ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Élection du Bureau 2
– Désignation du rapporteur 2
– Échanges de vues sur l'organisation des travaux de la commission 2
– Présences en réunion 3

Mercredi
12 novembre 2025
Séance de 15 heures

Compte rendu n° 1

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Roger Chudeau,
Président d'âge,
puis de
M. Jérémie Patrier-Leitus

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quinze heures.

Sous la présidence de M. Roger Chudeau, président d'âge, puis de M Jérémie Patrier-Leitus, président de la commission, la commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public s'est réunie en vue de procéder à la nomination de son bureau qui est ainsi constitué :

– Président : M. Jérémie Patrier-Leitus, député du Calvados (HOR)

– Vice-présidents : M. Philippe Ballard, député de l'Oise (RN), Mme Céline Calvez, députée des Hauts-de-Seine (EPR), Mme Sophie Mette, députée de Gironde (DEM), Mme Estelle Youssouffa, députée de Mayotte (LIOT)

– Secrétaires : M. François-Xavier Ceccoli, député de Haute-Corse (DR), Mme Sandra Marsaud, députée de Charente (EPR), Mme Caroline Parmentier, députée du Pas-de-Calais (RN), Mme Sophie Taillé-Polian, députée du Val-de-Marne (Écolo et soc)

Puis la commission a désigné M. Charles ALLONCLE, député de l'Hérault (UDR) comme rapporteur.

*

La commission a ensuite procédé à un échange de vues sur l'organisation de ses travaux.

La séance s'achève à quinze heure trente-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, M. Aymeric Caron, M. François-Xavier Ceccoli, M. Roger Chudeau, Mme Nathalie Coggia, M. Christian Girard, M. Jérémie Iordanoff, M. Laurent Jacobelli, M. Guillaume Kasbarian, Mme Sandra Marsaud, Mme Sophie Mette, Mme Joséphine Missoffe, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Béatrice Piron, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian, Mme Estelle Youssouffa

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de M. Martin Ajdari, président de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM), M. Alban de Nervaux, directeur général, et Mme Pauline Combredet-Blassel, directrice générale adjointe. 2

– Présences en réunion 27

Mercredi
25 novembre 2025
Séance de 16 heures 30

Compte rendu n° 2

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à seize heures trente-cinq

La commission auditionne M. Martin Ajdari, président de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM), M. Alban de Nervaux, directeur général, et Mme Pauline Combredet-Blassel, directrice générale adjointe.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous souhaite à tous la bienvenue pour cette première audition qui nous permettra, cet après-midi, d'entendre les représentants de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), à commencer par son président M. Martin Ajdari.

Auparavant, je souhaiterais préciser aux membres de notre commission d'enquête, aux journalistes qui suivent nos travaux, aux salariés de l'audiovisuel public qui s'interrogent et qui, pour certains, s'inquiètent, ainsi qu'aux Français qui nous écoutent ce que notre commission sera et ne sera pas. Et je mesure la responsabilité qui est la mienne en tant que président.

Tout d'abord, et je le dis avec fermeté, cette commission ne sera pas le lieu de la politique spectacle, le lieu où l'on vient chercher son quart d'heure de gloire médiatique. Je refuserai de convoquer toute personnalité dont l'audition n'entrerait pas dans le périmètre de nos travaux ou dont la présence n'aurait pour seul objectif que de faire le buzz. Notre commission d'enquête ne se transformera pas en un *Plus grand cabaret du monde*, dans lequel chacun viendrait faire son numéro. Les Français nous regardent et attendent beaucoup de nous. Je ne permettrai donc pas que nos travaux alimentent la défiance grandissante qui existe à l'égard tant des politiques que des médias ; sans vouloir surestimer leur importance, ils pourraient en effet contribuer à fragiliser un peu plus notre démocratie, ce que personne ne peut accepter. Il ne s'agit pas non plus de faire le procès à charge de l'audiovisuel public ; nous ne sommes pas là dans un tribunal politique et les députés ne sont pas des juges. Ce n'est pas ce que les Français attendent du Parlement.

En revanche, je souhaite que notre commission d'enquête soit le lieu d'un débat impartial et pluraliste, dans lequel tous les groupes politiques, dans leur diversité, pourront s'exprimer et se faire entendre. Nous avons tous des convictions différentes sur l'audiovisuel public : certains veulent le privatiser, quand d'autres souhaitent au contraire le renforcer. Cette commission entendra tous les points de vue.

Bien que créée au titre du droit de tirage de l'Union des droites pour la République (UDR), son rapporteur étant à ce titre notre collègue Charles Alloncle, cette commission d'enquête n'est pas celle d'un parti mais bien celle de l'Assemblée nationale dans son ensemble. Elle en reflète d'ailleurs la composition, puisque chaque groupe politique y est représenté.

Elle sera, je l'espère, le lieu d'un travail approfondi et d'échanges nourris, que je souhaite respectueux des personnes auditionnées ; je n'accepterai pas de lire dans la presse une sémantique ou des propos inacceptables à leur endroit. Personne ici ne les passera sur le grill et nous ne sortirons aucun cadavre du placard. Les acteurs et les salariés de l'audiovisuel public méritent le respect que nous devons à chacun de nos concitoyens. En revanche, toutes les questions seront posées sans aucun tabou – je fais confiance au rapporteur pour cela –, afin d'examiner la manière dont l'audiovisuel public applique les règles de pluralisme et d'impartialité qui s'imposent à lui, ainsi que la manière dont il utilise l'argent public, puisque la moitié du budget du ministère de la culture lui est consacrée. Et s'il y a des défaillances, des dysfonctionnements ou des manquements, notre commission les mettra en lumière de façon objective et sincère.

Entre ceux qui accablent l'audiovisuel public de tous les maux et souhaitent sa privatisation pure et simple et ceux qui expliquent qu'il n'y a aucun problème – rien à dire, rien à voir, rien à changer –, je réponds, avec conviction, qu'il y a un équilibre à trouver. Les travaux de notre commission d'enquête nous permettront également d'apprécier la bonne application de la loi Léotard du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, qui lui demande d'assurer l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information qu'il délivre, ainsi que l'expression de tous les courants de pensée et d'opinion, dans le respect du principe d'égalité de traitement.

Autre question qui peut se poser : avions-nous besoin d'une commission d'enquête ? La question a été régulièrement soulevée dans le débat public ces derniers jours. Les députés et les sénateurs n'ont pas attendu sa création pour se pencher sur l'audiovisuel public et le contrôler. Ils votent, chaque année, une partie importante de son budget ; ils auditionnent régulièrement les dirigeants de l'audiovisuel public et se prononcent sur les contrats d'objectifs et de moyens (COM) fixés par le ministère de la culture aux entreprises de l'audiovisuel. En outre, de nombreux travaux ont été menés sur le sujet ; je pense notamment à ceux de nos anciens collègues Quentin Bataillon et Jean-Jacques Gaultier. Ils exercent donc pleinement leur rôle : contrôler l'action de l'État et de ses entreprises publiques, en l'occurrence de l'audiovisuel public. C'est ce que nous ferons de manière objective, impartiale et sérieuse.

Une information pluraliste, fiable et indépendante est, plus que jamais, un pilier de notre démocratie. Cette exigence doit être respectée par toutes celles et tous ceux qui ont l'immense responsabilité d'informer les Français ; l'information est un bien fragile, qu'il nous faut préserver.

Je forme donc le vœu que notre commission d'enquête contribue à redonner un peu de cette confiance perdue qui touche l'ensemble des médias, y compris ceux du secteur privé qui ne sont pas à l'abri d'une défiance grandissante. Nous avons à cet égard une grande responsabilité. Je compte sur M. le rapporteur et sur chacune et chacun d'entre vous pour donner aux Français une image digne de leurs représentants et démontrer ainsi notre capacité à travailler ensemble, à nous écouter et à nous respecter, au-delà des étiquettes politiques. Nous devons être, collectivement, à la hauteur des attentes.

De plus, je tiens à rappeler que la confiance repose sur la transparence. C'est pourquoi, afin que les choses soient parfaitement claires, je tiens à préciser – et je le ferai au début de chaque audition que je présiderai – que je suis moi-même membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024, fonction pour laquelle je ne perçois ni rémunération ni gratification, comme je l'ai signalé dans la déclaration d'intérêts et d'activités que j'ai remise à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Au printemps dernier, j'ai également été co-rapporteur, avec notre collègue Virginie Duby-Muller, de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public, au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Je peux vous assurer que ces deux fonctions ne m'empêcheront pas de présider cette commission d'enquête avec toute l'objectivité et la neutralité requises.

Permettez-moi d'évoquer, pour terminer, un point de méthode : le pouvoir de convocation revenant au président, je réunirai demain le bureau de la commission, afin de valider ensemble la liste des personnes qui seront auditionnées. En effet, par respect des personnes que nous entendrons, je ne souhaite pas qu'elles apprennent leur audition ou leur potentielle audition par voie de presse.

Pardonnez-moi cette introduction un peu longue, mais l'enjeu de notre commission d'enquête méritait à mon sens d'être cadré.

Monsieur Ajdari, l'Arcom bénéficie d'une responsabilité particulière puisque l'article 3-1 de la loi Léotard de 1986 précise qu'elle « *garantit l'exercice de la liberté de communication* » et qu'elle « *garantit l'indépendance et l'impartialité du secteur public de la communication audiovisuelle* ».

Avant de vous donner la parole, à vous ainsi qu'à M. de Nervaux et Mme Combredet-Blassel, je vous remercie de nous déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Par ailleurs, l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Martin Ajdari, M. Alban de Nervaux et Mme Pauline Combredet-Blassel prêtent successivement serment.)

M. Martin Ajdari, président de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom). Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les députés, sachez tout d'abord que c'est un honneur de m'exprimer devant votre commission d'enquête et d'inaugurer ainsi ses travaux.

Je rappelle que l'Arcom est née de la fusion, en 2022, de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi) et du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), dont elle a conservé les missions respectives de lutte contre le piratage culturel et de régulation du paysage audiovisuel français, missions qui incluent la planification et l'attribution de plusieurs dizaines de fréquences de télévisions nationales et locales et de milliers de fréquences en FM ou en DAB + – radio numérique terrestre – sur tout le territoire hexagonal et ultramarin, ainsi que le suivi des engagements et des obligations qui y sont associés.

À ces missions historiques, la loi en a ajouté de nouvelles, depuis 2022 : le conventionnement et le suivi d'acteurs tels que Netflix, Disney + ou encore Amazon, qui occupent une place de plus en plus importante dans le paysage audiovisuel et représentent un quart des obligations d'investissement dans la production audiovisuelle et cinématographique ; la lutte contre le piratage sportif, lequel a diminué de 35 % depuis que cette compétence a été confiée à l'Arcom ; le contrôle des obligations d'accessibilité des sites internet publics aux personnes en situation de handicap – 600 d'entre eux ont été contrôlés en 2024 et 2 200 le seront en 2025 – ; et la régulation des acteurs du numérique, à la fois en tant que coordinateur national du règlement sur les services numériques et parce que le Parlement lui a confié des missions spécifiques, telles que le blocage des médias russes faisant l'objet de sanctions européennes ou la vérification d'âge pour l'accès aux sites pornographiques.

La loi du 30 septembre 1986 donne pour mission première à l'Arcom de garantir la liberté de communication, qu'il convient de concilier avec les objectifs de protection des publics – mineurs, personnes en situation de handicap, notamment –, de la dignité humaine, de la vie privée et du droit d'auteur, ainsi que ceux liés à la qualité du débat d'idées à travers l'indépendance, l'honnêteté et le pluralisme de l'information.

Ces missions conduisent l'Arcom à s'assurer du respect de plusieurs règles qui s'appliquent, pour la plupart, de manière identique aux éditeurs des services de télévision et de radio publics et privés, mais dont certaines sont spécifiques au service public puisqu'il s'agit d'un bien commun, financé par tous et appartenant à tous.

Les règles éditoriales communes aux chaînes et aux stations privées et publiques peuvent être réparties en deux grandes catégories.

La première porte sur la rigueur et l'honnêteté de l'information, ainsi que sur la protection des individus ou des groupes humains, notamment contre l'incitation à la haine ou à la discrimination. À ce titre, l'Arcom est fréquemment saisie par des citoyens, des associations ou des parlementaires sur des séquences diffusées sur différents supports. Des dizaines de milliers de séquences lui sont ainsi soumises chaque année et font l'objet d'une instruction par ses services, qui respecte le principe du contradictoire avec les chaînes, instruction qui peut ensuite donner lieu à l'envoi de lettres d'observation, de mise en garde, de mise en demeure, éventuellement à une saisine des comités d'éthique des chaînes concernées ou, en cas de manquements graves et répétés, au prononcé d'une sanction, y compris pécuniaire.

Entre 2023 et 2025, le collège de l'Arcom, constitué de neuf membres, a examiné 646 dossiers concernant trente et un éditeurs privés et 202 dossiers concernant la quinzaine de chaînes et de stations publiques – plusieurs centaines de saisines pouvant concerner un même dossier –, avec un pourcentage d'interventions sous la forme de courriers d'appel à la vigilance ou de rappels à l'ordre de 19 % pour les chaînes privées et de 18 % pour les chaînes publiques, soit des chiffres tout à fait comparables. Les interventions formelles – mises en garde, mises en demeure ou sanctions – ont concerné, quant à elles, 6 % des chaînes privées et 3 % des chaînes publiques ; cette proportion, modeste, traduit le primat donné par la loi de 1986 à la liberté de communication et d'expression et à un parti pris assumé de pédagogie plus que de sanction.

La deuxième catégorie de règles éditoriales communes aux éditeurs privés et publics porte sur le pluralisme. L'Arcom examine chaque trimestre les temps de parole des personnalités politiques sur les différentes antennes et leur demande d'apporter des corrections lorsque la représentativité de chaque parti n'est pas respectée. Ce contrôle, qui s'est longtemps limité aux seules personnalités politiques, a été étendu par une décision du Conseil d'État du 13 février 2024 aux opinions exprimées par l'ensemble des intervenants, chroniqueurs ou invités d'une même chaîne. Pour se conformer à cette décision, l'Arcom a adopté, au mois de juillet 2024, une délibération précisant les modalités de ce nouveau contrôle, lequel vise à vérifier l'absence de déséquilibre durable et manifeste dans l'expression des courants de pensée et d'opinion. Pour l'apprécier, elle tient compte de trois critères : la diversité des invités, la variété des thèmes abordés à l'antenne et la pluralité des points de vue, sur une période de trois mois pour les chaînes généralistes et d'un mois pour les chaînes d'information. Cette notion de pluralisme élargi est relativement épineuse et nos modalités de contrôle s'affineront encore au gré des saisines, avec la même exigence à l'égard de tous, éditeurs privés comme publics.

À côté des règles éditoriales communes, le législateur a confié à l'Arcom des missions spécifiques à l'égard du service public. D'abord, celle de nommer les présidents ou présidentes de France Télévisions, de Radio France et de France Médias Monde. Ensuite, d'assurer le suivi de l'exécution des cahiers des charges desdites sociétés, qui fait l'objet d'un rapport annuel au Parlement, auquel s'ajoute la publication d'un bilan quadriennal dans l'année précédant la fin des mandats des présidents. Enfin, l'Arcom veille à la garantie de l'indépendance et de l'impartialité du service public de la communication audiovisuelle, exigence mentionnée à l'article 3-1 de la loi de 1986.

Comme vous le voyez, l'Arcom exerce un contrôle régulier sur le service public de l'audiovisuel, ce qui fait d'elle un observateur privilégié de son rôle, même si elle n'est pas la seule puisque le Parlement détermine les missions, le périmètre et les ressources des sociétés,

le Gouvernement décline ces missions dans un cahier des charges et exerce un rôle de tutelle – par le biais du ministère de la culture – et d'actionnaire – grâce à l'Agence des participations de l'État (APE) – et, enfin, la Cour des comptes contrôle le bon usage des deniers publics.

Je suis convaincu du rôle central que peut remplir un service public de l'audiovisuel, que ce soit pour garantir le pluralisme – aux côtés des groupes privés –, les conditions du débat démocratique et la confrontation des idées, ou pour mettre à la disposition du public des programmes d'intérêt général que les chaînes privées ne peuvent financer par la seule publicité. Il y va aussi de la cohésion sociale. Je pense en particulier à sa présence sur tous les territoires régionaux et ultramarins, qui représentent près de la moitié des effectifs de France Télévisions, comme à de nombreuses émissions culturelles et scientifiques ou à des compétitions sportives qui ne seraient pas accessibles gratuitement sans le service public – c'est le cas du Tour de France, par exemple -. Je pense aussi à notre capacité de projection en dehors de nos frontières, grâce à France Médias Monde, ou encore à la conservation et à la diffusion de nos archives audiovisuelles, assurées par l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

Cette place centrale du service public audiovisuel dans le débat démocratique et dans la vie collective se concrétise de plusieurs façons : par ses succès d'audience, puisque France Télévisions et Radio France sont en tête de leurs univers de diffusion respectifs, ce qui est vrai aussi de leurs offres numériques ; par son rôle dans la production et la diffusion de l'information internationale, nationale et locale – France Télévisions et Radio France représentent environ la moitié du volume total de l'information locale et nationale diffusée – ; par ses investissements dans la création audiovisuelle et cinématographique, qui représentent 550 millions d'euros en 2024, soit un tiers du total – en incluant Arte – et dont bénéficient prioritairement les œuvres d'expression originale française et les œuvres européennes ; enfin, par son rôle moteur et pionnier en matière d'accessibilité, de représentation de la diversité et de respect de la parité femmes-hommes sur les antennes du service public.

Téléspectateurs et auditeurs sont donc très attachés au service public de l'audiovisuel mais ils sont également, et c'est tout à fait légitime, très exigeants à son égard : appartenant à tous et financé par tous, il doit donc s'adresser à tous et jouer un rôle fédérateur, dans une société qui se polarise et se fragmente. Or il est confronté, comme d'autres services publics, et comme dans d'autres pays, à une remise en cause sur deux terrains.

Le premier est celui de sa situation financière et de son coût pour la collectivité : 3,9 milliards d'euros sont consacrés à France Télévisions, Radio France, France Médias Monde, Arte, l'INA et TV5 Monde, soit des moyens significatifs en ces temps de contraintes budgétaires qui appellent à faire des efforts, même si ces montants restent inférieurs à ceux observés en Allemagne ou au Royaume-Uni par exemple, et même s'ils ont diminué, en euros constants, au cours des dix dernières années, de l'ordre de 15 % à 20 % alors que les dépenses publiques progressent globalement plus que l'inflation. Néanmoins, la situation financière fragile de France Télévisions est un motif de préoccupation que l'Arcom avait souligné, en janvier dernier, dans son bilan quadriennal et qui résulte, pour l'essentiel, de l'abandon de la plateforme Salto à la suite du retrait de TF1 du projet et d'une inflexion assez brusque de la trajectoire financière fin 2024, liée à la situation des finances publiques.

Cette situation m'inspire deux observations. La première est qu'elle rend encore plus nécessaire que par le passé le déploiement des pistes d'amélioration avancées par la Cour des comptes, que ce soit l'adaptation de la convention collective à un contexte nouveau marqué par le tout numérique ou l'approfondissement de la convergence entre les sociétés de l'audiovisuel public. La deuxième est que la situation financière de France Télévisions, combinée à celle des

finances publiques, implique de mettre en cohérence les moyens que la collectivité affecte au service public et les missions qu'elle veut lui confier. Ce serait l'occasion pour les pouvoirs publics et le Parlement de mener une réflexion sur le périmètre de l'offre audiovisuelle publique, dans un environnement qui n'est plus celui d'il y a vingt ou quarante ans. Il importe, pour le respect des acteurs et des salariés, d'assurer la cohérence entre les moyens et les missions, ainsi qu'une visibilité pluriannuelle pour conduire les évolutions nécessaires de manière sereine et professionnelle.

Le second motif de contestation de l'audiovisuel public, justifié ou non selon les opinions, concerne son impartialité, garantie par l'Arcom depuis la loi de 1986, au même titre que son indépendance. Pendant quarante ans, à la suite de l'éclatement de l'Organisation de radiodiffusion-télévision française (ORTF), l'attention s'est plutôt concentrée sur l'indépendance du service public vis-à-vis des Gouvernements ; elle se porte désormais davantage sur la notion d'impartialité, qui n'est définie par aucun texte comme le mentionnait le rapport des États généraux de l'information publié il y a un an. Il apparaît donc nécessaire d'approfondir cette notion pour mesurer l'exigence supplémentaire qu'elle implique par rapport à celles de pluralisme ou d'honnêteté de l'information, qui s'appliquent à toutes les chaînes, ou encore de neutralité, principe applicable de manière générale à tous les services publics mais qui, dans le domaine spécifique des médias, doit se concilier avec la liberté éditoriale, le droit à la critique – voire à la parodie – et, plus généralement, le droit, et même le devoir, à la confrontation d'idées.

Dans ces conditions, comment concilier la neutralité et la confrontation d'idées qui, par définition, ne sont pas toutes au même niveau ? C'est l'une des questions complexes auxquelles nous sommes confrontés et qui suscite des interrogations, des incompréhensions et des frustrations – dont la vigueur de la polémique en septembre a montré l'ampleur –. Elle est au cœur de la réflexion que nous avons annoncée dès le mois de septembre et qui vise à objectiver et à préciser la notion d'impartialité, à mesurer la perception et les attentes du public concernant le service public et, enfin, à évaluer les outils existants au sein des sociétés audiovisuelles publiques pour, le cas échéant, les compléter, en s'inspirant des meilleures expériences observées à l'étranger.

C'est l'objet de la mission que nous venons de confier à M. Bruno Lasserre, vice-président honoraire du Conseil d'État, ancien président de l'Autorité de la concurrence, qui donnera lieu à la remise au printemps 2026 – soit un temps cohérent avec celui de votre commission d'enquête –, d'un rapport public présentant des recommandations à ce sujet.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À quel moment l'Arcom a-t-elle été informée de la décision de France Télévisions et de Radio France d'assigner CNews, Europe 1 et le JDD pour dénigrement devant le tribunal de commerce ? L'a-t-elle appris dans la presse ou en a-t-elle été préalablement informée par les dirigeants de l'audiovisuel public ?

M. Martin Ajdari, président. J'en ai été informé quelques jours avant que cette information n'ait été rendue publique dans la presse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourriez-vous vous présenter et nous expliquer les raisons qui, selon vous, ont conduit le président de la République à vous choisir pour présider l'Arcom ?

M. Martin Ajdari. Je pense que c'est à lui qu'il faudrait poser la question. J'ai commencé ma carrière au ministère de l'économie et des finances, ce qui m'a donné une bonne

compréhension des mécanismes économiques à l'œuvre ; j'ai également exercé des fonctions au sein des sociétés audiovisuelles publiques Radio France puis France Télévisions, ainsi qu'à la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) au sein du ministère de la culture, ce qui fait de moi, je crois, un assez bon connaisseur non seulement du secteur public mais aussi du secteur privé ; enfin, mon expérience à l'Opéra national de Paris m'a apporté une connaissance utile de la production culturelle, pour traiter d'audiovisuel. C'est sans doute l'ensemble de ce parcours qui a justifié un choix qui ne m'appartient pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez simplement omis de rappeler que vous avez eu des expériences en cabinet ministériel. Pourriez-vous indiquer lesquelles, en précisant notamment pour quels ministres vous avez travaillé ?

M. Martin Ajdari. Entre 2000 et 2002, j'ai travaillé deux ans aux cabinets de Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, et de Florence Parly, secrétaire d'État au budget.

En 2014, j'ai été six mois directeur de cabinet d'Aurélie Filippetti puis de Fleur Pellerin, anciennes ministres de la culture. C'était il y a onze ans.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au vu de votre parcours teinté d'expériences politiques, beaucoup de Français se demanderont peut-être quelles garanties de neutralité, d'indépendance et d'honnêteté vous pouvez donner à la tête d'une autorité censée agir conformément à ces principes que vous avez vous-même rappelés.

M. Martin Ajdari. Quand bien même diriger un cabinet serait une activité pleinement politique, ce qui n'est pas forcément le cas, je peux assurer n'avoir mené aucune activité politique ou partisane, ni participé à aucune campagne depuis onze ans. Ce délai me semble largement suffisant pour m'exonérer aujourd'hui de tout soupçon de partialité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le directeur général, je vais vous poser la même question concernant votre parcours. Vous aussi avez été membre des cabinets de trois ministres – Frédéric Mitterrand, Fleur Pellerin et Audrey Azoulay –, qui étaient tous socialistes, me semble-t-il. Comment pouvez-vous garantir que vous dirigez les services de l'Arcom avec les exigences requises d'impartialité, de neutralité et d'honnêteté ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je tiens à vous préciser, monsieur le rapporteur, que conformément à l'article 13 de la Constitution, les commissions des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat se sont prononcées sur la nomination du président de l'Arcom. En l'occurrence, elles ont jugé que les règles déontologiques étaient totalement respectées et que M. Ajdari était apte à occuper les fonctions qui sont les siennes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci de ce rappel, monsieur le président. Cependant, il me paraît intéressant de connaître le profil des personnes qui dirigent l'Arcom et qui ont ainsi la responsabilité de garantir le respect de principes qui ont quasiment valeur constitutionnelle. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à M. Ajdari et à M. de Nervaux de présenter leur parcours et de détailler leurs expériences, notamment politiques.

M. Alban de Nervaux, directeur général de l'Arcom. J'ai commencé ma carrière en 2006, au Conseil d'État, où j'ai travaillé pendant quatre ans. J'ai ensuite rejoint le cabinet de Frédéric Mitterrand, en tant que conseiller juridique chargé du livre et de la lecture, des industries culturelles et du marché de l'art, pendant le quinquennat du président Sarkozy. Puis

j'ai travaillé trois ans et demi pour la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais, un grand opérateur du champ muséal et culturel dont le président était, à l'époque, Jean-Paul Cluzel. J'ai ensuite été nommé chef du service des affaires juridiques et internationales du ministère de la culture, où je suis resté près de six ans. J'ai connu, dans le cadre de ces fonctions, plusieurs ministres successifs – Mme Fleur Pellerin, Mme Audrey Azoulay, M. Franck Riester, Mme Françoise Nyssen et Mme Roselyne Bachelot – mais mon poste n'était pas directement politique puisque je n'étais pas membre du cabinet du ministre. Puis je suis retourné au Conseil d'État, pendant presque trois ans, pour exercer des fonctions essentiellement juridictionnelles.

C'est, je crois, à la fois pour mon profil juridique et en raison de ma bonne connaissance des enjeux culturels – lorsque j'étais chef de service au ministère de la culture, j'ai abordé de très près les sujets relatifs à la régulation du numérique, notamment celui du droit d'auteur, puisque c'était l'époque où était négociée la directive européenne portant sur cette question – que Roch-Olivier Maistre a fait appel à moi, en juillet 2024, pour exercer les fonctions de directeur général de l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Ajdari, dans une décision récente du 25 juillet 2025, vous avez nommé M. Foued Berahou membre de l'Arcom Paris. Saviez-vous qu'un an auparavant, le 18 septembre 2024, il appelait publiquement à une mobilisation antifasciste et indigéniste « contre l'empire Bolloré » dans l'archipel des Glénan ?

M. Erwan Balanant (Dem). Monsieur le président, intervenez s'il vous plaît !

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). C'est une commission d'enquête sur l'Arcom ou sur le service public audiovisuel ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le rapporteur a le droit de poser les questions qu'il entend.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À ce stade du débat, permettez-moi de dire quelques mots. Monsieur le rapporteur, le règlement de l'Assemblée nationale vous donne la liberté totale de poser les questions que vous souhaitez. Cependant, notre commission d'enquête porte sur la question de l'impartialité, du budget et du fonctionnement de l'audiovisuel public. Je vous invite donc à aborder ce sujet et à ne pas laisser penser que nous pourrions remettre en cause l'indépendance et l'honnêteté des personnes que nous auditionnons, ni la façon dont ces dernières respectent les règles déontologiques. M. Alban de Nervaux est un fonctionnaire, soumis aux dispositions de la loi du 13 juillet 1983 et, plus généralement, à celles du code général de la fonction publique. Sans vouloir vous censurer, ni entraver votre liberté de parole, je vous invite donc à poser des questions dépassant la situation personnelle de celle et ceux que nous auditionnons cet après-midi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en conviens totalement, mais la proposition de résolution tendant à la création de notre commission d'enquête précise que les travaux de cette dernière porteront notamment sur « l'objectivité et la traçabilité des processus de décision en matière de […] nominations » ainsi que sur « l'existence […] de conflits d'intérêts » dont pourraient faire l'objet les personnes que nous auditionnons.

Vous l'avez compris, monsieur Ajdari, les questions que je vous pose, dans le cadre de ce premier thème, concernent d'éventuels conflits d'intérêts. C'est la raison pour laquelle je vous demande quelques explications sur la décision que vous avez prise il y a quelques mois.

M. Martin Ajdari. Permettez-moi d'abord de rappeler que les décisions prises par l'Arcom sont des décisions collégiales. Elles sont prises par un collège de neuf personnes, dont six sont respectivement désignées par les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, deux sont choisies par le vice-président du Conseil d'État et le premier président de la Cour de cassation, tandis que le président du collège, qui n'est qu'un membre parmi les autres, est nommé par le président de la République dans le cadre de la procédure prévue par l'article 13 de la Constitution, c'est-à-dire après que l'avis des commissions parlementaires compétentes a été recueilli.

S'agissant de la nomination que vous évoquez, je propose de vous apporter ultérieurement, et par écrit, une réponse plus précise. Après avoir désigné ce membre de la délégation territoriale de l'Arcom à Paris – un comité collégial amené à se prononcer sur l'attribution des fréquences –, j'ai vu que des contestations s'étaient exprimées sur un réseau social. Je n'en ai pas eu davantage connaissance mais je vais regarder ce qu'il en est.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous dites donc que vous vous pencherez sur ce sujet et que vous prendrez peut-être une décision dans les prochaines semaines ?

M. Martin Ajdari. La décision de nomination a été prise. Je ne connais pas ce dossier en détail ; si vous le voulez bien, je préciserai ma réponse par écrit après cette audition.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Comme les parlementaires et les membres du Gouvernement, vous êtes soumis à l'obligation d'adresser à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) une déclaration d'intérêts et une déclaration de situation patrimoniale. Il s'agit notamment de prévenir et de détecter tout risque de conflit d'intérêts dans l'exercice de vos fonctions. On se souvient qu'en 2018, la présidente de France Médias Monde, Mme Saragosse, avait été contrainte de quitter ses fonctions pour un simple retard dans la transmission de ces déclarations. Considérez-vous cette décision comme justifiée ?

M. Martin Ajdari. Je n'ai vraiment pas de compétences pour me prononcer sur une décision qui était la conséquence mécanique d'une absence de déclaration. Je n'ai donc pas d'observation particulière à formuler.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président de l'Arcom, monsieur le directeur général, auriez-vous omis de déclarer d'éventuels conflits d'intérêts à la HATVP ?

M. Martin Ajdari. Non, pas à ma connaissance.

M. Alban de Nervaux. Je ne le pense pas non plus.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens au thème de la neutralité. Pouvez-vous nous rappeler la grille des sanctions susceptibles d'être prononcées par l'Arcom ?

M. Martin Ajdari. Je laisserai le directeur général compléter ma réponse car mon souvenir n'est peut-être pas assez précis – je n'ai pas exercé ce pouvoir de sanction de manière répétée depuis les quelques mois que j'assure la présidence de l'Arcom –.

Les sanctions pécuniaires peuvent aller jusqu'à un montant correspondant à 3 % du chiffre d'affaires de l'éditeur concerné, et même 5 % en cas de récidive. Mais les sanctions peuvent aussi prendre d'autres formes, comme la publication d'un communiqué ou sa diffusion à l'antenne.

M. Alban de Nervaux. Je précise, sous le contrôle de Mme Combredet-Blassel, que l'Arcom privilégie ces dernières années les sanctions pécuniaires.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez d'ailleurs rappelé dans votre propos liminaire que les interventions formelles concernant les chaînes privées avaient été deux fois plus nombreuses que celles concernant les chaînes publiques. De mon côté, j'ai fait le compte : en douze ans, l'Arcom a prononcé une dizaine de sanctions pécuniaires, notamment contre C8 et CNews, pour un montant total de 8 millions d'euros. La dernière sanction pécuniaire infligée à un média du service public remonte, elle, à quinze ans : il s'agit d'une amende de 100 000 euros, prononcée en 2010. Pensez-vous donc que, depuis quinze ans, l'audiovisuel public est suffisamment irréprochable pour n'avoir pas fait l'objet de la moindre sanction pécuniaire ?

M. Martin Ajdari. Je n'ai pas vocation à me prononcer sur les décisions prises au cours des dernières années. Tous les éditeurs ne sont évidemment pas amenés à se voir infliger des sanctions de la même proportion. L'Arcom se prononce au cas par cas, lorsqu'une saisine intervient. Je ne peux pas vous apporter de réponse plus précise.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne dispose pas du temps nécessaire pour dresser la longue liste des incidents constatés ces dernières années. Je me contenterai donc d'évoquer le cas d'un chroniqueur de France Inter, qui incitait, le 2 novembre 2022, à « baiser les femmes des chasseurs » – ce sont ses mots –, ajoutant qu'il se chargerait lui-même de la femme du président de la Fédération nationale des chasseurs, M. Schraen. L'Arcom, que vous ne présidiez pas encore, a réagi de la manière la plus faible possible en appliquant le premier échelon des sanctions : sur un sujet aussi grave, elle a adressé à Radio France une simple lettre de rappel à la loi, demandant notamment de ne pas banaliser les violences faites aux femmes. Trois semaines plus tôt, le 5 octobre 2022, Cyril Hanouna appelait dans son émission « Touche pas à mon poste ! » la maire de Paris à « fermer sa gueule » et à « chasser les rats la nuit au lieu de dire des conneries ». L'Arcom a alors réagi en prononçant la plus lourde sanction possible, puisqu'elle a infligé à la chaîne une amende de 300 000 euros. Comment justifiez-vous une telle différence de sanctions entre ces deux faits commis à quelques jours d'intervalle ?

M. Martin Ajdari. Je peux difficilement me prononcer sur des décisions prises par le collège antérieurement à ma prise de fonctions.

La question est évidemment sensible mais je sais que la jurisprudence prévoit généralement une tolérance particulière pour l'humour et la parodie. Cela peut ainsi donner lieu à des incompréhensions croissantes, dans un climat plus tendu et polarisé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous considérez donc qu'il est drôle d'appeler, sur une chaîne de l'audiovisuel public, à « baiser les femmes des chasseurs », ou que c'est de l'humour ?

M. Martin Ajdari. Nous ne nous prononçons que sur les dossiers dont nous sommes saisis. Je dis simplement que les propos humoristiques bénéficient en général, selon une jurisprudence assez constante, d'une tolérance plus importante. Cependant, cette tolérance n'est pas absolue puisque l'Arcom était intervenue à l'époque, et qu'elle l'a refait plus récemment, dans une décision à laquelle je n'ai pas participé, en prononçant une mise en garde contre le même éditeur à la suite des propos d'un autre humoriste.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au-delà de ce qui serait de l'humour, j'aimerais revenir sur le traitement par certaines chaînes de l'audiovisuel public du conflit dans la bande de Gaza, qui a donné lieu à nombre d'écarts et d'atteintes au devoir de neutralité. Ainsi, le 16 février 2025, l'émission « En société », sur France 5, affichait le bandeau suivant : « Le Hamas est-il vraiment une organisation dangereuse ? » De même, France Inter a relayé les chiffres du Hamas sans les sourcer. Qu'est-ce que cela vous inspire ? Pourquoi l'Arcom ne s'est-elle pas prononcée sur toutes ces entorses ?

M. Martin Ajdari. C'est une pratique constante, antérieure à ma prise de fonctions : l'Arcom ne se prononce que sur saisine.

Nous avons reçu beaucoup de saisines relatives au traitement du conflit entre Israël, le Hamas et Gaza. La mention du nombre de victimes a notamment fait l'objet de divers échanges ; je crois que des indications ont été données, y compris au service public, avant ma prise de fonctions, mais il me semble que, sur cette question particulière, nous avons reçu très peu de saisines, compte tenu de la sensibilité du sujet.

Je n'ai pas le souvenir d'avoir été saisi de l'émission de France 5 que vous avez évoquée. Cette affaire est vraisemblablement antérieure à ma prise de fonctions ; nous examinerons ce point et vous répondrons ultérieurement par écrit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Venons-en à l'affaire Patrick Cohen et Thomas Legrand, qui a fait l'actualité il y a quelques semaines et suscité une vive polémique. Prenant un café avec des cadres du Parti socialiste, Thomas Legrand a été pris en flagrant délit d'expliquer, à propos des prochaines élections municipales : « Nous, on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick [Cohen] et moi. » Je m'exprime avec d'autant plus d'objectivité que Rachida Dati n'est pas membre de mon parti politique. Pouvez-vous nous donner le nombre de saisines de téléspectateurs qui vous sont parvenues à ce sujet, et nous dire comment vous comptez réagir ? On a l'impression que les sanctions tardent à tomber dans cette affaire qui a légitimement ému beaucoup de Français…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sauf erreur, France Inter a pris des mesures puisque Thomas Legrand a été suspendu à titre conservatoire. Je préciserai peut-être la question du rapporteur : considérez-vous que les décisions qui ont été prises sont adaptées ?

M. Martin Ajdari. Nous avons effectivement reçu de nombreuses saisines, notamment de la part d'un grand nombre de sénateurs, qui nous ont écrit collectivement. En revanche, nous avons enregistré un peu moins de saisines provenant de citoyens, sans doute parce que les faits incriminés n'ont pas eu lieu sur les antennes du service public et n'entrent donc pas directement dans notre champ de compétence.

À la suite de la révélation de cet entretien, nous avons auditionné les présidentes de France Télévisions et de Radio France. Nous avons également pris connaissance des avis formulés par les comités relatifs à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes – autrement dit par les comités d'éthique – des deux groupes. Les membres du collège de l'Arcom ont relevé que les seuls propos qui avaient jeté un trouble – ceux que vous avez cités – avaient très rapidement donné lieu à une décision de suspension de l'antenne. De surcroît, ces propos n'ayant pas été tenus à l'antenne, ils n'entrent pas dans notre champ de compétence ; par conséquent, il nous a semblé que nous n'avions pas d'autre conséquence à en tirer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Cohen et M. Legrand sont des visages et des voix de l'audiovisuel public, qui tiennent tribune plusieurs fois par jour sur ses antennes. J'ai du mal à comprendre votre réponse, qui consiste à dire que des propos en rupture totale avec les principes de neutralité, d'impartialité et d'honnêteté, tenus par des personnalités du service public mais en dehors des antennes de ce dernier, ne relèvent pas de votre compétence.

M. Martin Ajdari. Je pense que je vous ai répondu. Dans cette séquence, un journaliste exprime un propos qui peut jeter un trouble. Il était associé à une émission régulière sur Radio France, sans être un salarié régulier du groupe audiovisuel public puisque son employeur principal est *Libération*. Son propos a donné lieu à une décision d'antenne de Radio France. Nous n'avons pas trouvé, collectivement, de raison supplémentaire d'intervenir. J'ajoute que, sur la vidéo, l'autre journaliste concerné n'a absolument rien dit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ne partagez-vous pas l'indignation ressentie par une grande majorité de Français en entendant ces propos tenus par des personnes rémunérées grâce à l'argent du contribuable et soumises à un devoir de neutralité et d'impartialité ? Ne la comprenez-vous pas ?

M. Martin Ajdari. Il y a un émoi manifeste : il faudrait être sourd ou aveugle pour ne pas l'entendre ou le voir ! Mais il convient d'essayer de comprendre ce dont il est question.

Je vais vous donner mon avis personnel. Certains ne comprennent peut-être pas que des rencontres puissent avoir lieu entre des journalistes et des personnalités politiques ; or, on sait que ces échanges font partie du métier de journaliste et des activités des responsables politiques.

Par ailleurs, nous considérons qu'il est utile d'apporter des réponses à cet émoi en réfléchissant de manière plus structurelle à la définition de l'impartialité sur le service public, aux gages à apporter en matière de méthode et d'organisation, à la transparence supplémentaire qu'il convient d'assurer, et peut-être à l'ouverture à la critique ou à la contestation permettant d'améliorer le fonctionnement du service public ou la perception qu'en ont les citoyens. Ce serait une façon d'utiliser positivement l'émoi qu'a suscité cette séquence.

Cependant, je répète que le journaliste ayant tenu un propos susceptible de jeter un trouble a fait l'objet d'une décision d'antenne. L'autre journaliste n'a rien dit de tel ; je ne vois donc pas pourquoi je partagerais une indignation quant à des propos qui n'ont pas été tenus.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si vous entendiez demain Mme Anne-Élisabeth Lemoine affirmer, dans le même contexte, qu'elle fera tout pour faire élire Jean-Luc Mélenchon ou Jordan Bardella, réclameriez-vous sa démission ou à tout le moins le paiement d'une amende ?

M. Martin Ajdari. Je vous l'ai dit : nous ne nous prononçons que sur saisine. Il m'est donc difficile de faire des hypothèses à propos d'un cas de figure qui ne s'est pas présenté. Si tel était le cas, nous verrions quels enseignements nous serions conduits à en tirer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 14 septembre 2015, quelques semaines avant l'effroyable attentat du Bataclan, France Inter publiait un article sous le titre « Réfugiés : le fantasme de l'infiltration terroriste ». On y lisait que l'infiltration de djihadistes dans les flux migratoires syriens était « un fantasme, un chiffon rouge agité par l'extrême droite ». Depuis, l'enquête a démontré qu'Abdelhamid Abaaoud et ses complices s'étaient bien infiltrés dans ces

filières ; le titre a été discrètement changé mais l'article est toujours en ligne. Comment expliquez-vous qu'une *fake news* de cette sorte ait pu être diffusée dans un média de l'audiovisuel public ?

M. Martin Ajdari. Je ne suis pas informé de ce sujet mais je me renseignerai évidemment. Je ne sais pas dans quelle temporalité s'inscrit cet article, ni s'il doit appeler une réaction de notre part. Je ne peux pas vous dire autre chose pour le moment.

De manière générale, il y a régulièrement des erreurs, voire des errements ou des manquements. Lorsque nous en sommes saisis, nous les relevons et invitons les éditeurs, privés comme publics, à y remédier ou à ne pas les renouveler. Une série de manquements ne veut pas forcément dire qu'il y a un problème structurel. Il n'empêche qu'il faut se préparer à répondre à ce type de problème. Sans doute y a-t-il des attentes supplémentaires, mais en l'occurrence, je le répète, je n'ai pas connaissance du cas particulier que vous avez évoqué.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais maintenant aborder un troisième thème. Vous avez notamment la responsabilité de nommer la personne à la tête de France Télévisions ; à ce sujet, je souhaite vous poser deux questions.

Il y a quelques mois, votre prédécesseur, M. Schrameck, ancien président du conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), a avoué avoir subi des pressions de la part de François Hollande, alors président de la République, pour favoriser la candidature de Mme Ernotte. M. Hollande avait pourtant affirmé lors du débat face à M. Sarkozy que lui, président de la République, ne se mêlerait pas de ce processus de désignation – cette promesse est d'ailleurs à l'origine d'une loi qui a renforcé le rôle de l'Arcom –. Condamnez-vous ces pressions avouées par votre prédécesseur ?

M. Martin Ajdari. Si mon souvenir est bon, mais peut-être mon prédécesseur pourra-t-il le préciser, M. Schrameck a juste expliqué que deux noms lui avaient été déconseillés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Certes mais par François Hollande !

M. Martin Ajdari. C'est ce que j'ai compris des propos tenus lors de l'audition publique à laquelle vous faites allusion. Je ne pense pas que M. Schrameck ait utilisé les termes exacts que vous avez rapportés ; je n'en sais pas plus, et je n'ai pas à formuler d'appréciation à ce sujet. Quant à moi, je n'ai pas reçu d'incitation d'aucune sorte.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise à tout un chacun que notre commission d'enquête auditionnera prochainement Olivier Schrameck ; vous pourrez donc l'interroger sur ce point, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. S'agissant de la reconduction de Mme Ernotte, dont vous avez été l'artisan, il me semble – mais vous m'arrêterez si ce n'est pas le cas – que vous aviez fixé trois axes : la singularité et l'exigence d'impartialité du service public ; la capacité à assurer la soutenabilité financière de l'entreprise ; le développement des coopérations avec les autres sociétés nationales de programmes.

Quand avez-vous eu connaissance des conclusions du dernier rapport de la Cour des comptes portant sur France Télévisions ou, à tout le moins, du pré-rapport ? Quand on le lit, ou quand on lit le rapport que l'Inspection générale des finances a consacré à la transformation de France Télévisions et de Radio France, on s'aperçoit que le groupe public est en situation de

quasi-faillite ou de quasi-dissolution, selon les termes du code de commerce. Les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social, la trésorerie est quasiment nulle, et le déficit cumulé des dernières années atteint presque 200 millions d'euros. À l'aune de ce rapport accablant, j'aimerais comprendre, comme simple citoyen, comment vous avez pu, de manière rationnelle, renouveler le mandat de Mme Ernotte alors que votre deuxième critère de jugement était précisément la capacité à assurer la soutenabilité financière de l'entreprise.

M. Martin Ajdari. Nous n'avons pas eu connaissance du rapport, même provisoire, de la Cour des comptes avant de décider de renommer Delphine Ernotte, à la mi-mai. Le relevé provisoire nous a été communiqué, ainsi qu'aux autres destinataires, à la fin du mois de mai 2025, c'est-à-dire après notre prise de décision. Toutefois, une partie des conclusions provisoires, confirmées dans la version finale du rapport, rejoignaient les constats que l'Arcom avait faits dans son bilan quadriennal, y compris s'agissant de la situation financière de France Télévisions.

Je l'ai dit tout à l'heure, cette situation financière résulte de différents éléments. Je pense notamment à l'arrêt du projet Salto, qui s'explique en grande partie par la décision de l'un des partenaires, le groupe TF1, de s'en retirer.

Pour le reste, la situation financière de France Télévisions était préoccupante dès avant la décision que nous avons prise. Pour une bonne part, comme nous l'avons indiqué, elle était liée à l'impossibilité de respecter la trajectoire de soutien public esquissée un an à un an et demi auparavant, ce qui s'est traduit par des dizaines de millions d'euros en moins. Dans notre décision de nomination, nous avons invité les pouvoirs publics à clarifier le cadre juridique puisqu'un débat avait lieu au même moment sur la possible création d'une holding, ainsi que le cadre financier dans lequel un redressement devait s'opérer.

La dégradation financière n'a pas été révélée *a posteriori* par le rapport de la Cour des comptes. Elle était inscrite dans les comptes que le conseil d'administration de France Télévisions a successivement approuvés. Cela a conduit à la situation comptable que vous avez évoquée : des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, ce qui peut donner lieu à une dissolution, mais c'est une question qui se pose à l'actionnaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avouez donc devant la Représentation nationale que vous aviez conscience, avant même les conclusions de ce rapport, du déficit abyssal de France Télévisions. De fait, je vous pose de nouveau la question : comment, dans ces conditions, se justifie la reconduction de Mme Ernotte ? Rappelons que la capacité à assurer la soutenabilité financière de France Télévisions était l'un des trois critères que vous aviez fixés pour examiner les différentes candidatures.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'Assemblée nationale, qui vote les crédits dédiés à l'audiovisuel public, s'était engagée les années précédentes à lui allouer des sommes supplémentaires. Or cela n'a pas été le cas. La trajectoire définie n'a pas été tenue. Je tenais à apporter cette précision même si, en tant que président impartial, il ne m'appartient pas de dire si cette décision a été légitime ou pas.

M. Martin Ajdari. C'est justement ce à quoi je faisais allusion. Une bonne partie des dépenses, qu'elles concernent le personnel ou l'investissement dans des productions cinématographiques ou audiovisuelles, se matérialisent dans les deux ou trois années suivant les décisions. Quand les perspectives financières se renversent de manière rapide, il y a nécessairement un délai d'adaptation.

Que la situation financière soit apparue préoccupante dès la fin de 2024 ou le début de 2025, c'était très clair. Que cette dégradation soit imputable à la gestion de la présidente sortante, ça l'est beaucoup moins : ce n'est d'ailleurs pas le constat que nous avons fait. Nous avons plutôt appelé à une clarification. Si la Représentation nationale le souhaite, le périmètre de l'offre de l'audiovisuel public pourra être reconsidéré. Ce qui compte, c'est la capacité à assurer sur la durée une adéquation entre ses ressources et ses ambitions afin de garantir une cohérence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Face à cette inquiétante trajectoire financière, vous semblez exonérer la direction de France Télévisions de toute responsabilité. Pourtant les rapports mettent en évidence une absence totale de maîtrise des dépenses, qui n'est pas à imputer à l'évolution des concours de l'État.

Si l'on recense les erreurs stratégiques qui ont été commises sous cette même direction, il me semble difficile de ne pas la tenir pour comptable de ce déficit abyssal. Le projet Salto a coûté des dizaines de millions aux contribuables. Quant à France.tv slash, on ignore son coût mais la direction de France Télévisions reconnaît elle-même que c'est un échec puisque cette chaîne numérique, véritable machine idéologique qui plus est, n'a jamais trouvé son public chez les jeunes. Citons encore la chaîne d'information France Info TV qui peine à trouver son audience, avec seulement 1 % de parts de marché, et dont le coût effectif n'est pas reflété dans les chiffres disponibles, en l'absence de comptabilité analytique véritable. Je rappelle d'ailleurs que l'Arcom a pourtant réclamé à plusieurs reprises (en 2015, en 2020 puis en 2025) à Mme Ernotte de mettre en place une comptabilité analytique ; le fait qu'elle n'ait jamais vu le jour nous empêche de connaître les coûts exacts des programmes. Enfin, on peine à voir quelles pistes d'optimisation découlent de la réforme de France 3 Régions et de France Bleu.

M. Martin Ajdari. Nous nous sommes prononcés en mai, au terme d'une procédure d'appel à candidatures ouverte. Je le répète, la responsabilité globale de la situation financière de France Télévisions peut difficilement être attribuée à sa seule présidente sortante. Des décisions ont été prises collectivement avec la gouvernance de l'entreprise et le conseil d'administration. Certaines relèvent aussi de l'évolution de la trajectoire financière. Quant aux échecs collectifs comme Salto, aux échecs partiels ou aux motifs d'insatisfaction comme la place qu'occupe France Info TV dans le paysage audiovisuel, nous les avons nous-mêmes mentionnés dans notre décision de nomination. Il y a certes des points à améliorer mais tout cela n'a pas empêché le collège de l'Arcom de prendre cette décision, après avoir procédé aux auditions des différents candidats et tenu compte du bilan de la présidente sortante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. « Complément d'enquête » diffusera après-demain, jeudi 27 novembre, un reportage sur CNews. France Télévisions et Radio France ont assigné en justice les médias du groupe Bolloré pour dénigrement. Regrettez-vous cette judiciarisation de l'audiovisuel ? Faut-il laisser faire la justice ? Considérez-vous que l'Arcom, dont les missions comprennent la régulation des éditeurs de l'audiovisuel public et privé, a un rôle particulier à jouer ? Aurait-elle pu engager une procédure ?

M. Martin Ajdari. Cette assignation en dénigrement est très clairement en dehors du champ de compétence de l'Arcom. La décision d'une société de mener une action en justice pour défendre ce qu'elle considère être ses droits relève de la seule responsabilité de sa direction, en lien avec sa gouvernance, son conseil d'administration et, éventuellement, son actionnaire. Si la justice reconnaît l'existence du dénigrement, cela signifiera que cette initiative était fondée. Si ce n'est pas le cas, la question du bon usage des deniers publics pourra peut-être se poser.

L'Arcom bénéficie de compétences pour régler les différends entre distributeurs et éditeurs. Elle peut intervenir, par exemple, si une chaîne a un différend avec un fournisseur d'accès à internet. La loi ne prévoit pas qu'elle agisse en cas de conflits entre éditeurs.

Comme la ministre l'a rappelé, l'impartialité de l'audiovisuel public n'a pas vocation à être traitée judiciairement. C'est le but de la mission confiée par l'Arcom à Bruno Lasserre et des travaux de votre commission d'enquête que de réfléchir à cette question.

Il y a une liberté de programmation et une liberté de communication. Aux éditeurs, incombe la responsabilité de savoir ce qu'ils font de leurs antennes. J'estime souhaitable que celles-ci ne soient pas utilisées pour régler des comptes entre eux. On peut penser que ce n'est pas l'objet de l'attribution des fréquences.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en venons aux questions des orateurs des groupes.

M. Philippe Ballard (RN). Par souci de transparence, je précise que j'ai été moi-même journaliste pendant quarante ans, dont huit ans au sein de chaînes de l'audiovisuel public.

Lors de votre audition le 8 octobre dernier devant la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, vous avez déclaré : « On n'a pas prétendu que le service public ait à être neutre. La loi ne le prévoit pas mais elle prévoit en revanche une impartialité qui se distingue du pluralisme ». Quelles sont vos marges d'appréciation concrètes pour mesurer un déséquilibre manifeste et durable ? Quelles données et quels indicateurs demandez-vous aux éditeurs publics pour établir ce diagnostic ?

Pour vous permettre de répondre, je citerai trois exemples concrets que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer avec vous. En pleine campagne pour les élections législatives, Charline Vanhoenacker a consacré une émission entière sur France Inter à ce qu'elle avait appelé « l'extrême droite » qui, selon elle, s'apprêtait à démanteler le pays. Sonia Kronlund, productrice de programmes sur Radio France, a affirmé de son côté : « mon cahier des charges dans mon émission quotidienne est de lutter contre l'extrême droite ». Enfin, sur le plateau de « C dans l'air », plusieurs intervenants ont comparé Jordan Bardella à Adolf Hitler sans que la présentatrice ne soit intervenue en aucune manière.

Les éditeurs sont certes libres de leur ligne éditoriale mais ils doivent respecter des principes comme la variété des thèmes, la diversité des intervenants et l'équilibre des commentaires. Comment faites-vous la part des choses ? Quels critères vous permettent de juger de la neutralité et du pluralisme des médias publics ?

Mme Caroline Yadan (EPR). Monsieur le président, je souhaite appeler votre attention sur AJ +. Créée en 2014 et conçue spécifiquement pour les réseaux sociaux, cette chaîne d'information, propriété exclusive de la famille royale du Qatar, fait partie d'Al-Jazeera Media Network. Le groupe atteint un jeune public grâce à une stratégie d'influence déployée en plusieurs langues qui touche plus de 50 millions d'abonnés.

Sous couvert de progressisme, elle vise à accentuer les lignes de fracture au sein de la société française, à instrumentaliser ses principes fondamentaux par une propagande idéologiquement proche des Frères musulmans. Cette chaîne a, par exemple, soutenu le mouvement terroriste des Houthis en les qualifiant de « Robins des bois » ou repris des poncifs antisémites du Moyen Âge.

L'Arcom a parmi ses missions la lutte contre la manipulation de l'information et la haine en ligne. A-t-elle envisagé, notamment à la suite de la saisine de l'association Actions avocats du 5 avril 2024, d'interrompre ou de suspendre la diffusion de propos haineux ou séparatistes sur cette chaîne, voire de l'interdire ? Rappelons qu'elle avait fait cesser la diffusion de Russia Today, à la suite de la décision du Conseil de l'Union européenne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne remets en cause ni la légitimité ni la pertinence de vos questions, madame Yadan, mais je rappelle que le périmètre de notre commission d'enquête est l'audiovisuel public et que l'audition de M. Ajdari n'est pas une audition de la commission des affaires culturelles !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). De quelles données dispose l'Arcom au sujet de la répartition entre programmes produits en interne et programmes sous-traités. Quels sont leurs coûts respectifs ? Pourrez-vous nous communiquer par écrit des éléments à ce sujet.

J'aimerais saluer l'organisation par l'Arcom de la passionnante journée d'études du 13 novembre dernier. J'ai particulièrement apprécié les interventions consacrées à la diversité comme mission de France Télévisions : les chercheurs ont bien montré qu'il restait beaucoup à faire pour que la société soit représentée telle qu'elle est réellement et non telle que certains la fantasment. Quelles dispositions comptez-vous prendre pour que les corrections qui s'imposent soient apportées ?

Ma dernière question porte sur un documentaire diffusé par France 5 au mois de juillet dernier, véritable panégyrique consacré à Mme Oudéa-Castéra. Il a été réalisé par Antoine Benneteau et produit par sa société Baseline Studio, laquelle a pour client la Fédération française de tennis (FFT), dont Mme Oudéa-Castéra a été directrice générale – fonction qu'elle a exercée dans les conditions financières particulièrement avantageuses que l'on sait –. L'Arcom considère-t-elle qu'il y a là un manquement aux obligations que doit respecter une chaîne du secteur public audiovisuel ?

M. François-Xavier Ceccoli (DR). La loi du 30 septembre 1986 impose, à son article 13, des obligations strictes au service public audiovisuel : l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information ainsi que la rigueur dans la vérification des faits. Son article 3-1 confie à l'Arcom la mission de veiller à ce que ces exigences soient effectivement respectées.

Sur les antennes publiques, la diffusion de plusieurs séquences consacrées aux questions agricoles et environnementales ont suscité des interrogations légitimes. Je pense bien sûr aux reportages consacrés aux produits phytosanitaires, parfois présentés selon un cadrage très alarmiste, ne restituant pas toujours les conclusions nuancées de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa), de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) ou des académies scientifiques.

Je citerai un deuxième exemple tout aussi éclairant : la médiatisation d'associations aux méthodes parfois contestables comme Les Soulèvements de la terre. Alertée au sujet d'une émission de Radio France consacrée à cette association, l'Arcom a fait part à la station concernée de l'émoi qu'avait suscité chez les auditeurs la présentation longuement développée de ses actions. Le service public, parce qu'il a un statut particulier et une autorité particulière, ne peut placer sur un même plan un discours militant ou une action menée en dehors du cadre légal et des connaissances issues de la littérature scientifique ou des institutions compétentes. Ce devoir de hiérarchisation, d'équilibre et de prudence est au cœur de sa mission. Les éventuels

manquements ont des conséquences très concrètes : ils nourrissent un climat de suspicion, notamment à l'égard du monde agricole qui doit déjà composer avec des normes parmi les plus strictes au monde.

Comment l'Arcom s'assure-t-elle que le service public applique pleinement ses obligations légales de rigueur, de pluralisme et de vérifications scientifiques en vue de garantir un véritable débat démocratique ? Comment éviter que des récits parfois partisans, voire fallacieux, soient présentés comme des faits établis ?

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je note, mais sans m'étonner, le manque d'impartialité des questions du rapporteur : elles montrent que les travaux de cette commission d'enquête, censés porter sur l'audiovisuel public, sont en vérité dirigés contre lui et, depuis le début de cette réunion, plus spécifiquement contre l'Arcom.

M'exprimant au nom de mon groupe, je peux tout de même poser des questions qui ne sont pas impartiales. Avec une subvention inférieure à 4 milliards d'euros par an de 2008 à 2025, affectée par une inflation de 3 %, pensez-vous, monsieur le président, que l'audiovisuel public a pu remplir les missions de service public qui lui sont confiées, notamment le soutien à la production audiovisuelle française et à l'exception culturelle à laquelle nous sommes tous attachés, la diffusion d'une information de qualité, la garantie de la représentativité de tous les territoires ? Comment assurer une pleine adéquation entre ses moyens et ses missions ?

M. Erwan Balanant (Dem). J'aimerais tout d'abord rappeler que, dans notre pays, les fonctionnaires ainsi que les membres nommés des hautes autorités administratives doivent répondre à des critères rigoureux. Quand on commence à les attaquer sur leurs supposés manquements alors qu'ils font l'objet de contrôles de la part de diverses autorités, notamment pour s'assurer qu'ils respectent les principes qui s'imposent à eux, on commence, ni plus, ni moins, à attaquer l'État de droit.

Cela étant dit, ma première question portera sur la différence entre la neutralité et l'impartialité. Pour moi, l'impartialité vise à juger ou à agir de manière juste en évaluant chaque partie de façon équitable sans favoritisme alors que la neutralité consiste à ne pas prendre position, à ne favoriser aucun parti, et ne pas exprimer d'opinions personnelles. Pour assurer la liberté d'expression, dans le cadre de la loi de 1881 et des lois Toubon, comment concilier ces deux principes ?

L'Arcom doit contrôler le temps d'antenne des partis politiques mais aussi de différentes personnalités depuis les récents arrêts du Conseil d'État. Comment procédez-vous concrètement ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Avant de poser mes questions, je rappellerai également que l'objet de cette commission d'enquête n'est pas le fonctionnement de l'Arcom.

J'aimerais d'abord savoir comment elle instruit les signalements.

Comme M. Balanant, je m'interroge sur les modalités du décompte des temps de parole. Au-delà des invités politiques, il s'agit de prendre en compte les éditorialistes et les différents intervenants : comment échapper aux biais qui font qu'on a tendance à évaluer telle ou telle orientation en fonction de sa propre sensibilité politique ?

Pourriez-vous nous rappeler la part de l'audiovisuel public dans la production audiovisuelle française ? Nous savons qu'il a un impact économique important, notamment parce que beaucoup d'emplois en dépendent.

Le rapporteur a évoqué les propos navrants d'un certain humoriste mais il ne faudrait pas faire croire que c'est seulement à l'Arcom qu'il revient d'agir en prononçant des sanctions. La justice a son rôle à jouer ; en l'occurrence, elle a été saisie.

Quant au pluralisme, il faudrait veiller également à son respect dans les médias de l'audiovisuel privé parce qu'ils sont eux aussi contrôlés par des gens qui ont un agenda politique et pas seulement des intérêts économiques.

Mme Véronique Besse (NI). J'aimerais à mon tour évoquer la question des critères de classement des intervenants. Comment les définissez-vous ? Comment déterminez-vous le respect de la neutralité et de l'objectivité ? En juillet dernier, Thomas Legrand, éditorialiste sur France Inter, a déclaré dans le cadre d'une conversation privée : « Nous, on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi ». Étaient alors présents deux cadres du parti socialiste et Patrick Cohen, éditorialiste sur France 5, qui prenait part à la conversation. Ces propos étaient tout sauf neutres !

L'Arcom peut classer parmi la catégorie des personnalités politiques des intervenants qui ne sont affiliés à aucun parti et qui n'exercent aucun mandat. Quand deux intervenants possèdent des compétences comparables, un programmateur n'aura-t-il pas tendance à privilégier celui qui n'est pas classé politiquement afin de respecter l'équilibre des temps de parole ? Cela pose la question légitime de l'effacement dans l'espace médiatique. Au nom du pluralisme, pourquoi l'Arcom ne ferait-elle pas le même travail pour les éditorialistes ? N'y a-t-il pas deux poids, deux mesures ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous laisse la parole, Monsieur le président, après quoi nous passerons aux questions individuelles.

M. Martin Ajdari. Certaines questions sont complexes. Je veillerai, je le répète, à apporter des réponses par écrit pour compléter ou apporter des précisions quand je n'aurai pas pu le faire oralement.

Monsieur Ballard, s'agissant de la séquence de France 5, désignée sous le nom d'« effet von Papen », je ne peux vous répondre car l'instruction est en cours ; il faut donc attendre que le collège se soit prononcé. Pour les deux autres cas que vous évoquez, je n'ai pas l'historique mais vais me pencher dessus. Pour ce qui s'apparente à de la diffamation, nous renvoyons au juge judiciaire, qui a les compétences pour déterminer si les faits rentrent dans cette qualification.

Madame Yadan, je n'ai pas connaissance de l'existence d'AJ +, chaîne dont la diffusion ne passe ni par le canal hertzien, ni par le câble, ni par le satellite. Elle se situe à l'évidence en dehors du champ de l'audiovisuel public.

S'agissant des coûts respectifs de la production interne et de la production extérieure, le débat n'est pas nouveau. Les producteurs extérieurs considèrent que, du fait des conventions collectives, les coûts de la production interne sont plus élevés et les salariés de France Télévisions estiment que les productions extérieures sont plus onéreuses. La Cour des comptes pourra vous éclairer, notamment en s'appuyant sur le récent rapport qu'elle a consacré à France Télévisions.

Notre mission est effectivement de veiller à ce que la diversité de notre société, dans toutes ses dimensions, est reflétée à l'antenne. Nous menons des études annuelles et nous nous appuyons, le cas échéant, sur des travaux de recherche. Sur cette base, nous invitons les éditeurs à progresser, notamment en matière de représentation des personnes en situation de handicap et de ce qu'on pourrait appeler les CSP -. L'audiovisuel public, qui a un devoir d'exemplarité, est plutôt mieux placé mais il doit lui aussi faire des efforts.

Je ne connais pas le dossier concernant l'émission consacrée à Madame Oudéa-Castéra, mais je m'engage à ce que nous l'examinions de près pour savoir s'il appelle des commentaires.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Sinon, je ferai un signalement !

M. Martin Ajdari. Pour les questions agricoles et environnementales, nous intervenons en fonction des saisines. Si, sur un sujet prêtant à controverse, les différents points de vue n'ont pas été exprimés sur un plateau, nous essayons de faire valoir les faits scientifiquement établis. Comme nous procédons au cas par cas, je ne peux vous apporter une réponse générale, Monsieur Ceccoli.

Vous m'interrogez, Madame Taillé-Polian, sur l'adéquation entre les moyens et les missions de l'audiovisuel public. En 2024, quand a été annoncée la trajectoire pluriannuelle 2024-2028 qui devait accompagner le rapprochement des sociétés audiovisuelles publiques, ces dernières l'ont considérée comme étant correcte. La situation des finances publiques a toutefois rendu cette trajectoire non soutenable. Il y a donc des choix à effectuer pour savoir comment adapter moyens et ambitions mais ce débat relève de la seule compétence du Parlement.

Concernant la neutralité et l'impartialité, Monsieur Balanant a bien résumé le débat : dans l'audiovisuel comme dans l'ensemble des services publics, la neutralité consiste à ne pas manifester explicitement de préférence politique ou religieuse. Quant à l'impartialité, il revient justement à la mission confiée à Bruno Lasserre de mieux la définir. Elle tient à la fois de l'honnêteté, de la rigueur et du pluralisme. Ça va même un peu au-delà : il y a une forme d'irréprochabilité à avoir. Cela n'empêche pas la confrontation de points de vue variés, voire opposés ; celle-ci me semble même tout à fait souhaitable. À nous de faire la preuve, par les procédures et dans la transparence, que nous nous donnons bien cet objectif d'impartialité qui ne se limite pas à la stricte neutralité de chaque intervenant, sans quoi il ne s'agirait plus de télévision ou de radio, mais d'un service public non éditorial.

La quantification peut être l'une des modalités pour garantir la diversité des invités et s'assurer d'une pluralité de points de vue. En revanche – et je réponds par là à la question de Mme Besse –, contrairement à ce que certains ont pu craindre à la suite de la décision du Conseil d'État en 2024, nous ne pouvons pas « ficher » politiquement les intervenants en leur attribuant une opinion politique qui vaudrait pour toutes leurs interventions : cette catégorisation et la surveillance du temps de parole associée sont réservées aux personnalités politiques. Nous devons donner au public des gages de cette impartialité et du respect de l'équilibre des points de vue, que ce soit au sein d'une même émission tout au long de la saison ou d'une émission à l'autre sur une même antenne ou au sein d'un même groupe. C'est un des sujets que la mission de réflexion doit permettre de traiter.

M. Erwan Balanant (Dem). *Quid* des techniques de comptage ?

M. Martin Ajdari. Elles sont réservées aux personnalités politiques – c'est d'ailleurs ainsi que le pluralisme est mesuré historiquement –. Aux yeux de l'Arcom, entrent dans cette catégorie les personnalités candidates à une élection, celles élues, celles qui participent activement au débat politique national et qui ont récemment appartenu à un parti politique – les personnalités qui ont exercé des fonctions, y compris celles qui ne les exerceraient plus depuis quelques mois mais continuent de présenter cette dimension de personnalité politique –. Généralement, ces dernières revendiquent l'appartenance à un parti ; si ce n'est pas le cas, nous les associons à un courant d'opinion représenté par un parti et utilisons les classificateurs « divers gauche », « divers droite », ou « divers centre ». Trimestre après trimestre, nous vérifions que les temps d'antenne attribués aux différentes sensibilités, aux différents partis, sont cohérents avec une représentativité estimée à partir de la moyenne des résultats obtenus aux différentes élections – actuellement calculée sur les quatre derniers scrutins nationaux –, et qui tient également compte du nombre d'élus nationaux, de l'existence d'un groupe parlementaire, du nombre d'élus locaux – le parti concerné est alors gratifié d'une bonification –, des sondages et de la participation à la vie politique. Cette alchimie assez complexe et peu intuitive permet d'établir une référence que nous demandons aux médias de respecter – d'ailleurs, généralement, ils ne la contestent pas, preuve que, d'une certaine manière, elle reflète l'ordre des choses. Lorsque les temps de parole alloués ne respectent pas la fourchette de représentativité, nous demandons alors aux groupes de corriger pour la période suivante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en venons aux questions des autres députés.

Mme Caroline Parmentier (RN). Samedi soir, dans l'émission « Quelle époque ! », présentée par Léa Salamé sur France 2, Christine Ockrent a accusé CNews de falsifier les faits et ses journalistes d'être « la négation même du métier ». Personnellement, considérez-vous que ces propos relèvent de la diffamation ?

Les Français sont, d'une certaine façon, contraints de financer l'audiovisuel public, couvert par l'impôt. Comprenez-vous qu'ils attendent de ses dirigeants une neutralité exemplaire ?

Enfin, estimez-vous que l'audiovisuel public – France Télévisions et Radio France – adopte les mesures correctives suffisantes au regard de son grave état financier ?

Mme Sandra Marsaud (EPR). Pouvez-vous nous donner davantage de détails sur les liens qui unissent l'Arcom à l'ONG QuotaClimat ? S'agit-il d'un contrat ? Une ONG peut-elle être légitime pour évaluer ce qui relève de la désinformation climatique et jouer le rôle d'arbitre des médias puisque c'est ce qu'ils prétendent faire ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Si mon collègue Saintoul se préoccupe de la part prise par le privé dans l'audiovisuel public, c'est parce que l'indépendance du service public nous tient vraiment à cœur. Or l'augmentation d'achat de programmes privés – en particulier auprès du groupe Mediawan, qui appartient à trois hommes d'affaires, dont Xavier Niel, proche du couple présidentiel – n'est pas sans nous inquiéter.

Vous avez vous-même reconnu que l'audiovisuel public devait permettre le débat démocratique. Or un certain nombre de manipulations dans des programmes politiques nous conduisent à nous interroger sur une éventuelle régulation. Je pense notamment à l'émission « L'Événement » où LFI, pourtant premier parti de gauche du pays, n'avait pas été invité, à

l'erreur de calibrage de ce fameux sondage de France Info, qui présentait sur un pied d'égalité La France insoumise et le parti socialiste, avec François Hollande, qui avait pourtant deux fois moins d'intentions de vote, ou encore les trois *fake news* qui ont émaillé l'interview de Manuel Bompard dans une émission de France Info et France Inter.

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). Pouvez-vous nous indiquer la répartition des sanctions entre médias publics et privés ? Ces sanctions sont-elles suffisantes et sont-elles intégrées au modèle économique des chaînes, notamment privées ?

L'une de vos prérogatives consiste à garantir l'application du DSA (*Digital Services Act* ou règlement européen sur les services numériques). La France est-elle suffisamment armée pour lutter contre des ingérences étrangères d'origine bien réelle mais amplifiées sur les réseaux sociaux et dans les médias d'information, en particulier dans la période électorale qui s'annonce ?

Enfin, le ton inquisitorial du rapporteur m'interpelle : son parti étant très largement soutenu et parrainé par un capitaine d'industrie détenant des médias privés, Monsieur Bolloré pour ne pas le citer, il est permis de s'interroger sur la finalité de cette commission d'enquête. Veillons à ce que cet outil du contrôle parlementaire au service de la vérité ne soit pas détourné à des fins bassement politiciennes et au profit de petits intérêts.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour que les Français qui nous suivent comprennent bien, je rappelle que chaque groupe politique de l'Assemblée peut créer, une fois par an, au titre de son droit de tirage annuel, une commission d'enquête. Il ne nous appartient pas de juger de la pertinence de ces commissions, qui sont de droit.

Vous avez eu la parole, monsieur Iordanoff, tout comme votre collègue Sophie Taillé-Polian. Le rapporteur a accepté que les membres de cette commission puissent s'exprimer très largement lors des auditions, et je l'en remercie car cela permettra à cette commission d'être le lieu d'un débat pluraliste et impartial sur l'audiovisuel public. Nous avons des points de vue différents, cette enceinte sera l'occasion de les confronter.

Mme Céline Calvez (EPR). Je ne reviens pas sur l'indépendance, le pluralisme et l'impartialité, sur lesquels vous vous êtes déjà exprimé et qui font actuellement l'objet de travaux.

Selon vous, dans le paysage médiatique français, comment l'audiovisuel public contribue-t-il à l'honnêteté de l'information ?

Vous êtes en lien avec les régulateurs européens, voire extracommunautaires. Qu'est-ce qui explique l'importance, la spécificité et le rôle de référence de l'audiovisuel public français par rapport à ce qui existe dans d'autres pays où ce secteur est également régulé ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les parlementaires et, plus largement, les Français, attendent effectivement beaucoup de l'Arcom. Nous avons notamment besoin de savoir clairement si vous considérez disposer des moyens financiers et humains suffisants pour exercer votre mission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Plusieurs collègues, notamment ceux des groupes GDR et Modem, vous ont interrogé sur la catégorisation comme personnalité politique. Permettez-moi de vous soumettre des cas précis : pourquoi considérez-vous Philippe de Villiers comme une personnalité politique, à la différence d'Éric Dupond-Moretti, Daniel Cohn-Bendit ou Cécile Duflot ?

Bien que vous y ayez été invité en début d'audition, vous n'avez signalé aucun conflit d'intérêts. Pourtant, il y a quelques mois, vous avez admis dans un entretien au journal *Challenges* avoir eu un enfant avec l'actuelle directrice générale des médias et des industries culturelles, qui siège au conseil d'administration de France Télévisions au titre de la tutelle du groupe. Pourquoi ne pas nous l'avoir indiqué tout à l'heure ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, le cadre déontologique qui s'applique aux dirigeants d'autorités indépendantes comme aux parlementaires, n'impose pas de déclarer les conjoints avec lesquels ils ont eu des enfants : monsieur le président, vous n'êtes tenu de répondre qu'aux questions portant sur vos intérêts et votre patrimoine. L'exercice est très encadré, et je ne veux pas laisser penser que nous ne respectons pas les règles déontologiques applicables.

Je rappelle par ailleurs que les commissions des affaires culturelles des deux chambres auraient pu poser cette question à M. Adjari lorsqu'elles ont été appelées à se prononcer sur son accession à la présidence de l'Arcom. Il a désormais été nommé, dans des conditions régulières et très strictes ; on ne va pas revenir là-dessus.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). J'ai omis de préciser que je siège au conseil d'administration de l'Institu national de l'audiovisuel (INA), sans être rémunérée.

M. Martin Ajdari. Merci pour cette question centrale, monsieur le rapporteur. J'ai effectivement la chance, le vrai bonheur, d'être le père d'un garçon dont la mère est directrice générale des médias et des industries culturelles, et dont je me suis séparé il y a quinze ans. À supposer même que cette relation puisse constituer un conflit d'intérêts, il me semble en l'espèce assez lointain – mais je laisse cela à votre appréciation –.

Pour répondre à l'autre question que vous m'avez posée, il nous a semblé que la participation de M. de Villiers à la campagne de M. Zemmour justifiait sa qualification comme personnalité politique, en tant que « divers droite ». Concernant les autres personnalités, la question se posera si leurs interventions se multiplient. Nous ne réalisons pas un *screening* systématique – pardon pour l'anglicisme – de toutes les personnalités qui participent ou ont participé à une campagne mais si elles commencent à intervenir de manière récurrente, notamment dans une émission, nous pouvons considérer la question de leur catégorisation – soit parce que cette dynamique transparaît dans les décomptes, soit sur saisine des éditeurs –.

Le collège est alors amené à décider, au regard de différents critères – participation à la vie politique, anciens mandats, appartenance à un parti –, de l'opportunité de les considérer comme des personnalités politiques, avec l'étiquette qui correspond le mieux à leur situation par rapport à l'ensemble du spectre politique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question du rapporteur est essentielle. Dans un souci de transparence absolue, il est en effet important que les téléspectateurs sachent d'où les gens parlent : par exemple, il est délicat de présenter d'anciens ministres, qui ont de fait une couleur politique, comme des éditorialistes « indépendants ». C'est une question compliquée que nous devrons traiter dans le cadre de cette commission.

M. Martin Ajdari. Il y a deux questions : tout d'abord, il faut effectivement savoir d'où parlent les personnes qui interviennent à l'antenne. Comme je l'ai dit, dès lors qu'il s'agit d'un service public, les attentes en matière d'exemplarité sont particulièrement fortes : le téléspectateur doit savoir quel est le passé des intervenants, et si on ne peut pas les en informer

à l'antenne – par un bandeau, par exemple –, on peut le faire sur un site internet. Il faut créer une habitude de transparence – France Télévisions et Radio France en sont bien conscients, et déploieront des mesures en ce sens lorsque ce n'est pas déjà fait –. La seconde question, qui suscite de l'incompréhension, porte sur le moment où une personne est qualifiée de personnalité politique et associée à une tendance politique, ce qui peut inciter les programmateurs d'émissions à ne pas l'inviter pour ne pas mettre en péril le respect de l'équilibre qu'on leur demande. Nous étudions chaque cas individuellement, au regard de différents critères, et les règles ne sont donc pas forcément compréhensibles par tous. Dans les prochaines semaines, je réunirai le collège pour clarifier les lignes directrices sur lesquelles nous nous appuyons pour attribuer la qualité de personnalité politique – catégorisation qui entraîne un suivi relativement précis des interventions –.

Madame Parmentier, nous n'avons pas encore été saisis, sur la séquence de « Quelle époque ! » à laquelle vous faites référence. Si un invité a émis à l'antenne un propos susceptible d'être qualifié de diffamation au regard des différents engagements et obligations que nous respectons – une infraction que seul un juge judiciaire peut caractériser –, l'Arcom cherche aussi à savoir si ce propos a été modéré à l'antenne, par exemple si la personne qui tient le plateau a corrigé, rectifié, donné la parole à un autre intervenant qui a nuancé ou contredit les propos tenus. Et au regard de ces éléments, elle se prononce, au cas par cas.

La France est l'une des démocraties libérales où les règles de régulation et de contrôle *a posteriori* de ce qui se passe sur les antennes sont les plus sophistiquées et les plus détaillées – elles le sont plus qu'en Angleterre et, à notre connaissance, que dans la plupart des pays européens –. Il serait intéressant de disposer d'une comparaison plus précise, y compris par rapport aux règles applicables dans les autres services publics ; c'est l'un des points que la mission confiée à Bruno Lasserre permettra d'éclairer.

N'oublions pas que la loi Léotard de 1986 nous a, avant tout, confié un mandat de protection de la liberté de communication. En cas de manquement, nous pouvons intervenir sur saisine, pour faire de la pédagogie et éventuellement, en dernier ressort, décider de sanctions pécuniaires. Celles-ci ne sont pas si courantes, elles étaient même plus fréquentes les années passées ; nous pourrons vous fournir un décompte, tant pour les éditeurs privés que publics. Pour ces derniers, la sanction peut aussi venir du Parlement, à travers une diminution du budget qui leur est alloué chaque année. Les citoyens, les parlementaires, peuvent trouver tel ou tel propos particulièrement irritant, choquant, voire contraire aux obligations, mais dans neuf cas sur dix, notre analyse collégiale nous conduit à considérer que tout déplaisant ou gênant qu'il soit, le propos incriminé ne contrevient pas forcément aux obligations qui s'imposent aux opérateurs. Dans ce cas, nous n'intervenons pas et ne sanctionnons pas ; tout au plus appelons-nous l'attention de l'éditeur sur l'émoi ou l'incompréhension qu'une séquence a pu susciter. Nous préférons faire de la pédagogie plutôt que de sanctionner trop rapidement. Les mises en garde, les mises en demeure et les sanctions restent l'exception. L'objectif est de garantir la plus grande liberté possible à l'antenne, y compris sur les antennes du service public, même si elles sont tenues d'être encore plus exemplaires et impartiales que les autres. À nous de trouver comment en donner des gages supplémentaires. Au cours des derniers mois, plusieurs séquences de France Info ont été problématiques – je pense à l'épisode « Gaza riviera », à une évocation d'otages palestiniens, ou encore un sondage qui manquait de rigueur –. Il y a bel et bien eu des erreurs, des mesures sont en cours de réflexion à France Télévisions pour rectifier le tir ; nous suivrons avec le plus grand intérêt ce sujet, sur lequel nous avons d'ailleurs appelé l'attention de la présidente de France Télévisions au moment de sa nomination.

Nous avons accordé une subvention initiale à QuotaClimat dans le cadre de la création d'un Observatoire des médias sur l'écologie, mais nous ne lui versons pas de subventions récurrentes. Cette association nous sollicite régulièrement, mais nous ne donnons pas forcément suite.

Concernant les influences étrangères, une convention avec Viginum (le service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères placé sous la houlette du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale ou SGDSN) organise nos relations avec les plateformes, afin que nous puissions les alerter et les mobiliser en cas de concrétisation de signaux faibles. Lorsque les manquements concernent de très grandes plateformes, notre signalement peut aussi être transmis à la Commission européenne. Nous informons aussi les autorités électorales au ministère de l'intérieur et les partis politiques des outils existants pour signaler des tentatives de déstabilisation ou d'ingérence dont ils seraient témoins, car ce sont des observateurs privilégiés. Avec Viginum, nous assurons une coordination générale, en particulier dans cette période de préparation d'échéances électorales à venir.

Quant aux sanctions, je ne pense pas qu'elles soient intégrées au modèle économique des chaînes, car elles ne sont pas régulières ; encore une fois, c'est une décision prise en dernier ressort.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour l'ensemble de vos réponses détaillées. Je tiens à préciser que toutes les questions posées dans le cadre de cette commission d'enquête sont justifiées, même si certaines sont considérées plus centrales que d'autres par les intervenants. Aux termes de la loi d'octobre 2013, vous êtes, comme les ministres et les parlementaires, soumis aux obligations de déclaration de la HATVP : les conflits d'intérêts en est une, d'où ma question tout à l'heure.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie à mon tour d'avoir répondu avec franchise et transparence à l'ensemble de nos questions, diverses et nombreuses. Pour compléter nos échanges, n'hésitez pas à envoyer au secrétariat tous les documents que vous jugerez utiles. Si vous en êtes d'accord, je vous ferai parvenir la liste des questions qui n'ont pas pu vous être posées par les membres de la commission, afin que vous puissiez y répondre par écrit ; nous attendons également votre réponse au questionnaire qui vous a été adressé.

Je remercie également tous mes collègues pour nos débats pluralistes, riches, nourris, approfondis et, je le crois, impartiaux, qui reflètent toute la diversité de nos sensibilités politiques, ainsi que les Français qui ont suivi cette première audition de la commission d'enquête.

La séance s'achève à dix-huit heures trente.

———

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Véronique Besse, Mme Céline Calvez, M. François-Xavier Ceccoli, M. Roger Chudeau, M. Jérémie Iordanoff, M. Laurent Jacobelli, Mme Sandra Marsaud, M. Emmanuel Maurel, Mme Sophie Mette, Mme Joséphine Missoffe, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian, Mme Caroline Yadan

Excusé. – M. Stéphane Hablot

Assistaient également à la réunion. – Mme Béatrice Bellamy, M. Éric Bothorel

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition conjointe, ouverte à la presse, de Mme Christine Albanel, présidente du comité d'éthique de France Télévisions, Mme Brigitte Benkemoun, membre du comité d'éthique de France Télévisions, et M. Jérôme Cathala, médiateur de France Télévisions, et M. Gérald Prufer, médiateur des programmes des chaînes de France Télévisions 2

– Présences en réunion 21

Jeudi
4 décembre 2025
Séance de 11 heures

Compte rendu n° 3

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à onze heures

La commission auditionne conjointement Mme Christine Albanel, présidente du comité d'éthique de France Télévisions, Mme Brigitte Benkemoun, membre du comité d'éthique de France Télévisions, M. Jérôme Cathala, médiateur de France Télévisions, et M. Gérald Prufer, médiateur des programmes des chaînes de France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour cette nouvelle audition mais, avant que nous entendions nos invités, je souhaite revenir sur un grave incident survenu il y a quelques jours.

Comme vous le savez sans doute, les administrateurs de notre commission d'enquête ont été violemment pris à partie et ont subi des attaques verbales d'une violence inouïe et d'une agressivité intolérable de la part d'éditorialistes d'une chaîne télévisuelle. En démocratie, chacun est évidemment libre de ses opinions sur nos institutions et de critiquer leur fonctionnement, mais le respect des femmes et des hommes qui les animent, comme celui des fonctionnaires qui les font vivre, est et doit être à chaque instant absolu. Je condamne avec la plus grande fermeté et la plus grande gravité ces propos et je redis, sans douter vous associerez-vous à moi, notre plein soutien aux administrateurs de notre assemblée dont je rappelle qu'ils participent pleinement à notre travail parlementaire, eux qui ont fait le choix de dédier leur vie à l'intérêt général et au service des Français.

Ces propos traduisent en outre une méconnaissance assez profonde du fonctionnement de nos institutions. Je rappelle donc que, selon le règlement de l'Assemblée nationale, les convocations des personnes auditionnées sont des décisions politiques qui, après consultation du rapporteur et du bureau, relèvent de la compétence exclusive du président de la commission d'enquête, et aucunement des administrateurs de l'Assemblée nationale. Par conséquent, dans le respect du règlement et des dispositions relatives aux pouvoirs du président, je continuerai de prendre toutes les décisions utiles et nécessaires pour que cette commission d'enquête ne soit pas dévoyée. Si certains contestent les décisions prises par la commission, qu'ils s'en prennent à moi, et certainement pas aux administrateurs de l'Assemblée nationale.

Cela me permet de rappeler que j'ai réuni le bureau de la commission le mercredi 26 novembre 2025, en présence du rapporteur, pour valider le programme des auditions du mois de décembre, lequel vous a été transmis. Je convoquerai une nouvelle réunion du bureau dans les prochains jours afin d'établir le calendrier des auditions pour les mois de janvier et de février 2026. Au-delà des suggestions du rapporteur, je suis à votre disposition et à votre écoute si vous avez des propositions de personnalités qui mériteraient d'être auditionnées.

Je souhaite maintenant la bienvenue aux représentants du comité d'éthique et aux médiateurs de France Télévisions. Bien que l'on parle de « comité d'éthique », il convient de préciser que l'article 11 de la loi du 14 novembre 2016 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias a créé un « comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes » (CHIPIP). Désormais transcrit à l'article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986, ce comité est composé de cinq personnalités indépendantes nommées pour une durée de trois ans. Vous devez contribuer au respect des principes énoncés à l'article premier de cette même loi, à savoir les grands principes de neutralité, d'équité dans le traitement de l'information et d'objectivité. Vous pouvez être saisis ou consultés à tout moment par les organes dirigeants de la personne morale à laquelle vous êtes rattachés – en l'occurrence France Télévisions –, par le médiateur ou par toute autre

personne. Vous informez par ailleurs l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) de tout fait susceptible de contrevenir à ces principes.

Pour représenter ce comité, nous accueillons tout d'abord sa présidente, Mme Christine Albanel ; soyez la bienvenue Mme la ministre. Je rappelle que vous avez été la collaboratrice de Jacques Chirac pendant de nombreuses années, tant à la mairie de Paris qu'à l'Élysée, où vous avez été sa plume, puis sa conseillère pour l'éducation et la culture. Vous avez été directrice de l'établissement public du château de Versailles à partir de 2003, puis ministre de la culture et de la communication de 2007 à 2009. Vous avez ensuite été directrice exécutive d'Orange.

Madame Brigitte Benkemoun, vous avez derrière vous une longue carrière de journaliste qui a commencé à Europe 1 de 1986 à 1997. Vous avez ensuite travaillé à France Inter et pour France 2. Vous êtes également auteure de plusieurs ouvrages.

Je commencerai cette audition en indiquant que, lorsqu'on consulte la page consacrée au comité d'éthique sur le site de France Télévisions, on ne peut qu'être surpris par le faible nombre de saisines, ainsi que par la brièveté de votre rapport annuel. Pourriez-vous nous en préciser les raisons ? Le comité est-il trop peu connu et quelles actions pourriez-vous mener pour gagner en visibilité ?

Il y a quelques semaines, la CGT a dénoncé le soi-disant communautarisme de France Télévisions après un reportage de France 3 qui revenait sur les attaques terroristes du Hamas. Les propos de la CGT sont particulièrement graves et laissent entendre que les réalisateurs de ce reportage n'adoptent qu'un seul point de vue, « celui d'une communauté juive qui se sent légitimement meurtrie par ce massacre, mais sans jamais le restituer dans un conflit plus large ». Elle va même jusqu'à s'indigner que le président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), M. Jonathan Arfi, soit mentionné, ajoutant que « l'instrumentalisation du 7 octobre pour stigmatiser LFI et le taxer d'antisémitisme est devenue un sport national ». Madame la présidente, le comité d'éthique s'est-il saisi de ce reportage ou en avez-vous été saisis par un autre biais ? Et, comme le prétend la CGT, estimez-vous que les règles déontologiques n'ont pas été respectées en l'espèce ?

Monsieur Jérôme Cathala, vous êtes diplômé notamment du Centre de formation des journalistes (CFJ) et vous avez commencé votre carrière à France 2, puis à France 3 comme rédacteur en chef du service politique pendant six ans. Vous avez été directeur des journaux télévisés et vous êtes, depuis 2020, médiateur de l'information de France Télévisions. Monsieur Gérald Prufer, vous avez commencé comme pigiste, puis avez intégré la rédaction de France 3, puis de Réseau France outre-mer (RFO), où vous avez notamment été rédacteur en chef et responsable d'édition. Vous avez occupé divers postes dans les outre-mer et vous êtes médiateur des programmes des chaînes de France Télévisions depuis le mois de décembre 2019.

Avant de vous donner la parole, puis de passer aux questions du rapporteur et de nos collègues, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Christine Albanel, Mme Brigitte Benkemoun, M. Jérôme Cathala et M. Gérald Prufer prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise à mon tour que je suis moi-même membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2022 et que j'ai été corapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Je vous laisse la parole.

Mme Christine Albanel, présidente du comité d'éthique de France Télévisions. Merci M. le président pour votre accueil. Je rappelle que les comités d'éthique ont été créés par la « loi Bloche » fin 2016 et ont commencé à fonctionner en 2017. Personnellement, j'ai été nommée en octobre 2020. Vous avez mentionné cinq membres. C'est vrai en théorie, mais nous sommes quatre, un départ n'étant pas toujours remplacé. À mon arrivée, le comité comptait notamment Mme Geneviève Avenard, devenue Défenseure des enfants, et M. Stéphane Voisin. M. Francis Balle, professeur émérite à l'Université Panthéon-Assas et à Sciences Po, qui dirige également la *Revue européenne des médias*, a assuré une forme de continuité depuis les débuts jusqu'à une date récente. Il a démissionné pour donner des cours à Stanford mais aussi pour des raisons personnelles et familiales. Mme Laurence Franceschini nous a ensuite rejoints ; elle est médiatrice du cinéma, conseillère d'État, présidente de la commission paritaire des publications et des agences de presse, et a beaucoup travaillé sur les États généraux de l'information. Récemment, M. Thomas Janicot, qui est maître des requêtes au Conseil d'État, nous a également rejoints. Il est par ailleurs président de la commission art et essai du Centre national du cinéma et de l'image animée. Enfin, il y a Mme Brigitte Benkemoun, journaliste et écrivain, et moi-même. En pratique, nous sommes seulement quatre membres.

Depuis la création du comité, il y en a eu une quarantaine de saisines, dont une vingtaine depuis mon arrivée à la présidence. Au total, neuf avis ont été rendus, dont six sous ma présidence. Ils sont le fruit d'un travail très important et soulèvent souvent des questions complexes. Ils sont ensuite publiés sur le site et transmis à la présidence de France Télévisions. Nous pouvons également saisir l'Arcom, il est vrai. Il arrive souvent que celle-ci soit également saisie sur un même sujet, mais nous ne rejetons pas une saisine pour ce motif, sauf s'il s'agit d'un simple copier-coller. Dès lors que nous sommes saisis en tant que tels sur des sujets relevant de notre compétence, nous restons maîtres de leur traitement. Nous ne traitons pas non plus les saisines qui relèvent strictement du domaine judiciaire, comme une affaire liée à la loi sur la presse, ni les demandes de déprogrammation d'une émission, qui sont parfois formulées sans argumentaire précis.

Le nombre de saisines n'est effectivement pas considérable : alors pourquoi ? Tout d'abord, je pense que les comités d'éthique sont encore trop peu connus ; moins de dix ans après leur création, c'est assez court pour qu'ils s'installent véritablement dans le paysage. Ensuite, l'Arcom, anciennement le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), a des décennies d'existence, est très connue et occupe une place considérable dans le paysage institutionnel en tant que régulateur. C'est la raison pour laquelle beaucoup de personnes qui pourraient saisir notre comité se tournent directement vers elle.

Enfin, cette rareté tient aussi à la nature même de nos sociétés respectives. Radio France, avec ses différentes antennes, propose énormément d'émissions de plateau et de reportages avec des invités, ce qui constitue l'essence même de la radio. L'offre de France Télévisions est, quant à elle, majoritairement composée de films, d'émissions de variétés, de

séries historiques et de téléfilms, souvent de qualité. Bien sûr, des magazines d'information et d'investigation sont également diffusés, mais les occasions de saisine sont objectivement plus nombreuses pour Radio France que pour France Télévisions.

Cet ensemble de facteurs explique à mon sens le nombre assez limité de saisines. Il nous est difficile de lancer une campagne de communication pour inviter à davantage nous saisir ; ce n'est pas notre but. D'ailleurs, le fait que ces dernières soient peu nombreuses n'est pas forcément un mauvais signe en soi. Cela peut également signifier que le nombre de sujets suffisamment aigus pour justifier une saisine n'est pas très élevé, ce qui correspond aux enquêtes qui montrent que les Français accordent une confiance relativement forte dans l'audiovisuel public. Nous sommes néanmoins conscients de la nécessité d'être davantage connus et nous travaillons actuellement avec France Télévisions pour progresser dans ce sens.

Concernant la question très précise que vous avez posée sur la CGT, nous n'avons pas été saisis, mais nous nous sommes posé la question de l'autosaisine. Nous sommes très peu nombreux et nous n'avons pas les moyens d'exercer une veille globale. Nous avons donc estimé que nous devions nous autosaisir uniquement si un sujet s'imposait très massivement dans l'actualité, comme ce fut le cas pour l'affaire Cohen-Legrand. Dans ce cas précis, nous avons décidé de nous autosaisir, mais cela reste assez rare. En réalité, nous sommes davantage dans l'attente d'être saisis que dans une démarche d'autosaisine.

M. Jérôme Cathala, médiateur de France Télévisions. Nous allons essayer de présenter à deux voix et en quelques mots ce qu'est l'institution de la médiation à France Télévisions, qui est assez originale et n'existe pas dans toutes les entreprises de presse. Elle a été créée il y a un peu plus d'un siècle aux États-Unis par Joseph Pulitzer, propriétaire de journaux qui estimait que, pour garantir la confiance entre les lecteurs et les journalistes, il était important de disposer d'une institution indépendante. Dès le début, il a instauré à cet effet des critères qui s'appliquent encore aujourd'hui : des professionnels, en l'occurrence des journalistes, se voient confier une mission en toute indépendance, à l'intérieur de l'entreprise mais en dehors de toute hiérarchie.

En France, la médiation est apparue dans les années 1990, d'abord dans la presse écrite au sein des journaux *Le Monde* et *La Croix*, puis en 1998 dans l'audiovisuel avec la création du médiateur de France 2, suivi par celui de Radio France en 2002 et de TF1. Il n'existe pas de médiateur partout ; c'est une vraie volonté de l'entreprise d'instaurer un service qui assure la relation entre ceux qui consomment nos contenus et ceux qui les produisent. Nous respectons toujours ces critères : le médiateur doit être un journaliste reconnu pour son respect des valeurs de la profession et bénéficier de la reconnaissance de l'éditeur, de la rédaction et du public. Il est indépendant de toute hiérarchie durant la durée de son mandat, ce qui est notre cas. Il est irrévocable durant son mandat et sa liberté de parole est totalement garantie. Nous n'exerçons pas d'autre fonction éditoriale exécutive au sein de l'entreprise et nous pouvons témoigner que notre indépendance est réelle : depuis décembre 2019 et janvier 2020, nous n'avons subi aucune pression interne et personne ne nous a demandé d'intervenir ou de ne pas intervenir.

M. Gérald Prufer, médiateur des programmes des chaînes de France Télévisions. Je souhaite vous indiquer que j'ai exercé des mandats électoraux : j'ai été conseiller général de la Martinique et conseiller municipal de la ville de Saint-Pierre, dont je suis originaire, entre 1994 et 2000. Par la suite, j'ai exercé diverses responsabilités, notamment en tant que directeur régional à Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie, à La Réunion, à Mayotte, en Guadeloupe, en Guyane et en Polynésie française. Lorsque j'étais directeur à Mayotte, j'ai travaillé avec la députée Estelle Youssouffa, avec qui j'ai gardé une relation extrêmement amicale.

Pour en revenir au fonctionnement de la médiation, tout ce que nous allons vous dire est inscrit dans la charte des antennes de France Télévisions, qui précise les missions des médiateurs et leur indépendance. Nos missions consistent tout d'abord à assurer l'interface entre le public et les chaînes de France Télévisions. Nous pouvons être saisis directement par les téléspectateurs par courrier ou sur les plateformes, ou par l'intermédiaire du service des relations avec les téléspectateurs. Il faut comprendre que nous travaillons au sein d'un écosystème qui comprend ce service, la médiation et un service de veille des réseaux sociaux.

Nous examinons les remarques, critiques, suggestions ou protestations concernant le traitement de l'information dans les journaux, les magazines ou les éditions numériques. Nous communiquons nos avis aux parties concernées, qu'il s'agisse de plaignants ou de personnes exprimant leurs félicitations. Nous expliquons notamment aux téléspectateurs les rouages de France Télévisions, les choix des rédactions et notre façon de travailler.

Ces interventions ont toujours lieu *a posteriori* ; les médiateurs n'interviennent jamais dans le choix, la préparation ou l'élaboration des programmes. Nous pouvons néanmoins jouer un rôle de vigie : étant en prise directe avec le public, nous pouvons ressentir les vibrations de la société et alerter les directions de France Télévisions.

Il faut aussi préciser que nous n'avons aucun pouvoir de sanction. La médiation doit donc être visible, c'est pourquoi nous disposons d'un espace éditorial régulier, l'émission « Votre télé et vous », diffusée sur France 2, France 3 et la plateforme france.tv, qui permet de nous faire connaître du plus grand nombre.

M. Jérôme Cathala. J'ai omis de signaler que je connais Mme Brigitte Benkemoun, avec qui nous avons travaillé ensemble à France Télévisions il y a un peu plus de dix ans.

Nous recevons en moyenne 6 000 à 7 000 courriels par an, ainsi que quelques courriers postaux, et nous nous efforçons de répondre à tous. Gérald Prufer s'occupe des programmes, tandis que je me charge de l'information. Nous répondons au public par la même voie, après avoir mené une enquête, interrogé les producteurs de contenu et vérifié s'il y avait eu des erreurs ou des manquements aux règles déontologiques. Nous donnons régulièrement raison aux téléspectateurs et demandons à la rédaction, si elle ne l'a pas déjà fait, de présenter des excuses et d'expliquer l'erreur.

Nous intervenons aussi publiquement via l'émission mensuelle déjà mentionnée, ainsi que sur l'antenne de France Info lorsque l'actualité le justifie. Nous participons également à la page « Une information transparente » sur le site franceinfo.fr, page assez originale où les journalistes et nous-mêmes pouvons donner des informations directement au public. Sur les réseaux sociaux, nous ne répondons pas directement ; il s'agit le plus souvent d'avis ou d'opinions. Nous y indiquons notre adresse courriel pour toute saisine formelle.

Enfin, dans notre émission télévisée, nous faisons intervenir des responsables de France Télévisions pour répondre à des questions précises, mais aussi des historiens des médias ou des confrères, y compris étrangers, pour élargir le débat. Les thèmes de ces émissions sont toujours bâtis à partir des courriels des téléspectateurs, dont les questions sont lues à l'antenne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Des salariés à plein temps vous accompagnent-ils au sein du comité d'éthique ou êtes-vous tous bénévoles sans personnel dédié ?

Mme Christine Albanel. Nous sommes bien sûr tous bénévoles. Une personne de la direction de la déontologie, qui dépend du secrétariat général, nous accompagne pour les aspects pratiques : organiser les auditions, fournir les liens pour les visioconférences, assurer les transmissions, etc… mais c'est tout.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'entends donc qu'il s'agit d'un soutien administratif mais qu'il n'y a aucun personnel dédié pour travailler sur le fond à vos côtés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais revenir sur votre activité, pour que les Français comprennent bien votre rôle. Au cours des cinq dernières années, depuis 2020, le comité d'éthique de France Télévisions n'a rendu que six avis. En comparaison, celui de Radio France fait état d'une trentaine. Comment justifiez-vous ce rapport d'un à cinq entre votre volume de travail et celui de Radio France ?

Mme Christine Albanel. Comme je l'ai dit, un problème de notoriété se pose pour tous les comités d'éthique, celui de Radio France étant peut-être un peu plus connu. La raison principale est, à mon sens, liée à la nature même des activités de chaque entreprise. Les saisines que nous recevons concernent presque exclusivement l'honnêteté de l'information, c'est-à-dire des journaux télévisés ou des magazines d'investigation dans lesquels des personnes ou des entreprises estiment que des informations biaisées et préjudiciables ont été diffusées à leur sujet. Nous avons eu très peu de saisines sur le terrain du pluralisme ; en fait, et aucune depuis que j'assure la présidence.

Je ne connais pas le détail des saisines de Radio France, mais je suppose que le grand nombre d'émissions de plateau et de débats avec de nombreux invités, ce qui est bien moins le cas sur France Télévisions, multiplie les occasions de saisine. Certes, il existe des émissions comme « C dans l'air », « C politique » ou « C à vous », et nous avons été saisis à propos de « 13h15 le dimanche », mais cela ne représente pas la majorité des programmes de France Télévisions. C'est une partie importante, mais non majoritaire. Je pense que c'est la raison principale de cette différence.

Pourrions-nous faire plus ? Certainement. Par exemple, nous pourrions être présents sur la page dédiée du site de France Télévisions évoquée par Jérôme Cathala. Nous y réfléchissons. En tout cas, le thème du pluralisme est peu abordé dans nos saisines. D'ailleurs, nous n'avons eu aucune saisine concernant la chaîne France Info.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je rappelle qu'il existe deux modes de saisine : celle des téléspectateurs sur des sujets de neutralité, d'honnêteté et d'indépendance, mais aussi votre propre capacité d'autosaisine, notamment pour alerter l'Arcom. Sur les cinq dernières années, vous ne vous êtes autosaisis qu'une seule fois, au sujet de l'affaire Cohen-Legrand. Considérez-vous que, depuis cinq ans et particulièrement ces derniers mois, France Télévisions a été parfaitement irréprochable du point de vue de l'honnêteté, de l'indépendance et du pluralisme, qui sont des objectifs dont la valeur juridique est clairement consacrée par la loi Léotard ?

Mme Christine Albanel. Personne n'est irréprochable et des améliorations sont toujours possibles. Les dirigeants de France Télévisions en sont les premiers conscients, puisqu'un travail est actuellement mené pour progresser sur la voie du pluralisme.

La question est de savoir ce que nous pouvons faire avec nos moyens ; je le répète, nous sommes quatre, sans moyens d'investigation ni système de veille permanent. Nous ne

sommes pas l'Arcom ! La question de l'autosaisine s'est donc posée, mais nous avons estimé qu'il fallait la réserver à des cas très particuliers, partant du principe que les personnes concernées avaient toute latitude pour nous saisir. Même sur des sujets qui défraient l'actualité, comme le dernier « Complément d'enquête », nous n'avons pas été saisis. Faut-il s'autosaisir d'un sujet qui occupe déjà l'espace médiatique et sur lequel l'Arcom est intervenue, alors que nous n'avons pas les moyens de mener de grandes investigations ? Nous pouvons nous renseigner, mener des auditions et porter un jugement en toute indépendance mais c'est un choix qui a été fait. Doit-il être remis en cause ? Peut-être…

Près de dix ans après la création de ces comités, c'est le bon moment pour se poser ces questions. Les États généraux de l'information (EGI) ont soulevé de nombreuses questions comme le manque de moyens ou les modalités de nomination des membres des comités d'éthique. Il appartiendra au législateur d'en décider le cas échéant. Toujours est-il que, dans le cadre actuel de nos missions et avec les moyens dont nous disposons, nous ne pouvons pas nous autosaisir à chaque problème ; nous nous efforçons de traiter au mieux les saisines que nous recevons.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous semblez déplorer un manque de moyens et l'absence de capacité de veille, ce qui est pour le moins étonnant pour une entreprise comme France Télévisions, dotée d'un budget de plusieurs milliards d'euros financés par le contribuable. De qui dépend votre capacité à obtenir des moyens de veille et d'autosaisine ? Serait-ce à la direction de France Télévisions de vous accorder plus de moyens pour que vous puissiez vous saisir des sujets remarqués par les téléspectateurs concernant les principes d'honnêteté, de pluralisme et de neutralité ?

Mme Christine Albanel. Encore une fois, le but n'est pas que le comité d'éthique devienne un nouveau petit Arcom. La tendance française à faire grossir les structures n'est pas souhaitable. Je conçois plutôt notre rôle comme celui d'une cellule assez souple qui, saisie d'un sujet relevant de sa compétence, le traite au mieux et le plus rapidement possible, souvent plus vite que l'Arcom. Nous publions ensuite nos conclusions et formulons des recommandations, qui sont d'ailleurs très attendues par les journalistes concernés.

J'ai été témoin de l'importance que les équipes des grands magazines d'investigation accordent à nos travaux lorsqu'elles font l'objet d'une plainte. Je me souviens par exemple d'une affaire concernant Unicef France : la question de l'utilisation d'acteurs pour dire des propos et incarner des personnes ne souhaitant pas apparaître à l'écran, en raison des risques de reconnaissance malgré le floutage, se posait. Nous avions estimé que le téléspectateur devait être constamment informé qu'il s'agissait d'un comédien. Ce sont des recommandations de ce type, parfois reprises d'ailleurs par l'Arcom, qui peuvent avoir une réelle influence. Pour ma part, encore une fois, je ne souhaite pas que le comité se dote d'une veille permanente ; ce n'est pas ainsi que je conçois sa mission.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourrions-nous dire qu'il règne aujourd'hui un flou entre les missions respectives du médiateur, de l'Arcom et du comité d'éthique ? Ça expliquerait que vous soyez peu saisis, les téléspectateurs se tournant plutôt vers le médiateur ou l'Arcom dont la visibilité est effectivement plus grande. Ne faudrait-il pas à ce titre revoir les périmètres et les fonctions de chacune de ces instances ?

Mme Christine Albanel. Oui, je pense que c'est un vrai sujet. Le médiateur et l'Arcom sont bien plus connus que les comités d'éthique, et un flou entoure les périmètres. Cependant, je ne crois pas qu'il y ait redondance entre le médiateur et le comité d'éthique. Le

médiateur intervient sur des observations, relève des erreurs et fait le lien entre les téléspectateurs et les antennes. Les saisines que nous recevons concernent des sujets souvent plus lourds et complexes, parfois même avec une dimension historique. Je pense à une affaire récente concernant « 13 heures 15, le dimanche », qui concernait une saisine de la part du descendant du colonel de La Rocque au sujet d'un reportage sur les Croix-de-Feu. Ce sont des affaires délicates, confidentielles et complexes.

Mme Brigitte Benkemoun, membre du comité d'éthique de France Télévisions. Je voudrais préciser que nous ne rendons pas nos avis du haut de notre seule autorité. Nous auditionnons de nombreuses personnes. Dans le cas du petit-fils du colonel de La Rocque, nous avons par exemple pris la peine d'auditionner cinq ou six historiens. Nous menons, je crois, un travail extrêmement sérieux et respectueux de celui des journalistes. On ne peut pas rendre un avis à la légère, et il nous arrive de changer d'avis, comme ce fut le cas sur la question des comédiens remplaçant les témoins dans le documentaire auquel la présidente a précédemment fait allusion.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 25 janvier dernier, la chaîne France Info a diffusé un bandeau indiquant, je cite : « 200 otages palestiniens retrouvent la liberté. » Il s'agissait en réalité de détenus palestiniens, dont nombre d'entre eux avaient été condamnés pour des crimes terroristes. Ce bandeau a choqué de nombreux téléspectateurs et suscité une émotion légitime. Vous n'avez pas été saisis, et l'Arcom n'a pas davantage saisi France Info pour obtenir des explications. Auriez-vous dû vous autosaisir sur un sujet aussi précis ?

Mme Christine Albanel. Nous aurions pu. Cependant, nous sommes dans une actualité nationale et internationale extrêmement dense, violente et polarisée : les occasions de nous saisir seraient nombreuses. La question est de savoir comment agir de manière générale face à la multitude d'exemples de ce type. Nous aurions pu nous autosaisir en effet mais nous ne sommes pas en capacité de le faire systématiquement, compte tenu, encore une fois, de la fréquence de tels incidents.

Mme Brigitte Benkemoun. Nous ne sommes pas l'équivalent de la « police des polices » de l'information à France Télévisions. Notre fonction n'est pas de surveiller tous les journaux télévisés pour sanctionner. Nous ne sommes ni un tribunal, ni une police de l'information.

Mme Christine Albanel. En revanche, nous souhaiterions travailler davantage sur un temps long. Nous travaillons actuellement à mieux suivre certains magazines en nous répartissant les tâches, afin d'avoir une vision globale sur plusieurs mois et pour ainsi vérifier si le pluralisme est respecté. Nous devons en effet nous assurer qu'à une opinion exprimée puisse répondre une opinion contraire, pour que le téléspectateur se forme son propre avis. Nous travaillons dans ce sens, mais nous ne sommes pas une police de l'instantané qui réagirait à chaque déclaration.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la présidente, je ne voudrais pas que vos propos soient déformés ; la question du rapporteur est importante. Assimiler des prisonniers à des otages est grave ! Or votre comité est relatif à l'honnêteté de l'information. On aurait légitimement pu considérer que le comité d'éthique s'en serais saisi, car qualifier des prisonniers d'otages dans ce contexte relève d'un manque d'honnêteté.

Mme Christine Albanel. Vous m'avez entendue dire que nous aurions pu le faire. Mais notre approche est nécessairement moins ponctuelle, déclaration par déclaration. Elle doit s'inscrire davantage dans la durée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur France 5, il y a quelques semaines, une comparaison a été faite entre Jordan Bardella et Adolf Hitler en parlant d'« effet von Papen ». Le 11 septembre dernier, sur le plateau de l'émission politique de France 2, à une heure de grande écoute, Caroline Roux a reçu Mathieu Pigasse en le présentant comme un simple chef d'entreprise. Or il est à la tête de *Mediawan*, l'entreprise qui bénéficie le plus de fonds publics de la part de France Télévisions pour ses productions. De plus, il a fait la « Une » de *Libération* le 13 janvier 2024 en déclarant, je le cite : « *Je veux mettre les médias que je contrôle dans le combat contre la droite radicale.* » Pourtant, durant cette émission, face à celle qui est de fait son employée dans l'émission « C à vous », il a pu, pendant une vingtaine de minutes et sans contradicteur, affirmer que le Rassemblement national était un parti qui pourchassait les homosexuels et les étrangers. À aucun moment, Caroline Roux n'a mentionné cette « Une » de *Libération*, ni le rôle de M. Pigasse dans la production d'émissions de l'audiovisuel public, dont celle qu'elle présentait Sur ces deux faits, qui ont suscité de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux, on a le sentiment que la journaliste a fait preuve de partialité ou, *a minima*, d'omission. Pourquoi ne vous êtes-vous pas dit qu'il fallait vous autosaisir et rappeler ses obligations de service public à Caroline Roux ainsi qu'aux responsables de la ligne éditoriale ?

Mme Christine Albanel. Nous sommes dans la même logique que ce que nous vous avons exposé précédemment. Vous citez plusieurs exemples, et il y en a sûrement d'autres. C'est ce que nous allons essayer d'améliorer en observant telle ou telle émission sur la durée, mais réagir immédiatement en disant « il s'est dit telle chose » ou « il ne s'est pas dit telle chose », ce n'est pas ainsi qu'a été conçu le comité d'éthique. C'est là que se situe le problème. Il faut nous saisir et tout le monde le peut, les particuliers, les associations : c'est très libre. Encore faut-il que nous soyons au courant, ce qui n'est pas toujours le cas. Nos journées sont remplies et nous ne sommes pas forcément informés de tout ce qui se dit chaque jour sur toutes les antennes. La saisine par des tiers, plus que l'autosaisine, reste la solution, ou alors des observations ciblées sur le temps long, ce que nous allons essayer de mettre en place.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je m'adresse maintenant aux médiateurs sur le cas précis de France TV Slash, programme destiné aux jeunes et notamment aux mineurs, diffusé sur les réseaux sociaux. Une association de la société civile a analysé les 3 000 publications de FranceTv Slash et a signalé que 500 d'entre elles posaient problème. Je cite quelques exemples de leurs signalements : la promotion du livre de Rokhaya Diallo, des appels aux dons pour le comité « Justice pour Adama » relayés par le service public, des injonctions à ne pas dire « bonjour monsieur » ou « bonjour madame » pour ne pas « mégenrer » les personnes, de multiples sujets sur la transition de genre, ou plus récemment, un « top 3 des érections qui existent » ou encore la promotion des « vertus thérapeutiques des champignons hallucinogènes ». Messieurs les médiateurs, avez-vous reçu des signalements sur ces sujets et, selon vous, cette ligne éditoriale est-elle conforme à la mission d'un service public s'adressant notamment à des publics mineurs ?

M. Jérôme Cathala. Sur FranceTv Slash, la réponse est simple : nous n'avons jamais reçu la moindre question sur aucun contenu diffusé par cette plateforme. Peut-être que notre public est constitué de téléspectateurs un peu plus âgés, ceux qui regardent les journaux télévisés ou les émissions de grande écoute sur les antennes généralistes, ou qui lisent le site franceinfo.fr. C'est sans doute la raison pour laquelle nous n'avons jamais été saisis de contenus de FranceTv Slash. Personne ne nous en a jamais parlé, en tout cas depuis 2020.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'Arcom est saisie, mais pas vous. Un mécanisme ne devrait-il pas permettre que vous soyez saisis directement, avant même que l'Arcom ne s'exprime ? Sinon, on peut là aussi s'interroger sur votre rôle. Le rapporteur cite des cas importants qui ont suscité un émoi tout à fait entendable. Le fait de ne pas en être saisis ou de ne pas vous autosaisir pose une réelle question, alors même que les réseaux sociaux et d'autres médias s'en emparent. Comment pourriez-vous être saisis ou vous saisir de ces sujets importants ?

M. Jérôme Cathala. Lorsque l'Arcom ou le comité d'éthique sont saisis d'une question, nous n'y touchons plus ; c'est peut-être aussi pour cela que nous ne sommes pas particulièrement saisis de ce genre de questions. Lorsque les personnes ont saisi une autorité institutionnelle comme l'Arcom, qui est censée avoir un point de vue engageant, ou le comité d'éthique, nous nous retirons. C'est l'une de nos règles de procédure.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je m'adresse aux membres du comité d'éthique et aux médiateurs. Sur la ligne éditoriale de FranceTv Slash qui, par exemple, relaie un appel aux dons pour le comité Adama Traoré et diffuse des injonctions politiques, que vous ayez été saisis ou non, qu'en pensez-vous ? Cela vous semble-t-il conforme aux impératifs d'honnêteté, de pluralisme et d'indépendance de l'audiovisuel public ?

Mme Christine Albanel. Je n'ai jamais suivi ni regardé FranceTv Slash. Un problème se pose visiblement et je pense qu'il doit entrer dans la réflexion globale dont je parlais. Je vais bien sûr l'évoquer avec les dirigeants de France Télévisions, avec tous les exemples qui ont été cités. Cela mérite d'être regardé de plus près, mais je ne peux guère en dire plus, ne connaissant pas les détails de ce que vous me dites.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous n'avez jamais refusé d'examiner des situations litigieuses ou vous n'avez simplement pas été saisis de ces différents sujets ?

Mme Christine Albanel. Les personnes qui regardent FranceTv Slash n'ont pas le réflexe de saisir les instances qui pourraient traiter le sujet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'affaire Cohen-Legrand est l'un des seuls sujets dont vous vous êtes autosaisis. Pour rappel, ces deux journalistes ont été filmés dans un café avec des cadres du Parti socialiste. M. Legrand est un journaliste disposant d'un temps d'antenne important, notamment sur France Inter, et il en va de même pour M. Cohen sur les antennes de France Télévisions notamment. Dans votre avis du 12 septembre 2025, vous écrivez : « *On ne peut pas affirmer au vu de cette séquence tronquée que Patrick Cohen avait d'autres objectifs que l'exercice de son métier.* » Je me permets de vous rappeler les propos de Thomas Legrand : « *Nous, avec Patrick Cohen, on fait ce qu'il faut pour Dati*. » À aucun moment dans cette séquence, Patrick Cohen n'a contredit son confrère, ni apporté la moindre nuance. Estimez-vous que participer à une telle conversation, où il est question de mettre le rôle de journaliste de service public au service d'un parti politique, ne poursuit pas d'autres objectifs que celui de l'exercice du métier de journaliste ?

Mme Christine Albanel. Le fait que des journalistes rencontrent des politiques est une pratique constante et normale, qui fait partie de la vie démocratique. En revanche, que des conversations captées à l'insu des intéressés soient publiées est très discutable.

Nous avons regardé la séquence et constaté que Thomas Legrand s'exprimait, tandis que Patrick Cohen ne disait rien. On peut certes estimer qu'il aurait dû s'insurger, mais le fait

est qu'il est resté silencieux. Il est donc compliqué d'affirmer qu'il a contrevenu à des règles déontologiques alors qu'il n'a absolument rien dit. Thomas Legrand a d'ailleurs lui-même reconnu que ses propos étaient une erreur et en a donné une autre interprétation. Nous nous sommes contentés de constater que Patrick Cohen, qui n'est pas un journaliste salarié de France Télévisions mais qui occupe une place importante à l'antenne, ne disait rien.

L'avis se termine, et ce n'est pas anodin, en rappelant qu'en cette période complexe, fracturée et polarisée, il est crucial que le service public soit très attentif au pluralisme des opinions, au respect des règles déontologiques et à la nécessaire impartialité des professionnels qui interviennent sur ses antennes. Nous avons expressément rappelé ces principes, qui ne sont ni insignifiants ni neutres. Tel est le sens de notre avis.

Mme Brigitte Benkemoun. Je me permets d'ajouter que c'est une séquence qui, comme vous le savez tous, a été montée. Il y a huit ou dix points de montage dans ce qui a été diffusé. On dit que Patrick Cohen ne dit rien mais, en réalité, nous n'en savons rien. C'est pourquoi notre avis demande avant tout que nous disposions de l'intégralité de ce document, pour savoir ce que Patrick Cohen a pu dire. En l'état actuel des choses, il ne dit rien, car ce qu'il a pu ajouter a été coupé au montage.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je réagis à ce que vous dites, madame Benkemoun. Vous parlez de « *séquences tronquées et montées* ». Or, à la demande de M. Cohen lui-même, un constat d'huissier a été effectué et a permis de certifier que la vidéo n'a été ni tronquée, ni montée. À aucun moment, d'ailleurs, le comité d'éthique n'a demandé le rush complet, qui a été certifié par huissier. Votre avis se fonde donc sur un postulat faux. Quelle est donc la légitimité du comité d'éthique pour s'exprimer sur ce sujet à partir de postulats qui ont été démontrés comme étant faux ?

Mme Brigitte Benkemoun. À ma connaissance, l'enregistrement intégral n'a jamais été communiqué.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne l'avez pas demandé. Il a été communiqué à un huissier par les journalistes de *L'Incorrect* et cet huissier a démontré que la séquence n'avait été ni montée, ni tronquée. Je vous interroge là sur votre rôle, car vous affirmez des choses sans même demander à les vérifier. Vous affirmez que le montage a été tronqué, alors que cela a été infirmé par un huissier. Je pose donc la question de la légitimité de votre décision.

Mme Christine Albanel. L'avis indique qu'il serait souhaitable d'avoir connaissance de toute la séquence. Il apparaissait que Patrick Cohen ne disait rien ; c'est sur ce fait que l'avis a été rendu. Nous ne sommes concernés que par Patrick Cohen, pas du tout par Thomas Legrand.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si Patrick Cohen avait été salarié de France Télévisions, et non simple chroniqueur, votre regard ou votre analyse auraient-ils été différents ?

Mme Christine Albanel. Non, car il est suffisamment présent à l'antenne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est bien pourquoi je pose la question. Son statut n'a donc pas d'impact sur la manière dont vous examinez les situations problématiques ?

Mme Christine Albanel. Non, nous ne faisons aucune différence. Ce qui compte, c'est la présence à l'antenne et ce qui a été dit ou non. Nous n'avons pas à juger des opinions des personnes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 27 novembre, en l'espace de 24 heures, le magazine « Complément d'enquête », animé par M. Tristan Waleckx, a fait l'objet de deux rappels à l'ordre de la part de l'Arcom : un communiqué de presse et une mise en garde. L'un pour avoir repris, dans un reportage consacré à CNews, de fausses informations publiées par l'association Reporters sans frontières, qui ont dû être coupées au montage en dernière minute, et l'autre pour avoir manqué de rigueur et d'honnêteté sur un reportage précédent portant sur le Sénat. Trouvez-vous ces manquements préoccupants de la part de ceux qui ont la responsabilité de l'investigation au nom du service public ? Avez-vous été saisis par l'Arcom sur ce sujet et quelle réponse comptez-vous apporter ?

Mme Christine Albanel. Sur le « Complément d'enquête » consacré au Sénat, nous n'avons pas été saisis. Le président du Sénat, Gérard Larcher, a choisi de saisir l'Arcom directement, peut-être en raison de l'importance des moyens d'investigation de cette autorité. L'Arcom a rendu rapidement une décision détaillée et précise ; le sujet ayant été traité par l'Arcom, nous ne sommes pas intervenus.

S'agissant du « Complément d'enquête » sur CNews, l'Arcom est intervenue quelques heures avant la diffusion pour remettre en cause certains éléments chiffrés. La direction de France Télévisions a aussitôt pris la décision de retirer ces éléments. Nous n'avons pas été saisis là non plus. On peut considérer que l'Arcom étant intervenue et France Télévisions ayant agi, il n'y avait pas lieu pour nous de nous autosaisir à ce moment-là, d'autant plus qu'il s'agit de sujets très complexes sur lesquels nous n'avons pas les moyens de vérifier des chiffres contradictoires. Cette affaire est aujourd'hui dans tous les esprits, a fait l'objet d'une décision et d'une action de la part de France Télévisions, laquelle est d'ailleurs contestée en interne. Pour moi, une décision de l'Arcom, en tant que régulateur, fait autorité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela pose la question de l'articulation et de la complémentarité entre les comités d'éthique et l'Arcom. On pourrait en effet considérer qu'il est important que le comité d'éthique puisse s'exprimer sur ces sujets au-delà du périmètre de l'Arcom, car il est composé de membres indépendants et sa raison d'être comme sa composition diffèrent de celles de l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Messieurs les médiateurs, vous recevez des milliers de courriels de téléspectateurs. Dans votre rapport pour 2023-2024, à la page 48, vous écrivez : « *Les choix éditoriaux sont souvent questionnés et contestés sur l'air du soupçon ou du complotisme. Cette question de confiance et de défiance, notamment en matière d'information politique, est toujours très présente dans les courriels*. » À vous lire, j'ai l'impression que le soupçon d'entorse aux principes de neutralité, d'indépendance et d'honnêteté de la part de la direction, des éditeurs et des journalistes de France Télévisions n'a jamais été véritablement évacué au cours des dernières années. Au vu de l'ensemble des saisines que vous recevez, ce point demeure-t-il aussi sensible ?

M. Jérôme Cathala. C'est effectivement l'une des questions les plus importantes. Pour l'anecdote, je tiens néanmoins à rappeler à la Représentation nationale que la grande majorité des courriels que nous recevons ne porte pas sur ce sujet, mais sur un point qui peut paraître mineur à certains, mais pas aux Français qui nous écrivent : les anglicismes et la protection de la langue française ! Je ne mésestime nullement ce sujet, qui relève de notre cahier

des charges. L'article 39 stipule en effet que France Télévisions doit défendre la langue française et utiliser les termes français lorsqu'ils existent. C'est, de très loin, la question qui nous est la plus fréquemment posée. Nous avons d'ailleurs consacré une émission spéciale sur France Info pendant une année entière à ce sujet, avec une journaliste qui expliquait l'origine des termes anglo-saxons et leurs alternatives françaises. Nous formulons cette remarque très régulièrement en interne.

Pour autant, plusieurs types de questions sont récurrentes, notamment, comme vous l'avez souligné, monsieur le rapporteur, celles qui concernent l'information politique et le soupçon de partialité que certains téléspectateurs nous indiquent ressentir. Cela vaut d'ailleurs pour la politique intérieure comme pour la politique étrangère. Le conflit Israël - Hamas a, par exemple, engendré de très nombreuses interrogations sur notre honnêteté et notre équilibre dans le traitement de l'information.

Ces questions sont d'ailleurs souvent formulées en des termes diamétralement opposés à propos d'un même reportage ! Un reportage peut ainsi déclencher des courriels nous accusant d'être scandaleusement pro-gouvernementaux, tandis que d'autres, sur exactement le même sujet et en nombre à peu près équivalent, nous reprocheront d'être scandaleusement anti-gouvernementaux. C'est ce que l'on nomme les biais cognitifs. J'ai d'ailleurs consacré une émission avec un psychiatre à ce sujet pour tenter de répondre à ces questionnements. Chacun perçoit l'information à travers le prisme de sa culture, de son histoire et de ses attaches. Face à cela, notre rôle est de vérifier s'il y a eu une erreur factuelle ou une présentation erronée.

La question des invités est également extrêmement prégnante : pourquoi tel invité n'a-t-il pas été présenté correctement ou pourquoi les invités de tel camp sont-ils plus nombreux que ceux de tel autre ? Notre objectif, en tant que médiateurs, n'est pas de défendre France Télévisions, mais d'établir la réalité des faits, d'expliquer une éventuelle erreur ou de justifier les choix éditoriaux.

Je dois cependant apporter un bémol : il apparaît que les biais cognitifs que j'évoquais amènent souvent nos publics à ne pas écouter un reportage jusqu'à son terme. Sur un sujet d'une minute trente, nous constatons que des téléspectateurs réagissent après les trente premières secondes, leur cerveau se focalisant sur un point précis. Ils se précipitent alors pour nous envoyer un message, sans avoir entendu la fin du reportage qui, bien souvent, répondait spécifiquement à leur interrogation. Cela illustre la forte polarisation des opinions, comme le soulignait Mme Albanel, et montre que certains sujets sont si irritants pour nos téléspectateurs qu'ils réagissent de manière immédiate, sans même avoir visionné l'intégralité de reportages qui sont pourtant très courts.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je regrette que les rapports d'activité annuels ne figurent pas sur la page du médiateur du site internet de France Télévisions. Il faut se rendre sur un site dédié pour y accéder. Vous menez pourtant un travail essentiel, suivi par les téléspectateurs. Il est donc important que ces rapports d'activité denses et précis soient plus facilement accessibles à nos compatriotes.

Mme Caroline Parmentier (RN). Je trouve, Mme Albanel, que votre avis sur l'affaire Cohen-Legrand est un modèle du genre. Vous affirmez rendre vos avis avec sérieux, mais vous ne trouvez rien à redire ni sur l'affaire elle-même, ni sur l'attitude des deux journalistes. Vous mettez en cause les méthodes d'enregistrement de *L'incorrect* et vous terminez par une généralité bateau sur le fait que France Télévisions doit être attentive au pluralisme. Vous écrivez même, comme cela a été rappelé : « *Rien ne permet donc d'affirmer, au vu de cette*

séquence, que Patrick Cohen ait d'autres objectifs que l'exercice de son métier de journaliste. » Or il était bien présent et partie prenante de cette séquence ! Quand Thomas Legrand tient ses propos de stratégie avec les deux responsables socialistes, le silence de Patrick Cohen vaut consentement. Je souhaite vous entendre à nouveau sur ce sujet.

Plus généralement, pouvez-vous me citer des situations concrètes où vous avez réellement exercé un contre-pouvoir à France Télévisions ? Pouvez-vous nous donner un exemple récent où votre comité a formulé un désaccord formel, une recommandation contraignante ou un avis critique à l'égard de la direction ? Quelle est votre marge d'indépendance face à la présidence de France Télévisions ? Je retire de vos déclarations qu'en tant que comité chargé de l'honnêteté, de l'indépendance et du pluralisme, vous ne servez à rien. Je vous le demande donc très précisément : à quoi servez-vous ?

Mme Céline Calvez (EPR). Cette audition est la bienvenue car elle met en valeur des dispositifs qui sont à la main des téléspectateurs mais qui demeurent trop peu connus. Mme Albanel, vous avez suggéré qu'une campagne de communication pourrait être nécessaire pour davantage faire connaître votre institution. Selon vous, pourquoi les antennes et les sites internet de France Télévisions ne mettent-ils pas davantage en avant le rôle des médiateurs et du comité d'éthique ?

Ayant moi-même siégé au conseil d'administration de Radio France ainsi qu'à celui de France Télévisions, je m'interroge sur les liens existants entre les médiateurs, le comité d'éthique et le conseil d'administration. Avez-vous l'occasion de présenter vos travaux aux administrateurs ? Vous ont-ils déjà saisis ? Avez-vous saisi des journalistes ou des responsables de programmes en interne ?

J'ai enfin une question plus particulière pour les médiateurs. Vous avez évoqué les sujets fréquemment soulevés, notamment l'honnêteté de l'information. Quelle place la diversité – qu'il s'agisse de la représentation femmes-hommes, des différentes classes sociales ou des personnes en situation de handicap – occupe-t-elle dans les saisines ? Est-ce un motif de réclamation et quelles réponses y apportez-vous, en vous appuyant notamment sur les ressources de l'Arcom ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les Français sont représentés dans ces conseils d'administration par des députés et des sénateurs. Il sera donc intéressant de savoir si les parlementaires qui y siègent vous ont déjà saisis.

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). Ces outils sont en effet très utiles. Le rapport qui a conduit à la mise en place du comité d'éthique témoignait d'une volonté de lui donner les moyens de son contrôle ; or, aujourd'hui, vous ne disposez pas de ces moyens. Ces instances étant utiles à la confiance et à la qualité de l'information, je suis étonné de vous entendre dire que vous n'avez pas forcément besoin de plus de moyens. Certes, il ne faut pas confondre votre rôle avec celui de l'Arcom mais il me semblerait plus pertinent de renforcer ces outils. Pourquoi ne disposent-ils pas de davantage de moyens ?

J'ai également du mal à comprendre le doublon que vous formez avec les médiateurs. Vous me direz que ce n'en est pas un mais pourquoi le travail n'est-il pas davantage fusionné entre les deux instances ? Pourquoi la fonction de médiateur n'a-t-elle pas été généralisée au lieu de créer ce comité ?

Je note par ailleurs que, dans les médias privés, la composition de ces instances n'est même pas publique. Je salue donc le fait que la vôtre le soit. Je pense qu'il faut renforcer ces comités et non les affaiblir, et qu'il faut améliorer l'accès à leurs rapports. Si ce ne sont pas des moyens financiers, que faire ? Renforcer les liens avec le médiateur ? J'ai l'impression que nous n'atteignons pas tout à fait l'objectif qui était fixé au départ.

Mme Anne Sicard (RN). Je souhaite évoquer le climat délétère qui règne à France Télévisions. En octobre dernier, le comité social et économique (CSE) de France Télévisions a rendu une délibération unanime, faisant suite à une expertise pour risque grave au sein de la rédaction nationale menée par un cabinet indépendant. Son rapport de 162 pages décrit une « *logique autoritaire* », une « *brutalité des relations* », de la « *violence au travail* » et un système qui n'épargne personne à l'exception des « *quelques stars adoubées* ». Surtout, il contient cette phrase qui devrait tous nous alarmer : la rédaction n'est plus « *traversée de débats* ».

En clair, une nomenclatura parisienne a verrouillé la maison, une petite caste idéologiquement homogène qui impose sa ligne et écrase la contradiction. Les premières victimes sont les journalistes de terrain. Le cabinet d'expertise a même subi des obstructions pour accéder aux données. Dans quel régime fait-on obstruction à des enquêteurs ? Certainement pas en démocratie.

Quand il n'y a plus de débat dans une rédaction, ce n'est plus du journalisme. Je lis sur le site de France Télévisions que le comité d'éthique est chargé de contribuer au respect des principes d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme. Allez-vous donné suite à ce rapport ? Qu'a-t-il été décidé ? En tant que présidents du comité d'éthique et ancienne ministre de la culture et de la communication, comment pouvez-vous garantir le pluralisme à l'antenne quand vos propres instances constatent qu'il n'existe plus en interne ? Je tiens à rappeler que le service public appartient aux Français, et non à une coterie parisienne qui s'en croirait propriétaire.

M. Christian Girard (RN). Je m'adresserai tout d'abord aux membres du comité d'éthique. Après le rapport de la Cour des comptes, comment votre instance justifie-t-elle, sur le plan éthique, le maintien d'une structure coûteuse, incluant privilèges et hauts revenus, alors que le déficit structurel de France Télévisions met en péril la pérennité du groupe ?

Pour ce qui est des médiateurs, j'aurais également une question : pouvez-vous nous communiquer le nombre de requêtes reçues cette année et, si possible, au cours des cinq dernières années ? Quel pourcentage précis de ces requêtes concerne spécifiquement un manque de neutralité ou une déficience dans le pluralisme ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que le comité d'éthique a été prévu par la loi. Le législateur bénéficie donc de toute latitude, et ce sera peut-être un des effets de cette commission d'enquête, pour en modifier le périmètre et les objectifs.

M. Philippe Ballard (RN). Votre rôle est d'informer l'Arcom de tout fait susceptible de contrevenir aux principes d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme. Combien de fois l'avez-vous fait ? Vous avez indiqué recevoir entre 6 et 7 000 courriels par an. Étant quatre bénévoles assistés d'une seule personne, avez-vous le temps de tout lire ? Sur ces milliers de courriels, vous ne rendez que six avis ; comment expliquez-vous ce ratio extrêmement faible ?

Vous avez également expliqué intervenir après l'Arcom. Ma question est simple : à quoi sert votre comité ? N'est-ce pas simplement pour donner bonne conscience à France Télévisions ? À tel point d'ailleurs que vous vous interrogez sur l'opportunité de l'autosaisine.

Ayant été journaliste pendant quarante ans, dont sept dans le service public, je m'interroge par ailleurs sur l'affaire Legrand - Cohen. Vous nous dites que les propos de Thomas Legrand ont été tronqués, montés et enregistrés à leur insu. Admettons. Mais pourquoi ne réagissez-vous pas lorsque les antennes de France Télévisions diffusent des propos de personnes interrogées à leur insu ? Dans ce cas, rien ne se passe.

M. Stéphane Hablot (SOC). Je n'interviens pas seulement au nom de mon groupe, mais aussi en tant que citoyen. Je m'interroge sur la notion de subjectivité dans l'information. Il ne faut pas inverser les rôles, ni mettre en difficulté la ministre de la culture, ou encore l'audiovisuel public, dont la mission est extrêmement difficile. Pour illustrer cette subjectivité, vous évoquiez le conflit israélo-palestinien ; c'est un sujet à l'évidence complexe. Prenons l'exemple de M. Marwan Barghouti : certains journaux le qualifieront de « terroriste », d'autres, comme *L'Humanité,* de « libérateur ». Il en allait de même pour Nelson Mandela il y a quarante ou cinquante ans. Ce sont des questions subjectives. Nous ne devons pas nous transformer en comité de censure de l'audiovisuel public. Il faut aussi saluer le travail accompli.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'information est effectivement un enjeu complexe, mais un prisonnier n'est pas un otage. L'objectivité, l'impartialité et le pluralisme sont précisément les enjeux qui nous réunissent au sein de cette commission d'enquête et du travail que vous menez au sein du comité d'éthique et comme médiateurs de France Télévisions.

Mme Christine Albanel. Je conteste tout à fait l'idée que nous ne servirions à rien ! Je conviens que l'on pourrait à l'avenir clarifier nos rôles et nos missions mais je pense que nos avis sont entendus et que nos recommandations ne sont pas du tout inutiles. Notre rôle est réel, même s'il peut être accru, en particulier sur la thématique du pluralisme.

Sur l'affaire Cohen - Legrand, notre avis précisait bien « *au vu de cette séquence* ». Ce n'est pas une appréciation générale. Nous ne nous prononçons que sur la séquence diffusée. Thomas Legrand a reconnu le problème qu'il soulevait lui-même. Dans ce contexte, nous ne pouvions pas reprocher à Patrick Cohen, présent sur l'antenne de France Télévisions, d'avoir agi contrairement à nos principes.

Concernant les exemples de nos actions, la saisine en 2017 sur un numéro de l'émission « Cash Investigation » avait conclu que les arguments portés contre un partenariat avec une entreprise n'étaient pas fondamentaux et relevaient d'un parti pris laissant penser que toute action commune entre une entreprise et une association était par essence mauvaise. Je vous renvoie à cet avis très argumenté.

Mme Calvez, vous nous avez interrogées sur nos liens avec le conseil d'administration de France Télévisions. Nous n'avons jamais été saisis par lui mais je pense qu'il serait effectivement souhaitable à l'avenir que nous puissions échanger avec lui et l'informer. Nous avons été saisis par des personnes s'estimant maltraitées dans des magazines d'enquête ou par des villages protestant contre la présentation d'un projet, comme ce fut le cas en Alsace pour une mine de lithium. Nous avons alors fait passer des messages pour que la parole contradictoire soit mieux représentée sur France 3 Alsace.

Sur les moyens, je ne pense pas qu'il y ait de doublon avec les médiateurs ; nos fonctions sont différentes. La question des moyens dépend de ce que l'on attend à l'avenir des comités d'éthique. Si une loi doit arriver dans l'agenda parlementaire, vous serez amenés à vous prononcer. Je crois simplement qu'il ne faut pas créer des structures redondantes avec l'Arcom. La question de la nomination des membres par le conseil d'administration peut aussi être débattue mais je pense personnellement que cela ne remet nullement en cause notre indépendance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On peut aussi juger regrettable que vous soyez nommés par le conseil d'administration, mais que celui-ci ne se saisisse pas ensuite de votre existence pour travailler avec vous.

Mme Christine Albanel. En effet.

Madame Sicard, vous avez évoqué le climat interne. Notre comité, saisi par des intervenants généralement extérieurs, ne peut pas intervenir dans l'organisation du travail ou dans les relations entre les personnels, qui relèvent davantage des ressources humaines. De même, le rapport de la Cour des comptes et la gestion de l'entreprise, évoqués par M. Girard, ne relèvent pas de notre compétence. La présidente de France Télévisions aura, je pense, l'occasion de répondre sur ces points.

Monsieur Ballard, nous avons en effet la possibilité de saisir l'Arcom. En pratique, nous l'informons de nos travaux lors de nos rencontres régulières, et l'Arcom est souvent déjà saisie des mêmes faits. Je reçois la totalité de ses décisions sur les sujets qui nous concernent. Si un fait particulièrement grave survenait et qu'elle n'était pas saisie, nous le ferions.

Monsieur Hablot, je vous remercie d'avoir insisté sur la complexité de ces affaires et sur le fait que nous ne sommes pas un comité de censure. C'est en effet notre conviction.

M. Gérald Prufer. Les questions de diversité et de handicap font l'objet d'un suivi très précis dans le bilan d'activité annuel de France Télévisions. Sur le handicap, l'entreprise va bien au-delà de ce qu'impose la réglementation. Sur la diversité, nous avons des critères de contrôle et la présidente a ajouté un « pacte de visibilité », qui concerne notamment les populations d'outre-mer et dont les informations sont partagées avec les parlementaires.

La présidente garantit notre indépendance et nous lui garantissons de répondre à tous les messages que nous recevons, soit entre 6 000 et 7 000 par an, sauf ceux qui sont insultants. Il faut noter que nous recevons parfois des vagues de messages identiques, par exemple à l'initiative d'une organisation syndicale ou d'associations pro ou anti-corrida, ce qui entraîne une forte activité sans nécessairement d'enjeu de fond nouveau.

M. Jérôme Cathala. Pour répondre à M. Girard, nous recevons donc entre 6 000 et 7 000 courriels par an (en 2025, nous en sommes à peu près à 6 000). Comme l'a dit Gérald Prufer, nous répondons à toutes les questions pertinentes. À partir de ces questions, nous produisons également des émissions télévisées pour montrer que nous prenons en compte les interpellations des téléspectateurs.

Je souhaite également relativiser l'importance de certaines questions. Celles qui vous occupent, et c'est normal, ne sont pas toujours celles qui intéressent le plus les téléspectateurs qui nous écrivent. Par exemple, l'affaire Cohen - Legrand, qui a suscité de si nombreux articles, ne nous a valu qu'environ 25 courriels. En comparaison, le conflit Israël-Hamas en a déclenché

beaucoup plus, et nous en recevons encore. Sur le dernier « Complément d'enquête », nous avons reçu pour l'instant 11 courriels. Il y a donc parfois une différence d'approche entre les publics et les commentateurs de nos programmes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je nuancerai votre propos. En tant que représentants des Français, nous constatons que certains sujets qui nous remontent de manière très forte ne vous parviennent que de façon plus mesurée. Il y a peut-être un biais dans les saisines que vous recevez. Ce n'est pas forcément le signe d'un désintérêt des Français, mais − et c'est peut-être la conclusion de notre audition − de la nécessité pour vous de vous autosaisir de sujets qui ne sont pas seulement portés par des commentateurs ou des chaînes concurrentes, mais qui intéressent les Français dans leur diversité.

M. Jérôme Cathala. Je ne disais pas cela pour vous contredire, mais pour montrer que nous répondons à ce que les téléspectateurs nous écrivent. Si, en tant que député, vous recevez 50 courriels sur un sujet, cela a du poids.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si le médiateur de France Télévisions n'en a reçu que 20, cela révèle un enjeu de visibilité de votre action. Vous avez un rôle essentiel, mais il faut que vous puissiez être saisis plus efficacement et peut-être mieux vous articuler entre vous et avec l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souhaiterais revenir une dernière fois sur l'affaire Legrand – Cohen. Madame la présidente, vous expliquez que, selon vous, Patrick Cohen n'aurait rien dit dans cet enregistrement. Avez-vous eu accès à l'intégralité de l'enregistrement sur ce sujet ?

Mme Christine Albanel. Non, je n'ai pas eu accès à l'enregistrement mais il y a eu un constat d'huissier sur sa totalité. J'ai considéré que ce constat n'apportait pas d'élément nouveau par rapport au visionnage de la séquence diffusée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous nous expliquez donc ne pas avoir eu accès à l'intégralité de la séquence. Pourtant, dans votre avis, vous dédouanez M. Cohen en écrivant qu'on ne peut affirmer, au vu de cette séquence tronquée, qu'il avait d'autres objectifs que l'exercice de son métier. Avez-vous conscience qu'en rendant cet avis sans avoir eu accès à la totalité de l'enregistrement, vous avez permis à la direction de France Télévisions de se disculper et vous avez ainsi protégé M. Cohen ?

Mme Christine Albanel. Je rappelle que le contexte de cette affaire était celui d'une grande émotion et d'un déferlement médiatique. Nous avons souhaité rendre un avis rapide. Nous l'avons d'ailleurs rendu avant même le constat d'huissier, à un moment où nous savions qu'il y avait eu un possible montage. Lorsque le constat a été réalisé, j'ai considéré qu'il n'apportait pas d'élément nouveau par rapport à la séquence diffusée, et nous ne sommes donc pas revenus sur cet avis. Notre célérité s'explique par la montée en puissance considérable de la polémique à ce moment.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie d'avoir répondu à nos questions avec franchise. Nous mesurons bien qu'il existe aujourd'hui un enjeu d'articulation de vos périmètres d'action respectifs. Les exemples soulignés par le rapporteur montrent la nécessité d'une meilleure coordination entre l'Arcom, les médiateurs et les comités d'éthique. Il appartiendra peut-être au législateur de faire évoluer la loi pour préciser vos modalités d'intervention et de saisine, afin d'apporter aux Français la garantie que les acteurs de

l’audiovisuel public respectent à chaque instant les exigences d’impartialité, de neutralité, d’objectivité et d’honnêteté de l’information prévues par la loi de 1986, à laquelle nous sommes tous attachés.

La séance s’achève à douze heures cinquante.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, Mme Virginie Duby-Muller, M. Christian Girard, M. Stéphane Hablot, M. Jérémie Iordanoff, Mme Joséphine Missoffe, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Anne Sicard

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de M. Nacer Meddah, président de la 3ème chambre de la Cour des comptes, Mme Christine de Mazières, présidente de section et contre-rapporteure des deux rapports FTV et Radio France, Mme Jeanne-Marie Prost, conseillère maître en service extraordinaire, cheffe de file des rapporteurs sur les deux rapports et ancienne responsable du secteur communication à la 3ème chambre, et Mme Gwénaëlle Suc, rapporteure sur France TV et actuelle responsable du secteur communication à la 3ème chambre, conseillère référendaire..... 2

– Présences en réunion..... 25

Jeudi
4 décembre 2025
Séance de 14 heures 15

Compte rendu n° 4

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quatorze heures quinze.

La commission auditionne M. Nacer Meddah, président de la 3ème chambre de la Cour des comptes, Mme Christine de Mazières, présidente de section et contre-rapporteure des deux rapports FTV et Radio France, Mme Jeanne-Marie Prost, conseillère maître en service extraordinaire, cheffe de file des rapporteurs sur les deux rapports et ancienne responsable du secteur communication à la 3ème chambre, et Mme Gwénaëlle Suc, rapporteure sur France TV et actuelle responsable du secteur communication à la 3ème chambre, conseillère référendaire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite à tous la bienvenue pour cette nouvelle audition au cours de laquelle nous allons entendre les responsables de la 3ème chambre de la Cour des comptes, qui a rendu divers rapports financiers sur la situation de France Télévisions et de Radio France. Je tiens au préalable à nous excuser auprès de nos invités dans la mesure où la date et les horaires de votre audition ont été déplacés à plusieurs reprises ; je vous remercie d'autant plus d'avoir pu vous libérer pour être présent ce jour.

Avant de vous entendre, je vais rapidement vous présenter.

M. Nacer Meddah, vous êtes le président de la 3ème chambre depuis la fin du mois de septembre 2022. Vous avez commencé votre carrière administrative au ministère de la Défense puis avez occupé divers postes, notamment à la direction du Trésor. Vous avez été nommé conseiller référendaire à la Cour des comptes en 2002 avant d'occuper divers postes de préfet entre 2009 et 2018 (préfet de Seine Saint-Denis, préfet de la région Franche-Comté, préfet de la région Centre-Val-de-Loire notamment) ; vous avez enfin été nommé président de la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2018 avant, donc, d'être nommé président de chambre à la Cour des comptes le 27 septembre 2022.

Mme Christine de Mazières : vous avez débuté votre carrière au ministère des finances en 1989 avant d'être chargée de mission au cabinet du ministre du commerce extérieur pendant un an et demi, jusqu'en juin 1991. Vous êtes rapporteure à la Cour des comptes en 1993 où vous réalisez des audits et des évaluations de politiques publiques dans les secteurs de la coopération et de la culture. Nommée conseillère référendaire en 2000, vous travaillez ensuite pendant six ans au sein de la sixième chambre sur des dossiers relevant du domaine de la santé (politique du médicament, transfusion sanguine, sécurité sanitaire). Puis, en 2006, vous devenez Déléguée générale du Syndicat national de l'édition, poste que vous occupez pendant dix ans. Vous êtes ensuite revenue à la Cour où vous êtes aujourd'hui présidente de la section culture et communication au sein de la 3ème chambre.

Mme Jeanne-Marie Prost : après vos débuts dans l'administration, vous avez travaillé dans le privé, pour le groupe Brunswick, à Londres, de 2001 à 2007. Vous avez ensuite été médiatrice déléguée puis médiatrice nationale du crédit aux entreprises au sein du ministère de l'économie et des finances ; vous avez également piloté de 2015 à 2019 la délégation nationale à la lutte contre la fraude aux finances publiques. Depuis 2015, vous êtes présidente de l'Observatoire des délais de paiement et vous avez intégré la Cour des comptes en mai 2019 en qualité de conseillère maître en service extraordinaire.

Enfin, Mme Gwénaëlle Suc, vous avez commencé votre carrière au ministère des finances avant d'intégrer la Cour des comptes comme auditrice en 2010, où vous étiez alors spécialisée dans le contrôle et l'évaluation des politiques sociales et des organismes faisant appel à la générosité publique. Entre les mois de décembre 2015 à septembre 2020, vous avez

travaillé au Fonds monétaire international avant d'être nommée secrétaire générale de l'association Bibliothèque sans frontières pendant presque trois ans. Vous avez regagné la Cour des comptes en avril 2023 où vous êtes aujourd'hui spécialisée dans le contrôle et l'évaluation des politiques culturelles et de la communication.

Je vous remercie encore une fois tous les quatre d'avoir bien voulu venir à cette convocation de notre commission d'enquête.

Concernant France Télévisions, la Cour des comptes a publié un rapport important en octobre 2016 intitulé « France Télévisions - Mieux gérer l'entreprise, accélérer les réformes » couvrant la période 2009-2015, prolongé par un nouveau rapport thématique de septembre dernier, étudiant l'entreprise sur la période 2017-2024. On sait que l'organisation de l'audiovisuel public a été profondément modifiée par la loi du 5 mars 2009 qui a substitué à ce groupe d'entreprises une société unique, sachant néanmoins que France Télévisions ne couvre pas aujourd'hui l'ensemble du service public de la télévision (France Médias Monde, TV5 Monde et Arte sont en-dehors de la holding). De plus, c'est en 2009 que France Télévisions a subi l'arrêt de la publicité après 20 heures, avant que la redevance ne disparaisse à son tour en application de la loi de finances rectificative du 16 août 2022. Aujourd'hui, France Télévisions, qui emploie près de 9 000 personnes, dispose d'un budget d'environ 3 milliards d'euros provenant à 80 % de concours publics, soit un montant de 2,53 milliards d'euros en 2024.

Le rapport de la Cour de septembre dernier me semble assez ambivalent et je souhaiterais à ce titre vous poser une première question. En effet, vous soulignez la situation financière critique de France Télévisions, en raison notamment d'un manque de capitaux propres à tel point que vous estimez que l'entreprise est « dans une situation non soutenable sans réformes structurelles majeures ». Mais, dans le même temps, vous insistez sur les réformes structurelles d'ores et déjà effectuées depuis votre précédent rapport et sur le fait que cette dégradation financière est en partie due aux décisions erratiques de l'autorité de tutelle qui a accordé des crédits, en a gelé, en a supprimé… De fait, pouvez-vous nous indiquer quelle est la part en quelque sorte de responsabilité de l'entreprise elle-même dans cette dégradation financière et peut-on en quelque sorte chiffrer ses erreurs ou est-ce dû à un amalgame de décisions qui ont toutes concouru à cette situation ?

Concernant Radio France, la Cour a publié un rapport public thématique « Radio France, les raisons d'une crise, les pistes d'une réforme » en 2015, rapport détaillé par la suite par une partie du rapport public annuel de février 2019 et par un rapport thématique d'octobre 2024 couvrant la période 2017 – 2024. Les rapports de la Cour sur Radio France sont globalement positifs puisque vous avez souligné un redressement de la gestion de l'entreprise, engagé depuis une dizaine d'années, qui a par ailleurs gagné des parts de marché alors même que l'audience globale des radios a décru. Si le financement public de Radio France représente près de 84 % de ses ressources actuelles, l'entreprise souffre également d'une baisse de ses moyens et, souligne la Cour, d'un cadre social très avantageux et également très rigide, sans doute de nature à empêcher l'entreprise de procéder à certaines réformes. D'où ma seconde question : pouvez-vous nous éclairer sur les caractéristiques de ce cadre social ? En quoi est-il si rigide que cela ? À quelles réformes éventuelles s'oppose-t-il concrètement ?

Mais, avant de vous donner la parole, je vous remercie de nous déclarer chacun tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous inviter, à tour de rôle, à lever la main droite et à dire : « Je le jure ».

(M. Nacer Meddah, Mme Christine de Mazières, Mme Jeanne-Marie Prost et Mme Gwénaëlle Suc prêtent serment.)

Je rappelle que je suis moi-même membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024 et j'ai été corapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

Monsieur le président, je vous laisse la parole.

M. Nacer Meddah. Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les députés, les entreprises de l'audiovisuel public font l'objet d'une surveillance soutenue, à travers un cadre de gouvernance particulièrement dense qui associe l'État et la Représentation nationale dans les conseils d'administration, et qui s'appuie sur un cahier des missions et des charges. À ce dispositif s'ajoutent le contrôle de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) ainsi qu'un contrôle étroit de l'État, notamment via le contrôle général économique et financier, qui est amené à formuler un avis préalable sur de nombreux actes de gestion. Ces entreprises sont donc soumises à un contrôle global particulièrement rigoureux. La Cour effectue également des cycles réguliers de contrôle, en plus du contrôle annuel qu'elle mène sur l'exécution du budget consacré à l'audiovisuel public. Elle conduit ses enquêtes de manière indépendante, selon une procédure collégiale et contradictoire.

Les contrôles récents de Radio France et de France Télévisions s'inscrivent dans un cycle complet et approfondi consacré aux entreprises de l'audiovisuel public : France Médias Monde en 2024, l'Institut national de l'audiovisuel (INA) en 2021, Radio France en janvier 2024 et, tout récemment, France Télévisions, dont le rapport a été rendu public le 23 septembre dernier. Ces contrôles portent sur une séquence longue, marquée par des bouleversements majeurs : la fragmentation des audiences, un marché très concurrentiel, la montée en puissance du numérique et un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

Les entreprises publiques occupent une place reconnue dans le paysage audiovisuel français. En 2024, la part d'audience de France Télévisions s'élevait à 29,8 %, contre 26,7 % pour TF1 et 12,8 % pour M6. La plateforme franceinfo.fr est devenue le premier site d'information en France. Radio France est également le leader du média radio, avec près de 15 millions d'auditeurs quotidiens. Pour conserver cette place, l'audiovisuel public doit relever le défi majeur de la transition numérique, qui implique des investissements massifs et une adaptation de l'offre, notamment de proximité. Ce défi est difficile à relever dans un contexte budgétaire fortement contraint et alors que les cadres de gestion des ressources humaines de ces entreprises freinent leur adaptation.

Le premier constat de la Cour porte sur la transition numérique. Cette transition est bien avancée mais elle doit être renforcée. Nos opérateurs publics ont engagé une stratégie numérique pour fidéliser leur public et en capter de nouveaux. Radio France a accéléré sa transition dès 2015. L'application Radio France, lancée en 2021, regroupe les flux des sept antennes et plus de 900 podcasts originaux. France Télévisions a misé sur la complémentarité entre offres linéaires et numériques, avec deux plateformes leaders, France.tv et franceinfo.fr, dont les audiences ont atteint des niveaux records avec la couverture des Jeux olympiques de Paris en 2024. La proximité avec les publics est une dimension forte de la mission de service public. Pour France Télévisions et Radio France, la convergence des médias et la construction d'une offre globale de proximité, reposant sur des couplages médias, constituent aujourd'hui

un enjeu essentiel. Toutefois, si cette convergence est un succès dans le réseau ultramarin de France Télévisions, la stratégie multimédia de l'offre régionale apparaît moins avancée. La convergence suppose d'accélérer le rapprochement de France 3 et France Bleu, dont les audiences ont baissé de près de 28 % depuis 2017. Par ailleurs, les entreprises ont renforcé leurs processus de production, professionnalisé leurs achats et consolidé leur contrôle interne.

Malgré ces efforts, la situation financière des entreprises est tendue, alors même que la transformation numérique nécessite des investissements importants. Depuis la suppression de la contribution à l'audiovisuel public en 2023, le financement repose sur une fraction de la TVA. Or les trajectoires financières ont été profondément déstabilisées. Les contrats d'objectifs et de moyens (COM) 2024-2028 ont été suspendus et l'année 2024 a été successivement marquée par des gels puis des annulations de crédits. Cette volatilité de la dotation publique se conjugue à des recettes commerciales limitées et à des charges structurellement élevées : obligations éditoriales, cadres sociaux protecteurs, coût des plans de départs volontaires et investissements numériques indispensables... À cela s'ajoutent des projets immobiliers majeurs, comme la réhabilitation de la Maison de la Radio et le projet *Campus* de France Télévisions. France Télévisions se trouve donc aujourd'hui dans la situation la plus critique : ses capitaux propres sont, depuis 2021, inférieurs à la moitié de son capital social, ce qui imposera d'ici 2026 une recapitalisation ou une réduction du capital.

Pour garantir une offre audiovisuelle publique forte, il est indispensable de dégager des marges de manœuvre. À cet effet, les tutelles comme les entreprises doivent prendre des décisions structurantes sans délai. Il s'agit, et ce sera mon dernier point, de réviser les cadres de gestion des ressources humaines et de renforcer les synergies. Les accords collectifs actuels, conclus il y a plus de dix ans, ne sont plus adaptés. La masse salariale augmente – représentant 54 % des charges à Radio France et 23 % à France Télévisions –, alors que les effectifs stagnent ou diminuent. La rigidité structurelle des rémunérations freine les efforts : les parts modulables sont faibles, les salaires moyens élevés et les accords collectifs comportent de nombreuses dispositions plus avantageuses que le droit commun, générant des surcoûts significatifs. À France Télévisions, par exemple, 22 écarts à la convention collective représentent un surcoût théorique de près de 62 millions d'euros. Ces rigidités favorisent un recours croissant à l'emploi non permanent, notamment dans les réseaux régionaux. Le dialogue social, bien qu'apaisé, n'a pas permis d'engager les réformes structurelles nécessaires. La révision des accords collectifs est un préalable pour accroître la polyvalence, adapter les métiers et dégager les marges de manœuvre indispensables.

Il est indispensable de rationaliser les investissements et de renforcer les synergies. Une stratégie numérique commune, des achats mutualisés et des indicateurs partagés seraient des leviers de compétitivité. Le rapprochement des politiques de gestion du personnel et la mise en cohérence des réseaux France Bleu, devenu Ici, et France 3 doivent être accélérés. Pour mener ces réformes, les entreprises doivent disposer d'une trajectoire financière claire et stable, ainsi que d'un soutien fort des tutelles.

En conclusion, l'audiovisuel public s'est déjà fortement adapté mais fait face à un défi de modèle face au numérique et un défi de soutenabilité financière. La Cour estime que les tutelles et les entreprises doivent désormais prendre des décisions structurantes sans délai : réformer les cadres de gestion, renforcer les synergies, investir dans le numérique et sécuriser les trajectoires financières. Ces réformes sont indispensables pour garantir la pérennité du service public audiovisuel.

Voilà ce que je pouvais vous dire en introduction et nous nous tenons désormais à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci Monsieur le président.

Tout d'abord, pouvez-vous nous indiquer ce qui relève de décisions de la tutelle qui n'auraient pas été prises ou qui ne l'auraient pas été suffisamment ? Vous avez évoqué la trajectoire financière, le cadre social et des décisions parfois contradictoires. La situation actuelle de Radio France et de France Télévisions dépend-elle d'erreurs stratégiques des dirigeants ou de décisions de la tutelle qui fragilisent leur trajectoire financière ?

Dans vos échanges avec les dirigeants de l'audiovisuel public, avez-vous eu le sentiment que la tutelle leur avait donné un blanc-seing pour réformer ce cadre social, de telles décisions ne pouvant sans doute être prises sans un aval politique, étant donné leur caractère potentiellement inflammable.

Enfin, une fusion ou une holding sont-elles aujourd'hui nécessaires, à votre sens, pour mettre en œuvre ses objectifs, y compris ceux de soutenabilité financière ?

M. Nacer Meddah. Il n'appartient pas à la Cour de se prononcer sur les évolutions statutaires de quelque entreprise que ce soit, à commencer par France Télévisions et Radio France ; cette décision vous revient, ainsi qu'au Gouvernement. Notre travail consiste à analyser la situation des entreprises de l'audiovisuel public sur la dernière décennie et à identifier les défis auxquels elles doivent faire face. Le constat, cependant, est clair : une révision du cadre social est nécessaire, tant pour Radio France que pour France Télévisions. Il appartient à l'État actionnaire, présent au sein des conseils d'administration, de jouer pleinement son rôle. Nous avons auditionné les tutelles financière et technique, qui doivent prendre ici leurs responsabilités.

Je l'ai dit, et le rapport l'a analysé, la situation financière de France Télévisions est critique sur le plan des capitaux propres. Une décision rapide doit être prise d'ici 2026 pour reconstituer les fonds propres de l'entreprise ; c'est une question très claire qui est posée à l'État actionnaire. Nous avons constaté que des rapprochements et des mutualisations pouvaient être réalisés rapidement. Pour accroître la polyvalence des métiers, il faut également revoir l'accord collectif ; c'est un préalable indispensable. Des chantiers ont été ouverts sur l'immobilier. Les rapprochements doivent être accentués, notamment à travers le réseau régional. Pour le reste, il ne nous appartient pas de nous prononcer sur d'autres évolutions plus profondes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour résumer, et pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, vous recommandez d'engager des rapprochements, des synergies et des convergences, mais vous considérez que le statu quo, la holding ou la fusion sont des options indifférentes pour atteindre ces objectifs ?

M. Nacer Meddah. Nous disons surtout que certaines actions peuvent et doivent être engagées rapidement ; d'autres évolutions ne relèvent pas de notre compétence.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous pose la question pour éviter que, dans deux ans, en cas de holding ou de fusion, vous veniez nous dire que ce n'était pas la solution pertinente…

M. Nacer Meddah. Encore une fois, la Cour ne se prononce pas sur l'opportunité de constituer ou non une holding. Ce que nous disons, c'est que des décisions urgentes doivent être prises. L'État actionnaire a des responsabilités, les tutelles aussi et la Représentation nationale également au sein des conseils d'administration. La Cour exerce ses responsabilités de contrôle et nous avons tenté de montrer en quoi cette urgence appelle des décisions très claires.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, vous expliquez que l'entreprise se trouve dans la situation financière la plus critique. Trois chiffres clés ont ému bon nombre de Français : un déficit de près de 81 millions d'euros, une trésorerie désormais négative de 4,4 millions d'euros et des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, ce qui, selon le code de commerce, fait peser un risque de dissolution sur l'entreprise. Ma question est simple : estimez-vous que France Télévisions est aujourd'hui en situation de quasi-faillite ? La situation est-elle si grave ?

M. Nacer Meddah. À notre sens, il ne faut pas attendre l'échéance de 2026 pour reconstituer rapidement les fonds propres. Il appartient à l'État actionnaire de prendre des décisions rapides pour reconstituer un capital absolument indispensable pour faire face aux investissements nécessaires ; des économies sont également à réaliser. Comme je l'ai dit, le préalable est le cadre social ; les dirigeants ont pris des décisions cet été en dénonçant l'accord collectif en vue d'une renégociation. Mais oui, la situation est critique et peut devenir plus que délicate à partir de 2026 : il y a une véritable urgence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) publié en 2024, indique : « *La mission constate un déficit global de culture de l'efficience chez France Télévisions. Il n'y a pas d'équipe en charge de l'efficience. L'audit interne ne comprend que cinq personnes. Les gains de productivité ne sont pas pilotés. La planification opérationnelle n'est pas optimisée*. » Avez-vous eu le sentiment, lors de votre mission, que les questions financières n'étaient pas prioritaires pour la direction de France Télévisions ?

M. Nacer Meddah. Non, pas du tout. La direction de France Télévisions est très consciente de la situation financière actuelle. Elle se tourne vers l'État actionnaire pour l'accompagner dans le redressement de la situation, mais elle a aussi sa propre part de responsabilité dans cette gestion. Le sujet du cadre social est central pour France Télévisions et des décisions ont dès à présent été prises. Les questions immobilières ont été traitées à bras-le-corps. Quant à la renégociation de l'accord collectif, elle prendra du temps car de nombreux statuts devront être revus et leur alignement nécessitera sans doute de longues discussions. Parallèlement, des investissements sont à réaliser et des pistes d'économie existent. Encore une fois, nous avons eu en face de nous une direction très consciente de la situation, tant du côté de France Télévisions que de Radio France, même si la situation de cette dernière est très différente.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourtant, à la page 12 de votre rapport, vous indiquez que « *cette évolution inquiétante des capitaux propres a été peu débattue […] par le conseil d'administration, malgré les alertes répétées du comité d'audit* ». Cela peut laisser penser qu'il n'y a pas eu autant de soin ni d'inquiétude de la part de la direction de France Télévisions sur ce sujet majeur.

M. Nacer Meddah. Depuis longtemps, le comité d'audit et le contrôle général économique et financier ont émis des alertes. Notre précédent rapport montrait déjà la nécessité de calibrer la trajectoire financière. Le comité d'audit a fait son rapport à de nombreuses

reprises. Il appartient au conseil d'administration et aux tutelles de prendre conscience de la situation ; on n'arrive pas à une telle diminution des fonds propres du jour au lendemain. Le comité d'audit a vraiment joué son rôle, de manière régulière et répétée. Il appartient ensuite aux responsables, au sein du conseil d'administration, d'entendre ce que dit le comité d'audit et ce que dit la Cour des comptes dans ses rapports.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les dirigeants et le personnel de France Télévisions comme de Radio France ont-ils coopéré pleinement et en toute transparence avec vous ? N'y a-t-il eu ni entrave ni rétention d'information ?

M. Nacer Meddah. Je serai très clair sur ce point : la coopération a été totale, de la part de Radio France comme de France Télévisions ! Autrement, j'aurais été amené à intervenir pour délit d'entrave. Nous avons eu réponse à toutes nos questions et accès à tous les documents dont nous avions besoin. Il n'y a eu aucun frein. Lors des auditions, les dirigeants des deux entreprises ont d'ailleurs pleinement souscrit aux recommandations que nous avons formulées. La coopération et la transparence ont été totales. Aucune pièce que nous avons réclamée ne nous a été refusée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous affirmez que l'ajustement budgétaire s'effectue systématiquement par les programmes. Avez-vous comparé la structure des charges d'exploitation avec des groupes privés ? Comment expliquer que France Télévisions ne réalise que 20 % d'audience de plus que TF1, alors que son coût de grille est supérieur de 120 % ? En d'autres termes, France Télévisions investit-il trop dans ses programmes pour une audience qui, financièrement, ne semble pas le justifier ?

M. Nacer Meddah. Nous avons examiné cet aspect mais la comparaison trouve très vite ses limites en raison de la spécificité des missions de service public de France Télévisions, notamment sa mission de proximité en régions et en outre-mer, qui représente des charges d'exploitation extrêmement importantes. Nous nous sommes donc gardés de faire des comparaisons qui n'auraient pas été pertinentes. En revanche, nous avons cherché des pistes de réduction et, systématiquement, la question nous ramène à l'accord collectif. Le postulat de départ pour toute économie est la rigidité de l'organisation, de l'activité et des réseaux. Pour réduire les charges d'exploitation, il faut d'abord passer par une révision des dispositions de l'accord collectif ; c'est justement la raison pour laquelle nous développons beaucoup ce point dans nos deux rapports. Il faut commencer par là.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Ernotte est présidente de France Télévisions depuis 2015. Comment expliquez-vous qu'elle n'ait dénoncé cet accord qu'en juillet dernier, sachant, je le précise, que les syndicats ont attaqué cette dénonciation en justice ? Pourquoi avoir attendu si longtemps ?

M. Nacer Meddah. Il ne m'appartient pas de me prononcer sur le calendrier des décisions de gestion, qui relèvent de l'indépendance de l'entreprise et de la responsabilité de son conseil d'administration. Tout ce que je peux dire, et j'insiste lourdement là-dessus, c'est qu'il n'y aura pas de redressement de ces deux groupes publics sans une révision de leur cadre social. Ce qui importe, c'est que cette décision soit prise rapidement. Pour rechercher des synergies, de la polyvalence et des mutualisations, il faut d'abord se pencher sur le cadre statutaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Concernant les erreurs stratégiques, on peut citer *Salto*, qui a entraîné une perte nette de 57,7 millions d'euros pour le groupe selon votre rapport, ou encore *France Info TV*, chaîne d'information en continu dont le coût revendiqué n'est estimé

qu'à 28 millions d'euros, alors que de nombreux interlocuteurs estiment qu'une telle chaîne coûte au minimum entre 80 et 100 millions d'euros. Il y a aussi le coût non chiffré de *France TV Slash* ou encore le programme de fusion des chaînes France 3 et France Bleu, renommé *Ici*, dont le coût de marketing a peut-être été occulté. Pourriez-vous nous donner une idée du montant total de ces quatre principales erreurs stratégiques ?

M. Nacer Meddah. S'agissant de *Salto*, France Télévisions a suivi les orientations fixées par sa gouvernance dans un projet qui n'était pas le sien seul. L'échec de ce projet est presque un échec collectif qui résulte d'éléments exogènes à l'entreprise. La plateforme a été lancée en octobre 2020, en pleine crise sanitaire, ce qui a retardé son développement alors que les concurrents prenaient une avance considérable. De plus, le projet de fusion entre TF1 et M6, puis son abandon, a conduit à l'interruption définitive de *Salto*. Ce n'était donc pas un projet propre au groupe France Télévisions.

Nous n'avons pu estimer le coût global de ces programmes et rapprochements car les outils comptables font défaut. Il n'existe en effet pas de comptabilité par nature de dépenses qui permettrait un travail aussi fin ; sans une telle comptabilité, il est impossible d'établir ces coûts. C'est pourquoi nous insistons beaucoup dans notre rapport sur la nécessité de mettre en place très rapidement un cadre budgétaire et comptable par nature de dépenses. C'est absolument indispensable pour que ce travail approfondi puisse être mené.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est un point essentiel. J'entends que vous soulignez devant nous l'absence de comptabilité par nature de dépenses, qui entrave vos travaux et empêche une visibilité totale sur les postes de dépenses de France Télévisions. Pourtant, Delphine Ernotte s'était engagée à mettre en place cette comptabilité analytique dès sa nomination en 2015. En 2020, lors de sa reconduction, elle a expliqué ne pas avoir eu le temps, mais elle s'y est de nouveau engagée. À l'issue de son deuxième mandat en 2025, la comptabilité analytique n'est toujours pas en place, ce qui n'a pas empêché l'Arcom de la renouveler. Comment expliquer cette défaillance sur un sujet aussi fondamental alors que le déficit de l'entreprise dépasse les 80 millions d'euros ?

M. Nacer Meddah. Je ne peux que répéter ce que j'ai dit, à savoir qu'il faut rapidement mettre en place ce cadre budgétaire et comptable. C'est une nécessité absolue pour le pilotage, la réalisation d'économies et la recherche de synergies.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourquoi n'est-il pas mis en place ? Avez-vous des échanges avec les membres du conseil d'administration de ces entreprises ? Les membres du conseil d'administration auraient-ils pu imposer la mise en place de telles décisions ?

M. Nacer Meddah. Bien entendu, nous avons posé cette question mais il ne nous appartient pas d'y répondre. Nous mettons clairement en évidence qu'un tel cadre est indispensable au pilotage d'entreprises publiques. L'État actionnaire et les tutelles sont présents au sein des conseils d'administration, tout comme la Représentation nationale, je le rappelle. Il leur appartient de faire en sorte que ce cadre soit mis en place. Tout ce que je puis vous dire aujourd'hui, c'est que nous aurions bien aimé pouvoir faire ces comparaisons de coûts mais que nous ne le pouvons pas car nous ne disposons pas des éléments. Pour l'avenir, c'est d'autant plus nécessaire que des économies et des évolutions sont indispensables.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si vous aviez eu à exercer les missions du collège de l'Arcom et à vous prononcer sur la reconduction de la présidence de France Télévisions en 2025, auriez-vous, à leur place, renouvelé une présidence qui a fait défaut pour la troisième fois sur une obligation aussi fondamentale que la mise en place de la comptabilité analytique ?

M. Nacer Meddah. Je ne suis pas à leur place. Je suis magistrat, j'ai prêté serment et je me tiens à ma place : chacun à la sienne. Notre mission est d'éclairer, et quand il faut éclairer encore davantage, nous le faisons. Je le redis : il est d'une absolue nécessité de pouvoir disposer d'un cadre budgétaire et comptable adapté.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je constate en tout cas que ce manque de comptabilité analytique nous empêche de connaître le coût véritable de *France Info TV*, de *France TV Slash* ou l'affectation des coûts par chaîne. Selon vous, s'agit-il d'une insuffisance, d'une négligence ou bien y a-t-il une volonté de masquer certains coûts liés à des lignes éditoriales marquées ?

M. Nacer Meddah. Je pense que l'on peut mettre en place ces outils très rapidement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La rénovation de la Maison de la Radio, le chantier de tous les dérapages financiers, devait durer six ans mais il en a duré quatorze. Évalué initialement à 355 millions d'euros en 2008, il s'est achevé en 2023 avec un coût final de 493 millions d'euros, soit un dérapage de 40 %. L'association « Contribuables Associés » parle même d'un coût final de plus de 700 millions d'euros en incluant les frais de relogement des salariés. Confirmez-vous ce chiffre ? Pourquoi en avoir minoré le coût ? Et comment expliquez-vous que, pour un chantier comme celui de Notre-Dame de Paris, on puisse respecter les délais et les budgets, mais que pour la Maison de la Radio, le contribuable finisse par payer le double de la facture ?

M. Nacer Meddah. Dans notre rapport, le chiffre que nous retenons est de 493 millions d'euros. Vous le retrouverez en page 115. Le comité d'audit s'était d'ailleurs penché sur cette situation. Il y a eu effectivement des dérives substantielles en termes de délais et de coûts ; des mesures ont alors été prises pour stabiliser le projet. À périmètre constant, le coût se montait à 450 millions d'euros à l'été 2018 et il s'est établi en dessous de 458 millions en fin d'opération. Ce sont des montants extrêmement importants. Nous avons pu constater que tout cela s'est fait sans contrôle réel au début. Or, ce type de projet doit faire l'objet d'un contrôle durant toute sa phase de réalisation, de son estimation initiale à son achèvement.

Mme Jeanne-Marie Prost, conseillère maître en service extraordinaire, cheffe de file des rapporteurs sur les deux rapports et ancienne responsable du secteur communication à la troisième chambre. Le dérapage a été très important durant les premières années du chantier mais, à partir de 2017, le projet a été mis sous contrôle avec la désignation d'un expert extrêmement compétent. Le chantier a été complètement repris en main avec des procédures de pilotage très professionnalisées. À partir de 2017-2018, l'ensemble des coûts a ainsi été totalement maîtrisé et le chantier a bien été tenu. Fort de cette expérience, le comité d'audit de l'établissement public a été présidé par ce même expert pour le chantier de Notre-Dame, et ce dès le début. Le savoir-faire en matière de professionnalisation et de conduite de chantier a été très bien exploité, ce qui est l'un des points positifs que nous avons pu souligner dans la conduite du chantier de Notre-Dame.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous expliquez donc que si l'établissement public de Notre-Dame de Paris a mené son chantier dans les délais et le budget, c'est parce qu'il a tiré les leçons des erreurs de Radio France ? Je voudrais être sûr d'avoir bien compris, car c'est exactement mon analyse.

M. Nacer Meddah. Si l'on ne met pas en place une structure de pilotage *ad hoc* et dédiée, on n'a aucune garantie contre les dérives de dépenses. Une prise de conscience a eu lieu à partir de 2018. C'est un retour d'expérience qui vaut pour tous les grands chantiers immobiliers à venir dans le secteur culturel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Votre rapport précise : « *S'agissant des journalistes ou animateurs salariés qui participent à des émissions diffusées sur France Télévisions mais produites en externe […], ils figurent comme apport en industrie dans le contrat avec la société de production et ne sont pas rémunérés par celle-ci, mais par France Télévisions, de sorte à éviter le cumul de rémunération.* » Existe-t-il encore à France Télévisions des animateurs percevant une double rémunération, l'une comme salariés de France Télévisions, l'autre comme animateurs pour leur société de production, elle-même payée par l'argent du contribuable ?

M. Nacer Meddah. Je ne peux vous répondre de manière exhaustive car nous avons travaillé par échantillons ; il en ressort que, sur toutes les situations que nous avons examinées, une seule posait problème. En cours d'instruction, et sans attendre la sortie du rapport définitif, cette situation a d'ailleurs été corrigée par l'entreprise. Il s'agissait d'un cas susceptible d'être porteur d'un conflit d'intérêts ou de correspondre à la situation que vous décrivez. Sur tous les autres cas de l'échantillon que nous avons regardé, nous n'avons pas trouvé d'anomalie particulière.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pouvez-vous nous donner le nom de la personne concernée par cette situation particulière ?

M. Nacer Meddah. Nous anonymisons tous nos rapports ; il ne nous appartient pas de donner des noms. Vous pouvez cependant demander à la direction de l'entreprise. De plus, je le répète, cette situation a été réglée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'indique que nous auditionnerons les présidences de France Télévisions et de Radio France prochainement et que nous pourrons leur poser la question directement.

M. Nacer Meddah. J'ajoute que nous nous sommes par ailleurs assurés que la situation avait bel et bien été réglée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pouvez-vous nous confirmer que M. Delahousse ou Mme Salamé ne figurent pas dans ces cas de double rémunération, à la fois en tant que salariés de France Télévisions et en tant qu'animateurs rémunérés par leur société de production ?

M. Nacer Meddah. Je le répète, nos rapports sont anonymisés ; nous ne sommes pas là pour jeter des noms en pâture. Sur les échantillons importants que nous avons examinés de manière extrêmement minutieuse, une seule situation posait problème et, j'insiste, elle a été corrigée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous insistez sur le terme « *échantillon* ». Cela signifie-t-il que vous ne vous êtes pas intéressés à l'ensemble des potentiels animateurs-producteurs de France Télévisions ?

M. Nacer Meddah. Je rappelle qu'il existe un comité des rémunérations et des instances de contrôle interne à l'entreprise visant à s'assurer de la régularité des situations personnelles. Examiner toutes les situations individuelles représenterait un travail colossal. En revanche, nous avons regardé de manière très précise, comme nous le faisons systématiquement, toutes les rémunérations les plus élevées.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Votre échantillon couvre-t-il chaque chaîne ? Avez-vous, par exemple, vérifié la situation des directeurs des programmes ou des antennes de chaque chaîne ?

M. Nacer Meddah. Nous faisons en sorte que l'échantillon soit le plus représentatif possible.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Passons aux dépenses symboliques qui ont pu écœurer nombre de Français. Vous évoquez à la page 75 de votre rapport de « *nombreuses dérogations au plafond de remboursement des nuitées d'hôtel dont certaines paraissaient pouvoir être évitées* ». Pouvez-vous nous confirmer si le plafond des nuitées d'hôtel chez France Télévisions se situe autour de 300 ou 350 euros par nuit ?

M. Nacer Meddah. Je n'ai pas ce chiffre. En revanche, nous avons porté ce point à la connaissance de la direction de France Télévisions durant l'instruction. L'entreprise a reconnu qu'il était nécessaire de revenir au droit commun et de corriger ce qui pouvait apparaître comme des avantages généreux. Sur ce point particulier du coût des nuitées, je ne peux pas vous répondre.

Mme Gwénaëlle Suc, conseillère référendaire, rapporteure sur le rapport portant sur France Télévisions, actuelle responsable du secteur communication à la troisième chambre. Nous avons regardé en particulier les frais de déplacement associés à de grands événements, comme certains tournois sportifs. Nous avons constaté que des réservations faites au dernier moment engendraient des nuitées qui auraient pu être moins élevées ; ces surcoûts étaient alors très directement liés à un manque d'anticipation de l'entreprise à l'égard d'événements pourtant récurrents.

M. Nacer Meddah. C'est pourquoi nous avons d'ailleurs qualifié ces dépenses d'évitables dans la mesure où elles peuvent l'être moyennant une gestion par anticipation.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans le cadre d'une commission d'enquête, vos réponses doivent être précises. Ne plus avoir le chiffre en tête n'est pas la même chose que de ne pas avoir eu communication de ce plafond. Je rappelle que vous êtes sous serment. Vous pouvez nous communiquer ces réponses par écrit.

M. Nacer Meddah. Nous vous fournirons par écrit les éléments précis, notamment sur les dépenses que nous avons qualifiées d'évitables.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En 2023, lors du Festival de Cannes, la présidente de France Télévisions aurait passé dix nuits dans des suites à l'hôtel *Majestic* à hauteur de 1 700 euros la nuit. De telles dépenses étaient-elles évitables et conformes aux règles de l'entreprise ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Expliquez-nous comment vous contrôlez les dépenses et les frais de représentation des dirigeants de France Télévisions.

M. Nacer Meddah. La réponse qui nous a été fournie est que les frais d'hébergement des quatre dirigeants visés avaient été financés non pas sur fonds publics mais par un groupe privé. Il ne nous appartient pas de nous prononcer davantage, dans la mesure où une procédure judiciaire est en cours sur ce sujet plus général. Je rappelle également qu'il existe également des dispositifs de contrôle interne à l'entreprise pour ce type de dépenses. On se garde toujours d'interférer dans une procédure judiciaire en cours.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Soyez très précis : vous nous dites que les frais de déplacement des quatre dirigeants de France Télévisions au festival mentionné par le rapporteur auraient été financés par un groupe privé ?

M. Nacer Meddah. C'est la réponse qui nous a été faite.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour préciser, y a-t-il eu un échange ou une contrepartie de la part de ce groupe privé ? S'agit-il, comme on peut l'imaginer, d'une société de production ayant des contrats avec France Télévisions, par exemple la société *Together* de Monsieur Renaud Le Van Kim ? Quelle était la nature de cette offre faite aux dirigeants de France Télévisions ? En savez-vous plus sur ce sujet ?

M. Nacer Meddah. Je ne peux vous en dire davantage. Nous n'interférons pas dans des procédures d'une autre nature ; encore une fois, une procédure judiciaire est en cours, et il ne nous appartient pas d'être en relation avec des groupes privés. Vous comprenez que nous avions déjà suffisamment à faire au vu de la situation financière des deux groupes publics. Sur ces affaires, nous avons posé la question et avons pris acte de la réponse qui nous a été fournie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Aujourd'hui, vous nous expliquez que les suites d'hôtel occupées par Mme Ernotte et certains cadres dirigeants, pour un coût de 1 700 euros la nuit, ont été financées par des entreprises privées. Mais vous n'êtes pas aujourd'hui en mesure de nous dire quelle entreprise a assuré ce financement ; c'est une question que je poserai la semaine prochaine à Mme Ernotte. Avez-vous des informations complémentaires à nous fournir à ce sujet ?

M. Nacer Meddah. J'insiste une nouvelle fois sur ce point : nous n'interférons pas dans une procédure judiciaire. Une procédure a été engagée ; nous avons posé la question et une réponse nous a été apportée. Il ne nous appartient ni de la vérifier, ni de la contrôler car cette procédure en cours ne relève pas de notre champ de compétences.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La procédure était donc en cours pendant que vous meniez votre rapport. Que ce soit bien clair pour tout le monde.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À la lecture de votre rapport, je constate qu'en 2020, année marquée par la crise du covid-19, alors que la France était à l'arrêt et les déplacements professionnels impossibles, France Télévisions a dépensé 1,5 million d'euros en frais de réception et de représentation. À titre de comparaison, ce montant est trois fois supérieur à celui des deux années suivantes, pourtant moins soumises aux contraintes de confinement. Comment expliquez-vous une telle gabegie en pleine période de confinement ?

M. Nacer Meddah. Nous vous apporterons des éléments de réponse par écrit. Vous comprenez bien que nous avons mis l'accent sur des sujets qui sont extrêmement urgents à traiter pour ces deux entreprises et auxquels les responsables, les tutelles et la représentation au sein du conseil d'administration doivent apporter des réponses. Vous l'avez dit vous-même, monsieur le rapporteur : la situation financière du groupe France Télévisions, les sujets relatifs aux accords collectifs sur lesquels il faut évoluer très rapidement pour engager des économies, ainsi que tous les éléments de dépenses liées à des frais divers et variés. En tout cas, nous prenons vos questions et y apporterons bien entendu une réponse écrite.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai appris par votre rapport que les salariés de Radio France bénéficiaient en moyenne de douze semaines de congés payés et les journalistes de quatorze. Pour France Télévisions, le salaire moyen des 9 000 salariés s'élève à 72 000 euros, ce qui les place parmi les 9 % des Français les mieux rémunérés. Selon vous, ces deux chiffres sont-ils cohérents avec la nature des missions effectuées ?

M. Nacer Meddah. Je l'ai indiqué dans mes propos introductifs : nous avons qualifié la situation d'« *avantageuse* » et de « *généreuse* ». Un certain nombre de statuts doivent à l'évidence être revus. Certains avantages pèsent aujourd'hui énormément sur les comptes de ces deux entreprises. Il sera nécessaire (et nous revenons toujours à ce point) de renégocier les accords collectifs et de revoir ces avantages qui, octroyés en d'autres temps, pouvaient alors se justifier et qui ont permis des évolutions, comme le passage à l'entreprise unique. Un premier cadre social a été mis en place pour permettre ces évolutions. Aujourd'hui, comme vous le dites fort bien, les temps ont changé. Dans un univers extrêmement concurrentiel qui suppose de dégager des économies, celles-ci doivent aussi être trouvées sur l'ensemble de la gestion des ressources humaines et sur la masse salariale. Peut-être qu'un certain nombre d'avantages qui avaient sans doute tout leur sens à l'époque méritent-ils aujourd'hui d'être reconsidérés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À la page 81 de votre rapport, vous écrivez que « *certains niveaux de salaire chez France Télévisions étonnent au regard de la disponibilité des personnes concernées dans l'entreprise et de leurs charges de travail rapportées aux fonctions et aux obligations qui en découlent* ». Si je vous lis bien, vous suspectez d'éventuels emplois fictifs ; dans ce cas, certains postes ou fonctions ont-ils particulièrement retenu votre attention ?

M. Nacer Meddah. Nous n'avons aucune suspicion particulière ni ne faisons de procès d'intention. Cependant, au vu du niveau de certaines rémunérations, il est effectivement important que celles-ci correspondent à une réalité. Cela rejoint la nécessité de renforcer les dispositifs de suivi des dépenses et de disposer d'éléments de comptabilité analytique et d'appréciation des travaux qui font défaut. Quand les postes de dépenses sont élevés, il faut pouvoir s'assurer de manière très complète que cela correspond à une réalité pleine et entière de service. Nous ne disons pas qu'il existe des emplois fictifs au sein de ces entreprises. Nous disons seulement que certains niveaux de rémunération sont élevés et qu'il faudrait pouvoir apprécier de manière sûre, certaine et complète que les travaux effectués sont bien proportionnels à la rémunération ainsi perçue.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un cas commenté dans la presse a interpellé mon attention : celui de M. Arnaud Ngatcha, directeur des opérations spéciales de l'information et des antennes de France Télévisions et également adjoint de Mme Hidalgo à la mairie de Paris. Il dispose d'une assistante qui, selon les informations qui ont été communiquées, serait rémunérée plus de 100 000 euros par an par France Télévisions. Il n'apparaît d'ailleurs pas dans les organigrammes officiels ; en tant que rapporteur, j'ai demandé à France Télévisions de me communiquer l'intégralité de ses organigrammes. De lourdes suspicions d'emploi fictif pèsent sur cette personne. Avez-vous pu enquêter sur son rôle et l'effectivité de ses missions ?

M. Nacer Meddah. Ce que je peux vous dire, c'est que lorsque des situations anormales ont été identifiées en cours d'instruction, le groupe France Télévisions a fait preuve d'un réel esprit coopératif et a immédiatement fait le nécessaire pour les corriger. De plus, le comité des rémunérations dispose de tous les éléments d'appréciation pour s'assurer que les niveaux de rémunération correspondent à une réalité de mission et de responsabilité. Lorsque nous avons constaté une situation irrégulière, elle a été corrigée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La présidente de France Télévisions et celle de Radio France ont-elles bénéficié de primes de performance ? Si oui, à combien se sont-elles élevées ?

M. Nacer Meddah. Nous allons vérifier ce détail et nous vous adresserons les éléments dont nous disposons. Il y a eu une prime, c'est sûr, mais je préfère ne pas m'avancer, revérifier le montant et vous le communiquer ultérieurement par écrit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Portez-vous une attention particulière aux salariés qui ont par ailleurs des mandats politiques ? Lorsque la Cour des comptes contrôle des entreprises publiques, elle a une attention particulière pour ces salariés. Si ce n'est pas le cas, pensez-vous qu'elle devrait en avoir une, étant entendu que ces responsables politiques doivent déposer des déclarations à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique ?

M. Nacer Meddah. D'autres instances se penchent sur ces questions comme vous venez de le dire. Par ailleurs, au sein de ces entreprises publiques, une charte de déontologie et des comités d'éthique sont amenés à examiner ces situations. Il ne nous appartient pas de faire ces rapprochements. En revanche, nous regardons comment fonctionnent les structures de déontologie internes à ces entreprises mais il ne nous appartient pas de vérifier s'il existe une activité politique parallèle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Autre question assez importante à mon sens : pourquoi avoir décidé de publier le rapport de la Cour des comptes sur France Télévisions juste après la décision de reconduction de Mme Ernotte en 2025 ?

M. Nacer Meddah. Je vais être très précis pour que vous compreniez nos procédures, comment on travaille. Tout d'abord, nous menons nos travaux de manière indépendante, selon une procédure collégiale et contradictoire, avec un premier puis un second délibéré. Dans le cas de France Télévisions, les observations provisoires ont été délibérées par la troisième chambre le 19 mai 2025, soit après la décision de l'Arcom du 14 mai de reconduire Mme Ernotte à la présidence. Nous étions donc encore en instruction, nous n'avions pas engagé la procédure de contradiction et ces observations n'étaient pas finalisées. En revanche, l'équipe de rapporteurs avait rencontré l'Arcom dans le cadre de cette instruction, ce qui fait évidemment partie de son travail.

L'entretien de fin de contrôle avec la présidence de France Télévisions a eu lieu le 6 mai ; le dépôt du rapport d'instruction a eu lieu le 7 mai. L'entretien de fin de contrôle avec la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) s'est tenu quant à elle le 12 mai. Le 14 mai, l'Arcom a pris sa décision de nommer Mme Ernotte. Le contre-rapport écrit, selon notre procédure interne, date pour sa part du 16 mai 2025. Le délibéré sur le rapport d'instruction, qui était encore un rapport provisoire, a eu lieu le 19 mai. Le rapport provisoire a été envoyé le 27 mai, et nous avons reçu les réponses le 25 juin 2025. Ensuite, nous avons analysé toutes les réponses et procédé aux auditions. Le rapport d'analyse des réponses, qui conduit à notre rapport définitif, est intervenu le 10 juillet 2025. Les observations définitives ont été envoyées le 16 juillet, date à partir de laquelle s'exerce le droit de réponse pour les entités contrôlées. La publication du rapport est enfin intervenue le 24 septembre. Vous voyez bien que nous étions encore plongés dans la procédure provisoire quand le mandat de Mme Ernotte a été renouvelé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Aux prémices de vos travaux, et je rappelle que vous vous exprimez sous serment, était-il prévu que le pré-rapport soit envoyé avant la décision de reconduction de la présidente de France Télévisions ?

M. Nacer Meddah. Pas du tout. Comme je vous l'ai indiqué, nous sommes indépendants pour établir notre programmation et contrôler tout un cycle d'entreprises publiques. Nous avions déjà contrôlé France Médias Monde, l'INA et Radio France. Au total, dans la section du secteur de la communication, nous sommes moins d'une vingtaine de personnes. Nous sommes donc obligés de phaser notre programmation longtemps à l'avance et sans tenir compte d'autres calendriers existants. Nous avions décidé d'enchaîner, après Radio France, avec France Télévisions. Tout cela s'est inscrit dans le cadre totalement régulier de nos procédures internes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Certes, mais ne considérez-vous pas qu'il serait quand même peut-être plus pertinent, pour les personnes chargées de ces renouvellements et nominations, de disposer, parmi leurs éléments d'appréciation, des rapports de la Cour des comptes, même si votre travail est indépendant ? En effet, dans le projet de loi portant réforme de l'audiovisuel public, il est prévu que les commissions parlementaires puissent donner leur avis sur les nominations des dirigeants. On peut donc imaginer qu'avoir les rapports de la Cour des comptes avant de donner un avis ou de nommer peut éclairer les choix et le débat. La Cour des comptes n'est pas une chambre isolée mais participe au débat public et ses rapports servent à l'éclairer. Comment percevez-vous ces enjeux de calendrier ?

M. Nacer Meddah. Je vous répète que nous sommes une juridiction indépendante, avec nos propres procédures, et nous gérons nos travaux en fonction de nos moyens. Nous ne travaillons pas sur commande de l'Arcom ; nous ne sommes pas là pour l'aider ou l'éclairer sur des décisions qui relèvent de son champ de compétences. Chacun doit rester dans son champ de compétences. De plus, notre rapport venait après un cycle de dix ans, il fallait l'organiser. Notre calendrier de programmation n'est pas calé sur les dates de renouvellement des différents dirigeants d'entreprises ou d'organismes que nous contrôlons ; autrement, ce serait absolument ingérable, et ce n'est d'ailleurs pas souhaitable. Chacun doit rester dans sa mission et ses prérogatives. Les nôtres sont d'éclairer la Représentation nationale et, à travers elle, nos concitoyens, ainsi que ceux qui prennent des décisions, sur la situation des entreprises qui relèvent de notre champ de compétences.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous pose la question parce que la Cour des comptes a lancé de grandes initiatives de consultation citoyenne, en souhaitant que ses travaux participent pleinement au débat public. Les nominations sont toujours des moments importants et les Français s'intéressent à ces questions.

M. Nacer Meddah. Vous savez que nous travaillons aussi pour le compte du Parlement ; nous sommes au service du Gouvernement et du Parlement. Si les assemblées parlementaires ont besoin d'un rapport particulier pour les éclairer sur des évolutions en cours, elles peuvent nous saisir. Vous connaissez l'article 58, alinéa 2, de la Constitution : nous pouvons travailler à l'initiative des parlementaires, et nous le faisons. Mais en l'occurrence, ce rapport n'a pas été réalisé à l'initiative du Parlement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, permettez-moi de vous contredire. Il y a quelques mois, en 2023, lors du vote de la loi sur l'immigration, Pierre Moscovici avait décidé de reporter après le vote de la loi le rapport de la Cour sur l'immigration irrégulière. Le 9 avril 2024, il avait justifié sa décision en déclarant, je le cite : « *Ceux qui ont*

formulé des reproches sur cette loi en auraient formulé des dix fois plus grands suite à la connaissance de ce rapport », reconnaissant *de facto* l'importance d'un tel rapport pour éclairer la Représentation nationale. Permettez-nous donc d'avoir des doutes sur l'existence d'un éventuel agenda politique de la Cour des comptes dans la mesure où Pierre Moscovici lui-même a reconnu un décalage de publication d'un rapport pour de strictes raisons politiques.

M. Nacer Meddah. Je viens de vous apporter les éléments de réponse sur notre calendrier de travail. Vous comprenez bien que c'était impossible. Je peux vous redonner les dates si vous le voulez. Lorsque l'Arcom a examiné la candidature de Mme Ernotte, nous n'en étions qu'au stade de l'instruction provisoire. Je ne répondrai devant votre commission qu'aux questions portant sur ces deux rapports. C'est très clair : il ne pouvait y avoir de retard ou de différé. La procédure était en cours ; nous n'en étions qu'au rapport provisoire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, avec toute la gravité que le moment impose, il se trouve que j'ai été destinataire d'informations qui me laissent penser l'inverse. M. Tardieu, que vous connaissez probablement et qui est secrétaire général du groupe France Télévisions, aurait – je parle au conditionnel – envoyé à deux d'entre vous ici présents un courriel sollicitant le report de la date de votre pré-rapport, non plus en mars 2025 comme vous l'indiquez, mais après la reconduction de la présidente de France Télévisions. Selon lui, un envoi avant cette échéance risquait de « *modifier les termes du débat* » et aurait pu « *créer une forme d'insécurité* » et « *heurter la sincérité de cette compétition* ». Ma question est la suivante, et je rappelle que vous avez prêté serment : pouvez-vous me confirmer sous serment si vous avez été sollicité ou non par la direction de France Télévisions pour décaler la remise du rapport ?

M. Nacer Meddah. Je peux vous indiquer que nous sommes une juridiction indépendante. Nous avons la maîtrise pleine et entière de nos procédures. Je vous ai donné les dates précises des différentes étapes de nos procédures internes, qui sont collégiales et contradictoires, et dont nous avons la pleine et entière maîtrise. Nous décidons de manière indépendante. Je vous ai donné toutes les étapes qui ont été respectées dans le cadre d'un contrôle très important. S'agissant de l'instruction par rapport au renouvellement du mandat de Mme Ernotte, nous en étions à la phase provisoire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous affirmez-vous solennellement, après avoir prêté serment, que vous n'avez reçu aucun courriel, ni du secrétaire général, ni de la direction de France Télévisions, vous conseillant ou vous enjoignant de décaler la publication de votre rapport ou de votre pré-rapport ?

M. Nacer Meddah. J'ai déjà prêté serment comme magistrat pour conduire mes missions en totale indépendance ; je redis qu'en outre, tout est collégial et contradictoire. Tout a été conduit de manière indépendante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que si le rapporteur veut apporter à notre commission des éléments précis, c'est-à-dire la date d'envoi du courriel et les personnes destinataires, il peut le faire. On ne peut pas procéder ainsi par suspicion ! Vous avez posé vos questions et le président y a répondu très clairement. Si vous avez, monsieur le rapporteur, des éléments précis à communiquer sur lesquels vous souhaitez que la Cour des comptes puisse répondre, il faut être précis, puisque le président a évoqué un calendrier qui était, lui, très précis.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai obtenu mes réponses. C'est un point sensible pour moi. En tant que rapporteur et même en tant que citoyen, je m'étonne tout de même de la publication d'un rapport de la Cour des comptes quelques jours seulement après la reconduction pour un troisième mandat.

M. Nacer Meddah. Ce n'est pas une publication.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous ai entendu, mais en aucun cas les conclusions n'ont été prises en compte par l'Arcom pour prendre sa décision de renouvellement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous êtes d'accord que la publication date de fin septembre ?

M. Nacer Meddah. Oui, fin septembre ! Le rapport provisoire est confidentiel. Dans la notification que j'adresse à ceux qui le reçoivent, il est stipulé qu'ils ne peuvent diffuser des éléments qui concernent une procédure en cours. Seul le rapport définitif fait foi, après l'examen dans le cadre d'une procédure collégiale et contradictoire. Vous voyez bien que la reconduction de Mme Ernotte s'est faite alors que nous étions dans la phase provisoire. Je vous ai donné des dates extrêmement précises que nous pourrons vous adresser par écrit. Nos procédures ont été scrupuleusement suivies. Tout est collégial. C'est le rapport définitif qui compte et qui fait foi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sans jeter la suspicion sur le rapport, il faut peut-être que vous compreniez que le télescopage des calendriers peut entraîner certaines interrogations chez certains. Le calendrier de renouvellement de la présidente-directrice générale en même temps que la publication d'un rapport de la Cour des comptes, même sans simultanéité immédiate, peut interroger. Ce n'est pas pour jeter la suspicion sur les conditions de nomination ou sur vos travaux, mais ce télescopage de calendriers peut entraîner des questions de la part des Français et des députés que nous sommes. Même si vous êtes totalement indépendants, ne serait-il quand même pas préférable que les calendriers soient détachés de procédures de nomination dont on sait qu'elles sont particulièrement complexes et peuvent donner lieu à des critiques ?

M. Nacer Meddah. J'entends bien, mais je réaffirme notre totale indépendance. J'ajoute qu'on pourrait nous faire le reproche inverse si nous nous calions systématiquement sur les calendriers de renouvellement ! De plus, comme vous l'avez lu, le rapport appelle des décisions urgentes. Je ne vois pas comment nous pourrions gérer cela autrement. Ce serait porter atteinte à ce qui est fondamental pour notre juridiction. Nous sommes une institution constitutionnellement reconnue et son indépendance serait remise en cause si nous devions renoncer à notre initiative en matière de programmation, à notre caractère collégial et à nos procédures contradictoires. Si nous étions assujettis à tous les calendriers de nominations, nous n'aurions plus de programmation indépendante.

Mme Ernotte a été reconduite le 14 mai, et je vous ai détaillé tout le déroulé de notre procédure. Nous étions en instruction provisoire. J'ai du mal à entendre la notion de télescopage, voire de suspicion. Notre procédure aboutit au rapport définitif, et il a été publié le 24 septembre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Admettez avec nous que voir un rapport de la Cour des comptes particulièrement vif, décrivant une situation critique quelques mois après le renouvellement de sa dirigeante, puisse poser question. Non pas que la publication de votre rapport aurait dû entraîner une non-reconduction de Mme Ernotte, ce n'est pas mon propos, mais pour l'opinion publique et la Représentation nationale, un rapport aussi essentiel sur un acteur majeur de notre pays, quelques semaines après le renouvellement de sa dirigeante, peut interroger. Non pas sur des connivences mais sur le calendrier ! Je maintiens que même si vous êtes totalement indépendants, on peut imaginer des calendriers qui tiennent compte des renouvellements. Ce rapport, il y a six mois ou un an, aurait sans doute permis au législateur de prendre des décisions en connaissance de cause.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous insistez à juste titre sur votre indépendance mais je ne vous ai pas entendu répondre. Je vous repose donc la question : avez-vous reçu le moindre courriel ou courrier du secrétariat général ou de la direction de France Télévisions vous conseillant ou vous enjoignant de décaler le pré-rapport ou le rapport final que vous étiez en train d'établir ?

M. Nacer Meddah. Je le répète, notre procédure est collégiale et contradictoire. Ce qui compte au final, c'est le rapport définitif.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question est simple et appelle une réponse simple, monsieur le président de chambre, je vous en conjure. Avez-vous reçu un courriel ou un courrier du secrétariat général, de la présidence ou de la direction générale de France Télévisions vous conseillant ou vous demandant de décaler le pré-rapport ou le rapport final ? Oui ou non ?

M. Nacer Meddah. Nous n'avons rien décalé. Je vous ai dit que notre procédure a été suivie. Il n'y a pas eu de décalage de notre procédure, je vous en ai donné le détail. Nous n'avons rien décalé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'entends, et je pense ne pas trahir vos propos, que vous ne m'avez pas répondu à la question : avez-vous reçu ou non un courriel ou un courrier vous demandant de décaler la publication ? Vous n'avez pas répondu.

M. Nacer Meddah. Je vous redis que nous n'avons rien décalé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si le rapporteur souhaite vous poser une question précise par écrit en vous communiquant une date de courriel dont il aurait eu connaissance et les destinataires précis de ce mail, il peut le faire. Vous serez tenu de lui répondre. Puisque le rapporteur ne précise pas devant cette commission la date de cet éventuel courriel, ni ses destinataires, admettez, monsieur le rapporteur, qu'il est compliqué pour le président de vous donner une réponse précise. Soit vous donnez la date et les destinataires de cet e-mail, soit vous posez une autre question et la Cour vous répondra.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Absolument. Le 13 mars 2025, dans un communiqué de presse, France Télévisions annonçait que « *depuis 2017, les comptes sont à l'équilibre* ». Pourtant, à la lecture de votre rapport, le résultat d'exploitation du groupe est négatif depuis 2020 et le résultat net l'a également été en 2018, 2020 et 2021. On apprend aussi que France Télévisions aurait accumulé 80 millions d'euros de déficit entre 2017 et 2024. Quand je vois la différence entre les communiqués de presse de France Télévisions qui se félicitent de comptes à l'équilibre et votre rapport qui indique un déficit de 80 millions d'euros, estimez-vous que les comptes ont été publiés de la façon la plus sincère possible ?

M. Nacer Meddah. Sur la situation financière, nous sommes très clairs et très précis : elle est critique, s'est encore aggravée et appelle une réaction rapide avant la crise de 2026. Tous les éléments relatifs à la situation financière ont fait l'objet d'une alerte régulière et systématique du comité d'audit. La direction n'est pas seule à décider ; il y a un conseil d'administration auquel participent les tutelles et la représentation nationale. Nous le redisons dans le rapport et nous souhaitons faire œuvre utile. C'est pourquoi nous ne nous en tenons pas aux constats : nous affirmons qu'il faut agir sans délai, ce qui passera par la renégociation de l'accord collectif et l'exploration de toutes les pistes de mutualisation et de synergie, comme le rapprochement des réseaux. Je ne me prononcerai pas sur la communication propre à la direction de l'entreprise ; c'est à elle qu'il faut poser la question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'entends que, dans les conclusions de votre rapport, vous assumez de contredire les communications officielles de la direction de France Télévisions, qui se félicitait de comptes à l'équilibre. C'est une question que je poserai la semaine prochaine à Mme Ernotte, mais je m'étonne de ce décalage abyssal de plusieurs dizaines de millions d'euros. Pour moi, cela reste une question en suspens. Effectivement, ce n'est pas à vous de m'expliquer la communication de France Télévisions mais je note votre réponse et votre désaccord sur le sujet.

M. Nacer Meddah. Il faut également regarder sur quoi porte cette communication. S'agit-il du résultat d'exploitation ou d'autre chose ? Il faut vraiment comparer ce qui est comparable. En tout cas, nous sommes très clairs sur la situation financière. Nous avons même dit qu'il fallait mettre en place les cadres budgétaires et comptables qui manquent pour réaliser des économies. Mais je n'ai pas la communication de la direction et ce n'est pas à moi de me faire son porte-parole. Je me demande si cela ne portait pas plutôt sur le résultat d'exploitation.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je cite très exactement le communiqué de presse publié le 13 mars 2025. Il annonce que, depuis 2017, « *les comptes sont à l'équilibre* ». Ce ne sont pas les comptes d'exploitation, ce sont les comptes. À l'aune de ce communiqué de presse, avez-vous des doutes sur la sincérité des comptes publiés par la direction de France Télévisions ?

M. Nacer Meddah. Sur la situation financière réelle, je pense que vous pouvez nous faire crédit : nous sommes très clairs, très précis. Cette situation est critique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Estimez-vous avoir eu le temps et les moyens nécessaires pour auditer complètement l'ensemble des comptes ? Nous conseillez-vous, en tant que commission d'enquête, de nous intéresser à des sujets que vous n'auriez pas eu le temps d'explorer suffisamment ?

M. Nacer Meddah. Nous avons fait une radiographie exhaustive, ou du moins très complète. Sur les points cruciaux, nous apportons à la Représentation nationale et à nos concitoyens des éléments d'appréciation pour éclairer les décisions à venir. On voit bien que des évolutions s'imposent dans un marché en grand bouleversement. Il faut agir vite. Notre travail est relativement complet, même s'il aurait pu l'être encore plus si nous avions disposé de davantage de moyens. Nous assurons un suivi de nos recommandations et nous serons donc amenés à regarder comment elles seront suivies d'effet. De plus, nous réalisons tous les ans une note d'exécution budgétaire sur la situation de l'audiovisuel public. Cet exercice ne se termine donc pas là ; nous suivrons régulièrement l'évolution de la situation.

M. Charles Alloncle, rapporteur. France 3 représente un poste déterminant dans le budget de France Télévisions. Votre rapport cite l'exemple de France 3 Côte d'Azur, où 80 salariés doivent déménager du siège d'Antibes à Nice, alors même que France 3 est propriétaire de son siège à Antibes et que les salariés s'y opposent massivement. Le coût final du déménagement s'élève à près de 20 millions d'euros, soit près de 250 000 euros par salarié. Dans un contexte budgétaire très compliqué, qu'est-ce qui peut justifier un tel déménagement et une telle dépense de confort ?

En ce qui concerne Nice et l'Eurovision, une enquête a été ouverte pour détournement de fonds publics, prise illégale d'intérêts et faux en écriture publique qui vise à la fois France Télévisions et M. Estrosi. Vous êtes-vous intéressés à ce sujet ? Comment veillez-vous à ce que les budgets de l'audiovisuel public ne soient pas détournés à des fins politiques ou particulières ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Par souci de transparence, il m'appartient de préciser que j'appartiens au groupe Horizons, que le maire de Nice est membre d'Horizons et que le rapporteur est membre du groupe UDR, présidé par Éric Ciotti, lui-même candidat à la mairie de Nice.

M. Nacer Meddah. Je serai très clair : comme pour l'autre cas, nous n'interférons pas dans des procédures qui relèvent d'autres juridictions. Nous n'avons pas regardé ce point particulier.

Vous avez compris que, dans notre rapport, nous recommandons de manière très appuyée d'avancer rapidement sur le rapprochement des réseaux régionaux sans même attendre un cadre juridique adapté. Il y a là des pistes d'économie évidentes, évidemment sur l'immobilier. Plus que sur des opérations passées, ce qui compte, c'est de rationaliser les choses très rapidement. Quand on a sur un même territoire des implantations immobilières distinctes, on peut les regrouper. On l'a vu en outre-mer. Les pistes d'économies les plus rapides se trouvent dans le rapprochement des deux réseaux, France 3 et France Bleu, désormais sous l'égide d'« Ici ». On voit bien qu'il y a là des sites immobiliers où des économies peuvent être réalisées très rapidement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous ne vous prononcez ni sur la holding, ni sur la fusion mais vous incitez fortement au rapprochement et aux synergies. Chacun en tirera les conclusions. Je laisse maintenant la parole aux députés présents.

Mme Caroline Parmentier (RN). Monsieur le président, votre contrôle publié en septembre dernier met en évidence une situation financière insoutenable et une stratégie erratique à France Télévisions, avec un déficit de 81 millions d'euros. Vous indiquez que plus d'une cinquantaine de cadres de France Télévisions, pour l'essentiel à Paris, bénéficient de véhicules de fonction d'une valeur unitaire de 20 000 à 53 000 euros, alors qu'ils ne seraient pas indispensables à leur mission. Cette exception renforce le sentiment d'un traitement de faveur qui n'a pas son équivalent dans les autres entreprises publiques, ni dans la plupart des ministères.

Vous signalez également la dérive des subventions aux activités sociales et culturelles, qui ont atteint 110,6 millions d'euros. Le comité inter-entreprises de France Télévisions est ainsi propriétaire en Dordogne d'un château et de son parc de 115 hectares, ainsi que d'une piscine dont la construction a coûté 1 million d'euros. Le CSE du siège a acquis un immeuble au Crotoy en 2022 et détient plusieurs résidences de vacances à Cannes ainsi qu'à Trouville, alors même que l'entreprise connaît des difficultés économiques. Vous aviez alerté dès 2016 sur la nécessité de mieux encadrer ces pratiques, sans que des mesures efficaces aient été prises depuis. Comment expliquez-vous la persistance de telles pratiques et le si peu de réactions depuis des années, malgré vos précédentes recommandations ? Pensez-vous qu'un sentiment politique d'être intouchable a joué ? J'ajoute enfin que je suis étonnée lorsque vous dites que « *la situation irrégulière a été corrigée* » alors qu'elle a perduré pendant des années. Pas vu pas pris ! Cela vous paraît-il une réponse normale face à une telle gabegie ?

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). J'ai l'impression qu'il s'agit ici plus de jeter la suspicion sur l'ensemble de l'audiovisuel public, y compris sur la Cour des comptes, que de chercher à améliorer son fonctionnement. Je salue en tout cas votre rapport qui, sur beaucoup d'aspects, est très précis et donne des pistes d'amélioration.

L'audiovisuel public a une difficulté à se financer, des réformes ayant créé de l'incertitude et une diminution de ses moyens, si l'on tient compte de l'inflation. Pourtant, il bénéficie d'une audience très large, avec 28 % de part d'audience, devant les chaînes privées,

et d'indicateurs de confiance très bons, puisque 75 % des Français lui font confiance contre 54 % pour les chaînes privées. Dans ce contexte, vous faites des recommandations. Ont-elles pris en compte la dégradation potentielle de la qualité de l'information ? Vous avez une vision comptable, c'est votre rôle, mais il faut maintenir un service public, d'autant plus dans un contexte où prolifèrent chaînes privées, réseaux sociaux et informations d'opinion. Je pense notamment à vos préconisations de mutualisation et de polyvalence des métiers pour la radio et les chaînes locales. Une alerte nous remonte du terrain : de telles mutualisations entraîneraient une perte de spécificité. Ma crainte est que, pour des raisons strictement comptables, on dégrade le service public, ce qui entraînera inévitablement par la suite une perte d'audience. On dira alors que plus personne ne regarde le service public et qu'il faut le supprimer. Or l'information est un service public, dont il faut examiner les coûts, mais pas seulement. Avez-vous étudié la question du maintien de la qualité des programmes au regard de vos préconisations ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle que les commissions d'enquête permettent au rapporteur de poser toutes les questions. Il m'appartient de modérer les débats, ce que j'ai essayé de faire. J'ai considéré que le président de chambre avait répondu à de nombreuses reprises à la question du rapporteur et que celle-ci pouvait être posée par écrit. Comme dans la commission d'enquête sur l'A 69, toutes les questions doivent être posées pour comprendre le montage d'un projet. C'est le rôle de ces commissions d'enquête, comme le prévoit le règlement.

M. Christian Girard (RN). Au vu du constat effectué sur la situation financière critique et l'incapacité structurelle du groupe à couvrir ses charges, la Cour des comptes considère-t-elle que cette déficience de gestion crée un risque direct pour la bonne exécution des missions de service public, notamment la neutralité et le pluralisme, en rendant le groupe financièrement dépendant et vulnérable aux pressions extérieures ? Par ailleurs, suivant votre recommandation numéro 5 sur Radio France, j'ai déposé un amendement au projet de loi de finances concernant la politique excessive de primes. Avez-vous observé les mêmes excès au sein de France Télévisions ?

M. Philippe Ballard (RN). Je voudrais revenir sur la temporalité de votre rapport. Vous avez la maîtrise pleine et entière de votre calendrier, mais vous saviez que la présidente de France Télévisions allait être renouvelée le 14 mai. Pourquoi n'avez-vous pas avancé votre travail pour éclairer la décision de l'Arcom ? Ce serait de bon sens.

Par ailleurs, pensez-vous qu'il y a suffisamment de rigueur dans les contrats passés avec les sociétés de production ? Je mets de côté les conflits d'intérêts, mais y a-t-il assez de rigueur et de transparence, et n'y a-t-il pas une suspicion de porosité, quand on évoque les nuits d'hôtel à Cannes ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour ceux qui douteraient de votre indépendance, je rappelle que votre rapport emploie des mots très forts sur la situation de l'audiovisuel public. La question posée est vraiment celle du calendrier car personne ne remet en cause l'indépendance de votre rapport, qui fait toute la lumière sur la situation sans mâcher ses mots, notamment sur le projet de la Maison de la Radio, dont vous dites qu'il n'est toujours pas achevé.

M. Nacer Meddah. Merci de saluer notre indépendance et notre impartialité.

Madame la députée, nous avons effectivement recensé toute une série d'avantages, qualifiant le cadre social de « *particulièrement avantageux* ». Cela pouvait s'expliquer dans un autre contexte mais, aujourd'hui, ce n'est plus possible. C'est pourquoi, après notre rapport

de 2016 dont certaines recommandations n'ont pas été suivies d'effet, nous réitérons avec force la nécessité d'être plus attentifs à ces avantages, surtout que la contrainte budgétaire s'est accentuée. Aujourd'hui, la situation financière n'est plus tenable. Un vrai problème de soutenabilité de la trajectoire financière se pose.

Pour conserver un service public de l'audiovisuel de qualité intégrant ses missions de proximité, il faut agir. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas de contrat d'objectifs et de moyens (COM) ? La responsabilité incombe aussi aux tutelles. On n'imagine pas aujourd'hui un organisme sans un contrat qui fixe clairement le cadre, les moyens et les objectifs. S'il n'y a plus de COM, cela pose une question importante. Pour assurer cette qualité, il faut très rapidement stabiliser la trajectoire financière, ce qui passe par une renégociation des accords collectifs. On ne peut plus être dans une générosité et des situations hors du droit commun. Lors de son audition, Mme Ernotte a souscrit à toutes nos recommandations. Nous espérons qu'elles seront rapidement suivies d'effets car, je le répète, il y a urgence.

Quand je parle de rapprochement, ce n'est pas pour dégrader la qualité mais au contraire pour préserver un service public de proximité. Sans ces rapprochements, les deux entreprises n'auront plus les moyens de leurs missions. Si l'on veut encore de l'audiovisuel public dans les territoires, il faut ces rapprochements, en veillant à ce que l'information reste de qualité. Des exemples existent, comme en outre-mer, où un cadre unique a été mis en place en maintenant une qualité d'information indiscutable. Si nous ne faisons rien, en 2026, le groupe n'aura plus de fonds propres.

Sur les contrats de production, des audits sont en place, mais il faut poursuivre les efforts. Nous avons trouvé une situation qui était complètement irrégulière. On ne peut se satisfaire de dire qu'elle a été corrigée ; il faut s'assurer qu'il n'y en a pas d'autres et mettre en place un dispositif de contrôle interne robuste.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale, comme celle du Sénat, attend ces COM. Il n'est pas acceptable d'en être saisis alors qu'ils ont déjà été définis. Je n'ai peut-être pas noté le chiffre, mais il ne me semble pas que vous ayez dit clairement à combien s'élevait la recapitalisation nécessaire de France Télévisions.

M. Nacer Meddah. Il s'agirait d'une réduction du capital.

Mme Jeanne-Marie Prost. Le rapport indique, page 86, que la réduction de capital nécessaire serait de l'ordre de 180 millions d'euros.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce qui veut dire que si le choix n'était pas celui de la réduction de capital, il faudrait que l'État vienne abonder à hauteur de 180 millions d'euros. C'est un chiffre important dont nous devons avoir conscience.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais vous remercier pour vos réponses. Vous nous avez indiqué que vous ne vous étiez penchés sur le sujet des animateurs-producteurs que de façon échantillonnée. Je m'en étonne, dans la mesure où c'était l'un des sujets figurant dans le précédent rapport de la Cour des comptes. Or des soupçons pèsent sur les sociétés qui produisent « Cash Investigation » ou le fait que Léa Salamé soit actionnaire de l'une d'elles, qui produit son émission.

Sur le tout dernier point, je reste sur ma faim. Je pense que les Français qui nous regardent se diront que vos non-réponses, notamment sur l'existence d'un courriel du secrétariat général de France Télévisions incitant à décaler votre rapport, alimenteront bien des doutes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je le redis : le rapporteur n'a communiqué ni date précise de cet éventuel courriel, ni ses destinataires. Monsieur le rapporteur, si vous souhaitez adresser par écrit à la Cour des comptes la preuve de ce courriel, vous en avez le loisir, c'est votre droit.

M. Nacer Meddah. Sur la question des journalistes ou animateurs salariés, nous avons examiné la situation pour nous assurer de l'absence de conflit d'intérêts. Ce mode d'organisation suppose en effet qu'un animateur ne se retrouve pas à avoir sa propre société de production et à développer d'autres formes de rémunération. Nous avons regardé cette situation de très près et, sur le grand nombre de cas examinés, nous n'en avons trouvé qu'une qui était anormale et qui a d'ailleurs fait l'objet d'une correction immédiate. Mais ce point doit être encore davantage encadré ; nous le vérifions systématiquement. Nous n'avons pas regardé ce point de manière superficielle.

Par ailleurs, je redis que la Cour est complètement maître et indépendante de ses procédures. Elle n'a rien décalé. Elle maîtrise ses procédures, qu'elle décide de manière collégiale et après des phases contradictoires.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le président, mesdames, je vous remercie pour la précision de vos réponses. Alors que la critique de nos hauts fonctionnaires est devenue un sport national, je tiens à souligner la chance que nous avons de disposer d'une Cour des comptes qui produit ses rapports en toute indépendance. Le rapporteur s'est d'ailleurs appuyé sur vos travaux pour de nombreuses questions posées tout au long de ces auditions, et pas uniquement aujourd'hui. À ceux qui encore une fois douteraient de l'indépendance et de l'impartialité de la Cour des comptes, je les invite à lire les rapports que vous avez consacrés à France Télévisions et à Radio France. Ils constateront que vous avez mené un travail objectif, sincère et impartial, en toute indépendance. Peut-être le rapporteur ira-t-il jusqu'à proposer, lors du prochain projet de loi de finances, une augmentation des moyens de la Cour des comptes ? Cela vous éviterait de devoir travailler par échantillonnage et vous permettrait de contrôler davantage de situations.

Vos différents rapports sur la situation de nos entreprises de l'audiovisuel public ont grandement éclairé les travaux de cette commission d'enquête. Je prends acte de votre accord pour répondre par écrit aux questions pour lesquelles le rapporteur n'aurait pas obtenu de réponse aujourd'hui.

La séance s'achève à seize heures trente.

———

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, M. Christian Girard, M. Stéphane Hablot, M. Jérémie Iordanoff, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Anne Sicard, Mme Sophie Taillé-Polian

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, sous forme de table-ronde, de juristes spécialistes dans le droit des médias : M. Arnaud Dimeglio, avocat au barreau de Montpellier (en visioconférence) ; Mme Laurence Franceschini, conseillère d'État, membre du collège de la CNIL, ancienne directrice des affaires juridiques du CSA ; M. Guillaume Lécuyer, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation ; Mme Pauline Trouillard, post-doctorante, chercheuse en droit des médias 2

– Présences en réunion..... 20

Jeudi
4 décembre 2025
Séance de 16 heures

Compte rendu n° 5

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à seize heures trente-cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous sommes réunis pour la dernière audition de cette journée qui va nous permettre d'entendre, dans le cadre d'une table ronde, quatre juristes spécialisés dans le droit des médias et de la presse, afin de nous éclairer sur des concepts et des principes au centre de notre commission d'enquête, tels que l'impartialité des médias, leur objectivité et leur neutralité. Ces principes sont souvent présents dans le débat public sans que nous en saisissions toujours la portée et le périmètre. Il est donc important que cette mission comprenne mieux les obligations et les exigences qui pèsent aujourd'hui sur l'audiovisuel en général, et sur l'audiovisuel public en particulier. Si, dans votre propos liminaire, vous pouviez :chacun nous présenter succinctement ces différents principes et exigences, ce serait précieux pour nos travaux.

J'accueille tout d'abord Maître Arnaud Dimeglio, avocat aux barreaux de Paris et de Montpellier. Vous avez créé votre cabinet en 2000 et vous vous êtes spécialisé en droit du numérique, de la communication et de la propriété intellectuelle.

Madame Laurence Franceschini, vous êtes membre du Conseil d'État. Après avoir été notamment directrice des affaires juridiques du conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), vous avez également été directrice adjointe du cabinet du ministre de la culture et de la communication entre 2004 et 2007, puis directrice du développement des médias au sein des services du Premier ministre, avant de devenir directrice générale des médias et des industries culturelles au ministère de la culture. Vous êtes membre du collège de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), médiatrice du cinéma et experte reconnue de ces questions.

Monsieur Guillaume Lécuyer, vous êtes avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, membre du cabinet Lécuyer & Associés. Vous êtes par ailleurs membre du comité d'éthique du groupe RMC-BFM et président de la commission « Droits des médias et de la presse » au sein de l'Association des avocats-conseils d'entreprise.

Enfin, Madame Pauline Trouillard, vous avez soutenu en 2019 une thèse remarquée, intitulée « *Le service public audiovisuel dans les États membres de l'Union européenne, études comparées France, Italie, Royaume-Uni* ». Vous avez ensuite poursuivi vos recherches aux États-Unis et vous êtes aujourd'hui en post-doctorat, rattachée au Centre Internet et Société du CNRS et enseignante à l'Université de Rennes.

Comme je l'ai dit en introduction, nous avons besoin de clarifier de nombreux concepts : en quoi l'impartialité, l'objectivité, la neutralité et l'honnêteté de l'information diffèrent-elles ou se recoupent-elles ? Ensuite, le service public audiovisuel étant principalement constitué de personnes privées chargées d'une mission de service public, quelles sont exactement leurs obligations en matière de neutralité et d'impartialité, notamment en ce qui concerne le traitement de l'information et, plus spécifiquement, de l'information politique ? Sur quel fondement juridique ces obligations reposent-elles ? Question spécifique à Mme Trouillard : en quoi ces obligations diffèrent-elles éventuellement entre la France et d'autres pays de l'Union européenne ou les États-Unis d'Amérique ?

Le Conseil d'État a récemment rendu deux arrêts extrêmement importants, l'un du 13 février 2024 concernant Reporters sans frontières et l'autre, du 4 juillet 2025, relatif au

Cercle droit et liberté. Nous serions heureux de connaître votre analyse de cette jurisprudence et de voir comment elle est appliquée, par exemple à une chaîne comme CNews.

Mais, avant de vous donner la parole et comme les textes nous l'imposent, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt, public ou privé, de nature à influencer vos déclarations.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais vous demander à chacun de lever la main droite et de dire « je le jure ».

(M. Arnaud Dimeglio, Mme Laurence Franceschini, M. Guillaume Lecuyer et Mme Pauline Trouillard prêtent serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je laisse tout de suite la parole à Mme Laurence Franceschini.

Mme Laurence Franceschini, conseillère d'État, membre du collège de la CNIL, ancienne directrice des affaires juridiques du CSA. Merci Monsieur le président ; je précise également que je suis également membre du conseil d'administration de France Médias Monde.

Je tiens à rappeler de façon liminaire que le principe premier dans ce domaine est celui de la liberté d'expression, tel qu'il ressort de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, et du premier alinéa de la loi du 30 septembre 1986. Cette loi est avant tout une loi de liberté et, aux termes de son article 3-1, c'est l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) qui en est le garant. Un mot très important, qui est à la fois un objectif constitutionnel et une limite admissible à cette liberté, est celui de « pluralisme ». De plus, depuis la révision constitutionnelle de 2008, la loi fixe les règles concernant la liberté, le pluralisme et l'indépendance des médias, ce qui renforce encore la responsabilité du législateur.

Le pluralisme est un objectif constitutionnel consacré pour l'audiovisuel par la décision du Conseil constitutionnel du 18 septembre 1986, comme il l'avait été pour la presse écrite dans une décision du 11 octobre 1984. Elle pose le fait que le lecteur est le destinataire premier de ce pluralisme, en ce qu'il doit pouvoir exercer son libre choix. L'image du kiosque à journaux, où l'on peut choisir entre plusieurs titres, illustre ce que l'on nomme le « pluralisme externe ». La situation des médias audiovisuels diffère de celle de la presse écrite mais la décision de 1986 reprend la même idée : les auditeurs et téléspectateurs doivent être à même d'exercer leur libre choix.

Dans les règles communes d'appréciation du pluralisme, j'appelle votre attention sur les deux alinéas de l'article 13 de la loi de 1986 : le premier porte sur l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion et le second sur le pluralisme politique, c'est-à-dire sur l'égal accès des responsables politiques aux antennes. Pendant longtemps, l'instance de régulation s'est quasi exclusivement intéressée au pluralisme politique, avec la règle des trois tiers, qui a beaucoup évolué. La jurisprudence a fait évoluer le regard porté sur cette question. Il s'agissait de savoir si le décompte du temps de parole des politiques suffisait à garantir le pluralisme des courants d'opinion. L'arrêt du Conseil d'Etat du 13 février 2024 que vous avez mentionné en introduction, Monsieur le président, a fait apparaître la question comme nouvelle ; je dirais qu'il s'agit d'un complément dans l'appréciation, qui tient compte de

l'évolution du paysage audiovisuel. Même avant cette jurisprudence, sur des sujets controversés comme les mobilisations sociales ou la bioéthique, l'instance de régulation pouvait tenir un décompte des propos qui était tenus. D'ailleurs, le Conseil d'État avait également élargi la prise en compte du temps de parole de certaines personnalités.

La nouveauté est que la jurisprudence de 2024 dépasse l'appréciation du seul temps de parole des personnalités politiques et relève que l'important est qu'il n'y ait pas de déséquilibre manifeste et durable au regard de l'exigence de pluralisme. L'Arcom a d'ailleurs adopté une recommandation, le 17 juillet 2024, sur ce point. Cette jurisprudence a ensuite été complétée le 4 juillet 2025, à propos de la qualification de ce que l'on entend par personnalité politique. Un point important a été clarifié : il n'est pas question de fichage ; ce qui compte, c'est la nature du propos et la manière dont le public est éclairé.

Quelle est ensuite la singularité de l'audiovisuel public ? C'est la question clé, notamment autour du principe d'impartialité. L'article 3-1 de la loi dispose que l'Arcom assure l'égalité de traitement et garantit l'indépendance et l'impartialité du secteur public. Pour autant, la loi ne définit pas ce que l'on entend par impartialité. L'article 5 du règlement européen sur la liberté des médias précise que les fournisseurs de médias de service public doivent communiquer de manière impartiale des informations et des opinions diverses. Les missions de service public sont, quant à elles, définies à l'article 43-11 de la loi ainsi que dans le cahier des charges des sociétés concernées.

La notion d'impartialité s'apparente au vocabulaire juridictionnel : pour un juge, c'est le fait d'analyser une affaire sans préjugement. L'initiative de l'Arcom de confier à M. Bruno Lasserre, vice-président honoraire du Conseil d'État, une mission sur ce sujet est excellente car cette notion doit être cernée plus finement, notamment dans son articulation avec le principe de neutralité du service public qui, lui, ne figure pas dans la loi de 1986.

Pour finir, le paysage audiovisuel français est devenu extraordinairement complexe. Il faut peut-être distinguer l'information *stricto sensu* des émissions qui y concourent, comme les débats. Mais comme je le disais à propos de la révision constitutionnelle de 2008, c'est au législateur qu'il revient de s'emparer de ces sujets.

M. Guillaume Lécuyer, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Il y a vingt-cinq ans, lorsque je me suis lancé dans une thèse de doctorat sur la liberté d'expression, j'ai choisi sans hésiter le droit privé. C'est là que le droit frémissait. Du côté du droit public, il n'y avait pas grand-chose pour nourrir une thèse… En matière audiovisuelle, les prérogatives du régulateur étaient assez limitées. Il suffit de comparer les deux versions de la loi du 30 septembre 1986 : la version originale comptait dix pages, contre quatre-vingts aujourd'hui. Certes, il y a eu des changements techniques, mais pas uniquement. L'article 3-1, qui n'existait pas initialement, développe à lui seul sur une page un certain nombre d'obligations pesant sur l'ensemble des éditeurs.

Aujourd'hui, ma thèse appartient à la paléontologie juridique. Un point de bascule s'est opéré vers 2010 avec l'apparition des plateformes, des réseaux sociaux et de nouveaux acteurs audiovisuels qui créent, chacun à leur manière, un phénomène d'enfermement informationnel et idéologique. Jusqu'alors, on pouvait laisser libre cours à la théorie de Stuart Mill d'un marché des idées, mais les algorithmes et les nouvelles pratiques de certains acteurs audiovisuels trichent avec cette loi du marché. C'est le pluralisme des courants de pensée et d'opinion qui est mis en jeu et dont l'atrophie menace la liberté d'expression. Ces phénomènes emportent un effet d'intolérance intellectuelle, dont le paroxysme est l'avènement de la notion

de « faits alternatifs ». Le risque à terme est que l'on ne parvienne plus à s'écouter et à s'entendre. Sur le plan du droit, le pivot vers le droit public est avancé. Le rôle de la régulation monte en puissance. Si je n'avais que deux décisions à citer ces dernières années, ce seraient des décisions du Conseil d'État : celle sur TikTok et, naturellement, la décision Reporters sans frontières.

L'interrogation de votre commission porte sur la neutralité et l'impartialité du service public de l'audiovisuel. Sur le plan sémantique, je ne suis pas convaincu de la pertinence de ces principes. On est neutre par rapport à quelqu'un, partial ou impartial entre deux personnes. On discerne mal cette altérité quand un service public diffuse du contenu mais, derrière cette idée, on comprend bien qu'il faudrait éviter la faveur à l'égard d'un courant d'opinion. En droit des médias, c'est l'exigence de pluralisme, un pluralisme dit interne, qui prend en charge cette préoccupation. L'éditeur doit donner à voir une pluralité de points de vue. En droit européen, ce pluralisme s'impose aux médias de service public. La traduction de la neutralité des médias publics est le respect du pluralisme interne.

Ce pluralisme interne est expressément consacré par la loi Léotard pour les opérateurs publics. L'article 43-11, alinéa 5, de la loi de 1986 est très net : les sociétés publiques assurent l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information, ainsi que l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion dans le respect du principe de l'égalité de traitement. Sous cet angle, la neutralité du service public audiovisuel est aujourd'hui garantie.

En outre, la neutralité, entendue comme l'absence totale de prise de parti, me paraît antithétique avec le positionnement qu'impose la loi aux opérateurs publics. Une ligne éditoriale leur est fixée par la loi et leur cahier des charges. Il convient de distinguer le sort de l'éditeur de celui des journalistes. L'éditeur public ne doit pas faire preuve de parti pris en dehors de la ligne éditoriale qui lui est fixée. Peut-être serait-il plus pertinent de parler d'objectivité.

S'agissant des journalistes, c'est autre chose. Ce sont des salariés de droit privé qui jouissent d'une indépendance intellectuelle. Proposer de la diversité peut passer par une offre de journalistes plurielle. Je pense à l'émission « L'Heure de vérité » : un invité politique était soumis aux questions de journalistes de différentes obédiences. Sauf à affadir l'offre de contenu du service public, la diversité des opinions des journalistes concourt paradoxalement au pluralisme. Cela ne signifie pas qu'on peut faire du prosélytisme. Pour les salariés, la notion d'obligation de réserve me paraît plus pertinente : leur interdire d'afficher frontalement leurs préférences culturelles, partisanes ou religieuses. L'instrument pourrait être la charte déontologique propre à chaque média public. Il faudrait décliner les situations selon la position du journaliste, selon qu'il relate les résultats d'une enquête, anime un débat ou au contraire intervient dans celui-ci comme éditorialiste, sachant qu'un journaliste apparenté à une tendance politique, syndicale ou autre peut parfaitement informer honnêtement le public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il me semble avoir compris que vous aviez dit que les entreprises du service public pourraient avoir une ligne éditoriale qui leur serait fixée et à laquelle elles ne devraient pas déroger.

M. Guillaume Lécuyer. Les opérateurs du service public sont des éditeurs. Éditer, c'est faire un choix. Or certains choix dans le contenu leur sont imposés par la loi ainsi que par leur cahier des charges. Par exemple, on impose aux opérateurs publics de favoriser la diversité, alors qu'aux États-Unis, la diversité n'est pas à la mode. En imposant le respect de cet objectif, le législateur impose nécessairement une ligne éditoriale.

Mme Pauline Trouillard, post-doctorante, chercheuse en droit des médias. Je voudrais tout d'abord rappeler l'importance du service public audiovisuel pour la mise en œuvre du principe de pluralisme, corollaire de la démocratie. Le service public audiovisuel est considéré comme indispensable à la démocratie car les chaînes privées, financées par la publicité et appartenant à des propriétaires ayant potentiellement des intérêts politiques, sont jugées incapables de pourvoir seules aux besoins culturels, sociaux et politiques des citoyens. Son caractère fondamental n'est pas diminué par la multiplication des contenus sur Internet ; au contraire, il doit être renforcé, car les plateformes de réseaux sociaux sont détenues par des milliardaires étrangers qui jouent un rôle incommensurable dans l'ordonnancement des contenus. On ne peut pas à la fois critiquer cet état de fait, plaider pour plus de souveraineté numérique et s'attaquer à la seule source de contenu audiovisuel qui a les moyens de produire de la qualité en France.

Concernant l'intitulé de votre commission, j'étais, comme mes collègues, un peu circonspecte. En effet, la loi Léotard préfère le terme d'« impartialité » à celui de « neutralité », pour de bonnes raisons. La neutralité peut être définie comme l'absence de jugement en rapport avec des valeurs, alors que l'impartialité est le fait de ne pas préjuger. Il me semble difficile de demander au service public audiovisuel d'être neutre. Tout d'abord, la loi et les cahiers des charges sont pleins de valeurs : lutter contre les discriminations, participer au développement durable, etc. Ensuite, la couverture de l'information est politique par essence. Il est donc dangereux de faire comme si une neutralité totale était possible car on peut tomber sur les journalistes dès qu'ils n'ont pas couvert l'information comme vous pensiez qu'ils auraient dû la couvrir. Cette notion peut alors devenir liberticide. Le législateur devrait donc s'abstenir d'intervenir tant pour forcer les journalistes à être neutres que pour leur conférer une indépendance statutaire similaire à celle des chercheurs.

Cependant, cela ne signifie pas que les journalistes du service public sont libres d'exprimer leurs opinions politiques à l'antenne. Ils doivent s'en abstenir dans l'exercice de leurs fonctions, ce qui me semble être à la base de la déontologie journalistique. La charte de l'éthique des journalistes dispose notamment que le journalisme refuse et combat toute confusion entre journalisme et communication. À cet égard, les écarts constatés sur Radio France et France Télévisions sont liés non pas à un problème de définition des concepts, mais à un problème de gouvernance que je soulignais déjà dans ma thèse. La trop grande centralisation et l'absence de démocratie interne font que les décisions ne sont ni transparentes ni justifiées. On peut organiser une gouvernance plus démocratique avec de réels contre-pouvoirs pour s'assurer que seront nommées des personnes respectées dans le milieu du journalisme pour leur attachement aux principes déontologiques.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous affirmez que des décisions ne sont pas transparentes ni justifiées. C'est grave. Pouvez-vous donner un exemple ?

Mme Pauline Trouillard. Par exemple, la nomination de Benjamin Duhamel à la matinale de France Inter ! Personne ne sait exactement comment cette nomination a été décidée.

Par ailleurs, il ne me semble pas que les règles déontologiques doivent s'appliquer différemment dans le privé et dans le public. Idéalement, les journalistes de CNews seraient tenus au même respect de ces règles, car ils ont une carte de presse et une responsabilité envers le public. De plus, le réseau de télévision numérique terrestre (TNT) appartient à l'État et est mis gratuitement à la disposition des chaînes, qui bénéficient donc d'un privilège. Elles devraient mettre en œuvre scrupuleusement les règles déontologiques.

En ce qui concerne le principe de pluralisme et au vu des privilèges juridiques qui sont conférés aux chaînes bénéficiant d'une licence, la nouvelle jurisprudence du Conseil d'État que j'ai appelée de mes vœux et commentée de manière positive me paraît tout à fait mesurée et bien pensée. À cet égard, les chaînes qui font état de difficultés pour mesurer la diversité des points de vue me semblent être un peu de mauvaise foi.

Dans votre questionnaire, vous laissez entendre qu'il serait impossible de mesurer cette diversité des opinions sans étiqueter les gens. Cela me semble faux. Il y aurait étiquetage si on comptabilisait la diversité en fonction des personnes qui se sont exprimées. Or c'est précisément ce principe dont on veut s'extirper. On comptabilise la diversité en fonction des propos tenus indépendamment de la personne qui les a tenus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que le rapporteur a défini le périmètre et la sémantique de cette commission et que chaque député a une vision différente de l'audiovisuel public et des principes dont nous discutons.

M. Arnaud Dimeglio, avocat au barreau de Montpellier. La loi de 1986 a été prise dans un contexte technique qui n'a plus rien à voir avec le paysage audiovisuel actuel. On a l'impression que des obligations s'ajoutent, notamment pour les chaînes privées comme CNews, par rapport à la nécessité d'avoir un pluralisme interne renforcé, alors même que le paysage audiovisuel s'est complètement diversifié. Cela me paraît paradoxal et contradictoire. Je ne comprends pas cette jurisprudence qui se développe, d'autant que la Cour européenne des droits de l'homme précise que le manque de pluralisme interne peut être compensé par un pluralisme externe. Il ne me semble pas que le Conseil d'État ait pris en compte cette jurisprudence.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Aujourd'hui, des personnes qui ne sont pas journalistes informent les Français notamment sur les réseaux sociaux, sans être soumises à aucune des règles que vous venez de mentionner. Je pense à des producteurs de podcasts qui atteignent des audiences d'un million de vues et accueillent régulièrement des responsables politiques. Est-il satisfaisant qu'il existe d'un côté des règles strictes, récemment renforcées, alors que de l'autre, tout un champ informationnel, que j'appelle celui des créateurs de contenu d'information, n'est pas régulé ? On peut imaginer que dans le cadre de la présidentielle de 2027, ces acteurs joueront un rôle très important. Or ils ne sont soumis à aucune règle de pluralisme ou d'impartialité. Faut-il que la loi évolue et les assimile à des journalistes ?

Mme Pauline Trouillard. Soit on impose davantage de règles aux créateurs de podcasts, soit on continue à ne pas les réguler mais alors, on peut les taxer et on utilise cet argent pour financer un audiovisuel public de très grande qualité.

M. Guillaume Lécuyer. C'est une idée que vous pourriez reprendre dans la perspective du prochain budget.

Mme Laurence Franceschini. Vous soulevez une question essentielle. Laisser penser qu'il existe un monde hyper-régulé et un autre où règne la loi de la jungle pose une vraie question. Je pense qu'il faut suivre une double démarche : d'une part, accompagner les médias traditionnels, y compris ceux du service public, qui se développent d'ailleurs aussi en ligne, pour qu'ils investissent dans l'innovation ; d'autre part, avoir un socle de règles minimales, au moins de transparence, pour ces influenceurs.

M. Arnaud Dimeglio. Il faut simplement rappeler que le principe est la liberté et le pluralisme l'exception. La multiplication de ces contenus en ligne n'est que l'expression d'une nouvelle liberté. Je ne vois pas pourquoi il faudrait la limiter par un pluralisme qui s'appliquerait à ces nouveaux contenus alors qu'au contraire, ils sont l'expression d'une pluralité de contenus. Cette multiplication pose la question de la nécessité du service public. Compte tenu du fait que nous avons accès à une multitude de contenus, le service public de l'audiovisuel est-il encore nécessaire ? Pour tout service public, il faut une nécessité. Au contraire, il me semble que cette multiplication des contenus devrait exiger un pluralisme interne plus important pour le service public de l'audiovisuel.

M. Guillaume Lécuyer. La question du pluralisme interne ne se pose pas pour la presse écrite ; elle est limitée à l'audiovisuel. S'il s'agissait de l'étendre aux podcasteurs, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas l'appliquer pas de manière générale. Je reste sur l'idée que, sur cette question, c'est la liberté d'expression qui prévaut. Dans les médias audiovisuels, nous sommes dans une situation particulière en raison de leur force de frappe, ce qui explique leur traitement différencié. Comme je l'ai indiqué, le pluralisme interne ne s'impose que lorsque le pluralisme externe n'est pas suffisant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est très clair. À partir du moment où il y a des seuils d'audience d'un ou deux millions de personnes, je pense que des questions de pluralisme interne peuvent être posées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une loi de 2021 confortant le respect des principes de la République précise, en son article 1er, que le service public est neutre et que toute personne exécutant une mission de service public doit s'abstenir de manifester ses opinions politiques. Maître, vous nous avez expliqué que les journalistes de France Télévisions relevaient du droit privé et que c'était plutôt l'obligation de réserve qui prévalait. Pouvez-vous nous confirmer s'ils seraient en ce sens exonérés, alors qu'ils sont dépositaires d'une mission de service public, des mêmes obligations de neutralité qui incombent aux fonctionnaires ?

M. Guillaume Lécuyer. S'il devait y avoir des propositions législatives, il me semblerait que le terme de neutralité est un peu trop vague et qu'il vaudrait mieux parler, s'agissant de salariés, d'obligation de réserve mais ce n'est pas l'état actuel du droit.

Mme Laurence Franceschini. C'est une question extrêmement délicate. Le principe de neutralité est un peu en surplomb, car il est global au service public, et il faut le conjuguer avec la matière particulière des médias, qui passent par l'intermédiaire de l'analyse des journalistes et de l'expression d'opinions. C'est en cela que la mission de Bruno Lasserre sur l'impartialité sera, je pense, très éclairante par rapport à vos préoccupations.

M. Arnaud Dimeglio. L'article 1er de la loi de 2021 précise qu'il n'y a pas à distinguer selon que l'on est agent de droit public ou de droit privé. Ce principe de neutralité s'applique tout à fait au service de communication audiovisuelle public et ceux qui participent à son exécution doivent s'abstenir de manifester leurs opinions politiques ou religieuses. Là où la loi ne distingue pas, il n'y a pas lieu de distinguer. Le principe de neutralité doit s'appliquer, sauf exception, comme pour la justice, où les juges sont tenus à un principe d'impartialité mais ne sont pas neutres puisqu'ils doivent trancher.

Mme Laurence Franceschini. Cette approche me semble un peu générale. Il faut savoir qui parle. Est-ce le journaliste qui anime un débat ou les éditorialistes qui y contribuent ? Peut-on inviter un éditorialiste en lui demandant d'occulter complètement sa pensée ? Ce qui

compte, c'est que l'on puisse croiser plusieurs regards de la manière la plus équilibrée possible et, pour celui qui anime le débat, la plus neutre possible.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Comment concilier l'exigence pour un éditorialiste d'exprimer une certaine vision et, en même temps, de respecter cet objectif de neutralité ? À partir du moment où vous exécutez une mission de service public, vous êtes soumis à cette obligation. Comment le législateur et les dirigeants de l'audiovisuel public peuvent-ils s'y retrouver ?

Mme Laurence Franceschini. C'est en effet assez fin et difficile, mais si l'on poussait le raisonnement à son terme, on n'organiserait pas de débat du tout. C'est pourquoi je rejoins totalement les propos de Guillaume Lécuyer sur l'acception du concept de neutralité dans la décision du Conseil constitutionnel du 18 septembre 1986 : il fait du pluralisme, un pluralisme particulièrement exigeant, un élément de définition de cette neutralité. C'est vraiment au cœur de la démocratie.

M. Guillaume Lécuyer. La loi de 2021 n'a pas une valeur normative plus importante que celle de 1986. Cette dernière, qui proclame la liberté d'expression des éditeurs, est la boussole, même pour l'audiovisuel public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans sa plainte récente, Radio France dénonce une « *entreprise organisée de déstabilisation visant à saper la confiance de ses auditeurs en mettant notamment publiquement en question le respect par Radio France des principes essentiels de sa mission de service public : la neutralité, l'indépendance et le pluralisme de l'information* ». On a ici une entreprise de l'audiovisuel public qui reconnaît devoir poursuivre un objectif de neutralité et, dans le même temps, le président de l'Arcom qui a préféré la notion de pluralisme. Comment s'y retrouver ?

Mme Laurence Franceschini. Le président de l'Arcom s'est simplement fondé sur les mots utilisés dans la loi du 30 septembre 1986. Il a relevé qu'elle ne contenait pas « neutralité », mais bien « impartialité ». C'est simplement ce qu'il a voulu dire. Cela ne signifie pas qu'il a totalement éliminé le principe de neutralité. D'ailleurs, je crois que dans la mission qu'il a confiée à Bruno Lasserre, « neutralité » figure, car il lui demande justement de clarifier son articulation avec l'impartialité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette mission vise à expliciter la portée du principe d'impartialité et de clarifier les obligations qui en découlent pour l'audiovisuel public, en évoquant aussi les exigences de pluralisme. Nous aurons, je l'espère, l'occasion de convoquer M. Bruno Lasserre dans cette commission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le président de l'Arcom, expliquait que l'audiovisuel public n'était soumis à aucune obligation de neutralité. En tant que juristes spécialistes, approuvez-vous ces propos ou considérez-vous que le sujet est bien plus complexe et que la neutralité s'impose d'une certaine façon à l'audiovisuel public ?

M. Guillaume Lécuyer. Au risque de me répéter, je ne vois pas comment cette idée de neutralité, dans le cadre de la loi de 1986, se traduirait autrement que par l'obligation de respecter un pluralisme interne, c'est-à-dire de diffuser des idées différentes de manière équilibrée, sans faire montre d'un parti pris. Donc, formellement, je comprends et j'adhère à son point de vue.

Mme Pauline Trouillard. Moi aussi.

M. Arnaud Dimeglio. Vous aurez compris que je ne suis pas du tout sur cette ligne. Non seulement le Conseil d'État considère que, lorsqu'il y a une mission de service public, il y a un principe de neutralité, sans qu'il y ait à distinguer selon les services, mais la loi de 2021 le rappelle, et les services eux-mêmes considèrent y être soumis. Je ne vois pas pourquoi les services de communication audiovisuelle échapperaient à ce principe. Ce principe de neutralité se retrouve de toute façon dans l'article 3-1 de la loi Léotard de 1986, au travers du principe d'impartialité. Il ne faut pas mélanger le principe de pluralisme avec celui d'impartialité. Le mot « impartialité » n'apparaît que pour le service public, ce qui montre bien une différence d'obligation.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'Institut Thomas More, sur un échantillon d'une semaine de février 2024, a noté que sur l'ensemble des antennes de l'audiovisuel public, moins de 6 % des intervenants étaient classables à droite et un peu plus de 25 % à gauche. Une autre étude, parue dans *Le Figaro Magazine* le week-end dernier, portait sur les invités des matinales de Radio France et concluait que 66 % des chroniques des matinales de France Culture sont plutôt classées à gauche et seulement 6 % à droite. D'autres études concluent au même constat. Quand des entorses aussi manifestes au principe de pluralisme sont commises dans la durée, les dirigeants de France Télévisions peuvent-ils engager leur responsabilité en cas de manquement répété à l'honnêteté, au pluralisme et à l'indépendance ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons prévu d'auditionner l'Institut Thomas More, qui se définit comme libéral-conservateur et qui a donc un positionnement politique qui n'est lui-même pas neutre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'étude publiée dans *Le Figaro Magazine* s'appuie sur l'intelligence artificielle, sa méthode a été rendue publique et est donc accessible à chacun.

Mme Pauline Trouillard. On peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres et ce n'est pas parce qu'une étude s'appuie sur l'intelligence artificielle qu'elle est dépourvue de biais ! Les intelligences artificielles ont aussi des biais.

Pour préparer cette audition, j'ai examiné les invités de la matinale de France Inter en septembre et en octobre : il se trouve que le Rassemblement national est invité une fois par semaine, ce qui n'est absolument pas le cas des autres partis.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une fois par semaine, sur les jours ouvrés, cela représente 20 %. Vous conviendrez que les derniers résultats aux élections européennes et législatives ont donné un score au Rassemblement national de plus de 30 %, voire de 37 %, ce qui indique une sous-représentation chronique de ce parti sur ces chaînes.

Mme Pauline Trouillard. Cela veut dire que vous voulez calquer le temps d'invitation sur les résultats des élections législatives ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est une très bonne question. La représentativité et le pluralisme reposent aussi sur la représentativité des opinions. Un parti crédité de plus de 30 % dans les sondages devrait être représenté à plus de 30 % dans les invitations d'intervenants politiques sur les chaînes de l'audiovisuel public. C'est en tout cas ce qui me semble remplir les conditions légales.

Mme Pauline Trouillard. Cela me semble un peu en contradiction avec le droit à l'autodétermination du peuple, qui doit partir non pas du résultat des dernières élections, mais d'une base impartiale ou neutre. À mon avis, il vaut mieux viser une représentation égale de tous les partis les plus importants plutôt que de calculer par rapport aux résultats des dernières élections.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Franceschini, pourriez-vous nous préciser que le pluralisme n'est pas l'égalité absolue ? Il serait aussi utile de nous rappeler comment s'entend le pluralisme politique dans l'audiovisuel public et privé, car les chaînes privées y sont aussi soumises.

Mme Laurence Franceschini. Les règles sont communes et ont été rappelées dans une délibération du CSA du 22 novembre 2017, conservée par l'Arcom. Pour les interventions qui ne relèvent pas de l'exécutif, les éditeurs, privés comme publics, veillent à assurer aux partis et groupements politiques un temps d'intervention équitable au regard de leur représentativité. Celle-ci s'apprécie notamment au vu des résultats des élections, du nombre d'élus, de l'importance des groupes au Parlement, des sondages d'opinion et de leur contribution à l'animation du débat politique national. C'est un équilibre subtil, car on est passé de la règle des trois tiers à une répartition où il faut aussi intégrer des forces politiques qui ne sont pas encore représentées au Parlement, ce qui explique que les pourcentages ne soient pas une simple translation des résultats électoraux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si l'on prend tous les critères que vous venez d'expliquer et qu'un parti, quel qu'il soit, qui a fait 37 % aux dernières élections, est crédité de plus de 35 % dans les sondages, dispose d'un groupe parlementaire important et n'est invité qu'à hauteur de 20 % dans les matinales de Radio France, vous constatez qu'il s'agit d'une sous-représentation qui constitue une entorse au principe légal ?

Mme Pauline Trouillard. Il n'y a pas que des invités politiques tous les jours à la matinale de France Inter. Il y a aussi des personnalités de la société civile. Le Rassemblement national est tout de même plus représenté que les autres partis.

Mme Laurence Franceschini. Il est important de prendre en compte cette pluralité dans la politique d'invitation. Par ailleurs, c'est une responsabilité de l'instance de régulation, qui doit se fonder sur ses propres constats et non sur des constats extérieurs, avec une méthodologie très fine. Un invité à une matinale ne compte pas de la même manière dans le temps d'antenne qu'un invité qui passerait à 23 heures. Une pondération intervient en fonction de l'heure de l'invitation.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur la catégorisation des intervenants politiques, j'ai posé la semaine dernière au président de l'Arcom une question simple : pourquoi un intervenant comme M. Philippe de Villiers est-il catégorisé comme intervenant politique, son temps de parole étant décompté, alors que d'autres, comme M. Éric Dupond-Moretti, qui a été ministre et a fait campagne, ou Mme Cécile Duflot et M. Daniel Cohn-Bendit, ne sont pas répertoriés comme tels ? Le président de l'Arcom n'a pas su nous répondre sur les critères pour définir ou non une personne comme intervenant politique. Auriez-vous des suggestions afin que ces critères souffrent moins de contestation ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pouvez-vous nous confirmer que le fait d'occuper un mandat constitue un critère ? Comment traite-t-on les personnes qui ont eu un engagement politique, qui n'en ont plus aujourd'hui, mais dont le temps de parole continue

pour certaines d'impacter celui des partis politiques ? Pourquoi n'y a-t-il pas une règle universelle ?

Mme Laurence Franceschini. Je vous renverrai à plusieurs arrêts du Conseil d'État qui permettent de répondre à votre question. Je pense notamment à une décision du 28 septembre 2022 : le Conseil d'État a jugé que l'autorité de régulation n'avait pas commis d'erreur en considérant que le temps de parole de certaines personnes devait être comptabilisé. Ces dernières appartenaient ou avaient récemment appartenu à des partis politiques, avaient exercé ou aspiraient à exercer des fonctions politiques et participaient activement aux débats politiques nationaux.

Plus récemment, dans des arrêts des 4 et 10 juillet 2023, d'autres critères ont également été dégagés par le Conseil d'État. L'Arcom s'interroge effectivement sur ce qu'il faut entendre par « personnalité politique ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si l'on suit cet arrêt du 28 septembre 2022 et que l'on reprend les critères que vous avez énoncés, j'ai du mal à comprendre pourquoi l'Arcom ne considérerait pas l'ancien garde des Sceaux, M. Éric Dupond-Moretti, comme une personnalité politique. Il me semble qu'il coche toutes les cases.

Mme Pauline Trouillard. Je peux vous répondre sur le cas de Mme Cécile Duflot, par exemple. Je l'ai entendue à plusieurs reprises lors de la matinale de France Inter en sa qualité de présidente d'Oxfam. Il me semble logique de ne pas la comptabiliser comme une représentante des Verts lorsqu'elle vient parler des résultats d'une enquête d'Oxfam. Concernant M. Éric Dupond-Moretti, je ne sais pas en revanche en quelle qualité il était invité sur France Inter ou sur France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il faudrait donc analyser le contenu et l'objet de leurs propos. Cela peut toutefois soulever des questions, y compris pour les responsables politiques. Il m'est arrivé de participer à des matinales politiques pour aborder des sujets très précis comme le patrimoine ou la natalité, sans qu'il y ait de fortes distinctions politiques. Pourtant, mon temps de parole était décompté. Cela interroge sur la manière dont on traite l'objet de l'invitation et les propos tenus, ce qui rend la situation particulièrement complexe.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'avez pas entièrement répondu sur la responsabilité des dirigeants lorsque des manquements répétés aux principes énoncés par la loi – honnêteté, indépendance, pluralisme – sont constatés ou encore en cas de fautes de gestion financière à la tête de ces sociétés. La responsabilité des dirigeants peut-elle être engagée pour ces deux types de manquements, à la fois au principe de neutralité, au sens large et aux principes de bonne gestion financière ?

M. Guillaume Lécuyer. De quel type de responsabilité parlez-vous ? Pénale ? Pécuniaire ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il peut s'agir de la responsabilité civile du dirigeant qui manque à ses obligations légales, qu'il s'agisse de respecter les principes énoncés par la loi Léotard ou les règles de bonne gestion, notamment financière, à la tête de ces entreprises publiques.

M. Guillaume Lécuyer. Pour engager une responsabilité civile, il faudrait caractériser un préjudice personnel et démontrer une faute personnelle d'une certaine gravité, ce qui

permettrait de distinguer l'individu du chef d'entreprise. Lorsqu'on reproche à un dirigeant d'une entreprise du service public de ne pas respecter les grands principes de l'audiovisuel, il revient à la tutelle de décider de le démettre ou de ne pas le reconduire.

M. Arnaud Dimeglio. L'article 47-5 de la loi du 30 septembre 1986 prévoit la possibilité de révoquer le mandat des présidents de la société France Télévisions, de la société Radio France et de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France. Leur mandat peut leur être retiré par décision motivée. Il existe donc une procédure spécifique prévue par la loi de 1986.

Mme Laurence Franceschini. En cas de manquement à la loi de 1986, c'est la personne morale qui est responsable. Ces manquements peuvent faire l'objet du dispositif de sanction prévu après une mise en demeure au titre de l'article 42, puis de toute la batterie de sanctions possibles prévues par les articles 48 et suivants. Il existe un pouvoir de sanction administrative à l'égard de la personne morale, qui est le responsable éditorial.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La labellisation des médias a fait l'objet de vifs débats ces derniers jours à la suite des déclarations du président de la République. Vous avez d'ailleurs rappelé que la liberté de communication et l'indépendance des médias sont des socles de notre démocratie, consacrés notamment par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et par la Constitution. Estimez-vous que cela pourrait constituer une atteinte grave à ces principes ? La tenue même de ce débat vous inquiète-t-elle ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sans me faire l'avocat du président de la République, je tiens à rappeler ce qui a été dit : il n'a jamais évoqué l'idée d'un label d'État, mais parlait d'une initiative lancée au niveau international, d'ailleurs soutenue par certains et contestée par d'autres.

Certains médias français très importants ont déjà mis en place ce type de dispositif. Que pensez-vous de cette question des labels ? Quand je lis dans une certaine presse, en marge d'une commission d'enquête sur l'information, que la suggestion du président de la République relève du « totalitaire » et de la « peste brune », je trouve que les mots ont leur importance. On peut penser ce que l'on veut du président de la République, mais un éditeur de presse, qu'il soit public ou privé, doit faire attention aux termes qu'il emploie. Ceux qui vivent dans des régimes totalitaires et arbitraires savent ce que cela signifie. À force de crier au loup, non seulement on insulte ceux qui subissent des régimes où la liberté de la presse n'est pas garantie, mais on perd aussi toute mesure. Je crois qu'il faut raison garder, même lorsque l'on conteste une proposition. Je ne reproche pas à ceux qui contestent cette proposition de le faire, mais qualifier le président d'une démocratie de « fasciste » et parler de « peste brune » ne me semble pas adapté. Mon propos ne vise pas le rapporteur, mais le contexte général de ce débat.

Mme Pauline Trouillard. Je n'ai pas encore d'avis précis car je n'ai pas eu accès à la proposition exacte du président de la République. Pour lutter contre les fausses nouvelles, deux choses me semblent très importantes. La première consiste à renforcer l'honnêteté de l'information à la télévision, ce qui passe par la mise en œuvre efficace des règles déontologiques, tant sur les chaînes privées que publiques, mais surtout sur les chaînes privées où les problèmes de fausses informations sont plus fréquents. La seconde est de fortifier l'environnement informationnel en finançant la presse écrite et le service public audiovisuel.

M. Guillaume Lécuyer. Je ne vois pas en quoi un label porterait atteinte à la liberté d'expression puisque chacun reste libre de ne pas lire ou écouter les médias labellisés. Je pense

que c'est une idée intéressante, qui a d'ailleurs été proposée lors des États généraux de l'information (EGI). Il faut se rendre compte que, sur Internet, la moitié des informations sont aujourd'hui produites par des systèmes d'intelligence artificielle. Avec le développement de cette technologie, je ne sais pas ce qu'il en sera dans quelques années. La labellisation est aussi un moyen pour le public de s'y retrouver. En tant que juriste, je vois le parallèle avec les revues scientifiques : il y en a désormais partout et un critère de discrimination pour savoir laquelle est de qualité est indispensable. La labellisation peut procéder de cette idée et offrir une boussole au public.

Mme Laurence Franceschini. Je partage cette réaction. La liberté, ce n'est ni l'anarchie, ni la jungle. D'ailleurs, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen précise que la liberté s'exerce « *sauf à répondre de l'abus de cette liberté* ». Il y a donc bien une recherche d'équilibre. Pour les médias connus, leur marque et leur nom valent en quelque sorte label. L'expression « labellisation » semble suspicieuse, car elle peut faire penser à un contrôle, voire à une censure. Cependant, il s'agit d'une démarche volontaire.

C'est le point de vue du public qui compte : il doit pouvoir savoir d'où vient une information. C'est un véritable enjeu de cohésion sociale car si les plus éclairés sauront toujours se repérer, les autres risquent d'être noyés dans des informations artificielles et fausses, ce qui est très déstabilisant et très dangereux. Cette démarche volontaire part d'un très bon sentiment. Elle s'apparente, toutes proportions gardées, à la logique du règlement sur les services numériques, qui demande aux plateformes de souscrire à des engagements, avec des degrés d'exigence variables selon leur importance. Si ces engagements ne sont pas respectés, la Commission européenne ou les régulateurs nationaux peuvent intervenir. C'est une démarche régulatrice mais au service du public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il faut bien préciser que l'idée n'a jamais été de créer un label portant sur le contenu pour distinguer les bonnes des mauvaises informations, mais sur la démarche. Il s'agirait de qualifier la manière dont l'information a été produite : respect du code de déontologie, recherche de la vérité, traitement des sources, etc. Cela porte sur le processus, non sur le fond. Il ne s'agit pas d'instaurer un ministère de la vérité.

M. Arnaud Dimeglio. Il existe déjà des formes de labels au travers de l'Arcom et de la Commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP), qui confèrent une certaine reconnaissance aux services de communication qu'elles contrôlent. Je partage bien sûr vos inquiétudes quant au risque d'une information artificielle échappant à tout contrôle, mais la loi de 1881 sur la liberté de la presse ou encore la loi contre la manipulation de l'information nous dotent de garde-fous pour nous protéger.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À vous entendre, cette idée part d'une bonne intention. Pourtant, quand on observe certains médias publics, on peut légitimement douter. Je pense à France Info parlant d'« *otages palestiniens* » pour désigner des prisonniers coupables de crimes terroristes ou à France Inter qui, après le 7 octobre, diffusait des chiffres du Hamas sans en préciser la source. Je pense aussi à un article sur le site de France Info qui, quelques jours avant l'attentat du Bataclan, qualifiait de fake news complotiste l'idée que des terroristes puissent s'infiltrer parmi les filières d'immigration illégale. À ce jeu-là, même les médias publics risqueraient de ne pas obtenir leur label d'honnêteté. C'est pourquoi ce sujet me semble particulièrement complexe.

Maître Dimeglio, vous avez qualifié la loi de 1986 d'obsolète. Quelles seraient vos recommandations pour l'améliorer ? Pensez-vous que le législateur doive y apporter des modifications dans les prochains mois ?

M. Guillaume Lécuyer. Je vais me permettre de botter en touche. C'est un vaste sujet et, en tant que praticien, moins on touche aux textes, mieux je me porte ! Le nombre de modifications subies par cette loi depuis son origine est vertigineux.

Mme Laurence Franceschini. Pour avoir beaucoup travaillé sur cette loi, je trouve qu'elle a montré une forme de plasticité parfois tout à fait positive. Même si, en la lisant, on constate que des éléments mériteraient d'être actualisés, je ne suis pas certain qu'un grand soir législatif ou une modification soit nécessaire.

M. Arnaud Dimeglio. Notre discussion montre bien l'insécurité juridique qui règne en la matière, notamment sur les notions de neutralité, d'impartialité et de pluralisme. Nous gagnerions en sécurité si le législateur précisait ces termes au lieu de laisser la jurisprudence les définir au gré des contentieux.

Je m'interroge aussi sur l'opportunité de la désignation du président de l'Arcom par le président de la République, car cela questionne l'indépendance de cette autorité. L'Arcom peut-elle être vraiment indépendante si son président est désigné par le Président de la République ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Que suggérez-vous ?

M. Arnaud Dimeglio. Les neuf membres de l'Arcom pourraient élire eux-mêmes leur président.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous passons maintenant aux questions des autres députés présents.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je vous remercie pour vos interventions, et notamment pour avoir souligné que la recherche de la neutralité et de l'impartialité passe par la consolidation du pluralisme interne, qui s'appuie sur l'honnêteté et l'indépendance, ce qui me semble essentiel. D'ailleurs, je me demande si les écoles de journalisme enseignent la neutralité et si cette notion peut réellement exister pour un journaliste.

Il serait essentiel que la TNT, dont les canaux ne sont pas infinis, devienne un espace où l'on pourrait trouver une diversité d'opinions, un foisonnement artistique et culturel, pour s'informer et se divertir en toute quiétude, ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui.

Madame Trouillard, vous avez évoqué la possibilité de modifier le fonctionnement du service public audiovisuel. Je suis très intéressée par ce point et j'ai fait plusieurs propositions, notamment pour garantir davantage de droits aux rédactions par la mise en œuvre d'un droit d'agrément ou encore en introduisant les sociétés de journalistes et les usagers dans les conseils d'administration. Y a-t-il d'autres pistes pour que les directions, une fois nommées par l'Arcom et donc indépendantes du pouvoir politique, disposent de garde-fous internes ? Cela permettrait que le travail soit porté le plus collectivement possible et soit en phase avec les usagers de ces services publics, qui sont absolument essentiels.

À ce titre, Maître Dimeglio, je ne comprends pas votre manière de mettre tous les services publics sur un pied d'égalité quant à leur rapport à la neutralité. Sans les hiérarchiser,

il faut reconnaître au service public de l'audiovisuel une nature différente, car il relève de la bonne santé de la démocratie.

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). Ce débat est passionnant. Le but de toute cette réglementation est de garantir la sincérité du débat public et les conditions de la démocratie. Le paysage de l'information a évolué : aujourd'hui, plus de la moitié des Français s'informent principalement sur les réseaux sociaux. Or ces plateformes sont considérées comme des hébergeurs et non comme des éditeurs, alors même que leurs algorithmes, qui mettent en avant certains contenus et en invisibilisent d'autres, constituent une forme de ligne éditoriale.

Le traitement différencié entre pluralisme interne et externe s'explique par la force de frappe des médias audiovisuels. On peut considérer aujourd'hui que des plateformes comme Meta ou X ont une force de frappe suffisante pour qu'on leur impose une forme de pluralisme interne. Je m'interroge sur le statut juridique qu'il faudrait leur appliquer. Avez-vous des pistes d'évolution ? Les réglementations européennes ne répondent que partiellement à cette exigence. Nous avons besoin d'un statut juridique spécifique, compte tenu de leur puissance et du fait qu'elles sont la première source d'information pour une majorité de Français.

Je constate pour finir que l'audiovisuel public est extrêmement contrôlé par rapport à toutes les autres sources d'information en France.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les règles de pluralisme encadrent l'audiovisuel public comme privé, même si le périmètre de cette commission d'enquête se limite au public. Il y a les principes, puis il y a ceux qui les mettent en œuvre. L'audition de ce matin des comités d'éthique et des médiateurs a révélé la difficulté d'articuler le rôle de ces différents acteurs. Le comité d'éthique de France Télévisions nous a expliqué que si l'Arcom était saisie et prenait une décision, il n'avait pas à s'autosaisir. Nous avons eu le sentiment d'une articulation difficile et d'une procédure floue entre l'Arcom, les comités d'éthique et les médiateurs. Comment ces instances peuvent-elles participer à la garantie du respect de ces exigences ? Comment voyez-vous la question des procédures et de la saisine de ces différentes instances ?

Mme Pauline Trouillard. Je réponds à votre question, Madame Taillé-Polian, sur la gouvernance interne de France Télévisions et de Radio France. Je partage votre avis sur la représentation des usagers et des journalistes au sein du conseil d'administration, qui est essentielle. On pourrait même envisager une nomination du président par le bas, c'est-à-dire par le conseil d'administration ainsi composé, et non par le haut, par l'Arcom. De même, les décisions de suppression d'un programme ou de nomination d'un journaliste pourraient être validées par ce conseil d'administration.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela pose des questions au regard de la composition actuelle des conseils d'administration, qui inclut notamment des responsables politiques. J'avais d'ailleurs porté un amendement pour que les journalistes siègent au conseil d'administration des entreprises audiovisuelles publiques, en raison de leur fonction particulière.

M. Arnaud Dimeglio. Par expérience, je compare la CNIL et l'Arcom. Les plaintes devant la CNIL sont très nombreuses, et j'ai l'impression que ce n'est pas le cas à l'Arcom. Je ne comprends pas ce dysfonctionnement apparent, qui suggère que le public ne saisit pas l'Arcom pour contrôler les médias comme il le fait massivement pour la CNIL.

Mme Laurence Franceschini. Votre propos est très juste, Madame la députée, sur la plateforme TNT. En effet, lorsque la décision a été prise sur les services d'intérêt général dans le domaine de l'audiovisuel, c'est toute la plateforme TNT, et pas seulement les médias publics, qui a été retenue. L'exigence de pluralisme interne, qui vise un large public, participe de ce que vous décrivez.

Monsieur le député, vous soulevez un sujet extrêmement juste sur le statut des plateformes mais les choses ont évolué dans le bon sens. Une étude du Conseil d'État sur les réseaux sociaux, il y a quelques années, soulevait déjà cette question du statut hybride, qui n'est plus celui d'un simple hébergeur sans être encore celui d'un éditeur. J'ose dire que la responsabilité du réseau social peut néanmoins être engagée dans certains cas, notamment si des engagements précis ont été pris par les plateformes.

M. Guillaume Lécuyer. Sur le pluralisme des contenus des plateformes, votre groupe de travail avait proposé d'imposer aux réseaux sociaux un effet de kiosque à journaux pour proposer un contenu varié. Le problème est que la réglementation est européenne et je ne sais pas dans quelle mesure le législateur français pourrait agir sans modifier le *Digital Service Act* (DSA), ce qui n'est pas pour demain. Par ailleurs, il faut laisser vivre ce règlement, qui a des vertus en agissant sur le fonctionnement délétère des réseaux sociaux, notamment via une ouverture des algorithmes aux régulateurs et aux chercheurs. Ce sont des effets à long terme, mais l'avantage est qu'ils sont systémiques. Nous sommes donc contraints par ce règlement d'harmonisation maximale.

Je vais peut-être aussi nuancer mon propos sur la loi de 1986. Étant membre d'un comité d'éthique, j'ai pu constater une sorte de désarroi qui tient à la loi elle-même, qui est assez peu précise. J'ai l'impression que chaque comité fonctionne un peu comme il l'entend, au gré des personnalités, et que les missions ne sont pas clairement définies. L'Arcom souhaite créer une synergie entre les comités, ce qui est une première démarche intéressante. Mon sentiment est que quelques éclaircissements du législateur pourraient être utiles.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je me demande s'il ne manque pas un dispositif permettant à l'Arcom d'examiner rapidement les questions qui lui sont soumises. Il y a quelques mois, une petite musique est montée dans le débat public sur le traitement d'un économiste qui aurait été trop présent dans les médias de l'audiovisuel public. Je ne porte aucun jugement, mais je constate qu'il n'existe aucune procédure permettant de saisir l'Arcom, qui aurait pu, sur la base d'éléments fournis par les comités d'éthique, clarifier la situation et dire s'il y avait eu ou non-respect du pluralisme.

À une époque où ces questions sont souvent instrumentalisées, je me demande s'il ne manque pas une procédure qui permettrait à l'Arcom, dans un délai d'un mois ou deux, de rendre une décision sur la base d'un avis institutionnalisé des comités d'éthique. Cela permettrait d'éviter que de petites musiques montent sans que personne ne vienne dire clairement si les principes ont été respectés. Quelle est votre réaction sur cette problématique, qui est de savoir qui, à un moment donné, « *siffle la fin de la récréation* » en établissant les faits ?

Mme Laurence Franceschini. Oui, on sent bien un sujet d'articulation. C'est un sentiment partagé par tous les comités d'éthique, et il y a du côté de l'Arcom une volonté de travailler davantage avec eux. La raison est peut-être qu'il y a une distinction à faire. D'un côté, il y a ce qui relève manifestement du pouvoir de sanction de l'instance de régulation. De l'autre, il y a des situations, comme l'exemple que vous citez, qui ne constituent pas encore une

infraction constituée, mais qui posent question au regard du pluralisme ou de l'honnêteté de l'information. C'est là que les comités d'éthique pourraient jouer un rôle en donnant des avis à l'Arcom ou en la saisissant eux-mêmes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Trouillard, vous avez expliqué que vous déploriez parfois l'absence de démocratie interne et des décisions ni transparentes ni justifiées à Radio France, notamment en matière de nomination. Vous avez cité le cas de M. Benjamin Duhamel. Pourriez-vous expliciter votre propos ?

Mme Pauline Trouillard. C'est assez simple : il est le fils de Madame Nathalie Saint-Cricq. Cela peut poser un problème de conflit d'intérêts dans la façon dont il a été nommé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous êtes responsable de vos propos ! Très bien. Peut-être n'est-il pas besoin d'aller plus loin sur ce sujet.

M. Guillaume Lécuyer. Personnellement, j'aurais tendance à penser qu'il faut laisser les dirigeants prendre des décisions de gestion. Si chaque nomination dans une grande entreprise doit faire l'objet d'une délibération collective, cela devient ingérable. Dans le secteur privé, c'est ainsi que cela se passe.

Mme Pauline Trouillard. L'impératif d'efficience a souvent été utilisé pour contrer la démocratie interne de l'entreprise ; or on peut concilier les deux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il faut se garder de la suspicion généralisée. Il est important de juger les personnes, qu'elles soient responsables politiques ou journalistes, sur leurs actes. Le chemin est celui de la transparence, comme nous le faisons avec nos déclarations à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, et non celui du jugement *a priori* fondé sur la généalogie. Ce qui me gêne dans la démocratie participative que vous esquissez, c'est qu'elle semble reposer sur une forme de jugement *a priori*. Si ce n'est pas le directeur de l'information ou la directrice générale qui nomme, qui le fait ?

Mme Pauline Trouillard. Le problème tient à la centralisation de toutes les décisions, alors que la séparation des pouvoirs est indispensable à une bonne gestion démocratique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comment garantirait-on l'absence de suspicion *a priori* et éviterait-on des recherches généalogiques qui pourraient, par principe, remettre en cause une nomination ?

Mme Pauline Trouillard. Par plus de démocratie interne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sur un vote ?

Mme Pauline Trouillard. Sur les nominations importantes, par exemple, ou sur le choix de supprimer tel ou tel programme.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et pourquoi, dans ce cas, seuls les salariés du service public voteraient-ils et non l'ensemble des Français ?

Mme Pauline Trouillard. Si les usagers du service public sont représentés au sein du conseil d'administration, c'est comme s'ils participaient au vote.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Très bien. C’est un point de vue que nous respectons. Cette table ronde était tout à fait intéressante, avec des sensibilités et des points de vue différents, mais un regard juridique toujours très assuré et précis. Je voulais vraiment vous remercier d’avoir pris part à nos échanges et d’avoir confronté vos analyses.

La séance s’achève à dix-huit heures vingt-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, M. Christian Girard, M. Stéphane Hablot, M. Jérémie Iordanoff, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Anne Sicard, Mme Sophie Taillé-Polian.

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de Mme Delphine Ernotte-Cunci, présidente de France Télévisions, de M. Christophe Tardieu, secrétaire général, de Mme Livia Saurin, secrétaire générale adjointe, et de M. Christian Vion, directeur général adjoint..... 2

– Présences en réunion..... 57

Mercredi
10 décembre 2025
Séance de 15 heures 30

Compte rendu n° 6

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quinze heures trente-cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour une audition très importante de notre commission cet après-midi.

Je souhaite donc en votre nom à tous la bienvenue à Delphine Ernotte-Cunci, présidente de France Télévisions, ainsi qu'à Christophe Tardieu, secrétaire général, Livia Saurin, secrétaire générale adjointe, et Christian Vion, directeur général adjoint. Vous le savez, Madame la présidente, votre audition est attendue ; de nombreux journalistes, de nombreux Français vont suivre nos travaux et la commission a beaucoup de questions à vous poser.

Au préalable, je rappelle quelques règles essentielles pour que cette audition se déroule dans des conditions acceptables. Nous ne sommes pas dans un tribunal, cette audition n'est pas et ne sera pas le procès de France Télévisions. Je l'ai dit au tout début de nos travaux, nous ne sommes ni des juges ni des acteurs de la politique-spectacle venus chercher un quart d'heure de gloire médiatique. Monsieur le rapporteur, je vous demande, comme je l'ai déjà fait, de rappeler une nouvelle fois au président de votre groupe que cette audition n'est pas, contrairement à ce que j'ai pu lire, l'acte III d'une pièce de théâtre. Notre travail est sérieux, important, il exige de la dignité dans nos échanges et le respect absolu des personnes que nous auditionnons et, à travers elles, de l'ensemble des salariés de France Télévisions et de l'audiovisuel public.

Les Français attendent beaucoup de vos réponses, Madame la présidente, mais ils attendent aussi beaucoup de nous. Monsieur le rapporteur, mes chers collègues vous pourrez poser toutes les questions que vous souhaitez et je veillerai à ce que chaque groupe politique puisse s'exprimer. Je remercie Madame Ernotte-Cunci de s'être rendue disponible pour une audition qui va durer plusieurs heures. Nous avons une responsabilité collective, celle de ne pas alimenter davantage encore la défiance croissante à l'égard des responsables politiques comme des médias.

Madame la présidente, je rappellerai que vous êtes ingénieure de formation et vous avez débuté votre carrière en 1989 chez France Télécom devenue Orange. Vous y avez exercé des responsabilités importantes comme directrice générale adjointe chargée des opérations France puis comme directrice générale d'Orange France à partir de mars 2011. En avril 2015, vous avez été désignée présidente de France Télévisions en remplacement de M. Rémy Pflimlin et votre mandat a été renouvelé en juillet 2020 puis en mai dernier. Vous nous présenterez le groupe France Télévisions, et je dirai simplement qu'à l'heure de l'hégémonie des plateformes américaines – nous pourrons revenir sur le rachat de Warner par Netflix –, France Télévisions demeure l'un des principaux financeurs du cinéma, des séries, des documentaires, de l'animation, du spectacle vivant en France et contribue significativement à l'exception et à la souveraineté culturelle de notre pays.

Votre audition, Madame la présidente, a lieu dans un contexte particulier et ambivalent. D'une part, selon un récent sondage, plus de 80 % des Français ont une image positive de l'audiovisuel public, près de 60 % se disent attachés à France 2 et 55 % à France 3. Pour beaucoup de nos concitoyens, France Télévisions n'est pas une abstraction mais une présence quotidienne, une voix familière et chacun d'entre nous a un souvenir qui l'y attache : un documentaire qui a éveillé notre curiosité d'enfant, une émission politique qui a forgé notre

engagement, un reportage qui a transformé notre regard, nous a donné envie de découvrir un auteur, une œuvre ou un territoire, un magazine qui a suscité notre émerveillement, bref ce lien à la fois intime et universel traverse les générations et les territoires. Avec les Jeux olympiques, Roland-Garros, le Tour de France, France Télévisions est le lieu de communion collective, de moments d'unité qui rassemblent les Français malgré les ferments de haine et de division. À preuve, samedi dernier, le succès du Téléthon dont France Télévisions est le partenaire fondateur.

Mais, d'autre part, ce contexte est marqué par des incidents, des manquements, des polémiques qui nous ont désemparés, voire heurtés. Je le dis sans détour, la diffusion d'un bandeau qualifiant certains prisonniers palestiniens « d'otages », la publication d'un graphique déformant des intentions de vote, la confusion entre Samuel Paty et Dominique Bernard ont suscité l'émoi et l'incompréhension. De même, l'affaire Legrand-Cohen et certaines émissions de « Complément d'enquête » et « Cash investigation » sur CNews, LVMH ou le Sénat ont interrogé. Enfin, le rapport de la Cour des comptes sur France Télévisions pose lui aussi de nombreuses questions.

Cette commission d'enquête va donc exercer un contrôle, essentiel, de l'utilisation de l'argent public, un contrôle exigeant que je veux honnête, juste et équilibré. L'audiovisuel public n'appartient à aucun député, à aucun responsable politique ; il n'appartient pas à ses salariés, si passionnés soient-ils, ni à ses téléspectateurs, aussi fidèles soient-ils ; il appartient à tous les Français.

Madame la présidente, après votre propos liminaire, d'une dizaine de minutes, je poserai quelques questions rapides avant de laisser la parole au rapporteur pendant quarante-cinq minutes pour une première série de questions. Je donnerai ensuite la parole à chacun des représentants des groupes politiques, de nouveau au rapporteur, puis aux membres de la commission et enfin aux autres députés présents. Les textes relatifs aux commissions d'enquête parlementaires imposent à chacun de déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer ses déclarations. Pour ma part, je suis membre du conseil d'administration de France Medias Monde depuis octobre 2024 et j'ai été corapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public.

Par ailleurs, l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vous demande donc de prêter serment chacun à votre tour.

(Mme Delphine Ernotte-Cunci, M. Christophe Tardieu, M. Christian Vion et Mme Livia Saurin prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et vous laisse donc la parole immédiatement.

Mme Delphine Ernotte-Cunci, présidente de France Télévisions. Héritière d'une longue histoire et pilier du modèle démocratique et de la politique culturelle de notre pays, la télévision publique a connu des transformations profondes, du premier journal télévisé conçu par Pierre Sabbagh après-guerre à notre présence sur les réseaux sociaux et les « smart TV » aujourd'hui. Depuis quatre-vingts ans, nous avons su adapter nos offres, conserver notre puissance et rester un repère pour tous les Français. Face aux polémiques qui alimentent la défiance croissante des citoyens vis-à-vis de leurs institutions, des politiques et des médias, je

rappelle le principe fondateur de notre histoire, la liberté d'offrir aux Français, à chaque heure du jour et sur tous les territoires, une offre qui rassemble, élève le débat et instruit. Cette liberté se double d'un second principe fondateur, l'exigence. Depuis dix ans, je peux témoigner à quel point l'ensemble des salariés a le service public chevillé au corps et exerce ses missions avec un esprit de grande responsabilité. Je profite de cette audition pour leur rendre hommage.

Si votre commission nous auditionne, c'est que France Télévisions n'est pas un média comme les autres. Quel autre média proposerait, en première partie de soirée, une émission comme « Les Rencontres du Papotin », « La Grande Librairie » chaque semaine ou les Jeux paralympiques dans quelques jours ? Quel autre média proposerait une telle offre de création française, des grands documentaires dont certains ont façonné l'histoire de la télévision à la série « Des vivants » sur les traumatismes du 13 novembre ? Grâce à cette exigence, France Télévisions reste le média auquel les Français sont le plus attachés, dont ils pourraient le moins se passer si elle venait à disparaître.

Cet attachement fait de France Télévisions le premier média de France. Un Français sur deux nous regarde chaque jour, huit sur dix chaque semaine, et presque tous les Français chaque mois. France.tv est devenue la première plateforme de streaming du pays et France Info, le premier site d'information en ligne. Notre public est à l'image de la France. Les catégories populaires et les territoires ruraux y sont d'ailleurs proportionnellement davantage représentés que les plus aisés et les plus urbains. Selon un sondage paru il y a quelques jours, près de 70 % des Français ont une bonne ou une très bonne image de leur audiovisuel public, et même 88 % pour ceux qui regardent régulièrement nos programmes. Peu de services publics ou d'entreprises peuvent se prévaloir d'un tel niveau de satisfaction. C'est une fierté pour notre pays de compter sur une télévision publique aussi solidement ancrée et, grâce au talent de nos créateurs, nous exportons une part du récit français dans une proportion bien supérieure à notre poids réel dans l'économie mondiale.

Depuis dix ans que m'a été confiée la responsabilité de diriger France Télévisions, je m'applique à conforter la capacité de l'entreprise à remplir les missions que lui assigne la puissance publique. Je ne suis pas seule, car je veille à associer l'ensemble des parties prenantes de la gouvernance de l'entreprise aux décisions stratégiques et de gestion qu'il me revient de prendre. Cette transparence, nous la devons aux parlementaires qui votent chaque année le montant de nos concours publics et plus largement, à tous les Français qui, légitimement, attendent qu'on en fasse bon usage. Je pense donc très sain que l'audiovisuel public soit un objet de débat car, en tant que service public, nous appartenons à tous.

Cette commission d'enquête est l'occasion de mettre en lumière deux exigences qui sont le socle de notre légitimité : l'exemplarité d'abord, notamment dans la gestion de l'entreprise, la neutralité ensuite, qui se traduit par des règles strictes concernant l'impartialité et le pluralisme.

S'agissant de la gestion, 80 % de nos ressources proviennent de concours publics. Il est donc de notre responsabilité de garantir une gestion exemplaire et j'en ai fait immédiatement un principe structurant de mon action. Une gouvernance très solide y concourt, qui implique de multiples instances indépendantes. D'abord, notre pilotage budgétaire est partagé et approuvé par notre conseil d'administration où siègent les représentants du ministère de la culture, du ministère de l'économie et des finances à travers la direction du budget et l'Agence des participations d'État (APE) ainsi que des représentants des commissions des affaires culturelles de chacune des assemblées. J'ai fortement renforcé son rôle, comme le préconisait la Cour des comptes dans son rapport de 2016. Je salue l'appui précieux de nos comités spécialisés,

notamment le comité d'audit, le comité des engagements et le comité stratégique. Naturellement, l'arrêté des comptes est validé chaque année par nos commissaires aux comptes. Siégeant aussi au conseil d'administration, un représentant du contrôle général économique et financier, administration rattachée au ministère des finances, est chargé de valider l'ensemble des décisions liées à l'engagement des principaux contrats ou à certaines évolutions salariales. La direction se conforme systématiquement à ses avis. Les commissions des affaires culturelles et des finances des deux assemblées se penchent, dans leur rapport, sur notre situation budgétaire et émettent des recommandations. De même, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, l'Arcom, se penche sur le pilotage budgétaire de l'entreprise dans son rapport annuel sur l'exécution du cahier des charges, l'exécution des contrats d'objectifs et de moyens (COM) et le bilan quadriennal de l'entreprise. Les inspections générales des finances et des affaires culturelles mènent des missions régulières portant sur nos activités. Elles ont ainsi réalisé en 2022 un rapport conjoint sur le financement de l'audiovisuel public. En 2024, l'Inspection générale des finances (IGF) a publié un rapport d'accompagnement à la transformation de France Télévisions et de Radio France qui proposait une analyse détaillée de la situation économique de notre groupe. Enfin, la Cour des comptes réalise des contrôles réguliers et elle a publié en septembre son rapport portant sur la période 2017-2024 au terme d'une instruction approfondie qui s'est étalée sur plusieurs mois. Tous ces rapports sont publics et accessibles à tous. Ainsi, dans le respect du secret des affaires bien entendu, notre entreprise assure une très grande transparence sur sa gestion.

J'en viens à la situation financière de France Télévisions, telle qu'elle a été éclairée par le rapport de la Cour des comptes. Eu égard aux nombreux commentaires qu'il a suscités, il me paraît indispensable de le remettre en contexte. En premier lieu, le principe d'équilibre budgétaire est une règle d'or de bonne gestion que j'ai tenu à faire respecter depuis mon arrivée. Après trois exercices fortement déficitaires en 2013, 2014 et 2015, j'ai assuré le retour des comptes à l'équilibre et le maintien d'un résultat d'exploitation positif de manière continue pendant neuf ans, de 2016 à 2024 inclus, au prix d'efforts massifs grâce auxquels France Télévisions, à son échelle, a joué un rôle dans la maîtrise des dépenses publiques du pays. En effet, alors que depuis 2015 les crédits alloués aux administrations publiques ont progressé de 36 %, ceux du ministère de la culture de 40 % et des autres entreprises de l'audiovisuel public de 11%, les crédits alloués à France Télévisions ont diminué en valeur absolue. En 2026, ils seront inférieurs de 40 millions à ceux de 2015. Il a pourtant fallu absorber l'évolution de nos charges et une forte inflation – plus de 20% sur cette période. En tenant compte de l'inflation, France Télévisions coûte aux Français 500 millions d'euros de moins qu'à mon arrivée. Quelle autre administration, collectivité ou structure publique coûte aujourd'hui à la collectivité 20 % de moins qu'il y a dix ans pour une qualité de service accrue ? Nos efforts n'ont sans doute aucun équivalent dans la sphère publique et la Cour des comptes souligne que « *les réformes accomplies depuis dix ans ont permis de dégager des marges de manœuvre significatives grâce notamment à une amélioration de la qualité de la gestion interne* ».

Nous avons joué sur tous les leviers, en baissant nos charges d'exploitation non essentielles pour maintenir un haut niveau d'investissement dans les contenus, en diminuant nos effectifs de 1 200 équivalents temps plein – et je salue les salariés qui travaillent dans une entreprise qui, dans les faits, est en plan social depuis plus de dix ans. Nous avons renégocié l'ensemble de nos contrats de production pour limiter le coût de chaque programme en internalisant massivement la production de nos contenus à travers notre filiale France Télévisions Studio, qui est désormais notre troisième fournisseur de contenu, et en renonçant aux achats de programmes jugés non essentiels comme les séries américaines depuis cinq ans. Nous avons aussi réalisé des gains de productivité significatifs en achevant la fusion des rédactions de France 2 et France 3, en mettant fin aux directions par chaîne au profit d'une

organisation totalement transverse, en régionalisant beaucoup plus l'offre de France 3. Dans le même temps, nous avons redéployé des moyens pour investir dans la création audiovisuelle et cinématographique française à un niveau historique. Nous avons investi massivement dans le numérique et France Télévisions est aujourd'hui le premier média numérique de France comme elle l'est sur l'écran de télévision.

Cela étant, j'ai toujours considéré sans tabou les potentiels d'économie et je mettrai en application l'ensemble des recommandations de la Cour des comptes, comme je l'avais fait en 2016. J'ai engagé la principale d'entre elles en dénonçant notre accord collectif en juillet dernier. La discussion va démarrer. Notre nouveau contrat social devra permettre de projeter France Télévisions à l'horizon 2030 et au-delà. Après dix ans d'effort ininterrompus, je suis convaincue que nous arrivons au bout d'un modèle pour France Télévisions. Je ne cesse de le dire depuis dix-huit mois à l'État actionnaire et aux parlementaires : l'entreprise se trouve aujourd'hui dans une situation budgétaire difficile en raison de l'inadéquation croissante entre nos missions et nos moyens. Je rejoins totalement le constat de la Cour des comptes.

Pourquoi 2025 a-t-elle été si compliquée, et que faire ? Nous avons dû nous résoudre à prévoir, en accord avec l'État actionnaire et avec notre conseil d'administration, un déficit de l'exercice d'exploitation. C'est la première fois depuis mon arrivée à la tête de l'entreprise et je l'ai fait avec regret. Cette situation exceptionnelle s'explique par deux raisons principales. La première est le manque d'anticipation. Entre septembre 2024 et février 2025, l'entreprise a subi trois coupes budgétaires successives au gré des discussions parlementaires. La seconde est que les économies qui nous sont demandées sont d'un niveau jamais atteint dans l'histoire de l'entreprise. Ainsi, l'écart entre notre projet de contrat d'objectifs et de moyens (COM) négocié en 2024 avec l'État et la projection budgétaire 2026, douze mois plus tard, est de 200 millions. C'est considérable. C'est pourquoi notre conseil d'administration a adopté en décembre dernier un budget en déséquilibre, estimant qu'il n'était pas possible d'équilibrer les comptes à périmètre de mission constant de manière aussi rapide sans déstabiliser le secteur des industries culturelles et créatives dont nous sommes le premier partenaire.

Je vous annonce que nous avons déjà réussi à diminuer notre déficit prévisionnel pour 2025 de 30 millions en activant tous les leviers. Nous avons procédé à une nouvelle réduction des effectifs de près de 250 équivalents temps plein sur la seule année 2025 ; nous avons diminué nos coûts de fonctionnement, arrêté des émissions, négocié une baisse de 5 % sur le coût de nos magazines et émissions de plateau. Pour 2026, je m'engage à revenir à l'équilibre, malgré la baisse de ressources très significative de 65 millions prévue dans le projet de loi de finances, soit plus de 92 % de l'effort demandé à l'ensemble de l'audiovisuel public. Si cette trajectoire est confirmée, France Télévisions devra réaliser un effort d'économie d'une ampleur inédite de 150 millions environ en incluant l'évolution naturelle de nos charges et la résorption du déficit de cette année. Nous y travaillons et l'ensemble des postes y participeront, dépenses de fonctionnement, niveau d'effectif et malheureusement aussi notre offre de programme. J'ai déjà annoncé une baisse de 25 millions d'investissements dans la création audiovisuelle et cinématographique en 2026. Elle pourrait même atteindre 65 millions, mais ce serait un choc énorme pour l'ensemble de la filière de création et je ne suis donc pas favorable à cette option. En effet, France Télévisions, c'est un tiers des séries produites en France et environ la moitié du financement de l'offre documentaire, d'animation et de spectacles vivants du pays. Le risque de décrochage de la France en Europe, où nous jouons un rôle moteur, est réel. Il faudra donc trouver des alternatives. Nous avons mis en vente une partie de nos droits sportifs et ne nous interdisons aucune hypothèse, par exemple la réduction de la couverture en télévision numérique terrestre (TNT) du groupe, dans la limite de nos obligations légales, bien sûr.

Ces perspectives sont un crève-cœur pour les salariés, car elles laissent présager un repli historique du périmètre de nos missions. Mais la puissance publique nous demande de nouveaux efforts très importants et il est de ma responsabilité de proposer des solutions à la gouvernance de l'entreprise pour restaurer l'équilibre des comptes dès 2026. Il est également urgent de déterminer une trajectoire pluriannuelle viable car seule une mise en adéquation des missions et des moyens alloués permettra de nous projeter sereinement dans l'avenir. L'extrême volatilité de nos moyens d'une prévision à l'autre n'est plus tenable ; aucune entreprise, publique comme privée, ne peut être pilotée ainsi. Une clarification de la part de l'État actionnaire est donc urgente et c'est d'ailleurs la toute première recommandation de la Cour des comptes. J'ai presque terminé, Monsieur le président, j'essaie d'aller plus vite mais je voudrais quand même parler du deuxième axe de mon propos introductif, la neutralité…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En quelques mots s'il vous plaît car j'aurai une question à ce sujet !

Mme Delphine Ernotte-Cunci. S'agissant des travaux de votre commission sur la neutralité et l'impartialité du service public de l'audiovisuel, les polémiques de ces dernières semaines ont alimenté un débat légitime. Je le redis, France Télévisions est un média financé par tous, il doit donc s'adresser à tous, quel que soit son lieu de vie, ses opinions ou son niveau de revenu. Il s'agit d'une exigence absolue à laquelle nous veillons particulièrement. À ce sujet, je rappelle d'abord qu'un corpus très dense de textes encadre ces principes. L'impartialité, mission spécifique de l'audiovisuel public selon la loi de 1986, est un principe étroitement lié à la notion de pluralisme, laquelle est inscrite dès l'article 2 de notre cahier des charges. Le principe de neutralité est également inscrit dans notre règlement intérieur et s'impose dans tous nos champs d'activité comme dans l'ensemble de la sphère publique. De nombreuses chartes internes garantissent nos principes déontologiques et éthiques ; elles permettent de réagir et de sanctionner les cas de manquement. Au-delà de ce corpus, France Télévisions doit être exemplaire en matière de transparence de son offre d'information et d'équilibre des points de vue. Nous donnons ainsi accès depuis plusieurs années, sur une page dédiée de notre site France Info, aux sources documentaires utilisées par les journalistes ainsi qu'à l'état du temps de parole des partis politiques tels que nous les communiquons régulièrement à l'Arcom. Deux instances indépendantes, vous le savez, évaluent le respect du principe d'impartialité sur nos antennes. L'Arcom le fait comme pour l'ensemble des éditeurs dont elle est le régulateur. Nous nous conformons strictement à ses délibérations relatives au pluralisme. Parmi les saisines examinées par l'Arcom concernant nos programmes, certaines ont pu mener à des mises en garde mais aucune n'a donné lieu à une sanction ces vingt dernières années en matière d'impartialité ou de respect des règles de pluralisme. Notre comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes (connu sous le nom de Chipip) dont vous avez auditionné la présidente, Christine Albanel, ancienne ministre de la culture, émet également des avis sur le traitement de l'information. Le public reconnaît largement que l'information diffusée par le service public est impartiale. D'après l'étude indépendante que nous faisons réaliser chaque année sur ce sujet, en octobre dernier, 65 % des Français jugeaient notre traitement de l'information impartial, soit neuf points de plus que la moyenne des groupes privés ; 73 % des Français font confiance à notre offre d'information, soit plus de quinze points au-dessus de la moyenne des chaînes privées. Des résultats extérieurs le confirment, en particulier la cote de confiance de France Info, bien supérieure à celle de ses concurrents privés…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la présidente, j'ai quelques questions, le rapporteur en a préparé une cinquantaine et nos collègues en ont beaucoup. Nous allons donc y revenir. Je vous prie de conclure s'il vous plaît…

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je vais conclure rapidement. À la suite des polémiques et dysfonctionnements que vous avez mentionnés, j'ai chargé le secrétaire général, Christophe Tardieu, de nous faire des propositions pour renforcer l'impartialité, et Philippe Martinetti, de faire un audit de l'information nationale. Leurs travaux m'ont conduite à prendre des décisions que j'aurai, j'imagine, l'occasion de détailler. Je voudrais quand même conclure sur quelques éléments que n'ai pas pu développer, mais j'imagine que nous allons le faire.

Concernant l'exigence de bonne gestion et de neutralité du service public, soyez assurés de ma détermination à faire aboutir l'ensemble des travaux que nous allons vous présenter. Mais dans les débats qui vont s'ouvrir dans les prochains mois sur notre secteur, j'aimerais partager avec vous deux dernières convictions. La première, c'est que la télévision publique remplit des missions essentielles qu'aucun autre média, qu'il soit français comme TF1, M6 ou Vivendi, américain comme Netflix ou YouTube, ou les futurs réseaux chinois dopés à l'intelligence artificielle demain, ne pourra jamais remplir. Imaginer notre disparition, c'est projeter une société où tout un pan de notre culture commune sera effacé d'un trait de plume. Est-ce rentable de mobiliser trente heures d'antenne pour soutenir le Téléthon, une prouesse unique au monde, comme nous l'avons fait le weekend dernier ? Non. Est-ce rentable de consacrer une première partie de soirée à un débat sur les 120 ans de la loi sur la laïcité comme hier soir sur France 2 ? Non. De produire quatre-vingts heures d'information par jour, de disposer de 130 implantations sur tous les territoires ? Non. Est-ce rentable de proposer des émissions d'investigation indépendantes de toute pression politique ou économique ? Non. Est-ce rentable de diffuser des émissions consacrées à toutes les religions chaque dimanche ? Non. De disposer de bureaux et de correspondants à l'étranger ? Non. D'être le groupe média qui investit le plus dans le genre documentaire au monde, qui capte des dizaines de concerts, opéras ou pièces de théâtre chaque année, finance soixante films de cinéma ? Non. Est-ce rentable de proposer des offres éducatives pour les jeunes publics ? Non. De diffuser gratuitement et sans abonnement le Tour de France ? Non plus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la présidente, le temps est venu pour les questions. Je vous remercie.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je n'ai plus que deux phrases. (*Quelques protestations*)

M. Erwan Balanant (Dem). Et la liberté d'expression ?

Mme Caroline Parmentier (RN). Mais ce n'est pas un monologue !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chers collègues, Madame la présidente a accepté de rester le temps qu'il faut. Le rapporteur, nous tous, pourrons l'interroger autant que nous le souhaitons. Madame la présidente, votre propos liminaire était long. Mais certains ayant fait fuiter dans la presse que cette audition pourrait durer plus de trois heures – je ne vous en fais pas grief, Monsieur le rapporteur –, on peut le comprendre. Passons aux questions. J'en pose trois très rapidement, parce que le rapporteur va prendre la main.

Monsieur le secrétaire général, lors de l'audition de la Cour des comptes, le rapporteur a affirmé être en possession d'éléments qui indiqueraient que vous avez tenté, par mail, de retarder la publication d'un rapport de la Cour sur France Télévisions après le processus qui a conduit à la reconduction de Mme Ernotte-Cunci. La Cour des comptes a démenti hier avec vigueur ces accusations graves de M. le rapporteur. En ma qualité de président de cette commission d'enquête, il est de ma responsabilité, selon le règlement de notre Assemblée, de

vous demander si vous avez, directement ou indirectement, cherché à influer sur le calendrier de publication de ce rapport de la Cour des comptes. Je vous demande une réponse courte, pour laisser au choix du rapporteur la possibilité de poser des questions.

M. Christophe Tardieu, secrétaire général de France Télévisions. Ma réponse sera courte. Le communiqué de la Cour des comptes publié hier dit de façon expresse que je n'ai envoyé aucun mail, ni aucun message pour exercer une quelconque pression sur la Cour. Celle-ci rappelle au passage qu'elle n'est pas accessible à ce genre de pression et que cela n'a aucune conséquence sur elle. Néanmoins, n'ayant pas souvenir d'avoir envoyé un tel message, j'ai regardé ma messagerie : je n'en ai trouvé nulle trace. Pas de trace dans ma messagerie, pas de trace à la Cour des comptes…Vous voyez où s'achemine ma conclusion. Si d'aventure un document en ce sens devait être produit, je demanderai naturellement à en prendre connaissance et avant tout à en vérifier l'authenticité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie. Le rapporteur pourra revenir sur cette question autant qu'il le souhaitera. Madame la présidente, certains Français ont le sentiment que France Télévisions ne respecte pas toujours les exigences de pluralisme et d'impartialité qui s'imposent à elle en vertu de la loi de 1986 et que la ligne éditoriale de certains magazines pourrait ne pas être à chaque instant impartiale. Vous avez annoncé hier dans *Le Figaro* plusieurs mesures pour renforcer le pluralisme et l'impartialité. Pouvez-vous nous en présenter rapidement les principales ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. J'ai effectivement demandé au secrétaire général Christophe Tardieu de voir comment rendre le travail de l'information plus transparent et de mieux appliquer le principe d'impartialité sur nos antennes. Outre les polémiques qui ont eu lieu, un arrêt du Conseil d'État élargissant la notion de pluralisme nous l'impose. Je salue la décision de l'Arcom de confier une mission à un haut fonctionnaire incontestable, Bruno Lasserre, sur la question de l'impartialité mais il nous semblait que nous devions aussi y travailler. À la suite des erreurs qui ont émaillé ici ou là nos antennes, j'ai aussi demandé à Philippe Martinetti, journaliste qui n'appartient pas à la rédaction nationale, de conduire un audit. Sur la base de leurs travaux, j'ai pris certaines décisions que je vais résumer – le secrétaire général complètera éventuellement.

D'abord, nos activités éditoriales seront rassemblées au sein d'une même direction, et nous veillerons de manière unifiée à l'application de nos règles déontologiques, avec un même niveau d'exigence pour toute notre offre, notamment pour nos magazines d'information, qu'ils soient réalisés par nos rédactions ou par des productions externes. Une direction de la déontologie sera créée ; elle aura une responsabilité transversale sur l'ensemble du périmètre de nos offres et des pouvoirs étendus pour appliquer nos garanties éditoriales et assurer davantage de transparence avec les publics. Un comité consultatif interne, réunissant des représentants des différentes directions d'entreprise et des journalistes, sera chargé d'évaluer les difficultés rencontrées dans le respect des obligations et rendra des avis lorsque surviendront des manquements. Nous confierons au comité d'éthique de l'entreprise une mission de suivi plus régulier de nos offres et rendrons ces avis plus visibles auprès de nos conseils d'administration comme du grand public. La visibilité des médiateurs sera également renforcée pour conforter leur rôle de garant de la confiance auprès de tous les publics, notamment sur le numérique. Je suis à votre disposition pour entrer dans les détails.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour cette réponse courte. Je poserai ma troisième question ultérieurement pour laisser le rapporteur et nos collègues s'exprimer. Je laisse donc la parole au rapporteur Charles Alloncle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie de nous accorder votre temps pour répondre à nos questions – le président l'a dit, j'en ai cinquante et nous comptons aussi donner la parole à tous les députés présents. Je vous prie déjà d'accepter de peut-être revenir devant nous si nous n'avons pas le temps de vous poser toutes ces questions.

La première porte sur la situation financière de France Télévisions. La semaine dernière, le troisième président de la Cour des comptes a fait état de la grande vulnérabilité du groupe, et les rapports de l'Inspection générale des finances et de la Cour des comptes présentent les mêmes indicateurs plus que critiques. Depuis 2017, France Télévisions a accumulé plus de 81 millions d'euros de déficit et sa trésorerie est passée de 41 millions à moins 27 millions prévus en 2025. Les capitaux propres atteignent aujourd'hui un peu moins de la moitié du capital social de l'entreprise, ce qui, dans le code du commerce, fait peser un risque de dissolution sur l'entreprise. Pierre Moscovici lui-même estimait en septembre dernier que la situation de France Télévisions n'était plus soutenable et qu'une entreprise normale ne pourrait la tolérer. Madame la présidente, vous dirigez France Télévisions depuis dix ans. Quelles erreurs pouvez-vous admettre devant la représentation nationale ? Pensez-vous que n'importe quel dirigeant d'une entreprise privée aurait été renouvelé pour un troisième mandat avec un tel bilan financier ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Pour répondre à cette question, je voudrais d'abord rappeler dans quel cadre l'entreprise opère. Je l'ai dit, 80 % de ses revenus proviennent de la dotation publique – la redevance auparavant, désormais une part de TVA – et un peu moins de 20 % de la ressource publicitaire. Celle-ci s'est maintenue ces dernières années, notamment en 2024 avec les Jeux olympiques mais la publicité fuit largement vers les médias numériques, Google, YouTube. Elle n'est pas dynamique. Tout repose donc sur la dotation publique qui dépend, je le comprends bien, de la situation financière du pays. On vous a transmis des graphiques, et je peux vous les renvoyer, Monsieur le rapporteur, montrant que la dotation publique de France Télévisions est stable ou plus exactement qu'elle a légèrement baissé – de 1,2 % en valeur absolue et en euros courants entre 2015 et 2025. Donc, si les dépenses publiques et la dette de la France ont augmenté, France Télévisions n'y est pour rien. Raisonnons en euros constants : l'inflation, assez faible en 2015, a augmenté avec le covid, notamment pour le prix de l'électricité et des charges d'exploitation strictement indexées sur l'inflation ou sur le prix de la construction comme les loyers. Pourtant, les rapports de l'Inspection générale des affaires culturelles et de celle des finances le confirment, France Télévisions coûte au moins 500 millions d'euros de moins aux Français qu'il y a dix ans.

C'est dire, Monsieur le rapporteur, que des efforts, nous en avons fait. Pouvons-nous en faire encore ? Certainement. Mais ce n'est pas sans raison que la première recommandation de la Cour des comptes s'adresse à l'État : à partir de 2023, la gestion de la dotation publique a été erratique. Ce qui nous a mis en difficulté en 2025, c'est d'avoir subi trois coupes budgétaires entre novembre et février. Nous commandons les programmes de septembre à juin. Quand on nous impose une coupe budgétaire en février, on ne peut pas réagir avant le mois de septembre suivant. D'autre part, quand nous commandons une fiction, c'est pour qu'elle soit diffusée et entre dans notre compte d'exploitation deux ou trois ans plus tard. Il y a une évidemment une forme d'inertie entre l'activité de l'entreprise et son compte d'exploitation. Je rappelle aussi que nous n'avons plus de COM depuis fin 2022. Celui dont nous avions discuté était validé fin 2023 et avait été transmis à la commission des affaires culturelles mais la dissolution de 2024 a arrêté ce travail. Nous n'avons donc plus de trajectoire pluriannuelle depuis fin 2023. Or aucune entreprise ne peut naviguer à vue avec des ressources qu'elle ne maîtrise pas et avec pour tout moyen d'action la réduction des dépenses. Nous avons réussi à adapter les charges jusqu'à ce qu'en 2025 nous ne le puissions plus. Pour tenir l'équilibre en 2026, nous devrons

revoir nos missions puisque la dotation publique baisse mais que les missions restent inchangées. Il vient un moment où faire la même chose avec toujours moins trouve une limite.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons effectivement reçu ce matin de votre part des éléments chiffrés. Nous allons les publier, si France Télévisions nous le permet, sur le site de l'Assemblée nationale et la page de la commission afin que tous les Français qui le souhaitent puissent les consulter. La question du rapporteur étant assez large, vous lui avez fait une réponse assez détaillée. Je vous demande, si le rapporteur a des questions plus précises et plus courtes, de faire des réponses rapides et succinctes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, ma première question était large ; les suivantes seront plus courtes et vraiment, je vous prie de faire des réponses courtes de façon à faire circuler la parole et aller le plus loin possible dans cette audition.

S'agissant des dotations de l'État, j'ai l'impression que vous parlez d'une certaine façon d'euros fictifs. Je rappelle les chiffres. Ces dotations publiques sont passées de 2,481 milliards d'euros en 2015 à 2,617 milliards en 2024, soit 19 millions de plus qu'à votre arrivée. Donc, nous dire que les 80 millions de déficit, la trésorerie négative, les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social de l'entreprise, le risque de quasi-dissolution ou de faillite sont dus à une baisse des concours de l'État, c'est faux, et tous les Français pourront accéder à ces chiffres. Pour en finir sur ce point, l'IGF, dans un rapport publié en 2024, avant votre reconduction pour un troisième mandat, s'alarme « *de gains de productivité non pilotés* » et « *d'un déficit global de culture de l'efficience* » et encore, en page 17, de ce qu'aucun indicateur financier ne figure sur le tableau de bord de la direction de France Télévisions. Ce constat d'une absence de pilotage financier n'a rien à voir avec les dotations de l'État. Madame la présidente, tout dirigeant d'entreprise publique ou privée a sa part de responsabilité dans la direction financière de l'entreprise. Alors, admettez-vous une part de responsabilité dans ce bilan qui fait courir à France Télévisions un risque de faillite ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour que chacun dispose des chiffres précis, j'indique que l'inflation entre 2015 et 2024 a été de 20 %. Je vous laisse répondre au rapporteur, madame la présidente.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Vous avez raison, Monsieur le rapporteur, il faut être précis pour les chiffres, c'est pourquoi je demanderai à Christian Vion d'intervenir. Je répète néanmoins que les objectifs qui me sont donnés année après année sont évidemment discutés en conseil d'administration et avec la tutelle qui y est représentée par la directrice du budget, par la directrice adjointe de l'APE et par la directrice de la direction générale des médias et des industries culturelles. Il revient au conseil de fixer à la fois les budgets et les trajectoires et de valider les décisions à prendre pour revenir à l'équilibre, ce que nous allons faire pour 2026. Puisque vous m'interrogez personnellement, sachez je me suis toujours conformée aux décisions de mon conseil d'administration et que j'ai toujours tenu les objectifs budgétaires qui m'étaient demandés et qui m'étaient assignés par mon conseil d'administration. Christian Vion peut revenir en détail sur l'évolution de la dotation.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la présidente, il est prévu que la commission d'enquête auditionnera ultérieurement le directeur général adjoint sur des questions financières précises. Si vous le voulez bien, soit vous continuez de répondre au rapporteur selon l'ordre du jour de cette séance, soit vous lui communiquerez la réponse par écrit.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. D'accord. Je vais donc répondre simplement pour dire, comme nous l'avions d'ailleurs dit à la Cour des comptes, que 2024 était une année particulière en raison des Jeux olympiques. Mais pour être précis comme vous le souhaitez à juste titre, Monsieur le rapporteur, la dotation publique était de 2,5 milliards en 2015, d'un peu moins de 2,5 milliards en 2025 et elle sera encore moindre en 2026. À votre question pertinente j'apporte une réponse sans ambiguïté : sur dix ans, la dotation publique a connu des variations, notamment en 2024, mais sur la longue durée c'est une réelle stabilité. On vous donnera l'ensemble des éléments par écrit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je répète que le bureau de la commission d'enquête a validé le principe d'une audition du directeur général adjoint consacrée à la situation financière de France Télévisions. C'est pourquoi les questions s'adressent aujourd'hui à vous, Madame la présidente, et au secrétaire général.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je m'étonne quand même, et beaucoup de Français m'ont fait part du même étonnement, car lors de son audition la semaine dernière, la Cour des comptes nous a expliqué que France Télévisions était en état de quasi-dissolution, en état de quasi-faillite et que sa situation financière était plus que préoccupante. Pourtant j'ai repris l'intégralité de vos communiqués de presse depuis 2018, et chaque année vous vous félicitez de « *mettre les comptes à l'équilibre* ». Le dernier, en date du 13 mars 2025, est même intitulé « *Des résultats exceptionnels pour le groupe en 2024* » et vous célébrez « *un pilotage dynamique de ses ressources et la maîtrise des dépenses* ». Quand j'ai fait état de ce communiqué de presse à la Cour des comptes la semaine dernière, ils n'ont pas réussi à me répondre, se réfugiant derrière l'argument qu'ils n'étaient pas à l'origine de ces communiqués et que je devais poser cette question à la direction de France Télévisions, notamment à la direction de la communication. Pourquoi avez-vous caché la véritable situation financière de France Télévisions dans ces communiqués de presse depuis 2018 ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Il y a les communiqués de presse, mais aussi toutes nos auditions devant l'Arcom et – cela vous concerne – devant les commissions des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat. Reprenez ces auditions, vous verrez que j'ai donné l'alerte à de nombreuses reprises, comme je l'ai aussi fait dans la presse. Reprenez aussi les conseils d'administration que j'ai alertés plusieurs fois sur le fait que l'entreprise était en difficulté sur le plan financier. Je vais laisser Christian Vion répondre sur la question d'une dissolution.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Soit on décide de faire une audition sur la situation financière de France Télévisions séparée avec le directeur général adjoint, auquel cas, Monsieur le rapporteur, je vous demanderai de passer à des questions qui ne concernent plus spécifiquement le directeur général adjoint, soit je lui laisse la parole. Dans ma grande mansuétude, je vous laisse le choix.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, il est prévu une audition spécifique du directeur des finances de France Télévisions, mais je m'attends quand même à ce qu'une présidente en poste depuis 2015 soit en mesure de répondre aux questions d'ordre financier sans avoir à donner la parole au directeur financier. Je vais donc faire court puisque nous aurons une audition consacrée au sujet. Vous avez été nommée la première fois par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) en 2015 en promettant de mettre en place une comptabilité analytique. Le rapport de la Cour des comptes de 2016, ceux de l'IGF de 2024 et de la Cour à nouveau en 2025, les décisions du CSA de 2015, de l'Arcom de 2020 et 2025 vous demandent, vous imposent de créer une comptabilité analytique. Vous promettez de le faire, dès votre premier

mandat, de nouveau en 2020 et en 2025 encore, et vous ne le faites pas. Pourquoi ? Vous comprendrez qu'on peut avoir des doutes sur la sincérité des comptes de France Télévisions. Y a-t-il des choses, notamment des affectations de masse salariale, que vous cherchez à cacher à l'Arcom, à la Cour des comptes, aux Français ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que la commission des affaires culturelles vous auditionne régulièrement, Madame la présidente. Le rapporteur ne siégeant pas dans notre commission, il n'a pas eu l'occasion de vous interroger dans ce cadre, mais nous l'avons fait. Cette commission d'enquête est l'occasion d'aller plus loin dans la discussion et je vous laisse répondre à la question plus précise de la comptabilité analytique.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je vais le faire. Mais d'abord, laissez-moi aussi vous dire que nous quatre présents ici avons reçu une convocation pour cette audition : Christian Vion a été convoqué comme moi-même, comme le secrétaire général adjoint et comme la secrétaire générale adjointe. Si je réponds sur un plan général, il ne me semble pas inutile que Christian Vion, qui est chargé des finances, réponde à des questions précises. À vous de voir. D'autre part, il nous a été dit dans la convocation que cette réunion devait durer trois heures. Pour ma part, j'ai tout mon temps, on peut y passer la soirée si vous voulez, je suis à votre disposition ! Je comprends que je dois faire des réponses courtes à des questions importantes, mais je ne peux pas passer trois heures à m'entendre dire « Allez plus vite ». J'essaie de faire au plus vite, Monsieur le président !

Cette fois, je vais être très rapide : oui, Monsieur le rapporteur, nous avons bien une comptabilité analytique et la Cour des comptes ne dit pas autre chose. Ce qu'elle souhaite, c'est que dans la présentation du compte d'exploitation au conseil d'administration qui se fait par métier pour faciliter la compréhension, nous précisions pour chaque ligne ce qui relève des dépenses extérieures à chaque programme et ce qui relève de frais de personnel. Par exemple, la ligne France 3 compte à la fois les personnels de France 3 qui travaillent dans les stations et les achats de programmes qui concourent à France 3. Nous en donnerons le détail. Telle était la recommandation de la Cour et il sera simple d'y répondre car, oui, Monsieur le rapporteur, nous avons bien sûr une comptabilité analytique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour ces précisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur la comptabilité analytique, il ne s'agit pas de jouer sur les mots. La Cour des comptes, l'IGF, le CSA puis l'Arcom vous ont demandé de fournir des comptes d'exploitation par métier pour isoler la masse salariale et contrôler la bonne affectation des coûts pour les différents postes de dépenses. Ce n'est toujours pas le cas depuis 2015, ce qui pose des questions sur lesquelles nous reviendrons. À France Info TV par exemple, certains coûts semblent minorés.

D'autre part, on a l'impression que ces dernières années ont eu lieu des erreurs stratégiques. Certes, tout dirigeant peut commettre des erreurs ou des fautes. Encore faut-il les reconnaître pour expliquer aux Français combien ça leur a coûté.

M. Erwan Balanant (Dem). Il ne faudrait pas faire les questions et les réponses !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais en citer quelques-unes et je vous laisserai évidemment la parole pour répondre. Je pense notamment au service de streaming *Salto* qui était l'un des enjeux essentiels pour intervenir dans le numérique. Ce chantier s'est conclu par 57 millions de pertes nettes pour France Télévisions et une dissolution pure et simple. Je pense

aussi à France TV Slash, qui devait être le levier principal de conquête du public jeune. C'était une des priorités de chacun de vos mandats de rajeunir l'audience de France Télévisions ; aujourd'hui le groupe a l'audience la plus âgée après Arte.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Attention, ce sont vos électeurs !

M. Charles Alloncle, rapporteur. S'agissant de Slash, le collectif citoyen « Touche pas à ma redevance » avait identifié 500 contenus problématiques sur les 3 000 publiés : un appel aux dons pour le comité « Justice pour Adama Traoré » ; des dénonciations récurrentes du « privilège blanc » ; des invitations à ne plus dire « bonjour monsieur » ou « bonjour madame » pour éviter de « mégenrer » les personnes ; des injonctions répétées à regarder des contenus pornographiques transsexuels et même une publication intitulée « Top 3 des érections qui existent ». Vous aviez l'ambition de rajeunir l'audience de France Télévisions, sans effet puisque l'âge de votre audience moyenne est supérieur à 60 ans et qu'elle n'a jamais baissé depuis que vous avez pris la présidence. Pensez-vous que Slash était un levier intéressant ? Combien cela a-t-il coûté au contribuable, et comptez-vous fermer définitivement cette plateforme que beaucoup qualifient de *woke* ? *(Diverses protestations)*

M. Erwan Balanant (Dem). Quel gloubi-boulga !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chers collègues, chaque groupe a le droit de demander une commission d'enquête et le rapporteur est libre de ses questions.

Pour résumer à l'intention de ceux qui nous écoutent, *Salto*, plateforme de vidéo à la demande par abonnement lancée en 2020, a été fermée le 27 mars 2023. Le rapporteur vous demande la raison de la fermeture de cette plateforme trois ans après qu'elle a été créée. D'autre part, il a mis en évidence la diffusion sur la plateforme Slash de contenus qui peuvent paraître choquants. Nous attendons vos réponses sur ces points.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. *Salto* était un projet de plateforme commune avec TF1 et M6, monté à une époque de plein essor des plateformes. C'était aussi le moment où était projetée la fusion entre TF1 et M6, et *Salto* était présenté comme le cœur de l'offre numérique de la future entité fusionnée. Dans ce contexte, nous avions négocié notre sortie de *Salto* en cas de fusion entre TF1 et M6 puisque cette plateforme devait unifier les deux entreprises. Et puis, fâcheusement, la fusion entre TF1 et M6, à laquelle j'étais très favorable, n'a pas eu lieu, et cela a eu un très fort impact sur *Salto*, tout comme le changement de direction intervenu à la tête de TF1. En effet, quelques mois après la fusion avortée, alors que la plateforme fonctionnait – nous avions plus d'un million d'abonnés –, TF1 a décidé de faire cavalier seul, au grand regret de Nicolas de Tavernost, qui l'avait exprimé à l'époque, et de moi-même. *Salto*, projet conçu pour trois, ne tenait pas à deux, si bien que la plateforme a malheureusement engendré des pertes.

Je regrette que TF1 soit sorti de *Salto* et je pense – sans doute mon collègue Rodolphe Belmer, son président, ne serait-il pas d'accord – que ce fut une erreur. L'enjeu, pour nous, est d'être présents sur tous les environnements avec notre plateforme france.tv, et l'Arcom nous a demandé d'appliquer la directive Services de médias audiovisuels (SMA) et de mettre en avant des services d'intérêt général. En somme, la demande amicale qui nous est faite est de reconstituer une plateforme commune avec l'ensemble de la TNT. Avec *Salto*, nous aurions eu la base presque immédiate d'une plateforme gratuite ou d'un premier niveau de service gratuit que nous aurions eu intérêt à mettre en avant dans tous les environnements. On n'en parle pas beaucoup, mais France Télévisions opère dans un contexte de plus en plus compétitif. Demain,

sur une télévision qui ne se connectera plus par le biais d'un opérateur mais directement par internet, sans interface de l'opérateur, nous serons en compétition directe avec Netflix et YouTube, si bien que la « découvrabilité » de toute l'offre française – plus largement que de la seule offre de France Télévisions – est en question. Bien entendu, nous sommes présents sur ces environnements avec france.tv, mais les médias français deviennent minoritaires dans des environnements où la force est aux médias internationaux, en l'occurrence plutôt les géants américains de la tech.

M. Christophe Tardieu. Je siégeais au conseil de surveillance de *Salto* en qualité de représentant de France Télévisions et je vous donnerai quelques précisions sur la plateforme. Comme l'a justement souligné Mme la présidente, si la fusion entre TF1 et M6 n'avait pas échoué, *Salto* existerait très probablement encore puisque le million d'abonnés était presque atteint au moment où la société a été dissoute, ce qui commençait de nous amener à la rentabilité. De plus, nous étions sur le point de conclure des contrats avec des fournisseurs d'accès à internet qui auraient permis doper la fréquentation.

Mais les prescriptions imposées à *Salto* par l'Autorité de la concurrence faisaient que son conseil de surveillance était appelé à approuver des conventions avec une entreprise dont nous n'avions pas le droit de savoir le nom – c'était l'un des membres de *Salto* – pour des œuvres dont nous ne pouvions savoir le nom et des montants qu'il nous était interdit de connaître. Parvenir à gérer correctement une entreprise et à en assurer véritablement la surveillance dans des conditions pareilles tenait de la gageure. C'est l'un des aspects de cet épisode : cette belle idée s'est trouvée plombée par les règles fixées par l'Autorité de la concurrence qui empêchait un développement commercial harmonieux alors qu'elle fonctionnait malgré tout. Si la fusion entre TF1 et M6 avait eu lieu, et nous militions en ce sens, France Télévisions serait sortie de cette affaire avec davantage d'argent qu'il ne lui en avait coûté. Malheureusement, cela n'a pas été le cas, avec les conséquences que l'on sait, qui sont entièrement exogènes à notre activité.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. En évoquant Slash, plateforme numérique destinée aux jeunes adultes, le rapporteur a aussi posé la question de notre performance à l'égard des jeunes publics. Je lui répondrai à ce sujet, puis sur Slash. Au cours des cinq dernières années, nous avons réalisé une évolution très importante, un basculement même des chaînes traditionnelles France 2, France 3, France 4, France 5, vers france.tv, devenu notre offre principale. Nous observons la manière dont nos usagers accèdent à nos programmes, à la fois par la télévision traditionnelle, dont on sait que la durée d'écoute baisse, et par notre plateforme. Actuellement, un Français regarde des vidéos un peu plus de quatre heures par jour en moyenne, dont un peu moins de trois heures, soit 65 % de ce temps, par le biais de la télévision traditionnelle, c'est-à-dire les chaînes linéaires et le rattrapage, et 35 % par le biais des plateformes numériques. L'âge moyen, à savoir l'âge de ceux qui regardent pondéré par leur durée d'écoute, est celui qu'a indiqué le rapporteur. Mais chez les moins de 35 ans, la proportion que j'ai indiquée est inversée, et chez les moins de 50 ans, les deux usages sont équivalents. On ne peut donc plus mesurer l'impact sur nos jeunes publics simplement à l'aune de la télévision linéaire. C'est pourquoi Médiamétrie a défini une nouvelle mesure d'audience prenant en compte à la fois la télévision linéaire et les plateformes ainsi que notre poids et le nombre de nos contacts sur les réseaux sociaux, YouTube en premier lieu.

Les derniers chiffres en ma possession, issus de cette mesure, la plus large dont on dispose aujourd'hui, sont ceux du mois de novembre ; je vous les ferai bien sûr parvenir. Ils montrent que notre couverture mensuelle, autrement dit le nombre de personnes que nous touchons chaque mois, est de 41,3 millions, la couverture quotidienne de 4,8 millions et la

moyenne d'âge de 48 ans. Pour ce qui est de notre couverture chez les jeunes publics, la couverture mensuelle du groupe France Télévisions pour la tranche d'âge 4-14 ans est d'à peu près 67 %, et de 97,5 % pour la tranche d'âge 15-24 ans. Cela signifie que nous touchons les jeunes gens, certes beaucoup, beaucoup moins par la télévision traditionnelle mais de plus en plus soit par le biais de notre plateforme france.tv, soit par ce que nous produisons et que nous mettons à la disposition de nos publics par le biais des réseaux sociaux. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'offre Slash, qui n'est pas une offre à part mais une offre incluse dans france.tv., et qui n'est pas la seule offre destinée aux jeunes publics. La première de ces offres, Okoo, est destinée aux enfants. Un tiers des vidéos vues tous les mois, et même tous les jours sur france.tv, sont des programmes pour les enfants. Dans le cadre de Slash, nous allons nous diversifier en documentaires et en fiction.

J'ai entendu vos remarques. Je n'ai pas de précisions à vous apporter aujourd'hui sur chacune, mais je vous apporterai des réponses écrites ou vous répondrai oralement la prochaine fois que nous nous rencontrerons, selon ce que vous souhaiterez.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur ayant mis en exergue des contenus qui peuvent faire s'interroger, il serait effectivement utile que vous répondiez sur la diffusion de tels contenus sur une plateforme destinée aux jeunes. Nous pouvons convenir avec le rapporteur d'une réponse écrite.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. J'en suis tout à fait d'accord. Je rappelle seulement que nous avons cinq chaînes nationales, deux fois 24 éditions quotidiennes sur France 3 et neuf chaînes radio et web ultramarins, si bien que même avec la meilleure volonté du monde et la meilleure préparation du monde, je serais incapable de répondre dans le détail sur chaque chose. Mais je m'engage, Monsieur le rapporteur, à vous répondre par écrit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous invite, Madame la présidente, à faire les réponses les plus courtes possible. Slash, de l'aveu d'un de vos directeurs, coûte probablement aux contribuables plusieurs dizaines de millions d'euros chaque année. Au-delà de réponses écrites, que pensez-vous, à titre personnel, quand vous voyez un appel aux dons, politique, pour le comité « Justice pour Adama » ; des posts successifs dénonçant le « privilège blanc » ; des incitations à ne pas dire « bonjour monsieur » ou « bonjour madame » pour ne pas « mégenrer » les personnes ; des publications qui invitent ou incitent à consommer des contenus pornographiques transsexuels ; une publication intitulée « Top 3 des érections qui existent » sur une plateforme de France Télévisions destinée aux mineurs et payée par nos impôts ? *(Mouvements divers)*

M. Erwan Balanant (Dem). À nouveau !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Est-ce l'ADN du service public de fournir ce type de contenus aux jeunes ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour préciser la question, comment sont modérés les contenus présentés sur la plateforme ? Un modérateur a-t-il failli ou n'a-t-il pas suffi à empêcher certaines publications ? Comment ces contenus sont-ils gérés ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. J'entends, bien sûr, ce que vous dites mais notre offre ne peut se résumer à un exemple pris ici ou là. Il est impossible, avec une offre aussi large, variée et diverse que la nôtre, celle de Slash en particulier, de traiter cette question par le prisme de l'anecdote. Vous trouverez peut-être des contenus qui ne vous conviennent pas et je le

comprends, mais nos propositions sur la plateforme Slash – qui ne sont pas modérées mais choisies par nos équipes, si bien que nous assumons tout ce que nous diffusons sur nos antennes –, cherchent à correspondre aux questions qui agitent adolescents et jeunes adultes. Or, ils se posent des questions sur la sexualité, on ne peut le nier. Quiconque a eu un adolescent face à lui le sait, et sait qu'il s'interroge aussi, beaucoup, sur la santé mentale. Un très grand nombre de programmes Slash traitent de santé mentale, sujet prégnant et grave chez les jeunes adultes, notamment depuis la pandémie. Je ne vais pas décrire la ligne éditoriale de Slash. Vous avez prévu d'auditionner le directeur des antennes et des programmes ; je ne veux pas lui renvoyer toutes les questions, mais vous aurez aussi l'occasion d'y revenir avec lui.

M. Christophe Tardieu. Si nous souhaitons faire une réponse écrite aux questions légitimes du rapporteur, c'est que des biais de présentation peuvent tout à fait se justifier. D'autre part, Slash coûte 17 millions d'euros par an, sur un budget de programmes total de 900 millions. Il ne s'agit donc pas de « *dizaines de millions d'euros* ». Enfin, le seul point sur lequel je suis formel, les autres exigeant une recherche plus approfondie sur l'ensemble des programmes de Slash, c'est qu'il n'a jamais été question de relayer un appel aux dons vers la plateforme de soutien à M. Traoré.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Analysez-vous précisément le public qui suit Slash ? Êtes-vous capables de dire quelles sont leurs catégories sociales et leurs sensibilités politiques, ce qui permettrait d'analyser la ligne éditoriale suivie ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. À ma connaissance, nous ne disposons pas d'analyses du public de Slash aussi précises que celles que vous mentionnez, mais nous vérifierons ce que l'on peut dire de manière générale sur les catégories socio-économiques. Il est important de savoir qui regarde les contenus de France Télévisions – au fond, c'est la question que vous me posez. Je vous ai indiqué notre couverture par catégories d'âge, et il est très simple de vous la donner pour les catégories socio-professionnelles. Je vous l'ai indiqué, nous sommes plutôt plus regardés par les catégories socio-professionnelles dites « CSP- » que par les « CSP+ » : la télévision est populaire, et c'est notre fierté. Pour ce qui est de la couleur politique, nous parlons à un Français sur deux chaque jour et à huit Français sur dix chaque semaine ; nous parlons donc à tout le monde, et tout le monde nous regarde, quelles que soient les opinions des téléspectateurs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le secrétaire général, vous semblez douter que Slash ait appelé à financer la cagnotte de soutien au comité « Justice pour Adama ». Je vous fournirai la preuve de cette publication et je m'étonne que vous l'ayez omise et que vous nous disiez sous serment qu'elle n'a pas existé. Elle m'a pourtant profondément choqué, comme elle a choqué de nombreux Français.

S'agissant de votre audience, je ferai une comparaison entre le groupe France Télévisions et le groupe TF1 et je vous invite à un bref commentaire. Le groupe France Télévisions, qui bénéficie de quatre chaînes parmi les six premières chaînes de France, de trois fois plus de salariés que TF1, de l'absence de publicité entre 20 heures et 6 heures, d'un budget de grille 120 % plus élevé que celui de TF1, réalise une audience d'un peu moins de 20 % supérieure à celle de TF1. En Allemagne, la part d'audience cumulée des deux groupes publics ZDF et ARD est de quelque 50 %, très loin devant les 27 % du groupe France Télévisions. La part d'audience de France Télévisions chez les jeunes est de 21 %, niveau nettement inférieur à celui constaté en Allemagne et en Italie. J'ai donc le sentiment que malgré la puissance des concours publics, des plus de 2,5 milliards alloués par l'État à France Télévisions et de tous les

avantages compétitifs dont vous bénéficiez par rapport à TF1, les résultats ne sont pas proportionnels aux concours publics accordés.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. La question est assez longue, Monsieur le rapporteur…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je la résumerai en quelques mots : pourquoi l'élection de Miss France a-t-elle une plus forte audience que le Téléthon ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Répondre à cette intéressante question demanderait plusieurs heures de dissertation… Je n'ai pas dû être assez claire sur la mesure de l'audience aujourd'hui. On ne peut plus mesurer l'impact de France Télévisions en se limitant aux chaînes linéaires. Cela explique l'énergie que nous avons employée à la réalisation de notre plateforme numérique, à raison, puisque france.tv est la première plateforme gratuite en France, que près de 5 millions de gens s'y connectent chaque jour et plus de 41 millions de Français chaque mois – et la France compte 68 millions d'habitants. De plus, le groupe France Télévisions est le premier groupe dans tous les cas, que l'on examine l'audience des chaînes linéaires ou celle de la plateforme numérique. Vous dites que nous coûtons plus cher que les autres. C'est exact mais c'est que nous avons aussi des missions de service public qui ne sont pas rentables en tant que telles, comme j'ai tenté de l'expliquer dans la conclusion que j'ai dû expédier.

Je rappelle que plus de la moitié des effectifs du groupe sont établis soit dans les 24 antennes régionales de France 3, soit dans les neuf départements et territoires d'outre-mer. C'est une mission très importante pour nous mais elle n'est pas assurée par les groupes privés parce qu'elle n'est pas rentable. BFM s'y est un peu essayée, me semble-t-il, mais ils sont en train de revenir en arrière précisément pour cette raison. Comparer les groupes de l'audiovisuel est un exercice intéressant, mais il doit être fait toutes choses égales par ailleurs et en la matière, c'est assez compliqué.

La comparaison des services publics européens entre eux que vous avez esquissée est plus facile à faire. Vous m'avez posé une question, je vous réponds. Nous avons récolé le coût par habitant de toutes les entreprises européennes de l'audiovisuel public, Radio France incluse pour la France. Avec 51 euros par habitant et par an, notre pays figure en milieu de tableau, entre l'Irlande et l'Espagne. La moyenne européenne est à 50 euros. Ces chiffres proviennent de l'Union européenne de radio-télévision. Les coûts les plus élevés s'observent en Suisse et en Allemagne – je rappelle que pour 4 milliards d'argent public alloués à l'audiovisuel public en France, 10 milliards le sont en Allemagne et 8 milliards au Royaume-Uni, des montants qui ne sont pas tout à fait comparables. Le classement par coût décroissant par habitant s'établit comme suit : Allemagne, Norvège, Finlande, Danemark, Autriche, Belgique, Suède, Royaume-Uni, Slovénie, Irlande, puis France au milieu du tableau. Je vous le transmettrai. On peut faire toutes les comparaisons que l'on veut, le coût du service public de l'audiovisuel français est dans la moyenne européenne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À propos de l'importante question des audiences, je dirai par espièglerie au rapporteur, qui a indiqué avoir été biberonné à « La Carte au trésor », que ce n'est pas le programme qui a le plus d'audience, alors que c'est un programme de qualité !

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai retrouvé la publication de France TV Slash relayant l'appel aux dons pour le comité « Justice pour Adama ». Rapportant une vente en ligne, elle explique que les bénéfices en seront intégralement reversés au comité. C'est une publication

en date du 9 juin 2020. Peut-être l'avez-vous supprimée depuis lors mais elle a été publiée et vous ne pouvez pas dire devant la représentation nationale qu'elle n'a pas existé. C'est profondément choquant, et c'est une rupture avec les principes légaux à vocation constitutionnelle de neutralité, d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme. Je vous enverrai cette publication, qui m'a été rappelée par bon nombre d'auditeurs. La parenthèse est fermée.

Je reviens aux erreurs stratégiques peut-être commises avec France Info.tv. Le budget de cette chaîne a été doublé, passant officiellement de 14 à 28 millions mais nombre de responsables de chaînes d'information en continu, de LCI à CNews et BFMTV me disent en off qu'une chaîne de ce type a besoin d'au moins 70 à 80 millions pour fonctionner. L'absence de comptabilité analytique fait peser un doute sur le coût réel de France Info.tv. Ce matin, j'ai reçu de nombreux signalements de téléspectateurs m'indiquant que France Info a publié sur ses réseaux sociaux un reportage intitulé « *Les nazis ont-ils créé les marchés de Noël ?* », dans lequel on explique que si la France est l'un des pays où il y a le plus de marchés de Noël, c'est en partie par une affiliation lointaine avec Adolf Hitler et les nazis qui les ont promus les premiers. De telles entorses choquent des millions de Français et il y en a eu plusieurs. Quel est le coût véritable de France Info.tv, dont l'audience est toujours inférieure à 1 % alors que vous l'avez lancée il y a huit ans ? Continuerez-vous à financer France Info.tv à perte alors que son audience peine à décoller ? J'aimerais une réponse rapide.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les chaînes d'information continue diffusent cette audition, qui est très suivie. Il est donc important, monsieur le rapporteur, de préciser le cadre de votre question, tous ceux qui nous regardent n'ayant pas vu le reportage auquel vous faites allusion. Il traite de l'histoire des foires et des marchés de Noël, et l'on pose la question de savoir si les nazis ont réhabilité cette tradition, dont on indique qu'elle existait depuis le XIII^{e} siècle dans le monde germanophone où elle a été remise au goût du jour dans les années 1930. Chacun doit avoir le même niveau d'information. Cela ne vous empêche pas, madame la présidente, de répondre à la question du rapporteur ; il a le droit de s'émouvoir de ce reportage et vous avez le droit de vous en justifier.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Des gens s'émeuvent, je l'entends. Des téléspectateurs peuvent nous contacter aussi, ou saisir qui l'Arcom qui le Chipip ; toutes les demandes sont instruites. Mais, Monsieur le rapporteur, je ne voudrais pas vous laisser dire, sous couvert d'une question, des choses qui ne sont pas exactes, singulièrement au cours d'une audition publique. L'Autorité qui peut éventuellement – et qui l'a déjà fait, je reviendrai sur ce cas particulier – sanctionner France Télévisions, c'est l'Arcom. Cette Autorité peut faire des mises en garde et des rappels, mais elle n'a jamais sanctionné France Télévisions pour malhonnêteté de l'information ou manquements extrêmement graves.

Je n'ai pas vu le reportage dont vous parlez. Vous le savez, France Info est une construction commune de France Télévisions et Radio France. Aussi devons-nous pour commencer établir si ce reportage a été réalisé par les équipes de Radio France ou par celles de France Télévisions. Sur le plan général, je ne peux pas vous laisser dire que sur France Info comme sur n'importe quelle autre chaîne publique des choses scandaleuses sont diffusées. Si tel était le cas, l'Arcom aurait été saisie et aurait sanctionné. La seule sanction infligée par l'Arcom à France Télévisions depuis que je préside le groupe l'a été pour une séquence problématique dans la nuit de l'attentat de Nice, le 14 juillet 2016. Au cours de cette nuit très difficile, nous avons diffusé à 1 heure 37 l'interview d'un homme assis auprès du corps sans vie de sa femme, recouvert d'un drap blanc. L'Arcom a considéré à raison que nous n'avions pas à le faire. D'ailleurs, nous l'avons nous-mêmes retiré de l'antenne ; j'étais en régie ce jour-là, en raison de l'attentat. C'est la seule sanction prononcée par l'Arcom à l'encontre de France

Télévisions. Nous sommes dans le cadre d'une commission d'enquête parlementaire mais chacun a son rôle et je répondrai bien sûr à M. le rapporteur, mais les faits sont ceux-là.

Le coût de France Info est d'environ 40 millions d'euros par an. Son fonctionnement s'appuie aussi sur la rédaction nationale, et nous allons d'ailleurs accroître les synergies. L'intérêt d'avoir une chaîne d'information quand on a aussi des éditions nationales, c'est de pouvoir mutualiser certains moyens.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je laisse le rapporteur poser des questions complémentaires à celle de savoir si les nazis ont réhabilité ou non les marchés de Noël. C'est une interrogation importante, mais on peut parler d'autre chose dans cette commission d'enquête.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Absolument. Vous indiquez, Madame la présidente, que l'Arcom ne vous a jamais saisie du cas de France Info. Je vous rappelle que l'Autorité a émis une mise en garde pour France Info.tv à propos de « Gaza Côte d'Azur ». Cette chaîne est donc loin d'être irréprochable, contrairement à ce que vous dites à la représentation nationale. Il faut être factuel. La semaine dernière, auditionnant le comité d'éthique de France Télévisions, le Chipip, nous avons évoqué un point très sensible. Le 25 janvier 2025, France Info.tv a diffusé à l'antenne un bandeau d'informations indiquant « *200 otages palestiniens retrouvent la liberté* ». Il s'agissait en réalité de détenus palestiniens qui avaient été condamnés pour des crimes terroristes et antisémites. Ce bandeau a provoqué de nombreuses remarques sur les réseaux sociaux et une émotion légitime parmi les téléspectateurs. Le comité d'éthique nous a indiqué ne pas avoir saisi l'Arcom à ce sujet, ni s'être autosaisi ; il nous a dit également qu'il le regrettait et qu'à refaire il procéderait probablement différemment, mais qu'il était dépourvu de tous moyens accordé par la direction de France Télévisions pour réaliser une veille et effectuer son travail en toute indépendance.

Vous nous expliquez que France Info.tv est une chaîne irréprochable mais vous omettez des mises en garde de l'Arcom et vous oubliez les révélations du comité d'éthique de France Télévisions la semaine dernière, lequel se plaint d'un manque de moyens et nous explique qu'il signalerait les entorses s'il en avait une meilleure connaissance. N'avez-vous pas le sentiment d'un problème dans le traitement de la neutralité au sein du groupe France Télévisions et dans les moyens accordés à votre comité d'éthique ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'indique que lorsque M. le rapporteur l'a interrogée à ce sujet qui a effectivement choqué de nombreux Français dont je suis, comme, je pense, l'ensemble de la Représentation nationale, Mme Christine Albanel, présidente du Chipip, a reconnu devant notre commission d'enquête que cette faute aurait dû être sanctionnée. Elle ne s'en est pas lavé les mains même si le comité d'éthique ne s'est pas saisi de ce sujet, ce que l'on peut en effet regretter.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je vais laisser le secrétaire général préciser notre réponse à la question précédente puis je vous répondrai, Monsieur le rapporteur.

M. Christophe Tardieu. La présidente l'a indiqué, France Info TV est une œuvre commune de Radio France et de France Télévisions. Nous ne cherchons pas à nous défausser, mais il se trouve que le reportage sur les marchés de Noël a été publié par Radio France, non par France Télévisions.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je ne considère pas du tout que nous soyons irréprochables. J'ai simplement indiqué, parce que ce que vous disiez me semblait très grave, qu'il existe plusieurs organes de contrôle, notamment l'Arcom, et que la seule sanction prononcée par cette Autorité à l'encontre du groupe est celle que j'ai dite. Une mise en garde n'est pas une sanction, là est la nuance, mais nous pourrons bien sûr dresser la liste des mises en garde reçues. Vous avez mentionné des problèmes d'antenne que j'ai évidemment vus. J'ai d'ailleurs mentionné dans mon propos introductif des problèmes répétés sur France Info. La publication du bandeau auquel vous avez fait allusion était une erreur bien sûr, et elle a entraîné des conséquences ; il y a eu des sanctions. Quant à la faute que fut le débat sur Gaza Riviera, elle a eu pour conséquence directe un changement de direction à la tête de France Info.

Il y a bien sûr des erreurs, et parfois des fautes. Elles doivent entraîner une réaction. Mais cela ne signifie pas que l'information de France Télévisions n'est pas rigoureuse, n'est pas impartiale. Je vous ai donné une liste d'études, et je pourrais en donner d'autres, montrant que cette information, et c'est peut-être le plus précieux, a la confiance des Français. Leur confiance en l'information diffusée par le service public en général est très largement supérieure à celle qu'ils accordent aux chaînes privées, et sans comparaison avec celle, assez faible, qu'ils accordent aux réseaux sociaux. Ma position est donc nuancée : il y a eu des erreurs, j'en ai tenu compte et je souhaite que l'on en tienne compte à chaque fois qu'il s'en produit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je cède à nouveau la parole au rapporteur pour quelques minutes, puis je permettrai aux membres des groupes politiques de s'exprimer pour deux minutes chacun et je laisserai Mme la présidente leur répondre en bloc. Après quoi M. le rapporteur pourra reprendre sa série de questions pour le temps qu'il souhaite.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En quelques minutes, je n'arriverai à rien ! Je vous remercie pour vos réponses, Madame la présidente, mais je vous demande de les faire courtes. Cinq minutes ne me suffiront pas pour poser quelques questions mais je garantis à l'ensemble des groupes politiques présents qu'ils auront le droit à la parole, probablement une dizaine ou une quinzaine de minutes avant de faire une première pause.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous rappelle quand même que la présidence de cette audition m'appartient, Monsieur le rapporteur ! Je déciderai donc du moment où je donnerai la parole aux groupes politiques. Vous disposez maintenant de cinq minutes et je vous invite à poser vos questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mme la présidente, vous reconnaissez qu'il y a eu des erreurs dans la ligne éditoriale mais vous n'avez à aucun moment saisi le Chipip. La présidente de Radio France, elle, a saisi son comité d'éthique plusieurs fois. Il y a un décalage criant entre les saisines de votre comité d'éthique, son utilité et les moyens que vous lui accordez et ce qui est fait chez Radio France. Vous admettez des erreurs devant la Représentation nationale mais encore devez-vous prendre vos responsabilités, saisir votre comité d'éthique et jouer votre rôle de présidente garante des principes de neutralité.

Des chiffres ont circulé ces dernières semaines qui ont choqué des millions de Français. En page 163 de son rapport, la Cour des comptes indique qu'en 2020, en pleine crise du covid, France Télévisions a dépensé 1,5 million d'euros en frais de réceptions et de cocktails, soit trois fois plus que pendant chacune des deux années suivantes, alors que les Français étaient pourtant confinés, les rassemblements interdits, les déplacements professionnels très limités, les fêtes annulées... Comment justifiez-vous de telles dépenses ? Le groupe France Télévisions s'est-il mis au-dessus des lois ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Vous affirmez qu'il faut saisir le comité d'éthique, mais le Chipip n'est pas un organe de France Télévisions. Il en est indépendant et la loi qui l'a institué en a fait un relais des téléspectateurs ou de l'Arcom qui, eux, peuvent le saisir. Je n'ai pas besoin du comité d'éthique pour assurer, avec le directeur de l'information et en le soutenant, que le groupe France Télévisions prend les décisions qui conviennent en cas de faute. À mon sens, il serait bon que le Chipip éclaire davantage la Représentation nationale et les Français. C'est pourquoi le secrétaire général et moi-même proposons que le comité d'éthique choisisse une fois par an, au hasard, les programmes qu'il veut étudier, en fasse une analyse à froid et restitue l'ensemble de ses saisines et des saisines aléatoires au conseil d'administration ; nous publierons évidemment ses rapports. Contrairement à vous, Monsieur le rapporteur, je ne pense pas qu'un Chipip soit l'alpha et l'oméga du fonctionnement d'une entreprise.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mme Albanel nous a indiqué que le conseil d'administration de France Télévisions n'a jamais saisi le Chipip. Qu'en pensez-vous ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. C'est vrai, et c'est pourquoi nous avons prévu un rapport annuel du Chipip au conseil d'administration et aussi d'inviter ses membres à des échanges avec le conseil.

Sur l'autre sujet abordé, j'ai vu tout ce qui a pu circuler au sujet des frais dits de réception. Je rappelle solennellement que France Télévisions était en première ligne pendant la crise du covid : toutes les équipes ont été sur le pont sans s'arrêter, en dépit des confinements. Ce fut le cas dès les premiers jours, nos émissions d'information et nos journaux télévisés ayant d'ailleurs enregistré des audiences record. Nous avons engagé dès les premières semaines des cours à la maison pour prendre le relais des écoles fermées ; nous touchions à peu près un million d'enfants chaque jour. Nous avons aussi permis la continuité de la création et l'exposition du travail des artistes alors que les lieux culturels étaient clos. Alors, oui, nous avons fait des dépenses, non pas de *réception* mais de *restauration*, parce que toutes les cantines et tous les restaurants étaient fermés. Les services généraux ont pris sur eux de commander des paniers-repas pour l'ensemble de nos personnels parce que, c'est un scoop, les techniciens de France Télévisions déjeunent à midi, tout comme les enseignants de l'éducation nationale qui assuraient l'école. C'est ainsi que nous avons pu continuer d'être en première ligne.

Par souci de précision, je vais détailler ce poste de dépenses et vous dire, Monsieur le rapporteur, que 44 % du montant que vous indiquez, soit 658 000 euros, correspondent aux dépenses des équipes de tournage de fiction et des autres tournages ; 19 %, soit 290 000 euros, concernent les équipes de France 3 et Outre-mer – ce sont les dépenses de restauration des personnels qui ont continué à travailler alors que, je le répète, il n'y avait plus de cantine – ; et 18 %, soit 274 000 euros, concernent la direction des sports, notamment le Tour de France et Roland-Garros qui ont eu lieu, exceptionnellement, à l'automne. En 2020, la part des dépenses de réception de la présidence et du secrétariat général a été de 11 000 euros, soit 200 euros par semaine pour une équipe de plusieurs personnes qui ont pour mission de représenter quotidiennement une entreprise dont l'antenne est ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre et qui, pendant le covid, a fonctionné à plein régime, comme ce fut le cas des soignants.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Que le rapport de la Cour des comptes ne soit pas allé pas jusqu'à ce niveau de détail a pu prêter à confusion, les 11 000 euros de frais de représentation de la présidence et du secrétariat général étant très éloignés du million et demi d'euros dont cette ligne budgétaire fait état. Avez-vous répondu à la Cour à ce sujet ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. La Cour des comptes décide de ce qu'elle examine et ce qu'elle n'examine pas. Elle est restée longtemps chez nous et nous lui avons fourni à peu près tous les chiffres qu'elle demandait. Le tableau qui figure dans le rapport de la Cour n'est pas des plus clairs, notamment parce que certaines lignes comptables se chevauchent. En tout cas, les millions d'euros que j'ai vu mentionnés ici et là correspondent à des frais de billetterie de train et d'avion ainsi qu'à des frais de repas, tous frais utiles au service. Le directeur financier, que vous avez prévu d'auditionner, pourra détailler plus encore les chiffres que nous avons donnés à la Cour des comptes. Mais je le redis avec force parce que j'ai vu circuler des informations qui ne sont pas exactes : les frais mis en exergue ont servi à l'alimentation des salariés qui travaillaient en première ligne pendant le covid.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour éviter tout fantasme, j'indique que le rapporteur peut demander à France Télévisions, qui a déjà indiqué être prêt à lui communiquer tous ceux qu'il désire, les documents qui lui serviront, s'il le souhaite, à faire toute la lumière sur ces questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne travestis pas les faits, expressément cités dans le rapport de la Cour des comptes : en 2020, en pleine année covid, les frais de cocktail et de réception ont été trois fois supérieurs à ce qu'ils sont chacune des deux années suivantes. Vous expliquez qu'il s'est agi de frais de cantine, qui ont bénéficié pour 44 % aux personnes en première ligne lors de la pandémie. Cela représente près de 900 000 euros, consacrés à des frais de cocktail et de réception… *(Brouhaha et signes d'impatience)*

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je pense ne pas avoir été assez explicite…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mais la pédagogie est l'art de la répétition !

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Il n'y a évidemment eu aucune réception pendant le covid mais nous avons dû fonctionner dans des circonstances particulières ; tous ceux qui ont dû travailler pendant cette période l'ont constaté, notamment les entreprises. Je vous redis donc qu'il s'agit majoritairement des frais de repas des salariés qui travaillaient. Je les ai détaillés et je vous en redonnerai le détail par écrit si je n'ai pas été assez claire. J'appelle votre attention sur le fait que dans le tableau qui figure en page 163 du rapport de la Cour des comptes, la ligne en question est libellée « Frais de réception et achats alimentaires ». Il faut donc considérer que ce sont très majoritairement des achats alimentaires.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ceux qui nous regardent ont droit à la clarté. Le rapport que la Cour des comptes a consacré à France Télévisions est librement accessible et cette ligne est effectivement libellée de manière très générale. Si le rapporteur veut avoir le détail des frais de représentation de la présidence et du secrétariat général, dont vous nous indiquez qu'ils se sont élevés à 11 000 euros en 2020, vous lui communiquerez les documents pertinents et chacun pourra se faire un avis. J'ai le tableau sous les yeux, le rapporteur également et, je le redis, la ligne budgétaire à laquelle il est fait référence, très générale, inclut les dépenses effectuées pour vos salariés et les journalistes présents sur le terrain. Chacun peut juger des montants et ce n'est pas mon rôle de président, mais il faut être précis. M. le rapporteur a la parole pour une dernière question avant que j'ouvre le tour de table des représentants des groupes politiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La Cour des comptes fait état de la gravité de la situation financière de France Télévisions, caractérisée par un déficit cumulé de 81 millions, une trésorerie négative, des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, une

situation de quasi-faillite selon le code du commerce. Pourtant, la Cour nous a appris que vous bénéficieriez cette année d'une prime de performance, en tout cas d'une part variable de rémunération sur atteinte d'objectifs, alors que l'on demande toujours plus d'efforts aux Français – nous, députés, sommes bien placés pour le dire étant donné le nombre croissant d'augmentations d'impôts et de taxes dans les débats budgétaires. Quel est le montant exact de votre rémunération ? Percevrez-vous cette année une prime de performance ou un variable sur atteinte d'objectifs ? Si tel est le cas, quel en est le montant ?

M. Christophe Tardieu. La part variable de la rémunération de Mme Delphine Ernotte-Cunci est prévue dans son contrat, signé avec l'État comme c'est la norme pour n'importe quel dirigeant d'entreprise publique. Depuis une dizaine d'années sont en effet prévues une part fixe et une part dite variable attribuée en fonction de critères précis, cinq ou six selon les années. Ils sont fixés par le comité des rémunérations du conseil d'administration puis présentés au conseil pour validation. Après quoi, on vérifie à chaque fin d'année si les critères définis ont été atteints et cette vérification permet de dire que seront attribués 70 %, ou 80 %, ou 90 % de la part variable de la rémunération de la présidente. Le fait de percevoir la part variable n'a donc strictement rien à voir avec la situation financière de l'entreprise. Il en va de même pour l'ensemble des directeurs de France Télévisions dont le contrat prévoit qu'ils bénéficient d'une part de rémunération variable, évidemment définie en fonction d'un certain nombre de critères. Pour eux aussi, lorsque les critères sont atteints, la part variable est versée en tout ou en partie, et ne l'est pas s'ils ne sont pas atteints. S'agissant de la rémunération de la présidente, les critères de la part variable sont déterminés en lien avec les tutelles et donc l'État actionnaire, ce qui est tout à fait pertinent. Si les critères sont atteints, la part variable est versée, s'ils ne sont pas atteints, elle ne l'est pas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les Français regardent en nombre notre assemblée travailler, et l'occasion m'est donnée de souligner que le politique, c'est-à-dire les députés que nous sommes et les ministres, ont aussi un rôle à jouer en cette matière. La rémunération des dirigeants des entreprises publiques dépend en partie de la loi donc des parlementaires qui sont ici, et en partie d'un décret pris à l'époque du président François Hollande qui l'a encadrée. Il convient de garder ces éléments à l'esprit parce que ces questions suscitent beaucoup de fantasmes. Mme Ernotte-Cunci ne définit pas son salaire, puisqu'il est encadré et plafonné en vertu de ce décret de 2012. Chacun pourra d'autre part comparer sa rémunération avec celle des dirigeants de l'audiovisuel privé. On peut considérer que, puisqu'il s'agit d'argent privé, le sujet est différent, mais si nous, parlementaires, contestons votre rémunération, c'est à nous qu'il appartient de la modifier. M. le rapporteur pourra, le moment venu, interroger à ce sujet la ministre de la culture que nous avons prévu d'auditionner et, éventuellement, d'autres acteurs politiques de l'État pour qu'ils expliquent ces rémunérations. On ne peut pas laisser penser que la rémunération de Mme Ernotte-Cunci dépendrait de son bon vouloir, voire du conseil d'administration de France Télévisions, alors que son mode de fixation est une particularité des entreprises publiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas eu la réponse à ma question : quelle part variable de sa rémunération sera attribuée cette année à la présidente de France Télévisions ? Vous nous expliquez qu'elle est indépendante des résultats de l'entreprise. J'ai moi-même été créateur et chef d'entreprise et les parts variables dépendaient d'une façon ou d'une autre des résultats de l'entreprise, c'est la moindre des choses. Je m'étonne de votre justification, et plus encore de l'absence de réponse sur le montant de la part variable qui sera attribuée cette année. Je vous pose donc à nouveau la question.

D’autre part, je reçois de nombreuses réactions à la réponse précédente. Beaucoup de soignants de l’hôpital public qui étaient encore plus en première ligne en 2020 au cours de « l’année covid » me disent que jamais l’hôpital public ne leur a payé leurs repas…

M. Erwan Balanant (Dem). C’est entièrement faux !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Comment justifiez-vous le 1,5 million d’euros de frais de cocktails et de réceptions ? *(Brouhaha)* Vous estimez que 44 % de ce montant correspondent à des frais de repas mais j’ai l’impression que l’ensemble des fonctionnaires, y compris ceux qui étaient en première ligne à l’hôpital, n’ont pas bénéficié des mêmes largesses. Je vous pose à nouveau la question parce que cette affaire suscite un peu l’indignation sur les réseaux sociaux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je l’ai indiqué en préambule, nous ne sommes pas dans un *live tweet* en direct, nous ne sommes pas sur TikTok, X ou Facebook. *(Mme Caroline Parmentier proteste.)* Jusqu’à preuve du contraire, je suis encore président de cette commission d’enquête et je peux m’exprimer un instant pour dire que nous ne sommes pas perfusés en temps réel sur les réseaux sociaux. Nous sommes réunis dans le cadre d’une commission d’enquête où vous êtes, au nom des Français, concentrés sur l’audition de la présidente de France Télévisions. Vous pouvez lui poser toutes les questions qui vous semblent bon, et jusqu’à maintenant, elle a répondu quasiment à toutes.

Il ne saurait être question de hiérarchiser les Français. Les soignants ont joué un rôle décisif pendant la crise sanitaire et nous les en remercions collectivement. Les journalistes ont contribué à l’information, et les Français étaient très heureux de pouvoir s’informer sur les chaînes privées et publiques pour comprendre ce qui se passait. Les journaux télévisés et les chaînes d’information continue n’ont jamais eu autant d’audience qu’au moment du covid. On sait que c’était le grand rendez-vous où les Français se retrouvaient le soir pour regarder les journaux télévisés, parfois le seul moment d’espérance de la journée en ces temps troublés. Ne nous mettons pas à hiérarchiser celles et ceux qui ont joué un rôle décisif pendant la crise sanitaire. Nous étions tous très heureux que des journalistes nous informent, quels que soient les antennes, les programmes, le lieu où ils exerçaient leur métier. Maintenant, Madame la présidente, je vous laisse répondre à la question précise du rapporteur.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je vous remercie pour ces mots. Nous n’avions aucunement l’intention de nous comparer à qui que ce soit ; j’ai seulement rappelé que France Télévisions a très fortement travaillé pendant cette période. Le secrétaire général vous répondra au sujet de la part variable de ma rémunération. Je rappellerai seulement que mon salaire, composé d’une part fixe et d’une part variable, tel qu’il est prévu pour moi aujourd’hui, est à l’euro près le salaire décidé pour Rémy Pflimlin en 2010 par Nicolas Sarkozy. Il est inchangé depuis quinze ans. On peut discuter son montant mais vous l’avez rappelé, Monsieur le président, ce n’est pas moi qui en décide mais le ministère des finances.

M. Christophe Tardieu. Nous nous sommes attachés à vous faire des réponses courtes mais précises et nous continuerons dans cet esprit. La présidente ne détermine pas le montant de son salaire, qui correspond en gros à celui des dirigeants des grandes entreprises publiques françaises dont l’État est actionnaire à 100 %. Ce montant, public, est composé de 322 000 euros pour la part fixe et d’une part variable de 78 000 euros au plus soit, en tout, 400 000 euros brut au maximum. Un des critères déterminant la part variable est en effet relatif aux résultats budgétaires et comptables de l’entreprise ; aussi, en fonction de la dégradation des comptes, il est probable, mais il est encore trop tôt pour le dire, que cette part

d'objectif ne sera pas atteinte et donc ne sera pas versée. Mais les critères de la part variable ne sont pas uniquement liés aux résultats économiques et financiers du groupe. Enfin, la présidente n'intervient pas dans les discussions avec l'État sur le montant de la part variable de sa rémunération et ne siège pas au conseil d'administration lorsqu'il examine et approuve ce montant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour cette réponse transparente. Nous en venons aux questions des représentants des groupes.

Mme Hanane Mansouri (UDR). M. le rapporteur a légitimement cité les réactions sur les réseaux sociaux puisque des Français parlent et qu'il s'agit de leur argent. Madame la présidente, vous n'avez pas justifié les montants consacrés aux réceptions et aux cocktails qui ont augmenté pendant la période de confinement *(Brouhaha)* alors qu'aucun rapport de cours régionales des comptes ne montre que ces dépenses-là ont augmenté pour d'autres services publics – sans, bien sûr, vouloir faire de hiérarchie.

70 % des Français estiment que l'information s'est dégradée du fait de l'orientation politique de plus en plus marquée des journalistes, et le service public est tout à fait concerné. Vous condamnez régulièrement l'idéologie de CNews que vous considérez être d'extrême droite, peut-être trop libérale ou trop conservatrice. Avec tout le respect qui vous est dû, votre rôle n'est pas de critiquer le contenu d'une chaîne privée. En revanche, il est de votre ressort de garantir la neutralité du service public de l'audiovisuel. Mais quand on voit que 4 % seulement du temps de parole sont alloués à des personnalités de droite quand 24 % sont alloués à des personnalités de gauche, on peut s'interroger. Envisagez-vous des dispositifs permettant d'arriver à une égalité parfaite des contenus sur les chaînes de l'audiovisuel public ou au moins à l'équité ? Puisque l'on sait que la majorité des Français sont de droite, pourquoi ne pas envisager des contenus un peu plus à droite ? Enfin, vous êtes très ferme sur le contenu de chaînes privées telles que CNews mais ne considérez-vous pas que, parfois, l'idéologie est un peu excessive sur vos chaînes aussi ? Le rapporteur a cité quelques exemples que vous avez qualifiés de détails. Voici donc d'autres titres à l'intitulé particulièrement excessif : « Pourquoi les Blancs du Nord polluent le Sud global », ou encore : « Les vaches, premières victimes du machisme agro-industriel ». N'est-ce pas là de la caricature et du progressisme excessif ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous aurez tout loisir, Madame la présidente, de répondre à la question : « Les Français sont-ils de droite ? ».

Mme Céline Calvez (EPR). Pour me conformer aux principes de transparence de cette commission, j'indique que j'ai représenté l'Assemblée nationale au conseil d'administration de France Télévisions en 2023-2024, et rapporté plusieurs années la mission d'avances à l'audiovisuel public et, avec Sophie Taillé-Polian, les derniers COM, toujours non finalisés.

Mon groupe est confiant dans les missions et l'utilité de l'audiovisuel public, son rôle dans l'information, pour la cohésion de notre société, pour la création et la culture de notre pays. Madame la présidente, vous avez souligné la part importante de France Télévisions dans le financement du cinéma, des séries et des documentaires souvent de grande qualité. Pourriez-vous nous préciser selon quels critères éditoriaux, financiers, stratégiques, France Télévisions sélectionne les œuvres cinématographiques et audiovisuelles qu'elle acquiert auprès des sociétés de production ? Comment sont négociés les prix ? Quelles garanties prévoyez-vous pour assurer transparence et équité entre les producteurs, et donc l'efficacité de la dépense publique ? De quels droits disposez-vous sur les œuvres que vous financez ?

Où en êtes-vous dans la mise en œuvre des coopérations ?

Quelles sont les stratégies et les investissements de France Télévisions dans le domaine de l'intelligence artificielle, que ce soit dans la production, l'indexation des contenus, la recommandation ou l'automatisation de certaines tâches ? Comment – on touche ici à la question de la neutralité – France Télévisions encadre-t-elle l'usage de l'intelligence artificielle pour garantir le respect de la déontologie journalistique, la protection des droits d'auteur et la lutte contre les risques de désinformation ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mme Calvez a rédigé un rapport sur l'impact de l'intelligence artificielle dans la culture qui est tout à fait pertinent. Je donne maintenant la parole à Aymeric Caron, à qui je demande de bien vouloir déclarer tout intérêt public ou privé qu'il aurait eu ou qu'il aurait dans l'audiovisuel.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Si ce n'est pas décompté de mon temps de parole, je veux bien. J'étais salarié du service public, je suis peut-être même le seul ici à l'avoir été. Cela me donne un point de vue particulier et je rappelle l'attachement que j'ai pour le service public audiovisuel que je ne souhaite absolument pas voir privatiser, mais au contraire renforcer, ce qui passe par le respect des exigences éthiques. En peu de temps, j'ai six questions à poser. Je vous prie d'avoir la gentillesse de tenter de répondre à toutes.

Premièrement, trouvez-vous normal que l'Arcom s'en soit pris deux fois de suite à l'émission « Complément d'enquête » sur France 2, d'abord en venant à la rescousse de CNews, alors qu'aujourd'hui *Libération* donne raison à l'émission, puis en adressant une mise en garde à la suite d'un sujet sur le Sénat qui n'avait pas plu à son président Gérard Larcher ? Est-il d'ailleurs normal que le président du Sénat, qui nomme trois membres de l'Arcom, intervienne pour faire sanctionner une émission ?

Trouvez-vous normal que la chaîne info de France Télévisions ait embauché des chroniqueurs venus de CNews, chaîne dont vous dites vous-même qu'elle est d'extrême droite ?

Trouvez-vous normal d'avoir nommé à la tête du plus gros journal de la télévision publique la compagne d'un candidat quasi déclaré à l'élection présidentielle ?

Trouvez-vous normal que Patrick Cohen, dont on connaît désormais le positionnement politique entre PS, Macron et Glucksmann, soit depuis quatorze ans le seul éditorialiste de l'émission phare de France Télévisions ? Ne serait-il pas temps de faire entendre d'autres voix, celle de l'anticapitalisme écologiste par exemple ?

Trouvez-vous normal qu'une autre éditorialiste vedette, Nathalie Saint-Cricq, par ailleurs directrice des rédactions nationales de France Télévisions, affirme sur France Info TV que les musulmans sont antisémites ? Qu'un autre jour elle se retrouve sur la scène du Crif – le Conseil représentatif des institutions juives de France – avec l'ambassadeur de l'État voyou israélien en train de tutoyer son ami négationniste Raphaël Enthoven, l'homme qui prétend qu'il n'y a pas de journalistes à Gaza, puis reçoive le même Enthoven deux jours plus tard sur son plateau de France Télévisions sans indiquer aux spectateurs sa relation réelle avec cet invité ? Trouvez-vous normal qu'elle continue à nier, contre l'avis de tous les spécialistes, la réalité du génocide à Gaza ?

Cela m'amène à cette dernière question : trouvez-vous normal que France Télévisions ait, depuis octobre 2023, invisibilisé le calvaire des Palestiniens à Gaza en le taisant, en le

cachant comme le prouvent plusieurs études, et choisi d'adopter le point de vue du gouvernement criminel israélien ? N'est-ce pas là le plus impardonnable des fiascos de France Télévisions depuis deux ans ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Caron, évitons de qualifier des personnes qui ne sont pas présentes, comme vous venez de le faire en accusant Raphaël Enthoven d'être négationniste !

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). C'est un fait, monsieur le président. Dire qu'il n'y a pas de journalistes à Gaza, c'est nier la réalité alors que plus de 250 journalistes y ont été assassinés depuis octobre 2023 ! Il est incroyable que ce genre de personnage soit invité par le service public comme expert !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Caron, nous sommes dans le cadre d'une commission d'enquête sur le fonctionnement de l'audiovisuel public. Vous pouvez poser toutes questions et vous en avez posé de nombreuses, mais ce n'est pas le lieu d'accuser de négationnisme une personne qui n'est pas présente !

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). C'est un fait !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La parole est à Mme Ayda Hadizadeh.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Cette première partie d'audition a démontré tout l'intérêt de la Représentation nationale pour la bonne dépense des deniers publics. Je pense aussi que tout argent public doit être dépensé de manière rationnelle et transparente mais je m'étonne que les questions viennent de ceux qui font alliance avec un parti qui a détourné beaucoup, beaucoup d'argent public... Si l'on demandait la transparence sur la façon dont nous, députés, dépensons l'argent public, je pense qu'on ne les trouverait pas de notre côté.

Pour ma part, je suis pour la transparence absolue sur chaque euro public dépensé. Aussi, Madame la présidente, je pense qu'il faut muscler votre réponse parce que je vois des apprentis vétérinaires à votre porte, et comme quand on veut tuer son chien on dit qu'il a la rage, ils vont vous en trouver tous les symptômes : France Télévisions est trop chère, biaisée, vous dépensez mal l'argent, vous êtes trop rémunérée. Et combien de petits fours avez-vous mangés ? Quelqu'un a-t-il repris du dessert ?

Tout cela n'est pas sérieux, indigne de la démocratie, mais ce n'est pas étonnant parce quand l'extrême droite ou la droite qui s'est extrémisée vient au pouvoir, la première chose qu'elle attaque, c'est l'indépendance de l'audiovisuel public. C'est qu'ils savent que ceux qui contrôlent la représentation du monde contrôlent la culture. Vous êtes l'enjeu de la bataille culturelle, et j'aimerais que vous soyez un peu plus armée pour répondre à cette bataille culturelle, madame la présidente. Vous devez faire un effort sur la transparence de vos comptes et sur les systèmes d'alerte quand il y a des dysfonctionnements. Ceux qui nous remontent ne sont pas de nature à ébranler une institution aussi vieille et importante que la vôtre ; pour autant, les réponses que vous y apportez sont un peu inquiétantes.

Pour conclure, la bonne dépense de l'argent public commence aussi par les frais de taxi. Quand je suis invitée à France Info, le taxi est automatiquement pris en charge. Chez vos concurrents, il y a un budget taxi, et si l'invité habite trop loin – comme moi, en banlieue – on ne le prend pas en charge. Bien dépenser l'argent public, c'est aussi descendre à ce niveau.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Eh bien, nous pouvons nous engager, lorsque nous sommes invités sur une chaîne publique, à refuser la prise en charge du taxi qui nous est proposée. Ce sera une contribution de la Représentation nationale aux économies.

M. François-Xavier Ceccoli (UDR). En préambule, je tiens à affirmer que mon groupe est profondément attaché au service public et considère qu'il a toute sa place dans l'offre audiovisuelle, où les médias privés ont également toute leur place. N'en déplaise à certains de mes collègues, les Français ont droit à cette complémentarité, ils ont le droit de choisir le média qu'ils veulent et d'entendre ce qu'ils ont envie d'entendre. En revanche, une mission est propre à France Télévisions : les antennes régionales. Leur travail, il faut bien le dire, serait difficilement remplaçable par des opérateurs privés avec une qualité de service équivalente et ce serait peu réaliste sur le plan financier. Ainsi les langues régionales gagnent-elles à être soutenues par vos médias. Je leur suis attaché et je veux défendre ici votre apport.

Pour autant, lorsqu'on est attaché au service public audiovisuel, on a le souci de sa bonne gestion et de son impartialité. À ce propos, selon l'Institut Thomas More, le rapport entre la gauche et la droite dans les temps de parole accordés aux invités est d'un à six en faveur des premiers, et les personnalités de droite sont sept fois plus attaquées que défendues. Un média public se doit d'assurer une représentativité plus conforme à la réalité.

S'agissant des comptes de France Télévisions, on peut aussi se préoccuper d'un déficit important malgré un financement public considérable. Chaque Français octroie chaque année plus de 38 euros à votre groupe. Dans ce contexte, 15 % des salariés touchent plus de 80 000 euros par an, une somme déjà considérable et, plus étonnant encore dans une structure publique, 31 cadres touchent plus de 200 000 euros par an, ce qui est très élevé, sachant que dans l'audiovisuel public, on n'a pas les mêmes risques de sécurité de l'emploi que dans le secteur privé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quittons la Corse pour le Val-de-Marne avec Mme Taillé-Polian, qui voudra bien indiquer si elle a eu des intérêts dans l'audiovisuel.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je suis membre du conseil d'administration de l'Institut national de l'audiovisuel, l'INA, au titre de mon mandat de député.

Madame la présidente, avez-vous déjà subi des pressions politiques au sujet de programmes, avant ou après leur diffusion ? Dans une interview au *Figaro*, vous avez esquissé les mesures que vous allez prendre à la suite de graves dysfonctionnements ces derniers temps, notamment en matière d'information. Pouvez-vous les préciser ? En particulier, quelles seront les fonctions d'un directeur éditorial unique et comment assurer le pluralisme des rédactions en instituant cette centralisation ?

Enfin, ces dernières années, avec un budget constant malgré l'inflation, vous faites face à la difficulté majeure de concilier la mise en œuvre des missions que vous confie la loi, auxquelles je suis très attachée, les droits sociaux et les conditions de travail. Je considère que les salariés ont été considérablement atteints et les conditions de travail dégradées par absence d'un matériel technique à la hauteur des ambitions du service public. Je pense notamment au non-remplacement de caméras dans des antennes régionales. À la fin, ce sont toujours les salariés qui en pâtissent. Dans le contexte géopolitique, un engagement budgétaire beaucoup plus fort de la nation serait indispensable pour préserver l'accès à une information de qualité et notre exception culturelle.

M. Erwan Balanant (Dem). Les membres d'une commission d'enquête ont de grands pouvoirs et donc une responsabilité, Monsieur le rapporteur. Or, à la suite d'un des mensonges que vous venez de proférer, j'ai eu un échange avec un responsable d'hôpital : à l'hôpital public, les gens ont également été nourris pendant la crise du covid ! Ce petit mensonge est lamentable rapporté à ce que l'État et nous avons tous essayé de faire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ces repas étaient payés par les employés.

M. Erwan Balanant (Dem). Pas du tout !

Par ailleurs, il est dommage, Monsieur le rapporteur, puisque vous avez beaucoup de questions, d'avoir posé trois ou quatre fois les mêmes sans aborder des sujets de fond. Par exemple, comment les responsables auditionnés appréhendent-ils la difficulté d'informer face aux nouvelles technologies ? Comment assurer une information pluraliste, vérifiée, qui s'adapte à tous les publics, France Télévisions ayant pour particularité un public très jeune et des publics très divers ? Comment s'adapter à la démystification des fausses informations parfois relayées même dans une commission d'enquête ? Voilà les réponses que nous attendons pour, collectivement, transformer ce service public de l'audiovisuel qui, comme c'est le cas dans de nombreux domaines, se heurte au mur d'une technologie qui entraîne des changements très rapides. Or, notre audiovisuel public est fondamental pour maintenir notre souveraineté intellectuelle et culturelle et nos valeurs.

Mme Béatrice Piron (HOR). Le groupe Horizons est et a toujours été attaché à l'audiovisuel public, France Télévisions en particulier. Cet attachement a pour corollaire l'exigence sur la gestion, la qualité du service rendu et le respect des principes qui fondent la légitimité du service public, l'impartialité et le pluralisme.

Je vous remercie de nous avoir transmis des éléments chiffrés qui nous permettent d'apprécier plus finement les évolutions en cours : la baisse d'environ 12 % des effectifs en dix ans, un coût global pour le contribuable largement inférieur à ce qu'il était il y a dix ans une fois l'inflation prise en compte, une contribution décisive au financement de la création en France avec 44 % des investissements dans l'animation, 45 % dans le documentaire, 85 % dans le spectacle vivant et un tiers de la fiction. Au passage, ce dernier poste inclut-il le cinéma ?

En matière de souveraineté culturelle, le projet de rachat de Warner Bros par Netflix illustre une tendance lourde des plateformes internationales à consolider leur poids dans la diffusion et le financement de contenus. Cette dynamique risque d'accroître la dépendance de notre industrie aux grands acteurs privés internationaux et accentue un déséquilibre déjà fort. Dans ce paysage en pleine recomposition, comment évaluez-vous vos investissements et vos dépenses consacrées à la création française ? Pourriez-vous détailler la répartition des dépenses entre l'information, les émissions de flux, le cinéma ou la fiction, les documentaires d'animation, les actions culturelles et éducatives ?

Ensuite, dans un contexte de désinformation, de polarisation et de défiance, l'éducation devient essentielle. Que met et va mettre en œuvre France Télévisions à l'intention des jeunes publics dans ses rédactions, dans ses partenariats avec l'éducation nationale par le biais de la plateforme Lumni et dans des contenus numériques ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Parce que j'avais laissé à Mme Mansouri quelques secondes de temps de parole supplémentaire, j'ai permis à chaque groupe politique de

dépasser très légèrement les deux minutes qui leur sont allouées. C'est aussi le caractère pluraliste de cette commission.

Mme Anne Sicard (RN). Madame la présidente, ce matin, dans *Le Figaro*, vous déclarez ne pas fabriquer de l'opinion mais de l'information. Je vous propose de nous éclairer sur ce qu'est une information et ce qu'est une opinion. En 2019, France 3 falsifie une photo de gilets jaunes et censure une pancarte sur laquelle était écrit « Macron dégage » ; le CSA, prédécesseur de l'Arcom, avait estimé que cette manipulation constituait un manquement à l'exigence d'honnêteté de l'information. Madame Ernotte, est-ce une information ou une opinion ? En juin 2025, dans un « Complément d'enquête » sur le Sénat, votre journaliste fait état de « sénateur dealer » et de trafiquants de drogue, des accusations non étayées balancées comme des vérités. Le 27 novembre dernier, pour ce reportage, l'Arcom vient de vous rappeler à la rigueur et à l'honnêteté et a saisi votre propre comité d'éthique. Madame Ernotte, est-ce une information ou une opinion ? Enfin, à Crépol, Thomas Perotto, 16 ans, a été poignardé à mort par des racailles du quartier de la Monnaie venus armés de couteaux de 25 centimètres en hurlant « On est là pour tuer du blanc ». Votre journaliste Patrick Cohen, sur France 5, décrit les meurtriers comme « des jeunes venus s'amuser et draguer des filles ». Il ajoute « les offensés sortent des couteaux ». Bref, les agresseurs deviennent des victimes et les victimes deviennent des agresseurs ! L'Arcom vous a encore une fois épinglés pour manquement à l'honnêteté et à la rigueur de l'information. Madame Ernotte, est-ce une information ou une opinion ? L'honnêteté, madame, ce n'est pas CNews qui vous reproche d'en manquer, c'est l'Arcom. Quand on choisit ce qu'on montre et ce qu'on cache, quand on falsifie des images, quand on transforme des bourreaux en victimes, ce n'est pas de l'information, c'est une opinion. Alors, qui trompe les Français ? CNews qui assume sa ligne éditoriale et se finance sur le marché, ou France Télévisions qui diffuse une opinion déguisée en information, financée par l'argent des Français ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en venons aux questions des autres députés.

Mme Caroline Parmentier (RN). Madame la présidente, la réservation pour dix nuits, lors du festival de Cannes 2023, de suites à l'hôtel Majestic au prix de 1 700 euros la nuit a choqué de nombreux Français. C'est largement au-delà du plafond autorisé de 350 euros la nuit, déjà joli. Le syndicat CFE-CGC a déposé une plainte pour détournement de fonds et abus de confiance qui vous vise personnellement et comme dirigeante. La Cour des comptes, ici même, a révélé que ces suites de luxe avaient été réglées par des groupes privés. Qu'une dirigeante d'un groupe audiovisuel public s'autorise des séjours à plusieurs dizaines de milliers d'euros offerts par des entreprises privées, *a fortiori* dépendantes de vos décisions, interroge gravement sur l'éthique et l'indépendance de France Télévisions. Pouvez-vous nous donner la liste précise des groupes privés, sociétés de production ou intermédiaires qui ont financé directement ou via des mécanismes de *barter* les nuits au Majestic lors du Festival de Cannes 2023 et la nature exacte des contreparties contractuelles accordées par France Télévisions ? Pouvez-vous nous assurer qu'un tel fonctionnement ne se reproduira pas ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je demande aux orateurs de respecter leur temps de parole, qui est d'une minute. Monsieur le rapporteur a accepté que l'on entende les quatre questions qui restent, de sorte que tout le monde aura pu s'exprimer. Madame Ernotte-Cunci répondra, puis le rapporteur pourra reprendre ses questions.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Monsieur Tardieu, avez-vous contribué à l'embauche de madame Albanel – ce n'est pas vraiment une embauche – au comité d'éthique

car vous avez une partie de carrière professionnelle en commun ? Madame Ernotte, quelle appréciation portez-vous sur le documentaire diffusé sur Mme Oudéa-Castéra sur France 5 cet été, réalisé par quelqu'un qui avait manifestement un conflit d'intérêt avec elle ? S'agissant du « Complément d'enquête » sur CNews, la question s'est posée de le déprogrammer. Y a-t-il eu une réunion d'urgence à ce sujet et M. Tardieu y a-t-il participé ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On voit, monsieur Saintoul, que vous avez été rapporteur d'une autre commission d'enquête.

M. Philippe Ballard (RN). Madame la présidente, j'ai à vous poser une série de questions précises. Vous pourrez donc faire des réponses par écrit pour certaines, ou nous pourrons nous rendre sur place pour les obtenir. Elles concernent les sociétés de production. Vous avez diminué le montant des programmes de flux à 430 millions d'euros par an. Toutes les sociétés de production ont-elles vu leur contrat orienté à la baisse ? Les principaux bénéficiaires que sont Mediawan, Banijay et Together ont-ils été touchées ? Connaissez-vous le coût des émissions produites par ces sociétés et leur taux de marge pour chaque émission ? Pourrez-vous produire le tableau des commandes passées ces cinq dernières années à Mediawan ? Comment sont établis les contrats avec ces sociétés ? La clause d'audience est-elle toujours appliquée ? La Cour des comptes recommande la création d'un comité de contrôle des achats externes ; quand verra-t-il le jour ?

Concernant les programmes de stock, on comprend que vous allez dénoncer l'accord avec le monde de la production ; pour quel montant, et avec un étalement sur combien d'années ? Enfin, pourquoi les commandes de la propre filiale de production de France Télévisions ne dépassent-elles pas 100 millions d'euros ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Ballard, pouvez-vous indiquer à la commission d'enquête vos engagements dans l'audiovisuel ?

M. Philippe Ballard (RN). Oui, j'ai oublié de le faire ; j'ai été journaliste pendant quarante ans, dont six ans dans le service public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mme Soudais a la parole pour une minute.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Madame, vous avez-vous-même évoqué le bandeau apparu dans le journal télévisé de France Info sur les 200 otages palestiniens. Ce que l'on n'a pas mentionné et qui a pourtant beaucoup choqué l'opinion publique, c'est qu'à la suite de la réaction courroucée de la députée Yadan, la responsable de communication Muriel Attal a tweeté : « *On a immédiatement réagi, Caroline, la direction de l'info et de France télé ont été des Lucky Luke* », message agrémenté d'un petit cœur. Cela dénote une proximité clairement revendiquée, une collusion entre une députée de la Macronie et la direction de France Info. Autant vous êtes réactifs sur pas mal de sujets, autant on ne vous a pas entendus sur ce point. Pourtant, cette histoire a eu des conséquences et un journaliste a été sanctionné. On est en droit de s'interroger sur l'indépendance de l'institution. Quand d'autres députés vous interpellent, on ne leur répond pas aussi vite. En vérité, ce qu'ils dénoncent aussi, c'est que depuis que vous êtes à la tête de France Télévisions, la situation se dégrade beaucoup…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Veuillez conclure d'une phrase.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Comme la situation se dégrade, notamment avec Xavier Niel qui accapare beaucoup de programmes, n'êtes-vous pas, de façon générale, une agente de communication de la Macronie ? *(Exclamations)*

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, je veux être sûr que tous ceux qui nous regardent vous ont bien comprise. Pour vous, le fait que des journalistes de France Info aient qualifié des prisonniers palestiniens d'otages n'est pas un sujet ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous avez mal compris. Ce que je regrette, c'est qu'on n'ait pas du tout parlé de la suite, à savoir que devant la réaction de Mme Yadan, Muriel Attal a réagi tout de suite de façon assez douteuse. Si ce n'est pas assez clair, Monsieur le président, je m'interroge.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je dis simplement que vous mettez en cause une députée membre de notre commission d'enquête. Vous aurez le loisir de l'interroger. Notre collègue s'est effectivement émue sur Twitter d'un reportage de France Info qui l'a choquée. C'est son droit comme celui d'autres collègues qui viennent de le faire ici. Une députée quelle qu'elle soit et quel que soit son groupe politique a le droit de s'émouvoir de contenus diffusés sur l'audiovisuel public comme privé. Evitez de mettre en cause des collègues membres de cette commission d'enquête.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). C'est son droit !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Monsieur le président, permettez-moi…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, je ne vous permets pas. La parole est à Monsieur Girard.

M. Christian Girard (RN). Comment pouvez-vous garantir la neutralité et l'indépendance éditoriale du service public lorsque des producteurs privés sont invités en promotion dans les émissions qu'ils produisent eux-mêmes, comme on l'a vu avec Xavier Niel ou Matthieu Pigasse sur France 5 ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la présidente, vous avez la parole. Comme il ne vous sera pas possible d'entrer dans le détail, vous pourrez préciser vos réponses par écrit. De plus, le directeur général adjoint sera auditionné ultérieurement sur les questions financières, et j'indique à Monsieur Ballard que nous entendrons aussi les producteurs. Nous aurons donc bien des occasions d'approfondir les sujets dont il est question aujourd'hui.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je l'ai dit au *Figaro*, je considère que CNews et France Télévisions ne font pas le même métier. Je vous renvoie à ce sujet aux signatures de nos deux chaînes. Pour France Télévisions, « *L'information n'est pas une opinion* » ; pour CNews, c'est plutôt « *Venez avec vos convictions, vous vous ferez une opinion* ». M. Nedjar, son directeur général, a lui-même qualifié CNews de « *chaîne d'opinions* » – au pluriel. Quand je parle de « *chaîne d'opinion* », je ne porte aucun jugement moral, je dis qu'il s'agit d'un modèle éditorial qui n'est pas le nôtre. Nommer un modèle éditorial n'est pas le juger, définir n'est pas condamner. Il existe en France une presse d'opinion – *L'Humanité*, *Valeurs actuelles*, tout le spectre est représenté. Il existe aussi des radios d'opinion telles Radio Courtoisie ou Radio libertaire mais, jusqu'alors, il n'y avait pas de chaînes d'opinion. C'est une importation américaine fondée sur le principe du *free speech* plutôt que sur celui de la liberté d'expression. On peut considérer qu'il faut accompagner cette évolution factuelle de la réalité, mais ce n'est

pas prévu par la loi. Peut-être en débattrez-vous dans cette enceinte, puisque c'est du ressort de la représentation nationale et que c'est à vous qu'il incombe d'aller plus loin à ce sujet. En tout cas, Roch-Olivier Maistre, ancien président de l'Arcom, considère que c'est une évolution nécessaire de la loi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour information, nous entendrons M. Roch-Olivier Maistre demain.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. J'ai le sentiment que nous avons longuement traité de la période du covid et je ne voudrais pas vous faire perdre plus de temps sur ce point. Je le redis : la Cour des comptes a passé de nombreux mois à France Télévisions et tout audité dans le détail. Dans ses conclusions, elle considère que nous avons fait baisser les frais de fonctionnement et que nous pouvons continuer dans cette voie. À ce sujet, j'ai entendu la remarque de l'une d'entre vous au sujet des frais de taxi ; il se trouve que même s'ils ont baissé, ils concernent principalement les invités de France Info, qui sont une cinquantaine par jour. Je vous remercie donc d'avoir accepté de venir en transports en commun à l'avenir puisque l'on va réduire ces frais particuliers pour tous les invités.

Pour élargir la réflexion, je souligne à nouveau que la Cour des comptes passe beaucoup de temps à auditer une entreprise et que tout est transparent chez nous : ce que nous produisons se voit à l'antenne vingt-quatre heures sur vingt-quatre ; peu est caché au sein de France Télévisions, et il importe de relever que dans son rapport la Cour des comptes ne soulève aucune irrégularité de gestion.

Même si je l'ai déjà indiqué, je vous rassure immédiatement : pas un seul euro d'argent public n'a été dépensé pour régler le coût des chambres d'hôtel des dirigeants de France Télévisions à Cannes. Pour payer ces chambres aux tarifs prohibitifs, très largement supérieurs aux tarifs plafonnés admis par France Télévisions, nous recourons depuis de nombreuses années à la pratique du *barter*, une sorte de troc interentreprises. De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un mécanisme de marché qui s'opère par l'entremise de sociétés publicitaires spécialisées qui n'ont rigoureusement rien à voir avec des sociétés de production : la régie publicitaire leur confie ses invendus publicitaires en échange de services. Aucun producteur n'a payé les chambres de qui que ce soit et aucun euro d'argent public n'a été dépensé à cette fin. De plus, j'ai fait depuis plusieurs années le choix de la sobriété, notamment en réduisant peu à peu la représentation de France Télévisions par ses dirigeants à Cannes au bénéfice de la production, et circonscrit les dépenses faites à Cannes aux nécessités de service. Puisqu'il est question du Festival de Cannes, je me félicite que nous ayons noué avec le media Brut un partenariat très positif pour le premier festival de cinéma au monde, grâce auquel nous faisons rayonner le cinéma français et international auprès de plus de 33 millions de téléspectateurs. Le sujet du Festival de Cannes est bien plus vaste que le cadre de la question, légitime, à laquelle j'espère avoir répondu de manière assez claire.

Le secrétaire général va vous répondre à propos des temps de parole.

M. Christian Tardieu. Dans un premier temps, France Télévisions mesure l'équité et l'égalité du temps de parole selon que l'on est ou non en période électorale. Cette obligation s'impose à l'ensemble des médias. Nous tenons des statistiques à la seconde près sur les interventions des membres des partis politiques et, comme le prévoient les textes, nous remettons tous les trimestres à l'Arcom les comptages effectués. C'est très compliqué parce qu'il faut être extrêmement précis et aussi parce que, parfois, des représentants de groupes politiques que l'on devrait faire s'exprimer pour parvenir à l'équité recherchée ne veulent pas

venir, ce dont nous devons justifier auprès de l'Arcom. Cette extrême complexité vaut pour nous comme pour tous nos collègues. Les données relatives à l'équité et à l'égalité, publiées tous les trimestres et tout à fait accessibles, montrent que nous respectons grosso modo et autant que faire se peut nos obligations.

Cela ne doit pas être confondu avec la problématique du pluralisme. L'Institut Thomas More s'appuie sur une méthodologie dont on aimerait qu'elle soit un peu plus transparente pour mieux la comprendre. Pour notre part, nous sommes, comme nos collègues du secteur privé, à la recherche des outils, sans doute à base d'intelligence artificielle, qui nous permettraient d'objectiver autant que faire se peut la mise en œuvre du pluralisme, en conséquence directe de la décision rendue par le Conseil d'État en 2024.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. M. Ballard m'a posé beaucoup de questions précises que je n'ai d'ailleurs pas eu le temps de noter toutes. Je lui répondrai en détail par écrit, et maintenant pour ce qui est de « l'accord producteurs ».

En 2025, la création représente 520 millions d'euros d'investissement annuel. Ce montant est partagé entre la création audiovisuelle pour 440 millions et le cinéma pour 80 millions d'euros – dont un peu plus de 60 millions vont aux coproductions dans les films et un peu moins de 20 millions d'euros aux achats de films. L'investissement dans le cinéma s'exerce dans le cadre d'un « accord cinéma ». Les 440 millions investis dans l'audiovisuel dépendent de l'accord conclu avec les producteurs audiovisuels il y a un certain temps et régulièrement renouvelé. Les chiffres réels pour 2024, les derniers dont nous disposons, traduisent cet accord avec le monde de la production ; on voit que 283 millions d'euros concernent la fiction, 108 millions le documentaire, 30 millions l'animation, 17 millions le spectacle vivant, 14 millions les documentaires régionaux et ultramarins. Enfin, 2 millions de « partenariats festivals » entrent dans ces investissements création.

Étant donné la prévision de dotation publique pour 2026 et le comblement du déficit de cette année, nous ne pourrons manifestement pas maintenir un tel montant de création. Il nous faudra donc dénoncer l'accord conclu avec les producteurs. Nous aurons un débat sur ce point avec le ministère de l'économie et des finances, avec le ministère de la culture et avec notre conseil d'administration la semaine prochaine. Considérant le poids de France Télévisions dans la filière de création, je pense qu'il faut être très prudent et éviter le coup d'arrêt brutal que provoquerait la réduction de 60 millions de ce montant que la loi nous permettrait ; il faudrait pour cela modifier le cahier des charges. Le ministère de la culture est plutôt favorable à une très forte baisse de l'enveloppe destinée à la création. Pour ma part, je plaide pour qu'elle soit maintenue à 420 millions et que l'on fasse des efforts sur d'autres postes de dépenses.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la présidente, un vote sur la stratégie de défense nationale va avoir lieu en séance publique. Je ne suspendrai pas l'audition parce que des délégations de vote étaient possibles mais si des collègues n'ont pu l'organiser, ils vont aller voter ; je m'assurerai en ce cas que vous répondrez aux questions qu'ils vous ont posées quand ils reviendront, ou bien vous leur répondrez par écrit. Je vous laisse reprendre.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je m'efforce d'être synthétique, Monsieur le président, mais de nombreuses questions appellent encore réponse. J'ai été interrogée sur les coopérations, un sujet très important qui a beaucoup occupé les commissions des affaires culturelles du Parlement. Les engagements pris par ma collègue Sibyle Veil et moi-même ont été suivis d'effet. Nous avons aussi annoncé des engagements, devenus une réalité, avec france.tv qui distribue désormais l'ensemble des chaînes du service public. Ainsi, LCP ne

transmet pas cette audition en direct mais la retransmettra demain sur france.tv. Nous distribuons Arte, les chaînes parlementaires, France Médias Monde, une version éditorialisée des programmes de l'INA et, bien sûr, TV5. Les coopérations ont plus progressé que Radio France et nous l'anticipions. Je ne peux relater en deux secondes cette histoire qui parle des réseaux régionaux, de tout ce que nous avons fait pour faire grandir la marque Ici et de tout ce qui reste à faire. Je ne me sens pas d'expédier ce sujet essentiel qui concerne près d'un tiers des effectifs de France Télévisions. J'y reviendrai si nous avons le temps.

Des questions m'ont été posées sur les salaires. Je comprends que certains éléments du rapport de la Cour des comptes à ce sujet interpellent mais les salaires actuels sont le fruit d'une histoire. Je suis arrivée à la présidence de France Télévisions en 2015 ; l'accord collectif avait été négocié en 2013. Je me suis attachée à faire baisser la masse salariale car nous avons eu, dès 2015, des enjeux financiers assez importants. Les salariés ont payé un lourd tribut puisque j'ai commencé par baisser très fortement les effectifs – de 1 200 équivalents temps plein, je l'ai dit. Je ne sais pas où, ailleurs dans la fonction publique, on a fait de tels efforts en baisse nette d'effectif. Il y a eu aussi une modération salariale, parce que la situation est difficile pour l'entreprise et les salariés depuis dix ans. On ne découvre pas aujourd'hui que les financements publics baissent, que les coûts de production des programmes augmentent et que l'on est pris dans un effet de ciseaux. J'ai donc veillé, lors des négociations annuelles, à ce qu'il y ait une modération salariale. La Cour des comptes le reconnaît, notant que, sur la période qu'elle a auditée, nos salaires augmentent moins que la moyenne des salaires des autres entreprises.

Cela étant, figurait dans l'accord de 2013 l'automaticité de certaines augmentations qui rend automatique par ricochet l'augmentation de la masse salariale. La Cour des comptes l'a pointé, recommandant de renégocier l'accord collectif du 28 mai 2013. Je l'ai dénoncé. Un accord collectif n'est jamais unilatéral ; il est le fruit d'une négociation avec les organisations syndicales représentatives. L'accord collectif porte aussi sur les métiers ; il doit être positif pour l'ensemble du corps social, autoriser plus de flexibilité mais aussi permettre aux salariés de se projeter dans un cadre social rénové alors que de nombreux changements se profilent.

Les montants qui figurent dans le rapport de la Cour des comptes s'apprécient aussi en fonction de l'âge moyen des salariés qui est d'un peu moins de 50 ans, donc assez élevé parce que les salariés restent longtemps dans l'entreprise. On peut l'interpréter de manière très positive puisque cela signifie qu'ils lui sont attachés, mais cela a pour conséquence mécanique des salaires plus élevés. Enfin, le calcul fait par la Cour inclut évidemment les salaires ultramarins qui, comme le vous le savez, sont indexés. Cela a un impact assez important sur le montant financier de la masse salariale, comme ont un impact les indemnités de départ à la retraite, elles aussi comptabilisées dans le salaire moyen. Enfin, beaucoup de départs ont eu lieu dans le cadre d'une rupture conventionnelle collective, ce qui élève aussi le salaire moyen.

Vous m'avez interrogée sur les plus hauts salaires. Sachez tout d'abord que les salaires supérieurs à 100 000 euros sont validés à l'embauche et à l'augmentation par le contrôle général économique et financier, entité de Bercy indépendante de France Télévisions ; nous ne faisons rien sans son aval. Ces choses sont donc très encadrées, comme il est normal. D'autre part, contrairement à ce qui a pu être sous-entendu, les salariés de France Télévisions ne sont pas des fonctionnaires mais des salariés de droit privé ; ils n'ont pas la garantie de l'emploi. Il importe de comparer des choses comparables. En l'espèce, on ne peut pas juger du niveau de rémunération des salariés de France Télévisions à l'aune de celui des fonctionnaires.

Au sujet des plus hauts salaires…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je pense que l'intervenant qui a soulevé ce point a eu la réponse qu'il attendait ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. J'aimerais tout de même conclure d'une phrase car les questions sont filmées et l'on me dira ensuite, ici ou là, que je n'y ai pas répondu.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Alors, terminez sur ce point qui peut effectivement prêter à polémique ; cela évitera que vos propos soient tronqués et instrumentalisés.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je tenais à dire que les dix plus hauts salaires de France Télévisions, que nous communiquons régulièrement aux commissions des affaires culturelles du Parlement, sont, à part le mien, les salaires des visages de l'antenne et ceux des directeurs ultramarins qui, par le biais de l'indexation, ont mécaniquement des salaires plus élevés.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être pourriez-vous maintenant répondre à notre collègue écologiste, Madame Taillé-Polian. *(Protestations)* Mes chers collègues, je me permets de cadrer le déroulement des débats. Madame la présidente a formulé un long propos liminaire et elle répond aux questions dans le détail. Je l'en remercie, mais un moment vient où tous les groupes politiques doivent pouvoir entendre les réponses à leurs questions. Il y a onze groupes politiques et une vingtaine de questions, et le rapporteur doit encore intervenir. Je veux bien siéger jusqu'à minuit mais, pour respecter la diversité des groupes politiques de cette assemblée, je souhaite que Madame la présidente, qui a déjà répondu au bloc central, au Rassemblement national et à la droite républicaine, réponde maintenant aux questions des collègues de gauche, en l'occurrence Madame Taillé-Polian et Monsieur Caron.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Il me semble avoir répondu à Madame la députée du groupe socialiste Ayda Hadizadeh au sujet des frais de taxi, des contrôles effectués par la Cour des comptes et, de manière générale, de l'environnement de contrôle assez fort auquel est soumis France Télévisions, celui des contrôles normaux pour une entreprise privée auxquels s'ajoutent les contrôles liés à son statut public.

Vous m'avez demandé explicitement, Madame Taillé-Polian, si, en dix ans, j'ai subi des pressions politiques. Ayant connu deux présidents de la République et beaucoup de gouvernements, je vous réponds sous serment que nous pouvons être fiers d'être Français : jamais je n'ai subi de pressions politiques ! Certes, il s'est parfois produit qu'un ministre ou un homme d'affaires m'appelle pour se plaindre d'un document, d'un reportage diffusé au 20 heures, d'un « Complément d'enquête » ou d'un « Cash investigation ». Mais, pour présider l'Union européenne de radio-télévision et constater la pression qu'exercent certains gouvernements sur l'audiovisuel public, je puis vous dire qu'à ce jour, nous avons de la chance de vivre en France.

Vous m'avez aussi interpellée sur les mesures à prendre pour garantir le pluralisme, et sur l'impact sur les salariés de la forte tension sur nos budgets et des réductions d'effectifs. La Cour des comptes le dit et je le reconnais, j'ai tenu ces dix dernières années un rythme de transformation soutenu qui n'est pas forcément simple à vivre pour les salariés. Mais l'irruption de l'intelligence artificielle (IA) et l'intensification de la compétition des grandes plateformes et des réseaux sociaux font que nous ne pouvons cesser de nous transformer. Je l'ai d'ailleurs indiqué dans le projet que j'ai soumis à l'Arcom au printemps dernier en présentant ma candidature à ce troisième mandat. Nous avons lancé une grande consultation des salariés pour

essayer de comprendre leur vision de l'avenir. Tous ont conscience des risques auxquels nous sommes confrontés : risques de désinformation et de *fake news* accrus par l'intelligence artificielle, risques d'effacement par les géants de la tech qui vont nous désintermédier sur les écrans de télévision, concurrence de l'intelligence artificielle dans ce qu'elle a de bon et dans ses travers. Chacun comprend que pour affronter cet environnement, il faut continuer d'investir. La Cour des comptes nous recommande d'ailleurs, à raison, de poursuivre les investissements technologiques mais, à la demande des salariés, nous devons modifier la méthode de transformation. C'est un des axes de progression que nous nous donnons.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie. Je vous prie de bien vouloir apporter des réponses concises à Monsieur Caron puis de dire à Madame Soudais si les équipes de France Télévisions ont été soumises à des pressions de Madame Yadan. Je donnerai ensuite la parole au rapporteur.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). J'aimerais obtenir six réponses, Monsieur le président, car j'ai posé six questions au cours de mes deux minutes de temps de parole.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la présidente apportera une réponse globale à ces sujets importants.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Les sujets sont différents !

M. Christian Tardieu. Nous avons pris acte de ce qu'a dit l'Arcom au sujet du « Complément d'enquête » et il est hors de question pour nous de commenter une décision de notre régulateur. Je ne suis pas capable de qualifier véritablement les deux nouveaux chroniqueurs recrutés sur France Info. Je dirai simplement que nous recrutons chaque année des nouveaux chroniqueurs, l'objectif étant d'assurer au maximum le pluralisme. La présentatrice du journal de 20 heures que vous avez évoquée a toujours indiqué avec une parfaite clarté que dans l'hypothèse où son compagnon briguerait des fonctions électives, elle se retirerait évidemment de l'antenne. Vous regrettez qu'un chroniqueur de « C à vous » soit celui qu'il est ; que vous dire ? Nous comprenons très bien que vous le regrettiez mais c'est un choix éditorial. Un autre choix pourrait également être fait, mais on ne va pas se demander en permanence s'il faut à chaque édition…

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Ce n'est pas une réponse !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas un débat, Monsieur Caron. Continuez, Monsieur le secrétaire général. *(M. Caron interrompt le président)*… Monsieur Caron, si vous n'aviez pas quitté l'audiovisuel public pour devenir député, vous auriez pu être chroniqueur sur les antennes de France Télévisions aujourd'hui.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Ce n'est pas digne d'une présidence !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Caron, vous ciblez un présentateur, il va être auditionné, vous l'interrogerez.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Je pose une question sur le monopole que détient un chroniqueur depuis plusieurs années.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je reprends : Monsieur le secrétaire général vient de vous faire une réponse. Si elle vous ne satisfait pas, vous pourrez interroger le chroniqueur en question, que nous auditionnerons dans le cadre de nos travaux.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Une commission d'enquête doit être utile et pour cela, les personnes auditionnées doivent répondre aux questions !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. De plus, vous pouvez saisir par écrit France Télévisions qui vous fera des compléments de réponse. Une commission d'enquête n'est pas utile seulement quand elle éclaire La France insoumise…

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Ce n'est pas parce que l'on est à La France insoumise que l'on n'a pas le droit à des réponses.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. …elle est utile quand elle éclaire les questions que se posent les Français. Monsieur le secrétaire général va continuer de vous répondre.

M. Christophe Tardieu. Nous n'avons aucune volonté de soutenir davantage une partie contre une autre à Gaza. Toutefois, tous les médias du monde entier se sont heurtés à d'immenses difficultés pour envoyer des équipes sur place…

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). C'est faux !

M. Christophe Tardieu. … Par ailleurs, nous pouvons rendre hommage aux équipes de France Télévisions qui ont couvert ce conflit, car elles se sont efforcées, dans des conditions extraordinairement difficiles, de donner une image équilibrée de la situation. Il est normal et assez sain qu'un débat démocratique ait lieu sur la couverture de ce conflit.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Vous assénez des contrevérités : des études montrent la partialité du traitement de cette guerre !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Caron ! Je l'ai dit en ouverture de cette commission d'enquête : nous ne sommes pas dans une réunion de l'Arcom ni dans un tribunal politique. Si vous n'êtes pas satisfait d'un traitement de l'information par France Télévisions, vous pouvez saisir l'Arcom. Mais ici, on pose des questions à des personnes auditionnées.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Ces personnes doivent répondre !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mais vous ne voulez que les réponses que vous jugez bonnes !

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Je veux des réponses !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous ne voulez pas de réponses, vous voulez une confirmation de vos points de vue, mais une commission d'enquête ne fonctionne pas ainsi. Dans une commission d'enquête, vous posez des questions et les personnes auditionnées vous apportent des réponses. Si celles-ci ne vous satisfont pas, c'est votre problème !

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Cela fait trois heures que l'audition a commencé, excusez-moi d'être quelque peu impatient et exigeant !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Encore une fois, vous pouvez saisir l'Arcom si vous n'êtes pas satisfait d'un traitement de l'information par France Télévisions.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Nous le faisons déjà, mais les personnes auditionnées sont là pour répondre aux questions.

Mme Caroline Parmentier (RN). Bon, ça suffit maintenant !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Ça va l'extrême droite, la facho !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'insultez personne !

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Que pensez-vous des derniers propos de Nathalie Saint-Cricq ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Caron et Monsieur le rapporteur, les Français nous regardent : pouvons-nous avancer dans les discussions ? Je comprends que les réponses ne vous satisfassent pas, mais la commission d'enquête n'est pas un lieu de débat : vous posez des questions et les personnes auditionnées vous répondent. Si les réponses ne vous vont pas, c'est votre problème ! Vous pouvez saisir l'Arcom.

M. Christophe Tardieu. Il est sans doute plus raisonnable de retranscrire le verbatim exact des propos de Madame Saint-Cricq. Celle-ci a fait part dès le lendemain de ses regrets quant aux mauvaises interprétations de ses propos.

Madame Christine Albanel a été nommée à la tête du comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes en octobre 2020, alors que j'ai pris mes fonctions à France Télévisions en juin 2021. Quelles que soient les excellentes relations professionnelles que j'ai entretenues dans le passé avec Madame Albanel, je ne suis donc pour rien dans sa nomination.

Quant à la deuxième question de Monsieur Saintoul sur une éventuelle déprogrammation – qui n'a pas eu lieu comme vous le savez tous – du « Complément d'enquête » sur CNews, quatre personnes, dont la présidente et moi-même, ont pris une décision collective dans l'urgence.

Je tiens à rectifier l'un de mes propos car j'ai péché par imprécision, Monsieur le rapporteur : un post Instagram tout à fait inapproprié a évoqué un appel aux dons pour le comité « Justice pour Adama » mais cette publication a été retirée dès que nous en avons eu connaissance. Par ailleurs, des mesures internes ont été prises à la suite de cet épisode.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour répondre à Madame Soudais, Madame Yadan a-t-elle exercé des pressions sur France Télévisions ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Non !

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). C'est une mascarade !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souhaiterais vous poser une question sur les gabegies de votre groupe. Vous expliquez qu'il n'y a eu aucune irrégularité de gestion…

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). J'aimerais obtenir une réponse sur ma question sur les liens entre la Macronie et Madame Ernotte ! Le groupe France Télévisions est devenu une agence de communication de la Macronie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les députés de La France insoumise ont eu tout le temps pour poser leurs questions, c'est désormais à mon tour !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, si vous voulez donner une image lamentable des députés de cette assemblée, c'est votre droit, mais je ne préside pas une commission d'enquête qui donne une image aussi déplorable de l'Assemblée nationale, donc vous vous calmez. J'ai fait en sorte que la présidente et le secrétaire général répondent à votre question.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). On s'interroge sur votre rôle d'agent de la Macronie. Xavier Niel et Mediawan produisent tous les programmes de France Télévisions. Pourquoi faites-vous en sorte que les personnes auditionnées ne répondent pas aux questions ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est une question, ça ? Vous êtes sérieuse ? Ne remettez pas en cause ma présidence ! Si la réponse ne vous satisfait pas, c'est votre problème, ne faites pas comme Monsieur Caron.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Les personnes auditionnées ne répondent pas aux questions. Je veux des réponses sur Mediawan et sur les liens entre France Télévisions et la Macronie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Soudais, je suis également très frustré car j'ai posé de nombreuses questions auxquelles, comme vous, je n'ai pas obtenu de réponses. Je partage la même frustration que vous mais je tiens mon rôle de rapporteur et je reviendrai à la charge. Libre à vous de poser vos questions par écrit, mais je conviens comme vous que certaines interventions des personnes auditionnées ne visent à rien d'autre qu'à botter en touche.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la présidente est là depuis plus de trois heures, je suspends l'audition.

L'audition est suspendue de dix-huit heures quarante-cinq à dix-huit heures cinquante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous allons reprendre dans le calme ; je laisse la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci Monsieur le président. Madame la présidente, vous avez expliqué qu'aucune irrégularité de gestion n'avait été signalée par la Cour des comptes ; pourtant plusieurs faits ont écœuré des millions de Français, que l'on songe à la trentaine de directeurs dont le salaire est supérieur à 200 000 euros et à celui du président de la République, au niveau du salaire moyen annuel de France Télévisions qui s'établit à 72 000 euros et qui place les employés parmi les 9 % des Français les mieux rémunérés, à la cinquantaine de directeurs qui bénéficient d'un véhicule avec chauffeur ou d'une voiture de fonction et qui perçoivent des avantages en nature de plus de 30 000 euros par personne et par an.

Le président de la troisième chambre de la Cour des comptes a, devant cette commission, qualifié ces situations de « *très avantageuses* » et de « *généreuses* » ; il a estimé que les missions effectuées ne justifiaient pas ces niveaux de salaire.

Comptez-vous vous attaquer à ces avantages hors de propos, considérés par de nombreux Français comme du gaspillage, surtout dans un contexte où le résultat financier du groupe est très négatif ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je comprends tout à fait que les éléments issus du rapport de la Cour des comptes vous interpellent. Les Français se posent des questions sur les salaires, j'imagine que vous êtes confrontés à ces interrogations en tant que députés.

Comme je l'ai dit, les rémunérations moyennes sont, à France Télévisions, le fruit de l'histoire, notamment celui de l'accord de 2013. Depuis mon arrivée, dans le cours de l'année 2015, j'ai fait en sorte de maîtriser la masse salariale du groupe. Nous avons tout d'abord signé avec les organisations syndicales représentatives une rupture conventionnelle collective, qui a fait baisser les effectifs de 1 200 équivalents temps plein nets en dix ans. Quant à la masse salariale, la Cour des comptes a souligné qu'elle avait diminué de 2 % entre 2017 et 2024. Il n'y a pas d'équivalent dans l'audiovisuel public en termes de baisse d'effectifs dans les dix dernières années – je vous ai transmis un graphique sur le sujet, Monsieur le président.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous l'avons en effet reçu et nous le publierons sur le site de la commission d'enquête.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Il est tout à fait normal que des visions contradictoires s'affrontent au sein de cette commission sur la transformation vue des salariés. En 2015, le groupe comptait 9 932 salariés et il n'y en aura plus que 8 700 à la fin de cette année. La diminution est prononcée, d'autant que les missions se sont renforcées au cours de ces dix ans, puisque si France Ô a cessé d'émettre, une chaîne d'information est née en 2016. Les gains de productivité sont de l'ordre de 25 %, traduction de l'effort très important consenti par l'ensemble des salariés.

Une négociation annuelle est obligatoire avec les représentants des salariés : certaines années, un accord a été signé, mais la direction a parfois dû prendre des décisions unilatérales. Les conditions de l'entreprise sont difficiles depuis dix ans, donc j'ai veillé à maîtriser le glissement de la masse salariale. La Cour des comptes a noté que la croissance des salaires à France Télévisions avait été inférieure de 30 % à la moyenne française. Nous menons une politique d'exemplarité sur l'évolution des salaires, relevée par la Cour.

Certaines augmentations de salaire sont automatiques depuis l'accord collectif de 2013. J'ai dénoncé cet accord en juillet ; il nous faudra trouver un terrain d'entente avec les organisations syndicales représentatives pour dessiner un nouveau paysage social.

La moyenne d'âge des salariés approche 50 ans, donc il faut apprécier le niveau des salaires à celui de leur ancienneté.

J'en viens aux plus hauts salaires. France Télévisions est une société anonyme, c'est-à-dire une entreprise privée classique, qui emploie des salariés de droit privé. Elle est donc soumise à tous les contrôles prévus pour les entreprises de droit privé, en plus de ceux prévus pour les entreprises publiques, notamment le contrôle général économique et financier. Tous les salaires supérieurs à 100 000 euros sont donc visés et signés par Bercy. Les montants des dix plus hauts salaires sont communiqués tous les ans à la Représentation nationale. À part le mien, sur lequel nous avons été on ne peut plus précis tout à l'heure, il ne s'agit que de quelques figures d'antenne et de directeurs ultramarins. Ces derniers, avec l'indexation, ont des salaires qui sont facialement plus élevés – le coût de la vie est supérieur en outre-mer.

M. Christophe Tardieu. Il y a cinquante-trois véhicules de fonction à France Télévisions, ce qui veut dire que 0,6 % environ des membres du personnel y ont accès. Évidemment, aucun chauffeur n'est affecté à ces véhicules. Deux chauffeurs travaillent pour France Télévisions ; ils sont essentiellement affectés au service de la présidente, dont les horaires de travail sont très étendus. Par ailleurs, la charte Relations fournisseurs et achats responsables de l'État demande d'acquérir des véhicules électriques ou hybrides, dont le coût est très supérieur à celui des véhicules thermiques. Nous respectons cette charte, ce qui explique le prix des véhicules de fonction.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, vous posez souvent plusieurs questions à la fois, par exemple sur les chauffeurs, sur les salaires et sur la gabegie. Pour que Madame Ernotte-Cunci et Monsieur Tardieu puissent répondre précisément, il ne faut pas les presser. Nous pouvons envisager de faire se succéder une question et une réponse ou quatre questions et quatre réponses, mais il faut adopter une méthode qui permette d'avancer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À question simple, réponse simple. Je lis dans le rapport de la Cour des comptes, page 81 : « […] *certains niveaux de salaire chez France Télévisions étonnent au regard de la disponibilité des personnes concernées dans l'entreprise et de leur charge de travail* […] ». Avez-vous connaissance d'éventuels emplois fictifs au sein de France Télévisions ? C'est une question fermée.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je n'ai pas connaissance d'éventuels emplois fictifs au sein de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourriez-vous détailler les missions effectuées par M. Arnaud Ngatcha ? – je n'ai pas encore reçu l'organigramme que j'ai demandé à vos services. On m'a rapporté qu'il était directeur des opérations spéciales alors que France Télévisions compte aussi un directeur des opérations exceptionnelles, et qu'il serait rémunéré plus de 100 000 euros par an. Il est par ailleurs adjoint d'Anne Hidalgo à la mairie de Paris. Sur les réseaux sociaux, il donne l'impression de courir le monde, de représenter en permanence Madame Hidalgo et de peu se consacrer aux fonctions qu'il exerce pour France Télévisions. Quelles sont ses missions exactes ? Quelle est sa rémunération ? De quels avantages en nature dispose-t-il ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je précise à titre général que nous répondrons par écrit à toutes les questions de ce type qui concerneront des salariés en particulier. Cette audition est publique, or je dois respecter la confidentialité de certaines informations et la vie privée des salariés de France Télévisions.

Néanmoins, je peux répondre à d'autres aspects de votre question, et je vais m'y employer.

M. Ngatcha était déjà salarié de France Télévisions lorsqu'il a brigué un mandat local. Il existe un cadre juridique, en particulier la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, qui permet aux élus de concilier leur activité salariée et leur mandat local. Il impose de prévoir des aménagements renforcés, par exemple du télétravail, des autorisations d'absence et des crédits d'heures. Tout cela est parfaitement encadré. Donc, quand M. Ngatcha nous a dit qu'il avait obtenu un mandat, nous avons mis en place les mesures que prévoit la loi.

Il y a aussi des devoirs. M. Ngatcha est responsable des opérations spéciales au sein de la direction des antennes et des programmes – nous vous transmettrons l'organigramme. Nous avons donc évité de faire appel à lui à l'été 2024 pour les Jeux olympiques de Paris, afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Depuis son arrivée en poste, les opérations spéciales ont eu une importance croissante. Il a notamment travaillé avec M. Yannick Letranchant : ils se répartissent les opérations. En tout, cela concerne 4 ETP. M. Ngatcha s'occupe du Téléthon, des panthéonisations – celle de Robert Badinter, par exemple –, des anniversaires, des armistices… Il a pris en charge en particulier des émissions consacrées à l'environnement, aux arbres, aux océans. C'est lui qui a fait l'émission « Urgence océan : un sommet pour tout changer », délocalisée à Nice, au mois de juin. Donc oui, il a bien un travail chez nous.

Il y a beaucoup d'opérations spéciales, de plus en plus, parce que nous faisons de ces événements et de la place que nous leur accordons dans nos grilles un marqueur éditorial. Cela fait partie de notre stratégie éditoriale. C'est pour ça qu'employer quatre personnes pour s'en occuper, cela ne nous semble pas délirant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En tant qu'adjoint à la maire de Paris, M. Ngatcha a déclaré ses intérêts à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Sa déclaration, comme celle de tout élu, est publique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi ne voulez-vous pas nous donner le montant du salaire de M. Ngatcha, ni la liste des avantages dont il pourrait bénéficier ? La presse a publié qu'il disposerait d'une assistante et d'une équipe.

De plus, je m'étonne que France Télévisions emploie et un directeur des opérations spéciales et un directeur des opérations exceptionnelles. Les groupes concurrents n'ont pas de directions similaires. Comment pouvez-vous l'expliquer s'il vous plaît, avec une réponse courte ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, vous accusez un salarié de l'audiovisuel public d'emploi fictif : c'est grave ! Vous ne pouvez pas exiger une réponse courte.

Je le répète, la déclaration d'intérêt de M. Ngatcha est publique, je l'aie sous les yeux, n'importe quel Français peut la consulter.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je ne veux pas vous donner son salaire parce que c'est une information privée. Nous vous donnerons par écrit toutes les informations de cet ordre mais, en tant que PDG, je ne peux pas le faire en public, devant je ne sais combien de téléspectateurs. Vous m'avez demandé s'il disposait d'avantages particuliers. Pas à ma connaissance – mais nous allons vérifier.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi France Télévisions emploie-t-il un directeur des opérations spéciales et un directeur des opérations exceptionnelles ? J'ai l'impression que c'est une exception dans le milieu. Question courte, réponse courte.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. C'est une très bonne question mais elle n'est pas simple. Comme je le disais, la télévision affronte un bouleversement considérable des usages. C'est pourquoi, ces dernières années, il nous a semblé essentiel de renforcer, sur nos antennes traditionnelles – disons linéaires – les prises d'antenne exceptionnelles, les événements. Alors

que, avant, nous faisions quelques événements dans l'année, nous avons souhaité les multiplier. Je disais que nous avions accompagné la conférence des Nations unies sur l'océan (Unoc) ; auparavant, ce n'était pas fait. Donc il y a eu une croissance très forte de la place des événements sur les antennes de France Télévisions, ce qui explique qu'on ait consacré des moyens humains à les produire. C'est une stratégie éditoriale claire : nous faisons grandir les événements qui rassemblent la nation. Je tiens à dire que nous le faisons parce que ce sont des événements qui ont du sens, qui rassemblent, et parce que ce ne sont pas les télés privées qui le feront. Ce n'est pas rentable.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pardon, mais je ne comprends toujours pas ce qui distingue un événement spécial d'un événement exceptionnel. Coprésident du groupe d'études transpartisan de l'Assemblée nationale sur la simplification administrative, je m'étonne de tant de bureaucratie.

Le sujet est important, notamment parce que des articles sont sortis dans la presse ; il a été largement débattu, par les journalistes et par les Français. C'est pourquoi je me permets d'insister et de poser encore une question. M. Ngatcha, directeur des opérations spéciales de France Télévisions, suspecté par certains médias d'occuper un emploi fictif, est adjoint d'Anne Hidalgo, maire de Paris. Votre sœur aussi. A-t-elle joué un rôle dans la nomination de M. Ngatcha ou celle d'autres personnes à la tête de France Télévisions ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Nous passons donc à un autre sujet, plus familial. En effet, ma sœur, c'est de notoriété publique, est depuis plus de dix ans adjointe à la maire de Paris, chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante. Autant dire qu'il n'y a aucun rapport avec France Télévisions. Je peux vous affirmer que nous ne nous sommes jamais retrouvées dans une réunion de travail consacrée à un sujet en lien avec la mairie de Paris.

Puisque vous me parlez de ma sœur, j'ai envie de dire que je peux aussi vous parler du reste de ma famille. Elle a une longue tradition de service de la communauté. Ma sœur est donc élue locale, mes enfants sont fonctionnaires, je travaille pour une entreprise publique, mon grand-père, commandeur de la Légion d'honneur, a été élu maire de Bayonne en 1945. C'est une famille qui croit au service public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Notre commission est notamment chargée d'identifier d'éventuels conflits d'intérêts, d'où mes questions sur M. Ngatcha. J'attendrai vos réponses écrites.

Mes questions suivantes concernent les contrats et les sociétés de production. Question simple, réponse simple : estimez-vous que la mission de France Télévisions consiste à soutenir la création française indépendante, parce que c'est dans l'ADN du service public ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je veux préciser, pour ceux qui nous écoutent, que notre commission ne contribuera pas à alimenter la défiance des Français pour les médias et les politiques. Monsieur le rapporteur, vous pouvez poser des questions relatives à M. Ngatcha. Mais nous ne sommes pas une cour de justice. Rien n'interdit à un élu local d'exercer des activités salariées dans une entreprise privée ou publique. Si vous estimez qu'il existe un conflit d'intérêts ou d'autres délits graves, si vous disposez d'éléments suffisants pour qualifier ce salarié d'employé fictif, vous pouvez aussi saisir la procureure de la République de Paris.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Vos questions ne sont pas simples. Vous voulez parler de France Télévisions comme colonne vertébrale de l'industrie de la création et, plus largement, des programmes.

Vous me donnez l'occasion d'évoquer un élément que je dois vous faire connaître. Nous avons mené une étude avec Lafa, La Filière audiovisuelle, association que nous avons constituée avec les médias privés – certains d'entre vous en ont peut-être reçu les conclusions. Elle a établi que, dans notre pays, l'audiovisuel crée plus de valeur ajoutée que l'automobile. Les questions relatives à la production et à l'écosystème de l'éditeur qu'est France Télévisions sont donc essentielles.

Les éditeurs, les producteurs et les auteurs partagent les responsabilités. Le cadre a été défini par la loi de 1986 qui a donné la propriété des programmes aux producteurs. Tous les marchés européens ne fonctionnent pas comme ça. Pour les éditeurs, il est quasi impossible de produire les programmes soi-même. D'ailleurs, quand je suis arrivée à France Télévisions il y a dix ans, nous produisions nous-mêmes 2,5 % des créations. Le chiffre d'affaires de france.tv studio a été doublé, grâce notamment au feuilleton quotidien. En négociant régulièrement avec les syndicats de producteurs, j'ai obtenu la possibilité d'accroître la part dite dépendante au sein de France Télévisions.

En 1986, les diffuseurs étaient peu nombreux et très puissants, beaucoup plus que les producteurs. Mais le monde a changé. Depuis environ dix ans, on assiste à une très forte concentration du monde de la production. L'Arcom et la Cour des comptes l'ont montré, le chiffre d'affaires que nous réalisons avec les grands groupes de production a augmenté à proportion des rachats mais, à forme constante, il est resté stable depuis 2021. Le chiffre d'affaires que les producteurs ont réalisé avec France Télévisions a baissé, parce que nous avons diminué le coût des programmes.

Entre 2018 et 2024, le nombre de nos fournisseurs est resté à peu près constant, passant de 754 à 743. Je pense que notre premier grand producteur est Banijay, suivi de Mediawan, de france.tv studio, de Satisfaction Group et de Warner Bros – peut-être bientôt de Netflix. Si vous le souhaitez, nous pourrons entrer dans le détail. Nous avons cherché à maintenir autant que possible une production indépendante vivace, avec un nombre important de producteurs. Nous avons notamment beaucoup développé nos partenariats avec les producteurs ultramarins et ceux en région, pour diversifier l'éventail. Si certains groupes se sont constitués, c'est par-devers nous, en rachetant des entreprises avec lesquelles nous avions des contrats. Je pourrais citer des exemples concrets impliquant France 5 et Mediawan, ou d'autres avec Banijay ou Federation Studios. Il n'y a aucune volonté de notre part de flécher les achats, c'est le résultat de l'évolution du marché.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vraiment, je m'efforce de poser des questions simples. Je voulais seulement savoir si, selon vous, France Télévisions devait aussi, en tant que service public, soutenir la création indépendante française. Votre réponse est oui. Pour que cette audition ne dure pas trop longtemps, je vous demande de donner des réponses simples.

Vous expliquez que votre rôle à la tête de France Télévisions est de soutenir la production indépendante, française notamment. Parmi les signataires des plus gros contrats de France Télévisions, vous citez Warner, qui est américain, et Mediawan qui, on l'a appris par la presse et cela correspond à des pièces que j'ai demandées, bénéficie de plus de 100 millions d'euros par an, payés par l'argent du contribuable.

Savez-vous à qui appartient Mediawan ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Oui. Mediawan a un actionnariat varié. J'ai presque une question à vous poser en retour : la nationalité d'une entreprise dépend-elle de son siège social ou de ses actionnaires ? Dans ce dernier cas, on risque de se rendre compte qu'au CAC40, il n'y a pas beaucoup d'entreprises françaises.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est très simple, la nationalité d'une entreprise dépend de son capital. D'après mes sources, Mediawan est détenu à près de 80 % par le fonds d'investissement américain KKR. Donc France Télévisions attribue chaque année plus de 100 millions d'argent public à une société détenue par un fonds américain et critiquée dans le monde entier en raison de la nature peu éthique de ses investissements.

Vous qui dénoncez un risque de privatisation de l'audiovisuel public, n'avez-vous pas l'impression qu'en transformant la TVA des Français en dividendes d'un fonds d'investissement américain, vous privatisez France Télévisions ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je vais vous répondre précisément sur Mediawan, parce que vous sous-entendez qu'il y aurait une volonté particulière de faire grossir cette société. Il n'y a aucune volonté ni de la faire maigrir ni de la faire grossir, ce n'est pas le propos. Je voudrais néanmoins vous raconter comment le chiffre d'affaires de Mediawan s'est constitué au fil du temps. D'abord, si on prend toutes les émissions « C » quelque chose…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas vraiment la question !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, vous ne pouvez pas, d'un côté, dire que le fonds d'investissement américain KKR, qui investit dans des boîtes françaises, n'est pas éthique, ni demander si les contenus qu'il finance et produit ne remettent pas en cause la souveraineté de notre pays et, de l'autre, ne pas laisser la présidente répondre ! Ce n'est pas un petit sujet. Le fonds d'investissement KKR est l'actionnaire principal de Mediawan, lequel est l'un des producteurs les plus importants de France Télévisions. Répondez, Madame la présidente, de la façon la plus concise possible, sur ce sujet important. Néanmoins, nous ne sommes pas ici pour alimenter les vidéos TikTok qui circulent en ce moment même sur les réseaux afin d'expliquer de manière caricaturale les propos tenus dans cette salle – ces vidéos de trente secondes ne permettent pas de rendre compte de l'intégralité des réponses. Si le but est d'avoir des propos tronqués qui ne traduisent pas les réponses précises de la présidente de France Télévisions, je mets fin à la réunion. Par conséquent, posez des questions courtes et j'invite la présidente à y répondre de manière succincte, mais précise.

Mme Delphine Ernotte-Cunci, présidente. C'est ce que j'essaie de faire depuis bientôt quatre heures – je tiens à le dire. Je me suis rendue disponible, pour marquer ma bonne volonté à répondre à l'ensemble de vos questions.

Vous m'avez interrogée sur Mediawan, il est donc légitime que j'en parle. À l'origine, il y avait sur la case de « Ça commence aujourd'hui » une émission créée par Jean-Luc Delarue, laquelle a été revendue, après sa mort, à Lagardère Studios. Lorsque je suis arrivée en 2011, « C dans l'air » était produite par Maximal Productions, qui était alors affiliée à Europe 1 et au groupe Lagardère. Et l'émission « C à vous », telle qu'elle existe encore aujourd'hui, a été attribuée en 2009 – avant mon arrivée – à un producteur indépendant, Troisième Œil, dirigé par Pierre-Antoine Capton. Parti de rien, celui-ci a constitué lui-même sa première maison de production. Il a ensuite, avec des investisseurs à la fois français et peut-être, en effet, des fonds

américains, racheté des sociétés, dont Lagardère Studios. Mécaniquement, les trois émissions que je viens de citer font donc partie du groupe Mediawan.

Est-ce que je trouve choquant qu'il y ait des fonds – en l'occurrence américains et majoritaires –, dont le métier est de financer des entreprises, dans des sociétés françaises ? À partir du moment où je n'ai pas vu l'ombre d'un représentant du fonds dans les décisions éditoriales, la réponse est non. Mediawan a dû chercher des fonds pour se développer. On peut aussi se dire, qu'il s'agisse de Mediawan ou de Banijay, fondées et développées par deux personnalités assez extraordinaires du milieu audiovisuel – Stéphane Courbit et Pierre-Antoine Capton – qui ont commencé petitement dans la production audiovisuelle et monté leur entreprise à la force du poignet, que dans le top 10 des producteurs européens, quatre sont français.

C'est donc compliqué de défendre un patriotisme économique et de vouloir la réussite des boîtes françaises ailleurs qu'en France – Banijay comme Mediawan se sont très fortement développées à l'étranger – et, dans le même temps, s'étonner du recours à des fonds américains. C'est un problème complexe, que je ne cherche pas à trancher. Nous travaillons avec Mediawan depuis des années, comme nous le faisions avant avec les entreprises qu'elle a rachetées. Nous sommes très satisfaits de ses émissions et nous n'allons pas les supprimer au prétexte qu'un fonds américain lui a permis de se développer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que nous auditionnerons Pierre-Antoine Capton, le président-directeur général de Mediawan. Je vois que mes interventions sont considérées sur les réseaux sociaux comme venant en soutien de France Télévisions… J'apporte donc toutes les précisions utiles, pour que chacun puisse se forger un avis. Je précise donc que cette entreprise a effectivement un actionnaire américain, mais qu'elle est contrôlée par des Français.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous vous félicitez que Mediawan soit détenue et dirigée par des producteurs français. Néanmoins, parmi les trois dirigeants exécutifs de l'entreprise, détenue en majorité par un fonds d'investissement américain, il y a M. Matthieu Pigasse. Le 11 septembre dernier, ce dernier était l'invité de l'émission politique « L'événement » sur France 2, animée par Caroline Roux. Il a été présenté par l'animatrice comme un simple chef d'entreprise. Elle lui a laissé tribune libre pendant vingt minutes, à une heure de grande écoute, en direct, sans contradictoire. M. Pigasse, dirigeant de Mediawan, a expliqué que le RN était un parti qui pourchassait les homosexuels et les étrangers – vous semblez en douter, mais vous pouvez regarder l'extrait ; ce sont quasiment ses mots exacts.

À aucun moment Caroline Roux n'a jugé bon de préciser que M. Pigasse n'est pas un simple chef d'entreprise ; il est le dirigeant de Mediawan, société de production qui produit le plus d'émissions pour le service public, dont « C dans l'air » animée par Caroline Roux. Il est donc, en quelque sorte, son patron – elle ne l'a pas précisé aux téléspectateurs de France 2. Ensuite, à aucun moment Caroline Roux n'a jugé bon de dire que, le 13 janvier dernier, M. Pigasse faisait la « Une » de *Libération*, se disant très fier de vouloir inscrire les médias qu'il contrôle dans le combat contre la droite radicale – on peut donc le comprendre comme inscrire les émissions du service public, pour lesquels il bénéficie d'un financement de France Télévisions, dans le combat contre la droite radicale. Cette prise de position et cette tribune libre de Matthieu Pigasse vous choquent-elles ? Avez-vous pris des décisions pour contrevenir à ce type de comportement ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci, présidente. M. Pigasse n'est pas le dirigeant de Mediawan ; il est actionnaire. D'ailleurs, vous avez devant vous le dirigeant de France Télévisions et non l'actionnaire – sinon, il faudrait mettre l'État tout entier dans ce fauteuil. C'est une nuance importante puisque c'est à moi que vous demandez des comptes, et c'est bien normal, sur des décisions liées à l'entreprise. La Cour des comptes fait bien la différence entre les deux.

Je ne m'exprimerai pas sur ce que disent les uns et les autres, ce n'est pas mon sujet. Je ferai néanmoins deux remarques : lorsque vous me demandez si Caroline Roux aurait dû préciser que Matthieu Pigasse est actionnaire de Mediawan, je pense que oui – vous avez raison. C'est d'ailleurs parce que nous avons trouvé que cette remarque était parfaitement juste que le directeur de l'information a rappelé tout le monde à l'ordre et a demandé d'aller plus loin dans la présentation des invités. Dans la mesure où Caroline Roux ne voit jamais Matthieu Pigasse – puisqu'il est, comme je viens de l'expliquer, actionnaire et non dirigeant –, cela ne lui a pas sauté aux yeux. Mais nous aurions dû être plus vigilants et anticiper cette question. Matthieu Pigasse est actionnaire ; il n'est pas le patron de Caroline Roux et il ne prend pas de décisions éditoriales concernant « C dans l'air ». En revanche, il faut, pour M. Pigasse comme pour tous les autres invités, être le plus exhaustif possible au moment de les présenter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Xavier Niel est également actionnaire – je fais bien la distinction – de Mediawan. Dans une émission du service public, sur le plateau de « C à vous » le 30 janvier 2024, il est venu présenter et vendre sa nouvelle freebox. Il a eu, de la même façon, tribune libre. Vous avez reçu, à ce titre, une mise en garde de l'Arcom. L'accumulation des cas de conflits d'intérêts entre les actionnaires de Mediawan et les émissions du service public qu'ils produisent ne devrait-elle pas vous conduire à vous éloigner de cette société qui, de surcroît, est détenue en majorité par un fonds d'investissement américain ?

M. Christophe Tardieu, secrétaire général. Au sens de la réglementation audiovisuelle, Mediawan est considérée comme une entreprise française et européenne, la meilleure des preuves étant que cette entreprise perçoit des aides du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée), lesquelles ne peuvent pas être versées à des entreprises détenues et gérées intégralement par des personnes extracommunautaires.

Ensuite, vous évoquez la mise en garde de l'Arcom à la suite de l'interview de M. Niel. Nous en prenons acte et nous ne commentons pas cette décision, que nous considérons parfaitement justifiée.

Cependant, je ne crois pas qu'à partir de deux événements isolés, pris à de longues périodes d'intervalle, et pour lesquels nous avons été amenés à effectuer des correctifs – tant pour l'affaire de M. Pigasse que pour celle M. Niel –, il y ait lieu de remettre en cause l'intégralité de nos relations contractuelles avec Mediawan qui non seulement produit pour nous des magazines d'actualité, mais également des fictions qui rencontrent beaucoup de succès.

Au sens de la réglementation audiovisuelle, j'y insiste, Mediawan est considérée, par le CNC, comme une entreprise française et européenne.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais évoquer le cas de Nathalie Darrigrand, ancienne directrice des programmes de France Télévisions et ancienne directrice de France 5. Elle aurait signé des contrats très intéressants avec la société de production Together de Renaud Le Van Kim, ancien militant de la Ligue communiste révolutionnaire, pour les émissions « C

ce soir » et « C politique », deux émissions phares de France 5. Il se trouve qu'elle a été, peu de temps après, licenciée de France Télévisions. Elle aurait d'ailleurs bénéficié d'indemnités de licenciement de plusieurs centaines de milliers d'euros – cela fait partie des pièces que je vous ai demandées. Peut-être pourrez-vous me le confirmer ? Une fois licenciée, elle s'est retrouvée directement à la tête de ces mêmes émissions au sein de la société Together de Renaud Le Van Kim. Elle a visiblement été très bien récompensée puisqu'elle a pris, quelques mois après, la direction de la société de production. Il s'agit d'une forme de prise illégale d'intérêt qui, en vertu de l'article 432-12 du code pénal, est passible de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 500 000 euros.

Pourquoi n'avez-vous pas réagi ? J'ai d'ailleurs d'autres exemples, comme celui de M. Candilis, chez Banijay, qui a fait la navette de Banijay à France Télévisions et qui a fortement augmenté les contrats de France Télévisions avec Banijay. Pourquoi ne réagissez-vous pas devant ces faits qui sont pourtant très graves ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci, présidente. Vous parlez de Mme Darrigrand mais il y a en réalité beaucoup d'autres cas puisque le marché audiovisuel est assez restreint. M. Candilis, par exemple, était à TF1 avant de travailler pour un producteur. Il est courant qu'il y ait des allers-retours, ce qui n'est pas sans poser question et je comprends tout à fait votre interpellation. C'est d'ailleurs constatant cela que, à mon arrivée chez France Télévisions, j'ai eu une discussion sur le sujet avec le conseil d'administration.

Dans la mesure où nous sommes une entreprise privée, soumise au droit du travail, deux solutions se présentaient à nous. La première consistait à empêcher ces allers et venues, c'est-à-dire empêcher quelqu'un qui travaille aux programmes de France Télévisions, par exemple, de rejoindre un producteur. Il faut alors prévoir une clause de non-concurrence, comme c'est le cas dans certaines entités publiques, mais cela implique un financement. Cette hypothèse n'a pas été retenue car, à l'époque déjà, il ne nous semblait pas pertinent d'augmenter la masse salariale de l'entreprise.

Nous avons donc imaginé un autre système, sans doute perfectible, mais qui a le mérite d'exister : une procédure de contrôle renforcé. Lorsque des gens viennent du monde de la production ou lorsqu'ils y repartent, toutes les décisions remontent de deux niveaux.

Est-ce satisfaisant ? En tout cas, cette procédure s'inscrit dans le cadre des lois existantes. Néanmoins, il est toujours compliqué de dire à une personne que l'on recrute à France Télévisions qu'elle ne pourra plus jamais travailler ailleurs.

Une solution pourrait être – mais je la laisse à l'appréciation du législateur – de soumettre le strict encadrement des transferts à l'approbation de la HATVP, comme c'est le cas pour les hauts fonctionnaires ou pour certains postes – il serait alors nécessaire d'élargir son périmètre si ce n'est à tous les salariés de France Télévisions, du moins à l'encadrement ; cela reste à votre discrétion.

Sachez, en tout cas, qu'une procédure renforcée existe et je laisse Christophe Tardieu vous la présenter.

M. Christophe Tardieu. Lorsqu'un contrat est passé avec une société de production dans laquelle travaille un ancien salarié de France Télévisions, il y a systématiquement une escalade dans le niveau de prise de décision. Grosso modo, quasiment tous les contrats remontent au niveau de la présidente, avec une validation du contrôle général économique et

financier, service de Bercy qui travaille au sein de France Télévisions. Le niveau supérieur de contrôle est donc saisi en la matière, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème.

Je me permets par ailleurs de rectifier un point : M. Le Van Kim n'a jamais été militant de la LCR !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cette information est pourtant publique et a été diffusée par de nombreux médias. Dans votre esprit, il ne bénéficierait donc pas de ce fameux label, mais nous revérifierons cette information.

En ce qui concerne les conflits d'intérêts, je ne vous ai pas vraiment entendue condamner les cas de pantouflage dans lesquels des dirigeants de l'audiovisuel public se font payer, parfois des millions, par des sociétés de production après leur avoir accordé des contrats au nom du contribuable. Je n'ai pas bien compris comment vous voudriez encadrer ces situations.

Ma dernière question relative aux conflits d'intérêts portera sur le Festival de Cannes. Vous dites avoir fait le choix de la sobriété, mais selon les chiffres qui nous ont été communiqués, vous et vos directeurs avez passé dix jours au Majestic Palace pour un coût de 112 000 euros. Vous expliquez que par un mécanisme de *barter*, que j'aimerais comprendre, ce n'est pas France Télévisions qui a réglé cette somme mais une société privée. Qui a réellement payé ces 112 000 euros de frais de séjour au Festival de Cannes ? Une société de production est-elle impliquée dans le paiement de cette somme ?

M. Christophe Tardieu. Aucune société de production n'est impliquée dans le paiement de cette somme. C'est une société en *barter* qui l'a payée pour le compte de France Télévisions, ce qui est parfaitement légal et parfaitement encadré par la loi. Nos collègues du privé font également beaucoup d'opérations en *barter*. De quoi s'agit-il ? L'entreprise en *barter* s'engage à payer pour le compte de France Télévisions les fameuses nuitées que vous évoquez. En échange nous lui donnons les invendus publicitaires, c'est-à-dire les créneaux publicitaires que notre régie – qui est pourtant ultraperformante et récolte de nombreux prix dans sa profession – n'a pas réussi à vendre. Notez que désormais, les équipes de France Télévisions ne vont plus au Majestic mais au Gray d'Albion, hôtel de catégorie inférieure. Aucun argent public des Français n'est donc dépensé dans ces nuits d'hôtel, et il n'y a pas d'appauvrissement de France Télévisions puisque, de toute façon, nous n'aurions pas réussi à vendre ces créneaux publicitaires. Je le répète de façon solennelle : aucune société de production n'est impliquée de quelque manière que ce soit dans cette opération de *barter*. Le *barter* concerne une entreprise du marché publicitaire, qui n'est en rien présente dans le marché de la production.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Considérez-vous qu'il est moral pour une dirigeante d'entreprise publique, dépositaire d'une mission de service public, de disposer de suites à 1 700 euros la nuit pendant dix jours à Cannes ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. À Cannes, nous travaillons pendant dix jours, y compris le week-end. Nous y faisons énormément de rencontres et y avons conclu de nombreux accords, notamment dans le cinéma. Le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) y est présent et y organise beaucoup d'événements ; la ministre y est également présente, de même que certains députés – il m'est arrivé de voir certains d'entre vous, pendant une période courte, certes. C'est un lieu de rendez-vous de la profession. On y défend nos films et on en achète : c'est un lieu de travail. Je sais que pour le grand public, Cannes, c'est les paillettes et la montée des marches, mais pour nous, c'est un lieu de travail et de rendez-vous professionnels.

J'ai conscience que les prix du Majestic sont totalement prohibitifs. Ils ne sont d'ailleurs accessibles pour personne chez France Télévisions, pas plus pour moi que pour quiconque. C'est bien pour cela que nous avons trouvé une autre manière de régler cela. Au reste, je ne suis pas sûre que les nuitées soient beaucoup moins chères au Gray d'Albion – elles le sont un peu, mais pas beaucoup. Cela reste complètement hors des clous par rapport aux tarifs que nous nous appliquons : je rappelle que nous ne devons pas dépasser certaines sommes et que nous voyageons tous en seconde. Nous respectons bien sûr tous ces règles, moi en premier, ce qui est normal. Cannes, pour nous, c'est du travail. Nous n'y restons pas forcément tous pendant dix jours : nous essayons de nous relayer dans les chambres, pour éviter d'augmenter notre temps de présence. Mais on travaille à Cannes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, Madame la présidente, d'avoir répondu avec transparence. Monsieur le secrétaire général, vous avez indiqué sous serment que France Télévisions n'avait pas financé les déplacements de son équipe à Cannes sur son budget.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. J'ai oublié un point très important en matière de gouvernance. À Cannes, nous produisons aussi des émissions quotidiennes et des journaux télévisés. Nous y avons un studio. Là aussi, c'est du travail. Nous rendons compte de l'ensemble – résultats d'audience, nombre de Français que nous avons touchés, coût précis – au conseil d'administration tous les ans.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est l'occasion de rappeler que des députés et des sénateurs siègent au conseil d'administration de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à votre numéro deux, Stéphane Sitbon-Gomez. Vous l'avez recruté en 2015 comme directeur de cabinet. Depuis que vous êtes à la tête de France Télévisions, vous n'avez eu de cesse de le promouvoir : directeur de la transformation en 2018, directeur de france.tv studio l'année suivante, puis directeur des antennes et des programmes un an plus tard. Il y a tout juste un mois, vous en avez fait votre numéro deux, puisque vous avez rattaché la direction de l'information à la direction des programmes. Depuis que je suis rapporteur de cette commission d'enquête, beaucoup de journalistes de France Télévisions m'ont contacté pour me faire part de leur étonnement – le mot est pudique, disons plutôt, de leur indignation – qu'une personne qui n'a jamais disposé d'une carte de presse, qui n'est pas journaliste, soit le patron de près de 4 000 journalistes. Je me permets de rappeler que quand vous avez recruté M. Sitbon-Gomez, en 2015, il n'avait que 28 ans et n'avait travaillé pour aucun autre employeur qu'Europe Écologie-Les Verts. Il avait été assistant parlementaire au Parlement européen, directeur de cabinet du groupe Europe Écologie-Les Verts à la région Île-de-France, directeur de campagne d'Eva Joly et enfin conseiller spécial de Cécile Duflot. Dans un article du *Monde* du 22 août 2014, il assure lui-même être un apparatchik, un homme d'appareil, un militant ordinaire. Ce même article rappelle qu'en 2013, M. Sitbon-Gomez s'est fondu dans la foule des manifestants de La France insoumise réclamant une VI^{e} République à l'appel de Jean-Luc Mélenchon. Il est d'ailleurs devenu co-secrétaire d'un groupe local de La France insoumise à Paris.

Madame la présidente, vous avez fait le choix de nommer cette personne comme numéro deux et patron des près de 4 000 journalistes de France Télévisions. N'y voyez-vous pas une entorse flagrante au principe de neutralité dont vous êtes pourtant la garante ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que nous auditionnerons M. Sitbon-Gomez la semaine prochaine.

Un point de méthode, par respect pour les parlementaires présents, les administrateurs et ceux qui permettent à cette commission d'enquête de fonctionner : après votre réponse, je permettrai au rapporteur de poser une question supplémentaire et je mettrai fin à l'audition. S'il est besoin de vous auditionner à nouveau, comme l'a suggéré le rapporteur dans son propos liminaire, nous le ferons.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. J'ai rencontré professionnellement Stéphane Sitbon-Gomez il y a plus de dix ans. Il est vrai qu'il a un passé dans les cabinets ministériels, comme quelques-unes des personnes qui m'entourent, on peut le dire ici – je vois que le secrétaire général et la secrétaire générale adjointe sourient. M. Sitbon-Gomez y a travaillé très jeune. J'espère d'ailleurs que tous ceux qui travaillent aujourd'hui et travailleront demain dans des cabinets ministériels pourront un jour quitter la politique, comme cela a été son cas, et vivre une autre vie. Quand je l'ai rencontré, il avait quitté la politique. Je l'ai embauché comme directeur de cabinet. Petit à petit, je lui ai confié des missions de plus en plus importantes – cela fait dix ans que nous travaillons ensemble, je ne vais pas vous refaire l'historique. Ce que je peux vous dire, c'est qu'ayant près de quarante ans d'expérience professionnelle, dont presque trente ans de management – j'ai travaillé avec des gens absolument extraordinaires, que ce soit chez Orange ou chez France Télévisions –, si j'en ai fait un numéro deux pour la partie éditoriale, c'est que je n'ai jamais rencontré un homme aussi doué, aussi intelligent et aussi intègre de toute ma carrière professionnelle. Il a des qualités professionnelles hors normes – vous aussi, monsieur le rapporteur, qui êtes jeune et brillant, vous aurez peut-être un avenir en dehors de la politique, et j'espère qu'on ne vous fera pas le reproche d'avoir, à un moment, consacré du temps au service des autres.

Vous m'interrogez sur le fait que les fonctions de M. Sitbon-Gomez aient été étendues. Je rappelle que quand on devient manager, notamment directeur régional, on abandonne sa carte de presse – cela nous est d'ailleurs demandé par Bercy et le contrôle général et financier. Depuis cinq ans, Stéphane Sitbon-Gomez a déjà sous sa responsabilité près de 2 000 titulaires de carte de presse avec France 3. Ce n'est donc pas une nouveauté. Il n'en demeure pas moins que l'information sera toujours pilotée par un journaliste ; c'est évidemment essentiel.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je donne la parole à M. le rapporteur pour une dernière série de questions, et je devrai clore l'audition dans cinq minutes. Je ne peux pas faire plus et mieux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous n'en sommes qu'aux prémices de nos travaux : nous serons ravis de vous recevoir de nouveau dans les prochaines semaines pour vous poser toutes les questions que les prochaines auditions soulèveront.

Madame la présidente, dans votre interview d'hier au *Figaro,* vous reconnaissez des entorses aux principes de neutralité, d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme, et annoncez la création d'une direction de la vérification et de l'intégrité de l'information – en quelque sorte une cellule de *fact checking* – doublée d'un comité éditorial de journalistes. Je crains que ces instances ne fassent doublon avec le comité d'éthique, qui se plaint d'ailleurs d'un manque de moyens. Surtout, parmi les *fact checkers* de France Télévisions, on trouve une journaliste de la chaîne France Info, Linh-Lan Dao, qui, le 13 novembre dernier, a présenté son livre à Toulouse en compagnie du député de La France insoumise François Piquemal – présentation qui avait fait l'objet d'une affiche commune, estampillée du logo du parti. Si vous entendez confier le *fact checking* à des personnes qui se compromettent avec des députés de La France insoumise, cela posera problème.

Monsieur le secrétaire général, nous avons auditionné jeudi dernier le président de la troisième chambre de la Cour des comptes qui, à la question de savoir s'il avait reçu des pressions ou des demandes du secrétariat général de France Télévisions pour repousser la remise du rapport après la reconduction de Madame Ernotte-Cunci, a refusé de répondre à quatre reprises, préférant botter en touche et se réfugier derrière des éléments de langage vantant l'indépendance de l'institution. Tout en rappelant que vous êtes sous serment et que le parjure peut être puni de plusieurs années d'emprisonnement et de dizaines de milliers d'euros d'amende, je vous le demande : avez-vous, de quelque façon que ce soit, par mail ou par courrier, demandé à des membres de la Cour des comptes de retarder la remise de leur rapport ou de leur prérapport ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le secrétaire général a déjà répondu négativement à cette question !

Mme Caroline Parmentier (RN). Non, il n'a pas dit « non » ! C'est tout ce que nous voulons entendre !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il pourra donc préciser à nouveau ses propos devant vous. Je maintiens néanmoins que je lui ai posé la question et qu'il y a répondu.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. J'ai effectivement donné une interview au *Figaro* hier. Je n'y reconnais pas d'entorse au pluralisme. En revanche, je reconnais des erreurs, parfois des manquements, et j'admets volontiers que nous ne sommes pas parfaits : nous sommes des hommes et femmes, et il nous arrive de nous tromper.

Ce que nous voulons mettre en place à partir de l'année prochaine et que j'ai déjà annoncé à la rédaction – sous réserve d'une discussion importante à venir, car je dois encore le présenter au conseil d'administration –, ce n'est pas tout à fait une cellule de *fact checking*. Il y a deux éléments à distinguer.

La première chose, c'est de savoir comment on s'assure que la manière de fabriquer l'information est pertinente. C'est pour cela que nous avons besoin d'une cellule de vérification, pas uniquement opérationnelle, qui puisse assurer un contrôle de l'information en train de se faire. L'information est un processus très compliqué – elle est produite en flux tendu, toute la journée, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept : ce n'est pas un processus industriel, mais de l'artisanat en processus industriel. En ancien langage, dans les anciennes entreprises, on parlerait de cellule qualité.

Le second aspect, c'est de reconnaître qu'on peut avoir des problèmes et qu'il est parfois compliqué de savoir ce qu'il convient de faire, ce qui est déontologiquement pertinent ou non. Vous avez évoqué l'erreur commise sur les bandeaux de France Info. Dans ce cas comme dans d'autres, il faut pouvoir discuter : est-ce une erreur ? En a-t-on parlé à la personne concernée ? A-t-elle récidivé ? L'objectif est d'avoir un lieu de débat confraternel, où les journalistes occupent une place importante. Le métier de journaliste est à la fois individuel et très collectif : on n'est pas seul à fabriquer un reportage ou une édition, c'est toute une chaîne qui intervient, et on doit pouvoir se faire confiance les uns aux autres. Nous avons donc besoin d'une instance qui puisse débattre au quotidien, en permanence, de ce qu'on fait et de comment corriger les erreurs.

Ce sont deux choses assez différentes. Nous n'avons pas eu le temps d'entrer dans ce niveau de détail – j'ai voulu le faire dans mon propos introductif, mais j'ai été trop longue par

ailleurs. Si vous le souhaitez, nous pourrons vous adresser par écrit des éléments sur l'ensemble de ces mesures.

Je vous répondrai aussi ultérieurement sur la journaliste de France Télévisions à qui vous avez fait référence, car je découvre ce cas.

En revanche, je tenais à préciser que le Chipip est extérieur à France Télévisions. C'est important, car il doit rester indépendant. Nous devons donc à la fois prévoir des mesures de renforcement des processus et de la réactivité en interne et consolider le rôle du Chipip comme garant extérieur. Chaque fois qu'une question se pose, c'est à l'entreprise d'y répondre. Si le Chipip estime que nous avons mal répondu, il nous le dira. Si l'Arcom veut nous sanctionner, elle le fera. Chacun son rôle. En tout cas, la loi qui a institué le Chipip ne prévoit pas que l'entreprise « s'en serve », car c'est une instance indépendante. Nous prévoyons simplement de lui donner les moyens de s'autosaisir à sa guise de sujets qui lui semblent pertinents et de les analyser, et surtout de lui permettre d'effectuer des retours plus fréquents au conseil d'administration, pour qu'il puisse échanger avec l'ensemble de la gouvernance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant que le secrétaire général ne réponde et au nom de la transparence que nous devons aux personnes qui nous écoutent, je voulais savoir, monsieur le rapporteur, puisque vous indiquez être en possession d'un mail que M. Tardieu aurait envoyé à la Cour des comptes pour lui demander de retarder la publication de son rapport, si vous souhaitez le porter à notre connaissance ou en rester à ce stade à de simples suspicions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question est très simple et appelle une réponse simple. Je m'étonne – je m'indigne, même – qu'un haut magistrat de la Cour des comptes ait tant louvoyé après avoir prêté serment devant la Représentation nationale et se soit efforcé par tous les moyens d'éviter de répondre. Une telle attitude contribue à miner la confiance des Français dans leurs institutions. En ce moment solennel, j'espère que le secrétaire général n'en fera pas de même. On a porté à ma connaissance des éléments graves, à propos desquels j'aimerais l'entendre. Ce n'est pas à moi de répondre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je note donc que le rapporteur ne communique pas ce mail en amont de la réponse du secrétaire général.

M. Christophe Tardieu. Je vous remercie, Monsieur le rapporteur, d'avoir rappelé que j'étais auditionné sous serment. Étant moi-même inspecteur général des finances, je connais un peu le fonctionnement de la haute fonction publique et de l'État et je suis tout à fait conscient de la responsabilité qui est la mienne en vous répondant.

Cette réponse ne saurait se limiter à un simple « non ». Elle est bien négative, mais je tiens tout de même à expliquer plusieurs choses.

Premièrement, vous vous étonnez que le président de la troisième chambre de la Cour des comptes n'ait, selon vous, pas répondu directement. Je tiens à rappeler qu'il n'a pas participé au contrôle. Il est président de chambre et a donc forcément lu le rapport, il a écouté ses collègues de la Cour qui avaient réalisé le contrôle, mais il n'a jamais été en charge dudit contrôle : ce sont ses collègues qui l'étaient.

Deuxièmement, je crois que la Cour des comptes a donné une réponse très précise dans son communiqué d'hier, qui me paraît incontestable. J'ai redit tout à l'heure que, lorsque ces

accusations – car je les ai ressenties comme telles – ont été proférées, j'ai immédiatement regardé dans ma messagerie si un tel message avait pu échapper à ma vigilance. Je ne l'ai pas trouvé. Je considère donc que je n'ai envoyé aucun message de ce style à la Cour des comptes. Compte tenu de la gravité de ce qui a été dit, j'attends, comme le président de la commission d'enquête, qu'un tel document soit produit.

En tout cas, je puis vous affirmer de la façon la plus claire qui soit que si ce document était produit, je demanderais à le consulter et à ce qu'en soit vérifiée l'authenticité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci à Madame la présidente et à Monsieur le secrétaire général de s'être prêtés à cet exercice pendant plus de quatre heures trente et d'avoir répondu à l'ensemble de nos questions. Je présente nos excuses à Monsieur le directeur général adjoint et à Madame la secrétaire générale adjointe, qui n'ont pas pu s'exprimer. Je remercie enfin les journalistes qui ont relayé cette audition et ceux de nos concitoyens qui l'ont suivie.

La séance s'achève à vingt heures.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Véronique Besse, Mme Céline Calvez, M. Aymeric Caron, M. François-Xavier Ceccoli, M. Roger Chudeau, M. Christian Girard, M. Emmanuel Grégoire, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, Mme Sandra Marsaud, M. Emmanuel Maurel, Mme Joséphine Missoffe, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Béatrice Piron, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian, Mme Caroline Yadan

Excusée. – Mme Virginie Duby-Muller

Assistaient également à la réunion. – M. Hervé de Lépinau, Mme Hanane Mansouri

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de représentants d'écoles de journalisme 2

– Présences en réunion 20

Jeudi
11 décembre 2025
Séance de 9 heures 30

Compte rendu n° 7

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à neuf heures trente.

La commission auditionne des représentants d'écoles de journalisme : M. Pierre Savary, directeur général de l'École supérieure de journalisme de Lille (ESJ), et Mme Corinne Vanmerris, directrice adjointe et directrice des études, co-présidente de la conférence des écoles de journalisme ; Mme Marie Mawad, doyenne de l'École de journalisme de Sciences Po Paris, et Mme Alice Antheaume, directrice exécutive ; et M. Arnaud Schwartz, directeur de l'Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine (IJBA), co-président de la conférence des écoles de journalisme.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous souhaite à tous la bienvenue pour cette première audition de la journée, au cours de laquelle nous allons entendre divers représentants d'écoles de journalisme. Je tiens aussi, comme je l'ai fait hier, à remercier les administrateurs et les agents de l'Assemblée qui nous ont assistés lors de l'audition marathon de Mme Ernotte, qui a duré plus de quatre heures trente.

Faire référence à la neutralité des journalistes, qu'ils doivent observer dans leur vie professionnelle quotidienne, nous conduit à nous interroger sur la déontologie journalistique et sur la manière dont celle-ci est enseignée dans les écoles de journalisme. C'est la raison pour laquelle nous vous avons conviés aujourd'hui. Je vais vous présenter rapidement.

M. Pierre Savary, vous êtes actuellement le directeur général de l'École supérieure de journalisme (ESJ) de Lille. Vous avez commencé votre carrière de journaliste à Europe 1 en 1991 avant de travailler pour Radio France et, plus spécifiquement, pour France Bleu Nord où vous avez été rédacteur en chef adjoint. De 2007 à 2013, vous avez occupé les fonctions de directeur des études au sein de l'ESJ, dont vous êtes le directeur depuis janvier 2013.

Mme Corinne Vanmerris, vous êtes directrice adjointe et directrice des études de l'ESJ de Lille depuis septembre 2008, après avoir fait l'essentiel de votre carrière journalistique à *La Voix du Nord*, où vous êtes entrée en 1984. Vous êtes par ailleurs co-présidente de la conférence des écoles de journalisme ?

Mme Alice Antheaume, vous avez commencé votre carrière de journaliste en janvier 2000. Vous êtes passée notamment par *Télérama*, *20 minutes*, le média en ligne slate.fr avant d'avoir été chroniqueuse spécialisée sur le numérique dans l'émission hebdomadaire « Médias Le Mag » diffusée sur France 5. Vous avez également été consultante en transition numérique pendant plus de dix ans. Au sein de l'École de journalisme de Sciences Po Paris, vous avez été successivement responsable de la prospective, directrice adjointe et vous en êtes la directrice depuis 2014.

Mme Marie Mawad, vous avez effectué un parcours de près de 15 ans dans des médias français et internationaux, parmi lesquels Bloomberg et Reuters. Depuis 2019, vous travaillez au déploiement du nouveau média numérique du *Financial Times*, *Sifted*, en tant que journaliste et conseillère en stratégie. Vous enseignez par ailleurs à l'École de journalisme de Sciences Po depuis 2017, école dont vous êtes la doyenne depuis janvier 2021.

M. Arnaud Schwartz, après avoir été journaliste à *Phosphore*, vous avez travaillé pendant plus de quinze ans au service culture du journal *La Croix*, vous spécialisant dans les pages cinéma. Depuis octobre 2017, vous êtes le directeur de l'Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine (IJBA). Et vous êtes également co-président de la conférence des écoles de journalisme, au même titre que Mme Vanmerris.

Soyez tous remerciés d'avoir bien voulu répondre à notre convocation. Les diverses controverses ayant atteint le milieu journalistique depuis quelques mois (l'affaire Cohen – Legrand, les propos d'Alix Bouilhaguet à l'encontre de Manuel Bompard, les récents propos de Nathalie Saint-Cricq à l'égard de l'électorat musulman en France, etc.) nous invitent à porter une attention particulière à ce qui constitue la déontologie journalistique. Car c'est au nom de cette déontologie, qui permet ou autorise certains comportements et qui, au contraire, en proscrit d'autres, que la crédibilité dans les médias pourra être renforcée aux yeux du grand public. Je rappelle à ce titre que, selon un sondage effectué en janvier 2025, seuls 32 % des Français pensaient que l'on pouvait avoir confiance dans ce que disent les médias sur les grands sujets d'actualité. 62 % des Français considèrent à l'inverse qu'il faut se méfier de ce que disent les médias sur les grands sujets d'actualité : c'est huit points de plus qu'en janvier 2023.

Avant de vous laisser la parole et de vous permettre d'échanger avec les députés ici présents, à commencer par notre rapporteur, je souhaiterais vous poser deux questions à chacun. En premier lieu, quelle place la déontologie journalistique occupe-t-elle dans vos enseignements respectifs ? A-t-elle pris de l'ampleur avec le temps ? Faites-vous une place spécifique à la déontologie journalistique à l'attention des étudiants qui voudraient tout particulièrement devenir journalistes politiques ?

En second lieu, dans l'actualité journalistique récente, quels exemples ont pu ou pourraient être pris comme sujet d'étude dans vos écoles pour illustrer les limites, voire peut-être les dérives qui peuvent exister dans le métier de journaliste ? Je pense à des exemples français mais l'art du montage de certaines interviews, comme l'a illustré malheureusement la BBC, peut également venir à l'esprit.

Comme nous l'imposent les textes, je vous remercie de nous déclarer chacun tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Pierre Savary, Mme Corinne Vanmerris, Mme Marie Mawad, Mme Alice Antheaume et M. Arnaud Schwartz prêtent serment.)

Je précise pour ma part que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024 et que j'ai été co-rapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Je vous laisse chacun la parole pour une intervention liminaire, au titre de chaque école, d'une dizaine de minutes et nous pourrons ensuite dialoguer.

M. Pierre Savary, directeur général de l'École supérieure de journalisme de Lille (ESJ). En ma qualité de directeur de l'ESJ de Lille, j'ai signé des conventions de partenariat pédagogique, toujours en cours, avec France Télévisions et Radio France, pour la formation initiale et continue.

L'ESJ de Lille est née en 1924. C'est une association loi de 1901 à but non lucratif depuis 1960, fondée par des Alumni. Son président actuel, nommé par le conseil d'administration, est M. Louis Dreyfus, président du directoire du groupe *Le Monde*. Ce statut associatif garantit notre indépendance. Le conseil d'administration est composé de représentants des médias, de la profession, des Alumni et des étudiants et étudiantes. L'ESJ est la plus ancienne des quinze écoles reconnues par la Commission paritaire nationale de l'emploi

des journalistes (CPNEJ). Ce passé et cette histoire permettent à l'école de s'appuyer sur un réseau d'Allumis qui est important, structuré et qui est présent dans de nombreux médias, à différents postes de responsabilité, en France ou à l'international.

Reconnue par l'État depuis 1969, l'école délivre un diplôme conférant le grade de master (bac+5). Elle a le statut d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG). Une convention avec Sciences Po Lille permet à nos étudiants d'obtenir une double diplomation. L'école emploie 38 salariés, dont une dizaine de journalistes, pour un budget d'environ 5 millions d'euros en 2025.

Notre mission est de former des journalistes conscients de leurs responsabilités, capables de s'adapter aux nouvelles formes de journalisme tout en respectant les fondamentaux de la profession. Nous voulons que nos étudiants deviennent des journalistes respectueux de leurs interlocuteurs, de leurs sources et du public, attachés à révéler, comprendre et expliquer des faits d'intérêt public avec éthique et rigueur. Nous promouvons un journalisme de profondeur, fondé sur des faits vérifiés, recoupés et contextualisés et souhaitons former des futurs journalistes reconnus pour leur qualité d'analyse et leur respect des faits.

Face à la défiance du public envers les médias, l'ESJ a développé de longue date des parcours d'éducation aux médias et à l'information. Nous accompagnons divers publics dans le décryptage de l'information, la compréhension de sa fabrique, la lutte contre les fausses nouvelles et le développement de l'esprit critique.

L'ESJ est en lien avec des médias privés et publics de tous supports, via les stages, l'apprentissage et l'insertion professionnelle. Nos relations professionnelles ne diffèrent pas selon le statut, privé ou public, des médias. Nous faisons intervenir en tant que vacataires des journalistes de tous horizons pour encadrer nos étudiants.

Enfin, l'ESJ forme des journalistes pour rejoindre une profession régie par des textes fondateurs et des chartes qui se nourrissent de valeurs humanistes et de règlements internationaux. Parmi ces valeurs, nous défendons particulièrement le droit à la liberté d'opinion et d'expression, le principe de responsabilité et la lutte contre la déformation des faits, le mensonge et la manipulation.

Mme Marie Mawad, doyenne de l'École de journalisme de Sciences Po Paris. L'École de journalisme de Sciences Po, créée en 2004, a pour unique mission de former des journalistes professionnels. Reconnue par la profession depuis 2009, elle a été classée première lors de la dernière édition du classement du *Figaro Étudiant*. L'école compte environ 160 étudiants et autant d'enseignants, qui sont des chercheurs académiques, des professionnels d'autres secteurs ou, majoritairement, des journalistes en activité. Nous formons nos étudiants à une méthodologie rigoureuse pour produire une information de qualité. Parmi les enseignants, ceux qui sont des journalistes professionnels sont issus de médias français, de médias européens ou de médias internationaux. Nos 1 074 diplômés représentent plus de 18 nationalités et 20 % à 30 % d'entre eux travaillent à l'international.

Nous évoluons dans le cadre réglementaire et déontologique de la profession et notre cursus est reconnu par la CPNEJ. Nos instances sont organisées pour rendre des comptes à cet égard. Nous souscrivons aux chartes déontologiques du métier, principalement la charte des devoirs professionnels des journalistes français de 1918, mise à jour en 1938 et en 2011, et la charte de Munich de 1971.

Notre pédagogie, dispensée sur deux ans, repose sur cinq piliers : un pilier académique en sciences humaines et sociales ; un pilier préparant à la vie professionnelle, qui inclut l'éthique du journalisme et le droit ; un pilier numérique, pour maîtriser l'*open-source investigation* (OSINT), le data-journalisme ou l'intelligence artificielle ; un pilier de production d'informations auprès de journalistes professionnels ; et enfin, un pilier consacré à la créativité et à la prospective. Seize semaines de stages ou d'apprentissage en rédaction sont obligatoires. Nos maquettes sont revues régulièrement pour tenir compte notamment des évolutions technologiques, par exemple les sources de l'intelligence artificielle imposant à l'apprentissage de nouvelles compétences. Au terme de leur formation, les étudiants sont dotés d'une excellente méthodologie journalistique, ce qui est le cœur de notre proposition pédagogique.

En conclusion, l'école de journalisme de Sciences Po est une formation très exigeante, tournée vers l'excellence et la formation de professionnels rigoureux, guidés par la mission de produire une information de qualité à forte valeur ajoutée.

M. Arnaud Schwartz, directeur, co-président de la conférence des écoles de journalisme de l'Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine (IJBA). Je n'identifie pas de risque de conflit d'intérêts à titre personnel. Toutefois, en toute transparence, je porte à la connaissance de la commission l'existence de conventions de partenariat entre l'IJBA et France Télévisions, liées à la formation continue de ses journalistes.

J'interviens aujourd'hui à la fois comme directeur de l'IJBA et comme co-président de la conférence des écoles de journalisme, avec ma collègue Mme Corinne Vanmerris.

L'école que je dirige est une école publique, intégrée à l'université depuis près de soixante ans, d'abord comme filière d'un IUT formant à bac+2, puis depuis près de vingt ans comme institut rattaché à l'université Bordeaux-Montaigne, au sens de l'article L. 713-9 du code de l'éducation. Cet institut délivre un master de journalisme (bac+5) qui fait l'objet d'un agrément de l'État et de la CPNEJ. Ce cursus agréé vaut à l'IJBA, comme aux deux autres écoles ici présentes, d'appartenir à l'ensemble des écoles dites « reconnues » par la profession. Cette reconnaissance est accordée par les organisations professionnelles d'éditeurs et les syndicats de salariés, sur la base des critères définis par la CPNEJ.

Dans ce cadre, l'IJBA s'efforce de former des jeunes journalistes professionnels, généralistes et opérationnels dès leur arrivée en rédaction. Nos étudiants acquièrent un début de spécialisation en deuxième année de master (journalisme vidéo et de télévision, radio et multimédia ou presse écrite et multimédia). La formation est exigeante, selon une approche résolument professionnalisante qui s'appuie sur un corpus de connaissances théoriques. Une attention particulière est portée aux questions éthiques et déontologiques, qui font l'objet d'enseignements spécifiques et transversaux.

Nos étudiants suivent leur cursus en formation initiale classique, selon les modalités de l'alternance ou non, et peuvent aussi se mettre en situation d'obtenir le diplôme par les dispositifs existants, en lien avec la formation tout au long de la vie.

Notre équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs et de journalistes professionnels.

L'IJBA est membre de la conférence des écoles de journalisme, officiellement créée en 2012, suite à l'élargissement d'un précédent conseil public des écoles de journalisme, créé dès 1998. Corinne Vanmerris et moi-même en portant la coprésidence depuis le mois de

septembre dernier, la conférence des écoles de journalisme a vocation, selon l'article 2 de ses statuts, à « assurer la coordination des écoles de journalisme reconnues par la convention collective des journalistes professionnels ».

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le journalisme est l'une des pierres angulaires de notre démocratie : pas de démocratie sans liberté de la presse et sans une information pluraliste, fiable et indépendante ! Face aux attaques de plus en plus ciblées qui visent les journalistes, je veux ici réaffirmer le soutien de la Représentation nationale.

La fracture politique que connaît notre pays s'accompagne d'une polarisation médiatique inédite, qui complique l'exercice du métier. Être de gauche dans une rédaction très marquée à droite est difficile et, à l'inverse, être de droite dans une rédaction marquée à gauche, pour peu que cela existe, l'est aussi. Comment garantissez-vous aux jeunes journalistes une forme d'objectivité ou d'impartialité dans ce contexte de multiplication des médias d'opinion ? Comment enseignez-vous la déontologie et toutes les règles de pluralisme et d'impartialité dans ce contexte de polarisation médiatique ? Estimez-vous qu'il faille renforcer ces enseignements au regard de cette évolution ?

Être journaliste dans un service public est une fonction qui oblige. Considérez-vous que ses journalistes ont des exigences supplémentaires ? Portez-vous une attention particulière à cette spécificité dans vos formations, au regard des obligations fixées par la loi ?

Mme Antheaume, vous siégez au comité d'éthique de Radio France, que nous auditionnerons bientôt. Nous avons auditionné celui de France Télévisions et son utilité ne nous a pas toujours paru évidente, avec des saisines peu nombreuses et un conseil d'administration qui ne le saisit jamais. Comment jugez-vous le rôle et le fonctionnement de ces comités d'éthique ?

Enfin, une dernière question pour Sciences Po Paris. Le conflit israélo-palestinien a marqué cette école, avec des événements parfois inacceptables, comme le refus d'accès à un amphithéâtre pour certains étudiants. Comment ce conflit a-t-il rejailli au sein de l'École de journalisme ? A-t-il créé des tensions entre les étudiants ou compliqué vos enseignements ?

Mme Marie Mawad. Il faut comprendre que nous enseignons une véritable méthodologie journalistique et que la déontologie en est une partie essentielle. Cette méthodologie prépare nos étudiants à un métier à très forte responsabilité. Les questions d'éthique et de déontologie sont au cœur de la formation, à la fois par des modules dédiés et comme un fil rouge présent dans chaque enseignement. Nous évaluons régulièrement les étudiants sur leur connaissance approfondie des chartes de déontologie, afin qu'ils puissent les assimiler et s'appuyer dessus au quotidien.

Mme Alice Antheaume, directrice exécutive de l'École de journalisme de Sciences Po Paris. Au sujet du comité d'éthique, je m'exprime en lien avec mon expertise, cette activité étant dissociée de ma fonction à l'École de journalisme. C'est une activité non rémunérée pour laquelle je siège comme tiers indépendant aux côtés de quatre autres membres : Mme Françoise Benhamou, qui préside le comité, Mme Christine Maugüé, Mme Chine Labbé et M. Francesco Martucci.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Trouvez-vous que ce dispositif fonctionne bien et qu'il est bien articulé avec l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) ? Estimez-vous que des évolutions sont nécessaires pour traiter l'ensemble des questions de déontologie ?

Mme Alice Antheaume. Nous traitons une centaine de saisines par an, ce qui est sans doute trop peu. Néanmoins, nous avons publié un rapport en mars 2024 qui contient des recommandations pour renforcer notre rôle et nos moyens, et qui esquisse des pistes d'amélioration.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu'en est-il du conflit israélo-palestinien ?

Mme Marie Mawad. Après le 7 octobre 2023, nous avons assisté à une nouvelle ère de polarisation amplifiée. Sciences Po, qui accueille une jeunesse préoccupée par les tensions du monde, n'a pas été épargnée, comme d'autres grandes universités. Le directeur, M. Luis Vassy, nommé en septembre 2024, a pu s'exprimer à plusieurs reprises et a rétabli la sérénité sur les campus. Je peux témoigner aujourd'hui que le climat à Sciences Po est serein et studieux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce qui s'est passé à Sciences Po, à l'instar de ce qui s'est déroulé à Harvard, est-il de votre point de vue acceptable et tolérable ?

Mme Marie Mawad. C'est un sujet qui a concerné des universités à travers le monde, et Sciences Po n'a pas fait exception. Le directeur, M. Luis Vassy, a mis en place un certain nombre de mesures pour rétablir la sérénité sur le campus. Pour ce qui est de l'École de journalisme, très précisément, nous n'avons pas eu de mobilisation étudiante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je dois insister, car des étudiants nous ont contactés pour nous dire qu'il n'a pas toujours été facile d'étudier dans ces conditions. Vous nous dites ce matin, sous serment, qu'au sein de l'École de journalisme, ce sujet n'a pas du tout traversé les étudiants, que cela n'a pas été un sujet de tensions et n'a pas affecté vos enseignements. J'ai moi-même enseigné à Sciences Po et j'ai vu cette question traverser les étudiants et créer des tensions fortes. Des événements inacceptables ont eu lieu, comme le fait d'interdire à une étudiante l'accès à un amphithéâtre. Je vous demande donc de confirmer vos propos : vous nous dites qu'à l'École de journalisme de Sciences Po, ces événements n'ont eu aucun impact ni sur les étudiants, ni sur les enseignements ?

Mme Marie Mawad. Je ne balaie absolument pas ces événements d'un revers de la main. Suite aux perturbations du 12 mars 2024, huit étudiants ont été renvoyés devant la commission disciplinaire pour des actes et propos contraires au règlement de Sciences Po. Aucun n'a été condamné. La nouvelle direction a fait preuve d'une très grande fermeté là où c'était nécessaire, et de bienveillance également pour rétablir la sérénité. C'est toujours la priorité du directeur de veiller à ce que le climat studieux soit maintenu ; nous avons traité ces événements avec tout le sérieux nécessaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Savary, j'ai constaté que des étudiants de votre école avaient participé à des blocages pro-palestiniens le 2 mai 2024, soutenus par Mme Martine Aubry et par un tweet de Mme Rima Hassan le 4 mars 2025. L'école a également été bloquée suite à la suspension d'une convention avec une association féministe. Ces mobilisations semblent se multiplier. Comment l'expliquez-vous ?

M. Pierre Savary. Il s'agit de deux épisodes de blocage très différents. Pour le premier, je n'ai pas souvenir d'un soutien de Martine Aubry. Il s'agissait d'un mouvement de trente à quarante étudiants, dont une dizaine de nos étudiants en journalisme, qui ont bloqué l'école. Il y avait surtout une forte demande, de la part d'un grand nombre d'étudiants, d'entamer des discussions sur le traitement médiatique du conflit, à l'époque des premiers bombardements israéliens sur Gaza. Nous y avons répondu par des conférences et des sessions

de formation, en faisant par exemple intervenir un professeur de droit constitutionnel sur le terme de génocide ou des journalistes, représentants sur le terrain et responsables de services internationaux.

Le deuxième point n'a pas de lien. Il s'agissait d'un blocage d'une demi-journée lié à la non-reconduction d'une convention avec une association de l'école. Nous avons discuté et réécrit une convention avec les étudiants. Ce sont les deux seuls épisodes de blocage que nous ayons connus depuis mai 1968.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Savary, je suis allé voir votre compte Twitter et j'y ai vu une quinzaine de tweets récents particulièrement hostiles au Rassemblement national, à l'union des droites ou encore à Nicolas Sarkozy. Je n'en cite qu'un : vous retweetez un message traitant Marine Le Pen de voleuse. La loi Léotard garantit les principes de neutralité, d'indépendance, de pluralité et d'honnêteté de l'information. Comment pouvez-vous inculquer ces principes alors que vous-même montrez tous les signes d'un manque cruel d'indépendance politique ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le directeur, je serais intéressé que vous élargissiez votre réponse à la question des réseaux sociaux des journalistes. On voit des journalistes ou des humoristes, comme Guillaume Meurice, qui ont une activité professionnelle et, sur les réseaux sociaux, des engagements, ce qui n'est d'ailleurs pas interdit. Comment peut-on distinguer un engagement politique d'un engagement journalistique ?

M. Pierre Savary. Il s'agit de mon compte personnel, non de celui de l'école. Mon activité y est relativement faible et, je pense, plus variée que ce que vous suggérez. Je ne conteste pas les retweets que vous évoquez même si je n'en ai pas un souvenir précis. Je ne pense pas que l'étude de ce compte puisse mener à la conclusion qui est la vôtre ; j'ai aussi le souvenir d'avoir retweeté de nombreuses études sur les médias, moins polémiques. Concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les journalistes, les médias ont des chartes et des codes de conduite que nous évoquons avec les étudiants.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rebondis sur la question du rapporteur en l'élargissant un peu : n'est-il pas effectivement compliqué, pour un directeur d'école de journalisme qui doit incarner une forme d'impartialité, d'avoir des réseaux sociaux qui, même si c'est son droit, traduisent des convictions politiques ? Si, par des repartages ou des tweets, on indique une ligne politique, il devient difficile de garantir ensuite l'impartialité.

M. Pierre Savary. Je rebondis sur les termes d'objectivité et d'impartialité. Nous travaillons avec les étudiants sur une démarche d'honnêteté intellectuelle. Le simple fait de choisir de traiter un sujet ou un autre est déjà un parti pris. L'essentiel réside dans le traitement qui en est fait et la démarche journalistique adoptée. C'est cette distinction qui me semble importante. Ce que vous qualifiez de convictions politiques relève de votre interprétation de ce compte Twitter, qui ne me paraît pas aussi marquée que vous le dites. Dans toutes nos démarches avec les étudiants, nous nous concentrons sur la méthode journalistique, le respect des chartes et la notion d'honnêteté intellectuelle, bien plus que sur les convictions de chacun.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Permettez-moi d'insister. J'ai regardé votre compte Twitter, qui est sans doute suivi par nombre de vos étudiants. L'intégralité des tweets que vous repartagez et qui sont ironiques ou polémiques cultive systématiquement une obsession de la droite, de Nicolas Sarkozy et de Marine Le Pen. Je n'ai pas trouvé le moindre tweet faisant preuve du même esprit critique, ironique ou humoristique à l'égard de personnalités de gauche. Comment pouvez-vous garantir le principe de neutralité auprès de vos étudiants ?

M. Pierre Savary. Je vous assure n'avoir aucune obsession et je suis un peu étonné de votre interprétation... Lorsque nous sommes dans un cadre pédagogique, nous travaillons sur le décryptage, la méthodologie, la démarche de reportage et l'honnêteté intellectuelle, et non sur les éventuels positionnements politiques des étudiants ou des intervenants.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Effectivement, à la lecture de votre compte Twitter, où vous vous présentez comme journaliste, on peut penser que vos étudiants le suivent. Or vos repartages réguliers sur Marine Le Pen ou le Rassemblement national peuvent laisser transparaître une certaine ligne politique. Même si c'est votre droit le plus absolu, cela ne pose-t-il pas question quand on est directeur d'une école de journalisme ?

M. Pierre Savary. Il n'est pas indiqué « ESJ Lille », mais « journaliste, Lille ». Cela me semble distinguer la fonction de directeur, dont le compte a été ouvert avant que j'occupe ce poste.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Des personnes m'envoient d'autres de vos retweets. Je lis par exemple : « *Gaza : Netanyahou accuse le Hamas de lui voler son génocide*. » C'est censé être ironique. J'en vois un autre : « *Marine n'aime pas l'Europe mais se dit que la soupe est bonne* », avec une caricature. Ou encore : « *La définition de l'union des droites* » et on voit un bracelet électronique. Je m'interroge sérieusement sur la déontologie d'un directeur d'école de journalisme qui publie de tels contenus !

Madame la doyenne, j'ai lu que, lors de la première élection de Donald Trump, une simulation de vote au sein de votre école avait donné quarante-trois voix à Mme Clinton contre une seule pour M. Trump, cette dernière étant considérée comme une plaisanterie. Comment analysez-vous un tel niveau d'homogénéité politique parmi vos étudiants ?

Mme Marie Mawad. Je n'ai pas connaissance du sondage que vous citez. Pourriez-vous le remettre dans son contexte ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Des articles ont fait état de ce vote. Dans la mesure où j'ai été étudiant à Sciences Po, ces résultats ne me surprennent pas. Lors de l'élection de François Hollande, il avait recueilli près de 50 % des voix dès le premier tour.

Mme Marie Mawad. Je n'ai pas connaissance de ce sondage ; je ne peux donc pas vous répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En 2022, une autre simulation à l'échelle de tout Sciences Po donnait près de 50 % des voix à M. Mélenchon au premier tour. C'est un autre symptôme de l'homogénéité politique et sociale des étudiants. Quel est votre regard de doyenne de l'École de journalisme sur ce phénomène ?

Mme Marie Mawad. Je ne connais pas ce sondage précis. Je représente l'École de journalisme, qui compte environ 160 ou 170 étudiants, au sein d'un établissement qui en dénombre 15 000 et compte 100 000 Alumni. C'est une communauté extrêmement diversifiée. Ce qui nous intéresse lorsque nous recrutons des étudiants, ce ne sont absolument pas leurs opinions politiques, que nous n'avons pas à connaître. Nous les sélectionnons sur des critères précis : l'excellence académique, leur rapport au travail et leur connaissance des prémices du cadre éthique et déontologique du journalisme. Un élément essentiel de leur formation est d'apprendre à penser contre soi-même, à cultiver une distance critique et à préserver une grande ouverture au monde.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, pour la transparence de nos échanges, je précise que vous avez présidé la section Jeunes UMP de Sciences Po Paris. Il est important que chacun indique ses intérêts…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, vous faites bien de le préciser. Anne Muxel, directrice de recherche au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF), observe qu'en vingt ans, les étudiants de Sciences Po sont passés d'un vote majoritairement social-démocrate à un vote davantage orienté vers La France insoumise. Cette radicalisation s'exprime aussi dans les engagements militants et les incidents qui ont entaché l'école ces dernières années. Avez-vous l'impression qu'il y a un formatage à Sciences Po qui contribue notamment à la radicalisation à gauche de la majorité des étudiants ?

Mme Marie Mawad. Je ne veux pas me substituer à la parole du directeur de Sciences Po, mais il me paraît essentiel de vous redire que, face aux événements récents, la direction a mis en œuvre tout le nécessaire pour rétablir la sérénité. Elle a réaffirmé les règles du vivre-ensemble pour concilier liberté d'expression et respect du pluralisme, qui sont au cœur des valeurs de l'établissement.

Ce dont je peux vous parler, c'est de la formation de nos étudiants en journalisme. Notre travail est de leur apprendre la limite entre journalisme et militantisme. Cela passe par l'apprentissage d'une méthodologie rigoureuse, qui s'appuie sur les chartes déontologiques. Le profil de nos étudiants à leur sortie est extrêmement varié, tant dans leurs débouchés que dans les sujets qu'ils traitent. C'est cette méthodologie que nous leur transmettons qui est le cœur de notre métier. Former au journalisme, c'est transmettre une méthodologie rigoureuse, ce qui implique de s'appuyer sur une déontologie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le directeur de l'IJBA, en 2024, 827 étudiants en journalisme ont signé une tribune demandant un « positionnement » (c'est leur terme) des écoles sur le conflit israélo-palestinien. En tant que co-président de la conférence des écoles de journalisme, estimez-vous que c'est le rôle de ces dernières de prendre position publiquement sur des conflits internationaux ?

M. Arnaud Schwartz. Des étudiants de l'IJBA ont en effet signé cette tribune, mais pas tous. La direction de l'école n'a pas été tenue informée de cette initiative. Nos étudiants font partie d'une jeunesse qui est traversée par les crises de son époque ; elle questionne. Il faut faire confiance aux institutions éducatives pour être assez solides et délivrer une formation qui aide à prendre du recul, à faire la part des choses entre l'engagement citoyen et la posture du futur professionnel, afin d'en faire un journaliste honnête, rigoureux et soucieux de l'éthique et de la déontologie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai une question pratique. Le 21 septembre 2025, sur le plateau de « C politique » sur France 5, la journaliste Judith Perrignon a comparé l'hommage rendu à Charlie Kirk, tué quelques heures auparavant, à un meeting nazi. Ces propos n'ont pas été contredits à l'antenne. Si vous deviez présenter ce cas précis à des étudiants en cours de déontologie, que leur conseilleriez-vous de faire ?

M. Arnaud Schwartz. Je n'ai pas connaissance de l'épisode auquel vous faites référence et me garderai donc de le commenter. En revanche, je peux vous assurer que nos enseignements visent tous à inculquer à nos étudiants un ensemble de pratiques professionnelles vertueuses. Celles-ci consistent à respecter le contradictoire, à multiplier et vérifier les sources d'information, à être capable de déconstruire les stéréotypes et, comme l'a mentionné

Mme Mawad, à cultiver une capacité à penser contre soi-même. J'apprécie personnellement l'expression « décentrement » : nous apprenons à nos étudiants à décentrer leur regard. Il s'agit également de cultiver chez eux la vertu du doute.

Comme mes collègues l'ont rappelé, nos enseignements s'appuient sur les chartes professionnelles, à commencer par la charte d'éthique professionnelle des journalistes de 1918, révisée en 1938 et en 2011. Celle-ci affirme que le droit du public à une information de qualité, complète, libre, indépendante et pluraliste, rappelé dans la Déclaration des droits de l'homme et la Constitution française, guide le journaliste dans l'exercice de sa mission et que cette responsabilité vis-à-vis du citoyen prime sur toute autre. Le journalisme consiste à rechercher, vérifier, contextualiser, hiérarchiser, mettre en forme, commenter et publier une information de qualité. Voilà l'essentiel de ce qui guide nos enseignements.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, vous avez posé des questions, et c'est votre droit, sur des polémiques et des incidents graves qui appellent des réactions de la part des personnes auditionnées. Cependant, je ne lèverai pas la séance tant que nous n'aurons pas également traité de la question de l'enseignement et de la formation des journalistes, qui sont des sujets essentiels pour notre commission d'enquête. Celle-ci ne doit pas se limiter à de la politique spectacle. S'il est important d'évoquer des situations précises et de solliciter des réactions, je ne conclurai pas cette audition sans avoir approfondi les questions fondamentales relatives à la formation, à l'enseignement et à la polarisation du débat public, qui justifient la présence des directeurs et directrices d'écoles de journalisme. Soit nous abordons également ces sujets de fond, soit nous n'aurons pas rempli notre mission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je suis interrompu à chaque question, il sera difficile de toutes les poser. J'ai effectivement prévu d'aborder les modules, la maquette pédagogique, les intervenants et les formations, et j'espère que nous aurons le temps de le faire.

Sur la question des cas pratiques, j'apprécie beaucoup les mots que vous avez employés : respect du contradictoire, capacité à penser contre soi, décentrement et doute. Ce sont des incitations louables pour une école de journalisme. Je souhaite toutefois une réponse à ma question sur un cas très concret. Sur un plateau du service public, une journaliste et essayiste a comparé l'hommage rendu à Charlie Kirk, qui a ému des centaines de millions de personnes, à un meeting nazi. Face à un tel cas pratique, dans un cours de déontologie, que diriez-vous à vos étudiants ? Comment auriez-vous réagi personnellement ?

M. Arnaud Schwartz. Je n'ai pas de commentaire personnel à apporter sur cet épisode. S'il pose problème, il appartient au régulateur de s'en saisir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Passons aux questions relatives à la formation et à l'enseignement. Ma question s'adresse aux trois écoles. J'aimerais analyser la liste de vos intervenants, car elle me semble être un bon indicateur du respect du pluralisme et du modèle proposé à vos étudiants. Procédez-vous, à l'instar de l'Arcom pour les intervenants politiques, à une catégorisation de vos intervenants ? Si oui, quel est le pourcentage d'intervenants issus de médias classés à gauche et de médias classés à droite ? Existe-t-il une parité ou une représentativité des différents courants ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie de nous avoir fait parvenir hier soir la liste des intervenants et les maquettes pédagogiques de vos écoles. Je salue votre transparence à ce sujet.

M. Pierre Savary. Le recrutement des intervenants dans notre école ne repose pas sur une catégorisation politique, qu'ils soient de gauche ou de droite, ni sur la base de leur média d'appartenance. Nous recrutons avant tout des journalistes pour leurs qualités professionnelles et pédagogiques reconnues, qui vont de pair. Ils doivent être capables de transmettre une démarche journalistique rigoureuse, dans le respect des chartes que nous avons évoquées.

Nous recherchons également une forme d'équilibre, mais pas celui que vous mentionnez. Nous veillons à avoir des intervenants venant du secteur public comme du privé, des professionnels expérimentés comme des plus jeunes, ainsi qu'un équilibre entre les hommes et les femmes. L'équilibre politique entre gauche et droite n'est pas un de nos critères.

Mme Alice Antheaume. La liste que nous vous avons transmise comporte 175 noms, ce qui témoigne de l'extraordinaire diversité des profils. Les critères de reconnaissance des cursus en journalisme nous imposent de faire appel à des journalistes professionnels compétents, experts dans leur discipline, justifiant d'une grande disponibilité et capables de fournir des évaluations détaillées et individualisées. Ce sont ces critères qui guident notre sélection.

Nous recherchons parfois des compétences très pointues et difficiles à trouver, comme en data-journalisme ou en OSINT (*Open Source Intelligence*). Trouver six ou sept experts disponibles, pédagogues et aptes à évaluer chaque étudiant individuellement est un défi. Cela nous pousse à diversifier fortement les profils. Il faut souligner que l'enseignement requiert une grande disponibilité et une capacité à noter et à suivre la progression pédagogique, ce qui est une compétence spécifique.

En analysant la liste, nous constatons que 19 % de nos intervenants travaillent pour le service public, 16 % sont indépendants et 65 % œuvrent pour des médias privés. Cette diversité permet aux étudiants de se projeter, car ils ont face à eux des professionnels qui, quelques années plus tôt, étaient peut-être à leur place. Ces intervenants, qui changent d'ailleurs souvent d'employeur au cours de leur carrière, représentent une grande richesse et offrent de multiples modèles à nos étudiants.

M. Arnaud Schwartz. Mes collègues ont déjà fourni de nombreux éléments et toutes les écoles fonctionnent sur un modèle similaire. Le choix d'un intervenant repose avant tout sur son expertise. Le défi pour l'équipe pédagogique est d'identifier les compétences et l'expertise qu'il est nécessaire de transmettre à nos étudiants. C'est le principal moteur de notre sélection. Sur l'ensemble des intervenants annuels à l'IJBA, 70 % proviennent de médias privés et environ 30 % de médias publics.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En consultant la liste des 175 intervenants de Sciences Po, je constate que seuls deux proviennent du *Figaro* et peut-être sept de RMC si tant est qu'on puisse classer RMC à droite. Je n'en vois aucun de CNews ou de *Valeurs Actuelles*. La situation semble similaire pour l'ESJ Lille. Comment pouvez-vous, dans ces conditions, donner un sentiment de pluralisme d'opinion à vos étudiants, alors que sur 175 intervenants, seuls deux sont issus d'un média clairement identifié à droite ?

Mme Marie Mawad. Ce qui nous importe chez nos intervenants, c'est l'expertise et la rigueur de méthode que nous souhaitons transmettre. Nous devons trouver des enseignants capables d'aborder des sujets très techniques, comme le data-journalisme, l'OSINT ou l'utilisation de l'intelligence artificielle, tout en les rattachant aux fondamentaux du métier : la déontologie, le terrain, l'identification des sources et la vérification de l'information. Ces profils sont plus difficiles à trouver qu'il n'y paraît.

Nos chargés d'enseignement dispensent leurs cours à de petits groupes d'étudiants, sur la base d'un plan de cours détaillé et validé par nos responsables pédagogiques. Les séances sont structurées, avec des critères de notation précis, et reposent sur des exercices répétés pour assurer une progression réelle des étudiants. C'est une tâche exigeante.

Nous recevons également des personnalités en masterclass. Récemment, nous avons accueilli Margot Benn, grand reporter au *Figaro* et lauréate du prix Albert-Londres en 2022. Diplômée de notre école, elle est venue présenter sa méthodologie de reportage sur la guerre en Ukraine. Cet exercice est différent mais complémentaire de l'enseignement classique. Nos étudiants ont ainsi accès à une grande diversité de profils, tout en conciliant les enjeux de disponibilité, de pédagogie et de variété des expertises.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Au regard de l'audience de CNews, considérez-vous qu'il serait important, au nom du pluralisme, que des journalistes de cette chaîne interviennent à Sciences Po ? Pensez-vous que ce soit important au regard de ce que représente CNews dans le paysage médiatique ?

Je tiens à rappeler que lorsqu'on défend les journalistes, on doit les défendre quels que soient les médias pour lesquels ils travaillent. Les incidents survenus à Sciences Po Paris en avril 2024, où des étudiants s'en sont pris à des journalistes de CNews et de BFM en leur demandant de dégager, sont inacceptables. On ne peut tolérer que des citoyens ou des étudiants agressent des journalistes, quel que soit leur média.

Mme Marie Mawad. Je vous remercie pour ces mots de soutien aux journalistes, qui sont importants.

Lorsque nous sélectionnons nos intervenants extérieurs qui forment une partie de notre corps enseignant, ce n'est pas leur média d'origine qui nous intéresse. D'ailleurs, nombre d'entre eux sont pigistes ou indépendants et travaillent pour plusieurs donneurs d'ordre. La plupart des journalistes connaissent trois, quatre ou cinq employeurs différents au cours de leur carrière.

Notre guide est avant tout la transmission de compétences très précises, en accord avec les exigences de la reconnaissance des cursus, le projet pédagogique de Sciences Po et les besoins du métier face à la crise de confiance et aux enjeux technologiques. C'est donc l'expertise qui prime, et non la rédaction d'origine.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous mettez l'accent sur la diversité et le pluralisme mais je constate encore une fois que sur 175 intervenants, seuls deux ou trois viennent du *Figaro* et aucun du *JDD*, de CNews, d'Europe 1 ou de *Valeurs Actuelles*. J'ai du mal à percevoir cette diversité. Vous évoquez des compétences techniques pointues comme le data-journalisme ou l'intelligence artificielle. Affirmez-vous que, dans les rédactions que je viens de citer, vous ne trouvez aucun intervenant disposant de ces compétences ?

Mme Marie Mawad. Au-delà de l'expertise, la disponibilité des journalistes est un facteur crucial. Certains professionnels aimeraient enseigner car la transmission est un exercice enrichissant, mais leur travail quotidien et l'actualité ne leur en laissent pas le temps. Il faut comprendre ce que représente l'engagement d'un chargé d'enseignement : chaque journaliste face à un groupe d'étudiants, qui incarne l'avenir de la profession, souhaite transmettre ce métier dans ce qu'il a de plus noble et de plus responsable vis-à-vis du citoyen. Au quotidien, c'est un travail exigeant une très grande disponibilité, en plus de l'expertise technique et technologique. Cela reflète un métier de journaliste qui devient lui-même de plus en plus exigeant.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Très concrètement, pourriez-vous recevoir en masterclass des journalistes comme Geoffroy Lejeune, Sonia Mabrouk, Laurence Ferrari, Eugénie Bastié, Christine Kelly ou Charlotte d'Ornellas ? Oui ou non ? Et si oui, lesquels ? L'invitation sera passée s'ils nous écoutent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vos questions sont tout à fait légitimes, monsieur le rapporteur. Cependant, je considère que nous ne sommes pas allés au bout des interrogations sur la formation et l'enseignement.

Le rapporteur vous a interrogés sur l'invitation de certaines personnalités en masterclass ou pour des cours. Avez-vous déjà reçu des propositions d'enseignement de la part de journalistes issus des médias d'opinion cités par le rapporteur et, si oui, y avez-vous répondu défavorablement ? En effet, les interventions se font parfois à la suite de sollicitations directes de journalistes. Avez-vous reçu de telles demandes ?

M. Pierre Savary. Je n'ai pas de souvenir récent de sollicitations de la part des journalistes et des médias que vous citez. Je répète que le choix d'une masterclass ne se porte pas sur une personne, mais sur une thématique. Si nous décidons d'organiser une masterclass sur un sujet précis, nous recherchons les compétences adéquates pour l'illustrer. Vous pourriez me citer n'importe quel journaliste, ma réponse serait la même : le choix ne se fait pas en fonction de telle ou telle personne, et encore moins de son appartenance politique ou idéologique réelle ou supposée. C'est la compétence sur le sujet traité qui prime.

Mme Alice Antheaume. Pour l'école de journalisme de Sciences Po, nous avons par exemple prévu de célébrer les 200 ans du *Figaro* avec une présentation d'archives. Récemment, nous avons organisé une masterclass intitulée « Filmer l'indicible » avec Marianne Getti, lauréate du prestigieux prix Bayeux pour son travail sur le viol au Tigré. Pendant les débats sur le budget, nous avons fait venir Delphine Tillaux, cheffe de rubrique à *Investir*, pour expliquer les mécanismes du vote du budget.

Ce ne sont que quelques exemples. Sur une année, nous organisons une vingtaine de masterclass, ce qui est peu au regard des 35 000 cartes de presse délivrées annuellement. Nous couvrons certains champs d'expertise, et sans doute moins d'autres. Nous n'avons pas reçu de propositions des personnes citées et n'avons donc refusé personne en particulier.

M. Arnaud Schwartz. Nous n'avons jamais reçu de telles sollicitations. L'objectif de ces rencontres est de permettre à nos étudiants d'approfondir la compréhension d'un enjeu particulier. Notre démarche n'est pas de considérer les choses d'un point de vue partisan ou de catégoriser les médias. Nous recherchons uniquement des compétences à transmettre.

Mme Corinne Vanmerris, directrice adjointe et directrice des études à l'École supérieure de journalisme (ESJ) de Lille, co-présidente de la conférence des écoles de journalisme. Dans la liste des intervenants dans notre école, notamment lors de nos forums annuels sur l'apprentissage, figurent beaucoup de journalistes généralistes qu'il est impossible de classer à gauche ou à droite.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au cours de ces auditions, j'essaie de me faire l'écho des questions que de nombreux Français se posent sur la fabrique de l'information : la représentativité des intervenants, les cas pratiques de déontologie tirés du quotidien, etc. Je pense que ces exemples concrets peuvent éclairer nos concitoyens et, peut-être, contribuer à retisser un lien de confiance qui tend à se distendre entre les journalistes, les médias et les Français.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Personne ne vous conteste le droit de poser toutes les questions et ni ne vous attribue d'intention particulière. Cependant, nul n'a le monopole de la représentation des Français, qui sont aujourd'hui fracturés dans leurs opinions, face à des médias polarisés. Il est donc nécessaire d'élargir nos questionnements. Si nous souhaitons que cette commission d'enquête ne contribue pas à alimenter la défiance, il faut être capable d'évoquer des incidents en les mettant en perspective.

Delphine Ernotte, dans *Le Figaro*, propose d'évoluer vers un modèle de médias d'opinion pour l'audiovisuel, similaire à ce qui existe pour la presse écrite. Êtes-vous attachés au pluralisme interne au sein de chaque média ou considérez-vous que le pluralisme externe suffit à garantir une information diversifiée ? Comment abordez-vous cette question dans vos enseignements ?

Par ailleurs, des jeunes, notamment, s'informent quasi exclusivement via les réseaux sociaux, sur des podcasts ou des plateformes. Or les créateurs de contenus ne sont soumis à aucun cadre juridique ni à aucune règle de déontologie, d'impartialité ou de pluralisme. Pourtant, certains atteignent des audiences très importantes. Faut-il adopter une vision libérale, où le pluralisme externe sur les réseaux sociaux suffit ou considérez-vous qu'à partir du moment où ils informent les Français, un socle commun de règles devrait s'appliquer, même s'ils ne sont pas journalistes ? La prochaine campagne présidentielle se déroulera aussi sur ces plateformes, et l'absence de règles de pluralisme et d'impartialité peut poser question.

Mme Alice Antheaume. Sur la question du pluralisme, mon travail pour le Digital News Report de l'université d'Oxford, qui analyse quarante-sept pays, met en évidence une spécificité française. La France se distingue par la plus grande diversité de médias en termes de financement, de positionnement éditorial, de formats éditoriaux et de modèle économique. C'est une exception culturelle remarquable, qui fait la richesse de notre pays et suscite l'intérêt de mes collègues étrangers. Nous avons la chance de disposer d'un paysage médiatique très diversifié pour répondre à la forte demande d'information de nos concitoyens.

Mme Marie Mawad. Votre question sur les réseaux sociaux est en effet importante. Les jeunes s'informent aujourd'hui majoritairement par ce biais et les journalistes ne peuvent ignorer ce public. Cela pose deux enjeux : celui des formats et celui du fond. Nous formons nos étudiants à de nouveaux formats adaptés aux réseaux sociaux, comme le podcast ou les vidéos explicatives qui décortiquent un sujet de manière pédagogique.

Cependant, l'éthique reste le fil rouge de tous nos enseignements. Il n'est pas question de transiger sur la déontologie ou la qualité de l'information pour des raisons de format. Notre pédagogie vise à concilier les innovations technologiques et les attentes du public, tout en préservant l'ADN du journalisme : une méthodologie rigoureuse, une déontologie stricte et une très forte responsabilité vis-à-vis du citoyen. Nous ne transigeons jamais sur le fond pour des questions de forme.

M. Arnaud Schwartz. Mon expérience en rédaction m'a montré qu'il existe toujours une forme de pluralisme interne. Une rédaction n'est pas une armée ; c'est un lieu de débat et de vie intellectuelle. Quant au pluralisme externe, Alice Antheaume a rappelé la chance que nous avons en France de disposer d'un paysage médiatique aussi riche.

Au-delà de la question du pluralisme, l'enjeu central est la qualité de l'information. Le journalisme est le traitement le plus rigoureux possible des faits et leur restitution la plus honnête possible aux citoyens. C'est ce qui nourrit sainement le débat démocratique. Hannah Arendt parlait de la « véracité de fait » comme étant la plus fragile mais aussi la plus têtue. Faisons confiance aux journalistes pour éclairer le monde le plus honnêtement possible.

Concernant les créateurs de contenu, la question de la vigilance vis-à-vis des ingérences étrangères se pose également, notamment à l'approche des échéances électorales. C'est un aspect que nous transmettons à nos étudiants.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Revenons sur le sujet majeur des réseaux sociaux des journalistes. Une partie des Français se méfie à la fois des politiques et des journalistes. Auparavant, les journalistes, bien que citoyens ayant des opinions, ne les exprimaient généralement pas publiquement. Aujourd'hui, nombre d'entre eux expriment une sensibilité politique sur leurs comptes, brouillant ainsi les lignes.

Comment abordez-vous cette question ? Lorsqu'un journaliste affiche sa profession ou le logo de son média sur un compte social où il partage des contenus politiquement orientés, ne risque-t-on pas d'alimenter la suspicion généralisée ? Faut-il distinguer clairement le compte personnel du compte professionnel ? Quelles sont vos recommandations concrètes à un étudiant sur ce sujet ? Lui conseillez-vous la prudence, la séparation stricte des comptes ou autre chose ? Des formations sont-elles dédiées à cet enjeu ?

M. Arnaud Schwartz. Ce sujet traverse toutes les rédactions depuis la généralisation des réseaux sociaux. Les postures des journalistes varient : certains observent une grande retenue, d'autres n'hésitent pas à partager les convictions qui sont les leurs en tant que citoyens. Ce phénomène a peut-être obligé le monde professionnel et la société à une forme de maturité supplémentaire. Il n'est peut-être pas malsain de savoir d'où parlent les gens, à condition de leur reconnaître la capacité d'exercer leur métier avec la plus grande rigueur, en application de la déontologie et de l'éthique.

Cela peut même enrichir le débat public. De la même manière que nous apprenons à nos étudiants à identifier les stéréotypes pour ne pas en être les victimes inconscientes, rendre plus transparente la mécanique d'élaboration de l'information peut être bénéfique pour l'ensemble de la société.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Prenons l'exemple de Guillaume Meurice, humoriste à France Inter. Son compte Twitter arbore le logo d'une radio publique et affiche un militantisme politique assumé. Ma question porte sur ce brouillage des lignes. À l'heure de la défiance généralisée, ne faut-il pas faire preuve de plus de prudence, voire s'interdire de telles pratiques ? Ou bien assumez-vous qu'un journaliste puisse mêler son identité professionnelle et ses opinions sur un même compte, au nom de la transparence sur d'où l'on parle ?

Soit on assume clairement une ligne éditoriale et une opinion, soit on s'efforce de garantir à chaque instant l'impartialité et le pluralisme. Quelle est votre recommandation à un étudiant qui sort de votre école ? Lui conseillez-vous de bien séparer son expression personnelle de son identité professionnelle sur les réseaux sociaux ou peut-il assumer ce mélange ?

M. Arnaud Schwartz. À titre personnel, étant d'une certaine génération, je conseille plutôt une forme de retenue. Cependant, la libération de la parole sur les réseaux sociaux est un fait qui impacte toute la société. L'enjeu est d'en tirer quelque chose de positif. Il me semble qu'une société qui acquiert un degré de maturité suffisant pour distinguer les convictions d'un citoyen de la rigueur de son travail professionnel, quel qu'il soit, n'est peut-être pas une mauvaise chose.

Mme Corinne Vanmerris. De nombreux médias disposent de chartes de bonnes pratiques concernant l'usage des réseaux sociaux. À un étudiant, nous commencerons par dire de se conformer aux règles internes de la rédaction qu'il intègre, car ces questions y ont été mûrement réfléchies.

M. Pierre Savary. L'une des décisions prises à l'ESJ est que les salariés n'affichent ni le logo ni le nom de l'école sur leurs comptes personnels.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mon interrogation vient du fait qu'à l'heure d'une polarisation médiatique et d'une défiance fortes, cette question des réseaux sociaux est majeure. La première chose que l'on consulte aujourd'hui sur un journaliste ou un politique, ce sont ses comptes sociaux. Ils deviennent la porte d'entrée de nos parcours, avant même nos articles ou nos travaux. C'est pourquoi ce sujet m'interpelle et mérite une véritable réflexion éthique. Que conseilleriez-vous aux jeunes qui sortent de l'école de journalisme de Sciences Po Paris sur cette question, au vu de ce contexte ?

Mme Marie Mawad. C'est un sujet que nous abordons avec nos étudiants dès leur arrivée. Nous nous sommes dotés d'une charte, qui s'appuie sur les textes de référence du métier, notamment la charte d'éthique professionnelle des journalistes. Elle s'applique à nos étudiants en tout temps et sur tout support, y compris les réseaux sociaux.

Nous adoptons cette démarche parce que le journaliste est au service du citoyen, et l'enjeu est de regagner sa confiance. Ce n'est pas un problème nouveau ; historiquement, les chartes de déontologie ont été créées pour répondre à ce besoin. Elles restent pertinentes et nous servent de boussole pour cultiver une conscience de soi et un doute sur nos propres méthodes.

Enfin, notre métier a une obligation de transparence sur ses méthodes de collecte et de vérification de l'information. Nous pensons qu'en expliquant comment nous travaillons, nous pouvons contribuer à restaurer cette confiance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est précisément pour éviter la confusion entre journalisme et communication, que votre charte combat, que je posais cette question. D'ailleurs, ne faudrait-il pas l'étendre aux journalistes qui interviennent et aux cadres des écoles ?

Pour conclure, et cela éclairera nos futurs travaux législatifs, considérez-vous que les créateurs de contenu d'information devraient être soumis à des règles déontologiques comme les journalistes ? Trois options se présentent. Première option : ils informent les Français ; donc ils doivent devenir journalistes et obtenir une carte de presse. Deuxième option : un socle minimal de règles devrait leur être appliqué. Troisième option, plus libérale : le pluralisme externe sur les réseaux sociaux suffit, et aucune règle ne leur est imposée. Quel est votre avis ?

M. Pierre Savary. Je pencherais pour un dérivé de la deuxième option. Une réflexion est déjà en cours au sein des syndicats de créateurs de contenu, moins sur le pluralisme que sur des codes de bonnes pratiques. Le Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM), organe d'autorégulation de la profession, pourrait servir de modèle. Il s'agirait de travailler sur la démarche et le respect de chartes, et des passerelles existent probablement entre les deux professions. L'enjeu est moins le pluralisme que le respect de codes déontologiques.

Mme Corinne Vanmerris. Le pendant de nos discussions est la capacité du public à comprendre qui produit l'information, comment et dans quel but. C'est un élément extrêmement important pour toute décision législative. Nous pensons à l'ESJ que les journalistes, aux côtés des enseignants et des citoyens, sont des acteurs essentiels de cette éducation.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je remercie d'ailleurs tous les médias, privés comme publics, pour leurs actions d'éducation aux médias, qui sont un pilier de notre politique éducative.

Mme Marie Mawad. Depuis le début de cette audition, nous avons insisté sur les compétences pointues de nos intervenants et de nos étudiants, sur la difficulté d'exercer ce métier et sur les lourdes responsabilités qui incombent aux journalistes. Notre école est reconnue, ce qui nous impose un cadre très strict. Pour nous, être journaliste professionnel est un métier qui s'apprend, qui se mérite et qui ne s'improvise pas. Au vu des responsabilités portées, une formation, notamment sur le volet déontologique, nous semble absolument essentielle pour être une source d'information de qualité pour le citoyen.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela signifie-t-il que ces créateurs de contenu, qui ont une audience de plusieurs millions de personnes, devraient devenir journalistes, obtenir une carte de presse et donc être formés par vos écoles ? Ou bien considérez-vous qu'il s'agit d'un autre métier et que la situation actuelle, plus libérale, est satisfaisante ?

Mme Marie Mawad. La question n'est pas celle du format ou du lieu d'expression. Ce qui est important, c'est la méthodologie déployée. Il existe des journalistes professionnels qui n'informent leur audience que sur TikTok ou YouTube. Ce qui fait d'eux une source d'information fiable, c'est leur méthode, qui s'appuie sur la déontologie. Le nerf de la guerre, c'est cette méthodologie qui permet au public de se fier, ou non, à une source d'information.

M. Arnaud Schwartz. Si l'on se concentre sur la méthodologie et le respect des règles, une autre voie est possible. Un certain nombre d'organisations ont proposé un système de labellisation de l'information, fondé sur un ensemble de critères nombreux et dûment vérifiés. C'est un scénario à ne pas écarter. Il faut exiger toujours plus de déontologie, tout en rappelant la distinction fondamentale entre journalisme et communication, qui est d'ailleurs une exigence pour la reconnaissance de nos cursus. Cette piste de la labellisation, bien que discutable, a déjà trouvé des applications concrètes à travers le monde.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous évoquez la labellisation de l'information. J'entends que vous y êtes plutôt favorable, comme outil pour restaurer la confiance. Est-ce qu'à Sciences Po Paris, vous partagez cette analyse ? Êtes-vous favorables à une telle labellisation, qu'elle soit proposée par le Parlement ou d'autres organisations ?

Mme Marie Mawad. Je ne donnerai pas mon avis personnel sur ce sujet, qui est un objet de débat public que nous chercherons à faire analyser par nos étudiants. Je maintiens que la méthodologie et la déontologie restent les maîtres mots pour guider la réflexion sur ce point également.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je regrette, et je le dis sans aucune animosité, une certaine prudence dans vos réponses, bien que je la comprenne... Il est parfois frustrant de ne pas obtenir de positions claires. Vous êtes la doyenne d'une école de journalisme essentielle à la vie du pays et, si la responsabilité de la décision nous incombe, à nous politiques, vos convictions nous importent.

Je vous ai interrogés sur les créateurs de contenu d'information et il est dommage de ne pas avoir le point de vue de la doyenne d'une école de journalisme sur la question de savoir s'ils doivent être assimilés à des journalistes ou rester une catégorie distincte et libre. De même, votre position sur la labellisation des informations m'intéresse. Vous formez les journalistes de ce pays, et votre avis sur l'utilité d'une telle labellisation pour améliorer le débat médiatique et politique serait précieux.

Je suis conscient que nous sommes dans des débats complexes où chaque phrase peut être reprise et instrumentalisée, d'autant que cette commission d'enquête est très suivie. Mon intention n'est nullement de vous conduire à des faux pas, mais la nature de nos travaux exige d'obtenir des réponses précises.

Mme Marie Mawad. Il ne s'agit pas tant de prudence que de la nécessité de parler depuis notre position, celle de formateurs de jeunes journalistes. Nous intervenons très en amont dans la chaîne du secteur ; c'est là notre métier. Il y a peut-être aussi une déformation professionnelle, étant moi-même journaliste professionnelle et liée par une charte de déontologie.

Mme Alice Antheaume. Une partie de nos diplômés, formés à notre méthode rigoureuse, deviennent des créateurs de contenu sans pour autant détenir une carte de presse, car ils ne répondent pas aux critères d'attribution. L'essentiel est qu'ils aient été correctement formés, ce qui garantit la qualité des informations qui sont diffusées.

Entre 6 % et 8 % de nos diplômés créent une entreprise de contenu. Au départ, celle-ci n'est généralement pas reconnue, ne possède pas de numéro de la Commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP) et ses membres n'ont pas la carte de presse. Avec le temps, ils peuvent intégrer le système traditionnel et bénéficier des aides à la presse. Notre rôle est de garantir que, quelle que soit leur trajectoire, ils aient été formés à notre méthodologie rigoureuse. La loi pour l'attribution de la carte de presse date de 1935, si je ne me trompe pas, et n'a pas évolué depuis. Il appartiendra au législateur de la faire éventuellement évoluer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il est intéressant de savoir que, lorsque ces créateurs de contenu d'information sont formés dans les écoles de journalisme, cela leur garantit un cadre déontologique et le respect de règles utiles à leur pratique. Je comprends qu'il ne vous appartient pas de trancher ce débat, qui relève de notre responsabilité politique.

M. Arnaud Schwartz. Lorsque, tout à l'heure, vous m'avez prêté une conviction, il s'agissait en réalité d'un apport au débat, d'un scénario qui n'avait pas été évoqué. Il ne m'appartient évidemment pas de juger de la suite à lui donner.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle que lorsque je vous pose une question à titre personnel, votre réponse n'engage évidemment pas l'institution que vous représentez !

Mme Corinne Vanmerris. Lorsque vous parlez de labellisation de l'information, il s'agit en réalité d'une labellisation de la fiabilité des médias. Ce n'est pas chaque information qui serait labellisée, mais le fonctionnement d'une organisation médiatique, jugé conforme à un certain nombre de critères. Cette distinction me paraît importante, mais je ne me prononce pas sur le fond du débat.

M. Pierre Savary. Comme je l'ai évoqué précédemment en mentionnant le CDJM, nous sommes bien dans une logique de labellisation non pas d'une information, mais d'une méthodologie et du respect des codes et des chartes. Cette certification des méthodes et du respect des règles qui régissent la profession est une dimension extrêmement importante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie d'avoir répondu à notre convocation et à l'ensemble de nos questions. Je tiens aussi à saluer votre engagement et à souligner l'immense responsabilité qui est la vôtre : former celles et ceux qui nous informeront demain, dans un monde fracturé et polarisé.

La séance s'achève à onze heures quarante-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Jérémie Patrier-Leitus

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de M. Olivier Schrameck, ancien président du conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), de Mmes Francine Mariani-Ducray et Sylvie Pierre-Brossolette, anciennes membres du CSA..... 2

– Présences en réunion..... 18

Jeudi
11 décembre 2025
Séance de 14 heures 30

Compte rendu n° 8

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quatorze heures trente-cinq

La commission auditionne M. Olivier Schrameck, ancien président du conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), de Mmes Francine Mariani-Ducray et Sylvie Pierre-Brossolette, anciennes membres du CSA.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous voici de nouveau réunis pour deux auditions qui, cet après-midi, vont nous permettre d'entendre notamment deux anciens présidents du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM).

Nous accueillons donc tout d'abord M. Olivier Schrameck, ainsi que, en leur qualité d'anciennes membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), Mmes Francine Mariani-Ducray et Sylvie Pierre-Brossolette. Nous avons souhaité vous auditionner tous les trois pour deux raisons principales sur lesquels M. le rapporteur ne manquera pas de vous interroger dans un instant : la première concerne la nomination de Mme Delphine Ernotte à la tête de France Télévisions tout d'abord, qui a, comme on le sait, suscité une certaine controverse justifiant d'ailleurs votre audition, Monsieur le président, par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale quelques jours seulement après cette nomination, au mois de mai 2015. Le second sujet qui nous intéresse est de savoir comment le CSA, sous vos mandats respectifs, a vécu et géré le pluralisme des courants d'idées et d'opinion dans le secteur public audiovisuel, période marquée en 2017 par une intense activité avec les élections présidentielles et législatives des mois de mai et juin.

M. le président Olivier Schrameck, vous avez fait une grande partie de votre carrière au Conseil d'État où vous avez occupé presque tous les postes, d'auditeur à président de section. En outre, vous avez été secrétaire général du Conseil constitutionnel et membre de plusieurs cabinets ministériels ; à ce titre, vous avez été le directeur de cabinet du Premier ministre Lionel Jospin durant toute la seconde cohabitation entre 1997 et 2002. Ambassadeur de France en Espagne de 2002 à 2004, vous êtes nommé président du CSA au mois de janvier 2013, pour un mandat de six ans.

Mme Francine Mariani-Ducray, vous avez occupé divers postes au sein du ministère de la culture et de la communication, notamment conseillère technique au cabinet de François Léotard, sous-directrice des affaires financières et générales à la direction de l'administration générale, directrice de l'administration générale, cheffe du service de l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles et enfin directrice des musées de France de 2001 à 2008. Vous êtes alors nommée au Conseil d'État puis membre du CSA en janvier 2011. Aujourd'hui, vous êtes notamment membre de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP).

Mme Sylvie Pierre-Brossolette, vous avez été membre du cabinet de Françoise Giroud, alors secrétaire d'État à la condition féminine, mais surtout, vous avez été journaliste à *l'Express* comme rédactrice en chef adjointe, au *Figaro Magazine* comme rédactrice en chef et au *Point* comme directrice adjointe. Vous avez été nommée membre du CSA en 2013 avant d'être nommée à la présidence du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) dont vous êtes partie en 2024.

Comme nous l'imposent les textes, je vous remercie de nous déclarer chacun tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de « dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité ».

(M. Olivier Schrameck, Mme Francine Mariani-Ducray et Mme Sylvie Pierre-Brossolette prêtent successivement serment.)

Je précise pour ma part que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024 et que j'ai été co-rapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

M. le président, je vous cède tout de suite la parole pour un propos liminaire.

M. Olivier Schrameck, ancien président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Monsieur le président, Monsieur le rapporteure, Mesdames et Messieurs les membres de la commission, faisant écho aux préoccupations que vous avez exprimées et m'inspirant du questionnaire qui m'a été adressé, je formulerai d'emblée des réponses brèves et synthétiques. Je me limiterai strictement à la période durant laquelle j'ai exercé mon mandat de président, de janvier 2013 à janvier 2019, sans me prononcer sur les années ultérieures. Par ailleurs, conformément à la loi, je n'ai gardé par-devers moi aucune archive de cette période. Seule l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) est aujourd'hui en mesure de vous adresser les documents que vous estimeriez utiles. De plus, la période de ma présidence a pris fin il y a maintenant plus de cinq ans. Certains souvenirs ont donc pu être émoussés par le passage du temps. Enfin, j'ai été amené à m'exprimer le 7 mars 2024 devant une autre commission d'enquête, qui avait un tout autre objet puisqu'elle portait sur les chaînes hertziennes à caractère national. Je pourrai être éventuellement conduit à faire référence aux propos que j'ai tenus dans ce cadre.

À propos du choix de Mme Ernotte, mes réponses concernant un échange téléphonique avec M. François Hollande ont conduit à des polémiques et à des mises en cause, à mes yeux, injustifiées. Je voudrais rétablir la vérité des faits, en stricte conformité avec mes déclarations de l'an dernier. Je n'ai rien eu à « avouer », terme qui comporte une connotation plus ou moins répréhensible. Tenu de dire toute la vérité et soulignant n'avoir jamais eu le moindre lien de subordination avec M. Hollande, j'ai mentionné que la seule occasion où le Président de la République d'alors avait formulé une appréciation sur des personnalités de l'audiovisuel qui s'avérèrent plus tard être candidates était une conversation téléphonique qui n'avait pas du tout cet objet et qui était antérieure aux processus de candidature et de désignation. Je confirme que M. Hollande avait alors émis des réserves sur deux personnalités et que, du fait de mon silence, aucun échange n'avait plus eu lieu entre nous à ce sujet. J'ai pensé alors, et je le pense toujours, que le Président de la République avait pris en compte le fait que ces deux personnalités occupaient déjà de hautes responsabilités publiques et qu'il ne souhaitait pas les voir remplacées, ce qui ne mettait nullement en cause leurs qualités personnelles. Pour moi, il y a toujours eu deux ordres de responsabilité totalement distincts et indépendants : celle du Président de la République et la mienne, qui consistait exclusivement, au sein du collège du CSA, à déterminer qui, par sa personnalité, son expérience et son projet, apparaissait comme le ou la meilleure candidate.

Je n'ai jamais ressenti ce propos du Président de la République comme une quelconque pression. Je n'ai jamais reçu de la part du président Hollande la moindre pression dans l'exercice de mes responsabilités, pas plus que de la part du président Macron. Je n'ai jamais eu le moindre échange sur le choix incombant au CSA avec une quelconque personnalité politique ou autre, en dehors des membres du collège. J'ignore ce qu'il en a été pour les autres membres et ceux qui m'accompagnent aujourd'hui pourront vous préciser ce qui les concerne.

Si les motivations de la désignation de Mme Ernotte relèvent du secret de nos délibérations, elles sont néanmoins éclairées par deux documents publics : le communiqué du collège du 23 avril 2015, publié au *Journal officiel* du 25 avril 2015, qui explique les motivations du choix, et le projet stratégique de la candidate, que nous avions pris l'initiative de rendre intégralement public. Je ferai référence à la déclaration commune de l'ensemble des membres du Conseil, en date du 4 juin 2015, également rendue publique : « *Nous réaffirmons solennellement que le délibéré s'est déroulé dans la plus totale indépendance et la plus stricte impartialité, au terme d'une procédure qui a respecté le principe d'égalité entre les candidats et dont chaque étape a été débattue et collégialement acceptée par le Conseil. Chacun d'entre nous a voté en son âme et conscience, sans aucune pression, qu'elle soit politique, économique ou personnelle.* »

Concernant le remplacement de M. Mathieu Gallet à la tête de Radio France en 2018, je rappelle que, temporairement et pour raison de santé, je n'exerçais alors pas de responsabilités, ayant été remplacé par le doyen d'âge, M. Nicolas Curien.

Enfin, vous m'interrogez sur les modalités de procédure adoptées par le CSA au regard de la décision du 27 juillet 2000 du Conseil constitutionnel. Celui-ci proscrivait une transparence qui n'assurerait plus « *l'entière liberté de parole, tant des candidats que des membres du Conseil eux-mêmes, condition nécessaire à l'élaboration d'une décision collégiale éclairée, fondée sur la seule prise en compte de l'intérêt général et du bon fonctionnement du service public de l'audiovisuel dans le respect de son indépendance* ». Toutefois, comme le collège l'a reconnu dans sa déclaration du 4 juin 2015, l'équilibre est malaisé à trouver entre l'objectif de transparence et la protection du collège contre toute pression extérieure, mais aussi la nécessité de ne pas dissuader des candidats de valeur qui, exerçant déjà de hautes fonctions, pourraient hésiter à s'exposer à un échec public.

Le législateur a précisément énuméré les principes de référence tant pour le secteur public que pour les chaînes privées : l'article 1er sur la liberté, limitée par le pluralisme ; l'article 3 sur l'égalité de traitement et la garantie de l'indépendance et de l'impartialité du secteur public ; l'article 13 sur l'expression pluraliste des courants de pensée. En tant que président de section honoraire au Conseil d'État, je marquerai l'importance primordiale de l'accent mis sur le pluralisme, directement issu des décisions fondatrices du Conseil constitutionnel de 1984 et 1986, qui font du respect du pluralisme « *l'une des conditions de la démocratie* ». Est-ce à dire que la neutralité et l'objectivité, qui ne sont pas mentionnées en tant que telles dans la loi, doivent être négligées ? Non, bien entendu. La neutralité s'attache au service public dans son ensemble et l'objectivité en dérive naturellement, tout comme de l'honnêteté qui doit l'inspirer. Ce qui paraît essentiel, ce sont les principes du pluralisme et de l'égalité de traitement, et à cet égard, il convient de souligner l'essentielle exemplarité du secteur public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci Monsieur le président ; nous reviendrons peut-être sur ces points…

M. Olivier Schrameck. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions. Je m'apprêtais seulement à aborder mon opinion sur la jurisprudence *Reporters sans frontières* (RSF), les moyens dont dispose le CSA, la pratique qui fut la nôtre à travers nos délibérations, notamment pour les élections et les résultats auxquels cette pratique a conduit. Je m'exprimerai également, si vous le souhaitez, sur les saisines de particuliers. Sur tous ces sujets, au regard des attributions qu'elles ont exercées, mes collègues seront en mesure de vous répondre plus précisément que moi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vos propos éclairent notre commission d'enquête et rappellent le cadre juridique dans lequel s'exercent les exigences d'impartialité et de pluralisme. Je laisse la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, vous avez nommé Mme Ernotte en raison de ses « *solides compétences de management et de son expérience reconnue dans la maîtrise du dialogue social* ». Lors de votre audition à l'Assemblée nationale le 26 mai 2015, vous avez affirmé que le CSA s'était interrogé sur les capacités managériales de Mme Ernotte ainsi que sur son engagement en faveur du dialogue social chez France Télévisions. Et vous avez ajouté : « *Si cela ne devait pas être le cas, c'est que nous nous serions trompés.* » Or un rapport commandé par le CSE de France Télévisions, publié en octobre 2025, décrit un climat de travail « *brutal* » et une organisation « *autoritaire* », « *élitiste* », des inégalités de traitement et de très fortes tensions. Rétrospectivement, estimez-vous vous être trompés ?

M. Olivier Schrameck. En ce qui concerne les délibérations du CSA, pour lesquelles mon devoir de réserve est maintenu, je peux vous dire que l'expérience de Mme Ernotte a été soigneusement, contradictoirement et collégialement examinée à plusieurs reprises. Quant à porter une appréciation sur la situation actuelle, comme je l'ai indiqué d'emblée, je ne me considère pas comme habilité à le faire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai du mal à me satisfaire d'une telle réponse. En tant qu'ancien président du CSA, vous avez un avis aiguisé sur les deux derniers mandats de Mme Ernotte, que vous avez désignée pour un premier mandat. Vous entendez les préoccupations majeures des salariés de France Télévisions. Que vous inspire ce climat social décrit comme brutal et ce management autoritaire, alors même que la maîtrise du dialogue social était l'une des conditions de sa désignation en 2015 ? À titre personnel, que pensez-vous de ces signaux d'alarme ?

M. Olivier Schrameck. J'ai été extrêmement attentif à la gestion de Mme Ernotte jusqu'au 23 janvier 2019. Après cette date, je n'avais plus à m'en occuper et, comme je viens de l'indiquer, je n'ai aucun titre à m'exprimer à ce sujet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'entends que je n'obtiendrai pas de réponse sur ce sujet... J'en viens donc à la procédure de nomination de Mme Ernotte à la présidence de France Télévisions en 2015. Pourriez-vous nous décrire de la façon la plus pédagogique possible les conditions de cette désignation ?

M. Olivier Schrameck. Tout a été défini par une délibération du CSA en date du 14 février 2015. Les candidats et candidates ont pu faire acte de candidature sous enveloppe fermée entre le 9 mars et le 1er avril 2015. Ces candidatures ont été conservées dans un coffre sous ma responsabilité et sous celle du secrétaire du collège, alors M. Nicolas Cizel. Le 1er avril, les plis ont été ouverts. Le Conseil avait décidé que, si certains candidats souhaitaient que les

noms ne soient pas rendus publics, nous ferions droit à cette demande. Une délibération du collège a ensuite déterminé les candidats à auditionner. Sur trente-trois candidats à la présidence de France Télévisions, sept l'ont été. Ces auditions ont donné lieu à des votes successifs. À un moment donné, les votes se sont partagés à égalité sur deux candidats, dont Mme Delphine Ernotte. En raison de cette égalité, de nouvelles auditions des deux postulants ont été menées et une majorité s'est finalement dessinée en faveur de Mme Ernotte.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les auditions se sont déroulées à huis clos les 21 et 22 avril 2015. Les sociétés des journalistes de France 2 et de France 3 avaient dénoncé une procédure « *antidémocratique sur la forme comme sur le fond* ». Vous avez justifié ce huis-clos par une décision du Conseil constitutionnel du 27 juillet 2000, qui ne l'impose pourtant pas de manière impérative. En effet, d'autres auditions pour des présidences de l'audiovisuel public ont été publiques, comme celles des candidats à la présidence de Public Sénat le 13 janvier 2025 ou celle de Jean-Luc Hess le 8 avril 2009, choisi alors par Nicolas Sarkozy pour présider Radio France. Comment justifiez-vous ce privilège du huis-clos commis en 2015 ?

M. Olivier Schrameck. Je me permets respectueusement de reprendre vos termes. Il ne s'agissait pas d'un « *privilège* » ; j'ai expliqué que nous recherchions un équilibre. Ce dernier a pu être modifié par la suite, et nous y étions d'ailleurs ouverts dès notre déclaration de 2015. De plus, je n'ai rien « *commis* » : le collège du CSA a collégialement et souverainement décidé en la matière, sans rien « *commettre* ». Quant aux précédents que vous citez, l'un est postérieur à mon mandat et je ne m'exprime pas sur ce qui a suivi. L'autre, de 2009, est antérieur à mon mandat et je ne m'exprime pas non plus sur ce qui l'a précédé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La nomination de Mme Ernotte est le fruit d'un vote. Il y a eu une égalité parfaite et le président du CSA n'ayant pas de voix prépondérante, cela a conduit à une nouvelle audition. C'est donc un vote qui a abouti à ce choix. Par ailleurs, sur le huis-clos, j'indique que nos commissions d'enquête, y compris à l'Assemblée nationale, peuvent se réunir à huis-clos pour des raisons de protection du secret des affaires ou des sources. C'est une prérogative réglementaire et constitutionnelle.

M. Olivier Schrameck. C'est en effet une prérogative, mais vous ne l'avez pas qualifiée de « *privilège* » !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Avant 2013, les nominations des présidents de l'audiovisuel public étaient décidées par le président de la République mais les auditions étaient publiques. Depuis 2013, elles sont décidées par le CSA, aujourd'hui l'Arcom, mais les auditions se déroulent à huis-clos. Considérez-vous que ce changement de procédure représente un gain de transparence, sachant que ces présidents sont les garants de l'impartialité, de l'honnêteté et du pluralisme de l'audiovisuel public ?

M. Olivier Schrameck. Je n'ai pas à me prononcer sur les pratiques de l'Arcom. J'ai simplement précisé que, dans sa déclaration de 2015, le CSA a ouvert la voie à une plus grande transparence, tout en soulignant les risques que cela pouvait comporter pour la liberté de candidature de certaines personnalités. C'est la problématique que j'ai mentionnée d'emblée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cette audition est un exercice de transparence. Les personnes qui nous regardent attendent des réponses autres que : « *Je ne suis plus en fonction ; je ne peux donc pas répondre.* » C'est une commission d'enquête : nous sommes là pour poser des questions et vous êtes là pour apporter des réponses.

Concernant le secret des auditions, la police judiciaire, qui est intervenue au siège du CSA en 2018, a indiqué ne pas avoir trouvé les enregistrements des auditions des 21 et 22 avril 2015. Où sont ces enregistrements ?

M. Olivier Schrameck. J'ai en effet été informé de cette visite, qui faisait suite à des polémiques et à des plaintes de syndicats. Par une décision du 16 juillet 2015, le procureur de la République adjoint a rejeté celle qui avait été formulée par la CFDT-Média. Par ailleurs, le Conseil d'État, par une décision du 13 février 2016, a reconnu la pleine régularité de l'élection de Mme Ernotte.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À nouveau, vous n'avez pas répondu à ma question, mais je sens que je n'en obtiendrai pas davantage sur ce sujet non plus.

Vous indiquez que vous avez reçu trente-trois candidatures en 2015 et n'avez pas rendu publique la liste des sept personnalités auditionnées, au prétexte que trois d'entre elles l'auraient refusé. Pouvez-vous nous dire solennellement quelles étaient ces sept personnalités ? Mme Ernotte faisait-elle partie des trois personnes qui ont refusé que leur nom soit rendu public ?

M. Olivier Schrameck. Il n'y avait pas de « *prétexte* ». Il y a eu une délibération en bonne et due forme du collège pour déterminer si nous rendrions publics les noms. Par souci de protection de la carrière des candidats, il a été décidé qu'il suffirait qu'un seul demande le secret pour que nous l'acceptions. Trois personnes, en effet, demandaient que ce secret soit maintenu. J'ajoute qu'à ma connaissance, Mme Delphine Ernotte n'en faisait pas partie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'avez pas auditionné des candidats disposant pourtant d'une très grande expérience, notamment Emmanuel Hoog, alors président de l'AFP, Marie-Christine Saragosse, présidente de France Médias Monde, ou encore Didier Quillot. Quels critères expliquent que ces trois personnalités, aux compétences parfaitement légitimes, n'aient pas été retenues pour être auditionnées ?

M. Olivier Schrameck. Il ne s'agissait évidemment pas de juger négativement de leur personnalité ou de leur expérience. L'attention du collège s'est naturellement focalisée sur les projets stratégiques présentés. Le critère retenu pour décider d'auditionner ou pas était qu'au moins cinq membres du collège sur huit, soit une majorité, le souhaitent. C'était une décision souveraine du collège. Nous avions même envisagé la possibilité d'un second vote pour modifier cette liste, mais aucune demande n'est intervenue en ce sens.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, si vous faites des tweets en même temps, ce n'est pas gagné…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas le cas M. le président, mais comme je vois que M. Ballanant s'agace, je précise que nous sommes des représentants de la Nation et que les gens qui se posent des questions méritent que nous les posions et que nous obtenions des réponses. Vous intervenez systématiquement, M. Ballanant, mais vous ne venez pas souvent, ce qui montre le peu d'intérêt que vous portez à cette commission ! Et chaque fois, vous remettez en cause mon travail de rapporteur ! Je vous demande à l'avenir de faire preuve de plus de professionnalisme et de me laisser poser mes questions sans jugement, car ce sont aussi celles de bon nombre de Français.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, mon intervention se voulait un trait d'humour sur le fait que vous relayez nos échanges en temps réel, ce qui est d'ailleurs votre droit. Cela ne justifiait pas une prise à partie. Merci de me laisser présider cette commission !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pardonnez-nous cette parenthèse, monsieur le président… J'en reviens à mes questions.

Selon la procédure, tous les membres du CSA pouvaient rencontrer des candidats jusqu'au 1er avril 2015. Je vous pose donc la question à tous les trois : quels sont les candidats que vous avez rencontrés dans ce cadre ?

M. Olivier Schrameck. J'ai rencontré tous les candidats informés de la délibération du CSA autorisant les visites, ou personnalités qui ne se sont finalement pas avérées candidates, qui ont demandé à être reçus par moi pour une visite de courtoisie et de présentation avant le 1er avril. Je me suis strictement limité à cet objet, en évitant de les interroger sur leurs intentions, sur leur programme ou sur leur projet stratégique. Pour beaucoup, je ne les avais jamais rencontrées auparavant, ce qui était le cas de Mme Delphine Ernotte, que je ne connaissais absolument pas.

Mme Francine Mariani-Ducray, ancienne membre du CSA. Je n'ai pas de souvenir de rencontres particulières dans ce cadre. L'activité de membre du CSA implique de rencontrer des gens, et j'ai nécessairement croisé telle ou telle personne en diverses circonstances, mais je n'ai pas eu d'entretien visant à préparer une prestation devant le Conseil.

Mme Sylvie Pierre-Brossolette, ancienne membre du CSA. J'ai répondu à toutes les demandes de rendez-vous des candidats déclarés qui souhaitaient rencontrer tous les membres du CSA pour exposer leur projet. Ceux qui ont voulu venir, et ils ont été très nombreux, sont venus et ont exposé leur projet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai lu avec attention le projet que Mme Ernotte vous a déposé en 2015, ainsi que ceux de certains de ses concurrents. En comparant la densité des projets – celui de Mme Ernotte faisait 30 pages, d'autres 150 – et leur contenu, j'ai noté qu'aucun terme tel que « *pluralisme* », « *indépendance* », « *neutralité* » ou « *honnêteté* » ne figurait dans le sien, contrairement à ceux de ses concurrents. Je l'ai trouvé assez vague, assez flou et peu étoffé. De plus, au moment où elle a postulé, elle ne disposait d'aucune expérience dans les médias, contrairement à d'autres concurrents comme Emmanuel Hoog, Marie-Christine Saragosse ou Didier Quillot. Pouvez-vous nous donner les principales raisons qui vous ont conduits à la désigner ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si je peux me permettre et sans trahir la parole du rapporteur, avez-vous le sentiment d'avoir nommé Mme Ernotte à la présidence de France Télévisions pour des raisons de connivence avec le pouvoir ou de favoritisme ou bien considérez-vous qu'elle avait les compétences requises pour ce poste ?

M. Olivier Schrameck. Je ne connaissais ni directement, ni indirectement Mme Ernotte et n'avais *a priori* aucun sentiment à l'égard de sa candidature ou de sa personne. Je ne l'ai rencontrée qu'à l'occasion de sa visite de courtoisie et lors des auditions. Je me suis fondé, avec mes collègues, sur les critères d'appréciation habituels, parmi lesquels le projet stratégique, dont la longueur ne fait rien à l'affaire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourriez-vous nous dire quelles qualités dans la candidature de Mme Ernotte avaient retenu vos suffrages ? Était-ce son expérience dans une grande entreprise comme Orange ?

Mme Francine Mariani-Ducray. Les délibérations du collège qui nomme s'apparentent à celles d'un jury. Celui-ci forge son appréciation en fonction des critères légaux – expérience, compétence, projet stratégique – et des enjeux identifiés pour l'entreprise concernée. À l'époque, l'environnement numérique de l'audiovisuel public était en changement considérable. L'arrivée de Netflix en France datait de 2014, le groupe Canal+ avait mis en place des offres numériques importantes et nous entrevoyions les bouleversements liés au streaming. Avoir une personnalité qui venait du monde des télécommunications, même sans expérience antérieure dans l'audiovisuel, pouvait à nos yeux constituer un élément de compétence important. Il y avait débat entre une expérience acquise exclusivement dans les médias et une expérience acquise chez des opérateurs confrontés à ces enjeux technologiques et économiques.

Mme Sylvie Pierre-Brossolette. Tous les critères ont été examinés en conscience par tous les membres du collège, en pensant à l'avenir de France Télévisions. Chaque candidat avait des avantages et des inconvénients. En notre âme et conscience, une majorité a pensé que Mme Ernotte avait le plus de qualités pour accomplir cette mission difficile, qui comporte des aspects humains, techniques, technologiques et politiques au sens noble du terme. Soyez assurés que tous les aspects ont été mûrement pesés en conscience par chacun ! Cela a donné le résultat que cela a donné, mais nous avons bien examiné tous les enjeux en pesant le pour et le contre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le fonctionnement du CSA, aujourd'hui l'Arcom, est défini par la loi. Les procédures que vous avez engagées, comme celles que l'Arcom a engagées pour le renouvellement du mandat de Mme Ernotte, sont clairement encadrées. J'indique au rapporteur qu'une réforme de l'audiovisuel public est en cours et qu'il peut tout à fait déposer des amendements s'il souhaite, par exemple, que la procédure de nomination soit ouverte ! La loi actuelle autorise les auditions à huis-clos et une procédure fermée. Le législateur peut faire évoluer ces règles, et j'ai moi-même proposé que les commissions des affaires culturelles de l'Assemblée et du Sénat se prononcent sur ces nominations. C'est nous, législateurs, qui fixons les règles de nomination dans l'audiovisuel public. Votre procédure a respecté la loi en vigueur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président Schrameck, le jeudi 7 mars 2024, vous avez signalé que M. Hollande, alors président de la République, s'était livré à ce qui peut s'apparenter à des pressions pour écarter des candidatures concurrentes de celle de Mme Ernotte. Vous avez déclaré : « *Je n'ai reçu, à une seule exception près, aucune tentative d'influence ou de pression de la part de François Hollande* », ce qui signifie bien qu'il y a eu une exception. Les Français vous rémunéraient à l'époque pour faire preuve de la plus grande imperméabilité aux pressions politiques. Vous reconnaissez, quelques années après, avoir subi une telle pression. La condamnez-vous aujourd'hui devant la Représentation nationale ?

M. Olivier Schrameck. Je croyais m'être expliqué très complètement, au mot près. Je n'ai pas subi de pression de la part du président de la République. Interrogé sur mes rapports avec l'exécutif, j'ai mentionné cette communication téléphonique. Que le président de la République ait pu penser que cela exercerait une influence sur ma détermination, je n'ai pas à en parler. Mais il n'y a pas eu de perméabilité de ma part car je suis resté précisément imperméable ! Je n'ai rien dit, rien répliqué, je me suis contenté d'entendre ce que le président de la République me disait, et j'ai bien pris garde de ne pas communiquer cet échange au collège, parce que je ne voulais pas que ce soit un élément d'information dans le débat qui était

le nôtre. Au surplus, il n'y avait aucune concordance des temps entre cet échange téléphonique et le processus de désignation. Enfin, dans le respect de mon indépendance et de celle du collège, il me semble normal qu'il puisse y avoir des échanges entre le président d'une haute autorité administrative indépendante et les pouvoirs publics, précisément parce que je les considère comme tels et non comme des pouvoirs politiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous nous affirmez sous serment ne pas avoir subi de pression. Pourtant, je rappelle vos propos tenus devant une autre commission d'enquête de l'Assemblée nationale : « *Je n'ai reçu, à une seule exception près, aucune tentative d'influence ou de pression de la part de François Hollande*. » Cela signifie bien qu'à une exception près, vous avez reçu une tentative d'influence ou de pression de la part de François Hollande. Pourquoi affirmez-vous aujourd'hui le contraire de ce que vous avez avoué il y a quelques mois ?

M. Olivier Schrameck. Je récuse à nouveau le terme « *avoué* ». J'ai pu en effet considérer cela comme une tentative d'influence, puisque le président de la République me donnait son avis personnel mais je répète que, pour que cette influence soit corroborée par les faits, elle aurait dû comporter un lien direct avec le processus de désignation, alors que ce lien n'existait pas. Je peux, confronté à la polémique qui a suivi mes déclarations, préciser mes dires. C'est ce que je fais aujourd'hui. Il n'y a nulle contradiction, seulement une précision.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que le rapporteur de cette précédente commission d'enquête était LFI et qu'aujourd'hui il est UDR. Les questions ne changent pas et les réponses non plus.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La différence est que je cite strictement les propos du président Schrameck. Vous évoquez « *une seule exception* » de « *tentative d'influence ou de pression* ». Je ne comprends pas pourquoi vous persistez à dire qu'il n'y en a pas eu alors que c'est précisément l'inverse que vous avez clamé devant la Représentation nationale il y a quelques mois. Je m'étonne d'une telle contradiction mais les Français seront juges, et je sens que je n'obtiendrai pas davantage de réponses sur ce point.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le président a indiqué avoir eu un échange de vues et avoir entendu une opinion, mais ne pas avoir subi de pression politique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mme Mariani-Ducray, un article de *Mediapart* affirme que vous auriez d'abord voté pour d'autres candidats, comme Pascal Josèphe, puis que M. Schrameck vous aurait convaincue de voter pour Mme Ernotte, ce qui aurait fait basculer le vote pour elle. Pouvez-vous vous expliquer devant nous ?

Mme Francine Mariani-Ducray. Le secret des délibérations me semble s'imposer. Je ne peux donc guère aller plus loin…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous conviendrez qu'une absence de réponse à une telle question laisse songeur. Dix ans après, pouvez-vous nous confirmer que vous avez changé votre vote au dernier tour ? Est-il exact, comme l'indique *Mediapart*, que M. Schrameck vous a incitée à le faire ? Il y a eu égalité à l'avant-dernier tour et votre vote a fait basculer l'issue. J'aimerais en connaître la raison.

Mme Francine Mariani-Ducray. Je ne crois pas avoir été interrogée par *Mediapart* ; de toute façon, j'aurais de toute façon répondu que le secret des délibérations s'imposait. Il est exact qu'une audition supplémentaire a été décidée par le collège pour départager deux candidats. La composition du Conseil étant de huit membres sans voix prépondérante, il fallait trouver un moyen de progresser dans la délibération. Le fait que les deux candidats restés en lice aient été à nouveau auditionnés et que le collège ait débattu ensuite a permis qu'une majorité se dégage. Je ne peux guère aller plus loin si je souhaite m'en tenir aux principes qui régissent et doivent régir le fonctionnement du collège.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour résumer : trente-trois candidats, sept auditionnés, plusieurs tours de scrutin, et à la fin, une nouvelle audition de deux finalistes, suivie d'un vote final.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Toujours selon ces mêmes journalistes, M. Schrameck aurait dans son discours introductif sous-entendu qu'il valait mieux écarter certaines candidatures comme celles de M. Hoog ou de Mme Saragosse, pourquoi pas pour favoriser celle de Mme Ernotte. Mme Mariani-Ducray, confirmez-vous avoir été incitée directement ou indirectement à favoriser la candidature de Mme Ernotte ? Par ailleurs, le vice-président du Conseil d'État de l'époque, M. Jean-Marc Sauvé, est-il intervenu d'une quelconque façon pour conseiller cette candidature ?

Mme Francine Mariani-Ducray. C'est une affabulation totale !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourriez-vous détailler davantage ?

Mme Francine Mariani-Ducray. Je ne peux pas dire qu'une intervention a eu lieu alors qu'elle n'a pas eu lieu !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le rapporteur, ce n'est pas parce que les réponses ne vous satisfont pas qu'elles n'en sont pas ! Vous posez des questions, vous obtenez des réponses. Vous mentionnez des articles de presse, et la personne auditionnée vient de qualifier ces allégations d'affabulations. C'est sa réponse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une toute dernière question, et je vous invite à répondre autrement que par : « *Nous ne sommes plus en poste. Cela ne nous concerne plus*. » Quand on voit les promesses de Mme Ernotte en 2015 pour être désignée – instauration d'une comptabilité analytique, rajeunissement de l'audience, accélération de la transformation numérique, favoriser un dialogue social apaisé – et que l'on constate que, dix ans après, elles se sont révélées être des échecs, pour certaines reconnus par elle-même hier, considérez-vous que, si vous étiez en poste à l'Arcom aujourd'hui, vous n'auriez pas renouvelé son mandat ? Quel est votre avis personnel ? S'il vous plaît, ne vous réfugiez pas derrière l'argument selon lequel vous n'êtes plus en fonction.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le rapporteur, nous ne pouvons pas supplier les personnes auditionnées de répondre d'une manière ou d'une autre. Ces personnes ont servi l'État toute leur vie et répondent en transparence. M. le président Schrameck, si vous étiez aujourd'hui président de l'Arcom, nommeriez-vous une nouvelle fois Mme Ernotte ? C'est la question du rapporteur.

M. Olivier Schrameck. M. le rapporteur, vous m'invitez à une uchronie, exercice auquel se livrent certains romanciers mais qui n'entre pas dans mon rôle. Puisque vous souhaitez que je projette mon regard en avant, je vous dirai seulement ceci : si je regarde la période qui a suivi mon mandat, je note que Mme Ernotte a été réélue deux fois, par deux collèges différents, sous la présidence de deux présidents différents. Voilà les faits qui s'imposent à mon esprit. Je n'ai pas à me prononcer en leur lieu et place.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je constate avec une grande frustration que, pour la première fois dans les auditions menées par cette commission, vous n'avez répondu à quasiment aucune des questions que je vous ai posées. Même à cette dernière, vous n'avez pas répondu. Je le regrette vivement car je pense que ceux qui nous écoutent et qui s'intéressent à la procédure de nomination de la présidence de France Télévisions n'auront obtenu aucune réponse. J'espère que les questions de mes collègues nous éclaireront davantage.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le rapporteur, avec tout le respect que je vous dois, cette commission d'enquête n'est pas destinée à répondre à vos frustrations, mais à vos questions. M. le président Schrameck et les anciennes conseillères ici présents vous ont répondu ; chacun se forgera sa propre opinion. Je ne peux laisser dire ici qu'ils ne vous ont pas répondu. Lorsqu'on interroge des personnes, l'important n'est pas d'obtenir les réponses que l'on souhaite. Celles qui vous ont été apportées ne vous satisfont peut-être pas, mais des réponses ont bien été formulées.

Vous avez vous-même qualifié les échanges qui ont eu lieu avec le président Hollande et en avez défini la nature. Je considère que c'est une réponse, que chacun peut ensuite commenter. Je refuse donc que l'on dise que les personnes qui se présentent devant nous n'ont pas formulé de réponse. Les questions complémentaires permettront d'obtenir des réponses complémentaires. Je donne maintenant la parole aux députés présents.

M. Erwan Ballanant (Dem). Avant de poser ma question, je tiens à répondre aux accusations de M. le rapporteur. M. Alloncle, vous nous accusez, moi et d'autres, de manque de professionnalisme : ne profitez pas de votre poste de rapporteur ! Je suis parlementaire comme vous, et ce depuis huit ans ! J'ai dirigé deux commissions d'enquête et je sais comment elles fonctionnent. Les pouvoirs d'un rapporteur ou d'un président sont énormes ; n'en abusez pas et restez dans le cadre déontologique de notre Assemblée nationale.

Vous nous accusez de manque de professionnalisme mais j'ai, pour ma part, entendu de nombreuses réponses. Si vous aviez analysé plus finement le droit et les modalités de nomination des membres du Conseil, vous comprendriez qu'ils sont parfaitement dans leur posture.

Concernant la nomination de M. Schrameck, la procédure implique des obligations, des devoirs de réserve et même de déport. D'ailleurs, les membres actuels de l'Arcom ne pourront pas exercer dans ces professions à l'issue de leur mandat, pour une durée qui est de neuf ans au minimum.

M. Olivier Schrameck. Trois ans au minimum, avec des exigences plus fortes selon les cas.

M. Erwan Ballanant (Dem). Vous mentionnez que des gens nous regardent, M. Alloncle. Nous constatons que vous tweetez en direct – ou plutôt, que vos collaborateurs le font pour vous... Je considère que vous sortez du cadre déontologique et je saisirai la présidente de l'Assemblée nationale à ce propos. On ne tweete pas en direct d'une audition !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le rapporteur, il faut admettre que publier en temps réel sur les réseaux sociaux puisse interpeller certains députés... Chacun a son avis sur le sujet. Vous avez parfaitement le droit de le faire, personne ne vous en empêche, mais M. Ballanant a le droit de s'en émouvoir. Cela ne doit pas nous empêcher d'avancer.

M. Erwan Ballanant (Dem). Mon prétendu manque de professionnalisme est inversement proportionnel à votre incapacité à garder votre calme, M. Alloncle. Je ne vous mets pas en cause personnellement, alors que vous l'avez fait en me qualifiant de non-professionnel. Ce sont vos méthodes que je mets en cause, mais nous en reparlerons.

Mme Céline Calvez (EPR). Nous nous attachons à interroger la neutralité du fonctionnement et des financements de l'audiovisuel public. Dans quelle mesure l'audiovisuel public doit-il ou peut-il se distinguer de l'audiovisuel privé ? Par quels éléments en termes de contenu, d'éditorialisation, de financement, de ressources publicitaires, de choix de création ou de diffusion cette distinction peut-elle ou doit-elle s'opérer ? Au cours de vos mandats, comment l'audiovisuel public, qu'il soit télévisuel, radiophonique ou numérique, a-t-il pu affaiblir ou renforcer ces éléments de distinction ? J'élargis ma question, même si vous n'êtes plus en fonction, à votre appréciation de la situation actuelle.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). M. Schrameck, quelle que soit la manière dont Mme Ernotte a été nommée, j'aimerais avoir votre avis de juriste sur ses propos. Elle considère que le cadre législatif devrait évoluer. Actuellement, en théorie, les chaînes de télévision ne peuvent pas être des médias d'opinion. Dans les faits, il en existe, CNews par exemple. Mme Ernotte estime qu'il faudrait faire évoluer ce cadre législatif pour que les chaînes de télévision puissent devenir des médias d'opinion, ce qui reviendrait à légaliser un état de fait. Ce serait un cadeau à CNews, qui propage sans cesse des idées d'extrême droite et même des propos dangereux pour la sécurité des personnes, comme ce fut le cas récemment avec Rachel Khan mettant clairement en danger Jean-Luc Mélenchon en lui prêtant des propos épouvantables. Considérez-vous, en tant que juriste, qu'une telle évolution serait une bonne chose ?

Par ailleurs, Mme Ernotte a considérablement dégradé France Télévisions ces dernières années. On a assisté à un sondage truqué, à une analyse lunaire de l'audition de Jean-Luc Mélenchon sur un plateau où ne se trouvaient que des personnes hostiles à La France insoumise – en matière de pluralisme, on a vu mieux –. Je pense aussi aux propos islamophobes de Nathalie Saint-Cricq ou à la multiplication des fausses nouvelles par Mme Bouilhaguet. Êtes-vous satisfait d'avoir nommé Mme Ernotte en 2015 ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mme Soudais, nous reconnaissons bien là votre nuance et votre modération…

M. Olivier Schrameck. Sur le plan juridique, la loi du 30 septembre 1986 modifiée énumère les missions considérables qui sont propres au secteur public audiovisuel. Certaines déterminent notre mentalité de citoyens : la lutte contre les discriminations, la promotion de la diversité sociale et culturelle ou encore la défense des droits des femmes, domaine dans lequel ma collègue Sylvie Pierre-Brossolette s'est illustrée par un travail acharné. Mais il en existe beaucoup d'autres. Le législateur a rendu ce secteur responsable de missions relatives à la santé, à l'information, au développement durable, à la promotion de la langue française et des langues régionales, à l'accès des médias pour les publics handicapés, ainsi qu'à la diversité de la création culturelle et artistique. L'énumération est longue. J'insiste sur le fait que le législateur a accordé une très grande importance à ces missions, et il est essentiel que le secteur public ait les moyens de les remplir. C'est pourquoi, dès une délibération de 2013, nous avons insisté sur la nécessité d'un financement suffisant, stable et prévisible.

Vous m'interrogez aussi en tant que juriste et citoyen, et non comme ancien président du CSA. La loi est en effet tout à fait claire : elle impose les mêmes règles fondamentales d'honnêteté, de rigueur, d'impartialité et de pluralisme au secteur privé en particulier hertzien et au secteur public. C'est ce que l'on appelle dans toutes les facultés de droit la coexistence du « pluralisme externe », c'est-à-dire la multiplicité des chaînes, et l'exigence du « pluralisme interne ». Si le législateur estimait que ce pluralisme interne ne devait plus être respecté, nonobstant la gratuité d'allocation des fréquences hertziennes, ce serait sa responsabilité, que je respecterais, bien entendu. Mais si vous me demandez une préconisation, ce n'est pas la mienne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mme Soudais, je ne peux laisser, dans une commission d'enquête filmée, une journaliste salariée du service public être qualifiée d'islamophobe. Nathalie Saint-Cricq a d'ailleurs explicité ses propos. Je ne me fais pas son porte-voix, mais j'indique que le rôle du président de cette commission est de garantir que les Français qui nous écoutent disposent de l'ensemble des éléments. Pour être précis, je pense que qualifier d'islamophobe une journaliste du service public n'est pas adapté. Mme Saint-Cricq a déclaré que si ses propos, tronqués, avaient pu heurter, elle s'en excusait. Par ailleurs, La France insoumise a saisi l'Arcom, qui vous répondra le moment venu.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Je demandais ce que M. Schrameck pensait de la dégradation de France Télévisions depuis l'arrivée de Mme Ernotte.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que c'est l'Arcom qui a récemment renouvelé le mandat de Mme Ernotte…

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je profite de cette occasion pour demander si nous aurons la chance d'entendre les auteurs du rapport sur les conditions sociales commandé par le CSE de France Télévisions. Nous en avons fait la demande et je pense que ce serait précieux. Je suggère aussi au rapporteur de solliciter directement les archives de l'Arcom pour obtenir les enregistrements de ses auditions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. Saintoul, il convient que chacun ici déclare les intérêts qu'il a pu avoir.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). En effet, mais je ne pense pas qu'il s'agisse d'un intérêt en particulier, plutôt d'une responsabilité passée. J'ai été rapporteur d'une commission d'enquête sur l'attribution des autorisations de diffusion sur la télévision numérique terrestre (TNT), dans le cadre de laquelle j'avais déjà eu le plaisir de vous entendre. J'avais d'ailleurs fait exception et salué la performance intellectuelle que vous aviez livrée devant nous, ce qui n'était pas le cas de la plupart des personnes auditionnées à cette occasion.

M. Ajdari a affirmé que l'Arcom ne s'auto-saisit pas. Ce n'est pas vrai, et j'aimerais que vous le confirmiez en tant que juriste et ancien président du CSA. J'aimerais également savoir si, de votre point de vue, l'ancien CSA et l'actuelle Arcom disposent des prérogatives suffisantes au terme de la loi pour accomplir leurs missions, notamment au regard de la jurisprudence renouvelée du Conseil d'État en février 2024 sur le respect du pluralisme et de l'indépendance. En tant que rapporteur, j'ai eu en effet la possibilité d'obtenir des documents internes de CNews qui montraient une véritable culture de la transgression, comme les courriels échangés au sujet d'une émission sur l'avortement qui a fait l'objet d'une sanction. Je me suis alors rendu compte que l'Arcom ne disposait pas de tels moyens pour apprécier s'il y avait une immixtion de l'actionnaire dans la vie éditoriale.

M. Olivier Schrameck. Au CSA, nous avons toujours considéré que la loi nous confiait un rôle d'auto-saisine. J'ai entendu, en effet, mon successeur s'exprimer différemment. D'après les informations que j'ai pu recueillir, il semble que le collège de l'Arcom ait depuis adopté une doctrine selon laquelle il n'examine que les saisines dont il est l'objet. J'ajoute que nous attachions une très grande importance à ces saisines, dont le nombre s'était considérablement développé. Nous avions même mis en ligne un formulaire pour les faciliter, y voyant une forme de « régulation participative » qui répondait à une question de bon sens : le CSA n'a pas les moyens, par lui-même, d'exercer convenablement les fonctions que le législateur lui confie.

Malgré le professionnalisme de la direction des programmes, nous n'avons pu employer qu'une douzaine de personnes, dont plusieurs vacataires, pour observer l'ensemble des programmes de toutes les chaînes, à toute heure. Sur cette base, faute d'un véritable observatoire doté des moyens correspondants, nous n'étions pas en mesure d'exercer nous-mêmes convenablement l'auto-saisine, ce qui peut aider à comprendre l'évolution de la doctrine de l'Arcom.

Par ailleurs, le CSA est destinataire, à sa demande, de documents transmis par les chaînes, mais il en dépend. Il n'a aucun pouvoir d'injonction, ni de mesure conservatoire ou compensatoire. Il n'a aucun pouvoir d'investigation sur pièces et sur place, ce qui fait qu'il ne peut entendre que ce qu'on veut bien lui dire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons beaucoup évoqué les règles de la loi de 1986 qui s'appliquent à l'audiovisuel public comme privé, avec une exigence supplémentaire de pluralisme et d'impartialité pour le service public. L'Arcom a confié à M. Bruno Lasserre, ancien vice-président du Conseil d'État, une mission sur ces exigences. À votre époque, vous vous étiez saisi de situations parfois litigieuses. Considérez-vous aujourd'hui que la loi de 1986 est suffisamment claire et explicite ou bien faut-il renforcer et mieux définir ces critères de pluralisme, d'impartialité et d'honnêteté de l'information, alors que les incidents se multiplient ? Votre arsenal législatif est-il suffisamment solide pour répondre à la polarisation médiatique ?

La gouvernance fait l'objet de nombreux débats. J'ai été rapporteur de la loi portant création de la holding de l'audiovisuel public. Quel est votre regard sur l'organisation actuelle de l'audiovisuel public ? Le *statu quo* est-il acceptable ? Pensez-vous qu'il faille faire évoluer la gouvernance ? La holding vous paraît-elle le bon outil ou faudrait-il aller jusqu'à une fusion des acteurs de l'audiovisuel public ? Je vous interroge non pas comme ancien président du CSA, mais sur la base de vos expériences professionnelles, politiques et de conseiller d'État, pour avoir un regard plus large à l'heure où la polarisation médiatique grandit. J'associe à ma question les anciennes conseillères ici présentes si elles souhaitent intervenir naturellement.

M. Olivier Schrameck. Sur les possibilités d'action du CSA, je dirais qu'un problème de moyens et un problème juridique lié au fonctionnement de l'échelle des sanctions se posent. Je ne reviens pas sur le problème des moyens : l'observation du monde de l'audiovisuel, désormais étendue au numérique, est une tâche immense. Les deux objectifs que je m'étais fixés comme président du CSA étaient d'obtenir des formes de régulation du numérique et de favoriser une coopération européenne face aux grandes plateformes américaines, ce qui a abouti à la directive sur les services de médias audiovisuels de 2018 et à une lutte un peu moins inégale avec les grandes plateformes états-uniennes.

Par ailleurs, j'ai dû faire modifier le processus de sanction dès ma première année d'exercice, car nous n'avions plus de pouvoir disciplinaire. J'avais employé l'expression de « *pouvoir édenté* » car la législation ne respectait pas la distinction entre les pouvoirs d'instruction et de poursuite, d'une part, et les pouvoirs de sanction, d'autre part. La loi du 15 novembre 2013 a rétabli une situation nous permettant de sanctionner. Toutefois, la scissiparité qui en résulte entre le collège lui-même et un rapporteur public indépendant rend la procédure longue et proche d'une procédure juridictionnelle. Un problème de réactivité se posait donc pour le CSA et je n'ai pas de raison de penser qu'il se présente différemment pour l'Arcom.

Un mécanisme d'audiovisuel unique peut se prévaloir de raisons puissantes, notamment pour peser face aux interlocuteurs d'outre-Atlantique, en particulier, et dans le monde numérique. Ce n'est cependant pas une garantie en soi, comme le montrent les problèmes qui surgissent outre-Manche. Une étape intermédiaire sous la forme d'une holding a été envisagée. Toutes les formes de gouvernance sont défendables, à condition d'y consacrer les moyens humains et financiers nécessaires. Les réformes administratives se heurtent toujours à un premier obstacle majeur : celui des réformes d'organigrammes, qui sont coûteuses, tout comme l'uniformisation des statuts qui se fait souvent par le haut. Un second obstacle tient aux difficultés de personnes : il faut veiller à ce que les responsabilités de chacun, que ce soit à la tête de la holding ou des éditeurs, soient clairement formulées. Faute de quoi, la confusion peut conduire à l'irresponsabilité.

M. Erwan Ballanant (Dem). Nous touchons là un sujet qui me semble extrêmement important. Vous avez parlé des moyens. Le CSA, devenu l'Arcom, a vu ses compétences s'accroître. Il est par exemple le référent pour le numérique dans le cadre des lois européennes qui régulent les réseaux et les plateformes. La question qui se pose aux législateurs que nous sommes est de savoir comment articuler la régulation et la juridiction. Qui doit être le juge ? Peut-on imaginer que, sur certaines questions, l'Arcom ait un pouvoir de jugement ou faut-il l'éviter à tout prix ? C'est une question philosophique et politique qui touche à notre État de droit.

M. Olivier Schrameck. Je partirai de l'évolution de la jurisprudence du Conseil d'État en 2024, confirmée en 2025, car sa problématique est au cœur de votre interrogation. Le juge doit intervenir en cas de disproportion manifeste et durable, sans exiger de mesures pointillistes ou discriminatoires que pourrait entraîner, par exemple, le catalogage de telle ou telle personnalité. Cela se traduit en contentieux administratif par la censure de l'erreur manifeste d'appréciation. Dans cette notion réside toute la différence entre la régulation et la juridictionnalisation.

La régulation permet de répondre à des situations précises et concrètes par des règles de comportement inspirées tant par le droit que par la déontologie. Elle assure un suivi des comportements qui n'empiète pas sur l'exercice juridictionnel. C'est pourquoi nous avons développé la co-régulation, avec des labels et des chartes, pour nous associer à des organismes afin de respecter les missions fixées par la loi. Nous pratiquions aussi la supra-régulation, en vérifiant que des acteurs chargés de tâches de régulation, par exemple dans le numérique, les respectaient bien. On ne pourrait concevoir une situation où le juge interviendrait à chaque instant. Il est donc important qu'un régulateur puisse appliquer ce qu'on appelle souvent le droit souple, adapté aux circonstances. Une fois ce droit contesté, le juge doit déterminer si la loi et le règlement ont été respectés.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Imaginons que l'Arcom ait mis en garde une chaîne en juillet 2024 pour un manquement à ses obligations et que, depuis lors, l'Arcom n'ait jamais réexaminé si cette chaîne s'était remise en conformité. Considéreriez-vous qu'il y aurait une forme de négligence de la part de l'Arcom à ne pas se repencher sur ce sujet plus d'un an après ?

M. Olivier Schrameck. Je dois reconnaître que le législateur n'a pas prévu cette responsabilité de suivi. Le CSA, et je pense qu'il en va de même pour l'Arcom, ne peut réintervenir que si un fait nouveau survient qui le conduit soit à renouveler sa mise en garde, soit à la transformer en mise en demeure, voire en sanction. D'où la longueur du processus et la situation réceptrice, et non actrice, de l'autorité de régulation. Votre question me semble donc soulever une problématique susceptible de nourrir la réflexion du Parlement.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Si l'on considérait qu'une assemblée parlementaire avait saisi l'Arcom sur le même sujet – non pas sur une séquence précise, mais sur un manquement déjà observé – et que l'Arcom n'ait pas tenu compte de cette demande, considéreriez-vous qu'il y a une forme de négligence ?

M. Olivier Schrameck. Si un parlementaire saisit l'Arcom, celle-ci analysera sa saisine. Je suppose par hypothèse que, venant d'un parlementaire, cette demande justifiera un examen par le collège mais j'insiste sur le fait que la responsabilité de l'Arcom à cet égard est ponctuelle : à chaque fait peut correspondre une mesure, qu'il s'agisse d'un rappel à l'ordre, d'une mise en garde, d'une mise en demeure ou, au terme d'un processus, d'une sanction. On ne peut tenir compte du passé que dans l'application de l'échelle des sanctions. Par exemple, le fait qu'une mise en demeure n'ait pas été suivie d'effet ou ait donné lieu à une récidive justifie la sanction. C'est un processus très respectueux du contradictoire et de l'équilibre des parties, mais qui provoque une certaine lenteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il me reste à vous remercier tous les trois pour la précision de vos réponses.

Je tiens à indiquer que j'ai été administrateur de Radio France et de France Médias Monde. Je précise donc de manière solennelle que je représente l'Assemblée nationale au sein de ces conseils d'administration. Je n'y représente ni ma personne ni mon groupe politique. L'Assemblée nationale est bien représentée au sein des conseils d'administration de France Télévisions, de Radio France, de France Médias Monde, de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) et de l'ensemble des acteurs de l'audiovisuel public. Nous y représentons l'Assemblée nationale, et non nos groupes politiques ou nos convictions personnelles.

La séance s'achève à seize heures quinze.

———

Membres présents

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, Mme Céline Calvez, M. Aymeric Caron, Mme Sophie Mette, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de M. Roch-Olivier Maistre, ancien président du conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) puis de l'autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) 2

– Présences en réunion 23

Jeudi
11 décembre 2025
Séance de 16 heures 30

Compte rendu n° 9

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission,
puis de
Mme Céline Calvez,
Vice-présidente

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à seize heures trente-cinq.

La commission auditionne M. Roch-Olivier Maistre, ancien président du conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) puis de l'autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM).

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, pour notre dernière audition de la journée, nous sommes heureux de recevoir M. Roch-Olivier Maistre, ancien président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique).

Je rappellerai qu'à votre sortie de l'ENA (École nationale d'administration), vous devenez administrateur de la Ville de Paris puis vous faites partie du cabinet de François Léotard, alors ministre de la culture, entre 1986 et 1988. Vous avez ensuite occupé plusieurs postes dont celui de conseiller pour l'éducation, la culture et la communication à la présidence de la République, alors que Jacques Chirac était président, de 2000 et 2005. Puis vous avez été nommé à la Cour des comptes où vous avez été successivement premier avocat général au parquet général, président de chambre et rapporteur général. En février 2019, vous avez été nommé président du CSA, pour des fonctions que vous avez conservées à l'Arcom ; puis, à la fin de votre mandat, vous avez réintégré la Cour des comptes pour quelques mois.

Vous avez donc vécu le changement radical de nature de ces institutions chargées de la régulation de l'audiovisuel, avec le passage d'une autorité administrative indépendante (AAI) à une autorité publique indépendante (API), qui dispose désormais d'une personnalité morale. Sous votre mandat, l'Arcom a vu ses prérogatives élargies et renforcées, notamment grâce à la loi du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique.

Sous votre présidence, elle a condamné à plusieurs reprises certaines chaînes du secteur privé pour divers faits, sanctions confirmées par le juge administratif à la suite de leur contestation devant le Conseil d'État. Citons les nombreuses condamnations de C8 et de CNews, par exemple en mars 2021 pour des propos racistes proférés par Éric Zemmour, ou encore pour des propos climatosceptiques. Entre décembre 2012 et novembre 2024, cinquante-deux sanctions ont été ainsi prononcées dont seize pour la seule année 2024.

France Télévisions a également été sanctionnée sous votre mandat, notamment pour avoir enfreint des règles relatives à la diffusion de messages publicitaires mais également, le 30 mai 2024, pour méconnaissance de l'ordre de passage des émissions de la campagne officielle en vue de l'élection des représentants au Parlement européen les 8 et 9 juin 2024 ou encore en mars 2023, pour méconnaissance par la chaîne France Info de l'exigence liée à l'honnêteté de l'information.

L'Arcom n'a pas eu la main qui tremble et, lorsque vous avez été saisi, vous avez pris vos responsabilités. Les décisions étaient-elles pour autant les bonnes, notamment au regard du quantum des sanctions ? Ce sont des questions que l'on peut se poser et je ne doute pas que M. le rapporteur vous interrogera sur ce point.

Avant de vous laisser la parole, je souhaite vous poser deux questions.

Le 17 juillet 2024, l'Arcom a adopté une délibération relative au respect du principe de pluralisme des courants de pensée et d'opinion par les éditeurs de services, à la suite de la décision du Conseil d'État du 13 février 2024 qui lui a imposé de ne plus apprécier le pluralisme de l'information à l'aune du seul temps de parole des personnalités politiques. Comment avez-vous interprété cette décision du Conseil d'État ?

Au cours de son audition par la commission d'enquête, M. Martin Ajdari a été interrogé par le rapporteur sur une série de manquements potentiels à l'honnêteté, à la rigueur et au pluralisme de l'information sur les antennes de l'audiovisuel public. À la question de savoir pourquoi l'Arcom ne s'était pas prononcée sur toutes ces entorses, il a répondu : « *C'est une pratique constante, antérieure à ma prise de fonctions : l'Arcom ne se prononce que sur saisine.* » Pouvez-vous confirmer qu'il s'agit d'une pratique dénuée de fondement législatif ? Quelles en sont les justifications ?

Avant de vous céder la parole, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations, et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous inviter, monsieur le président, à lever la main droite et à dire : « Je le jure ».

(M. Roch-Olivier Maistre prête serment.)

Je précise pour ma part que je représente l'Assemblée nationale au conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024, après l'avoir représentée au conseil d'administration de Radio France, et que j'ai été corapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

M. Roch-Olivier Maistre, ancien président du CSA puis de l'Arcom. Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de l'occasion que vous me donnez de m'exprimer devant votre commission d'enquête sur la situation et les perspectives de notre audiovisuel public. Avant de répondre à vos questions, je me propose de partager avec vous quelques constats sur la place du service public dans notre paysage audiovisuel, d'aborder ensuite quelques questions auxquelles il est confronté et d'évoquer enfin quelques pistes de réflexion pour l'avenir. Je précise qu'il s'agit là bien évidemment de réflexions personnelles dans la mesure où je n'exerce à ce jour aucune responsabilité dans ces domaines.

Je constaterai d'abord que le paysage audiovisuel est en pleine métamorphose. Il est structuré autour de grands groupes privés nationaux puissants – Bouygues avec le pôle TF1, Bertelsmann avec le pôle M6, Vivendi avec le pôle Canal+, CMA CGM avec CMA Media, d'autres encore – ainsi que de grands acteurs privés internationaux plus puissants encore – YouTube, Netflix, Amazon, Disney pour n'en citer que quelques-uns –. Autrement dit, on est très loin de du monopole d'État sur la télévision et la radio que j'ai connu dans ma lointaine jeunesse. Dans ce paysage de plus en plus ouvert, de plus en plus concurrentiel, le service public, bien que puissant, est devenu un acteur parmi d'autres.

J'insiste sur le fait que l'économie des médias nationaux historiques, qu'il s'agisse de la presse écrite, de la radio ou de la télévision, est menacée, le mot n'est pas trop fort. La part des acteurs numériques dans le marché publicitaire national va passer d'un peu plus de 52 % à 65 % en 2030, avec une moitié captée par les quatre grandes plateformes extra-européennes

que sont Alphabet, Meta, Amazon et TikTok. Le défi majeur que notre pays doit relever dans le domaine de l'audiovisuel est celui de notre souveraineté démocratique et culturelle, expression que beaucoup de parlementaires ont utilisée, à juste titre. À mes yeux, l'urgence est de soutenir nos médias publics et privés et non de les affaiblir.

Enfin, ce nouveau paysage est marqué par une profonde révolution des usages. Les Français regardent chaque jour un peu plus les contenus de leurs choix, au moment de leur choix, sur le support de leur choix, avec, point lui aussi majeur, une fracturation des usages entre les générations. Avec le déploiement de la fibre, la TNT (télévision numérique terrestre) n'est plus que pour 16 % de nos compatriotes le seul mode d'accès aux contenus audiovisuels. En quarante ans, nous sommes passés de l'ère de la rareté à l'abondance de l'offre, de la contrainte du monopole à la liberté de choix au point qu'on parle de fatigue informationnelle, voire d'exode informationnel.

J'en viens à mon deuxième constat : le service public participe de l'équilibre de notre paysage audiovisuel. Financé sur fonds publics, il est d'abord porteur d'une offre extraordinairement riche et diversifiée, distincte de celle des acteurs privés. Sa contribution à l'offre audiovisuelle est majeure. Il suffit pour s'en convaincre de constater la densité et la variété de l'offre sur les plateformes du service public, qu'il s'agisse d'Arte.tv, de Radio France avec ses podcasts, de Madelen-INA, formidable plateforme de l'Institut national de l'audiovisuel, de France TV, bien évidemment, ou de France Info. C'est un véritable trésor, un formidable atout et une chance pour notre pays.

Le service public, soumis à un cahier des charges exigeant, il ne faut pas l'oublier, est pour beaucoup de nos compatriotes un acteur central pour leur information, pour l'accès au savoir, à la culture, à la connaissance, au divertissement mais aussi pour l'accès – en clair, modalité qui tend à disparaître – aux événements sportifs majeurs auxquels ils sont attachés, comme le Tour de France, pour ne citer que celui-là. C'est un élément de notre rayonnement international.

Le service public est aussi un maillon décisif du financement de la production audiovisuelle et cinématographique. Il contribue, on l'oublie trop souvent, à la vivacité d'un secteur de la création dont le savoir-faire profite aussi aux acteurs privés.

Troisième et dernier constat, les Français manifestent à l'égard du service public, un attachement profond même s'il n'exclut pas la critique – justement parce qu'ils sont français –. Ils l'expriment d'abord à travers les audiences : le bloc service public représente à lui seul 30 % des audiences de télévision et de radio, ce qui est considérable. France TV et Radio France sont les premiers groupes sur leurs marchés respectifs. Les Français l'expriment aussi quand on les interroge. D'après un sondage publié le week-end dernier dans *La Tribune Dimanche*, 69 % d'entre eux disent avoir une bonne image de l'audiovisuel public. Celui-ci bénéficie d'un niveau de confiance remarquable dans un contexte général de défiance à l'égard des médias.

Le service public est néanmoins confronté à plusieurs questions. J'en évoquerai trois parmi d'autres.

La première est celle de son public. Son audience suit l'évolution démographique de notre pays : elle est âgée. C'est un problème auquel sont confrontées toutes les chaînes de télévision mais les chaînes du groupe France Télévisions comme les stations de Radio France réalisent leurs parts d'audience les plus larges auprès des 65 ans et plus. Or le service public a bien évidemment vocation à s'adresser à tous les Français, jeunes et moins jeunes. Pour chacune de ces entreprises, pour les tutelles aussi, il y a là une question majeure de stratégie, qu'il s'agisse de l'offre ou des vecteurs de diffusion nécessaires pour toucher les publics là où ils sont.

La deuxième question est celle de l'efficience du service public et de ses coûts. Ce débat, qui a déjà beaucoup occupé les travaux de votre commission, est légitime compte tenu des problèmes de nos finances publiques. Il occupe d'autres pays comme la Grande-Bretagne, la Suisse ou l'Allemagne.

Tout a été largement dit – et bien dit, mais je ne veux pas être de parti pris – par la Cour des comptes dans les récents travaux qu'elle a consacrés aux différentes entités de l'audiovisuel public. Ces rapports sont plus équilibrés qu'il n'y paraît. Ils soulignent, d'un côté, les atouts et les avancées significatives réalisés par ces entreprises depuis les précédents contrôles effectués par la Cour et, d'un autre côté, les marges de progression importantes qu'elles ont devant elles, en particulier s'agissant du modèle social à l'heure du numérique. Par ailleurs, ils mettent à raison en évidence la part de responsabilité qui incombe aux tutelles, tant l'environnement de ces entreprises a été chahuté.

Le modèle de gouvernance est entouré d'incertitudes depuis près de deux ans, si je prends comme repère la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle déposée par le sénateur Lafon. L'audiovisuel public est aussi soumis à des injonctions contradictoires : des chaînes ont dû fermer, comme France Ô ; des chaînes qui devaient fermer, comme France 4, ont finalement été maintenues. Les trajectoires budgétaires ont été aléatoires, notamment ces deux dernières années. Soulignons aussi que ces entreprises n'ont toujours pas de contrats d'objectifs et de moyens (COM).

La troisième question est l'impartialité, question aussi vieille que l'histoire de la radio et de la télévision, et j'ai le privilège de l'âge dans cette salle. C'est d'abord sur l'indépendance du service public à l'égard de l'exécutif et des pressions politiques que les débats se sont focalisés. J'invite ceux qui ne les auraient pas lus à ouvrir les *Mémoires* d'Alain Peyrefitte pour se plonger dans cette période où le journal télévisé se faisait dans le bureau du ministre de l'information, temps béni que regrettent certains mais temps révolu et qui doit le rester. C'est davantage en termes d'impartialité que s'est ensuite posée cette question, au regard des dispositions de la loi de 1986 relative à la liberté de communication, des cahiers des charges et du mode de financement. Cette notion est assez délicate car elle se distingue de celle du pluralisme, même si elles sont liées. Le service public est soumis à l'obligation de respect du pluralisme des courants de pensée et des opinions et il a vocation à accueillir tous les débats mais sa ligne éditoriale doit respecter un principe d'impartialité : elle ne peut être ni partisane, ni militante.

Cela suppose que soit déployé en interne, notamment au sein des rédactions, des procédures, des protocoles permettant de s'en assurer et, le cas échéant, de traiter les incidents. C'est là que les comités d'éthique jouent tout leur rôle. Incontestablement, pour ces comités, il y a des marges de progression, nous en avions parlé l'année dernière dans le cadre des travaux de la commission d'enquête sur l'attribution, le contenu et le contrôle des autorisations de services de télévision à caractère national sur la télévision numérique terrestre sur la TNT. Votre rapport, M. Saintoul, formulait différentes propositions en la matière. J'en avais exposé plusieurs devant vous. La mission récemment confiée à Bruno Lasserre sera de ce point de vue sans doute très riche en propositions.

Quelles pistes de réflexion peut-on explorer ? Tout en me gardant d'empiéter sur une compétence qui revient exclusivement au législateur, j'exprimerai devant vous une double conviction. La première, c'est que nous avons besoin d'un service public fort, parce qu'il remplit auprès des Français des missions spécifiques et qu'il contribue au pluralisme de l'offre. Tous nos voisins, sans exception, ont un service public, parfois bien mieux financé que le nôtre – la BBC

ou le service public allemand perçoivent ainsi un financement deux fois supérieur. Notre service public contribue à l'équilibre économique du secteur. Les acteurs privés ne manquent d'ailleurs pas de souligner leur inquiétude face aux risques que pourrait faire courir une privatisation de cet acteur, notamment au regard des tendances du marché publicitaire. S'il est légitime de le réformer, on aurait tort de jeter le bébé avec l'eau du bain. Ce serait une perte considérable pour les Français, pour notre souveraineté, dans une période où prospèrent fausses informations, ingérences étrangères mais aussi influences des contenus étrangers, notamment nord-américains. Ce serait aussi un manque pour notre cohésion sociale.

Ma deuxième conviction, c'est qu'il faut redonner à ces entreprises un cap clair, en termes tant de missions et de périmètres que de trajectoires financières. Comme toutes les entreprises, les entreprises du service public ont besoin de visibilité et de stabilité. Face au bouleversement du secteur, tous les acteurs privés sont en mouvement et se réorganisent. Le service public doit s'inscrire dans cette évolution et c'est la responsabilité de l'État de fixer sa ligne d'horizon.

Une indispensable réflexion s'impose sur les missions et le périmètre des entreprises de l'audiovisuel public, l'objectif central étant, à mon sens, une offre qui diffère de celle du privé. Cette réflexion, à laquelle toutes les parties prenantes seront associées, doit être menée sereinement et de manière transpartisane. Il faut que le service public soit soutenu par la nation et par ses représentants.

La tendance pour les médias, c'est le concept de média global. Pour ma part, je l'ai dit à plusieurs reprises, je suis favorable à la convergence des entreprises et à une présidence unique du service public, un service public rassemblé, comme c'est le cas dans tous les grands services publics européens sans exception – BBC, RTBF, RAI, SSR, RTVE –, avec une stratégie d'ensemble qui se décline par vecteur de diffusion. Les entreprises privées ont une stratégie et il faut une stratégie de service public pour reconquérir les publics et pour déployer une offre numérique dynamique et une offre de proximité pertinente.

Une fois ce travail mené, il faut une trajectoire financière qui soit cohérente avec les missions et le périmètre qui aura été arrêté : c'est ma troisième piste de réflexion. Cette trajectoire, inscrite dans la durée, devra coïncider avec les contrats d'objectifs et de moyens, qui eux-mêmes devront coïncider avec le mandat du président.

Enfin, dernière piste, mon expérience de ces dernières années me conduit à être favorable à un mode de désignation du président suivant le droit commun des sociétés ou s'en rapprochant, avec une validation par le régulateur pour garantir l'indépendance. C'est un élément qui fait partie de la réflexion sur la réforme de l'audiovisuel public sur lequel nous pourrons revenir. Il est urgent que l'État clarifie ses attentes à l'égard du service public, il le mérite.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le président, si vous me permettez, afin que tout le monde comprenne, vous souhaitez que la nomination des dirigeants de l'audiovisuel public passe par les conseils d'administration des entreprises et soit validée par le régulateur, en l'occurrence l'Arcom ?

M. Roch-Olivier Maistre. Oui. Je terminerai par les réponses à vos questions, monsieur le président. S'agissant du pluralisme, d'abord, je rappelle qu'il s'agit d'un principe constitutionnel. Le Conseil constitutionnel a eu l'occasion de le rappeler dans des décisions de principe en 1984 et 1986, notamment lorsqu'il a examiné la loi de 1986. Il est inscrit dans cette

loi pour des raisons liées aussi au contexte dans laquelle elle a été élaborée. Il existait une poignée de chaînes de télévision mais TF1 allait être privatisée : il fallait bien évidemment imposer une obligation de pluralisme pour éviter un déséquilibre majeur dans le débat public, avec cette première chaîne aux audiences considérables.

La pratique du régulateur depuis près de quarante ans a toujours été de considérer que le législateur avait entendu demander un contrôle du pluralisme politique et qu'il s'agissait donc de veiller à ce que les forces qui concourent au débat démocratique aient un accès équitable à tous les médias occupant des fréquences appartenant à l'État. Tous mes prédécesseurs prestigieux, souvent membres du Conseil d'État, ont eu cette lecture qui n'avait jusque-là pas appelé d'observations. Grâce aux fameux temps de parole que les chaînes de télévision et de radio sont tenues de lui communiquer tous les mois, le régulateur procédait à une balance chaque trimestre pour s'assurer du respect de l'équilibre et intervenait, le cas échéant, auprès des opérateurs, avec une vigilance renforcée en période électorale.

Cette interprétation a été modifiée en 2024 par une décision du Conseil d'État, qui a considéré que, au-delà du pluralisme politique, il fallait pouvoir prendre en compte plus largement l'ensemble des programmes et des intervenants. Dans sa générosité, il a laissé six mois au régulateur pour trouver le mode d'emploi, ce que nous sommes parvenus à faire grâce à une délibération de 2024.

Par ailleurs, l'Arcom peut, depuis maintenant de nombreuses années, être saisie par les Français et les parlementaires mais, juridiquement, rien ne l'empêche de s'autosaisir. – cela renvoie à une problématique un peu théorique. Lors de la dernière année de mon mandat, il y a eu, je crois, 120 000 saisines, ce qui est considérable. J'ai pu constater que les cas sur lesquels le collège était enclin à s'autosaisir correspondaient toujours à ceux motivant les saisines des Français ou des parlementaires.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, monsieur le président, de nous avoir donné cette hauteur de vue et de nous avoir permis d'envisager des pistes pour l'avenir de l'audiovisuel public. Je constate que vous avez pu aller au-delà de ce que le devoir de réserve vous aurait auparavant imposé : vous vous êtes déclaré favorable à une convergence des entreprises de l'audiovisuel et avez souligné la nécessité d'une trajectoire financière cohérente. Je retiens en outre votre proposition de voir nommés les dirigeants de l'audiovisuel public selon le droit commun, autrement dit par le conseil d'administration des entreprises et non plus simplement par le régulateur. Je laisse maintenant la parole à M. le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais vous faire réagir. Le président de l'Arcom, M. Ajdari, lors de la première audition de notre commission d'enquête, a reconnu que les chaînes privées avaient été l'objet de deux fois plus de mises en garde, de mises en demeure et de sanctions que les chaînes publiques. Il a aussi admis que sur les quinze dernières années, C8 et CNews avaient subi près de 8 millions à 10 millions d'euros de sanctions pécuniaires alors que l'audiovisuel public n'a pas eu un centime à payer à ce titre. Vous avez été président de l'Arcom pendant cette période : comment expliquez-vous cet écart abyssal ? L'audiovisuel public est-il à ce point irréprochable ?

M. Roch-Olivier Maistre. La réponse est simple : c'est toute la différence entre un éditeur qui manque de façon répétée à ses obligations malgré des mises en garde et des mises en demeure successives, malgré des sanctions, petites, moyennes puis grosses, et un éditeur qui globalement respecte ses obligations, même si certains éléments dans ses pratiques appellent des observations de la part du régulateur – je pourrai vous en citer certaines –. L'Arcom ne peut pas

prononcer directement de sanctions. Il doit y avoir au préalable un manquement ayant conduit à une mise en demeure, la mise en demeure étant considérée par le juge comme un premier degré de sanction, susceptible de recours. Le service public ne s'est pas trouvé, en tout cas pas sous mon mandat, dans une configuration où des procédures de sanction auraient pu être enclenchées.

Par ailleurs, si le juge considère que nos sanctions sont disproportionnées, il n'hésite pas à le dire. La première mesure que j'ai été amené à prendre en tant que président de l'Arcom a été de verser un chèque de 1 million à C8 – ce qui n'était pas la décision la plus agréable à prendre pour un magistrat de la Cour des comptes –, la décision du collège précédent d'infliger une sanction à cette chaîne ayant été annulée par le Conseil d'État, selon un contentieux en responsabilité. C'est vous dire combien ces décisions, placées sous le contrôle du juge, sont pesées et soupesées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au-delà de la théorie, je vais citer des cas concrets. Je les ai déjà soumis à votre successeur M. Ajdari, qui ne m'a pas vraiment répondu mais je dois dire à sa décharge qu'il n'était pas à la tête de l'Arcom au moment des faits.

Le 2 novembre 2022, alors que vous étiez en fonction, un chroniqueur de France Inter appelait à « *baiser les femmes des chasseurs* », ajoutant qu'il se chargerait lui-même de la femme du président de la Fédération nationale des chasseurs, M. Willy Schraen. L'Arcom a alors réagi de la manière la plus faible possible en recourant au premier échelon des sanctions : une simple lettre de rappel à la loi demandant à ne pas banaliser les violences faites aux femmes. Trois semaines plus tôt, le 5 octobre 2022, Cyril Hanouna appelait la maire de Paris à « *fermer sa gueule* » et à « *chasser les rats la nuit au lieu de dire des conneries* ». L'Arcom a choisi la sanction la plus lourde possible : une amende de 300 000 euros. Comment justifiez une telle différence ? Ne pensez-vous que, pour nombre de Français, c'est faire deux poids deux mesures ?

M. Roch-Olivier Maistre. Il y a une gradation dans les interventions du régulateur. Le premier échelon est la lettre de mise en garde, dont la tonalité est plus ou moins ferme suivant la nature du manquement. Face à un manquement caractérisé à une disposition de la loi ou à une disposition conventionnelle auquel est tenu l'éditeur, l'Arcom peut prononcer une mise en demeure. C'est seulement quand un même manquement que celui qui a fait l'objet d'une mise en demeure ou un manquement de même nature est constaté qu'une procédure de sanction peut être enclenchée. Il ne revient pas au collège de l'Arcom de la lancer : l'instruction est confiée à un rapporteur indépendant, membre du Conseil d'État, qui a le monopole des poursuites en la matière. En se fondant sur le dossier transmis par le directeur général de l'Arcom, il apprécie la nature du manquement, prend en compte les mises en demeure préalables, et décide s'il y a matière à engager une procédure de sanction. Il instruit à charge et à décharge, transmet son rapport au collège, lequel entend les parties dans une procédure quasi-juridictionnelle. Il revient ensuite au collège de prononcer la sanction.

Pour revenir à vos cas concrets, monsieur le rapporteur, je rappellerai que C8 avait déjà fait l'objet d'une longue série de sanctions, dont l'Arcom pourra sans doute vous fournir un récapitulatif ; or la récidive conduit à augmenter le barème de la sanction. Pour l'autre éditeur, le régulateur était beaucoup moins intervenu, ce qui justifie le recours au premier échelon des sanctions, qui est la lettre de mise en garde.

Je donnerai d'autres exemples. L'année dernière, nous sommes intervenus dans l'épisode de l'humoriste Guillaume Meurice, dont la chronique, au lendemain du 7 octobre, a choqué beaucoup de nos compatriotes de confession juive. La mise en garde a été très ferme et elle n'est sans doute pas étrangère à la décision subséquente de Radio France de mettre fin à

cette collaboration. Le régulateur a également prononcé une mise en garde à la suite des propos tenus par Patrick Cohen, dans l'émission « C à vous », sur l'affaire de Crépol. Et s'il y a réédition de ce type de manquement, je ne doute pas que l'Arcom prononcera une mise en demeure, voire engagera une procédure de sanction.

Néanmoins, nous ne sommes pas dans le même cas de figure. Nous parlons d'un éditeur qui a réitéré les manquements, de manière inédite dans l'histoire de la télévision, sur une période très longue – vous avez déclaré être un enfant de la télé ; je le suis aussi –. Les sanctions avaient commencé bien avant mon mandat. C'est pourquoi le degré d'intervention est plus élevé ; d'ailleurs, toutes les sanctions ont été validées par le Conseil d'État et, pour plusieurs d'entre elles, par la Cour européenne des droits de l'homme.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À vous entendre, les manquements doivent être répétés avant de conduire à des sanctions pécuniaires de plusieurs centaines de milliers d'euros. De la même façon, il faut donc que les appels à commettre des violences sur les femmes soient réitérés pour être sanctionnés par l'Arcom. Cela est relativement choquant. Condamnez-vous ce cas précis ? Même si ce n'est pas lui qui a pris la décision, M. Ajdari a évoqué une tolérance particulière à l'égard de l'humour ; personnellement, je ne trouve pas cela drôle et je ne suis pas le seul…

M. Roch-Olivier Maistre. Le collège de l'Arcom a pesé le pour et le contre sur ce dossier et je ne peux pas revenir sur une délibération prise à la lumière des éléments dont il disposait.

Toutefois, je ne peux pas laisser dire que le collège de l'Arcom n'a pas été attentif à la place des femmes dans les médias. Bien au contraire ! C'est l'un des axes d'action décisifs du régulateur. J'en veux pour preuve toutes les initiatives prises, et qui portent leurs fruits, pour limiter l'accès aux sites pornographiques ou pour garantir la parité et la place des femmes dans les médias. Ce point central est désormais inscrit dans toutes les conventions qui lient les éditeurs et beaucoup de progrès ont été faits en la matière.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, monsieur Maistre, lorsque vous donnez des exemples, je vous remercie de citer précisément ce qui a été dit, d'aller au bout de ces sujets importants et de les replacer dans leur contexte. Je ne suis pas l'avocat de l'Arcom, mais il faut être précis. En l'occurrence, l'Arcom a publié un communiqué, dans lequel elle indiquait avoir relevé dans la chronique des propos dégradants à l'égard des femmes, dont certains visaient même spécifiquement l'une d'entre elles, pouvant s'analyser comme une banalisation des violences sexuelles faites aux femmes, et ce en l'absence de condamnation explicite desdits propos.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je me concentrerai sur des mesures prises par l'Arcom lorsque vous étiez à la tête de cette autorité publique indépendante. Dans une interview du 28 mars 2024, Mme Van Reeth, directrice de France Inter, expliquait les faits en soulignant que France Inter est une radio « progressiste » et qu'elle l'assume. Vous conviendrez que le progressisme est une identification politique, au même titre, par exemple, que le conservatisme. C'est donc une rupture fondamentale avec les principes légaux d'honnêteté, d'indépendance, de pluralisme et de neutralité, qui sont d'ailleurs des principes à valeur quasi-constitutionnelle puisqu'ils sont rappelés dans les décisions du Conseil constitutionnel. Vous étiez président de l'Arcom à l'époque. Pourquoi ne pas avoir, au minimum, rappelé à l'ordre, voire sanctionné, la directrice de France Inter ? Beaucoup s'interrogent sur les liens entre l'Arcom et l'absence de sanctions face à des propos pourtant graves.

M. Roch-Olivier Maistre. Je ne peux pas vous laisser dire que le service public et les chaînes privées seraient traités différemment ! Les services de l'Arcom, auxquels je veux rendre hommage car les fonctionnaires qui s'occupent de ces questions sont tout à fait remarquables, instruisent toutes les saisines et les autosaisines de manière équivalente : les séquences sont visualisées, replacées dans leur contexte et font l'objet d'une analyse juridique – sa direction des affaires juridiques est très étoffée –. Ces affaires font ensuite l'objet d'une délibération du collège, qui comprend neuf membres ; les contenus sont souvent visionnés une nouvelle fois, afin de s'assurer de la justesse du propos.

Cependant, l'Arcom intervient très peu au regard des milliers d'heures de programmes diffusés chaque année à la télévision et à la radio. La raison en est simple : la loi de 1986 relative à la liberté de communication est fondamentalement, comme son nom l'indique, une loi de liberté ; son article 1er dispose que « *la communication […] est libre* ». Et la première mission confiée à l'Arcom est de protéger cette liberté. Par conséquent, le régulateur n'intervient que lorsque des dispositions de la loi sont explicitement remises en cause, de manière étayée. Une mise en demeure doit avoir une motivation juridique extrêmement solide, au risque, sinon, d'être annulée par le Conseil d'État. L'Arcom y fait très attention.

Lorsque j'ai pris mes fonctions, l'Arcom était sous le coup de deux annulations majeures de son histoire. La première concernait l'abrogation de l'autorisation de diffusion de la chaîne Numéro 23 – vous vous souvenez sans doute de cet épisode –. Cela a été un choc pour l'institution. La deuxième concernait la sanction à l'encontre de C8, déjà évoquée, qui a conduit l'institution à un contentieux indemnitaire.

L'Arcom fait donc très attention à cet équilibre entre la préservation d'une liberté publique fondamentale – la liberté de communication – et le respect, par les éditeurs, de leurs obligations. Elle n'intervient que lorsque c'est nécessaire. La directrice de France Inter s'est exprimée, elle porte la responsabilité de ses propos. En matière de pluralisme, au sens des missions qui sont confiées par le régulateur, le service public a parfois été mis en cause par l'Arcom : je pense à des interventions à l'encontre de France Culture ou d'autres médias pour des raisons de déséquilibre. Elle le fait toujours à bon escient, après un examen attentif, scrupuleux et conforme à la loi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Permettez-moi de revenir sur une décision du Conseil d'État du 13 février 2024 – durant votre présidence – visant à étendre l'éventail des personnalités pour lesquelles le temps de parole doit être comptabilisé. Vous avez donc été le premier président de l'Arcom à la mettre en œuvre. Pourquoi Philippe de Villiers avait-il été classé dans la catégorie des intervenants politiques, à la différence d'Éric Dupond-Moretti, de Daniel Cohn-Bendit ou de Cécile Duflot ? M. Ajdari a expliqué que Philippe de Villiers avait participé à une campagne électorale en 2022. Je n'ai pas pu lui répondre sur le moment mais je voudrais souligner que M. Dupond-Moretti, lors de la dernière campagne pour les élections législatives de 2024, s'était déplacé dans ma circonscription afin de soutenir le candidat macroniste contre moi. Je ne comprends donc pas les règles de l'Arcom et j'ai l'impression que le président ne les comprend pas lui-même. Pourriez-vous les clarifier ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela n'a pas empêché notre rapporteur d'être élu. Comme quoi tout est possible !

M. Roch-Olivier Maistre. La classification de personnalités telles que Philippe de Villiers n'est pas liée en tant que tel à la décision du Conseil d'État. En l'occurrence, l'Arcom a appliqué les règles du pluralisme politique qu'elle pratique depuis la création de l'institution.

Elle comptabilise, au premier chef, des personnalités qui détiennent un mandat électif, quel qu'il soit, ou qui sont membres d'un parti politique. Par excroissance, l'Arcom est amenée à comptabiliser aussi des personnalités qui ont pu détenir un mandat et qui l'ont provisoirement perdu, mais qui aspirent à le reconquérir, ou celles qui ont quitté une formation politique mais qui montrent, par différentes initiatives, leur volonté de revenir dans le débat public. Elle s'appuie en particulier sur des arrêts du Conseil d'État qui précisent les critères qu'elle peut appliquer. Et cette liste est régulièrement mise à jour.

Dans un premier temps, l'Arcom avait indiqué à Philippe de Villiers qu'il ne serait pas comptabilisé puisqu'il avait envoyé un courrier indiquant qu'il entendait renoncer à toute activité politique, quelle qu'elle soit. Néanmoins, les choses ont évolué puisqu'il s'est vu offrir une tribune permanente une fois par semaine. Et ce serait faire injure à Philippe de Villiers de considérer qu'il est en dehors du débat politique – il serait probablement piqué au vif –.

S'agissant des autres personnalités, l'Arcom appréciera s'il y a matière à les comptabiliser ou non, compte tenu de ses critères.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon vous, néanmoins, et en votre qualité d'ancien président de l'Arcom, M. Dupond-Moretti, M. Cohn-Bendit ou Mme Duflot doivent-ils être considérés comme des personnalités politiques, à l'instar de M. de Villiers ?

M. Roch-Olivier Maistre. Je ne vais pas me substituer au collège actuel de l'Arcom, auquel il incombe de répondre à cette question – mon prédécesseur vous a en tout cas fait cette réponse, que je fais volontiers mienne –. Quelle est la ligne ? Dès lors qu'une personne est engagée dans l'action politique, elle a vocation à être comptabilisée. Ce sont les indices que le Conseil d'État nous invite à prendre en compte.

Votre question m'amène à faire une observation plus large sur le pluralisme. Je n'ai en effet pas complètement répondu, M. le président, à la question que vous avez posée tout à l'heure.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez plutôt au bout de votre réponse à la question du rapporteur, car le sujet est essentiel. Au-delà des cas personnels cités par le rapporteur, on peut effectivement s'interroger lorsque d'anciens responsables politiques, d'anciens ministres, quel que soit leur bord politique, interviennent dans les médias et contribuent au débat public et médiatique. Ce serait bien que vous nous expliquiez quelle est la règle, selon vous.

M. Roch-Olivier Maistre. C'est un point toujours délicat, qui suscite des discussions au sein de l'Arcom et donne parfois lieu à des recours contentieux. Philippe de Villiers a d'ailleurs fait un recours, qu'il a perdu, concernant sa classification en tant que personnalité politique, le Conseil d'État nous ayant donné raison sur le fait de le comptabiliser. L'appréciation repose sur l'engagement de la personne, ou pas, dans l'action politique. On peut avoir été parlementaire ou ministre et renoncer à une carrière politique, pour passer à autre chose, voire devenir animateur de télévision – cela arrive – ! La question est de savoir si la personne reste dans le jeu politique, si elle soutient ou non une famille politique par son action.

Les règles en vigueur en France en matière de pluralisme politique n'ont pas d'équivalent. Dans la plupart des démocraties, elles ne s'appliquent que pendant les périodes électorales, afin de garantir l'équité des scrutins ; il faut veiller à respecter un équilibre et faire en sorte que les candidats ne soient pas discriminés dans les médias. En 1986, la France a fait

un choix différent, pour des raisons historiques, liées à la manière dont l'audiovisuel s'est constitué : on est parti d'un monopole d'État vers un paysage beaucoup plus large. Un dispositif particulièrement raffiné a été institué ; il l'est de plus en plus, même. Ce n'est pas banal de demander à tous les médias de communiquer chaque mois, à une autorité administrative, la liste des personnalités politiques qu'ils reçoivent et leurs temps de parole. Le travail est fait et mobilise de nombreux collaborateurs. Un dialogue se noue entre l'autorité et les médias, qui pèse d'ailleurs sur eux. La lecture qui a été faite de la loi en 2024 a considérablement renforcé ce système, en demandant au régulateur de porter un regard sur l'ensemble des programmes et des intervenants – cet exercice est encadré par une délibération adoptée par l'Arcom en juillet 2024.

Cependant, nous aboutissons à un degré de complexité qui me paraît faire perdre l'objectif central de vue, c'est-à-dire que les forces politiques qui concourent au débat démocratique aient un accès équitable aux médias. Il faudra que le législateur, dont c'est la responsabilité, conformément à l'article 34 de la Constitution selon lequel la loi fixe les règles relatives à la liberté, au pluralisme et à l'indépendance des médias, clarifie ce débat, parce que les règles deviennent de plus en plus compliquées à appliquer, non seulement pour les médias, mais aussi pour le régulateur.

Mme Céline Calvez, vice-présidente de la commission d'enquête, assure la présidence de l'audition jusqu'au terme de celle-ci

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais revenir sur la décision du Conseil d'État d'invalider l'une des sanctions prononcées par l'Arcom à l'encontre de C8, ce qui a conduit l'autorité à verser un chèque de 1 million d'euros à la chaîne. Vous avez dit, je cite : « *Ce n'était pas la décision la plus agréable à prendre pour un magistrat de la Cour des comptes.* » Pouvez-vous nous donner les raisons de cette invalidation et nous expliquer pourquoi vous avez dit que cette décision n'était pas la plus agréable à prendre ?

M. Roch-Olivier Maistre. Il est tout simplement très désagréable pour une autorité administrative de voir sa décision annulée par le Conseil d'État ; cela veut dire que son analyse juridique n'était pas pertinente et que son intervention n'était pas juste. C'était la première fois que l'autorité utilisait une faculté que lui confère la loi de 1986 consistant à priver une chaîne de télévision de ressources publicitaires – pour deux semaines en l'occurrence –. Considérer que l'autorité a commis une erreur de droit n'est pas très agréable et lorsque vous êtes magistrat, ce n'est jamais très plaisant ; c'est tout ce que je voulais dire. Je me suis bien sûr acquitté de l'obligation qui incombait à l'autorité, dont la feuille de route est d'appliquer la loi, toute la loi et rien que la loi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Permettez-moi d'évoquer un autre cas que j'ai soumis aussi à l'actuel président de l'Arcom, lequel m'a répondu ne pas avoir connaissance de ces informations alors qu'elles sont publiques – j'attends toujours une réponse de sa part, près de deux semaines après son audition –. Le 25 juillet dernier, M. Ajdari a nommé M. Foued Berahou membre de l'Arcom Paris. Un an auparavant, ce dernier appelait sur les réseaux sociaux à une mobilisation antifasciste et indigéniste contre l'empire Bolloré dans l'archipel des Glénan. Il a pourtant été nommé à l'Arcom, autorité publique indépendante, garante du respect des principes d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme, notamment dans les médias de l'audiovisuel public. Cette nomination est-elle justifiée, ou M. Ajdari devrait-il démettre M. Foued Berahou de ses fonctions ?

M. Roch-Olivier Maistre. Je me garderai bien de m'exprimer sur une affaire dont je ne connais ni les tenants, ni les aboutissants.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'affaire est très simple : ce monsieur publie sur ses réseaux sociaux, à l'été 2024, un appel à une mobilisation antifasciste et indigéniste contre l'empire Bolloré. Un an après, en 2025, il est nommé à l'Arcom, à la suite d'une décision prise notamment par le président Ajdari. Est-ce, d'après vous, une faute ? Et, puisque ces informations ont été communiquées au président de l'Arcom, devrait-il le démettre de ses fonctions ?

M. Roch-Olivier Maistre. Vous avez posé la question à mon prédécesseur, il vous répondra certainement. Je ne peux pas mieux faire que de vous renvoyer vers lui.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à la reconduction de Delphine Ernotte à la tête de France Télévisions, pour un troisième mandat, ce qui est tout à fait inédit puisque ses prédécesseurs n'en ont effectué qu'un seul. Elle a été nommée en 2015 sur la base de certaines promesses, dont celles de tenir les comptes de France Télévisions, de rajeunir l'audience, d'instaurer une comptabilité analytique ou encore d'engager une vraie stratégie de transformation numérique. Or les comptes sont déficitaires de plus de 80 millions d'euros et la trésorerie est négative ; selon le code de commerce, l'entreprise est en risque de dissolution puisque les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social. L'audience n'a en aucun cas été rajeunie puisque les auditeurs sont âgés, en moyenne, de plus de 62 ans. Enfin, en matière de numérique, France Télévisions a connu plusieurs échecs stratégiques, en particulier celui de la plateforme Salto qui a coûté près de 60 millions d'euros ou encore celui de la chaîne numérique Slash qui n'a pas réussi à atteindre sa cible. Sans parler de la comptabilité analytique, qui devait permettre d'isoler les dépenses liées à la masse salariale, mais qui, dix ans après, n'a toujours pas été mise en place. En tant qu'ancien président de l'Arcom, quel regard portez-vous sur ces échecs et comment expliquez-vous, à titre personnel, qu'une personne nommée en 2015 ait été reconduite pour un troisième mandat, malgré un tel bilan ?

M. Roch-Olivier Maistre. Je n'ai connu que la procédure de renouvellement de 2020, laquelle a été menée dans une totale transparence : les dossiers de candidatures ont tous été rendus publics, tout comme les auditions – à l'exception d'une partie d'entre elles, conformément à la jurisprudence du Conseil constitutionnel, afin de permettre aux candidats d'évoquer d'éventuels points privés –. Et, sans trahir le secret du délibéré, Mme Ernotte avait été renouvelée au premier tour de scrutin, parmi huit candidatures de très grande qualité. S'il n'était pas parfait, le bilan quadriennal dressé sur la gestion de la présidente au cours de son premier mandat était, pour reprendre une expression célèbre, « globalement positif ». Je rappelle que, tous les ans, l'Arcom rend des avis sur le respect du cahier des charges et l'exécution du contrat d'objectifs et de moyens (COM). Ces éléments ont sans doute pesé sur le collège en faveur de sa reconduction. Le bilan quadriennal était équilibré et soulevait déjà plusieurs points qui figurent dans les conclusions de la Cour des comptes.

L'un des éléments d'appréciation qui a été pris en compte par le collège de l'Arcom à l'époque est précisément celui que vous avez évoqué : l'audiovisuel public n'avait connu, dans son histoire, qu'une instabilité chronique, chaque nouveau mandat conduisant au changement des équipes, ce qui n'est pas de nature à favoriser la bonne gestion d'une entreprise. Le fait de donner un peu de stabilité au service public a certainement joué en faveur de sa reconduction, tout comme pour celle de Mme Sibyle Veil à la tête de Radio France en décembre 2022.

Je ne me prononcerai pas sur le dernier renouvellement, puisque vous avez déjà interrogé mon successeur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quels sont les critères objectifs qui vous ont permis, à l'époque, de qualifier le bilan de Mme Ernotte de globalement positif ?

M. Roch-Olivier Maistre. Conformément à la loi, l'Arcom établit un bilan quadriennal de la gestion de tous les dirigeants de l'audiovisuel public ; c'est, en quelque sorte, l'antichambre de la procédure. Ce bilan, dressé avant le lancement de la procédure de renouvellement de 2020, portait donc sur une période au cours de laquelle mon prédécesseur était encore en fonction. Il tient compte de plusieurs paramètres, dont celui très important de la réduction des effectifs de France Télévisions : ce chantier avait été mené à bien par la présidente de France Télévisions, alors que ce n'est pas le plus facile à gérer dans des entreprises particulièrement complexes à piloter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Elle a effectivement engagé une réduction de 10 % des effectifs, ce qui a donné lieu à moins de 0,9 % de baisse de la masse salariale. Il semblerait qu'elle ait réduit les effectifs mais augmenté les salaires des personnes encore en place puisque le salaire moyen chez France Télévisions est de 72 000 euros – ce qui place les salariés parmi les 9 % des Français les mieux rémunérés –. Chacun appréciera la réussite de cette opération qui n'a pas produit grand-chose pour les comptes de France Télévisions.

Depuis qu'elle est à la tête de France Télévisions, Mme Ernotte explique à longueur de communiqués de presse remettre les comptes à l'équilibre. Elle parle même, dans son dernier communiqué de 2025, de résultats exceptionnels, dont elle se félicite. Il a fallu attendre la mission de la Cour des comptes, quelques semaines après la reconduction de la présidente pour un troisième mandat, pour apprendre que ces résultats étaient loin d'être exceptionnels, que l'entreprise était au bord de la faillite, avec un déficit cumulé de plus de 80 millions d'euros et que, si l'État ne l'abondait pas en 2026, elle disparaîtrait. Qu'en pensez-vous ? Comment comprenez-vous la différence d'appréciation entre les communiqués de presse de France Télévisions, ou tout au moins de la direction, qui louent le bilan financier de l'entreprise et le rapport de la Cour des comptes qui dénonce beaucoup de gabegie et une grande faillite financière ?

M. Roch-Olivier Maistre. Vous avez interrogé la présidente de France Télévisions et la Cour des comptes ; je n'ai pas d'éléments à ajouter puisque je n'étais pas partie prenante à la dernière procédure de renouvellement.

En 2020, lorsque sa candidature s'est présentée, et je répète qu'il y en avait plusieurs de très grande qualité, la balance s'est faite au vu du projet stratégique et du bilan du premier mandat. Le collège de l'Arcom avait, à l'époque, débattu des différentes candidatures et, sans trahir un secret – il me semble avoir communiqué le résultat du scrutin à la commission d'enquête dont M. Saintoul était le rapporteur – sur les sept membres qui composaient le collège – ils sont désormais neuf –, elle avait été désignée au premier tour par quatre voix contre deux, un membre s'étant déporté parce qu'il venait du service public. Chaque membre a porté une appréciation en son âme et conscience, après un examen approfondi des dossiers de candidature et après avoir entendu les auditions, qui étaient publiques – de sorte que tous les Français ont pu en être spectateurs et se faire une idée précise des projets défendus par chacun des candidats. La procédure a été totalement transparente et elle n'a d'ailleurs pas été contestée, de même que pour France Médias Monde et Radio France.

Je me garderai bien de faire un commentaire sur le renouvellement de cette année puisqu'il résulte de l'appréciation d'un collège dont je ne suis plus membre.

Mme Céline Calvez, présidente. Nous avons commencé cette audition depuis déjà une heure. Je propose de laisser le rapporteur poser une dernière question, avant d'en venir aux questions des autres députés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons auditionné, avant vous, votre prédécesseur, M. Olivier Schrameck, qui avait avoué devant la Représentation nationale, il y a quelques mois, avoir subi des pressions en 2015 de la part de François Hollande, alors président de la République, pour défavoriser certaines candidatures concurrentes de Mme Ernotte. Quel est votre point de vue sur le sujet ? L'Arcom – le CSA à l'époque –, autorité publique indépendante, doit rester imperméable à toute influence en provenance de l'Élysée ou du pouvoir politique. Condamnez-vous ces pressions politiques que M. Schrameck a reconnues il y a quelques mois devant la représentation nationale, sous serment ?

M. Erwan Balanant (Dem). Il vient de dire le contraire au cours de l'audition ! C'est incroyable !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il s'est contredit mais, sous serment, il avait avoué il y a quelques mois. Je n'ai pas menti dans ma question.

M. Roch-Olivier Maistre. Écoutez, l'indépendance d'une institution ne se mesure pas aux mots mais aux actes ! Je vous mets au défi de trouver, sous ma présidence, une décision de l'Arcom prise sous influence extérieure !

Je le dis sous serment, je n'ai été soumis à aucune intervention, de quelque nature que ce soit, du président de la République ou de son entourage durant l'exercice de mon mandat, y compris pour les désignations. Celles-ci se font à bulletin secret, donc une intervention auprès le président aurait peu d'impact sur le vote du collège, celui-ci, composé de neuf personnes, n'étant pas choisi par le président de l'Autorité. Le président du Sénat désigne trois membres, son homologue de l'Assemblée nationale en fait autant, le vice-président du Conseil d'État et le premier président de la Cour de cassation nommant une personnalité chacun. Le tiers du collège est renouvelé tous les deux ans, donc sa composition a évolué au cours de mon mandat.

Il est soumis à des règles qui n'ont pas d'équivalent dans les autres autorités administratives indépendantes (AAI). Les membres du collège doivent déclarer leurs intérêts et leur patrimoine auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Ils sont soumis au cours de leur mandat, qui n'est pas renouvelable, à des obligations déontologiques très strictes ; à la sortie de l'Arcom, les membres du collège ne peuvent pas travailler dans le secteur pendant trois ans – je suis bien placé pour le savoir. Ne venons donc pas chercher l'Autorité sur le terrain de l'indépendance : son action déterminée vaut preuve quotidienne dans ce domaine.

Quant aux propos de mon prédécesseur, ils sont de sa responsabilité. C'est lui qui a connu cette période et je ne me prononcerai pas là-dessus.

Mme Céline Calvez, présidente. Merci M. Roch-Olivier Maistre. Comme annoncé, nous allons en venir aux questions des autres députés. M. le rapporteur pourra intervenir de nouveau s'il le souhaite…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Non, je veux réagir…

Mme Céline Calvez, présidente. S'il vous plaît Monsieur le rapporteur ! Vous aviez annoncé une dernière question, vous l'avez posée, M. Roch-Olivier Maistre a pu y répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Laissez-moi réagir à cette intervention ! Il n'a pas répondu à ma question : permettez-moi un rebond, madame la présidente ! Je n'ai pas obtenu ma réponse ; vous êtes témoin.

Mme Céline Calvez, présidente. Je vous ai invité à poser une dernière question avant qu'on passe à celles des autres membres de cette commission. Il vous a apporté une réponse qui ne vous satisfait peut-être pas, c'est une chose mais il a répondu ! Vous pourrez intervenir après les questions de nos collègues…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mais permettez-moi un rebond !

Mme Céline Calvez, présidente. Non M. le rapporteur. J'ai donc des demandes de parole et moi-même je poserai une question ; la parole est à M. Aymeric Caron.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Merci Mme la présidente. Les membres du collège de l'Arcom sont nommés par le personnel politique dirigeant – président de la République et présidents des chambres du Parlement. Vous-même avez été nommé par le président Macron en 2023. La journaliste Mémona Hintermann-Afféjee, ancienne membre du CSA devenu Arcom, a déclaré, avec la liberté de ton qui est la sienne, que « *l'Arcom n'*[était] *pas une institution indépendante.* » A-t-elle menti ?

Il y a peu, le président du Sénat, Gérard Larcher, est intervenu pour faire pression sur l'Arcom afin qu'elle prononce une sanction au sujet de l'émission « Complément d'enquête », qui avait consacré un reportage critique à l'institution qu'il préside. L'Arcom n'avait d'abord rien trouvé à redire à ce reportage mais, après l'intervention de Gérard Larcher, elle a consenti à adresser une mise en garde à France Télévisions. Cette ingérence vous choque-t-elle ?

Tout récemment, l'Arcom est aussi intervenue au secours de CNews en contestant les critiques de Reporters sans frontières (RSF) sur le manque de pluralisme de la chaîne. RSF a confirmé ses chiffres ; *Libération* a effectué ses propres calculs, lesquels ont montré que RSF avait raison. L'intervention de l'Arcom pour défendre CNews est assez incompréhensible.

Nous avons déjà évoqué plusieurs fois le sujet de CNews ensemble : cette chaîne n'est plus depuis longtemps une chaîne d'information. C'est une chaîne d'opinion, qui soutient l'extrême droite et laisse libre cours à l'islamophobie. Elle ne remplit pas ses obligations conventionnelles en matière de pluralisme, de fiabilité de l'information et de respect de la diversité du public. Les valeurs que véhicule CNews posent également problème. Vous n'auriez pas dû renouveler l'attribution à cette chaîne d'une fréquence de la télévision numérique terrestre (TNT). Alors que CNews est une chaîne raciste et plusieurs fois condamnée, pourquoi avez-vous renouvelé sa fréquence ?

M. Erwan Balanant (Dem). La régulation de l'Arcom couvre un champ de plus en plus large. L'Autorité exerce désormais des missions dans le champ de la pornographie. Elle est le référent dans le domaine du numérique et régule évidemment le secteur de l'audiovisuel. Les moyens financiers et humains de l'Arcom sont-ils suffisants pour exercer une tâche aussi ample ?

Le cadre législatif de l'Arcom doit-il évoluer ? Le monde a changé depuis les lois de 1986 et de 2013, que l'on songe à l'intelligence artificielle ou à ce que vous avez nommé la « fatigue informationnelle ». Ces transformations nécessitent-elles des mesures législatives ? Que cette commission d'enquête fasse au moins œuvre utile dans ce domaine.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous m'avez choquée lorsque vous avez dit que le licenciement de Guillaume Meurice était une victoire de l'Arcom. Vous vouliez par ce propos rassurer le rapporteur sur votre détermination à réguler l'audiovisuel public. Quelle valeur exacte accordez-vous à la liberté d'expression ? En cette matière, vous donnez l'impression de varier.

Nous vous avons alerté, il y a un an, sur l'absence de respect du pluralisme sur CNews. Pourtant, vous avez décidé de lui attribuer à nouveau un canal de la TNT et affirmé qu'il ne fallait pas comptabiliser les temps de parole des journalistes et respecter leur liberté d'expression. CNews se sent pousser des ailes, méprise de plus en plus ouvertement l'exigence de pluralisme – elle a diffusé en pleine nuit un meeting de Jean-Luc Mélenchon assorti, pour se moquer du monde, d'un bandeau « *Conformément à la loi, CNews respecte le pluralisme et les temps de parole* » – et diffuse des programmes de plus en plus extrêmes – Rachel Kahn a récemment tenu des propos délirants affirmant que Mélenchon était « *dans la lignée de l'islam politique qui veut éradiquer l'ensemble des juifs du monde* ». Cette position de plus en plus extrémiste contamine les autres médias, y compris l'audiovisuel public sur les chaînes duquel on déplore une énormité par semaine. Ne vous sentez-vous pas en partie responsable de cette dégradation ? Ne regrettez-vous pas d'avoir laissé à CNews une fréquence de la TNT ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je vous remercie, M. le président, de nous consacrer du temps, quand bien même vous y êtes tenu.

Sous votre présidence, l'Arcom a considéré qu'il lui était enjoint de prendre une délibération sur sa méthodologie d'évaluation du pluralisme mais pas sur celle relative à l'indépendance de l'information. Il me semble que cette position était erronée. Comment appréciez-vous le fait que des figures très connues de CNews, comme Michel Onfray ou Philippe de Villiers, aient pu dire que c'était l'actionnaire principal de la chaîne, Vincent Bolloré, qui les avait mis en selle et leur avait proposé d'intervenir régulièrement à la télévision dans le format de leur choix ? N'est-ce pas un manquement manifeste au principe d'indépendance ?

Lors des travaux de la commission d'enquête sur la TNT dont j'ai été le rapporteur, je suis parvenu à obtenir un mail interne dans lequel le service de la conformité de CNews mettait en garde l'ensemble des chefs de la chaîne sur l'émission portant sur l'IVG – pour laquelle CNews a été sanctionnée –, dont la totalité posait problème aux yeux de ce service, et pas simplement la séquence dans laquelle l'IVG était présentée comme une cause de mortalité. Je vous avais transmis ce mail, dans lequel on pouvait lire que l'émission contrevenait à la convention de la chaîne et que le choix de la date de sa programmation était très maladroit, car celle-ci intervenait quelques jours avant l'audition des dirigeants de la chaîne par la commission d'enquête. J'en avais conclu qu'il y avait une culture de la transgression dans cette chaîne. Partagez-vous cette appréciation ? Pourquoi l'Arcom n'a-t-elle tiré aucune conclusion de cet épisode ?

Mme Céline Calvez, présidente. Vous avez soulevé la question des missions et du périmètre de l'audiovisuel public et avez évoqué une offre différenciée de celle du secteur privé. Dans quelle mesure l'audiovisuel public doit-il et peut-il se distinguer de l'audiovisuel privé en termes de contenus, de choix éditoriaux, de financements, de ressources publicitaires, de création, de diffusion, de rapports avec les producteurs, d'éducation aux médias, etc. ?

Pendant votre présidence du CSA puis de l'Arcom, et depuis la fin de votre mandat, l'audiovisuel public français, télévisuel, radiophonique et numérique, a-t-il atténué ou renforcé sa différence, que cette évolution ait été choisie ou qu'elle soit le produit de l'extérieur ?

Vous avez rappelé qu'il était souhaitable d'assurer la stabilité, l'indépendance et la pérennité du financement : que pensez-vous de l'adage « *À audiovisuel public, financement public* » ? Les ressources propres représentent – hors billetterie de Radio France – 15 % des recettes des groupes publics : quelle place doit occuper la manne publicitaire dans le financement de l'audiovisuel public ? Quel est le bon niveau d'exposition des auditeurs et des téléspectateurs des chaînes publiques à la publicité ?

M. Roch-Olivier Maistre. Nous apprécions tous la personnalité de Mémona Hintermann-Afféjee, mais son expérience diffère de la mienne. Si l'on porte un regard sur la longue période, il apparaît que l'Autorité a conquis son indépendance. Il a fallu trois alternances politiques pour que la régulation se stabilise et s'impose dans le paysage. J'ai pu constater, en tant que président du CSA puis de l'Arcom, que cette autorité administrative indépendante fonctionnait en toute indépendance. La multiplication des autorités de nomination, la présence de deux magistrats, un conseiller d'État et un conseiller à la Cour de cassation, au sein du collège et les règles que j'ai rappelées confortent l'indépendance.

Je n'ai pas connaissance d'une intervention du Sénat auprès de l'Arcom : je crois volontiers ce que vous dites, mais je ne peux pas me prononcer, ni répondre sur un dossier que je ne connais pas. Je peux simplement reprendre la réponse que j'ai apportée plus tôt au rapporteur : l'Autorité doit fonctionner de manière indépendante. Il y a certes beaucoup d'interventions : bon nombre d'entre vous écrivent chaque semaine, parfois abondamment, à l'Autorité, laquelle n'est pas enfermée dans une tour d'ivoire. Ces échanges sont tout à fait normaux, les interventions ne me choquent pas : ce qui est important, c'est que l'Arcom statue en toute indépendance. Dans le cas que vous soulevez, je ne puis vous répondre car je ne siège plus au sein de l'Autorité.

Nous avons débattu à de multiples reprises de CNews l'année dernière. Le collège a pris la décision que vous connaissez. Il a conclu une nouvelle convention avec cet éditeur, sensiblement différente de celle d'I-Télé, qui était très légère. La convention de CNews est désormais identique à celle de LCI et de BFM TV. Elle intègre les règles du pluralisme issues de la décision du Conseil d'État du 13 février 2024 sur la requête de l'association Reporters sans frontières. La chaîne a d'ailleurs été mise en garde dès le mois d'août de la même année : on ne peut donc pas accuser l'Arcom de passivité. Durant mon mandat, l'Autorité est intervenue à plusieurs reprises pour mettre la chaîne en garde, puis en demeure, avant de finir par la sanctionner. Je ne doute pas que l'Arcom remplira son office si elle estime que cette chaîne ne respecte pas ses obligations.

Les techniques de régulation vont probablement évoluer : l'intelligence artificielle apportera des outils utiles et permettra de redéployer certaines ressources au bénéfice de nouvelles actions. Le champ d'intervention de l'Autorité s'est considérablement élargi : six grands règlements européens ont été adoptés au cours des six années de mon mandat, ainsi qu'une bonne douzaine de textes législatifs. Il n'y a pratiquement pas de débat parlementaire dans lequel n'affleure l'idée de confier une mission supplémentaire à l'Arcom. La question des moyens se pose donc inévitablement. Plus encore, l'Autorité a besoin d'être soutenue par vous tous dans son action. Sa mission principale de protection de la liberté d'expression est loin d'être simple. La loi de 1986 repose, comme celle de 1881, sur deux principes clairs : la liberté et la responsabilité. La mission de l'Arcom consiste à veiller au respect du principe de responsabilité.

Cette loi a fait la preuve de sa capacité d'adaptation en quarante ans. Elle a été modifiée à de très nombreuses reprises – presque quatre-vingt-dix fois –. Il conviendrait de clarifier plusieurs points du cadre législatif actuel. Le premier, le plus important, est relatif aux règles anticoncentration. Ce thème est au centre du débat, car les règles en vigueur ne sont plus adaptées à l'évolution du paysage et des acteurs, pas plus qu'au concept de média global. Il convient d'apporter une réponse à cette question que j'avais soulevée avec insistance lors des états généraux de l'information.

Il y a également lieu de clarifier ce qui est attendu des médias en termes de pluralisme : cette tâche incombe au législateur. Cela ne signifie pas que je sois favorable à un grand soir, d'autant que je doute qu'un consensus puisse émerger pour rédiger une nouvelle loi de 1986. Fort heureusement, les principes de cette loi restent solides.

Je regrette de vous avoir choquée, Mme Soudais : telle n'était certainement pas mon intention. J'ai eu à cœur au cours de mon mandat de protéger la liberté d'expression : on m'a souvent reproché de trop m'en inquiéter et de ne pas intervenir suffisamment. Ces critiques sont d'ailleurs souvent venues de votre famille politique. Je ne me suis pas félicité du licenciement de Guillaume Meurice ; j'ai simplement rappelé que l'Arcom avait estimé que la séquence en question posait une difficulté. Elle a adressé une mise en garde ferme, dont je ne me suis pas réjoui. J'ai simplement rappelé au rapporteur que le régulateur ne restait pas inactif vis-à-vis du service public, contrairement à ce qu'on a pu laisser entendre.

Nous avons, à tort ou à raison, estimé que l'Arcom n'était pas tenue de prendre une réglementation particulière sur le sujet de l'indépendance : le Conseil d'État a confirmé cette appréciation dans sa décision de 2024. M. Saintoul, votre rapport recommande que l'Arcom soit dotée d'un pouvoir d'enquête sur pièces et sur place pour constater l'indépendance des rédactions. De fait, l'absence de cette faculté complique le contrôle de l'indépendance. Obtenir la démonstration matérielle de l'ingérence d'un actionnaire dans la vie d'une rédaction est important, car ce ne sont pas les responsables des entreprises qui feront des déclarations en ce sens, quels que soient les liens que vous puissiez avoir avec eux. La loi pourrait donc être solidifiée sur ce point.

Entre le monopole d'État de l'ORTF, époque à laquelle le consentement à l'impôt pour financer l'audiovisuel ne posait pas de question puisqu'il n'y avait qu'une seule entreprise, et la démultiplication de l'offre – trente chaînes de TNT, quarante à cinquante canaux de télévision locale, de très nombreux services de médias à la demande –, le positionnement du service public ne peut pas être exactement le même. Son offre doit se distinguer. Je ne reprendrai pas la célèbre expression de Jean Vilar sur l'élitisme pour tous parce que le service public a une vocation populaire qu'attestent ses audiences ; néanmoins une exigence particulière pèse sur lui : une forte rigueur doit présider au traitement de l'information et à l'exposé des points de vue. La neutralité et l'impartialité, objets de cette commission d'enquête, doivent être absolues.

À service public, ressources publiques. Le volume des ressources publicitaires est tellement important que je ne suis pas sûr que les finances publiques puissent le compenser mais il faudrait se rapprocher de ce principe, d'autant que le marché publicitaire se contracte : les acteurs privés souffrent et souffriront de plus en plus. C'est vrai depuis de nombreuses années pour la presse écrite et, désormais, pour la radio ; quant au déclin de la ressource pour la télévision, il va s'amorcer plus tôt que nous ne l'avions anticipé dans une étude conduite avec la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) il y a deux ans. En tant qu'utilisateur de l'offre numérique, je trouve que les écrans publicitaires sont très nombreux

sur le service public : cette omniprésence est gênante pour le confort du téléspectateur. La trajectoire qui a ma préférence se heurte à la contrainte budgétaire, laquelle doit entraîner une réflexion sur les missions et sur le périmètre des ressources. Quel service public voulons-nous ? Quel niveau de ressources sommes-nous disposés à lui consacrer ?

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). L'Arcom, dites-vous, prendra ses responsabilités si elle constate que CNews ne respecte pas ses obligations. Or l'Arcom a constaté une dizaine de fois que CNews les enfreignait ; mais elle lui a tout de même renouvelé l'attribution d'une fréquence gratuite de la TNT. Qu'est-ce qui vous a incité à penser que CNews avait toujours sa place sur la TNT, prenant ainsi celle d'autres chaînes ?

Les pressions de Gérard Larcher sur France Télévisions et l'émission « Complément d'enquête » ont été confirmées par *Mediapart*. Cette révélation vous choque-t-elle ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous n'avez pas répondu à cette question précise : regrettez-vous d'avoir laissé une fréquence gratuite de la TNT à CNews ? Les chaînes de télévision ne sont pas censées être des médias d'opinion ; or CNews en est un.

M. Roch-Olivier Maistre. Je suis solidaire de la décision prise par le collège de neuf membres. Je ne vais pas revenir en arrière sous prétexte d'avoir quitté mes fonctions. Le collège a considéré, à tort ou à raison, à tort de votre point de vue, qu'il ne disposait pas d'éléments au soutien de la position que vous défendez. La situation était différente pour C8 pour laquelle il existait un historique considérable de décisions du CSA et de l'Arcom sur une très longue période. D'autre part, la décision du Conseil d'État et la nouvelle convention donnent au régulateur des outils dont le régulateur ne disposait pas auparavant. Nous verrons comment l'Arcom répondra aux saisines qu'elle recevra ou qu'elle reçoit d'ores et déjà. Ayant quitté cette maison depuis un an, je ne puis préjuger de son attitude.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Et Gérard Larcher ?

Mme Céline Calvez, présidente. Vous n'avez pas la parole, M. Caron. La parole est à M. le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'avez pas répondu à la dernière question que je vous ai posée, donc je vous interroge à nouveau : condamnez-vous les pressions révélées par votre prédécesseur dans le cadre d'une commission d'enquête, donc sous serment devant la Représentation nationale ? « *Je n'ai reçu, à une seule exception près, aucune tentative d'influence ou de pression* » de la part de François Hollande : voilà comment il avait admis que le président de la République de l'époque avait tenté à une reprise d'exercer une influence ou une pression sur lui.

M. Roch-Olivier Maistre. J'ai bien compris votre question à laquelle j'ai répondu plusieurs fois. J'ai également répondu sur le même thème à M. Caron il y a quelques instants. Le régulateur n'est pas enfermé dans une tour d'ivoire où il serait totalement isolé des pouvoirs publics : il est normal qu'il interagisse avec eux. Olivier Schrameck a souligné que l'Arcom dialoguait avec les ministères, voire avec le chef de l'État ou ses collaborateurs. Ce qui compte, c'est l'indépendance avec laquelle l'Autorité mène son action, conformément à la mission que lui a confiée le législateur. Au cours de mon mandat, aucune décision n'a été prise sous influence ou ingérence extérieure ; le collège des neuf membres a toujours décidé en toute indépendance.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'Arcom publie chaque année un bilan exécutoire du contrat d'objectifs et de moyens mais jamais véritablement un audit de la présidence en place. Avant de décider le renouvellement de Mme Ernotte en 2020, avez-vous fait réaliser une évaluation écrite, indépendante et documentée, de son premier mandat ?

M. Roch-Olivier Maistre. Je vous ai répondu tout à l'heure : la loi impose au régulateur de faire un bilan quadriennal de la gestion. Ce bilan, prescrit par la loi, est l'antichambre de la procédure d'appel à candidature ; il a donc bien eu lieu.

Il a été l'occasion d'entendre toutes les parties : le ministère des finances, les administrateurs indépendants, le contrôleur général économique et financier, la direction générale des médias et des industries culturelles, les producteurs, les sociétés d'auteurs, en somme tout l'écosystème, afin d'avoir un juste point de vue et de permettre en même temps aux services de dresser leur bilan. Il a permis également d'entendre la présidente sur sa gestion sortante, ainsi que la Cour des comptes pour avoir son éclairage.

C'est avec l'ensemble de ces éléments que le bilan quadriennal a été bâti ; vous le trouverez sur le site de l'Arcom. De même, la représentation nationale reçoit tous les ans les avis que nous rendons. Il s'agit de documents intéressants et de qualité sur le respect du cahier des charges ou sur l'exécution du contrat d'objectifs et de moyens, qui éclairent et aident la représentation nationale dans son action et dans ses décisions. Tous les bilans quadriennaux, dans la mesure où ils concernent toutes les entreprises de l'audiovisuel public, sont publiés sur le site de l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez indiqué que le Conseil d'État avait invalidé, lors de votre mandat, une sanction qui avait été infligée à C8 et que vous aviez dû verser un chèque de 1 million d'euros. Vous avez expliqué que ce n'était pas la décision la plus agréable à prendre et j'ai compris votre réponse après avoir rebondi sur le sujet. Pouvez-vous nous rappeler le motif de la sanction qui avait été infligée à C8 à l'époque ? Est-ce que vous vous en rappelez ?

M. Roch-Olivier Maistre. Honnêtement, je ne m'en souviens pas car il y en a eu beaucoup : je ne voudrais pas les confondre…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souhaiterais que vous m'adressiez votre réponse sur ce point par écrit car c'est une question intéressante.

Votre prédécesseur, M. Schrameck, a admis avoir un entretien annuel à l'Élysée, notamment à l'époque où M. Hollande était président de la République. Vous-même, quand vous étiez président de l'Arcom, avez-vous eu des entretiens annuels, mensuels ou moins réguliers avec le président de la République ?

M. Roch-Olivier Maistre. La réponse est non. J'ai vu le président de la République en 2019 quand j'ai été pressenti pour cette fonction ; je pense qu'il a dû recevoir d'autres personnes à cette occasion. Ce n'était d'ailleurs pas en tête-à-tête mais en présence du secrétaire général de l'Élysée.

Je ne l'ai jamais rencontré en tête-à-tête par la suite. J'ai participé à des réunions où le président de la République était présent, j'ai pu avoir des échanges sur des dossiers d'actualité au cours du mandat avec certains de ses collaborateurs, comme c'est tout à fait normal, mais je n'ai pas entretenu de dialogue avec le chef de l'État sur la durée de mon mandat.

Mme Céline Calvez, présidente. Nous arrivons au terme de cette audition. Je vous remercie, monsieur Maistre, d'être venu éclairer la Représentation nationale et tous ceux qui nous suivent sur votre rôle, aussi bien dans la formation de cette loi incontournable qu'est la loi de 1986 que, plus récemment, à la présidence du régulateur.

La séance s'achève à dix-huit heures quinze.

———

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, Mme Céline Calvez, M. Aymeric Caron, Mme Sophie Mette, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de Mme Sibyle Veil, présidente-directrice générale de Radio France, de M. Charles-Emmanuel Bon, secrétaire général, et de Mme Marie Message, directrice générale adjointe en charge de la production, des moyens et des organisations. 2

– Présences en réunion 55

Mercredi
17 décembre 2025
Séance de 15 heures 30

Compte rendu n° 10

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quinze heures quarante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue mais, avant que notre commission ne reprenne ses travaux, je dois prononcer, de la manière la plus solennelle qui soit, une mise en garde que je déplore de devoir faire et qui n'a rien à voir avec les propos de notre présidente [Mme Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale] ce matin.

J'ai lu dans certains articles de presse, sur certains réseaux sociaux et certains blogs des propos qui remettent en cause la manière dont je conduis les auditions de cette commission d'enquête. Chacun a le droit absolu de commenter, d'avoir un avis ; je m'en remets au jugement de mes collègues et des Français avec la plus grande humilité. En revanche, je ne peux accepter un travestissement de la réalité s'agissant de faits qui me concernent. Je ne peux accepter que, pour chercher à me discréditer ou à discréditer les travaux de notre commission, on profère des contrevérités grossières, on fasse circuler de fausses informations sur les réseaux sociaux, on relaie des mensonges qui remettent en cause mon intégrité et ma probité.

Si de tels faits se reproduisent, mon avocat a d'ores et déjà reçu instruction d'engager toute action juridique et judiciaire pour faire cesser et sanctionner ces agissements qui, au-delà de ma personne, portent atteinte aux travaux de notre commission et, plus largement, de l'Assemblée nationale.

Malgré la pression de ces groupuscules – anonymes, donc très courageux… – qui sont loin de m'impressionner, je continuerai à mener les travaux de cette commission d'enquête avec la plus grande indépendance, impartialité et objectivité. Je continuerai à veiller au respect des principes clairs et essentiels que j'ai fixés au début de nos travaux. Nous sommes ici pour accomplir un travail sérieux, rigoureux et important. Le rapporteur peut poser toutes les questions qu'il souhaite et chaque groupe a et aura la parole, sans aucune forme de censure de ma part. Mais c'est mon rôle de président de garantir à chaque instant le respect des personnes que nous auditionnons, la hauteur de vue et la dignité de nos travaux, de nos échanges et de nos débats.

Si le fait de garantir ces principes, ces exigences, signifie pour certains esprits chagrins et malveillants que j'ai un parti pris, que je suis inféodé ou censeur, qu'il en soit ainsi. Mais je poursuivrai sans faillir ma mission, celle de permettre à cette commission d'enquête d'exercer sa mission de contrôle dans un cadre digne et respectueux du débat démocratique.

Ce préalable étant fait, je vous propose d'en venir à l'audition de ce jour.

Madame la présidente-directrice générale Sibyle Veil, je vous souhaite la bienvenue. Vous avez commencé votre carrière administrative au Conseil d'État avant de rejoindre en juin 2007 la présidence de la République, où vous devenez conseillère de Nicolas Sarkozy jusqu'en novembre 2010. Vous entrez alors à l'AP-HP puis, en 2015, à Radio France en tant que directrice déléguée chargée des opérations et des finances. Vous êtes nommée présidente-directrice générale de cette entreprise au mois d'avril 2018 et reconduite à ce poste en décembre 2022.

Votre audition est attendue dans la mesure où Radio France est l'une des deux principales entreprises du secteur public audiovisuel. Cette société anonyme détenue à 100 % par l'État regroupe France Inter, France Culture, France Musique et Fip, auxquelles sont venus

s'ajouter le réseau de stations régionales France Bleu, puis France Info et Le Mouv'. En région, Radio France est présente partout, notamment dans nos territoires ruraux, à travers le réseau France Bleu Ici. Elle réunit donc sept antennes auxquelles s'ajoutent quatre formations musicales, compte environ 4 500 salariés, que je tiens à saluer, et a réalisé un chiffre d'affaires de 723,1 millions d'euros en 2023.

En termes d'audience, Radio France reste le premier groupe radio en France avec 13,8 millions d'auditeurs quotidiens. Le sondage paru dans *La Tribune Dimanche* témoigne d'un attachement profond des Français à votre entreprise. Pour eux, Radio France n'est pas une abstraction, une succession de logos ou de chaînes ; elle est, pour beaucoup de nos concitoyens, une présence quotidienne, une voix familière et un lien. Comme chacun d'entre nous, ils ont une histoire, un souvenir qui les attache aux antennes de Radio France.

J'ajoute que la Cour des comptes a indiqué dans son rapport du mois d'octobre sur l'entreprise que la situation financière de cette dernière était saine.

Cependant, nous ne devons ni le nier ni le cacher, votre audition intervient dans un contexte marqué par des incidents qui ont questionné, voire heurté les Français. Ces manquements au respect des exigences, des principes déontologiques d'impartialité vous ont conduite à prendre des décisions importantes. Ainsi, en avril 2024, Jean-François Achilli a été suspendu puis licencié – vous aurez peut-être l'occasion d'y revenir. En juin 2024, vous avez décidé de licencier pour faute grave l'humoriste Guillaume Meurice. Et, début septembre, la directrice de France Inter a suspendu Thomas Legrand – que nous auditionnerons demain – à titre conservatoire.

Sur tous ces sujets, nous souhaitons vous entendre. Mais, puisque nous sommes dans le cadre d'une commission d'enquête et comme nous l'impose l'ordonnance de 1958 sur le fonctionnement des assemblées parlementaires, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Sibyle Veil, M. Charles-Emmanuel Bon et Mme Marie Message prêtent successivement serment.)

Pour ma part, je précise que je suis, en tant que représentant de l'Assemblée nationale, et non de mon groupe, membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024, après avoir été membre de celui de votre entreprise de 2022 à 2024. J'ai également été corapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public. Mme la présidente, vous avez la parole.

Mme Sibyle Veil, présidente-directrice générale de Radio France. Merci Monsieur le président.

Cette audition intervient dans un contexte qui n'est pas neutre pour l'audiovisuel public. Les critiques constructives, les idées de réforme ont toujours existé ; nous sommes à leur écoute. Mais, pour la première fois de notre histoire, nous faisons face à une remise en cause très différente, certains considérant que notre pays pourrait se passer totalement de médias de service public.

Vous avez rappelé mon parcours professionnel. Je ne suis pas née à la radio publique : j'ai eu d'autres expériences professionnelles. Cela me donne un certain recul au moment de vous dire que c'est avec une grande fierté que je représente Radio France devant vous et que je viens apporter un éclairage différent à ces débats. J'espère que l'on reparlera de nos institutions comme d'éléments de fierté et d'utilité publique – c'était le cas il n'y a pas si longtemps.

Je constate une distorsion entre la réalité de ce que nous produisons tous les jours et l'image qui est actuellement renvoyée de l'audiovisuel public.

Ainsi, on entend parfois que Radio France serait élitiste ou parisienne. Mais 81 % de nos auditeurs habitent en région ; nous produisons, chaque mois, pas moins de 700 heures de reportages de terrain qui parlent du quotidien des Français et un tiers de nos salariés vivent en région, de sorte que chaque Français habite à quelques kilomètres d'un salarié de Radio France.

On entend parfois que Radio France ne parlerait pas à tout le monde. Mais trois Français sur quatre consultent tous les mois nos contenus. Si c'est un club, alors il est très ouvert !

Autre image déformée : Radio France serait un vieux média. Or elle est devenue l'un des plus modernes du paysage : elle enregistre des milliards d'écoutes numériques et représente un podcast sur deux écoutés en France. À titre de comparaison, la BBC, souvent citée en exemple, n'héberge qu'un podcast sur trois écoutés au Royaume-Uni.

Deux autres idées sont parfois reprises comme des slogans qu'il me tient à cœur d'évoquer devant vous. Premièrement, nous coûterions trop cher. Puisqu'il s'agit d'argent public, la question est légitime pour nos concitoyens. Pour objectiver les choses, nous avons donc fait le calcul : Radio France coûte à chaque Français 80 centimes par mois.

Pour ce prix, nous proposons des milliers d'heures d'information ; il ne s'agit pas de reprises, de copier-coller de dépêches, mais d'informations que nos journalistes vont chercher en temps réel. C'est ainsi que nous pouvons nous intéresser à ce dont personne d'autre ne parle. Par exemple, en 2023, nous avons révélé que les étoiles de David taguées à Paris relevaient en fait d'une opération coordonnée par des réseaux liés à la Russie. En 2024, nous avons révélé le caractère défectueux des airbags Takata – beaucoup de vies étaient alors en jeu. En 2025, nous avons traité du danger des eaux Nestlé, de l'ampleur de la prostitution des mineurs placés et révélé la manière dont la Big Tech investit nos écoles avec ses écrans. Les exemples de sujets d'intérêt général sont nombreux.

Pour 80 centimes par Français et par mois, nous produisons également, chaque semaine, plus de 500 heures de savoir et de connaissance. Histoire, littérature, sciences : ces programmes sont accessibles à tous grâce à la véritable encyclopédie populaire, sans équivalent en France, qu'est la plateforme de Radio France, qui regroupe 3,5 millions de podcasts. Nous rendons même accessibles de grandes conférences du Collège de France, du musée d'Orsay, du CEA (Commissariat à l'énergie atomique) ou de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) pour que ceux qui ne peuvent pas y assister puissent néanmoins en bénéficier.

Pour 80 centimes, nous proposons les programmes de quarante-quatre radios locales. En tant qu'élus, vous savez combien les médias locaux contribuent à l'animation des territoires, au recul du sentiment d'invisibilisation et, plus largement, à la cohésion sociale. Ce maillage

du territoire demande des moyens et des équipes, mais nous parvenons à le maintenir dans le respect de cette équation budgétaire.

Pour 80 centimes, nous abritons également quatre formations musicales à la renommée internationale, qui font désormais vivre notre patrimoine musical partout en France grâce au Grand Tour de l'Orchestre national de France, qui se rend dans des villes moyennes comme La Rochelle, Perpignan ou Vannes.

Car il est une idée qui fait la grandeur de la France : un pays s'élève grâce à ce qu'il met à la portée de tous. C'est ce à quoi nous nous efforçons de consacrer chaque centime d'argent public.

Un autre slogan anime les débats : les Français n'auraient plus confiance dans l'audiovisuel public. Or 81 % d'entre eux disent que Radio France est utile à la société et apporte des informations fiables. Dans une époque où la défiance est forte, ces chiffres sont importants : ils montrent qu'à l'ère des réseaux sociaux et de leurs bulles, il est toujours possible que des médias fédérateurs rassemblent, quels que soient les opinions, les lieux d'habitation et les générations. Sur nos radios de service public, on entend des manières différentes de penser, de vivre, de rigoler, de s'amuser. Parfois, cela vous correspond ; parfois, cela correspond à d'autres. C'est cela, notre modèle, et je m'interroge sur la viabilité d'une société qui n'aurait plus de tels espaces de dialogue.

Je ne suis pas en train de vous dire que tout ce qui se passe sur nos antennes est irréprochable ; vous l'avez rappelé Monsieur le président. Les médias ne sont pas une science exacte ; nous faisons un métier humain et quasiment tout est diffusé en direct. Sur près d'un demi-million d'heures d'antenne par an, il peut y avoir des erreurs, des maladresses, des ratés. Vous savez, comme moi, que la tentation est grande d'extraire une séquence pour la faire tourner sur les réseaux. Mais une séquence de quelques secondes ou de quelques minutes ne sera jamais représentative de la pluralité de notre offre : nos antennes reçoivent, chaque mois, 5 600 invités, qui expriment autant d'avis différents. Des dizaines de thèmes différents sont évoqués tous les jours ; nous n'en privilégions, ni n'en excluons aucun.

Ce pluralisme, nous souhaitons que chacun puisse le constater en toute transparence. Dans les semaines qui ont suivi la délibération de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) et la décision du Conseil d'État de 2024, nous nous sommes donc mis en ordre de marche pour objectiver le respect des nouvelles exigences en matière de pluralisme. Nous avons ainsi développé un outil d'intelligence artificielle dont nous publierons dès demain les résultats sur le site internet de Radio France. Ce baromètre du pluralisme a été conçu comme un outil de pilotage et d'amélioration interne. Cette exigence d'amélioration, ancrée dans la culture de Radio France, suppose également que nous écoutions nos auditeurs. Vous aurez l'occasion d'entendre la médiatrice de nos antennes, qui est l'une des pierres angulaires de notre système d'autorégulation.

Je mets un point d'honneur à ce que nous soyons attentifs à l'impact que nous avons sur nos concitoyens. C'est une ligne de conduite simple : lorsqu'on commet une erreur, on la reconnaît, on la corrige et quand il le faut, on présente ses excuses. Cela fait partie de nos règles déontologiques.

Nous avons un corpus de règles très robustes, qui a été encore renforcé ces dernières années. Il a trait au devoir de réserve, à la responsabilité sur les réseaux sociaux, à la prévention des conflits d'intérêts ou à la nécessité de faire preuve d'une vigilance accrue en période

électorale. Nous appliquons ces règles. Vous l'avez rappelé, Monsieur le président, j'ai prononcé des sanctions individuelles dont certaines ont effectivement eu un certain écho médiatique. Je préfère qu'une sanction individuelle soit incomprise plutôt que le soupçon pèse sur le collectif, car la confiance du public est et restera toujours notre priorité.

La culture d'exigence s'est également traduite par plusieurs réformes. Depuis ma prise de fonctions, en 2015, l'entreprise est un modèle de transformation. Tout d'abord, nous avons réalisé quelque 120 millions d'euros d'économies en dix ans, soit 20 % de notre budget. Nous coûtons donc aux Français 120 millions de moins qu'il y a dix ans. Peu de services publics affichent une telle rigueur dans la durée. Nous avons réussi notre transition numérique, si bien que nous sommes désormais, dans ce domaine, un champion reconnu à l'étranger. Nous avons modernisé le cadre social tout en réduisant la conflictualité sociale. Nous avons enfin porté nos audiences à des niveaux historiques sans réduire la qualité de nos propositions. L'ensemble de ces progrès ont été salués tant par la Cour des comptes que par l'Inspection générale des finances, ce qui est suffisamment rare pour être souligné.

Face aux défis majeurs de notre temps, nous voulons que Radio France soit une solution sur laquelle notre pays puisse s'appuyer. Une solution dans la lutte contre la désinformation et les déstabilisations extérieures. Une solution pour le maintien d'une souveraineté numérique et culturelle face à l'omniprésence des plateformes chinoises et américaines. Une solution au problème croissant de la santé mentale de nos jeunes, soumis à la frénésie des écrans, grâce à l'offre que nous développons pour les enfants et dont les performances méritent d'être saluées. Une solution, enfin, au sentiment du déclin français : notre service public met chaque jour en lumière ce que notre pays produit de grand, ce qui rend les Français fiers – nos prix Nobel, nos grandes figures historiques et littéraires, nos compositeurs, nos scientifiques, nos entrepreneurs et nos chercheurs.

Tels sont les défis de l'époque, dont on devrait pouvoir parler également lorsqu'on évoque l'audiovisuel public. En tout cas, vous pouvez compter sur notre service public, qui a toujours été loyal au pays et s'est toujours mobilisé dans les moments difficiles.

Enfin, je veux dire devant vous ma gratitude à toutes les équipes de Radio France, qui accomplissent chaque jour un travail exceptionnel et ne refusent jamais de se questionner, de continuer à innover et à s'améliorer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci Madame la présidente. En septembre dernier, une vidéo tournée clandestinement – dont je conteste la méthode – qui montre les journalistes Patrick Cohen et Thomas Legrand avec des responsables du Parti socialiste ; elle a suscité un certain émoi et a pu jeter un soupçon sur le collectif. Cette vidéo suscite des interrogations sur la manière dont les exigences d'impartialité et de pluralisme sont garanties à chaque instant dans une société polarisée médiatiquement et fracturée politiquement. Pourquoi avoir décidé de suspendre Thomas Legrand à titre conservatoire ? Puisque notre commission l'entendra demain, il est important que vous nous indiquiez les liens contractuels que Radio France maintient avec lui.

Une partie des Français considère par ailleurs que certaines antennes ou certains programmes de Radio France ne respectent pas à chaque instant l'impartialité et le pluralisme. Cette perception résulte-t-elle d'une instrumentalisation ? Reflète-t-elle des manquements réels aux exigences d'impartialité et de pluralisme ? Est-elle liée à certains contenus, notamment humoristiques ?

Enfin, des évolutions de la gouvernance de l'audiovisuel public sont envisagées : on a parlé de la création d'une holding, d'une fusion. Quelle est votre position sur ce point ?

Mme Sybile Veil. S'agissant de la vidéo dans laquelle apparaissent Thomas Legrand et Patrick Cohen, il me paraît important de revenir sur les faits car il ne faut pas faire dire à cette vidéo ce qu'elle ne dit pas.

Tout d'abord, Radio France a assumé ses responsabilités sans délai. Lorsque cette vidéo a été publiée, dans la soirée du 5 septembre, nous avons immédiatement pris la mesure de l'émoi, des fantasmes qu'elle pourrait susciter, ce qui nous a conduit à adopter, dans les heures qui ont suivi, une mesure de précaution : la suspension de l'émission qui devait être diffusée le dimanche matin et dans laquelle Thomas Legrand débattait de manière contradictoire avec un invité durant douze minutes. Les jours suivants, la polémique s'est emballée et nous avons décidé, de concert avec Thomas Legrand d'ailleurs, que les conditions n'étaient pas réunies pour que cette émission soit maintenue. Elle a donc été tout simplement supprimée de la grille. Cela signifie que, depuis le 31 août, Thomas Legrand n'a aucun contrat avec Radio France.

J'en viens au contenu de la vidéo ; c'est important compte tenu de tout ce qui a été dit sur elle.

Thomas Legrand a démissionné de la rédaction de France Inter en 2022. J'ai donc été très étonnée de lire, hier encore, des articles, notamment d'Europe 1, indiquant qu'il était journaliste politique à France Inter : encore une fois, il n'appartient plus à sa rédaction depuis 2022. Il pourra d'ailleurs vous expliquer demain les raisons de sa démission ; il a fait ce choix pour travailler en qualité d'éditorialiste au journal *Libération*, qui n'est pas soumis aux mêmes règles qu'un média de service public tel que Radio France. Thomas Legrand était donc à ce rendez-vous en tant que journaliste de *Libération*. D'ailleurs, les discussions filmées font référence à des éditoriaux qu'il a écrits dans ce journal et qui concernent le Parti socialiste et la ministre de la culture. Il n'a pas pris position sur ces sujets sur les antennes de Radio France puisqu'au cours des dernières années, il n'avait pas de rendez-vous politique sur ces antennes. Il n'y est intervenu que ponctuellement, au même titre que beaucoup d'autres éditorialistes – du *Point* ou du *Figaro*, par exemple – qui participent à des débats contradictoires ou à des rendez-vous d'information en tant que journalistes de leur rédaction. Par ailleurs, ces dernières années, Thomas Legrand avait une émission d'histoire des idées politiques qui ne traitait pas de l'actualité et qui a pris fin en juin dernier.

On ne peut donc pas dire que Thomas Legrand emportait France Inter, sa ligne éditoriale, lors de ce rendez-vous. Ce n'est pas exact. Pourtant, cette confusion a été beaucoup entretenue, laissant croire qu'il pouvait avoir une influence sur la ligne éditoriale de France Inter. Je réponds doublement non. D'abord, je l'ai dit, Thomas Legrand n'est plus journaliste à France Inter. Ensuite, nos rendez-vous d'information reposent sur des processus collectifs très solides : une seule personne ne peut pas déterminer la ligne éditoriale de nos radios. Les invités sont choisis lors de réunions de programmation et les thèmes abordés font l'objet de décisions de la conférence de rédaction.

Le soupçon de complot politique, avouez-le, ne tient pas. On ne peut pas faire dire à cette vidéo des choses inexactes. Je déplore qu'elle ait été instrumentalisée et qu'on lui ait donné des proportions absolument démesurées en tentant de lui faire dire des choses qui ne résistent pas à l'épreuve des faits.

Non seulement les conditions dans lesquelles elle a été enregistrée sont illégales mais cette vidéo a été tronquée et n'a pas davantage été soumise à la contradiction. On s'est ainsi fondé, pour critiquer l'audiovisuel public, sur un contenu qui ne disait absolument pas ce qu'on voulait lui faire dire. Je regrette vivement la violence et la virulence des attaques qui se sont abattues sur l'audiovisuel public au point de conduire à la création de votre commission d'enquête.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous demanderai de bien vouloir répondre très brièvement à mes deux autres questions car le rapporteur et nos collègues en ont beaucoup à vous poser…

Mme Sybile Veil. Compte tenu de l'importance de cette affaire, il me paraissait nécessaire d'expliquer l'ensemble des faits.

En ce qui concerne l'impartialité, ce principe ne figurant pas dans nos textes, l'Arcom a confié à M. Bruno Lasserre la mission d'en expliquer sa portée. Néanmoins, il existe déjà très concrètement dans notre quotidien. Nous disposons en effet d'un corpus de règles déontologiques très développé – je vous l'ai apporté –, que nous n'avons cessé de renforcer au cours des dernières années. Il comprend le règlement intérieur, une charte portant spécifiquement sur les principes du journalisme et un ensemble de règles déontologiques qui sont régulièrement communiquées à nos salariés et appliquées, comme en témoignent les sanctions que j'ai prononcées sur le fondement de ces règles et qui sont au nombre de huit pour les deux dernières années.

Nos processus éditoriaux nous permettent d'être très vigilants quant à la manière dont nos antennes traitent les différents sujets. Par ailleurs, une direction chargée de l'éthique veille à l'application des règles déontologiques et formule des recommandations et les membres des équipes de direction ainsi que les personnes intervenant sur nos antennes remplissent des déclarations de liens d'intérêt. L'ensemble de ces règles sont scrupuleusement suivies.

Pour ce qui est du pluralisme, qui est également une dimension importante, il faut d'abord écouter nos émissions et non s'en tenir aux séquences qui en sont extraites et diffusées sur les réseaux sociaux. C'est la raison pour laquelle, à la suite de la décision du Conseil d'État et de la délibération de l'Arcom, nous avons engagé un travail d'objectivation de ce qui se passe sur nos antennes. Le baromètre du pluralisme, fruit de ce travail, sera publié dès demain matin – nous allons vous le distribuer dans un instant ; il permet de donner une vision de la diversité des invités et des thèmes traités durant un mois entier. Cette prestation très complète vous montre qu'au mois de novembre, plus de 1 660 invités sont intervenus sur nos trois chaînes nationales : France Inter, France Info et France Culture. Si l'on y ajoute les locales d'Ici, le nombre des invités atteint presque 6 000.

Il suffit d'examiner une journée type de l'une de nos antennes pour constater la diversité des invités et des thèmes abordés. Cette diversité, qui n'a pas d'équivalent dans le paysage médiatique – nous accordons de l'importance à l'actualité nationale, internationale et locale –, contribue à donner à nos auditeurs une image de la diversité du pays et de l'actualité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je propose que nous évoquions les questions relatives à la holding et à la gouvernance en fin d'audition, s'il nous reste un peu de temps.

Nous en venons aux premières questions du rapporteur, pour une durée de quarante-cinq minutes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mes collègues et moi-même avons beaucoup de questions à vous poser, qui seront, je pense, relativement courtes. Je vous demanderai donc d'y répondre de la manière la plus efficace et concise possible.

Ce matin, Europe 1 a révélé les échanges intervenus lors d'un rendez-vous qui a visiblement eu lieu cette semaine entre Thomas Legrand et Laurence Bloch, ancienne directrice de France Inter. On y apprend qu'un scénario aurait été envisagé pour tenter de neutraliser notre commission d'enquête avec l'appui d'un député socialiste, M. Emmanuel Grégoire. Les journalistes d'Europe 1 citent Laurence Bloch : « *Toi, tu le connais bien, Emmanuel Grégoire, tu peux lui demander de te soutenir pendant la commission*. » Elle ajoute : « *Il peut aussi dire que tu n'as pas eu d'influence dans la campagne pour la mairie de Paris.* » Dans la foulée de la révélation de ces faits très graves, qui peuvent s'apparenter, d'une certaine façon, à de la subornation de témoin, des rumeurs ont fait état de votre décision de vous séparer définitivement de Thomas Legrand. Est-ce à la suite de cette deuxième affaire que vous avez officiellement décidé de mettre fin à toute forme de collaboration avec cet ancien éditorialiste de Radio France ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je ne peux vous laisser mettre en cause un membre de notre commission d'enquête, Emmanuel Grégoire, qui n'est pas présent et ne peut donc pas vous répondre…

Par ailleurs, en tant que député et président de cette commission d'enquête, je conteste fermement la méthode consistant à révéler des rendez-vous privés et à mettre sur la place publique le contenu d'échanges privés. Il n'empêche que votre question appelle une réponse de Mme Veil ; vous avez la parole Madame la présidente.

Mme Sibyle Veil. Je ne sais pas ce que Laurence Bloch et Thomas Legrand se sont dit, car je n'étais pas à la terrasse du café. Je conseillerais d'ailleurs volontiers à M. Legrand d'arrêter d'aller au café, car, visiblement, les propos qu'il y tient sont enregistrés.

Comment faire croire à nos concitoyens que Mme Bloch, qui est retraitée de Radio France depuis 2024, et M. Legrand, qui n'a plus de contrat avec Radio France depuis le 31 août dernier, auraient négocié ensemble la démission de M. Legrand dans un café cette semaine ? Je ne vois pas comment cela serait possible. Je ne vais pas commenter outre mesure ce qui est dit. En tout cas, s'agissant de la situation juridique de Thomas Legrand, tout ce qui est sous-entendu est absolument faux.

Comme je vous l'ai expliqué lors de mon intervention précédente, M. Legrand a démissionné de la rédaction de France Inter en 2022. Depuis lors, il a eu différents types de contrats de grille : l'un d'eux, pour son émission « En quête de politique » sur les « ismes » dans l'histoire des idées politiques, a pris fin en juin dernier ; un autre a porté sur une intervention ponctuelle dans le débat d'une matinale, à la fin de l'été, sur France Inter. Depuis le 31 août, M. Legrand n'a plus de relation contractuelle avec Radio France : il n'est donc pas du tout question de négocier une démission.

Je n'ai pas l'habitude de commenter les discussions entre des salariés de Radio France dans des cafés – d'ailleurs, la plupart du temps, je n'en ai pas connaissance. Je m'étonne cependant qu'en France, en 2025, d'anciens collègues ne puissent plus discuter dans un café sans voir leurs échanges étalés dans la presse. Cela me fait penser à la RDA, où tout le monde était sur écoute, comme l'a montré le très beau film *La Vie des autres*. J'espère que ce n'est pas la société que nous sommes en train de préparer !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous nous expliquez que, depuis 2022, Thomas Legrand n'est plus officiellement en contrat avec Radio France. Je pense que, pour beaucoup de Français qui nous écoutent, la différence est ténue. En effet, vous l'avez rappelé, M. Thomas Legrand présentait, jusqu'en juin 2025, l'émission hebdomadaire « En quête de politique », qui visait à expliquer et à analyser l'histoire et la doctrine des courants politiques. Vous avez aussi expliqué qu'il est intervenu ponctuellement, d'ailleurs après la fameuse affaire Cohen-Legrand, dans la matinale. J'ai moi-même retrouvé une intervention de sa part dans l'émission « Le téléphone sonne » le 3 novembre 2025, c'était il y a un peu plus d'un mois. Vous ne pouvez donc pas dire devant la Représentation nationale que M. Legrand n'a plus aucun lien avec Radio France : on continue à l'entendre sur les antennes de Radio France, il continue à officier sur France Inter, avec ou sans contrat.

Par ailleurs, j'ai l'impression que vous ne répondez pas vraiment à mes questions. Vous condamnez la méthode employée par les journalistes d'Europe 1 et de *L'Incorrect*, qui ont entendu des propos tenus par Thomas Legrand lors d'un rendez-vous, alors que l'intéressé lui-même, qui était en contrat avec Radio France entre 2008 et 2022, a considéré que la diffusion d'un enregistrement – lors de l'affaire Laurent Wauquiez, lequel avait été enregistré pendant un cours confidentiel à l'EM Lyon – était justifiée pour révéler certaines formes de propos condamnables. Ma question ne portait pas sur ce que vous pensez de la méthode mais sur le fond de l'affaire. Je ne suis pas là pour juger de la méthode de journalistes – je n'en suis pas un moi-même. Condamnez-vous ce qui s'apparente à une deuxième affaire de collusion entre Thomas Legrand et des dirigeants du Parti socialiste ? Comptez-vous réinviter – Monsieur le président, évitez de me couper pendant une question, surtout qu'elle est importante – comptez-vous réinviter M. Legrand sur les antennes de Radio France, avec ou sans contrat ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon, Monsieur le rapporteur, je n'ai pas voulu vous couper, j'ai appuyé malencontreusement sur le bouton du micro. Je le dis parce que sinon, on va raconter sur les réseaux sociaux que je vous coupe et que je vous censure…

Monsieur le rapporteur, je ne veux pas vous mettre en difficulté. Cela dit, vous avez suggéré que des journalistes d'Europe 1 et de *L'Incorrect* avaient entendu les échanges entre Thomas Legrand et Laurence Bloch et, d'une certaine manière, y avaient participé – autrement dit, qu'ils étaient présents hier dans ce café, voire… Attention, c'est assez grave, mais je ne pense pas que c'est ce que vous avez voulu dire. Je vous permets donc de rectifier ici votre phrase malencontreuse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, vous m'avez accordé quarante-cinq minutes. Je vous demande très simplement de me laisser poser mes questions et de ne pas m'interrompre, ni commenter chacune d'entre elles. Sinon, nous risquons de ne pas obtenir les réponses aux questions que les Français se posent légitimement.

J'ai évoqué l'affaire de cet été concernant Patrick Cohen et Thomas Legrand, qui a été révélée par des journalistes de *L'Incorrect*, ainsi qu'une nouvelle affaire révélée ce matin par des journalistes d'Europe 1. Je n'ai pas plus d'informations que vous. Je n'ai pas dit que des journalistes de *L'Incorrect* étaient présents au café cette semaine ; au contraire, j'ai expliqué que c'est Europe 1 qui a sorti le sujet. Et ma question ne porte pas sur la méthode. Pardon de devoir la reformuler – si je suis interrompu à chaque fois, on risque d'y passer beaucoup de temps.

Madame Veil, à la lumière de ces deux affaires, qui ont ému des millions de Français et qui comptent parmi les éléments ayant contribué à la création de notre commission d'enquête,

continuerez-vous d'inviter sur les antennes de Radio France Thomas Legrand, qui est en rupture fondamentale avec le devoir de neutralité auquel sont soumis les dépositaires d'une mission de service public et les journalistes en général ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je n'ai pas voulu vous ralentir ni vous censurer, mais vous permettre de corriger une phrase malencontreuse qui pourrait être instrumentalisée contre vous. Je l'ai fait pour vous. Je ne voudrais pas que vos propos puissent laisser penser – vous vous réécouterez : vous l'avez suggéré – que les journalistes d'Europe 1 et de *L'Incorrect* étaient présents.

Mme Sibyle Veil. Je vais vous répondre dans la limite de ce que je sais. Il m'est difficile de déterminer la portée de la discussion entre Mme Bloch et M. Legrand, n'y ayant pas assisté – et pour cause : je trouve normal que d'anciens collègues aient des conversations privées.

S'agissant de l'exigence professionnelle, il y a eu beaucoup de confusion au sujet de l'importance à accorder à cette vidéo. Intervenir sur nos antennes dans le cadre d'un contrat avec Radio France – ce qui était le cas de M. Legrand, vous l'avez rappelé, pour l'émission « En quête de politique » et pour une intervention dans un débat de la matinale dominicale à la fin de l'été –, ce n'est pas la même chose que de répondre à l'invitation que nous adressons à des journalistes de nombreux médias pour qu'ils viennent sur nos antennes donner leur point de vue ou apporter l'expertise que leur confère leur activité dans un autre titre de presse. Ainsi, Mathieu Bock-Côté et Gilles Gressani ont débattu hier dans la matinale de France Inter : ils ne sont pas pour autant devenus des journalistes de la station – je pense que M. Bock-Côté serait étonné de l'être ! De la même manière, quand Alexandre Devecchio et Guillaume Roquette interviennent sur nos antennes, ils restent des journalistes du *Figaro*. Depuis la fin de l'été, M. Thomas Legrand est revenu une fois sur France Inter : c'était début novembre, dans « Le téléphone sonne », en qualité d'éditorialiste de *Libération*. C'est à ce titre-là qu'il peut être invité ponctuellement, pour apporter son éclairage sur l'actualité. Mais il n'est pas journaliste de France Inter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mais il disposait, vous en convenez, vous l'avez dit, d'une émission quotidienne jusqu'à l'été 2025. Je veux bien que l'on s'arrête sur des sujets bassement techniques, sur des relations contractuelles, mais M. Legrand était une voix de la radio publique, de votre entreprise, jusqu'au moment où cette affaire a éclaté. Vous l'avez d'ailleurs plutôt admis.

Mme Sibyle Veil. Son émission n'était pas quotidienne, mais hebdomadaire – elle était diffusée le samedi. Il s'agissait d'une émission dite froide, qui ne couvrait pas l'actualité ; donc M. Legrand n'avait pas à s'exprimer sur l'actualité. Nous avons examiné absolument tout ce qui a été dit : il a été impeccable. Il n'a jamais pris position concernant les sujets qui ont suscité un émoi dans la fameuse vidéo – la campagne pour les élections municipales, par exemple. C'est très différent d'animer une émission d'histoire des idées politiques et d'être un journaliste qui commente l'actualité au nom de la rédaction de France Inter. Ce n'est pas du tout la même position. Sur nos antennes, chaque émission a sa spécificité : certaines traitent de l'actualité ou sont des tranches d'information, tandis que d'autres sortent de ce contexte et portent, par exemple, sur l'histoire des idées. Là, il s'agissait de l'histoire des idées politiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, l'émission était hebdomadaire, comme je l'ai d'ailleurs précisé dans une précédente intervention. Pardonnez-moi pour cette méprise.

J'entends votre justification : vous distinguez les propos tenus à l'antenne de ceux qui ne le sont pas. Vous avez d'ailleurs parlé de « fantasmes » et des proportions « absolument démesurées » que cette affaire aurait prises – ce sont vos mots. Mais j'aimerais comparer votre décision à celle que vous aviez très rapidement prise de suspendre M. Jean-François Achilli pour des propos qu'il n'a pas tenus à l'antenne et des faits qui n'ont jamais été avérés – on a appris qu'il aurait rencontré, dans un cadre privé, Jordan Bardella. Vous avez déclaré : « *Nous l'avons suspendu à titre conservatoire afin qu'il clarifie rapidement la situation et nous explique ce qui s'est réellement passé. À ce stade, nous manquons encore d'éléments. Chacun doit avoir conscience que nous sommes dépositaires de la confiance de nos auditeurs et qu'il ne peut y avoir de soupçons de connivence quelconque. Cela s'applique quelle que soit la personnalité politique.* »

Pourtant, le 5 septembre dernier, vous n'avez pas suspendu Patrick Cohen, qui était au café à côté de Thomas Legrand et n'a rien dit quand ce dernier a déclaré à des cadres du Parti socialiste « *avec Patrick, on va faire ce qu'il faut pour s'occuper de Rachida Dati* » – l'air de dire « *on mettra les médias de l'audiovisuel public à disposition pour éliminer Rachida Dati* » ou, en tout cas, lutter contre sa candidature. Je le dis d'autant plus facilement que je n'appartiens pas au même parti que Mme Dati, que je n'ai aucune connivence avec elle. En tant que Français, on peut être choqué par cette attitude de deux journalistes payés par nos impôts, qui est en contradiction totale avec le principe de neutralité – c'est d'ailleurs visiblement ce qu'a dit Laurence Bloch.

Vous justifiez donc votre décision concernant Thomas Legrand et Patrick Cohen par le fait que ces propos n'ont pas été tenus à l'antenne. Or vous avez reproché à Jean-François Achilli des rencontres, des propos ou des suspicions qui ne sont jamais apparus à l'antenne. Pourquoi donc avoir suspendu l'un et pas les deux autres ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, il faut entendre les réponses : M. Legrand a été suspendu à titre conservatoire. Je prolonge donc votre question à Mme Veil : pourquoi ne pas avoir prononcé de sanction à l'encontre de Patrick Cohen ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai bien parlé des « deux autres » !

Mme Sibyle Veil. Il faut comprendre la situation de M. Achilli au regard de nos règles de déontologie, qui visent à garantir l'impartialité de nos antennes. L'une des premières règles est l'absence de conflit d'intérêts. Toute activité extérieure, en particulier lorsqu'elle est rémunérée, doit être déclarée à la hiérarchie. Cette règle, qui s'applique à tous, figure dans le document de synthèse des obligations qui est régulièrement communiqué à nos salariés et qui vous a été transmis. Cette obligation d'information préalable doit permettre de déterminer si certaines activités menées par un journaliste sont compatibles ou non avec une intervention à l'antenne. Certaines activités sont absolument incompatibles et même formellement interdites, quoi qu'il arrive ; c'est en particulier le cas du *media training*, qui consiste à se faire rémunérer pour préparer quelqu'un à être interviewé. L'application de ces règles m'a donc conduite à prononcer, ces dernières années, un certain nombre de sanctions, notamment à l'encontre de M. Achilli.

Pour revenir à l'affaire que nous évoquions précédemment, nous avons tout de suite suspendu M. Legrand, par précaution, pour comprendre ce qui se passait, tout comme nous l'avions fait pour M. Achilli. Ayant été informés par un article du *Monde* que ce dernier aurait collaboré pendant plusieurs mois avec Jordan Bardella pour l'écriture d'un livre, nous n'avons pas voulu prendre de décision trop rapide et avons cherché à éclaircir la situation – c'est

exactement la même démarche que pour Thomas Legrand. Quand certaines questions se posent et que des soupçons peuvent entacher le travail de l'ensemble de nos journalistes et de nos rédactions, nous prenons, par précaution, une mesure conservatoire en suspendant le journaliste incriminé. C'est donc la première mesure que nous avons prise au sujet de M. Jean-François Achilli ; par la suite est venue l'application des règles de déontologie que je vous ai citées. Les sanctions sont souvent jugées trop sévères par certains, trop souples pour d'autres. Au sujet de Jean-François Achilli, on me reproche en réalité de ne pas avoir fait d'exception à l'application de nos règles de déontologie ; or nous appliquons ces dernières de la même manière pour tous, qu'il s'agisse de M. Achilli ou d'autres salariés de Radio France qui ont été licenciés ou mis à pied en raison du non-respect de leurs obligations.

En ce qui concerne M. Patrick Cohen – vous avez raison, Monsieur le rapporteur, de me poser la question –, il y a un principe de droit civil selon lequel le silence ne vaut pas acceptation ; or, dans la vidéo, M. Patrick Cohen ne dit rien. Il ne souscrit pas aux propos de Thomas Legrand : il est silencieux. Il n'y a donc pas de raison de tirer de cette vidéo autre chose que ce silence. Nous avons néanmoins examiné, une à une, l'ensemble des chroniques de Patrick Cohen depuis janvier 2025. Elles sont impeccables. Nous avons constaté que le traitement des thématiques et des courants politiques y était équilibré. Nous n'avons trouvé aucune chronique susceptible de montrer que M. Cohen essaierait, dans le cadre de la campagne des élections municipales, de nuire à Mme Dati de quelque manière que ce soit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que M. Achilli a été suspendu directement, comme M. Legrand, mais je voudrais faire état d'une différence de traitement : alors que M. Legrand a pu s'exprimer sur vos antennes quelques jours après sa suspension à titre conservatoire, M. Achilli n'a pas bénéficié d'une telle tribune pour s'expliquer, et on ne l'a plus jamais entendu. Il y a donc bien deux poids, deux mesures.

Vous avez parlé des « *fantasmes* » que cette vidéo a pu susciter. J'ai l'impression de réentendre la défense de MM. Legrand et Cohen, qui ont commencé par expliquer avant même la découverte et sans attendre le constat d'huissier que cette vidéo était truquée, tronquée, fabriquée par IA (intelligence artificielle), sous une certaine influence, avec des soupçons de complotisme. Or le constat d'huissier a signifié et affirmé qu'il n'y avait eu ni trucage, ni montage – seulement dix points de troncage, mais qui n'altèrent en rien la véracité des propos tenus. Ma question est donc très simple : condamnez-vous ce que vous avez pu entendre dans cet enregistrement ? Est-ce que, selon vous, l'attitude de Thomas Legrand est en rupture fondamentale avec les exigences d'honnêteté, d'impartialité, de pluralisme et de neutralité ? J'ai du mal à vous entendre et j'ai l'impression que vous vous réfugiez derrière l'argument du fantasme, alors que le constat d'huissier a montré qu'il n'y en avait aucun : la véracité des propos a été certifiée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, il faut entendre les réponses de Mme la présidente Veil, qui vous a indiqué qu'elle avait prononcé des sanctions et vous a expliqué pourquoi. Allons au bout de la question, mais pour avancer dans le débat, il faut tenir compte des réponses déjà apportées.

Mme Sibyle Veil. Je vais essayer de répondre précisément et rapidement.

S'agissant de la situation de Jean-François Achilli, ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on se sépare d'un journaliste qui a travaillé aussi longtemps sur nos antennes. D'ailleurs, la décision n'a pas été prise tout de suite : nous avons attendu plusieurs semaines et avons beaucoup échangé à ce propos, précisément parce que ce n'était pas une décision facile.

Honnêtement, M. Achilli est un très bon journaliste et ce n'était pas une décision que j'étais heureuse de prendre, loin de là.

Sur la différence entre les deux, si Thomas Legrand a pu s'expliquer, c'est parce que nous avons reçu un grand nombre de courriers demandant que ce qui s'était passé soit clarifié. C'est ce que nous avons fait dans « Le rendez-vous de la médiatrice », où Thomas Legrand faisait face au directeur de la rédaction de France Inter, Philippe Corbé, que vous auditionnerez demain et qui pourra vous expliquer comment cette émission a permis la tenue d'un débat contradictoire. Thomas Legrand a d'ailleurs expliqué à cette occasion qu'il était au rendez-vous en question non comme salarié de Radio France, ce qu'il n'est plus, mais comme journaliste de *Libération*.

Mme Caroline Parmentier (RN). À l'époque, il était pourtant salarié de Radio France !

Mme Sibyle Veil. Non, car son dernier contrat a pris fin le 31 août 2025.

Mme Caroline Parmentier (RN). Mais la vidéo a été révélée en juillet 2025.

Mme Sibyle Veil. Il n'était plus sous contrat depuis fin juin – pour l'émission sur les « ismes ». J'ai d'ailleurs chronométré le premier débat contradictoire organisé dans le cadre de cette émission : M. Legrand a parlé, en tout et pour tout, quatre minutes. Si j'ai parlé de « *fantasmes* », monsieur le rapporteur, c'est à cause de cette disproportion : comment peut-on dire qu'en intervenant quatre minutes par semaine sur une antenne, M. Legrand aurait influencé la ligne politique de la station et mené un complot politique ?

Vous m'avez demandé ce que j'ai pensé des propos tenus dans cette vidéo. C'est très simple : les propos qui ont été tenus au sujet de la ministre de la culture m'apparaissent problématiques. Ils m'apparaissent comme une maladresse. Mais ils doivent être traités dans un autre cadre car ils n'ont pas été tenus au nom de Radio France ou de France Inter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. « *Une maladresse* »… C'est justement ce que Mme Laurence Bloch a conseillé à M. Thomas Legrand de reconnaître demain, lors de son audition devant notre commission d'enquête – c'est ce que les journalistes d'Europe 1 ont rapporté. Le terme me paraît quand même très faible. De mon point de vue et de celui de n'importe quel citoyen – un point de vue que partage d'ailleurs Laurence Bloch, ancienne directrice de France Inter, qui a été longtemps cadre de Radio France et s'est sentie choquée, en tant que citoyenne, par les propos de Thomas Legrand, qui sont en quelque sorte inexcusables –, le mot « *maladresse* » est un pudique euphémisme.

Je vous poserai encore deux questions avant de clore le dossier Patrick Cohen et Thomas Legrand et de passer à un autre sujet.

Est-ce vous qui avez été à l'initiative du rendez-vous entre Laurence Bloch, l'ancienne directrice de France Inter, et Thomas Legrand afin de coacher ce dernier avant son audition et de lui suggérer de faire intervenir un député socialiste pour venir à son secours et, d'une certaine façon, neutraliser nos travaux ? Êtes-vous, de près ou de loin, à l'origine de ce rendez-vous ? Question simple, réponse simple.

Sur un autre sujet, vous le savez, un attentat terroriste antisémite a frappé dimanche la plage de Bondi, à Sydney, qui a ému nombre de Français. Les terroristes avaient minutieusement choisi leur cible, puisqu'ils ont visé une foule de confession juive venue

célébrer Hanouka, la fête des Lumières. Quarante personnes ont été blessées, et au moins quinze autres ont été tuées, parce que juives. Alors que la nature terroriste et antisémite de cette attaque a été largement prouvée et documentée, sur le site de France Info, à deux reprises, à 10 heures 16 et à 11 heures 18, un communiqué est sorti, devant des millions de Français, parlant d'une simple « *fusillade* ». Les faits étaient suffisamment clairs pour qu'on se rende compte que ce n'était pas une simple fusillade. Comment justifiez-vous une telle frilosité de vos journalistes et de votre rédaction au moment de qualifier les faits d'attentat antisémite ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, faut-il revenir au sujet concernant Thomas Legrand ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question appelle une réponse par oui ou par non.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-on avancer ou faut-il rester sur ce sujet ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous pouvons avancer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'appelle l'ensemble des députés, quel que soit leur bord politique, à défendre le principe selon lequel les rendez-vous que nous avons avec les uns et les autres doivent rester dans le cadre de l'intimité. Je le dis avec gravité : c'est un combat que nous devons mener collectivement.

Au titre de votre fonction, Monsieur le rapporteur, je pense que vous rencontrez beaucoup de gens dans un cadre tout à fait privé. Je ne vous en fais pas grief car c'est normal, et c'est votre travail. Je ne porte aucun jugement ni aucune attaque contre les journalistes qui ont révélé le rendez-vous privé dont nous parlons – ils font ce qu'ils veulent, c'est leur travail – , mais si nous, députés de la Nation, ne défendons pas le fait qu'un certain nombre de rendez-vous doivent rester privés, alors nous faisons courir un danger à la démocratie.

Mme Sibyle Veil. Pour répondre à la première question, non, je n'étais pas au courant de ce rendez-vous. J'estime d'ailleurs que je n'ai pas à connaître de tous les rendez-vous des salariés de Radio France, actuels ou anciens, entre eux. Il m'arrive moi-même d'en rencontrer dans des lieux extérieurs au bureau. Cela ne doit en rien influer sur la manière dont on juge ce qui est dit sur nos antennes ; or ma responsabilité, c'est ce qui est dit sur nos antennes.

J'en viens au terrible attentat antisémite qui s'est produit le week-end dernier, et qu'on ne peut que déplorer et condamner. Quand on suit l'actualité en temps réel, il est extrêmement compliqué de trouver tout de suite les bons termes, les bons qualificatifs. On met du temps à chercher, et la règle d'or, dans nos rédactions, est d'attendre plutôt que de se tromper. Nous veillons toujours à prendre le temps de tout vérifier, de contextualiser, de trouver les bons termes. Je ne doute pas que dans les jours et même les heures qui ont suivi l'attentat, nos rédactions ont utilisé les qualificatifs qu'il fallait pour parler de ces terribles événements.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas comme si je reprochais à la rédaction de France Info d'avoir diffusé une seule publication inopportune. Il y en a eu deux, à une heure d'intervalle. À ce moment, les faits étaient connus : on savait qu'un rassemblement pour Hanouka, sur une plage, avait été visé. Beaucoup d'autres rédactions avaient fait état d'un attentat antisémite soupçonné ou avéré. Pourquoi avoir eu ces pudeurs ?

Le 14 octobre dernier, à 8 heures 30, un journaliste palestinien, Rami Abou Jamous, fondateur de GazaPress, a affirmé sur France Culture que le Hamas n'était pas un groupe terroriste mais « *un mouvement de libération* ». Il a développé ensuite une sorte de théorie complotiste à propos de l'attentat du 11 septembre 2001 : « *C'est un peu comme ce qui s'est passé le 11 Septembre. On a découvert vingt ans après c'est quoi l'histoire du 11 Septembre. C'est pareil pour le 7 Octobre.* » Condamnez-vous ces propos ?

J'évoque ici des faits très récents, et je pourrais en citer bien d'autres. Ainsi, la personne chargée de la revue de presse sur France Inter est un grand soutien de Rima Hassan, dont elle a retweeté un tweet quelques jours après le massacre du 7 Octobre.

Comment justifiez-vous qu'après avoir prononcé de tels propos, cette personnalité, qui a visiblement des sympathies terroristes, ait été de retour sur votre antenne le lendemain, à 18 heures 30, sur France Inter ? Quels garde-fous mettez-vous en place pour éviter de telles dérives ?

Mme Sibyle Veil. Dimanche dernier, très rapidement, nos rédactions ont utilisé le bon qualificatif, notamment celle de France Info. C'est normal : dans l'actualité en continu, on actualise au fur et à mesure des heures la manière dont l'actualité est décrite et qualifiée.

Yonathan Arfi a été invité dans la journée sur France Info pour commenter l'événement et, lundi matin, Nora Hamadi, que vous avez citée, a commencé sa revue de presse en déplorant ce terrible attentat. Elle a également souligné à quel point ces événements étaient dramatiques.

Vous avez cité un journaliste invité sur France Culture et sur France Inter le lendemain. Si je ne me trompe pas, ce journaliste est aussi invité dans d'autres médias audiovisuels (il est intervenu également dans *Le Figaro* et a reçu pas mal de prix en tant que journaliste). Ce n'est pas parce que des invités représentent un point de vue à un moment donné sur l'antenne que cela engage nos rédactions.

Par ailleurs, généralement, nous nous efforçons d'équilibrer les points de vue ; nous le faisons en permanence. Quand un invité exprime un point de vue, nous essayons de l'équilibrer, soit dans les jours qui suivent, soit dans la journée, avec d'autres points de vue. C'est comme ça que nos rédactions fonctionnent.

C'est le principe qui est retenu dans les réunions de programmation des invités et dans les conférences de rédaction : passer nos journées à équilibrer les points de vue et faire entendre à nos auditeurs des points de vue différents, qui leur permettent de voir l'étendue des opinions qui peuvent exister. Sur un conflit aussi sensible que le conflit israélo-palestinien, auquel nous avons consacré des milliers d'heures depuis les attentats du 7 octobre 2023, nous avons été extrêmement vigilants quant à l'équilibre de toutes les positions représentées sur les antennes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je m'étonne vraiment de votre justification. Vous l'avez dit : ce journaliste, vous le réinvitez le lendemain. Il avait expliqué sur France Culture, à propos du 7 octobre : « *C'est un peu comme ce qui s'est passé le 11 septembre. On a découvert vingt ans après c'est quoi l'histoire du 11 septembre… C'est pareil pour le 7 octobre.* » Ce sont, vous en conviendrez, des relents et suspicions complotistes, affirmés sur votre antenne.

Vous m'expliquez que, s'il a été réinvité le lendemain sur France Inter, c'est pour équilibrer les points de vue, parce que c'est important d'entendre tous les points de vue. Y

compris les points de vue complotistes, qui défient la science ou les faits ? Des gens qui pensent que la Terre est plate, faut-il les inviter au nom de l'équilibre des points de vue ? N'avez-vous pas un travail de régulation à faire sur le rapport à la vérité ?

Mme Sibyle Veil. Sur tous ces sujets, nous avons un principe très clair : nous essayons de représenter tous les points de vue, tant qu'ils ne sont contraires ni au droit – comme l'est l'incitation à la haine, par exemple – ni à la science – comme dire que la Terre est plate : cela, on ne l'entendra pas sur nos antennes. Des théories complotistes ne seront pas sur nos antennes. Si cette personne a été invitée sur nos antennes, c'est que le caractère complotiste de ce qu'elle dit ou écrit n'est pas, à ce jour, attesté. Sinon, je doute fort que nos antennes auraient choisi de l'inviter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Parlons maintenant du pluralisme.

Le 28 novembre dernier, *Le Figaro* a publié une étude de l'Institut Thomas More menée selon une méthodologie faisant appel à l'intelligence artificielle. Ils ont analysé toutes les matinales de vos radios – France Inter, France Info et France Culture – pendant un mois, du 1er au 31 octobre 2025. Ils ont classé les 1 200 chroniques relevées sur une échelle droite-gauche. Ce ne sont pas eux qui l'ont fait, mais l'intelligence artificielle.

En voici les résultats, dont vous conviendrez qu'ils sont plutôt accablants : sur France Inter, 60 % des chroniques sont classées à gauche, contre 16 % à droite. Sur France Culture, on approche du monopole : 6 % des chroniques penchent à droite, contre 66 % classées à gauche, soit un rapport de un à dix.

Madame la présidente, pouvez-vous affirmer à nouveau que l'audiovisuel public a aussi pour mission de représenter tous les Français ? A-t-il au contraire pour mission de représenter uniquement les Français de gauche ?

Mme Sibyle Veil. Je vous remercie, Monsieur le rapporteur pour cette question, qui me permet de dire combien nous avons été surpris de la méthodologie suivie par l'Institut Thomas More. On sait que c'est un think tank engagé, ce qui est légitime, mais suppose aussi d'être extrêmement prudent sur la méthodologie et ce qu'on en dit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour ceux qui ne le sauraient pas, je précise qu'il s'agit d'un organisme tout à fait autorisé mais assumant un positionnement libéral et conservateur, d'un think tank engagé. Ce n'est pas une disqualification de ma part mais il faut le préciser. M. le rapporteur a rappelé la méthode utilisée.

Mme Sibyle Veil. Premier constat : la météo, sur France Inter, est classée à gauche ! C'est vous dire si la méthodologie utilisée nous a tout de suite intrigués. Vérification faite, l'étude repose sur une cartographie idéologique des thèmes abordés par les intervenants. Vous parlez du temps, sujet relevant du climat : vous seriez de gauche. Il y a quelque chose de très réducteur dans ce genre de classification.

Ensuite, l'étude ne distingue pas les registres de discours. Par exemple, des billets d'humour critiques vis-à-vis d'un représentant de la gauche sont classés comme favorables à la gauche, ce qui nous a beaucoup étonnés. D'ailleurs, je regrette beaucoup que l'étude n'ait pas été faite au moment où France Inter a consacré une journée au narcotrafic : nous aurions sans doute été classés tout à fait différemment, compte tenu de la manière dont ce thème aurait pu être classé par les outils d'intelligence artificielle de cet institut.

Quand on veut apprécier le pluralisme, il faut le faire avec des outils robustes, et il vaut mieux s'en remettre à un organisme indépendant tel que l'Arcom. Il faut aussi se conformer à une règle très importante, rappelée par le Conseil d'État dans les deux décisions successives qu'il a prises sur le pluralisme des opinions : apprécier les choses sur le temps long.

Il ne faut pas ficher les gens, ni les opinions émises, parce que c'est très difficile ; il faut faire preuve de nuance et adopter une certification un peu plus poussée qu'un simple outil d'intelligence artificielle. Dans le baromètre que nous publions, nous ne publions que ce que nous sommes certains de pouvoir qualifier. Il ne nous semble pas possible de ficher et de qualifier les intervenants en fonction d'opinions politiques, surtout s'il s'agit d'experts et de personnes intervenant à l'antenne sans être des responsables politiques.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je saisis l'occasion qui m'est offerte de rappeler que nous sommes, dans notre assemblée, tout à fait attentifs à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Tous, nous défendons un cadre législatif un peu renforcé sur ces questions. Il est important que vous ayez rappelé les limites de l'intelligence artificielle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la présidente, je m'attendais à votre réponse consistant à contester la méthodologie. Quand la température ne convient pas, on essaie de casser le thermomètre !

Je citerai donc une autre étude qui, sans doute, ne souffrira cette fois-ci d'aucune contestation, d'autant que vous ne l'avez pas dénigrée. C'est un sondage Ifop pour *Marianne*, daté du 14 juin 2024, indiquant que 38 % des auditeurs de France Inter ont voté pour Raphaël Glucksmann, soit trois fois plus que la moyenne des Français, 17 % pour La France insoumise et 13 % pour les écologistes. Ainsi, 70 % des auditeurs de France Inter ont voté à gauche aux européennes de 2024, contre près de 30 % parmi les Français.

Comment expliquez-vous ce sondage de l'Ifop, dont la méthodologie n'est ni fondée sur l'intelligence artificielle ni contestable ? Comment expliquez-vous la forte coloration politique de vos auditeurs ? Pensez-vous sincèrement qu'il y a un lien de cause à effet entre la ligne éditoriale de France Inter et son audience ?

Mme Sibyle Veil. Monsieur le rapporteur, je vous remercie de cette question. Avant d'y répondre, je précise que, très tôt dimanche matin, l'attentat s'étant déroulé à Sydney a été qualifié de « *terroriste* » par France Info. Je pourrai en apporter…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il l'a été à midi !

Mme Sibyle Veil. Je crois que c'était vers 10 heures mais je pourrai en apporter la preuve par écrit à l'issue de l'audition. En tout cas, cela montre que notre réactivité n'a pas mise en défaut ce jour-là.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous n'allons pas y revenir à nouveau. Avançons. Celles et ceux qui nous écoutent peuvent aller sur le site de France Info et voir ce qui y est écrit.

Mme Sibyle Veil. La question que vous me posez, Monsieur le rapporteur, est très importante. Nous entendons dire en permanence, notamment depuis la rentrée, et c'est une question très polarisée, que France Inter serait une antenne qui aurait un biais politique. C'est pourquoi j'ai pris avec moi deux revues de presse disant l'une que France Inter est une radio

marquée trop à gauche, l'autre que France Inter est en train d'aller trop à droite. Chacune comporte neuf articles.

L'un d'entre eux est une chronique de Michel Guerrin publiée dans *Le Monde* en juillet 2025, dans laquelle il écrit que, pour la droite, « *les radios et télévisions publiques* [sont] *imprégnées d'un gauchisme indécrottable* », puis, à propos de France Inter, que « *le camp de la gauche* […] *dénonce désormais une radio qui serait devenue néolibérale, macroniste, bobo-parisienne, etc.* ». Il explique que, si France Inter est la « *cible de cette bataille culturelle* », c'est « *la rançon du succès* ».

Sur ces sujets, il me semble qu'il y a une lecture extrêmement polarisée de ce qu'est ou n'est pas France Inter. Chacun la regarde avec ses propres lunettes. Ce qui me paraît important, c'est de parvenir à apporter de la nuance dans ce débat.

Si une antenne comme France Inter a gagné 1,5 million d'auditeurs au cours des dix dernières années et est devenue la première radio de France, c'est qu'elle a su donner à chacun des raisons de l'écouter. L'élargissement de son audience montre qu'elle a donné cette envie à des auditeurs qui ne pensent pas tous la même chose. Quand on a 7 millions d'auditeurs quotidiens, ces 7 millions de personnes peuvent évidemment avoir des avis différents.

C'est ça aussi, la force d'une radio comme France Inter. Le succès d'audience que cette radio a eu ces dernières années l'a placée sous les projecteurs ; chaque erreur est de fait utilisée comme pièce à conviction contre elle.

Il faut regarder aussi la réalité de l'antenne, notamment de ses tranches d'information, au sein desquelles l'impartialité est incontestable. Elle a réussi à gagner de plus en plus d'auditeurs dont 80 % ne sont pas parisiens et dont plus de 1 million ont moins de 30 ans. Il y a dans son audience une diversité géographique, générationnelle et socioprofessionnelle. C'est une antenne qui parle à tout le monde.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Aux sondages que je vous donne, dont un réalisé par l'Ifop pour la journal *Marianne*, donc à l'abri de tout soupçon de trucage méthodologique ou d'instrumentalisation par la droite, vous répondez par des articles et des opinions d'éditorialistes qui vous disent un coup que vous êtes trop à droite, un coup que vous êtes trop à gauche. Vous n'avez pas vraiment répondu sur ces sondages.

Vous parlez d'élargissement de l'audience. En un an, France Inter a perdu 458 000 auditeurs ; je peine à y voir un élargissement. D'ailleurs, l'ancienne directrice de France Inter est très acerbe dans l'article sorti sur le site d'Europe 1 il y a quelques heures. Elle explique que le virage qu'opère France Inter est en train de lui faire perdre nombre d'auditeurs à cause d'un parisianocentrisme et d'une forme d'entre-soi bourgeois.

Je voudrais vous citer un exemple. J'ai écouté « Le téléphone sonne », émission très intéressante dont je suis un auditeur régulier…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous n'êtes pourtant pas de gauche, Monsieur le rapporteur !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Figurez-vous, Monsieur le président, que la radio que j'écoute le plus, c'est FIP. Je suis très attaché à cette radio. Figurez-vous, Madame la présidente, que j'écoute FIP en préparant toutes les auditions, chez moi et dans mon bureau. Je tiens à cette station, dont je suis un auditeur régulier.

Mme Sibyle Veil. Ça me fait très plaisir !

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai écouté le 26 novembre dernier l'émission « Le téléphone sonne » sur le thème de l'audiovisuel public, à laquelle M. Ballard était d'ailleurs invité. J'ai écouté tous les témoignages des auditeurs fidèles de Radio France. Je vous en cite un, assez éclairant ; je ne travestis rien.

La personne s'appelle Aurélie. Elle dit : « *Je voulais rappeler mon attachement au service public. J'ai 47 ans. J'écoute Radio France, France Inter et France Culture depuis mon enfance, en famille* […]. *Je vous écoute de 9 heures à 19 heures* […]. *Ce que je déplore et ce qui m'attriste un peu, c'est que j'ai toujours une impression de partialité dans les commentaires des animateurs. Moi, je suis de centre droit et je viens de province* […]. *J'ai l'impression toujours d'un entre-soi chez vous, d'une pensée de bien-pensance de gauche qui exclut, qui m'exclut. Ça manque de neutralité et de tenue. Il n'y a pas une émission où il n'y ait pas ce sentiment diffus, ça peut être une émission scientifique ou sur la cuisine, il y a toujours un scud qui part, par exemple sur Michel Sardou* ».

Si l'on se fonde sur les mots de Thomas Legrand affirmant que « *le marais centre-droit centre-gauche, on ne les entend pas beaucoup, mais ils écoutent France Inter. Et ils écoutent en masse* », ou sur les propos de votre ancienne directrice de France Inter, ou encore sur le sondage Ifop que vous n'avez pas commenté, ne convenez-vous pas qu'il y a une forme de domination politique, socialiste ou macroniste, compte tenu des éditorialistes qui sont à l'antenne, des auditeurs qui les écoutent et de ceux qui partent ? N'avez-vous pas l'impression qu'il y a une patine politique assez affirmée sur vos ondes, qui est peut-être la cause de la désertion de près de 500 000 auditeurs de France Inter en un an ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour nos collègues qui ne connaissent pas Philippe Ballard, j'indique qu'il est membre du groupe Rassemblement national – ce qui ne fait pas de lui un mauvais député.

Mme Sibyle Veil. Votre question, Monsieur le rapporteur, sous-entend que parce que les auditeurs, selon ce que le sondage Ifop semble indiquer, auraient eu un certain vote aux élections, ça aurait des conséquences sur l'antenne. Elle porte sur l'éventuelle coloration de l'antenne. Ma réponse à cette question, je vous l'ai déjà donnée : France Inter n'est ni de droite ni de gauche !

D'ailleurs, ses succès d'audience les plus grands sont des émissions qu'on ne peut absolument pas qualifier. « Le masque et la plume », dont nous fêterons bientôt les 70 ans, est-ce une émission de droite ou de gauche ? C'est une émission culturelle.

Une antenne comme France Inter doit son succès aux tranches d'information dont l'impartialité, le professionnalisme et la fiabilité en font un média de confiance pour beaucoup de nos concitoyens, comme nos baromètres d'opinion en attestent régulièrement. Ensuite, il y a énormément d'émissions culturelles. À cette occasion, des personnes sont invitées à l'antenne et la culture est extrêmement présente. Doit-elle être qualifiée politiquement ? Je ne le pense pas.

Certes, les audiences de France Inter sont un peu moins élevées en cette rentrée qu'à la rentrée précédente, mais elles étaient alors à un sommet. La saison dernière, les Français s'étaient passionnés pour l'actualité politique – c'était les suites de la dissolution – et pour

l'élection présidentielle américaine. Les tranches d'information faisaient des pics d'audience très élevés.

Cet automne, toutes les radios subissent un certain décrochage, les tranches d'information suscitant un moindre engouement du public. Notre antenne n'en demeure pas moins extrêmement puissante. Elle continue d'attirer un public très nombreux à l'écoute de sa programmation quotidienne.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la présidente, je vous remercie de vos réponses. Vous venez de nous dire – je ne travestis pas vos propos – que l'on ne peut absolument pas qualifier politiquement l'antenne de France Inter. C'est la réponse que vous m'avez apportée.

Je voudrais vous citer une interview dans *Le Figaro*, le 28 mars 2024, de la directrice de France Inter, Mme Adèle Van Reeth, d'ailleurs très contestée par Laurence Bloch dans les propos qui sont sortis aujourd'hui. Elle dit : « *Les faits, c'est que nous sommes une radio progressiste, et nous l'assumons.* » Vous conviendrez, Madame la présidente, que le progressisme est une identification politique, au même titre, par exemple, que le conservatisme. Comment pouvez-vous affirmer devant la représentation nationale qu'on ne peut absolument pas qualifier politiquement France Inter quand votre propre directrice assume et est fière de dire que France Inter est une radio résolument progressiste ? Soit vous la désavouez, soit vous affirmez que le progressisme n'est pas une identification politique – mais permettez-moi de vous dire que pas grand monde ne vous croira dans cette salle.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous auditionnerons demain Mmes Adèle Van Reeth et Laurence Bloch. Mme Van Reeth pourra s'exprimer, ce qui est plus satisfaisant que la faire parler sur la base d'articles de presse. Je ne conteste pas ce qui est écrit dans certains médias, mais l'audition de Mme Van Reeth sera l'occasion pour elle, sans que l'on déforme ni que l'on tronque ses propos, de nous dire ce qu'elle pense de l'audiovisuel public, du pluralisme et de l'impartialité. Nous l'avons beaucoup fait parler aujourd'hui ; demain, nous l'écouterons.

Mme Sibyle Veil. Adèle Van Reeth, que vous auditionnerez demain, sera plus à même que moi de vous expliciter son propos. Dans la même interview, elle indique que sa stratégie est de faire en sorte que France Inter reste une radio qui s'adresse à tout le monde, ce qui montre bien que la conception qu'elle se fait de son antenne est conforme à celle que l'on se fait d'un service public : un média universaliste qui s'adresse à tous, sans essayer de circonscrire ni son antenne, ni le public qui l'écoute à un courant de pensée politique.

Vous connaissez peut-être son parcours. Philosophe de formation, elle animait auparavant une émission de philosophie sur France Culture. Quant au concept de « *progressisme* », il ne date pas des dernières années, mais de la philosophie des Lumières, et a été la matrice des valeurs républicaines.

Si on lit attentivement ce que la loi et notre cahier des missions et des charges nous fixent comme obligations, on constate que nous devons éduquer, informer et divertir. Certains pourraient dire qu'éduquer les gens est une valeur progressiste.

Notre cahier des missions et des charges dit que nous devons agir en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre les discriminations. Il nous demande d'accorder une attention particulière aux questions relatives à l'environnement et au développement durable, et de diffuser des émissions documentaires sur des problèmes politiques, économiques et

sociaux. Ainsi, notre cahier des missions et des charges nous demande de traiter certains sujets tels que l'environnement, les discriminations et la situation des femmes, que peut-être certains pourront qualifier politiquement ; moi, je ne le fais pas.

Ce que je retiens, c'est que ces principes et ces valeurs ont fait suffisamment consensus pour faire l'objet de textes de loi adoptés par le Parlement ou de principes figurant dans le texte réglementaire qu'est notre cahier des missions et des charges.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous nous expliquez, en réponse à mon observation selon laquelle votre directrice de France Inter dit dans une interview que « *les faits, c'est que nous sommes une radio progressiste, et nous l'assumons* », qu'elle y dit aussi que France Inter a vocation à s'adresser à tout le monde. J'ai l'impression qu'elle s'adresse à tout le monde dans la limite du progressisme. Vous justifiez cela par son parcours : elle a été philosophe. François-Xavier Bellamy, lui aussi philosophe, se définit comme un conservateur. D'après les cours que j'ai suivis, le conservatisme et le progressisme sont des nuances d'identification politique.

Honnêtement, n'avez-vous pas l'impression que c'est une rupture avec des principes et des objectifs à valeur constitutionnelle rappelés dans la loi Léotard et dans plusieurs décisions du Conseil constitutionnel, tels que l'indépendance, l'honnêteté, le pluralisme – en fait, la neutralité ? N'avez-vous pas l'impression que votre directrice de France Inter contrevient de façon parfaitement assumée au principe de neutralité ? Si demain France Inter est dirigée par quelqu'un qui dit « *j'assume que France Inter est une radio conservatrice* », ne prendrez-vous pas directement des sanctions ?

Mme Sibyle Veil. L'ouvrage *Cinquante Nuances de progressisme* montre qu'il y a toute une histoire de ce courant, que l'on ne peut pas rattacher à un courant politique particulier dans la durée. La preuve en est que le plus grand poète du progressisme et l'un de ses initiateurs est Victor Hugo, que de nombreux partis ou de nombreuses personnalités, sans intention partisane, apprécient, voire dont ils se réclament.

La polysémie du mot « *progressisme* » est sans doute à l'origine d'un malentendu entre nous, Monsieur le rapporteur. Mon interprétation des propos d'Adèle Van Reeth, que vous pourrez interroger à ce sujet, est qu'ils n'avaient rien de politique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en venons aux interventions des orateurs des groupes.

M. Philippe Ballard (RN). Au préalable, je tiens à signaler que j'ai été journaliste pendant quarante ans, dont six sur le service public, notamment à Radio France. J'ai travaillé avec Thomas Legrand et avec Patrick Cohen.

Tout d'abord, parlons gros sous. La Cour des comptes révèle, si tant est que ce soit une révélation, que 70 % du budget de Radio France est absorbé par les dépenses de personnel et que vous subissez un empilement d'accords sociaux rendant l'organisation du travail souvent illisible et peu productive, de l'aveu même des salariés. Les régimes de congé et de temps de travail y sont plus favorables qu'ailleurs dans le secteur public.

Les équipes y sont surdimensionnées. J'en donnerai un exemple précis : quand je suis invité à France Info ou à France Inter, par exemple à l'émission « Le téléphone sonne », où j'ai

commencé ma carrière comme pigiste il y a bien longtemps, je vois en régie deux ou trois fois plus de personnes que dans une radio privée. Pourquoi ?

Ensuite, « service public, argent public », disait Roch-Olivier Maistre il y a quelques jours. Depuis 2020, Radio France dépasse constamment son plafonnement publicitaire de 42 millions d'euros grâce aux parrainages, aux messages d'intérêt général et au numérique. Radio France revendique près de 18 millions de recettes publicitaires digitales en 2023, ce qui représente désormais plus de 50 % du marché de l'audio digital. La publicité digitale du service public n'empiète pas sur le marché des Gafam, contrairement à ce que l'on dit – des études en attestent –, mais sur le marché des radios privées. Quand allez-vous mettre fin à cette dérive ?

Enfin, vous avez dit que France Inter n'est pas une radio d'opinion. Je me souviens très bien avoir entendu en juin 2024, dans ma voiture, Mme Charline Vanhoenacker, qui avait une émission en public le dimanche soir à 18 heures, dire : « *Aujourd'hui, on va faire une émission anti-extrême droite.* » Ça a duré une heure, avec la bande de Mme Charline Vanhoenacker.

Quant à Thomas Legrand, j'écoutais, le samedi à 18 heures, son émission « En quête de politique » ; on ne peut pas dire qu'elle était neutre politiquement. Ce n'est pas à vous que j'apprendrai que, en fonction de vos angles, des bandes sonores que vous choisissez, des invités que vous avez dans votre studio et du récit que le présentateur développe, une émission prend très vite une coloration politique. C'est ce que faisait très souvent Thomas Legrand.

Mme Céline Calvez (EPR). J'indique pour ma part que j'ai été membre du conseil d'administration de Radio France de 2017 à 2022.

Notre commission d'enquête s'intéresse à la neutralité, au fonctionnement et au financement de l'audiovisuel public. Je voudrais m'assurer que vous préparez au mieux l'avenir, dans deux domaines.

D'abord, quelles actions menez-vous pour la jeunesse ? Je pense notamment à l'enceinte Merlin, développée dans le cadre d'un partenariat : elle offre une alternative aux écrans qu'il est intéressant de mettre en valeur au moment où la société se pose beaucoup de questions sur la place qu'ils occupent. Comment évaluez-vous ce dispositif ? Disposez-vous d'indicateurs pour en mesurer l'impact réel ?

Ensuite, je voudrais vous entendre sur les conséquences des transformations technologiques pour l'avenir. Comment utilisez-vous l'IA dans la création, la production et la diffusion ? Avez-vous des projets d'innovation recourant à l'IA pour attirer de nouveaux publics, enrichir des formats éditoriaux et améliorer la qualité des productions ? Vous vous êtes dotés d'une charte d'engagements et d'usages en la matière. Pouvez-vous nous en dire davantage ? À quels mécanismes de contrôle, de supervision humaine et de transparence Radio France recourt-elle ? Ils pourraient inspirer les médias en général.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Notre attachement à l'audiovisuel public nous impose d'être exigeants. À vous écouter parler de France Inter, on a l'impression qu'il n'y a pas de problème, que tout va très bien, madame la marquise. Mais dans les faits, France Inter a perdu 500 000 auditeurs en un an : il faut se poser des questions. Si on y regarde de près, que s'est-il passé un an avant la publication de ce chiffre ? Le licenciement de Guillaume Meurice. On a l'impression que, depuis ce moment, tout part à vau-l'eau. On a des intervenants réguliers

tous plus ou moins dans la même veine – Benjamin Duhamel, Sophia Aram, etc. Vous dites que France Inter n'est ni de droite ni de gauche ; on sait très bien que c'est un slogan macroniste.

Qu'est-ce qui justifie une décision aussi virulente concernant Guillaume Meurice ? On a l'impression qu'il y a deux poids, deux mesures. À côté de ça, on a une Sophia Aram, ça fait vingt ans qu'elle raconte des dingueries, elle a un humour raciste. Est-ce que c'est davantage cohérent avec la ligne éditoriale ? Je n'en suis pas sûre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, s'il vous plaît. Ici, ce n'est pas le lieu où on insulte les salariés du service public en les traitant de racistes, d'homophobes, ou de ce que vous voulez ! Mesurez votre propos, sinon je vous coupe le micro !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Monsieur le président, laissez-moi continuer, justifier mes propos…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, ce n'est pas le lieu. Soit vous revenez sur vos propos, soit je donne la parole au prochain orateur !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Je vais vous apprendre une nuance, Monsieur le président : j'ai dit qu'elle faisait des chroniques qui étaient racistes. Il faut en tenir compte. Je n'ai pas dit qu'elle était raciste, j'ai dit que ses chroniques étaient racistes ! Par exemple, la chronique sur la flottille a été considérée comme raciste, d'ailleurs la société des journalistes s'est désolidarisée de cette chronique et de Sophia Aram…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, tout ce qui est excessif est insignifiant, vous le savez.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous êtes excessif par votre réaction !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On est dans une commission d'enquête, on essaie de poser des questions sérieuses.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). C'est tout à fait sérieux !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous venez de traiter, de qualifier une journaliste du service public – une humoriste, une chroniqueuse – de raciste. Elle n'est pas là pour répondre…

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Je réitère, elle a fait des chroniques qui étaient racistes…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je termine, Madame Soudais. Nous avons devant nous la présidente-directrice générale de Radio France qui a, jusqu'ici, répondu à toutes nos questions avec transparence et franchise. Vous n'avez pas Sophia Aram en face de vous, donc évitez de qualifier de raciste une salariée du service public qui n'est pas ici pour vous répondre. Je vous en prie, continuez.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Excusez-moi, mais je m'interroge sur le deux poids, deux mesures : d'un côté Guillaume Meurice, qui a été licencié de façon expéditive, d'un autre côté on a une Sophia Aram…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. « *On* » n'« *a* » pas « *une Sophia Aram* » ! Madame Soudais, je vais couper le micro. Faites attention à la manière dont vous parlez !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). D'accord, mais vous ne me criez pas dessus, en fait.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. « *On a une Sophia Aram* » : mais on est où ? Dans une cour d'école ? Dans une assemblée générale de La France insoumise ? On ne parle pas des gens en disant : « *on a une Sophia Aram* »…

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Et votre comportement sexiste, c'est normal, peut-être, Monsieur le président ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous vous rendez compte de ce que vous venez de dire ? « *On a une Sophia Aram* », c'est comme ça qu'on parle des citoyens français ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Et c'est normal de me hurler dessus ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu'est-ce que ça signifie ? C'est une sous-citoyenne ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Mais prenez une tisane !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, c'est une sous-citoyenne, Mme Aram ? Méditez un peu sur la manière dont vous parlez des gens, au-delà du fait qu'elle est salariée de l'audiovisuel public.

Allez à la question. Quelle est votre question ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous allez m'apprendre à parler, Monsieur le président, peut-être ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, mais je vais vous apprendre à parler dans cette commission d'enquête, ça c'est sûr, oui…

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). C'est méprisant, Monsieur le président !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. …parce que c'est moi qui suis garant de ce qui est dit ici et de la manière dont on qualifie les citoyens français. Allez au bout de votre question, mais « *on* » n'« *a* » pas « *une Sophia Aram* », d'accord ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous êtes méprisant !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, bien sûr. C'est ce qui me caractérise.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Oui, oui, oui… l'extrême droite qui rigole à côté, là, ça va !

Mme Caroline Parmentier (RN). Pardon ? Ça recommence ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, allez au bout de votre question !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Ma question, Monsieur le président, c'est de dire que, à un moment donné…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez au bout de votre question, sinon on va passer au député suivant. Allez au bout de votre question !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). C'est un peu compliqué, dans ces conditions !

Je disais que France Inter a perdu 500 000 auditeurs et qu'on se pose la question de savoir pourquoi. On voit que ça fait quand même un an qu'on a des décisions qui sont prises n'importe comment, qu'on a des salariés qui sont mis dehors *manu militari*, alors qu'on en a d'autres qui restent là, on ne sait pas pourquoi – parce que, je suis désolée, mais elle fait des chroniques qui n'ont pas de succès, donc, à un moment donné, on peut parler de médiocrité !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Donc, la question ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). C'est ça, la question : pourquoi deux poids, deux mesures…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quelle est la question ? Sinon, je vais donner la parole à Mme Hadizadeh.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Excusez-moi, Monsieur le président, mais si vous n'êtes pas capable de comprendre ce que je raconte, ce n'est pas mon problème !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quelle est votre question, Madame Soudais ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Est-ce qu'on peut se remettre en question quand on a une station qui passe son temps à dégringoler et qu'on a pris des décisions délétères ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Donc, on a compris votre question : est-ce que le départ de Guillaume Meurice explique la baisse des audiences de France Inter ? J'ai à peu près résumé ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Tout ce qui est caricatural est insignifiant, Monsieur le président, donc votre question, là, est insignifiante, comme votre intervention !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). On le voit à l'intervention de la députée Ersilia Soudais et au long réquisitoire du rapporteur : Radio France, et France Inter en particulier, serait, d'un côté, trop à droite, macroniste, voire d'extrême droite, et d'un autre côté trop à gauche, voire d'extrême gauche. Où est la vérité ?

Avant de poser ma question, je voudrais revenir sur les propos du rapporteur, qui m'ont extrêmement choquée. Monsieur le rapporteur, vous avez passé un long moment à vouloir démontrer je ne sais quoi s'agissant de l'attentat terroriste antisémite de Bondi Beach. Le fait qu'à midi il n'y ait pas eu le qualificatif d'attentat terroriste voudrait dire quoi ? Qu'ils sont antisémites ? Qu'ils sont pour le terrorisme ? Vous savez qui a été condamné pour propos complotistes, pour propos incitant à la haine et encourageant la discrimination ? Je vous le donne en mille : CNews ! Vous êtes un intervenant régulier de CNews.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai fait CNews une fois en un an et demi !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). D'ailleurs, j'ai sous les yeux…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Hadizadeh, s'il vous plaît, ne mettez pas en cause le rapporteur, qui n'est pas un intervenant régulier de CNews. Il nous indique qu'il y est allé une fois, ne le mettez pas en cause.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). …Sud Radio, CNews, *Valeurs actuelles*…

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est la première fois qu'on vous voit ici !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On avance dans les questions.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Et votre parti fait alliance avec des députés qui, pendant trente ans – trente ans ! –, ont écrit des propos homophobes et antisémites.

Mme Caroline Parmentier (RN). Vous allez vous y mettre aussi ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Oui, c'est de vous que je parle, Madame Parmentier !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, Madame Parmentier, seule Madame Hadizadeh a la parole. Je lui ai demandé de ne pas mettre en cause le rapporteur. Monsieur le rapporteur, j'ai rappelé que vous n'étiez pas un intervenant régulier de CNews. Maintenant on peut avancer.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je soutiens la manière dont la présidente de l'Assemblée vous a rappelé à l'ordre, parce que je suis profondément choquée par la manière dont vous concevez votre rôle de rapporteur de cette commission d'enquête. Vous dites que ce sont les Français qui l'ont demandée ; non, c'est seulement votre groupe politique qui a utilisé son droit de tirage pour la créer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est la démocratie, Madame !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). C'est la démocratie, mais ne laissez pas croire que tous les Français sont contre l'audiovisuel public – contre Radio France et contre France Inter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Jusqu'à preuve du contraire, ce n'est pas la Présidente de l'Assemblée nationale qui préside cette commission d'enquête. Le rapporteur a posé ses questions, Madame Sibyle Veil lui a répondu ; il aura d'autres questions.

Madame Hadizadeh, quelle question souhaitez-vous poser ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Madame la présidente-directrice générale, j'ai moi aussi été un peu surprise de votre décision de ne pas soutenir un salarié dont les propos ne tombaient pas sous le coup de la loi. On peut être choqué par ces propos ; c'est le principe même de l'humour, qui peut être insolent. Vous avez beaucoup invoqué le droit pour justifier des mesures que vous aviez prises, ce que je respecte – je pense que j'aurais agi à peu près de la même manière si j'avais été à votre place. Là, la décision concernait un humoriste dont les propos ne tombaient pas sous le coup de la loi. Tous les syndicats ont protesté en disant que votre rôle consistait à défendre les salariés, non à les mettre à l'index. Comment justifiez-vous cela ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quel humoriste ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Guillaume Meurice – on sait tous de qui on parle.

Mme Virginie Duby-Muller (DR). Le rapport de la Cour des comptes publié en début d'année souligne de réelles réussites de la radio publique nationale. Il met en exergue l'augmentation du nombre d'auditeurs dans un contexte difficile pour l'audiovisuel en raison notamment de l'essor du numérique et des réseaux sociaux. Radio France a su prendre avec succès ce virage numérique ; elle devient même une référence à l'échelle internationale, puisqu'elle suscite l'intérêt de partenaires étrangers, qui viennent s'en inspirer.

Par ailleurs, le groupe dispose d'atouts reconnus dans les domaines des podcasts et des contenus destinés aux enfants, qui sont des formats essentiels au service public et peu investis par la concurrence privée en raison de leur faible rentabilité.

Toutefois, des interrogations demeurent. Sans entrer dans des polémiques politiciennes, M. Patrier-Leitus et moi, rapporteurs de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public, sommes attachés à ce dernier mais souhaitons que son organisation évolue.

Certains Français ne se sentent pas représentés par les antennes que vous incarnez. Cela pose un problème : dès lors qu'il s'agit d'un service public, tous doivent pouvoir s'y reconnaître. Il est donc indispensable d'entendre les critiques. Celles-ci reposent notamment sur l'idée que certaines antennes seraient politiquement orientées à gauche – le rapporteur a évoqué l'enquête de l'Institut Thomas More, dont les chiffres posent la question du risque de fragmentation de la société française, ces antennes étant perçues comme porteuses du discours d'un seul camp.

Les auditeurs réagissent en écrivant à votre comité d'éthique : sur des sujets sensibles, comme le climat et l'immigration, ils considèrent que votre ligne éditoriale est partiale. Gabriel Zucman, par exemple, a été très fréquemment invité par les stations de votre groupe – Inter, Culture, Info – ainsi que sur la télévision publique, souvent sans contradicteur. Cela contribue à alimenter la défiance de certains de nos concitoyens.

S'agissant de la gestion du groupe, le rapport de la Cour des comptes pointe « *un temps de travail limité au cœur du modèle économique* ». Étant donné la situation des finances publiques, ces largesses suscitent des interrogations, même si je comprends les contraintes spécifiques liées aux horaires décalés. Les magistrats relèvent notamment que le nombre de journées d'absence autorisées a augmenté de plus de 50 % entre 2017 et 2022.

De plus, les régimes de congé et de RTT permettent à certains journalistes de multiplier les collaborations extérieures, parfois sources de conflits d'intérêts avérés, qui, entre 2023 et 2024, ont conduit à des sanctions et à des licenciements.

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). Vous voulez que Radio France soit une solution contre les déstabilisations extérieures. Dans le contexte international que nous connaissons, elles sont nombreuses. Comment protégez-vous les rédactions et les journalistes – l'information, en fait – des ingérences russes, américaines et chinoises, notamment ? Vous utilisez l'intelligence artificielle. Comment vous protégez-vous des ingérences dans ce domaine ?

Les radios locales du service public sont quasiment les seuls médias à faire de l'information politique locale. La maille de l'information est de plus en plus large. Avez-vous encore les moyens de faire votre travail au niveau local ? De ce point de vue, les fusions avec

la télévision ne sont-elles pas défavorables à la radio ? Si celle-ci ne préserve pas sa spécificité, elle risque de perdre de la qualité et des auditeurs, au moins à l'échelle locale.

Par ailleurs, je m'interroge sur la première intervention du rapporteur, qui visait à susciter des doutes sur les discussions entre les journalistes et les élus. Dans une démocratie, elles sont normales. Ce n'est pas parce que vous parlez avec un journaliste que vous êtes d'accord avec lui, et inversement. Il faut observer non les interactions entre les journalistes et les élus mais ce qui est dit à l'antenne. Je crois, madame la présidente-directrice générale, que vos réponses sur ces questions étaient justes. Enfin, je dénonce l'étude de l'Institut Thomas More, totalement biaisée.

M. Erwan Balanant (Dem). Le rapporteur a mis en cause votre traitement de l'information. Quelles précautions prenez-vous entre l'arrivée de l'information et sa publication ? Vous recevez les hommes et les femmes politiques qui le souhaitent ; dans ce cadre, nous avons eu la chance de visiter vos locaux et de découvrir vos méthodes de travail. Il serait intéressant que vous receviez M. Alloncle, qu'il rencontre les équipes de rédaction et découvre le travail remarquable qu'elles accomplissent ; il verrait notamment l'attention particulière qu'elles attachent à toujours recouper l'information.

Vous avez une médiatrice, ce qui est très rare dans les médias français. Dans cinq émissions, elle revient sur le courrier des auditeurs qui expriment leur mécontentement – ou leur satisfaction, d'ailleurs – quant au traitement de l'information. Pensez-vous que les autres médias, notamment privés, pourraient faire de même ? Vous êtes transparents : la page internet de la médiatrice publie tous les messages reçus, notamment les milliers de questions posées. Plusieurs fois par semaine, la médiatrice y revient à l'antenne et répond aux auditeurs, dont beaucoup de questions recoupent celles que nous nous posons ici.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chers collègues, vous pouvez contester les questions du rapporteur, la manière dont il interroge les personnes auditionnées et le ton qu'il emploie, mais ne le mettez pas en cause personnellement !

M. Erwan Balanant (Dem). Je ne l'ai pas fait.

Mme Béatrice Bellamy (HOR). Je ferai d'abord un commentaire, qui n'est ni de gauche ni de droite, sur la grille de programmation. Je suis une fidèle auditrice de France Inter. Le dimanche matin constitue en général une pause familiale ; les enfants partagent des moments de vie avec leurs parents. Il y a trois ou quatre semaines, le journaliste à l'antenne nous conseille d'évacuer les enfants, de les mettre à part, avant d'annoncer qu'il visite, avec son micro, ce que j'appellerais une maison close, un endroit où ont lieu des pratiques sexuelles échangistes et SM. Je n'ai rien contre entre personnes consentantes…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Bellamy, vous auriez pu prévenir : j'aurais demandé à ceux qui nous écoutent de faire attention !

Mme Béatrice Bellamy (HOR). …, mais je m'interroge sur la pertinence de programmer cette émission un dimanche matin. Est-il normal que, dans un moment familial, un journaliste de France Inter détaille ce qui se passe dans une maison qui abrite des pratiques sexuelles…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourriez-vous préciser la date et la station, pour que la présidente-directrice générale puisse vous répondre ?

Mme Béatrice Bellamy (HOR). C'était sur France Inter, un dimanche, il y a trois ou quatre semaines.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Beaucoup de choses ne vont pas dans ce pays mais, franchement, on peut se féliciter du fait que Radio France, ça va bien. Même la Cour des comptes, qui n'est généralement pas très tendre, indique que ses finances vont à peu près bien. De mémoire, seul le chantier de rénovation de la Maison de la radio et de la musique était mis en avant dans le rapport en raison de dépassements, qui semblent contenus – mais peut-être, madame la présidente-directrice générale, nous en direz-vous un mot.

Pour le reste, il faut dire à la fois la qualité et la diversité du contenu des antennes de Radio France. On n'a pas parlé du réseau France Bleu, dont on pourrait s'enorgueillir. Les émissions ne sont pas toutes progressistes : je suis un auditeur régulier de « Répliques », de Finkielkraut : on ne peut pas dire que ce soit le nec plus ultra de la raison progressiste.

Ce qui m'intéresse, c'est la politique des podcasts. Je suis stupéfait par leur succès. Ceux de Philippe Collin, par exemple, ont fait un carton – il faut dire que c'est vraiment bien. Comment articule-t-on direct et podcasts ?

Le classement politique, c'est toujours compliqué : on est toujours à droite ou à gauche de quelqu'un. J'écoute en alternance la matinale d'Inter et celle de France Culture : je n'ai pas l'impression que ce soit radio NFP ; j'ai plutôt l'impression du contraire ! Peut-être pourrait-on néanmoins caractériser l'idéologie de la matinale de France Inter : c'est un peu ce qu'on appelait le cercle de la raison, un conformisme politique de l'élite, de droite comme de gauche, qui a parfois l'impression de savoir… On l'avait vu lors du référendum de 2005, c'était assez insupportable, il faut bien le reconnaître. D'ailleurs, sur votre antenne, Laurence Bloch, ancienne directrice de France Inter, a dit qu'il fallait « *rattraper les CSP moins, c'est-à-dire ces gens qui n'ont pas un patrimoine culturel suffisant pour être […] en tranquillité avec ce monde* ». Là, quand même, on n'est pas loin du mépris de classe ; cette déclaration m'a beaucoup gêné. Surtout, je pense que l'objectif de Radio France, c'est de devenir un très grand média populaire, c'est-à-dire de ne pas avoir pour auditeurs seulement des CSP plus, mais d'autres catégories sociales, qui méritent la qualité de ses contenus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la présidente-directrice générale, beaucoup de questions ont été posées. Je vous invite à y répondre précisément mais de manière concise, même si l'exercice est difficile, parce que M. le rapporteur a encore des questions, comme d'autres députés. Je pense que les collègues comprendront que vous apportiez des réponses courtes.

Mme Sibyle Veil. Je vais m'efforcer de faire court mais suffisamment complet parce que, souvent, la réalité est assez complexe.

Monsieur Ballard, si j'ai bien compris, vous demandez si notre entreprise a été suffisamment réformée pour être efficace – s'il n'y a pas trop de personnel. Vous vous fondez sur ce que vous avez pu observer. En tant que député, vous avez pu venir à plusieurs reprises ces derniers mois, notamment pendant « Le téléphone sonne ». C'est une tranche pour laquelle nous gérons des appels d'auditeurs, des sons qui peuvent venir d'ailleurs. Comme pour les matinales, nous parlons de tranches complexes et dans ces tranches, il y a des équipes pour suivre les différents contenus sonores. « Le téléphone sonne » est la première émission pour laquelle nous avons mis en place ce que nous appelons un technicien chargé de réalisation. Autrefois, nous avions un technicien et un réalisateur ; aujourd'hui, un seul technicien exerce

les deux fonctions. Cela illustre la réforme des modes de production que l'entreprise mène depuis une dizaine d'années.

Nous faisons évoluer nos métiers, nos organisations. Dans le cadre du plan de départ volontaire, de 2019 à 2022, ce sont 250 postes environ qui ont ainsi été supprimés. Donc les efforts d'efficience, nous les menons, y compris en faisant évoluer les métiers. Marie Message pourra au besoin entrer dans le détail : à l'époque, nous avons accompli une cinquantaine de réorganisations et nous continuons à faire évoluer les métiers et l'organisation de nos équipes. Nous ne cessons pas ; c'est un travail d'adaptation continue plutôt qu'un grand soir, mais il est efficace et on le retrouve dans la manière dont nous faisons de la radio. Avec des moyens dont j'ai rappelé qu'ils étaient en baisse, nous avons créé de nouvelles activités numériques et nous avons redéployé énormément de postes vers elles, de sorte que nous sommes un des premiers acteurs numériques de notre secteur. Nous y sommes parvenus en faisant évoluer la manière de faire de la radio.

Ensuite, vous m'avez interrogée sur le respect du plafond publicitaire. Nos recettes proviennent à la fois de la publicité hertzienne et de la publicité digitale. S'agissant des premières, nous transmettons annuellement les résultats au conseil d'administration. Nous le ferons vendredi puisque, pour la présentation du budget, nous lui adressons à la fois des prévisions et le résultat en exécution. Toutes ces dernières années, les résultats que nous avons présentés étaient en dessous du plafond de 42 millions. D'ailleurs, nous sommes plafonnés non seulement en valeur mais aussi en volume, avec une limite pour la matinale et une pour l'ensemble de la journée, qui sont exigeantes. Certaines chaînes ne sont pas pubées : Fip, que vous appréciez, monsieur le rapporteur, ne diffuse pas de publicité ; France Culture non plus.

La publicité digitale, en revanche, rapporte 18 millions d'euros de recettes ; sur ce créneau, nous sommes en concurrence avec les grands acteurs du numérique. D'ailleurs, l'Arcom a publié il n'y a pas longtemps une étude montrant que les deux tiers du marché seraient absorbés d'ici à 2030 par les grands acteurs digitaux qu'on appelle les Gafam, c'est-à-dire les grandes plateformes internationales. Donc, sur ce marché-là, nos principaux concurrents sont bien les acteurs digitaux. Pour cette raison, je pense que si nous devions plafonner ce type de recettes, ce serait autant d'argent que le contribuable donnerait directement aux acteurs étrangers du numérique.

Enfin, vous m'avez interrogée sur l'émission de Charline Vanhoenacker et il y a eu d'autres allusions à l'humour et à cette émission-là, qui a été supprimée, donc n'existe plus. Je ferai donc une réponse globale ; les différentes personnes qui ont parlé d'humour m'en excuseront.

Nous avons fait le calcul : l'humour représente à peu près 2,7 % du temps d'antenne de France Inter. L'humour, la satire politique ne sont pas quelque chose de nouveau, c'est une tradition ancienne dans notre pays – on peut penser aussi à Desproges. Elle demeure très vivace dans l'ensemble du paysage radiophonique. La jurisprudence donne à cet humour une liberté très large, puisqu'elle en fait l'un des éléments de la liberté d'expression. Elle reconnaît d'ailleurs un droit à l'excès, à l'outrance, y compris s'agissant de l'humour politique, tant que deux conditions sont réunies. D'abord, il faut qu'on soit dans un rendez-vous d'humour : le public qui écoute ne s'attend pas à du premier degré, il sait que ça va être du second degré, que les propos ne seront pas ceux qu'il entendra dans un autre rendez-vous. Ensuite, il faut que cela contribue à des débats d'intérêt général et que cela ne cible pas une personne, en tout cas qu'il n'y ait pas une intention personnelle derrière. Nous restons dans le cadre de cette législation. Cela veut dire qu'il y a énormément de billets d'humour – vous avez peut-être d'autres

exemples – où c'est au second degré qu'il faut prendre les termes employés. Quand Charline Vanhoenacker dit que l'émission est anti-extrême droite, c'est une émission d'humour, donc ça veut dire que cette expression elle-même est du second degré.

Ce qu'on regarde, qu'on essaie d'apprécier, c'est la diversité des registres qu'il y a sur nos antennes. Sur France Inter, on compte une quarantaine d'humoristes qui interviennent à la saison, dans les différents rendez-vous – environ treize par jour, de trois minutes. Vous avez de l'humour politique, de l'humour sociétal ; ces dernières années, d'ailleurs, avec le renouvellement des générations d'humoristes, il y a de plus en plus d'humour sur la société, et beaucoup moins d'humour politique. Donc nous avons absolument de tout. Certains ont cité Sophia Aram, d'autres Charline Vanhoenacker, il y a aussi François Morel, Daniel Morin, Tanguy Pastureau… Il y a une très grande diversité d'humour sur nos antennes. Chaque séquence doit être prise pour ce qu'elle est, un billet d'humour au second degré. Nous avons très rarement été pris en défaut sur ce sujet. Il y a eu un seul exemple : le billet de Guillaume Meurice qui nous a valu une sanction de l'Arcom – j'y reviendrai.

Madame Calvez, la jeunesse a fait l'objet, ces dernières années, d'une politique très volontariste de Radio France. En effet, avec l'ensemble de mes équipes, j'ai la conviction que l'addiction aux écrans, l'excès d'écrans, est un enjeu sociétal – certains disent même que c'est un enjeu de santé publique. Nous avons très tôt été persuadés qu'il fallait donner aux familles une alternative, pour qu'elles puissent offrir à leurs enfants des contenus audios de qualité qui parlent de sciences, d'histoire, racontent des histoires écrites par des auteurs. Depuis 2018, année de ma prise de fonctions, nous avons développé des séries et collections destinées aux enfants : nous en sommes à 4 000 podcasts. L'application Radio France bénéficie d'un espace sécurisé pour les écouter : pour en sortir et accéder aux autres contenus, il faut faire une opération mathématique qui requiert d'avoir un certain âge.

Nous avons toujours essayé d'offrir aux enfants un espace qui soit le plus sécurisé possible. Cela nous a conduits à créer, avec le groupe Bayard, une joint-venture à laquelle participe la Caisse des dépôts (CDC), afin de développer une enceinte. Nous voulions que les parents puissent faire écouter nos contenus et ceux de Bayard en toute confiance, sans que les enfants risquent d'aller ensuite sur d'autres sites, comme c'est le cas avec le téléphone portable ou l'iPad du parent. Nous vous en avons apporté un exemplaire ; elle ressemble à un petit poste de radio. C'est un clin d'œil : nous voulons que nos contenus enfants permettent aux parents et aux enfants d'ouvrir un dialogue. L'écoute doit aussi être un moment de communication et de partage. Une chaîne comme France Inter, qui a produit la très grande majorité des collections pour enfants, est intergénérationnelle et familiale : parents et enfants écoutent les contenus en même temps.

Nous avons d'ailleurs lancé, à la rentrée, une initiative importante : une radio linéaire en direct, « Mon Petit France Inter », pour l'instant exclusivement numérique mais que nous aimerions pouvoir diffuser en DAB+, en radio numérique terrestre.

Je pourrais vous parler très longuement des projets d'IA, car c'est un sujet à la fois vaste et essentiel. Radio France a toujours été une entreprise innovante, et nous avons énormément innové ces dernières années – plusieurs d'entre vous l'ont rappelé.

Nous l'avons fait lors de la création de la plateforme Radio France, pour laquelle un algorithme de service public a été mis au point. Les innovations ont surtout concerné la distribution. Ce que l'IA apporte aujourd'hui, ce sont des innovations qui concernent la manière de produire nos contenus, et c'est cela la rupture – c'est quelque chose de très nouveau. Nous

nous sommes emparés de l'IA, notamment, pour simplifier les activités de nos équipes. Par exemple, la retranscription en texte de tous les contenus qui passent sur nos antennes se fait maintenant d'une manière automatisée, pour alimenter les moteurs de recherche et les référencements. Certaines innovations, comme celle-ci, permettent d'améliorer le service rendu à notre public.

Un autre élément qui m'apparaît très important, c'est ce qu'on peut faire de l'IA dans les rédactions en matière d'information. Le risque, aujourd'hui, est que l'intelligence artificielle facilite la désinformation. Nous voulons en faire, au contraire, un outil au service de la lutte pour l'information – l'information de confiance. C'était d'ailleurs l'objet de votre question, Monsieur Iordanoff. Les innovations et l'IA ont une place très importante dans les efforts que nous faisons pour que ce que nous apportons aux citoyens en matière d'information soit le plus pointu, le plus innovant possible et permette de détecter la désinformation, qui prospère sur les réseaux sociaux et les plateformes. S'il y a une grande cause nationale derrière laquelle nous devrions tous nous rassembler, Mesdames et Messieurs les députés, c'est la lutte contre la désinformation permise par l'expansion des outils d'intelligence artificielle. Nous coopérons en la matière avec pas mal d'autres acteurs européens.

Madame Soudais, vous avez évoqué la question de l'humour et, notamment, le départ de Guillaume Meurice. Il a quitté l'antenne de France Inter en juin 2024. La saison suivante, de septembre 2024 à juin 2025, a été une saison historique, durant laquelle France Inter a connu ses audiences les plus hautes. Il n'y a donc pas de corrélation immédiate entre le départ de Guillaume Meurice et le nombre d'auditeurs. Je relève par ailleurs que M. Guillaume Meurice a aujourd'hui un public nombreux sur Nova, ce qui montre qu'il a toute sa place sur cette chaîne, maintenant qu'il n'en a plus sur l'audiovisuel public.

J'en viens aux conditions de son licenciement, sujet qui me paraît important et sur lequel Mme Hadizadeh m'a également interrogée. Je n'ai pas licencié M. Guillaume Meurice en raison de son billet d'humour, mais à cause de la déloyauté de son comportement à l'égard de l'entreprise. Je vais rapidement rappeler les faits.

Quelques semaines après les attentats du 7 octobre 2023, il a eu un trait d'humour qui a suscité – vous devez vous le rappeler, Monsieur le président, puisque vous étiez à l'époque membre de notre conseil d'administration – un émoi considérable parmi nos auditeurs. Souvenons-nous du contexte de l'époque : les attentats ont été suivis d'une hausse des actes antisémites en France et d'un climat de peur. Quand une chronique humoristique est ratée – elle est incomprise ou elle passe à côté de la légèreté, du second degré, de l'humour qu'elle devrait avoir –, on demande à l'humoriste de s'excuser, de prendre ses responsabilités et d'expliquer ce qu'il a voulu dire ou faire – expliquer, par exemple, que cette chronique n'avait rien d'antisémite. J'ai offert à M. Guillaume Meurice la possibilité de le faire – je le lui ai même demandé. Je relève qu'il est arrivé à Adèle Van Reeth de s'excuser auprès des auditeurs, comme à Charline Vanhoenacker. Le seul qui ait refusé de le faire, c'est M. Guillaume Meurice. J'ai donc pris à son encontre une sanction, qui était un avertissement.

L'Arcom a par ailleurs prononcé une mise en garde, ce qui est extrêmement rare s'agissant d'un billet d'humour. En effet, la doctrine du CSA et de l'Arcom a toujours été de considérer que les chroniques humoristiques sont une catégorie à part dans les programmes, bénéficiant d'une liberté qui les différencie très fortement de tout le reste.

Plutôt que d'apaiser les choses, dans le climat extrêmement tendu de l'automne 2023, M. Guillaume Meurice a écrit un livre et il est allé sur les plateaux télévisés. Partout, il a mis

en cause l'indépendance de l'entreprise, qu'il n'a cessé de dénigrer, et déclaré que sa sanction avait été décidée dans des conditions qui n'étaient pas indépendantes. Quelques mois plus tard, il a rappelé sa blague à l'antenne, alors qu'elle avait fait l'objet d'une mise en garde de l'Arcom, et il a détourné les propos du procureur de la République, qui avait dit dans la décision classant sans suite le recours introduit pour déterminer si sa blague était une incitation à la haine que la recevabilité de la requête était fortement douteuse, c'est-à-dire qu'elle n'était pas recevable compte tenu des personnes qui l'avaient déposée, qu'il y avait par ailleurs de grands doutes, s'agissant de la qualification d'appel à la haine, que les conditions juridiques très strictes posées à cet égard soient réunies, mais que les propos qui avaient été tenus étaient de nature à nourrir la haine. M. Meurice a détourné à l'antenne les propos du procureur de la République. Il était alors normal qu'il fasse l'objet d'une sanction, qui devait être plus grave que la première. Il a donc été licencié.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la présidente, je vous remercie d'avoir répondu aussi précisément, car c'est un sujet important. Je vous propose, parce que cinq autres députés vous ont interrogée et qu'il y aura ensuite de nouvelles questions, du rapporteur et de députés présents, de faire des réponses très courtes, si mes collègues l'acceptent. Je sais que leurs questions étaient précises, mais vous pourrez renvoyer à des éléments ou à des discussions complémentaires. Ce n'est pas la seule fois, en effet, que notre assemblée vous auditionne : nous avons l'occasion de vous entendre également dans d'autres cadres. Je vous demande vraiment d'essayer de limiter vos réponses, ce qui permettra au rapporteur de vous interroger – il m'a dit qu'il avait dix questions à vous poser – et je donnerai ensuite la parole à quelques collègues de plus.

Mme Sibyle Veil. Je vais faire au plus vite.

Je remercie Mme Duby-Muller d'avoir souligné le satisfecit donné par la Cour des comptes au sujet de notre transformation numérique et plus généralement de toutes les innovations menées au cours des dernières années. La question qui m'a été posée porte sur la manière partiale dont seraient traités certains sujets, comme le climat, et sur les invitations dont Gabriel Zucman a bénéficié. Nos antennes font un travail d'équilibrage sur tous les sujets. Nous ne choisissons pas l'actualité que nous traitons : nous prenons ce qui arrive. Ainsi, ce n'est pas nous qui avons mis à l'ordre du jour la question de la taxe Zucman. Elle a fait l'objet d'un texte à l'occasion d'une niche parlementaire en début d'année, et la question est revenue dans le débat politique à la rentrée. Notre rôle, une fois qu'un sujet émerge dans l'actualité, est de le traiter de la manière la plus équilibrée possible.

Je ne vais pas vous faire la lecture de toutes les interventions dans lesquelles la proposition de M. Gabriel Zucman a été critiquée sur nos antennes, puisque nous n'en avons plus le temps, Monsieur le président. J'ai une liste extrêmement longue que je pourrai vous faire passer par écrit. Quand il est venu à l'antenne de France Inter, M. Zucman a été confronté à Dominique Carlac'h, vice-présidente du Medef. Il n'était pas seul : c'était un débat contradictoire. Quand il est venu sur France Culture, il avait M. Fourquet face à lui et nous avons invité deux jours plus tard le prix Nobel d'économie Jean Tirole, qui a défendu un point de vue contradictoire. Nous veillons en permanence à l'équilibre des points de vue en nous assurant que la programmation des invités permette de faire entendre toutes les voix, de manière à nourrir la réflexion de nos auditeurs. J'ai d'autres exemples, que je vous ferai parvenir par écrit.

S'agissant du climat, c'est la même chose. Depuis la rentrée, une trentaine d'interventions ont souligné la difficulté que pose le changement climatique et montré à quel

point les mécanismes de marché devaient être privilégiés, la décroissance n'étant pas une solution facile. Sur ce sujet aussi, une diversité d'opinions s'est exprimée sur l'antenne de France Inter. Notre souci est en permanence d'alimenter la réflexion et la curiosité de nos auditeurs, grâce à un équilibre entre les points de vue. J'ai, là encore, une liste, que je vous ferai parvenir.

Tout l'intérêt du baromètre du pluralisme que je vous ai remis est de nous permettre de disposer d'un ensemble de données pour exercer un pilotage. Nous pouvons regarder, grâce à ce baromètre, s'il y a sur un thème une faille dans la diversité des intervenants. Pour un sujet donné, nous pouvons voir tous ceux qui sont intervenus et s'il y a un équilibre. Mon souci est d'objectiver les débats pour sortir d'une appréciation polarisée comme celle qu'on peut trouver dans la revue de presse que je vous ai transmise ou ailleurs dans le débat public.

Monsieur Iordanoff, je vous remercie de m'avoir interrogée sur les moyens de protéger l'information contre toutes les déstabilisations et ingérences étrangères. J'aurais bien aimé avoir plus de temps pour répondre à cette question, parce que c'est un enjeu crucial. Il était question dans notre pays, il y a quelques semaines, du retour de la guerre sur le continent européen. Je peux vous dire que la guerre de l'information est déjà là. Les déstabilisations orchestrées depuis l'étranger sont une réalité. L'agence Viginum a d'ailleurs reçu pour mission officielle de les rechercher. Nous collaborons avec cette agence pour pouvoir, lorsqu'une manœuvre commence à avoir une certaine amplitude, l'expliquer à nos auditeurs et au public. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, nos équipes de rédaction ont ainsi travaillé sur certains sujets de désinformation qui ont été poussés par la Russie, comme l'affaire des punaises de lit et celle des étoiles de David. Nous avons pu détecter et révéler, pour toute une série de sujets de ce type, l'existence d'une manipulation étrangère.

C'est un enjeu considérable pour l'équilibre de notre démocratie. Il faut faire en sorte que le climat, le contexte dans lequel vont se dérouler les prochaines élections d'importance dans notre pays ne soit pas perturbé par de telles manipulations. Dans une période où nous sommes exposés à ce danger, il est plus que jamais indispensable de s'appuyer sur un outil souverain et indépendant, tel que le service public de l'information. C'est précisément le moment de le défendre, parce que son rôle est d'apporter une information fiable, de se tenir à l'abri des soupçons d'ingérence, notamment étrangère, et de pouvoir s'appuyer sur toute une panoplie d'outils pour détecter ce qui peut se passer, en particulier les manipulations dont nous sommes l'objet.

Les radios locales sont un des éléments majeurs et distinctifs du service public. Notre réseau de radios locales nous permet de lutter contre un reproche qui a beaucoup été formulé par ceux qui manifestaient dans le cadre de ce qu'on a appelé les gilets jaunes, il y a quelques années, à savoir la déconnexion des médias vis-à-vis de ce qui se passe réellement sur le terrain et ce qui est ressenti par toute une partie de nos concitoyens. Les journalistes de nos quarante-quatre radios locales font leurs courses avec les gens qui habitent à côté de chez eux, ils mettent leurs enfants dans les mêmes écoles, ils connaissent le terrain. Par ailleurs, 25 % des journaux de nos antennes nationales sont alimentés par des contenus produits par les antennes locales, qu'il s'agisse des reportages ou des témoignages. Cela donne à nos antennes nationales la capacité de faire remonter tout ce qui se passe sur le terrain en France.

Nous avons développé ces dernières années un outil pour faire en sorte que les antennes locales fassent émerger des signaux faibles permettant de mieux comprendre ce qui se déroule dans le pays. Nous dévoilons aujourd'hui à l'antenne, lors d'une journée spéciale sur le réseau Ici, la consultation « Ma commune, mon maire & moi » sur les transports, que nous

avons menée pour connaître toutes les questions et toutes les attentes de nos concitoyens dans ce domaine, partout sur le territoire, et qui a été présentée dans l'émission « Ma France » de Wendy Bouchard à 13 heures. Nos antennes se font ainsi le reflet de ce qui se passe en France et s'efforcent de remonter toutes les préoccupations de nos concitoyens. Nous sommes heureux d'avoir pu monter, dans le cadre de la préparation des élections municipales, le dispositif de consultation citoyenne « Ma commune, mon maire & moi », qui porte tous les mois sur des thèmes différents en lien avec le quotidien des Français.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, Madame la présidente. Les questions qui vous ont été posées sont larges et je comprends donc que vous fassiez des réponses à la fois larges et précises, mais nous sommes dans le cadre d'une commission d'enquête et non au sein de la commission des affaires culturelles. Par ailleurs, le rapporteur a encore des questions à vous poser et d'autres députés souhaitent aussi s'exprimer. Cette audition ne sera pas le seul moment où vous pourrez partager avec les députés toute l'action engagée par Radio France. Pourriez-vous répondre rapidement aux questions de M. Balanant et à celles des autres membres de la commission des affaires culturelles, qui auront d'autres occasions de vous interroger ? Vous pourriez répondre d'une phrase s'agissant du cas mis en exergue par Mme Bellamy. M. Maurel, quant à lui, a dû nous quitter. Vous pourrez peut-être échanger avec lui dans un autre cadre.

Mme Sibyle Veil. Monsieur Balanant, vous m'avez interrogée sur le traitement de l'information. Nous avons développé ces dernières années une organisation nous permettant de faire en sorte que l'information que nous produisons – nous ne faisons pas que recycler des dépêches – soit extrêmement vérifiée et certifiée : c'est le rôle de l'Agence Radio France, qui produit 20 000 dépêches par an pour alimenter nos différentes antennes – c'est un dispositif absolument unique dans le paysage audiovisuel et même médiatique en France. Nous avons, par ailleurs, tout un ensemble de dispositifs pour nous assurer de la fiabilité de ce qui est diffusé sur nos antennes et du pluralisme des invités. Nous le faisons grâce à des processus collectifs, notamment des réunions interchaînes, que vous connaissez, puisque vous avez assisté à leur présentation. J'invite, comme vous l'avez fait, tous les députés qui le souhaitent, de tous les groupes politiques, à venir à Radio France. Nos équipes seront très heureuses de vous expliquer l'ensemble des dispositifs que nous avons montés pour avoir une information de confiance, ce qui est notre priorité.

Vous m'avez également interrogée sur notre médiatrice. Je crois pouvoir dire qu'elle joue un rôle assez unique dans le paysage audiovisuel. Elle reçoit, en effet, près de 150 000 messages par an – je ne crois pas qu'un équivalent existe – et elle intervient à l'antenne. Nous diffusons en toute transparence les commentaires, positifs ou négatifs, de nos auditeurs, leurs critiques et leurs questions sur la hiérarchie de l'information, sur les sujets que nous aurions trop abordés ou au contraire pas assez et sur la manière dont nous les avons traités. Cette manière de procéder fait partie de l'autocontrôle et de l'évaluation que nous menons en permanence. Les médias, je l'ai dit, ne sont pas une science exacte. Il faut donc exercer une vigilance quotidienne, et le retour que nous fait la médiatrice y participe.

Mme Bellamy m'a posé une question sur l'émission « 50 nuances de cuir ». Nous avons pris la précaution d'avertir le public car nous savions que le sujet n'était pas pour les enfants. Nous l'avions également fait lors de la diffusion d'une enquête d'un service de Radio France sur le fléau de la prostitution des mineurs placés. Ces questions intéressent le débat public et nous estimons que c'est aussi notre rôle de les aborder, en prenant toutes les précautions nécessaires lorsqu'elles passent à l'antenne.

La réunion est suspendue de dix-huit heures à dix-huit heures quinze.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'avais encore beaucoup de questions à vous poser, mais j'en ai sélectionné dix, sur la suggestion du président. Mes questions seront courtes, rassurez-vous.

Le numéro deux de Radio France, M. Meslet, que nous auditionnerons également, a eu un long parcours au sein de l'audiovisuel public puisqu'il a été directeur à France Télévisions et à Arte. Dans un portrait brossé en 2015, des journalistes de *Libération* écrivaient ceci à son sujet : « *Jeune homme, bien que passionné par la politique, il se dit que pour changer la société, il vaut mieux travailler à la télé qu'être élu. S'il avait pris l'autre voie, il aurait été socialiste. Il a toujours voté pour eux ("sauf une fois, écolo"). "Ma première copine m'a plaqué parce qu'elle me trouvait mou. Elle voulait que je vote* [pour le communiste] *Juquin* […]." » Je ne vous demande pas de commenter les tourments amoureux de votre numéro deux, nous ne sommes pas là pour ça, mais je relève qu'il explique être socialiste – il l'assume ou le revendique – et dit avoir choisi l'audiovisuel public pour changer la société parce que c'était plus efficace que d'être élu.

Lors des premières auditions que nous avons menées – j'imagine que vous les avez suivies –, nous avons appris que le président de l'Arcom avait travaillé dans des cabinets ministériels à 100 % socialistes, que son directeur général avait fait de même et que le président de la troisième chambre de la Cour des comptes, qui a mené un audit de France Télévisions, avait été très proche de François Hollande – il a été le secrétaire général d'une de ses campagnes électorales. Nous avons également appris que M. Legrand et M. Cohen s'étaient compromis à deux reprises dans des cafés avec des cadres du Parti socialiste, en compagnie desquels ils avaient envisagé une action en vue d'une élection, ou d'une campagne électorale, pour le Parti socialiste. On a par ailleurs appris ce matin, par des journalistes d'Europe 1, que l'ancienne directrice de France Inter avait conseillé à Patrick Cohen et à Thomas Legrand de prendre l'attache d'un député socialiste. Selon un portrait de *Libération*, votre numéro deux est lui aussi socialiste.

On a l'impression qu'il existe une hégémonie des socialistes, qui ont obtenu moins de 2 % des voix lors de la dernière élection présidentielle, sur l'audiovisuel public, de l'Arcom à Radio France et à France Télévisions. Comment l'expliquez-vous ? Ne pensez-vous pas qu'il vous faudrait veiller, en tant que garante du principe de neutralité à la tête de Radio France, à vous entourer de personnes faisant preuve d'un peu plus d'esprit d'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et des partis, quels qu'ils soient ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle, Madame la présidente, que vous avez pour votre part travaillé au cabinet de Nicolas Sarkozy lorsqu'il était Président de la République.

Mme Sibyle Veil. Il existe dans notre pays un principe de droit qui s'appelle la liberté de conscience. Lorsque nous recrutons quelqu'un, nous n'avons pas le droit de lui demander pour qui il vote. La seule chose que je contrôle, c'est le fait que les opinions politiques ou religieuses n'ont pas d'incidence sur ce qui se passe sur nos antennes. Un travail collectif est mené, je l'ai dit, pour faire en sorte qu'il y ait une forme d'équilibre. Le collectif y veille.

Quelles que soient les idées que peut avoir Vincent Meslet, je pense que comme tout grand professionnel des médias – je l'ai recruté parce que c'est un très grand professionnel des médias, respecté par beaucoup d'acteurs de ce secteur, notamment tous ceux avec qui il a

travaillé –, il sait faire la part de ce qui relève de sa vie privée, ou de ses opinions personnelles, et de ses obligations professionnelles. Ce que je suis chargée de suivre, c'est la manière dont il remplit ces dernières ainsi que la ligne de nos antennes. Je m'y astreins, pour M. Meslet comme pour toutes les personnes dont je m'entoure.

Le premier critère sur la base duquel je recrute, c'est la compétence, le talent, la créativité. Personne n'est totalement neutre, et les médias ne sont pas faits par des robots. Chacun a des attachements et des liens – vous avez cité beaucoup d'exemples. Nous sommes tous des êtres ayant plusieurs vies professionnelles – vous avez évoqué la mienne, Monsieur le président –, mais nous avons tous des obligations professionnelles, auxquelles nous nous conformons. La première de ces obligations est de faire la part de sa vie personnelle et de sa vie professionnelle.

J'en profite, Monsieur le rapporteur, puisque vous avez mentionné l'ensemble des protagonistes, M. Legrand et les autres, pour dire que j'ai lu à l'occasion de la pause que nous venons d'avoir un tweet que vous avez publié il y a une vingtaine de minutes sur le fait que les propos tenus par M. Thomas Legrand seraient « *d'une extrême gravité* » et relèveraient d'un « *possible détournement de fonds publics à des fins électorales* ». J'aimerais pouvoir répondre à cette accusation qui est, elle-même, d'une certaine gravité. Je veux bien que vous me posiez la question qui sous-tend ce tweet, parce que je n'ai pas l'impression d'avoir eu l'occasion d'y répondre jusqu'à présent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je vous l'ai dit en aparté, mais puisque Mme la présidente en parle, je le répète : le rapporteur a le droit le plus absolu de tweeter au sujet de la commission d'enquête mais je lui demande instamment que ses équipes – si ce sont elles qui rédigent les tweets – ne transforment pas les propos tenus par les personnes auditionnées !

J'alerte sur un autre tweet où vous indiquez, Monsieur le rapporteur, que Sibyle Veil ne verrait « *aucun problème à ce qu'un journaliste, sur ses antennes, qualifie le Hamas de "mouvement de libération" ou relaie des théories complotistes* ». Mais ce n'est pas du tout ce qu'elle a dit !

M. Erwan Balanant (Dem). Jamais on n'a entendu ça ! C'est scandaleux !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous demande avec fermeté, Monsieur le rapporteur, d'être très précis dans la manière de retranscrire les propos des personnes qui vous répondent car notre commission d'enquête est suivie et peut être instrumentalisée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vos accusations sont problématiques, Monsieur le président. Mon tweet est parfaitement vrai. À aucun moment, Madame la présidente, je ne vous ai entendue dire qu'il y avait le moindre problème à ce que ce journaliste soit invité à deux reprises, à vingt-quatre heures d'intervalle, sur France Culture et France Inter et expose des théories complotistes sur le 7 Octobre et sur le 11 Septembre. Je ne vous ai pas entendue dire : « *Il y a un problème avec ces déclarations.* » Que mon équipe sorte ma question et votre réponse en expliquant que vous ne dites pas qu'il y a un problème avec ces déclarations, c'est la vérité. Si vous aviez dit « *il y a un problème, on ne l'invitera plus, il y a eu des suspicions de théories complotistes, infamantes et antisémites, cette personne ne mérite pas d'être accueillie à l'antenne* », je n'aurais jamais commis un tel tweet. Mes propos sont donc parfaitement conformes à la réalité de vos réponses et on peut le vérifier.

Donc on va arrêter de faire de la politique. Je considère que communiquer au sujet de l'ensemble des auditions est un exercice de salubrité publique. Elles sont diffusées par LCP et par d'autres chaînes de télévision, sur les réseaux sociaux et sur YouTube. Je ne fais que relayer les questions que je vous pose et les réponses. On va arrêter de créer des polémiques bassement politiques. On va arrêter de donner un écho aux propos, parfaitement infamants et qui sortent du cadre, tenus par la présidente de l'Assemblée nationale ce matin sur une antenne du service public. Elle a commis ces propos sur le plateau de France Inter le jour même de l'audition de la présidente-directrice générale de Radio France, ce qui constitue une entorse flagrante et grave aux pouvoirs et à l'indépendance des commissions d'enquête et des députés qui les composent.

(M. le président coupe le micro du rapporteur.)

Vous ne pouvez pas me couper la parole, Monsieur le président ! J'étais en train de répondre !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous fermiez la parenthèse et je voulais, avant que nous le fassions, préciser un élément important. Comme je l'ai dit tout à l'heure lors de la réunion du bureau – je ne vous prends pas en traître –, l'article 40 du code de procédure pénale dispose que « *toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République […]* ».

Dans un tweet publié il y a trente minutes, vous avez estimé qu'il y avait des faits d'une extrême gravité, un possible détournement de fonds publics à des fins électorales. De la même manière, vous avez mis en cause un salarié de France Télévisions en estimant qu'il pouvait bénéficier d'un emploi fictif. C'est votre droit, mais on ne peut pas se contenter d'un tweet. Si vous soupçonnez de tels faits, je vous demande instamment de saisir la procureure de la République, comme la loi vous y oblige.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez raison de rappeler que l'objet de cette commission d'enquête est de faire toute la lumière sur les entorses à la neutralité, les dysfonctionnements financiers et les conflits d'intérêts. Vous avez évoqué des suspicions sur un cas d'emploi fictif au sein de la hiérarchie de France Télévisions. En vertu de mes pouvoirs de contrôle sur pièces et sur place, j'ai demandé un certain nombre de documents pour vérifier la réalité et la matérialité des missions effectuées par la personne en question.

Je confirme que je saisirai le procureur conformément à l'article 40, pour ce fait comme pour d'autres faits de détournement d'argent public, de prise illégale d'intérêt ou commis dans le cadre d'un pacte de corruption concernant d'anciens dirigeants de l'audiovisuel public, qui se sont compromis avec des sociétés de production pour des montants de plusieurs millions d'euros. Selon moi, ces faits sont pénalement répréhensibles et vous pouvez avoir entièrement confiance dans ma détermination à les signaler au titre de l'article 40.

Je vous le confirme : je ne me contenterai pas de questions et d'un examen des pièces. J'irai plus loin et je saisirai le procureur à propos des nombreux sujets que j'expose publiquement et qui méritent d'être portés à la connaissance de millions de Français. Voilà la réponse que je voulais vous apporter.

La stratégie employée par la Présidente de l'Assemblée nationale et par d'autres a pour objectif de nous détourner de l'objectif principal de cette commission d'enquête. Madame Veil, je souhaite donc continuer à vous poser des questions – vous y répondez de manière très patiente

depuis le début de cette audition, ce dont je vous remercie –, notamment en abordant un certain nombre de cas qui portent atteinte aux objectifs de pluralisme de Radio France.

Le fameux programme Égalité 360°, lancé en 2021, décrit votre feuille de route en matière de diversité. Il parle de diversité sexuelle, géographique et sociale. Ce sont des objectifs louables mais il n'est pas fait mention de la diversité d'opinion. Comment vous assurez-vous du respect de l'objectif de pluralisme lors des recrutements que vous effectuez à Radio France ? J'ai parlé du cas de M. Meslet mais on pourrait en évoquer bien d'autres.

Mme Sibyle Veil. Je vais compléter la réponse que j'ai donnée tout à l'heure sur Rami Abou Jamous. Lorsqu'il est passé sur France Culture, Guillaume Erner lui a dit : « *n'allez pas devenir complotiste* », « *je n'accepterai pas la théorie du complot* ». Une contradiction a bien été apportée en temps réel lors de cette interview, ce qui est le devoir de nos journalistes. Il est important que ce soit noté.

Puisqu'un lien est fait sur X entre les propos de Thomas Legrand et un possible qualificatif de détournement de fonds publics, je répète ce que j'ai dit précédemment. Les propos qu'il a tenus au sujet de la ministre de la culture étaient problématiques. Ils n'engagent pas Radio France, n'engagent pas les fonds publics de celle-ci dans une quelconque œuvre complotiste.

J'ai essayé de l'expliquer, je vais le réexpliquer. Ces derniers mois, M. Legrand n'a parlé à aucun moment à l'antenne des élections municipales à Paris. Par ailleurs, M. Legrand n'engage pas la rédaction de France Inter. J'irai même plus loin : il n'a aucune influence sur ce qui passe à l'antenne, à tel point qu'on pourrait même qualifier ce qu'il a dit de fanfaronnade – puisque vous n'avez visiblement pas apprécié le mot « maladresse ». Il n'a pas de pouvoir sur la ligne éditoriale de France Inter. Ne donnons pas à cette affaire une ampleur qui ne correspond pas aux faits. Je me permets de rappeler ces éléments compte tenu de la gravité de l'infraction que vous avez évoquée.

Dans le cahier des missions et des charges de Radio France, il nous est demandé de lutter contre les discriminations. Le programme Égalité 360° a pour objet de contribuer à cet objectif, par exemple par des dispositifs en matière de handicap ou des contrats en alternance pour diversifier la provenance de nos journalistes. Mais, encore une fois, je n'ai pas le droit de ficher les salariés qui travaillent dans mon entreprise en fonction de leurs opinions. La loi me l'interdit. Si vous regardez l'équipe qui m'entoure, vous verrez une diversité de parcours et d'origines. Regardez la liste des membres de mon comité exécutif, vous verrez qu'elle n'a rien d'homogène.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour ces précisions.

Je vais prendre un cas concret, qui ne relève pas de votre entourage, ni de la direction.

Après l'assassinat de Charlie Kirk aux États-Unis, Guillaume Erner, ancien de *Charlie Hebdo*, a déclaré le 12 septembre sur France Culture : « *Je suis Charlie, de* Charlie Hebdo*, et je suis aussi Charlie, de Charlie Kirk.* » Il a ajouté qu'« *il n'est pas possible d'être Charlie uniquement pour son Charlie à soi, autrement dit pour son opinion* […] ». Malheureusement, il semble que ses confrères de Radio France ne soient pas aussi Charlie que lui, puisqu'à la suite d'un communiqué de la rédaction, Guillaume Erner a été contraint de présenter ses excuses.

Comment peut-on faire vivre la liberté d'expression sur les antennes de Radio France avec une rédaction qui, visiblement, ne tolère le pluralisme que quand il est de gauche ?

Mme Sibyle Veil. Sachez que j'ai personnellement appelé Guillaume Erner pour lui apporter tout mon soutien.

Nos antennes doivent faire réfléchir et apporter une diversité de points de vue. Les propos tenus par Guillaume Erner sur Charlie Kirk ont fait l'objet de nombreux courriers d'auditeurs et je pense que ce à quoi il se référait n'a pas été compris. Ça peut arriver. Il a donc apporté des explications. Il ne faut pas accorder à cela plus d'importance que ça en a. Il peut arriver que des interventions à l'antenne ne soient pas comprises et fassent l'objet de commentaires. Notre premier devoir est de les expliquer très clairement à nos auditeurs. C'est ce qu'a fait M. Guillaume Erner.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous interroge au sujet de cet épisode, c'est en raison de la parution d'un communiqué de la rédaction de Radio France, ce qui est loin d'être anodin. Cette rédaction a été manifestement courroucée que l'on puisse dire « Je suis Charlie » à propos de Charlie Kirk, un influenceur de droite américain proche de Donald Trump et assassiné pour ses idées. Admettez que je m'interroge en tant que simple citoyen sur ce communiqué. J'ai entendu vos réponses et je vous remercie pour vos explications.

J'en viens à des questions sur la situation financière de Radio France, analysée notamment par le rapport de la Cour des comptes.

Un point a été largement débattu après avoir été sorti par un certain nombre de journalistes. Il s'agit des avantages sociaux qu'on pourrait qualifier d'exorbitants, notamment ceux des journalistes de Radio France : quatorze semaines de congés payés, contre douze pour le personnel non journaliste et même seize, a-t-on appris, pour certains salariés de France Info. Cela signifie que vos journalistes – comme peut-être vous-même – sont en vacances un jour sur trois. Les Français, eux, n'ont droit qu'à cinq semaines de congés payés, à peine plus si l'on prend en compte les RTT. Comment justifiez-vous de tels privilèges dans votre entreprise, alors que près d'un Français sur deux ne part pas en vacances et rêverait de bénéficier du dixième des avantages sociaux qu'ils payent à vos salariés ?

Mme Sibyle Veil. Je vous remercie pour cette question : elle me permet d'éclairer le débat sur un sujet qui a été mal compris – aucun journaliste de Radio France ne dispose de seize semaines de congés payés.

Le régime ordinaire des congés est de douze semaines par an pour les salariés. Les journalistes bénéficient de treize semaines, en incluant les RTT et congés divers, pour compenser le fait qu'ils travaillent les jours fériés. Lorsqu'ils ont acquis une certaine ancienneté, ils ont droit à une semaine de congé supplémentaire.

Le régime particulier auquel vous faites référence concerne seulement dix-huit salariés, qui disposent de 12,8 semaines de congé et ont en plus des temps de repos liés au fait qu'ils ont une activité cyclique avec des amplitudes horaires différentes de celles de leurs collègues.

Radio France est une entreprise qui travaille sept jours sur sept. Certaines activités se déroulent vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Ce qui est prévu en matière de congés par les accords est le reflet de cette organisation du travail atypique, notamment pour ceux qui

travaillent la nuit. Par exemple, pour préparer la matinale de France Inter à laquelle vous avez participé lundi matin, des personnes sont venues à deux heures du matin. Nos horaires atypiques se traduisent par des temps de repos et de récupération. C'est lié à notre activité très particulière.

Sur France Info, l'information continue nécessite d'avoir des personnes sur place en permanence. Certains restent tard le soir, d'autres arrivent au petit matin pour faire en sorte que nos matinales bénéficient de l'information la plus complète et la plus travaillée possible.

Le régime des congés est simplement le reflet du caractère atypique de notre activité. Nous ne sommes pas une entreprise classique qui ferme ses bureaux le vendredi soir et les rouvre le lundi matin, ou qui s'arrête la nuit. Malheureusement, nos horaires engendrent des charges de travail particulières, donc des cycles de travail particuliers, et le temps de travail est adapté en conséquence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que les journalistes bénéficient de treize semaines de congés payés, auxquelles s'ajoute une semaine de rattrapage, ce qui fait quatorze semaines, comme je l'indiquais dans ma question.

Vous justifiez cela par le caractère atypique de l'activité. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait le même type d'avantages sociaux, c'est-à-dire quatorze semaines de congés payés, dans d'autres rédactions, notamment de chaînes privées concurrentes ou même d'autres chaînes publiques. Je n'ai pas non plus l'impression que nombre de Français qui se lèvent à l'aube – je pense aux boulangers, notamment, qui se réveillent à quatre heures et demie ou cinq heures du matin pour préparer le pain, ouvrent leur boutique à six heures et demie ou sept heures et la quittent à dix-neuf heures, voire vingt heures – bénéficient de quatorze semaines de congés payés. Pourtant, si l'on reprend vos propos, cela pourrait refléter le caractère atypique de l'exercice de leur profession.

Honnêtement, ne considérez-vous pas que quatorze semaines de congés payés par an, soit un jour sur trois, c'est beaucoup trop pour des salariés de Radio France ?

M. Charles-Emmanuel Bon, secrétaire général de Radio France. La convention nationale des journalistes, qui régit des radios publiques mais aussi des radios privées, prévoit douze semaines de congé. La durée des congés est certes un peu plus importante à Radio France du fait de la compensation des jours fériés mais elle n'est pas atypique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le mot « *atypique* » n'est pas le mien : j'ai repris les termes de votre réponse, Madame la présidente. Vous justifiez ces avantages par le caractère atypique de l'exercice de leur profession.

Pour ma part, je les considère exorbitants, comme des millions de Français. Un jour de congé sur trois, c'est exorbitant. À titre personnel, ne trouvez-vous pas indécent de prendre quatorze semaines de congés payés quand on est salarié chez Radio France, même si on est journaliste et même si on se lève tôt ? Est-ce que ce n'est pas indécent ?

Mme Sibyle Veil. Je vous ai rappelé les conditions dans lesquelles certains journalistes sont amenés chaque jour à avoir des horaires de travail très décalés par rapport à un rythme de vie normal.

Pour qu'il n'y ait pas d'incompréhension et de malentendus, j'ajoute que, depuis la parution du rapport de la Cour des comptes, nous avons entrepris un certain nombre d'efforts.

Durant l'été 2024, nous avons négocié une réforme des jours de congé, notamment pour limiter le nombre de ceux qui peuvent être épargnés chaque année.

Par ailleurs, nous négocions avec les organisations syndicales pour faire évoluer des pratiques liées à des accords très anciens afin de passer au forfait en jours pour une grande partie de nos journalistes et de racheter ainsi un certain nombre de jours de congé. Il est compliqué de mener ces négociations sans avoir de visibilité sur notre trajectoire financière. Il faudra que celle-ci nous permette de racheter des jours de congé.

C'est un sujet que nous avons bien à l'esprit et nous en discutons avec nos organisations syndicales.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous les auditionnerons dans quelques semaines.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je lis entre les lignes que vous ne cautionnez pas ces accords, sur lesquels il faudra revenir, et que, même si vous ne voulez pas l'affirmer de façon parfaitement claire, ce ne sont pas des conditions normales. Mais n'hésitez pas à corriger mes propos s'ils travestissent votre réponse.

J'ai été stupéfait de lire à la page 96 du rapport de la Cour des comptes qu'« [e]*n tout, soixante-cinq primes sont recensées, liées aux conditions de travail ou à la fonction, qui vont de la prime de coiffure à l'indemnité sortie moto* […] ». Est-il normal que, parmi soixante-cinq primes accordées aux salariés, on trouve une prime de coiffure alors qu'on parle d'une radio ? Vous conviendrez que c'est la voix qui compte à la radio, pas tellement le visage et encore moins la coiffure.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En complément, je souhaiterais savoir quels sont les avantages particuliers dont bénéficient les salariés de Radio France par rapport à ceux de radios privées.

Mme Marie Message, directrice générale adjointe de Radio France. Le système de primes à Radio France est le fruit de l'histoire. Nous avons sept conventions collectives et sept catégories de personnels différentes. Beaucoup de primes spécifiques avaient été mises en place à une époque. Elles ont été profondément rationalisées et simplifiées entre 2015 et 2017. Depuis cette refonte, les accords collectifs en vigueur ne comprennent plus un tel nombre de primes.

Celles qui restent sont liées aux conditions et au temps de travail. Comme l'a indiqué la présidente, beaucoup de nos salariés travaillent la nuit, pour préparer les petites matinales ou les matinales, tard le soir ou les week-ends et les jours fériés. C'est d'ailleurs ce qui figure dans la réponse adressée au rapport de la Cour des comptes, qui a été publiée en même temps que ce dernier.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci. Quel est le rapport avec la prime de coiffure ?

Vous dites qu'un gros travail de rationalisation et de simplification a été fait. Mais la Cour des comptes recense encore soixante-cinq primes, comme cela est précisé page 96 de son rapport. Je suppose que le travail de rationalisation peut se poursuivre.

Vous n'avez pas répondu à ma question sur la légitimité d'une prime de coiffure pour des personnes employées par une radio et dont l'essentiel du travail repose sur la voix et sur la qualité d'expression orale.

Mme Marie Message. Je ne dispose pas de la réponse sur la prime spécifique que vous évoquez ; nous vous la transmettrons bien sûr par écrit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous évoquez le travail de rationalisation et de simplification que vous avez fait lors des dernières années. Je m'étonne qu'il y ait encore soixante-cinq primes différentes. Je pense vraiment qu'il reste un gros travail de rationalisation à mener.

Le rapport de la Cour des comptes indique par ailleurs que les primes de performance « représentent […] *seulement 1,1 % de la masse salariale brute des personnels permanents* ». J'ai géré une entreprise au cours des huit dernières années et les primes de performance et la part variable de mes collaborateurs se situaient plutôt entre 15 et 20 % de la masse salariale brute.

Comment expliquez-vous un taux de rémunération en fonction des performances aussi faible par comparaison avec d'autres types de primes, comme les primes de coiffure ? Comment encouragez-vous la productivité au sein de Radio France ? Comment expliquez-vous que la part des primes variables soit aussi faible par rapport à l'ensemble de la masse salariale ?

Mme Marie Message. Comme je vous l'ai dit, la grande majorité des primes qui subsistent dans l'entreprise sont liées aux conditions et au temps de travail.

Nous avons effectivement quelques primes de performance, fixées à partir d'objectifs assignés lors d'entretiens, notamment pour un certain nombre de cadres. Elles sont extrêmement limitées et concentrées.

Pour les accroître, il faudrait augmenter la masse salariale. Or nous nous sommes tenus à une gestion extrêmement rigoureuse ces dernières années, avec une parfaite maîtrise de la masse salariale. L'ensemble des objectifs en la matière ont été respectés sur la période considérée et les comptes sont à l'équilibre. Par esprit de responsabilité, nous avons choisi de ne pas accroître les primes de performance pour les salariés, dans un contexte extrêmement contraint pour les finances publiques, pour notre entreprise publique comme pour l'ensemble des Français.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ça ne vous choque pas qu'il y ait soixante-cinq types différents de primes mais que les primes de performance comptent pour moins de 1,2 % de la masse salariale ? N'avez-vous pas l'impression qu'on accorde beaucoup de primes, mais qu'elles ne sont absolument pas corrélées à la performance des salariés de Radio France ?

Mme Marie Message. Il est logique que les primes correspondent avant tout à des sujétions particulières. C'est le cas lorsqu'elles sont liées aux contraintes du travail et à son caractère atypique – le week-end, en soirée, la nuit et les jours fériés. Ce type de prime est donc bien plus fréquent que les primes de performance.

Mme Sibyle Veil. La spécificité de Radio France, c'est que tous les contenus sont produits en interne. De ce fait, nous avons très peu de cadres et de managers mais nous avons des gens qui produisent des contenus. D'ailleurs nous n'avons en aucune circonstance recours à des producteurs privés pour nos contenus.

Nous employons par exemple des musiciens. La plupart de leurs primes sont liées à l'exercice de leur activité et reflètent des sujétions particulières, notamment du fait de l'enchaînement de concerts à un moment donné. C'est très différent de ce qui peut exister dans d'autres entreprises, où la part des cadres dans les effectifs est supérieure.

Par ailleurs, comme l'a très bien relevé Mme Message, le dernier accord collectif signé en 2017 prévoit justement que les primes soient orientées vers une incitation à la performance. Et, depuis cette date, notre trajectoire financière est extrêmement contrainte. Nous avons commencé à adapter nos dispositifs au cours d'une des périodes les plus contraintes du point de vue économique.

M. Charles-Emmanuel Bon. Pour répondre à la question de M. le président, nous n'avons pas forcément tous les éléments de comparaison avec les sociétés privées. Je peux seulement mentionner mon expérience personnelle dans les rédactions de RTL et d'Europe 1, pour lesquelles j'ai longuement travaillé et où la pratique était d'avoir douze semaines de congé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez indiqué, Madame la présidente, que vous avez décidé depuis 2017 d'orienter les primes vers une incitation à la performance.

Les rapporteurs de la Cour des comptes écrivent : « *À cet égard, il est surprenant d'observer qu'un directeur licencié en 2023 pour insuffisance professionnelle en raison d'objectifs non atteints depuis plusieurs années s'est tout de même vu attribuer 100 % de sa prime d'objectif en 2022 au titre de 2021 et encore deux primes d'objectif de 50 % et de 36 % du montant plafond l'année de son licenciement au titre de 2022 et 2023.* »

Vous voyez bien que votre orientation stratégique des primes vers la performance est contredite par le rapport de la Cour des comptes, qui explique que des directeurs n'atteignant pas leurs objectifs depuis plusieurs années en raison d'insuffisances professionnelles se voient attribuer 100 % de leur prime d'objectif avant d'être licenciés.

Comment expliquez-vous cela ?

Mme Sibyle Veil. Nous allons examiner le cas auquel vous vous référez.

Beaucoup de primes sont liées automatiquement à certains indicateurs, comme l'audience. Elles peuvent donc être versées même si la personne commet des erreurs dans l'exercice de ses fonctions. Je n'en dirai pas plus et je vais m'en tenir à cette considération générale, parce que nous allons étudier le cas particulier dont il est question. Nous vous transmettrons des éléments à ce sujet si nécessaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je précise qu'il ne s'agit pas d'un cas particulier, puisque le rapport de la Cour des comptes souligne que « […] *la modulation de cette part variable n'apparaît que très faiblement utilisée et cette prime* [d'objectif] *est le plus souvent liquidée à son montant plafond* ».

Je vous laisserai répondre si vous le voulez, mais j'ai l'impression que ce système sert peut-être à acheter la paix sociale ou à mettre dehors certains directeurs un peu gênants en leur accordant leurs primes d'objectif à 100 % alors qu'ils n'atteignent pas leurs objectifs depuis plusieurs années.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, vous avez mis des propos dans la bouche de la présidente, elle souhaite vous répondre rapidement.

Mme Sibyle Veil. C'est la deuxième fois. Il n'est pas nécessaire de reformuler mes propos. J'essaie de donner des réponses de la manière la plus précise possible.

Au vu de la performance de Radio France, de ses antennes, de la qualité de sa gestion et de l'innovation, qui est saluée dans différents rapports, je pense que les primes que nous versons sont en adéquation avec les résultats enregistrés depuis dix ans. Je peux citer le rapport de la Cour des comptes : « *La situation de Radio France en 2023 montre que ce redressement de la gestion, engagé depuis une dizaine d'années, a été poursuivi dans le cadre d'une stratégie claire, conduite avec une grande stabilité de la gouvernance.* » Il y est également mentionné que « [c]*ette performance a été rendue possible par une grande continuité de la stratégie numérique* […] *valorisée par l'Arcom dans ses rapports et avis* […] ». Le rapport de l'Inspection générale des finances montre la même chose.

Monsieur le rapporteur, vous me concéderez qu'il est normal que les primes de performance accordées aux salariés qui contribuent à ces résultats reflètent les succès que nous avons enregistrés pendant cette période.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Encore une fois, ce n'est pas ma perception personnelle. Je me contente de citer le rapport de la Cour des comptes, que j'ai étudié et où il est expliqué que des directeurs licenciés pour insuffisance professionnelle parce qu'ils n'ont pas atteint leurs objectifs depuis plusieurs années se sont vu attribuer 100 % de leur prime d'objectif. Vous dites que les primes versées par Radio France sont en adéquation avec ses résultats ; c'est contradictoire avec ce que la Cour des comptes a mentionné dans son dernier rapport. C'est public et je pourrai vous transmettre les extraits en question.

Un autre élément de ce rapport, figurant page 104, m'a également bien surpris : il est indiqué qu'« […] *alors qu'en 2020 l'un des salariés de l'entreprise s'est vu contraint de rembourser des frais de déplacement indus à la demande du contrôleur général économique et financier, le contrôle de ses notes de frais n'a pas été renforcé et ses frais d'hôtel ont continué de présenter régulièrement des montants excédant les barèmes en vigueur, sans que ces dépassements n'apparaissent justifiés ni rigoureusement contrôlés* ».

J'imagine que vous avez écouté l'audition de votre homologue, Mme Delphine Ernotte, qui s'est justifiée à propos de son séjour de dix jours au Majestic avec des nuitées à 1 700 euros. J'ai l'impression qu'on retrouve dans cet extrait du rapport de la Cour des comptes la suspicion du même type de faits à propos de Radio France.

Comprenez-vous que la Représentation nationale soit choquée d'apprendre, à la lecture de ce rapport, que certains salariés de l'audiovisuel public dépassent allègrement les plafonds autorisés et ne sont pas sanctionnés pour cela ?

Mme Marie Message. Tout salarié qui dépasse malencontreusement le plafond de dépenses autorisées – c'est ce que vous évoquez à propos du salarié en question – est amené à rembourser sur ses deniers personnels. C'est systématique.

La Cour nous a invités à compléter et à parfaire nos dispositifs de contrôle des notes de frais en ajoutant une validation systématique par le responsable hiérarchique, en plus de celle du responsable financier. Cette double validation n'existait pas partout et nous y avons évidemment remédié depuis.

Il convient aussi de noter qu'aucune irrégularité dans la gestion des notes de frais n'a été relevée par la Cour dans son rapport. Comme vous l'avez lu avec attention, je ne doute pas que vous l'avez bien en tête.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne fais que lire le rapport, page 104 ; ce n'est même pas une interprétation de ma part. Vous me dites que la Cour des comptes n'a jamais émis le moindre signalement sur des dépassements de notes de frais. Pourtant, il est stipulé que le contrôle des notes de frais de ce salarié n'a pas été renforcé et que ses frais d'hôtel ont continué de présenter régulièrement des montants excédant les barèmes en vigueur. Je ne fais que lire le rapport de la Cour des comptes. Donc, s'il vous plaît, ne m'accusez pas d'inventer des choses.

Vous dites que le remboursement et le contrôle des notes de frais sont automatiques à Radio France. Le rapport de la Cour des comptes indique l'inverse page 104 : en dépit du signalement qui a été fait, il n'y a eu ni contrôle, ni renforcement des obligations, et encore moins sanction. Comment l'expliquez-vous ?

Mme Marie Message. Je vais reprendre ce que je vous ai exposé.

La Cour indique qu'il y a eu un dépassement du plafond de dépenses autorisées. Dans ce cas, les salariés doivent rembourser les montants sur leurs deniers personnels. J'ai sous les yeux le même rapport que vous, monsieur le rapporteur. La Cour nous a invités à renforcer le contrôle des notes de frais en prévoyant la validation d'un supérieur hiérarchique. Elle nous a ainsi permis de compléter notre dispositif, puisque c'est ce que nous avons fait depuis.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la directrice générale adjointe, je vous prie vraiment de ne pas voir des suspicions ou des propos inventés quand je lis le rapport de la Cour des comptes. Il y est stipulé que le contrôle des notes de frais de la personne en question n'a pas été renforcé ; vous me dites que cela a été fait et que la question n'a plus lieu d'être. Il est parfaitement légitime que je m'interroge sur votre réponse.

Mme Sibyle Veil. Pour conclure sur ce point, nous avons lu avec la plus grande attention les recommandations et conclusions du rapport de la Cour des comptes. Bien entendu, nous les suivons. Mme Message vous en a donné une illustration. Nous améliorons constamment nos processus et nos règles internes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur m'indique qu'il a encore trois questions. Je vous demande de faire des réponses courtes, Madame la présidente, parce que six autres députés souhaitent vous interroger.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais évoquer le poids de la bureaucratie à Radio France. Toujours dans le rapport de la Cour des comptes, on apprend page 62 que les journalistes ne représentent que 19 % de vos effectifs alors que la part des personnels techniques et administratifs – dont les managers – s'élève à 63 %. Comment expliquez-vous ce ratio de trois administratifs et encadrants pour un seul journaliste ?

M. Erwan Balanant (Dem). Une radio, ce ne sont pas seulement des journalistes ! Il faut des techniciens pour la faire fonctionner.

Mme Marie Message. En effet, le cœur de métier de la radio ne se réduit pas aux journalistes. Tous les personnels de production font la radio, tous les jours. Il y a bien sûr ceux que l'on voit au micro, Monsieur le rapporteur, mais il y a aussi tous ceux qui sont derrière.

Parmi nos personnels de production et techniques, nous avons des techniciens supérieurs du son, des réalisateurs radio, des attachés de production, des chargés de programme, des chargés d'accueil et de relations avec les auditeurs dans les radios locales et des personnels qui se déplacent pour enregistrer dans les festivals culturels et musicaux afin de rendre compte de ce qu'on sait proposer de mieux en matière de culture en France. Tous ces personnels participent au cœur du métier, de même que ceux qui s'occupent de l'édition numérique de nos contenus, de leur distribution et d'assurer la sécurité de la diffusion. Cela vaut également pour les musiciens de nos quatre formations musicales.

Il ne faut donc pas prendre en compte seulement les journalistes. Il faut aussi s'intéresser aux aspects relatifs à la production au sein de la radio et à nos formations musicales.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais préciser ma question.

Vous mentionnez des personnels techniques et des personnels qui ont pour mission de sécuriser la diffusion ou de travailler sur l'édition numérique. Le rapport de la Cour des comptes indique que Radio France emploie 1 200 personnels administratifs et managers – qui ne sont pas des personnels techniques et de diffusion – pour près de 900 journalistes. Les premiers sont donc beaucoup plus nombreux que les seconds.

Il me semble qu'il s'agit d'une exception : j'ai fait quelques comparaisons avec des chaînes privées et, normalement, il y a plus de journalistes que de managers et de personnels administratifs. Comment l'expliquez-vous ?

Mme Marie Message. L'entreprise compte 35 % de personnels techniques et de production et 800 journalistes. Quant aux personnels administratifs, ils étaient, en incluant les cadres, au nombre de 524 en 2024, soit 12 % des effectifs. Ils assurent les fameuses fonctions support et transverses ainsi que l'encadrement qui permettent d'assurer de manière responsable la gestion des ressources humaines et financières, le contrôle des notes de frais, ainsi que le développement et le suivi de nos ressources propres. Ces directions sont donc tout à fait essentielles à la bonne marche de l'entreprise, notamment pour assurer l'accueil du public, sa sécurité et celle du bâtiment.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai appris, en analysant le tableau de la Cour des comptes, qu'à Fip – vous l'avez compris, c'est ma radio de cœur, je l'écoute presque tous les jours et j'y suis, sachez-le, très attaché –, le taux d'absentéisme a atteint 19,5 % en 2019 et 14,5 % en 2020. Pour les années suivantes, les données sont manquantes. Pourquoi avoir cessé de les communiquer ? Comment justifiez-vous un tel absentéisme ?

Mme Marie Message. Sur ce sujet précis, nous regarderons ce qu'il en est afin de vous apporter des éléments de réponse concernant ces personnels. Le taux d'absentéisme à Radio France est tout à fait classique. Il peut cependant varier dans le temps, notamment en raison de longues maladies, qui peuvent expliquer, s'agissant d'effectifs modestes comme ceux de Fip, les ratios que vous avez évoqués.

J'en profite pour vous apporter une précision concernant la prime de coiffure, qui vous intéressait particulièrement : elle n'existe qu'à la direction de la musique et de la création et n'a été versée qu'à deux personnes au cours de l'année 2024.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il ne s'agit que d'une des soixante-cinq primes en vigueur à Radio France mais je vous remercie pour ces précisions. Je suppose que vous

détaillerez par écrit les éléments qui justifient ces primes – je pense en particulier à la fameuse indemnité moto.

Comme le temps presse, je souhaite vous poser une dernière question, madame la présidente. La ministre de la culture soutient des projets de synergie entre France Télévisions et Radio France. Pouvez-vous nous indiquer où en est le rapprochement de ces deux structures ? Comment décririez-vous vos relations avec Delphine Ernotte ? Avez-vous des échanges fréquents avec elle et quelle est la nature de ces échanges ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que nous entendrons la ministre de la culture début février, puisque le ministère de la culture exerce la tutelle sur les entreprises de l'audiovisuel public et qu'il est représenté au conseil d'administration de Radio France.

Dans le prolongement de la question du rapporteur, pouvez-vous nous indiquer quelle est votre vision de l'évolution de la gouvernance de l'audiovisuel public ? La proposition de loi de Laurent Lafon vise à créer une holding ; certains évoquent plutôt une fusion quand d'autres souhaitent le *statu quo*.

Mme Sybile Veil. Je vais m'efforcer de répondre brièvement à ces questions importantes. S'agissant de l'avancée des coopérations entre Radio France et France Télévisions, le projet de COM (contrat d'objectifs et de moyens) pour la période 2024-2028, qui n'a pas vu le jour, stipulait l'approfondissement de différents projets, concernant notamment France Info et le réseau Ici, moyennant l'allocation des moyens financiers correspondants. Du fait de l'absence de contrat d'objectifs et de moyens et de la baisse de la trajectoire financière, certains projets de coopération n'ont pas pu être mis en œuvre.

Un projet de gouvernance commune, holding ou fusion, est coûteux. Je citerai un simple exemple. La rémunération annuelle moyenne des salariés de Radio France, qui est de 56 000 euros, est inférieure de près de 20 000 euros à celle des salariés de France Télévisions. Une fusion aurait donc un coût substantiel car il faudrait dénoncer les accords collectifs et aligner dans la durée les avantages et rémunérations. La baisse de nos budgets – pour Radio France, celui qui est prévu dans le projet de loi de finances pour 2026 est inférieur de 20 millions à celui de 2024 – nous impose de définir des priorités. Dès lors que, comme toute réforme, celle de la gouvernance a un coût, il faut choisir le moment de la mettre en œuvre.

Je ne me prononcerai pas davantage sur cette question, car ce sont les conditions de réussite de notre audiovisuel public qui m'intéressent. Dans les dix-huit mois qui nous séparent de l'élection présidentielle, il convient de ne pas déstabiliser nos entreprises pour qu'elles soient en mesure de jouer leur rôle dans une période où une information fiable, de confiance et pluraliste est un enjeu particulièrement important. Ces questions se poseront à nouveau plus tard ; il faut être attentif au calendrier des réformes et à leur faisabilité.

Les coopérations sont un succès. La plateforme France Info arrive au premier rang des sources d'information consultées par les Français. Lundi matin, nous avons inauguré la quarante et unième matinale filmée – celle d'Ici Lorraine. Un site d'information commun à Ici est en cours de déploiement. Nous continuons donc d'avancer. Nous consentons beaucoup d'efforts dans le cadre des relations très saines et professionnelles qu'entretiennent nos différentes équipes, qui doivent accomplir au quotidien un important travail commun compte tenu de l'ampleur de ces projets.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu'en est-il de vos relations avec Mme Ernotte ?

Mme Sybile Veil. Pour ce qui est du ressort de votre commission d'enquête, c'est-à-dire la gestion de nos entreprises et la conduite de nos stratégies, je peux vous assurer que nous entretenons des relations professionnelles suivies et que nos équipes se parlent très régulièrement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En ce qui concerne la gouvernance de l'audiovisuel public, je précise que la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle doit à présent être inscrite à l'ordre du jour de notre assemblée pour son examen en deuxième lecture. Il appartiendra donc au législateur de statuer sur cette question. En attendant, la situation n'est pas tout à fait satisfaisante puisque Radio France et France Télévisions ont chacune un directeur chargé des coopérations.

Mme Caroline Parmentier (RN). Après le nutri-score de l'information en 2023 – qu'est-il devenu ? –, voilà le baromètre du pluralisme ! Ces gadgets pour gogos ne changent rien à la perception des Français ni aux faits.

Je souhaite revenir sur l'affaire Cohen-Legrand, qui a choqué les Français, lesquels, rappelons-le, financent l'audiovisuel public avec leurs impôts sans en avoir le choix. Vous nous dites que, lors de cette réunion stratégique entre Patrick Cohen, Thomas Legrand et deux responsables du Parti socialiste, Thomas Legrand n'était pas sous contrat avec France Inter. Or son contrat a été suspendu en août 2025. Il était donc bien sous contrat avec France Inter le 7 juillet 2025, date de la rencontre avec les deux responsables du PS.

Puis vous indiquez que Patrick Cohen n'a rien dit. Faux ! D'une part, lorsque Thomas Legrand le prend nommément à partie et l'implique dans cette phrase aux conséquences graves : « *Nous, on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi* », il ne nie pas, il ne dit pas « *mais qu'est-ce que tu racontes ?* ». D'autre part et surtout, il prend bien la parole dans le cadre de sa contribution au retour de la gauche au pouvoir en 2027. À propos de Glucksmann, il indique : « *Oui, mais avec un score tout mouillé de 32-33 %*. » Et il poursuit : « *Le RN, ils ont tout faux. Retailleau, Dati, ils sont dans le faux*. » Enfin, il préconise la nomination de Laurent Berger à Matignon. Il parle, il acquiesce, il participe. Ni moi ni les Français ne sommes dupes. Pouvez-vous me répondre précisément à ce sujet ?

Mme Sybile Veil. De mémoire, la vidéo a été enregistrée le 7 juillet. Je vais rappeler ce que j'ai dit antérieurement. Les journalistes de Radio France sont en CDI. M. Legrand n'étant plus journaliste, il n'a pas de CDI. Il a des contrats de grille. Donc, juridiquement, le 7 juillet, il n'avait aucun contrat à Radio France.

Mme Caroline Parmentier (RN). Juridiquement !

Mme Sybile Veil. Vous me posez une question, je vous réponds de manière très précise : son contrat s'est arrêté à la fin de la grille. Par conséquent, le jour où la vidéo a été tournée, il n'avait pas de contrat. Pour quelle raison ? Parce que, n'étant pas journaliste sur notre antenne, il n'est pas en CDI et, son émission d'histoire des idées politiques étant achevée, il n'avait plus de contrat à ce titre.

Quant à ses interventions ponctuelles sur l'antenne, comment peut-on faire croire aux Français – c'est l'objet de la polémique telle qu'elle a été montée ces dernières semaines – que

quatre minutes une fois par semaine auraient pu lui permettre de modifier le résultat d'une élection en utilisant France Inter, à supposer que le débat qu'il devait organiser à la rentrée ait été maintenu – ce qui n'a même pas été le cas ?

Mme Caroline Parmentier (RN). De toute façon, c'est inacceptable !

Mme Sybile Veil. M. Legrand, je le répète, ne peut pas avoir une influence sur la ligne éditoriale de France Inter. Et il ne s'est rendu pas à ce rendez-vous en tant que journaliste de France Inter, ce qu'il n'était plus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci.

Mme Caroline Parmentier (RN). Et M. Cohen ?

Mme Sibyle Veil. S'agissant de M. Cohen, nous avons examiné l'ensemble de ses chroniques. Vous en avez cité certaines, mais on pourrait en citer d'autres – je n'ai pas la liste sous les yeux. Plus précisément, vous avez cité des éditoriaux politiques dans le cadre de la matinale de France Inter…

Mme Caroline Parmentier (RN). Pas du tout ! J'ai cité ses propos lors de la rencontre qui a été filmée !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Parmentier, Madame Veil a déjà répondu tout à l'heure à cette question qu'avait posée le rapporteur. Madame la présidente, vous avez dit que, pour vous, le silence valait acceptation.

Mme Caroline Parmentier (RN). Mais surtout, Patrick Cohen parle !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Voulez-vous répondre de façon un peu plus détaillée à la question de Mme Parmentier, qui indique que M. Cohen parle dans la vidéo ?

Mme Sibyle Veil. Le silence ne vaut pas acceptation, justement. Or les propos qui posent problème concernent l'élection municipale…

Mme Caroline Parmentier (RN). Et l'arrivée de la gauche au pouvoir !

Mme Sibyle Veil. …et, sur ce sujet-là, Patrick Cohen ne s'exprime pas. Dans certaines de ses chroniques, il se montre même très positif à l'égard de la ministre de la culture, qui est candidate à cette élection. Il n'y a donc pas de question.

Mme Caroline Parmentier (RN). Et sur Laurent Berger à Matignon ?

Mme Sibyle Veil. Les autres propos n'ont pas été tenus à l'antenne.

Je le répète, nous avons examiné toutes ses chroniques. Il n'y a pas d'instrumentalisation. Puisque vous l'auditionnerez demain, vous pourrez l'interroger sur ses propos – en tout cas, ils ne se réfèrent pas à des éditoriaux diffusés sur France Inter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Effectivement, nous auditionnerons M. Cohen demain. Vous aurez donc tout le loisir de l'interroger, Madame Parmentier : je vous donnerai la parole autant que vous le souhaiterez.

Mme Sophie Mette (Dem). Je vous remercie, Mesdames, Monsieur, pour la précision de vos réponses.

À la suite de l'émission « Questions politiques » du 9 novembre dernier, la médiatrice de Radio France a reconnu plusieurs erreurs factuelles et rappelé les procédures de vérification et de correction appliquées par la rédaction. Dans un contexte de défiance croissante envers les médias, pouvez-vous expliquer comment Radio France met en œuvre concrètement ces mécanismes de contrôle déontologique, en particulier dans le cadre d'émissions coproduites avec d'autres médias, et quelles leçons organisationnelles vous avez tirées de ces erreurs pour renforcer la rigueur de la neutralité du service public ?

Mme Sibyle Veil. À Radio France, nous avons effectivement des règles de déontologie extrêmement précises, qui ont fait l'objet d'une charte d'engagement intitulée « Pour une information de confiance », que nous avons rendue publique et que nous allons vous distribuer. Il y est expressément indiqué qu'une erreur à l'antenne doit être rectifiée. C'est ce que nous faisons lorsque cette situation se produit – c'est heureusement rare –, que ce soit dans les questions posées par un journaliste à l'occasion d'une interview ou dans les faits présentés dans un journal. Nous sommes donc extrêmement vigilants, et quand une erreur est commise, cela donne généralement lieu à des dépêches ou à des rappels à l'ensemble des rédactions pour éviter qu'elle ne se reproduise.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Notre rapporteur a déploré avec beaucoup de démagogie que le service public soit un employeur mieux-disant. Pour ma part, j'aurais préféré connaître la part de contrats atypiques et l'évolution du nombre de ces emplois au cours des dernières années. Je crains en réalité que la précarité ne sévisse aussi sur le service public.

J'aimerais aussi savoir ce qui a conduit à l'abandon des programmes spécifiques à la radio de nuit, qui relevaient de la mission de service public de Radio France.

Ma troisième question porte sur les éditorialistes. Pour contrebalancer le cas de M. Legrand, vous avez cité les noms de M. Devecchio et de M. Bock-Côté, en disant qu'ils n'étaient certainement pas de gauche. C'est en effet ce que je crois, mais j'aimerais que vous nous expliquiez comment vous parvenez à positionner ces éditorialistes, car l'Arcom, elle, a du mal à le faire. D'ailleurs, pourquoi ne faites-vous pas le choix de bon sens de renoncer à donner la parole à des éditorialistes, puisque vous n'arriverez pas à avoir un éditorialiste anarchiste, écologiste ou, *horresco referens*, mélenchoniste ? La solution la plus simple serait de vous contenter d'avoir des journalistes. Sur les antennes de Radio France, il n'y a qu'une seule ligne éditoriale : vous n'avez donc pas besoin d'avoir plusieurs éditorialistes !

Mme Sibyle Veil. Il faut distinguer les éditorialistes en contrat avec notre rédaction, qui s'expriment tous les jours sur nos antennes, comme Patrick Cohen, et les représentants d'autres journaux, qui interviennent ponctuellement, dans le cadre de débats, au même titre que les experts que nous invitons pour évoquer tout un tas de sujets. Je l'ai expliqué tout à l'heure, c'est dans ce cadre que Thomas Legrand est intervenu dans un débat contradictoire, en tant que journaliste de *Libération*, comme le font les journalistes du *Figaro* que vous avez cités, Françoise Fressoz, du *Monde*, et les représentants de bien d'autres journaux. Ainsi, dans le rendez-vous « Les informés de France Info », chaque soir, des journalistes de différents médias apportent un éclairage sur l'actualité avec l'appréciation et l'expertise que leur confèrent leurs fonctions respectives.

S’agissant du personnel non permanent, je laisse Marie Message vous apporter une réponse précise.

Mme Marie Message. Le recours à du personnel non permanent a fortement diminué ces dernières années ; depuis 2021, le nombre de CDD a diminué de 15 %.

Mme Sibyle Veil. Vous m’avez aussi interrogée sur l’abandon des programmes de nuit. Auxquels pensez-vous ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je n’ai pas en tête un programme en particulier, mais il semblerait que les programmes originaux de la nuit, c’est-à-dire les créations spécifiquement destinées à ce créneau, aient été largement réduits et remplacés par des rediffusions.

Mme Sibyle Veil. C’est très juste : nous avons effectivement remplacé certaines émissions en direct par des rediffusions. La raison en est simple : nous avons dû réaliser d’importantes économies depuis dix ans. Une première partie d’entre elles a été permise par des réorganisations, car 70 % des efforts ont pesé sur les fonctions support, mais cette politique a atteint ses limites ces dernières années, et nous avons dû modifier l’allocation de nos moyens et affecter des équipes à la production de podcasts natifs, dont la qualité a d’ailleurs été saluée tout à l’heure. Autrement dit, il a fallu revoir nos priorités et orienter nos équipes et nos moyens vers le développement de ces podcasts plutôt que vers des programmes nocturnes dont l’audience est bien moindre à la radio qu’à la télévision.

M. Christian Girard (RN). Madame la présidente, vous vous félicitez de votre gestion mais la Cour des comptes note que le plan de départ volontaire, financé par un chèque exceptionnel du contribuable de 15 millions, n’a servi à rien. Votre masse salariale est plus élevée aujourd’hui qu’avant les départs. On a payé des gens pour partir, pour en réembaucher d’autres plus chers.

Reconnaissez-vous que Radio France est une structure structurellement incapable de faire des économies, quel que soit l’effort demandé aux Français, alors même que l’État demande des efforts à toutes les administrations et que le pouvoir d’achat est une préoccupation majeure des Français ? Comment justifiez-vous que votre masse salariale continue de progresser, y compris par le biais de primes, sans que cela soit clairement relié à la performance ou aux priorités des services publics ?

Mme Marie Message. Concernant la maîtrise de la masse salariale, Radio France a parfaitement respecté ses objectifs, qui lui ont été fixés dans le cadre du contrat d’objectifs et de moyens pour la période 2019-2022, prolongé par avenant en 2023, puis dans le cadre de ses budgets pour 2024 et pour 2025, votés par son conseil d’administration.

Le plan de départ volontaire que vous évoquez, qui a fait l’objet d’une rupture conventionnelle collective, y a largement contribué, ainsi qu’à l’équilibre des comptes de l’entreprise. Sans lui, notre masse salariale aurait crû de 18 millions supplémentaires, en raison du glissement vieillesse technicité (GVT) qui existe à Radio France comme il existe ailleurs, fonction publique comprise.

Mme Sibyle Veil. Dans le contexte d’économies importantes des dernières années, nous avons présenté des budgets en équilibre et des comptes clôturés également à l’équilibre.

Ce vendredi, nous présenterons à notre conseil d'administration un projet de budget en équilibre, alors même qu'il intègre des économies importantes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Notre commission d'enquête étant tweetée en temps réel, je constate, Madame la présidente, que certains vous prêtent et me prêtent des propos mettant en cause les journalistes d'Europe 1. Je vais être très clair : je n'ai jamais mis en cause les journalistes d'Europe 1 ni entendu dans votre bouche une mise en cause des journalistes d'Europe 1. Je veux que les choses soient claires !

J'ai dit à plusieurs reprises que cette commission d'enquête n'est pas le lieu de la guerre entre l'audiovisuel privé et l'audiovisuel public. Nous avons la chance, dans notre pays, d'avoir une complémentarité entre les deux.

Je ne veux pas que des propos tenus ici soient instrumentalisés, tronqués ou détournés : je n'ai entendu personne mettre en cause le travail des journalistes d'Europe 1. Quand on est attaché à l'audiovisuel et à l'État de droit, on respecte tous les journalistes quel que soit le média dans lequel ils travaillent.

Madame la présidente, je vous remercie de la précision de vos réponses. Vous n'avez esquivé – je pense que le rapporteur en conviendra – aucune question et vous y avez apporté des réponses précises. Je tiens à vous en remercier, ainsi que M. le secrétaire général et Mme la directrice adjointe.

La séance s'achève à dix-neuf heures vingt-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, M. François-Xavier Ceccoli, M. Roger Chudeau, Mme Virginie Duby-Muller, M. Christian Girard, M. Stéphane Hablot, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, M. Emmanuel Maurel, Mme Sophie Mette, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais

Assistait également à la réunion. – Mme Béatrice Bellamy

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, des représentants de France Inter : Mme Adèle Van Reeth, directrice, M. Laurent Goumarre, directeur des programmes, M. Philippe Corbé, directeur de l'information, et M. Betrand Rutily, directeur des antennes et de la production. 2

– Présences en réunion 32

Jeudi
18 décembre 2025
Séance de 9 heures

Compte rendu n° 11

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à neuf heures cinq

La commission auditionne des représentants de France Inter : Mme Adèle Van Reeth, directrice, M. Laurent Goumarre, directeur des programmes, M. Philippe Corbé, directeur de l'information, et M. Betrand Rutily, directeur des antennes et de la production.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour cette première audition de la journée mais, avant de la débuter, je souhaiterais revenir sur l'incident grave qui s'est déroulé hier. Une députée, membre de notre commission, a qualifié les chroniques et l'humour de Mme Sophia Aram, humoriste et chroniqueuse sur France Inter et pour l'hebdomadaire *Le Point*, de « racistes ». C'est une qualification très lourde car, je le rappelle, le racisme n'est pas une opinion : c'est un délit pénal. Accuser publiquement une personne d'être raciste, fût-ce dans le cadre d'une commission d'enquête parlementaire, est un acte particulièrement grave. Je le dis ici avec la plus grande fermeté, de la manière la plus solennelle : en tant que président de cette commission d'enquête, je n'autoriserai pas que de tels propos y soient tenus. En effet, un député ne parle jamais seulement en son nom. Chaque mot qu'il prononce engage notre commission et, plus largement, le Parlement. Être député est un immense privilège, mais qui implique une responsabilité et des devoirs considérables, à commencer par le respect de tous nos concitoyens, que nous n'avons pas à jeter en pâture, et par la dignité de nos expressions publiques.

Il y a des mots qui sont des armes, des bombes à retardement, des mots qui ne sont pas des opinions mais des cibles que l'on vient planter dans le dos de nos concitoyens. Il y a des Français qui sont assassinés à cause d'un adjectif, des humoristes, des dessinateurs de presse tués à bout portant à cause d'un qualificatif qui leur est jeté à la figure : « raciste », « islamophobe », « antisémite »…

Sophia Aram a vécu sous protection policière et ses spectacles font l'objet d'une sécurité renforcée en France, dans notre démocratie, aujourd'hui en 2025. Alors, comme président de cette commission d'enquête, je tiens à dire que, certes, je garantirai à chacun la liberté d'expression, le droit d'exprimer la pluralité des points de vue, la vigueur des débats, mais je ne laisserai jamais les mots devenir des armes et mettre quiconque en danger. C'est la condition pour que nos travaux conservent leur crédibilité, leur utilité et leur dignité républicaine. Cette commission d'enquête tente de mener un travail sérieux, important, exigeant, de contrôle de l'audiovisuel public ; elle n'est pas le lieu où chacun vient régler ses comptes idéologiques ou porter des accusations graves sur des salariés de l'audiovisuel public.

Madame la directrice, je veux donc vous dire, et à travers vous, à Mme Aram, que je regrette vivement que de tels propos aient été tenus dans cette enceinte et qu'ils n'engagent ni cette commission, ni ses membres, encore moins l'Assemblée nationale.

Nous pouvons à présent commencer l'audition et, si vous le voulez bien, je vais tout d'abord vous présenter brièvement nos invités.

Madame Adèle Van Reeth, après des études de philosophie, vous avez commencé à travailler à la radio en 2008, comme assistante sur France Culture. De 2010 à 2012, vous avez travaillé pour le journal *Philosophie magazine*, avant de devenir, à partir de 2011, de nouveau sur France Culture, animatrice et productrice d'une émission quotidienne consacrée à la philosophie, « Les nouveaux chemins de la connaissance ». Vous avez également travaillé pour la télévision, avant de devenir directrice de France Inter en septembre 2022.

Monsieur Laurent Goumarre, entré à Radio France en 1999, vous avez été producteur sur France Culture avant d'intégrer France Inter en 2015, pour animer le magazine de débats de société « Le nouveau rendez-vous » puis, depuis 2021, « Côté club », consacré à la scène musicale française. Vous avez été nommé directeur des programmes de France Inter en juin dernier.

Monsieur Philippe Corbé, vous avez passé plusieurs années au sein de la radio RTL, notamment comme correspondant aux États-Unis, avant de devenir chef du service politique de BFMTV. Depuis avril dernier, vous êtes directeur de l'information de France Inter.

Monsieur Bertrand Rutily, vous avez travaillé plus de treize ans sur Oüi FM avant de devenir directeur adjoint de l'antenne et des programmes d'Europe 1. Vous êtes directeur des antennes et de la production de France Inter depuis le mois de novembre 2024.

Nous sommes très heureux de vous recevoir car, au sein de Radio France, et même du paysage audiovisuel français, France Inter fait figure de station emblématique, voire historique. Qui ne se souvient pas, même si ce n'est pas de sa génération, du « Tribunal des flagrants délires », de « Rien à cirer », de la mythique « Là-bas si j'y suis » et du non moins célèbre « Allô Macha » de Macha Béranger ? Autant d'émissions qui ont contribué, à leur façon, à forger une culture nationale commune, au même titre que « Les grosses têtes » sur RTL ou les histoires en tous genres racontées par Pierre Bellemare sur Europe 1.

France Inter est sans doute la station la plus représentative de Radio France. Première radio de France, elle bénéficie d'une audience cumulée de 11,9 %, soit plus de 6,7 millions d'auditeurs quotidiens.

Nous reviendrons sur quelques manquements récents et sur les polémiques auxquelles vous avez dû faire face. Le climat actuel est particulier et je signale dès à présent que nous auditionnerons les syndicats de Radio France qui ont contesté certaines décisions que vous avez pu prendre, notamment celle de licencier Guillaume Meurice.

Avant de vous donner la parole, et puisque nous vous entendons dans le cadre d'une commission d'enquête, je vais vous demander de nous déclarer tout intérêt, public ou privé, de nature à influencer vos déclarations.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous demander, à tour de rôle, de bien vouloir lever la main droite et de dire « je le jure ».

(Mme Adèle Van Reeth, M. Philippe Corbé, M. Bertrand Rutily et M. Laurent Goumarre prêtent successivement serment.)

Je précise pour ma part que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024, que j'ai été membre du conseil d'administration de Radio France de 2022 à 2024 et que j'ai été, avec ma collègue Virginie Duby-Muller, corapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public. Madame la directrice, je vous cède immédiatement la parole pour un propos liminaire d'une dizaine de minutes.

M. Philippe Corbé, directeur de l'information de France Inter. Si vous me le permettez, Monsieur le président, vous avez récemment auditionné les dirigeants de l'école de journalisme de Sciences Po. Je tiens à préciser que j'y ai été chargé d'enseignement pendant

environ douze ans, quand j'étais journaliste à RTL puis à BFM. Je n'y enseigne plus depuis que je suis entré à France Inter, en avril dernier mais je reste membre du conseil stratégique de l'école, sachant que c'est une activité non rémunérée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour cette précision. Madame Van Reeth, vous avez la parole.

Mme Adèle Van Reeth, directrice de France Inter. Merci Monsieur le président. Mesdames, Messieurs, cela fait plus de soixante ans que France Inter fait partie de l'histoire de notre pays, six décennies qui ont vu des émissions, parfois nées avant France Inter, devenir patrimoniales – « 100 000 francs par jour », que vous connaissez sans doute aujourd'hui sous le titre « Le jeu des 1 000 euros » ou « Le masque et la plume », dont nous célébrons cette année le 70e anniversaire –.

Pendant ces six décennies, nous avons accompagné beaucoup de Français dans les grands moments de notre histoire collective comme dans les moments les plus intimes de leur vie. Aujourd'hui, près de 5 millions de Français se réveillent chaque jour en écoutant notre matinale. La plus écoutée du pays, elle rassemble à elle seule, en quelques heures, autant d'auditeurs que la plupart des autres radios dans toute une journée. Aujourd'hui, nombreux sont les grands-parents qui écoutent « Le jeu des 1 000 euros », le mercredi midi, avec leurs petits-enfants. Aujourd'hui, les trajets en voiture des familles sont plus agréables, grâce à « Mon Petit France Inter », la nouvelle radio d'histoires, d'aventures et de musique que nous avons lancée en octobre dernier à l'attention des enfants de 6 ans et plus, ainsi que de leurs parents. Aujourd'hui, des centaines d'auditeurs nous appellent chaque jour pour poser des questions et pour donner leur avis dans des émissions comme « Grand bien vous fasse ! » ou « Le téléphone sonne ».

Cela fait six décennies, donc, que France Inter joue son rôle de média de service public et de chaîne généraliste. Son identité repose sur trois piliers : l'information, la culture et le divertissement. Elle a pour but d'œuvrer à la cohésion sociale, en reflétant la pluralité et la diversité des opinions, des goûts et des profils de tous les Français.

Mais à 60 ans passés, France Inter est toujours aussi jeune. Elle est chaque année plus populaire et plus moderne. Plus populaire : chaque jour, en moyenne, elle réunit plus de 7 millions d'auditeurs ce qui en fait, je le rappelle, la radio la plus écoutée du pays.

Qui sont nos auditeurs ? Une chose est sûre : ils ne ressemblent pas à la caricature qu'en font nos détracteurs. On dit que nous ne nous adresserions qu'aux plus âgés, mais nos auditeurs sont de tous les âges, dès 2 ans, puisque nous produisons des podcasts pour les tout-petits. J'entends qu'on ne s'adresserait qu'aux Parisiens, mais 80 % de nos auditeurs, soit plus de 5 millions d'entre eux, vivent en dehors de l'Île-de-France. Ils seraient forcément citadins, mais près de la moitié vivent dans une agglomération de moins de 20 000 habitants. On nous reproche d'être trop élitistes, mais jamais aucune radio n'a rassemblé autant de monde, de toutes les professions et de toute la France.

Si France Inter est populaire, c'est parce que ses rendez-vous à l'antenne le sont. Les émissions qui ont connu la plus forte progression ces dernières saisons sont celles qui sillonnent la France tous les jours : « Carnets de campagne » et « Le jeu des 1 000 euros ». Pour les avoir accompagnés sur des tournages, notamment à Groix, petite île bretonne bien connue, je peux vous que l'engouement que suscite ce jeu mythique dans les villages où il passe n'a absolument pas d'équivalent.

Pour être populaire, France Inter n'en est pas moins moderne. Elle a engagé, il y a plusieurs années, sa révolution numérique pour surmonter le bouleversement à l'œuvre dans le monde de la radio – le téléphone portable qui, petit à petit, remplace le bon vieux transistor posé sur la table de la cuisine. Ainsi, France Inter est aujourd'hui la radio la plus podcastée de France : plus de 46 millions de téléchargements pour le seul mois de novembre ! Certains d'entre vous ont peut-être écouté les séries historiques consacrées à Léon Blum, à Alfred Dreyfus, aux résistantes françaises ou à Philippe Pétain, pour ne citer que ceux-là. Dépassant les 40 millions de téléchargements, ils témoignent du goût des Français pour l'Histoire et pour les contenus que nous leur proposons. Leur appétence se manifeste aussi dans notre offre jeunesse : avec plus de 170 millions de téléchargements, nos podcasts pour enfants (« Oli », « Les Instrus »…) rencontrent un succès inégalé. Ces outils qui éveillent l'imaginaire représentent la meilleure alternative aux écrans, ainsi qu'un levier pédagogique pour les enseignants et tous ceux qui veulent nourrir la curiosité des plus petits.

Chaque jour, France Inter compte 1 million d'auditeurs de moins de 34 ans – je suis particulièrement fière de ce chiffre. Le fait est qu'elle est la troisième radio la plus écoutée par les moins de 25 ans.

Ces résultats, nous les devons au travail des 380 personnes qui constituent la radio : une centaine de journalistes ; une quarantaine de producteurs – nous appelons « producteurs » les animateurs des émissions – ; une quarantaine de chroniqueurs ; des attachés de production et des chargés de programmes, qui préparent les émissions ; des réalisateurs ; des techniciens ; des programmateurs musicaux ; du personnel administratif, du numérique et de la communication. Par ailleurs, toutes ces personnes sont à l'image du pays : issues des quatre coins de la France et de l'Europe et de toutes les origines sociales, elles partagent un point commun essentiel, qui est leur engagement pour le service public pour lequel elles travaillent au quotidien, souvent depuis de nombreuses années. Je profite de ma présence devant la Représentation nationale pour les en remercier.

En effet, c'est le sens de l'intérêt général qui nous anime chaque jour et qui rend si passionnante notre mission de service public, celle d'être utile aux Français. Être utile, c'est jouer le rôle que la démocratie nous a confié en proposant notamment une information vérifiée, plurielle et indépendante. C'est faire entendre toutes les voix du monde, de Labastide-Rouairoux, petit village au cœur de la forêt du Tarn, où nous avons récemment délocalisé notre antenne, jusqu'à Damas, où nos équipes étaient présentes, il y a dix jours encore, pour fournir aux auditeurs deux heures de direct à l'occasion du premier anniversaire de la chute du régime de Bachar el-Assad.

Être utile, c'est refléter la société dans son ensemble, en créant des espaces de débats où chaque opinion peut s'exprimer, où, à l'heure où chacun dénonce une fragmentation du pays et où la polarisation fait redouter une rupture définitive entre tous ceux qui ne pensent pas pareil, la nuance l'emporte toujours sur le clash et où les débats sont apaisés tout en étant contradictoires, afin que le dialogue ne s'arrête jamais. Refléter la France, c'est défendre toutes les cultures pour tous les publics, à une époque où les référentiels communs se font de plus en plus rares, et permettre à notre société tout entière de se rencontrer à l'antenne. Si l'on mettait une caméra dans l'espace où nous accueillons les invités avant qu'ils entrent en studio, on verrait que le monde entier y a sa place. On y croiserait un ministre, un élu local, un responsable associatif, une infirmière en centre hospitalier, Olivier Giroud, Patrick Sébastien, un prix Nobel d'économie et le patron de la DGSE (direction générale de la sécurité extérieure).

Être utile, c'est également offrir un espace de plaisir et de détente à ceux qui nous écoutent, grâce à la musique qui rassemble ou à l'humour qui joue le rôle de soupape indispensable pour affronter le désordre du monde – et qui, depuis toujours, dérange –.

Être utile, enfin, c'est se saisir des sujets qui traversent la société. Je pense à la question de la santé mentale, dont nous nous sommes emparés il y a plus d'un an maintenant, ce qui a grandement contribué à libérer la parole dans tout le pays.

En effet, être un média public, ce n'est pas simplement ressembler au public. Le service public doit être une valeur ajoutée dans la vie de chaque citoyen. L'école enseigne ; l'hôpital soigne ; les médias publics informent, éclairent et donnent des clés de compréhension pour s'orienter dans un monde qui change. En cela, nous pouvons dire que France Inter joue un rôle essentiel pour faire vivre le débat public et contribuer à la cohésion sociale. C'est aussi pourquoi notre station de radio ne laisse jamais indifférent et noue un lien unique, souvent passionné, avec celles et ceux qui l'écoutent – comme avec celles et ceux qui ne l'écoutent pas d'ailleurs –.

Si nous sommes fiers du travail que nous réalisons chaque jour au service des Français, nous avons bien entendu également conscience que nul n'est infaillible et que cela vaut pour nous. Nous commettons des erreurs, des approximations, des fautes, mais quand cela arrive, nous tâchons toujours de les reconnaître et de les corriger.

L'exigence des citoyens envers tout service public qu'il finance se transforme souvent en intransigeance. Celle-ci est légitime, comme le sont les critiques et reproches que nous adressent quotidiennement les auditeurs. Nous distinguerons toujours les critiques de ceux qui veulent que l'on s'améliore de l'outrance de ceux qui veulent que nous disparaissions.

Il est normal et sain d'exiger des comptes de ceux qui travaillent au service de l'intérêt général. Nous vous remercions donc, Mesdames et Messieurs les députés, de nous permettre de rendre compte de notre action aux Françaises et aux Français. Nous nous tenons maintenant à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci Madame la présidente. Ma première question concerne le licenciement pour faute grave de M. Guillaume Meurice en 2023. Alors administrateur de Radio France, j'avais alors écrit à Sibyle Veil. Je suis profondément attaché à la liberté de la presse ainsi qu'à celles d'opinion et d'expression. Je défends le droit de rire de tout, de rire à tout – comme le soulignait Pierre Desproges, le rire est une arme importante en démocratie –. Les seuls propos que l'humoriste a tenus, dans une émission, ne sauraient être condamnables en tant que tels. Cependant, les journalistes et les humoristes expriment des opinions politiques et relaient des contenus partisans sur les réseaux sociaux ; d'une certaine manière, ils prolongent ainsi leurs prises de parole sur vos antennes. Guillaume Meurice alimentait ainsi un compte Twitter dans lequel il commentait, par exemple, le bon et le mauvais fascisme, dans lequel il relayait des contenus partisans et exprimait des opinions politiques, comme tout citoyen a le droit de le faire. Sauf qu'il le faisait en utilisant le logo de France Inter et en se présentant comme chroniqueur de la station. Dans une société polarisée médiatiquement, fracturée politiquement, comment traitez-vous la question des réseaux sociaux, où vos intervenants publient des contenus qui, d'une certaine manière, engagent votre ligne éditoriale et peuvent porter atteinte à votre neutralité ?

Ma deuxième question concerne l'affaire Legrand-Cohen – que, je le rappelle, nous auditionnerons successivement cet après-midi –. Lorsqu'elle est survenue, j'ai écrit une tribune dans *Le Figaro* expliquant qu'un journaliste du service public ne devait pas dire ça : il doit, à

chaque instant, respecter une exigence d'impartialité. Sachant que le rapporteur reviendra sans doute assez longuement sur cette affaire, ma question sera plus large. Hier, la présidente-directrice générale de Radio France a clairement affirmé que France Inter n'était ni de droite, ni de gauche. Pourtant, une partie des Français, comme de la classe politique, estime qu'il s'agit d'une station de gauche, voire qu'elle en est l'archétype – il y a là un paradoxe –. Comment percevez-vous cet état de fait ? Considérez-vous que leur perception est le fruit d'une instrumentalisation, de manquements sur les antennes, de contenus spécifiques, notamment l'humour, d'une ligne éditoriale dont les humoristes seraient l'écho, et qui colorierait la station tout entière ?

Mme Adèle Van Reeth. Je tiens à rappeler que Guillaume Meurice a été licencié non pour des propos tenus à l'antenne mais pour déloyauté à l'égard de son entreprise, parce qu'il a dénigré la chaîne et le travail de ses collègues. Pour ceux qui n'auraient pas l'affaire en tête, je rappellerai les faits. Ils concernent une chronique publiée à l'antenne le 29 octobre 2023, trois semaines après les attaques terroristes du 7 octobre. L'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) a sanctionné Radio France en raison des propos qu'il y avait tenus ; elle avait alors estimé que la chronique avait « *porté atteinte au bon exercice par Radio France de ses missions et à la relation de confiance qu'elle se doit d'entretenir avec l'ensemble de ses auditeurs* ».

À la suite de cette chronique et des réactions intenses qu'elle a suscitées en interne comme dans tout le pays, j'ai soutenu Guillaume Meurice. J'ai même pris la parole dans la presse pour dire qu'« *on ne vire pas un humoriste pour une mauvaise blague faite à un mauvais moment* ». Dans les fonctions que j'occupe, il me paraît indispensable de défendre la liberté d'expression. France Inter donne la parole à beaucoup d'humoristes, plus de trente par semaine ; s'ils ne sont pas les seuls à devoir en bénéficier, cette liberté est particulièrement importante en ce qui les concerne, parce que leur parole est facilement polémique. La décision prise à l'encontre de Guillaume Meurice a été provoquée par son attitude au cours des mois qui ont suivi. En effet, après avertissement, il a fait le choix de répéter ses propos, ceux-là même pour lesquels Radio France avait été sanctionnée. Il a publié un livre dans lequel il dénigrait ses équipes. C'est finalement l'ensemble de son attitude qui a donc conduit à cette décision.

Pour répondre précisément à votre question, Monsieur le président, les propos qu'il tenait sur les réseaux sociaux, qui n'engageaient que lui, ainsi que les propos qu'il tient dans son livre, ne relèvent pas de la responsabilité de Radio France. Je suis responsable et garante des seuls propos tenus à l'antenne, non de ce que chaque producteur, chaque journaliste, chaque chroniqueur qui s'exprime sur notre antenne pense dans son for intérieur ou peut dire dans un cadre privé ou dans un espace autre que devant le micro.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S'ils affichent le logo de France Inter et se présentent comme journalistes de la station, leur demandez-vous de renoncer au logo et de ne pas faire état de leur fonction, ou considérez-vous que ce n'est pas de votre responsabilité ?

Mme Adèle Van Reeth. La question est déterminante et la position a évolué au fil des années. Il est vrai que l'affaire Guillaume Meurice a eu pour conséquence d'accroître notre vigilance quant à la manière qu'ont les personnes qui sont à l'antenne de s'exprimer sur les réseaux sociaux, surtout lorsqu'elles se revendiquent de leur appartenance à France Inter ou d'une filiation. Chacun sait que, lorsqu'il s'exprime sur les réseaux en tant que journaliste, chroniqueur ou producteur, il peut engager toute la chaîne derrière lui. Lorsque nous estimons que certains propos peuvent contredire notre ligne éditoriale, nous discutons avec leur auteur qui, généralement, comprend tout à fait l'intérêt de défendre la chaîne et sa ligne éditoriale et ça en reste là.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S'agissant de l'affaire Legrand-Cohen, le rapporteur y viendra et vous pourrez répondre en bloc. Puisque certains me qualifient de « biaisé », je précise que je n'ai pas attendu le rapporteur et ses questions pour saisir l'Arcom quand il le fallait. Ainsi, j'ai fait partie des députés qui l'ont saisie pour qu'elle puisse dire clairement ce qu'elle pensait de ce qui s'était passé.

Pourriez-vous répondre à la question sur la perception de la ligne éditoriale ?

Mme Adèle Van Reeth. En tant que directrice d'une radio publique, il n'est pas de mon ressort de donner une dimension politique, idéologique ou morale à France Inter. Mon rôle consiste à créer un espace où chaque opinion puisse venir s'exprimer, dans le respect et avec la garantie d'une contradiction. Le respect et la contradiction sont les deux conditions nécessaires au dialogue, serein dans la mesure du possible, en tout cas fécond. Cet espace est exactement ce dont nous avons besoin, dans une société qui se polarise de plus en plus et qui semble aller tout droit vers la fin du dialogue entre personnes qui ne pensent pas de la même façon. Cette fin serait délétère pour le fonctionnement de la démocratie ; or, France Inter a précisément la mission de faire vivre ces espaces de dialogue.

Vous parlez de « perception ». Peut-être en raison de ma formation de philosophe, j'aime distinguer les faits des interprétations. Les faits, c'est le travail que nous produisons chaque jour sur France Inter : des centaines de contenus par jour, des centaines de personnes qui s'expriment chaque jour. Ces dernières ont des profils différents ; certaines émettent des avis divers ; il y a aussi des journalistes qui proposent une information fiable, vérifiée, indépendante et dont le rôle n'est pas d'exprimer un avis, ni une opinion.

Je remarque que, depuis quelque temps, à vrai dire cela avait commencé avant que je prenne mes fonctions, disons depuis que France Inter est devenue première radio de France, la chaîne est sans cesse sous les feux des critiques. Croissantes depuis quelques années, celles-ci se sont décuplées ces derniers mois. Cela témoigne de l'attachement très fort des Français pour France Inter mais aussi sans doute d'un fantasme qu'elle suscite. Je remarque également que cette image est de plus en plus instrumentalisée par ceux qui veulent nous nuire – à France Inter en particulier et à l'audiovisuel public en général –. Pour ce faire, il suffit d'essayer de polariser encore davantage ; sachez que nous ne contribuons pas à polariser la société et que, au contraire, nous faisons tout pour participer à la dépolariser !

Aussi, toute accusation idéologique est absolument contestable et ne repose sur aucun fait. Il suffit pour le savoir d'écouter l'antenne, de ne pas partir d'une chronique ou d'un propos entendu à un instant T, mais de les inscrire dans le contexte de la journée tout entière : vous verrez alors que ce que vous avez perçu comme l'expression d'une idéologie n'est que celle d'un moment, d'une personne à un moment donné, et ne reflète pas une ligne éditoriale générale.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je laisse maintenant la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 13 novembre, Médiamétrie a publié des chiffres. Contestés en interne par les salariés de France Inter, ils font état d'une forte baisse de ses audiences : en un an, votre station a perdu 458 000 auditeurs. On peut difficilement l'expliquer par un intérêt plus faible pour la radio puisque des chaînes concurrentes (RTL et Europe 1 notamment) ont au contraire gagné des auditeurs. Comment l'expliquez-vous ? Vous venez de dire que : « *Toute accusation idéologique est absolument contestable et ne repose sur*

aucun fait. » N'avez-vous pas l'impression que la perte d'un demi-million d'auditeurs soit liée à un biais idéologique, que certains auditeurs vous reprochent ? J'ai écouté « Le téléphone sonne » il y a quelques semaines : ils étaient nombreux, pourtant attachés depuis des années à France Inter, à se déporter précisément pour cette raison.

Mme Adèle Van Reeth. Il est vrai que, pour la première fois depuis de nombreuses saisons, les chiffres Médiamétrie de novembre ont montré une baisse du nombre d'auditeurs. Jusque-là, nous avions la chance d'être très bien lotis : leur nombre allait croissant de saison en saison. Depuis que j'ai pris mes fonctions, en février 2022, chaque vague était plus haute que la précédente, à l'exception je crois d'une saison, pendant laquelle nous avions connu une faible perte. Les évolutions apportées à la grille depuis près de quatre ans n'ont pas empêché ces augmentations. Si la baisse devait être imputée à un changement idéologique, comme vous le laissez entendre en rapportant les propos que certains auditeurs auraient tenus au « téléphone sonne », elle aurait dû avoir lieu bien avant cette rentrée, qui n'a pas connu de changement notable ni d'inflexion particulière. Et pour cause : la ligne éditoriale de France Inter n'est pas une ligne idéologique.

Je me permets de préciser que cette baisse est toujours à comparer. Une vague Médiamétrie – les résultats de Médiamétrie se composent par vagues – se juge par rapport à la vague précédente et à l'année précédente. Or l'année 2024-2025 a été une saison historique : France Inter a alors connu une hausse sans précédent. Tout au long de la saison, nos résultats ont été véritablement stratosphériques – nous ne pensions pas pouvoir aller aussi haut –. La vague de novembre-décembre 2024 indiquait que nous avions gagné près de 300 000 auditeurs, ce qui est considérable. Que six mois après, nous perdions 480 000 auditeurs est donc à mettre en perspective avec cette augmentation significative survenue quelques mois auparavant. Le nombre d'auditeurs fluctue : il faut attendre la fin de la saison avant de pouvoir tirer des conclusions. Nous verrons quels résultats la seconde vague nous apportera.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez qu'il n'y a pas eu de changement au cours des derniers mois, pourtant j'en vois un, qui a été l'un des facteurs de la création de cette commission d'enquête, approuvée par l'ensemble des groupes parlementaires…

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS) et M. Erwan Balanant (Dem). C'est faux ! Certains groupes politiques ont voté contre la création de cette commission d'enquête !

M. Charles Alloncle, rapporteur. … à savoir l'affaire qui a touché l'été dernier deux grandes voix de l'audiovisuel public, Patrick Cohen et Thomas Legrand. Madame la directrice, vous avez affirmé le 28 mars 2024, dans un entretien au *Figaro* : « *Les faits, c'est que nous sommes une radio progressiste, et nous l'assumons.* » Or le progressisme est une identification politique, au même titre que le conservatisme. J'ai interrogé hier la présidente de Radio France et je vous pose la même question : n'avez-vous pas l'impression, en tant que directrice de la première chaîne de radio publique, de vous être mise hors la loi par rapport à votre obligation d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme, dont je rappelle qu'ils sont des objectifs à valeur constitutionnelle énoncés par la loi Léotard de 1986 ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Certains collègues l'ont dit, cette commission d'enquête résulte du droit de tirage du groupe Union des droites pour la République (UDR) : chaque groupe politique peut demander, à chaque session ordinaire, la création d'une commission d'enquête ou d'une mission d'information. Certains groupes de cette assemblée n'ont pas approuvé la création de cette commission d'enquête mais le groupe UDR a exercé librement son droit de tirage et la commission a donc été créée tout à fait normalement.

Mme Adèle Van Reeth. Aucun élément ne permet de dresser un lien entre l'affaire dite « Thomas Legrand et Patrick Cohen » et la baisse de nos audiences. Comme je vous le disais, France Inter est sans cesse secouée par de très nombreuses polémiques. L'affaire Meurice, par exemple, n'a eu aucun impact sur nos auditeurs ; il ne me semble donc pas possible de corréler les polémiques affectant ou ayant affecté France Inter et l'audience de la station.

Comme l'emploi du mot « progressisme » a suscité de nombreux malentendus, je vous remercie, Monsieur le rapporteur, de soulever la question. En opposant progressisme à conservatisme, vous entendez le terme dans un sens très politique. En tant que directrice d'une radio publique, ce n'est pas mon rôle de donner une ligne politique, idéologique ou morale à France Inter. Ce n'est pas dans ce sens-là que j'entendais le mot « progressisme », lequel a derrière lui une riche histoire culturelle et intellectuelle. Ses significations varient selon les pays : l'une de ses sources surgit pendant le siècle des Lumières au cours duquel des penseurs libéraux, de droite comme de gauche, l'employaient pour caractériser la croyance en la capacité de l'homme à sortir d'un état de barbarie pour aller vers la civilisation. Il me semble qu'une telle acception n'est pas politiquement orientée.

Nous ne sommes pas là pour dire aux gens ce qu'ils doivent penser, ni pour influencer leurs opinions. J'ai utilisé le terme « progressisme » dans un sens, non pas partisan, militant ou politique, mais bien culturel : le service public se doit d'être attentif aux évolutions de la société et aux débats contemporains. Cette ligne n'est pas idéologique mais éditoriale : elle est fidèle à ce que nous devons être.

L'emploi du mot « progressisme » renvoie à une méthode et non à une idéologie : nous avons vocation à accompagner les évolutions de la société. Vous me direz qu'il y a dans « progressisme » une connotation politique que l'on ne peut ignorer mais je faisais référence au progrès des savoirs, que nous devons accompagner. En effet, nous devons donner accès aux connaissances scientifiques, économiques et historiques les plus récentes : notre mission est d'éclairer les débats par les faits et par l'expertise.

Nous devons également adapter nos formats, nos supports et nos modes de narration à un public qui évolue, sans jamais renoncer à nos exigences. Nous devons être accessibles et ambitieux, à l'image de nos formats numériques qui rencontrent un grand succès.

Le progressisme peut, enfin, renvoyer, il est vrai, à un progrès social au sens républicain. C'est notre rôle de donner la parole à toutes les composantes de la société, notamment celles qui l'ont le moins. Nous devons permettre aux citoyens de comprendre le monde dans lequel ils vivent et de se forger ainsi une opinion en connaissance de cause. Cette mission est d'ailleurs inscrite dans notre cahier des charges, je vous le rappelle. Notre rôle est d'œuvrer à la cohésion sociale : c'est en ce sens, et en ce sens seulement, que j'ai employé le terme « progressisme ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne m'enlèverez pas de l'idée que le progressisme est une philosophie politique favorable aux réformes sociales, qui s'oppose en cela au conservatisme : on peut lire cette définition dans les dictionnaires ! Si le directeur de France Inter avait dit que cette radio était conservatrice, il aurait été démis de ses fonctions en moins de vingt-quatre heures pour rupture du principe de neutralité ! Votre déclaration, Madame la directrice, a choqué de nombreux Français. Vous n'y voyez aucun lien avec la perte d'un demi-million d'auditeurs au cours de la dernière année – vous avez raison de dire que ces évolutions sont difficilement quantifiables – et ce jugement peut se défendre mais permettez-moi de voir dans cette chute d'audience une origine politique assez évidente, notamment en écoutant et en lisant les remarques de certains auditeurs.

Concernant votre exigence de pluralisme, vous avez supprimé à la dernière rentrée la chronique hebdomadaire que tenait Dominique Reynié, l'un des rares intervenants présentés comme de droite sur votre radio. Le retour d'expérience de M. Reynié n'est pas positif : il décrit France Inter comme « *un univers replié sur lui-même avec un sentiment d'être menacé, qui produit des crispations. Le slogan frontiste " On est chez nous " leur irait très bien.* » Il estime que son émission, « En toute subjectivité », a été supprimée pour des raisons politiques et idéologiques. Sur France Inter, la subjectivité est-elle réservée à la gauche ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle que Dominique Reynié est un politologue français, qui a été candidat en Occitanie sur une liste de droite. Il est notamment directeur général de la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol).

Mme Adèle Van Reeth. Soyons précis : Dominique Reynié n'animait pas une émission sur France Inter, il tenait une chronique hebdomadaire ; à 7 h 20 chaque matin, il y avait une chronique qui était incarnée par un profil différent. Cette ligne de chroniques a été créée pour faire entendre des sensibilités et des opinions diverses. Elle s'inscrivait dans notre volonté d'assurer le pluralisme sur France Inter. Nous avons à cœur de faire entendre les différentes opinions, les différents avis et les différentes perspectives politiques.

« En toute subjectivité » était une ligne de chroniques créée il y a quelques années, avant mon arrivée sur France Inter. Elle présentait l'avantage de faire entendre chaque jour des personnes qui ne travaillaient pas sur France Inter, qui évoluaient dans un média ou un organisme extérieur et qui exprimaient une position sur un sujet d'actualité. Outre Dominique Reynié, Alexandre Devecchio a tenu cette chronique pendant une saison ainsi, entre autres, que Guillaume Roquette l'année précédente. Il n'y a pas eu d'incident particulier l'année où Dominique Reynié a tenu une chronique : j'échangeais régulièrement avec lui et il ne semblait pas particulièrement malheureux de parler au micro chaque semaine.

Nous n'avons pas mis un terme à la chronique de Dominique Reynié : nous avons interrompu la programmation de la ligne « En toute subjectivité », qui m'a paru caduque. Lorsque j'ai pris mes fonctions en 2022, nous avons en effet inauguré un rendez-vous de débat dans la matinale, plus long que les chroniques puisqu'il dure quinze minutes. Il me paraissait pertinent de donner davantage de temps à la confrontation d'opinions, en choisissant un format dans lequel les idées peuvent s'exprimer de manière contradictoire. Cet espace de débat s'est très bien installé au sein de la matinale ; les chiffres d'audience montrent qu'il y a une appétence pour cet espace de dialogue : on peut entendre deux personnes aux opinions très divergentes échanger avec respect et civilité des arguments pendant quinze minutes : je tiens énormément à cette valeur ajoutée du service public. Plusieurs intervenants viennent plus ou moins régulièrement à l'antenne : mardi dernier, vous avez pu entendre Mathieu Bock-Côté débattre avec Gilles Gressani. Ces débats font entendre avec succès différentes opinions, sur un mode contradictoire qui me paraît plus fécond.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour justifier son retrait de l'antenne, vous avez dit à Dominique Reynié qu'il n'y avait plus de problème de pluralisme sur France Inter. Or, en juin 2024, *Le Figaro* a publié une étude de l'Institut Thomas More qui montre qu'il y a de sérieux problèmes de pluralisme sur votre antenne. Cet institut a ainsi passé au crible l'ensemble des intervenants sur France Inter : 7 % se qualifient ou peuvent être qualifiés de libéraux et conservateurs, 27 % de libéraux et progressistes et 32 % de socialistes et progressistes. Le 28 novembre, *Le Figaro* a publié une nouvelle étude du même Institut, qui indique que 66 % des chroniques de France Inter seraient orientées à gauche et 6 % à droite, soit un rapport d'un à dix.

À la lecture de ces nombreuses enquêtes – outre l'Institut Thomas More, l'Ifop en a également réalisé une –, ne convenez-vous pas qu'il y a un biais de gauche sur votre antenne, notamment dans les chroniques, lequel entrave donc le pluralisme auquel vous êtes en principe astreint ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour ceux qui ne le sauraient pas, je rappelle que l'Institut Thomas More est un *think tank* qui se présente comme libéral et de droite, ce qui n'est ni un défaut, ni un problème mais il vaut mieux le savoir. La présidente de Radio France a expliqué hier que la méthodologie utilisée par cet Institut reposait sur l'intelligence artificielle. Les membres de l'Assemblée nationale, quel que soit leur bord politique, sont attentifs à la manière dont l'intelligence artificielle peut être instrumentalisée et utilisée à des fins politiques, même si je ne dis pas que c'est ce qu'a fait l'Institut Thomas More. Néanmoins, ce dernier classe tout de même le bulletin météo comme étant une chronique de gauche…

Mme Adèle Van Reeth. Il est difficile de connaître le crédit que nous pouvons accorder à un sondage entièrement fondé sur l'intelligence artificielle, comme l'a rappelé hier la présidente Sibyle Veil. Il classe en effet la météo à gauche car le dérèglement climatique y est mis en avant pour expliquer la survenue de certaines phénomènes météorologiques. Ces biais d'interprétation ne sont pas fidèles aux faits : or, comme je l'ai déjà indiqué, j'accorde une grande importance à la distinction entre les faits et les interprétations. Lorsque l'on parle de pluralisme, il convient toujours d'en revenir aux faits. Nous sommes soumis à un examen très scrupuleux et constant de l'Arcom sur les temps de parole que nous accordons aux personnalités politiques ; dans les faits, nous respectons donc évidemment le pluralisme.

M. Philippe Corbé. Nous sommes effectivement tenus par la loi – cette exigence n'est pas liée à notre statut de service public, j'effectuais le même travail lorsque je dirigeais la rédaction de BFMTV –, qui nous oblige à respecter des règles assez strictes de pluralisme dans les temps de parole. Nous devons ainsi en accorder 33 % à l'exécutif, formé du Gouvernement et du Président de la République quand il parle de politique nationale. Les deux tiers du temps de parole restants doivent être répartis en fonction du résultat obtenu aux précédentes élections législatives.

Par le passé, l'Arcom nous a signalé des déséquilibres et nous a invités à produire davantage d'efforts. C'est ce que nous faisons : depuis mon arrivée à la tête de l'information de France Inter en avril, je consacre beaucoup de temps à veiller à l'équilibre des temps de parole.

Depuis la rentrée, il se trouve que le parti le plus invité dans la matinale de France Inter est le Rassemblement national, parce qu'il occupe une place importante dans la vie politique française et que nous devons lui accorder environ 20 % du temps de parole. Ce taux n'est pas fixé par la loi mais il reflète le vote des Français lors des dernières élections législatives.

Vous mélangez une étude de l'institut Thomas-More réalisée avec de l'intelligence artificielle et un sondage de l'Ifop qui portait sur les sensibilités politiques des auditeurs de France Inter. Une intervenante de l'émission « Le téléphone sonne », dont vous avez parlé hier, a expliqué qu'elle écoutait France Inter toute la journée mais qu'elle était parfois agacée par certaines chroniques humoristiques, par exemple des blagues sur Michel Sardou, qui heurtaient sa sensibilité de centre droit. Je la comprends et je trouve parfois certaines chroniques à l'antenne surprenantes, mais cette auditrice nous écoute toute la journée : or nous travaillons d'abord pour les auditeurs.

Lors de son dernier passage à la matinale, en octobre, Marine Le Pen a pu entendre l'intervention de l'un de ses électeurs, qui s'étonnait de certaines de ses opinions : il y va de notre responsabilité et de notre honneur journalistique d'offrir un espace dans lequel des responsables politiques de tous les partis peuvent échanger avec des Français devant plus de 2 millions de témoins.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le Rassemblement national est le mouvement qui a rassemblé le plus de voix lors des dernières élections législatives : vous semblez vous féliciter qu'il soit le parti le plus invité dans la matinale de France Inter mais une présence de 20 % à l'antenne pour un score de 30 % dans les urnes s'apparente à une sous-représentation chronique. Celle-ci défie le cadre légal puisque l'Arcom se fonde sur le résultat des dernières élections, sur des sondages et sur la représentation au Parlement : avec près d'un tiers des voix aux législatives et un poids comparable à l'Assemblée, les membres de ce parti devraient compter pour 33 % des invités de la matinale.

M. Erwan Balanant (Dem). Mais c'est un tiers de deux tiers, puisqu'il y a la part de l'exécutif ! Le rapporteur raconte n'importe quoi, il faut lui rentrer dedans !

Mme Caroline Parmentier (RN). Taisez-vous et cessez vos provocations ! *(M. Erwan Balanant se lève pour aller parler à Mme Caroline Parmentier.)*

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous contestez la méthode employée par vos confrères du *Figaro* dans plusieurs enquêtes, mais vous contesterez sans doute moins les travaux de l'autorité administrative indépendante qu'est l'Arcom.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Balanant, retournez à votre place !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lors des trois premiers trimestres de l'année 2023, le Rassemblement national a été systématiquement sous-représenté.

Mme Caroline Parmentier (RN). Retournez à votre place et laissez-moi tranquille, vous n'avez pas à venir m'intimider, monsieur Balanant !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Excusez-moi, monsieur le rapporteur de vous interrompre…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je suis en train de poser mes questions !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Parmentier et Monsieur Balanant, le rapporteur pose des questions importantes auxquelles les personnes auditionnées répondent avec la plus grande précision possible. Je vous demande de vous rasseoir et de vous calmer.

Mme Caroline Parmentier (RN). Je ne cesse d'entendre M. Balanant dire qu'il faut défoncer le rapporteur !

M. Erwan Balanant (Dem). C'est faux, c'est de la manipulation !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chacun ici a des convictions très fortes : vous aurez tous rapidement la parole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'en suis qu'à ma quatrième question…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Respectez-vous les uns les autres !

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Balanant passe son temps à nous interrompre…

M. Erwan Balanant (Dem). Vous êtes ridicule !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Taisez-vous ou je suspends l'audition !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous m'avez interrompu, Monsieur le président.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, parce que certains députés ne vous écoutaient pas. Les membres de la commission d'enquête doivent vous respecter ; je vous ai interrompu seulement pour que vous puissiez intervenir dans les meilleures conditions possibles !

Mme Caroline Parmentier (RN). M. Balanant ne cesse de dire à propos du rapporteur qu'il « faut lui rentrer dedans ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Certains députés, qui n'assistent d'ailleurs pas à l'intégralité de nos travaux, ne se fixent comme objectif que de les perturber quand ils sont là : je pense à Monsieur Balanant, qui se fait pour profession de discréditer notre commission d'enquête…

M. Erwan Balanant (Dem). Ce propos est inadmissible, j'assiste à toutes les auditions. Vous ridiculisez la Représentation nationale, Monsieur Alloncle, c'est scandaleux. Vous n'avez pas à me prendre à partie, cela augure de votre comportement quand vous serez au pouvoir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je suspends l'audition pendant cinq minutes !

(L'audition est suspendue de dix heures à dix heures cinq.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je rappelle à chaque membre de la commission d'enquête que les Français nous regardent et que nos travaux sont très suivis. Je ne permettrai pas que des incidents comme celui qui vient de se produire contribuent à alimenter la défiance qui existe entre les Français et les politiques. Nous ne pouvons pas nous permettre de renvoyer une image lamentable de l'Assemblée nationale et des députés. Je demande donc du calme, du respect et de la dignité dans nos échanges ; sachez par ailleurs que je garantirai évidemment l'expression de l'ensemble des groupes politiques. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai été interrompu dans ma quatrième question par des députés récidivistes en la matière. Ceux-ci entravent l'action du rapporteur et nos débats : je souhaite aller au bout de mes questions, d'autant que je n'abuse pas de mon temps de parole. Tous les députés peuvent intervenir, mais chacun à son tour.

Je vous pardonne, monsieur le président, pour ces incidents, indépendants de notre volonté, à vous et à moi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie, monsieur le rapporteur. Mon rôle est de veiller à ce que vous ne soyez jamais mis en cause, pas plus qu'aucun autre député. Je ne vous interromps pas pour le plaisir, mais je n'ai pas souhaité que vos questions

soient couvertes par un brouhaha. Lorsque l'on vous a qualifié hier d'intervenant régulier sur CNews, j'ai pris la parole pour demander que l'on ne vous mette pas en cause ; je n'accepte aucune attaque contre un membre de la commission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour ce rappel.

Madame et Messieurs de France Inter, vous avez contesté la méthode des enquêtes publiées à deux reprises par *Le Figaro*, lesquelles mettaient en lumière l'absence de pluralisme sur l'antenne de France Inter. Quant aux études de l'Arcom, qui semblent relativement incontestables, elles montrent que le Rassemblement national était sous-représenté au premier, au deuxième et au troisième trimestre de l'année 2023 – nous ne disposons pas de données plus récentes –.

Monsieur Corbé, vous semblez donc vous féliciter que 20 % des invités de la matinale de France Inter soient membres du Rassemblement national mais ce parti a recueilli plus de 30 % des voix lors des dernières législatives ! Les règles de l'Arcom sont précises et stipulent que pour apprécier le temps d'antenne d'un mouvement, il faut prendre en compte les sondages, le résultat des dernières élections et la représentation au Parlement. Je vous le dis avec d'autant plus d'objectivité que je ne suis pas membre de ce parti, les députés du Rassemblement national représentent plus de 30 % des membres de l'Assemblée nationale. Pourquoi ce parti souffre-t-il d'une sous-représentation chronique – et relativement assumée, à vous entendre – sur votre antenne ?

M. Philippe Corbé. La loi nous oblige à accorder 33 % du temps de parole à l'exécutif. Les deux tiers restants sont répartis en fonction du résultat des dernières élections législatives. Le Rassemblement national a, certes, recueilli un tiers des voix en 2024, mais il n'y a pas de sens à considérer qu'il devrait obtenir un tiers du temps de parole, puisque la répartition se fait non pas sur 100 % du temps mais sur 67 %.

Il est normal et naturel que le Rassemblement national soit le parti le plus invité dans la matinale depuis la dernière rentrée. En agissant ainsi, nous ne nous conformons pas seulement aux règles de l'Arcom ; nous respectons l'exigence journalistique de juste organisation du débat politique.

Je n'étais pas salarié de France Inter en 2023 mais l'Arcom avait en effet constaté une sous-représentation régulière de certains partis. Depuis mon arrivée à la tête de l'information de France Inter, le 22 avril dernier, je fournis quotidiennement des efforts pour atteindre les équilibres nécessaires.

Le hasard fait que l'analyse de l'Arcom concernant les temps de parole sur France Inter nous est parvenue pendant la suspension. En voici les termes : « *L'Arcom constate une sous-exposition des écologistes, du Parti communiste français, du Parti socialiste et de l'Union des droites pour la République* » – le parti dont vous êtes membre –. Depuis que je suis arrivé à France Inter, nous avons lancé beaucoup d'invitations à M. Ciotti. Ainsi, depuis la rentrée, les équipes de la matinale de France Inter et celles de M. Ciotti ont eu plus d'une vingtaine d'échanges, soit par texto, soit par téléphone, afin de convenir de la date où il serait invité. Il est semble-t-il très occupé par la campagne municipale à Nice, si bien que nous n'avons pas pu trouver une date, pour l'instant en tout cas. Je le regrette et je ne me félicite pas des résultats constatés par l'Arcom.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur était l'invité de la matinale de France Inter en début de semaine. J'imagine que les députés ici présents qui appartiennent à des groupes politiques sous-représentés sur France Inter seront très heureux de venir sur votre antenne pour rééquilibrer les temps de parole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Rutily, pourriez-vous nous présenter vos responsabilités chez France Inter ?

M. Bertrand Rutily, directeur des antennes et de la production de France Inter. Après que les impulsions éditoriales ont été fixées par Philippe Corbé, pour l'information, et Laurent Goumarre, pour les programmes, il me revient, en tant que directeur des antennes et de la production, de les mettre en forme. Je suis chargé de la rythmique d'antenne, de la mécanique d'antenne, de l'habillage, et de la bonne organisation de la fabrication de nos contenus radiophoniques, qu'il s'agisse de l'antenne ou de nos podcasts natifs. Les réalisateurs sont donc rattachés à ma direction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le périmètre de la présente commission d'enquête inclut les entorses au principe de neutralité, les dysfonctionnements financiers et les conflits d'intérêts. Or j'ai constaté que vous avez été conseiller municipal Europe Écologie-Les Verts à Boulogne-Billancourt jusqu'en 2023.

Les millions de Français qui nous suivent constatent, depuis le début des auditions, une forme de surreprésentation de cadres de partis de gauche parmi les dirigeants de l'audiovisuel public. Tous les cabinets ministériels par lesquels le président et le directeur général de l'Arcom sont passés étaient socialistes. Le numéro 2 de France Télévisions, que nous auditionnerons juste après vous est un militant d'Europe Écologie-Les Verts, c'est même l'ancien directeur de campagne de Cécile Duflot et d'Eva Joly. Le numéro 2 de Radio France, M. Vincent Meslet, se définit comme un activiste socialiste et a reconnu dans les colonnes de *Libération* avoir toujours voté socialiste, à une exception près – c'était pour voter pour Europe-Écologie-Les Verts –.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Et Madame Veil qui a travaillé pour le président Sarkozy ! Et Monsieur Tardieu, qui a été au cabinet de la ministre Christine Albanel ! Ils étaient également de gauche ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. À l'inverse, parmi les cadres qui déterminent la ligne éditoriale des chaînes de l'audiovisuel public, nous n'en avons pas rencontré un seul qui ait exercé un mandat à droite. Comment l'expliquez-vous ? Comment conciliez-vous votre mandat de conseiller municipal Europe Écologie-Les Verts avec l'exigence d'impartialité, d'honnêteté et de pluralisme à laquelle le directeur des antennes de France Inter doit se soumettre ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur a le droit de poser les questions qu'il souhaite mais, disons que pour prolonger la question, pourquoi, si tous les cadres de France Inter sont écologistes, l'Arcom vient-elle d'indiquer une sous-exposition des écologistes sur cette radio ?

Le rapporteur a néanmoins raison sur un point : j'ai demandé que chacune des personnes auditionnées indique ses intérêts publics et privés à la commission d'enquête. Je vous demande donc solennellement de le faire, Monsieur Rutily, en indiquant notamment vos éventuels engagements politiques, conformément aux obligations prévues par la loi. Sinon, cela crée une forme de suspicion.

M. Bertrand Rutily. C'est un malentendu. J'ai en effet exercé un mandat local pendant quelques années à Boulogne-Billancourt, la commune où je réside, à l'époque où je travaillais pour Europe 1 – cela n'a d'ailleurs pas posé de problème à mon employeur de l'époque –. Toutefois, je n'ai jamais été ni encarté, ni élu Europe Écologie-Les Verts. La liste que j'ai présentée était une liste citoyenne, qui ne disposait pas du soutien de ce parti. J'ai été élu sans étiquette.

Toutefois, puisque le règlement du conseil municipal de Boulogne-Billancourt prévoyait au minimum quatre élus par groupe, que nous n'étions que deux élus issus de ma liste, et qu'il n'y avait que deux élus écologistes, nous avons décidé de constituer un groupe commun avec les élus écologistes. Ce groupe a donc été constitué pour des raisons techniques et ne correspondait pas à un engagement politique. Je n'ai donc pas cru bon de signaler cet engagement local, qui était de toute manière terminé avant que j'arrive à Radio France.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous n'êtes plus élu actuellement ?

M. Bertrand Rutily. Non.

Mme Adèle Van Reeth. Monsieur le rapporteur, je ne suis pas très à l'aise avec le principe du listage des salariés selon leurs opinions politiques. Je ne suis pas responsable des embauches en dehors de la chaîne de France Inter et, lorsque j'embauche quelqu'un ou que je lui confie un temps d'antenne, je m'assure qu'il est tout à son engagement professionnel et qu'il défend comme il convient les valeurs du service public. Mon rôle n'est pas de savoir pour qui les gens qui travaillent sur cette antenne votent, ni leurs opinions politiques ; je ne sonde ni les cœurs ni les reins.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Rutily, vous êtes directeur des antennes de France Inter. Cette lourde charge vous impose notamment de respecter les principes d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme de l'information, comme le prévoit la loi Léotard de 1986.

Vous indiquez ne pas avoir d'engagement politique mais j'ai analysé votre compte Twitter, qui est public. Le 2 janvier 2022, vous tweetiez « *Après avoir couru après l'extrême droite*, [Valérie] *Pécresse accusée de courir après l'extrême droite* ». Le 19 avril 2022, vous mentionniez, à propos de Mme Le Pen, un « *amateurisme érigé au rang d'art* ». Le 8 janvier 2022, vous écriviez « *la jeunesse emmerde le Front National* ». Enfin, le 30 juin 2022, à la suite de la nomination de deux vice-présidents RN à l'Assemblée nationale – qui est conforme au règlement de l'Assemblée – vous écriviez : « *Idée bizarre de confier deux vice-présidences à des ennemis de la démocratie* ». Comment pouvez-vous donc prétendre ne pas avoir d'engagement politique ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Plus largement, madame la directrice, je note tout de même que des salariés de France Inter mentionnent leurs fonctions sur leurs comptes Twitter sans préciser qu'il s'agit d'un compte personnel et que le contenu qu'ils postent n'engage qu'eux. C'est le cas du compte de M. Rutily, qui donne l'impression d'être un compte officiel.

Le rapporteur devra proposer des mesures pour ce type de cas. Les salariés de France Inter ont le droit d'avoir des engagements politiques et citoyens et de s'exprimer à ce propos, mais pas en tant que salariés du service public.

M. Bertrand Rutily. Monsieur le rapporteur, je signale que les tweets que vous citez précèdent tous mon arrivée à Radio France. Ils ne pouvaient donc pas engager cette institution quand je les ai publiés. Par ailleurs, permettez-moi de vous dire que vous avez fait une sélection très orientée…

Quand j'étais élu local – j'ai dit que je n'avais pas d'engagement politique, en désignant par-là l'absence d'engagement partisan –, ce sont mes remarques acerbes concernant la gauche qui m'ont causé le plus de soucis, notamment avec les élus écologistes avec lesquels je siégeais. Si vous analysez mes publications dans leur totalité, elles ne sont pas spécialement orientées politiquement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourquoi mentionnez-vous vos fonctions sur votre compte Twitter, sans préciser qu'il s'agit d'un compte personnel et que son contenu n'engage que vous ?

M. Bertrand Rutily. Les tweets visés ont précédé mon arrivée à Radio France, mais c'est vrai que j'aurais pu ne pas signaler mes nouvelles fonctions sur mon compte. En tout cas, depuis mon arrivée à Radio France, le compte n'est plus actif ou, du moins, pas un seul de mes tweets ne concerne l'actualité politique !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En effet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous nous expliquez que votre engagement municipal n'était pas un engagement politique, que vous n'avez pas eu d'engagement politique, mais alors, pourquoi écrivez-vous que « *la jeunesse emmerde le Front national* » ? C'est une forme d'engagement politique parfaitement assumée et décomplexée.

Vous êtes responsable de la chaîne France Inter, qui est l'une des plus écoutées en France. Estimez-vous que l'UDR et les députés du Rassemblement national ici présents sont des ennemis de la démocratie ?

M. Bertrand Rutily. Comme je l'ai indiqué, je suis directeur des antennes et de la production, c'est-à-dire que je n'ai pas de responsabilité éditoriale. Mes convictions personnelles n'ont pas de rapport avec mes fonctions. Vous pouvez croire à mon intégrité professionnelle : l'opinion que je peux avoir des uns ou des autres n'a jamais eu d'influence sur mon travail.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Même si vous n'avez pas de responsabilité éditoriale, même si vous n'avez pas tweeté depuis votre arrivée à France Inter, je pense que les salariés de l'audiovisuel public, quand ils s'expriment sur les réseaux sociaux, devraient le faire en tant que citoyen, en présentant leur compte comme un compte personnel, qui n'engage qu'eux. De telles précautions permettraient d'éviter toute suspicion à l'avenir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Alors que nous avons déjà mené 20 % des auditions prévues, je m'étonne qu'aucun des responsables de l'audiovisuel public n'ait partagé de convictions de droite sur ses réseaux sociaux, à titre personnel. Vous partagez tous des convictions de gauche, que ce soient celles du Parti socialiste, d'Europe Écologie-Les Verts, ou de l'extrême gauche. Je ne dispose d'aucun contre-exemple !

Le 23 juin 2024, à une semaine du premier tour des élections législatives, en pleine campagne officielle, alors que l'ensemble des candidats et des groupes étaient soumis à une stricte égalité de temps de parole, pas moins de dix chroniqueurs de France Inter ont chanté à

l'antenne ce qu'ils appelaient « la chanson des gauchos », dont les paroles vont ainsi « *Car demain si c'est Bardella / C'est fini pour moi, fini pour toi / Il y a encore un peu d'espoir / si l'on se rend à l'isoloir / Pour glisser un bulletin dans l'urne / Contre la vague, la vague brune/* […] *Ils osent nous annoncer que la France revient / En se gardant de dire que c'est la France de Pétain* ». Cette même chanson qualifiait de racistes les employés du groupe Bolloré. Tant pis pour les fausses notes et le manque d'humour… Comment expliquer qu'à une semaine des élections législatives, une dizaine de chroniqueurs de l'une des radios les plus écoutées du service public commettent un tel plaidoyer anti-Rassemblement National ? Votre directeur évoquait des convictions personnelles, mais enfin…

Mme Adèle Van Reeth. Monsieur le rapporteur, vous avez affirmé n'avoir jamais rencontré de salarié de l'audiovisuel public qui ne votait pas à gauche. Je ne sais pas sur quoi vous vous fondez. Je vous invite à rencontrer d'autres personnes au sein de la chaîne, pour dézoomer votre point de vue et passer ainsi de quelques cas particuliers à une vision plus générale.

Par ailleurs, je ne sais pas ce qui vous permet de penser que vous connaissez les votes de M. Philippe Corbé, M. Laurent Goumarre ou les miens... Ces insinuations ne sont pas les bienvenues et je vous propose d'en rester aux faits, conformément à l'objet de cette commission d'enquête.

Enfin, ne mélangeons pas les différents profils qui s'expriment à l'antenne. Les propos de certains humoristes sembleront conforter votre conviction que la ligne éditoriale de France Inter est trop à gauche ; d'autres la contrediraient. Pour formuler les conclusions les plus impartiales et objectives possibles, je vous propose de regarder l'ensemble des contenus diffusés sur France Inter au cours de la totalité d'une saison.

Enfin, au vu de la date que vous mentionnez, je pense que vous faites référence à une chanson qui est passée à l'antenne à l'occasion de la dernière édition d'une émission humoristique qui avait lieu en public, « Le grand dimanche soir », à laquelle participait Guillaume Meurice. Nous sommes déjà revenus sur cet épisode. Cette émission s'inscrivait dans un registre humoristique, en jouant sur les degrés. Les intervenants y maniaient toutes les formes d'humour, noir ou non, y compris sous forme de chanson. Ils s'inscrivaient ainsi dans une tradition française ancienne de chansonniers. D'une telle chanson, qui n'a représenté que quelques minutes de temps d'antenne, vous ne pouvez pas déduire la ligne éditoriale de France Inter !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la directrice, vous m'accusez d'être partial ou de travestir les faits, mais le directeur des antennes de France Inter indique sur son compte Twitter…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant d'être salarié de France Inter, il l'a précisé !

M. Charles Alloncle, rapporteur. …qu'il trouve bizarre de confier des vice-présidences de l'Assemblée à des élus du RN et que la jeunesse emmerde le Front national. J'ai étudié l'ensemble de vos comptes Twitter, sans trouver un seul tweet favorable à la droite. Quand j'ai constaté des entorses au principe de pluralisme, c'était toujours en faveur d'un candidat de gauche ou alors c'étaient des attaques contre la droite et le Rassemblement national.

Selon vous, la chronique que j'évoquais, et qui a été diffusée à une semaine du premier tour des élections législatives de 2024, s'inscrit dans la tradition française des chansonniers. Mais bizarrement, aucun chroniqueur n'invoque cette tradition pour appeler à faire barrage à Jean-Luc Mélenchon ou à la gauche. Je vous mets au défi de me montrer le contraire.

Par ailleurs, le 28 mars 2024, lors d'un débat organisé par Médiapart intitulé « Comment lutter contre l'extrême droite ? », l'une des chroniqueuses qui a son rond de serviette chez vous, Mme Mahaut Drama a incité les activistes d'ultragauche à prendre les armes et à mener une « révolution » en cas de victoire de Marine Le Pen. Vous me conseillez d'en rester aux faits, très bien : les faits sont très graves ! Comment qualifiez-vous ce dérapage ? Ne donnez-vous pas une tribune à des personnes qui n'ont que faire des obligations de neutralité, d'impartialité et d'indépendance du service public ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle aux députés qu'ils peuvent saisir l'Arcom, s'ils considèrent que des propos ne respectent pas les exigences d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme. Il m'est arrivé de le faire à plusieurs reprises mais je ne suis pas certain que ce soit le cas de beaucoup de députés, alors qu'il existe d'autres outils que la présente commission d'enquête. L'Arcom est le gendarme de l'audiovisuel public, mais pour qu'elle puisse se prononcer, il faut la saisir.

Mme Adèle Van Reeth. Monsieur le rapporteur, je ne vous accuse de rien. Je me contente de répondre à vos questions. Par ailleurs, je ne partage pas votre constat. Prenons acte du fait que ni Philippe Corbé, ni Laurent Goumarre, ni moi-même n'avons utilisé nos comptes Twitter pour quelque expression politique que ce soit, en faveur de la gauche ou de la droite. C'est d'ailleurs bien normal. Votre propos est donc pour le moins étonnant.

Je le répète : en tant que dirigeants d'une radio publique, nous n'avons pas vocation à faire de la politique, de l'idéologie ou de la morale.

Quant aux propos de Mahaut Drama que vous mentionnez, ils n'ont pas été tenus à l'antenne. Or je ne suis pas garante des propos que tiennent les chroniqueurs en dehors des quelques minutes de temps d'antenne qui leur sont dévolus. Mon travail est de faire en sorte que les propos tenus à l'antenne soient fidèles aux valeurs de service public. Chacun des humoristes qui prennent la parole à l'antenne dispose d'une liberté d'expression totale, dans le respect de la loi, et le sait.

Si la question est de savoir si France Inter appelle à la violence, à prendre les armes, la réponse est évidemment non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai du mal à admettre que vous ne jugiez vos chroniqueurs que sur les propos qu'ils tiennent à l'antenne. Mahaut Drama est une chroniqueuse régulière de France Inter. Le 28 mars 2024, elle a publiquement appelé à prendre les armes et à mener une révolution en cas de victoire de Marine Le Pen. Ses propos n'ont été ni déformés, ni tronqués. Or, malgré leur gravité, vous continuez à l'inviter systématiquement.

Si demain je tenais des propos complotistes, pénalement répréhensibles, je ne pense pas que vous m'inviteriez sur les antennes de France Inter – et ce refus serait tout à votre honneur –.

Le 26 novembre, dans sa chronique pour l'émission « Zoom zoom zen », Jessé expliquait que « *la mixophobie, c'est une peur de blancs* », et, s'adressant à un personnage imaginaire de femme blanche nommée Karen, lui expliquait qu'elle mériterait de « *prendre sa pétée avec un Antillais* ». Trouvez-vous drôle et convenable qu'un humoriste appelle à des viols, à des violences contre des femmes, sous prétexte qu'elles sont blanches ?

Mme Adèle Van Reeth. Ne mélangeons pas tout : Mahaut Drama est une chroniqueuse, c'est-à-dire qu'elle a des rendez-vous réguliers à l'antenne. C'est un statut très différent de celui des invités, à qui nous choisissons de donner la parole par souci de refléter les différentes opinions qui traversent le pays.

Je rappelle que les propos de Mahaut Drama que vous citez n'ont pas été tenus à l'antenne. En outre, en zoomant sur une chronique, qui ne représente que trois minutes sur dix mille minutes de programme par semaine, vous créez un effet d'optique qui me semble délétère.

Enfin, rappelons que le registre de l'humour implique une tonalité différente de celui de l'information ou de la culture. Nous ne pouvons pas analyser les propos d'un humoriste avec les mêmes critères que ceux utilisé pour un producteur ou un journaliste.

M. Laurent Goumarre, directeur des programmes de France Inter. Monsieur le rapporteur, l'humoriste que vous citez ne vous a pas fait rire ; mais personne n'est obligé de rire aux mêmes blagues que les autres. L'humour peut rassembler mais aussi provoquer. L'outrance et la caricature des propos appartiennent à l'histoire de l'humour – songeons aux caricatures de Daumier – et font partie de la liberté d'expression, que nous nous devons de défendre sur le service public.

L'irrévérence et la provocation ont tout à fait leur place sur le service public. La seule limite qu'on peut leur opposer est celle du droit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Face à un appel au viol et aux violences contre les femmes, j'ai vraiment du mal à comprendre que vous vous réfugiiez derrière l'histoire de l'humour, en appelant à sanctifier ou à sanctuariser l'irrévérence sur les antennes de France Inter. Quand un humoriste explique que des femmes blanches doivent prendre leur « *pétée* » avec un Antillais, est-ce vraiment de l'humour, de l'irrévérence ? N'est-ce pas tout simplement la culture du viol ? Honnêtement, qu'en pensez-vous ?

M. Laurent Goumarre. En tant que directeur des programmes, mon rôle est de donner la parole à une profusion d'humoristes, quels que soient leur âge, leur sexe et leurs opinions. Cette pluralité s'exprime à l'antenne, avec des humoristes de toutes les générations. Certains choisissent un humour traditionnel, du côté de l'absurde, tels que David Castello-Lopes ; d'autres sont du côté de la politique, telles que Charline Vanhoenacker ou Sophia Aram ; d'autres s'appuient sur des personnages, comme Thomas Poitevin, qui incarne une médiatrice de France Inter ; d'autres travaillent les sujets de société, comme Jessé. Si vous connaissiez son parcours, vous sauriez que c'est le chroniqueur le plus enclin à dénoncer la culture du viol et les violences faites aux femmes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le droit à l'humour est un principe fondamental, qui a été consacré à plusieurs reprises par la jurisprudence du Conseil d'État. Aucun humoriste, dans notre pays, n'a été condamné pour des propos tenus dans le cadre de sketches ou de chroniques humoristiques. Dieudonné, par exemple, n'a jamais été condamné pour des propos tenus en tant qu'humoriste.

Si les membres de cette commission contestent ce cadre juridique clair, il leur faut changer la loi. Jusqu'à preuve du contraire, le droit à l'humour est absolu, dans notre pays.

Ensuite, il ne me semble pas opportun d'appeler aux armes en cas de victoire d'une candidate à la présidentielle. Mais cela n'a pas été dit à l'antenne.

Oui, les humoristes ont un droit absolu à l'humour et ils peuvent servir leurs convictions, porter des thématiques, des lignes particulières mais, implicitement, la question du rapporteur portait sur le pluralisme : comment élargir la palette de tonalités et de sensibilités humoristiques représentées à l'antenne ? C'est un combat plus intéressant que la condamnation de sketches précis.

Je donne maintenant la parole aux députés présents.

Mme Caroline Parmentier (RN). En juin 2024, en pleine période d'élections législatives, Charline Vanhoenacker organisait une émission d'une heure sur France Inter, dans « Le grand dimanche soir », annonçant : « *l'extrême droite va peut-être gagner, on va faire une émission entièrement anti-extrême droite ce soir* ». Rappelons que, comme elle le raconte dans *Le Monde* du 12 juillet 2024, elle avait conseillé à Guillaume Meurice de ne pas exprimer de regrets après sa phrase très choquante sur Netanyahou – ce qui constitue, à vous entendre, une marque de déloyauté –.

Charline Vanhoenacker a toujours une chronique matinale et une émission le samedi sur France Inter, auxquelles s'ajoutent les publications très engagées à gauche qu'elle poste sur les réseaux sociaux en utilisant le logo de la radio. Elle est également productrice. Tout cela, c'est de l'humour, me direz-vous ! Voilà douze ans que Charline Vanhoenacker et sa bande pratiquent l'humour à sens unique, l'humour à gauche toute, sur France Inter.

Seulement, voici ce que Charline Vanhoenacker déclarait dans *Le Monde* : « *France Inter, parce qu'elle est la première radio de France, est aujourd'hui un lieu de pouvoir. J'ai décidé de résister de l'intérieur.* […] *Au moment où l'Assemblée nationale compte plus de 140 députés RN, j'ai d'autant plus envie de prendre le micro. La direction m'a donné carte blanche.* » Est-ce de l'humour ou du militantisme politique payé avec les impôts des Français ? Lui avez-vous effectivement donné carte blanche ?

Mme Adèle Van Reeth. Les humoristes qui s'expriment sur France Inter savent qu'ils ont une liberté d'expression totale, dans la limite du respect du droit. Cela s'applique à tous les humoristes : il ne s'agit pas d'une carte blanche que j'aurais donnée en particulier à Mme Charline Vanhoenacker dans ce contexte, mais de la liberté d'expression dont elle dispose chaque jour à l'antenne, comme tous les autres humoristes. Nous sommes garants de cette liberté, qui me semble indispensable dans la société actuelle.

M. Laurent Goumarre. Cela fait en effet douze ans que Charline Vanhoenacker est à France Inter. Elle est devenue une figure emblématique de la satire politique et bénéficie d'une liberté de parole garantie par le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) lui-même, qui, à l'époque, avait estimé que « *les propos tenus ne peuvent être regardés comme excédant les limites de la liberté d'expression* ».

Comme vous le rappelez également, Charline Vanhoenacker intervient depuis 2024 comme chroniqueuse dans la matinale, à 9 h 46 – son billet s'intitule « Charline explose les faits » –, et elle anime, en tant qu'humoriste et journaliste, l'émission « Bistroscopie », qui passe à 19 h 17 le week-end. L'exemple de « Bistroscopie » est intéressant parce qu'il montre comment elle assure la variété, la pluralité des intervenants depuis la rentrée.

Mme Caroline Parmentier (RN). Comment réagissez-vous à ses propos militants dans *Le Monde* ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Goumarre, je vous invite à répondre précisément à la question de Madame Parmentier : si l'humour est un droit absolu, quel est votre point de vue sur le fait qu'une humoriste s'exprime aussi sur les réseaux sociaux ou dans les médias ?

M. Laurent Goumarre. En tant que directeur des programmes, ce qui m'importe, ce à quoi je suis vigilant, ce sont les propos tenus à l'antenne, et non à l'extérieur. Une humoriste, un artiste – qui que ce soit, en fait – a le droit d'avoir des convictions citoyennes.

Mme Céline Calvez (EPR). Madame la directrice, vous avez fait l'éloge de la nuance et de la discussion comme moyens de résister à la polarisation. Cette commission d'enquête illustre parfaitement combien nous en avons besoin. Je regrette que nous en venions, au fil de ses différents soubresauts, à alimenter cette polarisation.

Le rapporteur se désole de ne pas entendre de membres de l'audiovisuel public classés à droite. D'abord, pourquoi raisonner systématiquement en ces termes ? Ensuite, peut-être faut-il inverser le raisonnement : ne pourrait-on pas en conclure que les personnes de droite ne s'engagent pas assez dans l'audiovisuel public et au service du public ? Par ailleurs, on s'attache à disséquer quelques exemples, alors que 10 000 minutes de programmes sont diffusées chaque semaine. Peut-être faudrait-il se concentrer sur le système plutôt que sur des détails.

Vous avez souligné combien il pouvait être difficile d'être pluraliste quand certains invités refusent de s'exprimer – M. Corbé a évoqué le cas d'Éric Ciotti –. Parmi les voix qu'on entend sur France Inter, il y a aussi celles du public. Combien de temps d'antenne consacrez-vous à l'expression des auditeurs et des auditrices ? Dans quelle mesure leurs prises de parole sont-elles comptabilisées comme contribuant au pluralisme ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant d'entendre la réponse des intervenants, pouvez-vous rappeler vos intérêts dans l'audiovisuel public ?

Mme Céline Calvez (EPR). Oui, bien sûr Monsieur le Président : j'ai siégé au conseil d'administration de Radio France de 2017 à 2022, en tant que représentante de l'Assemblée nationale.

Mme Adèle Van Reeth. Vous avez raison : l'interactivité – le fait que les auditeurs puissent participer directement à l'antenne en appelant, en envoyant un message ou en allant sur les réseaux sociaux – est une des caractéristiques les plus fortes de France Inter. Nous investissons encore plus cette dimension puisque, désormais, l'émission « Grand bien vous fasse ! », diffusée de 10 h à 11 h, repose presque intégralement sur l'interactivité, en permettant aux auditeurs de poser des questions au spécialiste en studio ce jour-là.

Je laisserai Philippe Corbé présenter le processus qui conduit à la diffusion de la question d'un auditeur à l'antenne – on peut effectivement se demander comment les questions sont filtrées, si ceux qui les posent sont choisis, comment les processus de validation opèrent – mais pour vous répondre, je précise que les auditeurs peuvent intervenir dans le grand entretien de 8 h 20 pendant la matinale, dans « Grand bien vous fasse ! », dans le 13/14 et dans « Le téléphone sonne ». Dans beaucoup d'autres émissions, notamment « Zoom zoom zen », ils peuvent laisser des messages qui sont ensuite relayés à l'antenne.

J'y vois là un atout à notre disposition pour être encore plus proches de nos auditeurs et relayer la diversité des opinions, des profils et des goûts des Français qui nous écoutent.

M. Philippe Corbé. Un des membres de la commission d'enquête, Philippe Ballard, a raconté que son premier métier a été de travailler pour « Le téléphone sonne » de France Inter, où il s'occupait du standard. Il y a d'ailleurs participé comme invité voilà quelques semaines…

La sélection des appels d'auditeurs, notamment dans la matinale, le 13/14 et « Le téléphone sonne », est un choix journalistique. Nous recevons parfois quelques appels, parfois des dizaines – il y en avait par exemple beaucoup hier à l'intention du président de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) –. Ce n'est pas une antenne ouverte : nous choisissons la question qui nous semble la plus pertinente. Parfois, nous faisons en sorte que la remarque retenue introduise une nuance par rapport à ce qui est dit par l'invité ou à ce qui a été développé par ailleurs. D'une certaine manière, en permettant ainsi aux auditeurs d'intervenir, nous ouvrons les fenêtres, nous enrichissons l'antenne. C'est pour cela que nous sommes très fiers de le faire tous les jours – et depuis des décennies, dans le cas de « Le téléphone sonne » – et que nous avons décidé d'y consacrer une plus large place dans la matinale, notamment dans le grand entretien, en prenant davantage d'appels, plus tôt dans l'émission. Parmi les meilleurs moments des entretiens politiques réalisés ces dernières semaines figurent des échanges entre les auditeurs et les invités ; j'en ai mentionné un qui concernait Marine Le Pen, mais je pourrais en citer d'autres.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je redoutais que cette commission d'enquête ne soit pas consacrée à l'audiovisuel public, mais dirigée contre lui. Les faits me donnent clairement raison... C'est la raison pour laquelle je m'étais opposée à ce que le groupe UDR utilise ainsi son droit de tirage, malgré la grande attention que je porte au respect des droits de l'opposition. Je le répète : nous, députés, par définition éminemment partisans et partiaux, ne sommes pas en mesure de juger de l'impartialité du service public de l'audiovisuel. Les questions très nombreuses et chronophages du rapporteur le démontrent puisqu'elles sont totalement partiales.

Mme Caroline Parmentier (RN). Mais non, enfin !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être n'est-il pas utile que vous passiez une minute à commenter les propos du rapporteur, chère collègue. Ne nous mettons pas en cause mutuellement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelle est votre question, que nous puissions avancer ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Poursuivez, madame la députée. Je suis sûr qu'au vu de votre connaissance fine de l'audiovisuel public, vous avez de nombreuses questions à poser. Nous aimerions les entendre.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Pardon, mais il est profondément choquant d'entendre le rapporteur expliquer qu'il a épluché les fils Twitter des uns et des autres pour voir s'ils avaient ou non posté des messages de droite !

Madame Van Reeth, ces dernières années, plus que par le passé, les annonces des grilles des programmes ont suscité des polémiques. Comment faire pour que ces choix de programmation fassent l'objet d'une plus grande concertation avec les salariés et avec les usagers, afin que les évolutions éditoriales, à défaut d'être consensuelles – car il est normal que le débat provoque autre chose qu'un consensus mou –, créent moins de polémiques ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle que cette commission d'enquête n'est pas dirigée contre l'audiovisuel public !

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Si, elle l'est ! Je le regrette, mais c'est ainsi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chacun ici se fait l'écho des questions que se posent légitimement les Français – la preuve en est que vous en avez vous-même posé une sur la grille des programmes et les choix éditoriaux –.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). J'ai pu m'exprimer deux minutes, quand le rapporteur l'a fait pendant plus d'une heure ! J'ai parfaitement le droit de donner mon avis sur le déroulement de la commission.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai quant à moi le droit de dire que la commission que je préside n'est pas dirigée contre l'audiovisuel public. Elle relaye simplement les questions des Français.

Mme Adèle Van Reeth. Merci pour cette question qui me tient particulièrement à cœur. En effet, lorsqu'on dirige une radio, il est de sa responsabilité de faire en sorte que l'offre éditoriale s'adapte aux évolutions de la société, donc de faire évoluer la grille des programmes en créant de nouveaux rendez-vous, en donnant la parole à des personnes qui n'étaient pas forcément à l'antenne auparavant et qui peuvent incarner une partie de la société qui n'était pas assez représentée.

En même temps, il est tout autant de ma responsabilité de faire en sorte que ces choix suscitent l'adhésion des équipes, donc qu'ils soient présentés avec pédagogie, de façon suffisamment anticipée et en étant assortis d'explications qui facilitent leur accueil et permettent que la saison se déroule le mieux possible. J'y suis très attentive. Dans la mesure du possible, j'y associe les équipes et j'essaie d'annoncer les changements directement auprès des salariés. Malheureusement, nous sommes, au moment d'annoncer nos choix, tenus à de multiples contraintes. Très souvent, les décisions sont alors déjà connues de journalistes médias qui veulent sortir l'information avant nous, si bien que s'opère une sorte de course contre la montre que nous perdons souvent, je le reconnais très humblement. Cela contribue à tendre les équipes en interne, je le comprends tout à fait.

Je n'ai pas encore trouvé la solution pour faire en sorte que les personnes qui connaissent les changements à venir n'en parlent pas – car c'est souvent par bouche-à-oreille que l'information tombe dans les mains d'un journaliste externe spécialisé dans les médias, qui n'attend que cela pour pouvoir révéler un scoop. Cette situation a très souvent contribué à tendre les équipes en interne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sans vouloir polémiquer, je ne peux pas laisser dire que le rapporteur monopolise la parole.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je n'ai pas dit cela : j'ai dit qu'il était partial, ce qui, pour une commission d'enquête censée se pencher sur la neutralité de l'audiovisuel public, est pour le moins cocasse…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Deux groupes de gauche ne sont pas représentés aujourd'hui. S'ils l'avaient été, je leur aurais bien volontiers donné la parole, ce qui aurait permis de renforcer encore davantage le caractère pluraliste de nos travaux. Si nos collègues Socialistes et de la Gauche démocrate et républicaine nous écoutent, ils sont les bienvenus.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Peut-être devriez-vous vous demander pourquoi ils ne viennent pas…

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Madame la directrice, vous l'avez reconnu vous-même, France Inter a perdu 500 000 auditeurs en un an. Vous avez relativisé ce chiffre mais, un an avant sa révélation, vous subissiez une motion de défiance dans laquelle vos salariés évoquaient une confusion éditoriale, un management brutal, la crainte que la radio perde son âme et l'impossibilité de vous faire confiance pour continuer à la diriger.

En parallèle, une véritable purge idéologique sévissait à France Inter avec le licenciement de Guillaume Meurice puis la suppression de l'émission de Charline Vanhoenacker, qui a d'ailleurs déclaré à l'occasion du dernier numéro : « *On s'y attendait tous : depuis deux mois, on perd un chroniqueur par semaine.* »

Vous aviez aussi braqué la rédaction en mettant à l'écart le chef du service politique au profit de Patrick Cohen, qui avait repris l'édito politique de la matinale. Depuis, il y a eu l'affaire Cohen-Legrand. Pourtant, Patrick Cohen est toujours là ! On nous a expliqué que c'était parce qu'il n'avait pas pris la parole pendant les échanges filmés à son insu, mais il était bien présent. Or qui ne dit mot consent. Vous avez continué sur votre lancée en confiant la présentation de la matinale à Benjamin Duhamel, qui n'a que des éléments de langage pour évoquer tout ce qui se rapproche de la gauche.

Vous vous défendez en assurant que toute accusation idéologique ne repose sur aucun fait. Dans ce cas, comment expliquez-vous cette purge et la défiance des salariés ? Pourquoi préférez-vous des émissions réactionnaires réalisant de faibles audiences à des émissions de gauche à succès ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je reconnais bien là l'esprit de modération, de nuance et de finesse qui vous caractérise – je le dis avec le plus grand respect – .

Mme Adèle Van Reeth. Votre question ouvre beaucoup de sujets, que je n'aurai pas le temps de tous traiter.

La motion de défiance que vous évoquez n'a rien à voir avec les audiences, puisqu'il n'y avait aucune baisse particulière à ce moment-là. Ce n'est pas non plus à cette occasion que les salariés se sont interrogés sur la ligne éditoriale : ils l'ont fait dans un autre texte, un peu plus tard. La motion de défiance m'a été adressée au mois de juillet 2024, à la toute fin de la saison, à l'issue de la crise survenue autour de Guillaume Meurice, qui avait créé un contexte particulièrement éprouvant pour tous les salariés. Ce qui m'a été reproché ne fut pas tant le choix de Patrick Cohen que le fait d'en avoir informé Yaël Goosz, alors chef du service politique et auteur de l'édito politique, très tardivement. Cela, je ne peux pas le contester. Je l'ai d'ailleurs reconnu et je suis allée devant la rédaction pour lui en faire part. J'y suis retournée après l'été pour dire aux salariés que je m'y étais sans doute mal prise en annonçant cette décision aussi tard. Il faut savoir reconnaître ses torts ; la méthode aurait en effet pu être différente.

Je précise par ailleurs que Yaël Goosz est toujours salarié de France Inter et qu'il y a toujours un édito politique, à 6 h 45.

Quant aux accusations idéologiques, je rappelle, comme je l'ai fait à plusieurs reprises ce matin, que ce n'est pas mon rôle que de donner une ligne politique, idéologique ou morale à France Inter. Les décisions que je prends ne sont jamais dictées par l'idéologie, la politique ou

la morale, mais par un souci éditorial tenant compte des contraintes budgétaires. Les personnes dont j'arrête un rendez-vous se voient toujours expliquer les raisons de cette décision. Jusqu'à présent, et je doute que cela change à l'avenir, je n'ai jamais avancé un motif politique pour faire évoluer un rendez-vous ou le remplacer par un autre.

M. Erwan Balanant (Dem). Pour ma part, je n'ai d'autre intérêt à déclarer que la fierté de vivre dans un pays où existe une telle radio ! Je le dis en tant que petit garçon de la province où, à la maison, mes parents écoutaient France Inter tous les jours, que ce soit « Le téléphone sonne » ou les matchs de football commentés par Jacques Vendroux. Je suis un enfant de la radio et nous sommes des millions à pouvoir être fiers de cet outil et de son histoire forte, qui a formé notre pays dès la Seconde Guerre mondiale, puis avec la création de la Maison de la Radio. « Le téléphone sonne », « La tête au carré », les « Black sessions » de Lenoir, « Allô Macha » sont autant de grands moments de l'histoire française. Je suis fier qu'il existe une radio d'une telle puissance en France !

Pour que cela continue, il faut effectivement savoir se poser des questions. C'est ce que nous faisons.

Comment vous organisez-vous face à l'intelligence artificielle (IA) et à la possibilité désormais ouverte à tous de créer de fausses informations très rapidement ?

Enfin, pour revenir sur la force des programmes de Radio France, j'encourage M. Alloncle à écouter un formidable numéro de « Concordance des temps » consacré au maccarthysme et à la façon dont cette volonté de mener une chasse aux sorcières s'est transformée en fiasco idéologique et historique.

Mme Adèle Van Reeth. Je partage le constat selon lequel la préservation d'un audiovisuel public fort est toujours le signe d'une démocratie en bonne santé.

Sur l'intelligence artificielle, qui mériterait presque toute une journée d'échanges, je laisserai la parole à Philippe Corbé mais c'est effectivement un point très délicat, car il n'est pas question que la machine se substitue à l'humain, surtout quand on fabrique de l'information. Nous y avons parfois recours pour aider les personnes qui travaillent sur le numérique ou pour faire du traitement de texte mais l'IA ne se substitue à aucun moment à un producteur ou à un journaliste.

M. Philippe Corbé. L'IA est en effet une préoccupation quotidienne qui nourrit des discussions permanentes, pour des raisons techniques et technologiques, mais aussi éditoriales. Nous y travaillons au sein de Radio France sous la responsabilité de la direction de l'information ; nous échangeons aussi avec nos partenaires, notamment les radios de l'audiovisuel public européen, sur les différentes pratiques ou tentatives qui peuvent exister. Par exemple, nous ne sommes pas prêts à aller aussi loin que la Radio suisse, tandis que nos échanges avec la BBC ou la RAI montrent que nous sommes confrontés à des problèmes similaires.

Nous ne voulons pas utiliser l'IA pour produire de l'information : ce n'est pas le cas aujourd'hui et ce ne le sera pas demain. En revanche, il serait idiot de ne pas réfléchir aux outils que nous pourrions mobiliser pour rassembler de l'information, notamment pour exploiter notre fonds d'archives. Vous indiquez avoir beaucoup écouté Radio France quand vous étiez jeune. Étant fils de routier, j'ai moi aussi beaucoup écouté la radio avec mon père quand j'étais petit... À titre d'exemple, nous avons décidé de consacrer une chronique à l'histoire des routiers et à

leur sociabilité. Grâce à l'IA, nous avons pu retrouver dans notre fonds d'archives des documents très variés – des appels d'auditeurs routiers, des reportages –. Certains remontaient à plusieurs décennies, d'autres étaient beaucoup plus récents, comme ce portrait, diffusé dans la matinale il y a trois mois, d'un routier qui racontait que la radio était la voix qui l'accompagnait tout au long des cinq à sept départements qu'il traversait chaque jour.

Voilà, concrètement, à quoi sert l'IA. N'imaginez pas qu'elle puisse produire demain un bulletin d'information sur France Inter.

Mme Caroline Yadan (EPR). Vous l'avez rappelé : une chaîne de radio publique telle que France Inter se doit de faire montre d'objectivité dans le traitement de l'information et dans l'exercice de la liberté d'expression, tout en respectant la diversité.

Mme Nora Hamadi est actuellement chargée de la revue de presse sur votre antenne. Or cette journaliste a, deux semaines seulement après le pogrom du 7 octobre 2023, publié un tweet directement lié à France Inter, élogieux et militant en soutien à Rima Hassan, accompagné d'un poing levé. Ce soutien a été réitéré à de nombreuses reprises sur les réseaux sociaux lors de plusieurs événements publics au cours desquels elle a offert une visibilité médiatique à celle qui est devenue la porte-parole du Hamas au Parlement européen.

Ces faits posent une question simple : comment garantir l'équilibre et l'impartialité d'une revue de presse quotidienne quand celle qui l'assure revendique vouloir mener une guerre culturelle, assume des positions aussi radicales, et affiche un soutien aussi affirmé à une personnalité qui fait l'objet de multiples poursuites pour apologie du terrorisme, incitation à la haine et antisémitisme ? Son rôle de responsable de la revue de presse sur France Inter est-il compatible avec l'exigence de neutralité du service public ?

M. Philippe Corbé. Nora Hamadi ne travaille pour France Inter que depuis la fin de l'été 2025 ; jusqu'alors, elle officiait sur France Culture. Elle a travaillé pendant plusieurs années pour Arte où elle présentait des émissions sur les questions européennes. Je dois aussi préciser, puisque j'ai été directeur de la rédaction de BFMTV, qu'elle participait régulièrement à des débats sur cette chaîne, en y étant rémunérée. C'est parce que je connais Nora Hamadi et que c'est une personnalité singulière que j'ai justement choisi de lui proposer d'assurer la revue de presse sur France Inter.

Le tweet en question, que j'ai découvert il y a quelques semaines, est daté du 28 octobre 2023 – effectivement, quelques semaines après le pogrom du 7 octobre –. Il s'agit en fait du retweet d'un portrait de Rima Hassan publié dans un quotidien, accompagné d'un « émoji ». À cette date, Rima Hassan n'était ni députée européenne, ni candidate aux élections européennes, et n'était pas associée à un quelconque parti politique. Il n'était d'ailleurs pas fait mention, dans ce portrait que j'ai relu récemment, d'une quelconque affiliation politique : c'était le portrait d'une avocate franco-palestinienne, faisant état de son regard sur la situation au Proche-Orient. Ce tweet ne fait donc aucunement de Nora Hamadi le soutien d'un parti politique ou la tenante de telle ou telle position politique concernant le Proche-Orient.

Le traitement de sujets aussi complexes dans la revue de presse ne nous pose pas de problème. J'ai relu l'ensemble des chroniques de Nora Hamadi depuis qu'elle a commencé sur France Inter. Les journaux qu'elle cite le plus sont – et dans cet ordre – *Le Monde*, *Le Figaro* et *Le Parisien-Aujourd'hui en France*, ce qui correspond à la diffusion de la presse nationale. Viennent ensuite *La Voix du Nord*, *Ouest-France*, *La Dépêche du Midi*, *La Provence*, *Libération*, *Le Télégramme*, *Sud-Ouest* et *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai moi aussi été particulièrement choqué que vous chargiez Mme Hamadi de la revue de presse sur France Inter. Il s'agit d'un exercice parfaitement objectif, consistant à sélectionner différents articles pour donner chaque matin aux auditeurs un point de vue relativement complet sur l'actualité et les faits de société qu'elle dessine.

Or plusieurs éléments montrent que Mme Nora Hamadi n'est pas objective. Le premier est effectivement le retweet évoqué par ma collègue, qu'on peut lire comme un soutien à la cause palestinienne mais aussi, de façon déguisée, comme un soutien à celle du Hamas. Ce tweet a scandalisé des millions de Français. Mme Hamadi s'est aussi vautrée dans une participation au harcèlement en ligne visant l'imam de Drancy, M. Chalghoumi. Des articles parus à ce sujet font état de plusieurs dizaines de tweets !

Lors de sa première revue de presse sur vos antennes, elle a certes cité un certain nombre de médias mais elle a parlé essentiellement du conflit à Gaza, en mentionnant notamment des journaux parfaitement partisans et partiaux, comme *Libération* et le quotidien communiste *L'Humanité*. J'ai l'impression qu'elle sélectionne en grande partie des journaux comme *Médiapart*, *Le Nouvel Obs*, *Libération* et même *StreetPress*.

Pourquoi avoir confié à cette personne l'exercice si difficile de la revue de presse, qui ne devrait souffrir d'aucune contestation en matière d'impartialité ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Plus largement, et sans m'en tenir au cas de Madame Hamadi, comment garantir l'impartialité d'une revue de presse ? Contrairement au rapporteur, il me semble en effet qu'elle apporte nécessairement un regard subjectif sur l'actualité puisqu'elle impose de faire un tri parmi les articles et analyses publiés chaque jour.

M. Philippe Corbé. Vous avez raison : la revue de presse est un exercice délicat, difficile et très particulier. Ce n'est pas un « compte rendu ChatGPT » de l'ensemble des titres parus dans la presse, mais un regard. Nous avons d'ailleurs voulu clarifier ce point auprès de nos auditeurs en cette rentrée, en intitulant la rubrique « Dans l'œil de Nora Hamadi », afin de souligner que nous chargions une personnalité – en l'occurrence, Nora Hamadi, mais ce pourrait être quelqu'un d'autre – d'apporter chaque jour un regard sur l'actualité. Nous nous sommes notamment inspirés de la décision qu'avait prise Europe 1 de confier sa revue de presse à Natacha Polony – dont il se trouve qu'elle intervient aussi régulièrement sur France Inter –. Il nous a semblé que c'était un choix original que de proposer une revue de presse assumant, justement, une forme de subjectivité. C'est ce que nous avons voulu faire avec Nora Hamadi.

Si je l'ai choisie, ce n'est pas pour de quelconques engagements politiques mais parce que, outre le fait que je la connaissais depuis l'époque où je la faisais venir sur BFMTV, elle animait ces dernières années sur France Culture l'émission « Douce France », dans laquelle elle s'efforçait de décrire les fractures qui traversent notre société et créent des tensions, et de raconter comment, malgré ces fractures – cette « archipélisation » dirait Jérôme Fourquet –, ce qui nous rassemble est plus fort que ce qui nous divise. Je vous invite par exemple à écouter le numéro qu'elle a consacré l'année dernière au dilemme de beaucoup d'adolescents de 17 ans vivant dans des zones rurales, qui se demandent s'ils doivent quitter l'endroit où ils ont grandi pour faire des études ou trouver du travail et, d'une certaine manière, choisir le déracinement avant même d'être majeurs. Je pourrais donner beaucoup d'autres exemples… Voilà ce que nous sommes allés chercher chez Nora Hamadi : un regard sur la société française, sur le fait que ce pays, malgré ses divisions et ses fractures, est plus fort que les forces qui poussent à la polarisation entre ses citoyens. Ce sont, je n'ai pas peur de le dire, les valeurs non seulement du service public mais aussi de beaucoup de journalistes d'autres médias – *Ouest-France*, TF1, ou encore RTL, où j'ai longtemps travaillé –.

Comme je l'ai dit, le 28 octobre 2023, elle a retweeté un portrait réalisé par un quotidien en l'accompagnant d'un « émoji ». Elle n'a pas exprimé de soutien politique. Quant à l'imam Chalghoumi, les tweets auxquels vous faites référence datent de 2012 et 2013. À l'époque, Nora Hamadi n'était pas journaliste à Radio France. Il s'agissait en outre de *live tweets* : elle reprenait en direct des propos de l'imam Chalghoumi au moment où ils étaient prononcés – au cours, me semble-t-il, d'une émission de Laurent Ruquier sur France 2 et peut-être d'une interview dans une matinale –.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans un contexte de polarisation politique et de fracture médiatique, à l'heure où les Français sont de plus en plus méfiants à l'égard des responsables politiques, des médias et des journalistes, peut-être pouvons-nous convenir que les expressions personnelles sur les réseaux sociaux ou dans des interviews, même si vous n'en êtes pas responsables, donnent matière à réfléchir, dès lors qu'elles engagent d'une manière ou d'une autre le service public audiovisuel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les tweets de Nora Hamadi sont accablants et nombreux. J'ai donc du mal à vous entendre excuser cette dame, qui a participé au harcèlement en ligne d'une personnalité publique. Ce qui nous rassemble est plus fort que ce qui nous divise, dites-vous : je comprends mal comment le fait de poster, quelques jours seulement après un drame qui a bouleversé des milliards de personnes, un retweet avec un poing levé qui appelle à une mobilisation hostile à l'égard de ceux qui veulent simplement pleurer leurs morts, contribue à tisser des liens et à recréer du commun entre les Français.

Je tiens à vous interroger sur l'affaire impliquant Patrick Cohen et Thomas Legrand. L'un de vos chroniqueurs stars, M. François Morel, a attaqué sur votre antenne les journalistes qui ont diffusé les extraits vidéos, les traitant de « *fils de pute* » et d'« *enculés* ». Peut-être était-ce une forme d'humour – à vous de me le dire –. Messieurs Cohen et Legrand, de leur côté, ont porté plainte pour diffusion de fausses informations de nature à troubler la paix publique. Un constat d'huissier atteste pourtant que l'ensemble des informations révélées par ces enregistrements ont été vérifiées et il n'y a eu aucun montage ou trucage.

Que comptez-vous faire vis-à-vis de François Morel ?

Mme Adèle Van Reeth. François Morel travaille sur France Inter depuis des années. Il est sans doute l'humoriste – et je le dis avec tout le respect que je dois aux autres – qui manie le mieux le langage et la langue française : il fait preuve d'un esprit de finesse et d'un sens de la rhétorique assez uniques. Lorsqu'il emploie ces mots-là, il sait donc très bien ce qu'il fait. Vous l'avez dit et vous le savez, François Morel est un humoriste. Ce n'est pas un journaliste de la rédaction, ni un producteur de France Inter. C'est un humoriste qui, tous les vendredis matin, depuis des années, propose un billet dans lequel il livre une interprétation personnelle d'un fait de société ou d'un mot, puisque c'est un amoureux de la langue.

Ce jour-là – et je vous invite à réécouter la chronique parce que c'est très intéressant – , avant d'utiliser ces termes, il ne dit même pas bonjour : le premier mot qu'il emploie est une insulte. En face de lui, Ali Baddou et Marion L'Hour sont d'ailleurs tout à fait désarçonnés, parce qu'ils pensent que ce sont eux qui sont visés. À aucun moment ces insultes ne sont adressées aux détracteurs en question. Dans mon souvenir, François Morel emploie le conditionnel. En tout cas, il formule les choses de telle façon qu'à aucun moment ces mots ne puissent être perçus comme une insulte directement adressée aux personnes que vous mentionnez.

C’est le propre d’une chronique humoristique que de relever non seulement de la liberté d’expression, mais aussi de la liberté de manier le langage avec subtilité. Ces insultes-là sont des caricatures. Elles sont employées à dessein pour secouer et provoquer, ce que fait l’humour qui, traditionnellement, dérange. Réécoutez la chronique : vous verrez qu’elles ne sont pas directement adressées aux personnes que vous évoquez.

Mme Caroline Yadan (EPR). Le tweet de Nora Hamadi n’est pas un retweet mais bien un tweet de soutien formel à Rima Hassan, intitulé « *Rima Hassan, la Palestine à cœur et à cris* », avec un poing levé. Il a d’ailleurs été suivi de prises de position en faveur de Rima Hassan.

Mme Céline Calvez (EPR). En fait, ce tweet reprend l’article de *Libération*. Retweeter le tweet de *Libération* sur cet article ou citer directement l’article revient un peu au même.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans tous les cas, se pose la question de l’expression des journalistes, humoristes et chroniqueurs dans les médias et sur les réseaux sociaux. Les salariés de l’audiovisuel public ont une responsabilité particulière, parce que leurs prises de parole peuvent engager l’ensemble du service public de l’audiovisuel, donc se heurter aux exigences d’impartialité et de pluralisme.

M. Philippe Corbé. Le terme « retweet » était peut-être ambigu. Pour être très précis, Nora Hamadi a posté un lien vers l’article, ce qui a généré automatiquement la formule qui était le titre du portrait, c’est-à-dire « *Rima Hassan, la Palestine à cœur et à cris* ». Elle n’a fait qu’y ajouter un « émoji ».

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chacun se fera son opinion.

Merci très sincèrement Madame, Messieurs, d’avoir répondu de façon transparente et précise à nos questions.

La séance s’achève à onze heures vingt.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, M. François-Xavier Ceccoli, M. Christian Girard, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, M. Guillaume Kasbarian, M. Emmanuel Maurel, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian, Mme Caroline Yadan

Assistait également à la réunion. – M. Christopher Weissberg

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de M. Stéphane Sitbon-Gomez, directeur des antennes et des programmes de France Télévisions 2

– Présences en réunion 30

Jeudi
18 décembre 2025
Séance de 11 heures

Compte rendu n° 12

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à onze heures.

La commission auditionne M. Stéphane Sitbon-Gomez, directeur des antennes et des programmes de France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, pour cette deuxième audition de la journée, nous recevons M. Stéphane Sitbon-Gomez, directeur des antennes et des programmes de France Télévisions, ainsi que M. Philippe Martinetti, directeur délégué des antennes et des programmes, que je remercie d'avoir déféré à notre convocation car je sais qu'ils devaient participer à un conseil d'administration de France Télévisions qui se tient ce matin même.

Monsieur Sitbon-Gomez, vous avez commencé votre vie active en travaillant pour Europe Écologie-Les Verts au conseil régional d'Île-de-France, avant de devenir conseiller spécial de Cécile Duflot, lorsqu'elle était ministre de l'égalité des territoires et du logement, de 2012 à 2014. En août 2015, vous entrez à France Télévisions comme directeur de cabinet de la présidente Delphine Ernotte. En octobre 2019, vous devenez directeur général de France Télévisions. Vous êtes, depuis septembre 2020, directeur des antennes et des programmes. Je précise qu'en octobre dernier, Mme Ernotte a décidé de rattacher à votre direction celle de l'information, que vous pilotez donc désormais aussi.

Je rappelle que France Télévisions comptait environ 8 825 salariés en 2023 – un chiffre en baisse de 10 % par rapport à 2017 –, parmi lesquels notamment 2 742 journalistes.

Avant de vous céder la parole et que vous puissiez échanger avec les députés ici présents, je vous prie de déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. De plus, l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous demander de lever la main droite et de dire « *je le jure* ».

(MM. Stéphane Sitbon-Gomez et Philippe Martinetti prêtent successivement serment.)

Pour ma part, je rappelle que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis octobre 2024, que j'ai représenté l'Assemblée nationale au conseil d'administration de Radio France de 2022 à 2024 et que j'ai été corapporteur, avec Virginie Duby-Muller, de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle. Je vous laisse la parole.

M. Stéphane Sitbon-Gomez, directeur des antennes et des programmes de France Télévisions. Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour cette audition, qui nous donne l'occasion de rendre compte à la Représentation nationale de notre action.

Nous sommes profondément attachés à ce devoir de transparence. À mes yeux, deux valeurs cardinales constituent le socle des missions qui nous sont confiées. La première, qui est notre fierté et qui correspond à notre idée même du service public, est l'excellence pour tous. La seconde est le respect absolu du devoir de transparence, de pluralisme et d'impartialité, qui incombe à tout média de service public. Ce devoir est le socle de la confiance que les Français placent en nous. Il engage chaque dirigeant, chaque rédacteur, chaque journaliste, chaque programme diffusé sur nos antennes. Je sais que vous souhaitez m'interpeller à ce sujet : je répondrai évidemment à vos questions.

Je vous remercie également de me donner l'occasion de rappeler ce qui guide notre action depuis dix ans à France Télévisions : le plein accomplissement de nos missions de service public et la réussite de nos audiences. Nous sommes le média de la Nation, c'est-à-dire l'un de ses maillons. Vouloir vivre ensemble, cela commence par voir ensemble. Ce n'est pas la rentabilité qui détermine nos choix éditoriaux mais le succès populaire, comme nous y invite d'ailleurs notre cahier des charges, en son article 20.

Depuis qu'il m'a été confié, en 2020, la responsabilité des antennes et des programmes, nous avons dynamisé les audiences de toutes nos chaînes : France 2, France 3, France 4, France 5. L'ensemble du groupe est au plus haut depuis 2016, alors même que les Français regardent de moins en moins la télévision. Notre plateforme, France.tv, bat quant à elle tous les records d'audience, notamment par rapport à nos concurrents directs. C'était l'objectif ambitieux que nous avait assigné notre présidente : faire de France.tv la première antenne du groupe, en doublant ses audiences. Nous y sommes parvenus.

Le bilan exhaustif de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) sur les résultats du groupe pour les années 2020-2024 en témoigne : « *Malgré un contexte concurrentiel décuplé, France Télévisions rencontre toujours un fort succès public et atteint des audiences jamais enregistrées auparavant. Elle continue d'être un média puissant et fédérateur sur le linéaire – près de 30 % de parts d'audience – et est devenue une des plateformes de télévision les plus regardées sur le numérique en France.* »

Cette puissance de nos audiences va de pair avec notre capacité de résonance. L'année 2024 témoigne à elle seule de la force de la télévision publique. Au total, 60 millions de Français ont regardé les Jeux olympiques et paralympiques sur nos antennes, soit 96 % de la population. La cérémonie d'ouverture a battu le record français d'audience, tandis que le dispositif des Jeux paralympiques, inédit dans le monde eu égard à la place que nous leur avons accordée, a touché deux Français sur trois. Ces résultats sont bien sûr ceux des Jeux eux-mêmes, du comité d'organisation, des athlètes et de l'engouement national, mais c'est aussi le fruit du travail acharné du groupe, commencé plus d'un an à l'avance, avec une émission quotidienne, le suivi inédit du parcours de la flamme, ou encore des concerts événementiels.

Quelques mois plus tard, France Télévisions a retransmis la cérémonie de réouverture de Notre-Dame grâce à un partenariat unique conclu avec l'archevêché de Paris. Cet événement, qui a réuni des chefs d'État du monde entier, a été l'occasion de mettre en lumière le travail de nos équipes en matière d'émissions religieuses, parmi lesquelles figure la plus ancienne de nos émissions : « Le Jour du Seigneur ».

De même, nous répondons présents lors des grands événements qui unissent la Nation, comme lors des panthéonisations du couple Manouchian ou de Robert Badinter. Lorsque nous rediffusons *Shoah* en prime time ou la série des procès pour crime contre l'humanité de Klaus Barbie, de Maurice Papon et de Paul Touvier, nous regardons toujours l'Histoire en face. Et lorsque la blessure est plus vive dans nos mémoires, nous ne détournons pas le regard, comme ce fut le cas lors de la commémoration des attentats de 2015 avec la série de fiction *Des vivants* ou le documentaire *13 novembre, le choix de Sonia*.

La télévision publique est un creuset qui unit les Français par-delà leurs différences d'opinions, de religion, de goûts ou d'idées ; c'est une force de rassemblement. Cette mission passe aussi par la juste représentation de la société française, l'article 37 de notre cahier des charges traitant de la place que nous devons accorder à la diversité.

Le meilleur exemple est sans doute celui des « Rencontres du Papotin », une émission assurée par des journalistes atteints de troubles du spectre autistique. C'est une surprise éditoriale, un succès d'audience et désormais une réussite commerciale, puisque la BBC vient d'acheter le format, ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps, et que d'autres chaînes étrangères l'ont également préemptée. Comment ne pas mentionner aussi l'aventure avec Théo Curin qui, après une carrière d'athlète paralympique, nous a rejoints en tant que comédien, avant de participer à la préparation des Jeux olympiques avec « Théo le Taxi », puis d'animer un jeu quotidien l'après-midi sur France 3.

Pour rassembler dans la durée, nous nous sommes constamment renouvelés. Nous avons fait évoluer les voix, les visages. Nous avons créé de nouveaux formats. Nous avons innové en lançant de grands succès populaires comme « 100 % logique » ou « The Floor, à la conquête du sol », des jeux qui s'inscrivent pleinement dans la tradition du service public. Ce sont des formats de culture générale, accessibles à tous, fondés sur l'intelligence collective, la transmission des savoirs et le plaisir d'apprendre ensemble.

Nous sommes aussi résolument tournés vers la jeunesse, grâce à des partenariats avec des créateurs de contenus tels que Squeezie, avec le GP Explorer 3, ou « HugoDécrypte ». Il y a cinq ans, nous touchions chaque mois 75 % des 15-24 ans ; désormais c'est 98 % de cette catégorie d'âge qui nous regarde. Les moins de 35 ans représentent un tiers de l'audience de notre plateforme.

Cet engagement au service de la Nation, nous le portons également en tant que moteur de l'exception culturelle. En dépit de la baisse des concours publics et des plans d'économie successifs qu'il a fallu mener, nous avons augmenté les investissements, tant en faveur des créations audiovisuelles que du cinéma français et européen. Alors que les plateformes américaines ont envahi le marché national, France Télévisions est le premier éditeur de fictions françaises, mêlant patrimoine et audace populaire. Notre fiction rassemble et surprend. Depuis les téléfilms *Meurtre à…*, qui sont ancrés dans nos régions, jusqu'à la série *Kaboul*, qui raconte la prise de la ville par les talibans, la fiction française brille et ouvre tous les horizons. Ces héros populaires sont aussi les compagnons des Français, d'Astrid et Raphaëlle au capitaine Marleau.

De même, avec plus de 1 000 documentaires par an, notre offre popularise les savoirs, en couvrant une grande diversité de sujets, depuis le succès de *Notre-Dame Résurrection*, qui a réuni 3,2 millions de Français, jusqu'à celui des *Fossoyeurs, au cœur du scandale des Ehpad*, vu par 2,5 millions de téléspectateurs. Le service public sait parfaitement concilier exigence et audience. Toutes les semaines, nous proposons une offre documentaire inédite dans le domaine des sciences, de la géopolitique, de l'histoire, ou encore des arts et de la culture.

C'est également avec nous que 37,5 millions de Français ont pu assister à tous les grands festivals de l'été, qu'il s'agisse du Festival interceltique de Lorient, ou des Francofolies de La Rochelle.

C'est enfin sur France Télévisions qu'ont été diffusées cette année les dix heures de représentation du *Soulier de satin*, pièce mise en scène par Éric Ruf à la Comédie française. Nous n'opposons jamais répertoire classique et créations contemporaines : chez nous, un concert de Gims va de pair avec le violon d'Ivry Gitlis, aujourd'hui entre les mains de Daniel Lozakovich.

Nous sommes depuis plus de trente ans le premier partenaire de l'animation française, l'une des plus reconnues au monde, et le deuxième financeur du cinéma français. Cela a permis de voir des films d'auteur comme *Anatomie d'une chute*, de Justine Triet, ou *Emilia Pérez*, de Jacques Audiard, représenter la France aux Oscars, mais aussi à des surprises d'éclore en salle, comme *Vingt Dieux*, sans oublier les succès populaires de *BAC Nord* ou de *L'Amour ouf*.

C'est une grande fierté, pour les équipes du groupe et moi-même, que France Télévisions donne accès à la culture au plus grand nombre ; nous touchons d'ailleurs davantage les classes populaires que les classes supérieures. Ce sont en effet 87 % des actifs CSP - qui nous regardent toutes les semaines. Nos créations et nos producteurs sont ancrés dans les territoires ; ils sont présents dans toutes les régions. Les audiences le montrent aussi, nous sommes le groupe audiovisuel le plus enraciné aussi bien en métropole qu'en outre-mer.

Par ailleurs, dans un contexte de polarisation croissante, France Télévisions assume une responsabilité particulière dans la garantie d'un débat démocratique pluraliste et équilibré. Cette dernière passe par une obligation d'impartialité à laquelle sont astreints ceux et celles qui organisent et animent ce débat au nom du service public. Cette exigence vaut naturellement pour l'institution dans son ensemble, mais elle s'impose avec une rigueur particulière à celles et ceux qui en exercent la direction.

Vous avez mentionné mon parcours, Monsieur le président. J'ai effectivement eu, dans ma jeunesse, de 13 à 25 ans, un engagement écologiste. J'ai eu l'honneur de servir la République comme conseiller de cabinet au ministère du logement. Mon parcours est public et assumé. Je n'ai jamais voulu être élu, ni faire une carrière politique.

Depuis mon entrée à France Télévisions il y a plus de dix ans, je me suis strictement conformé aux règles de neutralité qui encadrent l'action du service public audiovisuel, telles qu'elles sont définies par notre règlement intérieur. J'ai rejoint le groupe en 2015, d'abord en tant que directeur de cabinet de la présidente. En 2018, j'ai été nommé directeur de la transformation, intégrant ainsi le comité exécutif. À ce titre, on m'a donné la responsabilité de coordonner le plan d'économies de 400 millions d'euros brut – également appelé « CAP 2022 » –, fixé par le premier ministre Édouard Philippe. J'ai renégocié les accords avec les producteurs, j'ai négocié le plan de départ de plus de 900 salariés, j'ai accompagné la réorganisation de l'entreprise, en la faisant évoluer d'une collection de chaînes à un groupe numérique. En 2019, j'ai été nommé PDG de France.tv studio, notre filiale de production ; en deux ans, son chiffre d'affaires est passé de 65 à 114 millions d'euros. Enfin, depuis 2020, je dirige les antennes et les programmes du groupe.

Dans mes fonctions, je n'ai été guidé que par une logique professionnelle : faire réussir nos antennes, garantir la qualité de nos programmes et le pluralisme de notre offre d'information. L'impartialité ne se proclame pas : elle se vérifie dans la durée, dans la collégialité des décisions, dans les choix éditoriaux opérés, dans la capacité à corriger les erreurs et dans les résultats observables.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Veuillez conclure, monsieur Sitbon-Gomez. Je ne doute pas que le rapporteur vous interrogera sur votre vie passée…

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Je conclus, Monsieur le président. Je souhaite préciser que nous avons évidemment un devoir de pluralisme. Avec quatre-vingts heures d'information par jour, France Télévisions est le premier producteur d'information du pays. De Wallis-et-Futuna à Poitiers, nos journalistes sont mobilisés partout. Notre offre de magazines d'actualité

est sans équivalent dans le paysage français, avec une large part faite aux émissions de décryptage et de pédagogie. Avec plus de 2 000 invités en 2025, dont plus de 200 personnalités politiques, nous offrons le premier espace de débat public.

Comme vous l'a indiqué notre présidente, l'exercice de cette mission n'est pas exempt de critiques. Parfois même, il comporte des erreurs qui doivent être corrigées. Néanmoins, cette offre sans équivalent dans notre pays touche 49,2 millions de Français chaque mois, bénéficie d'un taux de confiance massif et constitue un trésor auquel nos concitoyens sont particulièrement attachés.

Sélectionner des programmes, les proposer, leur faire rencontrer un public, c'est un travail de fourmi qui requiert un engagement collégial et collectif. C'est aussi le risque de passer à côté d'une pépite ou, au contraire, de miser sur le mauvais projet. C'est un métier d'autant plus exigeant qu'il est sanctionné dès le lendemain par un seul juge de paix : l'audience. Mais c'est un honneur et une joie que de l'accomplir chaque jour, en étant investis d'une seule mission : être au service du public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour gagner du temps, je n'interviendrai qu'à la fin de l'audition et ne vous poserai pas de questions à ce stade. J'indique simplement que votre audition se tient dans un contexte particulier et ambivalent. Un récent sondage indique que les Français sont attachés à France Télévisions et qu'il s'agit pour eux d'une présence quotidienne, d'une voix, d'un lien. Cependant, certains incidents, manquements et polémiques ont pu nous questionner et nous heurter. C'est le sens de cette audition. La Représentation nationale exerce un contrôle exigeant, que je souhaite honnête, juste et équilibré. Je laisse tout de suite la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le président l'a évoqué, votre parcours peut intriguer, monsieur Sitbon-Gomez.

Vous avez été nommé à 27 ans directeur de cabinet de Delphine Ernotte, présidente d'un groupe qui représente plusieurs milliards d'euros de chiffre d'affaires et de contributions publiques. Or vous n'aviez jusqu'alors été employé que par Europe Écologie-Les Verts, d'abord comme assistant parlementaire au Parlement européen, ensuite comme directeur de cabinet de groupe au conseil régional d'Île-de-France, avant d'être nommé directeur de campagne d'Eva Joly lors de l'élection présidentielle de 2012, puis conseiller spécial de Cécile Duflot jusqu'en 2014. C'est après cela que vous avez été embauché par Delphine Ernotte.

Quelques années après ce recrutement, vous devenez numéro 2 de France Télévisions. Vous n'avez jamais travaillé dans l'audiovisuel mais vous agencez chaque année près de 9 000 heures de programmes. Vous n'avez jamais été journaliste, ni détenu une carte de presse mais, depuis quelques semaines, vous êtes à la tête de plus de 3 000 journalistes de l'audiovisuel public. Vous n'avez jamais travaillé dans une société de production ; pourtant, vous signez chaque année des contrats de production pour plusieurs centaines de millions d'euros.

Comment êtes-vous devenu le numéro 2 de la plus grande entreprise audiovisuelle française – et l'une des plus grandes d'Europe – sans avoir aucune expérience dans ce domaine ?

M. Stéphane Sitbon-Gomez. J'ai moi-même évoqué de manière très précise et explicite mon parcours au sein de France Télévisions au cours de mon propos liminaire.

Depuis que j'ai signé mon contrat, le 22 août 2015, j'ai strictement respecté toutes les obligations de neutralité qui figurent dans le règlement intérieur du groupe. Je me suis conformé à toutes les règles et mon travail, comme je l'ai détaillé documents à l'appui, s'est traduit par des résultats que tout le monde peut constater. Je crois au travail et aux résultats. Et je crois que ce qui fait un dirigeant est sa capacité à conduire des actions et à obtenir des résultats sur lesquels le juger.

Dans le domaine de la télévision, les résultats tombent d'ailleurs tous les jours. Vous ne trouverez pas beaucoup de métiers sanctionnés quotidiennement. À 9h03 très précisément, les résultats d'audience tombent. Vous devez alors interroger la qualité de votre travail et vous demander s'il a réussi à rencontrer le public. C'est cela, la science de la télévision. Et mes résultats sont là !

Ce ne sont pas seulement les miens mais ceux des équipes des antennes et des programmes. Vous n'avez pas souhaité, monsieur le rapporteur, que je vienne avec Cyril Giraudbit, directeur des antennes, ni avec Anne Holmes, directrice des programmes. Ils auraient pu témoigner de ce travail collectif.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous les entendrons ultérieurement…

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Je dirige néanmoins une équipe composée de nombreux cadres, lesquels participent quotidiennement à cette action.

Enfin, quand bien même aurais-je eu une carte de presse, compte tenu de mes fonctions, j'aurais dû y renoncer, selon les règles prévues par le ministère de l'économie et des finances et la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels. Les cartes de presse reviennent aux journalistes en exercice ou qui en encadrent d'autres journalistes directement : certaines personnes ici présentes en ont eu une. Pour ma part, j'encadre des encadrants, qui participent à la stratégie éditoriale. Si donc j'avais une carte de presse, je l'usurperais.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie mais je vous demande de véritablement répondre à mes questions. Je le répète : vous signez des contrats de production représentant des centaines de millions d'euros mais vous n'avez jamais travaillé dans une société de production. Vous dirigez plus de 3 000 journalistes mais vous ne l'avez jamais été vous-même.

Depuis ma nomination en tant que rapporteur de cette commission d'enquête, beaucoup de journalistes de France Télévisions sont venus me voir, en *off*, évoquant une forme de pression et me demandant de ne pas révéler leurs noms. Alors qu'ils ont eu comme patrons de l'info Arlette Chabot, Olivier Mazerolle ou encore Thierry Thuillier, tous anciens journalistes, qui faisaient preuve d'imperméabilité vis-à-vis du pouvoir politique et qu'on ne pouvait accuser de connivence avec le moindre parti, ils s'étonnent de votre profil de militant ou d'activiste. Que leur répondez-vous ? Quelles garanties apportez-vous quant au principe de neutralité ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Bon, on va essayer de partir sur des principes simples… Dans le cadre d'une commission d'enquête, chaque Français ayant de près ou de loin un intérêt avec son objet, en l'occurrence l'audiovisuel public, peut et doit être convoqué. Monsieur le rapporteur, je vais donc être très clair : si vous estimez que certaines des personnes avec lesquelles vous échangez ont des choses à dire, faites m'en part et je les convoquerai ! Nous ne refuserons l'audition d'aucun salarié qui aurait à nous communiquer des éléments caractéristiques d'une infraction ou d'un délit.

Cela étant rappelé, arrêtons de relayer des suspicions ou d'éventuels e-mails ! Je vous engage donc Monsieur le rapporteur à me communiquer les documents et éléments que des salariés vous ont transmis, s'ils existent, et je les porterai à la connaissance de la commission d'enquête. Faisons un travail de transparence jusqu'au bout !

Je vous laisse éventuellement répondre, monsieur le rapporteur, et reprendre l'audition. Vous avez rappelé à M. Sitbon-Gomez qu'il n'a pas eu d'expérience au sein d'une société de production, ce qui est vrai, mais j'imagine que si tel avait été le cas, vous auriez au contraire crié au conflit d'intérêts…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je m'étonne d'un point, Monsieur le président. Vous dites que vous m'accorderez toutes les auditions que je demanderai, mais vous refusez – la presse et vous-même en ayant fait état – celle d'anciennes personnalités, qui réunissaient des millions de téléspectateurs sur les chaînes de l'audiovisuel public et qui ont été licenciées au nom d'une politique assumée par les nouvelles présidence et direction de France Télévisions. Je vous prends donc au mot : je vous ai envoyé une liste de personnes qu'il convient d'entendre. Moi aussi, je suis pour auditionner tout le monde.

Par ailleurs, vous expliquez qu'il faut auditionner toutes les personnes pertinentes, mais je vous assure que parmi celles qui m'ont rapporté certains faits, toutes ne veulent pas être auditionnées car elles ont peur.

M. Erwan Balanant (Dem). Nous pouvons les auditionner à huis clos et garder leur nom secret !

M. Charles Alloncle, rapporteur. La numéro 1 du groupe, Mme Ernotte, a dit qu'il ne fallait pas représenter la France telle qu'elle est, mais telle qu'on voudrait qu'elle soit et a mis une cible dans le dos de journalistes, de confrères, d'une certaine chaîne d'information, en les accusant d'appartenir à l'extrême droite. Quant au numéro 2, sa seule expérience professionnelle préalable est d'avoir travaillé pour un parti politique. *(Exclamation de plusieurs députés présents.)* Or quand on est journaliste au sein d'une telle entreprise, dont les deux principaux dirigeants partagent les mêmes convictions politiques, on peut subir des pressions non pas quotidiennes – ce n'est pas ce que j'insinue –, mais indirectes.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Ce sont des insinuations !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Que répondez-vous à ces personnes, monsieur Sitbon-Gomez ? J'ai été interrompu par le président, mais ma question était simple : comment garantissez-vous le respect des principes de neutralité, d'impartialité et d'honnêteté de la part des 3 000 journalistes, alors que vous-même avez un profil d'activiste et d'ancien militant ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant de laisser répondre M. Sitbon-Gomez, mon rôle est de rappeler que nous pouvons auditionner des personnes à huis clos.

M. Erwan Balanant (Dem). Et en gardant le secret !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'en suis le garant : ce n'est pas ici le lieu où l'on informe à moitié les membres de cette commission d'enquête !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question est légitime !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vos questions sont légitimes, Monsieur le rapporteur, et je veillerai à ce que vous obteniez des réponses, mais veuillez ne pas vous appuyer sur des conversations secrètes que vous avez eues car, sinon, je serai tenu de convoquer les personnes concernées. J'y insiste, pour que nos travaux se déroulent de manière sereine et totalement transparente pour ceux qui nous écoutent, je vous prie de ne pas faire référence à des éléments n'ayant pas été portés à la connaissance de l'ensemble des membres de la commission d'enquête – étant rappelé que vous avez aussi la possibilité de le faire lors des réunions de son bureau –.

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Plus vos questions seront précises, Monsieur le rapporteur, plus j'essaierai d'y apporter des réponses précises. C'est mon but, en toute transparence.

Mon encadrement des journalistes, au sein de la direction des antennes et des programmes, depuis le rattachement de l'ensemble des journalistes du réseau France 3 régions, date de 2021 et les résultats sont là. À l'époque, j'avais nommé M. Martinetti, dont je vous remercie d'ailleurs d'avoir accepté la présence, journaliste de profession, en tant que directeur délégué chargé de l'encadrement de l'ensemble des équipes de ce réseau. Vous avez indiqué qu'en novembre dernier, la présidente de France Télévisions a souhaité procéder à une réorganisation en rapprochant l'information des antennes et des programmes. J'ai alors immédiatement confié à M. Martinetti l'élaboration d'un rapport visant à établir toutes les garanties afin que l'indépendance de la rédaction – mentionnée y compris dans le Préambule de la Constitution – de l'audiovisuel public et des journalistes soit pleinement assurée par notre organisation.

Je laisse le soin à M. Martinetti de vous détailler les procédures applicables.

M. Philippe Martinetti, directeur délégué des antennes et des programmes. Je reviens à votre question initiale, relative au rattachement de l'information à la direction des antennes et des programmes. Avant toute chose, pour la clarté de nos échanges, il importe de rappeler les objectifs que nous poursuivons au travers de cette organisation : renforcer la cohérence éditoriale de l'ensemble du groupe, poursuivre et amplifier l'indispensable transformation numérique et, M. Sitbon-Gomez l'a dit, assurer une gouvernance plus fluide entre les antennes et les plateformes.

L'indépendance de l'information tient avant tout aux garanties que nous mettons en place – garanties que nous souhaitons d'ailleurs conforter, amplifier, renforcer dans notre schéma organisationnel. Je rappelle que le directeur de l'information de France Télévisions est journaliste et membre du comité de direction. La chaîne éditoriale est claire tant au sein du groupe que de la direction de l'information, avec des rédacteurs en chef des éditions et des chefs de service. Enfin, et nous y reviendrons sans doute, des chartes éthiques, journalistiques et d'antenne nous engagent. Tout cela participe évidemment à l'indépendance de l'information et garantit l'autonomie des rédactions.

J'en profite pour préciser que France Télévisions emploie 2 589 journalistes en CDI et non 3 000 ou 4 000. Il est toujours utile de rappeler les faits.

La transformation que nous avons engagée a notamment pour but d'intégrer les rédactions régionales à la direction des antennes et des programmes, ce qui concerne 1 300 journalistes sur quatre ans. Nous avons par ailleurs développé l'information régionale et de proximité, en portant le temps d'antenne régionale de 20 000 à 45 000 heures.

En définitive, c'est une stratégie d'ensemble qui, je le certifie formellement, garantit l'indépendance et l'autonomie des rédactions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Sitbon-Gomez, avant de devenir le numéro deux de France Télévisions, vos activités ont toutes concerné un unique parti politique. Vous nous dites qu'il existe des garanties et que les rédactions disposent d'une indépendance complète. Pourtant, vos comptes publics Twitter donnent, même implicitement, une forme de consigne à vos équipes. En 2011, vous vous demandiez à propos de François Hollande « *comment en une semaine le socialiste le plus réac, nationaliste, pro-nucléaire a pu faire figure de nouvelle égérie de la gauche* ». En 2014, vous jugiez « *Wauquiez effrayant dans sa course à droite* ». La même année, vous appeliez à une « *déconstruction utile et urgente* » face au « *racisme d'État* » qui toucherait les musulmans en France. Vous allez me dire que ces tweets ont été écrits avant votre nomination. Mais il y en a encore après 2020, notamment un récent où vous dénoncez « *un tremblement de terre* » populiste à la suite de la démission du patron de la BBC. Comment pouvez-vous garantir la neutralité parfaite du groupe, alors que vos tweets sont l'expression de partis pris politiques ?

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Monsieur le rapporteur, depuis le 22 août 2015, je me suis astreint à un strict respect du devoir de neutralité. Je ne me souviens pas du tweet que vous mentionnez mais si je commente l'évolution de la BBC, c'est bien au titre de mes missions de responsable de l'audiovisuel public, étant donné que cette société en relève !

Mon passé est public. Je pourrais faire comme certains et effacer toutes mes publications. Je pourrais cacher des choses. Tout ce que j'ai fait depuis l'âge de 13 ans, c'est public. Il n'y a rien qui soit dissimulé. Je ne me suis jamais caché derrière mon petit doigt. J'ai décidé d'avoir une vie professionnelle, comme des millions de Français qui, à 25 ans, s'engagent dans une entreprise, qu'elle soit publique ou privée. Vous allez également retrouver des choses que j'ai écrites à 14 ans... En fonction, sachez que j'ai assuré le strict respect de mon devoir de neutralité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose cette question, comme je l'ai posée à d'autres personnes que nous avons auditionnées, c'est parce que, parmi les dirigeants de l'audiovisuel public ou de l'Arcom, nous ne retrouvons que des profils engagés à gauche. *(Exclamations.)*

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Vous mentez !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sibyle Veil, la présidente de Radio France, a été conseillère de Nicolas Sarkozy à l'Élysée !

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est l'exception qui confirme la règle ! Qu'il s'agisse du président de l'Arcom, des dirigeants de France Télévisions ou de directeurs d'école de journalisme, nous ne voyons défiler que des profils militants. J'entends ce que vous avez dit : vous distinguez l'époque où vous étiez salarié d'Europe Écologie-Les Verts de l'actuelle.

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Vous me mettez en cause ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mais non ! J'explique seulement que vous admettez la différence entre votre passé et votre activité professionnelle actuelle.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, vous avez qualifié M. le directeur d'activiste. Monsieur Sitbon-Gomez, êtes-vous encore engagé en politique ?

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Non seulement, comme je l'ai précisé, je me suis astreint, depuis le 22 août 2015, à un strict devoir de neutralité mais je veux également rappeler que, parmi mes illustres prédécesseurs, M. Christopher Baldelli, ancien patron de France 2, grand patron de RTL et aujourd'hui patron de T18, était au cabinet de Nicolas Sarkozy. Mon collègue immédiat, que vous avez auditionné la semaine dernière, M. Christophe Tardieu, était directeur de cabinet adjoint de la ministre de la culture pendant le mandat de Nicolas Sarkozy. Étienne Mougeotte, vice-président directeur général de TF1, était l'ancien vice-président de l'Unef (Union nationale des étudiants de France). Vous trouverez, Monsieur le rapporteur, beaucoup de gens à droite comme à gauche qui ont eu un parcours public avant d'endosser des responsabilités dans les médias !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons auditionné Christine Albanel, la présidente du comité d'éthique de France Télévisions, qui a été ministre de Jacques Chirac.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je serais ravi de rencontrer des grandes voix et des grands visages de l'audiovisuel public qui ont eu des engagements à droite. *(Exclamations.)*

M. Erwan Balanant (Dem). Mais ils viennent d'être nommés !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas l'impression que nous soyons des millions de Français à les connaître.

Le 23 septembre 2015, la présidente de France Télévisions affirmait : « *On a une télévision d'hommes blancs de plus de 50 ans, et ça, il va falloir que cela change.* » En novembre 2020, vous avez déclaré que c'était le premier chantier que vous aviez lancé à votre arrivée. Ce chantier a conduit à des licenciements et au versement d'indemnités de plusieurs centaines milliers d'euros. Ainsi, à l'issue de leur procès contre France Télévisions, les anciens présentateurs du jeu « Des chiffres et des lettres », Bertrand Renard et Arielle Boulin-Prat, ont récemment reçu 450 000 euros d'indemnités pour discrimination liée à l'âge. Combien a coûté, pendant plus de dix ans, votre politique sexiste, raciste et âgiste d'éviction des mâles blancs de plus de 50 ans ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, permettez-moi de vous dire que je trouve dommage qu'au lieu de poser des questions, vous lanciez des accusations aussi graves, mais c'est votre droit. Bref, Monsieur le directeur, menez-vous une politique discriminatoire depuis dix ans ?

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Aux termes de l'article 36 du cahier des charges de France Télévisions, fixé par le décret du 23 juin 2009 et élaboré lors de la réforme voulue par le président Sarkozy, France Télévisions « *contribue, à travers ses programmes et son traitement de l'information et des problèmes de société, à la lutte contre les discriminations et les exclusions de toutes sortes* ».

Nous avons l'obligation de renouveler nos programmes, de les moderniser et de tenir compte des succès d'audience. Monsieur le rapporteur, je comprends votre émotion, qui est également celle de nombreux Français, d'avoir vu le plus ancien programme de la télévision, « Des chiffres et des lettres », se faire remplacer après cinquante-deux ans d'antenne. J'ai effectivement pris cette décision, qui n'était pas aisée, car l'émission faisait partie du patrimoine audiovisuel français. Néanmoins, une grille de programmes est faite pour vivre et pour se transformer, parce qu'elle bat du même pouls que la société. Nous avons réduit le bloc jeux – de nombreux parlementaires m'ont d'ailleurs écrit au sujet de « Questions pour un

champion » – et avons proposé en contrepartie deux créations françaises : « Duels en familles » avec Cyril Féraud, qui est l'un des animateurs préférés des Français, et « Slam » avec Théo Curin. Dans l'industrie du flux, ces formats français représentent un véritable enjeu stratégique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour ces précisions, car je voulais précisément comprendre vos choix de programmes : il s'agit donc d'une diversification.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je tiens désormais à aborder le sujet de la production chez France Télévisions, qui révèle des entraves à des règles ou à la déontologie. Mediawan, en tant que premier groupe de production fournisseur de France Télévisions, bénéficie de plus de 100 millions d'euros par an d'argent public. Or il bat pavillon américain, puisque le fonds d'investissement KKR, dont le manque d'éthique suscite des réprobations mondiales, détient le groupe à près de 80 %. L'un de ses actionnaires français, M. Pigasse, aurait des velléités présidentielles. Il n'a pas caché à *Libération* qu'il mettait tous les moyens qu'il avait à sa disposition, y compris médiatiques, dans la lutte contre la droite radicale. Pourriez-vous justifier l'hyperconcentration des contrats de production et l'assèchement du vivier des producteurs indépendants depuis l'arrivée de Delphine Ernotte ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je vous en prie : ne mettez pas en cause au détour d'une phrase des acteurs publics ou un fonds ! Posez des questions au lieu de commenter la situation de KKR, qui a investi en France et a donné 10 millions d'euros pour la restauration de Notre-Dame de Paris. Vous n'avez d'ailleurs pas demandé que nous l'auditionnions.

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Monsieur le rapporteur, je vous remercie pour cette question extrêmement importante, qui m'offre l'occasion de rétablir la vérité des faits. France Télévisions est le premier partenaire de la production indépendante en France. Plus de 50 % de notre chiffre d'affaires se fait auprès de petits producteurs français. Nous travaillons avec plus de 700 sociétés de production. Aucun groupe audiovisuel ne travaille avec un tel tissu de producteurs ; c'est une mission que nous nous attribuons, qui consolide l'exception culturelle.

Les cinq plus grands groupes français – Mediawan, Banijay, Newen, Federation Studios et Satisfaction –, qui se sont constitués en rachetant des sociétés de production, représentent environ 30 % de nos commandes. Les filiales de grands groupes anglo-saxons – Warner, ITV Studios, BBC Studios – représentent, quant à elles, aux alentours de 5 % seulement. Nous travaillons pour 11 % de nos commandes avec France Télévisions Studios, notre filiale de production ; c'était moins de 2 % à mon arrivée. Pour entrer dans le détail, Mediawan représente 11 ou 12 %, Banijay 11 %, Newen 4 %, Federation Studios 3 % et Satisfaction 3 %. C'est très important que toute la lumière soit faite sur ces chiffres, pour éviter tout fantasme. En résumé, Monsieur le rapporteur, s'il y a bien un partenaire de la production indépendante dans notre pays, c'est France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour éviter tout fantasme, pourriez-vous nous donner les pourcentages de contrats de France Télévisions attribués entre 2015 et aujourd'hui à Mediawan, à Banijay et à Together Media, une entreprise créée sous la présidence de Delphine Ernotte ?

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Pour respecter le secret des affaires, les chiffres précis vous seront fournis par écrit. Mais je tiens à faire ici toute la transparence requise. En 2015, Mediawan n'existait pas. M. Capton avait une petite société de production, qui s'appelait « Troisième Œil Productions ». Notre premier fournisseur de programmes, à l'époque, était

Lagardère Studios, en compétition avec Newen. Notre présidente vous l'a expliqué la semaine dernière : il y a eu des rachats, de la concentration et l'intervention de fonds d'investissement, qui ne sont que la marque de l'économie de marché.

Depuis 2020, la part des groupes est d'une relative stabilité. La Cour des comptes nous a d'ailleurs demandé ces chiffres. Même s'il y a eu une concentration – Mediawan regroupe vingt-huit sociétés de production avec lesquelles France Télévisions travaille –, la part des groupes a été stabilisée. Pour nous, le plus important, c'est de préserver la production indépendante. On peut ensuite s'interroger sur la meilleure stratégie industrielle. Avons-nous intérêt à ce que la production indépendante continue d'être constituée de petites sociétés émiettées, selon le modèle de la loi de 1986 de M. Léotard et des décrets de Mme Tasca, ministre de Michel Rocard ? Ce n'est pas une question de droite ou de gauche : tous les Gouvernements ont mené cette politique en faveur de l'exception culturelle française. Grâce à la constitution de ces groupes, cinq des dix plus gros producteurs audiovisuels européens sont aujourd'hui français ! La stratégie industrielle ne m'appartient pas ; nous exécutons le cahier des charges. Nous choisissons des projets, pas des producteurs ; nous choisissons des programmes, pas un actionnaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À titre personnel, avez-vous le sentiment que c'est dans l'ADN du service public – et l'affectation naturelle de centaines de millions d'euros du contribuable – de financer comme premier contributeur de France Télévisions une entreprise détenue en majorité par un fonds d'investissement américain ? Ne pensez-vous pas que la priorité de France Télévisions devrait être de réallouer ces contrats à des producteurs indépendants français ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le directeur, peut-être pourriez-vous revenir sur l'organisation de Mediawan ? Il me semble que le contrôle du groupe est français…

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Monsieur le rapporteur, à titre personnel, vous n'entendrez pas un mot de ma part dans cette audition puisque, depuis le 22 août 2015, je me tiens à un strict devoir de neutralité. Mon avis personnel n'est pas très intéressant. Je peux en revanche vous donner l'avis de France Télévisions. Il est encadré par des règles très strictes, celles du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), un organisme public qui référence les producteurs et définit leurs critères d'indépendance. Nous nous contentons d'exécuter la loi et le décret précité.

Si vous le permettez, M. Martinetti va vous parler du tissu de producteurs français qui s'étend sur tous les territoires que vous représentez.

M. Philippe Martinetti. Il est en effet important de rappeler la structuration de l'écosystème de production dans les régions. De manière déconcentrée et décentralisée, nous avons plus de 370 contractants répartis entre les vingt-quatre antennes régionales. Nous produisons 250 films, qui parlent des territoires, de la culture, du sport, du patrimoine, de toutes ces richesses qui font notre pays. Leur financement par France Télévisions a augmenté de 50 %, ce qui n'était pas arrivé depuis dix ans. Ce sont souvent des premiers emplois, des premiers films, des premiers auteurs. Nous accompagnons et structurons cet écosystème de la production indépendante : c'est notre mission de service public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À titre personnel ou professionnel, monsieur Sitbon-Gomez, je ne vous ai pas entendu justifier le fait que la première société à bénéficier des contrats de production à hauteur de plus de 100 millions d'euros par an avait un capital majoritairement américain. Je ne vous ai pas entendu non plus vous prononcer sur la nécessité de diversifier les sociétés de production auxquelles vous faites appel.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous pourrez en effet nous expliquer, monsieur le directeur, pourquoi vous ne contractualisez pas avec Warner, Netflix, YouTube et pourquoi vous privilégiez des producteurs français.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, je vais démentir vos propos. Warner fait, je crois, partie des cinq ou six principales sociétés de production à bénéficier des contrats de France Télévisions ! Il y a donc de grandes sociétés américaines qui bénéficient des fonds publics et de l'impôt des contribuables français. Des millions de Français se demandent pourquoi leurs impôts servent à financer des sociétés qui battent pavillon américain, alors que les producteurs français comptent bien des talents.

Je souhaite maintenant aborder le cas de Nathalie Darrigrand, qui a dirigé les programmes de France Télévisions jusqu'en janvier 2020 et signé de nombreux contrats en faveur de la société de Renaud Le Van Kim, Together Media, pour les émissions « C ce soir » et « C politique ». Elle a été licenciée par France Télévisions. On me dit qu'elle a touché de généreuses indemnités – 300 000 ou 400 000 euros –. Pouvez-vous nous indiquer quelle a été son indemnité réelle ? Quelques mois après son licenciement, elle a été bien récompensée, puisqu'elle a été nommée directrice générale de Together Media, en faveur de laquelle elle avait précédemment signé des contrats juteux pour le compte de France Télévisions.

Je rappelle que la prise illégale d'intérêts est définie à l'article 432-12 du code pénal. Elle est passible de cinq ans d'emprisonnement et de 500 000 euros d'amende. Mme Ernotte en appelait au législateur pour mieux évaluer la loi voire la modifier, mais semblait condamner à titre personnel et moral ce type d'agissements qu'ont eus plusieurs anciens dirigeants de France Télévisions. M. Candilis, par exemple, a fait des navettes fréquentes entre Banijay et France Télévisions. Quels sont les garde-fous pour lutter contre ces pratiques qui pourraient être répréhensibles pénalement ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Une fois encore, Monsieur le rapporteur, si de telles pratiques sont effectivement répréhensibles, vous êtes tenu de saisir la procureure de la République de Paris au titre de l'article 40 du code pénal ! Si vous avez connaissance de délits graves caractérisés, il est de votre responsabilité d'agir. C'est une faute pénale de ne pas le faire. Ce matin, sur France Info, vous avez révélé les indemnités de départ de Mme Darrigrand, en violation de l'article 9 du code civil, qui prévoit le respect de la vie privée. Je vous le dis, avec tout mon respect : vous êtes dans votre rôle de rapporteur mais vous êtes également député de la Nation et c'est votre responsabilité de saisir la procureure de la République si vous avez connaissance d'une prise illégale d'intérêts ou d'emplois fictifs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, le rôle de notre commission est d'enquêter sur d'éventuels détournements d'argent public et de veiller au bon usage des 4 milliards d'euros payés par le contribuable chaque année. Je l'assume : s'il y a des faits constitutifs de prise illégale d'intérêts ou de pacte de corruption qui concernent d'anciens dirigeants de France Télévisions, je saisirai la procureure de la République.

Monsieur le directeur, je vous le redemande : quel a été le montant de l'indemnité de licenciement de Mme Darrigrand ? Quels garde-fous avez-vous mis pour éviter ce qui peut s'apparenter à une prise illégale d'intérêts d'anciens dirigeants qui signent des contrats juteux de plusieurs centaines de millions d'euros avec une société de production, se font licencier aux frais du contribuable, puis basculent dans cette société ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Attendez, pourquoi passez-vous d'une affirmation à une hypothèse ? Soit vous avez des éléments, soit vous n'en avez pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le rapporteur d'une commission d'enquête dispose d'un pouvoir de contrôle sur pièces et sur place. J'ai réclamé un ensemble de pièces à la direction de France Télévisions et à d'autres entreprises de l'audiovisuel public. Elles me permettront d'effectuer un audit et probablement une poursuite, sur la base des faits que je vous ai exposés.

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Votre question me permet de rappeler que nous avons les procédures les plus encadrées du paysage audiovisuel français à ce sujet. Après le rapport de la Cour des comptes de 2015, Mme Delphine Ernotte, nommée présidente directrice générale de France Télévisions, a institué une charte déontologique qui, à ma connaissance, n'existe pas dans le secteur privé. Beaucoup de règles ont été instaurées, notamment pour les responsables qui viennent de sociétés de production ou qui vont vers des sociétés de production. Nous avons créé une procédure renforcée qui a concerné, ces cinq dernières années, douze collaborateurs dans le strict respect de la loi.

Je ne peux pas vous répondre sur le sujet des indemnités pour deux raisons. D'abord, pour garantir le secret de la vie privée, nous ne répondrons à ce genre de questions que par écrit ; par ailleurs, je n'en ai pas connaissance, parce qu'elles ne sont pas du tout dans mon périmètre.

Je veux quand même rappeler qui sont les personnes que vous avez mentionnées, parce qu'elles ont aussi un honneur, un professionnalisme et une expérience. M. Candilis est l'une des grandes figures de la télévision française, dont les œuvres comptent parmi nos plus grands succès, notamment en matière de fiction, à TF1 ou dans des sociétés de production – « Navarro », c'est lui qui l'a produit par exemple –. Cela me prendrait toute la durée de l'audition de revenir sur sa carrière. Il a eu de nombreuses expériences professionnelles, dans différentes chaînes et sociétés de production. Pendant ses deux ans passés à France Télévisions, il nous a permis de faire un grand saut qualitatif dans notre exigence éditoriale.

Mme Darrigrand a été une grande dirigeante de l'audiovisuel public. Elle a participé à la création de La Cinquième, avec Jean-Marie Cavada ; elle a lancé « C dans l'air », « Le magazine de la santé », « Les pouvoirs extraordinaires du corps humain », « Les maternelles » et même « Cash investigation ». Elle a effectivement quitté l'entreprise en 2020, à la suite d'un désaccord éditorial et organisationnel au moment où l'on a supprimé des chaînes. Quant à l'émission « C ce soir », c'est moi qui ai signé le contrat, en décembre 2020. Mme Darrigrand n'est devenue directrice générale de Together Media qu'en septembre 2021, je crois.

En ce qui concerne M. Candilis, je n'ai pas connaissance de mouvements particuliers, mais si vous avez une question précise, je vous répondrai précisément.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Votre réponse me laisse un peu sur ma faim car on peut être un grand dirigeant talentueux, avoir fait ses œuvres dans une entreprise, et se compromettre. Le talent n'est pas contradictoire avec une forme de compromission et je ne vous demande pas de juger la personnalité, ni le talent de ces personnes.

Je reviens au cas de M. Candilis : il a fait plusieurs fois la navette entre Banijay et France Télévisions. Pouvez-vous nous donner le montant des contrats attribués par France Télévisions à Banijay avant la première venue de M. Candilis dans cette société, et suite à son dernier retour au sein de France Télévisions ? Comment ce montant a-t-il évolué ?

Visiblement, je vous apprends que M. Candilis – que vous connaissez mieux que moi – a fait ces navettes. Tout le monde le sait pourtant au sein de France Télévisions !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je me permets de préciser votre question, Monsieur le rapporteur : ces allers et retours entre entreprises publiques et sociétés de production aboutissent-ils à des situations de favoritisme ? Si ce n'est pas le cas, quels sont les garde-fous ?

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Monsieur Candilis a travaillé pour France Télévisions de 2018 à 2020. Sa participation était totalement encadrée par les règles dont il relève. Il est resté deux ans et la procédure renforcée dure une année. Il a quitté l'entreprise en août 2020 en faisant valoir ses droits à la retraite, après quoi un article du *Figaro* a annoncé qu'il occupait de nouvelles fonctions de conseiller éditorial auprès de Stéphane Courbit, président-directeur général de Banijay – fonctions que, je crois, il n'a pas exercées très longtemps –.

Lorsque je suis devenu directeur des antennes et des programmes, je n'ai pas le souvenir d'avoir vu M. Candilis traiter d'un quelconque sujet lié au groupe Banijay.

S'agissant de l'évolution du chiffre d'affaires, je n'étais pas en responsabilité entre 2018 et 2020. Je n'ai pas le souvenir de mouvements importants, mais nous vous transmettrons évidemment les chiffres. S'il devait y en avoir eu, ces mouvements auraient concerné une réalité éditoriale, un projet choisi. Par ailleurs, de février 2018 à février 2019, de mémoire – ces dates méritent à être précisées –, son passage a été strictement encadré par les règles existantes et par la procédure renforcée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je m'étonne simplement de la différence entre votre avis et celui de votre présidente qui, devant la Représentation nationale, expliquait, il y a seulement une semaine sa distance, vis-à-vis de pratiques qu'elle ne soutient pas et même qu'elle condamne. Elle nous enjoignait même de légiférer pour éviter que cela ne se reproduise. Vous avez un rôle plus opérationnel qu'elle dans l'attribution des contrats de production. Je pensais vous entendre dénoncer ces navettes, qui pourraient s'apparenter à une forme de favoritisme. Je suis étonné de votre réponse mais vous propose que nous passions à un autre sujet.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Delphine Ernotte n'a jamais dit ici qu'elle désapprouvait ces pratiques ! Elle a dit qu'elles étaient légales, même si elles pouvaient poser question, et qu'il nous appartenait à nous, législateurs, de changer la loi si nous ne souhaitions pas que des salariés de l'audiovisuel public puissent avoir des responsabilités chez des producteurs privés, et vice versa. En l'occurrence, ces allers et retours sont autorisés. La loi autorise aussi les salariés de l'audiovisuel, public comme privé, à avoir un mandat politique. On peut contester et interroger ce principe – ce n'est pas ce que je fais –, mais la loi le permet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le rôle d'une commission d'enquête consiste à proposer des pistes d'amélioration dans le rapport qu'elle commet à la fin. Ce n'est pas parce que la loi permet quelque chose qu'il ne faut pas la changer. Je rappelle simplement les propos tenus par Madame la présidente de France Télévisions, qui nous enjoint de le faire.

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Je serai très bref. D'abord, je m'astreins depuis dix ans à un strict devoir de neutralité : vous n'entendrez donc pas mon opinion sur une évolution de la loi, ni sur un quelconque sujet.

Mon métier consiste à exécuter les missions qui me sont confiées par le cahier des charges et par ma présidente, que vous avez auditionnée la semaine dernière. Je le fais dans le cadre légal et réglementaire tel qu'il est défini par le législateur. Clairement, je n'ai pas à avoir un avis sur le sujet.

Ma présidente, qui est mandataire sociale de l'entreprise, est évidemment là, en revanche, pour animer le débat public sur la régulation et l'encadrement de notre entreprise.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Elle ne nous a jamais enjoint quoi que ce soit. Elle n'a pas autorité pour dire aux députés ce qu'ils doivent faire !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Elle nous a fortement conseillé de nous emparer du sujet. Je vous renvoie à l'audition, que l'on peut retrouver sur le site de LCP (La Chaîne parlementaire-Assemblée nationale).

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne voudrais pas que nous passions une heure sur des questions sémantiques mais « enjoindre » n'est pas la même chose que « conseiller » ou « recommander », Monsieur le rapporteur…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, plutôt que d'interrompre chacune des questions que je pose, je vous propose d'avancer.

Je voudrais revenir sur une situation qui a ému nombre de Français. L'hebdomadaire *Marianne* a révélé, en 2023, les frais engagés par la direction et la présidence de France Télévisions pour des suites dans l'hôtel Le Majestic, à Cannes, à hauteur de 1 700 euros la nuit. Madame Ernotte était concernée, comme quelques autres dirigeants, pour un total de plus de 100 000 euros. Madame Ernotte nous a précisé la semaine dernière que ces frais avaient été financés par le secteur privé, au travers d'un système de *bartering*. Je me suis renseigné à ce sujet car je n'avais pas vraiment compris les explications de Mme Ernotte – personne ne les avait comprises, je crois –.

Le *bartering* est un échange d'espaces publicitaires qui sont certes invendus, comme elle nous l'a indiqué, mais qui ont une valeur marchande et qui sont des biens publics. Je rappelle qu'un spot publicitaire de trente secondes à 19 h 30 sur France 2 coûte environ 30 000 euros. Il y aurait eu un échange entre des espaces publicitaires et des suites au Majestic, le tout financé par des fonds privés, pour plus de 100 000 euros en 2023. Pouvez-vous nous le confirmer ?

M. Stéphane Sitbon-Gomez. À ma connaissance, pas un euro d'argent public n'a été dépensé pour ces frais d'hôtel à Cannes. Je ne vous cache pas qu'étant donné mes fonctions, ce n'est pas moi qui négocie les chambres d'hôtel ; ce n'est pas dans mes attributions, qui sont très claires.

En revanche, puisque vous m'interrogez en tant que professionnel des médias, je vais vous dire rapidement ce qu'est le *bartering*. On pourrait appeler cela une solderie et cela existe au sein de tous les groupes de publicité depuis quarante ans. Des sociétés spécialisées récupèrent les espaces publicitaires qui ne trouvent pas preneur et les échangent contre marchandises. Cela représente des sommes importantes et cela permet à France Télévisions, dans ses activités commerciales, de ne pas dépenser d'argent public et de faire ainsi des économies. C'est donc un bon usage.

Je voudrais par ailleurs vous dire, en tant que directeur des antennes et des programmes, ce que nous faisons à Cannes. France Télévisions y présente plus d'une vingtaine de films – trente, certaines années – pendant quatorze jours. Nous participons à des rendez-vous professionnels avec tous les acteurs, français et internationaux, de la production indépendante – cinéma ou audiovisuel – qui se déplacent à Cannes. Nous assurons aussi des fonctions de représentation auprès du CNC et de certains élus, lors de débats par exemple. La ministre de la culture fait une intervention chaque année. À Cannes, pendant dix jours, nous travaillons au moins quinze heures par jour.

Le Festival de Cannes est le plus grand moment de représentation de la culture française dans le monde. Je suis très fier que France Télévisions ait été capable, sous notre responsabilité depuis 2020, de renouer son partenariat avec le Festival et ainsi d'y donner l'accès à des millions de Français, gratuitement ! Ce n'était pas le cas auparavant, Monsieur le rapporteur. Je souhaite que l'on continue à valoriser le Festival de Cannes et le cinéma français dans le monde entier. Surtout, ne renoncez pas à ce trésor du patrimoine national.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que pas un centime d'euro d'argent public n'a été dépensé ; le président de la troisième chambre de la Cour des comptes nous l'a confirmé. Le fait que la location de suites dans un palace pendant dix jours pour des dirigeants de l'audiovisuel public, pour plus de 100 000 euros, soit financée par des fonds privés par le biais de mécanismes complexes a d'ailleurs suscité un certain malaise. À titre personnel, avez-vous bénéficié de ce mécanisme de *bartering* ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour qu'il puisse vous répondre, il faut que vous expliquiez à Monsieur Sitbon-Gomez ce que vous lui reprochez. Auriez-vous préféré que ces suites soient financées par de l'argent public, ou que Monsieur Sitbon-Gomez n'aille pas à Cannes ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question était très précise et fermée : je demande au directeur s'il a, oui ou non, bénéficié de ce mécanisme. N'essayez pas d'interpréter chacune de mes questions, Monsieur le président, au risque d'emboliser nos débats.

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Je le répète, Monsieur le rapporteur : pas un euro d'argent public n'a été dépensé pour payer les frais des dirigeants à Cannes. Par ailleurs, nous veillons scrupuleusement à réduire ce type de dépenses. Ce système existe depuis plus de vingt ans à France Télévisions, qui avait un partenariat historique avec Le Majestic : celles et ceux d'entre vous qui se sont déjà rendus au Festival de Cannes ont pu constater que, pendant plusieurs années, nous y avons disposé d'un espace de représentation. Quand nous sommes devenus partenaire officiel du Festival, nous avons mis fin au partenariat avec l'hôtel.

J'ai fait partie – c'est une information publique, qui a été mentionnée dans plusieurs articles – des dirigeants concernés par ce processus, et je ne me suis rendu à Cannes que pour des obligations professionnelles.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais maintenant aborder le sujet du pluralisme. D'après les données de l'Arcom, qui sont incontestables, France 5 a battu, au cours de la période électorale précédant les élections européennes de 2024, le record de la chaîne donnant le moins la parole aux partis de la droite nationale, avec seulement 20 % de temps de parole. Quelles garanties pouvez-vous nous apporter en matière de respect du pluralisme ?

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Concernant le pluralisme, France Télévisions respecte scrupuleusement les règles en matière de temps de parole politique, sous le contrôle de l'Arcom. Vous avez tout à fait raison, Monsieur le rapporteur : il nous arrive parfois de constater des déséquilibres. C'est arrivé notamment en juin 2024. De mémoire, nous avons reçu une mise en garde de l'Arcom entre les élections européennes et la dissolution car, les choses s'étant précipitées, les temps de parole ont été déséquilibrés. Il nous arrive donc de ne pas être parfaits mais lorsqu'une mise en garde nous est adressée, nous veillons systématiquement et scrupuleusement à rectifier les choses et à rééquilibrer les temps de parole. C'est pour nous un impératif.

Nous publions en outre sur notre site internet les temps de parole de façon transparente, afin que l'ensemble des Français puissent les constater par eux-mêmes, par chaîne et pour l'ensemble du groupe, y compris quand nous sommes imparfaits. En matière de pluralisme et de déontologie, la transparence est la meilleure réponse que l'on puisse apporter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vais vous demander de conclure, Monsieur le rapporteur, pur que nous puissions passer aux représentants des groupes politiques…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Deux dernières questions, Monsieur le président ? Je voudrais tout d'abord revenir sur le cas de Monsieur Ngatcha, le directeur des opérations spéciales, qui est sous votre contrôle hiérarchique je crois, et qui a fait l'objet d'un certain nombre d'articles et d'enquêtes. Rappelons qu'il existe aussi chez France Télévisions un directeur des opérations exceptionnelles : on peut d'ailleurs s'interroger sur leurs périmètres respectifs. Mme Ernotte, à ce sujet, nous a expliqué : « *Arnaud Ngatcha a particulièrement pris en charge des émissions sur l'environnement, sur les arbres, sur les océans. C'est lui qui a fait l'émission qui a été délocalisée à Nice sur les océans. Je ne sais plus quand c'était ; si, c'était il y a six mois.* »

J'imagine que ce n'est pas il y a six mois que M. Ngatcha, en tant que directeur des opérations spéciales, a commis sa dernière émission. Pourriez-vous détailler ses missions ? Quelles sont les preuves de l'effectivité et de la matérialité de son rôle au sein de France Télévisions ?

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Monsieur Ngatcha est un cadre historique de France Télévisions, embauché autour de 2005 je crois par Patrick de Carolis, alors président du groupe. Il y a assumé de nombreuses responsabilités et a en effet été nommé par mon prédécesseur M. Candilis – en 2018 ou 2019, de mémoire – directeur des opérations spéciales.

À ma connaissance, il n'y a pas de directeur des opérations exceptionnelles à France Télévisions. Il y a une direction des opérations spéciales au sein de la rédaction nationale ; elle existe depuis vingt ans et couvre un certain nombre d'événements, au titre de missions de service public que nous sommes les seuls à assurer.

Mon prédécesseur a souhaité, en miroir, créer une direction des opérations spéciales au sein de la direction des programmes. Il a eu raison car l'événementialisation des antennes et le renforcement des opérations spéciales sont ce qui fonctionne le mieux ces dernières années. Pour éviter qu'il y ait deux silos, une coordination a été mise en place et, pour ne pas créer une poste en plus, elle a été confiée à l'équipe qui produisait déjà le Téléthon. En tout et pour tout, en comptant les assistantes, moins d'une dizaine de personnes travaillent sur les opérations spéciales à France Télévisions, alors que celles-ci représentent des dizaines d'heures de programmes. Aujourd'hui, cette équipe est particulièrement mobilisée.

Vous m'interrogez sur le cas spécifique de M. Ngatcha. Sous ma responsabilité, il a créé et développé un certain nombre de formats qui ont été mis à l'antenne : « L'émission pour la Terre », « Ensemble pour nos animaux », « Aux arbres citoyens », « Urgence océan ». Par ailleurs, il a aussi développé plusieurs projets d'opération spéciale avec des producteurs. Il est par exemple venu me voir il y a quelques jours pour me parler d'un projet concernant les quarante ans de la fondation Brigitte Bardot.

Par ailleurs, puisque vous êtes vous-même élu, je voudrais vous rappeler le cadre légal strict auquel est soumis l'employeur du salarié d'une entreprise publique ou privée, lorsque celui-ci devient élu local – l'article L. 1132-1 du code du travail, le code général des collectivités territoriales, le code électoral, ainsi que la toute récente loi du 8 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local –. Le fait qu'il soit élu ne doit pas conduire à ce que l'activité d'un salarié soit davantage contrôlée. C'est une disposition légale : tous les élus, locaux notamment, sont protégés par les lois de la République.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je me faisais le relais de plusieurs articles de presse faisant état de suspicions quant au caractère fictif de l'emploi de cette personne qui est aussi l'adjoint d'Anne Hidalgo à la mairie de Paris. Ma question avait un but de clarification.

J'en viens à ma dernière question. En 2016, vous étiez déjà directeur de cabinet de Mme Ernotte depuis un peu plus d'un an. Nous avons appris que votre compagne avait bénéficié, pour la fondation dont elle était présidente, d'une subvention de plusieurs milliers d'euros de la part de France Télévisions. Quel a été votre rôle dans son attribution ?

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Votre question me touche beaucoup, Monsieur le rapporteur, car la probité et l'intégrité sont ce que j'ai de plus cher. Ma maman m'a transmis ces valeurs et m'a appris que l'honneur d'un homme est ce qu'il a de plus précieux.

Mais je vais répondre très précisément à cette mise en cause de ma vie privée. Ma compagne dirige une fondation reconnue d'utilité publique par les services du Premier ministre, qui agit notamment dans le financement d'associations et de foyers pour les femmes victimes de violences. Nous séparons depuis très longtemps nos activités professionnelles. Elle fait un travail difficile et admirable qu'à titre personnel, je n'aurais pas le courage de faire.

J'ai été mis en cause en 2016 par un syndicat qui me reprochait un partenariat de 7 000 euros avec une association dans laquelle ma compagne était, à l'époque, bénévole. J'ignorais totalement l'existence de ce partenariat. Le syndicat m'a poursuivi au tribunal pendant deux ans et, le 5 décembre 2017, le tribunal de Paris a déclaré cette plainte complètement nulle.

Vous savez, Monsieur le rapporteur, j'attache une importance toute particulière à la lutte contre les conflits d'intérêts, ainsi qu'à l'éthique et à la transparence. Ce sont même les raisons d'être de mon action dans la sphère publique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela me permet de rappeler que, quel que soit leur groupe politique, les députés respectent – ou devraient respecter – les décisions de justice, en l'occurrence celle de la onzième chambre correctionnelle du tribunal de Paris.

M. Philippe Ballard (RN). Je précise que j'ai été journaliste pendant quarante ans, dont six passés dans le service public.

Vous sentez-vous responsable lorsque l'Arcom rappelle à l'ordre à plusieurs reprises, pour des manquements liés à l'honnêteté de l'information, au pluralisme ou à l'équilibre des points de vue, plusieurs de vos émissions ? Comment réagissez-vous ? On assiste parfois à des scènes assez étranges dans « C à vous » ou « C dans l'air », où la présentatrice ne tient pas son plateau. C'est une réflexion que j'ai entendue des centaines de fois dans l'oreillette, un présentateur ou une présentatrice ayant en effet un chef d'édition et un rédacteur en chef, en régie, qui peuvent réagir lorsque les choses dérapent sur le plateau.

Il est également étonnant que, lorsqu'elle reçoit Matthieu Pigasse – ce qui est son droit le plus strict –, Caroline Roux le présente comme chef d'entreprise alors qu'il est aussi son patron, puisqu'il est celui de Mediawan.

Je ne vous demande pas le montant des bénéfices de l'investisseur américain présent dans Mediawan mais je voudrais savoir si vous connaissez leur destination. C'est en effet de l'argent public qui les sécrète : s'ils repartent aux États-Unis, on est en droit de s'interroger. Je vous rappelle, à ce sujet, que vous avez prêté serment.

Enfin, il est normal que vous n'ayez pas de carte de presse aujourd'hui, compte tenu de votre fonction mais le fait est que vous n'en avez jamais eue. Lorsque j'étais journaliste, j'ai eu des directeurs de l'information comme Olivier Mazerolle ou Thierry Thuillier : c'étaient des professionnels reconnus, au profil neutre, qui connaissaient le travail des journalistes. Quant à vous, vous n'avez jamais été journaliste et vous assumez votre profil politique – je n'ai rien à y redire –. N'est-il pas un peu incongru cependant d'avoir à votre place, pour fabriquer de l'information, quelqu'un qui n'a jamais eu de carte de presse ? C'est quelque chose qui ne s'improvise pas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le directeur a déjà répondu à cette question, qui avait été posée par Monsieur le rapporteur…

M. Guillaume Kasbarian (EPR). Je ne vous interrogerai par sur votre curriculum vitæ (CV), ni sur votre expérience professionnelle. Je ne suis pas sûr, d'ailleurs, que les responsables politiques soient toujours les mieux placés pour le faire. Certains d'entre eux aspirent même à la fonction suprême alors qu'ils n'ont jamais dirigé le moindre ministère, la moindre collectivité, le moindre service public, ni la moindre entreprise, jamais conquis le moindre client, jamais embauché le moindre salarié et jamais gagné le moindre euro de bénéfice. Pourtant, ils s'imaginent président de la République ! Que chacun regarde donc son CV avant de donner des leçons sur celui des autres !

M. Philippe Ballard (RN). Certains ont fait tout ça mais ont quand même planté le pays !

Guillaume Kasbarian (EPR). Je voudrais, Monsieur Sitbon-Gomez, vous parler du modèle économique de France Télévisions, qui affiche une ambition de rayonnement à l'international, dans un contexte de concurrence forte avec les groupes privés et les grandes plateformes mondiales.

Contrairement à des acteurs comme Canal + ou comme les grandes plateformes, France Télévisions dispose de marges très limitées en matière de croissance externe, d'acquisitions ou d'investissements internationaux. La Cour des comptes a pointé l'impasse financière dans laquelle vous êtes et votre présidente a reconnu l'inadéquation croissante entre vos missions et vos moyens. Pourtant, les réponses apportées semblent toujours converger vers une même solution implicite qui ne me satisfait pas vraiment : davantage de financements publics.

Le contraste est frappant avec nos voisins européens. La BBC génère près d'1 milliard d'euros de recettes commerciales sans publicité et la ZDF développe également des revenus propres significatifs, France Télévisions restant quant à elle très loin de ces niveaux. Quelles sont vos marges de manœuvre réelles sur le modèle économique ? Quels leviers – partenariats, coproductions, exportation de formats, valorisation des marques, exploitation de catalogues sur des plateformes numériques – actionnez-vous aujourd'hui pour que le modèle économique de France Télévisions ne repose pas sur l'augmentation de la dépense publique ? Quels sont les moyens humains, financiers et organisationnels que vous y consacrez ? Le cas échéant, qu'est-ce qui vous empêche de mobiliser ces leviers ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je regrette que cette commission d'enquête tourne au ridicule du fait des insinuations et approximations systématiques du rapporteur, qui marie bizarrement la casuistique et le maccarthysme. Il vient de découvrir que les élites sont assez endogènes en France. C'est effectivement le cas, mais il ferait mieux d'étudier la sociologie : nous gagnerions du temps.

Pour ma part, je préfère m'en tenir aux faits sans vous reprocher votre parcours car nous ne l'avons pas fait pour d'autres auditionnés. Je voudrais signaler d'ailleurs que nous avons demandé l'audition de Gérard Larcher. Par ailleurs, si le rapporteur a des doutes quant à des emplois fictifs, il lui suffit de consulter les agendas et les procès-verbaux de France Télévisions. Il fera ainsi preuve de rigueur, et cela fera gagner du temps à tout le monde.

Ma première question porte sur une révélation du *Canard enchaîné* : l'interview de Monsieur Bardella par Madame Salamé dans l'émission « Quelle époque ! » a été réduite. Certains extraits prévus n'ont pas été diffusés et certaines questions ne lui ont pas été posées. C'est apparemment un choix de la production, et probablement un manquement aux obligations journalistiques. Quelle est votre appréciation de ce type de manquement ? Cherchez-vous à les comprendre ? Interrogez-vous la production à ce sujet ?

Pouvez-vous me dire, par ailleurs, si France Télévisions a bien reçu une première notification de l'Arcom qui la relaxerait, si je puis dire, concernant le numéro de « Complément d'enquête » consacré au Sénat ? Une deuxième notification est-elle ensuite arrivée ? Par ailleurs, a-t-il été envisagé de ne pas diffuser le numéro concernant CNews ? Pourquoi avez-vous décidé de le raccourcir ? Qui a participé à la décision ? Plus précisément, le secrétaire général y a-t-il pris part ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci pour vos conseils précieux, Monsieur Saintoul, vous qui avez été rapporteur d'une commission d'enquête qui concernait également l'audiovisuel… Quand on est rapporteur d'une commission portant sur des sujets complexes, on s'efforce d'être mesuré dans ses interventions et dans les critiques que l'on adresse aux uns et aux autres.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Dans une commission d'enquête, les parlementaires sont censés enquêter – le rapporteur plus particulièrement, aidé du président – et chercher à établir des vérités pour améliorer les choses, au service du pays et du peuple.

J'ai le sentiment que, davantage que dans une commission d'enquête, nous sommes de plus en plus dans un tribunal, avec des procureurs qui ne veulent pas réformer mais tuer le service public. « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose. » ! Des mensonges, aujourd'hui, il y en a eu un paquet. L'acte d'accusation est déjà écrit, le verdict presque déjà prononcé : France Télévision est trop chère, trop partiale et, en plus, elle est dirigée

par des gens qui n'ont aucune compétence ! Je remercie mon collègue d'avoir souligné que ce commentaire est savoureux venant de personnes qui soutiennent, pour la magistrature suprême, des trentenaires n'ayant eu que des emplois quasiment fictifs – et appartenant, de surcroît, à des partis ayant détourné de l'argent public et ayant été condamnés en première instance pour cela – .

La blague, ça suffit ! Le service public doit mieux fonctionner, avec davantage de transparence et d'éthique. Pouvez-vous nous éclairer sur le rôle des responsables de la déontologie et de l'éthique au sein du service public, et nous indiquer la façon dont vous allez les conforter, pour améliorer ces points ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous les avons auditionnés : il fallait venir !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur a une responsabilité particulière, mais chaque groupe politique en a une également – plusieurs n'étaient pas représentés lors de la précédente audition –.

En tout état de cause, nous ferons de cette commission d'enquête ce que nous aurons décidé d'en faire.

M. François-Xavier Ceccoli (DR). Monsieur le directeur, permettez-moi d'aborder un sujet un peu moins politique.

Pour de nombreux Français – dont je fais partie –, l'attachement profond au service public audiovisuel, et à France Télévisions en particulier, se fonde sur le rôle irremplaçable des antennes régionales. En matière d'information de proximité, de valorisation des territoires, mais aussi de diffusion et de transmission des cultures et des langues régionales, France Télévisions apporte une plus-value réelle, que le secteur privé ne pourrait assumer avec le même niveau d'exigence et de qualité. Cette activité est sans doute déficitaire : le service public prend là tout son sens et se distingue clairement. Les chiffres de l'audimat sont les meilleures preuves de cet attachement : les parts de marché des journaux télévisés (JT) régionaux du soir frôlent les 20 %, alors que la concurrence est rude sur ce segment.

Dans un contexte budgétaire que chacun sait contraint, marqué notamment par la disparition il y a quelques années d'importantes recettes publicitaires, des choix et des arbitrages doivent être opérés. Existe-t-il, au niveau national, une volonté clairement affirmée de préserver les antennes régionales de France Télévisions ? En raison de leur utilité démocratique, culturelle et territoriale, et parce qu'elles incarnent l'ambition du service public pour les territoires, leur maintien se justifie peut-être davantage que celui d'autres programmes.

M. Erwan Balanant (Dem). Monsieur Sitbon-Gomez, vous avez rappelé le rôle important que joue France Télévisions dans la création audiovisuelle française.

Monsieur le rapporteur, vous semblez soudain vous y intéresser – ce qui est une bonne chose –. Permettez-moi de vous rappeler que d'après le droit commercial français et contrairement à ce que vous avez dit précédemment, la nationalité d'une entreprise est déterminée par son siège social et non par la composition de son capital. Mediawan est une société française, installée en France et y travaillant. Elle possède certes des capitaux étrangers, mais elle fait travailler plusieurs productions françaises. Nous devons nos succès internationaux – comme celui du loup de la publicité pour Intermarché, pour ne parler que du plus récent – à notre tissu de petits producteurs. Je tiens à rappeler l'importance de France Télévisions dans le

secteur audiovisuel, que je connais un peu. Son écroulement signerait la disparition de la production audiovisuelle française ; en plus d'être un drame humain, ce serait un véritable drame économique.

Comment continuer à soutenir la production audiovisuelle française et le réseau des producteurs, répartis dans tout le territoire et fournissant un nombre considérable de reportages et de documentaires pour les antennes régionales de France 3 ? Au-delà des chiffres, que vous nous rappellerez, alors que la création culturelle est soumise à l'influence des Gafam, du numérique et de l'intelligence artificielle, comment conserver notre souveraineté intellectuelle et culturelle, qui nous permettra de soutenir notre souveraineté au sens large ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Avant tout, je tiens à rassurer M. Sitbon-Gomez : nous sommes nombreux à penser qu'il est plutôt rassurant de voir un homme jeune réussir par son travail dans un domaine professionnel dans lequel il n'avait pas d'expérience.

Par ailleurs, avoir été un militant politique ne doit pas être un handicap ou un motif de discrimination. Au contraire, il y a quelque chose de grand et d'enrichissant dans le militantisme politique, que l'on peut ensuite mettre au service d'une cause professionnelle. De plus, on a le droit d'avoir plusieurs vies professionnelles – certains de nos collègues nous en montrent l'exemple. Cette critique ne me semble guère pertinente.

Ma question est d'ordre budgétaire. Tout d'abord, contrairement à ce qui a été dit, il n'y a pas d'hypertrophie du service public audiovisuel : rapporté au nombre d'habitants, il coûte trois fois moins cher qu'en Suisse, 40 % moins cher qu'en Belgique et 30 % moins cher qu'au Royaume-Uni. Il y a néanmoins un problème budgétaire. En dix ans, les effectifs ont diminué de 12 %, ce qui n'est pas rien ; compte tenu des tensions budgétaires, j'aimerais avoir des précisions sur ce qui adviendra au cours des prochaines années.

Cependant, ma principale inquiétude concerne la création audiovisuelle : lorsque l'on voit ce que représente France Télévisions pour l'animation, les documentaires et la fiction, il y a de quoi se faire du souci. La régulation budgétaire risque de finir par entraver sérieusement le déploiement de la création audiovisuelle à laquelle nous tenons tant, dans un contexte de forte concurrence avec les *majors* américaines.

Nous n'avons pas parlé de financement et de budget, alors que c'est peut-être l'un des sujets les plus importants de cette commission d'enquête – bien plus que le CV de M. Sitbon-Gomez –.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en venons aux questions individuelles.

M. Christopher Weissberg (EPR). Monsieur le directeur, vous avez parlé de vivre ensemble et de voir ensemble comme autant de missions fondamentales du service public – on pourrait y ajouter entendre ensemble –.

Ma circonscription rassemble les Français installés au Canada et aux États-Unis. Au Canada, pays composé de plusieurs nations fortes, dont le Québec, l'audiovisuel public joue un rôle central de cohésion nationale. Radio-Canada, avec sa programmation bilingue et pluraliste, contribue à l'unité du pays ; lorsque ses budgets ont diminué, dans les années 1980-1990, le Québec a failli quitter la fédération. Depuis que le Canada a renforcé son audiovisuel public, les mouvements séparatistes ont reculé.

Aux États-Unis, il se passe exactement l'inverse : l'extrême droite trumpiste a fait du démantèlement du service public, PBS et NPR en tête, une obsession, allant jusqu'à mettre totalement fin à son financement. Parallèlement, Rupert Murdoch a bâti un empire médiatique structuré, imité aujourd'hui, monsieur l'inquisiteur – pardon, Monsieur le rapporteur –, par votre ami et allié Vincent Bolloré.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Non, mais c'est n'importe quoi…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le député, vous êtes libre de vos paroles et je ne reviens pas sur le terme d'« inquisiteur » dont vous avez qualifié le rapporteur, mais vous ne pouvez le mettre personnellement en cause en le qualifiant d'ami de Vincent Bolloré.

M. Christopher Weissberg (EPR). Désolé, c'était un lapsus !

Ces deux exemples démontrent que l'audiovisuel public est un outil politique majeur, au sens noble du terme ; c'est un outil de cohésion, quand les médias privés sont souvent guidés par des logiques d'opinion et de polarisation. Dans ce contexte, comment exercez-vous vos missions ? Votre rôle dans le financement des productions audiovisuelles est central ; alors que votre fonctionnement s'apparente un peu à celui d'un guichet unique, comment parvenez-vous à garantir la collégialité des décisions et la pluralité des productions françaises ?

Mme Céline Calvez (EPR). Monsieur le directeur, la publicité a-t-elle sa place sur vos antennes et sur leurs extensions numériques ? Considérez-vous que l'expérience, notamment numérique, offerte par France Télévisions correspond à ce que l'on peut attendre de l'audiovisuel public ? Pouvez-vous affirmer que la maximisation des ventes de publicité n'a aucune influence sur le choix de la programmation de France Télévisions ?

Par ailleurs, avez-vous déjà constaté des interventions – la vôtre, celle de la présidence ou, plus largement, de la direction de France Télévisions – dans les choix éditoriaux des émissions et leurs prolongements sur les réseaux sociaux, qu'il s'agisse de productions internes à France Télévisions ou de magazines d'actualité produits par des sociétés de production indépendantes ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). En tant que responsable de la qualité des programmes, j'aimerais vous interroger au sujet de « L'événement », présenté comme une émission de débat politique reprenant le modèle des débats présidentiels ; tous les partis n'y sont pas conviés, ce qui soulève des interrogations. Nous avions d'ailleurs demandé à France Télévisions pourquoi les représentants de La France insoumise, pourtant premier parti de gauche, n'y étaient pas invités, sans obtenir de réponse. Comment expliquez-vous cet oubli ?

À cette absence s'ajoutent les sondages truqués publiés par France Info, corrigés ensuite, mais présentant toujours des erreurs : le sort semble s'acharner sur les mêmes. À force, on a du mal à croire au hasard.

Par ailleurs, quel est votre avis sur Mediawan ? Ne craignez-vous pas que son quasi-monopole sur les programmes de France Télévisions constitue une forme de privatisation de l'audiovisuel public ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, qui a quelques questions complémentaires je crois, et je vous laisserai ensuite répondre d'un bloc Monsieur Sitbon-Gomez.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour répondre à quelques mises en cause, j'en conviens, on peut exercer une autre activité professionnelle après avoir milité dans un parti politique mais il est légitime de poser des questions sur l'expérience professionnelle du numéro 2 de France Télévisions, qui a eu comme unique employeur préalable un parti politique. Il est ici question d'une entreprise qui doit observer des principes de neutralité, d'impartialité, d'honnêteté et de pluralisme.

Le monde professionnel est vaste : les compétences acquises dans le militantisme politique permettent de travailler dans bien d'autres entreprises et ne conduisent pas nécessairement à être propulsé au poste de numéro 2 d'une entreprise garante de ces principes. Voilà la raison de mes premiers questionnements et je remercie Monsieur le directeur d'y avoir répondu.

Je voudrais vous interroger au sujet du climat social et des conditions de travail à France Télévisions, qui font l'objet de critiques. Un rapport, commandé par le CSE (comité social et économique) et publié en octobre 2025, décrit un climat de travail brutal, une organisation verticale, autoritaire et élitiste, des inégalités de traitement et de fortes tensions. Ainsi, lorsque le présentateur Samuel Étienne a exprimé sa déception à la suite de l'arrêt de l'émission « Questions pour un champion » en semaine, vous lui avez répondu, par articles de presse interposés, « *Je trouve qu'il fait bien son travail d'animateur, mais je ne connais pas son talent en tant que directeur des programmes* ». Il s'est ému de cette sortie, qui illustre peut-être cette organisation verticale, autoritaire et élitiste. Quel est votre sentiment quant au climat social à France Télévisions ? Quelles sont vos préconisations pour l'améliorer ?

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Plusieurs d'entre vous m'ont interrogé sur le modèle économique de l'audiovisuel public. Ce sujet me tient particulièrement à cœur, au moment où France Télévisions est en train d'adopter son budget pour l'année 2026.

Le secteur audiovisuel génère une valeur ajoutée de 12 milliards et représente 500 000 emplois ; il pèse davantage que le secteur automobile. La télévision compte pour 175 000 emplois et une valeur ajoutée de 6 milliards. Dans ce secteur, France Télévisions joue un rôle considérable, trop souvent absent des débats budgétaires. Pour chaque euro de valeur ajoutée de France Télévisions, 2,4 euros additionnels sont injectés dans notre économie – un coefficient multiplicateur de 3,4 –. Un quart du PIB provient de la filière audiovisuelle et du cinéma, qui sont irrigués par France Télévisions – dont vous votez les crédits. On parle souvent des 8 932 ETP (équivalents temps plein) de France Télévisions – ils étaient plus de 10 000 lorsque j'ai intégré le groupe –, mais on parle moins des 62 000 ETP indirects ; chaque emploi direct en induit cinq autres en dehors du groupe, dans le secteur privé.

Par ailleurs, nous sommes le premier acteur de la décentralisation du paysage audiovisuel. Monsieur le rapporteur, la région de Vendargues nous tient tous les deux à cœur ; France Télévisions y a installé ses studios – j'avais été chargé des repérages –, qui sont désormais les meilleurs du pays. La chambre de commerce et d'industrie locale estime que cette installation a entraîné 70 millions d'euros de retombées économiques pour la région, sans compter les effets indirects – tourisme, restauration, etc. – Ces studios emploient plus de 3 000 collaborateurs et ont créé des emplois locaux, au bénéfice de toute la région – et ça continue –. Pour France Télévisions, ces studios et les milliers d'emplois créés sont une fierté.

Le rôle central que nous jouons dans la filière est menacé par la diminution de nos crédits. Lorsque Delphine Ernotte est arrivée à la tête de France Télévisions, l'engagement financier dans la création audiovisuelle s'élevait à 390 millions par an ; elle l'a porté à

440 millions, alors même que des économies nous étaient demandées. À la demande de l'État, le conseil d'administration s'apprête ce matin à abaisser ce montant à 400 ou 420 millions, ce qui aura d'énormes conséquences dans les territoires, pour les sociétés de production indépendantes et pour les emplois, au moment même où la vague de l'intelligence artificielle menace de détruire des milliers d'emplois créatifs. Les industries créatives et culturelles françaises sont l'une des plus grandes richesses de notre pays. Nous avons besoin de votre soutien pour que les étudiants des écoles de journalisme, de cinéma et d'animation puissent demain trouver du travail.

France Télévisions travaille avec un réseau de producteurs et je ne souhaite pas que l'un d'entre eux détienne un monopole. Mediawan représente 11 % de notre chiffre d'affaires : nous en sommes loin. Je souhaite qu'il soit encore possible, demain, de créer en France des sociétés de production indépendantes, qui pourront collaborer avec le service public ; c'est ce à quoi je m'engage quotidiennement.

Monsieur Weissberg, vous vous interrogez sur mon rôle : il consiste à faire travailler tout le monde de façon collégiale. Les conseillers des unités de programme sélectionnent les projets les plus intéressants parmi des milliers de propositions soumises par les producteurs. Les projets ainsi sélectionnés sont ensuite examinés par un comité éditorial composé de cinq directeurs. Une fois validés, ils sont transmis à la direction de la production – qui ne dépend pas de moi –, qui négocie les contrats. Si le budget dépasse 500 000 euros, le comité d'investissement des programmes (CIP) valide collégialement l'investissement. Au-delà de 2 millions d'euros, la signature de la présidente est nécessaire ; au-delà de 10 millions d'euros, le conseil d'administration est décisionnaire. Cette organisation a été instaurée à la suite du rapport de la Cour des comptes de 2015.

Madame Calvez, vous m'avez interrogé sur la place de la publicité. Je n'ai pas d'avis particulier à ce sujet, mais la réduction des crédits de 65 millions d'euros m'a amené à décider, il y a quelques semaines, d'augmenter de 50 % les recettes en matière de publicité numérique. Je préfère vous le dire clairement : la diminution de la subvention publique entraîne nécessairement une hausse des recettes commerciales ; certains téléspectateurs de France.tv seront moins satisfaits.

Cela m'amène à votre question, Monsieur Kasbarian. Je crois au développement des recettes commerciales, parce que je veux que France Télévisions soit plus forte dans la production. Le chiffre d'affaires de France.tv studio est passé de 30 millions d'euros à une centaine désormais. Nous devons travailler avec des start-up et des producteurs indépendants, mais nous sommes plus corsetés que ne l'est la BBC.

Monsieur Ballard, vous connaissez bien le métier de journaliste – je vous remercie d'ailleurs d'être venu sur le plateau de « Complément d'enquête » il y a quelques semaines –. Nos règles sont simples. Mon métier, ce n'est pas de fabriquer de l'information – je ne sais pas élaborer un sujet, un conducteur ou une émission –, c'est d'encadrer les professionnels avec lesquels je travaille. Je suis certain que lorsque vous étiez journaliste à la télévision, tous les encadrants n'étaient pas titulaires d'une carte de presse. À France Télévisions, certains journalistes sont de très bons managers et tous les managers ne sont pas journalistes.

Les mises en garde de l'Arcom sont essentielles, tout comme ses avis ; nous en tenons compte, quelle que soit l'erreur déontologique signalée. Quant à l'investigation, au sujet de laquelle vous m'avez interrogé, monsieur Saintoul, ma position est très claire : il faut respecter le contradictoire. Quand nous sommes saisis par l'Arcom d'une demande de respect du

contradictoire quelques heures avant la diffusion d'un programme, nous demandons aux équipes de journalistes d'y répondre favorablement. Je ne saurais vous dire si Monsieur Tardieu était autour de la table ce jour-là, car j'étais au téléphone, chez moi, en train de préparer le dîner pour mes enfants. Il me semble normal que Monsieur Tardieu, en tant que secrétaire général, puisse intervenir dans cette discussion : il est responsable de la direction juridique et, à ce titre, des relations avec l'Arcom.

L'émission « Quelle époque ! » est enregistrée à l'avance et montée : on tourne plus de trois heures d'émission, mais on en diffuse moins de deux. Chaque semaine, des séquences sont coupées : c'est le principe même de ce type de format, inventé par Madame Barma et Monsieur Ardisson il y a de nombreuses années.

Madame Soudais, le programme « L'événement » relève de la responsabilité du chef du service politique. De manière générale, nous veillons à ce que tout le monde soit invité dans les émissions politiques ; Madame Guetté et Monsieur Mélenchon ont été invités, mais je vous laisse approfondir ce sujet avec la direction de l'information.

Madame Hadizadeh, vous m'avez interrogé sur les moyens relatifs à la déontologie et à l'éthique ; Monsieur Martinetti reviendra sur nos projets de consolidation. Depuis 2015, nous avons démultiplié nos chartes éthiques et déontologiques notamment en matière d'achats de programmes, dans le respect de la rédaction. Nous avons encore des défauts : nous ne communiquons pas assez auprès du public à propos de notre exigence de transparence et de la rectitude que nous attendons de nos collaborateurs. Pas un journaliste de France Télévisions n'ignore les règles – c'est notre mantra –. Nous n'expliquons pas suffisamment comment nous fabriquons l'information, nous manquons de transparence en la matière. Nous devons mobiliser suffisamment de moyens pour effectuer les contrôles.

Monsieur le rapporteur, je partage votre préoccupation s'agissant du climat social. En moins de dix-huit mois, l'entreprise a subi des coupes budgétaires de l'ordre de 200 millions. Lorsque Monsieur Candilis était responsable des programmes, son budget pour les programmes nationaux s'élevait à 1,75 milliard d'euros ; le budget qui vient d'être voté s'élève à 868 millions. Il n'y a pas beaucoup de chaînes de télévision, ni même d'entreprises en général, qui ont connu des coupes budgétaires de cette ampleur et qui ont dû réduire le nombre de postes dans cette proportion. Cette réalité économique pèse sur les effectifs, mais nous procédons toujours avec le plus grand respect pour les salariés.

Quant au « Complément d'enquête » consacré au Sénat, nous avons reçu une plainte du Sénat mais nous n'avons pas reçu de notification de l'Arcom. Celle-ci a publié une information sur son site internet, qui a été vue par l'un de nos collaborateurs, mais nous n'avons rien reçu avant la mise en garde de l'Arcom, il y a une dizaine de jours.

M. Philippe Martinetti. Le traitement de l'information de proximité est l'un des antidotes les plus puissants à la défiance. En 2020, France 3 a consacré 20 000 heures d'antenne aux programmes régionaux ; nous en sommes cette année à plus de 46 000 heures. L'augmentation du temps d'antenne pour les programmes régionaux conforte l'écosystème de production en région : celui-ci rassemble plus de 370 contractants et se décline en emplois et en compétences associées. Nous avons l'ambition de poursuivre et d'amplifier cette démarche. Nous produisons 250 films documentaires par an. Il y a un an, nous avons augmenté de 50 % le financement des documentaires régionaux, qui sont essentiels à la structuration de cet écosystème.

Vous avez évoqué les audiences des éditions d'information de proximité – « Ici 12/13 » et « Ici 19/20 » –. Ces éditions résultent d'une transformation majeure, éditoriale et culturelle, de l'information diffusée par France Télévisions. Il y a trois ans, sous l'impulsion de la présidente, nous avons inversé le modèle d'information : il y a désormais quarante-huit éditions d'information de proximité, intégralement pensées et pilotées par les vingt-quatre rédactions locales. Outre l'information de proximité, qui constitue le cœur de leur activité, ces éditions présentent des informations nationales et internationales. Les deux éditions touchent 4,7 millions de téléspectateurs par jour.

Nous allons conforter et renforcer ce mode de fonctionnement, parce qu'à l'heure des fausses informations et de l'irruption de l'intelligence artificielle dans le traitement de l'information, il nous semble que l'information de proximité, produite par des journalistes vivant aux côtés des citoyens, doit être une priorité.

Enfin, comme l'a annoncé la présidente Delphine Ernotte lors de son audition, nous allons créer une direction de la vérification, de l'éthique et de la transparence, dès le mois de janvier. Celle-ci pilotera la stratégie globale de vérification et de déontologie de l'entreprise. Elle a pour ambition de veiller à l'application stricte des différentes chartes et procédures existant au sein de France Télévisions. Il s'agit d'être réactif et aussi précis que possible en cas de controverse ou d'erreur. Afin d'appliquer ces principes d'éthique et de responsabilité avec encore plus de force, la création de cette direction, qui sera commune à l'ensemble des contenus du groupe, nous semble essentielle.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie tous les deux pour votre venue et pour avoir ainsi répondu à nos questions. La séance est levée.

La séance s'achève à treize heures trente.

———

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, M. François-Xavier Ceccoli, M. Christian Girard, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, M. Guillaume Kasbarian, M. Emmanuel Maurel, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian, Mme Caroline Yadan

Assistait également à la réunion. – M. Christopher Weissberg

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de M. Patrick Cohen, journaliste 2

– Présences en réunion 35

Jeudi
18 décembre 2025
Séance de 14 heures 30

Compte rendu n° 13

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

La commission auditionne M. Patrick Cohen, journaliste.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous voici réunis pour la troisième audition de cette journée, qui va nous permettre d'auditionner Monsieur Patrick Cohen, que je remercie d'être présent devant notre commission. Je veux le dire d'emblée, vous n'êtes pas ici dans un tribunal, vous n'êtes pas devant des juges. Nous ne sommes pas là pour vous juger ou pour vous sanctionner, mais pour vous poser des questions, pour comprendre et certainement pas pour vous jeter en pâture. Ce n'est pas le rôle de cette commission. Nous devons préserver l'honneur des personnes que nous auditionnons.

Nous vous entendons notamment en raison d'une vidéo qui a été diffusée sur les réseaux sociaux. Je conteste la méthode, mais cette vidéo a suscité l'émoi des Français et d'une partie des responsables politiques, qui se posent des questions. Je ne doute pas que M. le rapporteur reviendra sur cette vidéo et que nos collègues membres de cette commission feront de même, mais je ne souhaite pas que ce soit l'unique thème du jour. Vous êtes un journaliste de télévision et de radio. Vous avez interviewé nombre de personnalités, y compris politiques, et c'est également sur votre conception du travail de journaliste et sur la mise en œuvre des exigences de pluralisme, d'impartialité et d'indépendance que nous souhaitons vous auditionner.

J'invite mes collègues à poser, bien entendu, toutes les questions qu'ils souhaitent, le moment venu, mais je pense qu'au vu de votre longue expérience de journaliste cette commission gagnerait à vous interroger aussi sur des sujets plus larges. Je rappelle que vous êtes passé par RTL, Europe 1 et France Inter. On vous connaît également comme chroniqueur à la télévision, notamment sur France 5 dans l'émission « C à vous », et vous aviez précédemment travaillé à France 2 et Canal +.

Je vais vous demander, comme à chaque personne auditionnée devant cette commission d'enquête et ainsi que les textes l'imposent, de déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations.

Je rappelle aussi que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais vous demander de lever la main droite et de dire « *je le jure* ».

(M. Patrick Cohen prête serment.)

M. Patrick Cohen, journaliste. Je n'ai pas d'autres liens d'intérêt que des collaborations passées avec certains ici, Aymeric Caron, dont j'ai été le collègue à Europe 1, mais je crois qu'il a dit qu'il quittait cette commission, et le député Philippe Ballard, avec qui j'ai travaillé pendant deux ans à France Info. J'espère que leur indulgence ne sera pas suspecte.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise pour ma part que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024, que j'ai représenté l'Assemblée nationale au conseil d'administration de Radio France de 2022 à 2024 et que j'ai été corapporteur, avec ma collègue Virginie Duby-Muller, de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public.

Monsieur Cohen, je vous laisse la parole pour votre intervention liminaire.

M. Patrick Cohen. Je vais commencer, même si vous l'avez déjà fait, Monsieur le président, par une brève présentation. Je suis journaliste depuis près de quarante ans. J'ai fait l'essentiel de ma carrière à la radio, pour moitié dans le public et pour moitié dans le privé : treize ans à RTL, six ans à Europe 1 et une vingtaine d'années à RFI, France Info, France Inter, France Culture et, à la télévision, à France 5. J'ai pratiqué à peu près tous les métiers du journalisme : reportages, flashs, journaux, interviews, émissions médicales, émissions politiques, libre antenne, débats d'idées, présentation de tranches d'information, papiers d'analyse et éditoriaux. J'ai parfois exercé des responsabilités, mais sans jamais quitter l'antenne.

Encore aujourd'hui, toute mon activité professionnelle est tournée vers l'écriture et la diffusion de contenus, le matin sur France Inter, le soir dans l'émission « C à vous », sur France 5, et régulièrement sur LCP-AN (La Chaîne parlementaire-Assemblée nationale), dans l'émission Rembob'INA. Tout est public, tout est accessible. Vous pouvez retrouver sur les sites de Radio France, de France Télévisions et même d'Europe 1 des milliers d'heures de matinales, d'interviews et d'émissions en tout genre. Mais je sais par avance que vos interrogations, vous l'avez mentionné, porteront en priorité sur les quelques dizaines de secondes d'une vidéo tournée à mon insu et dans laquelle je ne dis rien, ou presque.

Bien que je considère qu'un journaliste n'est responsable et redevable que de ce qu'il dit, écrit et publie, bien que l'impartialité ne se mesure pas dans les bistrots ni dans les chambres à coucher, ou alors c'est qu'on a basculé dans un autre régime politique, et nonobstant le fait que ces vidéos font l'objet de trois procédures judiciaires distinctes, je répondrai à vos questions et à l'émotion, incontestable, suscitée par ces images. Émotion amplifiée par une opération de propagande sans limite, visant à dénigrer, à détruire le service public que je représente.

Deux chiffres à cet égard : l'affaire dite « Legrand-Cohen » a fait l'objet en deux semaines sur l'antenne de CNews, du 6 au 20 septembre dernier, de 853 séquences, et dans les trois premiers jours, entre le 6 et le 9 septembre, la vidéo a tourné 181 fois sur la même chaîne, dite d'information, qui ne s'est occupée de rien d'autre, tout cela sans une once de contradictoire et avec des bandeaux parfois mensongers, comme, le 8 septembre, « *Legrand et Cohen veulent s'occuper de Dati* », phrase qui a encore été répétée ces derniers jours sur les antennes d'Europe 1 et de CNews et hier, ici même, par M. le rapporteur lorsqu'il interrogeait la présidente de Radio France, mais qui n'a jamais été prononcée et ne figure pas dans ces vidéos ; c'est donc un mensonge.

Quel était l'objet de ce rendez-vous ? Mon métier est d'éclairer l'actualité, politique ou autre, et entre chaque intervention, puisque je parle à heures fixes, de nourrir mon information et ma réflexion en lisant, beaucoup, et en échangeant avec des élus, des responsables politiques, souvent au téléphone, parfois autour d'un café ou au cours d'un déjeuner, comme le font tous les journalistes politiques et tous les ministres et responsables politiques. Je ne vous apprends rien, mesdames et messieurs les députés, vous qui sortez peut-être, encore que vous n'ayez pas eu beaucoup de temps à la pause de midi, d'un café-presse. Mais aux citoyens, auditeurs ou téléspectateurs qui ont pu être surpris ou choqués par ces pratiques, je dis simplement ceci : imagine-t-on des spécialistes de la santé ne pas rencontrer des médecins, ou des journalistes chargés des crimes et délits ne pas voir des policiers ?

Ce jour-là, le 7 juillet, il s'agissait d'un café – 5,80 euros pour deux cafés, payés de ma poche –, à l'occasion d'un rendez-vous que nos deux interlocuteurs politiques avaient sollicité, pas tellement pour nous livrer des informations mais pour discuter d'un positionnement, d'une

stratégie que nous avions l'un et l'autre assez vivement critiquée. Thomas Legrand, dans un édito de *Libération*, avait parlé de la « gauche Donut », du nom de ce beignet qui a un trou au milieu, comme image du vide politique que représente le PS (Parti socialiste) actuel. Pour ce qui me concerne, dans un édito du 25 avril sur France Inter, j'avais fait ce constat : « [L]*es socialistes d'aujourd'hui ne se parlent qu'à eux-mêmes.* […] *Avez-vous déjà entendu le* [PS] *débattre du fond ?* » Le 6 juin, après le vote des adhérents, la stratégie étant floue au PS et l'avenir incertain, je disais qu'Olivier Faure « *peut* […] *se contenter d'être l'homme le plus riche du cimetière* » ; puis, le 16 juin, « *un congrès pour rien ?* […] *La gauche non mélenchoniste, qui ne sait pas où elle habite, n'ira pas toquer au Parti socialiste* ». Vous conviendrez que, pour ce qui est de la collusion avec le PS, on peut sûrement faire plus et mieux, et moins fantasmatique.

Venons-en au contexte. Un peu plus de quinze jours avant ce rendez-vous, le 18 juin précisément, la ministre de la culture, Rachida Dati, m'avait sauté à la gorge dans un geste d'intimidation sans précédent de la part d'un membre du gouvernement, en direct sur le plateau de « C à vous », en me menaçant d'un article 40 – j'attends toujours – pour avoir eu le culot de l'interroger sur des paiements de 300 000 euros qu'elle aurait reçus de GDF Suez quand elle était eurodéputée. J'attends toujours la réponse mais la justice, semble-t-il, est en train de s'en occuper en ce moment même. Et je vous jure que Thomas Legrand et moi-même n'y sommes strictement pour rien ! À la suite de cet incident, Thomas Legrand avait signé un billet dans *Libération* disant « *Dati fait du Trump* ». Pour ma part, je me suis abstenu de faire le moindre commentaire, où que ce soit. Je n'avais d'ailleurs écrit aucun édito consacré à Rachida Dati depuis son retour au Gouvernement.

Je vous dis tout cela pour éclairer la phrase qui fait couler tant de salive et qui a joué un rôle quasiment constitutif pour votre commission d'enquête : « *Patrick et moi, on fait ce qu'il faut pour Dati.* » Thomas Legrand vous expliquera tout à l'heure ce qu'il a fait – du journalisme –. De mon côté, c'est la même chose. Je n'ai rien fait d'autre que mon métier, c'est-à-dire poser une question légitime sur les affaires judiciaires de la ministre, et je ne m'en suis pas « occupé », vous voyez que c'est plutôt l'inverse. Mais si on se perd sur cette phrase au point que, presque systématiquement, M. le rapporteur se sent obligé d'ajouter : on fait ce qu'il faut « *pour la faire perdre* » ou bien de dire : « *on s'en occupe* », c'est à cause du montage, qui signe la malhonnêteté de l'opération. Pourquoi, en effet, la vidéo s'arrête-t-elle net sur la dernière syllabe prononcée par Thomas Legrand ? Qu'est-ce qui se dit après, qui aurait pu donner le sens d'une phrase qui, en soi, ne veut rien dire ? On fait ce qu'il faut pour quoi donc ? Pour la faire élire, pour la faire rire, pour la faire battre, pour l'énerver ? Je ne sais pas. Et surtout, quelle est ma propre réaction à cette phrase dans laquelle je suis cité ? Est-ce que j'approuve, je proteste, j'argumente, je me lève indigné ? On ne le sait pas.

Via nos avocats, nous avons fait délivrer par voie d'huissier une sommation interpellative à *L'Incorrect* pour avoir accès à l'ensemble du matériel vidéo. Refus – ce qui n'est pas très correct –. M. de Watrigant, le directeur de *L'Incorrect*, a pourtant déclaré le 12 septembre au journal *L'Opinion* qu'il avait reçu de sa source quinze vidéos de notre conversation. Il en a publié trois. Mais alors, qu'y a-t-il dans les douze autres ? Pourquoi avoir seulement mis en ligne quelques dizaines de secondes d'un échange qui a duré à peu près une heure et demie et auquel j'ai, bien évidemment, participé ? Pourquoi avoir occulté mes propos ? Parce qu'ils ne collaient pas avec le scénario de la collusion, du complot avec les socialistes, parce qu'ils n'allaient pas dans le sens de cette manipulation ? Nous parlons d'un échange qui, je le répète, s'inscrivait dans un cadre informel et confidentiel. Mais je constate, hélas, avec la divulgation cette semaine par Europe 1 de bribes de phrase d'une conversation privée entre Thomas Legrand et Laurence Bloch, que l'espionnage déguisé en journalisme est appelé à prospérer sur les antennes du groupe Bolloré.

À la première vidéo, on pouvait croire au hasard. Là, on découvre un système, et des méthodes de barbouzes dont Pascal Praud s'est enorgueilli avant-hier en ouvrant son émission sur CNews. Je cite : « *Tout ce qu'on a dit a été enregistré, bien sûr, mais on ne peut pas le passer parce que c'est interdit.* » On ne peut pas le passer, mais on le répète quarante et une fois en deux jours sur Europe 1 et plusieurs fois hier, dans les questions de M. le rapporteur, ici même, à la présidente de Radio France.

Dois-je rappeler ici, à l'Assemblée nationale, temple de la République, que le droit au respect de la vie privée est un principe constitutionnel ? Dois-je rappeler l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « *Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance […].* » ? Voilà un exemple de ce que j'ai fait hier et qui est au cœur de mon métier : relire de grands textes en vue de les partager, diffuser de la connaissance et des informations. Et une fois encore, tout ce que je dis ou écris est accessible. Tout est transparent. Je n'organise pas de campagne clandestine. Je ne manipule pas d'algorithme. Je n'écoute pas aux portes ni dans les cafés. Je ne cherche pas à dresser les uns contre les autres. Je ne tweete pas et je ne suis présent sur aucun réseau social. Je vérifie mes informations, je travaille honnêtement et devant vous, cet après-midi, je me tiens droit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, Monsieur Cohen. Je l'ai dit hier et je le redis très clairement aujourd'hui, nous sommes attachés, en tant que députés, au respect absolu du droit à la vie privée. C'est un principe constitutionnel. Nous devons nous battre pour le respect de la vie privée de nos concitoyens et de leur intimité, ce qui ne remet pas en cause le travail des journalistes. Ils sont libres dans notre pays et ils utilisent les méthodes qu'ils souhaitent mais nous devons rappeler dans cette assemblée notre attachement absolu, qui ne souffre d'aucune limitation, au respect du droit de nos concitoyens à la vie privée. Si nous renonçons à ce combat et à cette exigence, nous contribuons à une évolution dangereuse de notre démocratie et de notre État de droit. Mais la vidéo en question a été rendue publique. Elle vous montre attablé, avec Thomas Legrand, dans un bistrot en compagnie de responsables du Parti socialiste et elle a suscité l'émoi d'une partie des Français, qui ont le sentiment d'une collusion, d'une connivence entre les journalistes en général et les politiques.

J'aimerais vous interroger sur la manière dont les journalistes politiques, dans une société polarisée médiatiquement et fracturée politiquement, peuvent mettre en œuvre à chaque instant les exigences d'impartialité et de pluralisme. La polarisation du débat public et la fracturation de la vie politique compliquent-elles l'exercice du journalisme politique ? Vous avez été chargé du suivi de nombreux groupes politiques, notamment le Front national, ce qui vous a amené à rencontrer des responsables politiques dans le cadre de votre travail. Sans penser à un parti en particulier, je serais intéressé de savoir comment vous traitez les mouvements politiques, dans quel cadre s'exerce ce travail – des déjeuners, des cafés ? –, très concrètement, afin que nos concitoyens puissent comprendre clairement ce que c'est que le travail d'un journaliste politique.

La présidente de Radio France a qualifié hier de « *fanfaronnade* » la manière dont Thomas Legrand aurait prétendu pouvoir, peut-être, influer sur la ligne éditoriale de France Inter. À supposer que ces propos traduisent une volonté de ce type – je ne suis pas là pour les commenter –, pensez-vous avoir la capacité d'influer sur la ligne éditoriale de France Inter ?

M. Patrick Cohen. Thomas Legrand ou moi-même pouvons-nous influer sur la ligne éditoriale de France Inter ? Non. Cela a été le cas les années où j'animais la matinale, où j'avais des responsabilités importantes, en ce qui concerne aussi bien les invités que l'éditorial de cette

émission, alors suivie par plus de 4 millions d'auditeurs – c'est encore plus aujourd'hui – ; et aujourd'hui, je suis responsable de mes deux minutes quarante-cinq du matin, et c'est tout. Quant à Thomas Legrand, je crois que la présidente de Radio France vous a rappelé son statut, et par ailleurs vous l'interrogerez tout à l'heure.

S'agissant des contacts avec les responsables politiques, je peux témoigner de deux choses différentes dans ma vie de spécialiste politique, même si je ne me présente pas exclusivement comme un spécialiste politique puisque j'ai traité beaucoup d'autres sujets. Dans ma vie d'éditorialiste, je suis moins en contact avec des responsables politiques que j'ai pu l'être quand j'étais reporter politique, c'est-à-dire chargé du suivi d'un certain nombre de groupes politiques. Lorsque j'étais au service politique de RTL, entre 1997 et 2005 ou 2006, j'étais chargé du suivi – ces catégories vont vous paraître bizarres – des écologistes, des Verts, du Front national et de la Corse. Le Front national m'a beaucoup occupé. C'était une couverture intense, parce qu'à partir de 1998, la dissidence mégrétiste – de Bruno Mégret contre Jean-Marie Le Pen – a énormément occupé les écrans et les esprits. J'ai couvert cette scission et la campagne présidentielle de 2002 qui a vu, le 21 avril, le candidat du Front national, Jean-Marie Le Pen, accéder pour la première fois au second tour. J'ai vécu tout cela aux premières loges en fréquentant très assidûment les dirigeants du FN de l'époque.

Je le dis en souriant à ceux qui me reprochent un café avec des responsables socialistes : je peux dresser une cartographie précise de tous les restaurants parisiens disposant d'un salon privé qui, à l'époque, acceptaient la présence de Jean-Marie Le Pen pour les déjeuners que nous avions mensuellement avec lui, au sein du groupe qui suivait l'actualité du Front national, et j'ai souvent parlé de stratégie politique avec Jean-Marie Le Pen. J'ai d'ailleurs fait au sujet du 21 avril 2002 un livre qui comportait pas mal de révélations, notamment le coup de pouce de la droite chiraquienne à la candidature de Bruno Mégret, ce qui m'a valu d'être cité et à mon livre d'être brandi à la tribune du congrès du Front national à Nice en 2003. Je le dis pour rappeler que le journalisme n'est pas là pour servir une cause.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je passe maintenant la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur Cohen, de nous accorder un long moment pour répondre à toutes nos questions.

Je commence par rappeler le contexte et les faits. Le 7 juillet dernier, comme l'ont révélé les journalistes de *L'Incorrect*, Thomas Legrand et vous avez été filmés en train de discuter avec deux cadres du Parti socialiste dans un café parisien. Il ne s'agissait pas d'un simple échange informel entre journalistes et politiques, comme il en existe tous les jours, mais d'une rencontre à caractère politique visant à définir une ligne éditoriale dans le but de désavantager une candidate aux élections municipales. Les faits, et les vidéos, ont été révélés. Thomas Legrand a déclaré : « *Nous, on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick* [Cohen] *et moi* » au sujet des élections municipales à Paris. Puisque vous m'accusez de travestir vos propos, je me permets de les rappeler en introduction de notre échange.

Votre première réaction a été de contester la méthode en dénonçant une captation à votre insu, sans autorisation. Vous êtes allé jusqu'à dire à *La Tribune Dimanche* : « *Tous les coups sont permis, c'est hallucinant. Il s'agit d'un vol de conversation privée.* » J'écoute régulièrement vos interventions, qui m'intéressent beaucoup : vous ne vous êtes jamais offusqué publiquement des méthodes employées par certains de vos confrères, comme Élise Lucet et Tristan Waleckx, qui recourent régulièrement à des caméras cachées, à des conversations enregistrées à l'insu des gens,

qu'on pourrait qualifier d'embuscades filmées, parfois même au domicile des intéressés. Au contraire, vous saluez régulièrement leur travail et son utilité dans le débat public. Je pourrais également citer les propos que vous avez tenus au sujet des méthodes employées pour enregistrer M. Wauquiez lors d'une de ses conférences à l'EM Lyon.

Monsieur Cohen, ma première question est simple. Pourquoi ces méthodes vous semblent-elles légitimes lorsqu'elles visent d'autres personnes, mais inacceptables lorsqu'elles vous visent, vous ?

M. Patrick Cohen. Je n'ai aucun souvenir d'interventions concernant les méthodes utilisées pour les émissions que vous citez. Quant à Laurent Wauquiez, il délivrait des cours, face à des étudiants. Un cadre universitaire vous semble-t-il de même nature qu'une conversation informelle autour d'un café ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous savez qu'il existe des cours magistraux et d'autres qui ne sont pas enregistrés. Le cours dispensé par M. Wauquiez, je le dis avec d'autant plus d'objectivité que j'ai un passif avec lui – je ne le porte pas personnellement dans mon cœur – et que je n'appartiens pas au même parti, était un cours confidentiel, qui n'était pas filmé.

M. Erwan Balanant (Dem) et Mme Sophie Mette (Dem). Ça n'existe pas, ça !

M. Patrick Cohen. M. Wauquiez, le jour même de ces révélations, a annoncé un dépôt de plainte, qui n'a jamais eu lieu. Nous avons annoncé, Thomas Legrand et moi – vous venez de citer mes propos dans *La Tribune Dimanche* –, un dépôt de plainte. Elle a prospéré. Le responsable de la vidéo a été entendu et le Parquet est chargé de l'enquête.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur Cohen. Je reviens sur vos déclarations au sujet de la méthode qui avait conduit à révéler les propos confidentiels que M. Wauquiez avait tenus à l'EM Lyon devant ses étudiants. Vous avez dit : « *Bien sûr, la loi dit qu'on ne doit pas enregistrer les gens à leur insu, mais il y a une démarche journalistique tout à fait légitime*. » Vous évoquiez alors une « *saine curiosité* ». Qu'est-ce qui a changé depuis 2018, monsieur Cohen, pour que cette saine curiosité ne s'applique pas à vous ?

M. Patrick Cohen. Comment se fait-il que votre curiosité ne s'étende pas à l'ensemble de la conversation que nous avons eue ce jour-là avec des responsables socialistes, et non pas seulement à quelques dizaines de secondes ? Pardon, je vais le répéter tout au long de cette discussion : je maintiens que les accusations que vous relayez résultent d'une manipulation, voire d'une falsification, et nous en ferons justice.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Cohen, j'entends que vous réclamez l'intégralité des rushs. C'est une invitation à l'égard de vos confrères de *L'Incorrect* – j'imagine qu'ils vous entendent et qu'ils les publieront probablement dans les prochains jours –. C'est votre droit. Mais vous ne m'avez pas répondu quant à la justification des méthodes de vos confrères qui ont révélé l'enregistrement visant Laurent Wauquiez. Pourquoi avez-vous changé d'avis depuis 2018 ? Est-ce lié à votre personne ?

Le 15 septembre dernier, sur le plateau de « C à vous », sur France 5, vous avez réagi pour la première fois à l'affaire vous concernant. Vous avez expliqué à propos de la vidéo, et vous le répétez devant la Représentation nationale : « *ce n'est pas une preuve, c'est un montage* ». Vous avez évoqué « *dix points de montage visibles* » et précisé avoir exigé l'intégralité des rushs en vue d'un constat d'huissier. Il y a eu un constat d'huissier, Monsieur Cohen. Il indique que la

vidéo n'était ni truquée, ni falsifiée et que les dix points de troncage n'ont en rien altéré la véracité des propos de M. Legrand et de la séquence dans laquelle vous êtes filmé. Confirmez-vous ces accusations extrêmement graves ?

M. Patrick Cohen. Monsieur le rapporteur, vous me parlez d'un constat d'huissier. Je suppose que vous l'avez consulté ou que vous en disposez.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Cohen, je vous pose des questions et je me permets de vous demander de me répondre. Je répondrai à votre question, mais n'inversons pas les rôles. Cette fois-ci, devant la Représentation nationale, vous n'êtes pas un journaliste et éditorialiste qui interroge des invités politiques. Vous êtes devant les Français pour répondre aux questions des représentants du peuple.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous commençons à nous connaître, Monsieur le rapporteur et moi : je suis obligé de redire que, dans le cadre d'une commission d'enquête, qui a un bureau, si Monsieur le rapporteur a des éléments importants, par exemple s'il a connaissance d'un constat d'huissier ou s'il a eu l'intégralité des rushs, il est tenu, et je l'en remercie par avance, d'en faire part à la commission d'enquête.

Monsieur Cohen, dans le cadre d'une commission d'enquête, Monsieur le rapporteur n'est effectivement pas tenu de vous répondre, mais en tant que président je suis tenu et je peux me permettre de demander au rapporteur, s'il a eu ce constat d'huissier et cette vidéo dans son intégralité, de les porter à la connaissance de notre commission. Cela permettra de faire œuvre de transparence à l'égard des Français qui nous écoutent et des collègues députés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, Monsieur le président – cela va me permettre de répondre à votre question, Monsieur Cohen. Dans le cadre de mes pouvoirs de contrôle sur pièces et sur place, en tant que rapporteur, j'ai effectivement eu accès au constat d'huissier. C'était un élément important pour votre audition et je ne voulais pas transformer ou travestir la vérité des faits.

Je vais citer ce constat d'huissier, du 16 septembre, qui a été effectué à la demande de Monsieur de Watrigant : « *j'atteste de la conformité des propos rapportés dans l'article publié le 5 septembre 2025 sur le site de la société requérante et intitulé "Révélation : 'Patrick Cohen et moi, on fait ce qu'il faut pour Dati' : quand le service public fait campagne"* ». Le constat d'huissier atteste de la conformité des propos rapportés dans l'article. Comment pouvez-vous continuer à insinuer qu'il a pu y avoir une manipulation ?

M. Patrick Cohen. Monsieur le rapporteur, vous venez de faire la preuve d'un deuxième mensonge. Vous venez de dire qu'il n'y avait pas eu de montage.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas dit cela.

M. Patrick Cohen. Vous venez de dire : « *il n'y a pas eu de montage, le constat d'huissier le prouve* ». Or il n'y a pas le mot « *montage* » dans le constat d'huissier. Je l'ai, puisqu'il a été publié sur les réseaux sociaux, mais j'attendais que vous le citiez. « *Je constate que les sous-titres précités sont conformes aux rushs qu'il m'a été donné de voir et d'entendre ce jour.* » En clair, les sous-titres correspondent aux paroles, c'est tout. Il est donc inexact et mensonger de prétendre qu'il n'y a pas eu de montage et que la conversation du 7 juillet a été fidèlement retranscrite. C'est même pire qu'un montage : c'est une falsification, Monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai dit que le constat d'huissier révélait dix points de montage qui n'altéraient en rien la véracité des propos prêtés à Monsieur Legrand, ni celle de l'intégralité des propos issus de ce contexte. Ne me prêtez pas des phrases que je n'ai pas dites. Je vous repose la question : continuez-vous à contester la véracité des propos qui ont été révélés dans cette vidéo ? Continuez-vous à dire que celle-ci est fallacieuse ?

M. Patrick Cohen. Absolument, elle est fallacieuse. Je suis très étonné que la commission d'enquête n'ait pas usé de ses prérogatives pour réclamer la vidéo. Il y a une dizaine de jours, j'ai eu, je l'avoue, un grand espoir lorsque je vous ai entendu, Monsieur le rapporteur, partager avec le directeur de *L'Incorrect*, Monsieur de Watrigant, le micro de la matinale de Radio Courtoisie. C'était en effet l'occasion rêvée d'exercer vos prérogatives et de montrer que ce qui vous importe est la manifestation de la vérité. Allez-vous demander ces vidéos à *L'Incorrect* ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je les demanderai, d'autant que j'ai découvert récemment, comme vous d'ailleurs, que le constat d'huissier atteste de la conformité des propos rapportés dans l'article que vous contestez.

Très honnêtement, je ne comprends pas : un constat d'huissier atteste de cette conformité et indique qu'il y a eu dix points de montage, mais qu'ils sont dérisoires parce qu'ils n'altèrent en rien la véracité des propos tenus ; comment pouvez-vous continuer à affirmer qu'il y a eu manipulation ? Le constat d'huissier indique précisément le contraire !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, Monsieur Cohen pourrait – c'est son droit – ne pas répondre à vos questions puisqu'une enquête judiciaire est en cours. Il accepte de le faire, et je l'en remercie car cela contribue à la clarté et à la transparence. Mais il faut désormais en venir au fond. On peut évoquer les propos qui ont été tenus, en discuter, se demander s'ils remettent en cause l'impartialité des personnes concernées, mais nous ne pouvons pas nous en tenir à des points de procédure, car notre commission n'est pas une cour de justice ou un tribunal. Au demeurant, je n'ai pas connaissance, en tant que président de la commission d'enquête, non plus que le bureau de ladite commission, de ce constat d'huissier.

Vous pouvez poser toutes les questions que vous voulez, sauf celles qu'un juge poserait dans un tribunal. Je précise, car je sais que certains vont instrumentaliser mes propos, que je ne dis pas que Monsieur Cohen n'a pas à répondre aux questions qui lui sont posées ; je dis simplement que la commission d'enquête, dès lors qu'elle n'a pas les éléments évoqués par le rapporteur et qu'une enquête judiciaire est en cours, doit s'en tenir au fond.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souhaite simplement rappeler des éléments de contexte. Monsieur Cohen, vous procédez à une inversion accusatoire parfaitement scandaleuse. Votre rôle, ici, n'est pas de me poser des questions ; il est de répondre à celles du rapporteur et de l'ensemble de mes collègues. Nous représentons les Français, avons été élus et avons le pouvoir d'effectuer un contrôle sur pièces et sur place. Nous ne sommes pas sur un plateau de France 5 ou dans un studio de Radio France. Je vous demande donc de répondre à mes questions, sans m'en poser d'autres en retour. C'est ainsi que nous procédons ; nous avons mené jusqu'à présent une quinzaine d'auditions et elles se sont parfaitement déroulées. *(Rires parmi les députés des groupes Socialistes et Écologiste et social.)*

M. Patrick Cohen. Lorsque vos questions se fondent sur des documents qui n'existent pas ou dont je conteste l'authenticité…

M. Charles Alloncle, rapporteur. C’est un constat d’huissier !

M. Patrick Cohen. Ce constat d’huissier, je viens d’en lire une phrase : il ne fait que constater que les sous-titres correspondent aux paroles prononcées dans la vidéo. Et, de fait, il n’a pas été recouru à l’intelligence artificielle : les propos qui y sont tenus l’ont bien été par Thomas Legrand et moi-même. Ce que nous contestons, c’est le montage qui consiste à extraire des bribes de phrase, des morceaux de conversation, d’un échange d’une heure et demie, car il n’est pas représentatif de l’ambiance, du ton informel de la conversation qui s’est déroulée ce jour-là dans ce café. Imaginons – soyons fous – que vous extrayiez d’une audition de deux heures une de vos questions pour en faire un tweet en affirmant qu’il est représentatif de l’ensemble de cette audition : votre présentation serait, disons, trompeuse. Eh bien, c’est la même chose ! En l’occurrence, la manipulation résulte du montage. Par ailleurs, la coupe à la fin de la phrase qui concerne Rachida Dati est une malhonnêteté. Il est très curieux que nous ne puissions pas entendre la suite.

Vous avez cité divers exemples, notamment celui de Laurent Wauquiez. Pour que la captation de propos volés ou de conversations cachées présente éventuellement un intérêt général, il faut à tout le moins qu’elle soit diffusée dans la longueur. C’est l’une des règles que l’on se fixe car cela permet de comprendre le contexte, l’ambiance. En l’espèce, ce n’est pas du tout le cas. Dans les souvenirs que Thomas Legrand et moi-même pouvons avoir de cette conversation, la rencontre a débuté par une explication de gravure des responsables présents, qui n’étaient pas très contents de ce que nous avions écrit ou dit dans nos éditos respectifs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je vous propose que nous en venions au fond, car si nous poursuivons sur la forme, je convoquerai les responsables de *L’Incorrect* devant la commission d’enquête pour leur demander comment la vidéo vous a été transmise.

M. Erwan Balanant (Dem). Ce serait salvateur !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, vous n’avez pas le pouvoir de contrôler sur pièces et sur place un constat d’huissier. Ce pouvoir ne peut concerner que les administrations et, en l’espèce, les entreprises de l’audiovisuel public. Le constat d’huissier vous a peut-être été communiqué par des canaux parallèles – et c’est votre droit –, éventuellement autour d’un café, mais vous n’avez pas pu l’obtenir dans le cadre d’un contrôle sur pièces et sur place car celui-ci ne peut s’appliquer qu’à des administrations et entreprises publiques, en aucun cas à un huissier de la République.

Mais, encore une fois, je souhaite que nous abordions le fond et que M. Cohen réponde aux questions qui se posent sur les éventuelles collusions ou connivences dont peut témoigner cette vidéo. Si nous nous en tenons à des questions de procédure judiciaire, je convoquerai tous les acteurs, des responsables de *L’Incorrect* aux juges qui seront chargés de l’enquête et du jugement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci Monsieur le président. Je vous invite à convoquer les journalistes de *L’Incorrect* et l’ensemble des personnes concernées ; elles auront bien des choses à dire… Je m’étonne que vous vous indigniez que j’aie pu recevoir une pièce importante dans cette fameuse affaire qui, comme Monsieur Cohen l’a rappelé dans son propos liminaire, a fait l’objet de quelque 800 articles. Ce constat d’huissier, que vous avez d’ailleurs nié pendant des semaines, monsieur Cohen…

M. Patrick Cohen. Jamais !

M. Charles Alloncle, rapporteur. En tout cas, avant de l'avoir reçu, vous en avez nié les conclusions : vous mainteniez que la vidéo était fallacieuse, qu'il y avait eu un montage et que l'on ne pouvait donc pas vous prêter les propos qui y sont tenus.

Mais venons-en au fond, puisque Monsieur le président nous y invite. Hier, nous avons entendu la présidente de Radio France, Sibyle Veil, que nous avons interrogée notamment sur les propos tenus par Thomas Legrand. Elle les a qualifiés de « *problématiques* », estimant qu'il s'agissait d'une « *maladresse* ». Selon les informations de vos confrères d'Europe 1 – que vous avez lourdement chargés dans votre propos liminaire, dénonçant un « *espionnage déguisé en journalisme* » et, au sujet de Monsieur Praud, des « *méthodes de barbouzes* » –, Laurence Bloch, ancienne directrice de France Inter et ancienne dirigeante de Radio France, aurait dénoncé ces mêmes propos auprès de M. Thomas Legrand lui-même, dans ces termes : « *Quand je t'entends dire, Thomas, "Dati, on s'en occupe", en tant que citoyenne, ça me choque.* » Êtes-vous, comme Laurence Bloch, choqué, en tant que citoyen, par de tels propos ?

M. Patrick Cohen. Je n'accorde aucune valeur à ces propos qui déshonorent le média qui les a diffusés ; je n'y répondrai pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans ce cas, demandez-vous aux journalistes d'Europe 1 d'apporter la preuve que ces propos ont bien été tenus ?

M. Patrick Cohen. Non, je n'ai rien à demander. Je constate des pratiques, que je n'ose pas qualifier de journalistiques, absolument déplorables et désastreuses. On peut éventuellement discuter du statut de notre conversation avec des responsables politiques – cette discussion se tiendra devant la justice –, mais là, il s'agit véritablement d'une violation de la vie privée, dont je rappelle qu'elle est protégée par l'article 9 du code civil.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous pourriez être un politique et vous trouver à notre place : vous avez un don absolument incroyable pour éviter de répondre à mes questions – en l'espèce, en évoquant la méthode des journalistes d'Europe 1 –. Je vous demande de me répondre : condamnez-vous, comme Laurence Bloch et des millions de Français, les propos tenus par votre confrère, M. Legrand, lorsqu'il déclare : « *Nous, avec Patrick, on fait ce qu'il faut pour s'occuper de Rachida Dati* » ?

M. Patrick Cohen. Non, je ne les condamne pas car je n'ai aucun doute sur les intentions et l'esprit de Thomas Legrand.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous estimez donc qu'il n'a même pas commis une « *maladresse* » – pour reprendre le terme pudique employé par la présidente de Radio France – lors de cette conversation avec des cadres du Parti socialiste ?

M. Patrick Cohen. Elle donne l'impression d'une maladresse et j'ai reconnu, tout à l'heure, l'émotion incontestable suscitée par la diffusion de cette vidéo. Mais Thomas Legrand s'expliquera sur le sens de cette phrase, qui, encore une fois, a été isolée. Il ne suffit pas de dénoncer des propos tenus dans un café ; il faut prouver que les actes correspondent aux paroles. Or j'ai rappelé la teneur des écrits de Thomas Legrand et des miens sur le Parti socialiste et Rachida Dati. Donc, non, je ne condamne pas ces propos. Qu'essayez-vous de me faire dire ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question est pourtant simple. Pour le dépositaire d'une mission de service public qui doit, aux termes de la loi de 1986, respecter les principes d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme, le fait de chercher à discréditer, avec les moyens du service public, une candidate à des élections municipales est-il condamnable sur le plan déontologique ?

M. Patrick Cohen. Je n'ai pas cherché à discréditer cette candidate ; c'est elle qui a cherché à ruiner ma réputation sur un plateau de télévision. N'inversez pas les rôles ! Je vous mets au défi de trouver un acte public par lequel j'aurais pu, dans l'exercice de mon métier, discréditer cette personnalité ou lui nuire

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne vous mets pas en cause personnellement : je ne dis pas que vous avez tenu ces propos. Je vous demande simplement ce que vous pensez de votre confrère Thomas Legrand lorsqu'à côté de vous, devant des cadres du Parti socialiste, il déclare : « *Avec Patrick, on s'occupe, on fait ce qu'il faut pour Dati* » ?

M. Patrick Cohen. Vous avez récidivé, Monsieur le rapporteur. Vous avez dit « *on s'en occupe* ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Depuis le début de l'audition, j'ai cité précisément à cinq reprises…

M. Patrick Cohen. Non, vous n'avez pas cité précisément, et vous venez encore de vous tromper…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Manifestement, cela vous fait plaisir de citer cette phrase. Je n'ai pas le sentiment d'avoir travesti les propos qui ont été tenus : je les ai cités à cinq reprises depuis le début de l'audition. Je vais donc le faire une sixième fois. Thomas Legrand a déclaré : « *Nous, on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi.* » Vous semblez apprécier de faire diversion mais je vous repose ma question : condamnez-vous les propos de Thomas Legrand ?

M. Patrick Cohen. Non, je ne les condamne pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans le premier édito que vous avez consacré à cette sortie, le 15 septembre, sur le plateau de « C à vous », vous avez affirmé : « *Cette vidéo a été montée et volée dans le seul but de provoquer une interprétation biaisée et malhonnête pour nous nuire.* » Pensez-vous que Thomas Legrand et vous-même avez été victimes d'un complot ?

M. Patrick Cohen. Je n'en ai pas la certitude, mais le degré de suspicion a fortement augmenté après l'opération d'Europe 1 concernant Laurence Bloch et Thomas Legrand.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Hier, vos confrères d'Europe 1 – que vous serez libre d'attaquer puisque leur méthode, que je n'ai pas à juger, ne vous plaît pas – ont révélé que, lors d'un échange qui s'est tenu cette semaine entre Thomas Legrand et Laurence Bloch, il avait été fait état d'une sorte de scénario pour envisager de neutraliser les travaux de cette commission d'enquête, notamment votre audition et celle de M. Legrand. Laurence Bloch, ancienne directrice de France Inter, aurait adressé des recommandations précises à Thomas Legrand, lui indiquant par ailleurs avoir eu des échanges avec vous auparavant. Elle aurait notamment déclaré : « *Laisse-le* [Patrick Cohen] *s'attaquer à l'extrême droite. Toi, n'y va pas, ne fais pas d'attaque* ad hominem *contre le Rassemblement national*. »

Je rappelle que vous vous exprimez sous serment et que le délit de parjure est puni de plusieurs années d'emprisonnement et d'une amende de plusieurs centaines de milliers d'euros. Avez-vous eu, préalablement à cette rencontre, un échange avec Madame Bloch pour préparer votre audition ?

M. Patrick Cohen. Je n'ai pas eu d'échanges avec Laurence Bloch depuis deux ans et demi, et Thomas Legrand le sait parfaitement, ce qui signe le mensonge, la fausseté et la falsification de cette opération Europe 1.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour cette réponse, dont j'apprécie la précision.

À la suite de ses révélations, vous avez déposé contre l'un de vos confrères, Monsieur Arthur de Watrigant, directeur de la rédaction de *L'Incorrect*, une plainte pour « atteinte à la vie privée », « atteinte à l'intimité » et « diffusion de fausses informations de nature à troubler la paix publique ». Cette plainte a-t-elle été déposée avant ou après le constat d'huissier ?

M. Patrick Cohen. Je crois qu'elle a été déposée après. Ce constat d'huissier a été diffusé sur les réseaux sociaux par Juliette Briens, journaliste à *L'Incorrect*, le 17 septembre à 19 heures. La phrase que j'ai citée tout à l'heure – mais vous aimez décidément beaucoup y revenir –, « *je constate que les sous-titres sont conformes aux rushs* », qui nous apprend donc que les sous-titres correspondent aux paroles prononcées, ne m'a pas semblé être une information aussi capitale qu'à vous. Elle ne change donc strictement rien au contenu des poursuites judiciaires que nous avons souhaité engager.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez donc déposé la plainte après le constat d'huissier. Celui-ci, je le répète, « *atteste de la conformité des propos rapportés dans l'article publié le 5 septembre 2025 sur le site de la société requérante et intitulé "Révélation"* ». Maintenez-vous votre plainte pour diffusion de fausses informations de nature à troubler la paix publique alors qu'il existe un constat d'huissier – vous l'avez en votre possession – qui indique exactement le contraire puisqu'il nie le caractère faux de ces révélations ?

M. Patrick Cohen. On entre là dans le détail d'une procédure judiciaire que je ne maîtrise pas entièrement. Je suis venu sans avocat : je ne crois pas que l'usage soit d'être accompagné d'un avocat devant une commission d'enquête qui, normalement, n'a pas à examiner les procédures judiciaires en cours. Mais, à ma connaissance – je n'en ai pas la certitude –, nous n'avons déposé plainte que pour atteinte à l'intimité de la vie privée. Le motif que vous venez d'évoquer a été ajouté, je pense, à l'initiative du Parquet de Paris.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous semblez vous émouvoir que l'on puisse évoquer certaines affaires judiciaires, et c'est votre droit. Mais, le 18 juin dernier, vous receviez Rachida Dati sur le plateau de « C à vous »…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, ça suffit maintenant ! M. Cohen ne s'émeut pas que l'on évoque des affaires judiciaires ! En France prévaut la séparation des pouvoirs – judiciaire, législatif et exécutif –, qui garantit l'État de droit. Notre commission d'enquête relève du pouvoir législatif. La justice – que vous respectez, je le sais – mène par ailleurs un travail important et complexe. Nous ne pouvons pas tout mélanger et aborder, ici, des procédures judiciaires en cours. Monsieur Cohen pourrait refuser de vous répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Laissez-moi poursuivre !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, mais posez des questions sur le fond – le métier de journaliste, les éventuelles collusions, les conflits d'intérêts… – pour que ces échanges soient constructifs et que les Français qui nous écoutent puissent obtenir des réponses aux interrogations qu'a suscitées cette vidéo. Oui, celle-ci a provoqué l'émoi et, tous, nous avons des questions à poser à M. Cohen, mais nous ne sommes pas dans un cadre judiciaire.

Continuez donc de poser vos questions en vous efforçant de ne pas distiller, ici et là, les éléments d'une procédure judiciaire en cours et venez-en au fond.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous rappelez, comme Monsieur Cohen, que nous ne pouvons pas évoquer les procédures judiciaires en cours. Mais je ne faisais moi-même que rappeler ses propos en ce sens – que je respecte totalement – en préambule à ma question.

Donc, Monsieur Cohen, alors que vous rappelez, comme le président, qu'il ne faut pas évoquer de procédure judiciaire en cours, le 18 juin, sur le plateau de « C à vous », vous avez reçu Rachida Dati et – je le dis avec d'autant plus d'objectivité que je n'ai aucune collusion avec elle, nous n'appartenons pas au même parti et je ne l'ai jamais rencontrée – vous avez évoqué très clairement plusieurs affaires judiciaires en cours la concernant, sur un ton que l'on peut qualifier d'offensif, alors qu'elle bénéficie de la présomption d'innocence. Considérez-vous, d'une part, avoir fait ce qu'il faut ce jour-là, d'autre part, avoir respecté votre promesse, votre demande de ne pas évoquer les procédures judiciaires en cours ?

M. Patrick Cohen. Quand ai-je demandé à ne pas évoquer les procédures judiciaires en cours ? Pardon, mais je ne vous suis pas, Monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À l'instant, avant que Monsieur le président ne m'interpelle pour m'expliquer que mon rôle n'était pas d'évoquer lesdites procédures à propos de la plainte que vous avez déposée contre Monsieur de Watrigant.

Je voudrais que nous revenions à la question que je vous ai posée au sujet des propos que vous avez tenus sur le plateau de « C à vous » en juin dernier. *(Protestations.)*

M. Patrick Cohen. Entendu…

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). C'est n'importe quoi, il faut suspendre l'audition !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, beaucoup de questions se posent sur le fond. Je ne suis influencé par personne : je suis le garant de la bonne tenue et de la sérénité de nos débats, qui ne nous empêchent pas d'aller au fond des choses. N'interprétez pas ce que Monsieur Cohen et moi avons dit : personne ne vous interdit d'évoquer des procédures judiciaires. Nous avons simplement rappelé que vous ne pouviez pas interférer dans lesdites procédures en mêlant certains de leurs éléments à cette audition. Soyons précis.

Monsieur Cohen, répondez au rapporteur, je vous prie, puis nous aborderons, je suppose, d'autres questions et je donnerai la parole aux représentants des groupes.

M. Patrick Cohen. Monsieur le rapporteur, nous parlons depuis quarante minutes d'une affaire pour laquelle une procédure judiciaire est en cours. Ne dites donc pas que je refuse de l'évoquer. Pour le reste, je considère évidemment que j'ai fait mon métier en interrogeant Rachida Dati sur une révélation de presse qui était alors toute fraîche et à propos de laquelle

elle ne s'était pas encore exprimée. Nous avons d'ailleurs appris ce midi que ces révélations font l'objet d'une enquête de la justice puisque des perquisitions sont en cours au domicile de Madame Dati.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cela ne fait que vingt minutes que je vous pose des questions. Avant de vous interroger sur d'autres sujets et de clore cette partie de votre audition consacrée à ce que l'on pourrait appeler l'affaire Patrick Cohen et Thomas Legrand, avez-vous quelque chose à ajouter à ce propos ?

M. Patrick Cohen. Non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens donc à un autre sujet, qui a également ému nombre de Français.

Journaliste depuis quarante-cinq ans – je vous écoute plusieurs fois par semaine et j'apprécie votre sens de l'analyse –, vous connaissez, je le dis très honnêtement, la signification du mot « déontologie » et je veux croire que vous avez à cœur de défendre un engagement sincère pour une information fiable, « sourcée » et de qualité dans un environnement bousculé. Je ne vous le retirerai pas. Vous savez donc également mieux que quiconque la signification de l'expression *fake news*.

Cela rend d'autant plus grave ceci : le 27 novembre 2023, sur le plateau de « C à vous », vous avez présenté, pour reprendre vos propres termes, non pas la réalité telle qu'elle est mais telle que certains voudraient qu'elle soit. Vous avez expliqué que l'assassinat du jeune Thomas Perotto, 16 ans, poignardé à mort lors d'un « *bal tragique* », serait le fruit d'une simple « *altercation* », causée par les sujets imprévisibles d'une chanson de Jul, « Tchikita », et d'une moquerie. Selon vous, les assaillants, couteaux de 20 à 25 centimètres à la main, étaient venus simplement pour « *s'amuser, draguer des filles* ». Les agresseurs, les meurtriers seraient des « *offensés* », eux qui, dépourvus d'invitation, avaient été refusés à l'entrée par le vigile.

Quand tous ont entendu ces mots : « *On est là pour tuer des Blancs* », vous, vous avez fait la sourde oreille. Vous avez affirmé avec certitude que « *rien ne prouve qu'ils étaient venus pour casser du Blanc* ». Il vous était, je crois, bien plus confortable de dénoncer le rassemblement, quelques jours après, des amis de Thomas, émus par la disparition de leur proche, que vous avez assimilés à des néonazis.

M. Patrick Cohen. Non !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il vous était plus aisé de taire le caractère prémédité, la motivation raciste des agresseurs, venus de loin spécialement pour en découdre, frapper et tuer.

Depuis le 27 novembre 2023, votre chronique a d'ailleurs fait l'objet d'un avertissement de l'Arcom…

M. Patrick Cohen. Non !

M. Charles Alloncle, rapporteur. …, que j'ai retrouvé sur son site. Reconnaissez-vous vous être trompé dans cette chronique ? N'avez-vous pas le sentiment d'avoir blessé, de façon peut-être indirecte ou involontaire, les proches et la famille de Thomas ?

M. Patrick Cohen. Je tiens à citer le nom de Thomas Perotto, car les polémiques autour de son meurtre, selon la qualification retenue par la justice – et non de son assassinat, Monsieur le rapporteur –, ont parfois occulté, c'est vrai, la victime, en l'instrumentalisant et même en insultant sa mémoire. Très vite après le crime, on a fait de Crépol un objet politique – comme vous venez de le faire, Monsieur le rapporteur, si je puis me permettre –, puisque l'idée a été propagée qu'il s'agissait d'un raid raciste – Marine Le Pen a parlé de « razzias » – planifié, organisé dans le but de tuer ou de commettre des violences. « *C'est la preuve qu'une guerre ethnique sous-jacente est déjà à l'œuvre* », a déclaré Marion Maréchal, « *la preuve de l'impossibilité de vivre ensemble avec des gens d'origine différente* », selon Pascal Praud.

J'ai consacré à cette affaire un papier, dont vous avez cité quelques extraits, d'ailleurs tronqués car je n'ai jamais qualifié les amis de Thomas de néonazis. J'ai parlé de militants d'ultradroite, une centaine, descendus en représailles à Romans-sur-Isère, cagoulés et armés de barres de fer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'était des proches de Thomas.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). C'était pas des amis, c'était des nazis !

M. Patrick Cohen. C'était des proches de Thomas ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y en avait.

M. Patrick Cohen. Ce n'est pas possible enfin, écoutez !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Vous défendez les néonazis, maintenant, Monsieur le rapporteur ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et vous les avez qualifiés de néonazis !

M. Patrick Cohen. Dans mon papier, non, je ne crois pas : j'ai parlé d'une centaine de militants d'ultradroite, ce qui était la vérité. J'ai le texte sous les yeux et je n'y vois pas le mot « *néonazis* ».

Bref, j'ai fait ce papier, à l'époque, pour expliquer, sur le fondement des communiqués du procureur et de plusieurs enquêtes de presse dont les auteurs avaient eu accès au dossier judiciaire, que le déroulement de la soirée n'accréditait pas la thèse d'un raid prémédité et planifié mais qu'une provocation mineure, un prétexte idiot, avait suffi à mettre le feu aux poudres, comme le racontent de façon unanime les protagonistes et témoins de la scène.

Mme Caroline Parmentier (RN). Quelle honte !

M. Patrick Cohen. Quelle honte, madame Parmentier ? Je cite là *Le Figaro*…

Mme Caroline Parmentier (RN). Et alors ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Ce sont vos écrits qui sont honteux, Madame Parmentier, depuis trente ans !

M. Patrick Cohen. … un article paru en pleine page dans l'édition du 17 novembre 2025, signé Rozenn Morgat : « *Crépol : deux ans après le meurtre de Thomas, le mobile raciste plane toujours sur l'enquête* ». Permettez-moi de citer deux autres extraits de ce papier, que je vous recommande – le 22 septembre, le même journal avait consacré une pleine page au déroulement de l'enquête judiciaire en cours depuis deux ans.

« [L]*es magistrats instructeurs, qui ont le pouvoir de requalifier tout au long de l'instruction, n'ont pas ajouté la circonstance de racisme aux chefs d'accusation. L'idée d'une "expédition programmée" des jeunes de La Monnaie sur le bal de Crépol a été progressivement écartée par la justice.* » La seconde citation reproduit les propos de maître Denis Dreyfus, l'avocat de l'association des victimes du bal de Crépol, qui défend, dans ce dossier, une quarantaine de parties civiles : « [L]*a question du racisme est passée au second plan dans cette affaire. Il y a des relents de racisme au moment de l'explosion de violence. Mais les insultes racistes ont accompagné les actes violents. Ces injures sont des éléments de compréhension et d'ambiance, que l'on retrouve des deux côtés de l'affrontement.* » Encore une fois, ces propos sont ceux de l'avocat des victimes du bal de Crépol et non de celui des prévenus ou des suspects.

À la lumière de ce que l'on sait de l'enquête judiciaire – je ne vais pas résumer l'ensemble de l'article du *Figaro* –, j'ai relu mon édito, qui s'intitulait « La mécanique de la haine et du mensonge », et je n'ai pas une seule phrase à en retirer. Si vous estimez qu'il contient une *fake news*, une phrase fausse ou qui pose problème, je vous invite à la citer, Monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quand vous avez constaté, dans les jours qui ont suivi votre édito, l'émotion qu'il a suscitée, notamment chez les proches de Thomas, l'avez-vous regretté ?

M. Patrick Cohen. J'ai été effectivement impressionné par la somme de réactions – il faut dire que c'est le premier raid médiatique que j'ai subi, il y en a eu beaucoup d'autres depuis, de la part des médias Bolloré, notamment de CNews – dans ces médias et sur les réseaux sociaux. J'avais alors fait une petite vidéo, une interview, sur France Info, pour dire que j'aurais peut-être dû être plus prudent dans mon expression. Et je peux le redire aujourd'hui : j'aurais dû être plus prudent.

Cependant, encore une fois, à la lumière de l'enquête judiciaire et de ce que nous savons aujourd'hui, j'estime n'avoir fait qu'un récit à plat, sans inversion accusatoire. Les seules mentions un peu polémiques portaient sur les mensonges qui, à mon avis, envahissaient le débat politique. Mais pour ce qui est de ce récit à plat, vous en avez rapidement rappelé les éléments – l'incident qui a mis le feu aux poudres, la dernière chanson de la soirée, l'un des participants du bal qui tire les cheveux longs d'un des membres du groupe en le traitant de « tchikita » : tout cela est dans le dossier judiciaire et je n'ai rien à en retirer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour celles et ceux qui nous écoutent, j'indique que l'Arcom avait été saisie au sujet de votre éditorial…

M. Patrick Cohen. Oui, pardon : c'était un rappel à la loi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans son délibéré, l'Arcom rappelle que « *lorsqu'une procédure judiciaire en cours est évoquée à l'antenne, l'éditeur doit veiller à ce que l'affaire soit traitée avec mesure, rigueur et honnêteté* ». De plus, elle « *a noté que les déclarations signalées s'inscrivaient dans le cadre d'un éditorial épousant un parti pris engagé et assumé, bénéficiant ainsi d'une liberté d'expression accrue* ». « *Pour autant* », ajoute l'Arcom, « *il ne peut être ignoré que l'enquête judiciaire est toujours en cours et que les faits ne sont pour l'heure pas établis* ». Par conséquent, elle a considéré que « *certains propos, dénués de précautions oratoires et énoncés sur un mode déclaratif, ne satisfaisaient pas aux exigences de mesure, de rigueur et d'honnêteté* » et a « *demandé à l'éditeur* […] *de faire preuve, à l'avenir, d'une vigilance accrue* ». En résumé : liberté d'expression, d'une part ; respect de l'enquête judiciaire et prudence, d'autre part.

M. Patrick Cohen. Absolument. Je précise simplement qu'en raison de dysfonctionnements internes qu'il serait trop compliqué de détailler, je n'ai pas pu exposer moi-même d'argument de défense auprès de l'Arcom dans cette procédure. Je m'en suis vivement ému auprès de son président de l'époque, Roch-Olivier Maistre. Je n'ai pas de jugement à porter sur les décisions de l'Arcom qui, face à l'ampleur de la polémique, a envoyé une lettre de rappel à la loi pour ce que j'avais dit et en a également adressé une à Pascal Praud.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie de ces précisions, mais je vous demanderai donc, Monsieur Cohen, de ne pas contester mes propos quand j'explique que l'Arcom vous a envoyé une lettre de rappel à la loi, ou en tout cas a démontré… Je vous demande de ne pas faire croire que je pourrais mentir à ce sujet, qui est quand même grave.

Par ailleurs, vous avez parlé de raid de la part de médias Bolloré. Pour ma part, ce ne sont pas du tout CNews ou des médias Bolloré que j'avais entendus mais une publication virale d'un proche ami de Thomas, membre, si je ne me trompe pas, de son club de rugby, et qui a été partagée des centaines de milliers de fois sur Facebook et Instagram – publication qui m'avait beaucoup ému et qui, en creux, parlait de vous. Je ne vois donc pas pourquoi vous ramenez cela aux médias Bolloré. Les proches de Thomas ont été les premiers à s'exprimer et à s'indigner de votre traitement très partial du sujet.

Enfin, je signale qu'alors que vous avez parlé de racisme ou de connotations racistes, notamment de la part des proches de Thomas, vous avez omis la phrase « *on est là pour tuer des Blancs* », qui a bien été prononcée, cela a été avéré. Je me demande pourquoi un journaliste de votre trempe a omis cette phrase dans un édito qui, vous le saviez, allait être écouté par des millions de Français.

M. Patrick Cohen. J'ai le texte sous les yeux. J'ai dit : « [D]*es insultes racistes ont bien été entendues par neuf témoins lors de la bagarre, contre les "Blancs du village"* […]. » Pardon, mais c'est dans mon texte.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose d'avancer : le texte peut être facilement retrouvé.

M. Patrick Cohen. Quant à l'émotion, je la comprends parfaitement. Encore récemment, l'association des victimes de Crépol, dont j'ai cité l'avocat, a publié un post Facebook évoquant le traitement médiatique parisien et me citant de nouveau. Des gens m'ont interpellé dans la rue sur ce que j'avais dit à l'époque. J'ai engagé le dialogue et demandé quelle phrase les avait choqués. Et vous savez quoi, Monsieur le rapporteur ? Ces personnes n'avaient jamais entendu aucune phrase de ma part. Elles avaient entendu ce qu'en avait dit CNews, où mes phrases n'étaient jamais citées, où des extraits de mon édito n'étaient jamais diffusés. Des dizaines et des dizaines de fois, j'ai entendu sur CNews des affirmations comme « *Patrick Cohen considère que c'est une rixe* » ou « *Patrick Cohen considère que les rugbymen sont les coupables, que ce sont eux qui sont les accusés* ». Voilà quels étaient les bandeaux de CNews. Forcément, au bout de quinze jours, cela finit par rentrer dans la tête des gens et vous vous faites agresser. Mais ce n'est pas ce que j'ai dit précisément qui a suscité cette première campagne de haine à mon égard.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous ai interrogé à ce sujet, c'était aussi pour vous permettre de vous justifier puisque, vous l'avez dit vous-même, vous avez été interpellé de nombreuses fois depuis cet édito. Vous y avez quand même dit « *rien ne prouve qu'ils étaient venus casser du Blanc* », alors que la phrase « *on est là pour tuer des Blancs* » a bien été prononcée.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Qu'est-ce que vous insinuez ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais aussi vous interroger sur un entretien que vous avez accordé au *Point* le 19 avril 2012…

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). C'est une commission d'enquête sur l'audiovisuel public, pas sur Patrick Cohen !

M. Charles Alloncle, rapporteur. … et dans lequel vous racontez la « mission » qui vous a été donnée par M. Philippe Val, alors directeur de France Inter : « *de faire en sorte que nos propos, nos éditos ne soient jamais caricaturaux ou outranciers* ». Et vous ajoutez : « *Nous n'humilions ni les auditeurs de gauche ni ceux de droite. Certes, avec Marine Le Pen, c'est plus difficile…* »

En quoi est-il plus difficile, selon vous, de ne pas humilier Marine Le Pen ?

M. Patrick Cohen. Je n'ai aucun souvenir de cette interview. Ce que je sais, ce que je peux vous dire, c'est que, depuis le début de ma carrière – c'est une leçon que j'ai retenue de mes années sur RTL –, j'essaie de parler à tout le monde : aux électeurs de tous âges, de toutes origines et de toutes opinions politiques. C'est le cadre que je continue de me fixer dans mes éditos et dans ma pratique professionnelle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous enverrai cet entretien, car avoir la mémoire à géométrie variable est souvent pratique pour éviter de se justifier.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Respectez Monsieur Cohen !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je répète vos propos, car j'aimerais vraiment vous entendre à ce sujet : « *Nous n'humilions ni les auditeurs de gauche, ni ceux de droite. Certes, avec Marine Le Pen, c'est plus difficile…* » Je vous assure que vous avez tenu ces propos. Avez-vous l'impression d'exercer votre rôle de journaliste, avec la déontologie que cela impose, s'agissant notamment des obligations d'impartialité, d'honnêteté, de pluralisme, de neutralité, avez-vous l'impression que vous respectez ces critères quand vous répondez au *Point* en ces termes ?

M. Patrick Cohen. Je voudrais que vous me jugiez sur ce que j'ai pu faire. Vous dites que l'interview est parue le 19 avril 2012 : c'est l'année où la matinale de France Inter est devenue numéro 1 en devançant RTL. C'est une de mes fiertés.

Mme Caroline Parmentier (RN). C'est encore pire !

M. Patrick Cohen. J'ai présenté pendant sept ans cette matinale et je voudrais que vous citiez des choses que j'ai produites de façon journalistique ou éditoriale pour cette matinale ou d'autres interviews, au lieu d'une citation d'une interview au *Point* qui ne veut rien dire : d'un côté, je parle des électeurs et, de l'autre, d'une personnalité politique ; pardon, mais je ne comprends pas le sens de cette phrase.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comme beaucoup de gens nous écoutent et que tous les députés ici présents n'ont pas nécessairement connaissance de cette interview, j'indique que la question posée était : « *La progression de France Inter peut aussi s'expliquer par le fait qu'elle incarne la radio d'opposition qui a plutôt le vent en poupe…* » Vous répondez : « *Non, parce que cela supposerait que nos concurrents n'auraient pas correctement*

fait leur travail critique. Et je ne veux pas donner à penser qu'Alain Duhamel ou Jean-Michel Aphatie n'ont pas fait leur boulot. » Vous ajoutez ensuite : « *Quand Thomas Legrand fait une chronique qui tape sur la droite, il essaie de se mettre dans la peau d'un électeur de droite. Et il fait en sorte que cette chronique ne soit pas insupportable à entendre. Même chose quand il tape sur la gauche.* » Au fond, vous essayez d'expliquer comment on construit des éditoriaux impartiaux. Après, chacun peut se demander si ces derniers le sont ou non. Voilà pour l'interview, que chacun pourra retrouver – *Le Point*, 19 avril 2012, comme le rapporteur l'avait indiqué.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie, Monsieur le président de rappeler la date, qui est importante : nous étions à deux jours du premier tour de l'élection présidentielle. Dans ce contexte, je pense que les propos tenus par des journalistes tels que vous, Monsieur Cohen, qui êtes l'une des grandes voix du journalisme français, sont particulièrement importants. C'est pourquoi j'estime utile d'être revenu sur cet entretien.

Pouvez-vous nous indiquer les contrats et les rémunérations que vous percevez à titre d'employé de France Télévisions et de Radio France ? Cela nous permettra de savoir si vous avez un contrat avec ces deux maisons.

M. Patrick Cohen. J'ai un contrat de saison avec France Inter et comme vous le savez, Monsieur le rapporteur, tous les salaires de l'audiovisuel public sont à la disposition du Parlement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, c'est le contrôleur budgétaire et financier qui valide les salaires.

M. Patrick Cohen. Pour « C à vous », je n'ai pas de contrat avec France Télévisions, mais avec Mediawan. Il s'agit donc d'un contrat avec une entreprise privée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne voulez pas donner le montant de votre rémunération totale au titre du service public ?

M. Patrick Cohen. Elle n'est pas totale au titre du service public et non, je crois que je n'ai pas à vous donner le montant de ma rémunération, ni le détail de mon contrat avec Mediawan.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en venons aux interventions des orateurs des groupes.

Mme Anne Sicard (RN). Puisqu'il n'existe pas, sur le service public, d'éditorialistes de droite pour vous faire contrepoids, Monsieur Cohen, les Français sont en droit d'attendre de vous un minimum d'équilibre. Ce n'est pas seulement la députée qui vous interpelle, mais aussi l'abonnée contrainte que je suis.

Contrainte, oui, car à la différence de ce qui se passe pour les plateformes privées, je n'ai pas choisi de vous financer. Et comme des millions de Français, ce que je vois sur le service public me révolte. L'abonnée contrainte que je suis n'a pas supporté vos pamphlets camouflés derrière vos éditos à sens unique. « À quoi sert Philippe de Villiers ? », « L'extrême droite, une idée qui fait son chemin en Europe » : ce sont toujours les mêmes cibles. Monsieur Cohen, vous êtes payé pour informer, pas pour rééduquer.

L'abonnée contrainte que je suis n'a pas non plus oublié cet échange avec Jordan Bardella sur France 5 : il vous dit que vous avez du mal à dissimuler votre hostilité, vous lui répondez « *ce n'est pas de l'hostilité, c'est ma connaissance du Front national* ». Monsieur Cohen, 13 millions de Français ont voté pour Marine Le Pen. Le Rassemblement national est le premier parti de France. Mais, sur le service public, il est traité en ennemi. Ces 13 millions vous financent. Ils méritent des journalistes, non des procureurs.

L'abonnée contrainte que je suis n'a pas supporté votre traitement de Crépol. Thomas Perotto est mort, et pendant que des familles enterraient leur fils, vous qualifiiez les assassins de « *jeunes* (…) *venus draguer des filles* ». Ce n'était pas une simple rixe, monsieur Cohen : c'était du racisme anti-Blancs, et l'Arcom vous a rappelé à l'ordre.

M. Patrick Cohen. Je n'ai pas employé le mot « *rixe* ».

Mme Anne Sicard (RN). Mais cela ne vous a pas suffi, puisque l'abonnée contrainte que je suis a également vu cette vidéo où vous êtes attablé avec Thomas Legrand et des cadres du Parti socialiste et où on entend votre confrère dire : « *On fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi.* » Vous appellerez cela une coïncidence ; moi, j'appelle cela une collusion.

Ma question est simple : qui êtes-vous, monsieur Cohen ? Êtes-vous un journaliste du service public ou un militant politique payé avec l'argent des Français ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Essayons de rester mesuré dans nos propos. Vous dites que le service public traite le Rassemblement national en ennemi ; ce n'est pas l'impression que j'ai quand j'écoute Sébastien Chenu sur France Info ou Philippe Ballard sur France 2. Cela ne retire rien à vos questions, mais prenons garde aux généralisations.

M. Philippe Ballard (RN). « Complément d'enquête », c'était limite…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je n'ai pas dit que vous étiez accueilli en ami, Monsieur Ballard, mais en ennemi, c'est un peu fort. Faisons attention à ce que nous disons. Mais vous répondrez, Monsieur Cohen, aux questions de Madame Sicard.

Mme Céline Calvez (EPR). Vous l'avez rappelé, Monsieur Cohen, vous avez un parcours de reporter politique, d'éditorialiste. Vous avez suivi la vie politique, eu l'occasion d'échanger aussi bien avec des représentants de partis de gouvernement qu'avec des membres du Front national, tant dans des médias privés qu'au sein de l'audiovisuel public, où vous exercez à la fois à la radio et à la télévision.

Si certains vous invitent pour vous soumettre à un interrogatoire sur un moment dont la lecture a pu susciter l'émotion mais aussi la manipulation, j'aimerais, pour ma part, faire appel à votre expérience pour vous poser deux questions davantage en rapport avec l'objet de notre commission d'enquête.

Si le mot « neutralité » figure dans son intitulé, je me référerai plutôt à la notion d'impartialité, qui est une exigence spécifique à l'audiovisuel public. Quelle est votre appréciation sur la capacité de l'audiovisuel public à la cultiver et à la garantir dans un paysage médiatique où on privilégie sans doute trop le clash, la radicalité et la polarisation ? Comment expliquez-vous que la couverture impartiale de l'information par l'audiovisuel public soit qualifiée de biaisée par des médias d'opinion, alors même que c'est sans doute le traitement de l'actualité par ces mêmes médias qui est biaisé ? Comment le déplacement de la fenêtre d'Overton fait-il désormais passer l'impartialité pour du mensonge ?

Notre commission d'enquête doit aussi s'intéresser au fonctionnement de l'audiovisuel public. Vous qui travaillez dans deux de ses entités, parfois directement, parfois par l'intermédiaire d'une production indépendante, quelles similarités et quelles différences constatez-vous ? Des tentatives de réforme de la gouvernance ont été menées. Sur le fondement de votre expérience, quelle est à vos yeux la pertinence des différents scénarios évoqués, de holding ou de fusion ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je suis heureux de souscrire pleinement à ce que vient de dire Céline Calvez sur la notion de neutralité. L'audiovisuel public n'a pas à être neutre ; la République elle-même ne l'est pas. C'est un régime qui affirme certaines choses, comme l'égalité entre les êtres humains, et l'audiovisuel public a aussi pour responsabilité de l'affirmer.

Par ailleurs, je note que le rapporteur a encore montré son goût pour la déformation et l'insinuation *(Protestations parmi les députés du groupe Rassemblement national)*. Il a exhumé un propos vieux de treize ans, nous donnant d'ailleurs l'occasion de voir qu'en 2012, l'extrême-droite n'était pas considérée comme une formation politique comme les autres ; c'est un rappel et je crois que nous devrions tous en tirer une leçon.

Enfin, selon moi, il n'y a pas d'affaire Cohen-Legrand, mais plutôt une affaire Cohen-Legrand-Broussy-Jouvet. La vraie information que révèle cette vidéo est en effet donnée par Monsieur Jouvet, en l'occurrence que le Parti socialiste soutiendra quoi qu'il arrive et comme un seul homme Monsieur Glucksmann lors de la prochaine élection présidentielle. Le journaliste que vous êtes, monsieur Cohen, décroche ainsi un scoop. Je me demande donc pourquoi vous ne l'avez pas rendu public dans la foulée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est vrai que vous auriez pu leur demander pourquoi ils n'allaient pas soutenir Jean-Luc Mélenchon. Cela aurait éclairé l'élection présidentielle à venir ! *(Sourires.)*

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Étant partie prenante dans cette affaire, je tiens à dire, puisqu'il faut faire une déclaration d'intérêts, que c'est la première fois que je vois Patrick Cohen en chair et en os…

Je ferai ensuite remarquer à Anne Sicard, abonnée forcée du service public, qu'elle est donc aussi une abonnée forcée de l'hôpital ou de l'école. Je lui suggère de se présenter de cette manière la prochaine fois qu'elle parlera de ces services publics.

Au fond, ce qui me frappe dans ce petit procès maccarthyste un peu au rabais, c'est que des dirigeants du Parti socialiste – et peut-être d'autres formations – vous appellent, Monsieur Cohen, pour vous reprocher d'être trop méchant avec eux. Si j'étais un peu taquine, je vous demanderais pourquoi vous êtes si méchant avec le Parti socialiste : qu'est-ce qu'on vous a fait ? Mais je préfère vous demander s'il s'agit d'une pratique courante, de la part de chefs de parti ou de cadres politiques, d'appeler pour vous dire que vous n'avez pas été gentil avec eux. Je crois qu'un de vos confrères a écrit qu'une personnalité politique de très haut rang, un ancien président de la République, Nicolas Sarkozy, pratique cet art avec beaucoup de férocité : à chaque fois qu'un papier lui déplaît, il décroche son téléphone pour incendier, voire injurier le journaliste qui en est l'auteur. Confirmez-vous cette pratique et qu'en pensez-vous ?

Avez-vous vu une différence dans les attaques contre les journalistes depuis la mainmise sur des médias privés d'un certain milliardaire, Vincent Bolloré ? La situation s'est-elle dégradée ? Constatez-vous une recrudescence des violences à l'égard des journalistes,

qu'ils travaillent dans le privé ou le public ? Je suppose que vous en parlez entre confrères. Vous sentez-vous davantage menacé, au sein de l'audiovisuel public, depuis que Vincent Bolloré a mis tout son poids dans certains médias – CNews et Europe 1, pour ne citer qu'eux – , avec l'agenda politique que l'on connaît ?

M. François-Xavier Ceccoli (DR). Je vais être le seul, mais je vais prendre la défense de notre rapporteur. Il a tout de même le droit de poser les questions qu'il souhaite. Je suis le premier à ne pas être toujours d'accord avec lui, tant s'en faut, mais essayer d'édicter ce qui serait normal, entendable ou ce qui relèverait du mensonge reviendrait déjà à s'interdire certains débats. Dès lors que c'est fait avec respect, et je crois que sa manière de s'exprimer est respectueuse, mon avis est qu'il a le droit de poser toutes ses questions.

Monsieur Cohen, quand vous parlez du respect de la vie privée, cela me fait penser à l'arroseur arrosé. Rappelons-nous ce qui est arrivé à certaines personnalités politiques qui, *a priori*, ont les mêmes droits. Pensez-vous sérieusement que si une personnalité politique avait été surprise dans un café en train de tenir les mêmes propos, elle aurait bénéficié de l'indulgence que vous demandez ? Je n'en suis pas certain.

Pour aller dans votre sens, je regrette cette évolution de notre société. Pour être tout à fait clair, ce n'est pas que ce qui vous est arrivé est normal : ça ne l'est pas, mais ça arrive un peu à tout le monde. On ne peut plus discuter dans un café sans que, malheureusement, les médias – d'une manière générale – se jettent sur ces paroles, et cela fait des dégâts. C'est ce que vous avez subi.

Dès lors, ne regrettez-vous pas certains moments de votre longue et importante carrière en voyant le poids que prennent certains événements médiatiques sortis de leur contexte ? Je pense bien sûr à Laurent Wauquiez, même si, lui non plus, je ne suis pas là pour le défendre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Au cas où d'aucuns voudraient me faire dire ce que je n'ai pas dit – ce qui n'est pas votre cas, cher collègue Ceccoli –, je précise que le rapporteur peut bien sûr poser toutes les questions qu'il souhaite – c'est le principe d'une commission d'enquête –, mais que je suis ici garant de la séparation des pouvoirs, condition de l'État de droit. Des procédures judiciaires sont en cours, nous ne disposons pas de tous les éléments des dossiers et nous ne sommes pas des juges.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Nous ne sommes jamais contents : de la façon dont est interviewé Monsieur Mélenchon ou Monsieur Bardella – selon les cas –, de la manière dont nos propos sont traités… J'ai eu une seule occasion d'échanger avec Monsieur Cohen, au lendemain de la motion de rejet préalable de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public ; le lendemain, à l'antenne, il donnait le point à Madame Dati, expliquant que c'était elle qui avait gagné cette manche. Je ne le crois pas ; d'ailleurs, ce texte n'a toujours pas été adopté.

Nous ne sommes jamais contents, mais cela nous donne-t-il le droit de faire le procès de Monsieur Cohen ? « Qui êtes-vous ? », lui a demandé Anne Sicard. Et nous, qui sommes-nous ? Des députés, non des procureurs.

Je demande une réunion en urgence du bureau de la commission d'enquête, car nous sommes complètement hors du cadre, du cadre juridique d'une commission d'enquête j'entends, comme de celui que le rapporteur a défini dans sa proposition de résolution tendant à créer la nôtre.

Si nous étions dans une commission d'enquête non pas contre mais sur l'audiovisuel public, voici ce que je vous demanderais, Monsieur Cohen, vous qui avez eu la responsabilité de la première matinale de France pendant plusieurs années. Comment gérer la question du pluralisme ? Comment fait-on pour que la représentation des opinions soit équilibrée, afin de garantir un débat vif, mais apaisé ?

Mme Sophie Mette (Dem). Dans un récent éditorial sur France Inter, vous êtes revenu sur le label Initiative pour la confiance dans le journalisme, créé par Reporters sans frontières et auquel Radio France adhère, en le présentant comme un outil de promotion des bonnes pratiques journalistiques face à la désinformation.

La polémique au sujet de cet outil montre une guerre de la vérité où chacun accuse l'autre de mentir. Dans ce contexte, comment garantir une égalité de traitement entre les citoyens face à l'information ? Certains médias se soumettent à des audits de vérification quand d'autres refusent toute régulation au nom de la liberté. Certains Français ont accès à des sources certifiées quand d'autres sont submergés de désinformation. L'audiovisuel public a-t-il un rôle spécifique à jouer pour rétablir cette égalité ? Faudrait-il imposer des standards communs de vérification pour tous les médias bénéficiant d'aides publiques, ou serait-ce une atteinte à la liberté de la presse ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Comme certains collègues, je suis mal à l'aise et, pour tout dire, navré. L'objet de cette commission d'enquête est très vaste et si je trouve normal d'auditionner les présidents de l'Arcom, de Radio France ou de France Télévisions, nous sommes en train de consacrer tout un après-midi à une microscopique affaire – qui n'en est pas vraiment une, comme cette audition permet de le constater.

Mme Caroline Parmentier (RN). Parlez-en aux Français !

M. Emmanuel Maurel (GDR). Elle part de la captation vidéo obtenue illégalement d'une conversation privée de gens qui, sans vouloir leur faire offense, n'ont pas de responsabilités managériales au sein de l'audiovisuel public. Et cette vidéo est censée révéler – excusez du peu ! – une collusion systémique entre ce dernier et le Parti socialiste. Franchement, ce n'est pas très sérieux.

Que va-t-il se passer ? Nous allons conclure qu'il n'y a pas d'affaire et qu'il n'y a pas vraiment d'enquête non plus. Il s'agit plutôt de dénigrement, qui contribue à l'agenda politique de certains collègues, mais aussi de certains groupes dont l'objectif, à terme, est de privatiser l'audiovisuel public. C'est bien, on sait maintenant que le métier de journaliste politique implique de rencontrer des politiques. Super scoop !

Monsieur Cohen, la frontière est ténue entre journaliste, chroniqueur et éditorialiste. Et si on conçoit bien la présence d'éditoriaux dans les médias d'opinion, sur le service public, c'est plus compliqué. Certains collègues expliquent en effet que c'est le seul média où on doit être factuel et impartial – ce qu'ils appellent la neutralité. Pour ma part, je ne crois pas que cela existe. Mais comment faire des éditoriaux sur le service public si on lui assigne une obligation de neutralité, étant donné qu'un éditorial exprime un point de vue ?

Enfin, il ne faudrait pas non plus exagérer les conséquences d'un éditorial. Pendant la campagne référendaire de 2005, tous les éditorialistes du service public étaient pour le oui ; cela n'a pas empêché les Français de voter non, et heureusement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans le cadre d'une commission d'enquête sur l'audiovisuel public, il est normal d'auditionner des acteurs de ce secteur. Cela étant, c'est à nous de décider de la portée de chacune de ces auditions et c'est bien dans ce but que je vous donne la parole, mes chers collègues.

Nous en venons d'ailleurs aux questions des autres députés.

Mme Caroline Parmentier (RN). Monsieur Cohen, votre rendez-vous stratégique avec Thomas Legrand et deux responsables du Parti socialiste…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Veuillez m'excuser, Madame Parmentier : il vous faut déclarer les activités que vous avez eues dans la presse.

Mme Caroline Parmentier (RN). J'ai eu une carte de presse pendant trente ans.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Dans quel média ?

Mme Caroline Parmentier (RN). Ce rendez-vous, vous en convenez vous-même, monsieur Cohen, a scandalisé les Français, qui financent l'audiovisuel public avec leurs impôts sans en avoir le choix. Il a alimenté leur défiance vis-à-vis de l'audiovisuel public.

S'agissant des méthodes de *L'Incorrect*, je vous signale que des cadres du FN et du RN ont plusieurs fois été enregistrés à leur insu dans un cadre privé pour les émissions « Complément d'enquête » ou « Envoyé spécial ».

Revenons sur cette phrase de Thomas Legrand, qui vous implique nommément : « *Nous, on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi*. » Vous dites que les propos ont été coupés au montage, que vous avez répondu et réagi. Qu'avez-vous donc répondu ? Quelle a été votre réaction ?

Enfin, que vous refusiez de donner le montant de votre rémunération alors qu'il s'agit d'argent public me paraît un vrai problème.

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). Je n'ai absolument aucun problème, Monsieur Cohen, avec le fait que vous seriez proche du Parti socialiste ou de Raphaël Glucksmann. Le problème, c'est de laisser penser que le service public de l'audiovisuel, notamment France Inter, représente le pluralisme le plus absolu.

Ma question porte comme celle d'Emmanuel Maurel sur l'éditorialisme dans l'audiovisuel public. Il n'y a pas si longtemps, Madame Nathalie Saint-Cricq, directrice de l'information des antennes de France Télévisions, a insinué que La France insoumise souhaitait des gains électoraux parmi les personnes issues des quartiers populaires, expliquant que ces personnes étaient par essence antisémites. Ses fonctions au sein de France Télévisions sont-elles compatibles avec sa fonction d'éditorialiste ?

D'autres problèmes ont été soulevés, comme la présentation par une journaliste de propos attribués à Monsieur Mamdani lors d'une interview de Manuel Bompard, ou comme des graphiques tronqués. Les faits s'accumulent et laissent penser que certaines opinions politiques seraient délégitimées sur le service public de l'audiovisuel.

La neutralité n'existe probablement pas, mais la qualité du service public repose sur l'expression du pluralisme et la non-déformation des propos d'autrui. Comment peut-on résoudre ces difficultés ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous interrogerons Nathalie Saint-Cricq, ce qui permettra de restituer précisément ses propos – je crois qu'il ne s'agit pas exactement de ce que vous avez dit – .

M. Erwan Balanant (Dem). Madame Parmentier nous a dit qu'elle avait une carte de presse…

Mme Caroline Parmentier (RN). Oui, j'ai eu une carte de presse pendant trente et un ans. Je n'en ai plus.

M. Erwan Balanant (Dem). … mais il faudrait nous dire pour quel média vous avez travaillé. Toutes les personnes dans le même cas l'ont fait…

Mme Caroline Parmentier (RN). J'ai eu une carte de presse pour le quotidien *Présent*, qui a disparu depuis dix ans.

M. Erwan Balanant (Dem). C'était juste pour savoir et être précis.

Monsieur le rapporteur a indiqué avoir procédé à des contrôles sur pièces et sur place. Or, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le président, de tels contrôles, dans le cadre d'une commission d'enquête, ne peuvent avoir lieu qu'au sein des administrations. J'aimerais donc savoir quel type de contrôle sur pièces et sur place vous êtes allé faire chez un huissier, Monsieur le rapporteur.

Mme Caroline Parmentier (RN). Ce n'est pas le rapporteur qu'on interroge !

M. François-Xavier Ceccoli (DR). C'est une question à poser en réunion de bureau de la commission d'enquête !

M. Erwan Balanant (Dem). Je la pose maintenant parce que les faits sont assez graves.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est une bonne question, Monsieur Balanant mais vous la poserez lors de la prochaine réunion du bureau.

M. Erwan Balanant (Dem). Une procédure judiciaire est en cours et le constat d'huissier est une pièce du dossier. Je pense donc qu'il s'agit d'une faute grave.

Mme Virginie Duby-Muller (DR). Monsieur Cohen, si les méthodes de captation et de diffusion des images vous mettant nommément en cause peuvent légitimement être contestées en ce qu'elles contreviennent à l'article 9 du code civil, ces images ont suscité une émotion réelle auprès des usagers du service public. Dans l'un des extraits, Monsieur Thomas Legrand déclare : « *On fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi*. » Et dans cet extrait, on constate une absence de réaction de votre part.

Avez-vous, à ce moment-là ou ultérieurement, contesté de vive voix cette affirmation ? Quelle signification donnez-vous à ces propos ? Enfin, question de fond relative à votre déontologie journalistique, un journaliste peut-il « *faire ce qu'il faut* », c'est-à-dire utiliser sa fonction pour influencer une élection et, en l'occurrence, soutenir le Parti socialiste contre une candidate qui est par ailleurs votre ministre de tutelle ?

M. Philippe Ballard (RN). En préambule, j'indique que j'ai été journaliste pendant quarante ans, dont six dans le service public, à France Info, où j'ai travaillé avec Patrick Cohen.

Je voudrais faire un droit de suite, comme on dit dans le journalisme, en revenant à deux de vos déclarations, Monsieur Cohen.

Vous avez déclaré ne pas avoir une phrase à retirer à ce vous avez dit à propos de Crépol. Pourtant, avant cela, Monsieur le président avait rappelé ce que l'Arcom vous avait reproché : des commentaires « *dénués de précautions oratoires* » ne satisfaisant pas « *aux exigences de mesure, de rigueur et d'honnêteté* ». De deux choses l'une : soit vous aviez oublié ce que l'Arcom avait dit, soit vous vous moquez de ses décisions.

Quant à la fameuse phrase « *nous, on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi* », vous avez indiqué qu'il y avait une suite et qu'à cause du montage qui a été fait – il y en a effectivement eu un –, on ne l'entend pas. Nous sommes donc impatients de savoir ce qui a été dit ensuite.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'indique que je demanderai à *L'Incorrect* l'intégralité de la vidéo au nom de la commission d'enquête. Il ne sera pas tenu de la communiquer, car il ne s'agira pas d'un contrôle sur pièces et sur place, mais nous serions heureux qu'il le fasse.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Monsieur Cohen, ce qui me frappe, c'est que vous êtes passé entre les gouttes dans cette histoire : vous avez toujours votre édito politique. On nous explique que c'est parce que vous n'avez pas parlé en présence de la caméra, mais ne rien dire ne signifie pas ne pas être responsable.

Ce n'est pas la première fois que vous manquez à la déontologie. Et je ne parle pas de neutralité, car je n'y crois pas, mais d'honnêteté. J'ai en mémoire un autre incident qui, en 2019, vous a opposé à Sabrina Ali Benali, que vous aviez contribué à calomnier. L'association Acrimed vous avait d'ailleurs épinglé, parlant de « l'impunité » de certains « médiacrates » – ce sont leurs termes.

Est-ce que ça ne vous dérange pas d'être protégé par le système depuis toutes ces années ? En manquant de déontologie, vous contribuez largement à la montée de l'extrême droite, car vous lui donnez des armes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'aime bien finir par une question de Madame Soudais parce que cela me permet de mesurer l'importance de l'esprit de finesse, de modération et de tempérance, toujours important dans cette assemblée. *(Protestations parmi les députés des groupes La France insoumise-Nouveau front populaire et Écologiste et social.)*

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Ça recommence comme à chaque fois !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Le *mansplaining*, ça va !

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). C'est du harcèlement !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pas à chaque fois, Madame Taillé-Polian : ce matin, je n'ai rien dit.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Si !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Hier, Madame Soudais, c'est vrai, je vous ai reprise quand vous avez qualifié Madame Aram de raciste car l'accusation était très grave. Et là, vous avez traité Monsieur Cohen de médiacrate.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Je répète que j'ai caractérisé des propos, pas Madame Aram elle-même. Cessez de dire n'importe quoi à mon sujet !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. D'accord, mais quand vous qualifiez quelqu'un de médiacrate, je peux tout de même me permettre de dire que ce n'est pas un propos très modéré.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). C'est le terme employé par Acrimed. C'est une citation !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ah, je n'avais pas compris. C'était donc une citation, Monsieur Cohen... Avant que je vous donne la parole pour répondre à toutes ces interventions, Monsieur le rapporteur a une dernière question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Cohen, vous avez contesté ma citation de votre éditorial sur Crépol. Je cite vos mots, que j'ai vérifiés à trois reprises : « *la presque centaine de militants d'ultradroite, souvent des néonazis* ». C'est d'ailleurs la citation que vous avez utilisée pour me répondre, mais en tronquant les mots « *souvent des néonazis* ». Vous dénoncez des troncages, des montages, des trucages mais vous venez de faire exactement la même chose en tronquant la fin de cette phrase, qui en est la partie la plus choquante. Ce ne sont pas des méthodes, surtout devant une commission d'enquête, d'omettre une accusation extrêmement grave, qui, je pense, a été à l'origine de l'émotion légitime de tous les proches de Thomas.

M. Patrick Cohen. Je vais essayer de faire des réponses de fond.

Je pense que vous avez reçu des informations pendant nos échanges, Monsieur le rapporteur, dont la vidéo de mon édito. Moi aussi, voyez-vous, j'ai reçu des informations, et effectivement, une bonne part des manifestants descendus ce jour-là à Romans-sur-Isère étaient des militants néonazis. C'est ainsi qu'ils ont été qualifiés à l'époque par les autorités, et même par le ministre de l'Intérieur, je crois – mais je n'en suis pas certain –, dans plusieurs articles de presse, en tout cas. Il s'agissait de militants néonazis, mais je ne l'avais pas noté dans le script de mon éditorial, raison pour laquelle, de bonne foi, je vous ai dit que je ne croyais pas avoir prononcé ces mots. Mais en effet, je les ai prononcés dans ma chronique, parce que cet élément avait été rapporté – nous étions juste après le week-end où des incidents très violents avaient eu lieu : des manifestants, et il ne s'agissait pas d'une manifestation pacifique, des militants qui sont descendus cagoulés et armés de barres de fer pour punir le quartier de la Monnaie, d'où étaient originaires les agresseurs et le meurtrier de Thomas.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Des militants nostalgiques du III^{e} Reich !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Cohen, je vous invite maintenant à répondre à l'ensemble des questions qui vous ont été posées. Essayons d'accélérer par respect envers Monsieur Legrand, qui est arrivé, et pour l'organisation de nos débats.

M. Patrick Cohen. Madame Soudais, je me souviens de Sabrina Ali Benali, en effet. Nous l'avons reçue dans la matinale de France Inter : elle voulait dénoncer les conditions de travail à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP). Le matin même, j'ai été alerté par

la direction de l'AP-HP parce que cette dame n'en était pas directement une salariée : elle travaillait dans une clinique qui dépendait de l'AP-HP mais n'était pas intégrée dans ce groupe. J'ai expliqué le lendemain que son témoignage était en partie mensonger, parce qu'il ne portait pas sur la réalité de ce qu'était l'AP-HP. Voilà l'histoire en question.

Je voudrais vous parler plus généralement de ma pratique professionnelle, celle des éditos et de mon métier, d'une façon plus large, pour répondre à Monsieur Maurel, à Madame Sicard et à Madame Taillé-Polian au sujet de la neutralité.

Madame Sicard, je vous assure que je ne suis l'ennemi de personne. Je ne crois pas me comporter en ennemi du Front national ; en tout cas, ce mot est inapproprié. Évidemment, je ne suis pas neutre ; personne ne l'est dans ce métier ; mais dans la construction de mes chroniques aujourd'hui, comme dans celle de mes matinales auparavant, je me fixe quelques principes.

Le premier est de parler à tout le monde. C'est une leçon que j'ai retenue de mes années à RTL, qui comptait 9 millions d'auditeurs à la fin des années 1990 – des auditeurs de tous âges, de toutes conditions, des villes et des champs, de gauche, de droite et d'extrême droite. Lors des événements du Front national que je couvrais comme reporter, je croisais souvent des auditeurs qui reconnaissaient ma voix et me saluaient avec sympathie, mais c'était peut-être une époque moins polarisée. Veiller à ce qu'aucun citoyen ne se sente exclu ou agressé, quelles que soient ses opinions politiques, c'est un principe auquel je tiens.

Ensuite, jamais de démonstration univoque : il faut toujours exposer les points de vue, même si c'est pour les réfuter, sans mépris. Vous trouverez dans la plupart de mes chroniques des arguments contraires à l'idée que j'essaie de défendre. J'ai même plusieurs fois goupillé – je le fais régulièrement – des éditos pile ou face où, sur une question controversée, je défends un point de vue puis son contraire, parce que je pense que la réalité n'est jamais noire ou blanche et que je n'ai pas d'opinion arrêtée sur tous les sujets. D'ailleurs, les auditeurs ou les téléspectateurs se fichent de mes opinions. Même si je sais bien que dans l'idée qu'on se fait de l'éditorialiste, il est celui qui donne son point de vue, je considère que mon métier n'est pas de donner mes opinions et encore moins, peut-être, d'avoir des opinions. En tout cas, je n'en ai pas sur tout. L'important, pour moi, est de livrer des informations, de faire progresser la connaissance, de donner des clefs de compréhension et, le plus souvent possible, de penser et de donner à penser contre soi-même.

Madame Sicard, vous avez cité, en me qualifiant d'ennemi de l'extrême droite, deux titres d'éditoriaux. Je pensais que vous pourriez éventuellement développer ou donner quelques phrases qui montreraient le caractère hostile de mon propos. Ces deux titres sont « L'extrême droite, une idée qui fait son chemin » – convenez qu'il y a plus agressif ou plus hostile – et « À quoi sert Philippe de Villiers ? », ce que je ne crois pas être particulièrement dénigrant pour ses électeurs. J'essaie d'expliquer. C'est le dernier principe que je me fixe pour mes éditos : ne jamais porter de jugement de valeur. Vous ne m'entendrez jamais dire « c'est une honte » ou « c'est un scandale », « c'est insupportable » ou « c'est mal ». Je ne suis jamais dans le registre de l'indignation ou du dénigrement. Quand on dénigre ou qu'on se met en colère, on ne réfléchit plus. Or j'essaie de faire réfléchir. Je ne suis pas neutre, j'ai quelques convictions républicaines chevillées au corps, mais je ne suis pas partisan, et ne pas être partisan, c'est d'une certaine façon la définition de l'impartialité. Je travaille avec ce regard-là.

Madame Calvez, je partage vos interrogations, mais je ne suis pas sûr de pouvoir y répondre. Il faudrait peut-être interroger d'autres interlocuteurs… Vous m'avez demandé, au fond, quelles étaient l'origine et les conséquences de la polarisation de la société et de l'univers

médiatique. Je constate une polarisation croissante, évidemment. Elle a un impact sur nos métiers. D'une certaine façon, et c'est peut-être le seul élément positif, elle nous rend plus prudents, plus attentifs à ce que nous disons qu'il y a dix, quinze ou vingt ans, parce que nous savons que dans l'univers numérique qui est le nôtre, toutes les phrases, comme les miennes cet après-midi – je vois qu'elles circulent déjà : elles sont remontées, découpées et diffusées sur les réseaux –, peuvent être récupérées, transformées en bandeaux de chaîne d'information ou d'opinion. C'est encore plus vrai quand on est, comme vous, un acteur public, mais cela concerne aussi les journalistes un peu connus, et encore plus ceux de l'audiovisuel public. Nous sommes devenus, cela ne vous a pas échappé, une cible, un groupe et des sociétés à abattre. Nous savons donc que nous avons un devoir de prudence redoublé.

S'agissant de la fusion au sein d'une holding, j'ai fait un édito, qui résume à peu près ce que je pense, au moment de la publication du rapport de Laurence Bloch. J'ai cru, à un moment, que la fusion de Radio France et de France Télévisions pouvait donner de la force à l'ensemble et que, pour résister, il valait mieux être uni. Mais je pense que les conditions politiques – on le voit aujourd'hui – ne sont pas réunies et qu'il y a, par ailleurs, quelque chose de spécifique à la radio, à Radio France, et à la radio de service public. Je pense que ce n'est pas du tout pareil à France Télévisions, qui serait dans l'ensemble, et dans son corps social, assez ravi de pouvoir absorber la radio. En tout cas, cela poserait beaucoup moins de problèmes. Il y a une fierté radiophonique, si je puis dire, quelque chose de spécifique aux métiers de la radio, y compris dans l'accompagnement technique, le soin de production. Sibyle Veil a rappelé hier la richesse des produits radiophoniques qui sont offerts. C'est quelque chose d'absolument unique en France, et en Europe aussi. Nous avons un trésor qu'il ne faut pas dissoudre.

Mme Caroline Parmentier (RN). Et qu'avez-vous dit après « *on fait ce qu'il faut pour Dati* » ?

M. Patrick Cohen. Madame Parmentier, je suis un peu surpris par votre insistance sur ces échanges privés – enfin, non, je ne suis pas surpris –.

Je voudrais vous répondre par une citation toute récente qui concerne ce qu'on a appelé l'affaire Brigitte Macron. « *Je n'ai pas à commenter un propos privé et je trouve qu'aller piéger des gens pour en faire une polémique me semble être très malsain. Si on met des micros partout, si on écoute les propos privés des journalistes, des politiques, des chefs d'entreprise, etc., on ne sera pas déçu du voyage, parce que ce que tout le monde se raconte dans la vie n'a rien à voir avec les formes qu'on met dans un propos public.* » Ces propos, tenus sur l'antenne de RMC le 10 décembre, sont signés du président délégué de votre groupe, Sébastien Chenu. Je n'ai rien à ajouter.

Mme Caroline Parmentier (RN). Brigitte Macron ne verse pas dans la collusion politique !

M. Patrick Cohen. Mais qu'est-ce qui vous permet de parler d'une collusion politique ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose de ne pas recommencer l'audition. Il reste encore quelques questions.

M. Patrick Cohen. Je regrette que ce point arrive en toute fin d'audition. Nous avons beaucoup parlé de la phrase sur Madame Dati et tout d'un coup on passe à la collusion politique avec le PS.

Mme Caroline Parmentier (RN). Pas avec le PS, avec la gauche ! « Qui on met au pouvoir en 2027 ? »

M. Patrick Cohen. Il est question, encore une fois, de bribes de phrase.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous n'allons pas tout reprendre depuis le début, et ce n'est pas un dialogue entre vous deux. Finissez, Monsieur Cohen. D'autres collègues attendent des réponses. Nous terminerons dans quelques minutes pour pouvoir auditionner Monsieur Thomas Legrand.

M. Patrick Cohen. Madame Parmentier, votre thèse…

Mme Caroline Parmentier (RN). Ce n'est pas la mienne.

M. Patrick Cohen. … ne repose, encore une fois, que sur quelques bribes de phrase prononcées lors d'un échange d'une heure et demie.

Mme Caroline Parmentier (RN). Alors dites-nous ce que vous avez répondu.

M. Patrick Cohen. Je souhaite vivement que le reste des vidéos soit rendu public, ce qui permettra de voir qu'il n'y avait ni collusion, ni complicité, ni rien du tout. C'était la première fois de ma vie que je rencontrais Monsieur Pierre Jouvet, secrétaire général du parti socialiste. Quant à Luc Broussy…

Mme Caroline Parmentier (RN). C'était contre Dati !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ne recommençons pas l'audition chère collègue !

M. Philippe Ballard. Et ma question ? Je vous ai demandé ce que vous aviez dit après.

M. Patrick Cohen. Sur ce que j'ai dit après, si, par hypothèse, *L'Incorrect* avait fait un travail qui ne soit pas manipulatoire et avait pensé qu'il était dans l'intérêt général de diffuser ces vidéos, il l'aurait fait dans les jours qui ont suivi.

M. Philippe Ballard (RN). Qu'aurions-nous entendu si elles avaient été diffusées ?

M. Patrick Cohen. Deux mois après, je ne m'en souviens pas.

Mme Caroline Parmentier (RN). Donc on n'a pas de réponse, comme sur votre salaire.

M. Patrick Cohen. Ce dont je me souviens, en revanche, c'est que nous avons abondamment parlé de ce que l'on a appelé l'affaire Dati, c'est-à-dire l'incident qui m'avait opposé à la ministre de la culture sur le plateau de « C à vous » quinze jours plus tôt. Nous en avons parlé parce qu'il se retournait contre elle, au point, d'ailleurs, qu'il explique en partie le fait que Renaissance n'ait pas apporté son soutien à la candidature de Madame Dati à la mairie de Paris – je vous livre ici un petit élément politique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'indique que j'écrirai demain à l'éditeur, c'est-à-dire au directeur de la rédaction de *L'Incorrect*, pour lui demander de nous communiquer la vidéo entière afin que les membres de la commission puissent la consulter.

Je vous propose que nous avancions.

M. Patrick Cohen. Madame Duby-Muller, j'aurais aimé pouvoir vous répondre, mais je ne me souviens pas de la façon dont j'ai réagi. De toute façon, pour connaître ma pratique journalistique et celle de Thomas Legrand, je n'ai aucun doute : notre état d'esprit n'était pas complotiste et il ne s'agissait pas pour nous de peser d'une quelconque façon sur l'opinion pour faire échouer Madame Dati ou faire réussir le Parti socialiste. Les quelques écrits dont je vous ai donné lecture, qu'ils soient de Thomas Legrand ou de moi-même, montrent que la collusion et l'interférence dans l'opinion pour favoriser le Parti socialiste sont tout de même très légères.

Madame Hadizadeh, vous m'avez demandé s'il arrivait souvent que l'on me convoque pour m'engueuler – pardon pour ce résumé un peu brutal. Non, mais nous n'avions pas été convoqués pour cela ; les représentants du Parti socialiste estimaient que, Thomas Legrand et moi, nous ne comprenions pas certaines choses. Encore une fois, nous avons, avec ces responsables, des discussions à bâtons rompus comme nous pouvons en avoir avec les responsables de toute autre formation politique. Leur but n'était pas de nous réprimander ou de nous sanctionner.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Vous arrive-t-il, de manière générale, de vous faire engueuler ?

M. Patrick Cohen. Non, très rarement.

Mme Sophie Taillé-Polian. À part par Rachida Dati en direct !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Saintoul vous a demandé pourquoi, alors que vous déteniez un scoop, vous n'en avez rien fait.

M. Patrick Cohen. D'abord, on aurait pu estimer qu'il s'agissait d'un scoop si l'information nous avait été donnée par des responsables se situant à un niveau supérieur dans la hiérarchie du Parti socialiste.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). C'est tout de même le bras droit du premier secrétaire !

M. Patrick Cohen. Dans mon souvenir, ce n'était pas aussi net. Par ailleurs, je n'étais plus à l'antenne : c'était le premier jour de mes congés.

Monsieur Ceccoli, je n'ai pas le même statut qu'une personnalité politique ou un élu. On peut être, sur un plan citoyen, plus exigeant vis-à-vis des responsables politiques que vis-à-vis des journalistes, même de l'audiovisuel public. Je ne dis pas que cela donne le droit de surveiller ou d'espionner les élus et les personnalités politiques, mais nous ne nous situons pas exactement sur le même plan. En tout cas, je n'ai pas choisi de faire ce métier pour être connu, pour être attaqué ou pour être interrogé par une commission d'enquête – je pensais que jamais cela ne m'arriverait.

M. François-Xavier Ceccoli (DR). On le voit bien, ces dérives sont à l'œuvre.

M. Patrick Cohen. Je vous l'accorde.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il vous reste encore à répondre aux questions de Mesdames Taillé-Polian, Abomangoli et Mette.

M. Patrick Cohen. Madame Taillé-Polian, s'agissant du pluralisme, la réponse est d'abord réglementaire et légale. Il a été rappelé au cours des auditions de cette commission d'enquête que nous sommes tenus au respect d'un équilibre strict. Cette contrainte pèse davantage encore sur « C à vous », diffusée par France 5, que sur France Inter, dont l'antenne compte de multiples fenêtres d'exposition politique. À « C à vous », il arrive ainsi que nous nous censurions, du moins que nous nous empêchions d'inviter des personnalités qui font l'actualité politique, pour cause de débord de temps de parole. C'est parfois un crève-cœur épouvantable. Le problème se pose à chaque fin de trimestre ; cette règle nous handicape considérablement. Pour ce qui est de l'impartialité, je vous ai indiqué la manière dont je concevais mon métier.

Madame Abomangoli, je serais en peine de vous répondre car les écarts que vous avez cités ont été commis par d'autres.

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). Vous pouvez avoir votre point de vue, mais ma question principale portait sur l'articulation entre éditorialiste et directeur de l'information.

M. Patrick Cohen. La fonction d'éditorialiste est une fonction particulière pour laquelle je n'avais pas de vocation précise. L'image qu'en a parfois le grand public est celle d'un journaliste qui donne son opinion. Or je vous ai indiqué tout à l'heure, d'une part, que cela ne correspond pas à ma conception du métier de journaliste, d'autre part, que je n'ai pas une opinion sur tout. C'est un métier particulier, qui permet d'exprimer un parti pris, à condition – c'est en tout cas la règle que je m'applique – qu'il soit particulièrement argumenté. Sinon, j'essaie toujours de respecter, dans mes analyses, un équilibre qui ménage différents points de vue et permet, en tout cas, à chacun de retrouver les arguments des autres.

La fonction de directeur de l'information est très importante dans une rédaction : il gère les effectifs, les recrutements, décide qui fait quoi… S'il est aussi directeur de la rédaction, il pilote les conférences de rédaction et détermine les menus d'actualité et, de façon collective, ceux des matinales, des journaux d'information. C'est une fonction très importante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Puisque Madame Abomangoli a cité une salariée de l'audiovisuel public, je tiens à préciser qu'elle est actuellement éditorialiste – c'est son seul statut – et qu'elle sera entendue par notre commission d'enquête.

Madame Hadizadeh vous a également interrogé sur la violence contre les journalistes. Observez-vous qu'elle croît dans le pays ?

Enfin, il vous reste à répondre à la question de Madame Parmentier…

Mme Caroline Parmentier (RN). J'ai demandé à Monsieur Cohen quelle est sa rémunération puisqu'il s'intéresse toujours à celle des politiques. Il s'agit d'argent public !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, Madame Parmentier…et à celle de Madame Mette.

M. Patrick Cohen. En ce qui concerne la violence, je vous ferai une réponse très personnelle. Je perçois un décalage entre la grande violence de l'univers médiatique et numérique et la vraie vie. Malgré les polémiques qui peuvent m'entourer, je continue de mener une vie à peu près normale, sans être agressé ou me sentir menacé à tous les coins de rue. Mais il est vrai que nous n'évoluons pas dans un univers aussi apaisé que celui que j'ai pu connaître au début de ma carrière.

Madame Mette, votre question portait sur le label – vous voulez vraiment m'attirer des ennuis ! *(Sourires.)* Vous avez cité un édito que j'ai fait au tout début de la polémique, quelques jours après qu'Emmanuel Macron a remis le sujet sur la table en répondant, lors d'une réunion rassemblant des lecteurs des quotidiens du groupe Ebra, à la présidente de ce groupe de presse, qui s'enorgueillissait que celui-ci ait été le premier à être labellisé. Je continue de penser que cette initiative est positive.

Mme Sophie Mette (Dem). Quel est le rôle de l'audiovisuel public dans ce domaine ?

M. Patrick Cohen. Il a un devoir d'exemplarité. On le voit ici : les questions qui lui sont posées sont plus acérées que celles adressées à tout autre média, ce qui me paraît normal dans la mesure où il est financé par de l'argent public. Dans la conversation publique et la fabrique de l'information, il est primordial qu'il reste un pôle de référence pour les citoyens lecteurs, auditeurs et téléspectateurs. Nous sommes ramenés en permanence à ces obligations.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez indiqué ne pas vouloir répondre à la question de Madame Parmentier sur votre rémunération. Je suppose que vous n'avez pas changé d'avis.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai du mal à comprendre pourquoi vous refusez de répondre à cette question. Vous arguez du caractère privé du contrat qui vous lie à Mediawan, mais vous n'êtes pas sans savoir que cette société bénéficie des concours publics, de sorte que l'argent qu'elle vous verse est le produit des impôts des Français, plus précisément de la TVA qu'ils acquittent. Pourquoi ne voulez-vous pas nous indiquer le montant du salaire qui vous est versé au titre du service public ?

M. Patrick Cohen. Parce que c'est mon droit, Monsieur le rapporteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, Monsieur Cohen.

J'indique, puisque la question m'a été posée, que je convoquerai une réunion du bureau de la commission d'enquête au cours de la semaine du 5 janvier.

La séance s'achève à seize heures trente-cinq.

———

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, M. François-Xavier Ceccoli, Mme Virginie Duby-Muller, M. Christian Girard, Mme Ayda Hadizadeh, M. Emmanuel Maurel, Mme Sophie Mette, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian

Assistait également à la réunion. – Mme Nadège Abomangoli

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de M. Thomas Legrand, journaliste 2

– Présences en réunion 34

Jeudi
18 décembre 2025
Séance de 15 heures 30

Compte rendu n° 14

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à seize heures trente.

La commission auditionne de M. Thomas Legrand, journaliste.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous voici donc réunis pour notre dernière audition de la journée, et qui va nous permettre d'entendre Thomas Legrand. Monsieur Legrand, je l'ai dit à Patrick Cohen juste avant vous, je le répète et j'espère que cette fois-ci, ce sera entendu : vous n'êtes pas ici dans un tribunal ! Nous ne sommes pas là pour vous juger, ni pour vous sanctionner mais pour vous poser des questions et comprendre – certainement pas pour vous jeter en pâture –.

Nous vous auditionnons notamment en raison d'une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux, dont je conteste la méthode, mais qui a néanmoins suscité l'émoi d'une partie des Français et de la classe politique. Dans cette vidéo, vous prononcez une phrase qui a suscité bien des interrogations et qui sera l'objet de nos échanges : « *Nous on fait ce qu'il faut pour Dati.* » Ce propos de bistrot, qui aurait pu être anodin ou banal, a été révélé au grand public et a légitimement suscité l'émoi. Cette phrase peut en effet laisser entendre que le service public ferait ce qu'il faut pour faire tomber un candidat, en soutenir un autre et, *in fine*, influencer des auditeurs, des téléspectateurs ou des lecteurs. Il pourrait laisser entendre – et je parle bien au conditionnel – que les ressources d'une radio publique pourraient tenter de façonner le choix électoral des Français, qu'un journaliste pourrait, dans l'ombre, non seulement informer, mais orchestrer, non seulement observer, mais militer, non seulement éclairer, mais influer sur des choix électoraux.

Hier, la présidente-directrice générale de Radio France a parlé de fanfaronnade, disant que, même si vous l'aviez souhaité – et je ne dis pas ce que c'est ce que vous avez dit –, vous n'auriez en aucun cas pu influer sur les antennes de France Inter parce que vous n'y occupiez que très peu de temps.

Je rappelle que vous avez commencé votre carrière journalistique sur RMC en 1988, avant de passer plusieurs années sur RTL, où vous avez été successivement chef du service étranger, puis du service politique, à partir de 2007. De 2008 à 2022, vous avez été journaliste sur France Inter, sans compter plusieurs collaborations sur des sites d'information ou dans la presse écrite, comme *Libération*. Je rappelle en outre que vous avez été à l'initiative d'une méthode de comptage des participants à une manifestation, indépendante des pouvoirs publics et des organisations revendicatrices, et utilisée aujourd'hui par une vingtaine de médias français pour déterminer avec la plus grande objectivité possible le nombre de personnes présentes à un rassemblement.

Avant de vous laisser la parole pour un propos liminaire de dix minutes, je vous remercie de nous déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations.

Par ailleurs, l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous demander de lever la main droite et de dire « je le jure ».

(M. Thomas Legrand prête serment.)

Je précise encore que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024, que j'ai été membre du conseil d'administration de

Radio France de 2022 à 2024 et que j'ai été corapporteur, avec Virginie Duby-Muller, de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public.

M. Thomas Legrand, journaliste. Avant toute chose, je souhaite préciser que je suis éditorialiste au journal *Libération*. Je n'exerce plus aucune fonction à France Inter. Au moment où nous nous parlons, des dizaines de députés, des attachés parlementaires, peut-être même parmi les vôtres, discutent avec des journalistes autour d'un café. Ils sont au Bourbon, juste à côté de l'Assemblée nationale, au Concorde un peu plus loin, ou ailleurs en circonscription, parce qu'il est normal que les élus rencontrent de manière informelle des journalistes nationaux ou régionaux, des professionnels de l'information. Je pense qu'en dehors de toute connivence, nous avons besoin, vous comme nous, de ces moments qui n'ont pas vocation à être publics, de fluidité et d'un rapport où chacun reste à sa place. Nous cherchons à avoir des informations ; vous cherchez à nous faire comprendre votre action et vos projets. Parfois, quand un papier ou un édito vous a agacé, que vous l'avez trouvé injuste, vous nous demandez des explications, et c'est bien naturel. Nous échangeons parfois nos points de vue sur l'actualité, nous évoquons des anecdotes, la dernière bourde d'un ministre – ça ne manque pas –. Bref, nous parlons politique ! Après tout, la conversation politique est une passion bien française et nous avons la chance, vous comme nous, que ce soit aussi notre métier.

Je regrette d'ailleurs que Monsieur Ciotti, qui est, je crois, à l'origine de l'idée de cette commission d'enquête, ne soit pas là car j'aurais pu lui rappeler quelques discussions animées qu'il nous est arrivé d'avoir sur le trottoir devant la Maison de la Radio lorsqu'il était l'invité des matinales de France Inter, ou autour d'un café, et je mesure avec un certain effroi ce qu'aurait pu donner un savant montage à la manière de celui à cause duquel je suis ici, si notre conversation avait été filmée et diffusée après avoir été montée de façon malveillante. Nous y reviendrons, j'y compte bien, Monsieur le rapporteur. Nous serions apparus connivents, comploteurs. J'aurais été perçu comme conseiller de Monsieur Ciotti, et cela vous aurait chagriné, Monsieur le rapporteur – sachez que cela m'aurait chagriné moi aussi –.

Je vais devoir répondre à vos questions s'agissant d'extraits volés, montés et diffusés illégalement – trois minutes rendues publiques en dehors de toute éthique journalistique –. Nous avons, avec Patrick Cohen, saisi le parquet de Paris, qui a ouvert une enquête et pourrait prochainement demander un procès public, qui permettra de déterminer qui, ce jour-là, faisait vraiment du journalisme.

Puisque ce qui est questionné ici, c'est mon indépendance, je voudrais affirmer avec force que j'exerce ma profession en toute indépendance, ce qui ne veut pas dire que je n'ai aucune conviction ou que je suis un insensible politique mais tout simplement que je ne suis attaché à aucun parti, au service d'aucune personnalité ni d'aucune cause politique. Je suis éditorialiste à *Libération*, après avoir été reporter dans les services politiques, grand reporter à l'étranger et correspondant aux États-Unis. J'ai passé six ans à RMC, puis quinze ans à RTL, puis quatorze ans comme éditorialiste à France Inter, où j'ai été embauché par Jean-Paul Cluzel, à l'époque président de Radio France, qui m'avait entendu remplacer Alain Duhamel durant l'été 2008 sur RTL. J'ai ensuite présenté une émission d'histoire des idées politiques sur France Inter jusqu'en juin dernier. J'ai travaillé aux *Inrocks*, à *Paris-Match* et au magazine *Lui* – jugez de l'éclectisme ! –.

Jamais l'appartenance partisane d'un responsable politique ne m'a empêché de porter un regard critique ni d'enquêter. En 1990, un ministre a dû démissionner à la suite de mes révélations sur RMC : il s'agissait d'Olivier Stirn, dont les plus anciens se souviendront sans doute et qui était membre d'un Gouvernement socialiste dirigé par Michel Rocard. J'ai

démontré que la quasi-totalité des militants et sympathisants présents au meeting inaugural de son petit parti étaient en réalité des figurants rémunérés. Olivier Stirn avait démissionné ; à l'époque, ça se faisait. Pourtant, Michel Rocard est sans doute l'homme politique pour lequel j'ai le plus de considération. Cela ne m'avait pas arrêté dans mon enquête. Encore une fois, convictions et éthique professionnelle sont deux choses distinctes, et on en parlera.

En 1994, j'ai écrit, avec Gilles Perez et Emmanuel Faux *La Main droite de Dieu*, une enquête qui montrait, entre autres, que François Mitterrand avait facilité l'ascension politique de Jean-Marie Le Pen dans les années 1980. C'était une thèse développée par le RPR et l'UDF mais qui n'était pas documentée. Nous avons commencé notre enquête sans en connaître les résultats. Nous avons voulu vérifier, et c'était vrai.

Pour me préserver de la connivence, je me suis fixé quelques règles, qui s'inspirent – mais cela n'a rien d'original – de la célèbre formule d'Hubert Beuve-Méry : le journalisme, c'est le contact et la distance. Je peux prendre des cafés ou déjeuner avec des hommes ou des femmes politiques, mais je le fais le plus souvent en compagnie de confrères et consœurs d'autres rédactions.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à vous remémorer votre dernier café avec des journalistes et à vous demander ce qu'aurait pu donner le fait qu'il soit filmé à votre insu et monté avec une intention de nuire, avant d'être livré à une chaîne de télévision qui en fera ses choux gras pendant plusieurs jours et le traitera comme un événement plus important que la nomination – c'était à ce moment-là – d'un nouveau Premier ministre ou l'attaque de bâtiments publics sur Kiev par l'aviation russe ! Je pense que cela peut vous aider à comprendre ce que Patrick Cohen et moi avons vécu.

Chacun d'entre nous fait ce qu'il peut avec cette exigence : contact et distance. Par exemple, je ne dîne pas avec des responsables politiques. Dîner, pour moi – c'est comme ça ! – , c'est prendre un risque de relations un peu trop personnelles, d'une amitié qui entamerait un peu mon indépendance. Ce sont mes règles. Elles valent ce qu'elles valent. La connivence est un biais qui participe à la perte de confiance des Français envers la politique et les médias. Cette question est importante mais ce n'est certainement pas à l'occasion d'une manipulation aussi grossière qu'on pourra traiter le sujet sereinement.

C'est aussi pour échapper à cet entre-soi que, dans ma carrière, j'ai voulu, pendant de longues années, couvrir d'autres domaines que la politique. Je suis avant tout un journaliste, pas un journaliste politique. J'ai été reporter au service étranger, correspondant aux États-Unis. Après dix ans loin de la politique, les événements, les besoins de ma rédaction d'alors, RTL, m'ont ramené vers ce domaine et j'ai repris mes règles, encore plus utiles depuis que je suis éditorialiste. Même si je trouve étrange de devoir tenter de démontrer mon indépendance devant des hommes et des femmes politiques, qui ne sont pas neutres à la fois par nature et par fonction – car c'est votre rôle –, je suis finalement assez satisfait de pouvoir enfin m'exprimer, après avoir subi pendant plus de trois mois, jusqu'à ces derniers jours, un déferlement de mensonges et avoir dû entendre sur les antennes du groupe Bolloré et lors des dernières séances de cette commission, jusqu'à tout à l'heure, tant d'interprétations fallacieuses de ce café pris par Patrick Cohen et moi avec deux responsables socialistes, à leur demande.

Venons-en aux vidéos volées sur lesquelles vous allez m'interroger. D'abord, elles ont été rendues publiques en dehors de toute règle journalistique. Monsieur le rapporteur, vous demandiez tout à l'heure à Patrick Cohen quelle était la différence entre ces vidéos volées et ce que peut faire, par exemple, « Cash investigation ». Je vais vous l'expliquer : un vrai journaliste

aurait flouté sa source. Dans notre profession, il est inconcevable qu'un journaliste dévoile la source d'un autre journaliste. Un vrai journaliste aurait donné au lecteur la possibilité de visionner le document sans montage malhonnête et en en précisant le contexte, après avoir enquêté un minimum. Surtout, et c'est la base de notre métier, avant de produire un tel document, un vrai journaliste aurait pratiqué ce qu'on appelle « le contradictoire ». Dans notre profession, un rédacteur en chef qui se respecte n'aurait jamais laissé publier une telle vidéo sans demander aux journalistes de donner la parole aux personnes mises en cause. C'est ce qui se fait toujours, Monsieur le rapporteur, dans les vidéos qui sont publiées ou montrées dans les émissions que vous avez citées tout à l'heure. Or rien ne nous a été demandé, et quand une journaliste de *L'Opinion* s'est étonnée auprès de *L'Incorrect* de cette infraction manifeste à nos règles professionnelles, il lui a été répondu par la rédactrice en chef de *L'Incorrect* que la meilleure défense, c'était l'attaque. Voilà bien une phrase qui n'a absolument rien de journalistique !

Je voudrais souligner que l'émotion suscitée par la diffusion de ces extraits est d'abord et surtout due au temps que leur ont consacré CNews et Europe 1. Songez que, sur CNews, entre le 5 et le 12 septembre, mon nom et celui de Patrick Cohen ont été plus cités que celui de Sébastien Lecornu, pourtant nommé Premier ministre à ce moment-là. Les véritables chaînes généralistes ou d'information privées et les autres radios ont donné à l'événement la dimension qu'il méritait : elles n'en ont quasiment pas parlé.

Il me semble donc possible d'affirmer, au vu de ce matraquage, que l'intention du groupe Bolloré consistait à créer un clivage entre les médias privés et le service public. Cette opération a échoué. Elle n'a que souligné l'abîme entre, d'une part, les médias, privés ou publics, qui respectent les règles journalistiques et, d'autre part, les médias du groupe Bolloré, dont j'estime qu'ils sont une organisation politique dotée de studios dans un but de propagande. Il s'agit de méthodes qui s'apparentent à des barbouzeries.

J'en veux pour preuve la manipulation dont Laurence Bloch et moi-même avons été victimes pas plus tard que mardi dernier. J'ai pris un café avec mon ancienne patronne, avec qui j'ai travaillé pendant quinze ans. Je ressentais le besoin d'aller la voir et de lui parler de cette commission pour préparer l'audition avec elle. J'ai d'ailleurs vu beaucoup d'autres gens pour cela, comme tous ceux qui passent devant vous. C'était juste un rendez-vous privé entre deux amis. Notre discussion a été enregistrée à notre insu. Il s'agit d'une captation illégale, suivie d'une utilisation et d'une divulgation de contenus déformés de cette captation. Cela caractérise aussi, selon moi, la diffusion de *fake news* qui portent atteinte à l'ordre public. C'est, pour moi, un acte d'espionnage et d'intimidation. Europe 1 a tiré de ces enregistrements des interprétations mensongères : voilà le signe d'une dérive très préoccupante. Ne serait-il pas utile, Monsieur le président, d'auditionner les responsables de cette barbouzerie ? Avec l'intimidation des journalistes et de leurs familles, dont la mienne – j'y viendrai si vous me posez des questions, et je trouverai le moyen d'y revenir même si vous ne me les posez pas –, les fausses nouvelles répétées *ad nauseam* et, maintenant, l'espionnage des journalistes, nous sommes entrés en France, me semble-t-il, dans l'ère du trumpisme.

Monsieur le rapporteur, le commentaire que vous faisiez hier devant Sibyle Veil des « informations » d'Europe 1 était tiré et déformé d'enregistrement frauduleux. Le saviez-vous ? Je suis maintenant à votre disposition, Mesdames et Messieurs les députés.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci Monsieur Legrand. Je rappelle que nous sommes ici, par définition en tant que législateur, attachés à la loi, que l'article 9 du code civil dispose que chacun a droit au respect de sa vie privée et que les juges peuvent prescrire toutes les mesures qui permettent de la faire respecter.

Cette vidéo a été publiée. J'ai indiqué, Monsieur Legrand, qu'au nom de la commission d'enquête j'écrirai demain à *L'Incorrect* de nous en communiquer l'intégralité, s'ils l'acceptent – ils n'en ont pas l'obligation mais je le leur demanderai –.

Comme vous l'avez parfaitement dit, un éditorialiste peut porter une lecture du monde, exprimer des convictions personnelles et échanger avec des femmes et des hommes politiques, y compris de manière informelle et à bâtons rompus. Cela fait partie de la démocratie.

Le goût de la vérité n'exclut pas le parti pris, comme l'affirmait Albert Camus. La neutralité journalistique, comme l'objectivité absolue, n'existe pas et, depuis le début de la presse, les médias sont souvent identifiés à des courants politiques ou idéologiques. De *L'Aurore* à *L'Humanité*, en passant par *Le Figaro* et *Libération*, les étiquettes étaient visibles et assumées.

Mais admettez qu'on puisse interroger un journaliste du service public lorsqu'il dit « *Nous on fait ce qu'il faut pour Rachida Dati* », et que cela puisse susciter l'interrogation des Français et de la classe politique – même si, j'en conviens avec vous, nous n'avons pas vu la vidéo dans son intégralité, et si vos propos ont été tronqués : il y a eu un montage et nous verrons ce qu'il en est de la procédure et de la forme.

Je vous poserai une question simple, qui permettra de répondre aux interrogations des Français : qu'est-ce que vous sous-entendiez ou vouliez dire par : « *Nous, on fait ce qu'il faut pour Rachida* » ? Quel était le sens de cette phrase ? Cela vous permettra de vous expliquer et nous pourrons passer à des questions plus précises du rapporteur.

M. Thomas Legrand. C'était : « *Nous on fait ce qu'il faut pour Rachida Dati* », et non : « *pour Rachida* » – je n'ai pas cette familiarité –. Cette phrase, elle me choque et je comprends qu'elle choque mais elle me choque parce qu'elle est montée, sortie de son contexte.

Voilà ce qui s'est passé : cette phrase ne fait pas référence à mon travail à Radio France, car je n'étais plus à Radio France, mais à deux papiers que j'ai écrits dans *Libération*. Je vous rappelle que je suis éditorialiste dans ce journal pour lequel je produis quatre à cinq éditos ou billets par semaine – sur le site internet ou dans la version papier –. « *On s'en occupe* » s'entend journalistiquement parlant ; c'est un jargon journalistique, un jargon de la discussion. Ça vous fait rire, Madame Parmentier – vous avez été aussi journaliste : à *Présent*, je m'en souviens –…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On vous laissera entre anciens journalistes et confrères !

M. Thomas Legrand. J'ai beaucoup de confrères ici, par exemple M. Ballard, avec qui j'étais à RTL et avec qui j'ai de bons souvenirs.

Je continue : « S'occuper » journalistiquement, donc, c'est dire qui est Mme Rachida Dati. Quelques semaines avant ce café, elle était venue à France Inter, où elle avait proféré quelques contrevérités sur l'auditoire de cette station. En tant qu'éditorialiste à *Libération*, et peut-être aussi en tant qu'ancien de France Inter – même si je ne l'étais pas encore au moment où elle est venue, puisque j'étais responsable d'une émission –, je m'étais dit qu'on ne pouvait pas laisser passer de telles sornettes et que j'allais donc faire un papier en mode *fact checking* – pardon pour l'anglicisme : en mode de vérification de propos de responsables politiques –. Rachida Dati avait dit ce matin-là que le service public de la radio, Radio France, ne touchait que des CSP + (catégories professionnelles supérieures). Je pense, Mesdames et Messieurs les députés, que si 14 millions de Français étaient CSP +, vous n'auriez pas pris tout ce temps pour

faire le budget que vous essayez de faire et que vous n'avez d'ailleurs toujours pas fini ! Elle avait dit aussi que c'était du parisianisme. Or, comme vous l'a rappelé hier Madame Veil, 81 % des auditeurs de France Inter et de Radio France en général n'habitent pas l'Île-de-France, ce qui est un taux supérieur à celui des Français par rapport aux Franciliens. J'ai donc rétabli ces vérités dans un édito. « S'occuper » de Rachida Dati, c'est ça.

J'ai fait un deuxième papier après que Madame Dati a véritablement « sauté à la gorge » de Patrick Cohen – pour reprendre l'expression de ce dernier – dans un accès de provocation qui me fait penser à ce qui se passe en Italie et aux États-Unis avec le trumpisme, et à ce qui se passe dans la presse des pays libéraux soumis à ce genre de montée de l'extrémisme. Madame Dati avait donc sauté à la gorge de Patrick Cohen, comme il vous l'a expliqué, et j'avais fait, quant à moi, un papier pour expliquer comment, dans la forme sinon dans le fond – car on ne sait pas très bien ce que représente idéologiquement Madame Dati –, c'était du trumpisme.

Cette question est le cœur du sujet, celle qui fait que vous êtes tous réunis ici, avec l'argent du contribuable – que vous aimez invoquer souvent –, pour parler du café que j'ai pris avec Patrick Cohen, soit, comme il vous l'a dit tout à l'heure, 5,50 euros.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Legrand, je ne peux pas vous laisser dire cela. Nous sommes réunis ici dans le cadre d'une commission d'enquête sur l'audiovisuel public. Je rétablis donc quelques vérités : nous ne sommes pas ici avec l'argent du contribuable. Nous sommes en effet payés par les Français pour exercer notre mission.

M. Thomas Legrand. Vous avez peut-être autre chose à faire, finir le budget par exemple…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Legrand, je vous en prie : nous avions jusqu'à présent des échanges courtois et respectueux.

C'est le droit, et même le rôle des députés que de créer des missions d'information ou des commissions d'enquête. Ce droit de tirage absolu est prévu par la Constitution française. Celle-ci est créée par le groupe UDR, que Monsieur Alloncle représente en tant que rapporteur, et elle exerce une mission de contrôle sur l'audiovisuel public, conformément au rôle assigné aux parlementaires. On peut remettre en cause les questions posées ou la tonalité ainsi que le caractère des échanges, mais le principe même des commissions d'enquête est prévu par notre règlement et par la Constitution. Je vous demande de le respecter.

M. Thomas Legrand. Je vous l'accorde et je retire. Je suis d'ailleurs ravi de pouvoir m'expliquer devant vous, dans le cadre de cette commission d'enquête.

Juste une petite précision : nous, les commentateurs politiques, les éditorialistes, avons affaire à deux sortes de responsables et personnages politiques, dont nous devons commenter et expliquer les paroles. Prenons par exemple, dans la famille politique de Rachida Dati, quelqu'un comme Monsieur Retailleau. J'ai fait sur lui beaucoup d'éditos dans *Libération*, qui sont, comme vous l'imaginez, plutôt critiques, mais Monsieur Retailleau, ce sont des idées et des actes. On peut faire de la politique. C'est intéressant. Le dernier édito que j'ai fait sur lui portait sur sa notion d'ordre : l'idée était que, pour Monsieur Retailleau, l'ordre était un but et non pas un moyen, et que c'était finalement une vision qui s'inscrivait dans la tradition conservatrice et réactionnaire qui existe en France depuis le XIX^{ème} siècle. Je traçais une filiation politique. C'était une explication, tout à fait contestable pour qui veut la contester, mais

c'était la mienne. En revanche, quand on veut traiter de personnages politiques comme Rachida Dati, il faut d'abord, avant de parler politique et idées, enlever le papier peint de la provocation et faire du *fact checking* sur les mensonges : c'est ce que j'ai fait. Je voulais vous éclairer là-dessus : encore une fois, c'est ça, « s'occuper » de Rachida Dati.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Permettez-moi de revenir sur le contexte. En juillet dernier, vous prenez un café avec deux responsables du Parti socialiste : Luc Broussy, président du conseil national, et Pierre Jouvet, eurodéputé et secrétaire général. Lors de ce rendez-vous, vous avez déclaré : « *Nous on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi* ».

J'ai écouté très attentivement votre propos liminaire. « *Cette phrase choque* » avez-vous dit, avant un moment de silence. Enfin un aveu, ai-je pensé ! Mais vous avez tout de suite enchaîné en affirmant que cette phrase choquait seulement parce qu'elle a été montée. Monsieur Legrand, un constat d'huissier a pourtant été fait, et Monsieur Cohen lui-même ne le nie pas puisqu'il nous a dit en avoir eu connaissance.

Que dit l'huissier ? « *Je constate que les sous-titres précités sont conformes aux rushes qu'il m'a été donné de voir et entendre à ce jour. À titre complémentaire, j'atteste de la conformité des propos rapportés dans l'article publié le 5 septembre 2025 sur le site de la société requérante et intitulé "Révélations" (…)* ». Comment pouvez-vous, devant la Représentation nationale, alors que vous avez prêté serment, nous dire que cette phrase vous choque parce qu'elle a été montée ?

M. Thomas Legrand. Vous commettez plusieurs erreurs, Monsieur le rapporteur – je mets ça sur le compte de l'erreur plutôt que du mensonge –. Le constat d'huissier se base sur un autre extrait, celui dans lequel il y a onze points de montage.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est parfaitement faux ! Cette audition démarre très mal ! Vous m'accusez quasiment de mensonge. Je rappelle que vous êtes sous serment et que la moindre déclaration mensongère est passible de cinq ans d'emprisonnement et de centaines de milliers d'euros d'amende.

Je cite la suite du constat d'huissier, dont vous semblez douter. « *À titre complémentaire, j'atteste de la conformité des propos rapportés dans l'article publié le 5 septembre 2025 sur le site de la société requérante et intitulé "Révélations" : "Patrick Cohen et moi, on fait ce qu'il faut pour Dati."* » Encore une fois : « *Patrick Cohen et moi, on fait ce qu'il faut pour Dati* » : vous convenez que cette phrase est traitée par le constat d'huissier, et qu'il ne s'agit pas d'un autre enregistrement ?

M. Thomas Legrand. Je n'ai pas la chance d'avoir le constat d'huissier devant moi. Comme vous parliez tout à l'heure, avec Patrick Cohen, de l'autre extrait, je pensais que nous étions encore sur ce sujet. Le constat d'huissier existe, je vous l'accorde. Il dit simplement ceci, que vous venez de rappeler : les propos que je tiens correspondent effectivement aux sous-titres. C'est vrai.

Ce que Patrick Cohen et moi essayons de vous expliquer depuis tout à l'heure, c'est que cet extrait est coupé *cut* – excusez le terme technique d'homme de radio – c'est-à-dire que nous n'avons ni la suite, ni la fin de l'extrait – nous pourrons y revenir –. Mais il y a une autre partie, avec onze points de montage ; si l'huissier s'y est intéressé, il aura aussi constaté que tout ce qui est dit sur cette vidéo correspond aux sous-titres.

Mais il se trouve qu'à ce moment-là, la conversation était à bâtons rompus. Or les onze points de montage correspondent exactement à ce que disaient les deux socialistes, et ça, ça a été retiré. Encore une fois, c'était une conversation à bâtons rompus où il était fait référence à un papier qu'ils critiquaient. La conversation avait mal commencé : c'était une explication de gravure. J'ai expliqué la teneur de mon papier mais, malheureusement, à cause de ces montages, on n'entend que mon propos et pas celui de mes deux interlocuteurs.

Ces onze points de montage me donnent l'air de faire un cours, de donner un conseil, voire de comploter. C'est ce qui a permis à deux députés du Rassemblement national ainsi qu'à vous-même hier, Monsieur le rapporteur, d'annoncer que, puisque je donnais un cours ou des conseils gratuits au Parti socialiste tout en étant payé par Radio France, vous saisiriez le procureur de la République pour financement illégal de parti et détournement de fonds. Votre affirmation repose donc sur une base factuelle fausse. Encore une fois, je discutais à bâtons rompus avec les cadres du PS ; mais voilà, le montage falsifié a laissé penser à un monologue où je donnais des conseils.

Et puis, deuxième erreur, je n'étais pas payé par Radio France à ce moment-là ! Je suis salarié de *Libération*. Ma dernière pige, qui est en fait un contrat de grille, allait de septembre 2024 à juin 2025. Pour la suite, j'ai touché une pige de 400 euros pour mon premier et unique débat du 1er septembre dernier. Je n'étais donc pas payé par Radio France au moment de cette vidéo et je ne donnais pas davantage de conseils : tout ce qui était dit dans cette vidéo reprenait en fait des papiers qui sont dans *Libération* ; c'est public, pour tous ceux qui l'ont lu.

C'est un pur fantasme de dire que soit on complotait, soit j'étais un conseiller du Parti socialiste alors que si on avait accepté de prendre un café avec ces deux socialistes, Patrick et moi, c'était juste pour donner des explications sur un article. Vous savez, Monsieur le rapporteur, nous les commentateurs, nous avons ce que j'appelle le complexe du commentateur : je commente, vous agissez. Vous, quand vous agissez, vous avez des électeurs, vous avez des budgets ; moi, je commente. Et alors, quand un homme politique ou une femme politique n'est pas content de ce que je dis, quelquefois, il s'adresse à mon chef – ça, ça ne me plaît pas vraiment, je ne trouve pas ça très bien –. Mais quand il s'adresse à moi pour me demander des explications, je les lui donne. Ça m'arrive avec des parlementaires, avec des élus, des ministres de tous bords. Et j'aimerais que vous me croyiez sur ce point, au moins : je sais quel est mon rôle et je sais que par rapport à vous qui agissez, moi je ne fais que commenter et je me dois d'expliquer les papiers s'ils ont été injustement reçus, ce qui m'embête. C'est ce que nous avons fait avec Patrick Cohen ce jour-là.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La presse écrite et l'audiovisuel public ne sont pas régis par les mêmes règles d'indépendance et de pluralisme : la presse écrite peut être d'opinion, ce qui n'est pas le cas, jusqu'à aujourd'hui, de l'audiovisuel public où les exigences de pluralisme sont beaucoup plus fortes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Legrand, je ne peux pas vous permettre de nous accuser de mentir ou en tout cas de travestir des propos. Le constat d'huissier se base sur l'ensemble des vidéos qui ont été révélées. Vous expliquez d'ailleurs que les journalistes de *L'Incorrect* auraient tronqué ou monté vos propos ; or ils ont diffusé le rush intégral, sans point de coupe, sur les réseaux sociaux – je vois que vous acquiescez –. Comment pouvez-vous continuer à dire qu'il y a eu montage, que la phrase « *Nous on fait ce qu'il faut pour Dati* » vous choque parce qu'elle a été montée alors que, non seulement le rush complet a été publié sur les réseaux sociaux, mais qu'en outre un constat d'huissier a été fait sur l'intégralité de la vidéo et qu'il explique que ce n'est pas fallacieux, qu'il n'y a pas de trucage, et que les propos ont bien été tenus par vous, monsieur Legrand ?

M. Thomas Legrand. Je ne sais pas combien de temps on va rester sur ce montage, mais l'huissier dit simplement que ce que je dis correspond aux sous-titres. Ça, c'est vrai. Il ne parle pas de ce que je ne dis pas parce que ça a été monté, ou de ce que ne disent pas les deux socialistes ou Patrick Cohen parce que ça a été retiré.

Vous avez parlé de l'autre vidéo, du rush un peu plus long : il montre justement que c'était une discussion à bâtons rompus. Voilà pourquoi ils l'ont montée.

Moi, je vous dis que cet entretien, qui a duré une heure et quart, commençait par une explication sur des papiers – des articles, devrais-je dire pour ne pas utiliser de jargon journalistique – de Patrick Cohen et de moi-même. Il vous en a cité quelques extraits. Mon article, qui était intitulé « La gauche donuts » – une image qui n'est peut-être pas très élégante, j'en conviens, d'un gâteau qui a un trou au milieu –, n'était pas tout à fait favorable au Parti socialiste. On a sans doute fait mieux comme conseiller ou comploteur avec le Parti socialiste…

Je vous ai rappelé que je suis à l'origine de la démission par mon enquête d'un ministre socialiste. Je pourrais vous dire aussi que j'ai démissionné des *Inrocks*, en 2010, pour préserver mon indépendance, parce que Madame Audrey Pulvar avait été nommée directrice de l'information et qu'elle était alors la compagne d'un ministre socialiste, Monsieur Arnaud Montebourg, et qu'elle était ma cheffe à ce moment-là ; j'ai trouvé, sans faire de grande déclaration déontologique, que ce n'était pas tout à fait praticable pour bien exercer mon métier.

Je pense que ma carrière atteste de mon indépendance et de mon honnêteté. Je pourrais encore vous donner des exemples là-dessus.

On peut continuer sur le montage. Encore une fois, l'huissier dit que mes paroles correspondent aux sous-titres ; il ne dit rien de ce qui a été supprimé. Et le rush dont vous me parlez montre effectivement que c'est une discussion à bâtons rompus.

M. Charles Alloncle, rapporteur. On conviendra qu'effectivement l'huissier explique que ce sont bien des propos que vous avez tenus : « *Nous on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi.* »

Une dernière question sur le sujet : j'ai lu un certain nombre d'articles qui expliquent que, par exemple, Madame Laurence Bloch, ancienne directrice de France Inter, vous aurait coaché pour cette audition, vous conseillant de justifier ou d'admettre à tout le moins une maladresse. Est-ce que, devant les députés qui sont présents cet après-midi, vous convenez à tout le moins d'une maladresse ? Ou est-ce que vous persistez à dire que la phrase choque parce qu'elle a été montée ?

M. Thomas Legrand. La maladresse que je concède, c'est d'avoir parlé peut-être imprudemment dans un café. Je ne vais pas suivre le conseil de Madame Veil qui suggérait hier, de façon ironique, de ne plus aller dans les cafés... Ça serait quand même assez dramatique que les journalistes et les hommes politiques ne puissent plus aller dans des cafés sans penser qu'ils vont être écoutés, enregistrés.

D'ailleurs, il s'agissait non pas d'un rendez-vous entre un journaliste et un homme politique mais d'un rendez-vous entre deux collègues, même si mon interlocutrice a été ma patronne. Vous faites référence à ce rendez-vous, Monsieur Alloncle. Êtes-vous au courant que ce rendez-vous a été enregistré ? Savez-vous comment cet enregistrement a été fait, pourquoi, par qui ? Dans d'autres circonstances, je dirais qu'on ne doit pas révéler ses sources ; comme

je dénie le statut de journaliste à ceux qui ont fait cela – ils n'ont pas respecté les règles qui nous sont applicables –, je vous demande si vous savez que ce que vous avez commenté est basé sur une infraction ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et il y a d'ailleurs des procédures judiciaires en cours.

M. Thomas Legrand. Non, sur ce point, pas encore, mais on y travaille…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Legrand, je comptais vous poser la question. Les propos que vous avez tenus au début de cette audition sont graves. À propos de l'article publié par vos confrères d'Europe 1, hier ou avant-hier, qui faisait état de votre rencontre récente avec Laurence Bloch qui vous aurait donné des conseils pour préparer cette audition, vous parlez de diffusion de *fake news* qui portent atteinte à l'ordre public, d'intimidation pour vous et votre famille, de barbouzeries et même d'enregistrement frauduleux. Maintenez-vous tous ces propos ? Comptez-vous poursuivre pour diffusion de *fake news* vos confrères d'Europe 1 notamment ? Niez-vous la teneur des échanges que vous auriez eus avec Laurence Bloch il y a quelques jours ?

M. Thomas Legrand. Dans la liste que vous venez de faire, il y a d'une part des choses qui font référence à la première vidéo et au bashing assez généralisé que Patrick Cohen a décrit par le menu tout à l'heure, avec des chiffres, et d'autre part ce qui s'est passé avant-hier.

Je maintiens tout. Et d'ailleurs, vous ne pouvez pas faire autrement, Monsieur le rapporteur – je suis désolé, c'est la loi – que de constater qu'enregistrer une discussion entre deux personnes privées dans un café et s'en servir pour faire des papiers et en plus les falsifier est interdit.

Si vous voulez, je peux reprendre tout ce que vous avez dit, concernant Emmanuel Grégoire aussi. Hier, vous avez dit, si vous me permettez de reprendre vos propos…

M. Charles Alloncle (UDR). J'ai repris des propos qui ont été cités par Europe 1 !

M. Thomas Legrand. Je ne sais pas, Monsieur le président, si vous pouvez demander la bande ? Prenons les choses dans l'ordre.

S'agissant d'Emmanuel Grégoire, vous avez dit hier qu'on prévoyait, avec Madame Bloch, de fomenter une sorte de complot avec Emmanuel Grégoire pour ruiner cette commission. Je vais vous dire ce qu'on s'est dit. On a parlé d'Emmanuel Grégoire – ça a été enregistré et j'aimerais bien avoir la bande –. On préparait cette audition, on discutait, je lui demandais des conseils ; on a un peu fait le tour de tous ceux qui étaient là, de vous tous. Elle m'a dit : « *À ton avis, qui va plutôt vous soutenir, vous défendre ?* » Compte tenu de la proposition de loi sur la presse qu'a récemment déposée Emmanuel Grégoire, que je trouve assez positive – si vous voulez qu'on la détaille, on pourra le faire –, je me disais que peut-être on aurait chez lui une oreille attentive. Mais c'est tout. Et je crois lui avoir dit : « *De toute façon, je crois qu'il ne vient jamais, il a autre chose à faire, il est en train de négocier avec les écologistes.* » Je ne l'ai pas appelé. Je parle sous serment ; vous parlez aussi sous serment, Monsieur le rapporteur, je pense.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Non, pas moi.

M. Thomas Legrand. Ah, vous, vous avez le droit de dire des contre-vérités ; il n'y a que moi qui n'ai pas le droit de mentir. D'accord…

Bref, je n'ai pas téléphoné à Monsieur Emmanuel Grégoire, et je ne l'ai pas rencontré depuis au moins… Je crois que j'ai pris un café avec lui quand j'étais éditorialiste, et c'est tout.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose d'avancer. Je précise qu'Emmanuel Grégoire est membre de cette commission d'enquête.

M. Thomas Legrand. Attendez, il y a aussi les conseils de Madame Bloch !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Legrand, j'ai l'impression que vous me mettez beaucoup en cause, notamment sur les propos que j'ai pu tenir hier lors de l'audition de Madame Sibyle Veil. Je les assume parfaitement : je n'ai fait que citer un article d'Europe 1, qui date d'hier aussi. Si vous estimez qu'il est diffamatoire, n'hésitez pas à attaquer vos confrères d'Europe 1 devant la justice.

Je vais à nouveau les citer et je vais vous demander de vous en expliquer. Lors de ce café avec Laurence Bloch, elle vous aurait dit : « *Toi, tu le connais bien* » – Emmanuel Grégoire – « *tu peux lui demander de te soutenir pendant la commission* ». Et elle a ajouté : « *Il peut aussi dire que tu n'as pas eu d'influence dans la campagne pour la mairie de Paris* », en référence donc aux propos que vous avez tenus – « *faire ce qu'il faut pour Dati* ». Monsieur Legrand, est-ce qu'à un moment, vous allez arrêter de me mettre en cause pour des propos que j'ai tenus alors que je ne fais que relayer des articles de vos confrères ?

Monsieur Cohen expliquait qu'il y avait eu un émoi généralisé dans toute la presse et près de 900 articles sur la fameuse affaire Patrick Cohen et Thomas Legrand ; vous expliquez, vous, dans votre propos liminaire, que c'était simplement une sorte de cabale suscitée par CNews et que seule cette chaîne ou presque en avait parlé. En tant que représentant du peuple, je me fais l'écho de ces centaines d'articles et je vous pose ces questions sans aucune forme de dénigrement ou de diffamation. Je vous demande simplement de répondre : avez-vous, oui ou non, tenu ces propos ? Si vous affirmez ne pas les avoir tenus, est-ce que vous comptez attaquer vos confrères d'Europe 1 en justice ?

M. Thomas Legrand. Tout d'abord, sur les 900 articles, Patrick Cohen l'a bien détaillé, quasiment tout était du fait des titres du groupe Bolloré. Ce sont les chiffres qu'on a.

Deuxièmement, concernant les citations, je dois dire qu'il est tout à fait possible – même si je ne m'en souviens pas – que Laurence Bloch, dans un café préparatoire, se demande qui, parmi vous, sera plutôt contre ou avec moi. Est-ce que ça vous étonne ? Est-ce que ça vous choque ? Est-ce que c'est possible qu'elle m'ait demandé ça ? Oui, c'est possible. Moi, ce que je peux vous dire, c'est que ni elle, ni moi n'avons passé de coup de fil à Monsieur Grégoire et que ça ne me serait pas venu à l'idée de lui demander une quelconque aide ; on s'est simplement demandé si, au cours de cette réunion, il nous serait plutôt favorable.

Vous n'avez pas répondu à ma question ; je sais que vous avez dit tout à l'heure que c'est vous qui posez les questions mais là, c'est un peu grave, Monsieur le rapporteur : savez-vous que tous les commentaires que vous faites en ce moment sont basés sur un enregistrement ? Est-ce que vous savez qu'il y a un enregistrement ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vois votre pratique de journaliste, pratique qui était d'ailleurs aussi celle de Patrick Cohen. Je vais vous répondre, même si, à nouveau, ce n'est normalement pas le lieu : en commission d'enquête, vous devez répondre aux questions du rapporteur et des députés qui sont présents.

Mes propos sont basés sur des articles qui ont été rédigés par certains de vos confrères, en l'occurrence d'Europe 1. J'ai l'article devant moi ; je vous ai cité exactement les propos qui y sont rapportés.

Vous m'avez répondu, et d'ailleurs vous avez un peu modifié votre réponse : vous dites que vous avez peut-être tenu ces propos, ou alors que Laurence Bloch les a peut-être tenus, mais que vous avez des difficultés à vous en souvenir. Vous changez un peu de version. Oui ou non, ce café a-t-il eu lieu ? Oui ou non, Laurence Bloch vous a-t-elle conseillé pour cette audition ? Est-ce qu'elle a impliqué Monsieur Grégoire, député socialiste, pour qu'il vous vienne en aide lors de cette audition ? Et si ce n'est pas le cas, je vous conseille d'attaquer vos confrères d'Europe 1 parce que ce serait de la diffamation et que ce serait grave. N'hésitez pas à les attaquer si vous considérez que vous n'avez jamais tenu ces propos.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Legrand, je propose que nous avancions.

Je veux préciser qu'en droit pénal français, la captation d'une rencontre ou conversation privée confidentielle sans consentement est un délit qui est sanctionné comme une atteinte à la vie privée. C'est l'article 226-1 du code pénal.

Il me semble important de rappeler ici notre attachement au respect absolu de la vie privée : que dirions-nous si nous révélions ici les rendez-vous que nous pouvons avoir par ailleurs avec des journalistes ?

Cela dit, des journalistes d'Europe 1 ont mené un travail journalistique ; le rapporteur l'a indiqué tout à l'heure, c'est arrivé dans d'autres cadres, dans d'autres situations ; on peut contester d'autres méthodes, comme des caméras cachées. Je ne dis pas que j'approuve tout cela mais cette rencontre a été révélée par des journalistes.

Je vous propose de cesser de vous renvoyer la balle et d'avancer maintenant sur le fond des sujets, de parler d'impartialité, de pluralisme, d'indépendance des médias, de la différence entre éditorialistes, chroniqueurs et journalistes, bref, des sujets de fond.

Bien sûr, vous allez répondre, Monsieur Legrand, mais nous devons avancer.

M. Thomas Legrand. Je voudrais répondre, excusez-moi, mais c'est quand même problématique. Je prends là un ton plus grave. Je rappelle que je prends un café avec mon ancienne patronne, qui est aussi une amie, dans un café de son quartier. Nous nous sommes mis d'accord pour ce café sans trop de précautions ; nous nous sommes envoyé des SMS. Et quelqu'un nous a enregistrés.

Il y a un enregistrement, Monsieur Alloncle : Monsieur Praud l'a dit. Il a même dit, l'air goguenard, qu'il n'avait pas le droit de le diffuser. Il n'a le droit ni de le faire, ni de le diffuser.

On arrive à un point de gravité qui, dans l'histoire du journalisme français depuis l'après-guerre, n'avait me semble-t-il jamais été atteint.

Je vous informais simplement, puisque vous usez et abusez de ces papiers d'Europe 1…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne répondez pas à ma question !

M. Thomas Legrand. Si, je vous réponds. Je vous informe simplement, si vous ne le savez pas, que vous le faites sur une base qui est factuellement fausse et qui est juridiquement répréhensible. Je vous en informe, et je vous conseille d'arrêter parce que non seulement c'est faux, mais cela relève d'un véritable espionnage.

Maintenant, ce que j'ai pu dire à Laurence Bloch… Il faudrait que je réécoute la bande, ça m'intéresserait.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Répondez-moi !

M. Thomas Legrand. Cela vous est apparemment égal que tout ça soit illégal. Je vous réponds quand même ; j'ai le droit de ne pas répondre mais j'ai envie de vous répondre, donc je vais vous répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne pouvez pas ne pas répondre !

M. Thomas Legrand. Si, j'ai le droit de ne pas répondre ! Il y a une infraction, on a porté plainte, donc j'ai le droit de ne pas vous répondre. Mais je vous réponds.

Votre question portait, je crois, sur Emmanuel Grégoire. Je ne l'ai pas appelé, je ne complote pas avec lui, je ne le connais pas. Je lui ai téléphoné une fois, je crois, il y a quelques années, quand j'étais éditorialiste à France Inter. Vous avez dit aussi hier que Madame Bloch était choquée par la phrase sur Dati. Oui, elle a dit exactement, je crois : « *En tant que citoyenne, quand j'entends une phrase comme ça, c'est choquant.* » Moi, je vous dis que quand j'entends une phrase comme ça, en tant que citoyen, je la trouve choquante moi aussi. C'est tout.

Si c'est choquant, c'est parce qu'on n'a pas la suite. Quand on a tout le contexte et qu'on connaît le jargon journalistique, quand je peux expliquer – et je pense que ceux qui l'ont entendu l'ont entendu –, on n'est plus choqué. On peut peut-être maintenant passer à autre chose.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce que vous nous dites, c'est que si nous avions la bande en entier, nous aurions une analyse différente – pour ma part, je ne l'ai pas vue en entier –.

M. Thomas Legrand. Franchement, je ne me souviens pas ce qu'on se dit après. Je me souviens qu'on évoque les affaires de Madame Dati et je me souviens que j'ai évoqué dans la foulée, ou peut-être avant, les deux papiers dont je vous parlais. « S'occuper » – d'ailleurs, ce n'est pas le bon mot, disons plutôt « traiter » le cas de Madame Dati, en jargon journalistique – cela veut dire que j'ai fait deux papiers. Je pense que si l'on a l'intégralité de la conversation, on le comprend.

Ce sont des propos qui utilisent un jargon. Je n'aurais pas tenu ces propos en public, devant un public non averti de ce qu'est la vie politique, de ce qu'est la vie journalistique, de ce qu'est le jargon journalistique. Je l'ai dit tout à l'heure, souvenez-vous du dernier café que vous avez pris avec un journaliste : j'imagine que l'idée qu'on prenne vos discussions, nos discussions – et il est normal que nous discutions –, qu'on les charcute et qu'on les livre doit provoquer chez vous quelques frissons.

Vous avez évoqué aussi tout à l'heure le fait que tout ça retombe sur ma famille. Il y a eu un bashing incroyable pendant deux semaines d'abord, et même pendant trois mois, contre Patrick Cohen et moi sur CNews et Europe 1.

Ma femme a une association qui s'appelle Transonore et qui fait de l'éducation aux médias dans les quartiers difficiles. Elle a créé cette association il y a quatre ans, elle se paie seulement depuis deux ans. Elle fait faire des reportages à des lycéens et à des collégiens, pour leur apprendre le métier du journaliste, ou en tout cas pour leur apprendre à faire la différence entre de l'information et des *fake news*.

Cette question du journalisme et de sa compréhension par le grand public et par les enfants, c'est quelque chose qui me touche beaucoup, c'est quelque chose qui la touche beaucoup. Il a été dit…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, monsieur Legrand, je vous interromps. J'essaie de gérer cette commission d'enquête depuis le début avec la plus grande impartialité, avec la plus grande objectivité, pour que les débats soient les plus sereins possible.

Laissez-moi présider cette commission d'enquête. J'essaie de mener les débats pour que vous puissiez répondre aux questions du rapporteur quand vous êtes mis en cause, mais il faut qu'on puisse aussi avancer dans la discussion. Merci d'avoir fait cette précision, personne ne vous y obligeait. Le rapporteur a encore de nombreuses questions à vous poser et les autres députés en auront aussi. Vous aurez l'occasion de prolonger vos réponses.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai en effet encore un certain nombre de questions à poser. Je vous demande vraiment de nous répondre et d'essayer d'être le plus concis possible pour pouvoir donner la parole à tout le monde.

Vous évoquiez donc effectivement la polémique sur les subventions accordées par des exécutifs du Parti socialiste à votre compagne. Je me permets de redonner le contexte de ce qui avait été dénoncé : il y avait eu des dizaines de milliers d'euros accordés par des exécutifs de Seine-Saint-Denis et du Parti socialiste, de Monsieur Stéphane Troussel, de la Ville de Paris, de Madame Hidalgo, du Pré-Saint-Gervais, de Monsieur Laurent Baron... Je ne comptais pas d'ailleurs vous poser cette question-là, mais c'est vous qui l'avez mise sur la table.

Ce sera ma dernière question sur la fameuse phrase « *Nous on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi.* » Vous avez bien vu que depuis le début, je n'ai jamais posé de questions sur la méthode, mais sur le fond. À chaque fois, vous me répondez sur la méthode. Je vous assure que j'étais certain que vous alliez faire à tout le moins amende honorable et nous dire qu'effectivement, vous n'auriez pas dû tenir ces propos devant des cadres du Parti socialiste, qu'en tant que journaliste, vous aviez des règles de déontologie, que c'était au moins une maladresse. J'étais persuadé que vous alliez nous dire ça, mais vous continuez, comme Monsieur Cohen, qui n'a pas tenu ces propos mais qui en a été témoin, à nous dire qu'au fond, vous ne regrettez rien, et que la phrase est choquante parce qu'elle a été montée alors que le constat d'huissier dit l'inverse.

Est-ce que vous maintenez cette version ou est-ce que vous exprimez au moins une forme de regret vis-à-vis de cette phrase qui a été prononcée ?

M. Thomas Legrand. Monsieur le rapporteur, quand on ne répond pas à la question de la façon dont vous le souhaitez, vous la reposez. Vous voulez que je fasse une autocritique à la soviétique ? C'est quand même assez hallucinant !

Non, je ne regrette pas d'avoir prononcé ces propos. La seule chose que je regrette, c'est qu'ils aient été filmés et qu'ils aient été montés.

Je voulais finir, puisque vous avez réévoqué l'association de ma femme, en parlant de dizaines de milliers d'euros. C'est une association dont je vous ai expliqué le but. Dans les débats sur Europe 1 et sur CNews, il a été dit que cette association était faite pour que les socialistes puissent m'enrichir, pour que les socialistes puissent donner de l'argent à mon association pour que je dise du bien des socialistes dans *Libération* ou à France Inter. La teneur des débats était absolument incroyable. Ma femme, qui n'a rien à voir avec tout ça, a reçu des milliers et des milliers de messages. Elle a dû porter plainte parce qu'elle a été menacée de mort !

Si l'on fait le total de l'enregistrement frauduleux, de ces attaques envers ma famille, des heures et des heures, des jours et des jours de bashing et de surexposition de ces affaires, on a un tableau qui devient inquiétant pour la pratique de la presse. Vous faites partie, Monsieur le rapporteur, d'un mouvement politique qui est allié au Rassemblement national. Les sondages sont très bons pour vous. Vous allez peut-être avoir des responsabilités dans l'exécutif, vous allez peut-être être au pouvoir. Je veux simplement qu'on comprenne, à la teneur de vos questions, aux références que vous faites, à vos commentaires d'enregistrements illégaux, que c'est un peu inquiétant pour la suite.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle, comme je l'ai fait tout au long de cette commission d'enquête, qu'il y a un outil important dans notre démocratie, dans notre État de droit : l'article 40 du code de procédure pénale. Il permet de ne pas s'arrêter à des articles de presse, notamment quand on met en cause l'association de votre épouse. Je ne vous vise pas, Monsieur le rapporteur ! Mais comme il y a aujourd'hui des suspicions d'infractions qui sont lancées dans le débat public, il faut que la justice puisse s'exprimer et établir des vérités. Sinon, on fragilise l'État de droit ! On ne peut pas décemment laisser entendre qu'il y aurait des collusions entre l'association de l'épouse de Monsieur Legrand et des municipalités de gauche : si certains dans le pays ont des éléments factuels qui peuvent caractériser un délit, alors ils peuvent saisir le procureur de la République.

M. Thomas Legrand. Vous parlez de polémique, monsieur Alloncle. Ces allégations sont présentées comme des informations sur CNews ou Europe 1, mais aucun des critères de notre métier, j'en ai parlé tout à l'heure, n'a été respecté. Aucun des accusateurs n'a téléphoné à cette association. Personne n'est venu voir sur le terrain ce que faisait l'association de ma femme.

On m'a conseillé de rester calme. J'avoue, là, que j'ai un peu de mal. Je fais des efforts, je mets les deux mains sur la table comme me l'a conseillé mon épouse, et je vous rends la parole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne travestis pas vos propos. Vous continuez à dire que vous ne regrettez pas cette phrase ; vous l'assumez, pour être clair. Je pense que nous pouvons refermer cette parenthèse.

Monsieur Legrand, vous semblez vous amuser de mes propos. Vous semblez d'ailleurs dire que cette commission d'enquête, les travaux que nous menons et le fait que vous soyez parmi nous sont inquiétants pour la suite – en faisant référence aux scores dans les sondages du Rassemblement national et l'UDR, qui pourraient nous mener au pouvoir, raison pour laquelle nous avons constitué cette commission d'enquête –. Nous ne vous auditionnons pas pour vous demander de juger de l'opportunité ni de la légitimité de la commission d'enquête, qui a été votée à la majorité et qui est l'expression d'un souhait… *(Plusieurs députés s'exclament : « Non ! C'était un droit de tirage. »)* Il y a eu un droit de tirage et la constitution de la commission a été votée en commission des affaires culturelles.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avançons !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Legrand, je vous demande de ne pas remettre en cause la légitimité de la commission d'enquête qui a été votée par les députés. Ce sont des accusations très graves. Non, Monsieur Legrand, ce n'est pas vous qui posez les questions. Vous jetez le discrédit sur cette commission d'enquête à chaque réponse que vous faites. Je vais maintenant vous demander de répondre précisément aux questions que je vous pose. Nous allons refermer la parenthèse sur cette phrase que vous avez prononcée… *(M. le président coupe le micro de l'orateur.)* Non mais, ce n'est pas possible Monsieur le président ! Vous m'interrompez à chaque fois !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne vous ai pas interrompu, c'est mon rôle de présider la commission d'enquête. Nous allons avancer. Laissez-moi présider et posez vos questions. Depuis le début, j'essaie de modérer les débats ; quand je considère que Monsieur Legrand ne répond pas directement aux questions, je lui demande de vous répondre. Chacun son rôle. Posez vos questions et je demanderai à Monsieur Legrand de vous répondre précisément.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une autre phrase a retenu l'attention. En évoquant les différents scénarios possibles pour la prochaine élection présidentielle, vous expliquez – à moins que vous ne remettiez à nouveau en cause l'enregistrement – « *Glucksmann-Le Pen, ce n'est pas fait. Philippe-Le Pen, c'est fait, voilà, parce que Philippe-Le Pen, moi, je deviens fou.* » Question simple : pourquoi est-ce que vous devenez fou dans un scénario Édouard Philippe-Marine Le Pen ?

M. Thomas Legrand. Alors oui, c'est intéressant. Je suis éditorialiste à *Libération*. S'il y a un deuxième tour entre Édouard Philippe et Marine Le Pen, je ne deviens pas fou ; je sais exactement ce que je fais. Je ne sais pas dans quel contexte j'ai dit ça, mais j'assume – ce n'est pas un scoop que je suis plutôt à gauche –.

Quand j'étais à France Inter – on pourra parler, si vous voulez, de la différence entre les éditos que j'ai faits sur le service public et ceux que j'écris dans *Libération*… Dans le passage dont vous parlez, je commentais un de mes papiers qui était critiqué par les socialistes. Je critiquais le fait que les socialistes avaient l'air de dire que la gauche utile pour accéder au second tour irait – c'était la formule à l'époque – de Ruffin à Glucksmann, car cela me paraissait un peu court. Je pourrais faire la même analyse avec la droite. Je pensais que cet espace politique était trop faible pour prétendre avoir une chance d'accéder au second tour et qu'il fallait plutôt aller de Ruffin à Canfin – ça rimait, c'était une expression journalistique –, c'est-à-dire qu'il fallait que le Parti socialiste pense aussi aux modérés, à ceux qui étaient partis du côté de chez Monsieur Macron. L'analyse valait ce qu'elle valait ; elle n'était peut-être pas très originale et elle ne serait plus valide aujourd'hui car le Parti socialiste a évolué. C'était une discussion

d'analyse politique comme vous en avez certainement entre vous et avec des journalistes. Si vous la filmez et si vous la diffusez et la rediffusez encore, avec des commentaires malveillants, sur des plateaux de télévision avec cinq ou six polémistes dont le seul but est de torpiller le service public, cela en fait quelque chose de problématique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans son billet d'humeur du 12 septembre 2025, François Morel a qualifié sur France Inter les journalistes de *L'Incorrect* de, je le cite, « *fils de pute* » et d'« *enculés* », expliquant que ces insultes lui étaient venues naturellement pour commenter la publication de la vidéo vous concernant, vous et Monsieur Cohen.

J'ai interrogé ce matin, à ce sujet, la directrice de France Inter, Madame Van Reeth. Sa réponse m'a choqué : elle a, au fond, loué l'art et la maîtrise des mots de François Morel. L'art et la maîtrise des mots, quand on désigne quelqu'un à l'antenne devant des millions d'auditeurs, avec un caractère diffamatoire et profondément insultant pour lui et pour une bonne partie de sa famille… Est-ce que vous condamnez ces propos qui ont été tenus pour vous défendre, visiblement, même s'ils ne vous engagent pas ?

M. Thomas Legrand. On m'avait aussi prévenu : « *Fais attention, devant une commission d'enquête parlementaire comme ça, le second degré, ce n'est pas possible. Même le premier degré et demi, ce n'est pas possible.* » Vous voulez donc que je commente une…

M. Charles Alloncle, rapporteur. …une insulte.

M. Thomas Legrand. Pas une insulte !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une insulte : « *enculé* » et « *fils de pute* », c'est quoi ?

M. Thomas Legrand. Vous voulez me faire le texte, en plus ? Laissez-moi le texte de ma réponse, quand même ! Je ne sais pas si vous écoutez régulièrement François Morel, mais c'est quand même l'archétype de la finesse et de la délicatesse.

Mme Caroline Parmentier (RN). La preuve !

M. Thomas Legrand. Madame Parmentier…

Mme Caroline Parmentier (RN). Alors là, je suis désolée… *(Mme Ayda Hadizadeh s'exclame.)*

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Hadizadeh, madame Parmentier, s'il vous plaît !

Mme Caroline Parmentier (RN). Respectez la représentante nationale et la députée que je suis !

M. Thomas Legrand. Madame Parmentier, je vous respecte,…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je suspends l'audition pour cinq minutes.

L'audition, suspendue à dix-sept heures quarante-cinq, est reprise à dix-sept heures cinquante-cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous reprenons ; Monsieur le rapporteur...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Legrand, on vous a interrompu dans votre réponse. Je me permets de synthétiser la question que je vous posais sur le billet de François Morel qui traitait, je le cite, de « *fils de pute* » et d'« *enculés* » les journalistes qui ont sorti ce fameux enregistrement qui vous met en cause. Ma question était très simple : est-ce que vous condamnez ces propos, ces insultes ? Pour moi, ce n'est pas un billet d'humeur, ce n'est pas de la finesse, ni de la délicatesse, ce n'est pas l'art de maîtriser les mots, c'est une insulte. Je pense qu'on peut en convenir.

M. Thomas Legrand. Je ne crois pas que le lieu se prête à une analyse de texte de François Morel. Il a fait, comme très souvent, une chronique selon moi très fine et très drôle qui fait de l'antiphrase, avec du second et du troisième degré, et je propose à tous ceux qui nous regardent d'aller l'écouter sur le site de France Inter car je pense que nous n'en avons pas tous la même perception. J'aime beaucoup François Morel, je le remercie de cette chronique et je suis évidemment en total désaccord avec la façon dont vous l'avez interprétée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne m'attendais pas à ce que vous condamniez ses propos, mais de là à le remercier d'avoir insulté un confrère en le traitant de « *fils de pute* » et d'« *enculé* »… Cela me paraît une outrance manifeste, permettez-moi de le penser. C'est votre droit de le remercier en commission d'enquête et je vous redonnerai la parole si vous souhaitez revenir sur vos propos, mais sachez que ça me choque particulièrement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On ne va pas commenter les propos des uns et des autres. Allez-y, Monsieur Legrand mais, Monsieur le rapporteur, ne commentez pas les réponses de Monsieur Legrand.

M. Thomas Legrand. Je vais faire une réponse un peu contradictoire, puisque je réponds à une réponse sur une réponse à une réponse. Je vous le demande, Monsieur le rapporteur : quand je fais une réponse, est-ce que ça s'arrête au commentaire de ma réponse, ou est-ce que je peux commenter le commentaire que vous faites de ma réponse ? Parce qu'on va continuer longtemps. Nous ne sommes pas d'accord sur François Morel. Il ne traite pas d'enculé – j'ai un peu de mal à répéter les mots que vous avez dits… Pour comprendre, il faut écouter la chronique, qui est beaucoup plus fine ; heureusement, les auditeurs le savent et le plébiscitent. Allez sur le site, écoutez cette chronique et faites-vous une idée, mais ne vous étonnez pas que je ne me sois pas scandalisé et que je ne reprenne pas la parole pour m'étonner que vous vous étonniez. On peut arrêter là, peut-être, Monsieur le président ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'indique que Monsieur Legrand n'est pas l'employeur de Monsieur Morel. Avançons !

M. Charles Alloncle, rapporteur. À nouveau, Monsieur Legrand, je ne vous demande pas de commenter ni de condamner ce que je dis, je demande un peu plus de respect vis-à-vis des députés qui vous posent les questions. Nous ne sommes pas sur un plateau de télévision. Tout cela a une forme de solennité : c'est une commission d'enquête, c'est une audition, vous avez prêté serment. Que je sois choqué que vous remerciiez quelqu'un qui dit « *fils de pute* » et « *enculé* » à destination de journalistes, c'est mon droit.

Autre chose maintenant : le 16 avril dernier, vous avez fait une déclaration qui, elle aussi, m'a choqué, mais vous allez peut-être, à nouveau…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ne présumez pas des réponses…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous allez peut-être l'assumer, et c'est votre droit. C'est une déclaration sur le réseau X : « *Bolloré = Pétain*. » Vous n'ignorez pas que Philippe Pétain est responsable de la collaboration avec le régime nazi, de la suppression des libertés et de la déportation et de l'extermination de Juifs français. Où situez-vous la frontière entre la critique et la diffamation ?

M. Thomas Legrand. Pouvez-vous lire la phrase en entier ? Je ne suis pas arrivé comme ça en disant « *Bolloré = Pétain* ». Je pense que j'ai…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le tweet exact est effectivement : « *Bolloré = Pétain* ». Ce sont vos propos.

M. Thomas Legrand. C'est un tweet de moi qui retweete quelque chose, non ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Non, c'est un tweet. Je peux vous l'envoyer.

M. Thomas Legrand. J'irai voir sur mon compte Twitter, mais je ne me suis pas réveillé comme ça, un matin, pour écrire : « *Bolloré = Pétain.* » Je pense que c'est un retweet. Si je me souviens bien, peut-être d'une… Franchement, je ne m'en souviens pas…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À la limite, tweet ou retweet, ce n'est pas la question.

M. Thomas Legrand. Ah, si ! Je peux vous expliquer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il serait plus intéressant d'élargir le périmètre en donnant votre avis sur ces médias d'opinion, puisque vous avez un avis sur le sujet. Cela nous intéresse ; moi en tout cas, ça m'intéresse.

M. Thomas Legrand. C'est un retweet. Je pense me souvenir que c'était à propos d'une déclaration ou d'un tweet de Philippe de Villiers vis-à-vis de la République et de l'universalisme.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). C'est la « Une » du *JDD* : « *La franc-maçonnerie à l'œuvre pour faire adopter l'euthanasie.* »

M. Thomas Legrand. Voilà, c'est ça ! Le *JDD* disait que la franc-maçonnerie était pour l'euthanasie. Ce numéro du *JDD*, je crois, parlait de l'euthanasie pour évoquer les débats sur la fin de vie ; il parlait aussi de l'avortement. J'y ai vu un parallèle avec des propos pétainistes et j'ai fait ce tweet, peut-être. Je l'assume. Visiblement, nous ne sommes pas choqués par les mêmes choses, Monsieur Alloncle. On pourrait faire la liste de toutes les choses qui ne nous choquent pas de la même façon mais ça pourrait durer longtemps.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Legrand, puisque vous doutez systématiquement de mes propos, je suis allé vérifier sur votre compte Twitter. Ce n'est pas un retweet, c'est un tweet que vous avez fait : « *Bolloré = Pétain* ».

M. Thomas Legrand. Ce n'est pas juste ça.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas juste ça, Monsieur le rapporteur. Il y a la « Une » du journal.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je peux vous le montrer : « *Bolloré = Pétain* » avec la une du *JDD*, le16 avril 2025.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il faut le dire !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Oui, mais ce n'est en rien excusable. Vous pouvez mettre la photo que vous voulez pour accompagner un acte de diffamation, « *Bolloré = Pétain* »… *(Mmes Ayda Hadizadeh et Sophie Taillé-Polian s'exclament.)*

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous ne sommes pas dans le registre des excuses, monsieur le rapporteur. Ce n'est pas le bon registre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. On mettait en doute ma question. Vous sembliez dire que vous n'aviez pas fait ce tweet. J'apporte la preuve que vous l'avez fait. Monsieur Legrand, arrêtez de douter systématiquement de toutes les questions que je vous pose. Maintenant que vous avez la preuve que vous avez fait ce tweet, est-ce que vous le regrettez ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, là, ce n'est pas du tout ce que Monsieur Legrand a dit ! Vous n'avez évoqué que la citation « *Bolloré = Pétain* ». Monsieur Legrand vous a dit : « *Cela m'étonnerait d'avoir twitté simplement la phrase : "Bolloré = Pétain".* » *(Mme Ayda Hadizadeh s'exclame.)* Non, non !... Non !... Madame Hadizadeh, il y a un président ici, on peut le respecter deux minutes ? Merci !

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est le cas, j'ai le tweet. C'est incroyable !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous venez d'apporter un complément : il s'agit de la « Une » du *JDD*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je l'ai dit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, la première fois, vous ne l'avez pas dit. Vous n'avez parlé que de la citation. Monsieur Legrand vous a répondu en vous disant : « *Cela m'étonnerait d'avoir simplement écrit une phrase*. » Effectivement, vous venez d'indiquer qu'il y avait aussi la photo de la une du *Journal du dimanche* : « *Fin de vie : la franc-maçonnerie à l'œuvre pour faire adopter l'euthanasie.* »

Cela ne veut pas dire que votre réponse, Monsieur Legrand, va satisfaire le rapporteur ou qu'il juge que ce sont des propos convenables ou acceptables ; mais, Monsieur le rapporteur, ne faites pas dire à Monsieur Legrand ce qu'il n'a pas dit !

M. Thomas Legrand. Je ne vais pas répéter ce que vous avez dit. Vous avez tout à fait raison : je n'aurais pas fait un tweet comme ça, à blanc. C'était une référence à une une qui me faisait penser à Pétain ou au pétainisme.

Je ne remets pas en cause la commission mais moi, qui suis journaliste à *Libération*, qui ne suis pas journaliste à France Inter, je me demande si l'on va me demander éternellement si je regrette ou si je ne regrette pas tel ou tel tweet. Je parlais tout à l'heure d'autocritique : est-ce que je dois faire mon autocritique ? Non, je ne regrette pas. Je crois que c'était pertinent. Vous allez me dire que ça vous choque, que vous êtes étonné, et me demander si, vraiment, je ne regrette pas – j'anticipe les étapes, pour qu'on avance un peu. Non, je ne regrette pas. On peut s'arrêter là ? Sans commentaire, s'il vous plaît.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Legrand remet systématiquement en cause les questions que je lui pose. J'ai le droit de vous poser les questions que je souhaite en tant que rapporteur de cette commission d'enquête. Je vous demande à nouveau un peu plus de respect pour la fonction de rapporteur d'une commission d'enquête à l'Assemblée nationale, s'il vous plaît.

J'avais d'autres questions mais, dans un souci de pluralisme – je ne suis pas journaliste, je suis politique, mais si vous avez suivi les auditions de cette commission d'enquête, vous saurez que le président donne systématiquement la parole à l'ensemble des politiques dans le temps imparti –, je laisserai la parole aux représentants des groupes politiques. S'il vous plaît, ne remettez pas en cause les questions qui vous seront posées, quelle que soit la couleur politique des députés qui vous les poseront.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, tout le monde vous respecte ici et nous respectons tous Monsieur Legrand. C'est le principe d'un débat démocratique : le respect va dans les deux sens. Il faut aussi savoir se contenter des réponses qu'on obtient et que chacun peut commenter en son for intérieur. Nous ne sommes pas là pour commenter les réponses mais pour les obtenir ; c'est une nuance importante. Je laisse la parole aux représentants des groupes.

Mme Caroline Parmentier (RN). Votre rendez-vous stratégique avec Patrick Cohen et les deux responsables du Parti socialiste, dont un responsable de campagne, vous en convenez vous-même, a scandalisé les Français qui financent l'audiovisuel public avec leurs impôts sans avoir le choix. Cela a alimenté leur défiance vis-à-vis de l'audiovisuel public. Il y avait deux volets dans ce rendez-vous : barrer la route à Rachida Dati et favoriser l'accès de la gauche au pouvoir en 2027. C'est très clair pour tous les Français dans vos propos.

Je voudrais vous réinterroger sur votre contrat avec France Inter. Ce contrat a été suspendu en août 2025. Vous étiez donc bien sous contrat avec France Inter le 7 juillet 2025, date de la rencontre avec les deux stratèges socialistes ? Je veux vous réentendre très précisément là-dessus, et aussi sur votre dernière pige à France Inter, dont vous nous avez parlé tout à l'heure et qui date de septembre 2025, avez-vous dit. Éclairez-nous.

J'aurais voulu vous interroger aussi sur ce que vous twittez sur un compte labellisé France Inter, où vous vous identifiez par rapport à votre émission sur France Inter.

Quant aux articles à charge et à décharge, quant au contradictoire que vous vantiez vous-même tout à l'heure, vous ne le pratiquez pas. J'ai de bonnes raisons de vous le rappeler : les menaces de mort, moi aussi, je connais ; les cibles qu'on met dans le dos, moi aussi, je connais ; au Rassemblement national, on connaît !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Je vais être honnête, Monsieur Legrand : je suis très mal à l'aise avec cette audition. Vous êtes clairement la cible de l'extrême-droite et cette audition est une véritable tentative d'humiliation. C'est une certitude.

Pourtant, j'aimerais souligner que, quelque part, que vous en ayez conscience ou non, vous faites un peu le jeu de l'extrême-droite. Je veux dire par là que vous avez écorné la confiance des gens envers l'audiovisuel public et envers les journalistes. Vous pouvez parler de contexte ; ce n'est pas la question. La question, ce n'est pas non plus le fait de faire preuve de neutralité, car je ne crois pas en la neutralité. Je ne crois pas non plus que l'on n'ait pas le droit de rencontrer des politiques. En revanche, ce que je pense, c'est que vous avez entretenu une certaine ambiguïté. Vous avez manqué d'honnêteté ; c'est cela qui a fait du mal à la confiance que les gens portent aux journalistes et à l'audiovisuel public.

C’est d’autant plus dommageable que c’est une nécessité absolue pour notre démocratie. C’est la raison pour laquelle l’extrême-droite s’attaque de façon aussi virulente à l’audiovisuel public, dont elle veut la fin, et qu’elle ne cesse de s’en prendre aux journalistes – les vrais, pas les propagandistes de Bolloré –. Je suis bien placée pour le savoir, étant fille de journalistes. Lorsque j’avais 5 ans, mon père a été envoyé à l’hôpital parce qu’il travaillait sur l’extrême-droite ; quelques années après, alors que ma belle-mère travaillait sur Marine Le Pen, nous avons reçu de petites pierres tombales dans notre boîte aux lettres ; encore tout récemment, mon père a été visé par le collectif Némésis, qui lui a mis une cible sur la tête, le mettant gravement en danger.

Avez-vous conscience de participer à cette montée de l’extrême-droite, qui est dommageable pour notre démocratie et pour votre profession ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). On a un empire médiatique aux mains d’un milliardaire qui met toutes ses forces dans la bataille pour promouvoir les idées d’extrême-droite grâce à des éditorialistes et des journalistes qui, matin, midi et soir, s’expriment de manière tout à fait partiale en faveur de ce mouvement. En siégeant dans cette commission d’enquête, un proverbe africain me vient en tête : « *Les voleurs voient des voleurs partout*. » C’est de ça dont il s’agit ! On pense que, puisque vous ne relayez pas de manière fidèle ou en la reprenant à votre compte la propagande de l’extrême-droite, forcément, vous êtes contre la montée de l’extrême-droite, donc de gauche, pour la gauche, et que vous faites tout pour que la gauche arrive au pouvoir.

Nous avons passé plus de quatre heures sur un bout de phrase tronqué sorti d’un enregistrement d’une conversation privée qui n’avait pas lieu d’être. Il y a, à l’Assemblée nationale, un seul lieu où on ne peut pas enregistrer des conversations, c’est la buvette. Si, moi, j’avais enregistré des conversations et que je les avais filées à des journalistes, on aurait pu voir des responsables d’extrême-droite rigoler et faire à la bise à des responsables de La France insoumise et j’aurais pu dénoncer une collusion pour empêcher l’arrivée au pouvoir des socialistes à partir d’une vidéo montée qui sort une phrase de son contexte.

Ce qui se passe dans cette commission est infamant pour la représentation parlementaire et n’est pas digne du métier que nous faisons. Quand je vous vois agir, Monsieur le rapporteur, je n’ai pas l’impression que nous occupons la même fonction. Je remercie Monsieur le président, dont le travail n’est pas simple, de remettre les choses à leur place et je remercie à nouveau la présidente de l’Assemblée nationale d’avoir sorti à nouveau un communiqué pour rappeler que le rôle de ces commissions est de chercher la vérité. Vous avez passé dix minutes à essayer de lui faire avouer un regret par rapport à un propos…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Faites avancer nos travaux ! Vous n’éclairez pas nos travaux !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Votre collègue Parmentier n’avait pas de question non plus et vous ne le lui avez pas reproché. Je suis scandalisée et je me demande à quel moment vous allez arrêter ce cirque !

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). L’exercice auquel nous nous prêtons aujourd’hui est fort inquiétant pour la démocratie. C’est ce qu’a dit, d’une autre manière, Monsieur Legrand. Je pensais être membre d’une commission d’enquête sur l’audiovisuel public et nous assistons aujourd’hui à une forme de procès contre un journaliste qui travaille à *Libération*. Ce n’est pas l’exercice auquel devrait se prêter la commission d’enquête et je pense, Monsieur le président, qu’il faut en faire respecter le cadre.

Aujourd'hui, devant tous les Français, des parlementaires, notamment Monsieur le rapporteur, mettent la pression sur un journaliste et sur l'ensemble des journalistes. Je veux, moi, soutenir les journalistes qui travaillent en France dans des conditions de plus en plus difficiles. Oui, on a le droit, quand on est journaliste, d'exprimer ses opinions. Oui, on a le droit, quand on est journaliste, de discuter avec qui on veut dans un café. On a le droit, en 2025, de prendre des cafés sans être enregistré. Je pense que vous devriez le rappeler, Monsieur le rapporteur, et ne pas vous baser sur des enregistrements qui ont été faits de manière illégale. Les journalistes sont libres de leurs propos.

Monsieur le rapporteur, vous demandez à être respecté mais il faut être respectable pour être respecté ! Vous sortez de votre fonction. Il n'y a pas de police du langage. Vous posez des questions sémantiques qui n'ont aucun rapport avec ce que doit être l'audiovisuel public. Il faut reposer le cadre : nous sommes à l'Assemblée nationale, dans une commission d'enquête, et nous cherchons à savoir si l'audiovisuel public fonctionne bien et si on peut l'améliorer. Ce n'est pas un procès contre les journalistes, qui ont le droit de dire ce qu'ils pensent et de faire leur travail.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai ouvert nos travaux en disant que la commission d'enquête ne serait pas un tribunal politique. Je fais de mon mieux pour m'en assurer. J'essaie de modérer les débats comme je le peux et je continuerai à le faire. Cette commission d'enquête ira à son terme et je m'emploierai à garantir que nous ne nous transformions pas en juges. C'est pour cette raison qu'à chaque audition, je rappelle le code de procédure pénale et le code civil et que j'indique au rapporteur qu'il n'est pas dans un rôle de procureur ou d'inquisiteur, mais qu'il peut poser des questions. Enfin, je dirai qu'il n'est pas anormal d'auditionner des journalistes et des éditorialistes dont une vidéo a suscité l'interrogation des Français. J'ai été le premier à en contester la méthode en rappelant le respect absolu de la vie privée. Je remercie Messieurs Cohen et Legrand d'avoir répondu à nos questions, même à celles auxquelles ils n'étaient pas obligés de répondre, et je souhaite que les auditions à venir respectent le cadre de cette commission d'enquête, qui relève de la capacité des députés de contrôler l'action des entreprises publiques, de l'État, de ses opérateurs, mais ne leur permet pas de se transformer en juges ni en inquisiteurs.

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). Je vous remercie pour ces précisions mais je constate que l'audition n'entre pas dans le cadre de la commission d'enquête. Le fait que Monsieur Legrand ne travaille pas pour France Inter a été établi ; nous sommes donc hors sujet. C'est votre responsabilité d'arrêter ce spectacle qui n'a aucun sens.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas exact ! Monsieur Legrand a encore des liens avec France Inter quand on regarde son compte Twitter. Nous n'allons pas remettre en cause le principe de l'audition de journalistes et d'éditorialistes par une commission d'enquête sur l'audiovisuel public. La manière dont on conduit les débats, dont on les interroge et dont on peut donner le sentiment que nous serions des juges, c'est autre chose.

Mme Sophie Mette (Dem). Monsieur Legrand, en tant qu'éditorialiste, vous êtes amené à proposer des analyses et des points de vue tout en vous inscrivant dans un cadre déontologique exigeant en matière de neutralité et de pluralisme. Dans un contexte où certaines séquences, parfois extérieures à l'antenne, peuvent être utilisées pour remettre en cause la neutralité de journalistes du service public, comment pourriez-vous définir dans votre pratique ce qui relève du commentaire politique légitime et ce qui pourrait être perçu par le public comme un biais incompatible avec les exigences du service public ? Puisque vous y avez travaillé, vous avez sans doute un avis sur le sujet. Quels garde-fous vous paraissent essentiels pour préserver la confiance des auditeurs ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Tout à l'heure, j'ai fait part de mon malaise relativement aux questions qui étaient posées à Monsieur Cohen. Le malaise ne s'est pas dissipé ; je trouve même que la commission verse parfois dans le glauque. Ce n'est pas la première fois qu'on interroge un journaliste sur ce que fait son conjoint ou sa conjointe – la question a été posée au président de l'Arcom et, tout à l'heure, à M. Sitbon-Gomez –. Je ne suis pas sûr que ce soit de bon augure pour la suite de la commission d'enquête…

Glauque aussi parce qu'une vidéo prise dans des conditions illégales, je le répète, entre des responsables politiques et des journalistes, est désormais présentée comme un rendez-vous stratégique. Ce n'est quand même pas la conférence de Yalta ! Messieurs Broussy et Jouvet sont des gens talentueux et sympathiques mais c'est un café informel où l'on n'apprend pas grand-chose, à part peut-être que le PS serait prêt à se rallier à Monsieur Glucksmann. La belle affaire ! Et l'on est passé du commentaire de cette vidéo à un café que Monsieur Legrand a pris avec une amie, qui n'est pas sa supérieure hiérarchique, et on lui demande ce qui s'est dit…

Mme Caroline Parmentier (RN). Quelle est la question ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Ce n'est pas vous qui allez dire ce que je dois poser comme question…

Mme Caroline Parmentier (RN). J'ai simplement dit : quelle est la question ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Cela ne vous regarde pas, la question que j'ai à poser ! Je dis ce que je veux. Vous me faites perdre dix secondes de temps de parole. Ça suffit !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Continuez, Monsieur Maurel.

M. Emmanuel Maurel (GDR). On va bientôt lui demander si elle a pris une sucrette ! Je trouve totalement normal que Monsieur Legrand ait envie de prendre un café avec une amie et qu'il parle avec elle de ce qui allait lui arriver aujourd'hui. Je ne vois pas en quoi c'est scandaleux. Ce qui est scandaleux, en revanche, c'est d'en faire les gros titres et de le présenter comme si c'était le Watergate.

J'en viens à ma question. Ce qui illustre la séquence d'aujourd'hui, c'est l'abolition progressive de la barrière entre ce qui relève de l'expression publique et ce qui relève de la sphère privée, par des moyens très intrusifs, avec des caméras et des micros espions. C'est une pente qui m'inquiète. Qu'en pensez-vous, Monsieur Legrand ? Après tout, vous réfléchissez aussi sur les médias et sur l'évolution du paysage médiatique.

La deuxième question que j'avais envie de poser m'est venue durant l'audition. *(Mme Caroline Parmentier s'exclame.)* Mais c'est incroyable !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Parmentier, s'il vous plaît. Allez-y, monsieur Maurel.

Mme Caroline Parmentier (RN). Je me parlais à moi-même ! *(Plusieurs députés s'exclament.)*

M. Emmanuel Maurel (GDR). Je veux bien y aller, si Mme Parmentier pouvait nous dispenser de ses commentaires.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C’est la journaliste en elle qui bouillonne... Allez-y.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Journaliste, bon…

Je voulais interroger Monsieur Legrand sur une initiative du président Macron, que certains ont jugée malencontreuse, concernant la labellisation de certains médias. Cela entre sans doute dans le champ des travaux de notre commission.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question de la labellisation de l’information a été posée tout à l’heure.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Dans la continuité de l’audition précédente, nous assistons à un procès politique. À mon sens, le rapporteur sort totalement de ses missions, dont celle qui consiste à représenter l’Assemblée nationale. Tout à l’heure, il a tordu les propos de Monsieur Cohen ; il ne cesse d’utiliser des montages falsifiés. Vous vous reposez sur un constat d’huissier auquel vous faites dire des choses qu’il semble manifestement ne pas dire. Vous répétez trois, quatre, cinq, six fois les mêmes questions. Vous interrogez les gens sur leur réaction à des propos sortis de leur contexte, proférés il y a six mois voire dix ans.

En somme, nous sommes très loin du sujet de cette commission d’enquête. C’est la raison pour laquelle j’ai demandé que le bureau soit réuni et je regrette, Monsieur le président, que vous ne le convoquiez qu’après les vacances.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Lorsque vous serez rapporteure ou présidente d’une commission d’enquête, vous aurez le loisir de mener les débats et de poser les questions que vous souhaitez.

J’ajoute par souci de transparence que j’ai convoqué une réunion du bureau il y a quelques semaines ; nous y avons évoqué la liste des personnes à auditionner. Le rapporteur a souhaité que nous auditionnions Monsieur Legrand et Monsieur Cohen et vous ne vous êtes pas opposée au principe de cette audition. Voilà que vous m’expliquez ne pas vraiment comprendre pourquoi ils ont été convoqués mais, encore une fois, personne ne s’y est opposé lors de la réunion du bureau !

Que vous contestiez la manière dont le rapporteur interroge les personnes auditionnées et pourrait transformer cette commission d’enquête en tribunal politique, c’est autre chose ; mais je demande aux uns et aux autres de ne pas remettre en cause le principe de la commission d’enquête, créée avec l’assentiment des groupes politiques puisque la commission des affaires culturelles s’est prononcée par un vote, même s’il ne portait pas sur le fond mais sur la procédure. Ne contestez pas le principe des auditions et essayez de ne pas mettre en cause le rapporteur. Chacun jugera la manière dont il pose ses questions ; vous avez votre avis personnel mais évitons de commenter la manière dont il mène ses travaux.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Il a d’abord été question d’auditionner Messieurs Cohen et Legrand ensemble, mais nous sommes finalement convenus que ce ne serait pas une bonne idée et qu’il valait mieux les auditionner séparément, pour que la réunion ne tourne pas en boucle autour de cette histoire et pour que nous puissions bénéficier, d’une part, de la longue expérience de Monsieur Cohen en tant que responsable de la matinale…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelle est votre question ? Il faut arrêter, là !

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je réponds à Monsieur le président. Les débats que nous avons eus au bureau ne me laissaient pas imaginer que nous passerions deux fois deux heures trente sur la seule question de la vidéo volée et tronquée. Je vous le dis, Monsieur le président : je ne pouvais pas imaginer ce à quoi nous assistons !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La raison pour laquelle nous avons convoqué séparément Monsieur Cohen et Monsieur Legrand n'est pas celle que vous dites ; c'est parce qu'ils n'ont pas du tout les mêmes statuts.

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). À la suite de l'enregistrement volé, monté et tronqué d'une conversation avec des responsables du Parti socialiste le 7 juillet, vous avez été attaqué par les médias détenus par le milliardaire actionnaire Vincent Bolloré et par des responsables politiques d'extrême droite, que les multiples condamnations de CNews et sa ligne éditoriale ne semblent pas déranger. Oui, nous savons qu'ils veulent abattre le service public de l'audiovisuel et nous le condamnons.

Nous vous soutenons, mais c'est un soutien critique, qui n'empêche pas des interrogations légitimes.

Première question : lors d'un rendez-vous avec des responsables politiques, ne devriez-vous pas vous contenter d'écouter plutôt que de donner votre appréciation voire des conseils sur telle ou telle configuration politique ? En ce qui me concerne, personne ne m'interroge sur notre éventuelle participation à une primaire.

Deuxième question : compte tenu de votre expérience aux *Inrocks*, pensez-vous normal que Léa Salamé, dont le compagnon est candidat à l'élection présidentielle, occupe un tel espace sur le service public de l'audiovisuel ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Legrand n'étant ni employeur ni directeur d'antenne, rien ne l'oblige à répondre à cette question.

M. Philippe Ballard (RN). Je précise avant toute chose que j'ai été journaliste pendant quarante ans, dont six dans le service public, et que j'ai exercé pendant un an, en 1993, dans la même rédaction que Thomas Legrand.

Je ne reviens pas sur les propos enregistrés à votre insu, ce qui relève de l'article 226-1 du code pénal. Néanmoins, condamnez-vous les mêmes pratiques lorsqu'elles sont le fait d'émissions du service public ? Je pense à « Complément d'enquête » ou à « Cash investigation » – là, c'est tout un festival. Vous nous disiez tout à l'heure que si nous arrivions au pouvoir, de telles méthodes seraient déployées dans les médias : c'est déjà le cas.

Autre question : vous avez animé jusqu'à la fin juin une émission sur France Inter diffusée le samedi à 18 heures qui s'appelait « En quête de politique » – une émission que j'écoutais car je roule beaucoup en voiture dans ma circonscription –. La présidente de Radio France nous a dit qu'il s'agissait d'une émission complètement apolitique. J'ai fait le même métier que vous et, en toute honnêteté, je n'ai pas eu le même sentiment. Ce n'est pas à vous que j'apprendrai qu'en fonction des invités, des angles choisis, de la manière dont on mène le débat, des sons qu'on choisit, on peut aussi bien pencher plutôt à droite ou, en l'occurrence, plutôt à gauche. Ne croyez-vous pas que cela peut créer une suspicion parmi les auditeurs et dans l'opinion ? Que vous soyez éditorialiste à *Libération*, je n'y vois rien à redire. Mais vous animiez aussi sur le service public une émission qui, somme toute, était plutôt orientée.

M. Thomas Legrand. La question de mon statut est en effet compliquée, Madame Parmentier. Jusqu'en 2021, j'étais éditorialiste à France Inter en CDI ; je faisais donc partie de la rédaction. J'ai arrêté de ma propre initiative pour animer l'émission « En quête de politique » dont Monsieur Ballard parlait à l'instant. Chaque année pendant trois ans, j'ai signé un contrat de grille pour quarante-deux émissions entre septembre et juin, d'abord le dimanche puis le samedi.

En juin 2025, mon contrat a pris fin. L'idée était que je fasse une pige sous la forme d'un débat – pompeusement intitulé « Face à Thomas Legrand » – d'une douzaine de minutes au cours duquel je parlais environ la moitié du temps face à un contradicteur, de droite ou de gauche. Le directeur de la rédaction Philippe Corbé et moi avions l'ambition de montrer qu'on pouvait débattre de sujets polarisants sans polariser pour autant, qu'un débat serein et responsable était possible sur des sujets chauds, en s'adressant à la raison et à l'intelligence plutôt qu'à la passion et à l'invective. C'est assez conforme à ma propre ligne éditoriale : *Libération* a certes sa propre ligne, mais les billettistes et éditorialistes y ont chacun leur sensibilité – je préfère utiliser ce mot – et il se trouve que je suis celui qui défends plutôt la culture du compromis face à celle de l'affrontement. Vous comprendrez donc que j'ai décidé, en lien avec la direction de France Inter, de ne pas continuer cette émission car la situation n'était plus assez sereine pour me permettre d'exercer cette fonction dans de bonnes conditions. J'ai donc dit que j'arrêtais.

Après la dernière émission de juin, je n'avais donc plus d'autre fonction que celle d'éditorialiste à *Libération.* Je n'ai fait qu'une pige pour une émission en septembre, et la deuxième émission a été suspendue, comme vous l'a expliqué hier Madame Veil. Je n'étais donc pas à France Inter à l'époque de ce café. Je sais, cependant, que mon image et mon nom sont accolés à cette station depuis des années. En l'occurrence, je parlais d'articles écrits pour *Libération* : c'est à leur sujet que les deux responsables socialistes voulaient des explications.

Madame Soudais, sans vouloir faire le vieux de service, j'ai connu vos parents, qui étaient journalistes. Ils sont à la retraite maintenant mais je les ai fréquentés, je les respecte, et même je les aime bien. Je les salue s'ils nous regardent. En revanche, je n'ai pas du tout compris votre question... Vous me demandez si je n'ai pas l'impression de faire le jeu du Front national parce que je ne suis pas honnête ?

Je ne vais pas vous avouer que je ne suis pas honnête : je pense être honnête. Je ne pense pas non plus faire le jeu du Front national en faisant mon métier. Je vous laisse donc votre analyse, même si je vois un peu où vous voulez en venir. Je ne vais pas développer une analyse politique, mais vous pensez, j'imagine, que comme je suis pour le compromis plutôt que pour l'affrontement… Non, il ne s'agit pas de radicalité ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Non, ce n'est pas ça !

M. Thomas Legrand. Alors je ne sais pas. Vous dites que je suis malhonnête ; je ne vous en veux pas mais je ne l'accepte pas. Je ne suis pas malhonnête.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Ce que je dis, c'est que vous cultivez l'ambiguïté et que vous n'assumez pas réellement votre proximité politique.

M. Thomas Legrand. Ma proximité politique avec le Parti socialiste ? Vous êtes donc d'accord avec Monsieur Alloncle.

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). Ce n’est pas honteux, il suffit d’assumer !

M. Thomas Legrand. Ce n’est pas un crime, mais ce n’est pas le cas ! Je suis totalement indépendant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce sont des questions importantes. Vous mettez en cause l’indépendance de Monsieur Legrand, il n’y a rien de drôle là-dedans ! Laissez-le vous répondre !

M. Thomas Legrand. J’ai été éditorialiste pendant tout le quinquennat du président Hollande. Je vous propose, si vous avez du temps à perdre, de relire mes éditos – ils sont sur le site de France Inter -. Ce serait pareil pour Patrick Cohen : je vous demande de nous juger ou plutôt, puisque vous n’êtes pas un tribunal, de juger notre travail à ce qu’on écrit et à ce qu’on dit.

Si dans ce que vous percevez de ce que j’écris, vous voyez une proximité avec le Parti socialiste parce qu’en effet, je peux parfois critiquer une certaine radicalité ou au moins la culture de l’affrontement, je comprends votre point de vue. Mais vous parlez d’honnêteté : je ne pense pas être malhonnête et je ne pense pas faire le jeu du Rassemblement national.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je sais que mes collègues le savent, mais je voudrais rappeler que la presse écrite n’est pas régie par les mêmes règles que l’audiovisuel public. La ligne éditoriale de *L’Humanité* n’est pas exactement celle de *Libération*. Il faut rappeler aussi que le métier d’éditorialiste est particulier. Vous mettez en cause l’indépendance de Monsieur Legrand, mais un éditorialiste a le droit d’avoir un parti pris.

Mais j’ai peut-être mal compris ce que vous disiez. Est-ce que vous mettiez en cause les écrits de Monsieur Legrand en tant qu’éditorialiste ou la rencontre avec les responsables du Parti socialiste ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous n’avez pas compris, Monsieur le président. Je dis qu’il faut être honnête, qu’il faut assumer. Je salue le fait qu’un journal assume une ligne éditoriale : au moins, c’est honnête.

M. Thomas Legrand. Madame Mette, je vous remercie de votre question. Il est effectivement important de distinguer le rôle d’éditorialiste sur le service public et dans un journal comme *Libération*.

Quand j’étais éditorialiste à France Inter, je parlais à 7 heures 43 ; à 7 heures 47, il y avait Dominique Seux. Nous n’avons pas la même sensibilité. Après, il y avait à 7 heures 50 un invité politique. Ce quart d’heure, qui était animé par Patrick Cohen pendant longtemps, puis par Nicolas Demorand, a très bien marché, et cette diversité de points de vue – de points de vue plutôt que d’opinions – offrait à l’auditeur, je pense, un panel de la diversité des sujets qui faisaient la grande conversation nationale du moment.

Je voudrais spécifier le rôle de l’éditorialiste politique du service public – selon moi, parce que chacun a sa définition. J’ai des sensibilités, elles sont avouées : je suis un peu écologiste, je suis plutôt à gauche. Ce qui m’intéressait dans ce que je traitais sur le service public, c’était plutôt des questions démocratiques.

Par exemple, j’ai été éditorialiste pendant presque tout le quinquennat de Nicolas Sarkozy. Je n’ai pas critiqué des lois en disant que telle ou telle était mauvaise pour la France, je ne me suis pas indigné. Mais, à partir de la septième loi sur la sécurité – il y en a eu, je crois,

huit ou neuf –, je faisais remarquer qu'il y avait encore une loi, alors que les décrets d'application de la précédente n'étaient pas publiés. Je disais qu'il était étrange – et cela peut vous intéresser en tant que législateurs – que le moment important de la vie d'une loi, aujourd'hui, soit celui où elle est annoncée, et non pas le moment où elle crée du droit. C'était plutôt ces thèmes-là que je traitais.

Quand j'étais éditorialiste sous le quinquennat de François Hollande, président de la République, je ne prenais pas parti pour ou contre les frondeurs ; je pointais simplement – et j'en ai même fait un livre, qui s'appelle *Arrêtons d'élire des présidents* – qu'on avait la preuve, avec François Hollande, que pour se faire élire président de la République, avec l'élection au suffrage universel à deux tours tel qu'elle est aujourd'hui, il faut dire des choses qui ne correspondent pas à ce qu'on fera. C'est un peu pour ça que, par exemple, Jacques Delors, un autre personnage pour qui j'ai de la considération, avait dit non. C'est un peu pour ça aussi que Michel Rocard – vous avez compris que j'aimais bien Michel Rocard – n'a jamais été en position d'être candidat.

Ce genre de choses ne sont pas neutres, elles sont orientées, mais elles sont plutôt du domaine du point de vue que de l'opinion.

J'ai la chance de venir d'une famille nombreuse ; j'ai pas mal d'oncles, de tantes et de cousins. Ce qui est intéressant dans une famille nombreuse, c'est que les réunions de famille ressemblent à un petit parlement : il y a un peu de tout. Chaque fois que je faisais un papier qui critiquait plutôt la droite, je pensais à un ou deux de mes oncles plutôt de droite ; chaque fois que je tapais un peu sur la gauche, je pensais à d'autres. Quand on est dans le service public, je pense que quand on fait l'édito, on ne veut pas marquer des points ; on veut donner des clés, et des clés qui sont assumées comme étant celles d'un certain point de vue, d'une certaine sensibilité, sachant que juste après moi, un autre point de vue allait s'exprimer.

À *Libération*, c'est différent : j'ai intégré un journal qui a une ligne politique. Ce n'est pas une ligne très précise : elle relève du progressisme, ou en tout cas de la gauche – le progressisme, on l'a vu hier, c'est beaucoup plus large et beaucoup plus philosophique –. En donnant mon éclairage dans *Libération*, j'essaye plutôt de réfléchir à un sujet particulier et de donner peut-être des arguments dans la bataille culturelle en cours en ce moment. Dans cette grande conversation nationale, j'ai la chance de pouvoir donner davantage mon opinion que mon point de vue. Je ne sais pas si la différence entre point de vue et opinion, telle que je voulais l'expliquer ici, est très claire ; certains vont peut-être la trouver un peu spécieuse. Mais c'est comme ça que j'essaye de faire – honnêtement, Madame Soudais – mon travail.

Monsieur Maurel, vous m'avez interrogé sur l'espionnage et le label. Je suis bien en peine de répondre sur l'espionnage. On m'a expliqué, depuis cette affaire, qu'il fallait que je converse uniquement sur Signal, la messagerie cryptée – je ne suis pas sûr que Madame Bloch sache ce qu'est, Signal, on est encore aux SMS –, que j'aie des téléphones surnuméraires et que je fasse attention à ce que je dis. Je remarque que de plus en plus de journalistes sont obligés de faire attention à ce qu'ils disent, même devant leur téléphone. Je ne suis pas parano et, même si je pense qu'il faut l'être, je continue à aller dans les cafés. Encore une fois, je ne respecterai pas la consigne ironique de Sibyle Veil. Je ferai un peu plus attention mais j'espère qu'on pourra continuer à aller dans des cafés, à parler politique, même à prendre un café avec Monsieur Alloncle et sûrement s'écharper gentiment, à continuer à faire de la politique, car c'est quand même ce qu'on aime tous. Si on devait être espionné pour ça, ça m'inquiéterait !

Le label est une question intéressante. J'ai toujours été plutôt défavorable à l'idée qu'on établisse un code de déontologie très ferme parce que le journalisme est un métier de liberté. Il y a des règles de fabrication de l'information dont j'ai parlé tout à l'heure : normalement, un journaliste ne se déguise pas et ne vole pas du matériel pour obtenir des informations. Mais vous connaissez tous Günter Walraff, un grand journaliste allemand qui s'est déguisé en Turc pour démontrer que des entreprises allemandes employaient de façon illégale des travailleurs allemands – c'était même une sorte de traite, d'esclavage –. Qui pourrait dire que Günter Walraff est moins journaliste que Laurence Ferrari ? On ne vole pas de documents mais, quand des documents nous sont refusés et que nous pensons que ces documents sont d'intérêt général ou qu'ils peuvent montrer des délits dont la justice pourrait se saisir, cela me paraît justifié. Il m'a été reproché sur CNews, pendant tout ce bashing, de me plaindre qu'on ait diffusé le contenu de ce café et d'avoir pourtant défendu, dans un édito pour *Libération*, la publication par *Mediapart* des écoutes de l'affaire Bettencourt. C'est parce que la publication de ces écoutes avait fait évoluer la procédure judiciaire car des délits y étaient révélés et parce qu'elle avait été faite selon les canons du journalisme, c'est-à-dire que chaque protagoniste des écoutes avait été prévenu avant, qu'on lui avait demandé son avis et s'il avait quelque chose à dire. C'était évident pour moi mais, avant de vous répondre, j'ai quand même appelé *Mediapart*. Ils m'ont dit : « *Évidemment, on a enlevé tout ce qui était privé, tout ce qui n'avait aucun rapport avec l'affaire. Tout le reste a été fait selon les canons du journalisme*. » Cela répond un peu à votre question, Monsieur Ballard. Quand « Cash investigation » fait une caméra cachée, c'est qu'on lui a d'abord refusé l'accès. Moi, on ne m'a pas demandé l'accès à mon café !

M. Philippe Ballard (RN). Pas le « Cash investigation » auquel j'ai participé !

M. Thomas Legrand. Ah, si ! Vous avez été victime d'une caméra cachée ?

M. Philippe Ballard (RN). J'étais « fauteuil rouge » à la fin de l'émission. Ils véhiculaient des *fake news*.

M. Thomas Legrand. Vous étiez « fauteuil rouge », je m'en souviens.

M. Philippe Ballard (RN). Ils disaient qu'il n'y avait pas de lien entre immigration et insécurité en s'appuyant sur un rapport qui datait des années 1990 et qui venait du Chili. Nous devions y réagir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous n'allons pas ouvrir ce débat…

M. Philippe Ballard (RN). Il y avait une séquence avec Pascal Praud qui avait été enregistrée à son insu ; il n'était pas flouté car c'était par téléphone, mais on ne lui avait pas demandé l'autorisation de le diffuser à l'antenne.

M. Thomas Legrand. Cela m'étonnerait qu'on ne le lui ait pas dit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On vous laissera en discuter entre journaliste et ancien journaliste. Monsieur Legrand, tous nos collègues ont-ils obtenu une réponse ?

M. Thomas Legrand. Madame la vice-présidente Abomangoli m'a demandé pourquoi, quand je déjeune ou quand je prends un café avec quelqu'un, je donne mon avis au lieu d'écouter. J'ai beaucoup écouté dans ce café. Il se trouve qu'on me voit parler trois minutes ; j'ai parlé trois minutes, et un peu plus. Il est vrai que ce café était motivé car nous, les éditorialistes – Monsieur Ballard pourrait dire la même chose car, en tant que journaliste

économique, il rencontrait des syndicalistes et des patrons –, contrairement aux reporters, qui y vont pour avoir des infos, nous ne sommes plus chargés de récolter des infos, mais de donner un éclairage, comme je l'ai expliqué. J'en reviens au complexe du commentateur dont je parlais tout à l'heure : quand un homme ou une femme politique considère que ce que j'ai dit est injuste – j'ai eu une conversation comme ça il n'y a pas très longtemps avec Xavier Bertrand, par exemple ; je ne sais pas si j'aurais dû le dire, car je ne lui ai pas demandé l'autorisation. Il considérait que j'avais mal compris et que ce que j'avais dit était injuste et je lui ai donné des explications. Le début de la conversation était très tendu ; après, nous avons discuté entre nous, car on soigne nos relations. Si vous m'aviez filmé à ce moment-là et si vous aviez fait un savant montage, j'aurais pu apparaître comme le conseiller, l'ami ou le comploteur de Xavier Bertrand.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Legrand, vous venez de donner un nom isolé. Afin de ne pas mettre en cause Monsieur Bertrand, pourriez-vous confirmer que c'est une pratique courante ?

M. Thomas Legrand. C'est courant chez tous les éditorialistes et chez tous ceux qui font profession de commenter ce que vous faites alors que vous êtes élus, que vous avez des budgets à gérer, que vous avez des responsabilités... Nous considérons que, tant que vous n'appelez pas nos patrons pour vous plaindre, nous vous devons des explications, si elles sont demandées normalement, et c'est généralement le cas. Ce que j'ai fait avec les socialistes, je le fais avec tous les partis – et quand je dis tous les partis, c'est même le vôtre, Monsieur Ballard – .

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On ne va pas révéler tous les cafés et les appels des uns et des autres.

Vous avez indiqué que vous commentiez et que les responsables politiques agissaient. Vous avez dit aussi que vous étiez un passionné de la politique, que vous rencontriez les hommes politiques que nous sommes et que vous commentiez nos actions. Je vous pose la question sans aucune arrière-pensée : après des années de commentaire et de passion pour la politique qui ont fait de vous un expert, y a-t-il la tentation de devenir un acteur politique ? Si oui, comment gère-t-on cette tentation ? Il y a ici des journalistes qui ont décidé de s'engager et de devenir élus. Puisque vous avez fait la différence entre les élus et les journalistes, cela m'intéresse de savoir comment on essaie de contraindre, si c'est le cas, la volonté de devenir un acteur politique.

M. Thomas Legrand. Quand on commente tout le temps, on peut avoir cette tentation. Moi, je ne l'ai pas. En revanche, chaque fois que je fais une analyse critique de quelqu'un, j'essaie de me mettre à sa place, c'est-à-dire de voir toutes les contraintes. Je l'ai même fait quand le mot « suspension » a été prononcé concernant mon émission. C'était difficile car une suspension peut ressembler à une sanction. Je me suis dit : « Avant de critiquer, mets-toi à la place de Madame Sibyle Veil, qui a une maison de 11 000 personnes à gérer au moment où l'Assemblée nationale est en train de voter le budget. » Je me mets dans cette configuration-là que j'espère honnête, Madame Soudais.

Enfin, je souhaite répondre concernant l'émission « En quête de politique ». Vous disiez, Monsieur Ballard, qu'elle vous paraissait orientée. Vous êtes au Rassemblement national ; heureusement qu'une émission qui est de mon fait vous semble orientée ! C'est une émission sur les « -ismes ». J'ai fait beaucoup d'émissions sur le conservatisme, qui est très intéressant car c'est une notion qui évolue beaucoup, avec des chercheurs intéressants, et notamment un jeune chercheur…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Legrand, je vous propose de conclure.

M. Thomas Legrand. C'était avec des chercheurs officiellement conservateurs comme Olivier Dard – qui n'est pas un jeune chercheur – ou Laetitia Strauch-Bonart, qui ont des réflexions très intéressantes. Pour les émissions sur le nazisme, je n'ai pas pris de chercheur nazi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons commencé ce matin avec le progressisme et nous concluons avec le conservatisme. Je vous remercie d'avoir répondu à nos questions. Effectivement, il y a des mots qui sont des armes et qui mettent parfois une cible dans le dos des citoyens. Je tiens à vous assurer du soutien de la Représentation nationale, du rapporteur et de nos collègues : nous ne pouvons pas accepter que, pour les mots que certains prononcent ou que nous prononcerions, votre famille, en l'occurrence votre femme, soit menacée de mort. Je remercie les journalistes et les Français qui nous ont suivis.

La séance s'achève à dix-huit heures cinquante.

———

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, M. François-Xavier Ceccoli, Mme Virginie Duby-Muller, M. Christian Girard, Mme Ayda Hadizadeh, M. Emmanuel Maurel, Mme Sophie Mette, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian

Assistait également à la réunion. – Mme Nadège Abomangoli

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de Mme Françoise Benhamou, présidente du comité d'éthique de Radio France, et de Mme Emmanuelle Daviet, médiatrice des antennes de Radio France 2

– Présences en réunion 43

Mardi
20 janvier 2026
Séance de 16 heures

Compte rendu n° 15

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à seize heures dix.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'aimerais dire quelques mots au moment où notre commission d'enquête reprend ses travaux – M. le rapporteur me le permettra, puisqu'il vient de tenir une conférence de presse pour expliquer sa vision de la commission d'enquête.

« Collabo », « fasciste », « islamophobe » ou « suceur de nazis » pour les uns, « serpillère gauchiste » ou « ordure gauchiste » pour les autres, « Veil, Duhamel, Braun-Pivet, Patrier-Leitus, la youpinerie se protège », « si tes enfants sont aussi vendus que toi, ils finiront eux aussi dans les poubelles de l'histoire ». Nous sommes en France, en 2025, dans notre démocratie : voilà quelques infimes messages parmi le torrent interminable d'insultes dont je fais l'objet depuis quelques semaines. Nous sommes en France, en 2025, dans notre démocratie : voilà l'état lamentable de notre débat public, alimenté par des groupuscules toujours anonymes – donc très courageux –, ces factions prédatrices, tantôt d'extrême droite, tantôt d'extrême gauche, qui viennent vous démolir, vous jeter en pâture et vous désigner à la vindicte publique. Ainsi va tristement notre société, où la nuance et la modération semblent avoir disparu.

Vous êtes nuancé, équilibré, alors vous êtes forcément lâche. Vous êtes mesuré, impartial, alors vous êtes un traître. Depuis quelques semaines, on a tout dit sur moi : que j'étais corrompu, payé pour enterrer les preuves et protéger le système, que je cherchais à bâillonner et à censurer M. le rapporteur, que j'étais vendu à l'extrême droite, puis à l'extrême gauche, puis au président de la République. J'ai laissé dire. J'ai laissé faire. Mais aujourd'hui, je le dis très clairement : ça suffit – apparemment, c'est le slogan à la mode.

C'est le droit absolu de chacun de commenter et d'avoir un avis sur la manière dont je préside cette commission d'enquête. Je m'en remets au jugement de mes collègues et des Français avec la plus grande humilité. Mais travestir mes propos et mentir à mon endroit, ça suffit. Chercher à me discréditer ou à discréditer les travaux de notre commission, ça suffit. Proférer des contre-vérités grossières et relayer de fausses informations qui remettent en cause mon intégrité et ma probité, ça suffit.

Je veux le dire très clairement à tous ces héros de l'anonymat qui nous écoutent, bien cachés derrière leurs écrans et leurs pseudos de pacotille : je continuerai à mener cette commission d'enquête avec la plus grande indépendance, impartialité et objectivité, et rien ne me détournera de cette mission exigeante, difficile et essentielle. Si certains doutent de mon impartialité ou de mon indépendance, il est toujours bon de se rafraîchir un peu la mémoire : quel député a saisi la présidente de Radio France au moment de l'affaire Guillaume Meurice ? Pas le rapporteur, pas un député de cette commission d'enquête.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'étais pas élu !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'était pas une critique !

J'ai saisi Sibyle Veil pour expliquer que Guillaume Meurice utilisait l'antenne de France Inter comme le prolongement de ses positions politiques telles qu'exprimées régulièrement sur son compte Twitter. Nous aurons l'occasion d'en reparler avec vous dans quelques instants, mesdames, et j'imagine que le rapporteur aura des questions à ce sujet.

J'ajoutais que ces propos de Guillaume Meurice ne sauraient refléter le travail quotidien de la rédaction et des journalistes de France Inter.

Quel député a défendu la réforme de l'audiovisuel public ? Moi, puisque j'en étais le rapporteur dans l'hémicycle (*signes d'impatience du rapporteur*).

J'ai bientôt fini, monsieur le rapporteur... Mais si vous aviez prévu votre conférence de presse un peu plus tôt, j'aurais pu m'y associer et y tenir ces propos liminaires.

N'en déplaise aux esprits chagrins qui ne voient le monde que de manière binaire ou manichéenne, oui, je suis attaché à l'audiovisuel public et oui, je suis exigeant s'agissant des dépenses, du budget et du respect absolu des exigences de pluralisme et d'impartialité qui lui sont imposées par la loi. C'est l'objet de cette commission d'enquête, dont j'ai toujours dit qu'elle était utile, mais que pour mener ses travaux, sérieux, importants, exigeants, elle devait se dérouler dans un cadre digne et respectueux.

Cette commission reprend ses travaux aujourd'hui et je m'en réjouis. Contrairement à ce que j'ai lu ou entendu, il n'a jamais été question pour moi d'y mettre un terme, ni de censurer le rapporteur, de l'empêcher de poser ses questions ou de faire son travail, encore moins d'exercer une police des pensées. Si j'ai suspendu, temporairement, les travaux, c'est simplement pour qu'avec le rapporteur et les membres du bureau de la commission, nous validions des principes simples, élémentaires, dont je m'étonne qu'ils puissent d'ailleurs choquer ou poser question.

Qu'y a-t-il de choquant à demander de ne pas travestir, déformer ou instrumentaliser les propos des personnes auditionnées ? Qu'y a-t-il de scandaleux à imposer le respect des personnes que nous auditionnons ? Qu'y a-t-il d'ignominieux à demander que les questions soient fondées sur des faits et non sur des suspicions ou des soupçons ? Il me semble que ce sont des règles de bon sens, même si j'ai bien compris que le bon sens avait déserté notre société.

Un point d'agenda et de méthode avant de commencer cette audition. Afin d'organiser nos travaux de manière efficace et cohérente, j'ai décidé de regrouper les auditions sur une base thématique. Les deux prochaines semaines, nous nous concentrerons sur France Télévisions. Nous entendrons ensuite les responsables politiques, dont la ministre de la culture, puis les représentants de Radio France, avant d'entamer une série d'auditions de producteurs, de producteurs-animateurs, d'organisations professionnelles, puis d'anciens présentateurs, animateurs, producteurs et dirigeants de l'audiovisuel public. Je convoquerai un bureau dans les prochains jours pour finaliser la dernière partie de nos auditions, dont j'annoncerai le programme dans les prochains jours.

Au sujet de Patrick Sébastien, j'ai lu et entendu nombre de contre-vérités sur le fondement d'extraits vidéo. Je n'ai jamais dit que je ne souhaitais pas l'auditionner parce qu'il représenterait le showbiz. J'appréciais ses émissions. Patrick Sébastien a apporté beaucoup à France Télévisions. « Le plus grand cabaret du monde » était une émission populaire, appréciée des Français, qui a permis de mettre en lumière des arts parfois négligés par la télévision publique comme privée. Ainsi que je l'ai indiqué dès le début de nos travaux, et comme en témoigne la vidéo, je mettrai à l'ordre du jour du bureau de la commission la proposition d'auditionner Patrick Sébastien.

De la même façon, je proposerai au bureau d'auditionner, à la demande du rapporteur, les anciens présidents de la République François Hollande et Nicolas Sarkozy, qui ont tous deux défendu des réformes de l'audiovisuel public et ont sans aucun doute des choses à nous dire.

Enfin, compte tenu des chroniques récentes de Merwane Benlazar et de Charline Vanhoenacker sur France Inter, qui ont suscité l'émoi d'une partie des Français, je proposerai au rapporteur et au bureau de la commission de mener des auditions pour répondre à une question difficile mais essentielle, que nous explorerons peut-être aujourd'hui aussi : où s'arrête l'humour et où commence le militantisme politique ?

Je le dis d'emblée pour éviter que mes propos ne soient caricaturés ou déformés : il ne s'agit pas d'exercer une police de la pensée ou de censurer les humoristes. Je suis viscéralement attaché au droit absolu à l'humour, à l'irrévérence, à la caricature et à la satire, qui sont des principes fondamentaux de notre démocratie. Mais l'humour ne peut pas être un prétexte ou un paravent pour exprimer des opinions politiques ou faire du militantisme politique. C'est une réflexion que nous devons avoir au sein de cette commission d'enquête, avec mesure et nuance.

Enfin, je l'ai toujours dit, mon rôle est de garantir que le rapporteur puisse exercer sa mission sans entrave et qu'il obtienne l'ensemble des documents qu'il demande. J'ai eu de nombreux échanges avec France Télévisions et, à ce jour, plus de 26 000 documents lui ont été transmis…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Tardivement, il y a quelques jours seulement, mercredi dernier.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. …, soit plus d'un million de pages. J'ai relancé France Télévisions pour que le rapporteur puisse obtenir l'ensemble des grands livres. Il lui en sera transmis encore un cet après-midi. S'il manque des documents, je prendrai toutes les mesures nécessaires.

Je vous remercie de m'avoir permis cette mise au point et je vous présente immédiatement nos deux invitées pour cette audition.

Madame Benhamou, vous êtes économiste, spécialiste de l'économie de la culture, des médias et du numérique. Vous avez enseigné à l'université Paris X, à l'École normale supérieure et à Sciences Po. De 1991 à 1993, vous avez été conseillère technique pour le livre auprès du ministre de la culture Jack Lang. Vous avez également été membre du collège de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) et membre du comité consultatif des programmes d'Arte. Vous présidez le conseil scientifique du CNL (Centre national du livre). Vous êtes présidente du comité d'éthique de Radio France depuis le 23 octobre 2018. Nous sommes très heureux de pouvoir vous entendre, car vous êtes une spécialiste reconnue des médias.

Madame Daviet, vous avez commencé comme journaliste de presse écrite avant de vous orienter vers la radio. En 2000, vous rejoignez France Info, puis vous arrivez en 2007 sur France Inter, où vous travaillez sur le secteur de la consommation, puis sur l'éducation, avant de devenir cheffe du service société. En 2015, après les attentats, vous créez Interclass', dispositif d'éducation aux médias. En 2018, vous êtes nommée médiatrice des antennes de Radio France.

Le comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes (Chipip) de Radio France a été créé en application de la loi du 14 novembre 2016. Même si votre activité est plus importante que celle du Chipip de France Télévisions, elle peut apparaître relativement modérée au regard de l'importance et du nombre d'antennes de Radio France et d'auditeurs quotidiens : huit réunions en 2024 – mais quatre-vingt-quinze saisines, dont plusieurs portaient, semble-t-il, sur le cas de Guillaume Meurice. J'imagine que nous y reviendrons.

J'aimerais savoir comment vous vous coordonnez. Vous avez certes des rôles différents et des missions différentes, mais l'audition du comité d'éthique et des médiateurs de France Télévisions nous a permis d'identifier les limites de ces différences.

Mais, avant de vous donner la parole, je vous remercie de nous déclarer, chacune, tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Françoise Benhamou et Mme Emmanuelle Daviet prêtent successivement serment.)

Je précise que, pour ma part, je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis octobre 2024 et que j'ai été corapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public. Je vous laisse maintenant la parole pour un propos liminaire ; après quoi nous pourrons échanger avec vous.

Mme Françoise Benhamou, présidente du comité d'éthique de Radio France. Je vous remercie de m'avoir invitée à présenter devant votre commission d'enquête les travaux du comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France. Un tel comité existe auprès de Radio France comme auprès de toute personne morale éditrice d'un service de radio ou de télévision généraliste à vocation nationale diffusant des émissions d'information politique et générale – donc pour les instances privées aussi bien que publiques.

Lors de sa séance du 29 mars 2017, le conseil d'administration de Radio France a approuvé la création d'un Chipip composé de cinq personnalités indépendantes. J'ai été nommée par le conseil d'administration de Radio France, puis élue présidente de ce comité par ses membres le 23 octobre 2018. Mon mandat a été renouvelé lors du conseil d'administration de Radio France du 12 décembre 2024.

Je suis universitaire, professeur d'économie, à la retraite depuis le mois de septembre 2021. Je préside le Cercle des économistes depuis la même année. En revanche, je précise que je ne suis plus présidente du conseil scientifique du CNL – lequel conseil scientifique n'existe plus d'ailleurs, je crois.

En ce qui concerne le champ de l'audiovisuel, je tiens à préciser, à des fins de transparence, que, membre du comité consultatif des programmes de la chaîne Arte, j'en ai été élue présidente le 5 mars 2025 pour un mandat courant jusqu'au 30 juin 2026, au terme duquel je deviendrai vice-présidente jusqu'au 31 décembre 2027. Ce comité se réunit trois fois par an et émet des avis ou des recommandations au sujet de programmes ayant déjà été diffusés. Par ailleurs, j'enseigne dans le cadre du master audiovisuel de l'Institut national de l'audiovisuel

(INA) et je suis membre du conseil scientifique d'orientation de la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

Les quatre autres membres du Chipip sont deux journalistes, Alice Antheaume et Chine Labbé, et deux juristes, Francesco Martucci, professeur des universités, et Christine Maugüé, présidente de section au Conseil d'État.

Avant mon arrivée, Noëlle Lenoir, élue le 17 mai 2017, avait démissionné le 8 juin 2018, donc très vite – elle n'avait reçu qu'une saisine. Depuis mon arrivée ont aussi participé au comité Alban de Nervaux, aujourd'hui directeur général de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique), Antoine Gaudemet, professeur de droit, Béatrice Bourgeois-Machureau, membre du Conseil d'État et aujourd'hui présidente de l'Agence française de lutte contre le dopage, Gilles Leclerc, journaliste, et Monica Maggioni, journaliste italienne – laquelle n'a jamais pris part à nos travaux.

Telle qu'elle est définie par la loi, la mission du Chipip est de contribuer au respect des principes d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme de l'information et des programmes. À cet effet, le comité peut se saisir ou être consulté par la direction de Radio France, par la médiatrice, par les auditeurs ou par l'Arcom. Tous ces cas de figure ont existé.

Le comité informe l'Arcom de tout fait susceptible de contrevenir aux principes que je viens d'énoncer. Cette information est transmise concomitamment à la direction de Radio France.

Nous rendons public notre bilan annuel. Tous nos bilans sont consultables sur le site de Radio France et nous présentons le bilan annuel au conseil d'administration en juillet.

Entre le 19 octobre et le 31 décembre 2018, nous avons reçu quatre saisines. À ce moment-là, d'une certaine manière, le comité n'existait pas encore. En 2019, nous avons reçu 143 saisines. La même année – j'insiste sur ce point, car c'est une grande part de notre travail –, sur saisine de la présidente de Radio France, nous avons produit un avis sur l'utilisation des réseaux sociaux par les journalistes, d'une part, et, d'autre part, des lignes directrices relatives au traitement des hypothèses dans lesquelles un collaborateur ou un journaliste des antennes de Radio France, ou leur conjoint, souhaiterait se porter candidat à une élection politique (le cas s'était présenté pour des élections locales).

Nous avons reçu 146 saisines en 2020 et 81 en 2021 – année durant laquelle le comité s'est autosaisi d'une question qui est aujourd'hui au cœur de l'actualité : il a émis à cette occasion des lignes directrices sur les experts, leur diversité, la façon dont ils devaient être présentés à l'antenne et les modalités du questionnement et de la conversation.

En 2022, en 2023 et en 2024, nous avons reçu respectivement 73, 98 et 95 saisines. En 2024, sur saisine de la présidence de Radio France, nous avons émis des recommandations sur le renforcement du rôle du comité. Nous avons récemment dialogué avec l'Arcom à ce sujet et une autre réunion est prévue, qui rassemblera l'ensemble des Chipip. Nous avons également émis un avis sur les lignes directrices élaborées par Radio France concernant l'usage de l'intelligence artificielle. En outre, sur saisine de Céline Pigalle, directrice éditoriale déléguée chargée de l'information et de la proximité, nous préparons des lignes directrices relatives au traitement de la religion sur les antennes. Cette saisine faisait suite à la mort du pape et à la façon dont cette information avait été traitée sur les antennes.

Nous nous réunissons quatre à huit fois par an, en dehors d'échanges plus informels. En 2024, trois réunions supplémentaires ont été spécifiquement dédiées au travail sur le renforcement du rôle de Chipip au sein de Radio France.

Il importe de souligner que nous sommes une institution sans services, que nous n'avons pas de moyens d'investigation ou de veille et que nous ne sommes pas rémunérés. Le Chipip n'est pas une instance de sanction. Il n'est pas non plus une instance de décision. Nous ne sommes ni un juge ni un régulateur externe doté de moyens. En revanche, par nos avis, par nos recommandations et sur la base des saisines auxquelles nous répondons, notre travail vise à améliorer l'interprétation et le suivi des principes énoncés par la loi. C'est ainsi que je le conçois.

Notre objectif est pédagogique et notre démarche ouverte, d'autant que les saisines témoignent dans nombre de cas de l'exigence des auditeurs, qui va de pair avec leur attachement aux programmes, aux antennes et, oserai-je dire, au service public.

En un mot, nous avons vocation à contribuer à la construction indispensable de la confiance dans les médias – question que vous avez soulevée en ouverture des travaux de cette commission, monsieur le président.

La création des comités d'éthique aura permis, singulièrement à Radio France, de compléter le paysage de la déontologie. La médiatrice fait partie de la maison Radio France et assure un dialogue continu avec les auditeurs, ainsi qu'entre les auditeurs et les antennes – elle le présentera mieux que je ne peux le faire. Nous sommes, en revanche, une institution indépendante et collégiale, donc d'une nature très différente. Toutes nos réponses ou recommandations ont fait l'objet d'une discussion approfondie et d'un accord. Nous travaillons dans deux directions : les saisines, mais aussi des recommandations et des avis – c'est l'essentiel de notre travail, me semble-t-il. Quant à l'Arcom, elle exerce évidemment en surplomb un travail de veille et de sanction.

Il existe donc une complémentarité entre ces différentes instances. Il faut y ajouter la déontologie propre des journalistes, dans la ligne de la charte de Munich adoptée en 1971 par la Fédération européenne des journalistes et qui énonce les dix devoirs et les cinq droits qui doivent présider à l'exercice de la profession.

J'en viens aux moyens et à la relation avec Radio France. La responsable des relations institutionnelles de Radio France nous assiste dans nos travaux. C'est un soutien précieux. Elle organise les réunions, transmet à qui de droit les textes qui doivent apparaître sur le site et nous communique les informations dont nous pouvons avoir besoin.

Nous avons constaté, à l'instar d'autres Chipip, mais peut-être dans une moindre mesure, un déficit de visibilité externe et interne. Comme je l'ai indiqué, la présidente de Radio France nous avait saisis en vue de recommandations sur le renforcement de notre rôle. En ce qui concerne la visibilité externe, un travail d'amélioration de la qualité de la partie du site de Radio France consacrée au Chipip a été entrepris. Il reste encore beaucoup à faire. En ce qui concerne la visibilité interne, nous avons participé à l'inter-chaînes qui, comme son nom l'indique, est une réunion hebdomadaire rassemblant les différents responsables d'antenne autour de la directrice de l'information. Cette rencontre se fera de manière récurrente, plusieurs fois par an. Nous avons aussi reçu Florent Latrive, directeur adjoint de l'information de Radio France, qui développe un outil utilisant l'intelligence artificielle pour offrir la vision la plus

claire possible du pluralisme. La présidente de Radio France nous a proposé d'engager une réflexion sur cet outil et sur la manière dont il pourrait nourrir et éclairer nos travaux.

Tout cela témoigne d'un travail réel, avec les limites que j'ai évoquées, et de la relation fluide et ouverte que nous entretenons avec la présidence et avec les équipes, tout en conservant notre pleine indépendance, à laquelle nous sommes profondément attachés.

Mme Emmanuelle Daviet, médiatrice des antennes de Radio France. Je vous remercie de me donner l'occasion de vous présenter le rôle de la médiation à Radio France. Je suis particulièrement heureuse de pouvoir vous en exposer les principes, car c'est une mission singulière, parfois méconnue, qui touche au cœur même de notre métier : la relation entre un média et son public. À Radio France, il s'agit d'une fonction essentielle pour comprendre comment notre maison de service public rend des comptes aux citoyens et entretient avec eux un dialogue constant.

Qu'est-ce que la médiation ? À Radio France, il s'agit d'un dispositif d'autorégulation des relations entre le public et les antennes. Cette mécanique interne d'autocontrôle, très ancrée dans la culture de l'institution, a pour but, au quotidien, une écoute et un dialogue transparent et continu entre les auditeurs et les différentes chaînes du groupe. La médiation est une instance qui facilite l'accès aux journalistes, aux producteurs et aux directions d'antenne. Les auditeurs nous adressent leurs remarques et leurs critiques. Ils nous font part de leur incompréhension à propos du choix d'un reportage ou de l'interview d'un invité. Ils expriment également des attentes et sont exigeants. Nous choisissons de considérer toutes leurs paroles, de les écouter, de les comprendre et d'y répondre. Car la médiation ne se limite pas à la réception et au traitement des messages. Elle s'inscrit dans une logique plus large de responsabilité sociale de l'information en contribuant à expliciter les pratiques professionnelles, leurs contraintes et leur fondement déontologique.

Quelques chiffres avant de détailler l'aspect opérationnel, c'est-à-dire la façon dont nous travaillons. La médiation, ce sont 700 messages reçus par jour, soit 14 000 par mois. Avec ces 168 000 messages reçus en moyenne chaque année, notre positionnement est unique dans le paysage audiovisuel français. Ce volume impressionnant est la traduction du lien des auditeurs avec les antennes et de leur engagement vis-à-vis d'elles. Il est important de préciser que tout ce courrier représente les sensibilités de ceux qui m'écrivent, mais ne constitue pas un échantillon représentatif des millions d'auditeurs de Radio France. Il n'y a pas là de dimension statistique.

Pour quelle raison la médiation est-elle nécessaire ? Comme chacun de vous le sait, la confiance dans les médias constitue un enjeu démocratique majeur. Or la multiplication des sources d'information et la circulation massive de contenus non vérifiés ont profondément changé le rapport du public aux journalistes.

Dans ce contexte, la médiation répond à deux exigences fondamentales. La première est une exigence sociale. Il s'agit de répondre aux attentes des auditeurs qui veulent connaître les conditions de production des programmes et de l'information, c'est-à-dire les choix éditoriaux, la hiérarchisation et la façon dont est traité un événement. Cette curiosité légitime témoigne d'une conscience citoyenne aiguisée. La médiation apporte des explications qui permettent de réduire soit les malentendus, soit les sujets de crispation.

La seconde exigence est institutionnelle. Il s'agit de garantir la redevabilité du service public. La médiation offre une réponse aux interrogations et aux critiques. Radio France ayant

une mission d'intérêt général, elle se doit d'entretenir un lien respectueux avec ses publics. Aussi la médiation contribue-t-elle au décryptage là où le débat public tend parfois à se polariser.

Concrètement, que fait la médiation ? Nous avons trois grandes missions. Tout d'abord, l'écoute de nos concitoyens. Les centaines de messages que nous recevons chaque jour sont scrupuleusement lus et analysés par mes deux collaboratrices et moi-même. Cette attention permet d'établir un diagnostic permanent de l'appréciation de nos antennes par nos auditeurs. De fait, ces messages disent quelque chose de précieux, puisqu'ils reflètent la perception que le public a de notre travail.

Ensuite, la médiation transmet tous les jours les remarques des auditeurs aux directions des chaînes. Chaque semaine, j'ai des réunions avec les directeurs des programmes et les directions de l'information, afin que chacun sache exactement ce que les auditeurs perçoivent des propositions éditoriales des autres chaînes. Cela permet aux directions de constater, par exemple, quel sujet mérite d'être clarifié à l'antenne ou qu'un traitement éditorial n'a pas été compris. Cela peut aussi entraîner un réajustement de grille, comme sur France Inter dans « La grande matinale » lors de cette rentrée de janvier. Les remarques des auditeurs ouvrent souvent une réflexion et enrichissent toujours le dialogue interne.

Enfin, la médiation explique. C'est vraiment là le cœur de ma mission et sa partie la plus visible.

Les dispositifs de médiation ayant la plus grande exposition sont les émissions « Les rendez-vous de la médiatrice », lors desquelles je relaie sans tabou les questions souvent directes des auditeurs. En venant répondre à leurs questions, les directeurs des chaînes, ceux de l'information, ceux des programmes, les journalistes et les producteurs se livrent à un exercice de pédagogie et d'humilité. Il ne s'agit en aucun cas d'une séquence d'autocongratulation visant à affirmer qu'ils sont au-dessus de la critique, bien au contraire. Il est même fréquent qu'ils reconnaissent à l'antenne que les remarques des auditeurs sont fondées et que ceux-ci ont raison de les formuler.

Il est également important de noter qu'il s'agit d'un exercice que très peu de médias offrent à leur public. J'interviens sur France Inter, France Info et France Culture, dans plus de cinquante émissions au cours de chaque saison radiophonique. Ces émissions ne représentant qu'une part infime des messages des auditeurs et parce qu'il m'a semblé que les remarques de ces derniers méritaient davantage de visibilité, j'ai créé il y a huit ans, lors de ma nomination, « La lettre de la médiatrice ».

Chaque vendredi, ce format numérique présente les thèmes d'actualité et leur traitement éditorial qui ont le plus fait réagir les auditeurs au cours de la semaine écoulée. Dans cette lettre, accessible à tous, je publie les critiques – parfois très dures –, les remarques, les suggestions et les compliments des auditeurs. Cela représente un très gros travail, puisque, chaque semaine, nous recevons en moyenne 3 500 messages. Je réponds aux auditeurs en expliquant ce qui justifie les choix des rédactions ou, au contraire, j'appuie leurs propos en prouvant que leur critique est pertinente. Je suis extrêmement factuelle et je ne cache pas les critiques.

Cette lettre est plébiscitée par ses 16 000 abonnés. Il y a trois ans, lors d'une enquête-sondage sur la médiation de Radio France, plus de 1 000 d'entre eux ont exprimé leur avis sur ce service. Les résultats sont riches d'enseignement : 92 % des répondants s'accordent à dire

que le service de la médiation est indispensable à Radio France, 79 % considèrent que la médiation contribue au renforcement de la confiance envers le groupe Radio France, 71 % estiment que ce service est vraiment à l'écoute des auditeurs et 84 % le jugent utile. Cette bonne perception du rôle de la médiation explique le résultat suivant : 87 % des répondants conseilleraient à leurs proches d'écrire à la médiation, ce qui est un excellent taux de recommandation. En interne – car je l'envoie aussi à tous les salariés de Radio France –, cette lettre permet de savoir exactement ce que nos publics pensent du travail des antennes.

Quelle autre institution de service public en France fait ce travail de transparence ? À ma connaissance, aucune. Aucun autre média, public ou privé, ne donne à lire les remarques que lui adresse son public chaque semaine à cette échelle. Une telle politique de transparence nécessite du courage et renforce notre positionnement très assumé de média vivant en prise directe avec ses auditeurs – croyez-moi, nous ne sommes vraiment pas dans une tour d'ivoire.

En contrepoint, il est important de préciser ce que la médiation n'est pas, pour en situer correctement les contours institutionnels.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose de conclure, étant entendu que nous vous poserons des questions précises sur la façon dont vous vous organisez et sur vos missions…

Mme Emmanuelle Daviet. Je conclus, Monsieur le président. Je terminerai donc en vous indiquant que la médiation n'est ni une instance de sanction ni un tribunal interne. Elle n'a pas vocation à juger les équipes. Je n'interviens pas dans l'organisation des rédactions. Je n'édicte pas de choix éditoriaux. Je m'appuie au contraire sur des principes stabilisés de neutralité, de pédagogie, d'indépendance et de déontologie qui garantissent l'efficacité et la légitimité de ce service extrêmement attaché aux valeurs du service public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je donne la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'ignorez pas que nous sommes dans une période où le traitement de l'information est commenté, voire contesté. L'impartialité du service public est parfois remise en question. C'est d'ailleurs ce qui nous vaut cette commission d'enquête. C'est aussi une période dans laquelle le président de la République a parlé de labellisation de l'information. Les Français sont donc en droit d'attendre beaucoup du comité d'éthique de Radio France, comme de celui de France Télévisions, que nous avons entendu au début de nos travaux.

Combien de fois les membres du comité d'éthique se sont-ils réunis depuis le début de l'année 2025 ? Estimez-vous que ce nombre de réunions est conforme à celui des sollicitations que vous avez reçues de la part des auditeurs ?

Mme Françoise Benhamou. Nous ne recevons pas énormément de sollicitations, comme cela a été souligné par M. le président, ne serait-ce qu'à cause du gros manque de visibilité dont je vous ai parlé. Nous commençons à en recevoir plus, grâce à nos efforts – l'offre crée la demande –, mais pas autant que la médiatrice.

Nous nous réunissons entre quatre et huit fois par an – je vous préciserai le nombre exact s'agissant de 2025.

Je répète que nous sommes un comité sans moyens, non rémunéré. Mais, d'une part, nous répondons avec beaucoup de soin aux saisines qui nous sont envoyées et qui nous donnent un aperçu – certes partiel et sans doute partial – des coups de colère des auditeurs ou de ce qu'ils pensent. D'autre part et surtout, nous émettons des avis et des recommandations comme ceux que j'ai cités sur le bon usage des réseaux sociaux ou sur l'attitude à observer en cas de présentation à une élection.

J'en viens à votre question, monsieur le président, sur la manière dont nous nous coordonnons avec la médiatrice. Nous présentons toutes les deux au conseil d'administration de juillet le bilan de nos travaux. Nous avons également eu ensemble plusieurs réunions lors desquelles Emmanuelle Daviet nous a indiqué les grandes thématiques qui ressortaient des messages qu'elle recevait. Cela a été très précieux pour nous : nous avons pu identifier ce qui relève de nos compétences et ce qui n'en relève pas. Lorsque nous recevons des saisines relatives aux choix éditoriaux des antennes, nous les transmettons à la médiatrice, car elles ne relèvent pas de notre compétence.

M. Charles Alloncle (UDR). Je comprends à votre réponse que vous déplorez un manque de moyens et le fait que votre comité ne soit pas rémunéré. Nous avons entendu vos collègues du comité d'éthique de France Télévisions. Sa présidente, Christine Albanel, a affirmé que lui non plus ne dispose de quasiment aucun moyen : « Nous n'avons pas les moyens de mener de grandes investigations » a-t-elle ainsi relevé.

Votre mission consiste à veiller à ce que les objectifs à valeur constitutionnelle comme l'indépendance, l'honnêteté et le pluralisme soient respectés à Radio France. Estimez-vous que le manque de moyens entrave vos travaux ?

Mme Françoise Benhamou. Il ne faut pas nécessairement augmenter les moyens du comité. En revanche, si celui-ci devait élargir son champ de compétence et mener un travail plus continu, il y faudrait sans doute des moyens – et il deviendrait autre chose. Le comité nous prend déjà du temps et une telle évolution soulèverait le problème de la disponibilité de ses membres. Je suis à la retraite, même si j'ai beaucoup d'occupations, mais les quatre autres membres sont encore en activité.

M. Charles Alloncle (UDR). Je vous remercie pour vos réponses courtes et synthétiques. Qu'est-ce qui vous permettrait d'assumer votre mission de manière exhaustive en veillant à ce que certaines entorses énumérées par les auditeurs de Radio France soient mieux saisies par vos équipes ? Que vous manque-t-il, au fond, pour assumer parfaitement votre mission ?

Mme Françoise Benhamou. Je ne pense pas que nous ayons vocation à assurer une mission exhaustive, c'est-à-dire à faire le travail de veille continue qu'effectue l'Arcom. Le nombre d'heures d'antenne est considérable. Voici comment nous concevons notre mission : d'une part, répondre à un certain nombre de saisines – en général, quand le sujet est grave, nous en recevons ; d'autre part, essayer de contribuer à une réflexion de fond, et nous nous en donnons les moyens, sur les sujets complexes que j'ai mentionnés. Concernant le traitement des religions par les antennes, par exemple, nous rendrons des recommandations à Radio France.

M. Charles Alloncle (UDR). Je vais vous donner quelques exemples de faits qui ont pu choquer des auditeurs de Radio France et qui ont fait polémique – le président y a fait allusion dans son propos liminaire –, en vous demandant si vos instances s'en sont autosaisies ou si l'Arcom les en a saisies, et quelle est votre réaction à ces prises de position.

Je commencerai par un exemple récent, que le président a évoqué sur les réseaux sociaux hier. Dans l'émission « Zoom zoom zen », sur France Inter, le 7 janvier, le chroniqueur Merwane Benlazar a dit : « On a été trop gentil avec l'extrême droite. Mettre un facho au micro, c'est légitimer ses propos. » Il s'est ensuite posé cette question : « À quel moment c'est une bonne chose de recevoir tout le monde ? » Il déclare que, sur le service public, on devrait s'inspirer du cordon sanitaire qui existe en Belgique, c'est-à-dire ne pas inviter le moindre représentant de ce que l'on peut considérer comme l'extrême droite. Par ces propos, M. Benlazar ne visait pas seulement ce qu'il appelle les fachos, mais probablement nombre de partis qui représentent des dizaines de millions d'électeurs.

Madame la médiatrice, madame la présidente, avez-vous été sollicitées par des auditeurs après ces propos tenus le 7 janvier sur France Inter ? Comme représentantes de la médiation et du comité d'éthique de Radio France, qu'en pensez-vous ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je me suis effectivement ému de ces propos hier, bien qu'ils datent de quelques semaines ; c'est que les réseaux sociaux de France Inter ne les avaient pas relayés auparavant. Ils posent la question plus large de la frontière entre ce qui relève de l'humour et ce qui relève du militantisme politique.

Cette question, qui rejoint celle du rapporteur, devra être traitée par notre commission d'enquête. L'idée – je pense qu'elle est partagée ici – n'est pas de censurer les humoristes ou la satire, qui est un droit absolu dans une démocratie – d'ailleurs reconnu par la loi et par la jurisprudence en France –, mais de savoir à quel moment on sort du champ de l'humour ou l'on se sert de ce dernier comme un prétexte ou un paravent pour faire avancer des idées politiques et mener un combat politique.

Je vous laisse répondre aux questions du rapporteur, que les miennes prolongent.

Mme Emmanuelle Daviet. J'ai constaté que la chronique que vous citez avait suscité de l'émoi. Il est important de la recontextualiser. C'est une chronique humoristique. France Inter dispose du plus grand plateau d'humoristes en France : une trentaine d'humoristes de toutes sensibilités s'expriment sur les antennes. Vous en avez d'ailleurs eu une illustration ce matin si vous avez écouté la chronique de Sophia Aram qui a parlé du « racisme de gauche ».

Il est également important de savoir que ces humoristes ont une latitude de liberté d'expression. L'humour peut interpeller ou choquer, il peut être outrancier et certains peuvent le juger scandaleux. Cette chronique n'a pas été diffusée dans une émission politique. Elle s'inscrit dans un cadre humoristique assez bien identifié par les auditeurs. Je n'ai d'ailleurs reçu aucun message à son sujet avant hier soir, puis deux hier soir et un ce matin – mes collaboratrices l'ont vérifié.

J'ajoute que cela n'influence en aucun cas les choix éditoriaux de la direction de l'information de France Inter qui, évidemment, régule les temps d'antenne des différentes formations politiques selon les principes du régulateur, c'est-à-dire de l'Arcom.

Mon rôle est de rappeler que le groupe Radio France est tenu par un cahier des missions et des charges et que le pluralisme est un pilier démocratique et est encadré juridiquement. Ce principe s'applique à l'ensemble des programmes d'information.

J'analyse les réactions des auditeurs à partir des interpellations que je reçois. Je restitue les différentes perceptions que peuvent susciter de telles chroniques. Il s'avère que celle de

Sophia Aram a suscité très peu de réactions. J'ai reçu sept messages après sa diffusion, ce qui est absolument dérisoire. S'agissant de la chronique de Merwane Benlazar, je répète que je n'ai strictement rien reçu.

Pour le reste, je constate que l'humour suscite des crispations de façon assez récurrente, selon la sensibilité de chacun et son positionnement sur l'échiquier politique.

Les chroniques de Sophia Aram, par exemple, ne suscitaient que des messages positifs avant le 7 octobre 2023. Depuis cette date, j'observe deux tendances : de manière à peu près également partagée, des auditeurs qui approuvent ses prises de position et d'autres qui s'interrogent et se disent assez crispés par ce qu'ils entendent. Je pense que c'est le rôle d'une antenne de s'adresser à tous les types de sensibilité.

J'entends bien l'émoi suscité par l'idée de cordon sanitaire mais je rappelle que, s'agissant de ses obligations vis-à-vis du régulateur, Radio France se conforme parfaitement à ce qui est édicté par le règlement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un autre exemple, également récent. Le 14 janvier, sur France Inter, Kévin Jean, professeur à l'ENS (École normale supérieure), a expliqué que les violences faites aux femmes étaient corrélées au réchauffement climatique. Selon lui, pour chaque degré de réchauffement climatique, il y aurait 5 % de violences conjugales en plus. Cette thèse revient, d'une certaine façon, à déresponsabiliser les auteurs de violences faites aux femmes en accusant la météo pour justifier leurs crimes et délits. Vous conviendrez qu'elle est scientifiquement plus que contestable. Au-delà de la crédibilité scientifique de ce genre de propos, qui est discutable, pour ne pas dire qu'il s'agit de complotisme, est-ce selon vous le rôle du service public de lui donner un écho ? J'ai vu que cette thèse avait été abondamment commentée, médiatiquement et sur les réseaux sociaux. Avez-vous été saisies de ce type de déclaration ? Qu'en pensez-vous, au nom de la médiation et du comité d'éthique de Radio France ?

Mme Françoise Benhamou. À ma connaissance, nous n'en avons pas été saisis, mais nous avons une réunion demain et je vérifierai. Concernant cet épisode, je n'ai pas les éléments qui me permettraient de me prononcer et nous avons l'habitude de nous prononcer de manière collective. Je ne peux donc pas le faire sur ce cas.

Plus généralement, pour revenir à la question de l'humour, je répondrai que l'humour fait partie de la politique éditoriale de France Inter, de son ADN. C'est un choix éditorial. Nous n'avons pas, en tant que comité d'éthique, à nous prononcer sur ce point. C'est un choix fort, presque identitaire. Bien sûr, cela pose beaucoup de questions. Peut-on rire de tout et dans n'importe quel contexte ? Il existe une sensibilité à l'humour. Ces questions sont toujours sur le devant de la scène et il ne faut pas les éviter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un autre exemple a, je pense, choqué nombre d'auditeurs de Radio France. Le 21 mars 2025, le collectif Planète Boum Boum est intervenu à l'antenne de France Inter. France Inter a même filmé la mise en scène de ce collectif militant et l'a diffusée en partenariat avec lui sur les réseaux sociaux. On voit ses membres entrer dans le studio en effectuant quelques pas de danse, un porte-voix à la main, aux cris de « taxez les riches ! » ou « tu remballes ton autoroute ! ».

Au début, on croit à une tentative d'humour, ce dont je peux convenir ; mais on s'aperçoit vite qu'il n'en est rien. L'animateur de France Inter annonce alors qu'il s'agit d'un

collectif festif et militant, qui a pour slogan « on essaie de mettre de la manif dans les teufs, et de la teuf dans les manifs ». Son but est de permettre à des jeunes « éloignés des cercles militants » de « faire leur première manif ». À la tête de ce collectif, on trouve Mathilde Caillard, une activiste mise à l'honneur par France Inter, à la pointe des mouvements de désobéissance civile, qui était encore il y a peu collaboratrice de la députée de La France insoumise Alma Dufour.

Est-ce éthique, est-ce honnête, est-ce impartial de la part de France Inter de commettre une sponsorisation sur les réseaux sociaux et sur les antennes de l'audiovisuel public d'un tel événement, d'un tel « happening », sans contradiction et sans mise en perspective, notamment pour donner à voir cette séquence à un jeune public qui se cherche des références ? Qu'en pensez-vous ?

Mme Emmanuelle Daviet. Savez-vous quelle émission a diffusé cette séquence ? Cela permettrait de recontextualiser. En tout cas, dans le cadre de la médiation, je n'ai reçu aucun message à ce sujet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai vu sur les réseaux sociaux que c'était le 21 mars 2025, sur l'antenne de France Inter. Un contenu a été publié sur Instagram et d'autres réseaux sociaux dans le cadre d'un partenariat entre France Inter et Planète Boum Boum, qui est un collectif de militants d'ultragauche, qui se définissent d'ailleurs comme tels. Je pense que vous pourrez retrouver la séquence. J'ai reçu nombre de messages de la part de personnes qui m'indiquaient que c'était une rupture assez claire avec l'exigence d'honnêteté et d'indépendance d'un média de l'audiovisuel public.

Mme Emmanuelle Daviet. Je l'entends. Je pense que si cette séquence est rattachée à l'émission « Zoom zoom zen », elle relève davantage d'une forme d'humour décalé, voire de l'exagération et de la provocation – ce que cette émission aime proposer à son public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'était dans le cadre de l'émission quotidienne « Debout la terre », plus précisément du podcast « La lutte enchantée », qui rejoint l'émission « Debout la terre » de Camille Crosnier et Célia Quilleret, sur l'actualité de la planète.

Mme Emmanuelle Daviet. Le nom de cette association, Planète Boum Boum, relevait pour moi d'une caractéristique farcesque ou humoristique. Je n'ai reçu aucune saisine.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mais à titre personnel, qu'en pensez-vous, à titre personnel encore une fois ? Nous avons convenu que ce n'était pas une émission humoristique. Le fait de commettre une sponsorisation sur les réseaux sociaux de France Inter en partenariat avec un collectif militant d'ultragauche assumé, dont la tête de proue est une ancienne collaboratrice parlementaire d'une députée de La France insoumise, ne vous interroge-t-il pas ? Quel que soit le nombre de saisines que vous avez reçues de la part des auditeurs de France Inter ou de Radio France en général, qu'est-ce que cela vous évoque ? Est-ce une rupture claire avec les objectifs que l'audiovisuel public doit viser, notamment d'indépendance et d'honnêteté de l'information ?

Mme Emmanuelle Daviet. Comme l'indique mon statut, je ne peux pas m'autosaisir. En outre, en tant que médiatrice de Radio France, je n'ai pas à m'exprimer sur un plan personnel concernant l'action que vous décrivez. En revanche, si j'avais été saisie, j'aurais évidemment instruit cette demande – je le ferai si j'étais saisie demain.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les exemples que nous avons donnés ont suscité beaucoup d'émoi. Certes, les réseaux sociaux ne sont ni le monde ni la France, mais ils touchent parfois des milliers de personnes. Vous arrive-t-il de regretter de ne pas pouvoir vous autosaisir lorsque vous voyez des polémiques monter, l'émoi que peuvent susciter des chroniques et des extraits – chacun peut s'en émouvoir ou s'en indigner en fonction de sa sensibilité ? Cela vous permettrait de vous prononcer.

Mme Emmanuelle Daviet. C'est une excellente question. À vrai dire, j'ai tellement de saisines et de sujets à traiter que je ne peux pas, en plus, m'autosaisir. Sachez bien que, le cas échéant, les auditeurs savent parfaitement où s'adresser.

Par ailleurs, au-delà du cas très spécifique de la médiation de presse, un médiateur ne peut pas s'autosaisir. C'est le cas dans l'univers juridique, par exemple. Il faut vraiment que ce soient les médiés qui saisissent la médiation.

Je ne vais pas regretter certains points de mon statut à Radio France, que je n'ai pas à réécrire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que l'humour fait partie de la politique éditoriale de France Inter. Je voudrais vous poser une question concernant un fait qui a suscité lui aussi un certain émoi. Le 15 octobre 2021, sur l'antenne de France Inter, Aymeric Lompret a déclaré : « Merci les gens d'extrême droite d'avoir payé pour qu'on dise que vous êtes des gros cons. Si j'étais à votre place, comment je serais dégoûté de me faire insulter toute la journée, et en plus de devoir payer pour ça ! » Il a continué ainsi : « Est-ce que ça t'excite, Jordan Bardella, de faire un gros chèque à Guillaume Meurice ? »

Au nom du comité d'éthique et de la médiation de Radio France, considérez-vous qu'il y aurait matière, si vos moyens vous le permettaient, à vous autosaisir ? Selon vous, les Français doivent-ils payer pour ça, pour ce type d'humour, insultant à l'égard de personnes qui partagent une certaine forme de pensée politique ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise, pour que celles et ceux qui nous écoutent, et qui n'ont pas forcément la même connaissance du fond des sujets que le rapporteur – il me corrigera si je me trompe –, puissent comprendre de quoi nous parlons ainsi que vos réponses, qu'Aymeric Lompret est un humoriste et chroniqueur de radio qui a participé jusqu'en 2024 à l'émission « Par Jupiter ! » de Charline Vanhoenacker, à laquelle Guillaume Meurice participait également. Depuis sa démission de France Inter en juin 2024, je crois qu'il intervient sur Radio Nova.

Mme Françoise Benhamou. Ne connaissant pas ce cas, je ne peux pas me prononcer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avez-vous été saisie, madame la médiatrice ?

Mme Emmanuelle Daviet. Non. Je n'ai reçu aucune saisine au sujet de cette déclaration d'Aymeric Lompret.

Le cadre de l'humour est clair. Il est défini par la loi. Cette liberté doit se conjuguer à d'autres droits – le respect d'autrui, le respect des opinions, la non-discrimination.

Dans le cas précis que vous mentionnez, je n'ai reçu aucune saisine. J'envoie des courriers chaque semaine, ainsi que « La lettre de la médiatrice », dans laquelle je publie les

critiques des auditeurs. Je vous ai apporté la dernière, qui fait plus de cinquante pages. Croyez-moi, rien ne passe à la trappe. Si j'avais été saisie à propos de la chronique dont vous parlez, je l'aurais évidemment publiée et analysée, et j'aurais demandé une réponse à la direction concernée, en l'occurrence celle de France Inter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. « Merci les gens d'extrême droite d'avoir payé pour qu'on dise que vous êtes des gros cons. Si j'étais à votre place, comment je serais dégoûté de me faire insulter toute la journée, et en plus de devoir payer pour ça ! Est-ce que ça t'excite, Jordan Bardella, de devoir faire un chèque à Guillaume Meurice ? » Au-delà du nombre de saisines que vous auriez reçues, considérez-vous à titre personnel que ces propos, tenus sur une antenne de l'audiovisuel public, sont acceptables ? Même dans le cadre de l'humour – on peut faire passer beaucoup de choses sous ce vocable –, sont-ils acceptables sur une antenne payée par l'impôt des contribuables ?

Mme Emmanuelle Daviet. À titre personnel, je n'ai pas à m'exprimer, puisque je suis tenue à une stricte neutralité. Je ne peux m'exprimer qu'en cas de saisine par les auditeurs – et encore, après avoir évalué le degré d'interpellation et déterminé s'il y a discrimination, appel à la violence ou tout autre critère utilisé par l'Arcom pour établir si une chronique humoristique respecte le cadre légal. À titre personnel, je n'ai pas à avoir un point de vue sur une chronique ou un reportage.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'insiste – ce sera ma dernière question concernant le registre de l'humour.

Dans cette même chronique du 15 octobre 2021, Aymeric Lompret est allé encore plus loin en imaginant avoir des relations sexuelles avec sa petite sœur de 5 ans. « Vous n'aimez pas les blagues pédophiles. C'est dommage, parce que c'est un *running gag* dans la chronique, ça revient. »

Avez-vous reçu des saisines au sujet de ces blagues à caractère pédophile ? Sinon, à titre personnel et même en vertu de vos responsabilités de médiatrice de Radio France et de présidente du comité d'éthique de Radio France, pensez-vous que les blagues à caractère pédophile ont leur place dans le service public ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour que ce soit clair pour ceux qui nous écoutent, je précise que le droit à l'humour est protégé par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et par la Convention européenne des droits de l'homme. Mais il n'est pas absolu en France : il peut être limité, notamment en cas de diffamation, d'injure, de discours de haine, de discrimination ou d'incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination.

Au-delà de la question précise du rapporteur, je serais heureux, madame Benhamou, que vous nous indiquiez, comme présidente du comité d'éthique, quelles limites vous fixez à l'humour.

Madame Daviet, vous avez répondu à plusieurs reprises au rapporteur que, n'ayant pas été saisie, vous ne pouvez pas vous prononcer. Quand vous êtes saisie à propos de questions d'humour – j'imagine que vous l'avez été une ou deux fois, peut-être au sujet d'autres chroniques que celles mentionnées par le rapporteur –, quels principes appliquez-vous pour distinguer l'humour au sens du droit à l'humour garanti par la loi et l'opinion politique, qui relève d'un autre cadre légal ?

Mme Françoise Benhamou. Cette question est très importante.

L'humour est vraiment une catégorie spécifique dans les programmes. Il y a un décalage entre le temps d'antenne qui lui est consacré et la sensibilité à son égard : on se focalise beaucoup sur l'humour parce que des propos tenus dans ce cadre peuvent sembler surprenants, choquants ou décalés, mais nous n'avons reçu que deux saisines de cet ordre.

La première, il y a longtemps, concernait les propos d'un humoriste qui avait dit quelque chose du genre – pardon de ces mots, c'est une citation – « Jésus est un pédé » ; cet humoriste l'a regretté et a présenté ses excuses à l'antenne.

La deuxième fois, c'était à propos de Guillaume Meurice et de Netanyahou. Nous avions décidé de la transmettre à l'Arcom pour traitement approprié. En effet, le contexte faisait que la sensibilité à ce trait d'humour était extrêmement forte – c'était très peu de temps après le 7 octobre.

Nous prenons donc en compte le contexte plutôt que les paroles prononcées, lesquelles relèvent de la liberté donnée aux humoristes.

Mme Emmanuelle Daviet. Il est important que je vous réponde, monsieur le rapporteur. Vous citez des exemples pour lesquels je n'ai pas été saisie mais il me semble important de préciser les modalités que nous appliquons, en reprenant l'exemple de la chronique « Jésus est un pédé » mentionnée par Mme Benhamou. C'est nécessaire pour que vous compreniez comment on enclenche des éléments de réponse quand on est massivement saisi par les auditeurs.

Comme l'a dit Mme Benhamou, la notion de ton humoristique n'exonère pas de tout. Lorsque je reçois des messages d'auditeurs, j'observe donc le contexte, l'intention humoristique et, surtout, la réception par le public. Il s'avère que cette chronique de Frédéric Fromet est complètement ratée. Au-delà de l'outrance du vocabulaire choisi, elle a stigmatisé deux communautés qui m'ont massivement écrit : la communauté catholique et la communauté homosexuelle.

Quand je reçois des messages de ce type, je les adresse à la direction de France Inter, à qui je demande une réponse pour savoir comment elle se situe par rapport aux propos énoncés sur son antenne. Dans la mesure du possible, je demande que l'humoriste formule aussi une réponse pour expliquer l'intention humoristique, qui n'a manifestement pas du tout été comprise dans le cas que j'évoque. Ensuite, tout cela est publié sur mon site. La visibilité et la transparence sont donc absolues.

En l'occurrence, j'ai fait un édito. Vous me demandiez ce que j'en pensais, monsieur le rapporteur ; dans ces cas-là, je m'autorise à dire ce que je pense. Je vous en lis quelques passages. « Wolinski disait que le rire est le plus court chemin d'un homme à l'autre. Pour Frédéric Fromet, le rire est désormais un chemin de croix. Cette chanson suscite un tombereau de réactions de la part des catholiques, de la droite, de l'extrême droite et d'associations LGBT. »

Parmi les messages reçus, il y avait : « Cette chanson est doublement insultante : pour les chrétiens et pour les homosexuels. » Une personne de confession musulmane m'a même écrit pour estimer que ça dépassait complètement les bornes et que c'était franchement irrespectueux.

J’ai indiqué aux auditeurs que j’avais pris connaissance de chaque courriel, que je comprenais leur indignation, leur colère et leur tristesse, et que devant cette avalanche de plaintes, il ne s’agissait ni de « dresser le bouclier arrangeant de la possibilité de tout exprimer sous couvert de la liberté d’expression » ni de « prôner l’interdiction, la régression ou la censure » ou, pire, de créer un phénomène d’autocensure. Il s’agissait de souligner que « la revendication [de] la vacuité et [des] ricanements désinvoltes, conjuguée à la polarisation des cibles visées », c’est-à-dire les catholiques et les homosexuels, confinait à « une facilité très éloignée de l’exigence du service public », et qu’il y avait là « l’infaillible indice d’un renoncement à l’intelligence de l’humour ».

Vous le voyez, monsieur le rapporteur, je ne mâche pas mes mots lorsque je suis saisie par les auditeurs sur des sujets qui peuvent susciter de la tristesse, de l’indignation ou de la colère.

Je vais même vous dire autre chose. À cette époque, j’avais l’habitude, lorsque je le pouvais, de téléphoner directement aux auditeurs. Parfois, je sens tellement de colère et d’indignation dans leurs messages que je pense que les mots écrits ou imprimés ne suffisent pas. C’est un cercle vertueux que j’ai instauré, qui me semble riche de sens et, en tout cas, adapté à une mission de service public.

Je me souviens d’un jeune auditeur qui m’avait écrit et qui avait été très affecté par cette chronique. Je l’ai appelé, mais il était tellement dans l’émotion et dans la colère que nous n’avons pas pu échanger. C’est la première fois que ça m’arrivait et j’ai été vraiment très meurtrie de ne pas pouvoir lui apporter cette ressource de compréhension à laquelle je suis très attachée. Pour moi, la dignité est une valeur cardinale. En l’occurrence, je pense à la dignité des auditeurs dans la façon de recevoir leur incompréhension, leur amertume et leur colère, mais aussi à celle des personnels de Radio France. On peut critiquer leur travail, mais il ne faut pas les disqualifier. Or Mme Benhamou a justement rappelé que non seulement Laurence Bloch a formulé une réponse, mais Frédéric Fromet a présenté ses excuses.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La chronique humoristique de Charline Vanhoenacker au sujet d’un dessin de coloriage propalestinien a suscité aussi beaucoup d’émoi, même si c’est de l’humour et de la dérision – elle remarque sur le ton de l’humour que *Mein Kampf* n’existe pas en version pour enfants. Vous en serez peut-être saisie. Le cas échéant, nous serons heureux d’avoir la réponse que vous apporterez aux auditeurs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Entre le 15 et le 21 novembre, la rapporteuse spéciale des Nations unies sur les territoires palestiniens, Francesca Albanese, a été invitée à trois reprises sur les antennes de Radio France – sur France Culture, sur France Inter et sur RFI –, notamment par Guillaume Erner et Charline Vanhoenacker. Lors de ses interventions, elle a qualifié la politique israélienne de régime d’apartheid et a affirmé : « Le 7 octobre est important, mais il faut aussi parler de ce qui a précédé et qui a causé la rage qui a provoqué le 7 octobre. » Elle a également mis sur le même plan les crimes du Hamas et les opérations militaires israéliennes, sans être contredite par les journalistes qui l’invitaient. Il n’a pas été rappelé à l’antenne que même l’ambassadeur de son propre pays – l’Italie – auprès de l’ONU avait dénoncé son rapport sur Gaza comme étant « totalement dépourvu de crédibilité et d’impartialité ».

Le comité d’éthique considère-t-il ce traitement comme conforme à l’exigence d’honnêteté de l’information que l’audiovisuel public doit honorer ?

Mme Françoise Benhamou. Nous n'avons pas été saisis de ce cas et je n'ai pas l'ensemble des éléments pour vous répondre. Si nous en sommes saisis, nous le regarderons – et de très près.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La question portait moins sur votre éventuelle saisine que sur votre réaction à des propos tenus à trois reprises sur les antennes de Radio France en à peine une semaine. Sont-ils condamnables ? Cette personne mérite-t-elle d'être réinvitée sur les antennes de l'audiovisuel public ?

Mme Françoise Benhamou. Il est très important d'avoir une vue d'ensemble du traitement de ce sujet durant la période que vous désignez. Vous mentionnez un certain nombre d'invitations et de déclarations, mais je ne dispose pas de l'ensemble de ce qui a pu être dit sur les antennes pendant cette période.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Considérez-vous que, dans le cadre de vos missions au sein du comité d'éthique, vous n'avez pas à juger du choix d'inviter telle ou telle personne, mais seulement à vous prononcer ensuite sur les propos tenus ? Ou allez-vous jusqu'à émettre des recommandations concernant des personnes qui n'auraient pas leur place sur les antennes de Radio France ? C'est une question de fond.

Mme Françoise Benhamou. Merci pour cette question importante. Nous n'allons pas faire de liste de personnes qui n'auraient pas vocation à être invitées. En revanche, nous avons émis des recommandations sur la diversité des experts et des invitations, et sur l'importance de ne pas pousser les experts et les invités dans une direction plutôt que dans une autre, par exemple, en polarisant les opinions et les positions.

Peut-être faut-il mettre à jour nos recommandations dans le contexte qui est le nôtre, fait de polarisation et d'une certaine violence dans les échanges verbaux, et compte tenu de ce qui s'échange – ou plutôt se dit – sur les réseaux sociaux, avec une viralité désastreuse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur la question de la pertinence des personnes à inviter sur l'audiovisuel public, vous n'ignorez pas que, depuis quarante-six ans, le peuple iranien est plongé dans l'obscurantisme et dans la terreur la plus brutale par la dictature islamiste des mollahs, un régime qui viole, qui torture, qui exécute en place publique tous ceux qui osent défier ses lois. Depuis quelques semaines, les Iraniens sont descendus dans la rue pour tenter de mettre fin à cette tyrannie. Ils paient leur soif de liberté au prix du sang. Le *Times* fait état de plus de 17 000 morts, ce qui est probablement sous-estimé, le régime ayant coupé toute communication avec l'extérieur pour masquer l'ampleur de sa barbarie. Des images ont toutefois circulé qui montrent des agents du régime utiliser des armes de guerre contre leur propre population, désarmée, elle. Pire, des rançons sont exigées des familles endeuillées pour qu'elles récupèrent les corps de leurs proches qui ont été assassinés.

Pourtant, le 18 janvier, dans l'émission « 7h50 du week-end », France Inter a offert son micro à Mohammad Amin Nejad, ambassadeur de la république islamique d'Iran en France. Pendant plus de dix minutes, il a pu dérouler la propagande d'un régime aux méthodes terroristes, affirmant que celui-ci « n'a pas de sang sur les mains » et que le nombre de morts ne serait que de simples chiffres inventés par ses ennemis, c'est-à-dire les États-Unis et Israël.

Madame la présidente, madame la médiatrice, comment pouvez-vous expliquer aux Iraniens que leur propre bourreau soit invité sur les antennes de l'audiovisuel public français ? Le comité d'éthique de Radio France s'est-il saisi de cette situation ?

Mme Françoise Benhamou. Nous ne nous sommes pas saisis de cette situation. Nous n'avons pas reçu, à ma connaissance, de protestations d'auditeurs – je le vérifierai demain, lors de notre réunion.

J'ai écouté cette interview. Elle était ce qu'elle était mais je dois dire, à titre personnel, que les antennes de Radio France ont couvert ces révoltes, cette quasi-révolution, avec beaucoup de soin. Il y a eu beaucoup d'émissions et beaucoup d'invités relayant les revendications des personnes qui étaient dans la rue. Dans l'équilibre d'ensemble de ce qu'ont présenté les antennes, je ne crois pas qu'il y ait de difficulté particulière. Je ne peux pas me prononcer plus avant, n'ayant pas fait un travail de veille à proprement parler.

Mme Emmanuelle Daviet. Monsieur le rapporteur, sachez que plusieurs auditeurs ont fermement condamné cette invitation et la diffusion de cette interview en direct. Ils ont estimé qu'elle avait servi de tribune à la propagande d'un régime qualifié de criminel et sanguinaire. Ils dénoncent le fait que cette invitation légitime le représentant iranien malgré les graves accusations de violation des droits humains et de répression violente en Iran. Certains comparent cette situation au fait d'« inviter un nazi », illustrant leur ressentiment face à ce qu'ils perçoivent comme une complaisance de la part des journalistes.

Toutefois, malgré l'émotion suscitée, ils reconnaissent le professionnalisme des deux journalistes qui ont conduit l'interview. Ils les félicitent pour le calme qu'ils ont su conserver face aux propos « mensongers » de l'ambassadeur et pour la qualité de leur interview, qui aurait mis le représentant iranien en difficulté à certains moments.

Comment, en tant que médiatrice, vais-je traiter ce sujet ? Nous avons pris connaissance de ces messages en début de semaine. Ils ont été portés dès lundi à la connaissance de la direction de France Inter. En cette fin de semaine, ils seront publiés dans ma lettre, avec un édito et probablement une réponse de la direction de l'information. Je ne me contenterai pas de cette transparence par écrit : je demanderai au directeur de l'information de France Inter, M. Philippe Corbé, que vous avez auditionné, de venir s'expliquer au sujet de cette invitation en direct dans le prochain « Rendez-vous de la médiatrice », le 30 janvier.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Hier, un ancien détenu en Iran était l'invité de Sonia Devillers dans la matinale de France Inter : Louis Arnaud, qui a été otage en Iran pendant 623 jours. Pensez-vous que l'émotion des auditeurs et votre intervention aient pu justifier la diffusion de ce témoignage bouleversant, que j'ai écouté ? Votre travail de médiateur explique-t-il qu'après l'interview de l'ambassadeur d'Iran, on puisse donner la parole à un otage français qui a subi la barbarie du régime iranien ?

Mme Emmanuelle Daviet. Philippe Corbé est extrêmement sensible aux remontées des auditeurs, qu'il lit attentivement tous les jours. Je suis moi-même assez sensible à la façon dont ce journaliste, qui vient d'autres médias pas nécessairement coutumiers du travail d'écoute et de prise en considération des remontées, s'est investi dans ce processus, qui est une spécificité de Radio France, et tout à fait unique dans le paysage audiovisuel français.

Il est possible que l'invitation de Louis Arnaud ait été proposée pour rééquilibrer les choses face à l'émoi que vous avez pu identifier de la part des auditeurs. N'étant pas dans les instances décisionnaires, je ne peux pas l'affirmer. Je peux éventuellement poser la question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous justifiez une forme d'équilibre dans les invitations, une exigence de la part des intervieweurs. Cela justifierait-il le fait d'inviter,

demain, un ambassadeur, un représentant ou un porte-parole de Kim Jong-un, dirigeant de la Corée du Nord ? Est-ce le rôle de l'audiovisuel public, quelle que soit l'exigence de la personne qui interviewera ce dirigeant ou son représentant ? Est-ce légitime de la part de l'audiovisuel public, payé par nos impôts, de donner la parole à des représentants ou à des ambassadeurs de tyrans ? La question est très simple. Quel est votre avis ?

Mme Françoise Benhamou. Je vais vous répondre à titre personnel et non pas au nom des membres du comité. Je n'ai pas du tout voulu dire qu'il fallait un équilibre entre, d'un côté, les Iraniens qui manifestent légitimement dans la rue et, de l'autre, l'ambassadeur d'Iran. Il s'est agi d'une interview de dix minutes, dans une série d'émissions ou de programmes qui me semblent donner pleinement la parole aux personnes qui étaient dans la rue et qui protestaient légitimement. Je ne voudrais pas que mes paroles soient déformées sur ce point.

Mme Emmanuelle Daviet. Il me semble que le rôle des journalistes est de donner la parole à tous. Il est probable que cette interview de l'ambassadeur d'Iran a intéressé nos auditeurs. Pourquoi ne pas entendre une parole avec laquelle on n'est pas d'accord ? Cela ne signifie pas penser contre soi, mais entendre que des dirigeants raisonnent de manière non démocratique. Leur donner la parole, c'est aussi se rendre compte de quoi ils sont capables.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Votre dernière réponse m'interpelle, madame la médiatrice. Vous demandez pourquoi ne pas donner la parole à des gens avec lesquels on est en désaccord, mais vous admettrez que l'on puisse s'émouvoir de la tribune accordée par une chaîne ou une radio financée par l'argent public à des représentants de groupes ou d'États qualifiés de terroristes et qui persécutent leur propre population. Dans ce cas, on pourrait considérer que l'on peut donner la parole à tout le monde, y compris au dirigeant nord-coréen qui persécute sa population ou au dirigeant iranien qui persécute sa population. À titre personnel, ce n'est pas ma vision de l'audiovisuel public. Permettez-moi de m'étonner de votre vision, en tant que médiatrice de Radio France, et de cette volonté de donner la parole à tout le monde.

Non, je ne pense pas que tout le monde ait légitimement vocation à prendre la parole sur une antenne de l'audiovisuel public, *a fortiori* lorsqu'il s'agit d'un ambassadeur, d'un émissaire ou du représentant d'un État terroriste qui persécute sa population. Le permettre revient, au contraire, à jeter le discrédit sur le travail de milliers de journalistes et de membres de l'audiovisuel public.

Je voudrais citer un dernier exemple, toujours sur le sujet iranien. Le 12 janvier, dans l'émission « Sur le terrain », France Info a reçu Afchine Alavi. Celui-ci a été présenté comme un simple opposant au régime iranien. Pourtant, il est membre actif de l'Organisation des moudjahidines du peuple, organisation islamiste impliquée dans plusieurs attentats et classée comme terroriste par l'Union européenne, les États-Unis et le Canada jusqu'en 2013. Les moudjahidines du peuple ne bénéficient d'ailleurs d'aucun soutien significatif au sein de la population iranienne. Ce monsieur, M. Alavi, s'est exprimé à l'antenne au nom du peuple iranien et de sa contestation, tout en niant certaines réalités de ses revendications.

Madame la présidente, madame la médiatrice, l'invitation de cette personne, représentante d'un groupe classé comme terroriste durant de nombreuses années, ne constitue-t-elle pas une atteinte manifeste aux principes d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme dans le traitement de ce sujet géopolitique ?

Mme Françoise Benhamou. Je ne peux pas répondre, car je ne connais pas du tout le contexte – ni ce qui s'est passé, ni la place que cette interview a prise dans l'émission, ni ce qu'il y a eu avant et après. Dès lors que nous n'avons pas été saisis et que je ne dispose pas de l'ensemble des éléments, je ne peux pas me prononcer sur ce cas.

Mme Emmanuelle Daviet. Vous avez qualifié de tribune l'interview de l'ambassadeur. Or une tribune est un espace d'expression libre, non contradictoire, avec un ton engagé. Il semble qu'au contraire – les messages des auditeurs en attestent –, le contradictoire ait été opposé à l'ambassadeur. Par ailleurs, on ne peut pas réduire à cette interview tout le travail de la direction internationale de Radio France concernant l'Iran. Au contraire, la volonté d'apporter le maximum d'éclairages possibles sur les différents aspects des événements en cours est réelle. Ces événements ont d'ailleurs fait l'ouverture de « La lettre de la médiatrice » vendredi dernier.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans ce cadre pluraliste, pourquoi ne pas avoir donné la parole à M. Reza Pahlavi, par exemple ?

Mme Emmanuelle Daviet. Peut-être sera-t-il prochainement invité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est un vrai débat qu'ouvre le rapporteur, un débat complexe. Pour que tout le monde puisse y réfléchir avec nous, j'indique à ceux qui nous écoutent que l'ambassadeur d'Iran a été invité sur BFM et sur RTL, et qu'un de ses prédécesseurs avait été invité par Jean-Pierre Elkabbach sur CNews. Le rapporteur pose une vraie question, importante, mais j'apporte cette précision pour que ceux qui nous écoutent n'aient pas le sentiment que l'ambassadeur d'Iran a été exclusivement invité sur France Inter. Il a été invité dans d'autres médias, y compris privés. Se pose alors la question de savoir s'il y a des personnes qui pourraient être invitées sur l'audiovisuel privé mais pas sur l'audiovisuel public. Ce sont des questions de fond que nous n'allons pas entièrement traiter ici. Je ne suis pas certain que le rapporteur et moi-même ayons la même vision, mais je voulais apporter cette précision pour que tout le monde ait le même niveau d'information.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens au sujet du pluralisme.

Du 1er septembre au 31 octobre 2025, l'institut Hexagone a chronométré le temps de parole des personnalités politiques lors des principales matinales de France. Je rappelle que le RN et l'UDR – dont je fais partie – ont cumulé 33 % des voix aux dernières élections législatives et qu'un quart des sièges à l'Assemblée sont occupés par nos députés. Or, sans entrer dans le détail des règles de calcul de l'Arcom, je constate que France Inter a accordé seulement 13 % de temps de parole au RN et à l'UDR, loin des autres antennes.

L'institut Hexagone n'est pas le seul à le dire : en 2023, pendant trois trimestres consécutifs, l'Arcom elle-même avait fait état d'une sous-représentation du Rassemblement national, sans qu'aucune mesure rectificative soit prise du côté de France Inter. Toujours selon les données de l'Arcom, lors des élections européennes de 2024, France Culture, France Info et France Inter ont donné au bloc de droite nationale un tiers de temps de parole en moins que les autres antennes comme Europe 1, BFM, TF1 et LCI.

Madame la présidente, madame la médiatrice, alors que le pluralisme est un objectif à valeur constitutionnelle, avez-vous saisi la présidente de Radio France de cette sous-représentation chronique et singulière ? Je me permets aussi de vous alerter sur le fait que, sur certaines de vos antennes, le groupe de La France insoumise est aussi sous-représenté.

Quelles recommandations pourriez-vous formuler en la matière ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, peut-être voulez-vous préciser, pour ceux qui nous écoutent, ce qu'est l'institut Hexagone. J'indique de manière totalement neutre que cet institut est financé par M. Stérin.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai aussi cité l'Arcom.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comment envisagez-vous l'institut Hexagone et l'Arcom, mesdames ? Comment traitez-vous leur méthode ? Prenez-vous en compte une enquête comme celle qui vient d'être citée, parue le 17 décembre dernier, ou estimez-vous que le travail d'un organisme non officiel n'a pas à être considéré ?

Mme Françoise Benhamou. La question des temps d'antenne des personnalités politiques relève de l'Arcom. Comme je l'ai dit, nous n'avons pas de moyens de veille – et ce serait de toute façon faire doublon que de mesurer ce paramètre.

S'agissant des méthodes de l'institut que vous avez mentionné, je sais qu'elles sont très contestées, en particulier concernant un sujet qui m'est cher, l'économie : il la considère comme une question de droite, alors que je connais la palette des convictions de mes collègues, qui va de la gauche à la droite. Ce qui me frappe aussi, c'est que nous recevons des saisines motivées par le fait que le RN serait, au contraire, surreprésenté sur les antennes. C'est probablement faux, mais c'est ce que ressentent certains auditeurs.

Il est essentiel de veiller au respect des temps de parole, mais cela n'entre pas dans les compétences de notre comité d'éthique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je reprends les données de l'Arcom : lors de la campagne des législatives de 2022, entre le 2 mai et le 3 juin, France Info, France Inter et France Culture ont respectivement donné 15 %, 10 % et 7 % de temps de parole au bloc de droite nationale, contre 47 %, 52 % et 62 % au bloc de gauche.

Quelles garanties et quels moyens concrets pourriez-vous conseiller pour que la direction de Radio France et les journalistes respectent une bonne fois pour toutes cette obligation de pluralisme ?

Mme Françoise Benhamou. Radio France a lancé un travail considérable, avec l'intelligence artificielle notamment, pour repérer toutes les invitations et essayer de les catégoriser. Parmi les premiers éléments qui en ressortent, j'ai été frappée par la diversité d'experts invités. Pour ce qui est de la représentation politique, comme je vous l'ai dit, sa mesure relève de l'Arcom et d'elle seule.

Mme Emmanuelle Daviet. Il me semble important de revenir à un aspect que vous avez souhaité évacuer assez rapidement – les règles de l'Arcom. Évidemment, nous connaissons les règles, vous aussi. Mais ce n'est pas le cas des citoyens qui nous regardent ; aussi me paraît-il essentiel de les rappeler.

Les règles d'équité des temps de parole sont extrêmement strictes : 33 % du temps de parole sur les antennes doit être réservé à l'exécutif, c'est-à-dire au premier ministre, aux ministres et au président Emmanuel Macron lorsqu'ils parlent de la politique nationale, tandis que les 67 % restants doivent se répartir entre les différentes formations politiques selon le résultat obtenu aux dernières législatives.

J’ai vu Mme Parmentier sourire lorsque Mme Benhamou a mentionné qu’elle recevait beaucoup de saisines au sujet de la surreprésentation du Rassemblement national.

Mme Caroline Parmentier (RN). On aura du mal à en convaincre les Français.

Mme Emmanuelle Daviet. Philippe Corbé en a expliqué les ressorts lors du dernier « Rendez-vous de la médiatrice ». Le temps de parole est évalué par trimestre ; en l’occurrence, au cours de l’été, il n’y a pas eu beaucoup de représentants du Rassemblement national sur les antennes. Aussi y a-t-il eu une séquence de rattrapage.

Philippe Corbé a donné cet exemple : lorsque Marine Tondelier, secrétaire nationale des Écologistes, est invitée dans « Questions politiques » pendant quasiment une heure, une minute de son temps de parole ouvre, d’une certaine manière, six minutes de temps d’antenne au Rassemblement national – ce qui est, vous en conviendrez, tout à fait conséquent.

Philippe Corbé a ainsi admis que les auditeurs avaient raison : ils entendent beaucoup le Rassemblement national. Je tiens à votre disposition, madame Parmentier, la liste de toutes les invitations qui ont été faites à votre parti. Croyez-moi, on vous entend.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le temps de parole est strictement encadré par la loi. Quand monsieur le rapporteur va sur France Inter, il prend du temps de parole de l’UDR, mais il permet aussi à d’autres groupes politiques d’avoir du temps de parole. Tout cela est très strict. Il nous est arrivé à tous, à l’Assemblée nationale, qu’une invitation qui nous avait été adressée soit annulée parce que le temps de parole de notre groupe politique était épuisé. Cela pose une question de fond. L’équilibre n’est pas toujours simple à appliquer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la médiatrice, les données que j’ai citées sont parfaitement objectives. Quand on voit que France Culture n’a accordé que 7 % de temps de parole au bloc national lors de la campagne des législatives 2022, on constate que l’Arcom a beau édicter des règles strictes, elles ne sont pas toujours respectées – c’est le moins qu’on puisse dire – par les chaînes de l’audiovisuel public.

Je veux bien vous entendre au sujet des règles de l’Arcom. Mais, parfois, les données publiques émises par les chaînes de l’audiovisuel public et par l’Arcom sont en contradiction avec ces règles.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il faut être précis dans ce que l’on dit aux Français qui nous écoutent. Je voudrais apporter la précision suivante pour que tout le monde comprenne : les règles du temps de parole sont proportionnelles au score obtenu aux élections législatives.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Bien sûr.

Mme Emmanuelle Daviet. C’est exactement ce que je viens de dire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Justement, 7 % de temps de parole accordé au bloc de la droite nationale sur France Culture, c’est bien inférieur aux résultats des dernières élections législatives, en 2022. Vous vous remémorerez le score de Marine Le Pen aux présidentielles de 2022 : elle n’a pas fait 7 %. D’ailleurs, le président de l’Arcom nous a expliqué que c’est à partir du score aux dernières élections, de la présence au Parlement et des sondages que l’on détermine la représentativité à respecter dans les médias. Vous conviendrez

que 7 % de temps de parole pour le bloc national sur l'antenne de France Culture en 2022 est une sous-représentation, qui peut s'apparenter à une sous-représentation chronique.

Mme Emmanuelle Daviet. Vous conviendrez que France Culture n'est pas une chaîne d'information, mais une chaîne de la culture, du savoir et des connaissances. L'espace dédié aux interventions politiques y est très restreint. Par ailleurs, ce que vous mentionnez a été pris en considération par la direction de la chaîne, qui propose depuis cette rentrée un rendez-vous politique plus étalé permettant d'absorber ces obligations.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous parlez de France Culture, mais je parlais de France Inter, qui n'a accordé que 13 % de temps de parole au Rassemblent national et à l'UDR au dernier trimestre 2025. France Inter n'est pas une chaîne de culture, mais en partie d'information, et un taux de 13 % est bien inférieur au score obtenu par ce bloc lors des dernières élections et à son nombre de députés.

Je ne comprends pas pourquoi on tourne autour du pot ! On peut reconnaître que l'audiovisuel public, notamment les chaînes de Radio France, sous-représente de façon chronique certains partis politiques. C'est le cas du Rassemblement national, mais aussi celui de La France insoumise sur certaines chaînes. Je ne suis pas là pour être le représentant d'un syndicat politique, mais j'aimerais entendre vos recommandations pour favoriser le pluralisme, au-delà de la contestation des faits et des chiffres de l'Arcom et de vos propres chaînes.

Dans l'émission « À l'air libre » de *Mediapart,* Sonia Kronlund, productrice des « Pieds sur terre », sur France Culture, a expliqué : « C'est notre cahier des charges. "Les pieds sur terre" ont été créés dans la grande idée de lutter contre l'extrême droite. Vous pouvez voir l'efficacité de notre travail ! » Elle parle d'une émission produite pour le service public sur France Culture, dont la thèse serait de lutter contre l'extrême droite. Le projet et l'agenda politique sont clairs. Selon vous, une émission du service public, payée par les contribuables, peut-elle se fixer comme objectif de lutter contre un certain courant politique ? Avez-vous été saisies par les auditeurs à ce sujet ?

Mme Emmanuelle Daviet. En tant que médiatrice, je considère qu'un média public n'a pas pour mission de sélectionner les partis légitimes en les distinguant de ceux qui ne le seraient pas. Ce serait sortir de son rôle. Ce n'est pas au service public de définir quel parti doit gouverner ou non. C'est au peuple de faire ce choix, dans le secret de l'isoloir.

Le service public n'a pas de mission politique. Il a une mission démocratique, qui consiste à informer tous les citoyens, à respecter les équilibres démocratiques fixés par l'Arcom – dont nous venons de parler longuement – et à respecter son cahier des missions et des charges.

Je rappelle qu'à Radio France, nous ne sommes au service d'aucun camp. Nous sommes au service du public dans toute sa diversité.

Je voudrais aussi rappeler dans quel contexte l'émission de Sonia Kronlund a été créée : au lendemain du 21 avril 2002, à France Culture, les équipes ont pensé qu'il y avait peut-être des voix de Français que l'on n'entendait pas et qu'il ne fallait pas invisibiliser les personnes qui n'avaient pas accès au micro des antennes. « Les pieds sur terre » a été instaurée pour donner la parole à tout le monde, pour entendre cette France invisibilisée et pour essayer de comprendre qui étaient nos concitoyens. Cette émission connaît un grand succès. C'est l'une de celles pour lesquelles je reçois le plus de messages positifs, mais aussi l'une des plus

podcastées. C'est le deuxième podcast de Radio France, avec 4 millions d'écoutes chaque mois. Cela peut apporter des éléments de réponse à votre question, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'entends votre réponse et je vous en remercie, madame la médiatrice. Mais l'on ne peut pas préjuger par son audience de la pertinence d'une émission du service public et de son respect des obligations à valeur constitutionnelle. Ce n'est pas parce qu'elle a une forte audience que l'émission respecte ses obligations. Je m'étonne et je m'émeus qu'une productrice d'une émission du service public appelle distinctement à lutter contre un certain courant politique sans que cela donne lieu à une mise en garde, ou en tout cas à un rappel public, de la part des dirigeants de Radio France. Je pense, très honnêtement, que c'est un fait inquiétant pour la production de nombre d'émissions du service public.

Mme Emmanuelle Daviet. Je pense que, de la part de Sonia Kronlund, il s'agissait de mieux représenter la société française, pas de mener un combat partisan. C'est une interprétation personnelle. Sonia Kronlund n'a pas un mandat institutionnel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas une interprétation personnelle. Je la cite : « C'est notre cahier des charges. "Les pieds sur terre" ont été créés dans la grande idée de lutter contre l'extrême droite. Vous pouvez voir l'efficacité de notre travail ! » Vous jugerez qu'il n'y a aucune interprétation personnelle de ma part, ni aucune forme d'émotion. Je constate simplement qu'une productrice d'une émission du service public assume que son émission est faite « dans la grande idée de lutter contre l'extrême droite ».

Mme Emmanuelle Daviet. Je pense que son émission a été créée pour donner davantage de voix aux personnes invisibilisées, peut-être en raison de l'impression que celles qui avaient voté pour le Front national en 2002 se sentaient un peu exclues du champ médiatique. Nous avons la chance, vous en tant que politiques et nous en tant que journalistes ou universitaires, d'avoir accès aux micros et aux antennes. Ce n'est pas le cas de la majorité de nos concitoyens. Je pense sincèrement que le souhait de France Culture était de leur donner davantage la parole.

Êtes-vous auditeur des « Pieds sur terre », monsieur le rapporteur ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre question. En tout cas, j'ai écouté, sur *Mediapart*, l'émission où cette productrice était interviewée. Ces propos m'ont été rapportés à de nombreuses reprises. Dans le cadre des travaux de cette commission, je m'étonne et je m'émeus que des producteurs d'émissions de service public payés par nos impôts aient un agenda politique assumé sur ces antennes. C'était le sens de ma question et je vous remercie de vos réponses.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, monsieur le rapporteur. Nous en venons aux questions des députées présentes, à commencer par Mme Parmentier, puisque nous respectons ici le poids politique des groupes de cette assemblée.

Mme Caroline Parmentier (RN). Une nouvelle et toute récente polémique touche France Inter et sa chroniqueuse Charline Vanhoenacker. Celle-ci ricane au sujet de l'antisémitisme, plaisante sur *Mein Kampf*, s'indigne du retrait d'une librairie d'un coloriage faisant la propagande du Hamas et ne voit pas ce qu'il y a d'antisémite à prôner la destruction d'Israël.

En pleine période d'élections législatives, en juin 2024, la même Charline Vanhoenacker organisait une émission d'une heure entière sur France Inter, « Le grand dimanche soir », en annonçant : « L'extrême droite va peut-être gagner. On va faire une émission entièrement anti-extrême droite ce soir. » Rappelons qu'elle avait conseillé à Guillaume Meurice de ne pas s'excuser et de ne pas émettre de regrets après sa phrase extrêmement choquante sur Netanyahou.

Charline Vanhoenacker a toujours une chronique et une émission sur France Inter. Elle a des matinales dans la semaine et une émission le samedi, auxquelles s'ajoutent des comptes sur les réseaux sociaux très engagés à gauche alors qu'elle y appose le logo de France Inter. Elle est chroniqueuse et productrice. Vous allez me dire que c'est de l'humour. Mais, en fait d'humour, Charline Vanhoenacker a déclaré dans une interview au *Monde* : « France Inter, parce qu'elle est la première radio de France, est aujourd'hui un lieu de pouvoir. J'ai décidé de résister de l'intérieur. Au moment où l'Assemblée nationale compte plus de 140 députés RN, j'ai d'autant plus envie de prendre le micro. La direction m'a donné carte blanche. » Dans cette interview, on n'est plus dans l'humour, vous en conviendrez.

Que pensez-vous, madame la présidente du comité d'éthique, madame la médiatrice, de cette déclaration de guerre politique contre le Rassemblement national et contre ses millions d'électeurs ?

Que pensez-vous de la carte blanche que Radio France a donnée à Charline Vanhoenacker pour faire du militantisme politique à l'antenne – carte blanche que la directrice de France Inter a reconnue, devant cette commission, lui avoir donnée ?

Que pensez-vous de ce militantisme politique payé avec nos impôts, avec les impôts des Français ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je proposerai au rapporteur et aux membres du bureau d'auditionner Charline Vanhoenacker pour éclairer ce point et comprendre si elle est aujourd'hui une humoriste ou une militante politique. Ainsi que vous l'avez observé, madame la médiatrice, il est important de savoir d'où les gens parlent. Vous répondrez précisément à la question de Mme Parmentier, mais je voudrais l'élargir, ce qui nous permettra d'aller plus vite dans nos échanges.

Des humoristes prolongent leur expression à la fois dans les médias, puisqu'ils donnent des interviews dans de grands médias nationaux, en l'occurrence *Le Monde*, et sur les réseaux sociaux – ils ont des comptes professionnels avec le logo de France Inter. Sur votre antenne, ils sont certes humoristes. On peut ensuite juger s'ils ont enfreint les règles et les limites de l'humour, mais ce sont des émissions humoristiques. Mais, à côté, ils tiennent des propos politiques et font du militantisme politique – c'est leur droit –, avec des interviews politiques ou des expressions politiques sur les réseaux sociaux. Dans la même interview, Charline Vanhoenacker explique qu'elle est choquée que France Inter invite certains groupes politiques.

Comment traitez-vous les expressions politiques des personnes qui travaillent sur vos antennes ? Comment traitez-vous leurs expressions sur les réseaux sociaux – où leurs comptes sont des comptes professionnels à partir du moment où y figure le logo de la radio et de l'antenne ? Je répète que j'ai saisi Sibyle Veil du cas de Guillaume Meurice parce qu'il avait un compte Twitter professionnel, portant le logo de France Inter, qui était un compte de propagande politique.

Mme Caroline Parmentier (RN). Et Charline Vanhoenacker parle de « résister de l'intérieur » grâce à France Inter !

Mme Françoise Benhamou. Il faut rappeler que la liberté d'expression est inscrite dans la Constitution. Par ailleurs, la politique éditoriale de la maison ne m'appartient pas. C'est elle qui choisit ses humoristes et à quel moment ils s'expriment.

Le fait que l'humour joue continument sur la provocation, nous le savons. Nous pouvons l'apprécier ou non.

Lorsque nous avons travaillé sur la question des réseaux sociaux – question que vous soulevez, monsieur le président, et qui est essentielle –, nous avons émis des recommandations qui se résument en quatre règles.

La première est la véracité : il s'agit de dire la vérité et de ne pas raconter n'importe quoi sur les réseaux sociaux.

La deuxième est la neutralité, qui doit présider à la fonction de journaliste. Elle pose la question complexe des sites des journalistes, qui ont souvent un site dit personnel et un autre correspondant à leur fonction dans la maison Radio France. C'est très ambivalent. Cela pose une vraie question. Si vous avez des positions politiques sur l'un des deux sites et pas sur l'autre, où vous devez être neutre, une confusion peut s'installer dans la tête des visiteurs lorsque vous avez une certaine notoriété.

La troisième règle est le respect. Nous recommandons de s'exprimer sur les réseaux sociaux avec un certain respect pour ses interlocuteurs.

La dernière règle est la confidentialité. Il s'agit de respecter cette dernière lorsqu'il y a lieu, et de réserver à Radio France les informations que les journalistes peuvent avoir avant de les diffuser sur les réseaux sociaux. En d'autres termes, les journalistes ne doivent pas essayer de nourrir leur notoriété avant de nourrir la bonne information sur Radio France.

Mme Caroline Parmentier (RN). Et l'interview au *Monde* ?

Mme Françoise Benhamou. C'est la même question, même s'il ne s'agit pas des réseaux sociaux mais de la presse. Ce sujet est complexe. Une même journaliste peut s'exprimer et avoir des opinions – elle en a le droit –, mais il importe qu'elle fasse la distinction entre son travail journalistique et les opinions qu'elle peut exprimer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous parlons de comptes professionnels sur les réseaux sociaux qui engagent la responsabilité des antennes. Je vous pose une question d'éthique, pour aller au bout de ce sujet qui m'apparaît essentiel.

Quand il y a le logo de France Inter et la mention de la fonction à France Inter, c'est un compte professionnel. Dès lors qu'il est essentiel de savoir d'où les gens parlent et si l'on a affaire à un humoriste ou à un militant politique, considérez-vous que les comptes d'un humoriste de France Inter sur les réseaux sociaux sont exclusivement personnels ? Dans ce cas, ils ne doivent pas afficher le logo de France Inter, et ils doivent comporter une mention du type « mes tweets n'engagent que moi ». Ou considérez-vous que s'il s'agit de comptes professionnels avec le logo de France Inter, les humoristes doivent se contenter de relayer les propos qu'ils tiennent à l'antenne ?

Quand je fais défiler les publications sur le compte Twitter professionnel de Mme Vanhoenacker, je vois que ce n'est pas simplement un compte humoristique. Je vois qu'elle y exprime des opinions politiques. C'est parfaitement son droit, mais recommanderiez-vous que l'expression politique de ces humoristes se fasse dans un cadre personnel ? C'est cela, le sujet.

Je donne mon avis et je sors peut-être de mon impartialité, mais l'on ne sait plus d'où les gens parlent. On ne sait plus si on a affaire à un humoriste ou à un militant politique. On ne sait plus si les réseaux sociaux sont simplement la promotion d'émissions humoristiques ou si ce sont des réseaux sociaux qui permettent de faire avancer des idées politiques. On ne sait plus si, dans une interview au *Monde*, on a affaire à une humoriste qui s'explique au sujet de ses émissions ou à une militante politique.

Ce sont des sujets éminemment complexes, sur lesquels j'aimerais vous entendre.

Mme Françoise Benhamou. Notre recommandation était que la distinction soit la plus claire possible et que, lorsqu'un journaliste ou un humoriste utilise le logo de Radio France, il le fasse selon la déontologie journalistique. C'est absolument essentiel.

D'un autre côté, bien entendu, il peut avoir des opinions. Il peut alors les exprimer, mais dans un autre cadre, et pas avec le logo de Radio France.

Mme Caroline Parmentier (RN). Vos recommandations n'ont donc pas été suivies.

Mme Françoise Benhamou. Je n'ai pas regardé le site en question, je ne peux donc pas vous répondre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je proposerai au rapporteur et aux membres du bureau de la commission d'auditionner le directeur du numérique de Radio France et les personnes chargées des réseaux sociaux pour éclairer cette question majeure. Dans l'audiovisuel, public comme privé, il existe aujourd'hui un autre espace informationnel : les réseaux sociaux, qui engagent les antennes dès lors qu'il s'agit de comptes professionnels – lorsqu'il y a un logo et qu'il n'est pas mentionné « mes tweets n'engagent que moi ».

Mme Emmanuelle Daviet. Pour revenir rapidement au cas de Charline Vanhoenacker : je reçois peu de messages à son sujet, pour ainsi dire pas du tout.

Concernant l'usage des réseaux sociaux, une demande de modération a été formulée aux journalistes. Les termes « éthique », employé par Mme Benhamou, et « déontologique », employé par vous, monsieur le président, sont souvent utilisés de manière complémentaire, mais renvoient à des concepts distincts. Lorsque vous réfléchirez à ce dossier, il faudra prendre soin de les distinguer.

La déontologie, ce sont les règles et les principes qui encadrent la pratique professionnelle des journalistes. Elle est formalisée dans des chartes, comme celle de Munich de 1971, et recouvre notamment le respect de la vérité, le fait de ne pas altérer de documents, la vérification des sources ou le respect de la vie privée des personnes. L'objectif est de garantir la crédibilité et la responsabilité des journalistes pour, *in fine*, garantir la confiance du public.

Quant à l'éthique, qui n'est ni un grand, ni un gros mot, c'est ma boussole dans mon travail. Elle va au-delà des règles formelles, encadrées par la déontologie. C'est une réflexion morale sur les valeurs qui guident notre pratique personnelle. Lorsqu'ils tweetent ou répondent

à une interview, Charline Vanhoenacker, une journaliste de France Culture ou un journaliste de France Info doivent appliquer ces règles éthiques. Cela consiste, par exemple, à se demander si une image choquante sert l'information ou exploite la souffrance, ou à mettre en balance une information d'intérêt public avec le respect de la vie privée des individus. L'objectif est d'interroger le sens et les conséquences de l'acte journalistique – y compris la publication d'un tweet, dans certains cas. Je pense que des professeurs d'information et de communication à l'université peuvent s'emparer du sujet pour le soumettre à leurs étudiants.

En fait, l'éthique est la question que l'on se pose dans son intimité lorsque la déontologie ne suffit pas. C'est vraiment la boussole d'un journaliste ou d'un chroniqueur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je comprends votre réflexion sur l'éthique, mais la déontologie, ce sont aussi des règles qui s'appliquent à tous les salariés – quel que soit leur statut – d'une entreprise ou d'une organisation, publique ou privée.

Mme Emmanuelle Daviet. Bien sûr.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous aurons l'occasion d'explorer cette question des réseaux sociaux, un sujet majeur. Il y a là une confusion qui ne permet pas aux Français de savoir d'où les gens parlent. J'admets qu'il s'agit d'une question complexe, que le comité d'éthique traite. Je crois que France Télévisions l'avait également abordée. Je ne doute pas que cette commission d'enquête émettra des propositions pour satisfaire à cette exigence de savoir d'où les gens parlent et quel est leur statut.

Mme Céline Calvez (EPR). Cette audition a le mérite de montrer qu'il existe des initiatives chez Radio France. D'une part, le comité d'éthique agit comme une conscience qui éclaire la lecture de la pratique et du traitement de l'information. D'autre part, il est intéressant que la médiatrice relaie les questionnements des auditeurs auprès des autres auditeurs, mais aussi des salariés et jusqu'au conseil d'administration de Radio France.

Il a beaucoup été question de l'humour. Si j'écoute « Zoom zoom zen », je sais que la tonalité est plutôt humoristique. Vous avez d'ailleurs rappelé la nécessité de systématiquement contextualiser les propos pour apprécier la dose de provocation que peut contenir un trait d'humour.

Au début de l'audition, le rapporteur a fait référence à la chronique où M. Merwane Benlazar demandait s'il fallait inviter tout le monde ; puis, au cours de l'audition, la question s'est posée de savoir s'il aurait fallu inviter sur France Inter le représentant de l'Iran. Cela montre que l'humour a parfois le mérite de soulever de bonnes questions et que sa vertu est de susciter des débats sans vouloir les clore par un argument d'autorité – cette autorité que l'on pourrait reconnaître l'information.

J'en viens à mes questions.

Que représente le volume de saisines du comité d'éthique ou de la médiatrice par rapport au volume total des émissions et des messages diffusés par Radio France ?

L'offre de Radio France s'est enrichie de podcasts natifs, de vidéos et de contenus sur les réseaux sociaux ; comment appréciez-vous la part des saisines liées à ces évolutions récentes ?

J’ai compris que les saisines portent plutôt sur les offres de Radio France, mais depuis la recrudescence de réactions politiques qui critiquent fortement l’audiovisuel public dans son ensemble, avez-vous reçu des messages d’auditeurs questionnant ces attaques ? Certains auditeurs vous demandent-ils des éléments pour les aider à défendre l’audiovisuel public ?

Mme Emmanuelle Daviet. Nous recevons, en effet, des messages d’auditeurs inquiets des attaques que subit Radio France. Ils apportent un soutien massif à l’audiovisuel public et se déclarent inquiets du souhait de privatisation qu’ils pressentent. Pour l’instant, c’est une inquiétude que je qualifierais de perlée.

Concernant les podcasts, pas de saisine particulière ; simplement, certaines séries ou collections sont très appréciées, comme celle de Philippe Collin sur l’histoire ou « Les Grandes traversées » de France Culture. Les messages portant sur ce type de contenu sont donc plutôt positifs. C’est l’occasion de vous dire que je publie aussi les messages positifs, certes moins nombreux que les messages critiques – il est rare qu’un auditeur satisfait nous écrive pour nous le faire savoir. J’en publie chaque jour sur le site.

Votre première question portait sur le volume des saisines et sur la manière dont nous les traitons. J’ai la chance d’avoir deux collaboratrices compétentes, investies et engagées dans leur mission, et qui veillent scrupuleusement à ce que tout soit lu. Bien sûr, on pourrait juger qu’il est impossible de tout lire. Mais nous lisons absolument tout, et c’est nécessaire – ne serait-ce que parce que, parfois, des humoristes reçoivent des menaces ; le cas échéant, nous le signalons immédiatement à la direction de la sécurité et à la préfecture de police de Paris. Nous ne laissons donc pas passer un seul message.

Je profite de l’occasion qui m’est donnée de remercier mes collaboratrices pour ce travail extrêmement attentif. Nous sommes une microéquipe, mais nous sommes très engagées dans ce lien précieux avec nos auditeurs.

Mme Céline Calvez (EPR). Au-delà de la question du volume que vous pouvez traiter avec votre équipe, j’aurais voulu que vous rapportiez la quantité de ce qui suscite des réactions à l’offre totale de Radio France. La critique porte peut-être sur peu de choses, comparée à ce qui donne satisfaction.

Mme Françoise Benhamou. Nous recevons peu de saisines, comme je l’ai dit. Celui qui nous en envoie nous a cherchés. Il n’est pas facile de nous trouver sur le site de Radio France. Il faut déjà entrer dans la rubrique « L’entreprise ». Je pense donc que les auditeurs qui nous envoient des saisines sont particulièrement investis, attachés à Radio France et aux antennes de l’audiovisuel public, ou particulièrement en colère, parfois. Ce ne saurait être représentatif de l’ensemble des auditeurs, mais cela dit quelque chose de ceux qui sont les plus attentifs aux antennes.

Ce qui nous parvient est très intéressant, parce qu’il s’agit de réactions amplifiées. Il faut y répondre. Cela inspire ensuite nos réflexions sur la nécessité d’inviter plus d’experts ou d’interroger différemment. Dans le travail que nous avons consacré aux experts, nous avons beaucoup réfléchi à la manière d’interviewer quelqu’un. Il ne suffit pas de demander à un invité s’il est plutôt pour ou plutôt contre telle idée : il importe de faire ressortir toute la complexité des questions abordées.

Les auditeurs, quand ils nous écrivent, montrent à quel point ils sont exigeants vis-à-vis du service public, ce qui est une bonne chose.

Mme Emmanuelle Daviet. Un auditeur qui nous fait des remarques est un auditeur qui nous écoute, qui s'implique et qui exerce son esprit critique. J'estime que c'est un signe très fort d'engagement. La critique est la preuve que les auditeurs se sentent légitimes pour nous parler, et qu'ils savent qu'il y aura une réception. Il y a l'émetteur et le récepteur – d'abord la médiation, puis les directions.

Le silence des auditeurs me semblerait inquiétant. La critique, elle, témoigne d'un lien vivant auquel nous sommes extrêmement attachés au sein de Radio France. En tant que service public, il est important d'avoir une audience qui s'exprime.

En somme, pour nous, la critique et les remarques ne sont pas un problème. Au contraire, c'est un signe d'engagement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À la lumière de cette audition et de celle de vos homologues de France Télévisions, on se rend compte que les comités d'éthique ne sont pas saisis par les téléspectateurs et les auditeurs, tandis que les médiateurs le sont. Parallèlement, des questions déontologiques et éthiques se posent en interne – recommandations sur les réseaux sociaux, expression publique ou politique, garantie que chaque salarié du service public respecte le cadre déontologique, éthique et légal, c'est-à-dire l'indépendance, l'honnêteté et le pluralisme de l'information.

Ne faudrait-il donc pas limiter le comité d'éthique et déontologique à des saisines internes, par le conseil d'administration ? Cela permettrait d'accompagner les salariés de l'audiovisuel public dans leur réflexion sur ces sujets et, le cas échéant, dans l'application des recommandations que nous formulerons dans le cadre de cette commission d'enquête. Cela vous permettrait aussi de vous concentrer sur ces questions internes. Le médiateur serait alors le seul interlocuteur des auditeurs.

En d'autres termes, le flou au sujet du rôle de chacune de vos deux instances ne crée-t-il pas de la confusion, limitant du même coup la force d'exécution de vos recommandations ?

Mme Françoise Benhamou. C'est une hypothèse intéressante. Nous l'avons étudiée dans les réflexions que nous avons menées en interne au sein du comité. Certes, nous recevons très peu de saisines, mais celles-ci nous offrent quand même une perspective sur ce que pensent les auditeurs ou ce qu'ils peuvent dire.

Ce que vous évoquez pourrait être une piste d'évolution du traitement de la déontologie à Radio France. Nous travaillerions davantage encore en liaison avec la médiatrice, qui, si elle en avait le temps, nous enverrait l'ensemble des courriers ayant trait à la déontologie et soulevant des questions d'éthique. Cela nous permettrait de nourrir notre réflexion de fond – pas uniquement sur saisine de la présidence de Radio France. Nous pouvons déjà nous autosaisir de questions importantes, mais ce serait une évolution possible.

Mme Emmanuelle Daviet. La médiation est un dispositif opérationnel au quotidien. C'est un point de contact que les auditeurs ont bien identifié. Si l'on appliquait votre hypothèse, le comité d'éthique deviendrait une instance stratégique de décision, chargée de produire des rapports argumentés et de formuler des recommandations générales. Au niveau micro, la médiation pour la relation avec le public et les questions opérationnelles quotidiennes ; au niveau macro, les grands principes et les recommandations déontologiques. Ce peut être une piste intéressante.

Mme Françoise Benhamou. Je ne crois pas que le comité d'éthique ait vocation à être décideur. En revanche, il peut émettre des recommandations et des avis, puis assurer un suivi de leur prise en compte dans la maison, tout en conservant son indépendance, qui est sa force.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les journalistes sont-ils soumis à un cadre déontologique très strict ? Nous avons vu que d'autres salariés, comme les humoristes, peuvent avoir des comptes professionnels sur les réseaux sociaux ou répondre à des interviews dans des médias de grande audience pour exprimer leur opinion politique. Cette possibilité suscite-t-elle un émoi chez les journalistes de Radio France, qui ont un cadre déontologique clair, qui sont soumis à une certaine discrétion, qui n'accordent pas d'interviews dans d'autres médias et qui n'ont pas de comptes professionnels sur les réseaux sociaux pour exprimer leur opinion politique ? Cette question suscite-t-elle des réflexions au sein du comité d'éthique ?

Mme Emmanuelle Daviet. Cela n'a jamais suscité la moindre remontée auprès de la médiation.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette question relève plutôt du comité d'éthique.

Mme Françoise Benhamou. Cette situation ne suscite pas d'émoi, à ma connaissance. Il existe un cadre déontologique précis pour les journalistes et ils y sont attachés. J'irai même plus loin en observant qu'ils sont attachés à une certaine forme d'autorégulation. Et je ne crois pas qu'une comparaison soit faite entre certains qui seraient plus libres et d'autres qui le seraient moins. D'ailleurs, le cadre déontologique n'empêche pas la liberté.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Conformément à la loi de 1986 et depuis le décret du 21 mars 2017, le conseil d'administration de Radio France fixe le nombre de membres du comité d'éthique et procède à leur nomination. Radio France affirme, sur son site internet, que ses membres sont indépendants. Mais, vous le reconnaîtrez, vous devez votre nomination au conseil d'administration. Avez-vous réellement le sentiment d'être parfaitement indépendants, en dépit de votre nomination par le conseil d'administration de Radio France ?

Mme Françoise Benhamou. Oui. Nous n'avons jamais rencontré de difficulté sur ce terrain. Il n'y a aucune équivoque. Toutefois, votre question est pertinente ; pour l'ensemble des comités d'éthique, il serait peut-être plus judicieux que les membres soient nommés par l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Parmi les membres du comité d'éthique, je vois que Mme Christine Maugüé a été la directrice de cabinet de Mme Christiane Taubira, garde des sceaux du gouvernement Hollande. Considérez-vous que cette nomination soit un obstacle à son indépendance politique ? Au fond, quelles sont les garanties de neutralité et d'indépendance la concernant – et les vôtres ?

Mme Françoise Benhamou. Il n'y a aucune difficulté en la matière. Mme Maugüé est conseillère d'État. Elle préside une section administrative du Conseil d'État et exerce sa mission au sein du comité d'éthique avec une parfaite indépendance.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Qu'est-ce qui pourrait nous le garantir ?

Je me suis renseigné sur votre parcours. S'il ne donne aucune raison de contester que vous exerciez ces responsabilités, j'ai vu que vous aviez été conseillère au sein du cabinet

de M. Jack Lang lorsqu'il était ministre de la culture. Cela peut-il être un obstacle à l'indépendance du comité d'éthique de Radio France, ou être perçu comme tel ?

Je réitère ma question sur les garanties d'indépendance du comité d'éthique eu égard aux deux profils que j'ai cités.

Mme Françoise Benhamou. J'ai eu un long parcours professionnel, dont deux années auprès de Jack Lang durant lesquelles je m'occupais du livre et de la lecture. C'était dans le cadre du projet de la Bibliothèque nationale de France. Je pense que mon parcours, ma manière de travailler et mon éthique garantissent l'indépendance avec laquelle je travaille au sein du comité d'éthique de Radio France, et je crois pouvoir me porter garante de la même éthique professionnelle pour tous ses membres.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que vous êtes une spécialiste reconnue de l'économie de la culture et des médias, ce dont nous avons tous conscience. Certes, à une époque donnée, vous avez occupé des fonctions dans un cabinet ministériel, mais vous avez eu un long parcours dans ce domaine. Au cabinet de Jack Lang, vous traitiez des questions de livre et de lecture.

Je pense que le rapporteur a bien entendu votre proposition de nomination des membres du comité d'éthique par l'Arcom, qui pourrait être une garantie supplémentaire d'indépendance et d'impartialité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai entendu votre recommandation et je vous remercie pour vos réponses.

Je remarque que les parcours de deux membres du comité d'éthique sur cinq ont une connotation politique. Serait-il souhaitable d'instaurer une forme de pluralisme dans les parcours politiques l'expérience des membres de ce comité ? Ou pensez-vous que l'on peut s'exonérer de son parcours quand on est membre d'un comité d'éthique ?

Mme Françoise Benhamou. Une muraille hermétique entre les opinions que l'on peut avoir, les textes que l'on peut produire et les avis que l'on peut donner, c'est la condition même pour accepter d'entrer dans un comité d'éthique. C'est cela, l'éthique. Vous évoquez le parcours de certains d'entre nous ; il n'entre nullement en jeu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma dernière question concerne votre parcours personnel, madame la présidente. Vous êtes également membre du comité consultatif des programmes d'Arte, chaîne du service public. À ce titre, vous éclairez les choix de programmation.

En 2022, une équipe de Sciences Po Paris et de l'INA avait proposé de mesurer l'inclination politique des médias audiovisuels préalablement à l'élection présidentielle. Leur conclusion, reprise par un article du *Monde* en date du 28 février 2022, était la suivante : « Arte est la chaîne qui a le plus grand pourcentage d'invités classés extrême gauche ou Verts (presque 5 points de plus que France 2). » Dans quelle mesure votre participation à la programmation d'Arte, chaîne dont ces résultats montrent qu'elle penche très nettement à gauche, influence-t-elle vos prises de décision en tant que présidente du comité d'éthique de Radio France ?

Par ailleurs, quelles pourraient être vos recommandations pour qu'il y ait plus de pluralisme dans la programmation d'Arte ?

Mme Françoise Benhamou. Je ne connais pas l'étude que vous mentionnez et je n'ai aucune influence sur la programmation d'Arte. Et pour cause : le comité consultatif des programmes d'Arte, qui est franco-allemand, ne s'intéresse aux émissions qu'après qu'elles ont été programmées à l'antenne. C'est un héritage de l'histoire allemande, de la période du nazisme – un comité extérieur ne saurait censurer des programmes. Nous visionnons ces programmes et nous pouvons soulever des questions d'éthique ou de qualité, mais seulement *ex post*.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous auditionnerons les autres acteurs de l'audiovisuel public, notamment d'Arte, pour qu'ils puissent s'exprimer et nous parler de la manière dont ils dirigent ce média franco-allemand.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aurai une dernière question concernant votre parcours. Je suis allé sur votre page Wikipédia et j'ai vu, par exemple, que vous étiez membre du conseil d'orientation de la Fondation Jean-Jaurès, qui est proche du Parti socialiste. Je ne sais pas si cette information est exacte, dans la mesure où nombre d'informations ne sont pas vraies sur Wikipédia. Avez-vous été membre de cette fondation, qui est politisée, et l'êtes-vous encore ?

Mme Françoise Benhamou. Je l'ai été il y a bien longtemps, du temps où mon ami Daniel Cohen, aujourd'hui décédé, s'en occupait.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'êtes-vous toujours ?

Mme Françoise Benhamou. Non, je ne le suis pas. Je ne participe pas aux travaux de la Fondation Jean-Jaurès. Il y a plein de bêtises sur Wikipédia, et ce n'est pas moi qui ai écrit ma page !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je remarque – c'est une petite pique amicale – que lorsque le rapporteur cite des organismes qui ont une tendance à gauche, il explique qu'ils sont politisés, mais que quand il cite l'institut Hexagone ou d'autres, il ne le précise pas…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans la question dans laquelle je citais Hexagone, j'ai également mentionné l'Arcom et les données publiques qui corroboraient son étude. Par ailleurs, je cite chacune de mes sources – Wikipédia, en l'occurrence, en prenant tous les égards qui s'imposent. Vous avez raison de rappeler que tout ce qui est écrit sur Wikipédia n'est pas véridique.

J'ai encore quelques questions dont celle-ci, qui me paraît fondamentale. Le 28 mars 2024, dans une interview au *Figaro*, Mme Adèle Van Reeth, directrice de France Inter, indiquait que « les faits, c'est que nous sommes une radio progressiste, et nous l'assumons ». Je l'ai interrogée lors de son audition et, pour se justifier, elle s'est référée à Victor Hugo – ce qui, vous en conviendrez, n'enlève rien à l'inclination politique de la chaîne. Le progressisme peut s'opposer, par exemple, au conservatisme et au nationalisme. C'est une affirmation politique, qui peut être vécue comme une rupture fondamentale avec les objectifs à valeur constitutionnelle d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme. Est-ce le rôle du service public d'avoir une directrice de chaîne qui donne un ton politique à cette chaîne ? Qu'en pensez-vous ? Des auditeurs vous ont-ils écrit à la suite de cette déclaration ?

Mme Françoise Benhamou. Non, les auditeurs ne nous ont pas écrit à la suite de cette déclaration. Je ne saurais interpréter le sens qu'Adèle Van Reeth souhaitait donner au terme de progressisme. Ses sens sont multiples – il y a un sens politique, mais il peut y avoir d'autres interprétations. C'est à elle de dire ce qu'elle entendait par là, mais je ne crois pas que la seule interprétation politique doive prévaloir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Votre travail porte-t-il sur les dirigeants ? Les médiateurs traitent de ce qui est dit à l'antenne, mais qu'en est-il du comité d'éthique ? Travaillez-vous sur le cadre déontologique et éthique des dirigeants de Radio France ?

Mme Françoise Benhamou. Nous ne l'avons jamais fait.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans une réponse à une saisine du 10 novembre 2021, votre comité précise que « les directions des antennes [sont] particulièrement attentives à l'indépendance ». Pourtant, dans un portrait publié en 2015 dans *Libération* du directeur éditorial de Radio France, M. Meslet, que l'on pourrait qualifier de numéro 2 de Radio France, on lit : « Bien que passionné par la politique, il se dit que pour changer la société, il vaut mieux travailler à la télé qu'être élu. "Si j'avais pris l'autre voie, j'aurais été socialiste. J'ai toujours voté pour eux, sauf une fois, écolo." »

Selon vous, M. Meslet, numéro 2 de Radio France et chargé de la ligne éditoriale de la radio publique, respecte-t-il les obligations constitutionnelles d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme du service public ?

Pourrait-on attendre un peu plus de pluralisme de la part des dirigeants de Radio France ?

Mme Françoise Benhamou. Je ne saurais commenter ou interpréter les propos de M. Meslet. Cela mériterait discussion, il faudrait qu'il précise les choses. Je ne puis répondre à cette question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pensez-vous que vous devez formuler des recommandations à l'intention des dirigeants et concernant leur expression politique ? Pensez-vous que le comité d'éthique doit se prononcer sur des situations qui peuvent interroger ou considérez-vous qu'il n'a pas à traiter des dirigeants de Radio France ?

Mme Françoise Benhamou. Nous n'avons jamais eu l'occasion de le faire. Nous n'avons jamais pensé à le faire. Cela sortirait sans doute de notre domaine de compétence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je remarque qu'en réponse à plusieurs questions que je vous pose, vous m'indiquez que cela pourrait sortir de votre domaine de compétence. Cela nourrit une forme de frustration de ma part…

J'ai une question au sujet d'une situation qui, je pense, a provoqué une certaine émotion chez vos auditeurs. Le 12 septembre, dans « La grande matinale » de France Inter, sous couvert d'humour, François Morel a insulté les journalistes de *L'Incorrect* ayant dévoilé l'affaire Patrick Cohen et Thomas Legrand, en les traitant de « fils de pute » et d'« enculés ». Lorsque je les ai interrogés devant cette commission, Mme Van Reeth et M. Legrand ont réagi de façon assez surprenante à cette chronique. Adèle Van Reeth, directrice de France Inter, a qualifié François Morel d'humoriste faisant preuve « d'un esprit de finesse et d'un sens de la rhétorique assez uniques ». Thomas Legrand est allé jusqu'à remercier François Morel d'avoir

commis cette chronique et s'est même permis de qualifier son auteur, au premier degré, de « l'archétype de la finesse et de la délicatesse ».

Quelle que soit la tournure employée, personne ne doute un instant, en réécoutant cette chronique, que ces insultes, « fils de pute », « enculés », étaient destinées aux journalistes de *L'Incorrect*. Je n'imaginais pas qu'insulter des confrères d'un média concurrent pouvait susciter autant de louanges sur une antenne du service public. Ce type de chronique insultante, même sous couvert d'humour, a-t-elle sa place sur une antenne du service public ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avez-vous été saisis de ces sujets ?

Mme Françoise Benhamou. Non. Nous n'avons pas été saisis. Je n'ai donc pas à me prononcer.

À titre personnel, c'est peut-être une déformation professionnelle de professeure, je n'aime pas les insultes. Cette affaire a suscité beaucoup d'émoi, en interne et auprès des auditeurs. Elle a beaucoup tourné sur les réseaux sociaux, ce qui a sans doute entretenu la montée dans les propos.

Mme Emmanuelle Daviet. Nous avons reçu des mails d'auditeurs – pas beaucoup, quelques dizaines –, assez partagés. Il est vrai que François Morel n'a pas habitué son audience à l'emploi de mots que l'on peut qualifier d'outranciers. Je pense que c'était vraiment pour choquer, pour créer un électrochoc et pour inciter à entamer l'écoute de sa chronique afin de savoir ce qu'il avait à dire sur le sujet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais connaître votre avis à toutes les deux concernant « La revue de presse » de France Inter. Je reconnais que c'est un exercice délicat, qui nécessite une parfaite objectivité – si tant est que celle-ci puisse être assumée – et consiste à sélectionner différents articles pour donner chaque matin aux centaines de milliers, voire aux millions d'auditeurs, un point de vue relativement complet sur l'actualité et les faits de société qu'elle dessine.

Depuis la rentrée, Mme Nora Hamadi est chargée de cette revue de presse sur France Inter. Or plusieurs éléments montrent que Mme Hamadi manque de l'objectivité nécessaire pour ce poste. Le premier est un retweet de Rima Hassan sur son compte Twitter, une semaine seulement après le 7 octobre 2023. On peut le lire comme un soutien, au moins, à la cause palestinienne, si ce n'est plus, mais aussi, de façon déguisée, comme un soutien à celle du Hamas, avec un émoji de poing levé. Mme Hamadi a également activement participé à une opération de harcèlement en ligne visant l'imam de Drancy, M. Chalghoumi. On parle de plusieurs dizaines de tweets insultants à son égard, parfois à la limite de la légalité.

Lors de sa première revue de presse sur vos antennes, le 25 août, elle a essentiellement parlé du conflit à Gaza, en mentionnant notamment des journaux partisans et partiaux comme *Libération* ou comme le quotidien communiste *L'Humanité*. Elle n'hésite pas, dans nombre de ses chroniques, à multiplier les références à des journaux comme *Mediapart*, *Le Nouvel Obs*, *Libération* et même *StreetPress*.

Pourquoi, selon vous, la direction de France Inter a-t-elle confié un exercice aussi difficile et aussi périlleux qu'une revue de presse à une personne qui, dès ses premières revues de presse sur le service public, semblait témoigner d'une inclination relativement politique et militante ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avez-vous reçu des saisines au sujet de « La revue de presse » ?

Mme Emmanuelle Daviet. La revue de presse est globalement un exercice au sujet duquel je ne reçois aucune saisine. J'occupe le poste de médiatrice depuis huit ans, et je n'ai jamais de vagues de messages s'en plaignant.

Je ne fais pas partie des instances décisionnaires et je ne participe pas aux recrutements. Je ne peux évidemment pas avoir d'échange à ce sujet avec les instances de direction. Je ne peux donc pas répondre à la question du choix de Mme Nora Hamadi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au-delà des saisines et des messages qui vous ont été communiqués, qu'en pensez-vous ? Nous sommes au sein d'une commission d'enquête, nos auditions sont rendues publiques, mais l'objectif est aussi de progresser dans les recommandations que nous pourrons émettre. Sur une antenne qui réunit des centaines de milliers, voire des millions d'auditeurs, que pensez-vous du fait de confier une revue de presse à un profil relativement militant – il est objectif de dire que Mme Hamadi incarne une forme de militantisme et de combat politique ? Demain, faudrait-il plutôt confier « La revue de presse » à quelqu'un qui ne souffre d'aucune contestation politique ou militante ?

Mme Françoise Benhamou. Cette question relève exclusivement de la responsabilité de la direction de Radio France. En général, ses choix vont vers des professionnels de grande qualité. Pour juger de la qualité d'une revue de presse, il faudrait regarder sur une longue période l'ensemble des mentions qui sont faites et des types de journaux retenus. Il est difficile de le faire en prenant un cas et en le mettant en avant. Il m'est difficile de vous répondre, sinon que c'est le travail de la direction de Radio France que de choisir au mieux la personne susceptible de faire une revue de presse.

Pour ma part, je n'ai aucun jugement ou point de vue sur « La revue de presse ». Ce sujet doit s'analyser dans la longue durée, me semble-t-il.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais vous faire intervenir sur un autre point récent. Vous constaterez que les questions que je vous ai posées concernant d'éventuelles entorses aux principes du service public portent sur des exemples récents.

En l'occurrence, le 12 septembre, sur France Culture, M. Guillaume Erner, qui est un ancien de *Charlie Hebdo*, a estimé qu'« il y a désormais au moins deux Charlie : le "Je suis Charlie" de Charlie Hebdo et puis "Je suis Charlie" de Charlie Kirk », qui était un influenceur américain proche de Donald Trump. Il a ajouté, parlant de *Charlie Hebdo* : « Il n'est pas possible d'être Charlie uniquement pour son Charlie à soi », autrement dit pour sa propre opinion. Malheureusement, il semble que ses confrères ne soient pas aussi « Charlie » que lui, puisqu'à la suite d'un communiqué de la rédaction, Guillaume Erner a été contraint de s'excuser – c'est un fait assez rare pour une antenne de Radio France.

Comment peut-on faire vivre la liberté d'expression quand une rédaction ne tolère pas le pluralisme, ou ne le tolère que lorsqu'il est de gauche ?

Mme Emmanuelle Daviet. J'ai été saisie par de nombreux messages d'auditeurs. Vous parlez de l'interne. Pour ma part, je m'intéresse à l'externe. Les saisines des auditeurs montrent qu'il y a vraiment eu un émoi. Cette chronique a suscité une incompréhension de la part des auditeurs. Je vous invite d'ailleurs à lire les messages que j'ai publiés à cette occasion

sur mon site. Les auditeurs s'y disent très attachés à la matinale de Culture et respectueux du travail de Guillaume Erner, mais reconnaissent ne pas avoir compris le parallélisme qu'il a effectué.

On peut rater une chronique, on peut ne pas la comprendre, peu importe. J'ai fait mon travail de médiatrice en communiquant tous ces messages et en organisant un « Rendez-vous de la médiatrice » dans lequel j'ai proposé à Guillaume Erner de venir expliquer les tenants et les aboutissants de sa chronique, ainsi que son intention éditoriale. Je lui ai rapporté les questions des auditeurs. Il a reconnu que sa chronique n'avait pas été comprise et il a présenté ses excuses. Il était libre de le faire. En tant que médiatrice, je ne le lui ai à aucun moment demandé.

Savez-vous ce qui s'est produit après cette émission, monsieur le rapporteur ? J'ai reçu de nombreux messages d'auditeurs qui ont apporté un soutien massif à Guillaume Erner, affirmant qu'ils avaient parfaitement compris sa chronique et qu'ils ne comprenaient pas qu'il ait fait le choix de présenter ses excuses à l'antenne – choix qui relevait de sa liberté d'expression et de son éthique personnelle. Cela signifie qu'il existe une pluralité d'opinions à l'écoute d'une même chronique. Selon l'endroit où l'on se situe, dans sa sensibilité ou sur l'échiquier politique, la réception d'une chronique peut être extrêmement différente.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai peut-être pas bien compris. Vous dites que l'on peut rater une chronique. Est-ce à dire que vous avez enjoint à M. Guillaume Erner de présenter ses excuses ou que vous l'y avez encouragé ?

Mme Emmanuelle Daviet. Absolument pas. Je vous parle en tant que journaliste, quitte à faire une entorse à mon rôle de médiatrice : j'ai même été étonnée qu'il fasse le choix de présenter ses excuses. Cela ne relevait que de son choix de journaliste et présentateur d'une très grande matinale de Radio France.

Lorsque Guillaume Erner est invité à répondre aux questions des auditeurs, je ne sais pas ce qu'il va répondre. Il a fait ce choix de présenter ses excuses, libre à lui. Je vous invite à réécouter ces six minutes d'interview.

Un certain nombre de personnes n'ont pas du tout jugé que la chronique en question était ratée, au sein de Radio France comme à l'extérieur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 23 juin 2024, à une semaine du premier tour des élections législatives, alors que les candidats étaient tous soumis à une stricte égalité de temps de parole, pas moins de dix chroniqueurs de France Inter se sont mis à entonner une chanson, ou plutôt une sorte de clip de campagne intitulé « La chanson des gauchos ».

J'en citerai quelques extraits qui ont interpellé nombre d'auditeurs et d'internautes. « Car demain si c'est Bardella / C'est fini pour moi, fini pour toi / Il y a encore un peu d'espoir / Si l'on se rend à l'isoloir / Pour glisser un bulletin dans l'urne / Contre la vague, la vague brune / […] Ils osent nous annoncer que la France revient / En se gardant de dire que c'est la France de Pétain. » Cette même chanson insultait aussi toutes les personnes qui sont salariées dans des groupes concurrents, notamment détenus par M. Bolloré, en les qualifiant de « racistes » – leur posant ainsi, vous en conviendrez, une cible dans le dos.

Mme Adèle Van Reeth, directrice de France Inter, que j'ai interrogée à ce sujet, s'est justifiée devant nous en parlant de « tradition ancienne de chansonniers ».

Selon vous, le fait de chanter constitue-t-il en soi un motif suffisant pour s'exonérer des règles strictes de respect du pluralisme imposées par l'Arcom ? Avez-vous signalé cette séquence préoccupante à l'Arcom ?

Mme Emmanuelle Daviet. Les signalements à l'Arcom ne relèvent pas de mon périmètre. Par ailleurs, resituons le contexte. Nous étions dans une émission à caractère humoristique, encore une fois. Comme je vous l'ai indiqué, je considère qu'un média public n'a pas pour mission de sélectionner les partis légitimes. Je le répète, le seul pouvoir décisionnaire en la matière appartient au peuple, qui choisit la personne qu'il va mettre au pouvoir. Ce n'est pas une séquence de chansonniers qui peut faire basculer quoi que ce soit dans un sens ou dans un autre.

Encore une fois, le contexte est important. Historiquement, France Inter est une grande scène pour les humoristes politiques dont vous avez entendu là l'expression – pour laquelle, d'ailleurs, je n'ai pas été saisie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur vous a fait réagir sur des situations qui ont suscité l'émoi de certains, tandis que d'autres ont considéré qu'il n'y avait pas de problème éthique ou déontologique. Nous avons entendu votre réaction au sujet de la saillie « Jésus est pédé » ou d'une chronique de François Morel. Existe-t-il une doctrine écrite, interne, qui vous permettrait de préciser ce qui est admissible ou non à l'antenne, les limites que vous fixez à l'humour ; ou plutôt, puisque l'humour est un principe fondamental et un droit extensif, une doctrine qui permettrait de dire qu'on est sorti du champ de l'humour ? Considérez-vous, au terme de cet échange, qu'il faudrait des critères écrits, une forme de doctrine qui permettrait de ne pas seulement traiter les situations au cas par cas, mais d'avoir des règles et un cadre d'ensemble ?

Par ailleurs, nous sommes dans un moment de polarisation politique et médiatique. Comment exercez-vous vos fonctions respectives dans ce contexte ? Comment prenez-vous en compte cette polarisation ?

Enfin, j'aimerais vous faire réagir, madame la présidente, sur une question fondamentale d'éthique. Des captations de vidéos et des enregistrements d'échanges privés enfreignent certaines règles légales, notamment celles relatives à la protection de la vie privée, même si le droit à l'information et le travail des journalistes sont eux aussi protégés et encadrés par la loi. Cela a été le cas pour les journalistes Legrand et Cohen ou pour M. Wauquiez, qui a été enregistré à son insu dans une université. Cela a été le cas de certains de nos concitoyens, par exemple dans le cadre des émissions d'Élise Lucet. Comment analysez-vous ces situations ? Quel regard portez-vous sur elles ? Pensez-vous qu'il faille une doctrine à ce sujet ? Nous avons vu des indignations à géométrie variable. Pour ma part, je considère qu'il faut une doctrine d'ensemble, quelles que soient les personnes qui ont été filmées à leur insu – que ce soit des journalistes, des responsables politiques ou des Français de tous horizons.

Mme Françoise Benhamou. La question de la distinction entre ce qui est de l'humour et ce qui ne l'est pas est extrêmement complexe. On peut étiqueter une émission comme relevant de l'humour et une autre comme n'en relevant pas, mais certaines émissions sont un peu des deux. C'est un peu le cas, me semble-t-il, de « Zoom zoom zen ». Cette distinction est de la responsabilité de ceux qui définissent la ligne éditoriale des antennes. Je ne précise pas cela pour me défausser ; c'est une question essentielle.

Par ailleurs, la captation vidéo d'échanges privés me choque considérablement, du point de vue éthique, je le dis très franchement, à plus forte raison quand, en plus, ces captations sont publiées et jetées en pâture sur les réseaux sociaux, avec une amplification gigantesque. Les conversations privées doivent rester privées. Les déclarations publiques sont publiques.

Dans l'affaire Legrand-Cohen, puisqu'il s'agit de cela aussi, ne nous le cachons pas, nous avons fait le choix de sortir un communiqué. Nous avons pris un peu de temps, puisque nous ne l'avons sorti que le lundi, mais cela ne nous a pas empêchés de trouver qu'il y avait lieu d'être critique sur la méthode qui consistait à enregistrer une conversation privée à l'insu des participants.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela vaut-il aussi pour des responsables politiques ?

Mme Françoise Benhamou. Absolument.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous invite à répondre globalement à ma question, pour que votre réponse ne soit ni tronquée ni instrumentalisée. L'objet de ma question était plus large que la captation d'échanges privés entre deux de nos concitoyens, dont l'un était journaliste – je fais référence à Mme Bloch et à M. Legrand – et dont on peut considérer que leur vie privée n'a pas été respectée. Ces méthodes sont parfois employées par des journalistes dans certaines émissions – peut-être plus souvent sur France Télévisions qu'à Radio France. Cela a été le cas pour M. Wauquiez, qui n'appartient pas à mon groupe politique et qui a été filmé à son insu dans une université. Considérez-vous qu'il faille renforcer la déontologie ou l'éthique à ce sujet ?

Mme Françoise Benhamou. Oui, cela peut se répandre dans le monde politique, ce que je juge désastreux pour nos démocraties, qui sont déjà en danger.

Mme Emmanuelle Daviet. Instaurer une doctrine ferait craindre à certains auditeurs de France Inter que l'irrévérence n'ait plus cours sur ses antennes. Par ailleurs, la direction de France Inter se porte garante de la liberté d'expression. Or l'encadrer dans une doctrine me paraîtrait paradoxal.

Les captations d'images ou de son à l'insu des personnes concernées sont une pratique absolument proscrite à Radio France par les journalistes. Jamais les journalistes n'ont eu recours à de telles pratiques, parce qu'ils ont une déontologie et parce qu'ils mettent en œuvre leur éthique.

Concernant la polarisation et notre rôle, je considère que la médiation est une mission profondément humaine et qu'elle agit dans notre société comme un outil de pacification et de clarification. Nous en avons vraiment besoin. La médiation invite à une forme de maturité démocratique, parce qu'elle repose sur l'écoute – dont nous manquons singulièrement dans notre société. Les politiques devraient écouter leurs concitoyens. Les journalistes doivent écouter encore plus les paroles qui se disent sur le terrain, pour qu'il n'y ait pas de déconnexion.

Mon principe est de comprendre pourquoi on m'a écrit avant de réagir ou de décrocher mon téléphone. Il consiste à me mettre à la place de l'auditeur, à faire preuve d'empathie et donc à dialoguer avant de s'affronter.

Comme je l'ai dit, la médiation repose sur la valeur absolument cardinale de la dignité. Or je pense que notre société manque singulièrement de dignité. Il s'agit de la dignité des

auditeurs, d'abord, donc de nos concitoyens qui nous écrivent parce qu'ils sont en colère, parce qu'ils sont amers face à ce qu'ils entendent ou en raison de ce qu'ils vivent au quotidien. J'insiste, les auditeurs n'écrivent pas simplement pour dire ce qu'ils entendent sur les antennes, mais aussi pour nous dire ce qu'ils vivent, comme si la médiation de Radio France était une chambre d'écho de leur ressenti. Je me demande alors s'il n'y a pas un député là où ils habitent pour entendre ce qu'ils ont à dire.

La dignité, c'est également celle des producteurs et des journalistes de Radio France, qui doivent pouvoir être critiqués sans subir de disqualification dans leur travail, dans lequel ils sont très engagés. Je le sais, je les connais – et je les connais très bien.

Puisque la polarisation signifie la controverse, mon rôle consiste à apporter de la nuance, de l'éclairage et du décryptage là où il y a trop de controverse.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela rejoint mes propos introductifs : on peut malheureusement parfois considérer que la nuance et la modération ont déserté notre société. Mais c'est un commentaire plus politique.

Je vous remercie d'avoir répondu à nos questions pendant plus de trois heures, en toute franchise et transparence et, pour vous citer, madame Benhamou, sans vous défausser.

J'indique à celles et ceux qui nous écoutent qu'ils peuvent vous saisir, l'une et l'autre. Qu'ils n'hésitent donc pas à le faire.

La séance s'achève à dix-neuf heures.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, Mme Céline Calvez, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse :

- des représentants de Reporters sans frontières : M. Pierre Haski, président, M. Thibaut Bruttin, directeur général, et M. Antoine Bernard, directeur du plaidoyer ;
- des représentants du Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM) : Mme Kathleen Grosset, présidente, M. Yann Guégan, vice-président, et Mme Émilie Poirrier, déléguée générale ;
- du Syndicat national des journalistes : M. Antoine Chuzeville, secrétaire général, et M. Julien Fleury 2

– Présences en réunion 31

Mercredi
21 janvier 2026
Séance de 14 heures

Compte rendu n° 16

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de *M. Jérémie Patrier-Leitus, Président de la commission,* puis de *Mme Céline Calvez, vice-présidente de la commission*

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quatorze heures cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous souhaite la bienvenue pour cette audition qui va nous permettre d'entendre, dans le cadre d'une table ronde, des représentants de Reporters sans frontières (RSF), du Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM) et du Syndicat national des journalistes (SNJ). Son objet est de nous interroger sur la réalité du métier de journaliste, fort diversifié, et sur les défis auxquels il se heurte aujourd'hui. Je tiens à rappeler ici que la liberté d'expression, la liberté d'informer, la liberté des journalistes sont des principes fondamentaux. L'actualité récente, notamment la production d'enregistrements de conversations privées de journalistes, interroge sur les pratiques journalistiques et sur la déontologie du métier. Aussi avions-nous à cœur de les entendre.

RSF d'abord, qui a le statut d'organisation internationale à but non lucratif régie par des principes de gouvernance démocratique, a été fondé en 1985 à Montpellier et compte aujourd'hui plus de 130 correspondants à travers le monde. Son but est d'agir en faveur de la liberté, du pluralisme et de l'indépendance du journalisme ainsi que de défendre celles et ceux qui incarnent ces idéaux. Outre son action au quotidien, RSF est surtout connu pour établir, chaque année, un classement de la liberté de la presse à travers le monde ; en 2025, les trois pays les plus respectueux de cette liberté étaient la Norvège, l'Estonie et les Pays-Bas, les trois les moins respectueux la Chine, la Corée du Nord et l'Érythrée. La France se classait seulement au vingt-cinquième rang sur 180 États, derrière notamment l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Portugal.

Pierre Haski, vous en présidez le conseil d'administration depuis juin 2017 : journaliste à l'Agence France-Presse (AFP), à *Libération* – où vous avez été notamment chef du service international et rédacteur en chef adjoint – puis au *Nouvel Obs*, vous créez le site d'information *Rue89* en mai 2007 et vous assurez la chronique de géopolitique dans la matinale de France Inter depuis septembre 2018. Vous êtes une figure du journalisme français, et nous sommes heureux de vous accueillir. Il y a quelques jours, vous avez créé votre propre chaîne YouTube « Le Monde de Pierre Haski » où, en partenariat avec *Le Nouvel Obs*, vous allez mener des entretiens avec diverses personnalités sur la politique internationale.

Thibaut Bruttin, vous êtes entré à RSF en avril 2014 pour en devenir directeur des affaires publiques en mars 2017 ; après une brève expérience à *Echo Studio*, vous êtes revenu à RSF pour être chargé de mission puis adjoint au directeur général, et enfin directeur général depuis juillet 2024.

Antoine Bernard, après avoir travaillé douze ans au sein de la Commission nationale consultative des droits de l'homme et sept ans à la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, vous avez été directeur général adjoint de RSF entre janvier 2018 et mars 2019. Vous y êtes désormais directeur du plaidoyer et du contentieux stratégique. Vous enseignez aussi depuis 2000 à Sciences Po dans le master Droits de l'homme et action humanitaire.

J'ai deux questions à poser à RSF mais, le rapporteur m'ayant indiqué qu'il en avait beaucoup pour sa part, je n'y reviendrai que s'il y a lieu de le faire. J'en profite pour indiquer dès à présent que je devrai quitter la réunion à 15 h 20.

Le CDJM ensuite, fondé en France en décembre 2019, alors qu'il existe de tels comités dans une centaine de pays, est une association reconnue d'intérêt général à vocation culturelle.

Moins connue mais essentielle, elle souhaite être « l'une des réponses à la crise de confiance du public envers les médias ».

Mme Kathleen Grosset a fait l'essentiel de sa carrière dans l'agence de presse photographique Rapho, qu'elle a dirigée pendant douze ans. Elle préside le CDJM depuis 2021. M. Yann Guégan, diplômé de l'École supérieure de journalisme de Lille, a travaillé notamment pour *Rue89* et, depuis 2019, est chargé de l'innovation éditoriale du magazine *Contexte*. Il est vice-président du CDJM. Mme Émilie Poirrier en est la déléguée générale, après avoir été journaliste et avoir travaillé plus de sept ans à la direction d'Air France, puis pour *Rue89*, comme directrice de la communication et de l'engagement.

J'ai deux questions à votre intention. D'abord, dans le cadre de vos autosaisines ou de saisines extérieures, notamment de téléspectateurs, constatez-vous une prépondérance, une recrudescence ou au contraire une part minoritaire des manquements déontologiques reprochés au secteur public audiovisuel ? Ensuite, vous vous êtes autosaisis du comportement de la chaîne CNews qui, au regard des buts que vous poursuivez, semble ne pas respecter complètement la déontologie journalistique. Vous nous l'expliquerez.

Enfin, le SNJ, à l'existence plus que centenaire, vient d'élire en octobre 2025 son nouveau bureau national de quinze membres et de désigner cinq secrétaires généraux, dont Mme Agnès Briançon ainsi que M. Julien Fleury et M. Antoine Chuzeville, que nous accueillons tous deux. Monsieur Chuzeville, vous travaillez à France Télévisions et vous avez clairement pris position contre le projet de holding voulu par la ministre de la culture. Je vous laisserai vous présenter plus en détail.

Avant de vous donner la parole, je vous remercie de nous déclarer chacun tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(MM. Pierre Haski, Thibaut Bruttin et Antoine Bernard, Mme Kathleen Grosset, M. Yann Guégan, Mme Émilie Poirrier et MM. Julien Fleury et Antoine Chuzeville prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je vous laisse maintenant la parole pour un propos liminaire.

M. Pierre Haski, président de Reporters sans frontières. Merci de votre invitation. Je suis là en tant que président du conseil d'administration de RSF depuis 2017 : voilà d'où je parle, comme on dit. Ce n'est que l'année suivante que j'ai été présent sur l'audiovisuel public, en assurant la chronique géopolitique dans la matinale de France Inter. En cinquante ans de vie professionnelle, j'ai travaillé dans des médias très divers, toujours dans le domaine des affaires internationales : à l'Agence France-Presse, au siège et en poste, à *Libération* dans toutes les fonctions possibles ; j'ai cofondé *Rue89* ; j'ai été chroniqueur à Europe 1, je le suis toujours au *Nouvel Obs* et à France Inter – chroniqueur, c'est-à-dire collaborateur extérieur. Je viens aussi de créer une chaine YouTube, car en cette période de bouleversements, il y a un grand besoin de pédagogie : YouTube étant le média par lequel les jeunes accèdent le plus à l'actualité, c'est un lieu où cette pédagogie a du sens. J'ai également publié une quinzaine de livres, réalisé cinq documentaires. J'ai été correspondant à Johannesburg, à Jérusalem, à Pékin et j'ai sillonné le monde. J'ai ainsi touché du doigt l'impact majeur de l'absence de liberté de la presse sur les

sociétés. J'ai croisé le chemin de personnes courageuses qui prenaient des risques considérables pour informer. Tout cela explique mon engagement à RSF, une des choses dont je suis le plus fier dans ma vie.

RSF, association reconnue d'utilité publique de défense de la liberté de la presse et du droit à l'information, travaille en France et surtout dans 180 pays. Son conseil d'administration de douze membres est composé en majorité de personnalités étrangères, travaillant ou ayant travaillé pour des médias qui ne sont pas français. RSF, né en France et qui a son siège à Paris, porte haut et fort partout dans le monde des valeurs qui sont celles de la liberté. Cela devrait faire consensus au sein de cette assemblée.

Au décès en 2024 de Christophe Deloire, directeur général, auquel je veux rendre hommage pour sa lucidité et pour son énergie, le conseil d'administration a mis sa confiance en Thibault Bruttin. C'est lui désormais qui mène les opérations au quotidien avec les équipes du secrétariat international, au siège, et avec les quatorze bureaux et sections, de Washington à Taipei, qui ont des correspondants dans 150 pays. Je lui laisse le soin de poursuivre, en restant à votre disposition pour répondre aux questions qui pourraient relever du conseil d'administration.

M. Thibaut Bruttin, directeur général de RSF. Je tiens d'abord à remercier à la Représentation nationale pour son engagement et la solidarité dont elle fait preuve envers Christophe Gleizes, ce journaliste détenu en Algérie depuis près de sept mois. Nous avons été auditionnés par la commission des affaires étrangères et reçus par la présidente de l'Assemblée nationale ce matin. Cette unité nationale autour d'un journaliste en danger est très importante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'en profite pour signaler la soirée de soutien qui sera organisée le 29 janvier au Bataclan. J'y serai, et plus la Représentation nationale sera présente, mieux nous témoignerons de notre soutien à ce journaliste.

M. Thibaut Bruttin. En ce qui concerne le champ de cette commission d'enquête, je voudrais insister sur trois points : les termes mêmes du débat sur l'audiovisuel public ; la perspective que nous en avons au niveau européen et au niveau français ; et quelques brèves recommandations.

Sur le premier point, le terme de neutralité nous paraît intéressant puisqu'il est issu du droit commun du service public, renvoyant d'abord à la neutralité religieuse, puis à l'absence d'expression des opinions politiques des agents du service public, enfin à l'absence de discrimination envers ses usagers. La notion de neutralité journalistique, qui a pu prévaloir par le passé, fait aujourd'hui l'objet de débats. En effet, le journalisme est par essence une succession de choix dans la sélection et le traitement d'un sujet. Comme l'a dit Pierre Haski, il est important de dire d'où l'on parle et cette exigence l'emporte désormais très largement sur la notion de neutralité journalistique.

Vient ensuite, logiquement, l'impartialité, notion corrélée dans bien des textes à l'exactitude des informations, mais aussi à la diversité des opinions. Ainsi, le règlement européen sur la liberté des médias, les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et la loi française de 1986 mentionnent clairement une égalité de traitement entre les acteurs de la vie publique. Enfin le pluralisme, de notre point de vue, découle de cette obligation d'impartialité. RSF y est très attaché, qu'il s'agisse du pluralisme externe et de la diversité des sources accessibles ou, pour des médias qui exercent une forme de centralité dans le débat public, du pluralisme interne, essentiel pour conserver la concorde citoyenne.

Sur notre analyse de l'audiovisuel public au niveau européen, je vous renvoie à notre rapport « Pressions sur les médias publics. Un test décisif pour les démocraties européennes ». Notre perspective diffère de celle qui semble avoir été adoptée jusqu'à présent dans un certain nombre de débats ici : pour RSF, dans une grande majorité de pays européens, l'audiovisuel public donne lieu à une instrumentalisation politique. Que l'on me comprenne bien, il est légitime, voire indispensable, que l'audiovisuel public fasse l'objet d'un examen de la part de la représentation nationale ou de la communauté citoyenne, puisque par essence c'est un outil qui lui appartient. Mais il est exposé à des menaces réelles.

Ainsi, l'enfer étant souvent pavé de bonnes intentions financières, à partir d'une remise en cause ou d'une réflexion, légitimes, sur des mécanismes de financement, on peut finir par affaiblir l'audiovisuel public : pour ceux qui sont financés par une redevance, très souvent, le résultat a été une diminution de leurs recettes. D'autre part, dans plus de la moitié des pays où nous avons pu mener des enquêtes et eu des répondants, nous avons constaté des pressions, essentiellement politiques, sur la gouvernance et les contenus.

Reste que la confiance des publics reste élevée. J'espère que nous pourrons y revenir. Un rapport de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) publié hier, par coïncidence, souligne l'importance de l'apport, en termes d'investissement économique, de l'audiovisuel public dans la production d'information. En effet, dans un marché fortement concurrentiel avec une pression sur les ressources, il peut paraître aberrant pour un groupe privé d'investir dans l'information. Le service public est, à nos yeux, un refuge du pluralisme. Dès lors, n'attachons pas trop de crédit à des querelles sectorielles par lesquelles des acteurs qui ne démontrent pas vraiment leur adhésion au pluralisme instrumentalisent le débat contre le service public – que l'on me pardonne cette entorse à la neutralité, je renvoie là à la parabole de la paille et la poutre dans l'Évangile. Je salue plutôt l'effort de l'audiovisuel public, France Télévisions ou Radio France, pour assurer la transparence dans le choix des intervenants et des sujets traités. Radio France est même en train de développer un nouvel outil à cette fin, grâce à l'intelligence artificielle.

Pour que l'audiovisuel public serve au mieux les intérêts de nos concitoyens et permette un débat public éclairé, il est important de proposer prochainement une loi issue des états généraux de l'information, applicable à tout le secteur et non seulement au service public, parce qu'il nous faut non pas des médias indépendants mais de l'indépendance dans tous les médias – non pas des médias qui auraient des obligations de pluralisme et d'autres pas, mais bien un cadre commun.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'en profite pour rappeler que cette commission d'enquête est pluraliste dans sa composition. Certains ici souhaitent la privatisation de l'audiovisuel public. D'autres, comme moi, qui y sont profondément attachés, ne la souhaitent pas mais sont exigeants en termes de budget, de respect du pluralisme, d'indépendance. Les questions des députés permettront de faire entendre ces points de vue différents.

Mme Kathleen Grosset, présidente du Conseil de déontologie journalistique et de médiation. Le Conseil, créé en décembre 2019, est une association régie par la loi de 1901 et reconnue d'intérêt général en raison de son caractère éducatif et culturel. Elle est tripartite, ses membres se répartissant dans un collège éditeurs, un collège journalistes et un collège public. Et pour compléter mon CV, je suis également journaliste – honoraire désormais.

Instance d'autorégulation indépendante et qui doit servir le dialogue entre les journalistes, les médias, les agences de presse et le public, le CDJM répond à toutes les questions d'ordre déontologique sur des actes journalistiques publiés ou diffusés. Il ne se prononce jamais sur la composition d'un média, ni sur une ligne éditoriale.

Avons-nous plus de saisines concernant l'audiovisuel public, demandiez-vous, monsieur le président : non, les chiffres ne sont pas considérables. Quant à une autosaisine sur CNews, vous faites erreur. Notre seule autosaisine, qui a donné lieu à un avis, concernait la « Une » du nouveau *Journal du Dimanche* après la prise de participation de Bolloré.

Je reviendrai sur le pluralisme. Mais dans notre champ de compétence, la déontologie, la neutralité n'existe pas. Tout acte journalistique est forcément un choix. Au terme d'impartialité, nous préférons celui d'honnêteté de l'information. L'important au fond, c'est que les faits rapportés le soient de la façon la plus honnête possible.

Je laisserai Émilie Poirrier donner des détails sur les statistiques – qui n'en sont pas vraiment puisque nous ne faisons que répondre à des demandes du public. Disons simplement qu'il y a eu environ 1 200 saisines depuis notre création.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avec quelle proportion, en gros, de saisines concernant le public et le privé ?

Mme Émilie Poirrier, déléguée générale du CDJM. Il faut d'abord rappeler que nous ne faisons pas de classement entre les médias. Nos « statistiques » concernent des actes journalistiques précis, dont des auditeurs ou des lecteurs nous ont saisis. Nous faisons des statistiques par famille de médias et non sur un média en particulier, car le fait que nous soyons saisis par des auditeurs, spectateurs ou lecteurs introduirait un biais.

Pour s'en tenir à l'audiovisuel, au 8 janvier 2026, nous comptons 1 165 saisines, tous médias confondus, qui concernent 816 actes journalistiques – car il peut y avoir plusieurs saisines pour le même acte. Parmi ces actes, 328, soit environ 40 %, concernent des médias audiovisuels : 159 pour les chaînes du service public, 163 pour celles du privé et 6 concernant les chaînes parlementaires. Ensuite, 213 de ces actes journalistiques ayant été écartés pour motif d'irrecevabilité – ligne éditoriale, domaine du divertissement… –, nous avons publié 115 avis sur l'audiovisuel, dont 53 concernaient des médias du service public et 60 l'audiovisuel privé. Nous faisons aussi des statistiques selon que la saisine est entièrement, partiellement ou pas du tout fondée, que nous tenons à la disposition du rapporteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous allons maintenant entendre des représentants de journalistes, ce que nous n'avions pas encore eu l'occasion de faire. Nous entendrons d'autres syndicats par la suite. Mais en préalable, au vu du bruit médiatique et de ce que véhiculent les réseaux sociaux, je répète encore que cette commission n'est ni un tribunal politique, ni le lieu de la politique spectacle.

M. Julien Fleury, secrétaire général du Syndicat national des journalistes. Merci monsieur le président. Au fond, à quoi servent les médias de service public ? En avons-nous pour notre argent ? Vos questions sont parfaitement légitimes. Pour le SNJ, première organisation professionnelle du secteur, la réponse est oui. Antoine Chuzeville et moi, secrétaires généraux de ce syndicat, sommes aussi des salariés de l'audiovisuel public, lui à France Télévisions et moi à Radio France, ce qui nous donne à la fois la distance nécessaire et

la connaissance intime de ces vénérables maisons qui informent chaque jour des dizaines de millions de citoyens.

Le SNJ souscrit pleinement à la recommandation du Conseil de l'Europe de 2012, reprise dans le règlement européen sur la liberté des médias, qui reconnaît un rôle essentiel aux médias de service public dans l'exercice de la liberté d'expression par « la mise à disposition d'un contenu diversifié et de haute qualité, contribuant ainsi au renforcement de la démocratie et de la cohésion sociale, et promouvant le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle ». C'est une très bonne boussole. Cela nécessite, dit encore le Conseil de l'Europe, un cadre de gouvernance durable qui assure une indépendance éditoriale permettant de rendre des comptes au public.

Demander des comptes, c'est ce que fait cette commission d'enquête et c'est très bien. Mais l'indépendance éditoriale nous paraît aussi essentielle ; elle est au cœur des missions de l'audiovisuel public et passe par cette gouvernance durable que la représentation nationale devait pouvoir nous garantir. Mais voilà, entre renoncement à la redevance, baisse drastique des budgets, abandon de toute vision pluriannuelle, ce n'est pas vraiment le chemin emprunté – à preuve la baisse de 100 millions décidée pour cette année dans le cadre du débat budgétaire, dont 30 millions de baisse supplémentaire des recettes de TVA décidée hier par 49.3. Et ce n'est malheureusement pas le projet de holding-fusion des entreprises de l'audiovisuel public défendu par la ministre de la culture qui va assurer cette bonne gouvernance durable. Cette réforme, le SNJ l'a combattue et la combattra jusqu'au bout.

Un audiovisuel public indépendant auquel on donne les moyens de ses missions, c'est une condition essentielle pour garantir à long terme l'impartialité de l'information. Ce mot-clé signifie ne rouler pour aucun parti, pour aucun camp, assurer l'expression des différents courants de pensée et d'opinion, et c'est ce qui différencie un média de service public d'un média d'État.

M. Antoine Chuzeville, secrétaire général du SNJ. Nous pourrons compléter notre réponse sur ce projet de holding-fusion.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On peut être attaché à la création d'une holding ou à la fusion sans vouloir démolir l'audiovisuel public. Le débat, important, n'a pas lieu d'être au cours de cette audition. Où je vous rejoins, c'est que la Représentation nationale doit trancher sur la gouvernance. Notre commission aboutira sans doute à des propositions sur ce sujet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci à tous pour votre participation. Mes premières questions concerneront RSF.

En novembre dernier, le Président de la République, Emmanuel Macron, a évoqué devant des lecteurs du groupe EBRA, qui possède *La Voix du Nord*, un projet de labellisation de l'information par des professionnels des médias. Il a cité en exemple *The Journalism Trust Initiative*, une initiative de RSF en 2018 pour labelliser les médias sur la base du volontariat. Pourquoi, à votre avis, le Président de la République souhaiterait-il que ce soit une association comme RSF qui soit chargée de la labellisation de l'information ?

M. Thibaut Bruttin. L'engagement de RSF en faveur de la transparence des médias ne date pas des propos du Président de la République. C'est un travail considérable que nous avons mené avec l'Eurovision, l'AFP et une centaine de parties prenantes en 2018 et 2019 qui

a permis d'établir cette norme, et c'est une norme de type ISO. Il faut être très précis : le Président de la République, en faisant référence à cette norme, ne dit pas que RSF est chargé de labelliser qui que ce soit. La normalisation est un processus pratiqué dans toutes les industries. Cette mission est confiée à des certificateurs. C'est un marché, et des appels compétitifs favorisent une certification à bon marché. Mais il n'a jamais été, il n'est pas question que RSF, qui, de toute façon, ne le souhaite en aucune manière, labellise ou certifie les médias.

M. Pierre Haski. Aujourd'hui, dans le monde, y compris aux États-Unis et en Afrique, plus de 3 000 médias sont certifiés ou en cours de certification. En France, il n'y en a que quelques dizaines. Aussi, politiser ce processus parce que le Président de la République y a fait allusion, c'est se tromper. En Espagne, pays assez comparable, tel média monarchiste ultraconservateur a fait ce processus de certification comme des médias de gauche. Ils n'y voient pas un enjeu politique, mais un enjeu de réputation et de confiance avec leurs lecteurs. L'allusion du Président de la République a politisé ce débat en France. C'est regrettable pour un processus qui vise non à censurer mais à rétablir la confiance.

M. Antoine Bernard, directeur du plaidoyer de RSF. J'ajoute que, dans le chaos informationnel actuel, le règlement européen sur la liberté des médias reconnaît aux citoyens un droit d'accéder à une pluralité de sources fiables. Il faut donc les identifier, et on ne souhaite pas qu'un ministère de la vérité ni Elon Musk le fasse. La réponse doit venir de l'autorégulation qui se fait dans des systèmes nationaux avec leur histoire, leur efficacité ou leurs imperfections. Elle vient aussi de cette initiative unique qui permet aux citoyens de mieux se déterminer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président de RSF, je comprends vraiment votre réponse, mais le Président de la République vous cite bien sur ce projet de labellisation des médias. Je me suis intéressé à votre carrière et il y a une forme d'engagement politique que vous aurez du mal à nier. Vos premières expériences militantes vont vers le maoïsme : vous êtes engagé au Front de libération de la jeunesse et au mouvement Vive la révolution, fondé par Roland Castro, architecte maoïste, en 1968 – dites-moi si je me trompe. Quant à vos expériences professionnelles, vous collaborez pendant vingt-six ans, au journal *Libération*, marqué à gauche ; puis vous cofondez un *pure player*, *Rue89*, que certains classent à l'extrême gauche ; un autre cofondateur de *Rue89* claquera d'ailleurs la porte quelques mois plus tard en parlant de succès de marketing mais d'échec journalistique : n'est-ce pas un écho d'une conception militante du journalisme ? Vous nous éclairerez.

Aujourd'hui, dans votre chronique géopolitique sur France Inter et dans *Le Nouvel Obs*, vous menez un combat vigoureux contre ce que vous appelez l'extrême droite. Ainsi, le 6 mai 2025 sur France Inter, vous déploriez les percées électorales de Nigel Farage au Royaume-Uni et de George Simion en Roumanie, en les qualifiant de « forces populistes ». Le 10 septembre 2018, vous expliquiez que la victoire de l'union des droites en Suède constituait « un choc » brisant l'image idyllique d'un pays longtemps exemplaire. Autant de déclarations militantes ou partisanes, marquées à gauche. Et le Président de la République pense à RSF quand il s'agit de labellisation. Ne pensez-vous pas qu'il y faudrait des associations qui ont témoigné de plus de sens du pluralisme et de l'indépendance concernant les médias ?

M. Thibaut Bruttin. Je ne vois pas le rapport entre la labellisation et M. Haski, qui n'était pas impliqué dans les comités qui y ont présidé... Pour être labellisés, les médias doivent répondre à 130 questions, indépendantes de leur ligne éditoriale.

M. Pierre Haski. Monsieur le rapporteur, votre sourire en coin en me posant cette question montre que vous n'y croyez pas vous-même ! Rappeler mon engagement maoïste à 14 ans pour terminer sur la déclaration du Président de la République devant le groupe EBRA, c'est un peu audacieux ! Que certains suivent une ligne droite de14 à 72 ans, mon âge actuel, je veux bien le croire, mais soyons sérieux ! Certes j'ai un parcours, dont je n'ai pas à rougir, dans des médias où je pense avoir fait mes preuves, et qui fait que le service public m'a recruté en 2018.

Ce qui m'intéresse, c'est ce dont a parlé notre consœur du CDJM, l'honnêteté, soit la manière dont on fait son travail, non une étiquette politique qui va vous suivre de 14 à 72 ans. En me recrutant pour France Inter, Catherine Nayl, alors directrice de l'information, m'a donné deux injonctions contradictoires : écrire un éditorial, donc avoir un point de vue ; le faire sur le service public, donc s'adresser à tout le monde. Mais exprimer un point de vue, c'est exclure une partie du public ! Je n'en ai pas dormi pendant deux ou trois jours avant de trouver la solution : la pédagogie. Chaque jour, je fais ma chronique en pensant aux auditeurs qui ne seront pas d'accord avec moi. Je leur donne toutes les clés d'un raisonnement qui me permet de tirer une conclusion mais leur permets d'en tirer une autre. Penser contre soi-même, c'est un grand principe.

Alors, je veux bien qu'on me reproche de déplorer la percée de M. Farage. Il se trouve qu'il est responsable de la victoire du Brexit, qui, de l'avis général au Royaume-Uni, a fait reculer économiquement ce pays d'une décennie. Pour moi, ce n'est pas le but de la politique que de faire reculer un pays. Donc, que M. Farage qui a basé sa campagne du Brexit sur le mensonge et la manipulation se retrouve aujourd'hui en tête des sondages, ce n'est pas une bonne nouvelle pour les Anglais, ni pour nous, Français. Bien sûr, on peut me faire un procès politique…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas le lieu de faire un procès politique, je le répète, monsieur Haski, et le rapporteur le sait. Vous n'avez pas à vous justifier de votre parcours personnel. Si M. le rapporteur considère que ce parcours politique influe sur votre travail au quotidien, il peut vous interroger.

M. Pierre Haski. Pour terminer en un mot, je préfère être jugé sur l'honnêteté de mon travail.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est ce que j'ai précisé. Poursuivez, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. J'ai une question assez précise concernant le rapport que vous avez cité, de juillet 2025, que j'ai eu plaisir à lire. Sur 2 000 médias impliqués dans cette fameuse norme du *Journalism Trust Initiative*, seuls onze groupes audiovisuels publics, de huit pays différents, l'ont obtenue. Comment expliquez-vous un tel déséquilibre avec le privé ? Serait-ce au fond le symptôme de la carence des médias publics en termes de pluralisme, d'honnêteté et de neutralité ?

M. Thibaut Bruttin. Les chiffres que vous avancez sont légèrement erronés. Il faut distinguer trois catégories : d'abord les chiffres de l'inscription dans la base de données, dans le questionnaire en ligne qui sera au fondement de l'évaluation – ce sont les plus élevés, car tous les inscrits ne complètent pas le processus ; ensuite, ceux du rapport de transparence, qui est une auto-évaluation préalable à toute certification ; enfin ceux de la certification. Aujourd'hui de 100 à 200 médias sont certifiés, et ceux relevant du service public représentent

une part significative de la cohorte. Les médias audiovisuels, qui ont l'habitude d'avoir des cahiers des charges et une régulation plus soutenue que la presse écrite, sont les plus intéressés par la démarche. Mais il y a aussi un afflux notable de médias de service public qui considèrent qu'il est de leur devoir d'être transparents à la fois sur leur fonctionnement, leur propriété et leur gouvernance. Le travail avait été mené en partie avec l'Eurovision et on constate un intérêt tout spécifique de la part de l'audiovisuel public – d'ailleurs, en France, l'ensemble des médias de l'audiovisuel public ont obtenu la certification.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. Ma question suivante s'adresse à vos trois organisations, dont peut-être un représentant unique pour chacune fera une réponse synthétique. C'est une question simple. En Belgique francophone, les médias, notamment la RTBF, appliquent un « cordon sanitaire » qui consiste à exclure l'extrême droite. Estimez-vous que cette exclusion assumée serait un manquement aux obligations de neutralité et d'impartialité de l'audiovisuel public ? Sur France Inter, des chroniqueurs notamment ont soulevé une polémique – et le président de la commission est intervenu à ce sujet – en appelant à exclure ce qu'ils appellent l'extrême droite des antennes du service public Ainsi, le 8 janvier 2026, sur France Culture, Charline Vanhoenacker a expliqué que lorsqu'elle a appris qu'elle allait interroger la présidente du Rassemblement national, Marine Le Pen, elle « est tombée de sa chaise », « vraiment choquée », ajoutant « en plus, ils invitent Patrick Buisson ». Trouvez-vous normal que, sur une antenne du service public, on cherche à censurer, ou en tout cas à exclure une partie des représentants politiques ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur ayant fait référence à ce que j'ai dit et comme il y a beaucoup d'émoi sur les réseaux sociaux et dans les médias, je veux clarifier mon propos. Très précisément, je n'ai jamais remis en cause le droit absolu à l'humour, qui ne souffre que de quelques limites en France, et le droit des humoristes de dire ce qu'ils souhaitent. J'ai simplement rappelé une évidence : les propos – qu'ils soient tenus par un humoriste, un chroniqueur, un éditeur – appelant à ne pas respecter la loi m'interpellent. En France, en effet, la loi oblige les médias publics comme privés à respecter le pluralisme. Très clairement, je n'ai pas remis en cause le droit d'un humoriste à faire de l'humour, j'ai rappelé qu'en France, il y avait une loi, et que tout démocrate et républicain se devait de la respecter. En l'occurrence, en France la loi oblige les médias privés comme publics à respecter le pluralisme. Sans vouloir simplifier la question du rapporteur, elle revient à vous demander si vous considérez que la loi française obligeant au pluralisme n'est pas adaptée et s'il faut aller vers un modèle belge qui la remettrait en cause.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si vous reformulez les questions, nous n'aurons pas le temps de les poser toutes.

M. Thibaut Bruttin. Nous avons étudié le sujet dans le rapport cité sur les médias de service public. L'articulation est nécessaire entre la liberté éditoriale, qui implique de choisir ses sujets et, dans une grande mesure, ses intervenants, et l'exigence de pluralisme des sujets et des intervenants. Le dispositif de « cordon sanitaire » a été validé en Belgique par les instances professionnelles et par le droit. On ne pourrait donc porter sur ce dispositif qu'un jugement purement moral. En revanche, si vous regardez l'étude que nous avons publiée en novembre 2025 sur le pluralisme en France, sur la base de l'observation de quatre chaînes d'information en continu, vous verrez qu'il y a d'autres façons de traiter des sujets, de faire passer à l'antenne des intervenants, que d'inviter les personnes en plateau. Il est important d'apprécier de façon large la façon dont on peut représenter des opinions. Le pluralisme – et je vous renvoie encore à cette étude – passe aussi par un traitement des thématiques, des propos des personnes, qui se fait de façon bien plus riche que ne le fait le cordon sanitaire belge.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je comprends bien, selon vous, cette décision d'exclure l'extrême droite des chaînes publiques, notamment de la RTBF, ayant été validée par le droit belge, prendre position serait un jugement moral ; et il y aurait d'autres moyens de représenter l'ensemble des opinions politiques que d'inviter leurs représentants en plateau. Est-ce que vous, directeur général de RSF, acceptez qu'en Belgique on exclue des plateaux les représentants de certains groupes politiques ?

M. Thibaut Bruttin. Je fais le lien entre les deux parties de mon propos. C'est parce qu'il y a d'autres moyens de représenter des idées et de faire intervenir des partis politiques que de les faire venir en plateau – ce en quoi constitue le cordon sanitaire – que, oui, il est possible à la fois d'avoir un cordon sanitaire et de traiter une pluralité d'opinions et de sujets à l'antenne.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci de votre réponse. Ma question était assez simple. Est-ce que ce cordon sanitaire appliqué en Belgique contre l'extrême droite pourrait l'être en France, et cela serait-il souhaitable, selon vous ?

M. Thibaut Bruttin. Il conviendrait de poser la question à l'Arcom et au CDJM. En théorie, on peut imaginer une situation de ce type-là. Est-ce souhaitable ? Je pense qu'il faudrait que l'organisation que je dirige y réfléchisse, mais la question ne se pose pas aujourd'hui en France.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Toute dernière question, car je vous sens quand même très hésitant. N'avez-vous pas l'impression qu'exclure un groupe politique qui représente plus d'un tiers des suffrages serait une rupture fondamentale avec l'objectif à valeur constitutionnelle qu'est le pluralisme, en dehors même de l'indépendance et de l'honnêteté ? Pour vous, ça ne poserait pas tellement plus de problèmes que ce soit toléré en France ?

M. Thibaut Bruttin. Mon hésitation traduit justement le fait qu'il y a matière à réfléchir. Soyons clairs : la loi de 1986 dispose qu'une pluralité, une diversité de points de vue s'exprime à l'antenne. Depuis la décision « RSF » du Conseil d'État de février 2024, cela implique la diversité des intervenants, des sujets et des opinions sur les sujets prêtant à controverse. La question est réelle, mais en France elle est purement théorique et je crois que sur le pluralisme il y a bien plus à dire que cela.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en profite pour poser la même question aux deux autres organisations.

M. Yann Guégan, vice-président du CDJM. Une telle règle n'est pas envisagée aujourd'hui par les médias français. Elle ne figure pas dans la déontologie des journalistes français, ce n'est pas une règle que le CDJM aurait à examiner. Cependant je me permets de renvoyer vers le Conseil de déontologie journalistique (CDJ) de Belgique francophone, qui a distingué cette notion de cordon sanitaire médiatique du cordon sanitaire politique. Le CDJ préfère utiliser l'expression « clause de responsabilité sociale et démocratique », qui fait partie de la déontologie. Il écrit que « les rédactions sont invitées à ne pas donner d'accès direct à l'expression des candidats, listes, partis, mouvements… qu'elles identifient comme liberticides ou antidémocratiques, ou dont elles constatent que leur programme ou leur discours entre en contradiction avec les lois réprimant le racisme, le sexisme, la discrimination ou le négationnisme ». Cette obligation que les médias belges se sont donnée à eux-mêmes a été validée par les instances juridiques belges. Il n'y a pas de débat en France sur ce sujet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse mais ma question était assez simple. Aujourd'hui déjà, sur certaines antennes du service public, des chroniqueurs – « humoristes », on peut en débattre – appellent à exclure des candidats ou des représentants de ce qu'ils qualifient l'extrême droite. Ainsi M. Bornstein, présentateur de France Info TV, a-t-il expliqué lors de la dernière campagne présidentielle qu'Éric Zemmour était interdit de plateau sur France Info et qu'il l'assumait. Donc la question se pose bien chez nous. Est-ce que vous le tolérez ? N'est-ce pas un risque de dérive par rapport à l'obligation de pluralisme, notamment sur les antennes du service public ?

M. Yann Guégan. Encore une fois, le CDJM n'a pas de position sur un éventuel ou un hypothétique cordon sanitaire. Si la question émerge dans le débat public, nous y réfléchirons et nous verrons quelle implication cela a sur le respect de la déontologie, comme nos homologues belges l'ont fait.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pardon d'être insistant... Il existe déjà des faits – M. Bornstein qui explique qu'Éric Zemmour est interdit de plateau, telle humoriste chroniqueuse de France Inter qui, il y a quelques jours, appelait à exclure l'extrême droite des plateaux de l'audiovisuel public. Si ce débat s'amplifiait demain, quelle serait votre opinion ? Faudrait-il imposer un cordon sanitaire contre l'extrême droite comme la Belgique francophone le réalise ?

M. Yann Guégan. Je ferai la même réponse : ce sera une question que le CDJM examinera le jour où des médias voudront se donner la même règle que les médias belges concernant les interventions en direct des personnalités politiques. Nous ferons connaître notre position si c'est nécessaire. À ma connaissance, il n'y a pas de volonté des médias ou des rédactions de s'inspirer du cas belge. Les collègues belges nous disent souvent que cela paraît difficile, étant donné les résultats des formations qui sont visées.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez parfaitement le droit de ne pas donner votre avis, comme il est totalement légitime de la part du rapporteur de poser la question à des organisations qui réfléchissent sur la déontologie journalistique. Je comprends que le débat est clos en France sur cette question du cordon sanitaire. Je le répète, la loi est claire, et l'interprétation du Conseil d'État comme la décision rendue par l'Arcom sont tout aussi claires : aujourd'hui, en France, le pluralisme consiste à inviter l'ensemble des partis et des groupes politiques dans les médias comme participants, pas simplement d'en parler. Il était normal que le rapporteur vous demande si cette loi est satisfaisante ou pas à vos yeux, vous avez le droit de vouloir la faire évoluer. Quelle est la position du SNJ ?

Mme Kathleen Grosset. Je précise que nous avons un conseil d'administration et que ce sujet ne lui a pas été soumis. Il le sera peut-être mais pour l'heure, nous n'avons même pas évoqué l'idée d'en parler. Ce n'est pas un sujet pour nous aujourd'hui.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quel est l'avis du SNJ sur ce cordon sanitaire contre l'extrême droite en Belgique ?

M. Antoine Chuzeville. Nous en avons discuté à plusieurs reprises, avec nos confrères de la RTBF notamment. Pour moi, il ne s'agit pas de censure. En réalité, de leur point de vue, c'est une question de responsabilité et finalement de contrôle des propos tenus à l'antenne, ce qui est tout à fait cohérent avec les chartes déontologiques des journalistes que mon organisation applique, en particulier le point 9 de la Charte mondiale d'éthique de la Fédération internationale des journalistes : « Le/la journaliste veillera à ce que la diffusion

d'une information ou d'une opinion ne contribue pas à nourrir la haine ou les préjugés et fera son possible pour éviter de faciliter la propagation de discriminations fondées sur l'origine géographique, raciale, sociale ou ethnique, le genre, les mœurs sexuelles, la langue, le handicap, la religion ou les opinions politiques. » C'est dans ce cadre que le cordon sanitaire a été mis en place en Belgique. Puisque vous demandez notre opinion, nous trouvons que c'est une solution intéressante, sans la promouvoir particulièrement. De toute façon, le cadre français ne le permet pas, et le sujet n'a pas encore été débattu en profondeur dans notre organisation.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie beaucoup pour vos réponses étayées.

Monsieur le président et monsieur le directeur général de RSF, une partie des revenus de votre organisation provient de dons et de financements privés. Le 3 avril 2024, devant une commission d'enquête, RSF a confirmé avoir reçu de l'Open Society de George Soros 200 000 euros en 2017, 175 000 euros en 2019 et même 300 000 euros en 2021, soit un minimum connu de 675 000 euros sur les dernières années. En 2021, la fondation Soros ne représentait pas moins d'un quart de vos recettes de dons et de mécénat. Si j'en crois un *verbatim* de France Info repris par le *JDD*, la fondation Soros est « un réseau pour le soutien à la gauche américaine, à la promotion des minorités, à l'égalité des sexes et pour inciter au vote des électeurs noirs et latinos ». C'est une démarche qu'on peut qualifier de militante, ou prosélyte. Or, dans sa charte de financement, RSF « s'interdit de recevoir des fonds ou des donations de toute nature qui puissent être assimilées à une démarche de prosélytisme ». Question simple : pourquoi avoir accepté des fonds de la fondation de George Soros en contradiction avec votre propre charte ? Avez-vous touché de l'argent de cette fondation depuis 2021 et si oui, pour quel montant ?

M. Thibaut Bruttin. Quoique nous n'ayons pas reçu de questionnaire qui nous permette de préparer cette audition, il nous semblait que cette question pouvait surgir. Toutefois, je n'ai pas les chiffres depuis 2021 – nous pourrons vous les communiquer. Ce que je peux vous dire, c'est qu'au titre de 2025, le montant de financement qui peut venir des fondations de George Soros s'élève à 57 000 euros, soit 0,01 % du total des ressources. Pour ma part, je suis ravi de vous dire que le soutien de George Soros n'a pas d'incidence sur les activités que nous menons. Mais vous, vous conviendrez qu'il est assez étrange de devoir s'expliquer sur des sommes infinitésimales dans notre budget.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À combien s'élève-t-il, pour information ?

M. Thibaut Bruttin. Il est de 17 millions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse. Qualifier 675 000 euros de somme infinitésimale, vous conviendrez que c'est subjectif. En tout cas cela représente un quart des recettes provenant des dons et mécénat chez RSF.

Vous expliquez que ce financement n'a pas eu d'incidence sur vos activités. Or M. Haski déclarait le 21 mars 2018 dans la revue *Esprit* : « Pendant la campagne électorale française, j'ai participé à une opération de surveillance du web qui a été financée par la fondation de George Soros. Avec une société de marketing qui fait de l'analyse de données, on a surveillé le web français pendant six mois. On peut dire que M. Soros en a eu pour son argent ». Si je comprends bien, alors que, en tant que chroniqueur de France Inter, vous étiez payé par le contribuable français, vous l'étiez dans le même temps par la fondation de George Soros, qui, vous l'admettrez, poursuit un objectif politique. N'est-ce pas en contradiction avec

la charte d'éthique du SNJ, selon laquelle un journaliste « ne touche pas d'argent dans un service public, une institution ou une entreprise privée où sa qualité de journaliste, ses influences, ses relations seraient susceptibles d'être exploitées » ? N'est-ce pas une entorse assez élémentaire à l'une des premières obligations déontologiques rappelée dans cette charte du SNJ ?

M. Pierre Haski. Deux choses. D'abord, vous vous êtes un peu emmêlé dans la chronologie puisque cela a eu lieu pendant la campagne électorale de 2017 et que je suis entré à France Inter en 2018. Donc j'étais à l'époque journaliste indépendant.

Ensuite, la manipulation autour de cette affaire est assez extravagante. Si vous êtes au courant, c'est parce que j'en ai moi-même parlé, par souci de transparence. Je suis absolument fier de cette affaire.

Replacez-vous dans le climat de 2017 : on sortait de la campagne du Brexit et de la première élection de Donald Trump, qui avaient donné lieu à d'énormes manipulations sur internet – comme l'affaire Cambridge Analytica, que retrace un excellent documentaire sur Netflix. L'élection d'importance suivante avait lieu en France. À cette époque, Viginum n'existait pas encore, ni aucune organisation de l'État français pour surveiller d'éventuelles ingérences étrangères ou manipulations de l'opinion. C'est la société civile qui a alors agi, dans le seul but de surveiller le bon fonctionnement de la démocratie.

Le projet a consisté à analyser pendant trois mois le big data du web français pour relever des mouvements anormaux, comme ceux qu'on a constatés rétrospectivement en Grande-Bretagne ou aux États-Unis. Selon un rapport interne de Facebook, 135 millions d'Américains ont été exposés à des contenus financés par la Russie. Il y a eu toute une polémique, avec des démentis de Trump. En tout cas, ce projet visait à identifier de telles choses si elles se passaient en France. J'étais journaliste indépendant, on m'a recruté comme consultant ; je n'ai donc violé aucune règle déontologique en participant à ce projet de nature à défendre la démocratie en France. Par la suite, l'État a créé Viginum et autres instances assurant cette fonction que nous avions remplie en 2017 au nom de la société civile. Depuis, la guerre informationnelle, la guerre hybride, les ingérences étrangères sont devenues des concepts familiers qui nécessitent la vigilance de tous.

Voici donc ce qui s'est passé en 2017. Il n'y a absolument rien qu'on puisse me reprocher dans cette affaire et je suis sidéré qu'on continue ainsi à l'agiter devant moi, avec beaucoup d'arrière-pensées. M. Goldnadel l'instrumentalise depuis des années. Chaque fois qu'il parle de moi, il rappelle que je suis payé par George Soros, dont le nom est un chiffon rouge pour une partie de l'opinion. Mais j'ai agi par souci de transparence et j'aimerais que maître Goldnadel fasse preuve d'autant de transparence, lui qui est l'avocat du hacker franco-israélien Ulcan, contre lequel j'ai déposé plainte et qui devrait être jugé en assises parce qu'il est responsable de la mort du père d'un de nos collègues de *Rue89*. Je ne sais pas si c'est très déontologique de délégitimer l'adversaire de son client sur les réseaux sociaux tous les trois jours de cette manière. Alors, que cela réapparaisse sous la forme d'une question anodine en commission parlementaire, vous admettrez que c'est un peu énervant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est pour cela que je vous ai laissé répondre longuement. Mais comme nous ne sommes pas un tribunal politique et qu'il y a des affaires judiciaires en cours, j'aimerais qu'on sorte immédiatement de ce genre-là.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse, monsieur le président Haski. Je comprends votre énervement et la longueur de votre réponse. J'aimerais simplement poser une toute dernière question sur ce sujet et je vous promets qu'on clôturera cette discussion, qui n'est pas le cœur de l'audition, j'en conviens. Pourquoi, alors que vous êtes chroniqueur sur France Inter, antenne du service public, et que vous êtes président de RSF, qui, visiblement, touche encore des subventions de la fondation de George Soros, ne pas décider de renoncer à ces subventions et essayer de lever des fonds ailleurs ?

M. Pierre Haski. On vous l'a dit, les fonds provenant d'une fondation comme celle de George Soros sont ultra-minoritaires dans le fonctionnement de RSF. Le budget de RSF est public et transparent. Sur 17 millions par an, on parle de quelques dizaines de milliers d'euros. Et savez-vous qui est le premier bailleur de fonds de RSF ? On lit souvent sur les réseaux sociaux que c'est l'argent public mais, cela va peut-être vous surprendre, ce sont les Pays-Bas. RSF est une organisation internationale, pas française. L'Open Society agit beaucoup pour défendre la liberté de la presse et sa contribution à RSF est tout à fait légitime dans ce cadre-là, mais elle reste ultra-minoritaire. Alors, la monter en épingle, c'est passer du temps sur des choses accessoires.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La parenthèse est close et je vous remercie de vous être prêté à répondre à ces questions.

Une question peut-être sur le pluralisme, RSF ayant réalisé récemment une enquête sur le pluralisme des quatre chaînes d'information en France. Vous avez expliqué que CNews ne respectait pas ses obligations de pluralisme et le rapport a été repris dans l'émission « Complément d'enquête » de France Télévisions il y a quelques semaines. Le jour de la diffusion, un communiqué de presse de l'Arcom a disqualifié vos conclusions s'agissant du respect des temps de parole des personnalités politiques par CNews, a rappelé que cette chaîne respectait pleinement le pluralisme, et a ainsi évité la diffusion de vos conclusions erronées sur les antennes du service public. Comment avez-vous pu vous tromper ainsi ? Il existe une dizaine de chaînes en France qui produisent de l'information, mais il semble que CNews soit un objet prioritaire de vos études. N'y a-t-il pas contradiction entre votre volonté affichée et louable de lutter contre les *fake news* et le fait de devenir vous-même, ce que d'ailleurs l'Arcom dénonce, un agent ou un vecteur de désinformation du grand public ?

M. Thibaut Bruttin. Les accusations que vous portez contre RSF sont d'une gravité qui ne nous échappe pas ! Mais si vous attendez de l'exactitude des personnes auditionnées, nous devrions pouvoir compter sur la même exactitude en face. Vous parlez d'un communiqué de presse de l'Arcom ; je n'en ai pas connaissance. Ce qui existe, c'est un article du *Point* qui, sous la forme rare de la prosopopée, permet à l'Arcom, en quelques phrases, quelques citations, de porter des dénégations incomplètes et hâtives face à une enquête d'une ampleur inédite en France jusqu'à présent.

Dans le débat public sur le pluralisme, plusieurs autres enquêtes existent. Celle de RSF est la seule qui a eu droit aux honneurs d'une dénégation de l'Arcom par voie de presse. J'en suis fort surpris, parce qu'un régulateur régule : il n'est pas censé être un acteur du débat public et n'agit, a fortiori dans le cadre de la nouvelle présidence, que sur saisine. Or nous n'avons pas, nous n'avions pas, au moment de la publication de cette enquête, saisi l'Arcom.

Je ne m'étendrai pas sur la valeur que vous donnez à cette dénégation du *Point*. L'Arcom elle-même a expliqué qu'on avait donné une ampleur qui n'était pas celle qu'elle souhaitait à son expression, qui se limitait à l'appréciation du pluralisme sur une délibération

de 2017 et qui ne couvrait pas l'ensemble du champ qui est le nôtre. Ce champ, c'est celui de la délibération de juillet 2024 sur le pluralisme sur les antennes, qui englobe les intervenants, les sujets et les opinions qui sont associés au traitement des sujets prêtant à controverse.

Je vous invite à consulter notre étude, la première étude comparative entre les quatre chaînes d'information en continu. La transparence dans la méthode a satisfait un grand nombre de chercheurs spécialisés dans les sciences de la communication. Plutôt que de disqualifier cette étude comme vous souhaitez le faire, mieux vaut regarder en profondeur ce que l'on y apprend. Et il est vrai que nous avons constaté des manquements répétés, intentionnels, de la part d'un éditeur, en l'espèce CNews, qui nous paraissent en contravention avec ses exigences conventionnelles mais également avec la loi de 1986. C'est ce qui nous a conduits à saisir l'Arcom, suite à la publication de cette enquête. Nous ne retranchons rien de cette étude et, je le répète, la dénégation de l'Arcom ne portait pas sur l'ensemble de son champ. D'ailleurs, nous contestons même la dénégation sur la délibération de 2017. C'est désormais à l'Arcom de trancher et, si elle décidait de ne pas aller dans notre sens, ce serait au Conseil d'État de se prononcer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et que pensez-vous de cette réaction de l'Arcom qui semble désavouer votre enquête et qui a même demandé à « Complément d'enquête » de retirer ces extraits ? En tout cas « Complément d'enquête » les a retirés à la dernière minute, ce qui prouve que ses responsables n'étaient pas à l'aise avec vos conclusions.

M. Thibaut Bruttin. Ce que traduit la réponse un peu hâtive et parcellaire de l'Arcom, c'est peut-être une forme de gêne du régulateur en raison de la lenteur avec laquelle il s'est emparé de ce sujet fondamental. Il est important que votre commission utilise le temps dont elle dispose pour dire combien compte le pluralisme interne. Une tentation dangereuse s'observe dans le débat public, celle d'essayer de lever les obligations de pluralisme interne des chaînes – celles de la TNT, plus particulièrement les chaînes d'information en continu – au prétexte qu'il existerait par ailleurs dans le débat public une diversité de sources d'information. Étant, à RSF, en contact régulier avec des médias indépendants de France et d'ailleurs, qui connaissent des difficultés financières, je dis que le pluralisme n'est pas un acquis. Par ailleurs, si l'on considère non pas le champ médiatique strict mais un champ de l'information plus global incluant les réseaux sociaux, il serait dangereux, vu la polarisation de ces réseaux, que des chaînes d'information se risquent à l'accroître. C'est de cela que parle cette enquête, de cela qu'il est question dans le combat que RSF mène de longue date pour le pluralisme.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. Dans ce « combat que RSF mène de longue date pour le pluralisme », pourquoi ne pas avoir, par exemple, mentionné la sous-représentation du Rassemblement national et de l'UDR sur France Info, une chaîne de l'audiovisuel public ? L'Arcom a constaté que, lors de la campagne des européennes de 2024, le bloc de droite nationale a bénéficié de 24 % de temps de parole sur France Info ; sur TF1, CNews, BFM, BFMTV et Europe 1, il s'est vu attribuer 33 % de temps de parole, ce qui était conforme aux sondages, aux derniers résultats d'élections et à la représentativité de ce bloc au Parlement, soit les trois critères définis par l'Arcom. Avez-vous aussi relevé ce déséquilibre et, vous qui êtes à RSF si attachés à la défense du pluralisme, pourquoi ne pas avoir lancé une enquête sur le service public de l'audiovisuel ?

M. Thibaut Bruttin. Une fois de plus, vous nous demandez de nous intéresser à un sujet mais vous-même, vous êtes-vous intéressé à notre enquête ? Elle porte précisément sur les quatre chaînes d'information en continu et inclut donc France Info TV. Vous y trouverez des

chiffres très précis sur les intervenants. Vous mentionnez un déséquilibre dont je n'ai pas connaissance – nous pourrons échanger avec votre équipe par mail si vous le souhaitez.

Par ailleurs, notre appréciation du pluralisme semble être celle que le Conseil d'État a invité l'Arcom à choisir et que l'Arcom a en effet choisie par la délibération de juillet 2024. Elle repose sur trois critères cumulatifs : les intervenants, les sujets abordés et les opinions exprimées sur les sujets prêtant à controverse. Pour cette étude, nous avons examiné des centaines de milliers de bandeaux à la lumière de ces trois critères. Sur trois chaînes d'information en continu nous n'avons pas constaté de déséquilibre. Nous ne l'avons constaté que sur CNews et nous avons de bonnes raisons de penser que ce déséquilibre est intentionnel, du fait de l'éditeur. D'ailleurs, un certain nombre d'enquêtes journalistiques ont montré un contournement délibéré et une volonté de présenter certains faits d'une certaine manière sur cette chaîne. C'est cela que montre notre enquête.

Mais je serais ravi de discuter avec vous de la présence des intervenants politiques, qui est vraiment une dimension spécifique du pluralisme. Notre combat, c'est d'en avoir une appréciation beaucoup plus large.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. Vous dites vous être intéressé à l'ensemble des chaînes d'information et vous accablez CNews, jugeant intentionnelle la sous-représentation que vous constatez et indiquant des manquements au pluralisme que l'Arcom a par ailleurs désavoués.

Pour ma part, je viens d'exposer des données objectives communiquées par l'Arcom sur la sous-représentation chronique du Rassemblement national sur France Info lors des dernières élections européennes. Alors, quelles sont les différences de méthode et d'enquête entre vous et l'Arcom pour que vous puissiez dire que France Info n'a pas rompu avec cette exigence de pluralisme et que cette sous-représentation du Rassemblement national n'existe pas ? D'une façon générale, quelles sont les différences de méthode entre l'Arcom et RSF et quelles recommandations pourriez-vous faire à l'Arcom ?

Mme Céline Calvez, vice-présidente de la commission, succède à M. Jérémie Pétrier-Leitus pour présider l'audition

M. Thibaut Bruttin. Nous avons entrepris cette enquête suite à la querelle fort vive sur le pluralisme de février 2024, assortie d'une campagne de presse massive pour faire croire que la décision du Conseil d'État allait conduire, entre autres, à fliquer les journalistes. Il n'en était rien, et ceux qui ont alors alimenté les peurs sont désormais relativement absents du débat public. Il serait heureux qu'ils reconnaissent leur erreur. Quoi qu'il en soit nous avions tout lieu de penser que l'Arcom allait mettre en œuvre la délibération qu'elle avait prise elle-même, dans la logique de la décision qui donnait raison à RSF. Nous avons attendu tout 2025, et constatant que la délibération n'était pas mise en œuvre, à la fin de l'année nous avons publié l'enquête. Cela pose la question des choix opérés par le régulateur, mais aussi, tout bêtement, la question de l'outillage.

À ce propos, et puisque vous portez tant d'attention à notre étude, RSF a choisi de procéder à une appréciation fine des bandeaux écrits qui apparaissent sous l'image pour dire qui parle et de quoi. Nous avons parlé de cette méthode à l'Arcom avant de publier l'enquête et nous sommes toujours à sa disposition pour lui fournir tous les éléments de compréhension de nos outils afin qu'elle puisse en construire elle-même. RSF ne fait pas ce travail de gaieté de cœur et sait quel risque il prend dans le débat public, où les faits les plus minimes sont

instrumentalisés ; nous le faisons parce que nous avons le sentiment que c'est important pour la concorde civile et la possibilité d'avoir encore, en France, un débat un débat public de qualité.

Mme Céline Calvez, présidente. Merci. Je vais laisser la parole encore une dizaine de minutes, au plus, au rapporteur, puis nous passerons aux prises de parole des groupes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans un entretien au *Journal du dimanche* le 30 novembre dernier, Robert Ménard, cofondateur de RSF, a regretté que RSF soit devenu « une machine de guerre contre le pluralisme uniquement pour des raisons idéologiques ». RSF serait devenu le « juge des élégances » qui décide de ce qui serait de l'information ou non. Pour quelle raison RSF, organisation historiquement dédiée à la défense des journalistes comme de la liberté de l'information, se place-t-il aujourd'hui comme contrôleur des contenus audiovisuels ? N'est-ce pas risquer de jeter l'opprobre sur d'autres causes, louables, que RSF défend, comme la fourniture d'équipements aux reporters de guerre ou le baromètre sur la liberté de la presse ?

M. Pierre Haski. Je ne commenterai pas le parcours de M. Ménard et son éloignement de RSF. La défense de la liberté de la presse a beaucoup évolué depuis l'époque où Robert Ménard, avec une bande de copains – parce que c'était cela RSF au début – défendait des journalistes emprisonnés par des régimes autoritaires. Grâce à Christophe Deloire, RSF s'est transformé.

On voit bien que les menaces sur la liberté de la presse sont aujourd'hui bien plus diverses. Thibaut Bruttin l'a dit, on ne veut pas qu'Elon Musk décide de ce qu'est la liberté de la presse. Les plateformes, qui ont un rôle essentiel désormais, constituent, par les logiques algorithmiques comme par les options politiques de leurs propriétaires, des menaces différentes. Cela soulève la question de la différence culturelle entre la liberté d'expression telle qu'elle est prévue dans la Constitution américaine et la version européenne de ces libertés.

Il y a quelques années, RSF a entrepris de coordonner une charte de l'intelligence artificielle (IA) appliquée au journalisme, car celle-ci porte en germe des menaces très fortes sur la qualité de l'information. Faire cela était impensable pour une organisation comme RSF il y a quelque temps, mais la charte est utilisée aujourd'hui par des groupes de presse régionaux en France pour élaborer leurs propres directives sur la manière d'utiliser l'IA dans la production journalistique. J'aurais bien d'autres exemples d'actions qui n'étaient pas envisageables il y a quelques années. Ainsi, RSF loue un canal Eutelsat dirigé vers les zones russophones d'Ukraine, de Biélorussie et de Russie : ce sont les médias russes en exil qui en produisent les contenus. Ces initiatives que RSF n'aurait jamais imaginé prendre il y a quarante ans répondent à de nouvelles menaces sur la liberté de la presse. Des leviers qui n'étaient pas envisageables il y a dix ans sont aujourd'hui monnaie courante.

M. Thibaut Bruttin. La distance entre M. Ménard et notre organisation depuis 2008 explique aussi sa méconnaissance de nos activités. Il a tendance à réduire notre activité à ce qui pourrait se produire en France. C'est tout à fait faux. Le portrait qu'il trace de RSF comme une organisation dont les dirigeants associatifs seraient partis vers la politique tient plutôt de l'autoportrait. Bien souvent, des forces politiques accusent les journalistes de faire de la politique. C'est une sorte de déformation professionnelle des politiques que de voir de la politique partout. N'y accordons pas trop de crédit.

Mme Céline Calvez, présidente. Monsieur le rapporteur, une dernière intervention avant que je donne la parole aux groupes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous m'aviez donné une dizaine de minutes mais je n'ai pu poser qu'une question, car les réponses sont fournies ! J'en poserai peut-être une deuxième…

Mme Céline Calvez, présidente. Vous avez cinq minutes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vos réponses sont intéressantes, longues et fournies, je vous en remercie.

Dans le classement 2025 de RSF sur la liberté de la presse, la France, en vingt-cinquième position, perd quatre places. Pourquoi, selon vous, la France est-elle dans la catégorie « plutôt bonne » et non « bonne, », cinq places derrière le Royaume-Uni, quatorze places derrière l'Allemagne ? Vous justifiez ce recul par la concentration des médias entre les mains de grandes fortunes. Ainsi, le 31 décembre 2024, *Marianne* rapportait ces propos de Xavier Niel : « Quand les journalistes m'emmerdent, je prends une participation dans leur canard et ensuite ils me foutent la paix ». Xavier Niel est, entre autres, le propriétaire de *L'Obs*, de *Rue89*, de *Télérama*, du *Monde*, de *Courrier International*, de *La Vie*. Il est également actionnaire de Mediawan, la première société de production pour ce qui est des contrats avec France Télévisions, pour plus de 100 millions d'euros par an. De tels propos, s'ils ont été tenus, vous semblent-ils inquiétants pour la liberté de la presse ?

M. Thibaut Bruttin. D'abord il est erroné de dire que la place de la France dans le classement mondial de la liberté de la presse s'explique par la concentration des médias. La principale raison se trouve dans les violences qui ont eu lieu en Nouvelle-Calédonie à l'égard des journalistes, si graves que, pour la première fois depuis de nombreuses années, nous avons livré des gilets pare-balles sur le territoire national. En ce qui concerne la concentration des médias, RSF considère qu'en tant que telle, elle ne pose pas de problème. L'important est de garantir une indépendance des rédactions par rapport à leur actionnaire et, oui, des propos laissant entendre que l'actionnariat contrôlerait l'information nous inquiètent.

Mme Céline Calvez, présidente. Monsieur le rapporteur, vous pourrez reprendre la parole ensuite mais nous allons passer aux questions des groupes, brèves je vous prie, comme doivent l'être les réponses (*le rapporteur conteste la décision de la présidente*). Si chacun peut faire un effort de concision, ce serait parfait. Madame Sicard, vous avez la parole.

Mme Anne Sicard (RN). Monsieur Haski, en tant que président de Reporters sans frontières, vous prétendez défendre la liberté de la presse dans le monde. Vous avez même voulu labelliser les médias délivrant une information fiable et non partisane. En somme, vous vous êtes arrogé le rôle d'arbitre, vous distribuez cartons jaunes et cartons rouges, vous sifflez les fautes, vous décidez qui doit être expulsé. L'équipe CNews en particulier vous obsède. Mais un arbitre, monsieur, c'est quelqu'un qui n'a jamais porté le maillot d'une des équipes, c'est la neutralité incarnée. Or vous portez le même maillot depuis cinquante ans : vous avez débuté comme maoïste dans Vive la révolution, et s'est ensuivie une carrière d'une constance remarquable dans les équipes de gauche – *Libération, Rue89, Le Nouvel Obs*. En juin 2024, sous votre autorité, RSF a appelé à voter contre le Rassemblement national et ses alliés de l'UDR et d'Identité-Libertés aux élections législatives. L'arbitre a choisi son camp et le coup de sifflet est politique. Et tout cela avec l'argent des Français : 65 % de votre budget, des millions d'euros, sont issus de nos impôts. Sinon c'est le milliardaire américain George Soros, qui finance un projet idéologique et politique en faveur de la gauche *woke* et immigrationniste.

Monsieur l'arbitre, vous êtes payé par l'une des équipes. Chaque matin sur France Inter, vous jouez le match de l'équipe du service public dont vous n'avez jamais questionné le pluralisme. Chaque après-midi, vous enfilez le maillot jaune d'arbitre pour siffler des fautes contre Cnews. Quand cette chaîne critique un livre sur Crépol qui nie le racisme anti-blanc et la haine anti-française, RSF saisit l'Arcom.

Un arbitre qui a milité chez les maoïstes, qui est financé par Soros, qui a appelé à voter contre le Rassemblement national, c'est comme si Bernard Tapie avait arbitré un match OM-PSG ! Monsieur Haski, ma question est très simple : êtes-vous le bon arbitre ?

Mme Céline Calvez, présidente. Il me semble qu'avant d'être arbitre, on a souvent porté plusieurs maillots et qu'on n'en est pas moins un bon arbitre…

M. Pierre Haski. Comme le rapporteur, ma jeunesse maoïste semble vous obséder ! Franchement, cela n'a pas grand-chose à voir avec la réalité actuelle.

D'autre part, votre question relève d'une erreur de compréhension. Nous ne nous posons pas en arbitre, la question de la certification est plus compliquée. RSF a permis la naissance d'un système : une commission à l'échelle européenne, avec des universitaires, des journalistes, des syndicats de journalistes, des éditeurs de presse, des médias publics et privés, a travaillé plus d'un an et a abouti à la définition d'une norme. Pour être certifié aujourd'hui, il faut répondre à plus de 120 questions. Cette norme n'est pas déterminée par RSF, mais par des organismes normatifs qui, dans chaque pays, sont neutres, comme pour fixer les normes ISO de l'électricité ou du béton – vous cochez les cases ou vous ne les cochez pas. RSF n'a pas déterminé les questions, RSF n'attribue pas la certification. Le terme d'arbitre est donc mal choisi, en l'occurrence.

Nous nous sommes posé une question qui concerne tous les citoyens et tous les élus de la République et devrait donc vous intéresser : comment faire face au chaos informationnel qui nous menace ? Hier, le président parlait du harcèlement qu'il avait subi ces dernières semaines, ces derniers mois, en marge ou en raison de son rôle dans cette commission. Il mettait en garde contre la dégradation du débat public, et il avait totalement raison. Dans ce monde, le risque numéro un, c'est que plus personne n'ait accès à une information de qualité et fiable. Nous ne pensons pas qu'il y ait une réponse unique. La certification est une des réponses qui contribuent à rendre un peu de confiance, dans un monde qui n'en a plus. En 1973, avant internet, Hannah Arendt disait que lorsqu'on vous ment, on ne cherche pas à vous faire croire le mensonge ; on cherche à ce que vous ne croyiez plus en rien – et un peuple qui ne croit plus en rien, on peut lui faire faire ce qu'on veut. Voilà le danger auquel nous essayons d'apporter une réponse.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). En premier lieu, je regrette très fortement qu'à nouveau, on se comporte ici en tribunal, on se remette à éplucher le passé des uns et des autres, on joue les apprentis de McCarthy... C'est désolant.

Revenons au sujet de cette commission : l'impartialité, la capacité des rédactions et des journalistes à respecter la déontologie. Vous avez évoqué la notion d'honnêteté. Quelles sont, à votre sens, les mesures à prendre pour que les journalistes, dans le public et le privé, puissent exercer convenablement leur métier dans le respect plein et entier de la déontologie ?

M. Yann Guégan. Le CDJM souhaite que davantage de médias, et de grands médias, adhèrent à une instance indépendante d'autorégulation de la déontologie. Le CDJM en est une,

on peut en imaginer d'autres. C'est un instrument utile pour rétablir la confiance avec le public, améliorer la qualité de l'information et faire progresser la déontologie.

On a évoqué précédemment la responsabilité sociale et démocratique des médias et le cordon sanitaire. Un conseil de déontologie sert y réfléchir. La déontologie est un muscle qui se travaille. Nous le voyons dans nos échanges avec les rédactions, nos interventions dans les écoles de journalisme, nos ateliers avec le grand public. Quand, dans leur travail, les journalistes sont confrontés à des dilemmes, il est bon de ressortir les chartes de déontologie de l'armoire, de souffler un peu la poussière, de regarder aussi les recommandations diffusées par le CDJM, par exemple concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle, la façon de rectifier correctement des erreurs, le traitement des faits divers, les cadeaux et invitations ou encore la séparation entre éditorial et publicité.

Pour terminer, je cite notre dernier service, SOS Déonto, qui permet aux journalistes de nous contacter, parfois en urgence, sur des questions d'éthique ou de déontologie. On leur répond en leur rappelant les chartes, parfois des décisions du CDJM ou d'autres conseils de presse. Pour toute cette activité, le CDJM a besoin du soutien de tous les acteurs du paysage médiatique, pour être mieux financé tout simplement et pouvoir traiter les nombreuses saisines qu'il reçoit. C'est une voie dans laquelle nous incitons les médias à s'engager.

M. Antoine Chuzeville. Le SNJ a beaucoup de propositions pour garantir une information de qualité et le travail des journalistes qui la rend possible. J'en citerai quelques-unes. En tant que syndicat, nous souhaitons évidemment que la sécurité matérielle et morale des journalistes soit garantie. De bonnes conditions de travail sont la condition *sine qua non* pour produire une information de qualité. Il faut aussi protéger l'indépendance des rédactions grâce à plusieurs dispositifs dont l'Assemblée nationale a déjà débattu, comme le droit de veto, le droit d'agrément, l'indépendance juridique des rédactions, la lutte contre la concentration des médias – je crois que l'Assemblée va s'en emparer prochainement et nous nous en réjouissons car il y a urgence à revoir la loi de 1986. Il convient aussi de renforcer les missions et les moyens de l'audiovisuel public. On le sait peu, mais il est le seul à assurer la couverture de l'information locale sur tous les territoires de la République, même les plus petits, où il n'existe aucune presse privée. Certains députés ultramarins lui en sont reconnaissants et cette mission essentielle serait gravement remise en cause par une privatisation.

M. Julien Fleury. Je voudrais qu'on rende hommage à nos 5 000 collègues journalistes dans l'audiovisuel public, à Radio France, à France Télévisions, à France Médias Monde, qui font un travail essentiel pour la démocratie, pour une immense majorité d'entre eux avec une infinie rigueur. Conscients de leurs responsabilités, ils appliquent des normes déontologiques parmi les plus exigeantes du secteur des médias, à commencer par ce principe essentiel qu'est le respect du contradictoire. La meilleure réponse aux critiques, ce sont les faits. À Radio France par exemple, on a encore franchi un cran ces dernières années avec la création d'une agence interne qui a charge de vérifier et revérifier les informations sans se contenter de reprendre celles des autres, fût-ce l'AFP. Il n'est pas rare qu'une même source soit interrogée plusieurs fois pour éviter les contresens et garantir l'intégrité de l'information. On en a vraiment besoin et l'audiovisuel public, en France, le permet. Il faut préserver cet outil essentiel.

M. Thibaut Bruttin. Je suis ravi de cette question, la première peut-être qui s'inscrive dans le champ strict de cette commission d'enquête, dont j'ai eu jusqu'ici l'impression qu'elle portait plutôt sur la neutralité de RSF et sur les 14 ans de Pierre Haski.

Pour nous, l'urgence est le vote d'une loi de mise en œuvre des états généraux de l'information ainsi que du règlement européen sur la liberté des médias. Il y a là des dispositions particulièrement pertinentes sur l'indépendance des rédactions, leur association au destin de leur média, la transparence des processus, l'identification des sources fiables d'information, et plus généralement sur la restauration d'un équilibre économique favorable à la presse de qualité. Ce sont les questions dont j'aurais aimé qu'on parle aujourd'hui. On ne va pas refaire le match, madame Sicard, mais puisque vous aimez les métaphores footballistiques, beaucoup de vos questions étaient hors-jeu.

M. Philippe Ballard (RN). Monsieur Bruttin, je reviens sur deux de vos déclarations. S'agissant de votre étude de mars 2025, l'Arcom l'a contestée via un article du *Point* et a dit qu'il n'y a aucun problème de pluralisme pour CNews. Vous continuez à dire que vous avez raison. Mais alors, pourquoi France 2 a-t-elle en toute urgence retiré votre étude de son magazine « Complément d'enquête » ?

Ensuite, selon vous, les bandeaux en bas de l'écran constituent une sorte de propagande. Mais en conférence de rédaction le matin, si l'on décide de traiter quatre ou cinq thèmes, les bandeaux qui vont illustrer ces débats reviendront beaucoup plus souvent à l'écran que si l'on avait décidé de traiter dix ou quinze thèmes ! Ce n'est un argument bien solide.

Quant au SNJ, qui rassemble 47 % des voix des journalistes, il a publié le 15 avril 2022 un communiqué de presse intitulé « Contre l'extrême droite et ses idées, pas de Marine Le Pen à l'Élysée ! » en appelant « les militants, adhérents et sympathisants du SNJ à participer massivement aux rassemblements unitaires » organisés le 16 avril. Est-ce un tract syndical ou plutôt un tract politique ? N'y a-t-il pas mélange des genres ? Un journaliste peut faire la politique, je suis bien placé pour le dire. À ce propos, je précise que j'ai été journaliste quarante ans, dont six ans dans le service public. Du jour au lendemain, j'ai rendu ma carte de presse – numéro 49 929 – et démissionné pour faire de la politique. C'était clair. Vous, vous ne l'êtes pas.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je remercie toutes les personnes auditionnées mais ce format de table ronde utilisé pour la première fois ne permet pas forcément à chacun d'exprimer sa position singulière.

Par ailleurs, monsieur Ballard, l'Arcom n'est pas non plus parole d'Évangile. RSF a eu gain de cause devant le Conseil d'État lorsque l'Arcom a apprécié que le pluralisme était respecté sur CNews, et pourrait bien « gagner » d'autres fois devant d'autres juridictions. En tout cas, je le souhaite.

M. Bruttin a dit que le recul de la France dans le classement mondial de la liberté de la presse était dû au traitement de la question de la Nouvelle-Calédonie. Ce sujet a-t-il été bien traité, suffisamment et sérieusement, notamment par les chaînes d'information en continu ? Quel est par ailleurs l'avis du SNJ sur le recrutement express de certaines personnalités qui ont servi, si l'on peut dire, l'extrême droite ou la chaîne d'extrême droite CNews, dans le service public ? D'une manière générale, comment jugez-vous possible d'examiner la question de l'indépendance des rédactions lorsque même l'Arcom ne dispose pas des moyens d'investiguer sur le sujet ?

M. Antoine Chuzeville. Monsieur Ballard, merci de me donner l'occasion de rappeler la différence entre le travail d'un journaliste quand il est sous le contrôle de son employeur, notamment dans l'audiovisuel public, et la liberté d'expression syndicale qui est garantie par la

Constitution. Notre syndicat défend ce qu'il considère être bon pour les conditions de travail, les intérêts des journalistes, la liberté de la presse, le pluralisme et l'information en général. Nous défendons aussi de manière générale une société juste et égalitaire – je pourrais développer. Mais même si nous sommes indépendants des partis, nous avons toute liberté, en tant qu'organisation syndicale, pour contester ou combattre des projets politiques que nous considérons dangereux pour les intérêts de ceux que nous représentons. Des syndicats de journalistes prennent position contre le programme politique de l'extrême droite en effet, comme le font des syndicats de magistrats, d'agriculteurs, de policiers ou d'enseignants, et c'est bien l'objet de la liberté syndicale.

M. Thibaut Bruttin. L'étude de RSF suscite décidément beaucoup d'intérêt. Je m'en félicite, cela prouve l'importance du sujet, le pluralisme.

S'agissant de la suppression des images dans « Complément d'enquête », c'est à France 2 que vous devez poser la question, pas à RSF car pour notre part, ces graphiques supprimés, nous les validons pleinement.

En ce qui concerne le rétropédalage de l'Arcom, en tout cas ses dénégations puis sa façon de revenir en arrière, je rappelle que soit le régulateur agit dans le cadre de la régulation suite à une saisine, soit il agit dans le cadre du débat public, auquel cas il se met à égalité, sans abuser de sa parole d'autorité, avec ceux qui portent la contradiction.

Il y a eu trois études voisines, une de l'Institut Thomas More, une autre d'Hexagone, publiée par *Marianne*, et la nôtre. Nous sommes les seuls à avoir eu droit aux honneurs d'une dénégation de l'Arcom, dénégation hâtive dans *Le Point*, que l'Arcom elle-même a souhaité moduler puisque dans les jours qui ont suivi, elle a expliqué à la presse n'avoir pas émis d'opinion sur tous les éléments rendus publics par RSF, seulement sur les temps de parole des politiques en mars 2025. Nous avons refait les calculs après cette date, sur un trimestre entier, et les conclusions sont de nature à laisser penser que, non, nous n'avons pas la berlue : la gauche n'est pas favorisée sur CNews. Ceux qui le croient vivent dans une fable. Désormais, c'est à l'Arcom de prendre position sur les dénégations qu'elle a faites hâtivement, et au Conseil d'État de se prononcer si elle venait à ne pas nous nous donner raison.

M. Yann Guégan. Monsieur Saintoul, vérification faite, le CDJM n'a pas été saisi d'actes journalistiques portant sur la Nouvelle-Calédonie, et n'a donc pas produit d'avis.

Nous en serons tous d'accord, l'indépendance des rédactions et des journalistes est une valeur cardinale. En tant que conseil de déontologie, notre travail n'a de sens que si elle est suffisamment garantie, même si elle n'est jamais parfaite et qu'il faut toujours la renforcer.

J'insiste sur la nécessité d'une autorégulation de la déontologie, indépendante du pouvoir politique et administratif. C'est pour cela qu'un responsable politique ne peut pas adhérer au CDJM, contrairement à d'autres représentants du public. Mais elle doit être également indépendante des médias eux-mêmes : il nous semble important qu'un regard extérieur se porte sur les pratiques journalistiques – c'est une des clés pour retrouver la confiance. Une autorégulation interne aux médias, avec des systèmes de médiation et des comités d'éthique – certes utiles au sein des rédactions –, ne suffit pas. La déontologie journalistique doit aussi être mise sur la place publique, et c'est ce à quoi le CDJM s'efforce depuis sa création en 2019.

Mme Céline Calvez, présidente. En revenant ainsi sur les notions d'honnêteté, d'indépendance – des journalistes ou des médias –, de pluralisme, d'éthique, on est au cœur de l'objet de cette commission d'enquête. Je redonne la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souhaite interroger RSF sur le cas précis du journaliste iranien Nima Avidnia. Il a été arrêté et torturé en 2023 à la prison d'Evin et de graves menaces pèsent également sur sa famille, tout cela car il a révélé des négligences de l'État iranien en matière sanitaire. En juillet dernier, il est parvenu de justesse à fuir pour la Turquie et, le 30 novembre, il a saisi RSF d'une demande de soutien afin d'obtenir un visa humanitaire français, en raison des menaces persistantes qui pèsent sur lui et sur ses proches. Dans un courriel daté du 29 décembre dernier, RSF a refusé cette demande en ces termes : « Bien que nous ayons pu documenter votre travail, nous avons également pris connaissance de certaines positions politiques fortement partisanes et de certains comportements qui ne correspondent pas à notre mandat ». Nima Avidnia affirme pour sa part n'avoir fait que soutenir le mouvement « Femme, Vie, Liberté » contre les mollahs iraniens et relayer les vidéos de manifestants en Iran qui scandent le nom de Reza Pahlavi.

Monsieur le président Haski, est-ce que dénoncer le régime des mollahs et relayer les revendications des manifestants iraniens constituent « des positions politiques fortement partisanes » qui justifient un refus de protection ? Est-ce que toutes les vies des journalistes ne se valent pas ?

Mme Céline Calvez, présidente. Notre commission d'enquête porte sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public. Je crois qu'on s'en éloigne un peu beaucoup…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question porte sur la neutralité !

Mme Céline Calvez, présidente. La réponse peut être succincte.

M. Pierre Haski. Je laisse la parole à Thibaut Bruttin car il n'entre pas dans les attributions du conseil d'administration que je préside de s'occuper de dossiers de ce genre.

M. Thibaut Bruttin. Je note en effet que nous sommes loin de l'audiovisuel public.

RSF défend les journalistes, les journalistes dignes de ce nom, qui font un travail d'information générale et ne sont pas des acteurs de la vie politique. C'est pour cela que RSF s'attire les foudres à la fois de certains camps qui voudraient considérer tous les journalistes palestiniens comme des terroristes et de certains autres qui vont à l'inverse. Notre organisation fait attention à qui elle défend, parce que le public ne comprendrait pas que nous défendions autre chose que des journalistes qui font un travail d'information. Être un acteur politique, ce n'est pas la même chose qu'être un journaliste. Nous défendons à peu près 150 personnes par an de façon directe, y compris des Iraniens, avec un soutien administratif, financier, psychologique. Actuellement dix-sept journalistes sont détenus en Iran dont nous n'avons aucune nouvelle. Des horreurs se produisent pendant les périodes de *black-out* et de répression, et c'est au cœur des missions de RSF que d'aider ces journalistes qui font l'honneur de la profession.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le directeur général, mais cela fait plusieurs fois que vous commentez les questions que je vous pose. Ce n'est pas votre rôle de

juger de la pertinence des questions du rapporteur. En l'occurrence, la commission d'enquête porte sur la neutralité.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS) et **M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP).** De l'audiovisuel public !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Permettez-moi simplement de répondre à une mise en cause personnelle : la question que j'ai soulevée est grave, elle concerne des dizaines, probablement des centaines de journalistes en Iran, qui font probablement appel aux équipes de RSF. Vous leur répondez en mettant en avant la neutralité. Vous conviendrez que c'est l'un des trois axes de cette commission, d'où ma question. Si vous avez plus d'éléments à m'apporter, je serai ravi de les recevoir par écrit.

Mme Céline Calvez, présidente. Monsieur le rapporteur, la neutralité dont on parle ici est celle de l'audiovisuel public. La situation en Iran est particulièrement grave mais nos échanges doivent se concentrer sur l'audiovisuel public. Tous les invités ont heureusement eu l'occasion, même si quelques questions n'étaient pas vraiment dans le sujet, de dire ce que sont pour eux la neutralité et l'impartialité dans l'audiovisuel public. Je vous remercie donc de revenir à notre sujet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je remarque qu'une simple question portant sur un journaliste dissident du régime des mollahs qui dénonce son traitement en Iran fait l'objet d'une tentative de censure et semble déranger – Mme la présidente est intervenue à trois reprises et quelques députés notamment de gauche me demandent de passer à autre chose. Or c'est un sujet éminemment grave.

Vous vous en amusez, messieurs les représentants de RSF, vous riez ouvertement. La situation des nombreux journalistes qui, en Iran, sont persécutés, torturés et parfois même exécutés mériterait un peu plus de compassion que ce ricanement qui, à titre personnel, me choque. Je vous appelle à faire preuve de dignité à ce sujet qui, en tout état de cause, ne devrait être soumis à aucune forme de censure.

La Charte de déontologie de Munich prévoit, au rang des devoirs du journaliste, de « ne pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des documents ». La Charte d'éthique professionnelle des journalistes du SNJ demande de tenir « l'esprit critique, la véracité, l'exactitude, l'intégrité, l'équité, l'impartialité, pour les piliers de l'action journalistique » et « l'accusation sans preuve, l'intention de nuire, l'altération des documents, la déformation des faits, le détournement d'images, le mensonge, la manipulation, la censure et l'autocensure, la non-vérification des faits, pour les plus graves dérives professionnelles ».

À cette aune, estimez-vous que des méthodes telles que celles de « Cash investigation », dont les journalistes emploient régulièrement des caméras cachées, effectuent certains montages, tronquent les réponses des interviewés et se rendent parfois au domicile de certaines personnes qu'ils tentent d'interviewer sont conformes à la Charte de Munich et à celle du SNJ ?

M. Antoine Bernard. Je suis directeur du plaidoyer et de l'assistance de RSF. Je soutiens 750 journalistes dans le monde. Les appels à la gravité occupent, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, la vie de mes équipes.

Celles-ci prennent des risques pour, par exemple, la nuit dernière, entrer à 200 kilomètres de Manille dans la prison où est détenue la journaliste Frenchie Mae Cumpio, qui, à 26 ans, risque quarante ans de prison dans une affaire montée de toutes pièces, et l'en sortir. Elles sont aux côtés des journalistes iraniens pour leur faire parvenir du matériel dont ils ont besoin pour travailler ou pour les évacuer, et aux côtés des journalistes vénézuéliens, dont seize sur les dix-sept qui étaient arbitrairement détenus ont été sortis de prison grâce à notre action. Les appels à la gravité, pardon, nous n'avons pas besoin de les entendre.

Mme Céline Calvez, présidente. Je propose qu'on en revienne à la question concernant les caméras cachées.

M. Yann Guégan. Sur l'utilisation de méthodes déloyales telles qu'une caméra cachée, le texte le plus complet est peut-être le point 4 de la Charte d'éthique mondiale de la Fédération internationale des journalistes : « Le/la journaliste n'utilisera pas de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des images, des documents et des données. Il/elle fera toujours état de sa qualité de journaliste et s'interdira de recourir à des enregistrements cachés d'images et de sons, sauf si le recueil d'informations d'intérêt général s'avère manifestement impossible pour lui/elle en pareil cas. » C'est sur cette base que le CDJM, lorsqu'il est saisi d'un cas d'utilisation de méthodes déloyales telles que la caméra cachée et l'infiltration, rend son avis.

Prenons l'exemple de l'avis 25-022 sur un reportage réalisé dans une usine d'un fournisseur de Decathlon en Chine et diffusé dans l'émission « Cash Investigation ». Les deux journalistes, nul ne le conteste, ont utilisé une méthode déloyale : elles sont entrées dans un atelier en prétextant vouloir accéder aux toilettes et en ont profité pour le filmer. On y voit notamment une adolescente derrière une machine à coudre, qu'elles interviewent.

S'agit-il d'un cas de méthode déloyale contraire à la déontologie ? Le CDJM a considéré que non, parce que l'information est d'intérêt public. Il s'agit d'enquêter sur les conditions de production des vêtements Decathlon dans les usines chinoises et sur l'éventuelle présence de travailleurs d'origine ouïghoure. S'agissant de la séquence sur le travail des enfants ou des adolescents, l'intérêt public semble établi.

Cette information peut-elle être obtenue par d'autres moyens ne relevant pas de méthodes déloyales ? En l'occurrence, il est peu probable que le groupe Decathlon, son fournisseur ou le régime en Chine donne l'autorisation à des journalistes d'entrer et de filmer librement à l'intérieur d'un atelier à cet endroit, étant donné le caractère peu démocratique du régime chinois.

Dans cet exemple, il y a effectivement recours à des méthodes déloyales, mais utiles pour l'information du public, et le recueil d'informations n'est pas possible sans y avoir recours. Il s'agit donc d'un comportement compatible avec la déontologie journalistique, en tout cas selon l'avis du CDJM.

M. Antoine Chuzeville. « Cash Investigation », émission diffusée sur les antennes de France Télévisions, fait un usage marginal, voire exceptionnel de caméras ou de micros cachés, le réservant à des cas très particuliers tel que celui présenté à l'instant. Cet usage doit être porté à la connaissance du public. Il faut aussi que les sons et les images enregistrés respectent la loi ainsi que la dignité des personnes et ne portent pas atteinte à la vie privée.

M. Yann Guégan. Je salue la qualité des réponses que le CDJM reçoit des rédactions de France Télévisions. Dans ce groupe, les journalistes ont compris l'intérêt de la démarche d'autorégulation que nous promouvons en la matière. L'avis que j'ai présenté va plutôt dans le sens de France Télévisions ; je pourrais en citer un autre un peu plus critique sur les méthodes utilisées. Quoi qu'il en soit, nous obtenons de France Télévisions des réponses développées, argumentées et riches à nos questions relatives à la déontologie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans le rapport de RSF « Pressions sur les médias publics » de 2025, on lit que les médias de service public de l'Union européenne se « rapprochent dangereusement » du statut de radiodiffuseurs d'État. Est-ce le cas en France ? À tout le moins, y a-t-il une tendance inquiétante ? Comment situez-vous l'audiovisuel public français en matière d'indépendance à l'échelle européenne ?

M. Thibaut Bruttin. L'étude que vous citez porte sur les vingt-sept pays de l'Union européenne. Notre inquiétude porte plus spécifiquement sur des médias de service public très largement transformés en médias d'État, tels que l'audiovisuel slovaque et celui de la Hongrie, et sur la trajectoire de l'Italie. Heureusement, nous n'en sommes pas là en France, mais il importe de tenir bon sur la gouvernance et sur le financement, dont je rappelle qu'il doit être, selon le règlement européen sur la liberté des médias, suffisant, durable et prévisible.

Ce règlement, qui doit être notre boussole, prévoit que les fournisseurs de médias de service public « jouissent d'une indépendance éditoriale et fonctionnelle et communiquent, de manière impartiale, des informations et des opinions diverses à leurs publics, conformément à leur mission de service public ». Son article 5 doit être notre guide. Si nous évaluons la situation en France comme étant inquiétante, c'est parce que nous voyons des pressions politiques nombreuses s'exercer sur l'audiovisuel public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons parlé de l'indépendance de l'audiovisuel public ; venons-en au respect du pluralisme. Si le rapport de cette commission d'enquête prouvait, à tout le moins indiquait – soit dit sans préjuger de ses conclusions – que l'audiovisuel public a des efforts à faire en la matière, quelles grandes recommandations pourriez-vous formuler pour améliorer le respect de l'exigence de pluralisme, dont je rappelle qu'elle a valeur constitutionnelle ?

M. Thibaut Bruttin. Pour ma part, je considère que le plus urgent et le plus important est de confirmer les modalités du contrôle par l'Arcom du respect du pluralisme – RSF, qui l'a saisie la semaine dernière, y contribue – et aussi de faire en sorte que les rédactions elles-mêmes aient conscience de leur responsabilité à cet égard et se dotent d'outils de mesure afin d'éviter d'être en infraction eu égard à leurs exigences conventionnelles.

M. Julien Fleury. Le SNJ tient à dire qu'un travail énorme est fait par les 5 000 journalistes de l'audiovisuel public pour respecter le pluralisme, comme nous le constatons dans nos rédactions. Il s'agit notamment d'un travail de *reporting*, pour être bien certain de respecter les engagements pris vis-à-vis de l'Arcom. En période électorale, les règles spécifiques qui s'appliquent exigent des *reporting* quasi permanents. C'est parfois à s'arracher les cheveux, mais cela vaut le coup car c'est un gage d'impartialité et de crédibilité, et c'est la meilleure des réponses aux critiques en la matière.

Je peux témoigner notamment de ce qui se passe à Radio France, où la surveillance est très pointilleuse et les retards sont pointés. Cette exigence est bienvenue. Le respect des règles

permet d'assécher une grande partie des critiques sur la partialité de l'audiovisuel public, qui doit être le reflet des opinions des Français dans toute leur diversité.

Nous nous réjouissons particulièrement du baromètre mensuel du pluralisme qui vient d'être mis en place à Radio France. Il permet notamment de prendre la mesure du nombre d'invités qui se succèdent à l'antenne, qui est de l'ordre de 600 par mois sur des antennes telles que France Inter et France Culture. Cet effectif déborde largement le cadre de la politique : l'exigence de pluralisme vaut en effet aussi pour de nombreux autres domaines, comme celui des sciences.

Nous avons notamment hâte que ces chiffres révèlent ce qu'il en est de l'égalité entre les hommes et les femmes, qui est aussi un enjeu majeur de nos antennes. Les femmes sont-elles invitées aussi nombreuses que les hommes ? Les sondages que nous réalisons au SNJ, qui n'ont pas la prétention d'être exhaustifs, invitent à penser qu'un net décalage subsiste en faveur des hommes. À l'intersyndicale de Radio France, qui pourra s'exprimer à ce sujet si elle est auditionnée, nous aimerions disposer de chiffres sur l'équité de traitement des femmes et des hommes.

Mme Céline Calvez, présidente. Cause essentielle, je peux en témoigner, et qui mérite une vigilance incessante.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais à présent vous interroger sur la situation des journalistes, notamment des pigistes. Comme vous l'avez appris à la lecture du rapport de la Cour des comptes publié à l'automne, le salaire moyen, à France Télévisions, est de 72 000 euros. Il s'agit du salaire moyen et non du salaire médian.

J'ai reçu beaucoup de témoignages, notamment de journalistes, de présentateurs et de pigistes, m'indiquant que leur salaire est bien inférieur à ce montant. La Cour des comptes a aussi rappelé qu'une trentaine de directeurs sont mieux payés que le Président de la République, soit plus de 200 000 euros.

J'ai l'impression – j'attends les documents demandés à France Télévisions – qu'il y a une forme de polarisation entre des salaires très précaires pour certains journalistes, notamment les jeunes et les pigistes, et des salaires très importants. Dans le milieu de la culture, le salaire moyen est d'environ 48 000 euros ; dans l'audiovisuel privé, il ne dépasse pas 66 000 ou 67 000 euros.

J'aimerais vous entendre sur cette situation, sur cette précarité vécue par de nombreux journalistes, notamment les pigistes. Comment l'audiovisuel public pourrait-il y remédier à l'avenir ? Y a-t-il un effort à faire en matière d'harmonisation des grilles de salaire au sein de ces entreprises publiques ?

M. Antoine Chuzeville. C'est une cause que nous défendons depuis longtemps à France Télévisions. Il y a un immense déséquilibre entre journalistes en matière de rémunération. Les écarts de salaire peuvent atteindre un à dix, voire un à quinze.

C'est particulièrement choquant sachant que des centaines de journalistes travaillent chaque année pour les antennes du service public avec des contrats précaires, auquel le recours est très souvent injustifié : ils devraient être employés en CDI. Nous nous battons souvent devant les juridictions pour obtenir la requalification de leur contrat de travail en CDI. Ces

contrats précaires sont le lot d'un très grand nombre de journalistes et sont l'un des fléaux de la gestion du service public.

Sur les salaires, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour rappeler que le salaire moyen d'un journaliste débutant dans l'audiovisuel public, en général embauché à bac + 5, soit un niveau de master, est compris entre 2 000 et 2 500 euros net par mois. Nous sommes donc très loin des moyennes que vous avez données, monsieur le rapporteur. Vos chiffres, que nous ne contestons pas, reflètent plutôt un petit nombre de salaires très élevés que la moyenne des revenus de la majorité des salariés de France Télévisions.

M. Yann Guégan. En tant que conseil de déontologie, nous n'avons pas de commentaires à faire sur ce sujet : le dialogue social au sein des médias est hors de notre périmètre. Je me contenterai donc de citer le préambule de la Charte d'éthique mondiale : « Le journalisme est une profession dont l'exercice demande du temps et des moyens et suppose une sécurité morale et matérielle, indispensable à son indépendance ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour vos réponses. Ma dernière question est d'ordre sémantique, mais est allègrement commentée. Il s'agit d'un aspect du traitement de l'information, notamment sur les antennes du service public. Très souvent, le Rassemblement national et l'Union des droites pour la République (UDR), dont je tiens à préciser que je suis le porte-parole, sont présentés sur les antennes de l'audiovisuel public comme des groupes ou des partis d'extrême droite. Quelle appréciation portez-vous sur l'utilisation de ce vocable, qui tend à extrémiser les près de 35 % de Français qui votent pour ces partis ? Est-il, selon vous, adapté et justifié de qualifier ces groupes politiques comme étant d'extrême droite ?

M. Yves Guégan. Sur ce point, le CDJM prône le respect de la liberté éditoriale. Selon leur analyse, les médias placent un parti à gauche ou à l'extrême gauche, à droite ou à l'extrême droite. La décision du Conseil d'État a fait couler beaucoup d'encre, mais on peut ne pas la suivre. Je m'avance un peu en disant cela car nous n'avons pas émis d'avis précisément sur ce point, mais un conseil de déontologie n'est pas là pour dire les mots que doivent utiliser les journalistes dans toutes les situations. Si une rédaction décide de classer un parti à l'extrême droite ou à l'extrême gauche, c'est son choix et sa liberté d'expression doit être respectée.

M. Antoine Chuzeville. Pour nous, « extrême droite » est un qualificatif adapté pour les formations que vous avez citées. Nous considérons qu'une organisation politique doit être classée à l'aune de son programme et de son positionnement politique plutôt qu'à celle de ses résultats électoraux. Sur ce point, le Conseil d'État ne nous a pas donné tort. C'est donc, dans l'audiovisuel public, très majoritairement « extrême droite » qui est utilisé.

M. Thibaut Bruttin. Pour RSF, la réponse est la même. La liberté éditoriale doit prévaloir. Nous devons prendre comme boussole les recommandations de l'Arcom et les décisions du Conseil d'État.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le secrétaire général du SNJ, monsieur le directeur général de RSF, vous expliquez qu'il est parfaitement justifié d'utiliser l'expression « extrême droite » pour qualifier le Rassemblement national et l'UDR mais vous n'avez pas donné le moindre argument. Pourquoi, selon vous, cette qualification est-elle parfaitement adaptée ?

M. Antoine Chuzeville. Elle correspond à leur positionnement politique, à leurs programmes et à leur place dans la vie politique française. Elle nous semble totalement justifiée.

M. Julien Fleury. Travaillant surtout en province, dans des petites villes, je couvre des scrutins locaux. Pour faire ce travail qui est difficile aussi au niveau local, nous nous appuyons beaucoup sur le nuancier fourni par la préfecture, qui nous est très précieux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Qualifiez-vous par exemple La France insoumise de parti d'extrême gauche ?

M. Antoine Chuzeville. Cela relève de la liberté éditoriale de chaque média. La France insoumise n'est pas toujours qualifiée d'extrême gauche sur les antennes de l'audiovisuel public, qui réserve plutôt cette qualification à des formations telles que Lutte ouvrière et le Nouveau parti anticapitaliste. Rien de tout cela n'est systématique mais non, dans la plupart des reportages politiques de l'audiovisuel public, La France insoumise n'est pas classée à l'extrême gauche.

Mme Céline Calvez, présidente. Mesdames et messieurs, je vous remercie de votre participation à nos travaux.

La séance s'achève à seize heures vingt.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, Mme Sophie Mette, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Sophie Taillé-Polian

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de M. Laurent-Éric Le Lay, directeur des sports de France Télévisions, M. Pascal Golomer, directeur délégué aux sports, chargé de l'éditorial, et Mme Céline Abisror Abbo, directrice déléguée aux droits sportifs à France Télévisions 2

– Présences en réunion 16

Jeudi
22 janvier 2026
Séance de 9 heures

Compte rendu n° 17

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à neuf heures dix.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour cette nouvelle audition qui va nous permettre d'entendre les responsables du service des sports de France Télévisions.

Le sport est un pilier et un marqueur de France Télévisions. Au nom de la Représentation nationale, je tiens à remercier tous les salariés de sa direction des sports, qui ont permis aux Français de vivre les Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Dans un pays fracturé et polarisé, ces Jeux ont été l'occasion de retrouver une unité, et de constater que notre pays, par-delà les fractures qui peuvent nous opposer, est encore capable de vibrer, de vivre et partager des moments de liesse populaire.

Même si le football, qui reste sans doute le sport le plus populaire chez nos compatriotes, se regarde plutôt sur des chaînes concurrentes, France Télévisions a une grande tradition sportive : Roland-Garros, le Tour de France, le rugby – nous reviendrons sur les récents choix que vous avez dû faire en la matière du fait d'une baisse de vos dotations budgétaires –, les Jeux olympiques et paralympiques, les championnats du monde et d'Europe d'athlétisme, sans compter les décrochages régionaux de France 3, qui permettent de suivre des compétitions et championnats locaux. C'est une spécificité de France Télévisions que je tiens à souligner car, comme le rapporteur, je suis élu d'un territoire rural, et je mesure toute l'importance de pouvoir suivre des compétitions locales ou régionales. Tous les événements que j'ai mentionnés sont diffusés sur France Télévisions, et le succès public est au rendez-vous, comme l'ont encore une fois prouvé les Jeux olympiques de l'été 2024. Nous verrons si les Jeux olympiques d'hiver de Milan-Cortina, qui se dérouleront du 6 au 22 février, obtiendront un succès équivalent.

Pour représenter la direction des sports de France Télévisions, nous recevons tout d'abord M. Laurent-Éric Le Lay, directeur des sports. Je rappellerai que vous avez commencé votre carrière journalistique chez Carat TV en 1990, avant d'entrer chez Eurosport en 1993. Vous avez ensuite été nommé directeur d'Eurosport France en 2001, puis directeur général délégué TV et digital en 2003, avant de devenir président-directeur général du groupe Eurosport en 2006, tout en étant, de 2001 à 2015, responsable des achats de droits sportifs des antennes du groupe TF1. En 2016, vous succédez à Daniel Bilalian pour devenir directeur des sports du groupe France Télévisions.

Nous accueillons également M. Pascal Golomer dont le visage est connu des téléspectateurs puisque vous avez été notamment envoyé spécial de France 2 aux États-Unis pendant plus de 4 ans avant de l'être en Chine pendant près de 4 ans là encore. Après avoir été notamment directeur de la rédaction nationale de France Télévisions, vous avez rejoint le service des sports en juin 2016 en qualité de directeur délégué, chargé de l'éditorial.

Enfin, nous accueillons Mme Céline ABISROR ABBO. Après avoir travaillé pendant quelques années chez TF1, vous êtes entrée chez France Télévisons il y a 6 ans où vous êtes aujourd'hui responsable des acquisitions des droits sportifs et directrice déléguée aux droits sportifs et à la prospective internationale.

Je remercie tous les trois d'être là.

Je vous poserai sans doute une ou deux questions tout à l'heure mais je vais tout de suite vous laisser la parole. Avant cela, et comme nous l'imposent les textes, je vous remercie de nous déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Laurent-Éric Le Lay, M. Pascal Golomer et Mme Céline Abisror Abbo prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je vous laisse maintenant la parole.

M. Laurent-Éric Le Lay, directeur des sports du groupe France Télévisions. Je vous remercie Monsieur le président.

Au nom de la direction des sports de France Télévisions, je tiens à vous remercier de me donner la parole pour aborder un secteur que beaucoup de Français ont le sentiment de bien connaître parce qu'ils le regardent, le suivent et le vivent à la télévision au rythme des compétitions et des grands moments collectifs, mais dont les coulisses économiques, industrielles et éditoriales sont souvent bien plus complexes que ce que l'écran donne à voir.

Vous l'avez dit, mon parcours m'a conduit, pendant de nombreuses années, à exercer des responsabilités au sein de grands groupes privés – à la tête d'Eurosport d'abord, puis chez TF1, où j'ai dirigé pendant quinze ans les acquisitions de droits sportifs, avant de prendre la responsabilité de la régie publicitaire. J'y ai appris les contraintes très concrètes qui pèsent sur cette industrie, la réalité des arbitrages permanents entre le coût des droits, les recettes publicitaires associées, les audiences attendues, les risques financiers et les incertitudes liées aux résultats sportifs ou au parcours d'une équipe de France. Depuis que j'ai rejoint France Télévisions, il y a près de dix ans, je suis animé par une certitude profonde : il existe dans le sport des enjeux que le marché ne peut, à lui seul, ni assumer, ni réguler, et le service public a un rôle irremplaçable à jouer en la matière pour en garantir l'équilibre, l'accessibilité et la diversité. Cette certitude se traduit aujourd'hui par trois convictions fortes, qui structurent l'action de France Télévisions en matière de sport et qui éclaireront l'ensemble de mon propos.

Ma première conviction, c'est que le sport n'est pas un contenu comme les autres ; il est un levier d'inspiration. La vocation de nombreux sportifs est née devant un écran de télévision, en regardant un aîné briller sous les couleurs de la France. Teddy Riner a par exemple souvent raconté que c'est en regardant David Douillet gagner les Jeux olympiques lorsqu'il était enfant qu'est née sa vocation pour le judo. Le sport est un fait social majeur : il structure les imaginaires collectifs, irrigue les territoires, crée du lien quand la société se fragmente, rassemble quand le débat public se polarise... Il demeure l'un des rares moments de communion collective vécu simultanément par des millions de citoyens, quels que soient leur âge, leur origine sociale ou leurs convictions. Nombreux sont ceux qui ont des souvenirs communs des finales de Coupe du monde de football auxquelles la France a participé – personnellement, j'en ai connu quatre. Plus récemment, vous l'avez rappelé, nous avons tous vécu une parenthèse enchantée lors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. D'ailleurs, les chiffres en témoignent : en 2025, plus de 56 millions de Français ont regardé du sport sur les antennes de France Télévisions. Le dernier match du Tournoi des six nations, France-Écosse, a même réuni 9,5 millions de téléspectateurs, ce qui en a fait la meilleure audience de la télévision de l'année, tous programmes confondus.

Au-delà de sa dimension événementielle, le sport relève également d'un enjeu de santé publique. De nombreuses études montrent que la pratique sportive recule à l'adolescence, en particulier chez les jeunes filles. Dans ce contexte, le rôle du service public est de donner des repères, de valoriser des modèles, de diversifier et de contribuer à maintenir le lien avec la pratique sportive.

Cela m'amène à ma deuxième conviction : sans le service public, une partie du sport français serait invisible. C'est parce que nous proposons des événements fédérateurs et rassembleurs que nous pouvons offrir une reconnaissance nationale à des compétitions moins connues. La diffusion de grands événements sportifs fédère un public très large, constituant un levier d'audience essentiel pour le service public audiovisuel. Mais ces temps forts nous permettent aussi d'entraîner dans leur sillage des compétitions moins médiatisées, de leur offrir une visibilité et ainsi de permettre leur développement. Comment faire connaître le Tournoi des six nations féminin sans son pendant masculin ? Le Tour de France femmes sans le Tour de France hommes ? Les Jeux paralympiques sans les Jeux olympiques ? Les sports olympiques peu connus, tel le ski-alpinisme, sans la diffusion prochaine des Jeux olympiques d'hiver ? Cette logique de complémentarité entre événements majeurs et disciplines moins exposées est au cœur de notre mission de service public : la puissance de la diffusion des uns permet de promouvoir et de développer les autres. France Télévisions diffuse ainsi entre 1 000 et 1 500 heures de sport par an sur ses antennes nationales – un chiffre qui varie en fonction des années, selon qu'il y a ou non des Jeux olympiques et paralympiques. Nous diffusons entre 400 et 800 heures de sport par an sur les chaînes régionales, 400 à 800 heures supplémentaires sur nos chaînes des territoires d'outre-mer, auxquelles s'ajoutent plusieurs milliers d'heures sur notre plateforme France.tv. De plus, France Télévisions propose chaque jour de la semaine, à une heure de grande écoute, un magazine dédié au sport, « Stade 2 », diffusé sur France 3 à 20 heures. De fait, nos antennes donnent de la visibilité à plus de quatre-vingts disciplines chaque année !

Cette mission, notre cahier des charges la consacre explicitement à l'article 8 du chapitre II, qui dispose : « France Télévisions s'efforce de conserver la diffusion […] des événements sportifs [...] qui font partie du patrimoine national, […] veille à assurer un équilibre dans la représentation du sport féminin et du sport masculin et une juste représentation du handisport, [et] porte une attention particulière aux manifestations sportives locales et régionales. » Et de fait, quel autre média donne à voir le rugby de village comme nous le faisons avec « Rencontres à XV », le samedi, peu après 20 heures ? Qui, en dehors du service public, consacre un temps d'antenne à des compétitions enracinées localement, comme le Grand Prix de cyclisme de Plouay, en Bretagne ? Quel autre média met en lumière des disciplines et des athlètes d'outre-mer, qu'il s'agisse du Tour de la Martinique des yoles rondes, du Rallye national des Grands-Fonds, en Guadeloupe, ou encore du Grand Raid de La Réunion et sa célèbre épreuve, la Diagonale des Fous ? Pour ceux qui les vivent, ces événements ne sont pas marginaux ; simplement, ils ne sont pas rentables à l'échelle des grands marchés audiovisuels. Pourtant ils font pleinement partie du patrimoine sportif français. C'est précisément parce que le service public ne raisonne pas uniquement en termes de rentabilité ou d'audience immédiate qu'il peut leur offrir une visibilité, une narration et une reconnaissance que personne d'autre ne prend en charge. Dans tous ces cas, le rôle du service public est le même : faire exister médiatiquement des disciplines, des compétitions et des formats que le marché seul ne rendrait pas visibles.

Ma troisième conviction, c'est que les grands rendez-vous sportifs que nous connaissons, et qui font partie de notre patrimoine commun, ne peuvent être réservés aux seules personnes ayant les moyens de payer pour les visionner. À l'échelle mondiale, nous assistons à

un mouvement très clair : la privatisation progressive de l'accès au sport au profit d'acteurs payants globaux, technologiquement puissants, mais structurellement indifférents aux enjeux de cohésion nationale, d'aménagement du territoire ou d'égalité d'accès. Partout dans le monde, les droits sportifs basculent vers des plateformes payantes, souvent étrangères. En France, ce mouvement est déjà visible : la Ligue des champions féminine est diffusée sur Disney +, l'intégralité des sessions nocturnes de Roland-Garros sur Amazon Prime Video et une large part du football et de la Formule 1 est désormais accessible uniquement via Canal +. Aux États-Unis, cette dynamique est encore plus marquée : les ligues de basketball et de football américain – NBA et NFL – ont conclu des accords majeurs avec Amazon Prime, la prochaine Coupe du monde féminine de football sera diffusée sur Netflix et, très récemment, la F1 a basculé vers Apple TV. Dans ce contexte, France Télévisions reste l'espace où le sport demeure un bien commun, accessible gratuitement. Roland-Garros, le Tour de France, les grandes compétitions internationales de rugby, les Jeux olympiques et paralympiques font partie de notre patrimoine commun : il est de la responsabilité du service public qu'ils demeurent accessibles à tous, sans conditions de revenu, d'abonnement ou d'équipement.

Mais cette action s'inscrit dans un contexte que nous ne pouvons ignorer, celui de l'important effort budgétaire demandé à l'audiovisuel public dans le cadre général du redressement des finances publiques. France Télévisions doit faire autant – sinon davantage – avec moins de moyens. Or, vous le savez, le coût des droits sportifs augmente, les exigences techniques s'intensifient, les usages évoluent vers le numérique, pendant que nos ressources, elles, se contractent, nous obligeant à prendre des décisions extrêmement difficiles – je pense aux matchs du Tournoi des six nations que nous avons récemment dû sous-licencier à TF1 : croyez-moi, je ne souhaite à aucun directeur des sports d'avoir à prendre ce type de décision.

Dans ce contexte, chaque décision est arbitrée avec responsabilité, mais jamais au détriment de notre mission fondamentale de préserver autant que possible un accès large, simple et universel au sport pour l'ensemble des Français. Car le sport, ce n'est pas un luxe : c'est, je le répète, un facteur essentiel de cohésion, d'inspiration, de projection collective.

Pour avoir travaillé à Eurosport puis à TF1, je sais que France Télévisions n'est pas le seul média qui diffuse du sport. Mais croyez-moi, c'est un acteur irremplaçable de la médiatisation du sport en France. Pour un passionné de sport comme moi, avoir comme boussole la promotion et le développement du sport français est une chance immense. Une chance, aussi, que la direction générale de France Télévisions nous fasse confiance quand nous leur présentons nos ambitions éditoriales. Qu'il s'agisse des Jeux olympiques de Paris, que nous avons diffusé toute la journée sur nos deux chaînes principales, *prime time* compris, des Jeux paralympiques, diffusés vingt-quatre heures sur vingt-quatre en alternance sur France 2 et France 3, des matchs des équipes de France féminines de football et de rugby sur France 2 ou France 3, ou du Tour de France féminin, désormais diffusé sur France 2, tous ces événements sont, pour moi, autant de paris gagnés pour le sport français.

Il y a encore beaucoup à faire et, malgré les contraintes financières, je peux vous assurer que la volonté des équipes de la direction des sports est intacte. Nous ne faisons pas tout, mais nous faisons beaucoup. Être au service du sport en France est une responsabilité que nous assumons dans un esprit de service public, de transparence et de fidélité aux Français qui nous regardent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Au-delà des convictions de chacun sur le service public de l'audiovisuel, je suis sûr que tout le monde aura remarqué et salué votre engagement pour faire vivre le sport sur les antennes de France Télévisions.

Vous l'avez dit, le sport est un bien commun, un facteur de cohésion et d'unité nationale, que France Télévisions continue de rendre accessible gratuitement alors que la privatisation de sa diffusion, notamment sur les plateformes, se développe, en en privant une partie des Français. Sur ce point, et ce sera ma première question, comment votre direction s'adapte-t-elle à la baisse des ressources de France Télévisions ? Le sport est un pilier du service public, et même, d'une certaine manière, une de ses raisons d'être, notamment car il met en lumière des sports qui ne sont pas mis en avant, voire invisibles. Pourtant, vous avez choisi de renoncer à certains droits sportifs. Envisagez-vous de vendre les droits d'autres compétitions à d'autres chaînes ou groupes comme vous l'avez récemment fait pour une partie du Tournoi des six nations ? Envisagez-vous d'alléger les dispositifs de couverture de certains événements ? Cette commission d'enquête est aussi l'occasion de partager avec les Français des choix stratégiques importants pour le pays.

Ma seconde question porte sur le lancement par France Télévisions de votre nouvelle chaîne numérique entièrement dédiée au sport qui, en principe, doit faire ses débuts à partir du 4 février 2026, à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver. Sauf erreur, il s'agirait d'une chaîne qui diffuserait du sport 7j/7 et 24h/24, et qui bénéficierait, comme ce fut le cas pendant les Jeux olympiques de 2024, d'une "live zone", permettant aux téléspectateurs de poser des questions et d'échanger avec les animateurs par tchat. Vous annoncez dès à présent 2 000 heures de direct en 2026, ainsi que des retransmissions sportives provenant des antennes régionales et ultramarines, des magazines, des programmes jeunesse, et des documentaires (je citerai par exemple la série documentaire « Vendée Globe, seuls autour du monde » réalisée par Thomas Sametin ou la série de fiction « Rallye 82 » réalisée par Julien Lacombe et Haïga Jappain). Pouvez-vous nous dire, en cette période de disette financière, comment cette chaîne va être financée et ce que vous en attendez exactement ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Pour répondre à votre première question, sachez qu'à ce stade, nous n'avons pas prévu de revendre d'autres droits sportifs pour l'exercice 2026. Nous avons sous-licencié quelques matchs du Tournoi des six nations dans une logique éditoriale, car ils avaient lieu pendant les Jeux olympiques d'hiver, que nous avons choisi de privilégier. La revente des droits, que nous savions susceptibles d'intéresser d'autres diffuseurs, permettait d'assurer malgré tout leur diffusion. Comme c'est un événement sportif majeur, nous souhaitions qu'il soit diffusé sur une chaîne en clair : nos choix de revente se sont donc tournés vers les grandes chaînes en clair françaises et, en l'occurrence, c'est TF1 qui s'est montrée la plus intéressée.

La baisse des moyens de France Télévisions ne date pas de cette année, elle dure depuis quelque temps déjà, et nous conduit à passer en revue l'ensemble de nos dispositifs de production. Concrètement, nous avons, par exemple, décidé de commenter un certain nombre d'événements depuis le siège de France Télévisions, comme l'an dernier, pour un match de l'équipe de France de football féminine. Nous rendre sur place avec l'ensemble des dispositifs techniques aurait coûté entre 30 000 et 40 000 euros : ce n'est pas énorme, mais l'ensemble de ces petites décisions nous permettent, tout au long de l'année, de limiter les coûts.

Les évolutions technologiques devraient également nous permettre, petit à petit, de gagner en productivité et d'économiser des moyens. L'an dernier, pour la première fois, nous avons fait la course de cyclisme Paris-Tours en *remote* ce qui signifie que, au lieu d'emmener le car de réalisation sur place (ce qui nécessite de déployer de nombreux personnels), nous avons assuré la couverture et la réalisation de cette épreuve depuis une des régies du siège. Les nouveaux systèmes en cours de déploiement, comme Starlink et, bientôt, Eutelsat, devraient également nous permettre d'être beaucoup plus efficients et de diminuer ainsi les frais de

transmission, particulièrement coûteux. D'autres solutions techniques devraient nous permettre de fonctionner avec des moyens beaucoup plus légers.

Nous devons aussi travailler avec les organisateurs des événements que nous diffusons, pour les convaincre qu'il est possible d'avoir un aussi beau spectacle avec un peu moins de caméras. Nous essayons de faire les choix les moins visibles possible pour le téléspectateur, parce que, d'un point de vue éditorial, il nous paraît important que le téléspectateur continue de voir un bel événement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pouvez-vous nous rappeler le budget sport de France Télévisions et, si vous le connaissez, le budget spécifiquement consacré aux Jeux olympiques et paralympiques, pour nous permettre de mesurer l'engagement de France Télévisions pour le sport ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Seul le budget global est public : il se situe aux alentours de 200 millions d'euros, même s'il varie chaque année en fonction des événements sportifs attendus. En 2025, il était un peu en retrait par rapport à 2024. Concernant le budget spécifiquement alloué aux Jeux olympiques, je vous transmettrai l'information par écrit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise, pour ceux qui nous suivent, que le secret des affaires vous permet en effet de ne communiquer certaines informations aux membres de la commission d'enquête que par écrit…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. Le sport est effectivement un sujet important pour France Télévisions et un des piliers de l'offre du service public de l'audiovisuel auquel les Français sont attachés, car il offre des moments de communion par-delà toutes nos différences comme cela a été dit.

Pourriez-vous nous indiquer l'évolution du montant global alloué au sport au cours des cinq dernières années ? Cela nous permettra de constater si de premières pistes d'économies ont affecté le sport.

M. Laurent-Éric Le Lay. En 2017, le budget sport était d'environ 202 millions d'euros. En 2018, 198 millions, en 2019, 192 millions, en 2020, 177 millions – c'est l'année du covid. En 2021, il remonte à 200 millions d'euros – il y avait notamment les Jeux de Tokyo –, puis à 205 millions en 2022 et 2023, pour atteindre 227 millions en 2024, année des Jeux olympiques et paralympiques de Paris. En 2025, il était en baisse pour atteindre 189 millions, et ne sera que de 183 millions d'euros en 2026. En tout état de cause, et comme vous le constatez, le budget consacré au sport est relativement stable.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Beaucoup s'interrogent sur le coût final des Jeux olympiques et le montant qu'ils ont rapporté. La direction de France Télévisions a indiqué que les Jeux avaient été rentables pour le groupe, mais cette vision semble contestée par quelques spécialistes. Pouvez-vous nous indiquer le montant brut ou net de cet événement pour le groupe ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Ne travaillant pas à la direction financière, je ne peux qu'apporter l'éclairage suivant : les Jeux olympiques et paralympiques de Paris ont fait partie de ces événements qui sortent de la sphère sportive pour entrer dans la sphère sociale, c'est-à-dire qu'ils intéressent des gens qui ne sont pas forcément passionnés par le sport. C'est le cas d'autres événements, comme la Coupe du monde de football ou celle de rugby.

Dès le départ, nous avons considéré que cet événement national devait être une préoccupation traversant la quasi-totalité des départements de France Télévisions – évidemment, tous n'étaient pas obligatoirement concernés. Au-delà de la diffusion des épreuves, nous avons fait vivre cet événement à travers de nombreux programmes diffusés en amont – des documentaires, produits par un département spécifique, et une émission quotidienne, « Aux Jeux citoyens ». Nous avons aussi mené des opérations sur les canaux numériques, comme le suivi du parcours de la flamme – c'était une première mondiale. Tous ces programmes ont constitué autant d'opportunités de recettes publicitaires, à travers la commercialisation d'un ensemble de dispositifs auprès des annonceurs. À cela s'ajoutent les recettes réalisées spécifiquement lors des Jeux. Sans dévoiler de chiffres, car ce n'est ni de mon ressort ni de ma responsabilité, je crois que le niveau des recettes publicitaires liées aux Jeux a été considérable.

Vous savez, j'achète des droits sportifs depuis trente ans : la question de leur rentabilité est permanente, pour les groupes privés comme publics. On fait toujours des estimations, des paris sur le parcours de l'équipe de France – si elle est éliminée tôt, ce n'est pas pareil que lorsqu'elle va jusqu'en finale. Généralement, on table sur une qualification au moins en quarts de finale, voire en demi-finale.

Il est aussi possible de développer les recettes indirectes, c'est-à-dire qu'on vend des packages publicitaires, qui permettent de positionner de la publicité sur d'autres événements. Un événement majeur peut ainsi permettre de mieux vendre d'autres événements sportifs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourriez-vous nous donner une idée du coût brut et net des Jeux olympiques ainsi qu'une estimation des recettes publicitaires ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En clair, si je ne déforme pas les propos du rapporteur, cet événement a-t-il rapporté de l'argent à France Télévisions ? Par ailleurs, les droits sportifs liés aux Jeux olympiques sont-ils couverts par le secret des affaires ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Les droits sportifs, tout comme les recettes publicitaires, sont couverts par le secret des affaires – je vérifierai si nous pouvons vous les communiquer par écrit –, et pour cause : il n'est pas souhaitable que nos concurrents abordent un prochain appel d'offres en ayant connaissance du prix auquel nous avons acquis les droits sportifs ou du montant des recettes publicitaires que tel ou tel événement a permis de générer.

La procédure d'achat des droits sportifs est très encadrée. Selon la nature de l'événement, un appel d'offres est lancé. L'organisateur décrit précisément la compétition et peut répartir les droits en plusieurs lots, comme c'est le cas pour la Ligue 1 de football. Les diffuseurs intéressés doivent ensuite soumettre, à une date déterminée, une proposition précisant leur projet éditorial, leur stratégie de promotion et de commercialisation ainsi que le prix proposé. Une fois les offres reçues, il y a trois possibilités. Si le vendeur juge le nombre d'offres insuffisant, il peut déclarer l'appel d'offres infructueux ; des négociations de gré à gré sont alors engagées. C'est la situation dans laquelle nous nous trouvons pour la Coupe de France de football. Deuxième cas de figure : s'il reçoit une offre très élevée, il peut attribuer directement les droits – comme ce fut le cas avec M6 pour la Coupe du monde de football de 2026. Enfin, troisième hypothèse, si les offres sont proches, le vendeur peut organiser un second tour et le processus recommence, s'apparentant à des enchères. Naturellement, l'organisateur ne communique jamais le montant proposé par un concurrent ; c'est l'une des règles de ce jeu difficile qu'est la négociation des achats de droits sportifs. J'ajoute que tous les montants que nous proposons sont validés dans le cadre d'un processus interne. Les offres les plus élevées

nécessitent l'autorisation du conseil d'administration de France Télévisions, comme c'est le cas chez de nombreuses chaînes, notamment TF1.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous sommes nombreux à déplorer que le sport soit une des pistes d'économies proposées par la présidente de France Télévisions, Delphine Ernotte. Plusieurs matchs du Tournoi des six nations sont désormais diffusés sur TF1, et les sessions nocturnes de Roland-Garros – un pilier de l'offre sportive de France Télévisions – sont retransmises sur la plateforme payante Amazon Prime. Malheureusement, ces dernières années, le service public de l'audiovisuel n'a plus été en mesure – ou n'a plus fait le choix – d'honorer sa mission importante de couvrir ces tournois qui, vous l'avez dit, font partie de notre patrimoine commun.

Quelles pistes d'économies pertinentes pourraient être envisagées afin d'éviter de rogner sur la diffusion de ces grands événements sportifs ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Ce sont deux cas différents. S'agissant du Tournoi des six nations, nous avons acquis les droits puis nous en avons revendu une partie. En revanche, les droits des sessions nocturnes de Roland-Garros – qui sont une nouveauté dans la programmation du tournoi – ont été directement cédés à Amazon Prime par la Fédération française de tennis (FFT), dans le cadre d'un appel d'offres prévoyant des lots séparés. Faute du budget nécessaire, il était difficile pour France Télévisions de concurrencer l'offre d'Amazon – dont nous ignorions d'ailleurs le montant. C'est dommage, car il se joue de beaux matchs le soir à Roland-Garros…

Il n'est pas question pour nous de verser dans la surenchère pour obtenir les droits de grandes compétitions comme la Coupe du monde ou l'Euro de football ; nous ne serions d'ailleurs pas crédibles car nous n'en avons pas les moyens. En revanche, notre priorité, dictée par notre cahier des charges, est de conserver les droits que nous possédons déjà – Jeux olympiques, Tournoi des six nations, Roland-Garros. J'espère sincèrement que nous parviendrons, appel d'offres après appel d'offres, à trouver avec les organisateurs de ces événements les conditions d'une collaboration durable.

Même si le groupe France Télévisions n'est pas le meilleur parti financier du paysage audiovisuel français, il a des atouts solides en matière de visibilité. Par exemple, dès le premier jour de Roland-Garros, nous commençons la diffusion à 11 heures et nous assurons une couverture continue toute la journée sur France 2, France 3 et France 4. Depuis l'an dernier, nous diffusons également les matchs de la semaine de qualifications, à raison d'un par jour – sauf le mercredi – sur France 4, ce qui permet de créer de la valeur à la fois pour France Télévisions et l'organisateur : cette programmation, sans aucun coût supplémentaire puisqu'elle est prévue dans le contrat, génère de l'audience et accroît mécaniquement la visibilité du tournoi.

La capacité à réaliser de l'audience autour d'un événement sportif a une valeur considérable pour les organisateurs d'événements – car elle renforce leur notoriété et leur permet de valoriser les contrats de sponsoring – et pour les fédérations, car elle contribue à dynamiser la pratique et à accroître le nombre de licenciés.

La forte visibilité de France Télévisions, supérieure à celle d'une chaîne du secteur privé, est un atout très fort sur lequel je compte pour conserver les droits sportifs. C'est ce que nous sommes parvenus à faire depuis mon arrivée il y a neuf ans. Bien entendu, si France

Télévisions n'a plus d'argent, nous ne pourrons pas conserver l'ensemble de ces droits ; je n'obtiendrai pas gratuitement ceux du Tour de France ou de Roland-Garros.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelles seraient les pistes d'économies prioritaires permettant d'assurer durablement la diffusion de ces compétitions ?

M. Laurent-Éric Le Lay. C'est à la direction générale qu'il appartient de rendre des arbitrages entre les différentes directions. En ce qui concerne le sport, il m'est difficile de dire que je privilégierais telle compétition plutôt qu'une autre. Lors de la renégociation de certains contrats, nous nous heurtons à des difficultés. Ainsi, pour la Coupe de France, nous avons proposé un montant inférieur à celui du contrat précédent, qui n'a d'ailleurs pas pu être validé par le conseil d'administration, dans l'incapacité de se réunir en raison du contexte. Bien entendu, cette proposition n'a pas été retenue par la Fédération française de football. Nous poursuivons les discussions afin de conserver notre partenariat, sachant que France Télévisions dispose d'un budget plus contraint pour financer ces droits. C'est aussi à la Fédération française de football de rendre ses propres arbitrages. La situation sera plus difficile qu'avant.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelles compétitions sportives ont enregistré les plus faibles audiences ces dernières années ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Je préférerais parler des succès… Il est évident que certains sports sont plus populaires que d'autres. Lorsqu'un sport bénéficie d'une faible audience, je préfère parler de « sport en développement ». Une discipline sportive ne se crée pas en un jour. Le football ou les sports olympiques ont pour la plupart près de 130 ans d'existence et sont en quelque sorte des enfants de la télévision, car c'est au lendemain de la Seconde guerre mondiale, grâce à leur diffusion télévisée, qu'ils sont devenus populaires.

Nous essayons de donner une forte visibilité à plusieurs compétitions en développement, notamment féminines. Lors du Tournoi des six nations féminin, les matchs de l'équipe de France étaient traditionnellement diffusés sur France 4, une chaîne moins puissante que France 2 ou France 3. Quand l'organisateur a décidé de décorréler le tournoi masculin du tournoi féminin, nous avons fait le pari de diffuser les matchs féminins sur France 2. Petit à petit, l'audience a crû, au point que nos concurrents privés se sont également intéressés à l'équipe de France féminine de rugby et ont fini par acquérir des droits de diffusion de la Coupe du monde féminine de rugby, que nous avions en partie diffusée l'année dernière. Nous jouons donc un rôle de précurseur.

Je ne veux pas citer tel ou tel sport qui génèrerait moins d'audience car ce serait désobligeant, mais il est vrai que certains sports sont plus confidentiels que d'autres. Je peux toutefois vous donner l'exemple d'un sport qu'on croit très populaire mais qui, en réalité, enregistre une faible audience : le basket. Depuis de nombreuses années, nous essayons – sans succès jusqu'à présent – de nouer un partenariat avec la Fédération française de basketball. On sait que ce sport est puissant aux États-Unis grâce à la NBA mais, en France, les matchs ne sont que peu regardés car ils sont diffusés la nuit, et l'audience peine à décoller lors des grandes compétitions internationales, comme le Mondial ou l'Euro, les grands joueurs français évoluant en NBA n'étant pas toujours libérés pour y participer. C'est dommage car ce sport a tous les atouts pour attirer un large public ; on le constate d'ailleurs en diffusant sur les chaînes locales des matchs de deuxième division, l'ancienne Pro B.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourriez-vous nous préciser la ventilation, notamment par compétition, du budget dédié au sport ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que l'État conclut avec France Télévisions un contrat d'objectifs et de moyens (COM) que la Représentation nationale examine et qui vous impose de couvrir un large éventail de disciplines ; autrement dit, vous n'avez pas l'ensemble des décisions à votre main.

M. Laurent-Éric Le Lay. Je ne répondrai pas publiquement en détail sur la ventilation budgétaire mais j'essaierai de vous transmettre ces informations par écrit.

Ce qui est sûr, c'est que plus l'événement est important, plus il est cher. Une part significative du budget sport est ainsi consacrée aux Jeux olympiques, au Tournoi des six nations, à Roland-Garros et au Tour de France. Nous diffusons de nombreux autres événements, moins coûteux mais très populaires : la Coupe de France, la finale du Top 14, la Coupe d'Europe de rugby. Le portefeuille est donc très large.

Notre ligne éditoriale s'articule autour de trois piliers – le rugby, le tennis et le cyclisme – auxquels s'ajoutent les Jeux olympiques. Nous construisons ensuite notre programmation autour de ces grandes compétitions. Par exemple, lors de la diffusion du Tour de France, nous mettons en avant d'autres courses, comme le Paris-Roubaix ou le Paris-Nice, et nous avons aidé à valoriser fortement le Tour de France féminin. Aux vingt et un jours de compétition masculine que nous diffusions déjà, nous avons ajouté les neuf jours de la compétition féminine sans coût supplémentaire puisque le prix convenu dans le contrat initial n'a pas augmenté. La performance de Pauline Ferrand-Prévot, qui a gagné le Tour de France Femmes en 2025, a ainsi passionné les Français.

De même, nous essayons de faire vivre le tennis auprès du grand public en dehors de Roland-Garros, en retransmettant par exemple les Internationaux féminins de Strasbourg ainsi que le Masters 1 000 de Paris organisé à la U Arena.

Les Jeux olympiques nous permettent de promouvoir d'autres disciplines très variées comme l'escalade, l'escrime ou le ski-alpinisme. Les Jeux paralympiques ont aussi un potentiel énorme. Un exemple : le cécifoot. Nous allons diffuser les matchs de l'équipe de France lors de l'Euro de l'été prochain, pour suivre son parcours après sa finale victorieuse contre l'Argentine au pied de la Tour Eiffel – ce fut d'ailleurs la meilleure audience des Jeux paralympiques hors cérémonies.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quels indicateurs clés utilisez-vous pour évaluer la pertinence des investissements ? Pourriez-vous par exemple comparer le coût pour 1 000 téléspectateurs de la retransmission d'un événement sportif par rapport à un jeu ou à une fiction ?

M. Laurent-Éric Le Lay. C'est une très bonne question ; je ne peux pas y répondre car je ne connais ni le coût des jeux, ni celui des fictions mais, pour faire ce calcul intéressant, il faudrait pondérer le coût en fonction de l'audience et de la durée du programme. Or un programme suivi par 10 millions de téléspectateurs – chose rare en télévision – vaut beaucoup plus que dix programmes suivis chacun par 1 million de personnes – une audience très courante –, y compris pour les annonceurs, qui paient plus cher un seul spot publicitaire dans le premier cas que dix spots dans le second. En clair, plus les téléspectateurs sont nombreux, plus la valeur est élevée : à chaque point d'audience gagné, le coût marginal augmente.

S'y ajoute la spécificité du sport : les droits sportifs n'ont de valeur que pour les retransmissions en direct, car une fois l'événement terminé et le résultat connu, l'intérêt

diminue et la valeur s'effondre. Le sport se prête peu aux rediffusions, contrairement à la fiction : nous sommes nombreux à avoir regardé plusieurs fois certains classiques du cinéma français.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je crois que la valeur globale des droits sportifs en France s'élève à environ à 1,5 milliard d'euros. Quel est le montant acquitté par France Télévisions ?

Existe-t-il un seuil budgétaire au-dessous duquel France Télévisions ne pourra plus assurer la mission de service public que lui confie l'État, à savoir la couverture de grands événements sportifs mais aussi de disciplines moins connues et de compétitions locales ?

Mme Céline Abisbor Abbo, directrice déléguée aux droits sportifs à France Télévisions. Le montant des droits est couvert par le secret des affaires mais nous vous communiquerons par écrit des chiffres précis si vous nous en faites la demande.

Les droits sportifs font naturellement l'objet d'une discussion avec notre direction générale. Ce qui est certains, c'est que la direction des sports se bat pour préserver son catalogue, et nous y sommes parvenus alors même que les budgets diminuent d'année en année.

M. Laurent-Éric Le Lay. Nous ne représentons qu'une petite part du montant total de 1,5 milliard – si j'en crois, par exemple, le montant versé par Canal + pour obtenir les droits de la Ligue des champions, tel qu'il a été rapporté par la presse. La manière dont les chaînes payantes valorisent un droit par rapport aux chaînes gratuites leur permet d'investir des sommes colossales, qui pourraient nous faire vivre plusieurs années…

Si nous n'avons plus les moyens de financer ces droits, nous ne pourrons plus assumer notre mission de service public. Le risque serait alors que ces compétitions ne soient plus diffusées sur des chaînes gratuites comme TF1 ou M6 mais sur des chaînes payantes. Notre concurrent pour Roland-Garros, par exemple, c'est Amazon Prime. Aux États-Unis, l'US Open est déjà diffusé par une chaîne payante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous ne souhaitons pas vous mettre en difficulté vis-à-vis de votre direction mais comme nous votons le budget de France Télévisions, pouvez-vous nous indiquer – étant entendu que le budget de la direction des sports a diminué pour s'établir à 183 millions en 2026 – si vous seriez encore en mesure d'assumer votre mission de service public dans le cas où cette tendance à la baisse se poursuivrait, et en deçà de quel seuil vous ne le pourriez plus ?

M. Laurent-Éric Le Lay. La réponse est dans la question : si le budget baisse, nous n'y arriverons pas. Il ne faut surtout pas descendre pas au-dessous de notre budget moyen depuis dix ans, c'est-à-dire environ 200 millions d'euros.

L'évolution de notre budget montre que malgré l'inflation, nous parvenons à maintenir des moyens stables. Ce n'est pas le rôle du service public de surenchérir sur des droits, mais nous avons tout de même besoin d'un minimum de moyens pour pouvoir accomplir notre mission. Par ailleurs, les droits que nous acquittons sont généralement reversés aux fédérations sportives concernées.

On entend souvent que France Télévisions pourrait se contenter de diffuser les sports en développement. Mais attention : nous ne parviendrons pas à développer les petits sports si nous ne diffusons pas les grands événements sportifs qui leur sont associés !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons bien noté que le budget de 200 millions d'euros était important afin que vous puissiez assumer votre mission de service public.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Le sport est révélateur de la situation globale du service public. Vous êtes soumis à une double injonction : d'une part, faire autant voire mieux avec moins – ce qui est impossible, chacun le comprend – et, d'autre part, rester compétitif sur un marché ouvert tout en répondant à des objectifs d'intérêt général. Même si depuis quelques années, la Représentation nationale ne vote plus le budget et n'adopte plus de COM, vous êtes tout de même tenus de respecter certains impératifs qui vous imposent des arbitrages, par exemple pour faire connaître des sports en développement – car il serait problématique que vous ne diffusiez plus des pratiques populaires comme l'escrime ou l'escalade. Il en va de même du sport féminin : en le diffusant, nous vous incitons à faire un choix – nous vous l'ordonnons, même – qui n'est pas neutre : celui de promouvoir l'égalité des sexes.

Mais dans le même temps, vous faites face à des acteurs qui ne sont soumis à aucune limite, ni financière, ni réglementaire. Le seul régulateur, c'est l'État. Il peut notamment classer certaines compétitions comme événement sportif d'importance majeure, ce qui impose leur diffusion en clair. Je pense en particulier au championnat de France de football. Le choix a été fait de ne pas le diffuser en clair, ni tout au long de l'année, ni même lors des derniers matchs de la saison. On en connaît bien les raisons : il fallait garantir une source de revenus à une chaîne par abonnement. Or les chaînes de ce type se multiplient, avec pour conséquence l'inflation des droits sportifs.

Que se passerait-il si le Gouvernement et le Parlement décidaient que le championnat de France devait dorénavant être diffusé en clair ? Les droits sportifs s'effondreraient-ils ? Serait-ce préjudiciable à la Fédération française de football ? Cela permettrait-il à France Télévisions de mieux s'implanter dans un sport qui, parce qu'il est le plus populaire de France, mérite sans doute d'être diffusé sur les chaînes du service public ?

Autre question : puisqu'il faut trouver des gisements d'économies, quels sont les investissements prévus dans l'ultra haute définition (UHD) ? Le niveau de précision de l'image auquel on est parvenu (jusqu'à discerner le poil des balles de tennis !) me laisse sceptique : est-ce prioritaire ? Il me semble qu'on pourrait faire mieux autrement.

M. Laurent-Éric Le Lay. Sur l'UHD, je suis tout à fait d'accord : plus la qualité de l'image augmente, plus les coûts sont élevés, notamment parce qu'il faut élargir les tuyaux de transmission, sans guère de bénéfice pour l'utilisateur. Qu'il s'agisse de l'UHD 4K ou 8K, cette course n'a plus guère de sens et doit cesser – au reste, c'est le choix que nous faisons, qui permet de réduire les dépenses.

La retransmission télévisée du championnat de France de football remonte à l'apparition des chaînes payantes, en l'occurrence Canal +. À l'époque, on craignait que la diffusion des matchs vide les stades, mais c'est l'inverse qui s'est produit. Toute une économie s'est ainsi créée en France, au Royaume-Uni et ailleurs : les chaînes payantes diffusaient les matchs en direct et les chaînes gratuites – la BBC, TF1 avec « Téléfoot » – en proposaient un résumé. Désormais, le prix des droits est tel – il se chiffre en centaines de millions – qu'il n'est plus possible aux chaînes gratuites, privées comme publiques, d'en acquérir tout ou partie.

Si la Ligue 1 entrait dans la catégorie des événements sportifs d'importance majeure, les prix des droits s'effondreraient. Tous les matchs n'ont pas la capacité d'un PSG-Marseille

à générer de fortes audiences et beaucoup seraient diffusés non plus sur les chaînes principales, mais sur celles de la télévision numérique terrestre (TNT), si bien qu'en fin de compte, les montants que les chaînes en clair seraient en mesure d'investir seraient bien trop faibles car elles ne peuvent pas créer autant de valeur que les chaînes payantes. Je ne recommande donc pas de faire ce choix, même si je serais ravi de diffuser un PSG-Marseille.

La crise que traverse la Ligue 1 est structurelle. Elle doit renouer un partenariat puissant – comme elle l'a fait pendant de nombreuses années, chacun connaît l'histoire – et capable de la faire grandir. En attendant, elle a fait le choix très courageux de créer sa propre chaîne, avec des résultats déjà significatifs : le nombre d'abonnés n'est pas public mais a dépassé le million, et l'objectif est d'atteindre 2 millions afin de pouvoir générer des recettes suffisantes pour le football français. Quoi qu'il en soit, diffuser les matchs de Ligue 1 sur des chaînes gratuites ne règlera aucunement ce problème financier.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La taxe Buffet sur les droits sportifs permet de financer le sport amateur mais l'évolution des usages et l'arrivée des plateformes pose la question de son rendement, qui baisse d'année en année.

M. le rapporteur Charles Alloncle. L'émission « L'Anneau » relève-t-elle de la direction des sports ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Pas du tout ; elle relève de la direction des jeux et divertissements.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quelle est l'évolution des droits sportifs et à quel niveau se situent-ils désormais ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Les droits principaux étaient ceux de la Ligue 1 : à l'époque de Mediapro, leur potentiel s'élevait à plus de 800 millions d'euros et a même approché le milliard. Dans la situation actuelle, il faut ajouter à la somme versée par beIN ce que génère la chaîne Ligue 1, qui communiquera sans doute sur ce point.

Le groupe Canal + investit des sommes très élevées dans les droits de la Ligue des champions, qui finissent par revenir aux clubs français – dont le compte de résultat change considérablement s'ils parviennent à se qualifier pour cette compétition. Les droits de la Coupe du monde sont eux aussi très élevés.

Mais, globalement, les droits sportifs ont baissé en raison de la situation du championnat de France de football.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Existe-t-il un sport qui n'a jamais été diffusé sur l'audiovisuel public et que vous aimeriez montrer aux Français parce que vous estimez qu'il relève d'une mission de service public ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Ne me posez pas cette question ! Je veux diffuser tous les sports ! Nous diffusons déjà du basket mais je veux davantage travailler sur cette discipline. Nous nous intéressons aussi à de nouvelles formes de sport pour préparer l'avenir. Non pas que je veuille forcément le diffuser, mais le GP Explorer est un format hybride dans lequel les jeunes se retrouvent. Nous avons récemment diffusé des matchs de la Kings League, un nouveau format de compétition de football.

Chaque événement sportif a un potentiel de développement. Notre rôle est de défricher ; c'est aussi d'être au service du sport français. Dans les arbitrages sur les créneaux de diffusion entre nos différentes chaînes, nous nous battons pour présenter chaque opportunité, parfois avec succès, parfois non.

M. le rapporteur Charles Alloncle. Selon l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), 71 % des retransmissions d'événements sportifs en 2023 étaient le fait de France Télévisions, contre 16 % pour le groupe M6 et 9 % pour le groupe TF1. C'est un volume important, étant entendu que vous honorez ainsi une mission de service public. Compte tenu de l'inflation des droits sportifs, pensez-vous que France Télévisions parviendra, d'ici dix ans, à conserver cette part ? Ou la moitié, voire encore moins ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Tant que j'exercerai mes fonctions, je ferai tout pour conserver cette part, c'est-à-dire plus des deux tiers des retransmissions sportives. TF1 et M6 se concentrent beaucoup sur l'événementiel – la Coupe du monde, l'Euro, les matchs de l'équipe de France en général. TF1 s'intéresse désormais au rugby, un sport qui s'est beaucoup développé jusqu'à devenir puissant. Nous faisons aussi de l'événementiel, mais dans un champ plus large.

M. le rapporteur Charles Alloncle. L'audiovisuel public a vocation à rassembler les Français dans toute leur diversité. Quel est le profil des téléspectateurs qui regardent les événements sportifs ? Existe-t-il un profil type ou varie-t-il en fonction des sports ?

M. Laurent-Éric Le Lay. La télévision est un média grand public très regardé, notamment par les personnes âgées ; l'âge moyen des téléspectateurs est assez élevé. Point important : les événements sportifs présentant un profil mixte – auxquels participent des hommes et des femmes, comme Roland-Garros et les Jeux olympiques – sont plus nombreux qu'on ne le pense. Certains sports – le football, le rugby – attirent des spectateurs très jeunes et sont l'occasion pour nous de les faire revenir devant la télévision. Le public du GP Explorer est aussi très jeune. Celui du Tour de France est plus âgé – parce que cette compétition est surtout diffusée en semaine, à des horaires où les actifs ne regardent pas la télévision –, de même que celui du patinage, même si nous venons de faire une étude récente auprès des jeunes publics qui montre que ce sport est également très attendu chez les jeunes filles. En somme, les profils varient beaucoup selon les sports.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci pour ces réponses précises. Nous avons bien noté que 2026 serait une année sportive pour France Télévisions, qu'il s'agisse des droits sportifs, de la chaîne numérique ou des Jeux olympiques et paralympiques. Le sport doit rester un pilier de France Télévisions. On peut regretter la baisse de 30 millions d'euros du budget alloué au groupe ; je forme le vœu que le sport n'en soit pas affecté tant son rôle de ferment d'unité et de rassemblement est important. À travers vous, je tiens aussi à remercier tous les salariés de France Télévisions qui, en faisant vivre le sport sur vos chaînes, offrent aux Français ces moments de communion.

La séance s'achève à douze heures dix.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, Mme Céline Calvez, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, des représentants du centre d'étude et d'analyse des techniques (CEDAET), auteur d'un rapport sur les conditions de travail à France Télévisions (octobre 2025) : Mme Mickaëlle Lantin-Mallet et M. Nicolas Bouhdjar..... 2

– Présences en réunion..... 23

Jeudi
22 janvier 2026
Séance de 10 heures 30

Compte rendu n° 18

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à dix heures quarante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous accueillons désormais les représentants du Centre d'étude et d'analyse des techniques (CEDAET), qui sont les auteurs d'un rapport relatif à l'existence d'un risque grave au sein de la rédaction nationale de France Télévisions, lequel a suscité de nombreuses questions et réactions.

Pour ceux qui ne vous connaitraient pas, je rappelle que le CEDAET a été créé en 1985 sous forme associative, puis transformé en société coopérative et participative (Scop) en 1988. Il s'intéresse particulièrement aux questions relatives aux conditions de travail et à la santé. À ce titre, il accompagne les représentants du personnel au sein des comités sociaux et économiques (CSE) pour réaliser des expertises en cas de projet de réorganisation ou d'existence d'un risque grave pour la santé des salariés. C'est dans ce cadre que les auteurs du rapport ont travaillé sur les conditions de travail au sein de France Télévisions, à la suite d'une demande que leur a adressée le CSE du siège de l'entreprise.

Ce rapport est récent : établi le 26 septembre 2025, il a été remis le 23 octobre dernier au CSE. Il fait état de problèmes dont nous allons parler cet après-midi avec les représentants syndicaux de France Télévisions. J'ai souhaité que nous puissions, au préalable, auditionner ses auteurs, que je vais tout de suite vous présenter.

Monsieur Nicolas Bouhdjar, vous êtes sociologue de formation, aujourd'hui expert et formateur en matière de santé, sécurité et conditions de travail pour les CSE au sein du CEDAET.

Madame Mickaële Lantin-Mallet, vous êtes anthropologue et avez notamment étudié à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Intervenante en santé au travail, vous consacrez l'essentiel de vos recherches aux processus judiciaires de résolution des conflits et à l'expérience de la maladie.

Vous avez donc tous deux rédigé, avec Mme Alice Collado-Dreillard, un rapport de 160 pages dans lequel vous dressez un tableau assez inquiétant des conditions de travail au sein de la rédaction nationale de France Télévisions. Vous soulignez notamment l'existence d'une organisation « autoritaire et élitiste » au sein de l'entreprise, où le modèle existant chez France 2, que vous qualifiez de « plus autoritaire », s'est visiblement imposé à France 3. Vous indiquez que la rédaction de cette chaîne a toujours été vue de manière assez condescendante, avec pour preuve l'existence de rémunérations plus faibles que chez France 2. Vous soulignez également combien les restructurations opérées au sein de France Télévisions ont suscité des cloisonnements qui, par la suite, ont empêché la mobilité au sein des rédactions de France Télévisions.

Avant que vous ne puissiez échanger avec le rapporteur et les autres députés présents, je voudrais vous poser une première question. Mme la présidente-directrice générale de France Télévisions a annoncé hier le remplacement du directeur de l'information Alexandre Kara par Philippe Corbé. Comment analysez-vous cette décision ? Selon vous, qu'est-ce qui a conduit Mme Ernotte à faire ce choix ?

Mais, avant de vous laisser la parole, je vous remercie de nous déclarer chacun tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées

parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Nicolas Bouhdjar et Mme Mickaële Lantin-Mallet prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je vous laisse la parole.

M. Nicolas Bouhdjar, auteur d'un rapport sur les conditions de travail à France Télévisions. Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs les députés, je commencerai par vous présenter le travail d'expertise en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail auprès des représentants du personnel, car il est peu connu. Les représentantes et représentants du personnel au sein des CSE peuvent avoir leurs propres experts sur un certain nombre de sujets, en matière économique et comptable mais aussi dans le domaine qui est le nôtre – de la même façon qu'une direction peut avoir ses propres consultants. Ils définissent le cahier des charges et nous indiquent ce qu'ils nous demandent de rechercher, mais ils ne tiennent pas le stylo. Tout le monde ne peut pas s'improviser expert. Ce sont des experts-comptables ou des experts habilités, comme nous – c'est-à-dire des professionnels ayant une autorisation d'exercer – qui interviennent en mettant en œuvre une méthodologie validée, vérifiée et régulièrement auditée pour répondre aux questions des représentants du personnel.

Nous intervenons dans deux principaux cas de figure. Les représentants du personnel peuvent solliciter un expert en amont de la mise en œuvre d'un projet important afin qu'il évalue les impacts que celui-ci pourrait avoir sur les conditions de travail. Si les représentants estiment qu'il existe une situation dite « de risque grave » – terme reconnu par le code du travail –, ils peuvent également solliciter de leur propre initiative une expertise destinée à évaluer l'ampleur éventuelle de ce risque grave, à en identifier la nature et à en analyser les causes. Ce risque grave peut être chimique, physique ou psychosocial – c'est dans ce cadre que s'est déroulée l'expertise demandée par les représentants du personnel du CSE du siège de France Télévisions.

Le CEDAET possède l'agrément pour mener des expertises depuis 2007 et a commencé à en réaliser au sein de France Télévisions en 2009. Nous en faisons également dans nombre d'autres secteurs : nous sommes des analystes des conditions de travail et non des spécialistes des médias, même si nous avons réalisé un certain nombre d'expertises au sein de France Télévisions.

Celle au sujet de laquelle vous nous sollicitez porte sur une profession particulière, celle des journalistes, mais nous avons été amenés à faire des expertises sur d'autres métiers de la chaîne de production audiovisuelle.

Notre méthodologie consiste à essayer de proposer des réponses aux questions posées par les représentants du personnel, à la faveur et à l'aune d'une enquête que nous réalisons. En l'occurrence, s'agissant de la décision de remplacer le directeur de l'information, nous n'avons aucune information spécifique. Il ne nous a pas été demandé d'enquêter sur le sujet et nous ne saurions donc dire, au risque de vous décevoir, si cette décision a un quelconque lien avec les problématiques que nous mettons en avant dans notre rapport.

J'ajoute que ni le directeur, ni même la direction de l'information, ne sont le sujet de nos phrases. Nous nous efforçons de décrire une organisation de travail, une structure

– laquelle, bien souvent, survit aux changements de responsables. Il nous sera donc difficile de répondre à votre première question.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela signifie-t-il que ce que vous avez caractérisé n'est pas une question de personnes mais de structure ? Diriez-vous que ce serait presque systémique ?

M. Nicolas Bouhdjar. Effectivement, cela s'accompagne peut-être d'une inflexion de la politique et des orientations stratégiques de la rédaction nationale de France Télévisions…

J'aurais dû préciser que notre intervention commence juridiquement le jour où le CSE vote une délibération qui nous désigne pour réaliser une expertise, et qu'elle se termine le jour où nous restituons notre rapport devant lui. À partir de cette date, nous n'avons même plus le droit de mettre les pieds dans l'entreprise : depuis le 23 octobre, nous ne sommes plus allés dans les locaux de France Télévisions. Nous n'avons ni échos particuliers, ni mandat pour analyser ce qui s'y est déroulé depuis.

Le point de départ de notre rapport, c'est une alerte de la société des journalistes (SDJ) de la rédaction nationale de France 3 qui a conduit le CSE du siège de France Télévisions à décider de recourir à une expertise. Mandat nous a été donné d'explorer les sources de risques psychosociaux et, plus particulièrement, l'hypothèse d'inégalités de traitement entre journalistes en fonction notamment de la rédaction d'origine. France Télévisions est en effet le résultat d'une fusion entre France 2 et France 3, qui s'est approfondie au fil du temps et qui s'est traduite du point de vue éditorial et, s'agissant des journaux télévisés, par la fin des éditions nationales de France 3 en 2023.

Nous avons administré un questionnaire quantitatif à l'ensemble des personnels de la rédaction nationale. Ses résultats ont montré que l'expérience de travail était corrélée à l'état de santé perçu – plus l'expérience de travail était mauvaise, plus l'état de santé était dégradé – et que c'étaient les femmes, les plus anciens et les personnes issues de France 3 qui déclaraient les situations les plus critiques, tant du point de vue du travail que de l'état de santé perçu.

Lorsque nous creusions les raisons alléguées à l'appui d'une expérience de travail perçue comme négative, les professionnels interrogés citaient la surcharge de travail, un défaut d'échanges professionnels ou encore un manque de reconnaissance de leurs compétences, de leurs efforts ou de leurs propositions. S'y ajoutait la dénonciation de comportements délétères voire de traitements perçus comme discriminatoires.

Pour mieux comprendre ce constat établi de façon superficielle par le questionnaire, nous avons mené des dizaines d'entretiens et réalisé des observations directes du travail au sein de la rédaction nationale de France Télévisions. Pour le dire rapidement et de façon peut-être caricaturale – nous pourrons y revenir si vous le souhaitez –, cela nous a amenés à considérer que la fusion historique des rédactions nationales de France 2 et de France 3 n'a pas conduit à un modèle éditorial et de relations sociales qui serait radicalement nouveau, hybride ou réinventé, mais plutôt à une assimilation des journalistes de France 3 au modèle de France 2 – ce dernier étant largement reconnu comme plus autoritaire, plus hiérarchique et plus élitiste.

Cela s'est traduit progressivement par une division accrue du travail et par une parcellisation des tâches, notamment dans la réalisation des sujets et des reportages, avec une division des différents éléments qui forment les sujets du journal télévisé. Cela se traduit aussi par des inégalités sur le plan salarial ainsi que dans l'accès aux sujets et aux éditions perçues

comme les plus prestigieuses, comme « Le 20 heures », et par un amoindrissement du temps consacré aux échanges, aux propositions et aux initiatives issues de journalistes sans position d'encadrement.

Nous avons constaté qu'en moyenne, les journalistes issus de France 3 étaient défavorisés : rémunérations plus basses, moindre accès aux positions d'encadrement, aux éditions les plus prestigieuses, aux magazines et aux sujets les plus longs – s'agissant de la durée de confection du sujet comme de sa durée de diffusion –, ou encore à la possibilité de signer un sujet en tant qu'auteur ou autrice principal.

C'est une moyenne. La comparaison entre France 2 et France 3 montre globalement des inégalités très fortes entre individus, si bien que des anciens de France 2 peuvent aussi être défavorisés quand certains anciens de France 3 tirent en quelque sorte leur épingle du jeu.

L'absorption de la rédaction nationale de France 3 par celle de France 2 a été une démarche éditoriale mais aussi économique : elle visait une mutualisation et une réduction des moyens. D'un côté, les débouchés sont réduits ; on peut estimer que, les éditions nationales de France 3 ayant disparu, il y a moins de productions à sortir. Mais cela n'implique pas nécessairement une réduction équivalente de la production attendue puisque, parallèlement, la durée du journal de 20 heures de France 2 s'est allongée.

Or les effectifs ont connu une diminution continue ces dernières années – à l'exclusion de 2024 et de 2025 –, avec une réduction de la taille des équipes rédactionnelles et une rétractation du recours à des externes. Les marges de manœuvre se réduisant, il est de moins en moins possible de se passer de ressources inemployées : on met au maximum les gens au travail, on leur en demande plus – ce qui se traduit par des heures supplémentaires ou des débordements, pour les nombreuses personnes en forfait jours – et on leur affecte des tâches perçues comme mineures ou dégradantes au regard de leur profil de journalistes aguerris. De plus en plus souvent, il s'agit de fabriquer des bouts d'un reportage, soit parce que celui-ci est conçu par d'autres, soit parce que le contenu éditorial est prescrit d'en haut par les éditions plutôt que d'être construit par les journalistes à partir des matériaux collectés sur le terrain.

Cette évolution structurelle aboutit à de fortes tensions interpersonnelles, à la fois horizontales et verticales, qui nous ont été relatées et qui présentent des risques psychosociaux multiformes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'assure de notre soutien M. Alexandre Kara, qui fait face sur les réseaux sociaux à un torrent d'attaques personnelles lamentables. Faut-il que nous soyons tombés bien bas, dans notre pays, pour continuer de jeter en pâture des salariés de l'audiovisuel public... Rien ne saurait justifier que l'on s'en prenne à eux, pas plus qu'à n'importe quel citoyen français. J'ajoute que ces attaques viennent souvent de héros de l'anonymat très courageux et bien cachés derrière leurs écrans… Je cède maintenant la parole à Monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je tiens à saluer la qualité de votre rapport, que j'ai lu. Très instructif, il nous permet d'aborder le volet fonctionnement des travaux de notre commission d'enquête avec force détails.

Les résultats de votre questionnaire – auquel ont répondu 42 % des salariés concernés – sont assez clairs. Page 30, on peut lire que 54 % des répondants estiment ne pas être traités de façon équitable, que 52 % estiment ne pas recevoir le respect et l'estime que

mérite leur travail et que 43 % ont été exposés à des comportements problématiques de la part de collègues ou de supérieurs hiérarchiques. Page 111, un témoignage évoque même un « harcèlement organisé par la direction ».

Le cabinet pour lequel vous travaillez est reconnu ; son expertise auprès des CSE est certifiée par le ministère du travail et des solidarités. Comment jugez-vous la situation au sein de France Télévisions, notamment en comparaison à d'autres entreprises semblables que vous avez auditées ? Les cas de souffrance au travail vous paraissent-ils normaux ? Y a-t-il selon vous matière à s'inquiéter des critiques ou des appels à l'aide dont votre rapport se fait l'écho ?

Mme Mickaële Lantin-Mallet, co-auteure d'un rapport sur les conditions de travail à France Télévisions. Je voudrais rappeler que le rapport que nous avons produit porte sur la rédaction nationale de France Télévisions, qui n'est qu'une unité de travail à l'intérieur de la direction de l'information dont M. Kara était le directeur.

Nous menons des expertises depuis 2009 au sein de France Télévisions et nos travaux ont porté sur toute une série d'unités de travail. La chaîne de production de contenus et celle de production de l'information impliquent non seulement des journalistes mais aussi d'autres corps de métiers administratifs et techniques, lesquels ont eux aussi pu connaître une dégradation de leurs conditions de travail au fur et à mesure des transformations qui ont mené vers l'entreprise unique.

L'intensification et la densification du travail que connaissent les journalistes aujourd'hui, d'autres populations les ont connues antérieurement. De ce que nous avons pu observer, ces phénomènes ont régulièrement des impacts sur la santé physique et mentale et dégradent les rapports sociaux.

On note une escalade vers la conflictualité horizontale et verticale, ainsi que des critiques à l'égard du management et du système de production actuel de France Télévisions, de plus en plus tourné vers des indicateurs de gestion. Il s'en suit une perte de sens au travail, ainsi qu'une atteinte aux différents métiers ainsi qu'à la coopération qui devrait exister entre eux. Les journalistes se retrouvent de plus en plus souvent isolés sur le terrain, avec des équipes de plus en plus réduites. Leur travail en collectif avec des corps de métiers très différents – opérateurs de son (OPS), opérateurs de vue (OPV) et journalistes reporters d'images (JRI), en plus du rédacteur – a été amoindri au fur et à mesure des transformations de l'entreprise et de ses *process* de production, pour répondre aux injonctions consistant à devoir faire plus vite avec moins de personnes. L'évolution des coûts salariaux est observée de façon très attentive depuis les vingt dernières années, au travers notamment des contrats d'objectifs et de moyens donnés à l'entreprise. Tout cela a évidemment un fort impact sur les conditions de travail au sein de l'entreprise.

C'est justement sur les conditions de travail et les risques professionnels que nous intervenons, ainsi que sur la façon dont ils évoluent au fur et à mesure des transformations des entreprises et des décisions des employeurs, souvent guidées par des objectifs plus larges – en l'occurrence, ici, les contrats d'objectifs et de moyens auxquels l'entreprise cherche à répondre bon gré, mal gré, depuis un peu plus de vingt ans. Il en résulte, comme vous avez pu le lire dans notre rapport, une dégradation des conditions de travail.

S'agissant de la comparaison avec d'autres structures équivalentes, j'ai peur de ne pas pouvoir vous répondre. Nous sommes intervenus dans d'autres structures publiques mais celles-ci ne relevaient pas nécessairement du champ de l'audiovisuel.

Nous avons pu observer en revanche, dans des structures privées du secteur de la presse – qui produisent elles aussi des contenus et de l'information – des situations qui ne sont pas très éloignées s'agissant de la dégradation des rapports sociaux et des impacts des conditions de travail sur la santé au travail : tendance à la réduction des effectifs, à une demande accrue de polyvalence et de polycompétence, ainsi qu'à une diminution des temps considérés comme non productifs. Ceux-ci étaient généralement constitués des temps de préparation, de discussion, de réflexion, d'approfondissement et de coopération avec les autres corps de métiers – documentalistes, scripts, OPS et OPV. Il en résulte une intensification du travail mais aussi un appauvrissement des échanges au sein de France Télévisions comme au sein, potentiellement, des entreprises privées du secteur de la presse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais revenir à la genèse du rapport dont je rappelle qu'il a été commandé par le CSE de France Télévisions, c'est-à-dire par l'instance représentative des salariés et non par la direction. On apprend, en page 7, que ce rapport a été précédé de trois réunions entre la société des journalistes et la direction – le 19 novembre 2024, le 10 décembre 2024 et le 8 janvier 2025 – et que, lors de la première, la direction « aurait invité à procéder à un traitement individuel, au cas par cas, des situations de souffrance au travail estimant qu'il ne s'agissait pas d'un problème collectif ou structurel ».

Après cette réunion, la société des journalistes a publié trente-six témoignages de salariés en souffrance. Pourtant, lors des deux réunions suivantes, la direction a maintenu sa position et invité les lanceurs d'alerte à sortir de l'anonymat. Elle a nié par trois fois tout problème structurel au sein de France Télévisions. C'est la raison pour laquelle le CSE vous a missionnés le 5 février suivant. Pourriez-vous préciser le contexte dans lequel il l'a fait ? Avez-vous le sentiment que la direction de France Télévisions a voulu occulter les cas de souffrance au travail ?

M. Nicolas Bouhdjar. Ma réponse pourra vous paraître désabusée mais c'est l'ordinaire de notre travail. C'est un réflexe assez classique, pour une direction, de considérer que les cas de souffrance au travail sont purement individuels et de s'en prendre à l'anonymat qui a été nécessaire pour faire émerger ces expériences – celles-ci ne pouvant être rapportées directement par peur, à tort ou à raison, des représailles.

Les représentants du personnel ont considéré qu'il s'agissait d'un problème davantage structurel et collectif qu'individuel – tant du point de vue de l'expérience des salariés que de l'attitude de tel ou tel manager, encadrant, directeur ou directrice de la rédaction nationale ou de l'information. Leur volonté n'a pas été de pointer le harcèlement moral d'un coupable bien identifié ; ce n'était pas dans le cahier des charges, et ce n'est d'ailleurs pas ce que nous avons observé. Ce qu'ont souhaité les représentants, c'est une réflexion plus globale et plus collective sur les risques psychosociaux et sur ce qui, dans l'organisation du travail, pouvait générer du mal-être.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au titre des articles L.4121-1 et L. 4121-2 du code du travail, France Télévisions est garante, en tant qu'employeur, de certaines obligations de sécurité et de prévention des risques liés au travail : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

Le CSE a ordonné et financé lui-même ce rapport ; estimez-vous qu'il aurait plutôt été de la responsabilité de la direction de France Télévisions de le commander de sa propre initiative ?

Mme Mickaële Lantin-Mallet. Ce n'est pas le CSE qui a financé ce rapport mais l'entreprise : du point de vue juridique, c'est à l'employeur de financer les expertises risques grave.

France Télévisions a commandité une série de travaux portant sur l'organisation du travail et ses impacts sur la transformation des métiers et des processus. Elle n'est pas la dernière structure à demander des audits concernant son propre fonctionnement. Nous les consultons dans le cadre de nos propres expertises et savons donc qu'une attention est portée à ces sujets. Nous le savons d'autant plus que, dans le cadre des expertises que nous avons menées au sein de France Télévisions, nous avons régulièrement rencontré les interlocuteurs de la direction santé et qualité de vie au travail, et les préventeurs que sont les ergonomes, les psychologues ou les analystes du travail.

Or depuis 2009, nous avons vu cette direction évoluer dans ses pratiques, ses *process* et ses effectifs. Les moyens sont donnés mais ils sont insuffisants au regard des chantiers ouverts en matière de qualité et de conditions de vie au travail. Nous le soulignons dans tous nos rapports depuis 2009 : il y a des efforts à produire. La méthodologie d'appréciation des risques professionnels s'est améliorée mais elle reste insuffisante et en partie entravée ou limitée par un effet de système, avec des objectifs et des contraintes qui amènent trop souvent l'entreprise – selon notre regard d'analystes du travail – à faire de la prévention secondaire ou tertiaire plutôt que primaire. Elle agit plutôt au moment où les situations apparaissent, au cas par cas, lorsque les indicateurs relatifs à la santé au travail sont déjà dans l'orange ou le rouge, plutôt que de façon préventive sur les structures et les effectifs – en effet, les moyens qui lui sont donnés pour permettre des conditions de travail satisfaisantes sont contraints.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je me permets de reformuler ma question. À la lecture de votre rapport, on constate tout de même que, lors de trois réunions avec la société des journalistes, la direction de France Télévisions semble avoir freiné l'initiative de demande de rapport. Avez-vous également cette impression ? Avez-vous le sentiment aujourd'hui qu'elle n'a pas semblé vouloir de ce rapport et surtout qu'elle n'a pas pris la mesure de la gravité des faits de souffrance au travail relatés dans les nombreux témoignages que l'on peut lire dans votre rapport ?

M. Nicolas Bouhdjar. Là encore, c'est assez ordinaire. Les commanditaires sont les représentants du personnel et le payeur est l'employeur. Il est rare que ce dernier soit très favorable à notre intervention – ce qui n'empêche pas que celle-ci ait lieu puisque le code du travail la rend possible.

Nous n'étions pas présents lors des trois rendez-vous que vous avez cités, notre intervention ayant débuté ultérieurement. Ce qui s'y est manifesté, c'est une divergence d'interprétation de la situation.

Commander une expertise, par ailleurs, ce n'est pas attaquer son employeur au tribunal pour faire respecter l'obligation de sécurité mentionnée à l'article L.4121-1 du code du travail. C'est permettre qu'un certain nombre de faits puissent être établis, confirmés ou éventuellement infirmés, qu'une analyse puisse être réalisée et que des préconisations puissent être formulées sur la base de ce diagnostic, pour alimenter le dialogue social. C'est ce qu'ont souhaité les représentants du personnel – et c'est justement de leurs intentions que nous pouvons parler essentiellement, puisque ce sont eux qui nous ont mandatés.

Juridiquement, une expertise s'impose à l'employeur. Il a la faculté de contester son déroulement devant un tribunal s'il estime que le risque grave sur lequel elle se fonde n'existe pas. En l'occurrence, ce n'est pas ce qu'a fait la direction de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens aux conditions dans lesquelles s'est déroulée votre mission. À la page 12 de votre rapport, vous mentionnez « des difficultés d'accès aux locaux inédites qui ont complexifié la réalisation du terrain et la planification des observations ». Vous indiquez que la direction a refusé de vous fournir un badge d'accès pour la durée de votre mission, contrairement à ce qui s'était passé lors de précédentes expertises que vous aviez réalisées chez France Télévisions. Compte tenu de ces éléments, avez-vous le sentiment que votre mission s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes ? Estimez-vous avoir bénéficié d'une pleine et totale collaboration de la direction de France Télévisions, ou au contraire avoir subi des entraves dans la réalisation de vos travaux ?

Mme Mickaële Lantin-Mallet. En effet, par rapport aux expertises que nous avions réalisées précédemment à France Télévisions, des contraintes logistiques inédites sont apparues ; de ce point de vue, il y a bien eu une inflexion que nous n'avons pas su expliquer. Cela dit, nous avons réussi à mener tous les entretiens que nous avions prévus. Les difficultés et les blocages les plus marqués ont trait à la qualité et au volume des documents que nous avons pu examiner. Sans cela, nous aurions sans doute pu aller plus loin dans nos analyses, notamment s'agissant des inégalités de traitement.

Cependant, ce n'est pas vraiment la direction qui nous a entravé de manière volontaire : c'est plutôt le système d'information existant à France Télévisions qui est en cause. Il apporte certes des éléments de réponse sur certains sujets mais les données disponibles et la manière dont elles sont organisées empêchent souvent de déterminer si certaines situations sont discriminantes ou inégalitaires, que ce soit en matière de rémunération, d'évolution des parcours ou de distribution des tâches.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur a évoqué la direction de France Télévisions. Il se trouve qu'à la suite de votre rapport, la DRH du groupe a remis sa démission. Avez-vous eu des échanges avec cette personne, qui a donc quitté France Télévisions en novembre dernier ?

Mme Mickaële Lantin-Mallet. Non, nous n'avons mené aucun entretien avec la DRH du groupe France Télévisions dans le cadre de cette expertise. Nous avions effectivement échangé avec elle par le passé, à l'occasion d'autres expertises, mais pas cette fois, tout simplement parce que le périmètre de notre enquête se limitait à la rédaction nationale et ne couvrait pas la direction générale ou la direction de l'information. Il faut en effet savoir que la rédaction nationale dispose de sa propre directrice des ressources humaines, que nous avons d'ailleurs entendue ; en revanche, nous n'avons pas rencontré les responsables des échelons supérieurs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Parmi les entraves que vous avez rencontrées dans la réalisation de vos missions et qui sont le fait de la direction de France Télévisions, je pense particulièrement à l'accès aux documents. Vous mentionnez, à la page 13 de votre rapport, « des freins à l'analyse documentaire », et vous citez pêle-mêle « la piètre qualité des données transmises », « l'absence ou l'impossibilité d'accès à certains éléments » ou encore « des documents […] quasi inexploitables ». Je vous avoue être confronté, en tant que rapporteur, aux mêmes obstacles, qui sont d'ailleurs inédits dans le déroulement d'une commission d'enquête. Je déplore moi aussi des freins dans la transmission des documents ainsi qu'une

mauvaise qualité de certaines données transmises. En outre, jusqu'à présent, les administrateurs de l'Assemblée ainsi que mon collaborateur se sont vus interdire la consultation de ces documents, en rupture totale avec les usages d'une commission d'enquête et avec la loi. Par exemple, j'ai reçu les premiers documents que j'avais demandés plus d'un mois après les avoir réclamés ; le 9 janvier, soit plus d'un mois et demi après mes premières demandes, je ne disposais que de moins de 20 % des documents demandés à France Télévisions. Estimez-vous – à la lecture de votre rapport, j'ai l'impression que c'est le cas – que la direction de France Télévisions a freiné vos travaux, voire qu'elle a volontairement restreint votre accès aux documents utiles, notamment pour tenter d'atténuer la profondeur de vos analyses ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que le travail d'une commission d'enquête – le rapporteur le sait – n'est pas comparable à celui que vous avez mené. Je comprends sa volonté d'établir un lien entre les deux mais il s'agit tout de même de démarches très différentes. Les pouvoirs du rapporteur lui permettent de contrôler sur place et sur pièces, mais il faut s'assurer – c'est mon rôle – qu'il est en mesure d'exploiter les documents qu'il a reçus – les recevoir est une chose, les exploiter en est une autre. Cela suppose une organisation en arborescence, indispensable pour traiter un volume documentaire aussi considérable. Il y a environ 1 million de pages à traiter et j'ai demandé hier que les administrateurs qui l'accompagnent dans sa mission puissent y avoir accès car, malgré ses capacités, il ne pourra pas les analyser seul. Pour ce qui est de son collaborateur, ce n'est en revanche pas l'usage et le règlement de l'Assemblée nationale ne le prévoit pas ; mais les administrateurs, en revanche, doivent pouvoir aider le rapporteur à exploiter l'ensemble de ces documents.

Il importe néanmoins que vous puissiez répondre à la question du rapporteur sur la manière dont vous avez pu exercer votre mission – qui, si j'ai bien compris, vous demandait de vous rendre régulièrement sur place. Si le rapporteur est d'accord, peut-être pourriez-vous d'ailleurs nous expliquer comment vous aviez concrètement accès aux pièces et la manière dont s'est organisé votre travail.

M. Nicolas Bouhdjar. Je vous remercie pour ces précisions sur le fonctionnement d'une commission d'enquête parlementaire parce que nous ne sommes pas au fait de toutes ces subtilités. Pour vous répondre sur la manière dont nous travaillons, notre fonctionnement est encadré avant tout par le code du travail qui prévoit, sans beaucoup plus de précision, que l'employeur doit mettre à disposition de l'expert les informations nécessaires à l'exercice de sa mission. Ce sont les jurisprudences qui viennent ensuite détailler les contours de cette obligation pesant sur l'employeur – ou de ce droit qui nous est donné, selon le point de vue.

Quand il s'agit d'un expert-comptable, c'est plus simple : les pièces à examiner correspondent à celles auxquelles un commissaire aux comptes peut légalement accéder. En ce qui nous concerne, sur les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail, il n'existe pas de pièces standardisées que nous pourrions contrôler : les éléments sur lesquels nous nous appuyons sont toujours des indicateurs indirects. Nous sommes donc confrontés à un système d'information qui, parce qu'il est conçu pour d'autres usages que les nôtres, en fonction du cahier des charges établi par les représentants du personnel, peut ne répondre qu'imparfaitement, incomplètement ou indirectement à nos questions.

C'est ce qui s'est produit lors de l'expertise que nous avons menée chez France Télévisions : dans la mesure où nous étions interpellés par les représentants du personnel sur l'hypothèse d'inégalités tenant non seulement aux rémunérations mais aussi à la répartition du travail, nous avons demandé un certain nombre de documents relatifs à la traçabilité de la production – qui fait quoi, pendant combien de temps, quelle est la durée du travail ayant permis

la réalisation de tel reportage, qui le signe ? C'est sur ces aspects précis que les informations qui nous ont été communiquées – il est incontestable qu'elles l'ont été – restaient très partielles, parce qu'elles n'ont pas été construites pour répondre à ces questions-là. Elles n'en demeurent pas moins primordiales et dans la mesure où les représentants du personnel demandaient que l'on puisse y répondre, nous avons préconisé d'améliorer le système d'information pour que ce soit possible. En attendant, nous n'avons travaillé que de manière indirecte, à l'aide de documents qui avaient d'autres fonctions.

Il n'y a rien d'illégal à cela. Contrairement à ce qui prévaut, si je comprends bien, pour une commission d'enquête parlementaire – dont le statut est évidemment très différent du nôtre –, la jurisprudence établit que la direction n'a aucune obligation de fabriquer pour notre compte des documents qui n'existent pas. Elle doit seulement nous transmettre ceux dont elle dispose et qui sont nécessaires à notre travail ; c'est ensuite à nous de les analyser.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens au fond de votre rapport, qui est très instructif. Vous revenez notamment sur la fusion des rédactions nationales de France 2 et de France 3. Lors de son audition, M. Sitbon-Gomez a insisté sur la « force différenciante » de France Télévisions, en rappelant notamment la vocation de France 3 à se situer au plus près du terrain. Pourtant, voici ce que je lis à la page 2 de votre rapport : « Les journalistes [issus] de France 3 sont globalement [défavorisés] : en moyenne, leur rémunération est plus basse, ils […] ont moins accès aux positions d'encadrement, aux éditions les plus prestigieuses, aux magazines, aux sujets les plus longs […], à la possibilité même de signer un sujet en tant qu'auteur [principal]. » À la page 42, par ailleurs, vous citez le témoignage suivant : « Oui, je vous dis au sein du management c'est majoritairement des France 2 qui ont été nommés aux postes d'encadrement les plus élevés ». La carrière de ceux qui ont travaillé à France 3 semble en pâtir.

Pouvez-vous confirmer cette distinction entre ceux qui sont issus de France 2 et ceux qui viennent de France 3 ? France 3 est l'antenne des territoires ; c'est d'ailleurs l'une des missions essentielles de l'audiovisuel public. Avez-vous l'impression que ses personnels, et en particulier ses journalistes, sont victimes de la part de la direction d'une forme de mépris, notamment par rapport à leurs collègues de France 2 ?

M. Nicolas Bouhdjar. Pour que le périmètre de notre expertise soit bien clair, je précise que nous parlons des journalistes issus de France 3 qui appartiennent à la rédaction nationale. Il subsiste par ailleurs des journalistes du réseau France 3 car le choix a été fait de conserver la partie régionale de la chaîne ; des bouts de reportage issus de la rédaction nationale se trouvent ainsi intégrés dans des éditions qui sont, elles, régionales. Mais ici, nous parlons bien uniquement des journalistes intégrés à la rédaction nationale et nous n'avons rien de spécifique à dire sur les journalistes des stations régionales, faute d'avoir enquêté sur le sujet.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. De combien de personnes s'agit-il ?

M. Nicolas Bouhdjar. Je n'ai pas les chiffres exacts en tête mais la rédaction nationale compte environ 450 personnes, dont à peu près 40 % sont issus de France 3.

On constate effectivement, en moyenne – il y aura toujours des gens pour citer des contre-exemples –, que les journalistes de France 3 perçoivent des rémunérations inférieures. Il semble aussi, d'après les traces documentaires que nous avons examinées – j'ai dit combien elles restaient incomplètes et partielles –, qu'ils aient moins accès aux éditions les plus prestigieuses et qu'ils aient moins la possibilité de réaliser et de signer des reportages, surtout

sur les formats les plus longs. C'est un constat que nous dressons jusqu'à preuve du contraire, puisque les éléments documentaires qui nous ont été fournis restent incomplets – ils représentent déjà des dizaines de milliers de lignes, mais il en manque des dizaines de milliers d'autres – et ne permettent de retracer qu'entre 10 et 30 % de l'activité et de la production. Peut-être cette analyse est-elle biaisée par l'incomplétude des documents ; c'est pourquoi nous recommandons de la poursuivre en s'appuyant sur un système d'information plus nourri.

Les éléments matériels ayant trait aux rémunérations et à la répartition du travail conduisent cependant à repérer une tendance à la déconsidération relative des journalistes de France 3, non seulement par rapport à ceux qui sont issus de France 2 mais aussi vis-à-vis d'une population dont nous n'avons pas parlé jusque-là : ceux qui n'ont connu ni l'une ni l'autre des rédactions, puisque les recrutements ont continué après leur fusion. Ces derniers sont généralement plus jeunes et se trouvent dans une position ambivalente : ils peuvent connaître des formes de reconnaissance rapides et tout à fait gratifiantes, mais au prix d'une charge de travail souvent considérable et d'une exigence très forte de réactivité voire de malléabilité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous mentionnez dans votre rapport de nombreuses « inégalités de traitement » qui ne se cantonnent pas aux anciens journalistes de France 3 puisque vous écrivez, à la page 2, que « ce sont les femmes, les plus [anciens] et enfin les originaires de France 3 qui déclarent les situations les plus critiques ». J'aimerais m'attarder sur la question des seniors, qui fait écho à la stratégie assumée par Delphine Ernotte de tourner la page de la télévision publique des « hommes blancs de plus de 50 ans ».

En lisant votre rapport, on a en effet le sentiment que, pour être reconnu chez France Télévisions, il faut désormais être un trentenaire urbain, et que les autres ont du mal à se faire une place au sein de la rédaction. Vous écrivez ainsi à la page 26 : « Concernant l'âge et l'ancienneté, le score [d'expérience du travail] devient de plus en plus négatif au fur et à mesure que l'âge et l'ancienneté augmentent ». Si l'on y ajoute les récentes condamnations du groupe devant les tribunaux – de nombreuses figures de l'audiovisuel public, comme les animateurs de l'émission « Des chiffres et des lettres » ou Patrick Sébastien, ont récemment obtenu des centaines de milliers d'euros d'indemnisation pour licenciement abusif et discrimination –, avez-vous l'impression qu'il y a chez France Télévisions, en application de la doctrine de la présidente Delphine Ernotte, une politique RH délibérée visant à discriminer les journalistes et les animateurs seniors ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je tiens à rappeler que nos expressions doivent rester mesurées…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce ne sont que des citations !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Là encore, il ne s'agit pas pour moi de soutenir la direction de France Télévisions, mais on ne peut pas affirmer qu'elle a décidé de discriminer par principe.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les « hommes blancs de plus de 50 ans », ce sont les propos de Mme Ernotte !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Elle est venue s'en expliquer ; si le rapporteur souhaite l'auditionner à nouveau, nous le ferons pour qu'elle puisse répondre à d'autres questions. Mais il faut mesurer nos propos : on ne peut pas dire qu'elle a décidé de discriminer par principe, car c'est une accusation grave.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y a eu des condamnations au tribunal.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mon rôle, c'est aussi de vous protéger : vous ne pouvez pas accuser de cette manière ! La personne visée pourra venir s'expliquer. La question du rapporteur a trait aux choix qui ont été faits et que l'on peut contester mais évitons d'entrer dans un cycle d'accusations et de contre-accusations : ce n'est pas un match de ping-pong entre le rapporteur et la direction de France Télévision. Si d'autres questions doivent être posées, elles pourront l'être directement ; encore une fois, s'il faut convoquer à nouveau sa présidente pour approfondir les réponses aux questions que se pose le rapporteur et pour mieux comprendre les choix stratégiques qui ont été faits, je le ferai.

Je vous laisse maintenant répondre à la question, en précisant que vos travaux concernent les journalistes et non les présentateurs, notamment ceux mentionnés par M. le rapporteur. Vous pouvez donc vous prononcer sur les journalistes et sur l'existence d'une éventuelle – je tempère volontairement le propos – discrimination.

Mme Mickaële Lantin-Mallet. Nous avons observé un modèle d'organisation du travail, à l'échelle de la rédaction nationale, amenant à privilégier les personnels, salariés hommes et femmes, jeunes ou moins jeunes, qui se rendent disponibles, c'est-à-dire qui manifestent une disponibilité importante. Il se trouve qu'un tel modèle filtre effectivement les salariés moins disponibles en matière d'amplitude horaire, de déplacements et de découcher ; on en arrive donc à un filtrage des femmes, la plupart du temps du fait de leur situation familiale, mais aussi des personnes les plus âgées, qui peuvent avoir des restrictions d'activité, notamment lorsqu'il s'agit de journalistes reporters d'images. Ces personnes qui subissent des contraintes individuelles liées à leur état de santé, à leur situation de famille ou à d'autres situations spécifiques ne bénéficient donc pas de possibilités équivalentes à celles offertes à leurs collègues.

C'est ce modèle prônant disponibilité, réactivité et malléabilité qui explique aussi que des personnes n'étant issues ni de France 2, ni de France 3 puissent monter plus rapidement les échelons et obtenir plus rapidement un accès au 20 heures que d'autres. Cela conduit progressivement à du filtrage et, par conséquent, à une production d'inégalités, parce que les attitudes privilégiées sont celles qui consistent à réagir vite, à être disponible à tout moment et à être géographiquement très mobile.

M. Nicolas Bouhdjar. J'ajoute, parce que cet aspect est peu présent dans notre rapport, qu'un constat a frappé plusieurs de nos interlocutrices et interlocuteurs au cours de l'expertise : la rédaction nationale leur apparaît, pour reprendre un terme que vous avez utilisé, très « blanche ». Ils s'étonnaient ainsi qu'elle soit relativement peu représentative de la société française dans son ensemble et faisaient l'hypothèse que les discriminations ou les filtrages, s'il y en a, se font en amont plutôt qu'au sein même de la rédaction nationale. C'est un mystère qui reste entier mais qui a tout de même été souligné par une partie des gens que nous avons interrogés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Après avoir parlé des seniors, j'en viens aux jeunes journalistes qui débutent chez France Télévisions. Beaucoup commencent le métier en réalisant des piges, c'est-à-dire des articles qui sont payés au mot pour différents médias. C'est une situation très précaire ; ces indépendants ne savent bien souvent pas de quoi sera fait le lendemain et une majorité d'entre eux, par exemple, ne peut même pas donner de garantie pour louer un logement. Vous écrivez, à la page 12 de votre rapport : « [certains] nous ont contacté pour nous indiquer leur peur d'être [identifiés] (et des représailles sur leur emploi ou situation

de travail) s'ils […] prenaient la parole sur leurs conditions de travail spécifiques et les violences au travail dont [certains] disaient faire l'objet. » Vous parlez donc d'un climat de « peur » chez France Télévisions. Comment se traduit-il concrètement ?

M. Nicolas Bouhdjar. C'est là aussi un constat assez banal. Le système de la pige est spécifique au métier de journaliste, mais les mêmes difficultés s'observent chez les salariés en CDD, en intérim, ou dans des formes de salariat déguisé sous le statut d'autoentrepreneur. Toutes ces situations de précarité alimentent des craintes, souvent fondées, de représailles. Elles constituent souvent un obstacle à nos expertises, car il peut être difficile de rencontrer les personnes concernées ; il faut pouvoir leur offrir des garanties d'anonymat et leur proposer des échanges en dehors du lieu de travail. Leur précarité est aussi un frein pour les représentantes et les représentants du personnel qui peinent à les défendre et à dénoncer leurs conditions de travail. Ce constat, selon lequel la précarité ne favorise pas la dénonciation de conditions de travail perçues comme délétères, dépasse largement le cas de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Faut-il pour autant se satisfaire d'un tel climat de peur, *a fortiori* dans une entreprise publique financée par l'argent du contribuable ? Je reconnais que cette situation est malheureusement banale et que vous y êtes fréquemment confrontés dans votre travail, mais une entreprise chargée de missions de service public comme peut l'être France Télévisions n'implique-t-elle pas une exigence supplémentaire pour éviter l'installation et le développement d'un tel climat, en particulier parmi les salariés ou les indépendants les plus précarisés ?

M. Nicolas Bouhdjar. Je ne saurais pas dire si une exigence supplémentaire s'impose ou pas, dans la mesure où cette exigence découle du code du travail qui s'applique à France Télévisions mais aussi à d'autres entreprises du secteur privé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez également, dans votre rapport, que certains rôles ne tournent pas au sein de la rédaction nationale : les tâches qui peuvent être perçues comme dégradantes, notamment les microtrottoirs ou les captations sonores, sont toujours réalisés par les mêmes – certains parlent de « copinage ». À la page 88, vous citez le témoignage suivant : « C'est les chouchous, il y a du népotisme, ils sont [là] depuis plus longtemps, ils sont souvent à l'antenne, ils se remplacent entre eux, cela bloque, ils ne vont jamais faire de micro-trottoir ou les exercices ingrats, il n'y a jamais une de ces personnes qui a travaillé pour un de mes sujets ».

Lors de votre mission, avez-vous eu le sentiment que les décisions de ce type étaient prises sur la base des compétences ou qu'elles l'étaient sur d'autres critères, probablement subjectifs – comme le réseau, le copinage, pour reprendre le terme cité, ou les amitiés ?

M. Nicolas Bouhdjar. Il existe en effet une hiérarchisation entre les différents produits. Faire un sujet pour le 20 heures de France 2, c'est reconnu comme plus valorisant que le faire pour une édition régionale de France 3 même s'il est édité par la rédaction nationale – dans ce dernier cas, on ne sait pas toujours dire aux personnes que l'on sollicite pour y intervenir à quel moment il sera diffusé. Cette hiérarchisation des produits peut effectivement s'accompagner, au bout d'un moment, d'une hiérarchisation des personnes, si certaines d'entre elles sont confinées sur certains produits pendant que d'autres ont accès aux éditions et aux sujets les plus prestigieux.

Il est vrai que notre rapport relaie de tels témoignages mais il convient de préciser que des allégations de népotisme, de copinage et d'affinités jugées illégitimes sont fréquentes dans

les entreprises. L'enjeu, c'est de pouvoir ensuite les objectiver à partir des éléments dont nous disposons par ailleurs. C'est peut-être un point sur lequel bute notre rapport. Vous mentionnez aussi un aspect très subjectif : les encadrants et les journalistes de la rédaction nationale s'évaluent entre eux sur la base de compétences journalistiques. Or il n'est pas évident de définir ce qu'est un bon journaliste. C'est l'objet d'un débat qui anime les différents espaces professionnels de la corporation depuis très longtemps, bien au-delà de France Télévisions, mais qui n'existe pas réellement au sein de l'entreprise dont nous parlons. C'est un manque.

L'évaluation fait partie de la vie d'une rédaction : on peut trouver que certains journalistes sont meilleurs que d'autres. L'enjeu est plutôt de déterminer dans quelle mesure la discussion – ou même la controverse – autour de la valorisation de certaines compétences est réellement partagée et collégiale. Or il nous semble – c'est ce qui nous avait poussés à qualifier le modèle de France 2, puis l'absorption de France 3 dans ce modèle, d'« autoritaire » – que les espaces d'échange permettant de débattre de ce qu'est un bon journaliste et des compétences qui le définissent sont très peu nombreux et tendent même à se réduire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur a encore deux questions importantes à poser ; je passerai ensuite la parole aux collègues députés. À ce stade de nos débats, notre commission d'enquête a besoin d'être informée d'un élément essentiel : des procédures judiciaires sont-elles en cours en lien avec votre rapport, au civil ou au pénal, compte tenu des dysfonctionnements graves que vous avez mis en lumière et dénoncé – certains pouvant relever, s'ils étaient avérés, de délits pénaux ou, à tout le moins, de contentieux du droit du travail ?

J'indique par ailleurs, parce que notre commission d'enquête se doit de donner la parole à l'ensemble des acteurs de l'audiovisuel public, que nous auditionnerons prochainement les responsables des ressources humaines et de l'information de France Télévisions – il importe de les entendre comme nous entendons, à travers vous, les salariés ; les auditions sont prévues et ils seront convoqués. Le but, c'est non seulement qu'ils donnent leur point de vue mais aussi qu'ils puissent réagir à votre rapport et s'expliquer.

Mme Mickaële Lantin-Mallet. Nous n'avons connaissance d'aucune procédure, individuelle ou collective, qui aurait été ouverte sur le fondement de notre rapport. L'employeur n'a pas davantage engagé de procédure alors qu'il aurait pu, à l'issue de l'expertise, contester la qualité dudit rapport – de la même manière qu'il aurait pu, comme mon collègue l'a rappelé, refuser la qualification de « risque grave », ce qu'il n'a pas fait.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans la procédure que vous suivez – vos expertises étant réalisées à la demande du CSE (comité social et économique) –, est-il d'usage que vos rapports soient présentés au conseil d'administration de l'entreprise concernée ? Est-ce une pratique courante dans les structures où vous intervenez ?

Mme Mickaële Lantin-Mallet. Non. C'est possible, mais il n'y a pas d'obligation en la matière.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour interpréter les nombreux témoignages qui figurent dans votre rapport, la SDJ (Société des journalistes) France 3 de la rédaction nationale a fait appel à la sociologue Danièle Linhart ; or, il se trouve que cette dernière était membre de l'Observatoire du stress et des mobilités forcées à France Télécom et qu'elle a par ailleurs été entendue comme témoin lors du procès de l'affaire des suicides qui a eu lieu dans cette

entreprise. Vous relayez, dans votre rapport, un article de presse selon lequel « Danièle Linhart n'hésite pas à comparer la brutalité du changement à la situation vécue chez France Télécom ».

D'après vous, France Télévisions risque-t-elle de se trouver prochainement dans une situation sociale et de souffrance au travail similaire à celle de France Télécom dans les années 2000 ? C'est d'ailleurs une entreprise que la présidente de France Télévisions, Delphine Ernotte, a bien connue, pour y avoir travaillé près de trente ans et y avoir été directrice lors de la vague de suicides. Pouvez-vous détailler les comparaisons possibles, qui figurent d'ailleurs dans votre rapport ?

M. Nicolas Bouhdjar. Mme Linhart fait référence à une période bien particulière, celle de 2006-2008 – qui a d'ailleurs fait l'objet d'un arrêt rendu dernièrement par la Cour de cassation –, au cours de laquelle les dirigeants de France Télécom voulaient réduire les effectifs de 22 000 personnes, sur un total d'environ 100 000 salariés, alors même qu'une partie d'entre eux étaient fonctionnaires – sans procéder, par conséquent, à un plan de sauvegarde de l'emploi. C'était une politique délibérée de déstabilisation et de harcèlement – cela a été établi au cours des procès –, organisée par la direction et déployée à l'échelle des managers de proximité, afin de pousser les gens vers la sortie. Le scandale a éclaté parce que certains salariés sont malheureusement sortis de manière extrêmement brutale, en se suicidant ou en faisant une tentative de suicide.

À la rédaction nationale de France Télévisions, il s'agit d'une politique plus classique d'assèchement des ressources et des moyens, qui entraîne une surcharge de travail et une répartition parfois parcellaire des tâches, dont les plus ingrates sont assignées à certains journalistes en particulier. Cette situation induit des tensions interpersonnelles fortes qui sont délétères sur le plan des risques psychosociaux. Cependant, nous n'avons pas d'éléments nous permettant d'affirmer que la direction utiliserait ce moyen de façon délibérée pour se débarrasser d'une partie non négligeable du personnel. Ce sont plutôt les conséquences des orientations, notamment économiques, qui président aux destinées de la rédaction.

Mme Mickaële Lantin Mallet. L'un des points majeurs, c'est le changement auquel ont été soumis les salariés de France Télévisions, que ce soit au siège ou au sein du réseau, y compris dans les territoires ultramarins. Depuis une vingtaine d'années, des restructurations organisationnelles et immobilières importantes ont été menées, avec une pression sur la masse salariale et son coût, des transformations technologiques majeures, des modifications régulières des *process* de production, des évolutions constantes et brutales des métiers. Cette succession de transformations a produit non seulement un assèchement des effectifs mais également une réduction des marges de manœuvre nécessaires au maintien de conditions de travail soutenables et à l'exercice d'un métier que les salariés de l'audiovisuel public ont à cœur d'accomplir avec sens et intérêt.

Par conséquent, le problème ne résulte pas tant d'une volonté délibérée d'assécher les effectifs que de restructurations successives, destinées à répondre à des indicateurs de gestion commandés par une instance supérieure – en particulier l'État. Et si certains symptômes, sur le plan des risques psychosociaux, sont similaires à France Télévisions à ceux qui prévalaient chez France Télécom, les causes qui les induisent ne sont pas nécessairement les mêmes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Permettez-moi de revenir un instant sur votre réponse concernant l'entrave aux documents et aux travaux que vous avez menés auprès de la direction de France Télévisions. Vous avez fait état de freins à l'analyse documentaire, de la piètre qualité des données transmises, de l'absence d'éléments ou de l'impossibilité d'y accéder,

ou encore de documents quasiment inexploitables. En tant que rapporteur de la commission d'enquête, je suis confronté au même type d'entrave de la part de la direction de France Télévisions, je l'ai dit. Pourriez-vous préciser les obstacles que vous avez spécifiquement rencontrés pour réaliser votre étude, qui revêt une importance particulière puisqu'elle se concentre sur les cas de souffrance au travail ?

Mme Mickaële Lantin Mallet. Nous sommes plus nuancés que vous sur la notion d'entrave. S'agissant des délais de transmission des documents, nous n'avons eu aucune difficulté à les obtenir, y compris lorsque nous en avons demandé de nouveaux en cours d'expertise.

En revanche, la nature des questions qui étaient posées nous a conduits à demander des documents de production, lesquels étaient, sur certains points, assez fragiles. Il s'agissait de fichiers comportant des milliers de lignes, dont certaines n'étaient pas toujours renseignées, en raison de problèmes du quotidien : difficulté à assurer la traçabilité des activités au fur et à mesure, manque parfois de fiabilité des données dès lors qu'il s'agit de remplir des cases, etc. Nous avons donc été confrontés à des dossiers très imparfaits, mais cela est davantage dû au fait que les documents – dans lesquels nous cherchions des éléments sur des inégalités de traitement – n'étaient pas conçus, à l'origine, pour cette finalité. Ils tendaient simplement à répertorier le nombre de personnes ayant collaboré à tel ou tel reportage. L'approche était donc un peu biaisée. Je vous rejoins sur le fait que les documents étaient perfectibles et que le système d'information pourrait être amélioré ; néanmoins, ce ne sont pas nécessairement des entraves. En tout cas, nous n'avons pas pu prouver, dans le cadre de notre expertise, que la direction de France Télévisions détenait des données qu'elle n'aurait pas mises à notre disposition.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Gardons-nous de faire des comparaisons et de parler d'entrave à ce stade. J'accompagne le rapporteur et je fais en sorte qu'il obtienne tous les documents qu'il souhaite ; il en a déjà reçu 90 %, soit 1 million de pages, qu'il doit désormais exploiter et j'ai demandé que les administrateurs qui l'accompagnent puissent y avoir accès. La commission d'enquête se poursuivra jusqu'en mars ; il faut qu'il puisse exploiter l'ensemble des documents d'ici là.

Avez-vous travaillé sur d'autres rédactions, de groupes publics ou privés, et le constat dressé à France Télévisions est-il similaire à celui observé ailleurs ?

Enfin, le rapporteur ayant parlé de hiérarchisation en fonction de l'âge, la moyenne d'âge de la rédaction de France 2 et de France 3 correspond-elle à celle constatée dans d'autres rédactions ?

Mme Mickaële Lantin Mallet. Nous avons effectivement travaillé dans d'autres rédactions de l'audiovisuel public, notamment celle de TV5 Monde l'an dernier, ainsi que dans des rédactions de la presse écrite et numérique, au sein des groupes Prisma Media et Mondadori, qui sont de taille importante et ont plusieurs revues dans leur portefeuille. Elles sont toutefois difficilement comparables : ce ne sont ni les mêmes corps de métiers ni les mêmes activités. Il faudrait réaliser une étude comparée de leurs profils sociodémographiques et socioprofessionnels pour avoir une vision plus globale.

Ce qui est sûr, c'est que la proportion de personnes en CDI et en personnels précaires est assez différente : la rédaction nationale de France Télévisions comprend plus de 400 journalistes permanents, auxquels s'ajoute un volet annuel important de non-permanents – même s'il est en diminution. Ce ratio n'est pas du tout le même dans les autres rédactions où

nous avons travaillé, ce qui entraîne une différence notable en matière de conditions de travail et de coopération. Or, pour que des espaces de discussion existent sur les métiers, les compétences, la qualité du travail et les attendus propres à une rédaction, il faut que les équipes soient stables – ils existent encore à France Télévisions, même s'ils ont tendance à diminuer, ce qui est moins vrai des autres rédactions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant de parler d'entrave, avez-vous rencontré des difficultés propres à France Télévisions dans l'accès aux documents nécessaires à votre travail ou les autres rédactions ont-elles, globalement, la même façon de travailler ?

Mme Mickaële Lantin Mallet. Les questions qui nous étaient posées dans les autres rédactions ne portaient pas sur les inégalités de traitement ou la discrimination. Nous n'avons donc pas demandé le même type de documents et il est difficile de comparer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je donne maintenant la parole aux représentants des groupes.

Mme Céline Calvez (EPR). Comme nous devons le faire, je rappelle que j'ai été membre des conseils d'administration de France Télévisions et de Radio France.

À la demande du CSE de France Télévisions, votre cabinet a donc dressé un bilan inquiétant de l'organisation du travail au sein de la rédaction nationale du groupe, faisant état de comportements brutaux et de harcèlement qui entraînent des attitudes de repli, de l'irritabilité et un renforcement de la marginalisation.

J'aimerais connaître votre perception sur les causes ou les facteurs susceptibles d'aggraver ces effets. Ces dernières années, les incertitudes sur le financement et la gouvernance de l'audiovisuel public ont été grandes, qu'il s'agisse de la suppression de la contribution à l'audiovisuel public et ses conséquences, de la fusion des rédactions de France 2 et de France 3 ou encore des projets de nouveaux schémas de gouvernance allant de la holding à la fusion. Quelles répercussions ces tergiversations parfois brutales ont-elles, selon vous, sur le cadre de travail de la rédaction ?

Par ailleurs, avez-vous ressenti chez les journalistes, généralement passionnés par leur travail, un sentiment de dépossession face au fait qu'une partie de la couverture de l'information est confiée à des productions externes alors qu'elle pourrait être traitée en interne, au sein de la rédaction ?

M. Nicolas Bouhdjar. Ma collègue a déjà mentionné plusieurs facteurs de nature à expliquer la situation. J'ai évoqué également le manque d'échanges sur le plan éditorial, qui est vécu plus vivement par les journalistes pour qui il y a une part de subjectivité dans l'appréciation de ce qu'est un bon ou un mauvais journaliste. Cette subjectivité est plus relative dès lors qu'un consensus se dégage à travers les interactions professionnelles – mais, nous l'avons déjà souligné, elles existent de moins en moins au sein de France Télévisions.

L'un des autres facteurs, pas spécifique à la profession de journaliste mais classique au sein des services publics, relève de la politique d'assèchement des moyens qui est menée, sans que la production, elle, ait été réduite. On observe le même phénomène dans les hôpitaux – avec le regroupement d'établissements, la mutualisation et la réduction des effectifs, le non-remplacement des départs –, alors même que les besoins restent inchangés. Cette situation entraîne forcément des tensions très fortes entre les personnels et l'encadrement, mais aussi

entre les personnels eux-mêmes, avec éventuellement des stratégies opportunistes, et conduit à la dégradation des rapports interpersonnels, voire à des querelles, alors qu'en réalité le problème est d'ordre structurel et organisationnel.

Pour répondre à votre dernière question, nous n'avons pas abordé le sujet de la dépossession, puisque le périmètre de notre expertise se cantonnait à la rédaction nationale et non pas à la direction de l'information qui est particulièrement vaste. La rédaction nationale, qui est chargée des journaux télévisés, a très peu recours à des sociétés extérieures.

Mme Mickaële Lantin Mallet. Nous n'avons effectivement pas traité cette dimension de la dépossession dans notre expertise sur France Télévisions. Toutefois, nous l'avons abordée dans d'autres rapports, portant sur d'autres corps de métiers bien plus touchés que les journalistes par la délégation du travail à des coproductions, puis à des productions externes. Je pense notamment aux techniciens qui intervenaient dans des émissions et des reportages lorsqu'ils étaient produits en interne et qui ne trouvent plus désormais de débouchés en dehors du journal télévisé, ce qui réduit le prisme d'exercice de leur métier et le sens même de leur travail ; cela a aussi des incidences sur leurs compétences professionnelles et leur employabilité à long terme.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Nous voyons bien qu'il n'est pas raisonnable, à France Télévisions comme ailleurs, de demander aux gens de faire autant, voire plus, avec moins. C'est déjà la première des violences et la source de tous les problèmes.

Vous avez dit avoir observé le même genre de dégradations dans d'autres entreprises de presse. Pourriez-vous nous indiquer lesquelles ? Quelles sont, selon vous, les causes de ces dégradations et l'État peut-il y remédier, en sa qualité de régulateur et de commanditaire de l'audiovisuel public ?

Nombre des constats dressés sur la rédaction nationale de France Télévisions sont directement liés à la fusion de France 2 et de France 3. Si vous deviez vous livrer à un exercice d'anticipation, quels seraient les effets, selon vous, d'une fusion complète des rédactions ?

M. Nicolas Bouhdjar. L'exercice d'anticipation n'est pas notre fort puisque nous intervenons plutôt pour poser des diagnostics. Néanmoins, si on regarde dans le rétroviseur, toute une série de métiers autres que celui de journaliste ont subi les effets de la fusion engagée à partir de 2009 et de la réduction des moyens associés, ainsi que la hiérarchisation – sous des formes différentes d'un service à l'autre – entre les deux structures. Ces facteurs ont été à l'origine de nombreux risques psychosociaux. Il est donc probable qu'ils seraient fortement affectés par une fusion plus générale.

Mme Mickaële Lantin Mallet. J'ai déjà évoqué les transformations successives qui ont été engagées depuis 2009, date depuis laquelle nous intervenons à France Télévisions et qui correspond, peu ou prou, à la création de l'audiovisuel public en tant que tel. Les transformations annuelles et pluriannuelles qui ont ponctué les vingt dernières années dans tous les domaines sont à la fois des modifications organisationnelles – fusions, mutualisations des services et réduction des effectifs à la clé –, des changements de *process*, des évolutions de métiers liées tout autant à la nécessité de réduire les effectifs qu'à celle de suivre les avancées technologiques, notamment sous la pression du numérique. Les coopérations au travail déjà évoquées s'exercent entre des métiers qui sont en cours de transformation – et c'est probablement, si je dois me livrer à un exercice d'anticipation, ce qui se produira de nouveau.

Cela impliquera aussi une harmonisation des pratiques et aura des incidences sur des éléments liés aux salaires, au dialogue social et aux conventions et accords d'entreprise.

Ces facteurs ont capté beaucoup d'énergie au cours des vingt dernières années, dans un contexte où les objectifs de production ont largement évolué, avec la volonté de couvrir tous les publics – en termes d'âge, de classe sociale ou de territoires, y compris ultramarins. Des transformations multiples ont donc été engagées, alors que les objectifs de productions audiovisuelles ont conservé le même degré d'exigence et de qualité. Et, dans cet exercice d'anticipation, je suppose que les attendus resteraient tout aussi élevés. Cela pose donc la question des moyens et du calendrier des processus de changement, pour que celui-ci soit mieux accompagné que par le passé.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je suis heureuse que notre commission se penche sur les conditions de travail des salariés et sur les rapports sociaux dans l'entreprise.

Ma question rejoint celle de mon collègue Aurélien Saintoul : vous avez enquêté auprès des salariés de France Télévisions et 42 % d'entre eux ont répondu à votre questionnaire. Avez-vous perçu une crainte, ou au contraire une adhésion, concernant le projet de création d'un grand service de l'audiovisuel public et sur quoi se fondent les éventuelles réticences ? Compte tenu de votre connaissance de France Télévisions et des organisations professionnelles, le projet de fusion annoncé par les décideurs publics est-il, selon vous, une bonne ou une mauvaise chose, au vu des conditions et de la qualité de travail observées à France Télévisions ?

M. Nicolas Bouhdjar. Votre question déborde en partie notre domaine d'expertise ! Les craintes étaient peut-être présentes, mais nous n'avions pas de question portant spécifiquement sur ce projet, qui n'entrait pas dans le cahier des charges.

Toutefois, les salariés ont exprimé un récit souvent amer, rétrospectivement, de la fusion entre France 2 et France 3 puisque, à l'époque, on leur avait promis que celle-ci ne se traduirait pas par l'absorption d'une entité par une autre et que les identités éditoriales seraient préservées ; il était question d'inventer de nouvelles manières de travailler, plutôt que d'imposer un modèle. Or il est désormais admis, y compris par la direction, que c'est bien le modèle de France 2 qui a été imposé. L'amertume est aussi liée au fait que la direction a longtemps nié cette vérité, pourtant reconnue par tous désormais. Ce souvenir cuisant risque de susciter des craintes par rapport à une nouvelle fusion encore plus large.

S'agissant de l'impact de ce projet sur l'ensemble des personnels, mieux vaut interroger les organisations professionnelles puisque, nous, nous nous sommes concentrés sur les 450 personnes qui composent la rédaction nationale.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que le projet en cours consiste à créer une holding afin de rapprocher les structures et qu'il porte sur la gouvernance et le pilotage ; ce n'est donc pas du tout le même mécanisme que la fusion de rédactions…

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Ce n'est certes pas le même type de projet, néanmoins il est certain que la création d'une holding aura des répercussions sur les organigrammes et les organisations. D'ailleurs, la création d'un directeur unique de l'information a déjà été annoncée, ce qui aura des incidences sur les *process* et les modes de production de l'information. Vous avez répondu à mes questions dans la mesure de vos compétences et je vous remercie de cette honnêteté. Nous aurons effectivement tout loisir de poser ces questions aux représentants du personnel.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public doit revenir à l'Assemblée nationale en deuxième – et peut-être dernière – lecture. Nous pourrons donc continuer à débattre du sujet de la gouvernance.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie de nous avoir accordé de votre temps et pour la qualité de vos réponses.

Pour conclure, on peut dire, après avoir lu votre rapport avec beaucoup d'attention et de curiosité, qu'il est accablant. Après dix ans de mandat de Delphine Ernotte, vous décrivez un climat de travail brutal, une organisation autoritaire et élitiste, des inégalités de traitement qui entraînent de fortes tensions. Les témoignages que vous citez évoquent des comportements brutaux, des violences verbales et du harcèlement.

Le pire, ce ne sont pas tant les témoignages de souffrances au travail publiés par dizaine – ce qui est déjà accablant – que l'inaction de la direction, voire la banalisation des violences, que vous dénoncez dans votre rapport. Rappelons qu'il a été précédé de trois réunions avec les représentants du personnel, qui voulaient sonner l'alerte. À aucun moment la direction de France Télévisions semble avoir pris la mesure de la situation. Elle a refusé, à trois reprises, de reconnaître un dysfonctionnement managérial structurel. Alors que ce rapport d'audit aurait pu, voire aurait dû, être commandé par la direction à la suite des témoignages, il a finalement été sollicité par les instances représentatives du personnel.

Au terme de cette audition, pouvez-vous nous éclairer sur votre vision à long terme ? Qui, en définitive, est responsable ? S'agit-il de dysfonctionnements individuels, imputables à quelques salariés, ou d'un problème structurel de management, dont la direction de France Télévisions est pleinement responsable ? Enfin, un groupe public de l'audiovisuel peut-il, selon vous, continuer à remplir correctement ses missions dans un tel climat managérial, que vous qualifiez d'ailleurs de climat de peur ?

M. Nicolas Bouhdjar. Je comprends qu'il faille résumer notre rapport de 160 pages dans le temps imparti. J'invite cependant ceux qui le souhaitent à le lire, puisqu'il est disponible sur internet – nos rapports ont plutôt vocation à être confidentiels, d'habitude. Ils constateront ainsi que nous apportons des nuances tout au long de notre texte.

Je ne parlerai pas de dysfonctionnement individuel ni véritablement de problème structurel de management. Au cours de notre audition, nous avons insisté sur les orientations stratégiques et économiques et sur l'assèchement des moyens qui président à cet ensemble et qui font que chacun, à sa position, peut avoir l'impression de bien faire son travail, y compris les personnels encadrant, en prescrivant les tâches de manière autoritaire afin de parvenir à produire un journal d'une cinquantaine de minutes avec les moyens dont ils disposent. Nous ne cherchons pas à pointer des individus ou des managers mais à mettre l'accent sur une organisation du travail. Si les infractions de harcèlement moral existent, ce n'est pas ce que nous mettons en avant. De même, nous avons parlé de freins documentaires mais pas d'entrave, ce qui, dans notre métier, a une signification particulière.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Permettez-moi de poser une dernière question qui n'a pas encore été abordée. Notre commission d'enquête porte sur le pluralisme et l'indépendance de l'information. Même si vous avez traité plus particulièrement des conditions de travail et des sujets santé, avez-vous ressenti des pressions ou observé des procédures qui seraient de nature à fragiliser le travail journalistique, lequel doit s'exercer dans le respect du pluralisme et de l'indépendance ?

Mme Mickaële Lantin Mallet. Nous n'avons pas traité ce sujet frontalement. Des témoignages abordent ces questions mais plutôt par le prisme du manque de temps, dans le contexte actuel de production, pour bien préparer l'information. Cette dimension a souvent été citée comme constituant un frein à des velléités d'approfondir certains sujets. Des inquiétudes ont également été exprimées quant aux données produites par le public, qui est désormais mobilisé dans les reportages : il faut prendre le temps de cadrer les choses et de vérifier scrupuleusement les informations transmises par les téléspectateurs avant de les intégrer dans un sujet. Ce type de questions se posent donc, mais elles sont communes à toutes les rédactions face aux nouvelles manières de produire de l'information ou de la donnée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Y a-t-il des facteurs exogènes à la rédaction qui contribuent à fragiliser et à durcir les conditions de travail ? L'audiovisuel public est un sujet très politique : cette commission d'enquête a été créée, des critiques émanent d'autres médias sur les journalistes du secteur public, des projets de réforme sont en cours mais mettent du temps à aboutir, avec des versions mouvantes : holding ou fusion, voire *statu quo*. Ces débats qui traversent notre société ont-ils été évoqués dans le mal-être au travail mis en lumière dans votre rapport ?

Mme Mickaële Lantin Mallet. Ce qui a été évoqué dans ce rapport et dans d'autres portant sur la profession de journaliste, ce n'est pas tant le débat autour de l'audiovisuel public que l'image du journaliste dans la société et sa capacité à accéder à certains lieux, à certains groupes sociaux ou à certaines situations, dans un contexte de violence exacerbée contre la figure du journaliste. Cette dimension nourrit un mal-être diffus à l'intérieur de l'ensemble des rédactions que nous avons expertisées. Les témoignages recueillis illustrent le souci de rester au service des publics. Ce souci du service public continue d'animer les journalistes de France Télévisions sans doute plus fortement que dans d'autres rédactions qui ont des options différentes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'en profite pour rappeler notre soutien aux journalistes, qu'ils exercent dans une rédaction publique ou privée. Ils sont les piliers de notre démocratie et doivent pouvoir exercer leur métier dans un cadre déontologique adapté, en toute indépendance et impartialité.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de répondre aux questions du rapporteur et des députés.

La séance s'achève à douze heures dix.

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Charles Alloncle, Mme Céline Calvez, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, des représentants syndicaux de France Télévisions :

- CFDT : Mme Yvonne Roehrig, déléguée syndicale centrale SNME-CFDT à France Télévisions, et M. Christophe Pauly, coordonnateur Groupe France Télévisions ;
- CGT : Mme Eléonore Duplay, déléguée syndicale CGT au réseau France 3, membre du bureau national du SNJ-CGT, et M. Georges Pinol, journaliste à la rédaction nationale et DSC CGT ;
- SNJ (syndicat national des journalistes de France Télévisions) : Mmes Mathilde Goupil et Anne Guillé ;
- UNSA : M. Aldo Fogacci ;
- FO : M. Bertrand Chapeau, délégué syndical Central FO FTV, et M. Renaud Bernard, coordonnateur syndical de groupe – FO FTV 2

– Présences en réunion 32

Jeudi
22 janvier 2026
Séance de 14 heures 30

Compte rendu n° 19

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quatorze heures trente-cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, soyez les bienvenus pour cette troisième audition de la journée au cours de laquelle nous allons auditionner les représentants des formations syndicales présentes au sein du groupe France Télévisions.

En préambule, je tiens à dire que l'audiovisuel public ne se résume pas à des structures, à des logos, à des identités abstraites. Ce sont des milliers de salariés, que vous représentez : des journalistes, des techniciens de l'image et du son, des monteurs, des réalisateurs, des documentalistes, des personnels administratifs, des agents de maintenance, des équipes numériques, des personnels de diffusion et d'antennes. Ce sont des hommes de lumière et des femmes de l'ombre ; des hommes de l'ombre et des femmes de lumière. C'est une diversité de métiers. Ce sont des femmes et des hommes qui, tous les matins, se lèvent pour informer les Français, les divertir, leur permettre d'avoir accès au sport, à la culture, à l'information. À travers vous, mesdames et messieurs les représentants syndicaux, je tenais à saluer l'ensemble de ces travailleurs.

À cet égard, j'ajoute très solennellement que si cette commission d'enquête vise à mettre en lumière les dysfonctionnements et les manquements, à contrôler l'utilisation de l'argent public, à s'interroger sur la manière dont peut fonctionner l'audiovisuel public, elle ne vise pas à démolir les salariés qui y travaillent, à les jeter en pâture ou à la vindicte publique.

Cette audition ne mettra donc pas en cause les salariés de l'audiovisuel public. Ils ne fixent pas les règles qui les concernent, ne définissent pas le code du travail, ni les décisions de leurs dirigeants. Le rapporteur a de nombreuses questions à vous poser mais je sais que, comme moi, il est attaché à ne pas jeter en pâture les hommes et les femmes qui portent l'audiovisuel public. Ce dernier est d'ailleurs encadré par la loi, dont nous sommes les représentants.

Je précise que nous accueillons les forces syndicales dans leur diversité, la commission d'enquête étant elle-même pluraliste. Seul un syndicat n'a pas répondu à notre invitation et n'est donc pas représenté. Les dernières élections professionnelles ont eu lieu en novembre et décembre 2025. Parmi les vingt-six sièges revenant aux syndicats au sein du conseil social et économique (CSE) de France Télévisions, dix sont désormais occupés par FO, cinq par la CGT et par la CGC, et trois par la CFDT et par le SNJ (Syndicat national des journalistes). Je remercie l'ensemble des responsables présents cet après-midi.

Vous l'avez compris, cette commission d'enquête travaille sur le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public. Je l'ai dit, les salariés du groupe en sont les acteurs principaux et exercent au quotidien des missions de service public.

Je rappelle que nous avons entendu ce matin les membres du Cedaet (Centre d'étude et d'analyse des techniques) qui ont rédigé le rapport sur les conditions de travail au sein de la rédaction nationale de France Télévisions. Je présume que le rapporteur aura des questions à ce sujet, afin de mieux comprendre la place occupée par les salariés au sein du groupe.

S'agissant de l'organisation de cette audition, dans la mesure où vous êtes nombreux, je souhaiterais que les différentes interventions liminaires ne dépassent pas les cinq minutes. Mon rôle, qui n'a rien d'évident, est aussi d'être le maître des horloges, sachant que vous aurez tout loisir de vous exprimer par la suite lors des échanges.

Avant de vous entendre, je vous demande, chacun à tour de rôle, de bien vouloir nous déclarer tout intérêt public ou privé – au-delà de vos fonctions syndicales – de nature à influencer vos déclarations. De plus, l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Bertrand Chapeau, M. Renaud Bernard, Mme Yvonne Roehrig, M. Christophe Pauly, M. Georges Pinol, Mme Eléonore Duplay, Mme Mathilde Goupil, Mme Anne Guillé et M. Aldo Fogacci prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie tous et vous cède maintenant la parole pour un propos liminaire global de cinq minutes par syndicat si vous le voulez bien.

M. Bertrand Chapeau, délégué syndical central de Force ouvrière France Télévisions (FO FTV). Monsieur le président, je vous remercie tout d'abord pour vos propos à l'endroit des salariés de l'audiovisuel public.

France Télévisions manque-t-elle de neutralité ? Depuis plusieurs mois, la question est sur la table, raison pour laquelle cette commission d'enquête a été déclenchée. Nous estimons qu'il appartient à l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) d'avoir le courage d'y répondre.

Notre syndicat, FO, veille particulièrement à observer la plus grande neutralité ; nos statuts nous y obligent. FO est un syndicat libre et indépendant de toute influence, qu'elle soit politique, philosophique, religieuse, ou économique. C'est ce qui a conduit notre fondateur à être distingué du prix Nobel de la paix en 1951. Notre rôle consiste à défendre les intérêts moraux et matériels des salariés. C'est cela, le syndicalisme.

Nous avons négocié et signé un accord d'entreprise en fonction de l'activité de France Télévisions, qui fonctionne, je le rappelle, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, y compris en outre-mer.

Durant des années, nous avons réclamé aux gouvernements successifs l'internalisation de la production. Mais depuis le scandale des animateurs-producteurs, en 1994, rien n'a vraiment changé. Nous sommes conscients que de France Télévisions dépend le travail de milliers de personnes dans le cinéma et dans la production, mais nous voulons que soient revues les règles d'attribution des commandes, qu'elles soient plus transparentes et que les droits appartiennent à France Télévisions, comme c'est le cas à la BBC.

Les attaques dont l'audiovisuel public fait l'objet de la part de ceux qui nous insultent, qui veulent mener la révolution, ou qui exigent notre privatisation, sont inacceptables. Ces attaques posent question : qu'avons-nous fait pour les susciter ? Nous ne cessons d'y réfléchir.

Quand France Télévisions, en raison de l'externalisation massive de ses activités, ne contrôle pas la ligne éditoriale de dizaines d'heures de programme chaque semaine, par exemple tous les jours de 17 heures à 23 heures sur France 5, nous ne sommes pas en mesure de garantir la neutralité. Et par neutralité, nous n'entendons pas l'observation impuissante et silencieuse des débats.

Nous, audiovisuel public, sommes là pour garantir l'expression de tous les points de vue, de toutes les sensibilités, tant qu'elles s'inscrivent dans les règles de la République et, au

premier chef, dans le cadre de la loi. Nous avons un devoir d'impartialité, d'expression plurielle, mais aussi de modération.

France Télévisions n'est pas une entité vague et éthérée qui manque de neutralité pour les raisons habituellement invoquées. Y travaillent des personnels qui, longtemps, ont porté en eux l'envie et la fierté de créer des programmes publics. Ce sont des salariés experts, compétents et capables, justement, de modérer des débats pluriels. Cette richesse et cette expertise, qui sont lentement mais sûrement déclassées par la politique d'externalisation menée par l'entreprise, FO appelle à les défendre.

Pour redonner de la neutralité à la télévision publique, la première solution consiste à assainir la gestion financière. Cela requiert, entre autres, de cesser les externalisations, c'est-à-dire la délégation de la responsabilité de l'antenne à des producteurs privés. Nous, personnels de France Télévisions, faisons mieux, plus impartial et pour moins cher. Ceux qui prétendent le contraire sont démentis par le bilan des dix dernières années d'externalisation, qui nous ont conduits dans une situation de quasi-faillite.

Nous nous battons pour refaire de la télévision à France Télévisions.

Mme Eléonore Duplay, déléguée syndicale CGT au réseau France 3 et membre du bureau national du SNJ-CGT. Nos organisations syndicales ont été informées ce matin de la limitation des interventions liminaires à cinq minutes, soit moitié moins que ce qui nous avait été annoncé. Le SNJ, la CFDT et l'Unsa ont accepté de nous transférer un peu de leur temps pour que nous puissions lire ce que la CGT avait préparé, et qui servira donc d'introduction aux propos des trois autres organisations, que nous remercions chaleureusement.

Historiquement, France Télévisions est d'abord un bouquet de chaînes hertziennes qui produisent et diffusent de la fiction, du sport, du divertissement, des émissions religieuses, de l'information, ou encore des programmes pour la jeunesse. C'est aussi devenu la première plateforme numérique de vidéos gratuites en France, où nous publions également des milliers d'articles sur l'actualité nationale, régionale et ultramarine. Cette offre s'est construite depuis vingt ans sans coûts supplémentaires pour le contribuable, preuve, s'il en était besoin, de notre capacité d'évolution.

Avec vingt-quatre antennes régionales et neuf chaînes de radio-télévision dans les outre-mer, notre maillage est unique en Europe et permet à la fois d'assurer une mission d'information quotidienne partout en France, mais aussi de produire des émissions patrimoniales, politiques, culturelles, ainsi que des documentaires régionaux.

Cet engagement se traduit dans nos audiences et par un niveau de confiance inégalé. Près de 60 millions de Français regardent France Télévisions au moins une fois par semaine, soit plus de 80 % de la population.

Sur le plan économique, le groupe représente près de 9 000 salariés et 62 000 emplois indirects. Nous ne sommes pas un coût, mais une richesse. Pour 1 euro d'argent public investi, France Télévisions en rapporte 2,40 à l'économie française.

Si nous rappelons ces chiffres, c'est parce que nous subissons depuis treize ans une baisse constante de notre financement alors même que les missions qui nous sont assignées sont identiques – elles ont même augmenté avec le développement du numérique. Ces gains de productivité, les salariés de France Télévisions les ont assumés avec succès, mais au prix d'une

accumulation des tâches, qui rend souvent le travail plus difficile et moins soutenable à long terme. Avec la décision de notre direction de finir l'année 2026 à l'équilibre, au prix de 140 millions d'euros d'économies, l'adaptation devient même quasiment impossible. Avec un tel objectif, ce sont des pans entiers de notre activité que nous craignons de devoir abandonner.

Parmi les pistes évoquées par notre direction, l'émission « Dimanche en politique » pourrait s'arrêter ou ne plus être visible que sur internet, et certains émetteurs de proximité, qui permettent aux Français de recevoir leurs programmes régionaux, pourraient être supprimés. Nos craintes semblent confirmées par l'annonce, la semaine dernière, du nouveau grand projet de faire passer le streaming et les réseaux sociaux devant le linéaire. Dans une interview accordée au *Figaro*, Stéphane Sitbon-Gomez, directeur des antennes et des programmes, a en effet expliqué qu'une telle évolution permettrait de générer des économies et de faire face aux coupes budgétaires actuelles, mais aussi futures. Cette quête de nouvelles économies à tout prix augure selon nous des réformes d'une grande violence pour les travailleurs et les travailleurs de l'audiovisuel public.

Depuis treize ans, nous subissons déjà une baisse constante de nos moyens. Le nombre d'accidents de travail et de maladies professionnelles augmente d'année en année, le risque psychosocial, lié notamment aux réorganisations et à l'intensification du travail, en étant devenu la troisième cause. Depuis 2019, des dizaines d'alertes pour risques graves ont été lancées dans tous les établissements, pour des faits allant jusqu'à la tentative de suicide. Dernière illustration de ce phénomène, sur laquelle nous reviendrons : l'expertise menée au siège de France Télévisions.

Malgré cela, et pour revenir à la question du pluralisme et de l'équilibre des paroles politiques, je rappelle, en accord avec le SNJ, la CFDT et l'Unsa, combien le travail des équipes de notre entreprise est indispensable au débat public et à la démocratie. Lors de chaque élection, des municipales à la présidentielle, nos documentalistes effectuent un travail remarquable de décompte du temps de parole des partis politiques dans chacune de nos antennes. Partout en France, nos journalistes et nos équipes techniques organisent des débats, veillant à ce que toutes les formations politiques puissent exprimer leurs idées, en fonction de leur représentativité.

En 2024, nous avons su, en un temps record, réorganiser l'ensemble de notre activité pour assurer la couverture de la campagne législative éclair, en produisant des reportages, des articles en ligne et en organisant des débats pour informer sur les enjeux et sur les candidats dans chaque circonscription. La qualité de notre travail a d'ailleurs été saluée de manière unanime.

Rappelons aussi que l'activité de France Télévisions est déjà contrôlée à différents niveaux. L'Arcom publie un rapport annuel. L'État est présent au siège de l'entreprise par l'intermédiaire de fonctionnaires du ministère des finances. Plusieurs représentants des ministères de la culture et des finances siègent par ailleurs au conseil d'administration. Enfin, les commissions des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat, l'Inspection générale des finances (IGF) et la Cour des comptes opèrent également une supervision de l'entreprise. Que faudrait-il de plus ?

Cette commission d'enquête intervient après une longue histoire de fragilisation. Je pense à la suppression, en 2009, de la publicité après vingt heures, qui représentait 450 millions d'euros de recettes, et dont la compensation a progressivement disparu, ou encore à la suppression, en 2022, de la redevance, qui a été remplacée par une fraction du produit de

la TVA dont le montant est rediscuté à la baisse chaque année. Et il y a maintenant cette séquence de suspicion généralisée envers l'audiovisuel public, qui a débuté en septembre dernier avec la diffusion tronquée d'une vidéo volée par un média d'extrême droite, laquelle a été reprise parfois à longueur d'antenne par des groupes de presse appartenant à la même mouvance…

Nous vivons les conséquences de ce climat de dénigrement général sur le terrain. Des journalistes nous rapportent des agressions verbales de la part de citoyens ou d'élus.

Cette détestation résulte aussi, selon nous, de la qualité du travail journalistique mené par nos équipes, tant au niveau local que national. Lors des dernières élections législatives, nos journalistes ont révélé les sorties racistes, les insuffisances ou les casseroles judiciaires de certains candidats du Rassemblement national. Citons aussi le numéro de juin 2025 de « Complément d'enquête », qui a mis en lumière les activités controversées de l'actuelle ministre de la culture – sachant que, deux mois plus tôt, ce même magazine d'information s'était intéressé au parcours politique de Jean-Luc Mélenchon.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sans vouloir vous interrompre, je rappelle que M. Chapeau, de FO, n'a parlé que trois minutes, soit beaucoup moins que vous, madame Duplay, alors que son syndicat est davantage représentatif des salariés de France Télévisions. Attentif à l'équilibre du temps de parole – comme vous l'êtes au quotidien sur vos antennes –, je dois vous demander de conclure !

Mme Eléonore Duplay. Je conclus, Monsieur le président.

Nous constatons donc que peu importe le sujet traité, le journalisme pratiqué à France Télévisions respecte la fameuse formule d'Albert Londres : « porter la plume dans la plaie ».

Pour finir, et en accord avec le SNJ, la CFDT et l'Unsa, je souhaite vous interroger sur les conséquences qu'aurait l'affaiblissement, voire la disparition de l'audiovisuel public, y compris pour la démocratie. Le dernier rapport de la Fondation Jean-Jaurès met en effet en garde contre l'émergence de déserts médiatiques, rappelant qu'un tiers des Français ont constaté la disparition d'au moins un média local dans leur région au cours des dernières années.

Comment les citoyens peuvent-ils voter de manière éclairée s'il n'y a pas d'information ou de débat de qualité ? L'audiovisuel public garantit l'égalité de l'information, ce que soulignent l'ensemble des rapports de l'Arcom.

Quel serait aussi l'impact économique de la disparition ou de l'affaiblissement d'un groupe qui irrigue la création audiovisuelle française dans son ensemble, de la fiction télévisée au cinéma, tout en faisant vivre 70 000 personnes, emplois directs et indirects confondus ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Veuillez conclure…

Mme Eléonore Duplay. Les déficits de l'audiovisuel public sont liés à un choix politique : celui de réduire nos moyens année après année. Je salue l'engagement de tous nos collègues, travailleuses et travailleurs qui, malgré tout, assurent l'ensemble de leurs missions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comme nous sommes dans un monde où tout est facilement déformé, voire travesti, je précise que si nous avons réduit la durée des propos liminaires, ce n'est pas pour limiter votre parole, mais uniquement parce que nous

devrons probablement suspendre l'audition pour aller voter dans l'hémicycle, ce qui réduira la durée de nos échanges. Je vous prie de nous en excuser…

M. Christophe Pauly, coordonnateur de la CFDT pour le groupe France Télévisions. Tout d'abord, la CFDT de France Télévisions présente à la Représentation nationale ses vœux de santé, de prospérité, de démocratie et de solidarité.

Nous vous remercions pour votre invitation et si nous ne sommes pas en mesure de répondre immédiatement à l'une de vos questions, nous vous répondrons par écrit.

La CFDT de France Télévisions représente l'ensemble des catégories de personnel de l'entreprise. Elle défend les intérêts individuels et collectifs des salariés. À cet égard, nous tenons à vous alerter sur deux points.

Premièrement, nous constatons que les prolongements des auditions, qu'ils soient numériques, radiophoniques, télévisés ou écrits, créent une souffrance au travail inédite chez les salariés de l'audiovisuel public.

Deuxièmement, pour s'éclairer, la commission d'enquête a fait le choix de solliciter un très large panel d'invités. À cet égard, nous tenons à rappeler que le cœur battant de l'audiovisuel public, sa réalité quotidienne – tout ce qu'il s'y produit, tout ce qu'il s'y diffuse, jour après jour – est le fruit du travail des salariés, sur leur lieu de travail.

Mme Anne Guillé, déléguée syndicale du Syndicat national des journalistes (SNJ) de France Télévisions. Mon intervention ne sera pas plus longue qu'un reportage, soit deux minutes.

Le SNJ est un syndicat indépendant, créé il y a plus de cent ans. Il est à l'origine de toutes les grandes avancées de la profession, qu'il s'agisse de la charte d'éthique professionnelle des journalistes, du statut professionnel, de la carte de presse ou de la convention collective nationale de travail des journalistes.

Le SNJ est une organisation représentative dans l'ensemble du groupe, c'est-à-dire aussi bien au siège, à Paris, que dans les antennes régionales de France 3 et dans les stations en outre-mer. En comptant les personnes en CDD, c'est-à-dire les précaires, près de 3 000 journalistes travaillent à France Télévisions, parmi lesquels environ 2 600 disposent d'un CDI. Ils interviennent sur tous les supports : télévision, radio, numérique.

Le SNJ se bat en faveur de conditions de travail qui permettent une bonne pratique professionnelle, afin de produire une information juste et vérifiée, dans le respect de la déontologie journalistique, et pour préserver la santé de l'ensemble des salariés soumis aux aléas de l'actualité qui, par définition, ne se met jamais sur pause.

Or depuis dix ans, plus de 1 500 emplois ont été supprimés à France Télévisions. La charge de travail se reporte donc de fait sur les salariés de l'entreprise, dans toutes les antennes. Missions réduites, journées à rallonge : l'épuisement au travail n'est pas rare, avec parfois une perte de sens.

De plus, depuis quelques années, les journalistes, notamment du service public, rencontrent l'hostilité d'une partie – certes minoritaire – de la population. Cela se traduit très

concrètement par des agressions physiques et verbales lors de manifestations ou d'événements tels que les procès ou les reportages agricoles. Nous avons des exemples récents.

Le projet de privatisation de France Télévisions, qui figure dans le programme de certaines formations politiques, constitue une autre forme de menace pour les salariés du groupe.

Dans ce climat dégradé, la création de cette commission d'enquête a été perçue comme une nouvelle manifestation d'une défiance que nous trouvons infondée et injuste. Nous aspirons à retrouver un climat serein pour l'exercice de notre métier, bien sûr au service du public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'entends vos propos et je redis qu'en tant que président de cette commission d'enquête, je m'efforce de conduire nos travaux avec la plus grande impartialité – ce qui n'est pas évident – et de ne pas les transformer en entreprise de démolition de l'audiovisuel public, ni en tribunal politique.

En revanche, j'ai toujours rappelé que le travail mené par le rapporteur et les membres de cette instance relève de notre mission de parlementaires, chargés de contrôler l'État et donc les entreprises publiques. On ne saurait reprocher à la représentation nationale d'assumer sa mission de contrôle – ce qu'aucune personne auditionnée n'a fait.

Je le répète, notre mission est de contrôler l'utilisation de l'argent public. Et mon rôle est de veiller à ce que nos échanges se déroulent de manière impartiale et respectueuse.

M. Aldo Fogacci, secrétaire général de l'Union nationale des syndicats autonomes (Unsa). Je vous remercie de me donner la parole au nom de l'Unsa, des personnels de France Télévisions, des antennes régionales de France 3, de France 3 Corse ViaStella – entité à laquelle j'appartiens et où j'exerce des fonctions d'élu secrétaire – et des territoires d'outre-mer.

France Télévisions est le premier groupe audiovisuel public français. Chaque jour, ses salariés assurent une mission essentielle de service public : informer, cultiver, éduquer et divertir tous les publics, sur l'ensemble du territoire, dans le respect du pluralisme et de l'indépendance éditoriale.

L'audiovisuel public traverse une crise profonde, marquée par l'instabilité du financement, par des réorganisations à répétition et par une pression croissante sur les métiers et les contenus. La suppression de la contribution à l'audiovisuel public a placé le groupe dans une situation de dépendance à l'égard des arbitrages budgétaires annuels, ce qui empêche toute vision de long terme. Concrètement, cela se traduit par des gels de postes, des non-remplacements, une intensification du travail et une fragilisation de la production.

Cette instabilité pèse également sur l'indépendance éditoriale, sur laquelle influent le contexte budgétaire, la gouvernance et le climat de polémiques permanentes. L'indépendance ne se proclame pas : elle se garantit par des règles claires et des moyens stables.

Enfin, les conditions de travail se dégradent, les équipes sont sous tension, la polyvalence est souvent contrainte et la précarité demeure forte pour les personnes en CDD et les intermittents. À terme, c'est la qualité des programmes et la confiance du public qui sont en jeu.

Les personnels ne demandent pas des privilèges, mais des moyens à la hauteur des missions qui leur sont confiées, ainsi qu'un financement pérenne et de réelles garanties

d'indépendance. Le renforcement de l'audiovisuel public ne serait pas une dépense de confort, mais un investissement en faveur de la démocratie. Les salariés sont prêts à assumer leurs missions, mais encore faut-il que la nation assume pleinement les siennes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comme nous devrons conclure l'audition à 16 heures 30, j'indique dès à présent que je donnerai la parole aux représentants des différents groupes après environ quarante-cinq minutes de questions du rapporteur. De cette manière, si nous devons suspendre pour aller voter dans l'hémicycle, tout le monde aura pu s'exprimer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Bonjour à tous ; je vous remercie à mon tour d'être tous ici présents.

Dans votre propos liminaire, monsieur Chapeau, vous avez expliqué que l'externalisation de certains programmes, notamment sur France 5 à partir de 17 heures, ne permettait pas d'assurer une totale neutralité, ou du moins une totale impartialité. J'imagine que vous avez fait référence à des émissions externalisées à des sociétés de production telles que Mediawan, dont certains actionnaires, comme M. Pigasse, assument de mobiliser des moyens, notamment médiatiques, pour lutter contre la droite radicale. Selon vous, l'attribution, pour plusieurs centaines de millions d'euros, de contrats à des sociétés privées constitue-t-elle une rupture avec le principe de neutralité ?

M. Renaud Bernard, coordonnateur syndical de groupe pour FO FTV. Je n'entrerai pas dans une telle analyse car Force ouvrière revendique comme principe fondateur de ne pas être politisée. Cela fait partie de notre ADN et me permet de rappeler que si notre syndicat est arrivé en tête lors des dernières élections au siège de France Télévisions, c'est parce que le personnel en a assez d'être considéré comme non neutre ou partial. C'est la raison pour laquelle ils nous ont fait confiance : ils savent que nous réservons la politique au secret de l'isoloir.

Je n'ai aucun commentaire à faire sur Mediawan ou sur M. Pigasse. En revanche, factuellement, il est vrai que tous les jours sur France 5, de 17 heures à 23 heures, nous n'avons pas le contrôle de la ligne éditoriale, des propos qui sont tenus, ni de la façon dont les émissions sont modérées. Les programmes ne relèvent pas du personnel de France Télévisions.

Je ne suis plus rédacteur en chef car je suis syndicaliste, mais personne occupant ces fonctions au sein de France Télévisions ne dispose d'un droit de regard sur la façon dont sont conduits les débats dans les émissions « C dans l'air », « C ce soir » et « C à vous ». Or, sauf erreur de ma part, « C à vous » a été rappelé à l'ordre par l'Arcom pour publicité déguisée, ou du moins pour soupçon de publicité déguisée. Et les émissions « C ce soir » et « C à vous » ont également suscité des polémiques parce que certains propos n'ont pas été modérés.

Je peux vous garantir que quand France Télévisions dispose du contrôle des éditions, des programmes, des magazines, nous garantissons la plus grande modération dans les débats.

Je répète donc que non, factuellement, nous n'avons pas toujours le contrôle de la ligne éditoriale et que nous ne pouvons donc pas garantir la neutralité de ce qui se dit à l'antenne, sur France 5 et plus généralement dans les émissions externalisées. Si nous internalisions ces programmes, oui, nous pourrions apporter cette garantie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma prochaine question s'adressera à l'ensemble d'entre vous.

Vous dites qu'une plus grande neutralité pourrait être respectée si certains contenus et programmes étaient réinternalisés après avoir été délégués à des sociétés de production. À cet égard, le numéro 2 de France Télévisions, M. Sitbon-Gomez, a eu un parcours exclusivement militant avant de rejoindre le groupe en tant que directeur de cabinet de Delphine Ernotte. Il est désormais à la tête des programmes mais aussi, avons-nous appris il y a quelques semaines, à la tête de l'information dans la mesure où il est devenu le supérieur du directeur de l'information, ce qui fait de lui le manager des près de 3 000 journalistes de France Télévisions. Ce faisant, je crois que, pour la première fois de l'histoire de l'audiovisuel public, le vrai patron de l'info n'est pas un journaliste mais quelqu'un qui n'a jamais détenu de carte de presse – en plus, je le répète, d'avoir eu un parcours militant. Un tel profil à la tête de l'information n'est-il pas susceptible d'engendrer un soupçon ou une entorse au principe de neutralité ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant de laisser nos invités répondre à cette question, j'aimerais, par souci de pluralisme, que les autres forces syndicales, et pas seulement FO, puissent s'exprimer sur le fait que l'externalisation de certains programmes puisse poser problème en matière de neutralité. Je rappelle en outre que nous avons déjà auditionné M. Sitbon-Gomez.

M. Georges Pinol, **journaliste à la rédaction nationale et délégué syndical central CGT.** S'agissant de la première question, l'argent versé à Mediawan, à Together Media et à Brut suscite des interrogations. Des dérives ont eu lieu au fil des ans. Ce n'est pas nouveau. Le fonctionnement en réseau avec certaines boîtes existait bien avant l'arrivée de M. Sitbon-Gomez et de la direction actuelle. C'est comme ça, c'est historique.

Parallèlement, on constate bien une chute de nos productions internes. Comme notre image dépend de ce qui est réalisé par ces maisons de production extérieures, c'est un problème.

Vous avez donné la solution, monsieur le rapporteur : il s'agit de réinternaliser de la production, ce qui implique évidemment d'avoir des moyens pour le faire. On en revient au financement, car réinternaliser implique de moderniser nos outils. C'est nécessaire car beaucoup n'ont pas été mis à niveau, au motif qu'ils n'étaient plus utilisés par nos personnels. Toute une chaîne doit être remise en ordre.

Je me permets de dire que la réorganisation en cours à France Télévisions ne correspond pas tout à fait à la description que vous en avez donnée, monsieur le rapporteur. On ne peut pas dire que M. Sitbon-Gomez va diriger l'information. Ce n'est pas possible, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ce n'est pas ce que prévoit l'organisation qui est en train d'être mise en place. Il est un peu difficile d'en parler car les élus du CSE central prennent actuellement connaissance de cette nouvelle organisation, qui affectera en effet la direction de l'information, et ils en discutent. La direction restera bien autonome : le directeur de l'information ne recevra pas d'ordres. De toute façon, les journalistes ne pourraient pas accepter une telle mainmise sur l'information.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Une réorganisation est en cours et Mme Ernotte a remplacé son directeur de l'information. Nous allons mener toutes les auditions nécessaires pour comprendre cette réorganisation, y compris en auditionnant de nouveau Mme Ernotte.

Comme nous ne savons pas quel sera exactement le périmètre des responsabilités de M. Sitbon-Gomez à l'issue du processus – ni s'il sera encore directeur de l'information dans quelques jours –, nous pourrions avancer et passer à une autre question, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La question suivante porte sur le climat social et sur les conditions de travail au sein de France Télévisions. La SDJ (société de journalistes) de France 3 a missionné la sociologue Danièle Linhart, qui était membre de l'Observatoire du stress et des mobilités forcées à France Télécom et qui a été entendue comme témoin lors du procès de l'affaire des suicides de France Télécom. Dans le rapport du Cedaet, dont des représentants ont été auditionnés ce matin, on lit : « Danièle Linhart n'hésite pas à comparer la brutalité du changement à la situation vécue chez France Télécom. »

Avez-vous le sentiment que France Télévisions et ses dirigeants ont importé certaines méthodes de France Télécom, et ce d'autant plus que la présidente de France Télévisions, Mme Delphine Ernotte, a travaillé chez France Télécom pendant près de trente ans ? Elle en était l'une des directrices lors de l'affaire des suicides dans les années 2000. Risque-t-on de faire face à des cas de souffrance au travail faisant suite à une méthode managériale importée d'une entreprise comme France Télécom ?

Mme Yvonne Roehrig, déléguée syndicale centrale SNME-CFDT. Sans dire que l'on va vers une crise de l'ampleur de celle ayant eu lieu à France Télécom, je vois des similitudes.

Parmi elles figure l'effacement de l'identité. À France Télécom, il y a eu le plan NExT (Nouvelle Expérience des Télécommunications), qui a conduit au changement du nom de l'entreprise. Chez nous, on a brutalement débaptisé le réseau régional. Du jour au lendemain, France 3 Alsace ou Aquitaine sont devenues Ici, sans que l'on nous explique pourquoi.

Autre similitude : la transformation permanente est érigée en modèle de management, ce qui perd les salariés et les fait souffrir car, sous prétexte d'agilité, l'entreprise se désorganise au fil des années.

S'il y a certainement des similitudes, je ne pense pas que l'on soit sur le point d'assister aux mêmes manifestations de désespoir que celles ayant eu lieu chez France Télécom, tout simplement parce que nous avons encore un corps social vivant, avec une cohésion des salariés. Même s'ils cherchent un sens à leur travail, ils en trouvent encore dans celui qu'ils réalisent.

J'en viens à la question sur les externalisations. Notre problème est que nous comptons en ETP (équivalents temps plein) et en masse salariale, et que l'injonction de les diminuer nous conduit forcément à ne plus pouvoir travailler sur tous les produits que nous devrions fabriquer. Donc on externalise, parce que ce n'est pas la même ligne budgétaire. Nous sommes en quelque sorte pris au piège de l'externalisation car, dans certains cas, nous ne pouvons plus fabriquer nous-mêmes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La position exprimée par FO n'est pas anodine. Les propos tenus sont assez graves puisqu'il a été dit que l'externalisation peut conduire à une rupture de la neutralité. Je souhaiterais que toutes les organisations syndicales s'expriment sur ce point, car leur opinion est importante pour notre commission, comme le sera l'éclairage d'autres acteurs que nous allons auditionner.

Mme Yvonne Roehrig. Je suis tout à fait d'accord avec les propos tenus par les représentants de FO sur la garantie de la neutralité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous pensez donc que l'externalisation n'apporte pas les mêmes garanties que la production internalisée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais préciser ma question pour les autres organisations syndicales. Alors qu'il était président du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel), M. Schrameck avait été auditionné à l'Assemblée le 26 mai 2015 sur les modalités de désignation des présidents des sociétés de l'audiovisuel public. Il avait expliqué que les capacités managériales de Delphine Ernotte avaient fait l'objet de questions et que son engagement d'instaurer un dialogue social sain chez France Télévisions avait été fondamental dans la décision de la nommer.

Pourtant, on observe que la qualité de ce dialogue social s'est dégradée depuis plusieurs années. Le séminaire sur le métier de journaliste, organisé par la direction le 25 mars 2025, a été boycotté par les organisations syndicales, quelques semaines à peine avant la reconduction de Mme Ernotte. « Réconcilier », titre du dernier projet de Mme Ernotte, fait peut-être écho à ce climat social et de travail dégradé.

Dix ans après la première nomination de Delphine Ernotte, jugez-vous que son style de management et celui de la direction sont conformes à ses promesses d'instaurer des conditions de travail et un dialogue social sains ?

Mmes Mathilde Goupil, SNJ. Je vais répondre très rapidement aux questions précédentes sur la neutralité – terme qui peut faire l'objet de discussions. Pour être très précis, le cahier des charges qui s'impose à France Télévisions prévoit l'impartialité, l'indépendance et le pluralisme.

France Télévisions essaye de répondre le mieux possible à ces obligations. Nous vérifions en permanence sur les plateaux si les équilibres des temps de parole sont respectés entre les différentes couleurs politiques. S'y ajoute le fait que le pluralisme imposé par le cahier des charges suppose aussi de respecter la parité femmes-hommes. C'est cet ensemble de critères que l'Arcom est chargée de contrôler.

Nous déplorons l'externalisation de la production. Elle n'est pas aussi développée partout, nos confrères de Radio France ayant conservé davantage de maîtrise sur les programmes. France Télévisions dispose des journalistes et du savoir-faire. En tant que syndicat, nous regrettons que la production soit systématiquement externalisée.

Néanmoins, il faut souligner que le cahier des charges nous impose d'acheter des programmes à l'extérieur. France Télévisions n'est pas la seule responsable de sa dépendance vis-à-vis des sociétés de production, qui est aussi entretenue par le pouvoir politique. Il faut en tenir compte si l'on veut changer les choses.

Le rapport du Cedaet est assez clair et vous avez entendu ses auteurs ce matin. Il évoque la souffrance résultant de la fusion des rédactions de France 2 et France 3 pour les ex-journalistes de cette dernière. Nous avons pris connaissance de ce document et sommes d'accord avec les constats qui y figurent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour résumer votre pensée, l'externalisation ne pose pas de problème en matière d'impartialité, de pluralisme et d'indépendance parce qu'un producteur extérieur doit se conformer à toutes les règles. Mais vous vous opposez à l'externalisation pour d'autres raisons.

Mmes Mathilde Goupil, SNJ. Oui, c'est ça !

Je ne connais pas les discussions entre les sociétés de production et France Télévisions. Vous pourrez vous pencher sur celles-ci dans le cadre de cette commission. Mais l'Arcom contrôle tout, y compris ce qui est produit à l'extérieur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et vous avez bien rappelé que si l'on veut faire évoluer le modèle ou le changer, il faudra que le politique prenne des décisions s'agissant du cahier des charges.

M. Aldo Fogacci. Aucune consigne politique n'est donnée aux rédactions. La neutralité repose sur le professionnalisme des équipes. Elle est fragilisée par des pressions indirectes, avec un financement instable, une gouvernance politisée et un climat de polémique permanente. Cela peut donner le sentiment d'une absence de neutralité, mais je pense que les rédactions respectent cette dernière grâce à leur professionnalisme.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous indiquez qu'aucune consigne n'est donnée aux rédactions de France Télévisions en matière de pluralisme. Pourtant, lors de la campagne pour l'élection présidentielle de 2022, on a pu noter – et cela avait ému nombre de Français – que le présentateur Gilles Bornstein avait expliqué sur le plateau de France Info TV qu'« [Éric Zemmour] n'a pas le droit de venir ici. »

Qu'en pensez-vous ? Il s'agit en l'occurrence d'une affirmation ou d'une consigne donnée à la rédaction en rupture totale avec l'objectif de pluralisme inscrit dans la loi. Condamnez-vous ces propos ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je tiens à précise rici que j'ai « convoqué » – c'est le terme officiel – Gilles Bornstein, qui sera auditionné le lundi 2 février afin de répondre aux questions de la Représentation nationale.

M. Aldo Fogacci. Que dire, à part qu'il faut respecter le cahier des charges et l'obligation de neutralité ? Pour être franc, je n'ai pas vu ce qu'il s'est passé, donc je ne peux pas condamner.

Mme Yvonne Roehrig. Ce que M. Fogacci essaye de vous dire, c'est que le respect du pluralisme et de l'impartialité doit être la règle.

Les propos tenus en 2022 par Gilles Bornstein sur le plateau de France Info TV n'engagent que lui. Je ne pense pas qu'il s'agissait d'une consigne. C'est un accident industriel intervenu en direct. Cela ne devrait en effet pas arriver, car la loi nous enjoint de respecter l'impartialité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et le pluralisme !

M. Renaud Bernard. Gilles Bornstein est un grand professionnel ; c'est un confrère ; j'ai longtemps travaillé avec lui et je ne mets absolument pas en doute son impartialité ou sa neutralité.

En revanche – et il est très bien que vous l'interrogiez –, si Gilles faisait référence à des consignes, ou plutôt à des intentions latentes de la hiérarchie et de l'encadrement, car les consignes n'existent pas chez nous, nous les condamnerions sans ambiguïté.

Il est impossible de condamner Gilles Bornstein, non pas en soi, mais parce que c'est un très grand professionnel et qu'on peut avoir confiance dans sa probité. Toute la question est

de savoir s'il faisait référence à un climat à l'intérieur de la chaîne France Info TV qui aurait conduit à ce qu'on évite d'inviter Untel ou Unetelle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Fogacci n'ayant pas vu la séquence dont nous parlons, je me permets de citer la phrase exacte prononcée par M. Bornstein sur un plateau de France Info TV, chaîne dont il est présentateur et journaliste. Il a dit qu'« [Éric Zemmour] n'a pas le droit de venir ici. », en parlant de cette chaîne. Cette séquence avait beaucoup tourné à l'époque parce qu'elle avait choqué. Le pluralisme est un objectif à valeur constitutionnelle.

Ceci ayant été rappelé, vous comprendrez que j'ai un peu de mal à entendre que vous ne condamnez pas ces propos. Puisqu'ils ont été cités, qu'avez-vous à dire sur cette injonction ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je note en tout cas que les deux premiers syndicats qui se sont exprimés ont rappelé leur attachement au pluralisme. Je laisse répondre la CGT.

Mme Eléonore Duplay. Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur un extrait que nous n'avons pas visionné, puisque les questions ne nous ont pas été transmises préalablement.

Nous avons préparé cette audition en examinant les rapports de l'Arcom. On voit que le pluralisme est respecté à France Télévisions. Si quelqu'un n'avait pas droit de cité sur les antennes du groupe, l'Arcom l'aurait relevé depuis longtemps.

Je reviens sur la question du climat social et de la santé au travail à France Télévisions, qui nous intéresse beaucoup plus en tant qu'organisation syndicale.

Vous avez sans doute longuement évoqué la situation au sein du siège du groupe lors de l'audition des représentants du Cedaet ce matin. Mais, depuis les décrets Macron, on a constaté plus d'une trentaine de risques graves et de dangers imminents – dans la quasi-totalité des cas en raison de troubles psychosociaux – dans les vingt-quatre antennes de France 3 dans l'Hexagone et dans ses neuf chaînes de télévision outre-mer. Plusieurs tentatives de suicide ont eu lieu au sein du réseau depuis 2019. Le nombre d'accidents du travail reconnus augmente de manière considérable. On trouve principalement trois motifs dans les déclarations d'accident du travail : le risque routier, la chute de plain-pied, mais aussi les risques psychosociaux, qui sont passés de la quatrième à la troisième place.

À la CGT, nous relions ces évolutions à la conduite du changement. Nous soulignons régulièrement la responsabilité de la direction dans la manière dont ces changements sont réalisés. Dans leur immense majorité, ils ont découlé ces dernières années de problèmes de financement. C'est très largement le cas s'agissant par exemple de la fusion des rédactions de France 2 et de France 3. La disparition des éditions nationales de France 3, il y a deux ans, est selon nous également très fortement liée à la question du financement, même si ce n'est peut-être pas la seule raison. Depuis 2008, l'audiovisuel public a perdu 1,252 milliard, alors que nos missions ont augmenté. Le numérique n'existait pas ou quasiment pas à France Télévisions à cette date.

Quand on conduit le changement avec moins de moyens, quand on nous demande de faire plus avec moins, quand on fusionne des rédactions parce qu'on ne dispose plus du budget pour les faire fonctionner, cela induit forcément de la souffrance au travail, des maladies professionnelles et des accidents du travail. Le climat s'est dégradé, mais nous y voyons surtout

l'effet d'une politique budgétaire qui ne dépend pas de la direction de France Télévisions, mais bien du politique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vais de nouveau donner la parole au rapporteur, car vous venez d'aborder plusieurs sujets qui nous intéressent.

Je répète que nous auditionnerons M. Bornstein dans une dizaine de jours. Il pourra s'exprimer et répondre aux questions. La direction de la chaîne avait à l'époque déclaré qu'« En aucun cas Éric Zemmour et le courant de pensée qu'il représente ne sont interdits d'antenne à @FranceTele. Éric Zemmour sera bien évidemment invité […] ». Les dirigeants auront l'occasion de s'expliquer à la suite de M. Bornstein.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le rapport de la Cour des comptes – que vous avez probablement lu – a dressé un tableau sévère, notamment des nombreux avantages dont bénéficient certains cadres dirigeants de France Télévisions. Il est par exemple mentionné qu'une trentaine d'entre eux sont davantage payés que le Président de la République. Une cinquantaine de directeurs bénéficient d'une voiture de fonction…

On a appris dans le cadre de cette commission d'enquête qu'une prime de performance de près de 80 000 euros a été attribuée à Delphine Ernotte, alors que l'entreprise est au bord de la faillite. On a évoqué le séjour de près de dix dirigeants et de Delphine Ernotte dans des suites de l'hôtel Majestic, certaines étant facturées 1 700 euros la nuit.

Les syndicats de France Télévisions dénoncent-ils ces avantages dont bénéficient quelques cadres dirigeants ? L'utilisation de l'argent public est-elle totalement transparente ? Par exemple, un prix maximum est-il imposé aux salariés de France Télévisions s'agissant des nuits d'hôtel ? Comment ces dépenses sont-elles encadrées ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que la présidente de France Télévisions a déjà répondu s'agissant des nuits d'hôtel, en indiquant que cela s'expliquait par un mécanisme de *barter*. Ne perdez pas de temps à le détailler et dites-nous directement si vous cautionnez ou pas.

M. Renaud Bernard. On peut avoir une opinion tranchée. Chacun est libre d'utiliser la sémantique de son choix, selon qu'il considère qu'il s'agit d'avantages ou d'éléments de rémunération.

Dans le monde de l'audiovisuel, même public, certaines rémunérations peuvent être très importantes. Il faudrait savoir si l'image et la réputation des personnes apportent de la valeur à l'entreprise et justifient de ce fait leur rémunération. Ni mon syndicat ni moi-même ne sommes qualifiés pour juger de manière générale s'il est mérité qu'une trentaine de personnes soient mieux rémunérées que le Président de la République.

En ce qui concerne les véhicules de fonction, je dois avouer qu'ils nous semblent quelque peu anachroniques après la décennie de serrage de ceinture à laquelle nous avons été collectivement soumis. Pour ceux qui travaillent sur le terrain, quelquefois au bout du monde ou dans des zones de guerre, elle s'est notamment traduite par la mise en place de procédures de plus en plus compliquées et restrictives pour se faire rembourser quelques frais de missions raisonnables. Savoir que certains, qui restent « au chaud », bénéficient d'un véhicule de fonction peut nous conduire à nous interroger.

Enfin, s'agissant du Majestic, tout est affaire de choix de gestion. Nous ne jugerons pas l'opération de *bartering* à laquelle vous avez fait référence et que nous connaissons. Mais nous pouvons aussi apporter des solutions dans le cadre du dialogue social. À FO, nous aurions plutôt conseillé à France Télévisions, très impliquée dans la création cinématographique et dans l'organisation du festival de Cannes, de louer un salon de cet hôtel pour y mener des discussions professionnelles, sans qu'il soit besoin d'y résider la nuit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci pour votre réponse franche.

Pour être précis, selon le rapport de la Cour des comptes, cinquante-trois cadres de France Télévisions ont des véhicules de fonction.

Mme Yvonne Roehrig. Pour répondre à votre question sur la transparence, les seuls éléments dont nous disposons figurent dans l'index de l'égalité professionnelle de France Télévisions, qui mentionne le nombre de femmes parmi les dix personnes les mieux rémunérées et fournit une moyenne des dix plus hautes rémunérations. Nous n'avons aucune autre indication sur les rémunérations des cadres dirigeants de France Télévisions.

Il en est de même pour le nombre de voitures de fonction ; nous savons seulement quelle est la part des femmes parmi les chauffeurs.

Concernant la suite au Majestic, la question a été posée lors d'un CSE central. L'explication qui nous a été donnée vaut ce qu'elle vaut, la réponse étant invérifiable.

Nous interrogeons nos dirigeants pour obtenir des précisions sur des éléments dont nous disposons ou pour obtenir ceux que nous n'avons pas. Mais la transparence sur les plus hautes rémunérations n'existe pas plus à France Télévisions que dans les autres entreprises françaises.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La loi impose de faire figurer dans l'index de l'égalité professionnelle la moyenne des dix rémunérations les plus élevées.

Mme Yvonne Roehrig. Sur une période de trois ans. On voit qu'elles augmentent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous allons demander cette information et le rapporteur nous dira s'il l'a obtenue. À défaut, nous relancerons France Télévisions.

Mme Eléonore Duplay. La CGT a souvent dénoncé les écarts de rémunération entre les plus hauts salaires de France Télévisions et ceux des travailleuses et des travailleurs de base. Mais je rappelle que les rémunérations des cadres dirigeants de l'entreprise, et notamment celle de notre présidente, sont soumises au contrôle de l'État, qui les valide.

S'agissant de la question des notes de frais, je ne me prononcerai pas sur la chambre au Majestic, car je ne dispose pas d'éléments sur ce point. En revanche, je connais bien le réseau. J'observe que nos cadres dirigeants régionaux sont soumis à un encadrement très strict de leurs frais de missions. Quand ils se rendent à Paris, ils doivent respecter le même barème que tous les salariés de France Télévisions, soit 140 euros, petit-déjeuner compris. On est très loin du prix de la chambre au Majestic. Cette règle s'applique aussi bien aux simples journalistes, dont je fais partie, qu'aux directrices et directeurs des antennes régionales de France Télévisions, qui occupent les postes les plus élevés dans une antenne de France Télévisions.

Pour en revenir au rapport de la Cour des comptes, les charges d'exploitation ne sont qu'un des éléments examinés, le rapport soulignant également que la part des concours financiers publics n'a pas suffisamment augmenté pour compenser l'inflation ou les besoins de transformation de l'entreprise. Cela s'est aggravé depuis la suppression de la redevance. Ce rapport recommande évidemment de maîtriser les charges, mais également de stabiliser la ressource et d'établir un cadre budgétaire clair, afin d'éviter des arbitrages contradictoires et de renforcer la prévisibilité des financements publics.

Mme Mathilde Goupil. S'agissant de la transparence, nous connaissons le montant global des dix rémunérations les plus élevées par sexe, mais nous ne savons pas à quels métiers elles correspondent. Nous comprenons toutefois qu'il s'agit de top managers et de présentateurs, donc de gens dont le visage apparaît à l'antenne. Le SNJ ne fixe pas les salaires, évidemment, mais la question des écarts dans ce domaine nous importe aussi. Nous sommes favorables à un resserrement de celui entre les salaires les plus élevés et les plus faibles, et je pense que vous pouvez légiférer pour fixer un maximum en la matière, si vous le souhaitez. Les rémunérations en question sont bien sûr très éloignées de celles des salariés lambda : le salaire d'embauche d'un jeune journaliste, après cinq ans d'études et deux ans d'expérience professionnelle, par exemple, est à peu près de 2 300 euros net, d'après les informations que nous avons.

Pour ce qui est de la suite au Majestic, je rejoins ma consœur. Le tarif de base est effectivement de 140 euros, petit-déjeuner inclus, à Paris, qui est en zone tendue ; sinon, pour la majorité des villes, c'est 92 euros. Nous avons interrogé nos instances dirigeantes, car nous ne sommes pas favorables, *a priori*, à ce qu'elles séjournent dans des suites luxueuses quand elles se déplacent. La seule chose que nous ayons comprise est que France Télévisions n'a pas payé le montant indiqué.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je remercie la CGT d'avoir précisé que c'est l'État qui décide de la rémunération de Mme Ernotte, dans le cadre de son contrat initial – lors de son embauche –, puis de sa prime de performance. Celle-ci est validée par le conseil d'administration – donc pas seulement par l'État. Nous auditionnerons prochainement la ministre de la culture, qui le représente. Ce n'est pas Mme Ernotte qui fixe elle-même son salaire ou ses primes ; nous entendrons donc ceux qui ont pris les décisions, afin qu'ils puissent les expliquer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à un sujet vraiment important, celui des UCC (unités de compétences complémentaires), que nous avons découvert dans un rapport de l'IGF de 2024. Vous me direz si je me trompe, mais il apparaît à la lecture de ce rapport que beaucoup de monde est mobilisé à France Télévisions quand il faut faire un reportage sur le terrain : un reporter, qui pose les questions et prend des notes, un JRI (journaliste reporter d'images), c'est-à-dire un cameraman qui filme, un preneur de son, qui tient un micro ou une perche, et un monteur de permanence, souvent au siège, pour assurer le montage des rushes, ce qui fait au moins quatre personnes.

On a l'impression que c'est une spécialité de France Télévisions puisqu'on ne trouve rien de tel dans les autres médias. À BFM Régions, selon le rapport de l'IGF, « les journalistes non seulement filment seuls avec leur smartphone, mais montent également leur sujet ». Si je comprends bien, par ailleurs, quand on demande à un cameraman de France Télévisions de tenir aussi le micro, c'est-à-dire de prendre le son, il faut lui accorder une prime, puisque ce n'est pas dans sa fiche de poste. C'est d'ailleurs tout le sens des UCC, que la direction a un temps

voulu dénoncer. Ce strict cloisonnement des compétences semble avoir été inscrit dans l'accord syndical, très discuté, de 2013.

Pensez-vous, en tant que syndicats de France Télévisions, que ce régime d'exception par rapport aux autres médias, privés ou non, doit perdurer à l'heure où l'entreprise est au bord de la faillite, ou qu'il faudrait le modifier pour permettre plus de multicompétence du côté des salariés de France Télévisions et s'aligner un peu plus sur d'autres pratiques, notamment celles des chaînes privées ?

Mme Yvonne Roehrig. Non, un cameraman, c'est-à-dire un journaliste reporter d'images, qui prend le son durant un reportage, n'a pas de prime : cela fait partie de sa fiche de poste. Par ailleurs, être monteur est un métier. L'image est importante à la télévision, elle veut dire quelque chose. Le regard du monteur est essentiel dans la construction d'un sujet. Nous en faisons qui vont du off de quarante secondes à des magazines de treize ou vingt-six minutes. Le monteur est là pour assurer la cohérence de la construction du reportage ou du magazine et il ne monte pas qu'un reportage dans la journée. En région, un monteur travaille sur deux, trois, voire quatre sujets dans la journée ; il n'est pas mobilisé pour un seul reportage. Ensuite, il n'existe pas de preneur de son dans une équipe de reportage en région et il y en a de moins en moins au siège. Les preneurs de son sont une profession en voie de disparition à France Télévisions. Donc, non, nous ne partons pas à trois en reportage, mais à deux.

En revanche, être journaliste rédacteur est un métier, ce sont des compétences, et être journaliste reporter d'images, ce sont d'autres compétences. Quand on est un JRI et qu'on fait aussi de la rédaction, on a acquis de nouvelles compétences. On a alors une prime de biqualification, parce qu'on exerce un autre métier en plus du sien. Tout cela suit une logique, même si elle peut paraître obsolète. Quant à BFM Régions, avec qui vous nous comparez, je rappelle que ses bureaux sont en train de fermer partout.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je cite le travail de l'IGF…

Mme Yvonne Roehrig. Oui, mais je ne crois pas qu'on puisse comparer le travail de BFM Régions avec celui des bureaux régionaux d'information de France 3. Nous ne faisons pas tout à fait la même chose. Nous ne produisons pas un flux d'info en continu mais des reportages longs, plus longs en tout cas que les sujets de BFM Régions. Nous avons une autre façon de travailler parce que le format est différent.

M. Georges Pinol. Monsieur le rapporteur, nous vous invitons à venir une journée sur le terrain avec nos équipes. Vous verrez comment cela se passe exactement.

Ce que vient de dire Yvonne est tout à fait exact. On ne part pas à trente-six mais, généralement, à un ou à deux – plutôt deux ; parfois, le JRI y va seul, pour chercher des images, voire faire un sonore ou en tout cas prendre le son d'une intervention. Par ailleurs, de moins en moins d'ingés son partent en reportage. Les seules fois où ils le font, devinez de quoi il s'agit ? Ce sont généralement des événements politiques, ou de la musique. Voilà la réalité.

Nous plaignons beaucoup les collègues de BFM en région car ils sont soumis à un régime assez terrible. Ils partent, très souvent bien avant la retraite, vers d'autres médias. Ce n'est pas propre à BFM, mais le mode de production que vous évoquez n'est pas anodin. Il peut faire gagner des sous, peut-être, mais il empêche de faire de la qualité et il a un impact sur la santé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les députés ruraux que nous sommes, quel que soit notre bord politique, savons pertinemment que France 3 et BFM sont complémentaires mais ne font pas exactement la même chose. Les missions ne sont pas différentes, car l'information est au cœur de l'activité dans les deux cas, mais il ne s'agit pas exactement de la même présence dans nos territoires ruraux – je suis, pour ma part, un représentant du Calvados.

M. Renaud Bernard. Il existe un constat, qui a été établi par la Cour des comptes. Elle a estimé que le système des unités de compétences complémentaires était inefficace et coûteux – c'est écrit dans le rapport. Deux mois plus tard, France Télévisions a pourtant décidé de reconduire ce système, parce que nous n'avons pas été capables de le réformer. Nous avions tenté de le faire à Force ouvrière, avec la direction, car nous estimons qu'il est trop rigide et probablement archaïque. Ce que nous prônons ne reviendrait pas, pour autant, à ultralibéraliser l'organisation de l'entreprise, mais à former des volontaires, qui seraient rémunérés. Nous sommes absolument ouverts à ce que les compétences se croisent, à ce que les frontières des corporatismes tombent et à ce qu'on fasse entrer France Télévisions, comme d'autres groupes audiovisuels, dans le XXI^{e} siècle, qui n'est pas l'ère de l'homme-orchestre mais des compétences multiples, dont disposent les jeunes diplômés des écoles de journalisme. Ils savent monter, tourner, prendre du son, écrire, et même très bien, mais ils ne font pas tout en même temps, parce que ce n'est un gage de qualité dans aucune activité.

Nous avons été confrontés, avec la direction de France Télévisions, à des résistances. Je prends un exemple : il y a dix-huit mois, nous étions sur le point de réformer huit métiers, dont nous allions ouvrir les compétences, mais pas gratuitement – certaines professions devaient bénéficier d'une augmentation de 7 à 9 % par mois, ce qui n'est pas rien. Cela fait peut-être vingt ans que le commun des mortels, chez les salariés de France Télévisions, n'a pas bénéficié d'une augmentation de 8 %. Pourtant, ce n'est pas passé : une bronca a empêché la réforme. Il se dit que si notre PDG a dénoncé l'accord d'entreprise, le 10 juillet dernier, c'est notamment parce que nous n'étions pas parvenus à réformer ces métiers par la voie de la négociation.

Mme Yvonne Roehrig. Je précise tout de même qu'une signature est intervenue pour quatre de ces huit métiers. La transformation n'est donc pas impossible.

Mme Mathilde Goupil. Je rejoins un peu ce qui a été dit par d'autres organisations : les données de M. le rapporteur ne sont pas à jour. On part vraiment à deux, c'est la norme. J'ai 33 ans et je n'ai jamais vu de preneur de son. France Télévisions continue d'évoluer, se réforme, se modernise. On peut déplorer que le métier de preneur de son disparaisse – et la qualité aussi – mais c'est un état de fait : c'est en train de disparaître.

Il y a déjà des gens qui font à la fois de la télé, de la radio et du web dans nos stations d'outre-mer. Il a été question de multicompétence et des jeunes sortis d'école. Je suis relativement jeune mais je pense que les métiers ont un sens. Quand on fait tout en même temps, on ne fait rien de vraiment bien. Nos collègues d'outre-mer nous parlent souvent du stress et de la baisse de qualité quand on fait de la radio le matin, du web le midi et qu'on mélange toutes les compétences.

Le SNJ s'intéresse à ce que font les autres audiovisuels publics en Europe. Lors de notre assemblée générale annuelle, des salariés de la RTBF sont ainsi venus échanger avec nous. La RTBF a connu, il y a quelques années, une réforme allant dans le sens des polycompétences. Cette réforme a pu susciter un intérêt, notamment chez les jeunes salariés, du point de vue de la diversification des compétences, mais elle a aussi conduit à beaucoup de

souffrance au travail et à des rédactions à deux vitesses, ce qui a des conséquences en matière de bonne entente et de fonctionnement, ainsi qu'à beaucoup d'absentéisme et d'accidents du travail. Je vous invite à regarder, vous aussi, ce qui a été fait à la RTBF.

M. Aldo Fogacci. Je rejoins mes camarades. Qu'il s'agisse de la rédaction ou de la production, il y a une organisation. Des planificateurs reçoivent des prévisionnels, qui sont également partagés avec l'ensemble des services techniques. À la sortie, on a un potentiel qui est lié à tous les tournages et aux différents modes de production.

Dans ma région, on ne part pas à plusieurs. Un JRI part avec un rédacteur, mais il n'y a pas de preneur de son, et le monteur est en station. Lors des sessions à l'Assemblée de Corse, un monteur se déplace parce qu'il faut monter sur place, mais les tournages, les productions ou d'autres événements ne se font pas en multipostes.

Mme Anne Guillé. Je suis reporter de terrain et cela fait vingt ans que je n'ai pas travaillé avec un ingénieur du son ou que je n'en ai pas vu un. Il est complètement erroné de faire de leur présence une généralité : dans les faits, il n'y a plus d'ingénieurs du son, ou très peu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais vous parler d'un cas spécifique, celui d'une journaliste de France Télévisions qui s'appelle Claire Koç, dont le professionnalisme n'a jamais été remis en question. Elle a eu le malheur de publier sur le site de France 3 un article intitulé « On pense à ceux qui sont revenus, à ceux qui ne reviendront jamais et à ceux qu'on espère encore. Paris commémore les victimes du 7 octobre ». J'ai lu cet article, émouvant, qui a été publié le 7 octobre dernier. On y suit les pas de Monique, de Julie, d'Alain, d'anonymes mais aussi de personnalités, comme Anne Sinclair et Patrick Bruel, qui sont venus regarder des photographies de visages d'otages au cœur du pavillon mémoriel installé place des Vosges. Cet article a fait polémique du côté de la CGT, qui ne l'a pas jugé à son goût. Elle a immédiatement publié un communiqué dénonçant un article « communautariste » et contestant l'usage du mot « pogrom » pour qualifier ce qui s'est passé le 7 octobre. Claire Koç, d'après ce que j'ai pu lire, est aujourd'hui en arrêt de travail. Elle se trouve dans une situation et un état psychologique qui sont extrêmement préoccupants à la suite d'une vague de harcèlement suscitée par le communiqué interne de la CGT. Elle a contacté le SNJ, qui visiblement ne lui a pas répondu ou en tout cas ne l'a pas aidée.

Ma question, qui s'adresse à la CGT et au SNJ, est simple. Comment expliquer qu'en 2025, au sein du premier groupe audiovisuel de France, qui est, de plus, public, c'est-à-dire payé par nos impôts, un syndicat important, la CGT, puisse décider de lancer une campagne de harcèlement contre une journaliste, simplement parce qu'elle a osé rédiger un article qui relate des faits de recueillement, à Paris, concernant les événements du 7 octobre ? Je vous avoue que cela m'a particulièrement choqué, et j'aimerais donc vous entendre à ce sujet.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette question me permet de redire notre soutien à l'ensemble des journalistes et d'assurer à Mme Koç, si elle nous écoute, que nous lui apportons, bien entendu, le soutien de la représentation nationale.

Mme Eléonore Duplay. Je reviens très brièvement sur la question précédente. Les UCC ne concernent pas l'activité des journalistes, mais celle des techniciens qui réalisent d'autres tâches que celles figurant dans leur fiche de poste.

La CGT et les personnes qui exercent des mandats syndicaux à France Télévisions, comme ailleurs, ne sont pas payées par les impôts des Français. La communication syndicale en question n'est pas liée à l'activité journalistique que peuvent pratiquer, par ailleurs, les élus de France Télévisions dans le cadre de leur travail.

Nous adressons également toute notre compassion à cette consœur, qui n'a pas été victime d'une campagne de harcèlement. Il y a eu une communication syndicale à la suite d'un article dont le traitement de l'actualité n'apparaissait pas équilibré à notre syndicat, puisqu'il ne remettait pas les choses en perspective. Le tract a été, malheureusement, mal compris. La semaine suivante, quand nous avons vu l'émotion que suscitait cette communication syndicale, nous avons publié un autre communiqué, qui clarifiait un peu la situation. Il exprimait que nous ne souhaitions pas mettre une consœur en difficulté et la soumettre à la vindicte populaire, et précisait que notre organisation « se bat et continue à se battre contre toute forme de xénophobie et de discrimination. Nous ne saurions tolérer dans nos rangs et dans nos écrits ni antisémitisme ni aucune forme de racisme ». Nous avons donc clarifié les choses.

Quant à l'effet produit par cette communication sur une consœur, nous en sommes absolument désolés, car l'objectif des représentants du personnel n'est pas de mettre en péril la santé d'une salariée. Je tiens également à préciser qu'à la suite de ce communiqué, certains de nos élus, notamment le secrétaire général du SNRT-CGT, ont été victimes, eux, d'une vague de harcèlement sur les réseaux sociaux et d'appels à leur domicile – ils ont été traités de sales antisémites. La réalité est donc beaucoup plus nuancée, et nous avons regretté publiquement le communiqué.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il faut être précis et je voudrais que le rapporteur obtienne une réponse à sa question. Vous avez reproché à cette journaliste, dans votre communiqué, d'avoir adopté le point de vue de la communauté juive et de relayer les thèses du Crif (Conseil représentatif des institutions juives de France). Il me semble que c'était écrit noir sur blanc, et ces propos ont ému une grande partie des Français. Vous représentez les salariés. Or les reproches formulés dans votre communiqué sont une accusation contre une de vos consœurs, ce qui conduit à s'interroger, notamment, sur la déontologie dans les relations entre les journalistes. Vous dites que vous êtes contre l'antisémitisme et le racisme, mais ce sont de toute manière des délits et j'espère que tout le monde ici est contre. La question du rapporteur était de savoir si vous maintenez ou non ces propos.

Mme Eléonore Duplay. Il était précisé que « l'article n'adopte qu'un seul point de vue, celui d'une communauté juive qui se sent légitimement meurtrie par ce massacre, mais sans jamais le resituer dans un conflit plus large. Il reprend pour une bonne part les thèses du Crif [...], qui prétend représenter l'ensemble des Juifs de France, ce qui est loin d'être le cas. »

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pensez-vous que le sentiment qu'on peut avoir au sujet des otages israéliens correspond à un point de vue différent selon qu'on appartient à la communauté juive, à la communauté musulmane ou à la communauté catholique ? Quand on parle des otages, on aurait un regard particulier quand on est un juif en France ? Dire qu'un reportage adopte le point de vue de la communauté juive parce qu'il parle d'otages israéliens me choque beaucoup.

Mme Eléonore Duplay. On n'a pas reproché à ce reportage d'adopter le point de vue de la communauté juive, mais de reprendre les thèses du Crif, qui ne représente qu'une partie de cette communauté.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Attendez, on ne peut pas dire n'importe quoi – je vois d'ailleurs M. Saintoul hausser les épaules. Le Crif ne représente pas la communauté juive de France, ce n'est pas son rôle ; il représente des organisations.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je n'ai pas ouvert la bouche ! N'essayez pas de me mettre dans la sauce en m'attribuant un point de vue !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Saintoul, je vous donnerai la parole. Il se trouve que je me suis tourné vers vous et que je vous ai vu hausser les épaules. J'ai donc pensé qu'il fallait une clarification. Ce sont des sujets éminemment sensibles.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Duplay, je pense que vos regrets seront entendus par cette journaliste, qui a l'air d'être dans un état psychologique vraiment inquiétant. Je voudrais néanmoins préciser un point. Vous avez contesté dans le communiqué le mot pogrom. « Utilisé par certains interlocuteurs pour qualifier les massacres du 7 octobre, [il] permet certes d'en souligner l'horreur, mais il n'est pas approprié et il est critiqué par de nombreux historiens ». Selon le dictionnaire *Larousse*, ce terme désigne des émeutes sanglantes dirigées contre une minorité ethnique ou religieuse. La simple utilisation du terme pogrom pour qualifier les massacres du 7 octobre dérange-t-elle la CGT de France Télévisions au point de la pousser à publier un communiqué contre une consœur, qui est aujourd'hui en arrêt de travail et dans une situation de grande difficulté ? Ce terme est-il pour vous une ligne rouge ?

M. Georges Pinol. Pour nous, les massacres du 7 octobre sont évidemment un événement tout à fait extraordinaire, d'une violence inacceptable, qu'on ne peut pas soutenir ou légitimer. Ce tract comportait des erreurs, nous l'avons reconnu.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous le regrettez donc ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Mais ce n'est tout même pas l'inquisition ici !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je pose une question.

M. Georges Pinol. Nous regrettons d'avoir créé, par ce tract, une polémique. Ce n'était pas notre but.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous prenons bonne note que vous le regrettez.

M. Georges Pinol. Toutes nos pensées vont à cette consœur. Notre déclaration a été mal comprise, et nous regrettons ce qui a été mal compris.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci d'avoir répondu avec franchise à la question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question suivante concerne le pluralisme. J'ai eu connaissance d'un autre tract, ou communiqué, en date du 9 décembre 2025, qui est intitulé « Aucun compromis face à l'extrême droite ». Vous y écrivez ceci : « La CGT est déterminée à jouer son rôle dans cette instance, qui a plus que jamais besoin de clarté vis-à-vis des ennemis de l'audiovisuel public en général, et plus précisément face au risque de l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir. » Vous reprochez, dans le même communiqué, à certains représentants syndicaux, notamment de FO, de s'être exprimés dans *Le JDD*, le *JDNews* ou dans *Valeurs actuelles*, et vous expliquez qu'un syndicat n'a pas à être politique.

Vous avez un peu participé, on peut le dire, à la cogestion de France Télévisions pendant dix ans, et ceux qui votent pour vous sont des salariés de l'audiovisuel public, qui ont des obligations en matière de respect du pluralisme, d'indépendance et d'honnêteté. Où est la frontière entre le syndicalisme, qui défend des conditions de travail, un cadre social et qui représente les salariés de l'entreprise France Télévisions, et une démarche profondément et éminemment politique, que vous assumez ? Pour vous, la CGT doit-elle être un rempart contre ce que vous qualifiez d'extrême droite ou au contraire un syndicat centré sur le cadre social et les conditions de travail des employés de France Télévisions ?

M. Georges Pinol. Imaginer que nous ayons le pouvoir d'être cogestionnaires, avec la direction de France Télévisions, c'est nous faire beaucoup d'honneur ! Si cela avait vraiment été le cas, je pense que nous aurions fait un peu différemment. J'ajoute que d'autres syndicats étaient présents dans les instances et les majorités.

Pour ce qui est de l'extrême droite, nous avons effectivement pris nos responsabilités en nous engageant. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls : d'autres syndicats ont fait des déclarations et exprimé leur positionnement par rapport à l'extrême droite.

La première tâche de la CGT est évidemment de défendre les salariés, d'œuvrer pour leurs conditions de travail et leur santé et de porter leurs revendications. Historiquement, nous remplissons toutefois ce que nous appelons une double besogne : nous nous projetons aussi dans une société meilleure, qui défend des valeurs fondamentales comme la liberté, l'égalité et la fraternité. Or nous estimons que les projets de l'extrême droite pour la nation ne sont pas de nature à faire advenir cette société. Nous sommes donc obligés d'intervenir et de nous positionner, c'est ainsi. On peut qualifier ce positionnement de politique mais il est aussi éthique, et nous l'assumons.

Par ailleurs, l'extrême droite n'est pas l'alliée de France Télévisions. Ses responsables, dans leurs déclarations et leurs projets, affirment continument que l'audiovisuel public – en particulier France Télévisions et Radio France – n'a pas d'avenir. Nous ne pouvons pas ne pas réagir, d'où cette position que nous assumons complètement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Considérez-vous qu'il faudrait instaurer, comme en Belgique, un cordon sanitaire entre les médias publics et ce que vous appelez l'extrême droite – ce qui supposerait de changer la loi, car le pluralisme est un objectif à valeur constitutionnelle ? Les syndicats que nous avons auditionnés hier se sont montrés assez ambigus sur ce point, jugeant l'idée intéressante tout en soulignant que le cadre légal français ne le permettait pas. Quelle est la position de la CGT ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour ma part, j'avais été interpellé par un tract de 2024 signé par plusieurs organisations syndicales présentes ici, à la fin duquel on pouvait lire : « Nous, journalistes, techniciens, administratifs, représentants syndicaux, n'accepterons ni de rester neutres, ni de rester impartiaux. » Même si je ne partage pas les idées politiques du rapporteur, il me semble que l'impartialité et le pluralisme constituent des obligations légales. Admettez que ce type de déclarations puisse légitimement susciter des interrogations. Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y avait là, dans votre esprit, aucun appel à ne pas respecter le pluralisme politique ? Refusez-vous que l'extrême droite soit invitée dans les médias publics, comme la loi le prévoit ?

Mme Eléonore Duplay. L'extrême droite vise tout de même à détruire l'audiovisuel public. M. Alloncle déclarait récemment sur Le Figaro TV qu'avec le budget total de

l'audiovisuel public, l'État pourrait sauver 6 000 églises menacées de disparition. Cela signifie-t-il qu'on veut supprimer notre budget pour restaurer des églises ? Quand nous faisons part, dans le cadre d'une expression syndicale, de notre refus de rester les bras croisés devant la possibilité que les idées et le projet politique de l'extrême droite soient mis en œuvre, nous le faisons en tant que citoyens. Lorsque nous exerçons nos professions de techniciens ou de journalistes, nous respectons l'éthique professionnelle attachée à notre métier, notamment notre devoir de donner la parole à tous les courants politiques et de respecter une forme d'équilibre.

S'agissant du cordon sanitaire qui existe en Belgique, outre le fait qu'il ne serait pas possible en France, je rappelle qu'il ne consiste pas à ne pas donner la parole à l'extrême droite, mais à ne pas la lui accorder en direct – ce n'est pas tout à fait la même chose !

Mme Yvonne Roehrig. Sur le tract auquel vous avez fait référence, monsieur le président, je crois qu'il y a un malentendu : nous l'avons publié parce que certains de nos collègues se sont vus interdire de couvrir une campagne électorale pour avoir signé une tribune publiée par *Mediapart*. La direction de France Télévisions a expliqué avoir pris cette décision dans un souci d'impartialité. C'est pourquoi nous avons protesté contre cette mise à l'écart en expliquant que nous ne voulions pas de cette impartialité-là. Ce tract ne signifiait nullement que nous entendions exprimer nos opinions personnelles dans nos reportages.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est parce qu'il est important que chacun comprenne ce que vous vouliez dire que nous vous donnons la possibilité de vous exprimer.

Mme Yvonne Roehrig. Il s'agissait d'un effet de style, de la part de journalistes.

M. Bertrand Chapeau. Comme je l'ai indiqué dans mon propos liminaire, les statuts de FO nous interdisent de faire de la politique. Je laisserai mon collègue développer ce point, mais je crois comprendre que ce qui nous a été reproché n'est pas tant nos propos dans *Le JDD* que le fait de nous être adressés à ce média.

M. Renaud Bernard. Je peux en parler d'autant plus facilement que je suis l'auteur de ces propos dans *Le JDD* et *Valeurs actuelles* – une consœur de *L'Humanité* était également présente mais cela ne m'a pas été reproché. Ces propos étaient purement syndicaux et absolument pas politiques : je me suis exprimé sur la stratégie de l'entreprise, les projets de réforme et la défense des salariés.

Cette question me donne l'occasion de préciser la position de Force ouvrière : nous n'avons pas oublié que nous sommes parvenus, depuis cinquante ans, à faire basculer l'audiovisuel public de la télévision d'État à la télévision publique. Parce ce que nous ne souhaitons pas revenir à la censure, nous ne l'appliquons à personne. Tant qu'un média se trouve dans l'arc républicain – et, jusqu'à preuve du contraire, c'est le cas du *JDD*, qui, comme *L'Humanité, Libération* ou *Le Monde*, participe au débat démocratique –, nous lui répondons.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Voilà qui permet de mesurer les différences qui existent au sein des forces syndicales de France Télévisions.

Nous en venons aux interventions des orateurs des groupes.

Mme Céline Calvez (EPR). Je précise avoir représenté l'Assemblée nationale aux conseils d'administration de France Télévisions – en 2023 et 2024 – et de Radio France – de 2017 à 2022.

Monsieur Bernard, vous avez indiqué que, sur France 5, de 17 heures à 23 heures, on ne contrôle rien, car ce sont des productions externes qui sont à l'antenne. Comment percevez-vous ce niveau d'externalisation ? Comment l'expliquer ? Répond-il à des obligations ? Vise-t-il à faire des économies, à gagner en agilité, voire à contourner les revendications des syndicats ? Comment les salariés vivent-ils ces projets ? D'autres entités, comme Radio France, n'affichent pas un tel degré d'externalisation. Que pensez-vous de ces différences ? Quels défis posent-ils en matière de gouvernance de l'audiovisuel public ?

L'une d'entre vous a expliqué que les fusions visaient à faire des économies. Il me semble qu'elles peuvent aussi permettre de gagner en cohérence ou en puissance. Pensez-vous qu'elles puissent être compatibles avec les principes d'indépendance et d'honnêteté et, si oui, à quelles conditions ?

M. Renaud Bernard. Pour être précis, j'ai dit que nous ne contrôlions pas la ligne ou le contenu éditorial de ces programmes, pas que nous ne contrôlions rien – même si certains pourraient considérer que cela revient au même.

Le budget de France Télévisions se divise en trois parts : un tiers pour la masse salariale – ce qui est la norme pour une entreprise de l'audiovisuel –, un tiers pour l'achat de programmes à l'extérieur et un tiers pour les frais de fonctionnement. Bien sûr, la loi nous impose de contribuer à la création, et nous sommes très fiers d'œuvrer ainsi à animer tout un pan de l'industrie française, car cela génère des emplois. Mais cela représente tout de même près de 1 milliard d'euros, sur un budget total de 3 milliards.

Sur cette somme, 450 millions sont alloués à la création culturelle – le cinéma, le spectacle vivant, les programmes culturels. Nous en sommes très fiers également, car nous considérons que cela fait partie de l'ADN de l'audiovisuel public : qui d'autre pourrait diffuser certains des programmes que nous finançons ?

Et puis nous avons tout de même consacré, en 2025, 509 millions d'euros à financer des programmes de flux. Cette question mérite d'être soulevée. Nous avons déjà produit en interne une émission équivalente à « C ce soir » : elle s'appelait « Ce soir (ou jamais !) », elle a duré près de dix ans et il s'y tenait des débats pluriels parfaitement modérés par Frédéric Taddeï. Cet exemple précis montre qu'il y a peut-être quelques millions d'euros investis à l'extérieur qui seraient bien plus productifs à l'intérieur.

Vous demandez pourquoi le groupe procède ainsi. La loi nous l'impose en partie, mais il me semble que nous le faisons de façon un peu excessive, probablement parce que cela permet de modérer la masse salariale ou encore de faire fonctionner tout un pan de l'industrie. Il doit y avoir de bonnes raisons qui expliquent que nous consacrions 1 milliard d'euros par an au financement de productions extérieures.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je suis navré, Mesdames et Messieurs, que vous soyez obligés de subir ce moment particulier – puisque, encore une fois, le rapporteur a décidé de transformer cette commission d'enquête en inquisition…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mais vous êtes arrivé à la fin !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je suis libre de mon intervention ! Grâce à mes équipes, je sais ce qu'il se passe dans cette salle, et vous ne m'empêcherez pas de parler.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Saintoul, vous avez vous-même été rapporteur par le passé… Je crois que vous avez exercé votre mission comme vous l'entendiez. Je ne vous ai jamais jugé, pas plus que je ne juge M. Alloncle…

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Vous êtes libre de le faire, cela ne me pose aucun problème. En revanche, je dispose de deux minutes de temps de parole, pendant lesquelles je suis libre de qualifier le travail du rapporteur Alloncle comme il me chante. Je tiens à dire aux personnes auditionnées qu'elles ont subi un mauvais traitement et j'en ai parfaitement le droit. Ça commence à bien faire !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle simplement que lorsque vous décidiez, en tant que rapporteur, de convoquer diverses personnes, personne ne vous a remis en cause. Vous n'allez tout de même pas reprocher à une commission d'enquête consacrée à l'audiovisuel public d'entendre des représentants syndicaux ! Qu'auriez-vous dit si nous ne les avions pas reçus ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Ce n'est absolument pas ce que j'ai fait : j'ai dit que le rapporteur leur avait fait souffrir un mauvais moment, un interrogatoire, ce qui n'est pas le but de cette commission d'enquête.

M. Charles Alloncle, rapporteur. De quel droit vous permettez-vous de donner des leçons ? Vous n'avez assisté qu'à vingt minutes d'audition !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). M. le rapporteur a manifestement un problème avec les libertés syndicales !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Un peu de calme, chers collègues ! Je vous prie de m'excuser, monsieur Saintoul : je croyais avoir compris que vous critiquiez le principe même de cette audition. Je vous demande néanmoins de ne pas mettre en cause le rapporteur et je vous invite maintenant à poser votre question.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je suis ravi, au contraire, d'entendre les syndicats, qui sont les meilleurs spécialistes de la vie de leur entreprise et dont la diversité est garante de la pluralité des opinions qui s'expriment sur les antennes.

En revanche, je note que le rapporteur fait preuve d'une méconnaissance totale des libertés syndicales et qu'il les digère même très mal, parce qu'il est membre de l'extrême droite – il est d'ailleurs parfaitement logique que des syndicalistes ne soient pas à l'aise avec l'idée que l'extrême droite puisse gouverner un jour, tant cette dernière en a après leurs libertés. Ses questions l'ont largement montré, puisqu'il a sous-entendu qu'il n'était pas possible pour des syndicats de s'exprimer sur le bien public. Fort heureusement, beaucoup ne partagent pas cette conception du syndicalisme. Plusieurs organisations syndicales se réfèrent d'ailleurs à la Charte d'Amiens, à laquelle le rapporteur pourra se reporter : cela l'instruira.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous n'êtes pas obligé, dans cette enceinte, de commenter l'attitude du rapporteur. Vous pourrez le faire sur vos réseaux sociaux.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je n'ai que deux minutes de temps de parole. Vous passez votre temps à commenter les questions et la pertinence des propos des uns et des autres. Laissez-moi m'exprimer !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On m'a assez reproché de vouloir bâillonner le rapporteur ; je demande simplement qu'on respecte l'ensemble des intervenants. Posez votre question.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). J'ai dit ce que j'avais à dire sur la façon dont le rapporteur travestit les propos des personnes auditionnées.

Ma question porte sur le climat social qui règne à France Télévisions. Delphine Ernotte a dénoncé l'accord d'entreprise en vigueur. J'aimerais vous entendre sur ce point.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai déjà posé cette question… Seulement, vous n'étiez pas là !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). J'étais dans l'hémicycle où l'extrême droite tentait de faire avancer ses pions : j'ai fait ma part du travail en allant voter contre son texte.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Avant de m'attaquer, écoutez mes questions !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je donne aux intervenants la possibilité de développer leur réponse.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette commission d'enquête n'est pas un tribunal politique mais elle n'est pas non plus une tribune. Je demande qu'on respecte non seulement les personnes auditionnées mais aussi le rapporteur. Je n'ai eu de cesse, quand vous étiez vous-même rapporteur d'une commission d'enquête, de demander que vous soyez respecté, même si je désapprouvais vos méthodes.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je me défendais alors tout seul, comme un grand garçon.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ne remettez pas en cause le rapporteur ! Chacun sait pertinemment que LFI et l'UDR ne partagent pas les mêmes idées et que vous ne partirez pas en vacances ensemble.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Ce n'est pas une question de vacances, mais de mise en cause des libertés syndicales !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas une raison pour manquer de respect au rapporteur, d'autant que les échanges ont jusqu'à présent été très courtois – j'en suis le garant et je crois que les personnes auditionnées en conviendront. On peut remettre en question la pertinence de ses questions, mais il a respecté les forces syndicales, qui ont apporté des réponses approfondies. Terminons cette audition dans des conditions dignes et respectueuses.

Mme Eléonore Duplay. Pour en revenir au climat social, la CGT regrette évidemment – et a contesté – la manière dont s'est déroulée la dénonciation de l'accord collectif : elle a eu lieu à l'occasion d'un conseil d'administration sans avoir été mise à l'ordre du jour, à tel point qu'un membre qui n'était pas présent et votait par procuration a dû faire modifier son vote.

Nous regrettons d'autant plus cette méthode que l'accord collectif peut tout à fait évoluer. Une trentaine d'avenants ont d'ailleurs été adoptés depuis sa signature, permettant à l'entreprise et aux métiers d'évoluer. Les choses n'étaient donc pas bloquées. Ce que nous

craignons, c'est que cette dénonciation conduise à une forme de réorganisation encore plus brutale que celles que nous avons connues ces dernières années.

Mme Calvez estime que les fusions peuvent parfois permettre de gagner en puissance. Ce n'est pas ce que l'on observe si l'on se réfère à celle des rédactions de France 2 et de France 3. Bien au contraire, cette opération a d'abord donné lieu à la disparition de « Soir 3 », une édition d'information nationale très suivie et appréciée des téléspectateurs, qui leur permettait de s'informer à 23 heures. Puis sont venus, dans le cadre de la réforme Tempo, la suppression des éditions nationales de France 3 et le lancement des éditions « Ici ». Les journaux nationaux de France 2 et de France 3 ont ainsi été remplacés par des sujets nationaux diffusés dans les antennes régionales, ces dernières étant censées avoir la main sur l'actualité nationale et internationale.

Nous avons compté le nombre de thématiques abordées dans chaque journal. Dans les éditions nationales du midi ou du soir de France 3, on en comptait entre dix et quinze. La ligne éditoriale était en outre différente de celle de France 2. Par exemple, lorsqu'il s'est agi de traiter du recyclage des emballages, France 2 avait produit un reportage très largement centré sur les chiffres, tandis que France 3 avait choisi de retracer le parcours d'un pot de yaourt : les deux approches étaient complémentaires. C'est ce qu'on appelle la pluralité éditoriale. Tout comme France Culture, France Inter et France Info proposent des journaux différents, dont personne ne conteste l'intérêt, France 2 et France 3 avaient des éditions différentes. Désormais, une édition régionale sur France 3 diffuse au maximum quatre ou cinq sujets relatifs à l'information nationale et internationale et le temps d'antenne consacré à l'actualité régionale a été réduit.

Instruits par cette expérience, nous ne voyons nullement dans les projets de fusions un gage de puissance accrue.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Certains d'entre vous ont souligné la dégradation des conditions sociales et de travail, ajoutant que le climat d'attaques répétées contre l'audiovisuel public nourri par cette commission d'enquête, créait des souffrances au travail inédites. Pouvez-vous en dire un peu plus ? Ce constat est particulièrement navrant : une commission d'enquête n'a pas vocation à créer de la souffrance, mais à chercher une vérité. Si nous pouvons rectifier le tir, nous devons absolument le faire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai effectivement rappelé, en introduction, que l'audiovisuel public ne regroupait pas des entités abstraites, mais des salariés, et que cette commission d'enquête, si elle devait conduire son travail jusqu'au bout, n'avait nullement vocation à démolir les salariés de l'audiovisuel public.

M. Christophe Pauly. Notre propos liminaire était très dense ; nous pourrions développer bien des sujets mais, malheureusement, cette audition semble toucher à sa fin sans que nous ayons pu traiter en profondeur de la question des conditions de travail des salariés.

Nous avons effectivement indiqué que les prolongements de cette commission créent, jour après jour, une souffrance chez des gens qui travaillent au quotidien pour l'audiovisuel public. Vous auditionnez de très nombreuses personnes, mais je vous invite à venir nous voir travailler et à découvrir la réalité. Sans doute n'est-ce pas votre volonté, mais tous les débats suscités par vos travaux atteignent les personnes concernées au quotidien.

Si cela ne durait qu'une journée, ce serait une chose mais c'est loin d'être le cas – et cela continue ! Nous sommes habitués qu'à chaque échéance électorale, des partis politiques

ou des candidats aient leur projet pour l'audiovisuel public : nous vivons dans ce climat, à ce rythme, depuis trente ou quarante ans. Or cela n'est jamais abordé ni pris en considération. Si on essaye sans cesse de tirer des conclusions pour l'audiovisuel public sur la base d'un événement exceptionnel, il est un peu compliqué pour nous de répondre et d'être constructif.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je profite de votre intervention pour rappeler la responsabilité qui incombe aux politiques : nous devons arbitrer et dire ce que nous voulons pour l'audiovisuel public. Tout salarié a besoin de visibilité sur l'avenir de son entreprise et de sa gouvernance. Que chaque candidat présente son projet pour l'audiovisuel public dans le cadre d'une campagne présidentielle me paraît tout à fait normal, car il s'agit d'un élément essentiel de notre démocratie. En revanche, il nous faut trancher sur les réformes en cours. Une proposition de loi, dont je suis le rapporteur, est en discussion depuis maintenant plusieurs mois. Il est temps que l'Assemblée nationale décide définitivement si, oui ou non, nous comptons créer une holding de l'audiovisuel public.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Nous avons déjà repoussé ce texte en adoptant une motion de rejet préalable. N'insistez pas !

Mme Yvonne Roehrig. Je voulais compléter les propos de mon collègue sur le climat général. Il y a eu tous les débats sur la holding et la fusion. L'accord collectif a été dénoncé d'une façon très brutale. Les salariés ont très mal vécu la remise en cause de notre texte fondateur : toute notre vie professionnelle est contenue dans ces 350 pages, ce qui est très rare. Et maintenant une commission qui « convoque », qui « auditionne » – ce sont des mots durs pour les salariés. Sur le terrain, ils s'entendent dire qu'ils gagnent plus de 70 000 euros par an, qu'ils gagnent en moyenne 5 000 euros par mois ; on les interroge sur leur voiture de fonction. C'est extrêmement dur pour un salarié lambda de France Télévisions, qui ne gagne pas 70 000 euros par an. Pour ma part, je ne les gagne pas et j'ai trente-deux ans de maison. Alors, qui les gagne ? Être remis en cause en tant qu'individu qui a choisi le service public, en tant que professionnel qui veut bien faire son métier, cette petite musique de fond qui, depuis quelques années, nous enlève notre légitimité, c'est très dur.

Qui plus est, à cause des économies, nos conditions de travail se dégradent. Tout le monde est stressé en permanence, les encadrants sont sous pression – je ne voudrais pas être encadrant intermédiaire à France Télévisions. On sent que Delphine Ernotte elle-même est sous pression, puisqu'elle prend des décisions qu'elle n'aurait peut-être pas prises il y a six mois et qu'on ne comprend pas toujours. L'entreprise est en restructuration permanente depuis dix ans. Comprenez que le salarié lambda s'interroge sur son avenir. Jamais je n'ai entendu autant de gens me dire qu'ils étaient allés sur le site de la caisse de retraite pour voir quand ils pourraient partir et se demander si l'indemnité de départ à la retraite serait maintenue dans les prochaines années. Nous en sommes là. Des gens qui aimaient leur métier, qui l'ont choisi viennent nous voir pour savoir quand ils pourront partir, parce qu'ils n'en peuvent plus. Oui, c'est grave. Oui, il y a une responsabilité des politiques et de l'ensemble de la société, qui semble ne plus savoir quel trésor elle a entre les mains avec cet audiovisuel public.

Mme Éléonore Duplay. C'est pour toutes ces raisons que nous avions souhaité faire un long propos liminaire, que nous avons malheureusement dû raccourcir parce que nous l'avions calibré sur dix minutes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous ai laissé la parole huit minutes. Je vous laisse conclure aussi longtemps que vous le souhaitez.

Mme Éléonore Duplay. Nous voulions dans cette introduction rappeler à quel point France Télévisions est un service qu'utilisent tous les Français au quotidien, parfois même sans s'en rendre compte. Quand un enseignant se sert de la plateforme Lumni pour diffuser un contenu pédagogique en classe, c'est également France Télévisions. Il ne faut pas oublier non plus le financement du cinéma, celui de la création, de l'animation.

Le problème n'est pas tant l'existence de cette commission que ce qui s'en dit sur les réseaux sociaux ou dans une certaine presse. Quand on lit que ce serait bien de ne plus financer l'audiovisuel public pour réparer des églises, c'est extrêmement violent pour nous. Comme le disait Yvonne Roehrig, j'entends autour de moi des gens qui se demandent quand ils vont partir à la retraite ou qui s'interrogent sur leur avenir professionnel si France Télévisions devait ne plus être financée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il était important que vous puissiez expliquer à la représentation nationale que, quelles que soient les convictions politiques – de la privatisation au renforcement de l'audiovisuel public –, derrière, il y a des salariés qu'il faut entendre. Dans cette commission d'enquête, nous exerçons notre mission de député en contrôlant les entreprises publiques et leur utilisation de l'argent public. Mais nous devons, à chaque instant, prendre en compte le fait qu'il y a derrière cela des hommes et des femmes qui se lèvent le matin pour aller travailler et qui exercent une mission de service public.

Mme Mathilde Goupil. Je souscris à tout ce qui a été dit par mes confrères et mes consœurs sur l'inquiétude que suscite cette commission et, plus largement, le débat politique sur la place de l'audiovisuel public. Évidemment, c'est de l'argent public. Évidemment, nous devons être responsables et je pense, à cet égard, que tous les salariés de France Télévisions ont à cœur de l'être. Nous sommes parfois assez effarés d'entendre parler dans cette commission de nos prétendus avantages, qui sont très loin de notre réalité quotidienne.

Pour conclure, je voulais rappeler que France Télévisions, c'est une entreprise qui se modernise. J'ai travaillé dans le privé et cela a du sens pour une jeune journaliste comme moi de travailler pour le service public. J'ai l'impression que l'on fait parfois ici le portrait d'un mammouth qui ne saurait se réformer. Ce n'est pas le cas. Nous avons signé une trentaine d'accords collectifs…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous demande de ne pas commenter la commission d'enquête, d'autant que le rapporteur a dû partir. Nous exerçons, comme je l'ai dit, notre mission de contrôle. Je n'ai cessé de rappeler que les questions devaient être posées dans un cadre digne et respectueux des personnes auditionnées, ce qui m'a d'ailleurs valu des accusations de censure. Lors de cette audition, il y a eu du respect, de l'écoute, un dialogue constructif. Je suis le garant du bon déroulement de la commission d'enquête. Essayons d'éviter de la commenter. Je l'ai demandé aux collègues députés, je l'ai demandé au rapporteur et je vous le demande aussi. Je veillerai à ce que cette commission aille jusqu'à son terme. Je ne censurerai ni ne bâillonnerai jamais le rapporteur. J'ai demandé que les propos ne soient ni instrumentalisés ni déformés, ni les miens, comme ça a été le cas récemment, ni ceux du rapporteur, ni les vôtres. Je veillerai à ce que les propos que vous avez tenus aujourd'hui ne le soient pas.

Mme Mathilde Goupil. Le but n'était pas de déformer vos propos, monsieur le président, mais de dire que nous avons tous ici fait le choix du service public et de France Télévisions. Nous représentons des salariés qui sont fiers de travailler pour France Télévisions. C'est une entreprise qui a toujours su se moderniser. Preuve en est la création d'un site internet

il y a plus de dix ans, qui figure depuis des années sur le podium des sites d'information les plus lus en France. Preuve en est la création d'un service réseaux sociaux pour faire venir un nouveau public vers France Télévisions et l'information de service public. Preuve en est la création d'émissions spéciales d'information pour la jeunesse, « C quoi l'info ? » ou « Mission info », qui vient de battre un record d'audience – ça marche !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie tous pour cette audition approfondie et nourrie.

La séance s'achève à seize heures quarante-cinq.

———

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, Mme Céline Calvez, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Table-ronde, ouverte à la presse, consacrée à la stratégie éditoriale de France Télévisions, réunissant :
- M. Manuel Alduy, directeur du cinéma, des fictions internationales et jeunes adultes ;
- Mme Alexandra Redde-Amiel, directrice des variétés, divertissements et jeux ;
- M. Florent Dumont, directeur des magazines ;
- M. Antonio Grigolini, directeur des documentaires ;
- M. Philippe Martinetti, directeur délégué des antennes et des programmes ;
- Mme Anne Holmes, directrice des programmes et de la fiction ;
- M. Arnaud Lesaunier, directeur France TV Studio, France TV Distribution ;
- Mme Tiphaine de Raguenel, directrice des publics et de la stratégie éditoriale 2

– Présences en réunion 46

Mardi
27 janvier 2026
Séance de 15 heures 30

Compte rendu n° 20

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quinze heures trente-cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette première audition de la semaine porte sur la stratégie éditoriale du groupe France Télévisions et accueille les dirigeants du groupe qui y participent. Les contraintes auxquelles nous sommes confrontés nous obligent à condenser les auditions ; j'ai bien conscience que vous représentez des champs du service public audiovisuel importants et très larges, et que les documentaires ne relèvent pas exactement des mêmes logiques que le cinéma ou les magazines, mais nous avons souhaité cette première table ronde afin d'avoir un aperçu de votre stratégie éditoriale. Des questions s'adresseront ensuite plus particulièrement à chacun d'entre vous ; nous aurons ainsi l'occasion de mesurer la diversité des programmes offerts par France Télévisions.

L'organisation de la stratégie éditoriale de votre groupe est assez pyramidale puisqu'elle est principalement assurée par le comité de stratégie éditoriale, qui a pour rôle de définir la feuille de route éditoriale et de valider les choix stratégiques de l'offre de programmes de France Télévisions sur l'ensemble des supports existants. Cette stratégie repose sur une formule claire – « informer, éduquer, divertir et rassembler » – et sur plusieurs directions dont vous êtes les représentants.

Monsieur Manuel Alduy, vous êtes à la tête de la direction du cinéma, des fictions internationales et jeunes adultes. Avant de prendre votre poste en avril 2022, vous avez travaillé successivement pour Canal+ et pour Walt Disney, de 2020 à 2021, avant d'être directeur du cinéma et du développement international pour la Ville de Paris de 2021 à 2022.

Madame Alexandra Redde-Amiel, vous êtes la directrice des variétés, des jeux et du divertissement depuis le mois de septembre 2019 ; auparavant, vous avez travaillé plusieurs années pour Endemol avant de passer notamment par M6 et Lagardère Studios.

Monsieur Florent Dumont, vous êtes le directeur des magazines depuis janvier 2025. Après un premier poste chez France 2 puis chez UGC Ciné Cité, vous avez été notamment directeur des antennes de France Télévisions de septembre 2020 à avril 2022 puis directeur adjoint des antennes et des programmes jusqu'en janvier 2025.

Monsieur Antonio Grigolini, vous êtes le directeur des documentaires. Entré il y a près de vingt ans à France Télévisions, vous avez été directeur des programmes et social TV, directeur de france.tv Slash puis directeur de la programmation et de l'éditorialisation des antennes non linéaires, avant de diriger les documentaires depuis avril 2023.

Monsieur Philippe Martinetti, vous représentez la direction des antennes et des programmes, dont vous êtes le directeur délégué. Nous vous avons déjà entendu aux côtés de Stéphane Sitbon-Gomez au mois de décembre dernier. Vous avez été spécialiste en communication marketing pour la Ville d'Ajaccio avant d'entrer chez France 3 en septembre 2011 ; vous êtes directeur délégué des antennes et des programmes depuis décembre 2023.

Madame Anne Holmes, vous êtes directrice des programmes et de la fiction depuis 2022. Avant d'intégrer France 3 en 2003, vous avez travaillé pour Hamster Production et JLA Productions ; depuis que vous occupez votre poste actuel, vous avez lancé des séries aussi connues qu'*Un Village français* ou *Capitaine Marleau*.

Monsieur Arnaud Lesaunier, vous êtes le directeur de France TV Studio et de France TV Distribution. Après avoir occupé plusieurs fonctions au sein de la Fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (Ficam) et d'Euro Media France, vous entrez à France Télévisions en 2012 ; vous dirigez France TV Studio et France TV Distribution depuis septembre 2020.

Madame Tiphaine de Raguenel, vous êtes à la tête de la direction des publics et de la stratégie éditoriale depuis octobre 2020. Vous avez commencé votre carrière chez Aegis Media avant de travailler pour le groupe Lagardère, puis vous avez intégré France Télévisions en septembre 2012 ; vous avez notamment été directrice du département jeunesse pendant plus de huit ans.

Si l'on regarde l'évolution de la stratégie éditoriale de France Télévisions depuis quelques années, on peut déceler deux grandes tendances : l'accent est mis, d'une part, sur la jeunesse et, d'autre part, sur le numérique.

Les études montrent que 64 % de la consommation vidéo se fait encore à la télévision linéaire, en live, mais que 36 % se fait désormais à la demande – cette part ne cesse de croître et j'imagine que vous aurez l'occasion d'y revenir.

L'offre numérique est mise en avant sur les différentes plateformes de France Télévisions, notamment sur votre plateforme de streaming gratuit, qui attire 36 millions de visiteurs chaque mois. Pour la première fois, récemment, une série a davantage été visionnée sur france.tv que sur les postes de télévision proprement dits : la série *Rivages* a ainsi été consommée à 55 % sur la plateforme.

S'agissant de la dimension numérique, la présidente Delphine Ernotte a engagé la semaine dernière une profonde réorganisation de France Télévisions, dont l'objectif est de renforcer les compétences digitales du groupe.

Je vous propose de donner la parole pour dix minutes à M. Florent Dumont, qui se fera le porte-parole de l'ensemble des directeurs et directrices que nous avons le plaisir d'auditionner. Auparavant, je vous remercie de nous déclarer chacun et chacune tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Antonio Grigolini, Mme Anne Holmes, M. Philippe Martinetti, M. Florent Dumont, Mme Alexandra Redde-Amiel, M. Arnaud Lesaunier, M. Manuel Alduy et Mme Tiphaine de Raguenel prêtent successivement serment.)

M. Florent Dumont, directeur des magazines de France Télévisions. Depuis le début de vos travaux, vous avez abordé des sujets essentiels qui touchent à la gouvernance, au financement et au fonctionnement de l'audiovisuel public. Je tiens à vous remercier de donner aux directeurs éditoriaux que nous sommes l'occasion de s'attarder sur ce qui constitue le cœur de métier de France Télévisions, à savoir les contenus, les programmes et la manière dont ils rencontrent les publics.

Lorsque les Français allument leur télévision, se rendent sur la plateforme france.tv ou regardent des extraits de nos programmes sur les réseaux sociaux, ils ne voient ni une

organisation, ni un budget, ni une ligne comptable : ils voient « Secrets d'histoire » ou « Le monde de Jamy », « Fort Boyard » ou « 100 % Logique », « Rendez-vous en terre inconnue », « Des racines et des ailes » ou « Échappées belles », *Alex Hugo* ou *Un si grand soleil*, les éditions d'informations nationales et régionales, « Envoyé spécial », « Télématin », Okoo pour les plus jeunes d'entre eux, « Affaire conclue » ou « N'oubliez pas les paroles »… J'arrête là l'énumération des rendez-vous qui structurent l'offre de France Télévisions – vous les connaissez, tout comme les Français que vous représentez et dont plus de 50 millions nous regardent chaque semaine. Ces contenus font partie du quotidien des Français, de leur mémoire collective, de ces rendez-vous familiers qui accompagnent les moments de vie, les grandes émotions comme les jours ordinaires.

Le travail qui permet de les faire exister s'inscrit dans un cadre très clair : le cahier des charges de France Télévisions. Ce texte n'est pas une contrainte abstraite : c'est un projet de société. Il définit ce que la nation attend de son audiovisuel public : « La société nationale de programmes France Télévisions conçoit et diffuse des programmes qui répondent à des missions d'information, d'éducation, de culture, de divertissement et de cohésion sociale. » Tout est dit, ou presque. Les directeurs éditoriaux que vous auditionnez sont des professionnels de la télévision qui, depuis de nombreuses années, consacrent leur énergie à une mission simple à formuler mais exigeante à remplir : faire se rencontrer un contenu et un public chaque jour, partout en France. Une question traverse en permanence notre travail : si le service public ne le fait pas, alors qui le fera ? Qui proposera des programmes commémoratifs comme ceux consacrés au 13 novembre ou à l'entrée au Panthéon de Robert Badinter, qui ont fait l'objet de soirées spéciales sur nos antennes ? Qui mettra en valeur l'authenticité de nos territoires et la richesse de notre patrimoine à travers des collections de documentaires régionaux ? Qui fera rayonner la création française et les héros emblématiques que sont Astrid et Raphaëlle ou Capitaine Marleau ? Qui, enfin, lancera « Les rencontres du Papotin », deuxième format le plus adapté dans le monde en 2025 ?

La première mission qui nous est confiée est d'informer et d'aider les Français à comprendre le monde dans lequel ils vivent. Le cahier des charges le formule sans ambiguïté : « France Télévisions assure une émission d'information pluraliste, honnête et indépendante, contribuant à la compréhension de l'actualité et des enjeux contemporains. » Or l'information s'exerce aujourd'hui dans un environnement profondément fragilisé. La circulation accélérée de contenus non vérifiés, la montée de la désinformation, la fatigue informationnelle et la défiance à l'égard des médias constituent des défis majeurs. Je ne m'étendrai pas sur notre offre d'information car je sais qu'une audition lui sera consacrée demain. Il me paraît néanmoins important de souligner la force du rendez-vous, le plus souvent en direct. Le traitement de l'actualité dépasse largement les seuls journaux télévisés ; il se fait au travers de magazines de décryptage comme « C dans l'air », « C politique » ou « C ce soir », et de talk-shows quotidiens ou hebdomadaires comme « C à vous » ou « Quelle époque ! ». Dans ce contexte, la télévision linéaire reste centrale dans l'offre de France Télévisions pour une raison précise : sa capacité unique à rassembler massivement, au même moment, autour d'un même contenu. Là où les usages sont fragmentés, nous recréons du commun.

Le direct, en particulier, s'accompagne d'un devoir accru de vigilance et d'exemplarité. Il donne par ailleurs lieu à la diffusion de grands événements qui animent la vie de la nation, qu'il s'agisse des grandes commémorations nationales – cérémonie du 14 juillet, réouverture de Notre-Dame de Paris, grande soirée du 31 décembre – ou de grands rendez-vous sportifs – Tour de France et Jeux olympiques en point d'orgue. Ces moments sont pensés comme des temps de rassemblement, de mémoire, de partage collectif. Là encore, le service public joue un rôle que nul autre acteur ne peut assumer avec la même constance.

Comprendre le monde dans lequel nous vivons suppose enfin de s'inscrire dans le temps long ; c'est le rôle essentiel du documentaire et des grands formats de connaissances. Comprendre ne se limite pas à l'actualité immédiate mais passe par l'histoire, les sciences, la culture, la géopolitique, la société, la littérature. La série documentaire « Crimes contre l'humanité », qui traite par exemple des grands procès de Barbie, Papon et Touvier ; *13 novembre, le choix de Sonia* ; les rendez-vous hebdomadaires « Science grand format », ou « Le monde en face », qui propose des documentaires consacrés aux grands enjeux internationaux ; ou encore « La grande librairie », magazine littéraire diffusé chaque semaine en première partie de soirée : ces programmes emblématiques offrent des clés de lecture durables, accessibles et exigeantes. C'est aussi la mission de Lumni, notre offre éducative, numérique, gratuite, qui aide les élèves de la maternelle à la terminale non seulement à réviser leurs cours mais aussi à s'éveiller au monde et à développer leur esprit critique et leur culture générale.

La deuxième mission qui nous est confiée est de divertir et d'accompagner les Français au quotidien et sur tous les supports. La création constitue l'un des piliers les plus visibles et les plus attendus de l'action du service audiovisuel public. Elle fait appel aux imaginaires, raconte des histoires, propose des récits dans lesquels les Français peuvent se reconnaître, réfléchir, rêver. De fait, alors que les plateformes américaines ont envahi le marché national, France Télévisions est le premier éditeur de fictions françaises qui, en mêlant héros populaires et audaces créatives, ont su rassembler et surprendre. De la collection des *Meurtres à…*, ancrée dans nos régions, à la série événement *Des vivants*, qui retrace le parcours de survivants du 13 novembre, de l'adaptation de *La Peste* de Camus à la série fantastique *Anaon*, bientôt diffusée sur nos antennes, la fiction renouvelle les écritures, met en avant le patrimoine historique et littéraire et s'inscrit en résonance avec les évolutions de la société contemporaine.

Le cinéma constitue également une contribution essentielle du service public à la diversité des récits, à la liberté de création et au rayonnement de la culture française. Ces dernières années, cet engagement s'est traduit par le soutien à des films qui ont rencontré à la fois le public et la reconnaissance critique : *Anatomie d'une chute*, Palme d'or à Cannes et multirécompensé à l'international, *Le Règne animal*, salué pour son ambition artistique et son succès public, ou encore *Je verrai toujours vos visages*, qui a profondément touché les spectateurs, illustrent la diversité des œuvres soutenues par France Télévisions.

Cette ambition s'exprime aussi dans l'animation, avec des œuvres exigeantes et singulières capables de toucher tous les publics. Des films comme *Arco* ou *Amélie et la métaphysique des tubes*, tous deux nommés aux Oscars 2026, illustrent cette capacité du service public à accompagner une animation française créative, audacieuse et reconnue à l'international. Elle s'exprime aussi très fortement dans le spectacle vivant, du registre classique aux formes les plus contemporaines. France Télévisions donne accès au plus grand nombre à des événements culturels majeurs, des Victoires de la musique aux grandes soirées de musique contemporaine, du concert de Gims aux captations de l'Opéra de Paris.

Enfin, le service public assume fièrement la mission d'accompagner les Français dans leur quotidien : il le fait d'abord grâce à son offre de jeux, véritable porte d'entrée dans la culture pour de nombreux téléspectateurs, du fauteuil de « Tout le monde veut prendre sa place » à la gymnastique intellectuelle de « Slam », deux créations originales françaises ; ensuite par l'intermédiaire de témoignages inspirants, qu'ils proviennent d'anonymes sur le plateau de « Ça commence aujourd'hui » ou de personnalités dans le grenier d'« Un dimanche à la campagne » ; et enfin en répondant aux questions que se posent les Français sur leur santé physique ou mentale dans « Le mag de la santé » et dans « Bel & bien », ou sur la famille et la parentalité

dans « Les maternelles ». Ces programmes offrent des repères, de l'écoute, de l'utilité concrète. Ils donnent la parole aux Français de tous horizons. Ils permettent de s'identifier, de se comprendre, de dialoguer. Dans une société de plus en plus fragmentée, ils jouent un rôle essentiel : ils créent du lien, favorisent l'écoute mutuelle et rappellent ce qui rassemble. C'est bien en cela que réside la mission du service public : être présent dans les grands moments comme dans les moments ordinaires, divertir sans détourner du réel, accompagner et s'adresser à tous les Français, continuer à rassembler là où les modes de consommation contemporains poussent à la dispersion.

Je voudrais terminer, si vous me le permettez, sur une note plus personnelle. Issu d'un milieu populaire, en zone rurale, j'ai eu la chance de grandir entouré de personnes qui m'ont inculqué deux valeurs cardinales : l'importance de l'éducation et la nécessité de l'accès à la culture pour tous. La télévision publique a été pour moi une source d'ouverture sur le monde et un vecteur d'émancipation. De mon premier stage étudiant au sein de la direction des études de France 2, il y a vingt-cinq ans, aux responsabilités éditoriales et managériales qui sont les miennes aujourd'hui, j'ai toujours eu à cœur de défendre un audiovisuel public à la fois puissant et exigeant, populaire et de qualité, créatif et scrupuleusement respectueux de son cahier des charges. Ce parcours, c'est un parcours parmi ceux des huit professionnels qui sont devant vous ; un parcours parmi ceux des collaborateurs et des collaboratrices qui forment nos équipes. Nous sommes tous différents, tous singuliers mais animés par un dénominateur commun : un sens aigu de notre responsabilité dans l'exercice de nos missions et un attachement viscéral aux valeurs du service public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci de vous être fait l'écho des huit directions que vous représentez. Avant de céder la parole au rapporteur, je veux vous poser trois questions. Ma première question a trait au virage numérique engagé par Delphine Ernotte qui a annoncé, à la suite de son audition devant cette commission, ce qui constitue sans doute la plus grande réforme de France Télévisions depuis plus de vingt ans. Elle a indiqué vouloir engager le groupe vers un modèle « streaming *first* », mettant donc l'accent sur le streaming. Comment cette orientation affecte-t-elle la manière dont vous pensez vos contenus, vos offres et vos programmes ?

Ma deuxième question concerne la stratégie que vous menez à la tête de la direction des documentaires. L'éviction de Mme Catherine Alvaresse, licenciée en mars 2023, a beaucoup fait parler à l'époque : son remplacement a suscité de l'émotion et des interrogations dans le milieu de la production. Selon certaines informations de presse – que je cite sous réserve –, il lui aurait notamment été reproché un recours jugé excessif à des producteurs indépendants, alors que la direction aurait préféré privilégier des productions internes, des animateurs-producteurs maison ou des agences de presse de plus grande envergure. Ma question va cependant au-delà de ce choix de personnes : quelle stratégie avez-vous déployée depuis votre arrivée et en quoi diffère-t-elle de celle qui prévalait auparavant ?

Enfin, ma troisième question porte sur un sujet d'actualité qui suscite l'émoi de la classe politique dans son ensemble et des Français. La direction de France Télévisions a pris la décision, il y a quelques semaines, d'interdire aux équipes des émissions « C à vous » et « C ce soir » de recevoir des invités politiques, qu'ils soient ministres, parlementaires ou élus locaux. Cette mesure ferait suite à une mise en garde de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) concernant le non-respect des temps de parole et du pluralisme politique par France Télévisions dans ses émissions. À titre personnel, cette décision me semble funeste car le service public audiovisuel a toujours permis, lors des grands rendez-vous démocratiques, de donner la parole aux responsables politiques de tous bords ; on

sait par exemple qu'au moment des élections législatives, France 3 joue un rôle essentiel en organisant des débats partout en France. Nous sommes donc surpris par cette décision.

Pouvez-vous nous confirmer que les responsables politiques sont désormais exclus de ces deux émissions importantes du débat public, ce qui traduirait l'incapacité de ces dernières à faire respecter le pluralisme ? Je m'appuie là sur une déclaration qui nous a tous surpris, quelle que soit notre sensibilité politique, et qui émane d'un syndicat de votre groupe : il nous a été expliqué que le recours à des producteurs privés pour des émissions consacrées à la politique ne permettait pas toujours à la direction de France Télévisions de garantir le respect du pluralisme. Si ce constat est bien à l'origine de la mise en garde de l'Arcom et du choix de suspendre les invitations de personnalités politiques, cela ne peut qu'interroger la représentation nationale et les Français. Je ne pouvais pas ne pas vous poser cette question d'actualité, qui me paraît essentielle dans le cadre de notre discussion.

Il y aura bien d'autres sujets à aborder, que ce soit sur le cinéma, les séries ou la fiction, et je sais que M. le rapporteur a de nombreuses questions à vous poser. Je vous laisse répondre à celles que je viens de poser avant de lui céder la parole.

Mme Tiphaine de Raguenel, directrice des publics et de la stratégie éditoriale. L'évolution envisagée de l'organisation de France Télévisions s'inscrit pleinement dans le projet de Delphine Ernotte-Cunci mais également dans la continuité des mouvements engagés ces cinq dernières années. Nous avons en effet opéré une mutation profonde de notre offre, qui s'est traduite par un basculement des chaînes traditionnelles – France 2, France 3, France 4 et France 5, ainsi que France Info – vers nos deux plateformes, france.tv et franceinfo.fr ; celles-ci sont devenues nos antennes principales.

Notre conviction est simple : pour continuer à assurer la pérennité du service public, nous devons nous adapter à l'évolution des usages de nos publics. Pour mettre ces changements en perspective, permettez-moi de citer quelques chiffres. Selon Médiamétrie, un Français de 4 ans et plus consomme en moyenne quatre heures quatorze de vidéo par jour. Si 61 % de cette consommation s'effectuent encore sur la télévision en live, les 39 % restants relèvent désormais d'offres à la demande, qu'il s'agisse de vidéos en ligne sur les réseaux sociaux ou sur des plateformes comme YouTube, ou encore de services de SVOD (vidéo à la demande par abonnement) et de BVOD (vidéo à la demande diffusée par les diffuseurs) – lesquels représentent à eux seuls 15 % de ce type de consommation. Cette tendance est inexorable : la part de la consommation à la demande a progressé de 3 points en un an – elle s'établissait autour de 36 % en 2024. Chez les moins de 50 ans, ce mode représente désormais plus de la moitié du temps global de consommation et chez les jeunes adultes, le live ne compte plus que pour moins de 20 % du temps passé à regarder des vidéos ; l'essentiel se fait en ligne – sur YouTube ou sur les réseaux sociaux – plutôt que sur les plateformes de SVOD et de BVOD, dont l'usage reste assez minoritaire chez les moins de 25 ans.

Dans ce contexte, il nous semble indispensable d'adapter nos offres. Nous devons d'abord le faire en matière de distribution : l'ensemble de nos œuvres doivent être disponibles sur notre plateforme france.tv, qui est distribuée dans tous les environnements dans lesquels les publics peuvent être amenés à consommer des programmes – écrans de télévision, mobiles, ordinateurs et tablettes. Nous devons aussi repenser nos contenus, et c'est sans doute là le cœur de notre nouvelle organisation. Nous devons affronter les défis à venir, notamment l'avènement de l'intelligence artificielle générative, qui va provoquer des changements considérables, en posant les bases susceptibles d'assurer la pérennité de l'audiovisuel public. Des outils comme ChatGPT ont été pris en main très rapidement par nos publics, notamment les plus jeunes, et

font désormais partie de leur quotidien ; ils figurent aussi parmi les moyens de production utilisés par tous nos partenaires.

Ce monde du « à la demande » est aussi celui de la fragmentation des audiences, qui rend plus difficile de rassembler les publics. Si la télévision offre encore des opportunités de rassemblement, comme l'ont démontré les Jeux olympiques de Paris, en 2024, les consommations deviennent de plus en plus affinitaires ; elles se portent sur des programmes ou des créateurs de contenus, par exemple sur YouTube, qui se montrent capables de fédérer une partie du public, mais une partie seulement. Pour le service public, il y a là un vrai défi : comment concilier la volonté de rassembler le public et notre exigence de qualité avec ces logiques affinitaires ?

Ces évolutions des usages nous amènent aussi à repenser nos contenus pour les moderniser et répondre à ces nouveaux besoins. Nous nous fixons six objectifs forts, au premier rang desquels le renforcement de l'information de service public sur tous les points de contact. Les réseaux sociaux étant devenus la première source d'information des jeunes, nous nous devons d'y être présents : le service public doit produire de l'information de qualité dans ces environnements.

Par ailleurs, il est temps que l'expertise numérique, autrefois isolée dans une direction spécifique qui gérait notamment les produits france.tv et franceinfo.fr, soit présente au plus près de l'ensemble des métiers du groupe. C'est l'un des objectifs fondamentaux de notre réorganisation : nous avons réuni l'expertise technologique de la diffusion linéaire et celle liée à la construction de nos plateformes propriétaires au sein d'une direction unique.

Enfin, il s'agit plus spécifiquement, pour nos programmateurs, de repenser nos contenus. Le succès de france.tv, qui est la première plateforme de vidéos à la demande gratuite en France, avec plus de 39 millions de visiteurs uniques par mois en moyenne en 2025, s'est construit sur la diversification de notre offre de fictions. Alors qu'il y a dix ans, l'essentiel de cette offre reposait, en dehors de quelques séries, sur des unitaires de 90 minutes, nous sommes désormais en mesure de proposer des miniséries feuilletonnantes. Un tel format, qui était un cauchemar à programmer en linéaire, est devenu un pilier de notre offre éditoriale et nous permet de diversifier les arènes et les univers proposés à nos publics. La consommation à la demande représente plus de la moitié des contacts avec ce type de séries. Nous devons aussi nous employer à définir les contenus de service public que nous pouvons offrir sur les réseaux sociaux et sur les plateformes comme YouTube, ainsi que les cadres de partenariat qui nous permettront de travailler avec eux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai ouvert un champ de réflexion très vaste et je vous sais gré d'avoir présenté tous ces enjeux avec autant de concision. Toutefois, avant de céder la parole à M. le rapporteur, j'aimerais obtenir une réponse – peut-être plus rapide – concernant la direction des documentaires. Pourriez-vous nous éclairer sur les raisons qui ont conduit à l'éviction que j'évoquais, mais surtout nous exposer la stratégie que vous mettez en œuvre dans ce secteur ?

M. Antonio Grigolini, directeur des documentaires. J'ai en effet l'honneur de diriger l'unité documentaire de France Télévisions depuis près de trois ans. L'offre documentaire est structurante pour nos antennes, pour nos missions et pour nos publics. Elle est riche – c'est probablement la plus riche d'Europe – et très variée : chaque année, nous finançons et diffusons plus de 1 000 films, en collaboration avec plus de 360 producteurs différents. À cet égard, l'article 12 du décret fixant notre cahier des charges est explicite : il mentionne la

primauté de France Télévisions dans le secteur du documentaire et évoque même « l'écart avec les chaînes privées ». Nous assumons pleinement ce rôle en finançant plus de 50 % de la production documentaire audiovisuelle en France. Au-delà de l'obligation légale, c'est pour nous une source de grande fierté. Nous sommes fiers de proposer une diversité inégalée de formats et de thématiques, du documentaire d'auteur à la grande série de première partie de soirée, couvrant des champs aussi variés que l'histoire, la culture, la géopolitique ou les sciences. Pour illustrer cette ambition, je pourrais citer des œuvres récentes telles que *13 novembre, le choix de Sonia*...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Permettez-moi de vous interrompre. Je vous avais proposé d'intervenir chacun succinctement, en trois minutes, pour présenter vos directions respectives ; or France Télévisions a choisi de désigner un porte-parole, M. Dumont, ce que je respecte. Je vais vous laisser terminer – je ne veux pas être désagréable – mais si chacun détaille ses missions, un autre format aurait sans doute été plus adapté. Essayez de vous prêter au jeu des questions-réponses, parce que c'est de cette manière que fonctionne notre commission d'enquête.

M. Antonio Grigolini. Je voulais en venir au rôle central de France Télévisions dans le documentaire français, qui est un pilier essentiel de notre exception culturelle. Les acteurs de cette filière sont très attentifs aux évolutions de notre groupe, qui en est en quelque sorte le poumon. Il est vrai qu'au printemps 2023, au moment de ma nomination, des craintes se sont exprimées – plusieurs articles de presse s'en sont fait l'écho. Elles portaient essentiellement sur une possible dénaturation de notre offre, sur une remise en cause de la place de la production indépendante et sur un certain désintérêt pour le documentaire de création. Dès ma prise de fonction, j'ai tenu à rencontrer les principaux acteurs du documentaire français – syndicats de producteurs et sociétés d'auteurs. Il était primordial d'instaurer un dialogue de confiance avec l'écosystème ; ces échanges ont permis d'y parvenir et se poursuivent aujourd'hui, dans une période pourtant difficile pour l'ensemble de la filière.

Je pense pouvoir affirmer sereinement que depuis, les faits sont venus dissiper ces craintes. La part de la production indépendante dans le financement de nos programmes reste très largement dominante ; elle n'a pas faibli. De même, le volume de documentaires de création aidés par le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) est resté stable ; il a même légèrement progressé l'année dernière. Nous continuons de collaborer avec une grande variété d'auteurs, de réalisateurs et de producteurs indépendants, en explorant une grande diversité de formats et d'écritures.

Parallèlement, depuis le printemps 2023, nous avons accéléré les chantiers éditoriaux que décrivait précédemment Tiphaine de Raguenel. Leur objectif est de renforcer la capacité de nos documentaires à rayonner et à rencontrer leurs publics dans un environnement qui n'est pas celui pour lequel la télévision linéaire a été pensée à l'origine, en l'occurrence les plateformes numériques. Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce que j'essaie de comprendre, c'est ce que le remplacement de cette personne – qui a ensuite été embauchée chez un producteur avec lequel France Télévisions travaille – vous a permis de faire. La commission d'enquête n'a pas pour objet de juger ce choix ; je vous pose la question parce qu'il a suscité des interrogations.

M. Antonio Grigolini. Je peux vous répondre en citant nos chantiers éditoriaux, les missions et la variété éditoriale que nous avons injectée depuis. La performance des documentaires sur france.tv a enregistré une progression de 30 % l'année dernière. Nous avons

multiplié par deux le nombre de séries documentaires. Nous avons ouvert des territoires éditoriaux qui restaient à explorer : des séries sportives, des documentaires d'anticipation… Nous avons proposé la première série documentaire à destination des enfants, un public auquel le documentaire ne s'adressait pas encore directement ; il y en a beaucoup sur eux, dont certains sont magnifiques, mais très peu leur sont destinés. Nous avons mené ces chantiers avec l'unité documentaire avec laquelle nous travaillons tous les jours ; c'est une équipe formidable, reconnue en France et à l'international. Nous les avons aussi menés avec la filière.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour cette réponse. Il est vrai qu'un responsable documentaire licencié par France Télévisions puis recruté par un producteur avec lequel travaille France Télévisions représente l'un de ces allers-retours sur lesquels les Français s'interrogent. Je sais que M. le rapporteur explore le sujet dans son rapport ; il vous posera sans doute des questions plus précises.

Pourriez-vous revenir rapidement sur la question de l'arrêt des invités politiques et du pluralisme politique ?

M. Florent Dumont. J'ai lu des articles ces derniers jours dans la presse et je suis ravi de pouvoir présenter ce point devant la commission. Nous sommes extrêmement attachés au pluralisme politique. C'est la loi de 1986 qui nous le demande et c'est l'article 35 de notre cahier des charges qui l'organise. Les temps de parole politique sont un enjeu majeur qui fait l'objet d'échanges très réguliers entre les équipes de France Télévisions – le secrétariat général, la direction de la déontologie et du pluralisme – et l'Arcom.

Le premier trimestre 2026 est particulier puisque les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochains. Il nous faudra alors piloter non pas un, mais trois décomptes. Le premier est le décompte traditionnel que demande l'Arcom, celui du temps de parole politique national. Lorsque s'ouvrira la période de communication officielle de la campagne, du 2 février au 15 mars pour le premier tour, puis du 16 au 22 mars pour le second tour, il y aura deux nouveaux décomptes : un décompte national pour les municipales en général et un décompte par circonscription, pour garantir l'équité de temps de parole des candidats de la circonscription concernée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez raison de rappeler ces décomptes. Néanmoins, nous les connaissons, puisque nous faisons les lois.

M. Florent Dumont. Dans ce contexte, nous avons pris la décision de demander aux productions des magazines de France 5 de ne pas recevoir de personnel politique en ce début d'année. Ce n'est pas la première fois que cela arrive. Au premier trimestre 2020, la même mesure avait été appliquée expressément. Elle avait été levée le 16 mars 2020 en raison du confinement, qui avait reporté les élections municipales ; à partir du 17 mars 2020, on a donc retrouvé des invités politiques sur le plateau de « C à vous ». Mais, entre janvier et la mi-mars 2020, il n'y avait pas eu d'invité politique sur les plateaux de France 5.

Nous sommes en train d'élaborer le cadre de la campagne qui s'ouvrira à partir du 2 février. Pour le mois de janvier, nous avons adopté un principe de précaution concernant le temps de parole national – qui démarrait dès janvier – pour nous concentrer sur le traitement des municipales à partir de début février.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas exactement ce qu'on m'a dit : l'Arcom vous aurait mis en garde parce que France Télévisions ne respectait pas totalement le

pluralisme politique dans deux émissions de France 5. Vous nous expliquez, vous, que c'est une mesure préventive parce que le décompte du temps de parole n'est pas facile à assurer. Soyez précis ; vous êtes sous serment. Avez-vous pris cette décision à titre préventif ou en raison en raison de vos échanges avec l'Arcom ?

M. Florent Dumont. Je le répète, au premier trimestre 2020, qui était déjà un trimestre d'élections municipales, la même décision avait été prise. Pour bien traiter ces élections municipales-ci, nous avons pris cette décision pour les magazines de France 5.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Celle de ne pas avoir d'invité politique jusqu'à la fin des élections municipales ?

M. Florent Dumont. Non, jusqu'à l'ouverture de la campagne des municipales, c'est-à-dire lundi 2 février. Ensuite, nous reprendrons les invitations, avec les deux décomptes – celui de la campagne nationale et celui par circonscription.

M. Philippe Martinetti, directeur délégué des antennes et des programmes. Vous posez une question essentielle, celle qui anime nos discussions et nos échanges dans cette commission : la question du pluralisme. C'est notre responsabilité et, je dirai même plus, c'est l'éthique de la responsabilité. De Wallis-et-Futuna à Limoges, de Strasbourg à nos bureaux de Washington, nous sommes le premier producteur d'information en France. Vous avez évoqué la séquence des municipales qui s'ouvre et vous avez posé la question du dispositif déployé. J'ai dit à l'occasion d'une précédente audition que nous étions engagés, avec toutes nos équipes, dans une exigence de décentralisation, et même de déconcentration, puisque nous avons confié le pilotage de l'information de France 3 aux vingt-quatre rédactions régionales. Pour les municipales, nous allons proposer une centaine de débats avec autant d'invités politiques. Cela représente environ 180 duplex le soir des élections.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'Arcom a-t-elle considéré que le pluralisme n'était pas respecté sur les deux magazines de France 5, oui ou non ? C'est une question simple. Je voulais savoir si votre décision de ne pas avoir d'invités politiques pendant quelques semaines avait été prise de manière préventive.

M. Philippe Martinetti. Et en raison de l'ambition de faire porter par les antennes régionales la séquence des municipales.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La première question que je souhaite vous poser est celle de votre stratégie éditoriale. L'indicateur clé pour juger de la performance de vos équipes est, vous en conviendrez, l'audience. Or la part d'audience de France Télévisions plafonne en 2025 à 29,4 %, en recul par rapport à l'année précédente, là où les chaînes privées concurrentes comme TF1, M6 et Canal+ sont en progression. Vous avez peu ou prou les mêmes audiences que le groupe TF1 mais votre budget de grille est deux fois plus élevé, vous avez deux fois plus de salariés – près de 9 000 –, vous n'avez pas de publicité après 20 heures et vous disposez de quatre chaînes sur les neuf premiers numéros, contre une seule pour TF1. Si l'on vous compare à vos concurrents européens, en Italie, la Rai avoisine les 40 %, et la télévision publique atteint les 50 % de part d'audience en Allemagne.

Ma question est simple : comment justifiez-vous qu'avec 2 milliards d'euros d'argent public, vous ayez à peu près les mêmes résultats que certaines chaînes privées commerciales et des résultats inférieurs à ceux des chaînes publiques européennes, alors que les montants qui vous sont alloués sont bien supérieurs ?

Mme Tiphaine de Raguenel. La part d'audience est un indicateur important. Nous avons en effet terminé l'année 2025 à 29,4 %. Nous étions à 29,8 % en 2024, une année qui revêtait un caractère exceptionnel du fait de la tenue en France des Jeux olympiques et paralympiques, qui ont largement contribué à l'augmentation des performances de France Télévisions. Avec 29,4 % de part d'audience, nous retrouvons le niveau de 2022. Il me semble qu'on ne peut pas parler d'un recul. Cette performance fait de nous le premier média de France.

Les comparaisons avec les acteurs internationaux sont toujours compliquées : en France, la première chaîne audiovisuelle a été privatisée, ce qui n'est pas le cas en Italie ou en Angleterre. Par ailleurs, le budget de l'audiovisuel public allemand est deux fois supérieur au budget français.

Il est important de préciser que nos objectifs concernent au moins autant le taux de couverture que la part d'audience. Ce qui importe le plus, dans un environnement où les usages évoluent, c'est le nombre de gens que nous touchons chaque mois ou chaque semaine. Chaque semaine, 80 % des Français regardent nos contenus au moins une fois, et 71 % des 15-24 ans, qui sont plus éloignés de la télévision. Il nous semble important de calculer l'âge moyen sur l'indicateur de couverture hebdomadaire, comme le font les autres médias – les médias numériques et la radio. Cet âge moyen est de 46 ans pour la télévision. L'âge moyen de France Télévisions est de 49 ans, quand celui de son principal concurrent, TF1, est à 47 ans.

Par ailleurs, France Télévisions a des missions qui n'incombent pas à ses principaux concurrents privés. Le réseau régional représente une part importante de nos salariés et nous sommes présents dans neuf territoires d'outre-mer. Ce réseau ultramarin ne figure d'ailleurs pas dans les audiences que je viens de mentionner, car Médiamétrie ne mesure l'audience qu'en métropole et en Corse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'indicateur d'audience que vous évoquez, le *reach*, ou taux de couverture, comprend les gens qui auraient regardé vos contenus même dix secondes au cours du mois écoulé. Pensez-vous vraiment que cet indicateur, dont se prévaut régulièrement Mme Ernotte, soit la bonne manière de mesurer de votre audience ? Pour moi, l'indicateur clé est la part d'audience et il vous place à peu près au même niveau que TF1. Or, une fois retranchés les budgets locaux et ultra-marins, votre budget de grille est toujours supérieur à celui de TF1, votre nombre d'employés est toujours deux fois supérieur à celui de TF1, vous n'avez pas de publicité après 20 heures et vous disposez de quatre chaînes parmi les neuf premiers numéros, tandis que TF1 n'en a qu'une.

Pardon d'être insistant mais, au regard du montant public qui lui est alloué, comment expliquez-vous l'absence d'efficience et de performance – mesurée par la part d'audience – de France Télévisions par rapport aux chaînes privées commerciales ?

Mme Tiphaine de Raguenel. En tant que directrice de la stratégie éditoriale, je n'ai pas tous les éléments financiers et ne suis pas la mieux à même de vous répondre. En revanche, même si le *reach* n'est pas notre unique indicateur, il me semble que le rôle du service public est avant tout de rassembler les Français et d'avoir des contacts avec eux. Par ailleurs, on sait que la durée d'écoute de la télévision est globalement en baisse. Elle a été supprimée des communiqués de presse de Médiamétrie sur décision collégiale de l'ensemble du marché. Nous ne sommes donc pas le seul acteur à avoir changé nos indicateurs de référence.

Manuel Alduy pourra vous répondre plus clairement concernant la spécificité de France Télévisions dans le cinéma.

M. Manuel Alduy, directeur du cinéma, des fictions internationales et jeunes adultes. Je vous donnerai une différence immédiate et parlante avec TF1 : France Télévisions s'est interdit d'acheter des séries américaines. Cela reviendrait pourtant franchement moins cher que de coproduire de la fiction française car c'est plus efficace : il y a du stock et cela fait de l'audience. De même, avec les 60 millions dont nous disposons chaque année pour financer le cinéma français, France Télévisions s'est engagée à coproduire plus de soixante films par an. Nous aurions pu concentrer nos moyens – TF1 investit dans dix-neuf films par an pour environ 40 millions d'euros –, mais nous nous sommes engagés à investir dans des premiers et des deuxièmes films. Quand on a un cahier des charges différent, qui nous demande de travailler avec des publics différents et une filière différente, les résultats ne sont pas les mêmes. Et, pourtant, nous arrivons à de très bons scores et nous sommes fiers de diffuser devant des millions de personnes des programmes qui ne sont pas aussi commerciaux que ceux de nos concurrents privés. J'ai été pendant cinq ans vendeur de films américains auprès de TF1 et de M6 ; je vois très bien le type de machines qu'ils achètent pour satisfaire leurs objectifs de rentabilité publicitaire, qui sont tout à fait louables.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. France Télévisions est en effet l'un des principaux financeurs du cinéma français.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que France Télévisions ne produit et ne diffuse pas de programmes aussi commerciaux que ses concurrents privés. C'est tout à l'honneur du service public de l'audiovisuel, dont l'ADN est de se démarquer des programmes proposés par les chaînes privées commerciales.

J'appelle néanmoins votre attention sur un point, celui des jeux. Le mardi 27 janvier, on trouve sur la grille de France 2 un premier jeu, « Tout le monde veut prendre sa place », à 5 heures ; « Mot de passe : le duel », à 5 h 50 ; « Chacun son tour », à deux reprises, 10 h 50 et 11 h 25 ; « Tout le monde veut prendre sa place », à 11 h 55 ; « Tout le monde a son mot à dire », à 18 h 06 ; deux éditions de « N'oubliez pas les paroles » à 18 h 40 et 19 h 10 ; enfin, à nouveau, « Mot de passe : le duel » à 21 h 04. Cela fait neuf cases de jeu pour la seule journée d'aujourd'hui. Sur TF1, une chaîne privée commerciale, il y a un seul jeu : « Les Douze coups de midi ». Comment expliquez-vous que l'ADN du service public soit de proposer des jeux, autrement dit des programmes extrêmement commerciaux que d'autres chaînes pourraient produire et diffuser ? On attend probablement le service public de l'audiovisuel sur d'autres contenus.

Mme Alexandra Redde-Amiel, directrice des variétés, divertissements et jeux. Les jeux de France Télévisions sont un pilier historique du service public. Ils accompagnent les Français depuis ses origines, il y a plus de cinquante ans. Il y a sept ans, quand je suis arrivée à France Télévisions, j'ai ressenti à quel point les jeux étaient de véritables liens pour les Français. Quand on arrête un jeu, c'est toujours beaucoup d'émotion, ce n'est jamais un geste anodin. Nous avons pleinement conscience de ce que représentent les jeux pour les Français. Ce sont les créations les plus populaires : ils réunissent chaque jour 8 millions de Français de tous les âges, de tous les territoires, sur tous nos écrans. Ce sont des rendez-vous stables, identifiés, rassurants. Pourtant, ils ne représentent que 6 % de l'offre globale des antennes en volume horaire. Comme le rappellent les articles 18 et 20 de notre cahier des charges, les missions de France Télévisions sont de rassembler et de favoriser la création française. Les jeux permettent tout cela. En 2025, sur vingt marques de jeux, quatorze sont des créations françaises. France Télévisions soutient et développe l'industrie française du jeu avec des créations qui ont connu un véritable succès et qui se sont exportées.

Vous demandez, monsieur le rapporteur, quelle est notre différence. Le jeu est un accès à la culture pour de nombreux téléspectateurs qui ne regarderaient pas d'autre type d'émissions. Nous proposons des jeux qui portent la culture populaire, des jeux avec du sens, de la culture générale, du jeu de transmission, du jeu comme savoir, du jeu éducatif et du jeu de partage ; des jeux qui parlent à tous, partout, en reflétant la diversité de la société française, et qui permettent d'apprendre dans le plaisir. Plus que jamais, dans un monde qui ne va pas bien, dans un monde où tout est sombre, les jeux et les divertissements sont l'un des derniers endroits qui rassurent et qui rassemblent.

Vous dites que nous proposons beaucoup de jeux. Je peux vous dire que nos publics ne sont pas les mêmes à 11 heures, à 15 heures ou à 18 heures : une mère de famille et une personne seule chez elle ne regardent pas la télévision sur les mêmes créneaux. Tous ces jeux créent des rendez-vous fédérateurs et accessibles qui permettent d'installer des habitudes, des rendez-vous et de réunir des publics. Notre offre de jeux n'est pas une répétition de formats, c'est une diversité de moments qui permet à chacun de trouver sa place dans la grille. Ces jeux sont différents et complémentaires : « Chacun son tour » est le jeu le plus accessible en termes de culture ; « Tout le monde veut prendre sa place », c'est la culture générale ; « Tout le monde a son mot à dire » joue avec le langage et la grammaire ; « N'oubliez pas les paroles » joue avec la mémoire collective de la musique ; « Slam », avec le vocabulaire et les mots ; « Duels en familles », la transmission familiale autour de savoirs qui se complètent.

Les Français prouvent chaque jour leur attachement à ces jeux et ils sont de plus en plus nombreux à les regarder. « Tout le monde veut prendre sa place », avec Cyril Féraud, bat des records d'audience après vingt ans d'existence avec 1,7 million de téléspectateurs. C'est aussi cela, la force du service public : avoir des jeux qui existent depuis extrêmement longtemps. De la même façon, « Chacun son tour », avec Bruno Guillon, rassemble 1 million de téléspectateurs, et « N'oubliez pas les paroles », avec Nagui, est régulièrement leader avec 2,5 millions de téléspectateurs. « 100 % Logique » et « The Floor » réunissent 3 millions de téléspectateurs. Quand plusieurs millions de Français choisissent chaque jour ces programmes et qu'ils sont plus nombreux chaque année, ce n'est pas une contrainte : c'est une adhésion.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous parlez d'audience et de moments qui rassemblent. Le seul jeu de TF1, « Les Douze coups de midi », rassemble 40 % de part d'audience chaque jour. Sur France 2, les meilleurs jeux ne dépassent pas les 20 %. Sur France 3, aucun jeu ne dépasse les 10 % et « Questions pour un champion », qui faisait l'un des meilleurs scores, à près de 15 %, a été déprogrammé en semaine et cantonné au week-end.

En tant que directrice des divertissements et des jeux, il est normal que vous défendiez votre pré carré. C'est pourquoi j'aimerais également entendre vos collègues sur le sujet. Ma question est à la fois simple et assez générale : est-ce vraiment la mission du service public de proposer neuf jeux, alors que son concurrent, une chaîne privée commerciale, n'en propose qu'un ? Ne pourrait-on pas s'attendre, avec plus de 2 milliards d'euros d'argent public versés par les Français chaque année, à ce que France Télévisions propose d'autres types de contenu plus intéressants et plus innovants, qui honorent davantage sa mission de service public ?

Mme Alexandra Redde-Amiel. Comme vous le dites, en tant que directrice des divertissements et des jeux, je défends mes convictions. Cela fait vingt-sept ans que je fais ce métier et il ne m'est pas tombé dessus : je l'ai choisi et je l'aime profondément.

Divertir a un sens. C'est une offre parmi tant d'autres dans un groupe de service public. Vous me demandez s'il n'y a pas trop de jeux et s'il ne devrait pas y avoir des choses différentes

dans l'offre globale. Je vous répondrai qu'il faut de tout. Le divertissement et les jeux sont essentiels pour des gens qui n'ont pas toujours accès à la culture. Ils sont essentiels parce qu'ils réunissent. Quand on parle de rassembler, il n'y a pas que l'audience : il y a aussi la cohésion sociale. Les jeux sont l'un des derniers endroits en ce monde où il peut se passer des choses. Quand nous avons créé l'émission du 31 décembre, il y a quelques années, nous avons décidé de l'ancrer dans la notion de patrimoine. Nous incarnons le divertissement dans les régions françaises. Vous ne pouvez pas imaginer le nombre de téléspectateurs qui nous écrivent pour nous dire simplement : « Merci de ce moment, merci de ce partage, merci de cet ancrage, merci de nous réunir et de partager. » C'est aussi de l'inclusion.

Pourquoi en est-on arrivé à programmer des jeux le samedi soir ? Parce qu'ils rassemblent. « 100 % Logique » fait des scores énormes chez les jeunes : plus de 20 % chez les 15-34 ans. Les jeux du samedi soir sont devenus un endroit de réunion et de communion. Les journées sont complémentaires aux soirées et, au-delà de mon rôle professionnel, j'ai véritablement la conviction que les divertissements et les jeux ont un sens extrêmement important sur le service public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous justifiez la surreprésentation des jeux sur France Télévisions par le fait qu'ils permettent de réunir les Français. Je pense qu'il y a bien d'autres contenus, comme les fictions, les documentaires et les contenus pédagogiques, qui peuvent les rassembler.

Vous la justifiez aussi par un bon score d'audience en soirée. Le 1er janvier 2025, vous avez diffusé « Les Bravos d'or », une cérémonie animée par Nagui, qui en était également le producteur. Les audiences ont été catastrophiques : France 2 a réuni 6 % des téléspectateurs, contre 13 % pour M6 et 16 % pour TF1 au même moment. L'émission « The Artist » a réuni, au deuxième épisode, 5,6 % de part d'audience, loin derrière les 26 % de TF1. Là encore, il s'agissait d'une émission animée et produite par Nagui. Sur quels critères validez-vous ces émissions et ces jeux ? Pourquoi une telle surreprésentation sur France Télévisions ?

Enfin, j'ai appris dans la presse qu'une émission du type « Star Academy » allait bientôt être diffusée sur les antennes de France Télévisions. Je vous le demande à nouveau : est-ce la vocation de l'audiovisuel public que de copier-coller les formats des chaînes privées commerciales ? Nous sommes en droit d'attendre qu'il produise des contenus différenciants qui justifient l'ADN de l'audiovisuel public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En tant que directrice des jeux, vous proposez le nombre de jeux que l'on vous demande d'organiser ; je propose à M. le rapporteur d'auditionner une deuxième fois Delphine Ernotte pour lui poser directement la question. En revanche, quelle est votre stratégie pour vous démarquer de vos concurrents privés ?

Mme Alexandra Redde-Amiel. Vous avez parlé des « Bravos d'or » et de « The Artist ». Ces deux émissions mettent en valeur la création française, conformément à l'article 18 de notre cahier des charges. Nous avons au total quarante-neuf marques, dont trente-huit sont des créations françaises ; quoi qu'il arrive, dans tout ce que nous faisons, nous essayons de travailler avec la création française. « The Artist » et « Les Bravos d'or » ont été lancés dans une démarche de mise en avant des talents artistiques et il me semble que c'est aussi notre mission, à travers l'« Eurovision », à travers « Basique », à travers « Les Victoires de la musique ». Il y a des moments où les créations ne marchent pas ; il y en a où elles fonctionnent. Si nous ne prenons pas de risques, nous ne pourrons pas développer ce que notre cahier des charges nous demande. Il faut faire ce que nous appelons des post-mortem, pour comprendre

ce qui n'a pas marché, mais si deux échecs ont pour conséquence d'arrêter la création française, nous ne sommes pas dans la bonne dynamique.

Notre singularité est de proposer un accès à la culture sous toutes ses formes, que ce soit par la musique ou par les jeux. Vous parlez beaucoup d'audience, monsieur le rapporteur, mais je vous parlerai aussi de l'impact sur le monde de demain, un monde qui bouge et qui se modifie. Je me rends compte que les divertissements et les jeux ne parlent plus au même public. J'ai trois petites filles qui ne savent plus vraiment communiquer avec le langage de la télévision. Or, dans tout ce que nous faisons, nous devons parler à tout le monde. Ce sera notre défi que de révolutionner le monde de demain.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour que celles et ceux qui sont nombreux à nous écouter comprennent bien, il faut donc distinguer les jeux qui sont conçus à l'étranger puis adaptés en France et ceux qui sont créés en France.

M. Charles Alloncle, rapporteur. S'agissant de la transparence dans l'attribution des programmes aux sociétés de production, la Cour des comptes formulait une recommandation importante dans son rapport de 2016 : créer un comité d'investissement des programmes chargé de se prononcer sur les contrats de production inférieurs à 10 millions d'euros – pour des montants supérieurs, il revient au comité des engagements, soit au conseil d'administration, de se prononcer. Aussi ai-je demandé à la direction de France Télévisions certains avis du comité d'investissement. Or ses dirigeants ont été incapables de me les fournir, affirmant que « ces documents n'existent pas ». À quoi cela sert-il d'avoir un comité chargé notamment de prévenir les conflits d'intérêts entre les producteurs et vous, directeurs des programmes, s'il n'y a pas de traces écrites de ses délibérations ? Où sont les avis de ce comité ?

M. Manuel Alduy. Chez France Télévisions, nous avons toutes sortes de comités. Il y a des comités éditoriaux, au sein desquels des projets sont présentés, sans forcément parler argent. On y arrive avec nos critères et nous débattons avec les antennes et la direction des antennes et des programmes. Chaque semaine, un comité d'investissement des programmes passe en revue tous les programmes diffusés en prime time ou ceux dont le coût dépasse un certain seuil. Quand il n'y a pas de comité d'investissement, nous avons un système informatique de validation de mandat de négociation, qui commence au premier euro et associe l'intégralité de la chaîne de décision et non pas simplement les unités de programmes. Pour le cinéma, nous avons un comité mensuel à part, au sein duquel sont présentés tous les projets de films qui ont vocation à être choisis éditorialement puis validés financièrement.

Pour la bonne marche de l'entreprise, des comptes rendus écrits sont communiqués par e-mail. Je ne sais pas quel directeur vous avez interrogé, mais chacun d'entre nous ici peut témoigner qu'il attend avec attention et parfois impatience le résultat de ces comités d'investissement, étant donné que nous sommes bloqués tant qu'ils n'ont pas eu lieu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. S'il y a des comptes rendus écrits, pourquoi la direction de France Télévisions m'a-t-elle dit qu'ils n'existaient pas ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous confirme que l'on nous a expliqué que les procès-verbaux du comité de stratégie éditoriale n'existaient pas.

Êtes-vous membres des comités d'investissement ? Si ce n'est pas le cas, recevez-vous des comptes rendus de leur part ?

M. Tiphaine de Raguenel. En tant que membre du comité d'investissement, je reçois son ordre du jour ainsi que l'ensemble des dossiers qui y seront présentés. Je reçois également les comptes rendus. Il me semble que les décisions du comité d'engagement figurent dans les PV (procès-verbaux) du conseil d'administration qui vous ont été transmis, je pense. Concernant les critères appliqués par le comité de stratégie éditoriale, nous vous avons préparé une présentation de la méthode d'analyse des programmes, qui est la traduction opérationnelle du plan de stratégie éditoriale sous la forme d'une fiche d'aide à la décision pour les unités de programmes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Puisque vous nous avez confirmé que les PV des comités de stratégie éditoriale et d'investissement existent, je vais saisir le secrétaire général de France Télévisions pour les obtenir.

M. Manuel Alduy. Je ne connais pas le terme exact, mais toujours est-il que nous avons un compte rendu écrit sur lequel apparaît ce qui a été validé et ce qui ne l'a pas été.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu'on l'appelle procès-verbal ou compte rendu écrit, nous parlons bien du relevé de décisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La direction de France Télévisions m'a dit – je le répète – qu'elle ne disposait de ces documents pour aucun des deux comités. Je me réjouis que vous confirmiez leur existence et lui renouvelle donc ma demande. Il n'est pas normal que je doive attendre plus de trois mois des documents d'une telle importance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comme l'exige mon rôle de président d'une commission d'enquête, j'adresserai dès ce soir un courrier à la direction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souhaite revenir sur les liens qui peuvent exister entre des sociétés privées de production, qui bénéficient chaque année de centaines de millions d'euros d'argent public, et vous, qui êtes à la manœuvre. Comment sont signés les contrats ? Pour quelle durée ? Quels sont les garde-fous qui permettent d'éviter tout conflit d'intérêts ?

Mme Anne Holmes, directrice des programmes et de la fiction. En 2011, une charte a été conclue entre France Télévisions et l'Uspa (Union syndicale de la production audiovisuelle), le SPI (Syndicat des producteurs indépendants), la SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques) et la Guilde des scénaristes. Je vais vous expliquer rapidement le processus. Le producteur doit impérativement venir nous voir à France Télévisions avec deux auteurs pour « pitcher » son projet. Les deux conseillers de programmes responsables du dossier peuvent, dès cette étape, le refuser en cas de doublon, de coût trop élevé ou de désaccord manifeste avec notre ligne éditoriale. Ce premier cap franchi, le producteur « repitche » son projet à deux autres conseillers de programmes. Ensuite, le dossier est présenté en réunion hebdomadaire pour évaluer le potentiel du synopsis. Le projet est alors relu par deux autres membres de l'équipe. En cas de désaccord, il sera lu par deux membres supplémentaires.

C'est à ce moment-là que j'interviens pour trancher en tant que directrice de la fiction. Si le projet est validé par l'ensemble de l'équipe fiction, il est mis à l'ordre du jour d'un comité éditorial composé d'un directeur des antennes, d'une directrice de la stratégie éditoriale, d'un directeur des moyens des antennes et des programmes, du directeur des programmes et des antennes. C'est seulement à partir de là que la mise en production est envisageable. Aucun programme n'est engagé en l'absence d'accord collectif. Je reçois 1 500 projets chaque année. La majeure partie de mon quotidien consiste à dire non. Nous produisons 125 films. Je vous

laisse donc imaginer le nombre de personnes que l'on déçoit chaque jour – je dois être la personne qui déçoit le plus dans l'audiovisuel français. Évidemment, certains diront que l'on a favorisé Untel ou Untel, alors même que – vous l'avez vu – le processus empêche tout favoritisme.

Quand la mise en production est actée, le projet est évalué par la direction des moyens des programmes et par une administration de production. La suite ne nous regarde plus, nous, l'équipe éditoriale. Ils ont toute autorité pour financer le film et il leur appartient de négocier. Ils vérifient tous les montants : les cachets, les castings, les décors, la figuration, etc. Une fois que tout cela est réglé, le film est mis en production. Il ne me semble donc pas que l'on puisse nous reprocher une quelconque partialité.

M. Manuel Alduy. Je viens du privé. Quand une personne récemment arrivée à France Télévisions a un lien avec l'entreprise qui soumet le programme à validation, cet employé n'a pas le droit de participer au comité d'investissement. Il se déporte et ne peut donc ni retenir le projet ni le valider. Cette exclusion dure douze mois. Cela m'est arrivé il y a cinq ans. La même procédure existe dans l'autre sens, quand on fait des affaires avec une société qui a été rejointe récemment par un ancien salarié de France Télévisions. Cette procédure renforcée implique que cela remonte au contrôleur d'État.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelles procédures avez-vous instaurées pour vous prémunir, vous et vos équipes, contre tout risque de conflit d'intérêts avec les sociétés de production ? Par exemple, madame Holmes, vous est-il arrivé de recevoir des propositions de voyage ou de vacances de la part de dirigeants de sociétés de production ? Dans ce cas, que faites-vous ? Comment garantissez-vous l'imperméabilité de votre direction, qui détient le budget le plus important de France Télévisions ?

Mme Anne Holmes. Il ne me semble pas que l'on m'ait proposé de voyages. Nous avons une plateforme de déclaration en ligne des cadeaux. Une boîte de chocolats doit y être déclarée et validée. Nous n'avons pas le droit de recevoir un cadeau d'une valeur supérieure à 150 euros.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En tant que députés, nous devons déclarer tout cadeau d'une valeur de plus de 150 euros. Vous n'avez donc jamais passé de vacances chez le dirigeant d'une société de production ? Le cas échéant, vous l'auriez déclaré ?

Mme Anne Holmes. J'ai effectivement passé des vacances chez un dirigeant de société de production. Vous faites bien de m'en parler. C'est effectivement déclaré. J'entretiens une relation très amicale de longue date avec un dirigeant de groupe. Elle a été déclarée, comme il se doit, dans ma déclaration des liens d'intérêts, qui est mise à jour chaque année. De ce fait, je n'ai pas le droit de regarder les projets de ce producteur, qui sont regardés par mon n°+°1 et instruits par mon n - 1. Je ne suis pas informée de ses propositions. Tout est clair. Je sors de réunion, quand un de ses projets est abordé. Ces procédures me mettent à l'abri de tout conflit d'intérêts. Je remercie France Télévisions de m'avoir fait faire ça.

M. Charles Alloncle, rapporteur. De quelle société de production s'agit-il ?

Mme Anne Holmes. Je me demande si votre question n'est pas de l'ordre du privé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous n'êtes pas obligée de répondre.

Mme Anne Holmes. Je ne vais pas répondre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Que cela soit clair, vous êtes liée avec une personne, pas avec une société de production ?

Mme Anne Holmes. Je suis depuis quarante ans une amie d'un producteur. Je pars donc en vacances avec mes enfants, ses enfants. J'étais amie avec lui avant d'entrer à France Télévisions et je continue de l'être. Je pense que nous avons quand même le droit d'avoir des amis quand on entre à France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans cette commission d'enquête, nous examinons de très près la question des conflits d'intérêts. Vous êtes à la tête d'un budget public très important. Il est donc pertinent de chercher à faire la transparence sur des liens existants entre des dirigeants de sociétés de production et des dirigeants de France Télévisions et de faire la lumière sur d'éventuelles compromissions qui pourraient être organisées, même à titre privé.

Pour conclure ce chapitre, quels sont les cadres imposés par la direction de France Télévisions pour que ce type de conflit d'intérêts personnel n'intervienne pas dans les décisions portant sur des contrats de plusieurs millions d'euros passés avec des sociétés de production ?

M. Manuel Alduy. Je vais vous citer différentes procédures, sans ordre hiérarchique particulier. Avant les comités d'investissement, il est demandé aux participants s'ils ont un lien d'intérêts avec les programmes présentés. Comme l'a rappelé Anne, nous devons faire une déclaration d'intérêts – ce qui ne veut pas dire qu'il y a un conflit – relative à nos périmètres opérationnels. Quand notre directeur des antennes et des programmes a été auditionné par votre commission, il a rappelé que la partie financière, la négociation avec les producteurs, la signature des contrats n'étaient pas du ressort de la direction éditoriale. Au cas où ce serait passé à l'as, je mentionne une nouvelle fois la procédure renforcée qui s'applique pendant douze mois pour toute personne ayant un lien économique récent avec une société privée, en entrée ou en sortie de France Télévisions. Enfin, notre devoir de déclaration s'impose pour le moindre chocolat et non pas à partir de 150 euros. Au-delà de 150 euros cumulés par an, un cadeau est automatiquement refusé.

M. Florent Dumont. Dans le cadre de la procédure renforcée, non seulement le collaborateur se déporte de la décision, mais la décision remonte directement à la présidente et au contrôleur d'État.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à France 5. Près de 80 % des émissions de flux sur cette chaîne sont produites par deux sociétés : Mediawan et Together Media. Je veux parler de « C dans l'air », « C dans l'air, l'invité », « C à vous », « C à vous la suite », « C ce soir », « En société », « C politique », « La Fabrique du mensonge » ou « En terre opposées ». Renaud Le Van Kim a été un militant assumé de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR). Matthieu Pigasse, actionnaire de Mediawan, auquel on prête des ambitions présidentielles, a déclaré qu'il mettrait tous les moyens à sa disposition, y compris médiatiques, pour lutter contre la droite radicale.

Des représentants syndicaux que nous avons reçus nous ont fait part de leurs préoccupations quant au fait que l'externalisation des émissions de France 5 à des sociétés de production serait susceptible de porter atteinte aux principes d'honnêteté, de pluralisme et d'indépendance. Que pouvez-vous nous répondre à ce sujet ? En quoi ce phénomène d'hyperconcentration des sociétés de production sur des émissions de flux de France 5 pourrait-il influer sur la ligne éditoriale ? Enfin, pour quelles raisons les syndicats de France Télévisions s'inquiètent-ils d'un possible affaiblissement du principe de neutralité dans ce contexte ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous allons auditionner des producteurs et des actionnaires. Il ne faut pas tout mélanger. À toutes fins utiles, je précise que la question du rapporteur découle de la remarque faite par un syndicat de France Télévisions lors d'une audition la semaine dernière.

M. Tiphaine de Raguenel. Pour mémoire, la grille de France 5, c'est environ 40 % de documentaires, 20 % d'animation et 30 % de magazines et de plateaux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur a précisé qu'il parlait des émissions de flux. Confirmez-vous son chiffre ?

M. Tiphaine de Raguenel. Je n'ai pas le chiffre. En revanche, on peut rappeler ceux qui ont été donnés par Stéphane Sitbon-Gomez lors de son audition. Nous travaillons avec plus de 700 producteurs chaque année, dont la moitié sont des petits producteurs indépendants. Les cinq principaux producteurs français ne représentent que 30 % de l'investissement de France Télévisions et Mediawan, 11 ou 12 %.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À quel périmètre appartiennent les émissions citées par le rapporteur ? Celui des magazines ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je confirme que je parlais bien des émissions de flux. Comment justifiez-vous l'hyperconcentration de leur production, surtout quand leurs actionnaires ont un agenda politique assumé ? Des représentants syndicaux de France Télévisions nous ont dit que la délégation de la ligne éditoriale à ces sociétés de production risquait de nuire au principe de neutralité. Comment garantissez-vous son respect ? Alors que beaucoup s'émeuvent du risque de privatisation de l'audiovisuel public, n'avez-vous pas l'impression qu'en externalisant 80 % des émissions de flux à deux sociétés de production privées, une privatisation est déjà en cours chez France Télévisions ?

M. Florent Dumont. Nous avons des chartes déontologiques, notamment une charte des antennes, aux termes de laquelle les principes déontologiques auxquels France Télévisions est soumise en tant qu'éditeur s'appliquent aussi à toute émission produite ou acquise à l'extérieur. Nous avons donc la responsabilité éditoriale de ces programmes, sous le contrôle de l'Arcom.

Je tiens aussi à vous expliquer comment nous travaillons, au sein de la direction des magazines, pour concevoir ces émissions quotidiennes, en direct, diffusées tout au long de la saison, y compris l'été et pendant une partie des fêtes pour « C dans l'air ». Chaque matin, les rédacteurs en chef de ces émissions nous soumettent les thèmes qu'ils souhaitent aborder et la liste des invités. Cette liste est conçue selon trois critères : le pluralisme politique au sens des délibérations de l'Arcom ; le pluralisme d'opinion, au sens des nouvelles délibérations de l'Arcom du 17 juillet 2024 – nous cherchons à équilibrer le plateau sur le moyen-long terme ; la parité des experts, à laquelle s'est engagée notre présidente – nous sommes passés de 25 % d'expertes en 2015 à « C dans l'air » à une parité quasi parfaite sur l'ensemble de l'année.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon l'Arcom, l'an dernier, France 5 n'avait pas respecté son obligation de pluralisme politique. Avec mes collaborateurs et l'aide de l'intelligence artificielle, j'ai analysé l'ensemble des invités sur les cinq dernières années des émissions phares de France 5, « C ce soir » et « C politique ». Nous avons trouvé qu'il y avait dix fois plus d'intervenants socialistes et progressistes que d'intervenants libéraux et

conservateurs : 66 % contre 6 % pour « C politique » et 79 % contre 7 % pour « C ce soir ». Comment l'expliquez-vous ? L'hyperconcentration de la production est-elle une clé ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mon devoir d'impartialité m'impose de revenir sur votre méthodologie, monsieur le rapporteur : l'intelligence artificielle pouvant produire un effet de loupe, il vaut sans doute mieux éviter de poser des questions sur des résultats obtenus par ce biais. Cependant, monsieur le directeur, tout ne va pas bien à France 5 et vous refusez de répondre à nos questions. L'Arcom a épinglé France Télévisions pour un défaut de pluralisme politique sur France 5.

M. Florent Dumont. Nous avons reçu une mise en garde au deuxième trimestre 2024 et une autre en juin 2024, au moment des législatives – la période était très particulière.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Selon mes sources, il y a eu d'autres alertes récentes. J'essaie d'avoir une présidence impartiale. Quand le rapporteur cite des chiffres obtenus grâce à l'intelligence artificielle, je me permets de lui rappeler que sa méthodologie n'est pas tout à fait adaptée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. « Selon mes sources » ne l'est pas beaucoup plus…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Fondons plutôt cet échange sur les décisions de l'Arcom, qui est le gendarme de l'audiovisuel et qui considère qu'il y a une difficulté à faire respecter le pluralisme sur France 5, malgré toutes vos procédures. Ce n'est pas un sujet que l'on peut balayer d'un revers de la main. Vous avez même dû suspendre pendant quelques semaines l'accueil d'invités politiques, ce qui n'est pas anodin. Où est-ce que ça pèche ?

M. Florent Dumont. Permettez-moi de rappeler que le pilotage des temps de parole se fait sur l'ensemble de la chaîne et non pas émission par émission. Par ailleurs, la décision de suspendre l'accueil d'invités politiques en ce premier trimestre 2026 n'est pas inédite, puisqu'elle s'était déjà appliquée au premier trimestre 2020. C'est un principe de précaution, avant l'ouverture de la couverture des campagnes municipales le 2 février, qui nous a conduits à faire cette demande aux producteurs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Excusez-moi, je ne comprends pas la logique. Vous nous dites que c'est plus compliqué de piloter les temps de parole une fois que la campagne a commencé ?

M. Florent Dumont. Il y a trois décomptes de temps de parole : le temps de parole national et les deux autres qui sont liés aux municipales. Nous avons voulu faire démarrer les trois simultanément le 2 février. S'il n'y a pas d'invités politiques sur les plateaux, il y a en revanche de la parole politique dans les émissions et les reportages, soumise au contrôle de l'Arcom.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je comprends : il s'agit de mettre les compteurs à zéro. Si vous en êtes d'accord, monsieur le rapporteur, il pourrait néanmoins être utile de réauditionner l'Arcom à ce sujet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Alduy, c'est vous qui avez supervisé la création de la plateforme france.tv Slash. Dans une interview à *Télérama* datée du 20 septembre 2025, vous déclarez que chaque série diffusée sur Slash représente un coût d'environ 1,5 million d'euros. Vous précisez ensuite : « On va faire moins de sociétal. […] Il faut des séries plus

divertissantes. […] Par exemple, on va lancer *Phœnix*, sur un groupe de jeunes militants écologistes qui kidnappent les enfants de riches dirigeants pollueurs. » Ces kidnappings existent, notamment dans le domaine de la cryptomonnaie. Ils choquent des millions de Français. Avez-vous l'impression que ce soit la vocation de l'audiovisuel public de financer ce type de contenu ? Pensez-vous que c'est comme cela que nous arriverons à rassembler des millions de Français ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous suggère de répondre rapidement, monsieur Alduy, dans la mesure où nous avons prévu toute une audition dédiée à Slash.

M. Manuel Alduy. La série *Phœnix* sera mise en ligne la semaine prochaine et, je vous rassure, elle ne fait pas l'apologie du kidnapping d'enfants. Proposée par un producteur privé indépendant auquel s'est adjoint ensuite un producteur appartenant au groupe Mediawan, elle a été cofinancée par huit autres diffuseurs européens. Ce n'est donc pas une série de France Télévisions uniquement : de mémoire, nous représentons 40 % des apports des diffuseurs, donc sans doute 30 % du devis total. Avec un moteur narratif de thriller et du suspense, la fiction permet d'aborder des problématiques et de poser des questions. Je vous invite à la regarder et à juger sur pièces. Elle est vraiment très bien et a été primée au festival de fiction de La Rochelle, en septembre dernier. Deux épisodes avaient alors été diffusés et elle était en accès libre pour celles et ceux qui se trouvaient dans la région.

Dans l'interview que vous avez évoquée, je souhaitais expliquer que nous sortions d'un cycle. Pendant sept ou huit ans, nous avions fait beaucoup de fictions sociétales qui tentaient de raconter les problématiques rencontrées par la jeunesse entre 18 et 30 ans. Mais depuis, il nous a semblé plus intéressant d'aller vers d'autres registres, plus divertissants. En effet, France Télévisions n'est pas un monopole : face à la concurrence des streamers, qui est forte, il faut que nous nous renouvelions. Voilà ce que je me suis efforcé d'expliquer dans l'interview que j'ai donnée à *Télérama*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans l'interview publiée par *Télérama* le 20 septembre 2025, vous expliquez : « On va lancer *Phœnix*, sur un groupe de jeunes militants écologistes qui kidnappent les enfants de riches dirigeants pollueurs. » Je pense que vous pouvez comprendre mes interrogations quant à la pertinence de la mise en scène, par le service public, de tels actes qui se produisent déjà dans les rues de Paris et qui choquent des millions de Français.

M. Manuel Alduy. Vous posez une question de fond, et je vous en remercie. Êtes-vous en train de nous demander si nous devrions nous interdire de cofinancer un film comme *BAC Nord* – l'un de nos plus gros investissements cinématographiques, à l'époque –, qui parle de trafic de drogue et de policiers à Marseille, et que nous avons rediffusé il y a quinze jours ?

En télévision comme au cinéma, la fiction traite de sujets parfois très difficiles, et nous ne sommes pas à l'origine des projets. Notre concurrent TF1 a réalisé un excellent score il y a deux jours avec un film américain que nous aurions aimé acheter – même si nous en achetons moins qu'eux, pour des raisons de différenciation. Ce film, *Misanthrope*, raconte l'histoire d'une jeune policière confrontée, dans une ville des États-Unis, à un tireur fou qui fait un carnage. C'est un très bon film, qui a rassemblé près de 4 millions de personnes dimanche soir – je suis désolé de faire la publicité de TF1 ! Il est très fréquent que les fictions traitent de sujets désagréables faisant écho à la réalité ; les gens les regardent parce qu'ils font la distinction avec ce qu'ils vivent.

J’en suis vraiment désolé, mais ma compréhension de votre question s’arrête là.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense que vous avez compris ma question. Est-ce le rôle du service public de mettre en scène des kidnappings d’enfants de dirigeants, alors que de tels actes se produisent déjà dans les rues de Paris en plein jour et qu’ils inquiètent des millions de Français ? Est-ce le type de contenu fédérateur que l’on attend ? Est-ce l’ADN du service public ?

Je me permets une autre question relative aux choix de France Télévisions en matière de financements. France Télévisions est en effet un soutien important à la création française. De nombreux films reçoivent de sa part des budgets significatifs mais se révèlent des échecs en matière d’audience ; je pense par exemple au film *Toutes pour une*, qui a reçu 2,6 millions d’euros de France Télévisions – sur un budget total de 10 millions – mais qui n’a réalisé que 20 000 entrées. D’autres, dont on pourrait qualifier l’orientation de progressiste, ont également connu des échecs commerciaux patents : *Le Gang des amazones*, *Furcy né libre*, *Ma frère*, *Des preuves d’amour*, *Dossier 137* ou encore *Les Braises*.

D’autres projets, portant d’autres sensibilités, n’ont pas eu les mêmes chances en termes de financement, comme le film *Sacré-Cœur*. J’ai lu dans *Le Monde* que vous aviez été un militant trostkiste durant vos jeunes années. Au-delà de votre parcours politique, comment garantissez-vous la neutralité idéologique dans l’allocation des fonds publics à certains films ? Qu’est-ce qui fait que France Télévisions est aujourd’hui parfaitement neutre dans l’allocation des fonds des Français ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je préfère qu’il n’y ait pas de sous-entendus : posez votre question frontalement, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais le faire, mais j’ai l’impression que vous avez plaisir à reformuler ou à entraver la moitié des questions que je pose directement aux personnes auditionnées ; vous avez le souci permanent d’interférer. Cela ralentit et embolise les débats, ce que je regrette.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, monsieur le rapporteur…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si vous souhaitez que je reformule ma question, je le ferai, mais elle était parfaitement claire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je crois au contraire avoir essayé de faire en sorte que vous obteniez des réponses à toutes vos questions. Je suis président, pas potiche. Je n’ai pas reformulé toutes vos questions et vous ai parfois soutenu. Celles et ceux qui nous écoutent pourront constater qu’il n’y a pas eu d’entrave. Vous remplissez votre rôle, les personnes auditionnées le leur. S’agissant de France 5, par exemple, il me semble que nous sommes allés au bout du sujet. Et lorsque vous avez posé de nombreuses questions sur les jeux, je ne vous ai pas interrompu. Je ne suis pas là pour vous entraver et je n’ai jamais censuré une seule question.

Je vous demande simplement d’être plus direct, comme vous l’aviez accepté en réunion de bureau. Quand on met en cause l’engagement politique d’une personne, autant poser la question directement. Personne ne connaît le parcours politique de M. Alduy. Si vous souhaitez l’interroger à ce sujet, faites-le de façon directe.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense que mes questions sont succinctes, précises et directes et qu'elles ne nécessitent pas de reformulation. On me le reproche suffisamment.

Monsieur Alduy, je pense que vous avez compris ma question. Vous avez un rôle significatif dans l'attribution de fonds publics destinés à financer des créations cinématographiques françaises. J'ai pu lire, notamment dans un article du *Monde*, que vous étiez un ancien militant trotskite. Je pense que vous l'assumerez, tout comme vous avez assumé votre engagement militant à gauche. En quoi le respect de la neutralité de France Télévisions, lorsqu'il s'agit de financer des films français, n'en est-il pas altéré ? J'observe que de nombreux films que France Télévisions a financés n'ont pas réalisé de bonnes audiences, alors que d'autres, qu'elle n'a pas financés, en ont réalisé de bien meilleures. Comment garantissez-vous le respect de la neutralité alors que votre profil a été, par le passé, connoté politiquement ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie, monsieur le rapporteur. Au moins, la question est directe.

M. Manuel Alduy. Les fonctions que j'exerce aujourd'hui sont très similaires à celles que j'ai exercées pendant une dizaine d'années dans le groupe Canal+. Hier comme aujourd'hui, il y a à la fois une collégialité et une dépendance aux propositions des producteurs extérieurs. J'ai vu le film *Sacré-Cœur* et l'ai beaucoup aimé. Malheureusement, France Télévisions a l'interdiction formelle, en vertu de son cahier des charges, d'acquérir et de diffuser un film financé par une organisation politique, religieuse ou syndicale. Or le film *Sacré-Cœur* tombait sous le coup de cette interdiction : ce n'est donc pas par choix – ni de moi, ni de quiconque – que nous ne l'avons pas financé, c'est juste exclu par la loi.

Avant de vous parler de la sélection des films, je voudrais répondre rapidement à l'une de vos sous-questions : les chaînes de France Télévisions sont gratuites, comme le sont aussi TF1, M6 ou Arte. Nous jugeons l'efficacité et la rentabilité d'un film avec du recul. Les entrées en salle sont un paramètre, évidemment, mais nous nous sommes aperçus depuis le covid que celui-ci était de plus en plus désynchronisé des performances du film sur nos antennes – nous diffusons les films environ deux ans après leur sortie en salles.

Le film *Pour la France* de Rachid Ami – qui, de mémoire, avait fait 33 000 entrées – a réuni l'été dernier 2,3 millions de téléspectateurs. À quelques semaines d'intervalle, nous avons diffusé *Je verrai toujours vos visages* de Jeanne Herry, qui avait réalisé plus d'un million d'entrées en salle, il y a deux ans et demi, mais qui n'a attiré que 2 millions de téléspectateurs sur France 2. Ces deux exemples, pris dans le même contexte de programmation, la même année, sur la même chaîne, dans la même case et avec les mêmes efforts de promotion, illustrent le fait qu'il faut éviter de juger l'efficacité d'un film et l'accueil du public uniquement sur la sortie en salles, de surcroît sur le premier mercredi. Nous sommes, nous, sur le temps long.

J'en viens au sujet de la neutralité car c'est ce sur quoi porte votre question, je crois. Lorsque nous travaillons avec le cinéma, nous avons cinq contraintes à respecter. La première est le cahier des charges qui nous impose par exemple, en son article 37, de refléter la diversité du pays – dans une acception très large du terme – et, dans son article 9, de bien traiter notre patrimoine national et nos régions.

Nos engagements auprès de la filière constituent la deuxième contrainte : nous devons financer au moins soixante films français par an, et nous le faisons avec ce que le marché nous propose.

La concurrence est une troisième contrainte : nous ne sommes pas en situation de monopole. Nous avions coproduit un film sur le général de Gaulle diffusé en 2020, à l'occasion de l'un de ses anniversaires, et aurions aimé financer aussi le prochain diptyque à son sujet mais il était trop cher pour France Télévisions ; nous n'y sommes donc pas allés. Nous n'avons pas pu non plus cofinancer le diptyque *Les trois mousquetaires,* pour la même raison. À la place – petit clin d'œil –, nous avons préféré tenter une version au féminin ; elle n'a pas marché en salles et nous verrons ce qu'il en sera lorsque nous le diffuserons dans deux ans.

Le contexte économique est notre quatrième contrainte. France Télévisions n'est pas à l'initiative des films : ce n'est pas moi qui choisis d'écrire un scénario, ni personne dans mon équipe. Le contexte économique d'un film dépend du financement privé dont il bénéficie avant que nous décidions. Aucun long-métrage de France Télévisions n'est financé par France Télévisions s'il ne l'est pas par une chaîne payante – à une ou deux exceptions près, qui sont en général des documentaires pas chers. Tous les films que vous avez cités en exemple sont financés majoritairement et d'abord par le secteur privé. Les producteurs sont privés, les distributeurs aussi et les chaînes sont payantes. Historiquement, le groupe Canal+, du groupe Bolloré, a été à nos côtés pour tous les films que vous avez cités.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur a encore une question à vous poser. Je donnerai ensuite la parole aux représentants des différents groupes politiques, après quoi il pourra vous interroger de nouveau. Je veux être très clair car les propos du rapporteur peuvent conduire les Français à s'interroger et à mettre en cause ma présidence. Or je n'entrave pas le rapporteur. Je le dis solennellement : si je souhaitais le faire, je pourrais organiser des auditions de deux heures comme cela se fait dans les autres commissions d'enquête. Cela fait déjà deux heures que celle-ci a commencé, et nous allons la poursuivre le temps qu'il faudra car vous êtes là, mesdames, messieurs, pour répondre à l'ensemble des questions du rapporteur – dont la liste est encore longue.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais sélectionner les questions parmi la longue liste que j'ai préparée et vous en poserai moins d'un tiers. Il est important en effet de donner la parole à tous les députés présents et je me soumets volontiers à cette règle de pluralisme, importante dans le cadre de nos travaux.

Puisque j'ai été mis en cause par le président, je vais citer l'article du *Monde* qui vous décrit, monsieur Alduy, comme un ancien militant trotskiste : « S'il a quitté les extrêmes, son engagement reste, sans ambiguïté soutient-il, ″à gauche″. »

J'ai une question très précise. Il semblerait que vous ayez, comme Mme Ernotte, séjourné pendant une dizaine de nuits, en 2023, dans le palace Le Majestic de Cannes, où certaines suites coûtent 1 700 euros la nuit. Comment conciliez-vous cela avec votre exigence professionnelle de directeur d'une entreprise financée par des fonds publics et par les Français, et avec votre engagement politique d'homme de gauche ?

M. Manuel Alduy. Je vous laisse vos commentaires sur mes opinions politiques, qui n'ont absolument rien à voir avec mon métier. Vous auriez dû préciser, monsieur le rapporteur, la date de l'article que vous mentionnez. Par ailleurs, l'engagement politique auquel vous faites référence doit remonter à une période où il n'y avait ni internet, ni téléphone portable.

S'agissant du Festival de Cannes, il s'agit de l'événement culturel le plus médiatisé au monde. L'année dernière, près de 1 800 médias différents et près de 5 000 journalistes du monde entier y ont été accrédités, d'après les chiffres du Festival lui-même. C'est aussi le

premier festival de cinéma au monde. L'année dernière, à Cannes, il y a eu 250 000 tickets pour 372 séances ; 40 000 personnes étaient accréditées pour aller voir des films – parfois des citoyens du coin, mais aussi beaucoup de professionnels. Enfin, le Festival de Cannes est aussi le premier marché du film au monde. Le cumul de tous ces éléments, dans une ville comme Cannes – qui accueille par ailleurs de nombreux autres événements professionnels – aboutit clairement, comme l'a rappelé ma présidente, à une bulle inflationniste énorme. Cela soulève toutes sortes de difficultés, du fait des moyens contraints de France Télévisions.

Dans les années 1970, France Télévisions – qui ne s'appelait pas encore ainsi – était à Cannes : la cérémonie de clôture était commentée par Léon Zitrone, Henri Chapier faisait la montée des marches et ceux qui recevaient une Palme d'or passaient au journal télévisé. Le Festival a donc eu une longue histoire avec France Télévisions, avant que le groupe Canal+, dans lequel j'ai travaillé, ne prenne la main et ne devienne le partenaire exclusif à la fin des années 1980, début des années 1990. Quand France Télévisions est redevenue partenaire du Festival en 2022, et qu'ainsi le plus grand festival au monde en termes de médiatisation est revenu dans le giron de sa communication et de son traitement de l'actualité culturelle, c'était un peu un retour à la normale.

J'en viens à votre question. Il se trouve que, pendant près de vingt-cinq ans, France Télévisions a séjourné à l'hôtel Le Majestic. Le nombre de chambres était plus important avant 2013, puis il s'est réduit. Et depuis 2022, le groupe a trouvé une solution pour que nous puissions être sur place pendant le Festival et y faire notre travail sans que cela ne coûte 1 euro d'argent public. Je pense qu'elle vous a déjà été expliquée et que les documents vous ont été communiqués.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je conteste parfois la façon dont le rapporteur rappelle des engagements politiques passés, car c'est leur impact sur les fonctions actuelles qui importe. Je le rejoins néanmoins sur un point : je considère personnellement que lorsqu'on est salarié de l'audiovisuel public, on est tenu d'être impartial et que l'on n'est pas obligé de faire part de sa sensibilité politique à l'occasion d'une interview.

M. Manuel Alduy. L'article date de 2009. Je suis à France Télévisions depuis le 1er février 2021. Pardon, mais je n'ai pas fait retirer d'internet l'intégralité de mes interventions publiques passées. C'était il y a plus de quinze ans. Je suis désolé, mais il faut demander au *Monde* !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez parfaitement raison, mais admettez que l'on puisse s'interroger sur le statut des contenus postés sur les réseaux sociaux par des journalistes de l'audiovisuel public qui, quelle que soit leur fonction, s'expriment sur des comptes twitter professionnels. Vous partagez vos convictions sur votre compte, ce qui est votre droit, mais pourquoi le faire avec le logo de France Télévisions et en affichant votre fonction ?

M. Manuel Alduy. Je respecte le code de bonne conduite de France Télévisions et la charte, mise à jour en 2020, qui s'applique aux salariés de l'audiovisuel public.

Il se trouve qu'un sujet très important a frappé notre filière, y compris sur les réseaux sociaux : MeToo. Au nom de France Télévisions, j'interviens sur les réseaux sociaux pour faire trois choses. D'abord, pour promouvoir nos programmes, surtout ceux dont je suis coresponsable. Ensuite, pour expliquer comment les choses fonctionnent – par exemple pourquoi nous avons choisi tel film, ou pourquoi tel autre ne peut pas encore être considéré

comme un échec. Enfin, je réponds aux attaques et aux critiques dont nous sommes l'objet, lorsqu'elles me concernent.

En plus de cela, il y a le sujet MeToo, qui est professionnel. Apparu en 2017, il a connu un petit coup d'accélérateur en 2019, puis un grand coup début 2023 avec l'affaire Depardieu, avant d'être relancé il y a deux ans avec Judith Godrèche. À nous qui dépensons de l'argent public, le sujet MeToo pose des questions existentielles. Celles-ci portent sur les talents qui collaborent aux films, sur l'exposition de ceux-ci ou encore sur notre propre neutralité en tant que diffuseur. Devons-nous par exemple diffuser un film alors qu'une procédure est en cours ?

C'est sur ces sujets que portent mes propos, pour l'essentiel, lorsqu'ils ne relèvent pas des trois premières catégories. Si un message en particulier vous a choqué, je peux m'en expliquer lorsque vous le souhaiterez, ou bien par écrit.

M. Philippe Ballard (RN). Madame Redde-Amiel, vous avez employé le mot « culture » au sujet des jeux, et plus particulièrement de l'émission de Naguy, « N'oubliez pas les paroles ». Sans en critiquer le contenu, je considère que c'est plutôt une chaîne privée qui devrait diffuser une telle émission : en quoi est-elle culturelle ? L'un des objectifs de notre commission d'enquête consiste à faire la part des choses entre ce qui relève du public et ce qui relève du privé – or vous vous appropriez parfois des contenus qui sont du ressort du privé.

Mme Alexandra Redde-Amiel. Je vous remercie pour votre question, qui me permettra de préciser les chiffres précédemment cités. Nous avons cinq émissions quotidiennes de jeux sur France 2 et deux sur France 3, ce qui correspond à des temps d'antennes respectifs de deux heures et demie et d'une heure dix.

« N'oubliez pas les paroles » – un exemple parmi d'autres – est une émission de mémoire collective sur la chanson française, laquelle fait partie de notre patrimoine. Je ne suis pas certaine qu'une émission similaire sur TF1 ne diffuserait que de la chanson française. Cette émission a du sens sur le service public lorsqu'elle permet à de jeunes enfants de chanter « La maladie d'amour » de Michel Sardou, par exemple. C'est une émission de transmission de la chanson française. Oui, c'est une émission de patrimoine : nous le revendiquons. C'est pour les mêmes raisons que nous diffusons l'« Eurovision » ou « Les Victoires de la musique ». Je trouve intéressant que la chanson française soit proposée chaque jour à toutes les générations – « de 7 à 77 ans », comme on dit.

Mme Tiphaine de Raguenel. En 2025, les divertissements ont représenté 19 % des émissions diffusées par France 2 en première partie de soirée et 6 % de celles de France 3, contre 40 % sur M6 et 35 % sur TF1. Ces chiffres montrent qu'il y a une différence.

Je me permets par ailleurs de souligner que, lorsqu'il est interrogé sur la spécificité de l'offre du service public, le public voit très clairement une différence. Les chiffres montrent que sa satisfaction à son égard est bien plus élevée qu'à l'égard des chaînes privées, puisque plus de 72 % de Français se déclarent satisfaits de son offre. Les téléspectateurs considèrent par ailleurs qu'ils découvrent sur le service public des programmes différents de ce que proposent les autres chaînes de télévision dans une proportion beaucoup plus importante que sur les chaînes privées.

Mme Céline Calvez (EPR). Dans la mesure où nous devons rappeler, lors de chaque audition, nos liens avec les personnes auditionnées, je précise que j'ai été membre du conseil d'administration de France Télévisions en 2023 et en 2024.

Cette audition a permis de montrer le nombre et la variété des programmes de France Télévisions, qu'ils soient linéaires ou délinéarisés. Qu'on les apprécie ou pas, on peut au moins se réjouir que ces programmes soient disponibles.

Je voudrais revenir sur le fonctionnement de France Télévisions, plus particulièrement sur l'externalisation de la production. Comment la qualifieriez-vous ? Comment a-t-elle évolué ces dernières années ? Pourquoi y avez-vous recours, au-delà des obligations qui vous sont faites ? Y trouve-t-on de l'innovation, de l'agilité, de moindres coûts ? Quelles sont les raisons qui expliqueraient que l'on y ait davantage recours ? Comment valoriser les talents de l'extérieur mais aussi les équipes en interne, qui font la patte de l'audiovisuel public ?

Enfin, monsieur Lesaunier, pourriez-vous nous parler de France TV Studio ?

M. Arnaud Lesaunier, directeur de France TV Studio et de France TV Distribution. Merci de me donner l'occasion d'en parler. Vous avez dit que l'entreprise France Télévisions avait davantage recours à l'externalisation ; en réalité, ce n'est pas tout à fait juste…

Mme Céline Calvez (EPR). Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Arnaud Lesaunier. J'ai dû mal comprendre. En tout cas, l'internalisation des programmes n'a jamais été aussi forte au sein de France TV Studio. Celle-ci est une entreprise d'environ 650 salariés en équivalent temps plein, dont environ 200 permanents. Son chiffre d'affaires, qui a connu une forte progression ces dernières années, s'établira cette année à 115 millions d'euros et son résultat net est positif. Je n'en communiquerai pas le montant de vive voix pour des raisons de confidentialité des affaires, mais je vous transmettrai évidemment les comptes de résultat si vous le souhaitez.

Les activités principales de la société peuvent être regroupées en trois chapitres. La production représente environ 80 % de son chiffre d'affaires. Nous produisons tous les genres : la fiction, le documentaire, le flux et les événements. Notre deuxième activité principale est ce que nous appelons dans notre jargon l'auto-promo, c'est-à-dire les programmes courts qui font la promotion des programmes avant leur diffusion sur les antennes. Cette activité, que nous avons récupérée il y a quelques années, représente aujourd'hui 10 % de notre chiffre d'affaires. L'accessibilité, enfin, comprend les activités de sous-titrage, d'audiodescription et de doublage ; elle représente 10 % de nos activités.

France TV Studio possède également des filiales : une agence de presse créée en 2021, une société d'effets spéciaux, Les Tontons Truqueurs, et une filiale d'animation, Dwarf, toutes deux basées à Montpellier. Nous inaugurerons le 10 février prochain, à Montpellier également, des studios de création, V Studios.

Comme Stéphane Sitbon-Gomez a eu l'occasion de le rappeler lors de son audition, France TV Studio est aujourd'hui le deuxième fournisseur du groupe, le premier producteur de flux et le troisième producteur de fictions en France.

Depuis 2013, l'activité a connu une croissance extrêmement soutenue, avec un chiffre d'affaires multiplié par près de quatre, pendant que le volume d'heures produites et les effectifs étaient multipliés par quatre. Cette montée en puissance s'est accompagnée d'un haut niveau d'exigence qualitative. France TV Studio est aujourd'hui leader en matière d'accessibilité et la seule société du secteur à être certifiée ISO 9001 pour le sous-titrage. Elle est aussi, à ma

connaissance, la seule société productrice d'une fiction quotidienne labellisée Ecoprod trois étoiles, niveau d'excellence.

Lors d'une précédente audition, il a été rappelé que 11 % des commandes de France Télévisions sont passées auprès de France TV Studio. C'est un volume extrêmement important et un taux comparable à ceux de Mediawan ou de Banijay, à cette différence près que ces groupes fédèrent plusieurs sociétés de production alors que France TV Studio est unique. Ce taux est trois fois plus élevé que ceux de Newen, Federation Studios ou Satisfaction.

Cette dynamique est le résultat direct d'une ambition stratégique affirmée dès 2015 par la présidente, visant à capitaliser sur les actifs du groupe et à renforcer la production interne – une ambition que les équipes de France TV Studio ont su pleinement s'approprier et traduire sur le plan opérationnel.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans la mesure où la question de Mme Calvez implique d'autres directions, peut-être pourrais-je maintenant donner la parole à M. Martinetti ?

M. Arnaud Lesaunier. Je voudrais souligner pour finir que cette réussite est reconnue sans ambiguïté par la Cour des comptes : « En quelques années, la filiale a atteint son objectif de devenir le premier producteur de contenus du groupe, en créant un catalogue valorisable et en renforçant les actifs de France Télévisions. La réussite de cette stratégie de filialisation de la production est manifeste avec l'augmentation du nombre d'heures de programmes livrés, qui explique aussi la hausse des effectifs de la filiale […] ».

M. Philippe Martinetti. Le sujet de la production interne, évoqué par Mme Calvez, est au cœur de nos échanges. Je voudrais mentionner à ce sujet l'offre régionale. Nous avons confié aux rédactions régionales l'intégralité du pilotage de l'information de France 3 et nous avons des matinales communes avec Radio France – au nombre de quarante-quatre dans quelques semaines. En conséquence, nous avons souhaité conforter un pacte de décentralisation. Et, de fait, en intégrant les matinales communes avec Radio France, nous avons augmenté la production interne sur les antennes régionales. L'offre de France Télévisions se lit à l'aune de sa diversité, de toutes les antennes et de l'intégralité des offres.

L'offre régionale est importante. En 2020, lors du lancement de la régionalisation, nous étions à 18 000 heures d'antenne linéaires sur France 3 dédiées aux régions. Aujourd'hui, nous sommes aux alentours de 25 000 heures linéaires, en comptant les matinales – et en production interne.

Tout cela participe aussi de notre ambition et de notre volonté d'augmenter la production interne. Pardon d'insister – peut-être est-ce un tropisme régional –, mais celle-ci se lit à l'aune de l'ensemble des offres du groupe.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). On a entendu beaucoup de choses dans cette commission, souvent des balivernes, mais Renauld Le Van Kim trotskiste, cela ne figurait pas dans mon bingo du maccarthysme ! Il a produit la plupart des meetings de campagne de Nicolas Sarkozy, rappelons-le pour la mémoire de nos débats.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour que nos travaux soient constructifs – car, contrairement à ce dont certains m'accusent, je ne crée pas d'entraves –, je veille à éviter toute mise en cause personnelle. Je vous demanderai donc, monsieur Saintoul, de vous abstenir

de commencer chacune de vos interventions par des attaques à l'encontre du rapporteur. Vous qui avez vous-même été rapporteur d'une commission d'enquête et avez à ce titre subi des attaques, vous devriez comprendre que c'est au président qu'il appartient d'intervenir s'il faut recadrer les débats.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Monsieur le président, si vous voulez que cette table ronde soit constructive, ne laissez pas dire de telles balivernes. Le trotskisme de Renaud Le Van Kim sera sinon considéré comme un fait établi…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il l'assume, il était à la LCR !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). …et bientôt ce sera sa société de production, Together Media, qui apparaîtra comme une officine trotskiste.

Je relève des contradictions et, que cela vous plaise ou non, je considère que mon rôle est de les mettre en évidence. Tantôt il est reproché à l'audiovisuel public de ne pas faire assez d'audience, tantôt d'en faire trop – selon M. Ballard, il chercherait à s'approprier des pans entiers du divertissement – et d'aller sur les brisées du secteur privé.

Cela dit, le service public audiovisuel est loin d'être parfait : j'en viens à mes questions. Dans quelle stratégie s'est inscrite la fermeture de France Ô ? Nous l'avons vu, en matière de représentation des outre-mer, les objectifs n'ont pas été atteints. En matière de représentation des CSP -, terme un peu maladroit, ils ne l'ont pas été non plus. Vous devez vous conformer à des obligations relatives au pluralisme : quelle place faites-vous au courant de pensée libertaire ? Enfin, il est beaucoup question d'*infotainment* : l'émission « Quelle époque ! » relève-t-elle de la direction de l'information ou bien de la direction des divertissements ? Jordan Bardella en a été récemment l'invité : dans quelle catégorie rangez-vous son interview fleuve très complaisante ?

M. Philippe Martinetti. Les magazines d'actualité relèvent actuellement soit de la direction des magazines, soit de la direction de la culture, soit de la direction de l'information. Nous avons présenté il y a quelques jours devant le CSE (comité social et économique) central un projet de réorganisation dont l'enjeu, avant tout éditorial, concerne le récit et l'offre. Elle consiste à regrouper au sein d'une même direction la totalité des magazines du groupe, sous la responsabilité de la direction de l'information que cet élargissement viendra renforcer. Non seulement nous apporterons davantage de cohérence, qu'il s'agisse de notre engagement et de notre positionnement en matière éditoriale ou de la coordination de l'ensemble des personnes invitées – au nombre de 2 000 l'année dernière –, mais nous conforterons notre stratégie en matière de magazines d'information et d'actualité et la marque de service public qui leur est attachée.

Mme Tiphaine de Raguenel. La suppression de France°Ô est une décision du gouvernement d'Édouard Philippe qui s'est imposée à France Télévisions mais cela ne nous a pas empêchés de continuer à donner de l'importance aux outre-mer. Avant la fin de la diffusion de cette chaîne, nous avons signé un pacte pour la visibilité des outre-mer comprenant plusieurs engagements s'appliquant à tous les genres de programmes, à commencer par l'information. Les rendez-vous d'information nationale comportent ainsi des sujets consacrés aux outre-mer : loin de se limiter aux catastrophes ou aux événements extraordinaires qui touchent ces territoires, ils concernent le quotidien de leurs habitants. Citons également l'organisation, chaque année, d'une semaine dédiée aux outre-mer, Cœur outre-mer, opération au cours de

laquelle sont diffusés sur les antennes de France Télévisions divers programmes – fictions, documentaires, divertissements – qui leur sont consacrés.

Dans le cadre des évolutions qui ont marqué l'ensemble des chaînes de France Télévisions, l'offre ultramarine a fait l'objet d'un rééquilibrage visant à renforcer sa présence numérique. Cela s'est traduit par la création d'un portail des outre-mer et par la mise à disposition de l'ensemble des contenus disponibles sur la plateforme france.tv, notamment à destination des publics de la diaspora présents dans l'Hexagone.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu'en est-il des CSP - ?

Mme Tiphaine de Raguenel. Nous considérons que l'un des rôles de la télévision est de toucher l'ensemble des publics. Parmi les programmes les plus consommés par les CSP - , citons l'édition de 13 heures du journal – les personnes habitant en province et rentrant déjeuner chez elles sont surreprésentées parmi ces catégories – et celle de 20 heures mais également les divertissements, avec lesquels les CSP + ont moins d'affinités.

Les magazines de journée ont une grande importance pour la visibilité des publics plus populaires, car ceux-ci sont invités sur nos plateaux. Pensons à « Ça commence aujourd'hui », émission de témoignages, ou à « Affaire conclue », qui relève plus du divertissement.

Je termine en précisant que les comptes rendus des comités d'investissement ont été versés à la *data room*. Il n'y a pas de procès-verbaux à proprement parler.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quelles réponses avez-vous à apporter sur l'*infotainment* ?

M. Philippe Martinetti. Nous avons déjà expliqué qu'une fois la réorganisation effectuée, ce type d'émissions sera placé sous le pilotage de la direction de l'information.

M. Florent Dumont. Je souhaite préciser que depuis janvier 2025 est diffusé chaque jour sur France 5 un programme traitant des thématiques liées aux outre-mer et donnant la parole aux personnes qui vivent dans ces différents territoires. Au carrefour des magazines d'actualité, l'émission intitulée « C pas si loin », produite par Eden. et présentée par Karine Baste, rassemble des centaines de milliers de téléspectateurs. Elle est très valorisée par le comité de suivi du pacte pour la visibilité des outre-mer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sans vouloir entraver le rapporteur, je vous propose de faire des réponses courtes afin que nous puissions clore cette table ronde dans une trentaine de minutes, une durée totale de trois heures me paraissant adaptée pour aller au bout des sujets.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons appris il y a quelques semaines que France Télévisions avait demandé aux sociétés de production de réduire de 5 % le montant des contrats. Ont-elles accepté dans leur totalité de le faire ? Si oui, est-ce à dire qu'elles pratiquaient auparavant une forme de surfacturation ?

M. Florent Dumont. En tant qu'équipes éditoriales, nous n'avons la responsabilité ni de mener des négociations avec les sociétés de producteurs, lesquelles dépendent de la direction de la production, ni d'établir des contrats avec elles, tâche qui incombe à la direction juridique. Nous pourrons vous transmettre des éléments par écrit mais nous n'avons pas les compétences pour vous répondre.

Mme Tiphaine de Raguenel. Précisons que ces réductions ne sont pas appliquées à volume constant d'émissions. Pendant les négociations, il y a, par exemple, eu beaucoup de discussions sur une émission quotidienne programmée sur quarante-deux semaines par an avec un recours plus important aux rediffusions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pardonnez-moi d'insister sur ce point important mais j'aimerais savoir si vous observez une baisse effective des facturations des contrats des sociétés de production après l'annonce par Delphine Ernotte de cette réduction de 5 % ?

M. Florent Dumont. Je vous répète, monsieur le rapporteur, que la responsabilité des négociations avec les sociétés de production incombe à la direction de la production et non aux équipes éditoriales qui se tiennent devant vous.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous demanderons donc des réponses et des précisions à la direction de la production.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans une interview du 25 septembre 2015 qui a fait couler beaucoup d'encre, Delphine Ernotte affirmait : « On a une télévision d'hommes blancs de plus de 50 ans et ça, il va falloir que ça change. » Cela a été l'un des premiers chantiers qu'elle a lancés après son arrivée à la tête de France Télévisions.

L'Arcom, dans un rapport intitulé « La représentation de la diversité de la société dans les médias – 2013-2023 » publié en 2024, a établi un décompte moyen de « personnes non blanches », selon ses propres termes, apparaissant à l'écran en s'appuyant sur des chiffres qui auraient été fournis par les sociétés audiovisuelles. Pouvez-vous nous dire si France Télévisions procède à de tels décomptes ?

Mme Tiphaine de Raguenel. Nous n'avons pas le droit de faire des comptages de ce type, c'est l'Arcom elle-même qui les effectue. Ils sont établis, si ma mémoire est bonne, à partir d'un corpus couvrant deux semaines de programmations diffusées sur l'ensemble des chaînes, observé chaque année à la même période. Nous accordons une attention particulière à la représentation de la diversité de la population française, conformément à notre cahier des charges qui nous incite, dans le respect des valeurs républicaines, à veiller dans notre offre de programmes à la lutte contre les exclusions et à la représentation de la société dans sa diversité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous confirmez, madame la directrice, que les différents travaux et documents de France Télévisions ne comportent pas de décomptes de personnes blanches ou non blanches.

Mme Tiphaine de Raguenel. Il n'y en a pas. Nous avons collaboré avec une équipe d'universitaires qui a mené une étude sur ce sujet mais ce sont eux qui ont analysé le corpus. Les fichiers qu'ils ont élaborés pour établir leurs résultats ne nous ont jamais été transmis. Il en va de même pour les travaux de l'Arcom.

Nous avons à un moment envisagé la possibilité de mesurer nous-mêmes la diversité et la parité mais, après discussions avec l'Arcom et la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés), il est apparu que la loi ne nous permettait pas de le faire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourriez-vous nous indiquer les marges moyennes d'un producteur de fictions, de documentaires, de jeux travaillant pour France Télévisions ? Il me semble que cette information intéresse les Français qui nous écoutent.

M. Manuel Alduy. Le cinéma présente une particularité par rapport aux autres genres : puisque nous ne passons pas nous-mêmes commande des films, ce sont les mêmes équipes qui s'occupent des aspects éditoriaux et économiques. Je peux donc vous apporter une réponse. Tous les devis de films dans la production desquels France Télévisions investit sont versés aux registres du cinéma et de l'audiovisuel (RCA) du CNC. Vous pouvez les consulter, leur accès est public. Je n'ai pas une idée précise des marges : en général, les imprévus et les frais généraux avoisinent 7 % dans les devis prévisionnels de production sur lesquels s'adosse le plan de financement, autrement dit la répartition des financements demandés aux divers partenaires dont nous faisons partie. Nous avons donc une transparence très en amont.

Pour les autres genres de programmes, d'autres directions se chargent de la négociation des devis, parfois dans le plus grand détail. Il faudra vous tourner vers elles.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourriez-vous nous indiquer le coût pour France Télévisions d'émissions comme « C dans l'air » ou « C ce soir » ?

M. Florent Dumont. Je vous apporterai la même réponse : ces responsabilités n'appartiennent pas aux équipes éditoriales ici présentes. Nous veillons à ce que les programmes respectent les missions définies dans le cahier des charges et qu'ils rencontrent leurs publics mais nous ne traitons pas des éléments budgétaires.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous qui avez la direction des magazines, vous ne vous penchez jamais sur leurs coûts ?

M. Florent Dumont. J'échange bien sûr avec les équipes de la direction de la production, dans le cadre d'un pilotage collégial, mais cela ne relève pas de ma responsabilité éditoriale.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je m'étonne de votre réponse : vous êtes responsables des contenus que vous proposez. Sur quels indicateurs vous reposez-vous pour évaluer la pertinence de vos programmes ? J'imagine que vous mettez en regard leurs coûts, donc ce qui est financé par le contribuable, et la part d'audience qu'ils génèrent pour savoir s'il est pertinent de continuer à les diffuser au fil des saisons.

M. Florent Dumont. Les informations sur les coûts sont couvertes par le secret des affaires. Les équipes éditoriales travaillent main dans la main, dans un cadre collégial, avec celles des services financiers, de la direction de la production et celles de la direction des antennes, qui ont la responsabilité du coût de grille. Compte tenu des volumes d'heures de contenus inédits que nous diffusons chaque jour et chaque semaine, nous avons d'importantes responsabilités, parmi lesquelles figure celle de veiller à la rencontre des programmes avec les publics, dans le respect des missions inscrites dans le cahier des charges.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'imagine que la direction vous donne des budgets précis. Pour les documentaires, il me semble que le montant dépasse les cent millions d'euros. Qui a la responsabilité de ventiler ensuite ces sommes ?

Mme Alexandra Redde-Amiel. La direction financière donne à chaque unité un cadre dont elle ne doit pas sortir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur vient d'ouvrir une discussion intéressante : vous ne ventilez pas votre budget ?

Mme Alexandra Redde-Amiel. Non.

Mme Tiphaine de Raguenel. L'ensemble des contrats ont été versés à la *data room* : la transparence est donc faite.

Pour juger du succès d'un programme, nous nous reposons sur plusieurs outils qui font l'objet d'un suivi précis. Nous disposons de mesures d'audience quotidiennes, qui donnent lieu à des discussions régulières avec l'ensemble des équipes éditoriales. Des alertes sont émises si un programme ne donne pas satisfaction. Un baromètre qualitatif nous permet d'avoir chaque jour le retour d'un échantillon de téléspectateurs sur l'intérêt des programmes. Trois critères ont été retenus : l'impact – recommandation faite à d'autres, souvenir laissé – ; la qualité éducative ; l'originalité. Pour les programmes ayant réuni plus d'un million de téléspectateurs, les unités de programme ont accès à ces informations. Elles peuvent même connaître avec un certain degré de détail les choses qui ont déplu. Lorsqu'un programme ne donne plus complète satisfaction ou que se pose la question de son renouvellement, nous interrogeons les téléspectateurs de manière plus précise, grâce à des dispositifs tant quantitatifs que qualitatifs.

L'émission « Questions pour un champion » a, par exemple, fait l'objet d'un suivi spécifique. Pendant les dix premières années de sa longue existence, elle réalisait plus de 50 % de parts de marché, ce qui en faisait l'un des rendez-vous emblématiques de la télévision. Toutefois, ces dernières années, son audience moyenne ne dépassait pas les 12 % de parts de marché. Indépendamment de l'intérêt de ce programme et de sa valeur, cela nous a conduits à nous interroger sur la possibilité d'arrêter sa diffusion quotidienne dans un contexte d'économies budgétaires. Voilà un exemple des réflexions difficiles que nous avons à mener avant d'arrêter un programme ou de réduire sa diffusion.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si vous ne nous donnez pas les coûts d'émissions comme « C dans l'air » ou « C ce soir », monsieur Dumont, est-ce parce que vous ne les connaissez pas ou parce que vous ne voulez pas mentionner cette information ?

M. Florent Dumont. Les directions d'unités de programmes, les directions éditoriales et la direction de la production reçoivent des notifications budgétaires : je connais donc le coût des programmes, qui relève du secret des affaires, mais je n'ai pas la responsabilité de mener des discussions financières, lesquelles ont lieu entre la direction de la production et les sociétés de production.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ne pensez-vous pas que les informations sur les coûts de telles émissions sont d'intérêt public ? Pourquoi les Français ne pourraient-ils pas les connaître ? Il s'agit de l'utilisation de leur argent, rappelons-le.

Pourquoi vous abritez-vous systématiquement derrière le secret des affaires ? Je ne suis pas sûr qu'un tel refus de répondre soit conforme au règlement de notre assemblée. Nous sommes dans le cadre d'une commission d'enquête et une question vous est posée.

M. Manuel Alduy. Tous les contrats ayant été déposés dans la *data room,* la commission d'enquête est informée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie de cette précision mais cela ne répond pas à la question du rapporteur. Il peut en effet avoir connaissance de tous les éléments lui permettant d'apprécier le coût de production de ces émissions, France Télévisions n'ayant pas fait entrave. Ce qu'il veut savoir, me semble-t-il, c'est pourquoi vous ne voulez pas

mentionner ces informations oralement ? Les Français qui nous écoutent peuvent vouloir comprendre en quoi le secret des affaires vous importe.

M. Arnaud Lesaunier. En tant que président de la société de production interne, je facture moi-même des programmes à France Télévisions et je ne voudrais pas que mes tarifs et mes marges soient connus de l'ensemble de la communauté des producteurs qui sont par ailleurs mes concurrents. Ces éléments vous ont été fournis. Si vous avez besoin d'informations complémentaires, nous serons ravis de vous les transmettre mais nous ne pouvons pas les communiquer devant cette commission, qui est très suivie, notamment par nos concurrents.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour cette réponse : il est important, si nous voulons éviter toute instrumentalisation, que les Français n'aient pas le sentiment qu'on leur cache des choses. Le rapporteur dispose des éléments nécessaires. L'ordonnance de 1958 prévoit que tous les renseignements de ce type doivent être communiqués au rapporteur mais elle n'oblige nullement les personnes auditionnées à les fournir oralement, lors d'une réunion.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai demandé à la direction de France Télévisions de me transmettre les coûts nets, ventilés par heure et par part d'audience, car ils me semblent constituer des indicateurs essentiels pour évaluer la pertinence d'un programme. Je n'ai pas encore reçu ces informations.

Vos critères semblent imperméables aux considérations de la direction financière. Quels sont selon vous les indicateurs clés pour estimer qu'un programme fonctionne ? La part d'audience, le coût par part d'audience ?

Mme Tiphaine de Raguenel. Il me semblait vous avoir répondu : nous disposons d'indicateurs quantitatifs, comme les parts d'audience, et d'indicateurs qualitatifs. Vous touchez du doigt ce qui fait la spécificité du service public : le ratio coût-audience n'est pas pour nous l'indicateur principal, contrairement à ce qui se passe dans le secteur privé. Comme l'a rappelé la présidente lors de son audition, si la rentabilité était notre seule boussole, nous n'organiserions pas le Téléthon et nous ne diffuserions pas du spectacle vivant en prime time. À maints égards, le fait que ces informations soient partagées entre équipes éditoriales et équipes dédiées aux moyens de production montre quelles précautions entourent la gestion de l'argent public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Y a-t-il des programmes pour lesquels l'audience joue un rôle plus important ?

Mme Tiphaine de Raguenel. Oui. Lorsque nous commençons la diffusion de tel ou tel programme, nous précisons quels objectifs il doit atteindre : l'audience fait partie, à côté d'autres critères comme les publics visés, des indicateurs retenus. Il peut s'agir aussi d'avoir un impact ou simplement d'assurer une couverture très large des festivals de l'été.

Comme nos chaînes ne diffusent plus de publicités après 20 heures, le critère de l'audience est davantage pris en considération pour les programmes de journée, notamment durant la tranche de l'*access prime time*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons appris récemment dans les médias que des animateurs-producteurs, notamment d'émissions de jeux, pourraient réaliser des marges

allant jusqu'à 70 %. Y en a-t-il chez France Télévisions ? Si oui, est-ce dans l'ADN du service public de permettre à ces personnes de dégager des marges aussi importantes ?

Mme Alexandra Redde-Amiel. Nous n'avons pas connaissance des marges des producteurs, qu'ils soient ou non animateurs. C'est la direction de la production qui gère cet aspect.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La direction de France Télévisions signe-t-elle des contrats de production pluriannuels, notamment pour des émissions de jeux, ou bien les contrats peuvent-ils être rediscutés chaque année au regard du coût du programme, de son audience et du respect des obligations, notamment celles de la charte de France Télévisions ?

Mme Alexandra Redde-Amiel. Là encore, cela renvoie à la direction de la production. Les documents nécessaires vous seront envoyés. Toujours est-il que nous réfléchissons pour savoir si chaque émission doit ou non être reconduite.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vos réponses donnent l'impression que vous n'avez pas de responsabilités dans la décision de lancer ou de reconduire tel ou tel programme ou dans l'étude de leur coût et de leur impact. Vous renvoyez à chaque fois à la direction de la production et aux éléments qu'elle doit me communiquer. Je sais que des audits de production sont réalisés et qu'ils permettent de vérifier les marges dégagées par certaines émissions. Vous qui occupez d'importantes fonctions de direction, j'ai du mal à comprendre que vous n'ayez aucune autre réponse à me fournir.

Mme Alexandra Redde-Amiel. C'est aussi l'intérêt de notre organisation. Les directions éditoriales n'ayant pas la charge des questions financières, un contrôle peut s'exercer. C'est aussi rassurant pour le service public : la gestion ne repose pas sur une seule personne mais sur plusieurs.

Tous autant que nous sommes, nous nous réunissons avec des personnes chargées d'autres aspects, notamment lors des comités éditoriaux et des comités d'investissement. Chacun dans son rôle a l'occasion de donner sa position. Pour ma part, je me prononce sur la qualité de tel ou tel programme, sa conception, sa pertinence, sa place et son sens dans l'offre globale des divertissements et des jeux. De l'autre côté, les équipes chargées des finances se penchent sur les contrats, assurent une lisibilité parfaite pour tout ce qui concerne nos émissions et permettent leur contrôle.

Mme Anne Holmes. Chaque contrat comporte des clauses d'audience, évaluées par la direction des publics et de la stratégie éditoriale. Pour ce qui est de mon domaine, quand une fiction n'atteint pas tel niveau d'audience, elle n'est pas reconduite, principe qui vaut pour n'importe quel groupe audiovisuel. La même logique s'applique, je pense, pour le flux et les magazines.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu'en est-il des contrats pluriannuels, notamment pour ce qui concerne les émissions de jeux ?

Mme Alexandra Redde-Amiel. Il y a des contrats pluriannuels pour quelques jeux, souvent des marques emblématiques existant depuis longtemps, mais je ne saurai pas vous dire lesquels.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous êtes à la tête de la direction des divertissements et des jeux : on peut imaginer que vous avez quand même une idée des émissions pour lesquelles la question de la reconduction ne se pose pas chaque année.

Mme Alexandra Redde-Amiel. Non, car il peut y avoir des clauses d'audience dans les contrats pluriannuels.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez quand même la liste des émissions faisant l'objet d'un contrat pluriannuel ?

M. Florent Dumont. Tous les contrats que vous demandez seront versés dans la *data room*.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je crois qu'on ne se comprend pas. La question n'est pas de savoir si les contrats nous seront transmis ou non : si nous ne les avons pas, je m'assurerai qu'on les obtienne puisque c'est une obligation légale. Pour bien comprendre votre rôle, nous voulons savoir comment vous gérez les aspects financiers et les contrats dans vos périmètres respectifs, notamment s'agissant des engagements pluriannuels.

M. Florent Dumont. Notre organisation repose sur un fonctionnement collégial. Différentes directions travaillent ensemble pour construire une offre de programmes à destination des publics, les unes avec des responsabilités éditoriales – vous les avez devant vous –, les autres avec des responsabilités dans le domaine de la publication – la direction des antennes – ou dans le domaine budgétaire – la direction de la production au sein de la direction financière. Évidemment, nous nous parlons tous les jours.

M. Arnaud Lesaunier. Cela renvoie à un principe assez simple d'organisation des administrations : la séparation entre ordonnateurs et comptables. Faire en sorte que ce ne soit pas la même personne qui ordonne un programme et qui décide de son coût est une sûreté apportée à l'entreprise.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous avoue avoir un peu de mal à comprendre vos réponses à des questions pourtant simples : existe-t-il oui ou non des contrats pluriannuels, notamment pour les jeux ? France Télévisions s'est-elle engagée sur plusieurs années sans pouvoir décider de mettre fin à certaines émissions, même si l'audience est en berne ? Pourquoi nous renvoyer à chaque fois à d'autres directions ?

Je pose donc une autre question : y a-t-il des appels d'offres chez France Télévisions ? Si demain « N'oubliez pas les paroles » ou « C à vous » disparaissaient, passeriez-vous par de telles procédures pour combler la case laissée vide ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il serait aussi intéressant de savoir si les émissions de jeux comportent des clauses d'audience.

Mme Alexandra Redde-Amiel. Oui, il y en a pour les jeux.

Mme Anne Holmes. Pour remplacer un programme qui s'arrête, nous publions un appel d'offres comportant un cahier des charges, quel que soit le type d'émission visé : magazine de santé, jeu reposant sur les connaissances, magazine politique et même sitcom, genre que j'ai souhaité promouvoir, estimant qu'il n'y avait pas assez de rires sur le service public. Une fois les réponses des producteurs reçues, nous nous réunissons entre directions pour évaluer le potentiel du projet et de la case, la cible à atteindre en termes de publics ainsi que les

budgets. Le message que j'aimerais faire passer, c'est que notre choix se fait en fonction des programmes et non pas des gens. Nous prenons en compte de multiples critères dont certains sont difficiles à évaluer car ils sont de l'ordre de la sensation. Nous sommes dans un monde où il nous faut nous demander ce qui va plaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourriez-vous en dire plus sur la procédure d'appel d'offres ? Une fois émis, y a-t-il un délai pour y répondre ? Comportent-ils un cahier des charges ? L'avis d'un comité est-il requis ? Des paliers de montants d'investissements sont-ils prévus, par exemple en dessous ou au-dessus de 10 millions d'euros ? Comment une société de production française pourrait-elle se positionner pour récupérer un créneau remis en concurrence par France Télévisions ? Nous avons l'habitude des marchés publics, qui sont parfaitement encadrés ; qu'en est-il pour les appels d'offres de France Télévisions ?

Mme Anne Holmes. Un cahier des charges est prévu, comme je vous l'ai indiqué. La dynamique n'est pas la même suivant les programmes, ce qui rend la réponse difficile. Les appels d'offres étant publics, toutes les sociétés de production peuvent y répondre. Chacune apporte ensuite son propre savoir-faire. La procédure est bien sûr encadrée. Des fiches d'évaluation doivent être remplies et les équipes de la stratégie éditoriale effectuent même des études pour certains programmes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Concrètement, qui décide de l'attribution d'une case de jeu sur France 2 ? Faut-il répondre à un appel d'offres ? En combien de temps la décision est-elle prise et par qui ? Est-elle transparente – en d'autres termes, puis-je y avoir accès en tant que rapporteur ?

Mme Tiphaine de Raguenel. Il y a différents *process* en fonction des besoins…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'imagine que ce n'est pas la même chose selon qu'il s'agit de cinéma, de fiction, de magazines ou de jeux. Prenons l'exemple du remplacement d'un jeu. Après l'arrêt de « Des chiffres et des lettres » ou la réduction de la diffusion de « Questions pour un champion », comment se met-on en recherche d'un nouveau jeu ?

Mme Tiphaine de Raguenel. Comme l'a rappelé Anne Holmes, nous passons plus de temps à refuser des projets qu'à les accepter car les producteurs viennent nous proposer des programmes, y compris quand il n'y a pas de case disponible. Nous traitons toutes ces demandes suivant des critères partagés. Ils sont liés à notre stratégie éditoriale, aux résultats d'audience, aux attentes du public et à notre analyse de ce qui est déjà disponible pour renforcer la diversité de notre offre.

Il y a également des rendez-vous en cours d'année avec les producteurs : Antonio Grigolini se rendra demain au Fipadoc (Festival international de programmes audiovisuels documentaires) pour présenter le *line-up* de France Télévisions ; il présentera par la même occasion les attentes de France Télévisions à l'ensemble des producteurs de documentaires. Ceux qui ne seront pas présents verront les recensions de son intervention dans la presse.

Ces rendez-vous ont lieu tout au long de l'année. Chaque semaine, les directeurs présents dans cette salle reçoivent une dizaine de producteurs pour échanger sur leur ligne éditoriale, sur leurs besoins et leurs attentes. Dans certains cas, il y a une consultation encadrée avec un brief et un délai de dépôt des dossiers ; un comité éditorial se réunit et la décision est partagée entre les producteurs ayant remis un dossier. Mais ce n'est pas systématique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Concrètement, comment faites-vous quand il y a une case de jeu à remplir ? Faites-vous un choix parmi les propositions que vous recevez ? Y a-t-il une commission d'appel d'offres ?

M. Arnaud Lesaunier. Je peux vous répondre en tant que producteur qui a récemment réussi à placer un jeu de sa création sur les antennes de France Télévisions. C'était la première fois que cela arrivait.

Il y a deux flux qui se croisent. Le premier flux, tiré par les antennes, passe par des appels d'offres ou des réunions professionnelles durant lesquelles on fait savoir quel est le besoin – en le formalisant ou pas. Les producteurs proposent ensuite des productions en rapport avec le souhait exprimé par le diffuseur. Et il y a, quasi quotidiennement, un flux poussé par les producteurs qui mettent le pied dans la porte en disant : « J'ai ce projet, qu'est-ce que tu en penses ? ». C'est particulièrement le cas en matière de documentaires et de fictions ; c'est aussi le cas des magazines et des jeux. C'est ce que nous avons fait avec « Memory », le format que nous avons créé au sein de la filiale interne et que nous avons proposé aux équipes d'Alexandra Redde-Amiel. Il a été retenu pour un test. On trouve alors dans la grille l'espace qui permettra de tester le jeu sur une durée donnée ; en fonction de sa performance, il sera reconduit ou non.

Ces deux flux sont parallèles, continus et plus ou moins formalisés. Jusqu'à 2 millions d'euros d'engagements de programme y sont dévolus. Le contrôle général économique et financier, qui est le représentant de l'État au sein de l'entreprise, est informé et donne son avis sur le projet. Au-delà de 10 millions d'engagements, cela passe en comité des engagements.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'évoquerai un cas précis. Avant l'arrivée de Delphine Ernotte à la présidence de France Télévisions, en août 2015, la société Together n'existait pas ; elle a été créée en octobre 2015. Très rapidement, elle s'est retrouvée coproductrice de l'émission « C ce soir », qui était produite depuis vingt ans par le groupe Lagardère, avec un certain succès d'audience. Pouvez-vous nous dire pour quelles raisons et dans quelles conditions la société Together de Renaud Le Van Kim a été imposée en tant que coproductrice au groupe Lagardère ? Quel était le motif de la décision ? Qui l'a actée ?

Mme Anne Holmes. Aucun d'entre nous n'était là en 2015, ou pas à des fonctions qui nous permettent de vous répondre. M. Dumont est directeur des magazines depuis janvier 2025.

M. Florent Dumont. En 2015, j'étais directeur des études à France Télévisions ; ces responsabilités n'avaient rien à voir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise, afin qu'il n'y ait pas de malentendu sur les réseaux ou ailleurs, que vous n'étiez pas en poste au moment de cette décision. Nous poserons la question à Mme Ernotte.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mme Nathalie Darrigrand a-t-elle été décisionnaire dans le choix de coproduire l'émission avec la société Together ?

Mme Anne Holmes. Je crois que M. Sitbon-Gomez vous a déjà répondu. Mme Darrigrand était partie bien avant l'engagement de « C ce soir ». Elle n'a aucun intérêt avec cette émission. Quand on sait faire du magazine et qu'on sort de France Télévisions, on peut aller dans une société comme Together, mais elle aurait pu aller ailleurs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mme Darrigrand a-t-elle été impliquée dans des signatures de contrats passés avec Together pour d'autres émissions, comme « C politique », avant de rejoindre cette société ?

Mme Anne Holmes. Je n'en ai pas connaissance. Je crois que non – je suis même sûre que non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Aucune émission ?

Mme Anne Holmes. En 2015, je n'étais pas directrice des programmes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous n'êtes pas obligée de répondre, n'étant pas en poste à ce moment-là.

Mme Anne Holmes. Je n'étais pas en poste. Personne n'était en poste à ce moment-là.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous poserons la question aux cadres dirigeants de France Télévisions lors d'une prochaine audition.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mediawan, en capitalisant sur le carnet de commandes très fourni de France Télévisions, est devenu en dix ans le premier producteur de fictions françaises. Comment garantissez-vous, malgré cette hyperconcentration, l'émergence de nouveaux talents de production ?

Mme Anne Holmes. Je vais vous rappeler quelques chiffres très parlants relatifs à la répartition de la production de la fiction. En 2024, 42 % de nos œuvres ont été produites par des producteurs indépendants et 22 % par France TV Studio, notre filiale, qui est notre premier fournisseur de fictions. Les 36 % restants sont partagés entre Mediawan, Federation Studios, Newen, Elephant, Banijay et JLA. Chaque année, en fiction française, nous travaillons avec quelque soixante sociétés de production. À cet égard, il me paraît donc difficile de qualifier la situation d'hyperconcentration des contrats.

Les producteurs assurent avec leurs marges l'essentiel du développement de leurs projets. Il n'est donc pas incongru que les groupes en proposent plus que les producteurs indépendants. Nous sommes très attentifs au respect de la production indépendante.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon le rapport de la Cour des comptes, entre 2017 et 2023, la part des dix principaux producteurs de programmes de France Télévisions a augmenté de près de 5 points pour représenter jusqu'à 41 % des achats de programmes. Comment veillez-vous, chacun à votre niveau, à éviter le phénomène d'hyperconcentration ? Par exemple, les activités du groupe Mediawan sont largement dépendantes du carnet de commandes de France Télévisions. D'après l'Arcom, en 2023, Mediawan France a réalisé 40 % de son volume horaire de programmes avec France Télévisions, ce qui équivalait à près de 110 millions d'euros d'achats. Comment défendez-vous les autres sociétés de production ? Quels sont vos critères de sélection ?

M. Philippe Martinetti. Je vais vous exposer la structuration d'un écosystème de production indépendante, notamment en région. J'ai déjà eu l'occasion de le dire ici : nous avons lancé, il y a quelques années, ce que nous avons appelé la stratégie de régionalisation sur les antennes de France 3 et nous avons augmenté le temps d'antenne dévolu aux programmes régionaux. Nous produisons 250 documentaires par an, ce qui est colossal et représente de très

nombreux emplois associés. Il y a un an, nous avons augmenté notre apport dans le documentaire régional de plus de 50 %, ce qui ne s'était jamais fait ces onze dernières années. Cette seule action nous a permis de créer autour de 20 000 emplois. La structuration d'une filière de production indépendante relève aussi de notre mission de service public.

M. Arnaud Lesaunier. Je peux, pour ma part, parler du tissu de production parisien. Comme je l'ai dit tout à l'heure, Mediawan, c'est une fédération de vingt-huit ex-indépendants, dont certains travaillaient avec France Télévisions avant d'être rachetés. Au sein de France TV Studio, nous travaillons très régulièrement en coproduction avec des sociétés indépendantes, qui ont souvent des projets très créatifs sans avoir forcément les moyens de les mener à leur terme. Mais le mouvement d'intégration est tel que les indépendants d'aujourd'hui sont potentiellement les intégrés de demain. C'est ce qui rend cet exercice de soutien à la production indépendante pas toujours aussi aisé que nous le souhaiterions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je m'étonne aussi du fait que Mediawan bénéficie de 110 millions d'euros de contrats par an, c'est parce que nombre de ses émissions ont réalisé des scores d'audience catastrophiques. « Le grand échiquier » n'a réuni que 5 % des téléspectateurs en moyenne ; « Beau geste », 4 % ; « Bons baisers d'Europe » et « Hôtel du temps » ont dû être arrêtées faute d'audience. En dépit de ces échecs répétés, France Télévisions a semblé insister, puisque vous avez signé une nouvelle émission sur France 3, « Animalement vôtre », animée par Bernard Montiel et produite par Électron libre productions, une société du groupe Mediawan. Elle aussi a été un échec, puisqu'elle n'a réuni que 5 % de parts d'audience en moyenne depuis sa première diffusion le 9 novembre 2025. C'est un exemple parmi d'autres. Pourquoi continuer à accorder ce type d'émissions à une société, alors qu'il y a bien d'autres talents en France et que le groupe est détenu capitalistiquement par un fonds d'investissement américain – KKR ? N'y a-t-il pas d'autres critères qui motivent la signature des contrats ?

M. Manuel Alduy. On choisit des programmes, pas des producteurs. Certains sont indépendants. Dans le domaine de la fiction internationale, il y a trois ans, nous avions trois séries en développement mises en production – vous avez peut-être eu le plaisir de regarder la série « Kaboul », il y a un peu moins d'un an. Les trois sociétés ont été rachetées au cours de la production par Mediawan. Nous n'allions pas abandonner les projets.

L'analyse des échecs se fait programme par programme. De surcroît, les évaluations de programmes sont différentes d'un genre à l'autre, tout comme sont différents d'un genre à l'autre les modes d'interaction entre les unités de programmes et les producteurs. Il n'y a pas de réponse précise, simple et rapide à votre question. En réalité, le phénomène de concentration des producteurs audiovisuels, qui est un peu moins vrai dans le cinéma, est européen. Les dirigeants de la Rai notamment se plaignent d'avoir affaire à un nombre restreint de groupes, sans beaucoup de producteurs indépendants.

Enfin, les obligations d'indépendance qui nous incombent dans les investissements, que ce soit pour les œuvres cinématographiques ou audiovisuelles, concernent uniquement notre propre rapport avec les producteurs et la nature des droits que nous prenons sur ces producteurs, non pas la taille des intervenants privés avec lesquels nous traitons. Quand nous traitons avec France TV Studio, c'est une dépense dépendante de France Télévisions. Mais l'organisation du secteur au sein d'une économie capitalistique concurrentielle n'est pas de notre ressort.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Est-ce que France Télévisions pourrait davantage produire en interne ? Plaidez-vous en ce sens dans le groupe ?

M. Arnaud Lesaunier. Je n'ai pas besoin de plaider car cela fait partie intégrante de la stratégie industrielle mise en place par Delphine Ernotte-Cunci à son arrivée en 2015. Cette ambition demeure et la croissance que nous avons connue jusqu'à présent a vocation à se poursuivre. Cela correspond d'ailleurs à notre plan d'affaires pour la période 2025-2030, dont je ne donnerai pas les chiffres mais qui prévoit une poursuite du développement des activités de production au sein de l'entreprise.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Y a-t-il un secteur en particulier où la production interne pourrait croître ?

Mme Alexandra Redde-Amiel. Les jeux, les divertissements…

M. Arnaud Lesaunier. Tous les genres sont concernés. Nous progressons sur le documentaire ; sur la fiction aussi mais c'est plus compliqué car la gestation des projets est beaucoup plus longue. Nous sommes très présents sur les magazines et les divertissements d'une façon générale et nous souhaitons continuer à l'être.

Dans l'objectif de contribuer à des ressources financières complémentaires pour France Télévisions, nous nous tournons aussi vers le hors groupe : le développement de ces activités, en France ou à l'international, est l'un de nos objectifs pour les années à venir, et nous y sommes encouragés par la Cour des comptes. Cela fait partie de notre plan de charge.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai une dernière question, au sujet des conflits d'intérêts.

Monsieur Alduy, vous êtes l'un des plus éminents directeurs de France Télévisions. Le 27 novembre dernier, l'émission « Complément d'enquête » – qui n'est pas de votre ressort – consacrait un numéro à CNews, au cours duquel deux témoignages à charge ont été diffusés : celui d'un journaliste de France Télévisions et celui d'une experte en sémiologie, Mme Cécile Alduy – votre sœur, je crois. Étiez-vous informé de son témoignage ? Avez-vous suggéré sa participation à cette émission à la direction de France Télévisions ou au producteur et animateur de « Complément d'enquête » ? N'y voyez-vous pas une sorte de conflit d'intérêts ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les frères et sœurs peuvent avoir des opinions publiques différentes. Mon frère est de gauche, par exemple – je suis désolé de le dire, il va m'en vouloir !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je me permets de vous poser cette question, monsieur Alduy, c'est aussi parce que vous avez pris position contre la chaîne CNews et le groupe Bolloré à treize ou quatorze reprises récemment, sur votre compte X.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je savais que cette question allait arriver, et je m'efforce de préparer nos auditions : je voudrais donc préciser que Cécile Alduy n'est pas n'importe qui. Ancienne élève de l'École normale supérieure, elle a travaillé à l'université de Stanford et à Sciences Po : son parcours disciplinaire permet de la considérer de façon autonome.

J'admets, sur ce point, avoir repris le rapporteur, car je tiens à souligner que l'on peut, au sein d'une fratrie, avoir ses propres convictions politiques et mener sa carrière en toute indépendance.

M. Manuel Alduy. D'abord, je déclare mes intérêts. Le processus interne que nous vous avons rappelé tout à l'heure nous oblige en effet à déclarer chaque année l'ensemble des intérêts qui sont en rapport avec nos fonctions – dans mon cas, le cinéma et les fictions internationales d'une part, pour jeunes adultes d'autre part. Mes fonctions ne recouvrent donc ni l'information ni les magazines : je n'ai aucun rôle à France Télévisions dans ce domaine et ne suis pas informé de quoi que ce soit. J'adore « Complément d'enquête », comme beaucoup d'autres émissions d'investigation, mais elle n'est pas dans ma partie. Je n'ai donc pas à déclarer ma cartographie familiale.

Pour tout vous dire, s'agissant de ce numéro en particulier, je l'ai appris la veille de la diffusion par un journaliste externe à France Télévisions. Je me suis donc mis devant le poste le lendemain soir pour découvrir l'émission, à laquelle je n'avais pas eu accès avant.

Pour devancer l'une de vos interrogations, j'ajoute qu'il m'est arrivé très récemment de recevoir, dans l'exercice de mes fonctions à France Télévisions, un projet de documentaire long-métrage dont le thème était proche des sujets d'analyse sur lesquels travaille la personne que vous avez citée. J'ai décidé de m'en déporter, même si elle n'était pas mentionnée, considérant de moi-même que je n'avais pas envie d'entrer dans le sujet. Ce sont d'autres collègues qui ont analysé le projet et je ne sais pas si le film se fera ou pas.

S'agissant enfin de CNews, y a-t-il dans mes propos au sujet de cette chaîne, ou d'autres, un message que vous souhaiteriez signaler en particulier ? Il ne vous a pas échappé en tout cas que France Télévisions est assez souvent critiquée sur CNews. Or, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, quand il y a des critiques concernant ce que je fais à France Télévisions, j'y réponds. Quand elles viennent de CNews, je réponds.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je le redis, car il faut être prudent lorsque l'on évoque les questions personnelles : votre sœur étant professeure à Stanford et chercheuse à Sciences Po Paris, elle est sans doute reconnue dans son secteur d'activité.

Dans quelques semaines, nous auditionnerons des présentateurs de magazines. Alors que certains de ces magazines sont d'information, ils ne relèvent cependant pas du périmètre de la direction de l'information mais sont sous votre responsabilité, monsieur Dumont. Comment travaillez-vous avec cette direction sur ces sujets ? Ces programmes suscitent parfois de l'émoi ou des interrogations, et sont tenus eux aussi au respect du pluralisme et du contradictoire.

L'information étant un bien public essentiel, et compte tenu de l'importance – voire du caractère inflammable, aujourd'hui – des critères de pluralisme, d'indépendance et d'honnêteté, y aurait-il du sens, selon vous, à faire entrer les magazines d'information de France 2 et de France 5 dans le périmètre de la direction de l'information ?

M. Florent Dumont. Historiquement, l'organisation était structurée par chaîne et chacune avait la responsabilité de ses contenus : les magazines de France 5 dépendaient de la direction des magazines de France 5. Depuis 2019, l'organisation est transverse et la direction des magazines couvre un spectre très large, pour toutes les chaînes. Les magazines de France Télévisions, qu'ils soient d'actualité, d'accompagnement ou de témoignages, représentent 3 000 heures de programmes par an et plus de 8 heures inédites par jour – je ne parle pas des rediffusions.

Notre rigueur est la même pour tous les magazines, qu'ils soient d'actualité ou qu'ils traitent de la parentalité, de la santé ou de la société.

Philippe Martinetti l'a dit : un projet de nouvelle organisation se profile et les magazines dits d'actualité dépendront désormais de la direction de l'information. L'objectif est que l'ensemble de l'offre d'information puisse être piloté de façon globale. Je trouve cela très cohérent d'un point de vue stratégique pour le groupe France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'un des syndicats ayant fait une mise en cause assez sérieuse, il me semblait important que vous puissiez répondre sur ce point ; les propos tenus n'étaient pas anodins.

Diriez-vous qu'il est plus compliqué de garantir le pluralisme politique et l'indépendance de l'information lorsque l'on fait appel à des producteurs extérieurs que lorsque l'on produit en interne, avec ses propres salariés ?

M. Philippe Martinetti. Que les magazines soient produits en interne ou en externe, nous avons en tout cas la même ambition et la même exigence.

Il existe des dispositifs éditoriaux, comme l'a rappelé Florent Dumont. Chaque magazine d'actualité produit par une société de production externe fait l'objet d'échanges et donne lieu à des conférences de rédaction au cours desquelles les sujets sont débattus. Pour chaque émission, il y a des rédacteurs en chef en régie. Je vais vous donner un exemple très personnel : avec les équipes, j'ai moi-même piloté en régie une émission produite par une société externe à France Télévisions.

Nos dispositifs éditoriaux sont essentiels et nous permettent de ne pas laisser produire en externe des émissions qui n'auraient pas la patte « magazine du service public » de France Télévisions.

Je reviens enfin sur la réorganisation en cours, qui a été présentée la semaine dernière en CSE central : nous avons effectivement décidé d'intégrer l'ensemble des magazines dits d'actualité en production externe et l'ensemble des magazines d'information sous le pilotage et la responsabilité de la direction de l'information. L'objectif est de conforter la stratégie de pluralisme et de mieux coordonner les invitations, afin d'être encore plus performants sur le plan éditorial.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je remercie chacun d'entre vous d'avoir répondu en transparence à nos questions pendant près de quatre heures.

Le rapporteur et moi-même avons reçu un e-mail de la part de France Télévisions pendant l'audition, au sujet des comptes rendus des comités d'investissement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. On m'avait indiqué jusqu'alors qu'ils ne me seraient pas envoyés puisqu'ils n'existaient pas. Puis j'ai reçu, au cours de notre audition, un e-mail du secrétaire général de France Télévisions m'indiquant qu'ils me seraient envoyés. Preuve que cette audition porte ses fruits, ce dont je vous remercie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise qu'il ne s'agit pas de procès-verbaux écrits mais de comptes rendus sous forme de tableaux.

La séance s'achève à dix-neuf heures dix.

———

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, M. François-Xavier Ceccoli, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul

Excusée. – Mme Sophie Mette

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, des responsables de l'information de France Télévisions :

- M. Alexandre Kara, directeur de l'information ;
- Mme Muriel Pleynet, directrice adjointe de l'information et directrice de France Info TV ;
- Mme Nathalie Saint-Cricq, éditorialiste politique..... 2

– Présences en réunion 42

Mercredi
28 janvier 2026
Séance de 15 heures

Compte rendu n° 21

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
président de la commission
Puis de
Mme Sophie Mette,
vice-présidente de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quinze heures dix.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour cette audition qui va porter sur l'information au sein du groupe France Télévisions. L'information est au cœur du travail de notre commission d'enquête. À l'heure de la guerre de l'information, de la polarisation du débat public et des menaces que fait peser la désinformation sur les fondements mêmes de notre démocratie, le pluralisme, l'indépendance et l'honnêteté de l'information sont plus que jamais des principes qu'il nous faut défendre et renforcer. Ils ne sont pas négociables. Ces exigences ne sont pas symboliques ou morales, mais elles relèvent d'une obligation légale fondée sur la rigueur déontologique absolue, aux termes de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication. Le secteur public de la communication audiovisuelle a pour mission de garantir l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information, des principes qui garantissent la confiance de nos concitoyens à l'égard de l'audiovisuel public et que l'Arcom, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, est chargée de faire respecter.

Être journaliste au sein d'un média de service public n'est pas un métier comme un autre : c'est une fonction qui engage, un pouvoir qui oblige, au nom même du financement public. Cette charge, au sens le plus noble du terme, implique une exigence absolue d'impartialité. Elle impose d'éviter à chaque instant la confusion des rôles et de savoir précisément d'où les gens parlent. L'audiovisuel public est un bien public, un espace d'information, d'analyse, de débat et de compréhension commun à tous les citoyens, quels que soient leurs choix politiques et leurs opinions. L'audiovisuel public est un acteur majeur de l'information des Français. Notre audition nous permettra de mesurer la manière dont France Télévisions en garantit à chaque instant l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme.

Certaines erreurs, certains incidents au cours des 3 000 heures d'informations que diffuse chaque mois France Télévisions ont suscité l'émoi des Français. Je pense au bandeau de France Info qui évoquait des « otages palestiniens », à la confusion dans un journal télévisé dans les conditions tragiques du décès de Dominique Bernard et de Samuel Paty ou, le 10 novembre, dans l'émission « Tout est politique », à la représentation graphique erronée des intentions de votes pour l'élection présidentielle de 2027.

Pour approfondir ce sujet majeur, nous allons auditionner trois piliers de l'information de France Télévisions.

Monsieur Kara, vous avez commencé votre carrière de journaliste à Europe 1, puis vous avez rejoint *Paris Match*, avant d'intégrer France Télévisions en 1997. Après quatre ans comme chef du service politique d'Europe 1, vous revenez à France Télévisions en 2016, d'abord comme directeur de la rédaction, puis comme directeur de France Info et directeur des programmes, avant de devenir directeur de l'information en octobre 2022. La semaine dernière, vous avez annoncé votre départ. Mme Delphine Ernotte, présidente de France Télévisions, a ensuite confirmé votre remplacement par M. Philippe Corbé. Malgré votre départ, j'ai souhaité maintenir votre audition, car vous avez été responsable de l'information pendant plus de trois ans.

Madame Pleynet, après avoir fait des études d'économie et être passée par le Celsa, l'École des hautes études en sciences de l'information et de la communication, vous avez commencé votre carrière de journaliste à LCP avant de travailler à iTélé, à RMC et au *Parisien*.

Vous avez rejoint France Télévisions en septembre 2019 et vous êtes directrice adjointe de l'information depuis le mois de mars 2025 ; vous êtes également directrice de France Info TV.

Madame Saint-Cricq, vous êtes une figure de l'information de France Télévisions. Vous avez une riche carrière de journaliste derrière vous, notamment à France Télévisions, où vous êtes entrée en 1992. Vous y avez occupé plusieurs postes importants, notamment rédactrice en chef, responsable du service politique de France 2, avant d'être nommée directrice des rédactions nationales de France Télévisions en mars 2025. Vous êtes aujourd'hui une éditorialiste politique reconnue sur France 2.

Avant de vous donner la parole, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

Mme Nathalie Saint-Cricq, éditorialiste politique. Je précise que Patrice Duhamel, mon mari, a été directeur général de France Télévisions – il y est entré après moi –, que mon beau-frère, Alain Duhamel, est chroniqueur, que mon fils, Benjamin Duhamel, est journaliste à France Inter et que mon frère, Olivier Saint-Cricq, est directeur d'un journal.

(M. Alexandre Kara, Mme Muriel Pleynet et Mme Nathalie Saint-Cricq prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant de vous entendre, monsieur Kara, je tiens à préciser un point de méthode et d'organisation. L'ordonnance de 1958 prévoit que le président et le rapporteur peuvent poser toutes les questions qu'ils souhaitent. Il n'est pas écrit que le président d'une commission d'enquête est un passe-plat ou un figurant. Dorénavant, je poserai deux ou trois questions préliminaires, étant entendu que votre propos introductif ne pourra pas excéder dix minutes. Si certains contestaient cette interprétation, ils pourraient se référer au fonctionnement de la commission d'enquête sur les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs, au cours de laquelle le président posait beaucoup plus de questions que moi ! Par respect pour M. le rapporteur, je lui laisserai quarante-cinq minutes pour une première série de questions. Je donnerai ensuite la parole aux députés des différents groupes politiques, afin que le pluralisme de notre assemblée trouve à s'exprimer dans cette commission. Je redonnerai enfin autant de temps qu'il le souhaitera à M. le rapporteur pour des questions complémentaires.

M. Alexandre Kara, directeur de l'information de France Télévisions. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les représentants de la nation, je voudrais d'abord vous remercier de nous avoir convoqués. Au risque d'en surprendre certains, nous sommes très heureux d'être ici. Il n'est pas si fréquent pour des journalistes de pouvoir défendre leur métier et leurs convictions devant la représentation nationale. Pour ma part, c'est bien en tant que journaliste que je veux me présenter cet après-midi devant vous, pour vous parler d'abord d'un immense défi, mais surtout d'une immense responsabilité qui est la vôtre, qui est la mienne : défendre l'information et le pluralisme en France.

Jamais les médias n'ont connu de tels bouleversements en un temps si court. La presse traditionnelle, qu'elle soit écrite ou audiovisuelle, est en grave danger. Elle est en danger économique, comme l'a montré l'excellente étude publiée par l'Arcom – la moitié des médias français sont déficitaires ; en danger éditorial également. Chaque jour, des médias disparaissent.

Il est de notre responsabilité collective de défendre l'information, de défendre le pluralisme, donc de défendre la démocratie.

Quand j'étais gamin, j'écoutais Europe 1 en cachette. Ma mère jugeait à l'époque cette radio trop progressiste et préférait s'informer sur les stations du service public. Puis étudiant, j'ai fréquenté un café où la presse était librement à disposition. Chaque jour, je me jetais ainsi sur *Le Parisien*, *Le Figaro*, *Libération*, *Le Monde* et évidemment *L'Équipe*. Aujourd'hui, je parcours quotidiennement l'ensemble de la presse, de *Valeurs actuelles* à *L'Humanité*, du *Point* au *Nouvel Obs*, car je crois viscéralement que c'est du débat, du contradictoire que naît la richesse.

La France est forte d'un extraordinaire éventail informationnel. Il faut à tout prix le défendre. Je sais qu'aujourd'hui la montée des positions radicales, de la dictature du ressenti ou des bulles informationnelles voudrait nous faire croire que l'on pourrait se passer de cette richesse. Pour ma part, elle me semble indispensable à la fabrique du citoyen et à la bonne marche démocratique de notre pays. Il faut défendre les médias traditionnels pour lutter contre la post-vérité et la manipulation de l'information. Peut-être certains d'entre vous me répondront-ils avec fatalisme que, avec le changement des usages médiatiques, il s'agit d'une évolution naturelle et que nous ne pouvons pas y faire grand-chose. Je ne le crois pas.

Ce n'est pas le changement des usages, des formats ou des interfaces d'information qui change ce que doit être la nature même de l'info. Lire un journal de papier ou consulter un smartphone, écouter la radio ou un podcast, regarder le « 20 heures » ou s'informer sur les réseaux sociaux, en fait, peu importe. L'essentiel est d'avoir toujours accès à une information de confiance, pluraliste et contradictoire. C'est cet appel que je vous lance aujourd'hui, à vous, mesdames et messieurs les députés : aidez-nous à sauver l'extraordinaire richesse de l'information de ce pays, aidez-nous à défendre le débat démocratique !

Il était important pour moi de vous présenter ce contexte avant de vous parler de la spécificité de l'information de service public. Depuis quelque temps, un certain nombre de polémiques et d'attaques aidant, une partie des Français s'interrogent, légitimement. Ils se demandent à quoi sert l'information de service public. C'est à cette question que je voudrais maintenant tenter de répondre. D'abord, sans l'information de service public, c'est toute une partie de l'information qui disparaîtrait de notre paysage informationnel. C'est en effet son devoir d'être là où le privé n'est pas. Soyons clairs : il ne s'agit pas d'opposer public et privé, mais simplement de rappeler que les responsabilités du service public – vous l'avez dit, monsieur le président – sont plus larges que celles du privé. Que ce soit sur l'international, la proximité, l'outre-mer, la culture, la politique, la société ou l'économie, beaucoup de sujets ne sont traités que sur des chaînes publiques. C'est la responsabilité du service public d'assurer la continuité territoriale de l'information. C'est le devoir du service public d'assurer la pluralité de l'information.

L'information de service public, c'est aussi le dernier bastion de magazines réguliers sur la politique, l'Europe, la culture, à des heures de grande écoute. Parmi nos missions, il y a aussi l'investigation : des magazines qui permettent d'éclairer les Français sur des sujets complexes, au même titre d'ailleurs que votre commission. L'information de service public n'a pas d'agenda marketing et doit éviter à tout prix le racolage informationnel. Notre plus grande fierté, c'est de permettre la pluralité de l'information, mais aussi le pluralisme des opinions. L'info de service public, c'est près de 3 000 invités politiques par an, mais surtout près de 12 000 invités dans tous les domaines d'expertise, une diversité inégalée dans le paysage médiatique français.

Pour bien remplir ses missions, l'information de service public doit rester une information indépendante – indépendante du pouvoir politique, du pouvoir économique, du pouvoir religieux et de toute pression extérieure. L'information de service public est une information vérifiée et transparente. Vous l'avez précisé également, il y a parfois des erreurs. Le zéro défaut n'existe pas quand on produit près d'une centaine d'heures d'info par jour, tous supports confondus. Mais ces erreurs, nous les reconnaissons, nous les corrigeons et nous les expliquons. Depuis deux ans maintenant, nous avons une page « Transparence », qui permet à chacun de vérifier nos temps de parole, nos invités, nos thématiques et d'expliquer aussi la manière dont nous travaillons. Pour y accéder, il suffit de scanner le QR code présent dans nos journaux. C'est un modèle unique au monde dont la BBC a décidé de s'inspirer.

Une autre des missions de l'information de service public, c'est l'accessibilité. Nous devons mener cette bataille quotidiennement pour récupérer les décrocheurs et les oubliés de l'information.

Notre mission enfin – et c'est peut-être l'enjeu majeur des prochaines années –, c'est la lutte contre la désinformation et les ingérences informationnelles. Plus que jamais, le service public doit en être le bras armé. Nous avons noué un partenariat avec Viginum, le service de l'État chargé de la lutte contre les ingérences numériques, pour lutter ensemble contre celles qui ne manqueront pas de se produire à l'occasion des prochains rendez-vous électoraux.

Cette bataille, nous pouvons la gagner ensemble. L'information de service public est une information au service de tous. Son universalité doit faire l'objet d'un consensus national. Je le rappelle encore une fois : l'information n'est pas un contenu comme un autre. Il faut réaffirmer les moyens de son indépendance éditoriale, sanctuariser son financement et, pourquoi pas, mieux l'accompagner. L'information est la nécessaire expression du questionnement démocratique. En tant qu'outil magnifique pour enrichir, défendre, vulgariser l'information, notre démocratie mérite mieux que des oukases à l'emporte-pièce. Il faut sanctuariser cette information.

Comme dans tous les médias, l'information de France Télévisions n'est pas parfaite, elle doit poursuivre sa transformation. Mais la richesse de notre écosystème d'information vient, comme souvent en France, de la mixité public-privé. Il ne faut pas les opposer. L'information privée et l'information de service public, je l'ai dit, sont complémentaires.

Avant de conclure, je voudrais rappeler ici que, contrairement à certaines idées reçues, l'information de service public sait parfaitement qu'elle est responsable de l'argent public. Nous sommes comptables de l'utilisation de l'argent public. Nous ne devons jamais oublier que tous les Français sont les copropriétaires de cette information. En une décennie, nous avons réalisé des économies, nous nous sommes réformés, nous avons augmenté la productivité. Ces efforts ont été ceux de milliers d'hommes et de femmes qui, chaque jour, travaillent avec passion à informer, à éclairer, à rassembler et à consolider notre idéal démocratique dans tous les territoires de la nation. Ce chemin, nous devons le poursuivre pour nous transformer encore, nous améliorer. Nous le devons aux Français. Aussi, j'en appelle à vous, mesdames et messieurs les députés, pour préserver le débat démocratique, pour assurer la liberté d'expression et d'information, pour renforcer notre cohésion nationale. Nous devons à tout prix, ensemble, défendre ce bien commun qu'est l'information de service public, ce bien commun qui doit être et rester celui de tous les Français.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour cette introduction et je vous poserai immédiatement une première question. Monsieur Kara, vous êtes le quatrième

directeur de l'information depuis l'arrivée de Delphine Ernotte. Si j'étais journaliste, je formulerais ainsi ma question : « Directeur de l'information : mission impossible ? » Comment expliquez-vous cette importante rotation à la tête de l'information de France Télévisions ?

Le rapprochement entre France Info TV et France Info radio est souhaité depuis des années, afin de faire émerger un acteur unique de l'information du service public audiovisuel. Qu'en pensez-vous ?

Enfin, l'Arcom a mis en garde France Télévisions quant au respect du pluralisme politique sur France 5. Delphine Ernotte a pris la décision, qui nous a été expliquée hier par Florent Dumont, le directeur des magazines, de ne plus inviter de responsables politiques pendant quelques semaines. Au même moment, elle a également décidé d'unifier le pilotage de l'information, en donnant la responsabilité des magazines d'information au directeur de l'information. Autrement dit, les tranches d'information de France Télévisions et les magazines d'information seront demain, si nous avons bien compris, sous la responsabilité du directeur de l'information. Comment analysez-vous cette décision ? Pensez-vous qu'il soit essentiel que toutes les tranches d'information de France Télévisions, quels que soient leurs formats, soient sous la houlette du directeur de l'information ? Enfin, pour vous, le directeur de l'information doit-il impérativement disposer d'une carte de presse ?

M. Alexandre Kara. Je vais essayer d'être relativement succinct. Et je vous invite, si vous avez le sentiment que j'utilise la langue parlée parfois pas loin d'ici, la langue de bois, à me le signaler, afin que je sois le plus clair possible…

Une telle succession des directeurs de l'information n'est pas vraiment nouvelle. Le service public a connu et connaît, contrairement à certaines structures privées, un *turn over* un peu plus important aux postes de responsabilité. Pour ma part, je serai resté 1 205 jours à la tête de l'information de France Télévisions ; c'est une longévité assez raisonnable qui m'a permis de m'attaquer à un certain nombre de problèmes, d'effectuer un certain nombre de transformations et de prendre le temps de la stabilité et de la réflexion. Ce n'est pas à moi de commenter les précédents choix de la présidente, mais je pense que nous avons besoin de stabilité. En effet, nous sommes à un moment de bouleversement très important de l'information : il faut être capable de travailler sur la longueur pour s'adapter. Notre problème principal, c'est de nous adapter à un écosystème extrêmement mouvant. Le service public est parfois caricaturé pour sa lenteur ou son immobilisme, alors que, en réalité, il peut s'adapter comme n'importe quelle autre structure ; il faut juste lui laisser le temps. Si vous me demandez si je pense que la stabilité à la tête de l'information est quelque chose d'important, la réponse est oui. Si vous me demandez si, parfois, un directeur de l'information est comptable aussi des soubresauts de l'information ou des organisations intérieures, c'est également vrai.

C'est l'un de mes regrets de ne pas avoir été personnellement capable de provoquer le rapprochement de France Info TV et radio. Même si ce n'est pas ce que l'on entend régulièrement, France Info est bien le premier média français, d'une puissance extraordinaire : la chaîne de télévision représente quotidiennement près de 7 millions de téléspectateurs ; la radio près de 5 millions d'auditeurs ; le site plus de 4 millions de lecteurs. Mais il est très difficile de rapprocher les structures, comme l'a relevé la rue de Valois. Une fois n'est pas coutume, je vais vous donner mon opinion personnelle, qui est aussi une opinion professionnelle : je suis personnellement favorable au rapprochement des entités de service public, parce que nous avons besoin d'être plus forts, plus efficaces pour relever les défis à venir. Je pense que nous devons poursuivre le rapprochement de France Info. Ce sera meilleur pour tout le monde, notamment pour les journalistes, qui pourront avoir plus de moyens pour

faire en sorte que l'éditorial soit plus riche et plus clair ; en outre, l'ensemble sera plus économe en deniers publics.

À France Télévisions, on dissocie les magazines d'information ou de para-information produits en externe des productions en interne. Traditionnellement, les maisons de production ont affaire à la direction des programmes et des antennes et non pas à la direction de l'information, ce qui pose des problèmes. À titre d'exemple, la décision a été prise de ne pas accueillir d'invités politiques dans les magazines de France 5, en raison de la complexité, pour un acteur extérieur, de réagir immédiatement aux contraintes de l'accompagnement éditorial. À l'approche d'échéances électorales, il est inutile de préciser que tout retard ou toute erreur d'appréciation dans le calcul du temps de parole peut rapidement entraîner des rappels à l'ordre de notre régulateur, ce qui est normal. Il n'en demeure pas moins que, compte tenu du volume très important d'info produite, la gestion du temps de parole peut être complexe. Quant à savoir s'il est pertinent de rapprocher ces productions externes de la production interne, j'y suis depuis longtemps favorable. Je pense que c'est une très bonne chose, qui permettra, je l'espère, d'harmoniser l'éditorial de l'ensemble des offres d'information de France Télévisions.

Quant à la carte de presse, je vous remercie de me poser cette question piège.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous-même, vous l'avez, vous êtes journaliste.

M. Alexandre Kara. Je suis journaliste, effectivement. Je pense qu'une directrice ou un directeur de l'information doit avoir une carte de presse et une expérience journalistique. J'ai une chance formidable : j'ai travaillé dans la presse écrite, dans la radio et dans la télé. J'ai fait de la transformation numérique. Surtout, j'ai fait à peu près tous les métiers de journaliste et je connais à peu près tous les métiers techniques aussi de cette profession. J'en tire un grand avantage : savoir où sont les leviers de la transformation, où seront les leviers de l'accompagnement et comprendre les uns et les autres. Au-delà, la carte de presse est importante, non pas parce que l'on peut entrer gratuitement dans les musées, mais parce qu'elle nous donne à tous des devoirs. En réalité, un journaliste a plus de devoirs que de droits. La carte de presse nous oblige à faire ce métier en âme et conscience. Toute personne qui aurait dévoyé sa carte de presse au sein de France Télévisions et aurait eu affaire à moi n'aurait pas eu sa place dans le groupe. La carte de presse nous engage. J'ai des principes et je pense qu'ils sont partagés par la très grande majorité des journalistes. Nous devons répondre à un nombre de critères et de règles déontologiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Bonjour Monsieur, bonjour Mesdames : merci d'être là et de bien vouloir répondre à nos questions. On ne présente plus le directeur des antennes et des programmes, le véritable numéro 2 du premier groupe d'audiovisuel de France, M. Sitbon Gomez. Nous avons appris qu'il avait notamment récupéré la tutelle de la direction de l'information. Lorsqu'il a été recruté par France Télévisions, M. Sitbon Gomez n'avait travaillé que pour Europe Écologie-Les Verts. Jusqu'à l'été dernier, lorsque l'on cherchait son nom sur Google et sur Wikipédia, il était identifié comme « activiste politique ». Désormais, il est à la tête d'une rédaction de 2 600 journalistes, sans avoir jamais disposé de la moindre carte de presse. Estimez-vous que cette situation soit satisfaisante ? Pourquoi, selon vous, M. Sitbon Gomez a-t-il été nommé à la tête de la direction de l'information ? Pensez-vous que les journalistes de France Télévisions auraient accepté une telle situation si leur manager indirect n'avait pas été journaliste et qu'il avait travaillé exclusivement pour le Rassemblement national, par exemple ?

M. Alexandre Kara. Je vais essayer de répondre à cette question qui comporte quelques pièges. Je suis professionnel et, en tant que professionnel, je n'ai pas à juger des décisions de ma présidente. Je vais encore une fois vous parler de mon expérience. Cela fait un peu moins de trois ans et demi que j'ai pris la tête de la direction de l'information de France Télévisions. Pendant tout ce temps, j'ai toujours été totalement indépendant. Toutes les décisions difficiles qui ont dû être prises à l'information, c'est moi qui les ai prises. Toutes les responsabilités qui ont dû être assumées, c'est moi qui les ai assumées. Je n'ai subi aucune pression, aucune demande, aucun ordre éditorial ni de la part de la présidente, ni de celle de Stéphane Sitbon Gomez. Je veux être très clair là-dessus. J'ai été totalement libre dans mes fonctions, ce qui fait de moi le responsable de l'ensemble de ce bilan. J'ai beaucoup travaillé avec Stéphane Sitbon Gomez, qui est depuis longtemps à la tête de la direction de l'information régionale, qui représente à peu près 2 400 journalistes, 2 400 cartes de presse. Je n'ai jamais pu constater une ingérence éditoriale de sa part.

La réorganisation en cours à France Télé a été décidée par la présidente. Je n'ai pas à juger de sa pertinence, puisque je ne pense pas être assez compétent pour cela. Je sais qu'elle a vocation à permettre à France Télévisions d'être plus efficace, plus économe et d'affronter un certain nombre de défis.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez expliqué qu'un directeur de l'information doit avoir une carte de presse, une expérience journalistique. Force est de constater que le supérieur hiérarchique du directeur de l'information chez France Télévisions n'en dispose pas. Comment le justifiez-vous ? Pour quelles raisons, selon vous, a-t-il été nommé ?

M. Alexandre Kara. Mon objectif, vous l'avez compris, n'est pas de vous contredire, loin de là. Le poste de directeur de l'information n'est pas supprimé. Je connais même le nom de mon successeur, que je salue, Philippe Corbé. Il sera aux commandes dès lundi prochain. Ce sera désormais à lui de montrer qu'il est le garant de l'indépendance éditoriale de l'information de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À quoi sert-il d'avoir la tutelle de l'information pour celui qui est numéro 2 ? N'aurait-il pas mieux valu que le directeur de l'information soit directement sous la tutelle de la présidence ou de la direction générale de France Télévisions ?

M. Alexandre Kara. Là encore, vous me demandez une position personnelle. Je ne veux pas afficher mes opinions devant vous. Cela fait trente-deux ans que j'ai une carte de presse. Je mets au défi quiconque dans cette salle de trouver le moindre engagement partisan de ma part, quel qu'il soit. J'ai volontairement choisi de défendre un certain nombre de valeurs auxquelles je crois. L'une d'entre elles, c'est la loyauté à l'entreprise qui m'emploie. Je n'ai pas à juger de cette réforme. J'imagine qu'elle vise à améliorer les choses, mais je n'ai pas à juger du nouvel organigramme.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez évoqué l'absence d'ingérence de la part de M. Sitbon Gomez ; ma question concernait plutôt sa compétence. Estimez-vous légitime que le supérieur hiérarchique d'un directeur de l'information, qui est le manager de près de 3 000 journalistes, soit à un tel poste sans carte de presse ?

M. Alexandre Kara. Je ne veux pas éluder votre question, mais je vous ai déjà répondu. Je vais essayer de faire une comparaison. Pour avoir été journaliste politique pendant quelque temps, j'ai rencontré beaucoup de ministres qui occupaient un poste dans un domaine

dont ils n'étaient pas forcément des spécialistes – santé, travail et même économie. Mais je sais qu'ils étaient entourés de spécialistes, qui géraient pour eux un certain nombre de choses. Cela ne les empêchait pas de donner l'impulsion, sans s'ériger eux-mêmes en spécialistes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Pleynet, dans son dernier rapport, la Cour des comptes souligne que les charges de France Info TV ont doublé en sept ans, passant de 14 à 28 millions d'euros en 2024. Lors de son audition, Delphine Ernotte a admis que le coût réel de France Info serait d'environ 40 millions d'euros par an. Pourtant, la part d'audience de France Info TV n'excède pas les 1 %, loin derrière les 3,4 % de CNews, les 2,8 % de BFM TV ou les 2 % de LCI. Dans un communiqué de presse publié le 12 novembre dernier et intitulé « France Info entre *fake news* et faux tableau », le syndicat CGT France Télévisions ironisait sur les mauvais résultats de la chaîne : « *À la traîne des chaînes info en continu, franceinfo se réinvente grâce au dérapage en continu ! Comme une valse à trois temps : "On a dérapé, on dérape, on va déraper."* » Comment expliquez-vous que l'augmentation continue du budget de France Info TV n'ait pas d'impact sur ses performances d'audience ? Reconnaissez-vous une part de responsabilité dans cet échec, qui pourrait d'ailleurs être imputé à la qualité de l'information proposée ?

Mme Muriel Pleynet, directrice adjointe de l'information et directrice de France Info TV. Cette question me permet de faire le point sur les audiences de France Info TV, chaîne que je dirige seulement depuis mars 2025 et dont le budget est stable depuis cette date.

Comme vous le savez, les canaux des chaînes d'information ont été regroupés en juin dernier, si bien que France Info TV, qui occupait le canal 27, détient désormais le canal 16. Depuis, d'après l'indicateur Reach, son audience a progressé de 40 %. Selon les semaines, entre 6,6 et 7 millions de téléspectateurs regardent cette chaîne, ce qui représente une part d'audience supérieure à 1 %. Est-ce suffisant, me demanderez-vous ? Lorsque Delphine Ernotte m'a nommée à la tête de France Info TV, elle m'a fixé pour objectif d'atteindre 7 millions de téléspectateurs. Mission accomplie, aurais-je donc envie de répondre.

Notre objectif, à France Télévisions, et pas seulement à France Info, est de parler au plus grand nombre. Vous le savez peut-être, la part d'audience est calculée en fonction de la durée d'écoute. Si cette dernière est inférieure sur France Info TV à ce qu'elle peut être sur les autres chaînes d'information, cela s'explique par notre offre différente. Depuis juin dernier, nous avons choisi de réintroduire des journaux d'information toutes les heures et des rappels de titres toutes les demi-heures, partant du principe que la vocation première d'une chaîne d'information est d'abord d'offrir aux téléspectateurs qui zappent chez nous un résumé de l'info du jour, et seulement après des développements et des décryptages.

Ce choix de réintroduire des journaux d'information et des rappels de titres fait que, contrairement à certains de nos concurrents, notre grille est plus séquencée, ce qui induit de fait une moindre durée d'écoute car, pour utiliser notre jargon, les points de sortie sont plus fréquents. Une fois que le téléspectateur a suivi un journal de dix ou quinze minutes, il peut considérer qu'il est informé. Je le redis, cela explique pour partie le différentiel d'audience. Il n'empêche que nous sommes en progression et que nous ne comptons pas en rester là.

Quant à la CGT, elle est libre de ses propos. Oui, des erreurs ont pu être commises sur France Info TV : je ne doute pas que nous y reviendrons. Elles ont été rectifiées. Qui n'en commet pas ? Nous sommes en direct dix-huit heures par jour. Et quand on produit de l'info pendant une telle durée, l'erreur est humaine.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous dites que la mission que Delphine Ernotte vous a confiée est accomplie et que votre objectif est de parler au plus grand nombre ; ce sont vos termes. Les audiences de France Info TV sont néanmoins très inférieures à celles des trois autres chaînes d'information en continu. Était-il nécessaire de créer une autre chaîne d'information publique, sachant que France 24 existait déjà et que trois chaînes d'information avaient déjà trouvé leur audience ? Dit autrement, la mission est-elle vraiment accomplie ?

Mme Muriel Pleynet. J'ai indiqué qu'il s'agissait d'une première étape, qui en appelait d'autres. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce que nous sommes aujourd'hui.

Une chaîne d'information publique était-elle nécessaire ? Ma réponse est oui. Notre offre est différente de celle de nos confrères et de celle de France 24. La nôtre est sans doute plus généraliste et pluraliste : nous traitons de sujets qu'on ne verra pas sur d'autres chaînes d'information. De ce point de vue, il me semble donc justifié d'avoir une chaîne d'information du service public.

Quant aux audiences, nous y sommes évidemment sensibles. Tous les jours à 11 heures, quand elles tombent, je me jette dessus pour voir quelle a été l'audience de la veille. Hier, nous étions à 1,3 % ; ce n'est pas si mal. Et sur certains créneaux, France Info TV n'est pas quatrième, mais troisième, voire deuxième.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je comprends bien, France Info TV se différencie des chaînes privées commerciales par son caractère pluraliste ; là encore, c'est le terme que vous avez employé. Cependant, à plusieurs reprises, l'Arcom a alerté France Info TV au sujet de la sous-représentation chronique de certains partis, à l'instar de La France insoumise ou du Rassemblement national.

Les données de l'Arcom indiquent par exemple que lors de la campagne pour les élections européennes de 2024, un moment politique important, France Info TV est la chaîne d'information qui a donné le moins de temps d'antenne aux partis de la droite nationale, avec 24 % de temps de parole, contre 36 % sur LCI. Quelques semaines plus tard, le bloc de droite nationale a recueilli 37 % des suffrages à ces élections.

Comment justifiez-vous cette sous-représentation chronique, notamment du Rassemblement national ? Quelles mesures avez-vous prises pour corriger cette entorse au pluralisme ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle simplement que Mme Pleynet n'était pas encore directrice de France Info TV lors de la campagne pour les élections européennes. Cette question s'adresse donc peut-être surtout à M. Kara.

M. Alexandre Kara. Je rebondis d'abord sur la précédente question, qui est très importante. J'ai dit dans mon propos liminaire combien je suis attaché à la richesse de l'information en France. Y a-t-il une chaîne de trop ? Je me pose cette question depuis très longtemps. Nous ne sommes pas un pays comme les autres. Certains jours, 12 à 13 % des téléspectateurs regardent les chaînes d'information : c'est un chiffre inégalé en Europe et dans le monde, une exception française. Je vous laisse réfléchir aux raisons ; pour ma part, je pense que les Français sont un peuple très politique et passionné par l'information, capable de suivre des moments importants avec un extraordinaire appétit. Nous l'avons encore constaté ces derniers temps.

Or les tonalités des différentes chaînes d'information permettent justement leur expression dans le paysage audiovisuel. J'estime qu'il peut exister, dans le paysage médiatique, des chaînes d'opinion ou d'infopinion. Cela ne me pose aucun problème ; cela s'appelle le pluralisme, la liberté, l'expression du débat, et c'est très bien. Les chaînes privées ont la liberté de choisir leur éditorial.

Pour prendre un exemple auquel vous ne vous attendez peut-être pas, LCI a choisi, depuis le début de la guerre en Ukraine, de beaucoup consacrer son éditorial à l'international, intervenant moins sur d'autres sujets. Cela donne de l'espace à France Info TV pour s'intéresser à des questions moins traitées. Par exemple, nous diffusons plusieurs journaux ultramarins par jour. Vous verrez également des sujets internationaux qui ne sont couverts nulle part ailleurs. Des questions ne sont soulevées que sur notre chaîne et nous sommes les seuls à inviter certaines personnes.

Ainsi, eu égard au très fort appétit des Français pour les chaînes d'information et à leur complémentarité informationnelle, je réponds que oui, France Info TV a sa place.

S'agissant des audiences, Muriel Pleynet l'a bien expliqué, il existe deux moyens de les mesurer. Il y a une mesure moyenne, réalisée par Médiamétrie, mais aussi ce qu'on appelle en bon français le Reach, c'est-à-dire la couverture, un mode de calcul issu du numérique. Le score Médiamétrie de France Info TV se situe autour de 1,1 ou 1,2 % de part d'audience, contre 3,6 voire 3,8 % pour CNews, qui atteint d'excellents résultats. Il y a donc bien une différence. Cela étant, en couverture, près de 7 millions de personnes passent chaque jour sur notre chaîne, contre un peu plus de 9 millions sur CNews. Vous voyez donc qu'on peut faire dire beaucoup de choses aux chiffres.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur vous avait également demandé comment vous garantissez le pluralisme, eu égard, notamment, aux mises en garde de l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je précise que nous avons déjà discuté des indicateurs d'audience au cours de nos auditions. Le Reach comptabilise le nombre de personnes exposées à un contenu pendant environ dix secondes au cours du dernier mois : je ne suis donc pas certain qu'il s'agisse du meilleur outil. La part d'audience demeure l'indicateur clé : c'est à celui-ci que je me référais.

Quant au respect du pluralisme, l'Arcom a en effet indiqué que France Info TV y avait dérogé lors de la dernière campagne pour les élections européennes. Quelles mesures concrètes avez-vous donc prises depuis pour y remédier ?

M. Alexandre Kara. Comme vous le savez, nous sommes très attachés au pluralisme politique. Nous sommes scrutés par l'Arcom, ce qui est normal, ainsi que par nos concitoyens. Nous avons effectivement constaté qu'il était compliqué, avec notre offre d'information, d'atteindre un parfait pluralisme, d'autant que, je me permets aussi de le dire, les soubresauts politiques ne favorisent pas la sérénité dans les comptages.

Des mesures très claires ont été prises. Nous y reviendrons, mais j'ai décidé de la publication régulière des temps de parole sur la page de transparence que nous avons créée. J'ai également nommé un responsable des temps de parole pour l'ensemble des chaînes et des supports du groupe, afin de vérifier et de publier les décomptes mois après mois – alors que l'Arcom le demande tous les trimestres.

J’ajoute qu’une chaîne d’information est totalement soumise à l’actualité. Quand un parti est soudainement très exposé, il est sur-représenté. À l’inverse, quand un parti décide de faire une diète médiatique, ce qui arrive, il est difficile de rattraper son temps de parole en quinze jours. J’ai d’ailleurs renforcé certaines règles. À une époque, pour faire du rattrapage, il nous arrivait de diffuser des émissions ou des interviews très tard le soir ou très tôt le matin. C’est désormais interdit sur nos antennes : il faut une exposition comparable, ce qui accentue donc nos difficultés. Mais je vous garantis que nous avons instauré des garde-fous, qui me rendent très confiant pour la suite des événements.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J’en viens à une autre question importante. Comme vous le savez, à France Télévisions, le salaire moyen dépasse les 72 000 euros par an, situant les salariés du groupe parmi les 9 % des Français les mieux rémunérés. Une trentaine de cadres gagnent davantage que le président de la République, tandis que la présidente du groupe, Delphine Ernotte, percevra cette année une prime de performance proche des 80 000 euros, alors même que les indicateurs sont au rouge et que l’entreprise est au bord de la faillite, comme l’indique un rapport de la Cour des comptes.

Nous avons interrogé le SNJ (Syndicat national des journalistes) de France Télévisions sur cette politique salariale qu’on peut qualifier de particulièrement généreuse. Ce syndicat a dénoncé des écarts de rémunération majeurs, notamment entre les pigistes et certains journalistes, qu’il juge particulièrement choquants, allant jusqu’à décrire une fracture salariale profonde. Le SNJ note qu’il existe, d’un côté, un petit nombre de rémunérations très élevées, probablement celles des cadres dirigeants, et, de l’autre côté, une grande majorité de journalistes maintenus dans la précarité.

En tant que cadres et responsables de l’information au sein de France Télévisions, comment justifiez-vous de tels écarts ? Je sais par exemple que Mme Saint-Cricq s’est émue des écarts importants qui peuvent exister entre les pigistes, les journalistes et les cadres dirigeants.

Enfin, pourriez-vous nous communiquer, monsieur Kara, le montant du salaire que vous percevez pour vos fonctions de directeur ?

M. Alexandre Kara. J’essaierai d’être clair et concis, mais la question est très compliquée.

D’abord, je tiens à dire que les gens qui travaillent à France Télévisions n’ont pas à se plaindre ; nous avons un devoir de vérité envers les Français.

Ensuite, je rappelle que France Télévisions est très contrôlée. Il y a des règles : les salaires sont encadrés et correspondent à des fonctions. S’il nous venait l’idée d’y déroger, le contrôleur de l’État interviendrait ; il lui revient de valider l’ensemble des rémunérations dépassant un certain seuil. C’est un élément très important.

J’ai parfois échoué à recruter des gens car les règles du groupe m’en empêchaient : je ne pouvais pas leur donner le salaire qu’ils réclamaient. Il m’est également arrivé, au cours des trois dernières années, d’embaucher des gens parce qu’ils avaient renoncé à une partie de leur rémunération pour rejoindre le service public. C’est une réalité. N’y voyez aucune complainte de ma part : j’indique simplement que les écarts de salaire entre France Télévisions et le privé sont tels qu’il nous est parfois très difficile d’être attractifs.

Les écarts salariaux sont un problème important. Nous avons essayé de les réduire au maximum. Dès que j'ai pris mes fonctions, je me suis efforcé d'atteindre l'égalité hommes-femmes, en remontant la rémunération des femmes quand il y avait des disparités. Nous avons aussi prêté attention aux écarts supposés entre les journalistes de France 2 et ceux de France 3, les rédactions ayant fusionné. C'était une demande des syndicats, mais contrairement à l'idée reçue, certains salaires sur France 3 étaient plus élevés que sur France 2. N'oublions pas non plus que l'âge moyen, au sein de nos rédactions, est assez élevé. Or quelqu'un qui a trente ans de carrière est mieux payé qu'un professionnel qui débute. Quant aux précaires, il y avait environ quatre-vingt-dix non-permanents quand je suis arrivé : au dernier recensement, ils ne sont plus que quarante-six.

Sur ce dernier point, je rappelle que les spécificités de nos métiers nous obligent à jouer sur les non-permanents. Nous sommes soumis à des injonctions contradictoires. Il faut veiller au budget, car il s'agit d'argent public. Il faut être souple dans les programmations, car les émissions spéciales ne peuvent pas nécessairement être faites grâce à des permanents rémunérés toute l'année. Et, je l'ai dit, l'État nous impose des restrictions en matière d'embauches. Pour toutes ces raisons, nous employons des non-permanents parce que nous ne pouvons pas recruter en CDI. En somme, la situation est bien plus complexe qu'il n'y paraît.

Enfin, vous m'avez interrogé sur mon salaire. Il est totalement respectable, mais je ne le communiquerai pas ici pour ne pas contrevenir aux règles de protection de la vie privée. J'ajoute que vous y avez de toute façon accès en tant que rapporteur de cette commission d'enquête. Le montant de mon salaire figure parmi les données et documents mis à votre disposition dans la « data room » ; j'ai vérifié que c'était bien le cas. Je précise enfin qu'à poste équivalent, je suis beaucoup moins bien payé que mes homologues du privé. Je répète que je ne m'en plains pas : j'ai choisi le service public par adhésion et par conviction.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que la « data room » est la plateforme numérique qui contient tous les éléments mis à la disposition du rapporteur par France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Kara, vous avez dit que les écarts de salaires entre France Télévisions et les entreprises privées étaient tels qu'il est difficile à l'audiovisuel public d'être attractif. Je rappelle les chiffres du secteur : 72 000 euros de salaire moyen chez France Télévisions, contre 67 000 euros dans l'audiovisuel privé et 48 000 euros dans le milieu de la culture, qu'il s'agisse du public ou du privé. Ces éléments me semblent donc contredire vos arguments.

Madame Pleynet, madame Saint-Cricq, pouvez-vous communiquer vos salaires, et nous faire part de votre vision des écarts de rémunération – que dénoncent les syndicats – entre les pigistes précaires et les cadres dirigeants ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'insiste sur le fait que les chiffres donnés par le rapporteur sont des moyennes.

Par ailleurs, à votre connaissance, monsieur Kara, dans quelle mesure la rémunération des directeurs de l'information de CNews ou de BFM est-elle plus importante que la vôtre ? Gagnent-ils trois, quatre, cinq fois plus que vous ?

M. Alexandre Kara. Ce que je peux dire, c'est que les salaires vont du simple au double entre nos figures de l'antenne et celles qui travaillent à l'extérieur.

Je ne conteste pas vos chiffres, monsieur le rapporteur, mais je suis prêt à vous communiquer le détail de toutes les négociations salariales que nous avons conduites depuis trois ans et, de manière confidentielle, la liste de toutes les personnes qui ne sont pas venues sur nos antennes pour des raisons de rémunération – elles sont nombreuses. Tout comme je tiens à votre disposition la liste des personnes qui ont renoncé à une partie de leur salaire pour nous rejoindre.

Je ne suis pas en train de dire que c'est la misère sur le service public : il ne faudrait surtout pas caricaturer. Je dis simplement que face aux chaînes comparables, c'est-à-dire TF1 ou M6 en ce qui concerne France 2, nous ne sommes pas compétitifs pour attirer certains talents. Je ne dis rien d'autre.

Enfin, c'est vrai, chez nous comme ailleurs, quelqu'un qui débute dans le métier est payé un peu plus de 2 000 euros net par mois.

Mme Nathalie Saint-Cricq, éditorialiste politique. Qu'il y ait des écarts, c'est certain. Qu'il n'y ait pas une totale transparence, c'est également vrai. Pour ce qui me concerne, je m'alignerai sur la décision de France Télévisions et de mes collègues qui consiste à rappeler que nos salaires sont pleinement disponibles sur la « data room ». J'ai d'ailleurs dû donner le mien sur certaines antennes.

J'en profite pour rappeler que j'ai travaillé pendant dix ans à « Questions politiques », une émission dominicale de France Inter qui impose de travailler un peu le samedi et beaucoup le dimanche. Je l'ai fait à titre totalement bénévole, sans même la moindre cotisation pour la retraite. Je ne crois donc pas que ce soit l'appât du gain qui nous fasse travailler dans le service public.

Par ailleurs, j'irai dans le même sens que mon camarade Alexandre Kara : quand je dirigeais le service politique et que s'ouvrait le mercato, en mai, il m'était très difficile de proposer une prime ou une augmentation aux journalistes qu'on essayait de nous piquer parce qu'ils étaient plutôt bons. Tout cela est très contrôlé par les syndicats, de manière tout à fait paritaire. J'y insiste, c'est extrêmement supervisé. Et même si cela a pu déranger, il m'est arrivé de déplorer de ne pouvoir jouer ni sur le mérite, ni sur la quantité de travail réalisé.

Qu'il y ait une fracture entre les pigistes et les permanents, c'est souvent le cas. C'est d'ailleurs aussi parce que nous devons tenir les cordons de la bourse que nous recourons aux pigistes, quoique le moins possible.

Enfin, je précise que le contrôle va jusqu'aux notes de frais. On va jusqu'à nous demander pourquoi nous avons pris un taxi plutôt que le métro pour aller au ministère de la défense. Comme mes camarades, je ne me plains pas du tout, mais pour connaître de nombreuses personnes, membres de ma famille ou non, qui travaillent dans le privé, j'ai une vague idée de l'échelle des salaires qui y est pratiquée. Pour ma part, j'ai choisi d'être libre, même si je suis moins payée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Excusez-moi d'intervenir mais on vient de me confirmer que les salaires sont bien à la disposition du rapporteur, qui pourra donc les comparer avec ceux de l'audiovisuel privé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour vos différentes réponses, même si je m'étonne de ce refus, qui nous a déjà été opposé lors de précédentes auditions, de

révéler certains détails, en l'occurrence le montant de votre salaire, payé par l'impôt des Français.

Le salaire des députés, par exemple, est public. Plus encore : nous devons transmettre à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) le détail de nos rémunérations, sur les cinq années précédant notre mandat. Ces éléments sont ensuite accessibles à tous. Tous les Français savent combien j'ai gagné lors des cinq dernières années, alors même qu'il s'agissait d'une rémunération versée à titre privé et non par de l'argent public.

M. Erwan Balanant (Dem). Vous n'êtes pas journaliste !

Mme Virginie Duby-Muller (DR). Il ne fallait pas se présenter pour devenir député ! Il faut arrêter le voyeurisme !

Mme Caroline Parmentier (RN). C'est l'argent de nos impôts !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi êtes-vous donc si réticents à communiquer votre salaire, payé, je le redis, à 100 % par l'argent des Français ?

Certains députés interpellent le rapporteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chers collègues, veuillez laisser le rapporteur poser ses questions.

Je rappelle que si les députés remplissent une déclaration d'intérêts et divulguent leurs salaires passés et leur patrimoine, c'est parce que la loi les y oblige. C'est le cadre légal, qui vaut pour l'ensemble des parlementaires, ou encore pour les ministres.

J'ajoute que les commissions d'enquête sont régies par l'ordonnance de 1958 que j'ai citée en préambule. Ce texte prévoit que le rapporteur doit obtenir toutes les informations qu'il juge utiles, ce qui est le cas s'agissant de vos salaires : cela vient de m'être confirmé par les services de l'Assemblée. Il pourra donc faire un comparatif et, le cas échéant, indiquer dans son rapport si ces rémunérations lui semblent anormales. Vous n'êtes donc pas tenus de révéler cette information, mais peut-être pouvez-vous dire pourquoi vous ne le souhaitez pas ?

Mme Muriel Pleynet. Nous ne répondons pas à cette question parce que, cela a été dit, vous avez déjà accès à nos salaires. Cette audition est publique et nous estimons ne pas avoir à publiquement dévoiler nos salaires – surtout, je le redis, qu'ils sont déjà en votre possession. Nous avons beau être rémunérés par de l'argent public, nous ne sommes pas élus de la République.

S'agissant des inégalités salariales supposées à France Télévisions, je précise que lors des négociations annuelles, nous passons en revue, avec la direction des ressources humaines, les salaires et rémunérations de chaque collaborateur. C'est un exercice fastidieux mais nécessaire, car c'est l'occasion de corriger les écarts lorsque nous constatons que certains salaires se situent en deçà de la médiane.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Aux Français qui nous écoutent et qui pourraient être frustrés de ne pas avoir ces éléments, je répète une nouvelle fois que le rapporteur en dispose. Le connaissant, je ne doute pas qu'il le signifiera dans son rapport s'il considère que certains salaires sont anormaux.

Mme Nathalie Saint-Cricq. J'indique qu'il s'agit d'une décision collective. Il n'y a pas des gens qui souhaitent communiquer leur salaire et d'autres qui ne le souhaitent pas. Comme tout vous est de toute façon transmis, il a été décidé que nous ne communiquerions pas individuellement nos niveaux de rémunération.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Autre point important, je voudrais revenir sur deux incidents éditoriaux qui ont suscité un fort émoi au sein de votre rédaction et qui ont conduit l'ancien directeur de France Info TV, Laurent Delpech, à se mettre en retrait. La chaîne a diffusé, le 25 janvier 2025, un bandeau disant « 200 otages palestiniens retrouvent la liberté », alors qu'il s'agissait en réalité de détenus palestiniens qui avaient été condamnés pour des crimes terroristes et antisémites. Puis, le 5 février suivant, dans la soirée, une séquence évoquant la transformation de Gaza en Côte d'Azur, à la suite d'une déclaration de Donald Trump, a provoqué un malaise profond sur le plateau.

La société des journalistes de France Info TV a dénoncé deux atteintes graves à la crédibilité de la chaîne en l'espace de quinze jours et a voté à 87 % en faveur d'une motion de défiance à l'encontre de Laurent Delpech, réclamant son départ immédiat et pointant ses méthodes managériales discutables, sa gestion de crise jugée défaillante, ainsi que la dégradation de l'image de la chaîne.

C'est à la suite de cette contestation massive que vous avez été nommée, madame Pleynet, à la tête de France Info TV. Laurent Delpech, quant à lui, a été nommé directeur de l'innovation, au sein de la direction de l'information de France Télévisions.

Ma question sera simple. Lorsqu'un dirigeant est aussi largement désavoué par l'ensemble d'une rédaction, que ses compétences sont publiquement critiquées, au point de fragiliser la crédibilité même d'une chaîne du service public, est-il normal de lui ouvrir un nouveau poste et de lui attribuer de nouvelles fonctions éminentes au sein du même groupe ? Pour quelles qualités professionnelles a-t-il été nommé à ce poste ? Imaginez-vous sérieusement que, dans une entreprise privée, un directeur désavoué et fortement critiqué puisse retrouver un poste équivalent, voire accéder à des fonctions plus importantes ?

Mme Muriel Pleynet. Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer longuement sur ces deux épisodes survenus à France Info TV.

Le bandeau sur les otages palestiniens était clairement une erreur humaine, qui a été rectifiée dès qu'elle a été constatée. J'en profite pour rappeler que nous suivons de stricts processus de vérification. Tout sujet, tout bandeau, tout *liner*, tout titre doit faire l'objet d'une double validation. Depuis ces deux épisodes, nous avons encore renforcé ces processus. Depuis ma nomination et l'arrivée de Romain Messy comme directeur de la rédaction, nous avons largement réorganisé les choses de sorte qu'il y ait désormais un pôle « news » qui gère les journaux télévisés et un pôle « talk » qui gère les tranches. Ces pôles sont dotés de rédacteurs en chef et de responsables d'édition, si bien que nous avons multiplié les possibilités de vérification et, je l'espère, encore limité le risque d'erreur.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous sommes à l'antenne dix-huit heures par jour. Le débat sur « Gaza Riviera », revenons-y également, était pour le moins mal à propos. Nous n'aurions pas dû l'avoir sur notre antenne, ou du moins pas de la manière dont il a eu lieu, avec les invités que nous avions sollicités.

Par ailleurs, encore faut-il que nos processus de vérification renforcés soient respectés. Sur une chaîne d'information, parfois, ça va vite. Nous répétons nos règles régulièrement, c'est le propre de la pédagogie, car au quotidien il peut être tentant de s'affranchir de cette double vérification, ne serait-ce que parce qu'on n'a pas le temps. Or il faut le prendre, quitte à mettre l'information à l'antenne une demi-heure après la concurrence si nous n'avons pas pu la vérifier correctement. Nous avons moins encore que n'importe qui le droit à l'erreur. Nous sommes le service public. Le taux de confiance que nous accordent les téléspectateurs est élevé ; il nous honore et nous engage. Ces processus, nous devons les respecter.

J'ajoute que lorsque Delphine Ernotte m'a demandé de reprendre la direction de France Info TV à la suite du départ de Laurent Delpech, je lui ai clairement dit que je n'étais pas une garantie de zéro défaut ni de zéro erreur ; qu'avec lui ou moi, une erreur pouvait arriver. Aucun directeur d'aucune chaîne d'information ne peut regarder son antenne pendant dix-huit heures non-stop, en direct. Personne ne peut tout contrôler, tout vérifier. Bien sûr, à ce poste, quand il y a des erreurs, on les assume, on en tire les conséquences, parfois pour les autres. C'est normal, c'est le job, c'est notre responsabilité : nous devons faire en sorte que les processus de vérification existent et soient respectés.

M. Alexandre Kara. Finalement, vous demandez s'il ne faudrait pas virer ceux qui font l'objet d'une motion de défiance ! Dans beaucoup de médias, la personne concernée reste en place. Il se trouve que Laurent Delpech avait lui-même choisi, dès avant la motion, de se mettre en retrait de la direction et d'assumer ses responsabilités. Je le dis parce que j'ai l'expérience de nombreuses motions de défiance : dans ma carrière, j'en ai vu au moins une quinzaine, peut-être une vingtaine, y compris à France Télévisions. Je peux vous assurer que les gens visés ne se sont pas tous mis en retrait pour autant.

Ensuite, vous nous dites que Laurent Delpech a désormais un autre job. Que je sache, ce n'est pas lui qui était à l'origine du bandeau, ni qui a fait le choix éditorial « Gaza Riviera ». Il a assumé ses responsabilités mais je ne crois pas que cela vaille un licenciement. Un poste se libérait à ce moment-là, en raison d'un départ à la retraite, et j'étais chargé de le pourvoir. Il se trouve que Laurent Delpech, qui avait travaillé sur des ajustements et des transformations techniques dans la direction de l'information, remplissait les critères du poste. Il l'occupe pleinement depuis.

Il faut faire attention. Je ne dis pas que les motions de défiance arrivent toujours pour de mauvaises raisons, mais si vous vous mettez en permanence dans la main de certains acteurs – je pense aux syndicats avec lesquels j'ai connu beaucoup d'affrontements parce que j'ai fait pas mal de transformations ces dernières années –, vous ne faites plus rien. Je suis d'accord pour le dialogue, je pense qu'il est important de travailler ensemble, mais il faut veiller à ne pas tomber dans une cogestion qui deviendrait un facteur de paralysie. Je ne pense pas que ce soit positif.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y a quelques jours, nous avons appris – c'était le sens du propos liminaire du président – que vous avez été écarté du poste de directeur de l'information, au profit de Philippe Corbé, pourtant nommé il y a à peine neuf mois au même poste, à France Inter.

Or Delphine Ernotte affirmait il y a encore quelques jours dans *Le Figaro* : « *On me demande toujours la tête de quelqu'un chaque fois qu'il y a un problème. Nous changeons les process et la manière dont on pilote les choses, pas les gens.* » Elle a visiblement changé d'avis.

Vous devenez son conseiller sur la transformation de l'information. Est-il normal qu'un dirigeant du service public, désavoué dans ses fonctions, soit immédiatement affecté à un nouveau poste, créé spécialement pour lui au sein de la même direction ? Imaginez-vous sérieusement de telles pratiques dans une entreprise privée ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À titre personnel, il me semble que c'est à Mme Ernotte, que nous auditionnerons de nouveau à la fin de nos travaux, de répondre à cette question, par ailleurs importante.

M. Alexandre Kara. Je l'ai dit, j'ai l'intention d'être le plus transparent possible. Ce n'est évidemment pas à moi de commenter les décisions de la présidente. En revanche, puisque c'est le sens de votre question, je peux vous éclairer sur la suite de ma carrière.

J'ai engagé la transformation numérique au sein de la rédaction et j'y travaille depuis des années. J'espère que vous nous interrogerez aussi sur ce sujet, parce que cela fait partie de nos succès. Cette transformation doit se poursuivre, notamment parce que, vous le savez tous, l'intelligence artificielle (IA) va venir la percuter. C'est un moment important. J'ai donc proposé à Delphine Ernotte d'élaborer des préconisations en vue de poursuivre la transformation de l'info, et de les lui remettre rapidement – c'est une question de semaines, non de mois. Vous l'avez compris, il ne s'agit pas d'un poste pérenne. À l'issue de cette mission, Delphine Ernotte et moi déciderons ensemble de mon avenir.

Je vais ajouter quelque chose parce que, derrière votre question, il y a une petite suspicion. Cela fait dix ans que je suis revenu à France Télévisions. À l'information, il n'y a plus un placard. Vous pouvez chercher : j'ai vidé tous les placards. Ce n'est pas pour m'y mettre et attendre tranquillement que le temps passe. Il est hors de question pour moi d'avoir recours à ce type d'arrangements.

Je vous le dis, je vais faire un travail effectif et, quand il sera achevé, ma présidente et moi déciderons ensemble de mon avenir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 10 novembre dernier, le directeur général de la BBC, Tim Davie, et la directrice de l'information, Deborah Turness, ont démissionné à la suite de la diffusion d'un montage trompeur d'un discours de Donald Trump.

France Télévisions a commis des erreurs répétées, des atteintes au principe de neutralité et des manquements à la vérité de l'information. En apparence, la direction de l'information change : elle a connu sept directeurs en dix ans, contre un seul pour le groupe TF1 – celui-là même que Delphine Ernotte avait remercié en arrivant à la tête de France Télévisions. Cependant, on a l'impression que ces responsables sont à chaque fois recasés dans d'autres fonctions, comme M. Delpech ou vous-même, monsieur Kara.

Comment expliquez-vous un tel écart de responsabilité avec vos homologues britanniques, qui ont démissionné sans être élevés à un autre grade, après une seule atteinte à l'honnêteté de l'information ?

M. Alexandre Kara. Je vais être très clair : j'assume totalement mes responsabilités. D'ailleurs, dans les quarante-huit heures qui ont suivi la malheureuse affaire Paty-Bernard, j'ai proposé ma démission à Delphine Ernotte. Ce n'est pas sorti dans la presse et je n'en ai pas fait état, mais je la lui ai proposée. Elle l'a refusée.

Ensuite, je le redis : je n'ai pas l'intention de prendre un emploi fictif. Cela n'arrivera pas. Mes propos sont clairs ; je les tiens sous serment, devant la représentation nationale et devant les Français.

S'agissant de la BBC, il faut prendre un peu de distance vis-à-vis de cette affaire de montage et se rendre compte que Tim Davie était en fait sur la sellette depuis des mois. En effet, en réalité, beaucoup de problèmes se sont succédé, il n'est pas parti au premier couac, ça ne s'est pas passé comme ça. J'ai eu des discussions avec eux. Imaginez-vous en effet que la BBC, que nous avons souvent tendance, de ce côté de la Manche, à citer en exemple, est comme nous : à certains moments, elle commet des erreurs, parce qu'elle aussi est une immense machine qui fait énormément d'information. On ne peut pas être derrière chaque salarié, chaque technicien. Je le dis une fois de plus, il faut garder en tête que ce sont souvent des erreurs collectives et parfois des erreurs techniques – pas seulement des erreurs humaines. Donc, vous le voyez, ce n'est pas si simple.

Une dernière chose. On a beaucoup parlé de nos erreurs. Il y a quelques jours, certains médias ont confondu le cercueil d'une victime de Crans-Montana et celui de Brigitte Bardot. Si le service public avait fait ça, on en aurait entendu parler. Ce n'est pas le service public qui l'a fait et je ne crois pas que beaucoup de gens en aient entendu parler.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je passe maintenant la parole aux représentants des groupes politiques en commençant par M. Philippe Ballard.

M. Philippe Ballard (RN). Je vous remercie Monsieur le président ; je précise que j'ai été journaliste pendant quarante ans, dont six dans le service public.

Ma première question concerne France Info. Je passe sur le rapport de la Cour des comptes, assez critique. Vous avez abordé la ligne éditoriale, qui peut expliquer que l'indice d'écoute se monte à 1 %. Votre grille est-elle assez lisible ? LCI fait de l'international ; BFM TV, c'est plutôt place au direct ; CNews, c'est identifié. Vous, on a un peu de mal à s'y retrouver. Vous nous avez dit que vous faisiez des journaux à l'heure et des rappels de titres à la demi-heure. Il y a vingt ans, cela pouvait se concevoir mais, en 2026, à l'ère des réseaux sociaux, est-ce encore utile ?

Ma deuxième question devrait plutôt s'adresser à Philippe Corbé, puisqu'elle concerne l'avenir. Le directeur de l'information aura désormais un droit de regard – je vais appeler ça comme ça – sur les magazines d'information. Qu'est-ce que cela changera ? Je pense à France 5 et aux émissions produites par Together ou Mediawan, par exemple « C à vous » et « C dans l'air ». Avez-vous un avis ? Dans vos anciennes responsabilités, auriez-vous décidé de ne pas diffuser certains numéros de « Complément d'enquête » ou « Envoyé spécial » – ce sont des exemples pris au hasard ?

Jeudi dernier, nous avons auditionné les représentants syndicaux de France Télévisions, notamment ceux du SNJ, qui a rassemblé 47 % des voix lors des élections à la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP). Le 15 avril 2022, pendant l'élection présidentielle, ce puissant syndicat a fait un tract intitulé : « Contre l'extrême droite et ses idées, pas de Marine Le Pen à l'Élysée ! », qu'ils assument – soit, je n'ai rien à en dire. Toutefois, lorsqu'on confie un reportage, sur le Rassemblement national ou Marine Le Pen, à un journaliste qui a distribué ce tract, peut-on être sûr que le résultat sera objectif, sincère, honnête ?

Mme Muriel Pleynet. Je peux partager votre constat sur le manque de lisibilité dont souffrait peut-être notre grille. C'est pourquoi, depuis le mois de juin dernier, nous essayons d'avoir des tranches d'info plus et mieux identifiées. C'est le cas par exemple de notre tranche de 18 à 20 heures en semaine et le week-end, intitulée « Tout est politique ». Tous les sujets le sont – on n'y traite pas que de politique. L'émission de Loïc de La Mornais, « Sur le terrain », diffusée à 21 heures, propose plutôt du grand reportage, en reprenant beaucoup de sujets du 20 heures. Nous avons beaucoup retravaillé la grille.

Vous nous interrogez également sur l'utilité des journaux sur une chaîne info. Nos journaux à l'heure et à la demi-heure marchent plutôt pas mal. Sans vouloir heurter personne avec cette comparaison, « Le 23 heures » est un peu le nouveau « Soir 3 », puisque c'est un JT, or il constitue régulièrement le pic d'audience quotidien de France Info. Donc oui, même sur une chaîne info, il y a de l'appétence pour les JT.

M. Alexandre Kara. Vous avez raison, monsieur le député, je ne serai plus en place quand les magazines produits en externe seront rapatriés sous la houlette de l'information. Je pense que c'est une très bonne chose, pour de nombreuses raisons. Le regard éditorial sera beaucoup plus homogène et complet. Cela permettra non de mieux contrôler – le mot serait trop fort – mais de renforcer l'accompagnement éditorial de ces offres magazines.

J'ai beaucoup de respect pour ce que font Mediawan, Together et les nombreuses autres maisons de production qui travaillent pour nous, mais il faut peut-être homogénéiser les process et offrir un accompagnement éditorial. En cela, je me réjouis que ces magazines fassent désormais partie de la famille de l'information de France Télé – je militais en ce sens depuis longtemps.

Sur le tract du SNJ, je vais encore vous parler de mon expérience. Lors des élections européennes de 2024, certains salariés de France Télévisions ont signé une pétition appelant à faire obstacle, ou barrage – appelons ça comme on veut – à un parti. J'ai décidé de demander à ces salariés non d'arrêter – je ne les ai pas suspendus, soyons clairs, j'ai beaucoup de respect pour la liberté syndicale, ce n'est pas la question –, mais de se déporter, de ne pas couvrir ces sujets, parce que cela me semble important. Je laisse à mes équipes une totale liberté d'expression. J'ai beaucoup de respect pour les organisations syndicales, qui ne me l'ont pas toujours rendu. En revanche, je pense que nous sommes là pour assurer le pluralisme et pour rendre des comptes à tous les Français. Quand on ne se sent pas à l'aise pour couvrir un sujet, je le respecte, cela ne me pose pas de problème, mais notre antenne, nos rédactions, ne doivent pas devenir des tribunes politiques. À mon sens, c'est clair.

Mme Céline Calvez (EPR). Pour information, j'ai été membre du conseil d'administration de France Télévisions en 2023 et 2024.

Vous considérez l'information comme un bien commun qui doit être disponible pour tous les Français. Ces dernières années, la part qui lui est dévolue dans l'offre de France Télévisions a-t-elle augmenté, ou diminué pour laisser la place à d'autres éléments relevant de vos missions, comme l'exposition de la création, la culture et l'éducation ?

L'an dernier, vous avez développé le projet ambitieux de proposer un journal télévisé plus long. Quel en est le bilan ?

L'investissement financier dans l'information, que ce soit sur les antennes nationales, sur les antennes locales ou dans le numérique, a-t-il augmenté proportionnellement à l'ensemble ou s'est-il affaibli ?

Une plus grande harmonisation avec les autres entités de l'audiovisuel public est-elle possible ? Pourriez-vous évoquer le travail accompli en commun, par exemple l'offre d'Ici, qui ne se voit pas forcément sur France Info, mais qui participe à la qualité de l'information ?

Quelle est l'offre d'information pour les plus jeunes et dans quel sens devrait-elle aller ?

M. Alexandre Kara. Pour l'information, nous avons eu la chance que Delphine Ernotte nous ait permis, ces trois dernières années, de rester à peu près à budget constant. Nous avons fait des économies dans nos process, dans nos méthodes et nous avons proposé des évolutions à certains salariés. En revanche, nous avons pu augmenter l'offre d'information et être encore plus présents – je m'en réjouis.

L'allongement du 20 heures nous tenait à cœur et nous en sommes très fiers : c'est une offre qui s'est installée, alors que ce n'était pas évident. Elle fait, selon les jours, entre 51 et 54 minutes et propose des deuxièmes parties très exigeantes, qui approfondissent des sujets pour en donner une vision complète. Hier, nous avons abordé la désertification et les difficultés des centres-villes dans les territoires ; avant-hier, la question de savoir comment l'Europe devait réagir face à la pression américaine. Nous avons été les premiers à proposer de très longs développements sur l'Iran. Nous en avons aussi consacré un au grand âge. Je ne vais pas multiplier les exemples, mais vous voyez que ce sont des sujets exigeants, or ils réunissent chaque jour environ 4 millions téléspectateurs. Pour que tout le monde en ait conscience, je précise qu'une partie d'entre eux ne regardaient pas l'info. Vous allez me dire que nous avons profité de la publicité de TF1 pour capter des gens : oui, nous en avons profité, pour les capter vers l'information, et j'en suis très fier. Je suis très fier des équipes, parce que nous l'avons fait à budget et à nombre de salariés constants : c'est leur productivité et leur engagement qui ont permis ce résultat. Donc, pour vous répondre clairement : pas plus d'argent mais mieux utilisé, du moins je le crois – voilà notre bilan.

S'agissant de France Info, je l'ai dit tout à l'heure, je le répète et je continuerai de le clamer : on peut faire plus. On fait déjà beaucoup de choses. On a rapproché le numérique et la télé, mais on peut faire encore davantage avec la radio. J'en ai encore parlé l'autre jour avec Agnès Vahramian, la patronne de France Info radio. Nous avons des émissions, des reportages et des spéciales en commun, mais je pense qu'il faut aller plus loin. Selon moi, et ce n'est pas un avis personnel seulement, je prône depuis déjà quelque temps la désignation d'un patron ou d'une patronne commune à France Info. Il faut qu'on aille plus loin, et plus fort, et plus vite.

Votre dernière question concernait l'offre jeunesse. Vous l'avez tous constaté : on ne garde pas un jeune devant un 20 heures. Lui dire qu'il devra être là à 19h59 et regarder le journal, ça fait longtemps que ça ne marche plus. Nous avons donc créé une direction de l'info jeunesse. Pendant longtemps, la jeunesse était l'apanage de la direction des programmes ; pour la première fois, nous avons décidé de confier à des journalistes la mission de proposer une info jeunesse.

Nous avons ainsi créé deux grands formats numériques. « C'est quoi l'info ? », diffusé depuis deux ans, s'adresse plutôt aux jeunes de 12 à 18 ans. Nous avons commencé à partir de

rien et nous sommes désormais à 400 millions de vues annuelles : ça marche super bien. Nous avons donc récupéré une partie de la jeunesse, qui nous avait désertés.

L'an dernier, nous avons posé la deuxième brique, « Mission info », pour les 7-11 ans. Évidemment, nous n'encourageons pas les enfants à aller sur les réseaux sociaux, mais les parents sont prescripteurs. De plus, l'émission est aussi diffusée sur le linéaire. Il y a quelques jours, elle a atteint sa meilleure audience depuis sa création : c'est encore une offre qui marche bien, et dont nous sommes collectivement très fiers.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Monsieur Kara, vous avez dit comme une évidence que vous aviez « vidé tous les placards ». Pourriez-vous préciser qui se trouvait dans ces placards et pourquoi ? À mon sens, les placards ne sont pas une pratique normale.

La fusion des rédactions de l'information de France 2 et de France 3 a causé beaucoup de souffrance au travail. Vous avez souligné que vous aviez largement transformé, parfois dans la douleur. J'aimerais que vous reveniez sur ces transformations, sur le bilan que vous en faites, sur les décisions que vous avez prises pour soulager les souffrances et remédier aux éventuels problèmes de fond que ces transformations ont provoqués.

On distingue facilement l'audiovisuel public du privé en matière de création, de divertissement, de documentaires et d'éducation. En revanche, on peine à voir la différence dans le domaine de l'information, surtout celle en continu. Par exemple, je vois très bien la différence entre France 24 et le privé ou entre LCP et le privé, mais pas entre France Info et le privé. S'il s'agit d'une impression subjective, le recrutement de M. Corbé, issu de BFM TV, est de nature à la conforter.

Mme Ernotte nous a expliqué que CNews et le service public ne faisaient pas le même travail, pourtant vous avez recruté MM. Devers et Melun, qui y travaillaient. Il est troublant de devoir supporter l'évocation, sur le service public, du « grand remplacement » ou de « l'islamophilie clientéliste » supposée de Jean-Luc Mélenchon, selon les termes de M. Melun.

Quelles suites avez-vous données à l'interview – ou, plutôt, à l'interrogatoire – de Manuel Bompard par Mme Bouilhaguet ?

M. Alexandre Kara. S'agissant des placards, je vais recontextualiser. Je suis arrivé à la direction de la rédaction de France Télévisions en 2016, à l'appel de Delphine Ernotte, qui venait de commencer son mandat, et j'avais pour mission de fusionner les rédactions de France 2 et de France 3. J'ai constaté qu'il y avait encore un certain nombre de gens qui n'étaient pas occupés comme ils auraient dû l'être. J'ai donc essayé de régler ces situations le plus vite possible. Vous comprendrez que je ne donne pas d'exemple ici, mais il existe des documents à même d'objectiver mes propos.

La fusion était très importante pour moi. Nous avons choisi, à ce moment-là, de créer la rédaction de France Télévisions. Et, c'est vrai, la transformation est souvent douloureuse. En réalité, on transforme rarement juste pour le plaisir de transformer. On le fait parce que l'évolution d'un écosystème, d'une organisation, de la technologie ou les contraintes budgétaires nous y obligent. À ce moment-là, nous avons choisi de réunir ces deux entités car il nous semblait plus cohérent pour l'avenir de créer une grande rédaction de France Télévisions. Je le rappelle, nous étions souvent accusés d'avoir des doublons, donc de mal utiliser l'argent public. Il s'agissait de supprimer la majorité des redondances et de mieux utiliser l'argent public.

Vous dites qu'il y a eu de la souffrance ; je le confirme. J'ai beaucoup transformé : je ne connais pas de transformation qui, à un moment ou à un autre, ne cause pas de souffrance. Je le regrette – je ne suis pas là pour faire souffrir qui que ce soit, ce n'est pas mon intention. Nous avons essayé d'accompagner, au cas par cas, chaque personne qui se retrouvait en difficulté. Car, oui, un certain nombre de gens se sont retrouvés en difficulté. Je précise que, contrairement à d'autres, quand nous transformons, nous ne licencions pas. Il n'y a pas de licenciements, c'est important de le savoir. Systématiquement, nous essayons de trouver des solutions pour chaque salarié. Que pour certains salariés, ce soit plus compliqué que pour d'autres, c'est une évidence, comme il est vrai que certains ont du mal à s'adapter aux nouvelles normes et au nouvel écosystème. Mais je peux vous assurer que nous avons systématiquement cherché des solutions au cas par cas. D'ailleurs, je rends hommage à l'ensemble des équipes de la direction des ressources humaines de l'information.

Mme Muriel Pleynet. Alix Bouilhaguet a interviewé Manuel Bompard dans l'émission du dimanche midi, que nous codiffusons avec France Inter. Il y a eu, incontestablement, des maladresses dans ses questions, des imprécisions et une erreur factuelle, qu'elle a reconnues.

Elle s'en est excusée le dimanche suivant, à l'antenne : « *Lors de l'interview, il y a eu des formules imprécises et parfois inexactes. Si j'ai pu heurter […], je m'en excuse, mais il n'y a eu de ma part aucune intention partisane, aucune volonté de déformer les faits sur des questions qui sont […] extrêmement complexes.* »

Par ailleurs, Philippe Corbé, directeur de la rédaction de France Inter, et moi-même avons, le lendemain de cette interview, décidé conjointement d'apporter des précisions sur nos sites internet respectifs – précisions qui auraient dû être données au cours de cette interview. Oui, encore une fois, il y a eu des imprécisions et une erreur factuelle, qui ont été rectifiées, et pour lesquelles Alix Bouilhaguet s'est excusée.

Au passage, je veux lui réitérer mon soutien. En effet, à la suite de cette interview, elle a été victime d'un harcèlement sur les réseaux sociaux tel qu'on en a rarement connu à France Télévisions, d'une violence inouïe, avec des menaces caractérisées, y compris contre ses enfants – des menaces parfaitement inadmissibles. Encore une fois, on peut se tromper, on peut être imprécise, mais ça ne méritait certainement pas ça.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette commission soutient les journalistes, qu'on ne saurait jeter en pâture ou désigner à la vindicte publique.

Je donne la parole à Mme Virginie Duby-Muller, avec qui j'ai le plaisir de co-rapporter la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel – rappel qui me permet de révéler vos intérêts, madame la députée.

Mme Virginie Duby-Muller (DR). Alexandre Kara, pouvez-vous confirmer que vous êtes bien en train de négocier votre départ, donc que vous avez refusé de prendre le poste de conseiller sur l'intelligence artificielle qui était considéré comme un placard ? Si oui, quel est le montant de votre chèque de départ, et qui s'occupera de l'intelligence artificielle ?

Madame Pleynet, confirmez-vous que vous étiez en régie à 13 heures et à 20 heures quand l'erreur sur Dominique Bernard a été commise, et que vous auriez dit : « *C'est pas grave, ça passe crème* » ?

Quelles sont les fonctions réelles de Laurent Delpech, depuis qu'il a été démis de celles de directeur de France Info ?

Madame Saint-Cricq, est-il vrai que vous allez embaucher à l'extérieur un ou une cheffe du service politique ?

M. Alexandre Kara. Au moins, on ne pourra pas dire que vos questions ne sont pas cash – c'est très bien.

Je ne sais pas de quoi l'avenir est fait. Peut-être quitterai-je le service public dans quelques mois[2] ; je l'ignore.

Depuis des années, j'essaie de transformer. Nous connaissons une réussite extraordinaire avec le numérique. Alors qu'il n'existait quasiment pas dans les JT de France Télé, le compte Le20h a réalisé 1 milliard de vues au cours de l'année écoulée. À l'info, nous avons réussi à faire 4 milliards de vues sur l'ensemble de nos contenus en l'espace d'un an, soit l'équivalent du tiers du résultat de France Télévisions. Donc, oui, je suis très impliqué. Je le suis aussi dans d'autres domaines, comme l'IA, qui doit selon moi devenir un outil important – j'ai édicté certaines règles, en particulier celle selon laquelle il doit y avoir un homme ou une femme au départ comme à l'arrivée –, un outil qui nous permette d'être meilleurs.

Je n'ai pas totalement terminé ma tâche : il me reste certaines choses à finir de mettre en place pour continuer ce que j'ai entrepris de faire à l'information. Je l'ai dit : sur le poste que j'occupe, le travail prendra probablement quelques semaines. Ensuite, je ne sais pas. Ce que je peux vous dire, c'est que je n'ai pas négocié mon départ et que ce n'est pas encore à l'ordre du jour. Mais peut-être que ça viendra.

J'en viens à Laurent Delpech, car je ne veux pas éluder la question. Au moment où il s'est retrouvé sans fonctions, Éric Scherer, patron de la transformation qui représentait France Télévisions à l'UER (Union européenne de radiotélévision), est parti à la retraite. Comme il était à la manœuvre pour le design et la construction du nouveau plateau de France 2 l'année précédente et qu'il avait une vraie expertise technique, je lui ai proposé de reprendre le MediaLab, qui regroupe tous les process que vous allez découvrir dans les mois et les années à venir. Je lui ai aussi donné le dossier de l'intelligence artificielle : je peux vous assurer que, même si j'ai une certaine vision, je ne peux m'en occuper tous les jours car cela exige beaucoup de travail, notamment parce que cela implique de réfléchir à l'impact humain et organisationnel. Je ne pense pas qu'on puisse considérer ces dossiers comme fictifs.

Mme Muriel Pleynet. Un grand merci pour votre question, madame la députée, qui va me permettre de mettre les points sur les *i* et les barres sur les *t*. J'ai pu lire sur certains tracts, qui me veulent sans doute du bien, qu'en régie pour les éditions de 13 heures et de 20 heures des journaux télévisés, j'aurais considéré que ce dont vous parlez ne méritait pas de rectificatifs. Au passage, l'expression « Ça passe crème » ne fait pas du tout partie de mon langage, je tiens à vous le préciser. S'il est vrai qu'il y a toujours un directeur ou un directeur-adjoint de la direction de l'information et de la rédaction présent en régie pour ces journaux, ce jour-là, je n'étais en charge du suivi ni du 13 heures, ni du 20 heures. En effet, j'accueillais dans leurs loges François Hollande et Philippe Aghion, nouveau prix Nobel d'économie, invités du journal de 20 heures, et c'est après les faits que je suis arrivée en régie. C'est moi-même qui, dans la soirée, ai rédigé un tweet pour présenter nos excuses à la famille de Samuel Paty et à nos téléspectateurs.

Mme Nathalie Saint Cricq. Je serai encore plus rapide. Je suis éditorialiste sur France Info et France 2. Je ne suis pas aux responsabilités, la désignation d'un chef du service politique n'est pas de mon ressort. C'est à Philippe Corbé ou à quiconque en aura la charge de s'en occuper.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Le rapporteur demandait s'il y avait une chaîne d'information de trop : je partage cette interrogation. Pour savoir laquelle, il me semblerait intéressant d'utiliser le critère du respect de la déontologie. Cela nous permettrait, je crois, d'avoir un système audiovisuel en meilleure santé.

Vous avez évoqué les nombreuses réorganisations et les enjeux budgétaires, soulignant que vous faisiez mieux avec autant, voire moins si on prend en compte l'inflation. Les organisations syndicales et les personnels nous disent voir à l'œuvre une pressurisation très forte. Vous avez aussi évoqué l'engagement : il est vrai que les personnels des services publics s'efforcent de pallier le manque d'argent public, au détriment de leur santé. Selon vous, quelles répercussions aura sur l'information la nouvelle cure d'austérité décidée par le gouvernement avec le plan de 180 millions d'économies supplémentaires ?

S'agissant plus particulièrement de France Info TV, on a pu avoir l'impression que du fait de réductions budgétaires moins de place était accordée aux enquêtes et aux contenus élaborés par la rédaction et qu'il y avait davantage de temps dédié aux plateaux, ce qui coûte moins cher, les invités, souvent ravis d'être conviés, intervenant gratuitement. Avez-vous pris cette orientation en raison de considérations financières ? Quel bilan en avez-vous tiré ?

M. Alexandre Kara. Les contraintes budgétaires, ce n'est pas simple, effectivement. Depuis que je suis directeur de l'information, j'ai eu la chance de pouvoir sanctuariser notre budget, mais hors inflation, vous avez raison d'y faire référence. Nous avons, malgré tout, fait des économies et c'est à effectifs et budgets constants, ou à peu près, que nous avons développé l'offre jeunesse, amélioré la transparence et allongé la durée du journal de 20 heures.

Nous sommes peut-être arrivés à un moment clé. Tout le monde travaille beaucoup, la productivité est très forte. Comment, avec de telles contraintes, continuer à rendre supportable le travail pour les salariés ? Je dirai même plus que supportable car ce sont des gens qui aiment infiniment leur métier, sinon ils ne se donneraient pas avec autant d'engagement. Nous sommes arrivés à un point où nous allons devoir nous demander s'il ne faut pas abandonner une partie de nos missions. La question budgétaire implique potentiellement des choix douloureux et difficiles.

Mme Muriel Pleynet. France Info TV a sa propre rédaction et produit des contenus spécifiques mais, dans une logique de transversalité, nous nous appuyons énormément sur les contenus fournis par la rédaction nationale et les magazines d'information. Nous récupérons ainsi des enquêtes du 20 heures, des sujets de « L'Œil du 20 heures » ou d'« Envoyé spécial », ce qui nous permet d'avoir des reportages qu'on ne verrait pas forcément ailleurs.

M. Erwan Balanant (Dem). Je tenais à vous remercier pour cette audition : vous nous avez montré votre probité et votre loyauté à l'égard d'un système de l'information, qui est celui de notre pays, ainsi qu'au code déontologique des journalistes.

J'ai bien noté l'émotion qu'a suscitée chez le rapporteur le cas de M. Delpech et son insistance sur les démissions faisant suite à des erreurs éditoriales. J'espère qu'il aura la même

attitude face aux cas d'animateurs de chaînes privées maintenus à l'antenne alors qu'ils ont fait l'objet de condamnations pénales.

Vous avez souligné que certaines informations n'existeraient pas si l'audiovisuel public n'était pas là, position que je partage. Vous avez une mission de lutte contre la désinformation et j'aimerais vous interroger sur l'ingérence informationnelle. L'audiovisuel public dispose d'une considérable force de frappe éditoriale entre France Télévisions, France Culture, France Inter, le réseau Ici. Sans que cela implique, bien sûr, une harmonisation éditoriale, comment mobiliser cette force pour prendre d'assaut le numérique et contrer les fausses informations et les ingérences étrangères ? Il me semble que cela relève du rôle d'un audiovisuel public puissant.

M. Alexandre Kara. Nous sommes nous-mêmes confrontés à ces ingérences informationnelles tous les jours. Il y a quelques semaines, France Info a subi un problème de trafic provoqué par une ingérence venue des États-Unis dont nous ne connaissons pas la source. Nous travaillons avec Viginum. C'est en collaboration avec ce service que « Complément d'enquête » a retracé le parcours des personnes venues de l'Est pour peindre des étoiles de David dans Paris. Contre ces ingérences informationnelles, je le dis, je le redis, nous devons nous battre comme nous devons lutter contre la manipulation de l'information et la désinformation. « La guerre de l'info », magazine que j'ai créé, se consacre à ces enjeux. Cela fait partie des choses que le service public doit absolument faire, c'est indéniable.

Dans un autre registre, l'investigation reste quelque chose d'important. Vous avez vu ou entendu parler de l'enquête sur Capgemini, diffusée avant-hier sur nos antennes, qui montre que cette entreprise a mis une partie de sa force de frappe au service de l'ICE aux États-Unis. Il s'agit de questions qu'il est nécessaire de faire entrer dans le débat public. L'aide de Viginum ne suffit pas et il nous faut continuer à développer des moyens et des outils pour se protéger les uns les autres.

Vous avez soulevé une autre question : le rapprochement des rédactions du service public. Qu'on ne s'y trompe pas : je suis favorable à une BBC à la française mais pas à une convergence éditoriale. Je ne prêche bien sûr pas pour une absence de pluralisme : il faut au contraire maintenir une pluralité des voix. En revanche, je peux vous dire que si, demain, les forces étaient jointes autour de certains process, cela faciliterait les choses. Prenons le développement de l'IA : aujourd'hui, chacun dans son coin s'y consacre et je ne pense pas que ce soit une bonne idée ; mieux vaudrait nous rassembler.

Mme Caroline Parmentier (RN). « Complément d'enquête » a consacré un documentaire assassin à Gérard Depardieu, où il est filmé en compagnie de Yann Moix lors d'un voyage en Corée du Nord : on le voit tenir des propos à connotations sexuelles au sujet d'une petite fille faisant de l'équitation. Depardieu, sa famille et Yann Moix ont dénoncé un montage frauduleux. France Télévisions a communiqué en produisant un constat d'huissier concluant à l'absence de manipulation. Or une expertise judiciaire indépendante ordonnée par le tribunal a établi que les propos en question n'avaient pas été prononcés dans le plan montré à l'antenne par France 2 et a conclu à l'existence d'un montage illicite. Comment expliquez-vous cet écart entre l'expertise judiciaire et la communication de France Télévisions ? Ce n'est pas la première fois que « Complément d'enquête » est mise en cause et que sa rédaction doit rectifier de fausses affirmations. Pensons à l'enquête consacrée à CNews qui a dû être coupée en urgence juste avant sa diffusion.

Quelles garanties mettez-vous en place pour éviter toute manipulation des images ? Le cas que j'ai cité a contribué à la mise à mort d'un acteur dans les médias, au sein de sa profession et dans l'opinion, rappelons-le.

M. Alexandre Kara. L'action judiciaire étant loin d'être terminée, il est compliqué pour moi de commenter. Ce que je peux vous dire, c'est que j'ai totalement confiance en mes équipes : la manière dont les process ont été mis en place et dont les contrôles ont été faits me laisse penser qu'il n'y a pas eu d'erreur méthodologique journalistique. Vous savez par ailleurs, je ne vous l'apprends pas, que c'est un autre agenda judiciaire qui est plus préjudiciable à Gérard Depardieu.

Depuis mon arrivée, l'émission « Complément d'enquête » n'a jamais été condamnée devant un tribunal. Pourtant, beaucoup ont voulu nous poursuivre, à la suite de nos investigations. L'investigation, ça ne fait jamais plaisir à personne. Lorsque je travaillais il y a longtemps à Europe 1, Jean-Luc Lagardère, patron formidable, avait l'habitude de dire de cette station : « *c'est 1 % de mes actifs, 99 % de mes emmerdes* ». Pour le paraphraser, je pourrais dire la même chose de l'investigation, compte tenu du poids des pressions qui s'exercent et du nombre d'appels que je reçois.

Quant au reportage de « Complément d'enquête » sur CNews, pourquoi l'ai-je accepté ? Là encore, je vais être transparent avec vous. On m'a d'abord proposé un reportage sur Pascal Praud, ce qui ne me paraissait pas être une bonne idée, j'ai donc suggéré un élargissement au phénomène CNews, qui est devenue la première chaîne d'info continue. Cela me semblait mériter un sujet, d'autant que nous avions consacré d'autres numéros aux médias – à Lagardère et à Courbis, par exemple. Quelques heures avant la diffusion, à 18 heures, nous avons reçu un communiqué de l'Arcom. Vous connaissez les contraintes techniques : comme je ne pouvais pas ajouter du contradictoire dans le reportage, j'ai donc décidé de couper une séquence. Autrement dit, nous avons-nous-mêmes choisi d'éviter de nous retrouver en porte-à-faux, dans une position qui ne nous aurait pas permis de respecter ce que je pense être la déontologie journalistique.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Grands défenseurs du service public, contrairement au Rassemblement national, nous n'attendons pas des journalistes qu'ils nous soient favorables, nous voulons simplement qu'ils soient honnêtes et respectueux. Certes, madame Pleynet, ils peuvent commettre des erreurs, mais je ne peux vous laisser dire que les propos de Mme Bouilhaguet face à M. Bompard étaient des maladresses et des imprécisions : c'était clairement une avalanche de *fake news*. Vous dites qu'elle l'a reconnu mais ses excuses n'étaient absolument pas à la hauteur de la situation. Fermer ainsi les yeux favorise la répétition de tels incidents. Mme Saint-Cricq ici présente en sait quelque chose puisqu'elle est spécialiste en ce domaine : je pense à la pancarte où elle a écrit « JLM, 1 problème » ou à ce qu'elle a dit sur le vote musulman.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, je pensais avoir été clair après l'audition de Mme Sophia Aram. Un peu de respect ! Vous n'êtes pas obligée de dire à Mme Saint-Cricq qui se trouve juste en face de vous qu'elle est « spécialiste de » !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Ça suffit !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Saintoul, vous pouvez quitter cette salle si la manière dont je préside ne vous convient pas !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). C'est toujours les mêmes personnes que vous stigmatisez ! Mme Saint-Cricq est capable de répondre !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les règles de civilité, ça existe, monsieur Saintoul ! On ne parle pas des gens à la troisième personne lorsqu'ils sont présents. L'étiquette, le respect du protocole, c'est aussi ce qui fait la grandeur de notre pays : respectons les personnes auditionnées !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Monsieur le président, si vous voulez bien vous calmer, j'aimerais pouvoir poser ma question. Tout à l'heure, monsieur Kara, vous avez affirmé que toute personne ayant dévoyé sa mission aurait eu affaire à vous. Que s'est-il passé concrètement pour que Mme Saint-Cricq continue à commettre ces erreurs et que d'autres personnes comme Mme Bouilhaguet se permettent aussi d'en faire ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon, mais je le dis quand même, madame Soudais, vous dénoncez à longueur de journée le sexisme mais vous venez de parler d'une femme qui se trouve devant vous et c'est vers son directeur que vous vous tournez pour lui poser une question. Je trouve cela totalement irrespectueux.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Je n'ai pas de leçons à recevoir ! Vous faites du *mansplaining* !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous faites ce que vous voulez, vous êtes libre. Je ne suis pas là pour faire la police des pensées. Je le répète, je trouve très irrespectueux de parler de Mme Saint-Cricq à la troisième personne alors qu'elle est en face de vous.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Arrêtez donc ce cirque ! Mme Saint-Cricq peut se défendre elle-même.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le jour où vous présiderez une commission d'enquête, vous ferez comme bon vous semble, monsieur Saintoul.

Monsieur Kara, souhaitez-vous répondre à cette question ? Ou bien, madame Saint-Cricq ? Même si la question ne vous était pas adressée, vous pouvez en effet y répondre.

Mme Nathalie Saint-Cricq. Je vous remercie : je vais répondre très factuellement.

D'abord, sur la feuille où j'ai écrit « JLM, 1PB ». C'était la deuxième ou la troisième fois dans la soirée que j'avais recours à ce procédé. Je m'adressais à Anne-Sophie Lapix car je trouvais qu'il manquait quelques questions. Je voulais qu'elle pose celle-ci alors qu'était évoqué le problème ou la situation de Jean-Luc Mélenchon. Quand Sarah Knafo a dit qu'elle faisait des offres de services au Rassemblement national, j'ai écrit sur une feuille : « Est-ce que le RN accepte ? ». Si j'ai agi ainsi, ce n'est pas parce que je considérais qu'Anne-Sophie Lapix n'était pas en mesure de poser ces questions mais parce que, lorsqu'on anime une soirée électorale, on n'a pas toujours les idées très claires. Je suis spécialiste de ces papiers : quand je considère que telle ou telle question doit être posée par l'animateur – peut-être parce que je suis obsédée par les politiques –, je l'écris sur une feuille pour la lui faire passer.

Venons-en à mon islamophobie supposée. J'assume parfaitement ce que j'ai dit. Après que mes propos ont été publiés sur X sous une forme tronquée, j'ai posté sur ce réseau l'intégralité des échanges que j'ai eus avec Alexis Corbière sur le plateau de France Info TV. Les voici. « L'antisémitisme, ça existe dans ce pays », me dit Alexis Corbière ; je lui réponds :

« la quête du vote musulman aussi ». Petite précision, ce sujet ne venait pas de nulle part. Je lui demandais si Jean-Luc Mélenchon avait raison de soutenir Julien Théry, professeur de Paris-II qui avait traité certaines personnes de génocidaires parce qu'elles avaient demandé à Emmanuel Macron de n'accepter de reconnaître la Palestine qu'à certaines conditions, dont la libération des otages. Alexis Corbière me demande : « Pourquoi faites-vous ce lien. Quel est le rapport ? Pensez-vous qu'il y a des gens qui soient antisémites pour aller chercher le vote musulman », ce à quoi je réponds : « Ah oui ! ». Et je précise : « Je n'ai pas ciblé ce que les musulmans pensaient. Ce ne sont pas les musulmans qui sont condamnables, ce sont ceux qui croient qu'en leur disant des propos antisémites, ça va pouvoir les rallier ». Et M. Corbière dit : « Si certains le font, c'est absolument détestable ».

Ces propos, je le répète, je les assume totalement. J'ai fait repasser cet extrait sur le plateau de France Info TV à la même heure un autre jour et le recteur de la grande mosquée de Paris, présent dans nos locaux, à qui j'ai montré l'intégralité de ces échanges, m'a dit : « Ce n'est pas du tout ce qu'on m'a montré ».

Présidence de Mme Sophie Mette, vice-présidente de la commission d'enquête.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous en venons à une autre séquence de questions sur un sujet attendu : les journalistes qui partagent la vie de candidats potentiels à l'élection présidentielle, qui se comptent sur le doigt d'une main. Alors que les Français attendent plus que jamais, du service public qu'il démontre sa neutralité comme son impartialité, France Télévisions, pour incarner son principal rendez-vous d'information, le JT de vingt heures, a choisi une journaliste dont le compagnon n'est autre que Raphaël Glucksmann, candidat pressenti pour représenter le Parti socialiste à la prochaine élection présidentielle.

Delphine Ernotte a expliqué son choix en juin dernier sur le plateau de « Quotidien ». La temporalité interroge, car à ce moment-là, nous n'étions qu'à quelques semaines d'une élection majeure à laquelle Raphaël Glucksmann se présentait comme tête de liste et à dix-huit mois d'une élection présidentielle pour laquelle il pourrait se présenter en tant que candidat du Parti socialiste.

Personne, même dans cette commission d'enquête, ne porte de jugement sur les qualités journalistiques évidentes de Léa Salamé, qualités que partagent des dizaines voire des centaines d'autres journalistes parmi les près de 3 000 que compte France Télévisions. C'est sur le plan de la déontologie que nous nous plaçons. Considérant l'exigence et le caractère particulièrement sensible de son poste, eu égard aussi au rôle d'arbitre que doit tenir l'audiovisuel public à l'approche d'échéances électorales, pensez-vous sincèrement et rétrospectivement que ce choix était pertinent ?

M. Alexandre Kara. Je continue de penser que ce choix était extrêmement pertinent. Vous vous en doutez, je ne l'ai pas fait sur un coup de tête. Au cours de ma carrière, j'ai croisé Christine Ockrent, Anne Sinclair, Marie Drucker, Béatrice Schönberg, des femmes extraordinaires d'un point de vue professionnel qui avaient commis le « péché » de partager la vie d'un homme politique. Quand j'ai pensé à Léa Salamé, je ne me suis pas posé la question de savoir qui était son compagnon, je me suis demandé qui était la meilleure pour incarner le 20 heures.

J'ai apporté son CV avec moi. Elle a commencé à France 24, a poursuivi sa carrière à iTélé, a ensuite animé « L'Émission politique » avec David Pujadas puis Thomas Sotto. En 2020, elle a mené l'interview présidentielle du 14 juillet avec Gilles Bouleau, avec lequel

elle a également animé le débat de l'entre-deux tours en 2022. Surtout, pendant huit ans, elle a été la principale intervieweuse de la matinale de France Inter, laquelle s'est imposée grâce à elle comme première matinale de France. À cette époque-là, on n'avait rien à lui reprocher. Je vous rappelle aussi qu'elle a commencé sa carrière journalistique bien avant que Raphaël Glucksmann ne devienne son compagnon.

Deuxième chose : je suis directeur de l'information d'un grand groupe de médias et je peux vous assurer que, contrairement à ce que vous laissez entendre, il n'y a pas des centaines de Léa Salamé, il n'y en a qu'une. Quand j'ai commencé à réfléchir au 20 heures, son nom s'est imposé. Et vous savez quoi ? Non seulement, je suis très fier de mon choix mais les faits me donnent raison, puisque la première semaine de janvier, le journal a enregistré la meilleure audience depuis treize mois.

Vous évoquez son compagnon. Lors des élections européennes, elle s'était retirée de l'antenne de France Inter pour éviter tout conflit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour les européennes de 2024, elle s'est maintenue au journal télévisé.

M. Alexandre Kara. Non, puisqu'elle a commencé à présenter le 20 heures en septembre 2025. Elle était sur France Inter au moment des européennes et avait choisi de prendre du recul.

Vous considérez que Léa Salamé devrait mettre sa carrière entre parenthèses pour favoriser son compagnon. Moi, je ne le pense pas. Nous sommes en 2026. La candidature de Raphaël Glucksmann, pardon de vous le dire, est hypothétique. Peut-être qu'il décidera de lui-même de se retirer pour laisser sa compagne continuer sa carrière. Je n'en sais rien, je n'ai pas la réponse. En revanche, ce que je peux vous dire, c'est que s'il était candidat à la présidentielle, il est évident que nous imposerions les règles déontologiques qui sont celles du service public : Léa Salamé devra se retirer de l'antenne.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Certes, Léa Salamé n'était pas à la tête du 20 heures au moment des européennes mais Delphine Ernotte a pris sa décision à cette période-là.

Vous expliquez avoir choisi la meilleure. Le seul juge qui fait foi en matière de télévision, ce sont les audiences. De septembre à décembre 2025, Léa Salamé a attiré en moyenne 3,78 millions de téléspectateurs, soit une part d'audience de 19,7 %, autrement dit 230 000 téléspectateurs de moins qu'Anne-Sophie Lapix à la même période, l'année précédente. Plus étonnant, son joker, Jean-Baptiste Marteau, qui l'a remplacée à deux reprises pendant les vacances de la Toussaint ainsi qu'à Noël, a retrouvé le même niveau d'audience qu'Anne-Sophie Lapix en 2024, avec en moyenne 230 000 téléspectateurs de plus. Comment expliquez cette différence alors que généralement les jokers, moins bien identifiés par le public, font de moindres audiences ? Il n'y a pas des centaines de Léa Salamé, dites-vous, mais peut-être qu'il y en a des dizaines, dont Jean-Baptiste Marteau. Est-ce vraiment le critère de l'audience qui a guidé votre choix ?

M. Alexandre Kara. Je ne fais pas de politique parce que je pense que je ne serais pas compétent. En revanche, j'estime que je commence à connaître mon métier pour l'avoir pratiqué pendant quelques décennies. Les courbes d'audiences du 20 heures étaient descendantes depuis déjà plusieurs mois, voire plusieurs années. Sur la période que vous

indiquez, vous avez raison, Anne-Sophie Lapix était un peu au-dessus de Léa Salamé mais il faut rappeler qu'il y a eu en l'espace d'un an un million de téléspectateurs en moins. Ils se sont évaporés. Par ailleurs, par rapport au dernier mois d'Anne-Sophie Lapix, Léa Salamé a nettement amélioré les scores.

À la télé, on dit toujours que les audiences descendent par l'ascenseur mais qu'elles montent par l'escalier. Il faut laisser s'installer les personnes. On ne peut pas juger de leurs résultats au bout de deux, trois, quatre mois, sauf peut-être dans le cas de certaines émissions de divertissement, mais presque jamais pour un JT. Lundi, nous étions à plus de 4 millions, soit plus de 20 % de parts de marché, seuil que nous avons aussi dépassé mardi. Les résultats de Léa Salamé sont bons.

Vous me parlez de Jean-Baptiste Marteau, excellent journaliste – je le sais, puisque c'est moi qui lui ai proposé d'être joker de Léa Salamé. Pendant les vacances, la configuration n'est pas la même. Le total des téléspectateurs du JT – programme qui ne s'interrompt jamais durant l'année – augmente car la plupart des *talks* des chaînes concurrentes sont suspendus pendant cette période. Le réservoir d'audience est donc beaucoup plus important. C'est pourquoi il arrive régulièrement que les jokers fassent plus d'audience que les titulaires pour la simple raison qu'ils sont confrontés à une concurrence moins forte. C'est mécanique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez fait référence à une jurisprudence qui a fait date, celle d'Anne Sinclair. Le 5 juin 1997, quand son mari, Dominique Strauss-Kahn, est entré au gouvernement, elle a quitté l'émission « Sept sur sept », simple magazine d'information, qui plus est, d'une chaîne privée, TF1. Marie Drucker, épouse de François Baroin, et Béatrice Schönberg, épouse de Jean Louis Borloo, ont appliqué cette règle : elles ont toutes deux renoncé à présenter le 20 heures de France 2 à la suite de la nomination de leur mari au gouvernement, respectivement en 2005 et 2007.

La jurisprudence Pulvar, elle, est née le 23 novembre 2010, jour où Arnaud Montebourg a annoncé sa candidature à l'élection présidentielle : Audrey Pulvar, qui était sa compagne, a été suspendue immédiatement de son émission politique sur iTélé, chaîne privée également. Il restait alors dix-sept mois avant la présidentielle ; quinze mois nous séparent de la prochaine élection présidentielle.

En tant qu'éditorialiste politique, madame Saint-Cricq, vous connaissez mieux que quiconque les ambitions présidentielles de M. Glucksmann. Pourquoi Léa Salamé, compagne d'un éventuel candidat assumé à l'élection présidentielle et donc en situation de conflit d'intérêts personnel, présente-t-elle toujours le premier JT de l'audiovisuel public ?

M. Alexandre Kara. Vous êtes certainement un bien plus fin analyste de la vie politique que moi, mais rien ne laisse penser aujourd'hui que Raphaël Glucksmann sera dans la course aux élections présidentielles.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Tout le laisse penser.

M. Alexandre Kara. C'est ce que vous pensez. Excusez-moi, mais ces élections auront lieu dans plus d'un an. Tant que Raphaël Glucksmann n'est pas officiellement candidat, il n'y a aucune raison de demander à Léa Salamé de se retirer de l'antenne et de l'empêcher d'exercer son métier. Ce qui nous oppose, ce n'est pas le constat – s'il y avait un conflit d'intérêts, nous prendrions une décision –, c'est le calendrier.

Mme Nathalie Saint-Cricq. Elle en est absolument d'accord, nous en avons discuté. Elle en parle très facilement : ce n'est pas du tout quelque chose qui lui est imposé d'en haut. Elle est absolument persuadée que, quand les choses seront devenues déontologiquement impossibles, elle le fera et je pense qu'elle est capable de trouver le bon moment.

Mme Caroline Parmentier (RN). Autrement dit, elle pense qu'il se présentera...

Mme Nathalie Saint-Cricq. Je ne vais pas faire de spéculations. Je dis juste qu'il y a des hypothèses et que quand la situation deviendra problématique, les choses se feront dans les bonnes conditions.

Mme Muriel Pleynet. Lorsque Raphaël Glucksmann a été tête de liste aux élections européennes, Léa Salamé n'a eu besoin de personne : elle s'est retirée elle-même de la matinale de France Inter, contre l'avis de sa direction qui n'y était pas spécialement favorable. En responsabilité, elle prendra les décisions qu'elle a à prendre. Encore une fois, il y a des règles à France Télévisions.

Mme Sophie Mette, présidente. C'est après l'annonce de la candidature de leurs conjoints que les journalistes que vous avez citées, monsieur le rapporteur, ont fait un pas de côté. Le cas de Léa Salamé s'inscrit donc dans le cadre habituel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je comprends ce que vous dites, monsieur Kara, madame Saint-Cricq, Léa Salamé restera présentatrice du 20 heures de France 2 jusqu'à ce que Raphaël Glucksmann se déclare candidat, même si c'est seulement deux mois avant les élections présidentielles.

M. Alexandre Kara. Vous avez parfaitement compris. Je le dis sans aucune agressivité – je ne suis pas là juste pour vous contredire – mais les règles sont clairement établies. Léa Salamé m'a dit elle-même, qu'il était possible qu'elle ne puisse plus présenter le 20 heures à l'approche des élections présidentielles. C'est en mon âme et conscience que je l'ai choisie pour présenter le JT. Je ne sais pas si Raphaël Glucksmann sera candidat dans deux, cinq, douze mois ou jamais. On peut toujours faire de la politique fiction, mais je n'ai pas la réponse à cette question. Le moment venu, les règles déontologiques du service public seront appliquées, que ce soit par moi ou par mon successeur. N'ayez aucun doute là-dessus.

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). Lorsqu'en 2010, Mme Pulvar s'est retirée de l'antenne d'iTélé, Arnaud Montebourg était candidat non pas à l'élection présidentielle mais à la primaire socialiste : nous ne savions pas si sa candidature allait ou non être retenue. Se pose donc une question de temporalité. Si M. Glucksmann a bien indiqué qu'il ne participerait pas à une primaire, personne ne peut ignorer qu'il est l'un des acteurs essentiels du débat public politique à l'approche de l'élection présidentielle. Il ne s'en cache pas. Quels signaux attendriez-vous pour appliquer ces règles déontologiques que vous évoquez ? M. Glucksmann est un « impétrant », pour reprendre le mot d'Arnaud Montebourg, et cela pose question. S'il se déclare très tard, il aura le temps de participer aux débats sur le meilleur candidat ou la meilleure candidate à l'élection présidentielle pour le camp politique qu'il prétend représenter.

M. Alexandre Kara. Je crains de me répéter, mais je n'ai pas de véritable réponse à cela. Nous appliquerons les règles en fonction de la réalité politique. Je ne suis pas dans la tête de M. Glucksmann, donc je ne peux pas aller plus loin. Nous sommes bien évidemment très vigilants s'agissant des conflits d'intérêts. On fait de Léa Salamé une cible facile, mais les conflits d'intérêts peuvent arriver à d'autres niveaux. Nous avons des compagnons ou des

compagnes, pour la plupart d'entre nous : nos vies professionnelles et personnelles se mélangent. C'est le cas aussi de Léa Salamé. Il se trouve par ailleurs qu'elle est excellente dans son domaine de compétence. C'est pour cela qu'elle a été choisie et nous avons décidé de ne pas la pénaliser à partir du moment où dès le départ, les règles étaient claires. Je ne suis pas devin, je ne sais pas quel sera le calendrier. Toujours est-il que les règles que nous nous sommes imposées et que Léa Salamé a elle-même réclamées seront appliquées.

Mme Nathalie Saint-Cricq. Il n'est pas pensable que Léa Salamé utilise un quelconque pouvoir pour inviter ou favoriser son compagnon. Cela déclencherait un tollé immédiat et cela ne lui viendrait même pas à l'esprit. France Télévisions est une maison extrêmement transparente et il est bien évident qu'il y a en son sein suffisamment d'humains responsables et dotés de bon sens pour dire dans quelle temporalité ce ne sera plus jouable. Je suis persuadée qu'elle s'en rendra compte même avant nous.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous parlez, monsieur Kara, d'extrême vigilance et de règles déontologiques. Alors que M. Glucksmann laisse planer le doute quant à son intention d'être candidat à l'élection présidentielle, pourquoi ne pas appliquer un sain principe de précaution pour prévenir toute forme de conflit d'intérêts ?

M. Alexandre Kara. Au risque de me répéter, je ne suis pas juge. Ce n'est pas à moi de décider de la mort professionnelle de quelqu'un en raison de sa proximité avec une personne ou une autre. J'ai choisi Léa Salamé pour ses compétences professionnelles. Cela a été ma décision. J'ai eu avec elle un dialogue au cours duquel elle m'a immédiatement mis en garde contre un risque dont elle est totalement consciente. Nathalie Saint-Cricq a raison : elle devancera probablement l'appel, nous n'aurons pas besoin de le lui rappeler.

On ne peut pas conditionner la carrière de quelqu'un à celle de sa compagne ou de son compagnon. On doit le faire à partir du moment où l'on entre dans une zone grise – celle où la déontologie n'est plus respectée, où certaines règles ne sont plus appliquées et où le conflit d'intérêts apparaît. C'est une évidence. Mais je me refuse aujourd'hui à priver les Français et le 20 heures d'une journaliste aussi talentueuse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens au respect du pluralisme sur les chaînes du service public. Certains choix d'invités interrogent, au point que certains se demandent s'ils ne seraient pas guidés par des inclinations personnelles.

Je pense à M. Zucman, qui a été invité plus d'une dizaine de fois sur les antennes du service public à l'automne – rappelons qu'il a été l'un des rédacteurs du programme économique du Parti socialiste. Je pense aussi à M. Coquerel, membre de La France insoumise, qui, le 11 janvier, était invité pour la vingt-sixième fois en moins de douze mois sur le plateau de France Info TV. S'il s'agit de respecter le pluralisme, vous pourriez inviter d'autres membres du même parti comme Mme Soudais, M. Caron ou M. Saintoul.

Le 14 janvier dernier, sur ce même plateau, des millions de Français ont entendu une journaliste – identifiée comme Catherine Tricot par *Libération* – dire, pensant que son micro était coupé, « C'est le meilleur, Coquerel », ce à quoi une autre personne a immédiatement répondu « Oui, c'est vrai ». Ces propos contribuent au sentiment qu'il existe une connivence entre des journalistes et des personnalités politiques marquées à gauche, voire à l'extrême gauche.

Comment expliquez-vous que certains, comme M. Zucman ou M. Coquerel, bénéficient ainsi d'un statut de quasi-invité permanent sur les antennes du service public ?

Mme Sophie Mette, présidente. Je voudrais souligner que l'on était en période budgétaire, de telle sorte qu'il était assez logique que ces personnes aient été au cœur de l'actualité !

Mme Muriel Pleynet. Vous répondez presque à ma place, madame la présidente. Gabriel Zucman a été invité une fois au 20 heures, comme l'a été aussi le ministre de l'économie. Alors que l'Assemblée débattait de la taxe Zucman, il nous a paru parfaitement cohérent que le journal de France 2 le reçoive en plateau pour comprendre de quoi il était question, en quoi consistait cette taxe et qui il était. D'autres médias l'ont invité aussi. Il était un acteur de l'actualité à ce moment-là : je le répète, cela nous a paru parfaitement naturel.

Sur le plateau du 20 heures s'expriment des points de vue contradictoires. On y entend toutes les opinions. Depuis début septembre, Léa Salamé y a reçu soixante personnes : vous imaginez la diversité de leurs profils.

Quant à Éric Coquerel, il a, du fait de ses fonctions à l'Assemblée nationale, davantage de légitimité que d'autres à être invité en plein débat budgétaire. Vous vous en doutez, nous choisissons évidemment nos invités en fonction de l'actualité.

Enfin, si Mme Tricot trouve Éric Coquerel excellent, je la laisse libre de ses propos !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon une enquête de l'émission « Arrêt sur images », confirmée par des informations qui me sont parvenues, un documentaire préparé par Geoffrey Livolsi en 2018 et ayant vocation à être diffusé dans l'émission phare de France 5, « Le Monde en face », a été refusé par la directrice de France 5 de l'époque, Nathalie Darrigrand, après avoir fait l'objet d'un refus de France 3 également. Ce documentaire portant sur le harcèlement moral à France Télécom coïncidait parfaitement avec l'actualité : l'entreprise, devenue Orange, était alors en plein procès. En 2019, elle a été condamnée pour harcèlement moral, après qu'une situation de souffrance au travail a causé trente-cinq suicides de salariés en 2008 et 2009. Mme Ernotte était à l'époque cadre exécutive de France Télécom, où elle a passé près de trente ans. Lors de la réunion de présentation du documentaire, Mme Darrigrand aurait justifié sa décision en disant qu'il n'était « pas bon d'enquêter sur l'ancienne boîte de la patronne ».

Après ce refus, Geoffrey Livolsi n'a plus jamais été contacté à ce sujet – ni par la société de production qui finançait le projet, ni par France Télévisions. Êtes-vous en mesure de nous dire si vous avez eu connaissance de cette situation ? Si oui, la condamnez-vous ? Vous est-il arrivé de censurer des magazines, documentaires ou lignes éditoriales pour ne pas déplaire à la direction de France Télévisions ?

M. Alexandre Kara. Je rappelle, car il est important que vous l'ayez tous en tête, que je parle sous serment. Je n'ai pas connaissance de cet épisode puisque, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, ce programme n'est ni sous la responsabilité ni sous la tutelle de la direction de l'information – d'autant plus que je n'étais alors pas en poste.

Vous me posez ensuite une question fondamentale : Delphine Ernotte a-t-elle pu faire pression, d'une manière ou d'une autre, pour que nous ne parlions pas de l'affaire France Télécom sur nos antennes ? La réponse est qu'elle n'a jamais fait pression sur moi pour

empêcher un quelconque reportage sur France Télécom. J'ajoute que nous avons suivi l'actualité de France Télécom et ses suites judiciaires au journal télévisé de 20 heures, au même titre – ni plus ni moins – que les autres acteurs médiatiques, et que nous l'avons fait sans aucun problème.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens au sujet du *fact checking* et de la lutte contre les *fake news*, dans laquelle France 2 est très engagée. Le 10 janvier dernier, dans l'émission « Vrai ou faux » animée par Julien Pain sur France Info, était invité Christophe Ventura, présenté à l'antenne comme un spécialiste de l'Amérique latine. Il était là pour évoquer la capture de Nicolás Maduro, qu'il a d'ailleurs refusé de qualifier de dictateur. En faisant le travail de *fact checking* dont Julien Pain est présenté comme le spécialiste, j'ai constaté que, d'après les informations publiques disponibles, M. Ventura est un militant politique engagé à l'extrême gauche, ancien membre du Parti de gauche, et qu'il a même soutenu publiquement Nicolás Maduro : en 2013, il s'est rendu au Venezuela célébrer sa victoire à l'élection présidentielle aux côtés d'Éric Coquerel, premier intervenant politique invité sur l'antenne de France Info TV.

Le fait de présenter un militant favorable au régime dictatorial de Nicolás Maduro comme un expert, dans une émission censée faire du *fact checking*, ne pose-t-il pas un problème de crédibilité fondamental à France Télévisions et à l'ensemble de l'audiovisuel public ?

Mme Muriel Pleynet. Nos règles sont très claires. Tous nos intervenants en plateau, tous nos invités, doivent être présentés correctement et de façon complète. S'ils ont un engagement politique quel qu'il soit, il doit être mentionné. Si cela n'a pas été le cas pour M. Ventura, c'est effectivement une erreur. Je vérifierai ce point car je n'ai pas la certitude que nous l'ayons fait, ni que nous ne l'ayons pas fait. Quoi qu'il en soit, les règles sont claires : nous devons présenter les engagements politiques de nos invités.

M. Alexandre Kara. Je ne pense pas que l'information de France Télévisions puisse être soupçonnée d'être favorable, d'une façon ou d'une autre, au régime qui était en place au Venezuela. Nous avons diffusé un certain nombre de reportages ces dernières semaines. Nous avons régulièrement porté la contradiction sur ce sujet. Contrairement à ce que vous sous-entendez, nous n'avons pas la volonté de présenter une situation différente la réalité. Nous avons consacré une page complète au Venezuela dans la deuxième partie du 20 heures, en cherchant à être les plus pédagogiques possible sur le sujet.

Vous n'avez pas évoqué le fait que M. Pigasse ait été mal présenté sur nos antennes, ce dont je me suis ému. Je le regrette, en effet : nous devons toujours bien présenter nos invités, leurs engagements et les conflits d'intérêts. C'est une règle évidente, avec laquelle je n'ai pas de problème. Si M. Ventura a été mal présenté, c'est une erreur que nous regrettons ; nous allons vérifier.

Mais cela ne doit pas remettre en cause le *fact checking* et, plus généralement, la lutte contre la désinformation, qui est une œuvre collective. Nous devons regarder tous ensemble ce qui relève de l'information et ce qui relève du ressenti, de l'opinion – ou de la manipulation, qui arrive parfois et à laquelle il est fondamental que nous soyons vigilants. C'est le rôle du service public. Je le répète : nous ne sommes pas infaillibles, il nous arrive de faire des erreurs. Je ne sais pas si c'est le cas dans cette affaire, car je n'étais pas au courant. Nous vérifierons et, si c'est une erreur, je la regrette.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y a, au sein de France Télévisions, une importante cellule de *fact checking*, censée incarner le plus haut niveau d'impartialité, d'indépendance et de neutralité de votre rédaction. Vous avez choisi de confier cette responsabilité lourde et exigeante à Mme Linh-Lan Dao, présentée comme une spécialiste du *fact checking* sur France Info et France 5. Or il ne m'a fallu que quelques clics pour retrouver cette « fact checkeuse » en chef du service public comme tête d'affiche d'une réunion politique de La France insoumise, organisée le 13 novembre dernier à Toulouse, aux côtés du député M. Piquemal. La réunion était intitulée « Vous, les Asiates. Enquête sur le racisme anti-asiatique en France ».

Considérez-vous qu'une journaliste aussi engagée publiquement aux côtés de La France insoumise dispose de la légitimité nécessaire pour exercer des fonctions de *fact checking* à la tête de France Télévisions ?

Mme Muriel Pleynet. Tout collaborateur de France Télévisions, lorsqu'il désire s'exprimer à l'extérieur, donner des cours en école de journalisme ou participer à une conférence, doit en faire la demande auprès de la direction de l'information et du comité compétent. Linh-Lan Dao ne l'a pas fait. Elle l'a reconnu : elle n'avait pas à participer à cet événement, encore moins sans nous en avoir avertis et sans l'avoir déclaré. Il y a donc eu sanction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelle a été la nature de cette sanction ?

Mme Muriel Pleynet. Je n'ai pas à préciser la nature de la sanction ; je me contenterai de vous dire qu'il y a eu sanction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi ne souhaitez-vous pas la préciser ?

Mme Muriel Pleynet. Nous avons une règle, à France Télévisions : nous ne précisons jamais la nature des sanctions à l'encontre des collaborateurs. Cela relève de la seule relation que nous avons avec eux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 12 janvier dernier, dans l'émission « Sur le terrain », France Info a reçu Afchine Alavi. Il y a été présenté comme un simple opposant au régime iranien alors qu'il est en fait un membre actif de l'Organisation des moudjahidines du peuple iranien, une organisation islamiste impliquée dans plusieurs attentats et classée comme terroriste par l'Union européenne, les États-Unis et le Canada jusqu'en 2013. Elle ne bénéficie d'ailleurs d'aucun soutien significatif au sein de la population iranienne. Pourtant, M. Alavi s'est exprimé à l'antenne au nom du peuple iranien, en contestant certaines réalités des manifestations.

Je rappelle que vous aviez annoncé en février dernier, monsieur Kara, une remise à plat des processus de décision et de validation des sujets afin, précisément, de renforcer les garde-fous éditoriaux. Comment une telle négligence a-t-elle donc pu se produire sur un sujet éminemment sensible, alors que plus de 30 000 Iraniens ont été massacrés par le régime islamiste des mollahs en seulement quarante-huit heures ?

M. Alexandre Kara. Là encore, je ne suis pas au courant. Nous avons expliqué tout à l'heure que nous ne pouvions pas regarder en permanence toutes les antennes ; il nous faudrait des journées de cent heures.

Ensuite, les choses sont complexes. Nous avons des programmateurs très compétents mais, comme nous invitons cinquante personnes par jour, il peut arriver que quelqu'un échappe à leurs fourches caudines.

Sur l'Iran, nous avons été le premier média audiovisuel à parler. Sur l'Iran, nous avons fait, dans nos journaux télévisés, davantage de reportages que toutes les autres chaînes généralistes confondues. Sur l'Iran, nous avons fait une deuxième partie du 20 heures de vingt minutes ; nous étions les premiers à mettre en avant les massacres dont on ne connaît toujours pas l'ampleur.

Une information ne peut pas être jugée sur la base d'une approximation ou d'une erreur, mais à l'aune de sa globalité. C'est important. Vous pouvez en effet sous-entendre, en tenant les propos que vous tenez, que nous aurions une oreille compatissante vis-à-vis de gens au passé, au comportement ou aux propos douteux. Or ce n'est pas le cas. Jamais.

Mais si vous me dites que nous sommes parfois pris en défaut d'attention ou que nous n'avons pas mené une enquête assez poussée sur certains invités, je vous réponds que cela peut arriver. Vous me le signalez, je le note, je vais me renseigner dans les vingt-quatre heures et, s'il s'avère que c'est une personne à qui nous ne devons pas donner la parole, je peux vous assurer que vous ne la verrez plus sur l'antenne de France Info.

Mme Muriel Pleynet. Je me permets de préciser que, pour couvrir les événements en Iran, nous avons reçu beaucoup d'invités aux profils très divers et réalisé de nombreux sujets, y compris dans l'émission « Sur le terrain ».

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, nos invités en plateau doivent être présentés correctement. Si cela n'a pas été le cas, nous allons regarder. J'ajoute que nous avons effectivement renforcé la cellule programmation de France Info, désormais dotée d'une rédactrice en chef. C'est donc un appel à la vigilance.

M. Alexandre Kara. Il se trouve que mes équipes, elles, sont au courant de tout cela et me précisent qu'il y avait à ce moment-là quatre personnes en plateau : Afchine Alavi, que nous avons présenté comme membre du Conseil national de la résistance iranienne, Stéphanie Perez, grand reporter à France Télévisions, Adel Bakawan, directeur de l'Institut européen pour les études sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, et Guillaume Ancel, ancien officier et chroniqueur. M. Alavi n'était donc pas invité en majesté mais participait à un plateau pluraliste, dans lequel la contradiction était portée. Nous étions bien dans un exercice d'information.

Je le redis néanmoins : s'il s'avère que le pedigree de cette personne la rend indésirable sur France Info, nous y veillerons.

M. Charles Alloncle, rapporteur. France Télévisions a invité, à deux reprises, le 12 janvier, Chirinne Ardakani dans les émissions « C dans l'air » et « C ce soir ». Elle y a été présentée comme une avocate franco-iranienne et une militante des droits humains. Mme Ardakani a été candidate à des élections sous l'étiquette du Parti radical de gauche. Elle s'est présentée, sur votre antenne, comme la porte-voix des Iraniens, en niant, au passage, certaines réalités des manifestations en Iran. Le 16 juin 2025, toujours sur le plateau de « C ce soir », elle affirmait : « Je ne vois aucune différence entre Netanyahou et Khamenei ». Hier, elle assurait, sur son compte X : « La théocratie iranienne et les milices fascisantes d'ICE, qui traquent, aux États-Unis, les étrangers, sont des forces d'extrême droite […]. » Elle établit donc

un parallèle entre la police de l'immigration américaine, l'extrême droite et le régime des mollahs.

Je rappelle que Khamenei et son régime sont responsables du massacre de plus de 30 000 personnes en l'espace de quarante-huit heures, à l'aide d'armes de guerre, contre une population civile désarmée. Des rançons ont même été exigées des familles pour qu'elles puissent récupérer les corps. Des médecins, des chirurgiens, des blessés ont été abattus jusque dans les hôpitaux. Très peu de massacres ont revêtu, au XXI^{e} siècle, une telle ampleur, une telle brutalité une telle cruauté.

Les rapprochements faits par Mme Ardakani, qui a son rond de serviette sur les antennes du service public, sont faux, très graves et très dangereux, en ce qu'ils constituent une manipulation de l'information. Comment ce type de personnes, présentées comme des experts sur les antennes du service public, peuvent continuer à être invitées ? Quels filtres appliquez-vous ? Vous renseignez-vous sur le pedigree de ces gens avant de les laisser parler devant des millions de Français ?

M. Alexandre Kara. Là encore, je vais essayer d'être clair et de ne pas éluder la question, car elle est primordiale. D'abord, « C dans l'air » et « C ce soir », comme vous le savez pertinemment, n'entrent pas dans le périmètre de l'information, donc ce n'est pas de notre responsabilité ni de notre ressort. Ensuite, je le redis, nous recevons près de 12 000 invités chaque année sur nos antennes, et il arrive qu'il y ait des erreurs. Celles-ci doivent survenir le moins fréquemment possible ; elles ne doivent pas se reproduire. Nous devons effectivement aux Français d'être très vigilants à cet égard. Cela étant, la plupart des gens que vous citez ne viennent pas seulement sur les plateaux du service public : on les retrouve assez régulièrement sur les antennes privées. Nous ne sommes pas les seuls, parfois, à nous faire abuser par le pedigree ou le *curriculum vitæ* de certaines personnes.

Vous avez décrit très précisément la situation en Iran ; peut-être avez-vous regardé le 20 heures d'hier, puisque c'est exactement la manière dont nous décrivions la situation iranienne, comme nous l'avons fait depuis le début de la crise. Celle-ci est peut-être la crise la plus grave, la plus meurtrière, la plus insensée que l'Iran ait vécue depuis très longtemps : je suis totalement d'accord avec vous sur ce point.

Nous sommes dans un moment où nous avons besoin de nous renforcer systématiquement. Nous avons commencé à le faire : France Info a renforcé sa cellule de programmation pour éviter ce genre d'erreurs ; nous avons renforcé la cellule transparence, pour mieux contrôler le profil des invités et savoir exactement qui nous invitons. Vous pouvez d'ailleurs trouver la liste complète de nos invités sur notre page Transparence. La vigilance doit aussi être citoyenne – des personnes ont certainement dû vous envoyer des messages. Même en regardant les CV ou internet, on ne connaît pas toujours tout d'une personne. Il y a des gens particulièrement bien renseignés : peut-être les gens qui vous ont informé sont-ils des citoyens iraniens, franco-iraniens ou spécialistes de l'Iran ; nos programmateurs, eux, ne sont pas spécialistes de tous les sujets que nous traitons.

Il faut faire mieux, vous avez raison – nous devons procéder à des vérifications en permanence – mais vous mesurez combien la tâche est ardue.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais citer un autre cas, qui a ému des millions de Français, au sujet duquel j'ai reçu des centaines de témoignages. Le 21 mai dernier, sur France 5, vous avez diffusé un documentaire de la série « La Fabrique du mensonge »

intitulé « Affaire Lola : chronique d'une récupération ». J'ai regardé ce film qui, pendant quatre-vingt minutes, met en cause ce que vous appelez l'extrême droite. Il y est notamment affirmé « *En quelques jours à peine, une opération d'influence et de manipulation a été orchestrée. Cette récupération n'a qu'un but : faire de la politique en s'emparant de l'affaire, en propageant fausses informations et théories du complot. Tout en profitant de l'émotion nationale. » Le documentaire va même jusqu'à évoquer « la crainte des services de l'État de voir se produire sur notre territoire un attentat terroriste d'extrême droite […].* »

Je vous rappelle les faits : Lola, 12 ans, a été assassinée à Paris en octobre 2022. Elle a été violée, torturée. Son corps a été dissimulé dans une malle. La principale mise en cause était une ressortissante algérienne qui est restée en France bien qu'elle ait fait l'objet d'une OQTF (obligation de quitter le territoire français). Pouvez-vous expliquer le choix éditorial qui a consisté, quelques mois après ce drame, à mettre en cause ce que vous appelez « l'extrême droite » ? Quelles sont, précisément, les fausses informations, les théories du complot qui, selon ce documentaire, ont été propagées ? Est-ce le fait de relayer massivement un drame qui a bouleversé des millions de Français ou de dire qu'il aurait pu être évité si les OQTF étaient effectivement exécutées en France ? Pour vous, qu'est-ce qu'une *fake news*, dans ce documentaire ?

M. Alexandre Kara. Je suis très embêté puisque, depuis le début, je vous ai dit que j'étais là pour vous répondre franchement ; or dans plusieurs questions, vous parlez d'un périmètre qui n'est pas le mien – ce que vous savez pertinemment puisque je l'ai précisé. Je ne sais pas quoi vous répondre – je ne peux pas répondre à ces questions, vous le savez fort bien. Ce documentaire n'est pas de mon ressort et ne relève pas de mon imprimatur éditorial. La seule chose que je peux vous dire est que, si nous avions été à l'origine de ce magazine, nous pourrions vous répondre puisque nous savons exactement quels sont nos process et comment nous fonctionnons. Je n'intenterai de procès d'intention à personne ; je n'ai pas vu, personnellement, ce documentaire. Je préférerais, si vous en étiez d'accord, que vous évitiez de me poser des questions sur un périmètre qui n'est pas le mien.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À qui pourrais-je m'adresser pour obtenir une réponse ? Qui est, selon vous, le directeur responsable de ce documentaire et de sa ligne éditoriale ?

M. Alexandre Kara. L'organigramme de France Télévisions est très clair : vous l'avez. Il suffit de regarder qui s'occupe de ce magazine.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je reviens à votre périmètre d'activité pour évoquer l'éviction de David Pujadas du journal de 20 heures de France 2, le 17 mai 2017, après seize ans d'antenne. Ce qui m'a marqué, en reprenant les faits, c'est que David Pujadas obtenait de très bons résultats. Au moment où il a été remercié, il se rapprochait de plus en plus des audiences de TF1. Cette décision a été d'autant moins comprise par la rédaction qu'elle a été prise du jour au lendemain, visiblement : peut-être pourrez-vous nous donner plus d'informations à ce sujet. Elle a été prise un mois seulement après le second tour de la présidentielle. Comment est-ce que, rétrospectivement, vous justifiez cette décision ?

M. Alexandre Kara. David Pujadas est un excellent journaliste, qui a apporté beaucoup au service public. Il se trouve que j'ai la chance de le compter parmi mes amis. Je n'ai absolument aucun problème à parler de lui ici. Il est resté seize ans à la tête du JT de France Télévisions. Au cours de cette très longue période, il a pu, indéniablement, imprimer sa marque. Comme vous le savez – je suis bien placé pour en parler –, dans le service public

comme ailleurs, à un moment, il y a du renouvellement. Les figures changent ; peut-être a-t-on besoin d'imprimer autre chose. Ce n'est pas moi qui ai pris la décision de nous séparer de David Pujadas – je n'ai donc pas à m'expliquer – mais la présidente de France Télévisions. Lorsque vous avez travaillé seize ans avec quelqu'un, cela peut provoquer une certaine émotion, c'est normal, mais, une fois de plus – cela prend un écho particulier pour moi aujourd'hui –, personne, dans le service public, n'est propriétaire de son siège, personne n'a de rente à vie, personne n'est au-dessus des choix de sa direction. David Pujadas est un immense journaliste. C'est quelqu'un pour qui j'ai de l'amitié et beaucoup de respect professionnel. Un choix a été fait à un moment : il s'agit, à mon sens, d'un choix professionnel et pas d'autre chose.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai recherché la justification de cette décision. J'ai retrouvé deux articles du *Parisien* datés du 18 mai et du 24 juillet 2017 où Delphine Ernotte, qui était déjà présidente de France Télévisions, explique : « Il faut changer. […] Il est inutile d'attendre que les choses aillent mal pour changer. » On y apprend qu'elle voulait une femme au 20 heures et qu'elle a réalisé des études d'empathie qui l'ont conduite à préférer Anne-Sophie Lapix à David Pujadas. Trouvez-vous justifié de licencier un journaliste reconnu pour son professionnalisme et qui a de bons résultats, non pas sur la base de ses audiences, qui étaient excellentes, mais parce qu'il n'est pas une femme et parce qu'il aurait obtenu un mauvais score à une enquête d'empathie – par ailleurs assez obscure ? On se souvient de la phrase qu'avait prononcée Delphine Ernotte le 25 septembre 2015 : « On a une télévision d'hommes blancs de plus de 50 ans et ça, il va falloir que cela change. » N'est-ce pas la preuve que beaucoup de décisions prises à France Télévisions le sont sur la base, non pas de résultats objectifs, mais d'un projet de société ou, pire encore, d'une triple discrimination ?

M. Alexandre Kara. En ce qui me concerne, je suis un mâle blanc de plus de 50 ans, et je suis resté quatre ans à la direction de l'information, en toute liberté. J'ai été choisi par Delphine Ernotte et j'ai été heureux d'y avoir une activité totalement indépendante. S'agissant de David Pujadas, les explications qu'a fournies Delphine Ernotte dans la presse corroborent celles qu'elle m'a données à l'époque, puisque nous avons échangé sur le départ de David Pujadas. Je le répète, c'était sa décision, pas la mienne ; c'était une volonté de renouvellement. Je ne veux pas entrer dans la polémique. Je n'ai, personnellement, aucune conviction sur le pedigree, le genre, la couleur de peau de la personne qui doit présenter le 20 heures.

Je l'ai dit tout à l'heure – j'ai livré un plaidoyer en ce sens : c'est la compétence qui importe. Il se trouve que, depuis le début des années 1980, les femmes se sont illustrées comme de formidables présentatrices des JT, que ce soit sur TF1, sur France 2 ou sur France 3. Lorsque quelqu'un est resté seize ans à son poste, le fait de se dire qu'à un moment, il peut être remplacé par une femme ne me paraît pas relever du dogmatisme. Moi-même, je cherche, depuis que je suis arrivé à la tête de l'information, à obtenir la parité la plus juste possible parmi les présentateurs, les intervenants. Comme vous le savez, nous devons nous conformer aux règles de l'Arcom en matière de parité, notamment concernant les interventions d'experts. En conséquence, nous essayons, autant que faire se peut, d'avoir une antenne qui ressemble le plus possible au monde réel. Il peut arriver, à un moment, que l'on se dise qu'il est nécessaire de changer simplement parce que l'époque a changé. Une fois de plus, je n'intenterai de procès d'intention à quiconque et ne parlerai pas de dogmatisme. Je pense simplement que, lorsque Delphine Ernotte a pris cette décision, la question était d'abord de se dire qu'il fallait changer quelqu'un qui est resté pendant seize ans à son siège de présentateur de JT.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que l'une des missions du service public de l'audiovisuel est de donner la parole à des personnes exprimant une grande variété de points de vue afin d'apporter un éclairage exhaustif sur un conflit aussi dramatique que celui

qui a cours en Iran. Nous avons auditionné, la semaine dernière, la présidente du comité d'éthique et la médiatrice de Radio France, qui nous ont expliqué que Reza Pahlavi – qui ne s'est pas encore exprimé sur ses ondes – serait peut-être invité prochainement. Est-ce que ce sera aussi le cas sur les antennes de France Télévisions ?

M. Alexandre Kara. Est-ce une suggestion de votre part ? Là encore, comme j'ai décidé, depuis le début de cette audition, d'être extrêmement transparent, sachez que nous avons lancé plusieurs invitations à M. Pahlavi qui, pour l'instant, les a déclinées en nous expliquant que cela ne correspondait pas à son agenda médiatique et qu'il prendrait la parole le moment venu.

Mme Sophie Mette, présidente. Mesdames, monsieur, je vous remercie beaucoup pour vos réponses.

La séance s'achève à dix-huit heures dix.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, M. François-Xavier Ceccoli, Mme Virginie Duby-Muller, M. Christian Girard, Mme Sophie Mette, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian

Assistait également à la réunion. – Mme Nadège Abomangoli

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de Mme Léa Salamé, et de M. Hugo Plagnard et M. Julien Duperray, rédacteurs en chef du journal de 20 heures de France 2 2

– Présences en réunion 39

Lundi
2 février 2026
Séance de 10 heures

Compte rendu n° 22

SESSION ORDINAIRE DE **2025-2026**

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite à tous la bienvenue. Avant de commencer cette audition, je souhaiterais rappeler que la présente commission d'enquête a été créée le 28 octobre 2025. Conformément à l'ordonnance de 1958, elle prendra fin après un délai légal de six mois, soit le 28 avril 2026. En raison des élections municipales, l'Assemblée nationale suspendra ses travaux du 2 au 20 mars. Nos auditions se dérouleront donc jusqu'au 28 février et reprendront le lundi 23 mars. Afin de pouvoir entendre toutes les personnes que cette commission d'enquête souhaite auditionner, j'ai proposé au rapporteur et au bureau d'organiser deux dernières semaines d'audition du 23 mars au 3 avril, ce qui laissera ensuite le temps nécessaire pour la rédaction du rapport.

Dès le début de la commission, j'ai décidé, avec l'accord du rapporteur et du bureau, d'organiser les auditions de manière thématique et structurée, afin de garantir la cohérence et la pertinence de nos travaux. Dès octobre dernier, il a été décidé, à l'unanimité des membres du bureau, de commencer les auditions avec les acteurs de l'audiovisuel public en fonction et de les terminer avec les anciens dirigeants, producteurs, animateurs et présentateurs ainsi que des grandes voix et des grandes figures. Je convoquerai donc ces derniers du lundi 23 mars au vendredi 3 avril. Une réunion de bureau sera organisée dans les prochains jours pour définir et valider ces dernières auditions.

Je vais être très clair : la commission d'enquête, et elle seule, décide des personnes qu'elle souhaite convoquer ; en tant que président, il m'appartient de fixer les dates des auditions, suivant l'organisation cohérente que j'ai rappelée. La commission est maîtresse de son calendrier et de son agenda ; ce ne sont pas nos concitoyens qui décident d'être convoqués, ni la date à laquelle ils souhaitent l'être.

Enfin, j'ai pris connaissance de déclarations qui portent contre l'audiovisuel public des accusations très graves – si les faits étaient avérés, ils pourraient même constituer des infractions pénales. Je rappelle que chaque citoyenne, chaque citoyen français peut me saisir officiellement et saisir officiellement cette commission d'enquête par e-mail ou par courrier, pour porter à notre connaissance des éléments d'information.

Cette commission d'enquête se déroule au sein de l'Assemblée nationale, selon une procédure encadrée par la Constitution et par l'ordonnance de 1958. Elle peut donner lieu à des poursuites et à des condamnations pénales lourdes. Elle ne se tient ni dans les médias ni sur les réseaux sociaux.

Une fois ce propos dit, nous allons pouvoir passer aux auditions de cette journée, qui vont nous permettre d'entendre des figures de l'information de France 2.

Madame Léa Salamé, vous êtes journaliste ; depuis la rentrée de septembre 2025, vous présentez le journal télévisé (JT) de 20 heures du lundi au jeudi et, depuis 2022, l'émission hebdomadaire « Quelle époque ! », que vous coproduisez avec votre société de production Marinca Prod.

Vous êtes sans doute l'une des voix et des figures les plus connues de l'audiovisuel public. Vous avez commencé votre carrière sur France 24 puis sur iTélé, avant d'être présentatrice de plusieurs émissions sur France 2, comme le magazine culturel « Stupéfiant ! »,

ou chroniqueuse, notamment, pendant deux ans, dans l'émission de Laurent Ruquier « On n'est pas couché », où vous côtoyiez par exemple Aymeric Caron et Yann Moix. À partir de septembre 2016, vous avez coprésenté « L'Émission politique » avec David Pujadas, toujours sur France 2, puis « Vous avez la parole », aux côtés de Thomas Sotto.

À la radio, on vous connaît surtout pour avoir coanimé la matinale de France Inter de 2014 à 2025 aux côtés de Nicolas Demorand, avec le succès d'audience que l'on sait.

Nous accueillons également à vos côtés les deux rédacteurs en chef du journal de 20 heures sur France 2.

Monsieur Hugo Plagnard, vous avez commencé votre carrière de journaliste pour le magazine « Capital », sur M6, avant de travailler sur TF1. En 2008, vous avez intégré l'équipe d'« Envoyé spécial », dont vous êtes par la suite devenu rédacteur en chef, après avoir dirigé « Envoyé spécial, la suite ». Vous avez intégré l'équipe du 20 heures de France 2 en 2014. Vous en êtes désormais rédacteur en chef.

Monsieur Julien Duperray, vous travaillez chez France Télévisons depuis presque vingt ans – vous y avez commencé comme journaliste reporter pendant plus de onze ans, avant de devenir chef du service économie et social puis directeur adjoint de la rédaction. Vous êtes rédacteur en chef du journal de 20 heures depuis septembre 2024.

L'audience du 20 heures de France 2 en fait le deuxième journal de France, derrière celui de TF1. Le lundi 26 janvier 2026, sa première partie, qui dure jusqu'à 20 h 30, a réalisé sa deuxième meilleure audience depuis la rentrée de septembre, avec 4,1 millions de téléspectateurs, contre 5,1 millions pour le journal de TF1 et 2,14 millions pour celui de M6, dans un format différent.

Nous avons de nombreuses questions à vous poser, pour mieux comprendre la mécanique d'un journal télévisé, qu'il s'agisse du choix des sujets et des angles éditoriaux ; de la manière dont vous garantissez le pluralisme, l'indépendance et l'honnêteté de l'information ; de la spécificité, pour ne pas dire la raison d'être, d'un journal télévisé de l'audiovisuel public ; enfin des outils et des procédures que vous avez adoptés pour éviter les manquements et les erreurs, comme la confusion entre Dominique Bernard et Samuel Paty, qui a suscité l'émoi des Français.

Madame Salamé, je précise que vous partagez votre vie avec M. Glucksmann. J'espère qu'il est inutile de rappeler que, dans notre pays, au moins depuis Olympe de Gouges – je ne ferai pas aux députés l'affront de citer Simone Veil et Simone de Beauvoir –, les femmes ont acquis leur liberté ; que le mariage et le concubinage ne sont pas des délégations politiques ; que, heureusement, les femmes pensent et agissent de manière autonome – ce pour quoi elles se sont battues. Cela ne vous empêchera pas de répondre aux questions sur le sujet mais, je le dis avec la plus grande solennité : en France, nos concitoyens et nos concitoyennes sont jaugés selon leurs actes et certainement pas selon leur filiation ou leurs relations privées. Partager la vie d'un homme politique n'est interdit ni par la charte d'éthique professionnelle des journalistes, ni par la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes – nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je vous remercie de déclarer tout intérêt privé ou public de nature à influencer vos propos.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Julien Duperray, Mme Léa Salamé et M. Hugo Plagnard prêtent successivement serment.)

Mme Léa Salamé. L'information est un bien public et une condition de la démocratie. Informer les Français de l'actualité du coin de la rue comme du bout du monde est un engagement. C'est un métier, un acte civique que des milliers de journalistes accomplissent tous les jours en France, dans la presse quotidienne régionale, dans la presse nationale, à la télévision, à la radio ou sur les sites d'info. Le travail de tous mes confrères et de toutes mes consœurs, que ce soit au sein de l'audiovisuel public ou sur des chaînes privées, consiste à documenter les faits, à enquêter, à poser des questions, à susciter le débat et la discussion publique, à raconter le monde pour aider les citoyens à le comprendre. Il est indispensable à l'exercice des libertés démocratiques des Françaises et des Français.

J'ai choisi de dédier ma vie à ce métier de journaliste que j'aime passionnément. Je l'exerce avec le souci constant et l'exigence de la transparence, du pluralisme et de l'impartialité. C'est aujourd'hui pour moi un immense honneur que de le faire sur la première édition du service public – j'y reviendrai en détail.

Cependant, nous vivons un moment particulier de notre vie démocratique. Les canaux d'information se sont multipliés ; la vérité des faits est souvent méprisée. C'est pourquoi, sans doute, le travail journalistique n'a jamais été aussi indispensable. Il n'a jamais non plus été si discuté ni si débattu – et c'est une bonne chose. Dans un monde de défiance, les citoyens attendent des journalistes qu'ils rendent des comptes. Ces demandes sont légitimes, nous devons y répondre – nous y pourvoirons ce matin.

Même si la confiance du public atteint 60 % pour France Télévisions, qui caracole en tête, tous médias confondus, nous ne devons pas nous en contenter ; nous devons au contraire sans cesse chercher à l'augmenter.

Je répondrai à vos questions avec Hugo Plagnard et Julien Duperray, les deux rédacteurs en chef du journal de 20 heures. À travers nous, c'est la voix de près de 400 journalistes qui travaillent chaque jour à diffuser au plus grand nombre une information fiable et de qualité que vous entendrez. L'audiovisuel public appartient à tous les Français. Nous nous exprimerons donc avec exigence, transparence, honnêteté et liberté.

Je suis journaliste depuis plus de vingt ans ; j'ai toujours fait de l'intégrité journalistique et du pluralisme de l'information mes lignes directrices. J'ai aussi travaillé dans le privé, mais c'est au sein du service public que j'ai fait la plus grande partie de ma carrière. C'est un choix et un engagement personnels.

Vous avez dit, monsieur le président, que j'avais commencé à France 24. Ce n'est pas tout à fait exact : j'ai commencé à Public Sénat, aux côtés de Jean-Pierre Elkabbach, grand professionnel auprès de qui j'ai beaucoup appris. J'y ai passé trois ans. En 2007, j'ai rejoint France 24, lors de sa création, avec le souhait de participer à l'élan de cette nouvelle CNN à la française dont rêvait Jacques Chirac ; elle existe toujours et elle fait rayonner la France à l'étranger.

En 2010, j'ai rejoint iTélé, l'ancêtre de CNews, la chaîne info du groupe Canal+. J'ai pu y présenter l'élection présidentielle de 2012 et animer des débats, comme « Ça se dispute » avec Éric Zemmour et Nicolas Domenach.

C'est en 2014 que j'ai rejoint l'audiovisuel public, à la fois à la télévision et à la radio. Dans « On n'est pas couché », sur France 2, je remplaçais Natacha Polony aux côtés de Laurent Ruquier. Dans la matinale d'Inter, j'ai d'abord été intervieweuse du 7 h 50, puis coanimatrice avec Nicolas Demorand.

Je veux dire ma fierté d'avoir présenté la première matinale de France, d'avoir mené, en près de dix ans, quelque 5 000 entretiens, avec des politiques, des penseurs, des intellectuels, des chefs d'entreprise, des artistes, des acteurs de la société civile...

Quand nous avons commencé, il y a près de dix ans, France Inter était la troisième radio de France, derrière RTL et Europe 1. À force de travail et grâce à l'inventivité de l'ensemble des équipes de France Inter, nous sommes parvenus à la première place. France Inter est devenue la première radio de France et sa matinale la première de France ; la saison dernière, qui était ma dernière saison, cette matinale a battu un record historique, en rassemblant plus de 5,5 millions d'auditeurs tous les matins entre 7 heures et 10 heures.

Parallèlement – j'ai presque toujours eu un pied à la radio et un à la télé –, j'ai animé pendant six ans l'émission politique de France Télévisions. J'ai présenté plus de soixante-dix émissions en prime time. Certaines années, je coanimais avec David Pujadas ; d'autres, avec Thomas Sotto ; d'autres encore, j'étais seule à la barre. Alors qu'il est toujours plus difficile, vous le savez, d'intéresser les Français au débat politique, nous nous sommes attelés à cette tâche car je la crois essentielle à la vie publique. Pendant six ans, nous avons proposé aux Françaises et aux Français des débats politiques de fond, parfois électriques, parfois nerveux mais toujours passionnants. Vous m'avez demandé ce qui distinguait la télévision publique du privé : France 2 est la seule grande chaîne à proposer une émission politique toute l'année, tous les ans – pas seulement l'année de la présidentielle. Cela fait partie de son cahier des charges. C'est à ce titre de présentatrice de l'émission politique de France Télé, et probablement de la matinale d'Inter, que j'ai eu l'honneur, en 2022, de présenter, aux côtés de Gilles Bouleau, le moment le plus important de notre vie démocratique : le débat d'entre deux tours – entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen.

À côté de mon travail de journaliste politique, j'ai toujours souhaité avoir un ancrage culturel fort. La culture fait partie de ma vie et je ressens le besoin de la partager. Dans le magazine « Stupéfiant ! » que nous avons lancé en 2016, nous avons parlé de cinéma, de théâtre, de livres, de spectacle vivant à des millions de Français. Et puis, il y a trois ans, j'ai eu l'honneur de succéder à Thierry Ardisson et à Laurent Ruquier en reprenant la mythique case du samedi soir de France 2 : c'est depuis trente ans un rendez-vous attendu par les Français, qui n'a d'équivalent sur aucune autre chaîne. Nous avons lancé le magazine « Quelle époque ! », que je présente et coproduit, et qui a connu rapidement un très grand succès d'audience. Sur mon plateau, tous les samedis soir, nous recevons des artistes, des intellectuels, des acteurs de la vie publique et culturelle... Surtout, les gens se parlent ! Nous ne donnons pas la parole à l'un, puis à l'autre ; ils discutent entre eux, ils se parlent, nous échangeons des points de vue et des regards. Et ça, c'est très important. Ce talk-show est aujourd'hui l'un des plus regardés en France ; malgré un contexte audiovisuel en repli, nous arrivons encore à rassembler près de 1,5 million de téléspectateurs jusqu'à 2 heures du matin.

Il y a eu aussi « Quels Jeux ! ». Ce talk-show, retransmis tous les soirs sur France Télévisions pendant les Jeux olympiques et paralympiques et couvert de manière remarquable par le service des sports de France Télé, a connu des succès d'audience record dans cette catégorie, en réunissant jusqu'à 3 millions de personnes en deuxième partie de soirée, jusqu'à minuit, 1 heure du matin parfois.

J'ai aussi lancé, quand j'étais sur France Inter, le podcast « Femmes puissantes ». C'est l'une des choses qui me tiennent le plus à cœur, sans doute l'une de celles dont je suis le plus fier. Il est constitué d'une série d'entretiens avec des femmes issues du monde des affaires et de la politique, avec des femmes médecins et de grandes artistes, de Christine Lagarde à la chirurgienne Chloé Bertolus, en passant par la philosophe Élisabeth Badinter, la colonelle de gendarmerie Karine Lejeune ou la chanteuse Aya Nakamura. Dans ce podcast, j'ai voulu comprendre pourquoi, chez un homme, la puissance et l'ambition sont légitimes alors que, chez une femme, elles paraissent encore trop souvent suspectes et contre-nature. Ce podcast a été écouté par des millions de personnes. Il a d'ailleurs donné naissance à deux livres, coédités par Radio France ; avec 200 000 exemplaires vendus, ce sont de grands succès de librairie.

Surtout, au cours de ces dix dernières années, j'ai toujours eu à cœur d'ouvrir grandes les portes et les fenêtres de la radio et de la télévision publiques à tous les points de vue, à tous les regards, à toutes les personnalités et à toutes les opinions. J'ai toujours cherché l'échange contradictoire, le débat et l'ouverture d'esprit. En effet, avant d'être une obligation professionnelle, le pluralisme est chez moi une conviction personnelle. Je suis née au Liban, en pleine guerre civile, et j'ai appris bien trop tôt ce que cause le fracas du monde lorsqu'on ne sait plus se parler ni échanger. Je suis arrivée en France à l'âge de 5 ans, j'ai été naturalisée à 10 ans ; être au service de mon pays, la France, et de ses citoyens est pour moi une mission et une immense fierté. En choisissant mon métier, j'ai naturellement trouvé le chemin du service public car j'ai voulu rendre à mon pays ce qu'il m'avait donné.

Le journalisme, ce n'est pas seulement une profession, c'est une vocation et une mission. Comme le médecin soigne et l'instituteur instruit, le journaliste informe. Cette mission a été sanctuarisée comme un pilier de notre démocratie. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen l'a consacrée, les lois sur la liberté de la presse existent depuis 1881 et, même récemment, la Constitution l'a protégée. Comme les médecins ont le serment d'Hippocrate, les journalistes ont leurs règles déontologiques. Elles sont prévues par la charte de Munich qui stipule que, si nous avons des droits, nous avons aussi des obligations et des devoirs.

Le premier d'entre eux, c'est de toujours continuer à faire notre métier, même lorsque cela déplaît, que ce soit à nos employeurs ou au pouvoir politique. C'est d'abord et avant tout un devoir d'honnêteté. Nous devons par ailleurs préserver nos sources et toujours rectifier lorsque nous nous sommes trompés.

Les journalistes sont souvent attaqués. Il y a des pays où ils sont poursuivis et il y a des pays où ils sont tués. Ici, nous jouissons de la liberté. Il y a des pays où ils sont moqués ou conspués, même des démocraties qui ne sont pas très éloignées de chez nous. Ici, ils sont souvent critiqués, même lorsqu'ils mettent du cœur à faire leur métier. Nous sommes dans un moment de l'histoire où il ne faut pas avoir peur de défendre le journalisme. C'est aussi cela que permet l'audiovisuel public.

Mon attachement au service public est viscéral, et le choix du 20 heures n'avait rien d'aisé, parce que les journaux télévisés sont à un carrefour de leur existence. Je suis parfaitement consciente que je n'ai pas opté pour la facilité en acceptant de présenter le

20 heures, plutôt que d'autres propositions. Mais j'ai préféré l'exigence, le temps long et la qualité. J'ai la conviction que le 20 heures de France 2 est aujourd'hui le plus bel écrin qui soit pour l'information. C'est un rendez-vous essentiel, qui fédère chaque soir des millions de téléspectateurs et qui reste un modèle d'exigence journalistique.

Ce JT, je ne l'ai pas inventé, je ne l'ai pas créé. En acceptant la charge de le présenter, j'ai accepté une double mission : le renouveler sans le bousculer. Un JT, c'est d'abord et avant tout – il faut vraiment que vous le compreniez – une œuvre collective, celle de centaines de journalistes, de reporters, d'envoyés spéciaux, de correspondants internationaux. Le 20 heures, ce n'est pas le journal de la présentatrice, c'est le journal de la rédaction. Par leur travail de terrain remarquable, ces journalistes fournissent aux citoyens des informations les plus justes et les plus précises qui soient. Devant vous, ce matin, je veux rendre hommage à toutes celles et à tous ceux qui, chaque jour, fabriquent cette information, l'amour du service public chevillé au corps.

En rejoignant le 20 heures de France 2, j'ai tenu à ce que sa nouvelle formule soit celle de l'approfondissement. Notre journal fait une large part à l'actualité internationale ; il a pu consacrer des pages entières à la situation en Iran, au retour des djihadistes au Mali, au Venezuela, mais aussi aux salaires des Français, à la dette publique, à la crise des centres-villes ou aux réussites françaises dans le domaine médical.

J'ai aussi veillé à renforcer le pluralisme – c'est très important dans cette enceinte. J'ai voulu que chacun puisse être invité afin de pouvoir s'adresser au plus grand nombre. J'ai tenu, parce que c'était un marqueur important, à recevoir très vite, dès les premières semaines, tous les responsables politiques de tous les partis politiques, du Rassemblement national aux Insoumis, de Jordan Bardella à Jean-Luc Mélenchon, en passant par Bruno Retailleau, Olivier Faure, François Hollande et Sébastien Lecornu, dont l'interview, qui a duré trente minutes, a rassemblé près de 7 millions de téléspectateurs – c'est un record depuis vingt ans.

Nous sommes les seuls à proposer chaque soir une heure d'information exigeante et pertinente – le journal a été allongé par rapport à celui de TF1. C'est désormais un rendez-vous d'information incontournable, sans équivalent dans le paysage audiovisuel français. En outre, nous avons réussi à redresser les audiences dans un contexte de repli qui affecte toutes les chaînes. En un an, l'audience a progressé sur l'ensemble du journal et a même gagné 2 points sur la deuxième partie, qui compte 200 000 téléspectateurs de plus.

Le 20 heures offre un récit de l'actualité et une vision globale de l'information, à l'heure où celle-ci est morcelée et déformée en vidéos TikTok et en courts extraits sur les réseaux sociaux. Le JT raconte le monde entier. Il n'y a pas d'angles morts : nous ne laissons pas de côté ce qui nous dérange ou ce que nous préférerions ignorer. Le 20 heures est par essence un journal populaire. Il donne à tous les citoyens la même information, sans les enfermer dans une bulle d'algorithmes ; vous n'avez pas juste accès à une information qui vous plaît d'avance, vous êtes confronté à toute la réalité.

Le service public nous offre l'immense liberté de pouvoir informer sans chercher à plaire ; de pouvoir travailler sans nous soumettre à un pouvoir, fût-il élu ; il nous donne les moyens d'apporter au plus grand nombre une information de qualité. Une grande liberté confère une immense responsabilité : cela implique de rendre des comptes et, à l'heure de la transparence, de toujours être capable d'expliquer notre démarche. C'est ce que nous allons faire ce matin. Nous ne le faisons pas pour nous ou au nom d'un métier ou d'une corporation ;

nous le faisons parce que nous avons à cœur de défendre un bien commun à tous les Français, pour lequel ils se sont toujours battus : la liberté.

Dans son discours de réception à l'Académie française, François Sureau disait : « La liberté est une étrange chose. Elle disparaît dès qu'on veut en parler. On n'en parle jamais aussi bien que lorsqu'elle a disparu. » Je vous remercie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup. Et je passe tout de suite la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Notre temps est limité et nous avons beaucoup de questions à vous poser. Je vous remercie donc de répondre aussi brièvement que possible.

D'après les chiffres dont je dispose, TF1 consacre environ 140 millions d'euros par an à l'information. Avec ce budget, elle produit deux des journaux télévisés les plus regardés d'Europe, une chaîne d'information en continu dont l'audience est deux fois supérieure à celle de France Info TV, des magazines et des documentaires.

De son côté, France Télévisions dispose de moyens très supérieurs, payés par le contribuable. Elle consacre quelque 230 millions d'euros par an à l'information nationale, soit une augmentation de près de 15 % depuis 2017 ; près de 600 millions vont à France 3, qui sont largement destinés à l'information ; environ 50 millions à France Info TV.

Pourtant, les résultats ne suivent pas. En 2025, le 20 heures de TF1 réunissait en moyenne 5,2 millions de téléspectateurs, contre seulement 3,8 millions pour celui de France 2.

Comment expliquez-vous que, avec deux fois plus de moyens que son concurrent privé TF1, France Télévision réalise une audience nettement inférieure ? Selon vous, le problème vient-il de la stratégie, de la ligne éditoriale ou de la gouvernance ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette question renvoie à celle de la singularité du journal de France 2.

Mme Léa Salamé. Vous avez raison de comparer l'audience de France 2 avec celle de TF1 mais il faut dire que TF1 a toujours été en tête. Il y a dix ans, elle pouvait faire 40 % de parts de marché quand France 2 n'en faisait que 22 % ; ces dernières années, l'écart s'est beaucoup resserré.

Les équipes de TF1 font un travail remarquable et nous le soulignons. Nous faisons un journal différent. Nous donnons une grande place à l'explication et à l'approfondissement. Par exemple, quand ils font un sujet sur l'Iran dans le journal, nous en faisons cinq. Les rédacteurs en chef, qui sont sur France Télévisions depuis bien plus longtemps que moi, compléteront ma réponse.

Vous parlez de l'audience. Il faut d'abord dire que la télévision est chaque année moins regardée et que toutes les chaînes sont touchées, à toutes les heures.

L'audience, c'est très important et, pour moi, ça l'a toujours été. J'ai toujours voulu faire rimer exigence du service public avec audience. J'y suis parvenue à la matinale de France Inter. Mais nous ne sommes pas devenus première matinale de France en trois secondes, en claquant des doigts. Cela a mis du temps. Avec « Quelle époque ! », nous avons augmenté l'audience de la case de 33 %, dans un contexte de repli. Là aussi, cela requiert du temps.

L'audience du 20 heures de France Télévisions remonte. La saison dernière a été contrastée. Il y a eu beaucoup de changements pendant l'été, de jokers notamment. Alexandre Kara vous l'a dit la semaine dernière : les audiences descendent par l'ascenseur, mais elles montent par l'escalier. Nous n'y arriverons pas en trois jours, mais elles sont en train de remonter. D'ailleurs, je remercie les équipes, qui sont très heureuses de ce que nous sommes en train de faire. La seconde partie est celle de l'approfondissement – 15 minutes sur l'Iran, sur le Mali, sur le Darfour par exemple –, et nous pouvons dire que nous avons réussi à gagner 2 points sur ces sujets-là. En outre, sur la première partie, sur l'ensemble du journal, je crois qu'on est quasiment à 1 point de plus qu'il y a un an. Au mois de janvier, les audiences du 20 heures ont encore plus augmenté : la première semaine a été la meilleure des treize derniers mois, avec une moyenne de 4,2 millions de téléspectateurs. Vous avez parlé du 26 janvier, monsieur le président : l'audience a atteint non 4,1 mais 4,3 millions de spectateurs. Une moyenne de 4,2 millions sur quatre jours, c'est colossal. Franchement, nous sommes en train de remonter le journal. La semaine dernière, nous avons établi notre record de la saison en parts d'audience, avec 20,8 %. Ça monte petit à petit. C'est un grand paquebot, le changement est progressif, mais les gens sont en train de s'habituer et prennent de plus en plus le réflexe de venir nous voir. Il y a de plus en plus de CSP+ (catégories socioprofessionnelles les plus favorisées), en même temps qu'un public plus populaire.

Vous m'interrogez sur l'audience ; je peux vous dire que nous sommes en train d'inverser la courbe et que nous en sommes très contents.

M. Charles Alloncle, rapporteur. France Télévisions a placé de grands espoirs en vous et on peut le comprendre, étant donné votre expérience et votre compétence. Vous saviez que le défi serait de taille puisque, dans un entretien à *Elle* publié le 25 septembre, vous confiez : « L'important pour moi c'était de stabiliser les audiences, je savais en acceptant cette mission que cela allait être difficile. »

De septembre à décembre 2025, vous avez attiré en moyenne 3,78 millions de téléspectateurs, soit 19,7 % de part d'audience. Sur la même période, en 2024, votre prédécesseure, Anne-Sophie Lapix, en avait 230 000 de plus, de même que votre joker, Jean-Baptiste Marteau, pendant les vacances de la Toussaint et de Noël. Pour mettre ces chiffres en perspective, je précise que vous avez réalisé la semaine dernière les meilleurs scores depuis votre arrivée, et il faut s'en féliciter pour le service public, même si vous restez en moyenne autour de 3,83 millions.

Selon vous, quelles raisons expliquent que votre audience soit plus faible que celle d'Anne-Sophie Lapix et, même si c'est très ponctuel et que d'autres facteurs peuvent intervenir, que celle de votre joker ?

M. Julien Duperray, rédacteur en chef du journal de 20 heures de France 2. S'agissant du financement de l'information au sein du groupe France Télévisions, je tiens à préciser que notre périmètre, défini par le cahier des charges décidé par notre tutelle, est sans égal chez nos concurrents puisqu'il est particulièrement large. L'information à France Télévisions ne se réduit pas au journal de 20 heures, elle couvre les différents journaux télévisés, l'offre régionale des rédactions de France 3 Régions, les rédactions outre-mer, France Info, notre chaîne info ainsi que le site. Comparer avec d'autres chaînes et d'autres médias n'a donc pas forcément beaucoup de sens.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si j'ai fait une comparaison avec TF1, c'est que le chiffre de 230 millions d'euros issu des documents fournis par France Télévisions exclut, je crois, l'offre d'information de France 3 Régions et l'information outre-mer.

M. Hugo Plagnard, rédacteur en chef du journal de 20 heures de France 2. Vous avez aussi évoqué les meilleures audiences obtenues par les jokers. Travaillant depuis un certain temps pour les journaux télévisés de France 2 et de France 3, je peux vous dire qu'il ne s'agit pas d'une nouveauté. Pendant les vacances, le contexte de la concurrence n'est pas le même que le reste de l'année : plusieurs talk-shows interrompent leur diffusion ou rediffusent de précédentes émissions. Par ailleurs, le public qui regarde la télé est plus fourni. Ce contexte explique bien des choses et ce n'est pas faire injure aux qualités professionnelles de Jean-Baptiste Marteau, qui fait un excellent travail, que de le souligner. Vous vérifierez vous-mêmes les chiffres de nos concurrents mais le même phénomène s'observe à TF1 : Jean-Baptiste Boursier a de meilleurs scores que le titulaire, Gilles Bouleau.

Mme Léa Salamé. Je saluerai d'abord le travail de Jean-Baptiste Marteau, dont je vous invite à regarder la matinale sur France Info. C'est moi-même qui l'ai poussé auprès de la direction pour qu'il soit mon joker.

Le phénomène que souligne Hugo Plagnard s'observe effectivement depuis vingt ans : Julien Arnaud faisait de meilleures audiences qu'Anne-Sophie Lapix tout comme Thomas Sotto dépassait celles de Laurent Delahousse. Pourquoi ? Pendant les vacances, plus de monde regarde la télé et nos concurrents habituels – « Quotidien », l'émission de Cyril Hanouna, « C à vous » – sont en général en vacances deux semaines à Noël. Pendant toute une semaine en janvier, nous avons rassemblé 4,3 millions de téléspectateurs, ce qui est un record. Avec 7 millions de téléspectateurs pour le journal où nous avons reçu Sébastien Lecornu, nous avons atteint un record sans précédent depuis vingt ans. Les études, sur lesquelles je me suis penchée pour préparer cette audition, disent que de septembre à décembre, les audiences ont été en hausse de plus de 2 points pour l'ensemble du journal. Par ailleurs, elles montrent que sur une période d'un an, France 2 est la chaîne qui a progressé le plus entre vingt heures et vingt et une heures, en dehors de W9 et de Cyril Hanouna. Croyez-moi, on va continuer ! Vous jugerez les équipes en juin car il faut toujours du temps pour s'installer, apporter des changements et laisser les gens s'habituer. Les signaux, notamment depuis décembre et janvier, sont extrêmement encourageants – nous savons lire les courbes d'audience.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous nous réjouissons de ces bons signaux et vous avez évidemment tout notre soutien. Ma question portera sur la direction de l'information de France Télévisions dont vous dépendez. Vous n'ignorez pas que M. Sitbon-Gomez, numéro 2 de France Télévisions, a repris en octobre dernier la direction de l'information. Lorsqu'il a été recruté par Delphine Ernotte, il ne disposait d'aucune d'expérience dans les médias et son parcours professionnel était cantonné à des métiers ou à des fonctions exclusivement dédiés à Europe Écologie-Les Verts (EELV). Jusqu'à l'été dernier, sur internet, il était simplement présenté sous l'intitulé d'activiste politique. La semaine dernière, lors de l'audition des responsables de la direction de l'information de France Télévisions, M. Kara, ancien directeur de l'information, rappelait la rigueur, l'exigence et la responsabilité qu'implique la détention d'une carte de presse. Or monsieur Sitbon-Gomez, qui se trouve à la tête de près de 3 000 journalistes, ne dispose pas d'une telle carte. M. Kara a résumé cette situation par une comparaison plus qu'équivoque, consistant à faire un parallèle avec la situation de certains ministres qui occupent des postes dont ils ne seraient pas forcément spécialistes. En tant que journaliste placée sous son autorité, considérez-vous M. Sitbon-Gomez comme pleinement légitime pour exercer ses fonctions ? Vous qui avez une vingtaine d'années d'expérience en

tant que journaliste, avez-vous le sentiment d'apprendre auprès de lui, même si ce n'est pas votre manager direct ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Une précision, monsieur le rapporteur, car vous avez fait une petite erreur : le directeur de l'information de France Télévisions est Philippe Corbé et il sera *a priori* placé sous l'autorité de M. Sitbon-Gomez.

M. Hugo Plagnard. Votre question est légitime mais dans l'exercice quotidien de notre travail, cela ne pose aucun problème : la rédaction en chef du 20 heures n'a que la direction de l'information comme interlocutrice : dans nos échanges éditoriaux ou lors des conférences de rédaction, elle est seule présente.

Mme Léa Salamé. C'est Alexandre Kara qui m'a fait la proposition de présenter le 20 heures : lui et Delphine Ernotte-Cunci furent mes deux interlocuteurs pour traiter de mon arrivée. C'est plus pour « Quelle époque ! » que j'ai été en lien avec Stéphane Sitbon-Gomez. Les journalistes, les rédacteurs en chef du 20 heures et moi-même ne le voyons quasiment pas. C'est au directeur de l'information qu'on parle, c'est avec lui qu'on prend des décisions. Les questions et discussions sont nombreuses : êtes-vous sûrs de commencer comme ça ? Est-ce bien de hiérarchiser les infos de cette manière ? Ne voulez-vous pas inviter un tel ou une telle ? Qu'est-ce que vous pensez de faire un sujet sur ça... ? Stéphane Sitbon-Gomez, même si l'info lui est rattachée sur l'organigramme, n'est pas présent pendant nos conférences de rédaction du matin ou de l'après-midi. C'est le directeur de l'information qui y assiste et Alexandre Kara comme Philippe Corbé – que je connais puisqu'il a travaillé sur France Inter – ont tous les deux leur carte de presse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 26 décembre 2015, vous avez déclaré dans *Le Nouvel Obs* : « une nouvelle génération, la mienne, a dit : ça suffit ce côté on déjeune, je te refile les questions avant l'interview et tu me fais la dépêche sur tel sujet, c'est terminé. ». À qui pensiez-vous précisément ? Depuis, au sein du service public, avez-vous eu connaissance de journalistes à qui on continuerait de suggérer ou de dicter des questions, des sujets ou des dépêches dans un cadre informel, notamment celui d'un déjeuner ?

Mme Léa Salamé. Ces propos, je pourrais les reprendre aujourd'hui. Il fut un temps où, effectivement, certains journalistes, certains grands interviewers et grands professionnels – je ne donnerai pas de noms – préparaient la veille l'interview avec leur invité politique sur le mode « à cette question, tu répondras ça et ça fera une dépêche ». Je crois pouvoir vous dire, qu'il s'agisse du service public ou des chaînes privées, que ce n'est plus du tout le cas. La transparence est beaucoup plus grande : nous sommes dans une période où tout est vérifié et surveillé.

Quant à moi, qui ai pu réaliser près de 5 000 entretiens ces dix dernières années, jamais je n'ai parlé à mes invités avant de les recevoir. Les éditorialistes politiques, et ils ont raison, font souvent des déjeuners pour avoir des infos et nourrir leurs papiers. Parmi les interviewers, il y a deux catégories : ceux qui acceptent les cafés et les déjeuners, ceux qui les refusent. J'appartiens à la deuxième catégorie. Certains de vos collègues m'envoient des textos mais je dis non. Je décline poliment les propositions car j'estime que cela viendrait vicier ma manière d'interroger, surtout si le déjeuner a été sympathique. Je préfère mettre de la distance. Il a dû m'arriver une fois ou deux en vingt ans de prendre un café avec un homme politique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez vouloir mettre le plus de distance possible avec les politiques. Quelle appréciation portez-vous sur ce qu'on a appelé l'affaire

Patrick Cohen et Thomas Legrand ? Ces deux journalistes, rappelons-le, figures bien connues de l'audiovisuel public, ont été surpris dans un café avec des cadres du parti socialiste alors qu'ils étaient peut-être en train d'élaborer une stratégie pour contrer la candidature de Rachida Dati.

Mme Léa Salamé. Je peux me prononcer sur mon travail, ma vie, mon parcours mais je ne commente pas les propos de collègues, encore moins quand il s'agit de propos rapportés. Pour vous répondre honnêtement, cela m'a choquée à un double titre : d'abord parce que des journalistes ont été filmés à leur insu ; ensuite, parce que cela n'a pas choqué plus de monde.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cela ne vous a pas choquée à un troisième titre que Thomas Legrand dise : « Avec Patrick, Dati, on s'en occupe » ?

Mme Léa Salamé. Je ne commente pas les propos rapportés de mes collègues ; je commente ce que je dis et ce que je fais.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 1er novembre dernier, dans votre émission « Quelle époque ! », vous avez choisi de recevoir Xavier Bertrand pour la promotion de son dernier livre *Rien n'est jamais écrit* qui, selon *Le Parisien*, ne se serait vendu qu'à 200 exemplaires, signe manifeste d'un désintérêt massif du public. Pourquoi lui avoir offert une exposition nationale pour la promotion de son ouvrage alors même que votre émission est financée par l'ensemble des Français ? Publié au même moment, *Populicide*, le livre de Philippe de Villiers qui sort régulièrement des best-sellers, s'est vendu à plus de 100 000 exemplaires, rappelons-le.

Mme Léa Salamé. Votre question est étonnante mais je vais y répondre. Si Xavier Bertrand a été invité à « Quelle époque ! », ce n'est pas seulement pour la sortie de son livre mais aussi pour donner son avis sur l'état de la France. En tant qu'ancien ministre et président de région, c'est une personnalité politique qui compte. Deux semaines après, nous avons reçu Jordan Bardella au moment de la sortie de son livre qui s'est vendu à près de 150 000 exemplaires. Pour ce qui est de Philippe de Villiers, je crois qu'une proposition lui a été faite : vous lui demanderez pourquoi il ne vient pas. Je suis très à l'aise et très fière de me tenir devant vous car « Quelle époque ! » est vraiment l'émission qui, sur le service public, invite tout le monde. Nous avons invité Jordan Bardella à deux reprises, Marion Maréchal, Éric Zemmour, Jean-Luc Mélenchon, Sandrine Rousseau, Clémentine Autain, François Ruffin, Aymeric Caron et puis, bien sûr, des représentants du bloc central comme Gabriel Attal ou Édouard Philippe.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comment choisissez-vous vos invités ?

Mme Léa Salamé. En fonction de l'actualité, de leur actualité, de la nôtre. Nous n'invitons pas que des politiques. Parfois, ce sont des intellectuels comme Alain Finkielkraut la semaine dernière ou Alexandre Devecchio, il y a deux semaines. C'est variable et c'est notre responsabilité éditoriale de choisir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Depuis le 1er septembre 2025, vous présentez le journal de 20 heures de France 2. Il s'agit là d'une des fonctions les plus prestigieuses du journalisme télévisé qui vous inscrit dans une lignée marquante de figures de l'information telles que David Pujadas, Patrick Poivre d'Arvor ou encore Léon Zitrone. Cet honneur s'accompagne naturellement d'une responsabilité toute particulière. L'information est une

matière fragile qui exige un souci constant de pluralisme, d'indépendance et d'honnêteté, objectifs qui ont, je le rappelle, une valeur constitutionnelle dans notre pays.

Depuis 2015, comme l'a rappelé M. le président, vous partagez votre vie avec Raphaël Glucksmann : député européen socialiste et fondateur du mouvement Place publique, il est une personnalité régulièrement citée parmi les candidats potentiels à l'élection présidentielle de 2027. Le conjoint est le plus souvent la personne à qui l'on se confie en toute transparence, que l'on soutient, que l'on accompagne dans ses espoirs et aussi dans ses ambitions. Même si absolument personne ici ne doute de vos compétences journalistiques évidentes, quelles garanties concrètes apportez-vous aux Français pour les assurer de votre impartialité et de votre indépendance, tant dans le traitement de l'information que dans la ligne éditoriale du journal, plus particulièrement encore dans le choix et le traitement des invités politiques ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le rapporteur a cité des hommes ayant présenté le journal télévisé, mais il y a aussi eu des femmes, dont certaines ont été en couple avec des responsables politiques. On pourrait citer Christine Ockrent ou Béatrice Schönberg. Elles avaient pris des engagements, comme celui de se mettre en retrait si leur conjoint était candidat à des élections. Vous avez indiqué que si Raphaël Glucksmann se déclarait candidat à l'élection présidentielle, vous en tireriez toutes les conséquences et vous vous mettriez en retrait, comme vous l'avez fait en mars 2019, lorsque vous avez cessé de présenter « L'Émission politique » sur France 2 ainsi que la matinale de France Inter puisque votre compagnon était candidat aux élections européennes.

Mme Léa Salamé. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, je veux d'abord dire qu'avant d'être la femme de quiconque, je suis une journaliste indépendante, honnête et une femme libre. Personne n'est dupe : tout le monde, et ici plus qu'ailleurs, a dans l'esprit qu'il y a une présidentielle dans un peu plus d'un an. Que les Français se posent la question, c'est légitime, mais je n'ai pas attendu la commission d'enquête pour y répondre et pour adopter une ligne de conduite extrêmement claire. En 2019, quand mon compagnon a décidé d'être candidat aux élections européennes, je me suis retirée de l'antenne le jour même de sa candidature et, je le précise, contre l'avis de ma hiérarchie qui ne voyait pas pourquoi je devais quitter l'antenne. C'est moi qui ai pris les devants et je suis sortie. Cinq ans plus tard, en 2024, quand il a à nouveau été candidat aux élections européennes, même chose, je me suis retirée de l'antenne. Cette ligne de conduite vaut pour toutes les élections. S'il est candidat, je sors de l'antenne. J'ai même anticipé la question au moment où Alexandre Kara et Delphine Ernotte-Cunci m'ont proposé le 20 heures : « vous savez bien que s'il est candidat, je sors immédiatement ».

Entre ces élections, j'ai pu continuer à mener mon travail en toute impartialité. Depuis sept ans qu'il est député européen, j'ai pu faire les émissions politiques les plus écoutées, en *prime time*, dans lesquelles j'ai reçu absolument tout le monde. Tous les matins à la radio, j'ai pu inviter vos collègues, vous-mêmes parfois et vous êtes venus.

La plus grande preuve de mon impartialité, s'il devait en avoir une, c'est le débat d'entre-deux-tours, il y a trois ans. Si Emmanuel Macron ou Marine Le Pen avaient eu ne serait-ce qu'un petit doute, pensez-vous sérieusement que j'aurais été autorisée à arbitrer ce débat aux côtés de Gilles Bouleau ? Je reçois près de 400 invités par an. Vous pouvez juger mes interviews bonnes, moyennes ou ratées, mais jamais personne n'a pu laisser entendre que mon compagnon ou quiconque tenait mon stylo. Je n'ai jamais fait une seule interview sous l'influence de quiconque.

Par ailleurs, monsieur le rapporteur, je ne sais pas si vous êtes marié – c'est votre vie privée, ça ne me regarde pas –, …

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On finira par savoir…

Mme Léa Salamé. …mais pensez-vous sérieusement qu'en 2026, une femme pense, vote, prie forcément comme son mari, qu'une femme fait ce que lui demande son mari ? Pour ma part, je ne le pense pas et ce n'est pas seulement en raison d'un principe féministe – cela aurait pu être la situation inverse –, c'est aussi en vertu d'un principe républicain : on n'est pas jugé ou condamné sur les opinions de son conjoint. Par ailleurs, le vote est personnel et secret.

On pourrait se demander *a contrario* pourquoi je me retire à chaque fois. Beaucoup de gens me disent ne pas trouver ça normal : pourquoi est-ce toujours aux femmes de se sacrifier ? Si je me retire, c'est parce que je ne veux pas que les Français puissent avoir le moindre doute, la moindre suspicion. Mon indépendance, mesdames et messieurs les députés, c'est mon talisman. J'y tiens plus que tout. Ce qui me lie aux Français, ce qui me lie au public, c'est une chose extrêmement fragile qu'on appelle la confiance.

M. Hugo Plagnard. Je soulignerai un point fondamental, c'est que le travail de la rédaction en chef d'un journal est collectif : nous échangeons entre nous et avec les services, y compris pour la politique. Léa, évidemment, ne décide pas toute seule de tout.

Mme Léa Salamé. Monsieur le président, vous avez évoqué la « jurisprudence Béatrice Schönberg ». Quand j'ai accepté de présenter le 20 heures, je l'ai appelée ainsi qu'Anne Sinclair. J'aimerais apporter quelques précisions parce qu'on réécrit parfois un peu l'histoire. Anne Sinclair a continué à présenter « 7 sur 7 » tous les dimanches pendant des mois alors même que son mari était ministre de l'industrie. C'est seulement lorsqu'il a été nommé au superministère de Bercy et qu'il est devenu numéro 2 du gouvernement de Lionel Jospin qu'elle s'est retirée. Quant à Béatrice Schönberg, elle est restée au 20 heures des mois durant alors que son compagnon était ministre sous Jacques Chirac. Elle n'a cessé de le présenter qu'au moment du lancement de la campagne officielle de la présidentielle, deux mois environ avant l'élection.

Les règles sont très claires pour moi : à ce stade, et à moins que vous ne disposiez d'informations que je n'ai pas, il n'est pas candidat, mon compagnon est seulement député européen. Moi, je mène mon travail en toute impartialité, en toute indépendance. Personne ne me tient le crayon, je ne suis pas une femme sous influence. Si un jour, dans six mois, dans un an, il se décidait à être candidat, je quitterais le 20 heures immédiatement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je poserai une deuxième et dernière question sur ce sujet, dont je ne veux pas faire le point central de cette audition. Je ne remets nullement en cause vos compétences et personne ici d'ailleurs ne le fera, j'en suis certain. Votre carrière de journaliste, longue de plus de vingt ans, vous donne toute légitimité pour présenter le journal de 20 heures de France 2. Vous étiez journaliste avant de rencontrer Raphaël Glucksmann. Durant nos auditions, nous nous sommes attachés à l'indépendance, au respect du pluralisme et à la neutralité de l'audiovisuel public. Certaines situations ont révélé l'existence de traitements différenciés selon les personnes et les contextes politiques. Les règles doivent être les mêmes pour tous et je vous demanderai de me répondre simplement, et de la façon la plus sincère possible, à la question suivante : si vous étiez la compagne de Jordan Bardella, pensez-vous que vous seriez toujours à la tête du journal de 20 heures ? *(protestations et sourires de plusieurs députés)*

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je pense qu'après des siècles de combat, on peut quand même accepter que dans notre pays, une femme libre ne délègue ni ses choix politiques ni sa pensée à son mari ! Mme Salamé vous a déjà répondu en vous disant que le jour où M. Glucksmann serait candidat à la présidentielle, elle se retirerait ! Aucune loi n'interdit à un journaliste ou à une journaliste d'exercer son métier parce qu'il ou elle entretient des liens personnels avec un responsable politique. Mais je vous laisse répondre, Mme Salamé, à la question de savoir ce que vous feriez si vous étiez la compagne de Jordan Bardella…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, Monsieur le président, de reformuler ma question... Je pense avoir été très clair, je n'ai pas besoin de leçon ! Personne ne remet en question les compétences de Mme Salamé. Je vais donc vous demander de nous permettre d'avancer dans le débat. Notre objectif n'est pas de passer vingt minutes sur cet éventuel conflit d'intérêts.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Que les choses soient claires, Monsieur le rapporteur : je n'ai pas posé de questions au début de l'audition pour vous laisser le temps de poser les vôtres ! Je me permets simplement de rappeler qu'il importe de juger les journalistes sur leur travail et leurs actions. Mme Salamé vient de vous répondre pendant cinq minutes pour expliquer les règles qu'elle s'était fixées. Elle a ajouté, de manière intéressante, que si la façon dont elle avait mené le débat de l'entre-deux-tours entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen avait suscité la moindre suspicion, les députés du Rassemblement national s'en seraient offusqués. Il faut écouter les réponses des personnes auditionnées pour construire un échange et un dialogue !

Mme Léa Salamé. J'ai en effet répondu longuement... Je le répète : je ne suis pas patronne de France Télévisions et je ne peux pas parler pour elle. Ce n'est pas moi qui choisis les présentateurs du 20 heures. Je ne suis pas non plus la compagne de Jordan Bardella ! Si celle-ci était journaliste, j'espère simplement qu'elle pourrait continuer à faire son travail sur une chaîne privée ou publique jusqu'à ce que son compagnon soit candidat. Si elle me demandait conseil, je lui dirais : tant qu'il n'est pas candidat, tu ne vas pas faire du tricot, il faut que tu travailles car tu es indépendante ; s'il se déclare candidat, retire-toi pour protéger tes équipes et pour garder un lien de confiance avec les Français.

M. Julien Duperray. L'indépendance est le bien le plus précieux pour nos rédactions et pour l'ensemble de nos journalistes. On ne transige pas avec ce principe. C'est le travail de la rédaction que les présentateurs et les présentatrices portent à l'antenne. Le 20 heures n'est pas le journal de Léa Salamé, le 13 heures n'est pas le journal de Julian Bugier, pas plus que les journaux du week-end ne sont ceux de Laurent Delahousse. Jusqu'à vingt heures, le dialogue est permanent au cours de la journée. Dès huit heures trente le matin, les échanges débutent au sein de l'équipe de rédaction en chef puis se poursuivent avec les chefs de service. Durant la conférence de rédaction du matin, nous débattons et confrontons nos points de vue pour choisir collectivement sujets, angles et interlocuteurs. Lors de la seconde conférence de rédaction, à quinze heures trente, nous décidons s'il faut changer d'angle, nous prenons en compte les nouvelles actualités, nous voyons ce qui fonctionne ou pas. Lorsque Léa s'assied à vingt heures dans son fauteuil, c'est le fruit d'une journée entière de dialogues et d'échanges éditoriaux très poussés au sein de la rédaction qu'elle présente aux téléspectateurs.

M. Hugo Plagnard. Pour connaître très bien la rédaction de France Télévisions, s'il y avait eu un problème, son existence aurait été connue en dehors de la chaîne. Nous considérons

Léa comme une consœur, une journaliste expérimentée, une femme de dialogue avec laquelle nous travaillons très bien. Il est compliqué de la réduire à sa condition de « compagne de ».

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez indiqué qu'à l'époque, votre rédaction avait regretté votre mise en retrait, motivée par la candidature de votre compagnon aux élections européennes. La direction de France Télévisions a-t-elle réagi de la même manière lorsque vous avez évoqué votre intention de vous mettre en retrait si votre compagnon se présentait à l'élection présidentielle ?

Mme Léa Salamé. Non, pas du tout. Les règles, qui sont très claires, sont fixées avec la direction de France Télévisions. Si jamais mon compagnon devait être candidat – ce n'est qu'une hypothèse –, je sortirai le jour où il annoncera sa candidature. C'est très clair pour les journalistes et pour tout le monde.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je tiens à préciser que j'aurais posé exactement les mêmes questions si vous aviez été un homme. Cette commission d'enquête a aussi pour but d'éclairer d'éventuels conflits d'intérêts dans le traitement de l'information. Je conteste les sous-entendus du président : je soulève des questions légitimes que se posent des millions de Français. Et je vous remercie sincèrement d'y avoir répondu avec clarté.

Je vous propose maintenant d'évoquer les contrats passés entre l'audiovisuel public et les sociétés de production. Vous êtes salariée de France Télévisions au titre de la présentation du journal de 20 heures. Dans le même temps, vous êtes cheffe d'entreprise et prestataire de France Télévisions : vous coproduisez l'émission « Quelle époque ! » par l'intermédiaire de votre société, Marinca Prod. Vous faites partie des derniers animateurs-producteurs de l'audiovisuel public.

Dans son rapport de 2016, la Cour des comptes alertait sur cette pratique : « France Télévisions achète des programmes dont la présentation est assurée par l'un de ses salariés permanents et qui donne lieu à une rémunération directe par la société de production […] La Cour estime que doit être interdite à l'avenir la pratique du cumul de contrats entre un CDI et un CDD/CDDU, comme celle des salariés en CDI rémunérés parallèlement par des sociétés de production privée. » Percevez-vous une double rémunération en votre double qualité de salariée de France Télévisions et de productrice d'une émission du service public ? Si tel est le cas, comment expliquez-vous que cette situation perdure malgré les recommandations de la Cour des comptes formulées il y a dix ans ?

Mme Léa Salamé. Je vais vous répondre très clairement car la transparence est essentielle, surtout lorsqu'il s'agit d'argent public. Tous les éléments concernant ma rémunération et mes contrats de travail vous ont été transmis ; ils sont sur la Data room. Rien n'est caché, tout est sur la table.

S'agissant du 20 heures, j'ai accepté la rémunération qui m'a été proposée sans discussion, ni négociation. France Télévisions m'a indiqué que mes prédécesseurs percevaient la même rémunération ; je n'ai pas demandé 1 euro de plus.

Par ailleurs, la grille des salaires est contrôlée et auditée par le contrôle général économique et financier, une entité de l'État. Certes, ces rémunérations sont très confortables, mais elles sont bien inférieures à celles en vigueur sur les chaînes privées. Du reste, ces dernières années, j'ai reçu des propositions de la part de chaînes de télé bien plus lucratives que ma rémunération dans le service public. Néanmoins, je n'ai jamais été guidée par l'appât du

gain ; j'ai toujours fait le choix du service public par conviction. Je ne me plains absolument pas de ma situation.

S'agissant de ma rémunération, la direction de France Télévisions a demandé à toutes les personnes auditionnées de ne pas divulguer ces informations confidentielles. Je me conforme à cette consigne, étant entendu que vous disposez de toutes ces informations.

En ce qui concerne mon statut à France Télévisions, je suis salariée en tant que présentatrice du 20 heures. En parallèle, je suis effectivement coproductrice depuis plus de trois ans de « Quelle époque ! », que j'ai pensée et créée. Avant moi, Thierry Ardisson et Laurent Ruquier produisaient également leur émission. Il est important qu'en tant qu'animateurs, nous soyons coproducteurs dans la mesure où nous construisons, façonnons et écrivons nos émissions.

Par ailleurs, comme il s'agit d'argent public, je tiens à préciser que j'étais productrice de « Quelle époque ! » avant de devenir salariée de France Télévisions. Je ne me suis par servie de ma position de salariée pour réclamer quoi que ce soit. Il n'existe aucune incompatibilité juridique, légale ou éditoriale à exercer ces deux fonctions. Mon contrat de travail prévoit que je consacre quatre cinquièmes de mon activité au « 20 heures » de France 2 et un cinquième à « Quelle époque ! ». Il en allait exactement de même lorsque je présentais la matinale de France Inter.

J'ai souhaité être productrice de cette grande émission du samedi soir car, d'une part, j'aime faire monter des talents et faire émerger des gens qui me tapent dans l'œil – je l'ai fait durant dix ans à la matinale de France Inter. D'autre part, j'incarne cette émission, je l'écris, je la programme, je la structure ; je voulais donc en avoir la maîtrise éditoriale. En outre, je souhaitais également détenir un droit moral sur le programme :si je n'en étais pas coproductrice, l'émission pourrait, sans mon accord, être animée par quelqu'un d'autre ou rachetée par une société étrangère – russe, par exemple. Enfin, et cela parlera aux femmes ici présentes, il y a encore très peu de femmes productrices sur le marché ; c'était donc important pour moi.

Il y a une dizaine d'années, lorsque je suis devenue chroniqueuse dans l'émission de Laurent Ruquier, un grand patron d'une grande chaîne privée m'a conseillé de créer ma propre société de production. Il m'a expliqué que les hommes et les femmes agissaient différemment. Dès qu'une émission commence à marcher, tous les animateurs et les journalistes créent leur boîte de production. Cela leur permet de proposer de nouveaux projets, de faire monter de nouveaux talents et d'être indépendants des diffuseurs. Les femmes ne le font pas : elles sont souvent salariées de producteurs. Or, dès qu'elles atteignent 50 ou 55 ans, elles se font dégager et n'ont plus rien. J'ai attendu huit ans avant d'appliquer son conseil. Au moment où France Télévisions m'a fait confiance pour animer ce nouveau projet que j'ai créé et façonné, il était temps pour moi d'avoir un droit moral et un droit de regard sur cette émission. Tous les documents, notamment budgétaires et contractuels, relatifs à cette émission vous ont été transmis. Si vous avez besoin d'autres éléments, je vous les communiquerai.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans le cadre de cette commission d'enquête, nous explorons les liens entre les sociétés de production et l'audiovisuel public. Vous avez raison de rappeler que les présentateurs d'émissions phares du service public en étaient également les producteurs. Du reste, nous auditionnerons d'anciens producteurs pour mieux comprendre la nature et le montant des contrats conclus avec l'audiovisuel public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez évoqué Thierry Ardisson et Laurent Ruquier. Sous toutes réserves, je ne crois pas qu'à l'époque, ils étaient simultanément salariés de France Télévisions et animateurs-producteurs d'émissions diffusées sur l'audiovisuel public. La Cour a formulé cette recommandation majeure dans ses deux derniers rapports ; pourquoi n'avez-vous pas voulu vous y conformer afin de mettre un terme au phénomène des animateurs-producteurs, qui a cours depuis des décennies et a posé de nombreux problèmes ?

Par ailleurs, dans son rapport spécial sur la mission *Avances à l'audiovisuel public* d'octobre 2025, Aymeric Caron dénonçait également ces cumuls de rémunération, tout en précisant que « les réponses de France Télévisions se [distinguaient] par leur imprécision et leur refus manifeste de divulguer les chiffres réels, ce qui [interrogeait] fortement. » Je peux également en témoigner : depuis le début de cette commission d'enquête, la coopération avec France Télévisions s'est révélée très difficile, qu'il s'agisse de la communication de certains documents ou des réponses apportées à certaines questions en audition. À ma connaissance, vous avez fourni tous les documents que nous vous avions demandés. Néanmoins, pourquoi ne pas faire preuve d'une totale transparence et expliquer aux Français combien coûte une émission de « Quelle époque ! » et combien vous êtes rémunérée ?

Mme Léa Salamé. La transparence est un élément très important pour nous ; les éléments budgétaires vous ont été transmis. Cela étant dit, je me conforme à une consigne donnée par France Télévisions. Le groupe a décidé de transmettre l'ensemble des contrats par écrit car il ne souhaite pas que nos concurrents, qui suivent assidûment vos travaux, aient accès aux chiffres. Vous connaissez cette règle : les personnes déjà auditionnées l'ont respectée et elle continuera de l'être. Je veux le dire à la commission et à tous les Français : vous disposez de tous les chiffres, monsieur Alloncle, nous ne cachons rien. En ce qui me concerne, vous connaissez tous les éléments relatifs à ma situation.

Par ailleurs, je le répète, j'ai été productrice de cette émission avant d'être salariée de France Télévisions. Il n'y avait aucune raison que j'y mette un terme – c'est mon bébé – eu égard aux résultats d'audience, avec 33 % sur la case, et à l'enthousiasme qu'elle suscite chez des millions de Français. Ils en parlent à la machine à café et attendent ce rendez-vous du samedi soir qui joue un rôle cathartique. Les extraits publiés sur les réseaux sociaux, notamment par Hugo Clément et Paul de Saint Sernin, sont très largement repris. Les jeunes la connaissent et la regardent.

Enfin, je ne suis pas la seule personne à être à la fois animatrice et productrice. L'ensemble de mon activité est légal, déclaré, contrôlé et audité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les rémunérations dans l'audiovisuel public suscitent beaucoup de fantasmes. Pourriez-vous, sans nous dévoiler vos salaires au centime près, au moins nous donner le ratio entre votre rémunération dans l'audiovisuel public et celles qu'on vous a proposées dans le secteur privé, afin que les Français qui nous écoutent se rendent compte des différences de rémunération entre le public et le privé ?

Mme Léa Salamé. Je ne vous communiquerai pas les montants des rémunérations qui m'ont été proposés. Ces dernières années, j'ai reçu de nombreuses propositions de la radio et de la télévision. Certains voulaient m'embaucher en qualité de salariée, d'autres souhaitaient conclure des contrats de production. En tout état de cause, les montants proposés étaient nettement supérieurs à ma rémunération dans le service public.

Il y a deux mois, Pascal Praud, a déclaré dans *Challenges* que j'avais refusé des salaires « hanounesques » que me proposaient certaines chaînes, ajoutant que « ça, dans le métier, quelqu'un qui refuse beaucoup d'argent, ça ne court pas les rues. » Il est vrai que ce n'est pas l'appât du gain qui guide mes décisions, mais, je le répète, je ne me plains pas du tout, je suis très bien payée à France Télévisions ; tout va bien.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À ce jour, les informations relatives aux coûts de l'émission « Quelle époque ! », aux marges réalisées et à votre rémunération ne m'ont pas été transmises par France Télévisions. Je ne vous en tiens pas pour responsable. J'espère recevoir ces éléments, conformément à la loi. Pourquoi ne pas les communiquer aux Français dans la mesure où il s'agit d'argent public ? Qu'y a-t-il de si dérangeant ?

M. Hugo Plagnard. Cette question ne relève pas vraiment de mon secteur, mais il me semble que tous les contrats signés depuis 2015 sont accessibles dans la boîte de données.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le rapporteur doit disposer de ces documents ; s'ils n'ont pas été transmis, j'écrirai de nouveau à France Télévisions et saisirai directement les sociétés de production. J'ai le devoir d'engager des poursuites pénales contre les organisations qui ne nous transmettraient pas les documents demandés. L'ordonnance du 17 novembre 1958 prévoit en effet que « toute personne dont une commission d'enquête a jugé l'audition utile est tenue de déférer à la convocation qui lui est délivrée » et que tous les renseignements demandés doivent être fournis.

Mme Léa Salamé. Je vous le répète de la manière la plus transparente possible : il m'a été dit que France Télévisions avait transmis tous mes contrats de travail ainsi que tous les éléments relatifs à ma rémunération et à « Quelle époque ! ». Je m'en suis assurée et je vais le vérifier de nouveau ; le cas échéant, nous vous enverrons ces éléments par écrit. C'est tout à fait normal que vous les contrôliez.

Il faut le dire aux Français, c'est très important : tout est absolument transparent, légal, audité, contrôlé, surveillé.

Je ne divulguerai pas ces informations au cours de cette audition car je me conforme à la décision de France Télévisions, qui s'applique à toutes les personnes auditionnées. Par ailleurs, les éléments relatifs à la production sont couverts par le secret des affaires. Nos concurrents n'ont pas à connaître les tarifs pratiqués par France Télévisions.

M. Julien Duperray. Tous les contrats signés depuis 2015 sont centralisés dans la boîte de données, qui contient plus de 20 000 documents. Nous sommes en train de vérifier que les contrats relatifs à l'émission « Quelle époque ! » et le contrat de travail de Léa Salamé y ont bien été versés. Si tel n'était pas le cas, nous les mettrions bien entendu à votre disposition.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous disposons de documents qui ne sont pas classés par société de production. À la demande du rapporteur, j'ai sollicité France Télévisions pour obtenir cette présentation, de manière à lui permettre d'accomplir son travail.

D'ici à la fin de la semaine, le rapporteur devra disposer de l'ensemble de ces documents, classés par société de production. À défaut, il fera sans doute usage de son pouvoir de contrôle sur place et sur pièces.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Salamé, je ne doute aucunement de votre volonté de transparence. Pour être tout à fait précis, seul votre contrat de travail au titre de la

présentation du journal de 20 heures m'a été transmis ; en revanche, les contrats concernant votre société de production ne l'ont pas été. J'entends que vous êtes tout à fait disposée à nous les envoyer et que, depuis le début, ce n'est pas vous qui faites obstacle à cette communication. Je demande solennellement la transmission de l'ensemble de ces contrats – je remercie le président de les avoir réclamés.

Vous coproduisez « Quelle époque ! » avec *Winter Productions*, la société de Hugo Clément. Quel rôle exact joue-t-il, notamment dans la définition de la ligne éditoriale de l'émission ?

Mme Léa Salamé. Hugo Clément et Régis Lamanna-Rodat ont en effet fondé *Winter Productions*. Durant les trois premières années de l'émission, je travaillais avec Régis Lamanna-Rodat, qui produit « Quelle époque ! » et « Sur le front », avec Hugo Clément. Je n'avais pas de relations professionnelles avec Hugo Clément dans le cadre de « Quelle époque ! ».

Toutefois, je le connaissais, j'avais notamment suggéré son nom comme chroniqueur pour la matinale de France Inter. Nous avons présenté de grandes émissions diffusées en prime time sur France 2, produites par d'autres sociétés de production que les nôtres. Au mois de juin dernier, nous avons ainsi présenté une émission sur les océans, en direct du sommet de Nice, au cours de laquelle nous avons interviewé le président de la République. C'est un grand professionnel, mais ce jour-là, je l'ai trouvé particulièrement excellent, notamment lorsqu'il a interrogé le président sur Christophe Castaner, qui était devenu membre du comité de la responsabilité sociale et environnementale de Shein. C'est dans ce contexte que je lui ai proposé de rejoindre l'équipe de « Quelle époque ! » en tant que chroniqueur. Nous l'avons testé dans quelques émissions, au cours desquelles tout s'est très bien passé : la greffe a pris, les téléspectateurs sont ravis et je suis très contente de travailler avec lui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour information, j'ai décalé l'audition de Gilles Bornstein afin que les députés puissent vous interroger. Est-il possible de prolonger cette audition d'une heure ?

Mme Léa Salamé. Disons que, ce matin, nous n'avons pu nous réunir en conférence de rédaction, ce qui est tout à fait exceptionnel… Nous n'allons pas vous empêcher de faire votre travail, mais, à un moment, il va falloir écrire le journal de ce soir !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lors du journal de 20 heures du 26 janvier dernier, vous avez qualifié le service de l'immigration et des douanes des États-Unis (ICE) de « fameuse et controversée police de Donald Trump », laissant entendre qu'il s'agirait d'une forme de milice directement au service du président américain.

Je rappelle pourtant que ce service a été créé en 2003, soit bien avant la présidence de Donald Trump, et qu'il s'agit d'une administration fédérale pérenne de l'État américain. Je rappelle également que le président ayant eu le plus massivement recours à ce service est Barack Obama, avec près de 450 000 expulsions pour la seule année 2013. Admettez-vous que cette qualification de « police de Donald Trump » relève davantage de l'insinuation politique que de l'information factuelle et qu'elle porte directement atteinte à l'honnêteté de l'information ?

M. Hugo Plagnard. Je pense que vous n'avez pas vu le sujet. Il y était précisé que, depuis l'arrivée au pouvoir de Donald Trump, cette police disposait de pouvoirs nettement plus étendus que par le passé. Le budget qui lui est alloué est bien supérieur à celui du FBI – *Federal*

bureau of investigation ou Bureau fédéral d'enquête. C'est une police sur laquelle Donald Trump s'appuie pour appliquer sa politique de lutte contre l'immigration clandestine aux États-Unis.

La qualifier de « police de Donald Trump » ne porte pas atteinte au principe de neutralité ; cela revient à indiquer qu'il s'agit d'une police sur laquelle Donald Trump compte beaucoup pour appliquer sa politique, qu'on la conteste ou qu'on la soutienne. C'est un fait.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous considérez donc qu'il n'y a eu aucune forme d'entorse à l'honnêteté de l'information ? Vous auriez pu préciser que Donald Trump n'a pas créé cette police en 2003 et, qu'à ce titre, il ne s'agit pas de « la police de Donald Trump », contrairement à la manière dont elle a été présentée en introduction du sujet.

M. Hugo Plagnard. Le reportage mentionnait bien ces informations.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous nous aviez suggéré de vous auditionner un vendredi, puisque vous ne présentez pas le journal ce jour-là. Néanmoins, pour les parlementaires, il est difficile d'organiser des auditions le vendredi.

Je vous remercie en tout cas d'être venue un jour où vous présentez le journal télévisé. Il est donc tout à fait normal que la commission s'adapte à vos contraintes professionnelles. Je donne la parole aux représentants des groupes.

Mme Caroline Parmentier (RN). Madame Salamé, j'ai écouté attentivement ce que vous avez dit. Pensez-vous sincèrement que vous réussirez à convaincre les Français que votre direction vous autoriserait à présenter le journal télévisé de France 2 si vous étiez en couple avec Jordan Bardella ? Je ne le crois pas.

La question n'est pas de savoir s'il s'agit d'une affaire de sexisme ou de machisme qui viserait la journaliste que vous êtes. Elle n'est pas non plus de savoir s'il est incroyable qu'en France, on demande à une femme de se retirer de l'antenne quand son mari se présente à une élection. Elle est de savoir pourquoi, alors que Raphaël Glucksmann est le candidat de la gauche, cela ne pose aucun problème que sa femme présente le 20 heures de France 2, le journal télévisé du service public payé par les impôts des Français. Si vous aviez été en couple avec Jordan Bardella, vous n'auriez jamais pu présenter ce journal, malgré votre talent. Tout le monde le sait ici.

Rappelons qu'en 2024, le journaliste Jean-François Achilli a été licencié pour faute grave par Radio France, parce qu'il avait été soupçonné d'avoir été approché pour écrire un livre avec Jordan Bardella. C'est l'illustration d'un deux poids, deux mesures, pratiqué dans l'audiovisuel public, selon qu'on est marié à Raphaël Glucksmann ou à Jordan Bardella. Ce sont des questions que se posent les Français. Ce sont des questions que nous posent les Français.

Mme Céline Calvez (EPR). Je précise que j'ai été membre du conseil d'administration de Radio France et de France Télévisions entre 2017 et 2024.

Madame Salamé, vos propos permettent de mesurer votre attachement à l'indépendance, la vôtre, celle de l'information, celle de l'audiovisuel public, ainsi que votre attention à cultiver, à incarner et à concilier pluralisme et féminisme.

En tant que présentatrice du journal de 20 heures de France 2, comment garantissez-vous l'équilibre et l'impartialité de l'information, notamment dans un contexte politique et médiatique très polarisé ? Vos réponses et celles de MM. Plagnard et Duperray nous font comprendre que le dialogue et l'échange collectif en sont la clé.

Vous avez évoqué à plusieurs reprises la notion de transparence. Vous avez également invoqué la concurrence pour justifier la non-divulgation des coûts des programmes externalisés. Sans méconnaître le secret des affaires, ce contraste entre la volonté de transparence et l'argument de la concurrence m'étonne. Dans quelle mesure le service public doit-il se plier à la concurrence ou, au contraire, s'en affranchir ?

Enfin, dans vos différentes fonctions présentes et passées exercées au sein de l'audiovisuel public, avez-vous été confrontée à des tentatives de pressions internes ou externes visant à influencer le traitement de l'actualité ? Si oui, comment y avez-vous réagi ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je ne vous ferai pas perdre de temps. L'objet de cette audition m'échappe. Quant aux qualités de Mme Salamé, je ne me prononcerai pas. À de nombreuses occasions, j'ai pensé que son travail n'était pas à la hauteur. J'ai ainsi trouvé que son interview de M. Ghosn était lamentable et que son audition de M. Bernard Arnault, qu'elle commençait en suggérant qu'il avait fait de sa vie un Monopoly, n'était pas non plus à la hauteur, qu'elle avait un rapport biaisé aux puissants de ce monde et qu'elle n'était pas capable de…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous parlez de Mme Salamé à la troisième personne ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Oui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Donc vous faites comme Mme Soudais : La France insoumise, quels que soient les députés, c'est le respect ! Monsieur Saintoul, vous avez été rapporteur : Mme Salamé est en face de vous, adressez-vous directement à elle, s'il vous plaît ! Je l'ai déjà dit à Mme Soudais et je vous le redis : on ne parle pas des gens présents à la troisième personne. Je commence à en avoir marre de la manière dont vous vous comportez dans cette commission d'enquête !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Mais qui êtes-vous pour donner des leçons de politesse ? Vous êtes ridicule, monsieur le président !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Saintoul, ça suffit, maintenant ! Sinon, je vous coupe le micro. Mme Salamé est en face de vous et il y a dans notre pays des règles de civilité, que j'ai rappelées.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Quelles règles de civilité ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quand les personnes sont présentes, en face de vous, vous leur parlez directement.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je n'ai aucune leçon de politesse à recevoir de votre part !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous ne devez pas parler des gens à la troisième personne quand ils sont juste en face de vous !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je ne m'adresse pas spécifiquement à Mme Salamé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez dit que son travail était lamentable…

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). J'ai effectivement trouvé certaines prestations lamentables !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez une journaliste en face de vous et vous parlez d'elle à la troisième personne, en expliquant qu'elle a fait une interview lamentable. Mais où sommes-nous ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Nous sommes à l'Assemblée nationale.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Alors, on respecte les gens qu'on auditionne. Monsieur Saintoul, adressez-vous directement à Mme Salamé si vous avez des questions à lui poser. Si vous n'avez aucune question et que vous parlez d'elle à la troisième personne pour qualifier ses interviews de lamentables, nous passerons la parole au groupe Socialistes.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Présider une commission ne vous donne pas le droit de donner des leçons de politesse à vos collègues. Je crois que vous êtes en train de vous oublier !

Quant à ce que je pense travail de Mme Salamé, je peux le lui dire en face : j'ai trouvé que *votre* travail était mauvais dans ces circonstances. Je n'ai, en revanche, aucune question à poser à ce propos. Je n'ai pas de raison de monopoliser davantage la parole et je ne vois pas non plus l'objet de cette audition – je tenais à le lui dire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'objet de cette audition est assez simple : notre commission d'enquête porte sur l'audiovisuel public et il est important et intéressant d'auditionner les figures qui informent les Français sur les chaînes de l'audiovisuel public. Léa Salamé présente le journal télévisé à 20 heures du lundi au jeudi, Laurent Delahousse le week-end et Gilles Bornstein anime « Les quatre vérités » le matin, à une tranche horaire sensible.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Vous n'avez pas souhaité auditionner Gérard Larcher.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quand Gérard Larcher présentera le journal télévisé de 20 heures, on pourra l'auditionner !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Il se trouve qu'il a nommé plusieurs membres de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) et fait pression sur cet organe mais, manifestement, cela ne vous préoccupe pas. Monsieur le président, vos leçons sont vraiment à géométrie variable !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce ne sont pas des leçons à géométrie variable : j'ai seulement demandé le respect des personnes que nous auditionnons – c'est une exigence que nous avons validée, et qui me semble d'ailleurs du simple bon sens.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je ne consacrerai pas mes deux minutes de temps de parole à poser une question, mais à un rappel du cadre, parce que le rapporteur a malheureusement fait une nouvelle sortie de route, qui fera l'objet d'un courrier.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La question est prérédigée…

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Non seulement elle est prérédigée, mais elle fera l'objet d'un courrier !

Une commission d'enquête n'a pas pour mission de mettre en cause personnellement des personnes, surtout quand elles ne sont pas présentes, mais d'établir des faits, d'éclairer des responsabilités et de servir l'intérêt général. Ces règles avaient été rappelées par le président lors d'un bureau extraordinaire et par la présidente de l'Assemblée nationale. Or, le 28 janvier, lors de l'audition des directeurs et directrices de l'information de France Télévisions, le rôle de cette commission a une nouvelle fois été dévoyé et instrumentalisé par M. le rapporteur.

Cette fois, c'était Mme Chirinne Ardakani, avocate du prix Nobel de la paix Narges Mohammadi et des familles de plusieurs otages français, qui en a fait les frais.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les mollahs sont de retour !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Elle a été directement et nommément citée par le rapporteur. *(Exclamations.)* Vous étiez absent, monsieur le président à ce moment-là.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chers collègues, j'aimerais ne pas avoir à suspendre cette audition, qui est regardée par les Français, devant qui nous sommes tous comptables d'une tenue digne et respectueuse des débats à l'Assemblée nationale et dans cette commission. C'est la règle que j'avais fixée. Les Français nous demandent de relayer l'ensemble des questions qu'ils se posent, et c'est ce que font le rapporteur et les députés, mais ils attendent aussi de nous que nous ayons des échanges dignes et respectueux. Monsieur le rapporteur, laissez finir Mme Hadizadeh.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Le 28 janvier dernier, M. le rapporteur a insinué que Mme Ardakani se présentait comme une experte de la question iranienne et que, par ses interventions, elle contribuait à manipuler l'information. Je rappellerai donc les faits : Mme Ardakani a été présentée comme une militante des droits humains et comme une avocate, et à aucun moment comme une experte. Elle a été invitée pour parler des dossiers en tant qu'avocate de dissidents et que présidente d'une ONG de défense des droits humains, dont l'objet est de documenter les crimes contre l'humanité et de coopérer avec des mécanismes des Nations unies pour en poursuivre les responsables. Vous avez également mentionné le fait qu'elle était engagée en politique, alors que ses activités remontent à plus de dix ans : elle était candidate sur une liste d'union aux élections régionales et son militantisme politique s'est arrêté à ce moment-là, à l'âge de 23 ans.

Ce qui se jouait n'était pas un simple débat politique : vos attaques *ad hominem* contre une militante des droits humains visaient à obtenir sa disqualification et à faire en sorte qu'on ne l'invite plus sur les plateaux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quel est le lien ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Votre intervention dans une commission d'enquête visait donc à faire taire une parole dérangeante. Quant au lien, c'est que je rappelle un cadre.

Cette intervention fera l'objet d'un nouveau courrier à Mme la présidente de l'Assemblée nationale, signé de nombreux membres de cette commission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Allez-y !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Votre intervention n'avait aucun lien avec la commission d'enquête. En incriminant une militante des droits humains, que vous avez présentée de manière erronée et éhontée,...

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est la porte-parole des mollahs !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Vous venez de faire une nouvelle diffamation !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quel est le lien ? Il n'y en a aucun !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Voulez-vous me contraindre à suspendre cette audition ? Mme Léa Salamé et MM. les rédacteurs en chef, qui doivent présenter un journal télévisé à 20 heures, ont accepté de rester un peu plus longtemps pour répondre à nos questions, pas pour nous regarder régler nos comptes. Je pourrais suspendre cette audition et convoquer une réunion du bureau pour que nous en parlions entre nous.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Nous ajouterons dans ce courrier le fait que vous venez de diffamer à nouveau une militante des droits humains en la traitant de porte-parole des mollahs.

Mme Virginie Duby-Muller (DR). Par souci de transparence, je tiens à rappeler que j'ai travaillé à vos côtés, monsieur le président, en tant que corapporteure de la proposition de loi portant réforme de l'audiovisuel public.

Avant d'en venir à mes questions, je tiens à vous exprimer, madame Salamé, un message de soutien : en tant que femme, je trouve profondément regrettables les attaques dont vous faites l'objet. Il est désolant de constater qu'en 2026 une femme peut encore être réduite ou reléguée dans l'ombre de son compagnon. Vous étiez journaliste bien avant ces polémiques et exercez votre métier avec professionnalisme. Je tiens à vous exprimer ma solidarité.

J'en viens à mes questions. L'Arcom a épinglé l'émission « Quelle époque ! », que vous animez et coproduisez sur France 2, à la suite de l'émission du 11 mai 2025, dans une séquence de laquelle l'animateur Thierry Ardisson avait affirmé à propos de Gaza : « C'est Auschwitz », faisant ainsi référence à ce camp de concentration et d'extermination nazi de la seconde guerre mondiale. Une mise au point a été faite après cette séquence, mais je souhaiterais comprendre comment une telle déclaration a pu être diffusée alors que l'émission est enregistrée et montée avant sa diffusion le samedi soir. Quelles mesures concrètes ont été prises afin que de telles dérives ne puissent pas se reproduire ?

Par ailleurs, le lundi 13 octobre, une erreur factuelle – une confusion entre les assassinats des professeurs Samuel Paty et Dominique Bernard – a été diffusée lors du journal de 13 heures, puis reproduite au 20 heures. Cette erreur a suscité une indignation légitime. Là encore, vous avez présenté vos excuses et une rectification a été apportée dans les éditions du lendemain. Cependant, selon un article du *Parisien*, dès le journal de 13 heures, le présentateur Julian Bugier aurait signalé l'erreur en direct à la régie. L'article précise également que des téléspectateurs ont alerté la chaîne par courriel et que plusieurs personnes en interne étaient donc informées de cette erreur sans qu'elle soit corrigée pour le journal de 20 heures.

Cela m'interroge sur l'organisation rédactionnelle. Existe-t-il une rédaction commune aux deux journaux, ou tout au moins un travail coordonné entre les deux équipes, notamment dans le contexte de forte contrainte pesant sur l'audiovisuel public ? Combien de personnes participent à l'élaboration et à la production des journaux télévisés ? Comment expliquer que cette erreur n'ait pu être corrigée entre les deux éditions le jour même ? Quelles mesures ont été prises pour éviter qu'une telle situation se reproduise ?

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je ferai d'abord une remarque sur la façon dont se passe cette audition. En effet, je suis à nouveau choquée par le fait que le rapporteur interroge au nom de l'institution sur l'emploi de tel ou tel mot. Dans votre manière d'évoquer la police ICE de Donald Trump, vous montrez, monsieur le rapporteur, que vous la soutenez, comme Donald Trump lui-même demande aux journalistes d'employer certains mots pour leur permettre l'accès à la salle de presse de la Maison-Blanche. On peut certes le faire dans le débat public en tant qu'élu, et exprimer son désaccord avec une analyse des journalistes, mais il est choquant que vous le fassiez au nom de l'institution.

Madame Salamé, monsieur Plagnard, monsieur Duperray, vous parlez d'un travail collectif, et je n'en doute pas. Comme tous les grands journaux et grands titres de presse, le 20 heures, c'est avant toute une rédaction, qui doit être nombreuse, fournie et dotée de conditions de travail correctes. Je m'interroge cependant sur le poids des incarnations, qui créent une sorte de star-system, de show-business du journalisme, qui favorise une baisse du pluralisme et de la diversité de ces incarnations, de leur capacité à proposer des angles, des visions du monde et des expériences différents. Le pluralisme ne se résume pas aux sensibilités politiques : il s'applique aussi à des façons différentes de voir les choses.

Je souhaiterais connaître votre avis de professionnels sur ce choix qu'a fait le service public, un peu à la traîne du privé, de présenter les mêmes incarnations sur les radios et les télés d'un même groupe, une, deux ou trois personnalités revenant tout le temps à l'antenne. Le service public ne devrait-il pas faire d'autres choix, ce qui n'empêcherait évidemment pas Mme Salamé – ou d'autres personnalités comme vous, madame – d'intervenir, mais éviterait que quelques-uns monopolisent l'antenne et offrirait plus de diversité ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Évitons de mettre en cause le rapporteur à propos de questions précises qu'il pose. Il a comme vous, chers collègues, le droit de commenter et d'interroger les rédacteurs en chef et la présentatrice du 20 heures à propos d'une qualification utilisée dans le journal télévisé – ce qui a d'ailleurs permis aux rédacteurs en chef d'apporter des éléments de réponse et des précisions tout à fait éclairants. Vous aurez des réponses à vos questions, madame Taillé-Polian.

M. Erwan Balanant (Dem). Vous avez raison, monsieur le président : évitons de remettre en cause les questions du rapporteur – et que celui-ci, pour sa part, évite d'interrompre les autres députés lorsqu'ils posent des questions. C'est la moindre des politesses. Madame Salamé, je crains que, pendant nos petites querelles lamentables, vous n'ayez pas eu le temps de préparer votre journal !

Il a été abondamment question de l'audience de vos journaux, sujet qui préoccupe visiblement beaucoup le rapporteur. Pour ma part, je considère que, pour le service public de l'information, l'audience n'est pas tout et que sa spécificité, son utilité et sa nécessité sont d'une autre nature. Comme cela a été évoqué dans de nombreuses auditions, l'audiovisuel public remplit des missions dont le privé ne s'occupe pas. Dans certains territoires, il assure une

présence que le privé n'assure pas et dispose notamment d'envoyés spéciaux dont le privé ne dispose pas.

Comment conciliez-vous cette différence avec la course à l'audience, vous qui devez remplir les missions qui vous sont fixées par la représentation nationale – je rappelle en effet que nous imposons un certain nombre de prérequis et de conditions ? Cette question est celle qui devrait nous guider depuis le début de cette commission d'enquête : à quoi sert l'audiovisuel public ? Doit-il être un outil au service d'un pouvoir ? Il l'a été et il pourra peut-être le redevenir. L'audiovisuel public est-il là pour défendre nos valeurs républicaines ? Est-il un outil de souveraineté nationale ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Madame Salamé, vous avez dit que vous avez choisi le service public par conviction, puisque vous avez également travaillé dans le privé. Cela signifie-t-il qu'il existe, selon vous, une singularité du modèle de l'audiovisuel public et, si c'est le cas, quelle pourrait-elle être ? Dans un entretien que vous avez donné à propos de votre métier d'intervieweuse, vous avez dit que ce que vous cherchiez, c'est qu'il se passe quelque chose, que vous cherchiez le « moment ». Cela ne pourrait-il pas mener à une sorte d'info-spectacle ou d'*infotainment*, qui irait à l'encontre des valeurs de service public auxquelles vous faisiez allusion et qui supposent notamment de la rigueur ? C'est une question que je me pose sérieusement, car j'avais été interloqué par cet entretien.

Par ailleurs – et cette question s'adresse aux trois personnes auditionnées –, dans un contexte budgétaire très contraint, quelles sont les conséquences concrètes des baisses de budget sur la réalisation d'un journal de 20 heures, plus précisément en matière de ressources humaines, en particulier pour la documentation et la réalisation, mais aussi pour la conception des reportages, c'est-à-dire les lieux choisis et le type de reportage, notamment à l'étranger ? Vous avez dit en effet à juste titre, madame Salamé – et c'est peut-être ce qui fait la différence avec les chaînes privées – que vous n'hésitiez pas à consacrer un temps important à ce qui se passe en Iran ou au Darfour, ce qui est utile et essentiel.

Enfin – et c'est peut-être ce qui aurait dû nous obséder durant cette audition –, dans un contexte où l'information est de plus en plus consommée en ligne sur les réseaux sociaux, à partir de sources dont la fiabilité et la neutralité sont discutables, quelles mesures déployez-vous pour attirer un jeune public et, surtout, pour lui proposer des informations fiables ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Madame Salamé, vous vous êtes illustrée par de nombreux dérapages et propos déplacés – je pense notamment aux Jeux olympiques, où vous aviez parlé de façon déplacée à la mère d'une athlète décédée, ou à Artus, que vous avez qualifié de « chiant » parce qu'il avait arrêté de boire, ou à Mme Cotillard, dont vous avez évoqué la séparation en termes indélicats et assez peu féministes. Cela fait nécessairement écho, dans mon esprit, aux déclarations que vous avez faites un jour sur Konbini : pour vous, l'important n'est pas de déceler la vérité, et un bon journaliste, c'est quelqu'un qui va faire un « moment » où il va se passer un truc. Ne pensez-vous pas que votre longévité sur le service public s'explique parce que vous êtes là pour faire le show ? En 2015, vous avez dit dans l'émission « Le supplément » de Canal+ que le 20 heures n'était pas fait pour vous, que ce n'était pas votre truc. Pourquoi avoir changé d'avis dix ans plus tard ? Votre conception du journalisme est-elle, selon vous, compatible avec ce poste ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ma question, qui vise à comprendre la mécanique d'un journal, prolonge celle de Mme Duby-Muller relative à la confusion qui s'est produite à propos des circonstances de la mort de Dominique Bernard et de Samuel Paty. Pour

élargir la question et ne pas nous focaliser sur cette erreur, comment s'articulent le rôle de la présentatrice et ceux des rédacteurs en chef et de la rédaction dans le choix des sujets, dans la sélection des invités, notamment politiques, et dans les éditoriaux ? Comment, concrètement, construit-on un journal à partir de la conférence de rédaction du matin – que cette audition vous aura peut-être fait manquer aujourd'hui ?

Mme Léa Salamé. Je m'efforcerai de répondre très rapidement, car nous avons déjà passé près de deux heures à répondre à de nombreuses questions. Mes confrères vous répondront notamment à propos de la concurrence et de l'audience, ainsi que sur ce qui fait la différence entre un journal de service public et ceux des chaînes privées.

Madame Parmentier, je ne suis pas avec Jordan Bardella, avec qui vous avez décidément décidé de me marier – et je ne sais pas si ça lui va lui faire plaisir ! Je pense que vous faites un procès d'intention au service public en imaginant qu'il n'embaucherait pas la compagne de Jordan Bardella – c'est du moins ce que j'espère et j'ai la conviction personnelle que la compagne de Jordan Bardella ou de François Ruffin, si elle était journaliste, pourrait être embauchée dans l'audiovisuel public.

Je ne suis pas patronne de France Télévisions, mais je pense qu'il est important de parler à tous les publics, de parler à tout le monde et d'inviter tout le monde. Vous savez tous que, pour ce qui me concerne, depuis dix ans, j'ouvre les fenêtres et les portes à tout le monde sur le service public. Si Jordan Bardella soupçonnait de la partialité, pourquoi aurait-il choisi, alors qu'il est invité partout, de venir à « Quelle époque ! » pour présenter son livre pour la première fois en exclusivité, puis au journal de 20 heures de France 2 pour évoquer son deuxième livre en exclusivité ? C'est parce qu'il sait qu'il a en face de lui une journaliste qui n'est pas du tout complaisante – il lui est arrivé de partir tantôt content, tantôt mécontent, et peu importe, à la limite, car nous ne sommes pas là pour faire plaisir aux personnalités que nous recevons. Il sait que je ne suis sous l'influence de personnes et que c'est moi qui écris mes questions.

Monsieur Saintoul – qui est malheureusement parti – n'a pas apprécié mes interviews de Bernard Arnault et de Carlos Ghosn. C'est son droit. J'espère toutefois que, sur les 5 000 entretiens que j'ai faits, un ou deux, ou peut-être cinq, trouveront grâce à ses yeux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela ne l'autorise pas à les qualifier de lamentables !

Mme Léa Salamé. Nous reviendrons sur la question relative à Samuel Paty.

Madame Taillé-Polian, monsieur Maurel, vous m'avez interrogée sur la rigueur du travail et sur le côté show-biz. Je ne suis pas show-biz. Je travaille comme une folle. J'ai passé dix ans de ma vie à aller à la radio au milieu de la nuit et à ne pas pouvoir accompagner mon fils à l'école, pour travailler. J'ai donné ma vie à mon travail et je ne compte pas mes heures. Pour le 20 heures, nous arrivons à 8 heures et demie au travail et nous en repartons à 22 heures, sans avoir même le temps de déjeuner. Avec les équipes, nous sommes là tout le temps et nous travaillons d'arrache-pied. Franchement, si j'avais envie de faire quelque chose de plus facile ou de plus show-biz, j'aurais accepté certaines des propositions qui m'ont été faites – mais j'ai toujours choisi quelque chose d'extrêmement rigoureux. Cela vient de mes origines, de mon éducation. Je travaille énormément. J'ai prouvé par mes résultats. Je ne suis pas arrivée là en faisant du clic sur les réseaux sociaux, mais par mon travail et ma rigueur, que ce soit sur la

matinale d'Inter, que l'on peut aimer ou pas, mais qui est considérée comme l'une des rédactions les plus sérieuses, les plus jansénistes, ou sur le 20 heures de France 2.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Comment choisit-on les incarnations d'un journal, qui sont tellement fortes et signifiantes ?

Mme Léa Salamé. M. Duperray va vous répondre à ce propos.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Taillé-Polian, vous aviez deux questions. À celle qui portait sur le showbiz et la starification, Mme Salamé vient de répondre qu'elle était une journaliste laborieuse et qu'elle n'était pas dans le show-biz. À votre deuxième question, relative au choix des incarnations et à leur manque de diversité, vous allez avoir une réponse de M. Duperray.

M. Julien Duperray. J'ai dit précédemment qu'à France Télévisions, les présentatrices et présentateurs sont la voix du journal de la rédaction : le 20 heures n'est pas le journal de Léa Salamé – c'est très important chez nous.

Par ailleurs, présenter le journal de 20 heures tous les soirs n'est pas un exercice commun. Cela requiert des compétences tout à fait particulières et, contrairement à ce que j'ai pu entendre, il n'y a pas des centaines, ni même des dizaines, de journalistes capables de présenter chaque soir le journal de 20 heures. Cette fonction requiert en effet des compétences éditoriales, de l'expérience de l'antenne et du direct, ainsi que la capacité de mener des interviews compliquées avec des responsables politiques, religieux ou syndicaux. La palette de compétences nécessaires pour parvenir à cet exercice quotidien est immense et Léa Salamé est aujourd'hui, dans notre pays, l'une des rares journalistes possédant toutes les compétences pour mener à bien cette mission chaque soir à 20 heures. C'est notre conviction et nous le voyons au quotidien dans notre travail parce que, comme elle l'a dit, nous sommes côte à côte et elle est avec nous toute la journée. Ce n'est donc pas une question de diversité ou de choix fait au hasard, mais de compétence. On ne redira jamais assez l'importance de la compétence.

Mme Léa Salamé. Je reviendrai dans un instant sur la question relative à Samuel Paty.

Monsieur le rapporteur, permettez-moi une incise : France Télévisions m'indique à l'instant que vous avez reçu le contrat de « Quelle époque ! » le 14 janvier et mon propre contrat de travail le 12 janvier. Ils me disent que vous avez ces documents, mais je vais vérifier.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je demande donc à France Télévisions, qui semble nous regarder, de classer les documents par société de production afin de faciliter leur exploitation par le rapporteur et ses équipes.

Mme Léa Salamé. Madame Duby-Muller, avant de revenir aux questions relatives à la spécificité du service public, j'évoquerai le parallèle dressé entre Gaza et Auschwitz dans l'émission de Thierry Ardisson, qui a fait énormément réagir. Nous avons, pour notre part, réagi la semaine suivante, avec un long papier dans lequel j'ai expliqué ce qui s'était passé. Thierry Ardisson lui-même – paix à son âme ! – s'est excusé le lendemain en disant qu'il avait parlé sous le coup de l'émotion et qu'il avait fait un raccourci trop rapide après avoir entendu un médecin humanitaire décrire ce qui se passait à Gaza. Il était très important pour moi de revenir là-dessus, car tout ce qui se passe au Proche-Orient est explosif. C'est une région que je connais bien, où chaque mot compte, et que je suis de très près, parce que je viens de là-bas. Par ailleurs, dans cette même émission, Thierry Ardisson évoquait cinq minutes plus tôt l'explosion de

l'antisémitisme en France, exprimant son émotion à ce propos et rappelant notamment que M. Jérôme Guedj avait été expulsé d'une manifestation. Nous sommes revenus longuement là-dessus, et c'est normal. Quand les Français réagissent et peuvent être choqués, c'est à nous d'expliquer. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à faire la semaine suivante une sorte d'édito.

Pour ce qui est de la confusion faite au journal de 13 heures et à celui de 20 heures à propos de Samuel Paty, je rappelle, pour replacer la chose dans son contexte, que les équipes de France Télévisions produisent 100 heures d'information par jour. Tous les soirs, au 20 heures, nous fabriquons une pleine heure d'infos. J'ai calculé que, depuis cinq mois que je présente le 20 heures, j'ai dû lancer à peu près 1 000 sujets. Comme l'a dit Alexandre Kara avant moi, le zéro erreur n'existe pas et personne ne peut le garantir, même si nous devons y tendre.

Venons-en à ce qui s'est passé ce 13 octobre. Une confusion a en effet été commise à 13 heures et n'a pas été corrigée à 20 heures. Cette confusion est regrettable, je tiens à le dire, parce qu'elle touche aux victimes, à leurs familles et à leurs proches. Nous ne pouvons évidemment pas nous mettre à leur place, mais nous pouvons imaginer ce qu'ils ont ressenti en entendant cela. Une confusion faite au 13 heures et qui se reproduit au 20 heures, c'est un dysfonctionnement, une erreur de communication – Hugo Plagnard va le préciser. Nous en prenons notre part – moi comprise.

Nous avons cependant réagi tout de suite. J'ai tweeté très vite pour m'excuser, au nom de la rédaction et du 20 heures, auprès du public et des familles. Le lendemain, à 13 heures, Julian Bugier a fait un rectificatif et nous l'avons fait nous aussi ce même soir à 20 heures. Si nous ne l'avons pas fait immédiatement dans le 20 heures du 13 octobre, c'est parce que ce jour était – cela n'excuse rien, mais cela l'explique – celui de la libération des otages israéliens, que nous attendions depuis deux ans, et des prisonniers palestiniens. Ce jour-là, nous avions six sujets et étions complètement concentrés sur le plus explosif qui soit. Nous avions en outre décidé de recevoir deux invités, ce qui n'était jamais arrivé dans le 20 heures : François Hollande, qui commentait ce qui se passait au Proche-Orient, et Philippe Aghion, qui venait de se voir décerner le prix Nobel d'économie. Lorsque nous avons compris, pendant le journal, que cette erreur avait été commise, nous nous sommes dit que nous avions encore deux interviews à faire et qu'il fallait terminer : nous avons décidé de ne pas risquer d'ajouter l'erreur à l'erreur mais de faire le lendemain un rectificatif propre et sérieux.

M. Hugo Plagnard. Il s'agit en effet d'une erreur collective, dont nous avons bien mesuré les conséquences. Votre question me permet de m'excuser directement, devant la représentation nationale, auprès des familles des victimes, auprès de notre public et auprès de la rédaction, dont cette erreur a entaché le formidable travail. J'en suis vraiment désolé.

Vous soulignez un problème de communication, que Léa Salamé a évoqué. Pour ce qui est de nos collaborations avec le journal de 13 heures, il arrive régulièrement que nous reprenions au 20 heures un de ses sujets ou de ses reportages sur une actualité du jour, car ce journal est de très bonne qualité et nous avons tout à fait confiance dans le travail de ses équipes. Ce n'est pas pour faire des économies, mais parce qu'il ne sert à rien de demander à des équipes de refaire ce qui a déjà été bien fait à la mi-journée.

De notre point de vue, il y aura un avant et un après cette erreur. Un audit a été fait pour essayer de comprendre comment tout cela a pu se passer. Il nous a permis de comprendre que la communication entre les éditions est essentielle. Ce jour-là, il y a eu une défaillance.

Il nous a aussi permis de renforcer nos procédures de vérification et de relecture des textes et des infographies. Ce genre d'erreur entache le travail de tout le monde et porte préjudice à ce que nous avons de plus précieux dans le service public : notre crédibilité. Je vous le dis les yeux dans les yeux : nous avons tout fait pour que cette erreur ne se reproduise pas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mme Calvez souhaitait savoir si, dans vos fonctions au sein de l'audiovisuel public, à la radio et à la télévision, vous aviez subi des pressions externes ou internes ?

Mme Léa Salamé. Jamais. Je le dis sous serment : je n'ai jamais subi de pressions ni de l'extérieur, ni de ma direction, ni d'un homme ou d'une femme politique. J'ai reçu des textos d'hommes ou de femmes politiques mécontents de leur interview et en colère, ce qui est normal : nous ne sommes pas là pour leur plaire. Mais je n'ai jamais subi de pressions.

M. Julien Duperray. S'agissant des questions relatives à la transparence, à la concurrence, à l'audience et à notre offre éditoriale, nous avons, à France Télévisions, une particularité : les audiences ne sont pas l'alpha et l'oméga de notre réflexion. Nous les regardons, bien entendu, mais nous pensons que c'est grâce à notre offre éditoriale et à notre différenciation que nous pourrons rencontrer le plus large public possible. Et c'est très concret.

Chaque soir, à 20 heures, nous proposons une deuxième partie du journal télévisé, d'une durée de quinze à vingt minutes, consacrée à un thème précis – nous en avons traité près de soixante-dix depuis le début de l'année. Il y a du reportage, du décryptage, des infographies, des journalistes en plateau, et nous couvrons tous les champs, de l'économie – la dette – à l'international – nous avons fait des émissions spéciales sur l'Iran, le Venezuela et l'Ukraine – , en passant par la société – la place de l'intelligence artificielle ou les exploits de la médecine. C'est absolument inédit et unique dans l'offre d'information télévisée.

Nous pensons que c'est en allant vers ce type d'offre éditoriale et en la développant que nous gagnerons la bataille des audiences, à tout le moins que nous ferons venir chez nous autant de téléspectateurs que possible. Effectivement, les questions d'audience se posent : on fait ce métier pour être regardé par le plus grand nombre. Le nombre global de personnes qui regardent la télévision est en constante baisse : nous avons connu, la saison passée par exemple, des bilans contrastés.

Avec l'offre actuelle, nous arrivons à stabiliser nos audiences et même à les améliorer, grâce notamment à la deuxième partie du journal télévisé, qui est très importante pour nous et pour nos téléspectateurs. Nous avons la satisfaction de constater qu'elle trouve son public : elle a gagné deux points d'audience en un an, ce qui nous permet d'être la chaîne dont l'audience progresse le plus.

C'est satisfaisant, parce que cette partie est très exigeante. Consacrer quatre minutes à la dette pour en expliquer l'histoire à nos téléspectateurs, c'est un pari d'audience, mais c'est un choix éditorial. Comme le journaliste qui s'est occupé de cette séquence est talentueux, c'était très réussi et l'audience a été bonne. C'est l'éditorial qui nous amène vers l'audience.

Mme Léa Salamé. M. Maurel nous a interrogés sur la façon d'intéresser les jeunes. L'audience du 20 heures, pour laquelle je remercie une nouvelle fois les équipes, est bonne, mais elle n'est pas tout. Son audience numérique explose.

M. Julien Duperray. Nous sommes bien conscients des évolutions et nos contenus de qualité doivent vivre davantage qu'à 20 heures précises chaque soir.

La semaine dernière, sur nos réseaux sociaux – TikTok, Instagram, Facebook, X –, les sujets que nous avons postés ont réalisé plus de 50 millions de vues, soit une audience colossale, qui leur donne une vie incroyable. Par exemple, nous avons publié sur Instagram un sujet étonnant sur une avancée médicale visant à soigner les grands brûlés grâce au ver marin : il a obtenu près de 3 millions de vues.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. Maurel a posé une question sur les contraintes budgétaires. Le contexte financier vous contraint-il à renoncer à des sujets, à réduire la voilure ? Faites-vous un journal télévisé avec moins de moyens ? Les évolutions technologiques permettent-elles de compenser cette contrainte ?

M. Hugo Plagnard. La contrainte budgétaire, vous la connaissez ; tout est public. Nous faisons un journal avec les moyens qu'on nous donne. Ils sont substantiels, ce qui nous permet de bien travailler. Nous n'en sommes pas moins comptables des deniers publics.

Notre couverture de l'international a été évoquée. Elle est prioritairement réalisée par nos bureaux à l'étranger – à Washington, à Rome, à Moscou, en Chine et ailleurs. Dans certains, les effectifs ont été renforcés – d'une journaliste à Washington, par exemple – pour continuer à assurer un bon niveau de production ainsi que des sujets, des duplex et des analyses de qualité. Ce maillage de France Télévisions à l'étranger est bénéfique pour le 20 heures et pour toutes nos antennes – les bureaux à l'étranger travaillent aussi pour France Info et pour les autres éditions de France Télévisions.

Toutefois, partir dans un pays lointain est toujours coûteux et parfois risqué. Nous procédons alors à une mutualisation des coûts en envoyant une mission partagée entre les éditions. L'équipe, au lieu de produire un sujet pour une édition, reste deux ou trois jours supplémentaires et en fabrique deux ou trois, ce qui en assure la rentabilité – pardonnez ce mot, qui me semble le plus approprié pour vous répondre – en maximisant le nombre de reportages.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question de Mme Soudais portait sur une interview publiée par Konbini.

Mme Léa Salamé. On me ressort souvent cet extrait publié sur les réseaux sociaux. Dans cette interview d'une heure, j'ai parlé un peu comme je suis, assez librement. Je maintiens ce que j'ai dit ce jour-là mais j'aurais préféré que l'on diffuse l'intégralité de la séquence.

Je répondais à une question du journaliste qui, en substance, me demandait comment faire les meilleures interviews. Je lui ai dit que, moi-même, quand j'ai commencé à exercer mon métier, j'en ai connu tous les écueils. Le premier écueil de l'intervieweur est de penser que ses questions sont plus importantes que les réponses. Je n'y ai pas échappé.

Juste avant l'extrait isolé qui circule sur les réseaux sociaux, je lui ai dit que tout le monde était capable de poser des questions – ma mère est capable de poser des questions, lui ai-je dit. Et j'ai ajouté que ce qui faisait une bonne interview, c'était le moment, pas ma question, qui à la limite peut aussi bien être bonne ou non.

Le moment, cela signifie un moment d'humanité, de vérité. Un moment où, lorsque vous êtes face à nous, nous allons passer outre vos éléments de langage que vous avez tous, les hommes politiques notamment, et essayer de révéler quelque chose de l'homme politique qui

ne l'a pas été ailleurs. Nous allons essayer d'avoir un moment qui marquera, qui fera de cette interview autre chose qu'un filet d'eau tiède fait de questions et de réponses attendues, un moment où il se passe quelque chose de marquant ou qui fera avancer les choses.

De ce point de vue, je maintiens ce que j'ai dit. Tous les journalistes vous le diront : ce qu'ils veulent faire, dans une interview, c'est essayer d'obtenir autre chose que poser les questions que n'importe qui, d'une certaine manière, pourrait poser ; c'est obtenir de vous quelque chose – par exemple un moment d'émotion ou de colère – qui marque et fait dire aux Français qui écoutent : « Là, on est allé au-delà du filet d'eau tiède des éléments de langage du politique ».

Je vous remercie de m'avoir posé cette question, qui me permet de me justifier sur cet extrait, qui circule énormément sur Twitter, mais tronqué ; j'aurais bien aimé qu'il y figure en entier.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au sein du journal de 20 heures, vous présentez un format court d'investigation intitulé *L'œil du 20 heures*, dont l'objectif est de vérifier des affirmations, d'analyser des chiffres et d'éclairer les Français sur des sujets complexes, controversés ou médiatiques. À votre avis, *L'œil du 20 heures* devrait-il consacrer un reportage aux centaines de millions d'euros de contrats de production conclus chaque année par France Télévisions avec des sociétés privées, parfois dans des conditions qui interrogent ? *L'œil du 20 heures* devrait-il s'intéresser à la prime annuelle de performance de près de 80 000 euros de Delphine Ernotte-Cunci et aux dépenses somptuaires engagées par la direction de France Télévisions alors même que l'entreprise est au bord de la faillite ? Autrement dit, l'investigation du service public s'applique-t-elle à son propre fonctionnement et à l'usage de l'argent des Français ?

Mme Léa Salamé. *L'œil du 20 heures* est un excellent module, très identifié par nos téléspectateurs et très attendu par les Français qui nous regardent. Je laisse la parole à Hugo Plagnard, qui y a longtemps travaillé.

M. Hugo Plagnard. Nous lirons avec attention votre rapport et jugerons en temps et en heure s'il y a matière à investiguer. Comme Julien Duperray l'a longuement expliqué, notre indépendance est totale. Nous travaillons même sur des sujets qui concernent peu ou prou France Télévisions.

Je citerai l'exemple des Jeux olympiques et paralympiques, dont il ne vous a pas échappé que nous étions les diffuseurs. Nous avons misé sur cet événement, parce que nous pensions qu'il était important pour la France, pour le monde et pour France Télévisions.

Son traitement par France Télévisions a donné lieu à des investigations très poussées, notamment un numéro de *Complément d'enquête* dont j'étais rédacteur en chef. Je puis témoigner que nous avons fait ce reportage en toute indépendance, comme le prouvent les informations qu'il contenait.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 11 septembre dernier, dans « L'Émission politique » diffusée sur France 2, Caroline Roux recevait Matthieu Pigasse. Elle l'a présenté ainsi : « Ce n'est pas facile d'avoir des patrons qui viennent dans des émissions politiques ».

Mais Caroline Roux a oublié de préciser que Matthieu Pigasse avait appelé à voter pour le Nouveau Front populaire en 2024, qu'il avait récemment fait la une de *Libération* en

indiquant « Je veux mettre les médias que je contrôle dans le combat contre la droite radicale » et qu'il était actionnaire de Mediawan, qui produit plusieurs émissions de France Télévisions, dont certaines animées par Caroline Roux elle-même. Cela lui a valu, le 5 janvier dernier, un rappel à l'ordre de l'Arcom pour manquement aux exigences d'honnêteté et de rigueur de l'information.

Vous-même, vous recevez des invités chaque samedi sur le plateau de « Quelle époque ! », dans un format que l'on peut qualifier de similaire. Si vous deviez recevoir Matthieu Pigasse samedi prochain, que diriez-vous pour le présenter aux Français ?

Mme Léa Salamé. Cette question, monsieur Alloncle, s'adresse à Caroline Roux, pas à moi. Je n'ai pas à commenter ce qu'elle fait ! Par ailleurs, elle est salariée de France Télévisions. Elle fait comme elle l'entend et elle fait très bien son travail.

Quant à moi, si je devais présenter Matthieu Pigasse – je crois l'avoir reçu il y a environ deux ans, lorsqu'il a publié un livre, mais je ne me souviens pas exactement de la façon dont je l'ai présenté –, je le présenterais comme un banquier d'affaires détenant des actions dans des médias. Puis, je l'interrogerais sur ses positions politiques, puisqu'il n'exclut pas, comme beaucoup d'autres, d'être candidat à l'élection présidentielle.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous l'avez reçu le 21 octobre 2023. Le rapporteur pourra regarder l'émission…

M. Charles Alloncle, rapporteur. La semaine dernière, les responsables de l'information de France Télévisions nous ont expliqué que le service public avait pour exigence de présenter systématiquement l'étiquette politique des personnes invitées sur un plateau de l'audiovisuel public. Si, demain, vous invitiez Matthieu Pigasse ou toute autre personnalité politique engagée à gauche, assumeriez-vous de le présenter comme quelqu'un d'engagé politiquement, ce que visiblement Caroline Roux n'a pas fait ?

Mme Léa Salamé. Matthieu Pigasse est-il encarté ? Il a simplement dit qu'il voterait pour le Nouveau Front populaire, me semble-t-il. Est-il membre d'un parti politique ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il s'engage clairement contre la droite !

Mme Léa Salamé. Certes. Si je l'invitais, je lui poserais des questions très claires, auxquelles il apporterait sans doute des réponses de gauche. Je ferais alors ce que je fais systématiquement pour tous les intervenants : une interview contradictoire.

Il ne me semble pas, mais cela m'a peut-être échappé, que Matthieu Pigasse soit membre d'un parti. Honnêtement, je ne l'ai pas reçu depuis longtemps ; je n'ai donc pas présents à l'esprit tous les éléments. S'il était membre de La France insoumise, des Écologistes ou du parti socialiste, je le dirais, mais je ne crois pas qu'il soit encarté. Il est chef d'entreprise.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous l'auditionnerons et nous lui poserons la question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais vous poser une question sur votre conception du service public audiovisuel. Vous avez animé, de 2016 à 2019, l'émission « Stupéfiant ! », qui incarnait selon moi pleinement les missions fondamentales du service public : traiter des sujets culturels exigeants ; les rendre accessibles ; faire dialoguer des

personnalités issues d'horizons très différents, telles que Bernard Arnault, Michel Houellebecq et Bernard Pivot, dans un cadre assumant une part de divertissement.

Pourtant, après trois saisons, la direction de France Télévisions a décidé de réduire fortement les budgets de cette émission, qui a progressivement disparu de l'antenne. Dans le même temps, France 2 consacre une part très importante de sa grille de programmes à des jeux – jusqu'à neuf cases par jour, contre une pour TF1.

Comprenez-vous cette évolution de la programmation de France 2 ? Considérez-vous que la direction de France Télévisions fait le bon choix en privilégiant la multiplication des jeux commerciaux, que l'on trouve abondamment sur les chaînes privées commerciales, au détriment du développement et de la pérennisation de formats culturels populaires et exigeants tels que « Stupéfiant ! » ?

Mme Léa Salamé. D'abord, je vous remercie d'avoir été un téléspectateur attentif de « Stupéfiant ! ». Beaucoup de gens me parlent de « Stupéfiant ! ». C'était une émission culturelle moderne et vivante, dont je suis très fière. Alain Delon avait accepté d'en être le parrain, ce qui a donné lieu, lors de son lancement, à une interview dont je me remémore comme l'un des meilleurs moments de ma carrière, à Palerme, dans le palais où a été tourné *Le Guépard*, juste avant que sa maladie ne s'aggrave.

Je ne suis pas directrice des programmes, donc je ne décide pas des programmes que nous lançons. Je pense que les jeux sont importants et qu'une émission comme « Stupéfiant ! » est importante. L'audiovisuel public est le seul endroit où vous avez une grande émission sur les livres en prime time – « La Grande librairie » sur France 5. Aucune chaîne privée ne peut se permettre de parler de livres pendant deux heures, à 21 heures. Voilà ce que permet le service public.

L'audiovisuel public permet de faire de grands documentaires historiques et culturels. Je pense aussi, ayant été longtemps à la radio, que les podcasts de Philippe Collin sur l'histoire sont fantastiques, et que seul le service public peut faire ça. Seul le service public peut financer des programmes pour enfants tels que « Les Odyssées » et « Oli » – j'endormais mes enfants, quand ils étaient petits, avec le podcast « Oli ».

C'est la grandeur et la fierté du service public. Le service public sert à ça. Rachida Dati, dans une interview que j'ai réalisée avant qu'elle ne soit ministre de la culture, a dit : « L'audiovisuel public, ça fait partie de l'égalité des chances, ça fait partie du parcours républicain ».

Quant aux jeux, je les trouve aussi très importants. Le jeu « 100 % logique », présenté par Cyril Féraud, je le regarde en famille. Il fait réfléchir les enfants. Les jeux présentés par Nagui attirent un public très large : je trouve cela très bien, car il faut de tout sur le service public de l'audiovisuel.

Le service public, ce sont des valeurs et beaucoup d'argent consacré aux documentaires et aux grandes soirées, consacrées, par exemple, à l'illettrisme ou au handicap. Qui finance cela sur les chaînes privées ? C'est ça, le service public ! C'est ça, les valeurs du service public et sa fierté ! J'aimerais que, dans cette commission d'enquête, on l'entende aussi, et que vous aussi en soyez fiers.

Toutes les grandes démocraties ont un service public de l'audiovisuel fort. La France a la chance d'avoir un service public de l'audiovisuel fort. C'est ce qui fait notre exception culturelle. Il ne faut pas l'abîmer. Il faut peut-être le réformer ; tout n'est pas parfait et sa critique est justifiée sous de nombreux aspects. Vous avez raison de vous en saisir. Mais c'est énorme ce que fait le service public sur la culture, sur l'histoire, sur les grands documentaires, sur l'international et ça, les chaînes privées ne le font pas, ou beaucoup moins.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Diriez-vous qu'il manque un grand magazine culturel tel que celui que vous présentiez sur France 2 ?

Mme Léa Salamé. Pour moi, « Quelle époque ! » est un grand magazine culturel ! Il fait vendre des livres. Nous recevons des écrivains, tels que Philippe Besson et Alexandre Devecchio récemment ; ils nous parlent de l'impact de leur passage dans l'émission. France Inter et France Culture font vendre des livres, des places de concert, des entrées de cinéma. C'est aussi leur fonction.

Des attachés de presse m'ont dit, trois jours après avoir reçu un réalisateur ou un acteur, que les ventes de places de théâtre avaient explosé. C'est cela aussi, le service public. Et vraiment, nous pouvons en être fiers. On peut pointer ce qui ne marche pas, mais on peut aussi parler de ce qui marche bien.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je partage totalement vos mots sur la grandeur du service public, qui consiste notamment à proposer des programmes que les chaînes privées commerciales ne peuvent pas forcément diffuser. Toutefois, programmer sur France 2, chaîne phare du service public de l'audiovisuel, neuf jeux par jour quand TF1 n'en propose qu'un, est-ce vraiment ça, la grandeur de l'audiovisuel public ? Ne pourrait-on pas diffuser d'autres programmes plus exigeants, culturels notamment, tels ceux que vous avez animés ? Quels sont selon vous l'ADN et la différence de l'audiovisuel public par rapport aux chaînes privées commerciales ? Faut-il pour y satisfaire diffuser neuf jeux par jour ?

Mme Léa Salamé. Au risque de me répéter, je n'ai pas à donner mon avis sur la grille des programmes. Vous m'interrogez sur moi, sur mon travail, sur l'information et sur le 20 heures ; je réponds à vos nombreuses questions depuis bientôt trois heures.

Quant aux jeux, il n'y a rien de honteux à en diffuser. Le divertissement participe du service public de l'audiovisuel, au même titre que l'information. Les jeux rassemblent les Français, qui les plébiscitent.

Il ne m'appartient pas de juger s'il y en a trop ou pas assez ; c'est à Delphine Ernotte-Cunci et au directeur des programmes qu'il faut poser la question. « Stupéfiant ! », des jeux, « Quelle époque ! », des grands magazines d'investigation, une grande soirée consacrée à l'illettrisme, beaucoup d'argent mis sur l'information : cette diversité est une bonne chose.

Vous me demandez ce qui distingue le service public. Sa vraie différence, c'est l'éclectisme et la diversité. On peut tout avoir : des jeux, des émissions politiques, des grandes soirées d'investigation, des grandes soirées de témoignage. C'est tout cela et c'est aussi l'investissement dans la fiction et le cinéma français, secteur qui fait travailler des milliers de personnes et rapporte de l'argent à l'audiovisuel public – ce n'est pas seulement un coût.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous allez nous quitter pour préparer le journal de ce soir. Évoquerez-vous cette audition ? Plus globalement, quel éclairage médiatique comptez-

vous apporter à cette commission d'enquête, laquelle a fait l'objet d'un reportage à ses débuts ? Le service public de l'audiovisuel fait-il preuve de pudeur par rapport à ces travaux de la représentation nationale sur les entorses au principe de neutralité et sur le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public ?

M. Hugo Plagnard. Le reportage que vous évoquez visait à expliquer l'objet de cette commission, dont plusieurs membres ont répondu à nos questions. Nous en avons diffusé un autre à l'occasion de l'audition de Delphine Ernotte-Cunci. Je doute que nous puissions en faire un sur cette audition.

Mme Léa Salamé. Il serait obscène que j'annonce un sujet sur moi au 20 heures. Nous attendons avec impatience votre rapport. Nous déciderons s'il y a ou non matière à un traitement. Nous prendrons cette décision de manière collective, avec mes deux rédacteurs en chef, leurs adjoints et toute l'équipe du 20 heures.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez indiqué au début de l'audition avoir reçu, tout au long de votre carrière dans l'audiovisuel public, des propositions du privé. Vous les avez toujours refusées et avez décidé de poursuivre votre carrière sur le service public de l'audiovisuel, en l'occurrence à France Télévisions. Pourquoi poursuivre votre carrière de journaliste dans l'audiovisuel public ? Qu'y trouvez-vous ?

Pourquoi décider, à un moment important de votre carrière – vous avez rappelé que vous étiez journaliste depuis plus de vingt ans – de poursuivre votre carrière, qui pourrait s'épanouir dans d'autres médias, privés notamment, dans l'audiovisuel public ? Qu'y trouve-t-on qu'on ne trouve pas ailleurs ? Votre réponse permettra peut-être de mieux comprendre la singularité de l'audiovisuel public et de ses missions par rapport au privé.

Mme Léa Salamé. J'ai travaillé dans le privé auparavant et peut-être y retournerai-je demain. Ce n'est pas mieux ou moins bien. C'est différent, le service public. J'y trouve une forme de supplément d'âme. Je vous ai raconté d'où je venais. Je suis arrivée en France à 5 ans. J'ai été naturalisée à 10 ans. Il y a pour moi quelque chose de viscéral, à cette période de ma vie, à être dans le service public.

Puis, je suis fière du service public de l'audiovisuel. Il est critiquable, certes, il ne fait pas tout bien, mais il constitue une exception culturelle. Je m'y sens bien. Les équipes sont formidables : elles s'arrachent dans le travail. Je l'ai dit dans mon émission du samedi soir et je le répète ici : les 400 journalistes de la rédaction de France Télévisions, qui est la plus grande d'Europe, travaillent avec le service public chevillé au corps. Ils s'arrachent du matin au soir pour faire le meilleur journal possible. Les équipes, c'est important pour moi. Quitter celle que j'avais à la matinale d'Inter a été un crève-cœur.

Je vous le dis simplement : je me sens bien dans le service public, j'y suis heureuse. Demain, dans deux ou cinq ans, peut-être irai-je dans le privé, parce que c'est très bien aussi, mais, à cette période de ma vie, je suis très heureuse et très bien dans le service public de l'audiovisuel.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame, messieurs, nous vous remercions de vos réponses. Madame Salamé, le rapporteur me fait savoir qu'il nous manque des documents sur vos sociétés de production. Il incombe à France Télévisions de nous les fournir. Je vais demander que l'on nous transmette tous les contrats et non simplement ceux d'une

année, ainsi qu’un classement par société de production, pour que nos administrateurs puissent travailler de manière efficace et accompagner le rapporteur dans sa mission.

La séance s’achève à douze heures trente-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, Mme Céline Calvez, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Ayda Hadizadeh, M. Emmanuel Maurel, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian.

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de M. Laurent Delahousse, et de M. Jean-Michel Carpentier, rédacteur en chef des « 13 h 15 » et des « 20 h 30 » le week-end sur France 2..... 2

– Présences en réunion 27

Lundi
2 février 2026
Séance de 14 heures 30

Compte rendu n° 23

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quatorze heures trente-cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous reprenons nos auditions avec une autre grande figure de la télévision publique. Laurent Delahousse, comme votre consœur Léa Salamé, que nous avons reçue ce matin, vous êtes un des visages les plus connus de France 2 et même de France Télévisions. Depuis près de vingt ans – dix-neuf ans le 7 mars prochain –, vous accompagnez la vie des Français le samedi et le dimanche. Ce n'est sans doute pas un hasard si un sondage paru début décembre dans *La Tribune Dimanche* estimait que vous étiez la personnalité qui représentait le mieux le service public audiovisuel, devant Stéphane Bern et Élise Lucet.

On m'a dit qu'enfant, vous rêviez d'être footballeur professionnel, puis avocat pénaliste ; finalement, c'est au journalisme et à l'information des Français que vous avez décidé de consacrer votre vie. Après des débuts chez RTL comme stagiaire au service politique, puis à LCI, vous entrez à M6 où vous présentez notamment l'émission « Secrets d'actualité ». Vous quittez néanmoins le groupe pour France 2, où vous remplacez, à partir du mois d'octobre 2006, David Pujadas pour présenter le journal de 20 heures en semaine. En 2007, vous ne présentez plus que les journaux du week-end mais vous créez dans le même temps des magazines bien connus aujourd'hui, « 13 h 15 le samedi » et « 13 h 15 le dimanche », qui traitent de sujets de société – on se souvient du portrait tout en finesse d'Astrid, cadre qui a choisi de se reconvertir en éleveuse porcine, diffusé en octobre dernier – et de sujets liés à l'actualité politique ou internationale. Vous avez également créé et présenté l'émission « Un jour, un destin » consacrée à de grandes personnalités, de François Mitterrand à Bernard Blier, de Grace Kelly à Françoise Giroud. Plus récemment, avec Jean-Michel Carpentier, ici présent, vous avez créé « 20 h 30 le samedi » et « 20 h 30 le dimanche », deux magazines d'actualité qui font suite au journal de 20 heures dans lesquels vous recevez des artistes, des philosophes, des médecins, des personnalités de la société civile.

Présentateur, animateur, créateur, vous êtes également producteur. Après avoir créé en 2008 une première société de production, Magneto Presse, qui a été mise en liquidation judiciaire au printemps 2024 – ce qui montre bien que la production audiovisuelle n'est pas un métier sans risques ni une rente éternelle, comme certains voudraient le laisser croire –, vous avez créé une nouvelle société de production, Native Production, qui produit notamment la série documentaire intitulée « Ainsi va le monde », diffusée sur France 5 depuis le 31 août 2025.

Jean-Michel Carpentier, vous avez été longtemps journaliste politique sur France 2 avant de devenir, en 2001, rédacteur en chef adjoint du « 20 heures » de France 2. Par la suite, vous avez été de toutes les aventures de Laurent Delahousse, occupant les fonctions de rédacteur en chef de « 13 h 15 le samedi », de « 13 h 15 le dimanche », de « 20 h 30 le samedi » et de « 20 h 30 le dimanche ».

Avant de vous donner la parole, comme nous l'imposent les textes, je vous demande de nous déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Pour ma part, je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis octobre 2024 et j'ai été corapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Laurent Delahousse et M. Jean-Michel Carpentier prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et vous laisse la parole.

M. Laurent Delahousse, présentateur. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, je vous remercie de prendre le temps de m'écouter. Vous m'avez demandé, dans ce propos liminaire, de me présenter, d'évoquer mon expérience au sein de France Télévisions en tant que journaliste, réalisateur de documentaires, rédacteur en chef et présentateur du journal de 20 heures. J'ai pris l'habitude, durant des années, de rarement m'exprimer publiquement car cette dernière fonction, la plus visible, est encore aujourd'hui selon moi un totem, un pôle de stabilité pour les Français au cœur de notre profession ; cela m'oblige à une forme de devoir de réserve, d'équilibre dans ma prise de parole afin de respecter les Français dans leur ensemble.

J'ai de la chance, beaucoup de chance d'exercer cette fonction passionnante qui n'est pas un long fleuve tranquille et qui nécessite de ne jamais oublier qu'elle est aussi une source de responsabilité, de rigueur et d'exigence. Porter à l'antenne un journal de 20 heures nécessite des choix, des débats, des vérifications permanentes, de ne pas se laisser aspirer par l'émotion de l'instant, de savoir, face à son clavier, trouver les mots justes, chercher la mise en perspective des faits. Fabriquer un journal débute le matin en conférence de rédaction avec les équipes, les services, et ne s'achève pas au générique de fin ; l'information reste en vous, elle se nourrit dans les heures qui suivent jusqu'au lendemain ; et cela, encore et encore. S'asseoir à 20 heures dans ce fauteuil est donc l'épilogue d'un long travail, un travail collectif. Cet exercice aura réglé mon agenda et m'aura fait gagner en ponctualité : depuis plus de dix-huit ans, je sais que je serai chaque fois, à 20 heures, le vendredi, le samedi et le dimanche, à l'heure.

Depuis une trentaine d'années maintenant, j'ai choisi d'observer, d'écouter, de raconter les autres, de tenter de donner des clés pour comprendre et analyser l'évolution de la France et du monde. Tout comme celui-ci, notre profession a changé. Le contexte concurrentiel est différent avec l'arrivée de nouveaux médias. Le mode de consommation de l'information a également connu une véritable révolution. Le journalisme a toujours été critiqué. C'est ce qui l'a construit, façonné, renforcé. La dérive serait qu'il devienne une cible permanente, un bouc émissaire.

Devenir journaliste a été un choix et d'abord un rêve, né chez moi dès l'enfance, grâce à la curiosité, l'ouverture sur le monde, la bienveillance de mes proches et de mes parents. J'ai exercé depuis toutes ces années presque tout ce que le métier de journaliste peut offrir comme moyens d'expression différents. J'ai commencé ma carrière à la radio au service politique de RTL, rue Bayard, à Paris, une rédaction historique, entouré d'Olivier Mazerolle et d'une figure tutélaire qu'il est difficile d'oublier, Philippe Labro. J'ai ensuite retrouvé ce même média quelques années plus tard, à quelques centaines de mètres de là. C'était rue François I^{er}, à Europe 1, autre station intense, riche de ses signatures ; c'est notamment l'oreille collée à mon transistor à écouter Stéphane Paoli ou encore le générique de cette fameuse émission qu'était « Le Club de la presse » et ses intervenants que j'ai appris à suivre la vie politique qui me passionne toujours autant. J'y présenterai une tranche le soir, intitulée « Génération Europe 1 ». J'ai eu la chance de participer à la création de la première chaîne d'information, LCI, laboratoire

assez incroyable, où nous étions des couteaux suisses impatients de partir, de travailler, d'apprendre chaque jour. J'y ai appris beaucoup auprès de talents multiples : Étienne Mougeotte, Jérôme Bellay, Pierre-Luc Séguillon, Philippe Bès, Guillaume Durand et bien d'autres... J'y ai été reporter, chroniqueur d'un rendez-vous consacré aux photoreporters ; j'ai ensuite accepté la proposition de présenter une tranche d'information dans l'ombre de plusieurs personnalités, notamment David Pujadas, que je retrouverai avec plaisir plus tard, notamment pour de nombreuses soirées électorales sur France Télévisions.

Je me suis ensuite confronté au magazine et à la narration documentaire. C'était sur M6, avec ce magazine du dimanche qui s'appelait « Secrets d'actualité ». Je garde également en mémoire un homme avec qui j'ai eu la chance d'échanger régulièrement. Il dirigeait cette chaîne, il s'appelait Jean Drucker ; nous parlions de la télévision, du cinéma, mais aussi beaucoup de la vie, de la distance à garder vis-à-vis de la notoriété et de son caractère fragile. Il finira par me dire un jour que j'allais partir, ne pas rester à M6 car mon chemin était ailleurs. Il fut le premier à me dire que, selon lui, je présenterais un jour le journal de 20 heures.

Quelques mois plus tard, en 2006, Patrick de Carolis, Patrice Duhamel et Arlette Chabot me proposaient de rejoindre France 2 afin d'y présenter les journaux en tant que joker, puis en tant que titulaire des éditions du week-end à partir de 2007. Dès nos premiers échanges, ils me demandèrent de réfléchir à faire évoluer le journal, son format, ses rubriques. Ils me proposèrent également de développer de nouvelles écritures, de nouveaux formats de magazine, de proposer en ligne les documentaires de mon précédent rendez-vous sur M6, « Secret d'actualité ». C'est ce à quoi je me suis attaché en développant une collection de récits et de portraits intitulée « Un jour, un destin » : de Jacques Chirac à François Mitterrand, de Claude Sautet à Patrick Devers, de Romy Schneider à Brigitte Bardot, cette collection a rencontré un succès populaire sur les antennes de France Télévisions et elle est devenue une marque du service public. La création et la réalisation de documentaires, ce sont des heures et des heures de montage, de jour comme de nuit, une transmission de savoirs, un travail d'équipe, une façon de mettre en lumière notre patrimoine et une manière de démontrer que lorsque l'on se concentre sur la vie de ces grandes personnalités, au-delà de leur talent, ce que l'on retient, c'est le miroir qu'elles nous tendent car on y retrouve nos propres failles et nos blessures. Viendra ensuite une autre série, « Un jour, une histoire », portraits et récits du monde qui proposaient notamment une rétrospective d'Al-Qaïda à Daech, une autre sur les traces de Klaus Barbie, un portrait de Vladimir Poutine, un récit des relations de la France et de l'Iran ou encore une histoire du Mossad. J'ai également réalisé un film documentaire, *Monsieur*, pour le cinéma, portrait-confession de l'écrivain Jean d'Ormesson que j'ai suivi durant de longs mois et qui fait partie des rencontres et des échanges qui marquent une vie.

Au sein de France Télévisions, très vite, j'ai eu la chance de trouver un équipier, un journaliste, un partenaire et plus encore en la personne de Jean-Michel Carpentier, qui m'accompagne aujourd'hui. Depuis près de vingt ans, avec lui, nous avons créé une équipe – et j'oserai dire une famille – de journalistes, de réalisateurs, de cadreurs, de monteurs qui ont traversé avec nous toutes ces années. Sans eux, sans ces rencontres, sans cette équipe, mon itinéraire n'aurait eu aucun sens.

Cette liberté, cette volonté d'inventer, de créer en permanence sont probablement les raisons qui m'ont poussé à ne pas accepter les différentes propositions que j'ai reçues d'autres médias tout au long de ces années. Nous avons installé deux premiers rendez-vous, « 13 h 15 le samedi » et « 13 h 15 le dimanche », d'abord en direct, avec des rencontres entre responsables politiques et personnalités de la société civile. Je pourrais vous en citer des dizaines, mais je garde en mémoire un échange qui résume l'esprit de notre travail : une

rencontre étonnante et riche entre Carole Bouquet et Arlette Laguiller. Il y en aura des dizaines d'autres. Jean-Michel Carpentier pourra vous apporter tous les éléments concernant ce travail. Ces rencontres et ces débats n'avaient jamais pour objectif de fracturer, de diviser les Français mais, à l'inverse, de tenter de révéler ce qui nous différencie mais aussi ce qui peut nous rassembler. Ces deux rendez-vous se sont installés à l'antenne, ont rencontré leur public et créé une fidélité. Ils incarnent aujourd'hui encore, je l'espère, une vision de ce que peut être la télévision, l'information, mais également le service public.

À l'aide de nos reportages, de nos documentaires, nous avons tenté, expérimenté ; nous avons raconté l'actualité, la grande histoire, mais aussi la vie des uns et des autres au quotidien. Nous avons plongé nos caméras au plus près des Français en leur donnant la parole, en les écoutant, quels que soient leur condition, leurs origines, leurs combats, leurs souffrances, leurs joies, mais également leurs espoirs. Et cela sur le temps long, en les retrouvant parfois bien longtemps après, comme c'est le cas pour plusieurs agriculteurs, entrepreneurs ou commerçants dont nous suivons le combat depuis des années. Combien de sujets au sein de nos territoires les plus reculés et, parfois, oubliés ? Avec « Successions », série qui donne la parole à toutes les composantes de la vie politique, mais également « Le Feuilleton des Français », qui est devenu au fil du temps une radioscopie, un témoignage de l'évolution de notre société, et avec nos séries historiques, « 13 h 15 » remplit également une de nos missions, celle de ne jamais oublier qui nous sommes et d'où nous venons, de lutter contre l'oubli et les contre-vérités qui demeurent un poison contemporain. Du chant des partisans au combat des deux Gisèle, Halimi et Pélicot, de la saga des frères Michelin à la conquête de l'Arctique : à une heure de grande écoute, nous rassemblons régulièrement plusieurs millions de téléspectateurs en linéaire, mais également auprès d'un public plus jeune, avec la diffusion de l'ensemble de ces formats sur le digital et sur la plateforme.

Le digital est devenu depuis plusieurs années une urgence, une priorité compte tenu de la révolution du mode de consommation des écrans par la nouvelle génération. Le digital est donc devenu un axe important de développement pour le service public. Cette révolution est un séisme pour tous les médias et pas seulement pour nous. C'est une erreur de croire que les jeunes ne visionneraient qu'en scrollant des formats courts, zappant d'une image à l'autre. Ils se passionnent pour les nouvelles écritures, les séries documentaires, pour la politique et pour la géopolitique qui s'agite heure après heure.

Autour des éditions du week-end, à la manière de la presse écrite, nous avons accentué l'offre de la tranche de 20 heures à 21 heures avec trois marques : « 20 h 30 le vendredi », « 20 h 30 le samedi » et « 20 h 30 le dimanche », qui proposent en direct des grands entretiens, des rencontres d'écrivains, d'artistes, de créateurs qui sortent de l'exercice de promotion pour raconter notre société. Le dimanche soir, nous avons réussi à créer un rendez-vous familial qui rassemble 4 à 5 millions de téléspectateurs et fait de France Télévisions le leader de ce carrefour d'audience. Cette notion de rendez-vous et de lien fort avec le public est pour nous essentielle.

Depuis 2007, je présente le journal de 20 heures le week-end. Cela fait donc près de vingt ans que je vis avec l'information et son degré potentiel de richesse, mais également de toxicité, heureusement aussi avec ses moments de joie. Je garderai longtemps en moi le souvenir de la cérémonie des Jeux olympiques de Paris sous des trombes d'eau, avec ses moments de communion suspendus, tout cela devant 25 millions de téléspectateurs. J'ai interviewé des centaines d'invités, de Bachar al-Assad encore au pouvoir, à Mikhaïl Gorbatchev, témoin de l'actualité et de son passé. J'ai vécu avec l'ensemble de la rédaction beaucoup de ces crises, de ces révolutions, des moments de tension extrême, de conflits, quatre campagnes présidentielles, des soirées électorales ; interviewé l'ensemble des présidents de la République à plusieurs

reprises, les anciens également, et chaque candidat entre les deux tours de la présidentielle à l'occasion du journal de 20 heures. Nous avons vécu aux côtés des Français les attentats du 13 Novembre, la guerre en Ukraine, le covid, avec une forme intense de solitude sur ce plateau et dans Paris – et aussi, il faut le souligner, une lourde responsabilité, tant l'incertitude que vivaient les Français était forte ; elle l'était pour moi également. Chaque jour du premier confinement, les Français attendaient le journal de 20 heures, ces moments vécus avec eux, avec nos équipes. S'adresser à 9 millions de téléspectateurs à cette période sans agiter les standards de la peur, en étant responsables.

Une question essentielle se pose de plus en plus pour nous tous, celle du temps de la réflexion. Peut-il encore exister aujourd'hui ? L'urgence de l'instant, l'immédiateté remplace même le présent. Chaque heure dessine presque un nouveau séisme politique ou géopolitique et les Français sont emportés dans ce tourbillon qui s'ajoute à celui de leur vie intime et personnelle. Avec toutes les équipes qui m'entourent, nous tentons de répondre à cette exigence de l'information, à ses enjeux, à ne pas se laisser emporter par l'hystérisation, par le mouvement permanent. L'information est une âme sensible, fragile, source d'incompréhension et parfois de fractures – nous aurons l'occasion d'y revenir.

France Télévisions est une maison commune qui tente d'apporter des réponses, des éclairages, du sens et nous impose de respecter les téléspectateurs, tous les téléspectateurs. Vous lui trouverez bien évidemment des défauts. Je vous rassure : au sein de la rédaction, nous nous interrogeons chaque jour sur notre travail en sachant nous remettre en question. Mais je sais une chose, c'est que les Français sont très attachés au service public, qu'ils l'aiment. Sur les écrans du service public, on trouve une source de connaissances familiale, des films, des séries documentaires, des séries parfois populaires, parfois plus exigeantes, une ouverture sur le monde qui nourrit l'esprit critique si nécessaire en s'adressant à tous les publics, à toutes les générations ; des rendez-vous que l'on ne voit pas ailleurs car notre mission est singulière et différente de celle des autres.

J'espère avoir participé de la manière la plus sincère, la plus créative et la plus juste possible à cette singularité. J'aime ce métier, je suis fier de notre travail collectif et j'aurai l'occasion de préciser tout cela avec vous. C'est le travail de dizaines de salariés que j'ai la chance d'incarner à l'antenne, ce qui est pour moi un véritable privilège. Je tenterai de répondre à vos questions, non pas en tant que dirigeant, ce qui n'est pas ma fonction, mais en tant que salarié, un salarié certes un peu plus visible que la moyenne. J'imagine que c'est la raison pour laquelle vous avez souhaité m'auditionner.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Depuis dix-neuf ans, vous avez choisi d'informer les Français sur France 2 et de raconter la France, ses mutations, ses préoccupations, ses fractures, ses forces et ses réussites. Vous avez donné la parole aux Français, vous les avez écoutés, quelles que soient leur condition et leurs origines. Au fil des ans, vos journaux sont devenus une sorte de radioscopie de la France, de ses jours heureux et de ses moments de peine. Vous avez dédié une grande partie de votre vie à l'audiovisuel public. Vous avez aussi reçu des propositions du privé. Au-delà des liens personnels et d'affection que vous avez tissés avec M. Carpentier et avec vos équipes, pourquoi avez-vous décidé de rester ? Qu'est-ce qui fait, pour vous, la singularité et la force du service public de l'audiovisuel ?

M. Laurent Delahousse. Dix-neuf ans, c'est une partie importante de ma vie. J'ai souhaité rester sur le service public parce qu'il correspondait à l'histoire que je me fais de la télévision, parce qu'il m'a permis d'être libre, de créer, d'inventer et de nouer un lien avec les Français. Je souhaitais cette stabilité, cet équilibre, cette rigueur, ce partage avec une rédaction

à laquelle je suis profondément attaché. Au gré des années, à chaque proposition extérieure, je me suis posé cette question : où serai-je le plus libre ? Où puis-je m'exprimer de cette manière ?

Je suis à la fois présentateur et rédacteur en chef du journal de 20 heures, ce qui me permet de réfléchir sur le monde et de réagir non pas dans l'instantané, dans la précipitation, mais dans la réflexion avec la rédaction. J'ai la chance de pouvoir incarner ce que je n'aurais peut-être pas pu faire ailleurs : des magazines de documentaire et de reportage qui me permettent de ne pas être fixé sur l'instantanéité. Cette réflexion me paraît essentielle. Le documentaire, c'est également la créativité, la possibilité de narrer l'actualité, l'histoire immédiate ou celle des personnalités. C'est pour toute cette richesse et ce partage avec les équipes de rédaction que j'ai fait le choix de rester jusqu'à aujourd'hui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le journal de 20 heures du week-end est emblématique et a longtemps connu une forme bien définie qui régentait la vie familiale tout entière : une demi-heure de grand-messe se terminant par la météo avant que ne commence la grande émission de variétés du samedi soir et que l'on regarde, le lendemain, le tout aussi attendu film du dimanche soir ! Vous avez, l'un et l'autre, contribué à bousculer ces codes grâce à des magazines d'information et à des interviews qui ont cassé la monotonie et permis d'aller plus au fond des sujets. Pensez-vous qu'il faille toujours évoquer entre vingt et vingt-cinq sujets différents lors du journal télévisé ? Comment casser cette mécanique pour intéresser des publics, notamment les jeunes, qui ont fait le choix de s'informer différemment ?

M. Laurent Delahousse. Ce que nous avons souhaité, c'est créer une tranche d'information. Quand je suis arrivé à France Télévisions, l'une des premières questions auxquelles j'ai dû répondre en interview était : « Qu'est-ce que cela vous fait, monsieur Delahousse, de prendre la tête du journal de 20 heures alors que cette marque risque de devenir rapidement obsolète et de mourir compte tenu de la création des chaînes d'information ? » Dix-neuf ans plus tard, le journal de 20 heures reste un totem et un pôle de stabilité pour les Français. Il suffit de cumuler les audiences de M6, de TF1 et de France Télévisions pour se rendre compte du nombre de téléspectateurs qui sont encore présents à ce rendez-vous.

En revanche, très vite, Arlette Chabot, Patrick de Carolis et Patrice Duhamel ont évoqué avec moi la nécessite de bousculer, de changer, de créer des formats pour dynamiser le rythme linéaire fait d'une succession de sujets. Nous avons proposé des reportages allant jusqu'à six, sept ou huit minutes dans le journal de 20 heures. Nous avons créé des rendez-vous différents avec le « 13 heures 15 » dans la continuité du journal de 13 heures – que je ne présente plus aujourd'hui, mais que j'ai présenté pendant des années – et du journal de 20 heures, le vendredi avec les « Portraits de Français », le samedi avec « Une histoire française, d'hier à aujourd'hui », qui réfléchit sur des sujets de société et intègre des éléments de la pop culture. Le dimanche soir, nous avons créé un rendez-vous d'une trentaine de minutes sans équivalent avec ce qui existe en semaine, où le journal est scindé en plusieurs temps. Nous avons voulu, avec « 20 heures 30 le dimanche », aller à la rencontre des personnalités qui font la vie de la société. Nous avons voulu les accueillir non pas dans un exercice de promotion – il y a assez d'émissions pour cela –, mais d'interrogation de la société. Quand j'ai reçu, hier, le psychiatre Christophe André pour aborder notre capacité à être résilients, nous avons pris le temps devant 4 à 5 millions de téléspectateurs. C'est ce qui nous différencie de notre principal concurrent, c'est ce qui fait notre singularité et c'est, je crois, un changement progressif que notre réflexion avec les équipes et les directions de l'information nous a permis d'apporter depuis que j'incarne ce journal.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma première question sera à peu près la même que celle que j'ai posée ce matin à Mme Salamé car elle me semble primordiale.

TF1 consacre environ 140 millions d'euros à l'information par an. Avec ce budget, la chaîne produit deux journaux télévisés parmi les plus regardés en Europe, une chaîne d'information en continu dont l'audience est deux fois supérieure à celle de France Info TV, ainsi que des magazines et des documentaires. France Télévisions, de son côté, dispose de moyens largement supérieurs : environ 230 millions d'euros pour l'information nationale – un budget en hausse de 14 % depuis 2017 –, près de 600 millions d'euros pour France 3, qui sont très largement dédiés à l'information, et même près de 50 millions d'euros par an pour France Info TV. Pourtant, objectivement, les résultats ne suivent pas. En 2025, le « 20 heures » de TF1 réunissait en moyenne 5,2 millions de téléspectateurs ; celui de France 2, 3,8 millions. La dernière fois que vous étiez devant TF1, d'après les articles de presse dont j'ai eu connaissance, c'était le 19 septembre 2015. Léa Salamé, ce matin, a justifié cet écart en arguant que, comme TF1 était depuis longtemps devant France 2, il était normal que France 2 soit toujours derrière. Nous n'avons pas eu plus d'explications.

Ma question est donc simple : comment expliquez-vous qu'avec deux fois plus de moyens, l'audiovisuel public fasse nettement moins d'audience qu'une chaîne privée commerciale comme TF1 ? Où réside le problème ? Est-ce dans la stratégie, dans la ligne éditoriale ou dans la gouvernance de France Télévisions ?

M. Laurent Delahousse. Le journal de TF1 est un très bon journal. C'est un journal rigoureux, qui a ses exigences et dont la ligne éditoriale est celle d'un grand journal de télévision. Je tiens à souligner la qualité du travail de mes confrères.

Mais le journal de France Télévisions a sa différence et sa singularité ! Nous n'avons pas les mêmes obligations et l'audience n'est peut-être pas la priorité essentielle. Bien sûr, j'observe, tous les matins, la structure d'audience et nos résultats car notre rôle d'outsider par rapport à notre principal concurrent est aussi un moteur, mais il n'est pas le moteur essentiel ; il n'est pas le socle de notre travail. Notre travail est de proposer aux téléspectateurs un journal différent sur une tranche d'information plus longue – de 20 heures à 21 heures –, avec un éclairage international plus présent qui nous permet d'avoir encore des correspondants à l'étranger – nous les avons vus ce week-end, et même dans le journal d'hier soir. Notre richesse est d'avoir une ligne éditoriale qui s'adresse au plus grand nombre et s'intéresse à tout le monde en tentant de réaliser le journal le plus équilibré et le plus rigoureux. Nous avions 4 millions de téléspectateurs hier soir. C'est un score que nous atteignons régulièrement pour les « 20 heures 30 ». 4 millions, c'est beaucoup de monde.

Aujourd'hui, notre principal concurrent est devant nous. Comme vous l'avez souligné, il y a eu des hauts et des bas. Nous faisons tout, avec rigueur et responsabilité, pour renouveler en permanence le journal. C'est en tout cas ce que je tente de faire avec mes équipes. Vous savez, un journal commence tôt le matin, finit tard le soir, infuse encore pendant la nuit ; chaque fois, je l'ai dans la tête quand je me réveille. C'est la même chose pour les équipes qui m'entourent et pour celles qui préparent le journal. Préparer un journal de 20 heures se fait sur un temps long qui permet la réflexion et le débat, je l'ai souligné dans mon propos liminaire. Il n'y a aucune improvisation dans ce métier. Nous travaillons beaucoup, nous respectons les téléspectateurs ; nous avons un cahier des charges qui est probablement différent.

Pour ce qui est des questions budgétaires, la seule chose que je peux vous dire, c'est que nous avons un budget important et que nous sommes extrêmement vigilants dans la gestion

de ce budget. Vous avez déjà interrogé les directeurs de France Télévisions. Je préciserai, pour éviter tout fantasme, que les questions d'économie budgétaire guident l'organisation de notre travail depuis plusieurs années. Ce sont des éléments que la direction et les salariés ont pris en compte. France Télévisions ne vit pas dans un autre monde, bien au contraire. Nous proposons des programmes différents qui répondent aux exigences de nos missions dans des conditions budgétaires qui ne sont plus les mêmes qu'il y a quelque temps.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Depuis 2015, la direction de l'information de France Télévisions a connu pas moins de sept directeurs successifs : Thierry Thuillier, Pascal Golomer, Michel Field, Yannick Letranchant, Laurent Guimier, Alexandre Kara et désormais, on l'a appris il y a quelques jours, Philippe Corbé. Ce même Thierry Thuillier avait été remercié en 2015 par Delphine Ernotte à son arrivée ; il occupe depuis près de dix ans la même fonction chez TF1, sans discontinuité et avec des résultats incontestables que vous avez vous-même salués en même temps que la qualité de l'information sur le groupe TF1. Comment expliquez-vous cette instabilité chronique à la tête de l'information chez France Télévision ? Je rappelle que vous êtes journaliste et que vous faites partie de cette équipe.

M. Laurent Delahousse. J'ai croisé de nombreux directeurs de l'information et de la rédaction : c'est un sacré job, particulièrement dans le service public, compte tenu de ce que ces responsabilités impliquent. Entre hystérie du monde et pression quotidienne, je peux vous dire qu'ils ont de bonnes journées. C'est l'occasion pour moi de saluer le travail d'Alexandre Kara. Le départ de ce poste est, je l'imagine, une déchirure pour lui mais ça l'est aussi pour toute une rédaction après avoir partagé des moments si importants. Je prends juste un exemple pour vous montrer en quoi consiste ce travail au sein d'une rédaction : un directeur de l'information doit faire le choix d'envoyer des reporters à l'autre bout du monde sur des lignes de front ; cette décision, il s'endort avec, se réveille avec, s'en inquiète. Et il doit trancher dix à quinze autres décisions par heure. Être journaliste ne se résume pas à la somme de petits ou grands débats autour d'un plateau, ce n'est pas non plus avoir un avis sur tout. Je souhaite la bienvenue à Philippe Corbé qui prendra la suite d'Alexandre Kara. Je sais qu'il a toutes les compétences pour remplir cette fonction et je lui fais totalement confiance pour garantir la stabilité, la créativité et finalement l'indépendance de la rédaction de France Télévisions. Vous évoquez Thierry Thuillier : son travail à TF1 est excellent comme il le fut à France Télévisions, où je l'ai connu. J'ai eu la chance de travailler au cours de ces années avec les différents noms que vous avez cités : peut-être que le travail au sein de la rédaction et de la direction de l'information de France Télévisions peut conduire à des baux d'exercice plus courts que sur une chaîne privée. Je n'ai pas plus de commentaires à vous apporter sur cette question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. De manière très concrète, en quoi le traitement de l'information réalisé par France Télévisions doit-il se distinguer de celui d'une chaîne privée, au-delà de la diversité des sujets dont vous avez parlé dans votre propos liminaire ? Comment traduisez-vous l'exigence attachée à une mission de service public dans le traitement de l'information, dans la façon d'animer vos journaux, de préparer vos émissions ? Qu'est-ce qui, au fond, fait l'ADN du service public de l'information ?

M. Laurent Delahousse. C'est d'abord un travail collectif : je ne dirai pas « je », c'est plutôt « nous ». Nous travaillons tous ensemble à mettre en place le journal le plus équilibré possible, à répondre aux questions que les Français se posent, à déployer un dispositif extrêmement cadré où la parole politique est calculée selon des règles pour que les uns et les autres aient la capacité de s'exprimer dans le temps qui leur est imparti, dans le respect des équilibres. Le journal de 20 heures a son particularisme sur le service public : dans sa science du décryptage, dans la variation de ses formats, dans sa capacité à réagir à l'actualité

internationale à travers des éditions spéciales, pour lesquelles France Télévisions a régulièrement cassé son antenne. Tous ces éléments additionnés donnent au service public une valeur ajoutée ou en tout cas une singularité dans son traitement de l'information. À cela, on pourrait ajouter une tranche d'information plus longue qui donne la parole à des représentants de la société civile à travers des interviews, interviews que je ne vois pas chez mon principal concurrent, du moins pas dans ce format-là ou avec une telle durée.

Accumulées, ces spécificités font du journal de 20 heures de France Télévisions un journal différent. Attention, nous travaillons bien sûr sur la même matrice : l'information et l'actualité. Je ne revendique pas non plus de faire un journal complètement différent de celui de nos principaux concurrents mais ce journal a son propre ADN, son identité depuis des années. C'est un journal qui réfléchit, avec à chaque fois une rédaction et les bureaux que nous avons encore à l'étranger qui se mobilisent pour nous apporter des éclairages qui ont une valeur ajoutée, je l'espère en tout cas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à une question d'ordre budgétaire. Dans son dernier rapport, la Cour des comptes décrit une situation de quasi-faillite à France Télévisions, avec un déficit cumulé de 81 millions depuis 2017, des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, ce qui fait peser un risque de dissolution selon le code de commerce, une trésorerie négative alors qu'elle était abondée à hauteur de plusieurs dizaines de millions il y a seulement quelques années. Selon le premier président de la Cour des comptes, Pierre Moscovici, il s'agit d'une situation « qui n'est plus soutenable », « qu'une entreprise normale ne pourrait tolérer ».

La question budgétaire est centrale chez France Télévisions et chacun s'accorde à dire que cette entreprise, parce qu'elle utilise encore plus l'argent des Français, se doit de parfaitement maîtriser son budget et ses dépenses. Dans le domaine de l'information et dans vos propres missions, de quels moyens disposez-vous, quels leviers d'optimisation identifiez-vous ? De façon plus pragmatique, prenez-vous systématiquement en compte cette question dans le choix des sujets de reportage, du format du journal et des émissions ?

M. Laurent Delahousse. À titre personnel, ni moi, ni Jean-Michel Carpentier, même s'il gère un volume important de magazines, n'avons de compétences pour répondre à ces questions financières que vous avez déjà pu poser à des personnes plus compétentes. Je rappelle quand même que l'information nationale à France Télévisions, qu'il s'agisse de nos antennes nationales ou de la chaîne d'information en continu, couvre chaque jour six heures, soit un volume deux à trois fois supérieur à TF1.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Carpentier, les contraintes budgétaires pèsent-elles sur vos choix ?

M. Jean-Michel Carpentier, rédacteur en chef des magazines « 13 h 15 » et « 20 h 30 » sur France 2. « Peser », le mot est un peu fort : cela impliquerait que c'est un paramètre essentiel et prioritaire. Cela reste toutefois une préoccupation permanente. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser brider la créativité et la volonté d'aller un peu partout qu'exige l'actualité mais nous sommes toujours prêts à regarder de très près le coût des décisions éditoriales que nous prenons. Pour la partie concernant les journaux de la semaine, cela vous a été indiqué ce matin par leurs rédacteurs en chef. Pour les journaux du week-end, dont je ne m'occupe plus, Elsa Pallot, qui est en la rédactrice en chef, pourrait vous en dire plus.

Cette préoccupation financière ne doit pas non plus nous empêcher de prendre des décisions qui sont nécessaires. Lorsqu'il s'agit d'envoyer une équipe au bout du monde ou pendant quinze jours pour rapporter un reportage de quatre-vingt-dix minutes, cela relève en priorité d'un choix éditorial. Toutefois, il faut savoir que toute décision éditoriale est validée par une quadruple signature au sein la hiérarchie de l'entreprise : de la direction de la production, de la direction des moyens, de la direction des magazines et de la direction de l'information. Un engagement contractuel et financier en découle. S'il y avait une anomalie, un dépassement, un risque budgétaire, cela serait très vite repéré. En bref, nous avons en permanence le souci d'être responsables sur le plan financier mais pas au point de nous paralyser dans les décisions que nous devons prendre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Delahousse, dans les magazines d'actualité que vous présentez – le « 13 h 15 » et le « 20 h 30 » le samedi et le dimanche – vous recevez régulièrement des personnalités qui contribuent à façonner le paysage politique, médiatique et culturel français. Une question que des millions de Français se posent, j'imagine : qui décide de les inviter et quels critères objectifs de choix sont appliqués ?

M. Laurent Delahousse. Cela fait l'objet d'une discussion collégiale : en tant que rédacteurs en chef de ces magazines, nous avons une équipe avec laquelle nous débattons et nous décidons. Qu'est-ce qui motive nos choix ? L'actualité, bien évidemment, l'essentialité d'un moment sur lequel nous avons besoin d'un éclairage complémentaire, l'actualité de telle ou telle personnalité...

M. Jean-Michel Carpentier. Puisque nous sommes à l'Assemblée nationale, je pourrais compléter la réponse sur le plan politique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être faut-il préciser que les mêmes règles ne s'imposent pas aux journaux télévisés et aux magazines.

M. Jean-Michel Carpentier. Je vous parle des magazines, lesquels ont chacun un objet particulier. J'évoquerai « Successions », série créée dans la perspective des élections présidentielles de 2027 dont la première diffusion, le 26 mars 2023, a été suivie de onze autres épisodes. Elle se veut novatrice sur la forme et sur le fond : c'est la seule émission de reportage de tout l'audiovisuel public qui soit consacrée à la vie parlementaire. Son cadre est l'Assemblée nationale et ses personnages sont de vrais députés que nous filmons dans l'hémicycle, dans les coulisses de l'Assemblée, parfois aussi dans leur circonscription au milieu des Français. En trois ans, pas moins de 226 personnalités politiques ont accepté nos caméras sans jamais un refus. Je citerai le nom de celles que nous suivons au fil des épisodes : pour Les Démocrates, M. Philippe Vigier ; pour Ensemble pour la République, Mme Olivia Grégoire ; pour Horizons & indépendants, Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback ; pour Droite républicaine, M. Aurélien Pradié puis M. Laurent Wauquiez ; pour le Rassemblement national, Mme Laure Lavalette puis M. Sébastien Chenu ; pour Union des droites pour la République, Mme Christelle D'Intorni ; pour La France insoumise-Nouveau Front populaire, Mme Alma Dufour puis M. Éric Coquerel ; pour la Gauche démocrate et républicaine, M. Fabien Roussel puis M. Stéphane Peu ; pour Écologiste et social, Mme Sandrine Rousseau ; pour les socialistes, M. Arthur Delaporte ; enfin, pour Libertés, indépendants, outre-mer et territoires, M. Charles de Courson.

L'une des grandes originalités de cette série, c'est d'avoir obtenu l'accord de tous ces députés pour venir sur le terrain, au milieu des Français, échanger leurs arguments, souvent opposés. J'évoquerai un seul exemple : il concerne l'un des sujets les plus difficiles de

l'actualité, l'immigration. Dans l'épisode intitulé « Frontières et fractures » diffusé le 12 novembre 2023, nous avons filmé à Vintimille, à la frontière franco-italienne, particulièrement surveillée par la police puisque c'est un point de passage de migrants clandestins, une rencontre entre le député socialiste Arthur Delaporte et la députée UDR Christelle D'Intorni qui ont bien voulu venir débattre de leurs idées respectives. Le débat a été sans concessions mais il s'est très bien passé. Il est donc possible, quand on y met le prix, quand on y consacre du travail, d'organiser un débat démocratique entre des responsables totalement opposés sur le fond. Cela, nous pouvons le faire très librement et de façon responsable dans le service public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'audiovisuel public joue un rôle particulier d'arbitre, notamment à l'approche d'élections et d'échéances électorales importantes, d'où l'importance de sa neutralité, au cœur de notre commission d'enquête. Les thèmes abordés dans les journaux télévisés de vos chaînes parlent-ils à tous les Français ? Réussissez-vous à rassembler tous les Français, quelles que soient leurs préférences idéologiques ou partisanes ? Grâce au sondage Ifop publié dans le magazine *Marianne* le 12 juin 2024, on apprend que parmi les téléspectateurs du journal télévisé de France 2, 15 % ont voté RN aux dernières élections européennes, soit deux fois moins que la moyenne des Français, tandis que 26 % ont voté pour Raphaël Glucksmann, soit deux fois plus. Parmi les téléspectateurs du journal télévisé de TF1, 44 % ont voté RN aux européennes mais seulement 7 % pour M. Glucksmann. Ma question est donc simple : pourquoi les JT de France 2 intéressent-ils, proportionnellement à leur poids électoral, quatre fois plus les électeurs socialistes que ceux du Rassemblement national ?

M. Laurent Delahousse. Il est très compliqué d'analyser la sociologie d'un journal avec de tels chiffres. La vocation du service public, le socle de la rédaction de France Télévisions, donc du journal de 20 heures, c'est l'impartialité. Notre taux de confiance auprès des Français est de 73 %, soit 17 points de plus que nos concurrents, et 80 % des Français nous regardent toutes les semaines. Aucun courant politique n'est boycotté dans les formats que j'incarne, *a fortiori* bien évidemment sur le plateau du journal. Nous publions la liste de tous nos invités. J'entends ce que vous dites mais il m'arrive assez peu, je le reconnais, d'étudier la sociologie des gens qui regardent le journal de 20 heures de France 2.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelles seraient selon vous les clefs d'interprétation : les choix éditoriaux, la confiance dans le service public audiovisuel d'un certain type d'électorat ? Ces chiffres, à titre personnel, m'interpellent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quand vous avez consacré la semaine dernière une partie de votre magazine à Michel Sardou et à Josiane Balasko, avez-vous eu l'impression que cela intéressait plus les gens de gauche que ceux du RN ?

M. Jean-Michel Carpentier. Pas du tout et, de toute façon, les chiffres que vient de donner M. le rapporteur ne valent pas forcément pour nos magazines. Pour les journaux, il y a peut-être tout simplement une explication historique. Lors de la privatisation en 1986, c'est la deuxième chaîne qui devait être vendue et il y a eu une inversion à la dernière minute : TF1, où je travaillais, s'est retrouvée de façon très inattendue privatisée. Cette chaîne a eu une liberté éditoriale qui n'existait pas forcément à Antenne 2 et elle est devenue un petit peu plus puissante. De surcroit, c'était la première chaîne, celle qui apparaissait sur les téléviseurs lorsqu'on les allumait. C'est l'une des raisons pour lesquelles TF1 a pris la tête face à la deuxième chaîne qui est passée en position de challenger. Elle est restée ainsi dans l'esprit des gens : cela s'est transmis de nos grands-parents à nos parents jusqu'à nous et nos enfants. TF1 est toujours une télévision installée, le phénomène demeure extrêmement puissant.

Nous n’avons pas, nous, la nécessité de cet esprit de compétition. Nous sommes dans le service public : les audiences ne sont pas une finalité pour nous. C’est un paramètre très important pour juger de la qualité et de la prégnance de nos travaux mais ce n’est pas notre référence numéro un. J’étais à TF1 lorsque Patrick Le Lay, grand dirigeant de la chaîne, a prononcé la fameuse phrase : « Ce que nous vendons à Coca-Cola, c’est du temps de cerveau disponible ». Ce n’est pas du tout une finalité pour nous. Nous avons une liberté, doublée de responsabilité, dans nos choix éditoriaux. La priorité n’est pas forcément de faire la meilleure audience possible, même si, évidemment, nous cherchons à faire la meilleure audience possible. La preuve, c’est que nos magazines sont leaders lorsqu’ils passent à l’antenne.

M. Laurent Delahousse. Et la confirmation, c’est que les journaux de France Télévisions s’adressent à tout le monde.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Depuis le lancement de cette commission d’enquête, on a beaucoup parlé du salaire moyen à France Télévisions, d’environ 72 000 euros par an, ce qui place le salarié moyen de cette entreprise parmi les 9 % des Français les mieux rémunérés. Dans le même temps, plusieurs des organisations syndicales que nous avons reçues ont alerté sur la situation des journalistes les plus précaires, en particulier les pigistes. Le Syndicat national des journalistes (SNJ) a évoqué un petit nombre de rémunérations très élevées chez France Télévisions. D’un côté, près de trente directeurs gagnent plus que le Président de la République et 15 % des employés ont des rémunérations supérieures à 80 000 euros par an ; de l’autre, une grande majorité de journalistes sont maintenus dans la précarité. Comprenez-vous l’émoi des représentants syndicaux de France Télévisions ?

En ce qui concerne l’information, notamment le journal de 20 heures et les magazines que vous présentez, quelles recommandations pourriez-vous émettre pour homogénéiser davantage le niveau de rémunération ?

M. Laurent Delahousse. Je me garderai bien de formuler des recommandations : je suis également salarié de cette entreprise, je ne suis ni ministre de l’économie, ni ministre du budget, ni directeur financier ni directeur des ressources humaines de France Télévisions. En revanche, je peux vous dire une chose : depuis vingt ans que je travaille à France Télévisions, j’ai connu des conflits sociaux et j’ai pour habitude de toujours aller au contact des journalistes et des personnels techniques avec qui je travaille pour discuter avec eux dans les moments de tension. Je suis bien sûr conscient des difficultés qui existent comme dans toute entreprise, je suis à l’écoute et nous échangeons, mais vous imaginez bien, monsieur le rapporteur, que ce n’est pas à moi de définir la politique salariale de France Télévisions. Sur ces questions, vous avez eu, je pense, l’occasion de poser ces questions aux dirigeants, plus compétents que moi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous auditionnerons le directeur des ressources humaines et le directeur financier de France Télévisions la semaine du 9 février.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma prochaine question vous concernera peut-être davantage. Dans le rapport du cabinet Cedaet consacré à France Télévisions, un témoignage m’a interpellé : à la page 108, il indique que « les conférences critiques post-JT ont parfois été, avec certaines équipes d’éditions précédentes, un lieu propice à l’humiliation, à des crises de colère, au rabaissement des journalistes ». Avez-vous vous-même été témoin de ce type de pratiques, notamment lors de ces conférences ? Avez-vous eu vent de ces témoignages de souffrance au travail ?

M. Laurent Delahousse. Je n’ai jamais été témoin de ce type de relations, de ce type de toxicité, y compris dans les conférences qui se tiennent avant, pendant ou après le journal.

M. Jean-Michel Carpentier. Même chose. Depuis dix-neuf ans que nous travaillons pour la partie magazines, nous voyons de très près la partie de la rédaction qui fabrique les journaux. Il peut parfois y avoir des conflits, bien sûr, même des conflits interpersonnels susceptibles de donner lieu à des interprétations un peu plus larges. Pour ce qui concerne notre périmètre, certaines personnes avec qui nous travaillons sont à nos côtés depuis le début et je les salue. Nous n’avons jamais eu ce que vous décrivez, c’est-à-dire des humiliations et des choses violentes. Franchement, si cela se passait ainsi, cela saurait très vite aujourd’hui.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J’en viens à une question que l’on pose quasiment à chaque audition aux dirigeants, notamment aux animateurs de l’audiovisuel public, celle de la transparence des rémunérations. Tous ceux qui vous ont précédé ont refusé de nous communiquer leurs salaires alors qu’ils sont payés par l’argent public : certains invoquent même le secret des affaires, ce qu’on a du mal à comprendre, d’autres la concurrence des chaînes privées commerciales, et tous nous expliquent qu’ils seraient davantage rémunérés sur ces chaînes, ce que l’on veut bien croire. Pourriez-vous dire aux Français combien vous percevez ? Peut-être serait-il bon de distinguer contrat passé avec France Télévisions en tant que salarié et revenus perçus au titre de votre société ou de vos sociétés de production ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La pédagogie étant l’art de la répétition, je précise que les personnes auditionnées avant vous, monsieur Delahousse, ont indiqué que la direction de France Télévisions leur avait donné pour consigne de ne pas communiquer à ce sujet. Elles n’ont donc pas refusé de donner ces informations.

M. Laurent Delahousse. Depuis le premier jour, quand France 2 m’a recruté pour assurer progressivement la présentation de journaux, France Télévisions a souhaité faire évoluer le format du journal, dans sa forme, dans sa diversité et dans sa capacité à se différencier de notre principale concurrence à travers une offre complémentaire. C’est ce que nous avons fait avec le « 20 h 30 » qui propose aux téléspectateurs des marqueurs du service public. France Télévisions m’a également accordé la possibilité de développer des documentaires, des récits, des séries historiques, des portraits de personnalités, ce que j’ai fait avec « Un jour, une histoire » et « Un jour, un destin ».

Je travaille notamment le vendredi, le samedi et le dimanche, ce qui est un agenda spécifique. Je dispose d’un contrat de travail à temps partiel. Dans ce cadre, je perçois une rémunération qui englobe à la fois la rédaction en chef et la présentation du journal, ainsi que celles du « 13 h 15 » et du « 20 h 30 ». Elle correspond à la grille salariale : elle est équivalente à celle que perçoivent celles et ceux qui exercent la même activité. Sur le temps non couvert par ce contrat de travail, France Télévisions m’a accordé la possibilité d’avoir une activité au sein de sociétés de production, quelles qu’elles soient, du moment qu’elles sont indépendantes. Dans ce cadre, j’ai pu en tant que salarié, en tant que journaliste, en tant que réalisateur développer des documentaires. Il n’y a donc aucun cumul de rémunérations pour un même programme. Ces deux activités sont en conformité avec le droit du travail.

Sachez, et c’est important de vous le préciser, que depuis toujours ma rémunération est soumise dans son ensemble à un contrôle régulier du contrôleur d’État, ce qui est bien normal. L’ensemble de ces projets sont normés, contrôlés depuis toujours par les services de France Télévisions. Dans un souci de transparence, France Télévisions vous a fourni ma rémunération et d’autres éléments.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez raison, je dispose de ces informations. Après, je ne me permettrais pas, en tout cas publiquement, de les révéler, c'est la raison aussi pour laquelle je vous pose cette question. J'ai noté également dans les documents transmis par France Télévisions que vous perceviez une part variable. Quels sont ses critères d'obtention ? Sont-ils conditionnés à une part d'audience ou à d'autres critères de performance ?

M. Laurent Delahousse. Mon contrat de travail ne comporte pas de clauses d'audience. La part variable s'applique dans tous les services de France Télévisions dès lors que des objectifs sont fixés, par exemple en termes de management des équipes ou de développement du journal.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous nous avez indiqué avoir reçu de nombreuses offres du privé tout au long de ces dix-neuf années dédiées au service public audiovisuel. Sans avoir à préciser leurs montants ni celui de la rémunération que vous percevez actuellement, pourriez-vous nous indiquer dans quels rapports ils se situent afin de nous permettre de mesurer l'écart entre secteur privé et secteur public ? S'agit-il d'une différence de 1 à 3, de 1 à 4, de 1 à 10 ?

M. Laurent Delahousse. Je n'ai jamais accepté ces différentes propositions qui m'auraient sûrement permis de mieux gagner ma vie. J'ai du mal à vous dire à quelle hauteur ces rémunérations se seraient situées et ne saurais vous indiquer un ratio. La seule réponse chose que je peux vous faire, c'est qu'elles auraient été largement supérieures.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question suivante porte sur votre conception du service public de l'audiovisuel, et sur sa différence par rapport aux chaînes privées. Entre 2007 et 2024, vous avez été à la fois l'animateur et le coproducteur de l'émission « Un jour, un destin », qui dressait des portraits de grandes figures d'horizons variés, politiques, économiques ou artistiques, telles que Bernard Tapie, Brigitte Bardot ou Henri Salvador, dans un format qui se voulait accessible au grand public. J'ai suivi ces émissions avec beaucoup d'intérêt et il me semble que ce type de documentaire relève pleinement des missions fondamentales du service public audiovisuel. C'est un genre que l'on voit de plus en plus rarement sur ces antennes, peut-être – vous nous le direz – à la suite de la décision de France Télévisions de réduire certains budgets. Dans le même temps, j'ai constaté que France 2 propose de plus en plus de jeux, jusqu'à neuf cases par jour contre une seule pour TF1. Comprenez-vous cette évolution vers des jeux commerciaux que l'on peut retrouver ailleurs – j'ai entendu dire que France Télévisions voudrait réhabiliter une sorte de Star Academy, jeu déjà produit sur des chaînes privées commerciales ? La vocation du service public est-elle celle-là, ou bien plutôt de braquer le projecteur sur un sujet comme vous le faisiez de façon passionnante dans « Un jour, un destin » ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Question complémentaire : est-ce l'arrêt de cette émission qui a causé la mise en liquidation judiciaire de votre société de production ?

M. Laurent Delahousse. Je ne suis pas directeur de l'antenne de France Télévisions, et il ne m'appartient pas de commenter les choix opérés dans la grille des programmes. Mais il me semble que le jeu a toute sa place sur le service public.

J'ai la chance de pouvoir développer des formats documentaires et de leur donner beaucoup de place – Jean-Michel Carpentier pourra préciser le volume mis à l'antenne depuis toutes ces années. Je peux me concentrer là-dessus.

France Télévisions est probablement l'espace le plus vaste pour le développement de la création et des sociétés de production indépendantes : ce sont des heures et des heures d'antenne. Grâce à France Télévisions, près de 260 000 salariés extérieurs au service public travaillent sur la création, sur la fiction, sur le documentaire au sein de structures de production qui subissent comme nous tous, et comme toute entreprise, parfois des réductions budgétaires.

Les prix sont encadrés et il est de plus en plus difficile pour des sociétés de vivre. Rien n'est simple et tout est compté.

L'arrêt de « Un jour, un destin » n'a pas été la cause principale de la liquidation de Magnéto Presse. Cette structure – qui me tenait particulièrement à cœur, puisque j'y ai travaillé pendant de nombreuses années et qu'elle m'a permis de mettre à l'antenne ce magazine dont je vous remercie d'avoir souligné le caractère beau et fort – reposait sur différentes activités : des documentaires avec Arte, de la fiction avec Canal +. Je me concentrais sur « Un jour, un destin », rémunéré comme journaliste ; je ne participais en rien aux décisions d'ordre financier ou stratégique.

M. Jean-Michel Carpentier. S'agissant des jeux, vous dites que le service public n'aurait pas vocation à en proposer. Mais, pendant des années, vous, vos parents et bien des Français ont regardé « Des chiffres et des lettres ». C'était une émission emblématique : le jeu est légitime sur le service public.

Bien sûr, il faut adapter et moderniser : les jeux d'aujourd'hui reflètent l'évolution de la société. Mais ils ne sont pas forcément négatifs : ils peuvent développer la réflexion et attirer des jeunes. Ils peuvent aussi faire du bien, dans un moment où l'actualité n'est pas toujours très bienveillante.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans un récent rapport, M. Aymeric Caron – membre de cette commission – écrit : « Ainsi, France Télévisions indique que [Laurent Delahousse] est, lui aussi, bénéficiaire d'un contrat de travail à temps partiel qui couvre la présentation des journaux télévisés de 20 heures le week-end et sa présentation du journal 13 heures 15, et indique avoir acheté en 2024 pour 1,2 million d'euros de programmes documentaires auprès de sociétés de production dans lesquelles il détient des intérêts. » C'est l'une des quelques informations publiques sur le montant des contrats de vos sociétés de production. La confirmez-vous ? Pourriez-vous expliquer, de façon transparente et pédagogique, les mécanismes de contractualisation entre France Télévisions et vos sociétés de production ?

M. Laurent Delahousse. Native Production, dont il est manifestement question ici, n'est pas ma société : je n'en suis pas actionnaire, je n'en suis pas gérant et je ne participe à la moindre décision d'investissement. Je n'ai jamais touché de dividendes d'une structure de production privée et je ne connais pas les résultats financiers ou le chiffre d'affaires : j'ignore donc tout du montant cité par Aymeric Caron dans ce rapport.

Je travaille pour cette société comme salarié, sur des missions précises, en l'occurrence l'élaboration de documentaires, soit en tant que réalisateur soit en tant que journaliste. Voilà les seules informations que je peux vous donner.

Le marché a ses règles, les tarifs sont encadrés et tous les sujets proposés à France Télévisions par cette structure comme par les autres sont soumis à des règles simples, d'ordre éditorial comme financier. Vous l'imaginez bien, depuis dix-neuf ans, je ne participe

aucunement à ces réunions. Je ne suis pas animateur-producteur : mon métier est d'être journaliste, réalisateur ou directeur artistique de collection. Ce sont les seules fonctions que j'ai toujours occupées au sein de ces différentes structures de production.

M. Jean-Michel Carpentier. Je précise qu'il n'y a eu à aucun moment de confusion avec les « 13 heures 15 ». En dix-neuf ans, nous avons réalisé près de 2 000 reportages du « 13 heures 15 » ; 3 l'ont été avec la société Magnéto Presse, soit 0,15 %.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dernière précision concernant la société Native Production : en êtes-vous actionnaire, dirigeant ou simple employé ?

M. Laurent Delahousse. Non, je suis journaliste ou réalisateur de documentaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lors de la création de cette société, M. Sitbon-Gomez occupait les fonctions de directeur des antennes et des programmes de France Télévisions. Depuis peu, il a récupéré aussi la direction de l'information : concrètement, vous êtes sous la responsabilité hiérarchique, même indirecte, de M. Sitbon-Gomez, au titre de l'information, tout en relevant aussi de son autorité pour les contrats passés avec ces sociétés de production dont vous dépendez. Voyez-vous là un risque éventuel de conflit d'intérêts, ou de mélange des genres, entre les indications, voire les injonctions, qu'il peut vous donner au titre de l'information, et la signature de contrats avec des sociétés de production pour lesquelles vous travaillez ?

M. Laurent Delahousse. Je dépends depuis toutes ces années de la direction de l'information et de la direction de la rédaction, à laquelle je suis rattaché. M. Sitbon-Gomez occupe, pour des raisons de stratégie, une nouvelle fonction qu'il ne m'appartient pas de commenter. J'ai une totale confiance dans la liberté éditoriale de notre rédaction, que j'ai vu s'exprimer au cours de ces longues années.

C'est M. Philippe Corbé qui est, depuis aujourd'hui, directeur de l'information et de la rédaction de France 2. J'ai pleinement confiance en lui.

Je ne crains donc pas ce conflit d'intérêts. Pour ma part, je ne participe à aucune négociation financière ou budgétaire pour les productions dont j'ai la charge. Je propose le développement d'un format ; j'en discute avec mon employeur, qui est la société de production. Mais ce que je propose, c'est un contenu éditorial. À plusieurs reprises, j'ai proposé des documentaires qui ont été refusés… J'ai appris brutalement, par la presse, lors d'une rentrée en septembre, l'arrêt d'« Un jour, un destin » : ce n'est certainement pas l'information la plus agréable que j'aie reçue. Mais cela montre aussi l'indépendance et la totale liberté des choix éditoriaux de France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rattachement de la direction de l'information à celle des programmes et des antennes est surprenant, quels que soient les bords politiques des uns et des autres. Dans les groupes privés, la direction de l'information est indépendante : M. Thuillier est rattaché directement au directeur général de TF1, et cela a été le cas à France Télévisions pendant des décennies. Quel est l'intérêt, la pertinence de ce rattachement ? Dans un débat aussi polarisé, aussi hystérisé que le nôtre, la direction de l'information ne devrait-elle pas au contraire être sacralisée, et donc ne pas répondre hiérarchiquement au directeur des antennes et des programmes ? Ma question n'est pas exactement la même que celle du rapporteur : je ne remets pas en cause la légitimité de la personne concernée, mais le lien hiérarchique.

M. Laurent Delahousse. À titre personnel, durant ces dix-neuf années, je n'ai jamais reçu la moindre pression de ma direction ou de mes supérieurs hiérarchiques. Jamais, jamais ! Je suis persuadé qu'il en ira de même avec Stéphane Sitbon-Gomez. Vous parlez de sacralisation : la direction de l'information et de la rédaction demeure sacralisée et je suis sûr qu'elle continuera de l'être à l'avenir.

M. Jean-Michel Carpentier. Je confirme qu'à aucun moment, au cours de ces dix-neuf ans ou même avant, nous n'avons été amenés à inviter ou à désinviter quiconque sur ordre de quiconque. Faites-nous le crédit de penser que nous ne l'aurions jamais accepté.

S'agissant de Stéphane Sitbon-Gomez, que vous le vouliez ou non, il est devenu un grand professionnel de l'audiovisuel. Il faut voir la réalité en face. Nous n'avons pas la moindre difficulté à travailler à ses côtés, à dialoguer avec lui. L'autonomie de l'information dépend du professionnalisme des équipes. Or nous sommes des professionnels, comme d'autres rédactions audiovisuelles.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne remets en cause les compétences ou le professionnalisme de qui que ce soit. Si nous avions appris que la direction de l'information d'une chaîne privée allait être rattachée au directeur des antennes et des programmes, cela aurait suscité les mêmes interrogations. J'essaie d'être le plus impartial possible mais il me semble que c'est une question qui mérite réponse. Nous aurons l'occasion de reposer la question à Mme Ernotte pour comprendre le sens de ce choix stratégique et organisationnel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon vous, peut-on être parfaitement légitime en tant que patron des près de 2 600 journalistes du premier groupe audiovisuel de France quand on ne dispose pas soi-même d'une carte de presse ? C'est un fait inédit, je crois : les grands patrons de l'information de l'audiovisuel public ont toujours été des journalistes. Ils étaient ainsi parfaitement légitimes pour résister à d'éventuelles pressions politiques : la légitimité de M. Sitbon-Gomez vous paraît-elle totale, dans la mesure où il ne dispose pas d'une carte de presse ?

M. Laurent Delahousse. Le directeur de l'information et de la rédaction, c'est Philippe Corbé. Il a une carte de presse et c'est avec lui que j'aurai, au quotidien, avec les rédacteurs en chef, avec les chefs de service, la responsabilité de la fabrication du journal. Rien ne changera et Stéphane Sitbon-Gomez pourrait vous le confirmer – je crois qu'il l'a fait devant votre commission, d'ailleurs. Cette organisation a été décidée par la direction pour des raisons stratégiques. Mon directeur, je le redis, c'est Philippe Corbé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il faut que tout change pour que rien ne change ! Nous poserons la question à Mme Ernotte.

M. Philippe Ballard (RN). Je précise, comme je dois le faire, que j'ai été journaliste pendant près de quarante ans, dont six dans le service public. J'ai travaillé dans la même rédaction que Laurent Delahousse pendant quelques années – à une époque que je ne préciserai pas, car cela ne nous rajeunit pas.

Nous avons auditionné des syndicats de France Télévisions, notamment le Syndicat national des journalistes (SNJ). Je ne l'ai pas apporté aujourd'hui, mais je l'ai déjà montré à plusieurs reprises : dans un tract d'avril 2022, le SNJ écrivait qu'il fallait tout faire pour empêcher l'arrivée de Marine Le Pen à l'Élysée, et qu'il fallait plus généralement faire barrage à l'extrême droite. En tant que présentateur et rédacteur en chef du journal, êtes-vous serein

quand vous confiez un reportage sur le Rassemblement national ou sur Marine Le Pen à des journalistes qui distribuent ces tracts – étant bien entendu que c'est leur droit le plus strict, comme d'avoir des opinions politiques ?

Nous avons bien compris que Philippe Corbé était votre supérieur hiérarchique, mais lui a bien un supérieur à son tour, M. Sitbon-Gomez, qui lui n'a pas de carte de presse. Pour avoir été journaliste pendant quarante ans, j'avoue que savoir que le supérieur de mon supérieur n'a pas de carte de presse mais qu'il pourrait me donner des consignes me ferait un peu tiquer.

Mme Céline Calvez (EPR). Comme on doit le faire, je précise au préalable que j'ai été membre du conseil d'administration de France Télévisions et de Radio France entre 2017 et 2024.

Notre commission d'enquête porte notamment sur la neutralité de l'audiovisuel public, notion à laquelle je préfère celle d'impartialité, spécifique à l'information sur l'audiovisuel public. L'audiovisuel public est-il à même, selon vous, de garantir cette impartialité dans le paysage médiatique actuel, qui privilégie la culture du clash, le registre de la radicalité et la polarisation ? Comment expliquez-vous que la couverture impartiale de l'information par l'audiovisuel public soit qualifiée de biaisée par des médias d'opinion – alors même que c'est sans doute le traitement de l'actualité par ces médias d'opinion qui est biaisé ? Comment se fait-il que l'impartialité de l'audiovisuel public soit présentée biaisée et mensongère ? Comment résister à ce phénomène et quel rôle doit jouer l'audiovisuel public au moment où il est attaqué ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Dans votre propos liminaire, vous avez insisté sur l'idée de retenue, d'équilibre. C'est peut-être pour cela que vous avez la réputation d'être plutôt lisse. Malgré tout, vous êtes ciblé par Acrimed, qui vous accuse de complaisance avec différentes personnalités politiques, François Baroin, Marine Le Pen ou Emmanuel Macron. En 2017, lors d'une interview avec Marine Le Pen, vous n'aviez posé aucune question sur son projet politique ; tout était centré sur son ressenti : « Depuis le début de cette campagne, quel a été le moment le plus intense ? », « Le doute ne fait jamais partie de votre logiciel ? »… Quant à votre interview d'Emmanuel Macron le soir du 29 avril 2018, Acrimed dit que vous avez sorti la brosse à reluire, que vous ne dites rien sur le fond. Que répondez-vous à ceux qui trouvent votre style d'interview complaisant et qui vous reprochent de dépolitiser la politique, quitte à donner le sentiment de promouvoir le pouvoir en place et de normaliser l'extrême droite ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je commencerai par une remarque qui ira dans le sens de M. Carpentier : LCP, chaîne du service public, a gagné 15 % d'audience rien qu'en basculant sur le huitième canal de la TNT – même si je ne doute pas qu'une partie de cette hausse soit due à leur excellent travail. On pourrait dire avec malice qu'il faudrait faire basculer votre journal sur la 1 pour voir si son audience augmente !

Cela dit, je ne pense pas que l'audimat doive être l'alpha et l'oméga de la production de l'information. Pourriez-vous nous dire comment vous jugez avoir atteint vos objectifs en la matière ? Quels indicateurs vous donnez-vous ?

France Télévisions va subir des coupes budgétaires : quelles seront leurs conséquences sur la production d'information ? Y aura-t-il des licenciements, moins de correspondants à l'étranger ?

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Votre évocation de l'année 1986 nous rappelle qu'on raconte que M. Bouygues s'était roulé par terre pour avoir la Une, bien préférable d'un point de vue commercial. C'était M. Chirac qui avait pris la décision.

Le service public remplit ses missions grâce à l'engagement de ses personnels, et avec beaucoup de réussite. Ma question porte sur le choix de concentrer les émissions d'information sur un très petit nombre de personnalités, dont vous faites partie, monsieur Delahousse. Ces incarnations sont très fortes mais risquent d'occulter le travail collectif des équipes – que vous avez vous-même citées – et les nombreux talents qui s'exercent au sein de France Télévisions. Cela pourrait pourtant constituer une différence avec le privé, où c'est le nom de l'animateur qui finit presque par faire la marque. Cela me semble une dérive du service public, qui devrait plutôt à mon sens choisir une pluralité d'incarnations.

C'est sans doute aussi une très lourde responsabilité pour un seul individu.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si j'étais malicieux, je vous demanderais quand vous allez céder votre place, monsieur Delahousse !

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je parlais plutôt de la partager !

M. Emmanuel Maurel (GDR). Vous avez travaillé dans le privé comme dans le public, mais vous avez apparemment envie d'être fidèle au service public. Quelle est pour vous la singularité d'une chaîne de service public ? Que faudrait-il préserver, au-delà de la provocation de M. Le Lay sur le temps de cerveau disponible ?

Je m'interroge moi aussi sur les conséquences concrètes pour un journal télévisé des contraintes budgétaires fortes que vous subissez : les voit-on sur les reportages, sur les équipes, sur les services de documentation ou de réalisation ? Qu'en est-il pour la partie magazine ?

Dans un contexte où l'information est de plus en plus consommée en ligne, et où elle est d'une fiabilité toute relative, voire nulle, quelle est la stratégie de vos rédactions pour apporter au public, notamment aux jeunes, une information fiable et sourcée, tout en restant attractifs ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je prolonge la question : adaptez-vous la construction de votre journal en sachant qu'il sera regardé en partie sur les réseaux sociaux ?

Mme Caroline Parmentier (RN). Les Français se posent beaucoup de questions sur le service public, qui leur coûte 4 milliards par an – la plus grosse dépense du ministère de la culture. Beaucoup estiment que leurs opinions n'y sont pas suffisamment représentées.

Pouvez-vous me citer un exemple précis, récent, où vous avez volontairement modifié un choix éditorial, une invitation, une question, un angle afin de rééquilibrer un traitement dont vous estimiez qu'il manquait au pluralisme ou à l'impartialité ?

M. Laurent Delahousse. On me reproche ma collusion avec Marine Le Pen, avec François Baroin… Le spectre est assez large. Merci en tout cas d'avoir souligné que j'ai le même ton, la même bienveillance avec tous : je la revendique ! Ce n'est pas de la complicité, mais de l'écoute. Le ton calme est révélateur de beaucoup de choses dans une interview, je crois.

Monsieur Ballard, chaque jour, quand on fait un journal – vous en savez quelque chose –, on envoie des journalistes sur le terrain. Il y a un rédacteur en chef, un chef de service ; il y a une équipe qui va en salle de montage : elle observe un travail, une activité professionnelle, pas la couleur politique potentielle du journaliste. Nous essayons bien sûr d'être aussi rigoureux que possible. Je vous ai cité les éléments d'enquêtes d'opinion, derrière lesquelles nous sommes parfois bien obligés de nous ranger. Elles confirment que France Télévisions est la chaîne qui incarne le mieux l'impartialité, avec des taux qui atteignent 73 %. Bien sûr, tout est toujours fragile ; bien sûr, parfois des journalistes ont une opinion : vous en savez quelque chose, les uns et les autres. Vous le voyez sur les plateaux de télévision, vous avez vu les choses évoluer, notamment avec les chaînes d'information. Je disais que le journal de 20 heures est un totem : c'est en raison de cette résonance très particulière qu'il faut toujours être vigilant.

En ce qui concerne le ton que j'emploie dans mes interviews, je vous remercie de me poser la question. Je me suis souvent interrogé sur ces critiques : faut-il que je change ? Devrais-je être plus agressif ? Faudrait-il un tempérament différent du mien ? Cela fait dix-huit ans que je fais le journal, dix-huit ans que j'ai ce lien avec les Français. Parfois, dans la rue, les gens me disent que je suis trop de gauche, ou trop de droite, ou que je n'ai pas été sympathique avec untel, ou trop dur avec untel. J'en fais presque mon étendard, après toutes ces années – d'ailleurs, puisque vous m'interrogez sur le changement, une petite parenthèse : j'ai bien compris que vous ne demandiez pas que je quitte le journal demain matin, mais je vous rassure, je ne le ferai pas encore dix-huit ans. Je n'envisage aucune carrière de dictateur du journal de 20 heures ! Dans les années, peut-être dans les mois à venir, je changerai d'exercice. Mais je suis très heureux de travailler avec les équipes de la rédaction.

Par rapport à d'autres confrères ou consœurs, j'ai un ton différent, une autre manière d'aborder les choses. J'essaye aussi d'être rigoureux, je ne suis jamais complaisant, je ne fais aucune concession. Je n'ai jamais non plus de lien privilégié avec un responsable politique, en particulier avec les présidents de la République successifs – j'en ai croisé quelques-uns, de Nicolas Sarkozy à Emmanuel Macron en passant par François Hollande. J'ai résisté plus longtemps qu'eux aux tempêtes politiques : peut-être peut-on voir là une trace de justesse, un pôle d'équilibre que les Français aiment retrouver face aux débats permanents des chaînes d'information et à la fracturation de la société.

Je redis que je n'envisage pas une carrière trop longue à la tête du journal de 20 heures.

M. Jean-Michel Carpentier. Moi, j'espère que cette carrière sera encore très longue, car c'est un honneur et un bonheur de travailler aux côtés de Laurent Delahousse. Toute l'équipe que je représente ici vous dirait la même chose.

Madame Calvez, il y a peut-être une explication toute simple aux accusations de biais portées à l'encontre du service public. Comme nous sommes financés par les impôts, pour l'essentiel, et donc au service du public, un petit glissement s'est probablement fait au fil du temps chez les gens qui nous regardent : nous finançant, chacun pense que le service public lui appartient ; dès lors qu'il entend sur le service public une opinion qui n'est pas la sienne, le téléspectateur y voit une distorsion, se dit que nous sommes partisans. L'exercice est difficile : c'est quelque chose qui n'existe pas dans une chaîne privée – nous avons eu le grand honneur de travailler sur TF1. On n'est pas redevable de la même façon sur le service public. Nous sommes à la fois libres et responsables. Mais il faut que les Français comprennent qu'il existe une diversité de propos. Là où je vous rejoins tous, c'est pour dire qu'il faut évidemment que

cette diversité soit respectée. Sinon, pour le coup, la règle du jeu serait biaisée. Mais ce n'est pas le cas.

Je sens que l'inquiétude à propos de M. Sitbon-Gomez n'a pas été apaisée. D'abord, je ne suis pas sûr que le supérieur hiérarchique de M. Thuillier à TF1 ait une carte de presse. Ensuite, il nous arrive aussi de discuter avec des gens qui n'ont pas de carte de presse et qui sont pourtant responsables et matures. C'est exactement le cas avec M. Sitbon-Gomez, qui ne nous donne jamais, jamais de consignes ou d'indications autoritaires. Nous ne sommes pas dans cet état d'esprit, je tiens à le souligner : nous sommes libres et responsables.

M. Laurent Delahousse. La différence entre le linéaire et le digital est essentielle, en effet. Nous avons vécu une révolution et nous en avons bien conscience. Le linéaire perd des téléspectateurs, et la consommation d'information se fait de plus en plus de façon digitale. C'est donc là un axe de développement important. En particulier, la plateforme de France Télévisions répond aux besoins : les sujets du journal télévisé y sont diffusés de façon individuelle, dans la continuité du journal, et y sont vus des millions de fois.

À titre personnel, je souhaite avoir la possibilité de parler de façon plus directe à un jeune public sur les réseaux sociaux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Envisagez-vous de réaliser des podcasts ? Certains présentateurs le font pour interroger des politiques.

M. Laurent Delahousse. Nous travaillons, pour la prochaine campagne présidentielle, à un traitement différent de l'actualité politique, via des podcasts notamment, ou comme je le fais dans les « 20 heures 30 » en allant à la rencontre des Français. Nous voudrions aussi diffuser ce travail largement sur les réseaux sociaux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si j'étais journaliste, je dirais que nous tenons là un joli scoop !

M. Laurent Delahousse. Un début de scoop, disons !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez évoqué un éventuel départ : qu'est-ce qui vous ferait partir vers autre chose ? Est-ce que cela tient à vos envies propres, à une évolution de la société, à ce format du journal télévisé et des magazines ?

On connaît l'affaissement, la polarisation, l'hystérisation du débat public et du monde politique ; l'image que donne l'Assemblée nationale est parfois lamentable. Prenez-vous encore du plaisir à interroger des femmes et des hommes politiques ? Comment raconter la politique aujourd'hui ?

M. Laurent Delahousse. Je n'ai pas de date de fin de mandat, vous le savez. Mais je n'écarte pas l'idée d'aller vers une nouvelle aventure, dès lors que la passion serait là. Elle est là depuis dix-huit ans à France Télévisions : produire des formats, faire évoluer le journal, travailler avec l'équipe formidable avec laquelle j'ai la chance de travailler et avec une rédaction que j'aime. C'est un mot important : j'aime cette rédaction où je travaille depuis toutes ces années, le vendredi, le samedi, le dimanche. Six jours sur sept, l'information m'anime, et je pense que ce sera encore le cas durant les prochains mois.

Pour répondre à votre seconde question, il faudrait plusieurs heures… J'ai un jour pris la parole, au cours d'une soirée électorale, pour dire – ce qui m'a été reproché – que je

commençais à comprendre la façon dont les Français s'exprimaient, et surtout dont ils ne s'exprimaient pas. Ce soir-là, à 20 h 02, l'ensemble des responsables politiques assis autour de moi s'accordaient la victoire alors que plus de 50 % des Français ne s'étaient pas exprimés ! Devant ce théâtre de la politique, j'étais sorti de cet équilibre que je citais, ce qui est assez rare chez moi. La vie politique a changé, c'est vrai, et vous en êtes tous témoins. Je revendique une forme d'équilibre et de pondération qui s'applique au journalisme et qui pourrait parfois s'appliquer dans l'enceinte même du Parlement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est ce que j'essaie de faire, modestement, dans cette commission, en garantissant des échanges vigoureux, vifs mais respectueux des autres. Cela commence par le respect des délais ; il reste donc quinze minutes à M. le rapporteur pour poser ses dernières questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais vous demander un éclaircissement sur la société de production Native Production. Vous avez expliqué que vous y êtes journaliste, mais je vous demandais votre statut et journaliste n'est pas un statut. Êtes-vous actionnaire, dirigeant ou employé de cette société ?

M. Laurent Delahousse. Je suis producteur exécutif. Je suis des formats de documentaire qui sont proposés par la structure de production à France Télévisions ; à partir de là, j'assure un suivi qui est celui d'un rédacteur en chef – écriture, direction artistique – et j'assure un rôle d'incarnation en tant que journaliste. Dans les trois documentaires que j'ai proposés via cette structure de production au cours des quatorze derniers mois, j'ai été rémunéré durant l'activité qui était liée à ces formats. Une fois le format livré, je ne suis plus rémunéré. Ma rémunération fait l'objet d'un contrat avec la structure de production, et non avec France Télévisions.

M. Jean-Michel Carpentier. J'ajoute qu'il n'y a aucune confusion avec les magazines « 13 heures 15 » et « 20 heures 30, » lesquels sont produits en interne par la rédaction de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous ai posé la question, c'est parce que le rapport de 2016 de la Cour des comptes soulignait en page 94 que « le domaine des achats de programmes présente de nombreux "facteurs de risque" : […] l'absence de contraintes législatives ou règlementaires dans la mesure où les règles de la commande publique ne s'appliquent pas aux programmes audiovisuels [et] la difficulté à mettre en place des procédures formalisées, transparentes, collégiales et "traçables" *a posteriori*. En outre, l'étroitesse du milieu professionnel de l'audiovisuel est un facteur potentiellement aggravant [dans la mesure où] les interlocuteurs de France Télévisions dans des sociétés de production peuvent être d'anciens salariés de l'entreprise ». Les contours que définit la Cour des comptes peuvent vous ressembler, même si vous n'êtes pas un ancien mais un actuel salarié de France Télévisions.

La Cour relève également que « ces pratiques critiquables – souvent connues à l'intérieur mais aussi à l'extérieur de France Télévisions – alimentent des rumeurs et des polémiques éminemment nuisibles à la réputation de l'entreprise. ». On connaît la polémique sur les animateurs-producteurs dans les années 1990. De votre point de vue, quelles sont les procédures de mise en concurrence et d'appel d'offres chez France Télévisions ? Comment fait-on pour obtenir un contrat quand on est à la tête ou employé d'une société d'une production ?

M. Laurent Delahousse. Dès que j'ai une idée, je la propose à une boîte de production qui va la soumettre à France Télévisions. Je n'ai pas d'activité de mandataire social ou de

gérant ; je suis journaliste dans une structure de production. Si, demain, je voulais participer au développement d'une fiction, j'irais proposer mon projet à une structure de production de fiction ; cette structure le soumettrait ensuite à France Télévisions afin que les choses soient bien étanches et bien claires.

Le circuit de validation d'un documentaire à France Télévisions est l'un des plus rigoureux d'Europe. Il se compose de filtres successifs. Le coût d'achat d'un documentaire, lui, est déterminé par plusieurs éléments : le tarif Satev (Syndicat des agences de presse audiovisuelles), qui est un tarif de base applicable à tous ; la durée du documentaire – 52 minutes ou 90 minutes – et, parfois, la case de diffusion. Je vous en parle de manière distante car mon travail à moi est d'avoir des idées, d'être un créatif, un directeur artistique qui accompagne l'habillage, la création, l'écriture narrative du documentaire et parfois, mais pas toujours, se charge de l'incarner. Je pense sincèrement que tout ce système de validation est extrêmement rigoureux sur le tarif et sur la ligne éditoriale. Encore une fois, je ne participe pas à des discussions d'ordre financier avec les dirigeants de France Télévisions. Vous comprendrez pourquoi, puisque vous avez évoqué des risques de porosité. Il n'y en a aucune de mon côté.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas ce que semble indiquer le rapport de la Cour des comptes. Même si cela ne vous concerne pas, au vu des éléments que vous avez apportés, nous avons eu connaissance de plusieurs cas problématiques. Delphine Ernotte a d'ailleurs reconnu que le législateur devait se saisir du sujet lorsque nous l'avons interrogée.

Nathalie Darrigrand, ancienne directrice de France 5, puis directrice des programmes de France Télévisions, a passé plusieurs contrats avec la société Together Media au nom de France 5 ; après s'être fait licencier de France Télévisions et avoir empoché, selon les informations qui ont circulé, des centaines de milliers d'euros d'indemnités de licenciement, elle s'est retrouvée à la tête de cette société, et donc des émissions pour lesquelles elle avait passé contrat pour le compte de France Télévisions. M. Takis Candilis a fait la navette entre France Télévisions et Banijay, faisant probablement augmenter pour Banijay le montant des contrats passés avec France Télévisions.

Vous dites que le mode d'attribution des financements était l'un des plus rigoureux d'Europe. En vingt ans, vous avez pourtant dû voir nombre de dérives et de dysfonctionnements. Vous qui connaissez aussi bien les sociétés de production que l'audiovisuel public, pouvez-vous nous dire comment le législateur pourrait mieux encadrer ces pratiques qui s'apparentent clairement à une prise illégale d'intérêts ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les exemples cités par M. le rapporteur sont importants, mais il serait aussi intéressant de parler de votre situation personnelle, puisque vous aviez vous-même une société de production qui a été placée en liquidation judiciaire. C'est bien la preuve que France Télévisions ne vous a pas garanti de manière éternelle des contrats de production.

M. Laurent Delahousse. J'étais actionnaire minoritaire et non pas dirigeant de cette société, je n'avais aucun mandat social et n'ai jamais touché de dividendes. J'ai participé à sa création à l'époque où Patrick de Carolis, Patrice Duhamel et Arlette Chabot m'avaient proposé de développer le documentaire. J'ai ensuite assez vite laissé les choses avancer et me suis concentré sur l'activité éditoriale. Cela souligne une chose aussi : les difficultés des producteurs indépendants. Vous évoquez, monsieur le rapporteur, des structures de production extrêmement lourdes soutenues par des fonds d'investissement. Là, il est question d'une petite structure de

production aux activités protéiformes, au sein de laquelle je m'occupais des documentaires destinés à « Un jour, un destin ».

La Cour des comptes, dans son rapport de 2024, salue au contraire un « contrôle éthique et déontologique renforcé » dans les programmes. J'entends vos préoccupations mais il n'est pas de mon domaine de compétences d'apporter des éléments plus précis sur ces questions-là. Différents producteurs auront, comme Jean-Michel Carpentier et moi, le plaisir de vous répondre, monsieur le rapporteur, lors de leurs auditions prochaines.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous pouvez nous faire confiance pour leur poser ces questions car les liens entre les sociétés de production et France Télévisions sont l'un des sujets les importants pour cette commission d'enquête : l'audiovisuel public contractualise des centaines de millions avec des sociétés privées, en externalisant d'une certaine façon des missions de service public dans des conditions parfois floues.

J'ai une toute dernière question. Dans votre propos liminaire, vous avez mis en avant votre devoir de réserve, le peu d'interventions médiatiques que vous faites, la distance que vous prenez avec le monde politique. Léa Salamé a rappelé ce matin qu'elle n'acceptait aucun café avec des politiques alors qu'elle était très sollicitée, j'imagine que vous l'êtes aussi. Deux figures de l'audiovisuel public, Patrick Cohen et Thomas Legrand, se sont retrouvées dans un café avec des cadres du parti socialiste et l'on a appris que Thomas Legrand avait prononcé cette malheureuse phrase : « Nous, on fait ce qu'il faut pour Dati ». D'un point de vue déontologique, quel regard portez-vous sur ces pratiques ? Faut-il davantage encadrer les relations entre journalistes de l'audiovisuel public et personnalités politiques afin de garantir une plus grande imperméabilité ?

M. Laurent Delahousse. Le mot « encadrement » me fait parfois un petit peu peur quand il concerne la liberté de la presse. Vous avez reçu Patrick Cohen et Thomas Legrand que vous avez questionnés longuement : ils vous ont apporté, je crois, des éléments assez précis. Je n'ai pas plus de commentaires à faire sur cette séquence. C'est une étrange époque malgré tout qui s'ouvre. Pour moi, les journalistes doivent être libres de fréquenter qui ils l'entendent, à partir du moment où ils respectent bien évidemment les principes déontologiques que l'on connaît. Je ferai référence à un grand sage de la vie politique que vous connaissez tous, Alain Duhamel : selon lui, un journaliste politique qui ne fréquente pas les hommes et les femmes politiques n'est pas vraiment un journaliste politique.

Dans mon propos liminaire, j'ai rappelé que mon statut particulier m'avait imposé durant toutes ces années une forme de devoir de réserve et d'équilibre : je n'ai pas très souvent répondu aux questions de la presse car face aux sollicitations, on est toujours tenté de s'engager. Le journal de 20 heures est un totem qui appelle une incarnation. Je me rattraperai sans doute plus tard dans une autobiographie où je raconterai des choses ; vous serez peut-être alors surpris des opinions que j'ai sur ma profession, sur mon métier, sur la vie politique. En tout cas, j'ai toujours veillé à garder une certaine distance avec les hommes et les femmes politiques. Vous me parlez de rendez-vous, de rencontres : à titre personnel, j'en ai très peu. Même pour la préparation d'interviews présidentielles, je me souviens que lors des deux ou trois rendez-vous que nous avions à l'Élysée avec ma consœur ou mon confrère de TF1 et les conseillers du président, nous abordions avant tout la question du conducteur. Je sais qu'il y a des fantasmes selon lesquels les questions sont toutes connues d'avance par le Président de la République, mais ce n'est absolument pas le cas. Seulement, il arrive que les responsables politiques et les présidents de la République en particulier anticipent eux-mêmes certaines questions, soit

qu’elles correspondent à une actualité chaude, soit qu’ils aient des qualités qui pourraient faire d’eux des éditorialistes ou des responsables journalistiques de première importance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous êtes sans doute le seul Français qui sache depuis dix-neuf ans où il sera à 20 heures le vendredi, le samedi et le dimanche. Qu’est-ce qui vous donne envie de continuer à présenter ces journaux télévisés du service public ? Est-ce le lien avec votre équipe, dont vous avez beaucoup parlé ? Est-ce l’envie d’informer les Français et de leur raconter la France d’une certaine manière ?

M. Laurent Delahousse. Il y a effectivement ce lien particulier avec les Français, ce lien aussi avec la rédaction. Il y a aussi la chance, que de nombreux Français n’ont pas, d’exercer un métier de passion. Qui plus est, c’est un métier qui bouscule beaucoup de codes chaque semaine. Quand j’arrive le matin à la rédaction, je ne sais absolument pas quel journal nous ferons le soir car s’il est préparé en amont, une bonne partie est fabriquée le jour même. C’est aussi une chance. L’évolution du monde, extrêmement intense et enrichissante, aurait plutôt tendance à me pousser à continuer à exercer ce rôle, à cette place-là. Mais, je vous rassure, je réfléchis bien évidemment à autre chose qui sera probablement aussi un métier passionnant, même s’il ne me procurera pas la même dose d’adrénaline. Quand j’ai commencé, j’avais affirmé pouvoir m’arrêter quand je le voudrai et certains de mes prédécesseurs m’avaient prévenu : « tu verras, ça sera peut-être beaucoup plus compliqué de dire stop ». Aujourd’hui, je suis bien obligé de vous dire que c’est en effet plus compliqué que je le croyais.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup pour cette audition approfondie et nourrie.

La séance s’achève à seize heures trente-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, M. Emmanuel Maurel, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de M. Gilles Bornstein 2
– Présences en réunion 28

Lundi
2 février 2026
Séance de 16 heures 30

Compte rendu n° 24

SESSION ORDINAIRE DE **2025-2026**

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à seize heures quarante-cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous en venons à notre troisième et dernière audition de la journée en accueillant maintenant Monsieur Gilles Bornstein.

Monsieur Bornstein, vous êtes, pour les Français, l'une des figures de l'information sur le service public audiovisuel. Votre présence s'inscrit dans le droit fil de cette journée d'auditions, puisque nous avons successivement entendu Léa Salamé et Laurent Delahousse avant vous. Vous êtes bien connu des téléspectateurs de France Info, où vous présentez une interview politique intitulée « L'instant politique », et de ceux de France 2, où vous menez l'entretien des « Quatre Vérités » dans l'émission « Télématin ». Vous avez également été rédacteur en chef de l'émission « Des Paroles et des actes » sur France 2.

En homme discret, vous n'exposez guère votre biographie ; vous pourrez cependant présenter le parcours qui vous a conduit aux fonctions que vous occupez aujourd'hui. En revanche, les critiques à votre endroit ne manquent pas, que ce soit sur les réseaux sociaux ou ailleurs. Ce ne sont certes pas toujours des sources d'information précieuses, mais cette audition sera aussi l'occasion, pour vous, de répondre aux attaques dont vous avez fait l'objet. On vous a tour à tour accusé d'être accommodant avec les puissants, de droite comme de gauche, de soutenir le camp libéral ou encore de vous montrer critique à l'égard du monde syndical. Peut-être l'exercice du métier de journaliste suscite-t-il davantage de réactions que par le passé ? Certains ont même épluché vos réseaux sociaux, notamment votre compte Twitter, afin d'y relever vos opinions. Je ne doute pas que le rapporteur reviendra sur certaines de vos déclarations, notamment une réponse à Ian Brossat qui avait suscité de vifs commentaires, ou encore une interview de Rima Hassan qui avait conduit le Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM) – que nous avons auditionné – à examiner votre cas.

Il nous semblait utile de vous recevoir pour définir, avec vous, ce qu'est aujourd'hui un journaliste politique, et pour distinguer ce métier de ceux d'éditorialiste ou d'intervieweur politique. Dans un monde où il faut comprendre d'où les gens parlent, cette commission doit cerner les nuances entre ces différentes fonctions qui, bien que traitant toutes de l'information, adoptent sans doute des angles et des regards spécifiques.

Avant de vous céder la parole, je vous remercie de nous déclarer tout intérêt, public ou privé, de nature à influencer vos déclarations. Par ailleurs, l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Gilles Bornstein prête serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et vous cède maintenant la parole.

M. Gilles Bornstein, éditorialiste politique. Je m'exprime devant votre commission en tant qu'éditorialiste politique et salarié du service public depuis vingt ans. Je précise « salarié » car je n'exerce aucune responsabilité de direction ni de fonction managériale ; je répondrai donc avec plaisir à vos questions sur l'exercice de mon métier, mais je ne saurais me prononcer sur des sujets qui excèdent ce cadre. Vous avez entendu de nombreux décideurs et

responsables de l'audiovisuel public ; pour ma part, je m'efforcerai de vous apporter un éclairage de terrain.

Le terrain, pour moi, c'est le plateau : celui de « Télématin » mais aussi celui de France Info. Mon activité d'éditorialiste se décline en deux fonctions. Du lundi au jeudi, à 8 h 12 précisément, je conduis l'interview politique de « Télématin », sur France 2, qui s'intitule « Les Quatre vérités » ou « Les 4V ». Je n'ai rien inventé : ce rendez-vous existe depuis 1987 et fêtera bientôt ses quarante ans – je suis le neuvième titulaire du poste. L'après-midi, j'interviens régulièrement dans la tranche 18-20 heures de France Info, intitulée « Tout est politique ». J'en suis en outre le joker à la présentation, ce qui me conduit à remplacer régulièrement ma consœur Sonia Chironi lorsqu'elle-même assure le remplacement de Laurent Delahousse au journal de 20 heures.

Je me considère comme une sorte d'artisan qui, avec la rédaction, s'emploie à fabriquer et à animer des émissions certes plus modestes que les grandes éditions du soir – vous venez d'interviewer Léa Salamé et Laurent Delahousse –, mais qui, à plus petite échelle, concourent quotidiennement à l'information des Français. Je me suis rendu compte que nos activités suscitent de nombreuses interrogations : à la machine à café, on me demande souvent qui choisit les thèmes et les invités, qui contacte ces derniers, quel est le délai de programmation ou encore si les invités connaissent les questions à l'avance. Cette audition est donc l'occasion de lever le voile sur la fabrication de l'information, car c'est ce que je fais au quotidien.

J'aimerais donc vous exposer le processus de création de ces deux émissions auxquelles je contribue. Ce travail, que j'ai déjà qualifié d'artisanal, n'en demeure pas moins soumis à une grande rigueur et au respect de procédures précises. L'organisation des « 4V » est très simple : j'échange plusieurs fois par jour avec une programmatrice afin d'arrêter le choix des invités et des thèmes d'actualité que nous souhaitons traiter. Il arrive que la programmation soit fixée quelques jours à l'avance mais aussi qu'elle se décide le jour même. Par exemple, l'invité que je recevrai demain matin n'a été déterminé qu'il y a quelques heures.

Bien entendu, nos décisions et nos invitations respectent les règles qui nous sont imposées par l'Arcom, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique. Si le régulateur impose à France Télévisions de présenter un bilan équilibré chaque trimestre, nous nous astreignons, de notre propre initiative, à des exigences plus strictes. Il est demandé à chaque intervieweur et à chaque rédacteur en chef d'émission politique de veiller, à son échelle, à cet équilibre. Je m'efforce donc de rendre, pour « Les 4V », la copie la plus équilibrée possible, afin que d'éventuels déséquilibres n'aient pas à être compensés par d'autres programmes. Alexandre Kara, qui était jusqu'à ce matin directeur de l'information de France Télévisions, a quant à lui souhaité que nous visions un équilibre mensuel. Dans cette perspective, la direction de la rédaction assure un suivi constant dont elle m'informe très régulièrement, afin que nous parvenions à tenir cet objectif mois après mois.

À ces règles, j'ai ajouté une contrainte personnelle : je refuse que « Les 4 V » soient monolithiques sur une semaine. Je me vois mal recevoir trois ministres une semaine, puis trois représentants du Rassemblement national la suivante et trois figures de la gauche celle d'après. Sur une semaine, nous recherchons un équilibre maximal en invitant successivement un membre de la majorité ou du gouvernement, un représentant de l'opposition de gauche et un représentant du Rassemblement national. Nous ouvrons également notre plateau aux forces vives de la nation ; nous recevions d'ailleurs ce matin Sophie Binet, la secrétaire générale de la CGT. Je m'attache donc, autant que faire se peut, à garantir une programmation équilibrée à l'échelle de la semaine.

En ce qui concerne « Les 4V », on me demande souvent – c'est une question qui vaut pour toute interview politique – si les invités connaissent les questions à l'avance. Ce n'est évidemment pas le cas. Toutefois, par souci de transparence, je précise qu'il est d'usage que la programmatrice de l'émission et les collaborateurs de nos invités échangent en amont quant aux thématiques qui seront abordées. Cette pratique me semble parfaitement normale : mon rôle n'est pas de tendre des pièges mais de permettre aux invités d'éclairer les Français sur les solutions qu'ils proposent pour diriger le pays. Il me paraît donc légitime de leur indiquer quels sujets seront abordés durant les quelques minutes qui nous sont imparties. Je ne communique en aucun cas l'intitulé exact des questions ; ces échanges préalables demeurent d'ailleurs purement indicatifs puisqu'une fois sur le plateau, je garde toute latitude pour poser les questions de mon choix, tandis que l'invité peut y répondre comme il l'entend.

L'après-midi, j'exerce une seconde activité au sein de l'émission « Tout est politique ». Le format est sensiblement différent : il s'agit d'un débat de deux heures sur l'actualité, où nous traitons généralement trois ou quatre thèmes, parfois seulement deux voire un seul, exceptionnellement, lorsque cela s'impose. La démarche est là aussi très collégiale. En concertation avec le rédacteur en chef et le directeur de la rédaction, nous communiquons via des groupes WhatsApp et tenons des conférences pour déterminer ce qui nous semble intéressant et comment faire progresser l'information. Nous composons le menu de l'émission comme le font les rédacteurs en chef du journal de 20 heures ou de la presse écrite.

Nous essayons de proposer aux téléspectateurs l'émission la plus équilibrée possible – un peu d'actualité étrangère, un peu de politique intérieure et un peu de sujets de société –, à moins qu'un thème spécifique ne domine tous les autres. Ce soir, par exemple, le choix s'est porté sur l'Iran, le budget et la future élection présidentielle. Nous veillons par ailleurs à ce que nos plateaux soient les plus pluralistes possible, afin que toutes les analyses et tous les points de vue susceptibles de nourrir le débat puissent être entendus.

Voilà ce que je voulais dire sur la fabrication des émissions auxquelles je participe. Je suis à votre disposition pour vous éclairer sur la production de l'information de service public, dans un cadre déontologique clair.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci pour ce propos liminaire concis qui nous permet de mieux appréhender vos méthodes de travail.

Ma première question concerne le respect du pluralisme politique. S'agissant de la répartition des temps de parole, dont les critères ont été fixés par l'Arcom, vous récemment déclaré ceci : « Le respect des temps de parole, un impératif que je comprends très bien, restreint temporairement notre liberté éditoriale. » Quels sont, selon vous, les inconvénients des critères qu'applique l'Arcom ? Engendrent-ils des déséquilibres temporaires dans la préservation du pluralisme ? Comment conciliez-vous le pluralisme politique, qui est une obligation légale, avec la liberté éditoriale que vous appelez de vos vœux ?

Cela m'amène à une question corollaire : quelle est votre réaction au fait que les émissions de France 5 « C à vous », « C ce soir » et « C politique » ne puissent plus, temporairement, accueillir d'invités politiques à l'approche des élections municipales ? Cette décision semble motivée par des difficultés liées au décompte des temps de parole. Je vous pose cette question car, en tant que présentateur d'émissions politiques, vous en garantissez à chaque instant le pluralisme. Si j'étais un peu brutal, je vous demanderais comment a-t-on pu en arriver là… Comment expliquer qu'à la suite d'une mise en garde de l'Arcom, on décide, de manière

préventive et à la veille d'un scrutin, de ne plus inviter de responsables politiques dans des émissions dont l'objet est précisément de traiter de la politique ?

M. Gilles Bornstein. J'ai appris, en écoutant l'audition d'Alexandre Kara, que les émissions de France 5 ne recevraient plus d'invités politiques. En tant que salarié de France Télévisions, je suis loyal à ma direction et je n'ai pas à commenter plus avant cette décision de M. Kara ; j'ai néanmoins cru comprendre, à son argumentaire, qu'il lui semblait difficile de procéder autrement.

Vous me demandez ensuite si le respect des temps de parole imposé par l'Arcom induit des déséquilibres. La réponse est non, puisque nous les respectons. À de très rares exceptions près, l'Arcom nous a d'ailleurs toujours donné quitus. Nous nous conformons strictement à la réglementation et aux obligations qui nous sont imposées pour respecter ce pluralisme.

Vous m'avez aussi demandé s'il était parfois compliqué de se plier à ces contraintes : la réponse est oui, parce que l'actualité n'est pas linéaire. Hors période électorale, nous devons respecter l'équilibre de la vie politique française selon une règle claire : un tiers du temps de parole pour l'exécutif et deux tiers pour les partis politiques. S'agissant de ces deux derniers tiers, l'Arcom ne nous donne pas de recommandations précises ; il nous revient de déterminer comment cet équilibre doit être assuré. Nous devons respecter une clé de répartition qui permette à toutes les formations au nom desquelles vous avez été élus d'être représentées à due concurrence. Ce n'est donc pas toujours facile, car l'actualité met les uns et les autres successivement au premier plan. Nous pourrions être tentés, sur une période donnée, d'accorder davantage de temps de parole aux partis qui font la une. L'Arcom nous en empêche et j'y vois un bénéfice : cela nous force à ne pas nous contenter de surfer sur l'actualité quotidienne. Il n'en demeure pas moins que cette contrainte nous oblige parfois à faire des choix.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans l'interview que j'ai citée tout à l'heure, vous expliquez que « Les Quatre vérités » sont « en bout de chaîne » et qu'il vous appartient donc de « remettre les choses à niveau et [de] rattraper l'équilibre de la chaîne, parce que [vous avez] des invités tous les jours » et que « [votre] durée est relativement connue [et] prévisible ». Je comprends votre raisonnement mais cela pourrait aussi suggérer, suivant une autre interprétation, qu'il est plus compliqué de respecter le pluralisme sur d'autres émissions et d'autres tranches d'information de France 2. Voulez-vous dire que votre émission sert de variable d'ajustement pour compenser un déséquilibre global ? Je ne suis pas certain d'avoir bien saisi la portée de votre formule…

M. Gilles Bornstein. Je ne me souvenais pas avoir dit cela. J'ai partiellement répondu en précisant que, depuis quelques mois, il est demandé à chaque responsable d'émission d'équilibrer sa propre tranche, précisément pour que les émissions adjacentes – celle d'avant et celle d'après – n'aient pas à compenser d'éventuels déséquilibres.

Cela dit, lorsqu'une émission comme « L'événement » de Caroline Roux consacre, en première partie de soirée, trois quarts d'heure ou une heure de temps de parole à une seule formation politique, cela crée mécaniquement un déséquilibre qu'il est plus difficile de compenser. Il est de notre devoir de service public de proposer de la politique en *prime time* ; il appartient ensuite à chacun de s'organiser pour que le groupe France Télévisions rende à l'Arcom une copie équilibrée. Il serait malhonnête de ne pas l'admettre : « Les 4V » étant une émission régulière, programmée tous les jours, elle permet parfois de rééquilibrer les temps de parole. Mais ce qui importe, au bout du compte, c'est que le pluralisme soit respecté. Et si, de temps en temps – c'est de moins en moins souvent le cas –, notre émission permet d'atteindre

cet objectif, c'est très bien. Elle ne s'arrête quasiment jamais, quinze jours à Noël et très peu l'été. Ce caractère quotidien nous permet d'inviter tout le monde, les parlementaires dont les partis siègent à l'Assemblée nationale mais aussi ceux qui n'y sont pas représentés. « Les 4V » nous permettent de donner la parole à chacun.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma première question est assez générale : à observer les nombreuses faveurs dont la chaîne France Info a bénéficié, on a le sentiment qu'elle est à la fois le cancre et l'enfant chéri de la télévision numérique terrestre (TNT). Son budget a été multiplié par deux au cours des sept dernières années. L'Arcom lui a attribué depuis le 6 juin 2025 le canal 16, soit l'ancienne fréquence de CNews. Certains spécialistes espéraient alors que France Info décollerait, en tirant profit du report de téléspectateurs perdus par ce changement de numérotation. Force est de constater, quelques mois plus tard, qu'il n'en est rien puisqu'en 2025, France Info plafonnait toujours autour de 0,9 % de part d'audience. Sur la même période, CNews atteignait 3,4 %, soit quatre fois plus, tandis que BFM TV s'établissait à 2,8 % et LCI à 2 %.

Quelle est votre analyse de la situation ? Selon vous, qu'est-ce qui ne fonctionne pas sur la chaîne France Info ? Comment expliquez-vous ce désamour ou du moins ce désintérêt manifeste des Français à l'égard de la quatrième chaîne d'information de la TNT ?

M. Gilles Bornstein. Je ne parlerais pas de désamour. Les chiffres confirment que nous sommes la quatrième chaîne d'information, mais vos données datent un peu : nous avons atteint 1 %, voire un peu plus. Depuis le début du mois de janvier, nous nous situons régulièrement entre 1,1 % et 1,2 %. Cela peut paraître infime, mais passer de 1 % à 1,1 % représente tout de même une progression de 10 % ; ce n'est donc pas anecdotique.

L'installation d'une chaîne d'information s'inscrit dans le temps long. Il ne vous a pas échappé que nous sommes la quatrième dans l'ordre chronologique ; les trois autres existaient déjà quand nous sommes arrivés sur le marché. Quant à la création du « bloc info » – le regroupement des chaînes sur les canaux 13, 14, 15 et 16 –, il nous a été profitable : depuis, nous avons gagné 0,2 point de part d'audience, ce qui représente pour nous une hausse considérable de 20 %.

Il faut également considérer le Reach – la couverture quotidienne –, dont Muriel Pleynet vous a déjà parlé : chaque jour, 7 millions de téléspectateurs nous regardent à un moment de la journée. Je préférerais que ce chiffre soit plus élevé et, de fait, d'autres font mieux, mais ce n'est pas ridicule. Si notre durée d'écoute est la plus faible – les gens nous regardent moins longtemps que les autres chaînes d'info –, c'est essentiellement parce que nous avons rétabli des journaux de quatre à douze minutes toutes les heures et des rappels des titres de deux minutes toutes les demi-heures. Nous considérons en effet qu'une chaîne d'information doit avant tout donner de l'information. Nous choisissons d'approfondir certains thèmes dans nos différentes émissions, mais le téléspectateur a aussi le droit d'avoir un panorama complet du reste de l'actualité. Nous assumons ce parti pris, mais il est vrai qu'il donne au téléspectateur ce que l'on appelle dans notre jargon une ODF, une occasion de fuir, en lui offrant le loisir de changer de chaîne. Plutôt que de désamour, je parlerais donc d'un amour naissant qui demande à être confirmé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans un rapport de 2024, l'Inspection générale des finances (IGF) propose quelques éléments d'explication. On y lit ceci : « Le canal 27 a des audiences faibles et sa ligne éditoriale n'est pas assez clairement définie. Une étude de janvier 2024 sur le positionnement de la chaîne souligne "une affinité avec des thèmes pas assez

marquants pour construire un territoire éditorial fort” et “des incarnations et des invités pas aussi charismatiques et accrocheurs que sur les autres chaînes info” ».

Selon vous, que devrait faire France Info pour trouver des incarnations – des présentateurs – et des invités plus « charismatiques et accrocheurs », selon les termes du rapport de l'IGF, afin de concurrencer les autres chaînes ? Si, par exemple, France Info décidait d'accueillir une nouvelle journaliste comme Sonia Mabrouk, la rédaction s'en réjouirait-elle ? Et cela contribuerait-il, selon vous, à rehausser les audiences ?

M. Gilles Bornstein. Je suis moi-même l'une de ces incarnations. J'entends qu'elles puissent manquer de présence ou de force ; il m'arrive d'ailleurs, me concernant, de partager ce point de vue. Il n'en demeure pas moins que ce jugement vous appartient. La direction de l'information et celle de la chaîne ont estimé qu'il était opportun d'engager telle ou telle personne pour présenter les différentes tranches d'information. Ce n'est pas à moi de juger de la personnalité – suffisante ou insuffisante – de mes camarades ; quant à présumer de leur réaction face à une éventuelle arrivée, j'en serais bien incapable.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à une dernière question concernant l'identification et la différenciation de votre antenne. Quatre chaînes d'information, c'est beaucoup pour un pays comme la France ; or trois d'entre elles semblent très clairement identifiées par le public : CNews est la première chaîne pour les débats et la politique, BFM TV pour l'actualité de terrain et LCI pour le traitement de l'information internationale. Quant à France Info, je dois avouer qu'à la lecture de différentes études qualitatives, je peine à percevoir son positionnement, sa singularité et, finalement, la justification de son existence face à ses trois concurrents privés. Vous qui connaissez très bien la chaîne, pourriez-vous définir son positionnement par rapport à la concurrence ?

M. Gilles Bornstein. Vous êtes très exigeant quant à l'utilisation des fonds du service public et vous avez raison de l'être. En tant que chaîne d'information du service public, nous avons vocation à nous adresser à tout le monde. Vous n'avez donc pas tout à fait tort lorsque vous soulignez que nos trois concurrentes occupent chacune un territoire bien particulier. LCI a fait le choix tout à fait respectable de se consacrer essentiellement à l'actualité internationale ; ce qu'ils font est très bien réalisé, mais il est logique, de notre côté, que nous ne nous limitions pas à ce seul domaine. Nous devons traiter de tout : ce que l'on gagne en généralité, on le perd nécessairement en spécialité. Il est exact qu'il est plus difficile de définir un territoire propre quand on a pour but d'être une chaîne généraliste.

Cela dit, nous sommes bien conscients qu'il a pu nous arriver, par le passé, de manquer d'identité. Sous l'impulsion de notre nouveau directeur de la rédaction, nous retravaillons les différentes tranches de la grille pour leur donner une identité plus affirmée. C'est dans ce cadre que se situe « Tout est politique », dont le titre a été adopté au début de la saison et que nous avons conçu comme une émission de débat d'actualité. Chaque jour, trois ou quatre thèmes de société sont traités sous tous les angles par des chroniqueurs généralistes et des spécialistes. Notre ambition est de faire de France Info la chaîne du débat d'actualité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le rapport du Cedaet, le Centre d'étude et d'analyse des techniques, dont nous avons auditionné les représentants récemment, souligne l'existence d'une forme de hiérarchie entre les chaînes et les émissions au sein de France Télévisions, France 2 étant par exemple plus réputée que France 3. Le rapport relève ainsi, à la page 46, le témoignage suivant : « Il était admis, tacitement, que c'était plus prestigieux, quand on était journaliste, de travailler pour les éditions de France 2 que pour celles de France 3. » Ce

constat est corroboré par le rapport de l'IGF de 2024, qui note à la page 27 que « France Info souffre d'un déficit […] d'attractivité au sein de France Télévisions », que « les vedettes vont aux journaux télévisés et dans les magazines d'information [et que] les actualités les plus chaudes sont réservées à France 2 ».

Ressentez-vous un certain dédain, de la part de la rédaction de France Télévisions, envers la chaîne France Info ? Et trouvez-vous normal que des figures comme Léa Salamé ou Laurent Delahousse n'interviennent jamais sur cette antenne ? Ne serait-ce pas là un levier efficace, à l'avenir, pour rehausser l'audience de la chaîne ?

M. Gilles Bornstein. Encore une fois, en tant que salarié, il ne m'appartient pas de définir la stratégie de la chaîne. Certes, on aurait pu choisir de mobiliser les personnalités les plus connues du groupe sur France Info, mais ce n'est pas l'orientation qui a été retenue. Il existe cependant déjà une certaine porosité entre les deux antennes : Jean-Baptiste Marteau, qui anime notre matinale, est le joker de Léa Salamé sur France 2 ; de même, Sonia Chironi, dont je suis moi-même le joker, assure les remplacements de Laurent Delahousse lors des journaux du week-end. Vous appeliez de vos vœux une identité plus affirmée pour France Info, mais pour qu'elle existe par elle-même, le meilleur moyen est sans doute qu'elle ait ses propres incarnations, plutôt que d'emprunter les visages de notre grande sœur. Nous devons nous efforcer de faire émerger les nôtres. Cela prend du temps, c'est vrai, mais plusieurs de nos figures sont déjà bien identifiées par le public.

Quant à la hiérarchie entre les chaînes, elle tient d'abord à l'histoire : France 2 et France 3 sont les aînées du groupe, alors que France Info est une création récente – nous sommes la petite sœur. Elle tient aussi à la réalité des audiences : le 20 heures de France 2 mobilise un public bien plus large que les émissions auxquelles je collabore. Certains préfèrent peut-être travailler pour les grandes chaînes, mais je n'ai pour ma part jamais ressenti le dédain que vous évoquez.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous dites ne l'avoir jamais ressenti, mais deux rapports successifs – celui du Cedaet et celui de l'IGF – l'ont souligné, mentionnant même des cas de souffrance au travail. D'où viennent ces signaux d'alerte concernant la hiérarchisation des rédactions et le dédain exprimé à l'égard de France Info ? Vous qui connaissez parfaitement la chaîne, avez-vous le sentiment qu'elle fait l'objet d'une forme de mépris par rapport à la rédaction nationale ou même à France 3 ?

M. Gilles Bornstein. Non, je n'ai pas l'impression qu'il existe un quelconque mépris à l'égard de France Info. Quant à la souffrance au travail, je dois dire que je ne l'ai, pour ma part, jamais ressentie. Il est vrai que nous travaillons tous beaucoup, dans des conditions parfois difficiles ; il peut exister, comme partout ailleurs, une certaine pression professionnelle. Toutefois, je n'ai jamais été témoin de situations que j'assimilerais à de la souffrance au travail.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Jeudi dernier, le 29 janvier, à peine quelques minutes après la fin de l'audition de l'ancienne directrice de France Info, Mme Muriel Pleynet, un rapport interne la mettant en cause pour de graves dérives managériales a été rendu public. Vous admettrez qu'une telle chronologie puisse interpeller, d'autant que ce rapport aurait été remis à la direction de l'information de France Télévisions dès le 6 juin dernier.

Ce document s'ajoute à un contexte déjà pesant. La gestion des ressources humaines, à la direction de l'information et particulièrement chez France Info, se trouve incriminée dans plusieurs rapports et plusieurs cas de souffrance au travail sont notamment recensés.

Selon vous, existe-t-il sur cette chaîne un problème de pression, de climat professionnel et peut-être de souffrance au travail ? C'est ce que semblent suggérer le rapport interne que je viens d'évoquer, celui du Cedaet et certains passages du rapport de l'IGF.

M. Gilles Bornstein. Vous évoquez les événements du 29 janvier. Je vous ferai une confidence, bien que cela soit secondaire : c'était le jour de mon anniversaire et, à l'heure à laquelle vous faites allusion, j'étais en famille. Je n'ai pas eu accès au rapport dont vous parlez puisque je n'occupe aucune fonction de direction ni de management. En ce qui me concerne, je n'ai jamais été témoin de telles dérives et personne ne m'a rapporté de situations semblables à celles que vous décrivez.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous évacuez un peu vite la question du rapporteur ! Ce rapport n'est pas anodin ; les témoignages de salariés rapportés par la presse évoquent des dérives managériales sérieuses. S'il ne nous appartient pas d'en juger ici, vous êtes l'une des figures de la chaîne France Info qui, après tout, n'est pas une multinationale : les effectifs n'y sont pas démesurés. Le contenu de ce document vous a-t-il surpris ? Que pouvez-vous en dire ? C'était peut-être votre anniversaire ce soir-là, mais vous avez sans doute pris connaissance des articles de presse le lendemain ; en les découvrant, quelle a été votre réaction ?

M. Gilles Bornstein. Je suis sous serment et je ne vous mentirai pas : j'avais entendu parler de ce rapport. Cependant, son contenu m'a surpris, notamment l'emploi de termes tels que celui de « souffrance au travail ». Pour ma part, je n'ai jamais été témoin ni victime de situations qui pourraient être qualifiées de management toxique. Vous avez raison, nous ne sommes pas une multinationale et nous nous connaissons tous. Or ma pratique quotidienne de la chaîne ne correspond pas du tout à ce que relaterait ce rapport, que je n'ai – encore une fois – pas lu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur un autre sujet, à l'antenne – vous vous en réjouissez et vous le revendiquez –, France Info incarne le canal de la transparence ; on peut d'ailleurs apercevoir la rédaction travailler derrière votre plateau. En revanche, en ce qui concerne les comptes de la chaîne, la situation semble nettement moins transparente. Le rapport de la Cour des comptes évalue le coût de France Info à 28 millions d'euros, montant qui a doublé en sept ans ; la présidente Delphine Ernotte a quant à elle reconnu, lors de son audition, qu'il atteindrait en réalité près de 40 millions d'euros. Vous conviendrez qu'un tel écart, constaté en l'espace de quelques mois, puisse interpeller. Par ailleurs, des spécialistes des chaînes d'information en continu estiment qu'il est difficile de faire fonctionner un tel média avec moins de 100 millions d'euros.

En tant que journaliste, votre mission est d'informer les Français. Avez-vous déjà cherché à connaître le coût exact du fonctionnement de votre chaîne ? Pourquoi un tel mystère entoure-t-il ces chiffres ? Pourquoi entend-on 28 millions par-ci, 40 millions par-là, voire 100 millions selon certains experts ? En définitive, combien la chaîne France Info coûte-t-elle au contribuable ?

M. Gilles Bornstein. Je crains que ma réponse ne vous déçoive : encore une fois, je ne suis ni directeur général ni directeur financier de la chaîne. Au risque de vous paraître manquer de curiosité, je ne me suis jamais interrogé sur le coût global de notre grille de programmes.

Ce que je peux vous dire, en revanche, c'est que nous évoluons dans un environnement financier contraint. Vous demandiez tout à l'heure à Jean-Michel Carpentier s'il prenait en

considération le coût des reportages ; il vous a répondu que ce n'était pas notre préoccupation première, mais que nous ne pouvions ignorer la réalité budgétaire. Travaillant chaque jour à la rédaction de France Info et participant à ses émissions, je constate que cette contrainte est bien réelle : on nous refuse parfois certains moyens pour des raisons budgétaires. En tant que praticien, je ressens donc cette pression financière au quotidien, mais j'avoue ne m'être jamais intéressé au budget global de la chaîne.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En ce qui concerne les pistes d'optimisation, on sait que la situation financière de France Télévisions est périlleuse, pour ne pas dire critique. Un risque de dissolution se présente et la présidente du groupe a d'ailleurs annoncé un plan d'économie de plusieurs dizaines de millions d'euros qui doit être déployé rapidement.

Pourtant, à la lecture des rapports de l'IGF, de la Cour des comptes et même de l'Arcom, on s'aperçoit que si France Info TV existe depuis près de dix ans, il n'existe aucune véritable synergie ni aucune mutualisation d'ampleur des coûts avec France Info Radio. Le rapport de l'IGF, dont je cite la page 25, est sans appel : « On est loin des ambitions initiales » et « le rapprochement de la radio et de la télévision reste embryonnaire. » En février 2023, Delphine Ernotte et Sibyle Veil annonçaient pourtant dans un document conjoint un acte II de France Info. Force est de constater que, trois ans plus tard, il ne s'est rien passé.

Comment expliquez-vous une telle inertie et cette logique de silo ? Pourquoi est-il si difficile, pour France Info TV et France Info Radio, de travailler ensemble, alors que 500 mètres seulement séparent la Maison de la radio du siège de France Télévisions ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour compléter la question du rapporteur, êtes-vous favorable à la création d'un média global « France Info » qui rapprocherait la télévision et la radio ? Je suis, aux côtés de Virginie Duby-Muller, rapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle, qui prévoit la création d'une holding. Notre ambition est précisément de faire émerger ce grand pôle France Info qui, comme vient de le souligner le rapporteur, n'a toujours pas vu le jour. Certes, des coopérations existent, mais nous sommes encore très loin d'un média global unifié intégrant la télévision, la radio et le numérique.

M. Gilles Bornstein. Vous comprendrez qu'il ne m'appartient pas de commenter le rapprochement des deux chaînes, radio et télé, de France Info, qui fait l'objet d'un projet de loi. J'observe que, tous les mercredis matin, je participe à l'émission « Les informés », produite par France Info Radio, tournée dans ses locaux et diffusée par les deux chaînes. Par conséquent, la synergie existe. Alexandre Kara vous a dit regretter qu'elle ne soit pas allée plus loin – je n'ai pas non plus à commenter ses propos. Mais, encore une fois, les synergies entre les entités de France Télévisions existent ; j'en suis l'exemple vivant puisqu'en application d'un seul contrat – preuve que nous sommes attentifs aux deniers du contribuable –, je travaille à la fois sur France 2, où je présente chaque matin « Les 4V », et sur France Info.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelles synergies supplémentaires permettraient d'optimiser les coûts ?

M. Gilles Bornstein. Il ne m'appartient pas d'en juger. J'imagine que l'on peut toujours mutualiser davantage les dépenses. Je sais, pour le vivre au quotidien, que des efforts sont faits dans ce domaine. Lorsque je suis arrivé dans le groupe, il y a une vingtaine d'années, France 2 et France 3 collaboraient assez peu. Aujourd'hui, elles ont une rédaction commune :

il y a un seul service politique, un seul service économique… Je ne sais même plus, parmi ceux qui ont été embauchés avant la fusion, qui vient de France 2 et qui vient de France 3. La réalité du rapprochement des deux chaînes n'est donc plus à prouver : il est total. Avec France Info, les choses avancent, rapidement. Peut-être est-ce moins le cas avec la radio – il ne m'appartient pas d'en juger. Mais tout cela progresse chaque mois.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à une question désormais récurrente au cours de nos auditions mais que je tournerai cette fois un peu différemment. Léa Salamé et Laurent Delahousse nous ont indiqué être soumis à des consignes strictes de la direction de France Télévisions, qui leur interdit de communiquer publiquement le montant de leur rémunération au nom du principe de concurrence ou du secret des affaires.

Nous sommes quelques-uns à nous étonner de tels motifs. D'une part, les dirigeants de France Télévisions expliquent eux-mêmes que les rémunérations versées par le service public sont par nature bien inférieures à celles du secteur privé ; d'autre part, j'ai du mal à comprendre en quoi la transparence des salaires d'animateurs financés par l'argent public et celle des rémunérations qu'ils se versent en tant que dirigeants de société pourraient concrètement nuire à la concurrence. Je suppose que si je vous demande de dévoiler votre salaire, vous me ferez la même réponse que les animateurs qui vous ont précédé. Mais, selon vous, en quoi la divulgation de ces salaires nuirait-elle concrètement à la concurrence ?

M. Gilles Bornstein. Je vous ferai effectivement la même réponse que ceux qui m'ont précédé à cette place. Si vous avez demandé à avoir connaissance de mon contrat de travail et de mon salaire, je suis certain qu'ils figurent dans la data room. Si ce n'est pas le cas et si cela vous intéresse – bien que cela n'ait rien de passionnant, je vous le garantis –, vous pouvez demander ces éléments, qui vont seront communiqués dans les plus brefs délais. Il est vrai que la direction de France Télévisions nous a demandé de ne pas dévoiler nos salaires pour des raisons liées au respect de la vie privée.

Quant à votre question sur le salaire des animateurs-producteurs, vous comprendrez que je ne suis pas en mesure d'y répondre car, si j'ai travaillé il y a longtemps pour une boîte de production, je suis désormais salarié du service public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sans révéler le montant de votre salaire, pouvez-vous nous dire si, en occupant les mêmes fonctions dans le privé, vous gagneriez deux, trois, quatre fois plus ?

M. Gilles Bornstein. J'ai prêté serment, je vais donc vous dire la vérité. J'ai entendu Léa Salamé répondre à cette question tout à l'heure. En ce qui concerne les animateurs stars, les différences sont immenses, en défaveur du service public. Je ne doute pas que, s'ils avaient fait le choix de travailler ailleurs, et Laurent et Léa auraient considérablement mieux gagné leur vie. Pour ce qui est des postes de cadre intermédiaire comme celui que j'occupe, je pense – je n'ai pas d'informations particulières à ce sujet – qu'à responsabilités égales, les différences sont moins importantes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. S'agissant du pluralisme, de l'honnêteté et de l'indépendance de l'information, Mme Salamé et M. Delahousse nous ont expliqué prendre le plus de distance possible avec les politiques, vouloir appliquer un devoir de réserve total et limiter leurs interventions médiatiques. Quelles règles déontologiques vous appliquez-vous, en tant que figure de l'audiovisuel public, pour assurer une séparation entre les pressions politiques

que vous pourriez subir, notamment des demandes de rendez-vous, et l'exercice de votre métier ?

M. Gilles Bornstein. Comme tout journaliste politique, je rencontre des politiques. Chaque journaliste doit chercher les informations dont il va rendre compte, décrypter, mettre en perspective. Un reporter de guerre se rend sur les théâtres d'opérations, un reporter qui traite de la médecine se rend dans les hôpitaux, rencontre des malades et des médecins… Pour moi, qui suis journaliste politique, chercher de l'info, c'est fréquenter les femmes et les hommes politiques, notamment déjeuner avec eux. Il s'agit de déjeuners professionnels au cours desquels je cherche de l'information. J'essaie de m'en servir le plus possible, mais ce n'est pas parce que je déjeune avec tel député que j'ai avec lui une relation de connivence. Il s'agit simplement d'aller chercher l'information dont j'ai besoin pour exercer le mieux possible mon métier.

M. Charles Alloncle, rapporteur. S'agissant de la connivence, je me permets de vous poser une seule question sur ce que l'on a appelé l'affaire Cohen et Legrand. Le 30 septembre 2025, l'INA – l'Institut national de l'audiovisuel – a publié un bilan du traitement médiatique de ladite affaire. Si CNews est la chaîne qui en a le plus parlé, France Info l'a presque invisibilisée. Ainsi, entre le 5 et le 19 septembre, les noms de Thomas Legrand et de Patrick Cohen ont été mentionnés vingt-quatre fois sur BFM TV, quarante fois sur LCI et seulement quatre fois sur France Info. Même LCI, qui est devenue une chaîne à vocation géopolitique et internationale, a parlé dix fois plus de cette affaire que France Info ! Il s'agissait pourtant d'un fait politique, qui était alors au cœur de l'actualité et qui a été beaucoup commenté. Pourquoi cette chaîne a-t-elle invisibilisé l'affaire Patrick Cohen et Thomas Legrand alors que la mission du service public est d'informer l'ensemble des Français ?

M. Gilles Bornstein. Vous utilisez le terme « invisibiliser ». Je ne peux pas répondre très précisément à cette question : je ne sais pas pourquoi il a été décidé de ne pas en parler. Vous m'apprenez ces chiffres. Ce que je peux vous garantir, c'est qu'il n'était pas question de dissimuler quoi que ce soit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous-même, avez-vous traité ce sujet sur France Info ?

M. Gilles Bornstein. Je n'ai pas le souvenir d'avoir posé précisément des questions à ce sujet. Il se trouve par ailleurs que j'étais en vacances fin décembre, au moment le plus important de l'affaire. Très honnêtement, je ne me souviens pas si j'ai eu l'occasion ou pas de poser des questions. Aux « 4V », non. On parle de beaucoup de choses dans un talk-show de deux heures, surtout quand on le fait régulièrement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais votre avis sur le traitement qu'a réalisé France Info de deux événements relativement similaires. Cela pourrait être un cas pratique étudié dans les écoles de journalisme.

Ces derniers jours, France Info a parlé – et c'est bien normal – de la mort d'Alex Pretti aux États-Unis le 24 janvier, un drame largement couvert par les médias outre-Atlantique. Le lendemain, un reportage était déjà consacré à l'événement sur France Info.

En septembre dernier, les Français découvraient un autre drame survenu aux États-Unis, le meurtre d'Irina Zaroutska. Réfugiée ukrainienne, celle-ci se trouvait innocemment à une heure tardive dans un tramway lorsqu'en septembre 2025, elle a été lâchement assassinée

à l'aveugle aux cris de « J'ai eu cette fille blanche, j'ai eu cette fille blanche ! » Il s'agit à l'évidence d'un meurtre à connotation raciste, qui a indigné la classe politique américaine. La vidéo de son assassinat a fait le tour du monde et le *JDD* a publié un article dès le lendemain, le 8 septembre.

France Info a pourtant attendu le 11 septembre, quatre jours après les faits, pour publier sur son site internet un article, dans lequel il est question d'une « polémique ». Comment expliquez-vous une telle différence dans le traitement de deux faits dont l'ampleur est similaire et qui ont suscité la même émotion ?

M. Gilles Bornstein. Avant de répondre à votre question, je voudrais revenir sur l'affaire Cohen car on vient de me communiquer des chiffres : en septembre, il y a eu 49 occurrences des noms Legrand et Cohen sur France Info, 17 sur LCI – vous voyez que nous ne sommes pas les plus en retard – et 947 sur CNews, ce qui ne vous étonnera peut-être pas.

S'agissant des deux affaires auxquelles vous faites allusion, je ne sais pas vous dire pourquoi elles ont été traitées différemment. Ce que je peux vous dire, c'est que notre déontologie nous demande de traiter de la même manière des affaires comparables. Je sais, s'agissant du drame survenu à Minneapolis, qu'une équipe de France 2 a été envoyée relativement vite sur place et qu'elle a pu travailler pour France Info – vous parliez justement de synergie. Pourquoi les choses sont-elles allées moins vite dans l'autre cas ? Je ne peux pas vous le dire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 13 novembre dernier, une journaliste de votre service de *fact checking*, Linh-Lan Dao, présentait son livre à Toulouse dans le cadre d'une réunion publique aux côtés du député François Piquemal de La France insoumise ; on les voit ensemble sur une affiche arborant le logo du parti. Les dirigeants de France Info que j'ai interrogés m'ont expliqué que, pour n'avoir pas annoncé sa participation à cet événement, la journaliste avait reçu une sanction. Ils ont en revanche refusé de me répondre à ma question sur la nature de la sanction.

Force est de constater que cela suscite une suspicion : y a-t-il vraiment eu sanction ? Cette personne restera-t-elle à l'antenne et y conservera-t-elle son rôle ? Au regard de la responsabilité que cela implique et de l'éthique journalistique, comment la responsable du décryptage et du *fact checking* d'une antenne du service public peut-elle selon vous participer à une réunion publique avec un député, quel que soit le parti auquel celui-ci appartient ?

M. Gilles Bornstein. Je le répète : je n'ai aucune responsabilité managériale au sein de France Télévisions ni de France Info. Je vous avoue avoir découvert cette histoire en entendant votre échange avec Muriel Pleynet. Elle vous a très clairement indiqué que, pour toute collaboration ou activité extérieure, nous devions demander une autorisation – qui peut nous être accordée ou non. Il semblerait que Linh-Lan ne l'ait pas fait. Muriel a dit qu'elle avait été sanctionnée et n'a pas souhaité vous informer de la nature de la sanction. Je ne la connais pas moi-même mais, pour savoir comment cela se passe dans cette maison quand ce genre de choses arrive, je ne doute pas un seul instant de l'effectivité de la sanction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma dernière question portera sur l'honnêteté de l'information, qui est un objectif à valeur constitutionnelle. Le 13 octobre dernier, mon collègue le député UDR Pierre-Henri Carbonnel remportait une élection législative partielle dans le

Tarn-et-Garonne. Vous avez commenté cette élection en soulignant que la candidate de la gauche n'était « pas une Insoumise, mais une socialiste à visage humain ».

Mes opinions politiques, vous le savez, sont à l'exact opposé de celles de La France insoumise. Il me semble néanmoins que, lorsque l'on défend le pluralisme, il faut défendre l'expression de tous les partis politiques. Nous vivons en démocratie ; La France insoumise a le droit de se présenter aux élections et d'être traitée de la même façon que les autres partis. Or en évoquant un socialisme « à visage humain », vous assumez une forme de déshumanisation d'un parti, qui soulève des questions : en quoi le ton de France Info est-il réellement plus apaisé que celui des autres chaînes d'information en continu ? Regrettez-vous ce propos qui ressemble davantage à une insinuation personnelle qu'à un commentaire objectif de journaliste ?

M. Gilles Bornstein. Le terme « socialiste à visage humain » renvoie à une notion historique que chacun ici connaît. Cette expression a beaucoup été utilisée au Parti socialiste, alors très puissant, lors des congrès de Rennes et de Metz, pendant lesquels les modérés du parti se définissaient ainsi pour se différencier de ceux qui appartenaient à une gauche plus radicale. Si les socialistes l'emploient, c'est parce qu'il s'agit d'une expression historique, créée, me semble-t-il, par Alexander Dubček pendant le Printemps de Prague pour qualifier sa tentative – dont on sait ce qu'il est advenu – d'instaurer une troisième voie, entre le stalinisme et le libéralisme.

J'ai effectivement qualifié un élu en faveur de qui Bruno Retailleau refusait d'appeler à voter de « socialiste à visage humain ». C'était une expression visant à signifier qu'il s'agissait d'un homme de gauche modéré. Nous devons être honnêtes et impartiaux ; notre cahier des charges ne nous impose pas d'être ennuyeux. Comme vous, politiques, nous avons le droit d'essayer de rendre plus vivante la matière que nous abordons et d'employer des images et des métaphores. Encore faut-il qu'elles ne soient pas blessantes ; si celle-là l'a été pour les Insoumis, je les prie de bien vouloir m'en excuser. Encore faut-il aussi qu'elles soient justes ; peut-être ne l'était-elle pas.

Je revendique que nous ayons, comme les politiques, le droit d'employer un langage imagé. Après tout, il est de notre responsabilité partagée d'intéresser nos concitoyens à la vie publique, ce qui autorise parfois un langage un peu moins soutenu. Encore faut-il, je le répète, que les comparaisons employées soient exactes et qu'elles ne soient pas blessantes. Si vous estimez que celle-là l'était, dont acte. Je le regrette et je ferai attention à l'avenir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en venons aux interventions des orateurs des groupes.

Mme Céline Calvez (EPR). À la notion de neutralité, qui est l'objet de notre commission d'enquête, on pourrait préférer celle d'impartialité, qui est spécifique à l'audiovisuel public – et vous l'avez dit, être impartial ne signifie pas être ennuyeux. Comment jugez-vous la capacité de l'audiovisuel public à garantir cette impartialité dans un paysage médiatique où la culture du clash, la radicalité, la polarisation sont privilégiés ? Comment expliquez-vous que des médias d'opinion qualifient la couverture impartiale de l'information par l'audiovisuel public de biaisée, alors même que c'est sans doute leur propre travail qui mériterait d'être qualifié ainsi ? Comment résister à ce glissement de référentiel ? Quel rôle, quelle posture l'audiovisuel public doit-il adopter à l'heure où il est attaqué ?

M. Gilles Bornstein. Je n’ai pas à qualifier les dires de ce que vous appelez les médias d’opinion. Ils nous jugent comme ils le souhaitent. Je n’ai évidemment pas le même sentiment qu’eux, mais ils sont libres de leurs commentaires, y compris sur nous.

Quant au rôle de l’audiovisuel public dans cet environnement, il n’en est que plus important : nous devons est très rigoureux, très pointilleux et nous garder de toute complaisance lorsqu’il s’agit de respecter nos obligations et notre cahier des charges, c'est-à-dire présenter la vérité et les faits sans aucune concession, de la façon la plus rigoureuse possible. C’est la meilleure réponse à apporter. Si nous y parvenons, les médias du service public auront plus que jamais une importance et seront le meilleur moyen de lutter contre les éléments de désinformation qui peuvent exister ailleurs – c’est vous qui le dîtes, pas moi.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Merci pour ces éclairages historiques sur le socialisme à visage humain – ils sous-entendent que nous serions staliniens, alors que Jean-Luc Mélenchon, pour n’évoquer que lui, était trotskiste, mais j’apprécie l’humour avec lequel vous vous êtes défendu.

France Télévisions a diffusé récemment la part de temps de parole accordé aux différentes formations politiques sur ses antennes. Sur France Info comme sur les autres, les chiffres révèlent une surreprésentation de la droite macroniste et non macroniste – en mettant de côté les interventions de l’exécutif – ainsi que des anciens partis de gouvernement. LR s’est ainsi vu accorder 8,85 % du temps de parole et le PS 8,66 %, contre seulement 6,32 % pour LFI et 4,79 % pour les écologistes. Comment l’expliquez-vous, alors que France Télévisions affirme régulièrement qu’aucun problème de ce genre ne se pose sur ses chaînes ?

Dans le cadre de la commission d’enquête sur l’attribution, le contenu et le contrôle des autorisations de services de télévision à caractère national sur la TNT, nous avons auditionné les dirigeants de La Chaîne parlementaire et de Public Sénat. Ils expliquaient avoir, au vu de leurs petits moyens, opté pour un positionnement consistant à privilégier l’actualité tiède, ce qui leur avait garanti de bonnes audiences. À l’inverse, celles de France Info n’ont jamais décollé et la chaîne n’a pas réussi à imposer une ligne éditoriale singulière. Pourriez-vous envisager de basculer vers un modèle d’info tiède ou de qualifier plus précisément votre ligne éditoriale ?

M. Gilles Bornstein. S’agissant des temps de parole, je suis surpris des chiffres que vous avancez. J’ai sous les yeux les analyses de l’Arcom pour le troisième trimestre 2025 ; le régulateur ne nous a pas signifié de surreprésentation de LR ou du bloc central, ni de sous-représentation de LFI. Je ne sais pas à quels chiffres vous faites référence. En tout cas, je suis soumis à des directives très précises, que je m’efforce de respecter. Il est impossible d’être au demi-pourcent près, car je ne peux pas vous couper en morceaux : dans certains cas, inviter le membre d’un parti fera que celui-ci sera un peu en avance dans son temps de parole, tandis que, si je ne l’invite pas, il sera un peu en retard. On ne peut pas être précis à la décimale près.

Ce que je sais, c’est que nous sommes extrêmement scrupuleux sur ce point. Ce n’est pas toujours facile, car l’Arcom juge *a posteriori*. Nous devons accorder deux tiers du temps d’intervention à l’ensemble des partis politiques, représentés au Parlement ou non ; à nous de nous débrouiller pour définir des clés de répartition. Il fut un temps, que vous n'avez pas connu car vous êtes un jeune homme, où la vie politique était très simple : il y avait la majorité et l’opposition – le RPR et l’UDF à droite, le PC et le PS à gauche. Désormais, les choses sont beaucoup plus compliquées : il y a des écologistes, des communistes, un bloc central dans lequel il faut aussi inclure Horizons et le Modem, puis il y a le Rassemblement national, le parti

d'Éric Ciotti, mais aussi des partis non représentés, ou encore des figures qui participent à la vie politique sans appartenir à aucun parti. L'équilibre est donc très difficile à assurer. Ce n'est pas une raison pour ne pas nous y employer : il est de notre devoir de le faire et il est tout à fait normal que nous y soyons astreints. Nous faisons le plus d'efforts possible pour que vous soyez tous représentés. Je sais en tout cas que la formation politique à laquelle vous appartenez est très régulièrement invitée dans « Les 4V », où je reçois souvent Manuel Bompard, Mathilde Panot et les différents leaders Insoumis.

Pour répondre à votre deuxième question – même si je ne décide pas de la stratégie éditoriale de France Info –, nous appartenons au bloc info de la TNT. Je pense que nous devons rester une chaîne d'info chaude, ce qui ne veut pas dire que nous ne devons pas réfléchir ou qu'il faudrait s'engager dans une course de vitesse pour être le premier à donner une information : nous devons vérifier avant de diffuser, réfléchir à nos propos et aux thèmes traités. Il me semble toutefois que nous devons continuer à traiter l'information dont les Français parlent, qu'ils lisent dans les journaux, qu'ils entendent à la radio. Je ne trouve pas illogique que d'autres chaînes du service public – vous avez évoqué les chaînes parlementaires – traitent de l'information un peu moins chaude en parallèle : comme l'a souligné le rapporteur, chacun doit avoir son positionnement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce dont manque France Info, n'est-ce pas d'incarnations très fortes ? Les autres chaînes proposent des tranches d'information occupées par des figures médiatiques. Vos parts d'audience ne révèlent-elles pas la difficulté à proposer une chaîne d'information en continu, publique ou privée, qui résiste à cette forme de starification du journalisme ?

M. Gilles Bornstein. Le rapporteur m'a posé la question tout à l'heure : oui, effectivement, des incarnations fortes, des stars, sont peut-être plus à même de faire de l'audience. J'ose espérer que les incarnations de France Info ne sont si faibles que cela. Ensuite, c'est à nous de le devenir, et de profiter de la chance qui nous est donnée d'être à l'antenne tous les jours pour essayer d'être des incarnations reconnues. Vous m'avez interrogé tout à l'heure sur les différences de salaire : faire venir des incarnations, ça coûte cher. On parle de gens qui sont souvent mieux payés ailleurs, et que nous avons du mal à faire venir.

À mon sens, France Info doit faire un peu de tout. C'est comme dans le foot : certains clubs achètent des vedettes et font aussi sortir des gens du centre de formation. La Masia est le centre de formation du FC Barcelone, qui est aussi l'un des meilleurs clubs d'Europe ; il y a des titis du PSG qui font le bonheur de l'équipe première, à côté des stars reconnues. Nous devons de la même façon former des gens mais aussi en faire venir, éventuellement de la concurrence. Certaines incarnations – Jean-Baptiste Marteau ou Sonia Chironi – se partagent entre France 2, France 3 et France Info.

Il me semble que nous devons trouver notre propre voie vers le succès – comme Alexander Dubček devait trouver la sienne vers le socialisme. Ce n'est pas facile, ça prend du temps, parce que nous sommes dans un univers très concurrentiel et que nous subissons une contrainte budgétaire forte.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). J'ai posé cette question des incarnations à M. Delahousse et à Mme Salamé et je suis frappée de constater qu'on emploie le même terme pour l'élection présidentielle : dans les médias comme dans le monde politique, il y a une personnalisation à outrance qui fait parfois passer le reste au second plan.

Ma question est tout à fait pratique : quelles sont les conséquences sur le terrain des réductions budgétaires de ces dernières années ? Avez-vous dû renoncer à envoyer des journalistes sur tel ou tel terrain ? Avez-vous dû faire des choix plus difficiles ? Y a-t-il des impacts sur le travail de la rédaction ? Craignez-vous qu'il y en ait à l'avenir ?

Il y a eu des échanges sur une évolution des formats de France Info, avec plus de plateaux, plus de personnalités dites expertes bien qu'elles ne le soient pas toujours, et moins de présence sur le terrain : l'avez-vous observée ? Est-elle liée à des questions budgétaires ? Il me semble qu'il y a eu un petit rétropédalage, notamment à la suite d'expériences malheureuses avec ces plateaux.

M. Gilles Bornstein. Nous sommes sous contrainte budgétaire, je vous le confirme, et ces contraintes – dans un budget de la nation comme dans celui d'une rédaction – finissent par se voir et se sentir. Bien sûr, nous journalistes voudrions toujours plus de reportages, plus d'explications : on voudrait toujours plus de tout, mais on ne peut pas tout avoir.

Au quotidien, dans « Tout est politique », que je présente parfois en remplacement, les journalistes disponibles pour fabriquer des sujets pour nous, que nous appelons des *hubs*, c'est-à-dire des journalistes qui sont devant l'écran de la rédaction et présentent par exemple des infographies, ne sont pas pléthore. Nous devons nous les partager. Il m'est arrivé de demander un éclairage sur tel ou tel sujet et que l'on me réponde que nous n'avions pas les moyens de le faire. Cela arrive à tout le monde. J'entendais mes camarades des journaux de 20 heures de la semaine et du week-end dire la même chose : oui, parfois, ils voudraient envoyer des gens en reportage quelque part, mais nous n'en avons pas les moyens. Je les ai aussi entendus dire que quand quelqu'un part en reportage, on lui demande de fabriquer plus de reportages pour mieux amortir son déplacement sur plusieurs émissions – le terme n'est pas joli, mais c'est le bon. Le reportage, ça coûte extrêmement cher : oui, les coupes budgétaires ont des conséquences.

En ce qui concerne les coûts des émissions, vous n'avez pas totalement tort : un talk-show coûte moins cher qu'une émission de reportage. Ce n'est pas gratuit pour autant : il faut faire venir les invités, souvent en taxi. Ce ne sont pas les mêmes montants, mais vous seriez surpris des frais de taxi payés chaque année par France Info. J'ai été sidéré, pour ma part.

De fait, nous allons peut-être nous diriger vers plus d'expertise dans la grille. On a le droit de se faire de la pub : la direction de la chaîne m'a demandé de créer une émission d'expertise où nous traiterons un thème. Elle va s'appeler « Le Tour de la question » et elle commence lundi, exactement à cette heure-ci. J'espère que ce seront bien de vrais experts et je peux vous dire que je mettrai beaucoup d'énergie, avec mon équipe, à les choisir pour leur compétence. En l'occurrence, c'est une émission que nous ne faisons pas pour faire des économies. Je conçois qu'il n'y a jamais d'experts neutres et je comprends que ce mot puisse être commenté ; mais l'expertise, ce n'est pas un gros mot.

Je n'ai pas besoin de vous convaincre que « C dans l'air » est une excellente émission mais il s'agit pour le coup uniquement d'une émission d'expertise. C'est aussi le rôle du service public.

M. Erwan Balanant (Dem). Il a été reproché tout à l'heure à France Info de ne pas avoir d'identité, comme l'information internationale pour LCI par exemple. C'est pourtant logique : cela correspond aux missions qui lui sont confiées par les textes que nous votons.

Il me semble en revanche que France Info est la seule chaîne de télévision à faire un journal quotidien sur les outre-mer, à être présente sur le terrain dans tous les territoires, à faire un vrai travail d'enquête approfondi – il n'existe pas d'enquêtes aussi approfondies sur BFM TV.

Les audiences de France Info ne sont pas les plus importantes, mais leur impact en ligne est énorme. Il y a peut-être une marge de progression pour mieux intégrer toute la force de frappe de l'audiovisuel public français. Comment peut-on améliorer encore votre présence dans les espaces numériques ? Comment mieux envisager une meilleure intégration des programmes ? Par exemple, certaines émissions de France Culture pourraient être mieux liées avec des informations que vous mettez vous-même en avant.

Ma deuxième question porte sur la difficulté à inviter des hommes et femmes politiques. N'y a-t-il pas un risque de voir disparaître l'invité politique, comme c'est déjà le cas pour « Les Informés » ? Je trouverais dommage de ne plus voir que des experts. La parole politique est loin d'être parfaite, mais nous incarnons des territoires, des gens, des sensibilités. Je précise que ce n'est pas une demande d'invitation, vous m'invitez suffisamment !

M. Gilles Bornstein. S'agissant des invités politiques, vous avez raison. Il me semble parfaitement normal que nous soyons sous la surveillance étroite de l'Arcom, parce que nous sommes comptables du pluralisme. Mais il est parfois si compliqué de répondre aux contraintes qui nous sont imposées – on l'a vu tout à l'heure avec les émissions de France 5 – que la tentation de ne plus inviter de responsables politiques peut exister. Jusqu'à présent, nous n'y avons jamais cédé. Comme vous pouvez le constater, nous invitons de nombreux politiques sur l'antenne de France Info. Dans l'émission quotidienne « Tout est politique », qui commence à 19 heures 30, un homme ou une femme politique est invité pendant vingt-cinq minutes, pendant le créneau qu'on appelle l'*access prime time* ; peu de chaînes d'info en font autant.

En fin de compte, c'est vous qui incarnez le suffrage des Français. C'est pour ou contre vous qu'ils votent. C'est vous, les politiques, qui avez la charge de la conduite du pays. Je trouve donc tout à fait normal qu'on vous donne la parole et je serais triste qu'on arrête de le faire. Je tiens cependant à vous rassurer : je n'ai pas entendu le moindre propos en ce sens sur France Télévisions. J'ignore si l'émission « Télématin », par exemple, peut être qualifiée *d'infotainment*, mais elle mélange de l'information en tant que telle dans les journaux télévisés et des rubriques plus récréatives. Depuis quarante ans, les directions de l'information successives ont toujours jugé très important d'y conserver une interview politique et je n'ai pas l'impression que cela soit appelé à changer.

Vous avez évoqué nos missions ; je ne peux que plussoyer, en en ajoutant une, le *fact checking*. L'émission « Vrai ou faux », présentée sur France Info par Julien Pain, est un véritable programme de vérification de l'information dont l'objet est de vérifier la véracité des dires de toutes les familles politiques.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Vous avez fait l'essentiel de votre carrière dans l'audiovisuel public. Selon vous, en quoi le traitement de l'information y est-il spécifique ?

Autre question : vous vous présentez comme éditorialiste. C'est une notion difficile à cerner : un éditorialiste, c'est un journaliste politique mais qui adopte un ton personnel et donne une opinion. Comment concilier cela avec l'injonction d'impartialité ?

Enfin, l'information étant de plus en plus consommée en ligne et sur les réseaux sociaux, où elle n'est pas toujours très fiable, comment faites-vous pour attirer un public jeune et lui proposer des informations vérifiées ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il est vrai que le métier d'intervieweur politique et celui d'éditorialiste sont un peu différents. L'éditorialiste peut donner une opinion – c'est même ce qu'on lui demande ! Certains éditorialistes sont de gauche, d'autres de droite. Or vous faites cet exercice sur France Info, tout en étant par ailleurs un intervieweur totalement impartial – ou du moins est-ce ce qui vous est demandé – aux « 4V », dans l'émission « Télématin ». Comment concilie-t-on ces deux rôles ? S'agit-il de deux casquettes différentes ou la distinction est-elle ténue ?

M. Gilles Bornstein. Ce sont deux exercices différents. Un éditorialiste doit aller au-delà des faits bruts pour les décrypter et les mettre en perspective, ce qui implique en effet une part d'analyse personnelle – mais faire une analyse personnelle ne signifie pas qu'on est partial, encore moins partisan. La mise en perspective peut tout à fait se concilier avec l'impartialité, à condition que l'analyse s'exerce dans un cadre déontologique et qu'elle soit fondée sur des faits, non sur des impressions. Quand je suis éditorialiste, j'essaie de donner une analyse que je me force à baser sur des faits, et non sur ce que je pense.

Le mot « neutre » ne veut pas dire grand-chose. En revanche, je m'efforce d'être impartial. Dans mes fonctions d'éditorialiste comme d'intervieweur, je m'astreins à la plus grande impartialité possible. D'aucuns trouveront peut-être que je n'y arrive pas toujours, mais c'est ce que j'essaie de faire et, en tout état de cause, j'agis dans un cadre déontologique très ferme et clair qui m'y oblige.

Même réponse en ce qui concerne les spécificités du service public de l'audiovisuel : le cadre déontologique est très précis. Nous devons « débunker » les vérités alternatives et plus que jamais pourchasser les *fake news*. Plus les *fake news* se multiplient ailleurs, plus nous devons être rigoureux. Être intraitables en la matière est le meilleur moyen que nous avons pour attirer à nous un public jeune. Il est vrai que ce ne sont pas les plus jeunes qui regardent la télévision : les élèves du primaire et du secondaire ne sont évidemment pas majoritaires dans la structure de l'audience des émissions que je présente, que regardent plutôt des gens d'âge mûr. Si l'information de service public arrivait à reconquérir un public jeune, ce serait pas mal ; mais c'est compliqué.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous venez de rappeler l'importance du cadre déontologique. Or, le 29 avril 2024, vous avez interviewé Mme Hassan, ce qui vous a valu de vous faire taper sur les doigts par le Conseil de déontologie journalistique, qui vous a reproché d'avoir employé des méthodes déloyales et de défendre votre propre opinion. Cet incident est loin d'être isolé : quelques années auparavant, Acrimed vous pointait déjà du doigt en signalant que vous aviez interviewé Alain Minc et Jean-Pierre Mercier de façon tout à fait inéquitable, en étant très complaisant avec le premier alors que vous aviez interrompu le second à dix reprises.

Depuis les remarques du CDJM, je n'ai pas l'impression que vous vous soyez remis en cause. Tout récemment, vous receviez Manuel Bompard aux « 4V », et j'ai eu le sentiment que vous instrumentalisiez cette interview pour faire valoir votre obsession contre Jean-Luc Mélenchon. J'entends que vous ne voulez pas être ennuyeux, mais quand comptez-vous faire preuve d'un minimum de déontologie ?

M. Gilles Bornstein. J'ignore si j'ai l'intention d'être ennuyeux, mais je constate que vous n'avez pas l'intention d'être impartiale ! Excusez-moi mais je ne vous autorise pas à parler, me concernant, d'une obsession anti-Jean-Luc Mélenchon ! Où avez-vous trouvé cela ? J'essaie d'exercer mes fonctions avec la plus grande impartialité. Il serait prétentieux de vous dire que j'y arrive tout le temps – je suis comme tout le monde. Depuis neuf ou dix ans que la chaîne France Info existe, il est vrai que j'ai fait de très nombreuses interviews et de très nombreuses heures d'antenne. Suis-je tout le temps parfait ? Non. Y a-t-il à redire à certains de mes propos ? Sans doute. Et vous avez parfaitement le droit de ne pas être d'accord avec moi.

J'ai vu la note du CDJM concernant mon interview de Rima Hassan – étant précisé que France Télévisions n'adhère pas à cet organisme. Il me reproche une absence de neutralité et le fait que le ton soit monté. Un mot sur le ton : il est vrai qu'un plateau de télévision ressemble davantage à la vie que ce qui se passe ici. On se parle normalement : après chacune de mes questions, vous ne me dites pas : « Merci, monsieur le journaliste, pour cette question à laquelle je vais essayer de répondre », et après vos réponses, je ne vous dis pas : « Merci, madame la députée, d'avoir répondu le plus complètement possible à ma question ». On discute, et comme dans toute discussion, le ton, sans même monter, est parfois un peu plus soutenu. En toute franchise, cela me paraît normal. La vie publique, c'est la vie. Ni les uns ni les autres nous n'avons intérêt à nous livrer à des exercices sous cloche. Nous représentons les Français ; les échanges entre journalistes et parlementaires sont des échanges normaux de la vie.

Quant à l'interview dont vous me parlez, il m'a semblé, à l'époque, que Rima Hassan usait de procédés dilatoires pour ne pas répondre à mes questions. Si j'ai donné l'impression d'être partial, j'en suis désolé, ce n'était pas du tout ma volonté. Encore une fois, j'exerce mon activité au quotidien dans un cadre déontologique qui me force à rechercher la plus grande impartialité possible.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question suivante est importante et des millions de Français se la posent. L'article 35 du cahier des charges de France Télévisions dispose que France Télévisions assure « l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion ». Pourtant, le 7 octobre 2021, donc quelques mois avant l'élection présidentielle de 2022, vous avez reçu sur le plateau de France Info Ian Brossat, élu du Parti communiste à la mairie de Paris. Vous lui avez affirmé catégoriquement ceci, à l'antenne et en direct : « Éric Zemmour n'a pas le droit de venir ici. » Vous êtes revenu sur ces propos le lendemain, en expliquant vous être « mal exprimé », mais vous avez tout de même été convoqué par la direction pour un entretien disciplinaire.

Vous n'ignorez pas que le respect du pluralisme est une obligation légale et même un objectif à valeur constitutionnelle. Qui, monsieur Bornstein, n'a pas le droit de venir sur France Info ? Comment avez-vous pu rompre de manière aussi décomplexée et assumée avec l'obligation légale de respect du pluralisme ?

M. Gilles Bornstein. Merci, monsieur le rapporteur, de me donner l'occasion de revenir sur cet incident, qui a eu lieu dans une temporalité bien précise. Nous étions le 8 octobre 2021. Éric Zemmour n'était pas encore candidat à l'élection présidentielle ; il n'avait même pas créé son parti, Reconquête. Il se trouvait dans une zone grise : il avait quitté CNews le 13 septembre, c'est-à-dire quelques jours avant cette interview. Du point de vue du pluralisme, il était donc difficile d'appréhender le statut qu'il convenait de donner à Éric Zemmour avant l'élection présidentielle. Il a été candidat mais il aurait pu ne pas l'être.

Dans ce contexte, j'avais reçu – nous avions tous reçu – une consigne extrêmement claire du directeur de l'information de l'époque, Laurent Guimier : puisque nous ne savions pas ce qu'il en était et comment le comptabiliser, la consigne était de ne pas inviter Éric Zemmour dans les émissions politiques tant que sa situation n'était pas clarifiée.

C'est alors que se produit l'épisode dont vous me parlez, sur le plateau. J'interviewe en effet Ian Brossat, sénateur communiste, à qui je demande comment il interprète la montée d'Éric Zemmour, que nous sentions dans l'opinion. Ian Brossat me répond ceci : « C'est vous, les médias, qui faites monter Éric Zemmour ». Je lui réponds : « Ne me dites pas ça à moi, je n'ai pas le droit de l'inviter. »

Évidemment, la formule était malheureuse : il ne s'agissait pas de droit mais de respect des consignes qui m'avaient été données – consignes que je comprends tout à fait, car on ne savait pas quel était le statut d'Éric Zemmour. Il n'était absolument pas question de le priver de parole, mais, dans ce moment, il y avait une zone grise. Encore une fois, la formule était maladroite, et elle était trop lapidaire, car j'aurais dû rappeler le contexte comme je viens de le faire.

Vous me demandez comment j'ai pu à ce point méconnaître le pluralisme : je ne l'ai pas méconnu du tout, et France Télévisions pas davantage, puisqu'à l'instant même où Éric Zemmour s'est déclaré candidat à l'élection présidentielle, le 30 novembre, il a été invité sur les antennes de France Télévisions, dans les journaux et dans les grandes émissions politiques de la campagne. Il a été traité comme tous les autres candidats. Au reste, l'Arcom nous a donné quitus du respect des temps de parole pendant cette campagne électorale. Nous n'avons donc nui à aucun pluralisme. J'ajoute que depuis, les membres de Reconquête, désormais parti politique, sont invités tout à fait normalement sur nos antennes. J'ai moi-même reçu Éric Zemmour il y a quelques semaines aux « 4V », et je n'ai pas l'impression qu'il gardait le souvenir cuisant d'y avoir été privé d'antenne. Sarah Knafo est elle aussi régulièrement invitée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je comprends que vous ne faites donc que relayer une consigne qui vous a été donnée par votre directeur de l'information de l'époque, Laurent Guimier. Mais qu'est-ce qui justifie qu'une personnalité politique, parce qu'elle ne serait pas encore candidate à l'élection présidentielle, soit interdite d'antenne sur France Info ? Ne receviez-vous à l'époque que des personnalités politiques qui s'étaient officiellement déclarées candidates à l'élection présidentielle ? Avez-vous interdit d'autres personnalités au motif qu'elles se seraient trouvées dans la même zone grise ?

M. Gilles Bornstein. Il ne m'appartient pas de discuter les consignes qui me sont données mais, en tant que salarié loyal à mon employeur, de les appliquer. Je les ai donc appliquées.

Néanmoins, je vais quand même les commenter. Avons-nous reçu d'autres personnalités politiques qui n'étaient pas candidates ? Bien sûr que oui. Mais à l'époque, Éric Zemmour n'était pas une personnalité politique. Aujourd'hui, il l'est. C'est un anachronisme de vouloir juger la situation de 2021 à la lumière de ce qu'on sait aujourd'hui. Éric Zemmour était au tout début de son arrivée en politique ; quelques jours avant l'interview en question, il était encore éditorialiste sur la chaîne qui s'appelait alors iTélé – il était mon confrère, en quelque sorte. Ce n'est donc pas un homme politique que nous avons refusé d'inviter dans des émissions politiques, mais une personne qui se trouvait dans une zone grise – encore une fois, il n'était pas candidat, il n'avait pas créé son parti, et nous étions dans l'incertitude quant à la façon de le traiter parce qu'on ne savait pas ce qu'il allait faire. Il n'a pas été lésé. Le temps de

parole qu'il aurait eu avant, il ne l'aurait pas eu après. Je le répète, il n'a pas été lésé, et l'Arcom nous a donné quitus de notre gestion rigoureuse et normale des prises de parole d'Éric Zemmour pendant la campagne électorale.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cette interdiction d'inviter Éric Zemmour sur le plateau de France Info TV vous a-t-elle été donnée pour d'autres personnalités qui n'avaient pas encore déclaré leur candidature à l'élection présidentielle ? D'autres personnes ont-elles été traitées de la même manière à quelques mois de l'élection ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Est-ce le fait qu'il ait été éditorialiste ou journaliste qui créait la zone grise en question, ou la même règle s'appliquait-elle à d'autres personnalités qui n'étaient pas encore candidates ?

M. Gilles Bornstein. Non. C'est le caractère incertain de son statut de l'époque. À l'époque, Éric Zemmour était éditorialiste. Il s'est lancé en politique – maintenant, on le sait. Pendant toute une période très claire, il n'était qu'éditorialiste, pendant une autre période très claire, il était devenu homme politique, mais il y a aussi eu une période grise pendant laquelle il était compliqué de le comptabiliser, sachant que nous sommes tenus de respecter les règles applicables aux temps de parole. Je suppose que pendant cette période, la direction de l'information a dû avoir une hésitation ; de cette hésitation est née la demande qui nous a été faite de ne pas le recevoir dans les émissions politiques tant qu'on ne savait pas exactement ce qu'il ferait. Encore une fois, aussitôt qu'il a été candidat, il a été reçu tout à fait normalement, et il est désormais à la tête d'un parti politique qui est traité normalement lui aussi, conformément au temps de parole qui lui revient.

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Matthieu Pigasse laisse entendre qu'il pourrait être candidat aux prochaines élections présidentielles. Est-ce que vous lui refuseriez également tout droit de cité dans vos émissions sur France Info au motif qu'il serait dans une zone grise, n'étant pas encore candidat déclaré à l'élection présidentielle ? Assumeriez-vous de ne pas l'inviter, comme M. Zemmour ?

M. Gilles Bornstein. Je vois bien le piège que vous me tendez : il ne m'a pas échappé que Matthieu Pigasse a été invité récemment à une émission politique et que la façon dont il a été présenté a suscité un débat. Je n'en sais rien ; je ne suis ni directeur de France Info, ni directeur de l'information, ni rédacteur en chef.

C'est une chose de participer à un talk-show comme il l'a fait, c'en est une autre de participer à une émission électorale. Si je devais faire un pronostic, je dirais que s'agissant d'une émission purement électorale, oui, nous attendrions que ses intentions soient plus claires avant d'inviter Matthieu Pigasse. La une de *La Tribune* d'hier sur les patrons qui veulent se lancer en politique ne vous a sans doute pas échappé ; je vous dirais la même chose de Michel-Édouard Leclerc, car s'il se lançait en politique, nous aurions des problèmes pour déterminer à quel moment il est chef d'entreprise et à quel moment il est politique. La matière que nous traitons est humaine. Tout est plus facile à dire *a posteriori*, une fois qu'on connaît l'histoire, mais sur le moment, c'est beaucoup plus compliqué, sachant que nous devons rendre des comptes. Vous avez raison, un certain nombre de personnalités dont la volonté de faire de la politique est de plus en plus manifeste pourrait susciter des questions quant à leur traitement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas bien compris votre réponse. Si Éric Zemmour n'avait pas le droit de venir sur les plateaux de France Info, nous dites-vous, c'est parce qu'il n'avait pas encore déclaré sa candidature à l'élection présidentielle et qu'il n'était

pas politique. M. Pigasse, en revanche, qui remplit à peu près les mêmes critères – il sous-entend qu'il pourrait être candidat à la prochaine élection présidentielle alors qu'il n'est pas politique –, est invité sur les antennes du service public. Comment justifiez-vous ce « deux poids, deux mesures » ?

M. Gilles Bornstein. Nous ne sommes pas dans la même temporalité. Nous étions alors à quelques mois de l'élection présidentielle – autrement dit, c'est comme si nous étions dans un an environ par rapport à la prochaine élection. Or le contexte politique dans un an ne sera pas tout à fait le même.

Je ne prétends pas que nous avons été parfaits. Je dis que des consignes m'avaient été données. Il ne m'appartient pas d'en juger. J'ai appliqué les consignes qui m'avaient été données. Nous devions décider comment traiter M. Zemmour. Aucun préjudice ne lui a été fait, ni à sa candidature. Il a été traité comme tous les autres candidats à l'élection présidentielle et l'Arcom nous en a donné acte.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Consigne vous a donc été donnée de ne pas inviter M. Zemmour pour les motifs que vous avez expliqués. Pourtant, vous dites aussi que vous avez une forme d'indépendance dans le choix de vos invités et dans la conduite de vos émissions et entretiens. N'y a-t-il pas là une contradiction ? Comment pouvez-vous exercer librement votre métier d'éditorialiste ? Recevez-vous des consignes de la part de la direction de France Télévisions d'inviter telle ou telle personnalité, politique ou non ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En vous écoutant répondre sur Éric Zemmour et Matthieu Pigasse, on a le sentiment que les critères sont assez flous, imprécis, qu'on tâtonne, que chacun fait comme il le sent – je n'irai pas jusqu'à parler d'arbitraire. Faut-il que l'Arcom précise les critères ? Dans l'état de confusion généralisée et compte tenu de la méfiance des Français à l'égard de la classe politique et des journalistes, nous devons être clairs sur l'endroit d'où chacun parle. Le respect des exigences de pluralisme politique doit s'appuyer sur des critères objectifs, factuels. Or les cas de Matthieu Pigasse et d'Éric Zemmour montrent que nous sommes dans des zones grises où chacun essaie de trouver les règles les plus pertinentes. Vous avez une longue expérience et vous êtes attaché au pluralisme politique ; vous savez qu'il est parfois difficile de le mettre en œuvre. Quelles règles pourrions-nous préconiser pour garantir ce pluralisme ? Faut-il renforcer les règles actuelles, par exemple classer dans une catégorie particulière les personnes qui sont potentiellement candidates à une élection ? Faut-il au contraire maintenir ces zones grises, ces tâtonnements, pour préserver la liberté éditoriale ?

M. Gilles Bornstein. M. le rapporteur a cru voir une contradiction entre les libertés dont je bénéficie et les consignes qui me sont données ; il n'y en a aucune. Un chef est fait pour cheffer, comme vous le savez. Il arrive en effet qu'on nous donne des indications ; c'est le rôle d'un directeur de l'information, lorsqu'il existe une zone grise et qu'il faut décider, de demander de faire ceci ou cela.

Oui, je reçois des consignes tous les jours. Ma boîte mail est pleine de messages envoyés par les différentes personnes qui s'occupent de la déontologie à France Télévisions, par exemple pour m'indiquer où en sont les temps de parole de telle et telle formation politique, et pour demander d'inviter en priorité des membres de l'une ou l'autre d'entre elles. J'ai des consignes et j'essaie d'y obéir. En revanche, j'ai aussi une liberté : si on me demande d'inviter des représentants du Modem, personne ne me dira qu'il faut inviter M. Balanant plutôt que M. Mattei. S'il m'est demandé de donner du temps de parole au groupe EPR et que c'est Mme Calvez que je veux inviter, j'invite Mme Calvez. Il n'y a donc pas de contradiction entre

la liberté éditoriale dont je bénéficie quant au choix des personnalités que je reçois et le respect des consignes. Tout salarié est soumis à des consignes ; c'est parfaitement normal.

Quant à l'arbitraire, monsieur le président, nous sommes hors période électorale. Dans ce cas, l'Arcom nous donne une règle : un tiers de temps de parole à l'exécutif et deux tiers aux partis politiques. À l'intérieur de ces deux tiers, on se débrouille. L'Arcom ne nous donne aucune clé et nous demande de répartir les temps de parole comme nous le jugeons le plus pertinent au vu de quatre critères : les résultats aux élections passées, le nombreux d'élus, parlementaires ou dans les collectivités locales, les sondages et, enfin, la capacité à animer le débat politique.

Ce dernier critère nous permet voire nous impose d'inviter certaines personnes. Dominique de Villepin, par exemple, a en ce moment une capacité à animer le débat politique, même s'il ne remplit pas les deux premiers critères et qu'il ne remplit qu'éventuellement le troisième. Et nous devons nous débrouiller pour trouver la bonne clé de répartition afin d'attribuer ou non du temps de parole à Dominique de Villepin.

Je ne dirais pas pour autant que cela laisse la place à l'arbitraire, mais plutôt à l'interprétation et aux choix que font les rédactions. Nous avons essayé de définir, en pourcentage, le temps de parole des uns et des autres en combinant ces critères. Est-ce une science exacte ? Non, évidemment. Faudrait-il des critères plus stricts ? Faudrait-il que l'Arcom soit plus directive ? Ce n'est pas à moi de le dire. J'ai une réponse évidente : cela nuirait à notre liberté d'information. D'un autre côté, cela nous simplifierait parfois la tâche. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas à moi de dire comment l'Arcom doit nous demander de respecter le pluralisme ; je me contente de le respecter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. D'où le problème suivant : certains petits partis politiques comme l'UDR ou Horizons ont peu de temps de parole, tandis que le temps de parole d'une personnalité comme Dominique de Villepin n'est pas décompté.

M. Gilles Bornstein. En effet. J'ai reçu aux « 4V » Éric Ciotti, mais pas Dominique de Villepin.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Autre question : vous avez été conseiller du producteur Jean-Luc Delarue pendant près de dix ans. Vous étiez très proches ; vous aviez son oreillette, comme on dit : vous étiez son rédacteur en chef, mais aussi sa « petite voix » lorsqu'il présentait l'émission « Ça se discute ». Vous aviez d'ailleurs rejoint la société de production Réservoir Prod en 1995. Pouvez-vous nous en dire davantage sur cette expérience ? Quel était votre rôle précis auprès de M. Delarue ?

M. Gilles Bornstein. J'ignorais que l'objet de cette commission soit d'enquêter sur ma carrière ! Mais je vais vous répondre…

Jean-Luc Delarue avait l'habitude de dire qu'il produisait les émissions qu'il n'animait pas mais qu'il ne produisait pas les émissions qu'il animait. J'étais donc le producteur de « Ça se discute ». En télévision – nous quittons le domaine de l'information à proprement parler –, le producteur est, dit-on, celui qui répond aux questions en dernier ressort, celles auxquelles personne n'est parvenu à répondre avant. C'est moi qui avais le *final cut*. Sur les dix années que j'ai passées à Réservoir Prod, j'ai produit « Ça se discute » pendant sept ans. J'étais en effet l'oreillette – je parlais à Jean-Luc Delarue à l'antenne. Pour le reste, j'étais salarié de sa société de production.

Que dire d'autre, sinon que l'émission « Ça se discute » a fait les beaux jours du service public ? Elle marchait très bien. La télévision à la première personne n'existait pas encore beaucoup ; seules les institutions avaient le droit de s'exprimer. On invitait des chefs de partis politiques, des présidents d'association mais on donnait rarement la parole à la première personne. « Ça se discute » a justement permis de faire entrer dans le salon des Français des gens qui s'exprimaient à la première personne. C'était une forme de catharsis pour ceux qui parlaient, et le public très nombreux qui nous écoutait découvrait des faits de société, des pathologies et diverses réalités de la société française.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose la question, c'est parce que nous nous intéressons de près aux liens entre les sociétés de production privées et l'audiovisuel public. Vous vous souvenez certainement de l'affaire importante – et accablante – des animateurs-producteurs en 1996. Le scandale a été tel qu'il a conduit à la démission du président de France Télévisions, Jean-Pierre Elkabbach. Pour concurrencer TF1 sur le terrain du divertissement, France Télévisions avait recruté de jeunes animateurs-producteurs : Arthur, Nagui et surtout Jean-Luc Delarue, dont vous étiez, vous l'avez reconnu, le conseiller.

À l'époque, un rapport parlementaire du député Alain Griotteray a dévoilé des faits accablants : le trio Arthur-Nagui-Delarue consommait à lui seul près d'un quart du budget des programmes de France 2. Près d'un quart – l'équivalent de 250 millions par an aujourd'hui ! On apprend également dans ce rapport que l'année suivant sa création, la société de production de votre ancien mentor a perçu 135 millions de francs via des contrats opaques avec France 2. Les trois quarts du chiffre d'affaires de cette société venaient du service public et les marges avoisinaient 40 %. Celui qui résume le mieux cette affaire est un journaliste du *Monde*, dans un article du 24 août 2012 : « Avec Nagui et Arthur, Jean-Luc Delarue devient alors le symbole de cette débauche d'argent public finançant des sociétés de production privées. »

Ma question est simple : vous qui étiez proche de Jean-Luc Delarue et qui travailliez pour lui, étiez-vous au courant de ces contrats, du niveau des marges, et des pratiques courantes de surfacturation qui ont choqué des millions de Français à la fin des années 1990 ?

M. Gilles Bornstein. Il me semblait que l'objet de cette commission d'enquête était le pluralisme dans l'audiovisuel public…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pas seulement. La commission d'enquête porte sur le pluralisme de l'information mais aussi sur le fonctionnement de l'audiovisuel public. La bonne compréhension des relations contractuelles entre les producteurs et France Télévisions nous intéresse, et le rapporteur a demandé des documents en ce sens. Nous auditionnerons quant à nous les dirigeants des sociétés de production encore existantes – Jean-Luc Delarue étant décédé.

M. Erwan Balanant (Dem). Qu'est-ce que ça veut dire ? Pourquoi ces questions ? C'est lamentable !

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est la dernière grande affaire dans l'audiovisuel public ! Que voulez-vous couvrir ? Qu'est-ce qui vous gêne dans cette question ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je suspends l'audition.

La réunion est suspendue à dix-huit heures quarante et reprise après quelques instants.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Reprenons : le rapporteur faisait référence à un rapport parlementaire important, établi il y a trente ans par le député Griotteray, qui avait mis en lumière de graves dysfonctionnements dans les contrats passés entre France Télévisions et des sociétés de production, dont celle de Jean-Luc Delarue. Celui-ci étant décédé et sa société de production étant fermée, il sera difficile de la contrôler. En revanche, puisque vous travailliez à l'époque avec Jean-Luc Delarue, peut-être pouvez-vous nous éclairer sur ce qui a entraîné le départ de Jean-Pierre Elkabbach.

M. Gilles Bornstein. Plusieurs points. D'abord, je n'étais pas le conseiller de Jean-Luc Delarue ; j'étais son salarié. J'avais un contrat de droit privé tout à fait normal, aux termes duquel je n'étais pas conseiller mais chargé de fabriquer des émissions – de même que je fabrique encore aujourd'hui des émissions. Je ne participais donc en rien – j'y insiste, en rien – à la négociation des contrats.

Oui, je savais – comme tout le monde – que faire de la télé était pour Jean-Luc Delarue une activité rémunératrice. Mais à quel point ? Je n'en savais rien et je ne me suis jamais posé la question. Ce n'était pas mon problème ; j'essayais de construire des émissions.

De mémoire, je suis arrivé à Réservoir Prod en septembre 1996, alors que les contrats en question avaient déjà été signés. Je n'ai donc pas participé à la création de cette société. Je comprends bien que ce qui vous intéresse, ce n'est pas ma présence à Réservoir Prod, mais les contrats que cette société a passés avec l'audiovisuel public. Encore une fois, de même que je n'exerce aujourd'hui aucune fonction de direction à France Info, je n'avais aucune fonction de direction à Réservoir Prod.

En revanche, je voudrais vous répondre sur un point : je n'ai pas le moindre doute quant à la mission de service public des émissions que produisait Réservoir Prod. C'était il y a vingt-cinq ans mais j'essaie de me souvenir de certains sujets : nous faisions par exemple deux heures d'émission sur des malades atteints de myopathie, sur les addictions, sur la vie en prison et les difficultés rencontrées après la sortie de prison. Je n'ai pas le moindre doute – et je recevais de nombreux témoignages de Français en ce sens – quant au fait que l'émission « Ça se discute » remplissait une mission de service public et a beaucoup aidé des Français au quotidien, ceux qui y participaient comme ceux qui la regardaient.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le scandale impliquant M. Delarue a été révélé en 1996. Pourquoi avez-vous continué de travailler pour sa société jusqu'en 2005 ? Estimez-vous que les leçons de ces contrats opaques et surfacturés entre l'audiovisuel public et certains animateurs-producteurs ont été retenues ?

M. Gilles Bornstein. J'avoue ne pas très bien comprendre votre première question. J'étais salarié de Réservoir Prod, je fabriquais une émission, « Ça se discute », dont j'étais extrêmement fier – et je reste fier d'y avoir participé. Mais encore une fois, je ne participais pas à la rédaction des contrats. J'étais salarié de Réservoir Prod, dans de bonnes conditions, mais qui n'avaient absolument rien d'exorbitant. Je n'avais donc pas la moindre raison de quitter cette entreprise pour laquelle je faisais un travail qui me passionnait.

Quant aux leçons qui en ont été tirées, je n'en sais rien. Je ne suis pas salarié d'une boîte de production mais salarié d'une chaîne, salarié de l'audiovisuel public. Oui, j'ai travaillé pendant dix ans dans une société de production. Je sais que le service public fait appel à des sociétés de production. La seule chose que je peux dire, c'est qu'elles font très bien leur métier. « C à vous », « C dans l'air », « C ce soir » de Karim Rissouli sont d'excellentes émissions – il

se trouve que ce sont elles que je regarde, car ce sont des émissions d'information, tant et si bien qu'elles sont désormais dans le giron du nouveau directeur de l'information, Philippe Corbé. Mon avis est éditorial : ces émissions sont très bien faites, montées, produites, présentées. En revanche, je n'ai pas d'avis sur les contrats qui lient les sociétés qui les produisent au service public, pour la bonne et simple raison que je ne les connais pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons reçu la semaine dernière les représentants syndicaux de France Télévisions. Certains, notamment Force ouvrière, dénonçaient l'externalisation de la ligne éditoriale et de nombreuses émissions du service public à des sociétés de production, citant notamment les émissions produites par Mediawan que vous avez mentionnées. Selon vous, le fait de confier un tel nombre d'émissions importantes du service public à des sociétés de production privées présente-t-il un risque pour le respect des obligations de neutralité ?

M. Gilles Bornstein. Non, je ne crois pas que ce soit l'externalisation qui présente des risques. Je ne connais pas précisément la réglementation – je suis journaliste, non juriste – mais je suppose que les sociétés en question sont soumises aux mêmes obligations que nous. Le fait que ces émissions répondent à la même direction au sein de l'audiovisuel public me semble de nature à vous rassurer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie. La séance est levée.

La séance s'achève à dix-huit heures quarante-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, M. Emmanuel Maurel, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de représentants de la société des journalistes de France Télévisions : MM. Valéry Lerouge, président de la SDJ France TV rédaction nationale, Alexandre Peyrout, membre du bureau de la SDJ France TV rédaction nationale, Christophe Gascard, président de la SDJ France Info TV, et Pierre Godon, président de France Info numérique 2

– Présences en réunion 29

Mardi
3 février 2026
Séance de 16 heures

Compte rendu n° 25

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
Mme Sophie Mette
Vice-présidente de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à seize heures dix.

Mme la présidente Sophie Mette. Soyez les bienvenus pour cette audition qui va nous permettre d'entendre plusieurs représentants de la Société des journalistes de France Télévisions.

Monsieur Valéry Lerouge, vous avez toujours voulu être journaliste... Lorsque vous étiez lycéen, vous aviez paraît-il déjà lancé une émission de radio hebdomadaire sur Radio Manche. Vous avez véritablement commencé votre carrière à la radio, sur France Info, avant d'intégrer France Télévisions en septembre 2007, où vous étiez grand reporter. Vous êtes un visage connu de l'information, puisque vous avez notamment couvert l'actualité européenne en tant que correspondant à Bruxelles de 2015 à 2020, avant de rejoindre le service Enquête et reportage de France 2. Vous êtes par ailleurs et à ce titre ici aujourd'hui président de la Société des journalistes de France Télévisions, rédaction nationale.

Monsieur Alexandre Peyrout, vous êtes membre du bureau de la Société des journalistes de France Télévisions, rédaction nationale. Vous êtes journaliste depuis 2015, après plusieurs stages à Sud-Ouest, LCP ou Ouest France. Vous êtes entré chez France Télévisions en janvier 2018, où vous êtes aujourd'hui journaliste politique.

Monsieur Christophe Gascard, vous êtes président de la Société des journalistes de France Info TV, où vous êtes également présentateur et journaliste de terrain. Vous avez notamment couvert l'élection américaine de 2020, qui a vu la victoire de Joe Biden contre Donald Trump. Vous avez également couvert les Jeux olympiques de Paris 2024. Vous resterez sans doute dans l'histoire de France Télévisions comme ayant été le dernier présentateur du 19/20, le journal télévisé national de France 3.

Monsieur Pierre Godon, vous êtes président de France Info numérique. Alors que vous étiez étudiant à Sciences Po Paris, vous effectuiez déjà des stages pour *La Voix du Nord*, France Football ou Radio France. Vous êtes entré chez France Télévisions en 2011, où vous êtes notamment journaliste sportif.

Messieurs, je vous remercie d'être venus tous les quatre pour nous parler de votre métier de journaliste à France Télévisions et surtout des conditions dans lesquelles celui-ci est exercé. En effet, depuis plusieurs années, et plus encore depuis l'arrêt des journaux télévisés nationaux de France 3 en 2023, de nombreux journalistes expérimentés se sont retrouvés, semble-t-il, réduits à l'inactivité et relégués à des tâches sans rapport avec leurs qualifications réelles. Le rapport du Centre d'études et d'analyses des techniques (Ceadet), rendu en septembre dernier sur les conditions de travail au sein de la rédaction nationale de France Télévisions, a mis en évidence de la souffrance au travail et un management assez rude, dans lequel France 2 s'impose largement à l'égard de France 3, qui subit plus que jamais ces nouvelles méthodes.

Mais, avant de vous donner la parole, je vous remercie tout d'abord de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations.

S'agissant d'une commission d'enquête, il me revient, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées

parlementaires, de vous demander de prêter serment, de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous inviter chacun à lever la main droite et à dire « je le jure ».

MM. Valéry Lerouge, Alexandre Peyrout, Christophe Gascard et Pierre Godon prêtent successivement serment.

Mme la présidente Sophie Mette précise qu'elle s'abstiendra de poser ses questions, afin de laisser davantage de temps à celles des autres participants.

M. Valéry Lerouge, président de la SDJ France TV rédaction nationale. Madame la présidente, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, vous avez souhaité auditionner les sociétés de journalistes de France Télévisions et nous vous en remercions. Pour rappel, les sociétés des journalistes (SDJ) sont des associations régies par la loi de 1901, dont l'objectif est de défendre les intérêts et les devoirs déontologiques des journalistes. À la différence des syndicats, notre activité porte exclusivement sur l'éditorial et les contenus de l'information, et non sur les conditions de travail en tant que telles, les négociations salariales ou les questions de ressources humaines. Nous ne siégeons d'ailleurs dans aucune instance de France Télévisions. Toutefois, comme les syndicats, nous sommes élus par nos pairs : rédacteurs, journalistes reporters d'images, responsables d'édition, présentateurs, chefs de service, rédacteurs en chef, correspondants à l'étranger et en région, soit tous les journalistes qui travaillent à produire les journaux télévisés nationaux matin, midi et soir, 365 jours par an, ainsi qu'à fabriquer des magazines d'information, une chaîne d'information en continu et un site internet.

Même si nous appartenons au même groupe, nos trois SDJ représentent trois rédactions distinctes qui travaillent main dans la main, mais avec des processus et des problématiques bien spécifiques. Nous sommes d'autant plus ravis d'être reçus ici que nous partageons les mêmes préoccupations que vous, madame la présidente, monsieur le rapporteur. Nos SDJ veillent au pluralisme des idées, à la diversité des sujets, à la pertinence et à la variété des angles retenus, ainsi qu'à la diversité des invités. Tout comme votre commission d'enquête l'évoque dans sa présentation, nous veillons, nous aussi, à ce qu'il n'y ait ni collusion, ni pression politique, ni levier d'influence dans la fabrication de nos journaux télévisés, de nos magazines ou de nos publications sur le web. C'est notre raison d'être. Concrètement, dès que surviennent des inquiétudes en matière de déontologie, des manquements ou des erreurs éditoriales, nous rencontrons la présidente, le directeur de l'information, la directrice de la rédaction ou les équipes de rédaction en chef et les présentateurs pour en discuter, obtenir des clarifications ou faire évoluer la situation. En somme, notre seul but est d'être des vigies et de veiller à l'indépendance éditoriale de nos rédactions.

De fait, nous sommes plutôt fiers de ce que les journalistes de France Télévisions offrent chaque jour aux Français en matière d'information. Le journal de 20 heures, par exemple, dont certains prédisaient la mort il y a dix ans, qu'il s'agisse du nôtre ou de celui de nos concurrents, est encore suivi par près de 4 millions de téléspectateurs en moyenne sur France 2. Pourtant, il est exigeant, dense et long, avec une durée de 51 minutes chaque soir. Ce 20 heures fait la part belle à l'actualité étrangère, avec des pages audacieuses de 15 à 20 minutes que vous ne verrez pas ailleurs, par exemple sur le Soudan, l'Iran ou, la semaine prochaine, sur la Birmanie. Il propose des sujets de société pointus, comme une immersion en soins palliatifs, ou des enquêtes au long cours, tel le suivi d'un enfant autiste et de sa famille depuis seize ans. Ces reportages nécessitent du temps et des moyens financiers, et les téléspectateurs nous suivent, attendant de nous ce traitement rigoureux, varié et le plus complet possible.

Notre rédaction est aussi la seule à produire en interne des magazines d'information chaque semaine : *Complément d'enquête* pour l'investigation, *Envoyé spécial*, *13h15* pour le grand reportage, *Nous, les Européens* qui, comme son nom l'indique, offre un regard sur l'Europe, *L'événement du dimanche* pour la politique, ainsi que des soirées électorales pour faire vivre la politique sur nos antennes tout au long de l'année, et pas seulement en période de campagne. Tout cela est réalisé avec un niveau élevé de vérification, de recoupement des informations, de relectures multiples avant diffusion et une soif de vérité démontrée quotidiennement par les journalistes.

Il y a également France Info TV, qui assure 18 heures d'antenne par jour en assumant le choix de traiter moins de faits divers qu'ailleurs, et de consacrer plus de place au décryptage, à l'outre-mer, à l'Europe et à l'étranger en général que les chaînes concurrentes privées. France Info propose aussi des émissions qui, à nos yeux, sont d'utilité publique, comme celle consacrée au décryptage des *fake news*. La chaîne, qui est sans aucune publicité, nous le rappelons, s'est donné un mot d'ordre devenu slogan : « L'information n'est pas une opinion », ce qui n'empêche pas les opinions, diverses et divergentes, de débattre et de s'exprimer sur son antenne.

Enfin, la plateforme numérique de France Info s'est imposée dans le peloton de tête de l'information en France, avec 4 millions de visiteurs quotidiens en 2023, un record du nombre de vidéos vues et le succès indéniable des offres jeunesse comme *Mission Info* ou *C quoi l'info ?* C'est une offre à 360 degrés, avec l'ambition de s'adresser à tous, en proposant gratuitement des articles fouillés et des sujets souvent complémentaires aux magazines d'information comme *Complément d'enquête* ou *L'Œil du 20 heures*.

Nous n'oublions pas, même si nous ne les représentons pas directement, les éditions régionales de France 3. Elles rencontrent un succès jamais démenti, avec 2 millions de téléspectateurs chaque soir pour le *19/20* et 24 journaux distincts, midi et soir, pour couvrir l'actualité des territoires. C'est plus utile que jamais à nos yeux, alors que le dernier groupe privé qui a voulu se positionner sur ce marché vient d'annoncer la fermeture de ses antennes locales, en raison de l'absence de rentabilité. En effet, l'information indépendante et de qualité a un prix. Le même constat s'applique à nos confrères d'outre-mer. Nous connaissons le travail essentiel réalisé par les rédactions de *La 1ère* au cœur des territoires ultramarins, que seul l'audiovisuel public peut assurer et assumer.

Les Français nous demandent toujours plus de transparence sur notre travail, ce qui est on ne peut plus légitime, et nous pensons que France Télévisions y répond autant que faire se peut. Par exemple, l'outil « nosSources » permet de connaître les pedigrees des personnes interrogées dans les sujets du journal télévisé. Y sont aussi indiqués les documents et les rapports dans lesquels nous puisons les chiffres ou les données cités à l'antenne. Dans ce même souci de transparence, nous publions la liste exhaustive des invités politiques ou experts en plateau, ce qui représente une cinquantaine de personnes chaque jour.

Nous devons tous veiller à préserver ces succès, cette qualité et cette exigence. Nous sommes lucides : tout n'est pas parfait. Des erreurs surviennent. Comme vous, nous les déplorons et nous travaillons pour qu'elles ne se reproduisent pas. Mais elles ne doivent surtout pas entacher le travail acharné de nos rédactions, l'implication, l'honnêteté intellectuelle et la rigueur de chacun des journalistes de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le métier de journaliste est probablement l'un des plus beaux métiers du monde, mais il s'exerce dans des conditions souvent contraintes, avec

des rémunérations très variables et des moyens matériels limités, particulièrement en début de carrière. Vous contribuez à informer avec exigence les Français qui sont, comme a pu le dire M. Kara, l'un des peuples les plus politiques au monde.

Une certaine défiance grandit à l'égard des journalistes. Une enquête de l'Ifop de décembre 2024 rapporte que seulement 25 % des Français font confiance à la profession de journaliste. Étant homme politique, je ne vais pas vous accabler, car je crois que les politiques et les élus sont encore plus déclassés dans ces sondages, avec 16 % de confiance. Cependant, je pense que vous ne pouvez pas vous satisfaire d'un tel niveau de défiance. En tant que corps de profession, vous êtes très loin derrière les enseignants, les médecins ou les forces de l'ordre, qui bénéficient d'une confiance quasiment aveugle de la part des Français. Nous avons vu, notamment lors de la crise des Gilets jaunes il y a quelques années, cette défiance s'accentuer. Un certain nombre de rédactions sur le terrain étaient obligées d'enlever les bonnettes de leurs microphones lors des reportages pour éviter de s'attirer les foudres des manifestants.

Selon vous, comment expliquer cette défiance croissante des Français à l'égard de votre profession ? Qu'avez-vous appris de cet épisode des Gilets jaunes et quelles mesures pourriez-vous suggérer à la représentation nationale pour que, demain, le législateur vous aide à restaurer et à retisser ce lien de confiance ?

M. Valéry Lerouge. Effectivement, cette défiance nous préoccupe. C'est un constat malheureusement assez généralisé en Europe, partagé par tous nos confrères, du moins au sein de l'Union européenne. Il me semble d'ailleurs que cette défiance est un peu moins marquée en France mais cela ne saurait évidemment nous suffire ! Il me semble aussi que France Télévisions reste le média en lequel les Français ont le plus confiance. J'ai en mémoire un chiffre de 61 %, ce qui m'incite à me focaliser sur l'aspect positif.

Pour autant, cette défiance existe : nous la constatons sur le terrain. La plupart d'entre nous sommes encore protégés par deux personnes lorsque nous couvrons des manifestations, ce qui nous paraît fortement dommageable. La confiance constitue ce que nous avons de plus précieux : il nous appartient de l'entretenir et d'apporter de nouveaux outils. Je citais « nosSources », la page transparence sur le site de France Info. C'est un travail collectif que nous devons mener avec notre direction ; nous dialoguons beaucoup sur ce sujet et recherchons des solutions. Actuellement, nous travaillons à créer une cellule de « débunkage » des fausses informations, ce qui est quasiment un travail à temps plein. Mais je ne peux prétendre que nous ayons la solution miracle, sans quoi nous l'aurions déjà mise en application.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense que vous connaissez pertinemment, dans l'exercice de votre métier, les objectifs à valeur constitutionnelle incarnés par le respect de l'honnêteté, du pluralisme et de l'indépendance, qui vous incombent particulièrement en tant que journalistes de l'audiovisuel public. Un autre sondage du CSA, paru le 26 novembre 2025, indique que 60 % des Français répondent « non » à la question : « Selon vous, le service public de la télévision et de la radio est-il impartial ? ».

J'ai par exemple pris connaissance d'une tribune publiée en juin 2024, intitulée « Pour un front commun des médias contre l'extrême droite », et parmi la liste des 90 signataires figure la SDJ de France 3 édition nationale. Vous avez indiqué sur le réseau social X que « la SDJ de la rédaction nationale de France Télévisions, qui regroupe des journalistes de France 2 et de France 3 et est largement majoritaire, n'a pas signé cette tribune pour laquelle nous avons été sollicités ». Mais dans ce cas, pourquoi votre nom apparaît-il toujours aux côtés de la liste des

signataires de cette tribune ? Avez-vous donné votre accord pour cosigner une tribune qui appelle à faire front commun contre l'extrême droite ?

M. Valéry Lerouge. De mémoire, la SDJ France Télévisions rédaction nationale n'a pas signé cette tribune. Je conçois que la situation puisse paraître complexe et relève de notre organisation interne, mais il subsiste à France Télévisions, en plus de nos trois SDJ ici représentées, la SDJ France 3. Pour simplifier, leur corps électoral se compose d'environ 50 ou 60 rédacteurs, alors que nous représentons 500 journalistes. Ces rédacteurs ont refusé la fusion des rédactions à l'époque. C'est une SDJ sûrement plus politisée que la nôtre, qui est totalement apolitique ; il n'y a aucun syndicaliste dans notre SDJ. La SDJ France 3 a choisi de cosigner cette tribune. Notre SDJ, même si je n'en étais pas le président, a fait le choix de ne pas la signer. Nous n'avons pas à appeler à faire front contre un parti ni à appeler à voter pour un autre. Cela relève des fondamentaux évidents de notre travail, à nos yeux en tout cas. Nous ne partageons pas l'approche de la SDJ France 3.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je porterai à votre attention la signature d'une convention entre France Télévisions et l'association L'Autre Cercle. Cette association mène ouvertement, sous couvert de lutter contre les discriminations, un combat politique contre les formations politiques de droite nationale, parmi lesquelles l'UDR, dont je fais partie. J'ai par exemple retrouvé une tribune lancée à l'initiative de cette association au moment des dernières élections législatives en 2024, qui était, je la cite, « un appel solennel à voter contre l'extrême droite et ses acolytes ».

Quelles sont pour vous les conséquences de la signature de cet accord entre cette association et France Télévisions ? Avez-vous reçu des formations dispensées par cette association ? D'un point de vue général, le fait que France Télévisions s'engage officiellement avec une telle association ne discrédite-t-il pas la qualité de votre travail et la perception du respect de l'obligation de neutralité ? N'est-ce pas cela qui mine la perception d'impartialité que les Français peuvent avoir à votre égard ?

M. Christophe Gascard, président de la SDJ France Info TV. Je vous remercie de nous permettre de nous exprimer aujourd'hui en tant que SDJ. Il est très important de donner la parole aux journalistes dans leur diversité, comme au sein de France Télévisions.

L'Autre Cercle est une association nationale de référence qui œuvre pour l'inclusion des personnes LGBT + dans le monde du travail. À titre personnel, je suis homosexuel, je ne l'ai jamais caché. Cette organisation que je connais bien accompagne les organisations publiques et privées dans la mise en place de politiques concrètes de prévention des discriminations et de promotion d'un environnement professionnel inclusif. Aucun lien direct n'est établi entre France Télévisions et des formations dispensées par L'Autre Cercle. La charte de L'Autre Cercle s'appuie sur l'égalité, l'inclusion, le respect, l'engagement et la responsabilité.

France Télévisions a signé cet engagement, comme l'a fait d'ailleurs TF1. Il faut rappeler que d'autres services publics ont également signé ces engagements avec L'Autre Cercle : la Ville de Paris, la SNCF, la RATP, La Poste, ainsi que plusieurs ministères et établissements publics. En aucun cas, ces engagements ne sont autre chose que des outils pour créer un environnement de travail inclusif et respectueux des personnes LGBT +, prévenir et sanctionner toute forme de discrimination ou de harcèlement, former et sensibiliser les managers et les équipes, et promouvoir l'égalité de traitement dans le parcours professionnel.

Je suis persuadé, et en tout cas je l'espère, que la représentation nationale soutient ce genre d'engagement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. France Télévisions a mis en place un partenariat « mécénat diversité » avec des écoles de journalisme, je cite, « afin de recruter des étudiants boursiers issus de la diversité ». Savez-vous sur quels critères se fonde France Télévisions pour déterminer si un étudiant est « issu de la diversité » ? Avez-vous connaissance de collègues qui ont été recrutés à ce titre ?

M. Christophe Gascard. En qualité de président de la SDJ de France Info TV, je ne dispose pas des informations pour vous répondre. Néanmoins, nous pouvons bien évidemment nous renseigner et vous fournir ces éléments d'appréciation.

M. Valéry Lerouge. C'est effectivement un sujet qui relève des ressources humaines et de la direction. D'après ce que nous avons pu observer dans nos services, il y a quinze ou vingt ans, le reproche était très souvent fait aux rédactions d'avoir une population de journalistes très homogène, issus souvent des mêmes écoles, des mêmes formations, et des mêmes milieux sociaux. Cela paraissait anormal. Un travail a donc été entrepris dans notre entreprise, comme dans beaucoup d'autres, pour tenter de diversifier l'origine sociale des journalistes. Cette évolution positive transparaît puisque les milieux sociaux sont beaucoup plus divers que lorsque je suis arrivé dans cette profession il y a vingt-huit ans.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cette diversité sociale, la promotion d'étudiants boursiers, est éminemment louable. Je rappelle toutefois des propos de la présidente de France Télévisions qui ont été abondamment commentés le 25 septembre 2015, juste après sa prise de fonctions. Elle affirmait, je la cite : « On a une télévision d'hommes blancs de plus de 50 ans. Et ça, il va falloir que cela change. » M. Sitbon-Gomez, le numéro deux de France Télévisions, déclarait quelque temps après à *Télérama*, je le cite : « C'est le premier chantier que j'ai lancé à mon arrivée », ce qui indique toute la priorité accordée par la direction de France Télévisions à cette politique de lutte contre les « hommes blancs de plus de 50 ans ».

Certains éléments des déclarations de l'Autorité de régulation de communication audiovisuelle et numérique (Arcom), publiées en 2024 dans son rapport sur la représentation de la diversité de la société française dans les médias, m'ont interpellé. L'Arcom dénombre une moyenne de 15 % de personnes « non blanches ». Figurent dans ce rapport un certain nombre de statistiques étonnantes. Par exemple, dans les programmes d'animation, les personnes « non blanches » représentent un tiers des personnes perçues comme positives, ou encore 35 % des personnes représentées dans une activité marginale ou illégale sont perçues comme non blanches. L'Arcom se réfère généralement à des statistiques et des indicateurs transmis par les chaînes, qu'elles soient privées ou publiques. Y a-t-il, à France Télévisions, dans cet objectif de favoriser la diversité, des indicateurs comme la représentation des personnes non blanches ?

M. Christophe Gascard. Je suis entré à France Télévisions en 2015. Auparavant, on ne l'a pas signalé, mais je travaillais dans le secteur privé. J'ai commencé ma carrière à TF1 en 1999, puis dans une société de production privée, avant de rejoindre France Télévisions en 2015, date à laquelle vous rapportez cette phrase de la présidente. J'ai 50 ans et j'ai fait une belle carrière aujourd'hui à France Télévisions. Je suis arrivé comme journaliste présentateur, l'un des visages de France Info. J'ai également présenté *Télématin*, ce qui était d'ailleurs ma première fonction à mon arrivée, car France Info n'était pas encore lancée. J'ai eu le plaisir ensuite de travailler au service politique de France 2 et France 3 pour couvrir l'élection présidentielle. J'ai pu exercer la fonction de rédacteur en chef. Je suis aujourd'hui également

présentateur à France Info et, comme vous l'avez signalé, France Télévisions et Mme Ernotte m'ont fait confiance en me confiant pendant de longs mois la présentation des journaux nationaux de France 2 et France 3, le *19/20* et le *12/13*. Je n'ai donc pas le sentiment, puisque je l'incarne, qu'il y ait eu une discrimination envers les hommes blancs de plus de 50 ans.

M. Alexandre Peyrout, membre du bureau de la SDJ France TV rédaction nationale. Tout ce qui concerne les programmes, notamment l'animation des programmes, ne relève pas de nos missions. Ces questions ne nous concernent donc pas dans nos missions au quotidien. Je vous rappelle que notre rôle, au sein des sociétés de journalistes, est de traiter des questions éditoriales et déontologiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au sujet de la dimension éditoriale et déontologique, selon vos propos liminaires, M. Lerouge, la vocation fondamentale de l'audiovisuel public est notamment de mettre en avant des reportages de qualité, intéressants, qui prennent le temps de décrypter l'actualité. C'est une question fondamentale, celle de la distinction entre les chaînes de l'audiovisuel public et les chaînes privées, notamment sur le traitement de l'information.

Dès lors, comment expliquez-vous, uniquement sur la partie information, que l'audiovisuel public, avec des moyens deux fois supérieurs à ceux d'une chaîne privée comme TF1, ait des résultats d'audience aussi inférieurs ? Par exemple, France Info TV est à un peu moins de 1 % de part d'audience, là où LCI, chaîne d'info du groupe TF1, réalise plus du double. De même, sur le journal de 20 heures, TF1 fait, je crois, 1,4 million de téléspectateurs de plus que France 2. Qu'est-ce qui explique qu'en dépit de votre volonté de montrer des reportages, des sujets et des documentaires de grande qualité, vous ne trouviez pas la même audience que les chaînes privées ?

M. Valéry Lerouge. Précisément parce que, parfois, les reportages longs, exigeants, voire très pointus, ne font pas d'audience. Ils ne sont pas synonymes d'attraction bien que nous essayions de les rendre les plus attractifs possible, évidemment.

Eu égard aux moyens et aux résultats, comparons ce qui est comparable. Les 230 millions d'euros de budget que vous évoquez pour l'information nationale ne concernent pas du tout le même périmètre que celui de notre principal concurrent, TF1. Pour reprendre l'exemple du 20 heures, nous avons le même nombre de journaux par an, mais notre JT est 30 % plus long que celui de TF1 : 51 minutes tous les soirs, contre 39 minutes pour nos concurrents, ce qui représente inévitablement un coût supérieur, et autant de reportages en plus à fabriquer. Le samedi midi et le dimanche midi, la durée du « 13 h 15 » est passée de 45 à 90 minutes ; cette émission n'a pas d'équivalent sur TF1. Je rappelle que TF1 ne produit pas un seul magazine d'information en interne !

Parmi d'autres exemples, nous comptons huit bureaux à l'étranger : Pékin, Washington, Londres, etc. Chaque bureau compte un ou deux journalistes, un ou deux caméramans, parfois un monteur, un producteur. Ces structures représentent un coût certain, mais génèrent également des reportages en plus : 36 % en plus en cinq ans ! J'ai moi-même géré le budget pendant cinq ans dans un bureau à l'étranger et je peux vous dire que cela représente un million d'euros par an, soit environ huit millions d'euros par an pour les huit bureaux. TF1 a fait le choix de fermer tous ses bureaux, y compris celui de Washington, et pourtant l'actualité y est importante. Mon collègue et confrère Christophe Gascard a été correspondant pour TF1 comme journaliste reporter d'images (JRI) et pourra vous le confirmer.

M. Christophe Gascard. Effectivement, j'ai eu la chance de travailler dans le secteur privé, un secteur que je connais bien, et je remercie aussi TF1 pour cette belle expérience qui m'a permis d'envisager une autre voie et de faire une comparaison avec le service public. Lorsque j'étais au bureau de Moscou, on m'a demandé de le fermer, et les autres bureaux ont également été fermés les uns après les autres. C'est aussi la raison pour laquelle j'ai décidé de démissionner car j'étais très attaché à l'actualité internationale. Lorsque la création de la chaîne France Info s'est concrétisée, j'ai été ravi de pouvoir rejoindre le service public car je savais qu'à ce moment-là, la fenêtre sur le monde s'ouvrirait et, encore plus en tout cas, qu'on ne la refermerait pas ! Au vu de l'actualité internationale, qui est extrêmement puissante et déstabilisante pour nos téléspectateurs, je pense que cette ouverture est une véritable mission de service public absolument fondamentale pour faire comprendre les enjeux et pour décrypter.

Vous évoquiez, monsieur le rapporteur, les audiences. Je fais partie de la présidence de la SDJ de France Info TV. Nous avons fait un point d'audience sur ces cinq dernières semaines : nous sommes suivis par une moyenne de 6,8 millions de téléspectateurs, soit une augmentation de 36 % par rapport au début de l'année. Nous sommes passés du canal 27 au canal 16. Et puisque vous faisiez la comparaison avec LCI, il faut également rappeler que nous sommes une chaîne trois fois plus jeune : LCI a plus de trente ans, nous n'avons même pas dix ans ! Il faut donc laisser le temps à cette chaîne de s'installer et de faire ainsi la différence.

L'audience ne peut pas et ne doit pas être le seul critère pour juger de l'action d'une chaîne d'information, et particulièrement de France Info. Les objectifs du service public diffèrent de ceux des chaînes privées. Une chaîne privée cherche d'abord à capter une attention, une audience, à la retenir, parfois même à la segmenter. Je suis convaincu que France Info, en tant que chaîne de service public, a une mission fondamentalement différente : elle a plutôt vocation à s'adresser au plus grand nombre, à rencontrer le public le plus large et le plus divers possible, et à traiter tous les sujets (je dis bien tous les sujets), y compris ceux qui sont complexes, éloignés ou moins audibles. La semaine dernière, nous avons par exemple abordé le sujet de la fin du devoir conjugal, un sujet de société ; il ne me semble pas que les autres chaînes l'aient évoqué. Mais cela fait partie des missions du service public. Nous présentons également l'actualité des outre-mer, c'est notre différence. Nous proposons une actualité régionale, nationale, internationale, et faisons le choix assumé de traiter de sujets parfois peu médiatisés ailleurs. Prenons l'exemple du Soudan ; je suis allé au Darfour il y a plusieurs années et, aujourd'hui, un journaliste de France Télévisions, Marc de Chalvron, s'est rendu sur place dans des conditions extrêmement difficiles et a pu rapporter ce qui s'y passe. Je pense qu'on ne peut pas mesurer la qualité d'une chaîne uniquement sur des points d'audience, mais aussi sur ce qu'elle contient.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour ces éclairages, car c'est un point central pour cette commission d'enquête de parfaitement comprendre ce qui peut différencier l'audiovisuel public des chaînes privées en matière d'information. Vous m'avez répondu que votre chaîne était trois fois plus jeune que LCI et vous avancez l'hypothèse que la jeunesse de France Info par rapport à LCI pouvait expliquer ces écarts audiences significatifs. Cependant, LCI était cryptée jusqu'en 2016, date de création de France Info. Je pense que l'immense majorité des Français a découvert LCI en clair au même moment où France Info TV a été créée.

Vous évoquez aussi l'éclairage sur des sujets internationaux, ce qui, à titre personnel, me semble être une mission de l'audiovisuel public : braquer le projecteur sur une actualité internationale peut-être plus exigeante dans son décryptage. Or, c'est exactement le virage que LCI a pris, notamment lors de la guerre en Ukraine et maintenant avec l'Iran. LCI est devenue une référence des chaînes d'information en continu sur le traitement de l'information

internationale. Je ne pense pas que, dans l'esprit des Français, France Info TV soit aujourd'hui considérée comme une référence équivalente. Pardon d'être insistant, mais encore une fois, qu'est-ce qui fait la différence dans le traitement de l'information et les sujets exposés entre une chaîne d'information publique comme France Info TV et une chaîne privée comme LCI ?

M. Christophe Gascard. La différence s'exprime d'une part dans le fait que nous sommes une chaîne sans publicité. C'est une différence majeure entre le privé et le public. Cette absence de publicité permet d'accéder à l'information à toute heure, avec un journal à chaque heure depuis notre passage sur le canal 16. Elle permet également que des débats aient lieu dans leur plus grande diversité ; notre objectif n'est pas de segmenter une audience, mais de nous adresser au plus grand nombre et de traiter de tous les sujets.

Au-delà des chiffres, un autre point me paraît bien plus essentiel : la confiance, qui reste mesurable. Selon les données de l'Ifop pour 2025, sachez qu'environ 70 % du public fait confiance à France Info ; ce taux tombe à environ 50 % en moyenne pour les trois autres chaînes d'information privées. Sur la question de l'impartialité, France Info est également la chaîne d'information perçue comme la plus impartiale, avec dix points d'avance sur tous ses concurrents. Cette confiance, bien évidemment, nous engage. En tout cas, elle montre une chose très claire : la pertinence du service public ne se mesure pas seulement en parts de marché, mais également par la confiance accordée par les citoyens.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que l'honneur d'une chaîne publique d'information est aussi de permettre le débat dans sa plus grande diversité. Dès lors, comment expliquez-vous que votre confrère, M. Bornstein, le 7 octobre 2021, sur le plateau de France Info TV, ait pu dire à l'antenne : « Éric Zemmour n'a pas le droit de venir ici » ? Est-ce là l'incarnation du débat dans sa plus grande diversité sur une chaîne d'information du service public ?

M. Christophe Gascard. Gilles Bornstein a eu l'occasion de vous répondre hier lorsque vous lui avez posé la question ; il en a notamment rappelé la temporalité. En ma qualité de rédacteur en chef et de présentateur, ce qui m'importe, et c'est le cas de tous les journalistes de cette rédaction, c'est de faire en sorte qu'il y ait un pluralisme des idées, que nous ne traitions pas d'un thème avec autour de la table uniquement des gens qui sont tous d'accord. C'est la raison pour laquelle les journalistes de France Info sont fiers d'exercer leur métier, malgré des conditions parfois compliquées, notamment sur le plan budgétaire – nous pourrons peut-être en parler.

M. Valéry Lerouge. Lorsque j'étais au service politique en 2021-2022, pendant la période pré-présidentielle, Éric Zemmour était invité sur France Télévisions ; encore aurait-il fallu qu'il accepte les invitations ! Déjà en 2021, nous suivions – et je faisais partie du binôme qui le suivait – tous ses déplacements, tous ses meetings, qui n'étaient pas encore des meetings puisqu'il n'était même pas officiellement candidat mais des réunions publiques autour de son livre. Nous n'avons clairement pas sous-traité ce sujet. D'ailleurs, il nous était même plutôt reproché l'inverse, sachant qu'il n'était pas candidat. Mais nous faisions le choix de le suivre, d'en faire un reportage ou non selon ce qui s'y disait, et nous interrogions déjà ses lecteurs avant même qu'il soit candidat. Honnêtement, d'expérience, il n'a jamais été question de le « blacklister » ou de passer sous silence sa pré-candidature ou sa candidature.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au moment où, comme des millions de Français, vous découvrez ces propos sur le plateau de Franceinfo TV, êtes-vous saisi du sujet ? En qualité de représentant très impliqué sur la question de la déontologie, avez-vous demandé des

explications à M. Bornstein ? Ce dernier nous a expliqué hier que c'était une consigne de France Télévisions de ne pas inviter Éric Zemmour parce que des doutes planaient sur sa candidature à l'élection présidentielle. Quel a été votre rôle, une fois que ces propos ont été rapportés et ont suscité une polémique qui, je pense, était à l'époque plus que légitime ?

M. Christophe Gascard. Je n'étais pas président de la SDJ à cette époque puisque j'ai été élu le 15 décembre dernier ; j'étais alors détaché au service politique de France Télévisions. Je ne peux donc pas vous donner de réponse concernant une éventuelle consigne mais je pense que Gilles Bornstein vous a complètement répondu sur cette question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Relativement à l'ADN de l'audiovisuel public, vous expliquez que c'est aussi l'honneur du service public de proposer des contenus pointus qui, parfois, parce qu'ils sont justement extrêmement précis, ont une audience moindre que celle des chaînes privées commerciales. Il y a quelques décennies, des émissions culturelles très exigeantes étaient proposées, comme *Bouillon de culture*, animé par Bernard Pivot, qui, de plus, était diffusé en prime time et rencontraient une audience réelle et fidèle. Aujourd'hui, on constate que France 2 fait le choix de proposer neuf jeux par jour dont certains, comme des karaokés à une heure de grande écoute, n'ont pas une vocation de culture générale, alors que TF1 n'en propose qu'un. N'avez-vous pas l'impression qu'il y a une forme d'inversion des priorités, notamment culturelles, de France Télévisions ? Ne pensez-vous pas que proposer des contenus plus exigeants permettrait également de trouver une audience ?

M. Valéry Lerouge. Je ne me prononcerai pas sur les neuf jeux par jour, qui relèvent de la direction des programmes ; je pense d'ailleurs qu'il y a des rediffusions dans ce lot… Nous, nous nous concentrons sur l'information. Il se trouve que la place de l'information a augmenté ces dernières années, notamment avec le rallongement de 30 % de la durée du 20 heures : c'est ce qui nous importe.

À propos de l'exemple d'un reportage sur les soins palliatifs, bien entendu, cela n'attire pas beaucoup de monde car ces situations effraient. Pourtant, nous pensons qu'il est important d'en parler puisqu'il concerne de près un certain nombre de nos concitoyens. Il est avéré que de nombreux autres sujets de ce type ne seraient pas abordés par d'autres chaînes privées. Nous avons conscience que certains sujets ne font pas d'audience et font même presque fuir les téléspectateurs, l'Europe par exemple ; j'ai été cinq ans correspondant à Bruxelles et il n'est pas toujours évident de « vendre » des sujets sur l'Europe car la population ne se sent malheureusement que peu concernée. Et pourtant, nous avons à cœur de défendre ces sujets et nos rédacteurs en chef, dans un dialogue quotidien, acceptent de les programmer, même en sachant qu'ils ne feront pas venir les téléspectateurs.

M. Alexandre Peyrout. J'ajoute que, par ailleurs, il existe toujours des émissions culturelles sur France Télévisions, produites notamment par la direction de l'information. Vous avez reçu longuement hier Laurent Delahousse qui présente tous les dimanches soir, entre 20 h 30 et 21 heures, une émission intitulée *20h30 le dimanche*, dans laquelle il reçoit notamment des artistes et des acteurs du monde culturel. Je peux aussi citer, le dimanche soir en deuxième partie de soirée, une émission sur le cinéma qui s'appelle *Beau Geste* ou encore *La Grande Librairie* sur France 5, entre autres…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Concernant la direction de l'information de France Télévisions qui a été particulièrement remaniée ces dix dernières années, je crois qu'elle a connu pas moins de sept directeurs différents. Chez TF1, par exemple, il n'y en a qu'un depuis dix ans, Thierry Thuillier, qui a d'ailleurs lui-même été congédié à l'arrivée de Mme Ernotte.

La qualité du traitement de l'information de cette chaîne est incontestable ; M. Kara, directeur de l'information de France Télévisions, l'a reconnu. Qu'est-ce qui explique, selon vous, cette valse des directeurs de l'information et cette incapacité de la direction de France Télévisions à trouver la bonne incarnation et la bonne gouvernance pour l'information dans votre groupe ?

M. Alexandre Peyrout. Tout d'abord, je rappelle que le choix des personnes qui occupent la direction de l'information relève de la présidence de France Télévisions et cela ne nous importe pas tant qu'elle n'entrave pas notre travail. Philippe Corbé a pris la tête de l'information seulement hier ; nous avons hâte de le rencontrer et d'échanger avec lui sur les suites et collaborations que nous pourrons entretenir et mettre en place dans le cadre de l'information sur France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je me permets de revenir sur une précédente question : en tant que représentants de la société des journalistes de France Télévisions, comment expliquez-vous ces changements récurrents à la tête de l'information ? Quels sont les problèmes fondamentaux, s'il y en a ? Et pourquoi la direction n'arrive-t-elle pas à trouver une direction stable qui, je pense, assurerait aussi de la visibilité et de la sécurité pour les 2 600 journalistes qui travaillent aujourd'hui chez France Télévisions ?

M. Valéry Lerouge. Nous ne nous satisfaisons pas d'un changement aussi fréquent de directeur de l'information mais mon approche sera plutôt positive. M. Kara est resté trois ans et demi, ce qui est presque un record sur ces dix dernières années. Nous avons eu un dialogue très facile et très fréquent avec lui, et il a mené plusieurs chantiers de front. Je pense que tous ces directeurs doivent suivre une feuille de route difficile, notamment en raison des contraintes budgétaires qui nous sont imposées en particulier par le législateur depuis plus de dix ans, ce qui complique évidemment la situation. D'ailleurs, le prédécesseur de M. Kara, M. Guimier, a été évincé par la présidence mais cela faisait également suite à une motion de défiance de la société des journalistes. Ce n'est donc pas uniquement lié aux décisions de la présidente. Quoiqu'il en soit, nous observions un malaise souvent lié aussi aux problèmes de moyens. Les directeurs ont leur vision, mais ils ont surtout des contraintes à tenir, ce qui ne facilite pas la stabilité à la tête de la direction de l'information.

M. Pierre Godon, président de France Info numérique. Le visage de l'information nationale a pu changer mais la directrice de l'information numérique est en place depuis presque plus de dix ans.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense que le rôle du directeur de l'information est fondamental pour le premier groupe audiovisuel de France, surtout au regard du nombre de journalistes qu'il emploie. Je voudrais vous faire réagir sur un point de réorganisation que l'on a appris il y a quelques semaines et qui a été abondamment commenté. Le numéro deux de France Télévisions, M. Stéphane Sitbon-Gomez, jusqu'à présent directeur des programmes, se voit désormais également confier la direction de l'information. Or, cette personne, qui au moment de son recrutement par France Télévisions n'avait travaillé que pour le parti politique Europe Écologie - Les Verts et était présentée comme un activiste politique, ne dispose pas de carte de presse. Quand nous avons interrogé M. Kara, directeur de l'information jusqu'à hier, sur ce sujet, il nous a expliqué en audition l'importance d'une carte de presse. Je cite ses propos : « La carte de presse est importante parce qu'elle nous donne à tous des devoirs. Le journaliste a plus de devoirs que de droits en réalité. La carte de presse nous oblige, elle nous oblige à faire ce métier en âme et conscience. La carte de presse est quelque chose qui nous engage. Nous devons répondre à un nombre de critères et de règles déontologiques. » Eu égard à ces propos, on peut lire en creux une critique du fait que M. Sitbon-Gomez, qui n'en dispose pas, ait

récupéré cette responsabilité extrêmement importante. En tant que représentants de la société des journalistes de France Télévisions, comment avez-vous perçu cette réorganisation ? Est-il légitime qu'une personne qui n'est pas journaliste, et qui était de plus un activiste politique jusqu'à son arrivée chez France Télévisions, devienne votre patron ?

M. Valéry Lerouge. Cette question nous a préoccupés. En l'occurrence, nous n'avons qu'un seul interlocuteur : la direction de l'information, représentée par le directeur ou la directrice de la rédaction, soit Alexandre Kara jusqu'à il y a peu, et désormais Philippe Corbé. Nous constatons que, malgré ce projet de réorganisation de la présidente, Delphine Ernotte a choisi comme nouveau directeur de l'information un professionnel reconnu, compétent, dont le parcours force le respect. J'imagine que si elle avait voulu un pantin sous les ordres de M. Sitbon-Gomez, elle aurait sans doute choisi un autre profil !

Pour autant, ce projet de réorganisation, que nous avions d'ailleurs appris indirectement dans *Le Figaro*, nous a interrogés. Nous avions aussitôt demandé à rencontrer la présidente de France Télévisions, qui nous a reçus, et nous avons pu lui poser de nombreuses questions sur ce que cette réorganisation allait permettre et quelle en serait la valeur ajoutée. Nous n'avons pas obtenu toutes nos réponses et celles que nous avons entendues étaient assez floues ; cependant, elle nous a apporté de réelles garanties, notamment quant à l'indépendance de la rédaction et de la direction de l'information. Nous avons demandé si le directeur de l'information siégerait toujours au comité de direction, ce à quoi il nous a été répondu que ce serait évidemment le cas. Elle nous a affirmé que seul un journaliste pouvait diriger une rédaction, ce qui nous satisfait, qu'il ait une carte de presse ou non. D'ailleurs, je vous indique que certains journalistes ne détiennent pas nécessairement la carte de presse ; ce n'est pas rédhibitoire.

S'il s'avérait que dans les semaines ou mois à venir – car cette réorganisation n'est pas encore effective, elle est discutée actuellement en CSE –, M. Sitbon-Gomez ou son successeur cherchait à intervenir directement sur la ligne éditoriale de nos journaux, notre SDJ, comme les autres à France Télévisions, réagira.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Depuis que vous êtes journaliste chez France Télévisions, avez-vous déjà reçu des consignes, des pressions ou des injonctions de la part de la direction de France Télévisions ?

M. Valéry Lerouge. Absolument pas ! La fabrication d'un journal télévisé, contrairement à ce que l'on peut croire, est un processus assez collégial. C'est une équipe – un rédacteur en chef, des adjoints, des chefs de service – qui se réunit deux fois par jour, matin et après-midi, pour décider ensemble du contenu du conducteur. On modifie nos angles d'attaque sur les sujets, on modifie en fonction de l'actualité, de la faisabilité... autant d'éléments qui constituent des garde-fous pour assurer une bonne information. Et nous, les reporters, dernier maillon de la chaîne, sommes enfin en salle de montage. Le processus est collectif puisqu'il implique le reporter mais également son chef de service, et souvent un rédacteur en chef, ainsi que le présentateur ou la présentatrice.

M. Christophe Gascard. C'est une question que l'on peut légitimement se poser, et je pense qu'il est important que la Représentation nationale, mais également les téléspectateurs, se la posent. Du fait d'un début de carrière dans le secteur privé, j'avais peut-être aussi cette idée selon laquelle, dans le service public, les ordres viendraient d'en haut. Mais, sachez qu'en dix ans de carrière à France Télévisions, je peux vous assurer que je n'ai jamais reçu une seule injonction de quelque nature que ce soit, sur aucun sujet, de la part de qui que ce soit. Les

décisions prises le sont toujours sous forme collégiale en faisant à la fois confiance à notre qualité de journalistes et à notre collaboration avec les rédacteurs en chef, lors des conférences de rédaction qui se tiennent chaque matin.

Monsieur Charles Alloncle. Pour conclure, vous expliquez que vous n'avez jamais eu la moindre injonction ou consigne de la part de la direction de France Télévisions. Pourtant, lors de son audition le 10 décembre dernier, Mme Ernotte nous a expliqué que la décision de couper des extraits du *Complément d'enquête* sur CNews avait été prise par elle-même dans un couloir de France Télévisions. Je cite le secrétaire général de France Télévisions, M. Tardieu : « Quatre personnes, dont la présidente et moi-même, ont pris une décision collective dans l'urgence. C'est une décision qui a été prise dans un couloir, car nous avions extrêmement peu de temps pour réagir. » Cela ne vient-il pas en contradiction avec le fait que vous n'ayez jamais eu d'injonction alors que Mme Ernotte et M. Tardieu nous expliquent que, dans un couloir, ils ont donné une consigne en urgence pour supprimer un extrait d'un magazine d'information ? Comment l'expliquez-vous ?

M. Valéry Lerouge. Ça n'a pas du tout été une consigne, de qui que ce soit : ça a été un dialogue dans l'urgence. Et je le sais car lorsque la dépêche est tombée et que nous avons vu que l'Arcom, dans le point repris en dépêche, contestait les chiffres qui devaient être diffusés le soir même dans l'émission, nous nous en sommes inquiétés. On se demande qui a commis une erreur ; on en discute très vite avec la responsable des magazines. Le rédacteur en chef et l'adjointe de *Complément d'enquête*, le présentateur, Alexandre Kara (le directeur de l'information) et l'autrice du reportage se sont alors retrouvés pour essayer de comprendre la position de l'Arcom. Dans l'urgence, ils se sont demandé s'il fallait ou non déprogrammer le numéro, ce que quelqu'un dans l'équipe dirigeante a suggéré. Ce n'est pas le choix en l'occurrence de la responsable des magazines d'information, ni d'Alexandre Kara. Les reporters ont essayé de voir comment modifier le reportage dans l'urgence, mais nous disposions alors de moins de deux heures entre le moment où l'information tombe et la diffusion prévue. Dans l'urgence, on me confie que la moins mauvaise des solutions consiste sans doute à retirer cette minute et ces quinze secondes sur une émission de 61 minutes faute d'avoir la place pour un échange contradictoire. On aurait peut-être voulu ajouter l'Arcom mais ils ont refusé l'interview pendant toute la durée de l'enquête. Par ailleurs, la question sur la différence d'appréciation entre l'Arcom et Reporters sans frontières qui figure dans ce sujet reste en suspens ; l'autrice du reportage et la directrice ont estimé à ce moment-là que c'était un moindre mal. Le reportage est diffusé pendant 59 minutes et 45 secondes pour aboutir finalement à la même démonstration. Cette partie intervenait en fin de reportage si vous l'avez bien regardé. Les deux personnes de Reporters sans frontières intervenant dans ce reportage ne constituaient donc qu'un petit chapitre de cette démonstration et, au final, tout cela nous a semblé être un bon compromis. *A posteriori*, était-ce la bonne solution ? Manifestement, non : il n'aurait sans doute pas fallu toucher au reportage. En tout cas, il a fallu cette réunion de crise à laquelle M. Sitbon-Gomez, la présidente Mme Ernotte, et le secrétaire général M. Tardieu, qui est en lien avec l'Arcom, pour qu'on discute de cette affaire au cours de laquelle est intervenue l'équipe à l'origine du reportage. Dans l'urgence, ils se sont dit que c'était la moins mauvaise des solutions ; ce n'était peut-être pas le cas, et ça a d'ailleurs été utilisé par les détracteurs de l'émission. En tout cas, les faits nous donnent raison aujourd'hui sur la différence d'approche : si l'Arcom affirmait que CNews respectait les temps de parole, RSF est allé plus loin en indiquant qu'ils les respectaient certes mais en diffusant certains propos politiques la nuit et d'autres le jour. Or, l'Arcom ne distinguait pas ces périodes de diffusion. Je pense que si à la SDJ, nous avions eu connaissance de ces éléments, nous aurions peut-être encouragé à ne rien modifier, mais ce fut le choix collectif, fait dans la précipitation en raison du timing.

Madame la présidente Sophie Mette. Nous poursuivons avec les questions des députés.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Nous constatons que la Société des journalistes se concentre beaucoup sur la question du soutien à la profession, ce qui est compréhensible au regard du nombre d'agressions commises à l'encontre des journalistes, y compris par des puissants (je pense à l'agression dont certains journalistes ont fait l'objet de la part de Mme Dati). Je pense aussi au nombre de journalistes blessés, notamment à celui de France 2, qui a été blessé lors d'une manifestation à Lyon. Je pense également à tous les journalistes qui se trouvent dans de véritables situations de danger de mort, notamment ceux qui ont dû aller travailler à Gaza. Je pense également à tous ceux qui sont victimes de racisme ; j'ai lu notamment votre communiqué sur la situation de Karim Rissouli, qui avait reçu un énième courrier absolument abject à ce propos. Pour autant, je m'interroge sur l'absence de désolidarisation avec certains journalistes qui adoptent parfois des pratiques que vous-mêmes dénoncez dans le même temps. Sur la question du racisme, je déplore votre silence face à certaines paroles malheureuses. Par exemple, Mme Saint-Cricq ne m'a pas convaincue lors de son audition sur la question du « vote musulman ». Souvenez-vous de cette séquence où elle interviewait M. Corbière et tenait des propos qui faisaient, à mon sens, cet amalgame entre « musulmans » et « antisémitisme ». Je pense également aux propos de M. Bornstein sur France Info TV, adressés à Mme Rima Hassan, qui l'accusaient d'être instrumentalisée en raison de ses origines pour aller chercher les voix des quartiers. J'aimerais donc comprendre ce qui explique ce silence. Cela ne participe-t-il pas à banaliser ce que, pourtant, vous combattez ?

M. Christophe Gascard. Nous n'avons aucune volonté de banaliser quoi que ce soit. Nous traitons chaque jour une multitude de sujets. Nous faisons également confiance à chaque journaliste pour rectifier des propos qui auraient été mal interprétés. En tant que Société des journalistes (SDJ), nous représentons l'ensemble d'une rédaction et nous nous impliquons lorsqu'il y a des erreurs factuelles manifestes, ce qui a pu se produire et sur quoi nous pourrons revenir. Nous ne sommes pas parfaits ; quand des erreurs, des approximations techniques ou éditoriales surviennent, nous nous engageons à les reconnaître, à les corriger et à les analyser. Les deux personnes que vous avez mentionnées ont d'ailleurs eu l'occasion de s'exprimer. Il m'est difficile de parler en leur nom, puisque je représente une centaine de journalistes.

M. Alexandre Peyrout. Madame la députée, je vous remercie pour vos pensées à l'égard de nos collègues agressés et blessés, que ce soit en France ou partout dans le monde. Concernant les propos que vous rapportez, qu'il s'agisse de ceux de Nathalie Saint-Cricq ou de M. Bornstein, ils ont été tenus sur l'antenne de France Info sur lesquels nous n'avons pas été par nos collègues de la rédaction nationale. Néanmoins, lorsqu'il arrive que des propos tenus à l'antenne nous paraissent déplacés, hors du cadre éditorial, déontologique ou journalistique, nous faisons remonter nos préoccupations, et parfois notre colère, à la direction de l'information ainsi qu'aux principaux intéressés. Il est vrai que nous ne le faisons pas toujours de manière publique, car nous estimons que ce n'est pas toujours la méthode la plus efficace. Sachez toutefois que nous le faisons au quotidien. Notre travail consiste précisément à éviter que le labeur de toute une rédaction ne soit entaché par des propos qui pourraient être problématiques, voire qui tomberaient sous le coup de la loi.

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). Je souhaite commenter les questions de M. le rapporteur, qui ne s'embarrasse même pas des apparences de l'impartialité... Il se fait le défenseur de M. Zemmour, de l'extrême-droite et de la minorité prétendument la plus discriminée en France : les hommes blancs de plus de 50 ans. Je trouve cette posture très particulière. Je comprends, en réalité, celles et ceux qui signent aujourd'hui des tribunes et

appellent à voter contre l'extrême-droite, quand celle-ci appelle à privatiser l'audiovisuel public pour rembourser le déficit du pays. Ce fut le cas de la candidate qui m'était opposée aux dernières élections législatives ; il y a donc un véritable enjeu pour la démocratie, le débat public et l'audiovisuel public. Je pense que l'ensemble des citoyens, et *a fortiori* ceux qui travaillent pour l'audiovisuel public, ont le droit d'avoir un avis sur ces questions.

Ma question porte sur la pérennité de votre travail dans un contexte de baisse budgétaire, déjà intervenue en 2025 et qui s'aggravera en 2026. Vous avez des formats d'information qui sont plus lourds à porter et à produire que ceux de la concurrence dans le privé ; vous disposez encore de bureaux internationaux… Avez-vous encore les moyens d'effectuer vos missions et comment comptez-vous faire face à ces contraintes financières à venir ?

M. Valéry Lerouge. Ces restrictions budgétaires nous inquiétaient et continuent de nous inquiéter. Aujourd'hui, l'enveloppe pour les reportages de l'information reste la même ; en revanche, celle de la production est largement augmentée. Des gains de productivité considérables ont été réalisés, ce qui nous a été salutaire. La direction de l'information a œuvré, ces dernières années, à maintenir le budget des reportages dans un contexte ultra-restreint. L'avenir apporte des inquiétudes, nous en avons conscience. Ce n'est pas un hasard si nous revendons aujourd'hui des droits, par exemple sur le rugby comme cela vous l'a déjà été indiqué. Nous ne savons pas ce qu'il adviendra de certaines émissions ou de certains magazines, ni si nous allons à nouveau réduire la durée du journal télévisé… Sincèrement, nous n'avons aucune visibilité. Je ne suis pas certain que la présidence elle-même en ait beaucoup plus, puisque le budget a été adopté assez tardivement, avec peu de visibilité pour nos dirigeants ! Nous sommes inquiets et nous serons très vigilants sur ce point. Nous pensons que si, jusqu'à présent, des gains de productivité ont été possibles, nous redoutons la suppression d'une émission ou la fermeture d'un bureau. Nous ne le souhaitons évidemment pas, mais nous craignons de devoir passer à la vitesse supérieure.

M. Alexandre Peyrout. Aujourd'hui, l'argent public destiné à France Télévisions est déjà orienté de la manière la plus efficace possible. Par exemple, pour la fabrication de nos journaux, de nos émissions ou de nos magazines, le nombre de jours de tournage est rationalisé, ce qui nous contraint parfois à effectuer des acrobaties assez significatives en termes d'amplitude horaire.

M. Pierre Godon. Il faut également noter qu'à budget restreint, nous devons toucher des publics de plus en plus larges, notamment la jeunesse. Nous avons développé à cet égard une offre pour les jeunes sur les réseaux sociaux qui connaît un succès considérable : *Mission Info* pour les très jeunes, à l'école primaire, et *C quoi l'info ?* pour les collégiens et lycéens. Il faut atteindre toujours plus de public sur des supports toujours plus différents avec moins de moyens. Nous faisons le maximum avec ce qui nous est alloué. Si un projet de toucher les grands adolescents et les jeunes avec un nouveau format émergeait, nous ne pourrions peut-être pas le mettre en œuvre…

M. Valéry Lerouge. Il faut que vous sachiez que dans la fabrication de nos journaux télévisés, chaque reportage fait l'objet d'un devis, comme dans toutes les entreprises privées, que nous partions en mission à Limoges, à Marseille, ou au bout du monde. Tout est budgétisé, y compris le nombre de jours de tournage ; nous devons d'ailleurs parfois renoncer à des missions car jugées trop onéreuses. C'est déjà le cas, et ce depuis plusieurs années ; il y a une comptabilité analytique (vous connaissez le milieu de l'entreprise, il en est de même à France

Télévisions) qui fait que, dans le service public, tout est extrêmement observé et compté à l'euro près.

M. Christophe Gascard. Nous observons également une mutualisation des moyens pour éviter les doublons. Nous sommes bien évidemment comptables de l'argent public et nous faisons en sorte d'informer les Français en faisant attention à ces dépenses ; c'est ce qui explique que pour certains sujets, notamment ceux qui nécessitent des dépenses importantes pour des sujets tournés à l'étranger avec des envoyés spéciaux, le journaliste qui s'y rend va réaliser un reportage pour France 2, mais il interviendra également sur France Info toute la journée par exemple. C'est un surplus de travail assumé mais cela fait partie des contraintes auxquelles nous devons faire face pour réaliser un certain nombre d'économies.

Sur la forme, je rappelle que, depuis le lancement de la chaîne France Info, nous n'avons jamais changé de décor, simplement par souci d'économie. Nous appelons donc de nos vœux l'aide de la Représentation nationale sur ce point. Nous souhaiterions être le plus visible possible et, il faut le savoir, cela passe aussi par des changements de décor. Dans le secteur privé, vous avez pu remarquer que ces dernières années, les décors ont changé plusieurs fois à BFM ou CNews ; nous espérons également pouvoir le faire et la présidente a bon espoir de pouvoir faire en sorte que ce projet aboutisse.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Ma première interrogation concerne la réforme de l'audiovisuel public qui prévoit, dans sa réorganisation, de créer un seul et unique poste de directeur de l'information. Je crois que vous avez pris publiquement la parole sur cette réorganisation. Peut-être pourriez-vous nous donner en détail votre avis sur ce projet de loi sur l'audiovisuel public, et plus spécifiquement sur la création de ce directeur de l'information unique.

Ma deuxième question est un peu piquante, et à dessein. Je n'étais pas présente quand le rapporteur a évoqué un certain émoi pour la disparition de l'homme blanc dans l'audiovisuel public. Je constate qu'il est très bien représenté parmi vous. Ma question est la suivante : pourquoi n'y a-t-il pas de femmes qui représentent la SDJ parmi vous ? Ne se présentent-elles pas aux postes à responsabilité ? Où sont les femmes à la SDJ ?

M. Valéry Lerouge. Sachez, Madame la députée, que j'ai deux vice-présidentes qui sont en tournage aujourd'hui. L'une est journaliste reporter d'images, l'autre est reporter pour les magazines, en l'occurrence pour *Envoyé Spécial*. Notre souhait au départ était de venir avec deux binômes mixtes, mais les contraintes de l'actualité et de leurs tournages ont fait que nous sommes arrivés entre « mâles blancs ».

M. Christophe Gascard. Je vous rassure également sur la composition de la SDJ de France Info, qui a été remaniée le 15 décembre dernier. Nous voulions une pluralité pour illustrer à la fois nos métiers et la réalité de cette représentation mixte. Ma vice-présidente, qui présente actuellement les journaux, n'a pas pu venir. En l'occurrence, une seule personne était demandée, d'où ma présence en tant que président. Sachez que sur un bureau de sept membres, il y a quatre femmes.

M. Alexandre Peyrout. Sur la réforme de l'audiovisuel public, c'est une réforme qui nous a interpellés, *a minima*, presque même inquiétés au sein de la rédaction nationale de France Télévisions. Nous avons beaucoup changé de projet, entre la holding et la fusion. La question du directeur de l'information unique de la holding nous a inquiétés. Je rappelle que l'objet de cette commission d'enquête porte notamment sur le pluralisme ; or, bénéficier d'une pluralité

de rédactions, et donc de directions de l'information, nous paraît absolument essentiel pour assurer et garantir la bonne information de nos concitoyens. J'imagine, et j'espère, que vous écoutez tous les différentes antennes du service public. Vous n'entendez pas les mêmes informations dans la matinale de France Culture, dans celle de France Inter, dans celle de France Info, dans *Télématin*, dans la matinale de France Info télévisions ou sur le site internet franceinfo.fr… C'est peut-être cette pluralité de l'offre d'information qui fait qu'aujourd'hui, nous sommes attachés au modèle auquel nous appartenons.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Pour bien comprendre, vous n'êtes donc pas inquiétés par cette réorganisation, même si l'on peut s'interroger sur son sens – et je fais partie de ceux qui s'interrogent –, qui consiste à rattacher le directeur de l'information de France Télévisions au directeur des programmes. Ce n'est pas de nature à vous inquiéter car le directeur des programmes n'est pas dans la salle où se décident les sujets sur lesquels vous travaillez. En revanche, vous tenez fortement à ce que chaque antenne, chaque rédaction ait sa propre direction de l'information. C'est bien ça ?

M. Alexandre Peyrout. À défaut d'avoir été inquiétés, nous avons en tout cas été interpellés par la réorganisation qui a été annoncée. C'est d'ailleurs pour cette raison, comme vous l'expliquait Valéry Lerouge, que nous avons demandé à rencontrer Mme la présidente Delphine Ernotte à ce sujet. Elle nous a donné des explications sur cette réorganisation. Nous avons ensuite déclaré, dans un communiqué, que nous étions pour le moins dubitatifs quant à l'intérêt de cette réorganisation. Quant à l'indépendance du directeur de l'information, nous y sommes extrêmement attachés ; nous l'avons d'ailleurs dit à Mme Ernotte lorsque nous l'avons rencontrée. Elle nous a rassurés en nous disant que cela ne changeait rien à l'indépendance de la rédaction. Par ailleurs, notre mission nous impose aujourd'hui, au sein de la rédaction, de rester vigilants à toute heure sur l'indépendance de l'information à France Télévisions, indépendamment de cette réorganisation.

M. Valéry Lerouge. J'indique également que M. Sitbon-Gomez est déjà responsable du réseau régional de France 3 depuis des années. Nous nous sommes renseignés auprès de nos confrères du réseau régional : personne ne nous a fait remonter une quelconque ingérence ou tentative pour influencer la ligne éditoriale du réseau régional de France 3. Il est évidemment présent, il décide de certains choix budgétaires ou autres mais il n'y a pas eu d'impact sur l'éditorial. S'il agit de la même manière en tant que directeur des contenus de France 2 également, cela nous conviendra mais nous resterons très vigilants.

M. Erwan Balanant (Dem). Au fil des auditions, Monsieur le rapporteur nous répète à l'envi que l'audiovisuel public dispose de plus de moyens que TF1 mais génère moins d'audience. Je me répèterai également. C'est l'un des sujets importants de notre commission : à quoi sert l'audiovisuel public ? J'invite monsieur le rapporteur à consulter le site franceinfo.fr et le site tf1info.fr. La différence ne se caractérise pas par la qualité. Nous avons la chance d'avoir une chaîne privée comme TF1 qui propose de l'information de très grande qualité ! La différence réside simplement dans le volume d'information, la diversité des sujets, la pluralité. France Info propose des sujets sur l'actualité chaude, mais aussi des enquêtes et une multitude de productions qu'on ne retrouve pas ailleurs.

La spécificité et l'utilité de l'audiovisuel public, c'est notamment de créer de l'information, du contenu contrôlé, avec une éthique, avec des journalistes qui ont une carte de presse, un parcours et qui sont des professionnels experts. L'audiovisuel public est au service de la démocratie. C'est de l'information qui sert aussi, à un deuxième niveau à d'autres producteurs d'information que sont les autres rédactions.

À quoi sert l'audiovisuel public dans un moment historique où le modèle d'information traditionnel est complètement bouleversé par les plateformes et par des ingérences étrangères qui veulent détruire notre modèle ? Depuis quelques années, un certain nombre de *fake news* ont été injectées dans les tuyaux de l'information et ont pu être vérifiées. Et à chaque fois, quasiment, cette vérification a été faite soit par une presse qui avait le temps d'effectuer des analyses, soit justement par l'audiovisuel public. Je vous remercie de faire ce travail, qui coûte plus cher que TF1, mais qui a une utilité démocratique. C'est pourquoi je me suis battu constamment pour que vos budgets ne soient pas rognés et que vous gardiez une marge de manœuvre.

Néanmoins, comment intégrer l'ensemble de ce contenu afin de le propulser sur les plateformes numériques ? Comment procéder pour que soyez plus performants à ce niveau, sachant que vous n'êtes pas mauvais puisque l'on reçoit des notifications de vos informations sur les réseaux sociaux. Comment fait-on pour concaténer tous ces contenus, y compris la radio, pour les diffuser sur les réseaux sociaux, pour être non pas du *soft power*, mais du *hard power* informationnel ?

M. Pierre Godon. Je rappellerai à monsieur le rapporteur, qui a cité des chiffres, qu'en comparaison avec le privé, France Info est dans le peloton de tête des sites d'information, avec une moyenne de 4 millions de visiteurs uniques ; nous étions dans les trois premiers. C'est justement tout le mérite du service public que de proposer des articles fouillés et gratuits. On trouve également une belle proposition d'information sur site TF1 Info, gratuit aussi.

Mme la présidente Sophie Mette. Je vous remercie et je donne de nouveau la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci Madame la présidente. Sur France Info, effectivement, il y a beaucoup de visiteurs et de contenus lus et regardés, et on peut s'en réjouir. Mais la grande différence, c'est que c'est un site totalement gratuit, où il n'y a pas de publicité. Je me rends assez régulièrement sur le site de TF1 et le fait d'être interrompu toutes les quelques minutes par une publicité n'encourage pas à rester. Cela pose la question de ce qui différencie le service public, au-delà de l'absence de publicité. Y a-t-il une différence de qualité au-delà de ce critère ? Car pour moi, l'absence de publicité n'est pas un critère de qualité.

M. Pierre Godon. Pour être tout à fait précis sur les publicités, lors du visionnage d'une vidéo sur notre site, au-delà de cinq ou dix minutes, vous avez ce qu'on appelle un pré-roll. Ceci étant dit, la majorité des vidéos proposées sur le site n'en présente pas. Quelle offre propose France Info ? En réalité, France Info est la copropriété du service public. Sur le site de France Info se trouvent au même endroit des sujets radio, des podcasts, des sujets vidéo, ce qu'on appelle des vidéos verticales pour les réseaux sociaux, et des articles d'approfondissement extrêmement fouillés. Nous disposons de beaucoup de temps pour les élaborer, d'un confort de travail que d'autres rédactions n'ont pas, et tout cela est proposé gratuitement. De même, nous proposons régulièrement de nombreux contenus culturels. Ils fonctionnent extrêmement bien et se classent dans le top 5 ou 10 des articles les plus lus. Il y a donc un accès à une information extrêmement pointue, gratuite, que nos concurrents payants de la presse écrite, comme *Le Monde* ou *Le Figaro*, proposent. Il en va de même pour les magazines d'information, qui sont proposés en intégralité et sans publicité. Il y a une richesse telle que, je suis d'accord avec M. Balanant, nous avons du mal à tout mettre en avant. Mais c'est un peu le modèle vers lequel nous devons tendre. Rassembler l'information du service public, cela fonctionne, le public suit, et le nombre de contenus proposés est considérable. La

devise de France Télévisions est, je crois, « éduquer, informer, divertir » ; vous pouvez appliquer les trois sur France Info !

M. Alexandre Peyrout. Nous avons oublié de parler des magazines d'investigation. France Télévisions est encore le seul endroit dans le paysage audiovisuel français où l'on peut en trouver. Nous produisons aussi de très nombreuses émissions spéciales, qui peuvent vous toucher au premier chef, comme les soirées électorales, plus longues que celles de nos concurrents. Je peux vous rappeler également des émissions patrimoniales, comme lors de la réouverture de Notre-Dame de Paris, pour laquelle nous avons consacré une journée d'antenne complète, ou les différentes panthéonisations, que ce soit celle de Missak Manouchian ou encore de Robert Badinter dernièrement.

Sur l'intégration de nos contenus sur les réseaux sociaux et les plateformes numériques, la rédaction collabore de plus en plus fréquemment avec ces plateformes. Cela prend du temps car ce sont des usages qui changent. Nous sommes amenés à faire des vidéos explicatives sur les réseaux sociaux de France Info, par exemple au service politique, pour expliquer le rôle d'un maire ou informer de son train de vie. Nous sommes conscients que les usages changent et nous sommes tous prêts à nous mobiliser pour aller vers ces nouveaux usages.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai une question sur l'externalisation d'un nombre important de contenus opérés aujourd'hui par France Télévisions. Beaucoup de députés ici présents dénoncent des intentions de privatisation, mais force est de constater que le fait d'externaliser autant de programmes et de contenus importants à des sociétés de production privées met déjà à l'œuvre une forme de privatisation. J'en veux pour preuve le chiffre suivant : 80 % des émissions de flux sur France 5 sont externalisées à deux sociétés de production, Mediawan – détenue en majorité par un fonds d'investissement américain – et Together. C'est le cas des émissions *C dans l'air*, *C dans l'air, l'invité*, *C à vous*, *C à vous le samedi*, *C ce soir*, *En société*, *C politique*, *La Fabrique du mensonge* ou *En terres opposées*. Ce sont de plus des émissions qui n'ont pas une complexité telle que les 9 000 salariés de France Télévisions pourraient les produire par eux-mêmes, si l'on voulait faire évoluer le cadre réglementaire.

Quand nous avons interrogé les syndicats de France Télévisions il y a quelques jours, certains, notamment Force Ouvrière, nous ont fait part de leur inquiétude à propos de cette externalisation massive, notamment des magazines d'information produits par Mediawan ou Together. Je vais citer l'un des représentants syndicaux de FO : « De 17 heures à 23 heures sur France 5, nous n'avons pas le contrôle éditorial de la ligne de France 5. Donc nous ne pouvons pas garantir la neutralité de ce qui se dit à l'antenne sur France 5 et dans les émissions externalisées. Si nous l'internalisions, nous pourrions apporter cette garantie. » Ces propos sont extrêmement graves, car ils viennent de syndicalistes de France Télévisions qui expliquent que la neutralité objective, à valeur constitutionnelle, échappe à France Télévisions parce que ces émissions de débat sont produites par des sociétés privées, dont certaines sont détenues par des actionnaires et des dirigeants qui partagent un agenda politique, comme M. Matthieu Pigasse. Quand vous entendez cette inquiétude de la part des syndicalistes, que leur répondez-vous ? Comment peut-on, demain, garantir une neutralité parfaite et un contrôle sur les lignes éditoriales de ces émissions ?

M. Valéry Lerouge. Nous ne serons guère loquaces sur ce dossier, car ce ne sont pas des questions qui relèvent de la SDJ, d'autant plus qu'il s'agit de France 5, ce qui n'est plus du tout notre périmètre. Pour autant, notre confrère Renaud Bernard de Force Ouvrière a eu cette phrase. Nous serons peut-être un peu plus mesurés... Effectivement, plus il y a de magazines

d'information produits en interne, mieux nous nous portons et plus il est facile de faire respecter nos règles. Pour autant, les producteurs et les rédacteurs en chef de ces émissions ne sont pas des électrons libres ; ils ont un cahier des charges et sont soumis aux mêmes règles de l'Arcom. Un conseiller des programmes de France Télévisions, salarié de l'entreprise, est présent en régie pour chacune de ces émissions. Ce n'est donc pas hors de tout contrôle.

Concernant ces magazines d'information comme *C dans l'air* ou *C à vous*, qui ne nous concernent pas directement, mais qui traitent d'information, nous notons que le nouvel organigramme dont nous parlions tout à l'heure a peut-être au moins cette vertu, même si le reste nous paraît un peu flou : il rapatrie ces émissions dans un même giron, celui des programmes d'information, sous l'égide d'un pilotage unifié. Si tant est que les inquiétudes sur la neutralité soient avérées, ce que je ne crois pas, il propose ainsi une direction à prendre appropriée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un point m'a particulièrement marqué, celui des UCC, les « unités de compétences complémentaires ». Dans le rapport de l'inspection générale des finances (IGF) de 2024 sur France Télévisions, il est indiqué qu'un simple reportage de terrain mobiliserait un reporter chargé des questions et de la prise de notes, un caméraman pour l'image, un preneur de son pour le micro ou la perche, et enfin un monteur au siège pour assembler les rushs. Pourtant, toujours selon ce même rapport de l'IGF, chez BFM par exemple, je cite, « les journalistes non seulement filment au sol avec leur smartphone, mais montent également eux-mêmes leurs sujets ». On passerait donc de quatre personnes *a minima* chez France Télévisions à une ou peut-être deux personnes maximum chez une chaîne concurrente. J'ajoute avoir découvert dans ce rapport que si France Télévisions demande à un caméraman de prendre aussi le son, il y a une prime spécifique qui doit lui être versée au motif que cette tâche ne figure pas dans sa fiche de poste.

Nous avons interrogé les représentants syndicaux de France Télévisions, notamment ceux de Force Ouvrière, qui ont été très critiques sur ce sujet. Ils nous ont indiqué avoir tenté de faire évoluer ce système des UCC, « que la Cour des comptes elle-même juge inefficace et coûteux, avec pour objectif de croiser les compétences et de briser les corporatismes ». Ils ajoutent enfin être « confrontés, avec la direction de France Télévisions, à des résistances ». Comment expliquez-vous ces résistances, ce refus persistant de la direction à vouloir moderniser l'organisation du travail ? Pensez-vous qu'en 2026, un tel régime d'exception soit encore acceptable, alors que l'entreprise, payée par les impôts des Français, est au bord de la faillite et a déjà cumulé 81 millions d'euros de déficit depuis 2017 ?

M. Valéry Lerouge. Nous allons tout de même rétablir quelques faits car il y a beaucoup de fantasmes et même de légendes autour de ce sujet. Monsieur le rapporteur, en vingt ans de carrière ici, je n'ai pas vu une équipe de quatre personnes ! Cela a pu être le cas à une époque où il y avait même un éclairagiste, soit cinq personnes, mais c'était il y a trente ou quarante ans, avec des caméras différentes ! Personnellement, je n'ai pas dû partir avec un preneur de son depuis au moins dix ans. Il y en a toujours, et tant mieux, nous aimerions en avoir plus souvent, mais le choix a été fait il y a déjà plus de dix ans de les réserver uniquement aux magazines ou aux séquences où les ambiances sonores sont plus léchées. On les utilise par exemple lorsque nous tournons à l'Assemblée nationale, dans la salle des Quatre Colonnes, ou, en raison des cohues, dans les salles des pas perdus des tribunaux pour la même raison, ou encore au Salon de l'agriculture pour être sûr de réceptionner le son du président, du ministre ou du député que nous souhaitons entendre dans les allées. Mais la réalité est que notre quotidien, à 95 % et à 90 % pour le journal télévisé, se compose d'équipes de deux personnes :

un rédacteur ou une rédactrice et un journaliste reporter d'images, que l'on appelle couramment un caméraman.

Quant à nos camarades de BFM, ils ne travaillent pas seuls ! BFM Île-de-France, qui a d'ailleurs fermé, a tenté d'utiliser ces modules iPhone où le journaliste part en scooter, très réactif et souple mais c'est un modèle qui n'a pas tenu. Nous avons beaucoup d'amis chez BFM, nous nous voyons sur le terrain : et il s'avère qu'ils sont au minimum deux personnes, et en général, ils multiplient les équipes de deux pour réussir à avoir une couverture assez diverse.

M. Alexandre Peyrout. La norme est effectivement d'être deux. Il arrive qu'on soit plus nombreux pour fabriquer un reportage mais c'est dans des cas d'information chaude, voire très chaude… Par exemple, pour réaliser un sujet sur le vote d'une motion de censure à l'Assemblée nationale, il y a une équipe à l'Assemblée qui récolte vos réactions, et un journaliste dans une salle de montage à la rédaction avec un monteur, afin de monter le reportage au plus près de l'information. Je pense que nos téléspectateurs, dont vous évoquiez les exigences vis-à-vis du service public, ont précisément l'exigence de l'information la plus récente, la plus fiable et la plus proche du direct possible. Par ailleurs, il me semble que vous êtes régulièrement interviewé par des journalistes de BFM TV, monsieur le rapporteur ; je doute qu'ils soient moins de deux pour vous interviewer ici, dans la salle des Quatre Colonnes…

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à des chiffres qui ont fait débat et interpellé beaucoup de Français dans le cadre de cette commission d'enquête : les avantages dont bénéficient les journalistes. Chez France Télévisions, le salaire moyen est de 72 000 euros, ce qui place le salarié moyen de l'entreprise parmi les 9 % des Français les mieux rémunérés. Chez Radio France, les journalistes bénéficient de 14 semaines de congés payés, quand les Français en ont 5, hors RTT. Le CSE est très avantageux ; on a d'ailleurs parlé de la rénovation d'une piscine pour France Télévisions à près d'un million d'euros, alors que l'entreprise est au bord de la faillite.

En plus de ces avantages, vous, journalistes, bénéficiez d'un avantage fiscal particulièrement intéressant, qui fait débat chaque année à l'Assemblée nationale. Chaque titulaire d'une carte de presse peut déduire, en plus des 10 % de déduction pour frais professionnels, 7 650 euros de ses revenus éligibles à l'impôt sur le revenu. Par exemple, pour un revenu annuel de 93 000 euros, soit 7 000 euros par mois, ce qui est un revenu particulièrement confortable, vous pouvez économiser jusqu'à 2 200 euros d'impôt par an. Tous les Français souhaiteraient bénéficier d'un tel avantage, notamment ceux qui exercent des métiers à la pénibilité particulièrement importante ! Ma question est simple : qu'est-ce qui justifie aujourd'hui, en 2026, que les journalistes bénéficient d'un avantage fiscal aussi important ? N'avez-vous pas l'impression, à l'heure où l'on demande des efforts fiscaux supplémentaires aux Français chaque année, qu'il est temps que les journalistes prennent leur part à ce travail collectif ?

M. Valéry Lerouge. Cette question va nous permettre d'éclairer un peu le débat et de dissiper là encore quelques fantasmes. Beaucoup de choses que vous dites sont vraies, mais nécessitent tout de même des précisions.

Sur le nombre de jours de congés, vous parlez de quatorze semaines contre cinq ailleurs, sans les RTT. Pour nous, ces treize ou quatorze semaines (selon l'ancienneté) incluent les RTT et tous les jours fériés ! Je rappelle qu'il y en a onze en France, ce qui représente déjà deux semaines qui nous sont restituées parce que nous travaillons tous les jours fériés (jour de Noël, jour de l'An, 1er mai…). Certes, nous en sommes donc à treize semaines mais nous

sommes là totalement dans la norme de la profession, publique ou privée ; mon confrère Christophe Gascard, qui était à TF1, disposait exactement du même nombre de jours quand il a signé son contrat chez TF1 il y a vingt ans ou chez France Télévisions il y a dix ans.

Sur le niveau des salaires, une précision s'impose aussi par rapport aux chiffres de la Cour des comptes, que nous ne remettons pas en cause en soi. Il faut savoir ce que ce chiffre de 72 000 euros par an inclut plusieurs choses. 72 000 euros, c'est la masse salariale au sens large, divisée par le nombre de collaborateurs, mais cela comprend également l'indexation outre-mer, qui ne touche donc pas tous les salariés, ainsi que les primes de départ. Je vous rappelle que nous avons fait partir 1 500 collaborateurs en dix ans, ce qui a un coût qui figure dans cette masse salariale et qui gonfle effectivement le chiffre final. Il faut savoir que le salaire d'embauche des jeunes journalistes aujourd'hui s'élève à 2 300 euros net par mois pour cinq ans d'études et une cinquantaine d'heures de travail par semaine ; honnêtement, je ne trouve pas cela indécent ! La DRH nous a fourni hier le chiffre du salaire moyen annuel brut des journalistes reporters, dont l'âge moyen est de 49 ans et l'ancienneté moyenne de 21 ans : il est de 63 000 euros. Nous sommes en dessous du chiffre que vous citez, pour une population déjà âgée et ayant un bagage moyen de cinq ans d'études.

M. Alexandre Peyrout. Sur l'avantage fiscal, il me semble que vous, députés, avez décidé de le modifier bien qu'il n'ait pas été voté. Pour le reste, sur cette question, c'est à vous, mesdames et messieurs les députés, de prendre cette décision... C'est à la Représentation nationale qu'appartient la décision ! En tant que représentants des questions éditoriales et déontologiques au sein de la rédaction, je ne sais pas si c'est une question très pertinente pour nous…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense que c'est une question que se posent des millions de Français ! Effectivement, nous la mettons sur la table à chaque débat budgétaire. Cette année encore, la gauche et la majorité présidentielle se sont opposées à la réduction de cette niche fiscale. Mais vous qui êtes les principaux concernés, ne considérez-vous pas qu'en 2026, au moment où l'on demande des efforts à l'ensemble des Français, bénéficier de milliers d'euros de réduction fiscale chaque année au seul motif qu'on est journaliste n'est absolument pas légitime ?

M. Valéry Lerouge. Je pense qu'il faut prendre un peu de recul et faire un petit retour en arrière. Du point de vue historique, cet avantage fiscal a été créé dans l'après-guerre pour favoriser le pluralisme de l'information – ce qui est bien le cœur de cette commission d'enquête – et pour faciliter l'embauche de journalistes, peut-être à un salaire moindre, dans des journaux de toutes obédiences, afin de favoriser et garantir un pluralisme de l'information. Et c'est le Gouvernement de l'époque qui a décidé d'attribuer cet avantage fiscal, permettant ainsi aux directeurs de rédaction d'embaucher un peu moins cher. À titre très personnel, et je n'engagerai pas la SDJ sur ce point, si l'on me dit demain que je renonce à l'avantage fiscal et que je suis augmenté en conséquence, ça m'ira bien mais je ne crois pas que le contexte budgétaire nous le permette.

M. Alexandre Peyrout. Par ailleurs, quand j'ai commencé ma carrière de journaliste, il y avait déjà eu des modifications de ce dispositif. À l'origine, il s'agissait d'un abattement de 30 %, sans plafonnement de montant ; celui-ci a été abaissé à 7 650 euros et, surtout, plafonné pour les revenus allant jusqu'à 93 000 euros. Cela veut dire que tous les hauts salaires ne bénéficient pas de cette exemption au-delà de cette limite. Je rappelle que cette limite a été fixée en 2019, et c'est vous, parlementaires, qui avez procédé à ces modifications.

M. Valéry Lerouge. Je crois même que le plafond a été baissé ; c'est à 76 510 euros, il me semble…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dernière question sur le sujet. C'est la première fois que nous l'abordons dans le cadre de cette commission d'enquête et je pense que c'est une question qui intéresse beaucoup de Français. Vous êtes des représentants des journalistes. À titre personnel, ne considérez-vous pas que cet avantage fiscal est anachronique au regard de la pénibilité de l'exercice du métier aujourd'hui ? Pourquoi n'y aurait-il pas bien d'autres corps de métier qui pourraient en bénéficier ? Alors qu'on demande des efforts à des millions de Français, seriez-vous prêt à dire : « C'est anachronique, il faut renoncer à cette réduction fiscale » ?

M. Alexandre Peyrout. Il se trouve que nous ne sommes pas ici à titre personnel mais en tant que représentants de nos rédactions. C'est une question que nous n'abordons pas avec nos collègues, avec qui nous parlons davantage d'éditorial et de déontologie. Nous n'allons donc pas vous donner ici une position personnelle, ni même celle de la SDJ dans la mesure où nous n'en avons jamais parlé entre nous.

M. Christophe Gascard. Pour être tout à fait précis, rappelons aussi par honnêteté intellectuelle que cela concerne tous les journalistes, du privé comme du public : ce ne sont pas uniquement les journalistes du public ! Si vous décidez de changer la règle, sachez qu'elle s'appliquera à tous les journalistes, que ce soit à CNews, à BFM ou à LCI.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, et c'est d'ailleurs une proposition de loi qui avait été formulée par un collègue du Rassemblement national lors des derniers débats budgétaires mais elle n'a pas été votée à la majorité.

Une autre question maintenant : Léa Salamé nous a appris lors de son audition hier que la direction de France Télévisions avait donné l'ordre à toutes les personnes auditionnées devant cette commission de ne pas dévoiler le montant de leur salaire. Tantôt, on nous explique que c'est pour le secret des affaires, ce qui ne tient pas formellement. D'autres arguments nous expliquent que c'est pour éviter des distorsions de concurrence, alors qu'on justifie que les salaires chez France Télévisions seraient inférieurs à ceux du privé. Donc, à nouveau, cet argument ne semble pas tenir la route. Selon vous, pourquoi la direction de France Télévisions a-t-elle donné pour injonction de ne pas révéler les salaires de certains cadres et de certains journalistes devant une commission d'enquête ? Qu'y a-t-il de si dérangeant à faire preuve de transparence, sachant que vous êtes payés à 100 % par l'impôt du contribuable ?

M. Valéry Lerouge. Il n'y a pas eu d'injonction, il y a eu un conseil car ce sont des éléments qui relèvent de la vie privée. Si, dans le futur, nous souhaitions rejoindre un concurrent, la publication de notre salaire sur internet pourrait nous pénaliser dans nos négociations face à notre futur directeur des ressources humaines... Néanmoins, je vous rappelle que ces chiffres, pour les dirigeants comme pour les présentateurs, vous ont été communiqués par France Télévisions et figurent dans la Data room. Si vous le souhaitez, nous pourrons également vous les communiquer par écrit dans le délai de trois semaines qui nous est imparti. Il n'y a aucun problème là-dessus mais nous ne souhaitons simplement pas le dévoiler publiquement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Eu égard au traitement de l'information et l'équilibre des sujets, j'ai une question sur la hiérarchisation de l'information concernant des pétitions signées par les Français. L'été dernier, deux grandes pétitions ont émergé à peu près

au même moment. La première avait pour objet la suppression de la loi Duplomb. La deuxième appelait à un référendum sur l'immigration, à l'initiative de Philippe de Villiers. Ces deux pétitions ont réuni un nombre de signataires à peu près équivalent, autour de deux millions. Je me suis permis de comparer leur traitement médiatique, notamment par l'audiovisuel public, et je me suis rendu compte que la pétition contre la loi Duplomb avait bénéficié d'une couverture très favorable sur les antennes de France Télévisions. Le 19 juillet, alors qu'elle atteignait 500 000 signataires, elle avait déjà fait l'objet d'un reportage dans le journal de 20 heures de France 2. Ensuite, trois numéros de *C dans l'air* sur France 5 ont été consacrés à ce sujet. Même la médiatrice de Radio France a fait état de nombreux témoignages d'auditeurs déplorant le parti pris dans le traitement de l'information.

La pétition de Philippe de Villiers, quant à elle, n'a pas bénéficié de traitement favorable, ni même réellement de traitement, puisqu'elle a dû atteindre le seuil de 1,5 million de signatures avant d'être abordée pour la première et unique fois dans le journal de 20 heures de France 2, le 19 septembre dernier, qui plus est sous l'angle unique du *fact-checking* pour questionner sa légitimité. Vous qui êtes les représentants des rédactions de France Télévisions, que pensez-vous de cet écart de traitement entre deux pétitions qui ont recueilli à peu près le même nombre de signataires ? Pourquoi avoir braqué un tel projecteur sur l'une et pas sur l'autre ?

M. Alexandre Peyrout. Merci monsieur le rapporteur pour cette question à laquelle je vais vous répondre, et ce d'autant plus sérieusement que c'est moi qui ai réalisé le reportage dont vous parliez sur la pétition concernant la loi Duplomb. D'abord, nous avons face à nous deux exemples de pétitions qui, me semble-t-il, ne s'inscrivent pas dans le même cadre, sauf à considérer que l'institution dans laquelle vous êtes élus est moins sérieuse qu'une plateforme en ligne. Il me semble que la pétition sur le site de l'Assemblée nationale exigeait par exemple un contrôle d'identité, ce qui n'était pas le cas de la pétition de M. de Villiers. Par ailleurs, certains de nos collègues ont prouvé qu'il y avait des failles sur la plateforme de cette dernière, ce qui exigeait davantage de prudence pour la traiter.

Quant au traitement du sujet de la pétition contre la loi Duplomb, toutes les règles du contradictoire ont été respectées, puisque j'ai moi-même contacté M. Duplomb pour avoir sa réaction et son contrepoint vis-à-vis de cette pétition. Le traitement que nous en avons fait n'était pas, comme vous le dites, favorable, mais tout simplement un traitement équilibré d'une actualité importante, puisqu'il me semble que c'était la première fois qu'une pétition sur le site de l'Assemblée nationale dépassait les 500 000 signatures.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon vous, il n'y a donc pas eu d'inégalité de traitement entre les deux pétitions, et la seule différence s'explique par le fait que l'une était sur le site de l'Assemblée et l'autre sur un autre site. Est-ce la raison fondamentale ? Aucune raison n'est liée au sujet de fond abordé par ces deux pétitions ?

M. Alexandre Peyrout. Je ne crois pas. Effectivement, il y a le sérieux d'une pétition sur le site de l'Assemblée nationale : pardonnez-nous de faire confiance à l'institution dans laquelle vous êtes élus ! Par ailleurs, il me semble que nous traitons régulièrement du sujet de l'immigration sur nos antennes, notamment au journal de 20 heures de France 2.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons entendu d'autres représentants associatifs, notamment les représentants de Reporters sans frontières (RSF) il y a dix jours. Nous leur avons posé des questions sur la pertinence du « cordon sanitaire » appliqué en Belgique, notamment sur l'audiovisuel public, qui consiste à exclure des médias les

représentants de partis politiques qualifiés d'extrême droite. Le représentant de RSF à qui j'ai posé la question nous a expliqué qu'il trouvait l'idée intéressante. Je vais donc vous poser la même question : est-ce qu'exclure les représentants politiques de partis qualifiés d'extrême droite est une idée « intéressante », même si elle n'est pas possible aujourd'hui en France ? Faudrait-il s'y intéresser ?

M. Valéry Lerouge. Je vais répondre aussi avec ma casquette d'ancien correspondant en Belgique, où je m'étais intéressé à cette question. Le cordon sanitaire, en l'occurrence, n'est pas juste une interdiction des partis d'extrême droite ; il s'agit en fait de ne pas mettre à l'antenne et en direct quelqu'un qui pourrait tenir des propos qui s'opposent aux valeurs républicaines. Pour autant, nous avons toujours regardé cela avec un certain étonnement… Je pense que ce n'est pas dans la culture française et cela n'a jamais été appliqué ; je pense que tout le monde peut et doit s'exprimer sur le service public. Ce n'est pas du tout un débat chez nous. Les Belges s'en sont accommodés, ce qui n'empêche d'ailleurs pas le Vlaams Belang ou d'autres partis de droite radicale d'exister. Ce n'est en tout cas pas un sujet que nous portons.

M. Erwan Balanant (Dem). Procédons à du *fact-checking* sur cette histoire de pétitions... D'un côté, on avait une pétition validée par FranceConnect, annoncée. De l'autre, nous avions à faire à une pétition bidon ! Je rappelle que, le premier jour, parmi les signataires, il y avait Barack Obama, Marion Cotillard, Emmanuel Macron et Xavier Dupont de Ligonnès ! Ce qui démontre bien la totale absence de sérieux de cette seconde pétition... Je comprends donc pourquoi les médias, à part ceux de M. Bolloré, n'ont pas vraiment traité cette pétition, sauf pour dénoncer – et peut-être pas suffisamment d'ailleurs – ce genre de pratiques d'un autre temps qui consistent à détourner des signatures.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Votre métier va être touché, ou l'est peut-être déjà, par l'essor de l'intelligence artificielle. Comment voyez-vous cette apparition ? J'imagine que vous l'envisagez avec beaucoup d'inquiétude, et nous aussi, en tant que citoyens qui consommons de l'information. Quelles sont les répercussions sur la formation des journalistes ? Est-ce que cela va conduire à la disparition de certains postes dans la chaîne de production de l'information ? C'est un sujet dont nous n'avons pas du tout parlé, alors que nous sommes tous soucieux d'entrer dans des points de détail de l'audiovisuel public pour expliquer que vous coûtez cher et que le pays pourrait fonctionner sans vous. J'aimerais amener le débat sur ce sujet qui, personnellement, à titre politique et citoyen, me préoccupe énormément.

M. Pierre Godon. On peut aussi envisager ce sujet sous un angle positif et considérer que cela va créer de l'emploi. Sur les réseaux sociaux, on trouve par exemple nombre d'images générées par des applications de type *Midjourney* qui nécessitent d'être vérifiées. Il existe d'ailleurs au sein de France Télévisions, depuis septembre 2021, une cellule de vérification de l'image, « Les Révélateurs », qui travaille notamment avec les antennes et le numérique pour qu'on ne diffuse pas des publications non vérifiées. Au contraire, nous ferons face à un besoin croissant de base de références et de professionnels qui certifient l'authenticité d'une image, car aujourd'hui, on arrive à des niveaux de réalisme saisissants. Nous appliquons les mêmes procédures aux textes et à l'usage de l'IA, qui est également encadré chez nous. Pour l'instant, nous faisons preuve de prudence mais cela ne signifie pas que nous sommes arc-boutés. C'est un sujet tellement mouvant que ce qui est vrai en 2025 ne le sera plus en 2026 !

M. Valéry Lerouge. Nous avons effectivement d'ores et déjà recours à l'intelligence artificielle. Par exemple, pour la fabrication d'images, nous l'avons utilisée cette semaine dans un sujet sur les vols dans les maroquineries. Pour illustrer le *modus operandi* des cambrioleurs, nous aurions habituellement utilisé des images d'archives ou une animation 3D qui nécessite

deux jours de fabrication. En moins d'une heure, nous avons ici obtenu des images assez significatives, qui sont par ailleurs estampillées, je le précise bien, « image générée par intelligence artificielle ». Nous avons bien conscience du danger que cela représente, de la boîte de Pandore que l'on ouvre un peu, mais nous ne pouvons pas faire comme si cela n'existait pas et être réfractaires à toutes les révolutions technologiques. Nous nous appuierons sur l'outil tout en structurant des garde-fous, et c'est déjà ce que nous faisons.

M. Pierre Godon. Dans nos articles du site de France Info, par exemple, nous positionnons souvent des illustrations. Nous n'avons jamais demandé à *ChatGPT* ou *Midjourney* de remplacer le travail d'un graphiste qui a une vraie patte artistique par une image un peu sans âme. C'est aussi un point sur lequel nous sommes assez vigilants, pour que cette technologie ne détruise pas l'emploi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au sujet du cadre social chez France Télévisions. Fin novembre 2024, la SDJ de la rédaction nationale de France 3 a publié 35 témoignages de journalistes. Je cite le rapport du cabinet Cedaet, page 7, « les témoignages recueillis rendent compte de situations de souffrance au travail, parfois intenses et inscrites dans la longue durée. En matière de santé au travail, de nombreux facteurs de risques psychosociaux sont évoqués de manière préoccupante : sentiment de déclassement et de déqualification, perte de sens et d'intérêt, rapports sociaux et climat de travail dégradés dans certains services, perception de violences au travail ». Vous qui représentez les journalistes de la rédaction nationale, mais aussi d'une certaine façon l'ensemble des salariés du groupe, comment qualifieriez-vous la situation sociale chez France Télévisions ? Y a-t-il un climat de souffrance au travail, comme le révèlent ces différents rapports ?

M. Valéry Lerouge. Ça existe. Nous avons pris connaissance du rapport commandé par nos collègues de la SDJ de France 3. 42 % des journalistes qui y ont répondu font part d'une surcharge de travail, d'un défaut de dialogue et de reconnaissance professionnelle, et d'une manière de faire plus verticale que par le passé. Ce sont des témoignages qui nous sont rapportés et des situations que nous vivons parfois nous-mêmes. Une petite nuance cependant : une étude comme celle-ci a un effet de loupe. Les personnes qui prennent le quart d'heure pour y répondre sont souvent celles qui ont des doléances à formuler, ou ressentent de l'amertume. Mes voisins de bureau qui ne se sentaient pas concernés n'ont pas ouvert le mail et n'ont pas pris le temps de répondre, ce qui est peut-être dommage d'ailleurs. Mais je ne nie pas du tout que le problème n'existe pas !

J'y vois deux raisons, entre autres. D'abord, la fusion des rédactions de France 2 et de France 3 n'a pas été simple. Comme toute fusion d'entreprises, elle a comporté des crispations. Certains y ont gagné, d'autres se sont sentis déclassés ou n'y ont pas trouvé leur compte. Ensuite, les restrictions budgétaires n'aident pas. Avec moins de monde, on fabrique plus : le journal de 20 heures est rallongé, il y a plus de sujets dans *Télématin* car la concurrence se durcit, plus de participations multi-chaînes, nous intervenons sur le plateau de France Info tout en préparant un sujet pour 20 heures, etc. Je vous confirme que cela fatigue les salariés et suscite des tensions. C'est une réalité.

M. Alexandre Peyrout. Dès lors qu'il existe des situations de souffrance au travail qui relèvent d'un manque de dialogue éditorial ou de frustrations déontologiques, notre mission est de faire remonter ces témoignages auprès des rédacteurs en chef et de la direction de l'information. En revanche, quand cela relève de risques psychosociaux, je tiens à vous rappeler que cela relève de la compétence des syndicats, et non plus des SDJ.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous parlez d'un effet de loupe et d'un contexte d'efforts budgétaires : il y a quand même un certain nombre de faisceaux d'indices. Le premier, ce sont des témoignages d'anciens animateurs qui indiquent avoir été remerciés du jour au lendemain sans même que l'on ait pris le soin de les convoquer pour leur expliquer la décision. On peut aussi noter le boycott du séminaire des journalistes prévu le 25 mars 2025, quelques semaines seulement avant la reconduction de Mme Ernotte, dont le projet portait d'ailleurs l'intitulé « Réconcilier ». Tous ces faisceaux d'indices semblent témoigner de dysfonctionnements managériaux de la part de la direction de France Télévisions. Il est peut-être trop simpliste de tout mettre sur le compte du budget. Selon vous, n'y a-t-il pas des dysfonctionnements managériaux qui pourraient expliquer ces situations de souffrance au travail ?

M. Valéry Lerouge. La question des animateurs est totalement en dehors de notre périmètre. Si je reprends d'anciens exemples de l'information, de mémoire, Patrick Poivre d'Arvor ou Claire Chazal se sont fait licencier précipitamment en l'apprenant quasiment dans la presse ; Anne-Sophie Lapix l'a appris assez brutalement aussi. Je crains que ce soit une mauvaise habitude, notamment dans l'audiovisuel en général, parce que ce sont des métiers publics et qu'il y a des journalistes médias qui enquêtent et qui font paraître les informations avant même que les principaux concernés n'aient été informés. C'est aussi le cas de Philippe Bouvard sur RTL, de mémoire. C'est une pratique que l'on peut évidemment déplorer, mais qui n'est pas propre, je pense, à France Télévisions.

Madame la présidente Sophie Mette. Messieurs, je voulais vous remercier très sincèrement d'avoir participé à cette audition et d'avoir répondu au flot des questions, sans filtre. Je tenais à vous remercier pour votre engagement auprès de vos collègues et aussi pour votre engagement envers le service public qui, je le sais, est quelque chose qui vous tient au corps et au cœur.

La séance s'achève à dix-huit heures quatorze.

———

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Erwan Balanant, M. François-Xavier Ceccoli, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, Mme Sandra Marsaud, Mme Sophie Mette, Mme Joséphine Missoffe, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian.

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de Mme Aurélie Filippetti, M. Franck Riester, Mme Roselyne Bachelot et Mme Rima Abdul-Malak (*en visio*), anciens ministres de la Culture 2

– Présences en réunion 27

Mercredi
4 février 2026
Séance de 15 heures 15

Compte rendu n° 26

SESSION ORDINAIRE DE **2025-2026**

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quinze heures vingt.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous accueillons quatre anciens ministres de la culture, grâce auxquels nous allons prendre à la fois du recul et de la hauteur.

Du recul, car nous allons parcourir avec vous plus de dix années de politique culturelle qui auront entraîné de profonds changements dans le secteur public audiovisuel, qu'il s'agisse du mode de nomination de ses dirigeants, de son financement avec la disparition de la redevance, ou du contrôle des médias en général, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) ayant succédé au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) depuis cinq ans déjà.

De la hauteur, car la culture n'est pas un vain mot pour les quatre personnalités que nous auditionnons, sur qui je compte pour nous aider à cerner ce que doit être, selon vous, le service public audiovisuel aujourd'hui.

Madame Aurélie Filippetti, vous êtes agrégée de lettres classiques, vous avez commencé votre carrière politique chez Les Verts puis au Parti socialiste. Lors de la campagne présidentielle de 2012, vous étiez chargée de la culture, de l'audiovisuel et des médias au sein de l'équipe de François Hollande. Vous avez été ministre de la culture et de la communication entre 2012 et 2014 dans les gouvernements de Jean-Marc Ayrault et de Manuel Valls. C'est sous votre autorité qu'a notamment été discutée et votée la loi du 15 novembre 2013 relative à l'indépendance de l'audiovisuel public.

Monsieur Franck Riester, cher collègue, vous êtes député de Seine-et-Marne mais nous vous recevons surtout en tant qu'ancien ministre de la culture dans le deuxième gouvernement d'Édouard Philippe, entre octobre 2018 et juillet 2020, période pendant laquelle vous avez dû affronter la pandémie de covid-19 qui a fortement mis à mal le secteur culturel, et qui a interrompu l'examen du projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique que vous aviez commencé de présenter en décembre 2019.

Madame Roselyne Bachelot, vous êtes une figure à la fois du monde culturel – on connaît votre passion pour l'opéra – et du monde politique puisque vous avez été plusieurs fois ministre et députée. En tant que ministre de la culture entre juillet 2020 et mai 2022, vous avez pris des mesures fortes concernant le secteur culturel dans son ensemble et le secteur public audiovisuel en particulier, qu'il s'agisse de la gestion des suites de la crise du covid-19, de la mise en place d'un groupe de travail sur la redevance audiovisuelle, ou encore de l'adoption de la loi du 25 octobre 2021 relative à la régulation de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique, qui a notamment créé l'Arcom en fusionnant le CSA et la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi).

Enfin, madame Rima Abdul Malak, en visioconférence depuis le Liban où vous dirigez actuellement le quotidien *L'Orient-Le jour* depuis septembre dernier, vous avez été ministre de la culture de mai 2022 à janvier 2024, avant quoi vous étiez conseillère culture à la présidence de la République depuis décembre 2019. C'est sous votre mandat que la redevance audiovisuelle a été supprimée, au profit notamment d'une affectation au secteur public audiovisuel d'une fraction de la TVA.

Avant de vous donner la parole à chacun, et comme nous l'imposent les textes, je vous remercie tout d'abord de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(*Mme Aurélie Filippetti, M. Franck Riester, Mme Roselyne Bachelot et Mme Rima Abdul Malak prêtent successivement serment*.)

Je précise pour ma part que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024 et que j'ai été co-rapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Je vous laisse maintenant la parole.

Mme Roselyne Bachelot, ancienne ministre. Si vous me le permettez, je dois déclarer que je tiens sur France Musique une chronique hebdomadaire, pour laquelle je perçois une rémunération de 130 euros par prestation…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie Madame la ministre et je donne maintenant, dans l'ordre chronologique de vos fonctions, à Mme Filippetti.

Mme Aurélie Filippetti, ancienne ministre. Je vous remercie Monsieur le président. Au même titre que l'ensemble de la presse, l'audiovisuel public fait partie des piliers de la démocratie, et ce n'est pas un hasard si, partout où la démocratie est menacée, l'audiovisuel public est lui aussi attaqué. Je suis heureuse et honorée de pouvoir parler devant vous du fonctionnement, du financement et de l'organisation de l'audiovisuel public tel que j'ai eu à le connaître, d'abord en tant que parlementaire, puis en tant que ministre de la culture et de la communication de 2012 à 2014.

Dans ces deux fonctions, je n'ai eu de cesse de chercher à offrir les meilleures conditions pour garantir l'indépendance de l'audiovisuel public. Cette indépendance n'est pas le fait de tel ou tel média particulier, c'est une question d'organisation politique du système qui permet le financement et le fonctionnement de l'audiovisuel public. À cet égard, je souhaite saluer les professionnels du secteur de l'audiovisuel public, dans les régions, en outre-mer et sur l'ensemble du territoire, qui assument une mission essentielle à la préservation de notre démocratie. Nous leur en sommes tous redevables.

M. Franck Riester, ancien ministre. En tant que parlementaire et comme ministre de la culture d'octobre 2018 à juillet 2020, j'ai beaucoup travaillé sur la question de l'audiovisuel public. Lors de mon passage rue de Valois, j'ai présenté au Parlement un projet d'adaptation de la loi Léotard de 1986 aux enjeux de ce secteur en pleine mutation. Ce texte de plus de 80 articles a été adopté en première lecture en commission avant que le covid n'interrompe les travaux de l'Assemblée ; il a ensuite été en large partie repris et étendu par mes successeures – à l'exception de la partie concernant la réforme de la gouvernance de l'audiovisuel public. Il visait trois objectifs : conforter notre modèle de création par la transposition des directives européennes sur les services de médias audiovisuels et sur le droit d'auteur, protéger les publics avec la création de l'Arcom, et réaffirmer le rôle et la singularité de l'audiovisuel public – une nécessité, car l'audiovisuel public est un outil essentiel au service de notre démocratie, en ce qu'il contribue à la formation de l'opinion, à la transmission du savoir, à la vitalité culturelle et à la cohésion nationale. C'est à ce titre que lui incombe la responsabilité particulière de refléter

la France dans son ensemble et dans la diversité des territoires, des sensibilités et des parcours. Il n'a qu'une seule vocation : s'adresser à chaque Français afin que chacun y trouve sa place.

Ce pilier démocratique doit être protégé, mais le protéger ne signifie pas le figer ; le *statu quo* n'est pas une garantie, et je suis convaincu qu'il peut même devenir un facteur d'affaiblissement. Lorsque j'ai pris mes fonctions, l'audiovisuel public faisait face à trois défis majeurs : une instabilité financière chronique, une concurrence internationale de plus en plus intense, une transformation rapide des usages de nos compatriotes. Ces défis n'ont pas disparu depuis, ils se sont même accentués : l'émergence des plateformes comme acteurs centraux de l'information et du divertissement a profondément modifié les équilibres économiques et culturels du secteur. Par ailleurs, la défiance d'une partie du public à l'égard des médias constitue un enjeu démocratique majeur qui dépasse largement la seule question de l'audiovisuel public.

S'est posée en 2019 une question simple qui se pose toujours : comment garantir durablement un audiovisuel public fort, indépendant et crédible sans lui donner une organisation et des outils adaptés à son époque, et bien sûr un financement à la hauteur de cette ambition ? Lorsque j'étais ministre, j'ai défendu avec conviction la création d'un groupe public audiovisuel regroupant France Médias Monde, France Télévisions, Radio France et l'Institut national de l'audiovisuel (INA) au sein d'une holding, outil plus souple et mieux adapté que la simple fusion entre les entreprises concernées. Ce regroupement n'est pas pensé comme une fin en soi mais comme un levier stratégique pour décloisonner, mutualiser, mieux coordonner et donner de la cohérence à l'action publique audiovisuelle, selon une approche à l'échelle du secteur qui permet de toucher avec plus de force des publics plus nombreux. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait l'immense majorité des grandes démocraties, mais aussi la majorité des acteurs privés de l'audiovisuel. Je continue de penser que cette voie reste la plus pertinente, non pour nier les identités mais pour les renforcer ; non pour affaiblir les maisons mais pour leur permettre de mieux coopérer, d'investir dans les contenus et de répondre aux attentes des publics.

Autre objectif : maîtriser les coûts. Le recours à l'argent public impose une gestion rigoureuse ; rationaliser ne signifie pas affaiblir mais mieux cibler. Même si beaucoup a déjà été fait, il faut reconnaître que des marges d'optimisation des ressources existent, notamment à travers la mutualisation des fonctions support, le renforcement de la coordination entre les différentes entités, la simplification de certaines structures et une hiérarchisation plus claire des priorités éditoriales. Les économies doivent être structurelles et pensées dans la durée ; elles ne peuvent se faire au détriment de la qualité des contenus ou de l'indépendance des rédactions. Quant au financement, il doit être pérenne, déconnecté autant que possible des affres des discussions budgétaires annuelles et non soumis à une pression trop forte de la publicité. Si le mécanisme actuel me semble pertinent, il doit absolument progresser vers une gestion pluriannuelle, et ainsi plus de visibilité.

Enfin, une réforme structurelle et financière ne saurait suffire sans une exigence éditoriale et démocratique tout aussi importante. Un audiovisuel public fort se reconnaît d'abord à sa légitimité face aux citoyens. Or il ne faut pas se mentir : une distance s'est installée entre une partie des Français et leur audiovisuel public. Cette légitimité repose sur la confiance, laquelle suppose une indépendance éditoriale incontestable, une gouvernance lisible et des missions clairement identifiées. L'audiovisuel public doit également proposer une offre distincte de celle du secteur privé : moins de jeux, par exemple, ou plus de création cinématographique française – moins de publicité aussi. La force du service public ne réside pas non plus dans la reproduction des formats existants mais dans sa capacité à innover et à

investir des champs que le marché délaisse ou ne peut durablement soutenir : l'information approfondie, la création ambitieuse, la culture, la jeunesse, la proximité territoriale. Enfin, un audiovisuel public fort est capable d'anticiper les mutations, notamment numériques, et de s'y adapter sans perdre son identité.

Mme Roselyne Bachelot, ancienne ministre. L'audiovisuel public est un sujet de toute première importance dans l'exercice d'une démocratie. Je m'exprimerai le plus précisément possible au sujet des conditions de mon exercice de ministre de la culture pendant 682 jours, mais il m'est plus difficile de m'étendre hypothétiquement sur ce qu'il conviendrait de faire aujourd'hui – sauf pour réaffirmer des principes qui me tiennent à cœur – , de la même façon que nous voyons les ultracrépidarianistes [nb : personnes parlant en-dehors de leur champ de compétence] de tout poil se déployer sur les plateaux. Mon dernier projet de loi de finances (PLF) date de cinq ans ; élaborer une nouvelle politique de tutelle sur l'audiovisuel public demande de travailler avec des équipes pluridisciplinaires que je n'ai pas à ma disposition. Ici à l'Assemblée, on ne s'accoude pas sur le zinc d'un café du commerce ! Depuis cinq ans, j'ai décidé de consacrer ma force citoyenne et les dernières années qu'il me reste à la protection des enfants, à l'histoire des administrations de santé, à la défense des ensembles indépendants et à un certain nombre d'associations caritatives, toutes fonctions que j'exerce de manière bénévole. De plus, j'ai toujours trouvé particulièrement malséant, pour un ancien ministre, de sembler donner des conseils ou des critiques à ses successeurs. J'exposerai donc ici les principes de ma philosophie.

Face à la multiplication des sources et aux fléaux que sont la désinformation et la manipulation, l'information de service public a acquis un statut d'offre de référence pour l'ensemble des citoyens. Cette offre se distingue par sa couverture des enjeux internationaux, européens et de proximité, son accessibilité sur tous les supports et son engagement dans l'éducation aux médias. En France, ce succès est notamment assuré par une offre de médias globale commune, qui privilégie la qualité de l'information par rapport à son immédiateté. Chaque mois, 40 millions de Français bénéficient de la qualité de cette offre à la télévision, à la radio ou sur des supports numériques.

Le service public audiovisuel, c'est aussi une offre de qualité, diversifiée, dont les programmes culturels sont un élément majeur de différenciation. Remettre en cause l'audiovisuel public, c'est remettre en cause la première source de financement de la création française, qui apporte un soutien stratégique indispensable à la vitalité de la culture française. En 2020 – mais ces chiffres sont toujours valables –, France Télévisions et Arte France ont consacré conjointement 600 millions d'euros à la production audiovisuelle et cinématographique. France Télévisions demeure, parmi les diffuseurs en clair, le premier investisseur dans le cinéma, et le même constat s'impose au niveau européen : les télévisions de service public contribuent aux trois quarts des fictions audiovisuelles produites dans l'Union.

L'audiovisuel public propose aussi une offre de proximité qui rend un service que les acteurs privés ne sont pas à même d'assurer seuls, compte tenu des difficultés à en amortir les coûts élevés. C'est un aspect fondamental de différenciation. En France, prenant appui sur un maillage territorial, cette offre joue un rôle essentiel pour refléter, tant dans l'information que dans la fiction ou les magazines, la société française dans sa diversité, qu'elle soit métropolitaine ou ultramarine. C'est une réponse concrète aux attentes fortes exprimées en la matière par nos concitoyens.

Enfin, à travers l'action de France Médias Monde et de TV5 Monde, l'audiovisuel public est un outil essentiel pour le rayonnement international de la France, de sa culture et de

sa langue, mais aussi pour la promotion des valeurs démocratiques, du pluralisme et de la liberté de la presse.

Tout en rappelant notre attachement pour l'audiovisuel public, la fierté qu'il nous inspire, nous devons considérer que la seule voie possible pour lui est de se transformer en permanence pour répondre aux nouveaux défis, aux attentes nouvelles du public. Pendant mon mandat, j'ai tenu à renforcer la place unique qu'il occupe dans le paysage audiovisuel ; ces objectifs ont été réaffirmés dans les contrats que l'État a passés avec toutes les entreprises du secteur, contrats qui ont été conçus comme des leviers d'accélération et d'approfondissement des synergies et coopérations indispensables entre ces entreprises.

Mme Rima Abdul Malak, ancienne ministre. Il est tout à fait légitime que l'audiovisuel public rende des comptes sur son fonctionnement, sa gestion et la manière dont il garantit l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information – pour reprendre les termes de la loi de 1986, qui s'appliquent à tous les médias.

Il est tout aussi légitime de se pencher sur les réformes possibles pour que l'audiovisuel public exerce mieux ses missions, maîtrise mieux ses coûts et réponde mieux aux attentes des Français. Cependant, au fur et à mesure des auditions de cette commission, j'ai eu le sentiment d'une vaste entreprise de dénigrement ayant pour objectif de plaider en faveur de la privatisation de l'audiovisuel public, ce dont votre groupe, monsieur le rapporteur, l'Union des droites pour la République (UDR), alliée au Rassemblement national, ne s'est jamais caché. La récente pétition lancée par le RN pour exiger cette privatisation l'affiche clairement, et je dois vous dire que cette position m'étonne tant elle est incohérente avec les convictions que vous affichez.

En effet, il me semble que vous tenez à la défense de la culture française ; or France Télévisions est le premier financeur et diffuseur de la création française avec 500 millions d'euros injectés dans la production de séries et de films français ; 96 % des fictions diffusées en soirée sur France 2 et 78 % sur France 3 sont françaises – contre 67 % pour TF1 et 27 % pour M6. En disant cela, je n'adresse en rien un reproche à ces chaînes privées, dont il est bien normal que les missions soient différentes de celles du service public. Les médias de service public sont des acteurs de premier plan de notre vie culturelle ; jamais les chaînes privées ne pourront comme eux diffuser autant de musique, de films, de spectacles, faire la promotion de livres ni dédier autant d'heures à la culture – dix-neuf heures par semaine sur Radio France, plus de 950 programmes culturels sur France Télévisions. Aucune chaîne privée ne pourrait faire cela.

Il me semble également que vous êtes soucieux de favoriser l'emploi dans notre pays et le dynamisme économique de nos régions. Or chaque emploi à France Télévisions génère environ cinq autres emplois dans l'économie ; chaque euro investi dans un tournage génère environ 7,60 euros de retombées économiques. Pour citer un exemple, les studios de Vendargues en région Occitanie génèrent 70 millions de retombées économiques.

Il me semble aussi que vous tenez à ce que les enfants et les jeunes aient accès à des programmes de qualité quand ils écoutent la radio et regardent la télévision, en linéaire ou en numérique. Vous souvenez-vous du rôle qu'a joué France 4 pendant le confinement ? C'était devenu la plus grande salle de classe de France grâce à la mise en place de l'école à la maison. En plus des films d'animation, qui sont une fierté pour notre industrie, France 4 continue à jouer un rôle éducatif avec des aides aux devoirs tout au long de l'année, des révisions pendant les vacances, l'apprentissage de langues étrangères, etc.

Je vous sais aussi attaché à la voix des outre-mer : l'audiovisuel public a signé un pacte de visibilité pour renforcer leur place sur toutes les chaînes et le nombre de programmes ultramarins a été triplé en première partie de soirée.

Au-delà des outre-mer, vous êtes certainement soucieux que tous les territoires trouvent leur place dans les programmes de l'audiovisuel public. Certes, des chaînes privées ont pu développer des antennes locales – comme BFM TV, qui en possède neuf –, mais quel groupe privé peut disposer de l'ampleur du réseau de France 3 et de France Bleu ? La plateforme numérique commune à ces deux antennes, baptisée Ici, a déjà 1,5 million de visiteurs uniques par jour et affiche une progression de plus de 25 % en un an.

Sans doute tenez-vous aussi à ce que tous les sports soient représentés, y compris le sport féminin, le handisport, le parasport. Quelle chaîne privée pourrait montrer 153 disciplines sportives comme le fait France Télévisions ? Qui pourrait faire autant pour le sport féminin ? Qui pourrait faire autant pour le handisport ?

Enfin, il doit vous importer que les Français soient informés de la manière la plus complète, fiable, indépendante et impartiale possible. France 2 propose six heures par jour d'information nationale, contre deux heures trente sur TF1 – là encore, ce n'est pas un reproche : les missions de l'audiovisuel privé diffèrent de celles du public.

Je pourrais aussi évoquer les 5 300 heures de documentaires sur France Télévisions, les quarante-huit éditions d'information régionale ou encore l'incroyable offre de podcasts de Radio France. Tout cela est mesuré par l'Arcom, autorité indépendante de régulation qui publie un rapport annuel sur l'exécution du cahier des charges de chaque entreprise de l'audiovisuel public, dont toutes les activités sont passées au peigne fin. La lecture des rapports des dernières années confirme que ces entreprises remplissent leur mission de service public et proposent « une offre d'information riche, diversifiée et pluraliste ».

Il faut expliquer aux Français que toutes ces missions – éducation, information approfondie, culture, proximité, sport féminin, visibilité des personnes en situation de handicap – ne peuvent pas être rentables. C'est pourquoi il existe dans la majorité des pays européens des médias de service public dont le rôle a été réaffirmé dans le Règlement européen sur la liberté des médias, adopté en 2024 et sur lequel j'ai travaillé en tant que ministre.

En somme, réformer, oui, réinventer le modèle, oui, accélérer les transformations, oui, mieux gérer, bien sûr ; mais privatiser l'audiovisuel public reviendrait non seulement à détruire ces richesses dont je viens de vous parler, mais aussi à priver les Français d'émissions qu'ils aiment et qu'ils plébiscitent. Si les chaînes de Radio France et de France Télévisions étaient aussi médiocres que vous semblez l'affirmer, pensez-vous que les audiences seraient aussi hautes ? Cinquante millions de Français regardent France Télévisions au moins une fois par semaine et Radio France a plus de 15 millions d'auditeurs par jour : n'est-ce pas la preuve que les Français aiment les médias de service public ? Bien sûr, il est toujours possible de faire mieux, mais il me semblait important de commencer par rappeler ces points fondamentaux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Rima Abdul Malak, puisque vous m'avez mis en cause personnellement dans votre propos liminaire, je commencerai par vous poser une question simple. Lors des récentes auditions des patrons de l'information de France Télévisions, nous avons appris que le budget de ce groupe était près de deux fois supérieur à celui de TF1 pour près de 9 000 employés, et pourtant que les audiences – notamment celles des journaux télévisés –, étaient inférieures d'au moins un million de téléspectateurs à celles de TF1.

Comment justifiez-vous que 1 euro de budget chez France Télévisions produise bien moins de résultats que 1 euro de budget chez TF1 ?

Mme Rima Abdul Malak. Il n'est question ni du même volume, ni du même type d'information ! France 2 diffuse chaque jour six heures d'information nationale contre deux heures trente sur TF1 ; le volume étant supérieur, il est normal qu'il coûte plus cher, tout comme il est normal que coûtent plus cher les heures de documentaires, d'investigations et d'enquêtes qui font partie des missions et du cahier des charges du service public.

Je vous parle depuis *L'Orient-Le Jour*, un journal centenaire, le seul à rester indépendant au Liban, voire au Moyen-Orient : sans aucun soutien financier de partis politiques ni de gouvernements, avec très peu de publicité, il ne survit que grâce aux abonnements et au soutien de ses actionnaires – qui lui laissent une totale liberté éditoriale. J'ai pu me rendre compte ces derniers mois de ce que coûte l'information : faire des reportages sur le terrain coûte plus cher qu'inviter un panel de personnes donnant leur avis sur un plateau ; vérifier les sources et la fiabilité des informations, faire du *fact checking*, tout cela prend du temps, et d'autant plus dans un monde où l'intelligence artificielle accroît le volume de désinformation. L'information a un coût.

Quant aux audiences de France Télévisions, elles me paraissent bonnes ; le but de ce groupe n'est pas de faire mieux ni même autant que TF1 en termes d'audience mais bien d'assumer les missions de service public prévues par la loi de 1986 et par leur cahier des charges – missions qui, d'après l'Arcom, régulateur indépendant, sont remplies.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mme Bachelot, vous déclariez, le 23 septembre 2025 sur le plateau de BFM TV, que « l'audiovisuel public est sous-doté financièrement » ; j'entends aussi Rima Abdul Malak, à l'instant, estimer qu'une attention particulière est portée aux dotations publiques, ce qui tendrait à discréditer la commission d'enquête.

Or cette commission a révélé de nombreux dysfonctionnements de l'audiovisuel public, dont certains ont choqué les Français. Le salaire moyen chez France Télévisions est de 72 000 euros par an, ce qui place le salarié moyen de ce groupe parmi les 9 % des Français les mieux rémunérés. Une trentaine de directeurs gagnent davantage que le Président de la République ; une cinquantaine de cadres disposent d'une voiture avec chauffeur ; la piscine du comité social et économique (CSE) de France Télévisions a été rénovée pour 1 million d'euros dans un château en Dordogne ; les dotations du comité d'entreprise de France Télévisions sont excessives. En comparaison, le coût de grille de TF1 est deux fois moindre que celui de France Télévisions, et pourtant ses audiences sont au moins équivalentes. Le problème est-il cette commission d'enquête prétendument illégitime, ou bien l'inadéquation des dotations publiques avec les résultats fournis par France Télévisions ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Aucun ministre n'a prétendu que cette commission d'enquête n'était pas légitime !

Mme Roselyne Bachelot. Toutes les commissions d'enquête sont légitimes, et d'autant plus lorsqu'il est question d'un établissement sur lequel le gouvernement exerce sa tutelle – même s'il n'en assure pas la gestion, car je le rappelle, ce n'est pas le Gouvernement qui nomme les patrons des chaînes audiovisuelles publiques.

Si des anomalies ont été relevées, il s'agit d'y remédier, et c'est aux gestionnaires de l'audiovisuel public d'en répondre. Que les salariés de France Télévisions soient bien payés, il

faut s'en réjouir : ce sont des métiers de création et d'élaboration. Au reste, les salaires de l'audiovisuel public sont souvent très inférieurs à ceux qui l'audiovisuel privé. Le salaire du patron de TF1 est trois fois supérieur à celui de madame Ernotte, et celui d'un journaliste star d'une chaîne privée lui est quatre fois supérieur. Je n'aurai pas le mauvais goût d'égrener ici les salaires de certains journalistes de chaînes privées pour les comparer à ceux du service public. Je dis simplement que c'est aux gestionnaires d'apporter les remèdes aux anomalies que vous pouvez relever.

Mme Rima Abdul Malak. Entre 2017 et 2022, l'audiovisuel public a réalisé environ 190 millions d'euros d'économies et enregistré une baisse des effectifs d'environ 6 % ; on ne peut donc pas dire qu'aucun effort n'a été consenti.

Je n'ai jamais prétendu que cette commission n'était pas légitime, au contraire. Elle a effectivement soulevé des points susceptibles d'interpeller les Français mais sur lesquels les responsables des entreprises concernées ont apporté des réponses. Par exemple, il a déjà été longuement expliqué que des frais de réception, supposément trop élevés, englobaient en réalité des frais de déplacement et de mission pour des journalistes, ce qui a effectivement un coût. Pour avoir sillonné la France en tant que ministre, je peux vous assurer que j'ai rarement vu des journalistes du service public fréquenter des restaurants étoilés ! Les salaires sont très raisonnables, voire assez bas ; et si certains vous semblent trop élevés, cette question doit se poser à l'échelle de l'ensemble des entreprises, y compris du service public. S'est-on penché sur les salaires des dirigeants d'EDF, de La Poste, de la RATP ? Je pense, sans en être sûre, qu'ils sont supérieurs à ceux des dirigeants de l'audiovisuel public.

Pour ma part, j'ai défendu, dans le cadre du budget 2024, une trajectoire à la hausse sur cinq ans afin de tenir compte de l'inflation ainsi que des objectifs de transformation et de réforme, avec une part variable : chaque année, un certain montant aurait été débloqué à condition que ces objectifs soient atteints. Ma défense de l'audiovisuel n'est donc pas un chèque en blanc : des priorités et des objectifs très clairs avaient été fixés en termes de réforme et de maîtrise des coûts. Malheureusement, cette trajectoire a été remise en cause après mon départ ; les contrats d'objectifs et de moyens (COM) ont été suspendus depuis, ce qui n'aide pas les entreprises à avoir une quelconque visibilité. La Cour des comptes l'a d'ailleurs souligné en étant, je trouve, plus dure vis-à-vis de l'État que des entreprises elles-mêmes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon vous, les dotations publiques de France Télévisions baissent – argument que l'on entend de la part d'un certain nombre de responsables publics, y compris Delphine Ernotte elle-même. Pourtant, la Cour des comptes montre que ces dotations sont passées de 2 411 à 2 616 milliards entre 2021 et 2024, soit une hausse de 205 millions. Comment pouvez-vous continuer à alimenter le fantasme d'une baisse des contributions ces dernières années, alors que tous les chiffres disponibles indiquent l'inverse ?

Mme Rima Abdul Malak. Je n'ai pas dit que les dotations de l'État avaient diminué, mais que les entreprises avaient procédé à des économies assez massives. En revanche, si l'on raisonne à euro constant et en prenant en compte l'inflation, les dotations publiques ont effectivement baissé. La hausse de la trajectoire que j'ai obtenue pour ma part était, je le rappelle, conditionnée à des réformes et des transformations.

M. Franck Riester. La comparaison des budgets de TF1 à ceux de France Télévisions, rapportés à leurs audiences respectives, est évidemment biaisée puisque ces deux entités n'ont pas les mêmes objectifs – c'est d'ailleurs ce qui fonde notre conviction que le secteur public de l'audiovisuel est nécessaire. Une télévision privée a besoin de recettes issues de la publicité ;

ses programmes sont donc définis dans le but de toucher le plus large public. Le service public, lui, doit répondre à des missions, l'audience n'étant qu'un seul des critères de leur évaluation. Bien sûr, les programmes doivent être conçus pour être vus ou écoutés, mais ce n'est pas tout ce qu'on en attend. S'y ajoutent les critères de la qualité des contenus – par exemple en matière de culture et d'éducation – et de la perception qu'en ont les téléspectateurs et les auditeurs, mais aussi de la capacité à proposer des programmes inédits ou plus confidentiels, à toucher des publics moins nombreux mais plus ciblés, parfois oubliés par les chaînes privées, à fournir une information plus fouillée que les chaînes privées ne sont pas en mesure de proposer. Autrement dit, on ne saurait comparer les budgets de chaînes publiques et privées à la seule aune de leurs audiences.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'entends votre argument, on attend peut-être autre chose du service public de l'audiovisuel. La raison pour laquelle je vous interpelle sur ce sujet est que depuis le début de cette commission d'enquête, j'entends beaucoup de fausses informations, par exemple celle selon laquelle l'audiovisuel public souffrirait de dotations en baisse. Pourtant, entre 2021 et 2024, les Français ont consacré 205 millions d'euros supplémentaires au financement de France Télévisions. Autre exemple : le dernier communiqué de presse de France Télévisions en date du 15 mars 2025 a pour titre « Le Conseil d'administration de France Télévisions approuve des comptes à l'équilibre pour la neuvième année consécutive » et mentionne des « résultats exceptionnels du groupe ». Or le rapport de la Cour des comptes, publié quelques semaines plus tard seulement, nous apprend que le résultat net du groupe a été déficitaire en 2018, 2021 et 2022, et que le résultat d'exploitation l'a également été chaque année entre 2020 et 2024. Mais le communiqué en question évoque une « politique de gestion rigoureuse », un « pilotage dynamique » des ressources et une « maîtrise des dépenses ». Vous comprendrez que cette commission s'interroge sur la possible insincérité des comptes de France Télévisions au sujet de ses comptes.

En tant qu'ancien ministre qui avez eu à superviser les résultats de France Télévisions, que pensez-vous de cet écart entre la communication officielle lénifiante des dirigeants du groupe, notamment Delphine Ernotte, sur la prétendue bonne santé des comptes, et le rapport accablant de la Cour des comptes qui évoque une situation de quasi-faillite avec plus de 81 millions d'euros de déficit cumulés depuis 2017 ?

M. Franck Riester. C'est à Mme Ernotte de s'exprimer plus qu'à nous. Ce que je peux dire, outre le biais que j'ai relevé dans vos questions, c'est qu'il est en effet nécessaire de transformer en profondeur l'organisation de l'audiovisuel public pour renforcer les économies d'échelle et les synergies, et, ce faisant, améliorer le rapport entre l'argent investi et l'offre de service public. Encore une fois, c'est ce qu'ont fait tous les groupes publics des démocraties – à quelques rares exceptions comme la Suède – ainsi que les acteurs privés. Nous devons tirer les conséquences de ce monde numérique où les contenus convergent, où les usages se fragmentent, où, de plus en plus, les publics écoutent la télévision et regardent la radio, et où les réseaux sociaux proposent une offre de plus en plus importante. Nous devons et nous pouvons réaliser des économies dans l'audiovisuel public, afin de proposer davantage de contenus de meilleure qualité, et de mieux satisfaire les missions de service public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il me semble que la question du rapporteur portait sur le décalage entre la communication des dirigeants de France Télévisions et la réalité ; dans vos échanges avec eux, ont-ils tiré la sonnette d'alarme au sujet de budgets déficitaires ou, au contraire, faisaient-ils état d'une situation financière favorable ?

Mme Aurélie Filippetti. Bien que j'aie été ministre avant la période dont il est question, je peux dire que les présidents des entreprises de l'audiovisuel public ont toujours alerté sur les difficultés qu'ils rencontraient pour remplir leurs missions, puisqu'un certain nombre d'entre elles n'ont pas d'objectif de rentabilité immédiate. En effet, la rentabilité du service public n'est pas qu'économique ou financière ; elle se définit aussi en termes de liberté, d'information, de plaisir, de divertissement, d'éducation, d'émancipation individuelle. Les succès d'audience non démentis de chaînes comme France Culture, Arte, ou bien de chaînes de l'audiovisuel extérieur qui défendent les valeurs de la République en dehors du territoire, en particulier dans des pays qui ne sont pas des démocraties, et au-delà de ces succès d'audience, l'attachement et la confiance que les auditeurs et spectateurs portent au service public audiovisuel n'ont pas de prix.

Mais puisqu'il est question d'argent, j'ai été députée à l'époque où Nicolas Sarkozy a supprimé la publicité après 20 heures sur le service public. Tous les députés de gauche ont dénoncé une mesure qui fragiliserait le financement de l'audiovisuel public – ce qui a été le cas. En 2022, le Président de la République a décidé de supprimer la redevance, qui assurait pourtant chaque année une lisibilité sur ce que coûte ce pilier de notre démocratie qu'est l'audiovisuel public, c'est-à-dire 138 euros par an à chacun – à comparer avec ce que coûtent les divers abonnements. Ce prix était celui de l'indépendance, de la liberté, de la défense de la création française et d'emplois en France, de la proximité et des missions de service public – éducation, culture, diversité, et ainsi de suite. Oui, tout cela a un prix ; c'était celui de la redevance, 138 euros par an. La suppression de la redevance revenait à exposer l'audiovisuel public à ce genre de débats et d'attaques, chaque année, au sujet d'un budget à renouveler. Vous dites, monsieur le rapporteur, que les dotations ne baissent pas, mais si j'en crois les chiffres, le budget de cette année enregistre une baisse de 80 millions d'euros pour France Télévisions, 4 millions pour Radio France et 4,5 millions pour l'INA.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous critiquez vertement la suppression de la publicité après 20 heures mais, le 17 juillet 2012, devant la commission des affaires culturelles du Sénat vous déclariez : « Il faut être sans tabou sur ce sujet ». Je tiens à dire que cette mesure a été subséquemment compensée par 450 millions d'euros de dotations budgétaires. Je me permets de reformuler ma question, à laquelle je n'ai pas véritablement eu de réponse : comment expliquez-vous un tel écart entre la communication officielle de France Télévisions – comptes à l'équilibre, résultats exceptionnels, maîtrise des dépenses – et la Cour des comptes qui indique une situation de quasi-faillite ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je tiens à rappeler que les dirigeantes de l'audiovisuel public ont alerté sur la situation financière de leur média à chaque fois qu'elles se sont présentées devant la commission des affaires culturelles, dont je suis le vice-président.

Mme Roselyne Bachelot. Lors de mon mandat, jamais les dirigeants de l'audiovisuel public n'ont tenu de propos triomphants, au contraire. J'ai d'ailleurs apporté des soutiens complémentaires face à l'effondrement des recettes dû à la crise du covid, par une dotation exceptionnelle dans le cadre du plan de relance. Les propos triomphalistes qui auraient été tenus par les responsables de l'audiovisuel public ne me sont jamais parvenus.

Par ailleurs, je trouve très intéressant le débat ouvert par Mme Filippetti. J'étais très réservée au sujet de la suppression de la redevance, mesure sans laquelle certains débats que nous avons aujourd'hui n'auraient pas lieu mais qui s'est cependant trouvée sur mon agenda de réformes. Certes, je reconnais qu'il s'agissait de renforcer le pouvoir d'achat des Français dans un moment difficile. Toutefois, cette contribution à l'audiovisuel public rémunérait un service :

sur 30 millions de foyers taxables – car il s'agissait d'une contribution par ménage et non individuelle –, 23 millions la payaient, tandis que 7 millions, c'est-à-dire 20 % des Français, en étaient exonérés pour des motifs sociaux, d'âge ou de handicap. Ainsi, pour un total de quelque 10 euros par mois, et même 7 euros outre-mer, tous les Français avaient accès à un bouquet de chaînes de télévision et de radio, ainsi qu'aux archives de l'INA. De l'autre côté, le service privé financé par la publicité, l'est toujours *in fine* par le consommateur – puisque, l'argent magique n'existant pas, le coût de la publicité est compris dans celui des marchandises. Au fond, une telle offre audiovisuelle et numérique pour seulement 10 euros par mois, ce n'est pas si cher, convenez-en.

M. Franck Riester. Il faut aussi reconnaître que les dirigeants de l'audiovisuel public ont dû faire face en permanence – indépendamment du mode de financement en vigueur, qu'il s'agisse de la redevance, d'une dotation ou d'une part de TVA – à une instabilité et à une incohérence entre ce qui était prévu dans les COM et ce qui était *in fine* décidé chaque année par le gouvernement, quel que soit son bord. Je me souviens de changements de financements de dernière minute sous Nicolas Sarkozy comme sous François Hollande et Emmanuel Macron. Comment piloter de telles structures quand on croit recevoir 100 et qu'on finit par recevoir 95 ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'insiste, car c'est l'un des points essentiels de cette commission d'enquête. Face à un écart aussi abyssal entre la communication de France Télévisions et le rapport de la Cour des comptes, peut-on soupçonner la direction de France Télévisions d'insincérité ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai ledit communiqué de presse sous les yeux : France Télévisions s'inquiétait de la baisse des ressources dans le cadre du PLF…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est absolument pas le communiqué en question ! Je parle de celui du 15 mars 2025 dont le titre est « France Télévisions maintient pour la neuvième année consécutive des comptes à l'équilibre en 2024 », et le premier sous-titre « Des résultats exceptionnels pour le groupe en 2024 ». Puis on lit : « Depuis 2016, les comptes de France Télévisions sont à l'équilibre grâce à une politique de gestion rigoureuse des ressources du groupe ». Je n'ai pas besoin de reformulation de votre part, surtout à partir d'un communiqué qui n'est pas celui que je cite …

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas une reformulation ! Ça suffit maintenant, je vais suspendre la séance, je commence à en avoir marre !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Même si elle vous dérange, laissez-moi poser la question à mesdames et monsieur les ministres ! Comment expliquez-vous cet écart entre la communication et ce que constate la Cour des comptes ? Soupçonnez-vous, comme nous, une insincérité des comptes à la tête de France Télévisions ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne reformule absolument pas le communiqué de presse ! Ces citations que vous avez données sont tout à fait justes – j'y insiste, tout à fait justes ! Je précisais simplement qu'à la fin du communiqué, France Télévisions indiquait que les baisses de dotation décidées au cours de l'année par le Parlement et mises en œuvre par le gouvernement avaient fragilisé leur exercice budgétaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les dotations ont augmenté de 200 millions !

Mme Rima Abdul Malak. Je n'ai pas le communiqué dont vous parlez, mais j'ai sous les yeux le rapport annuel 2024 de France Télévisions, disponible en ligne, dont le volet financier dit bien que résultats d'exploitation sont déficitaires. Toutefois, ce n'est pas à moi de juger ici de leur sincérité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi est-ce que France Télévisions ne le dit pas ?

Mme Rima Abdul Malak. Par ailleurs, l'inflation a toujours été un sujet de débat, les entreprises de l'audiovisuel public considérant que l'État ne la prenait pas assez en compte – elle était d'environ 20 % entre 2017 et 2024. Ce sujet était régulièrement au cœur de nos échanges et je pense que c'est une chose à laquelle tous les ministres ont fait face.

Mme Roselyne Bachelot. Je n'ai pas suivi de près ces dossiers après avoir quitté le gouvernement et il aurait fallu que je me plonge dans le rapport de la Cour des comptes, mais je crois comprendre que l'analyse contradictoire de ce rapport n'a pas été faite au moment de la sortie de la première mouture et que France Télévisions n'a pas eu la possibilité de répondre à l'interpellation de la Cour. J'ignore ce qu'il en est et si la Cour a apporté des compléments, comme semblait le demander la société de l'audiovisuel public concernée. Vous me pardonnerez, monsieur le rapporteur, de n'avoir pas suivi cette affaire avec l'attention qu'elle eut méritée mais j'avais d'autres sujets d'intérêt.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez expliqué avoir apporté des soutiens complémentaires pour l'audiovisuel public pendant la période du covid. Vous avez notamment débloqué une dotation exceptionnelle de 70 millions pour France Télévisions et Radio France afin de compenser les pertes exceptionnelles liées à la crise sanitaire et de garantir la continuité de leurs missions en matière de création et de diffusion de contenus. Ce choix interroge : le secteur des médias a été l'un de ceux qui a le plus bénéficié de la pandémie à moyen terme, les audiences ayant augmenté avec les confinements. Par ailleurs, contrairement à d'autres entreprises publiques, les ressources propres de l'audiovisuel public sont résiduelles. Quelles contreparties précises et vérifiables avez-vous exigées de la part de France Télévisions et de Radio France en échange de cette enveloppe supplémentaire ?

Mme Roselyne Bachelot. D'abord, une offre importante pour soutenir le secteur culturel a été mise en place, avec la création de la chaîne éphémère Culturebox en appui au spectacle vivant, qui était en perdition à cause de la fermeture des lieux de représentation. Ensuite, l'offre jeunesse de France Télévisions a été développée, ce qui a permis de maintenir des programmes éducatifs à un rythme soutenu. Enfin, le gouvernement avait pris la décision d'arrêter la diffusion de France 4 à partir d'août 2020 mais le report de l'arrêt de la chaîne m'est apparu souhaitable, dans un délai permettant à la fois d'assurer sereinement la transition, d'offrir les conditions propices à la montée des offres Okoo et Lumni et de redéfinir les futures grilles, comme celle de France 5. Le niveau de la dotation alloué à France Télévisions en 2021 a pu être relevé afin d'accompagner le prolongement de la diffusion hertzienne de France 4 jusqu'en août 2021. Vous parlez de l'audiovisuel public, mais d'autres secteurs souffraient, comme l'éducation et la culture, en particulier le spectacle vivant. Le soutien à ces secteurs était la contrepartie de l'aide allouée par le gouvernement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lors de votre audition au Sénat le 9 novembre 2021, vous avez annoncé le lancement au premier trimestre 2022 d'un « grand média numérique de la vie locale » géré par France Télévisions et Radio France. Le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) de 2024 nous apprend que les synergies entre France Télévisions

et Radio France sont « embryonnaires » alors qu'il s'agissait de l'un des trois critères de nomination par l'Arcom de Delphine Ernotte, présidente de France Télévisions.

Comment jugez-vous l'état de la collaboration entre Radio France et France Télévisions ? Faudrait-il l'accélérer ? Quel est votre avis sur le projet de holding ?

Mme Roselyne Bachelot. Si vous voulez me faire dire que la collaboration entre les différents médias est à perfectionner, je ne pourrai que confirmer cette allégation.

Mme Rima Abdul Malak. L'enjeu de la proximité est l'un des objectifs prioritaires de la trajectoire finale que j'avais négociée dans les contrats d'objectifs et de moyens. La part variable que j'ai déjà mentionnée devait être conditionnée à l'accélération de ces rapprochements mais j'ai le sentiment que ce n'est pas allé assez vite. Je ne suis plus aux affaires depuis deux ans donc il m'est difficile d'en juger de manière précise, mais je constate que certaines des échéances que nous avions envisagées à l'époque n'ont pas été toujours respectées.

Malgré tout, la plateforme Ici a vu le jour avec un succès croissant : elle gagne en audience et en identification. Des améliorations sont encore possibles, de nouvelles synergies peuvent être trouvées, mais ce projet n'est pas du tout à un stade « embryonnaire » : je dirais même que le bébé a été accouché.

M. Franck Riester. Ne m'étant pas moi non plus penché en détail sur les questions liées à l'audiovisuel public ces derniers mois, je n'ai pas de réponse spécifique sur ce point. Mais depuis des années, les patronnes de l'audiovisuel public et leurs équipes ont bien conscience qu'un rapprochement entre ces entreprises est nécessaire sur de nombreux sujets comme les moyens techniques, l'immobilier, les ressources humaines, la formation, les contenus, l'adaptation à l'évolution des usages et le numérique.

Beaucoup de projets de coopération ont été lancés avec l'envie de bien faire, mais sans arbitrage entre les différents acteurs, ils ne peuvent pas se développer aussi rapidement sans ligne directrice et stratégie globale. C'est la raison pour laquelle je milite, comme d'autres, pour la création de ce groupe d'audiovisuel public. On peut discuter des modalités : à mon sens, la fusion serait une erreur. La création d'une société holding serait plus souple et plus adaptée au maintien des lignes éditoriales et des couleurs spécifiques de chaque maison. L'objectif n'est pas d'empiler une structure par plaisir mais de définir une stratégie et d'arbitrer entre les maisons pour une mise en œuvre plus efficace et rapide.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le dernier rapport de la Cour des comptes dit, en page 86, à propos de France Télévisions : « L'examen des procès-verbaux du conseil d'administration montre que cette situation, installée depuis plusieurs années et qui s'est aggravée, n'a pas été véritablement débattue au sein de cette instance. Les tutelles ne semblent pas particulièrement inquiètes face à la gravité de cette situation qui aurait dû être traitée bien plus tôt ». Madame Abdul Malak, vous étiez à l'époque la tutelle de France Télévisions. Pourquoi n'avez-vous pas montré le moindre signe d'inquiétude face à une situation financière grave ? Entreteniez-vous une proximité particulière avec Delphine Ernotte justifiant que le ministère de la culture s'émeuve peu d'une entreprise au bord de la faillite ?

Mme Rima Abdul Malak. Nous avons eu de nombreuses discussions budgétaires avec les entreprises de l'audiovisuel public, par l'intermédiaire de la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) qui représente le ministère au conseil

d'administration, et en lien avec Bercy. Dans le rapport de la Cour des comptes, j'ai trouvé très juste le passage sur la masse salariale : France Télévisions a procédé à une baisse d'effectifs conséquente mais qui n'a pas eu d'effets suffisants sur la masse salariale, d'une part à cause de l'inflation et, d'autre part, à cause de la rigidité du cadre social – France Télévisions a d'ailleurs pris la décision récente de dénoncer l'accord collectif – et de la pyramide des âges.

Nous avons évoqué tous ces points, ainsi que les alertes sur la soutenabilité financière, la prise en compte ou non de l'inflation et la nécessité de faire avancer des réformes qui nous semblaient prioritaires. C'est pourquoi nous avions établi une trajectoire sur cinq ans, et non plus trois, en distinguant dans la dotation entre somme fixe et somme variable conditionnée. En clair, l'exercice de la tutelle a été le plus rigoureux possible pendant les deux ans où j'étais ministre.

Mme Roselyne Bachelot. J'ai déjà répondu en indiquant les difficultés auxquelles était confronté l'audiovisuel public pendant la crise du covid et les exigences que j'avais eues pour le complément de dotation qui leur avait été alloué – et qui n'était d'ailleurs qu'une simple compensation de la diminution de la dotation prévue en PLF.

Mme Aurélie Filippetti. Le rapport de la Cour des comptes dit aussi que la dotation à France Télévisions a diminué de 161 millions d'euros entre 2018 et 2022. On lui demande donc d'accomplir ses missions en diminuant sa subvention publique qui, malheureusement, représente 80 % de son budget à cause de décisions antérieures. Malgré tout, France Télévisions obtient des succès d'audience admirables.

La Cour des comptes dit aussi que ce groupe est victime de politiques de *stop and go* de l'État. On leur impose de travailler avec des chaînes privées : ils ont par exemple été tenus de créer avec TF1 et M6 la plateforme Salto, qui a été un échec. Quand on diminue fortement les ressources d'une entreprise, qu'elle soit publique ou privée, il est difficile de s'étonner qu'elle accuse un déficit.

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Le rapport de la Cour des comptes est public, les Français peuvent le consulter. La baisse de la dotation versée par le ministère de la culture y est mentionnée, de même que le plan d'économies, et comme M. le rapporteur l'indique, une relance budgétaire a eu lieu en 2023 et en 2024. Mais la dotation de l'État a bien baissé entre 2018 et 2022. Tenons-nous-en aux faits.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci monsieur le président, mais nous sommes en 2026, nous n'allons pas revenir sur les chiffres de 2022.

Le budget a augmenté de 205 millions d'euros entre 2021 et 2024, la dernière année connue à budget plein. Je ne peux donc pas laisser Mme Filippetti, pas plus que Mme Ernotte, dire que les Français contribuent moins à France Télévisions : ce n'est pas le cas. Ne nous arrêtons donc pas à 2022 : il est important d'élargir la perspective et de ne pas retenir que les périodes qui vous arrangent.

J'ai cité la page 86 du rapport de la Cour des comptes qui met d'abord en cause la défaillance du ministère de la culture, puis affirme que la situation n'a pas été débattue et enfin précise que les tutelles ne semblent pas inquiètes face à la gravité de la situation qui aurait dû être traitée plus tôt. Je rappelle que les capitaux propres de France Télévisions sont inférieurs à la moitié du capital social de l'entreprise, ce qui fait peser un risque de dissolution. Quelles

actions correctrices avez-vous prises en tant que ministres de la culture pour redresser les finances ?

Mme Aurélie Filippetti. Je ne peux pas vous laisser dire, en tant qu'ancienne ministre de la culture, mais également en tant que citoyenne qui lit les rapports de la Cour des comptes, que le service public audiovisuel est un ensemble d'entreprises en faillite ! Ce service public est au contraire une fierté pour notre pays : les audiences sont bonnes, les émissions sont de qualité et elles trouvent leur public, que ce soit à la radio ou à la télévision. Nous sommes fiers également des missions à l'étranger que remplissent France Médias Monde et nos partenaires TV5-Monde et Arte, ainsi que des archives extraordinaires de l'Institut national de l'audiovisuel.

France Télévisions n'est donc pas une entreprise en faillite et son déficit ponctuel peut être facilement compensé. Lorsque j'étais ministre, j'ai augmenté la redevance de 1 euro. Cette solution simple avait permis de redonner de la marge à l'ensemble des entreprises de l'audiovisuel.

M. Franck Riester. J'ai travaillé sur le projet de loi de création d'une holding qui aurait permis de faire des économies d'échelle et de créer des synergies, tout en conservant une ambition très forte dans les missions de service public et en utilisant mieux l'argent public mobilisé à cet effet. Malheureusement, ce texte voté en première lecture en commission à l'Assemblée nationale n'a pas pu parvenir à son terme à cause de la crise du covid.

Mme Roselyne Bachelot. Il serait faux d'affirmer que les divers ministres de la culture se sont désintéressés du rôle de tutelle qu'ils ont exercé sur l'audiovisuel public. La structure du budget de la culture se partage à parts égales entre la mission de la culture et la mission de la communication : le ministère marche donc sur ses deux jambes. L'audiovisuel public est un sujet constant d'intérêt, d'inquiétude et de dialogue entre ses gestionnaires et les ministres.

Vous avez demandé à Mme Abdul Malak si elle avait des liens personnels avec Mme Ernotte, laissant entendre une complicité de mauvais aloi… J'ai trouvé cette réflexion totalement déplacée ! Ni Rima Abdul Malak, ni Franck Riester, ni moi n'avons de lien de proximité ou d'amitié avec Mme Ernotte, mais le dialogue était constant. Puisque le rapporteur s'en inquiète, je ne déjeune pas avec elle et nous ne partons pas en vacances ensemble !

Mme Rima Abdul Malak. Je confirme que je n'avais aucun lien personnel avec aucun des dirigeants des entreprises de l'audiovisuel public. J'avais des relations de travail, de négociation et de dialogue, qui ont pu être tendues ou plus cordiales mais toujours régulières et précises. Je me suis toujours intéressée au détail des dossiers et des budgets. Je peux donc vous parler de l'inflation et de la masse salariale, entre autres sujets sur lesquels nous avons travaillé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai posé cette question parce que le rapport de l'IGF fait état d'une défaillance de la tutelle, incarnée à la fois par la direction du budget et par le ministère de la culture. Cette tutelle a été exercée de manière lointaine ces dernières années et n'a pas pris la mesure de la situation critique, notamment de celle de France Télévisions. À votre décharge, ce rapport nous apprend également que France Télévisions ne communique pas spontanément de chiffres ou de documents et ne les donne que lorsqu'ils sont réclamés. Nous questionnerons l'IGF demain sur cette dénonciation du rôle de la tutelle, mais en ce qui vous concerne, quel a été votre rôle pour prévenir d'un déficit cumulé de 80 millions d'euros depuis 2017, qui menace France Télévisions de dissolution ?

Par ailleurs, la Cour des comptes annonce qu'une prime de performance pouvant s'élever jusqu'à 80 000 euros serait versée à Delphine Ernotte cette année. Cette information a choqué beaucoup de Français. Je rappelle l'état financier préoccupant de France Télévisions : une trésorerie négative et abondée de plusieurs dizaines de millions d'euros il y a plusieurs années, des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social et un déficit cumulé de 80 millions d'euros. Estimez-vous que la présidente de ce groupe mérite une prime de performance de près de 80 000 euros ?

Mme Aurélie Filippetti. Le salaire des dirigeants des entreprises publiques est plafonné, à un niveau certes élevé par rapport à l'ensemble de nos concitoyens, mais qui est bien moins élevé au regard des responsabilités, des nombreux salariés et des budgets à gérer que les rémunérations des entreprises privées de l'audiovisuel. Nous aimerions d'ailleurs de la transparence sur les salaires des journalistes, des producteurs et des dirigeants des chaînes privées avec lesquelles vous ne cessez de comparer l'audiovisuel public. Delphine Ernotte gagne beaucoup moins que les présidents des autres chaînes puisque la règle de plafonnement des salaires s'applique à toutes les entreprises publiques de France.

Quant à la prime de performance, elle existe pour tous les salariés des entreprises publiques et elle est votée par le conseil d'administration – où siègent notamment des députés. J'ajoute que le budget de l'audiovisuel public est voté chaque année par la représentation nationale.

Nous n'avons pas assez évoqué les contrats d'objectifs et de moyens (COM) des entreprises de service public audiovisuel, cités dans le rapport de la Cour des comptes. Ils ont pourtant souffert d'un moins-disant budgétaire par rapport à ce qui avait été défini comme trajectoire pour France Télévisions : l'Assemblée nationale a voté 220 millions d'euros de moins sur 2024-2026 que ce que ces contrats prévoyaient. Ils n'ont donc pas été respectés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question était très simple et je n'ai pas entendu votre réponse dans votre intervention qui était assez longue. Au regard du contexte financier de France Télévisions, Mme Ernotte mérite-t-elle une prime de performance de près de 80 000 euros ?

M. Franck Riester. C'est à la ministre actuelle de répondre !

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Nous lui poserons la question demain matin.

Mme Roselyne Bachelot. La prime de performance allouée à des dirigeants d'établissements publics ne salue pas seulement une performance financière qui, de toute façon, ne s'applique pas à France Télévisions puisqu'elle n'est pas une entreprise privée. Cette prime peut également saluer une augmentation du travail ou une implication particulière et elle peut d'ailleurs être modulable. Cependant, je ne connais pas *hic et nunc* le montant de la part variable du salaire de Mme Ernotte, ni celui de la prime maximale. La mérite-t-elle ou non ? Je n'en sais strictement rien. Le conseil d'administration en jugera.

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Je propose au rapporteur de poser la question à la ministre de la culture actuelle, qui a des représentants au conseil d'administration de France Télévisions, lorsqu'elle sera auditionnée dans cette commission.

Nous en venons aux questions des députés.

Mme Anne Sicard (RN). Madame Abdul Malak, je vous présente Sophie. Elle habite dans le Val-d'Oise, elle est aide-soignante et gagne 1 600 euros par mois. Sophie vote Rassemblement national depuis plus de dix ans. Pendant des années, Sophie a payé sa redevance de 138 euros mais l'audiovisuel public est désormais financé par sa TVA : elle n'a pas le choix, elle est devenue une abonnée contrainte.

Le soir, elle aimait suivre Cyril Hanouna sur C8, une émission qui avait le mérite de ne pas la regarder de haut. Pourtant, en février 2023, elle vous entend évoquer le retrait de la fréquence de sa chaîne privée préférée. Aujourd'hui, C8 a disparu et Sophie se demande s'il s'agit d'une simple coïncidence ou bien d'une interférence de votre part. Quand Geoffroy Lejeune est nommé à la tête du JDD, le *Journal du dimanche*, vous vous en alarmez publiquement. Pour Sophie, vous ne vous contentez plus de gérer l'audiovisuel public : vous combattez activement les médias de droite qu'elle aime.

En septembre 2025, Sophie découvre dans *Le Monde* que vous vous indignez qu'aussi peu de voix s'élèvent pour soutenir l'audiovisuel public. Mais quel audiovisuel défendez-vous ? Sophie se souvient du mois de mai 2024 sur France Inter : la journaliste Sonia Devillers demande à Marion Maréchal, mère de deux petites filles, comme Sophie, quelle différence existe entre le modèle de famille qu'elle propose et celui que défendait le maréchal Pétain. Sophie éteint la radio : elle a compris. Aux yeux du service public, une femme qui veut une famille et des enfants est une collabo. Vendredi dernier, encore sur France Inter, Sophie entend Camille Lorente chanter : « Jordan a une variole mortelle, elle va le tuer en trois jours. Marion Maréchal a les mêmes symptômes, si tu veux, on l'achève. » Le public applaudit. Sur le service public, Sophie est passée de collabo à cible à abattre et on lui demande de payer pour ça.

Plus de 13 millions de Sophie en France n'ont rien dit pendant des années. Aujourd'hui, elles veulent savoir pourquoi elles doivent payer pour un audiovisuel public qui les traite en parias.

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Sophie écoute peut-être aussi parfois, comme dans mon territoire rural, France 3 ou France Bleu et s'interroge sur les médias de proximité.

Mme Céline Calvez (EPR). L'audiovisuel public joue un rôle fondamental pour notre démocratie, pour l'émancipation et pour la cohésion de notre société : il propose une offre de référence dans la culture française en matière d'information et de création, mais aussi dans son exposition, linéaire ou délinéarisée.

Il existe en effet une distinction entre l'offre de l'audiovisuel public et celle des médias privés, à la fois dans les contenus et dans l'impartialité de l'information fournie, mais aussi dans le type et la variété des programmes financés et diffusés. Les fictions et le cinéma français sont mieux financés, mieux exposés, et les succès sont au rendez-vous, notamment en podcast.

Toutefois, quid de l'innovation dans les formats ? Faut-il privilégier des adaptations françaises de formats étrangers ou bien créer des formats originaux, éventuellement adaptables dans d'autres pays ? Je n'ignore pas que cette hypothèse suscite des réflexions sur la détention des droits entre producteurs et diffuseurs.

La distinction se trouve aussi dans ce qui entoure les contenus, comme la publicité. N'est-ce pas le rôle de l'audiovisuel public d'offrir à nos concitoyens un espace médiatique exempt de logique commerciale ? La publicité compte représente 15 % des financements de France Télévisions et cette ressource semble stagner, en tout cas dans sa dimension linéaire.

Pensez-vous qu'il faille fixer un objectif de limitation de la place de la publicité, à l'antenne comme sur le numérique ? Cette limitation devra être progressive, mais l'aménagement d'un espace médiatique public sans publicité, dont les contenus revêtent une forte valeur informative, culturelle et sociétale, ne pourrait-il pas renforcer le consentement des Français à investir davantage dans le financement de l'audiovisuel public ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Je suis ravie que M. Riester soit parmi nous parce que le mérite de la réforme de l'audiovisuel public est souvent attribué à Mme Dati, mais nous savons bien qu'il avait déjà, en tant que ministre, défendu cette volonté de le transformer en holding, en BBC à la française. Fort heureusement, des anciennes ministres qui sont contre ce projet sont présentes également. Mme Bachelot, par exemple, a affirmé, dans une interview il y a un an, que la holding mettrait « à feu et à sang » les journalistes regroupés en son sein. Quoique la formule ait été puissante, Mme Dati n'a manifestement pas été convaincue. Qu'entendiez-vous par l'expression « à feu et à sang » ? Que cache cet entêtement à vouloir ainsi démanteler l'audiovisuel public ?

Vous vous êtes attachées à beaucoup défendre l'audiovisuel public pendant cette audition : Mme Filippetti a rappelé qu'il faisait partie des piliers de la démocratie et Mme Abdul Malak a affirmé qu'il permettait de défendre la culture française. J'aimerais donc avoir votre avis sur la baisse de dotation entérinée par l'adoption du PLF 2026 au bout de trois 49.3. Nous parlons tout de même de 86 millions d'euros en moins alors qu'il était question initialement d'une baisse de 71 millions d'euros : le gouvernement Lecornu a donc aggravé la situation. Les propos du rapporteur et de Mme Sicard montrent que pour l'extrême droite, l'audiovisuel public est encore trop cher, et qu'il le serait même avec 1 euro de financement. Mais en ce qui vous concerne, cette énième baisse drastique vous inquiète-t-elle ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je ne vais pas vous parler de Sophie, je vais vous parler d'Ayda – et pas à la troisième personne, je vous rassure – pour éclairer un point qui a fait l'objet de beaucoup de questions de la part du rapporteur. Avant d'être députée, entre 2020 et 2024, j'étais maire adjointe à la culture d'une ville de 25 000 habitants. Je suis arrivée pendant la période du covid, qui était très compliquée : avec le même budget, nous pouvions faire moins de spectacles. Parfois, le budget ne baisse pas et peut même augmenter, mais les conditions de production de la culture sont dégradées. Cessez, monsieur le rapporteur, d'affirmer que nous avons dépensé à fonds perdu pour l'audiovisuel public alors que vous ne prenez pas en compte tous les paramètres !

Sur quels éléments vous appuyez-vous, monsieur Riester, pour affirmer qu'une distance s'est installée entre une partie des Français et l'audiovisuel public ? Parlez-vous des Sophie ou d'une autre catégorie de Français ? Les médias d'extrême droite travaillent à creuser le fossé entre l'audiovisuel public et une partie de nos concitoyens, nous ne devons pas nous voiler la face à ce sujet.

L'extrême droite souhaite d'ailleurs la fin de l'audiovisuel public : cette volonté apparaît très clairement dans leur programme et madame Sicard ne s'en cache pas. Or, monsieur Riester, vous êtes à l'initiative d'une loi qui ne peut passer que si elle est soutenue par l'extrême droite. En l'occurrence, elle l'est. Restez-vous convaincu que cette loi est bonne pour l'audiovisuel public quand elle est appuyée par des personnes qui souhaitent sa fin ?

Enfin, en tant qu'anciens ministres de la culture, pensez-vous que la suppression de la redevance était une bonne idée ? Le referiez-vous ?

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. La loi à laquelle vous faites référence, pensée par M. Riester et reprise par le sénateur Laurent Lafon, prévoit la création d'une holding. Elle a été votée ici et au Sénat et doit revenir à l'Assemblée nationale pour une dernière lecture qui, je l'espère, donnera lieu à un débat riche et nourri entre nous.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). En 2008, le budget total de l'audiovisuel public s'élevait à 3,845 milliards ; en 2026, il s'élève à 3,848 milliards. L'écart est donc de 3 millions. Nous pourrions nous dire que le rapporteur a raison, qu'il n'y a pas eu de baisse. Mais les Françaises et les Français, eux, ont bien senti la bagatelle de 33,5 % d'inflation sur cette même période, qu'ils ont vécue très difficilement. Vous pouvez donc continuer à répéter, monsieur le rapporteur, que le budget n'a pas baissé. L'inflation est pourtant là, et bien là : tout le monde l'a sentie, et l'audiovisuel public comme toutes les entreprises et les foyers de notre pays.

Le règlement européen impose aux différents États membres de prévoir un financement suffisant, durable et prévisible aux audiovisuels publics pour garantir leur indépendance. Nous ne pouvons que constater que les contrats d'objectifs et de moyens ont vécu. Mme Calvez et moi-même étions rapporteures pour la dernière en date, qui n'a jamais été signée ; depuis, nous n'avons plus de nouvelles. Quels outils pourraient permettre de reconstruire une gestion correcte et des relations claires entre la tutelle, le ministère de la culture et les entreprises de l'audiovisuel public, afin de respecter l'obligation d'un financement suffisant, durable et prévisible imposé par l'Union européenne ?

M. Erwan Balanant (Dem). Je rappelle qu'une commission d'enquête est une instance de l'Assemblée nationale et n'appartient pas à son rapporteur. Après une heure pendant laquelle il a posé cinquante fois les mêmes questions, je vous remercie de nous laisser deux minutes pour poser les nôtres ! Ne pas avoir de temps pour parler des vraies préoccupations et des sujets importants comme la spécificité, l'utilité et la nécessité de l'audiovisuel public est problématique.

À quoi sert d'avoir un audiovisuel public dans notre pays ? À proposer de la création originale qui n'existe pas ailleurs ? À produire de l'information vérifiée ? À être non pas un outil de *soft power* mais de *hard power* contre les ingérences étrangères et les menaces contre notre démocratie ? J'aurais aimé avoir le temps de vous interroger sur ces sujets et d'en débattre. À la place, nous entendons hélas pendant des heures les mêmes questions sur le salaire de Mme Ernotte et sur sa prime de performance. Une fois, pourquoi pas, ce sont des données importantes, mais pendant toute une commission d'enquête, ça devient lassant.

Nous venons d'entendre une ministre issue de la droite, un ministre issu du centre, une ministre issue de la gauche et une ministre issue de la société civile défendre un même modèle d'information et un même modèle culturel. Ce matin, en commission des affaires culturelles, un autre modèle a été défendu par le RN, qui ne veut plus de diversité et souhaite la concentration du secteur en un seul grand média français, évidemment privé. C'est révélateur.

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Monsieur Balanant, vous avez vous-même été rapporteur d'une commission d'enquête dans laquelle vous avez eu un temps de parole important. Cette commission d'enquête est certes celle de l'Assemblée nationale, mais elle a été créée à l'initiative du groupe UDR. M. Alloncle en est le rapporteur et il est normal qu'il puisse bénéficier d'un temps de parole important dans les auditions.

Nous sommes toujours convenus que les groupes politiques s'exprimeraient pour deux minutes. Personne n'avait contesté cette règle jusqu'à présent, mais puisque vous le faites, nous

pourrons en discuter en réunion de bureau. Vous pourriez aussi regretter que je n'aie pas pu poser de questions en tant que président alors que j'en avais beaucoup. Mais j'essaie de respecter les équilibres.

Mme Aurélie Filippetti. Madame Hadizadeh, sachez que je regrette également la disparition de la redevance. Nous payons aujourd'hui le prix de cette erreur : les débats de ce type n'auraient pas lieu si elle avait été maintenue. Bien sûr, la question de son montant pouvait être discutée, mais au moins ce financement était-il fléché pour l'audiovisuel public et très lisible pour les Français.

Madame Sicard, si Sophie gagnait peu, elle était sans doute exemptée de taxe d'habitation, donc aussi de sa redevance.

Madame Soudais, je suis effectivement contre le projet de holding : un véritable risque pèse sur l'autonomie et le maintien de l'identité de chaque entité. Le projet a évolué, mais la version dans laquelle une seule personne serait responsable de l'ensemble de la holding me semble être un danger pour l'indépendance des différentes entités, y compris d'un point de vue éditorial.

Monsieur Balanant, dans un moment où nos démocraties et toutes les valeurs que nous avons reconstruites depuis la guerre sont attaquées en Europe, à la fois par des régimes autoritaires mais aussi par ceux qui étaient auparavant nos alliés, l'audiovisuel public est un espace sûr où l'information et la création sont préservées de la propagande et du rouleau compresseur idéologique qui tente de nous écraser. Je suis fière de vivre dans un pays où la création des films et des séries est aussi financée par l'audiovisuel public, même si la contribution du privé est importante et nécessaire. Ce financement public est une garantie pour la diversité des productions et pour notre souveraineté en tant que nation : la manière dont nous représentons le monde à travers la création, c'est aussi la défense de nos valeurs et de nos principes.

M. Franck Riester. L'audiovisuel public ne doit pas avoir peur de s'approprier de nouveaux formats inventés par d'autres. Cependant, l'innovation est l'une des missions du service public et nous devons continuer à investir dans d'autres nouveaux formats, y compris dans le traitement de l'information et dans la création.

L'audiovisuel public se distingue, bien entendu, par ses missions spécifiques. À une époque où les *fake news*, l'intelligence artificielle et les algorithmes visent à déformer les faits et manipuler les esprits, nous devons avoir un audiovisuel public qui fournit une information de grande qualité. Elle existe également dans le privé, mais l'investissement dans le public doit être encore plus important que dans d'autres médias, pas seulement pour l'information mais aussi pour la diversité de la création et pour l'éducation. Nous devons toucher les jeunes là où ils sont, c'est-à-dire sur les téléphones et les ordinateurs. Par ailleurs, nous devons également offrir des contenus adaptés à tous les territoires ainsi qu'à la diversité des habitants de notre pays.

On ne peut pas nier que des Français ont effectivement le sentiment que l'audiovisuel public ne les prend pas en compte et qu'il transmet une parole qui ignore leurs opinions. Contrairement à Mme Sicard, je suis contre la privatisation de l'audiovisuel public : je suis même absolument convaincu que nous devons le garder et qu'il devra être plus fort demain qu'il ne l'est aujourd'hui. Nous devons cependant être attentifs à ce que cette perception de certains Français disparaisse, même si je n'ai pas la solution à ce problème. L'une de nos

priorités doit être, par exemple, de veiller à la neutralité politique – je ne prétends pas qu'elle n'existe pas déjà.

Nous devons aussi faire preuve de pédagogie : ce n'est pas parce que des éditoriaux ne correspondent pas à ce que nous croyons que les éditorialistes sont politisés. Nous devons également expliquer que la liberté de ton des humoristes de l'audiovisuel public, notamment vis-à-vis des gouvernements et des ministres de la culture en place – j'en sais quelque chose – est une chance : c'est la preuve de l'indépendance de l'audiovisuel public par rapport au pouvoir, condition indispensable à la démocratie.

À propos de la création de la holding, mes convictions ne sont pas remises en cause par le simple fait que des personnes d'extrême gauche ou d'extrême droite, en l'occurrence ici d'extrême droite, ont le même point de vue. Je crois sincèrement que nous devons constituer un groupe public pour s'assurer d'un audiovisuel public fort à l'avenir. Je ne détiens pas la vérité absolue, mais la meilleure solution à mes yeux est une holding, plus souple qu'une fusion. Elle permettrait des économies d'échelle et des synergies dans tous les domaines que j'ai évoqués tout à l'heure, qui seront nécessaires si l'on souhaite que des investissements ambitieux mais raisonnables puissent offrir les meilleurs services publics de l'audiovisuel. Beaucoup de parlementaires et d'autres ministres ont la même conviction que moi. Par ailleurs, les autres grands pays démocratiques, à l'exception de la Suède, ont tous mis en place des groupes publics. Les acteurs privés se constituent également en groupes. La solution est donc pertinente.

Le mode de collecte et la source du financement de la redevance importent peu. Ce qui compte, c'est que le budget soit ambitieux et pluriannuel pour que les entreprises puissent se projeter et s'organiser : nous souffrons trop, chaque année, de la modification du financement de l'audiovisuel public. Au reste, nous nous mentons à nous-même : même quand la redevance existait, les parlements, sur proposition du gouvernement, ont pu en modifier le montant.

Mme Roselyne Bachelot. Je tiens à rassurer la porte-parole de Sophie : M. Hanouna assure six heures d'antenne quotidiennes, sur W9 et sur Fun radio. Elle n'est donc pas privée de cet animateur, soyez tout à fait réconfortés – ou inquiets, selon ce que vous pensez !

Je ne suis pas non plus partisane de la holding. Je suis un peu paranoïaque, mais même les paranoïaques ont des ennemis : je pense qu'elle est le faux-nez d'une fusion à venir. Nous devrions épargner à la France des discussions inutiles : ce pays n'a pas besoin d'être réformé, il a besoin d'être réparé. Nous devrions éviter d'imposer des débats infructueux à un audiovisuel public en pleine difficulté existentielle. Nul besoin d'une holding pour renforcer les synergies sur des dossiers comme le numérique : il suffit d'affermir les contrats d'objectifs et de moyens, la tutelle n'ayant sans doute pas été parfaitement entendue sur ce point par les sociétés de l'audiovisuel public.

Merci à Mme Calvez et à M. Balanant d'avoir évoqué les défis considérables que l'audiovisuel public doit affronter. Se fixer sur la rénovation de la piscine en Dordogne ou sur le salaire de M. Machin, de Mme Truc ou de M. Bidule est dérisoire au regard du bouleversement tellurique qui attend les secteurs de l'audiovisuel et de la création et qui devrait avoir toute l'attention de cette commission d'enquête… Je le dis de façon ferme : l'audiovisuel public doit se déployer sur la totalité de l'offre, sauf à devenir une structure croupion ou une offre de niche pour public élitiste ou ciblé.

Le capitalisme prédateur de l'audiovisuel privé jure la main sur le cœur vouloir le maintien du service public : ils sont soit des idiots utiles, soit des complices clandestins.

Dépouiller le service public de ses pépites ? La matinale de France Inter est la première matinale de France avec 5,3 millions d'auditeurs quand la même tranche sur CNews regroupe 500 000 téléspectateurs. La chaîne généraliste France 2 attire plus de 4 millions de personnes au « 20 heures ». Promis, juré ! nous disent les tartuffes : nous laisserons au service public le Téléthon et les Jeux paralympiques ! Patrick Le Lay, alors dirigeant de TF1, l'avait clairement énoncé : « Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible. » S'il nous fallait une réponse pour la défense du service public, elle se trouve là.

Mme Rima Abdul Malak. Je réponds à Sophie par l'intermédiaire de Mme Sicard. Tout d'abord, les ministres ne gèrent pas l'audiovisuel public ; ils en ont certes la tutelle ainsi que la responsabilité des budgets et des trajectoires financières, mais j'insiste : ils n'en sont pas gestionnaires.

À propos de C8, je me suis tenue à rappeler, dans toutes mes interventions en tant que ministre, le cadre de la loi et les obligations qui sont celles des chaînes de la TNT. Je veux expliquer à Sophie que les chaînes de la TNT sont un bien commun et qu'une fréquence est mise à leur disposition par l'État en échange d'obligations légales. Elles doivent à la fois respecter la loi de 1986, la loi Bloche de 2016 et un cahier des charges, mais aussi signer des conventions avec un régulateur indépendant. Vous, députés, êtes les garants de la loi : vous devriez être ceux qui donnent l'alerte quand elle n'est pas respectée. Il ne s'agit pas de telle opinion ou de telle vision de la société qui ne me conviendraient pas : il s'agit de respecter la loi, ce que n'a pas fait C8 qui a donc été mise en garde, mise en demeure et sanctionnée par le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) puis par l'Arcom à de nombreuses reprises.

Il n'est pas question ici de liberté d'expression. Prendre la main d'une chroniqueuse et la mettre sur son sexe sans lui avoir demandé son consentement, ce n'est pas de la liberté d'expression, c'est une agression sexuelle caractérisée dans le code pénal. Insulter une personne, la traiter de « merde » ou de « mange-merde » et lui dire de « fermer sa gueule », ce n'est pas de la liberté d'expression ! La maîtrise de l'antenne et le respect des personnes invitées sont des obligations, tout comme l'est l'honnêteté de l'information. Or présenter des invités comme membres de la brigade dite Brav-M alors qu'ils n'en sont pas est contraire à l'honnêteté de l'information. Ce ne sont là que quelques exemples d'une longue liste de manquements aux obligations qui ont eu lieu pendant que j'étais ministre. En somme, la décision de l'attribution de la fréquence de C8 à une autre chaîne est une décision indépendante prise par l'Arcom. Quand la loi n'est pas respectée, il est normal que des sanctions s'appliquent.

Je me suis inscrite dans la continuité de la politique de Mme Bachelot sur le sujet de la holding. Comme elle, j'étais persuadée que des réformes étaient nécessaires mais qu'elles étaient possibles sans mécano institutionnel et à moindre coût, grâce à des synergies par le bas. Quoi qu'il en soit, elles ne nécessitaient pas l'ajout d'une structure chapeau et de postes qui auraient complexifié l'organisation. Par souci d'efficacité, de visibilité à long terme et d'économies, je souhaitais procéder aux réformes par des synergies différentes, par le biais de projets basés sur cinq priorités que j'avais définies.

J'ai défendu à l'Assemblée nationale la suppression de la redevance et son remplacement par un autre mécanisme, en l'occurrence l'attribution d'une fraction de la TVA collectée, ce qui a permis d'améliorer le pouvoir d'achat des Français sans pénaliser le budget de l'audiovisuel public puisque nous avons compensé cette redevance à l'euro près. En utilisant la TVA, nous étions sûrs d'avoir un impôt stable et dynamique ainsi qu'un fonctionnement lisible pour les sociétés.

Je ne regrette pas la suppression de la redevance : elle était assise sur la possession d'un poste de télévision alors que les usages et les modes de visionnage des contenus produits par l'audiovisuel public ont profondément évolué. Je regrette en revanche ce qui s'est passé après mon départ : la suspension des contrats d'objectifs et de moyens et le changement de la trajectoire pour cinq ans que j'avais obtenue pour les entreprises, ce qui les place encore aujourd'hui dans une situation délicate de fluctuation, de baisse de leur budget et d'absence de visibilité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'hyperconcentration des sociétés de production en contrat avec l'audiovisuel public est l'un des sujets centraux de cette commission d'enquête. Madame Bachelot, vous êtes régulièrement invitée dans les émissions du service public. Depuis que vous avez quitté votre ministère le 20 mai 2022, vous avez été invitée six fois sur le plateau de « Quelle époque ! », les 21 janvier 2023, 10 juin 2023, 19 octobre 2024, 7 décembre 2024, 26 avril 2025 et 13 décembre 2025, ce qui fait de vous la personnalité la plus souvent invitée depuis la création de cette émission produite et animée par Léa Salamé.

Vous conviendrez que ce programme est simple à produire, tout comme beaucoup d'autres émissions de flux de France Télévisions – je pense par exemple à « C dans l'air » ou à « C à vous », pour lesquelles il me semble que vous avez été chroniqueuse. L'immense majorité de ces contenus sont pourtant externalisés et confiés à des sociétés de production privées alors que France Télévisions pourrait les produire en interne. N'êtes-vous pas alertée ? Que pensez-vous de l'externalisation à des sociétés privées de ces émissions essentielles du service public ?

Mme Roselyne Bachelot. Je n'ai jamais été chroniqueuse à « C dans l'air » ni à « C à vous » ! Quant aux émissions auxquelles je suis invitée, je ne sollicite jamais rien. Si on fait appel à moi, c'est sans doute qu'on trouve que je fais un peu d'audience quand j'y passe. J'espère que les personnes qui écouteront cette commission d'enquête seront ravies de m'entendre à nouveau, à moins que vous pensiez que c'était inapproprié.

Il n'est pas anormal qu'une entreprise publique fasse appel à des sociétés privées pour remplir une mission, en passant des conventions commerciales assurant un service. Les missions en question seraient-elles remplies à moindre coût et avec plus de talent par le service public ? Je n'en sais strictement rien. L'idée que le privé serait toujours plus efficient que le public ou l'inverse dépend de nombreuses choses. Je n'ai pas les moyens d'analyse financière pour en juger.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous nous expliquez qu'il n'est pas anormal qu'une entreprise publique comme France Télévisions fasse appel à des entreprises privées pour produire ses propres émissions, mais 80 % des émissions de France 5 sont produites par des sociétés privées. Est-ce normal ?

Une grande partie du spectre politique refuse de parler de la privatisation de l'audiovisuel public. Mais quand tant d'émissions importantes du service public sont externalisées, la privatisation n'est-elle pas déjà à l'œuvre ? Des représentants du syndicat Force ouvrière nous ont alertés sur le risque que présentait l'externalisation d'un tel nombre d'émissions pour le contrôle de la ligne éditoriale. En tant qu'ancienne tutelle de France Télévisions, ne déplorez-vous pas ce risque d'ultra-externalisation et d'ultra-concentration des contrats de production passés avec une poignée de sociétés privées ? Car les 80 % des émissions de France 5 externalisées le sont auprès de deux sociétés seulement : Together Media et Mediawan, ce qui alimente d'autant plus le système d'hyperconcentration. Ne voyez-vous pas un risque de privatisation ou d'externalisation totale de missions essentielles du service public ?

Mme Roselyne Bachelot. Il ne faut pas confondre la privatisation et le recours à des services privés ; cela n'a évidemment rien à voir. L'acheteur, en l'occurrence le service public, a tous les moyens de déterminer auprès de son fournisseur les caractéristiques du produit ou du service qu'il souhaite acheter ; il n'y a là aucune antinomie. Par ailleurs, le métier de la production télévisuelle et cinématographique devient de plus en plus compliqué, il exige des équipes de plus en plus complexes et la création de contenus de plus en plus élaborés. Si le service public peut produire en interne, avec ses propres équipes, c'est très bien. Mais la question que vous posez d'une sorte de privatisation rampante ne me paraît pas devoir être retenue.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'externalisation de missions de service public à des sociétés privées n'a rien à voir avec la privatisation, affirmez-vous, mais que diriez-vous si des fonctions de la police nationale étaient externalisées à des sociétés privées, y compris étrangères ? Mediawan, l'une des deux entreprises qui produisent 80 % des émissions de France 5, est la première société de production à bénéficier des contrats avec France Télévisions, à hauteur de 110 millions d'euros par an. Or elle est détenue à plus de 50 % par un fonds d'investissement américain, en l'occurrence KKR. N'y a-t-il donc pas pour vous, ancienne ministre de la culture, de problème à ce que le service public et l'argent du contribuable financent des sociétés privées détenues à l'étranger pour produire des émissions importantes du service public ?

Mme Roselyne Bachelot. J'ai déjà répondu à votre question, monsieur le rapporteur ! Quant à l'analogie avec la police qui ferait appel à des milices privées, elle n'est pas recevable. La police nationale fait partie des fonctions majeures de l'État – sans compter la police municipale, qui est détenue et dirigée par la puissance publique. Je n'aurais pas non plus l'idée saugrenue d'externaliser d'autres fonctions régaliennes comme la défense, les affaires étrangères ou la justice. Il ne faut pas faire des confusions de cette nature.

Mme Roselyne Bachelot quitte la salle

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Monsieur le rapporteur, la désinformation, ça suffit ! Mediawan est un groupe français qui a effectivement des actionnaires divers et variés sur lesquels il est légitime de nous interroger. Nous les auditionnerons donc, et nous leur demanderons des comptes également sur leurs liens avec le service public, notamment avec France Télévisions. Mais arrêtez de nous faire croire que Mediawan est un agent de l'étranger : il s'agit d'un champion européen dont le siège est à Paris !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, vous détournez mes propos !

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. L'ensemble des membres de cette commission – quel que soit leur bord politique – ainsi que tous les ministres de la culture ici présents ont compris comme moi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, pouvez-vous me laisser répondre ? Une entreprise, capitalistiquement, est basée en fonction de ses actionnaires.

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Non, c'est faux, monsieur le rapporteur. Vous avez été entrepreneur !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quand plus de 50 % de vos actionnaires sont étrangers, l'entreprise est étrangère.

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Non, c'est totalement faux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, j'ai l'impression que vous voulez défendre Mediawan à cor et à cri et que vous vous en faites le porte-parole. Mediawan est une société détenue en majorité par KKR, un fonds d'investissement américain. Cette information est d'ailleurs l'une des révélations de cette commission d'enquête. Nous verrons peut-être que vous avez des liens avec des actionnaires de Mediawan et vous pourrez en répondre. Je dis seulement que cette société est détenue en majorité par un fonds d'investissement américain et j'ignore pourquoi vous soutenez que c'est factuellement faux !

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Vous venez de porter des accusations très graves contre moi en affirmant que j'ai des liens avec Mediawan, ce qui est faux. Je suspends donc cette audition !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mais Jérémie, qu'est-ce que tu fais ?

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Vous venez de me mettre en cause. Je remercie les ministres et je mets fin à cette audition.

La séance s'achève à dix-sept heures trente-cinq.

———

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, Mme Céline Calvez, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, Mme Sophie Mette, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, d'anciens députés et sénateurs ayant mené des travaux sur l'audiovisuel public : Mme Sylvie Robert, vice-présidente du Sénat, sénatrice d'Ille-et-Vilaine, rapporteure de la proposition de loi n° 741 du 24 juillet 2024 *visant à renforcer l'indépendance des médias et à mieux protéger les journalistes*, M. Laurent Lafon, sénateur du Val-de-Marne, président de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport du Sénat, co-auteur de la proposition de loi n° 545 du 21 avril 2023 *relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle*, M. Patrick Bloche, conseiller de Paris, ancien président de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, M. Quentin Bataillon, ancien député de la Loire, ancien président de la commission d'enquête *sur l'attribution, le contenu et le contrôle des autorisations de services de télévision à caractère national sur la télévision numérique terrestre*, et M. Jean-Jacques Gaultier, ancien député des Vosges, ancien vice-président de la commission d'enquête *sur l'attribution, le contenu et le contrôle des autorisations de services de télévision à caractère national sur la télévision numérique terrestre (sous réserve)* 2

– Présences en réunion 21

Mercredi
4 février 2026
Séance de 17 heures 15

Compte rendu n° 27

SESSION ORDINAIRE DE **2025-2026**

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à dix-sept heures trente-cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux en accueillant maintenant plusieurs parlementaires ou anciens parlementaires familiers du monde de la culture, en particulier du secteur public audiovisuel, et dont il nous semblait intéressant d'entendre aujourd'hui le point de vue sur le secteur public audiovisuel.

Madame Sylvie Robert, vous êtes sénatrice socialiste d'Ille-et-Vilaine, vice-présidente du Sénat et membre de sa commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport. Vous avez notamment été rapporteure, en octobre 2024, de la proposition de loi visant à renforcer l'indépendance des médias et à mieux protéger les journalistes.

Monsieur Laurent Lafon, vous présidez la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport du Sénat. Vous travaillez de longue date sur l'audiovisuel public, dont vous êtes l'un des meilleurs spécialistes, et nous vous connaissons surtout, depuis plusieurs mois, comme l'auteur de la proposition de loi « Lafon » relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle.

Monsieur Patrick Bloche, premier adjoint à la maire de Paris chargé de l'éducation, de la petite enfance et des familles, vous avez longtemps été député. Président de la commission des affaires culturelles de juin 2012 à juin 2017, vous avez travaillé sur plusieurs dossiers ayant trait à l'audiovisuel public – au premier rang desquels celui qui allait devenir la loi du 15 novembre 2013 relative à l'indépendance de l'audiovisuel public.

Monsieur Jean-Jacques Gaultier, vous avez été longtemps député du département des Vosges – nous avons siégé ensemble sur ces bancs – et membre de la commission des affaires culturelles. Vous connaissez bien les questions liées à l'audiovisuel public, pour avoir établi un rapport sur le sujet, mais aussi en votre qualité d'ancien vice-président de la commission d'enquête sur la télévision numérique terrestre (TNT) et d'ancien membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi organique relative à l'extension des prélèvements sur les recettes de l'État au profit des organismes du secteur audiovisuel public.

Monsieur Quentin Bataillon, vous êtes le plus jeune de nos invités, mais vous avez une double expérience de conseiller ministériel auprès du ministre de la culture Franck Riester et de parlementaire. Nous avons siégé ensemble sur ces bancs alors que vous étiez député de la Loire, entre 2022 et 2024. Dans le cadre de ce mandat, vous avez notamment présidé la commission d'enquête sur la TNT et travaillé sur un rapport relatif à l'avenir de l'audiovisuel public.

Avant de vous entendre, je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Sylvie Robert, M. Laurent Lafon, M. Patrick Bloche, M. Jean-Jacques Gaultier et M. Quentin Bataillon prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je vous laisse maintenant la parole pour un propos liminaire.

Mme Sylvie Robert, vice-présidente du Sénat. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, sachez que la commission de la culture du Sénat est de longue date investie dans tous les sujets traitant de l'écosystème des médias. Ce sont des questions de première importance, plus que jamais d'actualité et liées à notre modèle démocratique, sur lesquelles je travaille depuis plusieurs années – j'ai eu l'occasion, par exemple, d'intervenir lors des débats sur la proposition de loi de Patrick Bloche.

Je suis très attachée à l'audiovisuel public. C'est un outil au service de la démocratie et de la cohésion sociale, dont l'indépendance est garantie par la loi de 1986 et qu'il est crucial de préserver, de renforcer et d'accompagner dans ses transformations.

Mais mon travail parlementaire dépasse le seul cadre de l'audiovisuel public, même s'il est l'un des axes majeurs de ma réflexion. J'essaie de suivre une approche systémique pour œuvrer à la pérennisation des médias dits traditionnels et locaux et de l'information de proximité, et pour mieux protéger ceux qui sont au fondement de l'information, les journalistes. C'est cette approche qui m'a conduite à déposer une proposition de loi visant à renforcer l'indépendance des médias et à mieux protéger les journalistes, qui est construite selon une triple perspective : démocratique, économique – à ce titre, nous avons longuement débattu des droits voisins, auxquels je sais le président attaché – et déontologique. Ce texte était perfectible, mais il avait le mérite d'avancer sur plusieurs points, dont certains sont profondément structurants pour les acteurs médiatiques et pour résister au tsunami que représente l'avènement des plateformes.

Cette proposition de loi a contribué au débat public pendant les États Généraux de l'Information (EGI), dont certaines des conclusions pourraient être intégrées à ce véhicule législatif dans l'hypothèse où un projet de loi arriverait – ce qui n'est toujours pas le cas. Je partage l'impatience des acteurs parce que plus nous tardons, plus nous fragilisons nos médias : en effet, les retards accumulés aboutissent à de substantielles pertes sèches qui les empêchent d'investir voire d'innover dans plusieurs domaines. Le projet de loi post-EGI permettrait aussi de mettre les actes en cohérence avec les discours et de nous conformer au droit européen, en particulier de transposer la directive sur les procédures-bâillons et d'adapter notre droit au règlement européen sur la liberté des médias, dont je partage pleinement la lettre. Il dispose que les « médias de service public contribuent à la promotion du pluralisme des médias et favorisent la concurrence dans ce secteur en produisant un large éventail de contenus qui répondent à une diversité d'intérêts, de perspectives et de groupes démographiques ainsi qu'en offrant d'autres points de vue et choix de programmes, ce qui permet de proposer une offre riche et unique (…) », ce qui fait écho à ce qui fonde notre audiovisuel public, conformément à la loi de 1986.

Le pluralisme des opinions et des points de vue, la création et la production de contenus variés et uniques car ils ne répondent pas forcément à une offre de marché : tels sont les piliers de l'audiovisuel public depuis quarante ans. Cette solidité explique que sept Français sur dix en ont une bonne image, que les audiences numériques de France Télévisions et Radio France caracolent en tête et rajeunissent, ou que France 24 et RFI sont plébiscitées dans l'espace francophone et participent au rayonnement de notre pays.

L'alliance inédite des acteurs privés et publics de la télévision, sous la bannière de la filière audiovisuelle, devrait nous interpeller et nous rappeler que l'essentiel est de protéger et de consolider nos médias traditionnels face aux plateformes qui, par leur force de frappe et leur captation de la valeur et des recettes publicitaires, menacent tout simplement leur existence.

Je forme le vœu, que je n'espère pas pieux, que nous retrouvions un consensus politique assez fort pour aider nos médias et corriger les asymétries qui entravent leur développement, en miroir de l'alliance entre les acteurs privés et publics. Dans le contexte géopolitique actuel, l'audiovisuel public est un acteur stratégique. L'existence d'une presse et des médias solides est tout simplement une question de souveraineté informationnelle, culturelle et, en définitive, démocratique.

M. Laurent Lafon, sénateur. Je travaille sur les questions audiovisuelles depuis 2017 et depuis 2020, je préside la commission de la culture du Sénat, dont les travaux s'inscrivent dans une forme de continuité à laquelle nous sommes attachés. Ainsi, la proposition de loi que j'ai déposée il y a quelques années découlait des travaux menés par nos prédécesseurs puisque dès 2015, Jean-Pierre Leleux et André Gattolin avaient produit un rapport proposant cette holding. Cette préoccupation est toujours d'actualité et j'ai déposé la proposition de loi pour deux raisons qui me semblent fondamentales pour l'audiovisuel public.

D'abord, de puissantes innovations technologiques – le numérique hier et aujourd'hui, l'intelligence artificielle demain – percutent nos modèles audiovisuels avec deux conséquences majeures : les usages de l'audiovisuel ne sont plus les mêmes, et les publics des médias linéaires traditionnels, en particulier la télévision, basculent vers le numérique. Ce transfert entraîne des changements des comportements et a des répercussions sur les chaînes.

Deuxième évolution : l'apparition de nouveaux acteurs. Nous ne sommes plus dans un système franco-français de concurrence entre acteurs publics et privés nationaux – une concurrence devenue secondaire depuis l'émergence de grands acteurs américains dont la puissance financière est sans commune mesure. Le chiffre d'affaires de l'audiovisuel public français est de 4 milliards, celui de Netflix de 40 milliards – dix fois plus – et celui de YouTube, première chaîne consommée par les Français, de plus de 30 milliards. Quant à celui de Meta, il est plus de 80 fois supérieur à celui de France Télévisions.

Cette double évolution a une conséquence directe sur laquelle le Parlement se penche depuis bientôt dix ans : la perte de souveraineté. Si la proposition de loi que j'ai déposée porte non seulement sur l'audiovisuel public mais aussi sur la souveraineté audiovisuelle, c'est parce que la perte de souveraineté est un risque majeur pour nos acteurs publics et privés, dont la visibilité reculerait au profit des acteurs américains voire chinois, dans le domaine de la production bien sûr, mais aussi dans celui de la diffusion. En effet, pour être regardé, il ne suffit plus d'être en bonne position sur la TNT ; il faut aussi pouvoir négocier avec des acteurs comme YouTube, Google ou Meta, qui n'obéissent pas à nos règles traditionnelles.

Dans le prolongement du projet de loi de Franck Riester, la proposition de loi que j'ai déposée est construite en deux parties d'importance égale. La première vise à renforcer notre audiovisuel public en créant une holding qui en réunirait les acteurs pour intensifier les coopérations. La deuxième englobe le secteur privé, dans l'objectif de lutter contre les fortes asymétries qui existent entre les plateformes numériques et nos acteurs traditionnels du linéaire, qui sont en position de faiblesse et que nous devons protéger.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous attendons l'inscription en deuxième lecture de cette proposition de loi à l'ordre du jour de l'Assemblée.

M. Patrick Bloche, conseiller de Paris. En quatre mandats de député, j'ai pris part à tous les débats relatifs aux médias, à commencer par l'examen de la loi du 1er août 2000 modifiant la loi de 1986 relative à la liberté de communication, dont nous savons combien elle

a souvent été modifiée depuis quarante ans. Depuis, j'ai souvent été auditionné par des commissions d'enquête et missions d'information de l'Assemblée – encore l'année dernière.

En tant que président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation entre 2012 et 2017, j'ai représenté votre assemblée au conseil d'administration de France Télévisions et j'ai eu l'honneur d'accompagner ou de conduire plusieurs chantiers législatifs relatifs à l'audiovisuel – public ou privé – en m'appuyant sur une conviction forte : la démocratie ne peut pas exister sans une information pluraliste, indépendante, honnête et protégeant ceux qui la produisent. Cela s'applique évidemment au service public comme aux médias privés.

La loi du 15 novembre 2013 qui visait à renforcer l'indépendance de l'audiovisuel public était une réponse à la réforme de 2009 issue des travaux de la commission Copé. Elle traduisait notamment un engagement que François Hollande a pris en 2012 dans une anaphore célèbre, « Moi Président de la République », qu'il compléta par : « Je n'aurai pas la prétention de nommer les directeurs des chaînes de télévision publique, je laisserai ça à des instances indépendantes. »

Cette loi prévoyait de faire du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) une autorité publique indépendante en modifiant sa composition et le mode de désignation de ses membres, et de lui rendre le pouvoir – qu'il exerçait jusqu'en 2009 – de nommer les présidents des sociétés de l'audiovisuel public. Son but était de garantir une régulation plus transparente, plus consensuelle et mieux armée face à la concentration des médias et aux mutations numériques. Elle procédait d'une logique simple : l'indépendance éditoriale passe d'abord par une gouvernance protégée de toute intervention politique directe. Mais elle présentait selon moi une limite majeure qui reste très actuelle : aucune loi ne peut à elle seule garantir l'indépendance financière de l'audiovisuel public. Tels sont les deux principes que j'ai défendus en 2013 et que je défends encore aujourd'hui.

Jusqu'en 2009, le modèle de financement du groupe, relativement équilibré, reposait sur la redevance audiovisuelle – devenue contribution à l'audiovisuel public – et sur des recettes publicitaires de l'ordre de 800 millions, de sorte qu'il ne dépendait pas structurellement du budget de l'État. Puis la suppression de la publicité en soirée a privé France Télévisions d'environ 450 millions de recettes annuelles. L'évolution ultérieure des recettes publicitaires en journée – passées de 350 millions en 2009 à un pic de 420 millions avant de retomber à 320 millions en 2013 – a confirmé que ce choix avait fragilisé le groupe.

Mais en 2013, nous n'avons pas rétabli la publicité après 20 heures, car le marché publicitaire était complexe et six nouvelles chaînes nationales arrivaient sur la TNT. En revanche, nous avons procédé à une augmentation progressive et modérée de la redevance audiovisuelle dans le but de réduire les subventions budgétaires directes jusqu'à les faire disparaître. C'est en 2016, année vertueuse, que le budget de l'audiovisuel public a cessé de dépendre de celui de l'État.

À l'été 2013, j'ai également défendu un amendement visant à faire de LCI une chaîne gratuite – et du même coup à la sauver. C'est ainsi que nous avons toujours quatre chaînes d'information continue ; sans cet amendement, nous n'en aurions que trois, au détriment du pluralisme des médias.

Ces réflexions ont trouvé un prolongement naturel dans la proposition de loi visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias. Votée à mon initiative en

novembre 2016, elle concernait tous les médias – audiovisuels comme presse écrite, publics comme privés – et renforçait les garanties d'indépendance éditoriale, la protection des journalistes et le pluralisme en complétant le cadre institutionnel par des droits et des obligations dans les entreprises du secteur, chacune étant tenue par exemple d'adopter une charte de déontologie et de créer un comité dit d'éthique.

En somme, tous mes engagements législatifs n'ont eu pour objectif que de donner à l'audiovisuel public un cadre qui lui assure une indépendance institutionnelle forte, qui protège les journalistes contre toute pression extérieure et qui fonde le financement du service public sur des mécanismes transparents et pérennes. Ces principes demeurent essentiels pour respecter les principes à valeur constitutionnelle d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme de l'information.

M. Jean-Jacques Gaultier, ancien député. L'audiovisuel public est fragile et, surtout, sans guère de visibilité. Je suis partisan d'un pôle public fort, avec une vision stratégique commune et convergente – parce que les publics comme les technologies convergent et parce que ce modèle se répand en Europe, y compris parmi les acteurs privés. Un même groupe peut proposer tout à la fois une offre télévisuelle et radiophonique : M6 et RTL, BMF TV et RMC, mais aussi France Médias Monde. « Holding » n'est donc pas un gros mot. Comme M. Lafon, je préfère cette solution à la fusion, qui demande plus de temps, comme l'a montré celle de France 2 et France 3 et celle qui a abouti à la création de France Médias Monde.

Pourquoi un pôle audiovisuel public fort ? Parce que c'est un pilier de la démocratie, partout en Europe, face à la désinformation, aux *fake news* et à l'hégémonie des réseaux sociaux et des plateformes américaines, chinoises ou russes. Parce que c'est un facteur de souveraineté culturelle, face à l'uniformisation des contenus – on peut être une puissance économique et militaire moyenne mais dominer le monde par la culture, disait le général de Gaulle. Enfin, parce que 1 euro investi dans l'audiovisuel public produit 2 ou 3 euros de retombées économiques. Ce secteur est le premier financeur de la création, de la production indépendante, des droits d'auteur et des artistes.

Un pôle public fort, c'est un pôle public indépendant. Et l'indépendance, c'est la garantie du niveau de financement – ce n'est pas moi qui le dis, mais le Conseil constitutionnel.

Certains tirent à vue sur l'audiovisuel public au motif qu'il serait trop financé : 60 euros par Français, ou 0,16 % du PIB – on ferait bien de ne pas oublier les autres 99,84 %… Loin d'être une mauvaise élève qui surfinancerait, la France est au milieu du peloton européen – au quatorzième ou au quinzième rang. Autrement dit, pour 5 euros par mois, on a la 2, la 3, la 4, la 5, Arte, l'outre-mer, tout Radio France – Inter, Musique, Culture, Info, Ici –, et les archives de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), mais aussi TV5 Monde et toutes les déclinaisons de France Médias Monde. Ailleurs, il faut parfois payer plus du double pour quelques matchs de football seulement. Bref, non, l'audiovisuel public n'est pas trop financé – et il est essentiel.

Il est fragile, cependant. Pour plus de sécurité et de visibilité, j'étais favorable à ce qu'il soit financé par une ressource affectée, en l'occurrence une part de TVA – en prévoyant un prélèvement sur recettes plus innovant pour Arte, du fait de sa dimension européenne. La budgétisation entraîne l'attrition des ressources dans tous les pays européens qui ont fait ce choix. Surtout, un risque – auquel nos partenaires allemands de Arte étaient très sensibles – pèserait sur sa réputation : on le percevrait non plus comme un média public mais comme un média d'État, car la main qui donne est toujours au-dessus de celle qui reçoit.

Attention à la budgétisation, donc. Mais attention aussi à la privatisation – que certains souhaitent – car en l'absence de dotation publique, il faudrait bien vivre tout de même. Comment ? Par de la pub, de la pub, encore de la pub. La privatisation, c'est aussi davantage de séries américaines – moins chères à produire – au détriment de la souveraineté culturelle dont certains se font les parangons. Plus de pub et plus de séries américaines : ce n'est pas mon idéal.

L'audiovisuel doit avancer sur ses deux jambes : un pôle public et des acteurs privés – le titre II de la proposition de loi de Laurent Lafon vise à éviter qu'ils ne courent avec des boulets aux pieds – qui soient l'un comme les autres forts et différenciés.

M. Quentin Bataillon, ancien député. L'audiovisuel public a été au cœur de mon engagement législatif, selon une ligne constante et assumée : un soutien fort et exigeant. Fort, parce que je suis convaincu que l'audiovisuel public est essentiel à notre démocratie ; exigeant, parce que tout service public financé par la nation doit être transparent, responsable et exemplaire.

Je prône l'ouverture d'un grand débat démocratique sur l'évolution de la loi de 1986 pour tenir compte de l'apparition des chaînes d'opinion – Delphine Ernotte s'est exprimée en ce sens. J'ai commencé à travailler sur l'audiovisuel en 2018, en tant que conseiller parlementaire de Franck Riester, alors ministre de la culture. Le cadre juridique, économique et technologique était déjà profondément déstabilisé. Nous avons entamé une réforme globale et ambitieuse – malheureusement interrompue par la crise sanitaire – qui a notamment eu pour effet la création de l'Arcom, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique. Elle partait d'un constat simple et toujours valable : il faut adapter l'audiovisuel public car le *statu quo* l'affaiblit.

La mission d'information sur l'avenir de l'audiovisuel public que présidait Jean-Jacques Gaultier et dont j'étais rapporteur a auditionné plus de 200 dirigeants, éditeurs, journalistes, représentants syndicaux, intermittents, techniciens, producteurs, régulateurs, universitaires, partenaires européens et instituts de sondage, et s'est aussi penchée sur les modèles en vigueur chez certains de nos voisins. Elle a abouti à trente propositions concrètes et à un constat partagé : l'audiovisuel public demeure l'un des principaux tiers de confiance des Français – ce qu'a confirmé un sondage Harris de 2022, selon lequel 85 % des personnes interrogées le jugeaient important. Dans un environnement informationnel fragmenté, polarisé et parfois saturé de fausses informations, son rôle est essentiel à la démocratie. Il doit rester un repère de neutralité, de rigueur, de pluralisme et de qualité. Nous attendons de son information – comme celle de l'AFP – qu'elle soit vraie.

La pertinence de l'audiovisuel public est une construction quotidienne, exigeante, qui repose sur des conditions concrètes, au premier rang desquelles le financement. Ses ressources doivent être stables, lisibles et prévisibles ; il y va de son indépendance. C'est pourquoi nous avons proposé qu'il soit financé par l'affectation d'une fraction de TVA, et nous nous réjouissons que ce soit désormais le cas.

La deuxième condition est la plus actuelle : la gouvernance. L'organisation en silos trouve ses limites face au défi numérique et informationnel. Nous avons recommandé de renforcer le pilotage stratégique commun, d'accélérer les coopérations, de mutualiser ce qui pouvait l'être sans jamais toucher aux lignes éditoriales, et de protéger les rédactions – en particulier la radio – par une gouvernance plus robuste et lisible.

Troisième condition : la visibilité. Un audiovisuel public indépendant mais invisible serait un contresens démocratique. C'est pourquoi nous avons rappelé qu'il devait se doter d'une stratégie numérique cohérente et interopérable qui garantirait l'accès effectif, voire prioritaire, à ses contenus.

Dernière conviction forte : l'audiovisuel public ne doit pas chercher à être un acteur comme les autres ou à faire la course avec les chaînes privées. Il doit assumer pleinement sa singularité en limitant la publicité, en conservant des programmes culturels exigeants, diversifiés, populaires, de qualité et utiles à la cohésion sociale – le fameux supplément d'âme culturel que nous avons toujours défendu –, en renforçant son investissement dans l'information locale, européenne et internationale, et en menant une ambitieuse politique d'éducation aux médias. Pour tout cela, il faut parfois – et même souvent – se libérer du diktat des audiences.

En tant que président de la commission d'enquête sur la TNT, j'ai constaté que le cadre juridique issu de la loi de 1986 était largement inadapté au paysage audiovisuel contemporain au point d'être obsolète et même mortifère. En 1986, il n'y avait que cinq chaînes de télévision et les usages étaient linéaires. Les frontières entre information, opinion et divertissement étaient lisibles. L'audiovisuel ne structurait pas le débat public et quotidien comme aujourd'hui. À l'approche de l'élection présidentielle, il me semble utile d'ouvrir ce débat – étant précisé que je ne détiens pas la réponse.

Devant vous, Delphine Ernotte a rappelé que l'audiovisuel public n'était ni un média d'État ni un média militant, mais un tiers de confiance, et qu'il devait demeurer un lieu de neutralité éditoriale, de pluralisme – y compris interne – et de rassemblement démocratique. La question qui se pose n'est donc pas celle de la neutralité de l'audiovisuel public, qui doit être pleinement protégée, mais celle de la clarté du reste du paysage audiovisuel. Peut-on continuer d'appliquer les mêmes catégories juridiques à des réalités éditoriales de plus en plus diverses sans semer la confusion dans le public et la tension dans les rédactions ? L'audiovisuel du XXI^{ème} siècle exige qu'on distingue entre, d'un côté, un audiovisuel public fondé sur la neutralité des journalistes et la pluralité des invités et des éditorialistes, et de l'autre, un paysage privé dans lequel des chaînes d'opinion seraient clairement encadrées, identifiées comme telles et soumises à des règles de responsabilité renforcées. En somme, ce serait un pluralisme externe – au reste, c'est ainsi que l'audiovisuel est structuré dans plusieurs pays européens. Convenons-en : la loi de 1986 ne satisfait pleinement ni les acteurs de l'audiovisuel, ni les journalistes, ni les citoyens. Elle crée de l'ambiguïté et parfois même une défiance profonde.

Ce débat démocratique sur les chaînes d'opinion ne saurait ni affaiblir la liberté d'expression ni remettre en cause l'audiovisuel public. Ce serait, au contraire, faire confiance à l'intelligence collective et accepter que notre démocratie médiatique doit évoluer avec la société qu'elle informe.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En préambule, je voudrais revenir sur un incident qui s'est produit il y a quelques minutes. Vous savez le respect que j'ai pour vous, monsieur le président, mais je voudrais vous dire ma sidération face à ce qui vient de se dérouler lors de l'audition précédente ! Pour moi, c'est un incident inédit et d'une grande gravité !

Alors que je posais aux anciens ministres de la culture une question sur les contrats qui lient France Télévisions à Mediawan, j'ai rappelé que cette entreprise était détenue en majorité par un fonds d'investissement américain, KKR. Cette information ne vous a visiblement pas plu, monsieur le président. Vous avez décidé de me couper le micro, de reformuler ma question et d'indiquer que le siège de Mediawan est basé en France. Cela

n’enlève rien au fait que cette entreprise est détenue en majorité par un fonds d’investissement américain. Après mon indignation d’avoir été coupé de la sorte et de subir une accusation en *fake news*, vous avez décidé de suspendre définitivement l’audition. J’avais pourtant encore bien des questions à poser aux anciens ministres, dont certaines étaient cruciales pour les travaux de la commission. Vous m’avez empêché de les formuler !

Cette dérive, grave et inédite, fait aussi peser des soupçons sur la conduite des débats. Jusqu’à présent, je ne vous ai jamais critiqué, car je sais que votre rôle est exigeant et difficile. Mais il ne peut en aucun cas souffrir d’un usage parfois autoritaire qui mettrait en péril l’indépendance de nos missions.

Cette commission d’enquête fait suite à un droit de tirage du groupe UDR. Or j’ai appris ce matin que plusieurs personnes – par exemple Marc Ladreit de Lacharrière –seraient auditionnées alors qu’à aucun moment, le bureau de la commission d’enquête n’a validé ces noms. À sa dernière réunion, il a même admis qu’une nouvelle réunion serait convoquée la semaine prochaine pour déterminer le casting des membres, actionnaires et dirigeants des sociétés de production à auditionner.

Vous m’avez reproché, au début de cette commission d’enquête, d’avoir fait fuiter les noms de personnes que nous auditionnerions. Depuis, j’évite de donner des noms tant que les personnes n’ont pas reçu leur convocation – je ne l’ai jamais fait. Mais j’observe que ce matin, sur une antenne du service public, objet même de la commission d’enquête, vous-même avez donné des noms de personnes qui n’ont toujours pas reçu leur convocation. Ce « deux poids, deux mesures » me choque ! J’espère – c’est tout le sens de mon appel, dans le respect total de vos missions – que vous respecterez les consignes que vous nous imposez, parce que les députés membres de cette commission le font.

À l’avenir, monsieur le président, je vous demanderai donc de ne pas me brider dans mes questions, de ne pas les reformuler quand ce n’est pas nécessaire, et de ne pas m’accuser de propager des *fake news* quand je dis que Mediawan est détenu majoritairement par un fonds d’investissement américain, parce que c’est simplement la vérité !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci pour cette mise au point. Je vous répondrai officiellement demain à 9 heures, avant l’audition de la ministre de la culture, puisque vous venez de prendre à partie les députés présents, les parlementaires que nous recevons et les Français qui nous écoutent…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mesdames et messieurs les parlementaires, nous venons de débattre – malheureusement, l’audition précédente a été interrompue – de la situation financière de France Télévisions, du rôle des tutelles et de l’éventuelle absence de signal d’alarme de leur part, alors que la Cour des comptes a révélé que France Télévisions avait cumulé plus de 80 millions d’euros de déficit entre 2017 et 2024. Comment jugez-vous la trajectoire financière de France Télévisions ? Y a-t-il eu une faute de gouvernance ? Y a-t-il eu une faute de tutelle ? Cette situation est-elle liée à la dotation publique qui est accordée chaque année à France Télévisions ? Quel regard portez-vous sur le risque de dissolution et de quasi-faillite de France Télévisions ?

M. Laurent Lafon. Les comptes de France Télévisions sont en effet déficitaires, comme l’a établi la Cour des comptes mais le risque de quasi-faillite n’existe pas !

La trajectoire budgétaire de France Télévisions est discutée chaque année en projet de loi de finances ; nous n'avons donc pas découvert la situation à la lecture du rapport de la Cour des comptes, même s'il nous éclaire sur le fonctionnement du groupe et dessine des pistes d'amélioration de sa gestion financière.

Le contexte budgétaire est contraint, ce qui a une incidence sur certaines politiques publiques, y compris celle de l'audiovisuel. S'y ajoute le fait que les contrats d'objectifs et de moyens (COM) n'ont pas été reconduits depuis plus de deux ans. Or le pilotage de France Télévisions et des autres acteurs de l'audiovisuel public en dépend. On peut certes débattre des COM ; reste qu'ils sont utiles au fonctionnement normal entre la tutelle et l'opérateur, et que leur absence est préjudiciable à France Télévisions.

Mme Sylvie Robert. L'audiovisuel public a besoin de prévisibilité, qui permet – la commission de la culture du Sénat n'a cessé de le rappeler – d'investir et de conduire une stratégie durable. Or le décrochage de l'ordre de 250 millions de la trajectoire des COM et le fait qu'ils ne sont plus adoptés depuis deux ans ont placé France Télévisions dans une situation financière délicate.

Sans doute l'audiovisuel public a-t-il un problème de pilotage, mais surtout un problème de sous-financement au regard de ses obligations et des nombreuses missions qui lui incombent. C'est une situation factuelle et documentée.

M. Jean-Jacques Gaultier. Lors de la suppression brutale de la contribution à l'audiovisuel public, les acteurs ont soudain été privés de toute visibilité budgétaire, même à très court terme. Les Allemands recherchent une visibilité pluriannuelle, bien au-delà même de deux ans ; nous n'avions plus rien à deux mois. Aussi a-t-il fallu trouver une solution transitoire – la part de TVA –, qu'on a voulu pérenniser pour offrir plus de stabilité et éviter les variations infra-annuelles. Bref, la visibilité est indispensable.

Les COM sont présentés aux commissions des affaires culturelles de l'Assemblée et du Sénat. J'invite leurs membres à se donner la peine de les lire, de donner leur avis et de voter. Ce qui m'a choqué, c'est l'absence de transparence – comme si les COM étaient préparés en catimini. Le Parlement en était absent, de même que les acteurs de la filière – les producteurs, par exemple – qui sont pourtant directement intéressés et voudraient plus de visibilité ; au moins pourrait-on leur demander leur avis à titre consultatif. Autre problème : les retards, parfois faramineux, à tel point que certains COM sont rétrospectifs ! C'est préjudiciable et, surtout, illégal.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Deux sociétés privées – Mediawan et Together Media – produisent 80 % des émissions de France 5. Certains représentants syndicaux de France Télévisions ont dénoncé le risque que cette situation faisait peser sur la ligne éditoriale et le respect des principes d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme. Monsieur Lafon, vous avez présidé la commission d'enquête sénatoriale sur la concentration dans les médias. Quel regard portez-vous sur l'externalisation d'un tel nombre d'émissions importantes qui pourraient, moyennant peut-être une évolution législative, être produites par le service public ?

M. Laurent Lafon. La commission d'enquête du Sénat portait davantage sur la concentration des éditeurs, dans une période où la tendance était au regroupement du fait de la raréfaction de la ressource publicitaire et de la nécessité d'investir fortement dans les nouvelles technologies – numérique et IA. On observe un phénomène de concentration des éditeurs pour constituer quelques grands pôles. Nous nous interrogions sur le lien entre les investisseurs et

les grands pôles en cours de constitution, mais pas sur la concentration des sociétés de production des émissions de France Télévisions.

Cependant, je n'oublie jamais qu'un média est aussi, pour ne pas dire d'abord, un acteur économique. Or le même phénomène de concentration s'observe chez les producteurs. À la myriade de producteurs indépendants apparus au lendemain de la loi de 1986 succèdent quelques grands groupes. Faut-il freiner ce mouvement ? Je ne le crois pas : c'est une tendance assez classique et inéluctable, et il permet de faire émerger des acteurs français assez importants pour pouvoir exporter leur production à l'étranger.

Je n'ai aucune réserve quant au principe de l'externalisation ; elle est un mode de gestion. Avec la régie, l'externalisation fait partie des modes de gestion possibles. Quant aux choix de France Télévisions, c'est au groupe de vous répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 19 mai 2020, dans les colonnes du *Point*, l'un des dirigeants et actionnaires de Mediawan, première entreprise à bénéficier des contrats de production passés avec France Télévisions, M. Capton déclarait : « Delphine Ernotte fait un travail extraordinaire et la nécessaire continuité de son mandat me semble évidente ». Le moment était choisi, puisque l'Arcom devait décider ou non de la reconduction de Mme Ernotte pour un deuxième mandat. Que pensez-vous de ces ingérences ou, du moins, des liens révélés publiquement entre des sociétés de production et des dirigeants de l'audiovisuel public ? Est-ce le rôle du dirigeant de la première entreprise bénéficiaire des contrats de production passés avec France Télévisions de s'épancher dans la presse pour saluer le travail de Mme Ernotte à quelques jours de la décision de l'Arcom de renouveler ou non son mandat ?

Mme Sylvie Robert. Le rapporteur fait le lien entre des propos et une décision ; c'est son choix et je ne le commenterai pas. Mais je ne vois pas sur quoi serait fondé ce lien.

La production de France Télévisions a une histoire. À l'origine, il s'agissait d'encourager la production indépendante. Que différentes sociétés de production se soient finalement rassemblées pour peser dans un marché concurrentiel, dont acte. Mais, à ma connaissance, il n'existe pas d'étude comparant l'impact d'une production interne et celui de la contractualisation de productions indépendantes. Quoi qu'il en soit, vos commentaires quant à d'éventuels liens ne me semblent pas tout à fait appropriés dans cette commission d'enquête…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je comprends que la question soit très sensible mais je la pose quand même : est-ce le rôle de France Télévisions de financer une société sous pavillon capitalistique américain, qui bénéficie chaque année d'un contrat de plus de 100 millions d'euros ? Ne doit-on pas attendre autre chose de l'audiovisuel public, notamment qu'il soutienne la création indépendante française ?

M. Jean-Jacques Gaultier. Personne ne remet en cause le soutien du groupe France Télévisions à la production indépendante, puisqu'il en est le premier financeur. Au fond, M. Capton ne fait que souligner ce que vous-même affirmez, monsieur le rapporteur – l'importance des contrats de production. Il n'y a là rien de nouveau. Au reste, on ne peut pas regretter l'existence d'un grand champion français.

Je ne nie pas la répartition du capital de la société de production en question, mais elle paie des impôts en France et emploie des salariés français. Il faut faire preuve de plus de modération et ne pas attaquer systématiquement un acteur aussi important de la production indépendante.

Enfin, France Télévisions doit produire au moins 17,5 % des programmes en interne, or ce pourcentage n'a jamais été atteint. Le groupe fait appel à un acteur important du secteur, un grand champion qui, certes, recourt à des capitaux étrangers, mais je préfère que des étrangers investissent en France plutôt que des Français investissent à l'étranger.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous apprenons que France Télévisions devra réaliser d'importantes économies. Delphine Ernotte a annoncé des pistes de réforme dans la presse – je le regrette, d'autant plus que ces annonces ont été faites concomitamment à la commission d'enquête ; nous aurions aimé l'entendre nous les dévoiler. Peut-être en aurons-nous l'occasion lors de la dernière audition de cette commission d'enquête.

Il s'agit de trouver environ 180 millions, pour une dotation de plus de 2,5 milliards. Quelles seraient les principales pistes d'économies ? La question vaut pour Radio France, qui devra peut-être actionner des leviers d'optimisation dans les prochaines années.

M. Laurent Lafon. Je ne vous surprendrai pas : c'est sans doute dans l'organisation et dans les processus de gestion que l'audiovisuel public peut trouver des moyens d'investir, notamment grâce au regroupement des entités en holding. Plusieurs études – celle de Jean-Jacques Gaultier et Quentin Bataillon, mais aussi au Sénat et à l'Inspection générale des finances – ont montré que ces coopérations étaient très faibles et qu'il était besoin de forcer le mouvement ; c'est tout le sens de la holding.

Faire des économies est important, mais maintenir des investissements l'est tout autant. C'est pourquoi l'audiovisuel public doit renforcer les coopérations entre ses différents acteurs, en particulier pour investir – dans l'intelligence artificielle par exemple.

Compte tenu du niveau de dotation de France Télévisions fixé dans la loi de finances, le rapport de la Cour des comptes propose plusieurs pistes, comme la renégociation des accords sociaux des différents métiers ou l'amélioration des ressources publicitaires sur le numérique – ces recettes étant plafonnées pour le linéaire.

M. Patrick Bloche. Certaines économies budgétaires semblent naturelles mais sont en fait en trompe-l'œil. Sous la présidence de Rémi Pflimlin, un plan de départs volontaires avait été lancé. Or, à l'usage, il est apparu que ce plan avait fortement pesé sur plusieurs exercices budgétaires, sans produire d'économies ni d'allégement des charges salariales.

La holding est une mauvaise idée car, compte tenu du déficit de France Télévisions, elle générerait des dépenses de superstructure contraires à la volonté de faire des économies – à quoi s'ajoute le fait que Radio France et France Télévisions ont des histoires et des cultures différentes. En témoigne la production : Radio France produit ses émissions, contrairement à France Télévisions. Les deux entités doivent continuer de progresser parallèlement.

Mme Sylvie Robert. Il ne m'appartient pas d'indiquer aux dirigeants où ils doivent faire des économies. Mais retournons la question : les économies, ce sont des missions de service public en moins – et, dans le contexte actuel, c'est grave.

Je ne suis pas non plus persuadée que la holding permette, au moins dans un premier temps, de faire des économies, au contraire. Néanmoins, la situation financière de France Télévisions impose de trouver ces économies par différents moyens – il était question tout à l'heure des COM et de la trajectoire financière. Cela étant, l'audiovisuel public reste à la hauteur de ses missions ; à cet égard, la confiance qu'il inspire est fondamentale.

M. Jean-Jacques Gaultier. Le coût de la holding serait dérisoire par rapport aux 4 milliards de budget de fonctionnement de l'audiovisuel public.

Faire des économies, soit, mais regardons d'où l'on part. L'audiovisuel public français est dans le milieu du peloton européen – au quatorzième ou quinzième rang –, la marge de manœuvre n'est donc pas considérable. La politique du rabot et du presse-agrumes a ses limites : on finit par arriver à l'os. Il faut commencer par définir les missions attribuées à l'audiovisuel public, puis les moyens doivent être déterminés en conséquence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le Président de la République a suggéré la labellisation des médias, en citant Reporters sans frontières (RSF) parmi les organismes qui pourraient jouer le rôle d'arbitre. Que pensez-vous de ce projet et, le cas échéant, faudrait-il confier labellisation à des organisations externes comme RSF, sur l'impartialité de laquelle on peut s'interroger ?

M. Jean-Jacques Gaultier. Le respect du pluralisme et de l'équilibre entre les courants de pensée et d'opinions est capital. C'est au cœur de la mission de l'Arcom, que d'aucuns – jusque dans mon propre parti – jugent opportun de critiquer ; quant à moi, je défends cette autorité indépendante.

L'Arcom n'est pas une particularité de la bureaucratie française, une anomalie de notre hyperadministration. Tous les pays d'Europe, des plus grands aux plus petits, ont un régulateur de l'audiovisuel.

Le modèle de l'autorité collégiale indépendante me semble présenter de bonnes garanties d'impartialité. Ses neuf membres sont issus de cinq autorités différentes – l'un est nommé par le Président de la République, trois autres par la présidence de l'Assemblée nationale et trois par celle du Sénat, un autre par le Conseil d'État et un dernier par la Cour de cassation. À qui d'autre confierait-on ce rôle ? Au gouvernement ? Certainement pas, si l'on veut la neutralité.

Dans sa décision *Reporters sans frontière* du 13 février 2024, le Conseil d'État a demandé que l'Arcom muscle le contrôle du respect du pluralisme chez tous les acteurs, publics comme privés, et qu'elle élargisse la focale au-delà des seules personnalités politiques pour éviter tout « déséquilibre manifeste et durable » – c'est-à-dire un déséquilibre évident, systématique, presque intentionnel, qui aboutirait à une chaîne monocolore, traitant toujours les mêmes thèmes et invitant toujours les mêmes intervenants. Il ne s'agissait – l'Arcom l'a précisé à maintes reprises – ni de ficher, ni de cataloguer les intervenants, encore moins de mettre en question le choix des thématiques et des intervenants, mais de respecter un équilibre entre courants de pensée et d'opinions, et de veiller à la liberté éditoriale.

En clair, ne tirons pas à boulets rouges contre l'Arcom au simple motif de faire des économies. Les autorités de régulation existent partout en Europe ; les hauts fonctionnaires qui y sont nommés sont compétents et font bien leur travail.

M. Quentin Bataillon. Ce n'est pas la première fois qu'un projet de labellisation est proposé. Derrière cette notion, qu'il faut aborder avec des pincettes, se posent les questions de la déontologie, de l'exercice du métier de journaliste et de la vérification des informations. Il faut y faire très attention, car le risque est d'aboutir à un classement entre bons et mauvais articles – classement qu'on a déjà connu dans le passé et dont on connaît toutes les limites

démocratiques et les dangers qu'il présente pour notre République, raison pour laquelle le gouvernement, quel qu'il soit, devrait à mon sens s'en tenir le plus loin possible.

C'est au sein de la profession que cette discussion doit avoir lieu, comme ce fut le cas lors des États Généraux de l'Information (EGI). Au reste, les journalistes en discutent régulièrement ; faisons-leur confiance. Il ne faut pas pour autant détourner le regard. Ce n'est pas dans l'audiovisuel contrôlé par l'Arcom ou dans la presse française qu'on trouve la plupart des fausses informations, mais sur les réseaux sociaux, où le danger est qu'elles soient mises au même niveau que l'information de l'audiovisuel public.

Comme Jean-Jacques Gaultier, je défends l'Arcom, qui n'est là que pour exécuter ce que lui demande le législateur – d'où le débat dont je prône l'ouverture sur la loi de 1986 et le pluralisme, interne comme externe. Ne confondons pas les sujets !

Ma conviction est que la plus belle labellisation de l'information est celle de l'audiovisuel public, dont le niveau de vérification est très élevé – le plus élevé d'Europe. On lui reproche parfois de diffuser une information trop tard mais c'est parce qu'il la vérifiait, pendant que d'autres la sortaient avec moins de précautions.

Les médias ont parfois du mal à trouver leur place dans un monde où l'information est immédiate ; nous la recevons en continu sur nos téléphones sans qu'il soit nécessaire d'allumer la télévision ou la radio. Aussi attend-on quelque chose de plus des sociétés de l'audiovisuel public : qu'elles analysent l'information, qu'elles la fassent comprendre mais surtout qu'elles la vérifient – de ce point de vue, nous pouvons en être fiers.

M. Laurent Lafon. La labellisation est la preuve qu'on peut poser de bonnes questions mais apporter de mauvaises réponses. L'information est partout, dans les médias traditionnels régulés par l'Arcom, mais aussi – abondamment – dans les médias numériques et sur les réseaux sociaux. Ce double système peut-il perdurer, avec d'un côté une régulation démocratique, encadrée par la loi et, de l'autre, une régulation algorithmique ? Placer sur le même plan ces deux modes d'information pose un problème majeur : la régulation algorithmique n'est ni transparente ni connue, et obéit à d'autres règles que celles du fonctionnement démocratique.

Se pose également la question de la vérification des faits. Il faut distinguer l'information vérifiée de l'opinion, qui peut parfois se transformer en *fake news*. Fournir une information vérifiée suppose un travail journalistique, dans les médias traditionnels comme dans numériques.

Enfin, je ne suis pas favorable au projet de labellisation, qui soulève davantage de problèmes qu'il n'apporte de solutions. Néanmoins, il faut inciter les réseaux sociaux à lutter davantage contre les *fake news* et à mieux vérifier l'information. C'est le sens de la commission d'enquête qui vient de se créer au Sénat sur les zones grises de l'information, c'est-à-dire l'espace informationnel qui échappe à la régulation de l'Arcom et dont on sait qu'il a un impact sur l'opinion publique.

Mme Sylvie Robert. La norme internationale JTI – *Journalism Trust Initiative* –, produite par RSF et appliquée dans de très nombreux organes de presse partout dans le monde, vise à garantir une information vérifiée, juste, responsable et sourcée dans laquelle nos concitoyens peuvent avoir confiance. Elle constitue une forme d'autorégulation par les pairs, c'est-à-dire les journalistes eux-mêmes. Au-delà de la valorisation de l'information fournie, elle

porte sur le processus de fabrication de l'information. À l'heure où l'intelligence artificielle produit massivement de fausses informations, cette labellisation est bienvenue. C'est un processus de certification qui apporterait une plus-value aux plateformes et renforcerait la confiance dans notre démocratie. J'y suis donc favorable, même s'il ne m'appartient pas de dire qui devrait la gérer – ce n'est d'ailleurs pas le sujet – ni de commenter le jugement que vous portez sur RSF.

M. Patrick Bloche. Vous ne serez pas surpris que Sylvie Robert et moi soyons du même avis quant à la labellisation.

L'article 17 de la loi du 14 novembre 2016, que j'ai défendue, indique que les organisations de défense de la liberté de l'information reconnues d'utilité publique en France peuvent demander à l'Arcom d'engager la procédure de mise en demeure et d'assurer le respect par tous les médias des obligations définies par le législateur. RSF est l'une de ces organisations. Or, elle est sans concession envers les autorités de notre pays, puisque dans son classement mondial de la liberté de la presse en 2025, la France est passée à la vingt-cinquième place alors qu'elle figurait à la vingt et unième place l'année précédente. Au reste, Christophe Deloire, alors secrétaire général de RSF, avait commenté la décision de février 2024 du Conseil d'État, estimant qu'il ne s'agissait pas d'encadrer la liberté d'expression, mais tout simplement de faire appliquer la loi. Que disait le Conseil d'État ? « [P]our apprécier le respect par une chaîne de télévision, quelle qu'elle soit, du pluralisme de l'information, l'Arcom doit prendre en compte la diversité des courants de pensée et d'opinions représentés par l'ensemble des participants aux programmes diffusés, y compris les chroniqueurs, animateurs et invités. » L'Arcom a donc été amenée à bouger, au meilleur sens du terme. S'il faut aller plus loin en matière de labellisation, allons-y ! Comparez par exemple l'information diffusée par iTélé en 2016 et celle que diffuse sur le même canal CNews dix ans plus tard : d'un côté, c'est une chaîne d'information, de l'autre, une chaîne d'opinion.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lors du débat de l'entre-deux-tours contre Nicolas Sarkozy en 2012, François Hollande déclarait : « Moi Président de la République, je n'aurai pas la prétention de nommer les directeurs des chaînes de télévision publique (...) »

Ensuite, la loi relative à l'indépendance de l'audiovisuel public a été promulguée en novembre 2013. Elle accordait au CSA, devenu Arcom, le pouvoir de désigner les dirigeants de l'audiovisuel public. C'est une forme d'exception française, puisque l'État en étant actionnaire, on aurait pu s'attendre à ce qu'il continue à nommer ses dirigeants.

Le 13 mars 2024, lors d'une précédente commission d'enquête, le président du CSA en 2015, M. Schramek, a signalé avoir connu des pressions du Président de la République François Hollande pour écarter certains noms concurrents de celui de Mme Ernotte. De nombreuses enquêtes ont été publiées, dont une de Laurent Mauduit. Que dit cette révélation de M. Schramek des difficultés de l'audiovisuel public français à conquérir son indépendance par rapport au pouvoir politique ?

M. Quentin Bataillon. J'ajoute à ma réponse précédente qu'il faut investir davantage dans l'éducation aux médias et à l'information. Parce que toutes les informations ne viennent pas de médias officiels, il importe de donner aux jeunes Français toutes les clés leur permettant de distinguer entre les bonnes et les mauvaises sources et de déterminer si une information est sérieuse ou non. C'est la raison pour laquelle la commission d'enquête sur la TNT avait recommandé que le produit des amendes prononcées à l'encontre des éditeurs par l'Arcom soit affecté non pas au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) mais à l'éducation

aux médias et à l'information, de telle sorte que toute bêtise diffusée à l'antenne finance l'intelligence des jeunes Français.

M. Schramek a indiqué à la commission d'enquête que j'ai eu l'honneur de présider qu'il n'avait jamais fait l'objet de pressions politiques, à l'exception d'une fois, par François Hollande. Cependant, après vérification par les administrateurs, cet élément n'a fait l'objet d'aucun signalement spécifique puisque M. Schramek avait déjà eu l'occasion de l'indiquer par le passé – soit sur la scène judiciaire, soit dans les médias. Par ailleurs, les auditions et le travail de la commission d'enquête sur la TNT ont permis de vérifier que, depuis, aucun élément similaire n'a été signalé et qu'aucune pression n'est exercée sur les membres de l'Arcom, qui sont indépendants, ont des modes de nomination spécifiques et effectuent un travail collégial sérieux.

Il ne faut pas éluder la question du mode de nomination des présidents de société de l'audiovisuel public. Le mode actuel n'est pas optimal – je ne conteste évidemment pas les personnes qui ont été nommées jusque-là, encore moins leurs qualités. Néanmoins, bien des motifs peuvent inciter à ne pas présenter une candidature, aussi légitime soit-elle du fait d'une expertise ou d'un parcours. Outre que la candidature n'aboutit pas toujours, elle peut aussi, en cas d'échec, entraîner de grandes difficultés professionnelles, notamment pour retrouver un poste sur d'autres chaînes – ; c'est arrivé. Les maisons de l'audiovisuel public auraient pourtant beaucoup à gagner en compétence si des profils externes étaient nommés. Malheureusement, le mode de nomination nous fait passer à côté de talents susceptibles de transformer voire de rajeunir la stratégie de ces sociétés. Nous avons formulé plusieurs propositions, par exemple pour que la nomination incombe au conseil d'administration, sous réserve que sa structure soit modernisée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans la proposition de loi dite Lafon, dont je suis corapporteur à l'Assemblée, la question du mode de nomination sur les dirigeants de l'audiovisuel public se pose en effet et fera débat dès que le texte sera de nouveau inscrit à l'ordre du jour.

M. Jean-Jacques Gaultier. L'indépendance procède certes du mode de nomination des dirigeants mais aussi – et surtout – du niveau de financement. On n'est pas indépendant lorsqu'il faut sans cesse quémander des crédits.

En réfléchissant au changement de gouvernance, Quentin Bataillon et moi avions clairement exclu que le président de la holding soit nommé par le Président de la République, pour couper tout lien avec l'Élysée. Nous recommandions que cette élection incombe au conseil d'administration, avec avis conforme de l'Arcom et des commissions des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Ce mode de nomination est d'abord un gage d'indépendance. Il présente un autre avantage : diversifier les profils, y compris grâce à des passerelles entre le privé et le public. Il n'est pas rare que les mêmes noms reviennent, même s'il s'agit de personnes de qualité. Beaucoup hésitent à présenter leur candidature à la tête des grandes entités de l'audiovisuel public à cause du mode de désignation et de la communication qui l'accompagne.

Il y aurait un troisième avantage à rompre le lien entre l'Arcom et la nomination des dirigeants de l'audiovisuel public : il est plus facile, le cas échéant, de sanctionner quelqu'un qu'on n'a pas soi-même nommé.

M. Laurent Lafon. Le mode de nomination passe par le régulateur mais le Parlement ne doit pas se dessaisir ; il lui faut contribuer à valider une proposition.

Il est vrai que la transparence quasi totale du processus de recrutement dissuade certaines personnes de postuler, de peur que leur candidature les mette en difficulté vis-à-vis de leur employeur. Il faut donc construire un système permettant d'attirer les profils les plus adaptés et pertinents.

À nos réflexions franco-françaises sur l'indépendance dans le processus de désignation, il faut intégrer le règlement européen sur la liberté des médias, dont l'application limite notre marge de manœuvre.

M. Patrick Bloche. Si le pouvoir de nomination des présidents des sociétés de l'audiovisuel public a été rendu au CSA en 2013, c'était pour mettre fin à l'anomalie démocratique qui existait depuis 2009 – époque à laquelle le président Sarkozy s'était arrogé ce pouvoir. Nous nous étions alors demandé s'il ne valait mieux pas qu'ils soient élus par les conseils d'administration des sociétés concernées ; l'idée pourrait être reprise.

Ne confondons pas l'indépendance de l'Arcom, et celle des sociétés de l'audiovisuel public ; ce sont deux sujets de nature différente.

Par sa composition actuelle et par la professionnalisation des membres de son collège, l'Arcom offre de nombreuses garanties dans ses processus de désignation, pourtant régulièrement contestés.

Mme Sylvie Robert. L'indépendance passe certes par la mise à distance du pouvoir politique dans le processus de nomination – dont la transparence est garantie par la législation européenne – mais aussi et surtout par le financement.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Philippe de Villiers et Michel Onfray ont témoigné de la façon dont Vincent Bolloré en personne les a démarchés et leur a proposé de rejoindre une de ses chaînes, CNews, assurant qu'il trouverait un format spécifique pour leur permettre de s'exprimer. Considérez-vous, monsieur Bataillon, qu'en ayant dit le contraire devant la commission d'enquête que nous avons conduite ensemble, les dirigeants du groupe Canal et Vincent Bolloré ont menti ?

Il y a quelques semaines, par ailleurs, Alexis Lévrier – que nous avons auditionné dans cette commission d'enquête – a affirmé que vous travaillez désormais pour une filiale du groupe Bolloré. Est-ce le cas ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous sortons du cadre de cette commission d'enquête, qui porte sur l'audiovisuel public, la commission d'enquête sur la TNT étant conclue…

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). L'audiovisuel public opère dans un environnement concurrentiel. Le fait que ses concurrents ne respectent pas les règles est un sujet qui intéresse directement son avenir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette commission enquête sur l'audiovisuel public et ne doit pas servir à interpeller celui qui fut votre ancien président de commission d'enquête, aujourd'hui présent au titre de ses missions sur l'audiovisuel public !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Il nous dira s'il veut répondre !

M. Quentin Bataillon. En effet, je ne suis plus député, mais je n'ai pas oublié les règles qui régissent une commission d'enquête, pour avoir présidé celle dont M. Saintoul était le rapporteur.

Vous laissez entendre qu'il y aurait eu une forme de parjure ou d'information tronquée devant la commission d'enquête. Je crois savoir que vous vous en êtes ému par écrit auprès de la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, qui a toute compétence pour vous répondre et, si elle le juge nécessaire, donner suite. Vous avez interpellé la bonne personne : je ne suis plus président de commission d'enquête mais connaissant le professionnalisme avec lequel elle préside l'Assemblée, je sais que Yaël Braun-Pivet saura faire ce qu'il faut.

Votre deuxième question est plus personnelle – mais vos questions de fond m'avaient manqué, monsieur le député Saintoul. Je ne suis le salarié d'aucune société ni de personne. En mars 2025, j'ai créé une entreprise qui fait du conseil, des études et de la rédaction. J'ai de nombreux clients, parmi lesquels Havas Paris – mais je n'en suis pas salarié. C'est, à nouveau, une fausse information que vous divulguez.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci pour cette transparence, que vous n'étiez pas obligé d'apporter.

M. Erwan Balanant (Dem). Les cinq experts reconnus de l'audiovisuel que vous êtes venez de familles politiques différentes, mais aucun d'entre vous ne remet en cause la nécessité et la spécificité de l'audiovisuel public.

Cette commission d'enquête révèle qu'il existe deux visions de ce que pourrait être notre espace informationnel. D'un côté, cet espace doit être régulé dans le cadre des valeurs de notre République. De l'autre, on prône la concentration des médias – ce qu'ont encore fait sans aucun scrupule deux groupes d'extrême droite lors de l'examen d'un texte défendu par Sophie Taillé-Polian.

Nous arrivons à un moment de vérité. À la vision républicaine de ceux qui veulent une information inscrite dans un cadre démocratique, s'opposent ceux qui veulent créer des outils informationnels au service d'une idéologie, sous couvert de nous faire croire que l'audiovisuel ne fonctionnerait pas bien – à cet égard, le rapporteur a bien de la peine à renouveler ses questions, même s'il en a posé une nouvelle aujourd'hui, sur la labellisation. C'est nouveau !

Que pensez-vous de ces deux visions du monde de l'information et, au fond, de notre démocratie ?

M. Laurent Lafon. C'est un vaste sujet. Je partage avec vous l'idée selon laquelle la production de l'information, sa visibilité et sa fiabilité recouvrent un véritable enjeu démocratique. Deux visions s'opposent en effet. La première est celle d'un monde informationnel régulé par la loi, avec des règles démocratiques transparentes et connues de tous – c'est le système médiatique traditionnel, dans lequel un rôle important est confié à une autorité indépendante, l'Arcom.

La seconde est celle d'un autre secteur informationnel, essentiellement numérique, qui fait l'objet d'une régulation différente. Je ne fais pas partie de ceux qui affirment qu'il n'est pas régulé et que chacun peut y parler comme bon lui semble. Si Elon Musk et moi publiions au même instant deux messages identiques sur Twitter, le sien serait beaucoup plus vu que le mien.

C’est la preuve que ce système est régulé, mais par des algorithmes qui, à la grande différence de la régulation du secteur traditionnel, ne sont pas transparents. On n’en connaît pas les règles, qui sont principalement de nature économique, leur but étant de produire de l’attention et vendre de la ressource publicitaire. Il arrive aussi qu’elles aient un objectif politique visant à détourner ou à influencer des processus électoraux.

Nous sommes donc face à un double enjeu démocratique. Il faut maintenir la régulation transparente des médias traditionnels, car elle participe à la confiance qu’ils inspirent, singulièrement ceux de l’audiovisuel public. Mais il faut aussi que la régulation dans l’espace numérique ne soit pas qu’algorithmique et que des règles s’imposent, notamment en matière d’information.

M. Patrick Bloche. Quelle que soit notre couleur politique, nous partageons en effet le même attachement à un service public audiovisuel fort, car c’est un pilier de la démocratie – *a fortiori* quand on respecte les principes à valeur constitutionnelle d’honnêteté, d’indépendance et de pluralisme de l’information. Nous avons d’ailleurs tous rappelé que la première indépendance de l’audiovisuel public est son indépendance budgétaire. Je ne suis plus parlementaire mais vous l’êtes, et c’est à vous que revient désormais cet objectif.

La question complexe de la concentration des médias occupe le Parlement depuis longtemps. Le système actuel est obsolète, comme le montrait en mars 2022 un excellent rapport conjoint de l’Inspection générale des finances et de l’Inspection générale des affaires culturelles. La main du législateur doit se saisir de cette question, si possible sans trembler.

M. Jean-Jacques Gaultier. Notre soutien en faveur d’un audiovisuel public fort doit être sans ambiguïté mais aussi exigeant, pour que ce secteur se transforme, pour qu’il bouge dans un monde qui bouge, face aux évolutions technologiques et aux mutations de la société. C’est aussi pourquoi il faut modifier les règles de concentration des médias et les apprécier à l’échelle globale, compte tenu du caractère tentaculaire de certains groupes. Nous ne sommes plus au temps de l’ORTF : le monopole d’État n’existe plus. Pourquoi préconiser un monopole privé ?

Quant aux algorithmes, ils manquent de transparence et, surtout, ils nous enferment dans la bulle de nos idées reçues et préconçues, au point qu’on ne voit ou lit plus que des choses avec lesquelles on est d’accord. L’audiovisuel public – Bruno Patino en faisait la remarque à l’époque sur Arte – tente précisément de contrebalancer cet effet, d’ouvrir l’esprit et de ne pas se contenter de nous resservir toujours la même soupe et les mêmes discours. Un média n’est pas un club de supporters qui soutient toujours la même équipe, même quand elle joue mal.

M. Quentin Bataillon. Le sujet de la concentration est complexe. Certains groupes ont en effet besoin de se structurer et de se renforcer à l’échelle globale face à leurs concurrents européens ou internationaux. Ces concentrations ne constituent pas pour autant un danger pour l’audiovisuel public. Par exemple, le groupe France Télévisions n’était pas défavorable à une possible fusion entre TF1 et M6 – preuve que les choses peuvent se faire en bonne intelligence.

Autre question cruciale, à ne pas confondre avec celle de la concentration et de la détention capitalistique : l’indépendance des rédactions. Soyons attentifs à ne pas employer les mêmes outils pour traiter l’une et l’autre. Chaque média doit trouver son outil démocratique interne pour garantir cette indépendance, qui est cruciale et qui, au fond, est souvent le véritable enjeu de la concentration.

L'approche de l'élection présidentielle est un moment propice pour s'interroger de nouveau sur les missions de l'audiovisuel public. Qu'attend-on de lui ? C'est en réfléchissant au *quoi* qu'on répondra plus facilement au *comment* – la gouvernance – et au *combien* – le financement. Depuis trop d'années, la tutelle et les observateurs posent la question à l'envers. Ce sont les missions qui font le budget et la gouvernance, pas l'inverse. Tout comme le sujet du pluralisme ne doit pas être tabou dans un paysage audiovisuel qui a évolué depuis la loi Léotard de 1986, conçue pour cinq chaînes seulement, ce débat doit s'ouvrir à la veille du grand rendez-vous démocratique de 2027. Au fond, la question n'est pas de savoir si on est pour ou contre l'Arcom, mais de déterminer comment faire évoluer notre paysage audiovisuel, dont l'Arcom n'est que le gendarme qui veille à l'application des lois imposées par les parlementaires.

Mme Sylvie Robert. Nous sommes attachés à un audiovisuel public fort et à une information fiable, pluraliste et indépendante. Il est vrai que deux visions du monde s'opposent. L'audiovisuel public est un enjeu de souveraineté informationnelle, démocratique, culturelle et économique. Ceux qui veulent l'affaiblir affaiblissent les missions qui le distinguent, qui sont à la fois éducatives et culturelles. L'audiovisuel public, c'est tout un écosystème autour de la création. Il garantit l'accessibilité territoriale – y compris outre-mer. Seul l'audiovisuel public peut remplir ces missions. C'est aussi pour cela que j'en suis fière.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avions de nombreuses autres questions à vous poser, notamment au sujet de la redevance, mais vos rapports sont publics. Nous pourrons les lire et nous en servir pour nos travaux, comme le rapporteur pour rédiger son rapport.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Nous sommes chagrinés de ne pas pouvoir auditionner M. Larcher car il a mis la pression sur l'Arcom après la diffusion d'un numéro de « Complément d'enquête » consacré au Sénat. Madame Robert, en tant que sénatrice de longue date et vice-présidente du Sénat depuis 2023, avez-vous eu vent de telles pratiques ? Que pensez-vous de l'attitude de M. Larcher ?

Vous êtes également l'autrice d'une proposition de loi visant à protéger les journalistes et à renforcer l'indépendance des médias, dans laquelle vous évoquez notamment l'indépendance de l'Arcom. Que pensez-vous du mode de nomination des membres de l'Arcom.

Mme Sylvie Robert. Il me paraît tout à fait inapproprié, dans une commission d'enquête, de faire un commentaire sur la question que vous posez concernant le président Larcher.

L'Arcom est un régulateur indépendant. Ma proposition de loi comporte des mesures relatives à la protection des journalistes, au secret des sources et visera peut-être à renforcer les sanctions par l'Arcom en cas de manquement de la part des chaînes d'information ; tous ces sujets me sont chers.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie d'avoir participé à nos travaux.

La séance s'achève à dix-neuf heures trente-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, Mme Céline Calvez, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, Mme Sophie Mette, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de Mme Rachida Dati, ministre de la Culture 2

– Présences en réunion 49

Jeudi
5 février 2026
Séance de 9 heures 30

Compte rendu n° 28

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à neuf heures trente-cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, mes chers collègues, mesdames et messieurs les journalistes, mesdames et messieurs, je suis très heureux de vous accueillir pour cette nouvelle journée d'auditions, qui nous permettra d'entendre, ce matin, Mme Rachida Dati, ministre de la culture.

Madame la ministre, votre audition est attendue. Nous avons, avec M. le rapporteur et les députés présents, de nombreuses questions à vous poser pour éclairer nos travaux.

Vous le savez, cette commission d'enquête est dotée, comme toutes les commissions d'enquête, de pouvoirs importants. Elle oblige les personnes convoquées à comparaître, à dire la vérité, à prêter serment et à déposer sous peine de poursuites pénales. Elle mène un travail exigeant de contrôle du service public de l'audiovisuel, mais elle n'est pas le procès à charge de l'audiovisuel public.

Elle doit nous permettre, à nous, députés, représentants des Français, au-delà de nos convictions et de nos étiquettes politiques, de contrôler les acteurs, les missions, les moyens d'action et le financement de l'audiovisuel public, et de mesurer la manière dont les règles de pluralisme, d'indépendance et d'impartialité de l'information, qui sont des biens publics essentiels dans une société démocratique, sont mises en œuvre et garanties au sein de l'audiovisuel public. Elle doit nous permettre enfin de mettre en lumière, en toute transparence, les manquements et les dysfonctionnements, et de formuler des propositions concrètes pour réformer et améliorer l'audiovisuel public.

Comme je n'ai eu de cesse de le rappeler, pour être utile et pour mener ce travail sérieux, important et exigeant de contrôle de l'audiovisuel public, de son impartialité et de son fonctionnement, notre commission d'enquête doit se dérouler dans un cadre digne et respectueux – dignité de nos échanges et respect que nous nous devons les uns aux autres, que nous devons aux personnes auditionnées et aux Français qui nous regardent, et qui se désolent bien trop souvent du triste spectacle que nous pouvons donner.

Hier, j'ai considéré que la dignité et le respect n'étaient plus garantis. M. le rapporteur a porté des accusations graves à mon endroit, laissant entendre que j'aurais des liens avec les dirigeants de Mediawan. Cette mise en cause de ma probité et de mon indépendance m'a conduit à suspendre l'audition des anciens ministres de la culture après deux heures quinze d'échanges, alors même que l'audition ne devait durer que deux heures.

Je souhaite que cette commission d'enquête aille à son terme, car elle mène un travail utile. J'en appelle à notre responsabilité collective pour garantir le cadre digne et sérieux de nos travaux et le respect des règles que nous avons fixées ensemble.

J'ai échangé avec M. le rapporteur hier soir. Je respecte sa fonction, il respecte la mienne. Il sait que je lui garantis la liberté de poser toutes les questions qu'il souhaite, sans aucune forme de censure, mais que cela exige de sa part le respect d'une règle essentielle et non négociable : fonder les questions sur des faits et non sur des suspicions ou des soupçons, ne pas porter ou relayer d'accusation individuelle sans qu'elle soit étayée par des faits. Je souhaite désormais que nous puissions travailler sur le fond, avec hauteur de vue, en nous attachant aux

faits, à la vérité des faits et à la transparence qu'attendent les millions de Français qui nous écoutent.

J'indique enfin aux membres de cette commission et aux Français qui nous écoutent qu'il s'est produit hier un fait grave et inédit dans l'histoire de la Ve République, qui s'apparente à des pressions et à des tentatives d'intimidation jamais vues. Maître Goldnadel a indiqué, sur X et à l'antenne de CNews, avoir porté plainte contre le président de la commission d'enquête, c'est-à-dire contre moi, m'accusant de ne pas avoir convoqué un syndicat de France Télévisions à une audition. J'ai bien entendu convoqué ce syndicat et je tiens à la disposition de la justice la preuve de cette convocation, dont M. le rapporteur a copie.

Il est temps, je crois, que la calomnie, les pressions et les ingérences extérieures cessent, afin que cette commission d'enquête puisse travailler sérieusement et sereinement.

Madame la ministre, nous étions très impatients de vous entendre. Même si l'intitulé de votre poste ministériel ne comporte pas le mot « communication », vous avez eu à traiter de l'audiovisuel public, en particulier dans le cadre de la proposition de loi visant à créer la holding France Médias, qui serait chargée de définir les orientations stratégiques de France Télévisions, de Radio France et de l'INA (Institut national de l'audiovisuel).

Concernant l'audiovisuel public, vous avez eu à affronter un contexte budgétaire compliqué, qui a conduit le gouvernement à en diminuer fortement, qui plus est à de multiples reprises, les dotations budgétaires. Le budget total de l'audiovisuel public pour 2026 s'élève à 3,9 milliards d'euros, soit une baisse de 86 millions d'euros.

Je vous remercie par avance des réponses que vous voudrez bien donner aux questions du rapporteur et à celles des députés.

Je vous remercie également de nous déclarer, comme l'imposent les textes, tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Rachida Dati prête serment.)

Pour ma part, je rappelle que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis octobre 2024. J'ai été corapporteur, au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle.

J'indique à nos collègues que, compte tenu de l'importance de cette audition et du nombre de députés présents, je souhaite que les questions posées à la ministre portent sur le périmètre de notre commission d'enquête, à savoir l'audiovisuel public, et que cette audition ne se transforme pas en une audition de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, où pourraient être abordés des sujets très divers, parmi lesquels la sécurité du Louvre, qui n'ont rien à faire dans cette commission d'enquête.

Mme Rachida Dati, ministre de la culture. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole devant les membres de cette commission d'enquête. Je sais le contexte polémique dans lequel elle a vu le jour. Au-delà des polémiques, son objectif initial est assez

louable. Elle a toute sa place dans un contexte plus large de transformation profonde du secteur des médias en général, auquel l'audiovisuel public ne peut demeurer extérieur.

En premier lieu, je dirai un mot des transformations en cours. Elles sont massives. Elles affectent l'ensemble des médias traditionnels. Chacun l'aura constaté, les usages évoluent, les modes de consommation aussi. Les contenus d'information, de culture et de divertissement sont de plus en plus consommés sur les plateformes et les réseaux sociaux.

Des pans entiers de la population désertent les médias traditionnels que sont la radio et la télévision, en premier lieu les jeunes ; l'audience télévisuelle vieillit. L'hégémonie historique de la télévision a laissé place à celle des téléphones mobiles et au bouleversement des usages qu'ils entraînent avec eux.

Ce changement de paradigme, qui n'a eu de cesse de s'accélérer ces dernières années, produit des effets très concrets. On assiste à une déstabilisation massive du marché publicitaire, qui fait peser un risque majeur sur la santé économique des acteurs historiques.

Face à ces transformations, les groupes de télévision privés font face à deux enjeux : un enjeu de taille, pour résister à une concurrence de plus en plus forte qui rend le modèle économique de la télévision linéaire de plus en plus difficile à tenir ; un enjeu de déploiement sur le numérique, pour s'adapter aux nouveaux usages et trouver des relais de croissance. Notre audiovisuel public ne peut rester à la traîne de ces grandes transformations à l'œuvre, notamment parce qu'il doit conserver le rôle qui est le sien : s'adresser à tous.

Plus largement, contribuer à préserver la place de nos médias traditionnels, confrontés à un modèle économique de plus en plus adverse, à des usages qui évoluent et à la concurrence des grandes plateformes qui captent irrémédiablement l'attention, ce n'est pas regarder vers le passé, c'est préserver les conditions mêmes d'une démocratie vivante et contribuer à défendre notre modèle de souveraineté culturelle.

Je pense strictement la même chose s'agissant de l'audiovisuel public. Je l'ai toujours dit. Il est au cœur de notre démocratie. Il doit être un outil essentiel de citoyenneté, d'intégration, d'émancipation, de liberté, en particulier pour ceux qui n'ont pas accès à cette éducation à l'information, à la culture et à la vie publique. Je l'ai prouvé d'ailleurs en sanctuarisant son mode de financement très récemment.

Vous le savez, j'ai la conviction que, pour que cet outil soit préservé, il est aussi indispensable de lui donner un nouvel élan, un nouveau cap, en améliorant l'efficacité d'un service public qui s'adresse à tous. Il ne peut rester à la traîne des transformations que j'évoquais. Vous l'avez compris, je ne m'inscris ni dans les pas des contempteurs de l'audiovisuel public, qui veulent sa privatisation, ni dans les pas de ceux qui veulent que rien ne change et qui, de ce fait, contribuent à l'affaiblir.

Cette commission d'enquête a insisté lourdement sur les imperfections du service public. Je ne nie pas qu'il puisse y en avoir, nous allons y revenir. Mais n'oublions pas non plus ce que représente cet outil, la contribution qu'il peut apporter à notre démocratie. S'il y a un reproche qu'on ne peut pas me faire, c'est de ne pas m'être emparée de ce sujet pour contribuer à sa transformation indispensable, mais aussi à la préservation de cet outil.

D’abord, j’ai souhaité apporter mon soutien à la proposition de loi organique portant réforme du financement de l’audiovisuel public. Grâce à elle, un mode de financement indépendant et pérenne a été garanti au secteur.

Mais, au-delà de la question du financement, je plaide depuis mon entrée en fonction pour que l’audiovisuel public se réforme en profondeur. Au fond, l’idée a toujours été la même : il faut que l’audiovisuel public puisse se battre à armes égales face aux défis qui bouleversent le secteur et, surtout, qu’il puisse continuer à s’adresser à tous les Français en s’adaptant aux nouveaux usages.

Tel était le sens de la proposition de loi du sénateur Lafon, sur laquelle je me suis appuyée. Ses objectifs sont plus que jamais d’actualité : transformer la gouvernance du secteur pour renforcer les coopérations entre télévision et radio ; coordonner davantage les forces sur le numérique. L’audiovisuel public appartient à tous les Français. Il doit pouvoir continuer de s’adresser à chacun d’entre eux, dans tous les territoires.

Quasiment partout en Europe, l’audiovisuel public s’est structuré, les groupes se sont rassemblés. Et nous, nous prenons du retard. Je crois profondément qu’il n’y a pas de grande démocratie sans un audiovisuel public fort et à la hauteur de sa mission. Il nous faut tracer des perspectives au-delà des polémiques.

J’identifie quatre enjeux pour l’avenir de notre audiovisuel public. Ils recouvrent très largement le champ de votre commission d’enquête. Le Parlement pourra, je n’en doute pas, apporter une contribution utile à ces réflexions.

Premier enjeu : renforcer encore davantage le caractère distinctif du secteur public, tout particulièrement sur le plan des priorités éditoriales – information, proximité, culture.

Second enjeu : approfondir la transformation numérique afin d’accompagner les Français dans l’évolution des usages – voyez les accords récents entre la BBC et YouTube.

Troisième enjeu : se conformer à l’évolution des principes juridiques s’appliquant à l’audiovisuel public en matière d’exemplarité. Disons les choses : je pense à sa neutralité et au principe d’impartialité.

Sur ce point, il va sans dire que le ministre de la culture ne se substitue pas à l’Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom). C’est à elle que la loi a confié la mission de veiller sur l’impartialité de l’audiovisuel public, pas au ministère de la culture, encore moins à la ministre.

Il n’en résulte pas que le débat est exclu. Vous l’avez ici même et nous évoquerons cette question. Le rôle du service public n’est pas d’antagoniser ; bien au contraire, il est de rassembler. Le débat est légitime. Il faut avoir une réflexion sérieuse et apaisée sur l’impartialité et sur la façon de la concevoir.

Quatrième enjeu : accélérer la transformation de la gestion de l’audiovisuel public. C’est aussi un point d’attention de votre commission d’enquête. Je ne fais pas la liste des rapports parlementaires, administratifs ou financiers qui insistent sur ce point. Le dernier rapport de la Cour des comptes sur France Télévisions évoque la nécessité de mettre en œuvre « sans délai des réformes structurelles jusqu’ici ajournées ». Je ne me déroberai pas aux interrogations de votre commission à ce sujet. Je vous remercie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S'agissant de l'impartialité, la loi Léotard du 30 septembre 1986 exige des médias, notamment publics, le respect des règles de pluralisme, d'indépendance et d'honnêteté de l'information. Vous avez indiqué qu'il fallait avoir un débat sur l'impartialité.

Comment considérez-vous qu'elle est mise en œuvre par l'audiovisuel public ? Au-delà du débat, considérez-vous qu'il y a des réformes à mener pour renforcer l'impartialité de l'audiovisuel public ?

Mme Rachida Dati, ministre. Historiquement, le législateur s'est concentré sur l'indépendance de l'audiovisuel public. Ce premier principe a longtemps animé les débats législatifs. La loi n'en définit pas moins un cahier des charges qui fixe des exigences en matière d'impartialité et de pluralisme de l'audiovisuel public. S'il faut les renforcer, nous sommes à l'écoute des propositions que la commission fera. C'est une réalité.

Pour le reste, il y a eu des décisions, y compris du Conseil d'État, en ce sens. Cette exigence d'impartialité doit être concrète, lisible et transparente pour tous les Français. Telle est la mission de l'Arcom. Par ailleurs, une mission a été confiée à M. Bruno Lasserre à ce sujet. Nous verrons les recommandations et les propositions qu'il formulera.

Ce n'est ni au ministre de la culture, ni au ministère de la culture de dire ce qui détermine l'impartialité, mais à l'Arcom. La mission Lasserre nous donnera des précisions et indiquera les perfectionnements à apporter au respect du principe d'impartialité qu'attendent tous les Français.

M. le rapporteur Jérémie Patrier-Leitus. Le ministère de la culture exerce la tutelle sur les médias de l'audiovisuel public, mais aussi la responsabilité des médias privés, parce qu'il gère le champ de la communication en général. Considérez-vous que les règles du pluralisme et de l'impartialité sont plus respectées sur l'audiovisuel public ou privé ?

S'il faut réformer la loi de 1986, selon quel axe à votre avis ? La loi fixant les règles de pluralisme a été votée il y a quarante ans, dans un monde où il n'y avait pas de réseaux sociaux, où la concurrence des plateformes étrangères n'était pas là et où il n'y avait pas d'ingérence.

Même si vous quitterez votre poste dans quelques jours et ne pourrez pas porter cette réforme, considérez-vous, à l'aune de l'expérience qui est la vôtre depuis deux ans que vous menez ce ministère, qu'il faut renforcer les règles d'impartialité ? Considérez-vous que le pluralisme est moins mis en œuvre ou mieux mis en œuvre dans le privé ou dans le public ?

Mme Rachida Dati, ministre. Comme je viens de le dire, cette question doit être posée à l'Arcom, pas au ministère de la culture, moins encore à la ministre. Chacun peut avoir des idées, des conceptions, des choses à dire. Tel n'est pas mon rôle de ministre de la culture. La mission Lasserre nous éclairera sur cette exigence d'impartialité et de pluralisme.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S'agissant du budget, les auditions que nous avons menées ont montré qu'il y a eu beaucoup de variations des dotations budgétaires aux sociétés de production audiovisuelle, notamment à France Télévisions, et des variations de crédits qui peuvent compliquer leur gestion.

Considérez-vous que le financement public de l'audiovisuel public est suffisant ? Faut-il le maintenir ? Faut-il demander aux acteurs de l'audiovisuel public des économies ou au contraire renforcer leur budget ?

Mme Rachida Dati, ministre. Aujourd'hui, toutes les administrations participent au redressement des finances publiques. L'audiovisuel public y participe aussi, en responsabilité. Il y prend toute sa part. Il est vrai que l'effort qui lui a été demandé est très exigeant. Je me suis battue pour que la baisse soit réduite, et le fait est que nous avons obtenu une réduction de cet effort.

Il n'en demeure pas moins qu'une forte exigence pèse sur l'audiovisuel public. Vous en avez auditionné les dirigeantes ; elles prennent des mesures d'économie pour rester à l'équilibre pour 2026 et une revue des dépenses, de fonctionnement notamment, est en cours.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la ministre, je vous remercie pour votre temps et pour les réponses que vous voudrez bien nous apporter.

J'évoquerai d'abord le contexte budgétaire de France Télévisions. Le 23 septembre 2025, la Cour des comptes a publié un rapport, que l'on peut qualifier d'accablant, sur la gestion de France Télévisions. Je pense que nombre de gabegies qui y sont révélées ont choqué beaucoup de Français.

On parle par exemple d'une trentaine de cadres mieux payés que le Président de la République. On parle d'une cinquantaine de directeurs qui bénéficient de voitures de fonction. On parle d'un salaire moyen, chez France Télévisions, de 72 000 euros, qui place le salarié moyen de France Télévisions parmi les 9 % des Français les mieux rémunérés. Je tiens à rappeler que le salaire moyen dans le secteur de la culture, public comme privé, est plutôt autour de 48 000 euros. Dans l'audiovisuel privé, il est à peu près de 62 000 ou de 63 000 euros. On parle aussi de suites au Majestic, à Cannes, pour les dirigeants de France Télévisions, payées pendant des années par France Télévisions, dont certaines à près de 1 700 euros la nuit.

Dans un rapport sur Radio France, on apprend le nombre de semaines de congés payés accordées aux journalistes de Radio France : quatorze semaines, là où les Français en moyenne en ont cinq, hors RTT. Je pense que, comme des millions de Français, vous avez peut-être appris ces gabegies lorsque vous avez lu le rapport de la Cour des comptes. Quelle a été votre réaction ? Connaissiez-vous ces montants ? Étiez-vous au courant de ces avantages, sociaux notamment, dont on peut dire qu'ils sont exorbitants ?

Mme Rachida Dati, ministre. C'est vrai que, dans le rapport de la Cour des comptes, il y a des choses qui ont choqué les Français. Je vous le dis tel que je le pense, parce que j'ai reçu pas mal de courriers après sa publication. C'est une réalité.

Pour autant, les présidentes vous ont répondu. Des réponses ont été adressées à la tutelle à la suite de la publication de ce rapport.

Mais je dois aussi rappeler que l'audiovisuel public assure des missions de service public qui ne sont pas rentables. Vous le comparez à l'audiovisuel privé mais l'objectif n'est pas le même, et la gestion n'est pas forcément la même. Être déficitaire et ne pas être rentable ne signifie pas pour autant que vous avez une mauvaise gestion. Mais, par exemple, il y a des programmes qui sont coûteux, pas rentables mais qui sont une nécessité de service public, parce qu'on s'adresse à tous les Français. On ne peut pas mettre sur le même plan la gestion d'un

média privé et celle d'un service audiovisuel public. Je répète que je suis très attachée à ce que l'audiovisuel public s'adresse à tous les Français.

Ensuite, dans ce rapport, il est effectivement dit qu'il faut poursuivre la politique d'économies engagée depuis dix ans. Il donne certains détails. L'objectif d'aligner les dépenses de fonctionnement courant sur le standard en vigueur dans la sphère publique et la renégociation de l'accord d'entreprise lancée par France Télévisions participent à ces économies.

S'agissant de la gestion, l'audiovisuel a certes une tutelle mais il bénéficie également d'une autonomie de gestion et de direction : il faut le rappeler. Je ne dirige pas, en tant que ministre de la culture, les entreprises de l'audiovisuel public : le principe d'indépendance de l'audiovisuel public l'interdit. Le ferais-je qu'on me le reprocherait !

Le rapport de la Cour des comptes rappelle la nécessité pour l'État de donner une meilleure visibilité à France Télévisions, notamment sur sa trajectoire de dotation publique. J'en ai extrait une recommandation : « Fixer une trajectoire financière réaliste et traitant l'insuffisance des capitaux propres à travers l'adoption sans délai d'un contrat d'objectifs et de moyens ».

Certains ont tendance à mettre en avant certaines recommandations plutôt que d'autres ou au détriment d'autres, comme pour laisser entendre que, finalement, l'État serait seul responsable de la situation actuelle de la société. Tel n'est pas le cas.

La Cour fait observer que les réformes structurelles ont été insuffisantes jusqu'à présent, évoquant « une situation financière critique qui impose sans délai des réformes structurelles jusqu'ici ajournées » – c'est ce que j'ai indiqué dans mon propos liminaire.

Oui, il y a des réformes à faire. Oui, il y a des dépenses à revoir. Oui, il y a une trajectoire d'économies à faire et je crois que les présidentes des deux sociétés vous ont répondu en ce sens. Vous avez raison de demander ce que seront les efforts, la vision, les trajectoires et les objectifs qu'elles prévoient. C'est votre droit. C'est le droit du Parlement de soulever ces questions. Mais je rappelle que la mission de l'audiovisuel public n'est pas de rechercher la rentabilité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons auditionné le président de la troisième chambre de la Cour des comptes le 4 décembre dernier ; ses mots étaient crus et éloquents. Il nous expliquait que la situation financière de France Télévisions était plus que critique.

M. Moscovici, premier président de la Cour des comptes, parle, lui, d'une « situation à nos yeux qui n'est plus soutenable » et « qu'une entreprise normale ne pourrait tolérer ». Nous avons appris à cette occasion que France Télévisions a cumulé, depuis 2017, plus de 80 millions d'euros de déficit ; que les capitaux propres sont désormais inférieurs à la moitié du capital social de l'entreprise, ce qui fait peser sur elle, selon le code du commerce, un risque de dissolution ; que même la trésorerie, qui était abondée à hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros il y a encore quelques années, est désormais négative.

Vous êtes ministre depuis le 11 janvier 2024, soit avant la parution du rapport de la Cour des comptes, qui a eu lieu le 23 septembre 2025. Avez-vous été mise au courant, notamment par la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) ou par d'autres organes publics, de cette situation financière si critique ? Si oui, quelles actions correctrices avez-vous envisagées pour la résoudre ?

Mme Rachida Dati, ministre. Le risque de dissolution que vous évoquez, s'agissant de l'audiovisuel public, est inexistant ; les règles ne sont pas les mêmes que celles applicables aux entreprises privées classiques. L'État prendra ses responsabilités, comme il les a toujours prises. Il a notamment la possibilité, en cas de déficit en fin d'année, de recapitaliser l'entreprise ; il l'a déjà fait.

Ce sur quoi je peux peut-être vous suivre, c'est la nécessité pour l'État de ne pas recapitaliser sans avoir vérifié les objectifs poursuivis et examiné les raisons pour lesquelles on en est arrivé à un tel déficit. C'est une réalité.

L'État prendra ses responsabilités. Il peut opérer une réduction du capital de l'entreprise. C'est aussi une réalité. Il faut aussi un échange régulier avec la tutelle. Mais il est vrai qu'une forte exigence pèse sur l'audiovisuel public.

Après la publication de la Cour des comptes, il y a eu des échanges, il y a eu des réponses. Les dirigeantes vous ont répondu. On ne peut pas en rester là. Je reprends les conclusions de la mission de Laurence Bloch : le *statu quo* n'est plus une option s'agissant de l'audiovisuel public.

Il faut qu'il se restructure, qu'il se réorganise, s'il veut rester solide et ne pas s'affaiblir. Il faut qu'une réforme de fond, structurelle, soit mise en œuvre. Son financement est sanctuarisé, grâce aux sénateurs Vial et Lafon, qui ont œuvré pour pérenniser la fraction de TVA qui lui est affectée. Ce financement garanti lui donne un peu d'oxygène, mais il faut, en face, une réforme structurelle.

Tous les rapports parlementaires vont dans le même sens, quelle que soit la couleur politique de leurs auteurs, depuis dix ans. Il y a eu des rapports de la Cour des comptes, des rapports financiers, des rapports administratifs. Tout le monde va dans le même sens : il est impératif de mener des réformes structurelles et d'organisation.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Avez-vous été prévenue en amont du rapport de la Cour des comptes, de la situation financière très critique de France Télévisions ? Quels signaux d'alerte avez-vous reçus en tant que ministre ? Avez-vous, comme des millions de Français, découvert l'ampleur de la faillite au moment de la publication du rapport de la Cour des comptes ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le ministère de la culture siège au conseil d'administration de France Télévisions…

Mme Rachida Dati, ministre. Nous n'avons pas été prévenus en amont ; je n'ai jamais été prévenue, ni mon cabinet, ni la DGMIC. J'ai envoyé un courrier très explicite en ce sens à chacune des deux dirigeantes pour leur demander de mener des actions correctrices après la publication du rapport – je ne sais pas si elles en ont fait état –, j'y détaille ces actions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je répète que le ministère de la culture siège au conseil d'administration de France Télévisions. Jamais la situation financière n'a fait l'objet d'observations ou d'alertes de la part de ses représentants ?

Mme Rachida Dati, ministre. Non. Puisque vous le demandez, voici le détail du calendrier des travaux du ministère sur la mission de contrôle de la Cour des comptes. 29 avril 2024 : notification du contrôle par courrier adressé à la DGMIC. 19 septembre 2024 : entretien de début de contrôle avec la directrice générale. 14 mai 2025 : décision de

reconduction de Delphine Ernotte par l'Arcom. 27 mai 2025 : réception du relevé d'observations provisoires. 7 juillet 2025 : envoi de la réponse du ministère de la culture signée par le secrétaire général et la DGMIC. 10 juillet 2025 : audition de Ludovic Berthelot, chef du service des médias de la DGMIC. 21 juillet 2025 : réception du rapport de contrôle définitif. 4 septembre 2025 : envoi de la réponse du ministère de la culture au rapport définitif, signée par moi-même.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous interroge sur les informations que vous auriez pu avoir en amont du rapport de la Cour des comptes, c'est parce que France Télévisions et Radio France ont assigné CNews et *Le JDD* en justice pour dénigrement.

Le 19 novembre 2025, vous avez été interrogée dans l'hémicycle, lors des questions au gouvernement, par notre collègue Maxime Michelet, qui vous a demandé si vous étiez au courant de cette plainte. Vous avez déclaré que cette démarche n'a, « en aucun cas », « été concertée et […] approuvée par les tutelles ».

Lors de la première audition de cette commission d'enquête, le président de l'Arcom lui-même nous a également déclaré ne pas avoir été mis au courant. Il nous a expliqué qu'il en a été informé « quelques jours avant que cette information n'ait été rendue publique dans la presse ».

Je rappelle aussi que cette décision a fait suite à une déclaration de Mme Ernotte dans *Le Monde* daté du 18 septembre 2025, où elle affirmait que CNews est « une chaîne d'extrême droite ». Comment expliquez-vous que Delphine Ernotte, présidente de France Télévisions, vous ait caché l'engagement d'une telle procédure en justice, financée qui plus est par le contribuable, engageant l'audiovisuel public ? Pourquoi vous l'a-t-elle caché ?

Mme Rachida Dati, ministre. Je n'en ai pas été informée. La réponse que j'ai faite devant la Représentation nationale, je la confirme. J'ai dit à Mme Ernotte, lors d'un échange informel – je l'ai connue quand elle travaillait encore chez Orange –, qu'il n'est peut-être pas habile d'indiquer qu'un média qui n'est pas un concurrent – l'audiovisuel public n'est pas en concurrence avec le privé, il n'a ni la même mission ni le même positionnement – est d'extrême droite.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Considérez-vous qu'il y a un dénigrement de l'audiovisuel public par l'audiovisuel privé ? Considérez-vous que les antennes des médias privés, par exemple celles possédées par M. Vincent Bolloré, dénigrent l'audiovisuel public, notamment dans la manière dont elles traitent cette commission d'enquête ?

Mme Rachida Dati, ministre. C'est à l'Arcom de dire ce qu'il en est. Moi, je ne qualifie pas, ni ne commente, car ce n'est pas mon rôle, les éditoriaux et la programmation de l'audiovisuel public. Je ne le ferai pas pour l'audiovisuel privé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Qu'avez-vous demandé à Mmes Ernotte et Veil lorsque vous avez appris, en même temps que les Français, que leurs entreprises engageaient une procédure contre un groupe d'audiovisuel privé ? Quelles discussions avez-vous eues alors ? Peut-on en savoir un peu plus, notamment sur les demandes que vous avez formulées pour que d'éventuelles actions futures soient plus transparentes vis-à-vis de la tutelle ?

Mme Rachida Dati, ministre. À l'issue de cette procédure, je n'ai pas eu de telles discussions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi ? Est-ce faute d'en avoir proposé une ? Ou faute d'en avoir reçu la demande ?

Mme Rachida Dati, ministre. Je ne l'ai pas fait. Elles ont engagé cette procédure. J'ai dit ce que j'en pensais. La tutelle aurait dû, aurait pu être informée s'agissant d'une procédure engagée aux frais des Français et assez singulière. Mais je n'ai pas été informée et nous n'en avons pas parlé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est un exemple assez éloquent des défauts d'information de France Télévisions vis-à-vis du ministère de la culture. J'aimerais par ailleurs avoir votre avis sur la communication officielle de France Télévisions, notamment celle de Mme Ernotte, sur l'état financier de France Télévisions. J'ai pu prendre connaissance de communiqués de presse publiés depuis plusieurs années, depuis que Mme Ernotte est présidente de France Télévisions.

Dans l'un des plus récents, publié le 15 mars 2025, on lit – c'est le titre : « Le conseil d'administration de France Télévisions approuve des comptes à l'équilibre pour la neuvième année consécutive ». Pourtant, on a appris quelques semaines plus tard, dans le rapport de la Cour des comptes, que le résultat net du groupe avait été déficitaire à trois reprises, en 2018, en 2021, en 2022, et que le résultat d'exploitation l'avait été à cinq reprises, en 2020, en 2021, en 2022, en 2023 et en 2024. Pourtant, le communiqué de presse, assez court, évoque une « politique de gestion rigoureuse » du groupe, un « pilotage dynamique de ses ressources », une « maîtrise de ses dépenses ».

Ce communiqué de presse laisse penser que France Télévisions a procédé – c'est l'un des objets de cette commission d'enquête –, peut-être avec l'aide de ses commissaires aux comptes, à certains artifices comptables dans l'unique but de dissimuler la réalité de sa situation financière, en tout cas officiellement, dans sa communication, à quelques semaines d'une décision de renouvellement de Delphine Ernotte pour un troisième mandat à la tête de France Télévisions. Ma question est donc la suivante : comment expliquez-vous une telle différence entre la communication officielle des dirigeants du groupe de Delphine Ernotte et la réalité financière accablante dont témoigne le rapport de la Cour des comptes ?

Mme Rachida Dati, ministre. Vous parlez d'« artifices comptables ». Pour avoir été directeur financier et contrôleur de gestion, je peux vous dire que de tels actes engageraient la responsabilité de ceux qui les auraient commis, et même de l'État. Si vous faites des artifices comptables, vous faites des faux. En l'occurrence, ce n'est pas le cas.

La dernière page du rapport de la Cour des comptes présente le résultat d'exploitation « avant transformation et Salto », c'est-à-dire avant événements extraordinaires – une notion qui existe dans la gestion de toute entreprise –, et l'on peut constater que les comptes sont alors à l'équilibre. Ces données très explicites, auxquelles je vous renvoie, sont tout à fait légales et vraies. Les communiqués de presse ne sont donc pas des faux : il n'y a pas eu d'artifices comptables. Avant la liquidation de Salto, des événements exogènes tels que le projet de fusion entre M6 et TF1, qui ne s'est pas concrétisé, ont aussi eu des répercussions sur le résultat d'exploitation. Tout cela est très bien expliqué, en détail, dans le rapport de la Cour des comptes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur a fait référence à un communiqué de presse publié le 13 mars 2025 à la suite d'un conseil d'administration. Les citations du rapporteur sont tout à fait exactes, mais il y est aussi indiqué que les économies demandées à France Télévisions étaient sources de difficultés pour elle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne remets pas en cause le travail des commissaires aux comptes mais vous conviendrez que la notion d'événements exceptionnels ou extraordinaires peut correspondre à beaucoup de choses. Vous avez parlé de la faillite de Salto, qui a coûté des dizaines de millions d'euros à France Télévisions, mais il y en a eu d'autres. Au-delà de la pratique comptable, qui peut se justifier – j'ai été chef d'entreprise, et je sais à quels artifices on peut recourir pour présenter des comptes à l'équilibre –, trouvez-vous normal d'isoler, dans la communication officielle, un certain nombre d'événements considérés comme exceptionnels et de présenter publiquement les résultats du groupe comme « exceptionnels », en expliquant que France Télévisions met ses comptes à l'équilibre depuis neuf ans alors que l'entreprise cumule en réalité, depuis 2017, un déficit de 80 millions d'euros ? À la fin, ce sont les Français qui paient et qui doivent éponger ces dizaines de millions ! Hier, devant nous, Mme Filippetti a nié la situation, en tout cas réfuté cette analyse concluant à une quasi-faillite ; elle a expliqué que, quand elle était ministre, elle avait augmenté la redevance pour éponger ces déficits.

Ma question est assez simple : considérez-vous qu'au-delà de ces aspects purement comptables, la direction de France Télévisions cacherait depuis quelques années, dans son discours officiel, une situation financière critique, que la Cour des comptes a mis près de dix ans à révéler ? Cela aussi nous amène à nous interroger : la Cour a attendu un peu plus de neuf ans pour revenir enquêter et a publié son rapport quelques semaines seulement après la reconduction de Mme Ernotte pour un troisième mandat.

Mme Rachida Dati, ministre. Franchement, j'entends vos questions, qui me paraissent légitimes, car il s'agit de l'argent des Français. Cette commission d'enquête a une vertu : celle de poser les choses et de permettre de les expliquer.

M. le président parlait tout à l'heure du musée du Louvre. On a parfois l'impression que l'autorité de tutelle gère directement les opérateurs ou certaines sociétés, mais ce n'est pas le cas : il y a une autonomie de gestion, et l'audiovisuel public est indépendant.

Par ailleurs, le ministère de la culture n'est pas le seul à siéger au conseil d'administration de France Télévisions : on y trouve aussi l'Agence des participations de l'État (APE) et le ministère des finances. Les résultats sont approuvés, et les communiqués publiés n'ont pas été rédigés par une seule personne, dans son coin. Tout est public, la comptabilité est accessible, et vous pouvez également poser vos questions aux autres institutions exerçant une tutelle, directe ou indirecte, sur France Télévisions – je parlais à l'instant du ministère des finances – ainsi qu'aux commissaires aux comptes.

Vous disiez vous-même que vous étiez chef d'entreprise : vous savez donc que le résultat d'exploitation, hors événement exceptionnel, est l'indicateur de base, celui qui compte vraiment. Vous avez aussi raison de souligner que le caractère exceptionnel d'un événement ou d'une dépense peut faire l'objet d'une discussion avec les commissaires aux comptes et les experts-comptables, y compris en conseil d'administration, et qu'il arrive que des dépenses soient réintégrées dans le résultat d'exploitation. En l'occurrence, tout a été fait en toute transparence, de manière légitime et dans la légalité. Je ne sais pas si vous avez déjà auditionné les commissaires aux comptes ou d'autres institutions compétentes en la matière, mais je peux une fois de plus vous assurer que tout est très clair et très transparent.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais vous interroger sur les réformes susceptibles d'être engagées, qui sont aussi l'objet de notre rapport. Après quelques semaines

d’auditions, nous avons constaté l’existence d’un certain nombre de pistes d’économies – hier encore, d’anciens députés et d’anciens ministres en ont mis certaines sur la table.

La plus évidente concerne peut-être l’accord salarial de 2013. À la page 96 du rapport de la Cour des comptes, il est expliqué que les effectifs de France Télévisions ont été réduits de 10 % entre 2017 et 2023, mais qu’en dépit de cette diminution assez forte, la masse salariale a plutôt stagné, puisqu’elle n’a baissé que d’environ 1 %.

S’agissant des programmes, j’ai remarqué qu’à la suite d’une déclaration de Delphine Ernotte, le coût des contrats passés avec les sociétés de production avait été réduit, en à peine quelques jours, de 5 %. Comment est-il possible d’appliquer une telle baisse du jour au lendemain ? Cela ne nous permet-il pas de soupçonner que ces sociétés surfacturaient leurs prestations au service public depuis des années ? On se souvient du scandale qui a touché, dans les années 1990, les animateurs-producteurs : il a été démontré que certains d’entre eux surfacturaient le service public, par le biais de sociétés écrans, pour leur propre bénéfice.

La troisième piste de réforme est relative au coût de l’information. Ce dernier est deux fois plus élevé à France Télévisions qu’à TF1, pour des résultats nettement inférieurs, notamment pour ce qui est de l’audience. Ainsi, la chaîne d’information France Info, créée en 2016, peine toujours à trouver son public : après dix ans d’existence, elle est à 1 % d’audience, très loin derrière ses trois concurrentes. De plus, il y a un flou sur le coût de cette chaîne : tantôt on apprend qu’il est d’environ 20 millions d’euros par an, tantôt Delphine Ernotte nous dit qu’il se situe plutôt autour de 40 millions, quand les spécialistes nous disent qu’une chaîne d’information ne peut exister en dessous de 100 millions d’euros.

Quelles sont donc, selon vous, les réformes importantes à mener pour sauver la situation financière de France Télévisions ? Au fond, le problème est-il que les Français ne paient pas assez pour l’audiovisuel public ou que ce dernier n’a pas mis en œuvre, depuis quelques années, les réformes structurelles nécessaires pour optimiser sa gestion des coûts ?

Mme Rachida Dati, ministre. Vous avez raison de le rappeler, tous les rapports disent qu’il faut mener des réformes structurelles et qu’on ne peut plus les ajourner. Il s’agit là d’un impératif. C’est tout le sens de la réforme que nous avons portée sur la base de la proposition de loi du président Lafon. Laurence Bloch elle-même avait conclu, au terme de sa mission, que le *statu quo* n’était plus une option pour l’audiovisuel public.

Pour préserver l’existence et la qualité de l’audiovisuel public, la réforme est incontournable. C’est ma conviction profonde, que j’avais bien avant d’être ministre de la culture, et que j’ai exprimée publiquement – je suis donc tout à fait à l’aise à ce sujet. Faute de réforme, nous allons bricoler, et à force de bricoler, nous affaiblirons l’audiovisuel public, compte tenu du contexte concurrentiel actuel, où la compétition est très violente, très agressive, notamment avec les plateformes et les acteurs du numérique. Je crains que les victimes soient toujours les mêmes.

Je le répète, je suis tout à fait d’accord avec vous : la réforme est nécessaire, incontournable, et elle devient indispensable. Le 8 janvier dernier, j’ai d’ailleurs écrit aux deux présidentes de France Télévisions et de Radio France pour leur demander, dans l’attente d’une éventuelle mise en œuvre de la réforme en cours de discussion, quelles étaient les coopérations, les réorganisations ou les restructurations à mener. Ce courrier est à votre disposition.

J’en viens aux efforts inscrits dans le budget initial de France Télévisions pour 2026. Sont prévues une diminution de 40 millions d’euros des engagements dans la création audiovisuelle, dont l’enveloppe est ramenée de 440 à 400 millions, une baisse de 18 millions des dépenses consacrées aux programmes de flux – elle passera par des renégociations, voire par des suppressions d’émissions, et par la cession de matchs du Tournoi des Six nations –, la poursuite des réductions de postes – les effectifs 2026 sont en baisse de 84 emplois par rapport à la prévision 2025 et de 277 emplois par rapport à 2024 –, ainsi que des cessions immobilières à hauteur de 20 millions d’euros.

S’agissant des mesures en cours, je citerai la dénonciation de l’accord collectif, que j’avais sollicitée lorsque j’ai été nommée ministre de la culture.

La masse salariale a augmenté de près de 6 % en dix ans – une hausse qui reste en deçà de l’inflation –, tandis que les effectifs ont diminué de 10 % entre 2015 et 2024.

Vous soupçonnez une surfacturation des prestations des sociétés de production. Ce n’est pas le cas : la baisse de 5 % a été répercutée au sein des maisons de production, qui ont dû modifier la qualité ou le contenu des programmes. Autrement dit, on ne peut pas parler d’une réduction du coût de la même prestation – si tel avait été le cas, il y aurait effectivement eu une surfacturation.

Cette baisse de 5 % correspond à un effort massif qui leur a été demandé. Bien que je ne sois pas responsable de la programmation, on m’a par exemple écrit pour déplorer la suppression de « Questions pour un champion », qui était une émission très populaire. Les négociations sont très longues et très compliquées, car les décisions sont prises au cas par cas.

J’ai saisi la DGMIC de la question du coût de l’information, et le ministère a publié début 2026 une étude à ce sujet. Il en ressort que cette question constitue, pour 50 % des médias interrogés, un véritable enjeu. Or la production d’une information de qualité, vérifiée, assurée par des journalistes présents sur le terrain, coûte cher, voire très cher : près de 3 milliards d’euros y sont consacrés, en France, par tous les médias, privés comme publics. L’ensemble des organismes de l’audiovisuel public supportent 30 % de ce coût global. Au total, 4 500 journalistes produisent de l’information de proximité, nationale ou internationale.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J’aimerais bien comprendre votre position sur cette question de la situation financière de France Télévisions, qui est importante. Il existe, en somme, quatre options pour améliorer cette situation : une baisse de la masse salariale et une réforme du cadre social ; une augmentation des dotations budgétaires, c’est-à-dire des crédits que le ministère de la culture verse à France Télévisions ; une baisse du financement de la création, qui passe par la suppression de certains programmes ; des réformes structurelles. Nous souhaitons avoir votre vision personnelle sur cette question. En tant que ministre de la culture, pensez-vous que l’amélioration de la situation financière de France Télévisions doit se faire à budget constant ?

Mme Rachida Dati, ministre. Si vous dites qu’il faudrait une augmentation du budget ou une réduction de la masse salariale sans vision ou sans objectif, cela n’aurait pas de sens : soit on creuserait un puits sans fond, soit on procéderait à des coupes à l’aveugle. Je l’ai dit tout à l’heure et ce n’est pas moi qui le dis, mais tous les rapports : sans réforme structurelle, l’audiovisuel public s’affaiblira, et certains de ses pans disparaîtront.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous sommes d'accord – nous avons travaillé ensemble sur la réforme de l'audiovisuel public et la création d'une holding dans le cadre de la proposition de loi dont je suis le corapporteur. Mais cette réforme, que j'appelle de mes vœux – même si elle fait débat au sein de notre assemblée –, doit-elle être menée à budget constant ?

Mme Rachida Dati, ministre. Pour conduire une réforme structurelle, on réfléchit d'abord à l'organisation, puis on pense au financement, dans un contexte budgétaire contraint. Je ne vais pas vous dire qu'il faut augmenter le budget avant de mener la réforme structurelle : il faut évidemment réorganiser au préalable. C'est pourquoi nous avons voulu une coordination, un rassemblement des forces autour d'une stratégie unique et cohérente qui donne toute leur place à l'information, à la culture, à la proximité... L'audiovisuel public doit aussi continuer de viser d'autres objectifs : s'adresser plus largement à tous les Français – ce qui est de moins en moins le cas –, y compris aux jeunes, qui ne s'informent absolument pas par les médias traditionnels, et investir massivement dans le numérique. Je pense que vous allez auditionner Laurence Bloch, dont le rapport est très explicite sur ces sujets.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez expliqué tout à l'heure que l'audiovisuel public n'était pas vraiment soumis à un impératif de rentabilité. Certains pourraient être choqués par vos propos : à quoi bon voter des budgets, année après année, s'ils ne sont pas respectés, comme le disait hier Mme Filippetti, votre prédécesseure socialiste ? Ne devrait-on pas soumettre l'audiovisuel public à un impératif de performance, même financière, sans quoi on demandera aux Français de contribuer toujours davantage à son financement ? Ne faudrait-il pas fixer une limite aux déficits successifs, qui se cumulent depuis 2017 ?

Mme Rachida Dati, ministre. C'est une question non de rentabilité mais de soutenabilité, ce qui n'est pas vraiment la même chose.

Je vais préciser mes propos, car il peut effectivement être choquant d'entendre dire que l'audiovisuel public n'est pas soumis à une exigence de rentabilité, comme s'il pouvait dépenser sans contrôle. Non : il y a des réformes structurelles à mettre en œuvre, une organisation à adapter, et un financement qui est en face. Cela rejoint la question du résultat d'exploitation hors événements exceptionnels ; c'est la vie d'une entreprise. Je ne dis pas que l'audiovisuel public est un puits sans fond, ni qu'on le finance sans aucune vision. Il faut une vision – la réforme structurelle, de fond –, une organisation, une stratégie, avec des principes à respecter – ceux que nous avons énoncés tout à l'heure –, et évidemment une soutenabilité. Encore une fois, cela ne veut pas dire que l'on finance sans contrôle – cela n'a rien à voir. Au contraire, si j'ai écrit aux deux dirigeantes de l'audiovisuel public, c'est parce que leurs groupes bénéficient d'un financement public, ce qui implique une exigence de transparence et de contrôle, notamment de l'utilisation de ce financement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour dézoomer et rendre compte aux Français du budget du ministère de la culture, je me suis intéressé à la répartition de ce dernier, doté chaque année d'à peu près 8 milliards d'euros. L'audiovisuel public bénéficie de 4 milliards d'euros, soit la moitié de cette enveloppe, tandis que seulement 4,5 % du budget de votre ministère est dédié à la rénovation et à la sauvegarde du patrimoine historique. Je pense notamment à un certain nombre de monuments classés, mais aussi à d'autres monuments qui ne sont pas protégés, comme des petits théâtres, des églises rurales, des moulins ou des phares. On a appris que plus de 67 000 monuments non protégés étaient menacés de disparition directe, et même qu'un quart des monuments protégés risquaient de subir des dégradations sévères, voire de disparaître. Ainsi, chaque année, 50 % du budget du ministère de la culture est consacré à

l'audiovisuel public, contre 4,5 % à la rénovation et à la sauvegarde du patrimoine. N'avez-vous pas l'impression qu'il y a un problème de priorité dans l'allocation des crédits de votre ministère ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je me réjouis que vous lisiez les rapports que j'ai rédigés en tant que rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour les crédits de la mission *Patrimoines* ! Comme vous l'avez indiqué, nous avons, à plusieurs reprises, donné l'alerte sur la situation de notre patrimoine – mais ce n'est pas l'objet de notre commission d'enquête.

Pouvez-vous répondre, madame la ministre, à la question du rapporteur sur la répartition de votre budget ?

Mme Rachida Dati, ministre. J'ai comparé le budget que nous consacrons à notre audiovisuel public avec ceux d'autres pays européens et j'ai constaté que les montants étaient à peu près les mêmes. En Angleterre, en Allemagne et en Espagne, cela coûte à peu près la même chose, dans certains cas, à peu de chose près, parce que ce ne sont pas les mêmes périmètres…

Vous pouvez rire et glousser, madame Taillé-Polian… Moi, cela ne me fait pas rire !

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Moi non plus, mais quand on ment comme vous le faites, ça ne me fait pas rire ! Je réagis parce que vous dites des contre-vérités. Je vous rappelle que vous êtes sous serment !

Mme Rachida Dati, ministre de la culture. Je suis désolée, mais l'audiovisuel public, c'est sérieux.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je connais les chiffres pour l'Allemagne et l'Angleterre, et je vais vous les rappeler tout à l'heure !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S'il vous plaît, madame Taillé-Polian ! Ce n'est pas un débat. Laissez madame la ministre répondre aux questions, vous aurez l'occasion de vous exprimer tout à l'heure.

Mme Rachida Dati, ministre. Je vous invite à regarder les chiffres en euros par habitant.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). J'ai regardé ! Vous le savez très bien.

Mme Rachida Dati, ministre. Je sais, madame la députée. Vous parlez toujours avec beaucoup d'arrogance.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Et vous, avec beaucoup de simplicité – c'est ce qui vous caractérise…

Mme Rachida Dati, ministre. Effectivement, nous ne sommes pas du même univers – je le sais, vous n'avez de cesse de nous le rappeler. *(Exclamations.)*

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S'il vous plaît ! Je ne voudrais pas être amené à suspendre cette audition…

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). C’est une attaque personnelle !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Taillé-Polian, laissez madame la ministre terminer. Vous aurez l’occasion de prendre la parole dans quelques instants.

Mme Rachida Dati, ministre. L’audiovisuel public coûte 56 euros par an et par Français. En euros par habitant, nous sommes donc exactement dans la moyenne de l’Union européenne. En Allemagne, le chiffre est un peu plus élevé car l’organisation est très différente de la nôtre – cette question relève de la compétence des Länder.

Cela ne me fait pas rire, madame Taillé-Polian, car si l’audiovisuel public est affaibli, ou s’il disparaît, tout un pan de la population n’aura plus accès à rien. Vous êtes privilégiés, protégés…

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). À qui parlez-vous ?

Mme Rachida Dati, ministre. … mais beaucoup de Français ont besoin de l’audiovisuel public pour connaître le théâtre, profiter de programmes éducatifs ou avoir accès à la vie civique et citoyenne, ne serait-ce que pour savoir comment sont organisées les élections. Il est bon de mobiliser les gens pour aller voter, car nous souffrons de l’abstention. L’audiovisuel public a aussi une mission civique et citoyenne. C’est cela que je défends, madame la députée.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Non, vous l’avez abîmé !

Mme Rachida Dati, ministre. Vous êtes peut-être protégée de cela, mais plein de Français ne le sont pas. C’est une réalité.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Et vous parlez d’arrogance…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous en prie ! Madame Taillé-Polian, ne vous adressez pas à Mme la ministre. Madame la ministre, ne mettez pas en cause madame Taillé-Polian.

Mme Rachida Dati, ministre. Ce n’est pas une mise en cause : je rappelle des points précis.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Si, vous parlez de mon arrogance !

Mme Rachida Dati, ministre. Il y a des choses qui ne me font pas rire…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la ministre, je vous propose de répondre à la question du rapporteur sur le patrimoine.

Mme Rachida Dati, ministre. Le patrimoine est, depuis 2017, une priorité constante du gouvernement. Dans la loi de finances pour 2026, les crédits qui y sont consacrés augmentent de près de 40 % – c’est une réalité. L’an dernier, dans le budget 2025, nous avons subi des coupes importantes, car tout le monde a fait preuve de responsabilité en contribuant à la réduction du déficit, mais grâce aux parlementaires, nous avons obtenu une rallonge de près de 300 millions d’euros pour la préservation et la protection du patrimoine.

Je peux donc vous rejoindre sur ce point, monsieur le rapporteur : le patrimoine est une priorité nationale, qui participe à l'accès à la culture et à la formation d'une communauté de destin. Il faut donc aussi trouver des dispositifs de financement innovants pour le préserver ; c'est tout le sens de la politique tarifaire différenciée que j'ai instaurée, notamment pour les grands opérateurs culturels nationaux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un autre sujet qui vous tient à cœur est la fameuse proposition de loi visant à créer une holding de l'audiovisuel public. Ce texte a notamment pour objet de centraliser la gouvernance de France Télévisions, Radio France et France Médias Monde. Quand on voit la difficulté objective à susciter, depuis dix ans, des synergies entre la chaîne de télévision France Info et la radio du même nom, alors que les deux maisons ne sont situées qu'à quasiment 500 mètres l'une de l'autre, pensez-vous vraiment que l'on puisse espérer des économies d'échelle de ce projet, ou ne s'agira-t-il que d'une réforme un peu cosmétique, qui générera peut-être plus de coûts structurels liés à la bureaucratie que d'économies réelles ?

Mme Rachida Dati, ministre. M. le président peut en témoigner, la création de la holding se fait à coût zéro, à coût constant. Il s'agit d'une réorganisation, d'un changement de statut. Cette holding exécutive rassemblerait les sociétés de l'audiovisuel public, avec un PDG unique qui serait un chef d'orchestre indispensable pour impulser les transformations et les coopérations nécessaires. Vous avez raison de rappeler que, même si ces deux maisons sont proches, on a du mal à faire avancer les coopérations entre elles ; aussi cette structure unique permettra-t-elle d'adopter une stratégie cohérente et de qualité pour aller dans ce sens.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Avant l'été, et surtout avant son renouvellement pour un troisième mandat à la présidence de France Télévisions, on croyait percevoir, notamment dans les médias, que Delphine Ernotte se montrait favorable au projet de holding. Quelques articles de presse ont d'ailleurs fait état d'un accord entre elle et vous à ce sujet. Or, une fois que Mme Ernotte a été renommée pour un troisième mandat, le vent a, semble-t-il, tourné, puisqu'elle a soudainement changé d'avis sur cette proposition de loi. Dans *Le Monde* du 18 septembre 2025, elle estime ainsi que « les conditions ont changé ».

Ma question est assez simple : avant le renouvellement de Mme Ernotte, un accord avait-il été passé, entre elle et vous, au sujet de la holding ? Pourquoi aurait-elle changé d'avis ? Est-elle un partenaire fiable, notamment pour l'autorité de tutelle, pour engager des réformes comme celle que vous avez proposée ?

Mme Rachida Dati, ministre. Cette réforme est sur la table depuis un certain temps. Le Président de la République s'y était engagé dans son programme, dès 2017 : il y a alors eu une amorce, puis le covid est arrivé. La proposition de loi de Laurent Lafon a ensuite commencé à prospérer.

Ce n'est pas ma conception de ma fonction de ministre que de conclure un accord sur un bout de table ou d'engager une renégociation pour obtenir quoi que ce soit. Cette réforme était une nécessité : les rapports parlementaires allaient dans ce sens et, encore récemment, un rapport de la Cour des comptes a demandé que les réformes structurelles ne soient plus ajournées. Mener cette réforme était donc, en quelque sorte, une mission de service public.

Mme Ernotte s'était exprimée publiquement : elle avait répondu à des interviews et même publié une tribune pour demander cette réforme. C'est un constat que je fais.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette proposition de loi visant à réformer l'organisation de l'audiovisuel public et à créer une holding a été examinée en première lecture dans les deux chambres, puis en deuxième lecture au Sénat. Elle doit maintenant revenir à l'Assemblée nationale. Sera-t-elle inscrite à l'ordre du jour de notre assemblée avant votre départ de la Rue de Valois ?

Mme Rachida Dati, ministre. Elle est inscrite, programmée dans un calendrier parlementaire. Les discussions budgétaires nous ont fait prendre beaucoup de retard. Il reste une seule lecture. S'agissant d'une proposition de loi, c'est aussi la responsabilité des parlementaires.

Cette réforme est indispensable pour réduire les inégalités et assurer à tous nos compatriotes, sur l'ensemble du territoire, un accès égalitaire ou équitable à l'information, à la culture et au divertissement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Regretteriez-vous que ce texte ne soit pas examiné avant votre départ ? Aimeriez-vous qu'il puisse l'être ? Effectivement, il ne reste qu'une lecture…

Mme Rachida Dati, ministre. Je n'en fais pas une affaire personnelle ! C'est la vie politique : quand vous engagez des réformes, certaines sont adoptées lorsque vous êtes encore en fonction, d'autres non. En tant que garde des sceaux, j'ai mené des réformes très importantes, très structurelles ; certaines ont été conduites très rapidement, de sorte que j'ai pu voir leur aboutissement quand j'étais encore ministre de la justice, tandis que d'autres sont arrivées à leur terme peu de temps après mon départ. Quand des réformes sont nécessaires à l'intérêt général, à l'intérêt public, l'essentiel est qu'elles soient poursuivies.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Toujours au sujet de la holding, j'entends les critiques assez fermes de la gauche, qui dénonce une forme de hiérarchie, ou en tout cas une structure très pyramidale où les pouvoirs seraient concentrés dans les mains d'une seule personne. Cependant, je n'entends pas la gauche dénoncer avec la même ferveur, avec la même ardeur, la dernière réforme d'organisation engagée par Mme Ernotte, qui voit quasiment tous les pouvoirs concentrés dans les mains de son numéro deux, M. Sitbon-Gomez. Ce dernier, qui était jusque-là directeur des antennes et des programmes, est aussi devenu, il y a quelques semaines, directeur de l'information. Avant d'être recruté par France Télévisions, il n'était qu'un employé d'Europe Écologie-Les Verts – un « activiste politique », comme il était alors présenté. Lors de son audition, l'ancien directeur de l'information, M. Kara, a lourdement insisté sur l'importance de détenir une carte de presse pour exercer cette fonction de patron des journalistes – il y en a près de 3 000 à France Télévisions. Quel regard portez-vous sur cette dernière réorganisation ? Est-il sain qu'une seule personne, qui n'a pas de carte de presse, n'est pas journaliste et a eu des activités politiques évidentes avant de rejoindre France Télévisions, devienne du jour au lendemain le patron des journalistes ? N'y a-t-il pas un risque qui pèse aujourd'hui sur l'information de France Télévisions s'agissant du respect de l'indépendance, de l'honnêteté et du pluralisme ?

Mme Rachida Dati, ministre. Si vous m'interrogez sur le fait que la gauche défend des positions à géométrie variable, je pourrai vous faire une liste…! Si vous voulez me faire dire qu'elle vise des cibles particulières, je pourrai aussi vous faire une liste !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La gauche ne s'est pas encore exprimée durant cette audition. Elle le fera sans doute tout à l'heure. Avançons dans le débat !

Mme Rachida Dati, ministre. Monsieur le président, permettez que je commente la question de M. le rapporteur. Il me demande si la gauche a eu des positions à géométrie variable ; je réponds qu'étant engagée en politique depuis un certain temps, je ne le sais que trop ! C'est une réalité.

S'agissant du recrutement et des nominations, ils sont de la responsabilité exclusive des dirigeants des entreprises. L'audiovisuel public est totalement indépendant de l'État.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à un sujet dont notre commission d'enquête n'a pas encore débattu et sur lequel j'aimerais avoir votre avis.

Si j'en crois le rapport de la Cour des comptes, France Télévisions n'aurait pas payé un euro d'impôt sur les sociétés depuis 2020. Pire, l'État lui aurait même remboursé 37 millions d'euros d'impôts depuis 2017 – ce montant correspond notamment au crédit d'impôt audiovisuel. Sans ce remboursement, le déficit cumulé du groupe n'atteindrait pas 80 millions, mais près de 120 millions d'euros. Les chiffres correspondent-ils parfaitement à la situation financière de France Télévisions ? Par ailleurs, alors qu'on demande à tous les entrepreneurs, quelle que soit la taille de leur entreprise, de payer chaque année des impôts, trouvez-vous justifié que non seulement France Télévisions n'ait pas payé un euro d'impôt sur les sociétés depuis cinq ans, mais qu'en plus le contribuable lui rembourse 37 millions ? En d'autres termes, est-il acceptable qu'on lui fasse une telle remise, sachant qu'à la fin, c'est le contribuable qui paie ?

Mme Rachida Dati, ministre. Je n'ai aucune information sur les sujets que vous évoquez. Je ne suis pas ni ministre des comptes publics ni directrice de la législation fiscale. Sur ces questions qui relèvent de Bercy, je vous invite donc à auditionner les ministres concernés.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous le ferons.

Monsieur le rapporteur, je n'ai pas votre brillante carrière d'entrepreneur et je n'ai fait que de modestes études dans le domaine de la finance, mais il me semble que quand une entreprise a un résultat d'exploitation déficitaire – ce qui est le cas de France Télévisions, comme vous l'indiquez –, elle ne paie pas d'impôt sur les sociétés. Il faut faire un excédent budgétaire pour payer de l'impôt. Peut-être voudrez-vous préciser votre question, mais nous pourrions interroger Bercy pour comprendre ce qu'il en est.

Mme Rachida Dati, ministre. Je n'ai absolument pas été informée de remboursements de crédits d'impôt. Les représentants du ministère des finances pourront vous répondre utilement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si vous aviez écouté ma question, monsieur le président, vous auriez compris que je parlais également de ce remboursement de crédit d'impôt de plusieurs dizaines de millions d'euros, qui s'impose à notre attention et qui mérite d'être mis sur la table.

Madame la ministre, nous avons notamment débattu hier, avec d'anciens ministres de la culture et d'anciens députés, de la légitimité de la prime de performance de Delphine Ernotte, dont nous avons appris l'existence lors de l'audition de la Cour des comptes. Mme Ernotte a bénéficié d'une prime variable d'un montant de 78 000 euros, dont l'attribution dépend de plusieurs critères. Mme Bachelot disait hier qu'on ne savait pas à quel pourcentage du montant

maximal de prime de performance correspondait cette somme ; en réalité, en 2024, Mme Ernotte a perçu 98,5 % de ce montant maximal. Le non-versement du 1,5 % restant s'explique par le fait qu'elle n'aurait pas totalement atteint ses objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre – j'ai du mal à voir le lien avec France Télévisions, mais peut-être pourrez-vous nous en dire un peu plus. Quand on connaît la situation financière extrêmement critique et alarmante dans laquelle se trouve le groupe audiovisuel public, et quand on sait que les salariés n'ont pas bénéficié de primes d'intéressement, est-il justifié que la présidente de France Télévisions ait bénéficié de près de 100 % de sa prime de performance maximale ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour être plus précis, madame la ministre, votre représentant au sein du conseil d'administration s'est-il opposé à cette part variable ?

Mme Rachida Dati, ministre. Le rapport de la Cour des comptes, par exemple, peut tout à fait être débattu en conseil d'administration. C'est une possibilité.

Par ailleurs, les parts fixe et variable de la rémunération des présidents de l'audiovisuel public sont déterminées par une décision du ministre de l'économie – le ministère de la culture n'a qu'un avis à donner –, puis approuvées en conseil d'administration, où ce sujet est donc débattu. La rémunération de Delphine Ernotte est assez stable depuis 2015 : il n'y a pas eu d'augmentation. Quant aux critères d'attribution de la part variable, ils sont multiples : projet de transformation, réforme stratégique, prise en compte de la RSE (responsabilité sociale des entreprises), audiences, investissements dans la création, maîtrise de la masse salariale…

La doctrine de Bercy s'applique à l'ensemble des dirigeants des entreprises publiques. Encore une fois, la part variable est déterminée par le ministère de l'économie, après avis du ministère de la culture, puis est débattue en conseil d'administration, avant d'être attribuée, ou non, à la dirigeante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avez-vous donné à votre représentant la consigne d'approuver cette part variable ?

J'ai siégé au conseil d'administration de Radio France et je sais qu'on y examine la part variable des présidents.

Mme Rachida Dati, ministre. Pour 2025, ce sera déterminé en avril 2026.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et pour 2024 ?

Mme Rachida Dati, ministre. Je n'ai pas d'information sur la position prise par l'administrateur lors du conseil d'administration.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. D'accord, mais comme vous avez autorité sur cette personne, lui avez-vous indiqué de voter en faveur de l'attribution de cette part variable ?

Mme Rachida Dati, ministre. Cette rémunération est accordée en fonction de critères. Si elle a été attribuée, c'est que les critères ont été respectés. Je n'ai pas à me substituer à la décision du conseil d'administration, qui est collective.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Puisque ça a été approuvé, vous considérez que c'est normal que ça l'ait été ?

Mme Rachida Dati, ministre. Vous avez dit vous-même que vous connaissiez le fonctionnement d'une entreprise. Il y a un conseil d'administration…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chacun vote, y compris le représentant du ministère de la culture !

Mme Rachida Dati, ministre. Merci de me le rappeler. S'il a été décidé par un vote d'attribuer la part variable, c'est que la décision était valide et valable et que les critères ont été remplis.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chaque membre du conseil d'administration vote sur l'attribution de la part variable, que ce soit le député, le sénateur ou le représentant du ministère de la culture. Ma question est assez simple.

Mme Rachida Dati, ministre. Je ne connais pas la position de l'administrateur en 2024.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous serions heureux de recevoir la réponse par écrit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour revenir sur l'attribution de cette prime de performance au titre de l'année 2024, celle-ci a été discutée par le conseil d'administration du 13 mars 2025.

Lors de ce conseil d'administration, j'ai relu notamment le procès-verbal, le risque de dissolution qui frappait France Télévisions n'a pas été discuté alors que, pourtant, la prime de performance allait être attribuée à Delphine Ernotte. En revanche, cette prime de performance, le montant accordé, a fait l'objet d'un long débat et je peux vous dire notamment que le seul député qui représente la Représentation nationale au titre du conseil d'administration de France Télévisions, vous le connaissez sans doute, c'est Emmanuel Grégoire. Et lui, a appelé personnellement à ce que la prime de Mme Ernotte soit versée en intégralité alors qu'on connaît la situation financière extrêmement critique que traversait à l'époque, toujours aujourd'hui, France Télévisions. On a même appris, notamment dans ce procès-verbal que, même si tous les critères n'avaient pas été remplis, il avait appelé à voter pour une prime intégrale et, une fois que le montant de la prime de performance de Mme Ernotte avait été voté, M. Grégoire a quitté le conseil d'administration de France Télévisions, la séance du conseil d'administration, alors que cette séance n'était toujours pas terminée.

Vous voyez ma question : il y a un certain nombre de liens qui ont été mis à jour entre les élus socialistes , les élus de la majorité de Mme Hidalgo, et l'entourage de Mme Ernotte (je ne vais pas y revenir, je lui ai posé la question, sur sa situation familiale, notamment la sœur de Mme Ernotte qui a été adjointe à la mairie de Paris de Mme Hidalgo ; je ne vais pas revenir non plus sur le cas de M. Ngatcha, directeur des opérations spéciales, qui est soupçonné d'emploi fictif à la mairie de Paris (c'est le seul adjoint de la mairie de Paris à cumuler avec un autre emploi, aucun autre adjoint ne cumule un autre emploi). Lui, il est directeur des opérations spéciales de France Télévisions, il est probablement rémunéré plusieurs centaines de milliers d'euros à ce titre-là…

Ma question est donc simple : est-ce que vous n'avez pas l'impression qu'il y a une sorte de système atour de Mme Ernotte qui est lié, d'une certaine façon, à la mairie de Paris, qui est lié à des élus socialistes à la mairie de Paris et qui pourrait justifier à la fin que

Mme Ernotte ait perçu quasiment 100 % de sa prime de performance lors de la dernière délibération du conseil d'administration ».

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle que Mme la ministre est candidate à la mairie de Paris, que M. Grégoire, membre de cette commission d'enquête, n'est pas présent et que ce n'est pas le lieu du débat sur les municipales.

Monsieur le rapporteur, vous avez indiqué avoir connaissance du procès-verbal de ce conseil d'administration. J'ai posé une question à Mme la ministre sur la position du ministère de la culture. Vous avez évoqué celle de monsieur Grégoire, mentionnée dans ce procès-verbal, qui indiquerait qu'il était favorable à cette part variable. Puisque vous avez lu ce procès-verbal et que la ministre n'a pas la réponse, avez-vous connaissance de la position du ministère de la culture sur la part variable de Mme Ernotte ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question portait sur le représentant des députés de l'Assemblée nationale parce que, notamment Mme Bachelot et un certain nombre de ministres de la culture hier, nous ont questionné sur : combien de représentants de l'Assemblée nationale siègent au conseil d'administration de France Télévisions, quelles sont leurs positions… Donc, dans la nuit, je me suis intéressé à leur position et j'ai vu que le seul était M. Grégoire et qu'il avait voté notamment à 100 % pour la prime de performance de Delphine Ernotte en quittant le conseil d'administration une fois qu'il l'avait votée, ce qui traduisait un intérêt manifeste pour cette délibération et pour ce vote particulier.

C'est la raison pour laquelle je pose cette question à Mme Dati, qui est ancienne ministre de la culture, mais effectivement je n'ai pas davantage d'information sur la position du ministère de la culture par rapport à la prime de performance et c'était la raison de ma question notamment.

Mme Rachida Dati, ministre. Je ne dispose pas des minutes de ce conseil d'administration. Je ne peux donc pas vous dire quelle était la position précise du représentant du ministère de la culture. Vous avez plus d'informations que moi sur le déroulement de ce conseil d'administration.

Les critères de la part variable sont fixés chaque année et l'État – tous ministères confondus – était favorable au versement de 98 % de celle-ci. Je ne peux pas connaître la position individuelle du ministère de la culture. Si la prime a été versée, c'est qu'elle correspond aux critères. Il faudrait consulter les minutes de ce conseil d'administration pour savoir quels ont été les débats. C'est très simple. Vous avez fait part de certaines positions et les détails des débats doivent figurer au procès-verbal. La commission pourrait peut-être l'obtenir. Je ne l'ai pas. Je ne connais pas la position précise du ministère de la culture mais, au sein du conseil, l'État en a une seule. On me dit qu'elle était favorable.

Comme l'entreprise a été créée par la loi, elle ne peut pas être dissoute. Il ne peut donc pas y avoir de débat sur ce sujet.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Personne ne peut me suspecter de complicité ou de connivence avec M. Grégoire puisque j'appartiens à un parti politique qui, lui aussi, présente un candidat à la mairie de Paris qui est un opposant de M. Grégoire.

Mais M. le rapporteur indique avoir connaissance d'un procès-verbal et on ne peut pas y isoler la position de M. Grégoire : celle de l'État et du ministre de la culture y figure

forcément. Mme la ministre vient de nous indiquer que l'État, donc le ministère de la culture, avait, comme M. Grégoire, approuvé la rémunération de Delphine Ernotte. Il est important de s'en tenir aux faits et de ne pas déformer la réalité.

Merci d'avoir évoqué le procès-verbal de cette réunion. Le bureau de cette commission d'enquête a décidé que tous les documents qui feront l'objet de discussions lui seront transmis. Je remercie donc M. le rapporteur de bien vouloir transmettre ce procès-verbal.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai en aucun cas déformé les faits. Je pose simplement une question. Le député représentant l'Assemblée nationale au conseil d'administration de France Télévisions a demandé l'octroi de 100 % de la prime de performance de Delphine Ernotte. Cela peut nous étonner. C'est d'ailleurs une question qui a été posée par les anciens ministres de la culture que nous avons auditionnés hier.

J'en ai également profité pour demander la position de l'ancienne ministre de la culture sur le sujet. Tout cela est parfaitement transparent. J'ai du mal à voir en quoi ce point pourrait faire l'objet d'une polémique.

Permettez-moi de m'émouvoir qu'alors que les rapports de la Cour des comptes et de l'IGF (Inspection générale des finances) soulignent la dégradation des résultats de France Télévisions, la dirigeante de ce groupe public bénéficie de 98,5 % de sa prime de performance, soit près de 80 000 euros, et permettez-moi de poser une question à une ancienne ministre de la culture sur ce sujet par volonté de transparence.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez parfaitement le droit d'évoquer le vote d'Emmanuel Grégoire ! Il n'y a pas de polémique entre nous. Vous êtes un homme honnête, monsieur le rapporteur. Vous dites avoir eu connaissance du procès-verbal du conseil d'administration au cours duquel a été décidé le montant de la part variable. Si vous en avez connaissance, vous savez pertinemment quelle est la position du ministère de la culture. Je m'étonne que vous n'interrogiez pas la ministre sur ce point et que vous vous focalisiez sur Emmanuel Grégoire. Il serait intéressant de poser cette question à la ministre puisqu'elle également validé cette part variable par l'intermédiaire de son représentant. Voilà ce que j'ai rappelé, sans vous mettre en cause !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question s'adresse à Mme Dati, ancienne ministre de la culture…

M. Erwan Balanant. Elle l'est toujours !

M. Charles Alloncle, rapporteur. … et concernait son avis sur l'attribution de près de 100 % de la prime de performance. Je m'étonne qu'elle ait été attribuée. Tel était le sens de ma question, que vous pouvez reformuler. Je voulais également savoir quelle était la position du ministère de la culture sur l'attribution de cette prime.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Dati, comme le rapporteur a évoqué l'ancienne ministre de la culture, je n'avais pas compris que cela vous concernait, car vous êtes toujours ministre de la culture. D'où cette confusion de ma part…

Mme Rachida Dati, ministre. Il n'y a pas de divergence entre les représentants de l'État. C'est pour cela que je dis qu'il serait intéressant d'avoir les minutes du conseil d'administration. Le rapporteur a indiqué que M. Grégoire avait demandé le versement de

l'intégralité de la prime. Mais les minutes permettraient de savoir quels ont été les débats et si la position des représentants de l'État a été la même que celle du représentant de l'Assemblée.

Je ne dispose pas d'informations me permettant de dire qui a demandé l'attribution de la totalité ou, au contraire, d'une partie de la prime. Consulter les minutes permettrait de savoir quels ont été les différents avis sur le montant de la prime à octroyer, certains pouvant demander 100 %, d'autres 80 % et d'autres 20 %.

Votre question est pertinente, car il s'agit de connaître la nature des discussions au sein du conseil d'administration, mais aussi de savoir comment chacun a analysé le respect des objectifs et quelles conclusions il en a tirées sur le montant de la prime. Ce type de débat peut d'ailleurs conduire à faire évoluer les critères.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez souhaité être accompagnée – ce qui est votre droit –, notamment par la personne qui représente le ministère au sein du conseil d'administration de France Télévisions. Je vous propose d'échanger avec elle afin de nous indiquer lors de la suite de notre réunion quelle a été la position du ministère lors de la réunion de ce conseil.

Nous en venons aux questions des orateurs des groupes.

M. Laurent Jacobelli (RN). On vient d'apprendre qu'Adèle Van Reeth, directrice de France Inter, démissionnait, notamment à cause d'audiences en berne. On peut le comprendre.

Je vais citer la soi-disant humoriste Camille Lorente. Pardonnez la violence des propos, mais ce ne sont pas les miens. Elle a déclaré lors de l'émission « Zoom zoom zen » sur France Inter : « Fuck le droit de vote, rétablissons la peste ! Balançons des poux pleins de typhus au siège du RN et voyons ce qui reste. […] Jordan a eu une variole mortelle, elle va le tuer en trois jours. […] Marion Maréchal a les mêmes symptômes. Si tu veux, on l'achève. » Je répète les derniers mots : « Si tu veux, on l'achève. »

Je crois qu'on n'est pas très loin de l'incitation au meurtre. Est-ce le rôle du service public ?

France Inter est en roue libre, complètement partisane, et elle a déclaré une guerre éditoriale au premier parti politique de France. Il est grave qu'une radio financée par l'ensemble des Français attaque régulièrement celui-ci et que certains de ses éditorialistes rencontrent des leaders de gauche pour empêcher une candidate à la mairie de Paris de réaliser ses ambitions. France Inter, c'est désormais ça.

Vous avez dit que le service public devait s'adresser à tout le monde, sur tout le territoire. On a pourtant l'impression que l'ensemble des Français, y compris ceux qui ne sont pas de gauche, financent avec leurs impôts un service public radiophonique qui les insulte et veut faire rire ceux qui, plus aisés et plus urbains, sont probablement ceux qui penchent le plus à gauche.

Cela pose deux questions. L'une concerne la neutralité républicaine de ce service public. L'autre porte sur le financement. Des millions de Français en ont marre de payer pour se faire insulter.

J'aimerais avoir votre avis, madame la ministre.

Mme Rachida Dati, ministre. Je rappelle le cadre : ce n'est évidemment pas le rôle du ministère de la culture, et encore moins de la ministre, d'intervenir dans la politique éditoriale et dans le choix des chroniqueurs et humoristes. Il est très bien qu'il en soit ainsi ; sinon, quelles que soient les alternances politiques, ce serait dangereux.

M. Laurent Jacobelli (RN). Cela ne répond pas à ma question.

Mme Rachida Dati, ministre. Le fait que nous restions à distance de ces affaires est une garantie démocratique importante.

Les directeurs ou présidents de publication sont responsables des contenus, y compris devant la justice si nécessaire. Je n'ai pas à me substituer à l'Arcom. C'est à elle qu'il revient de se prononcer, notamment pour veiller à la qualité des programmes, parce qu'on ne peut pas faire n'importe quoi sur le service public, et à l'impartialité de ce dernier.

J'ai pris l'habitude de me tenir éloignée des séquences humoristiques ou dites humoristiques. Je sais de quoi je parle depuis 2007.

Les propos que vous avez cités sont-ils de l'humour ? À titre personnel, je ne le pense pas. Je trouve qu'appeler au meurtre ou souhaiter la mort de quelqu'un n'est pas de l'humour. On oublie parfois qu'un responsable politique a un entourage et que ses enfants ou ses parents peuvent être affectés – et je parle d'expérience. Je trouve que c'est une limite qui ne devrait pas être franchie, parce que les dégâts collatéraux peuvent être irréversibles. Je ferme la parenthèse.

Vous avez évoqué l'enregistrement de deux journalistes alors qu'ils évoquaient ma personne. J'ai moi-même été victime du procédé consistant à enregistrer les gens à leur insu. Ce n'est pas acceptable, quelle que soit la nature des propos qui sont tenus. Des journalistes m'avaient enregistrée à mon insu et avaient diffusé mes propos. Je n'ai pas engagé de procédure, mais ce n'est pas agréable – d'autant plus que les propos en question portaient sur des sujets familiaux.

Il n'est pas non plus agréable d'entendre un journaliste dire qu'il va s'occuper de mon cas pour m'empêcher d'accéder à la mairie de Paris. Je vous soumets ce point : vous êtes tous des élus et si l'on avait dit cela de vous, quel que soit le journaliste ou le média, je pense que vous n'auriez pas apprécié. Quant au vocabulaire utilisé, il n'était pas approprié. Je sais à quoi renvoie, notamment d'où je viens, le fait de dire qu'on va s'occuper de quelqu'un. Je l'ai vécu personnellement. Employer ce type de propos peut parfois avoir des conséquences fatales.

Je répète que procéder à un enregistrement à l'insu de la personne n'est pas acceptable. En tout cas, je n'ai jamais approuvé cette pratique.

Mme Céline Calvez (EPR). Je signale par souci de transparence que j'ai été rapporteure pour avis de la mission *Avances à l'audiovisuel public* de 2018 à 2022 et membre des conseils d'administration de Radio France et de France Télévisions de 2017 à 2024.

Vous nous avez présenté quatre enjeux pour l'avenir de l'audiovisuel public : son caractère distinctif, le numérique, la neutralité et la gestion. Vous avez détaillé le premier d'entre eux en insistant sur l'importance de l'information, de la proximité et de la culture. Vous avez également souligné par la suite que l'audiovisuel public n'a pas un objectif de rentabilité. Je suis d'accord avec vous. Il faudrait évaluer son action en s'attachant avant tout à la création culturelle, au droit à l'information, à l'émancipation individuelle et à la cohésion sociale.

Vous avez aussi estimé que l'audiovisuel n'était pas en concurrence avec les médias privés. Il l'est pourtant souvent s'agissant de l'achat de programmes, des salaires des journalistes ou, plus largement, du personnel.

La concurrence s'exerce également dans le domaine de la publicité. Le rôle de l'audiovisuel public n'est-il-pas d'offrir à nos concitoyens un espace médiatique qui n'est pas soumis à une logique commerciale ? Pensez-vous qu'il faille se doter d'un objectif de limitation progressive de la place de la publicité, tant à l'antenne qu'en matière numérique ?

Si oui, il faut rappeler que 15 % du financement de France Télévisions découle de la publicité. L'idée n'est pas de supprimer brutalement des moyens dont l'audiovisuel public a besoin. L'aménagement progressif d'un audiovisuel public sans publicité, clairement distinct, serait conforme au principe « service public, financement public ». Est-ce que cela inciterait les Français à consentir à investir davantage dans le financement de l'audiovisuel public ?

En revanche, si l'on considère que la place de la publicité ne doit pas être limitée, comment éviter une double tentation ? Bercy pourrait estimer que la croissance de la ressource publicitaire permet de baisser la dotation publique. Par ailleurs, les équipes du service public pourraient être tentées de consacrer beaucoup d'énergie à accroître l'audience afin d'obtenir davantage de ressources propres, plutôt qu'à remplir les missions de l'audiovisuel public.

Mme Rachida Dati, ministre. Vous avez raison de rappeler quels étaient les principes de la réforme de l'audiovisuel public, sur laquelle nous avons travaillé ensemble.

Ce texte a également pour objectif de lui permettre de se projeter dans l'avenir et de continuer à tenir son rang dans un univers médiatique qui se transforme profondément. Nous ne sommes plus à l'époque de l'ORTF, avec trois ou quatre chaînes. L'irruption des plateformes a bouleversé le paysage médiatique, sans parler de l'intelligence artificielle. C'est donc une réforme importante, notamment pour les Français.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le service public doit s'adresser à chacun d'entre eux. Les dernières données sur les audiences de France Inter montrent que la part des CSP + y atteint 39 %, alors que celle des CSP – y est seulement de 11 %. Les radios privées réalisent de meilleures audiences dans cette dernière catégorie. Il faut faire un effort pour que l'audiovisuel public s'adresse à l'ensemble des Français, notamment aux jeunes. Je vous invite à relire les conclusions du rapport de Laurence Bloch, qui est très pédagogue et souligne la nécessité de réformer pour ne pas s'éloigner de la vocation de l'audiovisuel public et ne pas perdre l'ensemble des Français.

Des règles plus strictes s'appliquent déjà à l'audiovisuel public en matière de publicité. Celle-ci contribue quand même à hauteur de 10 % à son équilibre économique, ce qui en fait une ressource essentielle. Comment ferait-on pour assurer le financement de l'audiovisuel public si l'on supprimait totalement la publicité ? Il ne serait alors plus question de soutenabilité mais de viabilité.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Merci pour vos réponses, madame la ministre. J'ai constaté avec plaisir que j'étais d'accord avec beaucoup d'entre elles.

Mon groupe s'est opposé avec constance à la fusion entre Radio France et France Télévisions, que vous défendez, ainsi qu'à la baisse des moyens, que vous avez décidée dans

les différents budgets que vous avez proposés. Je n'y reviens pas, car nous aurons peut-être l'occasion de nous affronter de nouveau sur ces points à l'avenir.

Ma première question porte sur l'architecture institutionnelle. Vous en avez déjà beaucoup parlé mais je souhaiterais que vous y reveniez plus en détail. La plupart des responsables politiques, y compris vous-même, affirment que l'audiovisuel public doit être indépendant du pouvoir politique. Et pourtant, vous en êtes la ministre de tutelle. Il y a donc une contradiction. Comment faites-vous en pratique et avez-vous des propositions pour la surmonter ?

Ma deuxième question est plus factuelle. Puisque nous enquêtons sur d'éventuels dysfonctionnements du service public, j'aimerais revenir sur le reproche de payer leurs sources que vous avez adressé à des journalistes de « Complément d'enquête ». Ce serait évidemment une faute extraordinairement grave. Confirmez-vous cette affirmation et disposez-vous d'éléments factuels qui vous permettraient de l'étayer ?

Mme Rachida Dati, ministre. En ce qui concerne la dernière question, des journalistes se sont adressés à un membre de ma famille qui était en grave difficulté, et c'est une réalité parce qu'il y a eu des échanges. Ce membre de ma famille a refusé, évidemment, de les produire mais je le confirme.

Je vais vous dire comment ça se passe, monsieur Saintoul. Ils trouvent des contacts. Vous savez de quel milieu je viens. Je ne m'expose pas à ce sujet. Tout le monde connaît mon parcours. On le déforme ; on l'embellit ou on le dénigre. Comme je l'ai dit précédemment, cela relève de la liberté d'expression et je ne m'y suis jamais opposée. Depuis que j'ai un enfant, je peux vous dire que c'est plus compliqué. Il y a une seule limite : c'est quand on essaie à tout prix sur des personnes vulnérables, fragiles, qu'on essaie d'obtenir des choses. Je trouve que ce n'est plus du journalisme. Permettez que je puisse évidemment pouvoir le dire. Maintenant, je ne veux pas attraire d'autres personnes à cela. C'est un constat que j'ai fait, c'est une réalité que je réaffirme… Chacun a pu constater que certains médias m'ont ciblée depuis toujours et, quoi qu'il arrive, publient des reportages ou des papiers qui sont toujours à charge. Je me dis parfois qu'on a touché le fond, mais je découvre ensuite qu'on peut faire encore pire.

Je continue d'affirmer que les pratiques qui consistent à chercher des gens dans mon environnement au sens large, y compris des personnes fragiles, ne sont pas acceptables. Je parle de graves difficultés, que je ne souhaite à personne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous auditionnerons la semaine prochaine des responsables de la rédaction de « Complément d'enquête ». Soyons précis. Vous avez indiqué – ce sont des accusations graves – que les journalistes ont payé des sources. Les maintenez-vous ? Ou voulez-vous dire qu'ils ont essayé de les payer ?

Mme Rachida Dati, ministre. Ils ont proposé avec un tiers, un journaliste indépendant, évidemment, ils ont proposé en passant par un tiers dont évidemment j'ai les coordonnées, mais je ne veux pas attraire parce que, je vais vous dire, la personne de mon environnement m'a demandé de ne plus l'évoquer parce qu'il veut être tranquille.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ils sont donc passés par un tiers pour le payer ?

Mme Rachida Dati, ministre. Cela n'a rien à voir avec la commission d'enquête !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si, puisque nous allons auditionner la rédaction de « Complément d'enquête ».

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Ce sont des accusations graves !

Mme Rachida Dati, ministre. Oui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la ministre, ce sont des accusations graves…

Mme Rachida Dati, ministre. Il y a un journaliste, qui est passé par un journaliste tiers qui s'est présenté auprès d'un membre de ma famille en se présentant comme un journaliste indépendant et en disant : ''si vous avez, évidemment, des choses très à charge concernant Mme Dati, on est prêt même à vous indemniser s'il le faut''. Voilà, je le maintiens, je le maintiens

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous maintenez…

Mme Rachida Dati, ministre. Je le maintiens !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. … que les journalistes de « Complément d'enquête » ont proposé de l'indemniser ?

Mme Rachida Dati, ministre. Ils ont proposé, via un tiers, à un membre de ma famille de le payer s'il fournissait des informations.

Votre première question portait-elle sur la holding, monsieur Saintoul ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Elle concernait le fait que vous êtes ministre de tutelle alors que l'audiovisuel public est indépendant.

Mme Rachida Dati, ministre. En tant que ministre de la culture, je suis chargée de la réglementation. Mais la régulation et le contrôle, notamment de l'impartialité, de l'indépendance et des contenus, relèvent de l'Arcom.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Nous avons un point en commun, madame la ministre : moi aussi, je rappelle souvent mes origines. Mes parents ont fui la République islamique d'Iran et nous avons trouvé en France l'asile politique. Je le rappelle souvent parce que cela me permet de ne pas oublier d'où je viens et cela explique que je sois attachée à certaines valeurs. Dans les prisons de la République islamique, on trouve des journalistes politiques et des artistes condamnés pour délit d'opinion. C'est pour cela que je suis extrêmement attachée à la liberté des journalistes, à leur indépendance et au respect total de leur métier.

Je reviens sur le numéro de « Complément d'enquête » qui vous était consacré. Vous avez formulé des accusations extrêmement graves et si des journalistes ont de telles pratiques, ils devraient être sanctionnés lourdement. Vous dites être en possession des échanges que vous avez mentionnés. Je demande que vous les portiez à la connaissance du rapporteur et du président, afin qu'ils les transmettent à tous les membres de cette commission d'enquête. Pour exercer notre mission, nous devons avoir connaissance des faits. Je demande que vous le fassiez avant l'audition des journalistes de « Complément d'enquête ».

Mme Rachida Dati, ministre. Ce sont des échanges privés qui concernent un tiers, je n'ai pas d'obligation de les remettre. Il ne le souhaite pas, je ne le fais pas. Je vous le dis simplement, voilà. S'il y a une procédure judiciaire, je pourrai les produire. Je ne le ferai pas dans le cadre de la commission d'enquête. Je ne veux pas ennuyer quelqu'un qui est déjà pas très... qui est en difficulté, donc je ne le ferai pas

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il s'agit d'un sujet très important.

Cette commission d'enquête concerne l'audiovisuel public. Mme la ministre met en cause… je ne veux pas qualifier la manière dont vous le faites ; Mme la ministre déclare disposer d'éléments indiquant que des journalistes du service public auraient proposé d'indemniser ses proches. Ce sont des accusations extrêmement lourdes. Si des journalistes du service public ont eu de telles pratiques, c'est effectivement grave.

Je vais saisir la présidente de l'Assemblée nationale pour qu'on nous indique si je suis en droit de vous demander les documents en question. Si c'est le cas, je le ferai ; si ce n'est pas le cas, je ne le ferai pas. Je respecte la loi, rien que la loi.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). En demandant que vous versiez ces échanges que vous dites avoir en votre possession, il ne s'agit nullement de tourmenter un membre de votre famille. Il s'agit de voir si les accusations que vous portez contre ces journalistes du service public sont vraies, puisque vous les accusez d'être des voyous. Nous devons enquêter pour savoir s'il y a des journalistes voyous dans le service public.

Je reviens sur une séquence qui a marqué les Français mais je veux l'aborder sur le fond et non du point de vue de l'émotion.

Le mercredi 18 juin dernier, en direct dans l'émission « C à vous » sur France 5, vous avez menacé un journaliste, Patrick Cohen, parce qu'il venait de rappeler des faits dévoilés dans ce fameux « Complément d'enquête ». Vous avez alors contre-attaqué en mentionnant un article de *Mediapart* publié en février au sujet de tensions remontant à son passage à France Inter – radio qui fait partie de l'audiovisuel public. Cet article faisait état d'une pratique de management violent. Vous aviez dit que vous pourriez-saisir le procureur de la République. L'avez-vous fait ?

De la même manière, vous vous êtes tournée vers Anne-Élisabeth Lemoine et vous lui avez dit que l'ambiance était épouvantable à « C à vous », qu'elle pleurait toute la journée et que tout le monde était mis en cause. Il s'agit donc de violences au travail, dont on ne sait pas par qui elles sont exercées – en tout cas pas par Anne-Élisabeth Lemoine puisque, selon vous, elle pleure toute la journée. Si tout cela est vrai, pourquoi n'avez-vous pas engagé une action pour protéger des membres de l'équipe de l'émission de violences que vous avez dénoncées en direct devant des millions de téléspectateurs ?

Enfin, le royaume du Maroc et le Gabon vont entrer au capital de TV5 Monde. Ils ne sont pas connus pour être très attachés à la liberté de la presse. Trouvez-vous normal qu'ils deviennent actionnaires de ce média francophone ?

Mme Rachida Dati, ministre. Vous interrogerez la présidente de TV5 Monde sur ce dernier point ; cela ne me concerne pas.

J'ai évoqué un article de *Mediapart* dans le cadre de l'émission « C à vous ». Il est très détaillé et concerne le « management toxique » de M. Cohen quand il était à France Inter, des

personnes s'étant confiées à la direction de cette radio. Je n'ai pas dit que j'allais saisir la justice ; j'ai simplement dit qu'elle pourrait l'être, puisque *Mediapart* avait fait une enquête approfondie et avançait qu'il y avait un peu plus d'une dizaine de victimes potentielles de ce management. Voilà ce que j'ai dit dans cette émission.

Je connais très bien les règles. J'ai été magistrate.

M. Cohen disait que ce qui était écrit dans la presse me concernant était vrai, mais que ce qui y était écrit le concernant était faux. C'est la raison pour laquelle j'ai fait le parallèle : « Monsieur Cohen, moi, je ne sais pas si c'est vrai ou pas, je dis ce qui est écrit dans cet article, peut-on considérer que c'est vrai ? » J'invite chacun à lire cet article très détaillé.

S'agissant de Mme Lemoine, je me suis référée à un article paru, de mémoire, dans *L'Informé* où il y était fait état de souffrances au travail.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). N'est-ce pas votre rôle d'agir ?

Mme Rachida Dati, ministre. Non, ce n'est pas mon rôle. Cela relève d'une enquête interne. Il y en avait apparemment eu une pour M. Cohen, selon l'article de *Mediapart*.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). D'abord, j'appuie la demande de ma collègue Ayda Hadizadeh. Mme Dati révèle que des journalistes du service public auraient employé des méthodes contraires à la déontologie. Cette question entre pleinement dans le champ de cette commission d'enquête, qui travaille sur la neutralité, donc sur les méthodes de travail journalistique de l'audiovisuel public. Si Mme Dati a des éléments, elle doit nous les communiquer, c'est indispensable.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je l'ai indiqué très précisément : je respecte la loi, je respecte l'ordonnance de 1958. Je le précise pour qu'on avance…

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Monsieur le président, elle indique la position du groupe.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Bien sûr, j'ai compris la position du groupe écologiste. J'indique, avant de vous redonner la parole, madame Taillé-Polian, que je respecte le cadre juridique et réglementaire. Si nous sommes tenus de demander ces documents à la ministre, je le ferai ; si nous n'y sommes pas tenus, je ne le ferai pas. Je respecterai le cadre de l'ordonnance de 1958, auquel, je pense, nous sommes tous attachés. J'ai bien entendu votre position, madame Taillé-Polian, ainsi que celle du groupe socialiste, et j'ai indiqué que je m'en remettrais à l'ordonnance. J'ai également précisé que le travail des journalistes du service public entrait bien dans le périmètre de la commission. Puisqu'il y a une mise en cause grave de journalistes de l'audiovisuel public, il me semble – mais je vais le vérifier, avec les services de l'Assemblée nationale – que nous sommes en droit de demander ces documents.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je tenais à dire que je m'associais à cette demande et que nous avions, me semble-t-il, le devoir de faire ainsi.

Je reviens au financement de l'audiovisuel public. Madame la ministre, vous avez dit il y a quelques instants que le financement français était au même niveau que les autres financements européens. La BBC est financée à hauteur de 6,5 milliards d'euros alors que, dans le projet de loi de finances pour 2026, nous sommes tombés sous les 4 milliards d'euros. En Allemagne, le montant atteint 10 milliards d'euros. Certes, les organisations sont différentes,

mais l'écart entre les montants est tel qu'on ne peut pas se comparer. Vous avez évoqué le fait de créer, par la fusion des audiovisuels publics, une « BBC à la française ». Je vous le demande : comment être au niveau de la BBC avec un budget à ce point inférieur au sien ?

En tout état de cause, n'y a-t-il pas un problème de financement du service public, qui, comme vous le disiez, n'est pas soumis aux règles de la rentabilité, car il a des missions qui lui sont propres, qui relèvent de l'intérêt général et qui, en tant que telles, appellent un financement correspondant ? Je précise que j'étais, avec Mme Calvez, corapporteure de la mission d'information sur les projets de COM (contrats d'objectifs et de moyens) 2024-2028. Nous avions conclu que les financements n'étaient pas suffisants compte tenu des missions d'intérêt général assignées aux entreprises de l'audiovisuel public, missions que nous soutenons toutes et tous ici, je crois.

Mme Rachida Dati, ministre. S'agissant du financement de l'audiovisuel public, nous sommes dans la moyenne européenne. Vous savez ce qu'est une moyenne, madame Taillé-Polian : nous sommes dans la moyenne européenne.

Je l'ai indiqué dans mon propos liminaire et dans mes réponses aux questions du rapporteur : une exigence très lourde pèse sur l'audiovisuel public. J'ai contribué à limiter la coupe budgétaire prévue mais, comme vous le savez, cela ne dépend pas que du ministère de la culture. Il y a aussi des arbitrages faits avec le ministère chargé des finances. Donc, aujourd'hui, le financement alloué à l'audiovisuel public soumet ce dernier à une exigence forte.

M. Erwan Balanant (Dem). L'audiovisuel public s'inscrit dans un écosystème complexe, un écosystème de l'information soumis à des règles que l'Arcom a la responsabilité de faire respecter. Cet écosystème, en pleine transformation, est profondément menacé par de nouveaux types d'informations et par de nouveaux outils. Je pense évidemment aux plateformes – à leurs pratiques et à leurs modes de fonctionnement – ainsi qu'à l'IA. La pérennité de notre modèle informationnel est en jeu et cela implique des effets sur l'information ; or l'audiovisuel public en est une clé de voûte.

Vous l'avez dit, un des principaux facteurs de transformation, c'est le numérique. Quels chantiers selon vous faudrait-il mener dans ce domaine ? On sait que vous allez vraisemblablement quitter vos fonctions, mais cela vous donne peut-être un peu de liberté pour répondre. Comment protéger notre écosystème – la presse, l'audiovisuel privé, l'audiovisuel public ? Ne regrettez-vous pas de ne pas avoir réussi à mener à bien l'examen d'un texte EGI (États Généraux de l'Information) ? Je sais que vous le vouliez ; il y a eu des arbitrages ; pensez-vous qu'il faille remettre le sujet sur la table d'urgence ?

Mme Rachida Dati, ministre. Monsieur le député, vous avez évidemment raison : le problème de fond, c'est que ceux qui supportent les coûts de production de l'information n'en récupèrent pas les fruits. Je soutiens tout à fait la réforme des droits voisins. C'est capital et je pense que cela peut être prioritaire. Je l'ai vu encore récemment concernant un grand média : ils se font piller leurs ressources pub ou tous les droits voisins. C'est une réalité. D'ailleurs, la force du rapport de Laurence Bloch, c'est d'avoir dégagé une organisation autour de quatre plateformes existantes – Ici, France Info, Radio France, France TV –, qui permet d'articuler les enjeux de coopération entre les structures de développement et d'offre éditoriale renforcée pour pouvoir s'adresser au plus grand nombre. C'est tout l'enjeu de la réforme en cours.

S’agissant des EGI, le texte est prêt. La présentation en Conseil des ministres était prévue, mais elle a été reportée du fait du retard budgétaire. Je ne doute pas qu’il sera débattu prochainement, puisqu’il est prêt.

M. Karl Olive (EPR). La commission d’enquête travaille à dresser un constat précis de la neutralité, du fonctionnement et du financement de nos services publics audiovisuels, dans un contexte de fortes tensions économiques, numériques et sociales et alors que le modèle actuel est jugé fragmenté et difficile à appréhender pour les citoyens. Dans ce cadre, vous défendez le projet de créer une holding, France Médias, qui permettrait, selon vous, de mutualiser les ressources, de renforcer les synergies entre France Télévisions, Radio France et l’INA, notamment, et de favoriser une structure publique cohérente face aux géants du numérique.

Madame la ministre, pouvez-vous préciser en quoi ce modèle de holding, loin de reposer sur une simple recherche d’efficience budgétaire, constitue un bouclier pour protéger la neutralité éditoriale ? Comment cette centralisation stratégique assurera-t-elle aux Français une utilisation totalement transparente de chaque euro public dans les différentes antennes ?

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). On voit bien que cette commission d’enquête reste très orientée contre l’audiovisuel public. Le rapporteur a voulu comparer le financement de l’information et celui de la rénovation des moulins – on voit très bien où il veut en venir. Je pense qu’il faut dézoomer un peu. Vous l’avez dit dans votre propos introductif : nous avons un problème avec l’ensemble de l’information et la sincérité du débat public. L’audiovisuel public satisfait des exigences de qualité de l’information, avec des informations vérifiées, et on en a besoin pour la démocratie. Jugez-vous que c’est suffisant, eu égard à l’évolution du paysage médiatique en général – les réseaux sociaux, etc. ? Selon vous, les financements sont-ils à la hauteur ? Vous nous parlez d’une moyenne européenne mais, par rapport à l’évolution du paysage médiatique, le niveau permet-il de garantir un débat public sincère ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Madame la ministre, je ne sais pas si vous vous souvenez de cette séquence lunaire sur LCI qui s’est déroulée le 22 juillet 2025. Vous avez été interrogée pendant une heure sur votre procès pour corruption et trafic d’influence et, non contente d’avoir ce privilège de pouvoir vous défendre, vous êtes restée dans un coin pour pouvoir surveiller les commentaires qui étaient faits sur votre défense, et vous êtes même revenue devant les caméras pour modifier ces commentaires, avec cette attitude finalement assez autoritaire qui vous caractérise, que ce soit dans ou en dehors du champ médiatique – je pense notamment à la façon dont vous avez hurlé sur un membre du personnel de l’Assemblée nationale en pleine commission. Une personne qui agit comme cela dans un média, vous comprendrez que cela nous inquiète quand elle veut s’occuper des médias publics. Est-ce que votre objectif, avec votre réforme, c’est de mettre la pression sur les journalistes du service public ? Vous pouvez prétendre que cette réforme a pour but de sauver cette institution, nous ne sommes pas dupes. Pouvez-vous clarifier votre position ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci. J’ai indiqué, au début de cette audition, que le respect est important. Il faut respecter Mme la ministre. La fin de votre intervention pose une question, à laquelle la ministre va répondre, mais je rappelle juste, madame Soudais, que la défense n’est pas un privilège : dans notre pays – une démocratie –, c’est un droit.

Mme Rachida Dati, ministre. Je ne répondrai pas à des mises en cause personnelles, qui n’ont pas lieu d’être. Et, madame Soudais, en termes de hurlements, je pense que vous battez les records. Vous pourriez me donner des leçons – je pense que j’ai encore des cours à prendre.

Quand je vous vois hurler dans l'Assemblée, hurler sur les gens, hurler sur tout le monde… donnez-moi des cours.

Pourquoi, monsieur Olive, souhaitons-nous cette holding, qui regroupe tous les moyens et toutes les stratégies ? Pour avoir une stratégie cohérente. D'ailleurs, mes prédécesseurs, avant de mettre en place cette réforme, avaient recueilli l'engagement des dirigeants des deux entreprises de pousser de manière très volontaire les coopérations, par le bas et, donc, par le haut. En fait, ça ne s'est pratiquement pas fait. Elles ont eu des difficultés. C'est pour ça, d'ailleurs, qu'à cette époque, Mme Ernotte était demandeuse de cette réforme – pour donner une accélération à cette coopération et à cette restructuration.

Donc la holding rassemblera les sociétés de l'audiovisuel public sous une même gouvernance, avec un PDG unique qui pourra, dans le cadre de sa stratégie, impulser non seulement les transformations mais aussi les coopérations nécessaires. Comme je le disais tout à l'heure, le coût sera constant, mais ce sera plus efficace et plus stratégique. De plus, les objectifs seront beaucoup plus clairs, au lieu d'être parfois contradictoires ; en effet, le fonctionnement n'est pas toujours le même – vous l'avez vu, Radio France travaille plutôt en production intégrée quand France Télévisions externalise la production. Peut-être qu'il y a des stratégies plus cohérentes à avoir. Là-dessus, la holding, la restructuration de fond, que suggèrent tous les rapports, depuis au moins dix ans jusqu'au dernier rapport de la Cour des comptes, est nécessaire.

Monsieur Iordanoff, vous avez résumé la situation : nous sommes face à des bouleversements médiatiques et audiovisuels, à des ingérences et à la désinformation. Les missions sont même devenues un peu obsolètes. Il faudra les compléter et les enrichir, mais il faudra aussi avoir une organisation adaptée. Celle en place n'est plus adaptée au bouleversement médiatique, notamment aux plateformes, au numérique. Plus de 68 % des Français s'informent sur les réseaux sociaux : face à cela, nous avons une responsabilité publique.

S'agissant des financements, vous avez raison. C'est pour cela que j'avais souhaité, comme vous le savez, empêcher que, au 1er janvier 2025, il n'y ait plus de financement sanctuarisé pour l'audiovisuel public. On ne peut pas lui confier une telle mission, avoir une telle exigence, et ne pas lui garantir un vecteur de financement. C'était l'enjeu de la proposition de loi Vial et Lafon, que j'ai soutenue. Mais, comme la réforme des retraites, c'est un travail au long cours : ce sont des réformes qu'il faudra reprendre à l'infini. Le bouleversement technologique du paysage audiovisuel et médiatique va nous inciter à revoir les missions, peut-être à les élargir, à les regrouper, donc à les financer différemment, et à trouver d'autres dispositifs de financement – il y a sans doute des financements innovants qu'il faudra envisager.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci. Je redonne la parole à Monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci Monsieur le président. Je voudrais revenir à un point qui a fait l'objet de deux auditions de cette commission d'enquête et à propos duquel vous avez répondu assez rapidement à l'une des questions qui vous ont été posées. Il s'agit de ce qu'on a appelé l'affaire Patrick Cohen et Thomas Legrand. Elle a quand même choqué beaucoup de Français. Elle a dévoilé deux journalistes éditorialistes du service public qui prenaient un café avec deux cadres du Parti socialiste. Vous avez expliqué que les méthodes d'enregistrement de ces journalistes étaient condamnables ; on l'a compris ; c'est sur le fond que porte ma question.

Lorsque vous avez appris que l'un d'eux, Thomas Legrand, expliquait à des cadres du Parti socialiste, en amont d'une campagne électorale, « nous on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi », quelle a été votre réaction ? Est-ce que vous croyez Thomas Legrand quand il dit devant nous que c'était du « jargon journalistique » ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Elle a répondu !

Mme Rachida Dati, ministre. Ça vous gêne qu'on en reparle ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Ça ne me gêne pas, mais l'audition dure depuis plus de deux heures.

Mme Rachida Dati, ministre. C'est quand même grave. Ce qui s'est passé est grave.

Monsieur le rapporteur, j'ai indiqué ma position s'agissant d'un enregistrement réalisé à l'insu des personnes concernées : je n'approuve pas ce type de méthode. Sur le fond, sur les termes « jargon journalistique », les propos tenus, les mots employés, pour moi, ne sont pas du jargon journalistique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Patrick Cohen et Thomas Legrand, lors de leurs auditions, ont plutôt assumé leurs positions, leurs propos. Ils n'ont pas, c'est le moins qu'on puisse dire, formulé la moindre excuse. Surtout, ils ont expliqué avoir été victimes d'une « barbouzerie ». Est-ce que vous, madame la ministre, vous pensez aussi, d'une certaine façon, avoir été victime d'une barbouzerie ?

Mme Rachida Dati, ministre. Ce qui est dit est grave. Ce ne sont pas des propos journalistiques. Je ne parle même pas de ma position de ministre. Je parle à titre personnel : on ne dit pas qu'on va « s'occuper de quelqu'un » ; quand on emploie ces termes, on sait dans quel cadre on les emploie ; on sait qui peut employer ces mots et avec quel objectif. Voilà. Après, qu'ils considèrent que c'est du jargon journalistique et que ce n'est pas grave… voilà.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Est-ce que vous avez eu l'occasion d'échanger avec eux ?

Mme Rachida Dati, ministre. Non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lorsque, le 18 décembre, nous avons auditionné Patrick Cohen, il a expliqué : « Un peu plus de quinze jours avant ce rendez-vous, le 18 juin précisément, la ministre de la culture, Rachida Dati, m'avait sauté à la gorge dans un geste d'intimidation sans précédent de la part d'un membre du gouvernement. » Madame la ministre, avez-vous commis un geste d'intimidation à l'égard de Patrick Cohen ?

Mme Rachida Dati, ministre. C'est toujours à sens unique : nous, on a une présomption de culpabilité, et les autres ont une présomption d'innocence. Je ne sais pas de quoi parle M. Cohen, je ne le connais pas, je ne le fréquente pas par ailleurs. On a eu cet échange vif sur un plateau. À un moment donné, trop c'est trop ; quand certains propos ou mots sont utilisés pour un journaliste, ils ne sont pas fondés, mais quand ils le sont contre moi, ils sont fondés. J'ai juste voulu rappeler les choses et remettre un peu d'équité dans la manière dont on me parle. Parfois, on utilise des termes vis-à-vis de moi qu'on n'utilise pas avec d'autres. J'ai voulu le rappeler.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le rapporteur fait référence à un échange avec Patrick Cohen sur le plateau de « C à vous » ; vous lui avez demandé s'il avait harcelé ses collaborateurs.

Mme Rachida Dati, ministre. Oui, Je parlais de l'article de *Mediapart*, qui est consultable, qui est très long, dans lequel les victimes présumées témoignent.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez entendu les deux auditions. Trouvez-vous normal que quelqu'un comme Patrick Cohen soit toujours à l'antenne du service public ? Il a une bonne place, puisqu'il tient un édito politique sur la matinale de France Inter ainsi qu'une chronique le soir dans l'émission « C à vous ». À la suite de ce qu'on a qualifié d'affaire et à la suite de ces auditions, est-ce que vous trouvez normal que le service public continue à donner une place à M. Patrick Cohen ?

Mme Rachida Dati, ministre. C'est le choix de la présidente de France Télévisions. Je n'ai pas de commentaire à faire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à un autre sujet qui est l'un des principaux objets de cette commission d'enquête : le phénomène de concentration ou d'hyperconcentration des contrats de production passés entre l'audiovisuel public, en particulier France Télévisions, et quelques sociétés, notamment Mediawan, Banijay et Together.

Plus de 80 % des émissions de flux de France 5, notamment, sont produites par deux sociétés privées, Mediawan et Together. Ce sont des émissions qui, en plus, sont relativement simples à produire, qui ne nécessitent pas de coût ou d'expertise particuliers. On sait aussi que, derrière Mediawan, il y a deux dirigeants actionnaires, M. Niel et M. Pigasse, dont, depuis quelques jours, on entend qu'ils pourraient, pourquoi pas, se présenter à l'élection présidentielle.

Selon vous, ce phénomène de concentration de contrats de production passés avec des sociétés privées dont certains actionnaires, dirigeants en tout cas, entretiennent un dessein politique est-il sain ? Est-il sain que le service public subventionne ces sociétés privées à cette hauteur-là, en particulier lorsqu'elles sont détenues par des actionnaires qui ne cachent pas leurs ambitions politiques ?

Mme Rachida Dati, ministre. C'est le choix de France Télévisions d'externaliser sa production. Elle le fait suivant des règles très précises. Les montants sont connus, vous y avez accès dans les documents financiers. France Télévisions est le premier financeur de la création en France. Si je prends Banijay et Mediawan, c'est à peu près 11 % du montant consacré à la production. Est-ce qu'on externalise ou est-ce qu'on intègre ? Un choix a été fait. S'il est contestable, il faut revoir les règles. À ce stade, il a toujours été validé. Ce sont des sociétés de production françaises. Moi, ça ne me gêne pas que la création française soit valorisée et soit achetée. Je préfère qu'on achète de la création française plutôt que de la création étrangère, et qu'on fasse vivre des entrepreneurs français et des sociétés de production françaises. Mais après c'est un choix, d'externaliser ou non.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur demandait aussi si cela vous dérangeait que des hommes d'affaires, comme Xavier Niel, Matthieu Pigasse, Vincent Bolloré et d'autres, soient actionnaires de ces sociétés de production. Est-ce que cela vous pose des difficultés ?

Mme Rachida Dati, ministre. Cette question rejoint un peu celle qui concerne la concentration des médias ou l'actionnariat – doit-on avoir des actionnaires importants dans les médias ? C'est aussi la question du financement des médias et de leur viabilité. Moi je pense que ces choses-là se rejoignent, c'est la vie des entreprises. Après, la limite – c'est ma conviction personnelle –, c'est que les actionnaires ne se mêlent pas des contenus, ou en tout cas ne les orientent pas. On peut peut-être parfois s'interroger. C'est la limite de l'exercice : on peut être actionnaire mais, s'ils s'en servent, on tombe dans un autre type de régime.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur les collusions entre ces actionnaires qui produisent des émissions de service public et le service public, je voudrais citer deux exemples qui ont aussi choqué beaucoup de Français.

Le dernier en date, c'est Matthieu Pigasse, qui a été invité dans une émission importante, l'émission politique de Caroline Roux, à une heure de grande écoute, en direct ; elle l'a présenté comme un simple chef d'entreprise. Or Matthieu Pigasse est actionnaire de Mediawan, une société qui produit nombre d'émissions du service public, et Caroline Roux ne l'a pas indiqué. Elle n'a pas non plus précisé qu'il avait fait la une de *Libération* quelques semaines auparavant ; il y expliquait qu'il mettrait tous les moyens à sa disposition pour lutter contre la droite radicale – on comprend qu'il parle aussi des moyens médiatiques. Ce premier exemple pose la question de l'impartialité du service public, notamment de Caroline Roux, qui anime des émissions diffusées sur le service public et produites par Mediawan.

Le deuxième exemple est celui de Xavier Niel. Sur un plateau du service public, de France 5, il est venu vendre sa Freebox. Il y a eu une mise en garde de l'Arcom, qui a indiqué qu'il y avait eu une confusion, un mélange des genres, une sorte de publicité déguisée, qui n'était pas à la hauteur des missions du service public.

Je voudrais vous entendre sur ces deux faits. Mediawan, je le rappelle, est la première société à bénéficier des contrats de production de France Télévisions. C'est plus de 100 millions d'euros d'argent public versés chaque année. Vous avez expliqué que cela ne posait pas de problème dans la mesure où cela permettait de financer des sociétés françaises, de soutenir la production et la création françaises. Or on a appris que Mediawan, en majorité, capitalistiquement, était détenu par un fonds d'investissement américain, KKR. Qu'en pensez-vous ?

Mme Rachida Dati, ministre. S'agissant du dernier point, l'actionnariat peut être étranger ; ce qui est important, c'est le résultat de l'action. On finance de la création française. La création française, c'est notre force. Elle est reconnue partout dans le monde. Nous sommes reconnus pour le spectacle vivant, pour la création et, justement, pour cette liberté de création. Ces maisons de production financent de la création française, des artistes français, tout un écosystème artistique français. Moi, je ne peux pas vous dire que je suis contre, dès lors que la création bénéficie et rapporte à la culture française. Ce n'est pas l'actionnaire qui s'autofinance, c'est un financement de la création française. C'est important.

Quant aux deux exemples que vous avez cités, de M. Niel et de M. Pigasse, l'Arcom a été saisie. Elle a rappelé à l'ordre tout le monde et elle a communiqué sur les deux sujets. Donc effectivement, c'est que des limites avaient été franchies.

M. Charles Alloncle, rapporteur. On voit ce phénomène de concentration de contrats passés avec Mediawan, qui est donc capitalistiquement détenu en majorité par un fonds d'investissement américain et qui produit des émissions de flux pour le service public, des

émissions d'opinion importantes, comme « C dans l'air » et « C à vous ». Si, demain, la France ou l'Union européenne étaient opposées frontalement aux États-Unis dans le cadre d'un conflit diplomatique majeur, pourrait-on faire confiance à une société détenue en majorité par un fonds d'investissement américain pour produire des émissions de débats d'opinion qui pourraient traiter de ce conflit géopolitique ? Vous voyez un peu le sens de ma question : les missions de service public confiées à des sociétés de production ne sont-elles pas trop cruciales pour être externalisées à une entreprise détenue en majorité par un fonds américain ?

Mme Rachida Dati, ministre. Quand le dirigeant de France Télévisions externalise une production, il y a des règles. Ce n'est pas de gré à gré entre Mme Ernotte et le représentant de Mediawan ou d'une autre société. Il y a un cahier des charges très précis, très détaillé, auquel, d'ailleurs, vous pouvez accéder, pour encadrer tout cela.

Il s'agit d'un actionnaire privé, qui n'a pas de lien avec un État, qui n'est pas une entreprise d'État américaine ou d'un autre pays. De plus, l'externalisation se fait dans un cadre très précis, avec des règles très précises, en respectant des principes très précis. Peut-être qu'on peut améliorer, qu'on peut encadrer, parce qu'on évolue aussi au gré des crises ; le contexte géopolitique international n'a jamais connu ce niveau de fracture et d'instabilité, donc s'il faut verrouiller un peu plus, on peut le faire. Regardez les ingérences étrangères : ça nous oblige à revoir la qualité de l'information, à savoir d'où elle vient, à accroître beaucoup le contrôle des vecteurs d'information.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur soulève là une question importante. Pour bien connaître votre position, madame la ministre, pouvez-vous préciser si vous considérez que la production audiovisuelle est un enjeu de souveraineté qui empêcherait par exemple d'avoir des actionnaires étrangers, donc obligerait à avoir des sociétés de production souveraines, parce que stratégiques ?

Mme Rachida Dati, ministre. C'est très éloigné de l'objet de la commission d'enquête. L'actionnaire est français, établi en France, et la création est française. L'enjeu de souveraineté, c'est que la création soit française, c'est de contrôler l'attribution de la production, pas de contrôler la création. Aujourd'hui, les procédures sont assez transparentes et assez encadrées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est une question fondamentale, qui touche à la souveraineté – notamment lorsqu'on parle d'une mission de service public aussi importante que l'information. Nous parlons de l'externalisation de certaines émissions, en particulier de débats d'opinion. Or la majorité du capital, de l'actionnariat, est américaine, avec le fonds KKR. Nous aurons l'occasion d'entendre les dirigeants et actionnaires de Mediawan et c'est l'une des principales questions que nous leur poserons.

Vous expliquez que, en dépit de cette structure capitalistique, un certain nombre de règles et de principes très précis s'appliquent. Le 22 janvier, nous avons entendu les représentants syndicaux de France Télévisions ; Force ouvrière, notamment, s'inquiétait de l'externalisation importante de ces émissions-là à des sociétés privées, expliquant que cela pouvait présenter un risque, par exemple parce que les principes d'indépendance, d'honnêteté, de pluralisme et de neutralité n'étaient pas forcément respectés avec autant de rigueur qu'ils le seraient en interne par le service public de l'audiovisuel. Est-ce que cela pose un problème ? Est-ce que l'externalisation massive à des sociétés privées ne vient pas rompre l'obligation, pourtant légale, de respecter les principes essentiels d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme ?

Mme Rachida Dati, ministre. Aujourd'hui, le contrôle de ces sociétés est français et respecte toutes les règles du code du commerce. Je ne peux pas aller au-delà de ça. On est dans le respect des règles et des principes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous auditionnerons les dirigeants et les actionnaires des principales sociétés de production au cours de la seconde quinzaine de février.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Toujours s'agissant des sociétés de production, je voudrais vous faire réagir à des cas visiblement trop courants, peut-être trop banalisés. Delphine Ernotte, d'ailleurs, les a d'une certaine façon personnellement condamnés, en appelant le législateur à s'emparer de la question.

Certains concernent d'anciens dirigeants de l'audiovisuel public, comme Nathalie Darrigrand, qui a été directrice des programmes de France Télévisions et directrice de France 5. Elle aurait signé certains contrats importants avec Together Media. Elle a ensuite été licenciée par France Télévisions, empochant probablement des centaines de milliers d'euros d'indemnités de licenciement financées par le contribuable, puis s'est reconvertie pour cette même société de production, avec laquelle elle avait signé ces contrats, au nom de France Télévisions. Quelques mois après, elle a d'ailleurs pris la tête de Together. Nous aurons l'occasion de l'auditionner pour lui poser ces questions.

Il y a aussi le cas de Takis Candilis, qui a réalisé plusieurs navettes. En septembre 2016, il est nommé directeur général de Banijay Studios France. Il quitte ses fonctions en 2017 pour être recruté comme directeur général chargé de l'antenne et des programmes de France Télévisions, poste qu'il occupera jusqu'en septembre 2020. La même année, il réintègre le groupe de production Banijay, où il devient conseiller pour la fiction, chargé d'apporter des projets de coproduction et de fiction premium en Europe du Sud. Vous voyez le phénomène de navette. N'importe quel haut fonctionnaire ou élu serait au minimum passé par la case du déontologue, voire une case pénale.

Quel est votre avis sur cet éventuel conflit d'intérêts – que, d'ailleurs, Delphine Ernotte a pointé ? Est-ce qu'il est urgent d'encadrer parfaitement ces types de conflit d'intérêts et de pantouflage, qui participent peut-être à miner la confiance des Français dans l'audiovisuel public ?

Mme Rachida Dati, ministre. Tout ce que vous soulevez est une réalité. Je l'ai dit tout à l'heure, on souffre aussi d'une forme de consanguinité dans certains milieux – je le dis avec beaucoup de liberté. Cette consanguinité ne souffre aucun contrôle. On considère presque que c'est normal : on est du même monde et du même milieu, donc on passe d'un univers à un autre, finalement c'est quasi normal – alors que ça ne l'est pas. Que vous ayez pointé ça, que Mme Ernotte elle-même reconnaisse que des questions de conflits d'intérêts se sont posées et qu'elle prenait des mesures en conséquence, c'est important. C'est important aussi pour les parlementaires, et pour la présente commission d'enquête, que ce type de situations puisse être révélé ; mais il faut aussi prendre les mesures pour pouvoir les éviter, les contrôler et les empêcher. Aujourd'hui, comme il n'y a pas d'encadrement, tout est possible. Comme dirait l'autre, tout ce qui n'est pas interdit est autorisé ; comme c'est un sujet qui n'a jamais été abordé et que c'est un petit milieu, ça a été assez favorisé – pardon de le dire aussi directement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens au sujet de la neutralité, qui est l'une des trois dimensions de cette commission d'enquête. D'après un sondage paru dans *Marianne* en juin 2024, 26 % des téléspectateurs du JT (journal télévisé) de France 2 et 38 % des auditeurs

de France Inter ont voté pour Raphaël Glucksmann lors des élections européennes, soit respectivement deux et trois fois plus que la moyenne des Français. Près de 70 % des auditeurs de France Inter ont voté à gauche, contre un peu moins d'un tiers des Français.

En tant que ministre de la culture, depuis que vous êtes en fonction, qu'avez-vous fait pour que l'audiovisuel public ressemble aux Français, les rassemble et respecte aussi les obligations de pluralisme, d'honnêteté et d'indépendance ?

Mme Rachida Dati, ministre. Le contrôle du respect de ces principes incombe à l'Arcom, comme je vous l'ai dit. Le sujet, vis-à-vis des Français, est que les principes de neutralité, d'impartialité et de pluralisme soient respectés. C'est le cas par le biais du contrôle exercé par l'Arcom.

Par ailleurs, j'attends beaucoup de la mission qui a été confiée à Bruno Lasserre. Comme en matière de conflits d'intérêts, on s'est peut-être un peu trop accommodé de certaines choses. Aujourd'hui, les contextes ont changé. Il faudrait donc peut-être prendre d'autres types de mesures pour renforcer le contrôle de la neutralité, de l'impartialité et du pluralisme.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez expliqué que ces missions et ce contrôle incombaient à l'Arcom, dont nous avons interrogé le président lors de la première audition de cette commission d'enquête. Nous avons notamment appris qu'au cours des douze dernières années, un peu plus de 8 millions d'euros d'amendes avaient été infligées à des chaînes privées, notamment celles du groupe Bolloré, contre 0 euro d'amende pour les chaînes de l'audiovisuel public.

Selon vous, l'Arcom mène-t-elle son travail en toute impartialité ? Ou est-ce que cette commission d'enquête devrait-elle s'intéresser au respect et au cadre des règles définies par l'Arcom, afin que ces règles mêmes ne souffrent d'aucune contestation ?

Mme Rachida Dati, ministre. Nous avons eu ce débat lors de l'examen de la proposition de loi Lafon. Aymeric Caron, je crois, avait soulevé cette question, estimant qu'il serait peut-être nécessaire de réformer les missions de l'Arcom.

Cette question peut se poser. Mais aujourd'hui, l'autorité qui contrôle l'application de ces principes demeure l'Arcom. Dès lors, soit on considère que les mesures sont suffisantes, soit on considère qu'elles ne le sont pas ; c'est aussi au législateur de le dire. À la suite du rapport Lasserre, il y aura peut-être des mesures supplémentaires et complémentaires à prendre. Sans doute faudra-t-il élargir certaines missions de l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon vous, l'Arcom exécute-t-elle sa mission de façon parfaitement impartiale ? Le respect par ses membres des règles et des objectifs à valeur constitutionnelle ne fait-il l'objet d'aucun doute ?

Mme Rachida Dati, ministre. Comme ministre de la culture, ce n'est pas à moi de le dire. C'est une autorité indépendante qui exerce ses missions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle que les décisions de l'Arcom peuvent faire l'objet d'un recours devant le Conseil d'État, notamment de la part des personnes morales mises en cause.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je poserai une dernière question sur l'Arcom, sur son impartialité en tant qu'autorité publique indépendante. Le 28 août dernier, son président,

Martin Ajdari, a nommé Foued Berahou membre de l'Arcom Paris. Pourtant, un an auparavant, M. Foued Berahou avait appelé publiquement sur ses réseaux sociaux à une mobilisation indigéniste et antifasciste « contre l'empire Bolloré » dans l'archipel des Glénan.

J'ai posé la question à M. le président de l'Arcom. Je lui parlais de faits publics ; il m'a répondu qu'il n'était pas au courant. Depuis, alors que plus de deux mois se sont écoulés, visiblement aucune sanction n'a été prise à l'encontre de M. Foued Berahou. Considérez-vous normal qu'une personne nommée à l'Arcom appelle à une mobilisation antifasciste et indigéniste contre un dirigeant d'un groupe audiovisuel ?

Mme Rachida Dati, ministre. Ce n'est pas à moi de répondre, mais à l'Arcom. Toutefois, vous avez raison : moi, je trouve ça anormal, ça jette aussi un doute sur l'institution. D'ailleurs, j'ai interrogé l'Arcom qui ne m'a pas répondu sur cette question. Je vous réponds avec sincérité : ce n'est pas normal.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'Arcom ne vous a pas répondu, madame la ministre ?

Mme Rachida Dati, ministre. Non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur la question de la neutralité, le 7 juillet 2022, vous avez déclaré au micro de France Inter, en parlant de cette radio : « Vous êtes souvent taxés d'être une radio de gauche. Moi, je ne trouve pas. » J'écoute assez régulièrement France Inter. Le 15 octobre 2021, vous auriez pu entendre Aymeric Lompret déclarer : « Merci les gens d'extrême droite d'avoir payé pour qu'on dise que vous êtes des gros cons. Si j'étais à votre place, comment je serais dégoûté de me faire insulter toute la journée, et en plus de devoir payer pour ça. » Il a continué : « Est-ce que ça t'excite, Jordan Bardella, de faire un gros chèque à Guillaume Meurice ? » Aymeric Lompret a d'ailleurs suivi M. Pigasse sur Radio Nova.

Il y a eu bien d'autres épisodes. Le 28 mars 2024, lors d'un débat organisé par *Mediapart*, Mahaut Drama, chroniqueuse de France Inter, du service public, a incité des activistes d'ultragauche à « prendre les armes et à mener une révolution en cas de victoire de Marine Le Pen ». Mahaut Drama officie encore sur les antennes du service public. Il y a quelques jours encore, une grosse polémique a éclaté sur France Inter car une humoriste, si on peut la qualifier ainsi, Camille Lorente, a appelé, dans une église désacralisée, à la mort de Jordan Bardella et de Marion Maréchal, sous les rires et les applaudissements du public.

Tout ça est payé par nos impôts. Au vu des entorses successives de cette grille au principe de pluralité, pensez-vous toujours que France Inter, comme vous l'avez dit, n'est pas une radio de gauche ?

Mme Rachida Dati, ministre. J'écoute France Inter depuis toujours. Je l'avais d'ailleurs dit dans une interview. Moi, j'ai été élevée à la radio. J'ai des souvenirs d'ouvriers sur les chantiers qui écoutaient la radio, notamment publique, sur des petits transistors. C'est de moins en moins le cas aujourd'hui ; je le regrette. Que la radio, qui est quand même un super média permettant un accès à la culture sans aucune barrière, soit pérennisée, c'est notre combat – notre combat à tous, d'ailleurs.

Ensuite, au sujet des séquences humoristiques, sur la dernière dont vous avez parlé, j'ai répondu tout à l'heure et les séquences précédentes ne me disent rien. Je trouve que la force de la France, c'est cette liberté de création, cette liberté d'expression, cet humour très satirique.

Quand on en est la cible, on est moins content. Mais lorsque ça se transforme en attaques très personnelles susceptibles d'être qualifiées pénalement, on n'est plus dans l'humour ni dans la liberté d'expression. Si l'on appelle au meurtre ou à la mort de quelqu'un, on n'est plus dans l'humour, on tombe dans un autre type de qualification.

M. Charles Alloncle, rapporteur. On vient d'apprendre, pendant cette audition, que la directrice de France Inter, Adèle Van Reeth, avait démissionné – en tout cas, qu'elle n'était plus à la tête de France Inter. Quand on l'entend dire que France Inter est une radio « progressiste », n'est-ce pas, selon vous, une rupture vis-à-vis de cet impératif d'indépendance, de neutralité, de pluralisme ? Peut-on attendre d'une dirigeante d'une antenne du service public, très écoutée, en plus, qu'elle définisse la ligne éditoriale de cette radio ? Si on l'avait entendue dire que cette radio devait être, par exemple, conservatrice, on s'en serait légitimement ému. Qu'avez-vous pensé de cette déclaration d'Adèle Van Reeth ?

Mme Rachida Dati, ministre. C'est à l'Arcom d'en juger.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La présidente-directrice générale de Radio France vient effectivement d'annoncer une réorganisation : elle a nommé Mme Céline Pigalle, directrice de France Inter, en remplacement d'Adèle Van Reeth ; M. Laurent Guimier directeur d'ICI ; Mme Agnès Vahramian directrice de l'information de Radio France. Étiez-vous au courant de cette réorganisation ?

Mme Rachida Dati, ministre. Non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai posé un certain nombre de questions à l'Arcom, qui, malheureusement, m'a répondu qu'elle ne jugeait pas des propos tenus hors antenne. Donc permettez-moi d'insister sur cette question. En l'occurrence, ces propos ont été tenus hors antenne. Est-il normal qu'une dirigeante d'une antenne de service public qualifie cette antenne de progressiste ? N'est-ce pas une rupture vis-à-vis des obligations et objectifs à valeur constitutionnelle de neutralité ?

Mme Rachida Dati, ministre. Je n'ai pas entendu ces propos, mais l'objectif du service public, comme je l'avais d'ailleurs dit à Delphine Ernotte, c'est de rassembler, ce n'est pas de diviser, de représenter une sensibilité au détriment d'une autre ou de qualifier une sensibilité plus qu'une autre. L'objectif du service public, c'est de rassembler tous les Français dans toutes leurs sensibilités.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à un autre sujet, qui a récemment fait l'actualité : les déclarations du Président de la République devant les lecteurs du groupe Ebra, qui possède *La Voix du Nord*. Emmanuel Macron a évoqué le projet d'une labellisation de l'information, projet qui pourrait être mis en œuvre non pas par l'État, évidemment, mais par des professionnels des médias. Il a notamment cité l'exemple de l'association Reporters sans frontières (RSF).

Vous jugerez sans doute qu'en matière d'impartialité, Reporters sans frontières n'est pas la structure la mieux placée. En effet, entre 2017 et 2021, cette association a bénéficié de plus de 700 000 euros de subventions versées par la fondation de George Soros. Lors de la campagne pour les dernières élections législatives, Reporters sans frontières a appelé à faire barrage contre le Rassemblement national, en dépit du caractère apolitique de sa charte. Lors de l'audition de ses représentants, on a aussi appris qu'ils sélectionnaient peut-être les journalistes qu'ils défendaient. Ainsi, des journalistes iraniens menacés de mort ont demandé

le soutien de Reporters sans frontières, qui a refusé leur demande au motif qu'ils auraient peut-être relayé des vidéos de manifestants contre le régime des mollahs, ce qui témoignerait d'une appartenance politique. Or le journaliste Nima Avidnia et sa famille sont aujourd'hui encore menacés de mort, alors qu'il est réfugié en Turquie.

Toutes ces révélations ont choqué. Que pensez-vous de la déclaration du Président de la République et du projet de labellisation qui, selon lui, pourrait être confié demain à des structures comme Reporters sans frontières ?

Mme Rachida Dati, ministre. Je me suis expliquée très longuement sur cette fausse information. Le Président de la République n'a jamais dit qu'il allait créer un label d'État. Je l'ai d'ailleurs rappelé dans certains médias qui réaffirmaient cela alors que c'est faux. Donc, je le redis : il n'a jamais été question de créer un label d'État. Jamais.

Il existe des organismes de certification en dehors de l'État, qui sont des organismes de certification indépendants. Ce n'est ni l'État, ni RSF. Ceux qui s'y soumettent passent un accord avec ces organismes. Mais l'État n'est pas partie prenante. Jamais.

Je crois qu'on a isolé une petite séquence dans laquelle le Président de la République disait que, s'agissant de l'information, il faut savoir d'où l'on parle. C'est tout le sujet de la fausse information. Un journaliste et un citoyen qui donnent une information doivent-ils être traités de la même manière ? Sur les réseaux sociaux, on donne son avis sur tout, on déverse tout, parfois aussi n'importe quoi. Est-ce que tout se vaut ? Non, tout ne se vaut pas. C'est pour ça qu'il existe des organismes de certification qui n'ont rien à voir ni avec l'État ni avec RSF. Je le redis, il n'y a pas de volonté d'avoir ou de créer un label d'État. Ça n'existe pas et ça n'a jamais existé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le Président de la République a évoqué RSF comme organisme de certification indépendant. En tout état de cause, il a parlé de RSF dans sa déclaration. Selon vous, est-ce un organisme qui est suffisamment crédible pour, demain, certifier ou labelliser l'information ?

Mme Rachida Dati, ministre. Le président n'a jamais dit que RSF était un label de référence ou une certification de référence. Il a cité d'autres certifications indépendantes de l'État qui existent déjà. Il existe même des certifications internationales ou étrangères – européennes, par exemple. Mais jamais le président n'a annoncé ni renoncé à un quelconque label. Ça n'a jamais existé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez indiqué que de fausses informations ont circulé sur ce sujet. Notamment, un article du *JDNews* a évoqué la tentation totalitaire du Président de la République qui, sous couvert de lutter contre les ingérences étrangères, voulait « museler » l'information.

De même, ces fausses informations ont circulé sur CNews, où il a été dit très clairement que le chef de l'État avait la volonté de créer un label d'État. D'ailleurs, vous y avez été invitée, vous avez pu vous en expliquer.

Vous venez d'indiquer au rapporteur que c'était faux, que ce n'était pas la volonté du Président de la République. Considérez-vous que certains médias privés participent à la propagation de ces fausses informations que vous venez de dénoncer ?

Mme Rachida Dati, ministre. Vous ciblez Europe 1, CNews ou le *JDD*.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je n’ai pas cité Europe 1.

Mme Rachida Dati, ministre. En tout cas, ce n’est pas la question. Une information qui a été diffusée était fausse. J’ai été invitée sur le plateau d’Europe 1 à la suite de cette diffusion, pour démentir cette information. Ils m’ont accueillie et m’ont laissée rappeler en totale liberté que c’était faux, qu’il n’y avait pas de volonté de créer un label d’État. Du reste, lors de cet échange, j’ai demandé à la journaliste Laurence Ferrari si elle considérait que l’information qu’elle donnait devait être placée au même niveau que celle diffusée par quelqu’un sur un réseau social ou donnée par un citoyen lambda. Et tout le monde a convenu que cela ne devait pas être le cas.

Aujourd’hui, l’enjeu de la labellisation, c’est aussi un enjeu de défense des médias traditionnels. Est-ce que tout se vaut ? Non. Est-ce qu’une radio vaut un compte Twitter géré par des anonymes ? Non. L’enjeu de la labellisation, c’est aussi de pouvoir établir des méthodes d’investigation, de recherche et de vérification de l’information. La labellisation, ce n’est pas non plus un gros mot : il s’agit de labelliser une méthode, une source – d’où l’information vient et qui la donne. Donc l’enjeu est plutôt la défense des médias traditionnels.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quand vous l’expliquez, on comprend très bien de quoi il s’agit. Enfin, en tout cas, moi, je comprends. Comment expliquez-vous que certains médias aient propagé ces fausses informations – je n’ai pas cité Europe 1 mais plutôt le *JDNews*, qui a évoqué la tentation totalitaire du Président de la République, et CNews ? Des objectifs politiques sont-ils en jeu ?

Mme Rachida Dati, ministre. Non, parce que justement, à la suite de cette publication, je suis allée m’expliquer sur leur antenne.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais revenir sur vos propos, notamment sur les priorités budgétaires du ministère de la culture. Je me suis ému du fait que 50 % de son budget était dédié à l’audiovisuel public et que seulement 4,5 % étaient consacrés à la préservation et à la sauvegarde de notre patrimoine. Près d’un quart des monuments protégés sont en péril, notamment menacés de disparition. Par ailleurs, il y a plus de 67 000 monuments français non protégés, parmi lesquels des phares, des moulins, des églises rurales.

J’ai entendu votre réponse. Vous avez expliqué que les opérateurs avaient vocation à trouver d’autres financements, notamment privés. Affecter 4,5 % du budget du ministère de la culture à notre patrimoine, est-ce suffisant pour le sauvegarder ? Vous avez comparé la France à d’autres pays, mais l’exception française tient aussi à la valorisation de son patrimoine, qui est particulièrement riche. Allouer beaucoup plus de moyens publics à la sauvegarde du patrimoine ne devrait-il pas être une priorité de politique publique ?

Mme Rachida Dati, ministre. Depuis 2017, le budget de la culture a augmenté de plus de 1,5 milliard. Cette hausse inédite – j’ai été membre d’autres gouvernements – a beaucoup bénéficié au patrimoine. D’ailleurs, les artisans, les compagnons, les métiers très pointus sont reconnus dans le monde entier, fondent notre réputation et sont un facteur d’attractivité.

La part du budget consacrée au patrimoine est conséquente et a connu une hausse de 40 % depuis 2017. Cela veut dire que c’est une vraie priorité de ce gouvernement. La volonté du Président de la République est de préserver, de protéger et de transmettre ; il s’agit précisément de ne pas laisser à l’abandon et encore moins de mettre en péril des monuments.

La mission dite Bern – le loto du patrimoine –, lancée à l'initiative du président, a permis de sauver de nombreux petits monuments historiques, classés et non classés. Beaucoup de moyens publics sont consacrés à la protection du patrimoine.

Je rappelle également le dispositif de souscription populaire en faveur des édifices religieux, que nous avons développé et amplifié avec la Fondation du patrimoine afin de soutenir la protection du patrimoine. Nous appliquons une véritable politique publique en la matière.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je suis rapporteur pour avis du programme *Patrimoines*. L'an dernier, vous vous êtes fortement engagée pour obtenir une augmentation significative des crédits alloués au patrimoine, que nous avons défendue ensemble avec succès. Je l'ai dit, nous sommes attachés à la vérité, nous devons nous en tenir aux faits. Nous devons la vérité aux Français.

Cette année, cela a été plus compliqué, mais j'espère que l'an prochain, ces crédits seront de nouveau en augmentation. Comme le rapporteur l'a rappelé, le patrimoine, c'est aussi un ferment d'unité et de rassemblement.

L'audiovisuel public contribue aussi, notamment avec les émissions de Stéphane Bern comme « Secrets d'histoire », à valoriser, à mettre en lumière ce patrimoine, qui fait aussi la richesse de notre pays et de son identité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une dernière question simple sur le sujet : 4,5 % du budget du ministère de la culture, est-ce suffisant pour sauver notre patrimoine ? Le vol des joyaux de la couronne commis il y a quelques mois a ému des millions de Français. Mercredi 27 novembre dernier, une importante fuite d'eau est survenue au Louvre, dans la bibliothèque du département des antiquités égyptiennes, qui a notamment entraîné la détérioration d'environ 400 ouvrages. Pour sécuriser le Louvre, qui est le premier musée mondial en termes de fréquentation, il aurait fallu environ 70 millions d'euros, soit un montant inférieur au déficit cumulé sous la présidence de Delphine Ernotte à France Télévisions. Comme c'est une entreprise publique et qu'il n'est donc pas question qu'elle fasse faillite, ce sont les Français qui devront la recapitaliser en mettant au pot.

Ne pensez-vous pas que, depuis des années, les pouvoirs publics se trompent de priorités ? Faut-il continuer à financer les faillites provoquées par certains dirigeants publics plutôt que défendre l'âme française et notre patrimoine si précieux, notamment celui du musée du Louvre, ce qui n'aurait pas coûté grand-chose en comparaison des gabegies constatées au sein de France Télévisions ?

Mme Rachida Dati, ministre. Je considère qu'il ne faut pas opposer une priorité à une autre ; ce n'est pas l'audiovisuel public contre les musées.

L'audiovisuel public, c'est indispensable à la cohésion de notre société. J'ai lancé le plan Culture et ruralité à mon arrivée au ministère. 88 % du territoire français est rural ; vingt-deux millions de nos concitoyens y vivent. Des obstacles physiques, psychologiques et financiers entravent l'accès à la culture. Si demain, nous n'avons plus d'audiovisuel, une partie de nos concitoyens vivant dans des territoires très éloignés, qui ne sont pas forcément bien équipés, n'auront plus accès à quoi que ce soit. C'est pourquoi il faut le réformer, le préserver et le rendre accessible au plus grand nombre.

Tout à l'heure, je vous indiquais à quelles catégories sociales appartenaient les auditeurs de France Inter ; on ne peut s'en satisfaire. C'est une radio qui est financée par tous les Français, elle doit donc s'adresser à tous les Français. L'audiovisuel public français doit être préservé ; c'est la conviction profonde qui m'anime en ma qualité de ministre de la culture et au-delà de ma fonction.

Quant au patrimoine, c'est le premier élément de notre patrimoine culturel commun. L'incendie de Notre-Dame a ému toute la France – et le monde entier –, pas uniquement la communauté catholique. Notre-Dame est un patrimoine historique qui nous structure et nous ancre dans l'histoire de notre pays. On parle souvent des échecs d'intégration ; le patrimoine est une politique d'intégration qui nous ancre dans un territoire. Je suis originaire de Bourgogne ; un château, des vignobles, des paysages, ce patrimoine-là structure mon ancrage dans le territoire français.

Il ne faut pas opposer les uns aux autres.

Oui, l'audiovisuel public doit se restructurer et se réorganiser, mais on ne doit pas l'affaiblir. Nous devons travailler ensemble pour continuer à pérenniser ses principes de neutralité, de pluralisme, d'impartialité et de diversité ; il doit s'adresser à tous les Français. Notre combat est commun. C'est la responsabilité du Parlement de renforcer ses principes et de lui donner les moyens en conséquence.

S'agissant du patrimoine, le bâtiment même du musée du Louvre est un objet culturel, c'est une œuvre d'art. Les fuites d'eau ne datent pas d'hier. Ce bâtiment appartient au patrimoine historique : il est très compliqué de réaménager une pièce, d'y installer une caméra ou d'organiser un parcours de visite en raison des contraintes patrimoniales et historiques. Et tant mieux : on ne va pas bétonner du jour au lendemain, raser la moitié de notre patrimoine par facilité ou pour sécuriser à la va-vite. Toutes ces contraintes, on doit les supporter, les régler, les organiser, les articuler pour pouvoir sauvegarder ce magnifique patrimoine.

Vous avez raison, c'est le plus grand musée du monde et nous avons battu un record de fréquentation à la fin de l'année dernière. Encore une fois, il ne faut pas opposer les priorités. S'il faut restructurer l'audiovisuel public, il faut le faire ; s'il faut préserver le patrimoine, il faut le faire.

Il faut trouver des dispositifs innovants pour financer le patrimoine, sans quoi nous privatiserons tout. Je ne me résous pas à ce qu'on vende le château de Versailles ou le musée du Louvre. Le Grand Palais, qui est un grand monument historique, a été sauvé grâce aux JO (Jeux olympiques et paralympiques), je suis bien placée pour le savoir. À une époque, nous ne disposions pas des 500 millions nécessaires à sa rénovation et nous avons failli le vendre à un État étranger. Notre combat commun, c'est de préserver ce patrimoine et de le garder dans le domaine public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avec le rapporteur, nous avons au moins un point commun : l'attachement au patrimoine, la passion pour lui. Nous essayons d'être exigeants dans le contrôle de l'audiovisuel public : nous identifions les manquements et les dysfonctionnements de l'audiovisuel public, mais nous soulignons aussi ce qui fonctionne.

Vous avez cité l'incendie de Notre-Dame de Paris. Il se trouve que j'ai eu la chance d'être l'un des bras droits du général Georgelin. L'audiovisuel public a produit un documentaire sur le chantier de Notre-Dame de Paris. Être capable de financer des documentaires importants,

c’est aussi ça, la force de l’audiovisuel public. L’audiovisuel privé l’a aussi fait. L’audiovisuel public peut aussi être un lieu de mise en valeur et de rayonnement de notre patrimoine, à travers des émissions – j’ai cité celle de Stéphane Bern – et des documentaires diffusés sur les antennes du service public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je rebondis sur les propos de Mme la ministre : à quel État étranger aurait été vendu le Grand Palais ? C’est une question qui nous intéresse.

Mme Rachida Dati, ministre. À un moment donné, il y avait eu des discussions. La rénovation du Grand Palais avait été évaluée à un montant compris entre 400 et 500 millions. Souvent, il est possible de mettre les bâtiments en concession. Des États étrangers s’y étaient intéressés. Ce débat remonte à vingt ans. Les financements n’étaient pas disponibles. Donc c’est quelque chose de récurrent.

D’autres types d’établissements ont été mis en concession à un État ou à un organisme étranger, le temps de le rentabiliser. C’est vrai que le Grand Palais est aujourd’hui magnifique : il a été le plus bel écrin pour les JO. Il faut préserver ce type de patrimoine. Il faut donc en préserver les financements, mais il faut aussi innover s’agissant des modalités de financement ; il n’y a pas que la délégation de service public ou la concession. On peut peut-être trouver d’autres types de financements.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous arrivez au terme de votre engagement comme ministre de la culture. C’est peut-être la dernière fois que vous vous exprimez devant l’Assemblée nationale, en tout cas dans ce format. À la fin de ces deux années au service de la culture de notre pays, pour vous, quelles sont les urgences ? Nous avons beaucoup parlé de l’audiovisuel public, le rapporteur a évoqué le patrimoine. On assiste à une guerre de l’information, à une mutation de l’information. Des tensions existent entre l’audiovisuel public et l’audiovisuel privé. Par ailleurs, il existe des urgences en matière de restauration et de sauvegarde du patrimoine. Les urgences du ministère portent-elles sur l’audiovisuel ou sur la crise et la guerre de l’information ? À la suite des états généraux de l’information, vous souhaitiez présenter un projet de loi.

Mme Rachida Dati, ministre. Quand vous êtes ministre de la culture, vous le restez toujours un peu ensuite. Avant d’avoir été nommée, je pensais que c’était un ministère qui m’était très étranger, voire éloigné. Je considère maintenant que c’est tout le contraire. Je ne sais pas si vous avez posé cette question à mes prédécesseurs ; quand on est ministre de la culture, on le demeure après, quoi qu’il arrive. C’est une mission qui me poursuivra. En étant ministre de la culture, je me suis rendu compte d’une chose : comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, on fait de la culture sans le savoir, et tout le temps.

Les enjeux de ce ministère sont l’information, les médias, l’audiovisuel. On parle de guerre, de guerre de civilisation, de guerre de l’information ; il y a là, en effet, un enjeu majeur lié à notre souveraineté, notamment culturelle. L’information en fait partie.

L’autre sujet majeur est la démocratisation de la culture. Dans notre pays, d’énormes efforts ont été faits en la matière, notamment en faveur des territoires et des personnes qui en sont le plus éloignés. L’accès à la culture, c’est bien ; il faudrait également démocratiser l’accès aux métiers de la culture. Nous sommes encore très en retard en matière de démocratisation de l’accès aux responsabilités et aux métiers de la culture.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie, madame la ministre, d’avoir répondu à plus de trois heures de questions.

La séance s’achève à douze heures vingt-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, Mme Céline Calvez, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, M. Laurent Jacobelli, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian

Assistait également à la réunion. – M. Karl Olive

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de Mme Laurence Bloch, ancienne directrice des antennes et de la stratégie éditoriale de Radio France, ancienne directrice de France Inter et auteur d'un rapport sur la holding France Média 2

– Présences en réunion 24

Jeudi
5 février 2026
Séance de 14 heures

Compte rendu n° 29

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quatorze heures dix.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour cette audition qui va nous permettre d'entendre une grande voix de la radio publique, Madame Laurence Bloch.

Madame Bloch, vous avez été directrice des antennes et de la stratégie éditoriale de Radio France, d'août 2022 à juin 2024. Vous avez à votre actif une longue carrière dans l'audiovisuel public, dont vous êtes l'une des grandes spécialistes. Vous avez commencé en 1980 par la production et l'animation de plusieurs émissions dont « Le pays d'ici », « Grand angle », « Le vif du sujet » et « Les matinales » sur France Culture. Vous avez séjourné en Afrique australe comme correspondante de RFI et du journal *La Croix* de 1985 à 1987.

Vous avez ensuite occupé la fonction de directrice adjointe de France Culture pendant plusieurs années, d'abord de 1989 à 1997, puis de 2001 à 2010. Vous avez poursuivi votre engagement pour l'audiovisuel public en passant de France Culture à France Inter, où vous avez été successivement directrice adjointe, responsable de l'antenne, puis directrice. Vous revenez sur votre parcours dans un ouvrage autobiographique, publié en octobre dernier : *Radioactive*.

Depuis votre départ de Radio France, vous êtes restée très active dans le domaine de l'audiovisuel public. L'année dernière, vous avez été nommée par la ministre de la culture pour superviser, à travers un rapport d'accompagnement, la réforme de la gouvernance de l'audiovisuel public, dont le véhicule législatif est la proposition de loi (PPL) relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle, dite PPL Lafon – Mme Virginie Duby-Muller et moi-même en sommes les corapporteurs.

En raison de votre connaissance fine et précise du secteur audiovisuel, votre audition est attendue. Mais avant de vous donner la parole, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Laurence Bloch prête serment.)

Mme Laurence Bloch, ancienne directrice des antennes et de la stratégie éditoriale de Radio France, ancienne directrice de France Inter et auteure d'un rapport sur la holding France Médias. J'ai fait le choix de rester fidèle à l'audiovisuel public pendant cinquante ans, presque jour pour jour : je m'y suis sentie utile à chaque moment de ma vie. Je suis entrée à la Maison de la Radio comme une toute petite stagiaire, en juillet 1974. J'y ai appris tous les métiers. J'ai participé à la direction de France Culture pendant vingt ans. Puis, j'ai eu la chance et l'honneur de diriger France Inter pendant huit ans, avant de rejoindre la direction de Radio France aux côtés de Sibyle Veil, comme directrice des antennes.

Lorsque j'ai posé le pied dans la « Maison ronde », en 1974, celle-ci appartenait encore à l'ORTF (Office de radiodiffusion-télévision française). Il y avait en tout et pour tout trois chaînes nationales, privées et publiques ; France Info n'existait pas ; Jacqueline Baudrier lançait des expérimentations de stations locales sur trois territoires – Melun, Laval, la région du Nord-Pas-de-Calais. Ce temps était celui de la rareté, mais aussi des évidences. Personne ne doutait

de l'audiovisuel public, de son utilité, de sa légitimité, de sa singularité, même si le combat pour l'indépendance des rédactions était encore très loin d'être gagné.

Cinquante ans plus tard, force est de constater que le monde de l'information et de la communication s'est complètement transformé. Il ressemble à un vaste territoire de flux incessants d'images et de sons, d'informations et de désinformations, distribués par des plateformes. Celles-ci ont, certes, accéléré la distribution de l'information et facilité le quotidien de milliers de citoyens – dont je suis –, mais elles ont aussi phagocyté leur attention, avec pour seule logique l'obsession de leur propre croissance. En outre, que dire des réseaux sociaux, qui sont un déversoir de sujets souvent accessoires ou de propos haineux ?

Dans ce contexte, que peut encore l'audiovisuel public ? Est-il en capacité de résister, de construire un territoire solide, attractif et suffisamment puissant pour résister à ce flot ininterrompu et échevelé de nouvelles et de contre-nouvelles ? Est-il en capacité de protéger le monde démocratique, que nos aînés ont construit pied à pied après la guerre, fondé sur la raison, le respect des faits et de la science, la conviction que les contre-pouvoirs, dont celui des journalistes, sont indispensables et que la liberté d'expression n'est pas négociable. Enfin, est-il en capacité de rassembler la communauté nationale, en dépit des écarts de générations, et d'être un outil au service de la promesse républicaine de liberté, d'égalité, de fraternité ?

Ma réponse – vous n'en serez pas surpris – est : oui, mille fois oui, à condition qu'on lui fasse confiance et qu'on l'accompagne de façon sincère et déterminée dans les transformations que le monde lui impose. J'ai expérimenté les lourdeurs de fonctionnement de l'audiovisuel public et je connais bien la difficulté qu'il peut avoir à associer ses forces dans un monde de concurrence, qui pourtant ne lui offre pas d'autre choix. Je connais bien ce qui peut quelquefois passer pour de l'entre-soi ou une vague arrogance se réclamant d'une qualité que d'autres n'auraient pas. Mais je sais aussi que sans l'audiovisuel public, ce pays ne serait pas le même, car la puissance publique lui assigne – à raison – des missions que le privé n'est pas à même de remplir et lui offre des moyens incomparables pour mener à bien ses missions.

Que mes amis de France Télévisions me pardonnent : si mon propos s'appuiera surtout sur mon expérience à Radio France, je sais que la volonté de travailler pour le bien commun est au cœur de toutes les équipes de France TV. Les missions imparties à Radio France sont extrêmement simples et en même temps immenses. En vertu de son cahier des charges, « la société conçoit ses programmes dans le souci d'apporter à toutes les composantes du public information, enrichissement culturel et divertissement ».

À l'évidence, plusieurs chaînes privées savent parfaitement produire un divertissement populaire. Elles savent aussi parfaitement délivrer une information honnête et impartiale, car la déontologie journalistique transcende les notions de secteur public et privé. Reste qu'en matière d'information, aucune chaîne privée ne pourra aligner les moyens que la puissance publique peut offrir pour une couverture nationale et internationale solide, en temps de guerre comme en temps de paix, ni pour une mobilisation massive dans la lutte contre les fausses informations.

Avec son réseau de correspondants à travers le monde et l'appui de pigistes permanents, Radio France est en capacité de dire la réalité du terrain et de couvrir au plus juste une histoire immédiate, souvent difficile à décrypter. La Maison a choisi, par exemple, de dédier deux correspondants permanents aux États-Unis, ce qui ne s'était jamais fait auparavant : ce choix, très lourd d'un point de vue financier, est capital en termes d'information.

À l'inverse, lorsque l'actualité chaude – je pense à la guerre en Ukraine – perd en intensité et que les médias s'en détournent, la radio de service public a les moyens de rester sur place et d'offrir la couverture constante d'un conflit qui, même à bas bruit, est existentiel pour l'Europe.

Je pense aussi à la couverture exceptionnelle et unique faite lors de procès historiques comme ceux des attentats de *Charlie Hebdo*, de l'Hyper Cacher, du Bataclan, avec la présence quotidienne d'un ou plusieurs journalistes et la fabrique de podcasts plébiscités par le public. Ce travail dépasse la simple couverture de l'actualité et contribue à la constitution d'une mémoire collective partagée.

Enfin, avec son réseau de radios locales, Radio France nourrit toutes ses rédactions nationales et contribue à la mission de cohésion qui est la sienne.

Parallèlement à ce rôle central dans le secteur de l'information, Radio France a pour mission d'offrir un « enrichissement culturel » – ce terme quelque peu baroque est celui du cahier des charges – à chacun des citoyens de ce pays. Autrement dit, il lui faut offrir à tous l'accès au savoir, à la connaissance, aux émissions artistiques. Elle seule est capable de tenir cette mission, car la rentabilité économique n'est jamais au rendez-vous.

De plus, qui – à condition d'être de bonne foi – pourrait contester le caractère unique de l'offre culturelle de Radio France ? France Culture est la plus grande bibliothèque sonore du monde. Qui veut retrouver la voix et la ferveur des plus grands esprits des XX^{e} et XXI^{e} siècles, de Vladimir Jankélévitch à Paul Ricœur, en passant par René Char, Simone de Beauvoir, Marguerite Yourcenar ou Georges Duby, n'a qu'à ouvrir l'application de Radio France et se servir dans ce trésor inestimable et renouvelé au quotidien.

France Culture est aussi le lieu le plus ouvert aux travaux des universitaires : ils y trouvent une plateforme d'écoute et d'échanges, que beaucoup en Europe nous envient. D'une certaine façon, France Culture travaille pour l'éternité. Première radio de France avec 7,5 millions d'auditeurs quotidiens, France Inter est, quant à elle, est la chaîne de la médiation, celle qui sait rendre populaires les grands penseurs, les grands artistes, les grands chercheurs.

Je le rappelle, ces auditeurs habitent à 80 % en région, loin des clichés d'une chaîne pour bobos parisiens ou membres du CAC 40. Ils sont plus de 7 millions de personnes qui ne pensent pas pareil, mais qui ont en partage la curiosité et la joie de découvrir – comme le disait Jacques Chancel – des mondes dont ils ignoraient même l'existence.

Qui produit autant d'émissions consacrées à la littérature, au cinéma, à la science, à l'économie, à la géopolitique et à l'histoire, avec autant de succès ? Qui nous fait accepter l'hiver avec une biographie sensible et rayonnante de Matisse ? Qui a le culot de proposer tous les jours, à une heure de grande écoute – de 18 heures à 19 heures –, un magazine consacré à la géopolitique ? Il rassemble désormais quotidiennement 1,5 million d'auditeurs, le double de son challenger.

Loin de moi l'idée de brandir ces chiffres comme des trophées. Je veux simplement dire que cette double mission d'accès au savoir et de délivrance d'une information honnête et pluraliste est bel et bien remplie par Radio France ; elle est décisive dans une société atomisée par les réseaux sociaux ; elle participe de la défense de notre souveraineté dans un monde happé par les plateformes internationales.

Que l'on réfléchisse à l'organisation de l'audiovisuel public, que l'on veille sans relâche à ce qu'il ne laisse aucun citoyen sur le bord de la route, qu'on lui demande des comptes sur sa gestion, sa stratégie, ses ambitions : quoi de plus normal, de plus sain, de plus légitime ? Toutefois, le combat mené de façon obsessionnelle et injuste par quelques-uns, qui n'espèrent que sa disparition, devrait interroger. L'audiovisuel public est le lieu du partage, du dialogue, de l'équilibre, du pluralisme et de la liberté que donnent le savoir et la connaissance. Il est le monde dans lequel j'espère vivre encore quelques années.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie. Ma première question est d'actualité : Mme Veil, présidente-directrice générale de Radio France, a annoncé ce matin une vaste réorganisation de Radio France, dont le remplacement de la directrice de France Inter. Comment analysez-vous ce choix ?

Par ailleurs, dans votre livre *Radioactive*, vous écrivez : « France Inter retrouva ses couleurs, son identité, et son public. Elle était redevenue une radio capable de fédérer beaucoup de Français d'opinions politiques différentes, d'origines sociales éloignées, de goûts et d'âges dissemblables, tous désireux d'être accompagnés au quotidien par une bande de fidèles investis dans leur mission. »

Or, les audiences ne sont pas toujours au rendez-vous dans l'audiovisuel public. Comme l'a indiqué le rapporteur lors d'une précédente audition, France Info TV a, par exemple, du mal à définir son identité, sa ligne éditoriale. D'autres chaînes, privées celles-là, ayant construit leur identité de chaîne d'information en continu, connaissent de meilleures audiences. France Inter a, pour sa part, une ligne éditoriale, ce qui explique sans doute son succès.

Comment concilier la construction d'une identité éditoriale avec l'exigence de pluralisme et d'impartialité ? Cette question est majeure : si l'on reproche à France Info TV de ne pas avoir de ligne éditoriale, on s'interroge dans le même temps sur la capacité de France Inter, à la ligne éditoriale assumée, à respecter ces critères. Le succès de France Inter vous doit beaucoup : comment y avez-vous concilié ces deux exigences ?

Enfin, vous avez évoqué la « guerre idéologique menée à l'audiovisuel public : tout sera bon ; beaucoup de traquenards sont prêts à être déclenchés ». Vous faisiez référence à votre conversation privée avec Thomas Legrand, captée dans un café et révélée par un média privé, une méthode dénoncée par la ministre ce matin. Qu'entendez-vous par « guerre idéologique contre l'audiovisuel public » ?

Mme Laurence Bloch. Je ne commenterai pas les choix de la présidente. Je veux juste dire publiquement mon admiration pour le courage d'Adèle Van Reeth. Ce n'est pas un boulot facile. Elle a tenu bon. Elle a cherché le meilleur. La période est très difficile pour France Inter et pour l'audiovisuel public : je tiens à la saluer. Elle est jeune. Elle fera plein d'autres choses. Je n'ai rien à ajouter.

Une question m'a taraudée pendant les huit années que j'ai passées à France Inter : comment rassembler le plus possible de Français, en ne laissant personne à l'écart du chemin ? À mon arrivée, la part d'audience de la chaîne s'établissait à peine à 9,5 %. Il fallait qu'elle ait une personnalité, une marque. Plusieurs choses m'ont aidée : ne laisser personne au bord du chemin ; respecter à la lettre le cahier des charges et toujours y revenir.

Tout d'abord, il est capital de travailler sur l'information. Une chaîne généraliste – celle qui rassemble le plus d'auditeurs – doit avoir une information intègre, honnête,

impartiale. Je n'ai jamais coupé les budgets de la rédaction. Je me suis toujours appuyée sur de très grands professionnels : Catherine Nayl était la directrice de l'information, après avoir occupé ce poste à TF1. Elle m'a infiniment aidée dans ce travail : le *final cut* lui est toujours revenu. Il s'agissait de protéger l'information, les journalistes et l'antenne. Les erreurs à l'antenne ont toujours été corrigées, via un mécanisme – fondamental – de contrôle de l'information. Il y a eu des erreurs. Il y a eu des dérapages. Mais le journalisme est fait par des hommes et des femmes qui se trompent. L'essentiel est de le reconnaître et d'avoir une véritable honnêteté à l'égard des auditeurs.

Ensuite, on m'a conseillé de travailler sur le plus petit dénominateur commun, celui d'une chaîne assez neutre. Tel n'a pas été mon choix, car je savais que le plus beau slogan de France Inter était : « Écoutez la différence ». J'ai voulu que ses programmes soient de qualité et d'exigence, éclectiques. Nous avons beaucoup travaillé sur la matinale, un travail de tapisserie et de broderie, en constante évolution.

Le 7/9, tranche reine de la radio, correspond au moment où les adultes et les jeunes sont ensemble autour de la table du petit-déjeuner. Nous avons fait le choix d'invités très éclectiques, y compris des plus grands intellectuels, dont je suis très fière : des personnalités du Collège de France y ont expliqué leurs recherches ; Antoine Compagnon a fait des séries pour France Inter ; des auteurs étrangers sont venus aux côtés des politiques, qui ont bien évidemment leur place dans le service public. Face à ces institutions, j'étais tout aussi fière qu'à 7 heures 50 puisse, par exemple, intervenir un rappeur. Ainsi, les parents ne comprenant pas l'appétence de leur gamin pour le rap pouvaient découvrir Damso, quand leurs enfants découvraient Pierre Lemaitre.

La tranche 7/9 comprenait également une chronique musicale en direction des jeunes, ainsi que des chroniques extrêmement solides. Ainsi, la chronique de géopolitique de Pierre Haski était un marqueur. Les émissions d'économie, de géopolitique et d'histoire côtoyaient – j'y tenais – les émissions populaires. Nagui a été une chance pour cette chaîne : il a permis à un public qu'elle intimidait d'y accéder, pour ensuite peut-être se tourner vers Ali Rebeihi, puis le 8 heures. Ont également joué un rôle la puissance des podcasts, les chroniques humoristiques filmées, très diffusées sur les réseaux sociaux, et l'humour.

Ce dernier sujet pique, gratte, énerve et polarise... Philippe Val, avec lequel j'ai très bien travaillé, avait décidé d'enlever la chronique d'humour de 7 heures 55. La chaîne l'a payé très cher, en termes d'auditeurs et de méfiance. En effet, dans l'esprit des auditeurs, le service public n'a qu'un actionnaire : l'État, que l'on confond assez souvent avec le pouvoir en place. Le soupçon est toujours présent. J'ai vu beaucoup de courriers d'auditeurs reprochant d'être à la botte d'Emmanuel Macron, de Renaissance, ou de Nicolas Sarkozy. Les humoristes vont plus loin que les journalistes : c'est leur rôle. L'humour rassure, sur l'indépendance, sur l'existence d'une parole libre : la présence de ce marqueur d'indépendance est importante. Par ailleurs, le juge de paix, ce sont les auditeurs. Dans chaque enquête qualitative sur le 7/9, les auditeurs réclament une tranche d'humour. Comme tous les citoyens, les humoristes ne sont pas au-dessus des lois.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu'en est-il de la guerre idéologique menée à l'audiovisuel public ?

Mme Laurence Bloch. J'ai regardé l'audition de votre commission ce matin : M. Jacobelli y a repris l'extrait d'une chronique humoristique, sans en resituer le contexte, en la considérant au premier degré. Or, l'humour n'est pas le premier degré, mais le deuxième, le

troisième, le quatrième ! Les humoristes ne sont pas des vaches sacrées mais des citoyens comme tout le monde. Ils doivent répondre de leurs paroles devant l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) et devant la justice. Ce sont, selon moi, les seules limites à l'humour. Il est extraordinairement choquant de ne pas avoir précisé que ces phrases ont été prononcées dans un espace très identifié par les auditeurs – *Zoom Zoom Zen* –, au second degré. Ce sont d'ailleurs les propos que j'ai tenus à Thomas Legrand quand je l'ai rencontré : ce type d'instrumentalisation est injuste.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Y a-t-il une guerre entre l'audiovisuel public et le privé ?

Mme Laurence Bloch. Non, pas du tout.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez évoqué la guerre idéologique menée à l'audiovisuel public.

Mme Laurence Bloch. Je faisais référence à l'instrumentalisation d'un certain nombre de moments d'antenne dont on ne dit pas le contexte, ni la vérité des choses. Ils sont utilisés contre l'audiovisuel public, pour dire qu'il n'est pas à la hauteur de ses missions. Or, s'il peut faire des erreurs, il est à la hauteur de ses missions et de ses ambitions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie ; Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci Monsieur le président.

Madame Bloch, le départ d'Adèle Van Reeth de la direction de France Inter vient d'être annoncé ce matin même. Elle sera remplacée par Céline Pigalle, actuelle directrice de l'information de Radio France. Nous avons aussi appris récemment le départ du directeur de l'information de France Inter, Philippe Corbé, pour la direction de France Télévisions, qui se sépare d'Alexandre Kara. Il n'y a donc plus de directeur de l'information à Radio France, ni à France Inter. Quel regard portez-vous sur ces changements ? Sont-ils le signe d'une certaine fébrilité, ou du moins de la prise de conscience d'insuffisances sur l'antenne de France Inter, notamment en termes de neutralité ?

Mme Laurence Bloch. Je me réjouis que les grands professionnels qui quittent Radio France le fassent pour l'audiovisuel public. Philippe Corbé est un journaliste extraordinaire, qu'il fallait remplacer. La nomination de Céline Pigalle démontre l'importance capitale de l'information sur une chaîne généraliste de service public. Si le terme de « neutralité » n'est pas celui figurant dans les textes, la question du pluralisme est étroitement surveillée par l'Arcom, qui fait des recommandations. Elle n'a effectué aucune mise en demeure à l'égard de l'audiovisuel public, en particulier de France Inter, depuis des années. Il ne s'agit donc pas de fébrilité, mais d'une difficulté d'exercice du management à France Inter. Dans la perspective des échéances électorales très importantes pour le pays dans un an et demi, la Maison s'est mise en ordre de bataille pour offrir le meilleur aux citoyens français.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Est-ce à dire qu'Adèle Van Reeth n'était pas au niveau pour proposer le meilleur, dans cette perspective électorale ?

Mme Laurence Bloch. J'ai dit tout ce que j'avais à dire sur Adèle Van Reeth.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon les chiffres de Médiamétrie parus le 13 novembre, depuis un an, France Inter a perdu 458 000 auditeurs. Ce chiffre est plus que conséquent. Or, cette baisse ne s'explique pas par un désintérêt des auditeurs pour la radio, puisque, dans le même temps, des chaînes concurrentes – RTL et Europe 1 – ont gagné des auditeurs. Quelle en est la raison, au-delà de la valse des directeurs ? À quoi est due cette perte massive d'auditeurs, depuis quelques mois, sur les antennes de France Inter ?

Mme Laurence Bloch. Beaucoup des concurrents de France Inter rêvent de disposer de ses chiffres. La chaîne bénéficie de 7,5 millions d'auditeurs quotidiens, ce qui est considérable. Elle a effectivement connu un petit coup de mou à la rentrée ; elle l'a en grande partie rattrapé en décembre. Le départ de la recordwoman du 7/9 – Léa Salamé – a été un très gros coup dur, car il supposait de retrouver un couple qui fonctionne bien et une façon de présenter. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, le couple formé par Nicolas Demorand et Léa Salamé savait danser le tango, tout en délivrant une information la plus précise et la plus intègre possible, ce qui n'est pas si simple.

Je n'aurais pas voulu être à la place d'Adèle Van Reeth, qui a dû assumer le départ de Léa Salamé. L'antenne a été réorganisée autour d'une très – sans doute trop – grande matinale. Depuis, on est revenu à des paramètres plus raisonnables. À la fin de l'année, la chaîne avait déjà retrouvé plus de 300 000 à 400 000 auditeurs. Elle est en très bonne santé et 2025 a été une année de record historique. Cette chaîne n'est pas en perte de vitesse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans *Radioactive*, votre autobiographie, vous expliquez que vous n'avez pas bénéficié de réseaux d'influence et que rien ne vous a été donné facilement. Faut-il comprendre que l'appartenance à des réseaux d'influence est une forme habituelle de cooptation ou de promotion dans l'audiovisuel public ?

Mme Laurence Bloch. Pas du tout. Je ne l'écrirais peut-être pas exactement de la même façon aujourd'hui, mais c'est une autre histoire. J'ai fait ce livre pour dire la chose suivante aux jeunes générations : rien ne me prédestinait ni à faire de la radio – mon père aurait sûrement préféré que je fasse l'ENA (École nationale d'administration) –, ni à devenir directrice de chaîne. Quand je suis arrivée à France Inter, il n'y avait que des hommes dans le management et à l'antenne, à l'exception d'Arlette Chabot – elle a été mon modèle, car elle ne se laissait pas faire. J'ai bossé, je me suis fait engueuler, je me suis fait corriger mais je me suis accrochée, parce que c'est ce que je voulais faire. J'ai voulu dire dans ce livre : ne croyez pas tout ce qu'on raconte, le succès n'est pas seulement une affaire d'entregent, de connaissances, c'est une affaire de conviction et de boulot ; si vous savez écouter votre désir, vous y arriverez. Voilà mon message.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 22 novembre 2025, dans l'émission « Quelle époque ! », vous avez prononcé une phrase qui a beaucoup fait réagir : « Si la gauche avait autant d'électeurs que France Inter d'auditeurs, on serait content. » Vous qui avez dirigé France Inter et avez été astreinte à des obligations d'impartialité, d'honnêteté et de respect du pluralisme, comment avez-vous reçu les critiques occasionnées par cette sortie ? Imaginez qu'une ancienne directrice de la chaîne ait dit : « Si la droite avait autant d'électeurs que CNews de téléspectateurs, on serait content. » N'y aurait-il pas eu un tollé plus général ?

Mme Laurence Bloch. J'ai été assez surprise du nombre de réactions – je ne les ai pas toutes vues, car je regarde assez peu les réseaux sociaux. J'ai fait une blague, or je pense qu'il ne faut plus faire de blagues aujourd'hui – en tout cas, il faut bien les préparer parce qu'on est toujours rattrapé par la patrouille. À Philippe Bilger, qui se riait sur le réseau X de voir une

ancienne directrice de France Inter énoncer avec naïveté ses choix politiques, j'ai répondu que je n'avais pas l'habitude de parler de moi à la troisième personne. Si je devais le refaire, je dirais : « Le parti socialiste serait bien content d'avoir autant d'électeurs que France Inter d'auditeurs. » Cela s'appelle une blague, ni plus ni moins, mais elle a été prise au premier degré. Je n'en ferai plus. C'est l'exemple même d'une instrumentalisation un peu bêtasse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. On a droit à l'humour, vous avez raison, et il faut le cultiver ; notre pays se démarque d'ailleurs par son caractère humoristique. Vous avez dit tout à l'heure que les humoristes n'étaient pas des vaches sacrées et qu'ils devaient répondre à tout le monde, notamment à l'Arcom. L'humour a précisément vocation à s'adresser à tout le monde, surtout quand il est financé par l'argent du contribuable. J'aimerais donc vous faire réagir aux propos qu'Aymeric Lompret a tenus à l'antenne le 15 octobre 2021 : « Merci les gens d'extrême droite d'avoir payé pour qu'on dise que vous êtes des gros cons. Si j'étais à votre place, comment je serais dégoûté de me faire insulter toute la journée, et en plus de devoir payer pour ça ! […] Alors, ça t'excite, Jordan Bardella, de faire un gros chèque à Guillaume Meurice ? » À l'époque, vous étiez à la tête de France Inter. Vous expliquez que la chaîne a vocation à rassembler la communauté nationale, mais pensez-vous que ce type d'humour très partisan soit le moyen d'y parvenir ? Plutôt que de payer des humoristes à forte connotation partisane, les Français ne pourraient-ils pas financer d'autres missions du service public audiovisuel bien plus essentielles ?

Mme Laurence Bloch. Il y a plusieurs formes d'humour. L'une d'elles, l'humour politique, a toujours eu sa place sur France Inter – j'en ai expliqué les raisons. C'est un humour qui pique, qui gratte, qui dérange, et c'est celui dont a fait preuve Aymeric Lompret. Je ne sais plus quand il a prononcé cette phrase, mais c'était forcément dans un espace dont les auditeurs savaient qu'il était dédié à l'humour, avec ce que cela implique d'outrance, d'excès, de caricature, de deuxième et de troisième degrés. Cet humour est essentiel car c'est celui du fou du roi, du bouffon ; il intervient d'ailleurs durant une tranche politique, le 7-9.

Lors d'une audition, vous avez cité une chronique dans laquelle Aymeric Lompret imaginait avoir des relations incestueuses avec sa petite sœur de 5 ans. Comment peut-on imaginer qu'il le dit au premier degré ? C'est évidemment au deuxième, au troisième, au quatrième degré. Jean Yanne disait à propos du viol : Il n'y a pas de mal à se faire plaisir. À l'époque, personne n'imaginait que c'était au premier degré. On n'a plus la distance nécessaire vis-à-vis de l'humour.

L'humour politique vise, cible ou atteint – je n'aime pas ces mots – le personnel politique ; c'est clair, il est là pour ça. Pourquoi ? Parce que le personnel politique fait partie des puissants. Quand je suis arrivée à France Inter, en 2010, ce n'était pas le Rassemblement national qui était la matrice de l'humour, mais Nicolas Sarkozy. Ensuite, cela a été François Hollande, et plus tard, Emmanuel Macron. La preuve, c'est que l'émission d'humour que j'ai lancée en 2014 s'est d'abord appelée « Si tu écoutes, j'annule tout » puis « Par Jupiter ! ». Désormais, c'est le Rassemblement national qui est visé parce qu'il est la matrice de la politique. Donc oui, vous êtes plus particulièrement visés par les humoristes politiques mais cela tient à une situation objective. Je pense que les auditeurs ont envie et besoin de ces moments d'excès, de caricature et d'outrance.

Je rappelle toujours qu'après l'attentat contre *Charlie Hebdo*, toute la France est descendue dans la rue pour affirmer que la liberté d'expression n'était pas négociable, que seuls la loi et le juge pouvaient dire ce qu'il était possible de faire ou pas, certainement pas la religion ni d'autres individus – je suis sûre que vous avez participé à cette grande manifestation malgré

votre jeune âge, monsieur le rapporteur. Le jour même, les présidents respectifs de France Télévisions et Radio France, Rémy Pfimlin et Mathieu Gallet, ont organisé une émission dans l'auditorium de la Maison de la radio. Les humoristes Charline Vanhoenacker, Guillaume Meurice, Alex Vizorek et Daniel Morin ont fait trois sketchs qui parlaient du prophète, ce qui leur a valu d'être sous protection policière pendant des mois. Ils n'ont jamais lâché l'affaire quand il y a eu les attentats islamistes.

Donc oui, ça dérange, ça pique, ça gratte, ça énerve ; pour les directions de chaîne, c'est un cauchemar mais je défendrai jusqu'au bout cette liberté d'expression. Si on commence à toucher aux humoristes politiques qui embêtent, on dira un jour qu'il y a des livres qui embêtent, puis des films qui embêtent, puis des partis politiques qui embêtent. J'ai défendu cette conviction pendant des années, et je vous assure que ce n'est pas marrant.

Je le répète, les humoristes ne sont pas des vaches sacrées ; ce sont des citoyens qui doivent respecter la loi. Vous, parlementaires, devez savoir que la liberté d'expression est en jeu. Encore une fois, on instrumentalise à dessein des phrases qui sont choquantes sorties de leur contexte mais qui sont toujours prononcées au deuxième ou au troisième degré.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je suis totalement d'accord avec vous : il est extrêmement important de défendre corps et âme la liberté d'expression et le droit à l'irrévérence. L'humour doit être protégé même sur ces antennes-là, car son principe est d'être corrosif pour tous. Nous avons d'ailleurs peu parlé du traitement de l'humour sur les antennes du service public depuis le début de la commission d'enquête. Aymeric Lompret a fait des blagues à caractère pédophile – vous l'avez rappelé ; il n'a pas été sanctionné et l'Arcom n'a pas prononcé de mise en garde. L'animateur Tex, pour sa part, a été licencié du jour au lendemain par France Télévisions pour avoir prononcé, sur une chaîne privée, une blague incitant à faire violence aux femmes. Avec la succession de révélations – mouvement MeToo, affaire Epstein, scandale Duhamel, etc. – l'opinion publique est plus sensible à ces sujets. Ne faut-il pas poser des limites à ce type de blagues, notamment à caractère pédophile, sur les antennes du service public ? La vigilance de l'Arcom semble avoir deux poids, deux mesures. Quand, sur France Inter, Monsieur Poulpe appelle à baiser les femmes des chasseurs et assure qu'il s'occupera lui-même de la femme de Willy Schraen, le président de la Fédération nationale des chasseurs, aucune amende n'est infligée. Mais quand Cyril Hanouna, sur une chaîne privée, invite Anne Hidalgo à « chasser les rats la nuit au lieu de dire des conneries », l'antenne reçoit une amende de 300 000 euros. Avez-vous l'impression que l'Arcom est impartiale ? La réglementation et l'autorité publique indépendante offrent-elles un cadre suffisant pour garantir que l'humour n'enfreint pas la loi ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question du rapporteur sur le contenu des blagues est importante, en particulier quand il est question de pédocriminalité. Mais quand on est de bonne foi, on doit aussi rappeler qu'un média audiovisuel privé maintient à l'antenne un présentateur définitivement condamné pour corruption de mineurs et inscrit au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes !

Mme Laurence Bloch. Je fais toute confiance aux autorités de régulation et à la justice. Je connais bien Aymeric Lompret ; ses blagues ne me font pas toujours rire, mais celle que vous évoquez n'a pas un caractère pédophile. C'est tout le contraire. Parfois, les blagues ratent leur cible. J'ai eu affaire à quatre ou cinq blagues de Frédéric Fromet qui exprimaient le contraire de ce qu'il voulait dire, et je m'en suis expliquée auprès des auditeurs. En aucun cas je ne peux vous laisser dire que la blague d'Aymeric Lompret incitait à la pédocriminalité : c'est le contraire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y a quelques jours, une émission de France Inter a été enregistrée dans une église désacralisée à Rouen, ce qui a beaucoup fait réagir sur les réseaux sociaux. On y entend une humoriste – si on peut la qualifier ainsi, car, comme beaucoup, je n'ai pas trouvé ça très drôle – appeler au meurtre à l'encontre de Marion Maréchal et Jordan Bardella. Elle a été vivement applaudie, le tout payé par nos impôts. Le service public ne dépasse-t-il pas la limite de l'humour quand il appelle à tuer des personnalités politiques ? Quelles limites doit-il s'imposer ? Pensez-vous que les Français veulent continuer à payer des humoristes partisans ? Ne faudrait-il pas plutôt financer d'autres très belles missions assignées à l'audiovisuel public ?

Mme Laurence Bloch. Les séquences humoristiques ne représentent jamais que huit minutes par jour sur France Inter ; la part d'impôts qui les finance est donc minime.

La limite, c'est l'Arcom qui la donne, et c'est la loi – personne d'autre. Si vous voulez changer la loi, c'est à vous, parlementaires, d'en décider. Pour ma part, en tant que directrice de chaîne, j'ai considéré que les seules autorités étaient l'Arcom et la loi.

Il y a des choses que je déteste mais qui font beaucoup rire les gens, et inversement. Les positions sont tellement polarisées que ce qui fait rire certains hérisse le poil des autres, et vice-versa. Je me suis renseignée sur le programme dont M. Jacobelli a parlé lors de l'audition de la ministre – je n'étais pas au courant. Il s'agit de « Zoom zoom zen », une émission de divertissement repérée et acceptée comme telle. Elle s'était délocalisée à Rouen, dans une église – un humoriste a d'ailleurs eu un mot d'esprit à ce sujet : ça lui faisait tout drôle. Puis est arrivée une jeune femme déguisée avec un costume qui rappelait le thème de l'émission, le spectacle « Le Roi Soleil », évoquant une période très précise de l'histoire de France. Elle a fait une chronique humoristique qu'on peut ne pas trouver drôle, mais qui était liée au sujet de l'émission. Personne ne peut prétendre que c'était une déclaration au premier degré. On peut ne pas aimer, on peut trouver que ça va trop loin, on peut saisir l'Arcom, mais si l'on parle de cette chronique, il faut en préciser le contexte, sinon on continue d'opposer les uns aux autres. Je ne dis pas que cela me fait rire ; je dis que c'est intervenu dans une émission d'humour, à l'occasion de la reprise d'un spectacle. Personne n'a pu prendre au premier degré ce qui était une blague, une chronique humoristique. Cela n'a rien à voir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous écrivez dans votre autobiographie au sujet de France Inter : « La chaîne n'était pas de gauche, mais elle était du côté du combat pour l'égalité et la liberté. J'avais, d'ailleurs, trouvé un adjectif que je trouvais pertinent pour qualifier son identité. Progressiste. » Lors de son audition, Adèle Van Reeth, directrice de France Inter, a expliqué ce qu'elle entendait précisément lorsqu'elle a déclaré dans une interview au *Figaro* le 28 mars 2024 : « Les faits, c'est que nous sommes une radio progressiste, et nous l'assumons. » Quelle est votre définition du progressisme ? Cette position ne marque-t-elle pas une rupture majeure avec l'obligation d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme incombant aux chaînes de l'audiovisuel public ?

Mme Laurence Bloch. Adèle a plus de chance que moi : étant philosophe, elle a su décliner devant vous toutes les acceptions du progressisme. Pour ma part, j'ai cherché le mot qui convenait le mieux au cahier des charges de Radio France. Outre qu'il enjoint d'apporter au public information, enrichissement culturel et divertissement, il demande d'œuvrer en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre les discriminations, et plus précisément de veiller à l'égalité hommes-femmes, de donner une place à chaque communauté sur nos antennes et d'accorder une attention particulière à l'avenir de la planète et au développement durable. Un peu facilement, j'ai considéré qu'il s'agissait de progrès – je pense que tout le monde, ici, en

conviendra : vous êtes très sensibles à la situation des femmes, moi aussi, et il me semblait important d'œuvrer à l'égalité hommes-femmes. C'est la raison pour laquelle j'ai utilisé cet adjectif. Si le cahier des charges était retravaillé, il irait d'ailleurs peut-être plus loin.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Auriez-vous été choquée que l'un de vos successeurs en appelle à ce que France Inter soit une chaîne résolument « conservatrice » ?

Mme Laurence Bloch. Je lui aurais dit de regarder le cahier des charges.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'y auriez pas vu une rupture avec les obligations d'honnêteté, de pluralisme et d'indépendance ?

Mme Laurence Bloch. Je n'ai pas sorti le mot « progressisme » de mon chapeau, mais du cahier des charges.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si je comprends bien, les valeurs que l'État demande à Radio France de promouvoir, dans son cahier des charges, correspondent au progressisme ?

Mme Laurence Bloch. C'est ce que j'en ai compris.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je reviens à votre déclaration selon laquelle France Inter n'est pas de gauche mais du côté du combat pour l'égalité et la liberté. Une enquête d'audience réalisée par l'Ifop en 2025 révèle que 70 % des auditeurs de France Inter ont voté pour la gauche aux élections européennes, contre à peine plus de 30 % sur le plan national. Maintenez-vous que France Inter n'est pas une radio de gauche ?

Mme Laurence Bloch. Tout à fait. Cette enquête a été publiée par *Marianne*. Les chaînes de l'audiovisuel public ne sont pas responsables du vote de leurs auditeurs ou de leurs téléspectateurs. Si la même enquête était menée sur TF1 – il y en a eu de ce genre –, je suis sûre qu'elle montrerait que ses téléspectateurs votent plutôt en faveur de la droite. Pour autant, je ne dirai jamais que TF1 est une chaîne de droite. On n'est pas responsable du vote de ses auditeurs ou de ses téléspectateurs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Comment expliquer cette polarisation de l'audience ?

Mme Laurence Bloch. Je ne peux pas vous répondre parce que tout est fait pour s'adresser à tous les auditeurs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mme la ministre de la culture a dit ce matin qu'elle écoutait France Inter mais je ne suis pas sûr qu'elle soit de gauche !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous vantez, dans votre livre, la proposition faite aux enfants, et même aux tout-petits, d'accéder à des formats d'écoute faits pour eux ; pour vous, l'audiovisuel public a vocation à rassembler la communauté nationale en dépit des écarts de génération. Or selon le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) sur l'accompagnement à la transformation de France Télévisions et Radio France, l'âge moyen des téléspectateurs de France Télévisions est de 64,1 ans et celui des auditeurs de Radio France de 55,6 ans, contre 51,5 ans en 2006. Autant dire que l'audience vieillit. Comment expliquez-vous que l'audiovisuel public peine à intéresser les jeunes générations ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C’est l’occasion de présenter l’offre, en particulier de podcasts, destinée aux jeunes enfants.

Mme Laurence Bloch. Radio France a été la première à lancer des programmes à destination des petits, avec « Oli », et des un peu moins petits avec « Les odyssées ». Ces podcasts rencontrent un succès absolument phénoménal : ils comptabilisaient 100 millions de téléchargements il y a un an, et cela a dû augmenter depuis. Personne d’autre n’offre aux enfants un tel territoire protégé, avec des programmes signés par les plus grands auteurs français.

J’ajoute que France Inter rassemble plus de 1 million de moins de 35 ans, ce qui en fait la troisième station préférée des jeunes.

C’est un fait : l’audiovisuel public a du mal à retenir les jeunes, et même ceux que Médiamétrie appelle les CSP –. Je sais que ce terme a choqué un député, qui l’a jugé très condescendant dans ma bouche, mais il se trouve qu’il est très utilisé par Médiamétrie. En réalité, ce phénomène n’est pas propre à l’audiovisuel public mais touche plus généralement les médias traditionnels. RTL, Europe 1, TF1, M6, BFM TV et RMC ont aussi infiniment de mal à retenir les jeunes, qui vont sur les réseaux sociaux, ainsi que les CSP –, qui fréquentent de plus en plus Facebook et les boucles WhatsApp. L’audiovisuel public s’en sort plutôt bien : France Inter est la chaîne de radio la plus écoutée, et de loin ; France Info est la deuxième chaîne, et d’assez loin. Tous les jours, 15 millions de personnes arpentent le territoire de Radio France ; et toutes les semaines, 50 millions de Français ont un contact avec France Télévisions. L’audiovisuel public s’en sort donc plutôt mieux que le privé. Cela étant, la question se pose à tous. C’est la raison pour laquelle j’ai accepté la mission que m’a confiée la ministre de la culture, Rachida Dati, en mars 2025, quant à l’opportunité de créer une holding pour donner plus de force et de puissance à l’audiovisuel public.

Les résultats de l’audiovisuel public sont à saluer. Il tient ses positions dans un contexte extrêmement difficile, dans lequel le privé ne s’en sort pas beaucoup mieux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne comptais pas vous poser la question mais, puisque vous évoquez le sujet, je voudrais revenir sur les propos que vous avez tenus en octobre 2025 au micro de France Inter. Je les cite : « Il faut rattraper les CSP –, c’est-à-dire ces gens qui n’ont pas un patrimoine culturel suffisant pour être en tranquillité avec ce monde ». Comprenez-vous que ce propos ait pu être perçu comme du mépris social ? Les classes moyennes inférieures n’ont-elles pas un bagage culturel suffisant pour décrypter avec lucidité l’état du monde et sa complexité ?

Mme Laurence Bloch. Je pense que le patrimoine culturel est aussi mal réparti dans ce pays que le capital financier. Par conséquent, le rôle de l’audiovisuel public est de continuer l’école. Je suis très blessée de m’être mal exprimée. Je n’ai pas fait attention à ce que j’ai dit, ou je l’ai mal dit : il me semble très important de donner des outils à tous les citoyens de ce pays, quel que soit leur âge ou leur origine sociale, pour qu’ils puissent trouver les bons repères dans un pays compliqué. Radio France a la chance d’avoir plusieurs chaînes. Ces chaînes doivent travailler de façon complémentaire pour s’adresser correctement, justement et simplement à toutes les populations de ce pays.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le fait que France 2 diffuse neuf grilles de jeux chaque jour alors que TF1 n’en diffuse qu’une seule et qu’elle ait remplacé au fil du temps une émission phare comme « Bouillon de culture », présentée par Bernard Pivot, par un karaoké avant le journal de 20 heures vous donne-t-il l’impression que l’audiovisuel public assume avec

assez d'exigence sa mission de donner à tous un bagage culturel suffisant pour appréhender la complexité du monde ?

Mme Laurence Bloch. Je ne critiquerai pas les jeux car ils permettent d'apprendre en s'amusant. Le plus gros succès de France Inter, c'est « Le Jeu des 1 000 euros », et c'est d'une intelligence, d'une gaieté et d'une jovialité formidables. Je pense que les jeux sont un couloir d'entrée pour tout un public. Évidemment, si l'on pouvait relancer « Le Cercle de minuit », j'en serais enchantée !

L'audiovisuel public doit résoudre une équation compliquée. En psychanalyse, on parle de *double bind* : on nous demande d'avoir énormément de public, de parler à tous les Français et de ne laisser personne au bord du chemin, ce qui est effectivement notre mission essentielle ; en même temps, on nous demande une médiation et des professionnels de grande qualité. C'est une gageure que de tenir ces deux exigences de monde et de qualité. C'est ce que j'aime dans le service public : il y a à la fois « Le jeu des 1 000 euros » et « Un jour dans le monde », Antoine Compagnon et Damso, des podcasts pour les enfants et un podcast sur les procès du 13-Novembre… France Télévisions fait ce qu'elle peut pour concilier ces impératifs. La grande difficulté de la télévision, c'est qu'elle coûte cher ; elle est moins agile que la radio. C'est pour cela que je n'ai jamais quitté la radio.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'avez pas totalement répondu à ma question. Pour vous, quand on doit concilier toutes ces exigences, neuf jeux sur France 2, ce n'est pas trop ?

Mme Laurence Bloch. Je ne travaille pas à France Télévisions. Je ne travaille plus du tout, d'ailleurs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je laisse maintenant la parole aux représentants des groupes.

Mme Céline Calvez (EPR). Merci, madame Bloch, pour votre défense de la liberté d'expression et du droit à l'humour. Merci aussi d'avoir rappelé les contraintes de l'audiovisuel public. Vous avez utilisé le terme *double bind* : effectivement, le service public reçoit tant d'injonctions qu'il lui est difficile d'y répondre ; vous avez néanmoins souligné la qualité, la quantité et la diversité de son offre.

Dans le rapport demandé par la ministre Rachida Dati, que vous avez rendu en juin 2025, vous rappeliez votre conviction que l'audiovisuel public contribue de façon décisive à la vitalité et à la pérennité de notre système démocratique. Vous avez employé le terme de « bien commun » à préserver et à respecter, mais vous avez exprimé votre conviction tout aussi puissante qu'il fallait le transformer et le réorganiser. Vous avez partagé une proposition phare, celle de créer une holding exécutive avec un président ou une présidente capable de décision et d'arbitrage, notamment en matière d'allocation des ressources, pour accélérer le virage numérique, augmenter la capacité de dialogue entre les Français et lutter contre la désinformation.

Plusieurs mois se sont écoulés depuis ce rapport. Il avait lui-même été précédé de débats et de changements stratégiques. Les crédits de transformation, associés à des jalons, ont été suspendus à peine mis en place ; on a annoncé une fusion, puis on a repris le projet, cette fois-ci avec une holding. En février 2026, avec une ministre de la culture sur le départ et à

quelques mois d'une échéance nationale comme les présidentielles, pensez-vous que le projet de holding France Médias soit possible, souhaitable, nécessaire ou incontournable ?

Mme Laurence Bloch. J'ai travaillé sur cette mission pendant trois mois. Ayant entendu vos débats, je sais que tous les arguments pour la défense de cette holding ont été développés, à savoir le fait que les citoyens vont de plus en plus s'informer, se divertir, se cultiver sur des plateformes qui sont des mastodontes et qui menacent l'existence même de notre souveraineté culturelle.

Pour faire face à l'évolution des usages et à cette concurrence que nous ne connaissions pas il y a dix ans, il faut que l'audiovisuel public associe ses forces, ses ressources et ses métiers pour être capable de produire plus de contenus et de les distribuer de façon massive sur les plateformes, avec une stratégie marketing beaucoup plus agressive. Il y a une nécessité de s'associer, d'arbitrer, de marcher d'un même pas avec une logique éditoriale cohérente et suivie.

J'ajouterai néanmoins que c'est un chantier énorme qui demandera l'alignement des statuts et des salaires et une réorganisation administrative – et, peut-être, géographique – des organigrammes. J'ai la conviction que cette réforme est nécessaire et légitime, mais il faut qu'elle soit menée avec de la loyauté, de la sincérité, un engagement sur les ressources et sur la durée. Il y a une échéance extrêmement importante dans un an et demi. Il faut que l'audiovisuel public soit en place de façon solide pour donner aux citoyens le meilleur de ce qu'il sait faire. Toutes les conditions sont-elles réunies pour que cette réforme aux enjeux multiples, qui va secouer beaucoup de choses, soit réalisée pour le mieux, avec loyauté et sincérité, et pas pour abattre l'audiovisuel public ? C'est à vous, parlementaires, de le savoir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quand je vous ai auditionnée en tant que corapporteur de la proposition de loi sur la réforme de l'audiovisuel public, vous nous avez expliqué que, lorsque vous étiez en fonction à Radio France, vous aviez une vision différente sur la holding et que vous aviez changé de position après coup. Pourquoi ?

Mme Laurence Bloch. Au moment où j'ai fait ces déclarations, j'étais directrice de France Inter. Tout ce qui m'importait, c'était que France Inter ait les moyens de se développer, en particulier sur le numérique. Je vous donnerai un chiffre qui m'avait frappée à l'époque : les *community managers*, ceux qui sont chargés de pousser les formats sur les réseaux sociaux, étaient cinq ; dans une émission comme « Quotidien », ils sont quinze. Les choses n'ont sans doute pas beaucoup changé depuis. Il faut donc se demander comment faire pour tenir à la fois le linéaire, sur lequel l'audiovisuel est puissant, et pour distribuer ces contenus de façon massive, puissante et déterminée face à des plateformes comme Google et Netflix, qui ont des moyens considérables. J'avais le nez sur la vitre d'Inter.

J'ai ensuite travaillé deux ans auprès de Sibyle Veil avec beaucoup d'intérêt. C'est là que j'ai découvert la vitesse à laquelle se transformaient les usages des citoyens. Quel que soit leur âge, les gens vont sur leur smartphone pour regarder les applications et les plateformes. Si l'audiovisuel public n'arrive pas à exporter puissamment ses formats sur les réseaux sociaux et sur les plateformes, il n'existera plus dans cinq à huit ans. C'est la raison pour laquelle j'ai changé d'avis, comme je l'ai dit dans mon rapport.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Avant de vous poser ma question, j'aimerais mettre en garde M. le rapporteur sur le fait qu'à tout prendre au premier degré, on se retrouve avec un député du Rassemblement national qui pense que les Transmusicales de Rennes sont un festival trans ! Prudence, donc.

Attention, aussi, au règne des offensés. Je suis élue de la circonscription où est mort Samuel Paty. Il est mort parce que certains ont considéré qu'ils avaient été offensés. Les émissions humoristiques de France Inter, mais aussi d'autres médias hors de l'audiovisuel public, n'y sont pas allées avec le dos de la cuiller lorsqu'elles se moquaient de la gauche ; elles ont étrillé quotidiennement François Hollande, Olivier Faure, Boris Vallaud, j'en passe et des meilleures. On n'a jamais entendu le président Hollande dire que son quinquennat avait été raté à cause de la critique des humoristes. Il est de notre responsabilité de ne pas surjouer l'offense. Cela met des gens en danger car les réseaux sociaux peuvent faire basculer certaines personnes dans le délire ; les plus fragiles vont jusqu'à prendre un couteau pour menacer et, parfois, donner la mort.

Madame Bloch, j'ai été interpellée par un entretien que vous avez donné au *Nouvel Obs*, dans lequel vous dites : « Il y a un travail de conviction à faire [sur la réforme de l'audiovisuel public]. Les gens comprendront que l'on peut ne pas être d'accord avec le réel mais que, malgré tout, il l'emportera. » Ce réel, c'est le fait que l'audiovisuel public est trop faible et qu'il doit se réunir. Pourtant, l'absence de holding à ce stade n'a pas empêché que des projets d'envergure soient lancés, comme l'application Radio France, qui est extraordinaire. Je ne jure que par elle et mes enfants écoutent énormément de podcasts de Radio France sur mon téléphone portable – je me demande d'ailleurs s'ils sont comptabilisés comme des adultes ou des enfants par Médiamétrie –, dont une série merveilleuse qui passe en ce moment, « Tina ». Le fait que la holding soit souhaitée par l'extrême droite, qui veut la fin de l'audiovisuel public, ne vous ferait-il pas à nouveau changer d'avis ?

Mme Laurence Bloch. J'ai la conviction qu'il faut rassembler les forces de l'audiovisuel public pour exister sur un territoire qui n'est plus seulement linéaire, mais aussi numérique. C'est un moment important pour la nation. J'ai dit aussi que si le projet de loi était de nouveau présenté à l'Assemblée, il faudrait que les parlementaires obtiennent des garanties de pérennité, de durabilité et de force pour l'audiovisuel public – ce que je n'avais pas dit au mois de juin. Ma participation au projet de holding a été vécue amèrement par les gens de Radio France. Je comprends leur colère. Néanmoins, il y a des secteurs que nous devons absolument récupérer, comme la jeunesse ; nous devons faire en sorte qu'elle puisse trouver sur les réseaux sociaux autre chose que ce qu'on y voit aujourd'hui, en rendant disponibles les formats et les valeurs du service public. Cela demande énormément de moyens.

Une holding permet de mutualiser ces moyens donc de gagner en puissance. Il y a aussi beaucoup à faire concernant l'offre de proximité, car on sait combien l'information locale est importante pour le maintien d'un tissu démocratique. Une holding permettrait de lancer des projets capitaux. Ce n'est pas un Meccano qu'il faut mettre par terre et l'on n'est pas obligé de faire bouger toutes les stations France 3 et toutes les radios ICI en même temps, mais on doit pouvoir créer des espaces où l'on tente des choses. Il en va de même pour l'information : ce n'est quand même pas la mer à boire que d'inventer une émission commune entre France Info radio et France Info TV ! Entre le tout et le rien, il y a des choses à faire. La holding, comme le disait Franck Riester, est une structure suffisamment souple pour les faire avancer.

Encore une fois, ce que je n'ai pas dit lors de l'audition du 30 juin, c'est que dans le contexte actuel d'éparpillement des forces politiques et d'instabilité politique, je suis plus réservée sur le moment choisi.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous avez dit, sur le plateau de « Quelle époque ! », face à Mme Salamé, que la faiblesse de l'audiovisuel public tenait à sa communication car il avait un problème de scrupules. Vous avez pris comme contre-exemple

Donald Trump, qui apparaissait pour vous comme un expert de la communication. En termes de scrupules, on repassera ! Il est surtout passé maître dans l'art de la provocation et des mensonges. Est-ce pour autant un modèle ? Je ne le pense pas.

S'il y a un problème de renouvellement et de communication dans l'audiovisuel public, vous devez prendre votre part de responsabilité : vous y avez fait toute votre carrière et vous avez passé près de quarante ans à des postes de direction. En 2025, Mme Dati vous a nommée pour superviser la réforme de l'audiovisuel public dont, manifestement, vous êtes une grande défenseuse, et vous utilisez toutes les forces de la novlangue pour défendre la naissance de cette holding.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Un peu de respect, madame la députée.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Cela ne vous gêne-t-il donc pas de participer à la destruction de l'audiovisuel public dont vous avez pourtant bénéficié pendant de si nombreuses années ? Vous aviez déjà participé amplement à la destruction de France Inter, dont vous avez fixé très longtemps la ligne éditoriale. Avant, il y avait des personnalités comme Guillaume Meurice, Djamil Le Shlag ou Waly Dia ; on se retrouve maintenant avec des personnalités telles que Marie s'infiltre, Patrick Cohen et Sophia Aram. Est-ce qu'il ne serait pas temps d'assumer votre responsabilité dans la « macronisation » de l'identité politique de la chaîne ?

Mme Laurence Bloch. J'avoue que je reste un peu bouche bée… Ce qui est intéressant, c'est que ce qui vous fait réagir – Patrick Cohen et Sophia Aram –, c'est ce qui fera réagir en sens inverse une autre partie de la population française. Je trouve très juste qu'il y ait sur France Inter à la fois Sophia Aram et Charline Vanhoenacker. Il y a là une sorte de pluralisme.

Quant à Guillaume Meurice, puisque vous en parlez, je l'ai défendu pendant neuf ans. J'ai toujours considéré que Guillaume avait un talent fou. J'ai toujours dit qu'il était le point de passage le plus utile pour retenir les jeunes. Quand il a fait sa blague, je l'ai appelé et je lui ai dit : « Guillaume, je suis persuadée que tu n'avais aucune intention antisémite. Il se trouve que tu as blessé énormément d'auditeurs. Je ne te demande pas de t'excuser, je te demande d'exprimer tes regrets. » Guillaume a refusé. Nous lui avons donné un avertissement car l'audiovisuel public s'adresse à tous les auditeurs. Guillaume a trouvé malin de recommencer sa blague. Entre la première blague et la seconde, il s'est écoulé six semaines durant lesquelles Guillaume a eu une liberté d'expression totale. Sur Inter, les papiers des humoristes ne sont jamais relus. Si Guillaume a quitté Inter, c'est parce qu'il a considéré que tous les auditeurs ne se valaient pas ; ça, c'est insupportable. C'est un défaut de loyauté à l'égard des auditeurs. C'est la raison pour laquelle Guillaume a été licencié.

Vous dites que j'ai contribué à la « macronisation » de la chaîne. Il faudrait poser la question au président Macron ou aux députés Renaissance qui sont ici. Je pense qu'ils ne seront pas de votre avis. Mais c'est ce qui est intéressant à propos d'Inter : personne n'est d'accord. Il y a des blagues qui font réagir des gens qui votent plutôt à droite, d'autres des gens qui votent plutôt à gauche, d'autres encore des gens qui votent Renaissance, et malgré tout – vous devriez vous en réjouir – la radio est écoutée par 7,5 millions de personnes qui n'aiment pas les mêmes choses, qui ne rient pas aux mêmes choses. C'est un territoire que l'on peut partager en commun. J'espère que ce territoire ne sera jamais ni entamé, ni détruit.

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). Je vous remercie pour vos propos sur l'humour. Cette prise de distance est parfois nécessaire par rapport aux politiques : le fait d'être dans l'excès a

des vertus pour la société et pour le débat public que l'on a tendance à oublier. Il est souvent mal compris car la société réagit aux moindres choses. C'est un peu dommage. Le second degré doit absolument être préservé dans le service public ; en la matière, il faut garantir le pluralisme et non pas la neutralité, car la neutralité est incompatible avec l'humour. Je voulais vous remercier ; ces choses-là méritent d'être répétées encore et encore.

Je partage votre avis sur le fait que l'information doit aller partout, et pas uniquement sur le linéaire. La solution de holding que vous défendiez dans votre rapport se heurte, vous en convenez aujourd'hui, à certains freins politiques. Nous avons aussi des réticences plus profondes liées à la confiance absolue que doit inspirer l'audiovisuel public. La concentration au sein d'une structure unique pourrait donner aux auditeurs l'impression que le lien avec le pouvoir en place sera plus fort. Une autre solution ne serait-elle pas de créer une entité particulière pour pousser sur les réseaux sociaux les contenus qui existent déjà ? Je suis très attaché à un débat public de qualité, comme on le trouve sur le service public de l'audiovisuel ; cependant, il échappe en partie aux jeunes, qui s'informent uniquement sur des boucles et sur les réseaux sociaux. Ce serait potentiellement plus rapide et plus efficace.

Mme Laurence Bloch. Rima Abdul-Malak a poussé ce qu'elle appelait les collaborations par le bas, notamment pour les contenus de proximité et d'information. Cela a été très compliqué. Est-il possible de fabriquer des ponts juridiquement acceptables et obligatoires qui permettraient à un bataillon de gens de distribuer les contenus de manière commune à France Télévisions, Radio France et l'INA (Institut national de l'audiovisuel) – qui a, lui aussi, la capacité de diffuser des formats intéressants ? Je n'en sais rien, je ne suis pas juriste. Pourquoi pas. Tout est bon pour que ces entités travaillent ensemble, qu'elles acquièrent de la puissance et, surtout, qu'elles portent leurs valeurs là où vont les gens, c'est-à-dire sur le numérique. C'est une question vraiment intéressante ; malheureusement, je ne me sens pas tout à fait légitime pour y répondre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On lit dans *Le Monde* qu'il n'y aura bientôt plus de directeur de l'information à France Inter. Mme Pigalle ayant une expérience forte dans ce domaine, il a été considéré qu'elle pouvait à la fois diriger l'antenne et en piloter l'information. Êtes-vous attachée à ce que chaque station de Radio France ait son propre directeur de l'information ? M. le rapporteur évoque souvent le fait que le directeur de l'information de France Télévisions, qui est rattaché au numéro 2 de France Télévisions et a l'autorité finale sur les journalistes, ne possède pas la carte de presse. Vous qui avez dirigé des journalistes, pensez-vous qu'un directeur de l'information doive rendre des comptes directement au président ? Ou peut-il y avoir un étage hiérarchique intermédiaire qui permettrait au responsable *in fine* de l'information de ne pas avoir la carte de presse ?

Mme Laurence Bloch. Vous me permettrez de ne pas vous répondre concernant la réorganisation de Radio France ; vous me l'apprenez. Personnellement, je n'ai jamais eu la carte de journaliste. Quand j'ai commencé à travailler à France Culture, il y avait un directeur de la rédaction, un directeur des programmes et un directeur de la musique. Il n'y avait pas d'arbitrages communs. C'est Jean-Marie Cavada qui a dit : « Une chaîne, une tête. » Il a nommé Laure Adler, qui n'était pas une journaliste, à la tête de France Culture. La rédaction s'en est émue : il y a eu des tracts, une grève. Et Laure a été une extraordinaire directrice de France Culture. Ce que je peux vous dire, c'est que l'information est le fer de lance du service public, dont elle constitue un territoire important, et qu'elle exige rigueur et intégrité. Pour ma part, j'avais mes idées et mes convictions, mais j'ai toujours considéré que le *final cut* revenait à Catherine Nayl, la directrice de l'information de France Inter. Cela ne m'a pas empêchée d'être la directrice de la station.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il est donc important pour vous qu'il y ait un directeur de l'information sur chaque antenne ?

Mme Laurence Bloch. C'est majeur !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous pose la question parce que nous allons organiser une table ronde avec les directeurs de l'information de Radio France. Si, demain, avec la réorganisation de Radio France, il n'y avait plus de directeur ou de directrice de l'information à France Inter, cela vous poserait une difficulté ? C'est un poste important ?

Mme Laurence Bloch. Je ne suis pas Céline Pigalle ; c'est une très grande journaliste et elle sait ce que c'est que l'information. En revanche, je pense qu'il lui faudra un directeur des programmes très costaud. Les équipes de direction se complètent : j'étais assez bonne sur les programmes, Catherine Nayl était impeccable sur l'information. Je dis seulement que l'information est un sujet majeur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 18 janvier dernier, dans « L'invité de 7 h 50 du week-end » sur France Inter, Radio France a offert son micro à Mohammad Amin Nejad, ambassadeur de la république islamique d'Iran en France. Pendant plus de dix minutes, ce représentant officiel d'un régime qui a des méthodes terroristes a pu dérouler sa propagande, allant jusqu'à affirmer que son régime n'avait pas de sang sur les mains et que les chiffres des morts auraient été inventés par leurs ennemis, c'est-à-dire par les États-Unis et Israël. Or nous savons très bien que la république islamique d'Iran a procédé à des massacres à huis clos et a tué dans une barbarie extrême plus de 30 000 civils désarmés en l'espace de quarante-huit heures, lors des nuits des 8 et 9 janvier. Le bilan humain continue depuis de s'alourdir. Ce régime est d'ailleurs désormais qualifié de terroriste par la France et l'Union européenne.

Le comité d'éthique ainsi que la médiatrice de Radio France, que j'ai interrogés au sujet de cette invitation, l'ont justifiée au nom du pluralisme, estimant que toutes les voix devaient être entendues, y compris sur les antennes du service public. Madame Bloch, comprenez-vous qu'une antenne du service public français, l'une des toutes premières radios de France, ait pu servir de relais à la propagande d'un représentant d'un État terroriste, lui permettant notamment de nier des crimes de masse à l'antenne, alors qu'ils sont établis ? Des rançons ont été réclamées aux familles endeuillées pour récupérer les corps de leurs proches. Des médecins ont été exécutés pour avoir soigné des blessés dans les hôpitaux. Comprenez-vous que Radio France n'ait toujours pas présenté d'excuses pour avoir accordé une telle exposition à un régime terroriste et à ses mensonges ?

Mme Laurence Bloch. Monsieur le rapporteur, vous savez que les mots ont un sens. Vous ne pouvez pas dire que France Inter a été le relais de la propagande. L'ambassadeur d'Iran a été interrogé, de façon extrêmement vive, par deux journalistes. Il a également été invité sur BFM TV. Vous savez combien la couverture des massacres qui se sont déroulés et se déroulent probablement encore en Iran a été forte et massive sur France Inter. Golshifteh Farahani, cette actrice tellement investie et franche sur les raisons de ce massacre, est venue il y a quelques jours au micro de « L'invité de 7 h 50 ». Si elle avait considéré que, pendant ne serait-ce qu'un quart de seconde, France Inter avait servi de relais, comme vous dites, au régime des mollahs, elle ne serait pas venue.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Est-ce que France Inter a vocation à accueillir l'ambassadeur du dirigeant nord-coréen, Kim Jong Un, et à lui donner du temps d'antenne ? Est-ce la vocation du service public ?

Mme Laurence Bloch. La vocation du service public, c'est de poser les bonnes questions avec détermination et indépendance. Si Vladimir Poutine acceptait une interview sur France Inter, je pense que France Inter ne la refuserait pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et si Kim Jong Un était désireux de s'exprimer sur les antennes du service public, France Inter l'accepterait ? Rappelons que le régime iranien est considéré comme un régime terroriste par la France et l'Union européenne. Ses dirigeants ont du sang sur les mains. L'ambassadeur, soit le représentant officiel du régime, est invité sur la première antenne radio du service public. Comme la médiatrice et la présidente du comité d'éthique de Radio France, vous semblez justifier cette invitation au nom du pluralisme. Certes, les journalistes n'ont pas déroulé un tapis rouge à la personne entendue, mais est-ce que cela signifie que n'importe qui aurait droit à un temps d'antenne sur Radio France ?

Mme Laurence Bloch. N'importe qui, sûrement pas. Du temps d'antenne, certainement pas. Demander des comptes, certainement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est le principe du journalisme d'interroger les grands de ce monde, les citoyens. Ce n'est ni de la complaisance ni du temps d'antenne : ce sont des interviews.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Tous les dirigeants, quelle que soit la contestation dont ils font l'objet dans leur pays ou le caractère terroriste de leur régime, auraient donc vocation à être interrogés sur France Inter, indépendamment du degré de corrosion des questions posées par l'intervieweur ?

Mme Laurence Bloch. Le boulot d'un journaliste, c'est d'interroger, c'est de poser des questions. Celui de la justice est de juger. Si un mandat d'arrêt international est émis à l'encontre d'un dirigeant, je pense qu'il ira d'abord au tribunal avant d'aller sur France Inter. Par ailleurs, vous semblez dire qu'il n'y a eu que cette interview. Mais France Inter a consacré des dizaines d'heures aux massacres commis par le régime des mollahs en Iran. Des dizaines d'opposants ont été interviewés. Le jour où Golshifteh Farahani est passée, tout « Le 7/9 » était dédié aux assassinats en Iran. Des gens ont accepté de témoigner anonymement, parce que c'était Inter ; et nous avons entendu tout à coup des voix qui venaient d'Iran. Les dirigeants les plus sanguinaires poursuivis par la justice internationale seraient arrêtés aussitôt le pied posé à Roissy et emmenés, j'espère, là où ils doivent être emmenés. Ils n'iraient pas sur l'antenne d'Inter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela me permet de rappeler qu'il y a des correspondants de guerre, sur France Inter comme dans l'audiovisuel privé, qui couvrent des conflits, des guerres, des répressions. Ils éclairent les Français et permettent de donner une voix à ceux qui sont opprimés dans le monde. Dans ma circonscription, la ville de Bayeux organise chaque année le prix Bayeux Calvados-Normandie des correspondants de guerre. Si vous le souhaitez, monsieur le rapporteur, nous pourrons y aller ensemble pour voir le travail formidable que font ces journalistes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 17 décembre 2025, Europe 1 a révélé ce qui pourrait s'apparenter à une nouvelle forme de collusion politique, qui impliquait Thomas Legrand, le député socialiste Emmanuel Grégoire, membre de cette commission d'enquête, et vous-même. Vos propos, tenus dans un café parisien, ont été enregistrés à votre insu. Je ne suis pas là pour juger de la méthode. Vous avez expliqué qu'elle pouvait être condamnable. Je m'en tiens à ce qui a été révélé par vos confrères d'Europe 1. Je cite mot pour mot ce que vous auriez

dit à M. Legrand : « Toi, tu le connais bien, Emmanuel Grégoire : tu peux lui demander de te soutenir pendant la commission. Il peut aussi dire que tu n'as pas eu d'influence dans la campagne pour la mairie de Paris. » Ces propos auraient été tenus quelques jours seulement avant l'audition de Thomas Legrand et Patrick Cohen.

Quel était l'objet de vos conseils à Thomas Legrand ? L'objectif était-il de neutraliser les travaux de notre commission d'enquête ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant que vous ne répondiez, madame Bloch, sachez que je ne m'en tiens pas à ce qui a été dit dans cette vidéo. Se rend-on bien compte de ce qui est en train de se passer dans notre pays ? Tout le monde est en train de perdre sa boussole... Le rapporteur a parlé de collusion politique, mais vous n'avez plus aucune fonction, madame Bloch, puisque vous êtes retraitée. Vous prenez un café dans une brasserie parisienne que je connais d'ailleurs, dans le 14e, et un journaliste d'Europe 1 enregistre effectivement cette conversation privée. Vous n'avez plus aucune responsabilité politique, vous n'avez plus aucune responsabilité éditoriale. Si nous ne condamnons pas tous ici ces méthodes, c'est notre vie privée à tous, les cafés, les déjeuners du rapporteur, les cafés, les déjeuners du président ou des députés membres de cette commission qui seront demain concernés. Je suis très inquiet de voir la manière dont notre démocratie évolue. Je tenais à faire ce point. Nous ne sommes pas là pour censurer les questions et vous allez pouvoir répondre à celles qui se posent sur le fond, madame Bloch.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans *Le Point*, j'ai expliqué que je condamnais ces méthodes consistant à enregistrer une conversation privée. Ma question ne portait pas sur la forme, mais sur le fond. La première affaire concernant Thomas Legrand et Patrick Cohen a éclaté à cause de suppositions de collusion entre le Parti socialiste et des journalistes de l'audiovisuel public. On a appris que vous auriez donné des conseils à Thomas Legrand, notamment en lui expliquant qu'Emmanuel Grégoire pourrait l'aider dans le cadre de son audition. Quel était l'objectif de vos conseils ? N'avez-vous pas l'impression que l'intention était de neutraliser les travaux de notre commission et la sincérité des questions et des réponses apportées ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie, monsieur le rapporteur, d'être revenu sur cette question de la méthode.

Mme Laurence Bloch. Je pense que vous savez tous que j'ai porté plainte pour espionnage audiovisuel et pour atteinte à la vie privée. Une enquête préliminaire est ouverte. Je réserve ma parole à la police et à la justice. Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble de la presse, privée comme publique, qui a apporté son soutien à Thomas Legrand et à moi-même, en disant que cet espionnage n'avait rien à voir avec le journalisme.

Quant à savoir si j'ai pu avoir l'idée ou l'intention de neutraliser la commission d'enquête, je réfléchis à la possibilité d'une plainte pour diffamation. Je n'ai jamais, pendant mes cinquante ans de carrière, été attaquée sur mon intégrité professionnelle et personnelle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon l'article d'Europe 1, vous expliquez à Thomas Legrand : « Laisse-le [Patrick Cohen] s'attaquer à l'extrême droite, toi, n'y va pas. Ne fais pas d'attaque *ad hominem* contre le Rassemblement national. » Qu'est-ce que l'extrême droite selon vous ? En tant que porte-parole du groupe UDR, suis-je d'extrême droite ? L'objet de cette commission d'enquête en fait-il une commission d'enquête d'extrême droite ?

Mme Laurence Bloch. Je ne suis pas sûre d'avoir compris votre question…

En ce qui concerne les déclarations que j'ai pu faire auprès de Thomas Legrand, je n'en dirai pas plus : je réserve ma parole pour la justice et pour la police.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question était plutôt claire. Qu'est-ce que l'extrême droite pour vous ? Pensez-vous que l'UDR est un parti d'extrême droite ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On sort du périmètre de la commission d'enquête. Si vous voulez répondre, vous pouvez néanmoins répondre, madame Bloch…

Mme Laurence Bloch. Je n'ai pas en tête la définition du Conseil d'État, donc je ne vais pas vous répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons appris lors de nos différentes auditions que les journalistes de Radio France bénéficiaient d'avantages exorbitants, notamment de quatorze semaines de congés payés. Vous qui avez parfaitement connu la maison, considérez-vous que son cadre social est, sinon anachronique, du moins bien trop avantageux, eu égard aux nombreux efforts demandés année après année aux Français ?

Mme Laurence Bloch. J'ai quitté mes fonctions il y a un an et demi. Les anciens ministres de la culture auditionnés hier ont dit combien les différences de salaire étaient importantes entre le public et le privé. Ces congés les compensent en partie. On parle toujours beaucoup des milliards dépensés par le service public et des rémunérations exorbitantes. Oui, même sur Inter, il y avait un certain nombre de vedettes qui avaient de très bons cachets, parce qu'on travaille dans un milieu concurrentiel. Mais je voudrais vous dire, monsieur le rapporteur, ainsi qu'à tous ceux qui nous écoutent, que les jeunes femmes qui passent douze heures par jour à booker les invités pour les émissions sont payées 3 000 euros brut, et elles vivent en région parisienne. Il y a un grand souci des deniers publics dans les maisons de l'audiovisuel public, en tout cas, je vous le garantis, au niveau de Radio France.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez une parole libre, madame Bloch, vous êtes retraitée – active – et n'avez plus de fonctions opérationnelles. Peut-être allez-vous répondre directement à cette question. L'argent est tabou dans notre pays et nourrit beaucoup de fantasmes. Certains médias alimentent l'idée que tout le monde serait trop payé dans l'audiovisuel public. Nous avons demandé des chiffres, que le rapporteur a obtenus. Quel est le ratio entre les salaires de la radio publique et ceux de la radio privée ? Puisque vous avez recruté des stars de la radio et participé au mercato audiovisuel, peut-être pourriez-vous nous donner votre avis sur les rémunérations à France Inter ?

Mme Laurence Bloch. Les chiffres sont très difficiles à vérifier : ils ne sont pas donnés dans un contexte concurrentiel. J'ai toujours entendu dire que le ratio était de 3.

Je n'ai pas tellement assuré le mercato. Avec Mathieu Gallet et Frédéric Schlesinger, nous avons fait venir Nagui – je m'en suis réjouie tous les jours –, nous avons fait grandir Léa Salamé, Nicolas Demorand, Sonia Devillers, Charline Vanhoenacker. Nous ne les avons pas débauchés à prix d'or. C'est aussi la force et la beauté du service public, de faire grandir des talents qu'il faut ensuite savoir retenir, parce qu'on se les arrache à prix d'or.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez été espionnée. Votre déclaration dans les médias a donné lieu à des articles, notamment un dans *Le JDD* qui disait que vous faisiez du mépris de classe. Nous avons le sentiment que des gens dans ce pays ont le projet

politique de détruire l'audiovisuel public. Que s'est-il passé pour en arriver là ? Était-ce comme ça quand vous avez commencé à travailler ?

Mme Laurence Bloch. Non, ce n'était pas comme ça. L'audiovisuel public était vraiment très respecté. La réflexion sur cette évolution appartient aux historiens, aux sociologues, aux journalistes et aux parlementaires. L'entrée du bâtiment où nous sommes abrités un espace d'hommage aux compagnons de la Libération. J'ai la conviction que l'audiovisuel public est le résultat du travail de nos parents, de nos grands-parents pour que la société soit plus équilibrée, plus égale, plus heureuse, pour que l'on fasse attention à l'art, à la culture. Je relisais une phrase d'André Malraux, qui a dit : « L'art, c'est le plus court chemin de l'homme à l'homme. » J'ai l'impression qu'ils essayaient de construire un monde pour que plus jamais ne se reproduise ce qui s'était passé pendant la Seconde guerre mondiale.

Ils menaient un combat pour l'égalité, qui est important, parce que de l'inégalité naît le ressentiment et la colère ; un combat pour la liberté, qui vient du savoir, de la connaissance – ce n'est pas avec du pain et du cirque qu'on acquiert la liberté, mais avec des gens qui vous font réfléchir, qui vous donnent de la profondeur historique ; un combat pour la fraternité. On assiste désormais, en France comme dans d'autres parties du monde, à une guerre contre ces valeurs. L'audiovisuel public a certes des défauts, il a du mal à changer, à s'adresser à tous les citoyens, mais il possède ces valeurs de débat civilisé, de conversation, de respect de la culture, de respect de l'honnêteté et de la sincérité et, par-dessus tout, ce principe majeur qu'est le scrupule, parce qu'il faut avoir du scrupule les uns envers les autres.

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). M. le rapporteur dit condamner la méthode des enregistrements illégaux, tout en s'en servant pour instiller le doute, ce qui est contradictoire. Il a interrogé Mme Bloch sur la définition de l'extrême droite. Quand on considère que la fin justifie les moyens, quand on instille le doute sans preuve, quand on attaque des personnes et non pas des idées, ce sont des méthodes d'extrême droite. Il faut s'attacher à avoir des scrupules – je remercie Mme Bloch d'avoir insisté sur ce point. La qualité du débat mené au sein de l'audiovisuel public est indispensable aux Français et à notre démocratie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie, madame Bloch, d'avoir partagé vos analyses et votre longue expérience du service public audiovisuel.

La séance s'achève à seize heures.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, Mme Céline Calvez, M. François-Xavier Ceccoli, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de Mme Sandra Desmettre, inspectrice des finances, et Mme Maroussia Perehinec, administratrice de l'État ; de M. Guy Amsellem et M. Philippe Nicolas, inspecteurs généraux des affaires culturelles, auteurs du rapport sur la *Réforme du financement de l'audiovisuel public* (juin 2022) ; et de M. Thomas Cargill, Mme Rozenn Révois, et M. Benjamin Huin-Morales, inspecteurs des finances, auteurs du rapport sur *l'Accompagnement à la transformation de France Télévisions et Radio France* (mars 2024) 2

– Présences en réunion 20

Jeudi
5 février 2026
Séance de 16 heures

Compte rendu n° 30

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à seize heures dix.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous procédons maintenant à notre huitième et dernière audition de la semaine en recevant des représentants de l'inspection générale des finances (IGF) et de l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC).

Nous évoquerons en premier lieu le rapport que vous avez rédigé conjointement en juin 2022, portant sur la réforme du financement de l'audiovisuel public. Ces deux services d'inspection, rattachés l'un au ministère de l'économie et des finances, l'autre au ministère de la culture, ont produit un rapport important sur des sujets que traite cette commission d'enquête. L'inspection des finances a par ailleurs rendu un rapport sur l'accompagnement de France Télévisions en novembre 2023, où il est également question de financement pour l'ensemble du secteur.

Je vais rapidement vous présenter, après quoi nous pourrons entamer notre dialogue.

Madame Sandra Desmettre, vous avez débuté votre carrière à l'inspection générale des finances de 2010 à 2012, avant de devenir conseillère technique pour l'insertion dans l'emploi, l'emploi des jeunes et des seniors au cabinet du ministre du travail. Après deux ans à la mairie de Paris sur des questions de ressources humaines, de service public et de modernisation, en votre qualité de directrice de cabinet d'Emmanuel Grégoire, par ailleurs membre de cette commission, vous êtes partie pour Mayotte où vous êtes devenue directrice adjointe de l'agence régionale de santé, puis directrice de mission à l'antenne locale de la caisse des dépôts. Depuis 2019, vous avez retrouvé votre administration d'origine, l'IGF.

Madame Maroussia Perehinec, vous êtes administratrice de l'État. À votre sortie de l'ENA en 2019, vous avez rejoint le ministère du travail, où vous avez été nommée cheffe du bureau de la durée et des revenus du travail, avant de rejoindre l'IGF en 2021, où vous avez passé trois ans.

Monsieur Guy Amsellem, administrateur de l'État, vous avez une longue carrière au service de l'État et plus particulièrement des politiques culturelles. À votre sortie de l'ENA en 1987, vous êtes devenu chef du bureau du budget et de la programmation du ministère de la culture. Vous êtes passé par plusieurs cabinets ministériels, puis vous êtes devenu en 1995 directeur général de l'union centrale des arts décoratifs, puis délégué aux arts plastiques et président du centre national des arts plastiques. En 2010, vous êtes devenu directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, puis, en 2012, président de la cité de l'architecture et du patrimoine, poste que vous avez occupé jusqu'en 2018, lorsque vous avez rejoint l'inspection générale des affaires culturelles.

Monsieur Philippe Nicolas, vous êtes inspecteur général des affaires culturelles. Vous avez eu une carrière riche, commencée sur des questions budgétaires avant de représenter la France à la commission du budget de l'ONU en 1997. Vous avez ensuite travaillé dans le privé, où vous avez cofondé plusieurs start-up, ce qui vous a conduit à relever des défis sportifs et culturels. Vous êtes devenu peu après directeur financier de France Télévisions. En 2011, vous avez rejoint Nicolas Demorand comme coprésident du directoire du journal *Libération* et, en parallèle, vous avez siégé au conseil d'administration de France Médias Monde. Depuis 2020, vous êtes inspecteur général des affaires culturelles et vous êtes également vice-président du comité d'orientation du fonds stratégique pour le développement de la presse.

J’accueille également trois des quatre auteurs du rapport qui évoque l’accompagnement à la transformation de France Télévisions et de Radio France.

Monsieur Thomas Cargill, vous êtes entré à l’inspection des finances en 2017, avant d’occuper plusieurs postes au ministère de la santé. Vous avez également travaillé dans le secteur privé.

Madame Rozenn Révois, vous êtes passée par HEC et Sciences Po. Vous avez multiplié les expériences, notamment chez Engie, chez Compass et à la SNCF. Vous êtes entrée à l’inspection des finances en septembre 2022.

Monsieur Benjamin Huin-Morales, de formation pluridisciplinaire, vous avez été juge administratif au tribunal administratif à votre sortie de l’ENA, avant d’intégrer l’inspection générale des finances.

Avant de vous donner la parole pour un propos liminaire, et comme les textes nous y obligent, je vous demande de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Je vous rappelle qu’aux termes de l’article 6 de l’ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, les personnes auditionnées par une commission d’enquête doivent prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous inviter, chacune et chacun d’entre vous, à lever la main droite et à dire « je le jure ».

(Mme Sandra Desmettre, Mme Maroussia Perehinec, M. Guy Amsellem, M. Philippe Nicolas, M. Thomas Cargill, M. Benjamin Huin-Morales et Mme Rozenn Révois prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et donne donc tout d’abord la parole à M. Amsellem pour évoquer le premier rapport qui nous occupe.

M. Guy Amsellem, inspecteur général des affaires culturelles. Merci Monsieur le président.

Je rappelle tout d’abord que la lettre de mission qui nous a été adressée au mois d’octobre 2021, confiée conjointement à l’IGF et à l’IGAC, portait sur la réforme de la contribution à l’audiovisuel public (CAP). Celle-ci était alors adossée, pour son assiette et son recouvrement, à la taxe d’habitation, dont la suppression pour l’ensemble des foyers a été actée à partir de 2023 s’agissant des résidences principales.

La lettre de mission indiquait que la réforme de la CAP devait respecter trois principes : une ressource pérenne et dynamique, équivalente à celle de la CAP ; une compatibilité avec la garantie d’indépendance de l’audiovisuel public ; et l’exigence de prévisibilité de ses moyens. Outre les entretiens traditionnels avec les opérateurs et les organisations professionnelles, l’équipe a déployé deux moyens spécifiques : un benchmark européen s’appuyant sur le réseau du trésor auprès des ambassades de dix pays, sur lesquels nous reviendrons, et un important travail de simulation de différents scénarios, qui a été rendu caduc en cours de mission par l’annonce présidentielle de la suppression de la redevance.

Cette mission avait été confiée directement par le Premier ministre aux deux inspections à l’automne 2021 pour une livraison en juin 2022, afin d’éclairer les décisions de la mandature suivante. Elle a été percutée par l’annonce du Président de la République durant la campagne présidentielle, de sorte qu’elle a connu deux phases distinctes. Avant cette

annonce, la lettre de mission demandait d'étudier différents scénarios de réforme, à l'exclusion de la budgétisation. Nous avons donc exploré plusieurs scénarios fondés sur le maintien d'un financement affecté, conformément à la commande.

Après l'annonce du président, le cabinet du Premier ministre nous a adressés en mars 2022 de nouvelles demandes portant sur trois points : ne plus expertiser le scénario d'une contribution spécifique, car il était devenu peu susceptible d'être retenu ; poursuivre l'étude du scénario d'affectation d'une fraction d'un impôt existant ; et intégrer une nouvelle famille d'options répondant à un financement de l'audiovisuel public par le budget de l'État.

Le rapport date de 2022. Les inspections générales ne font pas de suivi des suites données à leurs rapports. L'ensemble des membres de la mission a travaillé depuis sur d'autres missions très différentes. Les constats que nous avons faits n'ont pas été actualisés. Pour autant, nous considérons que nos recommandations, s'agissant en particulier de l'adéquation des moyens aux missions et de la prévisibilité des ressources, restent d'actualité. Nous ne répondrons qu'à la partie du questionnaire qui nous concerne directement, à savoir les questions 1 à 14. Le rapport postérieur de 2024 a été élaboré par l'IGF sans l'IGAC ; nous ne l'avons pas lu et ne sommes donc pas en mesure de le commenter ni de répondre aux questions 15 à 26.

La première partie du rapport rappelle une évidence : la CAP ne finance pas seulement le fonctionnement de six opérateurs assurant des missions de service public, mais tout un écosystème qui connaît d'importantes transformations, porteuses de risques pour ses acteurs, notamment avec l'arrivée des plateformes. Dans ce contexte de montée des incertitudes, nous notions que l'audiovisuel public jouait un rôle important en matière de fiabilité de l'information, de soutien à la production audiovisuelle, de financement du cinéma et de rémunération des ayants droit.

M. Philippe Nicolas, inspecteur général des affaires culturelles. Après avoir été une ressource dynamique, la CAP a fini par s'éroder sur la période étudiée en raison de plusieurs facteurs : la non-systématicité de l'indexation du taux sur l'inflation et, pour l'assiette, la baisse du taux d'équipement en téléviseurs. Si le taux sur trente ans avait suivi l'inflation, il n'a en réalité augmenté que de 1,5 % sur l'ensemble de la période 2015-2022, et a même connu une baisse en fin de période. Cette stabilisation du taux et la baisse du nombre d'assujettis se sont traduites par une diminution du rendement de la redevance à partir de 2021. Néanmoins, la redevance restait centrale dans le financement de l'audiovisuel public, représentant 90 % de ses ressources, avec 3,1 milliards d'euros de recettes complétés par 650 millions d'euros plus, en compensation de dégrèvements.

Les autres relais de financement n'étaient pas très puissants.

Le premier d'entre eux, les crédits budgétaires, a connu une forte hausse à la fin des années 2000 sous un double impact : la montée en puissance de France Médias Monde, financée sur crédits budgétaires, et la suppression de la publicité sur France Télévisions après 20 heures, également compensée par des crédits. De fait, en 2009, nous avons atteint un pic de 700 millions d'euros de crédits budgétaires, soit 20 % des ressources publiques. Cependant, les arbitrages ont conduit à une baisse progressive de ces crédits, qui ont été réduits à zéro en 2019. Si l'on considère donc l'ensemble des ressources publiques – redevance et crédits budgétaires –, on constate une baisse de 0,4 % sur la période 2009-2022, soit une baisse de 16 % en termes réels. L'audiovisuel public a donc contribué à la maîtrise de la dépense publique.

Par ailleurs, indépendamment de leur rendement, les mécanismes de recettes manquaient de prévisibilité, ce qui aboutissait dans les faits à un pilotage par la dépense. Trois éléments l'illustrent.

Le premier est la hausse irrégulière du taux. L'indexation automatique prévue dans la loi du 5 mars 2009 n'a pas été appliquée régulièrement, si bien que l'on assistait à une succession de stagnations et de coups de pouce qui rendaient la ressource imprévisible d'une année sur l'autre.

Deuxièmement, un mécanisme de garantie de ressources prévoyait une compensation par crédits budgétaires au cas où le rendement de la redevance et des dégrèvements ne serait pas conforme aux prévisions. Dans les faits, ce mécanisme fonctionnait plutôt comme une subvention d'équilibre pour atteindre les objectifs de crédits définis dans les contrats d'objectifs et de moyens (COM), ce qui revenait à un pilotage par la dépense.

Troisièmement, les COM n'ont pas été respectés sur la période que nous avons regardée, 2011-2022. Les financements alloués furent inférieurs de 1,1 milliard d'euros à ce qui était prévu dans les documents, soit 3 % de l'assiette. Seuls les moments où les COM prévoyaient une baisse ont été respectés.

Mme Sandra Desmettre, inspectrice des finances. Deux éléments principaux ressortent de l'exercice de comparaison internationale que nous avons réalisé. D'une part, au moment de nos travaux, le financement de l'audiovisuel public faisait l'objet de réflexions et de réformes dans de nombreux pays européens. On est passé d'un modèle traditionnel de redevance, souvent assise comme en France sur la détention d'un appareil de réception, à une redevance imposée sur le foyer ou l'habitation. Dans nos exemples, seuls les Britanniques avaient conservé un lien entre le paiement de la redevance et la détention d'un appareil. Nous avons également étudié les exemples suédois et finlandais, où un impôt spécifique sur le revenu est affecté au financement de l'audiovisuel public. Dans les autres pays examinés, le financement par le budget de l'État était la règle, complété par quelques taxes affectées en Espagne.

D'autre part, nous nous sommes intéressés aux dispositions garantissant l'indépendance et la pluriannualité. Quelques pays disposent de garanties d'ordre constitutionnel ou d'un niveau supérieur à la loi ordinaire. C'est le cas de l'Allemagne, du Royaume-Uni et de la Suisse. Au Royaume-Uni, l'indépendance de la BBC est garantie par la charte royale à valeur constitutionnelle, révisée tous les onze ans. En Allemagne, la loi fondamentale de 1949 garantit la liberté d'information, déclinée par le traité sur les médias qui garantit spécifiquement l'indépendance de l'audiovisuel public.

Dans les pays scandinaves, nous avons relevé plusieurs modèles d'engagement financier pluriannuel contraignant. En Norvège, les subventions budgétaires sont fixées pour quatre ou cinq ans selon les chaînes. En Suède, le montant de la taxe finançant l'audiovisuel public est fixé dans une charte de six ans, récemment portée à huit. Au Danemark, le parlement adopte également des accords pluriannuels contraignants.

Nous nous sommes aussi beaucoup inspirés de l'exemple allemand de la *Kommission zur Ermittlung des Finanzbedarfs der Rundfunkanstalten* (KEF), c'est-à-dire la commission pour l'évaluation des besoins financiers des radiodiffuseurs. Cet exemple nous a semblé intéressant car il vise à objectiver autant que possible l'adéquation des missions aux moyens.

Enfin, un autre exemple notable est celui de la fondation de gestion de l'audiovisuel public en Suède. C'est cette entité, et non l'État, qui détient les parts des sociétés de l'audiovisuel, ce qui crée un intermédiaire de fait entre l'État et les sociétés et renforce leur indépendance vis-à-vis des autorités publiques.

Mme Maroussia Perehinec, inspectrice des finances. La quatrième partie de notre rapport formulait un ensemble de propositions permettant de mettre en œuvre l'engagement du Président de la République de supprimer la CAP à l'horizon 2022, tout en protégeant l'indépendance de l'audiovisuel public. Dans ce contexte, le champ des options de financement que nous avions instruites était restreint. Le scénario d'un prélèvement *ad hoc* étant écarté, deux options demeuraient : l'affectation d'une fraction d'un impôt existant, comme la TVA ou l'impôt sur le revenu, ou le financement par le budget de l'État.

L'affectation d'une fraction d'impôt existant limitait les changements par rapport à la situation antérieure, puisque le financement continuait de relever de la partie « recettes » de la loi de finances, l'excluant ainsi du champ de la régulation budgétaire. Elle nécessitait toutefois une modification de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) à compter de 2025.

Le financement par le budget de l'État, quant à lui, incluait la mission « Audiovisuel public » dans le champ de la norme de dépense et présentait plusieurs risques, en particulier celui de la volatilité. La mission a étudié les conditions de mise en œuvre de ces options pour qu'elles soient conformes aux exigences constitutionnelles et conventionnelles d'indépendance de l'audiovisuel public. Nous avions identifié un risque non nul de censure par le Conseil constitutionnel si la CAP avait été remplacée par une budgétisation sèche, c'est-à-dire sans garanties procédurales concernant les trois piliers de l'indépendance financière : l'adéquation des ressources aux missions, la prévisibilité des ressources et l'absence de gel de crédits infra-annuel.

Les trois principales propositions de la mission prennent en compte ces trois piliers. Premièrement, pour assurer un niveau de ressources adapté aux missions, nous proposions de créer une commission technique indépendante, sur le modèle allemand, chargée d'estimer ce niveau. Cette commission interviendrait à trois étapes : pour la définition des besoins pluriannuels lors de l'élaboration des COM, pour l'évaluation des COM à mi-parcours, et enfin pour délivrer un avis si le gouvernement décidait de s'écarter de la trajectoire des COM en cours d'exécution. Des garanties procédurales, comme la publicité des avis de la commission et des rapports du gouvernement expliquant ses éventuels écarts, auraient pu rendre ces avis de fait contraignants. Nous avions proposé d'inscrire son existence et sa mission dans la LOLF, sur le modèle du Haut Conseil des finances publiques. Concernant sa structure, nous avions suggéré qu'elle soit adossée administrativement à l'autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) et composée d'experts nommés par l'Arcom, la Cour des comptes, les présidents des commissions des finances et de la culture des deux assemblées, ainsi que par le président du conseil économique social et environnemental (CESE).

Deuxièmement, pour renforcer la pluriannualité, nous proposions de fixer la durée des COM à cinq ans, en les faisant démarrer dix-huit mois après le début d'une mandature, et d'inscrire leur trajectoire dans une loi de programmation des finances publiques ou une loi de programmation sectorielle. Nous avions noté que pour conférer à cette trajectoire un caractère contraignant, une révision constitutionnelle aurait été nécessaire.

Troisièmement, le principe d'exonération de l'audiovisuel public de la régulation infra-annuelle, à savoir les mises en réserve de crédit et les annulations, aurait pu être garanti

en insérant un article dans la loi pour exempter les sociétés de l'audiovisuel public de ces régulations. L'annulation de crédits en loi de finances rectificative serait restée possible, mais aurait été soumise à l'avis de la commission technique indépendante.

Enfin, la mission recommandait de prévoir un scénario de transition, le temps de mettre en place ces garanties. Ce scénario consistait à affecter aux sociétés de l'audiovisuel public, via le compte de concours financiers, une fraction d'un impôt existant (TVA ou impôt sur le revenu). Le cadre juridique organique le permettait, au moment de la publication du rapport, jusqu'au dépôt du projet de loi de finances pour 2025.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je propose maintenant que la deuxième équipe puisse nous présenter également son rapport.

M. Thomas Cargill, inspecteur des finances. Pour ce qui nous concerne, l'IGF a travaillé entre novembre 2023 et mars 2024 à la demande de la ministre de la culture et du ministre du budget sur l'accompagnement à la transformation de France Télévisions et de Radio France. Le contexte était la finalisation des contrats d'objectifs et de moyens, qui nécessitait de s'interroger sur l'horizon de transformation et l'adéquation des objectifs avec les moyens des deux sociétés.

La mission a donc rendu un avis général sur les enjeux de transformation et de rapprochement de France Télévisions et de Radio France au travers de quatre axes de travail : la documentation des plans de transformation, notamment sur le rapprochement de France 3 et de France Bleu, l'approfondissement de France Info et la stratégie de transformation numérique ; l'analyse des plans d'affaires des deux entreprises, en particulier la soutenabilité des modèles proposés et leur capacité à financer les ambitions des COM ; l'analyse des possibilités d'évolution des accords collectifs, qui sont structurants pour les deux sociétés ; et enfin, la documentation du fonctionnement des services publics audiovisuels au Royaume-Uni et en Finlande, ce dernier étant particulièrement en avance sur le numérique.

La mission a travaillé pendant cinq mois, en s'appuyant sur les tutelles, les équipes de France Télévisions et de Radio France, sur des échanges avec 190 personnes, notamment des acteurs privés, en effectuant des visites dans les réseaux de France 3 et de France Bleu, et des déplacements en Angleterre et en Finlande. Nos travaux ont été restitués dans un rapport disponible sur le site de l'IGF.

Notre cheminement se lit à travers trois questions. Premièrement, à quoi servent les médias publics ? Deuxièmement, à quoi sont-ils confrontés aujourd'hui ? Et troisièmement, que font France Télévisions et Radio France pour relever ces défis ?

Premièrement, à quoi servent les médias publics ? Ils remplissent cinq fonctions essentielles. Ils participent à la fiabilisation de l'information, ce qui est crucial dans un contexte de multiplication des fausses informations. Ils portent la voix de la France à l'étranger, face à une lutte croissante entre médias publics internationaux comme RT (*Russia today*), CGTN (*China Global Television Network*) ou TRT (*Radio Télévision de Turquie*). Ils participent à l'économie et à la diversité de la création, face à un mouvement d'uniformisation porté par les plateformes de streaming internationales. Dans un contexte d'archipélisation de la société, ils sont les seuls médias à qui la loi impose de s'adresser à tous les Français. Enfin, ils renforcent l'écosystème des médias français en général, face à une concurrence mondiale frontale avec des géants américains ou chinois comme TikTok.

Deuxièmement, à quoi sont confrontés les médias publics ? Comme les médias traditionnels, ils font face à cinq défis majeurs. Les écrans se multiplient : télévisions, ordinateurs, tablettes, smartphones. Les télévisions, autrefois canal principal, sont désormais majoritairement connectées, et leur page d'accueil propose un choix de plateformes internationales plutôt qu'une chaîne de la TNT. La consommation se fracture entre les générations : la part des contenus regardés en commun par les 16-34 ans et les plus de 50 ans est tombée de 60 % à 8 %. L'offre numérique prend inéluctablement le pas sur la radio et la télévision linéaires, dont les audiences vieillissent et fléchissent d'environ 1 % par an depuis 2012, sans toutefois s'effondrer. Par conséquent, les acteurs du numérique captent une part croissante des publics et des recettes publicitaires. Les médias traditionnels doivent donc à la fois continuer à servir leurs audiences actuelles et investir pour attirer de nouveaux usagers.

Troisièmement, que font France Télévisions et Radio France ?

France Télévisions est en position de force sur le linéaire. Sur le numérique, elle fait face à une concurrence féroce avec ses quatre plateformes – France.tv, Franceinfo, Okoo et Lumni – dont les audiences sont en croissance continue. L'enjeu pour l'entreprise est le basculement vers le numérique. La mission a estimé en mars 2024 que le groupe était encore trop centré sur le linéaire et devait afficher une priorité très claire sur le numérique à tous les niveaux. Or, notre analyse des comptes a souligné un risque que France Télévisions n'ait pas les moyens de cette stratégie. La trajectoire financière 2024-2028 présentait un besoin de financement de 200 millions d'euros, que l'entreprise estimait pouvoir couvrir par un plan d'économies très ambitieux. En étudiant ce plan, nous avons estimé que seuls 50 millions d'économies pouvaient raisonnablement être réalisés dans les délais, le reste n'étant pas assez documenté. Notre préoccupation était que, pour atteindre l'équilibre, les coupes risquaient de peser sur les coûts les plus variables : les programmes et le numérique, là où il est justement crucial d'investir.

Concernant Radio France, la situation est différente. La concurrence est moins forte, et l'entreprise a une position de force sur le linéaire comme sur le numérique. La trajectoire financière présentait un besoin de financement non couvert de l'ordre de 20 millions d'euros, que nous considérions à la portée de l'entreprise. Toutefois, nous avons jugé que l'orientation stratégique de Radio France n'était pas assez ambitieuse et que des efforts de productivité et d'organisation supplémentaires étaient nécessaires pour être à la hauteur des enjeux à venir.

Enfin, sur les initiatives communes, les entreprises ont des intérêts évidents à converger sur l'information, la proximité et l'innovation technologique. Des chantiers ont été lancés, notamment les projets France Info et ICI, mais ils avaient encore peu avancé lors de notre mission. Le principal blocage était l'absence de gouvernance unifiée, rendant les décisions difficiles. La mission recommandait donc une intégration totale de France Info et des réseaux de proximité.

En conclusion, la mission estime qu'un rapprochement par le haut aurait du sens, à condition qu'il se fasse au service de l'avenir et des publics que l'audiovisuel public a du mal à toucher aujourd'hui, et qu'il soit accompagné d'un plan d'efficience et d'une modernisation profonde des organisations. En dehors de ces considérations, plusieurs pistes d'évolution ont été recommandées pour France Télévisions et Radio France, notamment une démarche de modernisation de leur cadre social et une recherche d'efficience et de productivité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Un « rapprochement par le haut » signifie-t-il une holding ou une fusion ?

M. Thomas Cargill. Ce sont les deux pistes qui avaient été évoquées.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mettiez-vous ces deux pistes sur le même plan, ou l'une d'elles avait-elle votre préférence ?

M. Thomas Cargill. Non, c'était une réflexion générale.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La loi Léotard de 1986 prévoit que soient conclus des COM entre l'État et les différentes entreprises de l'audiovisuel public, pour une durée de trois à cinq ans. Ces COM définissent une trajectoire pluriannuelle, les axes de développement, le montant des ressources publiques affectées et les engagements d'investissement dans la création. Ils sont négociés avec les tutelles, c'est-à-dire les ministères de la culture et du budget. Vous n'ignorez pas que le COM 2024-2028 de France Télévisions n'a pas été adopté par le Parlement.

La question du financement devait être tranchée après celle de la gouvernance, mais le projet de réforme de la gouvernance est aujourd'hui inabouti et la question du financement n'est toujours pas tranchée. Considérez-vous comme problématique que l'État actionnaire ne donne actuellement aucune ligne de conduite ni trajectoire financière récente à France Télévisions ?

M. Philippe Nicolas. Effectivement, notre rapport montre que l'absence de COM, des COM tardifs ou remis en cause en cours de route ne sont pas des phénomènes nouveaux. Cette situation engendre de l'imprévisibilité, voire de l'imprévu, comme les régulations infra-annuelles que nous proposions de neutraliser. Une telle situation fragilise toute structure par rapport à un scénario où l'entreprise dispose d'une trajectoire existante et respectée. La nécessité de s'ajuster en permanence est un frein à la bonne gestion courante, mais aussi à toute projection et à toute réforme structurelle, notamment la transition numérique. Disposer d'un COM stable et respecté est un atout pour les sociétés. De ce point de vue, les propositions de notre rapport demeurent pertinentes et s'inscrivent d'ailleurs dans la ligne du règlement européen sur la liberté des médias, adopté le 11 avril 2024, qui insiste dans son article 5 sur la nécessité de disposer de ressources financières suffisantes, durables et prévisibles.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Concrètement, qu'implique l'absence de contrat d'objectifs et de moyens, tant pour l'État actionnaire que pour les sociétés de l'audiovisuel public ? Cela signifie-t-il que des sociétés comme France Télévisions disposent d'une plus grande autonomie pour fixer leur propre agenda budgétaire ? Qu'est-ce que cela change au quotidien dans le pilotage de ces entreprises ?

M. Philippe Nicolas. Au quotidien, cela signifie qu'au moment où elles établissent leur budget, elles n'ont aucune visibilité sur l'année à venir. Si elles veulent s'engager dans une réforme de long terme, qui nécessite des négociations internes complexes, des évolutions de structure ou des basculements stratégiques comme le virage numérique, elles ne disposent pas d'une trajectoire financière leur permettant d'échafauder des plans sur le long terme. Il est forcément beaucoup plus compliqué pour elles de se projeter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens maintenant aux pistes d'optimisation et de rationalisation. L'audiovisuel public compte cinq chaînes nationales pour France Télévisions (France 2, France 3, France 4, France 5, France Info), neuf chaînes ultramarines, deux autres chaînes nationales (Arte et LCP), quatre chaînes pour France 24 (français, espagnol, anglais, arabe), dix chaînes pour TV5 Monde, soit un total de 30 chaînes de télévision publique. S'y ajoutent sept chaînes pour Radio France, et 17 pour France Médias Monde (16 chaînes RFI et

Monte Carlo Doualiya), soit 54 chaînes de radio et de télévision publiques, sans compter les plateformes numériques. Ne voyez-vous pas là matière à rationaliser et à optimiser, tant les coûts que les performances de l'audiovisuel public ?

M. Thomas Cargill. Nous avons tenté de soulever en introduction tous les enjeux nationaux et internationaux auxquels les médias publics font face. Toutefois, les commanditaires de notre rapport nous ont demandé d'étudier les enjeux relatifs à France Télévisions et Radio France. Nous avons pu auditionner quelques personnes des autres entités de l'audiovisuel public que vous avez mentionnées, mais nous n'avons pas étudié en profondeur ces structures et leurs enjeux. Nous ne disposons donc pas de l'expertise suffisante pour répondre à votre question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je m'étonne que vous n'ayez pas abordé cette piste de la rationalisation du nombre de chaînes. Vous n'avez nulle part dans votre étude envisagé des fusions d'antennes ou des projets d'optimisation entre la radio et la télévision, hormis le cas de France Info. N'y aurait-il pas d'autres cas de rationalisation applicables entre France Télévisions et Radio France qui pourraient être mis en place ?

M. Thomas Cargill. Effectivement, sur ces sujets précis, nous avons regardé les cas de rationalisation possibles sur les réseaux de France Télévisions et Radio France, c'est-à-dire France 3 et France Bleu – aujourd'hui le réseau ICI – et sur le projet France Info. Nous avons des pistes détaillées sur ces sujets. Pour prendre un exemple concret, celui des réseaux France 3 et France Bleu, il existe des possibilités d'optimisation immobilière. Dans un certain nombre de villes, on trouve aujourd'hui des locaux pour France 3 et d'autres pour France Bleu. Des plans sont sur la table, chez Radio France comme chez France Télévisions, pour converger vers des locaux communs. C'est le cas à Rennes, où France Bleu et France 3 se sont installés dans un même immeuble. Il y a beaucoup d'autres pistes d'optimisation, que ce soit sur les fonctions support ou sur certains outils de production, qui permettraient de réaliser des économies documentées par les deux entreprises. Mais je rappelle que nous ne sommes pas allés au-delà du périmètre de France Télévisions et Radio France.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Au terme de votre rapport, considérez-vous que ces coopérations « par le bas », c'est-à-dire entre entreprises sur des projets spécifiques, sont impossibles ?

Estimez-vous qu'une réforme de la gouvernance est aujourd'hui nécessaire pour mettre en œuvre ces coopérations, comme la création d'un véritable France Info commun ou le rapprochement des médias de proximité ? Ou peuvent-elles se faire sans créer une holding ou fusionner les entreprises ? Et si c'est possible, que manque-t-il ?

M. Thomas Cargill. Dans notre rapport, nous sommes très clairs : il faudrait *a minima* une gouvernance unifiée au niveau des projets. Il faudrait donc un directeur unique pour France Info et un directeur unique pour les réseaux de proximité. Cela nous a semblé indispensable pour que ces projets puissent avancer. Ce que sous-entendait la conclusion de mon propos était qu'une gouvernance unifiée au niveau des sociétés permettrait de résoudre encore plus efficacement tous les conflits potentiels qui sont apparus dans la conduite de ces deux projets.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous recommandez un certain nombre de rapprochements entre Radio France et France Télévisions, mais vous soulignez que, je cite, « les intérêts sociaux des sociétés ne sont pas alignés, les structures institutionnelles et

budgétaires non plus ». Qu'entendez-vous par là et que faudrait-il faire pour aligner ces intérêts et ces structures ?

M. Thomas Cargill. C'est une façon un peu complexe de dire que nous avons deux circuits budgétaires distincts, deux structures de gouvernance différentes et deux *affectio societatis* différentes, puisqu'il s'agit de deux sociétés distinctes. Ces différences impliquent de la rigidité à tous les niveaux. Quand il faut se mettre d'accord sur un budget, il faut suivre une longue procédure budgétaire chez Radio France et une autre, différente, chez France Télévisions. Si nous avions une structure commune, nous aurions par définition un intérêt social commun, une *affectio societatis* commune et une procédure budgétaire commune, ce qui permettrait de fluidifier l'ensemble des décisions à prendre sur ces sujets.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À la suite du conseil d'administration du 13 mars 2024, France Télévisions a publié un communiqué titrant : « Le conseil d'administration de France Télévisions approuve des comptes à l'équilibre pour la neuvième année consécutive ». Pourtant, dans le rapport de la Cour des comptes, on découvre que le résultat net du groupe est déficitaire à trois reprises (2018, 2021, 2022) et le résultat d'exploitation à cinq reprises. Ce même communiqué parle de « politique de gestion rigoureuse », de « pilotage dynamique de ses ressources » et de « maîtrise des dépenses ».

Comment expliquez-vous cette différence majeure entre la communication officielle de France Télévisions et la réalité que nous ont décrite vos collègues de la Cour des comptes ?

M. Thomas Cargill. Les faits que vous mentionnez sont postérieurs au rendu de notre rapport. Nous n'avons pas l'expertise pour vous éclairer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comment analysez-vous aujourd'hui la situation financière de France Télévisions ? Le rapporteur évoque souvent une situation de « quasi-faillite ». Est-ce le cas ?

M. Thomas Cargill. Je pense qu'on peut difficilement parler de quasi-faillite. France Télévisions dépense environ 3 milliards d'euros par an pour un budget équivalent. Sur ces 3 milliards, environ 1 milliard est destiné au personnel, 1 milliard aux programmes et 1 milliard aux autres dépenses.

Une partie de ces dépenses, celles liées aux programmes, est variable et facilement ajustable, puisque l'on peut simplement arrêter d'acheter un certain nombre de programmes. Une faillite concerne une société qui ne peut plus faire face à ses engagements. France Télévisions pourra toujours, sauf si l'État supprime abruptement ses crédits, piloter son budget en ajustant ses dépenses les plus variables. Sa structure de dépenses n'est pas si rigide qu'elle l'enverrait directement en situation de faillite.

Le point sur lequel j'insiste est que si l'entreprise ne se réforme pas, elle devra, de manière consciente ou inconsciente, faire des économies sur les coûts les plus variables, qui nous semblent aujourd'hui les plus importants : les investissements dans le numérique et les achats de programmes, notamment à destination des jeunes publics qui ne sont pas encore touchés par France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quels sont les mécanismes comptables qui permettent à une entreprise publique de clamer que ses comptes sont à l'équilibre depuis neuf ans, alors que le déficit cumulé depuis 2017 dépasse 80 millions d'euros ?

M. Thomas Cargill. Nous n'avons pas eu en main les comptes dont vous parlez. Nous avons étudié des comptes passés, qui étaient de mémoire tous certifiés par des commissaires aux comptes. Nous avons aussi étudié des trajectoires communiquées en toute transparence, qui laissaient apparaître le besoin de financement que j'ai mentionné et auquel la société apportait une réponse via son plan d'économies.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans votre rapport, vous critiquez un « déficit global de culture de l'efficience » chez France Télévisions. Sur quels points factuels vous appuyez-vous pour affirmer cela ? Pouvez-vous nous donner des exemples concrets et si possible chiffrés ?

M. Thomas Cargill. Nous avons beaucoup insisté sur la culture de l'efficience car l'équilibre du budget présenté dans la trajectoire du COM reposait sur un plan d'économies et de performance. Sans culture de l'efficience, il était certain que ces 200 millions d'euros, dont seulement 50 étaient documentés au moment de notre mission, ne pourraient pas être atteints. Il était donc essentiel de renforcer cette culture.

Nous avons conclu à un déficit de culture de l'efficience pour trois raisons. Premièrement, les équipes en charge du suivi des mesures d'efficience étaient trop limitées. Il y avait, je crois, cinq personnes dans les équipes d'audit interne, ce qui nous paraissait peu par rapport aux enjeux.

Deuxièmement, nous avons regardé les tableaux de pilotage utilisés par les dirigeants de France Télévisions. Ils étaient assez riches, mais ne comprenaient pas de partie significative centrée sur les mesures d'efficience. Or, dans toute grande structure, si la direction ne suit pas de près ce genre de mesures, elles n'avancent généralement pas.

Troisièmement, la comptabilité analytique n'était pas facile à exploiter, ce qui rendait difficile de délimiter précisément les endroits où faire des économies.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je rebondis sur le nombre de personnes à l'audit interne. France Télévisions est un groupe de 9 000 employés qui dépense 3 milliards d'euros par an. Cinq personnes à l'audit interne pour de tels chiffres me paraît très interpellant. Pourriez-vous faire une comparaison avec d'autres entreprises publiques ? Pour 9 000 employés et un tel budget, quel devrait être le nombre attendu pour une équipe d'audit interne ?

M. Thomas Cargill. Il faut toujours remettre cela dans le contexte des enjeux de l'entreprise. J'insiste sur le fait que les plans d'économies étaient centraux dans la trajectoire financière. Nous n'avons pas étudié d'entreprises comparables ni leurs équipes d'audit. Effectivement, cela paraît un peu léger, mais on ne trouve jamais non plus des centaines de personnes dans des équipes d'audit interne ou des inspections générales.

Mme Sandra Desmettre. Ce n'est pas une réponse directe, mais l'un des intérêts que nous avons vus dans la commission allemande que je mentionnais est qu'il s'agit d'une entité indépendante, composée notamment de professionnels de l'audit, qui a pour mission d'expertiser les besoins déclarés des sociétés de l'audiovisuel public. Ils ont en tête des éléments de comparaison par rapport au secteur économique ; ce sont de vrais spécialistes. Il nous semblait intéressant de pouvoir faire intervenir des acteurs tiers pour expertiser l'état financier des sociétés et leur capacité à tenir les trajectoires qui leur sont fixées par l'État.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour continuer sur la comptabilité analytique, votre quatrième proposition est d'« améliorer les outils de comptabilité analytique en distinguant notamment la composante masse salariale par type de contenu ». Lorsque Delphine Ernotte a été auditionnée, elle nous a expliqué que tout allait bien et que leur comptabilité analytique ne souffrait d'aucune difficulté d'exploitation. Vous nous expliquez, au contraire, qu'elle est extrêmement difficile à exploiter. Pouvez-vous nous préciser ce qui pourrait être amélioré et pourquoi, aujourd'hui, elle est difficile à exploiter ?

M. Thomas Cargill. Aujourd'hui, France Télévisions dispose d'une comptabilité par métier (sport, information, proximité, etc.) et d'une comptabilité par nature (charges de personnel, achats, immobilier, etc.). Le problème, pour les missions de l'Inspection des finances ou de la Cour des comptes, est que les outils de comptabilité interne permettent difficilement de croiser les deux et donc d'éclater aussi finement qu'on le voudrait l'ensemble des natures par métier, ou inversement. Si on le voulait, il serait difficile de savoir combien coûte tel programme, telle chaîne ou tel format.

Cela s'explique par deux raisons principales, dont la première est l'hétérogénéité des systèmes d'information comptables entre les entités du groupe. Les coûts de l'unité de production La Fabrique ne sont pas décomposés par nature de charge dans la comptabilité générale de l'entreprise. Du fait du manque d'interopérabilité des systèmes comptables entre La Fabrique et le reste du groupe, l'on constate une perte d'information au moment de la consolidation des comptes.

Deuxièmement, les outils de suivi des activités des salariés ne permettent pas de rattacher systématiquement le temps de travail à un objet particulier. Par exemple, un journaliste n'indique pas heure par heure sur quel sujet il travaille, alors qu'il peut travailler pour différents programmes ou chaînes. De même, le rattachement comptable de l'activité des personnels techniques et administratifs atteint des sommets de complexité. Ce sont ces limites qui expliquent pourquoi les missions d'inspection ont eu du mal à disposer d'une comptabilité analytique leur permettant toutes les analyses souhaitées.

Je tiens à dire que France Télévisions, avec qui nous avons travaillé cinq mois, a fini par produire « à la main » l'ensemble des grilles d'analyse que nous demandions. Mais nous pensons qu'il est possible d'améliorer durablement ces outils.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que l'entité La Fabrique, avec son budget de 200 millions d'euros, a un système d'information différent. Qu'est-ce qui justifie qu'avec un tel budget, il ne soit pas possible d'avoir une comptabilité analytique qui fonctionne bien ?

M. Thomas Cargill. Je me suis mal exprimé : La Fabrique a un système de comptabilité qui fonctionne bien, et le reste du groupe aussi. Le problème est qu'entre les deux, l'information se perd du fait du manque d'interopérabilité entre les différents systèmes d'information comptable.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La mise en place d'une comptabilité analytique exploitable était une priorité du premier mandat de Delphine Ernotte en 2015, puis une promesse pour son deuxième mandat en 2020. Nous arrivons en 2025 et l'état de cette comptabilité est toujours aussi difficile à exploiter. Avec un peu de recul, avez-vous vu une amélioration significative ces dernières années, ou n'y a-t-il pas vraiment eu d'évolution sur les dix dernières années ?

M. Thomas Cargill. Il y a eu des évolutions. Il faut bien comprendre que le groupe France Télévisions est à la base une collection de chaînes qui étaient indépendantes, comme France 2 et France 3, chacune avec sa comptabilité autonome. Le groupe a ensuite été fusionné. Transformer l'organisation comptable d'un tel groupe est un chantier de très long terme. La comptabilité n'est pas seulement une affaire de chiffres, c'est aussi le reflet d'une vision d'entreprise et d'une organisation. On passe donc progressivement d'une comptabilité par chaîne à une comptabilité beaucoup plus complexe, par contenus, qui ont vocation à être diffusés sur une plateforme, une chaîne ou ailleurs. C'est un système en gestation, mais qu'il faut perfectionner dans les années à venir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Votre rapport indique que l'équipe d'audit interne n'est composée que de cinq personnes, ce qui, selon vous, explique en partie le déficit de culture de l'efficience. Comment expliquer un sous-effectif aussi important pour une équipe aussi cruciale, surtout dans le contexte budgétaire périlleux de France Télévisions ? Pourquoi, selon vous, les moyens n'ont-ils pas été mis dans cette équipe ?

M. Thomas Cargill. Je pense qu'il faut poser la question directement à l'entreprise.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelle serait la taille optimale d'une équipe d'audit interne pour France Télévisions ?

M. Thomas Cargill. Pour répondre à cette question, il convient d'examiner ce qui se pratique ailleurs, ce que nous n'avons pas fait ; nous ne disposons donc pas d'éléments de comparaison précis à vous fournir. Il faut également évaluer les enjeux, c'est-à-dire l'ambition fixée aux équipes qui devront définir et suivre l'ensemble des mesures de performance et d'efficacité. Il faut savoir que les équipes d'audit interne ne se consacrent pas uniquement à cette tâche ; elles s'occupent aussi, et principalement, de tout ce qui a trait aux risques de fraude et à d'autres problématiques. C'est une réflexion qui doit être menée, avant tout, par la direction de l'entreprise.

M. François-Xavier Ceccoli (DR). Dans notre monde moderne, la comptabilité analytique constitue un outil de pilotage indispensable. Je m'étonne que les délais de mise en place de cet outil, et surtout de son uniformisation, soient si longs.

Dans le secteur privé, lors d'une acquisition par croissance externe, il est demandé à l'entreprise absorbée de s'aligner sur le système en place dans le groupe. Ce processus ne prend évidemment pas autant de temps ; si c'était le cas, il serait difficile pour les commissaires aux comptes de formuler leurs avis.

Par ailleurs, il me paraît très compliqué de piloter avec efficience une entreprise d'une telle taille, aux métiers si variés, si l'outil n'est pas performant. C'est sur le terrain de l'information que je pose cette question : comment peut-on déterminer si une activité est rentable, si elle est perfectible, s'il faut l'optimiser ou s'en séparer, si l'on ne dispose pas d'un outil efficient ?

Qui a mis en place le progiciel, ou en tout cas l'outil, qui fait fonctionner cette comptabilité analytique ? S'agit-il d'un montage quelque peu baroque développé par l'entreprise elle-même, ou a-t-on fait appel à des spécialistes mondiaux reconnus dans ce domaine ? Nous savons tous qu'un mauvais fonctionnement de ce genre d'outils peut dissimuler des activités structurellement déficitaires.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Quelle est l'origine de l'outil et quel délai la direction et le management se sont-ils fixés pour le changer ?

M. Thomas Cargill. Trois principaux outils sont utilisés pour l'intégration financière : SAP, universellement connu, pour la comptabilité générale et analytique ; SAP BPC, pour la saisie budgétaire ; et BO, l'outil de *reporting* financier et de ressources humaines. Les outils nécessaires existent donc.

La mission a constaté, et ce n'est pas un cas unique à France Télévisions, que plus l'on descend dans l'organigramme, plus les managers sont au fait de ce qui se passe dans leur équipe et pilotent les hommes et les moyens en fonction des objectifs qui leur sont assignés. Les limites apparaissent lorsque l'on cherche à avoir une vue d'ensemble et des analyses qui sortent du cadre habituel, c'est-à-dire de la comptabilité par nature et de la comptabilité par métier, qui sont les principales méthodes d'analyse suivies au niveau de la direction. Lorsque l'on essaie de manipuler ces chiffres, on se heurte à une certaine rigidité. La direction en a-t-elle conscience ? Lorsque nous en avons discuté avec elle lors de l'audition, elle a répondu par l'affirmative. La question demeure de savoir quel calendrier a été fixé pour remédier à cette situation.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous qualifiez la culture de l'efficience chez Radio France d'« insuffisante », même si vos conclusions semblent plus nuancées que pour France Télévisions. Quelle différence faites-vous entre la culture de l'efficience à France Télévisions et celle de Radio France ? Cette différence de culture expliquerait-elle la différence de situation financière que traversent aujourd'hui les deux entreprises ?

M. Thomas Cargill. Premièrement, la comptabilité analytique de Radio France est nettement plus lisible que celle de France Télévisions, pour une raison simple : Radio France a continué à mener une réflexion par antenne, là où France Télévisions a fait le choix stratégique de ne plus le faire. Cela offre une visibilité plus simple pour les équipes de contrôle.

Deuxièmement, le plan et la trajectoire financière présentés à la mission par Radio France faisaient état d'un besoin de financement de 20 millions d'euros, qui paraissait atteignable par différentes mesures d'économie.

Nous avons qualifié la culture de l'efficience chez France Télévisions d'« insuffisante » essentiellement parce que la trajectoire présentée à la mission contenait trop peu de mesures de productivité et d'économie, alors même que l'entreprise était et reste engagée dans un mouvement de transformation et de bouleversement profond des médias. Je n'ai plus tous les chiffres en tête, mais sur la durée du contrat d'objectifs et de moyens, l'entreprise prévoyait de rebasculer 200 équivalents temps plein (ETP), soit environ 5 % des effectifs, sur de nouvelles missions. Cela nous a paru limité, sachant que le COM courait de 2024 à 2028, et compte tenu des bouleversements en cours. Nous avons donc incité la direction à aller plus loin pour relever les enjeux du moment.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans son rapport, la Cour des comptes souligne que la situation financière de France Télévisions n'a pas été véritablement débattue au sein du conseil d'administration. De votre point de vue d'inspecteur, les conseils d'administration de l'audiovisuel public jouent-ils réellement leur rôle de pilotage stratégique ou sont-ils plutôt cantonnés à une fonction d'enregistrement des décisions prises par la direction ? Avez-vous identifié d'éventuelles failles dans la composition, les compétences ou même l'indépendance des administrateurs ?

M. Thomas Cargill. La mission a pu rencontrer plusieurs membres du conseil d'administration de France Télévisions, le président du comité d'audit du conseil d'administration, ainsi que celui du comité stratégique. Il s'agissait de personnes extrêmement qualifiées, qui avaient une vision très stratégique, conforme au rôle d'un conseil d'administration.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si j'en crois la Cour des comptes, l'État aurait remboursé à France Télévisions 37 millions d'euros d'impôts depuis 2017, au titre du crédit d'impôt audiovisuel. Si l'on retranche ces impôts remboursés par l'État, les déficits cumulés de France Télévisions, qui atteignent 80 millions d'euros, s'élèveraient plutôt à près de 120 millions d'euros. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce crédit d'impôt et sur ses critères d'attribution ?

M. Thomas Cargill. Nous n'avons pas d'informations sur ce sujet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons pris connaissance des différentes déclarations de Mme Ernotte, qui a préféré les réserver à la presse plutôt qu'à la commission d'enquête, et dans lesquelles elle lance un grand plan de réformes qu'elle l'estime à 180 millions d'euros d'économies. Quelles seraient selon vous les grandes priorités à mener pour atteindre cet objectif ? Quels seraient les leviers les plus efficaces qui pourraient être mis en place à court ou moyen terme ?

M. Thomas Cargill. Nous avons détaillé avec un niveau de précision extrêmement élevé dans le rapport un plan d'économies de l'ordre de 200 millions d'euros, présenté par l'entreprise pour financer son besoin de financement non couvert sur l'ensemble du COM. Nous nous sommes exprimés sur la faisabilité de chacune des lignes de ce plan. Nous pouvons entrer dans ce détail, mais je ne suis pas certain que ce soit l'objet de votre question.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans le travail que vous avez mené, qu'est-ce qui relève finalement du pouvoir politique de l'État, du ministère de la culture, de la ministre de la culture, et qu'est-ce qui relève des dirigeants ? Nous abordons dans cette commission d'enquête de nombreux sujets importants, comme le cadre social que le rapporteur a évoqué à plusieurs reprises. Vous appelez de vos vœux certaines réformes, mais il y a des décisions qui relèvent du politique et d'autres des dirigeants de l'entreprise. J'imagine que la question de la comptabilité analytique relève plutôt des dirigeants d'entreprises publiques, tandis que d'autres décisions sont plus politiques. Que pouvez-vous nous dire du pilotage politique de ces entreprises publiques ?

J'aurais par ailleurs une question pour les auteurs du rapport concernant les modalités de financement de l'audiovisuel public. Aujourd'hui, face à la concurrence plus accrue dans le secteur, que ce soit celle des médias privés ou celle des réseaux sociaux et des plateformes étrangères, et face aux variations budgétaires et à la remise en cause de la redevance, comment réévalueriez-vous vos recommandations dans le contexte actuel ?

M. Thomas Cargill. Sur le premier point, au moment où la mission a rendu ses travaux, le contexte était marqué par une très forte variabilité des réflexions sur l'évolution globale de l'architecture de l'audiovisuel public en France. Je vous rappelle qu'il y avait eu, en 2019, un projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique proposait la création d'une entreprise holding. Ce projet a été abandonné à la suite du Covid. Ensuite, une proposition de loi relative à l'audiovisuel public présentée par le

sénateur Laurent Lafon a connu une vie assez mouvementée entre le Sénat et l'Assemblée et a fait l'objet d'une motion de rejet préalable en 2025.

Ce que nous avons constaté, c'est que nous sommes dans une sorte de foisonnement d'idées sur l'avenir de l'audiovisuel public. La question est de savoir qui, entre les dirigeants, les ministres, mais aussi le Parlement et l'ensemble des personnalités qualifiées, doit participer à la cristallisation de ce qu'est l'avenir de l'audiovisuel public. C'est une question absolument essentielle, qu'il faudra trancher dans les années à venir pour fixer un cap stratégique et permettre aux sociétés d'engager des réformes réellement fondamentales, dans un climat de confiance, avec à la fois une trajectoire financière et une vision partagée par un nombre suffisant de décideurs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Est-ce que vous diriez que le ministère de la culture exerce véritablement la tutelle de l'audiovisuel public ? Ce matin, nous avons par exemple interrogé avec le rapporteur Madame la ministre de la culture sur la question de la part variable de la rémunération de Mme Ernotte ; j'ai demandé à plusieurs reprises si le ministère de la culture avait ou non validé cette part variable ; on a vu qu'on avait du mal à obtenir la réponse… Dans le cadre de vos travaux, et vous qui avez travaillé à la fois dans des cabinets ministériels et sur le projet de holding de l'audiovisuel public, avez-vous réellement le sentiment que le ministère de la culture exerce donc la tutelle, c'est-à-dire le pilotage stratégique de ces entreprises ?

M. Thomas Cargill. Le cadre du pilotage de l'audiovisuel public est défini par la loi. Il est partagé entre plusieurs tutelles : le ministère de la culture, mais aussi le ministère du budget. L'Arcom joue bien sûr un rôle très important, notamment dans la nomination des dirigeants de ces sociétés et donc dans l'approbation du cap stratégique que ces dirigeants endossent.

Pour répondre à votre question, oui, le ministère de la culture exerce sa part de tutelle, mais il est loin d'être le seul à prendre les décisions et à définir le cap stratégique des sociétés. Une réflexion est en cours et devrait, à mon sens, avancer dans les années à venir pour permettre d'avoir un cadre plus clair et moins instable pour l'évolution de la structure et de la stratégie de l'audiovisuel public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'espère même dans les mois à venir puisque je suis le corapporteur de la proposition de loi visant à la création de la holding et donc à une gouvernance par le haut. Monsieur le rapporteur, je vous laisse la parole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans votre rapport de mars 2024, vous soulignez chez Radio France, je cite, « des dispositifs en matière de rémunération et de temps de travail qui présentent des écarts notables avec les dispositions légales et les stipulations conventionnelles applicables ». Pouvez-vous détailler et lister ces dispositifs, et peut-être en présenter le coût si vous en disposez ? Nous avons entendu parler d'un cadre social extrêmement avantageux chez Radio France, avec notamment quatorze semaines de congés payés pour les journalistes et une liste de plus de soixante-cinq primes différentes. Pouvez-vous nous détailler ce que vous aviez en tête en relevant ces dispositions ? Existe-t-il de tels dispositifs équivalents dans le privé ou dans d'autres administrations ?

M. Thomas Cargill. Le rapport s'est effectivement penché sur ces aspects, dans la partie 3, point 2.2.2. Je cite le rapport : « En matière de rémunération et de temps de travail applicables aux journalistes et aux PTA (personnels techniques et administratifs) présentent des

écarts notables avec les dispositions légales impératives légales et les stipulations conventionnelles applicables au secteur d'activité des journalistes et des personnels techniques et administratifs, parmi lesquels la prime d'ancienneté au sein des primes non modulables, les congés supplémentaires pour motif d'âge et d'ancienneté, ainsi que les congés supplémentaires spécifiques aux journalistes ».

Si vous voulez des éléments chiffrés, le rapport précise qu'en 2022, le total des primes non modulables versées aux journalistes en CDI de Radio France s'est élevé à 3 562 000 euros, soit 7,14 % des salaires bruts versés à ces mêmes journalistes. Celui des primes non modulables versées aux personnels techniques et administratifs et aux PARL (personnels d'antennes des radios locales) en CDI de Radio France s'est élevé à 5 604 000 euros, soit 3,7 % des salaires versés à ces mêmes salariés (cf rapport 2024, note n° 67, p. 23).

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ces primes et ce cadre social global sont-ils selon vous justifiés et légitimes au regard de la nature des missions effectuées et en comparaison avec d'autres entreprises ou administrations publiques ?

M. Thomas Cargill. Globalement, la mission n'a pas considéré que les personnels de Radio France avaient des rémunérations trop élevées. Ce point était extrêmement clair pour la mission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Concernant les quatorze semaines de congés payés pour les journalistes ou les soixante-cinq primes différentes, avez-vous constaté que ce cadre social était très différent de celui d'autres entreprises publiques ?

M. Thomas Cargill. Quand je parle de la rémunération, j'inclus la rémunération globale avec les primes. Concernant les congés, nous n'avons pas fait de comparaison particulière, donc je n'ai pas de commentaire à formuler.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Avez-vous pu analyser la filiale France.tv studio ? Avez-vous pu également observer des différences ou des comparaisons entre le coût de la production lorsqu'elle est interne et son coût lorsqu'elle est externalisée à des sociétés de production ?

M. Thomas Cargill. Non, nous ne l'avons pas fait.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Avez-vous une idée des marges que les sociétés de production privées réalisent auprès de France Télévisions ?

M. Thomas Cargill. Non, nous n'avons pas étudié cet aspect.

M. François-Xavier Ceccoli (DR). Je ne suis pas sûr que le droit le permette, mais est-ce que France Télévisions s'intéresse à un moment donné au niveau de marge de certaines émissions qu'elle achète à l'extérieur ? En clair, a-t-elle une idée de ce que coûte une émission qu'elle achète et du prix auquel elle lui est revendue ?

M. Thomas Cargill. Oui, c'est une partie notable de l'activité des fameuses équipes d'audit interne, qui ont le pouvoir d'évaluer les marges.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous notez implicitement dans la synthèse de vos deux rapports les risques d'une externalisation croissante (intermittence, producteurs privés) avec un affaiblissement des contre-pouvoirs internes. L'un des objets de cette commission

d'enquête est le phénomène d'hyper-concentration des contrats passés avec des sociétés de production (on a beaucoup parlé notamment de Mediawan, Together…). Vos rapports contiennent-ils des recommandations par rapport à ce phénomène de concentration et à l'externalisation croissante que l'on peut noter, c'est-à-dire le fait que France Télévisions délègue une grande partie de ses émissions, fictions et documentaires à des sociétés de production privées ?

M. Thomas Cargill. Il faut bien comprendre que Radio France produit l'immense majorité de ses contenus. Elle est donc propriétaire de bibliothèques de contenus qui peuvent remonter jusqu'à trente ou quarante ans. Le modèle de France Télévisions est totalement différent et plus classique pour le média télévision : il consiste à acheter une partie significative de ses contenus, hors information, à des sociétés tierces. Cela dit, nous n'avons pas étudié la composition des programmes et encore moins la concentration de l'achat de programmes envers certaines sociétés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Avez-vous rencontré des entraves particulières dans la réalisation de vos missions pour la rédaction de vos rapports ?

M. Thomas Cargill. Aucune.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie. Souhaitez-vous répondre sur les modalités de financement de l'audiovisuel public au regard des évolutions récentes ?

Mme Sandra Desmettre. Dans le cadre de nos travaux, nous avons dégagé trois critères principaux pour garantir l'indépendance financière de l'audiovisuel public : l'adéquation des ressources aux missions, la prévisibilité de ces ressources et l'absence de régulation infra-annuelle. Nous avions établi ces critères sur la base des textes existants à l'époque, qui se sont enrichis depuis. Nous avons parlé du règlement européen, qui reprend ces critères de manière très proche. Il y a eu aussi la décision du Conseil constitutionnel du 12 décembre 2022 sur la loi portant réforme du financement de l'audiovisuel public, qui nous dit que « la garantie des ressources du secteur de l'audiovisuel public constitue un élément de son indépendance, laquelle concourt à la mise en œuvre de la liberté de communication ».

Il nous semble qu'il y a une vraie convergence juridique sur ces critères et que les propositions que nous avons faites à cet égard sont peut-être encore plus d'actualité aujourd'hui qu'elles ne l'étaient hier. Les COM sont aujourd'hui le support qui devrait garantir l'adéquation des moyens aux missions. Nous préconisons des COM qui soient véritablement garants de la prévisibilité des ressources du fait de leur pluriannualité. Nous savons que ce dispositif a des fragilités, et c'est pourquoi nos préconisations visaient à les atténuer dans la mesure du possible. Il faut savoir que si l'on voulait une trajectoire pluriannuelle qui soit vraiment contraignante, il faudrait s'engager dans une révision constitutionnelle, ce qui serait une marche beaucoup plus haute. C'est pourquoi notre solution nous semblait être celle qui, avec une modification du droit relativement limitée et faisable, serait la plus à même de garantir ces critères sur lesquels un fort consensus s'est aujourd'hui dégagé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour cette audition approfondie et nourrie, qui vient mettre un terme aux huit auditions de la semaine.

La séance s'achève à dix-sept heures trente.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, Mme Céline Calvez, M. François-Xavier Ceccoli, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de Mme Élise Lucet, de M. Gilles Delbos, rédacteur en chef de l'émission « Envoyé spécial », et de Mme Sophie Le Gall, rédactrice en cheffe de l'émission « Cash Investigation » 2

– Présences en réunion 49

Mardi
10 février 2026
Séance de 16 heures 30

Compte rendu n° 31

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à seize heures quarante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous reprenons nos auditions de cette semaine, qui vont presque clôturer notre séquence consacrée à France Télévisions et Radio France, avant que nous ne passions plus précisément aux questions de production de programmes audiovisuels.

J'ai le plaisir d'accueillir en votre nom Mme Élise Lucet et les deux rédacteurs en chef des émissions-phares que vous présentez, à savoir Envoyé Spécial et Cash Investigation, M. Gilles Delbos et Mme Sophie Le Gall.

Madame Élise Lucet, vous êtes journaliste d'investigation, sans doute l'un des visages les plus connus de France Télévisions. Certaines de vos interviews sont mémorables, notamment celle de Rachida Dati lorsqu'elle était députée européenne et celle de Bernard Arnault diffusée il y a quelques semaines, qui a suscité des questions chez les députés comme chez les Français.

Originaire de Rouen, vous avez commencé votre carrière journalistique en 1983, à FR3 Caen. Après avoir notamment collaboré à l'emblématique émission « La marche du siècle », vous entrez chez FR3 où, en 1990, vous devenez un des visages du « 19/20 », pour plus de quinze ans. Présenter un journal aussi important jusqu'en 2005 ne vous empêche pas de présenter d'autres émissions notables, comme « Pièces à conviction », à partir de 2000. Cette émission, que vous produisiez également et qui s'est arrêtée au début de l'année 2021, était une émission d'investigation où vous avez traité aussi bien des failles des services de renseignement dans l'affaire Mohamed Merah que de la catastrophe de Fukushima ou du maintien à domicile des personnes âgées. De septembre 2005 à 2016, vous avez présenté le journal de 13 heures sur France 2. Vous présentez « Cash investigation » depuis avril 2012 et « Envoyé spécial » depuis 2016.

Monsieur Gilles Delbos, vous avez commencé votre carrière en septembre 1995 dans le groupe M6, où vous êtes resté onze ans. Entré chez France Télévisions en août 2006, vous avez été rédacteur en chef successivement pour « Complément d'enquête », « L'angle éco », « L'œil du 20 heures » et le « 19/20 ». Vous êtes celui d'« Envoyé spécial » depuis août 2021.

Madame Sophie Le Gall, vous êtes journaliste d'investigation. Vous avez notamment travaillé pour des magazines télévisés comme « Envoyé spécial », « Pièces à conviction », « 66 minutes » et « Secrets d'actualité ». Votre enquête « Du poison dans l'eau du robinet », diffusée il y a près de seize ans sur France 3, a remporté le prix de l'investigation. Vous avez également été rédactrice en chef de l'agence de presse Ligne de Mire ; vous travaillez pour l'agence Premières Lignes depuis février 2015, tout en étant rédactrice en chef de « Cash investigation ».

L'investigation est l'une des caractéristiques du service public audiovisuel. « Envoyé spécial » a été une émission pionnière ; elle offre un bon exemple de ce que la télévision publique peut faire : des enquêtes fouillées, qui cherchent moins à obtenir un scoop ou à faire le buzz qu'à expliquer des sujets aussi divers qu'ardus. Elle nécessite de chercher, d'analyser, de comparer des sources, de recourir à des procédés spécifiques, comme les caméras cachées. Cette audition vous donnera l'occasion d'expliquer vos méthodes de travail, les règles journalistiques, la manière dont vous respectez l'exigence d'impartialité, le droit à l'image et la

vie privée – la déontologie en général –, et d'en discuter avec les députés. En effet, tous ces éléments soulèvent la question de ce que peut faire un journaliste et des limites qu'il ne doit pas franchir : nous sommes au cœur de la commission d'enquête.

Avant de vous entendre, je vous remercie de nous déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Gilles Delbos, Mme Élise Lucet et Mme Sophie Le Gall prêtent successivement serment.)

Mme Élise Lucet. Merci de nous accueillir. Vous m'avez proposé dix minutes de propos liminaire mais je vais faire plus court : selon moi, dans une commission d'enquête parlementaire ce sont les débats et les questions qui importent le plus. Celles que vous vous posez, vous qui êtes les représentants de la Nation, reflètent sûrement celles de nos téléspectateurs. Comment exerçons-nous notre métier ? Subissons-nous des pressions ? Si oui, comment y faisons-nous face ? Comment garantir notre indépendance ? Comment menons-nous nos enquêtes ? Comment gérons-nous l'argent public ? Avec quel contrôle ? Les rédactions d'« Envoyé spécial » et de « Cash investigation » sont-elles pluralistes ? Viennent-elles de toute la France et de tous les milieux ? J'imagine que vous avez encore beaucoup d'autres questions – libre à vous de les poser, bien sûr.

Je pourrais vous faire un long discours sur ma carrière, mes vingt-six ans de présentation de JT (journal télévisé) et mon apprentissage de l'investigation, à « Pièces à conviction » puis à « Cash investigation », ce qui représente quasiment vingt-cinq ans de travail.

Je pourrais dire sans hésitation que le seul endroit où nous, journalistes, pouvons réaliser de telles enquêtes, c'est le service public audiovisuel, sans intervention politique ni économique d'aucune sorte, parce que notre indépendance est notre totem. « Cash investigation » ne pourrait pas exister ailleurs qu'à France Télévisions.

Je pourrais parler de mon respect absolu pour le reportage pur d'« Envoyé spécial », au plus près des Français et de leurs préoccupations quotidiennes, qu'il s'agisse de leurs difficultés ou de leurs réussites – pour nous, il est très important de parler aussi de ces dernières. Nous sommes le seul magazine à diffuser des sujets sur l'actualité internationale en *prime time*, chaque semaine – Venezuela, Groenland, Salvador pour les toutes dernières émissions.

Mais, aujourd'hui, le plus important pour mes équipes comme pour moi, c'est la transparence, l'envie de discuter, de confronter les arguments, d'entendre les critiques et d'y répondre. Nous sommes ravis d'être devant vous pour vous expliquer notre démarche et nos méthodes. Les décisions sont toujours prises de manière collective, réfléchie, avec un grand sens de la responsabilité. La chaîne hiérarchique garantit un contrôle à plusieurs niveaux. Le respect des téléspectateurs surtout nous guide : c'est d'abord pour eux que nous travaillons, avec passion et une grande fierté. Chaque jour, nous défendons une information de service public, pluraliste, de proximité, exigeante sur les enquêtes, les investigations, les témoignages et sur les enjeux mondiaux, cruciaux en ce moment.

Dans l'exercice de notre métier, nous souhaitons avant tout obtenir les réponses les plus claires possible. Aussi n'utiliserai-je pas tout mon temps de parole, afin de vous laisser poser toutes les questions que vous souhaitez. Le plus important pour nous, qui représentons « Envoyé spécial » et « Cash investigation », est d'être transparents, honnêtes et responsables eu égard à la confiance qui nous est accordée. Nous sommes impatients de vous répondre car, lors de nos interviews et de nos enquêtes, c'est ce que nous demandons à nos interlocuteurs ; en aucune manière, nous ne voulons nous dérober !

J'ajoute seulement que je suis très fière de travailler pour le service public depuis plus de quarante ans. Pour moi, il est un gage de confiance ; c'est d'ailleurs le cas pour 73 % des Français – un record. Fidèles à la démarche de nos émissions, nous sommes prêts à répondre à toutes vos questions car, telle que je suis, je pense qu'il ne faut jamais avoir peur des questions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie. Fin janvier, dans un reportage qui a suscité l'indignation des Français, « Cash investigation » a révélé des violences commises sur des enfants, notamment par des animateurs du périscolaire parisien. Ma première question m'a été posée par de nombreuses personnes. Le reportage a été tourné il y a plusieurs mois. Vous avez donc eu en votre possession des preuves de violences. Comment gérez-vous le délai qui sépare la collecte des informations relatives à des délits de leur diffusion ? Pendant ce temps, les animateurs concernés sont restés en poste et les violences ont pu se poursuivre.

Ma deuxième question concerne les caméras cachées et ce qu'on a appelé l'affaire Legrand-Cohen. Cette méthode, que vous utilisez, suscite des questions, sinon de l'indignation. Comment en vient-on à y recourir ? Selon vous, comment peut-on en faire un usage acceptable ? Quelles règles vous fixez-vous ?

Enfin, dans un article du *Monde* de 2017, l'ancien directeur de l'information, M. Yannick Letranchant, affirmait : « nous commandons déjà 48 % des sujets [d'« Envoyé spécial »] à l'extérieur » ; il ajoutait qu'il visait 60 %. Qu'externalisez-vous exactement, et à quelles sociétés ? Comment ce taux a-t-il évolué ?

Mme Élise Lucet. Il arrive parfois que, en caméra cachée, nous filmions des choses choquantes. Ce fut le cas lors du tournage du « Cash investigation » sur le périscolaire, en particulier pour les parents des élèves de cette école – je pense à eux, comme toute l'équipe a pensé à eux pendant le tournage, le montage et la diffusion. J'en ai eu certains depuis au téléphone ; je me suis empressée de leur donner les numéros de SOS périscolaire, de pédopsychiatres et d'avocats, afin de les aider au mieux pour la suite.

Nous, les journalistes, ne sommes pas des auxiliaires de justice. Cela ne nous est jamais arrivé mais, si nous avons le sentiment que quelqu'un va commettre un délit susceptible de mettre en danger de mort ou de blesser grièvement une personne, nous débattrons de ce que nous devons faire – il faudra trancher rapidement.

Avec cette caméra cachée, nous filmons des animateurs de périscolaire qui crient très fort, qui hurlent, sur des enfants, et une dame qui embrasse sur la bouche un petit garçon de 4 ans. Ce sont des faits graves et non, objectivement, de la pédocriminalité avérée. Je pense que si ça avait été le cas on se serait posé la question. J'ajoute que nous ne sommes restés que vingt-trois heures dans cette école : ce n'est pas suffisant pour savoir tout ce qui s'y passe et dire qu'on – c'est-à-dire la journaliste infiltrée – soupçonne telle ou telle personne. On dit seulement, à la fin de cette séquence, que l'un des animateurs a été écarté en raison de suspicions

d'agressions sexuelles sur des enfants – ça, on en fait état dans le reportage. Voilà nos limites pour ce qui est de révéler les faits que nous avons tournés avant la diffusion. Je tiens vraiment à préciser qu'il est très important pour nous d'avoir, par la suite, les parents d'élèves au téléphone et de tenter de leur apporter tous les soutiens possibles, parce que cette scène a, je pense, été extrêmement choquante pour eux, qui n'imaginaient pas ce qu'ils allaient voir. Je l'ai fait et la journaliste qui a fait le reportage aussi.

Je tiens à le dire, nous ne décidons d'utiliser les caméras cachées qu'en dernier recours. Vous avez choisi l'exemple du périscolaire à Paris, cela tombe bien : nous avions beaucoup de témoignages de parents qui se posaient des questions, d'animateurs qui disaient qu'il se passait des choses inacceptables dans certaines écoles. Si nous n'avions pas réalisé cette caméra cachée, nous n'aurions pas pu porter à la connaissance du grand public ce qui se passait effectivement dans cette école à Paris pendant le périscolaire. Nous aurions dû nous limiter aux témoignages de différentes personnes rapportant des faits, sans avoir la preuve que ces faits existaient. Or nous avons l'obligation de recouper les faits ; quand on fait de l'investigation, ou même du journalisme de reportage, c'est très important. On recoupe toujours les faits. La caméra cachée était donc indispensable à ce moment pour être certains que les animateurs n'allaient pas se tenir au garde à vous en présence d'une caméra de télévision ouverte et ensuite recommencer les maltraitances envers les enfants. Vous voyez, on l'utilise vraiment en dernier recours !

Le droit à l'information, c'est aussi le respect du contradictoire. Donc il y a des règles à respecter. Souvent, nos caméras cachées interviennent dans des enquêtes au long cours, d'intérêt général ; elles sont le dernier recours pour obtenir l'information, quand on a épuisé toutes les voies officielles et qu'on n'a pas eu l'autorisation de filmer. On privilégie toujours la caméra ouverte et, je le répète à longueur d'émission, comme mes reporters – les rédacteurs en chef qui sont avec moi peuvent en témoigner –, on passe des dizaines – quand je dis des dizaines, ce sont vraiment des dizaines ! – de coups de téléphone, on envoie des dizaines de mails, pour tenter d'obtenir un contradictoire en bonne et due forme. En tant que journalistes, notre intérêt n'est pas de faire des caméras cachées, de courir après des interlocuteurs... Notre intérêt, c'est d'obtenir des interviews posées, pendant lesquelles on échange, comme nous le faisons avec vous, argument contre argument, au cours desquelles on peut vraiment expliquer les choses. Donc nous demandons toujours une interview en face à face pour respecter le principe du contradictoire ; c'est une règle élémentaire du métier de journaliste.

De plus, il est essentiel que je le précise, mais quand nous utilisons des caméras cachées, ce sont très majoritairement nos journalistes qui les portent. Dans de très rares cas, ce sont des sources légitimes, avec lesquelles nous avons tissé des liens pendant des semaines, pendant des mois : nous avons une totale confiance en elles et nous pouvons leur confier une caméra cachée mais c'est extrêmement rare. En tout état de cause, on ne diffuse jamais des images d'une caméra cachée qu'un inconnu nous aurait confiées. En effet, cela nous mettrait en grand danger d'être manipulés ; étant donné la grande responsabilité que nous avons envers nos téléspectateurs, ce ne serait pas possible. Je suis persuadée qu'aucun des journalistes des deux équipes ne le ferait jamais. Le service juridique de France Télévisions nous l'interdirait. Donc ce n'est pas possible. On est fortement contrôlé en la matière.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose de répondre ultérieurement à la dernière question. Je vais laisser maintenant la parole au rapporteur.

Mme Élise Lucet. Pardonnez-moi, je fais un peu trop long, je vais essayer de faire plus court ! En même temps, question précise, réponse précise : moi, c'est ce que j'aime, j'imagine que vous aussi !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y a deux jours, *Le Parisien* a publié un article intitulé « "On essaie de tout imaginer" : comment les stars de l'audiovisuel public se préparent à la commission d'enquête ». On y apprend que les personnes auditionnées sont très préparées, qu'elles reçoivent notamment des consignes précises, comme : « Il faut faire chiant, élargir les sujets au maximum, être technique et lénifiant. » L'article explique également que France Télévisions mobilise ses équipes de communication, ses secrétariats généraux – ses services spécialistes des relations institutionnelles –, afin d'anticiper toutes les questions, de préparer des éléments de réponse, d'identifier les sujets auxquels il est possible de ne pas répondre, de rédiger des fiches techniques et même d'organiser des sessions préparatoires. Une personne serait mobilisée pour décrypter toutes les questions que je pose, imaginer les prochaines et même m'incarner lors de séances de préparation intensive. L'ampleur des moyens mobilisés m'a beaucoup étonné. Personnellement, je ne dispose pas d'autant de moyens pour cette commission d'enquête. De plus, hors des obligations légales, France Télévisions ne m'aide en rien, allant jusqu'à m'expliquer qu'il est compliqué, pour un groupe de 9 000 employés, de classer des milliers de contrats par société de production, ce qui faciliterait nos travaux.

Avez-vous oui ou non participé à ces séances de préparation ? Savez-vous quelles personnes ont été mobilisées, avec de l'argent public, pour coacher les personnes auditionnées ? Vous qui êtes si attachée, avec raison, à la question des financements, avez-vous une idée du coût que représente pour le contribuable cette cellule que France Télévisions a mise en place, peut-être spécifiquement pour neutraliser certaines de mes questions ?

Mme Élise Lucet. Avec un propos liminaire de quatre minutes au lieu de dix, j'espère ne pas avoir été longue, chiante et lénifiante ! Manifestement, si consigne il y avait, je ne l'ai pas respectée...

La seule chose que j'ai dite au *Parisien*, que vous avez certainement lue puisque la phrase ouvre le papier, c'est : « Nous préparons tout avec sérieux. Nos émissions et la commission. » Évidemment, nous préparons avec attention ces auditions : nous venons devant la Représentation nationale, devant une commission d'enquête parlementaire, il est donc hors de question d'arriver sans être préparés. Pour l'essentiel, j'ai fait ces préparations avec les deux personnes qui sont ici et les trois rédacteurs en chef adjoints des deux émissions. Qui a une connaissance approfondie des émissions d'« Envoyé spécial » et de « Cash investigation » ? Les gens qui les fabriquent. Il y a même des reporters d'« Envoyé spécial » qui, sur des reportages spécifiques, nous ont aidés parce que, je vais être honnête, je ne peux pas me souvenir de tout.

M. Gilles Delbos, rédacteur en chef de l'émission « Envoyé spécial ». En trente-cinq ans, 3 519 reportages ont été tournés pour « Envoyé spécial », dont 393 pour les cinq dernières années, depuis que je suis l'émission. C'est beaucoup donc, oui, nous avons travaillé pour nous rappeler ce qui pourrait éventuellement vous intéresser. C'était ça notre travail en amont.

Mme Élise Lucet. « Cash investigation » totalise 77 émissions depuis sa création. Donc chacun de nos journalistes participe à une préparation sérieuse, comme pour nos émissions, parce que nous prenons très au sérieux cette commission d'enquête, et cela me

semble tout à fait normal. Est-ce que de l'argent public a été mobilisé ? Franchement, non, si ce n'est celui qui est mobilisé d'habitude pour préparer nos émissions, c'est-à-dire que les équipes qui travaillent avec moi d'habitude ont travaillé, mais tout à fait normalement. Nous avons un grand respect pour le travail que vous êtes en train d'effectuer ; il serait indigne de nous présenter sans avoir des choses précises à vous dire ! Je le pense profondément.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Avez-vous eu connaissance d'un prestataire privé que France Télévisions aurait missionné pour faire du *media training* ou pour coacher les personnes auditionnées ? Avez-vous reçu des consignes de la direction ?

Mme Élise Lucet. Non, pas du tout de société privée de coaching – je le dis sous serment. Ai-je reçu des conseils ? Oui, à peu près 450 ! La direction, pas la direction, tout le monde y va de son conseil, tout le monde vous dit quelque chose... Ce que la direction nous a demandé de faire, c'est de travailler sérieusement parce qu'elle aussi prend la commission d'enquête très au sérieux, ce qui est tout à fait normal. Elle nous a fait une grande confiance par rapport à cette préparation, je vous l'avoue.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Est-ce qu'elle vous a aussi demandé, comme apparemment elle l'a demandé aux autres, de ne pas communiquer vos salaires, ni vos rémunérations ?

Mme Élise Lucet. Parlons de mon salaire. D'abord, sur cette question, j'ai toujours été plutôt transparente dans le paysage audiovisuel, et ce n'est pas si courant, qu'on travaille dans l'audiovisuel public ou dans le privé.

Ensuite, j'ai quarante-deux ans de métier, dont quarante ans passés à France Télévisions. Je ne suis pas aussi jeune que vous – je le regrette infiniment, j'adorerais l'être. Donc j'ai une rémunération qui correspond à mon expérience, à mon temps de carrière, qui est assez long, à mon exposition à l'antenne et à mes responsabilités, en tant que rédactrice en chef de « Cash investigation » et d'« Envoyé spécial ».

Cette rémunération, il est important de le dire aux Français, est visée par un contrôleur d'État, qui dépend de Bercy. Si elle ne correspondait pas à ma longévité professionnelle, à mon expérience et à mon exposition, il la refuserait.

Monsieur le président, vous avez dit – pardon de ne pas vous avoir corrigé – que j'avais été productrice de « Pièces à conviction ». Non, je n'ai jamais eu de société de production extérieure : je n'ai jamais eu de parts dans aucune société de production extérieure, je ne touche pas de dividendes. Je suis salariée de France Télévisions et uniquement salariée de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à votre méthode et à votre façon de mener des enquêtes. On imagine que celles-ci partent d'un soupçon, d'un faisceau d'indices ou d'informations encore partielles, mais que toutes les pistes ne débouchent pas sur la diffusion d'un reportage. Je pense d'ailleurs qu'un bon enquêteur se reconnaît aussi au nombre de portes qu'il ferme, faute de preuves ou d'éléments. Votre méthode et la fréquence des émissions que vous présentez nécessiteraient quasiment plusieurs scandales par mois. Quelle est la proportion des enquêtes qui n'aboutissent pas ? Pouvez-vous citer des exemples de sujets que vous avez abandonnés en cours de route ?

Mme Élise Lucet. Nous présentons six émissions de « Cash investigation » par an, pas plus. Je vous le dis en confidence : on m'a proposé il y a quelques années d'en faire dix par an. N'importe quel présentateur aurait immédiatement dit oui. J'ai dit non, justement pour les raisons que vous évoquez : je pense qu'on ne peut pas faire chaque année dix enquêtes qui tiennent deux heures d'antenne avec le même sérieux dans l'investigation.

Vous dites qu'il faudrait presque sortir un scandale par semaine. Non. « Envoyé spécial » n'est pas une émission d'investigation ; « Cash investigation » l'est, comme « Complément d'enquête », mais « Envoyé spécial » est une émission de reportages, menés auprès des Français – c'est très important pour nous. La proximité avec leurs préoccupations, les difficultés qu'ils ont à vivre, leurs réussites, c'est très important pour nous. Nous voulons vraiment montrer un reflet du pays, sans aucun *a priori*, sans aucun jugement. Nous voulons donner la parole à tout le monde, partout, tout le temps, quel que soit le milieu social. Nous ne cherchons pas un scandale par semaine. D'abord, franchement, vous avez raison : nous n'y arriverions pas, ce serait impossible, et cela nous obligerait, à un moment, à déroger aux règles de notre profession. Six émissions par an pour « Cash investigation » me semble une bonne mesure ; plus, ce serait beaucoup trop !

Pour répondre à votre question, oui, il y a plein de pistes d'enquête que nous avons laissées tomber…

Mme Sophie Le Gall, rédactrice en chef de l'émission « Cash investigation ». Vous avez parlé de fermer des portes, monsieur le rapporteur : c'est exactement l'expression que nous utilisons. Je vais vous en donner un exemple. Avant d'en être rédactrice en chef, j'ai réalisé des numéros de « Cash investigation ». À l'origine, nous travaillons sur des thèmes. Par exemple, on m'a dit d'aller enquêter sur la souffrance au travail. C'est très large. À ce moment-là, on se demande quels sont les secteurs, les domaines, où les salariés peuvent souffrir le plus. Et on enquête tous azimuts. J'ai donc ouvert énormément de portes. C'est aussi l'intérêt des enquêtes au long cours. Quand on enquête pendant un an, on abandonne des pistes en cours de route. Parfois, les témoins ne sont pas disposés à témoigner ; le problème de l'investigation, c'est qu'il faut trouver non seulement des sources écrites mais aussi des témoignages. Il arrive aussi qu'on se dise que, dans telle entreprise, le problème paraît plus systémique qu'ailleurs. Pour une enquête sur la souffrance au travail, vous récupérez les bilans sociaux, vous commencez à regarder les taux d'accidents, les turn-overs, et vous découvrez que certaines entreprises sont plus problématiques que d'autres. C'est comme ça, par exemple, que j'en suis venue à enquêter sur *Lidl* et sur *Free*. En aucun cas on ne m'a demandé d'aller enquêter sur elles ; c'est moi, après plusieurs mois d'enquête, qui suis allée voir mes rédacteurs en chef pour leur dire que je trouverais intéressant d'enquêter sur ces entreprises. Mais j'avais enquêté sur d'autres entreprises en même temps. C'est comme ça que fonctionne l'investigation.

M. Gilles Delbos. Pour ce qui concerne le reportage et « Envoyé spécial », nous diffusons vingt-six émissions par an, soit un rythme beaucoup plus élevé. La fabrication des sujets va donc beaucoup plus vite. En général, les journalistes de l'équipe ont en permanence deux sujets au feu, un à court terme et un à plus long terme. J'ai tendance à souvent répéter qu'un bon reporter doit savoir très vite enterrer un reportage, parce qu'on ne peut pas laisser des gens pendant des mois sur une enquête qui n'aboutira pas. C'est aussi un savoir-faire, pour un bon journaliste, de savoir fermer une porte, de manière à ne pas s'acharner sur quelque chose qui ne donnera rien au final. Chacun de mes reporters abandonne deux sujets par mois – la liste serait impossible à donner.

M. Charles Alloncle, rapporteur. « Envoyé spécial », c'est entre vingt-quatre et trente émissions par an, quatre-vingt-sept reportages en 2025 par exemple. J'ai toujours été très attaché à cette émission : comme à d'autres formats de l'audiovisuel public, je lui dois mon éveil politique. Elle fait l'honneur de l'investigation sur le service public. Vous l'avez reprise en 2016. On peut le lire, dans des commentaires qui le critiquent ou le saluent, qu'« Envoyé spécial » serait devenu une sorte de « Cash investigation » allégé, ce qui aurait un peu brouillé sa ligne éditoriale et son identité. Qu'en pensez-vous ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous révéler le coût d'un numéro et le budget annuel de chacune des deux émissions ?

Mme Élise Lucet. Il y a beaucoup de questions en une seule. Je commencerai par répondre à celle de savoir si « Envoyé spécial » serait une version bas de gamme de « Cash investigation ». Pardonnez-moi, monsieur le rapporteur, mais la réponse est non. Je n'ai pas changé la ligne éditoriale d'« Envoyé spécial » mais j'y ai apporté des modifications, avec les rédacteurs en chef, les équipes et la direction de France Télévisions. La direction de l'information a notamment apporté une nette clarification : l'investigation est menée à la fois par « Cash investigation » et « Complément d'enquête ».

Cela ne nous empêche pas de faire de temps en temps des enquêtes au sein d'« Envoyé spécial », mais celles-ci revêtent une dimension plus sociétale ou liée à la consommation, thématiques rarement abordées dans « Cash investigation » et « Complément d'enquête » – vous pourrez interroger leurs équipes à ce sujet. Je citerai les enquêtes consacrées à Nicolas Hulot, à l'abbé Pierre ou encore aux airbags automobiles.

Les lignes éditoriales sont très clairement établies par nous-mêmes. Je ne vois pas quel serait mon intérêt de présenter un « Cash investigation » haut de gamme et un « Cash investigation » bas de gamme. Ce serait complètement idiot, cela reviendrait à me tirer une balle dans les deux pieds en même temps. Donc non, ce n'est absolument pas ça.

Comme vous, monsieur le rapporteur, j'ai une très grande admiration pour le reportage pur, celui qui s'effectue sur le terrain, à la rencontre des gens, en les écoutant et en les entendant, sans présumer de ce qu'ils vous diront à l'antenne. Lors d'un tournage à Kiev avec Gilles Delbos, des rencontres et des scènes bouleversantes nous ont conduits, au fur et à mesure de nos six jours de reportage, à laisser tomber notre cheminement initial pour réaliser le reportage le plus fidèle à la réalité constatée sur le terrain.

Concernant le coût moyen d'une émission d'« Envoyé spécial », j'ai l'assurance que ces données vous ont été transmises par France Télévisions en fin de semaine dernière. Comme je prête serment devant votre commission, je veux être certaine de ce que j'avance ; j'ai donc vérifié ce point. Pour cette émission, 50 % des reportages sont fabriqués en interne par une équipe d'une douzaine de journalistes de France Télévisions – il ne s'agit pas d'une rédaction pléthorique –, tandis que les 50 % restants sont confiés à des sociétés de production. Cette répartition existe quasiment depuis l'origine. Selon Paul Nahon, qui a créé l'émission avec Bernard Benyamin, durant les trois premières années, ils ont essayé de réaliser 70 % des reportages en interne, les 30 % restants étant confiés à des sociétés de production. Cette répartition s'étant révélée intenable, ils ont finalement adopté l'équilibre 50 / 50 qui existe depuis trente-deux ans. Nous tenons énormément à ce que 50 % des reportages soient fabriqués en interne.

Vous allez peut-être m'interroger sur le degré de diversité des sociétés de presse ou des agences de presse avec lesquelles nous travaillons. Cette diversité est grande : nous travaillons avec une vingtaine de sociétés de production ou d'agences de presse différentes, avec lesquelles nous ne concluons jamais de volume *deal*. Cela veut dire que nous ne nous engageons jamais en début de saison à acheter un nombre déterminé de reportages à une société de production. Notre décision repose uniquement sur l'intérêt journalistique des propositions et aucune société de production n'est favorisée. Toutes les sociétés de production peuvent nous soumettre des propositions – les *pitchs*. Nous en recevons environ sept ou huit par semaine, que nous examinons avec attention en nous efforçant d'y répondre rapidement. Nous avons besoin d'avancer vite et nous ne souhaitons pas faire lambiner les sociétés de production. Il n'y a pas de favoritisme.

Enfin, concernant « Envoyé spécial », je vous donne ce chiffre parce que c'est important : le coût annuel pour vingt-six numéros ne représente qu'environ 2,6 % du coût de grille de l'information nationale, ainsi que l'indique le rapport de la Cour des comptes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. D'après les services de l'Assemblée, nous disposons des coûts de « Cash investigation », alors que ceux d'« Envoyé spécial » ne nous ont pas été transmis. Nous vérifierons ce point…

Mme Élise Lucet. Pardonnez-moi mais je m'en suis véritablement assurée la semaine dernière car je savais que nous étions auditionnés aujourd'hui. Je vous le dis franchement : ces éléments vous ont été communiqués en fin de semaine dernière.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous allons vérifier. Si ces données n'ont pas été transmises, je redemanderai à France Télévisions de nous les communiquer.

Mme Élise Lucet. Oui, de toute façon, il est impératif que vous ayez ces éléments.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est la loi. Donc je les demanderai.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous commencez à vous rendre compte de toutes les entraves que France Télévisions m'oppose dans ce travail de clarification, notamment s'agissant de l'utilisation des 4 milliards d'euros d'argent public alloués à l'audiovisuel public. On m'a transmis les contrats liés à « Cash investigation » mais pas ceux relatifs à « Envoyé spécial ».

Je me permets de vous poser de nouveau cette question précise, qui intéresse de nombreux Français : quel est le coût d'une émission de « Cash investigation » et d'une émission d'« Envoyé spécial » ? Je sais que vous êtes particulièrement attachée à la transparence, notamment à la transparence sur l'utilisation des fonds publics.

Dans l'émission de « Cash investigation », diffusée le 4 avril 2024, intitulée « Argent facile : les fausses promesses des influenceurs », un élément parmi d'autres a attiré mon attention : le coût du plateau, utilisé pour une séquence de dix à vingt minutes en fin d'émission, qui s'élève à 50 000 euros. Pourriez-vous nous apporter des précisions sur le coût d'une émission, notamment le coût d'un plateau ? Ce montant ne vous semble-t-il pas démesuré eu égard à la durée de diffusion à l'antenne et d'utilisation du plateau ?

Mme Élise Lucet. S'agissant de « Cash investigation », je vous l'ai dit tout à l'heure, je tiens à le redire avec beaucoup de clarté : je n'ai pas de société de production, je ne détiens aucune part dans *Premières Lignes télévision* (PLTV) ni ne touche de dividendes de la part de cette société. Les contrats sont signés entre PLTV et France Télévisions, le sont uniquement entre PLTV et France Télévisions ; je n'assiste jamais à ces réunions. C'est très important, je veux que la frontière soit vraiment claire : je ne suis pas productrice de cette émission. Je suis journaliste ; Sophie Le Gall et moi en sommes les rédactrices en chef et Zoé de Bussierre en est rédactrice en chef adjointe. Je ne signe pas ces contrats. Je suis uniquement salariée de France Télévisions.

Lorsque vous évoquez le plateau, faites-vous référence au plateau qui suit l'émission ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. D'après les documents qui m'ont été transmis, le coût du plateau qui a suivi l'émission du 4 avril 2024 s'est élevé à 50 000 euros, alors qu'il a été utilisé pour une durée de dix à vingt minutes. J'aimerais avoir votre avis sur ce montant.

Mme Sophie Le Gall. En qui concerne « Cash investigation », la diffusion du documentaire, d'une durée de cent dix minutes, est suivie d'un plateau d'une heure. Celui-ci ne dure donc jamais entre dix et vingt minutes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je faisais référence à la durée du plateau sur l'ensemble du reportage. Le coût du plateau pour une seule émission ne vous paraît-il pas excessif, étant entendu qu'il s'agit d'argent public ?

Mme Élise Lucet. S'agissant des plateaux qui succèdent à l'enquête, pour mutualiser tous les coûts, nous utilisons le plateau du « 20 heures » de France 2, ce qui signifie que nous ne louons pas des studios extérieurs, nous n'utilisons pas des plateaux de studios privés. Ce sont des plateaux qui durent une heure. Par exemple, la semaine dernière, je recevais six invités, ce qui nécessite un nombre de caméras important. Si vous trouvez un programme d'une heure qui coûte 50 000 euros, signalez-le moi. Je comprends que ce montant paraisse énorme pour les Français, mais le coût par minute pour une heure d'émission de télé est minimal dans la mesure où il faut mobiliser une régie, des caméras, des preneurs de son pour que le plateau fonctionne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons reçu l'ensemble des contrats et donc des coûts des émissions d'« Envoyé spécial », qui sont accessibles dans la *data room*, c'est-à-dire la salle numérique virtuelle où le rapporteur peut consulter les documents qu'il a demandés. Il serait utile que le rapporteur puisse les consulter avant les auditions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il faudrait vérifier à quel moment France Télévisions a déposé ces éléments qui ne sont toujours pas classés, malgré nos demandes en ce sens. Même les administrateurs ne parviennent pas à retrouver ces documents parfaitement éparpillés.

Pouvez-vous nous confirmer que vous ne percevez aucune rémunération de la part d'une société de production au titre de votre activité et que vous percevez un seul salaire versé par France Télévisions ?

Mme Élise Lucet. Oui, monsieur le rapporteur. Aujourd'hui, je suis payée par France Télévisions, et non par PLTV. Pour être tout à fait honnête avec vous, je l'ai été pendant un moment. J'ai demandé expressément à la DRH de France Télévisions que mon salaire ne soit

pas versé par PLTV. C'est moi-même qui ai fait cette démarche. Je suis allée voir le DRH de France Télévisions pour lui dire que je ne comprenais pas pourquoi France Télévisions versait mon salaire à une société de production qui me le reversait ensuite. Il y a cinq ou six ans – peut-être plus –, j'ai donc demandé que mon salaire soit versé uniquement par France Télévisions.

Par ailleurs, mon activité sur YouTube est pour l'instant *pro bono*. Je ne touche aucune autre rémunération.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse concise et votre transparence.

Depuis le début de nos travaux, j'ai régulièrement posé la question des salaires dans l'audiovisuel public, sans jamais obtenir la moindre réponse. Il y a une semaine, lors de son audition, Léa Salamé a révélé que la direction de France Télévisions avait donné pour consigne de ne pas rendre publiques le montant de ces rémunérations. Au fil des auditions, on nous a opposé tantôt le droit à la vie privée, tantôt le secret des affaires, voire l'argument selon lequel ces informations nuiraient à France Télévisions face à la concurrence des chaînes privées.

Vous êtes attachée à la transparence, notamment dans l'utilisation des fonds publics : que pensez-vous de ces consignes visant à ne pas révéler à la représentation nationale et aux Français les salaires des dirigeants de l'audiovisuel public, alors même que ces rémunérations ont suscité une polémique à l'occasion de la sortie du dernier rapport de la Cour des comptes ? D'après celui-ci, le salaire moyen chez France Télévisions se situe autour de 72 000 euros par an, ce qui place ces salariés parmi les 9 % des Français les mieux rémunérés.

Condamnez-vous ces consignes visant à entraver le travail de transparence mené par la représentation nationale ? Pourriez-vous nous indiquer, de manière tout à fait transparente, votre salaire ?

Mme Élise Lucet. Je l'ai dit tout à l'heure, j'imagine que vous m'avez entendue et même écoutée : j'ai toujours été transparente sur ma rémunération car cela est conforme à la manière dont j'exerce mon métier. Je perçois un salaire important parce que j'ai quarante-deux ans de métier.

Je vais encore vous raconter une anecdote, mais elle est très intéressante. Alors âgée d'environ 32 ans, je présentais le « 19/20 » depuis déjà un certain temps. J'ai rendez-vous avec le DRH de France Télévisions car, à l'époque, je n'étais vraiment pas très bien payée. « Madame », m'a-t-il répondu tranquillement, « Oui, vous êtes mal payée, mais vous êtes une femme, vous êtes jeune et vous n'avez jamais été virée. » Je me suis alors dit que lorsqu'on est une femme, jeune et qu'on n'a jamais été virée, on se voit opposer ce genre d'argument à France Télévisions et, effectivement, on est mal payé.

Aujourd'hui, après quarante-deux ans de carrière, dont quarante au sein de France Télévisions, où j'exerce des responsabilités importantes et partagées avec mes rédacteurs en chef, je suis vraiment bien payée. Mais c'est dû à ma carrière et à sa longévité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur souhaitait savoir si vous cautionniez la consigne donnée par la direction. Après la révélation de votre rémunération par *TéléStar*, vous aviez confirmé cette information, vous aviez fait preuve de transparence.

Mme Élise Lucet. En tout état de cause, je m'inscris dans la même démarche de transparence que celle promue par « Cash investigation ». Nous demandons très régulièrement des documents écrits aux entreprises – documents comptables, bilans comptables ou rémunérations. Lorsque nous obtenons ces documents écrits, nous sommes ravis. Or, messieurs le rapporteur et le président, vous avez ces documents à votre disposition. J'ai eu l'assurance que ces documents vous avaient été transmis.

En ce qui concerne les budgets d'« Envoyé spécial », j'ai insisté la semaine dernière pour que ces documents vous soient transmis au plus vite afin que vous ayez le temps de les consulter. Je suis certaine qu'ils vous ont été transmis en fin de semaine dernière.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cette commission d'enquête a démarré il y a quelques mois déjà. Les premières demandes de documents ont été transmises à la direction de France Télévisions il y a près de trois mois. Depuis, il y a une sorte de conflit que je ne m'explique pas car transmettre les documents que je demande, c'est respecter la loi. À l'heure où les auditions reprennent à un rythme effréné – plus de dix auditions par semaine –, on refuse à mes collaborateurs l'accès à ces documents alors qu'il est de droit. La préparation de ces auditions me demande des heures de travail auxquelles s'ajoutent celles passées en audition. Vous comprenez la stratégie de France Télévisions, alors que cette commission d'enquête s'achèvera dans quelques semaines : je suis confronté à une forme d'entrave de moins en moins dissimulée, destinée à m'empêcher d'analyser en profondeur les documents qui me sont communiqués. Ceux dont vous parlez ont probablement été transmis il y a quelques jours alors que je les réclame malheureusement depuis plusieurs mois. Je ferme cette parenthèse…

J'aimerais maintenant vous entendre sur l'un des sujets les plus polémiques de cette commission d'enquête : les liens entre les sociétés de production et l'audiovisuel public. À l'occasion de plusieurs auditions, nous avons découvert que certains dirigeants de l'audiovisuel public, notamment de France Télévisions – par exemple, Nathalie Darrigrand, ancienne directrice de France 5 et des programmes de France Télévisions –, ont signé des contrats de plusieurs dizaines de millions d'euros d'argent public au bénéfice de sociétés de production privées, avant de percevoir des indemnités de licenciement de plusieurs centaines de milliers d'euros, financées elles aussi par le contribuable. Quelques mois plus tard, ces personnes avaient rejoint ces sociétés privées avec lesquelles elles avaient signé ces contrats de production. D'autres, comme Takis Candilis, ont même effectué des allers-retours entre la direction de France Télévisions et ces sociétés de production. Lorsque j'ai interrogé Delphine Ernotte sur ce cas, elle nous a expliqué qu'il y avait « en réalité beaucoup d'autres cas » similaires et nous a suggéré que le législateur s'empare de ce sujet. La semaine dernière, Rachida Dati, ministre de la culture, a dénoncé « une consanguinité dans certains milieux [qui] ne souffre d'aucun contrôle ».

Nous parlons ici de montants très importants : le coût des grilles et des programmes de France Télévisions représente près de 1 milliard d'euros d'argent public par an. Aviez-vous connaissance de telles pratiques ainsi que des éventuels conflits d'intérêts éventuels ou, à tout le moins, des situations de pantouflage qu'elles sont susceptibles de faire naître ? Pourriez-vous demain réaliser une enquête sur ces sujets ? Enfin, entretenez-vous des liens personnels avec M. Candilis ou Mme Darrigrand ?

Mme Élise Lucet. Si vous me posez cette question, ce n'est sûrement pas par hasard… J'ai débuté au « 19/20 » à 23 ans avec Nathalie Darrigrand. Dans la vie, il se trouve que nous sommes proches amies depuis longtemps. J'ai travaillé avec elle lorsqu'elle dirigeait les

magazines de France 2. Elle s'est toujours révélée une excellente professionnelle, ce dont pourraient témoigner de nombreuses personnes à France Télévisions. Au fur et à mesure du temps, elle a occupé des postes à responsabilité très différents : responsable des magazines de France 2, directrice de France 5, puis numéro 3 de France Télévisions, je crois – je ne maîtrise pas parfaitement l'organigramme.

En tout état de cause, cette question ne relève pas de mon périmètre donc je n'ai pas à commenter les conditions de son départ. Toutefois, dans ce genre de situations, les procédures de contrôle sont renforcées à France Télévisions. Vous comprendrez que je n'évoquerai pas ici mes liens d'amitié avec elle qui n'ont aucun rapport avec cette commission, dans la mesure où ils n'empiètent pas sur le milieu professionnel. Je n'ai aucune relation professionnelle avec Nathalie Darrigrand ; j'en ai eu par le passé. Il y a eu plein de moments où nous n'en avions plus. Il y a eu des moments où nous en avions de nouveau. Aujourd'hui, je ne travaille pas avec elle et je n'ai que des liens d'amitié qui, je pense, ne relèvent pas de cette commission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous saluez son professionnalisme mais ce n'était pas le sens de ma question. Une personne peut à la fois être très compétente et très professionnelle et se compromettre, notamment en effectuant des allers-retours entre des sociétés privées avec lesquelles elle a signé des contrats et France Télévisions. Je demandais plutôt si ces pratiques plutôt courantes à la tête de l'audiovisuel public ne vous interpellaient pas, alors même que vous avez l'habitude de dénicher ce type de situations, notamment les conflits d'intérêts dans des sociétés privées ? Ces pratiques pourraient-elles faire l'objet d'une enquête de l'un de vos magazines ?

Par ailleurs, vous avez éludé la question de votre salaire alors que vous avez expliqué qu'il était important d'être transparent. Pourquoi ne révélez-vous pas le montant exact du salaire que vous verse France Télévisions ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur fait référence aux salariés du service public audiovisuel de France Télévisions qui travaillent ensuite dans des sociétés de production. On a reproché à certains politiques d'exercer un mandat puis de travailler dans des sociétés avec lesquelles ils avaient un lien. Dans certains cas, ces situations peuvent faire naître des conflits d'intérêts.

Or vos émissions ont révélé certains conflits d'intérêts. Le fait que des salariés du service public audiovisuel touchent des indemnités de licenciement puis travaillent ensuite dans les sociétés de production qui ont conclu des contrats avec ce service public nous amène à nous interroger, quel que soit notre bord politique.

Mme Élise Lucet. Ce qui est intéressant, c'est que vous avez épinglé le pantouflage. Encore une fois, je ne me prononcerai pas sur le cas particulier de Nathalie Darrigrand pour les raisons que je vous ai exposées. Cela ne fait pas partie de mon périmètre et je préfère y rester.

En l'occurrence, il est totalement faux de parler de pantouflage pour Nathalie Darrigrand, ce que vous avez pourtant fait. Quand vous parlez de pantouflage, vous faites en réalité référence à l'article 432-13 du code pénal. Nous savons tous qui est concerné par le pantouflage – vous le savez très bien. Le délit de pantouflage concerne « une personne ayant été chargée, en tant que membre du gouvernement, membre d'une autorité administrative indépendante ou d'une autorité publique indépendante, titulaire d'une fonction exécutive locale, fonctionnaire, militaire ou agent d'une administration publique […] ». Ce délit ne

concerne donc pas les salariés de France Télévisions, qui ne sont ni des fonctionnaires, ni des élus, ni des militaires, mais des salariés relevant du régime général. On n'est pas du tout dans ce cadre-là.

Par ailleurs, vous auditionnerez M. Christian Vion dans deux jours et vous auditionnerez sans doute des producteurs ; vous pourrez aussi leur poser ces questions. En ce qui me concerne, je vous ai répondu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous vous en remettez à la définition exacte du délit de pantouflage, mais vous ne répondez pas à ma question : que cette situation soit ou non légale, un dirigeant de l'audiovisuel public ne se compromet-il pas en signant, avec de l'argent public, des contrats importants avec une société de production, en percevant ensuite des indemnités de licenciement de plusieurs centaines de milliers d'euros financées par le contribuable, puis en rejoignant cette société de production, voire en revenant ensuite à la direction de France Télévisions pour augmenter le volume des contrats passés avec cette société ?

Vous éludez ma question en expliquant que cette situation n'est pas susceptible d'être qualifiée de délit de pantouflage car les salariés de France Télévisions ne sont pas des fonctionnaires. Néanmoins, cette situation n'est-elle pas moralement condamnable ?

Mme Élise Lucet. Très franchement, je vais vous répondre un peu différemment mais c'est important.

Comme je suis en quelque sorte la tête de gondole de « Cash investigation » et d'« Envoyé spécial », on me met un peu tout sur le dos quand on parle de ces émissions. J'ai l'habitude et c'est normal quand on est la tête de gondole.

Vous avez l'air de dire qu'une personne à France Télévisions signe des milliers de contrats avec beaucoup d'argent public en jeu. Je ne suis pas au cœur du réacteur, je ne m'occupe pas de signer des contrats. La seule chose que je peux vous dire, c'est que je suis certaine que ce n'est pas le cas. Il est impossible qu'une personne signe des milliers de contrats sans que de multiples contrôles soient exercés. Vous ne posez pas cette question de la bonne manière, pardonnez-moi de vous le dire.

Je vous le redis : comme vous auditionnez bientôt Christian Vion, posez-lui la question. Il serait plus adéquat de la lui poser. Par ailleurs, vous avez également posé la question aux dirigeants de France Télévisions. Je n'ai pas le sentiment que Delphine Ernotte vous ait répondu ainsi mais je réécouterai sa déclaration.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'était très clair de sa part.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur vous demandait votre avis en votre qualité de journaliste d'investigation car vous avez l'habitude de révéler des scandales d'État ou des situations qui ne sont pas forcément illégales. Comme responsable politique, comme citoyen, on peut s'interroger sur le fait que des salariés quittent l'audiovisuel public avec des indemnités de licenciement, parfois très importantes, avant de rejoindre des sociétés de production qui travaillent avec l'audiovisuel public. Certes, ce n'est pas illégal et le pantouflage ne concerne pas les salariés de France Télévisions, vous avez raison de le préciser,

mais vous conviendrez que cette situation pousse à s'interroger et peut susciter l'indignation des Français.

Heureusement que ces personnes licenciées retrouvent un travail ! Nous ne souhaitons pas qu'elles restent toute leur vie au chômage, ce n'est pas la question. On est très exigeant avec les politiques et des salariés du privé. Il ne s'agit pas non plus de faire le procès d'un individu. Nous auditionnerons cette personne qui aura alors l'occasion de répondre et de s'expliquer ; avec le rapporteur, nous sommes attachés au respect du principe du contradictoire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas obtenu de réponse de votre part. Pardonnez-moi d'être insistant mais c'est ainsi que nous essayons d'obtenir des réponses dans cette commission d'enquête. Vous êtes aussi attachée à la vérité et à la transparence : les faits que je vous ai exposés sont avérés. Ces pratiques, qui sont de plus en plus dénoncées, constituent l'un des points essentiels de cette commission d'enquête. Je me permets de vous poser la question, mais pas en tant que salariée de France Télévisions – vous avez peut-être reçu la consigne de ne pas accabler les dirigeants ou les anciens dirigeants de cette société. Lors de son audition, Delphine Ernotte a expliqué qu'il était temps que le législateur s'empare de ce sujet car il soulève des difficultés.

Pourquoi vous, qui êtes le porte-étendard de l'investigation du service public et qui avez la confiance de millions de Français, refusez-vous de dire, devant la représentation nationale, qu'il s'agit d'un sujet de préoccupation qui pourrait faire l'objet d'une de vos émissions et qu'il est temps que le législateur s'en empare eu égard aux soupçons de conflits d'intérêts ?

Enfin, pour clore ce sujet, pourquoi refusez-vous de nous révéler votre salaire ? Vous conformez-vous à la consigne donnée à l'ensemble des salariés de France Télévisions ? Je vous ai posé la question à deux reprises.

Mme Élise Lucet. En ce qui concerne mon salaire, j'ai vraiment le sentiment de vous avoir répondu, monsieur le rapporteur. Peut-être ne m'avez-vous pas entendue ou écoutée. Je répète donc que lorsque je mène mes émissions d'investigation, notamment avec mon équipe de « Cash investigation », il nous arrive régulièrement de demander ces éléments par écrit à de très grandes sociétés, à des multinationales, à des dirigeants d'entreprises, à des lobbies. Nous obtenons ces documents par écrit. Vous avez ces documents écrits. Quand nous les obtenons, nous sommes très contents. Je lirai avec beaucoup d'attention le rapport que vous rédigerez à l'issue de cette commission d'enquête parlementaire. Beaucoup de gens sont impatients de le lire. Encore une fois, ces documents – et je m'en suis assurée…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous les avons ! Le rapporteur pourra le confirmer ; ainsi, nul ne pourra dire que je protège qui que ce soit.

Mme Élise Lucet. Merci.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, j'ai ces éléments à ma disposition. Néanmoins, depuis le début des auditions, je me heurte au refus pur et simple de la part de l'ensemble des cadres et dirigeants de France Télévisions de révéler ces rémunérations. Je les publierai dans le rapport car c'est important de révéler le top 10 ou le top 20 des plus gros salaires de l'audiovisuel public. Toutefois, encore faut-il que ce rapport soit adopté à

l'unanimité ; il y a un enjeu. Comme il existe un risque que ce rapport ne soit pas adopté, je me permets de poser ces questions.

Des millions de Français suivent vos enquêtes car vous êtes à cheval sur les exigences de transparence, notamment sur l'utilisation des fonds publics – et c'est tout à votre honneur. Dès lors, vous comprendrez que j'ai du mal à saisir pourquoi vous refusez, de manière très décomplexée, de nous dire combien vous êtes payée par l'argent public, alors que ce type de préoccupation constitue le cœur et l'ADN de vos émissions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je pourrai le formuler différemment, afin que nous puissions avancer.

Mme Élise Lucet. Je vais tout vous dire d'un coup, afin que ce que je dise reflète exactement ce que je pense. Depuis le début, j'ai toujours été plutôt transparente sur ma rémunération. Ma rémunération vous a été transmise de manière écrite. J'ai quarante-deux ans de carrière, j'ai des responsabilités, je suis exposée à l'antenne, je ne suis pas un perdreau de l'année, comme on dit. Je n'ai pas de parts dans une société de production, je n'ai pas de société de production, je ne touche pas de dividendes de la part d'une société de production. Mon salaire est uniquement versé par France Télévisions au bout de quarante-deux ans de carrière.

Je pense vous avoir répondu de manière extrêmement claire à plusieurs reprises. Vous m'aviez dit que c'était la dernière fois que vous me poseriez cette question, pourtant vous y revenez. Je peux le comprendre, mais je pense vous avoir apporté tous les éléments, d'autant que, encore une fois, vous avez tous les éléments écrits en votre possession !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Comme vous-même quand vous interrogez des dirigeants d'entreprise, j'aurai tout essayé, mais je n'insiste pas davantage. Je note que vous ne voulez pas révéler votre salaire – même si cet élément m'a effectivement été transmis.

Nous avons longuement évoqué, au cours des dernières auditions, le climat social qui règne à France Télévisions. Le cabinet Cedaet a publié, le 9 octobre dernier, un rapport d'expertise sur un risque grave à la rédaction nationale du groupe. Ce document décrit un climat de travail brutal, une organisation autoritaire et élitiste, des inégalités de traitement, de fortes tensions internes et de nombreux cas de souffrance au travail. Il contient également des témoignages faisant état de comportements brutaux, de violences verbales et de situations de harcèlement. On y lit notamment, en page 108, que « les conférences critiques post-JT ont parfois été, avec des équipes d'édition précédentes, un lieu propice à l'humiliation, à des crises de colère ou au rabaissement des journalistes ».

Quelques minutes seulement après l'audition des responsables de l'information de France Télévisions, un autre document a fuité par voie de presse. Il met directement en cause la directrice adjointe de l'information, Mme Muriel Pleynet, elle-même entendue par la représentation nationale, et dénonce des dérives managériales graves. Il s'agit du sixième rapport interne pointant des pratiques préoccupantes depuis 2009.

Pourquoi, alors que vous êtes à la tête de l'investigation du service public de l'audiovisuel, n'avez-vous pas voulu enquêter sur les dérives managériales et la souffrance au travail chez France Télévisions ?

Mme Élise Lucet. Je dois commencer par vous expliquer comment nous fonctionnons.

Il y a, d'un côté, la rédaction, qui fabrique les journaux télévisés. J'y ai appartenu et y ai participé pendant de très nombreuses années : ayant présenté des JT à France Télévisions pendant vingt-six ans, j'étais quotidiennement en prise directe avec ces rédactions. Il se trouve que je ne le suis plus depuis maintenant dix ans.

Je dois aussi faire amende honorable : très honnêtement, je n'ai pas lu le rapport dont vous parlez... J'en prendrai bien sûr connaissance.

Ce que je peux vous dire, c'est que l'équipe d'« Envoyé spécial » est une petite équipe, interne à France Télévisions, dans laquelle nous favorisons toujours la discussion et travaillons toujours avec la volonté de construire ensemble la meilleure émission possible pour les téléspectateurs. Je n'ai vraiment pas le sentiment qu'il y règne un climat de brutalité. Au fond, j'aimerais beaucoup que vous participiez à une des conférences de rédaction qui se tiennent chaque lundi ! Elles sont un moment d'échange complet où tous – rédacteurs en chef, rédacteurs en chef adjoints, journalistes – sont au même niveau et peuvent discuter de tout. Les membres de la rédaction ne sont pas non plus, contrairement à ce que j'ai pu lire, des bobos parisiens : la plupart d'entre nous venons de province et nous en sommes très fiers – je suis normande d'origine, Gilles vient de l'Aveyron... Nous venons de différents territoires et nous pensons différemment les uns des autres, y compris d'ailleurs contre nous-mêmes : les gens réfléchissent, débattent, discutent, et pas dans un climat de brutalité.

Le métier est certes stressant. Il peut objectivement arriver qu'on hausse la voix – parce qu'on est dans le rush, parce qu'on est stressé, parce qu'on n'est pas d'accord sur tout - , mais cela reste dans des proportions tout à fait normales. Je ne veux pas prendre exemple sur l'Assemblée nationale, mais je suis persuadée qu'il peut parfois vous arriver de hausser le ton entre vous.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Jamais dans cette commission d'enquête, où règne un respect absolu et permanent…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vos choix d'investigation se reflètent évidemment dans les sujets traités, mais aussi dans ceux qui ne le sont pas, et qui en disent parfois autant, voire plus, sur l'honnêteté dans le traitement de l'information et la déontologie de vos émissions. Pourquoi n'avez-vous jamais voulu enquêter sur des personnalités comme Tariq Ramadan, Gérard Miller, Olivier Duhamel ou Jack Lang, autant de figures intellectuelles influentes mises en cause dans des scandales sexuels ayant fortement marqué l'opinion publique ?

Mme Élise Lucet. Pardonnez-moi, mais vous avez été mal informé : nous avons consacré une très longue enquête à Gérard Miller, en collaboration avec le journal *Elle*. Pour être plus efficaces et pertinents à l'antenne, nous avons en effet décidé d'unir nos forces et avons présenté un reportage d'investigation très complet, d'ailleurs salué par des confrères de tous bords, qui ont estimé que nous avions fait un excellent travail.

Je ne vous cache pas que nous nous interrogeons sur la possibilité d'enquêter sur certaines des personnalités que vous évoquez, en restant toujours fidèles à notre démarche. Bien sûr, il y a un bruit médiatique autour de Jack Lang mais ce n'est pas ce qui nous intéresse le

plus. Ce qui compte, c'est de savoir si nous allons réussir, à partir des *leaks* qui sont révélés, à apporter quelque chose de plus. Vous l'avez constaté, les journalistes du monde entier – en particulier les journalistes français pour ce qui concerne Jack Lang – se sont emparés de ce dossier. L'équipe d'« Envoyé spécial » est-elle en mesure de révéler davantage de choses sur cette affaire ? Peut-être avez-vous vu le « 20 heures » de France 2 d'hier soir, qui apportait de nouveaux témoignages sur la potentielle affaire concernant Jack Lang. Les rédactions de France Télévisions travaillent donc bien sur le sujet, en bonne intelligence : parfois, « Envoyé spécial » fait les enquêtes, parfois c'est « Complément d'enquête », parfois encore « Cash investigation » ou d'autres émissions, parfois ce sont des documentaires qui sont diffusés. À aucun moment vous ne pouvez nous soupçonner d'éviter de faire ce genre d'enquêtes.

M. Gilles Delbos. Le reportage sur Gérard Miller a été diffusé le 29 février 2024. Il durait trente-trois minutes, a été réalisé par Chloé Vienne et Lucie Rémy et s'intitulait : « Gérard Miller : les plaintes s'accumulent ». On y entendait des victimes. Il s'agissait d'un reportage complet et long sur les accusations portées contre M. Miller.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous expliquez ne pas choisir vos sujets en fonction du bruit médiatique, mais je suppose que l'attention portée à certains sujets peut avoir une incidence – je songe par exemple aux polémiques sur le périscolaire ou à l'affaire Epstein, qui secoue le monde entier. Au-delà du fait que vous voulez chaque fois être en mesure d'apporter une plus-value, comment décidez-vous qu'un sujet mérite une investigation – en l'occurrence, plutôt un « Cash investigation », j'imagine ?

Mme Élise Lucet. S'agissant de Gérard Miller, pardonnez-moi de vous contredire mais le reportage a été diffusé dans « Envoyé spécial ».

Je laisserai Sophie Le Gall répondre sur « Cash investigation », mais, contrairement à ce que j'ai pu entendre, nous ne décidons à aucun moment de « nous faire » telle personne ou telle entreprise – jamais. Je m'inscris en faux contre ce genre d'affirmation : « Cash investigation » ne décide jamais de « se faire » ou d'attaquer qui que ce soit. Nous nous intéressons à des entreprises, à des personnalités ou à des groupes en fonction de leur surface, des informations dont nous disposons, de celles que nos sources nous permettent de récolter au fil de nos investigations, des témoignages que nous pouvons recueillir ou encore de notre capacité à corroborer ces informations – à les doubler, à les tripler – pour être véritablement sûrs de nous. C'est seulement à l'issue de ce processus que nous pouvons aboutir à une enquête de « Cash investigation ».

Je veux être très claire : si M. le rapporteur pense que « Cash investigation » – qui, je le répète, est un magazine d'investigation économique – ou « Envoyé spécial » s'interdisent des enquêtes sur ce genre de dossiers, c'est absolument faux.

Mme Sophie Le Gall. L'exemple du périscolaire est intéressant. Vous évoquez, monsieur le président, le bruit médiatique autour de cette question. Mais il faut savoir que nous commençons nos enquêtes un an avant. À cette date, ce sujet ne faisait l'objet d'aucun traitement particulier. À l'origine, c'est la journaliste qui s'est chargée de cette enquête, Claire Tesson, qui m'a parlé des soucis rencontrés par ses enfants dans le périscolaire. Il se trouve qu'un de mes fils a eu des problèmes similaires, tout comme plusieurs personnes de l'équipe d'Élise – il ne s'agissait pas forcément d'affaires de pédocriminalité, ce pouvait être des cas de violence physique ou psychique. Finalement, au vu du nombre de remontées dont on nous faisait part, il nous est apparu qu'il se passait quelque chose. Alors que ces cas sont

habituellement traités comme des faits divers, des affaires isolées, nous avons donc voulu comprendre en quoi le périscolaire pouvait éventuellement faire l'objet d'une défaillance systémique – ce que nous avons fait. Il arrive donc que nous commencions à travailler en amont du bruit médiatique : si nos enquêtes sortent au moment où le sujet fait l'actualité, c'est alors presque de l'ordre du hasard.

M. Gilles Delbos. Le même mécanisme est à l'œuvre à « Envoyé spécial ». Il serait effectivement intéressant que vous soyez invités à une conférence de rédaction. Vous verriez que, parce que nous venons de la France entière, nos conversations du lundi portent souvent sur ce que nous avons entendu chez nous, à la maison. Je pense par exemple à un reportage consacré à l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous chez un dermatologue : c'est ma sœur qui m'avait raconté son aventure en Ariège pendant l'été. Après que j'en ai parlé à la conférence de rédaction de rentrée, nous nous sommes aperçus qu'il est possible d'obtenir des rendez-vous pour des injections de botox, mais pas pour montrer un bouton qui serait inquiétant. Ce fut le point de départ d'un reportage, d'une enquête qui a été très regardée et qui, partie d'un fait très quotidien, connu de tous les Français, devient finalement un objet journalistique. Voilà notre travail. Les conférences de rédaction servent précisément à cela : c'est ainsi que les sujets émergent.

Élise reçoit aussi beaucoup de courriers. Je songe notamment à une très belle lettre envoyée par la famille d'un militaire qui s'est suicidé. Sans blâmer l'armée, cette famille tenait à partager le désespoir de cet enfant qui avait mis fin à ses jours, n'ayant pas pu trouver dans l'armée ce qu'il était peut-être venu y chercher. Une de nos journalistes a travaillé à partir de ce point de départ et cela a abouti au reportage diffusé il y a un peu moins d'un mois sur les désertions dans l'armée française. Nous avons ainsi découvert que l'armée était confrontée à ce problème important, qu'elle gérait sans le cacher, puisque son DRH nous a reçus et nous a répondu.

Nos reportages ont souvent pour point de départ des choses très concrètes tirées de nos vies ou de courriers que nous recevons. C'est souvent ce qui donne de très bonnes enquêtes.

Mme Élise Lucet. Je tiens d'ailleurs à ouvrir tout mon courrier : je lis moi-même les lettres et les mails qui me sont adressés.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Combien en recevez-vous en moyenne ?

Mme Élise Lucet. Ce matin, par exemple, notre assistante de production m'a encore apporté huit lettres. Si je n'ai pas le temps de les ouvrir, ce qui peut arriver, je demande à un de mes rédacteurs en chef ou rédacteurs en chef adjoints d'y jeter un œil – ce travail était auparavant assuré par mon assistant, mais comme je n'en ai plus depuis qu'il est parti travailler pour l'émission « Nous, les Européens », nous le faisons désormais tous ensemble. Ce que je veux dire, c'est que nous portons une grande attention à ce que nous disent les Français : c'est vraiment très important pour nous.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je reviens sur le cas de Jack Lang. Dès octobre 2020, la presse avait révélé que la fondation de Jeffrey Epstein avait versé plus de 57 000 dollars à une association liée à Jack Lang en 2018, soit un an avant l'arrestation d'Epstein pour des faits de viol et de trafic sexuel de mineures. À l'époque, Jack Lang avait indiqué que cette somme était destinée à financer un film consacré à son parcours politique, mais ce projet n'a jamais vu le jour.

Dans les derniers documents révélés, le FBI a fait paraître sur son site un mail dont l'objet était « Petit Prince », que Jeffrey Epstein aurait envoyé à Jack Lang le 28 janvier 2013. Je vous livre son contenu, que je traduis de l'anglais : « Merci. Je vais examiner cela cette semaine et revenir vers vous. L'enfant doit-il être initié à la religion, à des nouvelles sexualités, testé ? À quelle fréquence, tests standardisés, projets d'échantillon, etc. Pouvons-nous organiser un appel plus tard cette semaine ? »

Pourquoi le service public de l'audiovisuel ne s'est-il pas emparé rapidement de ce sujet ? Pourquoi, alors que des révélations liaient Jeffrey Epstein à Jack Lang dès octobre 2020, n'avez-vous pas voulu réaliser une enquête sur ces liens ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Disposiez-vous de ces informations ? Avez-vous évoqué ce dossier ?

Mme Élise Lucet. Je peux vous dire avec certitude et droit dans les yeux que nous nous intéressons beaucoup à ces sujets. Simplement, la direction des magazines – en l'occurrence, Elsa Margout, qui dirige les magazines d'information réalisés en interne à France Télévisions – rend des arbitrages. Quand, en sortant de conférence de rédaction lundi dernier, nous lui avons proposé de traiter l'affaire Epstein, elle nous a répondu que, l'équipe de « Complément d'enquête » y ayant déjà consacré un premier documentaire, elle était prioritaire pour en produire un deuxième. Pour que l'argent public ne soit pas dépensé à tort et à travers, la directrice des magazines est obligée de choisir par quelle émission un sujet va être traité.

J'ajoute que Virginie Vilar a été interviewée dimanche soir sur France 5, dans le cadre d'un reportage de l'émission « En société », comme journaliste experte du dossier. Je peux donc vous dire droit dans les yeux que France Télévisions a très envie d'enquêter sur l'affaire Epstein. Seulement, nous ne pouvons pas nous faire concurrence entre magazines : ce serait, pour le coup, une dépense d'argent public inique et ce serait inefficace ; ce serait même vraiment idiot. Le plus important, c'est que France Télévisions traite le sujet, dans le « 20 heures » et dans ses magazines.

M. Gilles Delbos. Je précise qu'il nous arrive parfois aussi de gagner des arbitrages !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous auditionnerons les journalistes de « Complément d'enquête » jeudi : nous pourrons leur poser la question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 11 mars dernier, dans l'émission « Quelle époque ! » de Léa Salamé, sur France 2, la journaliste Sonia Mabrouk vous a dit attendre un « Cash investigation » consacré à France Télévisions. Vous lui avez répondu : « Je voudrais bien, mais il n'y a pas grand-chose à faire et à dire sur France Télévisions ». Il apparaît pourtant qu'il y a beaucoup à dire, vous en conviendrez…

Je pense aux 81 millions d'euros de déficit cumulés par France Télévisions depuis 2017 ; aux chambres d'hôtel à Cannes facturées jusqu'à 1 700 euros la nuit ; aux conflits d'intérêts entre certains dirigeants de France Télévisions et des dirigeants de société de production bénéficiant de contrats importants avec le groupe ; au niveau de rémunération très élevé d'une trentaine de directeurs de France Télévisions, mieux payés que le président de la République ; aux soupçons d'emplois fictifs de certains directeurs qui ont fait l'objet d'enquêtes ou d'articles de presse ; à l'hyperconcentration des contrats de production aux mains de quelques sociétés bénéficiant chaque année de centaines de millions d'euros d'argent public ;

aux entraves subies par cette commission d'enquête pour obtenir des documents critiques que France Télévisions a pourtant l'obligation légale de lui fournir ; aux communications officielles mensongères du groupe, notamment sur l'état des comptes ; à l'intervention totalement contraire à la loi d'un ancien président de la République dans le processus de nomination de Delphine Ernotte en 2015, pression que le président du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) de l'époque avait reconnu avoir subie ; à la disparition, signalée par le CSA, des enregistrements des auditions des concurrents de cette même Delphine Ernotte au moment de sa première nomination ; et – mais la liste n'est pas exhaustive – au président de la troisième chambre de la Cour des comptes qui, témoignant devant nous sous serment, n'a pas voulu nier avoir reçu un mail du secrétaire général de France Télévisions lui demandant de reporter la publication du rapport après la reconduction de Delphine Ernotte en 2025.

Nos travaux sont loin d'être terminés : nous avons encore une trentaine d'auditions à réaliser. Dans ce contexte, maintenez-vous vos propos ? Songez-vous à consacrer une émission au financement et au fonctionnement de France Télévisions ?

Mme Élise Lucet. Je suis très intéressée par tout ce que vous dites mais, objectivement, je ne pense pas être dans la meilleure position pour réaliser une investigation sur France Télévisions car je serais à la fois juge et partie : l'ombre du soupçon planerait sur tout ce que je pourrais dire ou faire.

D'autre part – je pense que vous le savez fort bien, mais je le répète à l'intention de ceux qui nous écoutent –, France Télévisions fait l'objet de très nombreux contrôles, qu'il s'agisse de contrôles sociaux, de contrôles financiers ou de ceux effectués par la Cour de comptes. Vous consacrez vous-même une commission d'enquête parlementaire très précise et longue, dont le travail est important, au financement de l'audiovisuel public. France Télévisions n'est pas une entreprise publique qui ne serait pas surveillée : elle l'est constamment. C'est d'ailleurs tout à fait normal et je m'en félicite, car les Français doivent être informés à propos de l'utilisation de l'argent public.

Vous conviendrez que je ne suis pas la meilleure personne pour mener une telle enquête. Ce serait comme demander au directeur de communication d'une entreprise de la grande distribution d'enquêter sur cette même entreprise : son travail serait inévitablement entaché de soupçon.

Je lirai avec attention le rapport de votre commission d'enquête, comme j'ai lu avec beaucoup d'attention celui de la Cour des comptes. Je note simplement, et pardon de vous le dire, que vous avez, à plusieurs reprises, affirmé que France Télévisions était en « quasi-faillite ». Or, dans les 166 pages du rapport de la Cour des comptes, les mots « quasi-faillite » ou « faillite » n'apparaissent jamais. Au vu de notre responsabilité vis-à-vis des Français, il importe de ne pas forcer le trait. France Télévisions a sûrement des efforts à faire – je ne m'étendrai pas sur le sujet car je ne suis pas présidente de France Télévisions et n'ai vraiment aucune intention de le devenir – et nous faisons tous notre autocritique, mais nous ne sommes pas dans un état de faillite ni de quasi-faillite.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quand les capitaux propres d'une entreprise sont inférieurs à la moitié de son capital social, elle est, selon le code de commerce, menacée de dissolution, c'est-à-dire, en quelque sorte, de faillite. La situation est grave. Pierre Moscovici, qu'on ne peut pas accuser d'être un grand libéral ni un membre de mon camp politique, a

convenu que la situation de France Télévisions est très inquiétante et pourrait mettre en cause sa pérennité.

Vous avez sans doute aussi pris connaissance de la polémique suscitée par la communication officielle du groupe, qui a annoncé en mars 2025 que ses comptes étaient à l'équilibre pour la neuvième année consécutive, alors que le rapport de la Cour des comptes faisait état d'un résultat d'exploitation négatif de 8 millions d'euros en 2024. Comment peut-on expliquer une telle communication dans ce contexte ?

Vous estimez qu'il n'y aurait pas grand-chose à dire et à faire sur France Télévisions. Au regard des révélations qui s'accumulent depuis quelques semaines, maintenez-vous votre propos ?

Mme Élise Lucet. Pardonnez-moi mais je pense vous avoir répondu – j'espère là encore que vous m'avez écoutée et entendue. Il me semble que la plupart des questions que vous posez à propos du financement et du budget de France Télévisions ne s'adressent pas du tout à moi. Encore une fois, je ne suis pas présidente de France Télévisions et je n'ai aucune intention de le devenir. Vous avez posé ces questions à Delphine Ernotte, que vous allez, me semble-t-il, entendre une nouvelle fois à la fin des auditions. Je crois également que Christian Vion, directeur général adjoint chargé de la gestion, de la production et des moyens, doit être auditionné dans deux jours et qu'il sera mieux à même de vous répondre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Une table ronde est effectivement prévue jeudi avec les dirigeants de France Télévisions.

Mme Élise Lucet. Quant aux déclarations de M. Moscovici, premier président de la Cour des comptes, vous les avez entendues : il a dit dans la matinale de France Info du 26 septembre 2025 que « la situation de l'entreprise est difficile, qu'il s'agisse de ses capitaux propres ou de ses déficits d'exploitation. Mais nous nous tournons vers la tutelle, c'est-à-dire l'État, en lui disant qu'il faut absolument permettre de rétablir cette situation capitalistique, puisque c'est l'État qui est actionnaire de France Télévisions. Cela ne met pas en cause la gestion de France Télévisions ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Moscovici évoque « une situation, à nos yeux, qui n'est plus soutenable », « qu'une entreprise normale ne pourrait tolérer ». Ma question était simple : une telle situation ne pourrait-elle pas faire l'objet d'une enquête du service public, qu'elle soit menée par vous ou par quelqu'un d'autre ? Je note que vous n'y avez pas répondu.

Mme Élise Lucet. J'y ai répondu.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne crois pas trahir vos propos en les résumant ainsi : vous ne dites pas qu'il n'y a rien à dire sur France Télévisions, mais vous estimez ne pas être la mieux placée pour mener cette enquête.

Mme Élise Lucet. Je répète que le groupe France Télévisions est soumis à de multiples contrôles. Une telle entreprise publique, qui emploie 9 000 personnes et dispose d'un budget conséquent, ne peut pas être hors de contrôle. Encore une fois, ce n'est pas à moi d'en parler, mais vous connaissez les problèmes de financement par la tutelle – Pierre Moscovici y a fait référence. Discutez-en avec Delphine Ernotte-Cunci, notre présidente, et avec Christian Vion, que vous auditionnerez dans deux jours. Je ne suis pas la bonne personne pour en parler.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Admettez qu'à l'instar du secteur du périscolaire à Paris, beaucoup d'entreprises et de services publics sont contrôlés ; cela ne signifie pas qu'il n'y a rien à en dire.

Mme Élise Lucet. Pardon, mais ce que révèle l'enquête de « Cash investigation » sur le périscolaire, c'est justement que ce secteur n'est pas assez contrôlé, et pas du tout à la hauteur de France Télévisions ou d'entreprises semblables – et je pèse mes mots.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en venons aux interventions des orateurs de groupe.

Mme Caroline Parmentier (RN). Élise Lucet, avez-vous pensé à tous les reportages que vous auriez pu faire si vous n'aviez pas été aussi obsédée par le Rassemblement national, Marine Le Pen et Jordan Bardella ? Vous auriez pu aller dans les banlieues françaises demander des comptes aux salafistes sur les droits des femmes. Vous auriez pu enquêter sur la gabegie de l'audiovisuel public, les notes de frais ahurissantes, les utilisations excessives de cartes de crédit professionnelles, les suites à 1 700 euros de Delphine Ernotte pendant le Festival de Cannes ou le déficit chronique de France Télévisions.

Surtout, depuis quarante ans, vous auriez pu enquêter sur Jack Lang et ses liens avec Epstein, mais aussi sur les raisons du maintien à vie de cet intouchable à son poste prestigieux ; sur le fait qu'il était soupçonné d'avoir trempé dans plusieurs affaires ou bien qu'il soutenait avec d'autres intellectuels de gauche une tribune appelant à dépénaliser les rapports sexuels avec les enfants. Mais cette référence morale et culturelle de la gauche était une icône, et vous ne vous attaquez pas aux vaches sacrées de la gauche. Beaucoup de responsables culturels, d'artistes et d'institutions doivent leur carrière et leur financement à Jack Lang, ce que vous savez très bien, et tous les ministres de la culture ont dû aller embrasser la bague de Jack Lang.

La rebelle Élise Lucet, qui court en imperméable derrière les méchants et les riches, ne serait-elle pas en réalité une fonctionnaire du service public, une militante de gauche pour qui la vérité se subordonne à la cause ; une militante très cher payée par les impôts des Français – plus de 25 000 euros de salaire par mois en 2018, d'après le magazine *Télé Star*, mais peut-être cela a-t-il changé depuis –, dont chaque émission coûte 400 000 euros ?

Les Français se demandent comment vous choisissez vos sujets. Votre angle est-il journalistique, idéologique, sensationnaliste ? Quels critères président à vos choix ? Votre direction intervient-elle ? Enfin, n'avez-vous pas le sentiment, quand vous vous regardez dans la glace le matin, qu'avec vous les méchants sont toujours les mêmes, quitte à verser parfois dans la manipulation ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous étions convenus de respecter les personnes auditionnées, mais mon autorité sur cette commission a parfois des limites...

Mme Élise Lucet. Je vais essayer de vous répondre point par point – avec l'aide de mes rédacteurs en chef, car vous avez dit beaucoup de choses.

Vous me demandez si nous avons des œillères qui nous empêcheraient d'enquêter sur certaines dérives en banlieue – vous évoquez les salafistes qui s'attaquent aux femmes. Tout dernièrement, nous avons diffusé dans « Envoyé spécial » un reportage très intéressant – je comprends que vous n'ayez pas le temps de tous les regarder, car vous êtes très occupée et que

vous avez beaucoup de travail, mais je vous le recommande – qui montre comment, à Carpentras ou dans d'autres villes, les narcotrafiquants investissent tous les pans du social – monter les courses des dames, payer une partie des loyers – pour se faire bien voir et s'installer. En ce qui concerne les salafistes, peut-être vous souvenez-vous d'un autre reportage intitulé « Les Sœurs, les femmes cachées du djihad », consacré aux femmes salafistes qui fomentaient des projets d'attentat en France. Je m'inscris donc totalement en faux contre l'affirmation selon laquelle nous éviterions de faire des reportages sur ce sujet.

Ensuite – et n'hésitez surtout pas à me dire si j'oublie certains des points que vous avez soulevés…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant de vous laisser poursuivre, je précise que les députés connaissent la règle : vous disposez de deux minutes pour leur répondre. S'ils posent de nombreuses questions, vous ne pourrez donc pas les traiter toutes.

Mme Élise Lucet. Concernant Jack Lang, j'avais le sentiment d'avoir répondu. En revanche, je ne peux pas laisser dire ce que j'ai entendu sur les « vaches sacrées de la gauche ». On nous reproche de ne pas avoir consacré de reportage à Gérard Miller, alors que nous l'avons fait. N'était-il pas une vache sacrée de la gauche, selon vous ?

Mme Caroline Parmentier (RN). Si, bien sûr, mais ce n'est pas de lui que je parlais.

Mme Élise Lucet. Je l'ai dit, « Complément d'enquête » a déjà diffusé un reportage sur l'affaire Epstein et compte en réaliser un deuxième, qui s'intéressera évidemment à Jack Lang. Nous avons consacré un numéro de « Cash investigation » à la manière dont Dominique Strauss-Kahn – pardon de lui coller cette étiquette de vache sacrée – réussit très bien sa nouvelle vie. Nicolas Hulot – qui n'est peut-être pas une vache sacrée de la gauche, mais au moins de l'écologie – et ses dérives ont aussi fait l'objet d'un reportage. On nous l'a beaucoup reproché, mais nous continuons et nous continuerons. Faites-moi confiance.

Pour ce qui est des cartes de crédit, je suis très choquée que personne à France Télévisions n'ait répondu précisément sur ce point. Nous disposons effectivement de cartes de crédit *corporate*, qui nous permettent, quand nous partons en reportage – cela m'est par exemple arrivé lorsque nous nous sommes rendus aux États-Unis avant les élections américaines –, ne pas avancer les frais avec notre argent personnel : nous payons avec cette carte et l'argent n'est pas débité avant deux mois, ce qui laisse le temps à France Télévisions de nous rembourser nos frais de mission. J'insiste sur ce terme : France Télévisions ne nous rembourse pas des restaurants ou des invitations. Personnellement, la plupart du temps, et encore ce midi, je déjeune à la cantine – demandez à mes équipes et aux personnes qui la fréquentent ! J'en ai marre d'entendre dire que nous utiliserions des cartes de crédits de France Télévisions pour faire n'importe quoi : c'est faux, archifaux !

Mme Caroline Parmentier (RN). La Cour des comptes a pointé une utilisation excessive des cartes de crédit *corporate*.

Mme Élise Lucet. C'est faux ! La Cour des comptes souligne peut-être que nous avons de telles cartes, mais elles nous permettent simplement de bénéficier d'une avance de deux mois pour que nos frais de mission, c'est-à-dire nos frais de reportage, soient remboursés. J'en ai assez d'entendre dire que France Télévisions aurait payé des frais de cocktail pendant le covid ! J'ai travaillé à cette période car je présentais « Envoyé spécial ». Oui, des plateaux-

repas nous étaient fournis, et oui, il fallait que des techniciens et des journalistes soient présents pour assurer les JT. Il n'y avait pas de restaurants ouverts et pas de boulangeries où s'acheter un sandwich. Et non, nous n'apportions pas notre tupperware de pâtes, raison pour laquelle France Télévisions nous payait un plateau-repas. Il ne s'agissait en aucun cas de cocktails ! Quand j'ai cru lire que nous avions organisé des cocktails à France Télévisions pendant le covid, cela m'a rendue dingue !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Interrogée sur ce point, la présidente de France Télévisions nous a effectivement indiqué que les dépenses effectuées pendant la crise du covid étaient liées aux repas des journalistes qui travaillaient. Même si vous avez raison de souligner que France Télévisions est très contrôlée, la vérité m'oblige à préciser que, dans son rapport, la Cour des comptes appelle néanmoins à renforcer le contrôle de l'utilisation des cartes de paiement *corporate* – sans vous viser personnellement, madame Lucet.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Heureusement que le service public est là pour faire de l'investigation. Celle-ci est en effet indispensable à l'exercice de la démocratie, et ce que font les médias indépendants en la matière est encore largement insuffisant.

Ma question est très importante, sachant que ce sont des deniers publics qui financent votre travail journalistique : avez-vous déjà fait l'objet de pressions, au moment du choix du sujet ou lorsque le travail est en cours ? Comment faire pour les éviter et pour vous en protéger ?

Mme Élise Lucet. C'est effectivement une question importante. Je pense que plus aucun homme ou femme politique, ni aucun dirigeant d'entreprise, n'ose m'appeler sur mon téléphone pour faire pression sur moi. Ils sont tous persuadés que j'enregistre mes conversations téléphoniques – ce que je ne vais pas démentir.

Je pense néanmoins qu'il doit y avoir des tentatives de pression. Si je vous dis cela, c'est parce qu'en général, un an à un an et demi après la diffusion de nos enquêtes, j'apprends incidemment que des personnalités ont appelé France Télévisions. Delphine Ernotte-Cunci, Stéphane Sitbon-Gomez, Alexandre Kara ou Philippe Corbé, qui l'a remplacé au poste de directeur de l'information, reçoivent bien sûr des coups de fil. Mais ces pressions n'ont pas d'influence sur notre travail car il y a une coupure totalement hermétique entre les gens qui reçoivent les appels et nous. Je tiens à en remercier la direction de France Télévisions car il n'est pas si évident aujourd'hui, dans les médias, de travailler sans pression – sachant que celle-ci n'est pas toujours politique, comme tout le monde le pense, mais peut aussi être économique.

Si je vous disais tout à l'heure que le seul endroit où l'on peut faire « Cash investigation » est France Télévisions, c'est parce que les chaînes privées – où nos confrères journalistes travaillent très bien, par ailleurs – ont des annonceurs. C'est normal, c'est leur *business plan* mais il est compliqué pour elles de faire des enquêtes sur ces annonceurs qui leur rapportent une grosse partie de leurs revenus.

Nous, à France Télévisions, nous avons la possibilité de faire des enquêtes sur des groupes qui sont nos propres annonceurs. Je viens de vous dire que j'apprenais les choses incidemment : c'est de cette façon que j'ai appris, six mois ou un an plus tard, que plusieurs grands groupes avaient supprimé des campagnes de publicité à la suite d'enquêtes de « Cash investigation » par exemple.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avez-vous des exemples ?

Mme Élise Lucet. Oui : un constructeur automobile important, un groupe important du secteur bancaire, un grand fabricant de sodas. On nous a dit dernièrement que le groupe LVMH avait menacé à un moment de supprimer ses écrans de publicité. Mais ne l'ayant pas vérifié, je ne peux le dire avec certitude ; c'était écrit dans le *Canard enchaîné*. Nous ne l'apprenons que six mois ou un an plus tard et c'est cela qui est important. La présidente de France Télévisions dit toujours, non pas devant moi mais en comité de direction : « Je préfère perdre une campagne de pub plutôt que la réputation d'indépendance du journalisme de France Télévisions. » Elle l'a répété à de multiples reprises et je l'en remercie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez indiqué ne pas subir directement de pressions mais on sait que vous subissez des violences. Il me semble que des journalistes ont été victimes d'une vague de cyberharcèlement venant de Chine après la diffusion d'un reportage de « Cash investigation » consacré à un fournisseur chinois de *Decathlon*. Des plaintes ont été déposées. Vivez-vous sous protection policière, à la suite de ces menaces ?

Mme Élise Lucet. À la suite de nos reportages sur la Chine, nous avons eu deux problèmes différents. Je laisserai donc mes deux rédacteurs en chef s'exprimer : Sophie Le Gall au sujet de « Cash investigation » et Gilles Delbos au sujet du reportage sur les commissariats clandestins chinois installés en France, qui a valu des menaces à nos journalistes.

Quant à moi, j'ai reçu des coups de téléphone et des SMS suffisamment bizarres pour aller déposer plainte à plusieurs reprises. Je n'ai pas le sentiment d'être menacée. Je ne vis pas sous protection. Je pense que ce serait vraiment un très mauvais calcul de s'attaquer au messager. Mon ami Laurent Richard, qui a lancé le mouvement *Forbidden stories*, dit – plutôt au sujet des journalistes qui se font exécuter à l'étranger, au Mexique ou ailleurs : « Vous pouvez tuer le messager, vous ne tuerez pas le message. » S'attaquer à un journaliste, c'est toujours un très mauvais calcul. Comme je vous l'ai dit, je suis la tête de gondole mais derrière moi, il y a deux rédactions. Si l'on voulait me menacer, je pense que ce serait totalement déplacé et que cela ne produirait aucun des effets recherchés – cela aurait même un effet inverse.

Je ne vis pas sous protection. Je vais faire mes courses tous les week-ends comme tout le monde ! Je vais faire le plein avec ma voiture. Je vis tout à fait normalement et je ne suis pas dans une situation qui nécessiterait une protection.

Mme Sophie Le Gall. À l'occasion d'une enquête sur la galaxie Mulliez, notamment sur *Decathlon*, nous nous sommes intéressés à des sous-traitants chinois. Il est vrai que les deux journalistes ayant participé à l'enquête en Chine ont subi une énorme campagne de cyberharcèlement, qui était sans précédent. Cela a été extrêmement difficile à vivre ; l'une d'entre elles a même dû quitter précipitamment la Chine. Cela montre que l'investigation peut aussi comporter des risques et avoir des conséquences, que les pressions soient juridiques ou qu'elles s'exercent sur les journalistes de terrain.

M. Gilles Delbos. Même chose pour « Envoyé spécial ». Lors d'un reportage dans lequel nous révélions l'existence de commissariats de police clandestins chargés de surveiller la diaspora chinoise en France, nous avons pu filmer l'expulsion d'un dissident organisée par des personnes travaillant visiblement pour l'État chinois. Les journalistes qui ont réalisé cette enquête ont reçu quantité de messages de menace. Cela peut arriver, effectivement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela me donne l'occasion de rappeler, comme je le fais depuis le début de cette commission d'enquête, que la protection des

journalistes, qu'ils travaillent dans le privé ou dans le public, est un impératif absolu : la liberté de la presse est non négociable !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Je voudrais d'abord également vous remercier de faire vivre le journalisme d'investigation dans un contexte qui, je crois, n'est pas toujours très sain.

En 2015, « Cash investigation » a réalisé un reportage sur Rachida Dati, soupçonnant un possible conflit d'intérêts avec GDF-Suez. Une séquence, que je crois symptomatique de la façon dont Mme Dati traite les journalistes, m'a frappée en particulier. Mme Dati vous a insultée, parlant d'« accusations à la con », vous traitant de « pauvre fille » et qualifiant votre carrière de « pathétique ». Je note d'ailleurs que, si elle m'a demandé des leçons de hurlement, elle n'avait rien à apprendre en la matière bien avant que je ne me lance en politique !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Dati n'est pas là pour vous répondre…

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Elle s'en est de nouveau prise à des journalistes en juillet 2025, sur LCI, alors qu'elle se défendait dans le cadre d'une autre affaire : elle s'est permis de revenir sur le plateau pour leur demander de modifier leurs commentaires.

Au vu de ces différents faits dont vous avez été vous-même victime, que pensez-vous de sa nomination comme ministre de la culture ? Que pensez-vous du fait qu'elle se focalise sur une réforme de l'audiovisuel public ? Je vous pose la question au regard de vos propos sur les pressions économiques, sachant que notre commission d'enquête a pour objectif d'évaluer la neutralité de l'audiovisuel public et la possibilité pour les journalistes d'y travailler en toute indépendance. Qu'est-ce que cela dit, selon vous, de l'état de la liberté d'expression en France ?

Mme Élise Lucet. Il ne vous a pas échappé que je ne suis pas Rachida Dati. Je pense que vous avez beaucoup de questions à lui poser. Vous l'avez d'ailleurs auditionnée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous l'avons en effet auditionnée jeudi dernier.

Mme Élise Lucet. Si vous avez des questions à lui poser, posez-les lui.

Quelle que soit la personnalité politique, j'ai une religion assez simple : nous faisons notre travail et uniquement notre travail. Je ne petit-déjeune, déjeune, bois un café ou ne dîne jamais avec des hommes ou des femmes politiques, ni avec des chefs d'entreprise sur lesquels nous enquêtons. Et par la suite, je m'astreins à la même hygiène : nous faisons nos enquêtes, nous apportons des révélations – en tout cas, nous tentons de le faire – et, une fois qu'elles ont été diffusées à l'antenne, je m'interdis de donner quelque avis que ce soit sur un homme ou une femme politique. Je n'ai pas à le faire ; mon avis n'a aucun intérêt. Je n'ai qu'une carte, la carte de presse n° 55246, et je partage avec mes deux rédacteurs en chef, ainsi qu'avec les journalistes des deux équipes, la grande responsabilité de faire les meilleures enquêtes possible. C'est tout.

Ensuite, c'est aux citoyens ou aux associations – à qui veut, en fait – de s'emparer de notre enquête et d'en faire ce qu'ils souhaitent, sans la dénaturer ni la manipuler. Il est très important qu'ils n'en changent pas le propos. Nous ne sommes que journalistes et je ne veux

pas être autre chose que cela. Cette position me convient très bien. J'aime passionnément ce métier et je défends bec et ongles cette carte de presse – et rien que cette carte de presse.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez parlé au présent, expliquant que vous ne faisiez plus l'objet de pressions politiques aujourd'hui.

Mme Élise Lucet. Objectivement, je n'en ai jamais reçu. Je pense que mes supérieurs hiérarchiques m'en faisaient peut-être davantage état par le passé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mais vous n'en avez jamais reçu directement.

Mme Élise Lucet. Non, car je n'ai jamais été proche des hommes politiques. Comme je ne bois jamais de café, ne déjeune, ne petit-déjeune ni ne dîne jamais avec eux, pourquoi m'appelleraient-ils tout à coup, uniquement pour me mettre un coup de pression ? Cela semblerait bizarre. Je pense que, depuis le début, ils préfèrent appeler au-dessus. Et comme j'ai fait de l'investigation pendant onze ans à « Pièces à conviction » puis treize ans à « Cash investigation », cela fait quasiment vingt-cinq ans qu'aucun dirigeant politique ne m'approche plus – enfin, ils ne m'ont jamais approchée, d'ailleurs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous ne déjeunerez donc pas à la cafétaria de France Télévisions avec Mme Parmentier…

Mme Élise Lucet. Ce pourrait être baroque !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je voudrais revenir sur la pratique des caméras cachées. Vous avez répondu de façon assez précise sur ce point mais la pratique adoptée lors de l'émission « Cash investigation » du 7 octobre 2014, « L'industrie du tabac : la grande manipulation », ne correspond pas à celle que vous avez décrite. Je ne vous demande pas de répondre sur cette émission en particulier mais sur cette pratique, dont j'espère qu'elle a évolué.

La caméra, mise à terre, tournait et captait les sons sans que celui qui s'exprimait, et dont le visage était apparu à l'écran, ne le sache. Devant plusieurs millions de téléspectateurs, il a été présenté comme un conseiller du ministre Eckert que vous cherchiez à rencontrer, alors qu'il était en réalité un collaborateur d'*Acteurs publics*. Après qu'on lui a demandé s'il était possible de rencontrer le ministre, il a répondu « J'ai fait ce que j'ai pu, ils ne veulent pas vous répondre », puis « je ne sais pas, vous devez les faire flipper. »

Lui-même m'a dit qu'il aurait pu être licencié pour faute professionnelle après avoir exposé ainsi un ministre mais la rédaction de son journal s'est montrée solidaire. Elle a en effet été choquée par l'emploi de telles méthodes, d'autant plus qu'il n'a pas pu se défendre. Il n'a donc pas été licencié. J'ajoute que les journalistes qui filmaient ce jour-là avaient dit travailler pour « Le 20 heures » de France 2 et non pour « Cash Investigation ».

Cette pratique est-elle encore en vigueur ? La cautionnez-vous ? Comment peut-on présenter quelqu'un sous une fausse identité et utiliser ensuite ses propos à des fins sensationnalistes, pour faire du *teasing* ?

Mme Élise Lucet. Je le répète : nous avons fait soixante-dix-sept émissions de « Cash investigation ».

C'était il y a longtemps : en 2014, donc il y a douze ans. Il s'agissait de l'une de nos toutes premières émissions, au cours de notre première saison, et nous étions diffusés en seconde partie de soirée. Si erreur il y a eu dans la présentation de la personne, elle aurait dû être corrigée. Nous sommes humains, il peut nous arriver d'en faire. La plupart du temps, nos émissions sont vérifiées cinq fois par le service juridique, dix fois par les rédacteurs en chef puis par moi-même et par les journalistes de terrain – qui connaissent leurs dossiers, puisqu'ils travaillent un an dessus. Cela m'étonne donc énormément mais cela peut arriver à n'importe qui. En tout cas, c'est rarissime.

Mme Sophie Le Gall. C'est effectivement très ancien. À l'époque, je ne travaillais pas pour cette émission. Il me sera donc très compliqué de vous répondre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être pouvez-vous répondre s'agissant des méthodes : les utiliseriez-vous aujourd'hui ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Parmi les trois éléments en cause, il y avait le fait de présenter une personne sous une mauvaise identité et le fait de laisser tourner une caméra sans le dire – sans toutefois qu'il s'agisse d'une caméra cachée telle que décrite tout à l'heure.

Mme Élise Lucet. Si cette personne a mal été présentée, c'est une erreur comme il s'en produit très rarement dans nos émissions, compte tenu de la chaîne de contrôles extrêmement serrée. Cela peut arriver et dans ce cas, nous nous excusons.

Ce qui m'étonne, c'est que les propos que vous rapportez sont vraiment d'une grande banalité. Le fait de dire « Le ministre ne peut pas vous répondre » et « Je ne sais pas pourquoi » ne met pas en cause la personne en question. Si nous faisions dire quelque chose de très grave à une personne présentée sous une mauvaise identité, ce serait différent.

Ensuite, il y a la caméra cachée et la caméra couchée. Je le répète : il faut que ce soit le seul moyen de recueillir des propos essentiels à une démonstration journalistique. Si nous avons tenté par tous les moyens de les recueillir autrement, si nous avons offert du contradictoire à la personne que nous souhaitons interviewer, si nous avons suivi toute la démarche journalistique et que, malgré tout, nous ne sommes pas parvenus à recueillir ces propos importants pour l'enquête, alors la caméra couchée peut se justifier. Mais uniquement dans le respect de ces règles-là.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Tout le monde convient que vos émissions sont utiles, populaires et qu'elles révèlent parfois des scandales ; le reportage sur l'emprise sur l'administration française des cabinets de conseil comme McKinsey était intéressant, par exemple.

Vous avez dit tout à l'heure que 50 % des reportages étaient réalisés par des journalistes de France Télévisions et 50 % par des sociétés de production, en précisant qu'il ne serait « pas tenable » d'en faire davantage en interne. Pourquoi cela ne le serait-il pas ? Je ne comprends pas.

Diriez-vous ensuite que l'obligation de résultat est plus importante, pour le journalisme d'investigation, que l'obligation de moyens ? On a parfois cette impression en effet. Or le recours aux caméras cachées, couchées ou aux micros espions pose question, tout comme le fait d'interpeller une personne à la sortie d'une réunion et de la presser de questions pour

présenter ensuite, avec des effets de montage, ses réponses dilatoires comme la preuve qu'elle n'est peut-être pas honnête – alors qu'elle est peut-être simplement stressée.

J'ai enfin une remarque : je pense que la Élise Lucet intervieweuse n'aurait pas laissé passer l'absence de réponse de la Élise Lucet auditionnée au sujet de son salaire, entre autres ! Votre image et votre popularité sont liées à votre image de chevalier blanc, héraut de la transparence et de l'exemplarité. Or, de ce point de vue, nous n'auriez pas été adoubée par « Cash investigation ». Vous avez usé de manœuvres dilatoires, y compris lorsque le président vous a interrogée sur le pantouflage : c'est franchement un peu démago de renvoyer aux seuls élus et hauts fonctionnaires ! En réalité, il n'est pas très moral que des journalistes rejoignent de sociétés de production après avoir travaillé pour France Télévisions.

Mme Élise Lucet. Encore une fois, courir après quelqu'un à la sortie d'une réunion n'est absolument pas ce que je souhaite faire. Je le répète car je veux que ce soit entendu : à chaque fois que nous en arrivons à ce genre de situation, c'est parce que nous avons proposé dix fois, vingt fois, une interview en bonne et due forme à notre interlocuteur. Et si nous allons vers lui, c'est parce que nous avons accumulé, au fur et à mesure de notre investigation, suffisamment de faits pour pouvoir lui poser des questions extrêmement précises ; nous n'y allons pas pour l'embêter ou le mettre en difficulté. Mon souhait n'est ni de courir le 100 mètres, ni de coincer quelqu'un à la sortie d'une réunion ! Il est quand même beaucoup plus agréable, quand on est journaliste, de réaliser une vraie interview. Dans notre équipe, nous sommes tous d'accord sur ce point.

Parfois ça n'arrête pas, entre coups de téléphone et e-mails. En ce moment, je suis en négociation avec un grand patron. Cela fait ses semaines que ça dure – depuis le mois d'octobre, je crois. Tous les jours, j'envoie un texto à sa directrice de communication pour lui rappeler qu'elle a donné son accord de principe pour une interview et qu'il faut maintenant une date. Nous passons notre temps à faire cela ! Si c'est une manœuvre dilatoire de la part de cette directrice, peut-être en viendrons-nous à nous rendre dans une réunion publique à laquelle participerait ce grand patron. Mais depuis le mois d'octobre, nous disons clairement que nous voulons l'interviewer, calmement et posément.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est important car beaucoup de Français s'interrogent. Ce que vous nous dites, c'est que lorsqu'on vous voit dans des réunions publiques, des assemblées générales ou au sortir d'un procès, c'est parce que vous avez tenté auparavant d'obtenir une réponse par d'autres moyens, en vain.

Mme Élise Lucet. Absolument. S'il nous semble important de faire cela, c'est aussi pour une autre raison. Je pense notamment au cas de Cédric O, que nous avons souhaité interviewer alors qu'il était ministre du numérique.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Il y a de quoi investiguer…

Mme Élise Lucet. Si vous regardez les émissions de « Cash investigation », vous verrez que nous l'avons fait il y a peu de temps.

Pour l'interviewer, je me suis rendue de façon impromptue dans une réunion se tenant dans un lieu public – jamais dans un lieu privé – où il allait aussi. Soyons bien clairs : nous lui avions évidemment proposé une interview vingt-sept fois avant, qu'il avait refusée. Il a trouvé cela fort désagréable mais son directeur de communication nous a rappelés le lendemain en

nous disant : « Finalement, pour l'interview, c'est OK. » Cela s'est produit à plusieurs reprises. Si, au final, les interventions impromptues déclenchent de vraies interviews, cela vaut le coup !

Vous ne voyez pas, monsieur Maurel, pourquoi il ne serait pas tenable de produire plus de 50 % de reportages en interne. Je vous renvoie à notre financement. Nous adorerions, dans l'idéal, avoir une rédaction de vingt-cinq personnes en interne. Mais nos budgets ne nous permettent pas d'avoir autant d'ETP (équivalents temps plein). À un moment, il a même été envisagé de réduire le nombre de journalistes en interne pour confier davantage de productions aux sociétés externes. Je m'y suis opposée très fortement. Cela a même valu des explications de gravure assez fortes à France Télévisions.

M. Christian Girard (RN). Vous avez précédemment répondu au rapporteur que vous ne pouviez pas être juge et partie dans une enquête au sujet de France Télévisions. Mais le samedi 11 mars 2023, sur le plateau de l'émission « Quelle époque ! », vous affirmiez à Sonia Mabrouk qu'il n'y avait pas matière à réaliser un « Cash investigation » au sujet de France Télévisions. N'y avait-il vraiment rien à dire ?

Mme Élise Lucet. Pardonnez-moi, monsieur Girard, mais je pense que la même question m'a été posée à huit reprises. Il faudrait peut-être que vous vous parliez avec le rapporteur !

M. Christian Girard (RN). Vous aviez répondu qu'il n'y avait pas matière à réaliser un « Cash investigation » sur France Télévisions. Mais vous auriez été prête à le faire, n'est-ce pas ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question est effectivement un peu différente de celle du rapporteur, auquel vous aviez répondu que l'émission « Cash investigation » était contrôlée par ailleurs.

Mme Élise Lucet. M. le rapporteur m'ayant posé la question quasiment dans les mêmes termes, je peux faire la même réponse si vous le souhaitez, mais je risque de me répéter. Il est pugnace, car il me l'a posée à huit reprises.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En l'espace de trois ans seulement, le service public a diffusé les enquêtes suivantes : le 29 janvier 2026, un numéro de « Cash investigation » sur l'enseignement privé sous contrat ; le 25 septembre 2025, un « Envoyé spécial » sur les évangéliques ; le 22 mai 2025, un « Complément d'enquête » sur Bétharram ; le 10 octobre 2024, un « Complément d'enquête » sur l'établissement privé catholique Stanislas ; le 30 mars 2023, un « Envoyé spécial » sur une chorale catholique ; le 30 décembre 2022, une enquête sur les victimes de l'Église – sans compter votre interpellation du pape François au Vatican dans l'émission « Cash investigation » du 21 mars 2017 sur la pédophilie.

Sans remettre en cause la légitimité de chacune de ces émissions, j'aimerais savoir : n'avez-vous pas le sentiment que l'investigation de France Télévisions cultive une forme d'obsession vis-à-vis de l'Église, en particulier catholique ? *(protestations parmi les députés présents)* Depuis au moins cinq ans en effet, vous n'avez consacré aucun numéro à l'islam, au judaïsme, au bouddhisme ni à aucune autre religion. Vous n'avez notamment jamais traité des problèmes de radicalisation ou de séparatisme islamistes. Comment expliquez-vous une telle différence de traitement ?

Mme Élise Lucet. La radicalisation a été le sujet de beaucoup de reportages d'« Envoyé spécial ». Et le sujet me touche personnellement car la radicalisation nous l'avons vécue de près, nous. La rédaction de *Charlie Hebdo* était à 4 mètres de celle de « Cash investigation ». On sait ce que c'est que d'entendre les coups de feu ; on sait ce que c'est d'arriver dans le bureau de *Charlie Hebdo* alors que les pompiers ne sont pas arrivés et qu'il n'y a personne ; on sait ce que c'est de faire les premiers garrots aux victimes. C'est arrivé à sept personnes de « Cash investigation » !

Nous ne nous masquons absolument pas les yeux sur la radicalisation. Nous avons fait beaucoup de reportages à ce sujet. Nos reporters sont allés dans des pays où enquêter sur la radicalisation de l'islam, c'est prendre des risques physiques ; je pense à Romain Boutilly, qui fait encore partie de l'équipe d'« Envoyé spécial » aujourd'hui.

Vous nous dites que nous aurions une obsession pour l'Église catholique. Peut-être, mais cette obsession nous a permis dernièrement de réaliser un reportage sur la mobilisation de gens, partout en France, pour réparer les églises en ruines. C'est un sujet qui me semble très important.

Quant au travail qui a été fait sur la pédocriminalité – que l'on appelait à l'époque pédophilie – dans l'Église, il a été suivi du travail de la Ciivise (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants). Les révélations et les victimes ont malheureusement été très nombreuses, et l'État s'est saisi du sujet. Je pense que personne ne viendra nous dire que l'enquête de « Cash investigation » sur la pédocriminalité dans l'Église n'était pas justifiée. Nous n'avons aucune forme d'obsession.

J'ajoute, au sujet de l'enquête de « Cash investigation » au cours de laquelle a été abordé le financement des établissements privés sous contrat, que la plus grande partie de l'émission était consacrée au périscolaire public.

Vous le voyez, nous n'avons pas d'obsession. Peut-être est-ce vous qui voyez les choses au travers d'un prisme ?

Encore une fois, je comprends que vous n'ayez pas le temps de regarder tous les reportages d'« Envoyé spécial ». Ce n'est pas une critique ; on sait ce qu'est un travail de député. Il n'y a là aucune acrimonie de ma part. Je vois que vous êtes sur le terrain, dans vos circonscriptions ; c'est normal. Vous ne pouvez pas tout voir. Mais je vous assure qu'il n'y a de notre part aucune obsession sur ce sujet.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les reportages qu'« Envoyé spécial » avait consacrés à la radicalisation dans l'école et aux fils de djihadistes avaient fait réagir les responsables politiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous voyez, madame Lucet, une forme d'obsession dans ma question. La liste des reportages que vous avez faits sur l'Église catholique depuis 2024 est néanmoins assez longue. Êtes-vous en mesure de citer une seule enquête que vous auriez réalisée sur le séparatisme islamiste depuis cette date ?

Mme Élise Lucet. Nous vous répondrons très précisément par écrit sur ce point, car je n'ai pas tout en tête.

Pourquoi, d'ailleurs, retenez-vous l'année 2024 ? Est-ce parce que notre dernier reportage sur l'islam remonte à cette date ? Je me souviens d'enquêtes d'« Envoyé spécial » telles que « L'École face à la radicalisation », « Fils de djihadiste » ou encore « Génération salafiste », sans compter les reportages que nous avons consacrés à *Charlie Hebdo*. Je ne comprends pas pourquoi vous retenez la date de 2024. Y a-t-il une raison éditoriale ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous conviendrez que j'ai cité un certain nombre d'enquêtes relatives à la région catholique : le « Cash investigation » du 29 janvier dernier sur l'enseignement privé sous contrat ; l'« Envoyé spécial » du 25 septembre 2025 sur les évangéliques ; ou encore les « Complément d'enquête » du 22 mai 2025 sur l'affaire Bétharram et du 10 octobre 2024 sur l'établissement privé catholique Stanislas. La liste est longue, mais vous expliquez que j'ai peut-être une obsession pour l'Église catholique.

Avez-vous l'impression que vos enquêtes portent sur les risques de séparatisme dans l'ensemble des religions, ou convenez-vous que, ces dernières années, vos magazines se sont focalisés sur l'Église catholique ? Voilà quel était le sens de ma question, mais comme j'en ai bien d'autres à vous poser, je vais peut-être avancer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comme notre commission d'enquête est attachée aux faits, je rappelle, même si M. le rapporteur le sait probablement, que le récent reportage sur le périscolaire à Paris ne portait pas que sur les écoles privées catholiques, mais aussi sur les écoles publiques.

Mme Élise Lucet. Effectivement, le dernier numéro de « Cash investigation » traitait de ce qui se passe derrière le portail de nos écoles aussi bien publiques que privées sous contrat.

Nous avons d'ailleurs le même intérêt que vous, mesdames et messieurs les députés. Les établissements privés sous contrat sont financés à 75 % par de l'argent public. Ces fonds sont-ils bien dépensés ? Les établissements sont-ils bien contrôlés ? Ce sont des choses auxquelles vous êtes attaché, monsieur le rapporteur, et j'estime qu'il était important de poser ces questions.

Je précise par ailleurs que le reportage « Fils de djihadiste » a été diffusé en 2024 et que non, nous ne nous intéressons pas à la région catholique que pour la critiquer. En février 2025, nous avons diffusé un reportage sur les églises en ruine, dans lequel nous avons parlé de tous ces gens qui, partout en France, se battent pour réparer ces lieux.

Quant à « Complément d'enquête », sans vouloir me défausser, je ne suis pas directrice de cette émission. Je peux vous parler d'« Envoyé spécial » et de « Cash investigation », mais je n'ai pas une vue sur l'ensemble des magazines de France Télévisions.

Mme Sophie Le Gall. Ce qu'a dit Élise Lucet au sujet de notre dernier « Cash investigation », consacré au périscolaire, est très juste. La part réservée à l'école publique était même supérieure à celle consacrée aux écoles privées : soixante-dix minutes contre quarante si je ne me trompe pas. Il n'y a donc pas d'obsession sur les écoles privées catholiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour ces réponses. J'ai également noté que, depuis 2021, « Envoyé spécial » a consacré plusieurs reportages à des personnalités étrangères de droite, souvent sous la forme de portraits à charge – je pense à Giorgia Meloni ou à Nayib Bukele, le président du Salvador. En revanche, à ma connaissance, aucune personnalité

étrangère de gauche, comme Nicolás Maduro ou Miguel Díaz-Canel, le président de Cuba, n'a fait l'objet d'un documentaire comparable. Pourquoi ne vous êtes-vous pas intéressés à ces dirigeants de gauche, éminemment contestables et à la tête d'États qui, je le crois, sont aussi au cœur de l'actualité ?

Mme Élise Lucet. Sans vouloir vous faire offense, monsieur le rapporteur, je vous invite vraiment à regarder nos reportages !

Celui sur Giorgia Meloni est intéressant, car il montre combien nous recherchons l'équilibre. Dans ce numéro, vous pouvez entendre de nombreuses personnes qui ont voté pour elle, qui en sont très contentes et qui continuent de le faire. Nous avons également recueilli le témoignage de sa meilleure amie d'enfance. Et pour assurer l'équilibre, nous avons interrogé des Italiens opposés à sa politique. Au fond, nos reportages sont à l'image de nos échanges du jour, arguments contre arguments, ce qui est toujours intéressant quand nous consacrons un sujet à un pays étranger.

J'ajoute que Gilles Delbos et moi-même avions donné pour consigne de ne pas interroger que des anti-Meloni. Nous voulions un équilibre parfait et donc entendre aussi ses électeurs, sinon le reportage n'aurait pas été diffusé.

Quant à l'enquête sur Nayib Bukele, je vous prie de m'excuser, mais c'est la même chose. On y entend des Salvadoriens ravis que le calme soit enfin revenu dans le pays, qu'il n'y ait plus de gangs meurtriers dans les rues et que les commerçants puissent recommencer à travailler sans être sous la menace.

N'y voyez pas de critique de ma part, je sais qu'entre votre mandat de député et cette commission d'enquête, vous êtes très occupé, mais n'ayez pas une vision tronquée de ces reportages ; vous feriez offense à la rédaction d'« Envoyé spécial ». Ne croyez pas que nous avons un prisme lorsque nous nous intéressons à Giorgia Meloni ou à Nayib Bukele, que nous les voyons comme des gros méchants et que nous décidons à l'avance de ce qu'il faut dire : pas du tout ! L'étude minute par minute de ces enquêtes prouverait ce que j'affirme. Je répète que des consignes sont données aux reporters quand ils vont sur le terrain et que nous sommes très sévères lors du visionnage.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question du rapporteur méritait une analyse approfondie, mais en tant que maître des horloges, je vous demande des questions et des réponses courtes…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'avez pas réellement répondu à ma question, madame Lucet. Pourquoi ne conduisez-vous pas des enquêtes sur des dirigeants de gauche ? J'ai consulté les émissions d'« Envoyé spécial » et de « Cash investigation » et je n'ai trouvé que des sujets sur Giorgia Meloni ou Nayib Bukele, mais pas sur les présidents vénézuélien ou cubain. Comment faites-vous vos choix ?

M. Gilles Delbos. L'un de nos derniers reportages, diffusé en janvier, portait justement sur le Venezuela et M. Maduro. Nous avons d'ailleurs été l'une des rares chaînes de télévision étrangères à pouvoir filmer au lendemain de l'attaque américaine et à recueillir le témoignage de personnes soutenant ou critiquant le régime et qui, pour certaines, avaient reçu un missile américain à deux pas de leur chambre à coucher. Nous avons raconté comment M. Maduro avait développé un culte de la personnalité et montré, par exemple quels dessins

animés passaient à la télévision publique vénézuélienne. Ce sujet a bien été traité, il y a seulement une quinzaine de jours.

Mme Sophie Le Gall. Dans « Cash investigation », la seule enquête que nous avons faite sur un homme politique a porté sur Dominique Strauss-Kahn, c'est-à-dire quelqu'un issu de la gauche.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour vos réponses. En décembre dernier, vous avez diffusé un reportage consacré à Bernard Arnault. Cette émission, qui, sauf erreur, a demandé un an de travail, a réuni 1,69 million de téléspectateurs, soit environ 10 % de part d'audience, se classant derrière France 3, TF1 ou encore « Le Meilleur Pâtissier », sur M6. Combien cette enquête a-t-elle coûté ?

Mme Sophie Le Gall. Nous n'en avons pas encore parlé mais « Cash investigation » est une émission produite par l'agence de presse Premières Lignes télévision. Le tarif des enquêtes est toujours le même et, pour tout dire, le coût moyen d'un numéro de « Cash investigation » est inférieur au prix moyen des documentaires diffusés en prime time sur France 2.

L'audience de ce reportage a effectivement été de 1,7 million de téléspectateurs. Vous savez toutefois qu'il n'y a pas que la diffusion en prime time : 300 000 autres téléspectateurs ont ainsi vu l'émission sur notre plateforme, portant l'audience totale à 2 millions de personnes. Et à cela s'ajoutent les formats destinés aux réseaux sociaux qui, pour ce reportage, ont fait 6 millions de vues.

Il ne faut donc pas réduire l'audience au seul prime time : ce n'est plus ainsi que les choses se passent. Il faut regarder les chiffres des plateformes et des réseaux sociaux, qui représentent désormais une part importante de la consommation de programmes, même de la télévision publique.

Mme Élise Lucet. Il en va de même pour « Envoyé spécial », qui fait l'objet d'une stratégie en trois, voire quatre volets.

Il y a d'abord la diffusion en *prime time*, en l'occurrence le jeudi. À cet égard, toutes chaînes ou tous programmes confondus, c'est-à-dire en incluant les jeux et les séries, le nombre de téléspectateurs a baissé de 1,2 million en un an ce soir-là. L'audience de nos reportages diminue elle aussi et il est évident que cela nous préoccupe.

Ensuite, nos reportages sont diffusés en seconde partie de « 20 heures » lors de toutes les vacances scolaires, dans un format de vingt minutes. Cela permet d'ailleurs d'économiser de l'argent public, puisque nos programmes sont ainsi montrés plusieurs fois, en l'occurrence à une autre heure de grande écoute.

Il y a également la diffusion, sous d'autres formats encore, sur les réseaux sociaux. Le succès est manifestement au rendez-vous étant donné que pour la seule année 2024, les numéros d'« Envoyé spécial » ont suscité 280 millions de vues.

Enfin, nous déployons une stratégie spécifique à *YouTube*, où j'ai créé une chaîne en mon nom propre afin de toucher les jeunes publics. En effet, quand on a des adolescents autour de soi, on voit bien qu'ils ne sont jamais devant la télévision en linéaire ; jamais ! Ils regardent

en replay ou, souvent, sur *YouTube*. Nous y avons d'ailleurs aussi créé des chaînes « Envoyé spécial » et « Cash investigation ». Je répète que c'est nécessaire pour toucher le jeune public.

En définitive, la diffusion unique sur une seule chaîne est quelque chose de complètement dépassé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour ce reportage sur Bernard Arnault, j'ai vu que vous aviez interrogé l'économiste Lucas Chancel sur des questions fiscales, mais sans indiquer qu'il a publiquement soutenu, avec d'autres économistes, le programme politique du Nouvel Front populaire (NFP). Pourtant, lorsque nous les avons auditionnés, les responsables de l'information de France Télévisions nous ont indiqué qu'il était obligatoire de préciser l'engagement politique de toute personne intervenant dans une émission, ce dans un souci d'honnêteté de l'information. Pourquoi cet engagement n'a-t-il pas été respecté ?

Mme Sophie Le Gall. Dans le reportage, Lucas Chancel est présenté comme un économiste, professeur à Sciences Po et codirecteur du Laboratoire sur les inégalités mondiales. Nous ne sommes pas les seuls à le présenter de cette manière : c'est ce que font presque tous les médias dans lesquels il intervient. C'est par exemple ainsi que *Le Point* l'a présenté en 2022 lorsqu'il a publié un article dans ce journal. De même, le journal *Les Échos* l'a présenté comme professeur à Sciences Po en 2024.

Nous ne connaissions pas son lien présumé avec le NFP avant de l'interviewer. C'est après avoir conduit notre enquête que nous avons appris, sur les réseaux sociaux – comme vous, je présume – qu'il aurait participé à ce mouvement politique. Et quand nous avons voulu vérifier l'information, M. Chancel nous a expliqué que comme ceux de beaucoup d'économistes, ces travaux sont à la disposition des partis politiques. Le NFP a sollicité ses recherches scientifiques et il les a transmises. Mais en aucun cas il n'a écrit le programme du NFP, pas plus qu'il n'a appartenu à un parti politique et n'a été élu – il n'a d'ailleurs jamais été candidat à une élection. C'est un économiste.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise qu'en 2024, le journal *Alternatives économiques* – pardon pour mes collègues de gauche – a écrit que l'économiste Lucas Chancel a contribué à l'élaboration du contre-budget du NFP. Je l'indique, car cela a été dit dans la presse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous vérifierez, *Les Échos* ont publié une tribune dans laquelle trois économistes, parmi lesquels Lucas Chancel, ont pris la défense du programme économique du Nouveau Front populaire. Vous pouvez donc contester mes questions, mais j'ai vérifié ce que j'avance.

Je précise que M. Chancel a tout à fait le droit de s'exprimer en faveur du programme économique du NFP. Je m'étonne simplement que cet élément n'ait pas été indiqué dans le reportage, d'autant que, je le répète, la direction de l'information de France Télévisions nous a indiqué qu'il était normalement toujours fait mention, de manière exhaustive, de l'engagement politique et partisan de toute personne s'exprimant dans un magazine ou en plateau. Souhaitez-vous réagir ou passons-nous à la question suivante ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas une petite question. En effet, il est toujours bon de savoir d'où les gens parlent. Cette question vous traverse et nous aussi, en tant que responsables politiques chargés de faire la loi.

Mme Élise Lucet. Il est juste de dire que nous avons présenté Lucas Chancel de la même manière que *Le Point* ou *Les Échos*. Objectivement, c'est ce que nous avons fait. Sauf si vous souhaitez poursuivre sur cet élément, je propose donc d'aborder vos autres questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez dit que *Le Point* ne l'a pas présenté comme un soutien du NFP en 2022, mais je rappelle que ce mouvement politique n'existe que depuis 2024. Ce journal ne pouvait donc pas lui prêter un soutien qu'il n'aura que deux ans plus tard. Je ferme cette parenthèse, mais il me semble important, dans un souci d'honnêteté totale de l'information, de présenter l'appartenance politique de chaque intervenant.

Mme Sophie Le Gall. D'après ce que j'ai compris, M. Chancel n'a pas d'appartenance politique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je répète que l'important est de savoir d'où les gens parlent. En l'occurrence, un article d'*Alternatives économiques* indique qu'il a contribué au programme économique du NFP. Or faire intervenir un économiste ayant contribué à un programme économique – qu'il soit de gauche, de droite, du Rassemblement national, de La France insoumise ou de LR –, ce n'est pas exactement la même chose que de faire intervenir un économiste qui ne l'a pas fait. Cela ne dévalue en rien les travaux de M. Chancel : j'estime simplement qu'il est toujours bon de savoir d'où les gens parlent. C'est une question importante.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le président en a parlé dans son propos liminaire : en juillet dernier, Patrick Cohen et Thomas Legrand ont été filmés par des journalistes de *L'Incorrect* alors qu'ils se trouvaient aux côtés de deux cadres du Parti socialiste dans une brasserie parisienne. Au cours de cette séquence, des éléments politiques sensibles ont été révélés, comme le futur soutien de ce parti à Raphaël Glucksmann pour l'élection présidentielle de 2027, et des discussions stratégiques ont eu lieu concernant les élections municipales à Paris, notamment contre Rachida Dati.

Parmi les personnes que nous avons auditionnées, nombre d'entre elles se sont émues des méthodes qui ont été employées, parlant tantôt de barbouzerie ou de complot, tantôt d'un véritable danger pour le journalisme et pour le respect de la vie privée.

Madame Lucet, dans nombre de vos enquêtes, vous avez utilisé des procédés comparables, tels que des caméras cachées, des enregistrements à l'insu des personnes, ou encore des interpellations directes, parfois jusqu'au domicile des personnes, pour obtenir des réponses. Dans une vidéo publiée il y a quelques mois à peine sur les réseaux sociaux, vous indiquez la chose suivante : « Si le sujet est d'intérêt général, que tout ce que je vais obtenir grâce à la caméra cachée ou à mon enregistrement téléphonique […] donne véritablement des informations [aux téléspectateurs], là j'ai le droit d'utiliser une caméra cachée. »

Ma question est donc simple : condamnez-vous la méthode employée par les journalistes de *L'Incorrect* dans l'affaire Cohen-Legrand ?

Mme Élise Lucet. Je précise d'abord que non, on ne va jamais devant le domicile des personnes qu'on veut interviewer. On se rend à des réunions publiques, au siège d'entreprises – et encore rarement –, à des assemblées générales d'actionnaires, mais non, on ne va pas devant le domicile de quelqu'un.

Est-ce que je condamne les méthodes des journalistes de *L'Incorrect* ? Je n'ai pas à me prononcer sur les méthodes d'un média, quel qu'il soit ; cela me semble important. Je suis là pour expliquer dans quelles conditions, pour ce qui nous concerne, nous utilisons une caméra cachée. À cet égard, et au risque de me répéter, nous ne les utilisons qu'en dernier recours, quand nous avons tout tenté, en vain, pour obtenir les nécessaires déclarations contradictoires d'une personne à l'issue d'une enquête poussée. Le procédé est légitime, mais il y a obligatoirement des règles à respecter.

Ce qui est très important pour nous, c'est que les tournages en caméra cachée soient faits par nos propres journalistes, ce qui est presque toujours le cas. Il ne nous arrive que très rarement d'utiliser des images provenant de sources externes, et encore faut-il que nous ayons noué de véritables liens de confiance avec elles – il ne s'agit donc pas de sources nouvelles. Dit autrement, jamais nous ne diffuserons des images issues d'une caméra cachée fournies par quelqu'un que ne connaissons pas, car nous aurions trop peur d'être manipulés ; le risque serait réel.

Je crois avoir compris que dans le cas de *L'Incorrect*, c'est un lecteur, ou du moins quelqu'un qui n'est pas journaliste, qui aurait enregistré les propos, en coupant sa caméra à plusieurs reprises. Je répète que je ne suis pas là pour m'exprimer sur les méthodes des autres médias, mais seulement sur les nôtres. Pour ce qui nous concerne, et c'est très important, nous demandons à nos journalistes de tourner en longueur, c'est-à-dire sans interruption, et non par intermittence, avec des *stop and go*. C'est ainsi que, lors du montage avec la rédaction en chef, nous serons certains que les images n'ont pu être manipulées. Pour le dire autrement, ce n'est pas la personne qui porte la caméra cachée, même si elle est journaliste, qui décide de ce qu'elle tourne. On capte tout et ensuite, de manière collective, avec les rédacteurs en chef, on fait le montage. De cette manière, nous nous assurons qu'un journaliste seul avec sa caméra cachée ne puisse pas décider de ce qu'il tourne et de ce qu'il ne tourne pas. C'est très important.

Enfin, lorsque nous utilisons une caméra cachée, nous faisons toujours intervenir le service juridique de France Télévisions, voire celui de « Cash investigation ». Les juristes regardent les images et disent si nous respectons bien le cadre légal relatif aux tournages, au montage et à la diffusion. C'est donc quelque chose de très contrôlé, auquel, je le redis, on ne recourt pas de gaieté de cœur. Nous ne le faisons que quand c'est impérativement nécessaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour cette réponse. Vous expliquez que vous n'allez jamais jusqu'au domicile des personnes. Pourtant, lors du « Cash investigation » sur LVMH, vous vous êtes rendus devant le domicile de Nicolas Puech, en Suisse. Vous avez même interrogé la femme de ménage qui se trouvait là. Que doit-on comprendre de vos méthodes et de vos règles déontologiques ?

Mme Élise Lucet. Il ne s'agissait pas de son domicile principal, mais d'un de ses domiciles – Sophie Le Gall pourra peut-être vous renseigner, mais je crois que M. Puech en a plusieurs. J'ajoute que cette personne n'a pas de bureaux officiels et que nous lui avions transmis toutes les demandes d'entretien possibles et imaginables. Il avait d'ailleurs été question de réaliser une interview de lui, mais elle ne s'est malheureusement jamais concrétisée.

Lors de ce reportage, nous sommes à l'extérieur du domicile de M. Puech, qui n'est pas là. Nous montrons simplement une discussion avec sa femme de ménage.

Je ne vais pas attendre quelqu'un pour le poursuivre devant chez lui : voilà ce que je voulais dire. En l'espèce, nous sommes vraiment dans une dynamique de reportage. Notre reporter se rend jusque chez lui, espérant obtenir une interview, que M. Puech, le cas échéant, aurait très bien pu refuser.

Ce que je veux dire, c'est qu'à aucun moment, dans notre volonté de recueillir des éléments contradictoires, quand nous avons épuisé tous les moyens de communication existants, on ne se rend devant le domicile de quelqu'un.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette commission d'enquête est très écoutée et je rappelle que les personnes auditionnées s'expriment sous serment. Or votre deuxième réponse, madame Lucet, n'est pas exactement la même que la première. Je comprends qu'en dernier recours, si les gens ne vous ont pas répondu, vous pouvez aller jusqu'à leur domicile. C'est bien cela ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quand je vous ai interrogée sur vos méthodes, madame Lucet, vous avez répondu sous serment que vous n'allez jamais devant le domicile des personnes. J'ai alors expliqué que lors d'un numéro de « Cash investigation », vous êtes allés devant le domicile de M. Nicolas Puech. Toujours sous serment, vous avez confirmé cet élément, précisant que ce n'était pas son domicile principal. N'avez-vous pas l'impression d'avoir menti sous serment ?

Mme Élise Lucet. Cet épisode de « Cash investigation » peut être regardé : je ne suis pas allée devant le domicile de M. Puech.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Son domicile secondaire.

Mme Élise Lucet. Je répète que je n'y suis pas allée. Mon journaliste, lui, s'y est rendu, mais, pardonnez-moi : c'est la démarche normale d'un reportage que de tenter de recueillir des témoignages.

Sous serment, j'ai dit et je redis que moi, Élise Lucet, je ne vais pas, en dernier recours, devant le domicile de quelqu'un que nous tentons d'interviewer, en l'occurrence une personne que j'ai presque tous les jours par SMS. Je ne me rends pas devant son domicile pour essayer de l'interviewer : voilà ce que je suis en train de dire. Dans le cadre d'une enquête, cela a pu nous arriver à de multiples reprises, mais personnellement je n'y vais pas. Ai-je été claire ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, mais je crois que la question ne s'adressait pas à vous, Élise Lucet, mais aux équipes de « Cash investigation » dans leur ensemble. Si je résume, vous dites que dans votre manière de travailler, vous ne vous interdisez pas d'aller devant le domicile des personnes. C'est bien cela ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question, et je pense que vous le comprenez, madame Lucet, ne portait pas sur vous, mais sur vos journalistes, vos rédactions, vos enquêtes. Je vous ai demandé si la méthode consistant à aller au domicile d'une personne était acceptable. Sous serment, vous avez alors répondu que vous n'y alliez pas.

Mme Élise Lucet. Personnellement !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Non, vous n'avez pas dit : « personnellement, moi, Élise Lucet, je ne vais pas devant le domicile des personnes ». C'est important de rétablir les faits et la vérité.

J'ai démontré que dans certains reportages, vos journalistes se sont rendus jusqu'au domicile de certaines personnes. Vous voyez donc qu'il y a un rapport à l'information et à la vérité qui peut être mis en cause et mis à mal par ce type de déclarations.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Lucet, nous avons compris que vous n'allez pas au domicile des personnes. Mais les équipes de « Cash investigation » le font-elles ? Utilisez-vous ces méthodes ?

Mme Sophie Le Gall. Je pense qu'il y a eu une incompréhension, qu'Élise parlait d'elle personnellement.

S'agissant de Nicolas Puech, vous avez raison, le journaliste s'est rendu devant le domicile mais le cas était très particulier. Nicolas Puech n'a pas d'activité professionnelle, donc on ne peut pas se rendre, par exemple, à son bureau. En général, quand on fait de l'investigation économique, on va voir des dirigeants, mais plutôt à leur entreprise. Or Nicolas Puech n'avait pas d'entreprise. C'est très rare. Vous avez raison, ça a existé, mais je pense qu'il n'y a pas d'autre exemple : en général, les gens ont des fonctions dans les entreprises, ce qui n'était pas son cas.

Par ailleurs, nous n'avons pas donné le nom du village, la maison est floutée – c'est important de le signaler – et, pour tout vous dire, puisque vous ne voyez pas la séquence, le journaliste a déposé une lettre. À ce moment-là, la discussion avec les avocats et les communicants de Nicolas Puech était un peu bloquée et nous espérions pouvoir lui déposer une lettre pour nous adresser directement à lui et lui expliquer notre enquête – qu'il en connaisse l'existence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'émission de « Cash investigation » diffusée le 2 février 2016, intitulée « Produits chimiques : nos enfants en danger », affirmait que 97 % des produits alimentaires contenaient des résidus de pesticides, laissant entendre qu'il existait un risque généralisé pour la santé des agriculteurs ainsi que des consommateurs, en particulier des enfants. Or les données disponibles indiquent que, dans 97 % des cas, la quantité de résidus est inférieure au plafond légal, défini par la réglementation européenne, donc qu'elle ne le dépasse que dans 2,6 % des échantillons. Votre présentation, orientée, a été massivement contestée. Pourquoi n'avez-vous pas reconnu votre erreur ?

Mme Sophie Le Gall. Je vais essayer de vous répondre. C'est un peu compliqué parce que je travaille à la rédaction en chef de l'émission depuis 2018 et que cet épisode date de 2016. D'après ce que j'ai compris, un communiqué de presse de l'Efsa, l'Autorité européenne de sécurité des aliments disait : « Plus de 97 % des aliments contiennent des résidus de pesticides dans les limites légales. » On voyait cette citation à l'écran – c'est ce que pouvait lire le téléspectateur. En revanche, il est vrai que la voix off n'a pas lu la phrase dans son intégralité, et c'était une erreur. D'ailleurs, la rédaction en chef de l'époque l'a reconnu et, depuis, nous sommes très vigilants s'agissant de la lecture intégrale des citations.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'émission du 17 janvier 2019 était consacrée au glyphosate. Vous aviez proposé à plusieurs personnalités – Laure Manaudou, Julie Gayet,

Jamel Debbouze et d'autres – de faire ce que vous avez appelé un glyphotest, c'est-à-dire une analyse d'urine visant à détecter la présence de glyphosate dans l'organisme. Vous avez qualifié d'« énorme » le taux trouvé chez Julie Gayet, alors qu'il s'agissait de quelques microgrammes, soit une quantité 714 fois inférieure aux normes sanitaires établies, pour l'eau potable notamment, par l'autorité compétente, l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

Dans les jours qui ont suivi, une partie du public a ainsi considéré comme très dangereux un niveau pourtant inférieur au plafond réglementaire, dans un contexte de débat public très sensible. En tant que journalistes, vous êtes tenus, par la charte de Munich, de ne pas déformer l'information. Admettez-vous avoir présenté les résultats de manière fallacieuse, sur le plan scientifique comme sur le plan journalistique ?

Mme Sophie Le Gall. Cette enquête n'a jamais été diffusée dans « Cash investigation ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Elle a été diffusée sur France Télévisions. Dans quel magazine était-ce ?

Mme Élise Lucet. C'était dans « Envoyé spécial ». Je voudrais qu'on se remette dans le contexte de l'époque, janvier 2019. Le glyphosate faisait la une de l'actualité : Emmanuel Macron avait annoncé qu'il voulait interdire cet herbicide dans un délai de trois ans, provoquant un débat de grande ampleur. En 2018, les députés avaient rejeté l'inscription dans la loi de l'objectif d'interdire le glyphosate. Puisque l'Assemblée nationale et le président de la République s'y intéressaient, il nous a semblé pertinent de lui consacrer une émission.

Pourquoi avons-nous réalisé ces tests urinaires ? Tout le monde s'interrogeait sur cet herbicide : nous avons voulu mettre en évidence que le grand public prenait conscience de l'exposition de la population au Roundup et au glyphosate, dont il était jusque-là loin de parler au quotidien.

Je vais être très claire sur ce qui a été dit dans l'émission. À aucun moment – je dis bien à aucun moment –, nous n'avons présenté ces résultats comme ceux d'une enquête scientifique, ni présenté le panel de particuliers et de personnalités scientifiques comme représentatif de la population française.

Que peut-on conclure des résultats ? Dans l'émission ainsi que dans les articles de presse entourant sa diffusion, nous avons martelé – je dis bien martelé – qu'il n'était pas possible de tirer des conclusions de ces résultats. Nous n'avons jamais affirmé dans l'émission que cette exposition signifiait un danger pour les personnes ayant participé à l'étude.

Encore aujourd'hui, il n'existe aucun indicateur pour analyser ces résultats. Ni le plafond autorisé dans l'eau potable ni la dose journalière ne peuvent constituer des valeurs de référence. Nous avons demandé à un laboratoire allemand, BioCheck, d'examiner nos tests. En effet, il n'existe pas de méthode officielle pour mesurer le taux d'exposition au glyphosate. On peut recourir au test Elisa de BioCheck ou à la chromatographie, qui donnent des résultats très différents. Mais, je le martèle de nouveau, à aucun moment de l'émission, nous ne présentons ces tests comme des tests scientifiques et à aucun moment nous ne disons que c'est dangereux. Soyons précis sur ce que nous avons dit dans cette émission.

L'audition est suspendue de dix-neuf heures trente-cinq à dix-neuf heures quarante.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans son avis du 23 septembre 2020, le comité d'éthique de France Télévisions a épinglé l'épisode « Égalité hommes femmes : balance ton salaire » de « Cash investigation », qui procédait à une « présentation déséquilibrée des chiffres ». Le comité a relevé que l'émission ne répondait pas aux exigences de « bonne information du public », car la présentation n'était pas objective et qu'elle l'induisait en erreur. Ainsi, elle avait nui à la réputation d'une entreprise, la Caisse d'épargne Ile-de-France, en reprenant les « arguments de la CGT ».

Comment expliquez-vous de telles approximations ? Avez-vous présenté des excuses à l'entreprise, qui a subi un préjudice ?

Mme Sophie Le Gall. Je ne fais pas exactement la même lecture que vous de cet avis. L'émission, diffusée en 2020, concernait l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Une partie de l'enquête était consacrée à la Caisse d'épargne. Celle-ci a formulé trois griefs contre l'émission.

Premièrement, elle nous reprochait notre ton décalé et ironique. Le comité d'éthique a statué ainsi sur ce point : « Ce choix formel d'expression n'est donc pas apparu contraire à l'honnêteté de l'information, même s'il vise à présenter sous un jour moqueur certains protagonistes du reportage ». Il n'y avait donc pas de problème sur ce point.

Deuxièmement, la Caisse d'épargne nous reprochait de n'avoir mis à l'antenne que le témoignage de quatre de ses salariés. En réalité, nous en avions interviewé une douzaine, mais nous n'avions pas diffusé tous les témoignages – c'est en général ce que l'on fait, dans toutes les enquêtes. Voici l'avis du comité : « La Caisse d'épargne ne précise pas en quoi ces témoignages contiendraient des éléments erronés. Le comité estime qu'ils peuvent illustrer la manière dont des discriminations peuvent être vécues par les femmes au sein d'une entreprise [et] n'ont pas besoin d'être représentati[fs] de l'ensemble des salariées. » Ce grief n'a donc pas non plus été retenu.

Le troisième, en revanche, était une affaire de chiffres. Nous avions récupéré les bilans sociaux de la Caisse d'épargne Île-de-France ; on y découvrait, en calculant, que les hommes de cette entreprise gagnaient en moyenne 18 % de plus que les femmes. Je vous donne les chiffres en valeur absolue parce que c'est assez parlant. Pour un homme, le salaire moyen avec primes était de 4 615 euros par mois ; pour une femme, de 3 927 euros par mois, soit 688 euros de moins. Donc, selon notre calcul, les hommes gagnaient 18 % de plus que les femmes. La Caisse d'épargne, elle, estimait que l'écart salarial n'était que de 1 %. Dans l'enquête, nous avons donc fait état des deux chiffres : 18 % et 1 %. Voici l'avis rendu : « Le comité n'entend pas contester à "Cash investigation" le droit de manier l'ironie, qui fait partie de la liberté d'expression des journalistes, mais en l'occurrence, la rapidité de la présentation du seul élément contradictoire apporté aux arguments de l'action de groupe (le "1 %") aurait mérité plus ample information. » Donc, ce qu'il nous reprochait, c'était d'avoir présenté rapidement ce chiffre de 1 %. Je ne pense pas qu'il y ait matière à nous excuser.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à une question importante concernant les journalistes Stéphan Villeneuve, Véronique Robert et Bakhtiyar Haddad. Comment ces trois journalistes ont-ils pu mourir à Mossoul, en Irak, le 19 juin 2017, lors du tournage d'une

séquence d'« Envoyé spécial » qui n'a pas été validée par votre hiérarchie alors que c'est l'usage ? Que s'est-il passé lors de cet épisode ? Pourquoi ce reportage n'a-t-il pas été validé ?

Mme Élise Lucet. Tout d'abord, je voudrais rendre hommage aux grands reporters. Je le fais souvent. On m'arrête beaucoup dans la rue et on me dit : « Madame Lucet, vous faites un métier dangereux. » Non, je ne fais pas un métier dangereux. Maryse Burgot ou Stéphanie Perez font un métier dangereux. Gilles Jacquier faisait un métier dangereux ; il en est mort à Homs, en Syrie, le 11 janvier 2012. C'était un très grand reporter, qui a notamment travaillé à « Envoyé spécial ».

Stéphan Villeneuve, Véronique Robert et Bakhtiyar Haddad ont été tués le 19 juin 2017 à Mossoul, en Irak. À chaque fois qu'un journaliste meurt sur le terrain, quelle que soit la chaîne pour laquelle il travaille – pas seulement lorsqu'il s'agit d'un journaliste de France Télévisions –, c'est une énorme blessure, parce qu'un confrère tombe sur le terrain de l'information. Dans ce domaine, il n'y a pas de frontière, il n'y a ni public ni privé : nous sommes tous atteints, quel que soit le confrère.

C'est un peu compliqué pour moi de vous parler de cette situation car, vous le savez certainement, le jour où la décision a été prise d'envoyer ces trois journalistes à Mossoul, j'étais hospitalisée sous anesthésie générale. En tout état de cause, je n'ai pas participé à la prise de décision d'envoyer cette équipe en Irak. Et pour cause, je ne pouvais pas le faire. Je n'ai appris que cette équipe était partie en Irak qu'au moment où nous avons su qu'ils se trouvaient dans un champ de mines et que plusieurs d'entre eux étaient sûrement morts. Comprenez que c'est très compliqué pour moi de vous parler d'une décision à laquelle je n'ai absolument pas participé : je n'étais ni présente, ni en état de la prendre.

Quoi qu'il en soit, je tiens à rendre hommage à tous les grands reporters que je vois partir sur le terrain. En Ukraine, cela fait quatre ans qu'ils s'y relaient. Je ne pense pas seulement à ceux de France Télévisions ; je pense à Florence Aubenas, à nos confrères de TF1 et des chaînes d'information qui sont sur le terrain et qui prennent autant de risques pour que l'information soit diffusée sur nos antennes, quelles qu'elles soient. Je leur tire mon chapeau !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ces questions sont importantes dans le cadre de notre investigation. Confirmez-vous que M. Haddad, qui était fixeur, n'était couvert par aucune assurance, ne bénéficiait d'aucun capital décès et n'avait signé aucun contrat de travail ? Si son corps a finalement pu être rapatrié, après avoir été retenu durant plusieurs jours à la morgue d'Erbil, c'est parce que sa famille a soudoyé des fonctionnaires irakiens en leur versant une somme de près de 1 000 euros, qu'elle a dû emprunter. France Télévisions, d'ailleurs, n'est intervenue que le 8 juillet 2017, donc plusieurs semaines après. Avez-vous connaissance d'autres collaborateurs qui seraient rémunérés au noir, comme M. Haddad ?

Mme Élise Lucet. Si mes souvenirs sont bons, il me semble que c'est à Yannick Letranchant, qui était à l'époque directeur de l'information, que vous devriez poser cette question – comme je suis sous serment, je préfère vous dire que je ne suis pas sûre de moi. Il avait géré ce dossier avec beaucoup d'humanité, d'après mes souvenirs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous l'auditionnons demain. Nous lui poserons la question.

Mme Élise Lucet. Peut-être lui poserez-vous la question. Il était chargé des questions relatives aux assurances, aux indemnisations, au soutien aux familles. Je pense qu'il a été extrêmement présent et très humain dans sa volonté de les entourer.

Mais les décisions n'étaient pas miennes. Je n'étais pas directrice de l'information et ne le suis toujours pas ; je n'ai toujours pas envie de le devenir. Donc posez-lui la question demain.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous la lui poserons. Merci, madame Lucet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour vos réponses à ces questions qui, je l'admets, sont lourdes... Nous poserons ces questions demain à M. Letranchant. Je vous remercie une nouvelle fois de votre patience et d'avoir répondu à l'ensemble de nos questions.

Pour clore cette audition, j'en viens à deux questions un peu plus légères. Le mardi 10 octobre 2017, à Nantes, des black blocs ont défilé avec une banderole à votre effigie sur laquelle était inscrit : « On fout l'bordel. Élise Lucet m'a radicalisé ». Quelques mois plus tard, dans une interview accordée à *Brut*, tournée dans votre bureau, on aperçoit une photographie de cette manifestation et de cette banderole affichée derrière vous. Est-ce pour vous une fierté d'être érigée en modèle par un mouvement d'extrême gauche ultraviolent ? Au fond, admettez-vous que certaines de vos émissions puissent contribuer à radicaliser l'opinion publique et peut-être à entraîner des violences ?

Mme Élise Lucet. Très franchement, je ne l'espère pas : j'aimerais que nous soyons davantage habités par un esprit de concorde – j'imagine que vous aussi, car, en tant que responsables politiques, la concorde est une chose qui vous importe. On sent, dans la période actuelle, un pays inquiet.

La photo à laquelle vous faites référence est effectivement dans mon bureau. Elle a été prise à Rennes, dans le cadre d'une manifestation organisée juste après la diffusion de notre enquête consacrée à la souffrance au travail chez Lidl et Free. Le nom des deux entreprises apparaît d'ailleurs sur la banderole que vous avez décrite. De nombreuses manifestations avaient lieu à l'époque, la loi « travail » ayant été adoptée peu avant. J'ai trouvé le clin d'œil amusant. Il faisait référence à l'enquête la plus regardée de l'histoire de « Cash investigation » : ce reportage, réalisé par Sophie Le Gall, a réuni plus de 4 millions de téléspectateurs en *prime time* – il n'y avait donc pas que des blacks blocs ou des gauchistes devant leur poste –, tout simplement parce que, malheureusement, le thème de la souffrance au travail concerne énormément de Français, encore aujourd'hui.

J'ai pris cela avec humour. De nombreux *memes* me concernant circulent également sur les réseaux sociaux. Vous n'avez d'ailleurs pas été renseigné de façon très complète, car j'ai aussi dans mon bureau une affiche de campagne de Donald Trump, que j'ai rapportée d'un reportage réalisé en Alabama juste avant les élections américaines, dans le cadre duquel j'avais notamment rencontré des *bikers* trumpistes – je ne sais pas si vous avez vu cette séquence où je discute avec eux juchée sur une énorme Harley-Davidson – et dont je garde un très bon souvenir. J'y ai aussi affiché mon accréditation pour aller en Ukraine, l'avis de classement sans suite d'une affaire judiciaire, de nombreuses photos de mon équipe ou tout simplement des œuvres de photographes que j'apprécie. Il ne faut pas y accorder plus d'importance que cela ; vous avez raison de le prendre avec le sourire, car c'est ainsi que nous l'avons pris nous-mêmes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je comprends évidemment vos explications. Il est effectivement important de savoir faire preuve de dérision – nous en manquons cruellement.

Vous avez reçu la Légion d'honneur en 2008. J'ai été surpris de l'apprendre, non seulement parce que vous avez la réputation d'être incorruptible, mais car je considère que vous êtes, en tant que journaliste, soumise à une exigence d'indépendance. C'est d'ailleurs précisément pour cette raison que les parlementaires en fonction ne peuvent pas recevoir cette décoration. Vous avez expliqué l'avoir reçue par erreur. Mais alors, pourquoi ne pas l'avoir refusée ? Cette décoration ne pose-t-il pas un problème d'indépendance vis-à-vis du pouvoir et de la personne qui vous l'a remise, à savoir Christine Albanel, à l'époque ministre de la culture et désormais présidente du comité d'éthique de France Télévisions ?

Mme Élise Lucet. Je suis très contente que vous me posiez cette question car je vais pouvoir mettre les choses au clair sur cette question. Avant de vous raconter l'histoire de cette Légion d'honneur, je précise que je ne la porte jamais, car j'ai eu la chance, au cours de ma vie, d'interviewer à de nombreuses reprises des vétérans de la seconde guerre mondiale et des résistants – vous le savez, je suis normande et très attachée à mon territoire. Ces hommes et ces femmes avaient reçu la Légion d'honneur, et ils la méritaient. Un de mes plus beaux souvenirs de reportage reste d'avoir rencontré Léon Gautier, cet homme extraordinaire qui fait partie des rares Français à avoir débarqué, avec le commando Kieffer, sur les plages de Ouistreham. Ces personnes-là sont à mes yeux l'illustration exacte de ce que doit être la Légion d'honneur.

Comment les choses se sont-elles passées me concernant ? Patrick de Carolis, alors président de France Télévisions, m'a appelée un jour pour me demander l'autorisation de m'inscrire sur une liste de personnes susceptibles de recevoir la Légion d'honneur. Comme je lui ai fait exactement la même réponse qu'à vous et exprimé mon étonnement, il m'a assuré qu'il devait simplement proposer huit noms pour compléter une liste et que je ne la recevrais pas. J'ai accepté, il a inscrit mon nom en dernier sur la liste et, n'ayant effectivement pas reçu la Légion d'honneur, j'ai complètement oublié cette histoire.

Un an plus tard, le dimanche 14 juillet, j'ai reçu à 9 heures du matin un texto de ma cheffe d'édition de l'époque me félicitant pour ma Légion d'honneur. Je suis tombée de l'armoire ; j'étais même bien embêtée ! Peut-être aurais-je effectivement dû la refuser, car, lorsque je songe à des personnes comme Léon Gautier – et à d'autres, par exemple des chercheurs ou des scientifiques ayant contribué à faire progresser la connaissance –, je ne pense pas la mériter. C'est peut-être la raison pour laquelle je ne la porte jamais.

Patrick de Carolis devait me remettre cette décoration dans les locaux de France Télévisions, en présence seulement de quelques confrères et consœurs, car je ne voulais pas de cérémonie officielle. Une semaine avant la date prévue, il m'a appelé une nouvelle fois pour me faire savoir que la ministre de la culture de l'époque, Christine Albanel, voulait me remettre la Légion d'honneur et qu'il ne pouvait pas s'y opposer. C'est ainsi qu'elle m'a été remise par la ministre la semaine suivante…

Je n'ai donc nullement été décisionnaire dans cette affaire. Au vu des remarques que le comité d'éthique a pu formuler sur nos différentes émissions, je ne pense pas non plus qu'il y ait là de conflit d'intérêts.

Je vous demande d'être précis dans la retranscription de mes propos et de ne pas en retenir uniquement que « je ne mérite pas la Légion d'honneur ». J'estime ne pas la mériter en comparaison à ces personnes que j'ai évoquées et que je respecte éminemment.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai d'ailleurs moi aussi une pensée pour Léon Gautier, que j'ai eu la chance de connaître car il habitait à proximité de ma circonscription. C'était effectivement un homme remarquable et engagé, qui a contribué à la libération de notre pays.

Nous avons évoqué les pressions qui pouvaient s'exercer sur les journalistes ; le rapporteur est revenu sur le cas de LVMH. Puisque vous témoignez sous serment, que nos échanges sont écoutés et qu'ils peuvent donner lieu à des poursuites pénales, je tiens à préciser un point : vous avez indiqué avoir eu vent du fait que LVMH avait exercé des pressions sur France Télévisions et aurait menacé de lui retirer une campagne de publicité. Disposez-vous effectivement de cette information ?

Mme Élise Lucet. Non. J'ai lu cette information dans *Le Canard enchaîné*. Vous avez raison, il faut être très précis : j'ai dit clairement n'avoir aucune certitude et je reste très prudente sur ce point. J'ai lu cette information dans la presse, mais je n'ai pas pu la vérifier.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je me permets d'insister sur ce point, car vous avez en revanche évoqué avec certitude plusieurs entreprises – un assureur bancaire, un constructeur automobile, un fabricant de soda –, dont vous ne voulez pas révéler les noms.

Mme Élise Lucet. Très franchement, je ne pense pas que ce soit nécessaire. J'évoquais les pressions politiques et économiques qui peuvent s'exercer. Le retrait d'une campagne de publicité, que ce soit comme mesure de rétorsion ou avant une enquête, en fait partie. Je ne pense pas que le nom des marques concernées soit très intéressant. Ce qui compte, c'est de savoir comment les journalistes sont protégés de ces pressions par leur direction. À cet égard, je remercie à nouveau la direction de France Télévisions, car Delphine Ernotte-Cunci, Stéphane Sitbon-Gomez, Alexandre Kara et désormais Philippe Corbé nous en protègent et nous permettent de travailler en toute tranquillité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les reportages d'investigation permettent parfois aux responsables politiques de prendre conscience d'injustices ou de scandales, donc de la nécessité de faire évoluer la loi pour y remédier. J'ai par exemple été marqué par un reportage d'« Envoyé spécial » où l'on apprenait que des enfants ayant été battus ou abandonnés par leurs parents pouvaient être contraints, une fois adultes, de payer pour la maison de retraite de leurs anciens bourreaux. Je crois que nous sommes nombreux à en avoir été émus.

Suivez-vous la manière dont le politique se saisit de vos révélations, ou estimez-vous au contraire qu'une fois le scandale mis sur la place publique, votre travail de journaliste est fait ?

Mme Élise Lucet. Nous nous réjouissons toujours quand des responsables politiques, quel que soit leur parti, s'emparent de nos enquêtes pour faire évoluer les choses. Le reportage consacré à l'obligation alimentaire, par exemple, montre une jeune femme désireuse de trouver des sénateurs qui pourraient lui servir de relais. Peut-être, grâce à ce reportage, obtiendra-t-elle le soutien de députés – elle a déjà celui d'un sénateur, mais peut-être faut-il que les deux chambres travaillent de concert sur ce texte.

Nous sommes bien sûr très attentifs aux suites qui peuvent être données à notre travail. En matière d'évasion fiscale, à laquelle « Cash investigation » a consacré de très nombreuses émissions, les textes ont beaucoup évolué – je songe notamment à la transmission obligatoire des documents dans l'Union européenne. Notre reportage « Implants : tous cobayes ? » a conduit à l'arrêt de la commercialisation par *Allergan*, leader mondial du marché, des implants mammaires macrotexturés, qui pouvaient provoquer une forme de lymphome. Un journaliste d'« Envoyé spécial » a été auditionné par la commission d'enquête parlementaire sur les effets psychologiques de *TikTok* sur les mineurs, pour évoquer la plateforme *OnlyFans*. Je crois aussi que vous êtes très sensibles au problème des PFAS (substances per- ou polyfluoroalkylées) et que vous avez pu vous emparer de l'enquête d'« Envoyé spécial », qui a été un des premiers magazines d'information à évoquer. À l'inverse, nous regarderons évidemment ce qu'il en adviendra au niveau politique.

Les journalistes ne peuvent pas vivre seul dans leur bocal, ce serait une catastrophe : nous devons être en prise directe avec le pays et ses dirigeants. Cela ne veut pas dire que nous devons boire des cafés ou déjeuner avec eux, mais qu'il nous faut nous intéresser à leur travail, à la manière dont les lois évoluent et dont le pays réagit. Nous pouvons jouer un rôle de thermomètre, y compris pour vous – en dehors de vos circonscriptions, car vous y prenez déjà le pouls du pays chaque semaine –, et nous suivons bien sûr votre travail car, le plus important, c'est que les choses bougent, ce qui n'est pas de notre ressort, mais du vôtre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À l'issue de cette longue audition consacrée au journalisme d'investigation, je tiens à exprimer tout notre soutien à Christophe Gleizes, seul journaliste français actuellement emprisonné.

Mme Élise Lucet. Merci de me donner l'occasion de me joindre à ce soutien.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci à vous d'avoir répondu à nos questions.

La séance s'achève à vingt heures cinq.

———

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, Mme Céline Calvez, M. Christian Girard, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, M. Laurent Jacobelli, M. Emmanuel Maurel, Mme Sophie Mette, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian.

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, des syndicats et de la Société de journalistes (SDJ) de Radio France :

- CGT : M. Bertrand Durand, délégué syndical central de la CGT Radio France ;
- CFDT : M. Renaud Dalmar, délégué syndical central CFDT ;
- FO : M. Matthieu Gandon, secrétaire national adjoint FO Radio France ;
- SNJ : M. Matthieu Darriet, délégué syndical central ;
- SUD : M. Benoît Gaspard, délégué syndical central Sud Radio France ;
- UNSA : M. Rémy Gemble, délégué syndical central, secrétaire général adjoint 2

– Présences en réunion 39

Mercredi
11 février 2026
Séance de 15 heures

Compte rendu n° 32

SESSION ORDINAIRE DE **2025-2026**

Présidence de *M. Céline Calvez*
Vice-présidente de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quinze heures cinq.

Mme Céline Calvez, présidente. Mes chers collègues, je vous souhaite à tous la bienvenue pour les deux auditions de cet après-midi. Nous accueillons tout d'abord les organisations syndicales de Radio France ainsi que la Société des journalistes (SDJ) de Radio France.

Je tiens tout d'abord à bien vouloir nous excuser pour les changements de jour et d'horaires pour votre audition, qui ont donné lieu à des changements de dernière minute, dont on comprend bien qu'ils ont pu vous gêner. Nous vous remercions d'autant plus d'être là !

Lors des dernières élections des représentants du personnel au CSE (comité social et économique) de Radio France, en 2023, la CGT est arrivée en tête, suivie de Sud, de l'Unsa, de la CFDT, du SNJ et de FO. Les syndicats de Radio France se sont élevés avec force contre le projet de création d'une holding de l'audiovisuel public, qui semble être aujourd'hui en voie d'abandon. Ils ont rythmé la vie de Radio France en s'engageant pleinement dans la vie de l'entreprise, non seulement au quotidien, mais aussi, comme on l'a vu dans la presse, en soutenant Charline Vanhoenacker, Guillaume Meurice, l'humour sur France Inter ou en protestant contre des baisses de subventions qui ont affecté l'ensemble de l'audiovisuel public.

Créée en 1987, la société de journalistes (SDJ) de Radio France est « la voix collective des journalistes », comme l'expliquait Mme Audouin, sa présidente, sur la chaîne *YouTube* du Conseil économique, social et environnemental (Cese). La SDJ est dans la tourmente depuis plusieurs mois, avec l'affaire Thomas Legrand-Patrick Cohen, à laquelle se sont ajoutés la récente démission d'Adèle Van Reeth et le départ, tout aussi récent, de Philippe Corbé pour France Télévisions.

Ma première question s'adresse aux représentants des syndicats. À l'appel de l'intersyndicale, les salariés de Radio France ont été en grève à la fin du mois d'août. Sur fond de réduction des crédits budgétaires alloués à l'audiovisuel public, vous dénonciez les coupes dans la grille d'information locale du réseau Ici et une baisse des moyens techniques risquant d'appauvrir les émissions. Alors qu'il s'agit de préserver l'équilibre financier de l'entreprise dans un contexte budgétaire dégradé, pourquoi contestez-vous que certaines tâches jusqu'alors réparties entre plusieurs personnes – réalisateur et technicien, par exemple – puissent être confiées à une seule ? Ne peut-on voir là, au contraire, une possibilité d'enrichissement des métiers ?

Ma seconde question s'adresse spécifiquement à la SDJ. Vous avez déclaré que « la décision de suspendre Thomas Legrand illustr[ait] la fébrilité grandissante et inacceptable des dirigeants de Radio France ». Pouvez-vous expliciter ces propos et préciser comment cette fébrilité se manifeste ?

Mais, avant de vous céder la parole, je vous remercie de déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Pour ma part, j'ai été membre du conseil d'administration de Radio France de 2017 à 2022 et de celui de France Télévisions en 2023 et 2024.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(MM. Matthieu Gandon, Renaud Dalmar, Lionel Thompson, Matthieu Darriet, Benoît Gaspard, Mmes Christine Zazial et Corinne Audouin, MM. Alexis Morel et Léo Corcos prêtent successivement serment.)

Mme Céline Calvez, présidente. Je vous remercie et je vous laisse maintenant la parole pour un propos liminaire.

M. Matthieu Gandon, secrétaire national adjoint de FO Radio France. Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les députés, les coupes budgétaires plombent les activités de Radio France et génèrent des RPS (risques psychosociaux), car elles empêchent toute politique salariale, entraînent une diminution des productions et font que le déploiement de nouvelles activités doit être financé avec un budget réduit – je pense en particulier aux podcasts, qui connaissent un formidable succès, et à la création de « Mon Petit France Inter », destinée aux enfants, au détriment de la chaîne musicale Mouv', qui permettait aux jeunes artistes d'être découverts.

Radio France est mise sous pression depuis de trop nombreuses années, entre la holding et les attaques incessantes de certains médias contre le service public audiovisuel, qui fragilisent la santé mentale de certains salariés et entraînent même des agressions de journalistes, en particulier du réseau Ici. Malgré cela, Radio France reste leader et continue de proposer des programmes et des concerts d'exception. Les nombreux métiers qu'elle articule et le fait qu'ils soient exercés en interne – notamment ceux de la production, contrairement à ce qui se passe à France Télévisions, mais aussi ceux de technicien de maintenance, plombier, serrurier, etc. – en font un modèle d'entreprise publique unique. Ses capacités d'évolution sont obérées par les contraintes budgétaires, son formidable succès n'est pas accompagné et la baisse des moyens l'empêche de se conformer pleinement à son cahier des charges.

M. Renaud Dalmar, délégué syndical central de la CFDT. Merci de nous avoir convoqués : cette audition nous permettra de rappeler ce que nous faisons, à Radio France, et comment, mais aussi de couper court à un certain nombre de sous-entendus ou de malentendus. C'est, en tout cas, ce que nous demandent les salariés de Radio France, que nous représentons. Car quels que soient leur métier et leur statut, ils et elles ont été heurtés par ce qu'ils ont entendu lors des auditions et par le fait que certaines aient été menées à charge. Les personnels ont ressenti une véritable déconsidération pour leur travail.

Si certains propos ont été aussi mal reçus, c'est que les salariés de Radio France exercent leur métier avec beaucoup d'engagement ; c'est un paramètre de la réussite de notre entreprise. Nous avons la conviction de travailler pour le bien commun de l'information, de la culture et du divertissement et de participer à la fabrication d'une offre riche et diversifiée, accessible à toutes et à tous.

Car notre activité ne se résume pas à de l'information et à des chroniques politiques, même s'il s'agit de deux axes essentiels. Radio France, ce sont cinq chaînes nationales, avec des magazines de science, d'histoire, de philosophie, de géopolitique, de musique, d'économie, de littérature et de divertissement, des documentaires très travaillés, des fictions élaborées, de la musique live ou enregistrée, en plus de l'information. Radio France, ce sont quarante-quatre radios locales implantées dans toute la France, chargées de faire résonner la vie politique, sociale et culturelle locale et de fournir une information de proximité. Radio France, ce sont trois formations musicales et deux maîtrises d'enfants. Radio France est entrepreneur de spectacle vivant. Radio France est une plateforme numérique sur laquelle vous trouvez une production de podcasts originaux en plus des programmes également diffusés sur les antennes ; nos podcasts représentent 49 % des podcasts téléchargés en France.

Et tout cela est produit exclusivement en interne, grâce aux savoir-faire maison. Tout cela, c'est beaucoup de travail ; voilà ce que les plus de 5 000 collaborateurs du groupe voudraient faire entendre. Radio France est une énorme machinerie qui nécessite une multitude de métiers intégrés à l'entreprise – ils représentent 150 références métier.

M. Lionel Thompson, représentant de la CGT. Merci de nous permettre de nous exprimer au nom des salariés de Radio France, qui se posent des questions sur les sujets évoqués ici, sont concernés par eux au premier chef et s'en préoccupent tout autant que les auditeurs et que nos concitoyens qui nous financent.

Votre commission s'est donnée pour but d'enquêter sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public ; des questions légitimes, même si, à la notion de neutralité, nous préférons celle de pluralisme – le Conseil d'État parle d'ailleurs d'« exigence légale d'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion » à laquelle doit veiller l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique). On peut souligner en préambule que ce pluralisme est bien plus présent sur nos antennes que dans bien des médias audiovisuels privés, et que tenter d'être pluraliste peut aujourd'hui suffire pour être catalogué par certains à droite ou à gauche dans un paysage médiatique qui se droitise jusqu'à l'extrême.

En ce qui concerne le fonctionnement de Radio France, ses salariés, cela a été dit, sont profondément attachés à la production 100 % en interne, que nous avons su jusqu'à présent préserver et qui est garante de la maîtrise de la qualité technique et éditoriale de ce que nous diffusons.

C'est aussi, entre autres, au nom des spécificités de la production radiophonique que nous nous opposons, avec nos camarades de France Télévisions et de l'INA (Institut national de l'audiovisuel), au projet de regroupement en holding. La proposition de loi en ce sens semble – vous l'avez dit, madame la présidente – mise de côté pour le moment. Si elle est purement et simplement enterrée, à nos yeux, ce sera encore mieux. Le regroupement de la télé et de la radio n'est pas, contrairement à ce qu'affirme Mme la ministre Rachida Dati, le seul modèle possible ou d'avenir pour l'audiovisuel public. Il y a des pays en Europe où radio et télé publiques sont séparées et ne s'en portent pas plus mal. Et quand les deux sont réunies, la radio en pâtit quasi systématiquement : elle n'est plus prioritaire dans les choix stratégiques ni dans les financements. Il y a pourtant un enjeu majeur à maintenir l'indépendance du média radio, qui offre une alternative aux écrans, que l'on peut écouter partout en faisant autre chose et même quand plus rien d'autre ne fonctionne – lorsqu'une panne d'électricité géante a frappé l'Espagne en avril dernier, c'est en écoutant leur radio à piles que les gens ont pu s'informer. Les regroupements entre radio et télé existent dans le privé, c'est vrai, mais ce sont des modèles plutôt *low cost*, loin d'avoir notre capacité de production, en quantité comme en qualité.

Et cette qualité, c'est ce que viennent chercher les quelque 15 millions d'auditeurs quotidiens de nos radios nationales et locales, sans parler des plus de 2 milliards d'écoutes de nos podcasts en 2025 ou du succès des concerts de nos formations musicales. Ces chiffres sont un démenti pour ceux qui nous accusent de ne parler qu'à une petite élite ou qu'à une part restreinte des Français.

On peut toujours faire mieux, bien sûr, mais personne, en France en tout cas, ne fait mieux aujourd'hui. Jamais le secteur privé, dépendant de recettes publicitaires qui ne sont pas extensibles à l'infini, ne serait en mesure de financer une telle offre.

La qualité, ça a un coût. Cela pose la question du financement, qui est le véritable problème à nos yeux : s'il y a quelque chose à réformer, c'est lui. Car le financement actuel, par une fraction de TVA, nous expose à des coupes incessantes et n'est pas satisfaisant : il faut un financement spécifique, dédié, progressif et dynamique qui soit vraiment à la hauteur des enjeux. En plus, le financement de l'audiovisuel public, nous vous l'avons dit, a subi des coupes ces dernières années : 120 millions d'euros d'économies en dix ans, selon Sibyle Veil lors de son audition devant vous. Et ces économies, nous vous l'avons également dit, ont des répercussions sur nos comptes, sur nos conditions de travail, sur la qualité de ce que nous offrons et désormais sur le périmètre, avec notamment la disparition de la diffusion hertzienne de Mouv'.

Ce qui coûterait véritablement cher aux citoyens, ce serait de casser définitivement l'audiovisuel public : cher en recul de l'information et de la culture, en progression des déserts informationnels, notamment dans les régions, en libre champ laissé aux fake news ; ça coûterait cher, tout simplement, à la démocratie.

M. Matthieu Darriet, délégué syndical central SNJ. C'est un sentiment particulier que nous inspire le fait d'être devant vous : d'habitude, c'est nous, les journalistes, qui posons les questions pour éclairer le débat public ! Dans d'autres pays, une autorité assure l'interface entre la Représentation nationale et l'audiovisuel public afin de garantir l'indépendance de ce dernier. Nous ne pouvons que déplorer l'absence en France d'une telle structure, de nature à éviter les soupçons et à limiter les tentatives de dire aux rédactions ce qu'elles devraient écrire.

Malgré tout, le SNJ, premier syndicat de la profession, est satisfait d'être ici pour porter la voix des journalistes de Radio France. Ils sont 900, dont 400 basés en région, certains en CDD ou en contrat de pige – des contrats précaires. Il y a aussi, il faut le souligner, une trentaine d'apprentis, que l'entreprise recrute avec pour ambition d'élargir les horizons des rédactions.

Dans cette commission, vous accordez beaucoup de place aux vedettes de l'information ; on l'a vu hier encore avec l'audition d'Élise Lucet. Cette starification n'est clairement pas notre tasse de thé. Vous oubliez que, derrière, il y a des équipes qui ont choisi de travailler pour le service public et qui en sont fières, des équipes présentes de l'Ukraine aux États-Unis et partout en France, des équipes dont la boussole est la vérification des faits, l'équilibre des points de vue – en clair, l'honnêteté intellectuelle, plus que la neutralité, qui restera pour nous une utopie inatteignable, car nous avons tous nos parcours, nos origines et nos cultures propres ; mais c'est cette diversité, justement, qui permet d'assurer l'équilibre interne.

Nous sommes journalistes, nous travaillons avec une carte de presse, pas avec une carte électorale. La réalité de notre métier, c'est que, chaque matin, nous nous réunissons en conférence de rédaction pour décider *collectivement* – j'insiste sur ce mot – des sujets que nous allons traiter dans la journée. Cette séance commence par un débriefing de la matinale. Les débats sont vifs et sans concession. C'est la force et la responsabilité de notre métier que la remise en cause permanente.

Vous devez aussi savoir que les attaques répétées contre les journalistes de Radio France ont des conséquences psychologiques sur les équipes et des conséquences directes sur leurs conditions de travail – menaces sur les terrains de reportage, campagnes de cyberharcèlement...

Les projets de rapprochement des entreprises de l'audiovisuel public et l'absence de visibilité sur les budgets pèsent aussi sur les équipes, alors qu'elles ne demandent qu'une seule chose : faire leur travail le plus sereinement possible.

Vous le savez sans doute, la profession de journaliste est régie par un corpus de règles, dont certaines entrent en résonance toute particulière avec les sujets qui préoccupent cette commission : respecter la vérité ; ne publier que des informations dont l'origine est connue ; ne pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations ; rectifier toute information publiée qui se révèle inexacte. Chacun de nos médias a par ailleurs défini des règles complémentaires.

Il y a parfois des erreurs, mais nous n'avons aucune difficulté à dire que nous nous sommes trompés. Mais attention : ce n'est pas parce qu'un élu, un chef d'entreprise, un représentant d'association ou même un préfet parle de *fake news* qu'il y en a une. Notre mission n'est pas de communiquer, elle n'est pas de faire plaisir, mais de « porter la plume dans la plaie », pour citer Albert Londres.

Le service public de l'audiovisuel a été astreint ces dernières années à de grosses économies ; si cela continue, ce ne sera pas sans conséquences sur la qualité de l'information. Nous rappelons donc ici le règlement européen sur la liberté des médias, qui oblige les États membres à assurer un fonctionnement indépendant des médias de service public, notamment en fournissant des garanties concernant leurs ressources financières.

Depuis plusieurs mois, nous constatons que la représentation nationale, pour partie, ne défend plus le service public de l'information, pas plus que la ministre de la culture, dont c'est pourtant la mission. Cela nous surprend tout autant que cela nous inquiète, car le service public de l'information, tout comme l'éducation nationale, la justice ou la police, c'est notre bien public à tous. Décrédibiliser ses journalistes, cela relève pour nous du même ressort que s'en prendre aux enseignants et aux élus. C'est accompagner et encourager un mouvement de déstabilisation de la démocratie.

M. Benoît Gaspard, délégué syndical central de Sud Radio France. La CFDT a très bien décrit Radio France. Je voulais rappeler l'ampleur de notre production et le fait, essentiel, que nous produisons tout ce que nous diffusons. Notre ressource dépend à 87 % de la dotation de l'État et nos dépenses sont, à juste titre, constituées à 57 % des rémunérations des salariés. Nous n'achetons aucun programme extérieur et notre indépendance financière vis-à-vis des ressources privées doit demeurer, car elle est le premier gage de notre indépendance et de notre impartialité.

Il est évidemment légitime que la représentation nationale nous interroge ; nous sommes conscients de nos forces et de nos faiblesses, et volontaires pour contribuer à manifester la vérité à leur sujet. Ce qui nous inquiète au plus haut point, en revanche, ce serait que l'on fasse passer une entreprise saine pour malade par une remise en cause permanente de l'utilisation qu'elle fait de la ressource publique.

Nous subissons de la part de médias privés des attaques extrêmement relayées sur les réseaux sociaux ; nous notons que les paroles de soutien et celles qui font état de nos forces sont beaucoup plus difficiles à faire entendre et percent peu dans la vague médiatique quasi permanente des réseaux.

Nous en notons les conséquences pour les salariés de Radio France. Beaucoup voient leur santé au travail atteinte, tout simplement parce qu'ils sont extrêmement engagés dans ce qu'ils font, quel que soit leur métier, et qu'ils vivent une remise en cause quasi constante depuis septembre. Cela commence à atteindre fortement le corps social de l'entreprise.

À cela s'ajoute la souffrance, qui dure depuis un peu plus longtemps, d'exercer dans des conditions rendues toujours un peu plus difficiles par les restrictions budgétaires successives de ces dernières années. Face aux attaques médiatiques que nous subissons, il y a un point sur lequel nous ne sommes pas dupes : à l'orée de l'élection présidentielle de 2027, nous ne pouvons accepter que l'affaiblissement de l'audiovisuel public et sa perte de crédibilité puissent être à l'agenda politique de qui que ce soit.

Nous avons besoin d'un soutien réaffirmé de l'État et de ses représentants. Les salariés de Radio France ont besoin de travailler à nouveau sereinement, de retrouver de la légitimité et d'être défendus dans l'exercice de leurs fonctions.

Depuis bientôt deux mois, vous interrogez l'audiovisuel public sur sa neutralité. Nous attendons que la Représentation nationale tire un bilan honnête de ce qu'elle aura entendu. Vous avez les moyens de connaître nos forces et de nous renouveler une confiance légitime. Vous avez aussi la possibilité, car la Représentation nationale siège au conseil d'administration de Radio France, de faire état de nos faiblesses et de contribuer à ce que nous les surmontions, à ce que nous rectifiions le tir.

Une chose est sûre : si l'État, dans sa globalité, refuse son soutien au service public de l'audiovisuel, il prend le risque de laisser la désinformation gagner la bataille, de laisser porter un coup terrible et définitif à la diffusion de la culture, de la musique et du divertissement, et c'est bien la démocratie française qui s'en trouverait durablement affaiblie. Nous pouvons convenir qu'il faut impérativement lutter contre ce risque.

Mme Christine Zazial, représentante de l'Unsa. Je ne peux que souscrire à ce qui a déjà été dit. Je tiens à souligner particulièrement le maillage exceptionnel de proximité que représente le réseau Ici, autrefois France Bleu. Quand nous nous retrouvons ici, nous sommes face à des députés que nous connaissons bien dans les territoires : nous ne pouvons que nous sentir en prise directe avec vous.

Nous sommes souvent, au niveau local, des sources fiables pour les médias nationaux, non seulement en matière d'information, mais dans le secteur du divertissement et de l'animation, qu'on oublie souvent.

De même, on parle beaucoup des journalistes, mais il y a bien d'autres professions. Un grand nombre de salariés constituent cette belle maison.

Notre structure relaie les grands événements et, parfois, les temps difficiles que traversent nos pays, nos régions. Nous sommes, rappelons-le, opérateurs d'importance vitale. Nous sommes également le relais de très grandes causes nationales auxquelles nous donnons le plus d'écho possible.

Les auditeurs ont un attachement particulier, comme nous tous, à ces radios présentes partout sur le territoire ; c'est une exception française dont nous devons être fiers et qu'on nous envie.

Mme Corinne Audouin, présidente de la SDJ de Radio France. Je commencerai par préciser la différence entre une société des journalistes et des syndicats – je pense que vous la connaissez, mais ce n'est peut-être pas le cas de ceux qui nous écoutent.

Nous partageons beaucoup de combats, il nous arrive de signer des communiqués communs, mais nous n'avons pas le même objet ni le même statut. L'existence des SDJ est relativement récente : la plus ancienne est celle du *Monde*, créée en 1951. Aujourd'hui, tous les grands médias en ont, de l'AFP (Agence France-Presse) au *Figaro* en passant par *L'Humanité*, *Le Parisien*, *BFM* ou *Challenges*. Celles du *Monde* ou de *Libération* ont un statut particulier puisqu'elles sont actionnaires de leur journal ; la plupart des autres, dont celle de Radio France, sont des associations régies par la loi de 1901.

Nous faisons des élections en interne, chacune selon ses propres règles. Ce sont les journalistes qui élisent les représentants. Nos fonctions sont bénévoles. Les élus n'ont pas de délégation de temps ni de protection.

Notre objet est exclusivement l'éditorial. La SDJ ne s'occupe pas des ressources humaines, des salaires, des congés, des licenciements ou du mal-être au travail – bien que celui-ci puisse parfois peser sur l'éditorial et se situe alors à la limite de notre champ de compétence. Ces domaines relèvent des prérogatives des syndicats.

La SDJ de Radio France – vous l'avez rappelé, madame la présidente – est née en 1987. J'en suis la présidente depuis cinq ans. Notre seul pouvoir est celui de parler. Nous ne sommes pas au comité de direction, on ne nous demande pas notre avis pour nommer le nouveau patron ou choisir le prochain matinalier, mais nous parlons et nous espérons être entendus. C'est notre seul pouvoir, mais il peut évidemment être important : nous pouvons aller jusqu'à signer une motion de défiance contre un directeur de rédaction ou de station – c'est assez rare, mais c'est arrivé –, sans valeur contraignante, toutefois, pour la direction ou la présidence de Radio France.

La SDJ de Radio France – c'est important – représente tous les journalistes de Radio France, c'est-à-dire ceux de France Inter, de France Info, de France Culture, de France Musique, des quarante-quatre stations locales d'Ici et des rédactions transverses – nous avons trois services qui travaillent pour toutes les antennes : la rédaction internationale, la direction des sports et la cellule investigation. En tout, cela fait 900 journalistes. Je pense que nous sommes la plus grosse SDJ de France.

Alexis Morel et moi-même travaillons à France Inter. Alexis a fait une grande partie de sa carrière à France Info. Léo Corcos travaille à Ici Creuse après une carrière dans les stations locales. En somme, nous représentons un peu toutes ces radios.

Nous sommes élus par les journalistes pour un mandat de deux ans. Notre légitimité s'appuie sur le taux de participation, de 80 % aux dernières élections. Nous sommes une trentaine.

Notre champ, c'est, disais-je, l'éditorial : ce qui va susciter le débat, l'interrogation en interne, le choix d'un invité, d'une chronique, pourquoi on a organisé tel débat, pourquoi on couvre tel événement de telle manière. Pour vous donner un exemple, une de nos luttes, depuis des années, est celle pour l'égalité hommes-femmes parmi les invités de Radio France, ou du moins – car l'égalité est un objectif très ambitieux – un certain équilibre, un rééquilibrage. C'est une question dont nous parlons très régulièrement à nos directions, que nous essayons d'aiguillonner pour avancer à ce sujet.

Une SDJ active, qui s'exprime, qui publie des communiqués, qui intervient auprès de la direction, qui est parfois un peu le grain de sable dans les rouages, mais qui peut aussi y mettre de l'huile, c'est le signe de la vitalité et de la bonne santé d'une rédaction. C'est vraiment très important. Dans une rédaction normale, on s'engueule, on n'est pas d'accord, on débat en permanence. Matthieu Darriet le rappelait : c'est ce qui se passe en conférence de rédaction tous les jours. La fabrique de l'information – pour reprendre le titre d'une émission de France Culture – est une fabrique collective. Nous remettons notre ouvrage sur le métier en permanence : est-ce la meilleure manière de faire ? Est-ce qu'on est d'accord ? Est-ce qu'on partage les mêmes principes ? Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de hiérarchie, évidemment. Tout cela, nous en discutons en permanence ; c'est pourquoi je dirais qu'il est difficile, voire impossible, qu'une seule personne puisse influencer cette ligne éditoriale que nous construisons en commun.

La SDJ, c'est la voix de ce collectif, l'émanation de la base. Notre rôle est celui de vigie, de relais de ce que pensent les journalistes de la rédaction et qu'ils n'osent pas toujours exprimer. Nous travaillons de manière informelle avec nos directions, nous discutons avec elles et nous nous exprimons de manière plus forte, quand le besoin s'en fait sentir, par des communiqués. C'est un dialogue parfois fluide, parfois rugueux, mais indispensable.

Y a-t-il une spécificité au fait d'être journaliste dans l'audiovisuel public ? Oui et non.

Non, car nous avons les mêmes principes déontologiques que tous les journalistes. Nous accueillons au sein de Radio France des journalistes passés par Europe 1, par RTL, par *Le Point*, par BFM, et nous en sommes ravis. Nous les intégrons extrêmement bien. Nous ne sommes pas une tour d'ivoire ni une forteresse. Nous faisons la promesse à nos auditeurs d'une information vérifiée, sourcée, sérieuse, équilibrée. Nous avons des outils de vérification en interne : une agence interne et une agence de vérification. Nous respectons les règles du pluralisme politique à la lettre. L'Arcom n'a infligé aucune sanction à Radio France à ce sujet ces trois dernières années. Plus largement, nous respectons les opinions et les points de vue, dans la limite du respect des droits fondamentaux, des réalités historiques et du consensus scientifique – l'équilibre, ce n'est pas cinq minutes pour Pythagore et cinq minutes pour les platistes. Comme tous les journalistes, nous sommes soumis à la loi. Nous n'avons pas le droit de diffamer, d'insulter ni d'injurier.

Nous avons sans doute, en plus, une conviction qui nous est propre : nous croyons en l'audiovisuel public, en sa nécessité, parce que nous avons des missions que n'a pas l'audiovisuel privé – ce n'est pas une critique, c'est ainsi –, des missions qui ne sont pas rentables. Je citerai notamment l'investigation et l'information de proximité.

En conclusion, nous voulons exprimer ici, au nom de tous les journalistes de Radio France, notre fierté de travailler dans cette belle maison, notre fierté que 15 millions de Français nous écoutent tous les jours, d'avoir gagné un million et demi d'auditeurs en dix ans, d'avoir huit auditeurs sur dix qui habitent en région, c'est-à-dire exactement la même proportion que dans la population française.

J'ai commencé à France Inter il y a trente et un ans. Je me souviens d'avoir été, jeune journaliste, émerveillée par cette radio et par ce groupe. Et je suis extrêmement fière de continuer à travailler dans des radios qui ressemblent aux Français, qui sont à l'écoute des Français – de tous les Français.

Mme Céline Calvez, présidente. Je vous remercie pour ces propos liminaires.

Les quarante-cinq prochaines minutes seront consacrées aux questions du rapporteur et à vos réponses. Puis, vers 16 h 20, je donnerai la parole aux autres députés, pour deux minutes pour les membres de la commission et une minute pour les autres, et vous pourrez leur répondre. Vous incarnez une certaine diversité, mais, le temps étant limité, chacun ne pourra pas répondre à toutes les questions ; j'invite donc les représentants des différents syndicats à se partager la parole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, madame la présidente. Merci beaucoup, mesdames, messieurs, pour votre temps et pour l'ensemble des réponses que vous pourrez nous apporter. Comme nous avons beaucoup de questions et que le temps dont nous disposons est limité, je vais essayer de poser les miennes le plus rapidement et succinctement possible ; si, de votre côté, vous pouvez nous donner des réponses succinctes, cela nous permettra de poser un maximum de questions.

La première – je suppose que vous l'attendiez – porte sur le jeu de chaises musicales que l'on a pu observer ces derniers jours à la direction de Radio France. Philippe Corbé vient de quitter la direction de l'information de France Inter, moins d'un an après son arrivée. Jeudi dernier, nous apprenions qu'Adèle Van Reeth, directrice de cette antenne, a dû plier bagage du jour au lendemain ; c'est Céline Pigalle qui lui succède, elle-même cédant sa place à la direction d'Ici à Laurent Guimier. Agnès Vahramian, déjà chargée de la direction de France Info, reprend la direction de l'information de Radio France. Je voudrais avoir votre sentiment sur ces nominations et remerciements, qui surviennent d'ailleurs en pleine commission d'enquête. Qu'en pensez-vous ? Selon vous, que traduisent ces changements assez brutaux, auxquels on ne s'attendait pas forcément au bout de quelques mois ou années seulement ?

M. Lionel Thompson. La CGT s'est exprimée très rapidement après le départ d'Adèle Van Reeth de la direction de France Inter et les nominations que vous avez évoquées. Il appartient à la direction de Radio France d'expliquer pourquoi elle a voulu, à ce moment-là de la saison, changer la direction et nommer Céline Pigalle. Nous avions – ce n'est pas un secret – des critiques à formuler sur les choix qui avaient été faits, notamment sur la grille de rentrée et sur le management en interne. Je ne sais pas quelles raisons ont véritablement présidé à la décision ; il a été dit qu'Adèle Van Reeth voulait refaire de l'antenne et qu'il fallait laisser à la succession le temps de préparer la rentrée prochaine.

En revanche, le fait que les directions cumulent maintenant beaucoup de fonctions soulève des questions que nous avons posées. La directrice de l'information de Radio France est également directrice de France Info ; la directrice de France Inter, Céline Pigalle, chapeaute les programmes et l'information, sachant que, formellement, Philippe Corbé n'est pas remplacé à son poste. On s'interroge sur le sens de tout ça : est-ce que ça ne commence pas à faire beaucoup ?

Laurent Guimier, lors de son premier passage à Radio France en tant que directeur de France Info puis directeur éditorial, a été un grand artisan du rapprochement de France Info radio et télé. Nous ne trouvons pas que ce soit une grande réussite : ça n'a pas apporté quoi que ce soit à la radio et ça a un coût. Nous craignons que son retour présage celui de ce genre de velléités, que ce soit le rapprochement en interne des services et des rédactions – nous nous y sommes opposés, car il nous paraît important de maintenir l'indépendance des rédactions de chaque chaîne, les identités éditoriales étant un peu différentes – ou un rapprochement avec France Télévisions, qui n'apporte pas grand-chose, aussi bien pour France Info que pour Ici : les matinales filmées d'Ici n'ont strictement rien apporté à l'audience radio. Nous nous sommes inquiétés de cela, au-delà des raisons de ces nominations – qui appartiennent à la présidente de Radio France, puisque c'est elle qui décide de démettre ou de nommer les directions.

M. Matthieu Gandon. Ce sont des choix qui appartiennent à la direction de Radio France. Je sais que vous avez auditionné la présidente-directrice générale de Radio France et deux de ses cadres dirigeants, Mme Marie Message et M. Charles-Emmanuel Bon, secrétaire général : je vous invite à les réauditionner si vous voulez obtenir des réponses à ces questions.

M. Matthieu Darriet. Nous avons communiqué sur ce sujet parce que, selon nous, ces changements de personnes représentent un gros danger. La question de la double casquette est un vrai problème qui a tendance à se reproduire à Radio France. Le risque est aussi que chaque nouvel arrivant veuille constituer sa propre équipe. *In fine*, cela déstabilise complètement les équipes ; vous conviendrez qu'en ce moment, on n'a vraiment pas besoin de ça.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais vous entendre sur la mission que Mme Adèle Van Reeth, que nous avons entendue dans le cadre de cette commission d'enquête, a accomplie à la tête de France Inter. Qu'en avez-vous pensé et, encore une fois, quelles sont, selon vous, les raisons de son départ ?

M. Benoît Gaspard. Les épisodes récents à France Inter sont moins des épisodes de gestion de la chaîne du strict point de vue éditorial que des réactions à la polémique de septembre et aux attaques que nous avons alors subies. France Inter étant la première chaîne de Radio France, nous regrettons que la réaction ait été exclusivement défensive de la part tant de Sybile Veil que d'Adèle Van Reeth. On aurait aimé un peu plus de soutien à la fonction éditoriale de Thomas Legrand et aux différentes équipes éditoriales de France Inter ; on aurait aimé qu'on leur dise : « Ne vous inquiétez pas : l'impartialité, la neutralité, on y est ; on va juste démontrer qu'on y est. » Ce soutien-là a-t-il fait défaut, ou est-ce qu'il n'a simplement pas été perçu par les équipes de France Inter ? Quoi qu'il en soit, il y a un manque depuis septembre : les équipes n'ont pas la sensation d'être soutenues, ni d'être confortées dans le cap à suivre.

Je ne sais pas si le départ d'Adèle Van Reeth est lié à cela ; je ne sais pas s'il changera quelque chose à ce sentiment, mais il y a quelque chose à réparer au sein des équipes de la première radio de France.

M. Alexis Morel, secrétaire général de la société des journalistes de Radio France. Pour répondre à votre première question, madame la présidente, sur la fébrilité, je rejoins mon collègue : cet automne, dans un contexte d'attaques très fortes, très intenses, démultipliées et concertées contre l'audiovisuel public, en particulier contre France Inter, nous avons en effet réclamé une prise de parole forte, unie, de la part de notre direction pour dénoncer ces attaques et les méthodes par lesquelles elles sont arrivées, comme cette affaire de la vidéo au mois de septembre.

Depuis, nous avons eu cette réponse de la direction et nous l'avons d'ailleurs félicitée pour cela. En tout cas, nous étions satisfaits de cette prise de parole forte, à la fin de l'automne et au début de l'hiver, pour dénoncer ces attaques, un peu à l'unisson de ce que nous, les SDJ, dénoncions – et pas seulement la SDJ de Radio France : au cours de l'automne, on a connu une deuxième affaire d'enregistrement clandestin, avec des méthodes qui n'avaient rien de journalistiques mais relevaient plutôt de l'espionnage ; à cette occasion, vingt-six autres SDJ de médias privés – BFM, *Le Parisien*, TF1, *Les Échos*… – se sont jointes à nous pour les dénoncer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Gaspard, vous avez expliqué, à propos de Mme Adèle Van Reeth, que vous auriez souhaité plus de soutien éditorial à Thomas Legrand. Je rappelle que celui-ci avait été surpris, il y a quelques mois, dans un café avec Patrick Cohen et des cadres du Parti socialiste, et qu'il avait prononcé cette phrase qui avait fait polémique : « Nous, on fait ce qu'il faut pour Dati. » Estimez-vous qu'il aurait fallu défendre à tout prix Thomas Legrand alors que, visiblement, il a été pris en état de connivence – en rupture avec ses principes déontologiques – avec des cadres d'un parti politique ?

M. Benoît Gaspard. Je ne commenterai pas les propos qu'il a tenus. Je faisais référence à son travail à France Inter, qui, il me semble, ne pouvait nullement être remis en cause. À ce moment-là, on aurait souhaité une prise de parole assez nette pour distinguer ce sur quoi, sans aucun doute, il devait être interrogé – lui-même s'est mis très vite en retrait de son activité à Radio France, le temps de faire la lumière sur cette affaire – et son travail à France Inter. On aurait aimé que la direction ait une parole un peu plus claire et dise : « Nous observons le travail de Thomas Legrand sur France Inter : il n'a rien à se reprocher sur ses prises de parole et ses prises de position à l'antenne. »

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais vous interroger sur un autre cas, avec lequel on fait souvent la comparaison. Vous expliquez que le soutien à votre collègue Thomas Legrand aurait pu être plus important. Pourquoi n'y a-t-il eu aucune forme de soutien à Jean-François Achilli, qui, du jour au lendemain, a été licencié par Radio France car il avait été soupçonné d'avoir échangé avec Jordan Bardella pour un projet de relecture de livre ? Pourquoi entend-on une demande de soutien supplémentaire à Thomas Legrand, qui a été surpris dans un café échangeant avec des cadres du parti socialiste et expliquant qu'il allait faire ce qu'il fallait pour Dati, alors que, dans le même temps, Jean-François Achilli, soupçonné de relecture d'un livre de Jordan Bardella, n'a pas bénéficié de votre soutien ? Comment expliquez-vous ce « deux poids, deux mesures » ?

M. Matthieu Darriet. Jean-François Achilli, sauf erreur de notre part, a été licencié parce qu'il a enfreint une règle qui est posée à Radio France et rappelée à de multiples reprises depuis trois ans : en cas de collaboration extérieure, demander l'autorisation à l'employeur pour vérifier si cette collaboration extérieure est compatible avec les missions de service public et avec la déontologie journalistique. Il y a des dizaines de journalistes et aussi d'autres métiers – animateurs, producteurs – qui font de telles demandes à Radio France ; certaines sont acceptées, d'autres sont refusées. C'est pour cela qu'il a été licencié : il n'avait pas demandé l'autorisation.

Alors, comme on voit où vous voulez en venir, je précise que la question se poserait exactement de la même façon si moi ou n'importe qui à cette table voulions écrire un livre ou animer un débat avec le Medef, avec Les Républicains ou avec je ne sais qui d'autre : il y aurait la nécessité de demander l'autorisation.

Si l'autorisation n'a pas été demandée, c'est clairement un motif de licenciement.

M. Renaud Dalmar. Je précise qu'au même moment, d'autres journalistes et d'autres animateurs et producteurs ont également été licenciés pour le même type de motif.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dernier exemple, sur lequel j'ai d'ailleurs interrogé le directeur de l'information de France Télévisions : une journaliste chargée du *fact checking* sur France Info a participé, en tant que tête d'affiche, à un meeting de La France insoumise à Toulouse avec le député François Piquemal il y a quelques mois.

Est-ce que cela aurait dû susciter la même indignation et entraîner les mêmes sanctions de la part des dirigeants de l'audiovisuel public que celles qui ont été prises à l'encontre de M. Achilli, dont vous expliquez que la collaboration extérieure n'est pas compatible avec ses missions journalistiques ? Est-ce que, selon vous, la direction de France Télévisions et la direction de France Info auraient dû prendre exactement les mêmes décisions à l'égard de cette journaliste, qui, je le rappelle, est toujours en poste ?

M. Lionel Thompson. Il est compliqué pour nous de commenter une affaire qui concerne une journaliste de France Télévisions et dont nous n'avons pas une connaissance précise. Je n'ai, honnêtement, pas de commentaire à faire.

Je souhaite dire un mot concernant Thomas Legrand, dont nous avons pris la défense. Ce n'est pas du tout du même ordre que ce qu'il s'est passé avec Jean-François Achilli. Dans le cas de Thomas Legrand, il s'agit d'une vidéo filmée hors de Radio France, alors qu'il n'est pas à l'antenne. De plus, elle pose des problèmes déontologiques : c'est une vidéo volée, on ne sait pas qui en est l'auteur, on ne sait pas comment elle a été récupérée… Je ne vais pas réexpliquer toutes les raisons, mais nous avons dit que nous voulions bien avoir des débats déontologiques, mais pas sur ces bases, pas sur la base d'un document volé, alors que le contradictoire n'a pas été assuré – à aucun moment on n'a joint les deux protagonistes pour leur demander des explications.

De plus, Thomas Legrand n'était plus dans la rédaction de France Inter : il n'avait aucune position où il pouvait influer en quoi que ce soit sur la ligne éditoriale des journaux et des programmes. L'émission qu'il devait mener à la rentrée était une émission de débats et, en tant qu'éditorialiste de *Libération*, il y a toujours sa place, comme d'autres éditorialistes venant d'autres titres de presse de toutes orientations. Nous souhaitons qu'il retrouve une place, d'une façon ou d'une autre, à Radio France.

Mme Céline Calvez, présidente. Monsieur Morel, pouvez-vous répondre à la question du rapporteur sur le cas de la responsable du *fact checking* de France Télévisions ?

M. Alexis Morel. Je vous ferai la même réponse que M. Thompson : nous ne pouvons pas nous exprimer sur une consœur d'une autre entreprise de l'audiovisuel public. Nous n'avons pas les mêmes règles ou, en tout cas, nous ne connaissons pas les leurs.

Je rappelle simplement, car il est important que vous le sachiez, qu'à Radio France, nous sommes soumis à des règles extrêmement strictes en matière de collaboration extérieure : toute intervention à l'extérieur, y compris bénévole, y compris pour l'éducation aux médias dans une école primaire, doit être connue de la direction avant d'être réalisée, et doit obtenir son feu vert. Je répète que cela concerne y compris une collaboration bénévole d'éducation aux médias, une intervention devant une classe. C'est bien que la Représentation nationale le sache. Ces règles sont très strictes, et nous nous y soumettons évidemment.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je me permets d'aborder ce sujet – ce n'était pas du tout prévu – parce que vous avez dénoncé un manque de soutien à votre collègue Thomas Legrand. Vous affirmez qu'il y a une vraie différence entre le cas de Jean-François Achilli, licencié par Radio France pour des soupçons de projet de relecture d'un livre avec Jordan Bardella, et celui de Thomas Legrand, qui, lui, a été maintenu.

M. Erwan Balanant (Dem). Il vient de vous expliquer pourquoi !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez expliqué que les propos de Thomas Legrand n'avaient pas été prononcés à l'antenne. Or Jean-François Achilli, lui non plus, n'a pas tenu de propos à l'antenne : il a été remercié du jour au lendemain pour de simples soupçons. Pardonnez-moi d'être un peu insistant, et ce sera ma dernière question sur le sujet Legrand-Cohen, que je ne comptais pas forcément aborder, mais que vous avez mis sur la table : comment expliquez-vous cette différence ? Pourquoi ne pas l'avoir soutenu comme vous avez soutenu Thomas Legrand ?

Mme Céline Calvez, présidente. Monsieur le rapporteur, on vous a parlé à plusieurs reprises des collaborations extérieures et de la nécessité d'avoir une autorisation…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je revenais aux propos de M. Thompson.

Mme Céline Calvez, présidente. Je pense que nous avons tous compris, mais cela mérite apparemment d'être redit : si vous voulez bien compléter, s'il vous plaît, monsieur Thompson ?

M. Lionel Thompson. Je répéterai ce qui vient d'être dit : c'est la nature des deux cas qui est différente. D'ailleurs, M. Achilli a abandonné son recours aux prud'hommes. Il a commis une faute, comme vous l'a expliqué mon camarade du SNJ, par rapport à un règlement de Radio France qui est clair et s'applique à tout le monde.

M. Erwan Balanant (Dem). Vous ne voulez pas nous le réexpliquer ? *(Sourires.)*

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Balanant, à chaque question que je pose, aime bien me mettre en cause, montrant ainsi le peu de respect qu'il éprouve pour le rôle du rapporteur. Permettez-moi d'aller au bout de mes questions ; chacune d'entre elles est posée poliment et sans aucune forme d'agressivité.

En tout cas, je vous remercie pour vos réponses.

Pour clôturer cette séquence sur le changement à la tête de France Inter, qui a dû surprendre nombre de ses auditeurs, nous avons appris dans la presse que Mme Van Reeth n'avait pas très bonne presse parmi les salariés de France Inter. En juillet 2024, elle avait fait l'objet d'une motion de défiance, votée par 80 % de la rédaction. J'ai essayé de savoir pourquoi : on apprend notamment, dans *Revue 21*, que lors de l'assemblée générale de juillet 2024, une journaliste lui aurait déclaré : « On sait pour qui tu roules : derrière toi, il y a le Printemps républicain. » D'ailleurs, Mme Van Reeth, qui avait acté le départ de Guillaume Meurice, d'Aymeric Lompret et de Yaël Goosz, avait aussi recruté Benjamin Duhamel, que d'aucuns estiment être le symbole d'un recentrage politique de France Inter. Selon vous, quelles sont les raisons fondamentales qui ont provoqué le licenciement de Mme Van Reeth ou, en tout cas, son changement de poste ? Est-ce qu'il y avait véritablement un problème de ligne éditoriale ?

M. Alexis Morel. Une nouvelle fois, nous n'allons pas nous prononcer sur les raisons de son départ : cela ne nous appartient pas, ce n'est pas nous qui décidons de notre direction, ce n'est pas nous qui faisons partir les directrices et les directeurs de chaîne ou de rédaction.

Cet automne, au-delà du contexte extérieur, qui nous a évidemment atteints, nous avons été troublés par les changements de grille, notamment en matinale, que nous avons trouvés incohérents et déséquilibrés, et par la disparition ou la réduction de certains rendez-vous ; c'est ce qui a été reproché à notre direction. Force est de constater qu'en janvier, de nouveaux changements ont été opérés qui nous paraissent plus cohérents, notamment sur la constitution de la matinale, avec le retour, grosso modo, à la grille qui prévalait jusqu'à l'été 2025.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que ce n'est pas vous qui faites partir les directeurs de chaîne et que vous n'avez pas d'influence sur les choix de la direction. Pourtant, le 5 février dernier, dans *Libération*, qui a d'ailleurs consacré sa une au départ d'Adèle Van Reeth, on apprenait qu'une délégation de membres du bureau de la société des journalistes de France Inter et de représentants syndicaux du SNJ et de la CGT avait rencontré Céline Pigalle et Adèle Van Reeth. Une source reprise par *Libération* explique : « On a plaidé en disant qu'il fallait quelqu'un de bienveillant avec la rédaction, qui puisse aussi nous défendre à l'extérieur, face à la commission d'enquête par exemple. » Pouvez-vous confirmer la tenue de cette réunion et le contenu de ces échanges rapportés par *Libération* ? Est-ce que, contrairement à ce que vous venez de dire, certaines décisions prises par la direction de Radio France sont guidées par la pression des syndicats, notamment du SNJ et de la CGT ?

Mme Corinne Audouin. Je vous confirme que nous avons été reçus par Céline Pigalle et Adèle Van Reeth mais il ne s'agissait pas du futur remplacement d'Adèle Van Reeth : nous ne savions pas qu'elle allait partir, puisque nous ne sommes pas du tout maîtres de cet agenda. C'était après le départ de Philippe Corbé, directeur de l'information de France Inter, qui nous a beaucoup déstabilisés, puisqu'il n'est resté que neuf mois et qu'il a rejoint la direction de l'information de France Télévisions – là aussi, c'est une décision qui ne nous appartient pas.

Notre seul pouvoir, je l'ai dit, est celui de la parole. Nous disons des choses, nous faisons remonter ce que ressent la rédaction dans ces moments où nous sommes parfois chahutés à l'extérieur. Nous faisons un métier qui est quand même difficile, qui est soumis à beaucoup d'impératifs de temps et de précision. Ce n'est pas un métier où les relations sont toujours simples, parce qu'on est beaucoup dans l'urgence, sur des sujets importants.

On avait soutenu l'importance d'avoir quelqu'un de bienveillant, ce qu'était absolument Philippe Corbé, d'ailleurs, donc on avait envie d'avoir quelqu'un un peu dans cette lignée ; je crois que c'est la seule chose qu'on ait dite lors de cette réunion.

M. Lionel Thompson. Puisque vous avez évoqué la CGT, c'est nous prêter bien du pouvoir que de penser que nous pouvons cogérer et avoir une influence sur la nomination des directeurs ! Nous avons modestement le rôle d'essayer de porter la parole de la rédaction ou des salariés quand il est question de leur désigner un nouveau manager, pour essayer de passer des messages. Le message, en l'occurrence, c'était qu'effectivement, à l'heure actuelle, on subit des attaques de l'extrême droite et des médias Bolloré ; on avait besoin de quelqu'un qui soit solide face à ces attaques pour nous défendre à la tête de la rédaction : ça ne va pas plus loin que ça.

Quant aux raisons du départ d'Adèle Van Reeth, on peut essayer de faire de l'interprétation, si vous voulez absolument qu'on réponde à cette question. Je pense qu'il y a eu une grille de rentrée qui n'a pas bien marché, avec une vague de sondages qui n'a pas été très bonne, même si on reste très très haut ; il y a eu des départs de directeurs. Peut-être qu'elle paye cela, je n'en sais rien ; il faut le demander à notre présidente.

Nous pouvons avoir une lecture, mais c'est celle de la CGT, qui ne sera sans doute pas celle de la direction. Nous faisons partie des gens qui pensent que des erreurs ont été faites sous la pression, notamment celle des critiques de droite et d'extrême droite, qui ont conduit à élaguer un certain nombre de choses, à licencier Guillaume Meurice, à supprimer l'émission de Charline Vanhoenacker – d'abord la quotidienne, puis l'hebdomadaire. Ce sont peut-être des erreurs par rapport à nos auditeurs : on voit que *Nova* bénéficie de succès d'audience avec Guillaume Meurice le dimanche soir. Peut-être que c'est cela. En tout cas, moi, je ne sais pas : il faut demander à la PDG. Nous avons notre lecture, mais ce n'est pas nous qui avons fait partir Adèle Van Reeth ni qui avons nommé nos nouveaux directeurs.

M. Matthieu Darriet. Concernant le poids supposé que nous pouvons avoir dans les nominations, vous avez parlé de la motion de défiance contre Adèle Van Reeth ; il y a eu une motion de défiance à France Bleu, il y a quelques années, qui n'a été suivie de strictement aucun effet puisque la direction concernée n'est pas partie, alors que la motion avait également été votée à plus de 80 %.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Thompson, vous expliquez qu'il y a une grille de rentrée sur France Inter qui n'a pas bien marché, que des erreurs ont été commises sous la critique de la droite et de l'extrême droite.

Je voudrais revenir au changement de grille de la matinale qui s'est produit à la fin de l'été, avec l'arrivée de Benjamin Duhamel, qui anime depuis septembre dernier l'interview politique de la matinale de France Inter. En juin 2025, à peine son arrivée a-t-elle été annoncée que la quasi-totalité des syndicats – la SDJ, la CGT, la CFDT, FO, le SNJ, Sud et l'Unsa – ont conjointement protesté parce que Benjamin Duhamel animait aussi en même temps une émission tous les soirs sur BFM TV.

Vous avez publié un communiqué dans lequel vous écrivez : « France Inter ou BFM TV, il faut choisir ». Dans le passé, d'autres animateurs, d'autres journalistes de France Inter ont exercé des fonctions en parallèle dans le privé ; je crois que c'est le cas d'Antoine de Caunes et d'Augustin Trapenard, qui officiaient tous les deux sur France Inter et sur Canal+. Dans ce communiqué, vous parlez de conflits éditoriaux, vous parlez aussi – ce sont des mots que je trouve assez graves – de « sentiment déplorable de collusion entre médias et d'entre-soi ». En quoi Benjamin Duhamel pourrait-il être à l'origine d'un tel sentiment de collusion et d'entre-soi ?

M. Lionel Thompson. Les cas que vous avez cités ne sont pas du même ordre : il ne s'agissait pas d'un des *anchormen* emblématiques de la matinale. Être l'incarnation forte de notre antenne – donc du service public – le matin et celle d'une chaîne privée le soir nous paraissait incompatible, et c'est contre cela que nous avons protesté. Cela ne visait pas la personne de Benjamin Duhamel, qui est un professionnel, mais le fait qu'il intervienne aussi sur BFM, à un horaire – le soir – où il était une signature de la chaîne. Nous avons considéré qu'il faut choisir : on ne peut pas être un pied dans le service public et un pied dans le privé avec des incarnations aussi fortes. C'est cela qui donne l'impression qu'on est dans un petit monde où on retrouve les mêmes partout.

Mme Corinne Audouin. Cela pose presque une question de conflit de loyauté entre ses deux employeurs : dans des cases où il interviewe des personnalités, est-ce que c'est le Benjamin Duhamel de BFM qui l'emporte sur celui de France Inter ? C'est inextricable. Et, encore une fois, cela ne portait pas sur sa personnalité : depuis qu'il est arrivé, il s'est extrêmement bien intégré à notre rédaction et à notre matinale.

M. Benoît Gaspard. Ce message s'adressait à notre direction à un moment où nous étions légitimement en droit de la questionner sur le fait, d'un côté, de vanter les spécificités et la qualité de l'information du service public et, de l'autre, de risquer pour nos auditeurs une confusion des genres. Ce tract était donc parfaitement légitime et, comme vous l'avez rappelé, il a été signé par l'ensemble des organisations syndicales, la société des journalistes et la société des producteurs de France Inter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'un des motifs de critique était que Benjamin Duhamel pouvait avoir une tribune le matin sur France Inter mais aussi le soir, à la télévision, sur une chaîne privée, BFM TV. Je voudrais vous poser une question sur la concentration. Aymeric Caron a publié un tweet il y a quelques heures dénonçant l'hyperconcentration de certains éditorialistes du service public, expliquant que Patrick Cohen a un édito le matin sur France Inter et aussi une chronique quasiment tous les soirs sur France 5, et ce depuis près de dix ans. J'ai trouvé le tweet d'Aymeric Caron assez intéressant.

Je voudrais vous faire réagir sur la chronique de Patrick Cohen d'hier, qui a beaucoup fait réagir. Les auditeurs de France Inter ont en effet eu la surprise d'entendre Patrick Cohen euphémiser sur le scandale Jack Lang : les critiques sont, selon lui, aussi unanimes qu'excessives, car Jack Lang n'est accusé que de fraude fiscale. « L'homme et son œuvre ne méritaient pas le déshonneur » car Jack Lang a été, selon lui, non seulement « le plus grand » ministre de la culture « de la V^{e} République », mais aussi « le plus ardent, audacieux, créatif » « dans tous les secteurs de la vie culturelle ». Jack Lang, visiblement satisfait de l'édito de Patrick Cohen sur France Inter, l'a même publié dans la foulée sur tous les réseaux sociaux.

Trouvez-vous normal que, dans la première matinale de France, un éditorialiste payé par l'impôt des Français mette à l'honneur un homme dont le dernier mérite serait d'avoir fermé les yeux, pendant de très nombreuses années, sur les activités passées et présentes d'un pédocriminel notoire au motif qu'il en tirait un avantage financier ? Ne doit-on pas tirer la sonnette d'alarme sur cette hyperconcentration de l'éditorialisation aux mains d'une seule personne, à la fois sur France Inter et sur les chaînes de la télévision publique ?

Mme Céline Calvez, présidente. Il y a plusieurs questions dans cette question !

Mme Corinne Audouin. Patrick Cohen a une liberté de parole totale : c'est un éditorialiste, personne ne relit ses articles, ses papiers. On ne va certainement pas juger de ce qu'il a écrit. Il est, comme tous les journalistes, responsable devant la loi – si quelqu'un veut porter plainte contre lui pour diffamation ou injure…

Je tiens juste à rappeler que Patrick Cohen ne représente pas toute l'information de France Inter : il est éditorialiste, ce qui est très particulier. Nous avons traité l'affaire Jack Lang dans les journaux de France Inter, nous avons fait de nombreux éléments – papiers, reportages, analyses. Je le sais d'autant mieux que j'ai travaillé le week-end dernier et que je suis présentatrice : j'ai donc diffusé ces sujets. Nous avons rappelé ce qu'il y a dans les dossiers Epstein ; nous avons rappelé sa carrière, notamment à l'IMA (Institut du monde arabe), et comment cela pouvait être parfois compliqué à la tête de cette institution ; tous ces éléments ont été traités. L'information sur une chaîne ne peut pas être jugée sur une chronique de trois minutes : c'est forcément un ensemble, un équilibre qui se fait à l'écoute globale de la radio.

Quant à l'omniprésence de Patrick Cohen, je rappelle qu'il n'est pas l'*anchorman* de la matinale : il a une chronique de trois minutes – à un horaire très exposé, il est vrai – et une autre le soir dans une émission sur France 5 – il ne présente pas le journal télévisé de France 2 ! Pour nous, ce n'est donc pas comparable. Par ailleurs, ce sont deux médias de service public, ce qui, pour nous, a aussi du sens.

M. Alexis Morel. Monsieur le rapporteur, j'aimerais citer un autre extrait de cette même chronique. Patrick Cohen dit précisément : « [Il n'est pas question de] l'excuser – pas du tout ! Jack Lang a eu grand tort de profiter des largesses d'un richissime affairiste et, ainsi, de se compromettre avec un prédateur sexuel qu'une première condamnation aurait dû rendre infréquentable. À quel niveau de connivence entre puissants […] devient-on l'obligé de celui qui vous régale ? Même si les multiples messages échangés avec Epstein ne l'impliquent dans aucun scandale sexuel, même s'il ne fait l'objet que d'une enquête pour fraude fiscale, le président de l'Institut du monde arabe n'avait d'autre choix que de se retirer – question de décence. » Cela a donc bien été rappelé par Patrick Cohen !

Je répète qu'il s'agit d'une case éditorialisée : un éditorial, c'est différent des éléments que nous pouvons produire pour les journaux d'information.

Mme Céline Calvez, présidente. Merci d'avoir complété avec l'ensemble de la chronique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cela n'enlève rien à l'exactitude des verbatims que j'ai cités de la chronique de Patrick Cohen, reprise sur les propres comptes de Jack Lang sur les réseaux sociaux, ce qui signale une forme d'hagiographie.

Je ne vous ai pas entendu répondre à ma question – la question tweetée par Aymeric Caron et que je me permets de vous relayer. Est-ce que, selon vous, il n'y a rien d'anormal à ce qu'une personne concentre autant d'éditos, le matin sur la radio publique et le soir sur la télé publique, depuis autant d'années ? Est-ce qu'il faudrait davantage diversifier les éditos sur le service public ?

Mme Céline Calvez, présidente. Quelqu'un souhaite-t-il ajouter quelque chose aux réponses déjà données par Mme Audouin et M. Morel à cette question ?

Mme Corinne Audouin. Je crois avoir répondu à cette question en disant qu'il n'était pas *anchorman* de la matinale et qu'il avait deux positions : un édito relativement bref et une intervention dans une émission. Encore une fois, ce n'est pas nous qui embauchons les éditorialistes : il faut poser cette question à notre direction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens au cadre social qui vous concerne. Vous avez été un certain nombre à en parler dans vos propos liminaires. Dans son rapport du 14 octobre 2024 consacré à Radio France, la Cour des comptes évoque « des statuts très favorables pour les CDI ».

Je vais vous donner quelques exemples concrets : concernant le temps de travail, les journalistes de Radio France travaillent entre 191 et 197 jours par an – à peine un jour sur deux. À titre de comparaison, parce qu'il faut être exhaustif, c'est 192 jours chez France Télévisions et 225 jours dans la convention collective nationale.

S'agissant des congés, les cadres bénéficient de douze semaines de congés payés par an et les journalistes de Radio France vont jusqu'à quatorze semaines. Pour certains techniciens d'antenne, la semaine ne compte même pas 35 heures, mais 32 heures travaillées.

Voici enfin ce qui m'a le plus interpellé. Lorsque, en 1981, la France est passée aux 39 heures de travail hebdomadaire, Radio France est restée aux 40 heures. À l'époque, Radio France avait obtenu une compensation sous la forme de cinq jours de congés supplémentaires pour l'ensemble des salariés. Mais, alors qu'en 2000, Radio France s'est alignée sur les 35 heures, non seulement les salariés de Radio France ont conservé les cinq jours supplémentaires qu'ils avaient gagnés à titre de compensation en 1981, mais ils ont gagné quatre jours supplémentaires au titre de l'arrivée des nouvelles technologies et de la modernisation.

Ce n’est pas moi qui le dis : c’est écrit noir sur blanc dans le rapport de la Cour des comptes. En le lisant, j’ai pensé à tous les indépendants, j’ai pensé aux agriculteurs, j’ai pensé aux millions de salariés qui n’ont pas ces avantages et qui, bien souvent, travaillent plus que le temps légal, sans heure supplémentaire comptabilisée, et sans rien demander en échange.

Ma question est donc simple : est-ce que vous comprenez que ce temps de travail, ces avantages sociaux, peut-être anachroniques et aussi exorbitants, dénoncés dans le rapport de la Cour des comptes, ces avantages nombreux puissent choquer des millions de Français pour qui travailler davantage, même plus que le temps légal, ne suscite aucune forme de récompense supplémentaire ?

M. Matthieu Darriet. Nous nous attendions à cette question.

Tout d’abord, vous parlez de quatorze semaines, mais de quoi parle-t-on ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Des journalistes de Radio France.

M. Matthieu Darriet. Journaliste à Radio France, je ne bénéficie pas de quatorze semaines de congés. Vous mélangez tout – j’y reviendrai.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n’est pas moi, c’est le rapport de la Cour des comptes. Il faut le dire à la Cour des comptes.

M. Matthieu Darriet. Ces quatorze semaines tiennent compte, vous l’avez d’ailleurs très justement expliqué, de la réduction du temps de travail. Les journalistes de Radio France ne travaillent pas 35 heures par semaine, ni même 39 heures, mais 40 heures. Cette durée de travail hebdomadaire ouvre le droit à des compensations.

Les journées de travail durent, dans les faits, plutôt 10 heures. Une enquête interne portant sur les risques psychosociaux vient d’ailleurs de le confirmer pour les stations Ici, dans lesquelles les dépassements du temps de travail légal sont chroniques dans de nombreuses rédactions. Une expertise indépendante avait déjà pointé le problème en 2021 en relevant des durées de travail hebdomadaires supérieures à 45 heures et atteignant parfois 50 heures.

En outre, certains jours de congés sont octroyés pour compenser les jours fériés qui ne sont pas chômés. Les dimanches et les fêtes, y compris le 1er mai, sont, pour les journalistes, des jours comme les autres, qui ne font l’objet d’aucune majoration financière. D’ailleurs, c’est un petit jeu, chaque jour férié, le SNJ publie un tweet destiné à la Cour des comptes : il montre des journalistes en train de travailler dans les rédactions nationales et dans le réseau Ici.

Les chiffres de la direction de l’animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), que vous ne contesterez pas, j’imagine, monsieur le rapporteur, indiquent que le temps de travail effectif moyen des Français s’élève à 1 661 heures par an. Or, comme nos journées durent 9 heures – dans les faits, plutôt 10, mais prenons une fourchette basse –, les journalistes de Radio France travaillent 1 773 heures – ou 1 728 pour ceux qui bénéficient d’une semaine de congés supplémentaire liée à l’ancienneté. Notre temps de travail effectif se situe donc dans la moyenne de celui des Français.

Même si nous sommes un syndicat, nous ne regardons pas dans l’assiette des autres… mais nous tenons à vous rappeler, puisque vous avez cité la convention collective des journalistes, que les différences ne sont pas si grandes avec RTL et Europe 1, pas plus qu’avec *Le Progrès*, *L’Équipe* ou *Le Monde*, organes de presse dans lesquels le temps de travail tourne autour de 196 jours par an.

De très nombreux journalistes emploient leur temps libéré pour faire de l'éducation aux médias : même si cette tâche entre dans les missions de Radio France, il n'y a pas d'argent pour l'effectuer. Nous avons formé des gens qui vont, pendant leur temps de repos, dans les écoles pour éduquer les jeunes aux médias, action que vous jugerez comme moi fondamentale.

Monsieur le rapporteur, il est logique que vous ayez remarqué cela dans le rapport de la Cour des comptes, mais nous aurions aimé que vous releviez aussi dans ce rapport, et que vous le disiez à la Représentation nationale et à tous ceux qui nous regardent, que la Cour des comptes estime l'entreprise correctement gérée et considère que ce résultat a eu des effets sur les salariés. Par ailleurs, la Cour a affirmé que le choix d'intégrer la totalité de la production s'est révélé un gage d'efficacité, notamment dans le domaine numérique ; ce constat est fondamental pour Radio France.

M. Lionel Thompson. Nous sommes parfaitement conscients des réalités sociales et économiques que vivent actuellement les Français : c'est notre métier de les documenter. Je suis fils de cuisinier, je vis en Seine-Saint-Denis et je connais la situation sociale française et le nombre d'heures de travail des habitants de notre pays. Si les gens travaillent au-delà du cadre légal, il appartient à vous, législateur, d'y remédier. Je ne suis pas certain qu'on améliorera la situation des boulangers et des agriculteurs en rognant sur les droits sociaux des salariés de Radio France, qui n'ont en outre rien d'exorbitant, contrairement à ce qui est dit.

Les quatorze semaines ne concernent que les journalistes et ne correspondent pas à quatorze semaines de congés. Nous l'avions dit à la Cour des comptes, qui aurait été bien inspirée de passer un peu plus de temps avec nous ; elle aurait ainsi vu plusieurs aspects de notre travail quotidien qui expliquent le volume de congés et de jours de RTT. Ces derniers s'expliquent par le fait que nous travaillons au-delà des 39 heures, *a fortiori* des 35. Si on touche à cet équilibre, nous passerons aux 40 heures effectives : Radio France et le contribuable n'y gagneront rien. Nous avons cinq semaines de congés payés comme tout le monde et une semaine supplémentaire à partir de huit ans d'ancienneté, comme beaucoup de cadres dans des grosses boîtes privées. Nous bénéficions également de trois semaines de congés divers pour compenser les jours fériés que nous ne chômons pas.

Certaines durées effectives de travail à Radio France sont, pour le coup, exorbitantes du cadre légal. Un rapport du cabinet Isast de 2022 avait pointé plusieurs problèmes : « l'alimentation d'internet » – on parlait à l'instant de modernisation – « impacte fortement les temps de travail », les « effectifs et les moyens [sont] insuffisants », le besoin de production entraîne des dépassements de la durée légale du temps de travail, « de nombreux salariés travaillent au-delà du temps prévu par leur contrat de travail, une partie du travail produit correspond donc à du travail dissimulé » –il s'agit du service public ! 2022, ce n'est pas bien vieux ; il y a eu entretemps des actions de Radio France qui ont un peu amélioré la situation, mais le naturel est vite revenu.

Dans ces conditions, les attaques contre les congés et les droits sociaux ne sont pas très populaires chez les salariés. Nous défendrons ces droits, car ils ne sont pas exorbitants : ils compensent des conditions sociales qui n'ont rien d'enviable. Les gens ne prennent pas intégralement leurs congés et en épargnent une partie sur leur compte épargne-temps pour les monétiser. Les salaires ne sont en effet pas très élevés et n'augmentent que faiblement, et ils sont bouffés par l'inflation – depuis quelques années, le pouvoir d'achat des salariés diminue.

Si l'on étudie le cadre social, prenons tous les éléments en compte. À ce titre, nous regrettons que la Cour des comptes n'ait pas adopté une vue d'ensemble. Elle souligne néanmoins des aspects plus positifs sur la situation sociale et la gestion.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous affirmez que je me trompe, mais il faudra le dire à la Cour des comptes, car je n'ai fait que reprendre leurs chiffres et leurs constats.

Vous expliquez que les quatorze semaines de congés dont bénéficient les journalistes de Radio France se justifient par les conditions de travail particulières des personnels de radio, notamment le fait de travailler le week-end, la nuit ou les jours fériés. Il n'en reste pas moins que cela fait trois fois plus de congés payés que le reste des Français. De tels avantages restent, à la lecture du rapport de la Cour des comptes, difficilement justifiables car, en seulement sept mois, 279 journalistes ont demandé des autorisations pour travailler dans d'autres médias pendant leurs congés : cela ébranle votre discours selon lequel les journalistes sont tellement fatigués qu'ils méritent trois fois plus de congés que les Français. Ne convenez-vous pas que le nombre total de jours de congés, quatorze semaines par an pour les journalistes de Radio France, est trop élevé ?

M. Matthieu Darriet. Je vous ai déjà répondu, monsieur le rapporteur : pour faire de l'éducation aux médias, les gens demandent une autorisation de collaboration extérieure. La plupart du temps, ces interventions sont, comme l'a précisé Alexis Morel, dispensées gratuitement.

Mme Céline Calvez, présidente. Peut-être serait-il opportun de distinguer la collaboration avec un autre média des interventions bénévoles, organisées parfois par des associations, destinées à éduquer des publics, notamment scolaires, aux médias.

M. Renaud Dalmar. Nous regrettons de ne pas avoir pu nous entretenir avec la Cour des comptes après la présentation de leur rapport : les échanges ont toujours lieu en amont seulement, puis nous découvrons ce qu'elle a produit. Nous aurions eu plusieurs sujets à aborder, notamment la confusion faite dans le rapport, que semble reprendre à son compte le rapporteur, entre les jours de RTT, destinés à compenser une durée du travail dépassant celle fixée par la loi, et les congés payés. Les jours de RTT ne sont pas des congés payés, mais un moyen de respecter la durée légale de travail hebdomadaire, ces 35 heures que la CFDT défend.

Vous avez fait référence à l'histoire, monsieur le rapporteur, une discipline qui m'est chère et qu'il convient de convoquer pour expliquer ces congés. Les congés de modernisation ont été instaurés pour compenser des rémunérations très faibles au regard de leur niveau dans notre secteur d'activité. Radio France ne pouvait pas se permettre d'accorder des augmentations générales des salaires ; il n'y a ainsi eu qu'une seule progression générale au cours des dix dernières années, comme lors de la décennie précédente. La direction pourrait tout à fait proposer le rachat de ces congés, mais elle ne l'a pas fait jusqu'à présent.

Vous évoquez le rythme de 32 heures de travail des techniciens. Comme vous l'avez supposé, cette durée compense le travail de nuit de cette catégorie d'employés. Vous n'ignorez pas que Radio France fonctionne vingt-quatre heures sur vingt-quatre et que les antennes émettent la nuit. Des techniciens commencent ou finissent leur service à 2, 3 ou 4 heures du matin.

Les indépendants choisissent leur durée de travail : peut-être qu'ils travaillent plus pour pouvoir gagner plus. Cette approche n'est pas transposable à Radio France. Je vous invite, par ailleurs, à vous interroger sur la crise des vocations dans la boulangerie : la jeune génération n'est pas disposée à accepter des conditions dégradées de travail comme le dépassement des 35 heures.

Enfin, je tiens à citer un titre de paragraphe du rapport de la Cour des comptes sur les avantages sociaux : « Les accords catégoriels sont structurants pour le quotidien de Radio France ».

Mme Céline Calvez, présidente. Nous arrivons à la fin des questions du rapporteur…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Permettez-moi d'en poser une autre, madame la présidente…

Mme Céline Calvez, présidente. Laissez-moi parler…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'avez pas annoncé…

Mme Céline Calvez, présidente. Alors là, non ! J'allais te donner la parole…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'avez pas annoncé qu'il s'agissait de ma dernière question !

Mme Céline Calvez, présidente. J'allais te donner la parole mais si tu m'interromps, nous allons passer directement aux questions des membres de la commission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Laissez-moi poser une dernière question, qui est importante, sur le cadre social !

Mme Céline Calvez, présidente. Monsieur le rapporteur, je constatais que nous étions parvenus à la fin des quarante-cinq minutes qui vous étaient imparties. J'allais inviter les personnes auditionnées à faire des réponses plus brèves afin de vous donner la possibilité de poser une dernière question, mais vous venez de m'interrompre, ce qui ne m'engage pas du tout à vous redonner la parole alors que nous venons de dépasser…

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'était simplement pour vous demander…

Mme Céline Calvez, présidente. Nous avons des demandes de la part…

M. Charles Alloncle, rapporteur. … de me laisser poser une question…

Mme Céline Calvez, présidente. Dans ce cas, nous allons passer…

M. Charles Alloncle, rapporteur. …, sachant que vous ne m'aviez pas prévenu que la question précédente était la dernière.

Mme Céline Calvez, présidente. J'avais annoncé qu'à 16 h 20 nous passerions aux questions des députés. Je vous ai laissé poser une question complémentaire…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne m'avez pas prévenu…

Mme Céline Calvez, présidente. … pour clore nos échanges sur le rythme et le temps de travail, et vous pourrez reposer une autre question plus tard, mais il est maintenant 16 h 28.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne m'avez pas prévenu qu'il s'agissait de ma dernière question !

Mme Céline Calvez, présidente. Je vous ai indiqué qu'à 16 h 20, nous entamerions une autre partie de cette audition…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne l'avez pas dit, madame la présidente.

M. Erwan Balanant. Respectez la présidence !

Mme Ayda Hadizadeh. Arrêtez de créer des incidents !

Mme Céline Calvez, présidente. Il est 16 h 28. Vous n'aviez qu'à arriver à l'heure et non avec cinq minutes de retard.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'étais là à 15 h 04. Laissez-moi poser une dernière question importante sur le cadre social.

Mme Céline Calvez, présidente. C'est moi qui préside et je précise que les orateurs des groupes disposent de deux minutes pour poser leurs questions. *(M. le rapporteur se saisit de son téléphone portable.)* Mais fais un tweet si tu veux, si ça t'amuse.

Les réponses ne devront pas non plus excéder deux minutes : je sais que c'est difficile, car vous êtes nombreux, mais vous devez vous répartir la parole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Laissez-moi poser une question.

Mme Céline Calvez, présidente. Il n'y a pas de demande de prise de parole du Rassemblement national ni d'Ensemble pour la République…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Tu pouvais me laisser poser ma question puisque le Rassemblement national n'est pas représenté !

Mme Céline Calvez, présidente. …, nous commençons donc par La France insoumise.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Comme d'habitude, nous constatons que l'extrême droite a un problème avec la concertation sociale et la vie des entreprises ; elle fantasme la conduite des affaires plus qu'elle ne la connaît.

L'une des forces du service public est la prévisibilité et la transparence des carrières et des rémunérations. Comment sont perçus le mercato et l'arrivée de personnalités connues comme Benjamin Duhamel, qui viennent damer le pion à des professionnels travaillant à Radio France ?

Quel est le rôle des éditorialistes ? On n'aurait pas à se poser de questions sur leur place et leur omniprésence si on s'abstenait tout simplement d'en avoir à la radio. En effet, la fonction d'un éditorialiste est de donner son avis, ce qui appartient au registre de l'opinion : ce rôle est normal dans la presse écrite, mais il l'est beaucoup moins dans l'audiovisuel. Le service public ne gagnerait-il pas à se passer d'éditorialistes et à s'en tenir à sa mission d'information du public ? *(M. le rapporteur sort de la salle)*

Au revoir, monsieur le rapporteur !

M. Erwan Balanant. Il s'en va, c'est scandaleux !

M. Matthieu Darriet. Nous pensons que Radio France compte des dizaines de journalistes capables de faire le travail de Benjamin Duhamel ou de toute autre pointure venue de l'extérieur. Il y a d'excellents interviewers dans les radios locales, rodés à l'exercice de l'entretien avec des ministres, des députés, des chefs d'entreprise ou des syndicalistes. Nous préférerions que notre entreprise reconnaisse qu'elle dispose d'un vivier suffisant pour en extraire des membres talentueux et les placer à ces postes visibles, d'autant qu'une telle politique présenterait un avantage certain pour ses finances. C'est dommage que le rapporteur soit sorti ; je suis sûr que cet aspect financier l'aurait intéressé.

M. Alexis Morel. Il nous importe que les cases des éditoriaux soient très clairement distinguées de celles dédiées à l'information dans les journaux. La séparation doit être très claire pour les auditeurs et les auditrices. Ce sont deux métiers différents, même si nous sommes tous journalistes. Les éditorialistes donnent leur opinion quand ceux qui informent ont pour tâche de relater des faits.

(*M. le rapporteur reprend sa place.)*

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Avant de poser ma question, je tiens à vous apporter mon soutien, madame la présidente. M. le rapporteur n'a pas été bâillonné, contrairement à ce qu'il a dit et est peut-être en train de tweeter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pu poser que six questions !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Vous aviez annoncé, madame la présidente, le séquençage des questions et je vous remercie d'avoir respecté l'horaire que vous aviez fixé, car nous avons, nous aussi, d'autres obligations à honorer.

Je remercie également les journalistes présents pour avoir rectifié les faits avec précision. L'audiovisuel public n'est pas en faillite et vous ne bénéficiez pas de quatorze semaines de congés payés. J'espère que ces deux éléments seront désormais intégrés dans la suite des travaux de la commission d'enquête. La diffusion de fausses informations est une aberration et une honte pour le travail parlementaire.

J'ai travaillé au ministère de l'éducation nationale ; parmi les actions éducatives dont j'avais la charge en tant que cheffe de bureau, celle qui recueillait la plus forte adhésion et la plus large participation des enseignants était la semaine des médias et de l'information. Or cette semaine ne peut exister que grâce à l'investissement de nombreux journalistes, partout en France. Je tenais à vous en remercier.

Si nous devons réformer l'audiovisuel public, comment faire en sorte que la voix des journalistes de terrain pèse davantage dans la gouvernance et ne soit pas seulement consultative ?

M. Benoît Gaspard. Nous estimons inutile une réforme de la gouvernance de l'audiovisuel public ; au contraire, elle risquerait d'abîmer quelque chose qui fonctionne. L'information à la radio étant différente de celle à la télévision, il est nécessaire de conserver une pluralité. Dans l'hypothèse d'une concentration de l'organisation de l'information, nous ne voyons pas comment les journalistes de radio pourraient se faire mieux entendre. Pour cela, il n'y a pas d'autre solution est de rester une entreprise de radio.

M. Matthieu Darriet. Le SNJ s'est déjà prononcé sur l'indépendance des rédactions, question qui ne concerne pas uniquement l'audiovisuel public et qui se pose dans les rédactions des éditeurs privés.

Il convient d'appliquer la réglementation européenne et de prévoir une instance indépendante chargée de gérer l'audiovisuel public, comme cela existe dans d'autres pays ; surtout, il faut assurer la prévisibilité des financements, sans laquelle le discours sur l'indépendance n'a aucun effet.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Ce n'est pas la première fois que les faits contredisent les jugements émis par la Cour des comptes sur les conditions sociales d'emploi dans la fonction publique. La Cour des comptes est utile pour les comptes, mais elle ne se révèle pas la meilleure source d'information pour connaître les situations sociales.

Les producteurs d'émissions diffusées sur les antennes générales de Radio France qui ne sont pas salariés peuvent être licenciés du jour au lendemain puisqu'ils n'ont pas de contrat de travail – comme nous le savons, de tels cas se sont déjà produits. S'agit-il d'un bon système ? Faut-il le maintenir, sachant que certains contentieux prud'homaux ont abouti à une requalification de ces collaborations en CDI ? À la lumière de ces cas, serait-il opportun de construire une nouvelle architecture, juridiquement viable, qui continuerait de reposer sur des CDD pour faciliter l'organisation de l'antenne ?

Radio France a subi de fortes baisses budgétaires ces dernières années : quelles en sont, aux yeux de la base, les conséquences sur l'information et les autres programmes ? Au-delà des chiffres, il est intéressant pour nous d'en savoir davantage sur les conditions de travail et la possibilité d'exercer les missions qui vous sont confiées.

M. Benoît Gaspard. Les conséquences des économies sont de tout ordre. La charge de travail augmente constamment, entraînant des troubles sur la santé et une hausse préoccupante du nombre d'arrêts maladie. Ce phénomène nous a conduits à déclencher des expertises dans le réseau Ici à Paris. Nous pourrons vous transmettre le résultat de ces enquêtes si cela vous intéresse. L'impact est également éditorial, puisque la fermeture de Mouv' est programmée pour la fin de l'année. Nous avons des discussions très complexes sur l'élaboration d'un programme destiné aux enfants. La question économique s'est invitée partout et elle pèse sur toutes et tous.

L'intersyndicale est, me semble-t-il, unanime pour défendre la nécessité de travailler à une possible requalification en CDI des contrats à durée déterminée d'usage (CDDU) dont sont titulaires les personnels d'antenne. Parmi ces derniers figurent des salariés permanents, pour lesquels l'octroi d'un CDI n'empêcherait pas les évolutions éditoriales au sein des chaînes : nous demandons depuis longtemps à la direction l'ouverture d'une négociation sur ce point.

M. Renaud Dalmar. Si ces personnels sont en CDDU et ont un statut d'intermittent, sans en être puisque certains d'entre eux n'ont pas d'autre employeur que Radio France depuis trente-cinq ans, c'est à cause de la jauge d'emplois fixée par les ministères de tutelle à l'entreprise. Les CDDU permettent à celle-ci de ne pas comptabiliser ces salariés dans ses emplois ; sans ces contrats, Radio France ne pourrait plus employer ces personnes.

Il est intéressant que vous évoquiez les producteurs, car on parle beaucoup des journalistes alors que les producteurs qu'on entend sur les antennes, et qui ont d'ailleurs un temps d'antenne supérieur, n'ont pas les mêmes droits ni les mêmes possibilités que les journalistes.

M. Erwan Balanant (Dem). Je vous remercie d'avoir rappelé la réalité de votre métier. Ce n'est pas simple d'être journaliste dans notre pays ; même dans l'audiovisuel public, ce n'est pas une sinécure. On assiste depuis quelques mois à une opération de dénigrement de votre travail. Le groupe Les Démocrates et moi-même tenons à vous soutenir ; j'ai eu l'impression que vous pensiez que vous n'étiez pas assez soutenus, mais nous le faisons sans arrêt.

Vous avez dit, en réponse à Mme Hadizadeh, qu'il n'y avait pas d'évolution de la gouvernance à mener car tout fonctionnait. Certes, notre pays dispose d'un audiovisuel puissant qui fait bien son boulot, mais de nouveaux phénomènes émergent. Que l'on se pose la question d'une organisation différente face à l'arrivée des Gafam et des plateformes semble opportun. Face aux risques d'ingérence informationnelle, de *fake news* et de concentration à l'étranger, comment l'audiovisuel public peut-il être un outil de souveraineté intellectuelle, informationnelle et culturelle pour notre pays ? Cette question devrait être au centre des travaux de la commission d'enquête.

Monsieur le rapporteur, vous posez toujours les mêmes questions relatives aux finances, domaine que vous avez l'air de parfaitement maîtriser, et c'est très bien, mais vous semblez totalement méconnaître la réalité du travail de terrain, de l'activité d'un journaliste, par exemple reporter d'images (JRI), ou d'un régisseur – ne voyez pas dans ce propos une charge. Mesdames, messieurs, pourriez-vous prendre le rapporteur en stage pendant une ou deux semaines pour lui montrer comment fonctionne la production de l'information dans notre pays ?

M. Léo Corcos, vice-président de la SDJ de Radio France. Je travaille à Ici ; la plus belle marque de confiance nous est donnée par les auditeurs, qui nous félicitent pour notre travail sur le terrain, où ils sont contents de nous voir lorsque nous réalisons des reportages ou des interviews.

Nos résultats sur le numérique sont bons et valorisés par notre direction. Le site et l'application du réseau Ici ont reçu 93,5 millions de visites en janvier 2026, en hausse de 80 % en un an. Le chiffre me semble suffisamment éloquent.

Les enquêtes nous sont favorables : pendant l'entre-deux-tours des élections législatives de 2024, les journalistes des stations Ici ont reçu de nombreuses félicitations pour leur travail. Nos auditeurs nous témoignent leur confiance, ce qui constitue pour nous, journalistes du service public engagés pour celui-ci, notre plus grande fierté.

Mme Christine Zazial. Radio France forme au numérique les journalistes et les animateurs, que je représente pour l'Unsa.

Monsieur Alloncle, vous avez avancé de nombreux chiffres mais personne ne connaît ceux relatifs au temps consacré à l'éducation aux médias à l'extérieur de la radio et à l'accueil, tous les jours dans nos stations, de ceux qui veulent apprendre le métier. Nous jouons un rôle de formateurs pour lequel nous ne sommes pas payés, mais que nous assurons depuis fort longtemps avec beaucoup de cœur et d'engagement. Il convient de le rappeler, car aucun chiffre n'est disponible au sujet de cette action qui fait partie intégrante de notre mission de service public.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Une offensive est lancée contre le service public de l'audiovisuel, une entreprise de dénigrement qui s'inscrit dans un projet politique de privatisation. Sachez toutefois que plusieurs parlementaires représentent les très nombreux Français qui aiment Radio France pour la qualité de ses programmes, notamment celle de ses podcasts, qui m'impressionnent particulièrement.

L'un d'entre vous a affirmé que la starification n'était pas sa tasse de thé. Je pourrais faire mien ce propos, mais il convient de poursuivre la réflexion : faut-il obéir au canon de l'animateur ou de l'éditorialiste star ? La plus-value n'est pas toujours spectaculaire et cette approche peut même se révéler parfois contre-productive. La spécificité d'une radio publique pourrait tenir au refus de suivre cette injonction.

Certains d'entre vous ont un autocollant « La fusion, c'est non ! » sur leur ordinateur. De nombreux ministres nous ont vanté l'intérêt d'une holding de l'audiovisuel public et d'une « BBC à la française ». Quelle est votre opinion à ce sujet ?

Quelle est la stratégie de la radio publique française pour attirer un jeune public qui n'écoute pas forcément la matinale de France Inter, de France Culture ou de France Musique ?

La radio publique est censée s'abstraire de la course à l'audience ; or je ne compte plus les matinales de France Inter où l'on entend les présentateurs s'enorgueillir d'un gain d'audience de 0,5, 1 ou 2 points. Ça vire parfois un peu au grotesque. Ressentez-vous une pression dans ce domaine ou n'est-ce qu'un élément parmi d'autres de l'appréciation de la qualité de vos programmes ?

M. Léo Corcos. Journaliste dans la Creuse, on me reconnaît, ainsi que mes collègues, dans la rue. La légende de la station Ici Creuse, qui indique que les gens reconnaissent les journalistes à leur voix, se vérifie. Mais nous ne nous percevons pas comme des stars : au contraire, cette proximité du public nous oblige, car notre travail est scruté dans ce petit territoire où nous réalisons de fortes audiences. Nous sommes ainsi incités à faire preuve d'une grande rigueur et nous nous trouvons bien loin du star-system.

M. Lionel Thompson. Nous préférons toujours voir monter des talents internes : Radio France a longtemps su le permettre, mais cette capacité s'est étiolée ces derniers temps, justement à cause de la pression mise sur les audiences, d'où la recherche de personnalités « vues à la télé ».

La pression sur les audiences n'est pas nouvelle : j'ai plus de trente ans de maison et je situe le tournant à la présidence précédant celle de Jean-Paul Cluzel ; à partir de ce moment-là, on a présenté certaines émissions comme des grand-messes et on a scruté leurs audiences. L'approche était différente il y a trente ans.

De notre côté, nous avons tendance à accorder de l'importance aux audiences parce qu'elles sont, par les temps qui courent, notre bouclier contre les attaques – nous en sommes là. Nos missions de service public sont primordiales à nos yeux ; ensuite, l'émission rencontre son audience ou non, et si ce n'est pas le cas, nous en tirons les conséquences.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). À France Inter, Adèle Van Reeth a subi en juillet 2024 une motion de défiance en raison d'un management brutal, du remplacement du chef du service politique par Patrick Cohen et, plus largement, de l'impossibilité de lui faire confiance pour diriger la station. Cette même Mme Van Reeth a aussi été à l'initiative d'une

véritable purge idéologique entraînant la perte de 500 000 auditeurs en un an. Depuis lors, elle a perdu son poste. Quelles informations complémentaires avez-vous sur les raisons de son départ ? Considérez-vous celui-ci comme un bon signal ?

J'aimerais aussi vous interroger sur le bilan de la fusion entre France Bleu et les programmes régionaux de France 3, ainsi que sur le rapprochement entre la chaîne de télévision et la station de radio France Info. La CGT avait qualifié la première opération de « pari risqué et inutile », soulignant que les audiences de France Bleu étaient en hausse, avec 87 000 auditeurs supplémentaires en un an.

Mme Céline Calvez, présidente. Votre première question a déjà été largement abordée.

M. Benoît Gaspard. Nous déplorons que les matinales filmées, en partenariat avec France Télévisions, ne soient pas un succès. Nous doutons de la pertinence de cette pratique, qui n'est pas forcément une bonne chose pour la radio de proximité. La radio publique a raison de faire de l'audio sa priorité et devrait se recentrer là-dessus. Ce serait d'ailleurs un bon remède contre la starification à outrance. L'audio permet aussi de préserver nos spécificités et d'atteindre des publics qui devraient décrocher un peu des écrans. Pour toutes ces raisons, les projets de matinales filmées et de productions communes avec la télévision sont à peser au trébuchet, car ce ne sont pas toujours de très bonnes idées.

M. Renaud Dalmar. Je souscris totalement aux propos de Benoît Gaspard. Pour faire le lien avec les questions posées par M. Balanant, la raison fondamentale de notre opposition au projet de fusion est que la radio n'est pas la même chose que la télévision. Une auditrice n'est pas une téléspectatrice. Il s'agit de deux secteurs très différents, obéissant à des stratégies et s'adressant à des publics très différents. Disons-le clairement : pour la CFDT, le média global n'existe pas. C'est un leurre ou un fantasme.

Mme Céline Hervieu (SOC). Je ne suis pas membre de cette commission, mais je déplore souvent la tournure des échanges qui y ont lieu et le spectacle qui en résulte ! Les questions posées relèvent bien souvent davantage de l'accusation que de l'enquête réelle.

Monsieur Corcos, vous avez évoqué les audiences. Au-delà de ces chiffres et du soutien que vous apportent certains groupes politiques, une enquête réalisée par Ipsos en 2025 révèle que 71 % des Français considèrent que la radio publique s'adresse à toutes les catégories de la population, que 69 % d'entre eux ont une bonne image de leur audiovisuel public et que plus d'un Français sur deux estime que l'information diffusée est fiable et indépendante. Même si l'on peut faire mieux, il me semblait important de rappeler tout cela.

Je souhaiterais vous interroger sur la campagne de dénigrement que vous évoquiez et ses conséquences psychologiques sur les agents. Pouvez-vous préciser l'impact du cyberharcèlement sur votre capacité à faire correctement votre travail ?

M. Matthieu Darriet. Je vous remercie d'avoir rappelé ces chiffres, qui reflètent la façon dont Radio France est réellement perçue par nos publics.

L'ambiance un peu délétère autour de l'audiovisuel public a deux effets.

Le premier est effectivement le cyberharcèlement : la moindre publication ou le moindre tweet provoque un déchaînement ciblant directement le journaliste concerné. Au sein de ma rédaction, à Ici Nord, notre journaliste sportif a ainsi été victime d'une campagne de

dénigrement bien orchestrée. Le seul moyen de casser cette dynamique a été la publication par toute la rédaction d'un texte écrit qui a été partagé et repris dans des tweets pour essayer de renverser la vapeur.

L'autre conséquence, plus grave encore que le cyberharcèlement, se manifeste sur le terrain. Ainsi, la rédaction d'Ici Touraine a été victime de deux agressions en moins de trois mois : d'abord un coup de fil, avec des menaces de mort explicites, puis l'agression physique d'un journaliste et d'un rédacteur en chef sur le terrain. Nous avons lancé en interne un appel à l'ensemble des journalistes pour faire remonter tous ces faits car nous savons très bien que dans certaines stations locales, des cadres y renoncent sous prétexte que cela ferait partie du jeu. Non, nous voulons que tout remonte afin de dresser un tableau complet de ce qui se passe et appréhender le problème dans toute son ampleur. Avec la campagne municipale qui commence, nous imaginons évidemment que cela ne va pas s'arranger…

M. Léo Corcos. Je profite de cette audition pour exprimer notre soutien à tous nos collègues qui ont pu être malmenés sur le terrain, pour des raisons diverses et variées. La société des journalistes a publié un communiqué invitant chacun d'entre eux à se signaler afin que l'information puisse être remontée au réseau. À de multiples reprises, nous avons interpellé la direction de Radio France à ce sujet. Matthieu Darriet a évoqué les pressions politiques, qui viennent de tous les bords, et le cyberharcèlement. Malgré ces difficultés, nos collègues essaient de travailler le plus sereinement possible, avec le soutien de leur rédaction, des organisations syndicales et de la société des journalistes.

Mme Céline Calvez, présidente. Monsieur le rapporteur, je vais maintenant vous redonner la parole. Si vous en êtes d'accord, la durée des questions et des réponses sera limitée à deux minutes, afin que vous puissiez poser le maximum de questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Comme je l'ai signalé tout à l'heure, j'ai encore quelques questions sur le cadre social, notamment sur les indemnités de départ. La Cour des comptes relève, à la page 99 de son rapport, que « le code du travail prévoit la possibilité d'une mise à la retraite par l'employeur à partir de 67 ans contre le versement d'une indemnité », mais que, « par usage », Radio France paie cette indemnité « dès lors que le salarié part après 65 ans ». On apprend par ailleurs que les indemnités de départ, qu'il s'agisse d'un départ à la retraite ou d'un licenciement, représentent 14 millions d'euros par an, ce qui équivaut à la masse salariale totale de France Culture et France Musique réunies. Ma question est donc simple : pour quelle raison pouvez-vous encore revendiquer des indemnités de départ aussi généreuses, alors même que la loi n'exige pas un tel versement ? Au fond, qu'est-ce qui vous place au-dessus des lois ?

M. Renaud Dalmar. Ces indemnités de départ ne sont pas au-dessus des lois. Il s'agit très souvent d'indemnités de licenciement versées à des salariés certes en CDDU mais qui peuvent avoir été employés, de fait, en permanence pendant trente ans. Si Radio France ne les versait pas, elle risquerait de se retrouver aux prud'hommes, où le juge pourrait, en quelques minutes, requalifier le contrat de travail en CDI, obliger l'employeur à procéder à un licenciement en bonne et due forme, et donc imposer le versement d'indemnités de licenciement et la réparation du préjudice subi. Pour éviter de se retrouver au tribunal pour une dizaine ou une quinzaine de cas par an, Radio France verse donc des indemnités de départ, qui s'avèrent bien inférieures aux indemnités de licenciement auxquelles les salariés concernés pourraient prétendre s'ils voulaient faire valoir leurs droits.

M. Matthieu Darriet. Il ne vous aura pas échappé que l'âge de départ à la retraite a été reporté de 65 à 67 ans !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mais le rapport de la Cour des comptes date d'avant cette réforme !

M. Matthieu Darriet. Je peux vous assurer que Radio France ne verse aucune indemnité de départ qui ne serait pas conforme à la règle.

S'agissant des montants, je rappelle que de nombreux départs de journalistes sont dus à une inaptitude professionnelle, et que c'est l'indemnité conventionnelle qui doit être versée dans ce cas. Comme son nom l'indique, cette indemnité est prévue par la convention collective ; elle concerne donc l'ensemble des journalistes de France et n'est absolument pas spécifique à l'audiovisuel public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Darriet, vous semblez mettre en cause mes propos. Vous êtes sous serment. Selon vous, la Cour des comptes a-t-elle menti ou s'est-elle trompée dans le passage du rapport que j'ai cité ?

M. Matthieu Darriet. Il faudrait lui poser la question, mais selon moi, c'est juste une erreur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À la page 99 du rapport de la Cour des comptes, il est écrit que « le code du travail prévoit la possibilité d'une mise à la retraite par l'employeur à partir de 67 ans contre le versement d'une indemnité » mais que, « par usage », Radio France paie cette indemnité « dès lors que le salarié part après 65 ans ». Selon vous, les membres de la Cour des comptes auraient donc commis une erreur lorsqu'ils ont rédigé ce passage ?

M. Matthieu Darriet. Je vous ai répondu. Ce n'est pas du tout la réalité de ce qui se passe à Radio France.

M. Renaud Dalmar. Je pense qu'il ne s'agit pas d'une erreur, mais d'une confusion entre les statuts. Pour un salarié en CDDU, ces limites d'âge de 65 et 67 ans n'existent pas. Effectivement, Radio France verse des indemnités aux salariés à qui elle demande de partir ; dans le cas contraire, elle serait hors-la-loi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cela fait un certain nombre d'erreurs que vous épinglez dans le rapport de la Cour des comptes ! C'est dommage, parce que nous avons entendu ses représentants il y a quelques semaines ; je pense que je leur reposerai ces questions par écrit et que je leur transmettrai vos remarques. Comme vous le voyez, je ne fais que citer des passages du rapport de la Cour des comptes ; j'espère donc que vous ne doutez pas de la sincérité de mes questions.

À la page 96, il est écrit : « En tout, soixante-cinq primes sont recensées, liées aux conditions de travail ou à la fonction, qui vont de la prime de coiffure à l'indemnité sortie moto […]. » À l'heure où l'on demande toujours plus d'efforts aux Français, seriez-vous prêts à renoncer à un certain nombre de ces primes ? D'ailleurs, certaines ne sont-elles pas anachroniques ?

M. Benoît Gaspard. Il n'y a plus de primes qui soient anachroniques car le nouvel accord collectif de 2017, fruit d'une négociation de plus de cinq ans, a mis un terme à un certain nombre de primes de fonction ou d'indemnités qui ne correspondaient peut-être plus à la réalité du terrain.

Celles qui demeurent sont réellement liées à la pénibilité de certaines activités spécifiques. Les indemnités sortie moto, que vous avez mentionnées, sont ainsi versées à des techniciens qui accompagnent les journalistes sur le terrain, qui travaillent dans des conditions très complexes et dont les horaires sont extrêmement étendus. Aucune prime existante ne me paraît donc déplacée ou décalée par rapport à une situation de pénibilité ou à des contraintes sur le terrain. C'est dans le cadre du dialogue social et de la négociation que ces listes peuvent être mises à jour, lorsque cela est nécessaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous parle du poids de la bureaucratie, c'est aussi parce que j'ai pu découvrir, à la page 62 du rapport de la Cour des comptes, que les journalistes ne représentent que 19 % des effectifs de Radio France, à côté de 63 % de personnels administratifs, techniques ou managers. Autrement dit, il y a trois membres du personnel technique, d'encadrement ou administratif pour un seul journaliste. Comme expliquez-vous ce ratio ?

M. Renaud Dalmar. Je vous ai déjà entendu poser cette question à la directrice générale de Radio France, qui n'a pas développé sa réponse. Là encore, il y a peut-être un problème de compréhension de la dénomination « personnel technique et administratif ». À Radio France, où l'on dénombre 150 références métier, cette appellation s'applique à tout membre du personnel qui n'est pas journaliste ou producteur. Ainsi, tous les réalisateurs, tous les chargés d'édition dans le numérique – un domaine où l'on compte 130 emplois –, toutes les personnes qui développent les applications, tous les techniciens, tous les attachés de production, tous les chargés de programmes, qui préparent les émissions, et tous les collaborateurs chargés du bâtiment de la Maison de la radio font partie du personnel technique et administratif. Toutes ces personnes sont intégrées à Radio France. Comprenez bien qu'au regard de la palette des activités exercées par l'établissement, que je vous ai un peu décrites dans mon propos liminaire, nous avons besoin de beaucoup de salariés !

M. Matthieu Darriet. Si vous êtes invité à la matinale d'Ici Hérault, vous aurez devant vous un journaliste, qui vous posera des questions, un animateur, un technicien, et vous rencontrerez aussi une chargée d'accueil. Voilà pourquoi le nombre de journalistes n'est pas si important que cela. Ce n'est pas de la bureaucratie ! Pour faire tourner une radio, il faut au minimum un animateur et un technicien en local, ainsi que d'autres techniciens et des réalisateurs à Paris.

Notre entreprise emploie 4 000 à 5 000 salariés, en comptant les collaborateurs occasionnels. Du point de vue administratif, cela entraîne forcément des besoins significatifs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez évoqué un sujet important, celui de la précarisation de certains emplois ou de certaines fonctions à Radio France. C'est aussi ce que j'ai découvert dans le rapport de la Cour des comptes, qui recensait, en 2023, quelque 4 065 équivalents temps pleins (ETP) en CDI, mais aussi 17 000 CDD représentant 347 ETP, 15 784 CDDU représentant 523 ETP, 532 pigistes et 99 alternants, soit au total près de 1 500 ETP précaires. Cette situation alarmante ne résulte-t-elle pas d'avantages parfois anachroniques mais que vous n'en défendez pas moins âprement ? Le recours à des CDI étant compliqué et très coûteux à Radio France, la direction ne préfère-t-elle pas faire appel à des CDDU, à des CDD, à des alternants, à des emplois précaires ? Comment analysez-vous cette situation ?

M. Lionel Thompson. Je ne partage pas votre analyse. La précarité a aussi un coût pour l'entreprise. Le recours à ce type d'emplois est sans doute plus une facilité de gestion, une souplesse que, pour notre part, nous dénonçons – je ne parle pas ici des cachetiers, que nous avons évoqués tout à l'heure. Nous déplorons le grand nombre de CDD et de pigistes. Nous avons besoin de ces emplois, qui correspondent à des besoins permanents de l'entreprise, et nous souhaitons qu'une partie d'entre eux soient pérennisés. J'insiste : nous ne voulons pas réduire la précarité en réduisant l'emploi, en mettant les gens au chômage, mais en pérennisant une partie de ces emplois précaires. Je ne pense pas que le maintien du cadre social actuel et des droits des salariés en CDI à Radio France soit responsable du volume d'emplois précaires dans notre entreprise.

M. Renaud Dalmar. Je l'ai dit tout à l'heure, ces emplois précaires sont dus à la jauge imposée à Radio France. Comme l'explique la Cour des comptes, pour fonctionner vingt-quatre heures sur vingt-quatre et maintenir toutes ses activités, Radio France n'a pas d'autre solution que de recourir à des CDDU, qui ne sont pas pris en compte dans ce plafond.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Fin juin 2025, la plupart des syndicats de l'audiovisuel public ont appelé à la grève pour dénoncer la proposition de loi visant à créer une holding. Mais, à Radio France, il a été lancé – par l'intersyndicale dont vous êtes les représentants – quatre jours plus tôt qu'à France Télévisions et à France Médias Monde. Vous aviez d'ailleurs beaucoup de choses à dénoncer : la réforme du réseau Ici, la fin de la diffusion hertzienne de Mouv', le rapprochement entre la chaîne de télévision et la station de radio France Info…

La semaine dernière, l'Inspection générale des finances (IGF) a affirmé devant nous que Radio France devait trouver plusieurs dizaines de millions d'euros en cherchant des gains d'efficacité et de productivité. On lit aussi à la page 33 du rapport de la Cour des comptes qu'« au vu des marges de manœuvre limitées, tant du côté des ressources commerciales que publiques, des mesures d'efficience doivent être anticipées au plus tôt afin de préserver l'équilibre financier de Radio France ». Comment l'établissement peut-il réaliser, à court et moyen terme, des gains de productivité si vous vous opposez au moindre projet de réforme ou de rationalisation ? Je pense notamment au rapprochement entre France Info télévision et France Info radio.

M. Renaud Dalmar. Il me semble que Laurence Bloch vous a répondu : alors même qu'elle défendait ce projet de fusion, elle a admis que ce n'était pas le bon moment et que cette transformation se heurtait à un vrai problème de budget. La création d'une holding n'aurait pas permis d'optimisation, parce qu'elle aurait coûté très cher.

Nous nous sommes effectivement opposés à ce projet, non pas parce que nous serions contre les gains de productivité, mais parce qu'il nous paraissait absurde du point de vue de la stratégie industrielle. La radio, ce n'est pas de la télévision.

M. Benoît Gaspard. Le préavis de grève portait plus spécifiquement sur les transformations en cours à Radio France. Nous doutions de la pertinence de certains changements d'ordre éditorial, assez rapides et brutaux, annoncés à la fin de la grille précédente ; nous avions interrogé la direction à ce sujet et, en l'absence de réponse, déposé un préavis de grève. Nous dénoncions aussi certaines évolutions des méthodes de production, qui généraient de la souffrance au travail pour les salariés concernés. Il y avait donc un gros problème tenant à la méthode employée par la direction. Il est toujours intéressant de regarder pourquoi on pose un préavis de grève, mais aussi dans quelles conditions on le lève ; en

l'occurrence, nous l'avons levé parce que nous avions retrouvé des méthodes de concertation qui nous paraissaient permettre d'avancer, d'innover dans nos métiers, tout en respectant les salariés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'avez pas répondu à ma question, qui était pourtant simple : quelles seraient vos pistes d'optimisation et d'amélioration de l'efficacité à Radio France ? C'est d'ailleurs ce que réclame la Cour des comptes, qui évoque notamment, dans son rapport, les avantages exorbitants dont bénéficient les journalistes de Radio France en matière de congés – je veux parler des fameuses quatorze semaines de congés payés. À la page 72, il est même indiqué que « la révision des congés à la baisse […] pourrait constituer un gisement de gains de productivité si les organisations syndicales étaient allantes sur ces questions ».

Quand je vous demande quelles seraient vos pistes d'optimisation à Radio France, je n'obtiens pas de réponse concrète, et je lis donc dans le rapport de la Cour des comptes que l'un des points de blocage serait la contestation des syndicats. N'êtes-vous pas, d'une certaine façon, le problème qui expliquerait l'absence de rationalisation et d'efforts faits par la direction de Radio France ? *(Exclamations.)*

Mme Céline Calvez, présidente. Ce n'est pas la même question.

M. Lionel Thompson. Je crois que nous vous avons répondu : au vu de la réalité des conditions sociales, il ne nous paraît pas opportun de réduire la durée des congés. Je ne pense pas qu'une remise à plat de tout le système permettrait d'énormes gains de productivité, ce serait plutôt des économies de bout de chandelle.

La Cour des comptes est libre de faire les recommandations qu'elle souhaite. Je vous renvoie plutôt aux propos de notre PDG actuelle, Sibyle Veil, et de l'un de ses prédécesseurs, Mathieu Gallet. Des économies, nous en avons fait : 120 millions ces dix dernières années, vous a dit Mme Veil. Honnêtement, dans les conditions de travail et même de surtravail que je vous ai décrites tout à l'heure, je ne vois pas bien où l'on pourrait faire des gains de productivité. Vous pouvez évidemment chercher des exemples dans le privé, mais les conditions de production ne sont pas du tout les mêmes. Si vous comparez la variété, la richesse et la qualité des programmes proposés par le privé avec notre offre, vous verrez que ce n'est pas du tout la même chose. Comme le disent nos PDG eux-mêmes, si vous voulez continuer de faire des économies, vous devrez toucher au périmètre : vous pourrez supprimer Mouv' – vous ferez ainsi des gains, mais pas de productivité – ou proposer de plus en plus de rediffusions et de multidiffusions. Je le répète, les économies possibles touchent désormais au périmètre de notre action, au cœur de nos missions, à notre offre de programmes, au volume et à la qualité de nos productions.

Encore une fois, les pistes de la Cour des comptes ne permettraient pas de faire des économies, parce que nous n'accepterions pas certaines choses, à moins d'une véritable remise à plat – nous demanderions alors à revenir dans le cadre légal du temps de travail, et vous n'y gagneriez pas grand-chose. En somme, les pistes d'économies sont quasiment inexistantes.

M. Alexis Morel. L'information, ou plutôt la bonne information, cela coûte cher – c'est comme ça ! Nous devons veiller à garder des moyens pour aller sur le terrain, pour faire entendre la France dans toute sa pluralité.

Cela me permet de compléter la réponse que j'ai faite tout à l'heure à M. Saintoul concernant les éditorialistes. Nous ne contestons pas la présence de ces derniers à l'antenne, mais nous faisons en sorte de ne pas oublier l'essence de notre métier. Notre priorité est d'aller et de rester sur le terrain – dans les quarante-quatre stations locales, mais aussi à Paris et à l'étranger. Nous avons en effet huit bureaux à l'étranger ; ce n'est plus le cas de nos concurrents du privé, et c'est très précieux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur cette question assez large des gains de productivité susceptibles d'être réalisés, que pointe d'ailleurs le rapport de la Cour des comptes, je cite juste des faits.

Du côté de la télévision publique, on compte aujourd'hui les cinq chaînes nationales de France Télévisions – France 2, France 3, France 4, France 5 et France Info –, neuf chaînes ultramarines, deux chaînes nationales thématiques – Arte et LCP –, les quatre chaînes de France 24 – en français, en anglais, en espagnol et en arabe – ainsi que les dix chaînes de TV5 Monde. Cela fait, en tout, trente chaînes de télévision publique.

Du côté de la radio, on compte les sept stations de Radio France – France Inter, France Info, Ici, France Culture, France Musique, FIP et Mouv' – ainsi que les dix-sept chaînes de France Médias Monde – les seize stations en langue de RFI et Monte Carlo Doualiya. Cela fait vingt-quatre stations de radio publique.

Il y a donc, au total, cinquante-quatre chaînes de radio et de télévision publiques françaises – et je n'ai même pas compté toutes les chaînes de France 3, les quarante-quatre stations de France Bleu et les plateformes numériques ! Convenez-vous que cette profusion de chaînes publiques, qui coûtent un peu plus de 4 milliards d'euros par an, suggère quelques pistes d'optimisation ?

M. Benoît Gaspard. À Radio France, nous ne sommes pas concernés par la totalité des radios que vous avez citées ; cela nous oblige donc à faire un tri. En l'occurrence, nous avons six chaînes nationales – bientôt cinq – et les radios locales. Les contenus en ligne sont des déclinaisons des programmes de ces chaînes, ainsi qu'un peu de création dédiée à internet.

Les gains de productivité ont été faits, puisque la puissance publique et nos directions nous ont demandé de toucher tous les publics – c'était alors un enjeu majeur – à un moment où la dotation de l'État diminuait. Ce que vous qualifiez de « profusion » est loin d'être illégitime. C'est plutôt l'un des signes de notre réussite, et nous y sommes parvenus avec des moyens extrêmement contraints.

M. Lionel Thompson. Quand on dit 4 milliards, ça claque ! Ça fait bien à la une des magazines ! Pourtant, 4 milliards, en fait, ce n'est pas très cher par rapport à ce que propose le service public audiovisuel. C'est moins cher, en tout cas, que dans des pays voisins comparables – c'est moins que le coût de la BBC, des médias publics allemands et, rapporté à la population du pays, des médias publics suisses. On pourrait d'ailleurs paraphraser la phrase de l'auteur américain Orben : si vous trouvez que l'information et la culture coûtent cher, essayez l'ignorance ! C'est peut-être ce que certains veulent, après tout…

On ne peut pas nous demander à la fois de faire de la proximité, de faire de l'information locale et de nous adresser à tout le monde. Pour nous adresser à tout le monde, nous sommes obligés d'avoir plusieurs offres. C'est une question de mécanique radio, de

marketing radio ! Le pluralisme se mesure aussi à l'échelle de l'ensemble de nos antennes – selon les stations, on ne s'adresse pas tout à fait au même public.

L'offre de Radio France, sur toutes ses antennes, n'est pas très différente de celle des radios publiques dans les pays comparables, qui ont aussi une chaîne d'information généraliste, une chaîne d'information en continu, des chaînes thématiques et des radios locales. Il est important d'assurer un maillage fin du territoire.

Mme Christine Zazial. Je souscris aux propos de M. Thompson : 4 milliards, c'est vrai que ça claque, mais à quoi les compare-t-on ? Au budget de la santé en France ? Au budget des armées ? Quand on cite un chiffre, il est intéressant de le mettre en rapport avec un autre. C'est ce que l'on fait, en général, en économie…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, madame, pour vos leçons d'économie ! Je vais mettre ce chiffre en perspective : 4 milliards d'euros, c'est la moitié du budget du ministère de la culture. Or savez-vous quelle part du budget de ce ministère est consacrée à la préservation du patrimoine ? 4,5 %. Ainsi, quand la moitié du budget du ministère est dépensée pour l'audiovisuel public, moins de 5 % des crédits sont alloués à la préservation du patrimoine, alors même que près de 70 000 monuments non protégés sont menacés de disparition. Ce sont des phares, des moulins, des petits théâtres… *(Exclamations.)* Quand vous m'accusez de partialité dans la présentation des chiffres, je vous prends au mot : je fais des comparaisons.

Ainsi, plus de 100 chaînes de télévision et de radio publiques sont payées par les Français chaque année, à hauteur de 4 milliards d'euros. N'est-ce pas trop ?

M. Léo Corcos. Il est facile de comparer des chiffres et de présenter les choses de la sorte. Mes collègues vous ont déjà largement répondu : une offre aussi plurielle, large, riche, dense, s'appuyant sur le réseau des quarante-quatre stations locales d'Ici, coûte de l'argent. De même, produire une information de qualité, dont la fiabilité a d'ailleurs été largement éprouvée, coûte de l'argent.

Mme Céline Calvez, présidente. Lorsqu'on parle de patrimoine, il faut aussi considérer le patrimoine audiovisuel. C'est peut-être la façon d'ordonnancer le budget qu'il faudrait revoir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Après vous avoir interrogés sur le cadre social ainsi que sur les rapports de l'IGF et de la Cour des comptes, j'aimerais maintenant évoquer les exigences de neutralité et de pluralisme.

Je commencerai par une question d'actualité. Le 7 février dernier, c'est-à-dire très récemment, en pleine campagne pour les élections municipales, France Inter a publié sur ses réseaux sociaux un reportage faisant la promotion d'une tournée de concerts pour lutter contre l'extrême droite. Dans la première séquence, un rappeur affirme face caméra que « la jeunesse emmerde toujours le Front national ». Dans la deuxième, un journaliste explique que « des artistes partent en tournée pour lutter contre l'extrême droite ». Avant de leur donner la parole, il n'y a pas vraiment de mise en contexte. Ce type de contenu vous paraît-il approprié sur le service public de l'audiovisuel, en particulier en période électorale ? Comprenez-vous que certains Français en aient ras le bol de payer pour ce type de contenu, qui ne respecte pas les exigences d'indépendance, de pluralisme et d'honnêteté de l'information ?

Mme Corinne Audouin. Je suis désolée, j'ai du mal à vous répondre car je ne sais pas de quoi il s'agit. Parlez-vous d'un reportage sur le site de France Info ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. D'un reportage publié sur les réseaux sociaux de France Inter.

Mme Corinne Audouin. Nous pourrons vous répondre par écrit, si vous voulez.

M. Lionel Thompson. Il faudrait effectivement avoir la séquence clairement en tête et s'assurer qu'il n'y a rien avant ni après. Je ne vois pas non plus de quelle séquence il s'agit – je suppose que ce n'est pas la seule sur ce sujet…

Mme Céline Calvez, présidente. Des précisions vous seront donc apportées par écrit, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y a quelques jours, nous avons auditionné un certain nombre de représentants syndicaux et de représentants de journalistes, et je les ai interrogés sur le fameux « cordon sanitaire » appliqué en Belgique francophone, qui consiste à ne pas donner aux représentants des partis qualifiés d'extrême droite la parole en direct sur les antennes du service public.

Le 8 janvier 2026, sur France Culture, Charline Vanhoenacker, une journaliste belge officiant aussi sur France Inter, a raconté sa surprise lorsqu'elle a appris qu'elle allait interroger la présidente du Rassemblement national : « Je suis tombée de ma chaise. Je leur ai dit que j'étais vraiment choquée qu'en plus de Marine Le Pen, ils invitent […] Patrick Buisson. » Voilà une première démonstration de la réticence qu'ont les journalistes à interroger toutes les forces politiques sur le service public.

Le 7 janvier dernier, Merwane Benlazar a expliqué cette notion de cordon sanitaire sur les ondes de France Inter en employant ces mots : « T'es un média, […] j'attends de toi que quand même tu fasses le tri avant de me présenter des gens. »

À la radio belge francophone, je le répète, est appliqué ce qu'on appelle un cordon sanitaire, qui consiste à ne pas donner la parole à l'extrême droite. Lors de son audition, le secrétaire général du Syndicat national des journalistes a jugé qu'exclure de l'audiovisuel public français les représentants de partis qualifiés d'extrême droite était une idée « intéressante ». Et vous, quel est votre avis ? Trouvez-vous aussi que cette pratique est une idée intéressante, qu'il faudrait peut-être appliquer en France ?

Mme Corinne Audouin. Si je ne me trompe pas, le cordon sanitaire belge consiste à ne pas recevoir en direct de personnalités appartenant aux partis qualifiés d'extrême droite. Celles-ci ne sont donc pas exclues des antennes : elles peuvent être interviewées, mais pas en direct.

Il ne vous a pas échappé qu'en France, notre activité est soumise à plusieurs lois et règlements – notamment celui de l'Arcom – imposant le pluralisme du temps de parole. Votre question est donc sans objet : je ne vois pas qu'il soit possible qu'on puisse changer ce cadre réglementaire.

Quant à Charline Vanhoenacker, elle est belge et humoriste : ce sont deux bonnes raisons de tenir ces propos. Je pense qu'elle a compris, depuis, comment cela fonctionne chez nous.

M. Lionel Thompson. L'idée du cordon sanitaire est née en Belgique dans les années 1980 ; elle a été appliquée à partir des années 1990 sur les antennes du service public avant d'être généralisée à l'ensemble des médias belges. Elle consiste effectivement à ne pas donner la parole en direct aux représentants politiques de l'extrême droite.

Cette idée a fait l'objet de débats en France jusqu'à une certaine époque. Ce n'est pas le système appliqué en France et nous nous conformons à la loi, mais nous trouvons intéressant que des pays voisins n'envisagent pas les choses de la même façon que nous ; on n'est pas obligé de faire comme en France.

L'étonnement de Charline était sans doute teinté d'humour, la connaissant et puisqu'elle est belge.

Nous avons l'obligation de ne pas diffuser à l'antenne des discours racistes, sexistes, homophobes ou niant des vérités scientifiques. Pour nous, le cordon sanitaire s'applique à ces idées-là ; si elles sont défendues par des forces politiques d'extrême droite, nous agissons en conséquence.

En tout état de cause, la question du cordon sanitaire ne se pose pas pour nous puisqu'il n'existe pas en France.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lorsqu'elle tient ces propos, Charline Vanhoenacker travaille à France Inter depuis cinq ans : je ne pense pas qu'elle ait découvert les règles de l'Arcom au moment d'écrire sa chronique.

À l'occasion des élections européennes de 2024, les données de l'Arcom montrent que France Culture, France Info et France Inter ont donné au bloc de droite nationale un tiers de temps de parole en moins que BFM, TF1, LCI et Europe 1. À titre d'exemple, France Culture n'a attribué que 24 % de temps de parole au bloc de droite nationale, alors que BFM lui en a attribué 33 % et LCI 36 %. Dans les urnes, les partis correspondants ont recueilli 37 % des suffrages.

Comment expliquez-vous cette sous-représentation chronique de la droite nationale sur vos antennes ? En dépit des chiffres communiqués par l'Arcom, avez-vous le sentiment qu'on donne encore trop la parole au Rassemblement national et à ses alliés sur les antennes du service public, en particulier celles de Radio France ?

M. Lionel Thompson. S'agissant du respect des temps de parole, nous sommes dans les clous, à peu de chose près ; l'Arcom ne nous a jamais fait plus que des remarques.

Les règles sont les suivantes : un tiers du temps de parole est attribué au président et au gouvernement, le reste de la représentation politique se partageant les deux autres tiers – ce qui, mécaniquement, fait baisser la part de chacune des forces politiques. Ces règles ne me semblent pas aberrantes. De plus, les temps de parole sont calculés à partir des résultats des élections précédentes et non des élections à venir – ce qui serait compliqué.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et à partir des sondages !

M. Lionel Thompson. Et à partir des sondages, en effet.

M. Alexis Morel. Permettez-moi de livrer un témoignage de terrain et d'actualité, puisque la campagne pour les élections municipales est officiellement ouverte.

Au quotidien, les règles relatives aux temps de parole représentent une très forte contrainte, que nous respectons dans le moindre reportage et dans la composition de chaque liste d'invités. Elles peuvent être particulièrement complexes à observer, notamment dans les reportages qui n'ont rien à voir avec la campagne électorale mais dans lesquels interviennent un élu ou un candidat ; nous devons alors donner la parole aux listes concurrentes.

Toute la rédaction tient compte de cette contrainte ; une réunion de sensibilisation au respect des temps de parole a été organisée il y a quelques jours.

M. Renaud Dalmar. Au-delà des rédactions, cette contrainte s'applique à toutes les émissions. J'ajoute que nos calculs sont effectués au dixième de seconde près.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Dalmar, je vous sens assez concerné par le respect du pluralisme et de la neutralité. J'ai pu le constater sur vos réseaux sociaux : le 9 juillet 2024, vous avez retweeté un tweet se félicitant de la victoire contre l'extrême droite ; vous vous êtes aussi réjoui des résultats du NFP aux élections législatives par un retweet, le 7 juillet 2024 ; le 24 juillet 2024, vous avez retweeté Lucie Castets en estimant qu'il s'agissait d'« une très bonne base de départ ».

Quand on inscrit sur son compte Twitter son appartenance à Radio France, quand on est réalisateur sur le service public, quand on est référent au CSE de Radio France, ne doit-on pas respecter davantage encore les principes de neutralité et d'impartialité du service public ? Lorsque l'on occupe ces éminentes fonctions, peut-on se permettre d'afficher ses convictions politiques personnelles sur un réseau social ?

M. Renaud Dalmar. Je vous remercie de qualifier mes fonctions d'éminentes, monsieur le rapporteur.

Il s'agit de réseaux sociaux personnels et non de comptes détenus en tant que représentant syndical – dont je dispose également et que vous auriez pu consulter. De plus, cela fait bien longtemps que j'ai abandonné mon compte Twitter, comme d'autres membres de la CFDT.

Quant à mes opinions personnelles, elles n'engagent pas mon organisation syndicale. Or j'ai été convoqué à la présente audition en tant que représentant de la CFDT et non à titre personnel. Je ne répondrai donc pas à votre question.

Mme Céline Calvez, présidente. Merci à toutes et tous.

La séance s'achève à dix-sept heures trente.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, M. Christian Girard, Mme Ayda Hadizadeh, M. Emmanuel Maurel, Mme Caroline Parmentier, M. Aurélien Saintoul, Mme Sophie Taillé-Polian

Excusé. – M. Jérémie Patrier-Leitus

Assistait également à la réunion. – Mme Céline Hervieu

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de M. Yannick Letranchant, directeur des opérations spéciales de France Télévisions, et de M. Arnaud Ngatcha, directeur unité de programmes à la direction des antennes et des programmes 2

– Présences en réunion 30

Mercredi
11 février 2026
Séance de 17 heures 30

Compte rendu n° 33

SESSION ORDINAIRE DE **2025-2026**

Présidence de
M. Philippe Ballard
Vice-président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à dix-sept heures quarante-cinq.

M. Philippe Ballard, président. Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux, avec une audition consacrée maintenant aux opérations spéciales de France Télévisions. Ces dernières portent assez bien leur nom, à défaut d'être précisément définies et nous accueillons pour ce faire M. Yannick Letranchant et M. Arnaud Ngatcha, que je vais vous présenter dans un instant.

Compte tenu des délais très brefs dans lesquels nous vous avons convoqués, je vous remercie de vous être rendus disponibles et d'être ainsi avec nous aujourd'hui.

Les opérations spéciales diffusées sur France Télévisions portent finalement assez bien leur nom à défaut d'être très précisément définies. Si je reprends la définition que vous en donniez, Monsieur Ngatcha, dans un entretien au site Média+, vous aviez alors déclaré que votre travail consistait à « identifier des thèmes pertinents pour créer d'importantes initiatives centrées sur des problématiques qui influencent la société française ». À cet égard, on peut citer la soirée « Aux arbres citoyens ! » en 2022, ou la soirée « Urgence océan : un sommet pour tout changer », coanimée en juin 2025 par Léa Salamé et Hugo Clément. Mais les opérations spéciales, ce furent aussi les soirées consacrées à la mobilisation en faveur de l'Ukraine ou à la réouverture de Notre-Dame de Paris après l'incendie qui l'avait frappée et la restauration qui s'en est suivie.

Lorsqu'on regarde votre profil sur LinkedIn, monsieur Letranchant, on constate que font également partie des opérations spéciales les cérémonies du 14 juillet, du 8 mai et du 11 novembre, l'investiture d'un nouveau Président de la République, des soirées électorales, des mariages princiers, etc. Après des études de droit et de journalisme, vous êtes entré chez France 2 en 1990 comme reporter, avant d'être nommé chef du service économie et social de cette chaîne. Vous avez été, entre autres fonctions, responsable des opérations spéciales de France 2 pendant six ans, d'août 2008 à juillet 2014, avant de travailler pour France 3 et de devenir directeur exécutif de l'information de France Télévisions. Vous êtes directeur des opérations spéciales de France Télévisions depuis septembre 2020.

Monsieur Ngatcha, vous avez commencé votre carrière à Canal +, à la direction des sports, puis vous êtes entré chez France Télévisions en septembre 2008 comme responsable des documentaires sur France 2, avant de devenir responsable des magazines culturels. Après un passage chez A Prime group comme producteur associé, vous retrouvez France 2 comme directeur des études et de la diversité – peut-être nous direz-vous en quoi ce travail a exactement consisté –, avant d'être conseiller en communication au cabinet de Laura Flessel, alors ministre des sports, pendant près d'un an et demi. Vous êtes directeur unité de programmes à la direction des antennes et des programmes depuis septembre 2018. Vous êtes également élu conseiller de Paris et maire adjoint chargé de l'Europe, des relations internationales et de la francophonie depuis juillet 2020. Nul doute que le rapporteur et d'autres députés auront des questions à ce sujet.

Avant que vous ne nous éclairiez sur ces opérations spéciales, la manière dont leurs thèmes sont déterminés, leurs délais de fabrication et leur coût, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Je vous rappelle aussi que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(MM. Yannick Letranchant et Arnaud Ngatcha prêtent successivement serment.)

Pour ma part, je signale que j'ai été journaliste pendant quarante, aussi bien dans le service public, où j'ai passé six ans, que dans des médias privés. Je vous laisse la parole pour un propos liminaire, après quoi vous pourrez échanger avec le rapporteur et les députés ici présents.

M. Yannick Letranchant, directeur des opérations spéciales de France Télévisions. Les opérations spéciales ont déjà été évoquées à plusieurs reprises au cours de vos travaux. Je le comprends, car elles constituent un pan majeur de l'activité linéaire – et pas seulement – de nombreux groupes audiovisuels en France comme à l'international, dans un contexte de profonde transformation des usages et de concentration de l'audience autour de grands rendez-vous.

Les articles 1 et 2 du cahier des charges de France Télévisions lui confient la mission de garantir à tous les citoyens un accès gratuit aux grands moments démocratiques, culturels, sportifs et mémoriels de la nation. Les opérations spéciales constituent l'un des moyens les plus concrets de remplir ces missions.

À l'été 2026, j'aurai trente-sept ans de service à la télévision publique. Je suis entré à France Télévisions en 1989 comme journaliste à FR3 Bretagne. J'ai ensuite intégré Antenne 2 à Télématin puis au service économie et social de la rédaction. J'ai fait du terrain, avant de passer à l'encadrement et de diriger des services à la rédaction nationale – des éditions de journaux télévisés de 13 heures, de 20 heures et du week-end. J'ai travaillé auprès d'Arlette Chabot et de Thierry Thuillier. Cela m'a amené à devenir directeur du réseau régional de France 3 régions, après avoir dirigé pendant un an le pôle nord-ouest de France 3, lequel comprenait cinq sous-régions. Je suis ensuite devenu directeur de l'information de France Télévisions.

Au cours de ma carrière, j'ai défendu des réformes et conduit des réorganisations, comme la fusion des rédactions nationales. J'ai sans cesse accompagné la modernisation de France Télévisions et, surtout, de ses rédactions.

J'y ai appris le métier dans ce qu'il a de plus exigeant – la rigueur de l'information, le sens du direct, la réactivité et la responsabilité éditoriale face à des millions de téléspectateurs. J'ai dirigé des rédactions régionales, puis assumé des responsabilités au sein de l'information nationale dans une période particulièrement éprouvante pour notre pays, celle de la crise sanitaire. Pendant ces années marquées par le covid-19, par la désinformation et par la mise à l'épreuve de la cohésion sociale et de la résilience de la nation, l'information du service public a joué un rôle essentiel. J'y ai pris toute ma part avec, à mes côtés, des équipes formidables et fortement impliquées.

Depuis septembre 2020, je suis à la tête de la direction des opérations spéciales de l'information et des antennes du groupe France Télévisions, avec pour mission de concevoir, accompagner et coordonner les grands dispositifs éditoriaux transversaux. France Télévisions s'appuie historiquement sur une direction des opérations spéciales rattachée à la rédaction nationale – direction que j'ai moi-même occupée un temps au sein de l'information de France 2, comme vous l'avez rappelé. Depuis près de vingt ans, elle couvre un certain nombre de grands événements relevant directement des missions de service public que nous sommes souvent les seuls à assurer.

Il y a sept ans, France Télévisions a souhaité créer en miroir une direction des opérations spéciales au sein de la direction des antennes et des programmes. Je répondrai à vos questions avec M. Ngatcha, qui exerce ses fonctions dans cette direction. Je précise que M. Ngatcha n'est pas placé sous mon autorité, mais sous celle de Stéphane Sitbon-Gomez.

Si vous le voulez bien, j'organiserai mon propos autour de deux axes. Je reviendrai d'abord sur la montée en puissance de l'« événementialisation » des antennes, qui constitue une tendance de fond de l'audiovisuel en France comme à l'international, et qui s'inscrit pleinement dans les missions confiées au service public. Je vous présenterai ensuite la nature et la diversité des opérations spéciales de France Télévisions, leur organisation, ainsi que les principes éditoriaux et de gouvernance qui encadrent leur conception et leur mise en œuvre.

L'« événementialisation » des antennes constitue une tendance de fond au cœur des usages et des missions du service public. Depuis plusieurs années, l'audiovisuel connaît une transformation profonde des usages. En France, le temps passé devant la télévision, tout écran confondu, a reculé d'environ 20 % en trois ans sous l'effet de la fragmentation des usages, mais aussi de la montée en puissance de la vidéo à la demande et des plateformes numériques. Ce qui rassemble encore massivement et simultanément devant le téléviseur, ce sont les grands événements – les événements d'information, les événements sportifs, les grands divertissements fédérateurs, les grandes commémorations ou les moments de vie collective. La télévision linéaire ne disparaît pas, elle change de nature. Elle devient le lieu du rendez-vous, du direct, de l'exceptionnel.

Cette évolution n'est ni propre à la France, ni spécifique au service public. Elle est observable partout dans le monde. Aux États-Unis, par exemple, les grandes chaînes généralistes ont recentré l'essentiel de leurs grilles linéaires autour de trois piliers : l'information, les grands événements, notamment sportifs, et quelques divertissements emblématiques fortement incarnés. Le succès massif du Super Bowl, dont la retransmission récente a réuni plus de 100 millions de téléspectateurs, illustre parfaitement cette réalité.

Dans un univers saturé de contenus, ce qui continue à réunir autour du téléviseur, ce sont les événements fédérateurs, identifiés et populaires. Cette tendance internationale confirme que l'« événementialisation » n'est pas un choix opportuniste, mais une adaptation structurelle aux usages contemporains. Cette évolution entre en résonance directe avec les missions confiées à France Télévisions par son cahier des charges, celui-ci faisant explicitement de l'événement un marqueur éditorial du service public audiovisuel. Il rappelle dans son article 3 que France 2 est placée sous « le […] signe de l'événement […] et joue un rôle majeur en matière d'information et de sport », dans son article 14 que « l'information et le débat doivent être de grands rendez-vous » démocratiques sur les antennes du groupe, et dans son article 8 que la diffusion gratuite « des événements sportifs d'importance majeure ou qui font partie du patrimoine national » relève pleinement des obligations du service public.

L'« événementialisation » des antennes n'est donc pas un choix de programmation ou un levier d'audience. Elle est un marqueur éditorial fort du service public. Elle permet d'assumer des rendez-vous exigeants parfois complexes, souvent longs, qui mobilisent l'ensemble des compétences du groupe – l'information, les programmes, les sports, le numérique, les régions, qu'elles soient hexagonales ou ultramarines, le marketing et la communication. Elle permet également de toucher des publics larges et divers, notamment sur les réseaux sociaux, dans des moments où l'attention collective est maximale et où la responsabilité éditoriale est particulièrement forte. C'est pourquoi France Télévisions a fait le

choix assumé de structurer, d'organiser et de renforcer ses opérations spéciales, non pas comme une exception, mais comme un pilier à part entière de son offre et de sa mission.

J'en viens à mon deuxième point, relatif à la mobilisation massive des antennes de France Télévisions. Je tiens à le rappeler devant la représentation nationale, avec Arnaud Ngatcha : à France Télévisions, les opérations spéciales représentent chaque année plusieurs dizaines d'heures de programmes, voire davantage, tous plus variés les uns que les autres, avec leurs spécificités, leurs contraintes propres et, surtout, des audiences élevées. Elles impliquent donc une responsabilité éditoriale particulièrement lourde vis-à-vis des Français qui nous regardent. Or ces dispositifs reposent sur des équipes extrêmement resserrées – moins d'une dizaine de personnes à l'échelle du groupe, assistantes comprises – dont l'engagement, le professionnalisme et la capacité de coordination transversale sont remarquables.

En 2025, plus de vingt événements ont donné lieu à des comités de pilotage transverses, que je dirige, associant les directions de l'information, des antennes, des programmes, du numérique, des régions, de la communication et des fonctions supports – je préfère dire partenaires. Je pourrai le détailler plus tard si vous le souhaitez.

Cette année a aussi été marquée par une séquence mémorielle majeure autour des 80 ans de la période 1945-2025, dans la continuité de la commémoration du Débarquement et des différentes libérations de l'Europe dans la séquence 1944-2024. Quatre comités de pilotage transverses ont été consacrés à la libération des camps de concentration, à la mémoire d'Anne Frank, à la victoire des Alliés, aux grands procès de l'après-guerre – Nuremberg, Barbie, Touvier –, ainsi qu'aux commémorations d'Hiroshima et de Nagasaki. La direction a également assuré un accompagnement très soutenu de la séquence dédiée aux 10 ans des attentats du 13 novembre contre le Stade de France, le Bataclan et les terrasses, comme on dit. Cette séquence a mobilisé de manière significative l'ensemble des antennes du groupe de France Télévisions et a donné lieu à trois comités de pilotage dédiés.

L'année 2025 a également été marquée par la densité du calendrier électoral et l'instauration de quatre comités de pilotage destinés à préparer la montée en puissance de la couverture des élections municipales. Elle a aussi été jalonnée de nombreux rendez-vous démocratiques et sociétaux, comme les 50 ans de la loi Veil, les 20 ans de la loi de 2005 sur le handicap, la Journée internationale des droits des femmes ou l'opération « Novembre, le temps du handicap ».

Cette année a par ailleurs donné lieu à des opérations solidaires et citoyennes majeures. Parmi elles, le Téléthon, rendez-vous emblématique du service public, a mobilisé le groupe pendant près de trente heures d'antenne. Je peux aussi mentionner des événements culturels et patrimoniaux comme le Festival de Cannes, le concours Eurovision de la chanson, la panthéonisation de Robert Badinter ou l'opération « Millenium 2027, année européenne des Normands », qui s'échelonne de 2025 à 2027. Il y a également eu des séquences internationales et scientifiques spécifiques, comme « Urgence océan : un sommet pour tout changer » ou « Opération cœur outre-mer ».

En 2026, la mobilisation sera forte autour de plusieurs dizaines d'opérations spéciales – nous pourrons en parler.

Journaliste depuis plus de trente-cinq ans à France Télévisions, passé par l'information nationale comme par les territoires, j'ai toujours exercé mes responsabilités avec une même conviction, celle que le service public est attendu dans les moments qui comptent, quand

l'attention est maximale et la responsabilité éditoriale est la plus lourde. Les opérations spéciales, dans leur ensemble, incarnent pleinement cette exigence. Elles ne relèvent ni de l'accessoire ni de l'exception.

M. Philippe Ballard, président. Je vous remercie et vais commencer par une question assez basique : comment se déroule une opération spéciale ? Prenons l'exemple du 14 juillet. Les caméras et dispositifs divers qui sont installés vous appartiennent-ils ou sont-ils partagés avec TF1, qui couvre également le défilé ? Les coûts supportés sont-ils similaires pour TF1 et pour France 2 ? Comment se passe la collaboration entre les deux chaînes ? Combien de temps mettez-vous à préparer un tel événement ?

M. Yannick Letranchant. Comme patron des opérations spéciales du groupe, je ne fabrique pas ces événements. La seule production que je réalise avec mes équipes est le Téléthon : il a été rattaché à la direction des opérations spéciales en 2021 et je le produis pleinement. Mon rôle est de coordonner, d'animer et de mettre les équipes au même niveau d'information pour des événements que nous estimons devoir être transversaux.

Le 14 juillet en fait partie. Pour cet événement, nous organisons des comités de pilotage en amont qui réunissent toutes les entités et toutes les directions du groupe France Télévisions. La retransmission du défilé du 14 juillet est produite par la direction de l'information. Mais le 14 juillet, c'est aussi l'arrivée du Tour de France, qui implique la direction des sports, ainsi que le concert et le feu d'artifice de la Ville de Paris, qui relèvent des divertissements et du spectacle vivant. Quand on réunit ce genre de comité de pilotage, on demande à chaque entité ce qu'elle fera dans son secteur. Pour citer un autre exemple, la direction des documentaires participe aussi à ces réunions et peut nous informer qu'elle travaille à un documentaire sur l'armée ou sur tout autre sujet, qui sera diffusé à l'occasion du 14 juillet.

Pour revenir à votre question, je ne produis plus directement l'émission du 14 juillet, mais je l'ai fait en son temps. Sa production est assurée en alternance par TF1 et France Télévisions, une année sur deux. Nous travaillons ensemble. Le groupe leader pour l'année concernée fournit le signal international aux différentes chaînes, tandis que des moyens dits « privatifs » permettent à chaque chaîne de faire ses directs – depuis une base militaire, un sous-marin ou un hélicoptère, par exemple. Le budget des moyens est partagé à parité entre TF1 et le groupe France Télévisions. C'est vrai pour le 14 juillet, mais cela peut aussi l'être pour d'autres opérations produites conjointement avec le groupe TF1.

M. Philippe Ballard, président. Monsieur Ngatcha, le 23 mai 2025, l'association Transparence citoyenne a déposé une plainte à votre sujet auprès du parquet national financier (PNF). Elle vous accuse de bénéficier d'un emploi fictif à France Télévisions où vous percevez un salaire annuel d'environ 100 000 euros sans preuve d'activité concrète puisque, d'après elle, vous semblez être absent des organigrammes et des projets de l'entreprise, tandis que vous êtes, semble-t-il, plutôt actif dans vos fonctions municipales, notamment comme chargé des relations internationales pour la Ville de Paris. Que répondez-vous à ces accusations ? Quelle est la réalité de votre travail à France Télévisions ?

M. Arnaud Ngatcha, directeur unité de programmes à la direction des antennes et des programmes. Pour préciser vos propos introductifs, je n'ai pas commencé ma carrière à Canal + mais au *Figaro*. Je tiens à le rectifier car c'est ce journal qui m'a formé, et j'y ai passé d'excellentes années. Par la suite, je suis arrivé une première fois à France Télévisions auprès de Rachel Kahn, d'abord quand elle était directrice de la jeunesse puis quand elle est devenue directrice des divertissements. J'ai notamment été rédacteur en chef adjoint de l'émission

« Culture et dépendances » de Franz-Olivier Giesbert sur France 3. Je suis ensuite parti réaliser des documentaires politiques, consacrés à François Baroin et Jean-Marc Ayrault, ainsi qu'un documentaire sur l'identité noire en France, diffusé sur France 3 et France 5. C'est ce qui m'a valu d'arriver à Canal +, à la direction des sports, en tant que rédacteur en chef adjoint en charge des opérations spéciales.

En ce qui concerne mes activités à France Télévisions, je ne suis pas arrivé aux opérations spéciales sous la direction de Stéphane Sitbon-Gomez, mais lorsque Takis Candilis était directeur des antennes et des programmes du groupe. Je passe sous la direction de Stéphane Sitbon-Gomez lorsqu'il lui succède à ce poste.

Quand Takis Candilis arrive à son poste, l'entreprise connaît une transformation. Auparavant, elle était organisée par chaîne : France 2, France 3, France 4, France 5 et France Ô avaient chacune leur directeur des programmes et des directions d'unité qui répondaient à un directeur général. La transformation se traduit par la création d'une direction unique, avec une direction générale des antennes et des programmes. Takis Candilis réfléchit alors à l'idée d'avoir à ses côtés une personne chargée de travailler à l'« événementialisation » des grands objectifs de service public de la maison. Il a notamment comme ambition le retour d'une grande émission d'environnement sur les antennes. C'est d'ailleurs la première mission qu'il me confie, qui donne lieu à « L'Émission pour la Terre : tout le monde au vert ! », animée par Nagui et Anne-Élisabeth Lemoine. Cette émission a rencontré un fort succès sur les antennes et a relancé la présence de grands événements consacrés aux questions environnementales.

J'ai commencé à travailler avec Stéphane Sitbon-Gomez après le changement à la tête de la direction des antennes et des programmes. Ma mission a parfaitement continué – l'association à laquelle vous faites allusion n'a absolument pas cherché à savoir en quoi elle consistait. Je vais vous détailler les opérations spéciales que j'ai faites, puisque cette association affirme que je n'ai pas travaillé. Ce sera d'ailleurs assez simple, puisque, à la différence de Yannick Letranchant, je représente une unité de programmes. Cela signifie que mon travail consiste à définir et à proposer des thématiques, puis à en parler avec mon patron, d'abord Takis Candilis et désormais Stéphane Sitbon-Gomez. Je développe ensuite une production de A à Z : choix du producteur, développement du projet avec celui-ci, choix des animateurs, mise en production, travail avec les équipes de la chaîne, tournage et promotion.

Concernant la promotion, vous faisiez écho à une interview que j'ai donnée. En l'occurrence, pour chaque opération spéciale, je donne des interviews et des conférences de presse en présence de tous mes patrons – et ce, tous les ans, y compris depuis que je suis élu. L'association à laquelle vous faites référence n'a donc absolument pas cherché à savoir véritablement ce que je faisais.

Je vais citer les émissions que j'ai faites depuis 2020, mais je peux remonter à 2019 si vous le souhaitez…

M. Philippe Ballard, président. Le rapporteur vous posera ses questions. La mienne consistait précisément à savoir ce que vous répondiez aux accusations concernant votre salaire, votre emploi qualifié de fictif par l'association Transparence citoyenne, et le fait que, toujours selon elle, vous passiez davantage de temps à la mairie de Paris qu'à votre bureau à France Télévisions.

M. Arnaud Ngatcha. Je réfute ces accusations !

M. Yannick Letranchant. Je précise que M. Ngatcha apparaît bien dans l'organigramme de France Télévisions. Cet élément a été versé dans la *data room*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je me fie à l'organigramme que France Télévisions m'a fourni, monsieur Letranchant, vous êtes directeur des opérations spéciales, de l'information et des antennes de France Télévisions. Pourtant, vous n'êtes pas rattaché à la direction de l'information, mais directement à la présidente du groupe, Delphine Ernotte. Quant à vous, monsieur Ngatcha, vous êtes également directeur des opérations spéciales. En revanche, vous n'êtes pas rattaché à la présidente, mais à son numéro 2, Stéphane Sitbon-Gomez, directeur des antennes et des programmes. Pourquoi existe-t-il deux directeurs des opérations spéciales chez France Télévisions, l'un rattaché à la présidente et l'autre à son numéro 2 ?

M. Yannick Letranchant. Je comprends que ces appellations similaires vous conduisent à vous interroger. Si nous pouvons vous éclairer quant au rôle des uns et des autres, ce sera une réussite.

Il existe une direction de l'information et une direction des antennes et des programmes. Dès lors que j'exerce un rôle transversal, je ne peux dépendre ni de l'information ni des antennes, puisque je suis amené à travailler avec les deux. La seule personne qui chapeaute les directeurs de l'information d'une part, des antennes et des programmes d'autre part, est la présidente. C'est pourquoi je lui suis rattaché. J'exerce d'ailleurs aussi un rôle transversal auprès des autres directions du groupe.

Je ne peux donc pas être rattaché à la seule information – laquelle est d'ailleurs dotée d'une direction des opérations spéciales qui produit de manière opérationnelle divers événements.

Par ailleurs, ainsi que je l'ai précisé en introduction, je ne fabrique pas : je supervise, j'anime et je coordonne les équipes qui contribuent à un événement, chacune fabriquant dans son secteur. Je ne procède pas à des arbitrages sur ce qu'il faut faire ou non – même si, avec l'expérience qui est la mienne, il peut arriver que je pose une question en comité de pilotage et qu'on estime que ma remarque est acceptable.

M. Arnaud Ngatcha. L'existence de deux directions des opérations spéciales n'est pas propre à France Télévisions.

J'ai été rédacteur en chef chargé des opérations spéciales du groupe Canal + lorsque Alexandre Bompard en était le directeur des sports. Il existait par ailleurs une direction des opérations spéciales à la direction des programmes de Canal +, qui gérait notamment le Festival de Cannes – dans laquelle j'avais été jeune stagiaire.

À TF1, il y a aussi une direction des opérations spéciales rattachée à l'information et une autre rattachée aux programmes. Donc, monsieur le rapporteur, ce n'est pas du tout une spécificité du groupe France Télévisions.

Par ailleurs, ainsi que vous l'a expliqué Yannick Letranchant, il n'est pas une unité de programmes. Pour ma part, j'en suis une, à l'instar de mes camarades des divertissements, des magazines ou des documentaires que vous avez auditionnés. Je propose de prendre un exemple, pour détailler mon activité et simplifier la compréhension que vous pourrez ainsi en avoir. Lorsque vous avez auditionné Stéphane Sitbon-Gomez, vous lui avez demandé ce que je faisais

en ce moment. Il vous a répondu que je travaillais sur les 40 ans de la Fondation Brigitte Bardot. C'est un bon exemple, qui va me permettre de détailler comment on monte une opération spéciale. Avant que nous ne décidions de consacrer une opération spéciale aux 40 ans de cette fondation, j'avais fait remarquer à Stéphane Sitbon-Gomez que l'attachement des Français aux animaux de compagnie devenait un phénomène de société : l'animal prend une place de plus en plus importante dans la famille. Je lui avais également signalé qu'au Royaume-Uni, plusieurs émissions traitaient de ce thème. Aussi me semblait-il intéressant d'y consacrer une opération spéciale en *prime time*. Nous l'avions fait à l'occasion des 70 ans de la SPA, la Société protectrice des animaux, avec un *prime time* animé par Stéphane Bern sur France 3. J'ai proposé à Stéphane Sitbon-Gomez que nous poursuivions cette mobilisation autour de la cause animale.

M. Philippe Ballard, président. Je vous invite à faire preuve de concision si possible afin que nous avancions…

M. Arnaud Ngatcha. Je vais essayer d'être concis. Mais, depuis quatre mois, je fais l'objet d'accusations très graves. Je pense donc que vous pouvez me laisser cinq minutes pour détailler ce que je fais !

Une fois que j'ai l'autorisation de préparer une opération spéciale autour de la cause animale, mon travail consiste à proposer à Stéphane Sitbon-Gomez des producteurs avec lesquels travailler. Une fois ces derniers identifiés, nous réfléchissons, avec mon équipe, au type d'émission que nous voulons proposer. Je rencontre les acteurs – en l'occurrence, la Fondation Brigitte Bardot –, je propose un animateur à mon directeur général, puis un dossier est constitué, à la lecture duquel Stéphane Sitbon-Gomez décide de la mise en production ou non. S'agissant des 40 ans de la Fondation Brigitte Bardot, je lui ai rendu ce dossier la semaine dernière. Il l'a validé, nous allons entrer dans la phase de production, et des négociations vont s'engager avec le directeur des productions, que vous allez bientôt recevoir. Viendront ensuite le suivi de la mise en production, le tournage de l'émission et sa mise à l'antenne.

Vous êtes un professionnel des médias, monsieur le président, vous connaissez donc tout cela, mais il est important que je sois didactique dans la mesure où, encore une fois, des accusations très graves ont été formulées contre moi. Je ne peux pas les laisser passer. Il faut expliquer ce qu'est la télévision à ceux qui ne la connaissent pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai une vingtaine de questions à vous poser, vous pourrez donc vous justifier quant aux accusations qui ont été portées contre vous…

Je reviens aux deux postes similaires, ou d'apparence similaire, que vous occupez à France Télévisions. Stéphane Sitbon-Gomez vient de récupérer la tutelle de la direction de l'information et des programmes de France Télévisions, au motif qu'il serait nécessaire d'assurer une cohérence et une coordination entre les directions. Alors que le nouveau directeur de l'information, Philippe Corbé, dépend de M. Sitbon-Gomez, le directeur des opérations spéciales que vous êtes, monsieur Letranchant, ne répond qu'à la présidente. Comment expliquez-vous cette position, qui pourrait s'apparenter à un statut privilégié ? Pourquoi ne dépendez-vous pas de M. Sitbon-Gomez ?

M. Yannick Letranchant. J'ignore ce qu'il en sera au terme de la réorganisation qui est en cours, qui a été présentée aux instances représentatives il y a quelques semaines et qui s'échelonnera durant une partie du printemps. Comme je l'ai dit, je suis rattaché à la présidente parce que j'ai un rôle transversal. Stéphane Sitbon-Gomez dirigeait les antennes et les programmes, et il existait par ailleurs une direction de l'information. Si je voulais travailler

avec ces deux directions, en surplomb, je ne pouvais qu'être rattaché à la présidente. Votre question est légitime et, dans le cadre de la réorganisation, ces rattachements organisationnels pourront peut-être évoluer. C'est possible…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Ngatcha, entre 2016 et 2017, vous avez occupé le poste de directeur de la diversité chez France Télévisions. La question de la diversité semble revenir à plusieurs reprises dans la stratégie éditoriale du groupe, comme dans les contrôles de l'Arcom, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique.

Lors d'une précédente audition, nous avons appris que l'Arcom n'hésitait pas à classer les personnes vues à l'antenne non pas en fonction de leurs déclarations politiques mais de critères discriminants. Nous avons par exemple appris qu'elle comptabilisait des taux de personnes non blanches, alors que ces pratiques issues du monde anglo-saxon sont en contradiction avec la culture universaliste de la France.

Pouvez-vous nous préciser en quoi consistait votre mission de directeur de la diversité chez France Télévisions ? Comment cette mission passée influe-t-elle sur celle de directeur des opérations spéciales à l'antenne ?

M. Arnaud Ngatcha. N'occupant plus cette fonction, je ne porterai pas de jugement sur ce qui se passe actuellement dans le groupe.

Retraçons les faits – j'essayerai d'être rapide. J'arrive à la direction des opérations spéciales dans un contexte politique particulier, après la crise des banlieues. Le président Chirac réunit à l'Élysée tous les patrons de l'audiovisuel public et privé pour réfléchir à la façon d'apporter des réponses politiques à cette crise majeure. Le président de France Télévisions de l'époque, Patrick de Carolis, décide de confier à Hervé Bourges, président emblématique de l'audiovisuel, la direction d'un comité permanent de la diversité de France Télévisions. Je suis alors à Canal +, rédacteur en chef chargé des opérations spéciales – je serai ensuite rédacteur en chef chargé des magazines, notamment sous la direction du successeur de M. Bompard, Cyril Linette.

M. de Carolis vient me chercher pour une raison simple. J'ai toujours été un citoyen actif qui a pris part à la vie sociétale du pays. Je participais alors à des mouvements qui réfléchissaient aux enjeux de la diversité. Je faisais partie du *Club Averroès*, qui a été un référent en la matière, notamment pour le groupe TF1, puisqu'il a nourri la réflexion qui a conduit à l'arrivée d'Harry Roselmack au « 20 heures ».

Patrick de Carolis entend alors parler de moi, me contacte à Canal + et me demande de rejoindre le service public pour seconder Hervé Bourges dans ses fonctions en tant que délégué général. Je lui réponds que je ne veux pas uniquement exercer cette mission, car j'occupe aussi des fonctions de rédacteur en chef. Aussi vais-je devenir directeur des documentaires à France 5, chargé de la collection « Empreintes », tout en étant directeur délégué du comité de la diversité auprès d'Hervé Bourges.

Nous avons engagé une réflexion et créé un comité réunissant toutes les grandes directions de la maison – Yannick Letranchant était d'ailleurs déjà là et pourra vous en parler. Nous organisions alors des auditions, à l'image de l'Assemblée nationale quand elle souhaite s'emparer d'un sujet. Nous avons auditionné tous les grands intellectuels, hommes politiques et scientifiques pour étayer nos réflexions et remettre à Patrick de Carolis, alors président de France Télévisions, une boîte à outils. L'objectif était d'aider les médias à apporter des réponses

à la crise majeure des banlieues et à la question de la diversité qui était prégnante dans la société française.

M. Philippe Ballard, président. Faites-vous référence à la crise des banlieues de 2005 ?

M. Arnaud Ngatcha. Oui.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai beaucoup de questions. Je vais essayer de les poser rapidement et je compte sur la concision de vos réponses !

Le 10 décembre, nous avons interrogé Delphine Ernotte sur la répartition de vos compétences. Elle nous a déclaré : « M. Ngatcha s'occupe du Téléthon […]. » Cela figure dans le compte rendu de l'audition. Pourtant, dans de nombreuses interviews, notamment celle du 3 décembre 2025 au site *La lettre de l'audiovisuel*, c'est vous, monsieur Letranchant, qui êtes présenté comme chargé du Téléthon. C'est encore vous qui êtes inscrit comme producteur du Téléthon sur le site de France Télévisions. Ma question est simple : monsieur Ngatcha, avez-vous participé, oui ou non, à l'organisation du Téléthon ?

M. Arnaud Ngatcha. Je vais être clair concernant cette réponse de Mme Ernotte au terme de ses quatre heures et demie d'audition. Quand j'étais auprès de Takis Candilis, j'étais son référent auprès du directeur du Téléthon, Philippe Vilamitjana – l'ancien patron de France 5. Je participais aux réunions organisées par ce dernier et je rendais compte à M. Candilis sur la manière dont le Téléthon allait se dérouler. Par la suite, quand Yannick Letranchant est arrivé aux fonctions qui sont les siennes, un an après moi, il a repris le Téléthon. Je m'en suis alors dégagé. Peut-être y a-t-il eu une confusion concernant cette période ?

M. Yannick Letranchant. C'est juste. Je suis le producteur du Téléthon, qui a été intégré à la direction des opérations spéciales de l'information et des antennes de France Télévisions. Je l'ai récupéré au départ de Philippe Vilamitjana et je le produis avec france.tv studio, qui en a la production exécutive. Je produis le Téléthon, je le fabrique donc en association avec l'AFM-Téléthon, l'Association française contre les myopathies, puisque cette émission, dont nous fêterons les 40 ans à la fin de l'année, fait des appels aux dons en faveur de cet organisme. J'organise des comités de pilotage transverses, comme je le fais pour d'autres opérations spéciales, afin d'associer toutes les directions et toutes les unités – comités de pilotage auxquels M. Ngatcha est convié ; il y participe régulièrement et peut intervenir, comme tous les participants.

M. Philippe Ballard, président. Si l'on a bien compris votre réponse, M. Ngatcha est sorti du Téléthon et il n'y a plus qu'un seul référent, vous-même, monsieur Letranchant ?

M. Yannick Letranchant. Oui.

M. Arnaud Ngatcha. Oui. En tant que directeur des opérations spéciales pour les programmes, je participe aux réunions que M. Letranchant organise avec les autres grands directeurs du groupe.

M. Philippe Ballard, président. Sans responsabilités ?

M. Arnaud Ngatcha. Non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas bien compris. Mme Ernotte nous a expliqué, lors de son audition, que vous participiez à l'organisation du Téléthon, monsieur Ngatcha. Est-ce vrai ou faux ? Quel est votre rôle exact dans l'organisation de cette émission ?

M. Arnaud Ngatcha. M. Letranchant vient de vous le dire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas bien compris quel a été votre rôle dans l'organisation du Téléthon. En quoi y avez-vous participé ?

M. Yannick Letranchant. Je peux peut-être apporter une précision. Pendant un temps, M. Ngatcha était le référent antennes et programmes auprès du producteur du Téléthon, Philippe Vilamitjana. Lorsque ce dernier est parti, le Téléthon a été rattaché à ma direction. J'ai donc pris l'entière responsabilité de sa production pour France Télévisions. Arnaud Ngatcha n'y participe pas différemment que d'autres directeurs de France Télévisions, qui sont associés à mes comités de pilotage.

Depuis que j'ai repris cette opération – je viens de produire une cinquième édition, avec mes équipes, en décembre –, mon ambition et mon objectif, conformément à ce que m'a demandé la présidente, consistent à réintégrer et à réassocier tout le dispositif de France Télévisions, notamment éditorial et technique, mais aussi à faire revenir les figures emblématiques, les visages comme on dit maintenant, qui incarnent France Télévisions. Ainsi, de nombreux présentateurs d'émissions d'information ou de programmes participent de plus en plus au Téléthon. Cela permet de montrer l'implication du groupe dans cette émission extrêmement importante.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mme Ernotte parle au présent, lors de son audition du 10 décembre, lorsqu'elle explique que vous vous occupez du Téléthon, monsieur Ngatcha. A-t-elle menti ?

M. Yannick Letranchant. Ce n'est pas du mensonge mais une imprécision liée à une organisation plus ancienne. On ne peut pas demander à la présidente de connaître toutes mes réunions dans le détail, qui y participe, et qui y fait quoi. Cela ne remonte pas nécessairement jusqu'à elle. L'organisation a fluctué au fil du temps, mais elle est aujourd'hui claire : je suis chargé de la production du Téléthon et j'y associe tous les directeurs de France Télévisions, qui peuvent contribuer à la réflexion sur l'émission à venir. L'implication est globale et transverse. J'occupe un poste transverse et je travaille avec toutes les entités du groupe, y compris Arnaud Ngatcha, qui participent d'une manière ou d'une autre – même si ce n'est pas dans la fabrication opérationnelle – aux rendez-vous emblématiques de France Télévisions.

M. Arnaud Ngatcha. Mon supérieur hiérarchique est Stéphane Sitbon-Gomez. Je ne vois pas Mme Ernotte, qui préside France Télévisions et assure la gestion de cette entreprise. Son référent est Stéphane Sitbon-Gomez, dont je suis le n – 1.

M. Philippe Ballard, président. Nous réauditionnerons Delphine Ernotte. M. le rapporteur aura tout le loisir de lui demander des précisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je lui poserai la question, mais je m'étonne de votre réponse, monsieur Letranchant. Dans la mesure où vous êtes sous sa direction directe, j'imagine que la présidente est plutôt renseignée sur vos prérogatives, en particulier s'agissant du Téléthon, qui est de votre responsabilité.

Toujours lors de son audition du 10 décembre, Delphine Ernotte vous a présenté ainsi : « M. Ngatcha s'occupe du Téléthon, des panthéonisations […], des anniversaires, des armistices… Il a pris en charge en particulier des émissions consacrées à l'environnement, aux arbres, aux océans. C'est lui qui a fait l'émission "Urgence océan : un sommet pour tout changer" […]. » J'ai analysé la liste des dix opérations spéciales des deux dernières années, que nous a transmise la direction de France Télévisions. Hormis les Jeux olympiques (JO) et la réouverture de Notre-Dame de Paris, ces opérations spéciales étaient principalement des soirées à thème, pendant lesquelles des fictions et des documentaires en lien avec l'événement concerné étaient diffusés à l'antenne. En quoi méritent-elles de mobiliser six salariés toute l'année ? Quel est votre rôle concret dans ces émissions ?

Par ailleurs, Mme Ernotte indique que vous avez fait l'émission « Urgence océan : un sommet pour tout changer », mais je crois que vous ne l'avez ni produite, ni réalisée, ni rédigée. Que signifie, concrètement, « faire » cette émission alors que vous n'avez pas ces responsabilités ?

M. Arnaud Ngatcha. J'ai essayé de vous expliquer ce qu'est un directeur d'unité de programmes, en prenant pour exemple l'émission consacrée aux 40 ans de la Fondation Brigitte Bardot. Je peux le refaire au sujet de l'émission « Urgence océan », si vous le souhaitez.

Je fais le même métier que les autres directeurs d'unité que vous avez auditionnés et que ceux de tous les groupes – France Télévisions, Canal + ou TF1. Mon travail consiste à identifier un sujet ou à retenir un projet proposé par un producteur, parce que je considère qu'il a de l'intérêt pour France Télévisions, puis à le soumettre à mon n + 1, en l'occurrence M. Sitbon-Gomez. Une fois que j'ai son accord, nous signons un développement. En effet, compte tenu de leur ampleur et de leur durée, la mise en place des opérations spéciales demande du temps.

Pour « Urgence océan », nous avons décidé de nous inscrire dans le sommet international qui allait se dérouler à Nice, réunissant l'ensemble des grands dirigeants de la planète. Développer ce projet requérait du temps. Comme tout directeur d'unité, j'ai travaillé avec le producteur qui avait été retenu – la société *Winter productions* dans laquelle œuvrent Hugo Clément, qui est un référent en matière d'environnement, et Régis Lamanna-Rodat. Des réunions régulières ont été organisées avec eux à la chaîne, sous mon autorité, pour développer le projet. Elles ont occasionné des points d'étape éditoriaux avec mon directeur général – d'autant que ce grand projet structurant allait faire l'objet d'une médiatisation importante – pour qu'il se prononce sur la ligne adoptée. Puis, une fois que le développement est allé à son terme, le projet a été rendu au directeur général, qui a donné son accord pour la mise en production. Mon travail ne s'est pas arrêté là, puisqu'il a inclus la mise en production – M. le président, qui a travaillé dans un média, sait ce qu'il en est. Je me suis rendu à Nice avec les producteurs pour la construction du plateau et pour les répétitions de l'émission. Nous avons travaillé avec les animateurs, Léa Salamé et Hugo Clément. Ensuite a eu lieu le tournage, en direct.

Par ailleurs, dans la mesure où ce sommet international se déroulait sous l'égide du Président de la République, nous voulions qu'il soit présent dans l'émission. Mon travail a donc consisté à négocier sa présence avec ses équipes. C'était un événement d'antenne. Avoir le Président de la République française sur une chaîne télévisée, la nôtre ou TF1, est un événement d'antenne. C'est moi qui l'ai négocié. Cela fait partie du travail de directeur d'unité. Comme chacun d'eux, je travaille sur une émission de A à Z.

Il faut aussi mentionner la partie promotionnelle. Pour chaque opération spéciale, nous organisons une conférence de presse. Les journalistes audiovisuels savent exactement quel est mon rôle. M. Sitbon-Gomez ne vient pas à ces conférences, qu'il me laisse animer.

M. Yannick Letranchant. M. Ngatcha et d'autres directeurs peuvent demander à ma direction de les aider à mobiliser les autres directions, afin d'accompagner au mieux telle ou telle émission spéciale à l'antenne.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans la liste des dix opérations spéciales que nous a transmise France Télévisions et pour lesquelles vous auriez travaillé, monsieur Ngatcha, on retrouve les Jeux olympiques de 2024 et la réouverture de Notre-Dame de Paris. Pour ces deux opérations, selon le document qui m'a été transmis, France Télévisions vous aurait demandé un devoir de réserve. Pourtant, lors de son audition du 10 décembre, Mme Ernotte a indiqué à votre sujet : « Nous avons donc évité de faire appel à lui à l'été 2024 pour les Jeux olympiques de Paris, afin d'éviter tout conflit d'intérêts. » En effet, vous êtes maire adjoint de Mme Hidalgo à la mairie de Paris. Il existe donc une contradiction entre les documents qu'on m'a transmis, les justifications qu'on m'a apportées au sujet de vos fonctions et les déclarations que Mme Ernotte a faites sous serment. Qui dois-je croire ?

M. Arnaud Ngatcha. Je ne remets pas en cause les propos de ma présidente. Je n'ai pas vu les documents qui vous ont été transmis mais, comme Mme Ernotte vous l'a spécifié, il était normal que je sois mis à l'écart pendant cette période.

M. Yannick Letranchant. Les documents qui vous ont été transmis concernent toutes les opérations du groupe, et pas seulement celles dont s'occupe M. Ngatcha.

M. Philippe Ballard, président. On a parfois du mal à faire le tri, même si j'ai reçu moins de documents que M. le rapporteur…

M. Arnaud Ngatcha. Dès lors que vous avez eu le sentiment qu'il y avait une confusion des fonctions, la direction de France Télévisions vous a fourni des documents sur l'ensemble de ce que nous faisons.

Nous sommes deux à être auditionnés, mais un seul orateur a pu prendre la parole en introduction. J'aurais dû pouvoir la prendre après M. Letranchant, pour vous expliquer mon travail.

M. Yannick Letranchant. La liste qui vous a été transmise recense toutes les opérations de France Télévisions. Selon les années, certaines ont relevé de M. Ngatcha, d'autres non. Il a ainsi été déporté des deux opérations parisiennes que vous avez mentionnées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les éléments relatifs aux dix opérations spéciales ont été rangés dans un dossier intitulé « Arnaud Ngatcha » par France Télévisions. Or il y a une contradiction manifeste avec ce que Delphine Ernotte nous a indiqué sous serment, en particulier s'agissant des Jeux olympiques et de la réouverture de Notre-Dame.

J'ai du mal à savoir si je dois croire Delphine Ernotte ou les éléments qui m'ont été transmis par la direction de France Télévisions dans le dossier « Arnaud Ngatcha ». Voulez-vous répondre à cette question ?

M. Arnaud Ngatcha. J'ai déjà répondu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Ngatcha, vous êtes payé plus de 100 000 euros net par an par France Télévisions, donc par le contribuable. Dans la fiche de mission que France Télévisions nous a transmise, vous êtes décrit comme un « point d'entrée », « un correspondant », « un représentant au sein de la direction des programmes » pour dix soirées thématiques en deux ans. Alors que votre mission consiste à donner le point de vue de la direction des programmes lors de réunions préparatoires, ne considérez-vous que ce salaire est très élevé ?

M. Arnaud Ngatcha. Je vous ai décrit exactement mes fonctions. Je ne suis pas un référent, mais un directeur d'unité. Je mets en œuvre des émissions et de grandes opérations spéciales. J'en ai cité certaines et je peux en citer plusieurs autres. Je fais d'ailleurs le même nombre d'opérations spéciales que précédemment sous Takis Candilis ou à Canal +, avant mon mandat. Par essence, les opérations spéciales sont spéciales.

Les éléments relatifs à ma rémunération ont été versés dans la *data room*. Comme l'a rappelé un arrêt de la Cour de cassation, il s'agit d'éléments privés, et le droit au respect de la vie privée est un principe à valeur constitutionnelle.

M. Yannick Letranchant. Dans le document qui vous a été fourni, il est précisé que pour les opérations listées, M. Ngatcha est le représentant de la direction des antennes et des programmes dans ses instances régulières, c'est-à-dire dans mes instances. Cela ne veut pas dire qu'il les a produites. La phrase est claire quant au rôle d'Arnaud Ngatcha.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En 2023, monsieur Ngatcha, vous vous êtes présenté à la présidence de France Médias Monde, l'entité qui chapeaute les chaînes internationales France 24 et RFI. Le 9 janvier 2023, vous avez été auditionné par l'Arcom pour présenter votre projet stratégique. Je me permets de rappeler les propos que vous avez alors tenus : « Mes vingt ans d'expérience dans les médias m'ont appris que le meilleur des projets éditoriaux doit s'appuyer sur une solide gestion des ressources. Par ailleurs, les temps où les groupes de médias étaient dispendieux, sacrifiant à l'urgence de l'antenne tant la rigueur des deniers publics que le soin des hommes et des femmes qui la font, est aujourd'hui révolu. La nouvelle dynamique reposera sur trois piliers : une gestion rigoureuse des ressources, par une maîtrise des coûts et le développement des ressources propres […]. » Vous répétez alors cette préoccupation légitime : « Il faut tout d'abord promouvoir une culture de la rigueur dans la gestion des deniers publics. »

La Cour des comptes est venue devant nous et a révélé la situation financière critique de France Télévisions, avec 81 millions d'euros de déficit cumulé depuis 2017, une trésorerie qui a fondu au point de devenir négative et des capitaux propres qui ont diminué de 40 % en huit ans, faisant peser sur le groupe un risque de dissolution.

Quand on met en parallèle les niveaux records des déficits et les salaires mirobolants d'une trentaine de cadres dirigeants, qui gagnent plus que le Président de la République, avez-vous vraiment l'impression que les dirigeants de France Télévisions appliquent « une culture de la rigueur dans la gestion des deniers publics » ?

M. Arnaud Ngatcha. J'étais alors candidat à la fonction de président-directeur général de France Médias Monde. Le dossier que j'ai présenté devant les sages de l'Arcom concernait France Médias Monde.

Par ailleurs, ce n'est pas à moi de porter un jugement sur la gestion des dirigeants de France Télévisions. Ce n'est pas mon secteur, étant directeur des opérations spéciales du groupe. D'autres personnes seront mieux à même de vous répondre.

M. Philippe Ballard, président. Vous pouvez peut-être porter un regard sur cette gestion, tout simplement.

M. Arnaud Ngatcha. Ce n'est pas mon rôle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous percevez un salaire annuel de 100 000 euros net en tant que directeur des opérations spéciales de France Télévisions rattaché à la direction des antennes et des programmes. Vous cumulez ce salaire avec une indemnité annuelle d'environ 60 000 euros au titre de votre poste d'adjoint d'Anne Hidalgo à la mairie de Paris. Pensez-vous que cette rémunération totale de 160 000 euros, qui vous situe dans le top 1 % des Français les mieux rémunérés et qui est financée intégralement par le contribuable, s'inscrit dans « une culture de la rigueur dans la gestion des deniers publics » ?

M. Arnaud Ngatcha. Je n'entrerai pas dans le détail des éléments relatifs à ma rémunération, qui sont dans la *data room*. Par ailleurs, je suis auditionné en tant que directeur des opérations spéciales du groupe France Télévisions et pas en tant que maire adjoint de la Ville de Paris.

M. Philippe Ballard, président. Sans entrer dans le détail, la fonction que vous occupez est-elle mieux rémunérée que dans une chaîne privée, rémunérée de la même façon ou moins rémunérée ?

M. Arnaud Ngatcha. Je ne peux pas savoir comment est rémunéré le directeur des opérations spéciales de Canal +. Il faudrait en parler à Gérald-Brice Viret, directeur général des antennes et des programmes de ce groupe.

M. Yannick Letranchant. Comme cela vous a été dit par d'autres intervenants, au-delà d'un certain seuil, les salaires doivent être validés par le contrôle d'État. C'est une règle intangible à France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un autre chiffre a interpellé nombre de Français : une cinquantaine de cadres dirigeants de France Télévisions bénéficient d'une voiture de fonction. Nous avons appris, dans les documents qui nous ont été transmis, que vous en faites partie tous les deux. À quelle occasion faites-vous usage de cette voiture ?

M. Yannick Letranchant. Je dispose d'un véhicule de fonction dans un cadre réglementé par France Télévisions et fiscalisé. Ce véhicule me sert à me déplacer pour effectuer notamment des repérages pour certaines opérations spéciales. Lorsque nous tenons des conférences de presse dans les villes ambassadrices du Téléthon, par exemple, je peux préférer prendre ma voiture, car cela me permet de faire du covoiturage avec mes équipes. Nous évitons de prendre l'avion, dans la mesure du possible. Nous pouvons prendre le train ou la voiture. Je ne suis pas sûr que l'utilisation d'un véhicule de fonction pour se rendre sur certains lieux de tournage ou d'événements coûte plus cher que prendre le taxi, le train ou l'avion.

La voiture de fonction est un élément de mon contrat de travail, fiscalisé comme il se doit.

M. Arnaud Ngatcha. Je répondrai la même chose que depuis le début : je ne me prononcerai pas sur ces éléments – qui ont été mis à votre disposition – car ils sont privés. C'est un principe à valeur constitutionnelle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il n'y a pas ici d'éléments à valeur constitutionnelle ! Nous avons reçu la liste des avantages attribués au titre des bénéfices accordés par la direction de France Télévisions. C'est de l'argent public. Le fait qu'une cinquantaine de directeurs – dont vous faites tous les deux partie – bénéficient d'une voiture de fonction est une information qui a pu interpeller les Français.

M. Letranchant a expliqué comment il utilise cette voiture. Cette explication me semble nécessaire, d'autant que j'ai pu voir qu'en comparaison avec d'autres directeurs de France Télévisions, vos responsabilités managériales sont plutôt réduites. Vous avez seulement quelques personnes dans vos équipes respectives. Prenons l'exemple de M. Martinetti, directeur délégué des antennes et des programmes chargé de l'offre régionale. Il siège au comité de direction de France Télévisions et a plusieurs milliers de personnes sous sa direction, je crois, mais ne bénéficie pas de voiture de fonction. Qu'est-ce qui explique cette différence avec vous, qui avez un périmètre managérial plus réduit et alors que, sur une année, les opérations spéciales se comptent sur les doigts des deux mains ?

M. Yannick Letranchant. Je l'ignore. L'attribution des voitures de fonction est gérée par la direction – par le secrétariat général, j'imagine. Je ne sais pas quels sont les critères d'attribution. En tout cas, je peux vous certifier que j'utilise la mienne et que j'essaie d'être vertueux en faisant du covoiturage. J'avais aussi posé comme condition, pour en avoir une, que cette voiture de fonction soit hybride.

Quand vous travaillez pour le Téléthon ou pour d'autres opérations, plusieurs déplacements sont prévus. Pour les 400 ans de la marine nationale, par exemple, nous devrons nous rendre à Cherbourg ou sur la façade Atlantique, et ces déplacements pourront se faire en voiture.

M. Philippe Ballard, président. Comment cette utilisation est-elle contrôlée ? En tant que députés par exemple, et c'est normal, nous ne pouvons pas faire un usage personnel d'une voiture en location avec option d'achat (LOA) ou pour laquelle nous nous faisons rembourser des indemnités kilométriques.

M. Yannick Letranchant. Nous transmettons régulièrement nos relevés kilométriques, ainsi que la liste des pleins d'essence. J'imagine que le service concerné évalue leur caractère raisonnable. Je n'ai jamais été mis en cause. Pour mes déplacements personnels, je règle l'essence avec mes propres deniers ; c'est la moindre des choses.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Ngatcha, comment pouvez-vous nous assurer que le véhicule de fonction qui vous est attribué par la direction de France Télévisions, et qui est financé par l'impôt du contribuable, n'est pas utilisé pour vos fonctions politiques dans le cadre de votre mandat de maire adjoint d'Anne Hidalgo à la mairie de Paris ?

M. Arnaud Ngatcha. Je vous invite à vous tourner vers France Télévisions, qui vous transmettra les éléments nécessaires dans la *data room*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je les ai demandés, mais je m'étonne que vous ne puissiez pas nous répondre sur la stricte séparation des moyens mis à votre disposition et des

deniers publics, entre votre mandat politique et votre poste à France Télévisions – d'autant que sur les 9 000 salariés du groupe, seuls 50 bénéficient d'une voiture de fonction.

M. Arnaud Ngatcha. Je ne sais pas ce dont bénéficient les autres salariés de France Télévisions – je n'étais même pas au courant pour M. Letranchant. Ce sont des éléments de la vie privée, visés par le contrôleur d'État lorsque nous négocions notre contrat de travail.

Par ailleurs, j'applique une stricte séparation entre mes fonctions de directeur des opérations spéciales de France Télévisions, au sujet desquelles je suis auditionné, et mes fonctions d'élu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Demander comment est utilisée une voiture de fonction ne relève pas de la vie privée ! Il n'y a aucune forme de lien avec le droit à la vie privée. Je constate que vous ne voulez pas nous répondre.

J'ai vu que l'on vous surnommait le « ministre des affaires étrangères d'Anne Hidalgo ». Après votre élection en 2020, vous êtes devenu le vingtième adjoint de cette dernière, chargé de l'international – compétence qui, vous le reconnaîtrez, n'est pas forcément dévolue à la mairie de Paris. On apprend dans *Le Parisien* que vous avez effectué pas moins de quarante et un voyages depuis votre prise de fonction. Sur vos réseaux sociaux, vos posts vous montrent régulièrement en train de parcourir le monde. J'ai pu les consulter : le 24 septembre 2025, par exemple, vous étiez à New York où vous avez remercié le président du Congo pour ses actions en faveur de la protection des forêts ; les 29 et 30 janvier 2025, vous étiez en déplacement à Rome ; la semaine dernière, vous étiez en Mauritanie aux côtés d'Anne Hidalgo… J'ai également analysé la situation professionnelle des dix-neuf adjoints qui vous précèdent dans l'ordre protocolaire, et constaté que seuls deux exercent une profession en parallèle de leur mandat.

Compte tenu de vos fonctions électives, qui semblent vous occuper à temps plein, on est en droit de se demander s'il est possible de cumuler un mandat de maire adjoint à la mairie de Paris, première ville de France, avec un emploi de directeur du service public, c'est-à-dire de cadre exécutif chez France Télévisions. Quelle est la répartition de votre temps de travail hebdomadaire ?

M. Arnaud Ngatcha. Comme tout élu local, je suis couvert par l'article L. 1132-1 du code du travail, par le code général des collectivités territoriales, par le code électoral et par la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut d'élu local, que vous avez votée me semble-t-il. Tous mes déplacements font l'objet de la pose d'un congé ou de jours élu auprès de France Télévisions. J'applique strictement la loi, qui autorise des salariés à être élus. Je ne suis d'ailleurs pas le seul dans ce cas à France Télévisions. Quelqu'un vous l'a signalé lors d'une précédente audition, mais visiblement, cela ne vous intéressait pas. Mon cas n'est pas unique.

Par ailleurs, le fait que des salariés de France Télévisions soient également élus ne date pas de Mme Ernotte – M. Letranchant pourra vous le dire. De nombreux cadres dirigeants ont aussi été élus locaux. Henri Sannier a ainsi été maire pendant quarante-huit ans et président de communauté d'agglomération. Je peux le dire, car c'était public. Nous appliquons la loi, rien que la loi.

Vous faites part des déplacements que j'effectue avec la maire de Paris. Ils donnent systématiquement lieu à une demande d'autorisation. C'est prévu par la loi et par le code électoral. Je respecte les textes applicables.

M. Philippe Ballard, président. Pour être sûr que nous nous comprenions bien, vous déposez une demande de congés auprès de la direction de France Télévisions lorsque vous effectuez un déplacement au titre de votre mandat électif ?

M. Arnaud Ngatcha. J'utilise mes congés ou je dépose une demande de jours d'élu local.

M. Philippe Ballard, président. Ces jours sont-ils décomptés de vos congés ?

M. Arnaud Ngatcha. Non. La loi l'autorise, dans la limite d'un certain quota. Elle prévoit un nombre de jours pour les élus locaux. Mais vous pouvez aussi utiliser vos jours de congés – ce que je fais. Cela fait plus de cinq ans que je n'ai pas pris de vacances. C'est un choix.

J'ai décidé de servir ma ville. Je ne suis pas le seul en France à avoir fait ce choix. Des milliers d'élus locaux travaillent en parallèle. Je ne suis pas un cas unique – ni à France Télévisions ni dans d'autres entreprises. Des personnes qui travaillent dans de très grands groupes audiovisuels ou publicitaires sont par ailleurs vice-président du conseil régional d'Île-de-France ou conseiller de Paris. Je ne suis pas un cas unique. Dans toute la France, des maires occupent d'autres fonctions, de même qu'à l'Assemblée, certains députés travaillent par ailleurs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je compte vraiment sur vos réponses ! Vous expliquez systématiquement que vous ne souhaitez pas répondre, mais ma question était simple ! Combien de jours de congés avez-vous déposés en 2025 pour assumer vos fonctions électives d'adjoint de Mme Hidalgo ? Pouvez-vous nous détailler la répartition de votre calendrier hebdomadaire entre votre mandat exigeant à la mairie de Paris et votre fonction exigeante de directeur des opérations spéciales ? Ne me dites pas que cela relève du droit à la vie privée, d'autant que ces deux fonctions sont intégralement payées par l'impôt du contribuable.

M. Arnaud Ngatcha. J'ai d'un côté un mandat, tout comme vous, et de l'autre côté un travail. Ce sont deux choses différentes. Tout cela est encadré par la loi, qui me donne des devoirs, mais aussi des droits. Je rappelle que vous venez de voter une loi portant création d'un statut de l'élu local. Si vous le souhaitez, France Télévisions vous communiquera les demandes de congés que j'ai déposées.

M. Philippe Ballard, président. Convenez que nous sommes à une époque où l'on aime la transparence. Cela vaut pour les élus, quel que soit leur statut, mais cela vaut aussi dans le milieu de la télévision, pour les têtes connues, comme on dit. Les questions précises du rapporteur sont donc fondées.

M. Arnaud Ngatcha. Mes réponses sont précises. Je vous l'ai dit, je respecte la loi. Tout se fait dans le strict respect de la loi et des textes qui ont été établis par le législateur que vous êtes.

M. Yannick Letranchant. Nous sommes à quelques semaines des élections municipales – des élections locales prisées par les Français. Alors que la constitution des listes

n’est pas toujours chose facile, je ne voudrais pas que nous donnions l’impression, sans doute involontairement, qu’il serait incompatible d’avoir à la fois un travail et un mandat électoral, notamment local. N’envoyons pas un mauvais signal à ceux qui s’engagent et qui ont des convictions – vous en avez – et des idées au service des autres et de la collectivité. Des règles existent, elles sont claires et c’est tant mieux pour la démocratie !

M. Philippe Ballard, président. Ce n’était pas le sens de nos questions !

M. Charles Alloncle, rapporteur. On a considéré qu’on ne pouvait pas être à la fois député et maire à temps plein. Peut-on être maire adjoint de la première ville de France à temps plein et directeur des opérations spéciales de France Télévisions à temps plein ? N’y a-t-il pas une contradiction, étant rappelé que ces deux fonctions sont rémunérées par le contribuable à un niveau très élevé – 100 000 euros net d’un côté et 60 000 euros de l’autre ? Il peut y avoir des contradictions entre ces deux mandats.

M. Arnaud Ngatcha. Il y a la loi, rien que la loi. Vous êtes des législateurs. Je respecte la loi. Vous êtes un député de la Nation : si vous pensez qu’il faut la changer, alors faites des propositions. Pour le moment, il y a une loi, qui vient d’être votée. Je respecte la loi française.

M. Yannick Letranchant. Il existe une différence entre un salaire et des indemnités d’élu local, lesquelles sont réglementées par le code électoral. L’encadrement est clair.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le site Médias citoyens rapporte qu’il serait impossible de vous croiser dans les couloirs de France Télévisions, monsieur Ngatcha. Le groupe l’a justifié, dans le document qu’il nous a fait parvenir, en précisant que les réunions auxquelles vous participez se déroulent en visioconférence. À combien de reprises vous êtes-vous rendu au siège de France Télévisions au cours des six derniers mois ? France Télévisions a refusé de me répondre sur ce point.

M. Arnaud Ngatcha. S’agissant de Médias citoyens, je ne sais pas qui sont ces gens. S’ils veulent se révéler, j’en serai heureux, car je porterai plainte en diffamation contre eux. En effet, cela fait des mois que je suis diffamé.

Concernant ma présence à France Télévisions, je participe à tous les comités directeurs, à tous les comités top 200 et aux séminaires, c’est-à-dire à l’ensemble des réunions managériales. M. Letranchant pourra confirmer que j’ai participé à toutes les réunions de transformation du groupe. Je suis à France Télévisions dans le cadre de mes fonctions et des opérations spéciales que j’ai détaillées. Je peux citer dix producteurs avec lesquels j’ai travaillé, ainsi que les réunions qui ont eu lieu avec les producteurs et les animateurs.

Encore une fois, je ne sais pas qui sont ces Médias citoyens, mais qu’ils le disent, qu’ils viennent, et je saurai répondre aux diffamations dont je fais l’objet dans le cadre d’une éventuelle procédure judiciaire.

M. Philippe Ballard, président. J’ai été maire adjoint dans une ville de 20 000 habitants, dans le Val-de-Marne, en même temps que journaliste. Quand on me demandait combien de temps je passais en mairie et à la rédaction, je le disais et je montrais mon agenda. Comment se répartit votre agenda, sur une semaine ? Combien de jours consacrez-vous à vos fonctions d’élu et combien de jours passez-vous à France Télévisions ?

M. Arnaud Ngatcha. Cela ne se quantifie pas de cette façon. Comme vous le savez, le poste d’adjoint international de la ville de Paris a été créé par le président Jacques Chirac.

Paris est une ville internationale, une ville-monde, et elle n'est pas la seule à avoir un adjoint international. L'ensemble des grandes villes dans le monde en ont un. Ce poste repose essentiellement sur des déplacements, qui font l'objet de demandes de jours auprès de ma direction. Pour le reste, je remplis les missions qui sont les miennes. J'ai toujours effectué l'ensemble des missions et élaboré l'ensemble des émissions qui m'ont été confiées par mon directeur général.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous pose à nouveau la question de la répartition du temps – ce sera ma dernière tentative –, d'autant que vos deux enveloppes sont payées à 100 % par le contribuable. Nous sommes dans une époque de transparence. Pour citer mon exemple, j'ai travaillé dans le privé au cours des cinq années qui ont précédé mon mandat de député. Tous les Français peuvent consulter, au mois près, le salaire qui m'a été versé – et il ne l'était pas par eux.

Je me permets de vous poser à nouveau la question parce qu'il existe aussi des soupçons d'emploi fictif – vous avez parlé de Médias citoyens. La semaine dernière, vous étiez en Mauritanie pour représenter Anne Hidalgo. Durant cette semaine, quel temps avez-vous consacré à votre fonction de directeur des opérations spéciales de France Télévisions ?

M. Arnaud Ngatcha. Je vous le répète, j'ai respecté la loi. Ce déplacement a fait l'objet d'une demande auprès de ma direction, qui a été validée. Durant ce déplacement de deux jours, je ne remplaçais pas Mme Hidalgo, mais je l'accompagnais à la réunion du bureau de l'Association internationale des maires francophones. Cette association a été créée par le président Jacques Chirac alors qu'il était maire de Paris. Pour ce déplacement, j'ai posé deux jours. Le reste du temps, je vous l'ai dit, je travaille avec mes équipes à la mise en œuvre de l'opération spéciale pour les 40 ans de la Fondation Brigitte Bardot.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon le compte Médias citoyens, votre assistante serait en *bore-out*. Par opposition au *burn-out*, le *bore-out* est un syndrome d'épuisement professionnel provoqué par l'ennui, le manque de travail et, par conséquent, l'absence de satisfaction dans le cadre professionnel. Pouvez-vous confirmer cette information, ou la réfutez-vous ? Quelles missions confiez-vous à votre assistante qui, semble-t-il, s'ennuie et manque de travail ?

M. Arnaud Ngatcha. Là encore, ce sont des on-dit. C'est très grave. Cette personne est en arrêt de travail. Je n'ai pas à révéler pourquoi : cela fait partie du secret médical. Ce qui a été dit par Médias citoyens est encore une fois très grave. Je n'ai pas à dire pourquoi mon assistante est en arrêt maladie. Je ne sais pas si les gens se rendent compte qu'il y a des humains derrière ces accusations faites par des sites. Mon assistante m'a écrit ; je ne vais pas vous révéler ce qu'elle m'a dit, mais ces accusations l'ont énormément blessée. Vous rendez-vous compte des conséquences de ces dénonciations sur les réseaux sociaux, effectuées par des gens qui ne viennent même pas apporter publiquement la moindre de preuve ?

Je suis pour le respect de la loi et je respecte ma collaboratrice. Je ne répondrai pas à cette question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je tiens à vous rappeler que le secret médical ne s'oppose en rien au travail d'une commission d'enquête, dont le cadre est régi par l'article 6 de l'ordonnance de 1958. Aussi, permettez-moi d'insister une deuxième et dernière fois. Vous êtes aussi l'objet de ces accusations relayées sur les réseaux sociaux par le compte Médias citoyens, qui fait état d'une assistante qui s'ennuie tellement qu'elle aurait déclaré un arrêt médical. Est-

ce vrai ? Répondre à cette question permettra peut-être de faire taire nombre de rumeurs qui vous concernent.

M. Arnaud Ngatcha. Encore une fois, monsieur le rapporteur – et ce n'est vraiment pas contre vous –, vous demanderez à France Télévisions, si vous le souhaitez, de vous communiquer les éléments concernant mon assistante. Je ne répondrai pas publiquement à des questions relatives à son arrêt de travail !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je note que vous refusez de répondre à nombre de mes questions. C'est dommage, car cette commission d'enquête offre une tribune aux responsables de l'audiovisuel public et leur permet d'expliquer la réalité de leurs missions et de répondre à des accusations.

Le 21 juin 2020, alors que vous étiez tête de liste d'Anne Hidalgo dans le 9e arrondissement de Paris, vous avez déclaré dans une interview : « Si je suis élu, je m'adapterai à cette nouvelle situation avec mon employeur. » Pourtant, si j'en crois la déclaration que vous avez transmise à la Haute Autorité de la transparence de la vie publique (HATVP), vous avez perçu en 2020 un salaire de 100 916 euros net et, après votre élection comme maire adjoint, rien n'a changé. Non seulement vous avez continué à percevoir le même salaire de la part de France Télévisions comme directeur des opérations spéciales à temps plein, mais vous avez aussi commencé à percevoir une indemnité supplémentaire de 60 000 euros en tant que maire adjoint à temps plein.

Les informations que j'ai reçues de France Télévisions confirment, en outre, que vous n'avez signé aucun avenant depuis 2018. Vous conviendrez pourtant que votre situation a évolué entre 2018 et votre élection en 2020. Comment pouvez-vous encore, six ans après votre élection, cumuler deux salaires équivalant à des temps pleins et payés à 100 % par le contribuable ? La moindre des choses aurait été de signer un avenant et de passer à temps partiel ou à temps réduit dans vos fonctions à la tête de France Télévisions.

M. Arnaud Ngatcha. D'abord, vous faites état d'une déclaration faite à mon entrée en fonction. Ensuite, je tiens à rappeler qu'en 2020, tout le monde était confiné en raison de la pandémie de covid. Enfin, vous faites état d'informations qui vous ont été transmises dans la *data room*. En dehors des informations qui ont été fournies concernant la première année de mon mandat, je ne répondrai pas aux éléments qui relèvent du droit à la vie privée. Je vous le redis, monsieur le rapporteur, ces éléments sont couverts.

J'ai bien dit que je m'adapterais. Il y a la loi. J'ai rappelé les textes de loi. Je me suis adapté, conformément aux textes qui me permettent d'effectuer mes missions.

M. Philippe Ballard, président. Nous ne sommes pas certains que ces éléments soient couverts par la loi, contrairement à ce que vous dites.

Le chiffre cité par M. le rapporteur, émanant de la HATVP que nous connaissons bien en tant que députés, est-il vrai ?

M. Arnaud Ngatcha. Je ne fais pas de fausses déclarations à la HATVP. Ce sont des chiffres d'entrée en fonction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que vous n'avez pas à répondre à nos questions, soi-disant parce que les éléments que nous abordons seraient couverts par un droit à la vie privée. Non, ils ne sont pas couverts dans le cadre de cette commission d'enquête.

Ces rémunérations sont publiques. L'objet n'est pas de savoir combien vous gagnez exactement, mais pourquoi vous avez gardé un emploi à temps plein à la tête de France Télévisions comme directeur des opérations spéciales après votre élection comme maire adjoint à la mairie de Paris. Au minimum, il aurait pu – et même dû – être attendu de vous que vous passiez d'un temps plein à un temps partiel.

J'ai posé cette même question à nombre de présentateurs, d'animateurs et de producteurs de France Télévisions qui, au moment où ils ont commencé à produire leurs émissions, ont basculé d'un temps plein à un temps partiel. C'est le cas de Laurent Delahousse, qui nous a expliqué qu'il était à temps partiel sur le journal télévisé du week-end et qu'il produisait son émission dans le cadre d'un autre temps partiel.

Pourquoi n'avez-vous pas respecté le cadre légal, en vous mettant à temps partiel ou en réduisant votre temps de travail lorsque vous avez été élu maire adjoint à la mairie de Paris ?

M. Arnaud Ngatcha. J'ai respecté le cadre légal, puisque je vous dis que je respecte la loi chaque fois que je formule une demande à mon employeur pour exercer mes fonctions de maire adjoint. J'ai bien respecté le cadre légal.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un article du *Parisien* daté du 18 janvier 2021 indique que vous avez refusé de transmettre votre déclaration d'intérêts à la commission de déontologie de la Ville de Paris, et que vous avez refusé de la publier. C'est contraire au code de déontologie auquel sont soumis tous les conseillers de Paris et aux engagements de votre majorité municipale. Pourquoi ne vous êtes-vous pas soumis à ces obligations, à la différence de 97 % des élus parisiens ? Avez-vous des choses à cacher ?

M. Arnaud Ngatcha. Je n'ai absolument rien à cacher. D'ailleurs, allez voir, cette déclaration est en ligne. Vérifiez.

Par ailleurs, il n'y a pas 97 % des élus, comme vous le dites, monsieur le rapporteur ; il faut que vous regardiez bien les déclarations de patrimoine et d'intérêts faites par l'ensemble des élus du conseil de Paris.

M. Philippe Ballard, président. Si l'on comprend bien, votre déclaration d'intérêts est en ligne. Nous pouvons donc la vérifier, ainsi que votre déclaration de patrimoine.

M. Arnaud Ngatcha. La déclaration d'intérêts est obligatoire et a bien été publiée. En revanche, il n'est pas obligatoire de publier la déclaration de patrimoine, même si elle doit être transmise à la HATVP.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, c'est la loi et vous avez raison de le dire. Mais la Ville de Paris vous demande cette déclaration. C'est la raison pour laquelle je me suis permis de vous poser la question – d'autant que ce point a été révélé par un article du *Parisien*.

Alors que vous étiez directeur des opérations spéciales de France Télévisions depuis moins de deux ans, vous vous êtes présenté comme tête de liste d'Anne Hidalgo dans le 9e arrondissement. Un article du *Parisien* explique que « la rédaction de France Télévisions aurait moyennement apprécié [votre] double casquette ». Confirmez-vous ces propos ?

Des dirigeants de France Télévisions vous ont-ils signalé qu'il n'était pas bon de cumuler une casquette de maire adjoint à la mairie de Paris et une casquette de directeur de France Télévisions ?

M. Arnaud Ngatcha. Non, absolument pas.

Encore une fois, je ne suis pas le seul. Je sais qu'il y a une volonté, sans doute, que je serve d'exemple, mais je ne suis pas le seul salarié élu à France Télévisions. Je ne vois donc pas pourquoi ma situation aurait plus dérangé que celle d'autres salariés. J'ai fait référence à d'autres cadres importants du groupe qui ont été élus, y compris des figures publiques. M. Ballard l'a dit lui-même, il a été élu tout en étant à l'antenne de LCI. Ma situation n'a rien d'exceptionnel.

M. Philippe Ballard, président. J'ai fait trois mandats, quand j'étais à France Info, RTL et LCI, entre autres.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans la mesure où vous êtes l'objet de nombre d'accusations, une clarification est nécessaire. Est-il normal, selon vous, de cumuler un temps plein comme directeur de France Télévisions, payé plus de 100 000 euros net par an, et un mandat de maire adjoint à la première ville de France, qui vous occupe de façon significative ? Est-il normal de cumuler ces deux fonctions, ou auriez-vous dû au minimum vous mettre à temps partiel ou réduire votre temps de travail dans votre contrat de directeur des opérations spéciales de France Télévisions ? Cette critique a été lourdement documentée et diffusée. Que pouvez-vous nous dire en la matière ?

M. Arnaud Ngatcha. Je ne cumule pas d'activités. D'un côté, j'exerce une activité professionnelle et de l'autre, j'ai un mandat. Vous ne pouvez pas dire qu'il s'agit d'un cumul d'activités. Cela n'a rien à voir. J'ai un mandat et une activité professionnelle. Encore une fois, je ne suis pas le seul dans ce cas. Dans toute la France, des maires ont un travail et, par ailleurs, un mandat.

Ce qui m'est demandé, c'est de respecter la loi. La loi a été respectée auprès de mon employeur. J'ai des devoirs et j'ai aussi des droits, lesquels sont garantis par la loi.

M. Philippe Ballard, président. Nous allons aborder un autre chapitre de cette audition.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cette commission d'enquête aborde trois dimensions : celle des conflits d'intérêts, celle du financement et celle du fonctionnement.

Je voudrais en venir à la concentration d'élus du parti socialiste que l'on peut constater dans les instances des entreprises de l'audiovisuel public. Nous avons décrit votre profil. Vous êtes adjoint d'Anne Hidalgo et directeur des opérations spéciales de France Télévisions. Emmanuel Grégoire, ancien premier adjoint à la mairie de Paris, est membre du conseil d'administration de France Télévisions. Marie-Christine Lemardeley, qui est maire adjointe d'Anne Hidalgo chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, est aussi la sœur de Delphine Ernotte, bien que cela n'engage en rien cette dernière – nous avons eu l'occasion de lui poser la question.

Par ailleurs, un article du *Nouvel Obs* daté du 24 janvier 2021 retrace en détail le parcours de Rima Abdul-Malak, ancienne conseillère à la culture du Président de la République puis ministre de la culture, et parle d'une « petite mafia delanoïste que Macron apprécie ». Je

ne reprendrai pas ces termes à mon compte, mais cela m'intéresserait d'avoir votre avis. Avez-vous l'impression qu'il existe des liens très forts entre le parti socialiste, notamment à Paris, et les dirigeants de l'audiovisuel public ? Le cas échéant, comment l'expliquez-vous ?

M. Arnaud Ngatcha. Je suis auditionné en tant que directeur des opérations spéciales du groupe France Télévisions. Par ailleurs, je vais vous donner une réponse personnelle : je ne suis pas membre du parti socialiste. Je suis quelqu'un de la société civile. Je me suis engagé auprès d'Anne Hidalgo, mais je ne suis membre d'aucun parti politique. J'ai été élu sur la liste Paris en commun que Mme Hidalgo avait constituée avec des membres du parti socialiste et du parti communiste, ainsi que des personnes de la société civile. Je ne répondrai donc pas à cette question. Je suis là pour répondre à vos questions concernant ma fonction et ses contours.

M. Philippe Ballard, président. Vous avez raison, vous êtes là en tant que salarié de France Télévisions. Mais il se trouve que vous avez aussi une casquette politique, d'où ces interrogations, à une époque où les gens veulent de la transparence. Je n'invente rien, j'enfonce des portes ouvertes.

M. Arnaud Ngatcha. Je vous ai répondu : je ne suis pas membre du parti socialiste !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous nous expliquez qu'il faut vous poser des questions sur vos fonctions. Je pense que nous vous en avons suffisamment posé sur les liens entre vos deux fonctions, et j'en viens à une question sur vos fonctions à France Télévisions.

Vous avez travaillé à France Télévisions de 2008 à 2012 comme responsable des documentaires, puis comme directeur des magazines culturels, avant de rejoindre une société privée de production – A Prime group – dans laquelle, de 2012 à 2016, vous avez produit des documentaires, notamment pour France 2 et France 5, avant de retourner chez France Télévisions. Lorsque vous étiez dans cette société de production, aviez-vous conscience d'éventuels risques de conflit d'intérêts ? Quand vous avez rejoint France Télévisions dans la foulée, quelles déclarations d'intérêts avez-vous effectuées auprès du groupe ?

M. Arnaud Ngatcha. J'ai principalement produit des documentaires pour des chaînes qui ne relevaient pas du service public. Par ailleurs, vous faites état des fonctions que j'exerçais avant la loi Sapin, qui fixe les obligations déclaratives que vous évoquez. Vous le savez très bien, monsieur le rapporteur.

J'ai principalement travaillé, conformément à mon engagement dans cette société de production, à développer un certain nombre de programmes pour des chaînes privées. J'ai beaucoup travaillé pour M6, mais aussi pour Arte, Gulli et Canal+. Il se trouve que M. Ambiel avait des contrats avec le groupe France Télévisions, mais mon activité principale consistait à travailler pour des chaînes privées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais revenir sur les propos du président de la 3e chambre de la Cour des comptes, que nous avons auditionné au début de cette commission d'enquête pour qu'il nous explique de façon approfondie le rapport sur France Télévisions qu'il a piloté. En 2012, Nacer Meddah a occupé la responsabilité de secrétaire général de la campagne présidentielle de M. Hollande. Le 4 décembre, lorsque nous l'avons interrogé sur vos missions, il a évité la question. Il s'est contenté d'indiquer que « lorsque des situations anormales ont été identifiées en cours d'instruction, le groupe France Télévisions a […] immédiatement fait le nécessaire pour les corriger », sans vouloir répondre sur votre cas précis.

Il a d'ailleurs omis de préciser que vous vous connaissiez, ayant siégé tous les deux au sein du Haut Conseil à l'intégration – je renvoie au décret du 4 septembre 2009. Quelle est la réalité de vos relations avec M. Meddah ? Si vous le connaissez à titre personnel, vous êtes-vous déporté de la partie de son instruction qui portait sur votre département des opérations spéciales de France Télévisions ?

M. Arnaud Ngatcha. Non, monsieur le rapporteur, je ne le connais absolument pas. Par ailleurs, c'est la direction des affaires institutionnelles qui traite avec la Cour des comptes. À aucun moment le salarié et directeur que je suis n'est en contact avec les enquêteurs de la Cour des comptes. En outre, il me semble que je ne figure pas dans le rapport.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai interrogé plusieurs directeurs de programmes quant aux contrats passés avec des sociétés de production privées. Lorsque France Télévisions a décidé d'externaliser l'émission consacrée à la réouverture de Notre-Dame de Paris, vous avez fait appel à la société Électron libre productions. Selon quels critères avez-vous choisi cette filiale de Mediawan ? Quel a été le coût de la réalisation de cet événement ? Un appel d'offres a-t-il permis de solliciter d'autres sociétés ? Pardon pour ce point très précis. Peut-être n'avez-vous pas tous les éléments pour nous répondre.

M. Arnaud Ngatcha. Je n'ai pas d'éléments concernant cet exemple mais je tiens à préciser que les choix des producteurs ne sont pas individuels et sont tous validés par ma direction. Je ne fais en aucun cas des choix de production.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Letranchant, vous n'ignorez pas la valse des directeurs de l'information à la tête de France Télévisions, qui soulève des questions. Chez TF1, je crois que Thierry Thuillier est en poste depuis dix ans. Personne ne peut contester la cohérence de ses missions. Pourtant, il a été remercié quand Delphine Ernotte est arrivée à la tête de France Télévisions, où il était directeur de l'information. Pourquoi autant de directeurs de l'information se sont-ils succédé en si peu de temps ? Cela traduit-il une absence de vision ou de cap déterminé par la direction de France Télévisions en matière d'information ?

M. Yannick Letranchant. Je connais bien Thierry Thuillier pour avoir été son adjoint pendant plusieurs années. J'ai beaucoup appris à ses côtés.

Avoir un peu de stabilité dans certains postes, notamment de direction, n'est pas forcément une mauvaise chose. Cela étant, il appartient à la présidente de choisir les directeurs de l'information.

Être patron de l'information est un travail de tous les instants, notamment à France Télévisions où l'offre est plus vaste qu'à TF1 et où le nombre d'heures d'information produites chaque année est plus élevé. J'ai exercé à l'information à la fois comme adjoint et comme numéro 1. C'est un *full time job*, pour parler en bon français, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. C'est épuisant et harassant. Cela explique donc que l'on puisse avoir envie de faire autre chose.

Il y a aussi, chez France Télévisions comme dans toute entreprise, des réorganisations, des évolutions et des virages pris pour travailler à un nouveau projet stratégique. Le fait que ce nouveau projet soit incarné par d'autres personnes ne me choque pas. J'ai moi-même participé à des réorganisations. Quand je suis passé à la direction du réseau régional, je me suis occupé de le réformer. Peut-être a-t-on estimé que j'étais la bonne personne, à ce moment-là, pour mener ce projet. C'est aussi vrai pour l'information. Même si je pense qu'un peu de stabilité est

préférable quand c'est possible, je comprends qu'on puisse faire évoluer les choses. C'est la vie d'une entreprise.

M. Philippe Ballard, président. Vous faisiez référence à Thierry Thuillier, monsieur le rapporteur. Il est directeur de l'information à TF1 et à LCI depuis plus de dix ans. C'est un très bon professionnel, reconnu. Mais il est vrai que ces derniers temps, à France Télévisions, il y a eu une valse : la durée de vie d'un directeur de l'information est de deux ou trois ans, à peu près. Cela témoigne d'une instabilité, alors qu'un peu de stabilité ne peut être que bénéfique pour les équipes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à une question que nous avons posée hier à Élise Lucet, qui nous a demandé de vous la poser car elle ne se sentait pas concernée. Le 19 juin 2017, les journalistes Stéphan Villeneuve, Véronique Robert et Bakhtiyar Haddad sont morts à Mossoul dans le cadre du tournage d'une séquence du magazine « Envoyé spécial ». Si cette mission n'a pas été validée par la direction de l'information, par la directrice des reportages de France 2 ou par le directeur de la rédaction – Mme Lucet nous a dit qu'elle n'était pas en mesure de nous répondre en raison de son hospitalisation à ce moment-là –, le rédacteur en chef, Jean-Pierre Canet, a dû démissionner après ce drame. Était-il le seul responsable ? D'autres personnes à la tête de France Télévisions avaient-elles connaissance de cette mission, de son caractère périlleux et, peut-être, de la situation au noir – notamment sur le plan assurantiel – de certains de ces journalistes ?

M. Yannick Letranchant. Quand on est patron de l'information, dans tous les médias, on a la hantise qu'un accident survienne, quand des reporters de guerre sont sur place... Nous devons toujours trouver un équilibre entre la meilleure sécurité de nos équipes sur place et la nécessité d'informer. Nous sommes en démocratie et il faut aller, dans la mesure du possible, sur ces terrains. À France Télévisions, nous avons de nombreux grands reporters de guerre, hommes ou femmes, qui vont sur le terrain et font un travail formidable. Il faut leur rendre hommage.

Je venais de prendre mes fonctions lors de l'épisode que vous citez. Je n'avais pas été mis au courant de cette mission. Les directrices des magazines d'information n'étaient pas non plus au courant. Cette mission s'est faite directement entre l'équipe de rédaction en chef et une société de production, qui était connue par nous. Quand nous avons appris ce drame, nous avons évidemment, d'abord, paré au plus pressé pour venir en aide aux blessés. Nous avons instruit rapidement ce qui s'était passé. En l'occurrence, il y a clairement eu un non-respect de la procédure. Je venais d'arriver et je me suis séparé de Jean-Pierre Canet, qui est néanmoins un excellent journaliste. J'ai estimé qu'il avait failli à son métier. Des adjoints ont également été sanctionnés. J'ai pris des mesures disciplinaires avec la direction des ressources humaines (DRH).

Ce type d'accident est le pire qui puisse nous arriver quand nous avons des équipes sur place – que ce soit nos propres équipes ou celles de boîtes de production, comme on dit, qui travaillent pour nous. J'ai aussi en mémoire la mort de Gilles Jacquier, qui a été un drame pour la rédaction de France Télévisions.

Nous passions par une boîte de production qui employait les personnes concernées et gérait la mission et les assurances. Nous avons estimé, même si nous aurions pu ne pas le faire, qu'il était moralement et éthiquement de notre rôle d'assurer un accompagnement et de faire en sorte, par exemple, que les orphelins et la famille de notre fixeur soient dédommagés. Dans la mesure où il s'agit de cas personnels, je ne peux pas entrer dans les détails.

Après cet épisode, nous avons rappelé la procédure en terrain de guerre : il faut d'abord échanger avec les responsables éditoriaux et avec la direction ; il faut ensuite une instruction : faut-il aller à tel endroit, est-ce le moment, y va-t-on dans de bonnes conditions ?

Sur ces terrains, tout le monde fait appel à des fixeurs, que nous rémunérons. C'est assez réglementé. Il existe d'ailleurs une procédure à France Télévisions, qui nous impose de rendre compte annuellement de ce que nous avons versé à des fixeurs, par virement ou en liquide quand on ne peut pas faire autrement. C'est contrôlé.

En tout état de cause, il y a eu un accompagnement fort de France Télévisions. La directrice adjointe des magazines d'information de l'époque y a pleinement pris sa part. Nous avons également travaillé avec Audiens – nous n'y étions pas obligés, dans la mesure où les personnes travaillaient pour une boîte extérieure – et veillé à ce que le traitement soit équitable et de bon niveau.

M. Philippe Ballard, président. Je précise qu'un fixeur est une personne qui vit généralement dans un pays étranger, à qui les journalistes font appel pour qu'elle les guide car elle connaît le terrain.

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Haddad était fixeur et, semble-t-il, n'était couvert par aucune assurance ; il n'avait ni capital décès, ni même contrat de travail. Si son corps a pu être rapatrié, c'est après avoir été bloqué plusieurs jours à la morgue d'Erbil et après que sa famille a dû emprunter 1 000 euros pour soudoyer les fonctionnaires irakiens. Pourquoi le groupe France Télévisions n'est-il pas intervenu aussitôt ? Nicolas Jaillard, ancien rédacteur en chef de #5Bis productions, a indiqué : « Pendant des années d'exercice, je n'ai pas le souvenir d'avoir assuré un fixeur, surtout en Irak. » Avez-vous connaissance d'autres collaborateurs de vos émissions qui n'ont jamais fait l'objet d'une couverture assurantielle, en particulier sur des terrains aussi dangereux que l'Irak ?

M. Yannick Letranchant. Non. Je n'ai pas d'information particulière sur la pratique en général. Parfois, une telle couverture est difficile à mettre en œuvre. Je ne me souviens plus des conditions que la boîte de production avait appliquées à l'époque, mais France Télévisions y a suppléé et a fait en sorte que tout soit fait. Pour avoir géré le rapatriement du corps de Gilles Jacquier, je puis vous dire que ce n'est pas toujours facile face aux autorités à qui nous avons affaire. Souvent, il faut aller sur place. Pour régler le cas que vous citiez, la directrice des magazines d'information, Dominique Tierce, s'était rendue sur place pour essayer de débloquer les choses. Il n'y a eu aucun manquement de la part de France Télévisions en la matière. Nous sommes allés au-delà de ce que nous aurions pu être légalement obligés de faire. Nous avons estimé que c'était notre devoir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans un article du *Monde* du 9 mars 2018, Élise Lucet dit spontanément, sans même qu'on lui pose la question : « J'ai refusé le poste de directeur de l'information trois fois. » Elle parlait de ce poste à France Télévisions. Dans le même article, vous avez déclaré, monsieur Letranchant, « ne pas avoir les mêmes informations ». En lisant entre les lignes, on peut comprendre qu'Élise Lucet aurait plutôt présenté sa candidature, qui n'aurait pas été retenue. Je ne lui ai pas posé la question hier, car le temps manquait. Quelles sont les informations dont vous disposez au sujet d'éventuelles propositions qui lui auraient été faites pour prendre la direction de l'information de France Télévisions ?

M. Yannick Letranchant. Je n’ai aucune information la concernant. Je peux vous parler de moi : on m’a proposé la direction de l’information à deux reprises. La première fois, j’ai refusé, et la deuxième fois, j’ai accepté. Je ne sais pas ce qui a été demandé à Élise Lucet. Je ne vois pas comment je le saurais. Je n’ai pas à en connaître, comme on dit parfois.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi avez-vous réagi en disant que vous n’aviez pas les mêmes informations quand elle a indiqué, dans un article du *Monde*, qu’elle avait refusé à trois reprises le poste de directeur de l’information ? Quelles étaient vos informations ?

M. Yannick Letranchant. J’ai dit que je n’avais pas les mêmes informations au sens où je n’en avais pas. Cela a peut-être été mal exprimé ou mal repris. Je n’ai pas à avoir d’informations en la matière. Je ne sais pas à qui les présidents de France Télévisions ou la présidente de France Télévisions proposent ce poste. Je n’ai pas à le savoir.

M. Philippe Ballard, président. Merci pour vos réponses.

La séance s’achève à dix-neuf heures quarante-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, M. Christian Girard, Mme Ayda Hadizadeh, M. Emmanuel Maurel, Mme Caroline Parmentier, M. Aurélien Saintoul, Mme Sophie Taillé-Polian

Excusé. – M. Jérémie Patrier-Leitus

Assistait également à la réunion. - Mme Céline Hervieu

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de M. Christian Vion, directeur général délégué en charge de la gestion, de la production et des moyens de France Télévisions, de M. Laurent Benhayoun, directeur des ressources humaines et de l'organisation (par intérim) de France Télévisions, de M. Gilles Monchy, directeur de la production des jeux, divertissements, magazines et documentaires sur France Télévisions, et de Mme Juliette Rosset-Cailler, directrice de la stratégie et du pilotage de la transformation sur France Télévisions 2

– Présences en réunion 44

Jeudi
12 février 2026
Séance de 9 heures

Compte rendu n° 34

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à neuf heures cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite à tous la bienvenue pour cette nouvelle journée de travail de notre commission qui verra se succéder trois auditions.

Nous auditionnons ce matin quatre directeurs qui travaillent au sein du groupe France Télévisions, qui vont nous permettre de traiter des grandes conditions de travail chez France Télévisions (financement et ressources humaines notamment) et que je vais immédiatement vous présenter.

Monsieur Christian Vion, vous avez commencé votre carrière à Antenne 2 en 1983 avant de rejoindre La Sept-Arte en 1992 en tant que directeur financier, puis comme secrétaire général. En 2006, vous rejoignez France 2 comme directeur général délégué en charge des ressources, puis êtes directeur général adjoint de France Télévisions en charge du domaine fabrication, technologies et développements numériques avant de devenir, en octobre 2010, directeur général adjoint en charge de la production et des moyens des antennes. Après avoir été nommé secrétaire général, vous êtes désormais directeur général délégué en charge de la gestion, de la production et des moyens, et ce depuis près de dix ans maintenant.

Monsieur Laurent Benhayoun, vous avez commencé votre carrière à RFO où vous avez été notamment responsable du service Études à la DRH du siège de 1995 à 2001. Vous êtes ensuite entré chez France Télévisions Interactive. En 2015, vous devenez directeur des ressources humaines du réseau Outre-mer La Première et de France Ô. Vous avez ensuite été notamment directeur des ressources humaines de la filière RH en 2017, puis directeur adjoint en charge de la coordination des ressources humaines et du pilotage social en 2020. Vous êtes directeur des ressources humaines et de l'organisation, par intérim, depuis janvier 2026.

Monsieur Gilles Monchy, vous avez commencé votre carrière dans le monde de l'audiovisuel comme monteur-truquiste intermittent tout en réalisant des magazines et des directs pour France 2 notamment. Après un premier passage chez France Télévisions, vous avez été conseiller technique auprès d'Anne Hidalgo, alors première adjointe au maire de Paris, de 2001 à 2006. Vous entrez de nouveau chez France 2 en janvier 2006, tout d'abord dans le secteur de la production avant de partir chez Euromedia, de septembre 2017 à décembre 2020. Après avoir été directeur général adjoint de Planipresse, vous revenez chez France Télévisions en novembre 2023 comme directeur de la production des jeux, divertissements, magazines et documentaires.

Madame Juliette Rosset-Cailler, après quelques stages, notamment sur France Culture, vous devenez coordinatrice information et communication auprès de l'association ELCS (Élus locaux contre le sida). Vous entrez chez France Télévisions en juin 2003 au sein de la médiation des programmes. Après avoir été directrice des relations institutionnelles pendant six ans et demi, vous devenez directrice de la stratégie et du pilotage de la transformation en septembre 2020, tâche dont vous pourrez sans doute expliciter l'intitulé quelque peu mystérieux.

Comme nous l'imposent les textes, je vous remercie tout d'abord de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées

parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(MM. Gilles Monchy, Christian Vion et Laurent Benhayoun ainsi que Mme Juliette Rosset-Cailler prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et vous laisse tout de suite la parole.

M. Christian Vion, directeur général adjoint, gestion, production, moyens de France Télévisions. Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les députés, je voudrais tout d'abord rappeler que la télévision publique, c'est l'histoire d'un progrès continu.

Comme vous l'avez indiqué en introduction, je suis entré à Antenne 2 en 1983, j'ai participé à l'essor d'Arte comme chaîne culturelle des Français et des Européens et je suis revenu à France Télévisions en 2006. En quarante ans, j'ai vu la télévision publique se moderniser, dans un contexte de plus en plus concurrentiel et mondialisé. Au début des années 1980, la télévision publique constituait la seule offre audiovisuelle accessible à l'ensemble des Français. Aujourd'hui, le paysage audiovisuel est marqué par une profusion inédite de contenus, de canaux et de plateformes, accessibles en permanence à l'échelle mondiale.

Dans ce contexte précisément, la télévision publique demeure d'autant plus indispensable : là où l'hyperoffre fragmente, la télévision publique rassemble ; là où la logique de plateforme privilégie la rentabilité et la viralité, le service public assume une mission de continuité, de confiance et de souveraineté nationale.

En quarante ans, j'ai été le témoin de transformations profondes et d'une modernisation continue de notre entreprise. Cette transformation s'est fortement accélérée au cours des dix dernières années sous la présidence de Delphine Ernotte-Cunci, guidée par une ambition claire : adapter France Télévisions à ces nouveaux usages et à cette nouvelle concurrence, tout en restant fidèle à ses missions de service public. Cette transformation, que nous avons voulue, maîtrisée et organisée, est un succès puisque France Télévisions est aujourd'hui la première plateforme de streaming gratuite en France, avec près de 40 millions de visiteurs tous les mois.

Cette transformation est aussi le fruit d'un engagement collectif et d'un travail de long terme, mené par l'ensemble de la direction. C'est dans cet esprit que nous répondrons à vos questions aujourd'hui.

Dans un contexte budgétaire contraint, le succès de la transformation du groupe repose nécessairement sur une méthode de gestion claire et constante, qui est fondée sur trois idées fortes. D'abord, France Télévisions coûte aujourd'hui beaucoup moins cher aux Français qu'il y a dix ans pour une offre plus large. Ensuite, France Télévisions s'appuie sur une gestion rigoureuse, parmi les plus transparentes et contrôlées du pays. Enfin, dans ce contexte économique difficile, France Télévisions continue d'investir pour préparer l'avenir.

France Télévisions coûte moins cher aujourd'hui aux Français. Les Britanniques parlent de *value for money* pour désigner un service public qui accomplit pleinement ses missions tout en maîtrisant ses coûts. C'est précisément la logique à laquelle nous obéissons

depuis plusieurs années : offrir toujours davantage de contenus à davantage de Français pour un coût maîtrisé.

Pour environ 3 euros par mois et par Français, France Télévisions propose l'offre audiovisuelle gratuite la plus riche, la plus diverse et la mieux répartie sur l'ensemble du territoire, notamment en outre-mer. Ces 3 euros permettent de rassembler un Français sur deux et de produire quatre-vingts heures d'informations chaque jour. Ils garantissent aussi l'accès gratuit aux grands événements qui fédèrent le pays, comme le tournoi de Roland-Garros, le Tour de France ou les Jeux olympiques et paralympiques. Enfin, ils traduisent un engagement majeur en faveur de la création.

France Télévisions est le premier financeur de la création audiovisuelle et cinématographique – le premier pour les fictions, les documentaires, le spectacle vivant, l'animation. Aucun autre audiovisuel public européen n'offre un tel niveau de service pour un coût aussi maîtrisé.

France Télévisions est nettement moins chère que la BBC, trois fois moins cher que l'ARD et la ZDF, tout en figurant parmi les groupes audiovisuels publics les plus performants en matière d'audience.

En dix ans, les concours publics alloués à France Télévisions ont baissé de 176 millions d'euros ; en tenant compte de l'inflation, cela représente une diminution des ressources de 650 millions d'euros ! Dans le même temps, les dépenses des administrations publiques augmentaient de 36 %. Pour le dire simplement, France Télévisions n'a pas contribué à la situation actuelle des comptes publics. C'est même tout le contraire : c'est une entreprise qui a réalisé des économies significatives.

Face à cette contrainte budgétaire sans équivalent dans le service public, France Télévisions a fait le choix d'une politique volontariste de transformation et de gains de productivité. Au prix d'un effort important, nous avons tenu nos engagements et nous avons réussi à absorber les économies qui nous étaient demandées en mobilisant trois leviers. Tout d'abord, une transformation sociale profonde, avec une baisse des effectifs de 1 200 équivalents temps plein et une adaptation de nos modes de fonctionnement et de notre organisation. Ensuite, une réorganisation complète de nos processus – achats, diffusion, budget, technique, immobilier, communication : tous les postes ont été revus pour gagner en efficacité. Enfin, une renégociation de plusieurs centaines de contrats de production, qui a permis de réduire le budget des programmes de plus de 180 millions depuis 2015 tout en préservant notre offre globale.

En 2026, les concours publics devraient être inférieurs de plus de 200 millions au projet de contrat d'objectifs et de moyens (COM) élaboré avec l'État il y a à peine deux ans. Grâce à la forte baisse des charges d'exploitation et des effectifs ainsi qu'au dynamisme de nos ressources propres, nous nous fixons comme objectif d'absorber ce décalage sans renoncer à nos missions.

Deuxième point, France Télévisions s'appuie sur une gestion rigoureuse et transparente : c'est l'une des entreprises les plus contrôlées du pays. Nous considérons d'ailleurs que cette transparence protège le service public et renforce la confiance.

Avec les producteurs, la relation a été clarifiée au bénéfice de la protection des intérêts de l'entreprise. Lorsque je suis entré à Antenne 2, la production était réalisée majoritairement en interne, ou confiée à une autre entreprise publique – la SFP (Société française de production).

Le recours à la production indépendante résulte d'un choix fait par le législateur dans la loi Léotard de 1986 et des décrets dits Tasca. Il s'agit d'un choix industriel et de politique culturelle structurant, qui définit le cadre dans lequel nous exerçons nos missions depuis près de quarante ans.

Au cours des dix dernières années, nous avons profondément fait évoluer nos relations avec les producteurs en construisant un modèle fondé sur la concertation et la transparence. Les accords professionnels ont été renégociés afin de renforcer les droits de France Télévisions, de clarifier les règles applicables et de favoriser le développement de la production interne. Désormais, les contrats intègrent des clauses d'audience et des clauses d'audit. Lorsqu'un programme voit ses performances décliner, France Télévisions dispose de la faculté d'interrompre unilatéralement le contrat. Chaque programme fait l'objet d'une évaluation régulière et d'un suivi précis de ses coûts. Les frais généraux sont encadrés et la connaissance des marges permet de renégocier les contrats de manière éclairée et responsable.

Nous avons également instauré des procédures collégiales strictes. La direction des programmes est chargée des choix éditoriaux tandis que la direction de la production conduit les négociations. L'ensemble des décisions sont partagées et tracées. Tous les liens d'intérêts sont déclarés et rendus transparents. Des procédures spécifiques sont systématiquement appliquées lors des arrivées ou des départs de collaborateurs en provenance ou à destination des sociétés de production. Ces règles, qui n'existaient nulle part ailleurs il y a encore quelques années – ni dans le secteur public, ni dans le secteur privé – font aujourd'hui référence. La Cour des comptes, dans son dernier rapport, confirme l'efficacité et la bonne application des procédures ainsi mises en œuvre.

France Télévisions est aussi l'une des entreprises les plus contrôlées de France. Je voudrais d'ailleurs remercier l'ensemble des administrations et des personnalités indépendantes, les membres du comité d'audit, les contrôleurs généraux économiques et financiers ainsi que les commissaires aux comptes qui veillent depuis des années sur sa gestion. Le Parlement aussi joue un rôle de premier plan dans le suivi de la situation financière de l'entreprise au travers des rapports réalisés annuellement par la commission des affaires culturelles et la commission des finances de chacune des deux assemblées. L'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) se penche aussi sur le pilotage budgétaire de l'entreprise par le biais de ses rapports annuels sur l'exécution du cahier des charges et du COM ainsi que de son bilan quadriennal. Tout comme l'IGF (Inspection générale des finances) et l'Igac (Inspection générale des affaires culturelles), la Cour des comptes assure également un suivi scrupuleux de nos travaux.

Nous avons appliqué toutes les recommandations de gestion du rapport de 2016, la Cour l'a constaté en 2019. Le rapport de 2025 dresse un constat juste et éclairé de notre situation. Bien sûr, il comporte des éléments critiques et nous signale des points de progrès à accomplir – c'est le rôle de la Cour des comptes – mais il décrit également la modernisation de l'entreprise, la fiabilisation de nos procédures et la qualité du pilotage économique, et il ne relève aucune irrégularité de gestion. Il vaut vraiment la peine d'être lu dans son intégralité, mais on peut aussi en consulter la synthèse de sept pages, les tableaux des deux dernières pages qui donnent les chiffres justes, ainsi que les recommandations – la principale s'adresse à l'État et les six autres seront suivies par l'entreprise dans les meilleurs délais.

Enfin, France Télévisions continue à investir pour préparer l'avenir. La gestion exige de la rigueur, mais celle-ci est au service d'un objectif : conserver notre capacité à investir pour garder demain notre pertinence de service public.

Nous avons massivement investi dans l'adaptation à de nouvelles compétences en constituant des équipes dédiées au numérique, en région et en outre-mer comme à Paris, et en faisant évoluer les métiers pour accompagner les nouveaux usages. La renégociation de notre cadre social, engagée au mois de juillet, va constituer à cet égard une étape majeure de notre transformation future.

Des investissements technologiques majeurs ont également été réalisés afin de doter France Télévisions de plateformes, d'outils et d'infrastructures répondant aux standards du marché. Ils étaient indispensables face à l'intensification de la concurrence et à la diminution des concours publics, mais aussi parce qu'ils ouvrent des perspectives durables d'innovation éditoriale et de modernisation. Ils permettent à France Télévisions d'anticiper les grandes évolutions technologiques à venir, qu'il s'agisse du déploiement de l'intelligence artificielle générative ou encore de l'évolution des modes de distribution. Investir aujourd'hui, c'est préserver notre capacité à informer, créer et rassembler demain.

À France Télévisions, nous nous levons le matin pour être utiles. C'est vrai des journalistes, des techniciens, des équipes éditoriales comme des fonctions support ou des filiales commerciales. Nous sommes engagés pour servir le public.

Je connais cette maison depuis vingt ans, j'en suis le directeur général adjoint depuis dix ans. Quand je suis entré à France 2 en 2006, la télévision, c'était dix-huit chaînes sur une TNT qui venait de naître. Netflix, TikTok et Open AI n'existaient pas. Aujourd'hui, France Télévisions est le leader du numérique gratuit dans un monde d'une extraordinaire complexité. C'est également, toujours, une entreprise publique qui rend des comptes. Je vous remercie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons de nombreuses questions à vous poser et nous espérons obtenir de votre part les réponses qui ne nous ont pas été données lors des auditions précédentes par des responsables de France Télévisions, dont vous êtes les directeurs.

Ma première question est liée à l'audition hier de l'un des salariés de France Télévisions, M. Arnaud Ngatcha, qui a mis en avant le respect de la vie privée pour justifier son refus de répondre à la question du rapporteur sur l'usage qu'il fait de sa voiture de fonction. L'utilisation d'un véhicule de fonction ne me semble pas relever de la vie privée, puisqu'elle s'inscrit dans un cadre professionnel. Dès lors, pourquoi a-t-il fait cette réponse ? Savez-vous quel usage il fait de son véhicule de fonction ?

Ma deuxième question concerne la masse salariale. La Cour des comptes note son augmentation, en dépit de la réduction des effectifs. Comment l'expliquez-vous ? Est-ce dû à un défaut de pilotage des ressources humaines, à un accord collectif trop rigide, à une absence de stratégie sur les métiers ? Depuis le plan de départ de 2018, des économies nettes sur la masse salariale ont-elles été réalisées ?

Troisième question, la Cour mentionne des avantages en nature et des dispositifs internes « dont l'utilité est questionnable ». Quelles mesures correctrices ont été prises en la matière ?

Enfin, par souci de transparence, pouvez-vous préciser l'ampleur de la baisse des crédits alloués à France Télévisions dans la loi de finances pour 2026 ?

M. Christian Vion. S’agissant des véhicules de fonction, la Cour des comptes en dénombre cinquante-trois. Ils font l’objet d’un règlement très clair.

Le véhicule de fonction constitue un avantage en nature pour le salarié, inscrit dans son contrat de travail, et mentionné dans sa déclaration fiscale. Contrairement à un véhicule de service, le salarié peut l’utiliser pendant les week-ends et les vacances, le règlement le dit clairement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Parle-t-on d’un parc de voitures avec chauffeur à la disposition des salariés, ou de voitures nominatives réservées aux cadres dirigeants ?

M. Christian Vion. Les véhicules de fonction, à la différence des véhicules de service, sont attribués nominativement aux salariés. Ils sont au nombre de cinquante-trois.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. Ngatcha en possède-t-il un ?

M. Christian Vion. Je ne le sais pas. L’information figure certainement dans les nombreux documents qui vous ont été transmis.

Pour ma part, j’ai un véhicule de fonction – une Peugeot 2008 immatriculée pour la première fois en 2020. Je connais le règlement à respecter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dès lors qu’un salarié peut utiliser son véhicule de fonction pendant les week-ends et les vacances, on comprend qu’il peut le faire aussi dans le cadre de ses fonctions politiques s’il en exerce. Il n’existe pas de clause spécifique sur ce point.

M. Christian Vion. Le salarié peut en disposer pour ses usages personnels.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Un salarié ayant un engagement politique pourrait l’utiliser pour les déplacements qui y sont liés.

M. Christian Vion. Il peut en disposer pour ses usages personnels, quels qu’ils soient. En revanche, il est important de le souligner, le salarié ne doit pas engager de frais pouvant donner lieu à remboursement pendant ses vacances.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pouvez-vous comprendre que les Français soient choqués par la mise à disposition de voitures de fonction à cinquante-trois cadres dirigeants, alors que France Télévisions est installée à Paris, ville dotée d’un réseau dense de transports collectifs, et que ses activités y sont regroupées au sein du siège ?

On peut s’interroger sur la nécessité de déplacements motorisés puisque la structure de l’entreprise est très centralisée. Corrigez-moi si je me trompe, mais à ma connaissance, vous n’avez pas de filiale hébergée à l’extérieur du siège. De fait, on se demande vraiment à quoi servent ces cinquante-trois véhicules de fonction.

M. Christian Vion. Je vous entends et je peux le comprendre…

France Télévisions ne compte que deux chauffeurs – je le précise car il y a eu une confusion sur les réseaux sociaux sur ce point.

En effet, le sens de l'histoire serait de mettre progressivement un terme aux véhicules de fonction, au nom de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) notamment. Les salariés considèrent d'ailleurs que cet avantage salarial ancien a vocation à s'éteindre. À l'avenir, il serait préférable de conserver des véhicules de service, qui ne sont pas attribués nominativement mais dont les salariés peuvent avoir besoin pour des activités professionnelles. C'est le cas bien sûr pour ceux qui travaillent en région ou en outre-mer, mais aussi pour ceux qui peuvent être amenés à intervenir rapidement la nuit en cas de panne – car, si les activités, en région parisienne, sont désormais regroupées, l'entreprise fonctionne sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Il me paraît important de mettre à disposition des personnels d'astreinte des véhicules de service pour qu'ils puissent se rendre au siège en cas de besoin.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie ; je rappelle ici que le rôle d'une commission d'enquête n'est pas d'accabler quiconque mais de mettre en lumière d'éventuels manquements ou dysfonctionnements. On peut s'étonner qu'à la suite du rapport de la Cour des comptes, qui pointe des avantages indus ou contestables, il n'ait pas été décidé immédiatement de mettre fin aux véhicules de fonction plutôt que de s'en remettre au sens de l'histoire.

Les Français le savent, j'ai parfois des différences avec le rapporteur, mais sur ce sujet notre indignation est commune : vous avez dans vos rangs un adjoint à la maire de Paris – dont je ne conteste pas par principe le travail à France Télévisions : je n'ai pas pu participer à son audition hier, seul le rapporteur pourra en juger – qui dispose d'un véhicule de fonction. Or rien n'est prévu pour s'assurer qu'il ne l'utilise pas dans un cadre politique. C'est choquant. Une règle déontologique aurait pu être posée.

Je ne comprends pas que, dans le cadre des économies que vous avez engagées, vous n'ayez pas songé au moins à limiter le nombre de véhicules de fonction.

M. Christian Vion. Je vous entends. Néanmoins, il faut ramener le coût des véhicules de fonction à leur juste proportion. Ce sont des véhicules pour lesquels nous payons des loyers pour un total de 20 000 euros par mois.

Ensuite, si j'ai fait référence au sens de l'histoire, c'est parce que la mise à disposition d'un véhicule de fonction est inscrite dans le contrat de travail du salarié. La question de sa suppression se posera donc au terme des contrats de location ou pour les nouveaux recrutements. Le sens de l'histoire est de réduire progressivement le nombre de véhicules et de répondre ainsi aux critiques de la Cour, mais nous ne pouvons pas le faire en un instant.

En ce qui concerne votre deuxième question, la masse salariale comme les effectifs ont baissé ces dernières années, mais la première moins que les seconds car les personnels ont été augmentés, ce qui est normal en période d'inflation. La Cour remarque que les hausses de salaires à France Télévisions ont été inférieures à celles d'autres entreprises publiques et privées, notamment pendant la période de forte inflation de 2022-2023. Reste à savoir si les personnels ont été augmentés de manière satisfaisante, compte tenu du poids de l'ancienneté et de l'automaticité qui découlent de notre accord collectif.

Enfin, la dotation publique dans la loi de finances pour 2026 s'établit à 2,425 milliards d'euros. Nous avions tablé dans le budget validé en conseil d'administration en décembre dernier sur 2,440 milliards, conformément au projet de loi de finances d'alors, soit une baisse de 65 millions par rapport à 2025. Au total, la coupe budgétaire sera supérieure de 15 millions pour finalement s'élever à 80 millions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je laisse maintenant la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai effectivement beaucoup de questions à vous poser. Contrairement à ce que préconise, selon *Le Parisien*, la cellule chargée de préparer les salariés de France Télévisions aux auditions – faire des réponses longues, chiantes et lénifiantes –, je vous invite donc à être concis et efficace.

Le 4 décembre dernier, nous avons auditionné le président de la troisième chambre de la Cour des comptes. Il a indiqué que France Télévisions était dans la situation financière « la plus critique ». Le premier président, Pierre Moscovici, a évoqué « une situation qui n'est plus soutenable » et « qu'une entreprise normale ne pourrait tolérer ».

On apprend dans le rapport que France Télévisions a accumulé plus de 80 millions de déficit depuis 2017 ; que la trésorerie a fondu de 110 millions sur la seule année 2024, davantage que vos prévisions initiales ; que les capitaux propres ont fondu de 40 % en huit ans et représentent désormais moins de la moitié du capital, ce qui, en vertu du code de commerce, fait peser un risque de dissolution sur l'entreprise ; que France Télévisions est sous-capitalisée au point de se trouver en situation de quasi-faillite.

Titulaire de votre poste depuis 2016, monsieur le directeur général, vous avez certainement du recul pour juger de la situation. Partagez-vous le constat dressé par la Cour des comptes ? Comment l'expliquez-vous ? Quelle est votre part de responsabilité, ainsi que celle de la présidence ?

M. Christian Vion. Vous nous invitez à des réponses concises, mais le sujet est vaste.

D'abord, je veux rassurer ceux qui sont attachés à l'audiovisuel public : France Télévisions n'est pas en situation de quasi-faillite ; il n'y a pas de risque de faillite !

Si je reprends les termes du rapport de la Cour des comptes – celui de quasi-faillite n'y figure pas –, il est question de « trésorerie dégradée », « situation financière critique », « chute vertigineuse des capitaux propres ». Je considère qu'il n'y a pour autant pas de risque sur l'avenir de l'entreprise.

J'identifie trois éléments susceptibles de peser sur la situation financière de France Télévisions. Le premier est la trésorerie. Les entreprises qui font faillite ont souvent des problèmes de liquidités qui les empêchent de faire face à leurs échéances – fournisseurs, fisc, salariés.

Les comptes 2025 seront présentés à la gouvernance en mars, mais je peux d'ores et déjà vous dire que la trésorerie au 31 décembre était positive – elle s'établit à 15 millions d'euros. Le budget qui a été voté pour 2026 est à l'équilibre. Donc la situation de trésorerie n'a pas vocation à se dégrader structurellement au cours de l'année 2026.

Monsieur le rapporteur, vous avez été chef d'entreprise : vous savez qu'il y a des cycles de décaissement et d'encaissement infra-annuels, voire infra-mensuels. Ce n'est pas parce que la trésorerie est positive à la fin de l'année qu'elle va le rester tout au long de l'année suivante : il y aura des moments où elle sera négative. Nous bénéficions donc de lignes de crédit négociées avec notre pool bancaire, qui couvrent très largement les perspectives de trésorerie négative au cours de l'année. Une éventuelle crise de liquidités n'est donc pas un sujet de préoccupation à France Télévisions.

Le deuxième facteur susceptible de nous placer dans une situation très difficile et de remettre en cause la continuité de nos activités serait l'absence de recettes. Il est vrai que les concours publics ont beaucoup diminué ces dernières années : entre 2018 et 2022, ils ont connu une première baisse planifiée de 160 millions d'euros, puis, les diminutions successives et non anticipées de ces trois dernières années nous ont placés dans une situation plus difficile. Nous avons toutefois entamé des discussions avec l'État afin de réfléchir à un contrat d'objectifs et de moyens 2026-2028 (COM). Les niveaux de concours publics dont nous bénéficierons sont encore incertains, mais l'actionnaire ne nous a jamais dit qu'il envisageait d'arrêter de financer l'audiovisuel public, qui est un élément de la politique publique. Il envisage donc de nous verser des concours publics.

Le troisième élément est la situation des capitaux propres, qui ne concerne pas le groupe France Télévisions mais une entité sociale, la société France Télévisions SA, qui est la holding du groupe France Télévisions. Une règle s'applique dans les entreprises : lors du bilan, on vérifie le ratio entre les capitaux propres et le capital social. Les capitaux propres doivent être supérieurs à la moitié du capital social. Depuis la clôture des comptes de 2021, ce n'est plus notre cas, pour plusieurs raisons. Ainsi, la rupture conventionnelle collective a été financée pour un tiers par des fonds propres de France Télévisions et pour deux tiers par une augmentation de capital de la part de l'État. Le recours aux fonds propres a réduit les capitaux propres de France Télévisions SA, tandis que l'augmentation de capital a accru le capital social de l'entreprise. Autrement dit, on a réduit le numérateur et augmenté le dénominateur, ce qui nous a conduits à passer sous le seuil de 50 %.

Nous avons jusqu'à la fin de l'année 2026 pour rectifier cela. Nous y travaillons avec l'Agence des participations de l'État (APE). À l'issue de l'approbation par l'assemblée générale des comptes de 2025, nous disposerons d'une photographie du bilan de France Télévisions SA – et non des comptes consolidés de l'entreprise. Nous définirons alors avec l'APE les modalités permettant de rétablir des capitaux propres supérieurs à la moitié du capital social. Bien entendu, c'est l'APE qui aura le dernier mot, et ce sera fait avant la fin de l'année 2026.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous semblez embellir le constat que je fais. Vous avez expliqué que l'entreprise n'était pas en quasi-faillite et qu'elle ne risquait rien. J'aimerais avoir votre avis sur les éléments du rapport de la Cour des comptes que je vais citer, qui me semblent décrire une situation honnêtement catastrophique.

Le rapport de la Cour des comptes évoque une « situation financière critique » dans les pages 11, 13 et 123 ; une « situation financière lourdement dégradée » page 11 et « préoccupante » page 57 ; « des résultats fortement dégradés » page 67 ; des capitaux propres « insuffisants pour assurer la pérennité de l'entreprise » page 12 ; « la gravité de cette situation » page 11 ; « un modèle économique non soutenable dans la durée », page 8 ; un « déficit d'exploitation persistant », page 70. Toujours en page 70, la Cour précise que « 86 % du déficit du groupe est concentré sur les quatre derniers exercices […] ce qui témoigne d'une dégradation non seulement rapide mais aussi profonde et durable », puis elle titre sur « Un déficit d'exploitation persistant ». Page 68, elle souligne que « les résultats nets de la société et du groupe en exécution sont en déficit sur plusieurs exercices ». Page 12, elle indique : « L'adoption d'un budget 2025 présentant un résultat net négatif de – 40 millions d'euros confirme l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui la première entreprise de l'audiovisuel public », puis « Cette situation oblige […] à prendre, avant le 31 décembre 2026, des mesures de rétablissement des fonds propres ou de réduction du capital social, sans quoi conformément au code de commerce, la société encourt la dissolution. » Or la dissolution, c'est la faillite.

Monsieur le directeur, ai-je vraiment noirci le tableau ? Depuis le début, mon travail de rapporteur s'inscrit dans un souci d'exigence, de vérité et de clarté. Les Français y ont droit. Nous les prenons collectivement à témoin car c'est d'eux que nous tenons notre légitimité et c'est en leur nom que nous cherchons à apprécier la manière dont est dépensé l'argent de leurs impôts, l'efficacité de la dépense publique. En tant que société financée par des fonds publics, France Télévisions et l'ensemble de ses filiales sont tenues à un devoir non seulement d'exemplarité mais aussi de sincérité et de vérité.

À la lumière de l'ensemble de ces citations tirées du rapport de la Cour des comptes, maintenez-vous que la situation n'est pas si critique et qu'aucun risque de quasi-faillite ne menace France Télévisions ?

M. Christian Vion. Absolument, monsieur le rapporteur, je continue à le dire. S'agissant des capitaux propres, je viens de vous répondre. La situation sera rétablie au cours de l'année 2026. Aujourd'hui, nous n'avons pas de problème de liquidités.

Le bilan de France Télévisions est moins bon qu'il ne l'était il y a dix ans. La raison principale est très simple : elle tient à la baisse des concours publics, intervenue en deux étapes. D'abord, à la suite des préconisations de Cap22 (comité d'action publique 2022), les concours publics auront diminué de 160 millions entre 2022 et 2028. Dans la mesure où cette diminution était inscrite dans le COM signé avec l'État actionnaire en 2018, nous avons pu l'anticiper. Durant cette période, nous avons pu respecter le résultat d'exploitation avant éléments non récurrents – sujet sur lequel nous reviendrons sans doute.

Ce qui a généré le résultat net déficitaire de cette période, c'est la rupture conventionnelle collective. Il ne saurait là être question de manque de sincérité ou de transparence de notre part puisque le financement du plan de départs volontaires figurait clairement dans l'accord conclu avec l'État. En effet, dès lors que nous en financions un tiers sur nos capitaux propres, cela générait un déficit net. Et dès lors que les deux autres tiers étaient financés par une augmentation de capital, laquelle n'est pas un produit d'exploitation de l'entreprise, cela contribuait aussi à ce déficit.

Ce déficit apparaît effectivement dans les comptes de 2018, année où nous avons négocié la rupture conventionnelle collective, objectif que nous nous étions fixé, et obtenu la signature des organisations syndicales représentatives de France Télévisions. Lors de la clôture des comptes 2018, conformément aux règles comptables, nous avons enregistré dans nos comptes la provision correspondant au plan de départs. Inscrite en résultat exceptionnel, cette provision s'élevait à 89 millions d'euros. Par conséquent, si le résultat d'exploitation était à l'équilibre en 2018, une perte nette de 89 millions a néanmoins été constatée. Vous noterez que cette perte nette, à elle seule, était supérieure à tout le déficit cumulé sur la période que vous venez d'évoquer. Cela signifie qu'en dehors de cette perte nette, les résultats nets cumulés de France Télévisions étaient positifs.

La situation financière s'est de nouveau tendue en 2024 et en 2025, en raison des coupes très importantes intervenues par rapport au contrat d'objectifs et de moyens que nous avions longtemps préparé en 2023 avec l'État actionnaire. Là encore, nous avons fait preuve d'une totale sincérité : lors de l'adoption du budget pour 2025, nous avons indiqué que, pour la première fois depuis l'arrivée de la présidente – donc depuis l'exercice 2016 –, nous enregistrerions une perte nette en 2025. Toutefois, celle-ci sera en grande partie résorbée et, en définitive, bien inférieure à la prévision.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La vérité nous oblige à dire que les crédits affectés à France Télévisions, que nous votons chaque année, varient d'une année sur l'autre. Aucune entreprise privée ne pourrait être pilotée avec des budgets aussi fluctuants ! Il faut le dire, puisque nous essayons d'être très rigoureux dans nos échanges ; cela ne nous empêche pas, pour autant, d'aller au bout des questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à une question courte, qui appelle une réponse courte. Pourriez-vous m'indiquer l'évolution des concours publics affectés à France Télévisions entre 2015 et 2024 ? Si je retiens l'année 2024, c'est parce qu'il s'agit de la dernière année prise en compte par la Cour des comptes dans son rapport.

M. Christian Vion. Je vais expliquer les 176 millions que j'ai mentionnés tout à l'heure. Nous sommes en 2026, et le rapport de la Cour des comptes commence en 2017. J'ai donc sous la main les chiffres qui correspondent à cette période.

Je sais qu'au cours des auditions de cette commission d'enquête, des désaccords ont pu survenir mais nous devons être capables de nous mettre d'accord sur quelques chiffres significatifs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourriez-vous préciser à quoi correspondent les 176 millions ?

M. Christian Vion. Il s'agit de la baisse des concours publics entre 2017 et 2026. Il est intéressant de disposer de chiffres à jour.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et qu'en est-il de l'évolution entre 2015 et 2024, pour reprendre la question du rapporteur ?

M. Christian Vion. Je ferai ce calcul puisque vous le demandez, mais je ne dispose pas ici des chiffres nécessaires. J'ai la série correspondant au rapport de la Cour des comptes, qui me semble être la référence la plus importante.

En 2017, les concours publics au bénéfice de France Télévisions s'élevaient à 2,548 milliards d'euros. Ils sont de 2,425 milliards en 2026, soit une diminution de 123 millions. Je rappelle un point important : de 2017 à 2022, notre financement reposait sur la redevance ; depuis 2023, il relève du budget de l'État. Ce basculement a eu pour nous un effet important : nous sommes désormais assujettis à une taxe sur les salaires, de sorte qu'une partie des concours publics budgétaires sont immédiatement reversés à l'État, ce qui n'était pas le cas sous le régime de la redevance. En 2026, la taxe sur les salaires s'établit à 53 millions d'euros, contre 55 millions en 2025.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comme nous n'allons pas jouer aux devinettes, le rapporteur, qui dispose du chiffre, va nous le donner. Nous reprendrons ensuite cet échange en évoquant la période sur laquelle il souhaite vous interroger, à savoir 2015 à 2024.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le directeur, je vous pose des questions précises. En outre, celle-ci était courte. Je vous ai demandé de nous indiquer, en toute transparence, l'évolution entre 2015 et 2024. C'est un échantillon suffisamment large, avec près de dix ans, et 2024 correspond à la dernière année étudiée par la Cour des comptes.

Pouvez-vous nous donner les montants exacts des concours publics entre 2015 et 2024 ? France Télévisions a beaucoup communiqué au sujet de cette période ; j'ai aussi lu beaucoup de mensonges sur ce sujet.

M. Christian Vion. Je vais vous les donner. Ce que je vous ai dit sur l'évolution entre 2017 et 2026 est parfaitement juste, tout le monde peut le vérifier.

S'agissant de votre période de référence, les concours publics se sont élevés à 2,481 milliards en 2015 et à 2,535 milliards en 2024, soit une augmentation de 54 millions en euros courants. Néanmoins, nous n'étions pas assujettis à la taxe sur les salaires en 2015, qui représente 55 millions. Les deux s'annulent donc. Je rappelle qu'en 2024, année des Jeux olympiques et paralympiques, nous avions été accompagnés par l'État pour financer la couverture de cet événement particulier.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour bien comprendre, si on exclut la taxe sur les salaires, le budget entre 2015 et 2024 est stable. La première baisse en onze ans n'interviendrait qu'en 2026, à hauteur de 80 millions ?

M. Christian Vion. Non, ce n'est pas la première baisse ! Entre 2018 et 2022, les concours ont diminué de 160 millions d'euros ; ils ont ensuite augmenté du fait des Jeux olympiques, avant de diminuer de nouveau en 2026.

Sur la période que j'avais prise comme référence, la baisse s'élève à 123 millions en euros courants. Il est important de savoir ce que représente la taxe sur les salaires. Par ailleurs, rappelons pour les citoyens français qui nous écoutent et savent ce que signifie l'inflation que nous raisonnons en euros courants. Nous pouvons nous accorder sur les chiffres de l'inflation : selon les indices de l'Insee, elle se situe entre 18 % et 20 %, ce qui représente un impact très important pour France Télévisions. Tout le monde a été confronté à l'inflation et sait que si nos rémunérations étaient restées stables durant cette période, notre pouvoir d'achat aurait significativement diminué. Je suis prêt à vous transmettre, dès la fin de cette audition, toutes les données chiffrées relatives aux périodes qui intéressent M. le rapporteur afin de nous accorder sur les chiffres.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous interroge sur l'exercice 2015, c'est parce que c'est l'année où Mme Ernotte a pris ses fonctions. Je suis très surpris par les chiffres qu'elle a avancés, notamment lors de son audition, alors qu'elle était sous serment. Le 10 décembre dernier, elle a ainsi indiqué : « En tenant compte de l'inflation, France Télévisions coûte aux Français 500 millions d'euros de moins qu'à mon arrivée. » Vous avez pourtant rappelé les chiffres. Je regrette que cette affirmation ait été reprise dans la presse parce qu'elle me semble est parfaitement mensongère.

Entre 2015 et 2024, dernière année prise en compte par le rapport de la Cour des comptes, la dotation publique accordée à France Télévisions par l'État – et donc les Français – a augmenté de plus de 136 millions en valeur absolue, ce qui est considérable. En 2025, cette dotation demeure supérieure de 86 millions à son niveau de 2015, année de l'arrivée de Mme Ernotte. Comment Mme Ernotte peut-elle dire devant la représentation nationale que France Télévisions coûte 500 millions de moins qu'à son arrivée alors que tous les chiffres indiquent strictement le contraire ?

Monsieur le directeur, avez-vous pour habitude, dans le cadre de la communication financière de France Télévisions, de raisonner en euros fictifs ou extrapolés ? De manière

factuelle, la contribution des Français au financement de France Télévisions a augmenté entre l'arrivée de Mme Ernotte et aujourd'hui. En aucun cas, France Télévisions ne coûte 500 millions de moins depuis l'arrivée de Mme Ernotte. Pourriez-vous nous éclairer sur cette phrase de Mme Ernotte, qui a été allègrement reprise et qui est, je pense, factuellement fausse ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour aller dans le sens du rapporteur, je cite Mme Ernotte : « Au global et en tenant compte de l'inflation, France Télévisions coûte aux Français 500 millions d'euros de moins qu'à mon arrivée. » Nous aimerions comprendre ce que cette phrase signifie.

M. Christian Vion. Je maintiens mon analyse sur les concours publics, qui, entre 2017 et 2026, ont baissé de 123 millions d'euros. Nous payons en outre une taxe sur les salaires à laquelle nous n'étions pas assujettis auparavant. Les concours publics nets ont donc diminué de 176 millions d'euros.

Ensuite, dans le cadre d'une communication destinée à expliquer la situation dans laquelle nous nous trouvons, nous tenons compte de l'inflation. C'est la raison pour laquelle je parle, sur cette période, de 650 millions d'euros en moins de concours publics – c'est moi qui donne ce chiffre et non la présidente.

La présidente a évoqué un montant de 500 millions car, durant cette période, il a fallu faire face et maintenir le budget à l'équilibre. Nous sommes parvenus à préserver les résultats d'exploitation jusqu'en 2025, année où nous avons connu un déficit d'exploitation. Nous l'avions d'ailleurs indiqué dans nos communiqués de presse lors de la présentation du budget 2025 : à cet égard, il n'y a eu aucune insincérité.

Nous ne pouvions pas faire autrement qu'être en déficit, compte tenu des conditions dans lesquelles le budget pour 2025 a été construit. À l'automne 2024, nous avions un COM qui n'avait pas été dénoncé. Le premier projet de loi de finances pour 2025 prévoyait une réduction de 50 millions d'euros de notre dotation. Un amendement déposé sur le second projet de loi de finances en a enlevé 35 de plus, et le budget final comprenait encore une réduction supplémentaire de 26 millions. Avec 112 millions de concours publics en moins en deux mois, nous ne pouvions pas équilibrer l'exercice 2025.

Quand la présidente évoque un montant de 500 millions, elle fait référence aux économies réalisées sur nos charges en euros constants – car pour équilibrer un budget, il faut diminuer les charges. La diminution des charges en euros constants est légèrement inférieure à celle des concours publics car, dans le même temps, nous avons réussi à augmenter nos ressources propres, notamment grâce au dynamisme de notre filiale publicitaire.

Nous avons ainsi compensé la diminution des concours publics par des économies sur les charges d'exploitation et une augmentation des ressources propres. C'est ainsi que, malgré cette très forte diminution des concours publics, nous avons maintenu à flot l'exploitation de l'entreprise sur cette période.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce montant correspond donc aux économies réalisées par ailleurs pour compenser l'augmentation de l'inflation.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je continue sur cette prétendue baisse des concours publics, sachant que je ne retrouve pas ce fameux montant de 500 millions sur la période allant

de l’arrivée de Mme Ernotte aux années 2024 ou 2025, même en tenant compte de l’inflation, ; je vous ai d’ailleurs communiqué les chiffres.

J’en viens à une seconde affirmation, qui a pu induire en erreur nombre de personnes qui nous écoutaient. Lors de son audition, Mme Ernotte a comparé le budget de France Télévisions à celui des administrations publiques, qui a progressé de 36 % entre 2015 et 2024 – c’est pourquoi j’insiste sur ces dates : les chiffres qu’a cités Mme Ernotte, et que les faits contredisent, se rapportent systématiquement à la période allant de 2015 à 2024. Vous en conviendrez, cette comparaison avec les administrations publiques est inopportune, voire mensongère, dès lors que France Télévisions est une entreprise de droit privé. Il s’agit d’une société anonyme qui évolue sur le marché concurrentiel des audiences et de la publicité.

J’ai donc examiné les chiffres d’affaires de vos concurrents, afin de vérifier l’affirmation de Mme Ernotte. Pour ce faire, je me suis appuyé sur un document indiscutable, le bilan financier des chaînes nationales gratuites publié par l’Arcom en novembre 2025. Sur la même période de référence, entre 2015 et 2024, on constate que le chiffre d’affaires de France Télévisions a progressé de 8 %, tandis que celui des chaînes gratuites n’augmentait que de 3 %. Or le chiffre d’affaires correspond pour une très large part aux dotations publiques – autrement dit, à l’impôt des contribuables. Sur la même période, le chiffre d’affaires du groupe TF1 a progressé de 7 % et celui du groupe M6 de 4 %.

Pour résumer, depuis 2015, le budget de France Télévisions et d’une certaine façon les fonds publics qui lui sont alloués ont progressé plus vite que les budgets et chiffres d’affaires des groupes privés concurrents. Ma question est donc simple : comment pouvez-vous justifier les difficultés financières rencontrées sur cette période en arguant d’un manque de soutien de l’État ?

M. Christian Vion. À l’issue de cette audition, nous vous transmettrons les analyses précises sur les chiffres. Nous les publierons afin que tout soit clair pour tout le monde. Il ne s’agira que de chiffres officiels, fondés sur les lois de finances, les comptes de France Télévisions et les indices de l’Insee. Nous retiendrons les périodes les plus significatives, y compris celle sur laquelle vous nous avez interpellés. Cette commission doit être capable de se mettre d’accord sur quatre chiffres, qui sont des chiffres publics.

En ce qui concerne la comparaison avec le budget des administrations, je pense que la présidente voulait dire que France Télévisions ne saurait être tenue responsable, compte tenu du bilan des dix dernières années, de la situation difficile des comptes publics – qui est réelle et à la résolution de laquelle nous entendons contribuer – eu égard à la trajectoire des concours publics que nous avons connue et aux efforts que nous avons consentis.

Quant à nos concurrents privés, je ne connaissais pas les chiffres que vous avez cités ; j’imagine qu’ils sont exacts. Le secteur privé de la télévision ne se porte pas si bien en ce moment. Le marché publicitaire de la télévision linéaire est en difficulté. Chacun essaie de trouver des relais de croissance dans la télévision non linéaire, ce qui n’est pas facile. Du reste, nous ne nous réjouissons en aucune manière que nos concurrents privés rencontrent des difficultés financières. Nous partageons certaines préoccupations, notamment la défense de l’usage linéaire, qui est un usage gratuit rassemblant tous les Français. Si nous savons que celui-ci reculera, nous avons tous intérêt à ce que cette baisse soit la plus progressive possible.

Par ailleurs, toute une industrie – celle de la production et de la création – dépend des commandes de la télévision, publique comme privée. Les acteurs de la télévision en sont les

principaux préfinanceurs. Les difficultés rencontrées par cette industrie, qui représente énormément d'emplois et qui crée énormément de valeur ajoutée pour le pays, constituent également un sujet d'inquiétude pour nous comme pour nos concurrents privés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous propose de continuer à comparer les résultats financiers de France Télévisions à ceux de ses concurrents privés. Le groupe TF1 est celui qui se prête le mieux à cette comparaison, dans la mesure où ses audiences sont très proches de celles de France Télévisions. Or le coût de la grille de France Télévisions est deux fois plus élevé que celui du groupe TF1. Si l'on exclut les réseaux régionaux – notamment France 3, dont le coût s'élève à 600 millions – ainsi que les réseaux ultramarins, le seul coût du programme national de France Télévisions, avec 936 millions en 2024, hors droits sportifs, est à peu près équivalent à celui du groupe TF1.

En outre, le coût de l'information nationale de France Télévisions est près de deux fois supérieur à celui de TF1. En 2024, le chiffre d'affaires de France Télévisions représentait 54 % du chiffre d'affaires total des chaînes gratuites, contre 26 % seulement pour TF1, et cela pour des audiences comparables.

J'entends parfaitement que les obligations de service public auxquelles France Télévisions doit répondre impliquent que l'entreprise soit moins rentable que les chaînes privées commerciales. Toutefois, lorsqu'on compare les chiffres à ceux de TF1, on constate que les budgets vont du simple au double et que les audiences sont parfois moindres. La dépense publique est-elle vraiment efficace, ne ratons-nous pas quelque chose dès lors qu'avec 1 euro alloué à France Télévisions, on fait deux fois moins que sur TF1 ?

M. Christian Vion. Je pense que cette comparaison a peu de sens. TF1 est une entreprise privée qui évalue ses dépenses en fonction des recettes publicitaires qu'elle peut attendre. C'est ainsi qu'elle construit son offre et ses grilles de programmes. Elle s'adresse d'ailleurs à une partie du public français, à savoir les cibles commerciales. Elle n'exerce pas les missions régionales et ultramarines qui nous incombent. Elle fait par ailleurs très bien son métier, c'est un groupe remarquable et un concurrent qui fournit un très bon service.

Nous accomplissons de très nombreuses missions de service public. La présidente a eu l'occasion de le dire : notre cahier des charges prévoit un certain nombre de missions qui, par définition, ne sont pas rentables. Nous assurons une présence sur cent points d'information en région, grâce à nos vingt-quatre antennes régionales, ainsi que dans les neuf territoires ultramarins. Par ailleurs, notre volonté de toucher l'ensemble des publics, et pas seulement les cibles commerciales, nous oblige à présenter une offre de programmes beaucoup plus diversifiée. Nous ne cherchons pas en permanence à maximiser la part de marché, mais à atteindre l'audience la plus large possible, à couvrir le maximum de Français.

Je ne connais pas bien la gestion du groupe TF1. Je constate simplement que, compte tenu de la baisse de 15 % de nos effectifs depuis onze ans, de l'élargissement de nos missions et de la baisse des dotations publiques que j'ai évoquée, nous avons enregistré des gains de productivité extrêmement importants.

S'agissant de la comparaison entre le public et le privé, les chaînes privées elles-mêmes considèrent qu'il faut un audiovisuel public fort. Du reste, elles ne sont pas mécontentes qu'il existe un audiovisuel public assumant des missions de service public sans empiéter sur leurs plates-bandes.

Leur modèle est totalement orienté vers la rentabilité, alors que le nôtre est encadré par notre cahier des charges. Par ailleurs, nous avons un objectif d'équilibre, que les performances commerciales de nos filiales contribuent à atteindre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il est vrai que France Télévisions est soumise à un cahier des charges très précis et très strict, par lequel l'État lui demande de faire beaucoup de choses, notamment de financer le cinéma et les documentaires. Il n'en va pas de même pour les chaînes privées.

Les différences de coûts et de charges entre France Télévisions et les chaînes privées, notamment TF1, tiennent-elles uniquement à ce cahier des charges et aux missions de service public assumées par France Télévisions ? Ne s'expliquent-elles pas également par le cadre social particulier, par les contrats en cours – je ne reviens pas sur les véhicules de fonction ? Nous essayons de comprendre les enjeux afin, le moment venu, de proposer des réponses politiques.

M. Christian Vion. La différence de coût tient évidemment aux missions qui nous sont confiées. Je répète, et les anciens ministres de la culture l'ont dit aussi lorsqu'ils ont été auditionnés par votre commission, que la comparaison avec le privé n'a pas de sens.

Dans le cadre de cette commission d'enquête, nous sommes beaucoup dans une posture de défense, et je ne voudrais pas non plus donner l'impression que nous pensons être parfaits. Mais il me semble que la Cour des comptes a admis que la transformation que nous menons depuis dix ans a permis de considérablement moderniser l'entreprise. Nous sommes néanmoins conscients que nous devons poursuivre sur la même voie ; c'est un élément très largement partagé au sein de l'entreprise.

Un projet de COM pour les années 2024-2028 a été élaboré à l'automne 2023, sans toutefois être voté. Il prévoyait une trajectoire de concours publics supérieure à celle que nous connaissons depuis trois ans, ainsi qu'un objectif d'économies de 200 millions d'ici à la fin 2028 par rapport à l'exercice 2024. Cela montre que nous étions à l'époque déjà conscients de la nécessité de faire des économies afin de renforcer notre efficience. Nous prévoyions de réinvestir ces économies dans la transformation numérique.

Je n'insiste pas sur la comparaison avec TF1, car je ne connais pas bien les comptes de cette entreprise.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette question – missions de service public et cahier des charges, ou alors fonctionnement et cadre social – est importante car la Cour des comptes a une analyse différente de la vôtre. Dans son rapport, elle indique que l'ajustement budgétaire, c'est-à-dire les économies dégagées par France Télévisions, a été réalisé sur les programmes, ce qui a donc un impact sur la grille, sur les missions de service public et sur le cahier des charges du groupe. Et la Cour de conclure que « des réformes structurelles majeures, dans le domaine des ressources humaines » sont « indispensables pour réduire les charges d'exploitation, en l'état des perspectives financières du groupe ».

Nous ne cherchons pas à vous attaquer, ni à vous placer dans une position défensive. Simplement, vous imputez l'écart avec TF1 et les chaînes privées aux missions de service public et au cahier des charges qui vous sont confiés, alors que la Cour des comptes elle-même affirme que les ajustements budgétaires sont réalisés sur ce même cahier des charges quand ils devraient être le fruit de réformes structurelles majeures.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez, monsieur Vion, que des efforts ont été faits, grâce notamment à une baisse des effectifs. Or le rapport de la Cour des comptes, page 96, fait état d'une « augmentation structurelle de la masse salariale, malgré la baisse des effectifs ». Dit autrement, vous diminuez le nombre de salariés, mais vous augmentez les salaires. Nous n'avons donc pas l'impression que des efforts soient réellement consentis, en dépit des recommandations de la Cour des comptes.

S'agissant des seuls salaires – sans revenir sur les nuitées à Cannes, sur la rénovation, pour 1 million d'euros, de la piscine du CSE (comité social et économique) ni sur les milliers d'euros de frais de taxi journaliers, soit autant d'avantages qui ont choqué beaucoup de Français – je souhaite évoquer un chiffre révélateur : celui du salaire moyen à France Télévisions, qui s'élève à 72 000 euros par an. C'est un niveau supérieur à celui de l'audiovisuel privé, où le salaire moyen se situe autour de 68 000 euros par an, et même nettement supérieur à celui du milieu de la culture, public comme privé, où il tourne autour de 48 000 euros par an. Nous avons même appris qu'une trentaine de directeurs – peut-être en faites-vous partie – sont mieux payés que le Président de la République. Comment justifiez-vous de telles rémunérations, qui placent le salarié moyen de France Télévisions parmi les 9 % des Français les mieux payés ?

M. Laurent Benhayoun, directeur des ressources humaines et de l'organisation (par intérim) de France Télévisions. Je vais vous répondre et j''essaierai de ne pas être long, ni chiant, ni lénifiant…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je rappelle que ce ne sont pas les termes du rapporteur : il n'a fait que citer un article du *Parisien*. Je veille à ce que le rapporteur ne déforme pas les propos, mais aussi à ce qu'on ne déforme pas les propos du rapporteur !

M. Laurent Benhayoun. Vous avez parfaitement raison, monsieur le président. Quoi qu'il en soit, j'essaierai de ne pas l'être !

En introduction, je tiens à rappeler que France Télévisions, ce ne sont pas que des chiffres. Ce sont des femmes et des hommes, depuis la présidente jusqu'à votre serviteur en passant par les représentants du personnel, les salariés, les managers, qui se donnent parfois sans compter pour cette maison, au service du public. Je les salue très sincèrement, car ils font un travail formidable, que ce soit à Paris, en région, en outre-mer ou dans le monde. Merci à eux !

Le chiffre auquel vous faites référence, monsieur le rapporteur, est un indicateur comptable, qui correspond à la masse salariale totale divisée par le nombre de salariés. Le salaire moyen intègre des éléments variables liés aux horaires de travail, comme les heures supplémentaires et les heures majorées liées aux contraintes de travail de l'entreprise – je pense au travail de nuit, le week-end ou les jours fériés. Il intègre également la majoration de la rémunération en outre-mer, laquelle concerne 1 400 salariés. Et il intègre les indemnités de départ.

De mon point de vue, cet indicateur comptable ne reflète pas le véritable salaire moyen des personnels de France Télévisions qui, d'après les contrats de travail, se situe plutôt autour de 61 000 euros par an.

J’ajoute que le salaire moyen est également la conséquence de l’âge moyen des salariés du groupe, qui est d’environ 50 ans, avec une ancienneté proche de trente ans.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pouvez-vous nous donner le salaire médian à France Télévisions ? Le salaire moyen comptabilise l’ensemble des rémunérations et il suffit de deux ou trois gros salaires pour le faire augmenter. Comme les salaires sont plafonnés à France Télévisions, cet effet est d’ailleurs probablement bien plus important dans le privé. Le salaire médian, en revanche, divise les salariés en deux parts égales : 50 % touchent plus et 50 % touchent moins.

M. Laurent Benhayoun. Je n’ai pas le chiffre avec moi, mais il vous sera communiqué. Il ne doit pas y avoir d’ambiguïté sur les salaires.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je rejoins le président : le salaire médian est certainement un indicateur plus fiable que le salaire moyen. À cet égard, un écart important entre les deux chiffres serait le signe qu’un petit nombre de cadres dirigeants touchent de hauts salaires tandis que la grande majorité des personnels, notamment les journalistes et les pigistes, sont plutôt précarisés. C’est en tout cas ce que dénoncent certains représentants du personnel et ce qui ressort des rapports de l’IGF et de la Cour des comptes.

Monsieur Benhayoun, vous avez évoqué les indemnités de départ. À la lecture des documents que France Télévisions m’a transmis, plusieurs montants concernant des dirigeants m’ont étonné ; la majorité dépasse les 100 000 euros. Une directrice récemment licenciée a touché 345 000 euros d’indemnités, tandis qu’une autre, dont je parle beaucoup et qui a été recrutée par une société de production privée avec laquelle elle avait signé des contrats au nom de France Télévisions, a perçu la somme de 415 000 euros.

Comment peut-on justifier que l’argent des contribuables français ne soit pas dépensé dans les programmes – le président a rappelé qu’ils avaient été rognés, et la qualité avec – mais finance des parachutes dorés ? Car il n’y a pas d’autres mots pour décrire une indemnité de 415 000 euros, particulièrement quand on rejoint ensuite une société privée avec laquelle on avait signé des contrats.

Ne voyez-vous pas un décalage entre ces indemnités de licenciement parfois très élevées et la réduction du coût des programmes et des contenus proposés aux Français ?

M. Laurent Benhayoun. Le calcul des indemnités de départ est le même qu’il s’agisse d’un salarié, d’un technicien ou d’un cadre dirigeant. L’accord d’entreprise de France Télévisions prévoit des grilles d’indemnités, qui sont connues de tous.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu’en est-il par rapport au droit commun ?

M. Laurent Benhayoun. Les indemnités prévues par l’accord d’entreprise sont bien sûr plus élevées que celles définies par le code du travail, mais seulement légèrement plus élevées que celles fixées par l’accord de branche. C’est ce dernier qui fixe les règles relatives aux indemnités de licenciement dans notre secteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si je résume, les indemnités sont plus importantes que dans une entreprise privée classique et légèrement plus élevées que dans le reste du secteur audiovisuel. C’est bien cela ?

M. Laurent Benhayoun. Tout à fait.

J’ajoute que l’indemnité de licenciement dépend aussi de l’âge, de l’ancienneté et du salaire du collaborateur concerné. Elle pourra ainsi être très élevée pour un salarié licencié après quarante ans de maison.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur a eu des mots forts en parlant de parachutes dorés, ce qui supposerait l’existence de clauses spécifiques et très avantageuses. Est-ce le cas ?

Je ne souhaite pas que des noms soient cités, d’autant que nous disposons des documents chiffrés et nominatifs. Ce n’est pas lieu de les révéler et le rapporteur ne l’a pas fait. Mais certains cadres dirigeants bénéficient-ils de clauses particulièrement avantageuses, ou bien l’accord de 2013 s’applique-t-il à tout le monde ? Je cherche à nous rapprocher au plus près de la vérité et de la transparence…

M. Laurent Benhayoun. C’est l’accord de 2013 qui s’applique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J’entends votre réponse, monsieur Benhayoun, mais la Cour des comptes, à la page 102 de son rapport, vous contredit en affirmant que « dans certains cas, le licenciement se double d’une procédure transactionnelle particulièrement coûteuse ». Il n’y a donc pas que l’accord d’entreprise de 2013 qui s’applique : quand ils partent, les dirigeants de France Télévisions bénéficient non seulement d’une indemnité, mais aussi d’une « procédure transactionnelle particulièrement coûteuse ».

À cet égard, le tableau n° 40 du rapport indique qu’en 2024, France Télévisions a versé un total de 15,071 millions d’euros d’indemnités de licenciement. En 2018, qui est l’année record parmi celles renseignées, ce sont même 22,5 millions d’euros qui ont été dépensés à cette fin !

Comment se fait-il que des cadres dirigeants, qui, de surcroît, se recasent dans des sociétés de production privées avec lesquelles ils avaient signé des contrats dans le cadre de leurs fonctions, se voient attribuer des indemnités de licenciement de plusieurs centaines de milliers d’euros ? Nous parlons là d’argent public et je pense que ces montants sont susceptibles de choquer beaucoup de Français qui, eux, quand ils quittent leur entreprise, ne touchent pas 400 000 euros, quelle que soit leur ancienneté.

M. Laurent Benhayoun. Avant toute chose, la Cour des comptes ne contredit pas mes propos. Elle dit qu’outre l’indemnité de licenciement, qui, je le rappelle, est calculée selon les règles fixées par l’accord d’entreprise de 2013, des transactions sont parfois réalisées. Or, de la même manière que pour les indemnités, ces transactions ne sont pas liées au statut de la personne concernée, mais au motif de son licenciement.

Qu’est-ce qu’une transaction ? C’est un accord entre le salarié licencié et l’entreprise sur une somme d’argent moins élevée que celle qui pourrait être versée à l’issue d’une procédure devant les prud’hommes.

Je précise que les transactions dépassant un certain montant font l’objet d’un avis du contrôleur d’État et que nous ne les signons que si elles ont reçu un avis positif ou un avis avec observation.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Soyons clairs : il est normal que des personnels licenciés ne partent pas les mains vides ; c’est le droit commun, pour l’ensemble des salariés français, qu’ils travaillent à France Télévisions, dans l’audiovisuel ou dans une

entreprise privée. Quand on est licencié, obtenir des indemnités est la règle. Ce que pointe le rapporteur, et que j'appuie, c'est que certaines personnes bénéficient d'accords transactionnels qui vont au-delà du droit commun alors même qu'elles retrouvent du travail assez rapidement – et tant mieux pour elles – dans une société de production.

Dans le privé, certains mécanismes justifient de verser des montants plus importants, notamment en cas de clause de non-concurrence : comme le salarié ne pourra pas, pendant deux ou trois ans, travailler dans une entreprise concurrente ou liée à la société qu'il quitte, on procède à une négociation transactionnelle. Ainsi, la transaction dont ont bénéficié certains salariés de France Télévisions pourrait se justifier s'ils étaient empêchés, disons pendant trois ans, de travailler dans une société de production travaillant avec le groupe ou sur une chaîne concurrente comme TF1 ou Canal +. Or les salariés en question ont non seulement touché des indemnités supplémentaires, mais, quelques mois après leur départ, ont retrouvé du travail dans une entreprise concurrente. Voilà ce qui nous interpelle.

M. Laurent Benhayoun. Mon travail consiste à utiliser les deniers publics du mieux possible. Quand l'entreprise souhaite mettre fin à sa collaboration avec un salarié, il est procédé à un licenciement. Une fois que celui-ci a eu lieu, le salarié en question, généralement assisté d'un conseil, fait savoir qu'il va saisir les prud'hommes, car il estime que les conditions de son licenciement le justifient. Une négociation s'ouvre alors entre conseils, France Télévisions cherchant à préserver ses intérêts et à verser des indemnités moins élevées que si la procédure prud'homale allait à son terme et que le « barème Macron » était appliqué.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je pense que tout le monde a compris que vous préférez négocier pour éviter d'aller devant les prud'hommes. Ce que je disais, c'est que dans les entreprises privées, une telle négociation a normalement lieu quand la personne licenciée est empêchée d'aller travailler dans une société concurrente ou chez un sous-traitant.

Je vais prendre l'exemple d'une personne – dont l'engagement est unanimement reconnu, je le précise – qui travaillait chez vous pour des programmes spécifiques et qui a été licenciée. Le rapporteur et moi connaissons le détail de ses indemnités et de l'accord transactionnel qui vient en surplus. Or il se trouve que, huit mois plus tard, elle a retrouvé du travail dans une importante société de production avec laquelle France Télévisions travaille.

Cette personne ne doit pas partir sans rien. Mais passer un accord supplémentaire avec elle ne se justifierait que si, pendant deux ou trois ans, comme cela arrive dans le privé, elle n'avait pas le droit de travailler pour une société de production contractuellement liée à France Télévisions ni pour une entreprise concurrente. Faire autrement, pour le dire trivialement, c'est avoir le beurre et l'argent du beurre !

Je répète que nous ne souhaitons pas que les salariés de France Télévisions qui se font licencier ne retrouvent pas de travail. Cependant, pourquoi passer un accord de licenciement très favorable, à 300 000 ou 400 000 euros, avec des personnes qui n'ont aucune clause de non-concurrence à respecter et qui retrouvent du travail en quelques mois ?

M. Laurent Benhayoun. Les raisons pour lesquelles l'entreprise licencie quelqu'un n'ont rien à voir avec la suite de sa carrière. De même, nous ne passons pas un accord transactionnel en fonction de sa capacité à retrouver du travail, mais des motifs de son licenciement. À mon tour de parler trivialement : mon job s'arrête aux portes de l'entreprise. En tant que DRH, ce que fait la personne ensuite ne me concerne pas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mais vous connaissez plusieurs cas où des personnes que vous avez licenciées sont ensuite allées travailler dans une société de production. Dans le privé, quand un dirigeant d'une agence de communication se fait licencier, il touche des indemnités importantes et bénéficie d'une négociation transactionnelle favorable car, pour des questions de non-concurrence et de conflit d'intérêts, il ne pourra pas aller travailler pour un prestataire, un sous-traitant ou une autre agence pendant deux ou trois ans. Pourquoi n'ajoutez-vous pas de telles clauses dans vos procédures transactionnelles vis-à-vis des sociétés de production ou des chaînes concurrentes ?

M. Christian Vion. Sachez d'abord que le salaire médian à France Télévisions s'élève à 57 000 euros par an – on vient de me communiquer le chiffre.

S'agissant de votre question, je ne reviendrai pas sur les règles de gestion des licenciements qu'a évoquées Laurent Benhayoun et à propos desquelles vous avez donné votre avis et proposé des pistes d'évolution, monsieur le président. Quant aux indemnités, si elles sont élevées, c'est en raison de notre accord collectif. Nous allons prochainement le renégocier et cet aspect fera peut-être partie des discussions entre la direction et les organisations syndicales. Les règles auront donc peut-être changé dans deux ans avec, par exemple, un système visant à éviter d'en arriver à des montants trop importants.

Quant aux licenciements eux-mêmes, ils résultent de notre politique de réduction des effectifs. Pour réduire les effectifs, nous avons procédé à une rupture conventionnelle collective (RCC), qui est un accord global. Quand nous le pouvons, nous ne remplaçons pas les départs naturels. Et il y a donc le levier des licenciements, qui peuvent être une bonne solution, notamment quand certains salariés, pour une raison ou pour une autre, n'ont plus tout à fait leur place dans l'entreprise. Afin de préserver les deniers publics, mieux vaut licencier que de mettre quelqu'un à l'écart au sein de l'entreprise. Au fond, c'est un outil de gestion de la masse salariale.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour être très clair, je redis que je ne pousse pas à des licenciements massifs chez France Télévisions. Je n'ai fait qu'alerter sur l'ampleur des indemnités de certains salariés qui, ensuite, retrouvent rapidement du travail sans avoir à respecter une clause de non-concurrence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Prenons un peu de hauteur sur la situation financière de France Télévisions. Ma question appelle une réponse simple et rapide : pouvez-vous me donner le résultat d'exploitation du groupe en 2024, soit la dernière année analysée par la Cour des comptes ?

M. Christian Vion. Effectivement, ce chiffre ne figure pas dans le rapport de la Cour des comptes. En 2024, le résultat d'exploitation de France Télévisions a été de 700 000 euros, tandis que le résultat net s'est élevé à 2,4 millions.

Je précise que ces chiffres sont pour nous positifs. En effet, alors que nous avions construit un budget 2024 à l'équilibre, les concours publics que nous avons perçus ont été de 33 millions inférieurs à ce qui était prévu : 13 millions ont été annulés dès février, puis 20 millions gelés au printemps avant d'être annulés en fin d'exercice. Malgré cette perte en cours d'année, nous sommes parvenus à atteindre l'équilibre.

C'est pour cela que notre communiqué de presse sur les comptes 2024 mentionne non seulement notre couverture des Jeux olympiques et nos audiences, dont nous sommes très fiers,

mais aussi notre satisfaction d'avoir réussi à absorber la perte de 33 millions de concours publics. Nous le devons en grande partie à notre régie publicitaire, qui a généré des recettes exceptionnelles durant les Jeux.

Voilà une réponse concise sur 2024.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse. En réalité, le résultat d'exploitation figure bien dans le rapport de la Cour des comptes. Il s'est élevé à – 8,7 millions d'euros en 2024 si l'on tient compte des éléments non récurrents. Je suppose que vous vous attendiez à ce que j'évoque ce point, qui est selon moi central concernant la sincérité de la communication financière de France Télévisions.

Le 13 mars 2025, le groupe a en effet publié un communiqué de presse indiquant que « le conseil d'administration de France Télévisions approuve des comptes à l'équilibre pour la neuvième année consécutive », parlant même d'une « politique de gestion rigoureuse », d'un « pilotage dynamique de ses ressources » et de « maîtrise de ses dépenses ». Pourtant, je répète que la Cour des comptes fait état d'un résultat d'exploitation de – 8,7 millions.

Je précise que vos communiqués de presse sur les exercices précédents sont du même ordre. Pour l'année 2023, il est indiqué que « le conseil d'administration de France Télévisions approuve des comptes à l'équilibre ». Pour 2022, que « comme chaque année depuis 2016, les comptes de France Télévisions sont à l'équilibre ». Pour 2021, le communiqué de presse est intitulé : « France Télévisions maintient ses comptes à l'équilibre pour la sixième année consécutive ». L'année précédente, c'était : « France Télévisions maintient l'équilibre de ses comptes en 2020 dans un contexte inédit ». Et rebelote pour les années 2019 et 2018 : le groupe affichait également des comptes à l'équilibre.

Le rapport de la Cour des comptes est néanmoins formel. Le résultat net du groupe a été déficitaire à trois reprises : en 2018, 2021 et 2022. Et c'est également le cas du résultat d'exploitation de 2020 à 2024. Sur les neuf dernières années, nous voyons bien que les comptes ne sont pas à l'équilibre.

Vous imaginez donc ma surprise à la lecture des communiqués de presse de France Télévisions – surprise d'ailleurs partagée par l'ancienne ministre de la culture Rima Abdul-Malak, que nous avons auditionnée. Pourquoi affirmez-vous que les comptes sont à l'équilibre alors que la Cour des comptes fait état d'un déficit cumulé de 81 millions depuis 2017 ? Je répète qu'à cinq reprises au moins au cours des neuf dernières années, ni le résultat net, ni les comptes n'ont été à l'équilibre.

M. Christian Vion. La transparence de gestion est totale vis-à-vis de la gouvernance et de l'actionnaire. Quant à nos communiqués de presse, qui ne sont pas une exégèse des comptes, ils sont sincères et n'indiquent pas des choses fausses.

La règle que l'actionnaire et la gouvernance ont fixée depuis des années est d'avoir un résultat d'exploitation à l'équilibre. Si je n'avais pas leur confiance, je ne serais pas devant vous pour évoquer les dix derniers exercices du groupe.

Je m'attendais effectivement à ce que vous m'interrogiez sur les éléments non récurrents. Je vous ai d'ailleurs entendu, monsieur le rapporteur, dire à Mme la ministre de la culture, lors de son audition, qu'en tant qu'ancien chef d'entreprise, vous connaissiez les règles

de comptabilité et que vous imaginiez de quels artifices – je crois que ce sont vos mots – France Télévisions avait usé pour mettre ses comptes à l'équilibre…

Il n'y a évidemment aucun artifice ! En effet, les éléments non récurrents dont nous parlons ne constituent pas une zone indéfinie ; France Télévisions ne s'autorise pas à classer une chose ou une autre parmi ces éléments pour améliorer son résultat d'exploitation. En réalité, il n'existe que deux éléments non récurrents, ce qui permet d'ailleurs au commissaire aux comptes de calculer très précisément les charges qui leur sont rattachées.

Le premier, dont nous avons déjà parlé, est la rupture conventionnelle collective, qui a été financée hors de l'exploitation annuelle.

Le second, sur lequel nous pourrons revenir si vous le souhaitez, est le financement de la plateforme Salto. Dans la mesure où il s'agissait d'une offre payante, qui n'avait pas vocation à être accessible de tous les Français, elle n'avait pas non plus à faire partie de l'exploitation annuelle. En effet, les crédits publics dont nous disposons – anciennement issus de la redevance et qui proviennent désormais du budget de l'État – sont destinés à proposer une offre gratuite à l'ensemble des Français. Nous nous étions donc mis d'accord avec l'État et la gouvernance pour financer Salto hors du résultat d'exploitation. Comme toute opération commerciale, la plateforme devait d'abord générer des déficits avant d'atteindre l'équilibre quelques années plus tard.

Encore une fois, les éléments non récurrents n'ont rien d'un mystère. Ils correspondent, en toute transparence avec la gouvernance, à la RCC et à Salto. Nos résultats d'exploitation jusqu'en 2025 sont positifs. Je regarderai ce que dit la Cour des comptes au sujet de l'année 2024 et je vous répondrai par écrit.

Cela étant, il est arrivé que le résultat net soit négatif. Cela peut même être prévu dès le budget. Ce n'était pas prévu en 2018, car la RCC a été lancée, négociée et signée en cours d'année. En revanche, les financements relatifs à Salto, eux, étaient prévus en début d'exercice. Ce qui ne l'était pas, c'est la liquidation de la plateforme, qui a d'ailleurs eu un impact important sur le résultat net 2022. Personne ne savait que les choses se passeraient ainsi et le budget initial de cet exercice n'avait pas été élaboré en conséquence.

J'insiste : il n'y a pas de zone d'ombre sur les éléments non récurrents, ni d'artifice destiné à transférer certaines charges parmi eux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour des raisons logistiques, je dois suspendre l'audition. Je précise, car je sais que tout peut être instrumentalisé, que cette interruption n'a rien à voir avec les questions du rapporteur ni avec les réponses qui y sont apportées.

La réunion est suspendue de dix heures cinquante à onze heures dix.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous allons pouvoir reprendre et j'invite le rapporteur à reprendre ses questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous en revenons à la Cour des comptes, qui indique que, depuis 2017, le déficit cumulé de France Télévisions s'élève à 81 millions alors que la communication officielle de votre groupe affiche chaque année des résultats à l'équilibre. Pour citer la page 71 du rapport, « Jusqu'en 2024, France Télévisions a systématiquement présenté des prévisions budgétaires reposant sur un équilibre de son résultat d'exploitation, en

neutralisant avec l'aval de ses commissaires aux comptes des opérations considérées comme exceptionnelles. » C'est bel est bien un artifice comptable, vous en conviendrez, même s'il a été approuvé par le commissaire aux comptes.

Vous incluez un projet comme Salto dans ces éléments exceptionnels que vous retranchez du résultat. Mais ce projet est financé par l'argent du contribuable. Pourquoi avez-vous voulu isoler à tout prix certains éléments pour donner l'impression que les comptes étaient à l'équilibre alors que vous avez cumulé 81 millions de déficit depuis 2017, déficit que les Français devront éponger ?

M. Christian Vion. Encore une fois, la sincérité et la transparence de notre gestion sont totales. Je suis gêné par l'expression « artifice comptable », qui remet en cause l'éthique des équipes de gestion de France Télévisions, de la gouvernance du groupe, des CAC (commissaires aux comptes) et de nos corps de contrôle.

La sincérité de nos comptes, qui est totale, est validée par la Cour des comptes. Celle-ci note l'équilibre du résultat d'exploitation avant éléments non récurrents. Encore une fois, les deux éléments comptabilisés comme non récurrents ne font l'objet d'aucun mystère. Ils ont été définis comme tels en suivant les mêmes règles tout au long des exercices budgétaires.

À France Télévisions, nous pouvons nous appuyer, pour établir les comptes, sur les équipes très compétentes de la direction financière et des services comptables, ainsi que sur des systèmes d'information et de gestion fiables, dans un environnement de contrôle interne robuste, comme l'indique le rapport de la Cour des comptes. En tant que société publique de droit privé, nous recourons en outre aux services de deux commissaires aux comptes qui sont de grandes signatures de la place. Ils nous suivent tout au long de l'année et revoient les comptes que nous présentons au conseil d'administration avant que celui-ci ne les arrête.

Avant la présentation des comptes au conseil d'administration, nous nous appuyons sur une instance d'une grande importance, dont la qualité a été saluée à plusieurs reprises par la Cour des comptes : le comité d'audit et des comptes. Ce comité, qui est présidé par une personnalité indépendante, le président d'une grande entreprise française, inclut trois administrateurs représentant l'État : la directrice du budget, la sous-directrice de l'APE en charge de notre secteur et la directrice générale des médias et des industries culturelles.

La direction présente au comité d'audit ses équilibres de gestion, l'activité de l'entreprise, l'exécution budgétaire et les comptes, puis les commissaires aux comptes lui présentent leur analyse détaillée de tous les comptes de l'entreprise – les comptes de charge, les comptes de bilan, etc. Cela représente une demi-journée entière de travail, à l'issue de laquelle le comité d'audit et des comptes donne un avis au conseil d'administration.

Une fois que le conseil d'administration a arrêté les comptes, les commissaires aux comptes les certifient. Ils l'ont fait sans aucune réserve depuis une dizaine d'années. Enfin les comptes sont approuvés lors de l'assemblée générale avec l'État actionnaire. C'est donc après la mobilisation d'un large ensemble d'expertises, de compétences et de points de vue différents que sont établis les comptes de France Télévisions.

Nous devons à notre gouvernance et à notre actionnaire la transparence dans notre gestion, pour des raisons morales bien sûr, mais aussi parce que c'est la condition de leur confiance et aussi – c'est un point important – de leur aide. Nous mentionnons donc toujours les difficultés et les risques.

Il y a quelques semaines, j'ai présenté le budget pour 2026 de France Télévisions à la gouvernance et à l'actionnaire. C'est un budget à l'équilibre, mais je n'ai pas caché que cet équilibre présentait un certain nombre de risques – nous avons adopté des hypothèses volontaristes en matière de cession de droits, de cessions d'immeubles et de ressources publicitaires, alors que le marché est très déprimé.

La sincérité vis-à-vis de la gouvernance, c'est aussi de rendre compte des hypothèses sous-jacentes à un budget et de ne pas changer les règles entre le début et la fin de l'année. À cet égard, les règles de comptabilisation des deux éléments non récurrents – Salto et la RCC – n'ont jamais été modifiées, que ce soit au cours d'un exercice ou à l'échelle de la période. Il n'y a donc pas d'artifice financier.

Notre communication financière n'est pas une exégèse des comptes, mais elle ne donne lieu à aucune contre-vérité. C'est important de le dire. Il faut garder en tête que les décisions concernant notre entreprise se prennent aussi dans des réunions où nous ne sommes pas présents : si notre gouvernance et notre actionnaire n'avaient pas confiance en nous, cela nous desservirait.

Nous sommes fiers de notre gestion, de notre entreprise et de notre relation avec les publics. Voilà ce que nous exprimons dans les communiqués de presse. À partir de là, nous pouvons être pleinement transparents.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne vois pas d'autres termes qu'« artifice comptable » pour désigner la pratique consistant à isoler des événements au motif qu'ils seraient exceptionnels alors qu'ils restent financés par les Français, et ce afin de cacher les mauvais résultats soulignés par la Cour des comptes.

Autre artifice : afin d'améliorer le résultat d'exploitation du groupe en 2023, vous avez modifié le taux d'amortissement des fictions cette année-là. Comme l'indique le rapport de la Cour des comptes, « sans cette modification, l'exercice 2023 aurait enregistré une perte de – 20 millions d'euros environ pour l'exploitation et le résultat net aurait été déficitaire de – 10 millions d'euros. »

Pourtant, dans le communiqué de presse qui fait suite au conseil d'administration du 14 mars 2024, vous annoncez : « En 2023, en dépit d'un contexte économique contraint lié au ralentissement du marché publicitaire télévisé et à une très forte inflation, France Télévisions affiche un résultat d'exploitation à l'équilibre et un résultat net qui s'élève à + 13,6 millions d'euros. » Vous justifiez ces résultats par « la maîtrise de la masse salariale et des effectifs […], la bonne dynamique des filiales […] et des efforts de gestion partagés dans toute l'entreprise ».

À la lecture d'un tel communiqué, on pourrait croire que tout va bien, que les comptes sont positifs de 13,6 millions et qu'on peut adresser un grand bravo aux dirigeants de France Télévisions. À aucun moment vous ne faites preuve de transparence vis-à-vis des Français ni n'expliquez que ces résultats sont le fruit d'une opération comptable qui ne crée aucune valeur pour l'entreprise – car le changement des taux d'amortissement sur la fiction ne crée aucune valeur pour l'entreprise.

Pourquoi votre communication financière ne mentionne-t-elle pas cette opération comptable significative, qui gonfle artificiellement les résultats de 20 millions d'euros ? Vous comprenez que cela nourrisse des soupçons d'insincérité au moins sur la communication de la direction de France Télévisions.

M. Christian Vion. En 2023, nous n'avons pas gonflé artificiellement les comptes. Nous avons modifié les règles d'amortissement de la fiction pour mieux refléter la valeur économique des programmes que nous diffusons. En effet, nous nous sommes aperçus que les fictions gagnaient en valeur lors de leur deuxième, troisième, voire quatrième diffusion – je pense à des séries telles que « Alex Hugo », ou « Capitaine Marleau », qui, à leur troisième ou quatrième diffusion, réussissent à être leaders en première partie de soirée.

La règle d'amortissement économique que nous suivions depuis des années pour les programmes de fiction – 80 % de l'amortissement à la première diffusion et 20 % à la suivante – n'était plus adaptée, sans quoi les CAC et la gouvernance n'auraient pas accepté de la modifier. Il fallait tenir compte de la valeur économique nouvelle créée par les nouveaux usages en matière de consommation de la fiction.

C'était différent à mes débuts à la télévision : dans les années 1980, tous ceux qui voulaient voir une fiction d'Antenne 2 la voyaient le jour de sa première diffusion ; pour les diffusions suivantes, la valeur passait quasiment à zéro. Avec notre politique de fiction, les programmes ont de la valeur tout au long de leur durée de vie chez France Télévisions, soit pendant trois ou quatre ans.

La modification n'était donc pas artificielle mais correspondait justement à la réalité économique. Elle faisait depuis plusieurs années l'objet d'une réflexion avec les commissaires aux comptes. L'année 2023 nous a semblé être le bon moment et nous avons agi en toute transparence. D'ailleurs, le compte de résultat que nous avons présenté à notre gouvernance et à notre actionnaire comportait deux colonnes, l'une avec le résultat sans modification des règles d'amortissement et l'autre avec.

Ces sujets sont assez techniques. Dans le communiqué de presse qui a suivi le conseil d'administration, nous ne les avons donc pas exposés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai encore beaucoup de questions à vous poser et le temps nous est malheureusement compté. J'espère que vous pourrez apporter les réponses les plus efficaces possible.

Vous parliez de la sincérité à l'endroit de vos organismes de tutelle. Le groupe France Télévisions est placé sous la tutelle du ministère de la culture, à travers la direction générale des médias et des industries culturelles, et du ministère de l'économie et des finances. C'est à ce titre que vous devez régulièrement transmettre des indicateurs financiers au Contrôle général économique et financier (CGEFI).

J'ai eu accès à ces indicateurs et j'ai constaté que vous n'avez communiqué que le résultat d'exploitation fait maison, sans jamais préciser qu'il était traité pour omettre les éléments non récurrents. En 2023 et 2024, vous avez ainsi présenté des résultats d'exploitation positifs de 3,7 et de 0,7 million, alors que la Cour relève des pertes de 6,9 et 8,7 millions pour ces années-là. C'est un écart significatif. Dans ces indicateurs, vous ne présentez pas non plus les résultats nets, ce qui laisse à penser que vous ne les avez pas présentés les années où les pertes étaient encore plus importantes. En outre, vous ne mentionnez à aucun moment l'alerte sur la baisse des capitaux propres et le risque de dissolution de l'entreprise.

En ne signalant pas vos retraitements comptables à vos autorités de tutelle, notamment au ministère de l'économie et des finances, avez-vous cherché à tromper la vigilance du contrôleur général économique et financier ?

M. Christian Vion. En aucune façon ! Nous fournissons les documents que le précédent responsable du CGEFI nous a demandés. Le contenu des tableaux de bord a fait l'objet d'un accord avec lui, et cela a fonctionné pendant trois ans. Nous rencontrons régulièrement son successeur. Une fois qu'il aura pris la mesure de ce poste, qu'il occupe depuis quelques mois, il pourra éventuellement nous demander d'adapter le modèle du tableau de bord.

Comment imaginer que Contrôle général économique et financier, qui est représenté à tous nos conseils d'administration, mais aussi à tous les comités d'audit et des comptes et à tous les comités des engagements, ne soit pas au courant des débats qui s'y tiennent sur notre gestion ni de la situation des capitaux propres ? Il l'est parfaitement, et connaît nos difficultés s'il y en a. Les PV des conseils d'administration attestent que, depuis 2021, le président du comité d'audit et des comptes évoque régulièrement cette question juridique et surtout les difficultés économiques que nous rencontrons, notamment de baisse de la trésorerie.

Par exemple, quand je présente le budget pour 2026 en évoquant des risques d'exécution, le représentant du Contrôle général économique et financier et moi-même nous retrouvons ensuite et il m'interroge sur les risques et sur mes hypothèses.

Par ailleurs, vous m'interrogiez tout à l'heure sur le résultat d'exploitation prévu par la Cour des comptes. S'il est déficitaire, c'est pour une simple et bonne raison : la Cour des comptes n'inclut pas le crédit d'impôt dans le résultat d'exploitation, contrairement à nous.

Il s'agit du crédit d'impôt perçu par notre filiale FTVS (France TV studio). Pour nous, le crédit d'impôt est clairement un élément de l'exploitation des sociétés de production. C'est de l'argent public qui est versé aux sociétés de production pour qu'elles équilibrent leurs comptes, en contrepartie des tournages et de l'activité qu'elles créent sur le territoire français – vous pourrez en discuter avec leurs représentants. L'ensemble des producteurs de la place comptabilisent le crédit d'impôt de la même manière que nous.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Qui a décidé de modifier les règles d'amortissement des fictions en 2023, créant une différence de plusieurs millions d'euros qui vous a permis de passer dans le positif ?

M. Christian Vion. Cette question a été instruite par l'entreprise. Nous avons constaté un changement de la consommation de nos programmes de fiction : lors de leur deuxième ou troisième diffusion, ils rencontrent une audience bien supérieure à ce qui était le cas il y a vingt ans, quand l'entreprise avait défini les règles d'amortissement économique.

Dès lors, nous avons instruit la question avec les commissaires aux comptes, qui nous ont demandé de fournir l'évolution des consommations en première et deuxième diffusion par catégorie de programme – les séries feuilletonnantes, par exemple, fonctionnent moins bien en rediffusion que les séries en unitaire ou les miniséries. Cette analyse économique a permis de justifier une modification des règles et de fixer la nouvelle répartition de l'amortissement entre les diffusions – nous avons opté pour deux tiers-un tiers, mais nous avions également envisagé cinquante-cinquante.

Dans une telle affaire, c'est le comité d'audit et des comptes qui est le plus important. C'est lui qui nous interroge sur nos intentions et notre gestion. Il a fallu lui démontrer que le changement des règles d'amortissement était justifié. Si je n'avais pas été d'accord avec les commissaires aux comptes, si je ne les avais pas convaincus, il n'aurait même pas été la peine de présenter la nouvelle règle en comité d'audit : il aurait de toute façon refusé.

Le comité d'audit nous a beaucoup challengés. Ensuite, nous avons présenté le nouveau calcul au conseil d'administration. Pour lui donner une visibilité complète, nous avons montré très clairement l'impact de la modification de la règle d'amortissement pour l'exercice 2023, avec deux colonnes, l'une présentant le résultat avec la règle précédente, l'autre avec la nouvelle règle. Effectivement, le changement de règle avait cette année-là un impact positif sur le résultat de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon le rapport de la Cour des comptes, page 86, « l'examen des procès-verbaux du conseil d'administration montre que [la faiblesse des capitaux propres], installée depuis plusieurs années et qui s'est aggravée, n'a pas été véritablement débattue au sein de cette instance. Les tutelles ne semblent pas particulièrement inquiètes face à la gravité de cette situation qui aurait dû être traitée bien plus tôt ».

J'ai pu le constater moi-même lors du conseil d'administration du 13 mars 2025 : le commissaire aux comptes a alerté sur le niveau des capitaux propres, mais personne n'a jugé opportun de s'en inquiéter et les comptes ont été adoptés sans autre débat.

Le montant de la prime de performance de la présidente, Delphine Ernotte, a ensuite fait l'objet de quelques tergiversations : il fallait savoir s'il fallait lui verser 98,5 % ou 100 % du total ! Comment expliquez-vous le sens surprenant des priorités du conseil d'administration ? Pourquoi avez-vous attendu le rapport de la Cour des comptes pour intervenir concernant les capitaux propres, alors que leur niveau met en péril l'avenir de l'entreprise ?

M. Christian Vion. Même si la Cour considère que le conseil d'administration n'a pas suffisamment débattu de la baisse des capitaux propres, ce sujet figure dans pas mal de procès-verbaux et a été beaucoup évoqué en comité d'audit.

Il est en outre possible que ce sujet ait moins inquiété les administrateurs que la baisse des concours publics. La question des capitaux propres est d'ordre juridique, et nous savions que nous avions jusqu'à la fin de 2026 pour la régler et éviter une dissolution – qui reste improbable puisque, France Télévisions étant une entreprise créée par la loi, il est difficile d'imaginer sa dissolution autrement que par la loi.

En tout cas, l'échéance se rapproche. Les administrateurs sont au courant que, pour rentrer dans les normes, il faut ramener les capitaux propres à un niveau supérieur à la moitié du capital social avant la fin de 2026. Ce problème juridique sera réglé en cours d'année. Des réunions de travail sont prévues entre la direction financière et l'APE, notamment.

Je n'ai pas de lien à faire entre cette question et celle de la part variable de la rémunération de la présidence. Je ne siège pas au comité des rémunérations. Quand la question est abordée en conseil d'administration, l'équipe de direction quitte la réunion pour laisser la gouvernance en débattre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne m'avez pas répondu : qui a pris la décision de modifier les règles d'amortissement, afin d'afficher des comptes à l'équilibre en 2023 alors qu'ils étaient lourdement négatifs ? Vous avez parlé de « l'entreprise », mais qui, exactement, dans l'entreprise, a pris cette décision comptable importante ?

M. Christian Vion. Cette décision ne peut être prise que par l'organe de gouvernance qui arrête les comptes, c'est-à-dire le conseil d'administration. Elle est préparée, instruite,

proposée par l'entreprise, mais ce n'est pas l'entreprise qui arrête ses propres comptes. C'est le conseil d'administration qui a pris la décision : il nous a suivis en toute connaissance de cause, après que nous avons présenté l'impact sur le compte de résultat. C'est donc lui qui a pris la responsabilité. Cette modification des règles a été approuvée par l'assemblée générale avec l'actionnaire unique, l'État, quelques semaines plus tard.

M. Charles Alloncle, rapporteur. N'est-il pas étonnant que cette décision ait été prise pile l'année où le bilan financier s'annonçait négatif ? N'y a-t-il pas un lien avec le péril des comptes de l'époque ?

M. Christian Vion. La décision a été mûrie, travaillée. Elle n'a pas été si facile à instruire – il ne suffit pas d'avoir une inspiration magnifique pour arranger les choses quand on se rend compte qu'on aura un souci d'équilibrage des comptes de l'année. La question a été instruite en comité d'audit et des comptes avec les commissaires aux comptes pendant deux ou trois ans. À l'origine, ce sont même les organes de gouvernance qui nous ont signalé que les règles d'amortissement des programmes, notamment de fiction, ne correspondaient plus à la réalité économique et qu'il fallait les modifier. Nous l'avons fait en 2023.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Votre communication financière depuis 2016 annonce un résultat d'exploitation positif. Pourtant, depuis 2021, France Télévisions n'a pas payé le moindre impôt sur les sociétés. Votre groupe a même bénéficié de près de 37 millions d'euros de remboursement d'impôts de l'État, au titre du crédit d'impôt sur les sociétés.

Sans ces remboursements, le déficit cumulé de France Télévisions pour la période 2017-2024 s'élèverait à près de 120 millions plutôt que 80. Qu'est-ce qui justifie le bénéfice d'un crédit d'impôt ? Alors que l'Assemblée nationale cherche des économies, ne faudrait-il pas supprimer cette niche fiscale ?

M. Christian Vion. Je ne pense pas du tout qu'il s'agisse d'une niche fiscale. Dans notre groupe, ce crédit d'impôt concerne à 99 % France TV studio, notre filiale de production. C'est un crédit d'impôt dont bénéficient l'ensemble des producteurs de la place et qui est destiné à favoriser l'activité audiovisuelle, et notamment les tournages, en France. Nous faisons face à une concurrence internationale très forte dans ce domaine. Un certain nombre de pays voisins offrent des crédits d'impôts bien plus avantageux que la France, et les producteurs français sont parfois tentés de délocaliser leurs tournages pour équilibrer leurs comptes.

Selon moi, le crédit d'impôt dont bénéficie France TV studio, pour un montant qui tourne, selon les années, entre 8 et 10 millions d'euros, est d'une utilité absolue pour notre industrie de la création et de la production, dont je rappelle qu'elle représente 260 000 emplois.

Même si j'essaie de gérer le mieux possible France Télévisions, je ne suis pas un spécialiste de la macroéconomie de l'audiovisuel. J'ai toutefois parcouru les études menées par l'État et le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée). Elles m'ont semblé établir de manière extrêmement convaincante l'efficacité de ce crédit d'impôt et sa capacité à maintenir l'activité et l'emploi sur notre territoire. Pour ma part, je pense que c'est un levier très positif, dont le périmètre dépasse d'ailleurs largement France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le rapport de la Cour des comptes révèle incidemment que France Télévisions a sollicité un emprunt de l'Agence France Trésor (AFT) : « La forte diminution de trésorerie en 2024 était initialement prévue à hauteur de 100 millions

d’euros dont la moitié correspondait au remboursement de l’emprunt contracté auprès de l’agence France Trésor ». Cet emprunt contracté en 2020 courrait donc encore en 2024.

Pourtant, le 4 septembre 2018 a été pris un arrêté fixant une liste d’organismes divers d’administration centrale (Odac) ayant interdiction de contracter auprès d’un établissement de crédit un emprunt dont le terme est supérieur à douze mois ou d’émettre un titre de créance dont le terme excède cette durée. Vous figurez sur la liste. France Télévisions, classée par l’Insee comme Odac, n’a donc pas le droit d’emprunter sur plus d’un an. Comment expliquez-vous donc votre endettement sur quatre ans auprès de l’Agence France Trésor ?

M. Christian Vion. Effectivement, le groupe France Télévisions est classé parmi les Odac, ce que nous regrettons et avons contesté. Nous ne pouvons donc plus emprunter sur plus de 365 jours auprès de banques privées. Nous pouvons toutefois emprunter auprès d’organismes publics, essentiellement la Caisse des dépôts et l’Agence France Trésor.

En 2020, nous devions financer un tiers du coût de la RCC, ce qui représentait une somme importante. Pour être sûr de ne pas manquer de liquidités cette année-là, nous avons sollicité et obtenu un emprunt auprès de l’AFT, sur la base de notre accord avec l’État et d’ailleurs avec son aide. Nous l’avons remboursé en 2024.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le montant de la prime de performance de la présidente de France Télévisions est important – 78 000 euros. Les critères sur lesquels cette prime est indexée interrogent : pourquoi avoir choisi le *reach* – c’est-à-dire la part du public exposée à des contenus de France Télévisions pendant au moins dix secondes – plutôt que la part d’audience ?

La prime est également indexée à 30 % sur des critères financiers, mais qui n’impliquent pas une performance en matière de résultats financiers, simplement une « conformité avec le dernier budget voté ». Delphine Ernotte a ainsi touché 98,5 % de sa prime de performance en 2025 alors même que le résultat d’exploitation était négatif, selon la Cour des comptes. Le critère de performance qui lui a enlevé 1,5 % de sa prime ne concernait ni les audiences, ni les performances financières de l’entreprise, mais la réduction des gaz à effet de serre de France Télévisions.

Roselyne Bachelot, ancienne ministre de la culture, nous expliquait la semaine dernière que « La prime de performance allouée à des dirigeants d’établissements publics ne salue pas seulement une performance financière qui, de toute façon, ne s’applique pas à France Télévisions puisqu’elle n’est pas une entreprise privée. »

En tant que directeur financier de France Télévisions, trouvez-vous normal que la prime de performance de Delphine Ernotte ne soit pas liée à sa performance financière et à sa capacité à faire de l’audience ou à respecter son budget, alors qu’il est financé par les Français ? On l’a vu, la Cour d’État a fait état d’un déficit de plus de 80 millions d’euros depuis 2017.

M. Christian Vion. Je vous rappelle que je suis directeur général adjoint en charge de la gestion, de la production et des moyens et qu’il y a aussi à France Télévisions une directrice financière. Je ne siège pas au comité des rémunérations, qui fixe les indicateurs de la prime de performance de la présidente. Néanmoins, les règles que vous avez rappelées me paraissent tout à fait cohérentes avec la stratégie de l’entreprise : le *reach*, la surperformance économique et le respect de nos objectifs de RSE.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Par conséquent, il vous paraît cohérent de verser à Mme Delphine Ernotte une prime de performance annuelle de 78 000 euros – c'est-à-dire 98,5 % du montant total dont elle pouvait bénéficier – alors qu'il y a un risque de quasi-dissolution, que la trésorerie est négative malgré un abondement à hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros, que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social et que plusieurs indicateurs, y compris sur les audiences, ne sont pas au niveau escompté ?

M. Christian Vion. Il y a bien un critère financier, qui compte pour 30 % dans le calcul de la part variable de sa rémunération. Si la gouvernance fixe une règle du jeu en début d'année, avec un budget prévoyant un certain niveau de résultat d'exploitation avant éléments non récurrents, et que celui-ci est atteint ou dépassé, il est normal que la prime soit versée. Si la règle avait été différente et que l'on avait demandé à la présidente de France Télévisions de rétablir les capitaux propres – ce qui aurait été impossible à atteindre –, alors ce n'aurait pas été le cas. Il est normal que l'évaluation, et c'est vrai pour tous les présidents d'entreprises publiques, corresponde aux règles fixées par la gouvernance. Si les indicateurs sont atteints, les parts sont versées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En 2024, l'Inspection générale des finances a publié un rapport d'accompagnement à la transformation de France Télévisions dans lequel il est écrit : « La mission constate un déficit global de culture de l'efficience chez France Télévisions. Il n'y a pas d'équipe en charge de l'efficience, l'audit interne ne comprend que cinq personnes, les gains de productivité ne sont pas pilotés, la planification opérationnelle n'est pas optimisée, les indicateurs financiers sont absents du tableau de bord de la présidence. » Le tableau est accablant. Comment expliquez-vous ce déficit criant, voire problématique, de pilotage financier de la part de la direction et de la présidence de France Télévisions ? Comment répondez-vous à ces accusations et aux constats graves dressés par l'IGF ?

M. Christian Vion. L'efficience est pour nous un sujet très important. Le rapport de l'IGF n'était pas négatif sur tous les plans. L'IGF était intervenue au moment de la discussion du COM 2024-2028 pour nous aider à construire ce qu'on appelait le programme incitatif de transformation – qui ne s'est jamais réalisé, malgré l'énergie que nous y avons consacrée. Nous nous étions fixés comme objectif de réaliser 200 millions d'euros d'économies. L'IGF a considéré que c'était très ambitieux et que nous n'arriverions à en réaliser que 80 millions. Cependant, cela prouve notre volonté d'être efficients, même si je reconnais que des progrès restent à faire – je ne voudrais pas donner l'impression que je pense que nous sommes parfaits. Nous y travaillons.

Depuis le passage de l'IGF, nous avons créé une direction de la performance opérationnelle. Nous avons, par exemple, présenté hier au CSE central un important projet de refonte de la fabrication de nos éditions d'information qui doit en augmenter l'efficience. L'optimisation de la planification est en progrès continu et je peux vous assurer que la présidente est parfaitement au courant des résultats financiers de l'entreprise tout au long de l'année.

Nous travaillons sur tous ces plans. C'est pourquoi je tenais à relativiser et à contextualiser les phrases que vous avez citées, qui donnent une idée très négative du rapport de l'IGF.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous relativisez ces éléments du rapport de l'IGF, mais voici ce qu'on trouve sur l'audit interne à la page 80 du rapport de la Cour des comptes : « Les rapports de suivi des auditeurs internes sur la période montrent cependant que si leurs

recommandations sont globalement acceptées, leur taux de mise en œuvre est plus faible : ainsi, les trois audits de suivi réalisés en 2024, affichent des taux de mise en œuvre des recommandations de 35 %, 51 % et 75 %, alors que les taux correspondant de recommandations acceptées s'élèvent à 70 %, 82 % et 88 %. »

Autrement dit, vous appliquez moins de la moitié des recommandations formulées par votre équipe d'audit interne. Une fois encore, pourquoi un tel déficit de suivi pour corriger les dysfonctionnements de pilotage financier et d'efficience constatés ?

M. Christian Vion. Nous avons effectivement une équipe d'audit interne qui identifie des points de progrès et émet des préconisations. Il faut parfois un peu de temps pour toutes les réaliser, mais cela confirme néanmoins notre réel souci d'améliorer notre efficience, dans une logique de progrès continu.

On ne peut pas ouvrir tous les fronts en même temps. J'ai évoqué nos chantiers de transformation – Juliette Rosset-Cailler, directrice de la stratégie et du pilotage de la transformation, pourra vous en parler. Ces chantiers prennent du temps et supposent des investissements. Ils impliquent aussi d'engager un dialogue social, que nous ne pouvons pas submerger avec ces sujets de transformation. En tout cas, les audits internes identifient les axes de progrès, d'autres audits en assurent le suivi et la direction est au courant de ce qui n'avance pas assez vite. Nous disposons donc des leviers pour mettre la pression sur les directions opérationnelles et mettre en œuvre les points de progrès sur lesquels nous convergeons. C'est comme cela que nous pilotons notre entreprise.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le rapport de l'IGF précise que l'équipe d'audit interne ne comprend que cinq personnes. C'est peu pour une entreprise de 9 000 employés, dont le budget annuel oscille aux alentours des 3 milliards, qui connaît des problèmes de défaillances et qui fait l'objet d'alertes récurrentes de la Cour des comptes et de l'IGF. Pourquoi lui allouer aussi peu de moyens alors que j'apprends, il y a quelques jours, dans *Le Parisien*, qu'une cellule entière a été montée pour assurer le *media training* et coacher les personnes auditionnées par la commission d'enquête ? Sans compter que la présidente du comité d'éthique de France Télévisions se plaint de ne pas avoir suffisamment de moyens pour assurer une veille et faire correctement son travail. N'y a-t-il pas là un problème de priorisation des besoins ?

M. Christian Vion. Nous n'avons effectué aucun recrutement ni fait appel à aucune aide extérieure pour préparer, comme c'est normal, nos auditions devant la commission d'enquête. Je me suis préparé avec mes équipes et, compte tenu du périmètre de ma direction, j'ai révisé un certain nombre de points. Nous avons également travaillé collectivement avec mes collègues ici présents, puisque vous avez choisi de nous convoquer ensemble. Nous l'avons fait avec l'aide du secrétariat général, qui est chargé des relations institutionnelles et en particulier des relations avec le Parlement. Votre commission d'enquête est importante pour nous et il est normal que nous nous préparions pour répondre le mieux possible à vos questions. Cependant, il n'y a eu absolument aucune aide extérieure pour ce faire.

Oui, l'effectif de l'équipe d'audit interne est assez faible, mais c'est souvent le cas dans les entreprises – il est rare que ces cellules comptent plus d'une dizaine de personnes. Nous pourrions sans doute avoir une ou deux personnes supplémentaires mais, dans un contexte de baisse des effectifs, tous les choix de recrutement sont difficiles.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse. Vous dites qu'il n'y a eu aucun recrutement, ni aide extérieure pour préparer cette audition. Me confirmez-vous, sous

serment, qu'aucune entreprise privée n'a été mandatée pour aider à la préparation de cette réunion ?

M. Christian Vion. Aucune, à ma connaissance.

M. Charles Alloncle, rapporteur. « À ma connaissance ». Vous n'excluez donc pas qu'une entreprise privée, notamment de *media training*, ait pu être sollicitée par France Télévisions pour aider et coacher les personnes auditionnées.

M. Christian Vion. Je ne pense pas que ce soit possible ; donc je vous dis, à ma connaissance, aucune.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie. J'aimerais maintenant revenir sur la comptabilité analytique. On peut lire en page 95 du rapport de la Cour des comptes que « la direction du budget et le Contrôle général économique et financier ont à maintes reprises demandé à l'entreprise de présenter son budget prévisionnel en nature, pour mieux identifier les charges sur lesquelles des économies seront portées, sans que France Télévisions ait jamais donné suite à cette demande également formulée par l'Inspection générale des finances et la Cour, qui n'a donc pu comparer l'exécution issue des comptes de résultat patrimoniaux à des prévisions présentées sous la même forme ».

L'IGF nous a confirmé, lors de son audition il y a quelques jours, avoir eu beaucoup de difficultés à analyser l'intégralité de vos comptes en raison de ce manque de comptabilité analytique. Pourquoi n'avez-vous jamais donné suite aux demandes de votre tutelle, la direction du budget, ni à celles du contrôleur général des finances, de l'IGF ou de la Cour des comptes, de mettre en place une véritable comptabilité analytique permettant d'affecter des coûts à des programmes ? Vous êtes nettement en deçà de ce qui est réalisé chez Radio France. Quelle en est la raison ?

M. Christian Vion. Je vous remercie de cette question, car il y a une profonde incompréhension sur le sujet. France Télévisions dispose bien sûr d'une comptabilité analytique ! Sinon, nous ne pourrions pas suivre nos missions, nos activités, le budget des différentes directions, le coût des projets et des programmes. D'ailleurs, si nous n'en avions pas, nous ne pourrions pas établir les comptes annuels puisque, les programmes étant à l'actif du bilan, il faut bien leur affecter les charges qui leur reviennent – non seulement des charges directes, mais aussi la refacturation de prestations internes valorisées sur la base de barèmes. C'est donc une comptabilité analytique assez complexe.

Ce qui est paradoxal, c'est que le reproche qui nous est fait par les inspections, et par notre actionnaire parfois, de ne pas présenter le budget par nature n'est justement pas un sujet de comptabilité analytique. Nous privilégions une présentation par métier – qui est analytique – à une présentation par nature parce que cette dernière est moins importante pour le pilotage de l'entreprise ; nous avons eu l'occasion de l'expliquer à nos tutelles. Toutefois, puisque nous avons cette demande, nous y répondrons. Lors de la présentation du budget prévisionnel pour 2026, nous avons proposé à notre gouvernance, en plus des présentations habituelles, une présentation par nature comptable, que nous continuerons à améliorer en fonction du dialogue que nous aurons avec la tutelle.

L'IGF a reconnu dans son rapport que nous n'étions pas en mesure de produire, en un instant, toutes les analyses souhaitées, mais que la direction financière s'était employée à

communiquer tous les éléments demandés – ce qui suppose notamment une activité manuelle – et qu'elle les avait obtenus au bout de quelques jours ou de quelques semaines.

Par conséquent, il existe bien chez France Télévisions une comptabilité analytique, même si elle peut encore être améliorée. C'est vrai que nous mettons davantage nos forces dans une comptabilité qui nous permet de piloter l'activité de la maison que dans une approche permettant un suivi *a posteriori*. Néanmoins, nous progresserons sur ce deuxième plan, parce que nous avons conscience qu'avec l'arrivée de l'intelligence artificielle, les data qui seront disponibles grâce à une comptabilité analytique *a posteriori* nous seront utiles pour gérer l'entreprise.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans le rapport de la Cour des comptes, on lit page 34 que les charges de France Info TV s'élèvent à 28 millions d'euros. Lorsque j'ai posé la question à Mme Ernotte, lors de son audition, elle a évoqué un montant de 40 millions. Des professionnels du secteur nous expliquent qu'une chaîne d'information en continu a besoin, pour bien fonctionner, d'au moins 100 millions. Devant des chiffres aussi différents, pouvez-vous nous indiquer le véritable coût de France Info TV ?

M. Christian Vion. Les charges qui sont directement affectées à France Info TV sont effectivement de 40 millions d'euros, comme nous l'avons signalé à la Cour des comptes. Cette dernière regrette que nous ne disposions pas d'un coût plus complet. France Info, comme l'ensemble des activités de France Télévisions ces dernières années, s'est construite en mutualisant plusieurs potentiels de travail au service de nos objectifs éditoriaux, en l'occurrence l'information. Nous l'avons fait dans le secteur de la fabrication, dans celui de l'information – en créant une rédaction unique – ou dans celui de la direction des programmes. Si nous ne l'avions pas fait, d'ailleurs, nous n'aurions pas pu faire face à la diminution très importante des concours publics ni continuer à remplir nos missions.

S'agissant de l'information, nous avons une direction mutualisée des reportages et des moyens, que nous pilotons pour essayer de maximiser son potentiel et qui sert à la fois les éditions d'information, les magazines d'information et France Info. Il est vrai que le coût de cette direction ne figure pas dans les 40 millions mentionnés. Nous pourrions faire une règle de trois pour tenter de vous répondre, ou passer beaucoup de temps à recenser, pour chaque sujet, le nombre de monteurs qui y ont collaboré toute la journée, mais nous ne l'avons pas fait pour l'instant. Les coûts additionnels qui peuvent être valorisés sur France Info n'excèdent pas, à mon avis, une dizaine de millions d'euros – mais cela reste approximatif –, ce qui signifie que le coût total de France Info pourrait être de l'ordre de 50 millions.

Ensuite – et c'est sans doute la raison pour laquelle les professionnels évoquent des chiffres plus élevés –, la valeur de France Info est bien sûr supérieure puisque la chaîne utilise aussi des contenus produits par d'autres équipes que les siennes : des reportages produits pour nos éditions d'information et pour nos magazines, parfois même des documentaires. La valeur de l'offre de France Info est donc bien supérieure à ces 40 ou 50 millions. C'était le sens de la création de la chaîne il y a dix ans : sa rédaction s'est montrée capable de diffuser, chaque jour, toutes les éditions d'information, de proposer des magazines qui n'existent que sur France Télévisions et d'assurer une édition en continu de notre offre d'information.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cependant, quel est le montant exact ? Est-il plus proche de 40 millions, comme l'a indiqué Mme Ernotte, de 100 millions, comme l'estiment les spécialistes du secteur, ou de 28 millions comme l'écrit la Cour des comptes ?

M. Christian Vion. Ce ne peut pas être 100 millions. Les coûts directement affectés et recensés sont de 40 millions. J'estime que, sur les moyens techniques qui sont mutualisés, une dizaine de millions d'euros pourraient être affectés à France Info, ce qui nous amène à 50 millions. Ensuite, je ne valorise pas le coût des programmes que France Info diffuse et qui sont déjà financés sur d'autres budgets – cela n'aurait pas de sens.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons appris hier que le tribunal judiciaire de Paris avait ouvert une enquête contre Mme Ernotte pour abus de biens sociaux et recel, et pour soustraction, détournement ou destruction de biens d'un dépôt public par le dépositaire ou l'un de ses subordonnés. Il s'agit d'un séjour au palace *Le Majestic* de Cannes, dans des suites à 1 750 euros la nuit pour certaines, au profit d'une dizaine de membres du comité de direction de France Télévisions et de deux cadres du média Brut.

Je ne commenterai pas l'enquête en cours, mais les questions de conflits d'intérêts et de déontologie sont au cœur des travaux de notre commission d'enquête. J'avais d'ailleurs voulu les mettre sur la table dès le premier jour, afin de faire toute la lumière et d'obtenir des réponses. Cela m'a suffisamment été reproché, notamment par des cadres dirigeants de France Télévisions qui, lorsque j'évoquais ces nuits d'hôtel à Cannes, m'accusaient de diffuser de fausses informations. Je n'ai pas obtenu toutes les réponses souhaitées. Il m'a notamment été opposé que France Télévisions recourait à la pratique du *barter*, montage financier encore très flou pour moi.

Monsieur le directeur, qui devez veiller aux dépenses, vous n'étiez pas présent je crois lors de ces séjours à Cannes. Avez-vous fait part de votre réprobation à la présidente de France Télévisions ou à d'autres directeurs au sujet de ces montants qui peuvent choquer nombre de Français ? Pourquoi ne pas avoir réagi plus tôt ?

M. Christian Vion. Aucun euro d'argent public n'a été dépensé pour financer ces chambres. Pendant le Festival de Cannes, où nous devons envoyer des équipes travailler, il est difficile de se loger et le coût des hôtels est très élevé – c'est la loi du marché. Le système du *barter*, que vous trouvez flou, est effectivement un peu complexe puisque trois parties entrent en jeu : le mécanisme consiste à financer un achat de l'entreprise grâce à la vente d'espaces publicitaires invendus, par l'entremise d'un *barteriste* qui fait le lien entre ces invendus et des tiers qui les achètent. Il faut bien comprendre que ces espaces publicitaires n'auraient pas été vendus et que la recette générée par cet échange permet de financer les nuitées à Cannes sans que leur coût pèse sur le compte de résultat de France Télévisions. Dans ces conditions, pourquoi voudriez-vous que j'aie la moindre réprobation ?

Les équipes de La fabrique, depuis que nous sommes partenaires, se déplacent en nombre à Cannes, parce qu'elles y font de nombreuses émissions et que nous délocalisons la télévision du Festival. Il faut donc les loger à Cannes, de préférence à proximité pour éviter d'autres difficultés, de productivité ou de frais de transport. En anticipant largement, nous avions réussi l'année dernière à négocier des chambres aux alentours de 200 euros. Or une chambre payée 200 euros lors du Festival de Cannes dégrade plus fortement le compte de résultat de France Télévisions que cette opération de *barter* qui est purement équilibrée. Je n'ai donc pas de réprobation à l'encontre d'un échange de marchandises qui ne pèse pas sur le résultat de la maison.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que, grâce au système du *barter*, pas un euro d'argent public n'est versé pour financer les nuitées pendant le Festival. Pourtant, lors de son audition, M. Alduy, qui est l'un des directeurs ayant séjourné à Cannes, a expliqué

que France Télévisions disposait de ces suites à l'hôtel Le Majestic depuis plus de vingt-cinq ans – et qu'elle en avait d'ailleurs davantage à l'époque qu'au cours des dernières années. Il a également précisé que le mécanisme de *barter* ne datait que de 2022. Cela signifie qu'auparavant les chambres réservées à Cannes étaient bien directement financées par le budget de France Télévisions, c'est-à-dire par l'impôt du contribuable.

Vous expliquez aussi que le *barter* consiste à vendre des espaces publicitaires invendus. Mais ceux-ci ont une valeur marchande. Ce sont des créneaux publicitaires de France Télévisions et donc, d'une certaine façon, du contribuable, qui sont troqués, monnayés auprès d'acteurs privés pour obtenir des suites et loger les dirigeants de France Télévisions. Je ne comprends pas pourquoi vous dites que ces nuitées n'ont pas coûté un centime d'euro d'argent public puisque ces espaces publicitaires ont une valeur marchande, même si celle-ci est parfois dépréciée – c'est la loi de l'offre et de la demande. De plus, ces échanges se font auprès d'acteurs privés, qui apportent ainsi leur concours pour permettre aux dirigeants de France Télévisions de loger à Cannes ; ce qui veut dire qu'il peut y avoir une forme de prise illégale d'intérêts.

M. Christian Vion. Nous sommes partenaires du Festival depuis 2022. À cette occasion, nous avons renforcé notre présence à Cannes et lancé les opérations de *barter* précisément pour limiter les frais sur place. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'espaces invendus. S'ils devaient représenter un manque à gagner en cash pour l'entreprise France Télévisions, ce serait une mauvaise affaire de gestion. Mais ce n'est pas le cas. La règle du jeu consiste à vérifier que ces créneaux n'auraient pas été vendus avant de les proposer à un tiers, par l'intermédiaire du *barteriste*. La régie publicitaire y a d'ailleurs tout intérêt puisque son but est de maximiser son chiffre d'affaires publicitaire pour atteindre les objectifs que nous lui fixons. Le système n'a donc de sens que si ce sont des invendus qui sont mobilisés pour financer des achats.

C'est une très bonne manière d'acheter des marchandises et il n'y a donc aucune réprobation de ma part. J'ajoute que la proportion d'invendus n'est pas énorme – sinon, nous réglerions une partie du problème budgétaire de France Télévisions ! Le système a vocation à rester marginal, mais il constitue un levier que nous avons tout intérêt à utiliser.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Permettez-moi d'insister. Je ne comprends toujours pas en quoi ce mécanisme n'impliquerait ni la mise à disposition de moyens publics, ni le moindre centime d'euro d'argent public en échange de ces suites. Tout ceci n'est pas gratuit. Pouvez-vous nous confirmer, sous serment, que les suites au Majestic n'ont entraîné ni la mobilisation de fonds de France Télévisions, ni la valorisation d'un actif de France Télévisions, d'une façon ou d'une autre ?

M. Christian Vion. Il n'y a pas eu un euro d'argent public mobilisé dans ces achats financés par *barter*. Je ne qualifierai pas ces espaces publicitaires d'actifs de France Télévisions, puisqu'ils ne sont pas immobilisés à l'actif du bilan. Lorsqu'ils sont valorisés, bien sûr, ils ont une certaine valeur – mais pas quand ils restent invendus, ce qui aurait été le cas sans cet achat en *barter*. Il n'y a donc aucun coût pour l'entreprise France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Là encore, comme sur la communication financière, on joue sur les mots. Vous affirmez qu'il n'y a pas un euro d'argent public dépensé mais, dans le même temps, vous reconnaissez que ces espaces ont une certaine valeur pour France Télévisions et donc pour le contribuable. Vous affirmez qu'on ne peut pas parler d'actifs d'un point de vue comptable parce qu'ils ne sont pas immobilisés… On tourne autour du pot ! En échange d'espaces publicitaires qui appartiennent à France Télévisions, donc au

contribuable, et qui ont une valeur marchande, quel qu'en soit le prix, des suites d'hôtel ont été réglées. Il y a bien eu une transaction qui implique une valorisation ou, en tout cas, un montant d'argent public.

M. Christian Vion. Il y a bien eu une transaction, avec un échange de factures et un paiement de TVA – sinon, nous serions dans l'illégalité. Nos financements proviennent à la fois de concours publics et de la publicité ; nous sommes ici dans le domaine de la publicité. Les espaces d'antenne de France Télévisions n'ont une valeur publicitaire que si nous sommes capables de les valoriser auprès de nos annonceurs traditionnels. Lorsque ce n'est pas le cas, nous en profitons pour les valoriser dans le cadre d'un échange de marchandises. Je vous confirme donc, sous serment, que ce n'est pas avec de l'argent public que nous finançons des achats dans le système du *barter*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Alduy nous a expliqué je crois que ce mécanisme avait été instauré en 2022, alors que les dirigeants de France Télévisions allaient depuis vingt-cinq ans au Majestic, où ils disposaient d'ailleurs de plus de chambres auparavant. Que se passait-il à l'époque ? Le coût des suites devait bien être imputé directement sur le budget de France Télévisions.

M. Christian Vion. Je n'ai pas l'information, ni le souvenir de ce qui se passait avant que nous soyons partenaires du Festival de Cannes. Si le *barter* n'existait pas, cela veut dire que les chambres d'hôtels étaient financées par de la facturation – nous vérifierons ce point.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous occupez je crois vos fonctions depuis 2016. Je vous remercie de vérifier ce point, qui est important, et de nous transmettre les éléments.

Lors de son audition le 10 décembre dernier, M. Tardieu, secrétaire général de France Télévisions, a expliqué que, désormais, les équipes ne séjournaient plus au *Majestic* mais au *Gray d'Albion*, qu'il a qualifié d'hôtel de catégorie inférieure – c'est tout de même un quatre étoiles plutôt luxueux. Quel a été le coût total de ces nuitées, l'année dernière, pour France Télévisions ?

M. Christian Vion. Je ne peux pas vous le dire, et je ne me risquerai pas à avancer un chiffre approximatif. En revanche, je peux vous indiquer que nous fonctionnons avec le *Gray d'Albion* également en mécanisme de *barter*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous demanderai de bien vouloir nous communiquer ces informations.

Vous nous dites, comme les autres dirigeants que nous avons interrogés à ce sujet, qu'à cette époque de l'année, il est très difficile de se loger à Cannes à moindre coût. En l'espèce, on parle tout de même de suites à 1 700 euros la nuit. Or j'ai constaté, en me rendant sur le site Booking.com, qu'il était possible de louer, pendant le Festival, une chambre dans un hôtel Ibis trois étoiles au prix de 464 euros la nuit. Pourquoi n'avez-vous pas, comme tous les Français, réservé des chambres sur cette plateforme ?

M. Christian Vion. Nous devons loger de multiples équipes à Cannes. Pour La fabrique, dont les personnels sont très nombreux, nous avons trouvé, en anticipant, des solutions à 200 euros et nous en sommes contents. Nous sommes très attentifs à l'optimisation du coût du déplacement à Cannes. De manière générale, pour l'hébergement des équipes qui se rendent à des festivals, nous nous efforçons d'anticiper le plus possible et de négocier des tarifs avec

les groupes hôteliers. Je ne m'occupe pas personnellement de ces questions mais je sais que, pour le Festival international du film d'animation d'Annecy et le Festival international de programmes audiovisuels de Biarritz, nous avons réussi, grâce à ces négociations, à améliorer singulièrement les conditions auxquelles nous logeons nos professionnels. C'est un souci constant.

M. Gilles Monchy, directeur de la production des jeux, divertissements, magazines et documentaires sur France Télévisions. Étant chargé de la partie opérationnelle de la production audiovisuelle lors du festival de Cannes, je confirme qu'une grande partie des équipes de La fabrique sont logées dans des résidences Pierre & Vacances, qui n'ont rien de luxueux. Par ailleurs, cette année, grâce aux évolutions technologiques et aux investissements réalisés par La fabrique, la télévision du festival – qui couvre les conférences de presse des équipes des films, les photo call et les montées des marches – sera réalisée en *remote concept*, comme on dit dans notre jargon, c'est-à-dire qu'une partie des équipes de production restera à Paris. Nous économiserons ainsi des frais de déplacement et d'hôtel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dernière question à ce sujet. Vous dites, monsieur le directeur, que vous ne supervisez pas ces dépenses. Pourtant, il me semble qu'elles entrent dans votre périmètre de compétence, compte tenu de la sensibilité du sujet. Je suppose qu'au moins depuis le dépôt d'une plainte il y a un peu plus de deux ans, vous examinez les dépenses avec rigueur et précision. Pourquoi ne supervisez-vous pas celles-ci précisément ?

Par ailleurs, permettez-moi d'insister, avez-vous une idée du coût que représentait chaque année avant 2022, pour France Télévisions, donc pour le contribuable, l'hébergement dans les suites du Majestic pendant le Festival de Cannes ? Vous avez probablement cette information.

M. Christian Vion. Depuis que nous sommes partenaires du Festival de Cannes, c'est-à-dire depuis 2022, les équipes qui se déplacent sont plus nombreuses. C'est donc une question à laquelle nous prêtons attention. Je n'ai pas en permanence sous la main les informations concernant cet événement mais, globalement, les équipes de gestion et les équipes opérationnelles s'efforcent de trouver les meilleures solutions. La réponse de M. Monchy est assez éclairante à cet égard. Avant 2022, notre présence au Festival de Cannes se limitait à la direction du cinéma et à l'information : ce n'était pas du même ordre. Depuis, le dispositif est plus ample. Ainsi, La fabrique, composée d'équipes qui réalisent des émissions chaque jour, représentait, ces dernières années, plus d'une centaine de nuitées. C'est donc, encore une fois, une question à laquelle nous prêtons une attention croissante depuis 2022.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse. Il ressort des documents qui m'ont été transmis par la direction de France Télévisions que, l'an dernier, le montant des dépenses liées au Festival de Cannes a presque atteint les 6 millions d'euros, financés par le contribuable. Dans ceux que vous m'avez communiqués, vous indiquez avoir réalisé 400 000 euros d'économies entre 2024 et 2025. Pourtant, j'observe qu'en 2022, le festival n'a coûté « que » 5,2 millions. Comment expliquez-vous que ces dépenses aient augmenté de 15 % entre 2022 et 2025 ?

M. Gilles Monchy. Même si je n'étais pas encore revenu à France Télévisions à l'époque, je peux vous dire que le dispositif de 2022 n'a rien à voir avec celui de 2025. Par exemple, en 2022, l'émission « C à vous » n'avait pas été délocalisée à Cannes durant la quinzaine. Quant aux économies réalisées entre 2024 et 2025, elles résultent d'une réduction des dispositifs techniques mobilisés par la télé du festival. Nous avons ainsi installé, pour

l'ensemble des conférences de presse et le photo call, des caméras similaires à celles dont cette salle est équipée : au lieu d'avoir un cadreur derrière chaque caméra, un seul opérateur les pilote toutes. Depuis que je suis responsable de cet événement, nous travaillons à réduire les coûts et à les optimiser en exploitant la technologie, mais aussi en organisant mieux certains plannings et en faisant appel le plus souvent possible à des intervenants locaux plutôt qu'à des personnels venant de Paris.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les questions suivantes concernent la production, à laquelle est allouée une bonne partie du budget de France Télévisions.

Environ 80 % des émissions de flux diffusées sur France 5 sont produites par deux sociétés privées, Together Media et Mediawan, laquelle est la première bénéficiaire des contrats de production de France Télévisions, pour plus de 110 millions d'euros par an. Je ne reviendrai pas sur le fait que cette société a été cofondée par MM. Niel et Pigasse, qui partagent et assument un agenda politique – quasiment présidentiel puisqu'ils envisageraient, selon les rumeurs, une candidature à cette élection. M. Pigasse assume du reste vouloir mobiliser tous les médias qu'il contrôle au service de son combat contre la droite radicale.

Une telle situation peut susciter des interrogations sur le plan déontologique. Mais ma question porte surtout sur l'externalisation de plusieurs émissions. « C à vous » et « C dans l'air », par exemple, diffusées sur France 5, sont assez simples à produire : elles nécessitent un plateau, des cadreurs, de l'éclairage et des reportages. Qu'est-ce qui justifie que France Télévisions, forte de 9 000 employés, décide de confier leur production à des sociétés privées ?

M. Gilles Monchy. D'abord, France Télévisions n'externalise pas la totalité de sa production. Si Mediawan est en effet son premier fournisseur de programmes, à hauteur de 12,8 %, France TV Studio, notre filiale de production, arrive en deuxième position avec 11 % des programmes.

Ensuite, les émissions de flux font bien souvent l'objet de formats détenus par des producteurs. Même si ces émissions ne font, comme vous le dites, que réunir des personnes autour d'une table, leur décor, leur mise en scène, certaines chroniques présentent des particularités qui peuvent les apparenter – ce n'est pas à moi d'en juger – à un format. France Télévisions sélectionne les producteurs en fonction non pas des sociétés de production, mais des projets qu'ils lui soumettent ainsi que de critères précis : pertinence éditoriale, cohérence avec les missions de service public, potentiel d'audience, attractivité de l'émission. Par ailleurs, certaines sociétés de production sont sollicitées pour leur savoir-faire reconnu dans certains domaines : les talk-shows, la santé, l'enfance, les jeux… Cette diversité de producteurs permet de disposer d'une offre de programmes riche et de stimuler la créativité.

Vous avez évoqué notamment les émissions « C à vous » et « C dans l'air », produites par Mediawan et diffusées sur France 5. À l'origine, la société Troisième Œil Productions, qui produit la première, ne faisait pas partie de Mediawan ; quant à Maximal Productions, qui produit la seconde, elle appartenait au groupe Lagardère. Ces deux sociétés ont intégré Mediawan à la suite de rachats, mais nous n'allions pas mettre un terme à ces deux émissions à succès pour cette raison.

D'autres émissions emblématiques du service public perdurent sur France Télévisions tout en étant produites par des sociétés de production ayant rejoint des groupes comme Mediawan : le programme « Prodiges », par exemple, sur la qualité duquel nous pouvons tous nous accorder et qui répond à une mission de service public. À l'origine, ce programme est créé

par Shine France, société ensuite rachetée par Endemol. Quelques années plus tard, la nouvelle société Endemol Shine est à son tour rachetée par Banijay. « Prodiges » est toujours à l'antenne et rencontre toujours un important succès d'audience.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse. Dans le cadre de vos fonctions, avez-vous eu à connaître de conflits d'intérêts entre des dirigeants de France Télévisions et des sociétés de production ? Je rappelle que vous avez prêté serment.

M. Gilles Monchy. Lorsqu'un dirigeant quitte France Télévisions pour rejoindre une société de production, une procédure très précise, la « procédure renforcée », encadre les commandes passées à cette société : le moindre engagement – même l'achat d'un programme de quelques milliers d'euros – est soumis au comité d'investissement des programmes (CIP) et à la présidente de France Télévisions ; il est également communiqué au contrôleur financier.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et parmi vos collègues, quelqu'un a-t-il eu connaissance d'éventuels conflits d'intérêts entre les dirigeants de sociétés de production et des dirigeants de France Télévisions, en particulier ceux qui sont impliqués dans la signature de contrats de production ?

M. Christian Vion. En aucune façon.

Tous les salariés de France Télévisions, y compris les dirigeants, déclarent leurs intérêts en début d'année : nous sommes donc informés de tout lien familial entre un salarié de la direction éditoriale ou de la direction de la production et le salarié d'une société de production. Lorsqu'un tel lien est établi, il est demandé au salarié de France Télévisions de se déporter de la négociation. Nous sommes très transparents à ce sujet.

Non seulement nous disposons de la procédure renforcée pour les sociétés de productions dans lesquelles travaillent d'anciens salariés, mais de manière générale, la procédure relative aux engagements de programmes, qui a été renforcée ces dernières années, est extrêmement structurée. Même pour un programme de quelques dizaines de milliers d'euros, l'accord de quatre métiers est nécessaire avant l'achat : le métier éditorial – l'unité de programme – identifie l'intérêt du programme pour les antennes et la plateforme de France Télévisions ; le métier des antennes se prononce ensuite sur la manière de l'intégrer aux grilles des chaînes et à la plateforme, en fonction du public cible ; la direction de la production donne son avis sur la négociation, sur l'investissement et sur les droits ; enfin, la direction financière des programmes confirme que le budget est disponible.

Le comité d'investissement des programmes, qui est co-présidé par le directeur des antennes et des programmes et par moi-même, se réunit toutes les semaines pour examiner les projets proposés dont le montant dépasse 600 000 euros. Il donne mandat à la direction de la production pour négocier l'engagement du programme sur des bases financières convenues.

Ce système est très robuste : plusieurs métiers donnent leur avis avant que la discussion soit engagée avec le producteur ; ils relèvent en outre de deux lignes hiérarchiques différentes, ma direction et celle des antennes et des programmes.

À mon sens, les conflits d'intérêts qui pourraient peser sur l'engagement d'un programme et aller à l'encontre des intérêts de France Télévisions ne peuvent exister. La procédure a été saluée par la Cour des comptes et l'audit interne que nous avons mené l'a

trouvée très robuste. Toutes les précautions sont prises pour défendre, dans le cadre de la négociation, les intérêts de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le rapport de la Cour des comptes de 2016 recommandait la création d'un comité d'investissement des programmes, afin de prévenir tout risque de conflits d'intérêts pour des montants inférieurs à 10 millions d'euros.

J'ai demandé à France Télévisions de me communiquer les avis rendus par ce comité : j'ai reçu un email du secrétaire général m'indiquant que ces documents n'existaient pas. Je peux le prouver, c'est écrit noir sur blanc. Pourtant, France Télévisions a ensuite publié sur l'ensemble de ses réseaux sociaux un message expliquant que je propageais des mensonges. Je considère que ces éléments de communication sont très graves et portent atteinte au pouvoir du Parlement de contrôler une entreprise publique. Néanmoins, j'ai parfaitement conscience que cette décision n'émane pas de vous, pas plus que vous n'êtes à l'origine de l'email qui m'a été envoyé.

J'ai formulé la même demande lors de l'audition des directeurs de programmes, il y a quelques jours. Ils m'ont confirmé, sous serment et contrairement à ce que la direction de France Télévisions m'avait affirmé par email, l'existence des avis du comité d'investissement, qu'ils m'ont ensuite fait parvenir. En prenant connaissance de ces documents manifestement sensibles et qu'on a voulu me cacher, je me suis rendu compte qu'il s'agissait d'une simple liste agrémentée de « oui » et de « non », sans aucune motivation ni justification de l'intérêt des programmes examinés. Ainsi, dans les documents correspondant à cinq années de réunion, la clause relative à l'audience est pratiquement inexistante pour les achats groupés, la pertinence éditoriale d'un programme n'est jamais renseignée et aucune appréciation ne porte sur les prix des programmes.

Si ce comité *ad hoc*, pourtant très important pour prévenir les conflits d'intérêts, ne produit aucun compte rendu et ne laisse pratiquement aucune trace, comment pouvez-vous assurer qu'il prévient les conflits d'intérêts ? N'avez-vous pas l'impression d'avoir créé un comité Théodule supplémentaire, qui n'évite rien ? Sa création n'était-elle pas une façon, pour France Télévisions, de contourner les recommandations, pourtant précises, de la Cour des comptes ?

M. Christian Vion. Je ne le crois en aucune façon.

Il y a dix ans, la mesure préconisée par la Cour des comptes ne me paraissait pas indispensable ; pourtant, la Cour avait raison. À cette époque, pour engager des négociations, la direction de la production disposait de mandats au format papier, qui ne permettaient pas de mener des échanges interactifs comme nous le faisons dans le cadre du CIP.

Je siège chaque semaine dans ce comité et je pense que la confusion survenue entre vous, monsieur le rapporteur, et France Télévisions, que l'on m'a rapportée, tient au fait que votre demande portait sur les procès-verbaux de ces réunions, alors qu'il n'existe que des relevés de décisions sous forme de tableaux.

Les discussions sont plus ou moins rapides selon les projets : il nous arrive de tomber assez vite d'accord, mais certains d'entre eux suscitent des débats, relatifs à leur dimension éditoriale ou à leur coût – le budget des programmes a été fortement réduit ces dernières années et les discussions financières ont pris beaucoup d'importance dans les réunions du CIP. La direction de la production présente le point de vue de France Télévisions et les éléments

constitutifs de la négociation envisagée avec le producteur ; parfois, nous lui expliquons que le projet est trop coûteux et ne sera pas retenu ; d'autres fois, qu'il faut améliorer l'équilibre des négociations. Vous l'avez compris, les débats menés au sein du comité sont très constructifs.

Nous ne produisons pas de procès-verbaux, non pour des raisons de confidentialité – ils n'avaient jusque-là pas vocation à être communiqués, mais puisque vous nous les demandez nous vous les transmettons – mais parce qu'il s'agit d'un travail chronophage. Nous consacrons une heure, voire une heure et demie par semaine aux réunions du CIP. Une fois nos choix arrêtés, le mandat est donné à la direction de la production, qui est autorisée à négocier. Si elle ne parvient pas à respecter ce mandat, elle nous le signale ; nous décidons alors soit d'abandonner le projet, soit de l'accepter selon un équilibre financier différent.

Cette méthode de travail se veut efficace et efficiente. Vous avez reçu tous les contrats de programmes de France Télévisions depuis 2015 : vous avez pu constater que nous prenons environ 2 000 décisions par an. Nous avons donc besoin d'un mécanisme collégial et efficace, à même de nous fournir les garanties nécessaires, mais sans être trop bureaucratique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci d'avoir répondu à nos questions. Les documents complémentaires que vous nous fournirez éclaireront nos travaux.

La séance s'achève à douze heures quarante-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Jérémie Patrier-Leitus

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de M. Tristan Waleckx, présentateur et rédacteur en chef de l'émission « Complément d'enquête », Mme Séverine Lebrun, rédactrice en cheffe adjointe de l'émission « Complément d'enquête », et M. Emmanuel Gagnier, rédacteur en chef sur France 2 2

– Présences en réunion 36

Jeudi
12 février 2026
Séance de 14 heures

Compte rendu n° 35

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quatorze heures quinze.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous recevons l'équipe de « Complément d'enquête », une émission d'investigation de France Télévisions bien connue des Français.

Je rappelle que ce magazine créé en septembre 2001par Benoît Duquesne – un grand journaliste auquel je rends hommage – a permis de diffuser plusieurs centaines de reportages et d'enquêtes sur des sujets aussi variés que la politique étrangère, les médias, la consommation ou l'environnement. Certains d'entre eux ont d'importants impacts ; récemment encore, le numéro consacré aux relations entre la France et l'Algérie – une enquête lancée en avril 2025 et diffusée il y a quelques jours sur France 2 – a eu un retentissement à la fois médiatique et politique.

Présentée successivement par Benoît Duquesne, Nicolas Poincaré, Thomas Sotto et Jacques Cardoze, « Complément d'enquête » est désormais sous la houlette de M. Tristan Waleckx. Après des études d'histoire et de journalisme, vous entrez à TF1 en 2007 avant de rejoindre en 2012 l'équipe de « Complément d'enquête » sur France 2. En 2017, vous recevez avec Matthieu Renier le prix Albert-Londres pour un documentaire sur Vincent Bolloré. Après avoir travaillé pour « Envoyé Spécial », vous devenez en septembre 2021 à la fois présentateur et rédacteur en chef de l'émission « Complément d'enquête ».

Madame Séverine Lebrun, vous avez étudié au Centre de formation des journalistes (CFJ) avant d'être, de 2008 à 2013, reporter pour l'émission « Complément d'enquête » dont vous êtes désormais rédactrice en chef adjointe. Vous êtes par ailleurs journaliste d'investigation pour « Envoyé Spécial ».

Monsieur Emmanuel Gagnier, après des études de sciences politiques et de journalisme, vous commencez votre carrière journalistique à M6 avant d'entrer chez Upside puis chez Premières Lignes télévision, agence de presse et société de production indépendante bien connue pour ses documentaires d'investigation. Vous entrez à France Télévisions en août 2024 et devenez rédacteur en chef adjoint de « Complément d'enquête ».

Monsieur Louis Milano-Dupont, vous êtes journaliste et grand reporter pour « Complément d'enquête », après avoir commencé votre carrière sur Public Sénat et travaillé pour LCI et TF1, notamment en tant que correspondant en Inde et en Asie du Sud-Est.

Certains numéros de « Complément d'enquête » ont suscité des débats, parfois des polémiques. Votre audition sera l'occasion, pour le rapporteur, pour les députés présents et pour moi-même, de vous poser des questions importantes.

Avant de vous donner la parole, je vous demande, comme nous l'imposent les textes, de nous déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Pour ma part, je rappelle que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis octobre 2024 et que j'ai été co-rapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Tristan Waleckx, M. Emmanuel Gagnier, Mme Séverine Lebrun et M. Louis Milano-Dupont prêtent successivement serment.)

M. Tristan Waleckx, présentateur et rédacteur en chef de l'émission « Complément d'enquête ». Je vous remercie de votre invitation. Je suis très impressionné – et très fier – de me retrouver face à la représentation nationale ; pour le journaliste de terrain que je suis, c'est tout à fait inhabituel.

Nous sommes quatre aujourd'hui, mais nous représentons toutes les équipes de « Complément d'enquête ». Passionnés par notre émission et par l'investigation, nous sommes ravis de pouvoir expliquer ce que nous faisons, comment nous le faisons et pourquoi nous le faisons.

Vous l'avez dit, « Complément d'enquête » est une émission créée par Benoît Duquesne il y a un quart de siècle, en 2001. Son concept est simple : un ou plusieurs reportages d'enquête suivis d'un entretien dans les fameux fauteuils rouges, devenus la marque de fabrique de l'émission – je reconnais ici des gens qui s'y sont assis il y a encore quelques semaines.

Ces fauteuils ont beaucoup voyagé, des plages de Phuket, en Thaïlande, où Benoît Duquesne avait présenté une émission sur le tsunami, jusqu'à la jungle de Calais, où Nicolas Poincaré s'était installé pour parler d'immigration. Jacques Cardoze, lui, les a emmenés en Irak pour une émission sur Daech, quand Thomas Sotto les a fait entrer dans la cour de l'Élysée. J'ai moi-même posé ces fauteuils rouges en Ukraine quelques jours après le début de la guerre, mais aussi gare du Nord, pour parler du fléau du crack, ou encore dans l'ancienne usine Whirlpool d'Amiens, auprès des tout derniers salariés de ce symbole de la désindustrialisation.

Au total, plus de 1 500 personnes s'y sont assises, toujours dans le même objectif de donner la parole à toutes et à tous, quels que soient leur parcours, leur sensibilité et leur point de vue : on y a vu des ouvriers, des PDG, des ministres, des femmes et des hommes politiques de tous bords, des artistes, tout comme des représentants de la société civile, des acteurs et des témoins clés de vingt-cinq ans d'actualité. Et vingt-cinq ans d'enquêtes : l'affaire Messier, l'affaire Rhodia, l'affaire Clearstream, l'affaire Bettencourt, l'affaire DSK, l'affaire Cahuzac, l'affaire Bygmalion, l'affaire Benalla et plus récemment, l'affaire des assistants du Parlement européen ou celle du financement libyen : toutes ont fait l'objet d'un « Complément d'enquête ».

Vous qui recherchez à juste titre les singularités du service public, en voilà une : vous ne retrouverez cette liste sur aucune autre chaîne que celle de notre groupe car l'investigation est un objectif inscrit dans la charte de France Télévisions. Vous en avez vous-même reconnu l'utilité, mesdames et messieurs les députés, dans un récent rapport parlementaire qui indique que « [l]es émissions (…) d'investigation constituent (…) des outils essentiels pour fournir le recul indispensable à la réflexion (…). » Je suis d'accord avec vous, ainsi qu'avec l'Arcom – l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique – qui, dans son dernier rapport sur l'exécution du cahier des charges de France Télévisions, souligne que « les magazines d'information et de débats, qu'ils soient politiques ou dédiés à l'investigation et au décryptage de l'actualité, répondent à une mission distinctive, exigeante et nécessaire. »

Faire de l'investigation, c'est révéler des faits d'intérêt général, enquêter sans pour autant se prendre pour des justiciers. Lorsque Benoît Duquesne est mort brutalement en 2014, tous les reporters de la rédaction, dont je faisais partie, se sont retrouvés comme orphelins, professionnellement. Depuis, on essaye de continuer de faire vivre l'état d'esprit qu'il nous a

transmis. Tout d'abord, le sens du collectif : aucune décision ne se prend seul, parce que l'investigation est avant tout un travail d'équipe. Surtout, Benoît nous répétait sans cesse qu'il fallait penser contre soi-même ; pour nous, cette phrase est une boussole, qui est presque devenue la devise de l'émission.

Être journaliste d'investigation, c'est passer son temps à douter : douter de certaines vérités établies, certes, mais aussi questionner la fiabilité de nos informations, les risques que prennent nos sources ou les conséquences potentielles de nos révélations. C'est un travail long, exigeant, souvent ingrat, qui signifie parfois contacter des centaines de témoins et d'informateurs pour un seul sujet ; accepter de renoncer quand les éléments ne sont pas suffisamment solides ; et toujours, toujours, toujours se remettre en question. Même le moment un peu particulier que nous vivons avec cette commission d'enquête est l'occasion pour nous de nous interroger plus encore, pour essayer de nous améliorer.

Parmi ces préoccupations – ces obsessions, même – figure celle de donner l'information la plus rigoureuse possible. Nous vivons avec l'angoisse permanente de nous tromper ou de mal faire. Et on ne va pas se mentir : sur 612 numéros produits en 25 ans, certains sont sans doute plus réussis que d'autres. Mais au cours des dix dernières années, jamais la justice ne nous a condamnés au fond et jamais l'Arcom ne nous a sanctionnés.

Être journaliste, qui plus est dans le service public, confère de lourdes responsabilités, notamment le respect du pluralisme. « Complément d'enquête » est évidemment une émission non partisane. J'ai coutume de dire que nous ne sommes pas des journalistes militants, mais je revendique que nous soyons des militants du journalisme – et d'un journalisme totalement indépendant. Les polémiques souvent contradictoires provoquées par nos enquêtes en sont la meilleure preuve. Au gré de nos sujets, on se retrouve souvent adorés par ceux qui nous détestaient la veille et inversement.

Notre tout dernier « Complément d'enquête » sur l'Algérie a été accusé par certains d'être anti-algérien et de faire le jeu de l'extrême droite, quant au même moment d'autres affirmaient que nous aurions agi pour le compte de l'Algérie en censurant un diplomate. Tout était faux : « Complément d'enquête » travaille en toute indépendance, sans recevoir de consignes de quiconque.

Souvent, l'investigation bouscule et dérange ; parfois, les faits d'intérêt général que nous révélons viennent nourrir le débat public. Vous êtes les premiers à vous en emparer, vous, les représentants de la nation. Nos enquêtes sont reprises sur tous les bancs de votre hémicycle, sans exception. Je me souviens de Marine Le Pen brandissant nos révélations sur les disparitions d'œuvres du Mobilier national pour réclamer des comptes au Quai d'Orsay ; de Damien Maudet, député LFI, citant notre « Complément d'enquête » sur les morts aux urgences pour dénoncer la saturation des hôpitaux ; de Valérie Boyer, alors députée LR, reprenant nos révélations sur les liens entre Lafarge et Daech pour s'interroger sur le financement du terrorisme. Un député RN, Emmanuel Fouquart, s'est saisi de nos informations sur les pratiques tarifaires cachées de la SNCF ; Julien Bayou, député écologiste, a repris nos révélations sur un mécanisme d'évasion fiscale impliquant des sociétés de jets privés. Notre émission a même été citée à dix-huit reprises dans le dernier rapport de la mission d'information sur les ingérences étrangères.

Depuis plusieurs années, nous travaillons sur la manière dont l'information est devenue un champ de bataille, dont elle est instrumentalisée et manipulée dans un contexte géopolitique de plus en plus tendu. Nous avons même lancé une nouvelle collection intitulée

« La Guerre de l'info », dans laquelle nous avons traité de l'antisémitisme, du climatoscepticisme ou de la guerre de propagande entre Israël et le Hamas. Pour ce travail, nous avons été primés au prestigieux festival de télévision de Monte-Carlo. Le travail d'investigation mené par France Télévisions est régulièrement reconnu pour sa rigueur et son exigence, y compris à l'étranger. Ces cinq dernières années, nous avons reçu une dizaine de prix pour « Complément d'enquête » : l'émission consacrée à l'indemnisation des victimes de l'Église a reçu le prix de l'investigation du Figra, le Festival international du grand reportage d'actualité et du documentaire de société ; celles consacrées aux crimes de guerre en Ukraine, au narcotrafic à Marseille et aux usines à arnaques en Birmanie ont été récompensées par le prix Europa.

Cette reconnaissance est importante, car dans le même temps, l'exercice d'investigation est devenu de plus en plus difficile et les procédures bâillons se multiplient. Pour un « Complément d'enquête » sur Vincent Bolloré, récompensé par le prix Albert-Londres, nous avons subi de multiples procédures judiciaires : cinq procès, tous gagnés par France Télévisions, et des centaines de milliers d'euros de frais de justice financés par l'argent des Français – une expression qu'on entend souvent ici.

Dans un autre registre, pour avoir révélé dans « Complément d'enquête » l'existence d'une opération secrète de la France en Égypte, l'une de nos consœurs a été perquisitionnée et placée en garde à vue pour violation du secret-défense. Ces situations nous inquiètent profondément et j'espère sincèrement que cette commission d'enquête sera aussi l'occasion de se pencher sur ces questions capitales que sont la lutte contre les procédures abusives et la protection de la liberté d'informer.

Il faut aussi veiller à ce que la critique légitime du travail des journalistes ne se transforme pas en défiance systématique, voire en violence. Des journalistes de « Complément d'enquête » ont été agressés, menacés et intimidés dans le cadre de leurs enquêtes. Pour ma part, des appels à me décapiter ont été lancés après une enquête sur le Hamas et l'adresse de mon domicile a été diffusée en ligne pendant notre reportage sur CNews. J'ai appris que nous avions parfois été espionnés ou pris en filature par des officines privées.

Ces faits, qui étaient autrefois exceptionnels, deviennent de plus en plus fréquents. Ce basculement existe aussi dans des démocraties proches de la nôtre, de manière plus extrême encore : il y a quelques mois, en Italie, le rédacteur en chef de l'émission d'investigation de la télévision publique a vu sa voiture détruite par un engin explosif. Ce sont des actes qui nous inquiètent, qui posent une vraie question démocratique et que nous sommes prêts, si vous le souhaitez, à détailler auprès de votre commission.

Je terminerai sur une note beaucoup plus positive. On entend souvent dire que les jeunes se détourneraient de l'information et de la télévision. Les audiences de « Complément d'enquête » racontent une tout autre histoire : en cinq ans, de 2020 à 2025, la part d'audience des 15-34 ans a augmenté de 77 % sur notre case. Chaque semaine, ils sont 100 000 jeunes à regarder l'émission à vingt-trois heures et le plus souvent en *replay* – une offre en ligne qui attire régulièrement plusieurs centaines de milliers de téléspectateurs, parfois plus d'un million. Cela nous dit une chose : les jeunes ne rejettent pas l'information. Quand le journalisme est exigeant, rigoureux et indépendant, quand il parle du réel sans posture ni militantisme, il trouve son public, y compris chez les citoyens de demain. C'est pour eux et avec eux que « Complément d'enquête » continue de faire de l'investigation.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie.

Je voudrais revenir, solennellement, sur ce qui s'est passé dans cette commission d'enquête le 5 février. Les accusations qui ont été portées contre vous à cette occasion sont loin d'être anodines. Il y a dans le journalisme, comme dans nos commissions d'enquête, un principe important : celui du contradictoire.

Aux termes de l'ordonnance de 1958, les personnes auditionnées prêtent serment de dire la vérité ; les faux témoignages peuvent donner lieu, de la part du président de la commission d'enquête concernée, à la saisine de l'autorité judiciaire. Sur cette base, l'autorité judiciaire peut engager des poursuites pénales pouvant aboutir, le cas échéant, à des condamnations.

Le 5 février, devant cette commission d'enquête, Mme Rachida Dati, ministre de la culture, vous a accusés sous serment d'avoir tenté de monnayer les services d'une tierce personne – dont elle n'a pas souhaité révéler l'identité – pour tirer des renseignements la concernant auprès d'un membre de sa famille, en vue de la réalisation du numéro de « Complément d'enquête » qui lui était consacré.

Je vous l'ai dit et je l'avais rappelé à la ministre : nous travaillons dans un cadre très solennel et formel, celui de l'ordonnance du 17 novembre 1958. Il est donc très important de citer précisément les propos tenus par Mme la ministre devant notre commission en réponse à une question de M. Aurélien Saintoul, reprise par Mme Ayda Hadizadeh et que j'ai ensuite fait repréciser. Si certains veulent les vérifier, la vidéo de cette audition est disponible sur le portail vidéo de l'Assemblée nationale et ils sont audibles à partir de 1 heure, 34 minutes et 20 secondes d'enregistrement. Volontairement, je les reprends tels quels, sans aucune modification rédactionnelle. Mme la ministre a dit : « […] des journalistes se sont adressés à un membre de ma famille qui était en grave difficulté. Et c'est une réalité puisqu'il y a eu des échanges. Ce membre de ma famille a refusé évidemment de les produire, mais je le confirme. »

Quelques minutes plus tard, elle a ajouté qu'une des limites à la liberté d'expression, « c'est quand on essaye à tout prix sur des personnes vulnérables ou fragiles, qu'on essaye d'obtenir des choses. Je trouve que ce n'est plus du journalisme. Permettez que je puisse évidemment pouvoir le dire. Maintenant je ne veux pas attraire d'autres personnes à cela. C'est un constat que j'ai fait. C'est une réalité que je réaffirme. »

Peu après, Mme la ministre a de nouveau affirmé, en parlant des journalistes de « Complément d'enquête » : « Ils ont proposé, avec un tiers, un journaliste indépendant évidemment, ils ont proposé en passant par un tiers dont, évidemment, j'ai les coordonnées, mais je ne veux pas attraire parce que, je veux vous dire, la personne de mon environnement m'a demandé de ne plus l'évoquer parce qu'il veut être tranquille. »

Mme la ministre, à la suite d'une relance de ma part, a estimé que ce sujet n'avait rien à voir avec la commission d'enquête avant de préciser : « Il y a un journaliste qui est passé par un journaliste tiers, qui s'est présenté auprès d'un membre de ma famille en se présentant comme un journaliste indépendant et en disant "Si vous avez évidemment des choses très à charge concernant Mme Dati, on est prêts même à vous indemniser s'il le faut". Je le maintiens. »

Enfin, Mme Ayda Hadizadeh a souhaité que les documents de Mme Dati soient transmis à la commission d'enquête, demande également formulée par Mme Sophie Taillé-Polian.

Vous l'avez compris, je vais devoir vous poser une question importante, parce qu'elle peut m'engager, le moment venu, en tant que président de cette commission d'enquête, à saisir l'autorité judiciaire. Pouvez-vous nous dire à votre tour, et toujours sous serment, si ces propos de Mme Dati sont vrais ou faux ? Par ailleurs, avez-vous des éléments en votre possession à ce sujet ?

M. Tristan Waleckx. Je rappelle que je suis sous serment et que nous n'avons évidemment pas donné d'argent, pas proposé d'argent à qui conque dans l'entourage de Mme Dati, fut-ce par un tiers. Je démens cela catégoriquement et sous serment. Je passe la parole maintenant, peut-être, à Louis Milano-Dupont, qui a réalisé cette enquête sur Mme Dati.

M. Louis Milano-Dupont, journaliste, grand reporter. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer sur ces propos. Je vais être très clair ; j'ai bien conscience de parler sous serment aujourd'hui. Jamais je n'ai monnayé un témoignage, ni même tenté de monnayer un témoignage. C'est contraire aux règles déontologiques les plus élémentaires et cela ne fait évidemment pas partie de nos pratiques. Jamais je n'ai fait appel à un tiers pour monnayer un témoignage et je n'ai même jamais fait appel à un tiers dans le cadre de cette enquête sur Rachida Dati.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci. Je dois donc vous reposer la question. Vous contestez donc les propos très précis de la ministre, que je vais citer à nouveau afin de ne pas prendre le risque de déformer ni les propos de la ministre, ni les vôtres. Quand je dis : « […] on est prêts à vous indemniser s'il le faut ». Vous nous dites sous serment que c'est faux ?

M. Louis Milano-Dupont. Oui, je maintiens évidemment que c'est totalement faux.

Vous m'avez demandé si j'ai des éléments en ma possession. Euh, pour être totalement transparent et parce que je suis sous serment, j'ai reçu un mail il y a quelques jours d'un proche de Mme Dati, qui a vu l'audition de la ministre de la culture et qui s'est reconnu dans les propos qui ont été tenus ici. Et il affirme clairement que « Complément d'enquête » ne lui a jamais proposé d'argent et il m'a autorisé à en faire état ici, devant la commission aujourd'hui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vais donc vous communiquer, dans le cadre de cette commission d'enquête, si le rapporteur l'accepte, puisqu'on est deux et que c'est lui qui a la décision finale pour vous demander de nous communiquer ces documents, et par ailleurs puisque Mme la ministre nous a indiqué ici même qu'elle avait des documents qui pouvaient prouver ses dires. Je demande à M. le rapporteur s'il souhaite que nous demandions à Mme la ministre de la culture ces documents.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci Monsieur le président. Oui, je vous le confirme : je pense qu'il est bon de les lui demander.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Très bien. Donc, au nom de cette commission d'enquête, je vais donc demander à M. Milano-Dupont de me transmettre l'e-mail qu'il a reçu et je demanderai donc à Mme la ministre de la culture de bien vouloir nous transmettre les documents dont elle a connaissance et qu'elle a en sa possession selon ce qu'elle a indiqué ici même le 5 février.

Je vous remercie et je vais passer maintenant la parole à Monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous sommes tous très attachés à l'investigation, notamment sur le service public. Je le suis d'autant que depuis trois mois, vous et moi faisons en quelque sorte le même métier. Outre la durée déterminée de cet exercice pour moi, la différence tient au fait que je dispose de nettement moins de moyens que vous.

J'ai voulu faire un parallèle un peu audacieux entre le coût de cette commission d'enquête et celui de vos émissions après avoir appris dans les médias qu'un numéro de « Complément d'enquête » de quatre-vingt-dix minutes coûte environ 400 000 euros, c'est-à-dire 270 000 euros par heure. Peut-être pourrez-vous nous confirmer ce chiffre, qui est une somme importante ?

J'ai donc tenté de calculer le coût que je pouvais représenter pour cette commission d'enquête. Jusqu'à aujourd'hui, nos auditions représentent une centaine d'heures de direct ; en mettant de côté le coût de la régie et en m'attachant, comme vous, aux seuls coûts de production, c'est-à-dire mon salaire et celui de mes collaborateurs, chaque heure de direct de notre commission coûte environ 500 euros. Ce calcul ne tient pas compte de toutes les heures de préparation des auditions, parfois nocturnes. En incluant le président dans mes calculs, j'arrive à environ 1 000 euros par heure de direct, contre 270 000 euros pour un « Complément d'enquête ». La comparaison est certes un peu grossière, mais elle permet d'établir des ordres de grandeur – de nombreux Français s'interrogent sur le coût de cette commission d'enquête.

Confirmez-vous le coût moyen de 400 000 euros par émission de « Complément d'enquête » ? Quel est votre sentiment sur le coût, nettement plus faible, d'une commission d'enquête parlementaire ?

M. Tristan Waleckx. Puisque nous faisons presque le même métier, vous savez qu'un journaliste recoupe ses sources et ses informations. Le coût de 400 000 euros, que vous avez lu dans certains journaux, est – heureusement ou malheureusement – totalement erroné ; le coût global des numéros les plus chers, incluant la masse salariale, est deux fois, voire deux fois et demie moins élevé.

Un tarif public, négocié entre France Télévisions et le Syndicat des agences de presse audiovisuelles (Satev), s'applique aux sociétés de production : de 1 700 à 1 800 euros par minute – avec ou sans aide du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) –, soit un peu moins de 100 000 euros pour un reportage de cinquante-deux minutes. Je pourrais vous communiquer le chiffre exact par écrit. C'est beaucoup moins que les chiffres que vous avez cités, mais cela reste élevé : la télévision coûte cher. M. Ballard, que j'ai côtoyé lorsque j'étais à TF1 et qu'il était journaliste à LCI, ne me contredira pas !

Monsieur le rapporteur, je crois que vous avez participé à la campagne de M. Sarkozy en 2012. J'ai beaucoup travaillé sur l'affaire Bygmalion : en moyenne, un meeting et sa captation vidéo coûtent environ 350 000 euros. Le meeting de Villepinte, en avril 2012, a coûté à lui seul 5 millions d'euros, pour une durée de trois heures.

Nous faisons très attention à la réduction des coûts, à France Télévisions en général et à « Complément d'enquête » en particulier.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne suis pas sûr qu'on puisse comparer le métier de journaliste à celui de député, ni le coût de l'Assemblée nationale à celui de votre émission, mais cela ne nous empêche pas de vous interroger sur les coûts de votre émission, puisque cette commission d'enquête a aussi pour objet d'éclairer les enjeux budgétaires.

M. Tristan Waleckx. C’est tout à fait normal.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose cette question, en reprenant des chiffres qui ont circulé dans les médias, c’est parce que votre émission est produite en interne, sans faire appel à une société de production – ce qui est tout à votre honneur. Les informations relatives à votre émission figurant dans la *data room* mise à notre disposition par France Télévisions sont moins détaillées que celles concernant les émissions produites en externe.

La transparence est votre métier : lorsque vous recherchez une information, vous la demandez, vous l’exigez ; si vous ne l’obtenez pas, vous utilisez d’autres moyens, notamment la caméra cachée. Vous révélez ensuite les informations obtenues à l’ensemble de Français. Il me semble que c’est l’une des raisons de votre succès d’audience : les Français consentent à payer pour ce travail d’investigation de l’audiovisuel public.

Pourtant, depuis le début des travaux de cette commission d’enquête, je réclame de la transparence à toutes les personnes auditionnées, en premier lieu s’agissant de leur salaire, car ce sont les Français qui payent l’ensemble des directeurs et des animateurs de France Télévisions, mais jusqu’à présent, je me suis heurté à un refus unanime. Léa Salamé a même avoué que la direction de France Télévisions avait donné pour consigne de ne surtout pas révéler son salaire.

Je fais confiance à votre esprit d’indépendance et à votre rôle de porte-étendard de l’investigation, attaché à la transparence : acceptez-vous de nous communiquer votre salaire ? Dans le cas contraire, confirmez-vous qu’une consigne vous a été imposée en ce sens ?

M. Tristan Waleckx. Je n’ai aucun problème à évoquer mon salaire mais, effectivement, il a été décidé collectivement de ne pas révéler publiquement nos salaires. En revanche, dans un souci de transparence, vous disposez de tous les renseignements nécessaires dans la *data room* mise à votre disposition. Avant de venir à cette audition, je me suis notamment assuré que mon contrat de travail y figurait.

Vous avez fait un parallèle entre votre mission, que je ne conteste pas – je trouve ça très bien qu’une commission d’enquête cherche à savoir comment est utilisé l’argent des Français –, et nos enquêtes : nous, nous ne recherchons pas et ne diffusons ce genre d’informations. L’année dernière, à l’occasion de notre enquête sur la SNCF – une entreprise publique employant des salariés de droit privé –, nous n’avons pas diffusé publiquement les salaires de ses cadres.

Mme Séverine Lebrun, rédactrice en chef adjointe de l’émission « Complément d’enquête ». Je voudrais apporter une précision : « Complément d’enquête » est produite pour moitié en interne et pour moitié en externe. Dans la *data room*, vous disposez de tous les contrats passés avec les producteurs auxquels nous faisons appel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie de cette précision, qui donnera peut-être lieu à une question sur le recours aux sociétés de production externes.

Vous ne voulez donc pas nous communiquer votre salaire, M. Waleckx ?

M. Tristan Waleckx. Comme je l’ai indiqué, il est disponible dans la *data room*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement.

Certaines personnes me demandent pourquoi, en tant que rapporteur, je ne révèle pas les salaires des personnes auditionnées : les pièces et documents qui me sont transmis sont frappés d'une forme de confidentialité que je ne souhaite pas lever.

C'est la raison pour laquelle je pose cette question, d'autant que je vous sais très attaché à la transparence, comme Élise Lucet et d'autres de vos collègues. Cependant, je n'insisterai pas davantage. Votre salaire apparaîtra peut-être dans le top 10 ou le top 20 des salaires les plus élevés de France Télévisions, qui figurera dans le rapport.

Dans *Le Parisien* du 8 février dernier, nous avons appris que tous les salariés de France Télévisions auditionnés par notre commission d'enquête faisaient l'objet d'une préparation intense – une forme de *media training*. Dans cet article, on lit que « les entreprises mobilisent leurs équipes de communication comme leurs secrétariats généraux, ces services spécialistes des relations institutionnelles. » Au cours de ces *media trainings*, on apprend « à ne pas révéler le montant de son salaire à l'oral », mais à « faire chiant, élargir les sujets au maximum, être technique et lénifiant. »

Pouvez-vous nous dire si vous avez bénéficié de cette préparation ? Savez-vous qui prépare ainsi les salariés de France Télévisions que nous auditionnons ? S'agit-il d'une entreprise privée, mandatée pour ce faire ?

M. Tristan Waleckx. Vous êtes un peu vexant en sous-entendant que j'ai été technique et chiant, alors que j'ai écrit mon propos liminaire moi-même, avec mon cœur et mes tripes… Ce sont mes mots que vous avez entendus !

Vous avez posé la même question à Mme Lucet mardi dernier et je confirme qu'aucune société extérieure n'intervient – je n'en ai pas bénéficié et je n'en ai jamais entendu parler.

Je vous confirme en revanche que nous nous préparons car nous prenons très au sérieux votre commission d'enquête. C'est d'ailleurs une marque de respect : vous m'imaginez me présenter devant vous sans avoir collecté les informations relatives au budget, par exemple ?

Vous êtes talentueux, monsieur le rapporteur, vous êtes capable de remonter très loin dans le temps – parfois dix ou quinze ans – pour trouver des détails qui ont pu faire polémique ; vous avez retrouvé le passé maoïste de Pierre Haski, lorsqu'il avait 14 ans – il y a donc plus de soixante ans !

Je vais couper court au fantasme : aucune société privée ne vient faire de *media training*. On se prépare, entre nous parce que c'est notre rôle.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous l'avez précisé, toutes les émissions de « Complément d'enquête » ne sont pas produites en interne ; nous disposons des contrats passés avec des sociétés de production concernant les émissions externalisées.

M. Tristan Waleckx. Une petite moitié des reportages sont achetés à des sociétés extérieures, des prestataires avec lesquels nous avons l'habitude de travailler. Nous conservons la maîtrise éditoriale des émissions, dont les rédacteurs et rédactrices en chef font partie de mon équipe.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne faisais que citer un article du *Parisien*, qui expliquait que telles étaient les consignes données par la direction de France Télévisions aux personnes convoquées devant notre commission d'enquête afin qu'elles fassent « chiant,

technique et lénifiant », mais rassurez-vous, ce n'était absolument pas votre cas, et je vous remercie de nous apporter des réponses synthétiques et efficaces, car cela nous permettra d'aborder de nombreux sujets.

Interrogé ce matin sur le recours à une société privée pour coacher les employés de France Télévisions, le directeur financier du groupe m'a répondu sous serment « [qu']à sa connaissance », ce n'était pas le cas. Pourtant, selon le *Parisien*, des moyens ont été mobilisés – qu'il s'agisse d'un recours à une société privée ou à une équipe en interne –, pour coacher les salariés qui viennent nous répondre, leur faire passer des éléments de langage et des fiches techniques, afin de neutraliser nos questions. Cela vous choque-t-il ?

Mme Séverine Lebrun. Nous nous sommes préparés à cette audition : nous nous sommes replongés dans les sujets, nous en avons parlé entre nous et avec les journalistes. Encore une fois, nous avions envie de vous parler de notre métier : nul besoin d'être préparés pour cela ; nous connaissons notre travail, c'est notre quotidien. Évidemment, cette préparation a nécessité des discussions et a été l'occasion de réfléchir à notre pratique. J'espère que cela nous permettra de répondre précisément à vos questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous interroge précisément sur les moyens mis à disposition par France Télévisions pour coacher les personnes qui viennent devant nous, c'est parce que dans le numéro de « Complément d'enquête » du 18 janvier 2024, entièrement consacré à Jordan Bardella, vous avez dénoncé le recours à des séances de *media training* réglées avec ses indemnités. Pour vous, c'était visiblement une affaire. Pourquoi n'est-ce pas le cas s'agissant des séances de *media training* des salariés de France Télévisions, financées avec de l'argent public, à plus forte raison puisqu'il s'agit de se préparer à notre commission d'enquête ? Pourquoi ce « deux poids, deux mesures » ?

M. Tristan Waleckx. Le choix des mots est important. Nous n'avons pas « dénoncé » le recours à une société de *media training* par Jordan Bardella – il n'est probablement pas le seul à avoir des coachs. Nous avons tourné cette séquence parce que Pierre-Stéphane Fort, notre journaliste, avait réussi à convaincre Pascal Humeau, ancien coach de Jordan Bardella, de lui accorder une interview dans laquelle il nous a révélé le contenu de ces séances et expliqué comment il en avait fait une machine de guerre médiatique. Il n'y avait aucun jugement de valeur.

Nous sommes parfois suspectés de vouloir toujours « dénoncer » quelque chose, mais l'investigation, ce n'est pas uniquement être négatif pendant cinquante-deux minutes. En l'espèce, il s'agissait de montrer que Jordan Bardella faisait appel à une société de *media training* – et c'est bien normal : cette information n'était pas traitée de manière négative, et nous aurions très bien nous passer de cette séquence si le *media trainer* n'avait pas parlé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est très bien que Jordan Bardella se prépare sérieusement ; c'est très bien que vous vous soyez vous aussi préparés sérieusement à cette audition, car vous allez maintenant pouvoir répondre sérieusement à toutes nos questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 21 septembre 2023, votre prédécesseur, Jacques Cardoze, qui a présenté « Complément d'enquête » de 2018 à 2021, déclarait : « Il y a certaines choses que je n'ai pas réussi à faire, en particulier cette enquête sur Jean-Luc Mélenchon. Il y a des amitiés au sein de "Complément d'enquête", il y a des gens qui sont ouvertement d'extrême gauche et à qui cela pose un problème. » Lorsque vous lui avez succédé, quelque temps après, avez-vous constaté que certains collaborateurs assumaient ouvertement

leur proximité idéologique avec l'extrême gauche, empêchant, d'une certaine façon, la réalisation d'un reportage sur Jean-Luc Mélenchon, comme M. Cardoze l'affirme, ou démentez-vous formellement ses propos ?

M. Tristan Waleckx. J'ignore pourquoi il a tenu ces propos ; pour ma part, je n'ai rien constaté de tel. D'ailleurs, dix jours après cette interview, nous avons justement diffusé un long reportage-enquête consacré à Mme Sophia Chikirou, directrice de la communication de Jean-Luc Mélenchon, dans lequel ce dernier traite notre journaliste d'« égout » – preuve de l'absence totale de proximité entre les équipes de « Complément d'enquête » et La France insoumise. Or une investigation dure de longs mois, notre journaliste y travaillait donc au moins depuis le début de l'année. En avril dernier, nous avons également diffusé un reportage intitulé « Jean-Luc Mélenchon : la lutte finale ? » La rédaction ne fait preuve d'aucune indulgence à l'égard de La France insoumise qui, à l'instar de toutes les autres formations politiques, fait l'objet d'investigations.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce numéro a effectivement été diffusé le 23 avril 2025 : il aura donc fallu attendre près de quatre ans après le départ de Jacques Cardoze. Celui consacré à Jordan Bardella a été diffusé le 18 janvier 2024, à peine cinq mois avant les élections européennes. Vos magazines sont très suivis, vous reconnaîtrez l'impact politique qu'ils peuvent avoir, à plus forte raison dans un contexte électoral. Jean-Luc Mélenchon s'est engagé en politique vingt-cinq ans avant la création de votre émission, il a été trois fois candidat à l'élection présidentielle : pourquoi avoir attendu autant de temps pour lui consacrer une enquête, et ne pas en avoir fait autant pour Jordan Bardella ?

M. Tristan Waleckx. Essayons d'être factuels : le reportage sur Mme Chikirou a été diffusé avant celui consacré à M. Bardella. Si vous aviez été Insoumis, peut-être me l'auriez-vous reproché. Encore une fois, le portrait de Mme Chikirou a été réalisé dans le cadre de l'enquête visant les comptes de campagne de Jean-Luc Mélenchon, un dossier très sensible au sein de La France insoumise. Le calendrier de l'émission n'est pas décidé de façon à favoriser qui que ce soit : nous faisons les reportages les uns après les autres, et il y en a eu sur La France insoumise avant celui consacré à M. Bardella.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Confirmez-vous que le reportage sur Mme Chikirou a été diffusé en 2023 ?

M. Tristan Waleckx. Oui, en octobre 2023. Mais je ne veux pas laisser croire à l'Assemblée que nos reportages ne portent que sur le RN ou LFI. J'ai pris les rênes de l'émission il y a cinq ans ; depuis, nous avons réalisé dix portraits politiques : si je les cite dans l'ordre de l'hémicycle, il y a eu Jean-Luc Mélenchon, Sophia Chikirou, Sandrine Rousseau, Anne Hidalgo, Édouard Philippe, Alexis Kohler – l'ancien secrétaire général de l'Élysée –, Éric Dupond-Moretti, Rachida Dati, Éric Zemmour et Jordan Bardella. Il y a donc une égalité parfaite entre les personnalités de gauche, de droite et du centre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Deux par bloc, donc ?

M. Tristan Waleckx. À peu près…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous n'avons visiblement pas les mêmes chiffres. Avec mes équipes, nous avons recensé, depuis 2020, huit numéros consacrés à des personnalités politiques de droite – dont Éric Zemmour, Rachida Dati et Jordan Bardella –, sans compter les dix numéros consacrés aux personnalités étrangères de droite – Donald Trump, Benjamin

Netanyahou, Elon Musk – ou à des organisations considérées comme de droite, comme CNews, le Puy du Fou ou le Rassemblement national. Dans le même temps, vous n'avez consacré que quatre magazines à des personnalités du centre – et encore, certains concernaient plutôt des personnalités de centre-droit, comme Édouard Philippe –, et le même nombre à des personnalités de gauche. Comment expliquez-vous ce déséquilibre ? Sans vouloir susciter la polémique, comment choisissez-vous les personnalités politiques auxquelles vous consacrez une enquête afin d'être aussi pluralistes que possible ?

M. Tristan Waleckx. C'est un souci constant en conférence de rédaction. Non seulement nous devons respecter une parité et une pluralité parfaites, mais aussi faire très attention à l'image que nous renvoyons : il ne faut surtout pas donner l'impression que ce ne serait pas le cas.

Si je puis me permettre, vos chiffres ne sont pas tout à fait exacts. Les miens sont incontestables, et j'en suis d'autant plus certain que nous nous sommes préparés à cette audition : depuis que je suis arrivé, nous avons réalisé dix portraits politiques – la liste de nos documentaires est en ligne, et nous pourrons vous la transmettre si vous le souhaitez.

Selon vous, le reportage sur le Puy du Fou, par exemple, serait un reportage contre la droite. Si vous élargissez ainsi la comptabilité, il faut aussi prendre en compte le reportage sur Emmaüs, qui n'est *a priori* pas une organisation de droite, ou celui consacré à l'ONG environnementaliste WWF. On peut tout faire dire aux statistiques. Je le dis sous serment, notre souci d'être pluralistes et de ne pas apparaître comme d'un bord plus que d'un autre est constant et quotidien.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S'il est important de classer les personnalités politiques, nous ne sommes peut-être pas obligés de faire de même avec WWF ou le Puy du Fou : concentrons-nous sur les reportages politiques, c'est ce que fait le rapporteur. Selon vous, il y en a eu dix depuis votre arrivée – deux par bloc. Nous vérifierons, mais je pense que le rapporteur vous fait confiance.

M. Tristan Waleckx. Voilà. Et il y a parfois des reportages qui, en affichage, ne sont pas politiques, mais dans lesquels figurent des séquences consacrées à des politiques. Par exemple, en septembre 2021, nous avions réalisé un portrait d'Anne Hidalgo, candidate socialiste à la présidentielle, mais il y a deux ans, nous avons fait un reportage sur les Jeux olympiques, dans lequel son voyage polémique à Tahiti fait l'objet d'une longue séquence. J'insiste : il n'y a aucun parti pris dans nos sujets, même ceux qui n'ont pas un affichage politique.

Mme Séverine Lebrun. J'ajoute qu'en décembre 2020, nous avons diffusé un reportage intitulé « LFI est-il islamo-gauchiste ? » ; c'est Jacques Cardoze qui présentait alors l'émission. Toutes les tendances politiques font l'objet d'investigations.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je propose qu'on ne s'attarde pas davantage sur le nombre de numéros consacrés à LFI ou au Rassemblement national. Envoyez-nous la liste des reportages, le rapporteur pourra l'étudier en détail.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question semble un peu contestée. Ont fait l'objet d'un portrait : Anne Hidalgo, Jean-Luc Mélenchon, Sophia Chikirou et Sandrine Rousseau – donc quatre personnalités incontestablement de gauche ; Édouard Philippe, Éric Dupond-Moretti, Alexis Kohler – donc trois pour le centre ; et pour la droite, Éric Zemmour,

Rachida Dati, Nicolas Sarkozy, Jordan Bardella, le sénateur Joël Guerriau, Elon Musk, Benjamin Netanyahou, Donald Trump – à trois reprises – plus un sujet sur l'affaire Bygmalion. Je tenais à être transparent sur la comptabilité réalisée avec mon équipe, mais vous me direz si j'ai tort – par écrit si vous préférez.

M. Tristan Waleckx. Avec tout le respect que je vous dois, vous présentez parfois les choses de manière pas tout à fait exacte. Par exemple, le reportage où apparaît Joël Guerriau portait en réalité sur des affaires de harcèlement au Sénat et s'intéressait autant à des personnalités de droite que de gauche ; d'ailleurs, il me semble – je parle prudemment, car je m'exprime sous serment – qu'une des principales séquences portait sur Esther Benbassa, ex-sénatrice du parti Europe Écologie-Les Verts. Considérer que c'est un reportage contre la droite ne me semble ni tout à fait honnête, ni de bonne foi ! Nous sommes attentifs à l'équilibre de nos portraits et de nos reportages, que ce soit à l'échelle d'un reportage, d'une émission ou d'une saison – voire sur plusieurs saisons. Au Sénat, nous avons enquêté à droite et à gauche, comme nous le faisons toujours : il n'était pas question qu'il en soit autrement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez raison. Mais même en excluant le reportage sur le sénateur Guerriau, il en reste dix sur la droite, qui sont d'ailleurs souvent rediffusés – celui sur Nicolas Sarkozy l'a encore été récemment. Il est important d'être exacts sur le traitement des personnalités politiques, car l'un des objectifs de nos travaux est de vérifier le respect du pluralisme dans les émissions et magazines du service public. S'agissant de votre émission, une manière de l'évaluer consiste à comptabiliser le nombre de personnalités politiques de chaque bord traitées au cours des quatre ou cinq dernières années. Même en excluant Joël Guerriau, il y en a incontestablement plus de dix pour la droite, trois pour le centre et quatre pour la gauche.

M. Tristan Waleckx. J'ai pris l'exemple de Joël Guerriau, mais nous pouvons reprendre les reportages un par un, et vous verrez que la parité est respectée. Nous n'avons jamais réalisé de portrait de Nicolas Sarkozy : vous devez confondre avec le sujet qui portait sur l'opération Mimi Marchand et la suspicion de faux témoignage de Ziad Takieddine dans le cadre de l'affaire des financements libyens – une affaire judiciaire dont l'instruction est désormais terminée. Si vous l'incluez dans votre comptabilité très subjective, il faudrait aussi prendre en compte le traitement du voyage polémique d'Anne Hidalgo à Tahiti. Tous les documents sont en ligne et la plupart des reportages encore disponibles en replay, vous pourrez en vérifier le contenu.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Votre métier est basé sur l'investigation : j'imagine que le choix des sujets dépend des enquêtes que vous menez, et que si cela se révélait nécessaire, vous enquêteriez sur des personnalités de gauche, notamment chez LFI. J'essaie de bien comprendre.

M. Tristan Waleckx. C'est le cas. Il se trouve que nous assistons à une poussée de la droite et de l'extrême droite, tant dans l'opinion que sur l'échiquier politique. Néanmoins, nous nous astreignons à respecter une certaine forme d'équilibre : l'opposition, la gauche, les ONG sont aussi des champs d'investigation. Il n'y a pas les gentils d'un côté, les méchants de l'autre. Nous faisons notre possible pour respecter cet équilibre jusque dans les fauteuils rouges : depuis 2024 y ont ainsi été invités onze personnalités issues de la société civile, six ministres et neuf autres personnalités politiques – deux du Rassemblement national, deux LR, une ancienne PS, un ancien du groupe Renaissance qui siège désormais avec les non-inscrits, Sacha Houlié, une LFI et un ancien ministre UMP. Cet équilibre est vraiment un souci constant.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai l'impression que ma question touche un sujet sensible. Encore une fois, tout est vérifiable : vous avez parlé de l'affaire du voyage à Tahiti, mais j'ai bien cité Anne Hidalgo dans mon décompte. Quant au reportage sur Nicolas Sarkozy, vous arguez qu'il portait sur l'affaire libyenne, mais il est bel et bien lié à sa personne. Mes équipes ont réalisé un travail relativement exhaustif sur ce sujet : vous avez traité dix personnalités de droite, trois du centre, quatre de gauche. Nous allons avancer, mais je ne comprends pas pourquoi ce sujet est aussi sensible. À nos yeux, il est d'autant plus important de comprendre comment vous choisissez vos sujets que votre prédécesseur, M. Cardoze, expliquait le 21 septembre 2023 : « France Télévisions aujourd'hui n'est plus, à mon sens, un groupe public neutre […] Si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour libérer un certain nombre de journalistes à France Télévisions qui me disent : "ce n'est plus possible, on est dirigés par des idéologues". » C'est assez grave. Il a occupé la même place que vous, il aurait pu être devant nous aujourd'hui s'il avait continué à présenter le magazine : que lui répondez-vous ? Selon vous, la neutralité est-elle parfaitement respectée à France Télévisions ?

M. Tristan Waleckx. Si nous avons donné l'impression que c'est un sujet sensible, nous ne nous sommes pas bien fait comprendre, car ce n'est absolument pas le cas ! Au contraire : nous sommes très attachés à un respect absolu du pluralisme dans nos émissions.

Je suis désolé de devoir entrer dans des calculs d'épicier, mais vous vous êtes à nouveau trompé concernant Anne Hidalgo : elle a fait l'objet d'un portrait, lors duquel nous avons enquêté sur la gestion d'Autolib, les déchets, les embouteillages – des dossiers pas très positifs pour la maire de Paris –, puis, deux ans plus tard, son voyage polémique à Tahiti fait l'objet d'une longue séquence, mais à l'occasion d'une enquête sur les Jeux olympiques. Votre comptabilisation n'est pas très objective ; pour notre part, nous le sommes autant que possible, il serait bon que vous fassiez preuve de la même honnêteté.

J'insiste car c'est réellement un souci constant pour nous – demandez à mes équipes. J'y crois dur comme fer. Si vous pensez vraiment que des formations politiques sont protégées – comme semble l'avoir cru Jacques Cardoze à un moment –, nos chiffres et toutes nos émissions sont en ligne, vous pourrez vérifier que ce n'est pas vrai. En tout cas, ce n'est absolument pas ce que j'ai constaté en tant que rédacteur en chef de « Complément d'enquête » et, plus largement, depuis douze ans que je travaille à France 2.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon le fameux rapport du Cedaet, les journalistes effectuant des vacations pour votre émission viennent seulement à 20 % de France 2 et 10 % de France 3, ce qui, toujours selon le rapport, démontrerait la grande difficulté, pour les journalistes, d'intégrer votre émission – c'est à la page 86. Comment l'expliquez-vous ? Qu'attendez-vous précisément d'un journaliste qui rejoint votre rédaction ?

Mme Séverine Lebrun. Notre rédaction est très ouverte à la venue de journalistes des journaux télévisés de France 2 et France 3. Les détachements sont réguliers, en provenance de toutes les différentes rédactions ; le choix ne se fait pas selon qu'il s'agit de France 2 ou France 3. Nous aimerions même accueillir plus de journalistes en détachement mais malheureusement, comme vous le savez, il y a beaucoup de travail à France Télévisions, en particulier pour ces confrères, et nous ne pouvons pas accueillir tout le monde : notre rédaction est composée de neuf journalistes internes. Les possibilités de détachement sont donc peu nombreuses, mais il va de soi que la rédaction est ouverte à tout le monde.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Waleckx, le 8 décembre 2022, vous avez déclaré à *Puremedias* : « Nous ne faisons que des sujets "à emmerdes". » Cette formule

m’a interpellé et amusé. Pourriez-vous être plus précis ? Au-delà de ce trait d’esprit, comment choisissez-vous vos sujets ? Racontez-nous à quoi ressemble une conférence de rédaction et ce qui préside à l’arbitrage final.

M. Tristan Waleckx. Cette formule voulait dire que parfois, nos reportages bousculent, dérangent. Comme nous nous intéressons à tous les pouvoirs – médiatique, économique, politique –, nous n’avons pas d’amis – pas d’ennemis non plus : disons que les amis d’un jour sont les ennemis du lendemain. Nous travaillons en toute indépendance, et nos reportages peuvent nous valoir des poursuites judiciaires ou des petits coups de pression. C’est, d’une certaine manière, le prix à payer pour faire de l’investigation – pour faire ce métier, il faut être un peu maso, si j’ose dire.

Tous les lundis matin, en conférence de rédaction, l’équipe de reporters débat de l’actualité, rend compte des discussions du week-end, et nous essayons de dégager une forme d’unanimité sur un sujet. Nous sommes attentifs à ne pas enquêter toujours sur les mêmes champs : nos reportages ne portent pas que sur la politique, ils s’intéressent aussi aux préoccupations des Français – le crack, le prix des billets de la SNCF ou de l’électricité, les OQTF (obligations de quitter le territoire français).

Ce qui est particulièrement difficile, c’est de conjuguer le temps long de l’investigation avec le caractère hebdomadaire de l’émission : il faut lancer les sujets qui seront dans l’air du temps au moment de la diffusion, ce qui nous conduit parfois à accélérer la publication de certaines enquêtes. Récemment, nous avons avancé la diffusion d’une très longue investigation sur le poulet de supermarché – nous nous sommes notamment intéressés aux conditions sanitaires, aux qualités nutritives, bref, au poulet que mangent les Français – pour coller à la crise agricole du début de l’année, puisqu’on y parlait aussi de la condition des agriculteurs. Il faut pouvoir s’adapter à l’actualité quand c’est nécessaire. Au début de la guerre en Ukraine, tous les journalistes ont posé leur stylo et se sont mobilisés pour réaliser, en seulement dix jours, un portrait de Volodymyr Zelensky présentant une vraie plus-value – j’ignore d’ailleurs si vous l’avez comptabilisé au titre de la droite ou de la gauche, monsieur le rapporteur. Au moment des attaques terroristes du 7 octobre, nous avons aussi mené une formidable enquête sur le Hamas en un temps record ; deux semaines plus tard, nous étions en Israël, avec les fauteuils rouges. En somme, l’investigation peut mettre jusqu’à un an pour aboutir, mais si l’actualité le nécessite, nous sommes aussi capables, en travaillant nuit et jour, de mener une investigation très fouillée en seulement une dizaine de jours.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez parlé de « coups de pression », qui peuvent être normaux s’agissant de reportages d’investigation. Avez-vous déjà subi des pressions ? Étaient-elles externes ou internes ?

M. Tristan Waleckx. Elles sont multiples – je ne voudrais pas dire banales. Par exemple, avant de réaliser le portrait de Rachida Dati, Louis Milano-Dupont avait réalisé celui de Evgueni Prigojine, qui était le patron du groupe Wagner – là encore, je ne sais comment vous l’avez comptabilisé, monsieur le rapporteur. Il avait alors reçu deux messages vocaux dans lesquels Prigojine lui-même le menaçait de mort. Ces pressions peuvent aussi prendre la forme de prises à partie sur les réseaux sociaux ou de courriers juridiques. Je ne dirai pas que c’est normal et que cela fait partie du jeu, mais quand on fait de l’investigation, on bouscule certains intérêts. On sait que l’enquête ne plaira pas à tout le monde et que ce genre de pressions peuvent être exercées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez réalisé un numéro sur l'Ukraine, comme Élise Lucet. Pourtant, interrogée sur l'absence de couverture de l'affaire Epstein dans ses magazines – notamment ses liens avec Jack Lang, qui étaient connus en France dès octobre 2020 –, elle a déclaré qu'elle avait essayé de se positionner récemment pour traiter le sujet, mais qu'il y avait eu concurrence interne et que vous aviez obtenu la primeur. Pourquoi cette différence de traitement entre la guerre en Ukraine et l'affaire Epstein ?

M. Tristan Waleckx. La guerre en Ukraine a été un coup de tonnerre géopolitique. Dès lors, il était normal qu'« Envoyé spécial » y consacre un reportage ; il y avait aussi la place pour une investigation et un portrait de Volodymyr Zelensky. Le soir de leur diffusion, nous avions fait ce qu'on appelle une « verticale » : nos émissions, qui sont diffusées respectivement à 21 heures et à 23 heures, étaient toutes deux consacrées à l'Ukraine. Compte tenu de l'intérêt géopolitique de cet événement, ça me paraissait tout à fait justifié. Mais effectivement, nous sommes très soucieux de la bonne utilisation de l'argent public. Les sujets communs à « Envoyé spécial » et « Complément d'enquête » donnent très souvent lieu à des arbitrages de la direction de l'information, mais il n'y a évidemment aucun angle mort.

J'ai regardé attentivement l'audition d'Élise Lucet : vous lui avez reproché de ne pas avoir enquêté sur Gérard Miller, Jeffrey Epstein et Jack Lang, Tariq Ramadan et Olivier Duhamel. Pas de chance : Gérard Miller avait été traité par « Envoyé spécial » – elle vous l'a dit –, et les autres par « Complément d'enquête ». L'affaire Epstein est tentaculaire : nous avons fait un formidable reportage l'an dernier, qui est toujours en ligne, et une deuxième investigation est en cours.

Notre journaliste, Virginie Vilar, est considérée comme l'une des plus grandes spécialistes de cette affaire – elle reçoit des demandes provenant du monde entier. Elle a retrouvé une personne suspectée d'être le rabatteur français pour Jeffrey Epstein et en a tiré un reportage de dix-huit minutes, diffusé lundi au « 20 heures ». Quant à l'indulgence dont on ferait preuve à l'égard de Jack Lang, je rappelle qu'à l'occasion d'un reportage sur les liens entre artistes et politiques réalisé il y a quatre ans, nous nous étions intéressés aux faveurs fiscales qu'il avait accordées à des artistes en échange de leur soutien aux socialistes, en particulier à François Mitterrand. L'interview ne s'était pas très bien passée : il avait même fini par mettre notre journaliste dehors. On ne peut donc pas suspecter « Complément d'enquête » de la moindre complaisance à l'égard de Jack Lang – ni à l'égard de quiconque.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question s'adressait en effet à Mme Lucet, et la liste que je lui ai donnée ne vous concernait pas. Simplement, j'ai été surpris qu'elle invoque un arbitrage lié à la bonne utilisation de l'argent public pour justifier que ni « Envoyé spécial » ni « Cash investigation » n'aient couvert les liens entre Jack Lang et Jeffrey Epstein, alors que pour l'Ukraine, vous aviez tous les deux réalisé une enquête au même moment – vous venez d'ailleurs de nous le confirmer. J'ai souligné cette contradiction pour mieux comprendre le choix des sujets et la répartition entre vos émissions.

J'aimerais aborder plus précisément vos méthodes et la déontologie que vous suivez. Le 7 septembre 2023, vous diffusiez une émission intitulée « Histoire, argent, pouvoir : les vrais secrets du Puy du Fou ». Or, selon une information publiée dans le *Journal du dimanche* du 10 septembre 2023, pour avoir le droit de tourner dans l'enceinte du parc, vous aviez annoncé aux organisateurs un tout autre titre, plus attractif : « Le Puy du Fou, les dessous d'un succès à la française ». Vous connaissez, je pense, la charte de Munich, bible pour les journalistes du monde entier. Selon son article 4, il importe de « ne pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des documents ». Pourquoi avoir, d'une certaine façon,

menti sur le titre de votre émission pour accéder au parc ? Pourquoi n'avoir pas, dès le début, fourni le titre définitif ?

M. Tristan Waleckx. Les titres ne sont pas toujours fixés très en amont. Peut-être que celui auquel vous faites référence était un titre de travail. Je ne vois d'ailleurs pas une énorme différence avec le titre définitif. Ce qui est certain, c'est qu'on a fait preuve de transparence, conformément à nos principes et à nos chartes. Il n'y a eu aucune déloyauté : les équipes du Puy du Fou savaient que nous tournions pour « Complément d'enquête ». Nous avons manifesté un souci constant du contradictoire. Notre reporter a pu pendant plusieurs semaines tourner au sein du parc et j'ai eu moi-même l'honneur d'y installer les fauteuils rouges pour une longue interview de Nicolas de Villiers, président du Puy du Fou. Tout s'est bien passé, conformément à nos règles déontologiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. S'agissant toujours de déontologie, j'évoquerai « Rumeurs et coups tordus : la guerre secrète France-Algérie », numéro diffusé le 22 janvier dernier qui a fait couler beaucoup d'encre. Dans la bande-annonce, figurait un extrait d'interview de Xavier Driencourt, ambassadeur de France en Algérie entre 2008 et 2012 puis entre 2017 et 2020. Réputé pour faire preuve d'une grande lucidité, il ne manie pas la langue de bois quand il s'agit d'évoquer les relations entre ces deux pays. Vous l'aviez, je crois, interrogé pendant plus de deux heures. Or, dans le reportage diffusé, il ne reste plus une trace de cette interview : elle a été coupée au montage et remplacée par une interview de l'actuel ambassadeur, M. Romatet. Elle dérangeait, semble-t-il.

Retraçons la chronologie du 22 janvier, jour de la diffusion, qui est programmée à 23 heures. À 14 h 35, l'agence de presse algérienne officielle, APS (Algérie presse service), publie une dépêche où elle critique France 2 pour avoir donné la parole à l'ancien ambassadeur, le traitant d'« ex-faux diplomate », d'« agité atteint d'une véritable pathologie nommée Algérie », d'« homme sale ». À 21 h 29, soit une heure et demie avant le lancement de l'émission, le média Algérie patriotique annonce que l'interview de M. Driencourt a été coupée et remplacée par celle de l'actuel ambassadeur. Je vous laisse répondre à cette chronologie factuelle : pourquoi avoir décidé de censurer Xavier Driencourt alors qu'il a répondu à vos questions pendant plus de deux heures ?

M. Tristan Waleckx. Le choix des mots est important, je crois que vous le savez, monsieur le rapporteur. Il n'y a pas eu de censure. Je suis d'accord avec vous sur un point : la chronologie et les faits disent tout. Or, ils montrent que votre raisonnement n'est pas le bon. La dépêche de l'agence algérienne a été publiée le jeudi après-midi : compte tenu de nos process de fabrication, à ce stade, l'émission que nous diffusons le soir est bouclée. Nous n'avions pas de moyens de retirer l'interview de M. Driencourt. Il n'a pas été censuré. Son interview ne figurait même pas au montage. Un extrait est en effet apparu dans la bande-annonce, preuve qu'on n'a pas voulu dissimuler le fait qu'on l'avait interviewé. C'est quelque chose qui arrive très fréquemment dans nos reportages. On interviewe plusieurs dizaines de personnes et, pour des questions de format, on fait un choix parmi les intervenants pour la version finale. Quiconque ayant déjà monté un documentaire pourra vous confirmer qu'il s'agit d'une pratique courante.

Nous n'avons pas remplacé l'interview de M. Driencourt par celle de M. Romatet, tournée il y a plusieurs mois. Nous avons considéré que s'exprimait déjà dans le reportage la voix la plus dure à l'égard de l'Algérie, qui n'est pas forcément celle de la diplomatie française, je veux parler de celle de Julien Aubert, vice-président du parti Les Républicains, qui représente, si je résume un peu, la ligne Retailleau. Il n'y avait aucune volonté de notre part de

censurer cette position française. En vertu du pluralisme que défend « Complément d'enquête », il nous paraissait intéressant qu'elle soit présente.

Je note, par ailleurs, que nous avons été accusés de tout et n'importe quoi après la diffusion de cette émission : en France, certains nous ont accusé à tort d'avoir censuré M. Driencourt alors même que nous l'avions prévenu le jeudi que, malheureusement, ses propos n'avaient pas été retenus ; en Algérie, la presse pro-régime nous a accusés d'avoir agi sur ordre de M. Driencourt et d'avoir été financés par les uns et par les autres. Bref, n'importe quoi : dans les deux cas, il ne s'agit que de *fake news*. M. Driencourt n'a ni commandité un reportage anti-Algérie, ni été censuré pour que ce même reportage plaise à l'Algérie. Cette espèce de symétrie dans les théories complotistes est la meilleure preuve que « Complément d'enquête » travaille en toute indépendance et sur ordre de personne.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les éléments que j'ai évoqués sont indiscutables : ce sont des faits. Tout cela est troublant. Le jour où l'émission doit être diffusée à 23 heures, il y a à 14 h 35, une dépêche de l'agence de presse algérienne qui critique France 2 parce qu'elle donne la parole à M. Driencourt. À 16 h 06, Sébastien Lafargue, journaliste à France 2, indique à ce dernier que son interview, qui a pourtant duré deux heures et dont un extrait apparaissait dans la bande-annonce, sera coupée. À 21 h 29, soit une heure et demie avant la diffusion de l'émission, un communiqué de presse d'Algérie patriotique annonce que l'interview de M. Driencourt a été coupée et remplacée. Comment ont-ils eu l'info ? Pourquoi avoir prévenu aussi tardivement M. Driencourt ? Vous parlez de complotisme mais il ne s'agit que de faits. Je vous remercie de bien vouloir apporter des justifications.

M. Tristan Waleckx. Le complotisme, ce n'est pas seulement inventer des faits ; cela peut consister aussi à ne prendre qu'une partie des faits pour essayer de les tordre et pour prouver son a priori et sa théorie de départ. Reprenons la chronologie – c'est à vérifier car je n'ai pas tous les éléments en main : le jeudi, en début d'après-midi, moment où la dépêche algérienne a été publiée, nos reportages sont bouclés, on n'y touche plus. Peut-être cette agence de presse a-t-elle eu vent de notre bande-annonce, en ligne depuis le mardi 20 janvier, et sur la base de cette courte intervention de M. Driencourt a pu supposer que c'était lui qui avait commandité le reportage, ce qui est faux. Je le répète, M. Driencourt n'a pas commandité le reportage, pas plus qu'il n'a été censuré. Nous avons fait ce reportage en toute indépendance : il donnait la parole à tout le monde, à des personnalités pro-algériennes et à des partisans de la ligne dure face à l'Algérie.

J'ajoute que je m'exprime sous serment. J'ai bien conscience des conséquences éventuelles de mes propos. Quand je vous dis que n'avons pas censuré l'interview de M. Driencourt, je sais que ça m'engage. Si je vous le dis, c'est que c'est vrai.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Au-delà de ces considérations, il n'est pas acceptable qu'un pays étranger s'en prenne à une émission de télévision française, à un média français et à des journalistes français.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants des groupes.

M. Philippe Ballard (RN). Je me dois, comme toujours, de signaler que j'ai été journaliste pendant quarante ans, dont six dans le service public. Pour être complètement transparent, j'ajoute qu'au mois de novembre dernier, j'ai été invité à prendre place dans l'un des fauteuils rouges de « Complément d'enquête ».

J’aimerais comprendre concrètement vos méthodes de travail, même si vous les avez très bien définies. À deux reprises pour vos émissions, vous vous êtes servis d’une note du Cepii – le Centre d’études prospectives et d’informations internationales, un organisme placé auprès de Matignon – pour affirmer qu’il n’y avait aucun lien entre immigration et insécurité. Ce document se fonde, précisons-le, sur des études menées au Chili, aux États-Unis et en Italie en 2012.

Comme vous le disiez tout à l’heure, un journaliste, comme on le lui apprend pendant sa formation, croise et recoupe ses sources. Pourquoi, pour cette émission de télévision française, ne vous êtes-vous pas fondés sur ce document du ministère de la justice que je tiens entre mes mains, qui souligne que la proportion des étrangers parmi les détenus dans les prisons françaises est de 25 % alors qu’elle est de 8 % dans la population totale ? Pourquoi n’avoir pas utilisé cet autre document, produit cette fois-ci par le ministère de l’intérieur, selon lequel 36 % des vols violents sans armes sont le fait d’étrangers ? Ajoutons à cela cette déclaration de Laurent Nuñez, en février 2025, selon laquelle 36 % des personnes mises en cause dans l’agglomération parisienne sont étrangères.

Je me pose une simple question : pourquoi le service public véhicule-t-il des *fake news* ? Par idéologie ou par manque de travail ?

M. Tristan Waleckx. Cette question appelle une réponse longue. Vous faites une confusion entre deux concepts différents : la *corrélation*, qui associe statistiquement deux variables, et la *causalité*, qui désigne l’effet que provoque un phénomène sur un autre. En tant que journaliste, vous avez parfois mis à l’antenne des graphiques, et je suppose que vous connaissez ces notions. Dans ce numéro de *La lettre du Cepii*, les auteurs montrent que les études sont unanimement parvenues à la même conclusion : il faut séparer ce qui relève d’un lien de causalité de ce qui renvoie à la corrélation. Prenons un exemple : 60 % des Français meurent à l’hôpital mais est-ce à dire que l’hôpital est un lieu dangereux qui provoque leur mort ? Non, nous savons que ce n’est pas le cas.

Personne ne conteste, pas même le Cepii, qu’il y a une sur-représentation des étrangers parmi les auteurs de crimes et délits. Vous avez tout à fait raison de le souligner. Toutefois, je le répète, il n’y a pas de lien de causalité. Le Cepii s’est même fendu d’une mise au point sur son site après la polémique sur sa lettre qu’a suscitée la diffusion de notre reportage : « même si l’on observe une corrélation positive entre immigration et délinquance, les études ne mettent pas en évidence d’effet causal de l’immigration sur le niveau moyen de délinquance » est-il précisé. Ce n’est pas moi, ni l’équipe de « Complément d’enquête » qui l’affirmons par militantisme, c’est ce qu’établissent tous les sociologues, économistes et criminologues ayant travaillé sur cette question.

J’ajoute que le Cepii, Centre d’études prospectives et d’informations internationales crée en 1978 et placé auprès du Premier ministre, est le principal centre français de recherche et d’expertise en économie internationale. Les auteurs de cette note n’ont pas seulement analysé des études étrangères, comme certains journaux l’ont relayé, ils se sont aussi fondés sur des études portant sur la France. Reportez-vous aux notes de bas de page : sont cités un livre d’Arnaud Philippe et un article de Fabien Jobard sur les contrôles policiers discriminatoires. Toutes ces études mettent en évidence des biais dans la chaîne pénale et une sur-représentation des étrangers dans certains types de délits. Une fois ces biais éliminés, les chercheurs concluent unanimement à l’absence d’impact de l’immigration sur la délinquance. Cela a été confirmé par des travaux récents. Ainsi, dans un article paru dans le *Journal of Economic Perspectives*, journal de référence de l’*American Economic Association*, deux économistes, l’un français,

l'autre italien, se fondant sur l'analyse de quinze années de données relatives aux flux migratoires et aux taux de criminalité dans vingt-trois pays européens, dont la France, montrent qu'« il n'y a pas de lien de cause à effet entre l'immigration et la hausse de la criminalité », pour reprendre le titre de la tribune qu'ils ont publiée dans *Le Monde* le 24 mars 2025. Voilà ce que concluent les spécialistes qui travaillent sur ces questions, tout simplement.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Le président Gérard Larcher a mis la pression sur l'Arcom à la suite de la diffusion de l'émission que vous avez consacrée au Sénat. Vous parliez de l'omerta qui vise à couvrir les sénateurs alors que certaines affaires sont extrêmement graves – il a été question notamment d'agressions sexuelles. Nous avons eu l'occasion d'auditionner Mme Sylvie Robert, vice-président du Sénat : elle a refusé de répondre à ce sujet, ce qui va plutôt dans votre sens. Je regrette d'ailleurs que nous n'ayons pas encore auditionné M. Larcher lui-même.

J'aurais aimé savoir si vous aviez subi d'autres types de pressions, à l'heure où les puissants se montrent de plus en plus agressifs à l'encontre du journalisme d'investigation – je pense à M. Larcher, mais aussi à Mme Dati. Or le journalisme d'investigation est crucial pour une démocratie. Comment parvenez-vous à accomplir votre travail dans ce contexte de menaces ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Par souci de transparence, je précise que j'ai reçu de la part du groupe La France insoumise une demande visant à auditionner le président du Sénat. Comme tout parlementaire, M. Larcher est couvert par l'immunité parlementaire. Sachez, madame Soudais, que les services de l'Assemblée sont en train d'examiner dans quel cadre un président de commission d'enquête pourrait convoquer le président du Sénat, deuxième personnage de l'État. Nous respectons les règles, l'ordonnance, la loi et rien que la loi.

M. Emmanuel Gagnier, rédacteur en chef à France 2. Nous avons lu dans *Mediapart* l'information selon laquelle le président du Sénat aurait fait pression sur l'Arcom mais nous ne disposons d'aucun élément allant en ce sens.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais a employé des mots forts en parlant de pressions exercées par le président du Sénat. Ce n'est pas une mise en cause anodine. Pouvez-vous préciser votre réponse ?

M. Emmanuel Gagnier. Nous ne savons pas si le président du Sénat a pu appeler en haut lieu, notamment Mme la présidente. Nous n'avons pas d'informations en ce sens. Nous travaillons en toute liberté. Nos interlocuteurs au quotidien sont Elsa Margout, directrice des magazines, et Philippe Corbé, qui a remplacé Alexandre Kara à la direction de l'information.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Qu'en est-il des pressions qui s'exercent en général sur le journalisme d'investigation ?

M. Emmanuel Gagnier. Ces pressions peuvent être multiples. Il y a des procédures bâillons. Le reportage de Tristan Waleckx sur Vincent Bolloré a fait l'objet de cinq procédures judiciaires. Cela peut fatiguer. Nous avons toutefois la chance de travailler au sein d'un groupe qui nous soutient et qui a un service juridique. Pour de petites rédactions avec peu de moyens, c'est beaucoup plus difficile. Lorsqu'on se retrouve à la dix-septième chambre du tribunal de Paris, la chambre spécialisée dans les délits de presse, il faut pouvoir être défendu par un avocat et cela a un coût.

M. Tristan Waleckx. En tant que journalistes du service public, il est normal pour nous de « rendre des comptes », entre guillemets. On ne prétend pas avoir une quelconque immunité mais, ces dix dernières années, il faut le rappeler, « Complément d'enquête » n'a jamais été condamnée sur le fond et n'a jamais fait l'objet de sanctions de la part de l'Arcom – cette dernière a émis une mise en garde concernant le reportage sur le Sénat mais ce n'est pas une sanction. Nous restons très vigilants afin que cela continue ainsi.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je veux vous remercier, monsieur le président : par vos questions précises, vous avez permis de mettre en lumière un nouvel élément. Mme la ministre avait devant nous affirmé sous serment qu'un témoin aurait prétendu avoir été payé. M. Milano-Dupont a dit que ce n'était pas le cas. Il y a donc deux versions contradictoires. Au nom du groupe socialiste, je vous ai fait parvenir un courrier portant sur la possibilité de saisir le procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai bien pris note de ce courrier. En vertu de mes pouvoirs de président, j'ai demandé à M. Milano-Dupont de communiquer au bureau de la commission d'enquête le mail qu'il évoquait – cette pièce n'entre en effet pas dans les catégories de documents que le rapporteur est appelé à demander à France Télévisions. Je le précise car certains médias ont tourné les choses un peu différemment dans leur fil d'actualités. Dans le cadre des pouvoirs qui nous sont confiés à tous les deux, cette fois-ci, ainsi qu'au bureau de la commission, le rapporteur et moi-même allons demander à Mme la ministre de la culture de produire les documents qu'elle a mentionnés durant son audition. Je n'aurai pas, dans un premier temps, recours l'article 40. En fonction de ce qui nous sera ou non communiqué, il me reviendra, et à moi seul en tant que président de cette commission, de saisir l'autorité judiciaire pour qu'elle engage, s'il y a lieu, des poursuites pénales.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Notre courrier vise précisément à vous demander non pas de saisir le procureur mais de poursuivre cette investigation avec M. le rapporteur. Ce sont des accusations très graves qui ont été émises à l'encontre de journalistes.

Pour mesurer la bonne santé d'une démocratie, l'un des meilleurs thermomètres est le bien-être des journalistes, en particulier ceux qui mènent un travail d'investigation. Notre démocratie va-t-elle bien ? Y a-t-il, selon vous, davantage de menaces, d'agressions et d'intimidations ? Vous sentez-vous protégés par votre direction et par le pouvoir politique ? Vous avez évoqué les procédures bâillons dont vous faites l'objet, forme grave de menace car elle pousse insidieusement à l'autocensure. Que pourrions-nous faire, en tant que législateurs, pour mieux protéger le travail des journalistes d'investigation, mais aussi les journalistes de plus petites rédactions ?

M. Tristan Waleckx. Notre direction nous protège-t-elle ? Sous serment, je le dis solennellement : oui. Nous savons que cela réclame du courage et de l'argent. Comme je l'ai indiqué, l'émission consacrée au portrait de Vincent Bolloré a entraîné plusieurs centaines de milliers d'euros de frais de justice. Nous avons gagné mais, contrairement à ce que je pensais un peu naïvement, ces frais ne nous ont pas été remboursés en totalité : seule une petite partie a été payée par M. Bolloré.

Ce soutien tient beaucoup aux personnes qui sont actuellement à la tête de France Télévisions et qui ont le courage de défendre le journalisme d'investigation, malgré tous les soucis que cela entraîne. Heureusement, nous avons un service juridique qui est capable de nous défendre. Peut-être qu'avec une direction différente, ce serait plus compliqué, elle pourrait dire qu'on commence à lui coûter un peu cher avec les procès. Nous sommes donc infiniment

reconnaissants à la direction actuelle et sommes bien conscients des difficultés auxquelles sont exposées de plus petites structures.

Je ne suis pas là pour lancer de grands débats philosophiques, sociologiques ou politiques, mais nous sentons bien en tant que journalistes de terrain une atmosphère de tension, parfois difficile. Ce n'est pas la première fois qu'on nous accuse à tort d'avoir monnayé un témoignage. Cela m'est déjà arrivé pour d'autres enquêtes et la justice a démontré qu'il s'agissait de fausses accusations. Depuis l'audition de la semaine dernière, on a reçu plein de messages. Un député a même tweeté que « Complément d'enquête » faisait du « gangstérisme journalistique ». Ce sont des mots très forts. Nous avons aussi été accusés d'avoir fait de faux montages. Nous sommes attaqués sur notre déontologie alors que nous avons le souci de bien faire les choses. Je ne prétends pas qu'on soit parfaits. Il peut nous arriver de faire les choses imparfaitement. On se remet toujours en question – et ce ne sont pas que des mots. Reste que ces *fake news* qui circulent sur nos méthodes sont parfois un peu difficiles à vivre.

M. Belkhir Belhaddad (SOC). Je vous remercie du sérieux avec lequel vous avez préparé votre audition, marque du respect que vous avez pour la représentation nationale. Par cette commission d'enquête dont elle a demandé la création pour démonter l'audiovisuel public, l'extrême droite poursuit un combat culturel. Il suffit d'entendre les questions de M. le rapporteur ou de certains députés au sujet de l'immigration.

Que vous puissiez faire votre travail journalistique à l'abri d'éventuelles pressions et en toute indépendance financière est nécessaire pour éviter que vos émissions et reportages soient accusés d'avoir des partis pris politiques. J'aurais pourtant pu vous faire grief de votre émission sur les relations entre la France et l'Algérie, car je dois dire avoir perçu une certaine forme d'acharnement à l'encontre de l'Algérie – et je ne suis pas le seul à avoir eu ce sentiment. Ancien président du groupe d'amitié France-Algérie à l'Assemblée nationale, je suis un fervent défenseur de l'amitié entre ces deux pays. Avoir choisi Amir DZ comme exemple d'opposant, c'était un peu tiré par les cheveux. Je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur ambassadeur des opposants au régime. Mais, comme vous l'avez dit vous-même, votre travail est forcément imparfait, car il est humain.

Vous est-il déjà arrivé de renoncer à des enquêtes parce que vous ne disposiez pas des moyens financiers nécessaires ou parce que, sur des sujets délicats, vous aviez subi des pressions bien en amont ?

Mme Séverine Lebrun. Heureusement, à France Télévisions, nous pouvons continuer à mener nos enquêtes avec sérénité car nous avons encore les moyens nécessaires pour effectuer notre travail d'investigation même si nous faisons très attention à chaque euro dépensé du fait des restrictions budgétaires. Nous avons la chance de pouvoir traiter tous les sujets, de façon fouillée et rigoureuse, en gardant encore une indépendance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Après la diffusion du reportage intitulé « Sénat : les secrets de la chambre haute » dans laquelle vous abordiez l'affaire Guerriau et le harcèlement exercé par des sénateurs à l'encontre d'assistants parlementaires, l'Arcom vous a infligé le 27 novembre dernier deux mises en garde : l'une se fonde sur l'absence de mise en perspective concernant « la modification de la procédure de traitement des signalements de harcèlement » opérée par le comité de déontologie, l'autre sur l'absence de réelle contradiction apportée au témoignage d'un ancien médecin du Sénat, « en dépit de la gravité des accusations formulées par l'intéressé ».

Le visionnage du reportage laisse le sentiment que d'autres affirmations ne sont pas toujours étayées par des preuves. Ainsi, à 8 minutes et 3 secondes, une personne évoque une soirée privée organisée au Sénat par un sénateur et ses amis aux frais du contribuable.

Le principe du contradictoire est la base du journalisme dans toute démocratie, ce qui me permet de dire qu'il ne suffit pas de se déclarer journaliste pour l'être. Avant de porter des accusations graves contre une personne ou une institution, il faut vérifier les sources et permettre qu'une contradiction soit apportée. Considérez-vous que ce principe du contradictoire a été respecté à chaque instant dans ce reportage ?

M. Emmanuel Gagnier. Permettez-moi de préciser qu'il n'y a eu qu'une seule mise en garde et non pas deux – et ce n'est pas une sanction. L'Arcom regrette qu'à deux moments, il y ait eu une absence de mise en perspective. Nous en prenons acte : cela nous poussera à être encore plus vigilants à l'avenir.

Quant à la soirée au Sénat que vous évoquez, je ne crois pas qu'il en soit question. Je vérifierai. Toutefois, la question n'est pas là, je pense, elle porte sur le contradictoire. Nous avons interrogé le président du comité d'éthique du Sénat : il ne nous a accordé qu'une demi-heure, je crois, ce qui n'est pas beaucoup pour des questions aussi importantes. Nous sommes totalement transparents : dès qu'une enquête démarre, nous prenons contact avec ceux sur qui on travaille. Julien Cressens, l'auteur du reportage, a ainsi contacté le bureau du Sénat : zéro son, zéro lumière, nous n'avons jamais eu de réponse. Jusqu'au bout, on a tenté d'avoir le contradictoire. Nous avons envoyé avant la diffusion de l'émission dix ou quinze pages de questions précises, argumentées et circonstanciées : nous n'avons eu aucune réponse, ni du président, ni du bureau.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai regardé l'émission et le chef du secrétariat de notre commission qui suit nos travaux aussi : à 8 minutes et 3 secondes, une personne floutée évoque bien une soirée privée organisée aux frais du contribuable.

M. Emmanuel Gagnier. Ce n'était pas au Sénat. Pardon, en effet, deux soirées différentes sont évoquées : l'une qui aurait été organisée avec des frais de mandat et une autre qui concerne Joël Guerriau.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette question est importante. Le parallèle établi par le rapporteur entre les parlementaires et les journalistes n'était pas tout à fait approprié, si ce n'est sur un point : la fragilité de la confiance des Français à notre égard.

Le reportage jette la suspicion s'agissant d'une soirée qui aurait été organisée aux frais du contribuable, et je n'ai pas le sentiment que le principe du contradictoire ait été respecté : une personne floutée lâche l'information sans que le Sénat puisse répondre.

M. Tristan Waleckx. Nous ne voyons vraiment pas à quelle séquence vous faites référence. Il n'est pas fait mention de cette soirée dans la mise en garde de l'Arcom. Je ne suis pas certain que nous parlions du même reportage ; n'y aurait-il pas confusion ?

Je partage votre avis s'agissant de l'importance du contradictoire. J'ai évidemment proposé à Gérard Larcher de venir dans les fauteuils rouges mais il ne l'a pas souhaité, ce qui est son droit. Même lorsque les personnes ne nous parlent pas, nous faisons néanmoins vivre leur point de vue : dans les fauteuils rouges, nous avons ainsi diffusé un extrait de propos tenus par Gérard Larcher afin de faire entendre la position de l'institution sénatoriale. Il est

évidemment de notre devoir de le faire pour respecter le pluralisme, l'équilibre et le contradictoire.

Dans la mesure où nous avons un doute s'agissant de la séquence que vous avez évoquée, nous regarderons de notre côté et vous ferons passer nos éléments de réponse par écrit, si vous le souhaitez [*nb : la véracité de la séquence fut confirmée par la suite*]

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dès lors qu'il est flouté, n'importe qui peut porter des accusations – et pourquoi pas expliquer, par exemple, que le rapporteur organiserait des soirées privées, ce qu'il ne fait pas ! Compte tenu de la fragilité des liens de confiance entre les Français et les politiques, il faut être sûr des informations que l'on diffuse.

Je voudrais revenir au reportage que vous avez consacré aux relations entre la France et l'Algérie. Dans ce cadre, vous avez appelé une élue locale française – qui ferait l'objet de pressions de la part du pouvoir algérien – sans qu'elle sache que ses propos étaient enregistrés. L'en avez-vous informée ensuite ? Vous a-t-elle autorisés à les diffuser ? Quelles sont vos règles déontologiques en la matière ?

M. Tristan Waleckx. Je vous remercie pour votre question car elle va me permettre d'expliquer nos règles s'agissant de l'utilisation des caméras cachées. Celles-ci ne sont pas, tant s'en faut, un outil que nous aimons utiliser ni que nous utilisons de façon automatique : nous le faisons en dernier recours. En l'espèce, la personne dont vous parlez ne savait pas qu'elle était enregistrée. C'est la raison pour laquelle nous avons anonymisé sa voix, en la déformant, et supprimé tout ce qui aurait pu permettre de remonter jusqu'à elle. Conformément à toutes nos chartes, et par souci de transparence vis-à-vis du téléspectateur, nous avons indiqué à l'écran qu'elle ne savait pas qu'elle était enregistrée.

Mme Séverine Lebrun. On nous interroge souvent sur les caméras cachées. D'abord, nous les utilisons de façon exceptionnelle, en ultime recours. En 2025, nous avons diffusé quinze minutes d'images en caméra cachée sur vingt-huit heures d'antenne, soit moins de 1 % du temps. En règle générale, nous préférons les séquences en caméra ouverte et les interviews face caméra.

Ensuite, l'utilisation d'une caméra cachée est autorisée mais très encadrée par la jurisprudence et par le cahier des charges des antennes, selon des critères très précis. Nous ne pouvons y avoir recours qu'à condition de révéler une information d'intérêt général et d'avoir au préalable essayé d'obtenir une interview face caméra ou un tournage en caméra ouverte. Nous devons respecter la vie privée, en supprimant tout élément qui y serait relatif, et nous concentrer sur l'information à transmettre au téléspectateur. Il faut évidemment avoir le contradictoire de la personne ou de l'entité filmée en caméra cachée. Et quand on en arrive à devoir utiliser une caméra cachée, cela fait toujours l'objet d'une discussion entre les rédacteurs en chef et les journalistes. Tout ceci est très encadré. Le service juridique est très important lorsqu'on fait de l'investigation ; il nous suit au quotidien.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela signifie-t-il que vous aviez essayé d'appeler l'élue locale enregistrée à son insu, et qu'elle ne vous répondait pas ? J'aimerais avoir cette précision car appeler une personne qui ne sait pas qu'elle est enregistrée n'est pas tout à fait la même chose que la filmer en caméra cachée. Encore une fois, je ne juge pas la méthode, je m'interroge sur le cadre dans lequel elle est utilisée.

M. Tristan Waleckx. Notre journaliste l'a contactée à plusieurs reprises pour lui proposer une interview, éventuellement anonyme. Elle savait qu'elle parlait à un journaliste mais elle ne savait pas qu'elle était enregistrée. Nous l'avons donc précisé, dans le respect de nos chartes et en toute transparence vis-à-vis du téléspectateur.

Mme Séverine Lebrun. Je précise que le cadre est le même pour les caméras cachées et les appels enregistrés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Plusieurs dirigeants de France Télévisions ont séjourné une dizaine de jours, à plusieurs reprises, dans un palace de Cannes où ils occupaient des chambres facturées plus de 1 700 euros la nuit. Ceux que nous avons auditionnés nous ont indiqué que ces nuits étaient financées sur fonds publics jusqu'en 2022, puis au travers d'un mécanisme de *barter* consistant à échanger des espaces publicitaires appartenant à France Télévisions – donc indirectement au contribuable – contre ces suites, au travers de sociétés privées.

Vous conviendrez qu'il s'agit d'une affaire d'importance. Je ne cesse de le clamer depuis le premier jour de cette commission d'enquête, ce qui m'a valu des accusations : je serais complotiste, d'extrême droite, et je diffuserais de fausses informations. Il ne s'agit pourtant que de faits. Une plainte avait déjà été déposée il y a deux ans et nous avons appris hier que Mme Ernotte faisait l'objet, dans ce dossier, d'une enquête pour détournement de biens publics et abus de biens sociaux.

Vous qui êtes l'une des voix de l'investigation de France Télévisions, qu'en pensez-vous ? N'y a-t-il pas là, pour vous aussi, matière à enquête ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Selon les informations publiées par le site spécialisé *La Lettre* hier, le 11 février, « [u]ne juge d'instruction du tribunal judiciaire de Paris a ouvert une information judiciaire contre la PDG de France Télévisions Mme Delphine Ernotte, à la suite d'une enquête préliminaire du parquet. »

Je le précise car une commission d'enquête ne peut pas, normalement, traiter de situations ayant donné lieu à une saisine de la justice. Vous pouvez néanmoins répondre à la question du rapporteur qui porte plus largement sur votre capacité à enquêter sur de tels faits.

J'imagine que si la justice n'avait pas été saisie, le rapporteur l'aurait fait au titre de l'article 40 du code de procédure pénale.

M. Emmanuel Gagnier. Je crois, pour commencer, que Mme Delphine Ernotte s'est expliquée devant la représentation nationale sur cette question. Vous avez par ailleurs déjà demandé à Élise Lucet et à ses équipes pourquoi elles n'enquêtaient pas sur France Télévisions. Notre réponse sera la même : il est très compliqué, voire impossible, d'enquêter sur soi-même puisqu'on est forcément juge et partie. On considérera que nous sommes forcément en situation de conflit d'intérêts, et que nous en disons trop ou pas assez. Je pense que bien d'autres organes de presse enquêtent sur France Télévisions ; votre commission le fait aussi. Nous n'avons pas le monopole de l'enquête en France.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vos propos font écho à ceux de Mme Lucet qui, interrogée par Sonia Mabrouk, avait répondu sur le plateau de « Quelle époque ! » qu'il n'y avait « pas grand-chose à faire et à dire sur France Télévisions ». Auriez-vous tenu les mêmes

propos ? Au regard des éléments que notre commission d'enquête apporte au public, n'y a-t-il selon vous rien à dire ni à faire ?

M. Tristan Waleckx. D'autres organes de presse traitent manifestement de cette actualité. Si les magazines d'investigation de chaînes concurrentes veulent mener des enquêtes sur France Télévisions, en estimant qu'il y a des informations d'intérêt général à révéler, qu'elles le fassent.

J'ajouterai, pour compléter, que nos choix de reportages sont toujours indépendants et collégiaux. Ce ne sont ni ceux d'Emmanuel, ni ceux de Séverine ni les miens. Ils sont faits en conférence de rédaction, le lundi matin, de façon collective.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous pourriez quasiment être politiques à notre place, avec votre art d'éluder les questions et votre rhétorique implacable…

Je comprends votre réponse car il est compliqué d'être juge et partie. Mais ma question ne portait pas tant sur votre légitimité que sur le fond. Notre commission d'enquête a révélé ou pointé de nombreux éléments : la trentaine de salaires supérieurs à celui du Président de la République ; le déficit de 81 millions d'euros alors que d'après France Télévisions, les comptes seraient à l'équilibre depuis neuf ans ; les nuits à Cannes qui font l'objet d'une enquête judiciaire depuis hier ; les voitures avec chauffeur ; le poids des sociétés de production, soumises à un phénomène d'hyperconcentration ; les conflits d'intérêts ; les indemnités de départ de plusieurs centaines de milliers d'euros ; les frais de taxi.

N'y a-t-il pas matière à enquête ? Trouveriez-vous légitime qu'une enquête indépendante soit réalisée au sujet de France Télévisions, de son fonctionnement et de son financement ?

M. Emmanuel Gagnier. Je voudrais corriger un point : les frais de taxis sont ceux des collaborateurs qui, lorsqu'ils partent en tournage à Paris ou en région parisienne, préfèrent utiliser des taxis plutôt que de mobiliser des voitures.

S'agissant des autres sujets, nous vous le disons collectivement : d'autres peuvent enquêter sur France Télévisions, ils ont tout loisir de le faire. Nous ne sommes vraiment pas les mieux placés.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il y a même des journalistes qui enquêtent sur des conversations entre des citoyens français : l'investigation prolifère, dans notre pays…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas eu de ma réponse à ma question, qui était : oui ou non, y a-t-il matière à enquête ?

Je comprends, quoi qu'il en soit, qu'il soit compliqué pour vous de répondre. Cela vous mettrait peut-être en difficulté vis-à-vis de votre direction ou de votre hiérarchie. Je comptais cependant sur votre esprit d'indépendance et de transparence.

M. Tristan Waleckx. Vous avez raison de compter sur notre esprit d'indépendance. Ce n'est pas tant que nous aurions peur d'enquêter, mais c'est aussi une question d'honnêteté vis-à-vis des téléspectateurs : si nous réalisions un numéro de « Complément d'enquête » sur France Télévisions, ils pourraient se demander – sans que ce soit nécessairement fondé – pourquoi nous affirmons telle ou telle chose.

Mais nous sommes indépendants, et nous nous intéressons parfois à des sujets qui peuvent toucher aux intérêts de France Télévisions. Il y a deux ans, nous avons réalisé un reportage pour « Complément d'enquête » sur le coût des Jeux olympiques de Paris. Ce n'était pas simple *a priori* car cet événement représentait un enjeu énorme pour France Télévisions, qui en était codiffuseur. Nos collègues du service des sports n'étaient pas forcément heureux que nous travaillions sur le sujet mais nous l'avons fait en toute indépendance ; pas une virgule n'a été changée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je pense que le rapporteur conviendra avec moi que si vous diffusiez un reportage sur France Télévisions, on le regarderait par principe avec méfiance et en doutant de son impartialité. Mieux vaut, pour garantir leur indépendance, que les reportages d'investigation soient produits et diffusés à l'extérieur de l'institution ou de l'organisation sur laquelle porte l'enquête. Par définition, un salarié a en effet un devoir de loyauté envers son employeur. Cela ne signifie pas que je doute de votre capacité à mener des enquêtes de façon impartiale.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Encore une fois, ma question n'était pas de savoir si vous étiez légitimes. J'ai bien compris que vous ne pouviez pas être juge et partie et que ce n'était pas à vous d'enquêter. Ma question était : y a-t-il motif à enquêter au sujet de France Télévisions au regard de tout ce que vous avez appris depuis le lancement de cette commission d'enquête ? Je constate que vous ne voulez pas forcément répondre.

Vous expliquez qu'il peut être difficile d'exprimer votre esprit d'indépendance à l'égard de France Télévisions. Je note toutefois que cela ne vous a pas empêchés – je trouve cela louable et sain – de diffuser le 5 juin 2025 une enquête sur Rachida Dati qui, en tant que ministre de tutelle de France Télévisions, était en quelque sorte votre supérieure hiérarchique. Pourquoi ne pourriez-vous pas le faire aussi pour France Télévisions ? Quoi qu'il en soit, j'ai compris votre réponse et je propose de passer à un autre sujet.

L'Institut Thomas More a publié en mai 2024 un rapport analysant les quatre-vingt-six émissions que vous avez produites depuis votre arrivée en septembre 2021, monsieur Waleckx. D'après les chiffres que vous nous avez annoncés, cela représente environ 14 millions d'euros d'argent public, c'est-à-dire une somme importante. Or d'après le rapport de l'institut, 38 % des sujets de ces émissions peuvent recevoir le qualificatif de « socialiste et progressiste » et, je cite, « l'émission semble privilégier des angles à charge contre les conservateurs, renforçant un biais idéologique qui questionne son impartialité au sein du service public. »

Que répondez-vous à l'Institut Thomas More, qui vous accuse de ne pas être totalement impartial dans le traitement de vos sujets ?

Mme Séverine Lebrun. J'ai deux remarques au sujet de cette étude. La première concerne la méthodologie. Le rapport classe les enquêtes et les sujets de reportages comme étant de droite, de gauche ou neutres. Or notre reportage sur les violences conjugales et les féminicides a été classé à gauche. Je m'interroge vraiment sur cette méthodologie : ces sujets relèvent d'une question de société qui est d'intérêt général, et je ne crois pas qu'ils puissent être classés dans un camp ou dans l'autre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur cite très souvent cette enquête. Sans remettre en cause cet institut, je dis avec force que je n'accepte pas qu'on cite, dans notre commission d'enquête, une étude qui classe les violences conjugales et les féminicides comme étant des sujets de gauche. Je vous le dis comme je le pense, monsieur le

rapporteur. Je ne vous accuse pas, je donne mon avis. Je dis qu'il est grave de citer, dans une commission d'enquête, un tel rapport !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi dites-vous que c'est grave ? L'Institut Thomas More a fait des études conjointes avec *Le Figaro*, il a pignon sur rue…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il n'y a pas d'animosité dans mes propos. Si le mot « grave » ne vous convient pas, je vais en changer : le fait qu'une étude classe les violences conjugales et les féminicides comme un sujet de gauche me paraît soulever la question de sa légitimité. Êtes-vous au moins d'accord sur ce point ? Peut-on convenir au moins, pour avancer, que ce fait-là est grave ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est donc moi désormais, d'une certaine façon, qui suis auditionné par vous…

L'Institut Thomas More peut avoir des biais, que les personnes que nous auditionnons aujourd'hui sont aussi là pour éclairer. Si je le cite, c'est parce que le 28 novembre dernier, *Le Figaro* publiait un article – « Les matinales de Radio France penchant à gauche : l'étude qui atteste du manque de pluralisme à l'antenne » – au sujet d'une enquête menée conjointement avec cet institut. Il ne me semble pas qu'il soit grave d'interroger quelqu'un au sujet d'une enquête réalisée avec un média comme *Le Figaro*. Aucune question, d'ailleurs, ne mérite d'être qualifiée de grave.

Plutôt que de mettre la pression sur le rapporteur pour disqualifier certaines de ses questions, je préfère quant à moi écouter les réponses dans leur intégralité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ne provoquons pas de conflit entre nous alors qu'il n'y en a pas ! Vous pouvez admettre qu'une étude, même citée par *Le Figaro*…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Non, *Le Figaro* l'a faite conjointement avec l'Institut !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous pouvons tout de même convenir tous deux qu'une étude dans laquelle le sujet des féminicides et des violences conjugales est classé à gauche mérite d'être regardée avec précaution…

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en conviens, monsieur le président, mais ma question ne portait pas sur ce point : elle portait sur le classement, par cet institut, des quatre-vingt-six émissions de « Complément d'enquête ». J'ajoute que le bureau de la commission a décidé d'auditionner les auteurs de l'enquête : nous aurons tout le loisir de les interroger sur leur méthodologie. Ne l'ayant pas réalisée moi-même, je ne peux pas vous éclairer à ce sujet. Je me permets simplement de poser une question sur une étude abondamment relayée dans les médias, y compris par *Le Figaro*, qui l'a mandatée.

Je ne comprends pas que nous passions cinq minutes sur ce sujet, si ce n'est pour essayer de me disqualifier ! Je pense que ma question est légitime, puisqu'elle porte sur le respect du pluralisme !

J'aimerais pouvoir écouter la réponse ! Pardon pour la longueur des interpellations.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne cherche pas du tout à vous disqualifier, monsieur le rapporteur, mais j'ai le droit de dire que le fait de classer le sujet des violences

conjugales et des féminicides à gauche met en cause la pertinence de l'étude. Ce n'est pas contre vous.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en conviens, monsieur le président.

M. Tristan Waleckx. Je vais, pour éclairer les débats, citer une phrase du rapport de l'Institut Thomas More au sujet de notre émission sur les féminicides, qualifiée je crois de « libérale et progressiste » : « Il convient bien évidemment de dire qu'il s'agit de drames pour les victimes et qu'il convient d'analyser cette émission avec prudence. Toutefois, celle-ci fait le choix de traiter du problème en usant du terme controversé et problématique de 'féminicide'. » Je rappelle, à titre d'information, que le terme « féminicide » est consacré par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) depuis 2012.

Une autre phrase permet de comprendre les conclusions de l'Institut : alors qu'on nous reprochait tout à l'heure de ne pas réaliser assez de portraits de personnalités de gauche, le rapport estime que « dès que la personnalité est plus centriste ou étiquetée à gauche [Anne Hidalgo ou Sandrine Rousseau, par exemple], […] le portrait est épargné de toute véritable éclaboussure (enquêtes judiciaires, face cachée très sombre à révéler […]) ».

Nous avons pourtant réalisé – c'est un exemple parmi d'autres – un portrait de Sandrine Rousseau dans lequel nous révélions un problème lié à sa domiciliation au moment de sa candidature aux législatives. Nos informations ont provoqué l'ouverture d'une enquête judiciaire dans le cadre de laquelle elle a été entendue.

On peut donc contester la méthodologie utilisée par cet institut. Je citerai, quant à moi, d'autres chiffres qui pourront vous éclairer : selon un baromètre de l'Ifop paru en 2025, 65 % des Français pensent que France Télévisions est impartiale dans son traitement de l'information, ce qui en fait le média perçu comme le plus impartial, et 73 % d'entre eux déclarent avoir confiance en l'information de France Télévisions, un chiffre supérieur de 17 points à celui obtenu par nos concurrents du privé. Enfin, 91 % des Français regardent France Télévisions chaque semaine, ce qui me semble être une marque de confiance.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vois que vous contestez – ce qui est votre droit – les méthodes de l'Institut Thomas More.

Le 26 novembre 2025, vous avez repris dans l'une de vos émissions une étude de Reporters sans frontières (RSF) consacrée à CNews. N'avez-vous donc aucun problème à citer cette association ? Est-elle selon vous parfaitement neutre et apolitique ? Les chiffres qu'elle met en avant – contestés par l'Arcom – ne méritent-ils pas une prise de distance ?

Mme Séverine Lebrun. Vous faites allusion à l'émission consacrée à la chaîne CNews. Lorsqu'une étude arrive dans le débat public, comme c'était le cas de celle de RSF, nous faisons comme tous les journalistes : nous nous en emparons, nous la confrontons et nous l'utilisons éventuellement dans nos enquêtes.

Je rappelle que RSF est une ONG reconnue, ayant une stature, et qu'il est coutumier que des enquêtes réalisées par les ONG soient reprises par les médias. En l'occurrence, celle-ci a été reprise par *Le Monde*, *Le Parisien*, ou encore Public Sénat. Il est normal que des journalistes s'en emparent et la confrontent.

Nous avons pris la distance nécessaire vis-à-vis de cette enquête de RSF dont nous avons révélé l'existence dans le cadre de cette émission consacrée à CNews.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que RSF est un organisme reconnu, dont le résultat des enquêtes mérite donc toute confiance. Nous avons pourtant appris, en auditionnant les responsables de l'association, qu'au-delà des subventions publiques dont elle bénéficie à hauteur de 65 %, elle a reçu depuis quelques années près de 700 000 euros de la fondation de George Soros. Nul besoin de revenir sur la politisation de cet organisme qui finance, aux États-Unis notamment, des associations ouvertement de gauche. Nous avons également appris qu'en dépit de sa charte, qui en fait une association fondamentalement apolitique, RSF avait lancé et relayé sur les réseaux sociaux, en pleine campagne des dernières élections législatives, un appel à voter contre le Rassemblement national et ses alliés. RSF a aussi choisi de ne pas soutenir, en raison de ses engagements, un journaliste iranien pourtant menacé de mort, alors qu'il n'avait fait que relayer des vidéos de manifestations réprimées par le régime des mollahs.

Un faisceau d'indices jette ainsi une suspicion sur le caractère apolitique et la neutralité de RSF. Je peux comprendre vos réticences à l'égard de l'Institut Thomas More et sur la méthodologie employée dans le cadre de l'étude que je citais précédemment. Il me semble important de prendre de la distance vis-à-vis des organisations politisées. Mais pourquoi ne pas adopter la même attitude vis-à-vis de Reporters sans frontières ? J'aimerais comprendre ce « deux poids, deux mesures ».

Mme Séverine Lebrun. Le sujet sur lequel porte l'étude de RSF – le pluralisme sur les chaînes d'information en continu – fait partie du débat de société et intéresse les Français. C'est la raison pour laquelle de nombreux médias s'en sont d'ailleurs emparés. Le fait que l'émission « Complément d'enquête » évoque cette étude n'en fait pas une partie prenante à l'étude, laquelle participe simplement au débat et apporte un élément intéressant dans un sujet consacré à CNews, qui est une chaîne d'information en continu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Beaucoup de choses ont été écrites au sujet de ce numéro de « Complément d'enquête ».

En l'espace de vingt-quatre heures, le 27 novembre, vous avez l'objet fait l'objet de deux rappels de l'Arcom, l'un faisant suite à un article paru dans *Le Point* et l'autre étant une mise en garde. L'Arcom vous reprochait d'avoir diffusé dans votre reportage des *fake news* publiées par RS, qui ont dû être coupées au montage, à la dernière minute. Je me permets de le souligner car, s'agissant du numéro sur l'Algérie, vous avez contesté avoir tronqué l'interview de M. Driencourt en expliquant qu'on ne supprimait plus de passages de l'émission dans les derniers jours. Or Mme Ernotte a avoué lors de son audition qu'un passage de l'émission sur CNews avait été supprimé à la dernière minute. J'aimerais savoir pourquoi vous auriez coupé un reportage et pas l'autre.

M. Tristan Waleckx. Nous répondrons en détail à cette question pertinente et intéressante. Je commencerai par préciser qu'il n'y a pas eu de mise en garde de l'Arcom au sujet de l'émission « Commission d'enquête » sur CNews. Ensuite, il n'y a pas de contradiction entre les propos que j'ai tenus au sujet de chacun des reportages. Ceux-ci sont en général terminés le jeudi midi. Nous les montons dans une boîte de production qui les envoie ensuite à France Télévisions. Les processus prévoient notamment des vérifications techniques et sont très lourds. S'il y avait eu une interview de M. Driencourt dans le reportage sur l'Algérie, nous n'aurions pas pu la couper à de multiples moments du reportage. Cela se serait vu. Il n'y a pas eu de censure, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure de façon solennelle et sous serment. Nous n'avons pas retiré l'interview de M. Driencourt puisqu'elle n'a jamais été montée !

Mme Séverine Lebrun. Nous avons souligné l'importance que nous accordions au contradictoire, essentiel pour accomplir un travail rigoureux. Quelques heures avant la diffusion du numéro consacré à CNews, vers 18 heures, dans un article du *Point*, l'Arcom a contesté un élément très spécifique de l'étude de RSF, à savoir le décompte du pluralisme politique sur CNews. Nous avions sollicité l'Arcom tout au long de l'enquête, pour l'interroger sur la réglementation et demander son avis sur le numéro. Malheureusement, ses représentants n'avaient pas souhaité nous répondre. Lorsque nous avons appris qu'ils contestaient l'étude, nous avons tenu une réunion téléphonique en salle de montage : Tristan et moi avons discuté des possibilités avec Alexandre Kara, directeur de l'information et Elsa Margout, directrice des magazines d'information. Nous voulions absolument intégrer le contradictoire de l'Arcom, pour être très rigoureux. Pour des raisons techniques, ce n'était pas possible – on était trop proches de l'antenne. C'est dans ce contexte que nous avons décidé d'enlever cette séquence, qui durait une minute trente, dans une émission de soixante minutes. J'affirme devant vous qu'elle ne contenait aucune erreur factuelle, mais qu'il manquait uniquement le contradictoire de l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mme Ernotte, lors de son audition, nous a indiqué qu'elle était dans ce couloir, avec M. Tardieu, qu'ils avaient participé à la décision de supprimer le passage concerné. Sous serment, vous nous dites qu'il n'y a pas eu de coupe des extraits de M. Driencourt. Comment expliquez-vous que la bande-annonce donnait à voir des passages de son interview ? Il affirme qu'il a répondu à vos questions pendant plus de deux heures.

M. Tristan Waleckx. Les bandes-annonces sont montées indépendamment du reportage. France Télévisions a un service des bandes-annonces, tandis que nous montons nos reportages dans une autre société de postproduction. Donc les bandes-annonces ne prennent pas comme rushes le reportage monté. Les deux se font en parallèle. D'un côté, notre journaliste réalisateur monte le reportage ; d'un autre côté, le service des bandes-annonces récupère tous les rushes et fait son « best of ». Dans le cas qui nous occupe, il a trouvé l'interview de M. Driencourt, qui n'était pas montée dans le reportage. Il n'y a donc aucune contradiction, je le dis en toute transparence et sous serment.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 8 novembre dernier, lors des Vingt-quatre Heures de *Libé*, monsieur Waleckx, vous accusiez les journalistes du groupe Bolloré de ne pas avoir de déontologie – de désinformer, de manipuler, d'instrumentaliser, de raconter n'importe quoi. Ces propos sont lourds ; vous les avez réitérés le jeudi 20 novembre sur Radio Nova, la radio de M. Pigasse, expliquant que la manipulation des faits sur CNews était « propre aux ères pré-fascistes ». Lorsque vous décidez de lancer un « Complément d'enquête » sur CNews, votre opinion sur le travail de la centaine de vos confrères qui s'y trouvent semble donc déjà arrêtée : votre enquête risque d'être à charge. Vous aviez d'ailleurs précisé, sur Radio Nova, que vous alliez démontrer que CNews faisait de la désinformation et que Vincent Bolloré « veut la peau du journalisme ». Selon vous, est-ce le rôle d'un journaliste, même d'investigation, d'être aussi engagé, notamment contre des confrères ? D'utiliser l'argent public pour mener une enquête contre un média ? S'agissait-il d'une commande, par exemple de la direction, qui a engagé une procédure en justice contre le groupe Bolloré ?

Mme Séverine Lebrun. Cette enquête a été lancée en mars 2025, pour servir l'intérêt général. Nous l'avons dit, nous discutons des sujets en conférence de rédaction. CNews est récemment devenue la première chaîne d'information en continu de France ; 9 millions de Français la regardent chaque jour. Nous nous sommes dit que c'était un sujet intéressant. D'ailleurs, « Complément d'enquête » a l'habitude de traiter des médias. Nous avons fait un portrait de M. Drahi où il était question de BFM et d'i24 ; à l'occasion du portrait de Sophia

Chikirou, nous avons enquêté sur Le Média ; nous avons également enquêté sur le groupe Lagardère – nous investiguons régulièrement sur ces sujets. Nous lançons cette enquête parce qu'elle relève de l'intérêt général et parce qu'elle intéresse le public.

Il est très facile de vérifier qu'elle a commencé en mars 2025, puisque nous avons contacté M. Praud dès le début. On fait tout le temps ainsi : pour assurer le contradictoire, la première chose qu'on fait quand on lance une enquête, c'est contacter les entités ou les personnes qui seront concernées parce qu'on a envie qu'ils participent, qu'ils puissent s'exprimer. On avait envie de tourner chez CNews, d'interviewer M. Pascal Praud, et on voulait enquêter sur les ressorts et les recettes de la chaîne. Nous lançons donc l'enquête en mars, et c'est en novembre que nous avons appris l'existence de la plainte pour dénigrement. Pour être tout à fait honnête, nous n'étions même pas au courant de son existence. Les interlocuteurs de la rédaction de « Complément d'enquête », c'est la direction de l'info – la directrice des magazines et le directeur de l'information. Nous ne recevons pas d'informations d'ailleurs et nous ignorions totalement l'existence de cette plainte.

Pour finir, monsieur le rapporteur, je vous assure que nous n'avons aucune consigne : le sujet a été diffusé comme nous voulions qu'il le soit.

M. Tristan Waleckx. Je l'ai déjà dit publiquement : c'est étonnant mais c'est même Pascal Praud qui nous a appris l'existence de cette plainte en dénigrement. Moi, je l'ai contacté, sollicité, toujours dans ce souci de contradictoire. Il a été l'un des premiers contactés et l'un des derniers : jusqu'au bout, nous avons essayé de le convaincre de venir dans les fauteuils rouges. Que nous ayons appris l'existence de la plainte par son intermédiaire prouve que, chez nous, l'étanchéité est totale, que la rédaction et la direction de l'information travaillent en toute indépendance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que l'action en dénigrement est menée contre CNews, Europe 1 et *Le JDD*, non contre le groupe Bolloré, leur actionnaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans une autre enquête, l'Institut Thomas More a révélé que France Inter rediffusait massivement des interviews de personnalités de la droite nationale la nuit, à l'image d'entretiens avec Jean-Philippe Tanguy et Sébastien Chenu, rediffusés quatre fois entre 2 heures et 5 heures du matin en novembre dernier. C'est précisément ce que RSF reprochait à CNews : diffuser des interviews de membres de La France insoumise la nuit pour contourner les règles de l'Arcom. Vous vous êtes d'ailleurs fait l'écho de cette étude de RSF qui fait l'objet de polémiques. Le fameux numéro de « Complément d'enquête » a été diffusé sur France 2 le 27 novembre. Saviez-vous alors que le service public aussi recourait à cette pratique ? Vous y êtes-vous intéressés pour essayer d'établir une comparaison entre les antennes ?

M. Tristan Waleckx. Pourquoi nous sommes-nous intéressés aux rediffusions de nuit de CNews s'agissant du temps de parole politique ? D'une part, en effet, une étude de RSF a été publiée au même moment sur le sujet. Elle ne concernait pas CNews spécifiquement, mais les quatre chaînes d'information, y compris France Info, la chaîne du service public. D'autre part, l'Arcom avait déjà rappelé CNews à l'ordre en 2021 pour de telles pratiques.

S'agissant de la comparaison avec le service public, nous nous sommes appuyés pour élaborer notre reportage sur une autre étude, de l'Institut Hexagone, qui comparait des chaînes de télévision entre elles – et non des chaînes de télévision avec des stations de radio. En l'occurrence, il était question de la matinale de France 2, « Les 4V ». Sur un mois, le temps de

parole était réparti à 30 % pour la gauche, à 30 % pour le centre et à 30 % pour la droite et l'extrême droite.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 7 décembre 2023, vous avez diffusé une émission intitulée « Gérard Depardieu : la chute de l'ogre », qui a déclenché une polémique nationale. Vous avez été accusés d'avoir fait croire à des millions de téléspectateurs, par le montage, que Gérard Depardieu avait sexualisé une fillette qui montait à cheval. Dans le reportage, on entend une voix off dire : « Il va même jusqu'à sexualiser une fillette d'une dizaine d'années. » Puis, alors que l'image de cette enfant apparaît, on entend la voix de Gérard Depardieu prononcer ces mots : « Si jamais il galope, elle jouit. »

Le 18 octobre 2024, un expert judiciaire a été mandaté. Il a rendu son rapport définitif le 31 octobre 2025 ; on peut y lire que ce propos visait en réalité une cavalière d'âge adulte. Il souligne, page 32 : « Il n'existe aucune image démontrant de manière définitive que Gérard Depardieu s'adressait à la fillette lors de la séquence litigieuse. » Sans cautionner des propos graveleux, il y a un gouffre entre montrer qu'ils sont prononcés à propos d'une femme adulte et montrer, de façon trompeuse et mensongère, qu'ils le sont à propos d'une fillette. Pouvez-vous nous en dire plus ? Eu égard aux expertises rendues, maintenez-vous que Gérard Depardieu a tenu ces propos à l'égard d'une fillette ou reconnaissez-vous les avoir montés, donc avoir trompé des millions de téléspectateurs ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le sujet est grave. Je précise que, ces dernières semaines, de nouvelles vidéos ont été rendues publiques, qui montrent des comportements qui soulèvent des questions – je ne suis pas juge, donc je ne les qualifierai pas. Encore très récemment, une actrice française a elle aussi fait état de comportements que je ne qualifierai pas non plus. Cela ne remet pas en cause la question du rapporteur mais il est important de préciser que, depuis votre reportage, des éléments nouveaux ont été portés à la connaissance des Français.

Mme Séverine Lebrun. Je vous assure, monsieur le rapporteur, qu'il n'y a pas eu de montage frauduleux dans ce numéro de « Complément d'enquête » sur Gérard Depardieu. Il y a bien eu des propos à connotation sexuelle qui ont été prononcés à l'égard d'une petite fille. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une procédure judiciaire est en cours : je ne commenterai pas ce sujet sur le fond mais, je le répète, il n'y a pas eu de montage frauduleux dans ce numéro. La justice suit son cours.

M. Tristan Waleckx. L'ordonnance du 17 novembre 1958 garantit que nous respections la séparation des pouvoirs. Toutefois, je vous cite une phrase de l'expertise pénale des vidéos : « L'analyse technique permet d'établir que des propos à connotation sexuelle ont été adressés à l'égard d'une fillette évoluant sur un poney. »

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est également précisé dans un document du 31 octobre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ces accusations sont graves. Sous serment, réfutez-vous toute forme de montage ayant inversé les images par rapport aux propos de Gérard Depardieu ?

M. Tristan Waleckx. Pas tout montage, dans tout reportage il y a montage, c'est même un métier : nous travaillons avec des chefs monteurs. La question est de savoir si le montage est licite ou illicite. Il y a un montage qui représente la réalité, à savoir que Gérard

Depardieu a bien sexualisé une fillette. Je le dis sous serment, de manière solennelle, une nouvelle fois !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous ne sommes pas un tribunal : nous posons des questions mais nous ne remplaçons pas la justice, qui est saisie et que nous laissons faire son travail. La vérité m'oblige à citer les documents qu'on m'a transmis : un premier expert judiciaire avait remis un rapport en mai, il y en a eu un deuxième. L'un avait établi que des propos à connotation sexuelle ont été tenus à l'égard d'une fillette. Nous laisserons la justice faire son travail – le rapporteur, je crois, est d'accord avec moi sur ce point. Nous ne sommes pas juges. Les accusations sont assez graves pour que la commission d'enquête s'en tienne à ses prérogatives, qui sont déjà vastes.

Merci d'avoir répondu à nos questions.

La séance s'achève à seize heures quarante.

———

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Philippe Ballard, M. Belkhir Belhaddad, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, M. Laurent Jacobelli, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Ersilia Soudais

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, des représentants de France TV Slash : M. Alexandre Dureux, directeur délégué des programmes en charge des contenus jeune public sur France Télévisions, Mme Tiphaine de Raguenel, directrice de la stratégie éditoriale de France Télévisions, M. Paul Joalland, responsable de France TV Slash, Mme Alexandra Da Silva, social media manager de France TV Slash, Mme Amandine Roussel, directrice de la plateforme digitale et streaming Okoo/Slash des antennes de France télévisions, et de Mme Diane Saint - Réquier, ancienne animatrice de l'émission *Sexy Soucis* sur France TV Slash et actuelle animatrice du site et du blog *Sexy Soucis* 2

– Présences en réunion 19

Jeudi
12 février 2026
Séance de 17 heures

Compte rendu n° 36

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à dix-sept heures cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous voici réunis pour la dernière audition de cette journée, et de cette semaine, qui va nous permettre d'entendre les représentants de France TV Slash. Nous avions prévu de vous entendre plus tôt mais, tous les participants souhaités n'ayant pas été convoqués à l'époque, nous avons préféré remettre cette audition à aujourd'hui. Je vous remercie d'être là à la suite de ce report et à cause également des changements de date et d'horaire intervenus pas plus tard que vendredi dernier…

Pour ceux qui ne connaitraient pas France TV Slash, je rappellerai qu'il s'agit d'une plate-forme numérique destinée aux jeunes adultes, entièrement digitale, qui a été lancée en 2018. La marque « France TV Slash » concerne notamment entre huit et dix séries par an, financées chacune, en moyenne, à hauteur de 1,5 million d'euros. Elles s'adressent principalement aux 18-30 ans et sont sociétales, c'est-à-dire qu'elles parlent du rapport à la vie des jeunes, de leurs angoisses, de leurs relations, de leurs identités… Comme Christophe Tardieu a pu nous l'indiquer lors de l'audition de Mme Ernotte par notre commission, le coût de Slash a été évalué à environ 17 millions d'euros par an.

Je vais tout de suite vous présenter avant que nous puissions échanger. Monsieur Alexandre Dureux, vous avez commencé votre carrière chez Médiamétrie avant de devenir responsable marketing antenne pour la chaîne TMC de 2009 à 2010. Vous avez rejoint le groupe France Télévisions en 2016, où vous avez été notamment responsable de l'harmonisation des programmations de chaîne, puis directeur adjoint auprès du directeur général délégué. Depuis 2024, vous êtes directeur délégué des programmes en charge des contenus jeunes publics.

Madame Tiphaine de Raguenel, vous êtes directrice des publics et de la stratégie éditoriale.

Monsieur Paul Joalland, vous êtes l'actuel responsable de France TV Slash. Après avoir occupé plusieurs postes dans le domaine des médias numériques, notamment celui de *social media manager* junior pour le groupe Canal+, vous avez été *content manager* avant de prendre la direction de France TV Slash.

Madame Alexandra Da Silva, vous êtes *social media manager*.

Mme Amandine Roussel, vous êtes depuis 2023 la directrice de la plateforme digitale et du streaming france.tv/slash.

Enfin, madame Diane Saint-Réquier, nous vous accueillons en tant qu'ancienne chargée d'émissions sur France TV Slash. Vous n'occupez plus ces fonctions depuis plus de quatre ans, mais vous êtes la créatrice du site *Sexy Soucis*, où vous répondez aux questions des internautes sur la sexualité, les identités et la santé sexuelle.

Avant de vous laisser la parole, je vais vous demander de déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la

vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous inviter, chacune et chacun à tour de rôle, à lever la main droite et à dire : « Je le jure. »

(M. Alexandre Dureux, Mme Tiphaine de Raguenel, M. Paul Joalland, Mme Alexandra Da Silva, Mme Amandine Roussel et Mme Diane Saint-Réquier prêtent serment.)

Je précise pour ma part que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024 et que j'ai été co-rapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

Mme Tiphaine de Raguenel, directrice de la stratégie éditoriale de France Télévisions. Nous vous remercions pour l'occasion qui nous est donnée, à travers cette audition, d'éclairer le rôle, le sens et la légitimité de l'offre de France Télévisions à l'adresse des jeunes adultes : un média social destiné aux 18-30 ans. C'est en effet la génération la plus impactée par la révolution numérique et, surtout, celle qui façonnera l'avenir de nos modèles sociaux, économiques et culturels.

Slash n'est pas une déclinaison numérique de nos antennes linéaires. C'est un média social à part entière qui s'adresse à un public jeune et obéit à des codes, des usages et une tonalité qui lui sont propres. Son lancement s'inscrit pleinement dans la stratégie de France Télévisions visant à renforcer son lien avec les jeunes publics.

Les 18-30 ans représentent près de 9,5 millions de citoyens français. Leur consommation audiovisuelle est majoritairement non linéaire, individualisée, mobile et dominée par les plateformes vidéo internationales et les réseaux sociaux. Ils consomment en moyenne 3 heures et 37 minutes de vidéos par jour, dont plus de 2 heures sur internet, principalement sur YouTube. Ces vidéos sont majoritairement consommées sur des téléphones portables. Les formats très courts, verticaux et conversationnels progressent fortement et transforment le rapport au contenu, au temps, à l'information et à la narration.

Dans ce contexte de transformation profonde des usages et d'un environnement concurrentiel, créer et maintenir le lien avec cette génération représente un enjeu primordial, je dirais même existentiel, pour France Télévisions. Les jeunes adultes désertent en effet massivement la télévision linéaire : chez les 18-30 ans, celle-ci ne représente plus que 18 % de leur consommation vidéo, contre 65 % pour l'ensemble de la population. C'est le sens de la stratégie engagée depuis une dizaine d'années par notre groupe : renforcer l'offre numérique à destination des jeunes, renouveler les écritures et investir les plateformes où ces publics consomment massivement les contenus, tout en maintenant des ponts avec les antennes linéaires.

En 2023, France Télévisions touche chaque semaine 71 % des 15-24 ans, soit 5,3 millions d'entre eux. Cette couverture a progressé de 50 % depuis 2019. France Télévisions propose des programmes fédérateurs capables de rassembler largement, y compris les jeunes publics. C'est une mission essentielle du service public dans une société fragmentée : créer des références communes, valoriser la création française et les liens entre les générations avec des programmes qui se regardent en famille ou entre amis. Notre capacité à fédérer les jeunes publics se mesure concrètement à travers nos résultats d'audience. En 2024 et 2025, plusieurs grands rendez-vous diffusés sur les antennes de France Télévisions figurent parmi les programmes les plus regardés par les 15-24 ans. C'est notamment le cas des grands événements

sportifs, mais aussi de rendez-vous culturels et populaires qui jouent un rôle comparable. Enfin, les grands moments de la vie démocratique figurent également parmi les programmes les plus regardés par les moins de 25 ans. En 2025, France Télévisions a également ouvert ses antennes aux créateurs de contenu. Le succès du GP Explorer, initié par Squeezie, le premier créateur français de contenu sur YouTube, a rencontré un énorme succès sur nos antennes : 6,7 millions de spectateurs touchés, 39,5 % de part d'audience sur les 15-34 ans et 23 millions de vidéos vues sur les réseaux sociaux.

Parce que cette génération a aussi ses propres attentes, nous avions la conviction qu'il fallait concevoir pour elle une offre dédiée, volontairement conversationnelle et sociale, inscrite dans son quotidien, destinée à engager le dialogue et à créer un lien fort et durable avec France Télévisions. C'est pour toutes ces raisons que nous avons lancé Slash en 2018. Ce choix s'inscrit dans une évolution partagée par l'ensemble des grands services publics audiovisuels européens. En Allemagne, les groupes ARD et ZDF ont lancé dès 2016 l'offre numérique Funk, destinée aux 14-29 ans. Au Royaume-Uni, la BBC a fait un choix similaire avec BBC Three. En Belgique francophone, la RTBF a développé Tarmac.

Slash répond pour nous à un objectif clair et indispensable : proposer aux 18-30 ans des contenus gratuits, accessibles sur les plateformes qu'ils utilisent, en écho à leurs passions et à leur quotidien, sans renoncer aux exigences du service public. Notre stratégie éditoriale s'appuie sur des dispositifs d'études réguliers et spécifiques auprès de ces publics, avec pour préoccupation constante de rester toujours connectés à leurs besoins, leurs attentes et leurs centres d'intérêt. Nous avons ainsi mis en place un observatoire des jeunes publics au sein de la direction de la stratégie éditoriale.

Slash n'est pas qu'une chaîne de télévision traditionnelle. C'est un média social et aussi un label éditorial qui recommande des programmes de France Télévisions dans tous les genres. C'est également une porte d'entrée vers France Télévisions pour de nouveaux talents et de nouvelles voix.

Slash adopte une posture qui lui permet de toucher son public et de converser avec lui. Il s'agit de co-construire plutôt que de contrôler, de s'intégrer plutôt que d'interrompre. Les contenus de Slash sont diffusés sur YouTube, Instagram, TikTok, Twitch, Snapchat et, bien sûr, sur la plateforme de France Télévisions. La logique est avant tout conversationnelle : dialoguer avec une communauté, écouter, répondre, expliquer.

La ligne éditoriale s'inscrit rigoureusement dans le cadre des obligations du service public. Le cahier des charges de France Télévisions prévoit en effet, à son article 37, que nos antennes se doivent de « représenter la société française dans toute sa diversité, de contribuer à la lutte contre les discriminations au service d'une culture et d'un civisme partagés ». L'article 13, relatif aux programmes pour la jeunesse, exige de France Télévisions qu'elle accompagne les jeunes Français dans leur développement et rappelle à nouveau la nécessité de rendre plus visibles les luttes contre les discriminations auprès des plus jeunes. Ainsi, conformément à son cahier des charges, les programmes de Slash contribuent à la lutte contre les discriminations et à la promotion de valeurs d'intégration et de civisme.

Enfin, Slash est soumis exactement aux mêmes règles que l'ensemble des antennes de France Télévisions : une responsabilité éditoriale pleine et entière, un processus collégial de choix des programmes et de validation des publications, une vigilance sur les incarnations et les formats, une obligation d'impartialité et de pluralisme. Traiter des sujets de société, donner la parole à des jeunes, refléter des réalités contemporaines est une nécessité. C'est remplir la

mission du service public, celle qui consiste à traiter tous les sujets, y compris les sujets sensibles, avec rigueur, diversité des points de vue et honnêteté intellectuelle.

Sept ans après son lancement, Slash a trouvé sa place auprès des jeunes adultes : 4,9 millions d'abonnements sur les réseaux sociaux et YouTube, nombre qui a plus que doublé depuis 2019 ; 46 millions de vidéos vues chaque mois, audience également en forte progression ; une notoriété de près de 40 % auprès des 15-30 ans ; un niveau d'appréciation comparable à celui des autres médias numériques de référence. L'utilité de Slash se mesure également à travers des programmes identifiés. En matière de fiction, plusieurs créations originales ont rencontré un succès massif auprès des moins de 30 ans. Les documentaires proposés par Slash illustrent également la capacité du service public à traiter des sujets sociaux et économiques contemporains dans des formats accessibles aux jeunes publics. Enfin, Slash a investi des territoires culturels émergents, dans le domaine de la musique et de l'e-sport notamment. Ces résultats illustrent la capacité de Slash à remplir une mission claire : faire exister le service public dans les usages quotidiens des jeunes adultes, sur des formats et des plateformes où les médias traditionnels sont structurellement moins présents.

Slash est une réponse assumée, encadrée et pleinement cohérente de France Télévisions aux transformations profondes des usages audiovisuels et aux attentes spécifiques des jeunes adultes. Elle traduit une conviction simple : le service public ne peut remplir sa mission d'universalité qu'à la condition d'être présent là où se forment aujourd'hui les pratiques, les imaginaires et les débats des nouvelles générations. En investissant les plateformes numériques avec des contenus exigeants, gratuits et responsables, France Télévisions remplit sa mission de garantir à toutes les générations un accès à une offre audiovisuelle de qualité, un environnement sécurisé, quels que soient les usages et les écrans. Les milliers de témoignages reçus depuis son lancement par des utilisateurs font notre fierté, parce qu'ils montrent l'utilité de notre travail.

Mme Diane Saint-Réquier, ancienne animatrice de l'émission *Sexy Soucis* sur France TV Slash et actuelle animatrice du site et du blog *Sexy Soucis.* Je travaille dans le champ de la prévention, de l'éducation et de la promotion de la santé, notamment sexuelle, depuis seize ans maintenant. J'ai commencé au sein de l'équipe prévention de Solidarité Sida, puis je suis passée par le Centre régional d'information et de prévention contre le sida et pour la santé des jeunes (Crips) d'Île-de-France, par l'association Aides ou encore par la Croix-Rouge. J'ai rencontré plusieurs dizaines de milliers de jeunes, que ce soit en milieu scolaire, festif, en foyer de jeunes travailleurs, ou encore en milieu carcéral.

L'expertise que j'ai pu développer dans ce cadre, combinée à ma formation initiale de journaliste, m'ont poussée en 2014 à lancer *Sexy Soucis*, site où je proposais de répondre de manière fiable, anonyme et gratuite aux questions des internautes sur les sexualités, la santé et les identités. En quelques années, j'y ai publié plus de 600 réponses. En 2017, j'ai été approchée par les équipes de France TV Slash pour adapter les réponses de mon site sous la forme de courtes vidéos d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, destinées à être diffusées sur les réseaux sociaux de la chaîne. Pendant cinq saisons, nous avons proposé une vidéo par semaine, avec des thèmes aussi variés que la contraception, le consentement, l'hygiène intime ou le dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST).

J'ai pu constater l'impact positif de ces vidéos, qui touchaient régulièrement plusieurs millions de jeunes, à travers leurs retours et témoignages spontanés, mais aussi à travers la reconnaissance des professionnels de l'éducation qui continuent, aujourd'hui encore, de les utiliser comme support pédagogique auprès de leur public. Depuis plusieurs années, j'interviens

au sein de l'éducation nationale, de missions locales et de structures accueillant des mineurs isolés ou sous-main de justice. Je forme également des professionnels de l'éducation et du médico-social sur les enjeux actuels de la lutte contre le VIH, les IST et les hépatites virales, sur la prévention et la prise en charge des violences sexistes et sexuelles, ou encore sur la conception de contenus pédagogiques adaptés à la publicité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le principe d'une commission d'enquête est de chercher à identifier les dysfonctionnements et les manquements ; c'est son rôle. C'est pourquoi, dans les différentes auditions, nous nous attachons souvent à des faits qui nous apparaissent, à tout le moins, poser question ou avoir dysfonctionné.

Au mois de décembre dernier, vous avez retiré de France TV Slash une vidéo dans laquelle une certaine Madame Vanessa faisait la promotion de la mise en ligne de contenus plus ou moins érotiques, comblant le cas échéant certains fantasmes exprimés par ses spectateurs, et précisant que son public peut aller « du gars de 18 ans au père de famille de 55 ans ». Comment avez-vous pu diffuser cet épisode sans que personne dans l'équipe ne s'en émeuve ? Comment expliquer que, sur une chaîne ou une plateforme du service public, une jeune femme fasse la promotion d'un site érotique pour lequel elle gagne, selon les informations que nous avons obtenues, environ 20 000 euros par mois ?

M. Alexandre Dureux. Cette vidéo s'inscrivait dans le cadre d'un format qui s'appelle « On parle français ». Certains sujets sont omniprésents dans les discussions, sur les réseaux sociaux et dans les usages des jeunes adultes, mais ils restent rarement abordés frontalement. L'idée du format est donc très simple et directe : créer un espace où l'on pose sans détour des questions que beaucoup se posent mais que très peu osent formuler. Il s'agit de parler honnêtement, sans langue de bois. Nous avions réalisé un premier épisode sur le monde du mannequinat, où un jeune mannequin parlait de son quotidien dans cet univers parfois violent : propositions de rapports sexuels, propositions de stupéfiants, comportements inappropriés, gestion de revenus aléatoires.

C'est dans ce contexte que nous voulions nous intéresser à la question des travailleuses du sexe, et notamment à l'univers d'OnlyFans. Notre intention initiale était d'aller voir concrètement ce que recouvre ce monde, sans fantasme ni jugement, en donnant la parole à une créatrice pour qu'elle raconte son quotidien, les demandes qu'elle reçoit, les accusations de prostitution déguisée, ses revenus et le regard social porté sur son activité. Nous souhaitions décrypter un fait de société et mettre en lumière les dérives potentielles et les risques qu'il peut représenter pour les jeunes adultes, en particulier les femmes.

Cependant, en laissant une place peut-être trop importante au récit personnel, sans ajouter suffisamment de mise en perspective, de contextualisation, voire de contradictoire, nous sommes restés à la surface de ce que nous souhaitions aborder. Grâce aux retours de la communauté, nous avons pris conscience, après publication, que le traitement de ce sujet ne correspondait pas à nos attentes et n'était pas suffisamment explicite. En responsabilité, nous avons donc pris la décision de retirer très rapidement cette vidéo. Ce geste démontre notre vigilance et notre engagement à corriger toute ambiguïté dès qu'elle est identifiée. Nous assumons pleinement cette responsabilité, car notre objectif est de traiter les sujets de société avec rigueur et esprit critique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Considérez-vous que le contenu n'avait pas sa place sur votre plateforme et qu'un manquement est intervenu dans la chaîne de vérification

des contenus éditoriaux ? Ou bien est-ce un contenu que vous assumez mais que vous avez retiré au regard de la polémique ?

M. Alexandre Dureux. Ce contenu a été validé par les équipes éditoriales qui valident systématiquement toutes les publications issues d'une production exécutive fabriquant des contenus natifs. Il a été validé par une personne d'une équipe, en collaboration avec une personne de la direction des magazines. Nous devons trouver un équilibre dans le traitement de sujets extrêmement importants qui concernent les jeunes adultes et, parfois, nous nous rendons compte après publication, via les retours des utilisateurs, que notre intention peut se prêter à une mauvaise interprétation.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comment Madame Vanessa arrive-t-elle comme partenaire de Slash ?

M. Alexandre Dureux. Il s'agissait du témoignage d'une créatrice de contenu pour adultes, qui pose un certain nombre de questions. Il n'était nullement dans l'intention de France Télévisions et de Slash de faire la promotion d'une créatrice de contenu, quelle qu'elle soit. L'objectif était de revenir sur des usages massifs liés à OnlyFans. Nous souhaitions donner la parole à une créatrice de contenu qui intervient sur ce type de plateforme, afin d'éclairer le public qui regarde Slash, dans une démarche de décryptage, mais également de prévention. Quand on est créateur ou créatrice de contenu pour adultes, on peut être amené à recevoir des demandes particulières, ce qui comporte des risques. Nous voulions éclairer les jeunes adultes sur les usages et les risques éventuels liés à ces plateformes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Admettez que cela peut s'apparenter à de la promotion !

Mme Tiphaine de Raguenel. En année pleine, l'activité de Slash représente près de 5 000 publications. Sur ce post, nous avions validé le principe d'un témoignage face caméra d'une créatrice de contenu pour OnlyFans. Il a été validé par l'éditorial, nous l'avons publié mais, après publication et vérification, nous avons décidé de le retirer du site. Il est resté exactement 42 minutes en ligne et a été retiré avant 9 heures du matin.

Slash agit dans le strict respect du cahier des charges du service public audiovisuel et, sur l'année 2025, seule cette publication nous a été remontée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le principe d'une commission d'enquête est de revenir sur des contenus polémiques, pour examiner ce qui dysfonctionne. Ici, un problème de validation se pose, en tout cas de chaîne de responsabilité. La vidéo ne comporte aucune alerte sur le fait de se sexualiser, aucune mise en garde sur les violences faites aux femmes. Ce n'est pas un reportage. On laisse parler pendant 2 minutes 30 une femme qui gagne 20 000 à 30 000 euros par mois en sexualisant son corps. Il n'y a pas de contradictoire, pas de mise en perspective. Que ce soit un phénomène de société, très bien, mais ce n'est pas un reportage comme on pourrait en voir au journal télévisé. Il n'y a pas d'explication de ce phénomène de société.

M. Alexandre Dureux. Il s'agit d'un témoignage et non d'un reportage. Slash est un média généraliste, pas une offre d'information.

Après la dépublication de ce contenu, nous avons pris certaines mesures. Nous avons renforcé nos processus de validation des productions, de vérification et de publication, avec un

nouveau processus entre la direction des programmes et la direction des antennes, pour ne plus nous retrouver dans la situation où un contenu imparfait de cette nature puisse être diffusé.

Certains éléments de contexte étaient toutefois ajoutés, notamment le texte d'accompagnement de la vidéo, qui donne des éléments d'explication et de contextualisation. Des éléments de mise en perspective étaient fournis, mais je suis bien d'accord avec vous : ils n'étaient pas suffisants.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La vidéo commence par : « J'ai eu un client qui m'a demandé de faire mes besoins sur sa cravate. » Cela m'aurait rassuré que vous m'expliquiez qu'il y avait eu un manquement dans la chaîne de responsabilité. Le fait que ce contenu a été validé me choque au plus haut point. Pouvez-vous nous assurer qu'il ne passerait plus ?

M. Alexandre Dureux. Il ne passerait plus.

M. Charles Alloncle, rapporteur. De nombreux contenus de Slash m'ont choqué. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons voulu vous auditionner, car il s'agit d'une plateforme mise à disposition des mineurs, un communiqué de presse de France Télévisions expliquant en effet que Slash a vocation à s'adresser aux 15-35 ans.

J'ai été assez interpellé par un bandeau qui, le 18 juillet 2019, exhortait à cesser de dire « bonjour Madame » pour éviter de « mégenrer » les personnes par inadvertance. Au préalable de chacune de mes questions, comment dois-je vous appeler ? Plus largement, que pouvez-vous nous dire sur cet appel à ne pas « mégenrer » les personnes ?

M. Alexandre Dureux. La lutte contre les discriminations est l'une des missions du service public, comme l'indique l'article 37 du cahier des charges, ainsi que la lutte contre toutes les exclusions. Nous abordons les sujets liés aux discriminations avec la plus grande vigilance afin de les traiter de la manière la plus juste et la plus respectueuse, que ce soit sur le fondement de l'origine, du sexe, de l'apparence physique, de l'état de santé, des mœurs, de l'orientation sexuelle, de l'âge ou de l'identité de genre. Nous remplissons notre mission en suivant la loi de 2008, selon laquelle aucune personne ne doit être traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'a été ou ne l'aurait été dans une situation comparable.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon, mais au vu de la journée d'initiative parlementaire qui se déroule en même temps, il se peut que nous soyons amenés à suspendre la séance…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ne faudrait-il pas suspendre l'audition pour que l'ensemble des députés puisse y assister ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne sais pas si nous serons capables de vous convoquer de nouveau. Soit nous continuons durant 45 minutes, soit nous suspendons. Cette audition est importante et nous avons beaucoup de questions, mais je ne peux pas garantir que nous puissions vous reconvoquer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais vraiment que nous puissions avoir une audition pleine et entière, mais ce qui se passe en hémicycle ne nous le permettra pas…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je suspends la séance pour faire le point avec les services de l'Assemblée.

La séance est suspendue.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Reprenons pendant 45 minutes. Je vous présente très sincèrement mes excuses mais cette audition va devoir être tronquée.

M. Alexandre Dureux. Nous traitons un grand nombre de sujets liés aux discriminations et nous avons pour habitude de mettre en avant des éléments chiffrés qui reprennent des études sérieuses. Un premier exemple, datant du mois de décembre, reprenait les projections de l'ONU selon lesquelles il faudrait attendre 300 ans pour atteindre l'égalité juridique complète entre les femmes et les hommes à travers le monde. En décembre dernier, nous sommes aussi revenus sur l'étude de l'Observatoire international du travail (OIT) qui montre que les 18-24 ans ont deux fois plus de risques de subir des discriminations que les 45-64 ans lors d'une recherche d'emploi. Les publications sur les réseaux de Slash concernant la lutte contre les discriminations sont un moyen pour nous de remplir notre mission liée à l'article 37 de notre cahier des charges. Cela s'inscrit bien évidemment dans une offre beaucoup plus large proposée par Slash et par France Télévisions.

Pour revenir sur la vidéo dont vous parlez, une personne partageait son quotidien, le fait d'être appelée tantôt « Madame », tantôt « Monsieur », situation qui la mettait dans une grande pénibilité et qui avait un impact sur sa santé mentale. C'était un témoignage comme nous en proposons de nombreux sur Slash : un témoignage sincère et honnête, sans aucune invitation de la part de Slash à changer les comportements de nos concitoyens.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En 2022, une association nommée « Touche pas à ma redevance » a pris le temps d'analyser les 3 000 publications de Slash qui existaient à l'époque sur les réseaux sociaux. Elle en a signalé 500 qui posaient problème : la promotion d'un livre de Rokhaya Diallo, des appels aux dons pour le Comité de justice pour Adama, des injonctions à ne pas dire « bonjour Madame » pour ne pas mégenrer les personnes, un certain nombre de sujets sur les transitions de genre, un top 3 des sextoys qui existent ou encore la promotion des vertus thérapeutiques des champignons hallucinogènes. Une vidéo incitait même les mineurs à consommer des contenus pornographiques transsexuels.

Ces contenus ont-ils vocation à s'adresser aux mineurs ? Un communiqué de presse indiquait en effet que Slash a vocation à s'adresser aux publics à partir de 15 ans. En quoi les contenus que je vous ai cités sont-ils compatibles et souhaitables surtout pour le service public vis-à-vis des publics mineurs ?

Mme Amandine Roussel, directrice de la plateforme digitale et streaming Okoo/Slash des antennes de France Télévisions. Slash est à destination des 18-30 ans. Il n'a donc pas vocation à s'adresser aux mineurs, mais à la cible des jeunes adultes.

En 2022, « Touche pas à ma redevance » dénonçait non pas 500, mais 100 posts, qui avaient été publiés entre 2018 et 2021 et que ce collectif considérait comme militants et orientés.

Slash a été créé en 2018, dans le cadre d'une stratégie de France Télévisions visant à développer une offre de service public pour les jeunes adultes, faite par les jeunes adultes. Cette offre était disponible exclusivement sur les réseaux sociaux. En 2022, Slash est encore un jeune média, opéré dès son origine par une équipe dédiée, avec une forte volonté d'expérimentation éditoriale et de renouvellement des écritures. Nous sommes alors deux ans après le lancement de Slash et la pandémie de covid a imposé à nos équipes le confinement et le télétravail à 100 %.

Sur 3 000 posts par an, soit 12 000 sur la période, ce collectif parle de 100 posts problématiques, parmi lesquels notre comité de déontologie en a identifié 11 qui pouvaient réellement poser question. Ces derniers ont depuis été modifiés ou dépubliés en 2022 par l'équipe alors en fonction. Les responsables éditoriaux reconnaissaient à l'époque qu'une erreur avait été commise, mais qu'elle avait été reconnue et corrigée. Ces 11 posts sur 12 000 publiés sur la période en question représentent 0,09 % d'erreur. L'erreur zéro n'existe pas, même si nous essayons le plus possible de nous en rapprocher.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci de nous répondre rapidement. Un article du *Parisien* il y a quelques jours rapportait que des consignes étaient données aux salariés de France Télévisions venant devant la commission d'enquête de donner des réponses « longues, techniques, chiantes et édifiantes ». J'ai comme l'impression que vous êtes peut-être passés par cette formation.

Je vois sur le site de France Télévisions que Slash s'adresse aux 15-35 ans. Le confirmez-vous ?

M. Alexandre Dureux. L'offre de France TV Slash s'adresse aujourd'hui aux 18-30 ans. J'ai personnellement pris mes fonctions début 2024 et, dès ce moment, l'offre s'adressait d'ores et déjà à cette tranche d'âge. Si une erreur ou une communication plus ancienne subsiste sur le site de France Télévisions, l'offre s'adresse aujourd'hui aux 18-30 ans, aux jeunes adultes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 9 juin 2020, Slash a relayé, et cela a été repris par un article de *Télérama* du 17 février 2022, une vente de photos dont les bénéfices ont été reversés au comité Justice pour Adama Traoré, associé à la militante Assa Traoré. Cette publication a encouragé les jeunes à contribuer financièrement à une cagnotte, alors même que les policiers impliqués dans l'affaire Adama Traoré ont été blanchis cette semaine par la justice, avec un non-lieu confirmé hier par la Cour de cassation.

Lorsque nous avons auditionné devant cette commission d'enquête le secrétaire général de France Télévisions, je lui ai posé exactement la même question. Il a d'abord nié, alors qu'il était sous serment, que vous ayez, avec Slash, repartagé un appel à contribuer à la cagnotte Justice pour Adama. Je lui ai montré la preuve en fin d'audition et il a convenu que vous l'aviez fait. Avez-vous vraiment l'impression que cela contribue au respect de la neutralité de l'audiovisuel public et au type de contenu qu'il faut montrer, notamment aux jeunes publics ?

Mme Amandine Roussel. Je suis en fonction depuis l'été 2023, je vais donc vous parler de posts pour lesquels je n'étais pas en exercice mais sur lesquels nous avons fait un travail d'exploration.

Sur les deux qui concernaient l'affaire Adama Traoré en juin 2020, l'un était une présentation artistique d'une série de sept portraits de jeunes Français, réalisés par un photographe dans le cadre d'un projet intitulé « Changer le regard sur la jeunesse française grâce à la photo ». Il se faisait l'écho d'une exposition dont toutes les recettes des ventes revenaient à une association, en l'occurrence le comité Justice pour Adama Traoré. En aucun cas un appel aux dons n'y figurait.

L'autre était une rétrospective de l'affaire Adama Traoré, qui était alors en cours. Tous les médias, dont le journal de 20 heures de France 2 et celui de TF1, s'en faisaient alors l'écho.

Toutefois, en 2022, ce post a finalement été supprimé car il parlait d'une affaire judiciaire en cours.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai trouvé l'un de vos posts du 1er juin 2020 sur la légalisation du cannabis ; vous avez présenté cette légalisation comme pertinente, notamment pour la relance de l'économie. Plus récemment, vous avez fait la promotion sur votre compte des vertus thérapeutiques des champignons hallucinogènes, interdits en France. Comment expliquez-vous que votre réseau, qui a vocation à s'adresser aussi aux mineurs, justifie une forme de contenu qui appelle à la légalisation de drogues aujourd'hui interdites ? Est-ce le bon exemple que le service public doit montrer aux jeunes, à l'heure où nombre d'entre eux sont victimes de la drogue, n'arrivent pas à s'en sortir, et que cela peut provoquer des préjudices irréparables sur leur santé ?

M. Alexandre Dureux. Nous avons essayé de travailler sur un certain nombre d'anciens posts qui datent de la période sur laquelle vous nous interrogez. Sur celui-ci, malheureusement, nous n'avons pas d'éléments d'explication. Nous ne sommes donc pas en capacité de vous répondre immédiatement, mais nous vous répondrons par écrit.

En revanche, je peux vous dire que Slash est très fortement engagé sur des dimensions de prévention. Cela s'inscrit également dans une offre plus large de France Télévisions. Une grande série documentaire sur le cannabis, proposée il y a un an et demi, a également fait l'objet de plusieurs numéros sur Slash et d'un *prime time* sur France 5, traitant le sujet sous quasiment tous ses aspects.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que vous n'avez jamais relayé de cagnottes ou d'appels aux dons pour financer le comité Justice pour Adama. Sur ce post, France TV Slash écrit : « Ce compte lance une vente en ligne de ses photos, tirage argentique, avec tous les bénéfices des ventes intégralement reversés au comité Justice pour Adama. » Si ce n'est pas un appel aux dons pour le comité Justice pour Adama, promu sur France TV Slash et donc financé par nos impôts, je ne sais pas ce que c'est ! Est-ce que, oui ou non, vous avez voulu promouvoir cette association et quel a été le circuit de validation qui a permis que cette publication se retrouve sur Slash ?

M. Paul Joalland, responsable de France TV Slash. Il s'agit d'une série de sept portraits de jeunes Français réalisés par un photographe. Le projet est intitulé « Changer le regard sur la jeunesse française grâce à la photo ». À l'époque des faits, l'artiste nous a expressément demandé que la publication mentionne que la recette de la vente de ses œuvres serait reversée à une association. Cette mention relève de la présentation du projet artistique et non d'une initiative éditoriale de Slash. Ce n'est de fait ni un appel aux dons, ni une prise de position politique.

Lorsque nous avons compris que cette publication pouvait prêter à confusion, nous avons corrigé la publication et retiré la mention concernée. La version corrigée est d'ailleurs toujours en ligne, ce qui témoigne de notre volonté de corriger, d'être transparents et de ne rien effacer.

Le taux d'erreurs, bien qu'extrêmement faible, existe, et en tant que service public, nous avons un devoir de correction qui nous incombe. La promotion artistique est également l'un des articles du cahier des charges que nous devons respecter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Saint-Réquier, vous avez été pendant un peu plus de quatre ans le visage de Slash, notamment sur l'éducation sexuelle. Vous écriviez sur votre compte *Twitter* le 12 juin 2020 vouloir créer une « catapulte à keufs pour les propulser sur les flics en manif ». Le 9 mars 2020, vous publiiez : « Les hommes morts ne violent pas. Il est temps que la peur change de camp. » Le même jour : « Chaque jour envie de buter les mecs. » Comment de tels propos, qui appellent explicitement à la violence, sont-ils compatibles avec les responsabilités et les exigences d'exemplarité qui s'imposent à une figure quasi journalistique du service public ?

Mme Diane Saint-Réquier. Ces publications sont parues sur mon compte *Twitter* et relèvent de ma liberté d'opinion, de ma liberté d'expression. Elles n'ont pas de lien avec les missions que j'ai réalisées entre 2018 et 2022 pour France TV Slash, qui m'a sollicitée en tant qu'experte en santé sexuelle, dotée d'un bagage à la fois théorique et de terrain. Le but était de porter un programme d'intérêt public et, à mon sens, l'objectif a été atteint. *Sexy Soucis* a en effet duré cinq saisons, a apporté près de 200 réponses aux questions des internautes, a informé, rassuré et orienté des millions de jeunes vers les structures de santé publique et constitue enfin un outil pédagogique reconnu par de nombreux professionnels de l'éducation et du médico-social.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les publications que je viens de citer sont des publications que vous avez faites alors que vous étiez l'une des incarnations de France TV Slash, très exposée d'ailleurs sur ces réseaux. J'ai pu voir beaucoup de vos publications financées par le contribuable entre 2018 et 2022. Il y avait des associations évidentes qui étaient faites entre votre compte *Twitter* très suivi et les publications que vous faisiez par l'intermédiaire de France TV Slash.

Le 19 septembre 2019, vous revendiquiez dans votre biographie Twitter, votre descriptif, l'acronyme Acab, qui, je le rappelle, se traduit par « Tous les flics sont des bâtards ». Quelques mois après, le 15 juin 2020, vous appeliez à « abolir la police au-delà du système police-justice-prison ». Le 4 juin 2020, vous décriviez la police comme, je vous cite, « un ramassis de fascistes, racistes, antisémites, misogynes ». Comment ces prises de position, alors que vous étiez totalement assimilée au service public, à France TV Slash et à des contenus payés par le service public à destination des mineurs, comment pensez-vous que ces prises de position extrêmement violentes soient compatibles avec une obligation de neutralité d'une figure du service public ? Comment avez-vous pu concilier cela et la direction de France Télévisions est-elle venue vers vous en vous disant que vous dépassiez certaines limites et qu'il fallait arrêter ces prises de position ?

Mme Diane Saint-Réquier. Il s'agissait d'un compte personnel. Il avait une grosse visibilité, effectivement mais c'était la mienne, formée déjà à l'époque où j'avais un blog de journaliste. Jamais personne de France Télévisions ne m'a dit « Tu as le droit de publier ceci » ou « Tu n'as pas le droit de publier cela sur ton compte *Twitter* ». J'étais prestataire pour la filiale France TV Studio, pour laquelle j'ai été autrice et présentatrice. À aucun moment, je n'ai été salariée de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne voyez aucun problème à publier ce type d'appel à la violence et, en même temps, à assumer une mission de service public qui est celle d'éduquer, de rassurer, d'orienter et d'informer les jeunes ? Vous ne voyez aucune contradiction entre vos contenus à caractère violent sur votre compte personnel et, en même temps, votre mission de service public ?

Mme Diane Saint-Réquier. Ces contenus relèvent de ma liberté d'opinion, de ma liberté d'expression, à laquelle j'ai droit comme toute citoyenne française. Ils sont sans rapport avec les missions que j'ai exercées pour France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur vos réseaux sociaux, le 26 avril 2020, soit pendant votre mission pour France TV Slash, vous écriviez : « Pourquoi il n'y a-t-il que des Blanc·hes ? », en utilisant l'écriture inclusive. Le 4 juin 2020, vous déclariez : « Ramène ton opinion de petit mec blanc… », ce que je trouve indécent. Le 15 avril 2016, vous évoquiez les préjugés des « médecins blanc·hes », là encore avec l'écriture inclusive. Vous avez également affirmé : « Le racisme mentalement n'existe pas », et vous avez qualifié quelqu'un de « bien blanc, bien quadragénaire, *noticing* CSP + ».

Si un journaliste du service public écrivait publiquement : « Pourquoi n'y a-t-il que des Noirs ? », estimez-vous qu'il pourrait rester à l'antenne et continuer d'incarner un visage s'adressant aux mineurs, tout en étant rémunéré par l'impôt du contribuable ?

Mme Diane Saint-Réquier. Une fois de plus, votre question concerne mon compte Twitter personnel. Je ne me souviens pas de toutes ces citations. Je n'étais pas journaliste du service public mais autrice et présentatrice d'un programme diffusé sur France TV Slash. Par conséquent, ces propos personnels relèvent de ma liberté d'expression, d'opinion, et sont sans rapport avec mes missions pour France TV Slash.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourquoi France TV Slash a-t-il souhaité travailler avec vous ? Vos contenus ont-ils été pris en compte ? Les questions du rapporteur sont pertinentes, mais l'enjeu principal est de comprendre comment ce partenariat s'est noué. Votre compte X n'est pas le compte de Slash. Ce qui nous intéresse, c'est que Slash, qui appartient à France Télévisions, a travaillé avec vous. Au regard des contenus que vous avez publiés par ailleurs, sur X par exemple, cela nous interroge.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous étiez prestataire du service public. Vous avez porté pendant de nombreuses années une mission de service public qui vous était déléguée. Or, au moment même où vous exerciez cette mission, vous écriviez sur votre réseau social : « Pourquoi n'y a-t-il que des Blancs ? » Pensez-vous réellement que, si une autre personne investie d'une mission de service public avait écrit sur son compte *Twitter* : « Pourquoi n'y a-t-il que des Noirs ? », la direction de France Télévisions ne lui aurait pas demandé, du jour au lendemain, de présenter ses excuses – ce qui aurait été normal – et de démissionner ? Je considère ces contenus comme étant d'une grande gravité et particulièrement choquants.

Mme Diane Saint-Réquier. Je ne pense pas qu'il m'appartienne de me prononcer sur les décisions qu'aurait prises France Télévisions si j'avais tenu d'autres propos. Cela dépasse mes compétences.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je m'adresse à France Télévisions. Aviez-vous connaissance de ces contenus publiés sur un compte personnel ? Vous ont-ils interpellés ? Les avez-vous consultés ? Avez-vous été alertés à leur sujet ? Ces publications sur un compte Twitter vous ont-elles émues au point de vous amener à interroger votre partenaire ?

Mme Tiphaine de Raguenel. Diane Saint-Réquier était prestataire pour France Télévisions Studio, le producteur du programme. Nous l'avons choisie car c'est une experte des questions d'éducation et de sensibilisation à la sexualité, sujets extrêmement importants pour notre public cible des 18-30 ans. Elle figure d'ailleurs dans l'annuaire des experts utilisé par

l'ensemble des médias audiovisuels et a été interviewée à de nombreuses reprises, notamment par le Conseil national du numérique, rattaché au gouvernement. Par ailleurs, le règlement intérieur de France Télévisions concernant le contrôle des comptes *Twitter* et la politique d'engagement sur les réseaux sociaux s'applique aux salariés de l'entreprise. Pour nous, tant que ses propos n'étaient pas repris dans le cadre de l'émission *Sexy Soucis* ou sur les plateformes de France Télévisions, aucun problème ne se posait.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce que vous dites est grave ! Cela pourrait laisser entendre que si l'un de vos partenaires commettait un délit en dehors de vos antennes – ce n'est pas le cas ici –, cela ne vous concernerait pas ! Vous venez d'expliquer que, parce qu'elle n'était pas salariée de France Télévisions, ce qu'elle pouvait écrire sur *Twitter* ne vous regardait pas !

Mme Tiphaine de Raguenel. Le contrôle éditorial que nous exerçons sur les auteurs ou les producteurs s'applique aux contenus que nous publions sur nos antennes et non à leurs propos personnels.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si l'un de vos partenaires éditoriaux publiait par ailleurs des contenus antisémites ou diffamatoires sur les réseaux sociaux, cela ne vous engagerait en rien et vous ne vérifieriez pas du tout ?

Mme Tiphaine de Raguenel. Ce qui nous engage, c'est ce que nous publions sur nos plateformes et non des prises de position personnelles. Ces sujets ayant pris une importance croissante, nos procédures ont évolué.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour une prestataire à qui l'on délègue une mission de service public, vous considérez que, quel que soit le contenu de ce qu'elle publie sur son compte *Twitter*, tant qu'il n'est pas diffusé à l'antenne ou sur une plateforme de France Télévisions, aucune consigne n'est donnée et aucune sanction n'est prise. Peut-on tenir n'importe quel propos sur ses réseaux sociaux personnels, même lorsque l'on est lié par contrat à France Télévisions et que l'on incarne l'entreprise vis-à-vis du public ? Cela reviendrait à une liberté de parole totale, quels que soient les propos tenus.

M. Alexandre Dureux. Votre question est centrale. Les réseaux sociaux ont pris une place considérable. Chaque fois que nous travaillons avec un visage qui représente France Télévisions, nous validons bien sûr les contenus fabriqués par les producteurs, mais nous avons mis en place une procédure de vérification de l'e-réputation. Nous faisons appel à un service interne de France Télévisions qui nous fournit un rapport sur l'e-réputation des personnes avec qui nous envisageons de travailler et, en général, nous suivons les recommandations de cette équipe. La réputation de Mme Saint-Réquier n'a jamais été mise en cause. Cependant, nous n'avons pas la capacité matérielle de vérifier l'intégralité des comptes de réseaux sociaux de toutes les personnes avec qui nous travaillons. Notre responsabilité éditoriale consiste à valider les contenus que nous diffusons.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je constate que vous êtes vigilants sur l'e-réputation, même si vous ne pouvez pas vérifier tous les contenus publiés.

Madame Saint-Réquier, le 9 octobre 2020, alors que vous étiez un visage de France TV Slash payé par l'impôt, vous écriviez, je cite : « La France est un pays de fachos, pays de merde. » Le 5 décembre 2021, vous déclariez : « Ouvrez les frontières, virez les FACHOS », en visant nommément des responsables politiques comme Éric Zemmour ou Marine Le Pen,

avec des slogans tels que : « Les prisons en feu, Zemmour au milieu. » Ces derniers propos ne relèvent-ils pas du pénal ? N'est-ce pas la responsabilité du service public de l'audiovisuel de ne pas couvrir de tels propos ? Pourquoi n'avez-vous pas été alertés plus tôt ? Pourquoi n'avez-vous pas décidé de mettre fin au contrat de Mme Saint-Réquier à la suite de ces publications ?

Mme Tiphaine de Raguenel. Je vous ai déjà répondu : ce qui aurait pu nous amener à mettre fin au contrat de Diane Saint-Réquier aurait relevé d'un contrôle éditorial sur les contenus qu'elle a réalisés pour Slash. Vous m'interrogez sur des propos qui seraient contraires à la loi, comme des propos antisémites. Si cela avait été le cas, ils n'auraient pas été tolérés. À ma connaissance, le compte de Diane Saint-Réquier ne contient pas de propos contraires à la loi ; il s'agit d'expressions d'opinions personnelles.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un propos comme « les prisons en feu, Zemmour au milieu » n'est pas contraire à la loi, selon vous ? N'est-ce pas une incitation au meurtre ? N'est-ce pas condamnable ? Je trouve très grave que vous sembliez couvrir ces propos.

Depuis le début de cette audition, je cite des déclarations très sensibles, pour rester pudique, tenues par un visage qui a incarné l'audiovisuel public auprès des mineurs pendant des années. Vous m'expliquez d'abord que vous n'avez pas eu le temps de tout regarder. Maintenant que je vous les présente, vous affirmez qu'ils ne tombent pas sous le coup de la loi. Un appel au meurtre ne tombe pas sous le coup de la loi ? Vous ne vous désolidarisez pas de ces contenus d'une grande violence.

Mme Tiphaine de Raguenel. Nous ne travaillons plus avec Diane Saint-Réquier. Sur toute la période où elle a travaillé pour nous, les contenus que nous avons publiés sur France TV Slash respectaient le cadre très précis de notre cahier des charges.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourtant, je note sur le site de France Télévisions un article intitulé « France, réveille-toi : tout ce que tu as toujours voulu savoir sur le sexe sans jamais oser le demander », où la parole est donnée à *Sexy Soucis*, donc à madame Saint-Réquier. Cette publication date du 21 mai 2025. Pourquoi nous dire que vous avez cessé votre collaboration avec elle, alors qu'elle continue visiblement d'avoir une tribune sur le service public ?

Mme Tiphaine de Raguenel. À ma connaissance, il ne s'agit pas d'une publication récente. Il doit s'agir d'une republication d'un article réalisé lorsque Diane Saint-Réquier travaillait avec nous pour *Sexy Soucis*. Nous pourrons vous apporter toutes les précisions nécessaires.

Mme Diane Saint-Réquier. Je suis sûre et certaine qu'en mai 2025, je n'ai pas travaillé pour France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'était pas mon propos. Lorsqu'on nous dit qu'il y a eu une rupture de la collaboration entre France Télévisions et vous, il suffit de quelques recherches sur le site pour voir que, quelques mois auparavant, France Télévisions, financé par nos impôts, continuait à vous donner la parole.

Mme Tiphaine de Raguenel. Vous confondez « donner la parole à quelqu'un » et « employer quelqu'un ». Cette interview est sans doute la reprise d'un entretien réalisé à l'époque où Diane Saint-Réquier était prestataire pour France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Saint-Réquier, pouvez-vous nous détailler la formation qui justifie que France Télévisions vous présente comme une experte ?

Mme Diane Saint-Réquier. Cela fait seize ans que je travaille dans le champ de la prévention, de l'éducation et de la promotion de la santé, notamment sexuelle. À ce titre, comme je vous l'ai indiqué en introduction, j'ai été formée au sein de l'association Solidarité Sida, du Crips d'Île-de-France ou encore de l'association Aides. J'ai travaillé et été formée au niveau théorique dans de nombreuses structures, où j'ai pu accumuler une expérience conséquente en rencontrant plusieurs dizaines de milliers de jeunes dans des contextes très variés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans l'émission *Sexy Soucis* sur France TV Slash, vous déclariez : « N'hésite pas à aller chercher et à payer des films réalisés ou scénarisés par des personnes trans qui donnent à voir des pratiques plus diverses et réalistes. Tu peux aussi t'abonner à des plateformes payantes où les personnes trans vendent leur contenu en direct. » Il s'agit de films à caractère pornographique. Le communiqué de presse de France Télévisions indique que Slash s'adresse à un public à partir de 15 ans. Il s'agit donc d'une injonction à consommer ou à acheter de la pornographie sur une plateforme destinée aux mineurs et payée par le contribuable. Or le code pénal interdit la promotion de la pornographie si le message est accessible à des mineurs. Comment expliquez-vous qu'une entreprise de service public se mette à ce point en rupture avec la loi ?

Mme Diane Saint-Réquier. Bien que l'accès à la pornographie soit théoriquement interdit aux mineurs, toutes les études montrent qu'ils sont très nombreux à y accéder, notamment parce que les sites diffuseurs ne mettent pas en place les mesures de contrôle adéquates qui leur sont pourtant imposées. Partant du constat qu'une grande partie des jeunes a accès à la pornographie, il était logique que je reçoive de nombreuses questions à ce sujet et que nous abordions la question dans l'émission.

Dans l'épisode au sein duquel je parle de pornographie alternative, l'objectif est d'informer sur l'existence de productions plus éthiques, tant dans le traitement des travailleurs et travailleuses du sexe que dans les représentations proposées. Alors que les contenus dits *mainstream*, accessibles facilement sur les sites gratuits, mettent souvent en scène des rapports de domination violents et des rôles de genre stéréotypés, les productions féministes et/ou *queer* ont souvent à cœur de montrer une diversité de corps, de pratiques, mais aussi un souci du consentement et de la prévention.

Mme Tiphaine de Raguenel. Les contenus de Slash n'ont jamais fait l'objet d'aucun avis ni d'aucune mise en garde de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom). Si nous avions relayé des contenus à caractère pornographique, nous serions en contradiction avec notre cahier des charges, qui est parfaitement clair : l'article 36 interdit toute atteinte à la dignité humaine, et toute complaisance dans la sexualisation ainsi que toute forme de pornographie sont strictement prohibées sur l'ensemble des sites de France Télévisions.

Parler de la pornographie n'est pas en faire la promotion. En revanche, notre cahier des charges nous oblige à traiter ces sujets avec retenue et responsabilité. Nous avons choisi de le faire de manière informative, car c'est un sujet qui concerne les jeunes. Une étude de l'Arcom sur l'exposition des jeunes au contenu pornographique montrait une forte progression de la consommation de ces contenus. Chaque mois, 55 % des garçons de plus de 18 ans et 20 % des filles se rendent sur un site pornographique, y passant environ une heure. Ces résultats, fondés sur les données de Médiamétrie, sont une réalité.

Dans ce contexte, il nous a semblé indispensable de traiter ce sujet dans une offre destinée aux jeunes adultes de 18 à 30 ans, pour informer et créer un dialogue sur des sujets souvent tabous. C'était le rôle de *Sexy Soucis* et du programme présenté par Diane Saint-Réquier, une experte reconnue. Ce programme a abordé de nombreuses questions sur la sexualité, la santé, la prévention des violences sexuelles et sexistes, avec un ton direct qui permettait d'engager la conversation. Il a aussi permis à France Télévisions de participer à des campagnes d'intérêt public, notamment le Sidaction.

L'épisode auquel vous faites référence a été supprimé car nous sommes convenus, après une discussion avec la déontologie, que les informations diffusées étaient insuffisamment contextualisées. C'était notre décision éditoriale ; elle n'a fait l'objet d'aucun avis de l'Arcom. Nous n'étions donc pas, contrairement à ce que vous affirmez, en train de faire de la promotion.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous relis la phrase publiée sur France Télévisions : « N'hésitez pas à aller chercher et à payer des films réalisés ou scénarisés par des personnes trans… Tu peux aussi t'abonner à des plateformes payantes… » Vous avez aussi invité des acteurs pornographiques qui venaient raconter leur quotidien. Vous conviendrez que ces deux éléments constituent une forme d'incitation à consommer du contenu pornographique, destiné à des mineurs. Ce n'est pas une simple question d'interprétation. Vous avez expliqué que cette publication a été retirée, mais vous pouvez convenir avoir peut-être outrepassé la loi sur ce point.

Mme Tiphaine de Raguenel. Je m'en tiens à l'avis du régulateur. Nous n'avons fait l'objet d'aucune sanction ni d'aucune mise en garde de l'Arcom, ce qui indique que nous n'avons pas outrepassé notre cahier des charges.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne sais pas si l'Arcom intervient sur ce périmètre…

Mme Tiphaine de Raguenel. Un service de médias à la demande en relève tout à fait.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous recueillerons son avis si nous l'auditionnons à nouveau.

Mme Amandine Roussel. Les sites à caractère pornographique sont largement consommés par les mineurs, c'est un fléau.

Nous n'avons fait l'objet d'aucune sanction de la part du régulateur.

Par ailleurs, je voudrais vous exprimer une certaine frustration. Nous sommes l'équipe actuelle de Slash et nous avons beaucoup parlé de publications datant d'il y a plusieurs années, qui n'étaient pas sous notre responsabilité. Nous sommes frustrés de ne pas avoir pu exposer tout le travail réalisé par nos équipes depuis deux ans.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le principe des commissions d'enquête est de chercher à comprendre les dysfonctionnements et les mesures correctives qui ont été mises en œuvre. D'autres instances dans cette assemblée, comme la commission des affaires culturelles, permettent d'analyser le travail de France Télévisions dans un cadre différent. Une commission d'enquête, par nature, met l'accent sur les manquements. Pour Slash, il s'agit de contenus qui interrogent, sans remettre en cause le fait que d'autres contenus sont pertinents et

adaptés. Il est important de pouvoir vous questionner lorsque des acteurs pornographiques expliquent leur métier sur une plateforme du service public.

Je suis encore désolé d'avoir dû perturber cette audition en raison de l'actualité dans l'hémicycle. Je vous remercie.

La séance s'achève à dix-huit heures quarante-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Philippe Ballard, M. Belkhir Belhaddad, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, M. Laurent Jacobelli, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Ersilia Soudais

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, des sociétés représentant la production cinématographique :

- API (Association des producteurs indépendants) : Mmes Sidonie Dumas, présidente, et Hortense de Labriffe, déléguée générale ;
- ARP (Auteurs, réalisateurs et producteurs) : M. Pierre Jolivet, vice-président, et Mme Léa Jolivet, responsable des affaires publiques et de la communication institutionnelle ;
- SPI (Syndicat des producteurs indépendants) : Mme Marie Masmonteil, présidente du bureau long métrage, et Mme Marion Golléty, déléguée cinéma ;
- UPC (Union des producteurs de cinéma et de contenus publicitaires) : MM. Marc Missonnier, président, et Jean-Pierre Giansilj, délégué général. 2

– Présences en réunion 22

Mardi
17 février 2026
Séance de 16 heures

Compte rendu n° 37

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, cette semaine d'auditions est consacrée aux sociétés et aux systèmes de production auxquels a recours le service public audiovisuel, et particulièrement télévisuel.

Notre commission se devait d'étudier les conditions dans lesquelles France Télévisions recourt aux sociétés de production. Les coûts de production, tout comme les résultats d'audience, varient sensiblement selon les types de contenus que vous proposez. Par souci de clarté et compte tenu de la diversité des problématiques, le rapporteur et moi-même avons décidé de distinguer la production cinématographique de la production proprement audiovisuelle, laquelle fera l'objet d'une seconde audition. De même, nous avons souhaité dissocier les producteurs indépendants des quatre grandes sociétés de production avec lesquelles France Télévisions passe les contrats les plus importants. Je vais vous présenter les organismes présenta pour cette audition.

Nous accueillons tout d'abord l'Association des producteurs indépendants (API), syndicat de producteurs de cinéma, qui regroupe une vingtaine d'entreprises – dont Gaumont, UGC, Pathé et MK2 – qui ont représenté 30 % des entrées en salles des films français en 2024. L'API défend les intérêts de ses membres auprès des chaînes de télévision, des plateformes, du Parlement et des pouvoirs publics. Elle est représentée aujourd'hui par sa présidente, Mme Sidonie Dumas, et sa déléguée générale, Mme Hortense de Labriffe.

J'accueille également l'ARP, Société civile des auteurs, réalisateurs et producteurs, dont le président d'honneur n'est autre que Claude Lelouch. Selon l'article 5 de vos statuts, votre organisation a pour objet « l'exercice et l'administration dans tous les pays de tous les droits relatifs à la représentation ou à la reproduction […] des œuvres de ses membres, et notamment la perception et la répartition des redevances provenant de l'exercice desdits droits », ainsi que « l'établissement de tous les accords susceptibles d'être conclus […] avec tous organismes, notamment sociétés de perception ». Nous y reviendrons sans doute lors de nos échanges. Je souhaite la bienvenue à son vice-président, M. Pierre Jolivet, ainsi qu'à sa responsable des affaires publiques et de la communication institutionnelle, Mme Léa Jolivet.

Est également présent le Syndicat des producteurs indépendants (SPI), organisation unitaire fondée il y a près de cinquante ans, œuvre dans la production tant audiovisuelle que cinématographique. Votre syndicat fédère plus de 570 sociétés de production indépendantes de longs et de courts-métrages dans les domaines de l'animation, du documentaire, de la fiction et du spectacle vivant. Le SPI est représenté aujourd'hui par Mme Marie Masmonteil, présidente du bureau long métrage, et Mme Marion Golléty, déléguée cinéma.

Enfin, est également présente l'Union des producteurs de cinéma et de contenus publicitaires (UPC), qui regroupe plus de 260 sociétés de production. Votre union assure l'interface entre ses membres, le CNC et les pouvoirs publics, tout en négociant les accords interprofessionnels avec les opérateurs historiques que sont les chaînes de télévision et avec les plateformes. Je signale que, M. Marc Missonnier, votre président ici présent, avait participé, le 3 décembre dernier, à une table ronde sur la chronologie des médias organisée par la commission des affaires culturelles ; vous êtes aujourd'hui accompagné par le délégué général de l'UPC, M. Jean-Pierre Giansilj.

Je rappelle que le financement de la production cinématographique est un sujet capital ; force est de constater que France Télévisions y joue un rôle majeur, pour ne pas dire fondamental – nous y reviendrons. J'espère également que nous pourrons aborder le sujet ô combien crucial de la chronologie des médias. Ce dispositif, bousculé depuis plusieurs années par l'essor de la VOD (vidéo à la demande) et par la multiplication des plateformes, demeure un enjeu essentiel pour le financement du cinéma français. Il fait l'objet de discussions régulières avec les pouvoirs publics et les organisations professionnelles, et nourrira certainement les questions du rapporteur ainsi que nos débats.

Avant de donner la parole à M. Pierre Jolivet pour un propos liminaire global, je vous remercie de nous déclarer, chacun à tour de rôle, tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Sidonie Dumas, Mme Hortense de Labriffe, M. Pierre Jolivet, Mme Léa Jolivet, Mme Marie Masmonteil, Mme Marion Golléty, M. Marc Missonnier et M. Jean-Pierre Giansilj prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je laisse tout de suite la parole à M. Jolivet.

M. Pierre Jolivet, vice-président de l'ARP. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, sachez tout d'abord que nos quatre organisations – l'API, l'ARP, le SPI et l'UPC – représentent, à travers leurs adhérents, la quasi-totalité de la production cinématographique française. Pour nos organisations, l'action du service public est le garant de notre souveraineté culturelle face à la concurrence d'acteurs extra-européens puissants que sont les plateformes de vidéo à la demande par abonnement. Il est essentiel, pour notre démocratie, que nous restions maîtres de notre imaginaire grâce à une production diversifiée et ambitieuse.

Le cinéma français produit chaque année environ 300 films couvrant tous les genres – animation, documentaire, fiction – et tous les niveaux de budget. Parmi eux, environ 70 premiers films assurent la relève générationnelle. La France est également le pays qui produit le plus grand nombre de films réalisés par des femmes, dont les deux Palmes d'or récemment obtenues par Julia Ducournau et Justine Triet. Par ailleurs, les producteurs français soutiennent la création internationale via soixante accords de coproduction entre la France et des États étrangers, parmi lesquels ne figurent pas les États-Unis.

À ce titre, il est remarquable que les cinq films qui concourent cette année pour l'Oscar du meilleur film étranger soient tous coproduits par des producteurs français : *Sirāt*, *Valeur sentimentale*, *L'Agent secret*, *La Voix de Hind Rajab* ainsi qu'*Un simple accident* de l'Iranien Jafar Panahi, Palme d'or 2025 dont la production est majoritairement française et dont nous pouvons nous enorgueillir qu'il représente la France aux Oscars.

La France se singularise ainsi en produisant les films de nombreux réalisateurs interdits d'exercer dans leur propre pays, qu'ils soient Iraniens, Russes ou Argentins. Cette démarche n'empêche pas, en parallèle, la production de grands succès populaires tels qu'*Un p'tit truc en plus*, *Le Comte de Monte-Cristo* ou encore *L'Amour ouf*, *Un ours dans le Jura* et *En fanfare* – ces trois derniers ayant été produits en partenariat avec France Télévisions –, qui viennent conforter la diversité indispensable à notre industrie.

Cette vitalité extraordinaire permet à la France de conserver, pour les films sortis en salles, une part de marché proche, égale voire parfois supérieure à celle des films américains, ce qui constitue une véritable exception française. Jusqu'en 2019, les entrées globales en France étaient, depuis dix ans, supérieures à 200 millions. Si la crise du covid a provoqué une chute drastique de la fréquentation, les entrées sont remontées l'année dernière à 181 millions, avec une part de marché de 44,8 % pour les films français, supérieure à celle des productions américaines.

Les chiffres de janvier 2026 sont très encourageants, portés par les démarrages puissants de films tels que *Marsupilami*, *Gourou*, *Le Mage du Kremlin* ou *L'Affaire Bojarski*, ainsi que par la carrière exceptionnelle du documentaire *Le Chant des forêts*. Grâce au parc de salles le plus dense du monde – 2 500 établissements et 6 354 écrans à ce jour – et au nombre de films sortis chaque année – 744 en 2024 en première exclusivité, toutes nationalités confondues –, le public français bénéficie ainsi d'une offre d'une diversité unique. En 2024, il faut se souvenir que 70 % des Français sont allés au moins une fois au cinéma, et ce chiffre a même atteint 80 % chez les moins de 25 ans. Bien entendu, à l'instar de ce qui s'observe partout ailleurs, tous les films ne sont pas des succès. Notre production est une production de prototypes : nul ne peut prédire le succès d'une œuvre, quels que soient son budget, son casting ou la notoriété de son auteur. Produire est un métier à risque !

Cependant, la rentabilité d'un film ne se mesure pas aux seules entrées en salles. Elle s'inscrit dans le temps long, au gré des cycles d'exploitation successifs : DVD, VOD, chaînes de télévision, plateformes et ventes internationales. De nombreux auteurs désormais internationalement reconnus ont commencé leur carrière par des échecs relatifs en salle ; l'exemple récent le plus notoire est celui de Justine Triet, dont le premier long-métrage, *La Bataille de Solférino*, n'avait réuni que 33 000 spectateurs, tandis que son quatrième, *Anatomie d'une chute*, a dépassé les deux millions d'entrées en France, a été exporté dans 155 pays et a remporté l'Oscar du meilleur scénario original.

Les producteurs français, qui irriguent également la création européenne et internationale, façonnent ainsi un formidable instrument de *soft power* et de souveraineté tant nationale qu'européenne. Nos films peuvent être considérés comme de véritables actifs stratégiques permettant de faire rayonner la culture et les récits européens ; comme les producteurs américains l'avaient compris dès la naissance de Hollywood, le cinéma est une arme extraordinaire pour promouvoir des valeurs et des produits en imposant des récits à la gloire d'une nation. Cette vitalité créative se traduit également par des retombées économiques majeures. En 2024, la filière cinématographique a produit à elle seule un chiffre d'affaires de 7,5 milliards et une valeur ajoutée de 3,6 milliards ; elle représente près de 300 000 emplois directs et indirects.

Depuis trente ans, alors que de nombreuses industries françaises souffrent et s'affaiblissent, la nôtre demeure, grâce à son système vertueux, un phare visible dans le monde entier ; c'est une fierté pour notre pays. Contrairement à une idée reçue, le cinéma français n'est pas financé par l'impôt ; il l'est pour partie par un ensemble de taxes parafiscales affectées, qui sont recueillies par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Ce mécanisme, l'un des piliers de notre modèle, ne coûte pas 1 euro au budget général de l'État ! Le reste du financement provient très majoritairement du marché. Pour simplifier, on pourrait dire que le cinéma français est financé exclusivement par ceux qui le regardent.

Outre le CNC, les deux piliers du financement de la production française sont Canal + et France Télévisions, via des obligations d'investissement proportionnelles à leur chiffre

d'affaires. Aux termes de l'accord conclu avec les organisations professionnelles en février 2025, Canal + s'est engagé à financer, en moyenne, au moins quatre-vingt-cinq films par an en première fenêtre de diffusion, pour un montant annuel de 160 millions d'euros incluant achats et préachats. Disney, qui a également signé un accord en février 2025, s'est engagé à préacheter vingt-trois films par an en moyenne, pour un investissement de 35 millions d'euros.

Pour en venir au sujet de votre commission d'enquête, les organisations professionnelles que nous représentons sont liées à France Télévisions par des accords de longue date, dont le dernier, conclu en mai 2024, porte sur cinq ans. À travers ses deux filiales, France 2 Cinéma et France 3 Cinéma, le groupe doit consacrer 4,2 % de son chiffre d'affaires au préachat, à la coproduction et à l'acquisition d'œuvres cinématographiques d'expression originale françaises et européennes agréées. Cela représente au moins soixante films par an pour un investissement minimal de 65 millions d'euros, auxquels s'ajoutent au moins 15 millions d'achats de films de catalogue, dont 10 millions pour les antennes linéaires de France Télévisions.

France Télévisions soutient également l'essentiel de la filière animation et s'est engagé à financer en moyenne au moins cinq films par an. Citons *Arco,* le premier long-métrage d'Ugo Bienvenu, qui concourt en 2026 à l'Oscar du meilleur film d'animation après avoir réuni 500 000 spectateurs en France et s'être exporté avec succès. Par cet accord et comme le prévoit son cahier des charges, le groupe s'attache à financer la diversité du cinéma français et européen, tout en reflétant la société française dans sa pluralité culturelle, sociologique et territoriale. Pour l'industrie du cinéma, l'audiovisuel public est donc un partenaire indispensable : un compagnon de travail, de réflexion et d'invention, mais aussi un gardien de notre patrimoine commun. Ce n'est pas un hasard si les films français qui font le tour du monde et sont récompensés dans les plus grands festivals ont si souvent bénéficié du soutien du service public ; par ailleurs, les diverses chaînes de l'audiovisuel public rendent possible la découverte des œuvres classiques par un public plus jeune.

Qu'il s'agisse de grands films spectaculaires, de comédies populaires, de films d'auteur destinés à un large public ou d'œuvres plus intimistes, tous les genres trouvent leur place dans les grilles du service public, qui assume ainsi pleinement sa mission. Dans un contexte international complexe, marqué par la montée des populismes, cette volonté d'allier exigence et accessibilité au plus grand nombre nous paraît indispensable pour la préservation des valeurs républicaines qui nous sont chères. À l'heure des réseaux sociaux et du morcellement des accès à l'information et à la culture, qui peut entraîner des phénomènes sectaires, l'audiovisuel public doit impérativement jouer son rôle de réunificateur. La diversité du cinéma est au cœur de l'identité du service public.

Ainsi, le rôle du service public dans le cinéma est central : son financement étant garanti par l'État, il constitue le pôle culturel de tous les Français. Moins contraint par la seule loi du marché que ses concurrents directs, il doit rester un trait d'union, un miroir où chacun peut se reconnaître, et un espace de liberté pour l'expression artistique. Rappelons que, dans cet exercice, les investissements de France Télévisions ne sont ni des subventions, ni du bénévolat : en contrepartie, le groupe acquiert des droits de diffusion ainsi que des parts de producteur, ce qui l'associe au succès éventuel des œuvres.

Force est néanmoins de constater que, depuis que le financement du service public dépend du budget général de l'État et n'est plus garanti par la redevance, les gouvernements successifs ont failli à donner à France Télévisions les moyens de respecter son contrat

d'objectifs et de moyens (COM). Malgré cela, le service public continue de jouer pleinement son rôle dans la réussite du cinéma français. Continuer de l'affaiblir ou réduire son financement reviendrait à abîmer un pôle d'excellence que le monde entier nous envie, et enverrait un message de démission à ceux qui souhaitent la disparition de notre système vertueux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci d'avoir parlé au nom des différents syndicats présents ; votre intervention nous aura permis de mesurer l'importance de France Télévisions.

Cette commission traite des dysfonctionnements et des manquements du service public audiovisuel – vous le savez, c'est la vocation d'une commission d'enquête que de mettre l'accent sur ce qui fonctionne mal. Cependant, votre audition met en lumière le rôle majeur de France Télévisions dans le financement du cinéma. Elle permet de rappeler aux Français que s'ils ont accès à des films gratuitement sur les chaînes publiques, c'est grâce à l'investissement du service public audiovisuel. Tout le monde ne dispose pas d'un cinéma de quartier, notamment dans nos territoires ruraux ; le service public est donc un acteur majeur de l'accès à la culture. Si les acteurs privés occupent une place non négligeable dans le financement du secteur, l'audiovisuel public reste un pilier de la création cinématographique.

Vous l'avez dit, France Télévisions est un partenaire indispensable pour une filière qui est elle-même une industrie majeure pour notre pays, que ce soit en matière de souveraineté, de création d'emplois ou d'attractivité des territoires. Sans France Télévisions, que ferait l'industrie du cinéma en moins ? Qu'est-ce qu'elle ne ferait pas ?

Mme Marie Masmonteuil, présidente du bureau long métrage du SPI. Chaque année, environ 350 films sont diffusés sur les antennes de France Télévisions. Ce chiffre englobe l'ensemble des acquisitions du groupe, les achats mais aussi, comme l'a dit mon collègue, environ soixante films préachetés et coproduits chaque année. Mon syndicat – qui n'est pas le seul dans ce cas –, travaille principalement avec France Télévisions, car il est précieux pour un producteur de pouvoir compter sur un diffuseur en clair, ce qui n'est malheureusement pas systématique. La force de la proposition du service public télévisuel, c'est sa capacité à accompagner une grande diversité de films, des plus modestes aux plus ambitieux. On peut citer *Vingt Dieux*, qui a connu un succès remarquable il y a deux ans avec près de 900 000 entrées mais aussi de nombreux premiers films auxquels le groupe porte un intérêt particulier. Avec Arte, France Télévisions est la chaîne en clair qui affiche l'engagement le plus ferme pour ce qui est du nombre de films produits – l'accord de mai 2024 l'a fixé de manière très précise, avec ces fameux soixante films par an. L'année dernière, France 2 et France 3 ont ainsi coproduit trente et un films chacune, dépassant légèrement ce seuil de base ; ce faisant, elles ont embrassé toute la diversité du cinéma.

Cette diversité s'exprime également à travers une programmation désormais mieux identifiée par le public. Si les cases du dimanche soir, sur France 2, et du lundi soir, sur France 3, sont dévolues aux films populaires et familiaux, nous saluons la diffusion sur France 4, le jeudi et le samedi en *prime time*, de films d'art et d'essai qui, bien qu'ayant parfois réalisé moins d'entrées en salles, bénéficient là d'une exposition exceptionnelle.

M. Marc Missonnier, président de l'UPC. Pour le dire simplement, France Télévisions est indispensable à la diversité du cinéma français !

Mme Sidonie Dumas, présidente de l'API. Dans le paysage de la création cinématographique, il est primordial de disposer d'interlocuteurs variés, qu'il s'agisse du

service public ou des chaînes privées. Cette pluralité de guichets nous permet de nous tourner vers le partenaire le plus adapté pour produire les meilleurs films pour le public. Nous ne pourrions pas vivre dans un monde composé uniquement de chaînes privées. Il est donc crucial de bénéficier d'un service public fort aux côtés d'acteurs comme TF1, M6 ou Canal +.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si je résume vos propos, sans le service public, nous aurions donc moins de diversité et, plus largement, moins de films produits. J'aurai d'autres questions sur la chronologie des médias, mais j'y reviendrai après avoir laissé la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En préparation de cette audition, j'ai consulté le rapport pour avis de M. Aymeric Caron, membre – démissionnaire – de cette commission, consacré aux avances à l'audiovisuel public pour 2026. J'ai noté que certains d'entre vous avaient qualifié une potentielle baisse des investissements de France Télévisions de « grave menace pour la production audiovisuelle française », évoquant une « déstabilisation » voire une « crise systémique ». Pourtant, si l'on s'en tient au bilan de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) et aux conclusions de ce rapport, le secteur de la production cinématographique semble ne s'être jamais aussi bien porté, du moins s'agissant des budgets alloués par les diffuseurs au titre de leurs obligations d'investissement. Alors que l'inflation a progressé de 15 % entre 2020 et 2024 selon la Banque de France, les budgets en question ont augmenté de 23 % sur la même période. En 2020, vous perceviez 360 millions d'euros ; en 2024, ce montant a atteint 440 millions. Il semble donc que les budgets n'aient jamais été aussi élevés, mais peut-être pourrez-vous nous expliquer ce paradoxe.

Il y a une raison à cette hausse, que vous connaissez bien : c'est l'arrivée des Smad (services de médias audiovisuels à la demande) sur le marché. Désormais, des plateformes comme Netflix, Amazon Prime ou Disney contribuent au même titre que les diffuseurs historiques de la TNT (télévision numérique terrestre) comme France Télévisions, TF1 ou M6. Elles font office de relais de croissance, notamment face à une télévision linéaire qui s'essouffle.

Ma question est simple : eu égard à cette progression considérable des contributions dont vous bénéficiez notamment grâce aux plateformes, serait-ce si grave si France Télévisions diminuait un peu son apport à votre secteur ? Je rappelle que nous sommes à un moment où le groupe traverse une crise financière majeure, où l'on demande des efforts à toutes les politiques publiques et où tous les Français sont mis à contribution, quasiment jusqu'au point de rupture.

M. Marc Missonnier. Nous allons vérifier les chiffres que vous citez mais je dois vous dire qu'ils ne correspondent pas à la réalité que nous vivons sur le terrain. Le financement du cinéma français a baissé l'année dernière, et ce pour une raison simple : les accords que nous avons conclus avec les différents opérateurs, qu'ils soient publics ou privés, ont entraîné une baisse générale des investissements. Vous n'êtes pas sans savoir que Canal +, qui est le premier contributeur du cinéma français, a réduit sa contribution de façon très significative l'année dernière par rapport aux années précédentes. Les financements provenant des plateformes n'ont permis de compenser qu'en partie – et en partie seulement – ce désengagement. Au total, il n'y a donc pas eu d'accroissement du financement venant des diffuseurs.

Mme Marie Masmonteuil. Nous vivons dans un pays formidable, monsieur le rapporteur ! Grâce à l'action du CNC et des organisations professionnelles, chaque nouvel écran doit contribuer au financement de la création cinématographique. C'est ce qui s'est passé en 2020 avec la transposition de la directive SMA (services de médias audiovisuels) : nous

avons travaillé de concert avec la DGMIC (direction générale des médias et des industries culturelles) et le CNC pour aboutir au décret Smad de 2021, qui impose aux plateformes des obligations d'investissement selon leur place dans la chronologie des médias. Concrètement, Netflix, Amazon ou Disney doivent désormais investir une part de leur chiffre d'affaires qui va de 20 % – pour ceux qui diffusent les films après douze mois – à 25 % – pour ceux qui les diffusent avant douze mois. C'est dans ce cadre que nous avons conclu un accord avec Disney, qui a accepté de basculer d'un régime centré sur l'audiovisuel à un système davantage tourné vers le cinéma. Mais au même moment, nous avons dû renégocier avec Canal + qui, mécontent de notre accord avec Disney, avait drastiquement réduit ses investissements. Nous nous retrouvons finalement dans un jeu à somme nulle : les gains apportés par les Smad qui, certes, contribuent au financement du cinéma français, ne font donc finalement que compenser ce qui a été perdu par ailleurs.

Pour répondre à votre question, nous n'avons absolument pas remis en question la diminution annoncée par France Télévisions de son investissement dans le cinéma français. Nous la comprenons.

Mme Sidonie Dumas. Nous vivons depuis longtemps avec la chronologie des médias. Elle cadence l'entrée des distributeurs et permet d'intégrer les évolutions technologiques – hier la vidéo à la demande (VOD), aujourd'hui les services de médias audiovisuels à la demande (Smad), c'est-à-dire les plateformes. C'est ce qui permet le financement de la création cinématographique. Quant aux chaînes de télévision hertziennes, elles en ont d'emblée fait partie.

Penser faire des économies en renonçant aux investissements dans la création cinématographique par le service public, reviendrait à faire disparaître un pan entier de films. La diversité n'est pas un vain mot. Un éventail très large de films ne seraient absolument pas retenus par des investisseurs du secteur privé.

Il faut que vous en teniez compte dans vos réflexions. Le service public ne fait pas ce que les autres font. On ne passe pas de l'un à l'autre. Chacun a sa ligne éditoriale ; chacun investit en fonction de ses désirs et de ses besoins pour sa chaîne, qui sont tous différents.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comme beaucoup de Français nous regardent, peut-être pouvez-vous expliquer succinctement ce qu'est la chronologie des médias, qui est un mécanisme français encadrant la diffusion des films après leur sortie en salle.

Mme Sidonie Dumas. La chronologie des médias est un dispositif qui permet d'agencer les acteurs du métier et toute la filière. D'abord, le film sort en salle, où il est projeté pendant quatre mois. Ensuite, pendant deux mois, il peut être visionné sur les plateformes de VOD. Enfin, il peut l'être sur Canal + au bout de six mois, de neuf mois sur Disney + et de dix-sept mois sur les autres plateformes. Les chaînes de télévision hertziennes viennent ensuite.

La chronologie des médias cadence les fenêtres de tous ces nouveaux entrants et leur permet d'une façon simple, une fois qu'elles y entrent, d'avoir un accès chacun selon sa dynamique propre. C'est à cette fin que sont signés des accords interprofessionnels. Grâce à ces derniers, tout le monde trouve sa place dans ce processus, qui est exclusivement français. Il a permis en outre de maintenir la fréquentation en salle – puisqu'on a sanctuarisé la salle de cinéma – à 180 millions d'entrées par an. Il a fait ses preuves depuis sa création à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai consulté une étude de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) présentant l'évolution de la contribution globale à la production cinématographique au cours des dix dernières années. Celle-ci est de 360 millions en 2020, de 429 millions en 2021, de 415 millions en 2022, de 431 millions en 2023 et de 443 millions en 2024. Votre appréciation semble divergente.

Mme Sidonie Dumas. Nous n'allons pas contredire un document de l'Arcom !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour être tout à fait précis, j'ajoute un chiffre que le rapporteur n'a pas cité, celui de 2015 – 444 millions –, qui est quasi identique à celui de 2024 – 443 millions. Entre ces deux dates, on constate une baisse pendant la crise du covid.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le chiffre de 2015 est le plus élevé sur quinze ans. Il baisse en 2016, en 2017, puis en 2018, et encore en 2019 et en 2020. Cette année-là, il est de 360 millions ; il présente ensuite une hausse continue jusqu'à 2024, où il est de 443 millions.

M. Marc Missonnier. Je commencerai par compléter ce qui a été dit sur la chronologie des médias. Plus un diffuseur est proche de la sortie en salle, plus il doit contribuer en pourcentage de son chiffre d'affaires. La contribution de France Télévisions, qui est à vingt-deux mois dans la chronologie des médias, est ainsi inférieure à celle d'autres diffuseurs qui y figurent plus tôt.

Par ailleurs, l'augmentation des contributions tient sans doute au fait que, dans la renégociation de nos accords avec certains acteurs, nous leur avons accordé des droits supplémentaires en échange d'une contribution supplémentaire. Cela peut expliquer les variations en fonction des années.

M. Pierre Jolivet. J'aimerais revenir sur le fond de votre question. En gros, vous voulez savoir pourquoi le cinéma ne se porterait pas aussi bien s'il y avait moins d'argent de la part du service public. Je commencerai par un rappel historique pour ceux qui connaissent mal notre profession.

Après la guerre, à l'arrivée de la télévision, on s'est préoccupé de savoir si le cinéma ne souffrirait pas de l'arrivée de la télévision. Et on a demandé à la télévision, qui passait des films de cinéma, de contribuer à leur production. L'arrivée de Canal + a rebattu les cartes. On a de nouveau considéré que ce nouvel entrant, qui allait diffuser beaucoup de cinéma, devait, en contrepartie, aider au financement des films. Le même principe a prévalu à l'arrivée des plateformes. Dès lors que vous êtes dans un pays de cinéma comme la France, et que vous profitez de ce public qui aime aller au cinéma, vous devez participer à la production des films. Ce système très particulier, unique au monde, a été initié, intellectuellement, par le général de Gaulle et par André Malraux ; nous en sommes les héritiers.

Que se passerait-il s'il n'y avait pas le service public ? Il faut bien prendre conscience du fait que celui-ci coche des cases que ne cochent pas forcément les chaînes payantes, qui ont un rapport différent au marché. Les plateformes puisent dans le *big data* la nécessité des œuvres dont elles estiment qu'elles conviennent à leur clientèle tandis que le service public joue pleinement son rôle. Nous avons évoqué Justine Triet. Il y a assez peu de chance, c'est en tout cas sans exemple, que Disney, Amazon Prime ou Netflix aient favorisé la naissance de jeunes réalisateurs comme elle qui, par la suite, sont parvenus à s'imposer comme de formidables auteurs de cinéma.

Ce travail de défricheur, d'écoute d'un cinéma qui n'est pas forcément dans le marché au départ, personne d'autre mieux que le service public ne peut le faire ! C'est en ce sens qu'il est indispensable et que tout affaiblissement de ce financement serait préjudiciable à l'ensemble de la création et de la filière.

Mme Marie Masmonteil. Nous bénéficions effectivement d'un système formidable qui nous permet d'imposer aux nouveaux entrants d'intervenir dans le financement du cinéma et des œuvres audiovisuelles, ce que ne font pas, ou en tout cas bien moins, les autres pays. Ce montant de 20 % ou de 25 % est largement supérieur à celui observé chez nos voisins européens. Certains n'ont même pas d'obligation de financement des œuvres locales.

Depuis 2020, tout notre travail a consisté à intégrer les Smad dans le mécanisme de financement du cinéma et de l'audiovisuel français, en commençant par établir un équilibre avec les acteurs français de toute nature, payants et gratuits. Le cinéma français, pour nous, est un actif stratégique, qui doit raconter des récits nationaux, principalement, ou dans le cadre de coproductions, souvent internationales. Ce qui nous inquiète, c'est que les Smad prennent une part trop importante dans le financement des films, ce qui déstabiliserait cet équilibre si précis et si précieux entre les financements purement locaux des chaînes gratuites et payantes et les financements extra-européens.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le visionnage d'un film sur une plateforme est payant tandis qu'il ne l'est pas sur les chaînes hertziennes. Pour vous, le financement total des films par les Smad serait sans incidence. Pour les Français, l'accès au film deviendrait systématiquement payant.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En étudiant l'évolution des contenus numériques et des audiences, j'ai constaté, dans le bilan de Médiamétrie pour 2024, que, pour la première fois, les Français ont passé plus de temps sur internet que devant leur télévision. La durée moyenne d'écoute individuelle, pour la télévision, s'est effondrée de treize minutes ; elle est passée à 2 h 45 par jour, contre un peu plus de 3 heures sur internet. Aux États-Unis d'après une étude de Glance parue en octobre, la télévision traditionnelle est déjà moins regardée – 40 % du temps de visionnage – que les plateformes telles que Netflix, Amazon Prime et Disney.

Que les plateformes contribuent davantage à votre secteur que l'audiovisuel public, n'est-ce pas le sens de l'histoire ? Ne faut-il pas progressivement opérer une sorte de péréquation entre les durées de visionnage et les usages de l'audiovisuel public et des plateformes ? Comment gérez-vous cette évolution ?

M. Marc Missonnier. Vous avez parfaitement raison, il faut regarder la réalité en face, en l'espèce le transfert en cours entre l'écran du salon et les écrans nomades sur lesquels le public regarde nos œuvres. Les chaînes de télévision traditionnelles, dont France Télévisions, en sont parfaitement conscientes depuis un moment et nous les accompagnons dans cette transition.

France Télévisions a beaucoup investi et essaie de développer de façon très importante sa plateforme france.tv, sur laquelle les œuvres diffusées sur l'antenne linéaire sont disponibles en télévision de rattrapage. Les organisations du cinéma, d'abord réfractaires à l'idée d'accorder aux chaînes linéaires la possibilité d'une diffusion non linéaire, ont accompagné France Télévisions dans ce changement. Le dernier accord que nous avons conclu en fait le premier

groupe de télévision ayant la possibilité, avant les chaînes privées, de diffuser les films pendant trente jours en non linéaire après la diffusion linéaire.

Nous sommes conscients de la nécessité d'accompagner la transition. C'est aussi pour cela que France Télévisions conclut des accords pour être disponible sur Amazon Prime, par exemple. Nous sommes parfaitement conscients qu'il faut aller chercher les publics là où ils sont.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelles sont les différences entre les contrats conclus avec France Télévisions et ceux passés avec d'autres acteurs, privés notamment ?

Mme Marie Masmonteil. France Télévisions étudie à peu près 350 films par an et en retient soixante-cinq – soixante-deux l'an dernier. Le projet est d'abord envoyé à l'une des deux filiales, France 2 Cinéma ou France 3 Cinéma. Si nous avons déjà produit un film avec l'une ou l'autre des deux filiales, en principe nous envoyons le suivant à cette même filiale. Ou bien nous l'adressons à celle qui a déjà travaillé avec le réalisateur.

Ensuite, nous avons une réunion avec la filiale, le réalisateur, éventuellement les scénaristes, pour discuter du projet et en détailler le plan de financement global. Il y a toujours une chaîne payante autour de la table. France Télévisions n'intervient jamais sur un film qui n'intéresse aucune chaîne payante, Canal + historiquement, Ciné + OCS ou Disney, Netflix étant plutôt intéressée par les deuxièmes fenêtres. Puis, on étudie le casting.

La directrice de la filiale a le pouvoir de dire non, pas celui de dire oui. Si elle considère que le projet de film est suffisamment intéressant, il passe alors en comité cinéma, composé d'une quinzaine de personnes et présidé par Delphine Ernotte. Les filiales ont en général trois représentants, auxquels se joignent les responsables des audiences et de la programmation. Cette façon de procéder est analogue à celle de Canal + et d'Arte – je connais moins celles de M6 et de TF1.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez signé un accord avec France Télévisions en vertu duquel le groupe financera le cinéma français ou européen à hauteur de 80 millions par an de 2024 à 2028, soit au moins soixante films et au moins vingt-cinq films d'animation. Dans ce cadre, comment les films sont-ils choisis ?

Mme Marie Masmonteil. Les deux responsables des filiales – il se trouve que ce sont deux femmes, Valérie Boyer pour France 2 Cinéma et Cécile Négrier pour France 3 Cinéma – peuvent dire non dès le départ si, par exemple, elles diffusent déjà un film du même genre que celui que nous proposons, si celui-ci leur semble beaucoup trop cher ou s'il n'entre pas dans leur ligne éditoriale. Mais si elles sont intéressées, nous discutons de tout, du scénario au casting en passant par le budget ! Si leur intérêt se confirme, elles doivent ensuite soumettre le projet au comité cinéma, qui prend la décision. Comme chez Canal + et Arte, le responsable de la filiale ne peut pas, seul, accepter un film. Tel était le cas auparavant mais, il y a une dizaine d'années, Delphine Ernotte a confié au comité cinéma le soin de décider. Ce système prémunit l'existence de tout éventuel conflit d'intérêts, les décisions étant prises de façon collégiale.

M. Marc Missonnier. J'aimerais détailler le schéma général de financement d'un film de cinéma, qui ne vous est peut-être pas familier. Contrairement à celui de la production audiovisuelle, il comporte de nombreux intervenants : un distributeur du film en salle ; une chaîne de télévision payante, éventuellement en partenariat avec une plateforme ou avec une chaîne gratuite ; une Sofica (société pour le financement de l'industrie cinématographique et

audiovisuelle) ; des coproducteurs étrangers ; un mandataire chargé de vendre le film à l'étranger en contrepartie d'un financement.

Nous assemblons une myriade de financements. L'apport de France Télévisions au budget d'un film est en moyenne de 15 %. Sa décision de financer un film ou non est certes importante mais il y a des films qui se font sans France Télévisions, qui n'est qu'un maillon de la chaîne permettant à un film de voir le jour. C'est un point très important pour le cinéma : le producteur, certes en collaboration étroite avec l'auteur ou l'autrice et le réalisateur ou la réalisatrice, conserve la maîtrise artistique de son film. Il ne se voit pas imposer par un intervenant financier, en raison de l'éparpillement dont j'ai parlé, la ligne éditoriale, ni le contrôle artistique de son film. Ainsi, nous conservons notre liberté. Il est donc très précieux de conserver cette galaxie de financement, qui permet à notre cinéma de présenter la diversité qu'on lui connaît.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous êtes très attachés à cette galaxie de financement, qui permet une véritable diversité des films que les Français pourront voir en salles. Comment la définiriez-vous concrètement ? Qu'est-ce qui différencie un film financé par France Télévisions d'un film financé par un groupe privé ?

Vous évoquiez *Anatomie d'une chute* de Justine Triet, à laquelle on a donné sa chance alors qu'elle n'avait pas encore réalisé de films à beaucoup d'entrées. Avez-vous d'autres exemples ? Quels sont, selon vous, les critères de sélection retenus le plus souvent par France Télévisions pour financer un film ? Comment caractérisez-vous la différence entre le public et le privé ?

Mme Sidonie Dumas. La diversité, c'est l'amplitude. L'essentiel, c'est l'émergence de nouveaux talents. Or, souvent, le service public est plus enclin à accompagner les jeunes talents ; les chaînes privées cherchent peut-être des films d'emblée commerciaux. C'est peut-être ça, la différence.

Pour soixante films retenus par le service public, on en compte à peu près vingt-cinq pour TF1 et une dizaine pour M6, qui sont des chaînes comparables à celles du service public. Ce dernier, avec France 2 Cinéma et France 3 Cinéma, joue un rôle très important, en permettant d'avoir ainsi un éventail très large de films. C'est là la grande différence !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu'en est-il en matière de films d'animation – l'accord précité en prévoit au moins vingt-cinq ? En aurait-on autant sans France Télévisions ?

M. Pierre Jolivet. Je ne le pense pas, monsieur le président.

La diversité est fondamentale. Dans les accords que nous avons conclus, nous garantissons que 17 % de l'obligation d'un partenaire doit bénéficier aux films dont le budget est inférieur à 4 millions. C'est ce que l'on appelle la « clause de diversité ». Celle-ci favorise précisément l'éclosion des jeunes réalisatrices et des jeunes réalisateurs qui feront le cinéma de demain ; pour le reste, les partenaires sont libres de faire ce qu'ils veulent.

Il faut souligner également que le service public est celui qui fait le plus les films du « milieu », dont le budget est supérieur à 4 millions d'euros mais n'atteint pas celui des grosses machines à 9, 10, 12 millions d'euros. Ce cinéma du milieu, il faut bien en avoir conscience, est ce qui fait la force du cinéma depuis toujours. Cinéma d'auteur, il ne tourne pas le dos au

public. Il essaie de faire des œuvres aussi populaires que possible avec des sujets assez ambitieux.

Dans cette catégorie de films fondamentale, on trouve Jean-Pierre Melville et Claude Sautet, qui en sont emblématiques, ainsi que Claude Miller ou Bertrand Tavernier, pour ne parler que des plus anciens. Le cinéma du milieu est fondamental pour assurer la diversité du cinéma et le service public est son meilleur partenaire.

Mme Marie Masmonteil. Le film *Arco* représente la France aux Oscars. *La plus précieuse des marchandises*, de Michel Hazanavicius, a été présenté à Cannes. France Télévisions est également impliquée dans le cinéma documentaire – *Le chant des forêts* a fait plus de 1,2 million d'entrées. *Bigger Than Us*, que nous avons produit, en a fait 200 000.

Contrairement à TF1 et M6, France Télévisions ne cherche pas principalement des films pour le dimanche soir, qui visent à faire une grosse audience – des films formidables et respectables, familiaux et *mainstream*. France Télévisions cherche aussi des films pour le dimanche soir, avec un peu moins d'argent.

En moyenne, TF1 intervient sur dix-neuf films et M6 sur treize. Lorsque vous intervenez en moyenne sur soixante films, votre marge pour investir sur des films différents est plus importante. Tel est aussi le cas de Canal +, qui intervenait jadis sur 120 films, et sur soixante-dix désormais.

Surtout, la programmation de France Télévisions est différente. Outre deux cases réservées aux films plutôt *mainstream*, familiaux, le dimanche et le lundi soir, elle offre la possibilité de diffuser en *prime time* sur France 4, le jeudi et le samedi, des films d'art et essai, ainsi que des films de patrimoine sur France 5 le vendredi.

Ce large éventail de possibilités assure la diversité de programmation des antennes, entre lesquelles au surplus les films circulent. Ainsi, *Vingt dieux*, qui était un premier film, a été acquis pour être diffusé sur France 4. Mais comme il a dépassé 900 000 entrées, il pourrait l'être sur France 2 ou sur France 3 ; cela, nous l'acceptons complètement. Au contraire, des films qui marchent moins bien seront quand même diffusés en *prime time*, sur France 4. Cette possibilité singularise vraiment France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souscris pleinement à l'affirmation selon laquelle l'ADN de l'audiovisuel public est aussi de donner une chance à des jeunes auteurs, de donner une première chance, tandis que le privé se concentre davantage sur la rentabilité garantie de certains financements. Un article publié en 2015 par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) décrit précisément l'ADN et le cœur de mission de France Télévisions. Il évoque notamment les filiales créées par France Télévisions. J'ai été intrigué d'y lire ceci : « Les logiques éditoriales de France 2 et France 3 ne sont pas éloignées : l'accompagnement des grands noms du cinéma européen (Polanski, Sorrentino, Haneke, Moretti...) ».

J'ai l'impression que l'audiovisuel public, France Télévisions, se donne sinon comme mission du moins comme vocation – nous les interrogerons à ce sujet – de continuer à accompagner ces grands noms. Faut-il continuer à financer des cinéastes tels que Sorrentino et Polanski, qui n'ont sans doute aucune difficulté à faire financer leurs films ?

Mme Sidonie Dumas. Vous ne vous rendez pas compte de la complexité de ce métier, même si on travaille avec des grands noms ! Tout dépend du sujet. Les financements n'ont rien de systématique ! Chacun doit trouver, en fonction tant du sujet que du projet proposés, le bon partenaire. Notre démarche, au départ, consiste à se dire : « Ce film convient-il mieux à France Télévisions, à M6, à TF1, à France 3 ? » La réponse est assez variable.

La France a la chance de pouvoir accompagner des grands auteurs, quels qu'ils soient. Nous aurions tort de nous en priver. Très souvent, ils viennent chercher les producteurs français pour accompagner leurs films. C'est une chance dont nous pouvons nous enorgueillir. Il ne faut pas faire seulement cela, mais, compte tenu du nombre de films produits en France chaque année, il y en a pour tout le monde. Il y a des premiers films, des seconds films, des gens confirmés. C'est aussi ce qui fait la saveur et la qualité de notre production cinématographique.

Notre audition porte sur le service public de l'audiovisuel, mais, pour nous, ce qui importe avant tout, c'est la sortie des films en salle le mercredi. Il ne fait aucun doute que nous devons être accompagnés financièrement, mais ce que nous regardons, c'est l'accueil du film en salle. S'il trouve son public, tout le monde sera heureux. Et les gens sont friands de cette richesse. Il ne faut donc pas comparer les uns avec les autres.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On pourrait imaginer, à la limite, qu'un film n'ait pas besoin de financement public mais l'intérêt de ce dernier, c'est d'en assurer *in fine* l'accès gratuit. Il me semble important de le préciser. Grâce au financement de France Télévisions, les films des grands réalisateurs cités par le rapporteur peuvent être vus gratuitement sur le service public, que les Moretti, Polanski et autres en aient ou non besoin.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelles sont les clauses que France Télévisions a l'habitude de faire figurer dans les contrats de production ? Y a-t-il des clauses d'audience, de résultats, de maîtrise des coûts, de diversité ? Y a-t-il des clauses spécifiques absentes des contrats conclus avec les sociétés privées ?

M. Marc Missonnier. Avant de répondre à votre question, permettez-moi de citer l'exemple d'un film que j'ai produit, *Le Consentement* – adaptation cinématographique du livre de Vanessa Springora – qui n'aurait jamais pu être réalisé sans l'apport de France Télévisions et auquel aucune autre chaîne n'aurait participé. Il a d'ailleurs rencontré un grand succès dans les salles puisque plus de 650 000 personnes sont allées le voir, dont la moitié avaient moins de vingt ans.

Les contrats signés par les filiales de France Télévisions ne sont pas fondamentalement différents. Lorsqu'une chaîne de télévision coproduit un film, elle obtient un droit d'antenne pour le diffuser – avec un nombre de passages défini, sur une durée précise et la possibilité de le rediffuser en *replay* –, ainsi que des parts de recettes, obtenues en contrepartie de son apport. Ces contrats n'incluent donc pas d'objectifs spécifiques, le principal étant les parts de recettes, qui font l'objet d'une négociation de gré à gré entre le producteur délégué et la chaîne, en fonction de son apport et de celui des autres partenaires financiers. J'ajoute que le producteur délégué, qui est généralement un producteur indépendant, garantit la bonne fin du film, autrement dit sa responsabilité juridique et financière : en cas de problème ou de dépassement du budget, il assume seul le risque et France Télévisions n'est en aucun cas amené à contribuer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai trouvé dans les contrats qui m'ont été transmis par France Télévisions dans le domaine de la fiction, un peu au hasard, la clause suivante : « Le contractant s'engage à lutter contre l'ensemble de ces stéréotypes, en particulier la diversité

ethnoculturelle et sociale, notamment dans le casting des comédiens ». Cette clause est-elle plus fréquente dans les contrats passés avec France Télévisions qu'avec des sociétés privées ?

Mme Sidonie Dumas. Cela concerne l'audiovisuel et non le cinéma…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Me confirmez-vous que ce type de clause n'est jamais inclus dans les contrats signés dans le cinéma, pour le choix de comédiens par exemple ?

Mme Sidonie Dumas. Non. S'il est bien sûr possible de discuter et d'émettre un avis artistique sur le choix des comédiens, celui-ci n'entraîne aucune obligation pour le producteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le syndicat des producteurs indépendants a récemment dénoncé le projet de réforme du programme AgoraEU, qui s'inscrit dans le cadre du budget pluriannuel européen pour la période 2028-2034, et qui rendrait fongibles les enveloppes destinées à soutenir les médias, la presse et l'intelligence artificielle. Outre que la réforme prévoit de faire disparaître la notion de producteur indépendant – qui est pourtant au cœur du modèle français et à laquelle je suis très attaché –, elle permettrait à des entreprises extra-européennes d'obtenir des subventions du programme. Comment anticipez-vous cette réforme ? Craignez-vous que des acteurs non européens concurrencent directement la production et la création indépendante française, grâce à des fonds européens, voire français ?

Mme Marie Masmonteil. Nous sommes tous les quatre représentés à Bruxelles par Juliette Prissard, déléguée générale d'Eurocinéma. Je vous avoue que nous sommes inquiets de l'évolution du programme AgoraEU, qui rendra effectivement fongibles les aides spécifiques culturelles accordées aux médias, en général, et aux sociétés de l'information. Le système actuel des subventions européennes au cinéma et à l'audiovisuel, qui est relativement simple et organisé, risque en effet d'être dilué dans un grand tout. Le SPI est très attaché, comme ses collègues, à l'indépendance et au respect des modalités d'agrément pour un film : la société de production doit être établie en France, de nationalité française, et elle ne doit pas être contrôlée par des capitaux extra-européens. C'est ce principe que nous défendons, tant au niveau national qu'international.

M. Pierre Jolivet. Le programme AgoraEU pose un problème de fond, en ce qu'il confond la technologie et le cinéma. C'est un combat de base. C'est d'ailleurs celui que menaient le général de Gaulle et André Malraux en défendant l'exception culturelle française. La culture n'est pas un produit comme un autre. En confondant la technologie avec le cinéma – même s'il est vrai que le cinéma et l'audiovisuel recourent à la technologie – l'Europe s'engagerait sur une voie particulièrement dangereuse ; nous lutterons pied à pied contre cette dérive. La culture doit rester la culture et se démarquer de la technologie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Au-delà des clivages politiques, sachez que vous trouverez des parlementaires pour vous défendre sur ce sujet majeur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est en effet un sujet essentiel. Le rapport pour avis sur les avances à l'audiovisuel public pour 2026 indique que la holding Mediawan Alliance « valorisée 1,45 milliard d'euros, serait détenue en majorité par KKR, un fonds de pension américain ». L'actionnariat actuel n'étant pas public, puisque Mediawan Alliance n'est pas cotée en Bourse, il est impossible de connaître la participation exacte de KKR dans cette société. Dans un récent entretien accordé au *Figaro,* Mediawan a d'ailleurs refusé de communiquer le montant et le pourcentage de participation de KKR. Le rapport précité indique également que le SPI a « formé un recours devant le tribunal administratif contre une décision du CNC

autorisant le financement d'une œuvre produite par le groupe Mediawan, arguant que cette œuvre ne peut être qualifiée d'"européenne" ». Une société contrôlée majoritairement par des actionnaires étrangers ne peut pas bénéficier des aides du CNC. Pourtant, selon un article paru le 6 décembre 2021, intitulé « Les astuces de Luc Besson et de Mediawan pour continuer à toucher des aides publiques », Mediawan aurait réalisé un montage financier pour bénéficier de ces aides, indépendamment de l'importance des fonds étrangers au sein de son actionnariat.

Que pensez-vous du fait que Mediawan continue à percevoir des subventions du CNC, alors que tout porte à croire que la part des capitaux étrangers, notamment américains, est suffisamment élevée pour que cette société ne puisse être qualifiée de producteur ou de créateur indépendant français ?

Mme Marie Masmonteil. Le SPI a intenté un recours devant le tribunal administratif conjointement avec l'UPC et l'ARP.

M. Pierre Jolivet. La question que vous posez relève pour nous d'une autre nature. La situation dépend du législateur qui doit lever toute ambiguïté et faire en sorte que la législation française ne soit pas moins-disante que le droit européen : une société de production ne peut prétendre à des aides publiques qu'à la seule condition que la majorité de son capital soit européenne.

En ce qui concerne le recours, vous comprendrez que nous ne puissions nous exprimer, en vertu du principe de séparation des pouvoirs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour bien comprendre, vous considérez qu'une société de production ne doit bénéficier d'aucune aide publique dès lors que ses capitaux sont majoritairement étrangers, même si elle produit ses œuvres en France ?

Mme Marie Masmonteil. C'est la loi. En 2003, le SPI avait formé un recours, avec l'API, contre le film *Un long dimanche de fiançailles*, tourné en France, en langue française, mais qui ne pouvait pas être considéré comme français puisque la majorité du capital était détenue par la société 2003 Productions, constituée par des salariés de Warner. Nous avons gagné en première instance devant le tribunal administratif, en appel et auprès du Conseil d'État.

Nous n'avons aucun problème avec Mediawan, mais nous posons des questions. Étant très attachés à la légalité française, nous avons décidé de déposer un recours.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez face à vous un serviteur qui défendra aussi cette position. Le but de mes questions est précisément de faire la lumière sur les subventions accordées à certains grands groupes, en dépit de schémas actionnariaux qui manquent de transparence.

Dans le rapport pour avis sur les avances à l'audiovisuel public pour 2026, on apprend aussi que le chiffre d'affaires cumulé par quatre grands groupes de production – Mediawan, Banijay, Studio TF1 et Fédération Studios – a atteint 259 millions en 2024. Ces quatre premiers fournisseurs de programmes de France Télévisions représentent à peu près 75 % du top neuf des sociétés de production. Au-delà des chiffres, quel regard portez-vous sur les acquisitions de ces dernières années, qui accentuent ce phénomène de concentration ? Est-ce une menace pour la production et la création indépendante française ?

M. Marc Missonnier. Le phénomène dont vous parlez se limite au secteur audiovisuel.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Néanmoins, confirmez-vous que, dans l'accord, 75 % des financements de France Télévisions doivent revenir à la production indépendante ?

M. Marc Missonnier. Je vous le confirme.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le groupe France Télévisions est-il mieux-disant pour la production indépendante dans le cinéma que pour les autres contenus ? Autrement dit, le système est-il plus vertueux dans le cinéma ?

M. Marc Missonnier. Je ne porterai pas de jugement sur l'audiovisuel et laisserai mes camarades répondre à votre question. Même s'il existe dans le cinéma des regroupements de producteurs et des sociétés plus importantes que d'autres, le phénomène de concentration que vous évoquez n'est pas encore à l'œuvre. La force du cinéma français, c'est non seulement la variété de ses films mais aussi la diversité de ses producteurs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comment la production indépendante est-elle définie dans votre accord ?

M. Marc Missonnier. Elle n'est pas définie précisément. L'indépendance se mesure en fonction de l'œuvre, qui doit être produite par une société distincte du diffuseur. Si ce dernier détient plusieurs mandats – par exemple pour la distribution en salles, la vente du film à l'étranger, etc. –, l'œuvre n'est plus considérée comme indépendante. Cependant, l'immense majorité des financements des chaînes de télévision est constituée d'œuvres indépendantes. Et, dans les faits, France Télévisions va bien au-delà du taux de 75 % précédemment évoqué.

Mme Marion Golléty, déléguée cinéma au SPI. L'accord conclu avec France Télévisions se fonde sur les critères figurant dans les décrets de production.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai établi un comparatif entre les films cofinancés par France Télévisions sur la période entre 2021 et 2024, et ceux cofinancés par deux chaînes concurrentes privées, TF1 et M6 : avec 300 000 entrées en moyenne, les premiers ont deux fois moins de succès au box-office que les seconds. Comment expliquez-vous une telle différence ? Et puisque France Télévisions – c'est-à-dire le service public – n'impose aucune clause spécifique, qu'est-ce qui justifie un financement public pour des films qui fonctionnent deux fois moins bien que ceux financés par le privé ?

Mme Hortense de Labriffe, déléguée générale à l'API. On ne peut pas dire que les films financés par France Télévisions fonctionnent deux fois moins bien : entre 2021 et 2025, 620 films ont été financés par France 2 et France 3 et ont réalisé 219 millions d'entrées, soit une moyenne très élevée de 350 000 entrées par film !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les films financés par le privé réalisent 600 000 entrées en moyenne !

Mme Hortense de Labriffe. Mais le privé produit une quinzaine de films par an, alors que France Télévisions en finance une soixantaine. De plus, les films préfinancés par TF1 ou M6 ne sont pas des films de la première chance, comme ce peut être le cas sur le service public. Je pense notamment à *Partir un jour* : ce premier film d'Amélie Bonnin a fait l'ouverture du

Festival de Cannes et a réalisé 700 000 entrées, ce qui est très important pour une première œuvre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Savez-vous combien de films français dépassent le million d'entrées ?

M. Pierre Jolivet. Cela dépend des années… Ce qu'il faut noter c'est à quel point le service public participe à la recherche et développement dans le cinéma : il permet de découvrir de jeunes auteurs, des nouveaux narratifs, de nouveaux réalisateurs et réalisatrices. Forcément, il est plus difficile d'être efficace dès la première fois mais c'est tout à la gloire du service public. La France est le premier pays cinématographique d'Europe, précisément parce que le service public joue à fond cette carte et permet au cinéma, de génération en génération, de rester très divers et de trouver son public.

Mme Marie Masmonteil. Le service public finance effectivement beaucoup de premiers films et il arrive que certains ne rencontrent pas tout de suite leur public. Nous avons cité Justine Triet, mais nous pourrions aussi mentionner Thomas Lilti dont le premier film a fait seulement 6 000 entrées, Cédric Klapisch ou Rebecca Zlotowski, tous ces grands noms qui réalisent désormais au moins 500 000 ou 600 000 entrées en moyenne.

Il faut également tenir compte de la rentabilité d'un film : plus il coûte cher, plus le nombre d'entrées doit être important pour le rentabiliser, d'abord en salles, puis sur le temps long. France Télévisions – comme TF1 ou M6 – détient des parts de coproduction sur les films : ceux qui coûtent moins cher sont amortis plus rapidement, même si le nombre d'entrées est inférieur, et permettent quand même une remontée d'argent intéressante. Je pense à des films produits par France Télévisions tels que *En fanfare*, qui a fait 2,9 millions d'entrées, *Vingt dieux*, 900 000 entrées, *Le chant des forêts*, 1,5 million, *Emilia Pérez* ou encore *Partir un jour*. Par conséquent, des films beaucoup moins chers à produire peuvent entraîner une rentrée d'argent très rapide.

Pour vous donner un ordre de grandeur, j'ai produit deux films avec France Télévisions – et un troisième est en cours : *Va, vis et deviens* de Radu Mihaileanu et *La source des femmes*, du même réalisateur, qui a fait davantage d'entrées. Pourtant, il ne me rapportera pas le moindre euro puisque le minimum garanti (MG) du distributeur était trop élevé. À l'inverse, j'ai produit un film qui a coûté moins d'un million d'euros, qui a été vendu à Arte et qui est rentable, non pas en production, mais sur le temps long. Tout dépend donc du budget des films.

M. Pierre Jolivet. Puisque des illustrations personnelles ont été mentionnées, permettez-moi de citer mon dernier film *Les algues vertes*, réalisé grâce à France 3 Cinéma et au concours de la région Bretagne. Il est exemplaire puisque, malgré un sujet assez complexe – l'agro-industrie en Bretagne –, il a très bien marché dans les provinces. Souvent, les projets que France Télévisions accompagne concernent des sujets bien différents de ceux des films *mainstream* de TF1 ou de M6, et ont une bonne pénétration dans les régions.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Nous n'avons pas toujours l'occasion de nous réjouir, dans cette commission d'enquête. Faisons-le aujourd'hui ! Le monde entier envie le modèle français, qui est en plus vertueux financièrement. Or il est férocement attaqué, notamment à Bruxelles – je peux en témoigner en tant qu'ancien député européen pendant dix ans. Les Américains et leurs alliés – ils sont hélas nombreux en Europe – mènent une offensive sans précédent contre tout ce que nous venons d'évoquer : chronologie des médias, droits d'auteur,

géoblocage, producteurs indépendants. La Représentation nationale doit se mobiliser pour préserver ce modèle d'exception qui contribue au rayonnement de notre pays.

Or nous avons constaté au cours des débats budgétaires cette année, comme l'an dernier, des tentatives visant à rogner notamment le budget du CNC et à s'attaquer, avec des arguments souvent démagogiques, à un modèle qui fonctionne, qui contribue au *soft power* et rapporte de l'argent à la France.

Sachant que le budget de l'audiovisuel public est amené à diminuer, quel sera l'impact concret pour vous, d'autant que le contrat d'objectifs est renégocié régulièrement ?

Ensuite, France 2 et France 3 détiennent chacune une boîte de production distincte. Je suppose qu'il s'agit d'un héritage historique, mais est-il encore pertinent ? Quelle est la différence entre les deux ?

Mme Sidonie Dumas. Il est important, pour gérer soixante films par an, de disposer de deux guichets distincts, qui ont chacun leur ligne éditoriale. Il n'y a jamais eu de conflits d'intérêts ni de porosité entre les deux entités. Au contraire, elles offrent un choix plus large, une diversité plus importante et permettent l'émergence de premiers films, chaque producteur s'adressant à l'une ou à l'autre en fonction de ses affinités et de choix éditoriaux différents.

M. Marc Missonnier. J'ajoute que les filiales ont la possibilité de faire circuler les œuvres : si elles se rendent compte qu'un film serait mieux exposé sur une antenne que sur une autre, elles peuvent choisir de le placer au meilleur endroit.

Pour répondre à votre question relative à la baisse du budget, l'accord signé avec France Télévisions comprend deux clauses : tout d'abord, une possibilité de report, à la marge, d'une année sur l'autre – en espérant que l'année suivante ne soit pas pire ; ensuite, la possibilité de remettre l'accord en question, en raison de sa situation budgétaire. Par conséquent, si la situation financière de France Télévisions venait à se dégrader, l'une des conséquences pourrait être que le groupe renonce, la mort dans l'âme, à cet accord vertueux qui lui permet non seulement de contribuer au financement de nos œuvres, mais aussi d'exploiter ses droits de diffusion non linéaire, c'est-à-dire la mise à disposition de films, gratuitement, sur la plateforme france.tv.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Permettez-moi de revenir aux films d'animation. J'ai le sentiment que, sans France Télévisions et sans le financement public, cette filière – à laquelle je suis particulièrement attaché pour avoir créé un festival d'animation française aux États-Unis, à New-York –, serait moins bien financée et, par conséquent, plus faible alors qu'il s'agit d'une formidable industrie pour notre pays.

Mme Marie Masmonteil. Vous avez raison. L'objectif de France Télévisions de financer vingt-cinq films d'animation sur cinq ans – soit cinq films par an –, est un minimum. C'est la filiale France 3 Cinéma qui est la plus impliquée dans ce domaine. Arte prévoit aussi de financer au moins un film d'animation pour adultes par an. Les projets financés par France Télévisions le sont également par une chaîne payante. Il y a donc, en la matière, une belle coordination entre le public et le privé. Sans être spécialiste de l'animation, je sais tout de même que la filière souffre beaucoup actuellement…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'en profite pour souligner que deux films d'animation français sont nominés aux Oscars, qui se dérouleront le 15 mars prochain. Nous

devons effectivement soutenir cette filière qui souffre actuellement et qui est importante pour notre pays.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai été très surpris de lire une tribune publiée le 10 février dernier par différentes personnalités et des acteurs du monde de la culture – Costa Gavras, Bruno Solo, Eva Joly, etc., bref, une sorte de pot-pourri, au sens de *medley*, bien sûr – et intitulée : « Le rapporteur ne devrait pas transformer une commission d'enquête en tribunal », qui laisse entendre qu'à travers moi ce serait l'extrême droite qui s'exprimerait et qui m'accuse d'employer des méthodes inquisitoriales. La productrice Fabienne Servan-Schreiber serait à l'initiative de cette démarche, comme elle s'en est expliquée dans les colonnes de *Télérama*. Quel est votre avis sur cette tribune ? Jugez-vous les travaux de notre commission d'enquête utiles et pensez-vous légitime que la Représentation nationale se penche sur le financement, le fonctionnement et la neutralité de l'audiovisuel public et, à travers lui, de la production cinématographique française ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous sommes tous attachés, dans ce pays, à la liberté de parole et d'expression. Ne reprochons donc pas à des artistes et à des cinéastes de donner leur avis.

M. Pierre Jolivet. Je ne me permettrai pas de juger la commission d'enquête. Néanmoins, comme nous l'avons rappelé dans notre intervention liminaire, le cinéma français est une industrie que le monde entier nous envie. Si on est attaché à la souveraineté culturelle et à l'exception française, il faut y réfléchir à deux fois avant de prendre des positions qui seraient de nature à l'affaiblir. Nous aurions tout à perdre si l'un des fleurons de l'industrie française était abimé.

Mme Marie Masmonteil. Les quatre organisations ici présentes ont préparé l'audition ensemble et rédigé conjointement le propos liminaire lu par Pierre Jolivet. J'espère au moins que notre audition aura permis de lever certains malentendus sur notre métier et son fonctionnement. À titre personnel, je trouve qu'elle s'est très bien passée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'en témoigne et j'espère qu'elle aura permis aux Français qui nous regardent de mesurer l'apport de l'audiovisuel public dans la filière du cinéma puisqu'il permet en effet d'accéder à un grand nombre de films gratuitement, non seulement sur les chaînes de télévision mais aussi sur les plateformes. Je le précise, nous sommes tous attachés à la complémentarité entre l'audiovisuel public et l'audiovisuel privé, que nous n'avons pas évoqué cet après-midi puisqu'il ne fait pas l'objet de notre commission d'enquête. Les chaînes privées – TF1, Canal +, etc. – et les plateformes contribuent également au financement du cinéma. Cette audition aura permis de mesurer la complémentarité de tous les financeurs, publics comme privés, qui contribuent à fournir aux Français une offre diversifiée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour l'ensemble de vos réponses qui nourriront notre rapport et ses recommandations. Ma toute dernière question portera sur le principe du *barter*, dont l'audition de Delphine Ernotte nous a révélé l'existence. Ce système permettrait de financer les fameuses nuitées passées par des dirigeants de l'audiovisuel public au *Majestic* de Cannes. Les sociétés de production sont-elles impliquées dans ce mécanisme ?

Mme Sidonie Dumas. Nous ne sommes pas concernés.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pensez-vous normal que des dirigeants de France Télévisions soient présents à Cannes ?

Mme Sidonie Dumas. Oui, c'est tout à fait normal.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Permettez-moi d'insister : une société de production est-elle impliquée dans le système du *barter* ?

Mme Marie Masmonteil. Pas à notre connaissance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En tout cas, nous avons la chance d'avoir dans notre pays un grand festival du cinéma qui permet de promouvoir aussi bien le cinéma français qu'étranger.

Je vous remercie d'avoir répondu à nos questions et de porter la diversité et la richesse du cinéma, participant, ainsi, à la souveraineté culturelle de la France.

L'audition s'achève à dix-sept heures quarante.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Jérémie Iordanoff, M. Emmanuel Maurel, Mme Sophie Mette, M. Jérémie Patrier-Leitus

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, des sociétés représentant la production audiovisuelle :

- AnimFrance : M. Samuel Kaminka, président, et Mme Amanda Borghino, déléguée générale adjointe ;
- FICAM (Fédération des industries du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia) : M. Didier Huck, président, et M. Jean-Yves Mirski, délégué général ;
- SATEV (Syndicat des Agences de Presse Audiovisuelles) : M. Christian Gerin, président, et Florence Braka, déléguée générale ;
- SEDPA (Syndicat des Entreprises de Distribution de Programmes Audiovisuels) : Mme Emmanuelle Guilbart, présidente, et Mme Julie Tolza, vice-présidente documentaire ;
- SPECT (Syndicat des producteurs créateurs de programmes audiovisuels) : M. Vincent Gisbert, délégué général, et Mme Alexandra Clément, membre du Bureau ;
- SPI (Syndicat des producteurs indépendants) : M. Cyrille Perez, président du Bureau Audiovisuel, et Mme Binta Bah, responsable des affaires juridiques ;
- USPA (Union Syndicale de la Production Audiovisuelle) : Mme Iris Bucher, présidente, et Stéphane Le Bars, délégué général. 2

– Présences en réunion 30

Mardi
17 février 2026
Séance de 17 heures 30

Compte rendu n° 38

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à dix-sept heures quarante-cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, après la production cinématographique, nous allons aborder son pendant, à savoir la production audiovisuelle.

Le périmètre de la production audiovisuelle est bien plus large que celui de la production cinématographique étant donné ses financements et son objet : produire non seulement des films pour la télévision, mais également des émissions de télévision ou de radio, des spectacles et d'autres produits culturels et artistiques. Je vais très rapidement vous présenter et dans l'ordre alphabétique, pour prévenir toute critique d'éventuelle subjectivité.

Le syndicat AnimFrance, créé en 1989, rassemble plus de soixante-dix sociétés de production déléguée et de studios de fabrication qui œuvrent dans le secteur de la production audiovisuelle, mais aussi dans celui de la production cinématographique d'animation. AnimFrance est aujourd'hui représenté par son président, M. Samuel Kaminka, et par sa déléguée générale adjointe, Mme Amanda Borghino.

La Ficam, Fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia, est une organisation syndicale patronale créée sur le fondement de la loi de 1884 et qui regroupe environ 150 entreprises dont l'activité couvre l'ensemble des métiers et du savoir-faire technique de l'image et du son. Cette organisation est représentée par M. Didier Huck, son président, et par M. Jean-Yves Mirski, son délégué général.

Nous accueillons également le Syndicat des agences de presse audiovisuelles (Satev), qui est le premier syndicat de la Fédération française des agences de presse (Ffap) et qui fait également partie de la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (Fesac). Le Satev regroupe une cinquantaine d'agences de presse et représente, sur le plan économique, près de 70 % du secteur des agences de presse télévisuelle en France. Nous avons parmi nous M. Christian Gerin, son président, et Mme Florence Braka, sa déléguée générale.

Le Syndicat des entreprises de distribution de programmes audiovisuels (Sedpa), créé en 2006, représente les droits et les intérêts matériels et moraux des distributeurs de programmes audiovisuels aux niveaux national, européen et international. Il a pour adhérentes trente-quatre sociétés qui représentent environ 70 % du chiffre d'affaires du secteur. Merci à Mme Emmanuelle Guilbart, présidente du Sedpa, et à Mme Julie Tolza, vice-présidente documentaire, d'être présentes.

Le Syndicat des producteurs créateurs de programmes audiovisuels (Spect) a été créé à la fin de l'année 2004 pour combler sinon un vide, du moins un manque, en représentant davantage les sociétés indépendantes de production d'émissions de flux – jeux, divertissement, magazines, téléréalité, talk-shows –, émissions dont les enjeux sont importants pour la filière audiovisuelle. Le Spect, qui regroupe cinquante-cinq sociétés de production indépendantes, lesquelles travaillent notamment dans les secteurs du divertissement, du magazine, du jeu, de la fiction, du documentaire et du spectacle vivant, est représenté par M. Vincent Gisbert, délégué général, et par Mme Alexandra Clément, membre du bureau.

J'ai présenté, lors de la précédente table ronde, le Syndicat des producteurs indépendants (SPI), qui intervient aussi en matière audiovisuelle donc je ne serai pas long. Le

SPI est représenté par M. Cyrille Perez, vice-président du bureau audiovisuel, et par Mme Binta Bah, responsable des affaires juridiques, faisant fonction de déléguée audiovisuelle.

Nous accueillons enfin l'Uspa (Union syndicale de la production audiovisuelle), organisation patronale qui rassemble et défend les intérêts collectifs de près de 200 sociétés de production audiovisuelle de fictions, de documentaires de création ainsi que de captations ou de recréations de spectacles vivants. L'Uspa est représentée par Mme Iris Bucher, sa présidente, et par M. Stéphane Le Bars, son délégué général.

Merci à tous d'être là ! La production de programmes audiovisuels est évidemment fondamentale si l'on veut offrir aux téléspectateurs la plus grande diversité possible, du jeu à la fiction en passant par les documentaires et les reportages en tous genres.

J'aurai quelques questions à vous poser mais, avant de vous donner la parole, je vais vous demander de déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Samuel Kaminka, Mme Amanda Borghino, M. Didier Huck, M. Jean-Yves Mirski, M. Christian Gerin, Mme Florence Braka, Mme Emmanuelle Guilbart, Mme Julie Tolza, M. Vincent Gisbert, Mme Alexandra Clément, M. Cyrille Perez, Mme Binta Bah, M. Stéphane Le Bars et Mme Iris Bucher prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je vous laisse la parole pour un propos liminaire.

M. Stéphane Le Bars, délégué général de l'Uspa. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs, nous tenons tout d'abord à vous remercier pour votre invitation à participer aux travaux de votre commission d'enquête. Il est important pour nous d'être entendus eu égard au rôle essentiel et particulier que jouent France Télévisions et Arte au sein de l'industrie de la production audiovisuelle, dont nous représentons les intérêts. Les sept organisations patronales présentes devant vous regroupent près de 900 entreprises. Nous représentons l'ensemble des genres de programmes audiovisuels et des industries techniques qui permettent la fabrication des programmes et des œuvres – retransmission de programmes sportifs pour les adhérents de la Ficam ; magazines, jeux, divertissement, c'est-à-dire des programmes de flux, pour les adhérents du Spect ; fiction, animation, documentaires, grands reportages ou captation de spectacles vivants, qui constituent des œuvres patrimoniales, pour les adhérents d'AnimFrance, de l'Uspa, du SPI et du Satev.

Je rappelle que l'audiovisuel est une filière économique majeure pour l'économie de notre pays. Elle emploie 260 000 personnes, ce qui est comparable à l'industrie automobile ou à l'industrie aéronautique, et représente une valeur ajoutée de 12,6 milliards d'euros en 2022, devant pour le coup les industries automobile et textile.

La production audiovisuelle compte un peu plus de 3 000 sociétés, selon le Livre blanc de LaFA (« *La Filière audiovisuelle* »). Notre secteur se compose d'une diversité d'entreprises installées dans l'ensemble des territoires métropolitains et ultramarins et qui vont d'un vaste tissu de PME (petites et moyennes entreprises) et de TPE (très petites entreprises) à de grands groupes audiovisuels, dont certains sont des leaders mondiaux.

Les contenus audiovisuels occupent une place centrale dans le quotidien des Français. En 2024, ces derniers ont passé quatre heures vingt-trois par jour sur les services de vidéo. Si la durée d'écoute de la télévision linéaire baisse, celle de la consommation de vidéos progresse avec la multiplication du nombre de plateformes et l'essor des réseaux sociaux. Dans un monde audiovisuel en pleine mutation et fragmentation, l'appétit d'images ne va cesser de croître, en France comme partout dans le monde. L'audiovisuel est donc une industrie d'avenir et c'est pour cela, notamment, qu'elle figure en bonne place dans le plan France 2030.

Le secteur audiovisuel ne constitue pas qu'un enjeu économique. Ses contenus sont capables de réunir des millions de Français autour d'événements majeurs et de programmes qui reflètent la richesse, la diversité et la pluralité de notre société. Ils participent à la construction du lien social, racontent nos histoires, mettent en avant nos valeurs et les enjeux de la société, permettent aussi de transmettre et de partager notre vision du monde à un moment d'accélération de l'histoire. C'est donc également un enjeu démocratique et de souveraineté.

L'audiovisuel public est très largement regardé par les Français. France Télévisions est aujourd'hui le premier groupe audiovisuel linéaire, sa part de marché étant de près de 30 %, et la première plateforme gratuite en France – elle a près de 40 millions de visiteurs tous les mois. Arte, qui est un succès reconnu, mène une politique de développement numérique en France et en Europe audacieuse et cohérente avec la mission qui lui a été assignée à sa création par les États français et allemand.

France Télévisions, c'est une offre gratuite et unique : pas moins de cinq chaînes linéaires, une plateforme numérique, vingt-quatre antennes régionales et neuf dans l'outre-mer ! C'est aussi une offre puissante dans tous les genres de programme : plus de 5 000 heures de documentaires par an, 2 500 heures de fiction, près de 6 500 heures d'œuvres d'animation et près de 380 programmes de spectacle vivant diffusés en soirée. C'est également près de 11 500 heures de jeux, de magazines et de divertissement, enfin plus de 12 000 titres d'œuvres patrimoniales disponibles en permanence sur france.tv. Tout cela pour 3 euros par mois et par habitant ! France Télévisions est par ailleurs nettement moins chère que la BBC et trois fois moins que la ZDF et l'ARD. En dix ans – nous aurons certainement l'occasion de revenir sur ce point –, le coût des programmes nationaux a en outre baissé de 15 %.

France Télévisions est le premier partenaire de la création audiovisuelle, avec 440 millions d'euros investis par an jusqu'en 2024. France Télévisions représente à elle seule 35 % du volume des fictions produites en France, près de 50 % du volume de documentaires et d'animations et un tiers du spectacle vivant. France Télévisions est aussi le premier partenaire de la production indépendante pour les magazines, les jeux et le divertissement. Le groupe y investit plus de 350 millions d'euros par an. Il faut également souligner que France Télévisions est le diffuseur qui travaille avec le plus grand nombre de producteurs indépendants – près de 700 au total, dont des structures de toute taille.

On ne raconte pas les mêmes histoires, on ne fait pas la même chose sur France Télévisions ou sur Arte que ce que l'on peut faire sur TF1 ou sur Netflix. Les exemples peut-être les plus significatifs sont ceux du grand reportage et du documentaire d'investigation, qui n'existent plus que sur le service public. La différence est également frappante pour ce qui est de l'offre de programmes de flux. Sur France Télévisions, les magazines, qu'ils soient d'information, culturels ou de société, représentent 73 % de l'offre globale de programmes de flux, contre seulement 8 % pour les jeux.

Il est donc trompeur de comparer les coûts de grille des opérateurs privés et publics : les impératifs d'audience, la nature des contenus et leur diversité ne sont pas les mêmes. France Télévisions a des missions de service public, déclinées dans son cahier des charges, que n'ont pas ses concurrents. Le service public audiovisuel doit s'adresser à des publics particuliers, comme les enfants, en ne les exposant pas à la publicité. Il est le seul à proposer une offre de programmes régionaux et ultramarins. Il fait une place importante sur ses antennes nationales au spectacle vivant et au documentaire, qui sont des genres moins fédérateurs que le sport, la fiction, le cinéma ou le divertissement. Ces derniers ont également toute leur place sur France Télévisions, car un groupe public audiovisuel doit s'adresser à tous les publics, avec tous les genres de programmes.

France Télévisions est le véritable poumon de la création, de la production audiovisuelle française et de l'emploi sur le territoire. L'audiovisuel est, en effet, une industrie de main-d'œuvre : de 60 à 70 % de nos coûts sont constitués de salaires et de charges sociales, et les tournages, il faut s'en souvenir, se déroulent sur tout le territoire. L'Occitanie, région qui vous est chère, monsieur le rapporteur, est ainsi la première région de France en nombre de jours de tournage de fictions, devant l'Île-de-France : elle représente 32 % du total, contre 24 %, pour 430 millions d'euros de dépenses en 2022-2023.

Les relations entre les producteurs indépendants et les éditeurs de services, dont France Télévisions, sont basées sur le 3° de l'article 27 de la loi de 1986 relative à la liberté de communication et sur les décrets qui en découlent. Le choix politique qui a été fait il y a quarante ans était de créer un secteur de production indépendante, au service des éditeurs privés et publics, et capable de rayonner dans le monde. C'était aussi un choix d'efficacité culturelle : le recours aux producteurs externes permet une diversité et une richesse de l'offre de programmes à la disposition des éditeurs de services sans commune mesure avec ce que pourrait donner le recours à une production internalisée. C'était enfin un choix d'efficacité économique : les coûts de la production interne de France Télévisions sont au moins 15 % plus élevés que ceux de la production externalisée.

Depuis 2008, des accords interprofessionnels ont complété la loi et les décrets en vigueur. Nous avons ainsi conclu des accords avec la quasi-totalité des éditeurs français et des plateformes mondiales. Nos relations avec France Télévisions sont ainsi encadrées par un accord du 2 juillet 2024 applicable depuis le 1er janvier 2025 ; c'est le quatrième du genre, et le troisième conclu avec Delphine Ernotte-Cunci depuis son arrivée à la tête du groupe. Ces accords successifs, je tiens à le dire, ne concernent que les œuvres patrimoniales. Ils ont été guidés, notamment, par le souci d'accompagner, par la cessation de nouveaux droits par les producteurs en échange d'un financement complémentaire en matière de production patrimoniale, la transition numérique de France Télévisions face à l'évolution des usages. Compte tenu des choix budgétaires faits par le gouvernement et validés par le Parlement dans le cadre des projets de loi de finances pour 2025 et 2026, le devenir du dernier accord est en question. France Télévisions ne sera pas en mesure de tenir son engagement en faveur de la création à hauteur de 440 millions d'euros. Nous aurons sans aucun doute l'occasion de revenir sur ce point. Quant à l'investissement dans les programmes de flux, il a déjà connu une baisse significative, d'au moins 10 %, au cours des dix dernières années.

Nos relations économiques sont aussi encadrées, pour les œuvres patrimoniales, par un accord dit transparence, conclu en 2016 et complété en 2017, qui a permis d'établir des normes partagées avec France Télévisions, Arte, mais aussi tous les éditeurs privés à propos des comptes de production et d'exploitation.

Par ailleurs, France Télévisions procède à de multiples audits, conformément aux recommandations de la Cour des comptes, tant pour les programmes de flux que pour les œuvres patrimoniales. France Télévisions a ainsi, au moment du rendu des comptes définitifs, en fin de production, une connaissance très fine des marges réalisées ou des pertes supportées par les sociétés de production pour chaque œuvre ou programme de flux. Cette connaissance lui permet, comme l'a souligné M. Christian Vion lors de son audition, la semaine dernière, de mener une renégociation éclairée en cas de renouvellement d'un magazine, d'un jeu, d'un divertissement ou d'une série de fiction.

Parce qu'elle a recours à de l'argent public, par l'intermédiaire du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée), du crédit d'impôt ou des aides régionales, la production patrimoniale a un degré de transparence exemplaire. Il existe très peu de secteurs économiques où le client a une connaissance aussi précise du coût de fabrication des produits qu'il achète et des marges ou des pertes réalisées par celui qui les fournit.

Nous voudrions terminer cette introduction commune en soulignant que la filière audiovisuelle est à un moment de bascule qui peut conduire à une crise existentielle. D'un marché fermé, protégé par la langue et dominé par la diffusion hertzienne, nous sommes passés à un marché ouvert, marqué par des transferts d'audience et d'investissements publicitaires massifs au profit des plateformes numériques, une hyperdistribution des offres et une consolidation accélérée, comme le montre la bataille entre Netflix et Paramount pour le rachat de Warner. Nous devons faire face, par ailleurs, à une offensive sans précédent de l'administration américaine, qui tente par tous les moyens de faire tomber la réglementation européenne pour mieux asseoir la domination de ses plateformes mondiales et d'un narratif américain. Dans cet environnement, nous avons plus que jamais besoin d'un audiovisuel public fort, stable et doté de moyens financiers suffisants pour exercer ses missions avec le soutien de la représentation nationale. Je vous remercie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci à vous ! Au-delà de nos sensibilités politiques respectives, vous trouverez la Représentation nationale à vos côtés – en tout cas, je l'espère, les membres de la commission d'enquête – pour défendre ce secteur qui contribue, vous l'avez dit, à la souveraineté de notre pays et, plus largement, à l'attractivité de nos territoires, y compris ruraux. Nous aurons peut-être l'occasion d'auditionner, si nous en avons le temps, les élus locaux, qui savent combien la filière que vous représentez participe au dynamisme des territoires.

Je vais commencer en vous posant la même question que celle que j'ai posée à la filière cinématographique. Nous nous attachons ici, dans cette commission, aux manquements, aux dysfonctionnements de l'audiovisuel public – c'est par principe le rôle des commissions d'enquête – mais nous mesurons son importance. Sans lui, qu'est-ce que votre filière ne ferait pas ? Il s'agit que nous comprenions bien les enjeux de l'audiovisuel public et que les Français qui nous écoutent sachent ce que leur apporte le service public qu'ils financent – à hauteur de 60 euros par an et par habitant, soit 4 milliards au total.

Nous avons été interpellés, le rapporteur et moi, mais aussi les autres membres de la commission, je crois, par l'audition des représentants syndicaux de France Télévisions. L'un d'eux nous a dit droit dans les yeux – cela n'engage que lui – que le fait que les magazines d'information soient produits par des sociétés extérieures et non en interne par France Télévisions ne permettait pas d'apporter toutes les garanties en matière de pluralisme politique et de neutralité. Ce n'est pas une remarque anodine – ça ne veut pas dire qu'elle et vraie, mais j'aimerais vous entendre à ce sujet. On a vu que l'Arcom (Autorité de régulation de la

communication audiovisuelle et numérique) avait mis en garde France 5, qui n'aurait pas respecté le pluralisme politique. En tout cas, c'est ce qui a conduit France Télévisions à suspendre l'accueil d'invités politiques sur France 5, ce qui n'est pas anodin non plus, et on me confirme que cette suspension est toujours en vigueur.

M. Samuel Kaminka, président d'AnimFrance. Pour répondre à votre première question, le secteur de l'animation est une filière d'excellence qui représente un peu moins de 10 % du volume de la production totale et plus de 40 % de l'export. Nous nous adressons à un public qui ne vote pas, ne consomme pas et, par définition, représente économiquement peu de chose. Il est très important de s'adresser à lui car les enfants d'aujourd'hui sont les citoyens de demain. Nous le faisons à un moment où leur imaginaire se construit.

Le choix politique a été fait depuis longtemps, et il a été renouvelé lors de toutes les alternances, de soutenir une industrie de l'animation en France. C'est un succès, qui peut se mesurer dans les audiences des programmes français – nous vous communiquerons les chiffres exacts. La France fait vraiment figure d'exception dans le monde occidental avec son industrie très puissante de l'animation.

Dans la mesure où les enjeux publicitaires sont faibles et où l'on s'adresse à un marché de niche, les acteurs privés sont très peu enclins à investir. Ils ne le font, en réalité, que sous la contrainte, celle des quotas d'investissement. On le voit bien à l'étranger : les pays qui n'ont pas de quotas pour les investissements tournés vers l'animation n'ont tout simplement pas d'industrie dans ce domaine ; sans cette mesure, il en serait probablement de même dans notre pays. France Télévisions représente environ 50 % du volume des commandes, le reste se répartissant entre les acteurs privés. Sans France Télévisions, il y aurait donc au moins deux fois moins de programmes jeunesse et, surtout, ces derniers perdraient en diversité. En effet, ce que ne peuvent pas faire les chaînes privées en matière d'animation, c'est s'adresser de manière fine à l'ensemble des enfants. N'ayant pas de contrainte publicitaire ou de rentabilité pour ces cases, France Télévisions peut s'adresser de manière très segmentée à chacun des publics enfants, de l'éveil aux jeunes collégiens en passant par le préscolaire, l'*upper preschool*, qui fait la jonction avec les enfants de la maternelle, et le primaire. France Télévisions peut également s'adresser aux jeunes adultes par son offre d'animation. Cette richesse et cette diversité seraient totalement inexistantes si France Télévisions n'était pas là.

M. Cyrille Perez, président du bureau audiovisuel du SPI. Merci, monsieur le président, pour votre première question. On peut effectivement se demander pourquoi les Français devraient continuer à financer un audiovisuel public. Que ferait-on sans lui ? Vous n'auriez pas à l'antenne certains genres de culture populaire, notamment en *prime time*, à 20 h 30. Un concert de musique classique qui rassemble trois millions de téléspectateurs, c'est trente-sept Stades de France – vous me pardonnerez si je compte ainsi, je viens de Marseille ! Quand des pièces de théâtre font onze ou douze Vélodromes, c'est également énorme ! L'audiovisuel public permet à tout le monde d'accéder à cette culture populaire. Par ailleurs, quand on produit 250 documentaires dans l'ensemble des territoires, le point de vue ne reste pas parisien, centré à l'intérieur du périphérique. On donne à voir aux Français, dans l'ensemble des territoires métropolitains et ultramarins, une représentation complète de leur société. Sans l'audiovisuel public, nous n'aurions pas cela à l'antenne.

M. Vincent Gisbert, délégué général du Spect. J'ai regardé les meilleures audiences sur France 2. « Les rencontres du Papotin », émission qui s'exporte extrêmement bien mais représentait au début une prise de risque en *prime time*, et le télécrochet « Prodiges », qui met

en avant la musique classique et, au-delà, les arts musicaux classiques, font partie du top 10 des programmes les plus suivis en flux sur cette chaîne !

Mme Iris Bucher, présidente de l'Uspa. S'agissant de la fiction, un genre majeur, énormément de choses ne verraient pas le jour sur d'autres antennes que celles de France 2 ou France 3, comme *Des vivants*, la série qui était consacrée à la commémoration des attentats du Bataclan, le téléfilm sur Olympe de Gouges ou, il y a un peu plus longtemps, la collection *Chez Maupassant*. Quant aux documentaires, que Cyrille a évoqués, je pense à « Les années 80, une génération de tubes » et à « Les trésors des abbayes et cathédrales françaises ». Vous ne trouverez nulle part ailleurs un spectre aussi large. C'est vrai aussi bien pour le spectacle vivant, le documentaire que la fiction... Dans deux jours, « L'affaire Laura Stern », une minisérie consacrée aux violences faites aux femmes, sera diffusée sur france.tv : je ne suis pas sûre que l'on pourrait voir cela sur une autre antenne.

M. Christian Gerin, président du Satev. Dans le domaine de l'information, il n'y a que sur le service public que l'on peut diffuser, aujourd'hui, des enquêtes, des documentaires d'investigation ou d'impact. C'est un genre qui a disparu sur les chaînes commerciales, sans doute pour ne pas froisser les annonceurs. M6 en fait encore un peu, mais il n'y a guère que sur le service public que l'on peut mener des enquêtes et faire du journalisme d'investigation.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'était pas tout à fait ma question ; en fait, je pensais que vous répondiez à ma deuxième question…

Mme Florence Braka, déléguée générale du syndicat des agences de presse audiovisuelles. S'agissant de votre deuxième question, il faut bien voir que le pluralisme n'est pas qu'interne à France Télévisions : il est également externe ! Dans le domaine de l'information, c'est le nombre d'éditeurs de presse qui fait le pluralisme. Ici, c'est le nombre d'offres qui fait le pluralisme. Dans les agences de presse, que je représente – trente-neuf font de la production audiovisuelle –, il y a quand même plus de 1 500 journalistes. Cela veut dire que le pluralisme est réel : il y a une vraie diversité de points de vue dans les propositions.

Ce sont les agences de presse audiovisuelles qui viennent proposer les sujets à France Télévisions et, sur dix qui sont proposés, un est retenu : les agences prennent énormément de risques en amont, parce qu'elles font tout le travail d'enquête avant que France Télévisions ne signe un contrat ; tout cela n'est pas payé par France Télévisions mais par le producteur. Un « Complément d'enquête », par exemple, c'est 93 000 euros pour cinquante-deux minutes ; je ne sais pas combien cela coûterait en interne à France Télévisions. En tout état de cause, ce sont des tarifs que le Satev négocie avec France Télévisions comme avec M6 et TF1 – nous négocions les tarifs avec toutes les chaînes : France Télévisions rentre dans la moyenne de ce qu'on fait, ce n'est pas plus cher qu'ailleurs et, pour la qualité de ce que proposent les agences de presse audiovisuelles, ce n'est quand même pas très cher payé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'était pas ma question, mais ce n'est pas grave…

Mme Florence Braka. Si, c'est sur le pluralisme !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon, mais non ; ma question, ce n'était pas ça du tout. Comme tous les médias audiovisuels, France Télévisions a une obligation de pluralisme interne – je ne parle pas de pluralisme externe. Comme les autres chaînes de télévision, elle doit respecter un pluralisme politique. Au cours de l'audition, le représentant

syndical dont je parlais nous a clairement dit que, quand France Télévisions sous-traite un magazine d'information, elle arrive moins à garantir la neutralité et le pluralisme. Je l'ai dit, je ne tiens pas ce propos pour une vérité absolue, mais il nous a interpellés, monsieur le rapporteur et moi ; c'est pourquoi je voulais vous faire réagir.

M. Vincent Gisbert. C'est l'avis d'un syndicat interne – dans ces cas-là, l'identité de l'émetteur est déterminante. J'aurais au contraire tendance à penser que le pluralisme s'accroît avec la participation d'acteurs externes, qui n'ont pas tous la même logique ni la même approche. Selon moi, c'est même un filtre supplémentaire pour obtenir plus de diversité.

Malgré tout, je rappelle – ce sont des points importants qui vont dans le sens de ce que vous venez de dire – que France Télévisions est le responsable éditorial et juridique de ce qui se passe sur ses antennes. Un conseiller de programmes est présent ; je ne sais pas si c'est toujours le cas, mais c'est la démarche. Vous l'avez évoqué, il y a le contrôle de l'Arcom. Les journalistes salariés de sociétés de production externes sont soumis à la même déontologie que les journalistes en interne.

De plus, la direction de France Télévisions, avec la réforme de l'organisation dont il est question, compte justement rattacher les magazines d'information à la direction de l'information. Aussi, pour vous répondre clairement, mon analyse me ferait répondre à cet argument que non, au contraire ; et, plus largement, des éléments prouvent qu'un tel biais doit être écarté.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je voulais vous faire réagir parce que ce n'est pas une petite mise en cause – c'est aussi mon rôle de président !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci à tous pour votre venue et pour votre participation à nos travaux. Vous êtes nombreux : je vais donc essayer de poser mes questions le plus brièvement possible. Je vous remercie de nous donner des réponses synthétiques et efficaces.

Comme pour la production cinématographique – j'ai posé la même question à leurs représentants –, j'ai constaté, notamment dans le rapport de l'Arcom, que la contribution globale à la production audiovisuelle est passée de 875 millions d'euros en 2020 à 1,167 milliard en 2024, soit une hausse de 33 %, alors que, selon les chiffres de la Banque de France, l'inflation sur cette même période se monte plutôt à 15 %.

Plusieurs raisons expliquent cette forte augmentation, en particulier les contributions de ce qu'on appelle les plateformes – Amazon Prime, Netflix et bien d'autres. Si, demain, l'audiovisuel public décide de réduire ses budgets, par exemple parce que le législateur a abaissé ses crédits de 4 à 3 milliards, votre secteur sera-t-il en péril, malgré la hausse de la contribution ?

M. Stéphane Le Bars. L'investissement des différents éditeurs dans la production audiovisuelle a bien augmenté comme vous l'avez décrit. Cette évolution positive s'explique exclusivement par l'intégration des plateformes américaines dans le champ des obligations de production en 2021, à la suite de la transposition en droit français de la directive SMA (« services de médias audiovisuels »). En dépit de leur intégration, France Télévisions reste un acteur majeur dans tous les domaines que nous avons évoqués.

Il faut savoir que le niveau d'investissement des plateformes par œuvre est très élevé. Avec 1 euro de France Télévisions, vous produirez trois fois plus d'œuvres qu'avec 1 euro d'une plateforme américaine – leurs coûts de production sont trois fois plus élevés. Donc, en volume financier, l'augmentation est importante, mais en volume de production, elle est beaucoup plus réduite que ne le laisse penser la croissance des investissements.

Par ailleurs, leurs investissements sont largement consacrés à la fiction. Nous nous sommes d'ailleurs battus pour faire évoluer le décret *Smad* (relatif aux services de médias audiovisuels à la demande) afin de flécher au minimum 20 % des fonds que les plateformes sont obligées d'investir vers des genres dans lesquels France Télévisions est très présente : l'animation, le documentaire et le spectacle vivant.

Donc oui, la croissance des investissements dans la production audiovisuelle est forte, mais elle est due à un seul type d'acteurs, qui a une politique d'investissement très particulière. La disparition de France Télévisions ne serait pas du tout compensée par ces plateformes américaines.

M. Cyrille Perez. Tout en étant d'accord avec ce qui vient d'être dit, je voudrais compléter tout cela par deux éléments.

L'investissement par les plateformes a provoqué une augmentation exponentielle des coûts, notamment des salaires des techniciens que nous employons, et une hausse très importante des salaires dans la convention collective de la production audiovisuelle. De plus, contrairement à l'audiovisuel public, les plateformes se concentrent sur très peu d'œuvres.

France Télévisions a d'ores et déjà fait des économies les années précédentes sur le coût de son programme national : de plus de 1 milliard d'euros, il est passé à un peu plus de 800 millions. Vous présentez comme une hypothèse pour l'avenir le fait que l'État et la Représentation nationale décideraient de baisser le budget de l'audiovisuel public, par exemple de 4 à 3 milliards d'euros. Mais c'est déjà d'actualité : les années précédentes, l'année dernière en particulier, l'État n'a pas tenu ses engagements envers France Télévisions, ce qui a entraîné des économies dans le domaine de la création – nos secteurs. Cette année, et l'État et la Représentation nationale, dans le budget adopté par 49.3, ont décidé de nouvelles baisses dans la création : on parle de 20 millions d'euros pour l'année dernière, de 20 millions cette année et d'une trajectoire qui conduirait peut-être à 40 millions pour 2027.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon de vous interrompre, je me permets seulement de vous corriger, parce qu'il faut être précis…

M. Cyrille Perez. Un budget adopté sans vote…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Surtout, quand l'État – avec le 49.3 – baisse les crédits de France Télévisions, il ne dit pas qu'il faut réduire le budget de la création. Il ne faut pas laisser entendre que les parlementaires ou l'État, par les choix qu'ils ont faits et qu'on peut contester par ailleurs, ont décidé qu'il fallait diminuer la création. Si vous demandez au rapporteur, il vous expliquera que ce n'est pas là qu'il faut baisser les crédits.

M. Cyrille Perez. Si vous le permettez, monsieur le président, je vais apporter une précision complémentaire à votre précision : pour la première fois, la tutelle a demandé qu'il y ait des baisses sur le budget de la création. La tutelle ! Donc l'État !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous n'avions pas cette information. La ministre de la culture ne nous l'a pas dit... Je ne conteste pas vos propos, mais nous vérifierons.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai entendu votre réponse mais je me permets d'insister. Imaginons que, demain, le législateur décide de diminuer les dotations de l'audiovisuel public. Une répercussion directe sur la création et sur la production indépendante n'est pas ce que nous souhaitons : avant de toucher à la création, il y a plein d'autres moyens de faire des économies, notamment dans le fonctionnement des groupes audiovisuels. C'est d'ailleurs la raison d'être de cette commission d'enquête. Quand je vois l'importance des nouvelles contributions des plateformes numériques, je me dis qu'elles suffiraient à compenser la perte : avec une hausse de plus de 33 % des contributions sur les quatre dernières années, vous êtes un secteur qui semble plutôt très bien se porter.

M. Cyrille Perez. Merci pour votre précision, monsieur le rapporteur, mais combien de captations de spectacles vivants voyez-vous sur les plateformes américaines ? Combien de documentaires français sur Netflix, sur Apple, sur Amazon ? Regardez les chiffres : ils sont concentrés sur très peu d'œuvres ! Par ailleurs, ce n'est pas du tout un relais de croissance ; il n'y a pas de ruissellement sur tout le secteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je n'avais pas l'information selon laquelle la tutelle avait demandé à France Télévisions de baisser les budgets de création. Je comprends mieux votre propos ; nous verrons cela avec eux.

M. Samuel Kaminka. S'agissant de l'animation, une étude Arcom-CNC parue en 2024 a clairement documenté ce que nous voyons sur le terrain : les plateformes investissent dans le catalogue 94 % des fonds dus en application de la convention. Malgré le fort appétit du public, de la jeunesse notamment, et sa forte consommation sur les plateformes, celles-ci ne contribuent pas, ou seulement très marginalement, à la création d'animations. Nous n'avons pas vu l'impact de l'investissement des plateformes, ni en matière de production de nouveaux programmes, sauf exception, ni en matière de diversité – encore moins, même.

M. Stéphane Le Bars. L'augmentation a eu lieu très rapidement, les deux premières années après l'arrivée des plateformes. L'investissement est en train de se stabiliser parce que le marché de l'abonnement arrive à maturité. Quand on fait les comptes, c'est très intéressant : globalement, dans le domaine de la fiction, une dizaine de séries françaises sont produites par les plateformes américaines. Leur investissement se réduit à une dizaine d'unitaires, point. C'est sans commune mesure avec le volume de production de France Télévisions ou de TF1. L'économie des plateformes est très concentrée, elle concerne un nombre très réduit d'œuvres. Donc la disparition ou la réduction de l'investissement de France Télévisions dans la création aurait des conséquences majeures sur le volume de production, donc sur l'emploi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Comment se passe la signature d'un contrat de production avec France Télévisions ? Nous avons entendu ses directeurs d'unités de production et force est de constater que c'était très flou, notamment sur le rôle des comités d'investissement et sur l'existence de comptes rendus écrits pour formaliser la décision d'attribuer tel ou tel contrat à telle ou telle société de production…

Avant, si j'ai bien compris, il y avait autant de directions des programmes que de chaînes. Les producteurs pouvaient donc venir frapper à la porte de chaque chaîne pour proposer leurs programmes. Je crois que ça a été abandonné au profit d'un fonctionnement plus pyramidal suivant lequel M. Sitbon-Gomez décide ce qu'il doit en être pour toutes les chaînes

de France Télévisions. Les sociétés n'ont plus qu'une porte où frapper, ce qui implique des copinages, peut-être des conflits d'intérêts, en tout cas une concentration de la décision susceptible d'entraver la pluralité des formats proposés et des contrats signés. J'aurais aimé avoir votre avis sur ce phénomène d'hyperconcentration.

Mme Iris Bucher. C'est extrêmement encadré. Quand vous proposez un projet de fiction à France Télévisions, vous demandez un rendez-vous de *pitch*. Vous avez rendez-vous avec deux conseillers de programmes ; vous y allez en tant que producteur, avec le ou les auteurs, pour *pitcher* : vous avez trente minutes environ pour raconter en quoi consiste le projet, puis vous discutez avec les conseillers en face de vous, qui vous posent des questions. Parfois, ils disent qu'ils ont déjà quelque chose de semblable en développement : vous savez que ce n'est pas la peine de poursuivre… S'ils manifestent un intérêt en revanche, vous pouvez soit déposer le dossier, soit le retravailler en fonction de la discussion que vous venez d'avoir. Ensuite, France Télévisions se réunit – d'abord les conseillers entre eux, puis en comité éditorial avec la directrice de la fiction – pour décider si le projet les intéresse. Ils ont deux mois – tout cela est encadré par un accord que nous avons avec France Télévisions – pour répondre au producteur et lui dire s'il y aura une suite. Si suite il y a, c'est également encadré. Dans un premier temps, vous signez une convention de développement, qui prévoit des étapes d'écriture. En règle générale, il faut déposer un pilote, donc le premier épisode de la série, et les arches, c'est-à-dire les résumés des histoires des épisodes suivants, élaborés en collaboration avec les conseillers de programmes, dans un laps de temps déterminé. Si ce travail-là est satisfaisant – si le pilote est réussi, que le potentiel de la série convainc tout le monde au sein de France Télévisions –, vous atteindrez le *step two*, la deuxième étape, de cette convention, qui vous permet enfin d'écrire tous les épisodes qui manquent. En général, il y a six fois cinquante-deux minutes, parfois quatre, rarement huit. Donc vous continuez l'aventure de l'écriture avec vos auteurs. Si, à nouveau, c'est satisfaisant, on se réunit avec les équipes de France Télévisions et, avec un peu de chance, on obtient une mise en production. C'est à partir de là que vous aurez, aussi, des rendez-vous avec les administrateurs – plutôt les administratrices, du côté de la fiction, puisque ce sont des femmes qui travaillent dans ce secteur – afin de présenter votre budget. Pour l'élaborer, vous faites faire par un directeur de production un premier plan de travail, qui donne de la visibilité sur l'argent que va coûter la production. Tout cela, bien sûr, est prévisionnel. Vous discutez ce document avec l'administratrice, vous agencez, vous faites des choix, par exemple à propos du casting (a-t-on besoin d'un casting très fort, donc très cher, ou peut-on choisir des visages moins connus, donc moins coûteux... ?). Tout ça est discuté avec les responsables de France Télévisions. On se met d'accord sur un chiffre, c'est-à-dire sur un budget et, évidemment, sur un plan de financement.

Notre travail, en tant que producteurs, c'est justement de trouver des sources de financement complémentaires – France Télévisions ne paie pas 100 % d'une production. J'ai l'exemple récent d'une série que j'ai produite, *Surface*, tournée en Occitanie ; diffusée il y a peu de temps, elle a eu un très joli succès. L'apport de France Télévisions s'élève à 53,18 %. Nous avons eu à la fois le soutien du CNC, le soutien automatique, le crédit d'impôt, le crédit spécifique pour les VFX – les effets spéciaux –, une aide régionale de l'Occitanie ; je suis allée chercher une coproduction avec l'Allemagne – l'ARD a cofinancé la série ; nous avons eu d'autres préventes, des droits musicaux et d'autres aides – de la Procirep (Société des producteurs de cinéma et de télévision), de l'Angoa (Agence nationale de gestion des œuvres audiovisuelles), etc. Ça, c'est notre travail de producteur pour permettre à France Télévisions d'avoir une série de qualité, bien financée.

Tout est très encadré et régulé. Nous avons des accords dits transparence ; ils édictent des normes que partagent France Télévisions et les éditeurs privés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse très claire ; on y voit en tout cas plus clair sur le processus. Les contrats de France Télévisions contiennent-ils des clauses spécifiques que ne demandent pas ses concurrents privés ?

M. Stéphane Le Bars. Les organisations de producteurs ont passé avec France Télévisions un accord interprofessionnel qui définit des droits et engagements de part et d'autre. Il en découle un contrat-type, en tout cas pour les œuvres patrimoniales, qui s'applique à toutes les sociétés, des TPE (très petites entreprises) aux grands groupes audiovisuels. Seules les clauses particulières, liées au niveau d'engagement et au type de droit, font l'objet d'une discussion ; les autres sont identiques pour tous les producteurs.

D'autre part, ces contrats sont quasiment les mêmes que ceux que nous passons avec les éditeurs privés : ils se ressemblent comme deux gouttes d'eau, puisque tous sont liés à des accords interprofessionnels qui ont la même racine.

M. Samuel Kaminka. En animation, nous disposons d'un tableau de droits, qui cadre encore davantage les choses, en prévoyant des fourchettes : plus le prix est élevé, plus les droits sont larges. Donc la marge de négociation par entreprise est très encadrée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. France Télévisions m'a transmis des contrats de production. J'ai notamment vu une clause qui stipule que le contractant s'engage à lutter contre l'ensemble des stéréotypes par la diversité ethnoculturelle et sociale, notamment dans le casting des comédiens. Ce type de clause est-il courant ? En existe-t-il d'autres que vous ne retrouvez pas chez les concurrents privés de France Télévisions ?

Mme Iris Bucher. Cette clause existe dans nos contrats. Je peux même vous la lire – elle est plus complète que ce que vous venez de dire. « Il est rappelé que les cinq piliers de cette politique sont : l'égalité hommes-femmes » – j'y suis particulièrement attachée, derrière et devant la caméra ; entre parenthèses, 43 % des fictions de France Télévisions sont réalisées par des femmes, à la suite d'une initiative que Delphine Ernotte a prise il y a quelques années, ce dont je la félicite –, « la diversité ethnoculturelle, sociale, le handicap et la représentation LGBT ».

En fait, ce que cherche à faire France Télévisions – et c'est formidable –, c'est tout simplement d'être un miroir de notre société, de la société française dans laquelle nous vivons, dans toute sa diversité, culturelle, notamment – de la société composée de la population française et des étrangers vivant sur le sol de France. Je trouve cela très beau ; moi-même, je ne suis pas française, et je suis ravie de travailler avec une entreprise qui prend ce genre d'engagements.

M. Cyrille Perez. Il me semble d'ailleurs que c'est l'actionnaire de France Télévisions, dans son cahier des charges, qui fixe ses missions au groupe public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En fait, cela traduit les demandes que l'État formule dans son cahier des charges.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour bien comprendre, quand vous signez un contrat avec France Télévisions qui contient des clauses comme celle-ci, laquelle encourage la promotion de la « diversité ethnoculturelle et sociale » – je reprends les mots –, ou en tout cas la promotion LGBT – je crois que c'est le terme que vous employez –, comment cela se décline-t-il ? Quels sont les critères ? Pour la « diversité ethnoculturelle » par exemple, est-ce que l'on

va jusqu'à compter les « personnes non blanches », comme a pu le dire l'Arcom ? Comment respectez-vous les obligations données par France Télévisions ?

Mme Iris Bucher. C'est principalement une question de casting, et ça se discute avec, notamment, les conseillers de programmes et la directrice de la fiction. Ce sont des choix que nous faisons en fonction de l'histoire que nous racontons. Cela concerne aussi l'importance de mettre en avant des femmes dans des rôles non stéréotypés. Si je dois choisir, une femme sera plutôt médecin qu'infirmière, plutôt pilote d'avion qu'hôtesse de l'air. Ou députée ! C'est de ces choses-là que nous discutons.

Le handicap aussi est concerné ; nous venons d'en discuter à propos d'une production pour France Télévisions. Ça va même très loin : nous sommes en train de tourner pour France 2 un film avec un personnage de jeune femme en fauteuil ; il nous tenait à cœur que ce rôle soit interprété par une comédienne en fauteuil. Nous respectons ainsi les différences qui existent dans notre société et nous la mettons en exergue. Quant à la diversité ethnoculturelle, quand vous marchez dans les rues, que ce soit ici, à Paris, ou ailleurs, les gens n'ont pas tous la même tête, on a une grande diversité de couleurs de peau, et c'est ce qu'on essaie, avec les castings, de représenter dans nos films, tout simplement parce que c'est notre réalité. Ce qui est important aussi – et nous, producteurs, nous y attelons tous, je pense –, c'est de ne pas donner à des personnes de couleur seulement des rôles de professions CSP moins, mais aussi des rôles d'avocat, de juge, de médecin. C'est de ces choses-là que nous parlons ; cela figure dans nos contrats, mais c'est important quoi qu'il en soit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai toujours pas compris comment vous vérifiez, notamment dans les castings, que vous respectez les conditions demandées par France Télévisions, en particulier s'agissant de la « diversité ethnoculturelle » et la promotion de – je n'ai plus à l'esprit le terme exact que vous avez cité –, la mise en avant, peut-être, de LGBT. Comment, concrètement, cela se traduit-il ? Quels sont les critères, peut-être précis, que France Télévisions vous donne dans les contrats ? Jusqu'à présent, les réponses m'ont paru un peu floues. Traduire la diversité de la société, j'ai parfaitement compris, mais quelles sont les implications concrètes, sur le casting en particulier ? Y a-t-il un nombre minimum de personnes non blanches, comme on peut le lire dans certains rapports de l'Arcom ? Vos réponses nous éclaireront sur les obligations que France Télévisions vous impose.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comment conciliez-vous cette demande de l'État, qui l'inscrit dans son cahier des charges, et de France Télévisions, qui la transcrit par une clause « diversité », avec l'article 225-1 du code pénal, qui dispose que « constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de [leur] particulière vulnérabilité […] » ? Dans le modèle français, différent du modèle américain, on s'attache à lutter contre toute forme de discrimination.

M. Cyrille Perez. La réponse est très simple. Je vous rassure, il n'y a pas de quotas. L'avantage de notre métier, c'est que ça se voit à l'image, s'agissant aussi bien du sujet que de la visibilité. Quand on travaille avec un conseiller de programmes, quel que soit le genre – fiction, documentaire, spectacle vivant –, en effet, on doit faire de la diversité. On doit aussi bien parler de la culture artistique jeune que de concerts classiques. On doit donner une juste représentation de la société française. Mais, je vous rassure, il n'y a pas de quotas, on ne doit pas mettre tant de personnes de telle couleur, de telle orientation sexuelle. On doit juste couvrir et donner aux Français une image de la société française qui est celle d'aujourd'hui – plurielle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous nous expliquez que la diversité se voit à l'image, mais vous évoquiez le critère LGBT : ça, ça ne se voit pas à l'image. Je me permets donc d'insister. Comment définissez-vous ces critères ? Comment montrez-vous à France Télévisions que vous honorez ces critères imposés de représentation de la diversité, qu'elle soit ethnoculturelle ou LGBT ?

M. Christian Gerin. Par les personnages, par les histoires que nous racontons...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quelqu'un pourrait-il nous lire cette clause afin que nous partions de la même base ?

Mme Iris Bucher. C'est celle que j'ai lue tout à l'heure. « [L]*es cinq piliers de cette politique sont : l'égalité hommes-femmes, la diversité ethnoculturelle, sociale, le handicap et la représentation LGBT.* » Comme cela vient d'être dit, cela passe par les personnages que nous créons et par le récit de leur trajectoire. Dans les fictions présentes sur France Télévisions, il y a désormais beaucoup plus de couples homosexuels, mariés ou pas mariés, avec ou sans enfants ; il y a des gens de toutes origines dans toutes sortes de métiers. La force de la fiction, c'est d'être ce miroir. Personne ne vient nous voir en disant : « Il faut faire comme ci, il faut prendre tel ou tel comédien. » Cela se fait sans obligation contractuelle ; c'est une discussion au cours de laquelle nous poursuivons le même but, qui est de donner une image représentative du pays dans lequel nous vivons. C'est vraiment une volonté partagée par tous.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Est-ce une clause d'intention ?

Mme Iris Bucher. C'est tout à fait une clause d'intention. Elle commence d'ailleurs par : « Ayant vocation… » C'est une question de volonté plutôt que d'obligation.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il n'y a pas de sanction ?

Mme Iris Bucher. Jamais.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est donc une déclaration d'intention, sans vouloir être désagréable à quiconque.

M. Vincent Gisbert. Je peux compléter par des exemples issus des jeux et magazines. Dans ces derniers, on observe une augmentation du nombre de femmes expertes. On voit cette évolution depuis dix ans dans l'émission « C dans l'air ». J'ai cité tout à l'heure « Les rencontres du Papotin ». Il y a aussi le fait de confier une émission à Théo Curin, donc de mettre à l'antenne quelqu'un avec un handicap ; c'est quand même un choix fort et courageux qui relève sans doute des spécificités du service public. Ce n'est peut-être pas une révolution, mais c'est une évolution importante par rapport à ce qui avait cours il y a dix ou vingt ans.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais maintenant aborder la question du partage de la valeur. Les productions indépendantes représentaient 338 millions d'euros en 2024. Qu'est-ce qui revient à France Télévisions et qu'est-ce qui revient à vos sociétés ? Pourriez-vous nous donner une idée de la marge que vous prenez, chacun dans votre secteur ?

M. Stéphane Le Bars. C'est un vaste sujet.

Comme je l'ai dit dans mon propos liminaire, nous travaillons dans le cadre d'un accord transparence conclu en 2016 avec France Télévisions et les autres éditeurs privés, comme TF1 ou M6, et complété en 2017. Il définit les normes de marché que nous partageons

avec tous les éditeurs et concerne les comptes de production et d'exploitation. Nous nous sommes mis d'accord sur les taux de frais généraux, les taux d'imprévu et la rémunération forfaitaire des producteurs, fixée à 35 000 euros pour un cinquante-deux minutes et à 70 000 euros pour un quatre-vingt-dix minutes.

Les règles s'appliquent lors de la définition du budget prévisionnel. Lors du rendu des comptes définitifs, France Télévisions a la possibilité de réaliser des audits, ce que la Cour des comptes l'encourage à faire, pour vérifier si l'argent a été correctement dépensé par le producteur. Ce mécanisme d'audit lui permet, ainsi qu'aux chaînes privées, d'avoir une idée précise du coût des œuvres. Les comptes de production font également l'objet d'un contrôle du CNC et, éventuellement, du fisc en raison de l'existence d'un crédit d'impôt.

Il ne faut pas oublier que France Télévisions et Studio TF1 sont eux-mêmes producteurs ; ils savent donc vérifier ces coûts et l'exactitude des informations qui sont apportées. Ces filets de sécurité sont efficaces et permettent à France Télévisions de vérifier les marges perçues par les producteurs – ou l'absence de marge, notamment pour les documentaires et l'animation, et même parfois pour la fiction.

J'insiste sur le fait qu'il ne faut pas confondre la marge sur une œuvre donnée avec la marge de la société de production. Il est tout à fait normal et sain que le producteur dégage une marge sur les œuvres produites afin de payer le reste des frais généraux de la société, qui ne sont pas pris en charge par le coût de l'œuvre, mais aussi et surtout pour supporter le coût de développement des œuvres qui n'aboutissent pas. Comme dit précédemment, pour dix œuvres développées, il y en a une de produite.

Le dispositif actuel est relativement organisé et les règles du jeu sont les mêmes pour tous les éditeurs de services. France Télévisions n'a pas un traitement particulier.

M. Cyrille Perez. Je me permets une correction, monsieur le rapporteur, car la sémantique est importante : ce n'est pas une marge que nous prenons, mais la rémunération de notre investissement et de notre travail telle que définie dans les accords transparence. Pour un unitaire de fiction, la rémunération du producteur délégué est de 70 000 euros. Pour un documentaire de cinquante-deux minutes, elle est de 20 000 euros. Ces 20 000 euros récompensent plusieurs années de développement, d'écriture et d'investissement – c'est l'équivalent du travail de R&D dans d'autres secteurs. C'est aussi une compensation pour les neuf projets qui n'ont pas abouti.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est effectivement le producteur délégué qui supporte le risque. Je suis certain que c'est ce que le rapporteur voulait dire.

M. Samuel Kaminka. Dans le secteur de l'animation, la notion de marge fait rêver ! France Télévisions, comme TF1 et M6 dans des proportions à peine différentes, finance 20 à 25 % du budget de l'œuvre. Nous sommes donc contraints de compléter par des subventions nationales, le crédit d'impôt, l'aide du CNC et un financement à l'international. Dans l'animation, on part à risque : on prend un risque sur la commercialisation future de l'œuvre et notre secteur a la particularité d'être très tourné vers l'international. Récemment, une série produite pour France Télévisions s'est révélée lourdement déficitaire pour mon entreprise.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur les 338 millions d'euros de création indépendante, quelle est la répartition entre France Télévisions et les sociétés de production ? Avez-vous des chiffres ou des ordres de grandeur ?

M. Stéphane Le Bars. Pour ce montant, France Télévisions a des œuvres qu'elle peut exploiter pendant une durée moyenne de trente à quarante-deux mois, avec la capacité de les diffuser sur les antennes linéaires et sur sa plateforme numérique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ajoute que ces œuvres sont accessibles gratuitement aux Français.

M. Stéphane Le Bars. Par ailleurs, l'accord transparence inclut un droit à recettes qui accorde, une fois que l'œuvre est amortie, une quote-part de recettes à France Télévisions et aux chaînes privées – suivant les mêmes modalités de calcul. Son montant varie en fonction des œuvres et du niveau de financement apporté. L'animation est le type de programme qui se vend le mieux dans le monde ; c'est aussi celui que France Télévision finance le moins. De ce fait, l'apport producteur est extrêmement important.

Mme Iris Bucher. Je prendrai l'exemple de deux films que j'ai récemment produits pour France Télévisions. Cela me permettra de rectifier l'erreur que j'ai lue dans un article du *Figaro*, qui parlait d'une marge de 50 % pour les *Meurtres à…* Je les connais bien, puisque c'est moi qui suis à l'origine de cette collection. Pour le film *Meurtres à Nîmes*, la marge était négative, avec un apport producteur de 10 457 euros validé par le commissaire aux comptes. Mais peut-être suis-je une mauvaise productrice… Pour les *Nouveaux meurtres à Saint-Malo*, le film qui fêtait les dix ans de la collection, je me suis mieux débrouillée : sur un coût certifié définitif de 2 027 206 euros, j'ai réalisé une marge nette producteur de 198 399 euros, soit 9,78 %. On est très loin des 50 % du *Figaro*. J'ajoute que les *Meurtres à…* ne sont absolument pas produits par Mediawan ; 91 sociétés différentes ont produit des *Meurtres à…* pour France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela me permet de rappeler amicalement et respectueusement à M. le rapporteur qu'il n'est pas interdit de s'exprimer dans la presse – je le fais moi-même –, mais que communiquer avant même l'audition des représentants des syndicats de production entraîne le type d'erreur factuelle qui vient d'être rectifiée. C'est peut-être un mal pour un bien, puisqu'il y a eu rectification, mais il serait préférable de se concentrer sur les auditions plutôt qu'alimenter ce genre d'article.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il s'agit d'une enquête menée depuis plusieurs semaines par *Le Figaro Magazine* sur les rapports entre les sociétés de production et France Télévisions. Ce n'est en aucun cas un entretien et vous y êtes vous-même cité, monsieur le président. Les journalistes sont libres en France ; ils ont le droit de mener les enquêtes qu'ils souhaitent et je trouve sain qu'ils se soient saisis du sujet dans le sillage de notre commission car il y a beaucoup à dire sur les liens entre l'audiovisuel public et les sociétés de production. Nous n'allons pas leur interdire de faire leur travail sous prétexte que nous menons des auditions sur le même sujet.

Je remarque par ailleurs que la journaliste faisait état d'un coût global moyen de 1,3 million pour un *Meurtres à…*, contre 2 millions pour celui que vous avez cité. Les chiffres ne sont peut-être pas tout à fait les bons, mais cela va dans les deux sens.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne remets pas en cause l'article très fouillé d'une grande journaliste du *Figaro*…

M. Charles Alloncle, rapporteur. À qui vous avez répondu, puisque vous êtes cité !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu'il n'y ait pas de malentendu ! Je trouve bon que *Le Figaro* se soit saisi de ce sujet important qui intéresse aussi la commission d'enquête. Les journalistes jouissent d'une liberté totale et ils enquêtent sur ce qu'ils souhaitent. Je dis simplement que nous menons des auditions avec les producteurs indépendants et les sociétés de production pour obtenir des éléments précis et factuels sur ce sujet éminemment complexe. Nous n'avons pas toujours les bons chiffres, les bonnes données, les bons éléments ; c'est pourquoi la commission d'enquête – et votre travail, monsieur le rapporteur – est utile.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lors de son audition du 10 décembre 2025, Mme Ernotte a déclaré, au sujet des marges prévues dans les contrats avec les sociétés de production : « Nous avons renégocié l'ensemble de nos contrats de production pour limiter le coût de chaque programme en internalisant massivement la production de nos contenus […] et en renonçant aux achats de programmes jugés non essentiels […]. » Avez-vous constaté une telle renégociation des accords de production lors de l'arrivée de Mme Ernotte à la présidence de France Télévisions, ou même plus récemment ?

Je signale au passage à M. le président qu'il aurait pu adresser la même remarque qu'à moi à Mme Ernotte, qui, la veille de son audition, avait dévoilé un certain nombre de réformes non pas devant la commission d'enquête, mais dans la presse, en une collusion totale. Elle y révélait notamment qu'elle avait demandé une réduction de 5 % quasiment du jour au lendemain – était-ce 5 % des coûts, des marges, du montant total des contrats passés avec les sociétés de production ? Peut-être pourrez-vous nous en dire plus. J'ai été très surpris de ce chiffre et de cette quasi-automaticité, du jour au lendemain. Cela ne traduit-il pas un phénomène de surfacturation qui a cours depuis longtemps entre France Télévisions et les sociétés de production ? Je pense que c'est la première réaction qu'ont eue beaucoup de Français lorsqu'ils ont pris connaissance de la déclaration de Mme Ernotte.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En effet, ce qui vaut pour le rapporteur vaut aussi pour la présidente de France Télévisions. Une commission d'enquête, c'est sérieux : elle peut donner lieu à des poursuites pénales si nous considérons que des délits y ont été révélés. C'est mon rôle en tant que président de faire le nécessaire et M. le rapporteur peut également agir dans le cadre de l'article 40 du code de procédure pénale. Il ne s'agit certainement pas de censurer ou de bâillonner le rapporteur, ni d'entraver la liberté des journalistes, ni d'empêcher de s'exprimer les présidents de l'audiovisuel public et les acteurs que vous êtes. Je dis simplement, et je le redirai tout au long de nos travaux, que l'importance de ces derniers requiert d'être sobre dans son expression et cela vaut du rapporteur comme – il a raison de le rappeler – des acteurs de l'audiovisuel public. Le lieu de la commission d'enquête doit être la commission d'enquête.

M. Cyrille Perez. Nous avons tous appris que le devoir d'un journaliste est de vérifier les faits et nous espérons que les journalistes du *Figaro*, qui regardent certainement cette audition, corrigeront les fausses affirmations publiées hier.

Il y a eu des économies sur la création patrimoniale en 2025 compte tenu du déficit de France Télévisions : 20 millions d'euros sur 440 millions, cela fait 5 % d'économies. Le conseil d'administration de France Télévisions a choisi d'appliquer la même baisse cette année. Elle s'appliquera également au spectacle vivant, au documentaire et à la fiction.

M. Vincent Gisbert. Entre 2015 et 2025, *modulo* quelques modifications de périmètre, les investissements dans le flux sont passés de 395 millions à 352 millions en euros courants, ce qui représente une baisse de plus de 10 %. En tenant compte de l'inflation, on peut

considérer qu'ils ont diminué d'un tiers. C'est un phénomène ancien qui se traduit dans le coût de grille de France Télévisions, qui est passé de 1 057 millions en 2017 à 907 millions – et non 800 comme le disait Cyrille Perez –, soit 15 % de baisse, comme l'indiquait Stéphane Le Bars en commençant. Ce qui s'est passé en septembre dernier était lié à la baisse de la dotation budgétaire de l'audiovisuel public en cours d'année. En cas de coup de rabot en septembre ou en février, ce sont souvent les programmes de flux qui jouent le rôle de variable d'ajustement plutôt que l'offre patrimoniale, car nos frais de structure sont plus souples et nous ne sommes pas couverts par des accords interprofessionnels. Ce phénomène a été général : il a touché aussi bien les producteurs indépendants, qui sont des TPE, que les entreprises du milieu, dont le chiffre d'affaires est compris entre 5 et 20 millions d'euros et qui emploient souvent une équipe permanente pour faire du développement. Cette baisse de financements s'est traduite directement sur les antennes. Il n'y a pas de marge cachée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourquoi personne n'a-t-il rien dit ? Je comprends la question de M. le rapporteur : si l'on arrive à imposer une baisse de 5 % sans que personne y trouve à redire, cela peut laisser penser des choses.

M. Vincent Gisbert. À part m'immoler par le feu devant Bercy ou l'Assemblée nationale pour devenir le Jan Palach de l'audiovisuel public, je ne vois pas ce que j'aurais pu faire de plus ! Nous avons hurlé. Clairement, nous n'avons pas assez bien fait notre travail...

L'impact a été direct et visible à l'antenne. L'arrêt en semaine de « Questions pour un champion » fut une décision symbolique forte dont se sont émus de nombreux parlementaires. On constate aussi une dégradation de l'offre avec la multiplication des *best of* et la réduction du nombre d'objectifs des magazines d'actualité. Depuis que le président Trump a été réélu, il n'y a pas de trêve des confiseurs : il s'est passé de nombreuses choses au Moyen-Orient et en Amérique latine entre Noël et le jour de l'An ; pourtant, il n'y a pas eu de « C dans l'air ». D'autres émissions rediffusent des programmes lors des périodes de vacances : le 2 novembre, « C politique » faisait ainsi référence à une manifestation du Medef prévue le 13 octobre, laquelle n'avait finalement pas eu lieu… Cela a été douloureux pour tout le monde.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans le rapport pour avis sur les avances à l'audiovisuel public pour 2026, on apprend que le chiffre d'affaires cumulé par quatre grands groupes de production, notamment Mediawan, Banijay et Studio TF1, a atteint 250 millions d'euros en 2024. Les quatre premiers fournisseurs de France Télévisions représentent 74 % du top 9 des sociétés de production privées qui contractualisent avec France Télévisions. Quel regard portez-vous sur ce phénomène d'acquisition qui a conduit à une concentration du secteur ? Est-ce un péril pour la création indépendante française ?

M. Stéphane Le Bars. Quand nous parlons d'une baisse de 5 % dans la création du fait de la réduction des moyens accordés à l'audiovisuel public dans le cadre des projets de loi de finances 2025 et 2026 – le budget est passé 440 millions d'euros à 420 en 2025 et en 2026, avec la perspective de 400 millions en 2027 –, il faut comprendre que cela ne va pas se traduire par une baisse du coût de production de l'offre patrimoniale, mais par une baisse du nombre d'œuvres. Cela signifie une augmentation du nombre de rediffusions, puisque France Télévision a le droit de diffuser les œuvres autant de fois qu'elle le souhaite. Ainsi, un *Meurtres à…* diffusé quatre fois pourra l'être une cinquième fois. C'est une dégradation de l'offre, car France Télévisions voit bien, dans les comptes de production, que la production est incapable d'encaisser une baisse des apports, notamment en raison de l'augmentation importante des coûts salariaux après une grève dans le secteur.

Nous avons réussi à conserver en France un tissu extrêmement dynamique de petits et moyens producteurs et, en parallèle, à faire émerger des champions français d'envergure internationale, conformément à la demande maintes fois répétée des gouvernements successifs et de la représentation nationale. Je me souviens qu'il y a quinze ans, un président de la commission des affaires culturelles me demandait : « À quand l'émergence de grands producteurs français à l'échelle internationale ? » C'est maintenant chose faite, non seulement à l'échelle européenne mais à l'échelle mondiale.

Pour répondre à votre question sur la concentration du secteur, il est important de noter que France Télévisions travaille avec plus de 700 sociétés de production différentes, même si Mediawan, Banijay, Studio TF1 et Fédération, ainsi que des groupes internationaux comme Warner et ITV, représentent 30 % des commandes. Le principe de diversité est inscrit dans son cahier des charges.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous nous décrivez la situation ; c'est important, mais M. le rapporteur vous demandait de la commenter.

M. Stéphane Le Bars. La concentration est un problème auquel nous prêtons une attention particulière. Nous pensons qu'un équilibre entre les grands groupes et le tissu des TPE-PME est absolument nécessaire : actuellement, 50 % du volume de production des commandes de France Télévisions au moins sont consacrées à des producteurs indépendants hors groupe. C'est un seuil psychologique important.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour vous, l'équilibre est là ?

M. Stéphane Le Bars. Oui : il ne faudrait pas tomber en dessous de ce niveau. Je le dis d'autant plus clairement qu'en tant que délégué général de l'Uspa, je suis le représentant de ces grands groupes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En effet, on pouvait difficilement s'attendre à ce que vous disiez le contraire en tant que représentant des grands groupes. Je vous remercie néanmoins pour les chiffres que vous avez communiqués sur les *Meurtres à…*, car j'avais interrogé à plusieurs reprises les dirigeants de France Télévisions sur le coût de certaines émissions et sur leurs niveaux de marge, mais ils m'avaient opposé le secret des affaires. Je constate que nous avons eu plus de transparence de votre part que de celle des représentants de France Télévisions depuis le début de ces auditions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sans polémique, c'est bien pour cette raison que j'ai insisté sur l'importance du timing. Cette audition et celles qui suivront doivent contribuer à éclairer ces sujets. Quand on mène une enquête sur les producteurs, pour quelque journal que ce soit, il faut en tenir compte. Encore une fois, je ne juge absolument pas ni l'enquête, ni les journalistes qui l'ont menée, ni les propos que vous y tenez, monsieur le rapporteur. Mais notre commission a pour but de faire la transparence sur les relations de France Télévisions avec les sociétés de production et les articles publiés sur le sujet ne seront pas complets tant que ne se seront pas tenues les auditions qui vous permettent de poser des questions et d'obtenir des réponses complémentaires. Cela permet de corriger des erreurs factuelles et d'éclairer le sujet sous un angle nouveau.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne reparlais pas de ça. J'expliquais simplement que c'est ce type de révélation qui nous permet d'avancer là où on nous oppose depuis le début le secret des affaires – une notion que l'on retrouve souvent plutôt dans un contexte de sécurité défense.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Soyons précis : le secret des affaires nous a été opposé au moment des auditions, mais nous pouvons tous les deux consulter les documents dans une *data room*. Ils ne sont pas révélés aux Français mais on ne nous oppose pas le secret des affaires pour ne pas nous les communiquer : nous les avons.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les Français n'ont pas ces éléments s'ils sont détenus dans une *data room* accessible à une seule personne !

Je voudrais revenir à l'externalisation de certaines émissions de flux, notamment des émissions de plateau. Sur France 5, 80 % des émissions de flux sont concentrées entre Mediawan et Together Media. Comment expliquez-vous le recours massif à des sociétés de production privées pour des émissions qui ne sont pas complexes à produire – « C à vous », « C dans l'air », « C ce soir » – alors que France Télévisions a 9 000 salariés et un budget de plusieurs milliards ?

M. Christian Gerin. Il faut remarquer que France 5 n'a pas de rédaction, ce qui facilite l'externalisation auprès de groupes divers et variés – parmi les agences de presse audiovisuelles, on trouve seize agences qui appartiennent à treize groupes et vingt-trois agences hors groupe. Néanmoins, tout ne se fait pas en externalisation. Une émission que j'avais créée au siècle dernier, « Le magazine de la santé », a au contraire été internalisée : lorsque nous l'avons créée, nous produisions à la fois les reportages, l'éditorial et le plateau ; désormais, les plateaux se font au siège de France Télévisions.

M. Vincent Gisbert. Je souscris à ces paroles. La concentration que vous évoquez – je pense notamment à Mediawan – est liée à une succession de rachats de maisons indépendantes, qui ont par ailleurs gardé leurs spécificités. Les programmes n'avaient pas nécessairement été confiés au même groupe au départ. Cependant, les audiences de « C dans l'air » et de « C ce soir » étant excellentes, il n'y a pas eu de raison de les arrêter. Une autre raison tient à la spécialisation de certaines émissions comme « Le magazine de la santé ». De manière générale, France Télévisions a un tissu de producteurs beaucoup plus important – y compris pour les magazines, les divertissements et les jeux – que ses concurrents privés, sans parler des *streamers*, qui travaillent avec un nombre extrêmement réduit de producteurs, contre 700 pour France Télévisions. Enfin, l'émulation entre les producteurs indépendants permet à France Télévisions d'obtenir les meilleurs tarifs en jouant les propositions les unes contre les autres.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les producteurs nous disent parfois en off qu'on leur prend ici un documentaire, là un autre type de programme pour acheter la paix sociale et que c'est pour cette raison qu'il y aurait 700 producteurs, mais que quelques-uns, les plus importants, trustent en réalité une grande partie des cases – je caricature pour vous faire réagir, ce n'est pas ce que je pense. Contestez-vous formellement ce que nous avons pu entendre à ce sujet ?

M. Vincent Gisbert. En matière de magazines, il existe une dizaine de sociétés de production. J'ai parlé tout à l'heure du « Magazine de la santé ». Il y a Mediawan, Together Media, qui produit « C ce soir », mais aussi 2P2L – « Les maternelles XXL »…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je souhaitais vous faire réagir car on entend beaucoup de choses et leur contraire.

M. Vincent Gisbert. La confraternité est toujours compliquée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sommes-nous d'accord que les 700 producteurs avec lesquels travaille France Télévisions – on entend souvent ce chiffre – incluent les vingt-huit sociétés de Mediawan et les quatorze de Banijay comme de Newen ?

M. Stéphane Le Bars. Oui.

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Le Bars a expliqué dans son propos liminaire qu'il y avait une différence de coût d'au moins 15 % entre la production interne, à France Télévisions, et le recours aux sociétés de production privées. Confirmez-vous que produire en interne est plus cher et comment l'expliquez-vous ?

M. Stéphane Le Bars. Je crois que ce chiffre a été évoqué, mais je ne sais plus par qui, lorsque vous avez auditionné les responsables de France Télévisions. Il est également cité par la Cour des comptes. Notre appréciation est que cela va plutôt au-delà de 15 %. La raison est simple : l'accord d'entreprise est globalement mieux-disant que la convention collective.

M. Samuel Kaminka. Je vais vous lire un extrait du rapport de la Cour des comptes : « Par ailleurs, l'entreprise évalue le surcoût de fabrication et de production par rapport à la concurrence de 10 % à 15 % environ. »

M. Stéphane Le Bars. C'est le rapport de la Cour des comptes, mais qui parle de l'évaluation par l'entreprise.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour ces précisions. J'en viens à la question, souvent abordée dans cette commission d'enquête, des conflits d'intérêts entre les sociétés de production privées que vous représentez et France Télévisions. Nous avons appris qu'un certain nombre d'anciens dirigeants du groupe, qui avaient signé des contrats avec des sociétés privées, avaient empoché des indemnités de licenciement extrêmement importantes, de plusieurs centaines de milliers d'euros, avant d'être embauchés par les mêmes sociétés de production. Certains ont même fait la navette à plusieurs reprises entre France Télévisions et des sociétés avec lesquelles ils avaient travaillé. Soumettez-vous vos salariés à des règles très strictes pour encadrer parfaitement d'éventuels conflits d'intérêts avec France Télévisions ou bien n'existe-t-il pas de clauses en la matière dans les contrats ?

M. Samuel Kaminka. D'une manière générale, ce mercato, si je puis utiliser une métaphore sportive, existe à France Télévisions, à TF1 et à M6. Un certain nombre de dirigeants passent d'une société de production à une autre entreprise privée ou alors deviennent éditeurs de service, et ce n'est pas du tout propre à France Télévisions. Je crois avoir le souvenir qu'une idée intéressante avait été émise dans cette commission d'enquête : au-delà d'un certain niveau de dédommagement, France Télévisions pourrait en tenir compte. En tant que représentants syndicaux, nous ne pouvons pas nous substituer, pour leur gestion, à nos adhérents : ils sont pleinement responsables. Néanmoins, France Télévisions a des commissions de déontologie et chacun des transferts est, sauf erreur de ma part, visé par elles. Tout cela est cadré.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela ne vous pose pas de difficultés de recruter un salarié qui a travaillé à France Télévisions et qui a ensuite vocation à gérer des relations contractuelles avec ce groupe ? J'ai dit lors d'une audition précédente qu'il existe

souvent dans le privé des clauses de non-concurrence qui obligent le salarié, pendant deux ou trois ans, à ne pas travailler dans le même secteur ou en tout cas dans des entreprises concurrentes. Je ne citerai pas de cas – nous aurons l'occasion d'en reparler –, mais il y a des situations dans lesquelles une personne est licenciée et touche 300 000 ou 400 000 euros d'indemnités, ce qui est son droit, puis retrouve, quelques mois plus tard, et tant mieux pour elle, un emploi dans une société de production qui travaille avec France Télévisions. Nous nous demandons, mais nous poserons la question à France Télévisions et aux acteurs concernés, pourquoi il n'y a pas de clause de non-concurrence qui permettrait d'avoir l'assurance, par principe, pendant deux ou trois ans, qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts. La question du rapporteur visait à savoir, je pense – en tout cas, c'est ma question –, comment vous garantissez, quand vous recrutez un salarié de France Télévisions, qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts, ou peut-être, pour ne pas employer ce mot…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si, si, on peut !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En tout cas, comment se passe ensuite la relation avec France Télévisions ?

M. Cyrille Perez. En droit du travail, cela relève plutôt de la relation entre le salarié qui quitte son employeur et celui-ci : nous ne pouvons pas, en tant que nouvel employeur, interdire au salarié de discuter avec son ancien employeur compte tenu de son passé. Il me semble qu'il a été question, lors d'une audition, de la création d'une direction de la déontologie à France Télévisions. Il faut effectivement que ces questions soient encore mieux traitées. Je crois, par ailleurs, qu'un parlementaire qui termine son mandat peut devenir dès le lendemain lobbyiste. Ce n'est pas encadré par la Haute Autorité. On pourrait souhaiter que de nouvelles règles plus strictes soient mises en place.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vois bien votre petite pique, mais non, excusez-moi : la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique regarde les situations potentiellement litigieuses. Par ailleurs, un parlementaire ne perçoit pas 400 000 euros d'indemnités quand il perd son mandat ! Parlons-nous franchement : il est question de salariés qui partent avec des indemnités de licenciement qui sont parfois de 300 000, 400 000 ou 500 000 euros – c'est le droit français, et heureusement que ces personnes ne partent pas les mains dans les poches.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est même plus que ce que le droit prévoit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. De tels montants, France Télévisions l'a confirmé, sont souvent supérieurs à ce qui existe dans le droit commun et même dans la convention collective qui encadre l'audiovisuel en général. J'ai réagi un peu vivement, car comparer cette situation avec celle des parlementaires, franchement… Ensuite, quelques mois plus tard, certaines de ces personnes, pas toutes, se font embaucher par des sociétés de production qui travaillent avec France Télévisions. On se dit qu'il y a quand même matière à question.

Je répète, pour que ce soit très clair – ce n'est pas ce que vous avez dit, mais des Français nous regardent –, que les parlementaires, lorsqu'ils perdent leur mandat, ne touchent aucune indemnité de licenciement. Ils ont simplement droit au chômage pendant un certain temps.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons découvert le mécanisme de *barter* lorsque nous avons interrogé Delphine Ernotte et d'autres dirigeants sur les nuitées à Cannes, au palace *Le Majestic*, notamment. Avez-vous connaissance de l'implication de sociétés de production que vous représentez dans un marché de cette nature, ou d'autres avantages en nature que des sociétés de production auraient offerts à France Télévisions ou à ses dirigeants ?

M. Stéphane Le Bars. Sur le *barter*, non, pas du tout. À notre connaissance, il n'y a pas du tout ce type de pratiques.

S'agissant du point précédent, les sommes que vous évoquez sont très importantes. Elles sont visiblement liées, d'après ce qu'on en comprend en tout cas, à des négociations transactionnelles entre France Télévisions et les personnes concernées, en raison d'un risque de recours aux prud'hommes. Bien évidemment, dans ces cas-là, les négociations aboutissent au-dessus des minima imposés par l'accord d'entreprise ou par la convention collective. Je ne commenterai pas les montants en tant que tels, mais le fait que certains soient supérieurs aux minima est tout à fait normal.

Vous posez la question du départ de salariés de France Télévisions vers des sociétés de production et des commandes qui peuvent être passées à ces sociétés où se trouvent d'anciens salariés de France Télévisions. Je pense que France Télévisions a commencé à y travailler et a mis en place un certain nombre de règles déontologiques, dans ce sens et dans l'autre. Il est important de se demander – c'est une des missions de votre commission d'enquête – si les règles en vigueur sont suffisantes.

De notre point de vue, il n'y a aucun inconvénient à rendre plus contraignante la déontologie concernant les « transferts » de salariés de France Télévisions vers des sociétés de production. Il y a différents moyens de les encadrer. La référence à la clause de non-concurrence n'est peut-être pas la bonne mais, dans l'esprit, oui, on pourrait envisager qu'un ancien salarié de France Télévisions qui se retrouve dans une boîte de prod ne puisse pas passer plus de tant de commandes, avant tant de temps, etc. On peut mettre des garde-fous pour éviter ce genre de cas. Mais, pour moi, ce n'est pas tout à fait la même gymnastique qu'une clause de non-concurrence.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, vous avez raison, ce n'est peut-être pas le dispositif le plus pertinent. C'était un exemple parmi d'autres d'encadrement dans des circonstances comparables.

M. Samuel Kaminka. Pour aller dans le sens d'une sorte de philosophie générale, pour des raisons éthiques, morales, de bonne concurrence, nos organisations sont favorables à l'encadrement des transferts. Sur le principe, en tant qu'organisations, nous avons toujours soutenu – je pense à l'Uspa, même si ce n'est pas ma chapelle, qui a soutenu la charte de développement pour rendre les décisions plus collégiales – le fait de mieux contrôler le circuit de décision, de le rendre plus équitable. En tant qu'organisation, nous nous sommes toujours déclarés en faveur de ces mesures-là. Nous sommes cohérents avec nous-mêmes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous parlez de règles de déontologie que France Télévisions fixe. Où peut-on les trouver ? Existe-t-il un document que vous pourriez nous faire parvenir ou que je pourrais demander à France Télévisions ?

M. Stéphane Le Bars. C'est à l'entreprise qu'il faut poser la question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Est-ce qu'un guide est envoyé à toutes les sociétés de production ou à leurs représentants ? Comment ça se manifeste ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'aimerais qu'on aille au bout de cette question. Quand vous avez un salarié de France Télévisions dans vos équipes, comment le gérez-vous concrètement ? Nous poserons aussi la question à Banijay et à Mediawan – peut-être que cela ne vous concerne pas directement. Mais cela nous intéresse de connaître les impacts sur vos pratiques ainsi que les règles déontologiques que vous appliquez vous-mêmes.

Mme Iris Bucher. Nous n'avons pas entre nos mains un tel document. Je ne peux pas parler au nom des sociétés que nous représentons – elles sont nombreuses. Je pense que c'est une question qu'il faut plutôt poser à France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela veut dire que si vous recrutez un salarié de France Télévisions, il peut participer à des appels d'offres de ce même groupe sans problème ?

Mme Iris Bucher. La loi ne l'interdit pas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il y a la loi et puis il y a la déontologie que les secteurs se donnent.

Mme Iris Bucher. Ce que l'on fait naturellement – parce que, je confirme ce qu'a dit Samuel, nous sommes très attachés à cette notion-là –, ce que je ferais à titre personnel, parce que je ne peux ici parler qu'en mon nom, si je recrutais quelqu'un de France Télévisions, ce serait de le mettre sur des dossiers Canal +, TF1, M6, Netflix, mais pas forcément sur les dossiers France Télévisions. Et ça me paraît être un peu notre solution à tous.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons évoqué les conflits d'intérêts, le fonctionnement et les financements. J'en viens à la neutralité. Avez-vous déjà reçu des demandes de France Télévisions concernant des propos tenus par certains de vos salariés ou collaborateurs, en cas d'entorses au principe de neutralité ?

Mme Iris Bucher. Non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose cette question, c'est parce que l'un d'entre vous a dit que les journalistes des sociétés de production étaient soumis à la même déontologie que ceux de France Télévisions.

M. Vincent Gisbert. C'est moi, mais nous sommes un syndicat : nous ne recevons pas d'éléments de cette nature, ce qui est assez logique, puisque nous ne sommes pas les employeurs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La loi de 1986 relative à la liberté de communication oblige les acteurs de l'audiovisuel à respecter le pluralisme, l'indépendance et l'honnêteté de l'information. Dès lors que France Télévisions externalise la production des émissions politiques, la question se pose. En tant que syndicat représentant des producteurs de programmes de flux qui sont fournisseurs de France Télévisions, vous êtes tenus de respecter la loi de 1986. Le travail des journalistes dans ce contexte ne doit-il pas s'inscrire dans un cadre fixé par France Télévisions ? Ce n'est pas vous, mais on en est arrivé à ce que France 5 ne reçoive plus d'invités politiques en raison d'un manquement. Ce n'est pas anodin : en pleine

période des municipales, il n'y a plus d'invités politiques sur France 5 parce qu'il y a eu un défaut de pluralisme – ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'Arcom.

Mme Florence Braka. Je pense que les contrats signés entre France Télévisions et les sociétés de production ou les agences de presse rappellent ces obligations, puisque l'Arcom exige qu'on les respecte. Donc toutes les sociétés qui travaillent avec France Télévisions doivent respecter toutes ces règles. Après, qu'il y ait eu des manquements, cela peut arriver. En tous les cas, France Télévisions supervise tout ce qui est fait par les agences de presse audiovisuelles. Les documentaires d'information sont supervisés par la rédaction de France Télévisions. Je me suis renseignée : c'est le cas tout au long du fil, du début de l'écriture jusqu'au PAD (prêt à diffuser). En effet, une enquête d'investigation peut évoluer jusqu'à la fin. Donc les rédacteurs en chef de France Télévisions et les sociétés de production travaillent en grande proximité. J'imagine que pour les programmes de flux d'informations, les sociétés de production aussi respectent les règles qui incombent à la chaîne, avec la supervision de l'Arcom.

M. Vincent Gisbert. Il y a une séquence électorale compliquée mais, je tiens à le rappeler, France Télévisions est le responsable juridique et électoral des programmes diffusés ; en dernier ressort, il décide. Donc non seulement les règles déontologiques s'appliquent mais, en plus, il y a un contrôle de France Télévisions à la fin. J'ajoute que les règles sont souvent très compliquées en période électorale.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, je fais partie des gens qui pensent qu'il faut une grande réforme de la loi de 1986, pour l'audiovisuel public comme pour le privé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Est-il déjà arrivé que des salariés de sociétés de production se fassent reprendre à l'issue d'un contrôle, par exemple qu'un animateur salarié d'une société de production se voie reprocher des entorses à ces principes dans une émission du service public ? Pouvez-vous me citer un exemple de sanction qui aurait été prise dans ce cas par l'une des sociétés que vous représentez ?

Je me permets de reformuler la question, car le président me dit ne pas l'avoir bien comprise : avez-vous déjà eu des salariés rappelés à l'ordre à l'occasion de ces contrôles parce que les objectifs de neutralité applicables dans le cadre des missions de service public et du contrat passé avec France Télévisions n'avaient pas été respectés ?

M. Vincent Gisbert. Pas à ma connaissance mais il n'y a pas d'obligation d'information des syndicats sur le sujet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En tant que représentants syndicaux, êtes-vous tenus à une forme de neutralité ? Vous êtes en effet à la tête de sociétés qui passent des contrats avec l'audiovisuel public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle que les syndicats jouissent de la liberté d'expression.

Mme Florence Braka. Une neutralité à quel titre ? Celui de président de syndicat ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Celui de représentant des sociétés de production.

Mme Florence Braka. Nous avons une totale liberté.

M. Cyrille Perez. Je me permets de rappeler les principes de liberté de création et de liberté de pensée. Non, nous ne sommes pas tenus à la neutralité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les syndicats jouissent d'une liberté importante à laquelle nous sommes attachés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous entrons dans le dernier quart de la période de travail de la commission d'enquête. Après avoir abordé la neutralité, puis le financement de l'audiovisuel public, nous examinons maintenant son fonctionnement et ses liens avec les sociétés de production. Avez-vous des recommandations à formuler concernant les liens entre France Télévisions et les sociétés de production ?

M. Stéphane Le Bars. Nous attendons beaucoup de la Représentation nationale concernant le financement de France Télévisions, qui a un impact direct sur la création. Les baisses répétées de 2025 et 2026 se sont traduites par une réduction importante du coût des programmes : 1 067 millions en 2024, un peu plus de 900 millions en 2025 et moins de 900 millions en 2026. Il est donc essentiel d'avoir un débat de fond sur les objectifs assignés à France Télévisions et les moyens de les atteindre. Cela fait trop longtemps que nous travaillons sans COM (contrats d'objectifs et de moyens), avec la réduction budgétaire pour seul étalon de gestion. Cet exercice déconnecté de la question des moyens a débouché sur la remise en cause des investissements dans la création. Nous passons notre temps à rencontrer des parlementaires qui nous disent qu'ils ne veulent pas toucher à la création et aux programmes ; la réalité, c'est que les programmes sont en première ligne.

M. Cyrille Perez. Il faut effectivement que l'État et la Représentation nationale défendent les investissements dans ce domaine. Tous les auditionnés citent l'exemple de la région Occitanie, on se demande bien pourquoi… mais je ne suis pas sûr que les quinze sociétés de production déléguée qui existent en Normandie puissent poursuivre leur activité si France Télévisions réduit l'enveloppe de la création. Il va y avoir de la casse sociale. Sur les 700 producteurs qui travaillent pour France Télévisions, certains vont se délocaliser, d'autres vont fermer ou faire un plan de licenciement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je n'ai jamais entendu un parlementaire dire qu'il fallait baisser le budget de la création – ce n'est pas non plus ce que vous avez dit, mais je préfère le préciser. Je pense que le *statu quo* n'est pas tenable, mais je suis persuadé qu'avec un budget de 2,5 milliards, un choix différent est possible même s'il est plus compliqué à mettre en œuvre ; pour ma part, je défends une réforme de la gouvernance. Nous en reparlerons ; je ferai mes propositions, le rapporteur fera les siennes. Je laisse de côté ceux qui souhaitent la privatisation de l'audiovisuel public.

M. Stéphane Le Bars. On ne peut pas déconnecter ce résultat des choix des parlementaires.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si, justement. Nous avons proposé de rationaliser les moyens en créant un grand France Info, en rapprochant France Bleu et France 3 et en lançant des projets d'éducation aux médias associant Radio France et France Télévisions. Je ne crois pas que la baisse du budget de la création soit la seule manière de réagir aux choix budgétaires exigeants qui ont été faits. Je défends ici la représentation nationale.

M. Cyrille Perez. Notre propos est que vous défendiez la création, et c'est ce que vous faites.

M. Stéphane Le Bars. Nous n'entendons que des parlementaires qui nous disent qu'ils veulent défendre le budget de la création. Simplement, la réalité que nous vivons ne reflète pas du tout cela.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous l'entendons. Mais ce n'est pas nous qui procédons aux arbitrages qui répercutent la baisse du budget.

M. Stéphane Le Bars. Il y a les COM !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous nous avez appris une chose importante, à savoir que la tutelle aurait conseillé à France Télévisions de diminuer le budget de la création. Ce n'est pas exactement ce que nous ont dit les représentants du ministère lors de leur audition.

M. Vincent Gisbert. Les programmes ont perdu 160 millions de financements sur dix ans. C'est un élément tangible. Par ailleurs, j'insiste sur le besoin de prévisibilité : tout récemment, un contrat d'objectifs et de moyens a été remis en cause six mois après sa signature. Il y a des raisons à cela – il ne m'a pas échappé que le vote du budget n'avait pas été d'une simplicité biblique –, mais ce phénomène de *stop and go* a un effet délétère qui ne permet pas d'engager des réformes structurelles. On se retrouve donc avec une baisse généralisée de 5 %. C'est un point déterminant sur lequel la représentation nationale a un poids grâce au vote du budget et au débat sur les COM.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comme vous le savez, l'État et la Représentation nationale sont deux choses différentes. La commission des affaires culturelles n'a cessé de demander que les COM lui soient transmis en temps et en heure.

La filière cinématographique nous a dit d'une seule voix qu'elle regrettait que des sociétés de production dont les capitaux seraient en majorité étrangers puissent bénéficier d'aides publiques. Est-ce également votre position ?

M. Cyrille Perez. Le syndicat de la production indépendante étant un syndicat unitaire, sa position est la même que dans l'épisode précédent.

M. Stéphane Le Bars. Vous aurez bientôt l'occasion d'auditionner les représentants de Mediawan, puisque c'est de lui que nous parlons – mais peut-être pas seulement de lui. Je tiens à préciser que le siège social de Mediawan est en France…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne parlais pas de Mediawan ; je ne sais même pas si cette société a des capitaux étrangers. La question est simple : considérez-vous qu'une société de production dont les capitaux seraient en majorité étrangers ne doit pas bénéficier d'aides publiques ?

M. Stéphane Le Bars. C'est une question complexe. De quel niveau de capitaux parle-t-on ? Il y a dans le CAC 40 de nombreuses sociétés avec des capitaux étrangers. Considère-t-on pour autant qu'elles ne sont pas françaises ou pas européennes ? Plus près de nous, Canal + est coté à Londres, son capital est détenu à 31,4 % par la famille Bolloré et l'on trouve parmi ses actionnaires de nombreuses banques et fonds étrangers. Viendrait-il à l'idée de quiconque de dire que Canal+ n'est pas une société française ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je n’ai pas la même position que M. le rapporteur sur le sujet. Je souhaitais avoir votre réaction à cette position très tranchée. La vôtre est plus modérée.

M. Vincent Gisbert. À partir du moment où le contrôle de la société est français au sens du code du commerce, l’origine des capitaux importe moins – sans être négligeable. Ce qui compte, c’est que le contrôle économique et créatif reste dans des mains françaises, comme dans le cas de Canal+. C’est effectivement une question complexe. Je vous invite à la prudence, car il est appréciable d’avoir des champions français.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les enjeux ne sont peut-être pas les mêmes que pour la filière cinématographique.

M. Samuel Kaminka. Ce n’est pas parce que nous faisons de l’animation que nous vivons au pays des Bisounours. Le caractère étranger des capitaux ne peut toutefois pas être le seul critère d’appréciation : ce n’est pas la même chose selon qu’il s’agit de capitaux intra ou extra-européens. Le caractère français du contrôle créatif, financier et managérial est également une question essentielle. Nous avons parmi nous des sociétés qui ont des capitaux étrangers.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour cet échange nourri et pour votre engagement.

La séance s’achève à vingt heures.

———

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Jérémie Iordanoff, M. Emmanuel Maurel, Mme Sophie Mette, M. Jérémie Patrier-Leitus

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, des représentants de la société *Together Média* : M. Renaud Le Van Kim, président, Mme Nathalie Darrigrand, directrice générale en charge des contenus, et M. Benjamin Oulahcene, producteur éditorial 2

– Présences en réunion 55

Mercredi
18 février 2026
Séance de 15 heures

Compte rendu n° 39

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quinze heures cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous avons entamé hier un cycle d'auditions concernant les liens contractuels qui unissent France Télévisions aux sociétés de production. Nous entendons cet après-midi les représentants de *Together Media*, qui est l'une des principales sociétés de production avec lesquelles France Télévisions travaille.

Monsieur Le Van Kim, vous êtes le président de *Together Media*. On vous connaît également comme réalisateur et producteur pour la télévision. Même si vous avez poursuivi des études de médecine et de biologie, que vous avez arrêtées, c'est l'image qui vous a toujours passionné. Passé par l'École Louis Lumière, vous devenez assistant opérateur sur des longs métrages avant de prendre vous-même la caméra pour devenir caméraman en reportage – ou, comme on dit aujourd'hui, journaliste reporter d'images. Puis vous partez pour l'Australie où vous réalisez des reportages, notamment musicaux, que vous proposez en France et qui sont parfois achetés. Cette activité vous permet de rencontrer notamment Antoine de Caunes et d'approcher plus directement le milieu de la télévision.

Après avoir rencontré la directrice des divertissements de TF1, Dominique Cantien, vous poursuivez sur cette chaîne puis sur Canal + votre activité de réalisateur, qui vous conduira à réaliser des événements et des émissions aussi connus que « Le grand journal », « Sacrée soirée », l'ouverture et la clôture du Festival de Cannes ou la cérémonie des Césars. Vous quittez Canal + en 2016, notamment en raison d'un désaccord avec Maxime Saada sur la manière dont « Le grand journal » allait se poursuivre ; la même année, vous lancez l'aventure de *Brut*, média de reportages où vous diffusez des vidéos qui ont vocation à susciter le débat et à mettre les sujets en perspective. Le succès est immense, puisqu'on estime à 25 millions le nombre de personnes qui regardent quotidiennement des vidéos de *Brut*. En parallèle, vous continuez à travailler dans les secteurs de la réalisation et de la production.

Madame Darrigrand, vous êtes directrice générale en charge des contenus de *Together Media*. Vous avez commencé votre carrière comme journaliste sur France 3, avant d'être éditrice de programmes pendant plus de six ans. Entre 2001 et 2005, vous avez été responsable des magazines sur France 5 puis vous avez été successivement directrice adjointe des programmes de France 3 et directrice des magazines société de France Télévisions. En janvier 2010, vous devenez directrice de l'unité magazines de France 2 ; puis, le 1er janvier 2016, vous êtes nommée directrice exécutive de France 5. Vous quittez France Télévisions en février 2020 et rejoignez *Together Media* en septembre 2021.

Enfin, monsieur Oulahcene, vous avez commencé votre carrière comme rédacteur en chef sur BFM TV, où vous êtes resté un peu plus de quatre ans, avant de rejoindre Arte où vous avez travaillé quelques mois au cours de l'année 2019. Depuis le mois d'août 2019, vous êtes producteur éditorial chez *Together Media*.

La société de production *Together Media* passe de nombreux contrats avec France Télévisions ; vous produisez ou avez produit, entre autres, les émissions « C politique » et « C ce soir » sur France 5, ainsi que « 28 minutes » et « Arte regards » sur Arte, qui sont autant de rendez-vous importants pour le débat d'idées.

Je vais vous laisser la parole pour un propos liminaire de dix minutes ; j'aurai ensuite deux questions succinctes à vous poser puis je laisserai la parole au rapporteur pour

quarante-cinq minutes. Suivront les questions des autres députés, puis le rapporteur pourra compléter ses premières questions.

Avant cela, je vous remercie de nous déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Nathalie Darrigrand, MM. Renaud Le Van Kim et Benjamin Oulahcene prêtent successivement serment.)

M. Renaud Le Van Kim, président de *Together Media*. Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les députés, merci de m'offrir l'occasion de présenter *Together Media* et d'évoquer notre contribution au service public de l'audiovisuel. Il est important, pour nos équipes et pour moi-même, d'exposer au plus grand nombre le sens de notre travail avec France Télévisions, notre modèle de production, le contenu des programmes que nous produisons et la manière dont ils sont contrôlés, leurs objectifs civiques et culturels ainsi que le coût qu'ils représentent et nos résultats.

Je n'ai pas l'habitude de parler de moi et, pour être franc, je n'aime pas cela ; mais au vu de ce qui a été dit lors des précédentes auditions, je vais faire une exception. À 67 ans, j'ai derrière moi une carrière de quarante-cinq ans durant laquelle j'ai exercé presque tous les métiers : j'ai été successivement projectionniste, assistant opérateur au cinéma, caméraman à la télévision, journaliste reporter d'images (vous l'avez évoqué Monsieur le président), monteur, chef opérateur, réalisateur et producteur. J'ai commencé dans les années 1980 comme caméraman pour le service public, d'abord sur Antenne 2 puis sur TF1 avant sa privatisation. Je suis ensuite devenu réalisateur aux studios des Buttes-Chaumont et Cognacq-Jay. C'est là que j'ai appris à réaliser et à produire des programmes populaires destinés au plus grand nombre, sous l'égide de directrices des contenus : Dominique Cantien et Pascale Breugnot sur TF1, Marie-France Brière sur Antenne 2, Sabine Mignot sur FR3. J'ai ainsi réalisé des divertissements, des débats et de grands événements nationaux : Les Restos du cœur, les débuts de la fête de la musique, les cérémonies d'ouverture et de clôture de la Coupe du monde de 1998 ou encore la panthéonisation d'André Malraux en 1996.

En 1993, Étienne Mougeotte, alors vice-président de TF1, m'avait proposé de créer avec son équipe la première chaîne d'information en continu, LCI. Nous l'avons lancée le 4 juin 1994.

Au début des années 2000, tout en poursuivant ma collaboration avec la direction de l'information de TF1, j'ai rejoint Canal + pour m'occuper de culture et de divertissement aux côtés d'Alain De Greef puis de Michel Denisot. C'est là que Pierre Lescure m'a confié la mission de bâtir la deuxième chaîne d'information française en continu, iTélé, plus tard rebaptisée CNews ; nous l'avons lancée le 4 novembre 1999. Puis, lorsque Rodolphe Belmer a été nommé directeur général de Canal +, j'ai créé en 2004 « Le grand journal », une émission présentée par Michel Denisot qui traitait de l'actualité politique, sociétale et culturelle ; je l'ai produite pendant dix ans.

En 2015, à la suite d'un désaccord éditorial, j'ai effectivement cessé ma collaboration avec Canal +. Auparavant, en 2012, j'avais remporté l'appel d'offres d'Arte pour la création de son émission d'*access prime time*, « 28 minutes », qui est toujours à l'antenne – elle est désormais produite la filiale KM Production, mais je ne la produits plus.

Avec mon équipe, nous avons réfléchi à une nouvelle émission de société et de débat et avons répondu à un appel à projets de France Télévisions pour l'émission « C politique », que nous avons remporté. C'est ainsi qu'après vingt ans de collaboration avec TF1 et quinze ans de collaboration avec Canal +, nous avons commencé à travailler avec le service public de l'audiovisuel – cela dure maintenant depuis dix ans.

Parallèlement, soucieux de m'adresser aux nouvelles générations, j'ai contribué en 2016 à la création du média *Brut*, destiné à la publication de vidéos en ligne pour les réseaux sociaux. Ce projet, fondé sur la valorisation d'actions positives, la cartographie de la société racontée par ceux qui la vivent et l'adaptation des formats aux nouveaux usages numériques, a connu un succès immédiat ; c'est une belle aventure qui se poursuit désormais entre de nouvelles mains.

Depuis quarante ans, je me définis donc comme un entrepreneur indépendant, un artisan. Ma société, *Together*, n'appartient à aucun grand groupe de médias : nous sommes un producteur indépendant. En tant qu'entrepreneur, je suis confronté à la réalité économique, aux lois du marché, aux contraintes de la vie réelle, aux attentes changeantes du public et aux obligations de résultat imposées par les chaînes de télévision. Je suis très fier d'avoir contribué à créer des centaines d'emplois, dont de nombreux CDI, et d'avoir fait travailler tant d'intermittents, de journalistes et de techniciens au fil des années.

Avant d'aborder notre partenariat avec France Télévisions, il me semble utile de rappeler pourquoi il existe des sociétés de production audiovisuelles indépendantes comme *Together*, en quoi elles sont des actrices indispensables du paysage et pourquoi les chaînes de télévision font parfois appel à elles. De leur vitalité et de leur diversité dépendent largement la viabilité économique du système ainsi que la qualité et le pluralisme de l'offre de programmes. Depuis quarante ans, les pouvoirs publics l'ont bien compris et ont développé une politique cohérente en la matière, au-delà des alternances politiques, en instituant une séparation claire entre le métier de producteur et celui d'éditeur. Le recours à la production indépendante figure d'ailleurs dans le cahier des charges de France Télévisions ; loin de fragiliser l'emploi des salariés du service public, il le renforce en contribuant fortement à la créativité du navire amiral. Nous pensons être un plus pour le service public.

Une particularité doit être soulignée : *Together* n'est pas l'unique producteur de ses émissions. Nous sommes coproducteur avec France Télévisions, ce qui implique une collaboration permanente avec ses équipes. Par ailleurs, nous travaillons exclusivement avec la structure technique interne de production de France Télévisions, que l'on appelle « la Fabrique ». Cette coopération permet à la chaîne de maintenir une activité technique internalisée et garantit une continuité de savoir-faire entre ses équipes et les nôtres. J'ajoute qu'en tant que coproducteur, France Télévisions bénéficie de la copropriété de l'ensemble des droits de nos émissions, ce qui participe de la création d'un actif commun.

Together est une société de production que je préside et qui, après avoir produit des émissions phares du secteur privé comme « Nouvelle Star » pour M6, travaille aujourd'hui majoritairement avec l'audiovisuel public dans des conditions contractuelles, économiques et éditoriales strictement encadrées. Pour information, nous ne figurons pas parmi les quinze premiers producteurs de France Télévisions, que ce soit en volume d'heures ou en chiffre d'affaires ; comme je l'ai dit, nous restons des artisans indépendants. Si la France compte – et c'est tant mieux – quelques-uns des grands champions européens et mondiaux de la production, *Together* n'en fait pas partie. Nos principales activités éditoriales concernent la production des émissions « En société », présentée par Émilie Tran Nguyen, « C politique », présentée par

Thomas Snégaroff, « C ce soir », présentée par Karim Rissouli et Camille Diao, ainsi que la nouvelle quotidienne de la chaîne du groupe Ouest-France, « On a du nouveau », présentée par Claire Arnoux. Nous produisons également des documentaires et des reportages pour Arte. Ces émissions occupent une place structurante dans l'offre éditoriale du service public. Elles constituent une vitrine de la qualité des programmes de France Télévisions et sont appréciées du public. Si elles sont reconduites depuis dix ans, c'est en raison de leurs bons résultats d'audience et parce qu'elles répondent aux attentes des téléspectateurs tout en s'inscrivant dans la stratégie éditoriale des chaînes.

Mais la confiance n'empêche pas le contrôle. En dix ans, *Together* a fait l'objet de sept audits à la demande de France Télévisions concernant nos émissions. Prévus dans nos contrats, ces audits s'inscrivent dans les procédures normales d'évaluation et de contrôle de la qualité des programmes et de la maîtrise des coûts. Depuis sa création, notre société n'a pas distribué de dividendes. Nos résultats sont intégralement réinvestis dans l'activité, dans la production et dans la création d'emplois. Je précise à ce titre que notre activité représente un volume significatif d'emplois, avec soixante-dix corps de métiers différents.

Je suis réalisateur, producteur et chef d'entreprise ; je ne suis pas journaliste. J'en viens malgré tout à un point central pour votre commission, dont vous avez déjà longuement débattu : l'indépendance éditoriale et la neutralité de l'information. Nous ne travaillons pas seuls. Les contenus éditoriaux sont élaborés par nos rédactions et font l'objet d'échanges quotidiens avec les unités de programme des chaînes, dans un cadre contractuel, structuré et transparent. Les journalistes, animateurs et présentateurs de nos émissions sont salariés de *Together* ; aucun n'en est ni dirigeant, ni actionnaire, et ils ne sont pas non plus salariés de France Télévisions. Le sens que nous donnons à nos productions est fondamental. Par exemple, des documentaires comme *Emprise numérique, 5 femmes contre les Big 5* ont mis en lumière les enjeux majeurs de la protection de l'enfance face aux usages addictifs des réseaux sociaux. De telles œuvres ont nourri le débat public et accompagné des évolutions législatives récentes. Votre collègue Laure Miller, qui avait assisté à la projection en avant-première de ce documentaire, s'est d'ailleurs mobilisée sur ce sujet et est devenue rapporteure de la commission d'enquête sur les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs.

J'ajoute que nos formats de débat et d'analyse visent à offrir au public des espaces de confrontation d'idées, de pluralisme et de rigueur factuelle. Notre idée directrice, qui guide l'ensemble de nos émissions, peut se formuler de la manière suivante : « débattre pour ne pas se battre ». Dans un contexte de montée de la violence dans le débat public et dans la société, de fragmentation de l'information, de polarisation du débat et de défiance croissante envers les médias dits traditionnels – et donc de fragilisation de la démocratie –, cette approche est essentielle. Voilà le cœur de notre contribution au service public.

Permettez-moi enfin d'évoquer un point particulier qui a fait l'objet d'allégations infondées depuis le début de vos travaux : la mise en cause de notre directrice, Nathalie Darrigrand. J'ai été choqué, tout comme nos équipes, par les propos tenus à son égard ici même mais aussi sur divers plateaux de télévision et de radio ainsi que sur les réseaux sociaux, avant même que la commission ne commence ses travaux. Comme je vous l'ai indiqué, j'ai gagné l'appel d'offres pour « C politique » en 2016 alors que Mme Darrigrand était directrice de France 5. Si elle a rejoint *Together Media* après son licenciement de France Télévisions, c'est parce qu'elle était disponible sur le marché du travail, qu'elle est une immense professionnelle et qu'il n'y avait sans doute personne, à mon sens, qui maîtrisait mieux qu'elle les émissions de débat et les magazines de société. Il n'y a aucun conflit d'intérêts, ni mélange des genres ; le droit du travail et le droit des sociétés de l'audiovisuel public ont été parfaitement

respectés. La décision de retenir la nouvelle formule de l'émission « C politique » a été collégiale ; elle a impliqué dix personnes, dont Nathalie Darrigrand, mais aussi le directeur général adjoint, la directrice de la stratégie et des programmes, le directeur de la production et d'autres personnes. Le contrat a été signé par la présidente de France Télévisions elle-même.

Cela dit, nous vous devons aussi des comptes en matière de résultats ; c'est fondamental pour nous. Je me contenterai d'un seul chiffre global et très significatif : en dix ans, entre 2015 et 2025, les audiences des émissions que *Together* a produites pour France Télévisions ont progressé d'environ 1,5 million de téléspectateurs ; dans le même temps, du fait de la concurrence des plateformes numériques, l'audience globale de la télévision française a chuté de 5 millions de téléspectateurs. Nous sommes donc fiers de ce que nous sommes et de ce que nous faisons pour l'audiovisuel public. Nous continuerons ce travail avec force et passion, dans un souci constant d'amélioration.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie. Je vous rappelle, que ça ne vous étonne pas, que le principe d'une commission d'enquête est d'examiner les manquements et les dysfonctionnements ; nous allons donc aujourd'hui insister assez logiquement sur des sujets qui nous apparaissent comme tels et je vais en pointer un qui m'apparaît essentiel.

Vous produisez les émissions « C politique » et « C ce soir », qui sont diffusées sur France 5. Or l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) a adressé des lettres fermes – c'est-à-dire des rappels à l'ordre – à France Télévisions, plus particulièrement à France 5, dans le courant de l'année 2025. Le régulateur considère qu'il y a, dans les émissions que vous produisez, une surexposition de certains partis et une sous-exposition d'autres. Il estime qu'eu égard au volume horaire consacré aux magazines d'information et de débat, il n'est pas normal que France 5 soit incapable d'équilibrer les temps de parole. Ces lettres fermes ont conduit France Télévisions, à l'approche des élections municipales, à suspendre depuis décembre dernier les invitations de personnalités politiques. C'est, selon moi, un manquement grave aux missions de service public définies par le cahier des charges de France Télévisions, qui est fixé par décret du Premier ministre. Il est ainsi précisé, à l'article 46 de celui-ci que « France Télévisions diffuse des émissions régulières consacrées à l'expression directe des formations politiques représentées par un groupe dans l'une ou l'autre des assemblées du Parlement […]. »

La décision de France Télévisions, consécutive à des manquements au respect du pluralisme, notamment dans des émissions que vous produisez, remet donc en cause des missions de service public que l'État a confiées à France Télévisions. Comment a-t-on pu en arriver là ? Confirmez-vous l'existence de ces lettres fermes de l'Arcom ? Confirmez-vous qu'il n'y a plus d'invités politiques dans vos émissions, ce qui constituerait encore une fois une remise en cause fondamentale du débat démocratique en pleine période électorale ?

Mme Nathalie Darrigrand, directrice générale en charge des contenus de *Together Media*. Je vous indique, Monsieur le président, que France Télévisions a de nouveau autorisé la présence de personnalités politiques sur les plateaux de France 5 depuis le 2 février. Nous avons reçu un courrier qui nous permet désormais de le faire et, par conséquent, de suivre les élections municipales et la vie politique nationale.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avez-vous reçu des invités politiques depuis le 2 février dans vos émissions ?

Mme Nathalie Darrigrand. Non, nous n'en avons pas encore reçus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. D'accord. Ce ne sont pas les informations dont je dispose… Il se trouve que je suis également rapporteur d'une mission d'information sur la natalité et, il y a quelques jours encore, on m'indiquait que l'on n'invitait plus de personnalités politiques dans les émissions de France 5. Nous sommes le 18 février. Qu'en est-il exactement ?

M. Renaud Le Van Kim. Nous sommes de nouveau autorisés par la chaîne à inviter des personnalités politiques. Cependant, il se trouve que les émissions que nous produisons ne sont pas des émissions politiques ou de débat politique : ce sont des émissions de débat d'idées. Pour mémoire, la très grande majorité de nos invités sont issus de la société civile ou du champ universitaire ; les personnalités politiques représentent moins de 10 % des intervenants sur nos plateaux. Par construction, nous invitons donc très peu d'hommes et de femmes politiques. Néanmoins, je vous confirme que nous en avons de nouveau l'autorisation.

M. Benjamin Oulahcene, producteur éditorial de *Together Media*. En effet, une mesure de précaution – donc pas une obligation – a été prise en janvier dernier.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les travaux d'une commission d'enquête exigent davantage de précision. On nous a indiqué que la décision datait de décembre : est-ce décembre ou janvier ?

Mme Nathalie Darrigrand. Elle date de décembre.

M. Benjamin Oulahcene. En ce qui me concerne, j'ai eu l'information fin décembre ou début janvier…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour nous, ce n'est pas anodin !

M. Benjamin Oulahcene. Vous avez raison.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quand une chaîne de télévision décide de ne plus inviter de responsables politiques alors que cela figure dans son cahier des charges, c'est une décision cruciale. Nous sommes en pleine période d'élections municipales et l'absence d'invités politiques sur France 5 – dont c'est pourtant le rôle, j'y insiste – est problématique. Si une telle chaîne existe, c'est notamment pour permettre le débat politique et l'expression directe d'hommes et de femmes politiques. Vous dites avoir reçu de France Télévisions l'autorisation d'en inviter de nouveau, mais vous confirmez aussi que vous n'avez toujours pas recommencé à le faire. Il y a donc là une remise en cause de votre mission.

M. Benjamin Oulahcene. Je nuancerais ce propos. Nous nous sommes astreints à respecter cette consigne de précaution en n'accueillant plus d'invités politiques en plateau ; cependant, nous avons continué à utiliser des interviews d'hommes et de femmes politiques dans nos reportages et nos extraits sonores.

Il faut rappeler qu'en janvier 2020, une consigne similaire avait déjà été donnée au moment des municipales. Pour ces élections, le calcul du temps de parole est d'une grande complexité technique en raison de la multiplicité des listes – vous le savez mieux que moi. La chaîne avait donc adopté cette mesure de précaution. Cela dit, si nous invitons parfois des personnalités politiques – certains d'entre vous ont déjà été reçus –, nous ne faisons pas une

émission politique au sens classique du terme ; ce n'est pas un débat politique mais un échange autour de certains débats d'idées.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comment, alors, expliquez-vous cette lettre ferme de l'Arcom, qui s'apparente à un rappel à l'ordre ? Comment justifiez-vous ce non-respect du pluralisme politique ? Les informations dont je dispose font état d'une sous-exposition de partis tels que Reconquête ou Horizons, au profit d'une surexposition de LR et du PS.

M. Benjamin Oulahcene. Justement, j'ai effectué des vérifications concernant ce que vous qualifiez de rappel à l'ordre. Selon mes informations, il s'agissait d'une mise en garde visant nos émissions diffusées sur France 5.

Sur le plan de la méthode, il faut rappeler que le temps de parole ne se décompte pas par émission, mais à l'échelle de la chaîne. Or, après avoir échangé avec mes référents chez France Télévisions, notamment à la déontologie et aux programmes, il n'est apparu qu'un seul cas de déséquilibre en la matière. C'était en juin 2024, une période – vous vous en souvenez sans doute – marquée par la dissolution.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon, mais je vous parle de lettres fermes de l'Arcom motivées par un non-respect du pluralisme politique sur France 5, et vous me dites que France Télévisions ne vous a pas contactés pour vous en faire part ?

M. Renaud Le Van Kim. Si.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je parle de lettres fermes envoyées par l'Arcom en 2025 pour avertir France Télévisons que le pluralisme n'était pas tout à fait respecté sur France 5.

M. Renaud Le Van Kim. Quand nous recevons une consigne de France Télévisions, nous l'appliquons. Toutefois, comme vous le savez, l'Arcom n'évalue pas le pluralisme au sein d'une émission isolée ; elle le fait à l'échelle de la chaîne. Quand celle-ci nous appelle et nous demande de respecter notre cahier des charges en tenant les temps de parole, nous le faisons. Mais il se trouve qu'au moment de la dissolution, comme le rappelait M. Oulahcene, nous avons parfois eu du mal à obtenir l'accord de membres de l'exécutif que nous invitions – c'est lui qui était le plus sous-représenté, et c'est plutôt là que se logeait notre apport négatif au décompte du temps de parole. Cependant, nous ne sommes pas les seuls producteurs à travailler pour France 5 et je ne peux pas me prononcer pour mes confrères.

Mme Nathalie Darrigrand. La même chose s'est produite en 2025.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous y reviendrons certainement, car c'est un point que le rapporteur compte approfondir. Mais ce n'est pas un sujet secondaire : si des émissions comme « C politique », entre autres, ne permettent pas à France Télévisions de remplir la mission qui lui est confiée à l'article 46 de son cahier des charges – diffuser « des émissions régulières consacrées à l'expression directe des formations politiques » –, je me demande bien quels programmes le feront.

M. Renaud Le Van Kim. Comme je le disais, « C politique » n'est pas une émission politique au sens strict : elle n'a pas vocation à accueillir uniquement des invités politiques.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je pensais plutôt à « C ce soir ».

M. Renaud Le Van Kim. Que ce soit « C politique » ou « C ce soir », l'actualité politique au sens strict représente environ 37 % du contenu global de nos émissions, mais elle s'exprime à travers des reportages ou par la voix d'invités issus de la société civile. Les hommes et les femmes politiques ne constituent en réalité qu'environ 10 % de nos invités.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Je laisse maintenant la parole au rapporteur pour quarante-cinq minutes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Le Van Kim, j'aimerais revenir sur la genèse de votre société, *Together Media*, et sur les conditions dans lesquelles elle a accédé à la commande publique, notamment de France Télévisions. Elle a été créée en octobre 2015, ce qui n'est pas anodin car quelques semaines plus tôt, en août 2015, Delphine Ernotte prenait ses fonctions à la présidence de France Télévisions.

Avant cette date, *Together* n'existait pas dans le paysage de la production audiovisuelle. Ce n'était ni une société installée de longue date, ni un acteur historique de la production de flux ou de magazines d'information pour le service public. Pourtant, à peine créée, votre structure a accédé, presque aussitôt, à des productions significatives de France Télévisions, en particulier sur France 5, en obtenant des contrats pour des émissions majeures : « C dans l'air », « C politique » et « C polémique » dans un premier temps, puis « C politique », « C ce soir » et « En société ». Cette situation suscite d'autant plus interrogations qu'il ne s'agit pas de formats que l'on pourrait qualifier d'expérimentaux ou même d'originaux : une émission quotidienne diffusée du lundi au samedi en première partie de soirée et deux émissions hebdomadaires diffusées le dimanche soir. Ce sont des émissions installées qui occupent des cases stratégiques dans la grille ; certaines étaient même historiquement produites par d'autres sociétés qui disposaient d'ancienneté et d'un savoir-faire reconnu.

Ma première question est donc la suivante : comment expliquez-vous qu'une société aussi jeune, qui n'avait pas encore fait ses preuves, ait pu accéder à un tel volume de contrats de France Télévisions ? Quelles raisons ont conduit Delphine Ernotte et l'ensemble des cadres dirigeants de ce groupe à vous attribuer des contrats aussi importants dès vos premières années d'existence ?

M. Renaud Le Van Kim. Je me permets de contester les fondements de votre question. Comme je l'ai rappelé dans mon propos liminaire, je n'étais pas un jeune producteur avec peu expérience... Quand j'ai créé *Together*, j'avais 56 ans et déjà trente-cinq années d'activité de production derrière moi. Je venais d'arrêter mon activité dans ma précédente société de production et d'arrêter de travailler avec le groupe Canal +. Je vous le dis en toute humilité mais j'étais déjà une référence dans le milieu de la production et tout le monde me connaissait.

Je vais donc vous expliquer ce qui s'est passé. Quand je romps avec Canal + et que je crée ma propre société de production, de nombreuses chaînes – notamment TF1, M6, Arte ou France Télévisions – m'appellent très vite pour me proposer de leur soumettre des projets ; j'étais alors considéré comme un grand producteur, notamment après le succès du « Grand journal ». Contrairement à ce que vous suggérez, je n'ai pas tout de suite commencé à travailler avec France Télévisions. Vous oubliez une partie importante de l'activité que j'ai eue après avoir quitté Canal + : mon premier grand projet a été l'adaptation française d'un show américain, le « *Saturday Night Live* » ou « SNL », dont j'avais acquis les droits et que j'ai produit pour M6 – l'émission était présentée par Gad Elmaleh et on peut encore la trouver sur *YouTube*.

Dans la foulée de ce show, j'ai organisé une émission de plusieurs heures au Champ-de-Mars pour la COP, en présence d'Al Gore, pour parler des problématiques environnementales et écologiques. Puis j'ai proposé à M6 de remettre à l'antenne un format auquel cette chaîne avait eu recours quelques années auparavant et que j'avais réalisé : « Nouvelle star ». J'ai produit cette émission pendant une saison entière.

Ensuite, je suis allé voir France Télévisions. L'équipe qui était partie avec moi de Canal+ quelques semaines auparavant – chargés de production, directeurs de production, producteurs et journalistes –, m'avait rejoint : j'avais une équipe rédactionnelle compétente, qui avait vingt ans d'expérience. Je n'étais donc pas un nouveau venu, comme vous l'avez dit.

J'avais très envie de continuer le mouvement que j'avais commencé avec « Le grand journal », à savoir ouvrir les émissions sur la société. Vous le savez, je suis obsédé par les questions de société. À cette époque, je les ai développées à travers mes émissions sur France Télévisions et sur le média *Brut*. C'est cela que j'ai proposé à France Télévisions. J'avais une obsession : faire un magazine de société sans hommes et femmes politiques mais avec des représentants de la société civile, des intellectuels. Il y aurait des reportages avec des hommes et des femmes politiques, mais sur les plateaux, la parole serait donnée à d'autres personnes, issues de la société civile ou universitaires. C'est cela que nous avons proposé à France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais vous interroger sur l'évolution du montant des contrats que votre société a signés avec France Télévisions depuis sa création en 2015. On peut retracer de manière précise la progression du volume de programmes attribués à *Together Media* depuis la fin des années 2010.

En 2017, le montant des productions confiées par France Télévisions à votre société s'est établi à 4,7 millions d'euros. Il a atteint 4,8 millions en 2018, 5,1 millions en 2019 et s'est stabilisé autour de 5 millions en 2020. Jusqu'ici, on voit une progression mesurée, relativement conforme à celle que pourrait connaître une société de production en phase d'installation progressive dans le paysage audiovisuel public. Mais à partir de 2021, la trajectoire change brutalement de dimension : le montant des commandes publiques double quasiment en une seule année, passant d'environ 5 millions à 10,5 millions ; vous passez alors de la quarante-troisième place dans le classement des sociétés de production à la dixième en même pas cinq ans. Cette dynamique se poursuit en 2022 avec 14,1 millions d'euros de commande, soit près du triple du niveau observé quatre ans plus tôt. En 2023, le niveau demeure très élevé, à près de 13,5 millions, et il s'établit autour de 12 millions en 2024.

Vous le voyez, il ne s'agit pas d'une croissance structurelle mais bien d'un véritable saut quantitatif concentré sur une période extrêmement resserrée. Une telle accélération appelle des explications précises, d'autant qu'elle intervient dans un secteur assez contraint, où les volumes sont par définition limités et où toute progression significative d'un acteur se traduit mécaniquement par une redistribution des parts de marché entre l'ensemble des producteurs.

Entre 2017 et 2023, le montant des commandes publiques attribuées par France Télévisions à *Together Media* a presque triplé, passant de quelques millions d'euros à plus de 10 millions d'euros annuels. Pouvez-vous nous détailler les raisons objectives qui ont conduit France Télévisions à vous accorder un tel volume de contrats en si peu de temps ?

M. Renaud Le Van Kim. Il faut que je rappelle le contexte concernant le budget des émissions. À la télévision, il y a plusieurs formats, plusieurs natures d'émissions, certaines étant

hebdomadaires et d'autres quotidiennes. Pour de nombreuses raisons, qui tiennent à l'intérêt télévisuel mais qui sont aussi des raisons d'entreprise, les producteurs, dont je suis, cherchent à fabriquer, à produire et à vendre des émissions quotidiennes. La raison en est simple : l'amortissement des équipes est plus intéressant puisqu'on fait plus d'émissions par an qu'avec une seule hebdomadaire. Une hebdomadaire sur dix mois représente quarante émissions ; c'est ce qu'on fait en deux mois avec une quotidienne. Le chiffre d'affaires d'une quotidienne est donc jusqu'à quatre fois plus élevé que celui d'une émission hebdomadaire : c'est une évidence. Si je faisais une mensuelle, le chiffre d'affaires serait quatre fois moins élevé.

Avant de produire « Le grand journal », je produisais des événements, et le chiffre d'affaires de ma maison de production était assez bas. Quand j'ai commencé à produire une quotidienne, mon chiffre d'affaires a été multiplié par huit mais mes dépenses aussi, mes frais aussi. Quand j'ai vendu « 28 minutes » à Arte, une émission quotidienne que je coproduisais avec une société de production, j'ai fortement multiplié mon chiffre d'affaires, mes dépenses aussi. Il y a donc quelque chose de systémique : une émission produite 200 fois dans l'année coûte plus cher qu'une autre produite 40 fois. Vous remarquerez d'ailleurs que ce n'est pas proportionnel, car les charges fixes s'amortissent. En revanche, il y a des charges variables : un caméraman qui fait une émission, cela coûte à chaque émission.

Pour revenir sur la question dans la question, je le répète, il n'y a pas de croissance structurelle à la télévision : on travaille ou on ne travaille pas ; on vend une émission ou on ne la vend pas. Mon métier, depuis quarante ans, se résume ainsi : est-ce que j'ai une bonne idée ? Est-ce que j'arrive à la vendre ? Surtout, la mesure de notre réussite, ce n'est pas la vente de l'émission, je le dis solennellement car c'est le fondement de ma vie professionnelle : c'est la réussite de l'émission. J'ai des objectifs d'audience tous les ans ; ils sont très souvent revus à la hausse, pratiquement tous les deux ans. À chaque fois, nous les avons atteints au bout de deux ou trois ans et les émissions ont été reconduites. Depuis dix ans, elles sont reconduites par tout un collège de personnes qui statuent au vu de l'adéquation de nos émissions et de leur contenu à la stratégie éditoriale de la chaîne, et surtout au vu des résultats.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous dites que l'augmentation des volumes que vous a confiés France Télévisions s'explique par le passage de certaines émissions d'un rythme hebdomadaire à un rythme quotidien.

Je voudrais revenir sur une émission en particulier : « C dans l'air ». France Télévisions a décidé, du jour au lendemain, d'intégrer *Together Media* comme producteur de cette émission phare de France 5, aux côtés de *Maximal Productions*, qui est une filiale de Mediawan. Pouvez-vous revenir sur cette décision d'associer un coproducteur à une émission qui marchait déjà très bien et qui était assurée par un producteur établi depuis longtemps ? Pourquoi, du jour au lendemain, alors que vous aviez créé votre société juste après l'arrivée de Delphine Ernotte, vous a-t-on imposé comme coproducteur de cette émission ?

M. Renaud Le Van Kim. Vous avez raison, c'était une émission qui marchait vraiment très bien. Je le dis devant Nathalie Darrigrand, qui a été directrice de France 5 et qui a lancé « C dans l'air », émission alors présentée par Yves Calvi et produite par Jérôme Bellay, un très grand directeur de l'information – je le connais bien parce que je l'avais engagé quand j'ai lancé LCI.

Personne n'imaginait que l'émission pourrait survivre sans Yves Calvi. À la surprise générale, il a annoncé son départ à la fin de la saison pour partir sur LCI. Quelques jours plus tard, Jérôme Bellay – producteur, rédacteur en chef et président de *Maximal*, qui produisait

« C dans l'air » pour France 5 – annonce également qu'il quitte l'émission avec la quasi-totalité de son équipe – producteurs, rédacteurs en chef, reporters, programmateurs. L'émission se retrouve décapitée.

Cette émission, qui connaît un énorme succès, est un des fondements de ce qu'est France 5 aujourd'hui et de ce qu'elle était à l'époque. C'est un *asset* important de la chaîne. Elle continue habituellement pendant l'été. L'ensemble des équipes de France 5 et de France Télévisions sont, je l'imagine, très ennuyées d'apprendre, fin mai, que l'émission la plus importante ne peut pas couvrir l'été. Je reçois alors un coup de téléphone non pas de *Maximal* – qui n'était pas propriété de Mediawan à l'époque mais de Lagardère – parce que personne n'était disponible. Vous imaginez bien qu'à cette époque, en mai, les rédacteurs en chef, les animateurs, tout le monde était en charge : il n'y avait pas d'équipe pour faire cette émission. Je venais d'arrêter ma collaboration avec le groupe Canal + et je me retrouvais avec une équipe complète sur le marché. Franchement – je vous assure que c'est la vérité –, j'étais une opportunité pour beaucoup ; non pas que je sois meilleur que d'autres, mais j'étais au moins disponible.

L'équipe de Lagardère m'a donc proposé d'être coproducteur. Pour votre information, j'ai refusé la coproduction de « C dans l'air » parce que je considérais que ce n'était pas un actif qui m'appartenait. Je n'avais rien fait pour le succès de cette émission. J'ai donc refusé et j'ai accepté de les aider pendant deux ans comme prestataire de services, pour faire du conseil. J'étais coproducteur exécutif, je n'avais pas de droit de format, pas de droit d'image, pas de droit de décision : j'étais le sous-traitant du groupe Lagardère pour cette émission. J'ai bien fait parce que l'émission s'est remise à fonctionner très rapidement. Quand elle s'est trouvée hors d'eau, j'ai cessé mon activité parce que je n'étais plus utile.

J'en profite pour dire qu'à l'époque, personne ne croyait que l'on pourrait remplacer Yves Calvi. La chaîne – pas moi – a décidé de mettre une jeune journaliste à l'antenne : Caroline Roux. Elle a instantanément réussi à installer l'émission à un très haut niveau. C'est de nouveau un succès, et je suis fier d'avoir participé à l'élaboration de cette réussite pendant deux ans, en tant que prestataire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pensez-vous qu'il n'y avait que vous pour coproduire cette émission ? Comment cela vous a-t-il été attribué, alors que votre société était très jeune et qu'il y avait probablement bien d'autres concurrents qui auraient pu aussi assurer cette continuité et bénéficier de ce contrat de France Télévisions ?

M. Renaud Le Van Kim. Je croyais vous avoir répondu mais je vous le redis : ma société n'était pas jeune – c'est une vue de l'esprit que de dire le contraire ! Les gens ne se souviennent pas du nom de mes sociétés de production : ils parlent de « la société de Renaud Le Van Kim ». Je le dis vraiment sans arrogance et avec beaucoup d'humilité : je n'étais pas jeune du tout – j'aurais bien aimé me présenter aujourd'hui devant vous avec vingt ans de moins, mais ce n'est pas le cas. J'avais de longues années de service dans la production et dans la réalisation d'émissions de télévision, j'étais un référent pour tout le monde, je connaissais bien le groupe Lagardère. Si aujourd'hui une chaîne de télévision disait « je lance une quotidienne » – pas une spéciale, pas une unitaire, mais une émission quotidienne qu'il faut mettre à l'antenne dans la semaine –, personne ne peut le faire ! Seuls des gens en jachère de travail le peuvent, et j'étais, moi, en jachère de travail.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cette émission était produite jusque-là par Lagardère : ne pensez-vous pas que Lagardère aurait pu continuer ? N'y avait-il pas d'autres

talents chez Lagardère qui auraient pu assumer la continuité de cette émission ? C'est d'ailleurs tout l'objet de la contestation de l'attribution de ce marché à votre société, qui venait d'être créée : pourquoi Lagardère n'a-t-il pas continué à produire cette émission ?

M. Renaud Le Van Kim. Tout d'abord, il s'agit d'un marché privé : ça a été une discussion entre deux producteurs privés. Je ne pense pas que c'était ma personnalité qui les intéressait. Ce n'est pas de la fausse humilité de ma part : ils n'avaient tout simplement pas d'équipe, il fallait trouver pour « C dans l'air » dix ou quinze journalistes, un rédacteur en chef, une équipe complète, un producteur. Encore une fois, je n'ai pas coproduit cette émission : j'étais prestataire. J'ai fait du conseil en production, je n'étais pas coproducteur délégué de cette émission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens – ce sera ma dernière question sur l'attribution des émissions phares qui ont été faites par France Télévisions au début de l'installation de votre société *Together Media* – à l'émission « C politique ». Il s'agit d'un magazine très important d'information hebdomadaire diffusé en *prime* le dimanche soir sur France 5. La production de cette émission vous a été confiée très peu de temps après la création de *Together Media*, alors même que vous ne disposiez pas d'une antériorité significative, au titre de votre société, dans la production de magazines politiques pour le service public. Pourriez-vous revenir, de façon synthétique, sur la procédure d'attribution de ce magazine important du service public ?

M. Renaud Le Van Kim. J'avais une grande notoriété à France 2. J'ai démarré ma carrière sur Antenne 2 il y a quarante ans : je n'étais donc pas un inconnu à France 2. J'ai travaillé avec beaucoup d'autres équipes de France 2 quand l'antenne était dirigée par d'autres directeurs généraux, d'autres présidents ou présidentes. Le premier direct que j'ai fait pour Antenne 2 comme réalisateur était un *prime time* – pour information, « C politique » n'est pas un *prime time*. On m'avait confié, le 26 août 1989, la réalisation du bicentenaire de la Déclaration des droits de l'homme ; c'est un de mes plus gros directs sur Antenne 2. Ensuite, j'ai continué longuement avec eux, donc je n'étais pas du tout un inconnu ou un étranger pour la chaîne.

C'est simple : certains journalistes avec lesquels je travaillais n'ont pas voulu poursuivre leur collaboration avec Canal + après mon départ. Je me suis donc retrouvé avec une équipe que je payais moi-même et je n'avais pas de contrat : je devais donc vendre une émission. Toutes les semaines, on fabriquait une émission sur le papier et on envoyait le conducteur à absolument tout le monde à France 5, en leur disant : « On a ça : ça vous intéresse ou pas ? »

J'apprends que France 5 lance un appel à projets ; nous étions six à y participer. Dans l'appel à projets – cela répond à votre question sur le temps de parole des politiques, monsieur le président –, le mantra était : « Nous voudrions faire une émission politique sans politiques ». Pour information, « C politique » existait avant mon arrivée puisque c'était une émission d'interviews présentée par Caroline Roux, qui recevait des personnalités politiques. J'ai donc répondu à cet appel d'offres ; nous étions très préparés puisque cela faisait six mois qu'on ne travaillait pas : nous avions eu le temps de préparer et de maturer notre projet. Nous avons répondu à l'appel d'offres, et je l'ai gagné – comme j'ai gagné celui de « 28 minutes » face à plus de cinquante producteurs, ou encore, il y a quelques mois, celui de « On a du nouveau » face à soixante producteurs. Parfois je perds, parfois je gagne ; mais là, j'ai gagné.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si ça vous va, j'aimerais que vous nous fassiez des réponses un peu plus synthétiques car j'ai beaucoup de questions et nos collègues ici présents devront aussi avoir la parole.

Ma question était très simple, et vous n'y avez pas répondu : pourquoi vous ? Pourquoi, pour une émission aussi importante, alors que votre société vient d'être créée, avez-vous gagné cet appel d'offres ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Posez la question à France Télévisions !

M. Renaud Le Van Kim. Je vais quand même répondre – pardonnez-moi si je suis long, monsieur le rapporteur, mais il y a souvent une question dans la question.

Je vais faire court : j'imagine que je l'ai gagné parce que mon dossier était le meilleur ; je pense que mon dossier était le meilleur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci – voilà une réponse claire !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Darrigrand, je souhaite aborder la question de l'attribution de cette émission sous l'angle des responsabilités décisionnelles qui étaient les vôtres à l'époque. Vous avez derrière vous une longue carrière chez France Télévisions : vous y êtes entrée en janvier 1988 et en êtes partie en janvier 2020. Entre-temps, vous êtes devenue directrice de France 5 en 2016, puis directrice des programmes de France Télévisions en 2019. Lorsque vous étiez directrice de France 5, vous étiez chargée de la ligne éditoriale de la chaîne, de la structuration de la grille de programmes ainsi que de la validation des producteurs associés aux différentes émissions.

Je remarque aussi que votre prise de fonctions comme directrice de France 5 en 2016 est concomitante avec le moment où *Together Media* récupère la production de « C politique », à la rentrée 2016. Votre position hiérarchique vous plaçait nécessairement au cœur du processus de décision visant à attribuer ce magazine important de France Télévisions.

Vous conviendrez qu'après votre départ du groupe, vous avez rejoint la société *Together Media* dont le chiffre d'affaires avec France Télévisions avait été multiplié par 2,5 depuis 2017. Cet enchaînement assez logique entraîne, comme vous pouvez le supposer, plusieurs interrogations. Tout d'abord, est-ce que, oui ou non, vous avez participé à la sélection de *Together Media* pour la production de « C politique » ?

Mme Nathalie Darrigrand. J'avais demandé s'il était possible de faire un petit propos liminaire pour partager mon parcours, parce que j'avais été nommément citée par M. le rapporteur bien avant que cette commission ne démarre. Si cela est possible, est-ce que je peux le faire ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous allons aborder un sujet important, qui ne concerne pas seulement votre personne, madame Darrigrand. Je veux donc poser le cadre de ce débat, afin d'obtenir des réponses très précises sur ce sujet.

Avec M. le rapporteur et les membres de cette commission d'enquête, nous nous intéressons à ce qu'on appelle dans un autre cadre le pantouflage. Cette pratique concerne habituellement les responsables politiques et les hauts fonctionnaires. On peut considérer que même si les salariés de l'audiovisuel public relèvent du droit privé, ils y exercent une mission de service public ; leur départ vers une entreprise privée soulève donc des interrogations.

Il faut être très clair : la loi l'autorise.

Mme Nathalie Darrigrand. Merci de le dire !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Toutefois, « Complément d'enquête » a consacré un reportage au pantouflage en 2021, puis « Cash investigation » en 2025, s'interrogeant sur la situation des élus et des hauts fonctionnaires qui partaient travailler dans le privé. La question se pose aussi pour les salariés investis d'une mission de service public qui rejoignent une entreprise privée, qui plus est après avoir perçu des indemnités de licenciement. C'est un système sur lequel nous devons réfléchir car, si les salariés de l'audiovisuel public ne sont pas des élus ni des hauts fonctionnaires, leur participation à un service public leur donne, d'une certaine manière, des devoirs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question était vraiment très simple. Je pense avoir décrit d'une façon factuelle – vous me corrigerez si j'ai commis une erreur – votre entrée chez France Télévisions, votre responsabilité dans l'attribution de programmes à *Together Media* alors que la société venait à peine d'être créée, votre départ de France Télévisions et votre arrivée chez *Together Media*. Avez-vous participé, directement ou indirectement, à la sélection de *Together Media* pour la production de « C politique » ?

Mme Nathalie Darrigrand. Oui. J'étais à la tête de France 5 : bien sûr que j'ai participé au lancement de ce magazine, à la définition de sa ligne éditoriale et à la mise en place de la consultation.

Comment cela se passe-t-il ? On vous a déjà expliqué les règles mais je vais le refaire, si vous le voulez bien : nous avons choisi la proposition de *Together Media* parce que c'était celle qui répondait le mieux au cadre éditorial que l'on avait fixé. La décision est collégiale, prise avec la direction des magazines et la direction de l'antenne. Ce n'est jamais une patronne toute seule qui décide, encore moins quand il s'agit de contractualiser.

À l'époque – les modalités ont changé –, on lance des mandats de négociation n'impliquant pas moins de dix personnes : des responsables de l'antenne, de la production et de la finance, le directeur général et la directrice des programmes et de la stratégie, ainsi que la présidente. Cela permet aux gens qui négocient la production financière, si l'éditorial a donné son accord, de faire leur travail. Si ensuite l'antenne et la direction de la production sont d'accord, cela fait l'objet d'un contrat. Ce contrat est validé par le contrôleur d'État avant la signature de Delphine Ernotte. Je rappelle cela pour que l'on comprenne bien la collégialité de la démarche, ainsi que le niveau de contrôle entourant ces productions de magazines qui, évidemment, représentent une somme importante.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais revenir sur les conditions dans lesquelles vous avez quitté France Télévisions avant de rejoindre la société *Together Media*. Vous avez exercé les fonctions de directrice de France 5 et de directrice des programmes du groupe France Télévisions – des responsabilités éminentes qui vous plaçaient au cœur des décisions éditoriales de France Télévisions et du processus d'attribution de contrats de production. En 2020, vous quittez vos fonctions ; en 2021, vous rejoignez la société *Together Media*, productrice de plusieurs émissions dont la mise à l'antenne ou la reconduction contractuelle avait été validée sous votre direction – « C politique », « C dans l'air », « La fabrique du mensonge ».

Pouvez-vous nous dire à quelle date remontent vos toutes premières prises de contact – je rappelle que vous êtes sous serment – avec la société *Together Media* pour un éventuel passage chez eux, notamment comme directrice ?

Mme Nathalie Darrigrand. Je vais vous expliquer cela. Je pars de France Télévisions sur un désaccord éditorial : l'arrêt de France 4, demandé par la tutelle, affecte les chaînes avec un déploiement des dessins animés notamment sur France 5. C'était pour moi très difficile à accepter dans la mesure où cela revenait à déconstruire ce que j'avais construit avec les équipes de France 5. Une fois que l'on déclare être en désaccord éditorial, on est licencié quand on est un cadre, comme je l'étais, au comité exécutif de France Télévisions.

Cela va assez vite : on commence à vraiment voir que ce désaccord existe en décembre ; en février, je ne suis plus à France Télévisions. Autant vous dire que je n'ai pas anticipé cette situation : je me retrouve au chômage, sans point de chute, sans travail à la clef. Je suis donc, à 56 ans, dans une situation un peu critique pour redémarrer une activité. J'ai envie de continuer à travailler dans mon domaine d'expertise, qui est celui de la télévision ; je crée donc une société de conseil, car c'est tout à fait possible et légal, et je commence à travailler, en conseil, pour quelques producteurs : Morgane Production, La Famiglia, Pia Production, Calt Production, avec lequel j'ai développé l'écriture d'une série documentaire qui ira sur Canal +, et *Together*. C'est comme cela que nous entrons en collaboration, par le biais d'une mission de conseil en production. Cela durera une année. On n'était pas certain, en réalité, que cela fonctionnerait : c'était pour moi un changement de profession, on lançait une émission qui s'appelait « C ce soir » ; ce sont des moments toujours intenses, pleins de mouvement. Il se trouve que cela a fonctionné. Au bout d'un an, en septembre 2021, Renaud Le Van Kim me propose d'intégrer la société *Together Media* en tant que directrice générale des contenus – voilà la chronologie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si j'insiste sur votre situation, notamment sur votre rôle dans la procédure d'attribution d'émissions importantes de France Télévisions à *Together*, c'est parce que j'ai pu apprendre, dans les informations que France Télévisions m'a communiquées, que vous auriez touché, au moment de votre départ de France Télévisions, avant de rejoindre la société *Together Media* pour laquelle vous aviez signé des contrats de production, des indemnités de départ de près de 400 000 euros – un peu moins en vérité.

Pouvez-vous nous préciser les conditions dans lesquelles vous avez touché une indemnité aussi importante, qui peut s'apparenter à un parachute doré ? Une somme comme celle-là, c'est l'achat d'un appartement, d'une maison, c'est un investissement d'une vie ; c'est une somme très importante. Vous n'êtes pas la seule : j'ai posé cette même question au sujet d'autres personnes à Mme Ernotte. Est-ce que ce montant de plusieurs centaines de milliers d'euros correspondait, à l'époque, à la convention collective de France Télévisions ? Était-ce un régime dérogatoire ?

Mme Nathalie Darrigrand. Pas du tout. Pour ce qui est de mon indemnité de licenciement, c'était une indemnité légale, conforme à l'état du droit et aux accords collectifs en vigueur à France Télévisions. Il est vrai que la somme peut paraître importante mais il faut la considérer au regard de mes trente-deux années d'expérience au sein de France Télévisions – c'est long, trente-deux ans – et de mes responsabilités. C'est une indemnité normale, qui a été négociée et qui respecte en tout point les règles au sein de France Télévisions. Il n'y a donc pas eu de procédure spécifique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le montant que vous avez cité vous a été communiqué sur la plateforme numérique, monsieur le rapporteur, pour des raisons de respect de la vie privée. Je ne suis pas certain qu'il soit public. Chaque salarié français, du secteur public ou privé, a le droit à la confidentialité du montant de l'indemnité de licenciement qu'il obtient dans le cadre d'une négociation transactionnelle. Il ne s'agit pas de cacher des choses aux Français et je vous rejoins, monsieur le rapporteur, s'agissant de la nécessité de renforcer le cadre déontologique dans lequel s'opèrent les allers-retours entre France Télévisions et les sociétés de production ; nous sommes plutôt d'accord sur les mesures qu'il conviendrait de prendre. Mais efforçons-nous de parler en dizaines ou en centaines de milliers d'euros plutôt que de mentionner des chiffres précis.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense que je n'ai pas donné de chiffre précis. Il s'agit en l'occurrence de plusieurs centaines de milliers d'euros, ce qui a une importance au regard des questions que je souhaite poser.

Vous avez parlé de négociation transactionnelle, madame Darrigrand. Je ne comprends pas bien : le montant de votre indemnité était-il légal et conforme à la convention collective, ou a-t-il fait l'objet d'une négociation ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Les salariés ont le droit de négocier ! Il faut arrêter…

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est de l'argent public !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai annoncé ce matin au rapporteur que j'apporterais à ce sujet une précision importante. Les employeurs privés peuvent vouloir négocier avec les salariés qu'ils licencient des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation ou de non-débauchage, valables un, deux ou trois ans. Ils leur accordent, en contrepartie, des sommes importantes qui se chiffrent en centaines de milliers d'euros. C'est fréquent dans le privé.

Or les dirigeants de France Télévisions ne vous ont pas demandé, madame Darrigrand, de signer de telles clauses. J'espère que nous aurons l'occasion d'en parler avec eux car cela relève de leur responsabilité. Quoi qu'il en soit, je suis heureux pour vous que vous ayez pu négocier au mieux.

Monsieur le rapporteur, je vous laisse préciser votre question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il me semble que mes questions sont précises. Vous parlez souvent de négociation, madame Darrigrand, tout en indiquant que votre indemnité correspond à ce qui est prévu par le cadre légal et la convention collective. Y a-t-il eu négociation d'une transaction supplémentaire, excédant ce cadre légal ?

Mme Nathalie Darrigrand. Mon indemnité était parfaitement conforme au cadre légal. Pardonnez-moi : c'est à mauvais escient que j'ai utilisé le terme de « négociation ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose cette question, qui a suscité l'émoi de députés de divers bords politiques ici présents, alors qu'il s'agit tout de même d'argent public…

(Plusieurs députés s'exclament.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Attendez, monsieur le rapporteur !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Écoutez, vous m'interrompez systématiquement, monsieur le président, et je n'ai pas pu poser deux questions consécutives ! J'ai le droit de les poser sans qu'elles soient reformulées. Il me semble qu'elles sont précises et factuelles.

Mme Virginie Duby-Muller (DR). Cessez de vous victimiser !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'en ai marre de lire sur Twitter que le président de la commission ou les autres députés auraient censuré le rapporteur !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous me coupez la parole depuis le début de cette audition. Vous reprenez le micro après chaque question et la reformulez longuement. Tout le monde en est témoin !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, c'est absolument faux ! Je vous ai appelé ce matin, monsieur le rapporteur. Je vais être transparent et prendre les Français à témoin, moi aussi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et là, vous ne reformulez pas ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, laissez-moi parler maintenant ! S'il vous plaît, ne nous donnons pas en spectacle. Laissez-moi terminer ; je vous donnerai la parole après !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je demande simplement à pouvoir exercer mon rôle de rapporteur dans les quarante-cinq minutes qui me sont allouées, ni plus ni moins. C'est mon droit. Cessez de m'interrompre systématiquement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vais être très clair, en espérant que mes propos ne seront pas instrumentalisés.

Le fait que des salariés licenciés par France Télévisions perçoivent des indemnités de licenciement et retrouvent ensuite un emploi dans une société de production ayant contracté avec France Télévision soulève des questions. Il y a là un vrai sujet. J'ai appelé ce matin M. le rapporteur pour lui annoncer que j'apporterais, durant l'audition de Mme Darrigrand, une précision : c'est France Télévisions qui est responsable de ne pas prévoir des clauses de non-concurrence, de non-débauchage ou de non-sollicitation lorsqu'elle négocie des indemnités de licenciement. C'est bien France Télévisions qui est responsable, madame, de ne pas vous avoir demandé de ne pas travailler pendant un, deux ou trois ans pour l'un de ses prestataires, en échange de vos indemnités de licenciement. Elle aurait pu le faire, comme le font nombre d'entreprises privées.

Quoi qu'il en soit, le rapporteur sait que nos positions ne sont pas éloignées sur ce sujet de fond. Vous avez la parole…

M. Charles Alloncle, rapporteur. En juin 2013, Laurent Vallet, qui fut ensuite président de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), a été chargé par la ministre de la culture et de la communication, Aurélie Filippetti, de rédiger un rapport sur les relations entre producteurs et chaînes de télévision. Dans ce rapport publié le 17 décembre 2013, il recommandait qu'un ancien salarié d'une chaîne ayant eu un lien avec la création d'œuvres audiovisuelles, s'il fonde une société de production ou en devient employé, ne puisse, pendant trois ans, bénéficier de contrats avec son précédent employeur ou être en charge de projets de la part de celui-ci.

Les questions que je pose depuis le début de cette audition ne sont ni de gauche ni de droite : Aurélie Filippetti, que l'on ne peut accuser d'être de mon camp, a déclaré souscrire à cette proposition. Celle-ci allait d'ailleurs dans le sens d'un amendement voté par le Sénat qui avait suscité une levée de boucliers de la part des producteurs. Que pensez-vous de cette recommandation, monsieur Le Van Kim, et comment expliquez-vous cette réaction des sociétés de production ?

M. Renaud Le Van Kim. C'est plus simple que cela. Il m'est arrivé, monsieur le président, de me séparer de collaborateurs. Dans ce cas, on a envie, pour se protéger – ma réponse est celle d'un entrepreneur – de signer une clause de non-débauchage et de non-concurrence pour éviter qu'ils ne transfèrent ailleurs ce qu'ils ont appris au sein de l'entreprise. Mais cela coûte très cher à l'employeur. Une société comme la mienne ne peut pas se le permettre ; je ne sais pas ce qu'il en est pour France Télévisions. Il s'agit tout de même de payer un salarié pour qu'il cesse de travailler dans son champ de compétences – c'est-à-dire pour qu'il ne travaille plus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si vous en aviez les moyens, le feriez-vous ?

M. Renaud Le Van Kim. Je vais être très franc : cela dépend de l'activité du salarié. Si un animateur génial comme Karim Rissouli m'annonçait qu'il partait faire la même chose pour TF1, je préférerais qu'il s'arrête pendant un an. Je ne sais pas si j'aurais les moyens de le payer mais je serais très ennuyé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Accepteriez-vous que Mme Darrigrand devienne directrice des contenus chez Banijay ?

M. Renaud Le Van Kim. Oui, je l'accepterais. Sans dévaloriser son travail, le niveau de compétition n'est pas le même à ce type de poste.

On m'a souvent proposé d'être éditeur de programmes mais je ne l'ai jamais été. Mon avis cependant – puisque c'est ce que vous me demandez –, c'est qu'un éditeur n'a pas envie que des gens qui ont travaillé chez lui pendant des années apportent leurs compétences à un concurrent. Si, en revanche, ces personnes continuent de travailler pour lui au travers d'une société de production, j'imagine qu'il y voit plutôt une bonne nouvelle. Voilà mon avis.

Enfin, monsieur le président, vous avez parlé d'allers-retours. Pour qu'il n'y ait pas de confusion, je voudrais préciser que, pour Mme Darrigrand, il s'agissait d'un aller sans retour.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On ne sait jamais !

M. Renaud Le Van Kim. Merci, mais notre passé est plus long que notre futur !

Lorsque ma société de production a eu cinq ou six ans – je suis désolé, mais je n'ai plus la date en tête –, j'ai eu envie de prendre non pas du recul mais un peu de temps pour moi, pour faire d'autres choses. J'avais deux émissions en direct le dimanche et tous mes week-ends étaient pris ; j'avais aussi une quotidienne qui se terminait en fin de journée. J'avais travaillé pendant près de quarante ans en étant seul à la tête de maisons de production. Cela faisait plusieurs mois que je me demandais si je n'allais pas avoir besoin de prendre quelqu'un qui ait mon *track record*, qui soit de ma génération et avec qui j'aurais envie de travailler. C'était une opportunité pour moi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Personne ne conteste le recrutement de Mme Darrigrand. La question de M. le rapporteur était précise. Je le laisse la poser de nouveau, sans quoi il va m'accuser de la reformuler !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce qui me frustre, c'est de ne pas pouvoir réagir à certaines réponses !

J'ai interrogé Mme Ernotte sur les allers-retours et les allers simples vers les sociétés de production sans évoquer votre seul cas, madame Darrigrand. J'ai aussi parlé de M. Candilis qui, venant de Banijay, est devenu directeur des programmes de France Télévisions. À ce poste, il a pu signer de nombreux contrats avec cette société ; il a fait la navette entre les deux. On peut aussi penser au cas de Catherine Alvaresse, directrice des documentaires de France Télévisions de 2019 à 2023, qui a pris ensuite la tête de KM Production, filiale de Banijay spécialisée dans les documentaires, où elle a signé des contrats avec France Télévisions.

Comment expliquez-vous, madame Darrigrand, que le montant des contrats passés entre France Télévisions et *Together Media* ait triplé entre 2020, date de votre départ de la première, et 2022, alors que vous étiez à la tête de la seconde depuis quelques mois ? N'y a-t-il pas là un conflit d'intérêts évident ?

Mme Nathalie Darrigrand. À partir du moment où j'ai été licenciée de France Télévisions, je n'y avais plus du tout accès. Ce n'était plus moi qui prenais les décisions concernant les programmes. En aucun cas, il n'y a conflit d'intérêts.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En l'espace de quelques mois, vous exercez des responsabilités à la tête de France Télévisions, vous y signez des contrats pour *Together Media*, vous vous faites licencier et prenez des indemnités de licenciement de plusieurs centaines de milliers d'euros, vous rejoignez *Together Media* et vous multipliez par trois le volume de contrats passés entre votre nouvel et votre ancien employeur : pour vous, il n'y a là aucun soupçon possible de conflit d'intérêts ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mme Darrigrand n'a pas pris des indemnités de licenciement, monsieur le rapporteur : elle a été licenciée par France Télévisions – une expérience qui n'est jamais agréable – et, comme n'importe quel salarié à qui cela arrive, elle a négocié des indemnités.

Néanmoins, madame Darrigrand, le rapporteur et moi-même nous interrogeons sur d'éventuels conflits d'intérêts car vous avez très vite retrouvé un poste dans une société de production privée travaillant pour France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement. Si je pose cette question, c'est parce qu'en dépit de votre licenciement, vos liens avec France Télévisions n'ont visiblement pas été altérés : une fois arrivée chez *Together Media*, vous continuez d'augmenter le volume transactionnel entre les deux sociétés. Vous comprenez que cela puisse laisser planer un doute sur vos indemnités de licenciement de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Mme Nathalie Darrigrand. Ce n'est pas moi qui ai fait augmenter le volume des contrats avec *Together Media* : c'est Renaud qui a obtenu un contrat alors que je n'étais plus à France Télévisions depuis six mois. Le calendrier ne fonctionne pas. Ce n'est pas moi qui ai pris la décision de lancer « C ce soir ».

M. Renaud Le Van Kim. Nathalie Darrigrand, licenciée de France Télévisions, était sur le marché du travail ; c'était plutôt une aubaine pour moi mais nous n'avions pas contracté. C'est moi qui ai rencontré les équipes de France Télévisions et leur ai proposé une émission quotidienne présentée par Karim Rissouli. C'est moi qui l'ai fait tout seul. Cela n'a rien à voir avec Mme Darrigrand et il est inexact de dire le contraire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En juillet 2020, quelques mois à peine après avoir quitté France Télévisions, madame Darrigrand, vous créez la société Azur Productions. Le 31 décembre 2020, celle-ci dépose la marque et le logo « C ce soir », en lien avec *Together Media* et France Télévisions. Et quelques mois après, vous rejoignez *Together Media*.

Ce passage à vide assez court vous a donc permis de prendre des parts, à titre personnel, dans une émission du service public. Confirmez-vous cette chronologie des faits ? Comment expliquez-vous qu'une société de production naissante ait pu déposer une marque pour une émission quotidienne en partenariat avec des sociétés de la taille de *Together Media* et France Télévisions ?

Mme Nathalie Darrigrand. Nous avons déposé le nom de l'émission ; ce ne sont pas des actions, il n'y a pas d'actionnariat.

M. Renaud Le Van Kim. Je me permets de répondre, car c'est moi qui ai fait le dépôt. Il y a une petite confusion. Nous sommes *coproducteurs*. France Télévisions est *copropriétaire* des émissions et les marques lui appartiennent ; c'est le cas notamment de « C politique », qui lui appartenait même avant. Quand on dépose une émission, on a toujours peur d'avoir un procès parce que le titre serait déjà pris. Pour mémoire, la société de Thierry Ardisson avait déposé tellement de titres qu'on avait toujours peur qu'il nous fasse un procès !

Nous avons donc déposé ensemble un nom d'émission ; aucune valeur financière ni patrimoniale n'y est attachée. C'est simplement un dépôt de marque.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je voudrais revenir sur une question précédente du rapporteur. Ne croyez-vous pas qu'il serait préférable qu'un salarié de France Télévisions ayant exercé de hautes responsabilités ne puisse pas travailler pendant un, deux voire trois ans dans des sociétés de production après son licenciement, en échange d'indemnités un peu plus élevées ?

C'est pour mettre un terme aux soupçons que de telles dispositions ont été décidées dans le monde politique : dès qu'un politique retrouvait du travail, on considérait qu'il avait abusé de sa fonction précédente ou qu'il allait vendre son carnet d'adresses. Aujourd'hui, un ancien ministre ne peut, durant trois années, travailler pour une société avec laquelle il a eu des liens. Des lois pour la confiance dans la vie politique ont été votées et, pour les hauts fonctionnaires, il existe un comité de la déontologie.

Ne faudrait-il pas encadrer de la même façon les allers-retours ou les allers simples des salariés de France Télévisions vers les sociétés de production ? En dépit du cadre que vous avez rappelé, ils éveillent en effet des soupçons.

Mme Nathalie Darrigrand. Je pense que deux ou trois ans sans pouvoir travailler dans son domaine de compétences, c'est très long. Un tel délai condamnerait le salarié à devoir se reconvertir.

M. Renaud Le Van Kim. Il existe aujourd'hui une procédure renforcée pour les anciens collaborateurs, qui vous a été présentée lors de l'audition de Mme Ernotte.

J'ajoute qu'en trente-deux ans passés chez France Télévisions, Mme Darrigrand a travaillé avec 100 % des producteurs de la place. Lui interdire de travailler avec l'un d'entre eux, c'est lui interdire de travailler tout court, ou la contraindre à faire autre chose de sa vie. Or j'imagine qu'elle a envie de rester dans son champ de compétences.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Encore une fois, la question n'a rien de personnel. Nous réfléchissons à la façon d'encadrer ces mouvements de la même façon qu'on les a encadrés dans le monde politique – même si je ne compare ni les journalistes, ni les cadres de France Télévisions à des responsables politiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais évoquer la concentration de la production des émissions de France 5. En dépit de ses 9 000 employés et des milliards d'euros d'argent public qu'elle coûte chaque année, France Télévisions externalise 80 % des émissions de flux de France 5, comme « C dans l'air », « C à vous », « C ce soir » ou encore « C politique » – et elle ne le fait qu'auprès de deux sociétés : Mediawan et *Together Media*. Que pensez-vous de cette situation, monsieur Le Van Kim ? Avec simplement un plateau, des invités, des cadreurs et des caméras, ces émissions d'opinions ou d'idées sont moins complexes à produire qu'un *prime* ou un spectacle du service public. Pourquoi France Télévisions a-t-elle besoin de les externaliser massivement ?

M. Renaud Le Van Kim. Je ne pense pas que nous fassions des émissions d'opinion, mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

Au-delà de ça, vos propos sont inexacts. L'ensemble des magazines de France 5 ne sont pas produits par deux sociétés seulement mais par plus de cinquante si l'on compte les documentaires.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je parlais des émissions de flux.

M. Renaud Le Van Kim. L'émission de flux « Les maternelles » est produite par la société 2P2L, qui n'appartient ni à Mediwan, ni à Banijay.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La répartition, c'est tout de même 80 % – 20 %.

M. Renaud Le Van Kim. Non, de nombreuses maisons de production travaillent pour France Télévisions. Je pourrais citer aussi « Le magazine de la santé », produit par la société d'un ami, 17 Juin Production.

J'ai lu dans un quotidien, il y a deux jours, que je serais le troisième ou quatrième producteur de flux pour France Télévisions. J'aimerais bien, mais je ne suis même pas parmi les quinze premiers ! Je produis deux émissions pour le service public, puisque « C politique » et « En société » sont diffusées sur la même tranche horaire de deux heures, même si elles ont un nom différent. C'est tout. Je ne pense donc pas concentrer trop d'émissions au sein de ma seule société.

Les dirigeants de France Télévisions ont choisi de confier des émissions de France 5 à des gens en qui ils ont confiance. C'est à eux de vous répondre, s'agissant du bien-fondé de cette décision. Je ne me mettrai pas à leur place.

Je n'ai pas le sentiment, enfin, de faire des émissions d'opinion : j'organise des débats d'idées où toutes les opinions sont représentées, dans le cadre d'un pluralisme absolu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En 2018, madame Darrigrand, Geoffrey Livolsi présente à France Télévisions un documentaire qui pourrait trouver sa place sur France 5 – dont vous étiez alors la directrice exécutive –, dans l'émission « Le monde en face ». Renaud Allilaire, à l'époque adjoint en charge des magazines et des documentaires de France Télévisions, pousse le projet et vous le présente le 16 janvier, mais vous refusez de l'acheter. Vous me direz que c'est votre droit. Mais il se trouve que ce documentaire portait sur le harcèlement moral à France Télécom. Il coïncidait parfaitement avec l'actualité : l'entreprise était en plein procès et, un an plus tard, elle était condamnée pour harcèlement moral en raison d'une situation de souffrance au travail ayant poussé trente-cinq salariés à se suicider entre 2008 et 2009.

Je rappelle que Mme Ernotte était cadre exécutive de France Télécom au moment de la vague de suicides et qu'elle était présidente de France Télévisions lorsque le reportage vous a été présenté. Vous avez refusé de le diffuser au motif que vous auriez été inquiète « d'enquêter sur l'ancienne boîte de la patronne ». Je tire mes informations de plusieurs sources crédibles : une enquête d'« Arrêt sur images » diffusée le 6 janvier 2018 et le récit du journaliste d'investigation Jean-Baptiste Rivoire dans son ouvrage *L'Élysée (et les oligarques) contre l'info*, paru en 2022.

Madame Darrigrand, confirmez-vous les propos que je rapporte ? Avez-vous refusé la diffusion de ce reportage qui aurait mis en difficulté Mme Ernotte, alors qu'il collait pleinement à l'actualité ?

Mme Nathalie Darrigrand. Je me souviens très bien de cette discussion. D'abord, il est faux d'affirmer que Renaud Allilaire, qui travaille à l'unité documentaire de France Télévisions, aurait poussé ce documentaire. « Arrêt sur images » nous a taxés de censure mais nous avons le droit de refuser un projet. Nous l'aurions censuré si nous l'avions produit avant d'empêcher sa diffusion. Ce documentaire ne s'inscrivait pas du tout dans la ligne de l'émission « Le monde en face », qui traite de géopolitique. Nous l'avons dit au réalisateur qui, évidemment très déçu, est allé se plaindre et a parlé de censure.

Enfin, la présidente n'est jamais intervenue dans cette décision.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en venons aux interventions des orateurs des groupes.

M. Philippe Ballard (RN). Je précise que j'ai été journaliste pendant près de quarante ans, dont six au sein du service public. J'ai travaillé avec Jérôme Bellay, à France Info notamment, et j'ai fait partie – comme vous, monsieur Le Van Kim – de l'aventure LCI à partir de juin 1994. J'ai six questions à vous poser.

D'abord, que pensez-vous du fait que ce soit le directeur de l'information de France Télévisions qui chapeaute désormais les émissions d'information ? Que cela va-t-il changer pour vous ?

Votre société *Together Media* et Mediawan produisent 80 % des émissions de flux. Or, même s'il n'y a pas d'invités politiques dans vos émissions, les intervenants présents sur les plateaux leur donnent une orientation. Vous avez indiqué tout à l'heure que vous utilisiez

des extraits sonores. Je ne vais pas vous apprendre que ce n'est pas du tout la même chose que d'avoir un invité en direct sur le plateau.

J'en viens à une question d'ordre financier. D'après les documents transmis par France Télévisions, la marge est de 12 millions. Nous avons demandé à France Télévisions s'il connaissait la marge des sociétés comme la vôtre ; elle nous a répondu qu'elle la connaissait mais ne nous l'a pas donnée. Libre à vous de nous renseigner sur ce point.

Parmi les réponses de France Télévisions, il y en a une qui m'intrigue : « Concrètement, pour les programmes de flux, la particularité réside dans le fait que les producteurs sont détenteurs de formats que France Télévisions sélectionne en fonction de critères précis : pertinence éditoriale, cohérence avec les missions de service public, potentiel d'audience et attractivité publicitaire. » J'aimerais connaître votre point de vue : le service public ne se transforme-t-il pas en télévision commerciale dès lors qu'il se préoccupe de rentabilité pour faire venir de la pub ?

Enfin, je vous poserai une question à laquelle vous êtes libre de répondre ou non sur les motifs de votre licenciement. Vous avez dit qu'il s'agissait d'un désaccord sur la ligne éditoriale à propos de France 4, si j'ai bien compris. J'ai été syndicaliste pendant près de vingt ans. Si on n'est pas d'accord, on peut démissionner ou négocier une rupture conventionnelle, on ne fait pas forcément l'objet d'un licenciement.

Mme Nathalie Darrigrand. Mon licenciement avait pour motif le risque de déloyauté induit par mon désaccord.

M. Renaud Le Van Kim. La marge est protégée par le secret des affaires, mais cela ne me pose aucun problème de la communiquer. Comme je l'ai indiqué dans mon propos liminaire, j'ai monté cette société il y a dix ans. J'avais alors 56 ans ; j'avais fait beaucoup de choses à la télévision. En quittant le groupe avec lequel je travaillais auparavant, je n'étais pas sûr de continuer à faire de la télévision. Pour être franc, ce sont les journalistes qui partaient qui m'ont incité à en refaire.

J'avais décidé que je ne vendrais jamais cette société ; elle n'était pas destinée à être cédée ou à rejoindre un grand groupe. J'ai aussi décidé qu'elle n'était pas là pour générer des dividendes pour les actionnaires, moi compris. Ce que je souhaite, c'est avoir une société à l'équilibre, dont les bénéfices sont réinvestis dans la production et dans l'emploi. La marge nette de *Together Media*, pour l'exercice 2024, est de 3 %.

Par ailleurs, il se trouve que le service public a été, cette année, sous une forme de contrainte financière. Il a demandé aux producteurs de flux de lui rendre 5 % non pas sur leur marge, mais sur leur chiffre d'affaires, ce qui est beaucoup. Cela nous semble normal et nous le comprenons bien. À la moitié de l'exercice en cours, qui va de septembre à juin, *Together* ne dégage pas de marge ; la société est à l'équilibre, tout se passe bien. J'espère que nous pourrons générer un peu de marge pour réinvestir d'ici à la fin de la saison, mais ce n'est pas sûr.

J'en viens aux politiques. Sur dix invités, nous devons avoir au moins un politique. C'est très difficile. Les contraintes de temps de parole imposées à France 5, qui sont tout à fait normales, rejaillissent sur nous et sont un élément central de notre travail. Si l'exécutif ne nous envoie personne, cela déséquilibre les temps de parole et nous nous retrouvons contraints. Nous avons donc décidé de ne recevoir des hommes et des femmes politiques qu'en petit nombre, en conformité, de surcroît, avec la stratégie éditoriale de l'émission : « C politique » a dû être, il y

a dix ans, la première émission qui donnait la parole aux gens qui vivent la société et non à ceux qui la fabriquent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette invisibilisation des politiques n'est-elle pas un vrai problème ?

M. Renaud Le Van Kim. Il n'y a pas d'invisibilisation des politiques, puisqu'on les reçoit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'Arcom n'est pas d'accord avec vous.

M. Renaud Le Van Kim. Si je recevais davantage d'hommes et des femmes politiques, je ne pourrais pas tenir une émission quotidienne – ou alors, il faudrait s'appeler LCP ou Public Sénat et faire des captations. Si, dans notre émission quotidienne et nos deux émissions hebdomadaires, nous ne recevions que des hommes et des femmes politiques, nous serions en grande difficulté.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas ce que je dis. L'article 46 du cahier des charges de France Télévisions indique clairement que le groupe doit diffuser des émissions régulières consacrées à l'expression directe des formations politiques.

M. Renaud Le Van Kim. Nous le faisons régulièrement puisque nous consacrons des reportages aux personnalités politiques et les suivons en campagne. Je sais que ce n'est pas pareil qu'une émission en plateau où on peut s'exprimer, mais nous le faisons de manière très active. Nos reporters politiques sillonnent le pays et suivent les campagnes. Lors des grands moments de cristallisation politique dans la société, nous modifions notre programmation et produisons des émissions ayant une coloration beaucoup plus politique. Nous sommes dans le poumon de la société, même si nous ne sommes pas une émission de *hot news*, comme on dit.

M. Benjamin Oulahcene. Nous n'invisibilisons pas du tout les politiques. Nous les invitons, à hauteur de 10 % – c'est la règle, et ce n'est pas nous qui l'avons édictée. Nous réfléchissons, lorsque nous construisons une émission, à faire du pluralisme, et nous ne voulons pas avoir uniquement des politiques. Nous aimons les inviter pour qu'ils soient confrontés à des intellectuels, à des gens de la société civile. Par ailleurs, nous respectons toutes les règles que l'Arcom fixe à la chaîne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je tiens quand même à dire clairement que les élections municipales, sur France 5, seront traitées en l'absence de personnalités politiques. Encore une fois, je trouve ça très grave !

M. Benjamin Oulahcene. Je rappelle qu'il y a d'autres émissions que les nôtres sur France 5.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Certes.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Nous brassons beaucoup de chiffres. Ayant été rapporteur d'une commission d'enquête sur l'audiovisuel – pas public, certes –, je me permets de signaler que j'ai eu en mains beaucoup de chiffres concernant des entreprises privées. Je ne les ai jamais révélés. En tout cas, je n'ai jamais imputé des montants à qui que ce soit !

Mais pour que le public sache quand même de quoi il est question, je peux dire que, lorsque Canal + a été racheté et que beaucoup l'ont quitté, certains sont partis avec des chèques

de plusieurs millions. Il faut que tout le monde sache que l'on parle d'un environnement qui brasse de l'argent, peut-être trop – chacun est libre de le penser ; à titre personnel, je le pense. Je ne voudrais pas que vous soyez livrés à l'appréciation de personnes qui ne connaîtraient pas l'état réel de ce milieu.

Monsieur Le Van Kim, vous avez quitté Canal + en 2015, au moment du rachat, dans des conditions peu claires, en tout cas incertaines. Pourriez-vous y revenir plus en détail ? Vous avez créé des entreprises successives : pour un profane comme moi, ce n'est pas clair. Qu'est-ce qui amène à fermer une entreprise et à en créer une autre ? Il me semble tout de même que cela tient au changement de donneur d'ordre.

M. Renaud Le Van Kim. Comme je n'étais pas salarié de Canal +, je n'ai pas quitté cette entreprise à proprement parler. En tant que producteur, j'étais dans une dépendance économique et industrielle complète vis-à-vis du groupe Canal +. J'ai rompu avec Canal + parce que, comme Nathalie Darrigrand à l'égard de France Télévisions, j'étais en désaccord avec sa ligne éditoriale, plus précisément avec son nouveau choix stratégique concernant « Le grand journal ». Je considérais que si je faisais ce qu'on me demandait, « Le grand journal » aurait été affaibli.

Pour moi, il n'y a là rien d'émotionnel. Si un collaborateur me dit « Je ne suis pas d'accord avec toi, je ne veux pas le faire », je lui réponds « Séparons-nous, puisque nous ne pouvons pas travailler ensemble ». Je n'y vois aucun problème. Pour information, je suis parti de Canal + avec zéro euro, ayant démissionné du jour au lendemain. J'ai simplement demandé si l'activité de ma société continuerait si je n'en étais plus le président. L'actionnaire m'a dit : « Oui, même si tu pars, on continuera ». Tel est le cas et j'en suis heureux pour les collaborateurs concernés. Voilà pourquoi je suis parti de Canal +.

Je ne souhaitais pas, pour vous répondre très franchement, refaire de la télévision. Je l'ai dit dans une interview et je le pensais. Puis j'ai reçu un texto de Karim Rissouli m'annonçant qu'il partait aussi parce que je n'étais plus là pour organiser les choses et que mon absence se faisait sentir. Il m'a demandé si je n'avais pas envie refaire un peu de télévision. Je m'étais engagé dans un autre projet, puisqu'on m'avait proposé de réaliser un film ; je m'en réjouissais car c'était un rêve. Cela ne s'est pas fait et j'ai repris une activité de télévision.

Quand je produisais « Le grand journal », je savais qu'un moment fort de l'émission, « Les guignols de l'info », était suivi par les jeunes générations. C'était le journal des jeunes. Dès que je parlais à un moins de 20 ans, je me rendais compte qu'il ne lisait pas les journaux. À l'époque, les jeunes étaient moins sur les réseaux sociaux, et les smartphones n'avaient pas encore envahi la société.

Il y a dix ans, je me suis dit que je pouvais créer quelque chose pour les jeunes, puisque « Les guignols de l'information » avaient disparu et qu'il n'y avait plus beaucoup d'émissions pour eux. C'est ainsi que j'ai créé *Brut*. J'ai repris la télévision pour accompagner mes journalistes et amis. J'ai continué à travailler parce que j'ai compris que les usages avaient changé. Si je voulais que les jeunes aient une vision éduquée et intelligente de la société, il fallait la proposer là où ils sont : sur les réseaux sociaux.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). L'émission « C dans l'air » fait le choix d'inviter non des politiques mais des experts, qui apportent un éclairage sur l'actualité. C'est sans doute ce qui explique son succès et la fidélité des téléspectateurs. L'émission « C à vous », pour sa part, reçoit – ou recevait – des politiques. Les deux étant produites par Mediawan, nous interrogerons

ce dernier sur la décision de ne plus inviter de personnalités politiques, mais je crois savoir qu'il en est mécontent.

Cela révèle, en tout cas, que les médias subissent une pression grandissante. Le choix a été non pas celui de la censure mais celui de la prudence, pour éviter tout conflit avec l'Arcom. Pour éviter de subir des pressions politiques de la part de ceux qui s'estiment sous-représentés et considèrent que d'autres le sont trop, on préfère ne pas inviter de politiques. Êtes-vous confrontés à ce problème pour les émissions que vous produisez ? Comment gérez-vous le pluralisme ? Il peut vous être reproché, dans certains médias, de faire la part belle aux experts plutôt classés à gauche. Comment classez-vous les experts ? Comment vous prémunissez-vous de toute forme de procès en manquement au pluralisme ?

J'en viens à votre média *Brut*. Au départ, ce nouveau format essayait de capter l'audience jeune. Petit à petit, on a observé une forme de commercialisation, certaines publications relevant de l'infopublicité. Comment tracez-vous une ligne de séparation entre l'information – dont il est en effet nécessaire de renouveler le format pour attirer un nouveau public – et le placement de produits, qui a pu vous être reproché ? Êtes-vous vigilant sur ce point ? Quels mécanismes internes avez-vous adoptés pour que cette information ne soit pas trop teintée de business ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que l'Arcom a adressé des lettres de rappel à France Télévisions parce qu'elle considérait que les émissions de France 5, dont celles que produit *Together Media*, ne respectaient pas le pluralisme politique. Ce n'est pas une pression politique, madame Hadizadeh. La lettre de rappel est l'alerte la plus faible. Ce n'est pas encore une mise en demeure, ni une mise en garde. Elle a pour seul objet de dire : « Attention, sur France 5, il semble que le pluralisme politique ne soit pas de mise ».

Certes, *Together Media* ne produit pas les principales émissions qui invitent des politiques, mais il participe aux deux heures d'information politique quotidienne sur France 5. Il me semble grave, alors que France Télévisions a la mission de permettre l'expression directe des politiques – ce qui implique qu'ils prennent eux-mêmes la parole, et non des représentants de la civile –, qu'elle ait décidé, par précaution, de plus inviter de politiques.

L'Arcom elle-même rappelle que France Télévisions et France 5 doivent être en mesure de garantir le pluralisme. Elle le demande très clairement, considérant que sur deux heures d'information par jour, on est capable d'équilibrer le temps de parole de dix ou onze formations politiques, même si c'est compliqué. C'est aussi ça, le rôle du service public. Et d'ailleurs c'est la loi.

Il me semble dangereux, dans une démocratie, au motif que le pluralisme politique serait trop difficile à faire respecter, d'invisibiliser – il n'y a pas d'autre mot –, de faire disparaître la parole politique. Les élections municipales se dérouleront en l'absence de parole politique sur France 5. C'est un vrai problème.

Mme Nathalie Darrigrand. Vous avez raison. Il n'y a pas de pression. Nous avons la préoccupation, malgré les difficultés, de réussir à respecter totalement le pluralisme. Il se trouve, par exemple, que nous avons un déficit de temps de parole de l'exécutif. C'est lié à l'actualité. Nous avons envoyé quarante-trois invitations à des ministres et avons reçu quarante-trois refus. Pour nous, c'est une situation compliquée, dans la mesure où nous produisons une émission de débat qui associe, sur le plateau, une personnalité politique et quatre

ou cinq autres invités. Si les ministres ne sont pas disponibles ou s'ils n'ont pas envie de venir débattre, c'est leur choix.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il n'y a pas que les ministres. J'ai rédigé un rapport d'information sur la natalité. Je comptais le présenter dans « Les maternelles » mais on m'a indiqué qu'on n'invitait pas de politiques en raison des municipales alors que le sujet est sans rapport avec le contexte électoral.

Il importe, me semble-t-il, que les élections municipales et les enjeux municipaux fassent l'objet de débats dans lesquels des politiques interviennent.

M. Benjamin Belhacene. Mme Hadizadeh nous a interrogés sur le choix des experts. Derrière ce mot générique, nous invitons beaucoup d'universitaires, d'intellectuels, d'écrivains, de géopolitologues. Je peux vous expliquer la manière dont nous travaillons. Lorsque nous faisons une émission géopolitique, par exemple sur l'Iran, nous réfléchissons à des invités au vu de leurs travaux, de leurs recherches, de leur situation par rapport au sujet et à l'histoire du pays, etc.

Par ailleurs, nous situons toujours les experts que nous invitons. Nous ne disons pas d'un invité qu'il est professeur d'histoire ou de sciences politiques ; nous qualifions ses travaux et précisons d'où il parle, en particulier s'il a une orientation particulière.

Il en va de même des journalistes qualifiés d'experts – car certains journalistes sont très spécialisés. Si un journaliste de *L'Opinion* est très spécialisé dans les questions économiques, nous disons, dans sa présentation, qu'il travaille pour un journal plutôt libéral. S'il s'agit d'un journaliste du service étranger de *Libération*, nous disons qu'il travaille pour un quotidien de gauche.

Notre ambition première, chaque matin, est de faire un débat équilibré. Nous pouvons inviter des politiques, mais ils débattront avec des invités d'autres camps que le leur. Un homme politique de centre gauche, de sensibilité sociale-démocrate, aura face à lui un intellectuel plutôt conservateur. Nous avons toujours fonctionné comme ça.

M. Renaud Le Van Kim. J'ai fondé *Brut* mais je n'en ai jamais été mandataire social et n'y occupais pas de fonction managériale. Pour information, je n'en suis plus salarié depuis le 31 décembre dernier. Ça n'entre pas dans le champ de cette audition mais je serai ravi d'en parler dans un autre cadre !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On a vu dans « C ce soir », au cours des dernières semaines, des débats sur le Mercosur, sur la crise agricole, sur Trump sans aucun représentant politique. Je maintiens que cela pose problème !

M. Emmanuel Maurel (GDR). Je partage pleinement l'avis du président sur le cahier des charges de France Télévisions. Au fil des auditions – je me réjouis de celle-ci, monsieur Le Van Kim, car vous êtes l'un des professionnels les plus aguerris de la place –, je m'interroge sur le recours aux sociétés de production dans le cadre du service public. Je trouve cette externalisation largement excessive.

Nous, parlementaires, examinons le budget de l'audiovisuel public. J'aimerais savoir si les contrats conclus avec les sociétés de production comportent des clauses de renégociation. Si, par exemple, le budget de France Télévisions baisse, comment les choses se passent-elles concrètement ? Ce sont des sommes importantes.

Par ailleurs, les syndicats de France Télévisions sont assez critiques quant à cette externalisation. Ils arguent notamment de la précarité des salariés chez les prestataires, qui joue en faveur de la compétitivité. Il est peut-être financièrement intéressant, pour France Télévisions, de recourir systématiquement à des sociétés privées, mais est-ce toujours pertinent ? Je n'en suis pas sûr.

Vous avez évoqué, ou peut-être l'ai-je lu quelque part, un partenariat stratégique entre votre société et Mediawan. J'aimerais savoir exactement en quoi il consiste.

Ma dernière question porte sur un sujet dont je trouve piquant que personne n'ait parlé, car il avait fait polémique il y a une dizaine d'années : la gauche vous avait reproché d'avoir organisé ou filmé les meetings de Nicolas Sarkozy. Qu'est-ce que cela vous a apporté au fond, à part du réseau ?

M. Renaud Le Van Kim. Je vous remercie de me permettre de répondre clairement à des choses que j'ai entendu dire. Je crois avoir été cité plus de vingt fois lors des auditions de cette commission d'enquête, et cela a été repris sur les réseaux sociaux, à la télévision et à la radio. On a dit que j'étais un ancien membre de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) et que j'étais trotskiste. Pour information, c'est faux. Christophe Tardieu, secrétaire général de France Télévisions, vous l'a dit au début de vos travaux. Pourtant, l'information a continué à être propagée…

Je n'ai jamais été ni à l'Unef (Union nationale des étudiants de France), ni à la Ligue communiste révolutionnaire. Je n'ai jamais été engagé dans un parti politique, ni dans un syndicat. Vous avez relevé ces fausses informations dans les médias, monsieur le rapporteur, j'ai donc pris la peine de vérifier. Je les ai trouvées dans *Marianne* et dans *Frontières*. On a aussi dit de moi que j'étais chinois et communiste. Pour rétablir la vérité, j'indique à tout le monde que je suis français, d'origine vietnamienne, et que je n'ai jamais été à la LCR !

Concernant mes activités de réalisateur dans le champ politique, pour être très clair, j'ai travaillé près de sept ans sur les interventions politiques d'un chef d'État, Jacques Chirac. Je l'ai rencontré quand j'ai réalisé et organisé la panthéonisation d'André Malraux. J'ai réalisé, pour le président Chirac, des interventions officielles, des débats pour les chaînes de télévision, des prises de parole telles que les vœux du nouvel An.

Je rappelle brièvement, pour que tout le monde soit renseigné sur la manière dont cela se passe, que pour chaque intervention officielle d'un chef d'État en France, ce qu'on appelle un télédiffuseur hôte prend en charge sa fabrication. Il amène des caméramans, des ingénieurs du son, des techniciens et un réalisateur. C'est dans ce cadre que j'ai travaillé.

J'ai travaillé pour Nicolas Sarkozy à la demande de Christophe Lambert, qui était alors directeur général de Publicis. Il m'a demandé de l'aider à mettre en scène le meeting de l'investiture de Nicolas Sarkozy à la tête de l'UMP s'il avait été élu, ce qui a été le cas. Je me souviens lui avoir répondu : « Je ne suis pas enthousiaste à l'idée de le faire, car je travaille pour l'État plutôt que pour un parti. Mais si c'est dans le cadre de Publicis, je ferai une exception. » Par la suite, j'ai réalisé des émissions pour TF1 et pour France 2 lors d'interventions de François Hollande, de Nicolas Sarkozy et d'Emmanuel Macron.

Par ailleurs, je n'ai aucun contrat avec Mediawan. Quelqu'un a dû raconter une bêtise. Je connais très bien Mediawan et ses équipes mais je n'ai aucune relation commerciale avec cette société.

Enfin, les contrats que le service public passe avec des producteurs extérieurs prévoient des clauses de renégociation. Certains passent des contrats pluriannuels, mais ce n'est pas mon cas, y compris pour « C politique » que je produis depuis plus de dix ans. Chaque année, je relance les dés en fonction de mes résultats, de la qualité de l'émission au regard de la stratégie éditoriale et artistique de la chaîne et de l'évolution de l'audience. Une clause d'audience permet à la chaîne de rompre mon contrat facilement. Sachant que l'audience de « C politique » et « En société », sur la tranche 18 heures – 20 heures, a augmenté de près de 70 % en dix ans, mon contrat est reconduit. Globalement, ce sont la qualité et les performances de l'émission qui comptent.

France Télévisions a deux sources de revenus, une dotation publique et la publicité. Il me semble normal que les contrats et les renégociations reflètent ces deux paramètres. Il n'est pas anormal que l'éditeur d'une émission en *access prime time* sur France 2 se dise : « C'est bien si des gens la regardent. » Les chaînes du groupe France Télévisions ont cette particularité de parler au plus grand nombre aussi bien dans les tranches horaires où la publicité est déterminante que dans les autres, suivies par des communautés plus petites auxquelles la télévision ne s'adresse pas d'habitude.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Sans grande surprise, cette audition aura été l'occasion pour M. le rapporteur de faire votre procès, dans la continuité des procès précédents. M. le rapporteur met en cause la probité de tout le monde, y compris celle du président de la commission. Pour boucler la boucle, on devrait s'interroger sur la probité du rapporteur lui-même ! Monsieur le président, il vous accuse de cooptation mais, finalement, la cooptation, c'est un peu la spécialité de M. le rapporteur, qui se vante d'avoir été soutenu par des acteurs privés très puissants pendant sa campagne. Comment interprétez-vous cet acharnement du rapporteur ? Est-ce, d'après vous, pour avantager l'audiovisuel privé ? Est-ce pour faire entrer de nouveaux acteurs dans l'audiovisuel public ? Pour ma part, j'appelle le président à faire en sorte que cesse cette chasse aux sorcières !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Essayons d'éviter de mettre en cause le rapporteur ! C'est mon rôle, si je considère que nous versons dans le procès individuel, est de le lui faire observer. Je l'ai fait, il me l'a reproché, on avance. Il a quand même le droit, en tant que rapporteur d'une commission d'enquête, de poser des questions. La question des allers-retours ou des allers simples se pose légitimement.

On a quand même le droit, dans une commission d'enquête, de s'interroger sur le fait que des salariés de l'audiovisuel public se font licencier, négocient des indemnités de licenciement et vont ensuite travailler chez les producteurs privés, et d'essayer de comprendre comment tout cela est encadré, comment on garantit l'absence de conflit d'intérêts. Ce sont des questions importantes. Les poser évite de laisser planer la suspicion et les fausses accusations. Cela permet de faire la lumière, de dissiper tout fantasme et, le cas échéant, d'identifier des manquements et des dysfonctionnements.

Il y a des questions importantes. On ne peut pas les balayer d'un revers de main – je ne pense pas que c'est ce que vous faites, madame Soudais. C'est le rôle du rapporteur de mettre en lumière ces manquements et ces dysfonctionnements. Je lui ai dit que nous ne sommes pas là pour instruire le procès de Mme Darrigrand, que nous ne sommes pas dans un tribunal de prud'hommes et qu'il faut en rester à des questions larges. L'expérience de Mme Darrigrand permet d'éclairer ces questions importantes d'allers-retours ou d'allers simples entre les sociétés privées de production et France Télévisions. Essayons de nous respecter les uns les autres dans cette commission d'enquête.

M. Renaud Le Van Kim. Je suis très heureux d'être présent et je me sens tout à fait responsable vis-à-vis de la Représentation nationale. Il s'agit d'un exercice très démocratique ; il n'y a pas de problème !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous n'étiez pas là hier, madame Soudais, mais j'ai bien précisé au rapporteur que les auditions très importantes de dirigeants de sociétés de production que nous organisons cette semaine et la semaine prochaine devaient avoir lieu au sein de cette commission d'enquête et non dans la presse ou dans des interviews.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à la question du pluralisme et de la neutralité, qui constitue l'une des trois dimensions de cette commission d'enquête.

Cela a été dit, vous produisez chaque semaine six heures et quarante minutes de magazine d'information pour France 5. Vos émissions sont diffusées en soirée, sur des carrefours d'audience qui rassemblent des millions de Français. Vos choix éditoriaux ont donc un impact majeur sur le respect du pluralisme, l'honnêteté et l'indépendance de l'information sur les chaînes du service public.

J'ai recensé l'intégralité de vos invités entre 2021 et 2025 et j'ai utilisé l'intelligence artificielle (IA) pour les classer en groupes distincts : socialistes et progressistes ; libéraux et progressistes ; libéraux et conservateurs ; neutres. J'ai mis de côté les personnes dites neutres, pour ne m'intéresser qu'aux invités politiques, et le constat est éloquent. Entre 2021 et 2025, les socialistes et progressistes ont représenté 66 % des invités de « C politique », contre 6,6 % pour les libéraux et conservateurs, soit un rapport de 1 à 10. S'agissant de « C ce soir » qui, je le rappelle, est diffusé tous les soirs du lundi au jeudi, les socialistes et progressistes ont représenté 79 % des invités – c'est-à-dire huit invités sur dix –, contre 7 % pour les libéraux et conservateurs.

Vous comprendrez donc mes interrogations. Pourquoi y a-t-il eu dix fois plus d'invités socialistes et progressistes que d'invités libéraux et conservateurs ? N'y a-t-il pas un problème de respect du pluralisme dans les émissions que vous confie France Télévisions ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si j'étais taquin, je demanderais au rapporteur si un député Horizons et un député UDR appartiennent à la même catégorie des libéraux et conservateurs.

M. Benjamin Oulahcene. Vous êtes déjà venu dans nos émissions, monsieur le rapporteur !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une fois.

M. Benjamin Oulahcene. L'utilisation de l'IA pour classifier les invités, les temps de parole et les opinions m'interroge. Il vous est arrivé de faire référence à l'Institut Thomas More qui, je le rappelle, a classé à gauche le bulletin météo de Radio France ou encore un numéro de « Complément d'enquête » – émission diffusée sur France 2 – consacré aux violences faites aux femmes… !

Pour mémoire, nos émissions sur France 5 portent à 30 % sur des sujets de société, à 30 % sur des sujets ou des débats politiques et à 30 % sur la géopolitique. J'ai moi-même interrogé l'intelligence artificielle sur certains de ces sujets. Il en est par exemple ressorti que les deux émissions que nous avons consacrées, en mai dernier et il y a deux mois, aux violences faites aux enfants et à l'inceste, questions selon moi transpartisanes, ont été aussi classées à gauche !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce sont des émissions, je parlais des invités.

M. Benjamin Oulahcene. J'ai également testé nos invités. Une personnalité telle que le juge Édouard Durand, que les commissions parlementaires ont auditionné et qui est l'ancien président de la Ciivise (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants), a de la même manière été classé parmi les progressistes de gauche. Or compte tenu du travail qu'il a réalisé ces dernières années, je ne crois pas qu'il puisse être placé dans cette catégorie.

Il y a donc selon moi un problème de fiabilité des données produites par l'intelligence artificielle. Pour ma part, je préfère l'intelligence humaine de mes journalistes. Chaque matin, dans nos conférences de rédaction, le pluralisme est vraiment notre priorité. On ne joue pas avec nos émissions : elles sont pluralistes ; notre obsession est toujours d'avoir du contradictoire, tout le temps.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour cette réponse. Vous contestez le recours à l'IA : c'est votre droit et j'entends vos arguments.

Outre l'Institut Thomas More, d'autres *think tanks*, qui n'utilisent pas l'intelligence artificielle, ont obtenu des résultats similaires aux miens. Je pense à l'institut Hexagone, selon qui l'émission « C ce soir » invite 43 % de personnalités de gauche contre 14 % de personnalités de droite ; le ratio serait de 1 à 10 en faveur de la gauche sur « C politique ».

Vous avez évoqué la seule émission à laquelle j'ai été invité sur France 5, qui était consacrée aux référendums : j'étais le seul invité de droite face à une nuée d'intervenants de gauche. Je ne regrette pas d'y avoir participé : l'animateur, Karim Rissouli, m'a donné un temps de parole important, qui m'a permis de m'exprimer.

Vous dites donc que l'IA et l'Institut Thomas More produisent des résultats faussés. Je cite maintenant les travaux d'un autre organisme, Hexagone, qui a pignon sur rue, et qui, je le répète, soutient que 43 % des invités de « C ce soir » sont de gauche, contre 14 % de droite. Comment expliquez-vous que, quelles que soient les méthodes utilisées et quel que soit l'institut, on constate à chaque fois une sur-représentation des invités de gauche dans vos émissions ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que nous auditionnerons les représentants de l'Institut Thomas More. Quant à Hexagone, qui, selon le rapporteur, a pignon sur rue, j'indique qu'il est financé par M. Stérin – qui a le droit de le faire…

Je rappelle également que le gendarme de l'audiovisuel public n'est ni l'IA, ni Hexagone, ni l'Institut Thomas More, mais l'Arcom, et que cette dernière le dit quand elle décèle un défaut de pluralisme – ce qu'elle a d'ailleurs fait à votre égard. Je préférerais donc qu'on s'appuie sur les décisions de l'Arcom. En l'occurrence, nous n'avons pas besoin de l'IA puisque l'Arcom s'est exprimée.

M. Benjamin Oulahcene. La philosophie générale de nos émissions a toujours été la recherche de la nuance. Lors des conférences de rédaction, Nathalie Darrigrand et moi-même répétons souvent la phrase « débattre pour ne pas se battre ».

J'y insiste, nous recherchons le plus large nuancier possible, ce qui ne correspond pas à un clivage manichéen entre gauche et droite. D'ailleurs, il y a des souverainistes de gauche, des souverainistes nationalistes, des macronistes de gauche, des macronistes de droite, etc. C'est

à partir de nos sujets que nous cherchons l'équilibre. Par exemple, à la rentrée dernière, lorsqu'on parlait beaucoup du budget et des retraites, il y avait davantage d'opposition entre un député socialiste et un député LFI qu'entre un député socialiste et un député macroniste. Il est donc très difficile de classer nos émissions de manière arbitraire ou manichéenne ; les choses sont beaucoup plus complexes que cela.

Lors de l'émission à laquelle vous avez participé, monsieur le rapporteur, il y avait aussi le politologue Bastien François qui, sauf erreur, a eu un engagement écologiste, mais qui avait aussi des points de contact avec vous au sujet du référendum – le thème du débat était de savoir s'il s'agissait d'un défi ou d'un piège.

Ainsi, même quand les gens n'ont pas du tout la même culture politique, il peut y avoir des points de contact et c'est ce qui présente de l'intérêt. Au fond, nous évitons le clash car, souvent, ce n'est pas en donnant la parole à deux personnes totalement opposées qu'on atteint ce qu'on recherche, à savoir de la réflexion.

M. Renaud Le Van Kim. « C ce soir » est effectivement une émission très particulière. Nous ne voulons pas allumer de feux ni entrer dans l'ultrapolarisation, mais plutôt dresser des ponts entre les gens.

Vous dites, monsieur le rapporteur, que vous vous êtes senti un peu isolé dans votre champ politique lorsque vous êtes venu dans l'émission. Je signale quand même que vous avez toutefois envoyé un petit mot au journaliste qui vous avait invité pour lui dire que vous aviez trouvé le format plus propice que beaucoup d'émissions au débat et à la pensée argumentée, et que vous seriez ravi de revenir, vu la nature équilibrée du débat ! C'est ce que vous lui aviez dit. Je comprends qu'il y ait une différence entre la perception que vous avez eue en sortant de l'émission et celle, plus générale, que vous avez aujourd'hui, mais si vous dites désormais qu'il n'y a pas d'équilibre, je note que vous aviez trouvé le format plutôt serein et équilibré à l'époque.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je crois que vous travestissez largement mes propos, monsieur Le Van Kim. Je pourrais retrouver le SMS en question : à aucun moment, je n'ai parlé de « nature équilibrée des débats ». J'ai dit que j'étais très content, car c'était la première – et dernière – fois que j'étais invité dans l'une de ces émissions et parce qu'on m'avait donné le temps de m'exprimer. Oui, j'ai trouvé que le format était de grande qualité, car il laissait le temps, contrairement aux chaînes d'information en continu, où il y a des coupures publicitaires presque toutes les dix minutes et où on doit condenser son propos. C'est pour cette raison que j'ai envoyé ce message et salué le fait de pouvoir débattre d'un sujet pendant une heure et demie ; c'est d'ailleurs l'honneur du service public de le permettre. Quand je dis que je suis attaché aux missions précieuses de l'audiovisuel public, les grands débats d'opinion en font partie.

Cependant, je conteste avoir parlé de « nature équilibrée des débats » – tout le monde pourra regarder l'émission. Je redis que j'étais content d'y participer, mais j'étais le seul, sur le plateau, à défendre l'intérêt du référendum. Mais mon but n'est pas de parler de moi, ni de la seule émission à laquelle j'ai participé.

Vous avez expliqué que votre objectif était de bâtir des ponts et non d'être dans le clash, ni de mettre du sel sur les plaies. Je tiens à revenir sur un documentaire issu de votre série « La fabrique du mensonge », diffusé le 21 mai 2023, intitulé *Affaire Lola, chronique d'une récupération*. Pendant près de quatre-vingts minutes, ce programme a mis en cause la prétendue

extrême droite, affirmant qu'« en quelques jours à peine, une opération d'influence et de manipulation a été orchestrée » et que « cette récupération n'avait qu'un but : faire de la politique en s'emparant de l'affaire, en propageant de fausses informations et théories du complot. Tout en profitant de l'émotion nationale ». Vous allez d'ailleurs jusqu'à évoquer « la crainte des services de l'État de voir se produire sur notre territoire un attentat terroriste d'extrême droite ».

Je rappelle les faits. Lola, 12 ans, est assassinée à Paris en octobre 2022. Elle a été violée et torturée. Son corps a été dissimulé dans une malle. La principale mise en cause est une ressortissante algérienne sous OQTF (obligation de quitter le territoire français), mais restée malgré tout sur le territoire. Convenez-vous qu'une présentation des faits comme la vôtre, qui s'attachait davantage aux commentaires politiques qu'à la nature indigne et abjecte d'un tel assassinat, ait pu provoquer une grande émotion ?

Peut-on imaginer que vous récidiviez avec l'affaire Quentin et que, dans quelques semaines, on trouve sur le service public un documentaire intitulé *Affaire Quentin, chronique d'une récupération* dans la série « La fabrique du mensonge » ?

M. Benjamin Oulahcene. Vous évoquez une affaire très grave et très douloureuse. Je me permettrai de lire quelques lignes que j'ai préparées à ce sujet, afin d'être le plus précis possible.

Together Media a été coproductrice avec la société Babel Doc d'un film documentaire intitulé *Affaire Lola, chronique d'une récupération*. Ce documentaire a été diffusé le 21 mai 2023 sur France 5, en *prime time,* dans le cadre de la collection « La fabrique du mensonge » qui s'intéresse, comme son nom l'indique, à la construction, à la diffusion des fausses informations et aux tentatives de manipulation de l'opinion, notamment et essentiellement sur les réseaux sociaux. Nous pensons que cette question de la désinformation n'est pas secondaire dans le climat actuel, marqué par l'explosion des *fake news* sur les réseaux sociaux, et que le rôle du service public est de s'en emparer.

Le meurtre de la petite Lola, survenu le 14 octobre 2022, est un crime abominable, qui a ôté la vie d'une jeune adolescente, plongé sa famille et son entourage dans une douleur indicible et frappé d'effroi tous les Français. Ce que le film montre de manière très documentée, avec de nombreux témoignages, sept mois après le drame, après avoir rappelé les circonstances du crime et son horreur, c'est un autre fait, qui n'avait pas été traité médiatiquement : comment une tentative de récupération du drame a eu lieu et comment elle a choqué la famille de la petite Lola, ajoutant de la douleur à la douleur.

Quelques jours à peine après la mort de leur enfant, les parents de la petite Lola ont demandé d'arrêter d'utiliser publiquement le nom et l'image de leur fille à des fins politiques. Car le prénom de Lola, son visage et sa photo ont été abondamment brandis et exploités lors de rassemblements ainsi que sur internet et sur les réseaux sociaux, de manière très organisée. Des noms de domaine tels que « Justice pour Lola » ont même été achetés par des groupuscules identitaires à des fins de propagande politique. C'est cette réalité factuelle, et rien d'autre, que les journalistes auteurs de ce film ont mis à jour, après des mois de travail.

Pour avoir mis à jour cette réalité, pour avoir fait leur travail, le réalisateur du film et les personnes qui y ont participé ont été menacés et harcelés sur les réseaux sociaux. Leurs noms et adresses personnelles ont été révélés. Karim Rissouli, qui a animé le débat qui a suivi

la diffusion du documentaire, a été menacé de mort. Il est devenu la cible de menaces haineuses et racistes, ce qui a entraîné son placement sous protection.

Mesdames et messieurs les députés, voici la réalité des faits que nous avons subis et que nous pouvons encore subir en faisant notre travail de journalistes. En travaillant sur cette récupération politique, et uniquement cela, nous étions du côté de la famille.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie. En effet, la famille de Lola a très clairement dit qu'elle ne voulait pas de récupération politique. Or nous avons vu – c'est la réalité et il faut l'accepter – que l'un des responsables de la campagne présidentielle d'Éric Zemmour avait fait monter le hashtag #Lola sur Twitter et mené une véritable opération sur les réseaux sociaux pour que le sujet gagne en importance. Ce n'est pas le lieu pour en débattre, mais il faut être capable de voir la réalité des choses.

Oui, la famille de Lola s'est plainte d'une forme de récupération. Oui, il y a eu des gens qui, sur les réseaux sociaux, ont fait monter le hashtag #Lola. Vous avez rappelé, monsieur le rapporteur, la gravité de ce qui lui est arrivé. Il faut que chacun balaye devant sa porte, car personne ne droit instrumentaliser un tel meurtre ; il y a bien eu une forme d'instrumentalisation !

M. Renaud Le Van Kim. Il n'y a pas de biais dans la production de la collection « La fabrique du mensonge ». La preuve en est que pour traiter un sujet qui nous semblait important, protéger les jeunes générations des mensonges sur les réseaux sociaux, nous avons fait un documentaire, *Terroristes en réseau*, qui racontait comment le mensonge d'une collégienne relayé sur les réseaux sociaux par des islamistes radicaux avait mené à un crime terroriste : celui dont a été victime Samuel Paty.

Je le dis solennellement : le sujet consacré à l'affaire Lola a été très difficile à faire et très douloureux ; le contexte était horrible. Je reprendrai les mots prononcés par Delphine, la maman de Lola : « C'est dans ces moments difficiles, d'une violence extrême, que le meilleur côtoie le pire. Le meilleur, c'est vous, ici présents, c'est la solidarité, c'est la fraternité qui permet de croire encore aux valeurs qui nous unissent. Le pire, ce sont les utilisations de l'image de notre fille à des fins mercantiles ou politiciennes. »

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour vos réponses.

Vous avez décidé de traiter l'affaire Lola dans le cadre de votre série « La fabrique du mensonge » et indiqué qu'à la suite de ce meurtre ignoble, l'extrême droite avait diffusé de « fausses informations ». J'ai regardé le reportage, mais je n'ai pas bien compris quelles fausses informations la prétendue extrême droite aurait diffusées. Que ce meurtre abominable a été commis par une ressortissante algérienne sous OQTF ? Que si les OQTF étaient exécutées, Lola serait peut-être encore vivante ?

Je répète : pourquoi avoir décidé de consacrer un épisode entier de « La fabrique du mensonge » à la prétendue récupération politique du meurtre de Lola ? Quelles sont les fausses informations que vous dénoncez ? Car j'ai vraiment du mal à comprendre en quoi ce qui a été relayé était des *fake news*. Ce sera ma dernière question à ce sujet.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur pourra aussi demander à la famille de Lola pourquoi elle a considéré qu'il y a eu de la récupération ! À un moment, ça va bien deux minutes ! Oui, il y a eu de la récupération, et l'extrême droite, ça existe dans notre

pays – tout comme l'extrême gauche, la droite et la gauche existent ! Chacun défend ses idées, et c'est son droit, mais sur un sujet aussi grave… J'ai aussi des convictions et c'est la famille de Lola qui a elle-même considéré qu'il y avait eu de la récupération. Allez donc lui demander pourquoi elle a eu ce sentiment – ce qui n'empêchera pas les personnes auditionnées de répondre à votre question, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, pouvez-vous, s'il vous plaît, me laisser poser mes questions sans en reformuler les termes, sans m'interrompre et sans vous-même poser une question à l'issue de la mienne ? Pouvez-vous respecter mon rôle de rapporteur et me laisser m'adresser directement aux personnes auditionnées sans systématiquement me reprendre et dire quelles questions méritent, ou ne méritent pas, d'être posées ?

Depuis le début de cette audition, vous m'avez repris près de deux fois sur trois ! Je crois avoir été poli en formulant ma demande. Je le refais de façon plus insistante : une fois pour toutes, pouvez-vous me laisser poser mes questions, s'il vous plaît ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Soyons très courtois et très respectueux car les gens nous regardent. Vous êtes le rapporteur et je suis le président !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous m'interrompez systématiquement !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne vous ai jamais interrompu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. De nouveau, vous le faites. Vous reformulez toutes mes questions !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez évoqué l'affaire Quentin. Or vous connaissez très bien les fractures qui existent dans notre société.

Je ne reformule pas vos questions. Je vous donne tout le temps que vous souhaitez et nous allons continuer ainsi. Je suis à votre disposition. Aussi, arrêtez de mentir aux Français !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je mens ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La vérité, c'est que, comme beaucoup de présidents de commission d'enquête, je pourrais limiter les auditions à deux heures. Or je vous ai dit dès le début que j'étais à votre disposition et que si les auditions devaient durer quatre ou cinq heures, elles dureraient quatre ou cinq heures.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous reformulez tout !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non. Vous avez parfaitement le droit de poser des questions sur l'affaire Lola ; je ne suis pas là pour commenter vos questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mais vous les commentez !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai simplement dit que sur un sujet aussi grave, il fallait faire attention à ses propos, car c'est la famille elle-même qui a parlé de récupération. J'ai apporté cette précision, ce qui n'est pas la même chose qu'un commentaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas une précision. Vous m'avez accusé en m'invitant à poser la question à la famille de Lola !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne vous accuse de rien du tout, monsieur le rapporteur. Je ne vous ai pas empêché de poser des questions, je ne les ai pas commentées ni instrumentalisées : j'ai juste apporté une précision. J'ai dit que sur un sujet aussi grave, il fallait aussi tenir compte de ce qu'avait dit la famille de Lola, ce qui était son droit. Point !

Je répète que si je voulais entraver les auditions, je les limiterais à deux heures. Ce serait beaucoup plus rapide et efficace. Je vous laisse maintenant la parole pour répondre au rapporteur…

M. Benjamin Oulahcene. Il y a eu une succession de mensonges et de récupérations politiques dans cette affaire.

D'abord, pour ceux qui n'ont pas vu le documentaire, il y a l'idée selon laquelle Lola aurait été victime d'un trafic d'organes international. Des vidéos virales soutenant ce mensonge sont sorties quelques heures seulement après le meurtre. Selon cette théorie du complot, qui a été très discutée sur TikTok, la jeune fille aurait été kidnappée par un réseau, qui aurait ensuite revendu ses organes. Cette horrible *fake news* est la première que nous avons écartée et révélée.

Ensuite, il y a la récupération politique : celle-là même qui est dénoncée par les parents de Lola et leurs avocats. Il y a l'achat du nom de domaine « Justice pour Lola », l'utilisation du hashtag #Lola sur les réseaux sociaux et l'utilisation *ad nauseam* du visage et de l'image de Lola à des fins politiques et médiatiques.

Voilà les éléments que nous avons très factuellement exposés dans le documentaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse.

Je souhaite maintenant vous interroger sur votre traitement éditorial d'un récent fait d'actualité extrêmement grave, abordé dans « C politique » le 15 février, il y a quelques jours. Votre émission est en effet revenue sur la mort de Quentin, jeune étudiant de 23 ans, décédé à Lyon après avoir été très violemment passé à tabac en marge d'une conférence de Rima Hassan, eurodéputée La France insoumise.

Au moment de la diffusion de l'émission, l'enquête judiciaire était en cours, mais plusieurs éléments substantiels étaient connus ou en voie de consolidation par les enquêteurs. Depuis, l'enquête a connu des avancées majeures. Plusieurs interpellations ont eu lieu, visant des individus liés à la mouvance dite d'ultragauche et plus précisément des membres de la Jeune Garde, organisation antifasciste et ultraviolente aujourd'hui dissoute. En effet, certains suspects appartiendraient ou auraient appartenu à ce collectif notamment fondé par Raphaël Arnault, actuel député La France insoumise. L'un de ses collaborateurs parlementaires figure d'ailleurs parmi les personnes interpellées. Tous ces éléments sont factuels.

Il y a donc homicide et les investigations s'orientent vers une action collective, ultraviolente, menée par des individus structurés politiquement, qui étaient présents sur les lieux pour en découdre. Or votre présentation des faits, lors de votre émission du 15 février, interpelle profondément. Je cite le lancement du présentateur Thomas Snégaroff : « Si les auteurs du meurtre n'ont toujours pas été identifiés, après ce drame, des proches de Quentin et une partie de la classe politique accusent l'extrême gauche d'en être responsable. Le Rassemblement national parle de milices d'extrême gauche et réclame leur qualification terroriste. » Puis, dans

la continuité immédiate, vous évoquez les dégradations de locaux de La France insoumise à Metz et à Lille, avant d'ouvrir un débat plus large sur une spirale de violence et sur la radicalisation des jeunesses militantes.

Autrement dit, la structure éditoriale du sujet procède en trois temps. Premièrement, vous insistez sur l'absence supposée d'identification des auteurs. Deuxièmement, vous présentez l'hypothèse d'une responsabilité de l'ultragauche comme une accusation politique contestable, portée notamment par le Rassemblement national. Troisièmement, vous enchaînez sur des actes de vandalisme visant des locaux de La France insoumise, victimisant de fait ce parti et installant en quelques minutes à peine une forme de symétrie entre un homicide et des dégradations matérielles.

Je pense que vous le voyez : cette construction éditoriale produit un effet très particulier dans la mesure où elle tend à déplacer le centre de gravité du drame – un homicide affreux – vers ses conséquences politiques supposées, tout en suggérant que les accusations visant l'ultragauche seraient prématurées, voire instrumentalisées, pour ne pas dire, ce qui serait encore pire, dangereuses.

Les résultats connus de l'enquête montrent que plusieurs suspects appartiennent bien à la mouvance de la Jeune Garde, associée à La France insoumise, et qu'il y a eu une logique d'ultraviolence évidente. Après cette longue présentation – car je souhaitais être parfaitement factuel –, je n'aurai qu'une question : considérez-vous que cette construction éditoriale, dans un tel moment d'émotion nationale, participe véritablement de l'honnêteté de l'information ?

M. Benjamin Oulahcene. Tout d'abord, soyez assurés que ce crime nous a énormément choqués ! En comptant l'émission de ce soir, nous avons consacré trois heures d'antenne à ce terrible meurtre. Dès dimanche, nous avons organisé un débat et l'émission a commencé par un tour de table pour prendre l'ampleur de l'événement. Notre plateau était, une fois encore, très équilibré, avec la présence d'intellectuels et de spécialistes. Nous avons beaucoup parlé de la radicalité et de la politique, car nous sommes dans un contexte – que vous rappeliez, monsieur le président – de tension et de terrible brutalisation politique.

Pour ces deux heures d'émission, nous avons invité des gens qui avaient pris de la hauteur. Jean-Yves Camus, politologue et grand spécialiste des extrêmes, à la fin de l'émission, a prononcé quasiment une prière républicaine pour inviter à ce que la pression redescende. Lundi, nous avons reçu Jean-François Colosimo, éditeur et grand historien, qui a également appelé à la trêve et à ce que la société comprenne ce que signifie un mort. Nous avons abordé le sujet avec la plus grande gravité, sans jamais minorer les faits, en l'occurrence le meurtre d'un jeune homme parce qu'il avait des opinions politiques.

Je rappelle que dimanche, le procureur n'avait pas encore parlé, ni défini précisément les faits ; dans son lancement, et plus tard dans l'émission, M. Snégaroff indique que sa conférence de presse aura lieu le lendemain à quinze heures. Il n'empêche que, je le répète, nous n'avons jamais minoré le rôle de quiconque. Dimanche, plusieurs personnalités politiques s'étaient exprimées, comme le ministre de l'intérieur ou encore Gérald Darmanin, garde des sceaux, qui a pointé la responsabilité de l'ultragauche. À aucun moment nous n'avons donc écarté cette piste. Au contraire, nous en avons débattu. L'un de nos invités, Jacques de Saint Victor, historien et chroniqueur au *Figaro magazine*, a ainsi désigné l'extrême gauche comme étant ou pouvant être responsable, soutenant que les mots pouvaient avoir des conséquences gravissimes.

Je le dis d'autant plus que j'en suis fier : nos émissions ont ceci d'intéressant pour le service public et pour les citoyens que dans ces moments d'ultraviolence, de lourdeur, de polarisation, de brutalisation, nous essayons de recevoir des personnalités qui font redescendre la température et qui nous permettent de parler. Encore lundi, Eugénie Bastié, journaliste au *Figaro* que je ne présente pas, et un jeune journaliste de *Regards*, revue située à gauche, ont réussi à se parler alors qu'ils n'ont pas la même culture politique ni les mêmes idées et opinions. C'est cela que nous essayons de faire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je veux dire ici très solennellement qu'aucun combat, ni aucune cause politique ne peut justifier que l'on tue ou que l'on meure pour ses idées, en France, en 2026.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez expliqué que vous aviez convié des experts, des invités qui faisaient « redescendre la température » et prenaient « de la hauteur ». Or, lors de cette même émission, vous receviez notamment Stéfanie Prezioso, et voici la façon dont elle a été présentée à l'antenne : « L'antifascisme, son histoire, son actualité, c'est votre sujet, Stéfanie Prezioso. Bonsoir, merci d'être avec nous ! Historienne, professeure d'histoire à l'université de Lausanne, spécialiste du fascisme et de l'antifascisme. Votre dernier livre, *Découvrir l'antifascisme*, aux Éditions sociales, est sorti en mai dernier. Avec vous, on reviendra aux racines idéologiques de l'antifascisme, ce qu'il veut dire, ce qu'il a voulu dire, ce qu'il veut dire aujourd'hui, et à quel moment la lutte politique peut basculer dans l'affrontement. » Diriez-vous que cette présentation était suffisamment neutre et parfaitement honnête pour traiter d'un sujet aussi sensible ?

M. Benjamin Oulahcene. Il faudrait regarder quels étaient les autres participants à ce plateau.

Mme Prezioso a été présentée comme ce qu'elle est aujourd'hui : historienne et professeure à Lausanne, en Suisse. Nous n'avons pas déroulé l'ensemble de son CV mais expliqué qu'elle était une historienne engagée sur ces questions d'antifascisme. Beaucoup de Français n'ont aucune idée de ce que sont les antifas ou la Jeune Garde. En tant que journaliste, il me semblait très important qu'une émission diffusée le dimanche soir, le lendemain de cette terrible nouvelle, permette de comprendre de qui on parle et comment est né ce phénomène. C'est ce qui justifiait la présence d'une historienne spécialiste de ce mouvement.

Mais l'essentiel n'est pas dans la présentation de son CV. L'essentiel, c'est qu'elle a discuté avec des gens, des historiens, des personnalités, des intellectuels qui n'étaient pas de son avis. En face d'elle se trouvait Jacques de Saint Victor, qui, la veille, sur X, avait pointé la responsabilité des antifas. La présence d'une personnalité de ce genre était nécessaire pour avoir une discussion, mais à aucun moment nous n'avons caché qui elle était. Lors de l'émission, Thomas Snégaroff a rappelé qu'elle avait une position particulière, en tant qu'historienne de ce mouvement, mais il n'y a jamais eu de déséquilibre.

Du reste, inviter quelqu'un ne signifie pas que nous partageons ses opinions, mais que nous lui permettons d'exprimer ces dernières face à ceux qui ne les partagent pas. C'est en tout cas ce que nous essayons de faire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question ne portait pas sur le pluralisme de votre plateau, mais sur l'honnêteté de la présentation que vous avez faite de cette experte. Est-il selon vous suffisamment honnête et transparent, sur un plateau du service public, de présenter Mme Prezioso comme une simple historienne, professeure à l'université de Lausanne,

spécialiste du fascisme et de l'antifascisme ? Aurait-il fallu ajouter d'autres éléments, notamment sur ses éventuels engagements militants ? Je vous ai posé une question fermée, qui est très simple.

M. Benjamin Oulahcene. Je pense vous avoir déjà répondu. Nous avons rappelé que cette invitée était positionnée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Kara et les responsables de l'information de France Télévisions nous ont expliqué qu'il fallait présenter l'éventuel engagement politique de toute personne intervenant en plateau. Vous venez de dire, à propos de Mme Prezioso : « À aucun moment nous n'avons caché qui elle était. » Ce qui me choque, c'est que sur un sujet aussi sensible que celui de l'assassinat de Quentin, vous ayez présenté cette personne comme une experte, une historienne, une professeure à l'université de Lausanne, une spécialiste du fascisme et de l'antifascisme, sans jamais préciser qu'elle avait été membre du mouvement anticapitaliste suisse solidaritéS, qu'elle avait exercé un mandat de conseillère nationale, qu'elle avait participé à des événements organisés par des mouvements d'extrême gauche tels que les jeudis communistes de Révolution permanente, qu'elle avait été candidate en Suisse sur des listes de l'Union populaire, qu'elle relayait très régulièrement sur ses réseaux sociaux des prises de position d'Olivier Besancenot et de Rima Hassan, et qu'elle avait même signé des appels à voter pour des candidats de La France insoumise. Sur un sujet aussi sensible que l'assassinat de Quentin, qui implique des mouvements d'ultragauche proches de La France insoumise, comment pouvez-vous dire qu'une telle présentation a été suffisamment honnête ?

M. Benjamin Oulahcene. Je vous ai répondu que nous l'avions présentée comme une historienne située. Je n'ai pas repris l'ensemble de son CV. Vous parlez de mandats qui datent d'il y a très longtemps. Du reste, Mme Prezioso est suisse, et non française. L'émission a permis une forme de débat contradictoire, et je n'ai pas non plus rappelé les tweets de certains autres invités – je pense notamment à ceux d'un journaliste et historien présent sur le même plateau, dont je tairai le nom. On a même dit de l'une des personnes invitées à cette émission – mais je ne me fie pas à sa page Wikipédia – qu'elle était proche d'Éric Zemmour.

J'ai essayé de donner des informations assez factuelles et équilibrées. J'ai suffisamment précisé le positionnement de Mme Prezioso : elle est de gauche, elle ne s'en cache pas, et nous ne l'avons pas caché non plus. Je connais peu de personnes de droite qui soient, comme elle, historiennes et spécialistes de l'antifascisme. Nous n'allions pas reprendre l'ensemble de son CV, sur plusieurs années, mais en invitant d'autres personnes telles que Jacques de Saint Victor ou Jean-Yves Camus, nous avons très clairement respecté l'équilibre, la parité et le pluralisme des opinions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il me semble que le titre de l'émission dont parle le rapporteur était : « Mort de Quentin : quelle responsabilité politique ? »

M. Benjamin Oulahcene. Non, c'est celui de l'émission du lendemain.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Effectivement, c'était l'émission avec Eugénie Bastié, notamment…

Ne faudrait-il pas aussi inviter des responsables politiques dans ces émissions ? Il est bon de donner la parole à la société civile et de permettre à Eugénie Bastié, que j'apprécie beaucoup – si je dis qu'elle est de droite, je pense qu'elle ne le contestera pas –, de s'exprimer face à des historiens et à des spécialistes de l'antifascisme dont on vient de rappeler les

engagements. Mais je comprends parfaitement la question du rapporteur, qui montre bien que nous arrivons aux limites du système. Alors que le sujet du meurtre de Quentin est très grave et éminemment politique, comme en témoigne le titre de votre émission de lundi, il n'y avait pas un seul politique pour en parler ! Pour le coup, le positionnement de chacun aurait été clair : si vous aviez invité M. Alloncle ou moi-même, vous auriez su à quels partis nous appartenions. Cela aurait été, d'une certaine manière, plus facile.

M. Benjamin Oulahcene. Vous avez raison, cela aurait été plus facile, mais nous voulions maintenir une certaine décence, si je puis dire, dans un moment aussi grave. Or j'ai regardé hier les questions au gouvernement, et j'ai trouvé l'atmosphère très abrasive, très difficile.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour ma part, j'ai entendu un journaliste qualifier Quentin de « nazillon ». Si M. Alloncle ou moi-même étions allés sur un plateau de télévision, je ne pense pas que nous aurions tenu de tels propos. Pour parler franchement, je ne suis pas sûr que la société civile soit toujours capable d'être moins abrasive que les responsables politiques…

M. Benjamin Oulahcene. Je n'ai pas voulu dire que les politiques étaient responsables ou qu'ils ne l'étaient pas. Avec la rédaction, nous avions besoin de réfléchir à ce qui se passait avec des invités qui n'étaient pas affiliés et qui puissent nourrir la réflexion. Le cahier des charges que nous nous sommes fixé est d'inviter des intellectuels – même s'ils ont certainement un positionnement. Nous y reviendrons sans doute plus tard avec des politiques.

Mme Nathalie Darrigrand. Ce trimestre-ci est très particulier. Nous sommes nous-mêmes assez frustrés mais il est très compliqué de respecter le pluralisme dans le contexte actuel. À la fin du trimestre, nous recommencerons à inviter des politiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai vraiment pas bien compris votre réponse. Votre émission de service public a présenté Mme Prezioso comme une experte, une historienne de l'antifascisme, alors qu'elle est une militante engagée qui a relayé des appels à voter pour La France insoumise et se trouve donc, dans cette abominable affaire du meurtre de Quentin, à la fois juge et partie. Ce faisant, vous avez trompé des millions de téléspectateurs, qui ont pris ses commentaires pour acquis. De la même façon, auriez-vous présenté Marion Maréchal comme la fondatrice d'un établissement d'études supérieures certifié par l'État ? Auriez-vous présenté Sarah Knafo comme une ancienne magistrate à la Cour des comptes ? Quand les experts que vous invitez pour commenter des faits extrêmement graves sont de gauche ou d'extrême gauche, on a l'impression que vous occultez leur engagement politique, en dépit de la règle en vigueur à France Télévisions, qui impose de préciser l'engagement politique direct ou indirect de toute personne intervenant à l'antenne. Encore une fois, pourquoi ne pas l'avoir fait dans une émission qui traitait d'un sujet aussi grave et bouleversant que l'assassinat de Quentin ?

M. Benjamin Oulahcene. Je pense vous avoir répondu que c'était faux. À chaque fois, nous présentons la situation et l'orientation idéologique des invités, sans reprendre l'ensemble de leur CV. Il me semble que lorsque vous avez participé à notre émission, vous étiez face à Bastien François, dont nous avions rappelé les engagements écologistes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je viens en soutien du rapporteur. Mme Prezioso n'a-t-elle pas exercé des mandats politiques ?

M. Benjamin Oulahcene. En Suisse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. D'extrême gauche !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. D'extrême gauche, voilà.

M. Benjamin Oulahcene. Je crois qu'elle était écologiste.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je n'essaie pas de vous coincer, mais il faut que la règle en vigueur à France Télévisions soit vraiment respectée. Si l'on veut que les Français aient confiance dans les médias, dans les journalistes et dans les responsables politiques, il faut qu'ils sachent d'où les gens parlent. J'abonde dans le sens du rapporteur : si cette femme, que je ne connais pas, a été députée d'extrême gauche ou de gauche, il est important de dire qu'elle a eu des engagements politiques, qu'elle n'est pas totalement neutre. Cela ne fait pas d'elle une moins bonne historienne.

Je vérifie en temps réel : Mme Prezioso a effectivement été députée du canton de Genève de 2019 à 2023. Comme l'a dit le rapporteur, elle a été membre de solidaritéS puis de l'Union populaire.

M. Renaud Le Van Kim. Benjamin Oulahcene vous a répondu. Je prends votre point. Je ne dis pas que la production d'une émission ne présente aucun risque – nous fabriquons un nombre d'heures incalculable, avec beaucoup d'invités. À chaque fois, nous essayons de situer l'invité et de comprendre d'où il parle. Peut-être aurions-nous pu le préciser pour cette invitée qui avait eu une carrière ou un engagement à l'étranger. Il faudrait peut-être voir les choses au-delà de nos frontières – c'est un sujet dont nous pourrons parler au sein de la rédaction. Mais je peux vous assurer qu'il n'y a pas de biais : nous travaillons d'une manière parfaitement pluraliste. Je ne m'occupe pas directement du travail de la rédaction, mais je tiens à deux principes intangibles, dont ma vie professionnelle peut témoigner : le pluralisme et l'indépendance de mes journalistes. Ce sont eux qui décident, qui choisissent, mais je vérifie quand même. Je leur fais confiance, car ils savent qu'ils doivent systématiquement respecter les règles du pluralisme.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Oulahcene, vous avez semblé minimiser le problème. Mme Prezioso a des engagements politiques : il aurait donc dû en être fait mention lors de sa présentation, conformément à une charte de France Télévisions que le directeur de l'information a évoquée devant nous. Vous m'avez répondu qu'elle était écologiste. Cette affiliation politique mérite-t-elle d'être passée sous silence ? Permet-elle d'être présenté comme un expert ? Par ailleurs, Mme Prezioso a eu des engagements politiques à l'extrême gauche, que je vous ai rappelés de façon très factuelle : elle participait aux jeudis communistes de Révolution permanente, a été candidate sur une liste de l'Union populaire en Suisse, relaie régulièrement les positions d'Olivier Besancenot et de Rima Hassan, et a appelé à voter pour des candidats de La France insoumise. Mais même si elle n'était qu'« écologiste », faudrait-il oublier cette affiliation politique et continuer de la présenter, sur les plateaux du service public, comme une simple historienne, en particulier dans des émissions aussi importantes que celles qui traitent de l'assassinat de Quentin ?

M. Renaud Le Van Kim. Vous avez posé trois fois la même question, et nous vous avons apporté trois fois la même réponse !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je rebondis ! Vous avez répondu qu'elle était écologiste… C'est grave !

M. Renaud Le Van Kim. Vous avez raison, et je vous le redis : la question du CV des personnalités ayant une carrière ou un engagement politique à l'étranger, parce qu'ils sont suisses ou belges, par exemple, est peut-être un nouveau sujet que nous devons traiter. Encore une fois, nous n'avons rien caché en plateau : Mme Prezioso a bien expliqué d'où elle parlait, puisqu'elle a travaillé sur l'antifascisme, et elle a été contredite par des gens qui étaient plutôt des opposants idéologiques à son sujet d'étude.

Je crois comprendre que vous voulez nous amener à nous interroger systématiquement sur l'information qu'il est nécessaire de donner au public dans des débats polarisés. C'est déjà ce que nous faisons, mais peut-être que là, nous ne l'avons pas fait suffisamment, ou pas parfaitement. Nous pourrions rappeler systématiquement l'ensemble du CV des invités, peut-être au moyen d'encadrés qui indiqueraient d'où ils viennent et ce qu'ils ont déjà dit, notamment sur X. Aujourd'hui, la traçabilité idéologique de nos invités est variable. Leurs positions s'expriment dans leurs mandats électifs, dans leurs engagements, dans leurs écrits et sur les réseaux sociaux. Je serais ravi de poursuivre cette discussion en dehors du cadre de cette commission d'enquête.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Convenez que la situation est paradoxale : il n'y a plus de députés français pour parler d'une affaire aussi grave, qui a meurtri la France, et on va donc chercher une ancienne députée suisse, dont on ne dit pas qu'elle est d'extrême gauche ! C'est un peu compliqué…

M. Renaud Le Van Kim. Monsieur le président, nous ne produisons pas une émission d'invités politiques mais nous recevrons des politiques.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai simplement déploré qu'à l'heure actuelle, vous ne puissiez plus inviter de responsables politiques pour parler de ce meurtre.

M. Renaud Le Van Kim. Vous savez comment le système fonctionne au quotidien : dès que nous invitons, dans nos émissions, une femme ou un homme politique, cela déclenche le compteur de l'Arcom.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne vous accable pas. Mais vous pourriez très bien nous dire – vous l'avez fait, je crois – que quand vous inviterez des experts de la société civile, vous indiquerez leurs éventuels engagements politiques.

Mme Nathalie Darrigrand. Nous le faisons quasi systématiquement. C'est vraiment notre obsession. Nous sommes tout à fait d'accord avec vous.

M. Benjamin Oulahcene. Effectivement, c'est ce que nous faisons le plus souvent possible.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est précisément ce que nous essayons de comprendre. Vous répondez donc à la question du rapporteur que c'était un oubli, ou que ce n'était pas volontaire.

M. Renaud Le Van Kim. Si le rapporteur pense que c'était délibéré, qu'il sache que ce n'était pas le cas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'était donc plus un oubli ?

M. Benjamin Oulahcene. Oui.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je m'émeus autant de cette affaire, c'est parce que j'ai regardé l'émission et que j'ai entendu cette dame, présentée comme une experte, une historienne, expliquer qu'on est face à une « instrumentalisation insupportable » et qu'« on utilise la mort d'un jeune de 23 ans pour faire de la politique et attaquer La France insoumise ». Or cette femme avait appelé, quelque temps auparavant, à voter pour des candidats insoumis.

Vous essayez de justifier son invitation en tant qu'experte, et vous dites que vous avez été transparents en la présentant comme une historienne de l'antifascisme – comme si ce titre garantissait l'affiliation à un mouvement d'extrême gauche. Pour les téléspectateurs, ce n'est pas clair : quand vous leur présentez quelqu'un comme un historien de l'antifascisme, ils ne savent pas qu'il est politiquement engagé à l'extrême gauche.

On touche là à une question très importante pour notre commission d'enquête : en matière de respect du pluralisme dans l'audiovisuel public, l'invitation de soi-disant experts, qui sont légion dans les émissions que vous produisez, est une vraie zone grise. Ainsi, Rokhaya Diallo a été récemment présentée, sur un plateau de France Info, comme maître de conférences dans une université, sans qu'il ait été rappelé qu'elle militait très à gauche. J'ai souvent l'impression qu'il y a deux poids, deux mesures. Comment pouvez-vous nous garantir qu'à l'avenir, les experts engagés politiquement seront présentés comme tels ?

M. Renaud Le Van Kim. Je comprends votre préoccupation, mais je vous répète que nous le faisons systématiquement. Il n'y a pas de biais, pas de volonté délibérée de cacher quoi que ce soit. Dans nos émissions hebdomadaires et quotidiennes, on comprend la plupart du temps, en tout cas majoritairement, d'où les gens parlent. Nous sommes des journalistes sérieux : contrairement à ce que vous sous-entendez, nous ne nous amusons pas à cacher délibérément le CV de nos invités.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si le rapporteur vous a posé cette question, c'est, je pense, parce que vous nous avez expliqué que vous vouliez consacrer à ce meurtre, qui a choqué les Français, une émission qui ne soit pas polarisée. J'imagine que vous l'avez préparée avec énormément d'attention, compte tenu du caractère inflammable du sujet et de la fracture qu'il suscite dans le pays, et que vous avez choisi vos invités avec soin. Avec le rapporteur, nous supposons que rien n'a été fait à la légère. Or il se trouve que cette invitée, que je ne connais pas et dont je ne conteste pas les travaux – c'est sans doute une très grande historienne –, a un vrai engagement politique et qu'elle était la seule dans cette situation, ce qui a biaisé l'émission. Elle est venue sur votre plateau en tant qu'historienne, alors qu'elle est membre d'un parti politique et qu'elle a exercé un mandat de députée pendant quatre ans. Vous dites que vous n'invitez plus de responsables politiques français parce que c'est trop compliqué – j'entends ce que vous dites, madame Darrigrand, au sujet des élections municipales –, et que vous ne donnez plus la parole qu'à des experts de la société civile, mais nous nous sommes retrouvés avec une experte qui était aussi une responsable politique, et qui était même la seule dans cette situation sur le plateau, parce qu'elle n'avait pas en face d'elle un chercheur ou un historien qui aurait été aussi député de droite.

M. Renaud Le Van Kim. Je pense que France Info fait du très bon travail, mais je ne suis pas le directeur de cette rédaction. Je ne réagirai donc pas à la manière dont Rokhaya Diallo a été présentée. Il peut arriver que l'on ne présente pas tout le CV d'un invité, mais au vu de la

carrière de Thomas Snégaroff et de ce qu'il fait depuis dix ans sur le service public, ce serait lui faire injure que d'imaginer qu'il n'essaie pas, le plus souvent possible, comme journaliste et historien, d'expliquer d'où les gens parlent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne jette la pierre à personne. C'est un sujet très compliqué, auquel nous devons tous être très attentifs. Je pense que le rapporteur formulera, le moment venu, des propositions – je le ferai aussi – visant à garantir que l'on sache à chaque instant d'où les gens parlent.

C'est aussi pour cela que j'insiste beaucoup sur l'importance d'une expression directe des politiques. Dans des débats aussi inflammables, l'avantage, quand vous invitez un député de l'UDR, d'Horizons ou d'un parti de gauche, c'est que vous connaissez son positionnement politique. De plus en plus de producteurs d'émissions estiment que le débat est tellement fracturé ou polarisé à l'Assemblée nationale qu'il faut arrêter d'inviter des responsables politiques, car cela compliquerait la gestion du plateau. Or, à vouloir trop invisibiliser la parole des politiques, on se retrouve avec des plateaux exclusivement composés d'experts, dont certains ont un engagement, ce qui repolitise finalement une discussion à laquelle on ne voulait pourtant pas donner cette dimension. Il y a là une réflexion globale sur l'état de notre débat démocratique et médiatique que nous devons mener collectivement – nous, responsables politiques, et vous, producteurs d'émissions.

M. Renaud Le Van Kim. J'ajoute que le régulateur devrait peut-être travailler différemment, car nous sommes contraints d'équilibrer les temps de parole au niveau de France 5, ce qui n'est pas facile.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que ce cas, sur lequel je suis longuement revenu mais qui me paraît assez symptomatique, est une exception et que cela ne se reproduira plus. J'aimerais maintenant évoquer un autre sujet, tout aussi contemporain, et vous interroger sur la façon dont sont traitées dans vos émissions les exactions commises en Iran par le régime des mollahs.

Vous avez invité à plusieurs reprises, sur le plateau de « C ce soir », Chirinne Ardakani, que vous avez uniquement présentée comme « avocate des droits humains ». Or Mme Ardakani a été candidate à une élection, sous l'étiquette du Parti radical de gauche (PRG) ; elle a aussi participé, comme tête d'affiche aux côtés de Rima Hassan, à une table ronde consacrée à la flottille vers Gaza, et organisé une conférence avec Assa Traoré et des élus de La France insoumise. Elle n'est donc pas uniquement une avocate des droits humains : c'est aussi une militante, une activiste politique d'extrême gauche. Le 16 juin dernier, elle a même déclaré sur votre plateau qu'elle ne faisait « aucune différence entre Netanyahou et Khamenei », mettant ainsi sur le même plan le guide suprême du régime terroriste des mollahs et le chef du gouvernement israélien. Encore une fois, pourquoi n'avez-vous pas présenté Mme Ardakani comme ce qu'elle est, à savoir une militante d'extrême gauche ?

M. Benjamin Oulahcene. Je vais d'abord vous dire qui est Chirinne Ardakani et comment nous l'avons présentée. Mme Ardakani est une avocate franco-iranienne, membre du collectif Iran Justice, qui défend des centaines d'opposants au régime iranien emprisonnés, notamment, à la prison d'Evin, à Téhéran. Elle est l'avocate d'un prix Nobel de la paix, Narges Mohammadi, et celle de la famille de Cécile Kohler, une otage d'État française toujours retenue en Iran. Elle est une opposante au régime des mollahs – sa famille a fui le pays dans les années 1980. Je ne pense pas qu'il était utile de mentionner son passage au Parti radical de gauche en 2014, il y a plus de dix ans, lors d'une émission consacrée au régime des mollahs et

à la répression en Iran. Pour être totalement honnête, je n'avais pas cette information. Nous avons simplement invité une avocate franco-iranienne engagée en faveur des libertés – la première fois que nous l'avons reçue, c'était à l'époque du mouvement Femme, vie, liberté – pour parler de la société iranienne. Il n'y a pas eu de confusion : elle n'était là que pour parler du régime des mollahs, et elle est l'avocate d'opposants au régime.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Certes, vous l'avez invitée en tant qu'avocate des droits humains mais vous n'ignorez pas que l'opposition au régime des mollahs recouvre différentes sensibilités politiques. Pour garantir une information vraiment transparente et honnête, il serait bon de rappeler l'engagement politique d'une experte et militante sur votre plateau, surtout lorsqu'il a été évident, assumé et même récent. Vous expliquez qu'elle s'est présentée à une élection en 2014, mais beaucoup plus récemment, elle a été tête d'affiche, aux côtés de Rima Hassan, d'une table ronde consacrée à la flottille vers Gaza. Elle a aussi organisé une conférence avec Assa Traoré et des élus de La France insoumise. Quand vous invitez des experts sur vos plateaux, j'imagine que vous vous renseignez sur leurs prises de position récentes ; dans le cas de Mme Ardakani, elles ont été multiples et publiques. Vous me présenterez peut-être des contre-exemples de droite, mais j'ai pour ma part un certain nombre d'exemples de militants de gauche récemment présentés comme des experts à l'antenne. Dans ce cas précis comme dans le précédent, pourquoi n'avez-vous pas fait toute la transparence sur les engagements publics et politiques de la personne invitée ?

M. Benjamin Oulahcene. Ce qui nous a semblé le plus important, dans une émission consacrée à l'Iran, c'est que l'invitée soit une avocate qui défend les droits des opposants au régime.

Vous avez relevé qu'elle avait précédemment comparé l'ayatollah Khamenei et Benyamin Netanyahou. Cette remarque valait, selon elle, au nom du droit international. Ce jour-là, la journaliste israélienne Tamar Sebok, du *Yedioth Aharonoth*, a pu lui répondre facilement en plateau. Aucun invité n'est seul à exprimer une opinion : à chaque fois, il se trouve face à des personnes qui peuvent lui porter la contradiction.

Je comprends bien le sens de votre question. Si j'avais invité Chirinne Ardakani pour parler du budget ou des municipales, j'aurais évidemment rappelé ses engagements politiques. S'agissant des événements en Iran, nous avons invité des personnes de toutes sensibilités ; certaines ont même indiqué que ce régime était le plus brutal et le plus tyrannique au monde. Sur cette question précise, le fait que Mme Ardakani ait été membre du PRG ou ait des engagements à gauche n'était pas opérant.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous la présentez comme une opposante au régime des mollahs ; il n'empêche qu'elle est aussi absolument opposée à Reza Pahlavi. Elle est en réalité une opposante d'extrême gauche au régime des mollahs. C'est comme si on invitait, sur un plateau de Fox News, aux États-Unis, un opposant à Emmanuel Macron en le présentant comme un simple expert ou comme un avocat des droits humains et en oubliant de préciser s'il est de gauche ou de droite. Or, des opposants à Emmanuel Macron, il y en a sur un spectre politique assez large : on peut penser à Jean-Luc Mélenchon, à Bruno Retailleau ou à Jordan Bardella ! Pour savoir quelles conclusions cette personne va apporter, il est important de connaître son engagement politique. En l'occurrence, Mme Ardakani a peut-être exprimé son opposition au régime des mollahs et présenté sa vision de la transition démocratique, mais les téléspectateurs français ignorent sans doute son engagement politique à l'extrême gauche, tandis que vous, qui produisez cette émission, le connaissez, puisque son action aux côtés de Rima Hassan et d'élus de La France insoumise date de mars 2025. Alors que vous avez une

responsabilité très importante en matière de décryptage de conflits géopolitiques complexes, le fait ou de mettre des œillères ou d'ignorer le passé politique, même récent, de certains invités en dit long sur votre ligne éditoriale, qui n'est pas compatible avec l'exigence d'honnêteté qui s'impose au service public.

M. Benjamin Oulahcene. Je ne suis pas d'accord avec vous. Je pense vous avoir répondu : sur notre plateau, Mme Ardakani n'a jamais eu de propos d'ordre politique. Elle n'a jamais parlé de son engagement aux côtés de personnalités politiques. Elle est intervenue dans un contexte tout à fait particulier, pour parler de la société iranienne. Lorsqu'elle s'est exprimée sur la guerre avec Israël, elle l'a fait dans le cadre d'un débat, au cours duquel d'autres personnalités pouvaient lui porter la contradiction. Préciser qu'elle avait été membre du PRG ou qu'elle était engagée à gauche n'avait pas de sens, dès lors qu'il n'en était pas question dans l'émission.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il est vrai qu'elle n'exerce aucun mandat politique, à la différence de l'autre historienne dont nous avons parlé. Mais la remarque du rapporteur soulève des questions importantes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je citerai un tout dernier exemple – je serai moins loquace car vous avez, je crois, compris mon propos. Vous estimez qu'il s'agit de cas isolés mais j'ai le sentiment qu'ils sont nombreux.

Le 13 septembre 2023, figuraient notamment parmi les invités de l'émission « C ce soir » intitulée « Israël-Palestine : peut-on parler d'apartheid ? », Rima Hassan, qui n'était pas encore députée européenne, et Thomas Vescovi, présenté comme « chercheur indépendant en histoire et spécialiste de la gauche israélienne ». Or il se trouve que ce dernier, qui exerce simplement les fonctions de professeur d'histoire dans l'enseignement secondaire – il n'a jamais soutenu de thèse et se présente du reste sur son compte X comme doctorant de l'université Paris 8 –, assume depuis plusieurs années des responsabilités militantes au sein de l'Association France Palestine Solidarité, une organisation engagée dans la défense de la cause palestinienne et impliquée dans les campagnes de boycott d'Israël. Pourquoi, dans une période aussi sensible, quelques jours seulement après le 7 octobre, présentez-vous M. Vescovi comme un chercheur indépendant alors qu'il est un militant engagé politiquement ?

M. Benjamin Oulahcene. C'était avant le 7 octobre !

M. Charles Alloncle, rapporteur. En effet. Pardon !

M. Benjamin Oulahcene. Je crois qu'il n'a plus jamais participé à l'émission depuis.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Loin de moi l'idée de remettre en cause votre liberté éditoriale mais, puisque vous avez décrit votre émission comme un espace qui contribue à l'apaisement du débat public à un moment où le pays est fracturé et polarisé, je me demande pourquoi vous avez choisi un tel titre.

M. Benjamin Oulahcene. Je vais rappeler le contexte dans lequel s'inscrivait cette émission. D'abord, elle a été diffusée avant le 7 Octobre. Quant à son titre, il fait référence à un débat sur la question des droits des Arabes israéliens qui prenait alors de l'ampleur dans la presse et à la télévision israéliennes. Nous avions d'ailleurs reçu également Pascale Zonszain, me semble-t-il, qui est correspondante de différents médias en Israël. Encore une fois – je le rappelle car c'est important –, nos débats sont équilibrés et toutes les opinions sont représentées.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sur cette question complexe, j'ai consulté les titres de vos émissions : « Israël : vers un isolement inédit ? », « Israël : une société aveuglée par la guerre ? »… Ces titres peuvent orienter la réflexion. Comment conciliez-vous votre volonté d'apaiser et de favoriser la nuance, qui manque un peu au débat politique et médiatique actuel, avec le choix d'angles très clivants ? Vous dites ne pas vouloir polariser le débat – je vous cite sans prétendre que c'est ce que vous devez faire, car je pense que le débat d'idées peut aussi être vigoureux ; parfois, il vaut mieux que les choses se règlent dans le débat que dans la rue.

M. Benjamin Oulahcene. Nos titres, qui prennent toujours la forme d'une phrase interrogative, renvoient à des questions posées dans la presse ou par divers représentants. L'isolement d'Israël, par exemple, suscitait alors un vrai débat. Quant à la nuance, elle s'exprime sur le plateau.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous ai posé cette question parce que, outre le thème de certaines émissions, des bandeaux ont pu choquer. Ainsi, le 16 février 2025, le bandeau suivant s'est affiché : « Hamas : une organisation toujours dangereuse ? » Que ce soit dans le traitement de l'information ou dans le choix de vos invités, avez-vous, votre rédaction ou vous-mêmes en tant que dirigeants, donné l'alerte lorsque vous avez constaté certaines dérives ou le franchissement de certaines lignes rouges ? Pouvez-vous citer des situations précises dans lesquelles vous avez estimé que les bornes étaient dépassées et qu'il était nécessaire de rappeler à l'ordre vos responsables éditoriaux ?

M. Benjamin Oulahcene. Il s'agit d'une question importante ; je vais y répondre très précisément. D'abord, soyons très clairs : nous avons toujours qualifié le Hamas d'organisation terroriste. Ensuite, il faut rappeler le contexte dans lequel est apparu ce bandeau. Sur le plateau, les intervenants expliquaient que le Hamas, s'il avait été bombardé et avait subi des pertes, continuait à recruter des hommes – d'où la question de sa dangerosité. Cette question avait été soulevée par l'ex-secrétaire d'État américain, Antony Blinken, qui, alors qu'il venait de quitter ses fonctions, mettait en garde contre le fait que le Hamas, organisation terroriste dont la tête avait été frappée, poursuivait les recrutements. Ce bandeau est resté à l'antenne durant une minute trente, pendant que Thomas Snégaroff expliquait la position de Blinken.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourquoi avoir ajouté un point d'interrogation ?

M. Benjamin Oulahcene. Parce qu'il s'agissait de répondre à la question en indiquant que le Hamas, dont nous rappelons dans chacune de nos émissions – je le précise pour qu'il n'y ait aucune équivoque à ce sujet – qu'il est une organisation terroriste, n'était absolument pas affaibli.

Que s'est-il passé ? Pendant la minute trente durant laquelle ce bandeau a été affiché à l'antenne – nous diffusons une cinquantaine de *liners* par émission –, des téléspectateurs ont fait des captures d'écran – supprimant, de fait, le son, donc le sens de ce qui était expliqué à l'antenne – qu'ils ont diffusées sur les réseaux sociaux. La chroniqueuse d'une chaîne d'info dont je tairais le nom a même utilisé ce bandeau pour affirmer que, pour nous, le Hamas n'était plus une organisation terroriste, soit l'inverse exact de ce que nous disions. Dès lors, n'étant plus maîtres du contenu éditorial, puisque le son de nos émissions était escamoté, nous avons diffusé, pendant six mois, des *liners* sans point d'interrogation.

M. Renaud Le Van Kim. J'en profite pour souligner un point qui peut être utile à vos travaux. Auparavant, la télévision était linéaire : on regardait des programmes audiovisuels. Aujourd'hui, les moyens de consommer les contenus fabriqués par les producteurs de télévision se sont diversifiés : on peut désormais les regarder sur Instagram, sur TikTok, sur X parfois, sur YouTube et sur des téléviseurs connectés, bref : partout. Une pratique se développe, dont nous avons fait les frais, qui consiste à amputer la partie audio ou visuelle d'une œuvre audiovisuelle. Ce détournement volontaire de l'information, qui est beaucoup utilisé sur les réseaux sociaux, nous ne pouvons pas le contrôler.

Pour revenir à votre question, monsieur le rapporteur, lorsque nous constatons, pendant une émission diffusée en direct, que nous sommes attaqués sur les réseaux sociaux et que la pertinence et la vérité de ce que nous fabriquons en temps réel nous échappent, le rédacteur en chef, le directeur de l'information ou le producteur éditorial décident d'apporter une précision. C'est pourquoi, à la fin de l'émission que vous évoquez, dans la foulée de la publication du bandeau, Thomas Snégaroff a déclaré : « Un point de précision, pour qu'on soit très clairs après ce qui a été évoqué dans "En société" sur la situation du Hamas et sa dangerosité persistante : il ne s'agissait évidemment pas de minorer sa dangerosité mais de réagir aux propos d'Antony Blinken, l'ancien secrétaire d'État américain, qui estimait que l'organisation était toujours active et qu'elle recrutait toujours de nouveaux militants. »

C'est vous dire la difficulté de fabriquer des émissions en direct à l'ère des réseaux sociaux d'opinion.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comme quoi les guillemets, les points d'interrogation et d'exclamation comptent ! D'autres bandeaux, dans d'autres émissions diffusées par d'autres médias ont choqué. Tout est important. C'est ce que nous tâchons de mieux comprendre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souhaite à présent revenir sur le Festival de Cannes, dont France Télévisions vous a confié la production en 2022. Ce contrat, dont le montant s'élève à 2,6 millions d'euros, est composé de deux tranches : d'une part, la production de contenus télévisés sur place – puisque France Télévisions a choisi de délocaliser plusieurs de ses émissions à Cannes le temps du festival –, pour un coût moyen de 1,3 million, incluant les 150 000 euros de décors et d'habillage ; d'autre part, la production de la cérémonie d'ouverture et des conférences de presse, qui a coûté 1,3 million d'euros, soit une somme conséquente pour quelques heures de direct.

Lorsqu'on étudie ces coûts en détail, on observe que la prestation de la maîtresse de la cérémonie d'ouverture, l'actrice Virginie Efira, a coûté 60 000 euros, soit l'équivalent de trois smic annuels pour une mission de quelques heures. Pourtant elle n'est pas l'auteure des textes, qui ont été commandés pour 30 000 euros supplémentaires. Et je ne compte pas la commission de 6 000 euros versée à l'agent de la maîtresse de cérémonie, ni les 1 500 euros de maquillage, les 1 500 euros de coiffure et les 300 euros de manucure dont elle a pu bénéficier, ou les 30 000 euros provisionnés pour un happening réalisé en hommage au président du jury.

Compte tenu de la situation financière critique de France Télévisions, qui cumule 81 millions d'euros de déficit depuis 2017, a une trésorerie négative et est en quasi-faillite, de tels montants, qui peuvent paraître superflus au contribuable, vous semblent-ils vraiment justifiés ?

M. Renaud Le Van Kim. Oui, monsieur le rapporteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, certes, nous avons, envers les Français, le devoir d'assurer la transparence d'une politique publique importante qui coûte 4 milliards et d'en identifier les manquements et les dysfonctionnements. Mais parmi les immenses responsabilités qui vous incombent en tant que rapporteur de la commission d'enquête, vous avez celle de respecter le secret des affaires, en particulier s'agissant d'un secteur, l'audiovisuel, qui est concurrentiel et composé d'acteurs publics et privés. Je vous demande donc très solennellement de faire des documents qui ont été portés à votre connaissance, dans le cadre de la plateforme numérique à laquelle vous avez accès, une utilisation qui ne porte atteinte ni au principe constitutionnel de respect dû à la vie privée, ni au secret des affaires. Il se trouve que vous venez de révéler ici le contenu d'un contrat, qui est très important car la production du Festival de Cannes pourrait échoir, demain, à une chaîne privée. Une telle révélation me paraît donc contraire au secret des affaires !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce contrat est payé par l'argent public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela n'a rien à voir !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Notre commission d'enquête a précisément pour objet le financement et le fonctionnement de l'audiovisuel public. Jusqu'à présent, à chaque fois que nous avons posé des questions à ce sujet, on nous a opposé un refus – et vous l'avez déploré à plusieurs reprises –, la consigne ayant été donnée par la direction de France Télévisions de ne pas communiquer la moindre information. Il me semble qu'un élément comme celui-ci, qui ne concerne personne directement, ne trahit en rien le secret des affaires et ne viole pas le droit à la vie privée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne vous ai pas coupé : vous avez pu aller au bout de votre question. Mais, en tant que président, mon rôle est non seulement de faire en sorte que l'on vous communique tous les documents que vous réclamez – s'il vous en manque, je suis prêt à me rendre avec vous à Radio France ou à France Télévisions – mais aussi de garantir le respect de la vie privée et du secret des affaires, en application de l'ordonnance du 17 novembre 1958. Vous avez à votre disposition des informations très précieuses ; vous en avez dévoilé certaines mais – et je sais que vous y êtes attaché en tant que chef d'entreprise – nous devons être attentifs au secret des affaires. Actuellement, le Festival de Cannes fait l'objet d'un contrat entre France Télévisions et *Together Média* mais, hier, c'était Canal Plus et, demain, ce pourrait être à nouveau un acteur privé !

M. Renaud Le Van Kim. Monsieur le rapporteur, je ne vous en veux pas ; toutefois, ce que vous avez fait non seulement va à l'encontre du droit des affaires mais risque d'affecter la négociation ! J'ai produit pendant de nombreuses années le Festival de Cannes pour Canal +. Il y a cinq ans, cette chaîne était en compétition avec France Télévisions pour l'acquisition des droits. Or le montant des budgets de fabrication est un élément déterminant de cette compétition. Désormais, il est public ; Canal + en a connaissance. Une éventuelle future compétition serait donc légèrement faussée – mais c'est le jeu de cette commission d'enquête.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, ce n'est pas le jeu ! C'est grave, je le dis et je l'assume, même si l'on dira que j'empêche la manifestation de la vérité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est de l'argent public, monsieur le président !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Précisément ! Si l'on veut que l'argent public soit bien utilisé, évitons de révéler le coût des contrats car cela risque de provoquer une inflation : demain, Canal + proposera un montant supérieur, et ce sera une sorte de course à l'échalote.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Comment pouvons-nous faire notre travail si nous ne pouvons pas faire la transparence sur certains contrats qui concernent les contribuables ? À aucun moment, je ne viole la vie privée ou tout autre principe qui nous est parfois opposé de façon fallacieuse.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous venez de violer le secret des affaires !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il s'agit d'un contrat dont le montant est très important et qui est entièrement financé par l'argent du contribuable. Si le groupe UDR a voulu créer cette commission d'enquête, c'est notamment dans un souci de transparence. De très nombreux Français sont frustrés qu'à chaque question portant sur le coût d'un programme ou le salaire des dirigeants de l'audiovisuel public, on nous oppose systématiquement la même réponse frontale : « Je ne parlerai pas : ces éléments vous ont été transmis. » Certes, mais ils ne l'ont pas été aux Français. J'assume cette transparence, qui est d'autant plus importante que nous parlons de contrats de plusieurs millions d'euros qui concernent les Français puisqu'ils regardent ces programmes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il y a une différence entre la transparence que l'on doit aux Français et le voyeurisme. Évoquer les frais de maquillage de Virginie Efira, ce n'est pas au niveau de cette commission d'enquête ! Vous auriez très bien pu mentionner un contrat de quelques millions d'euros sans en donner les détails. Je le dis aux Français qui nous écoutent : il est possible que France Télévisions doive un jour s'acquitter d'une somme deux fois plus élevée pour continuer à produire le Festival de Cannes parce que vous aurez révélé le montant de ce contrat. Ce que vous venez de faire est grave – je le dis comme je le pense !

M. Renaud Le Van Kim. Monsieur le rapporteur, je vais prendre un peu de temps pour vous répondre car, voyez-vous, le Festival de Cannes, c'est ma vie : j'ai commencé à le produire il y a un peu plus de trente-cinq ans, d'abord pour Canal + puis, depuis dix ans, pour France Télévisions.

Vous vous trompez car vous confondez différentes choses – et c'est normal. Nous ne produisons pas une simple captation de la cérémonie d'ouverture du Festival de Cannes. Si, demain, *Othello* se joue au théâtre du Châtelet et que nous y installons des caméras pour en réaliser une captation, le budget sera moins important que celui que vous avez révélé.

Je vais vous répondre en trois points, en évoquant la dimension budgétaire, la dimension stratégique et la dimension culturelle.

Sur le plan budgétaire, la mission confiée au partenaire qu'est France Télévisions est non pas de capter un événement préexistant mais de le fabriquer. Je m'explique. Le Festival de Cannes demande à France Télévisions de produire la cérémonie avant de la capter pour la télévision. Pour reprendre l'exemple que je citais, nous fabriquons *Othello* puis nous le captons – le budget n'est pas tout à fait le même. De fait, il faut construire un décor, que les machinistes doivent démonter aussitôt la cérémonie terminée pour permettre la projection d'un film, payer les droits des musiciens, monter la mise en scène, organiser les nombreuses répétitions… C'est ma vie, mon métier.

À vous, tout cela semble prendre peu de temps : Virginie Efira vient et parle – sans avoir écrit son texte. Mais d'abord, c'est une grande actrice qui n'a pas besoin de faire le Festival de Cannes. Je suis donc fier d'avoir obtenu sa participation, comme celle de Camille Cottin, de Chiara Mastroianni ou de Laurent Lafitte, car ce n'est pas simple. Nous sommes au mois de février et je vais m'atteler à l'organisation de la prochaine cérémonie car cela ne se fait pas en deux jours. Ces acteurs ont des plannings très remplis, tournent beaucoup. De plus, la prise de risque est, pour eux, importante car ceux qui ne jouent pas au théâtre sont habitués à faire cinq ou six prises, et non pas une seule. Qui plus est, ils sont devant leurs pairs et les professionnels du cinéma. Ce n'est donc pas une mince affaire.

Par ailleurs, si, durant la cérémonie, pour les besoins d'un hommage à George Lucas, par exemple, on diffuse un extrait d'un de ses films, il faut en payer les droits, donc contacter la major concernée : Paramount, la Warner… L'écosystème de production est très lourd et coûteux.

Comme les Jeux olympiques, l'élection de Miss France ou le Tournoi de Roland-Garros, le Festival de Cannes coûte cher, mais il s'agit du plus grand festival au monde alliant cinéma populaire et cinéma indépendant. Le service public peut être fier d'avoir remporté la compétition qui l'opposait à un acteur majeur du cinéma, Canal+. J'ajoute, mais vous ne l'ignorez pas, que le service public est lui-même l'un des deux plus gros contributeurs du cinéma en France. Du reste, on est bien content que certains de ses films figurent au palmarès. *Anatomie d'une chute*, qui a obtenu la Palme d'or au Festival de Cannes et remporté l'Oscar du meilleur film étranger, a été produit par le service public, donc par nous tous : c'est notre bien commun.

Il me semble donc, objectivement, que ce n'est pas très cher. En tout cas, c'est moins cher que cela ne l'était lorsque je m'occupais du Festival de Cannes pour le privé – et c'est normal. Nous sommes beaucoup plus raisonnables, plus contraints, mais nous parvenons à produire un spectacle puis, grâce à une partie du budget que vous avez mentionné, sa captation.

Enfin, n'oublions pas que les gens qui travaillent pour cette production n'habitent pas à Cannes : il faut les faire venir, les loger. Si j'organisais la cérémonie au théâtre du Châtelet, cela coûterait un peu moins cher. J'ajoute que 300 euros de manucure pour Mme Efira, ce n'est rien.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je le dis très solennellement…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous parlez plus que moi ! Ce n'est pas le rôle d'un président !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela commence à m'agacer ! Les auditions pourraient durer deux heures ; elles en durent quatre !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous intervenez plus que moi ! Je vous ai demandé de me laisser poser mes questions sans m'entraver – tout le monde est témoin !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne vous ai pas entravé ! Vous pourrez réécouter l'audition, vous constaterez que vous n'avez pas été privé de temps de parole : vous avez même pu poser quatre fois la même question – et c'est très bien ainsi car vous avez pu obtenir une réponse.

Je précise, pour que mes propos ne soient pas instrumentalisés, que, comme vous, je souhaite identifier les manquements et les dysfonctionnements. Si j'ai contesté de manière solennelle votre révélation des détails d'un contrat…

M. Charles Alloncle, rapporteur. D'argent public !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. …c'est parce que, comme beaucoup de Français, je suis attaché à la bonne utilisation de l'argent public. De fait, lorsqu'on révèle le contrat conclu par une entreprise, on donne des informations à ses concurrents, ce qui peut provoquer une distorsion de concurrence. Le contrôle, la transparence, nous les devons aux Français, mais nous devons aussi garantir la libre concurrence. C'est tout ce que j'ai dit : ce n'était ni une censure ni un refus de la transparence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Faire toute la transparence sur des contrats entièrement financés par de l'argent public n'aura pas d'effet inflationniste. Bien au contraire, je crois que cela permet une saine concurrence. Surtout, au-delà de la saine concurrence du privé, qui ne m'intéresse pas, les Français qui consomment ces programmes sont en droit de connaître la manière dont sont répartis les 4 milliards d'euros que leur coûte chaque année l'audiovisuel public. Le fait de donner quelques ordres de grandeur précis me paraît donc relever de la salubrité publique.

J'en viens à ma dernière question. La semaine dernière, le tribunal judiciaire de Paris a ouvert une information judiciaire contre Mme Ernotte pour abus de biens sociaux et recel ainsi que pour soustraction, détournement ou destruction de biens d'un dépôt public par le dépositaire ou l'un de ses subordonnés. L'objet est le suivant : membres du comité de direction de France Télévisions ainsi que deux cadres de *Together Media*, M. Lacroix et vous-même, M. Le Van Kim, ont profité de suites du *Majestic* de Cannes, louées à presque 1 700 euros la nuit.

Les questions déontologiques et les éventuels conflits d'intérêts sont également au cœur de la commission d'enquête. J'ai donc voulu mettre ces éléments sur la table afin de faire toute la lumière. On m'a lourdement accusé de diffuser de fausses informations. Pourtant, manifestement, le tribunal a décidé d'ouvrir une enquête. Je précise, pour être exact, que M. Le Van Kim et M. Lacroix ont remboursé leurs parts respectives, à hauteur de 38 000 euros. Pouvez-vous nous dire quel est le mécanisme de financement qui a permis de payer ces suites et pourquoi vous n'avez pas refusé que France Télévisions avance ou règle les frais avant de le rembourser ? Pourquoi avez-vous été invités par le groupe ?

M. Renaud Le Van Kim. D'abord, je travaille pour le Festival de Cannes. Il se trouve que je produis les cérémonies, l'ensemble des captations de la montée des marches, des conférences de presse et des *photocalls*. Il n'est donc pas illogique que je sois logé.

Il y a une erreur dans ce que vous avez dit ; je vais donc la rectifier. Ce n'est pas *Together* qui a bénéficié de la capacité à louer des chambres via France Télévisions, mais les équipes de *Brut*. *Brut* a adressé un bon de commande à France Télévisions, laquelle avait, au titre du *bartering* – sans dépenser de deniers publics, donc – échangé des espaces publicitaires invendus contre des chambres. Puisque c'est France Télévisions qui, en échange de ses invendus, louait les chambres à l'hôtel en question, il était logique qu'elle s'occupe du package complet du *rooming*. *Brut* lui a donc demandé deux chambres et, encore une fois, a passé un bon de commande. Il n'y a pas eu de remboursement. France Télévisions s'est acquittée auprès du *Majestic* puis a émis une facture pour *Brut*, qui l'a réglée.

Vous avez abordé l'aspect moral de cette affaire, et je suis heureux de pouvoir m'exprimer à ce sujet car je comprends l'émoi qu'elle a suscité. Il est vrai que le Festival de Cannes, ce sont des paillettes et des gens en smoking. On peut estimer que ces grandes manifestations, qui sont des propriétés intellectuelles importantes, qu'il s'agisse des Jeux olympiques, du Festival de Cannes ou des Victoires de la musique, devraient être laissées aux chaînes privées. Je crois au contraire que dans une période de forte concurrence avec le privé, il est bon que de grandes propriétés intellectuelles ou de grands événements culturels, qui correspondent par ailleurs au cahier des charges du service public, soient dans son giron.

Lors du Festival de Cannes, vous avez raison, les hôtels situés sur la Croisette sont très chers – les prix pratiqués sont même indécents. Mais 90 % des hôtels – ceux où sont logées nos équipes, tels que les résidences Pierre & Vacances – se trouvent à l'extérieur de la ville, à une heure et demie ou deux heures de bus ou de vélo. France Télévisions présente, dans le cadre de la sélection du Festival de Cannes, quinze à vingt films qu'elle produit – le service public, et c'est une chance, est un important contributeur du cinéma français. Certains d'entre eux se retrouvent parfois au palmarès, comme *Emilia Pérez* ou *Anatomie d'une chute*. Les producteurs et metteurs en scène prennent un risque considérable : beaucoup ont envie d'aller à Cannes, d'autres jugent que c'est trop risqué. De fait, ça passe ou ça casse : la vie du film se joue à Cannes car il y est présenté à la presse, aux spectateurs et à l'ensemble de la profession.

France Télévisions, c'est son rôle et son devoir, accompagne, en tant que producteur, les équipes qui présentent leur film. Il se trouve que cela se fait, non pas dans une petite salle d'art et d'essai parisienne, mais à Cannes, en smoking, au palais des festivals. Or un seul hôtel se trouve face au palais : le *Majestic*. Pendant des années, s'y trouvait un espace de relations publiques pour les distributeurs, les exploitants et les producteurs, géré par France Télévisions qui y recevait des équipes de film. Il me semble donc tout à fait justifié que le directeur du cinéma, la présidente et les producteurs les accompagnent. Pour information, je déteste cet hôtel, non pas que je n'aime pas l'équipe – ils sont très bien – mais c'est un bureau : on y travaille. Ce n'est pas un lieu de fête.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie.

La séance s'achève à dix-huit heures quarante.

———

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Philippe Ballard, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, M. Emmanuel Maurel, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de M. Fabrice Lacroix, président de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), de Mme Agnès Chauveau, directrice générale déléguée et présidente par intérim de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), et M. Mathieu de Seauve, secrétaire général de l'Institut national de l'audiovisuel (INA)..... 2

– Présences en réunion 25

Jeudi
19 février 2026
Séance de 9 heures 30

Compte rendu n° 40

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à neuf heures quarante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, soyez la bienvenue pour la première audition de cette journée qui va en compter trois.

Nous commençons ce matin par l'audition d'un acteur essentiel du secteur public audiovisuel, à savoir l'Institut national de l'audiovisuel (l'INA) qui est, aux termes de la loi Léotard de 1986, un Epic (établissement public industriel et commercial) « chargé de conserver et de mettre en valeur le patrimoine audiovisuel national ». À ce titre, il « assure la conservation des archives audiovisuelles des sociétés nationales de programme et contribue à leur exploitation » et « exploite les extraits des archives audiovisuelles des sociétés nationales de programme dans les conditions prévues par les cahiers des charges ».

Si l'on connaît l'INA depuis longtemps, puisqu'il a été créé en 1974 à la suite de l'éclatement de l'ORTF (Office de radiodiffusion-télévision française) – un temps bien lointain pour certains –, il a considérablement gagné en visibilité ces dernières années grâce à Madelen, sa plateforme de streaming créée en mars 2020, qui permet à tout un chacun, pour moins de 30 euros par an, de découvrir ou redécouvrir des documentaires, des films et des téléfilms anciens. On peut ainsi visionner, entre autres, tous les numéros d'*Apostrophes* ou de *Bouillon de culture*, regarder *Les Brigades du Tigre* ou des pièces de théâtre tournées dans les années 1950, 1960 et 1970, ou se distraire en regardant un épisode du fameux « Alain Decaux raconte » ou de séries comme *Le Prisonnier* ou *Drôles de dames*.

Monsieur Lacroix, vous avez été nommé président de l'INA pas plus tard que la semaine dernière. Administrateur de l'État, vous avez été notamment directeur financier de Radio France, directeur général adjoint puis directeur général délégué de France Télévisions, avant de devenir secrétaire général de l'établissement public du Grand Palais et directeur général de l'Agence France-Presse (AFP). Depuis 2018, vous étiez le directeur exécutif ressources du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (Cojop) de Paris 2024.

Madame Chauveau, vous êtes historienne de formation. Après avoir soutenu une thèse sur l'histoire de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle sous la direction de Jean-Noël Jeanneney à Sciences Po Paris – un sujet important ; peut-être, avec le rapporteur, aurons-nous l'occasion de vous interroger aussi sur votre expertise d'historienne de l'audiovisuel –, vous avez été maîtresse de conférences à l'Université puis chargée de mission auprès du président de la BNF (Bibliothèque nationale de France). Pendant près de dix ans, vous avez été directrice exécutive de l'école de journalisme de Sciences Po Paris et chroniqueuse sur France Culture. Entrée à l'INA en 2015 comme directrice déléguée à la diffusion et à l'innovation, vous en êtes devenue la directrice générale déléguée et, à la suite de la suspension de l'ancien président de l'INA, Laurent Vallet, en août 2025, vous avez assuré l'intérim de la présidence jusqu'à la semaine dernière.

Monsieur de Seauve, vous avez longtemps travaillé à l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (Ifcic), où vous avez été successivement directeur du crédit aux entreprises et secrétaire général. Vous êtes entré à l'INA en 2017, où vous avez été directeur administratif et financier avant d'en devenir, en janvier 2021, le secrétaire général.

Avant que nous puissions échanger avec vous et comme nous l'imposent les textes, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos

déclarations. Pour ma part, je rappelle que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis octobre 2024 et que je suis corapporteur, avec Virginie Duby-Muller, de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Je vous indique que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Fabrice Lacroix, Mme Agnès Chauveau et M. Mathieu de Seauve prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et vous laisse la parole pour un propos liminaire de dix minutes au maximum, après quoi vous pourrez échanger avec les députés présents.

M. Fabrice Lacroix, président-directeur général de l'INA. Merci de nous recevoir ce matin pour cette audition qui, bien qu'elle intervienne dans le cadre d'une commission d'enquête, nous donne l'occasion de mettre en lumière le rôle particulier de l'INA au sein de l'audiovisuel public – vous en avez cité quelques aspects qui nous sont chers –, sa place dans le cœur des Français et la manière dont il s'est profondément modernisé ces dernières années, le tout à un coût maîtrisé et finalement extrêmement modeste pour le contribuable.

Avant toute chose, je me permets de préciser que je viens tout juste de prendre mes fonctions. Même si j'entends répondre de la manière la plus complète et exhaustive possible à vos questions, je manque un peu de recul historique et pourrai être amené, sur tel ou tel sujet, à m'en remettre à mes collègues, qui sont davantage au fait du fonctionnement récent de l'Institut. Je m'engage toutefois à le faire avec la plus grande parcimonie.

Je commence par un bref rappel des missions de l'INA. Créé par la loi du 7 août 1974 après la dissolution de l'ORTF, l'INA est un établissement public qui répond à un certain nombre de missions fixées par la loi de 1986 et par son cahier des charges : la conservation et la valorisation du patrimoine audiovisuel, le dépôt légal de la télévision et du web, la production d'œuvres ou de documents audiovisuels, la formation initiale et continue, la recherche dans le domaine de l'audiovisuel. Cet organisme, qui était déjà honorablement connu et très apprécié des Français, a connu depuis le début du siècle – et tout particulièrement ces dernières années – une profonde transformation qui a modernisé ses outils, développé ses compétences et très largement accru son exposition. À la suite du grand plan de sauvegarde et de numérisation des archives audiovisuelles historiques – un investissement qui a constitué, au tournant des années 2000, un socle indispensable pour la suite, et qui fait de l'INA le seul opérateur public mondial à avoir préservé presque intégralement son patrimoine audiovisuel –, l'Institut s'est en effet engagé dans un vaste projet d'exploitation et de valorisation des fonds sur tous les supports et à destination de tous les publics possibles.

Plutôt que de me lancer dans l'exégèse d'une période que je n'ai pas vécue au sein de l'entreprise, je vous propose de m'en remettre au dernier rapport de la Cour des comptes sur l'INA, publié en 2024 – je m'appuierai beaucoup sur ses conclusions. Ce rapport souligne que « l'INA a confirmé et accéléré sa stratégie d'éditorialisation et de mise en valeur du fonds d'archives en s'appuyant sur la multiplication des supports de diffusion dans l'ère numérique, supports permettant de toucher des publics plus jeunes et diversifiés. […] Cette stratégie s'est déclinée sur plusieurs supports : […] France Info, […] LCP (Rembob'INA), participation à Culture Prime depuis 2018, multiplication de chaînes dédiées sur *YouTube, Facebook*, *TikTok,*

Instagram et *Dailymotion* ainsi que sur des réseaux sociaux spécifiques accroissant significativement la notoriété de la marque INA. Cette éditorialisation est, de l'avis général, un succès, à la fois au regard du nombre de consultations et de la notoriété, la marque INA étant désormais identifiée par le public y compris parmi les jeunes. Le nombre de vidéos vues est ainsi passé de 157 millions à 1,3 milliard entre 2015 et 2022 », c'est-à-dire pendant la période examinée ; aujourd'hui, ce chiffre atteint 2,2 milliards !

La Cour poursuit : « La refonte complète du site ina.fr a également été conduite en 2021 afin de mieux l'adapter à la multiplicité des usages et en lien avec la stratégie de valorisation. […] Le développement d'un service de vidéo à la demande (VOD) payant, engagé en octobre 2015 avec INA Premium, a été accéléré avec la nouvelle plateforme Madelen », qui compte désormais 100 000 abonnés. Enfin, écrit la Cour, « l'INA a copiloté avec France Télévisions le lancement – en novembre 2019 – et la production de l'offre de Lumni destinée aux enseignants qui s'est avérée particulièrement pertinente et a largement dépassé les objectifs fixés ». Ce faisant, l'INA est devenu un véritable média patrimonial de service public, conformément au projet stratégique qu'il avait engagé en 2015.

Grâce, toujours selon la Cour, « [aux] succès d'une offre renouvelée mieux adaptée aux usages », l'INA est désormais plébiscité par les Français de tous âges et, j'y insiste, de toutes sensibilités. Ainsi, 91 % des internautes interrogés dans une étude récente ont déclaré avoir confiance ou très grande confiance dans les contenus média proposés par l'INA sur les réseaux sociaux, ce qui, en ces temps de très forte polarisation de l'opinion, est un taux exceptionnellement élevé. En pratique, cela signifie que le sérieux des contenus de l'INA suscite une très large adhésion du public. Les 18-34 ans, tout particulièrement, décrivent l'INA comme un acteur médiatique fiable et crédible puisque jugé factuel, neutre, produisant et diffusant des contenus audiovisuels dans un style documentaire. L'établissement a donc considérablement accru sa production – nous y reviendrons peut-être à propos de l'efficience du service public –, mais aussi considérablement élargi et rajeuni ses audiences. Aujourd'hui, l'INA n'est pas seulement la « petite madeleine des boomers » – passez-moi l'expression –, mais il est avant tout le média patrimonial de tous les Français.

J'ajoute que l'INA ne s'est pas concentré uniquement sur la valorisation de son patrimoine : il a également porté son effort sur ses autres missions historiques. La Cour souligne par exemple « l'incontestable dynamisme des activités de recherche, en particulier avec le projet de site data.ina.fr » ou le « très bon taux d'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'INA, en moyenne supérieur à 80 % ». Elle relève également qu'« au cours de la période sous revue, le nombre d'heures collectées au titre du dépôt légal a été multiplié par deux » – c'est une mission essentielle de l'INA, nous pourrons y revenir si vous le souhaitez.

Mais ce qui me semble encore plus intéressant, en lien avec l'objet de cette commission d'enquête, ce sont les conditions dans lesquelles la modernisation a été conduite et le coût que représente l'INA pour les Français. Commençons par ce dernier point : pour remplir les missions qui sont confiées par la loi et qui, je crois, ne sont pas contestées, l'INA coûte 1,50 euro par an à chaque Français, soit 12 centimes d'euro par mois !

Ce qui est encore plus frappant, me semble-t-il, c'est la trajectoire historique de ce financement public. Pour me préserver de tout soupçon de retraitement, voire de manipulation des chiffres, je m'en remets encore une fois à la Cour des comptes. La fraction de la contribution à l'audiovisuel public versée à l'INA est passée de 89 millions en 2015 à 88,6 millions en 2022. D'après l'audit de la Cour, le financement de l'INA par la redevance a en réalité diminué. L'impact en euros constants de cette attrition des ressources est évidemment encore plus massif.

Votre commission aura tout loisir de vérifier le simple calcul que nous avons fait : si la contribution publique de 2015 – 89 millions, donc – avait été indexée sur l'indice des prix à la consommation de l'Insee, elle aurait atteint près de 101 millions en 2022. Or cette année-là, l'INA a reçu environ 12 millions de moins. Pourtant, à l'exception de l'année du covid, il a présenté des comptes à l'équilibre sur chaque exercice de la période.

Une partie du manque à gagner a été couverte par l'évolution des revenus commerciaux car, comme le précise la Cour, l'« inflexion stratégique vers l'éditorialisation a eu aussi des conséquences économiques positives, puisque les ressources propres, en baisse de 2010 à 2015, sont passées de 15,8 millions en 2016 à 22,1 millions d'euros en 2022 ». Le reste est lié à des mesures de rigueur et de bonne gestion : la Cour souligne « la mise en place depuis 2015 d'une gouvernance solide », « d'indéniables progrès dans la gestion », « des procédures d'achat et de marché strictement encadrées », « une organisation bien structurée et professionnelle, visant notamment à diminuer fortement le risque d'exécution de ses marchés », « [un] dispositif renforcé de suivi des dépenses des dirigeants » et « [la] mise en place d'un contrôle interne financier comme l'avait recommandé la Cour dans son précédent rapport ».

Ce que disent ces éléments, en résumé, c'est que l'INA, par ailleurs de plus en plus apprécié des Français, a significativement étendu son périmètre, universalisé et rajeuni son audience, largement modernisé ses produits, ses processus, sa gouvernance et sa gestion financière – le tout sans prélever de redevances supplémentaires auprès des Français et en trouvant des relais de croissance par ses activités commerciales. En clair, ce que constate la Cour – au moins entre 2015 et 2022 –, c'est que l'INA a produit plus, gagné plus et coûté moins. Il me semble que votre commission d'enquête, si elle questionne légitimement l'efficience du service public, pourra reconnaître que l'INA a fait une excellente utilisation de l'argent public qui lui a été attribué, et que ses salariés, sous l'impulsion de leurs dirigeants, ont accompli de véritables gains de productivité – et ce n'est pas un gros mot.

Cela signifie-t-il pour autant que nous sommes au bout du chemin ? Absolument pas. Soulignant que « des points de fragilité demeurent », la Cour a formulé des recommandations – certes en nombre limité, puisqu'il n'y en a que cinq –, que l'INA a toutes commencé à mettre en œuvre. Par ailleurs, alors que les ressources publiques sont plus contraintes que jamais, les ressources propres atteignent désormais un palier, après des années de progression. En effet, depuis 2024, les revenus commerciaux marquent le pas dans un secteur audiovisuel qui subit, comme d'autres, une conjoncture économique extrêmement défavorable. Il faudra donc redoubler d'efforts pour continuer à faire rayonner notre incroyable patrimoine audiovisuel et conforter toujours davantage les Français dans la confiance qu'ils accordent à l'INA. Si je souhaite disposer, compte tenu de mon arrivée très récente, d'un délai raisonnable pour faire un état des lieux des perspectives, des risques et des opportunités qui se présentent à nous, il est d'ores et déjà acquis que la feuille de route de l'INA passera par une gestion financière et sociale irréprochable, et par l'usage le plus rigoureux possible de l'argent public.

Cela supposera également de traiter deux ou trois enjeux désormais vitaux, sur lesquels je souhaite appeler l'attention de cette commission pour conclure.

Premièrement, il me semble essentiel de ne pas rater – ou interrompre – le virage stratégique, éditorial et technologique pris par l'établissement depuis quelques années, qui l'a rapproché de ses publics, a consolidé ses missions, a complété son financement et lui a donné une avance – sur l'utilisation de l'intelligence artificielle, par exemple – qu'il faut absolument

conserver en investissant dans l'avenir. C'est crucial, notamment pour espérer redynamiser les ressources propres de l'Institut.

Deuxièmement, il devient désormais urgent de disposer d'une véritable visibilité sur les perspectives stratégiques de l'audiovisuel public. Il revient aux pouvoirs publics, notamment au Parlement, de décider si, oui ou non, ces opérateurs doivent se rapprocher, et le cas échéant de quelle manière, car prolonger l'incertitude retardera leur modernisation et leur adaptation aux nouveaux usages, et ce dans un secteur audiovisuel extrêmement concurrentiel, lancé qui plus est dans une mutation effrénée.

Enfin, en lien avec ces deux premiers points, il est primordial de disposer d'une meilleure visibilité financière sur la trajectoire des ressources de l'INA, en particulier sur ses ressources publiques. Bien sûr, nous ne sommes pas seuls au monde, et personne n'ignore la situation des finances publiques. Mais nous nous emploierons à convaincre nos autorités de tutelle ainsi que la représentation nationale qu'il vaut la peine d'investir dans cet actif qui appartient à tous les Français, qui leur est cher, dont la valeur patrimoniale est avérée et qui, en tant que leader européen et mondial sur ces sujets, peut constituer pour eux un motif de fierté.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci pour ce propos liminaire approfondi et complet. J'aurai deux questions, puis je céderai la parole au rapporteur – comme il y a peu de collègues présents, il aura le loisir de poser toutes les questions qu'il souhaite dans les délais impartis.

L'un des objets de cette commission d'enquête est d'interroger le mode de nomination des dirigeants de l'audiovisuel public, qui a changé il y a quelques années. C'est un sujet important. Nous avons auditionné le président actuel et l'ancien président de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique), qui nous ont fait quelques recommandations.

Ma première question – peut-être ne vous surprendra-t-elle pas –, porte sur les modalités de votre nomination par le président de la République. Comment cela s'est-il passé ? Avez-vous présenté un projet pour l'INA ? On a lu dans la presse qu'il y avait d'autres candidats. Comment s'est passée votre nomination, dont le mode diffère de celui des autres dirigeants de l'audiovisuel public, qui sont, eux, nommés par l'Arcom – du moins en ce qui concerne Radio France et France Télévisions ?

M. Fabrice Lacroix. Cela pourra vous surprendre mais j'ai fait une candidature spontanée. Je terminais mon aventure au sein du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et je m'interrogeais sur mes missions futures. Comme vous le savez, j'ai passé de nombreuses années dans l'audiovisuel public. Constatant que la présidence de l'INA n'avait pas été pourvue – même si Agnès Chauveau en assurait l'intérim –, j'ai sollicité le ministère de la culture par un courrier de candidature et je suis allé le rencontrer pour lui expliquer mon intention de prendre la tête de l'INA. C'est ainsi que les choses se sont passées…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour bien comprendre – c'est important que nous puissions évaluer ce mode de nomination –, concrètement, y a-t-il eu un appel à candidatures ou avez-vous fait une candidature spontanée ? Avez-vous aussi écrit à l'Élysée, au président de la République ? Avez-vous eu des échanges avec ce dernier ou avec la ministre de la culture ? J'essaie de comprendre comment fonctionne ce mode de nomination.

M. Fabrice Lacroix. Je n'ai pas eu d'échanges avec le président de la République. J'en ai eu avec le ministère de la culture : je suis allé voir la direction générale des médias et des industries culturelles et le cabinet de la ministre, et j'ai répondu aux questions qui m'étaient posées. Mais, je le répète, c'était vraiment une candidature spontanée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le mode de nomination à la tête de l'INA est différent de celui des autres sociétés de l'audiovisuel public, dont les dirigeants sont nommés par l'Arcom après un processus de candidature totalement transparent et un vote – nous réfléchissons aussi à prévoir, dans la loi, que les commissions parlementaires rendent un avis. C'est peut-être une question qu'il faudrait poser à l'Arcom, mais cette différence vous semble-t-elle justifiée ? Y a-t-il à cela une raison, ou peut-on envisager, à terme, un mode de nomination qui se rapproche de celui des présidents de France Télévisions et Radio France ? Je ne pose pas la question pour votre cas propre, je souligne une différence. Vous avez dit avoir fait un acte de candidature spontanée : avez-vous rédigé un projet ? Concrètement, comment ça se passe ?

M. Fabrice Lacroix. J'ai rédigé un courrier indiquant comment je percevais les enjeux de la présidence de l'INA. Il m'est difficile de répondre à votre question, parce que je ne suis pas chargé de la définition du processus de nomination – c'est sans doute plutôt votre assemblée qui peut faire évoluer les choses. Si je devais émettre un jugement ou un avis, cette différence vient, à mon sens, du fait que l'INA n'a pas exactement la même mission ni la même structure que les autres organes de l'audiovisuel public. C'est un établissement public sous tutelle du ministère de la culture et, évidemment, du ministère chargé du budget, alors que les sociétés nationales de programme sont, statutairement, des sociétés anonymes auxquelles est confiée une mission d'information, ce qui me semble justifier, à titre principal, que le mode de nomination de leurs présidents puisse différer de celui de l'INA. Pour ma part, je n'ai pas d'avis sur le mode de nomination : je me serais inscrit dans n'importe quelle procédure existante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Une dernière question : dans votre courrier ou votre projet de candidature, avez-vous traité la question de la holding ? Je l'ai dit, je suis corapporteur de la proposition de loi visant à rassembler les forces de l'audiovisuel public, c'est-à-dire à rapprocher France Télévisions, Radio France et, en l'occurrence, l'INA. Êtes-vous favorable à cette holding ? Avez-vous évoqué dans votre candidature la nécessité de préserver l'autonomie de l'INA en la maintenant en dehors de la holding, ou, au contraire, plaidé pour le rapprochement de l'INA avec France Télévisions et Radio France dans une organisation commune et donc dans une gouvernance rapprochée ?

M. Fabrice Lacroix. Oui, j'ai évoqué ce sujet, et pour être très franc avec vous, je suis plutôt favorable à ce rapprochement. Cela étant, le diable se niche dans les détails – en l'occurrence, ce sont plus que des détails : la manière dont ce rapprochement sera opéré sera significative pour la capacité de l'audiovisuel public dans son ensemble à améliorer le service rendu aux Français. Pour moi, l'enjeu est là.

Par nature – nativement, comme on dit aujourd'hui –, l'INA est une structure de mutualisation. Il a aussi été créé pour être le support des autres opérateurs de l'audiovisuel public ; par essence, il est donc au service de l'ensemble de l'audiovisuel public, et il est pertinent qu'il fonctionne au mieux avec lui. Tout ce qu'on peut faire pour mutualiser les choses – la production, l'organisation – sera le bienvenu.

Toutefois, pour avoir connu quelques expériences de rapprochements et de fusions, je dirais qu'il faut se garder d'effectuer un simple rapprochement de structures sans avoir un projet

stratégique, éditorial et de contenu pour l'ensemble de la structure à venir. Le projet stratégique doit primer, et la structure doit le servir au meilleur coût possible pour les Français.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je note donc que si la proposition de loi allait à son terme et que la holding était créée, vous seriez favorable à ce que l'INA n'en soit pas écartée mais, au contraire, y soit intégrée.

M. Fabrice Lacroix. Absolument !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je laisse maintenant la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre participation à cette audition. J'ai beaucoup de questions à vous poser. Les premières concernent l'une des trois dimensions de notre commission d'enquête : la neutralité.

Je suis avec beaucoup d'assiduité vos contenus sur les réseaux sociaux et je suis abonné à Madelen. Je suis un adepte de vos contenus, que j'apprécie énormément – il y a quelques jours encore, je regardais un documentaire magnifique qui retrace les évolutions sociales et sociologiques des années 1960. Mais ce qui m'interpelle dans vos contenus, ce sont essentiellement vos réseaux sociaux. Ma première question est donc assez simple : qui contrôle et qui gère les comptes de l'INA sur les réseaux sociaux, en particulier sur *X*, *Facebook*, *Instagram* et *TikTok* ? Ces comptes sont-ils sous la responsabilité d'un ou une directrice de la communication ou de la ligne éditoriale ?

M. Fabrice Lacroix. Je vais laisser Agnès Chauveau répondre à cette question. Mais avant, permettez-moi de dire que la neutralité est un enjeu important pour l'INA. Si, compte tenu de son statut et de ses missions particuliers, l'INA n'est pas soumis aux mêmes règles que le reste de l'audiovisuel public, il a néanmoins mis en place des règles internes permettant d'assurer une pluralité de points de vue et la neutralité de ses contenus.

Mme Agnès Chauveau, directrice générale déléguée de l'INA. Tous les contenus éditoriaux de l'INA sont produits au sein d'une direction éditoriale qui compte un peu moins d'une centaine de personnes – environ vingt-cinq cartes de presse, donc vingt-cinq journalistes, et, bien sûr, des documentalistes, qui possèdent un savoir historique sur le fond. Les contenus sont fabriqués en association par les journalistes et les documentalistes, et tous sont visés par un directeur de la rédaction et son adjoint, et, bien sûr, par le directeur éditorial et son adjoint. Comme dans n'importe quelle rédaction, les contenus sont soumis à plusieurs contrôles hiérarchiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Question simple : l'INA est-il soumis aux mêmes obligations que les autres entreprises du service public de l'audiovisuel, notamment celles prévues par la loi Léotard de 1986 : l'honnêteté, le pluralisme et l'indépendance ? Au contraire, les contenus que vous diffusez bénéficient-ils d'un régime d'exception ?

Mme Agnès Chauveau. Contrairement aux sociétés nationales de programme, l'INA n'est pas soumis par les textes au contrôle de l'Arcom, notamment s'agissant du pluralisme et de l'honnêteté des contenus. Néanmoins, nous avons des règles internes. En tant que service public, nous devons nous astreindre au pluralisme, à la neutralité et à l'impartialité des contenus. Ces règles sont partagées par l'ensemble de la rédaction et font l'objet de rappels quotidiens.

M. Fabrice Lacroix. Vous avez raison de souligner ce point. Le volume de contenus mis à disposition et, désormais, vus par les Français, a explosé, et cela justifie sans doute d'améliorer l'obligation de neutralité, y compris par un encadrement réglementaire. Je suis tout à fait favorable à ce que nous menions une réflexion sur ce sujet car je considère que c'est de nature à nous protéger de toute accusation de biais partisans aux yeux du public. Je me mets à la disposition de votre commission et de la tutelle pour travailler sur la question, afin que jamais la probité de l'INA ne puisse être mise en cause.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai justement quelques questions sur d'éventuels biais partisans. Je me suis intéressé à la ligne éditoriale de vos contenus publiés sur les réseaux sociaux, qui m'a vraiment frappé.

Le 28 décembre dernier, à 10 h 45, le monde entier apprenait la mort de Brigitte Bardot. Quelques heures à peine après sa disparition, l'INA a fait le choix, dans une première vidéo, d'insister sur ses positions politiques controversées plutôt que sur sa carrière artistique ou son éminente influence culturelle. À 15 heures précises – soit à peine plus de quatre heures après l'annonce de son décès –, les comptes *X*, *Instagram*, *Facebook* et *TikTok* de l'INA publiaient une vidéo intitulée : *Brigitte Bardot et la politique*. Vous auriez pu citer la phrase du général de Gaulle, passée à la postérité : « La France, c'est moi et Brigitte Bardot. » Mais non ; la vidéo souligne uniquement que l'actrice a « flirté avec l'extrême droite » et rappelle, dès la sixième seconde, ses déclarations relatives à l'islam et à l'immigration, en la présentant ainsi : « Icône du cinéma français, Brigitte Bardot était aussi célèbre pour ses déclarations jugées xénophobes […]. »

Cette approche conduit à s'interroger, d'autant plus si on la compare à l'hommage que l'INA a rendu à un grand humoriste, Guy Bedos. Juste après sa mort, le 28 mai 2020, vous avez publié le tweet suivant : « L'humoriste et comédien Guy Bedos est mort ce jeudi à l'âge de 85 ans, laissant derrière lui une carrière de six décennies. On le retrouve aux côtés de Sophie Daumier dans ce sketch de 1975, "Ce n'est qu'un au revoir". » Guy Bedos était un militant de gauche ; il ne s'en est jamais caché. Il était également un soutien affirmé de Jean-Luc Mélenchon et s'était rendu, en 2017, à une marche pour la VI^{ème} République. Son engagement était non seulement connu de tous mais aussi public. Pourtant, dans cette vidéo, vous ne l'avez nullement mentionné.

Pourquoi avez-vous choisi d'évoquer, quatre heures à peine après l'annonce de sa mort, les liens avec l'extrême droite et les positions jugées polémiques d'une icône internationale comme Brigitte Bardot ? Pourquoi, à l'inverse, avez-vous décidé de lisser l'image d'un humoriste aussi éminent que Guy Bedos, en ne le présentant qu'à travers sa carrière et en éludant ses engagements politiques ? Ce « deux poids, deux mesures « dans la ligne éditoriale de l'INA soulève de grandes questions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je considère que la vérité des faits est importante même si mes propos sont souvent caricaturés et instrumentalisés. Je précise quand même que M. Bedos, lui, n'a pas été condamné à cinq reprises pour des propos racistes !

Mme Agnès Chauveau. Je reviens sur le traitement du décès de Brigitte Bardot. Vous avez raison de le souligner : l'INA traite systématiquement les disparitions des grandes figures de l'histoire médiatique et culturelle. Le dimanche 28 décembre, nous avons ainsi traité la mort de Brigitte Bardot en diffusant huit vidéos différentes. La première évoquait son rapport à la mort. Ensuite, nous avons abordé de multiples aspects : son rapport à la politique ; sa réponse émouvante au questionnaire de Proust posé par Bernard Pivot dans « Bouillon de culture » ;

une vidéo plus inédite intitulée *Saviez-vous que c'est à Brigitte Bardot que l'on doit le nom « tarte tropézienne » ? Retour sur l'histoire de cette pâtisserie, intimement liée à BB et à Saint-Tropez* ; et enfin, sa carrière, mise en valeur dans le formidable documentaire *Spécial Bardot* de François Reichenbach. Dans le post présentant un extrait de ce documentaire, il est écrit « la caméra de Reichenbach sublime le mythe », et dans la vidéo est incrusté le message suivant : « Bonne route BB. »

Nous revendiquons ce traitement diversifié, qui rend compte de la vie de Brigitte Bardot dans toutes ces composantes. L'angle du rapport à la politique était un aspect parmi d'autres. Comment le justifions-nous ? Vous le savez, cette question faisait l'objet d'un débat entre les partis politiques. Il appartenait alors à l'INA d'apporter des éléments de contexte supplémentaires et des faits précis sur ce point.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je me suis intéressé à la ligne éditoriale des contenus que vous publiez sur *X*, *TikTok*, *Instagram* et *Facebook*, c'est parce que les réseaux sociaux sont votre première vitrine. Vous ne disposez pas d'une chaîne télévisée ou d'une radio vous permettant de diffuser vos contenus.

Avant cette audition, j'ai procédé à l'analyse objective de votre compte *X* de l'année 2025, qui a révélé une forme d'obsession – c'est du moins ma perception – à l'égard de ce que vous appelez l'extrême droite. Plus de onze de vos posts y sont relatifs contre un seul portant sur l'extrême gauche. Encore une fois, ne pensez-vous pas qu'il existe, sur vos réseaux sociaux, une forme d'obsession à l'égard de l'extrême droite par comparaison avec l'extrême gauche ? De manière générale, quelles règles appliquez-vous, notamment à l'égard de vos journalistes, afin d'éviter toute démarche d'éditorialisation politique sur les temps contemporains – ce qui n'est pas le rôle de l'INA – lorsque vous traitez de sujets politiques, par nature sensibles ?

Mme Agnès Chauveau. Vous avez tout à fait raison : le rôle de l'INA est d'éclairer le présent par le passé et de transmettre la mémoire collective. Un document interne diffusé auprès de toutes les équipes définit la ligne éditoriale de l'INA de la façon suivante : un traitement non partisan, représentant une diversité de points de vue et ne participant pas à la polarisation de la société et du débat public ; une exigence de qualité constante sur le fond comme sur la forme ; des informations sourcées et croisées ; le regard d'experts ou de témoins ; le refus d'un traitement racoleur ; l'apport d'éléments de contexte ; l'objectivation, l'intégrité et le respect du propos initial.

Nous disposons ainsi de règles internes qui nous permettent de répondre aux questions d'honnêteté et de pluralisme de l'information.

M. Fabrice Lacroix. Vous avez raison de revenir sur les points qui ont retenu votre attention. Néanmoins, ces onze publications doivent être rapportées à un volume de plusieurs dizaines de milliers de publications diffusées chaque année sur l'ensemble de nos réseaux.

Mme Agnès Chauveau. Nous avons cinquante chaînes *YouTube* ainsi que des comptes sur *Instagram*, *TikTok* et *X*, réseau sur lequel nous sommes de moins en moins présents comme de nombreux acteurs de l'audiovisuel public. Il convient également de mentionner la plateforme Madelen qui, lors du décès de Brigitte Bardot, a mis en avant de nombreux documents d'époque relatifs à sa carrière. Enfin, le site www.ina.fr constitue un espace éditorial distinct des réseaux sociaux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je souhaite éviter tout malentendu au sujet de Brigitte Bardot. J'ai moi-même tweeté qu'elle était une immense actrice, ce qui ne saurait occulter le fait qu'elle ait été condamnée à cinq reprises pour propos racistes !

Je me permets à ce titre de corriger vos propos, monsieur le rapporteur : je vois que l'INA a publié un premier post à 11 heures consacré au rapport de Brigitte Bardot à la mort. Ensuite, vers 15 heures, vous avez parfaitement raison, un autre contenu a été publié, rappelant sa proximité avec l'extrême droite. Lorsqu'on rend hommage à une immense actrice, il est légitime de publier sept posts pour saluer son travail d'artiste et d'en consacrer un à l'engagement politique qui fut le sien.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce qui m'a interpellé, c'est que ce post, éminemment polémique et politique, qui s'inscrit dans un cadre contemporain, a été publié quatre heures après la mort de Brigitte Bardot. Chacun a pu prendre connaissance des positions politiques de l'actrice en écoutant France Inter ou en lisant *Libération*, *Le Monde* et *l'Humanité* ; tous les médias s'en sont fait l'écho. Est-ce le rôle de l'INA de parler de politique ?

J'ai, encore une fois, comparé cet hommage à celui rendu à Guy Bedos, militant de gauche qui avait participé à une marche aux côtés de Jean-Luc Mélenchon en 2017. À aucun moment, il n'a été fait état de son engagement à gauche. Je constate simplement que quatre heures après la mort de Brigitte Bardot, icône internationale, vous avez publié un contenu relatif à son engagement politique dans lequel vous ne citez même pas la phrase bien connue du général de Gaulle : « La France, c'est moi et Brigitte Bardot. » En revanche, cette vidéo insiste sur ses flirts avec l'extrême droite et précise dès la sixième seconde : « Icône du cinéma français, Brigitte Bardot était aussi célèbre pour ses déclarations jugées xénophobes ». Cette publication a suscité une vraie polémique. C'est aussi pour cela que je vous pose cette question.

Mme Agnès Chauveau. Guy Bedos est décédé durant le confinement, période où les circonstances étaient particulières pour l'INA comme pour toute la France. Notre activité était alors relativement contrainte et réduite, ce qui explique que le traitement de sa disparition ait fait l'objet de beaucoup moins de contenus que celui de Brigitte Bardot. À cette époque, tout le monde était confiné ; il n'y avait pas de permanence et les équipes, avec les moyens numériques dont elles disposaient à leur domicile, alimentaient les réseaux de l'INA de façon beaucoup plus modérée. Je ne crois pas que ce traitement relève d'un prisme politique ; il tient à des circonstances particulières.

Quant au décès de Brigitte Bardot, je rappelle que cette vidéo n'est qu'un contenu parmi plusieurs autres publiés par l'INA. Par ailleurs, je ne crois pas qu'elle porte un jugement de valeur sur les engagements politiques de Brigitte Bardot. Ce rappel visait à apporter aux Français, notamment aux plus jeunes, les éléments de contexte permettant de comprendre la présence de Marine Le Pen aux obsèques de Brigitte Bardot. Vous, vous le savez ; en revanche, des millions de Français, notamment des millions de jeunes ignorent son engagement politique. De même, des millions de jeunes ignoraient peut-être son combat en faveur des animaux que nous avons aussi rappelé dans plusieurs contenus. Brigitte Bardot n'a jamais caché son engagement politique ; au contraire, elle l'assumait parfaitement et le revendiquait. Elle en avait d'ailleurs bien le droit ; je ne vois pas en quoi ce rappel poserait un problème.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourrions-nous éviter de comparer Brigitte Bardot, qui n'en reste pas moins une immense actrice, avec Guy Bedos, qui n'a jamais été condamné ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ça recommence !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai quand même le droit de préciser que Guy Bedos n'a jamais été condamné, monsieur le rapporteur !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'était pas le sens de ma question. Je constate à nouveau qu'à chaque fois que je pose une question, vous intervenez systématiquement pour interférer entre celle-ci et les réponses des personnes auditionnées, ce qui n'est pas le rôle d'un président de commission d'enquête !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous allez vous habituer…

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est toujours la même chose : mes questions font l'objet de commentaires insistants et persistants, qui ont tendance à parasiter le peu de temps qui m'est accordé.

Je le répète, ce n'est pas ce que j'ai dit. Ce qui est important, c'est la contextualisation. Vous avez expliqué, madame Chauveau, que le but de l'INA était de fournir des clés de compréhension, et que les engagements politiques de Brigitte Bardot étaient inconnus de millions de Français. Or c'est également le cas pour Guy Bedos : des millions de Français ignoraient qu'il avait participé à une marche en 2017 avec Jean-Luc Mélenchon. S'il était un humoriste talentueux, il était aussi un homme engagé à gauche. Bien qu'il ne s'en soit jamais caché, des millions de Français l'ignoraient.

Cette comparaison avec Guy Bedos est pertinente dès lors qu'elle est replacée dans un contexte. Dans le cadre de l'hommage rendu à Brigitte Bardot, alors même qu'elle est une icône internationale, vous avez souligné, quatre heures après sa mort, qu'elle flirtait avec l'extrême droite et qu'elle adoptait des positions jugées xénophobes. Quatre heures seulement s'étaient écoulées : c'était là une approche un peu partiale. En revanche, vous n'avez aucunement mentionné l'engagement politique de Guy Bedos. Bien entendu, je comprends qu'il soit important de contextualiser les faits et d'apporter des clés de compréhension à des Français qui peuvent ignorer certaines informations. Toutefois, pourquoi cette exigence s'applique-t-elle dans un cas et non dans l'autre ?

J'ai déjà interrogé de nombreux responsables de l'audiovisuel public sur les biais pouvant caractériser certaines émissions. Alors que l'INA a un devoir d'archivage et ne doit pas faire de politique, n'y a-t-il pas là deux poids, deux mesures ? C'est un exemple parmi d'autres. À moins que vous souhaitiez ajouter un élément, je propose que nous passions à la question suivante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je ne cherche nullement à parasiter vos questions. Vous avez dit de manière très pertinente que nous devions apporter aux Français les éléments de contexte nécessaires. Mon rôle consiste également à apporter quelques précisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pas systématiquement !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez comparé le traitement du décès de Brigitte Bardot à celui de Guy Bedos. Puisque notre rôle est de faire la loi, il me paraissait essentiel de rappeler cette différence entre ces deux personnalités, que vous n'avez pas évoquée. Vous n'avez pas précisé que Mme Bardot, bien qu'étant une immense actrice, avait été condamnée à cinq reprises par la justice, contrairement à M. Bedos. Il me paraît important que

les Français disposent de clés de compréhension ; c'est d'ailleurs votre rôle et vous l'exercez régulièrement. Afin de pouvoir comparer deux situations, il est nécessaire de disposer de tous les éléments. Je me suis simplement permis d'apporter une précision.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas vous qui êtes auditionné, monsieur le président. Les personnes que nous auditionnons sont en mesure de répondre à mes questions, qui relèvent de leur périmètre. Le rôle d'un président n'est pas de répondre aux questions du rapporteur. À chaque fois que je pose une question, j'ai l'impression que vous soutenez les personnes auditionnées ! Si mes propos comportaient un mensonge ou une erreur fondamentale, il serait normal de me rappeler à l'ordre ou d'apporter des éléments de contexte. Or, depuis le début de cette audition, aucune de mes questions n'a comporté d'erreur ou ni constitué une entorse aux faits.

J'en viens maintenant à la dimension géopolitique de votre ligne éditoriale – je me suis cantonné à une analyse des publications récentes de l'INA. J'ai été frappé par le contenu du 17 décembre 2025, publié à la suite de la victoire au Chili du candidat de la droite radicale, José Antonio Kast. Vous auriez pu choisir de présenter une rétrospective des différentes élections depuis le retour de la démocratie, afin d'éclairer les Français sur la situation politique de ce pays. Au lieu de cela, vous avez proposé un reportage sur l'ancien dictateur Pinochet, en dressant un parallèle douteux entre son coup d'État militaire et l'élection démocratique du nouveau chef de l'État, qui a recueilli 58 % des voix.

Sous cette publication, vous avez indiqué : « L'extrême droite est de retour au pouvoir au Chili […] En 1973, Augusto Pinochet s'empare du pouvoir au Chili après un coup d'État militaire […] Une dictature de dix-sept ans s'installe. » Pourquoi avoir privilégié ce traitement très critique dont la mise en contexte paraît contestable alors que vous auriez pu dresser un simple état des lieux des différents scrutins organisés depuis plusieurs décennies ?

Mme Agnès Chauveau. Je n'ai pas connaissance de cette vidéo, ni du traitement en général de cette actualité. Je le redis, nos règles internes prévoient que nous devons éclairer l'actualité et apporter des éléments de contexte de manière non partisane. Ne disposant pas d'éléments de réponse sur cette question particulière, je ne peux vous en dire plus, mais je pourrai vous répondre par écrit.

M. Fabrice Lacroix. Nous n'hésiterons pas à compléter nos réponses en vous envoyant des éléments par écrit.

Mme Agnès Chauveau. Le traitement de l'actualité et la mise en contexte réalisés par l'INA sont un peu particuliers dans la mesure où nous sommes tributaires des documents d'archives que nous possédons. Parfois, en l'absence de l'archive adéquate, nous ne pouvons éclairer certains éléments d'actualité comme nous le souhaiterions. Nous sommes dépendants du fonds d'archives – et c'est normal, car il est notre raison d'être. Contrairement à d'autres rédactions, nous sommes soumis à cette contrainte éditoriale.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le traitement des archives peut revêtir une dimension politique ; c'est précisément sur ce point que portent mes premières questions. Les différents contenus publiés par l'INA sur ses réseaux sociaux m'ont d'ailleurs conduit à m'interroger. Prenons un exemple plus politique et de portée nationale : le 31 octobre 2025, vous avez publié une déclaration assez moralisatrice de Jacques Chirac, qui faisait la leçon à son camp en s'opposant à toute alliance avec le Rassemblement national. Le 2 juillet 2024, en pleine campagne des législatives et à quelques jours seulement d'un second tour décisif pour le

pays, vous avez publié un post assorti de la légende suivante : « Pour faire barrage au RN, la gauche en appelle au Front républicain. Dans la majorité présidentielle, c'est plus ambigu. Depuis 2002, ce front républicain s'est fissuré chez les politiques. » Le 23 juin 2024, alors qu'Éric Ciotti, président du groupe parlementaire auquel j'appartiens, prenait la décision de s'allier avec le Rassemblement national, vous affirmiez que « ces dernières décennies, la droite républicaine s'est parfois rapprochée du discours de l'extrême », sans que l'on sache d'ailleurs sur quel fondement l'INA qualifie ainsi certaines positions. Enfin, le 17 janvier 2025, L'INA a mis en avant le modèle du cordon sanitaire belge.

Vous avez aussi posté, sur votre compte *X*, une dizaine de publications reprenant des archives relatives aux alliances de la droite républicaine avec la prétendue extrême droite, dont le ton est très critique.

Je citerai un dernier exemple. En légende de votre publication du 19 juillet 2024, soit quelques jours seulement après le second tour des élections législatives, il est écrit : « Serrer la main de membres de l'extrême droite, c'était déjà un sujet en 1989. » Dans cette vidéo, vous pointez le refus de nombreux députés, qu'ils soient macronistes, de gauche ou d'extrême gauche, de serrer la main du benjamin de l'Assemblée nationale, membre du Rassemblement national. Comment justifiez-vous ce traitement politique, inattendu de la part de l'INA ? N'avez-vous pas franchi une ligne rouge ? Est-ce vraiment le cœur de votre mission que de commenter, notamment en pleine période électorale, une alliance ou un contexte politique, alors que ces éléments n'ont rien à voir avec l'histoire ?

M. Fabrice Lacroix. Le traitement est toujours fondé sur le matériau qui constitue la base de notre travail, à savoir les archives dont nous disposons. Je regrette que nous n'ayons pas reçu les questions en amont car nous aurions pu y répondre de manière précise. Nous ne souhaitons nullement éluder la question mais, encore une fois, vous ne citez que quelques contenus parmi les dizaines de milliers que nous publions chaque année.

Je n'ai pris mes fonctions qu'il y a une semaine mais je peux vous assurer que les vidéos de l'INA suscitent des réactions sur l'ensemble du spectre politique. Il n'existe aucune volonté de cibler telle ou telle formation ! Nous sommes d'ailleurs prêts à envisager les modalités qui permettraient de préserver l'INA de tout soupçon de partialité dans ses contenus éditoriaux. Je ne peux pas vous dire mieux pour l'instant.

Nous notons les exemples que vous avez cités afin de vous répondre par écrit. Il s'agit de cas isolés au regard d'un volume absolument considérable de publications.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je comprends parfaitement que vous ne disposiez pas de tous les éléments de réponse concernant les posts que j'ai cités. Des réponses écrites me seraient utiles. C'est pourquoi j'essaie d'inscrire ces exemples dans une question plus large portant sur les règles applicables au traitement de l'actualité politique à l'aune des archives.

Je citerai deux derniers exemples avant de clore cette séquence consacrée à la neutralité. Alors que la légende de votre post du 19 juillet 2024 indiquait que « serrer la main de membres de l'extrême droite, c'était déjà un sujet en 1989 », je n'ai trouvé aucun contenu relatif à l'alliance entre la gauche et l'extrême gauche – LFI – au sein du Nouveau Front populaire. Pourquoi n'avez-vous pas respecté une forme de symétrie ?

Le 27 juin 2024, une publication de l'INA évoquait la dissolution du GUD (Groupe union défense), un groupuscule d'extrême droite. En revanche, je n'ai jamais vu aucune

publication relative à la dissolution de la Jeune Garde – organisation tristement au cœur de l'actualité – prononcée le 12 juin dernier en Conseil des ministres. Il apparaît clairement que la Jeune Garde est au cœur des violences politiques qui pourraient faire l'objet d'une mise en perspective historique. Dès lors, pourquoi l'INA braque-t-elle systématiquement son projecteur sur la mouvance que vous qualifiez d'extrême droite, et jamais sur l'extrême gauche ? N'avez-vous pas l'impression, à la lumière de ces exemples, qu'il y a deux poids, deux mesures ?

M. Fabrice Lacroix. Encore une fois, je ne peux pas vous répondre sur l'existence d'un biais spécifique qui concernerait les quelques exemples que vous citez, eu égard au volume massif de nos publications. Je vous propose de répondre par écrit sur l'ensemble de ces cas et, de manière générale, sur la politique éditoriale.

S'agissant du nouveau président chilien, il a lui-même annoncé la nomination de personnalités proches de Pinochet, en l'occurrence certains de ses anciens avocats. Ce n'est pas nous qui établissons ces liens, mais l'actualité. Il m'est dès lors difficile de vous répondre sur un contenu publié à cette période, dans un contexte particulier.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je reviens sur le cadre général s'appliquant à vos équipes éditoriales, notamment à vos *community managers*, chargés de gérer les réseaux sociaux.

Certes, vous n'êtes pas soumis à la loi du 30 septembre 1986 qui vise à garantir le pluralisme, l'indépendance et l'honnêteté de l'information. Néanmoins quelles consignes avez-vous données pour assurer, à chaque instant, le respect de ces principes ? Les exemples cités par le rapporteur peuvent en effet dénoter un certain biais. Nous vous remercions d'avoir proposé de nous répondre par écrit sur ces cas précis.

Mme Agnès Chauveau. Notre ligne éditoriale repose sur trois axes structurants, appliqués par l'ensemble des journalistes, des *community managers* et des documentalistes qui composent la rédaction de l'INA.

Selon le premier axe, l'INA éclaire l'actualité : que disent nos fonds du temps présent ? Le deuxième axe prévoit que l'INA transmet et partage des savoirs : comment rendre la connaissance désirable, accessible et utile ? Enfin, selon le troisième axe, l'INA partage l'histoire des images et de la culture populaire : comment faire découvrir au public des moments de notre culture commune ?

Il existe des règles internes qui s'appliquent à toutes les équipes. Nous demandons que les traitements soient non partisans, reflètent une diversité de points de vue, ne participent pas à la polarisation de la société et du débat public, et respectent une exigence de qualité constante, tant sur le fond que sur la forme. La hiérarchie s'assure que ces règles sont respectées.

Par ailleurs, nous avons engagé une réflexion sur la pertinence de créer un comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes ; il s'agit d'un de nos chantiers stratégiques prioritaires. Je sais que ce sujet a été au centre des débats de cette commission ; nous serons donc très attentifs à vos conclusions sur ce point qui soulève des interrogations en interne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Certes, nous avons parfois des différends avec le rapporteur. Néanmoins, il est de notre devoir de signaler tout biais éditorial.

Si le rapporteur y consent, pourriez-vous également nous éclairer sur votre traitement de l'affaire Morandini ? Le sujet est éminemment important, puisque M. Morandini a été condamné pour corruption de mineurs et maintenu à l'antenne – ce que le rapporteur et moi-même avons dénoncé. L'INA a consacré trois posts en trois jours à cette affaire ; on peut se demander si c'est bien là son rôle et si, en l'occurrence, il contribue à éclairer le débat public. Il ne s'agit pas là d'archives majeures du patrimoine audiovisuel de notre pays.

En revanche, lorsque l'INA évoque un président chilien qui se qualifie lui-même d'extrême droite et qui nomme des avocats de Pinochet dans son gouvernement, il y a lieu d'éclairer l'actualité à la lumière de l'histoire.

Mme Agnès Chauveau. Le cas de M. Morandini est un peu différent. L'INA a créé une revue en ligne pour traiter de l'évolution des médias, *La Revue des médias*. Ce site, qui est assez suivi par un public de chercheurs, d'étudiants et de journalistes, s'est intéressé à l'affaire Morandini, comme à bien d'autres éléments de la vie des médias écrits ou audiovisuels.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En tout cas, les tweets concernant l'affaire Morandini publiés sur vos comptes les 5, 6 et 7 février posent la question de votre ligne éditoriale ou du moins de votre gestion des réseaux sociaux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 2 juillet 2024, à quelques jours du deuxième tour des élections législatives, en pleine campagne électorale, l'INA a fait la promotion du titre *No pasarán*, créé par un collectif de rappeurs pour « dénoncer l'extrême droite en France ».

Votre site a consacré un article aux origines de l'expression « *no pasarán* », que vous présentez comme un « célèbre slogan antifasciste » emprunté à l'ultragauche. Au passage, cette semaine, tous les Français ont eu la triste occasion de découvrir le vrai visage des mouvements ultraviolents de l'ultragauche et de l'antifascisme.

Comment expliquez-vous qu'à quelques jours d'une élection déterminante, l'INA décide de braquer le projecteur sur des mobilisations antifascistes contre la prétendue extrême droite ?

Les exemples que j'ai cités dessinent une ligne éditoriale relativement partisane sur les réseaux sociaux, alors qu'on attend simplement de l'INA qu'il serve de vecteur des archives qui appartiennent aux Français. Pourquoi un tel engagement politique de la part d'une institution publique, qui doit simplement être un passeur d'histoire, et non éditorialiser des sujets politiques contemporains ?

M. Fabrice Lacroix. Nous devons d'abord examiner les différentes vidéos que vous citez et leurs conditions de publication, pour vous en expliquer les motifs éditoriaux. Comme l'a indiqué Mme Chauveau, l'INA mène un travail de contextualisation, notamment à partir des événements d'actualité. J'insiste : il faut étudier ces publications dans leur ensemble. Certaines ont des tonalités beaucoup plus défavorables à d'autres composantes du champ politique, parce que ce ne sont pas les choix politiques qui guident les décisions éditoriales de l'INA. Encore une fois, nous sommes prêts à travailler sur les moyens de nous assurer que le pluralisme est complètement respecté à l'INA et que les contenus éditorialisés ne sont pas partisans. Je ne peux pas vous dire mieux à ce stade.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qui gère vos réseaux sociaux ? Un journaliste, un *community manager*, l'IA ?

Mme Agnès Chauveau. C'est la direction éditoriale. Celle-ci comprend une rédaction composée de vingt-cinq journalistes et de documentalistes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il y a vingt-cinq personnes pour gérer vos réseaux sociaux ?

Mme Agnès Chauveau. Cette rédaction gère toute l'actualité produite par l'INA, qui peut être publiée sur *YouTube*, *X*, *Instagram* ou *TikTok*. C'est par exemple au sein de cette rédaction qu'est élaborée une émission hebdomadaire comme INAttendu, diffusée sur France Info.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il n'y a donc pas de responsable de *X*, chez vous ?

Mme Agnès Chauveau. Il y a des responsables des réseaux sociaux, mais pas un responsable de *X* en particulier.

Nous reviendrons par écrit sur la vidéo *No pasarán, les origines du célèbre slogan antifasciste*. En tout cas, celle-ci présente le contexte historique de cette expression, qui a effectivement été reprise dans les manifestations anti-RN. Le but est d'éclairer les Français sur son sens ; ce n'est pas un traitement partisan.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Encore une fois, il ne s'agit pas de minimiser l'affaire Morandini, sur laquelle le rapporteur et moi-même avons été très clairs, mais je m'étonne que vous publiiez et même republiiez plusieurs posts concernant cette affaire en quelques jours sur le compte de l'INA, alors que celui-ci a davantage vocation à valoriser les archives du patrimoine audiovisuel. Cette information aurait davantage sa place dans La Revue des médias.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je rappelle que le post sur l'expression « *no pasarán* », qui valorise l'ultragauche, a été publié cinq jours avant le deuxième tour des législatives. On peut mettre en perspective la lutte de l'ultragauche contre l'extrême droite, mais pourquoi le faire à ce moment-là, en évoquant la mobilisation de rappeurs engagés contre l'extrême droite ? Vous pourrez convenir que cela nous conduise à nous interroger, même si vous n'avez pas eu le temps de consulter chacun des posts que je cite.

La chaîne France 5 a décidé du jour au lendemain de ne plus recevoir d'invités politiques dans ses émissions de flux pendant la campagne des municipales, pour essayer de garder une distance. Au contraire, l'INA, dont on pourrait attendre qu'il se tienne éloigné de la politique, parce que sa mission est de valoriser les archives historiques, choisit de poster sur l'histoire des mobilisations contre l'extrême droite quelques jours avant le deuxième tour des élections législatives !

Venons-en au coût de l'INA, à son budget et à l'évolution de ses dotations. Si j'en crois le projet de loi de finances pour 2026, les dotations publiques que l'État versera à l'INA cette année s'élèveront à 103 millions d'euros.

Parce que je suis très attaché aux contenus de l'INA, je suis abonné à la fameuse plateforme Madelen, pour 30 euros par an ou 2, 99 euros par mois. Ce montant peut paraître anodin, mais il ne l'est pas – souvenons-nous de la mobilisation de certains groupes parlementaires lorsque les APL (aides personnelles au logement) ont été rabotés de 5 euros par mois. Or l'INA bénéficie déjà de dotations publiques importantes.

Pouvez-vous préciser votre modèle économique et nous indiquer quels sont vos financements ? Pourquoi, alors que l'INA représente les archives nationales, qui doivent être accessibles au plus grand nombre, demander une contribution financière à ceux qui veulent y accéder ?

M. Fabrice Lacroix. C'est la question centrale des modalités de financement du service public ! Notre dotation budgétaire – comme la contribution à l'audiovisuel public qui la précédait – a vocation à financer les missions de service public de l'INA, que j'ai rappelées tout à l'heure.

Toutefois, pour que les organismes de l'audiovisuel public se développent, croissent et puissent assurer leurs missions, ils doivent également aller chercher des ressources commerciales, quand la ressource publique est insuffisante.

On peut effectivement s'interroger sur la tarification de l'exploitation de certaines archives. Une partie des productions de l'INA sont accessibles au grand public mais si nous voulons valoriser le reste des archives, les restaurer, les mettre à disposition dans des standards de qualité de très haut niveau, comme avec Madelen, nous devons aller chercher des financements auprès des usagers.

C'est une question transverse aux services publics. Même si les contribuables ont payé très cher pour le réseau ferroviaire, on considère comme légitime que les usagers du train payent leur billet. C'est un peu la même logique.

Si nous ne faisions pas payer cet accès, nous devrions demander une contribution publique supplémentaire. En outre, sans ces recettes commerciales, nous ne pourrions pas rémunérer les ayants droit. Cela nous permet donc de respecter l'ensemble de la chaîne de droits et les créateurs concernés.

Il peut y avoir débat avec l'État, la tutelle et la représentation nationale sur la part du financement propre d'une entreprise ou d'un établissement de l'audiovisuel public. Pour ma part, même s'il me semble légitime de demander à l'État les dotations nécessaires pour assurer nos missions de service public, je considère qu'il est de notre responsabilité, en tant qu'entreprise publique, de maximiser nos recettes propres, au vu de l'état des finances publiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je précise que le budget total de l'INA s'élève à 150 millions d'euros par an, dont 103 millions de dotation publique. Nous pourrions le comparer avec le montant total des dépenses d'archives de l'État, qui s'élèvent à 53 millions d'euros tout compris. Vu l'importance du budget de l'INA, est-il acceptable que les Français qui veulent accéder aux archives qui leur appartiennent – c'est un actif public – payent un abonnement chaque mois ?

M. Fabrice Lacroix. Je ne connais pas dans le détail la structure de coût de l'archivage géré par l'État mais il faut savoir que l'INA est devenue une entreprise de haute technologie : pour collecter les archives au titre du dépôt légal, elle doit utiliser des outils qui ont nécessité des investissements considérables. Le processus de recueil des archives gérées par l'État n'est pas le même.

Si nous n'étions pas en mesure de facturer la mise à disposition exhaustive et intégrale des documents sur Madelen, avec une excellente qualité, nous devrions renoncer à ce service,

faute de financements. Nous ne pourrions assurer qu'une partie de notre rôle, celui de collecter et conserver des archives audiovisuelles au titre du dépôt légal. La poussière s'accumulerait sur nos fonds, faute de pouvoir les exploiter davantage que dans les courts extraits que nous mettons à disposition du grand public.

Cela dit, la Représentation nationale peut évidemment décider de modifier notre financement. Si elle considère que la mise à disposition extensive des archives audiovisuelles du pays – qui est un progrès et a considérablement amélioré leur exposition – doit être gratuite, cela justifierait un financement complémentaire par la ressource publique. Je m'en réjouirais, mais je ne suis pas sûr que ce soit à l'ordre du jour.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 19 mars 2020, vous avez lancé la plateforme Madelen, que j'apprécie beaucoup. Le rapport de la Cour des comptes indique que ce lancement a bénéficié de l'impact favorable du confinement, sans mentionner les bénéfices de cette plateforme. Combien les abonnements à cette plateforme rapportent-ils ? Combien coûte la plateforme ? Au fond, quels grands indicateurs utilisez-vous pour suivre la performance financière de l'INA ?

M. Fabrice Lacroix. Si vous nous aviez transmis ces questions au préalable, je me serais fait un plaisir de vous remettre des éléments de comptabilité analytique à ce sujet, notamment les recettes et les coûts directs de Madelen. Le coût complet sera plus compliqué à déterminer, mais nous y travaillerons et nous vous transmettrons l'information par écrit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci. Au-delà de cette plateforme, quels indicateurs de performance suivez-vous chaque semaine ou chaque mois pour vous assurer de la pertinence du travail effectué par l'INA auprès des Français ? Contrairement aux chaînes publiques de radio et de télévision, vous ne pouvez pas vous appuyer sur l'Étoile du Nord que sont les mesures d'audience de Médiamétrie.

Mme Agnès Chauveau. Je reviens sur Madelen, car ces chiffres sont publics et je les connais bien : la plateforme compte 100 000 abonnés payants. La progression du nombre d'abonnés fait d'ailleurs partie des indicateurs du projet de contrat d'objectifs et de moyens 2024-2028, dit COM 6, que nous respectons même s'il n'a pas encore été signé avec l'État.

Nos principaux indicateurs concernent l'audience : ainsi, nous comptabilisons 2,2 milliards de vidéos vues par an et nos comptes sur les réseaux sociaux – *Instagram*, *Facebook* et *YouTube*, notamment – enregistrent 16 millions d'abonnés. Ces indicateurs progressent par ailleurs ; ils indiquent la satisfaction des Français.

Pour mieux mesurer les aspects qualitatifs, nous nous appuyons également sur des enquêtes complémentaires. La dernière a permis de constater que 84 % des Français connaissent l'INA et ont été en contact avec ses productions. Deux jeunes Français sur trois nous suivent et 91 % des Français font confiance à nos vidéos. Nous suivons ces indices pour mesurer notre impact et la satisfaction des Français concernant nos services.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'ignorez pas que l'audiovisuel public, qui coûte 4 milliards d'euros par an, compte plus d'une centaine de chaînes de télévision et de radio. Il faudrait en outre mentionner des institutions publiques comme la Bibliothèque nationale de France qui, avec un budget de 250 millions d'euros – un ordre de grandeur similaire au vôtre –

assume des missions un peu plus larges que celles de l'INA et d'autant plus complexes qu'elle doit gérer des stocks matériels et négocier le virage de la numérisation.

Dans un souci de simplification, d'effort budgétaire, d'optimisation et d'évolution vers des usages numériques, pensez-vous que l'INA gagnerait à fusionner avec la BNF ? L'ADN et les missions fondamentales de ces deux établissements ne sont-ils pas compatibles ? Cela permettrait notamment d'optimiser les coûts : qu'en pensez-vous ?

M. Fabrice Lacroix. On peut évidemment réfléchir à tous les rapprochements possibles… Toutefois, j'appelle votre attention sur les risques qu'il y aurait à rapprocher des organismes trop différents. L'INA entre naturellement dans le périmètre de l'audiovisuel public puisque la loi nous a confié des missions dans ce domaine et que nos outils, nos méthodes et notre mode de fonctionnement nous y rattachent. Un rapprochement avec des opérateurs relevant d'autres champs ne permettrait pas, selon moi, de faire des économies mais créerait une instance gigantesque et ingouvernable.

Nos outils et nos méthodes sont radicalement différents de ceux de la BNF. Méfions-nous d'une fusion pure et simple. Le premier effet d'une telle opération, particulièrement dans le secteur public, est de coûter de l'argent. Croyez-moi, je l'ai constaté. C'est peut-être un investissement pour l'avenir, mais le coût est certain alors que les bénéfices futurs sont moins tangibles.

Du point de vue opérationnel – mode de collecte et de dépôt, outils technologiques –, le rapprochement avec la BNF n'aurait selon moi pas beaucoup de sens. Nous pourrons l'expliquer de manière plus spécifique à la représentation nationale, car c'est à elle que ces choix reviennent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Actuellement, le projet, qui n'est pas finalisé, est plutôt que l'INA participe à une holding de l'audiovisuel public. J'espère que nous pourrons débattre une dernière fois de cette question importante et la trancher dans l'hémicycle !

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'INA et la BNF doivent gérer des archives dans le contexte du virage numérique : dans ce cadre, un rapprochement vous semble-t-il inadapté ? Des synergies sont-elles envisageables ?

M. Fabrice Lacroix. Vous me laisserez encore le temps de m'imprégner du fonctionnement de l'INA. Je ne dis pas qu'en théorie, l'idée n'a pas de sens ! Simplement, quand on entre dans le détail des missions de ces deux organismes, on constate qu'ils ne font absolument pas les choses de la même manière.

La fusion des deux organismes dont les objectifs et les périmètres respectifs sont bien identifiés et qui fonctionnent selon des logiques, y compris technologiques, radicalement différentes, risque selon moi de créer seulement des coûts, plutôt que de permettre des synergies et des économies. Je pourrai vous répondre de manière plus détaillée quand j'aurai étudié cette idée. Pour l'instant, elle me semble très théorique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il faut distinguer le projet d'une participation de l'INA à une holding de l'audiovisuel public de l'idée du rapporteur, qui me semble pertinente, d'un partenariat stratégique avec la BNF. Avez-vous un partenariat avec cet organisme ?

Mme Agnès Chauveau. Tout à fait. Les trois opérateurs du dépôt légal français, la BNF, le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) et l'INA, ont très tôt organisé des mutualisations partout où celles-ci sont possibles.

L'accès partiel à leurs collections respectives est possible dans cinquante lieux partenaires de l'INA – musées, bibliothèques, centres d'archives, etc. – répartis sur l'ensemble du territoire. La consultation de l'intégralité de la collection issue du dépôt légal de l'INA est possible dans certains centres de l'INA et au rez-de-jardin du site François-Mitterrand de la BNF, dans une salle où les postes donnent également accès aux collections de cette dernière et du CNC.

M. Fabrice Lacroix. J'insiste : à titre personnel, je n'ai pas de tabou concernant le rapprochement de structures publiques. Cela fait vingt-cinq ans que je travaille pour des organismes publics – auparavant, j'étais fonctionnaire à la direction du budget, au ministère des finances. Je sais que les projets de fusion doivent reposer sur des études d'impact qui établissent leur intérêt stratégique, financier et opérationnel. Sans cela, la logique de simplification peut conduire à des surcoûts et être inefficiente pour la collectivité.

En outre, il est possible de mutualiser les efforts de nombreux organismes publics sans les fusionner. Nous n'y échapperons pas, car c'est l'intérêt de la collectivité. Tous les responsables d'établissements ou d'entreprises publics le savent.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le rapport de la Cour des comptes de février 2024 indique, page 7, que si, « sous la période sous revue, le chiffre d'affaires augmente, malheureusement, les charges augmentent au même rythme, et cela compte non tenu des charges d'investissement pourtant considérables ». Vous en conviendrez, en général, la croissance d'une entreprise correspond à un accroissement de ses marges. Quand un budget croît, on est en droit d'attendre des économies d'échelle et des gains de productivité.

Le même rapport indique, page 45, que le « soutien accru de l'État […] ne saurait dispenser l'Institut de tout effort visant à identifier des leviers d'économies et de gains de productivité ». Quelle est, à long terme, la stratégie financière de l'INA pour contenir l'augmentation de ses charges, dégager des marges et de nouvelles possibilités d'investissement ? Au fond, quels grands leviers d'économies avez-vous identifiés, au titre des efforts préconisés par la Cour des comptes ?

M. Fabrice Lacroix. Je vous répondrai en plusieurs temps.

C'est d'abord une bonne nouvelle que le chiffre d'affaires progresse au même rythme que les charges – ce n'est pas toujours le cas dans les structures publiques, comme vous le savez, surtout quand les ressources publiques sont fortement contraintes.

La Cour écrit également que « la pertinence et l'évolution des charges et investissements engagés ne doivent pas être appréciés à l'aune du seul critère des ressources propres, mais aussi à celui de la qualité des missions qui lui sont dévolues. Ainsi, certaines missions de l'INA ne produisent pas ou peu de revenus alors qu'elles supposent d'importantes dépenses. »

L'exemple type est le dépôt légal, dont le volume a doublé entre 2015 et 2022 mais qui ne produit aucun revenu. Bien que le dépôt légal fasse partie intégrante de la mission de l'INA, cet accroissement d'activité n'a pas été financé, au cours de la période examinée par

la Cour, par des ressources publiques supplémentaires. Nous sommes donc confrontés à une difficulté sachant que nous nos recettes commerciales atteignent un palier.

Cela nous oblige, et c'est très normal, à assurer nos missions de service public historiques, qui continuent à s'accroître en volume sans bénéficier de ressources supplémentaires, en essayant parallèlement de dégager des ressources commerciales qui ne soient pas totalement absorbées par le coût des missions correspondantes. Nous allons y travailler. Pardonnez-moi de faire une réponse un peu évasive – je serai à l'avenir très précis en matière financière. Laissez-moi le temps de dessiner ma feuille de route, même si je peux déjà vous dire sur quoi elle portera. Nous aurons, évidemment, une discussion avec l'État et les pouvoirs publics sur la ressource publique et le coût du service public – même si je ne méconnais pas la situation des finances publiques. Nous continuerons, par ailleurs, à faire croître le chiffre d'affaires commercial dans la mesure où nous le pourrons, car c'est un enjeu pour le développement et même la pérennité de l'Institut national de l'audiovisuel.

Nous devons investir dans les outils qui permettront de le faire – nous avons déjà évoqué l'intelligence artificielle et le beau succès de data.ina.fr. Nous sommes devenus une entreprise technologique et il faut continuer à investir, sans quoi nous perdrons très rapidement la petite avance que nous avons prise. Il faut également modifier l'organisation. Cela veut dire assurer la transformation des métiers et la qualification des équipes de l'INA, afin qu'elles soient capables de répondre aux nouveaux usages et aux nouveaux outils. On n'archive pas, on n'indexe pas, on ne traite pas les archives audiovisuelles en 2026 comme on le faisait il y a encore quinze ou vingt ans.

Cela va-t-il se faire d'une manière simple et évidente ? Certainement pas. Nous subissons la contrainte économique, comme tous les autres opérateurs, mais nous nous efforcerons en priorité de maximiser nos revenus afin de continuer à nous développer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le rapport de la Cour des comptes recommande notamment de « contenir l'évolution de la masse salariale en jouant sur l'ensemble des leviers possibles » – c'est la deuxième recommandation qui est formulée. Allez-vous la suivre ? Quels efforts allez-vous faire en matière de masse salariale dans les prochains mois ?

M. Fabrice Lacroix. Monsieur le rapporteur, vous lisez sans doute beaucoup de rapports de la Cour des comptes ; moi aussi, et j'en ai même subi quelques-uns. On a connu la Cour plus précise dans ses recommandations. Je regrette, pour ma part, que celle-ci soit un peu générale et un peu vague, même si le rapport est objectivement excellent – j'invite d'ailleurs les Français à le lire, pour peu qu'ils en aient envie : il dit beaucoup de choses à propos de l'INA.

Oui ! Nous allons poursuivre l'effort portant sur la masse salariale, mais j'aimerais vous adresser une petite réponse à cet égard, pour que les Français ne se fassent pas de fausses idées sur le sujet, en me fondant sur le rapport de la Cour.

En ce qui concerne le périmètre des dépenses de personnel prévu dans les COM successivement signés avec l'État, la masse salariale de l'INA est passée de 66,5 millions d'euros en 2015 à 67,5 millions en 2022, soit une hausse globale et cumulée de 1,4 % sur 7 ans et une hausse moyenne annuelle de 0,2 %. Vous êtes parlementaires et vous suivez donc d'autres structures publiques : une hausse annuelle de 0,2 % de la masse salariale en moyenne, alors que l'Institut national de l'audiovisuel a développé sa production comme jamais auparavant, c'est quand même extrêmement faible.

La Cour n'a pas remis en cause ces chiffres mais a voulu y intégrer un ensemble d'éléments exceptionnels, comme des indemnités de fin de carrière – de retraite – ou la prime inflation de 2022, qui était prévue par la loi et a été versée dans de nombreuses entreprises. C'est sur cette base qu'elle a considéré que la trajectoire de la masse salariale était dynamique. Je vais donner les chiffres, ceux que la Cour a mentionnés dans son rapport : 69 millions d'euros de masse salariale en 2015 et 74,7 millions en 2022, ce qui fait une hausse globale de 8 % sur 7 ans et une hausse moyenne annuelle de 1,1 %, s'agissant d'une structure qui s'est totalement transformée. Dans le même temps, selon l'Insee, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 13 %, ce qui représente une hausse moyenne annuelle de 1,8 %. Comment peut-on qualifier de dynamique une hausse moyenne de la masse salariale de 1,1 % par an – je pense que les Français qui nous entendent ressentiront eux-mêmes ce que cela implique – quand l'inflation a augmenté de 1,8 % par an ?

Je précise par ailleurs – et cela ne remet absolument pas en cause les efforts que nous continuerons à faire sur l'ensemble des postes de charges, y compris la masse salariale – que l'INA a respecté le plafonnement de la masse salariale prévu dans le COM durant toute la période contrôlée par la Cour. L'INA a systématiquement respecté le cadrage salarial qui lui était notifié par les tutelles. La Cour écrit même, pour s'en émouvoir, que « le revenu moyen des salariés augmente chaque année à la limite du plafond ». C'est un peu l'objet d'un plafond : il ne faut pas le dépasser. Nous avons respecté celui qui nous était imposé.

Dernier point, à mon avis plus significatif, la part de la masse salariale par rapport aux charges d'exploitation est passée de 63 % en 2015 à 60 % en 2022 et a atteint 56 % en 2025. On ne peut pas parler de masse salariale dynamique : je conteste cette interprétation.

Je comprends que la Cour puisse examiner la masse salariale des structures publiques avec un regard parfois un peu négatif ou dépréciatif, mais les salariés de l'INA sont aussi un actif. Ils produisent la valeur que nous sommes capables de dégager – je rappelle que nous comptabilisons 2,2 milliards de vidéos vues par an, contre 157 millions il y a dix ans. Les arbitrages que nous aurons à faire ne doivent donc pas systématiquement être défavorables à la masse salariale, qui a la capacité de transformer l'entreprise et nous permet d'accomplir notre mission.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela me permet de saluer l'engagement quotidien de vos salariés, qui font vivre le patrimoine audiovisuel dans sa diversité et sa richesse. Je les remercie à travers vous !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le contrat d'objectifs et de moyens entre l'État et l'INA rappelle que celui-ci est chargé d'une mission de conservation, sa première priorité stratégique étant d'ailleurs la préservation et la transmission du patrimoine audiovisuel. Mais ce contrat évoque aussi une mission consistant à « faire progresser la conscience individuelle et collective des citoyens en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'inclusion des personnes en situation de handicap et, plus généralement, de la représentation de la diversité ». La notion de diversité fait-elle l'objet d'une définition précise à l'INA ? Existe-t-il des indicateurs, objectivement mesurables, qui permettraient d'évaluer la représentation de la diversité ? J'ai déjà posé cette question à de précédents interlocuteurs. Concrètement, comment poursuivez-vous cet objectif et comment mesurez-vous son atteinte ?

M. Fabrice Lacroix. J'ai trop peu de recul pour vous répondre, mais je vous dirai comment cette question est actuellement suivie et comment nous entendons le faire à l'avenir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous n'avons pas encore abordé un sujet qui me paraît essentiel. Vous faites vivre le patrimoine audiovisuel sur les plateformes numériques et les réseaux sociaux, mais c'est aussi un actif culturel. On connaît le succès de musées ou, du moins, de lieux dédiés à l'image et au numérique. Avez-vous, dans votre projet stratégique, la volonté de faire de l'INA un lieu culturel ? Vous avez longtemps organisé beaucoup d'expositions et entretenu des partenariats avec des festivals – vous en avez même créé – mais c'est moins vrai ces dernières années. Partagez-vous la volonté de faire de l'INA un lieu culturel qui permettrait aux Français d'accéder au patrimoine non pas seulement sur des plateformes numériques, mais aussi dans des lieux physiques ? On pourrait imaginer des partenariats avec des institutions culturelles françaises.

M. Fabrice Lacroix. Je ne crois pas que nous ayons renoncé à le faire mais, outre que la priorité est évidemment le basculement technologique sur les plateformes, la contrainte budgétaire et financière nous oblige à établir des priorités entre nos actions. Aussi souvent que nous aurons la capacité de faire rayonner le patrimoine – c'est un véritable enjeu, y compris, presque, pour les bandes physiques – nous continuerons à le faire. La réalité est que, dans une période de très grande contrainte économique, nous sommes obligés de nous recentrer sur ce qui est absolument prioritaire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci pour les réponses complètes que vous nous avez apportées. Nous vous souhaitons de prendre vos fonctions dans les meilleures conditions possibles et nous serons heureux de vous accueillir dans un autre contexte à l'Assemblée, pour que vous puissiez nous présenter les premières mesures que vous allez engager au sein de l'INA, dont je rappelle que vous êtes le président depuis environ une semaine.

Madame la directrice générale déléguée, monsieur, merci également d'être venus participer à nos travaux.

M. Fabrice Lacroix. Permettez-moi de vous retourner l'invitation, à vous, au rapporteur ainsi qu'à l'ensemble des membres de la commission. Les salariés de l'INA sont très fiers de présenter leur travail et la manière dont ils fonctionnent. Vous êtes toujours les bienvenus !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ne tentez pas le rapporteur, sinon il va faire un contrôle sur pièces et sur place ! Nous vous ferons en tout cas avec plaisir une visite.

M. Fabrice Lacroix. Nous y sommes tout à fait disposés.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si le rapporteur l'accepte, je l'accompagnerai bien volontiers à Bry-sur-Marne.

La séance s'achève à onze heures vingt-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, Mme Céline Calvez, M. Jérémie Patrier-Leitus

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de M. Pierre Branco, directeur général de Studio TF1 2

– Présences en réunion 16

Jeudi
19 février 2026
Séance de 11 heures 15

Compte rendu n° 41

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à onze heures trente.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous accueillons maintenant M. Pierre Branco, directeur général de Studio TF1, pour une audition qui se distingue des précédentes : d'une part, il n'est pas fréquent que notre commission n'entende qu'une seule personne ; d'autre part, c'est la première fois qu'elle reçoit un acteur de l'audiovisuel privé. Même si elle s'intéresse à l'audiovisuel public, il va de soi qu'elle doit aussi regarder ce qui se passe du côté du privé pour mieux comprendre les différences qui séparent ces deux secteurs. Par ailleurs, Studio TF1 est l'une des principales sociétés de production travaillant avec France Télévisions.

Implanté dans dix pays en Europe, aux États-Unis et au Canada, ce groupe couvre tous les domaines de la création audiovisuelle. Son catalogue représente plus de 20 000 heures de programmes allant de séries contemporaines aux films et documentaires les plus divers. Studio TF1 investit aussi dans la restauration et la préservation de films français et étrangers afin de les présenter aux téléspectateurs en très haute définition, au format 4K : parmi les dernières œuvres, citons *Si Versailles m'était conté…* de Sacha Guitry ou *Casino* de Martin Scorsese.

Pierre Branco, vous avez commencé votre carrière chez France Télévisions, où vous avez travaillé pendant quelques mois avant de passer par Canal + et de rejoindre le groupe Time Warner puis WarnerMedia où vous êtes resté plus de quinze ans. En avril 2024, vous êtes devenu directeur général de Newen Studios, fonctions que vous avez conservées lorsque ces studios ont été rebaptisés Studio TF1 en mars 2025.

Comme nous l'imposent les textes, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Pierre Branco prête serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je vous laisse tout de suite la parole.

M. Pierre Branco, directeur général de Studio TF1. Je commencerai par vous présenter le groupe Studio TF1 et son activité. Groupe de production et de distribution audiovisuelle et cinématographique, il produit près de 4 000 heures de programme par an, couvrant l'ensemble des genres – fiction, documentaire, magazine, animation, divertissement, téléfilms et cinéma. Présent dans douze pays, il opère principalement en Europe, aux États-Unis et au Canada et regroupe cinquante sociétés ou labels de production, tels que CAPA, 17 juin, Barjac en France ou Studio TF1 America, De Mensen et iZen à l'international. Pour vous donner une idée de nos productions, je citerai quelques programmes emblématiques récents : le docufiction, *13 novembre : le choix de Sonia*, produit par CAPA et diffusé sur France 2 en fin d'année dernière, qui retrace le parcours de cette femme qui a permis à la police de mettre fin à la cavale des terroristes du 13 novembre 2015 ; les séries diffusées sur TF1 et TF1 +, *Demain nous appartient*, *Ici tout commence* et *Plus belle la vie, encore plus belle*, qui réunissent en moyenne 8 millions de Français chaque jour et qui sont un exemple du savoir-faire unique du groupe ; la série *Merteuil* coproduite pour la plateforme HBO Max qui a connu un très beau succès en France et à l'international ; des séries pour Netflix comme *Amsterdam Empire*

produites ailleurs en Europe. À cela s'ajoutent des programmes historiques : « Le Magazine de la santé », produit par notre société 17 juin et proposé sur France Télévisions depuis près de vingt-cinq ans, ou encore « Faites entrer l'accusé » sur RMC. À l'étranger, nous produisons « Danse avec les stars » en Belgique. Notre société Blue Spirit, spécialisée dans l'animation premium, a produit la série *Blue Eye Samurai* pour Netflix dont la saison 2 est en cours de production. Au cinéma, nous avons produit et codistribué *Chasse gardée 2*, dont la sortie à la fin de l'année dernière a remporté un grand succès. Enfin, nous sommes le premier producteur et distributeur au monde de téléfilms, produits principalement en Amérique du Nord, avec une centaine chaque année, dont ceux de Noël.

Le groupe Studio TF1 a été créé en 2008 sous le nom de Newen Studios. À l'origine, très implanté en France, il s'est structuré autour de sociétés de production françaises spécialisées dans la fiction, le documentaire, le magazine et les séries quotidiennes. France Télévisions et Newen sont des partenaires historiques importants. Des relations très anciennes ont été nouées entre le groupe audiovisuel public et plusieurs des sociétés aux expertises très spécifiques appartenant à Newen – Telfrance, Telecip, CAPA ou 17 juin –, notamment durant la période où elles étaient indépendantes. Des productions emblématiques en sont nées comme *Plus belle la vie*, *Cassandre*, *Le Voyageur*, *Candice Renoir*, « Le Magazine de la santé » pour n'en citer que quelques-unes.

En 2016, le groupe TF1 a acquis 70 % du capital de Newen puis en 2018 les 30 % restants, faisant des studios une filiale à 100 % du groupe TF1. Le groupe TF1, coté en Bourse, est lui-même une filiale du groupe Bouygues. Au moment de rejoindre TF1, Newen a développé de nouvelles relations commerciales sur le marché français, notamment avec TF1, avec le lancement des trois séries que j'ai mentionnées – en 2017 pour la première, 2020 pour la deuxième et 2024 pour la troisième. Historiquement très centré sur le marché français, le groupe a engagé depuis 2017 une stratégie d'internationalisation en s'appuyant sur la croissance externe avec l'achat de sociétés à l'étranger : Studio TF1 figure parmi les principaux groupes de production en France et parmi les groupes européens les plus importants. Il a un portefeuille de clients diversifié grâce à son empreinte européenne et nord-américaine et réalise les deux tiers de son chiffre d'affaires hors de France.

En mars 2025, Newen Studios est devenu Studio TF1 : ce changement de nom visait à s'adosser à la notoriété et à la solidité de la marque TF1, reconnue à l'international, et à renforcer la lisibilité et la visibilité internationale du groupe sur le marché global. Même si sur le plan capitalistique, Studio TF1 est intégré au groupe TF1, il conserve son indépendance sur le plan éditorial et commercial : ses sociétés de production développent leurs projets de manière autonome et les proposent aux chaînes et aux plateformes des différents marchés. Les ambitions du groupe sont de poursuivre son développement international, de maintenir un modèle multiclients, d'investir dans la création originale dans tous les genres et de renforcer sa capacité de distribution internationale.

En avril 2024, j'ai rejoint Studio TF1 au poste de directeur général afin de l'accompagner dans une nouvelle phase de développement tant en France qu'à l'étranger. Auparavant, j'ai occupé différentes fonctions de direction en Europe, au sein du groupe Warner Bros. pendant dix-sept ans. À chacun de ces postes, j'ai contribué à l'exécution de la stratégie internationale de ce groupe et au développement de son activité pour la télévision, le streaming et le cinéma. Dans mes dernières fonctions chez Warner, j'étais *country manager* pour la France, le Benelux et l'Afrique, avec la responsabilité de l'ensemble des activités du groupe en France et dans ces territoires : le cinéma, les ventes à la télévision, les chaînes de télévision, le streaming et la production locale.

Sachez que je suis très heureux de me tenir devant vous pour répondre à vos questions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Studio TF1 est, selon nos chiffres, la quatrième société de production en termes de volumes de commandes pour France Télévisions, autrement dit vous êtes son quatrième partenaire pour la production audiovisuelle. Ma question sera assez directe : si France Télévisions était privatisée, quel impact cela aurait-il pour votre groupe ? Quelle part de votre chiffre d'affaires représente l'audiovisuel public ?

M. Pierre Branco. L'audiovisuel public en France, mais aussi dans d'autres pays comme nous le constatons grâce à notre expérience internationale, remplit des missions spécifiques. J'insisterai sur l'information, qui doit permettre aux spectateurs de mieux comprendre le monde dans lequel ils vivent, et leur accompagnement au quotidien. Nous avons développé un savoir-faire en ce domaine et, en guise d'illustration, je citerai deux de nos productions pour France Télévisions. Ainsi, *13 novembre : le choix de Sonia* est un documentaire qui aurait probablement plus de mal à trouver sa place sur une chaîne commerciale pour plusieurs raisons. D'abord, sa forme est originale : c'est un docufiction, genre qui n'avait jamais été traité de manière aussi ambitieuse. Ensuite, alors qu'il porte sur un sujet lourd, il a pu être programmé à un horaire de pointe. Il a d'ailleurs représenté dans la catégorie des documentaires la meilleure audience sur France 2 l'année dernière et a atteint en *replay* le meilleur score jamais enregistré depuis près de dix ans. Dans le cadre de la commémoration des attentats de novembre 2015, nous avons, je pense, avec l'audiovisuel public, réussi à trouver un programme qui réponde à une attente du public tout en étant audacieux et original. Je pourrais citer aussi « Le Magazine de la santé », diffusé en journée sur France 5 depuis de nombreuses années, dont l'éclairage paraît essentiel à l'heure où de fausses informations sur la santé sont massivement répandues sur internet.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ma question portait sur l'impact qu'aurait sur votre groupe la privatisation de l'audiovisuel public. Quelle est la part de France Télévisions dans votre chiffre d'affaires : un tiers ? la moitié ?

M. Pierre Branco. Si je vous ai donné ces exemples, c'est pour bien montrer qu'un audiovisuel public privatisé ne pourrait plus remplir ces missions spécifiques. Une chaîne privée vit de la publicité : les cibles visées ne sont pas celles, plus larges, des 4 + mais des segments spécifiques, plus jeunes. Une grande partie des émissions que nous produisons pour le service public ne seraient pas reprises par des chaînes du privé. Par conséquent, il y aurait un appauvrissement de l'offre, y compris pour le jeune public.

Concernant l'impact financier d'une éventuelle privatisation, il faut prendre en compte plus largement l'écosystème.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour nous permettre d'avancer, je vais reposer ma question un peu brutalement : quelle part représente France Télévisions dans votre chiffre d'affaires ?

M. Pierre Branco. Studio TF1 étant un groupe international dont l'activité est réalisée aux deux tiers à l'étranger, la part de France Télévisions dans son chiffre d'affaires est faible, ce qui n'était pas le cas il y a une dizaine d'années lorsque le groupe était plus centré sur la France. Néanmoins, notre activité française est importante pour nous, notamment nos relations avec France Télévisions qui, dans le cadre des missions qui lui sont propres, diffuse des programmes qui ne sont pas proposés ailleurs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour vos activités en France, France Télévisions est-il votre premier partenaire ?

M. Pierre Branco. Non, c'est le deuxième, derrière le groupe TF1.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Rodolphe Belmer, votre directeur, a dit au Sénat : « On a besoin de sécuriser et de stabiliser le service public audiovisuel. Il y a un débat autour de l'audiovisuel public en ce moment, mais le rôle du service public dans le fonctionnement de notre démocratie et dans le fonctionnement de notre exception culturelle est majeur. Il doit faire partie des intangibles qui font consensus dans le pays. Nous devons avoir en France un audiovisuel public bien financé, si l'on veut que l'information continue à être aussi riche et portée gratuitement aux Français ». Partagez-vous cet attachement à un service public largement financé ?

M. Pierre Branco. Oui, absolument. Au-delà de l'information, il faut prendre aussi en compte la création : France Télévisions est le premier partenaire de la création audiovisuelle en France et remplit en ce domaine une mission fondamentale, distincte de celle des acteurs privés. Cette complémentarité, sur laquelle Rodolphe Belmer insistait, est importante pour l'ensemble de l'écosystème et, par conséquent, pour nous en tant que groupe de production.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai aussi entendu votre patron Rodolphe Belmer exprimer son soutien à l'audiovisuel public lors du colloque sur l'avenir de l'audiovisuel français organisé le 11 février dernier au Sénat : « nous devons préserver un service public puissant, bien financé, avec de la visibilité » a-t-il affirmé. J'imagine que France Télévisions est sensible à ce message de sympathie. Pourtant, depuis que Delphine Ernotte a accédé à la présidence de France Télévisions en 2015, elle ne semble pas vraiment vous rendre la pareille.

Le montant des contrats noués avec France Télévisions n'a cessé de diminuer. En 2015, lors du rachat de Newen par TF1, il s'élevait à 92 millions ; en 2021, il s'établissait autour de 72 millions. Il a diminué encore lorsque France Télévisions a décidé en mai 2022 d'arrêter *Plus belle la vie*, feuilleton quotidien de France 2 produit initialement par France Télévisions. En 2024, ce montant s'écroule, ne représentant plus que 37 millions, soit une perte de 60 % de chiffre d'affaires en dix ans. Mediawan, dans le même temps, est passé de zéro à plus de 100 millions d'euros de contrats avec France Télévisions.

Cette situation vous satisfait-elle ? J'imagine qu'il vous est difficile de la commenter car vous ne voulez pas vous mettre en difficulté avec France Télévisions mais j'aimerais savoir comment vous expliquez le fait que vous soyez l'un des seuls studios à avoir fait les frais d'une réduction drastique des contrats passés avec France Télévisions quand d'autres sociétés de production ont, à l'inverse, bénéficié d'un très fort accroissement. Together Media a ainsi vu ses contrats tripler en l'espace de quelques années.

M. Pierre Branco. Il est important de replacer les choses dans leur contexte. Rappelons qu'en 2015, les plateformes n'existaient pas ou étaient tout juste naissantes : le paysage audiovisuel était caractérisé par une concurrence frontale entre TF1 et France Télévisions. Dans ce contexte d'affrontement, le rachat de Newen par TF1 a suscité des inquiétudes à la direction de France Télévisions. Elle redoutait de voir certains programmes clés produits pour France Télévisions partir sur TF1 et alimenter la croissance d'un concurrent privé. Il y a eu indéniablement des remous et des tensions dont la presse s'est fait l'écho. À cette époque, précisons-le aussi, France Télévisions représentait une part très significative du chiffre d'affaires de Newen qui, comme d'autres groupes similaires sur le marché, s'était constitué par l'acquisition de sociétés indépendantes ayant déjà établi des relations avec l'audiovisuel public.

Je ne conteste pas qu'il y ait eu une réduction des contrats et qu'il y ait eu des préoccupations du côté de Newen Studios mais plutôt que de « réduction drastique », je parlerai

d'évolution de nos relations commerciales. Tout comme France Télévisions a diversifié ses sources d'approvisionnement auprès des producteurs, Newen a développé de nouvelles relations commerciales avec d'autres clients. Le groupe TF1, qui ne travaillait quasiment pas avec Newen Studios, lui a passé après son rachat d'importantes commandes, en particulier *Demain nous appartient*, *Ici tout commence* et, en 2024, *Plus belle la vie, encore plus belle*. La stratégie éditoriale et la stratégie de production de Newen a donc évolué pour répondre à une nouvelle donne sur le marché et à un rapprochement avec TF1 comme avec les plateformes.

Par ailleurs, le groupe s'est internationalisé. Le marché français auquel s'attache votre commission d'enquête s'inscrit pour nous dans une perspective plus large. En 2015, nous étions un groupe 100 % français ; en 2026, la France ne représente plus qu'un tiers de notre activité.

L'évolution de nos contrats avec France Télévisions doit donc être mesurée à l'aune du développement de nos relations avec d'autres acteurs, au premier rang desquels TF1, et de notre internationalisation. Nous ne l'interprétons donc pas comme une situation critique mais comme un rééquilibrage. Certes, nous avons pu poser à France Télévisions des questions légitimes s'agissant de ses décisions d'arrêter certaines productions mais nos liens s'inscrivent désormais dans une dynamique beaucoup plus apaisée : nous entretenons des relations normales avec le groupe de l'audiovisuel public comme avec nos autres clients.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Comment expliquez-vous concrètement qu'il y ait eu un tel basculement ? Quel regard portez-vous sur la concomitance de la baisse de vos contrats et la forte augmentation de ceux passés avec d'autres groupes, je pense notamment au groupe de M. Capton, Mediawan. Avez-vous l'impression que ce transfert massif contribue à un climat apaisé, dans les relations entre les diffuseurs notamment ?

M. Pierre Branco. Durant la période que vous visez, il y a eu une réduction de notre activité avec France Télévisions, je ne le conteste pas. Toutefois, je ne dispose pas des données qui me permettraient de dire qu'il y a eu un transfert auprès d'un acteur en particulier. La réduction de chiffres d'affaires renvoie à la réalisation ou la non-réalisation de projets spécifiques et je ne peux affirmer que l'arrêt de telle fiction ou de telle émission a été suivi par une reprise équivalente chez tel ou tel concurrent. Seul France Télévisions peut apporter une réponse à ce sujet.

En revanche, s'agissant du climat entre les diffuseurs, il faut souligner que le marché n'est plus celui de 2015. La création de La Filière audiovisuelle (LaFA) traduit cette nouvelle donne : les acteurs de la télévision gratuite et de l'audiovisuel se sont rendu compte qu'il y a un enjeu fort pour eux à exister dans un univers où d'autres acteurs, notamment internationaux, sont beaucoup plus présents.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous réjouissez-vous qu'il y ait des champions français et européens comme Mediawan ou Banijay ? Sont-ils pour vous des concurrents ?

M. Pierre Branco. Ce sont indéniablement nos concurrents : nous sommes dans un marché concurrentiel et personne n'a de commandes garanties ou de volume d'activités assuré. C'est la qualité des projets que nous présentons et la créativité de nos idées qui doit faire la différence.

Quant à l'existence de champions nationaux, je m'en réjouis. Je range d'ailleurs Studio TF1 dans cette catégorie : nous avons des racines françaises tout en ayant un rayonnement européen et international. Si nos activités américaines sont regroupées autour de Studio TF1 America, c'est que nos filiales aux États-Unis et au Canada ont pu trouver que notre changement de nom était une bonne idée. C'est une bonne illustration du succès que rencontre

la stratégie des champions nationaux. Je suis convaincu que, pour exister, il est important d'avoir des acteurs forts. Le marché français est caractérisé par la coexistence d'acteurs indépendants de plus petite taille et de certains groupes d'ampleur plus conséquente et il importe d'essayer de trouver un juste équilibre entre eux pour produire un marché riche et diversifié avec des projets de qualité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je reviens à la baisse de volumes des commandes passées par France Télévisions. En 2015, après l'annonce du rachat par TF1, Delphine Ernotte avait annoncé « suspendre les développements et les projets avec le groupe Newen ». En mai 2023, France Télévisions a gelé une partie des commandes passées auprès de Newen en réponse à la plainte adressée à Élisabeth Borne par l'Association des chaînes privées, qui regroupait alors TF1, M6, Canal + et Altice. L'ACP accusait notamment France Télévisions de concurrence déloyale, lui reprochant une « sous-exposition des œuvres et programmes relevant de ses missions de service public ». Pouvez-vous nous indiquer quels programmes et quels projets ont été gelés à cette occasion ?

M. Pierre Branco. Je ne peux vous répondre précisément : d'une part, je ne dispose pas des éléments détaillés ; d'autre part, je n'étais pas le directeur général de la société à cette date. En 2023, il y a eu des moments plus compliqués dans les relations avec notre client France Télévisions. L'événement le plus important était l'arrêt du « Magazine de la santé » qui se profilait mais cela a précédé la lettre de l'ACP. Je n'ai pas d'informations spécifiques sur les programmes qui auraient été arrêtés après l'envoi de ce courrier. Je sais que celui-ci a créé un peu d'animation dans notre marché. La création de La Filière audiovisuelle traduit l'état d'esprit actuel qui règne entre ces acteurs et la dynamique la plus récente du marché. Je le redis, je ne suis pas capable de commenter sur le fond la plainte envoyée par les chaînes privées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cette plainte n'est pas si ancienne. En quoi les pratiques de France Télévisions ont-elles pu être considérées comme anticoncurrentielles ?

M. Pierre Branco. Cette plainte n'a pas été rédigée ou pilotée par Studio TF1. Je n'ai pas les détails et ne peux la commenter. Sans doute y a-t-il des personnes mieux qualifiées que moi pour le faire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avec le rapporteur, nous avons prévu d'auditionner les principaux dirigeants des chaînes de télévision, car elles forment avec l'audiovisuel public un écosystème. Nous pourrons poser ces questions au directeur général du groupe TF1.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je reviens une dernière fois sur le sujet des contrats. En dix ans, vous avez perdu 60 % du chiffre d'affaires que vous réalisiez avec France Télévisions. Une plainte a été déposée contre ce groupe. Considérez-vous que depuis 2015, France Télévisions est un partenaire fiable ?

M. Pierre Branco. Oui. Cela fait deux ans seulement que je suis directeur général de Studio TF1, mais j'ai quelques années d'expérience dans ce secteur. J'ai travaillé pendant longtemps pour un studio américain. Il n'est pas rare que les négociations commerciales connaissent des hauts et des bas même avec des partenaires historiques avec lesquels les liens sont très forts. Il peut y avoir des moments de tensions et quand ils sont relayés par la presse, cela crée beaucoup d'agitation.

Je constate en tout cas qu'avec France Télévisions, nous produisons des programmes – fictions, documentaires ou magazines – de grande qualité, installés depuis très longtemps : *Le magazine de la santé* est diffusé depuis vingt-cinq ans ; *Plus belle la vie* l'a été pendant de très nombreuses années ; certaines fictions, présentes depuis six à huit ans, réalisent aussi de très bonnes audiences. Je ne vois donc rien d'anormal dans la situation que vous

évoquez. Elle relève de la vie habituelle des affaires. Notre relation avec France Télévisions est empreinte de confiance et de reconnaissance. N'ayant pas eu à vivre les épisodes les plus compliqués, je considère France Télévisions comme un partenaire fiable.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Selon vous, il n'y a donc pas eu de mesures de rétorsion de la part de France Télévisions, comme pourrait le laisser supposer la plainte évoquée par le rapporteur. Vous considérez que votre chiffre d'affaires avec France Télévisions a sans doute diminué en raison de meilleurs projets de vos concurrents.

M. Pierre Branco. Comme je l'ai évoqué, il y a eu un double mouvement. France Télévisions, dont Newen Studios était l'un des partenaires privilégiés, voire le premier fournisseur de programmes, a diversifié son portefeuille de fournisseurs – les chiffres l'indiquent clairement – au moment du rachat par TF1, qui a, bien sûr, suscité quelques tensions. Quant à nous, nous avons procédé à une diversification de notre clientèle. C'est la raison pour laquelle je parlerai d'une évolution dans nos relations commerciales et non pas de mesure de rétorsion.

La baisse de notre chiffre d'affaires sur la période s'explique également par l'arrêt de *Plus belle la vie*, après dix-huit ans de diffusion quotidienne. Cette série générait un chiffre d'affaires conséquent. Elle a été arrêtée alors que ses performances étaient moins bonnes et que nous n'avons pas réussi à convaincre France Télévisions de la maintenir à l'antenne.

Je le maintiens, il n'y a pas eu de mesure de rétorsion. Quant à la plainte, elle est intervenue chronologiquement plus tard.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je n'avais pas cet élément en tête : quelle proportion *Plus belle la vie* représentait-elle, en volume, dans votre chiffre d'affaires avec France Télévisions ?

M. Pierre Branco. Trente millions d'euros environ.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En 2015, la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) avait dénoncé deux risques majeurs à la suite du rachat de Newen Studios par TF1 : l'augmentation des tarifs des œuvres de Newen pour le service public ; la diminution des marges de manœuvre financières de France Télévisions. Quelle est votre position ? Avez-vous augmenté vos tarifs pour le service public ? Avez-vous réagi, d'une quelconque manière, aux éventuelles mesures de rétorsion que France Télévisions aurait pu prendre ?

M. Pierre Branco. La réalité n'a pas confirmé la crainte – légitime – de la SACD sur l'évolution des prix, pour une raison simple : le marché est concurrentiel et aucun acteur ne peut le contrôler en imposant ses prix. D'ailleurs, si tel était le cas, notre chiffre d'affaires aurait augmenté. Non seulement nous n'avons pas augmenté nos prix à destination du service public, mais aucun programme n'a volontairement été retiré au service public pour être diffusé sur TF1, comme le craignait Delphine Ernotte, alors présidente de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La série *Plus belle la vie* a été produite pour France 3, de 2004 à 2022 et financée par la redevance, puis par une part de la TVA. En janvier 2024, elle revient sur TF1, produite par Studio TF1. Comment expliquer la récupération d'une marque développée pendant dix-huit ans grâce à l'argent public ? Qui en détient les droits ? TF1 paye-t-elle des royalties à France Télévisions pour l'exploitation de cette marque ?

M. Pierre Branco. *Plus belle la vie* a été diffusée pendant de nombreuses années sur France 3, exclusivement produite par l'une de nos sociétés – Telfrance. La série s'est arrêtée fin 2022, à la suite, je le répète, d'une décision éditoriale et stratégique de France Télévisions, contrairement à notre volonté. *Plus belle la vie* n'a pas trouvé d'autre diffuseur. Il est en effet

impossible de transférer une série avec autant d'ancienneté sur une autre chaîne, sans l'historique.

En 2024, la chaîne TF1 a manifesté son intérêt pour un *reboot* ou un *spin-off*, s'inspirant de la série originelle et de ses codes, tout en la transformant. Nous avons ainsi lancé *Plus belle la vie, encore plus belle*, qui a évolué sur un certain nombre de points – durée, format, présence de cibles commerciales. La série s'adresse désormais à un public plus jeune, ciblant les « femmes responsables des achats » de 25 à 49 ans, alors que le public visé auparavant était très large.

Cette nouvelle version constitue, non pas une suite, mais une évolution. Certes, elle se situe toujours à Marseille et a conservé une bonne partie des personnages historiques de la série. Elle a toutefois opéré de nombreux changements : en termes de contenu éditorial, TF1 a souhaité mettre l'accent sur le polar ; les quatre cinquièmes des équipes d'écriture ont été renouvelés ; la durée a été raccourcie ; l'horaire de diffusion – désormais après le journal de 13 heures – a été modifié. Surtout, les thématiques se veulent plus faciles d'accès, quand la série originelle abordait beaucoup de sujets sociétaux, parfois lourds, du fait des missions de France Télévisions. Je précise enfin que l'exploitation du catalogue historique, qui a été produit pour France 3, alors coproductrice, génère des recettes pour France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les programmes que vous produisez pour France Télévisions sont-ils rentables ? Comment vous assurez-vous de leur rentabilité pour vous ?

M. Pierre Branco. Nos actionnaires exigent que notre activité ne soit pas déficitaire. Nous cherchons donc à gagner de l'argent dans nos productions – c'est le principe de toute activité économique. Néanmoins, tel n'est pas le cas sur toutes les productions, qu'elles soient destinées au service public ou non : l'approche se fait au cas par cas. Les recettes tirées de certains programmes ne sont pas systématiquement à la hauteur des coûts engagés. Certaines de nos filiales produisent beaucoup de documentaires – un genre assez peu rémunérateur, mal payé par l'ensemble des chaînes. Or les coûts de production sont souvent élevés. Ainsi, les documentaires d'investigation impliquent un gros travail journalistique à l'étranger, dans des zones difficiles d'accès et dangereuses, pour une rémunération standard. D'une manière générale, nous visons une marge sur nos productions, même si la rentabilité de certains de nos programmes est plus faible.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Évoquant *Plus belle la vie*, vous avez indiqué que TF1 mettait l'accent sur le polar plutôt que sur des sujets sociétaux et que 80 % des équipes d'écriture avaient été renouvelées. Existe-t-il, selon vous, une orientation idéologique ou politique dans les contenus produits à la demande de France Télévisions, comme *Plus belle la vie* ?

M. Pierre Branco. Non. Le polar est une demande de la chaîne TF1, financée par de la publicité : elle doit trouver des intrigues susceptibles de capter une audience commerciale. Le service public a pour mission de traiter des thèmes plus larges, ce qui explique qu'il ait davantage insisté sur la dimension sociétale. L'écriture était libre et aucune orientation particulière ou idéologie ne nous était fixée. Le changement d'équipes d'écriture vise simplement à répondre à l'attente éditoriale du nouveau client.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi ne pas avoir conservé cette dimension sociétale ? Était-elle trop pesante, ne répondant pas aux attentes du public ?

M. Pierre Branco. Le polar est systématiquement présent dans la nouvelle version de la série, à la différence de la version précédente où il l'était moins, sans en être absent. En effet, il permet de rendre la série attractive au quotidien. Quant aux sujets sociétaux, ils

conservent, par définition, une place importante, puisque la série – c'est son ADN – traite de la vie d'un quartier et des interactions qui s'y nouent. Le choix a simplement été fait de renforcer le polar, en plus de la dimension sociétale propre à la série.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Comment qualifier l'attitude de France Télévisions dans la négociation des contrats de production ? La société a-t-elle fait preuve d'une plus grande prudence financière ces dernières années ?

M. Pierre Branco. Oui, comme l'ensemble de nos clients, ce qui est compréhensible au vu du marché. Leurs ressources étant sous pression, ils cherchent à faire des économies sur la facture présentée par les producteurs. Il y a deux façons de faire des économies : commander moins de programmes ou chercher à en réduire le coût. Nous devons faire face à cette situation avec France Télévisions comme avec les autres acteurs du marché.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Comment décririez-vous la concurrence avec les autres acteurs du marché – notamment Mediawan et Banijay – pour obtenir des contrats de production avec France Télévisions ? Cette dernière a-t-elle tendance à préférer quelques grands groupes, comme Together Media, Banijay et Mediawan ?

M. Pierre Branco. Je suis mal placé pour en juger. France Télévisions ne se comporte pas différemment des autres acteurs du marché. Elle a toutefois un objectif supplémentaire que les autres n'ont pas : travailler avec le maximum de sociétés de production, en tant que premier financeur de la création audiovisuelle ayant vocation à irriguer un écosystème. Je me bornerai à constater que l'équilibre est toujours complexe à trouver pour l'audiovisuel public, qui fait l'objet d'une supervision plus étroite. Les difficultés sont les mêmes sur les autres marchés européens. L'audiovisuel public est en effet confronté généralement à une injonction qui peut paraître paradoxale : s'assurer d'avoir des fournisseurs qui peuvent produire les programmes parfois ambitieux – ce qui implique de travailler avec de grands groupes – dont il a besoin, tout en faisant appel à un maximum de producteurs plus petits.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous produisez *Blue Eye Samurai* pour Netflix, *Merteuil* pour HBO Max, *Amsterdam Empire* pour Netflix, et, bientôt, *Tout pour la lumière* pour Netflix et TF1. Ces coproductions avec les plateformes américaines sont-elles nettement plus rentables que vos contrats avec France Télévisions ? Ces plateformes paient-elles mieux que le service public ?

M. Pierre Branco. Les plateformes – notamment celles de streaming – ont tendance à concentrer leurs investissements sur des programmes moins nombreux mais plus onéreux, aux ambitions fortes. Elles financent mieux, mais attendent davantage de la part des producteurs. Elles sont ainsi plus exigeantes concernant le casting, les moyens de réalisation – avec parfois des effets spéciaux – et la qualité des auteurs. De plus, elles prennent souvent des droits mondiaux alors que ceux demandés par France Télévisions ou les acteurs nationaux sont plus réduits. Leur objectif est de faire voyager ces productions, au-delà du strict enjeu du marché national.

M. Charles Alloncle, rapporteur. France Télévisions vous a-t-elle déjà imposé des clauses de représentativité – ethnoculturelles ou LGBT – dans le contrat de production ? Je cite à cet égard une nouvelle fois la clause figurant dans un contrat transmis par France Télévisions : « Le contractant s'engage à lutter aux côtés de France Télévisions contre l'ensemble des stéréotypes, en particulier la diversité ethnoculturelle et sociale, en intégrant une part significative de ces paramètres dans ses propositions, notamment dans la définition et le choix des personnages dès l'écriture du programme, puis dans le casting des comédiens, en

s'appuyant si nécessaire sur des répertoires mis à disposition par France Télévisions. » Comment exécutez-vous concrètement ce type de clause ?

M. Pierre Branco. Ces clauses existent, sans être spécifiques à une production en particulier : elles sont standardisées et correspondent à une obligation de moyens plus que de résultats. Elles visent à répondre aux objectifs fixés à l'audiovisuel public, d'où leur caractère générique. À ma connaissance, elles s'en tiennent à des principes généraux ; aucun contrôle – audit ou objectifs chiffrés – n'est effectué.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais toutefois citer une clause qui s'apparente davantage à une obligation de résultat : « Le programme ayant vocation à s'inscrire dans une programmation reflétant au plus près la diversité de la culture, de la société et de la population françaises et des étrangers vivant sur le sol de France, le contractant devra accompagner France Télévisions dans l'accomplissement de sa politique de diversité, en veillant à ce que l'esprit de cette clause soit respecté dans l'exécution des présentes, devant et derrière la caméra. » En supposant que la clause ne comporte qu'une obligation de moyens, quels sont ceux que vous mettez en œuvre ? Quels choix faites-vous concrètement, au quotidien, pour appliquer ce type de clause « devant et derrière la caméra » ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'article 37 du cahier des charges fixé par l'État à France Télévisions dispose que France Télévisions « prend en compte, dans la représentation à l'antenne, la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale ». Cette obligation est ensuite déclinée dans les clauses contractuelles imposées par France télévisions. Selon vous, l'article 37 du cahier des charges est-il pertinent ?

M. Pierre Branco. Je n'ai pas de commentaire à faire : le législateur décide des missions affectées au service public.

La première de vos citations indique que le programme a « vocation à » s'inscrire dans un certain type de programmation. Il s'agit donc, non pas d'une obligation, mais de la traduction des objectifs fixés à France Télévisions. Nous la considérons et l'appliquons comme une direction à suivre. Je n'ai pas le souvenir d'une discussion spécifique sur ce point.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une dernière question sur le sujet des clauses : France Télévisions fait référence à un « casting des comédiens, en s'appuyant si nécessaire sur des répertoires mis à disposition par France Télévisions », afin de représenter la diversité ethnoculturelle et sociale. Quel est ce répertoire ? S'agit-il d'une liste d'acteurs satisfaisant aux exigences de représentation de la diversité ethnoculturelle ou LGBT, fournie par France Télévisions ?

M. Pierre Branco. Je ne connais pas de liste de ce type.

M. Charles Alloncle, rapporteur. France Télévisions n'a donc jamais exigé ce type de clause dans vos contrats, ni mis de répertoire à votre disposition ?

M. Pierre Branco. Comme je l'ai indiqué, la clause standard sur la diversité que vous avez mentionnée figure dans nos contrats. Par contre, il ne nous a jamais été demandé de nous appuyer sur une liste préétablie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez succédé à M. Vincent Meslet, que nous auditionnerons cet après-midi, à la tête de Newen. Lorsque celui-ci a pris la direction générale de Newen, en janvier 2021, le volume des contrats passés avec France Télévisions s'élevait à 72 millions d'euros ; lorsqu'il a quitté Newen, en août 2024, le volume de ces contrats était passé à 37 millions d'euros. Au sujet de son passage chez Newen, il a écrit sur LinkedIn : « C'était une chouette expérience ». Considérez-vous qu'il a été un patron performant, notamment dans ses relations contractuelles avec France Télévisions ?

M. Pierre Branco. Je ne suis pas le successeur de M. Meslet. Il a occupé le rôle de directeur général de Newen pour la France, alors que je suis le directeur général de tout Newen. Il faisait partie de mes équipes lorsque je suis arrivé. Vincent Meslet, grand professionnel de l'audiovisuel, s'occupait des activités de notre groupe – Newen, devenu Studio TF1 – pour le territoire français.

Je ne connaissais pas le commentaire sur LinkedIn. En évoquant une « chouette expérience », je suppose qu'il faisait référence, au-delà de ses relations avec France Télévisions, à l'ensemble des projets sur lesquels il avait travaillé. À son arrivé dans le groupe, il a spécifiquement consacré son activité aux nouveaux feuilletons quotidiens lancés par Newen Studios pour TF1 – notamment *Demain nous appartient* et *Ici tout commence*. Avec plus de 8 millions de téléspectateurs chaque jour, 35 millions chaque mois, le succès rencontré par ces séries lui permet de considérer, à juste titre, son passage comme une belle expérience, d'autant que l'activité française qu'il dirigeait a connu d'autres réussites.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Comment expliquez-vous son départ à Radio France ? Était-ce sa décision ?

M. Pierre Branco. Je vous invite à lui poser la question directement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous la lui poserons cet après-midi.

Je voudrais revenir sur un point important : l'échec de Salto, qui a coûté des dizaines de millions d'euros au contribuable. Nous avons eu l'occasion de poser cette question à Delphine Ernotte lors de son audition en décembre dernier. Pourquoi TF1 et M6 ont-ils quitté le projet Salto ? Était-ce pour des raisons commerciales uniquement liées à TF1, par exemple parce que ses contenus n'auraient pas été suffisamment mis en valeur sur cette plateforme, contrairement à ceux de France Télévisions, ou était-ce parce que vous estimiez, au moment où vous êtes partis, que le projet n'était pas viable ?

M. Pierre Branco. Je n'étais pas dans le groupe à ce moment-là. En tout état de cause, ce sujet concerne davantage le groupe TF1 et son président-directeur général, M. Rodolphe Belmer que Studio TF1 ou Newen Studios. Je vous invite donc à lui poser cette question ; je sais qu'il s'est exprimé à l'époque, mais j'imagine qu'il pourra y revenir plus précisément.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous le ferons quand il viendra devant cette commission.

J'en viens à une question dont on a peu parlé dans cette commission d'enquête, alors qu'elle me paraît essentielle : la raison d'être du service public audiovisuel. Le rapporteur a parfois pu s'émouvoir de la présence de jeux sur France Télévisions – et nous n'avons pas forcément le même avis sur ce point. Vous qui êtes un expert de l'audiovisuel, pourriez-vous nous dire ce que serait cette raison d'être ? Pour le dire un peu brutalement, c'est quoi, une fiction ou une série ayant vocation à être diffusée sur le service public audiovisuel, plutôt que sur TF1 ?

Pensez-vous qu'il n'y a pas forcément de différence et qu'une offre diversifiée permet d'assurer la pluralité, ou considérez-vous au contraire qu'en matière de création audiovisuelle, il existe une spécificité des contenus qui devraient être diffusés sur le service public, qu'il s'agisse de jeux, de films ou de séries ?

Trouvez-vous que la complémentarité des offres est suffisamment fine et précise pour qu'un téléspectateur mesure bien la différence entre la production audiovisuelle de TF1 et celle du service public, notamment France Télévisions ?

M. Pierre Branco. En tant que spectateur, je peux vous répondre qu'elle est réelle ; en tant qu'acteur de ce marché, elle me semble également assez claire. Si l'on pose la question aux chaînes spécifiquement, elles pourront trouver que France Télévisions est ou n'est pas assez dans son rôle.

Je peux prendre l'exemple des productions que nous faisons pour l'audiovisuel public, dans lequel j'inclus Arte, même si cette chaîne a un statut différent, car nous produisons pour elle beaucoup de documentaires. Sans l'audiovisuel public, ce sont des projets qui n'existeraient pas puisque ni les chaînes privées ni les plateformes ne les proposeraient. Cela s'applique évidemment aux documentaires, à certains de nos magazines comme « Le magazine de la santé », ou encore à d'autres types de programmes comme la fiction. Nous faisons de la fiction pour les collégiens et les lycéens avec deux programmes, « Askip » et « Karma, trop jeunes pour se taire » ; ils sont diffusés sur France Télévisions et principalement sur la plateforme digitale france.tv, et fonctionnent très bien. Nous sommes là au cœur des missions du service public en nous adressant à un public qui ne s'abonne pas, qui ne consomme pas beaucoup, à la base, le média audiovisuel, mais qui est essentiel pour le renouvellement des générations et des publics de France Télévisions, et en proposant une offre qui parle à ce public sur le service public, et pas uniquement sur les plateformes américaines. Nous sommes donc très fiers de pouvoir faire cela.

Autre exemple, plus classique, concernant la fiction, il y a une différence assez nette de traitement entre les programmes que nous produisons. J'ai évoqué la série *13 novembre : le choix de Sonia*, mais une autre série consacrée aux attentats du 13 novembre a eu également beaucoup de succès sur France Télévisions. Elle a été diffusée sur France Télévisions parce qu'elle traitait d'un sujet difficile. Par sa mission, et parce qu'il n'est pas sous la pression commerciale pure, le service public peut faire cela. De même, dans nombre de fictions unitaires que nous proposons, notamment sur France 3, les thèmes policiers sont souvent abordés avec une dimension régionale ; des séries comme *Cassandre* ou *Le Voyageur* l'illustrent très bien.

Il y a une distinction claire entre le rôle des chaînes privées et celui des chaînes publiques. Cette distinction doit être maintenue. C'est un enjeu fort : les contrats d'objectifs et de moyens du service public doivent servir à cela, pour que le service public soit pleinement dans son rôle et puisse exercer ses missions de la meilleure des manières. Je pense d'ailleurs que c'est dans l'intérêt de tous les acteurs du marché.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Un sujet fait polémique dans cette commission : l'actionnariat des sociétés de production. Nous avons auditionné, il y a deux jours, des représentants de la filière cinématographique et de la filière audiovisuelle. Les premiers nous ont dit qu'ils étaient profondément choqués que des sociétés de production perçoivent des aides lorsque leur actionnaire principal ou majoritaire est étranger. Les seconds ont exprimé un avis plus nuancé, expliquant que ce qui comptait n'était pas la nationalité de l'actionnaire principal mais le fait que la société soit établie en France, avec des dirigeants français et propose des productions françaises.

Quelle est votre position sur ce sujet ? Considérez-vous que des sociétés de production avec des actionnaires majoritairement étrangers ne devraient pas avoir accès à des aides publiques ? Ou pensez-vous au contraire que ce qui compte, c'est le siège social de l'entreprise, la nationalité de ses dirigeants et le fait que les productions soient réalisées en France ou en Europe ?

M. Pierre Branco. Ne voulant pas répondre de façon subjective, je m'en remettrai au droit : les productions des sociétés auxquelles vous faites référence sont éligibles aux aides du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) et au crédit d'impôt. Par conséquent, elles remplissent les critères fixés par les pouvoirs publics pour être éligibles à ces soutiens. À

mon sens, il n'y a donc pas de discussion. Je n'ai pas à me prononcer sur la nécessité ou non de remettre en cause ces critères. En l'état, je constate que les règles semblent être appliquées puisqu'elles peuvent bénéficier des aides du CNC et du crédit d'impôt.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Est-ce que TF1 a déjà essayé de recruter des anciens dirigeants ou directeurs de France Télévisions avec qui elle venait de négocier des contrats ? Qu'en pensez-vous d'un point de vue déontologique ? Cette commission d'enquête est aussi l'occasion de pointer ce type de dérives, dénoncées tant par la ministre de la culture, Rachida Dati, que par la présidente de France Télévisions, Delphine Ernotte. TF1 a débauché d'anciens dirigeants de France Télévisions. Que pensez-vous de ces pratiques ?

M. Pierre Branco. Chez Studio TF1, nous n'avons pas débauché d'anciens dirigeants de France Télévisions qui auraient négocié des contrats avec nous et exerceraient ensuite des fonctions liées à ces contrats. Un seul exemple me vient à l'esprit, dans les cinq dernières années : celui d'une dirigeante de France Télévisions qui nous a rejoints, mais pour travailler sur des productions, notamment des feuilletons quotidiens, sans rapport avec l'audiovisuel public car ils concernent d'autres clients. Il n'y a donc vraiment pas de sujet chez nous.

Plus largement, je pense qu'assurer la plus grande clarté et fixer des règles les plus précises possibles sur ce point sera dans l'intérêt de tous, puisque cela évitera la suspicion. Je rejoins donc Delphine Ernotte sur cette question : si les règles éthiques de France Télévisions ne sont pas suffisamment claires – je ne les connais pas en détail –, cela mériterait d'être clarifié.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je poserai la question un peu différemment : quand vous licenciez l'un de vos salariés, vous négociez avec lui des indemnités de licenciement. Cela vous poserait-il des difficultés si, quelques mois plus tard, il rejoignait l'un de vos concurrents ? Seriez-vous tenté, comme le font de nombreuses entreprises en France, d'inclure au moment de la négociation du licenciement des clauses de non-débauchage, des clauses de non-sollicitation qui, je le rappelle, obligent les salariés licenciés, et qui partent avec des indemnités conséquentes, à ne pas travailler pendant un, deux ou trois ans, chez un prestataire, un partenaire ou un sous-traitant de l'entreprise dont il a été licencié ?

M. Pierre Branco. Les clauses que vous mentionnez, qu'il s'agisse de clauses de non-concurrence ou de non-débauchage d'anciens collaborateurs, existent mais elles ne se négocient pas au moment du licenciement : elles figurent dans les contrats de travail, principalement ceux des cadres et des dirigeants. Il est toujours possible de prévoir des clauses spécifiques dans les transactions qui sont faites au moment du licenciement mais, à ma connaissance, ces clauses doivent exister dans les contrats.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Donc chez vous, elles existent ?

M. Pierre Branco. Je ne pourrais pas affirmer avec certitude qu'elles figurent dans tous les contrats – nous sommes 800 salariés chez Studio TF1. Il me paraît essentiel que, notamment pour des rôles clefs, ces clauses existent puisqu'on ne peut pas empêcher un collaborateur d'aller travailler ailleurs – qu'il soit licencié ou qu'il parte de son propre chef ; en revanche, pour des raisons de secret des affaires et de confidentialité, nous devons nous assurer que le savoir ne puisse pas passer directement chez un concurrent. C'est pour cette raison que nous avons, dans nos contrats, des clauses de non-concurrence et de non-débauchage, qui sont limitées dans le temps et dans leur application. De là à dire qu'elles sont systématiques, je ne peux pas le certifier. En tout cas, elles sont importantes et nous nous assurons de les mettre dans les contrats.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous qui êtes à la tête d'une grande société de production, vous souhaitez donc que les contrats de vos salariés clefs comportent des

clauses de non-débauchage et de non-concurrence. Pour le dire clairement, il vous semble préférable qu'un salarié clef qui serait licencié ne puisse pas, pendant au minimum un an, aller travailler chez l'un de vos concurrents ou de vos prestataires.

M. Pierre Branco. Je ne suis pas spécialiste du droit du travail.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On ne va pas tourner autour du pot : ce n'est pas une question de droit du travail. Je vous pose une question très simple : si vous licenciez l'un de vos collaborateurs clefs, trouvez-vous préférable que pendant un an, deux ans, trois ans, il n'aille pas travailler chez l'un de vos concurrents ou de vos prestataires ? Ce n'est pas du tout une question de droit du travail, même si cela le devient ensuite dans sa traduction. Je vous demande votre avis comme patron d'une grande société de production française. Je vous pose la question directement parce que notre rôle sera demain de faire des propositions. Nous devons réfléchir à ces sujets, notamment celui de cadres clefs de l'audiovisuel public qui partent travailler dans les sociétés de production, avec tous les problèmes que cela engendre, et il faudra que nous apportions des réponses. Votre audition doit aussi nous permettre de comprendre les pratiques du secteur privé et, le cas échéant, de nous en inspirer. Ce n'est donc pas une question piège : nous voulons comprendre votre position sur ce sujet, afin de pouvoir, le moment venu, faire des préconisations.

M. Pierre Branco. J'ai bien compris votre question. Quand je parlais de droit du travail, c'était pour dire qu'à ma connaissance, on ne peut pas, dans le cadre d'un licenciement, imposer à quelqu'un de ne pas aller travailler dans une autre société pendant une durée donnée. C'est à cela que je faisais référence.

Est-il important, pour des postes clés, de prévoir des clauses garantissant à un groupe ou une société, qu'elle soit privée ou publique, que la personne qui choisit de partir – j'insiste : une personne qui « choisit de partir » – ne pourra pas aller exercer des fonctions similaires ou faire profiter du savoir qu'elle a de l'entreprise chez un concurrent ? Oui, il est nettement préférable d'encadrer cela pour s'assurer qu'il n'y aura pas de transfert d'expertise ou d'informations confidentielles.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est très clair. Nous pourrons réfléchir en effet à la question des contrats de travail.

Je vous remercie d'avoir répondu à nos questions.

La séance s'achève à douze heures quarante-cinq.

———

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Charles Alloncle, Mme Céline Calvez, M. Jérémie Patrier-Leitus.

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, du service de l'information de Radio France : Mmes Céline Pigalle, directrice de France Inter (ancienne directrice d'ICI), Agnès Vahramian, directrice de l'information à Radio France (ancienne directrice de Franceinfo), MM. Vincent Meslet directeur éditorial de Radio France, et Richard Place directeur de la rédaction de Franceinfo 2

– Présences en réunion 53

Mardi
18 février 2026
Séance de 14 heures 30

Compte rendu n° 42

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à onze heures trente.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, en préambule de cette audition et en réponse aux nombreux députés membres de la commission d'enquête et journalistes qui m'ont sollicité, j'aimerais revenir sur l'audition hier de la société Together Media. À cette occasion, M. le rapporteur a dévoilé plusieurs chiffres relatifs au Festival de Cannes mais aussi à l'indemnité de licenciement d'une ancienne salariée de l'audiovisuel public. Ces chiffres ont été immédiatement repris par les médias et suscitent de nombreuses réactions depuis qu'ils ont été dévoilés.

Je souhaite donc revenir sur les règles applicables à l'utilisation des documents reçus dans le cadre d'une commission d'enquête.

Aux termes du deuxième alinéa du II de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, « *les rapporteurs des commissions d'enquête exercent leur mission sur pièces et sur place. Tous les renseignements de nature à faciliter cette mission doivent leur être fournis. Ils sont habilités à se faire communiquer tous documents de service, à l'exception de ceux revêtant un caractère secret et concernant la défense nationale, les affaires étrangères, la sécurité intérieure ou extérieure de l'État, et sous réserve du respect du principe de la séparation de l'autorité judiciaire et des autres pouvoirs* ».

Il ressort tant du texte que de la pratique constante des commissions d'enquête parlementaires depuis plusieurs décennies que le secret des affaires ne peut être opposé au rapporteur d'une commission d'enquête : les personnes, physiques ou morales, auxquelles il s'adresse doivent lui communiquer les documents demandés. À ce titre, je signale que France Télévisions a versé à ce jour plus de 26 000 documents dans la data room. Le rapporteur me trouvera à ses côtés s'il considère que l'exploitation de ces documents ne lui permet pas de remplir ses fonctions de manière satisfaisante.

Cependant, je le dis de manière respectueuse mais claire au rapporteur, la même transparence ne peut valoir pour la divulgation au public des documents obtenus, du fait du secret des affaires comme du respect dû à la vie privée. Notre commission a pour mission d'assurer la transparence et de mettre au jour d'éventuels manquements et dysfonctionnements et, si les parlementaires bénéficient, dans le cadre de leur mandat, d'une immunité qui leur permet de travailler avec une grande liberté, nous devons faire preuve d'une vigilance toute particulière, dans l'exercice de nos fonctions respectives, notamment lorsque cela peut avoir des conséquences importantes du point de vue économique et concurrentiel.

Aussi, je demande au rapporteur, avec lequel j'ai échangé hier, de ne pas divulguer le détail des éléments qu'il a pu recueillir au titre de ses fonctions, notamment ceux issus des documents déposés sur la plateforme numérique. M. le rapporteur peut, ici comme il le fera dans son rapport, faire état d'ordres de grandeur et d'éléments indicatifs, mais je lui demande de le faire avec tout le discernement et la prudence qui s'imposent afin de respecter la confidentialité des informations dont il est destinataire.

Autrement dit, la transparence vis-à-vis des Français, oui ; la révélation d'éléments susceptibles de porter atteinte au respect de la vie privée ou au secret des affaires, non. Je sais que le rapporteur saura trouver l'équilibre entre ces deux exigences.

Ce rappel étant fait, nous pouvons passer à l'audition des responsables de l'information de Radio France. Je précise d'emblée que la réorganisation annoncée par la PDG du groupe conduira certains d'entre eux à occuper dans quelques jours d'autres fonctions que celles que je vais bientôt énoncer.

Radio France est une maison importante, qui comptait 4 621 collaborateurs au 1er janvier 2024, dont 915 journalistes. Le journalisme et l'information en sont évidemment des éléments fondateurs et des piliers. Je vais vous présenter et nous pourrons vous écouter.

Madame Céline Pigalle, après être passée par Sciences Po et l'École supérieure de journalisme de Lille (ESJ), vous avez commencé votre carrière de journaliste chez Europe 1, où vous avez été reporter puis rédactrice en chef en 2008, avant de devenir directrice adjointe de la rédaction en 2009. Après un passage chez Canal+ comme rédactrice en chef de l'émission « La Matinale », puis sur i-Télé, vous êtes devenue directrice de l'information du groupe Canal + en janvier 2014 avant de rejoindre BFM TV, où vous êtes devenue directrice de la rédaction pendant six ans. Vous avez rejoint Radio France en 2023 comme directrice de France Bleu, puis en cumulant ces fonctions avec celle de directrice éditoriale déléguée chargée de l'information et de la proximité. Vous avez été nommée directrice de France Inter le 6 février dernier pour succéder à Mme Adèle Van Reeth.

Madame Agnès Vahramian, vous êtes un visage connu du journalisme et sans doute des Français puisque, sur France Télévisions, vous avez notamment été correspondante à Washington pendant quatre ans, puis au Moyen-Orient pendant trois ans. Diplômée du Centre universitaire d'enseignement du journalisme de Strasbourg et de l'Institut d'études politiques de Grenoble, vous avez d'abord été reporter au service informations générales de la rédaction de France 2 avant de rejoindre le service politique étrangère de la même chaîne. Après avoir été rédactrice en chef du magazine « Envoyé spécial », puis directrice adjointe de la rédaction de France 2, et rédactrice en chef du journal télévisé de 20 heures, vous repartez sur le terrain. Vous avez été nommée directrice de France Info en septembre 2024, puis directrice de l'information de Radio France le 6 février dernier.

Monsieur Vincent Meslet, vous avez commencé votre carrière dans l'audiovisuel en intégrant, en février 1992, la direction des études et de la prospective de France Télévisions. En 2005, vous devenez directeur des programmes de France 3. En février 2011, vous rejoignez Arte en qualité de directeur éditorial avant de prendre, en 2015, la direction de France 2. Après avoir été directeur général de Telsète entre 2017 et 2021, vous avez travaillé près de quatre ans chez Newen France. Depuis août 2024, vous êtes directeur éditorial de Radio France.

Monsieur Richard Place, vous avez commencé votre carrière sur France Info en 1996 au service reportage. Trois ans plus tard, vous travaillez à France Bleu Gironde avant de revenir sur France Info au service des sports. En 2007, vous réintégrez le service reportage dont vous devenez le chef de service en 2013. Après avoir été directeur-adjoint de la rédaction de France Info, vous devenez correspondant permanent de Radio France à Londres. En 2024, vous avez été nommé directeur de la rédaction de la radio France Info.

Je vous remercie tous d'être présents et, avant de vous entendre, je vais vous demander de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Céline Pigalle, M. Vincent Meslet, Mme Agnès Vahramian et M. Richard Place prêtent successivement serment.)

M. Vincent Meslet, directeur éditorial de Radio France. Je précise que je représente Radio France au conseil d'administration de l'AFP (Agence France-Presse).

Mme Céline Pigalle, directrice éditoriale déléguée chargée de l'information et de la proximité à Radio France, directrice du réseau Ici. Je suis pour ma part vice-présidente de l'École supérieure de journalisme de Lille (ESJ).

Mme Agnès Vahramian, directrice de France Info. Je cumulerai, à partir du 2 mars, la fonction de directrice de France Info et celle de directrice de l'information de Radio France.

M. Vincent Meslet. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs, nous nous exprimons ici au titre de nos fonctions actuelles : Céline Pigalle, directrice de l'information et du réseau Ici, Agnès Vahramian, directrice de France Info, Richard Place, directeur de la rédaction de France Info, et moi-même, directeur éditorial du groupe Radio France. Dans une dizaine de jours, Céline Pigalle prendra la direction de France Inter tandis qu'Agnès Vahramian conservera celle de France Info tout en assurant la direction de l'information de Radio France, c'est-à-dire la coordination des rédactions de nos antennes et des trois services communs – international, sport et investigation.

Comme l'ont rappelé Mme Sibyle Veil et Mme Adèle Van Reeth, Radio France constitue un cas unique dans le paysage culturel français. Dans un monde saturé d'images et face à la déferlante des réseaux sociaux et de l'intelligence artificielle, la voix et la musique humaine restent des vecteurs incomparables de confiance et d'émotion. La radio, qui rassemble chaque jour deux Français sur trois, reste et restera un média essentiel et singulier.

Au moment où la violence revient dans l'espace public, comme le montre tragiquement l'actualité récente, où les mots perdent leur sens, où la réalité des faits se noie dans les commentaires, les interprétations et les désinformations, au moment où le sens du dialogue et de l'écoute se perd, les médias comme Radio France, qui offrent des espaces de fiabilité, des débats apaisés et des lieux de répit sont plus que jamais stratégiques.

Oui, trois fois oui, Radio France appartient à tous, mais surtout à personne. Cela ne peut être qu'un bien commun, où l'on se réunit, où l'on se confronte aux idées de ceux qui ne pensent pas comme nous, aux faits qui nous dérangent, qui nous contredisent, qui nous font changer d'avis.

Radio France, média d'information, de culture, de divertissement et de création incarne notre richesse et notre diversité culturelles – c'est la mission que nous confie notre cahier des charges – à travers ses six stations complémentaires, son réseau Ici, composé de quarante-quatre antennes locales, et ses trois plateformes numériques, qui attirent chaque mois 28 millions de Français et permettent de réaliser 50 % de l'audience des podcasts en France. Notons d'ailleurs la progression de 80 % de celle de la plateforme Ici l'année dernière.

Radio France compte aussi de nombreuses radios numériques, dont certaines ont récemment rencontré un vif succès auprès du public – FIP Cultes, devenue en moins d'un mois la première radio de France, ou Mon petit France Inter. Depuis hier, nous proposons également Mon tout petit France Inter, destiné aux moins de 6 ans.

Radio France est également un lieu culturel accueillant chaque année plus de 200 000 Français venus applaudir ses orchestres, ses événements et festivals comme le récent Hyper Weekend Festival.

Chaque mois, plus de 70 % de Français sont en contact avec nos contenus, que ce soit par le biais de leur poste de radio, de leur téléphone ou des réseaux sociaux.

Radio France donne la parole à plus de cinquante invités et aborde plus de soixante-dix thèmes différents par jour. Il est le premier producteur et diffuseur d'information – 700 heures par semaine –, une information qui privilégie la fiabilité, la mise en perspective et le terrain, grâce à 180 heures de reportages, qui vont du local jusqu'à l'international.

Radio France est aussi le média des savoirs – avec 500 heures par semaine –, le média de la culture, de la musique – avec près de 500 heures hebdomadaires aussi – et de la fiction – actuellement, vous pouvez écouter l'adaptation de *1984* de George Orwell sur France Culture.

Radio France offre aussi des documentaires – en ce moment sur France Culture, dans LSD, la série documentaire, « Protection de l'enfance : des histoires au quotidien » – ; du divertissement inscrit à notre cahier des charges ; des jeux et de l'humour – le fameux humour. France Inter, première scène en ce domaine, propose plus de treize rendez-vous par jour et une trentaine d'humoristes aux registres différents – satirique, burlesque, absurde, parodique, ironique – abordant autant des dilemmes personnels que des questions politiques ou de société. Enfin, les programmes destinés à la jeunesse représentent une part importante du succès de nos podcasts et sont désormais disponibles sur deux radios et un espace numérique dédié et protégé.

Radio France est vivante comme l'humain, et non pas lisse comme l'intelligence artificielle ; imparfaite comme l'humain, parfois rugueuse et énervante, essentiellement enrichissante et éclairante.

Le débat sur l'audiovisuel public est légitime, et nous sommes ici pour répondre à toutes vos interrogations et remarques. La situation exige du discernement ; c'est pourquoi nous essaierons de vous apporter tous les éléments possibles pour vous permettre de comprendre nos métiers, nos procédures, nos règles éthiques et parfois, aussi, les difficultés que nous pouvons rencontrer.

Nous ne pouvons pas faire abstraction du contexte mondial. Les médias financés par la publicité sont fragilisés par la domination des Gafam, en passe d'accaparer 50 % des recettes publicitaires mondiales. Si, dans le même temps, l'audiovisuel public devait être lui aussi fragilisé, cela pourrait conduire à un affaiblissement global de la culture française au profit de groupes étrangers. Ce point de vue est partagé par de nombreux dirigeants du secteur privé, parmi lesquels M. Rodolphe Belmer, PDG du groupe TF1 et M. David Larramendy, PDG du groupe M6. Ils appellent, chacun à sa manière, à dépasser le clivage entre privé et public pour adopter une stratégie nationale de défense des intérêts français. Pour cela, ils proposent de renforcer bien entendu l'offre privée, mais sans négliger la nécessité d'audiovisuel public fort et bien financé. M. Maxime Saada, directeur général du groupe Canal+, pointait récemment le risque de finir tous américains.

Nous plaçons l'auditeur au centre de notre politique éditoriale en valorisant son intelligence, sa curiosité, son désir de comprendre et de s'informer, son esprit critique, ses émotions et surtout sa volonté de vivre en bonne intelligence avec des personnes qui pensent différemment, qui ont des itinéraires de vie différents.

Conscients de notre responsabilité, nous savons que la France se fragmente et que la solitude progresse – plus de 40 % des foyers sont composés de personnes seules – tandis que le temps libre est de plus en plus absorbé par les écrans, ce qui réduit *de facto* les interactions sociales et les possibilités de discuter pacifiquement avec des personnes qui ne partagent pas les mêmes opinions ou les mêmes goûts. Par ailleurs, l'accès à l'information et à la culture dépend souvent, désormais, de multiples abonnements coûteux, qui sont autant d'obstacles pour des personnes modestes.

Pour renforcer et réaffirmer notre impartialité, nous agissons dans un cadre légal robuste que nous respectons scrupuleusement : la loi de 1986 garantissant la liberté de communication ainsi que les cahiers des charges qui en découlent et qui fondent notre ligne éditoriale. Ces outils ont évolué dans le temps et restent perfectibles. Dès la décision du Conseil d'État qui a étendu l'application du principe de pluralisme à toutes les émissions concourant à l'information, nous avons développé un baromètre du pluralisme que Mme Veil a pu vous présenter lors de son audition en décembre dernier.

Bien évidemment, nous sommes soumis aux lois de 1881, 1972, 2014, 2016 et 2017, qui fondent la liberté d'expression et la liberté artistique. C'est notre métier que de garantir la

diversité des points de vue ; c'est la responsabilité de l'encadrement, à tous les échelons de la fabrication de nos programmes et de l'information.

Nous avons instauré au sein du groupe des garde-fous que sont la médiatrice et le comité d'éthique. Notre indépendance repose aussi bien sur notre capacité à remettre en question à chaque instant nos propres biais que sur le caractère collectif et collégial de la fabrication des programmes.

Nous nous plions à toute forme de contrôle et, en tout premier lieu, à celui de l'Arcom, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique. Nous défendons aussi notre indépendance et notre liberté éditoriale, non par esprit revêche ou rebelle, mais parce qu'elles sont les conditions de notre impartialité aux yeux du public. Être indépendant ou avoir une ligne éditoriale libre, cela signifie se protéger des pressions, d'où qu'elles viennent : des conflits d'intérêts, de censure ou d'autocensure. Cela ne signifie pas du tout s'extraire de tout cadre, et je viens de rappeler la densité du cadre légal dans lequel nous agissons.

Nous y tenons parce que nous tenons à la confiance de nos auditeurs. Celle-ci passe par un contrat d'écoute informel et clair entre l'auditeur et nous, qui lui permet de faire la part des choses et de comprendre la spécificité de chaque genre, de chaque rendez-vous. À chaque genre correspondent ses propres codes et son propre contrat d'écoute. Par exemple, l'info n'est pas l'humour, l'humour n'est pas l'info. De la même manière, un journaliste qui mène une interview contradictoire n'est pas un partisan, mais simplement un journaliste qui tente d'éviter la langue de bois pour que l'auditeur obtienne des réponses à ses questions. Celui qui enquête n'est pas un militant, c'est un professionnel qui vérifie, qui confronte, qui met en perspective pour que l'auditeur puisse se faire son avis sur des faits vérifiés. L'éditorialiste expose une analyse mais il la fonde sur des faits, il argumente, il apporte des informations à l'auditeur, qui ne partagera peut-être pas son opinion finale. L'humoriste n'est pas un partisan, c'est un satiriste, voire un pamphlétaire qui fait rire ou pas, qui agace ou qui séduit, qui a le goût de la liberté et qui est une garantie d'indépendance.

Notre meilleure garantie reste l'auditeur, qu'il ne faut jamais sous-estimer ou infantiliser. Juge en dernier ressort, il est libre d'approuver, de contredire et surtout d'approfondir, à notre contact, son opinion. Nous lui devons transparence et déontologie, sous la forme d'un contrat d'écoute clair qui ne le prend jamais à revers. Au sein de chaque antenne, de chaque genre, de chaque rendez-vous, nous devons être son éclaireur, pas plus, pas moins. C'est une promesse d'honnêteté intellectuelle et de respect que nous cherchons à tenir à chaque seconde.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie.

Depuis des années, il est question d'un rapprochement entre France Bleu et France 3 mais aussi entre la radio et la télévision France Info.

Les fameuses coopérations par le bas ont peiné à se mettre en place, même si le réseau Ici en est une illustration récente au plan local et si la coopération entre radio et télévision est désormais plus nourrie en ce qui concerne France Info.

Pour disposer demain d'un grand média de proximité ainsi que d'un grand média d'information, est-il selon vous souhaitable de créer une holding, autrement dit d'instaurer un pilotage unifié, comme le prévoit la proposition de loi dont je suis le corapporteur, ou la poursuite des coopérations par le bas est-elle suffisante ?

M. Vincent Meslet. Cette question pourrait appeler des heures de réponse. Je laisserai mes collègues préciser la manière dont les rapprochements s'opèrent. Agnès Vahramian et moi

connaissons les deux maisons et leurs cultures très différentes. Le rapprochement ne sera jamais simple et demandera du temps.

Mme Céline Pigalle. J'en ai la conviction profonde, la France a fait quelque chose d'absolument exceptionnel pour protéger la radio : en 1974, elle l'a sortie du giron de la télévision. C'est ainsi que la radio de service public est restée forte et puissante.

Lorsque j'ai été nommée directrice de France Inter, mon mari, qui est franco-allemand et qui a passé ses vingt-cinq premières années en Allemagne, a reçu tant de messages qu'il m'a demandé : « Mais c'est quoi cette radio, exactement ? » Cela dit la singularité de la radio et de ce qui a été organisé pour la protéger.

C'est Alain Weill, un patron que j'ai connu et apprécié, qui a inspiré à beaucoup d'autres l'idée de faire travailler ensemble radio et télévision puisqu'en 2005, il a organisé le rapprochement entre ces deux médias en donnant naissance à BFM TV. Depuis cette date, il y a plus de vingt ans, des discussions ont lieu sur les modalités d'un rapprochement pour le service public et il reste encore des choses à améliorer.

J'ai néanmoins la conviction que ce temps est, pour partie, déjà derrière nous. La radio et la télévision souffrent d'une érosion de leur audience. L'enjeu du moment est de s'adapter aux nouveaux usages. C'est pourquoi, de mon point de vue, les rapprochements doivent être liés au numérique. C'est dans cet espace que nous devons nous consolider mutuellement et peut-être envisager ensemble des formats nouveaux, spécialement conçus pour le numérique.

La radio, notamment la nôtre, qui va bien, doit continuer de faire en priorité de la radio et du numérique. Il en est de même pour la télévision. Le monde numérique présente un avantage : on peut y faire beaucoup de choses à distance. On peut créer des environnements liés au numérique sans nécessairement changer le statut du personnel ou embaucher de nouveaux personnels avec un statut dédié. L'air de rien, cela pourrait nous épargner un chantier assez pharaonique.

Mme Agnès Vahramian. Je répondrai sur le seul rapprochement entre la télévision et la radio France Info. La question d'un pilotage commun peut se poser. Je suis néanmoins toujours prudente quand il s'agit d'ajouter des structures et des chefs. Je suis quelqu'un de pragmatique, je cherche l'efficacité. J'ai monté les échelons progressivement, comme vous m'avez fait l'honneur de le rappeler.

Peut-être ne l'expliquons-nous pas suffisamment, mais les coopérations entre radio et télévision existent aujourd'hui, et ce à tous les niveaux. Leur succès tient à ce que nous respectons la spécificité de chaque média : en effet, les formats, les *prime time*, les métiers, les auditoires, les usages sont différents.

L'idée de diffuser davantage de programmes radio filmés à la télévision ou de formats télévisuels à la radio est à mes yeux une fausse piste, notamment parce qu'elle est datée. Il est possible de faire de l'événementiel ensemble et c'est souhaitable. Mais, aujourd'hui, il est surtout primordial de faire circuler nos contenus. Ils doivent pouvoir être déclinés à la radio, à la télévision, sur le numérique et les réseaux sociaux. Il faut leur donner de la puissance.

Je donne quelques exemples : quand un journaliste de la radio révèle une partie de l'affaire Epstein, il va sur le plateau de la télévision expliquer son enquête ; quand France 2 négocie l'interview exclusive de Volodymyr Zelensky, la radio la diffuse.

Il faut partir des contenus, j'en suis persuadée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci à vous quatre d'être venus ; je vous signale d'emblée que j'ai de nombreuses questions à vous poser. Je compte donc sur la concision de vos réponses, qui nous permettra d'avoir un échange efficace.

Madame Pigalle, vous venez de succéder à Adèle Van Reeth à la direction de France Inter. Le 5 février dernier, on a pu lire dans un article de *Libération*, qui consacrait sa « Une » au départ de cette dernière, qu'« une délégation de membres du bureau de la Société des journalistes de France Inter et de représentants syndicaux du SNJ et de la CGT » vous aurait rencontrée. Une source citée dans l'article explique : « On a plaidé en disant qu'il fallait quelqu'un de bienveillant avec la rédaction, capable aussi de nous défendre à l'extérieur, face à la commission d'enquête par exemple. » Pouvez-vous nous expliquer les raisons qui ont conduit au départ d'Adèle Van Reeth et celles qui vous ont amenée à être nommée à la direction de France Inter ?

Mme Céline Pigalle. Vous voulez savoir si je suis bienveillante, n'est-ce pas ? D'abord, je ne prendrai mes fonctions que le 2 mars. J'ai en effet eu à cœur, compte tenu des missions qui m'avaient été confiées précédemment, de prendre le temps de transmettre à Agnès Vahramian les deux dossiers dont j'étais chargée et qui ne sont pas minces, à savoir le réseau des quarante-quatre locales et la direction de l'information.

Le départ pour France Télévisions de Philippe Corbé, qui est un grand journaliste et mon ami, a été un élément déclencheur. Ce départ, qui m'a beaucoup peinée, a évidemment soulevé des questions relatives à l'organisation de France Inter. Le moment est en effet si crucial qu'une réorganisation a paru naturelle pour nous permettre d'affronter les différents épisodes qui s'annoncent ; je pense non seulement à la situation politique française mais aussi aux enjeux géopolitiques. Des discussions ont porté sur le point de savoir si Adèle Van Reeth était intéressée par un rôle à l'antenne. Ce changement aurait été plus naturel à la fin de la saison mais, une réorganisation étant nécessaire, il a semblé utile de l'envisager à ce moment-là.

Laissez-moi vous dire l'incroyable travail qu'Adèle Van Reeth a accompli pendant les quatre années qu'elle a passées à la tête de France Inter. Cette radio, qui était déjà la première de France, l'est plus que jamais puisqu'elle a creusé l'écart avec nos amis de RTL, deuxième radio de France, que je salue car le paysage radiophonique a besoin de stations vivantes. Ses audiences sont à leur niveau historique.

C'est bien parce que la maison Radio France avait à cœur d'être organisée au mieux pour les deux années qui viennent, et peut-être au-delà, que ces décisions ont été prises.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En janvier 2022, vous participiez à une table ronde intitulée « Les Médias face à la crise », consacrée à la crise sanitaire du covid-19. Vous avez déclaré, à propos des controverses provoquées par la communication gouvernementale, notamment par les mensonges avérés de Sibeth Ndiaye, alors porte-parole de l'Élysée, sur les masques : « Dans un moment où l'on vous dit qu'on est en guerre, on est rappelés au fait qu'il ne faut pas non plus trop troubler les gens et finalement ne pas aller trop à rebours de la parole officielle puisque ce serait fragiliser un consensus social. »

Vous étiez alors directrice de la rédaction de BFM TV. Dans quelques semaines, vous prendrez vos nouvelles fonctions à la tête de France Inter, dont la matinale, première de France, est écoutée chaque jour par des millions d'auditeurs. Considérez-vous toujours qu'un média ne doit pas « aller trop à rebours de la parole officielle » ? Admettez-vous avoir peut-être menti aux téléspectateurs de BFM TV pour maintenir le « consensus social » ?

Mme Céline Pigalle. Je vous remercie de m'offrir l'occasion de m'exprimer à ce propos car la séquence que vous avez citée a été très virale et le moment, pour tout dire, très pénible pour moi. Ce jour-là, j'ai eu une expression malheureuse sur une question qui mérite

néanmoins réflexion, celle de notre responsabilité collective. J'étais face à des scientifiques – une population que je ne côtoie pas fréquemment – et j'avais à cœur de leur dire qu'ils auraient dû, à l'époque, parler plus fort, dire plus franchement que le port du masque était absolument nécessaire, ce à quoi d'aucuns ont répondu qu'ils ne le pouvaient pas dès lors qu'il n'y avait pas de masques. Néanmoins, en soulignant l'importance du port du masque, on aurait au moins fait comprendre à chacun que se protéger le nez et la bouche avec un foulard, c'était mieux que rien.

Comme je suis bien élevée et que je ne voulais pas être trop offensive face à ces scientifiques, j'ai dit « on » au lieu de « vous » – « vous avez manqué de parler haut et fort ». Il se trouve que, peu de temps auparavant, nous avions traversé la crise des gilets jaunes, à propos de laquelle les critiques avaient plu ; la question du consensus était largement laissée de côté. Or, au début de la crise sanitaire, je sentais bien que la société avait du mal à entrer dans la critique, qui est néanmoins toujours nécessaire. C'est ce que je souhaitais rappeler à ces scientifiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose cette question, c'est aussi parce que, hier, Emmanuel Macron, en visite officielle en Inde, a tenu des propos particulièrement inquiétants sur la liberté d'expression, propos tenus en anglais mais que l'on peut traduire ainsi : « La liberté d'expression, c'est des conneries si personne ne sait comment on y accède, surtout quand elle nous fait passer d'un discours de haine à un autre. » Quelles garanties pouvez-vous nous donner que France Inter sera parfaitement imperméable à la parole officielle ?

Mme Céline Pigalle. La liberté d'expression, l'indépendance est le cœur de notre métier. Nous y travaillerons chaque jour. Mon parcours atteste, je l'espère, que j'ai su rester dans le rôle de contre-pouvoir qui était le mien, rôle qui doit être tenu à chaque instant, en résistant absolument à toutes les pressions qui peuvent s'exercer, si nombreuses que vous ne pourriez pas en dresser la liste.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Maintiendriez-vous les propos que vous avez tenus au sujet de la crise du covid si survenait une nouvelle crise sociale, comme celle des gilets jaunes, ou géopolitique – je pense à l'Ukraine, par exemple – ou feriez-vous front pour préserver à tout prix votre indépendance vis-à-vis du pouvoir, quitte à fragiliser le fameux consensus social que vous avez évoqué ?

Mme Céline Pigalle. Chacun doit être à sa place. Et le journaliste doit, en toutes circonstances, s'en tenir à ce qui fait son métier, à savoir lire ce qui est à sa disposition avec esprit critique, penser contre lui-même, tenter de comprendre ce qu'on lui cache. À l'instar d'une danseuse qui fait ses exercices à la barre, j'ai, pendant trente années, appliqué ces principes à chaque minute pour tâcher de ne pas me tromper et d'éclairer la situation. Il ne fait aucun doute que nous sommes un contre-pouvoir qui doit s'exercer chaque jour.

M. Vincent Meslet. Les lignes éditoriales sont toujours définies de manière collective, débattues dans chaque conférence de rédaction, et elles assurent notre indépendance.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Meslet, Radio France compte sept chaînes de radio qui disposent, chacune, de leur propre direction, composée de responsables de programmes et de l'information, chargés notamment de définir la ligne éditoriale. Par ailleurs, la présidente, Sibyle Veil, fixe une orientation générale pour l'ensemble du groupe. Pouvez-vous nous préciser quelles sont vos fonctions exactes en tant que directeur éditorial de Radio France et quel est votre rôle dans la définition ou la coordination de l'ensemble de ces lignes éditoriales ?

M. Vincent Meslet. Votre question me permet de souligner l'originalité de Radio France, qui a toujours su préserver l'identité de ses marques et leur autonomie éditoriale.

Le poste que j'occupe a été créé il y a une dizaine d'années, sous la présidence de Mathieu Gallet, par Frédéric Schlesinger. Mon rôle n'est pas de remettre en cause cette autonomie, mais de l'organiser autour d'une stratégie commune, pensée avec la présidente de Radio France. Nous travaillons à la définition d'une stratégie globale sur plusieurs années ainsi qu'à la répartition entre les chaînes. Chaque année, nous fixons une feuille de route, comportant les grands objectifs, afin de préparer la rentrée suivante. Nous rendons également les arbitrages budgétaires internes aux chaînes, notamment lorsque des économies sont nécessaires. Par ailleurs, je pilote les nouveaux chantiers définis en fonction des sujets d'actualité dits stratégiques, comme le pluralisme ou la conquête des publics les plus jeunes, par exemple.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous pose cette question parce que, avant de devenir directeur éditorial de Radio France en août 2024, vous avez occupé plusieurs fonctions éminentes au sein de l'audiovisuel public : directeur des programmes de France 3 en 2005, directeur éditorial d'Arte en 2011, puis, à partir de septembre 2015, directeur de France 2, nommé à ce poste par Delphine Ernotte. À cette époque, *Libération* vous a consacré un portrait dans lequel on peut lire notamment que, « passionné de politique », vous estimez que « pour changer la société, il vaut mieux travailler à la télévision qu'être élu », ajoutant avoir toujours voté socialiste, « sauf une fois, écolo ».

Pourquoi avez-vous choisi d'afficher publiquement ces convictions politiques au moment de votre prise de fonctions à la tête de France 2 alors que l'on attend d'un dirigeant de l'audiovisuel public une totale neutralité, en tout cas un respect des principes à valeur constitutionnelle inscrits dans la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de la communication, la loi Léotard ?

M. Vincent Meslet. Votre question ne m'étonne pas car vous avez fait allusion à ces propos à plusieurs reprises, dans cette enceinte ou sur les réseaux sociaux. Je me permettrai de prendre le temps d'y répondre car il y va de mon intégrité professionnelle.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur vous posera deux questions complémentaires qui vous permettront de développer vos arguments.

M. Vincent Meslet. Je n'en doute pas !

Je crois, pour m'être réinterrogé à ce sujet, n'avoir jamais pris une décision en fonction de mes opinions politiques dans le cadre de mes fonctions. Je vais avoir 60 ans ; j'ai trente-quatre ans de vie professionnelle, dont vingt-huit ans dans l'audiovisuel public. Ma vocation est née très tôt : j'étais intéressé par les métiers de la communication, la recherche du public, la culture populaire – c'est cela qui m'a attiré, bien plus que toute autre chose.

Regardez qui m'a nommé à mes différentes fonctions : Mme Sibyle Veil, dont je ne rappellerai pas le parcours ; Mme Véronique Cayla, qui a été membre du cabinet de deux ministres de la culture sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, puis nommée membre du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) et du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) par Jacques Chirac avant d'être nommée présidente d'Arte sous le mandat de M. Sarkozy. Par ailleurs, j'ai travaillé avec M. Patrick de Carolis, dont vous connaissez l'engagement politique, et M. Rémy Pfimlin. Cela me fait mal de souligner la carrière ou les orientations politiques de ces personnes car jamais il n'en a été question lorsque j'ai travaillé auprès d'eux ; nous partagions la volonté de servir l'entreprise et l'audiovisuel public, au bénéfice de l'intérêt général.

Regardez les programmes dont je me suis occupé, qu'il s'agisse de feuilletons populaires dont les personnages illustrent la grande diversité de la société française ou de « Ce soir ou jamais », une émission qui a suscité nombre de polémiques tant elle s'ouvrait aux

extrêmes et aux paroles radicales. Lorsque j'ai pris mes fonctions à Arte, qui ne diffusait pas d'émissions de débat, j'y ai créé « 28 minutes ».

Je sais que vous essayez de démontrer, à travers ma personne, l'existence d'un État profond au sein de l'audiovisuel public. C'est très injuste pour l'ensemble des journalistes et des producteurs qui y travaillent à des fonctions moins importantes que les miennes et qui croient au service public. Les décourager est sans doute la pire des choses actuellement !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Néanmoins, ne considérez-vous pas que les déclarations que vous faites au journal *Libération* au moment où vous prenez des fonctions importantes au sein de l'audiovisuel public peuvent marquer une rupture légale ou installer une distance avec des millions de Français qui financent l'audiovisuel public ? Est-ce votre rôle de clamer vos préférences politiques ? Le referiez-vous dix ans après, à un moment où les Français réclament une neutralité pure et parfaite ?

M. Vincent Meslet. Je serais tenté de vous répondre d'abord par un trait d'humour. C'était il y a dix ans, vous l'avez dit, et il s'est passé beaucoup de choses depuis… – non, je vais renoncer à ce trait d'humour finalement et aller directement au fait. Beaucoup de choses sont écrites dans cet article. La journaliste remarque notamment que je ne suis pas à l'aise. On m'avait demandé de fendre l'armure ; j'ai donc raconté beaucoup de souvenirs d'enfance. Et il est vrai qu'à la fin de l'entretien, lorsqu'elle m'a posé cette question, j'y ai répondu alors que je n'en avais pas envie. Je ne le referais pas. Je lui ai répondu parce que je pensais que ma carrière parlait pour moi. Je me suis senti en sécurité, mais j'ai péché par naïveté. Vous réclamez beaucoup de transparence par ailleurs ; j'ai été trop transparent, ce jour-là.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons posé cette question à chacune des personnes que nous avons auditionnées qui s'était exprimée dans la presse. Dès lors que la loi de 1986 impose l'honnêteté, l'indépendance et l'impartialité de l'information, il est normal de s'étonner qu'un directeur éditorial – donc, *in fine*, de l'information – indique ses orientations politiques dans la presse. Mais vous vous en êtes expliqué de manière très transparente.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour cette transparence, monsieur le directeur. Je souhaite revenir sur la phrase suivante : « Pour changer la société, il vaut mieux travailler à la télévision qu'être élu. » Qu'entendez-vous concrètement par « changer la société » ?

M. Vincent Meslet. Je vais probablement vous décevoir car c'est, je crois, très éloigné de ce que vous pensez. En première, j'ai conclu une longue dissertation d'histoire sur le progrès technique en indiquant que la troisième révolution industrielle qui s'annonçait serait celle de l'information et de la communication. Lorsque j'ai commencé à travailler en 1992, on dénombrait dix sites numériques dans le monde, contre des milliards aujourd'hui, et 100 000 heures de programmes télévisés, contre 500 000 aujourd'hui, si l'on s'en tient à la seule télévision linéaire. À l'instar de l'imprimerie et de l'écriture, les révolutions technologiques entraînent de nombreuses transformations dans la société. L'esprit partisan n'est pas mon fort : je suis plutôt un rebelle qui goûte l'esprit critique, les remises en cause. Je ne suis pas là où l'on m'attend – mes collègues ici présents peuvent en témoigner. À cet égard, j'ai eu le sentiment de vivre de très belles heures au sein du service public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens au financement et au fonctionnement de l'audiovisuel public, qui sont l'un des trois objets de notre commission d'enquête. France Télévisions cherche à réaliser environ 180 millions d'économies. Or, lorsqu'on lit les rapports de l'IGF (Inspection générale des finances), de la Cour des comptes et même de l'Arcom, on constate qu'il n'existe toujours pas de véritable synergie, aucune collaboration, aucune mutualisation des coûts d'ampleur entre France Info TV, qui existe depuis maintenant dix ans,

et France Info radio. Ainsi, on peut lire, dans le rapport de l'IGF : « On est loin des ambitions initiales : le rapprochement de la radio et de la télévision reste embryonnaire. »

En février 2023, Delphine Ernotte et Sibyle Veil ont annoncé dans un document conjoint un acte II de France Info. Or, depuis, il ne s'est rien passé. Comment expliquez-vous une telle inertie, cette logique de silos, cette difficulté à travailler ensemble, alors que les locaux de France Télévisions et ceux de Radio France ne sont séparés que par la Seine ? Dans son rapport, l'IGF recommandait notamment de nommer un directeur unique de France Info pour la télévision et la radio « dans l'objectif de rassembler les équipes radio, TV et web dans une *newsroom* unique avec une polyvalence des journalistes ». Pourquoi cette recommandation n'a-t-elle jamais été suivie d'effets ?

M. Vincent Meslet. Je pense que les politiques sous-estiment les différences et les difficultés de ces deux sociétés. On demande à Radio France, qui n'en a jamais changé depuis 1974, de changer de statut : ça lui fait tout drôle, surtout lorsqu'on sait les risques que comporte l'opération. France Télévisions, quant à elle, a souvent changé de statut, mais par étapes. Antenne 2 et FR3, qui étaient deux entreprises séparées, ont été regroupées sous une présidence commune en 1989 mais il a fallu dix ans, et de nombreuses crises, pour que leur rapprochement aille à son terme. Qui plus est, elle n'a pas toujours bénéficié du soutien du gouvernement, qui développait hors de son sein de nouvelles chaînes, comme France 5 ou Arte. Ce n'est qu'à l'orée des années 2000 qu'a été créée une holding qui a intégré des chaînes, comme France 5 et RFO et en a créé de nouvelles, comme France 4 puis France Info TV. Elle n'est devenue une entreprise unique qu'à la faveur du changement du mode de financement.

Il en a donc fallu du temps, depuis 1989, pour rapprocher des chaînes qui exerçaient pourtant le même métier. Dès lors, on peut comprendre combien il est difficile de rapprocher deux entités aussi différentes que Radio France et France Télévisions, qui n'ont pas le même mode de production – interne pour la première, déléguée à des producteurs privés nombreux avec lesquels les relations sont complexes pour la seconde – ni les mêmes réseaux : très local pour Ici, régional pour France Télévisions. Cela permet d'expliquer les difficultés du quotidien, qui peuvent paraître incompréhensibles vues de loin.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne crois pas que c'était le sens de la question du rapporteur... Personne ne pense qu'il est simple de rapprocher France Info TV et France Info radio. Je sais, pour avoir été pendant deux ans administrateur de Radio France, que les cultures d'entreprise sont si différentes que, sans un pilote qui arbitre, fixe des objectifs, le rapprochement de la radio et de la télévision ne se fera pas. Vous ne pouvez pas expliquer que les politiques ne comprennent pas leurs modes de fonctionnement.

M. Vincent Meslet. Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le politique a affirmé clairement sa volonté d'un rapprochement, évoqué également par l'IGF et la Cour des comptes. Les coopérations par le bas sont-elles possibles ou faut-il désigner un pilote, unifier la gouvernance, voire créer une holding ?

Mme Céline Pigalle. J'ai commencé à vous répondre tout à l'heure. Je me permets de noter que le mix entre une radio et une télévision d'info en continu n'existe nulle part. Vous ne pouvez donc pas nous proposer un modèle dont nous pourrions nous inspirer. En revanche, il y a d'autres histoires que celle d'un simple rapprochement. Ainsi, en s'appuyant sur les succès de RMC, Alain Weill a créé la chaîne BFM TV. Quant à CNews, elle a peut-être la capacité de redonner un élan à Europe 1. Mais le fait de lier ces deux environnements, de les rassembler éventuellement en un même lieu, de leur conférer des statuts identiques n'a rien d'évident. Encore une fois, nous n'avons pas d'exemple d'une telle formule. À l'inverse, le service public

a mis au point un site exceptionnel, franceinfo.fr, qui est, quels que soient les classements et les époques, la première plateforme numérique d'information en France. C'est un peu étonnant !

Dans ce monde qui évolue si vite, il faut aussi être très modeste. Comme je le disais tout à l'heure, le concept consistant à combiner la radio et la télévision date d'il y a vingt ans. Aujourd'hui, c'est dans le domaine du numérique que nous pourrons monter en puissance et marcher main dans la main. L'idée d'avoir une personne unique qui dirigerait ou organiserait le tout pourrait s'appliquer à ces plateformes. Je pense à celle de France Info, mais aussi à celle d'Ici, qui est déjà très puissante – je ne peux m'empêcher de rappeler qu'en janvier, son audience avait progressé de 80 % par rapport à l'année dernière, avec près de 94 millions de visites au cours du mois, alors que le précédent record était de 73 millions.

Les choses sont donc engagées. Mais cette logique de rapprochement, telle qu'elle était promue il y a encore quelques années, n'a pas tout à fait trouvé d'aboutissement législatif ; elle mérite à mon sens d'être repensée eu égard à l'évolution des pratiques et des usages. Aujourd'hui, l'écrit, l'image, l'audio et la vidéo se réunissent au même endroit : nous aurions donc tout intérêt à les présenter sous des bannières communes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse sur cette recommandation de fusion, formulée par la Cour des comptes, entre France Info télévision et France Info radio.

Mme Céline Pigalle. Je n'ai pas l'impression d'avoir dit cela !

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est la réponse que vous avez faite à cette recommandation de la Cour des comptes que nous avons bien entendue. Vous pourrez rebondir tout à l'heure sur la question des synergies à trouver entre ces deux composantes de France Info.

J'aimerais aborder le sujet des indemnités de départ et du cadre social général à Radio France. La Cour des comptes relève, à la page 99 de son rapport, que « le code du travail prévoit la possibilité d'une mise à la retraite par l'employeur à partir de 67 ans contre le versement d'une indemnité », mais que « par usage », Radio France paie cette indemnité « dès lors que le salarié part après 65 ans ». On apprend par ailleurs que les indemnités de départ, qu'il s'agisse d'un départ à la retraite ou d'un licenciement, représentent à peu près 14 millions d'euros par an, ce qui équivaut à la masse salariale totale de France Culture et France Musique réunies. Lors de leur audition, les représentants des syndicats nous ont dit, sous serment, que ce n'était « pas du tout la réalité de ce qui se passe à Radio France », évoquant une erreur ou une faute de la Cour des comptes, ce qui est assez grave. Sur cette question précise des indemnités de départ, pouvez-vous nous indiquer qui dit la vérité, entre la Cour des comptes et les syndicalistes de Radio France ? Est-il vrai qu'un salarié de Radio France quittant l'entreprise à 65 ans perçoit les indemnités légales prévues pour un départ à 67 ans ?

M. Vincent Meslet. Nous sommes venus pour répondre à des questions d'ordre éditorial. Nous ne nous sentons pas capables de répondre ici à la question que vous venez de poser ; nous le ferons donc par écrit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comme je l'ai fait remarquer au rapporteur, nous n'avons effectivement pas devant nous le directeur financier ni le directeur des ressources humaines de Radio France. Nous devrons d'ailleurs nous demander s'il convient de les auditionner.

Il me semble, madame Vahramian, que vous vouliez rebondir sur la question de l'information.

Mme Agnès Vahramian. Oui, vous avez mentionné que j'avais fait une grande partie de ma carrière à France Télévisions : j'ai donc une appréhension assez fine de ce qu'est une télévision et de ce que peut être une radio. Ne sous-estimez pas les coopérations actuelles à France Info : la radio produit deux heures de programmes par jour pour la télévision ; elle met à la disposition de la télévision tous ses invités, qui sont filmés dans ses studios, et la télévision reprend d'ailleurs parfaitement et abondamment ces images. Plus que d'unifier les structures, il est nécessaire de faire circuler les contenus. Ce sont ces synergies-là qu'il faut rechercher.

La marque France Info est forte : deux tiers des Français sont en contact avec elle chaque mois. Le numérique est un concept qui structure et qui est au cœur de ce que vous appelez le rapprochement. Au sein de nos rédactions, nous avons mis en place des dizaines de groupes WhatsApp grâce auxquels nous échangeons et nous nous coordonnons, sans aucun coût supplémentaire pour le contribuable, y compris pour gérer ensemble les comptes que nous avons en commun sur les réseaux sociaux. Ainsi, nous nous parlons, et nous le faisons d'autant mieux que nous nous connaissons.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voulais vous poser un certain nombre de questions sur le cadre social, mais je comprends que vous n'avez que des responsabilités éditoriales et que vous n'êtes pas chargés des finances de Radio France. Je ne vous poserai donc pas ces questions, même si j'aurais aimé avoir votre avis, notamment, sur les quatorze semaines de congés payés dont bénéficient les journalistes que vous représentez. Mais il y a bien d'autres questions intéressantes…

J'en viens donc à une question importante, celle du nombre de chaînes de télévision et de radio publiques que les Français financent chaque année. Il y a quelques jours, l'Inspection générale des finances nous a indiqué que Radio France devait trouver plusieurs dizaines de millions d'euros en cherchant des gains d'efficacité et de productivité. On lit également, à la page 33 du rapport de la Cour des comptes, qu'« au vu des marges de manœuvre limitées, tant du côté des ressources commerciales que publiques, des mesures d'efficience doivent être anticipées au plus tôt afin de préserver l'équilibre financier de Radio France ». Or l'audiovisuel public français représente un ensemble très vaste de plus d'une centaine de stations de radio et de chaînes de télévision publiques. J'ai rappelé en introduction que Radio France comptait sept stations. Lorsque j'ai interrogé, il y a quelques jours, les représentants syndicaux de l'entreprise sur cette profusion de chaînes qui coûte 4 milliards d'euros par an, ils m'ont répondu : « L'information […], cela coûte cher, c'est comme ça ! » Approuvez-vous ces propos ? Ne pourrait-on pas opérer des fusions, des rationalisations ou des optimisations au sein de cet ensemble de plus d'une centaine de chaînes ? Si l'on demandait demain à l'audiovisuel public d'engager des actions d'optimisation, quels efforts ferait-il ? De tels efforts passeraient-ils par une réduction du nombre de chaînes de télévision et de radio ?

M. Vincent Meslet. Vous voulez des réponses précises et courtes, mais vous nous posez des questions très larges et très complexes !

Je vous parlerai de ce que je connais le mieux, c'est-à-dire de Radio France. On nous a déjà demandé plusieurs mesures d'économies. En premier lieu, nous avons dû absorber le choc de l'inflation, sur dix ans, ce qui n'est pas rien ! Par ailleurs, nous avons réussi, grâce à des réformes internes, à dégager assez d'énergie pour engager une véritable mutation numérique : de ce fait, nous sommes à l'origine de 50 % des podcasts en France, et nous avons contribué à la création de trois plateformes, qui croissent fortement. Cette mutation numérique est entièrement autofinancée et permise par une meilleure organisation de notre travail. Il est vrai que nous avons sanctuarisé l'information, qui est notre mission première. Nous avons aussi pour mission de fédérer les publics les plus larges autour de chaînes comme France Inter et France Info. D'autres chaînes sont chargées de nos missions complémentaires, qui concernent

notamment l'actualité locale, la musique classique et la musique en général. Le développement de webradios est assez intéressant, dans la mesure où il ne comporte pas de coûts de diffusion supplémentaires et qu'il nous permet de travailler sur des « niches », comme on dit dans le marketing – je pense par exemple aux enfants ou à diverses offres musicales. Dans un contexte d'abondance, il faut soigner ces antennes complémentaires. Nous avons donc préservé notre stratégie éditoriale, avec une gestion des ressources humaines que pourra vous décrire notre direction des ressources humaines, si vous l'invitez.

Il existe aussi des synergies avec France Télévisions. Comme nous l'avons dit, les plus efficientes et les plus efficaces du point de vue économique et artistique sont celles que nous déployons dans le domaine du numérique.

Mme Agnès Vahramian. Vous avez dit, monsieur le rapporteur, qu'il existait beaucoup de chaînes, beaucoup d'antennes, mais il ne faudrait pas laisser penser qu'elles font toutes la même chose. C'est cela, la richesse d'un service public qui doit par ailleurs respecter un cahier des charges très précis. Ainsi, l'offre de France Info est unique, singulière, et en même temps très complémentaire de celles de France Culture, la chaîne de la transmission des savoirs, et de France Inter, sa chaîne sœur, très généraliste. Il y a des offres différentes pour des publics différents. Quand on additionne le nombre d'auditeurs de chaque station, on arrive à des chiffres très importants.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous nous intéressons non seulement au fonctionnement, mais aussi au financement de l'audiovisuel public, ce qui inclut la question des avantages et des rémunérations de ses salariés. Lors des auditions précédentes, tous les dirigeants et animateurs de France Télévisions nous ont déclaré qu'ils ne pouvaient ou ne voulaient pas nous révéler le montant de leur rémunération – Léa Salamé nous a expliqué que la direction du groupe leur avait donné la consigne de ne pas le faire. Est-ce la même chose du côté de Radio France ? Sibyle Veil vous a-t-elle demandé, comme l'a fait Delphine Ernotte, de ne pas révéler votre rémunération ? Que pensez-vous de cette consigne ? Seriez-vous prêts à nous dire, dans le cadre de cette audition, à combien s'élève votre rémunération ?

M. Vincent Meslet. Vous ne serez pas étonné de notre réponse, mais je ne voudrais pas qu'elle soit mal comprise car j'entends déjà le soupçon du manque de transparence. Nous sommes à fond pour la transparence, mais elle est organisée dans un cadre légal. Radio France est une société anonyme de droit privé, dotée d'un conseil d'administration qui contrôle la politique de rémunération. Toutes nos rémunérations sont soumises au contrôleur général économique et financier de l'État, ce que la Cour des comptes et l'Inspection générale des finances vérifient à chaque contrôle. L'Assemblée nationale nous demande chaque année la liste des dix salaires les plus importants de la société – et peut-être même plus. Si vous demandez à la direction générale ou à la direction des ressources humaines de Radio France de vous communiquer la rémunération de ses salariés, elle le fera, si elle ne l'a pas déjà fait.

Pour autant, les recrutements à certains postes interviennent dans un contexte concurrentiel, et ces rémunérations-là n'ont pas vocation à être rendues publiques, en raison du secret des affaires.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le rapporteur commence à bien me connaître et ne sera donc pas surpris que je veuille apporter une précision… Nous avons ces informations sur la *data room*, mais nous ne les révélons pas aux Français. Je remercie d'ailleurs le rapporteur d'avoir respecté la consigne de prudence que j'ai rappelée tout à l'heure et d'avoir ainsi préservé la confidentialité des informations dont nous disposons s'agissant de la rémunération des salariés de l'audiovisuel public. J'ai dit ce que je pensais du fait d'avoir révélé hier des éléments très précis sur certaines stipulations contractuelles et indemnités de licenciement.

Nous allons travailler dans la transparence. Cependant, nous avons les documents nécessaires, et le rapporteur le sait. Il pourra les analyser, comparer avec le secteur privé et dire, en donnant des ordres de grandeur, si certaines rémunérations lui semblent trop élevées – ou trop faibles, nous verrons bien !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y a là deux choses très différentes. Si je dispose de ces éléments, en tant que rapporteur, je ne peux cependant pas, pour des raisons qui tiennent notamment au respect de la vie privée, les faire connaître aux Français, alors que ce sont eux qui financent les 4 milliards versés chaque année à l'audiovisuel public et qui paient donc vos salaires. Je ne suis qu'un Français parmi des dizaines de millions, et je pense que beaucoup de ceux qui nous écoutent aimeraient connaître au moins l'ordre de grandeur de vos rémunérations !

Vous avez expliqué que vous étiez favorables à une vraie transparence de l'utilisation des fonds publics, mais je remarque que Radio France et France Télévisions ont donné la consigne de ne révéler aucune de vos rémunérations. Pour ma part, j'ai travaillé cinq ans dans le privé avant d'être élu député et l'ensemble des rémunérations que j'ai perçues, mois après mois, ont été rendues publiques, alors qu'il s'agissait pourtant d'argent privé. La valeur exacte de mon patrimoine est connue, à l'actif près. Je regrette donc que les dirigeants de l'audiovisuel public se cachent derrière un sentiment de vie privée pour ne pas révéler comment sont utilisés des fonds publics. Mais je sens bien que je n'obtiendrai rien de plus à ce sujet…

M. Vincent Meslet. Je précise qu'il n'est pas question ici de respect de la vie privée, mais de secret des affaires. À certains postes, notamment dans le domaine de la technologie, la bataille est rude pour convaincre les gens de venir travailler dans le service public. Nous n'avons pas à donner à nos concurrents d'informations sur la rémunération globale. Les grandes masses figurent dans les rapports de la Cour des comptes, qui sont publics et qui évoquent assez largement la question de la politique salariale de Radio France.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il s'agit là d'un sujet important, et je ne voudrais pas que les Français aient le sentiment qu'on leur cache des choses. Le rapporteur a fait une comparaison avec le monde politique, et il est vrai que la rémunération des députés est publique. En revanche, la rémunération de nos collaborateurs n'est pas connue, alors qu'ils sont aussi payés avec de l'argent public. Personne n'irait demander leur salaire précis…

M. Emmanuel Maurel (GDR). C'est facile à deviner, chaque député dispose d'une enveloppe dédiée !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, ce n'est pas facile à deviner.

Les Français connaissent le salaire des dirigeants de France Télévisions et de Radio France. Si le rapporteur veut rappeler combien gagnent Delphine Ernotte et Sibyle Veil, ce n'est pas moi qui l'en empêcherai puisque cette information est publique et qu'il est effectivement important qu'elle le soit. Les Français ne connaissent pas le montant précis des rémunérations des autres salariés, mais c'est également le cas à l'Assemblée nationale et dans les cabinets ministériels. Cette confidentialité permet aussi de protéger la vie privée des uns et des autres.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'êtes pas le premier, monsieur Meslet, à vous abriter derrière le fameux secret des affaires, mais la communication d'une rémunération publique, payée par des fonds publics, n'a rien à voir avec ce principe !

Mme Céline Pigalle. Nous évoluons tout de même dans un environnement concurrentiel !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Beaucoup d'entre vous ont d'ailleurs expliqué que les rémunérations que vous perceviez étaient probablement inférieures à celles qui vous seraient

proposées dans le privé. Convenez que cet argument est en contradiction totale avec le secret des affaires : si vous êtes moins bien payés que dans le privé, vous pouvez nous le dire, car cela n'altérera en rien un éventuel avantage comparatif.

En tout cas, j'ai compris que, comme lors des auditions précédentes, je ne pourrai pas obtenir davantage. Je vais donc vous poser d'autres questions, mais je vois que vous voulez réagir…

M. Vincent Meslet. Regardez le nombre de débauchages dans nos équipes !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'audiovisuel étant un secteur concurrentiel il faut prendre garde à ne pas donner de chiffres précis, mais je pense que le rapporteur peut avoir une réponse à sa question, en ordre de grandeur.

Mme Céline Pigalle. Vous voulez savoir si nous sommes moins bien payés que dans le privé ? Cela ne me coûte pas de vous le dire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai posé la question chaque fois. Je pense que ce n'est pas inintéressant de le savoir, et le rapporteur vous a tendu la perche. Pouvez-vous nous dire si vous gagnez, par exemple, deux ou trois fois moins que dans le privé ? Donner un ordre de grandeur permet de faire la transparence.

Mme Céline Pigalle. Vous aurez noté que le privé ne révèle pas la rémunération de ses dirigeants. Nous n'avons donc pas de point de comparaison.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il est vrai que, lors des auditions de la commission d'enquête sur l'attribution, le contenu et le contrôle des autorisations de services de télévision à caractère national sur la télévision numérique terrestre (TNT), aucune des grandes chaînes privées n'a souhaité révéler ces rémunérations. Le secteur est effectivement concurrentiel : on parle aujourd'hui de mercato pour Mme Mabrouk, et on sait que les grands journalistes négocient avec le privé, puis avec le public, en faisant jouer la concurrence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais changer de sujet car je pense que je ne pourrai pas obtenir davantage, et je le regrette, car nous parlons ici d'argent public. Du reste, nombre de vos rédactions sont attachées à la transparence sur l'affectation des fonds publics, et même des fonds privés. Cela rejoint la question que je posais à M. Waleckx et à Mme Lucet, qui expliquent, dans leurs enquêtes et leurs émissions, que l'utilisation de fonds privés doit être une affaire publique, alors que l'utilisation de fonds publics est visiblement aujourd'hui une affaire privée. Il y a là une sorte de confusion que j'ai du mal à expliquer.

Mme Céline Pigalle. Vous ne pouvez pas dire que les rémunérations des dirigeants des grands médias privés sont bien connues, que cette information circule largement…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai jamais dit cela !

Mme Céline Pigalle. Certes, mais vous voyez bien que, sur ce sujet, la culture française est très différente de celle d'autres pays, où les choses seraient sans doute beaucoup plus ouvertes… C'est un état d'esprit, une manière de voir les choses, mais nous ne pouvons pas donner cette information alors que les autres acteurs, qui évoluent dans le même environnement concurrentiel, ne la donneraient pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pas un centime d'argent public ne finance les salaires dans le privé, alors que les vôtres sont entièrement payés par les Français. C'est là toute la différence, et c'est aussi la raison pour laquelle beaucoup de nos compatriotes s'émeuvent du fait que, jusqu'à présent, personne n'ait encore voulu révéler son salaire. Le consentement à l'impôt, qui est un principe fondamental, quasi constitutionnel, peut s'en trouver altéré. Voilà

pourquoi j'ai voulu poser ces questions, mais je vous propose maintenant d'en venir à d'autres sujets…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne veux pas polémiquer avec vous, monsieur le rapporteur, mais ce sujet me paraît important. Des millions de Français sont fonctionnaires et sont donc payés par de l'argent public, par nos impôts ; ils n'ont peut-être pas envie de révéler leur salaire à tout le monde. Si l'on considère qu'il faut changer complètement la culture de notre pays et révéler l'intégralité des salaires financés par de l'argent public, alors allons-y : rendons publics les salaires de nos collaborateurs, des conseillers de tous les cabinets ministériels, de tous les professeurs, de tous les fonctionnaires… Pourquoi se limiter aux salariés de l'audiovisuel public alors que notre pays compte des millions de fonctionnaires ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les salaires des instituteurs, des professeurs, des infirmiers, des médecins et des directeurs de certains hôpitaux publics sont publics. Chacun connaît les ordres de grandeur. Je ne vois pas pourquoi l'audiovisuel public échapperait à cette transparence.

Mme Céline Pigalle. Il n'y échappe pas !

M. Charles Alloncle, rapporteur. D'ailleurs, que chacun connaisse la rémunération des enseignants ou des soignants ne choque personne. C'est plutôt la faiblesse des salaires versés à certaines personnes chargées de précieuses missions de service public qui pourrait nous émouvoir. Visiblement, pour l'audiovisuel public, il y a une sorte de tabou total.

Mme Céline Pigalle. Non, on ne peut pas clore la discussion sur cette remarque !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, nous connaissons le salaire médian…

M. Charles Alloncle, rapporteur. À France Télévisions, le salaire annuel moyen est de 72 000 euros : cela correspond à la rémunération des 9 % des Français les mieux payés. La Cour des comptes indique par ailleurs que 15 % des salaires sont supérieurs à 80 000 ou 85 000 euros par an. Dans le cadre de cette commission d'enquête, la question des salaires exorbitants est donc un vrai sujet. Je ne parle pas de Radio France, parce que je n'ai pas les chiffres. Mais peut-être connaissez-vous les montants des salaires moyen et médian dans votre entreprise ?

Le chiffre de 72 000 euros par an, à France Télévisions, a choqué nombre de Français. Si nous vous posons toutes ces questions, c'est pour faire œuvre de transparence, parce que la situation des salariés de l'audiovisuel public est très différente de celle des salariés des autres services publics.

J'aimerais maintenant changer de sujet et poser deux ou trois questions sur le respect du pluralisme sur les antennes de Radio France. C'est l'un des enjeux les plus importants pour notre commission d'enquête.

Ma première question porte sur une étude publiée par *Le Figaro* le 28 novembre dernier. Le journal a repris une étude de l'Institut Thomas More analysant l'ensemble des matinales de France Inter, France Info et France Culture du 1er au 31 octobre 2025. Les 1 280 chroniques ont été classées sur une échelle droite-gauche assez classique, et les résultats sont assez accablants. Sur France Inter, 60 % des chroniques ont été classées à gauche, contre 16 % à droite. Sur France Culture, on approche d'une forme de monopole idéologique, puisque seules 6 % des chroniques penchaient à droite, contre 66 % à gauche, soit un rapport de un à dix.

Selon vous, Radio France a-t-elle des problèmes en matière de respect du pluralisme ? Que pensez-vous de cette enquête, qui révèle une surreprésentation forte et assumée de la gauche dans les matinales de Radio France ?

M. Vincent Meslet. En évoquant cette étude de l'Institut Thomas More, vous n'êtes peut-être pas rentrés de la meilleure manière dans le vif du sujet... Il me semble que vous avez déjà posé cette question à Mme Adèle Van Reeth, qui y a largement répondu, ainsi qu'à Mme Sibyle Veil. Comme vous êtes très bien informé, vous savez sans doute qu'une troisième vague de cette étude sera publiée demain dans *Le Point*, réalisée avec des méthodes un peu nouvelles mais, de notre point de vue, toujours aussi viciées.

Plutôt que de nous opposer une étude plus ou moins partisane, à laquelle nous répondrions en citant d'autres chiffres, il faudrait faire confiance à l'Arcom et à la mission confiée à M. Bruno Lasserre pour imaginer une manière plus objective de mesurer l'impartialité de l'audiovisuel public.

Les auteurs de l'étude qui sera publiée demain ont utilisé l'intelligence artificielle pour essayer de classer les gens à droite ou à gauche. Mais peut-on vraiment tout faire rentrer dans une grille de lecture politique droite-gauche ? Dans mon propos liminaire, j'ai dit que notre mission était d'essayer de trouver un lieu commun qui permette de débattre de manière apaisée. Nous n'entendons pas lisser les opinions, ni exclure les extrêmes, les radicalités, mais faire en sorte que l'on puisse s'écouter, débattre, au lieu de passer son temps à dénigrer l'autre. Cette mission est difficile, du fait de l'évolution de la société.

Dans l'étude de l'Institut Thomas More, dès qu'on parle d'environnement, on est classé à gauche. Or notre cahier des charges nous demande d'évoquer ce sujet et d'intervenir sur les questions sociétales, notamment de diversité. Ainsi, l'article 5-1 nous impose de veiller à la représentation des minorités. Le contexte historique qui a prévalu à l'ajout de cet article est d'ailleurs assez intéressant. Tous les critères utilisés par cet institut sont polémiques. Il serait bon que votre commission et votre futur rapport d'enquête nous aident à dépasser ce type d'étude, qui ne fait qu'ajouter à la confusion.

Ces remarques ayant été posées, je pense que nous pouvons aborder le fond du sujet, mais Céline Pigalle et Agnès Vahramian voudront peut-être vous répondre au nom de leurs rédactions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que nous auditionnerons l'Institut Thomas More et d'autres organismes ou *think tanks* de sensibilités différentes dans quelques semaines car la méthodologie de telles études nous pousse à nous interroger. Dans une autre étude que celle que vous avez citée mais également réalisée par cet Institut Thomas More, je remarque que la météo ainsi que les violences faites aux femmes – violences conjugales, violences sexuelles – ont été classées à gauche…

M. Vincent Meslet. Dans l'étude qui paraîtra demain, les émissions musicales ont également été classées à gauche ! Il en est de même pour l'humour, mais nous en reparlerons sans doute plus tard.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je constate que cette étude de l'Institut Thomas More a été reprise par *Le Figaro* et *Le Point*. Nous ne parlons donc pas d'un petit institut qui aurait mené une étude dans son coin avec des méthodes fortement contestées et contestables…

J'en reviens donc aux données de l'Arcom, dont les méthodes me paraissent suffisamment éprouvées. Quand j'ai consulté les chiffres relatifs au respect du pluralisme par Radio France en période électorale, j'ai pu constater que, quelle que soit l'élection, vous donniez systématiquement moins la parole à la droite nationale.

Ainsi, lors de la campagne pour les élections législatives de 2022, alors qu'Europe 1 a accordé 24 % de temps de parole à des personnalités du bloc de droite nationale, soit le score que ces formations politiques ont obtenu dans les urnes, France Info, France Culture et France Inter leur ont attribué respectivement 10 %, 11 % et 15 % de temps de parole, soit une part largement inférieure à leurs résultats électoraux.

Lors de la campagne pour les élections européennes de 2024, le même déséquilibre a été constaté – toujours au détriment d'un seul camp, celui de la droite nationale. Europe 1 lui a accordé près de 32 % de temps de parole, TF1 et BFM TV 33 %, et LCI 36 %. Ces chiffres n'étaient pas très éloignés du score obtenu par ces formations politiques dans les urnes, puisqu'elles ont recueilli 37 % des voix. Pourtant, France Inter, France Info et France Culture ne leur ont accordé respectivement que 27 %, 24 % et 22 % de temps de parole.

Vous avez contesté la méthode de l'Institut Thomas More, mais ce sont les chiffres de l'Arcom que je viens de citer. Comment justifiez-vous cette sous-représentation chronique du bloc de la droite nationale à ces deux moments clés qu'ont été les campagnes pour les élections de 2022 et 2024 ?

M. Richard Place, directeur de la rédaction de France Info. Nous sommes justement en période de campagne électorale, dans l'un de ces moments où nous regardons quotidiennement les compteurs que nous soumettons à l'Arcom à la fin de chaque trimestre. Notre préoccupation est de donner vie à la diversité à l'antenne. L'Autorité a estimé que France Info s'était montrée irréprochable lors des trois derniers mois de l'année 2025. Depuis janvier, nous nous efforçons de donner la parole à tous les partis politiques et à toutes les parties prenantes au débat politique en France.

Nous sommes confrontés à des difficultés que nous tâchons de dépasser, mais, dans le décompte de l'Arcom, l'interview d'un maire Les Républicains expliquant comment les habitants ont été évacués à la suite d'inondations dans sa commune entrera dans le temps de parole de son parti. Nous avons exceptionnellement demandé à l'Arcom de ne pas comptabiliser les interventions des élus relatives aux crues – aujourd'hui, à La Réole en Gironde, dans le Lot-et-Garonne ou dans la région d'Angers – dans le temps de parole de leur parti.

Certains partis politiques jouent avec ces paramètres et des candidats refusent de venir sur notre antenne : ils nous empêchent ainsi d'équilibrer nos comptes. D'autres attendent la dernière semaine avant le scrutin pour faire savoir qu'ils sont disposés à venir chez nous, afin de parler juste avant l'élection. Je ne me plains pas de cette difficulté avec laquelle l'ensemble de la rédaction de France Info, notamment les programmateurs, tente de composer tous les jours. Nous nous arrachons parfois les cheveux à cause de ces contraintes, mais nous voulons fortement faire vivre le débat démocratique sur l'antenne de France Info.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'entends votre argument sur le refus parfois opposé par certains responsables politiques à vos invitations.

Un autre institut, Hexagone, comptabilise les temps de parole des courants politiques à partir des invités des matinales de l'ensemble des chaînes de télévision et de radio, publiques comme privées : dans les derniers trimestres de l'année 2025, les deux chaînes où le Rassemblement national fut sous-représenté de manière chronique sont France 2 et France Inter, où ses représentants ne bénéficient que de 9 % et 10 % du temps de parole contre 15 % sur RMC, 20 % sur TF1, 14 % sur RTL et 15 % dans l'ensemble des matinales. Vous n'êtes pas responsable de France 2, mais comment expliquez-vous le chiffre de 10 % pour France Inter ?

Les chiffres se suivent et se ressemblent ; les méthodes divergent mais les conclusions convergent : le bloc de la droite nationale est sous-représenté de manière chronique.

L'explication par le refus de certains invités de venir dans vos émissions est-elle suffisante ? D'autres chaînes sont peut-être également confrontées au même problème sans afficher les mêmes résultats que vous. N'y a-t-il pas une raison éditoriale ?

Quand on entend Adèle Van Reeth, ancienne directrice de France Inter, expliquer que France Inter est une radio résolument progressiste, ne peut-on pas y voir le reflet d'une ligne éditoriale assumant d'inviter davantage des personnalités politiques de gauche ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il serait opportun de nous en tenir aux critères de l'Arcom, gendarme de l'audiovisuel. M. le rapporteur a cité le rapport de l'Autorité sur la période précédant les élections européennes, et il me semble préférable de nous fonder sur leurs études. Je ne remets en cause ni Hexagone ni l'Institut Thomas More mais, comme il y a un gendarme de l'audiovisuel en France, il serait bon de s'y référer en priorité.

Au moment des élections européennes, la droite nationale n'était pas la seule force sous-représentée selon l'Arcom : les écologistes ont en effet subi le même traitement sur France Info, au contraire des Républicains, qui ont bénéficié d'une surexposition. Par ailleurs, l'Autorité a mis en garde presque toutes les chaînes, y compris celles de l'audiovisuel privé dont Europe 1.

Pourquoi certains partis se trouvent parfois sur-représentés ou sous-exposés ? Ce constat pose problème, surtout dans les périodes précédant les scrutins électoraux, pendant lesquelles l'équité doit laisser la place à l'égalité du temps de parole des courants politiques.

Mme Céline Pigalle. De notre point de vue, l'étude de l'Institut Thomas More n'est pas sérieuse : la météo est de gauche, les reportages consacrés aux violences infligées aux enfants sont de gauche, les sujets sur les sorties de films au cinéma sont de gauche… Cela va trop loin dans le ridicule. C'est la troisième fois que l'on revient à la charge avec cet outil dont la faiblesse a largement été démontrée : j'ai l'impression que l'on a moins le souci de s'appuyer sur un travail scientifique que celui de porter régulièrement une accusation. Je ne me prononcerai pas sur l'étude d'Hexagone car je ne la connais pas.

Je vous remercie, monsieur le président, d'avoir rappelé qu'il arrive à tout le monde de rencontrer des difficultés pour répondre exactement aux demandes de l'Arcom. Il ne suffit pas qu'un autre média ait fait un choix différent pour que celui-ci soit juste. Chacun essaie de travailler avec responsabilité, au gré des invitations qui sont acceptées par les uns et les autres. Certaines figures politiques donneront la priorité à tel média sur tel autre : elles peuvent nous proposer en contrepartie des porte-parole, qui éprouveront des difficultés à tenir une longue émission comme celle de France Info à 8 h 30. Tout cela est extrêmement compliqué à mettre en œuvre.

Des années cruciales sont devant nous : pour notre part, nous avons changé de prestataire pour bénéficier d'un nouvel outil, lequel nous indique, jour après jour, minute par minute, où nous en sommes après chaque interview. Nous pouvons ainsi nous ajuster au plus près pour répondre aux attentes. Les règles de temps de parole ne sont pas nouvelles et l'attention portée à leur respect, chaque jour un peu plus précis, augmente : nous nous mettons en ordre de marche pour relever le défi.

M. Vincent Meslet. Les débats qui nous agitent depuis plusieurs mois sur le pluralisme, nous ont fait prendre conscience que l'attente était élevée chez nous dans ce domaine. Tous les journalistes et toutes les rédactions sont mobilisés quantitativement et qualitativement. La récente réorganisation vise à préparer l'élection présidentielle et à épouser au mieux la complexité des questions qui nous agitent. Notre objectif est de faire de notre groupe un lieu de débats ouvert à tous.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous contestez la méthode de l'Institut Thomas More : c'est votre droit, mais les chiffres de l'Arcom, eux, sont indéniables.

Pourquoi les auditeurs de France Inter sont-ils majoritairement de gauche ? Ce n'est pas moi qui pose le constat, mais un sondage de l'Ifop du 14 juin 2024 pour l'hebdomadaire *Marianne* : cette enquête montre que les auditeurs de France Inter ont voté à 38 % pour Raphaël Glucksmann lors des élections européennes, soit trois fois plus que la moyenne des Français ; 17 % d'entre eux ont accordé leur suffrage à La France insoumise (LFI) et 13 % aux écologistes. Au total, 70 % des auditeurs de France Inter ont voté à gauche aux élections européennes de 2024, alors que seuls 32 % des Français l'ont fait. Comment expliquer une telle sur-représentation des gens de gauche parmi vos auditeurs ? Ne serait-ce pas le résultat de la ligne éditoriale que vous imposez ? Monsieur Meslet, vous avez expliqué à plusieurs reprises dans le journal *Libération* que vous étiez un homme de gauche.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Même si, parmi les auditeurs de France Inter, on trouve Rachida Dati…

M. Vincent Meslet. Visiblement, ma réponse franche et transparente de tout à l'heure ne compte guère, mais peu importe.

J'ai travaillé pendant dix ans dans le domaine des sondages et des enquêtes : je ne comprends pas la méthodologie des études comme celle que vous venez d'évoquer. Quand on sait que 40 % des Français disent ne pas savoir se classer à droite ou à gauche, que 40 % d'entre eux affirment changer d'avis d'une élection à l'autre, que 30 % à 40 % décident à la dernière minute de la nature de leur vote et que nous ne comptons que 30 % d'auditeurs fidèles, on se demande comment il est possible de mesurer des données aussi évanescentes. Deux tiers de nos auditeurs ne nous écoutent que de temps en temps, donc il faudrait les laisser de côté et ne compter que les plus fidèles ? Vous direz peut-être que je me cache derrière un argument de forme, mais je ne comprends pas la méthodologie d'une telle enquête.

Ce type d'enquête fait les grands titres, par exemple de *Télérama*, mais ses conclusions restent mystérieuses pour moi car elles contredisent complètement ce que nous observons dans la vie. Soit on met des œillères pour ne pas voir la réalité du pays, soit on se fait plaisir et on croit que tout le monde est très politisé et solidement étiqueté. Une telle approche me semble mener à de profonds contresens, qui expliquent peut-être la méfiance vis-à-vis du monde politique et de celui des médias.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je laisse maintenant la parole aux représentants des groupes.

M. Laurent Jacobelli (RN). « Nous faisons face à un oligopole hostile […], à des médias militants, d'obsessions » : voilà ce que vous avez déclaré, monsieur Meslet, à propos, me semble-t-il, du groupe Bolloré. Je reprends votre citation pour évoquer le groupe Radio France, qui me paraît abriter des médias d'obsessions.

Vous connaissez Patrick Cohen, celui qui a transformé les victimes de Crépol en coupables, reprenant mot pour mot la version des assassins de Thomas, celui qui a, plus récemment, minimisé la mort de Quentin en parlant d'affrontements et de bataille rangée, là où le procureur de la République évoquait un guet-apens et un lynchage ; le même Quentin traité de « nazillon » sur les antennes de France Info, sans aucune modération. Vous connaissez aussi les humoristes Camille Lorente et Merwane Benlazar, l'un appelant à la mort de Jordan Bardella et de Marion Maréchal sur les antennes de France Inter, quand l'autre explique que « mettre un facho au micro, c'est légitimer ses idées », justifiant ainsi que l'on ne donne pas la parole à ceux qu'il appelle les « fachos ».

Ce qui est fascinant, à France Inter, c'est que plus on gratte, plus on trouve ! Il suffit d'aller voir à l'extérieur des antennes de la radio, les podcasts, par exemple : ils présentent, pour vous, l'intérêt de ne pas être soumis au contrôle de l'Arcom, donc tous les délires gauchistes peuvent s'y exprimer. Dans ce domaine, vous vous en donnez à cœur joie ! J'ai découvert la formidable journaliste Manon Mella ! Vous la connaissez, j'imagine... Elle fait des reportages pour la rédaction numérique, dans lesquels elle nous parle de tout : violences policières, wokisme, racialisme, racisme antiblanc et, bien évidemment, lutte contre le Rassemblement national ! Nous venons de parler des élections municipales : cette « journaliste » – j'imagine que c'est comme cela qu'on l'appelle dans le service public – nous propose un vidéoreportage magnifique, intitulé « La Jeunesse emmerde le Front national ». On peut y entendre des interviews de chanteurs qui emmerdent – joli vocabulaire pour le service public – le Front national ainsi que plusieurs groupes de rap, plus ou moins vulgaires – chacun ses goûts –, qui nous expliquent comment ils vont emmerder le Front national. Ce reportage est diffusé en pleine période électorale, sans aucune contradiction, avec le sourire complaisant de celle que vous appelez « journaliste ».

Bref, que comptez-vous faire avec cette journaliste ? Allez-vous la licencier – souvenons-nous que Jean-François Achilli l'a été pour avoir imaginé un jour parler de Jordan Bardella – ou allez-vous engager un youtubeur de droite pour rétablir l'équilibre ? J'ai peur que vous ne reteniez aucune de ces deux solutions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'Arcom a été saisie à la suite de la qualification du jeune Quentin de « nazillon » par un journaliste de *L'Humanité* sur France Info.

Mme Agnès Vahramian. Monsieur Jacobelli, je ne peux pas vous laisser dire que l'intervention du journaliste de *L'Humanité* s'est faite sans aucune modération. Elle s'est déroulée dans l'émission « Les informés », animée par notre journaliste Renaud Blanc, qui réunit des confrères travaillant dans des médias extrêmement variés, du *Nouvel Obs* à *L'Humanité* et du *Point* à *L'Express*, en passant par la RTS (Radio Télévision suisse) – il y en a plus d'une dizaine. Ce journaliste de *L'Humanité* a effectivement tenu le propos que vous avez cité : il a été repris, dès la fin de sa phrase, par Renaud Blanc, lequel n'a pas laissé passer la phrase et a fait son travail de modération. Il est très important de le préciser. Aucun journaliste de France Info n'aurait utilisé ce terme et aucun ne l'utilisera.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'Arcom dira s'il y a eu manquement ou non.

Mme Céline Pigalle. Je ne suis pas encore directrice de France Inter.

Je voudrais répondre sur la notion de « médias d'obsessions ». Entre dans cette catégorie le fait de taper, comme sur un clou, sur deux ou trois sujets toute une journée et toujours dans le même sens. Vous ne pouvez pas dire que les informations sont traitées de cette manière sur les antennes de Radio France.

Nous avons très largement traité les événements de Lyon et la mort de Quentin, sous des angles très différents selon les heures, les sujets, les points de vue et les antennes. Nous traitons également ces jours-ci des intempéries et des inondations ou du projet de loi sur la fin de vie : nous abordons en permanence des dizaines et des dizaines de sujets différents et nous n'adoptons jamais un seul angle.

Manon Mella a assisté à un événement organisé par des jeunes, qui disent être contre l'extrême droite. Elle a rendu compte d'une manifestation, cela ne signifie pas qu'elle s'inscrit dans la démarche de ses organisateurs. Surtout, ce reportage ne résume absolument pas tout ce qui se joue et se dit sur les antennes de Radio France. Vous avez cité Patrick Cohen : sur France Info, Renaud Dély a regretté, à propos de la mort de Quentin, que La France insoumise soit trop

peu mise en cause dans l'espace médiatique. Quand on est obsessionnel, qu'on veut constamment souligner les mêmes choses, on oublie tout le reste, tout ce qui se passe en permanence sur les antennes.

Peut-on améliorer notre pluralisme ? Très certainement. Est-ce que nous y travaillons ? Oui, heure après heure et jour après jour. Nous ne devons jamais oublier que nous sommes au service du public : personne ne doit se sentir mal accueilli, personne ne doit avoir le sentiment qu'il n'est pas chez lui sur les antennes de Radio France, car ce groupe est la maison de tous. C'est fondamental pour le service public.

M. Laurent Jacobelli (RN). Je n'ai pas obtenu de réponse sur Manon Mella, dont toutes les interventions sont orientées très, très à gauche.

Mme Céline Pigalle. Je vous ai répondu sur Manon Mella. Je veux bien vous apporter des éléments encore plus précis sur elle, mais vous ne pouvez pas réduire une antenne à une personne dont le travail sur un sujet vous a déplu. À partir de cette critique, vous faites un amalgame sur l'ensemble de son travail. Cela ne marche pas comme cela : vous ne pouvez pas vous fonder sur un seul extrait d'antenne que vous n'avez pas apprécié et que vous généralisez.

M. Laurent Jacobelli (RN). Je ne fais pas d'amalgame, mais je n'ai pas de réponse.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Jacobelli, vous avez eu une réponse : elle ne vous satisfait pas, mais vous pouvez demander une réponse complémentaire par écrit. Mme Pigalle prendra ses fonctions à France Inter dans quelques jours et pourra vous transmettre, si elle l'accepte, une réponse plus circonstanciée.

Mme Céline Pigalle. Oui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous en remercie.

Je précise que vous avez été, monsieur Jacobelli, directeur des programmes de TV5 Monde. Tous les parlementaires sont tenus de déclarer les activités qu'ils ont éventuellement eues dans l'audiovisuel public ou privé.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Madame Pigalle, vous avez été la cheffe d'orchestre de la fusion entre France Bleu et France 3. M. le président a dit tout à l'heure que tous les responsables politiques étaient favorables à ce type de fusion, mais ce n'est pas le cas de La France insoumise. Notre groupe refuse la fusion entre la radio et la télévision publiques ; le personnel est du même avis, puisqu'il a fait part de sa colère devant toute perspective de fusion globale de l'audiovisuel public.

Le 5 février, la société de journalistes a ainsi publié un communiqué dans lequel elle explique qu'une fusion entraînerait une diminution du nombre de personnels et des moyens. Le journal télévisé (JT) de 13 heures de France 2 a repris des images de France 3 Toulouse sans maîtrise du sujet, méprisant par là le travail des journalistes. Cette erreur a conduit à un hors sujet au niveau national, à l'altération de la confiance envers les journalistes sur place et à une mise en difficulté de la vie sociale et de l'activité économique locale.

Madame Pigalle, vous allez bientôt prendre vos fonctions à France Inter. Une autre fusion est-elle prévue ? Après la purge idéologique orchestrée par Mme Van Reeth, une purge du personnel se profile-t-elle ? Je constate que la politique de la directrice sortante n'est pas remise en cause, puisque vous vous êtes félicitée du fait que France Inter soit plus que jamais la première radio de France, sans avoir accordé la moindre considération aux 500 000 auditeurs que votre station a perdus. Je m'inquiète également pour le pluralisme de France Inter, abîmé depuis le licenciement de Guillaume Meurice : que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, je sais que nous ne nous comprenons pas toujours – ou que nous nous comprenons très bien, néanmoins pas sur l'essentiel –, mais je n'ai jamais dit que l'ensemble des responsables politiques soutenaient la fusion ! M. Meslet semblait dire que les élus ne comprenaient pas toujours la difficulté qu'il y avait à rapprocher la radio France Info de son homologue de la télévision, ce à quoi j'ai répondu que certains politiques estimaient qu'il fallait un pilotage unifié pour effectuer le rapprochement, souhaité par certains depuis quelques années, entre la télévision et la radio d'information. Comme j'ai été le rapporteur de la proposition de loi visant à créer une holding, je sais bien que certains groupes politiques de cette assemblée y sont vigoureusement hostiles. Là réside la force de notre débat parlementaire : sur des sujets aussi importants, des divergences s'expriment.

Mme Van Reeth avait parlé de France Inter comme d'une radio progressiste : qu'est-elle pour vous, cette station, madame Pigalle ?

Mme Céline Pigalle. Une fusion entre France Bleu et France 3 ? Vous m'apprenez quelque chose ! Rien de tel n'a eu lieu : les salariés de France Bleu, devenue Ici, ont toujours leur statut de Radio France et ceux de France 3, devenue Ici pour toute la partie régionale, sont toujours salariés de France Télévisions. Il y a en revanche des collaborations, un travail en commun et des rapprochements, mais rien de plus. Je ne connais pas le communiqué du 5 février auquel vous faites référence.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Le communiqué portait sur le journal télévisé de 13 heures de France 2 qui avait repris des images de France 3 Toulouse : je souhaitais apporter un exemple concret de ce que donnent les rapprochements, comme vous les nommez.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, nous auditionnons des représentants de Radio France.

Mme Céline Pigalle. Je ne suis pas en mesure de vous répondre sur les rapprochements internes à France Télévisions.

Vous vouliez savoir si France Inter allait à son tour fusionner, mais comme aucune fusion n'a été effectuée jusqu'à maintenant, je peux vous dire que personne n'a l'intention de procéder à davantage de fusions que celles qui n'ont pas existé. Il me semble qu'il n'y a aucune inquiétude des salariés en ce sens.

France Inter est une radio qui se porte incroyablement bien. Il n'existe pas d'équivalent dans un autre pays d'une station qui rassemble 7 millions de personnes tous les jours et qui parle à autant de monde. Il y a eu un trou d'air au mois de novembre mais il est déjà comblé : je suis heureuse de vous rassurer sur ce point. Les audiences de janvier ont en effet montré un rattrapage de cet épisode moins favorable. Quelques ajustements opérés à la rentrée n'étaient sans doute pas tout à fait heureux : ils ont été revus et France Inter se porte magnifiquement bien.

Quant à entrer avec vous dans le projet éditorial et l'avenir de France Inter, ce serait irrespectueux vis-à-vis des équipes, avec lesquelles j'ai l'intention de dialoguer sur ces thèmes le 9 mars prochain.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous reviendrez nous en parler, madame la directrice.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Manon Mella anime un podcast, « Héroïnes », qui revient sur l'histoire de femmes méconnues. Je ne suis pas sa porte-parole mais elle a également fait un reportage sur les électeurs du Rassemblement national à Saint-Quentin, dans l'Aisne :

elle leur a donné la parole pour connaître leurs motivations. Quand on présente une personne, il est honnête d'évoquer l'ensemble de son activité avant de la critiquer.

Je tiens à m'excuser, car ma question, en accord avec le président de la commission, ne sera pas adressée aux personnes auditionnées. Je souhaite en effet revenir sur ce qui s'est passé hier : le rapporteur a de nouveau mis en cause Chirinne Ardakani. En interrogeant Together Media, vous avez, encore une fois, présenté Mme Ardakani de manière erronée. Vous avez reproché à « C ce soir » d'avoir uniquement présenté cette personne comme une avocate des droits humains – ce qu'elle est – et de ne pas avoir dit qu'elle était une militante et une activiste politique d'extrême gauche. Vous avez précisé qu'elle avait été candidate à une élection sous l'étiquette du parti radical de gauche. Pour votre gouverne, et une bonne fois pour toutes, ce parti n'est pas un parti d'extrême gauche, malgré la présence du terme « radical » dans son nom. S'il fallait le placer dans l'hémicycle, il siégerait entre les groupes Socialistes et Les Démocrates.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Elle a participé à une réunion avec Rima Hassan !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je vais vous répondre là-dessus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas le lieu. Nous parlerons de ce sujet mardi lors de la réunion du bureau de la commission d'enquête.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). La conférence avec Rima Hassan a été annulée. Elle devait se tenir à l'unité de formation et de recherche (UFR) de droit de l'université de Rouen et porter sur le droit international ; elle n'était pas organisée par Rima Hassan ni par Chirinne Ardakani.

Vous avez dit qu'elle avait participé à une conférence avec des élus insoumis car vous voulez absolument la présenter comme une activiste d'extrême gauche. Elle a participé à une conférence de l'Institut La Boétie aux côtés d'autres personnalités, dont Assa Traoré.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est l'institut de La France insoumise !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). L'Institut La Boétie est-il une structure politique d'extrême gauche ? Non.

M. Laurent Jacobelli (RN). Vous avez devant vous une carrière toute tracée d'humoriste à France Inter !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Hadizadeh, nous n'allons pas lancer un débat ici sur ce sujet…

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Excusez-moi, j'ai confondu : l'Institut La Boétie est bien une structure politique proche de La France insoumise. Néanmoins, Mme Ardakani y est intervenue comme militante des droits humains.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les Français nous regardent et quatre invités, qui occupent des fonctions éminentes à Radio France, attendent la suite de nos questions. Concluez, madame Hadizadeh !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Elle n'est pas une militante de La France insoumise !

Je reviens sur ce cas, car vous vous faites instrumentaliser, monsieur le rapporteur, par des groupes de pression qui veulent vous faire dire que telle ou telle personne est d'extrême gauche alors qu'elle ne l'est pas. Cela pose la question de votre honnêteté et de votre indépendance. Mme Ardakani n'est pas une militante de La France insoumise alors que vous vous obstinez à la présenter ainsi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en discuterons mardi en réunion de bureau, le rapporteur pourra vous répondre dans ce cadre.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Restez indépendant et honnête, monsieur le rapporteur ! Vous êtes venu vous excuser auprès de moi à la fin d'une précédente audition en disant que vous n'aviez pas tous les éléments à votre disposition. Or vous avez reproduit les mêmes erreurs à l'audition suivante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être M. le rapporteur reviendra-t-il s'excuser auprès de vous à la fin de cette audition.

M. Emmanuel Maurel (GDR). La qualification politique d'une radio, c'est toujours un peu personnel. Moi qui écoute beaucoup la matinale de France Inter, je n'ai pas spécialement l'impression d'écouter une émission de « rouges » : c'est plutôt *mainstream*, et même parfois trop conformiste, notamment sur les questions européennes ou économiques. Ce n'est donc pas vraiment le problème.

Je voudrais en revanche que l'on salue les podcasts, auxquels M. Jacobelli a fait allusion : c'est une des réussites formidables de Radio France ! Il y a une immense diversité : vous pouvez à la fois écouter « Répliques » d'Alain Finkielkraut, qui n'est quand même pas une émission marxiste-léniniste, et les émissions sur l'histoire de Philippe Collin. Je passe mon temps à écouter des podcasts de Radio France, c'est une réussite extraordinaire !

M. le rapporteur a fait allusion à des propos du Président de la République – d'ailleurs complètement déformés ; et pourtant, je ne suis pas son défenseur – sur la liberté d'expression. Je vous pose donc la question, concernant votre ligne éditoriale : la liberté d'expression, sous l'emprise des algorithmes, c'est vraiment *bullshit*. Des réseaux comme X favorisent des contenus clivants ou haineux. Je pense qu'il y a un malentendu : la liberté d'expression en France, ce n'est pas comme aux États-Unis, où l'on peut dire tout et n'importe quoi, où tous les points de vue se valent. La conception française est complètement différente : la liberté d'expression s'exprime dans les conditions prévues par la loi. Comment faites-vous, quand vous faites de l'information, pour lutter contre des réseaux qui prennent de plus en plus d'importance, avec un biais politique particulièrement préoccupant ?

Enfin, je veux bien que l'on ne parle pas du climat social mais Radio France, comme service public, a un devoir d'exemplarité sur l'emploi et sur les conditions de travail des personnels et des sous-traitants. Madame Pigalle, le réseau Ici a récemment connu un mouvement de grève des journalistes éditeurs visuels : bien que n'étant pas des personnels de Radio France, ils ont été soutenus par des salariés de Radio France. Quand nous avons auditionné ces derniers, j'ai été très surpris de découvrir que Radio France pratiquait les CDDU (contrats à durée déterminée d'usage). Le recours systématique à l'emploi précaire pose un problème. Ils nous ont également parlé des dépassements répétés du temps de travail. La détérioration du climat social est-elle liée en grande partie aux coupes budgétaires, que nous sommes nombreux ici à dénoncer, ou bien peut-on l'expliquer autrement ?

M. Vincent Meslet. Agnès Vahramian répondra précisément à la question sur les algorithmes. On ne peut pas décréter le monde extérieur, donc on vit avec. C'est la raison pour laquelle nous avons toute une politique pour faire de notre application une application de destination, avec ses propres abonnés, afin de fidéliser au mieux nos auditeurs. Actuellement, l'écoute numérique de nos radios est de l'ordre de 30 %, et même 50 % pour France Culture et FIP. Cette mutation est notre meilleure garantie face aux algorithmes, même si nous restons très présents sur les réseaux sociaux.

Mme Agnès Vahramian. S'agissant des algorithmes, nous ne comprenons pas toujours nous-mêmes comment ils fonctionnent. Cela ne nous empêche pas de publier nos

contenus sur tous les réseaux sociaux, sur toutes les plateformes, tout simplement parce que c'est le travail du service public que de mettre en contact le plus de personnes possible avec nos contenus.

Pour ce qui est de la lutte contre la désinformation, France Info travaille depuis très longtemps sur cette question. L'agence de Radio France qui se charge de vérifier l'information est née au cœur de France Info avant de devenir l'Agence Radio France. Nous avons plusieurs formats, notamment la chronique « Le vrai du faux », le matin, consacrée à la lutte contre la désinformation.

Permettez-moi de vous dire deux choses.

Premièrement, la lutte contre la désinformation ne doit pas être accomplie de manière condescendante ou arrogante vis-à-vis du public. Il ne s'agit pas de produire du prêt-à-penser mais de recontextualiser, de donner plus de perspectives concernant des informations qui posent des problèmes, afin que l'auditeur se fasse son opinion.

La deuxième chose, sans doute la plus importante, c'est que la meilleure façon de lutter contre la désinformation, c'est de faire de l'information, tout simplement. Un ami qui a longtemps travaillé à France Télévisions m'a dit : « Quand on entre au Louvre, ce ne sont pas les faux que l'on voit accrochés sur les murs : ce sont les vrais. » Dans nos radios, et particulièrement à France Info, le travail quotidien de nos équipes, que je salue, consiste à fournir une information vérifiée et fiable. Aujourd'hui, une grande majorité de Français disent que, même quand ils ne nous écoutent pas, ils ont confiance dans l'information que nous délivrons.

Mme Céline Pigalle. Vous avez évoqué la qualification politique d'une radio. Ce qui serait très utile, pour ce qui concerne les radios du service public, c'est que l'on cesse de chercher à nous coller ce type d'étiquettes. Ce serait vraiment très efficace, parce que notre bonne foi est là et nous ne cessons de dire que ce que nous voulons être, ce sont des radios qui s'adressent au plus grand nombre. Je ne vois pas pourquoi, en première intention, on ne nous ferait pas crédit de cette détermination.

Vous avez évoqué le climat social. J'évoquerais plutôt le dialogue social, qui est vivant et connaît parfois des loupés – il arrive que le dialogue ne fonctionne plus. Néanmoins, je n'irais pas jusqu'à dire que le climat social est entamé à Radio France : c'est vraiment important de le signaler.

Vous soulevez enfin la question d'Ici et des matinales filmées. Sur ce point, dans le cadre des économies budgétaires importantes qui lui ont été demandées, France Télévisions nous a fait savoir qu'elle souhaitait que le budget dédié aux matinales filmées soit réduit et que, de ce fait, il lui paraissait difficile de continuer à travailler avec les éditeurs visuels – lesquels, comme leur nom l'indique, ont pour rôle de mettre en image nos matinales radio. Pour répondre à cette demande qui nous a été formulée par France Télévisions, nous sommes donc en train de réfléchir à une nouvelle manière de mettre en images, d'illustrer et finalement de rendre diffusables les matinales de la radio – comme quoi les collaborations ne marchent pas si mal !

Vous avez cité les CDDU, dont vous regrettez l'usage ; or celui-ci est légal.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Certes, mais on peut le regretter quand même !

Mme Céline Pigalle. Oui, mais il existe des contrats de saison dans l'audiovisuel. Ensuite, le politique peut décider que cela ne devrait pas exister.

Enfin, à propos de ces éditeurs visuels, croyez bien que nous aurons à cœur de regarder comment ils pourront s'employer à l'avenir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je souhaite apporter une précision sur les propos particulièrement graves que le rapporteur a prêtés au Président de la République concernant la liberté d'expression et l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans. Je ne suis pas le porte-parole, ni l'avocat du Président de la République mais je tiens à rectifier de manière très précise ce qui a été dit car je sais que chaque propos est rapidement instrumentalisé ; les Français se feront ensuite leur propre avis.

Le Président de la République a dit que l'on ne pouvait pas utiliser la liberté d'expression pour justifier la non-interdiction des réseaux sociaux aux mineurs. Pour le dire plus clairement, au cours d'un débat, il a été interrogé sur la proposition qu'il avait formulée d'interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans – proposition défendue également par de nombreux parlementaires, notamment de mon groupe politique puisque Laurent Marcangeli avait déposé une proposition de loi en ce sens il y a quelques années. Le Président de la République a répondu que l'on ne pouvait pas opposer la liberté d'expression à des pays comme la France pour empêcher cette interdiction.

Autrement dit, on peut être pour la liberté d'expression et vouloir interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans. Peut-être ces propos ne sont-ils pas parvenus en entier, depuis l'Inde, au rapporteur et à certains médias. Je le dis avec le sourire mais je le précise à nouveau parce que c'est un sujet sérieux, avec lequel on ne peut pas jouer : le Président de la République, répondant à la question qui lui était posée, a qualifié de *bullshit* l'argument de la liberté d'expression pour justifier de ne pas interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans.

Je tenais à apporter cette précision parce que tout va très vite dans le débat politique et médiatique aujourd'hui. Parfois, il est préférable d'en revenir aux propos qui ont été tenus.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai encore plusieurs questions à vous poser. Tout d'abord, avez-vous déjà subi une injonction, une pression de la part de votre direction concernant le choix de vos invités, votre ligne éditoriale ou encore le traitement de vos sujets ? Avez-vous déjà vécu une telle pression par le passé ?

Mme Céline Pigalle. Non.

M. Vincent Meslet. Non, pas dans mon souvenir.

Mme Agnès Vahramian. Non.

M. Richard Place. Oui : on m'a dit qu'il fallait à tout prix respecter les règles de l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose cette question, c'est parce que – et je rappelle que vous êtes sous serment – le 6 février dernier, Jacques Legros, ancien présentateur de France Inter, a déclaré sur les antennes de RMC : « Le seul personnage politique, en quarante ans de carrière […], qui a fait pression pour passer dans mon journal, c'est M. Jack Lang. On m'a imposé de le recevoir dans mon journal sur France Inter. Il n'est plus ministre à l'époque ; il rentrait de Chine. » Il précise également ne jamais vraiment avoir connu les raisons officielles de cette insistance, indiquant que Jack Lang en aurait fait la demande directement auprès de la direction de France Inter, avec laquelle il entretenait de bonnes relations.

Je vous repose donc la question – vous êtes sous serment : avez-vous déjà reçu des consignes de votre direction concernant l'invitation d'une personnalité politique ? Visiblement, Jacques Legros, ancien présentateur de France Inter, semble l'affirmer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas faire offense à Jacques Legros que de dire que vous n'avez pas le même âge que lui. Mais peut-être les choses n'ont-elles pas changé ? Nous allons donc vous laisser répondre à la question du rapporteur.

M. Vincent Meslet. Cela date de quelle année, cette histoire… ? Quand Jacques Legros a-t-il été salarié de France Inter ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Legros ne précise pas l'année, mais il indique bien qu'en tant que présentateur de France Inter, il a reçu pour consigne d'inviter Jack Lang. Il n'a pas pu s'y opposer, il l'a fait : il y a donc eu un précédent, ce qui est la raison de ma question.

Mme Céline Pigalle. C'est important de toujours contextualiser ; cela fait partie des bases de ce métier. Vous pourriez laisser entendre que cette anecdote nous concerne ; elle ne nous concerne pas. Je pense que l'on parle d'un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître, mais je serais heureuse de le savoir précisément. En l'occurrence, on ne parle pas de la personne qui m'a précédé, ni même de celle d'avant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Jacques Legros a été présentateur de 1987 à 1994. La question du rapporteur n'en est pas moins légitime.

Mme Céline Pigalle. Pas avec cet exemple !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, c'est pourquoi j'ai rappelé que cela s'est passé entre 1987 et 1994. Mais la question est intemporelle – vous avez d'ailleurs évoqué l'Arcom – et peut être posée au privé comme au public. Nous avons soulevé la question des pressions politiques dans cette commission d'enquête, et il nous semble important de connaître votre réponse.

M. Vincent Meslet. Ma réponse sera très claire : j'ai eu affaire à un certain nombre de dirigeants et j'ai toujours admiré, quel que soit leur bord politique, leur désir d'exercer leurs fonctions avec la plus grande indépendance. Cela m'a plutôt bluffé, chaque fois que j'ai pu y assister, car ils y mettaient un point d'honneur. Je ne vois donc pas d'éléments allant dans le sens de votre question. Il nous est arrivé de subir des pressions de personnes extérieures, par exemple des attachés de presse, qui savent harceler pour que l'on invite telle ou telle personne, mais nous avons toujours été libres d'inviter qui nous voulions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'évoquerai un cas un peu plus récent. Lorsque la création de cette commission d'enquête du groupe UDR a été annoncée dans la presse, j'ai été contacté par des journalistes de France Info pour réaliser une interview en direct ; j'ai tout de suite indiqué que je serais ravi de leur répondre. Ensuite, on m'a dit que l'interview ne se ferait pas en plateau, mais serait enregistrée dans les conditions du direct. J'ai dit d'accord, faisons cette interview dans les conditions du direct. Cela a duré quinze minutes ; on m'a posé sept ou huit questions.

Une fois l'interview enregistrée, plusieurs jours se sont écoulés, mais ni moi, ni mes collaborateurs n'en avons trouvé la moindre trace alors que l'on m'avait assuré qu'elle serait diffusée lors d'une matinale de France Info radio. J'ai pris contact avec la journaliste qui avait effectué cette interview : elle était désolée et m'a répondu qu'elle était en train de la pousser auprès de sa direction mais qu'elle rencontrait quelques blocages. Elle m'a dit qu'elle me tenait au courant et qu'elle me préviendrait le jour où elle serait publiée. C'était une interview portant sur la légitimité de la commission d'enquête sur l'audiovisuel public, notamment Radio France.

Quelques jours plus tard, je reçois un appel de cette journaliste qui me dit qu'ils pourront peut-être diffuser l'interview mais qu'il faudrait, pour l'ancrer dans l'actualité, que je réagisse à la condamnation de Nicolas Sarkozy. Cela n'avait rien à voir avec l'objet de l'interview mais je me suis plié à cette injonction. J'ai répondu à quelques questions sur Nicolas Sarkozy, tout en rappelant que la raison de cette interview était l'audiovisuel public et en

indiquant que je ne souhaitais pas que certaines de mes questions soient supprimées au profit de cette actualité qui ne me concernait en rien.

Une semaine après l'enregistrement de mon interview dans les conditions directes, qui n'avait toujours pas été publiée par Radio France pour des motifs que je ne comprends pas, celle-ci est finalement diffusée, avec une grande partie consacrée à la condamnation de Nicolas Sarkozy, qui n'était pas la raison première de cette demande de Radio France, et le reste consacré à l'audiovisuel public.

Toutefois, les questions qui portaient précisément sur Radio France – celle où j'expliquais qu'il y avait des entorses au principe de neutralité ; celle où je dénonçais les propos d'Adèle Van Reeth, directrice de France Inter, qui expliquait que France Inter était une radio résolument progressiste –, ces questions et mes réponses avaient été supprimées, alors que l'interview avait été enregistrée dans les conditions du direct. C'est donc un cas d'école récent.

Pouvez-vous me dire si, oui ou non, vous censurez, vous supprimez des questions et des réponses au motif qu'elles ne vous conviennent pas ? J'en ai été le témoin principal sur une question sensible, celle de l'audiovisuel public : que pouvez-vous nous dire sur le choix éditorial et sur la sélection *a posteriori* des questions et des réponses ? La censure s'applique-t-elle chez Radio France ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ferai juste une petite remarque : quand une commission d'enquête est créée sur l'audiovisuel public, on peut s'interroger sur la pertinence de la démarche consistant, pour son rapporteur comme pour son président et pour ses membres, à aller parler de l'objet même de cette commission dans les médias, tant publics que privés. Je le dis publiquement puisque le rapporteur s'est permis d'évoquer ce sujet sur France Inter. Je m'en suis d'ailleurs ému auprès de la direction de France Inter, regrettant que le rapporteur ait été invité sur cette radio à quelques jours de l'audition de Mme Adèle Van Reeth. Je serai tout à fait honnête et transparent : lorsque France Info m'a invité à en parler à mon tour, j'ai accepté d'y aller parce que j'ai considéré que cela rétablirait l'équilibre avec le rapporteur qui avait été interrogé sur France Inter. Cela me paraissait normal.

Je ferme cette parenthèse, mais je rappelle que les débats de notre commission ne portent pas sur un petit sujet puisqu'il est question de pluralisme de l'information et d'indépendance. Il est donc très important, non pas de ne plus nous exprimer dans les médias publics et privés, mais de nous en tenir – et je le dis pour moi aussi – à une forme de sobriété dans nos expressions publiques. Vous avez pris votre cas en exemple, monsieur le rapporteur, mais admettez que celui-ci s'inscrit dans un cadre particulier, qui est celui d'une commission d'enquête sur l'audiovisuel public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai en face de moi les personnes qui, peut-être, ont été responsables de la censure de certaines de mes réponses dans cette interview. C'est en effet une censure : on m'a posé, dans les conditions du direct, sept ou huit questions, et je constate que les questions et les réponses les plus problématiques concernant Radio France ont été supprimées, censurées et remplacées par des questions sur la condamnation de Nicolas Sarkozy, qui n'avait rien à voir avec l'objet de l'interview. Comment expliquez-vous cela ? Une consigne a-t-elle, oui ou non, été passée à cette journaliste – je rappelle que vous êtes sous serment ? La consigne de supprimer certaines de mes réponses a-t-elle été donnée à cette journaliste, dont je ne veux pas citer le nom parce que je pense qu'elle a fait un très bon travail ?

Mme Agnès Vahramian. Monsieur Alloncle, vous n'avez pas été censuré, et sûrement pas sur France Info. Je pense que l'interview à laquelle vous faites référence a été réalisée par une journaliste de France Inter – je ne dis pas cela pour me déjuger, bien au contraire.

L'interview, me dit-on – puisque, pour être transparente avec vous, on me donne des informations au fur et à mesure –, a été diffusée dans un journal du soir. Puis, comme il arrive très souvent, elle a été reportée, ce changement étant dû à l'actualité. Vous avez ensuite été invité, si je ne me trompe pas, dans « L'Invité de 7h50 » de Benjamin Duhamel. Par ailleurs, le 18 décembre, vous avez été invité en direct sur France Info avec Jérôme Chapuis – avant même que M. le président ne vienne sur notre antenne. Il me semble que vous avez pu expliquer tout ce dont vous souhaitiez parler et souligner ce que vous qualifiez d'incohérences ou d'anomalies sur le service public.

Non, monsieur Alloncle, il n'y a pas de censure sur le service public : il n'y a que des journalistes qui posent des questions, selon leur déontologie, avec l'objectif du contradictoire. Vous avez été traité de la même façon que tous ceux qui passent sur notre antenne. M. le président de la commission est venu au « 8h30 Franceinfo » parler du rapport sur la natalité en France, et il a été interrogé sur cette commission d'enquête, que nous prenons très au sérieux. C'est une thématique que nous traitons de façon importante sur nos supports, parce que nous devons rendre des comptes : nous vous devons des explications, nous en avons hautement conscience et, sachez-le, tous les journalistes qui travaillent à France Info nous regardent et vous regardent.

Mme Céline Pigalle. Agnès a dit l'essentiel, à savoir qu'il est rare qu'une personne censurée fasse le « 7h50 » de France Inter, qui est un espace très exposé.

Je voudrais préciser qu'en effet, la question pourrait se poser de savoir si le président et le rapporteur de cette commission peuvent être invités sur les antennes de Radio France ou de France Télévisions puisque, après tout, on pourrait considérer que le journaliste qui les interrogerait serait juge et partie. Dans notre grande sagesse, nous avons considéré néanmoins que ce sujet intéressait nos auditeurs et qu'il n'était donc pas inutile de les recevoir. On est tout de même assez loin de la censure…

J'ajoute que ce n'est pas une bonne pratique d'interview que de fonctionner par insinuation. Jacques Legros n'a plus exercé sur France Inter depuis 1987 – j'avais 15 ans. Il est donc assez clair que l'épisode qu'il rapporte ne me concerne pas et ne nous concerne pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. Il n'y a aucune insinuation. Je vais vous demander, afin de clore le sujet, les rushes de cette interview : vous constaterez ainsi que sur les huit questions auxquelles j'ai répondu, celles qui étaient sensibles pour Radio France n'ont pas été diffusées mais remplacées par des questions sur la condamnation de Nicolas Sarkozy, qui n'avait rien à voir avec l'objet de mon interview. Par la suite, effectivement, j'ai été invité sur la matinale de France Info et sur celle de France Inter, en direct. Mais ne m'accusez pas de diffuser de fausses informations ou de faire des insinuations : je m'en remets aux faits.

À ma question sur les déclarations de M. Legros concernant d'éventuelles pressions qu'il aurait subies pour inviter Jack Lang, vous répondez que c'est une époque révolue et que vous n'avez jamais constaté cela de vos propres yeux. Je vous cite mon cas personnel, qui date d'il y a quelques mois : visiblement, on aurait demandé à une journaliste de supprimer quelques réponses compromettantes concernant le périmètre de Radio France. Je vous demande donc les rushes de l'interview que j'ai faite au micro de cette dame – je pourrai donner son nom – et nous comparerons, vous et moi, l'interview complète et ce qui a été diffusé sur l'antenne. On verra d'ailleurs pourquoi les réponses compromettantes sur Adèle Van Reeth, sur la direction de France Inter et sur les entorses au pluralisme n'ont pas été diffusées dans le cadre de cette interview. Tout cela est factuel et nous pourrons le prouver.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose d'avancer car il s'agit d'un cas personnel qui, à mon avis, nous éloigne un peu du sujet – même si je comprends vos interrogations, monsieur le rapporteur. Je vous demande simplement d'accepter que je laisse répondre les représentants de Radio France, car vos accusations sont graves. Vous les accusez de vous avoir censuré…

M. Charles Alloncle, rapporteur. … Non, d'avoir censuré certaines de mes réponses.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Certaines de vos réponses, donc…

Je ne sais pas ce qu'il s'est passé, mais il m'arrive très souvent, comme à nombre de collègues députés, de répondre à de nombreuses questions de journalistes qui, ensuite, résument mes propos en trente secondes !

M. Charles Alloncle, rapporte.ur. C'était enregistré dans les conditions du direct !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le rapporteur nous dit que c'était dans les conditions du direct ; cela veut donc dire que cela avait vocation à être diffusé. Je ne sais pas de quoi il s'agit ; je vais donc vous laisser répondre.

M. Vincent Meslet. Je laisserai Céline revenir sur ce sujet parce que c'est un point important. Mais vous avez plusieurs fois mis en cause Mme Adèle Van Reeth à propos de sa phrase sur le progressisme : elle vous a répondu largement sur cette question ; Mme Sybile Veil vous a également répondu largement sur cette question. Vous voulez faire penser que c'est une pensée du XIX^{e} siècle, la définition du progressisme contre le conservatisme – c'est votre définition. La définition d'Adèle Van Reeth est plus proche de l'humanisme, qui remonte au XVIII^{e} siècle, voire à Montaigne. Nous venons ici pour apporter des réponses : si elles ne sont pas prises en compte, je me pose des questions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose que l'on avance.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Avançons, mais je n'enlève rien à tout ce que je vous ai dit. Évitez de jeter un voile de suspicion sur les questions et les faits que je vous oppose, parce que vous pourrez les vérifier auprès de vos journalistes : tout ce que je dis est factuellement vrai, et n'est d'ailleurs pas contredit par le fait que vous m'ayez invité dans les jours qui ont suivi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne suis pas au courant de ce qu'il s'est passé mais je veux que vous obteniez une réponse. Par principe, je fais confiance au rapporteur et aux personnes que nous auditionnons, parce qu'elles sont sous serment. Le rapporteur portant des accusations de censure à son encontre, je vais, en tant que président de la commission d'enquête, adresser un courrier officiel sur cette question à Mme la directrice – s'agit-il de France Inter ou de France Info, monsieur le rapporteur ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne veux pas citer la journaliste car cela pourrait la mettre en difficulté. Cela concerne France Info ou France Inter – probablement France Inter, effectivement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons en face de nous Mme Vahramian qui, dans quelques jours, sera directrice de l'information du groupe Radio France. Madame Vahramian, je vous saisirai donc de ce cas précis, et vous pourrez nous apporter par écrit des réponses circonstanciées car je ne suis pas au courant de ce qu'il s'est passé. Je le répète, je fais confiance par principe aux membres de cette commission, y compris le rapporteur, et aux personnes auditionnées, qui sont sous serment et risqueraient autrement le

parjure. Je soumettrai vos réponses au rapporteur et aux membres du bureau, afin de pouvoir avancer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le président. Et pour vous donner tous les éléments, c'était une interview qui a eu lieu dans les conditions du direct, le mercredi 24 septembre après-midi, et qui a été diffusée plusieurs jours après. Nous pourrons vous communiquer tous ces éléments.

Si je vous pose cette question, c'est parce que j'ai l'impression que les moyens de l'audiovisuel public sont mis à contribution pour essayer de discréditer cette commission d'enquête, dont vous êtes d'ailleurs l'objet.

Je vous cite un dernier exemple. Le 5 février dernier, France Culture a diffusé un billet politique – c'est un collègue LR, qui n'appartient donc pas au même groupe que moi, qui m'a montré le podcast en pleine audition – du journaliste Jean Leymarie, intitulé « Audiovisuel public : commission d'enquête ou naufrage ? » Pendant plus de quatre minutes, ce podcast a mis directement en cause les travaux de cette commission d'enquête, en s'attaquant personnellement à ma qualité de rapporteur, en affirmant que je ne ferais pas preuve de bonne foi, que je ne poserais pas les bonnes questions, allant jusqu'à dire « il attaque, il accuse et il déforme », sur une antenne du service public, objet de cette commission d'enquête, avec les moyens du contribuable.

Le billet établit également un parallèle avec les médias de Vincent Bolloré et s'achève par ces mots : « Je suis sûr que Vincent Bolloré n'a pas d'équivalent en Allemagne dans les années 1930 » – billet de France Culture sur la commission d'enquête de l'audiovisuel public, à laquelle vous répondez aujourd'hui. Ne considérez-vous pas qu'utiliser l'antenne du service public, payée par l'ensemble des contribuables, pour attaquer frontalement le rapporteur et les travaux de l'ensemble de cette commission d'enquête, pose un problème déontologique majeur ?

Mme Céline Pigalle. Il faudrait donc pouvoir recevoir le rapporteur de cette commission, son président…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, moi, j'ai refusé !

Mme Céline Pigalle. …et ses membres ; en revanche, il ne faudrait pas pouvoir porter un regard sur cette commission, il ne faudrait pas pouvoir en dire quoi que ce soit. Il faudrait que ce soit à sens unique : seuls ceux qui l'organisent pourraient s'exprimer.

Je dois revenir sur l'épisode précédent. Tous les jours nous réalisons des interviews qui ne sont pas diffusées. Tous les jours nous réalisons des interviews longues dont nous prenons des extraits. Tous les jours nous ajoutons des éléments à certaines interviews déjà réalisées pour coller à l'actualité – d'où, vraisemblablement, les questions sur Nicolas Sarkozy. Si nous avions eu peur d'une seule des réponses que vous aviez faites à l'occasion de cette interview enregistrée, nous ne vous aurions pas reçu en direct : ces réponses-là, vous les auriez refaites. Nous ne vous avons pas censuré.

Et, pardonnez-moi, le discrédit qui est jeté sur l'audiovisuel public depuis maintenant des mois, c'est bien une partie de la classe politique qui l'organise. Ce n'est pas nous qui, d'aucune manière, jetons le discrédit sur ceux qui participent à cette commission d'enquête.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas parce que les journalistes du service public sont payés par les impôts des Français qu'ils ne peuvent pas commenter la manière dont fonctionne cette commission d'enquête. Il y a des journalistes qui critiquent mon action comme président, et je l'accepte. Il y a des journalistes qui critiquent la manière dont le rapporteur mène ses interrogations. C'est le principe du journalisme et de la liberté

d'expression. Heureusement qu'en démocratie, les journalistes, même ceux du service public, peuvent questionner la manière dont une commission d'enquête se déroule, dont un président préside, dont un rapporteur pose ses questions, dont les députés participent à cette commission d'enquête. Ce n'est pas parce qu'ils sont salariés et journalistes du service public qu'ils n'ont pas le droit de commenter une commission d'enquête.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vos accusations sont extrêmement graves. Vous représentez une entreprise qui fait l'objet de cette commission d'enquête. Exercer une prérogative constitutionnelle, est-ce selon vous jeter le discrédit sur l'audiovisuel public ? Légitimez-vous ce billet diffusé sur France Culture selon lequel Charles Alloncle « attaque », « accuse », « déforme », selon lequel « Vincent Bolloré n'aurait pas d'équivalent en Allemagne dans les années trente » ? Du point de vue déontologique, vous ne m'avez pas laissé le moindre droit au contradictoire : je n'ai pas été contacté dans le cadre de cet article et de ce podcast. Dans vos réponses précédentes, vous expliquiez pourtant que c'était important. Est-ce là votre vocation ? Est-ce que les Français doivent payer pour ces accusations qui s'opposent aux prérogatives d'une commission d'enquête parlementaire et qui contreviennent à son indépendance ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il faut que nous avancions, en bonne intelligence et de manière factuelle. Je le dis simplement, monsieur le rapporteur : vous parlez de vous, mais…

M. Charles Alloncle, rapporteur. … vous défendez encore Radio France !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ah non, je ne défends pas Radio France ; mais ce ne sont pas de petites accusations ! Nous allons au fond des sujets. Vous ne m'aviez jamais parlé de cette censure…

Mme Céline Pigalle et Mme Agnès Vahramian. On ne peut pas parler de censure !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. De cette éventuelle censure, disons, que vous avez rencontré. Je la découvre. Vous donnez cette information en commission, cela me surprend, les personnes qui sont en face de nous essayent de vous répondre. Censure est un mot fort ! Il y a peut-être des Français qui vont penser que vous avez été censuré sur le service public audiovisuel. Il est normal de laisser le dialogue se faire.

Mais puisque je préside cette commission d'enquête, je voudrais dire que si l'audiovisuel public est financé par l'argent des Français, l'information en général est un bien public, et que l'audiovisuel privé utilise des fréquences qui appartiennent bien à tous les Français. Les Français – dont vous parlez beaucoup, monsieur le rapporteur – sont propriétaires de l'ensemble des chaînes de télévision de France : c'est un bien public. Vous le savez bien : il y a des appels d'offres, et d'ailleurs il y a une chaîne qui s'est vu retirer sa fréquence. Eh bien, certaines d'entre elles, privées, critiquent cette commission d'enquête et la façon dont le président la mène. Je l'accepte ! J'accepte qu'on critique mon action sur certaines chaînes de télévision, qu'on instrumentalise…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ces chaînes ne sont pas l'objet de cette commission d'enquête !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela ne change rien. Elles appartiennent à l'ensemble des Français.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ces chaînes ne sont pas l'objet de cette commission d'enquête, et c'est là toute la gravité des propos, des articles, des entraves, des cabales qui sont faits pour discréditer nos travaux. C'était la raison toute simple de ma question, qui est tout à fait factuelle, puisqu'elle part de ce billet politique d'un journaliste sur France

Culture. Je n'ai pas obtenu de réponse : est-il légitime que Radio France mette ces moyens en place pour discréditer les travaux d'une commission d'enquête dont elle fait précisément l'objet ? Est-ce normal, est-ce déontologiquement acceptable ?

M. Vincent Meslet. Pour calmer le jeu et être constructif, je vais revenir aux critères édictés par le Conseil d'État pour juger du pluralisme : il nous dit qu'il faut juger sur un temps long. On ne juge pas d'un parti pris sur une chronique ou sur un reportage. Il faut trois mois. Je suis prêt à vous montrer, pendant trois mois, ou pendant toute la durée de cette commission, tout ce que nous avons fait à son sujet. Vous verrez que nous avons raison gardé sur le temps d'antenne que nous lui avons consacré et que nous avons invité les différentes parties.

En ce qui concerne M. Leymarie, il a un édito, c'est-à-dire qu'il donne à la fois des informations et son avis ; l'auditeur est juge. Si j'en crois les informations qui me sont données, vous attribuez à M. Leymarie des paroles qui sont celles de Guillaume Erner, qui est le présentateur. On pourra faire la transcription de toute la couverture de la commission pendant cette longue période, vous verrez que nous avons été pluralistes et que nous avons donné la parole à chacun.

C'est de cette façon que notre respect du pluralisme doit être jugé, selon les critères du Conseil d'État.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il est important que l'ensemble des médias permettent à la commission d'enquête de fonctionner dans un cadre digne et respectueux. Monsieur le rapporteur, vous parlez beaucoup de vous ; je vais parler deux minutes de moi, et me plaindre. On raconte strictement n'importe quoi à mon sujet, et ça ne vient pas de l'audiovisuel public ! On m'accuse de ne jamais avoir convoqué des gens que j'ai convoqués. Je le dis avec force et gravité…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quel est le rapport ? Ça ne vient pas de l'audiovisuel public, vous l'avez dit. Parlons de l'audiovisuel public !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez parlé de la manière dont l'audiovisuel public parlait de cette commission d'enquête, et dont il vous mettait en cause. Vous n'êtes pas tout seul, monsieur le rapporteur ! Il se trouve qu'à côté de vous, vous avez un président, vous avez des membres de cette commission qu'on cherche à déstabiliser et qu'on met en cause de manière totalement fallacieuse ; et ces attaques ne viennent pas de l'audiovisuel public. Il est temps qu'on laisse cette commission fonctionner dans un cadre digne et respectueux. Les fausses informations, ça suffit ; et en ce qui me concerne, elles ne deviennent pas de l'audiovisuel public. Les mensonges, ça suffit !

Je propose que nous avancions, dans un cadre serein, digne et respectueux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 18 janvier dernier, dans l'émission « 7h50 du week-end » sur France Inter, Radio France a offert son micro à Mohammad Amin Nejad, ambassadeur de la République islamique d'Iran en France. Pendant plus de dix minutes, ce représentant officiel d'un régime aux méthodes terroristes a pu dérouler toute sa propagande, jusqu'à affirmer que son régime n'avait « pas de sang sur les mains » et que les morts imputées à l'Iran ne seraient que de simples « chiffres créés par leurs ennemis », en l'occurrence les États-Unis et Israël.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). C'est faux !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mme Hadizadeh explique que tout ça est faux ; je ne comprends pas pourquoi Mme Hadizadeh voudrait défendre l'ambassadeur de la République islamique d'Iran.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je ne le défends pas ! Mais ce que vous dites n'est pas vrai, il n'a pas déroulé sa propagande, il a été contredit !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Tout ce que j'explique est factuel et pourra être vérifié. On sait que la République islamique d'Iran a mené des massacres à huis clos et a tué dans une barbarie extrême plus de 30 000 personnes dans l'espace de quarante-huit heures, lors notamment des nuits des 8 et 9 janvier. Le bilan humain continue de s'alourdir. Ce régime est désormais qualifié par la France et par l'Union européenne de régime terroriste.

J'ai d'ailleurs interrogé le comité d'éthique de Radio France et la médiatrice de Radio France, qui ont justifié ce choix d'invitation au nom du pluralisme, estimant – je les cite – que « toutes les voix doivent être entendues sur Radio France ». Ma question est simple : auriez-vous invité Oussama Ben Laden ? Auriez-vous invité Salah Abdeslam ? Peut-on, selon vous, donner la parole à des terroristes sur les antennes du service public, même au nom d'un débat contradictoire ? En l'occurrence, il s'agit d'un représentant d'État désigné comme terroriste par la France et par l'Union européenne.

Mme Céline Pigalle. Il y a des règles, dans lesquelles nous nous inscrivons, notamment des règles légales. Cet ambassadeur est le représentant d'un État reconnu. Et il y a de l'intérêt à l'entendre, à pouvoir le contredire, à pouvoir le mettre parfois en difficulté sur certaines de ses déclarations.

Il y a quelque chose qui m'ennuie beaucoup dans la façon dont vous présentez les choses : est-ce que vous voudriez nous faire la liste de tous ceux que nous ne devons pas recevoir ? Est-ce que c'est ça, le pluralisme ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les terroristes, on ne va pas les recevoir !

Mme Céline Pigalle. S'il vous plaît, ne mélangeons pas tout !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En l'occurrence, il s'agit d'un ambassadeur. Si ce que vous pensez, monsieur le rapporteur, c'est qu'il ne faut pas qu'il y ait d'ambassade, alors demandez au ministre des affaires étrangères qu'il n'y ait plus d'ambassade d'Iran en France.

Mme Céline Pigalle. Voilà. Je ne sais pas s'il est légitime de qualifier cet ambassadeur de terroriste – je vous laisse la responsabilité de cette formulation. Encore une fois, voyez comme c'est étonnant : on parle de pluralisme au démarrage, et ensuite on ferait la longue liste de tous ceux qu'on n'apprécie pas, qu'on déteste, qu'on ne voudrait pas entendre… On part de la liberté d'expression et on en arrive en fait à ne plus vouloir écouter personne.

Mme Agnès Vahramian. J'aimerais préciser que nous n'offrons le micro à personne. Nous invitons et nous posons des questions. Nous pratiquons le journalisme, avec notre déontologie, qui implique le contradictoire, qui implique de pousser l'interlocuteur dans ses retranchements et de le mettre éventuellement devant ses contradictions. C'est notre travail : nous faire, ce que le public peut comprendre, l'avocat du diable. Le micro du service public n'est pas offert.

M. Charles Alloncle, rapporteur. On parle quand même d'un régime qui est qualifié de terroriste, désormais, par la France et par l'Union européenne ! Ce n'est pas là de ma part une vue de l'esprit ou un biais idéologique. Pourquoi le service public de l'audiovisuel invite-t-il un représentant d'un État qui, au même moment, massacre des dizaines de milliers de personnes ? Vous n'avez pas répondu à ma question : pourquoi ne pas avoir invité Oussama Ben Laden ou bien d'autres personnalités abjectes ? Assumez-vous ce choix d'avoir invité l'ambassadeur d'Iran ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Vous savez, monsieur le rapporteur, qu'il y a des policiers français qui gardent l'ambassade d'Iran ? Ce que vous dites est malhonnête !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi défendez-vous l'ambassadeur ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je ne le défends pas, mais ce que vous dites est malhonnête !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S'il vous plaît, laissons nos invités répondre... J'ai indiqué tout à l'heure que l'Iran avait une ambassade en France, donc un ambassadeur. Ce n'est pas le choix de Radio France, mais de la France.

Madame Vahramian, vous avez été correspondante au Proche-Orient, vous avez une expérience de terrain. Vous avez, j'imagine, interviewé des gens qui ont commis des crimes, afin d'éclairer le débat politique ? Je vous pose la question pour que nous comprenions aussi mieux ce qu'est le métier de journaliste : il ne s'agit pas pour vous d'offrir une tribune, mais de donner à comprendre et de décrypter.

Mme Céline Pigalle. Je vous confirme que les micros restent dans le studio après le départ de nos invités.

Les Gardiens de la Révolution n'étaient pas classés comme organisation terroriste au moment de l'invitation de l'ambassadeur dans nos studios.

Ensuite, vous dites qu'ils se sont rendus coupables de massacres. Mais qui vous a fait part de ces massacres ? Qui travaille jour et nuit pour essayer de recouper les informations et de reconstituer ce qui s'est joué alors que tout est organisé par ce régime pour que nous ne le sachions pas ? Merci aux journalistes qui font ce travail.

Précisément parce que nous savons que cela s'est passé, alors il était non seulement utile mais urgent de s'entretenir avec l'un de ceux qui incarnent ce régime, pour pouvoir lui poser ces questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Donc vous auriez pu inviter M. Abou Bakr al-Baghdadi, il y a quelques années, dans les mêmes conditions, tout en documentant les massacres qu'il commettait ? C'est bien le sens de la réponse que vous apportez ? J'essaye de donner un peu de profondeur, avec des comparaisons. Pourquoi l'ambassadeur du régime terroriste iranien est-il invité ? M. Abou Bakr al-Baghdadi aurait-il, par exemple, pu être invité au micro de France Inter ?

Mme Agnès Vahramian. J'ai été, M. le président l'a rappelé, la rédactrice en chef du journal de 20 heures ; j'ai travaillé pendant trois ans avec David Pujadas. La question s'est posée quand nous avons souhaité interviewer Bachar al-Assad, qui, à l'époque, était accusé d'avoir massacré sa population. Je n'y suis pas allée personnellement puisque le visa m'a été refusé par les autorités mais David Pujadas s'est rendu à Damas pour interviewer Bachar al-Assad, accusé effectivement de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité contre son propre peuple. Je crois que cette interview était éclairante sur l'actualité. Évidemment, la loi nous impose de ne pas diffuser d'appels au meurtre ou à des actes terroristes. Mais interviewer des personnalités, des dirigeants qui mènent des politiques contestables, qui méritent d'être entendus et questionnés, c'est le métier même de journaliste.

Vous évoquez mon passé de grand reporter, monsieur le président. J'ai eu l'immense honneur d'aller pour le service public de la télévision sur des terrains de guerre, que ce soit l'Ukraine, le Proche-Orient ou l'Irak. Je suis allée à des endroits où personne ne va, sauf des journalistes. Nous prenons des risques. Oui, j'ai rencontré des terroristes. Oui, j'ai rencontré des gens qui avaient du sang sur les mains. Bien évidemment, j'ai rencontré des militaires. J'ai

rencontré des prisonniers de guerre. J'ai rencontré toutes sortes de personnes – des gentils, des méchants. Je pense qu'un journaliste bien formé, comme je l'ai été sur le service public – et j'en conçois beaucoup de gratitude –, est capable de mettre à distance tout ce qu'il entend et de contextualiser cette parole. J'ai, pendant trois ans, couvert le conflit israélo-palestinien, conflit difficile s'il en est pour les journalistes ; j'ai, je pense, su faire mettre à distance les paroles que j'entendais de chaque côté. C'est le cœur du métier de journaliste et c'est ainsi que nous pouvons délivrer la meilleure information possible au public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez bien fait de le rappeler mais je sais que le rapporteur en conviendra : ce sont les journalistes, du service public comme du privé d'ailleurs, qui documentent les faits ; c'est grâce à eux que nous, Français et Européens, pouvons être informés sur les actes barbares qui peuvent se dérouler. Si le rapporteur est d'accord, je lui propose de venir avec moi au Grand Prix des reporters de guerre à Bayeux, dans mon département, qui rend chaque année hommage aux reporters de guerre de ce pays, qui éclairent pour nous les grands conflits de ce monde. On mesure chaque année à l'occasion de ce prix, je sais que le rapporteur le sait, le courage et la détermination des journalistes, du public comme du privé, qui documentent les conflits dans le monde, la barbarie qui s'y déroule et la violence qui s'y déploie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense malgré tout qu'il y a une différence fondamentale entre votre mission louable, honorable, qui est de documenter les crimes de masse partout dans le monde, et votre façon de donner la parole à ceux qui en sont coupables. C'était d'ailleurs toute la raison des questions que je me suis permis de vous poser.

Le 5 novembre 2021, vous avez diffusé sur France Inter un épisode de la chronique « Antidote » de Tristan Mendès France intitulé « La Pédocriminalité dans l'imaginaire complotiste ». Le 9 janvier 2024, vous publiiez sur France Info un podcast intitulé « Jeffrey Epstein, l'affaire de tous les fantasmes pour la complosphère ». Le 28 novembre 2025, un autre podcast de France Info était intitulé « Epstein, l'obsession complotiste », également commenté par Tristan Mendès France et qui dénonçait la complosphère ainsi que Donald Trump et Elon Musk. Depuis, plus de 3 millions de données ont été déclassifiées par le département de la justice américain. Elles ont mis en lumière l'existence d'un réseau mondial de pédocriminalité ; de nombreux enfants ont été victimes de viols, de tortures et probablement aussi d'assassinat. Ces données ont aussi montré l'existence de réseaux de corruption, d'influence, qui ont permis d'étouffer ces crimes pendant de nombreuses années. Les mois à venir, d'ailleurs, devraient permettre d'apporter de nouveaux éléments précis sur ces crimes atroces. Tous ces podcasts dénonçaient le complotisme de ces gens qui dénonçaient ces crimes abjects : entendez-vous présenter des excuses pour ce traitement malhonnête de l'affaire Epstein ?

M. Richard Place. Je ne peux que déplorer que vous employiez les mots de « traitement malhonnête ». Je ne présenterai pas d'excuses pour ces podcasts. Ce sont des éléments d'information. Encore une fois, vous prenez quelques éléments de ce que nous avons produit. Je vous invite à regarder tout ce que nous avons produit sur l'antenne de France Info comme sur notre site internet depuis la publication des 3 millions de documents, et les révélations que nous avons faites.

Nous avons une cellule « vrai ou faux » ainsi qu'une agence de vérification interne, Rfint. Tous ces journalistes-là se sont mis sur ces 3 millions de documents. Dès le mardi matin – les documents ont été publiés le dimanche, de mémoire –, nous avions une séquence complète avec notre correspondant aux États-Unis qui nous racontait l'émoi que créaient ces documents, une séquence précise sur les premiers éléments relatifs à Jack Lang, et jusqu'au fait que la couronne de Norvège était bousculée. Nous avons été les premiers à diffuser le témoignage d'une victime de Jeffrey Epstein. Le *New York Times* a repris les propos de cette victime, et

nous a contactés. Nous avons pu révéler lundi dernier que Steve Tisch, le producteur de *Forrest Gump*, qui est aussi le propriétaire de l'équipe des New York Giants, est impliqué dans le scandale Epstein. Nous travaillons, nous faisons notre travail de journalistes et pour pouvoir le juger réellement, sans parler de malhonnêteté, il faut le voir dans sa globalité. Écoutez notre antenne et regardez ce que nous produisons sur notre site internet et sur nos réseaux sociaux. Le travail des journalistes de France Info, à tout le moins ces dernières semaines sur l'affaire Epstein, est admirable. Je ne présenterai pas d'excuses !

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais désormais avoir votre avis sur la revue de presse, qui est un exercice journalistique compliqué, qui nécessite beaucoup de nuance, d'objectivité et de recul. Vous avez décidé d'attribuer celle de France Inter, depuis la rentrée, à Mme Nora Hamadi. Plusieurs éléments factuels peuvent laisser penser que Mme Hamadi manque nécessairement d'objectivité pour effectuer cette mission importante du service public.

Le premier, c'est un retweet : Mme Nora Hamadi a retweeté Rima Hassan une semaine seulement après le 7 octobre – avec un poing levé, qu'on peut lire comme un soutien à la cause palestinienne, comme son tweet, mais aussi un soutien déguisé au Hamas. Mme Hamadi a également participé à une opération de harcèlement en ligne visant l'imam de Drancy, M. Chalghoumi : on parle de plusieurs dizaines de tweets insultants à son égard, parfois à la limite de la légalité. Cela ne vous a pas empêché de lui confier la revue de presse de France Inter.

Lors de sa première revue de presse, le 25 août 2025, elle a parlé quasiment exclusivement du conflit à Gaza, en mentionnant des journaux parfaitement militants, comme *L'Humanité*, *Mediapart*, *Libération*, et même *StreetPress*, journal d'extrême gauche et militant. Pourquoi avoir voulu confier cet exercice délicat, sensible, compliqué de la revue de presse, qui mérite une totale objectivité et une totale neutralité, en tout cas supposées, à une militante et activiste qui ne se cache même pas ?

M. Vincent Meslet. Il me semble que M. Philippe Corbé, Mme Van Reeth et je crois même Mme la présidente vous ont répondu que ce retweet datait d'assez longtemps, en tout cas d'avant le moment où Rima Hassan est devenue députée.

Sur l'ensemble de sa revue de presse, j'aimerais qu'on prenne le temps d'envisager l'ensemble de la saison : je pense qu'on pourrait démontrer qu'elle est beaucoup plus variée, beaucoup plus diversifiée, que vous ne le dites. Je pense que par ailleurs, dans l'actuelle matinale de France Inter, elle apporte un son de cloche assez différent des autres protagonistes éditorialistes. Mais je tiens bien à l'entendu à ce qu'elle respecte la forme de la revue de presse, en insistant beaucoup aussi sur la vie quotidienne des Français, aspect moins abordé dans les autres éditos.

Mme Céline Pigalle. Vous avez déjà eu l'occasion de poser ces questions à la directrice de France Inter et au directeur de l'information de France Inter, qui vous ont largement répondu. Pour ma part, je prendrai mes fonctions le 2 mars.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous parlez de temps long. Avez-vous un exemple qui me permettrait de juger de cette objectivité, notamment dans le choix des journaux cités ?

M. Vincent Meslet. Vous le dites régulièrement : vous pouvez nous demander des documents. Nous pourrons vous faire des statistiques sur tous les sujets abordés par Mme Hamadi lors de sa revue de presse, qui vous montreront la diversité des thèmes et des journaux cités.

L'audition est suspendue de dix-sept heures trente à dix-sept heures quarante.

M. Charles Alloncle, rapporteur. S'agissant encore de neutralité, le 2 octobre dernier, France Culture publiait un podcast intitulé « Peut-on se réjouir de la mort de quelqu'un ? Ce que nous dit la philosophie ». Dans la description de ce podcast, on lit : « Des manifestations de réjouissance collective survenues après l'annonce de la mort d'Oussama Ben Laden, de Jean-Marie Le Pen ou plus récemment de Charlie Kirk : hétérogènes, ces trois événements n'en soulèvent pas moins des questions morales semblables. » Je rappelle que Jean-Marie Le Pen était un responsable politique français – je n'ai pas besoin de le présenter. Charlie Kirk était un militant qui a été assassiné par balles aux États-Unis pour ses idées ; cet assassinat a ému, je pense, des millions de personnes dans le monde entier. Oussama Ben Laden était l'un des terroristes les plus meurtriers au monde, responsable de la mort de milliers, voire probablement de dizaines de milliers de personnes. Je vous pose la question très franchement : est-ce que vous n'avez pas honte de comparer Jean-Marie Le Pen et Oussama Ben Laden dans un même podcast ? Est-ce honnête intellectuellement et déontologiquement de mettre ces trois personnes sur le même plan ?

M. Vincent Meslet. Très sincèrement, j'avoue ne pas connaître ce podcast, cette émission ; je pense que c'est, comme vous venez de le signaler, un magazine de philosophie. Il traite, je pense, d'une question philosophique en prenant acte de l'existence de ces trois exemples, sans les comparer *stricto sensu*. Nous allons réécouter l'émission dans son intégralité pour en comprendre le sens. Mais je crois que l'interprétation que vous en faites, peut-être à cause d'une expression maladroite, ne correspond pas du tout au sens de ce magazine, si c'est bien le magazine de France Culture auquel je pense et que je connais bien, qui est un magazine très sérieux par ailleurs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, vous pourrez tout à fait m'apporter une réponse plus tard.

Un autre exemple : le 22 janvier dernier, France Culture publiait un autre podcast qui a fait polémique, notamment sur les réseaux sociaux. Il était intitulé « Prier au travail : comment faire ses cinq prières quotidiennes lorsqu'on est salarié et musulman ». On y entend notamment le témoignage de Sabrina, qui compare sa prière au yoga et affirme : « La manière dont on parle de nous, les musulmans, c'est totalement lunaire. On a vraiment l'impression d'être bestialisés, parfois. » Elle explique devoir se cacher et cacher son abaya par peur d'être stigmatisée. Une autre intervenante, Gaby, raconte prier à l'université, alors même que cela est interdit, déclarant : « On avait toujours un petit tapis de poche, l'une se mettait devant l'escalier, vraiment tout au bout, et l'autre surveillait si quelqu'un passait. »

Pouvez-vous nous expliquer ce choix éditorial, qui s'apparente à un tuto communautaire pour les musulmans, et qui peut aussi apparaître comme une incitation à enfreindre la loi, à laquelle pourtant le service public en premier lieu est tenu ? Je pense que vous l'avez vu, parce que cela a suscité des milliers de commentaires.

M. Vincent Meslet. Petit jeu de mots, je ne l'ai pas vu, mais je l'ai écouté, et même plusieurs fois, puisqu'il est vrai que l'émission a fait polémique.

Pour bien comprendre, il s'agit d'un documentaire diffusé dans l'émission « Les Pieds sur terre », qui s'inscrit dans une tradition d'auteurs et immersive, qui rassemble plusieurs témoignages sans filtre, sans commentaire, avec seulement un propos introductif qui rappelait la loi.

Je l'ai écouté plusieurs fois pour bien comprendre l'interprétation qui en a été faite, et je peux vous rassurer : ce n'était en rien un tuto pour faire des choses illégales. La question posée est assez simple : quand on est musulman et qu'on veut pratiquer sa religion, donc faire

plusieurs prières par jour, comment cela se passe-t-il dans le monde du travail ? La plupart des témoignages émanaient de personnes qui priaient de façon totalement légale, au cours d'une pause et discrètement, de manière pas du tout ostentatoire. Un témoignage venait de quelqu'un qui avait été sanctionné parce que, visiblement, il était accusé d'avoir prié non pas pendant son temps de pause, mais – ce qui est illégal – pendant son temps de travail, donc au détriment du travail qu'il avait à faire. Un dernier témoignage était celui de quelqu'un qui avait rejoint une société américaine, en l'occurrence Google, dans laquelle la prière était autorisée.

L'émission « Les Pieds sur terre » traite par ailleurs de nombreux de sujets. Sans confondre islam et islamisme, elle a par exemple consacré une semaine spéciale à l'Iran, dans laquelle étaient critiquées un certain nombre de pratiques de ce genre. Je songe également à une série intitulée « Les Enfants de la guerre », dont un épisode évoque les enfants revenus d'Afghanistan après avoir été victimes des talibans. Il y a donc une vraie diversité dans les sujets abordés, à tel point que certains épisodes sont consacrés aux militants du Rassemblement national. L'émission traite tous les sujets, dans une tradition assez forte du documentaire, qui est celle du témoignage brut.

Cela étant, nous avons effectivement constaté l'existence d'une polémique. C'est pour cette raison que j'ai réécouté l'émission en question pour voir si une faute avait été commise. Je peux vous dire que ce n'est pas le cas : nous n'avons appelé à rien d'illégal et nous n'avons promu aucune pratique illégale dans ce documentaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lorsqu'on examine de près la programmation de France Culture, on peut s'interroger sur la place particulièrement importante accordée à l'islam et à la condition des musulmans en France. Ces dernières années, plusieurs podcasts ont ainsi été proposés, parmi lesquels « Exil des musulmans : un gâchis français », « Français musulmans : existe-t-il un exode silencieux ? », « Les Discriminations poussent-elles les musulmans français à l'exil ? », « L'Exode silencieux des Français musulmans », « Racisme, islamophobie et peurs irrationnelles… », « L'Islamophobie au quotidien », « L'Islamophobie est-elle sous-estimée ? », « Avec ma tête d'Arabe » ou encore « La Culture du racisme ». À cela s'ajoutent le podcast sur les cinq prières quotidiennes que je viens d'évoquer et qui s'apparente plutôt à un tuto communautaire, ainsi que les 483 épisodes du programme « Questions d'islam ».

Dans ces contenus, la question d'un supposé racisme est très régulièrement abordée parfois par des intervenants contestés, comme Ghaleb Bencheikh, producteur de l'émission « Questions d'islam » et proche des Frères musulmans, puisqu'il aurait participé à un colloque organisé par ces derniers, en assurant s'y rendre en tant qu'ami. Ces faits sont extrêmement graves.

Pouvez-vous expliquer cette ligne éditoriale qui consiste à consacrer des centaines d'heures de programmes payés par les Français à l'islam et à en confier la production à une personne qui serait proche des Frères musulmans ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il aurait été bon que le rapporteur me demande de convoquer les responsables de France Culture, qui me semblent plus à même de répondre…

M. Vincent Meslet. La question requiert en effet un degré de précision que je ne peux pas avoir. Je peux simplement dire qu'il me semble détecter, à vous écouter, une confusion entre les programmes produits par France Culture et ceux qui le sont dans le cadre des obligations que nous impose notre cahier des charges, à savoir les émissions religieuses, qui disposent d'une certaine autonomie éditoriale. Je vous préciserai ce point mais, à l'instar de la diffusion de la messe ou de l'émission consacrée à la religion orthodoxe, cela fait partie de notre

cahier des charges et de nos obligations – notamment pour ce qui est de la dernière émission que vous avez citée.

De fait, il est vrai que, plus globalement, la manière de traiter les questions religieuses sur nos antennes est un enjeu. Vous avez cité un certain nombre de podcasts concernant l'islam. Les antennes de France Culture et de France Inter consacrent aussi de nombreux documentaires ou débats au catholicisme et à son regain : nous couvrons le retour du mouvement religieux, qui est un phénomène social important, ainsi que tous les débats qui y sont liés, mais je ne crois pas que nous nous focalisions sur une religion plutôt que sur d'autres. Depuis septembre dernier, le catholicisme a fait l'objet d'une série documentaire et de numéros de « Questions du soir » sur France Culture, mais aussi, sur France Inter, d'une édition du « Téléphone sonne » ou du « Débat » de Sonia Devillers – sans compter le traitement de la mort du pape l'année dernière.

Nous abordons donc ce phénomène. Il déclenche effectivement beaucoup de débats et de réactions chaque fois qu'on l'évoque, mais, pour le coup, je ne vois pas pourquoi nous n'en parlerions pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'angle retenu dans les podcasts que j'ai évoqués semble sous-entendre l'existence d'un racisme structurel en France. Est-ce la bonne façon de présenter les choses quand il s'agit d'islam ?

Par ailleurs, vous n'avez pas répondu à propos de Ghaleb Bencheikh. Vous renseignez-vous sur le profil et le pedigree des producteurs et des personnes qui interviennent dans vos émissions, notamment sur des sujets aussi sensibles que les questions religieuses et de société ?

M. Vincent Meslet. Comme je l'ai indiqué, je vous répondrai sur le statut des émissions religieuses, qui nous sont imposées par notre cahier des charges et sur lesquelles nous avons un contrôle limité. J'ai besoin de revérifier ce point.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Qu'entendez-vous par « contrôle limité » ?

M. Vincent Meslet. Ces émissions ne sont pas produites par nous-mêmes, leur diffusion nous étant imposée par notre cahier des charges. Mais, pour tout vous dire, je vous réponds sur la base des souvenirs que je garde de mon expérience à la direction de France 2. Je demanderai donc à la direction de France Culture de vous communiquer le statut exact de cette émission et le contrôle exact que nous exerçons sur elle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est donc pas vous qui avez la main sur le choix du producteur de telle ou telle émission ?

M. Vincent Meslet. Je l'ai formulé sous forme interrogative. Je vérifierai, mais je ne serais pas surpris que ce soit le cas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous nous apporterez la réponse par écrit, et si le rapporteur souhaite que nous auditionnions les représentants de France Culture, nous le ferons bien entendu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce serait effectivement souhaitable.

Le 9 février dernier, les auditeurs de France Inter ont eu la mauvaise surprise d'entendre Patrick Cohen relativiser le scandale impliquant Jack Lang. Selon lui, les critiques seraient à la fois unanimes et excessives. Il affirme que Jack Lang ne serait accusé que de « fraude fiscale », ajoutant que « l'homme et son œuvre ne méritaient pas le déshonneur » et allant jusqu'à le qualifier de « plus grand [ministre de la culture] de la V^{e} République, le plus ardent, audacieux et créatif ». Jack Lang a manifestement été très satisfait de cet édito – on peut le comprendre –, puisqu'il l'a relayé sur ses propres réseaux sociaux, sous le titre « Ombre et lumière ».

Au-delà des accusations de blanchiment d'argent et de détournement de fonds publics, le FBI a révélé un courriel particulièrement choquant intitulé « Petit prince », dans lequel Jeffrey Epstein écrit à Jack Lang : « L'enfant doit-il être initié à la religion, à de nouvelles sexualités, testé ? À quelle fréquence, tests standardisés, projets d'échantillon, etc. ? » Au moment de faire son édito, M. Cohen avait connaissance de ce courriel, dont M. Fogiel avait d'ailleurs précédemment fait état sur RTL. Trouvez-vous normal que, sur la première matinale de France, un éditorialiste payé par l'impôt des Français rende un tel hommage à une personnalité aussi contesté pour des motifs qui écœurent – et le mot est faible – des millions de Français ?

M. Vincent Meslet. Je laisserai Céline Pigalle compléter ma réponse mais il me semble que, dans cet édito, Patrick Cohen dit que Jack Lang est inexcusable. Je saisis par ailleurs cette occasion pour vous recommander d'écouter la revue de presse présentée une heure après par Nora Hamadi, qui était très sévère sur le sujet et qui compense. L'ensemble des journaux de la matinée ont aussi été sans concession.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être pouvez-vous citer les propos de Patrick Cohen, à l'intention des Français qui n'ont pas écouté son édito.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En l'occurrence, Jack Lang lui-même a repartagé l'édito en question, ce qu'il n'aurait pas fait s'il l'avait trouvé offensant, ou même aussi critique que les faits reprochés l'exigeaient. Nous pouvons tous convenir que le portrait qui a été brossé était plus qu'élogieux.

M. Vincent Meslet. Je cite donc l'édito de Patrick Cohen : « Il n'est pas question de l'excuser, pas du tout. Jack Lang a eu grand tort de profiter des largesses d'un richissime affairiste et ainsi de se compromettre avec un prédateur sexuel qu'une première condamnation aurait dû rendre infréquentable. »

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne trouvez donc rien à redire à cet édito ? Le traitement proposé par Patrick Cohen vous semble honnête ?

M. Vincent Meslet. Comme je l'ai indiqué dans mon propos introductif, les gens qui travaillent chez nous sont libres. Patrick Cohen fait un édito, il expose des faits, il donne des arguments ; ensuite, c'est aux auditeurs de juger.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les propos évoqués par le rapporteur ont effectivement été tenus dans cette chronique ; M. Meslet a raison de rappeler qu'il y est aussi dit qu'il n'est pas question d'excuser Jack Lang et que ce dernier s'est compromis, ce qui n'est pas rien. Au-delà, les Français se feront un avis. Je crois d'ailleurs que la médiatrice de Radio France, que nous avons eu le plaisir d'auditionner, a été saisie et qu'elle a publié des réactions contrastées à cet édito. Il sera important de voir, le moment venu, ce qu'elle en dira.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si le traitement de cette information par Patrick Cohen avait été parfaitement équilibré, je ne pense pas qu'il aurait suscité un tel émoi ni que Jack Lang l'aurait repartagé sur ses réseaux sociaux. Vous pouvez excuser Patrick Cohen – c'est peut-être votre rôle –, mais ces deux faits sont irréfutables.

Le 3 février dernier, Patrick Cohen a signé un autre édito, intitulé « De l'influence de la fermeture des bars-tabacs sur le vote d'extrême droite », dans lequel il expliquait que « les ouvertures de cafés sont associées à une baisse du vote d'extrême droite », évoquant un « vide relationnel » et laissant entendre que l'isolement expliquerait le vote RN.

Je pourrais dire à M. Cohen que le vote RN s'explique aussi par l'explosion de l'insécurité et de la violence, l'augmentation de la dette, l'effacement progressif de nos frontières et de notre souveraineté industrielle et économique, le délitement de nos services

publics, la baisse constante du pouvoir d'achat et un attachement profond, viscéral, aux valeurs et à l'identité de la France, mais je préfère vous poser une question. Vous êtes responsable des antennes, qui sont financées par tous les Français ; vous avez souligné dans votre propos liminaire votre souci de rassembler les Français. Comment pouvez-vous laisser un éditorialiste psychiatriser le vote de 11 millions d'électeurs en expliquant qu'ils seraient en quelque sorte les victimes d'un isolement social ?

M. Vincent Meslet. Encore une fois, pardon de me répéter, mais les éditorialistes sont libres : ils prennent la responsabilité de leurs propos et nous portons une très grande attention à ce que ceux-ci provoquent chez nos auditeurs. C'est d'ailleurs pour cela qu'il y a des suites chez la médiatrice : nous faisons réagir – c'est assez volontaire –, mais nous prenons grand soin d'écouter les retours. Je n'ai pas le texte exact de cet édito sous les yeux, mais j'ai pris connaissance du résultat de cette étude relatée par Patrick Cohen dans nombre d'articles de presse. Je l'ai trouvée intéressante, car elle disait ce que vous soulignez vous-même, c'est-à-dire que la fermeture de ces bars est un signe de la désertification d'une partie de la France qui cumule tous les problèmes. Tous les thèmes que vous venez d'évoquer – l'insécurité, etc. – sont analysés très régulièrement depuis des années sur nos antennes au moment d'évoquer le vote d'extrême droite ou de droite. Cette étude nous permettait de revisiter ce point. Je pense que vous caricaturez l'éditorial en question. Il n'y avait en tout cas aucun mépris pour les électeurs qui peuvent manifester leur mécontentement face à l'évolution de leur géographie de proximité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je suis moi-même issu d'un territoire rural, qui vote très fortement pour le Rassemblement national. Le rapporteur et moi-même le savons : la raréfaction des commerces ruraux et des lieux de sociabilité que sont les bars, les restaurants et les PMU contribue à un sentiment d'abandon et d'éloignement, même si elle n'a pas le même effet qu'une fermeture d'usine. Nous partageons d'ailleurs la volonté de nous battre pour que les commerces ruraux et les lieux de vie rouvrent dans nos territoires.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je veux aborder la mort de Quentin et le traitement qui en a été fait sur vos antennes. Patrick Cohen, dans son édito intitulé « Quentin battu à mort à Lyon, le danger d'une montée aux extrêmes », expliquait ce déchaînement de violence gratuite par « la perspective inédite d'une victoire électorale de l'extrême droite lors de la prochaine élection présidentielle [qui] ne peut qu'accroître l'agressivité des militants de la mouvance antifasciste pour les quatorze mois à venir ».

Hier, les députés ont respecté une minute de silence en hommage à Quentin. Sa mort n'est pas un simple fait divers : il a été lynché sans que rien, à aucun moment, ne le justifie, sans que personne, même un journaliste, ne trouve le début d'une explication ou d'une justification qui pourrait atténuer la gravité des faits. Ce meurtre n'est pas le fruit d'une agressivité diffuse : ses responsables ont des noms, des visages – le visage de Jacques-Élie Favrot, collaborateur de Raphaël Arnault suspecté par la justice, le nom de La Jeune Garde, toujours active malgré sa dissolution.

En expliquant ce meurtre par un simple concours de circonstances, Patrick Cohen a volontairement omis la menace systémique que représente l'ultragauche, qui commet chaque jour davantage de coups, qu'il s'agisse d'intimidations, d'agressions ou de violences physiques, jusque dans l'enceinte de l'Assemblée nationale – j'en ai été l'objet. Comment expliquez-vous que, sur votre antenne, un éditorialiste qui a pourtant quarante ans de métier en vienne à commettre la maladresse d'expliquer le meurtre de Quentin, non pas par la dangerosité systémique des mouvements d'ultragauche, mais par une simple circonstance politique ?

M. Vincent Meslet. Je laisserai Agnès Vahramian et Céline Pigalle compléter mais votre propos me semble assez injuste pour Radio France. Nous avons vraiment très bien couvert ce sujet. Comme je l'indiquais en introduction, le principal rôle des médias et des responsables

est d'aider à pacifier l'ensemble des débats de la société française, en n'occultant rien mais donnant la parole à tous. Il n'y a pas de procès à faire à Radio France en ce domaine.

Mme Agnès Vahramian. Vous avez cité une longue liste d'éditos de Patrick Cohen sur France Inter. Pour ce qui est du dernier, je ne voudrais pas que le public qui nous écoute en vienne, à travers la citation dont vous avez donné lecture, à minimiser ou à sous-estimer le travail réalisé par nos équipes sur le meurtre de Quentin.

Nous avons pris cette affaire très au sérieux. Nous l'avons couverte immédiatement. Nous avons questionné des responsables politiques – je vous invite à réécouter en particulier l'interview de Manuel Bompard ce matin dans le « 8h30 Franceinfo » pour vous rendre compte que toutes les questions lui ont été posées.

Je vais laisser Richard Place vous dire ce que nous avons fait. Il vous confirmera que nous avons pris l'affaire très, très au sérieux.

M. Richard Place. Nous apprenons que Quentin est entre la vie et la mort le vendredi en fin d'après-midi. Notre service police-justice se met aussitôt au travail. En collaboration avec France Inter, nous envoyons un reporter à Lyon. Nous demandons à la personne de permanence à Lyon, qui ne devait pas travailler ce week-end-là, de se pencher sur le sujet également.

Aussitôt nous essayons de donner le plus d'informations dont nous disposons ; à ce moment-là, nous en avons très peu. Nous savons juste que les faits se sont déroulés en marge – cela peut vouloir dire plein de choses – d'une conférence donnée par Rima Hassan à Sciences Po Lyon. Mais, petit à petit, nous arrivons à grappiller de plus en plus d'informations, jusqu'à pouvoir donner, dès le vendredi soir, un premier déroulé des faits.

Le samedi matin, c'est un gros sujet pour nous, mais ce n'est pas le seul car vous n'aurez pas oublié que vendredi soir, une attaque terroriste a eu lieu au pied de l'Arc de Triomphe, que nous avons traitée également – nous avons envoyé un journaliste sur place –, sans compter les crues sur lesquelles nous devions être mobilisés – et nous y sommes toujours – car le sujet concerne des millions de Français.

Dès le samedi matin, notre service politique dispose d'un résumé des faits – de ce que l'on en connaît alors –, qui comporte déjà un maximum de détails. Au fur et à mesure des heures et des jours, nous allons en apprendre de plus en plus.

Nous avons également essayé de recevoir des invités à l'antenne – c'est ce qui nourrit une radio tout-info –, mais avec beaucoup de parcimonie. Dès le vendredi soir, nous avions décidé d'essayer d'entendre soit le procureur de Lyon pour connaître les faits – ce sont les faits qui nous importent –, soit l'avocat de la famille de Quentin dont nous pensions que sa parole était valable, qu'il fallait l'entendre. Nous ne cherchons pas à ce moment-là un concert de réactions politiques parce que les faits sont trop ténus. Dès lors que l'on en sait plus, que les responsabilités sont un peu plus établies et que les faits sont un peu plus clairs – ils ne le sont pas encore complètement –, nous sollicitons davantage de réactions politiques et nous donnons la parole à l'ensemble des représentants du paysage politique français pour connaître leurs réactions par rapport à ce meurtre, qui n'est effectivement pas anodin du tout.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'invite les Français à écouter la chronique de Patrick Cohen – je n'ai aucun lien avec lui, si ce n'est celui de l'avoir auditionné dans le cadre de cette commission. Ses propos y sont très durs à l'égard de LFI puisqu'il conclut en disant que Jean-Luc Mélenchon devra répondre si des membres de la Jeune Garde sont incriminés. Or nous venons d'apprendre que le procureur de la République vient de mettre en examen une personne qui en est membre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il n'y a rien de dur à dire que si un groupuscule d'ultragauche extrêmement violent, associé à la France insoumise, est impliqué, la France insoumise devra rendre des comptes. C'est purement factuel.

J'ai été très attentif au traitement de l'information sur le cas de Quentin, en particulier à son honnêteté, et j'ai constaté une différence entre France Télévisions et Radio France. J'ai noté qu'il n'avait d'ailleurs donné lieu à aucune polémique à Radio France, contrairement à France Télévisions, où on a assisté notamment sur France Info TV à des dérapages contrariants de la part de chroniqueurs ou de prétendus experts. C'est tout à votre honneur. C'est ce que l'on attend du traitement l'information par le service public.

Si je vous ai interrogé sur l'éditorial de Patrick Cohen, c'est parce qu'il n'en est malheureusement pas à son coup d'essai. Dans sa chronique qu'il avait consacrée à Quentin dans l'émission « C à vous » sur France 5, il avait mis sur le même plan les agresseurs et les victimes, évoquant « une bataille rangée entre membres de l'ultragauche et de l'ultradroite » alors même que le procureur de Lyon parlait de guet-apens et d'homicide volontaire. On se souvient également qu'en avril 2024, il avait qualifié de « bal tragique » le meurtre de Thomas à Crépol, ce qui lui avait valu le 16 avril un rappel à l'ordre de la part de l'Arcom, selon laquelle « certains propos, dénués de précautions oratoires énoncés sur un mode déclaratif, ne satisfaisaient pas aux exigences de mesures, de rigueur et d'honnêteté ». Compte tenu de ce rappel à l'ordre, qui concernait certes une émission de France Télévisions, avez-vous pris des précautions particulières vis-à-vis de Patrick Cohen, qui, une nouvelle fois, a suscité, à la suite du meurtre de Quentin, une polémique qui aurait pu être évitée ?

Mme Céline Pigalle. Vous avez beaucoup d'intérêt pour Patrick Cohen et votre commission l'a d'ailleurs entendu longuement. S'il vous reste des questions, peut-être devriez-vous poursuivre le dialogue avec lui.

À propos de la France insoumise, de Jean-Luc Mélenchon et des liens avec la Jeune Garde, les choses sont très claires. Dans l'un de ses éditos, consacré justement à ce sujet, Patrick Cohen disait notamment : « Jean-Luc Mélenchon a accueilli en son sein, en lui offrant un siège de député, le cofondateur d'un mouvement impliqué dans des actions violentes, la Jeune Garde de Raphaël Arnaud. » À cette même occasion, il a diffusé un extrait qui caractérisait le lien entre Jean-Luc Mélenchon et la Jeune Garde, celui-ci qualifiant ses membres de « mes jeunes camarades ». « De ce lien à la fois organique et affectif, Jean-Luc Mélenchon devra maintenant répondre s'il est confirmé que l'enquête incrimine un ou plusieurs membres de la Jeune Garde et s'il est avéré que des antifascistes se sont comportés, au sens propre, comme des fascistes. » Je n'ai pas entendu de la complaisance dans ces phrases.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question portait sur sa chronique sur France 5 qui a fait polémique et occasionné un rappel à l'ordre de l'Arcom. Des précautions ont-elles été prises ? Des consignes ont-elles été passées à Patrick Cohen pour éviter à l'avenir de tels rappels à l'ordre ?

Mme Céline Pigalle. Nos échanges ont une grande valeur car ils nous permettent d'approfondir le concept de liberté d'expression. La journaliste que je suis n'aime pas beaucoup l'idée que l'on donne des consignes à quiconque. Discuter, trouver ensemble les mots justes, chercher constamment la plus grande précision dans l'exposé des faits et des interprétations qui peuvent en être données, c'est essentiel. Si la question est de savoir si certains de nos journalistes sont sous tutelle, la réponse est non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'entends que vous ne souhaitiez pas donner de consignes particulières à vos journalistes mais que faites-vous alors des rappels à l'ordre de l'Arcom ? Sont-ils suivis d'un entretien ? Des consignes sont-elles passées ? Exercez-vous une

surveillance un peu rapprochée sur les éditos ou les chroniques suivantes ? J'ai pris le cas de Patrick Cohen mais j'aurais pu en prendre d'autres.

Mme Céline Pigalle. Je ne sais pas à quel rappel à l'ordre vous faites référence. Vous citez une chronique sur France Télévisions à une époque où Patrick Cohen n'était pas à Radio France. J'ai déjà répondu au nom de France Inter, que je ne dirige pas encore, je ne vais pas le faire au nom de France Télévisions.

Je ne crois pas que nos journalistes aient fait l'objet de rappels à l'ordre, donc il est compliqué de vous dire ce que nous aurions fait si cela s'était produit.

Néanmoins, il est important de le souligner, nos journalistes ne sont pas isolés ; ils n'arrivent pas à l'antenne avec un texte qui n'est pas discuté et dont la pertinence est jugée sans aucun contrepoint ni échange. Cette précision est fondamentale car elle permet de lever les fantasmes ou les préjugés sur les journalistes, ces privilégiés qui eux auraient le droit à la parole. Les journalistes sont toujours insérés dans une rédaction ; ils entretiennent un dialogue avec le rédacteur en chef, avec tous ceux qui composent la rédaction, mais aussi avec tous les spécialistes. Ces derniers peuvent, dans les moments les plus exposés, les mettre en garde et leur donner des conseils : « Attention, tu dois t'assurer de telle et telle chose ; tu dois vérifier tous ces éléments-là. » Le dialogue avec les différents services – politique, police-justice – est nourri de sorte qu'il soit question, dans l'expression du journaliste, pas seulement de point de vue mais d'abord d'éclairer et de donner à apprendre.

M. Vincent Meslet. En l'absence de cas précis sur lesquels discuter, sachez qu'en vertu de la loi, l'Arcom est là pour garantir notre indépendance et notre impartialité. C'est le principe auquel j'ai fait allusion dans mon introduction. Nous comptons donc sur elle pour défendre notre indépendance. Si jamais elle nous fait des remarques, notamment sur l'impartialité, il y aura forcément des conséquences, à tout le moins des discussions entre nous pour savoir comment y répondre à l'avenir.

Mme Céline Pigalle. Patrick Cohen souhaite que je vous précise qu'il n'y a pas eu de rappel à l'ordre mais une simple lettre de rappel à la loi. Je répète que si vous souhaitez lui parler, il serait mieux qu'il soit dans la salle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour cette précision sémantique, même si ne suis pas sûr qu'elle change quoi que ce soit aux questions que j'ai posées.

Je voudrais être certain d'avoir bien compris votre réponse donc je reviens sur le cas du rédacteur en chef de *L'Humanité*, Aurélien Soucheyre, qui, le 17 février, sur le plateau de France Info TV et radio, a qualifié Quentin de « nazillon ».

L'Arcom a été saisie. Vous aviez alors indiqué que ces propos n'étaient pas dignes et avez exprimé votre réprobation. Pouvez-vous préciser quelle a été votre réaction immédiate et quelles mesures ont été prises face à ce qui est plus qu'un dérapage, une atteinte grave à l'honnêteté de l'information ? Plus généralement, lorsque des propos suscitent une polémique, comment vous organisez-vous pour éviter que cela ne se reproduise ?

Mme Agnès Vahramian. Lorsque le journaliste de *L'Humanité*, présent, avec d'autres, sur le plateau de l'émission « Les Informés » a prononcé la phrase dont vous parlez, notre animateur journaliste Renaud Blanc l'a repris ; il n'a pas laissé passer cette phrase ; il a fait son travail de modérateur.

Le lendemain, je suis allée le voir pour lui demander exactement comment cela s'était passé et je l'ai félicité d'avoir modéré et de ne pas avoir laissé passer la phrase.

Il faut s'imaginer que, lorsqu'on anime un débat avec plusieurs personnes – ils étaient six en plateau à ce moment-là –, on peut laisser passer une phrase parce qu'on vous parle dans l'oreillette ou parce qu'on vous donne une information importante. Renaud Blanc a été très précis dans sa modération. Lorsque nous avons discuté, il m'a dit n'avoir pas voulu interrompre le journaliste mais simplement le reprendre à la fin de sa phrase ; je lui ai répondu que, la prochaine fois, il n'hésite pas à interrompre son interlocuteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai vu ce passage au cours duquel vous dites que le journaliste a modéré. Je suis convaincu que les politiques doivent commenter avec une grande prudence le travail des journalistes car la liberté éditoriale et celle des journalistes sont importantes. J'ai noté que votre journaliste reprend celui de *L'Humanité* en expliquant que la famille de Quentin n'accepte cette dénomination péjorative – j'imagine que, si on me qualifiait de « nazillon », mes parents n'accepteraient pas non plus ce qualificatif. Cela m'intéresse de comprendre ce que recouvre pour vous la modération.

Mme Agnès Vahramian. La modération aurait pu être plus précise et plus forte, je ne le nie pas. Néanmoins, Renaud Blanc entend passer ce mot dans cette phrase et il réagit ; il souligne à l'auditeur qu'il a entendu quelque chose qu'il ne peut pas laisser passer. Que sa réponse ne soit pas totalement parfaite, j'en conviens.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne juge pas, cela ne doit pas être facile à gérer, mais quand quelqu'un lâche le mot « nazillon »…

Mme Agnès Vahramian. Je vous réponds honnêtement, je l'ai dit tout à l'heure à M. Jacobelli, aucun de nos journalistes n'aurait utilisé ce qualificatif et aucun ne le fera à l'avenir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur l'a précisé, ce n'est pas un journaliste du service public qui a qualifié Quentin de « nazillon », mais un journaliste de *L'Humanité* présent sur le plateau. Il est vrai que cela aurait été plus fort si le modérateur avait dit : « Je ne peux pas vous laisser dire sur ce plateau que Quentin est un nazillon » plutôt que de renvoyer à la famille.

Mme Agnès Vahramian. Il a en effet été surpris. Cela aurait pu être plus fort, mais, à mes yeux, l'important est qu'il n'ait pas laissé passer. Dans ces moments-là, il faut soutenir ses équipes, pouvoir discuter avec elles, débriefer et comprendre leurs éventuelles difficultés.

Mme Céline Pigalle. Cela montre à quel point les émissions en direct exigent beaucoup de responsabilité, d'engagement, de sérieux et surtout de concentration. Le devoir de maîtrise de l'antenne s'applique à l'ensemble des médias, mais évidemment plus encore, comme sur l'ensemble des sujets, au service public.

Je vous remercie d'avoir salué le travail des rédactions de Radio France depuis maintenant une semaine sur ce sujet très difficile, très douloureux. Nous avions à cœur – et cela me touche que l'ayez remarqué – de le traiter avec sérieux, engagement et concentration. C'est ce qu'il nous faut faire tous les jours, sur tous les sujets, et ce n'est pas une mince affaire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous mesurons pleinement ici que, dans un moment où notre pays est très polarisé, il est particulièrement difficile à chaque instant de conserver un équilibre et de la nuance. C'est aussi la force du travail journalistique, *a fortiori* de l'audiovisuel public, que de pouvoir garantir cet équilibre dans un pays où les positions se radicalisent.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour vos réponses et pour votre patience.

Pour finir, je souhaiterais vous interroger sur l'opportunité d'instaurer en France un cordon sanitaire, à l'instar de celui qui existe en Belgique, consistant à exclure des plateaux de l'audiovisuel public, dans les directs, les représentants de partis qualifiés d'extrême droite. Certains, parmi les représentants syndicaux, les représentants de sociétés et les syndicats de journalistes que nous avons auditionnés, ont jugé l'idée intéressante. Si, demain, le cadre légal était modifié pour l'autoriser, serait-il souhaitable, selon vous, de ne pas inviter des représentants de partis qualifiés d'extrême droite ?

M. Vincent Meslet. Je vous répondrai en ajoutant un élément à l'échange qui vient d'avoir lieu. Je tiens en effet à souligner la difficulté de ce qui nous est demandé. Nous devons respecter le pluralisme, donc n'exclure aucune opinion, qu'elle soit d'extrême droite, du Rassemblement national ou du parti communiste. Mais, ce faisant, nous prenons le risque que des propos dissonants soient tenus – d'où le rôle de la modération. Si nous voulons organiser des débats qui apaisent, ce n'est pas pour lisser les désaccords ; il ne s'agit donc pas d'interdire quelque parole que ce soit.

Le débat sur le cordon sanitaire a eu lieu, en France, dans les années 1980 – je ne rappellerai pas les discussions sur les invités de « Questions à domicile » – et a été tranché lorsque Jean-Marie Le Pen a été invité pour la première fois à « L'Heure de vérité », après l'avoir été, du reste, au « Tribunal des flagrants délires » de France Inter en 1982. L'exemple belge a été évoqué sur nos antennes par une chroniqueuse belge, par Philippe Geluck, qui est également belge, lorsqu'il a été invité à « Zoom Zoom Zen », et dans un documentaire des « Pieds sur terre ». Cette règle s'applique dans d'autres pays. En France, ce n'est pas le choix qui a été fait par l'ensemble des médias, pour différentes raisons. Au demeurant, l'évolution du rapport de force électoral les en empêcherait.

Mme Céline Pigalle. Je tiens à ajouter que nous respectons les pouvoirs de cette commission d'enquête et que nous avons été heureux de pouvoir répondre à vos questions…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Attendez, j'ai encore deux questions !

Mme Céline Pigalle. Entendu, mais je m'adressais d'abord à M. le rapporteur. Disons-le, votre commission d'enquête n'a pas commencé ses travaux dans les meilleures circonstances puisqu'un esprit polémique présidait à la volonté d'organiser ces débats. Néanmoins, nous avons été heureux d'y participer et nous prenons en compte certaines des remarques formulées par les uns et les autres.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Vahramian, il se trouve que le directeur de l'information de France Télévisions est désormais rattaché au directeur des programmes. Pour vous, qui serez rattachée, dans vos nouvelles fonctions, à Mme Veil, est-il important que le directeur de l'information ait une carte de presse ?

Mme Céline Pigalle. Permettez-moi de vous répondre également, puisque je suis sur le point de quitter ces fonctions. Ce qui importe, au-delà de la carte de presse, c'est que la personne qui s'emploie à diriger l'information, et ce n'est pas une mince affaire, ait été journaliste pendant de nombreuses années. Le journalisme est soumis à des règles et à un cadre déontologique, mais c'est d'abord une expérience et un apprentissage auprès de maîtres qui nous transmettent des pratiques, des savoir-faire. La carte de presse est un élément important, mais l'essentiel est d'avoir été soi-même journaliste, d'avoir travaillé au sein de rédactions et expérimenté ces pratiques déontologiques.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'était pas exactement l'objet de ma question, qui était plus précise. Chacun convient qu'il est nécessaire que le directeur de l'information ait une expérience journalistique. Mais désormais, celui de France Télévisions – en l'espèce, M. Corbé – sera rattaché non pas à Delphine Ernotte mais au directeur des

programmes. Si l'on vous annonçait, madame Vahramian, que la direction de l'information de Radio France est rattachée à un directeur des programmes, cela vous poserait-il problème ? C'est une question importante, qui n'a rien d'un piège ; il ne s'agit pas d'éprouver votre loyauté envers France Télévisions.

Mme Agnès Vahramian. Vous comprendrez aisément que je ne m'exprime pas sur l'organigramme de France Télévisions, où j'ai longuement travaillé mais dont je ne dépends plus. À Radio France, j'ai, en tant que directrice de France Info, le statut de personnel technique et administratif ; je n'ai donc plus de carte de presse. Pourtant, mes collaborateurs et mes camarades journalistes reconnaissent mon expérience et ma légitimité journalistiques. Quant à la direction de l'information de Radio France, fonctions que j'occuperai à partir du 2 mars, elle est largement autonome. Le directeur de l'information travaille en concertation avec les directeurs des rédactions des différentes chaînes. Sa tâche, qui consiste à développer une vision, une stratégie pour l'information, est collective. Je n'ai pas la réputation d'avoir la main qui tremble lorsqu'il faut décider ; il en sera ainsi dans mes nouvelles fonctions. Néanmoins, je considère que la stratégie doit faire l'objet de discussions avec le directeur éditorial, la présidente et les directeurs de rédaction, discussions qui seront au cœur de ma pratique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il ne s'agissait pas de vous mettre en difficulté, mais c'est une question qui nous semble importante.

Madame Pigalle, fragilisé, remis en cause, en tout cas sous le feu des projecteurs, notamment du fait de cette commission d'enquête, l'audiovisuel public fait parfois l'objet d'instrumentalisations ou doit faire face à des volontés politiques de l'affaiblir. Quoi qu'il en soit – et je m'en tiendrai là pour rester neutre –, il est soumis à une réorganisation profonde. Qui plus est, la question de son avenir, notamment de sa gouvernance, demeure pendante puisque la proposition de loi visant à créer une holding est toujours en suspens. Dans un tel contexte, le débauchage du directeur de l'information de France Inter par France Télévisions est-il de nature à renforcer l'audiovisuel public et les liens entre les deux entités qui le composent ou met-il Radio France en difficulté ?

Mme Céline Pigalle. Je suis heureuse que vous me posiez la question – et je ne laisserai pas Agnès Vahramian répondre à ma place. À titre personnel, j'ai d'abord pensé que c'était une très mauvaise nouvelle, voire une mauvaise manière ; à titre professionnel, j'estime que c'est la meilleure nouvelle. D'abord parce que Philippe Corbé est un excellent journaliste, ensuite parce que nous allons pouvoir, mieux que jamais, travailler ensemble. Cela ne se termine donc pas si mal, même sur un plan personnel.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On mesure votre talent et votre sens de l'équilibre et de la nuance.

Enfin, il se trouve que, lorsque j'étais administrateur de Radio France, j'avais saisi Mme Veil de la situation de Guillaume Meurice, en raison non pas de ses propos sur Netanyahou – car j'estime que seule la loi doit encadrer la liberté des humoristes – mais de l'utilisation que font les journalistes et les humoristes des réseaux sociaux, en postant des contenus politiques sur leurs comptes professionnels, où figure le logo de France Inter. C'est d'ailleurs précisément parce qu'elle a considéré que M. Meurice avait fait montre d'une forme de déloyauté qu'elle l'a licencié. En tant que directrice de France Inter, quel cadre imposerez-vous à vos salariés quant à l'utilisation des réseaux sociaux ? Pourront-ils partager des contenus politiques sur leurs comptes professionnels ou devront-ils, pour ce faire, utiliser des comptes personnels ? Je vous pose la question car il existe un flou sur ce point.

Mme Céline Pigalle. J'ai la chance de ne pas avoir à me faire ma propre opinion sur ce point car la pratique de l'ensemble des salariés et des journalistes de Radio France est déjà

encadrée par une charte de l'usage des réseaux sociaux. En réalité, cette charte s'applique également à l'utilisation des comptes personnels dès lors que votre notoriété est telle que vous êtes connu comme un salarié de Radio France. Il fut un temps où l'on prenait la précaution de préciser : « Mes tweets n'engagent que moi » ; en fait, cela ne tient pas. Les entreprises de presse ne cessent d'adapter leurs pratiques et d'adresser de nouvelles demandes à leurs salariés pour que l'ensemble du média – l'antenne linéaire et tout ce qui se passe dans le monde numérique – demeure cohérent.

Les humoristes, qui ont rarement le statut de salarié, forment une population très particulière. La loi restreint très peu leur exercice, et c'est heureux. En définitive, je trouve merveilleux qu'une assemblée comme la vôtre s'intéresse à l'humour, à ce qu'il doit être ; cela fait partie de l'esprit français. En tout cas, l'humour est dans l'ADN de France Inter et, n'en doutez pas, il continuera d'en être ainsi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez bien raison ! C'est pourquoi je me suis gardé de juger les humoristes ou les propos qu'ils tiennent sur vos antennes ; ma question portait plus largement sur l'utilisation des réseaux sociaux qu'il est important d'encadrer.

Merci à vous quatre d'avoir répondu à nos questions.

La séance s'achève à dix-huit heures quarante.

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Charles Alloncle, Mme Ayda Hadizadeh, M. Laurent Jacobelli, M. Emmanuel Maurel, Mme Sophie Mette, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais.

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition conjointe, ouverte à la presse, de M. Hugo Clément, présentateur et producteur (société Winter Productions) et M. Samuel Étienne, présentateur et créateur de contenus 2

– Présences en réunion 54

Mardi
24 février 2026
Séance de 16 heures 30

Compte rendu n° 43

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à seize heures quarante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, avant de commencer la présente audition, je souhaite revenir rapidement sur des éléments importants pour notre commission d'enquête.

Le premier point concerne les auditions de la ministre Rachida Dati et de l'équipe de « Complément d'enquête ». Mme la ministre a été auditionnée le 5 février dernier au sujet du numéro que le magazine lui avait consacré, diffusé sur France 2 le 5 juin 2025. Elle avait alors déclaré qu'un journaliste, passant par un tiers, s'était présenté à un membre de sa famille comme un journaliste indépendant en affirmant : « *Si vous avez évidemment des choses très à charge concernant Mme Dati, on est prêt même à vous indemniser, s'il le faut*. » Elle a maintenu ces propos. La semaine suivante, le jeudi 12 février, notre commission a auditionné les journalistes de « Complément d'enquête », qui ont démenti avoir tenté de monnayer, de quelque manière que ce soit, des renseignements concernant la ministre. Aussi, en application de l'article 6 de l'ordonnance de 1958, nous avons demandé, avec M. le rapporteur, à la ministre et à « Complément d'enquête » de nous fournir les documents pouvant étayer leurs dires. « Complément d'enquête » nous a fait parvenir des courriels et un proche de la ministre a transmis aux rapporteurs des échanges venant étayer les propos de cette dernière, échanges que M. le rapporteur m'a transmis. Je vais donc examiner de près ces documents et déterminer les suites qu'il convient de leur donner. Je rappelle qu'aux termes de l'article 6 de l'ordonnance de 1958, en cas de faux témoignage, des poursuites peuvent être exercées à la requête du président d'une commission d'enquête et donner lieu, le cas échéant, à une peine de cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende.

Je souhaiterais ensuite revenir sur un incident qui m'apparaît extrêmement grave, d'autant plus qu'il émane d'une députée membre de notre commission d'enquête, par ailleurs vice-présidente de l'Assemblée nationale. Le 13 avril 2023, monsieur Hugo Clément, que nous auditionnons aujourd'hui, vous avez participé à un débat organisé par le magazine *Valeurs actuelles* où vous avez notamment échangé avec Jordan Bardella sur des sujets environnementaux et sur le bien-être animal. Cette participation vous avait été reprochée à l'époque dans un tweet de Raphaël Arnault, qui n'était pas encore député, où il vous accusait d'avoir « *discuté avec tout le gratin néofasciste* ». À la suite du meurtre de Quentin Deranque, survenu il y a quelques jours en marge d'une conférence donnée à Sciences Po par Mme Rima Hassan, vous avez réagi sur les réseaux sociaux, monsieur Clément, en écrivant notamment à M. Arnault, désormais député : « *Échanger, discuter, débattre, c'est sûrement imparfait, mais c'est toujours mieux que la violence et le lynchage d'un homme à terre*. » C'est à ce tweet que notre collègue, Mme Nadège Abomangoli, députée de La France insoumise et membre de notre commission, a réagi en vous qualifiant de « *facho pseudo-écolo* ». Je le dis très clairement : ce post est inacceptable et intolérable. Mme Abomangoli est membre de notre commission d'enquête, et le respect des personnes que nous auditionnons n'est pas une règle négociable, comme je l'ai rappelé à plusieurs reprises. La liberté d'expression n'autorise pas tout, mon rôle est de garantir que notre commission d'enquête se déroule dans un cadre digne et respectueux, et je ne laisserai pas une députée membre de notre commission insulter les personnes que nous auditionnons. La liberté d'expression a ses limites, l'injure publique en est une. Je conclurai en affirmant très solennellement qu'alors que notre pays est fracturé et polarisé, les mots sont des armes, des bombes à retardement. Quand on est député, on ne plante pas de cibles dans le dos de nos concitoyens. On peut tuer dans notre pays pour un adjectif, un qualificatif jeté à la figure. Traiter quelqu'un de « *facho* » dans le contexte actuel m'apparaît particulièrement grave.

Quand on est député, le respect doit être une valeur cardinale, et tant que je serai président de cette commission d'enquête, j'y veillerai.

Je vous propose maintenant de reprendre le cours de nos travaux en accueillant M. Samuel Étienne et M. Hugo Clément, tous les deux présentateurs, producteurs et visages connus de l'audiovisuel public ; c'est à ce titre que nous vous auditionnons aujourd'hui.

Monsieur Hugo Clément, vous êtes diplômé de l'ESJ de Lille. Vous avez été pigiste pour *La Dépêche du Midi* et pour *20 minutes*. En 2012, vous entrez à France Télévisions où vous êtes reporter pendant trois ans. Après un passage par *Le Petit Journal* sur Canal +, où vous vous faites connaître du grand public, vous demeurez au sein de la même équipe pour devenir chroniqueur dans l'émission « Quotidien », diffusée sur TMC. Vous quittez ensuite TMC pour rejoindre l'équipe de Konbini, avant de retourner sur France 2 en 2019, où vous animez des émissions consacrées à l'environnement. En 2022, vous cofondez le média en ligne Vakita, que vous qualifiez de « *média d'enquête mais également de média d'action* », et qui s'est rendu célèbre notamment pour avoir impulsé une mobilisation contre l'importation de l'engrais DAP 18.46 et qui a réalisé de très nombreuses enquêtes, allant de la face obscure de TikTok aux dangers de l'aspartame. En 2019, vous avez fondé votre société de production, Winter Productions, qui produit notamment l'émission « Sur le front », diffusée sur France 5, et vous participez à l'émission « Quelle époque ! », dans laquelle vous êtes chroniqueur. Vous êtes connu pour vos combats en faveur du bien-être animal et de l'environnement, et je dirai simplement à ce stade que certains de vos reportages ont suscité la polémique. On se souvient notamment d'une passe d'armes avec le président du conseil départemental de l'Ardèche au sujet de la filière de la laine, ou des accusations de racisme dont vous avez fait l'objet en défendant le militant écologiste Paul Watson. Certains vous ont reproché de conduire des enquêtes à charge, et vous pourrez répondre à toutes ces interrogations et nous expliquer votre manière de travailler ainsi que la déontologie que vous suivez.

Monsieur Samuel Étienne, vous êtes rennais d'origine. Bien qu'ayant poursuivi des études de sciences politiques et de droit, vous avez toujours voulu être journaliste. Vous effectuez des stages à *Ouest-France* et à Radio Nostalgie. Après un rapide passage par Disney Channel, vous rejoignez la rédaction d'i-Télé où vous animez l'émission de débat intitulée « N'ayons pas peur des mots ». Après avoir rejoint France 3, vous devenez le nouveau visage du jeu « Questions pour un champion ». À la même époque, vous présentez la matinale de France Info pendant six ans. En 2021, vous découvrez, paraît-il pendant le confinement, la plateforme de streaming Twitch, où vous créez une émission de revue de presse, « La Matinée Étienne ».

Je dirai simplement que vous êtes des visages du service public audiovisuel, que vous multipliez les projets et que nous sommes heureux de vous accueillir dans cette commission d'enquête. Avant de vous donner la parole pour un propos liminaire, je vais vous demander de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Je vous rappelle également que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous inviter chacun à votre tour à lever la main droite et à dire : « Je le jure ».

(MM. Hugo Clément et Samuel Étienne prêtent serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et vous laisse tout de suite la parole.

M. Hugo Clément, présentateur et producteur. Je suis ravi d'être ici aujourd'hui pour parler de ce sujet qui nous tient à cœur : l'audiovisuel public. Je n'ai pas préparé de propos liminaire écrit, car je souhaitais laisser le maximum de temps à vos questions, auxquelles je suis avant tout venu répondre.

Je voudrais simplement vous rappeler le lien très fort qui m'unit à l'audiovisuel public. J'ai commencé ma carrière en 2012, en sortant d'école de journalisme, en passant le concours de la Bourse Jean d'Arcy à France 2. Ce concours, qui existe toujours, permet au lauréat d'intégrer France Télévisions en contrat à durée déterminée. J'ai remporté ce concours et je suis entré à la rédaction de France 2, d'abord à « Télématin », puis au service des informations générales qui produit des reportages pour les journaux de 13 heures et de 20 heures. J'y ai travaillé pendant trois ans, de 2012 à 2015. Ensuite, comme vous l'avez rappelé, je suis parti dans le secteur privé, notamment au « Petit Journal » de Canal + avant de revenir, bien des années plus tard, pour produire des émissions pour l'audiovisuel public. Vous avez cité « Sur le front », notre émission d'investigation sur les questions environnementales, dont nous sommes très fiers. C'est à la fois un succès d'audience et un succès de fond, puisque nous révélons de nombreuses situations inconnues de nos concitoyens. Je me permets, à ce titre, de mentionner le numéro diffusé hier soir sur France 5, consacré aux métaux rares et à la question de la souveraineté de la France en la matière, notamment sur les réserves de lithium que nous possédons et que nous pourrions exploiter pour réduire notre dépendance vis-à-vis de la Chine.

Avec Winter Productions, que j'ai fondée avec mon associé Régis Lamanna-Rodat, nous produisons également l'émission « Quelle époque ! », présentée par Léa Salamé, que vous avez reçue ici. Nous produisons également des documentaires pour l'audiovisuel public, notamment avec Stéphane Bern, avec qui nous avons récemment réalisé une émission sur le patrimoine.

Je précise, car c'est important, que contrairement à d'autres personnes auditionnées par votre commission, je ne suis pas salarié de France Télévisions. Je parle donc en mon nom propre, et non au nom de l'audiovisuel public. Je m'exprime ainsi en mon nom et en celui de ma société, dans la mesure où nous produisons également de nombreux contenus pour des chaînes et des plateformes privées, françaises ou étrangères. Nous concevons et diffusons par ailleurs nos propres formats numériques, parmi lesquels un podcast consacré au sport d'endurance, intitulé « Safe Pace », qui occupe aujourd'hui une position de leader sur ces thématiques. Il s'agit d'une production intégralement privée, sans aucun lien avec l'audiovisuel public. Nous exploitons également le site Vakita, qui repose exclusivement sur des fonds privés et sur un modèle par abonnements. Nous disposons par ailleurs d'une agence dédiée aux entreprises, Première Saison, filiale de Winter Productions, au sein de laquelle nous réalisons des contenus publicitaires ou institutionnels en marque blanche, là encore sans aucun lien avec l'audiovisuel public. Cette présentation avait pour objet de vous offrir un panorama de nos productions.

Je terminerai en redisant ma fierté de travailler avec l'audiovisuel public. J'y ai commencé en tant que journaliste donc je connais la rigueur avec laquelle les journalistes du service public exercent leur métier. Je sais la chance que nous avons, nous, producteurs privés, de pouvoir proposer des émissions comme « Sur le front », car je ne suis pas certain que cette émission d'investigation environnementale pourrait exister aujourd'hui ailleurs que sur le service public. Nous sommes donc très fiers et très heureux de travailler pour France Télévisions et d'en être un prestataire. J'imagine que nous aborderons plus en détail les émissions, mais je souhaitais planter le décor.

M. Samuel Étienne, présentateur et créateur de contenus. Comparé à mon confrère Hugo Clément, je vais être très scolaire, car je trouve l'exercice du propos liminaire très intéressant. Monsieur le président, vous avez rappelé tout à l'heure la puissance des mots, qui peuvent parfois être des armes. Je voulais donc vous proposer un message pour dire deux choses.

D'abord, je vous remercie, monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, de cette invitation. C'est la première fois que je me trouve à l'Assemblée nationale, et je suis un peu impressionné. Au vu de la qualité des personnes auditionnées précédemment, je ne suis pas sûr de beaucoup vous éclairer pour vos travaux, mais je ferai de mon mieux, en toute honnêteté, avec rigueur et avec une grande liberté de parole, puisque je ne suis plus salarié de France Télévisions depuis près d'un an. Je parlerai donc également en mon nom.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention plusieurs des auditions menées par la commission, et je voudrais d'abord saluer la qualité des échanges. Je trouve formidable que les citoyens puissent constater, en direct ou en différé, le travail des représentants de la nation, avec la connaissance des sujets que cela implique. À condition, bien sûr, d'écouter ces auditions dans leur longueur et de ne pas se contenter de quelques secondes postées sur les réseaux sociaux, hors de tout contexte et de toute contradiction. Moi qui suis un observateur passionné de la vie politique de notre pays depuis plus de trente ans, je peux vous assurer que cette recherche du buzz, de la petite phrase, de la polémique qui fait des vues sur internet au profit d'une notoriété numérique, médiatique ou politique, est l'un des moteurs, à mon sens, les plus puissants du fossé grandissant entre les Français et leurs représentants. J'incite donc chacun à écouter ces commissions, et à les écouter vraiment.

Dans mon propos liminaire, je souhaite formuler deux observations. Il s'agit, tout d'abord, de souligner l'importance de la coexistence d'un secteur public et d'un secteur privé de l'audiovisuel. Ayant travaillé dans l'un comme dans l'autre, j'estime en avoir, à ce titre, une certaine connaissance. J'estime également qu'à ce stade, un grand nombre des questions soulevées dans le cadre de cette commission me semblent passer à côté de l'essentiel.

S'agissant de la coexistence du secteur public et du secteur privé, leurs missions sont fondamentalement différentes. Une entreprise privée a, en premier lieu, l'obligation de dégager des bénéfices, faute de quoi elle disparaît. Elle doit donc rechercher une audience maximale afin de vendre ses espaces publicitaires au meilleur prix. Ce faisant, elle peut proposer des programmes de qualité, ce qui arrive fréquemment, mais telle n'est pas sa finalité première. Le secteur public, pour sa part, se voit imposer par l'État un cahier des charges particulièrement contraignant, ce qui est légitime dès lors qu'il est financé à hauteur de 80 % par des fonds publics. Le cahier des charges de France Télévisions lui enjoint ainsi de s'engager dans des domaines aussi variés que les émissions culturelles, musicales ou scientifiques, l'éducation au développement durable, les documentaires, les programmes pour la jeunesse, l'éducation aux médias, l'Europe, les émissions religieuses, la lutte contre les discriminations, la représentation de la diversité à l'antenne ou encore l'accessibilité des programmes aux personnes handicapées, tout en lui demandant, par ailleurs, de réaliser de l'audience, puisqu'il est explicitement précisé que cette télévision doit être populaire et toucher le plus grand nombre de spectateurs possible. Il lui est donc demandé d'assumer des missions que le secteur privé n'a pas, en produisant à la fois des émissions de qualité et de l'audience, et le plus remarquable est qu'elle y parvient, résolvant ainsi une forme de quadrature du cercle. C'est la raison pour laquelle je suis convaincu que ce système de coexistence constitue une chance pour notre pays, notamment parce qu'il est susceptible de tirer l'ensemble des programmes vers le haut.

La deuxième chose que je souhaite dire, avec tout le respect dû à cette commission, est que nous passons peut-être ici à côté de l'essentiel. L'audiovisuel public n'a pas besoin d'être affaibli, mais d'être renforcé afin de relever un défi majeur, à savoir la fuite massive des téléspectateurs, des auditeurs et des lecteurs vers les plateformes et les réseaux sociaux, tant pour le divertissement que pour l'information. Ces plateformes sont pour l'essentiel contrôlées par des pays étrangers, au premier rang desquels les États-Unis et la Chine. Si l'audiovisuel public n'est pas accompagné pour faire face à ce défi, il ne sera plus nécessaire, dans quelques années, de débattre de sa privatisation, tant il sera affaibli, au point qu'il n'y aura plus rien à privatiser, à l'instar d'ailleurs de nombreux autres médias traditionnels. Un dirigeant d'une grande chaîne de télévision française déclarait en juillet dernier que « *la télé est en train de crever* ». L'enjeu ne se limite donc pas aux emplois ou aux investissements publics, mais tient à la question de savoir si, demain, nous souhaitons être informés et divertis principalement par des plateformes étrangères, sans disposer d'aucun levier sur la qualité des contenus proposés.

À mon sens, c'est avant tout de cela qu'une commission consacrée à l'audiovisuel public devrait débattre, plutôt que de revenir parfois de manière répétitive sur les mêmes questions relatives à tel magazine, tel niveau de rémunération, aux petits-fours ou aux voitures... Non que ces sujets soient dépourvus d'importance, puisqu'il s'agit de contrôler l'utilisation de la dépense publique, mais une fois que des réponses ont été apportées, il serait sans doute possible de se concentrer sur l'essentiel. Or l'essentiel réside dans les défis auxquels sont confrontés les médias traditionnels, menacés de disparition par des plateformes américaines ou chinoises sur lesquelles l'État français ne dispose que de faibles marges d'influence. Il s'agit donc de défendre cette exception culturelle dont nous pouvons être fiers car, au bout du compte, la question posée est bien celle de la souveraineté.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela me permet de rappeler que le principe même d'une commission d'enquête consiste à mettre justement en lumière les dysfonctionnements et les manquements éventuels. D'autres instances ou moyens d'action de l'Assemblée nationale, à l'image de la proposition de loi actuellement en discussion sur l'audiovisuel public, sont chargés de traiter des questions relatives à l'avenir de sa gouvernance, de sa stratégie et de ses missions. Le rôle spécifique d'une commission d'enquête est bien de révéler d'éventuels dysfonctionnements. Je partage votre observation selon laquelle l'identification des 54 voitures de fonction au sein de France Télévisions peut paraître anecdotique mais il relève aussi de la nature de notre travail, qui est de faire apparaître certains manquements. Ces auditions nous offrent également l'occasion de vous interroger sur des questions de fond, notamment en matière d'information, puisque vous en êtes tous deux des acteurs au sein du service public.

J'aimerais, à ce titre, vous adresser une question, monsieur Clément. Chacun des reportages que vous produisez ou présentez semble susciter des polémiques. Certains vous présentent comme un lanceur d'alerte et saluent un travail qui contribue à donner de la visibilité aux enjeux environnementaux sur les antennes du service public. D'autres, en revanche, vous critiquent en estimant que vous participez à la désinformation, allant jusqu'à vous reprocher de relayer de fausses informations ou des chiffres tronqués. Je me borne ici à rapporter des propos qui reviennent de manière assez régulière.

Ma question est simple : comment expliquez-vous une telle polarisation du débat autour de votre travail ? Quelle déontologie appliquez-vous afin de garantir une forme d'impartialité dans le traitement de l'information scientifique ? Cette commission d'enquête s'intéresse à la neutralité et à l'impartialité de l'information, questions que nous avons largement abordées sous l'angle politique, mais vous êtes un acteur central de l'information

environnementale, domaine dans lequel les enjeux d'impartialité et de pluralisme sont tout aussi déterminants. Pour ma part, je crois peu à la notion de neutralité mais j'accorde une grande importance à l'impartialité et au pluralisme. Comment garantissez-vous, dans le champ de l'information environnementale, ce pluralisme et cette impartialité ? Avez-vous connu des situations dans lesquelles, face aux réactions d'un syndicat, d'une association ou de la presse scientifique, vous avez reconnu que des erreurs avaient pu être commises ou qu'une méthodologie n'avait pas été suffisamment rigoureuse ? À défaut, pourriez-vous nous apporter quelques éclairages sur votre déontologie et votre manière de travailler ?

M. Hugo Clément. Je serais ravi de répondre à des reproches précis si vous en avez, car nous avons évidemment réponse à tous les éléments qui nous sont opposés. Bienvenue dans le monde merveilleux de l'investigation, monsieur le président ! Quand vous faites de l'investigation, vous faites des mécontents. Si personne ne réagit à votre enquête, si elle ne suscite aucune polémique, c'est que vous avez mal effectué votre travail ; le principe de l'investigation est en effet de révéler des choses que certains ne veulent pas voir exposées au grand public.

J'en ai un exemple sous les yeux avec ce petit gobelet en carton que vous avez mis à notre disposition. Je suis ravi de le retrouver, car nous avons traité ce sujet dans une émission de « Sur le front » intitulée « Le carton, la fausse bonne idée ? ». Ce gobelet prétend être « *sans film plastique, entièrement recyclable et compostable à domicile* ». Nous l'avons soumis à des chimistes et à un laboratoire expert qui l'ont analysé sous nos caméras. À l'époque du reportage, les chimistes nous ont appris qu'il contenait du plastique, en l'occurrence du PVC, et que la publicité qui en était faite était donc pour le moins mensongère. Forcément, cette révélation a mécontenté l'entreprise qui fabrique ces gobelets. Il se trouve que, depuis le lancement de « Sur le front », nous avons parfois été traînés en justice mais nous n'avons jamais été condamnés. Nous avons reçu beaucoup de lettres d'avocats nous menaçant de procès, nous avons eu quelques procès en diffamation, mais nous n'en avons jamais perdu un seul sur le fond, car toutes nos enquêtes sont rigoureusement sourcées !

Le processus est le suivant : durant plusieurs mois, des enquêteurs salariés de Winter Productions conduisent des recherches approfondies, consultent la littérature scientifique et recueillent des témoignages. Une fois cette phase achevée, nous nous rendons sur le terrain sans idée préconçue, nous ne partons jamais avec une feuille de route destinée à démontrer une thèse, mais avec un questionnement auquel nous cherchons à apporter des réponses. La phase d'enquête de terrain peut ainsi s'étendre sur plusieurs mois, voire, dans certains cas, sur plusieurs années. Je précise d'ailleurs que de nombreuses enquêtes engagées ne sont jamais diffusées, soit parce que nous estimons ne pas disposer d'un nombre suffisant de faits corroborés, soit parce que des obstacles nous empêchent de tourner des séquences clés. Une fois les enquêtes abouties, nous appliquons un processus que, à ma connaissance, très peu d'émissions mettent en œuvre : à l'instar des scientifiques, nous soumettons ensuite nos émissions à des experts avant leur diffusion. Elles sont visionnées par des experts indépendants, qui ne sont pas nécessairement parties prenantes à l'émission, afin qu'ils nous signalent d'éventuelles imprécisions ou erreurs. Ce dispositif nous permet d'éviter la diffusion d'informations erronées. Nous procédons ainsi sans idée préconçue et, bien entendu, sans aucun agenda politique, ce qui répond à une partie de votre question sur les critiques qui nous sont adressées.

Depuis que j'exerce ce métier, j'ai pris l'habitude d'être rangé dans toutes les catégories possibles : comme vous l'avez indiqué en introduction, je suis tour à tour qualifié de « *facho* » ou de « *bobo* ». J'entends à mon sujet tout et son contraire et, pour être parfaitement

honnête, cela m'indiffère. Je laisse les responsables politiques nous assigner les étiquettes qu'ils souhaitent cat, pour notre part, nous effectuons simplement notre travail, à savoir un travail d'enquête sérieux, sourcé, et de terrain, qui s'adresse à l'ensemble des citoyens, quelles que soient leurs opinions politiques, leur profession ou leur lieu de résidence. Nous sommes une émission grand public dont l'ambition est de placer les enjeux environnementaux, qui relèvent de l'intérêt général, au-dessus des clivages partisans.

Je pourrais longuement évoquer les nombreuses révélations dont nous sommes à l'origine, notamment sur la question des lentilles, qui a suscité beaucoup de réactions ces derniers mois et, pour le coup, de manière positive. Nous avons montré que les agriculteurs français, qui respectent la réglementation en matière de pesticides, se trouvent concurrencés, dans le cadre d'accords de libre-échange, par des cultivateurs de lentilles canadiens utilisant des produits interdits en France, alors même que ces lentilles continuent d'être importées sur notre territoire. Il s'agit là d'un cas typique de mise en danger des consommateurs, de dégradation des écosystèmes au Canada et de concurrence déloyale à l'égard de nos agriculteurs. Des exemples de cette nature, je pourrais en citer des milliers. Tout cela pour dire que, sur le fond, le caractère factuel de ce que nous révélons dans « Sur le front » n'a jamais été remis en cause.

Enfin, et je conclurai sur ce point, il s'agit d'une émission qui donne la parole à celles et ceux qui agissent sur le terrain. Nous sommes aux côtés des agriculteurs sur leurs exploitations ou des ingénieurs sur leurs sites. Dans l'émission diffusée hier soir, par exemple, nous avons suivi le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), un véritable joyau français, dans le cadre de son vaste inventaire des ressources minières nationales. Nous sommes sur le terrain, nous donnons la parole aux acteurs de l'environnement et nous nous en tenons strictement aux faits.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Un principe fondamental du journalisme est le contradictoire, qui consiste à donner la parole à une vision opposée ou à permettre aux personnes faisant l'objet d'une enquête de se défendre. À cet égard, on peut penser aux fauteuils rouges de « Complément d'enquête », qui, en fin de reportage, offrent une garantie de ce principe. Je me fais une nouvelle fois l'écho des polémiques afin de vous permettre de vous expliquer, puisque telle est également la vocation d'une commission d'enquête. Vos reportages suscitent en effet une forte polarisation, puisque certains vous remercient de mettre en lumière des sujets essentiels, tandis que d'autres vous reprochent de ne pas toujours ménager suffisamment la place du contradictoire. Je prendrai deux exemples afin de comprendre de manière très concrète la façon dont vous mettez en œuvre le principe du contradictoire, ou plus largement la manière dont vous faites entendre différentes lectures d'un même sujet. Dans un reportage de « Sur le front » consacré aux parcs naturels régionaux, que vous aviez qualifiés de « *grande mascarade* », vous présentiez ces parcs, par le biais d'une voix off en ouverture, en montrant notamment des courses de moto, l'usage de glyphosate et des rejets d'égouts. Le sujet est en soi important puisque vous y expliquiez que ces parcs ne constituent pas toujours des sanctuaires naturels et peuvent accueillir ce type d'activités. À l'issue de ce reportage, la Fédération des parcs naturels régionaux s'était émue de son traitement, vous reprochant un manque de partialité et d'objectivité. Autre exemple, d'une nature différente : un éditorial diffusé sur France Inter, dans la rubrique « En toute subjectivité », consacré à l'autoroute A 69. Certains auditeurs vous avaient alors reproché de livrer un réquisitoire plutôt qu'un éditorial, et la médiatrice de Radio France avait même mis en ligne des commentaires d'auditeurs allant en ce sens.

Comment parvenez-vous à gérer cette équation délicate, qui consiste à mettre en lumière des sujets majeurs et à pratiquer un journalisme d'investigation, tout en garantissant le respect du contradictoire et en donnant la parole à des acteurs défendant une vision différente ?

M. Hugo Clément. S'agissant des parcs naturels régionaux, il est délicat de répondre à un reproche général tenant à un prétendu manque d'impartialité ou d'objectivité, car on se situe sur le terrain du ressenti et non sur celui des faits. Une fois encore, lorsqu'une enquête met en évidence que les égouts de Marseille se déversent encore aujourd'hui dans le parc national des Calanques, alors même que de nombreuses règles s'y appliquent aux citoyens, il est évident que les gestionnaires du parc auraient préféré se passer d'un tel reportage. On peut comprendre que cela affecte l'image de leur parc et qu'ils ne l'apprécient pas. Libre à eux, dans ces conditions, d'invoquer un manque d'impartialité mais, sur le terrain factuel, rien ne nous a été reproché. Personne n'a démontré que ce que nous montrions était faux, et c'est là l'essentiel.

Sur la question du contradictoire, qui constitue l'un des fondements du journalisme d'investigation, vous avez raison de le souligner, lorsqu'une personne ou une entité est mise en cause, il est impératif de lui offrir la possibilité de répondre, et nous nous y conformons systématiquement. Nous accordons des délais suffisamment larges afin de permettre aux intéressés de s'exprimer, soit en acceptant une interview, soit par écrit, et nous intégrons toujours leur position à l'enquête, à condition qu'ils acceptent de nous répondre. Il arrive en effet que, malgré de multiples sollicitations, nous n'obtenions aucune réponse ou seulement des réactions très succinctes. Le contradictoire est néanmoins toujours respecté. À défaut, les personnes s'estimant lésées pourraient solliciter l'exercice d'un droit de réponse ou engager une procédure contentieuse, ce qui ne s'est jamais produit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci de cette précision. L'idée n'était pas de me faire l'écho des reproches, mais de comprendre comment vous intégriez en amont ce principe du contradictoire dans votre travail, et votre réponse éclaire votre manière de procéder.

M. Charles Alloncle, rapporteur de la commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public. Merci, messieurs, pour votre présence et pour vos propos liminaires, même si j'ai pu y déceler quelques critiques sur la tenue de cette commission d'enquête, monsieur Étienne. C'est votre droit, et j'aurai probablement aussi quelques questions sur votre vision de la neutralité de l'audiovisuel public…

Ma première question s'adresse à vous, monsieur Étienne. Vous animez aujourd'hui sur Twitch une émission intitulée « La Matinée Étienne », où vous commentez l'actualité pendant près de trois heures. À ce titre, vous avez l'habitude de hiérarchiser les informations. J'aimerais donc avoir votre regard sur la hiérarchisation de l'information opérée sur le service public. Vous avez été présentateur du 12/13 de France 3, de la matinale de France Info, du 6 h Info de France 2, et vous êtes aujourd'hui une figure du service public avec « Questions pour un champion ». Je voudrais revenir sur le traitement par le service public du meurtre de Quentin Deranque. Le 14 février, au lendemain de son agression, le journal de 13 heures de France 2 n'a pas fait mention une seule fois de ce fait, et le journal de 20 heures qui a suivi n'y a consacré que deux minutes en toute fin d'édition, alors même que le journal de 20 heures de TF1 ouvrait sur ce sujet. Quel regard, vous qui avez été un expert de l'information sur le service public, portez-vous sur cette hiérarchisation ?

M. Samuel Étienne. La question de la hiérarchie de l'information est au cœur de ce qui me passionne. Je ne suis plus salarié de France Télévisions, puisque j'ai fait le choix de quitter ce groupe il y a près d'un an, et je ne m'autorise donc pas à commenter le travail d'une

entreprise et d'équipes au sein desquelles je n'exerce plus. L'autre difficulté tient au fait que je ne regarde jamais la télévision. Cela peut paraître paradoxal puisque j'y ai travaillé, mais je suis avant tout un amoureux de la presse écrite. Je ne cherche nullement à éluder votre question, mais à vous exposer sincèrement ma démarche. Je suis passionné par la presse quotidienne nationale, dont je considère la qualité en France comme remarquable. Depuis trente ans, je lis l'ensemble des journaux chaque matin, et la revue de presse que je réalisais à la radio ou à la télévision constituait mon exercice favori. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'en arrivant sur Twitch, j'ai proposé ce rendez-vous, en le faisant durer trois heures, comme je l'ai toujours souhaité.

Je ne consomme donc ni la télévision, ni les journaux de 20 heures, ni les chaînes d'information en continu, alors même que j'y ai travaillé. J'estime que la presse écrite demeure la meilleure source d'information, précisément parce qu'elle prend le temps. Hier matin, lors de ma revue de presse, des spectateurs m'ont interpellé en me demandant pourquoi je ne parlais pas du Mexique et des violences liées aux cartels. De fait, les journaux du matin n'avaient pas encore eu le temps de traiter cette information, alors que les médias audiovisuels s'en étaient déjà emparés. Je leur ai rappelé que je suis quelqu'un qui, en matière d'information, a le pied sur le frein : qu'avons-nous réellement à perdre à attendre une heure, deux heures, voire vingt-quatre heures, afin de traiter une information avec un minimum de recul ? J'ai d'ailleurs abordé le sujet du Mexique ce matin à partir d'un article du *Parisien*, qui était bien construit. Pour toutes ces raisons, je ne suis pas en mesure de répondre à votre question, car je ne consomme pas les médias audiovisuels et ne travaille plus à France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous ne regardez jamais « Questions pour un champion » ?

M. Samuel Étienne. Quand j'ai accepté de présenter cette émission il y a dix ans, j'ai regardé mes premières prestations, qui n'étaient pas formidables, pour essayer de m'améliorer. Au bout d'un an et demi, j'ai à peu près trouvé mon ton et mon style et j'ai donc arrêté de regarder.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose la question, c'est parce que vous avez incarné l'information sur le service public pendant des années, et la question de la hiérarchisation de l'information nous occupe dans cette commission. Votre regard aurait donc été pertinent. Si je vous interroge à ce sujet, c'est également parce que, lors de votre émission diffusée sur Twitch le 19 février 2026, vous avez déclaré, à propos de la mort de Quentin Deranque, je vous cite : « *La droite, l'extrême droite, vous faites la même chose, vous instrumentalisez cette affaire de la même manière*. » Estimez-vous réellement que, quelques jours seulement après la mort abominable de Quentin, le sujet principal soit celui d'une éventuelle instrumentalisation, plutôt que celui de l'ultraviolence de certains mouvements politiques, qui en viennent à tuer des personnes en raison de leurs idées ? Cette interrogation renvoie à ma première question relative à la hiérarchisation de l'information. Pouvez-vous, à cet égard, nous éclairer sur votre analyse ?

M. Samuel Étienne. Ma réponse s'articule en deux temps. En premier lieu, vous illustrez précisément ce que je déplore dans notre manière d'appréhender l'actualité : vous citez des propos que j'ai tenus, dont je n'ai aucun souvenir précis, mes directs durant trois heures et reposant sur une analyse de l'actualité menée à chaud. Cela étant dit, je vous fais confiance sur la citation. Elle renvoie effectivement à un sentiment que j'ai exprimé, à savoir le regret qu'une partie de la classe politique ait réagi très rapidement à cette affaire, alors même que l'enquête était en cours et que le procureur lui-même faisait preuve d'une grande prudence. J'ai trouvé

regrettable que des représentants de la Nation, tous bords confondus, aient proposé une lecture politique de cet événement avant même les premières interpellations, car cela correspond à ma vision de l'actualité : je considère que nous allons trop vite, nous les médias, et parfois aussi les responsables politiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour réagir aussi à vos propos liminaires, vous avez expliqué ne plus être salarié de France Télévisions, et évoquez un « *choix* ». Pouvez-vous nous en dire plus ? Pourquoi ne pas vouloir rester salarié de l'audiovisuel public ? Selon vous, y a-t-il une liberté supérieure à ne pas être salarié et quel degré de liberté cela vous apporte-t-il aujourd'hui ?

M. Samuel Étienne. J'ai été salarié pendant trente ans, et ces trente années ont été pour moi des années de bonheur. Enfant, je voulais être journaliste, c'était une vocation. J'ai aimé toutes les rédactions dans lesquelles j'ai travaillé : Radio France Internationale, i-Télé, le groupe Canal +, puis France Télévisions, où je suis resté dix-sept ans. Puis, presque par hasard, au moment de la crise sanitaire, j'ai découvert la plateforme Twitch. J'y ai éprouvé l'ivresse particulière de pouvoir, enfin, porter des idées de programmes dans une liberté totale. Cette revue de presse qui ne dure que trois ou quatre minutes à la radio ou à la télévision, j'ai toujours rêvé de la faire durer trois heures. Cette liberté est telle que je suis convaincu que je ne reviendrai jamais en arrière et que je ne redeviendrai jamais salarié d'une rédaction. En télévision, lorsqu'on a une idée, il faut convaincre une direction, des équipes, cela prend des semaines, parfois des mois et, bien souvent, il ne se passe rien. Sur les plateformes numériques, en revanche, une idée née le matin peut être à l'antenne le soir même, puisque vous êtes à la fois présentateur, rédacteur en chef et directeur.

Ce que je défends sur ma chaîne, c'est l'idée que la neutralité n'existe pas. Très souvent, les jeunes qui me rejoignent sur Twitch me demandent de leur conseiller le journal le plus neutre, je leur réponds que cela n'existe pas. Il y a des journaux engagés qui assument leur ligne : *L'Humanité* est communiste, *Libération* est à gauche, *Le Figaro* défend une ligne conservatrice et libérale, *La Croix* est portée par des valeurs chrétiennes, et je trouve cela parfaitement sain. Il existe ainsi des biais assumés, auxquels s'ajoutent nos biais inconscients. C'est pourquoi je crois bien davantage au concept d'honnêteté qu'à celui de neutralité. Chaque matin, je discute de l'information en m'efforçant de distinguer les faits de mon opinion. Je confronte les regards du *Figaro*, de *L'Humanité*, de *La Croix* et du *Parisien*, en expliquant ce qui les différencie. Et, de temps à autre, lorsque ma communauté m'y pousse, il m'arrive de livrer mon avis, en prenant toujours soin de préciser que ce n'est que mon avis et que chacun doit se forger sa propre opinion.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que votre chaîne Twitch ne rentre pas dans le périmètre de cette commission d'enquête, qui porte sur l'audiovisuel public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question portera donc sur les liens entre l'expression publique d'un animateur associé au service public et les obligations d'impartialité, d'honnêteté et de pluralisme qui en découlent. Vous êtes une figure de la télévision publique et, pourtant, sur votre chaîne Twitch, vous multipliez les prises de position personnelles. Le 13 janvier 2026, vous avez par exemple déclaré : « *Vous savez, je n'ai pas beaucoup de sympathie pour les idées du RN*. » Au cours de cette même émission, vous faisiez également référence aux propos particulièrement insultants tenus par la streameuse Ava Mind à l'encontre du RN, et ce n'est pas un cas isolé. Le 15 novembre dernier, vous affirmiez ainsi : « *Le Rassemblement national, comme le Front national, est un parti qui met la préférence nationale*

et le rejet de la différence de l'autre au cœur de son programme », ou encore : « *Le RN est un parti qui prône le rejet de la différence* ».

Dès lors, ma question est la suivante : lorsqu'on est une figure qui incarne l'audiovisuel public, et une mission de service public, peut-on se permettre, tout en étant soumis à un devoir de neutralité et de pluralisme, de tenir sur une autre chaîne des propos aussi ouvertement militants et politiques, en s'appuyant sur la notoriété acquise grâce au service public ?

M. Samuel Étienne. Je l'ai déjà expliqué : je ne crois pas au concept de neutralité, que je considère comme un mirage. Je crois en revanche à l'honnêteté, laquelle consiste à assumer ses propres biais. Lorsque je rappelle que le RN est un parti d'extrême droite, c'est un propos que je peux tenir sur ma chaîne, d'autant plus que la question m'est fréquemment posée.

Votre interrogation porte plus précisément sur la compatibilité de ces prises de position avec le fait que je sois encore perçu comme une figure de France Télévisions. Je vais donc vous répondre clairement : je ne suis plus salarié de France Télévisions. J'y étais en CDI pendant dix-sept ans et, si je parlais tout à l'heure d'un choix, il s'agissait en réalité d'un choix contraint. Il y a trois ans, France Télévisions m'a en effet demandé de quitter le groupe et il nous a fallu deux ans pour parvenir à un accord, devenu effectif il y a un peu moins d'un an. À mon corps défendant, j'ai donc quitté le groupe. Aujourd'hui, mon lien avec France Télévisions se limite à un peu moins de deux semaines par an, à l'occasion de sessions d'enregistrement réalisées pour Fremantle, la société de production.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour bien comprendre, car c'est important pour notre commission d'enquête, est-ce que vous nous dites que vous avez été licencié de France Télévisions ?

M. Samuel Étienne. Disons que France Télévisions m'a demandé de quitter le groupe après dix-sept ans d'ancienneté.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. « *Quitter le groupe* » n'est pas un terme juridique. En France, il existe le licenciement.

M. Samuel Étienne. C'est là où nous n'étions pas d'accord. En gros, je pense qu'ils m'ont demandé de démissionner, et je leur ai répondu qu'au regard de mon ancienneté, nous devions en discuter. Cette discussion a duré deux ans, ce qui n'a pas été très agréable, et s'est terminée par une rupture conventionnelle qui a soldé mon ancienneté, mes congés payés, mes arriérés de salaire et mon compte épargne-temps. Mais ce n'est pas une discussion que j'ai initiée, vous l'avez bien compris.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dès lors, pardonnez-moi d'insister, mais il est important, dans le cadre du travail du rapporteur, de bien comprendre ces allers-retours entre les salariés de l'audiovisuel public et les sociétés de production.

M. Samuel Étienne. Il n'y aura pas d'aller-retour, car je ne compte pas revenir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour préciser ma question, il nous a été indiqué que, parfois, lorsque France Télévisions licencie certains salariés, il leur est proposé de conserver quelques émissions dans la « corbeille du divorce », soit en créant leur propre société de production, soit en travaillant pour un producteur externe. Est-ce que les choses se sont déroulées de cette manière dans votre cas ? Lors de vos échanges, vous a-t-il été signifié votre

départ tout en vous indiquant que vous pourriez conserver « Questions pour un champion » en devenant salarié du producteur de l'émission ?

M. Samuel Étienne. Non. J'étais d'ailleurs opposé à cette décision de quitter le groupe. Après la rupture conventionnelle, le producteur Fremantle, qui avait toujours un contrat avec France Télévisions, m'a proposé de poursuivre, mais avec beaucoup moins d'émissions, car « Questions pour un champion » a été déplacé au week-end. Fremantle me propose donc, à chaque session d'enregistrement, un contrat d'une semaine, que j'accepte ou non. Jusqu'à présent, je l'ai accepté pour continuer à porter ce jeu que j'adore. D'ailleurs, même si j'ai beaucoup d'estime pour l'audiovisuel public, je pense que la direction a pris une mauvaise décision en passant ce jeu uniquement le week-end. J'ai donc un contrat session par session, et le prochain est en mars.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pouvez-vous comprendre que cela puisse choquer qu'une entreprise publique se sépare d'un salarié, avec des indemnités, pour qu'il se retrouve ensuite sous contrat avec une société de production travaillant pour cette même entreprise publique ?

M. Samuel Étienne. Je n'ai aucun contrat avec France Télévisions. Ma situation n'est pas comparable à celle de Mme Nathalie Darrigrand, que vous avez auditionnée. Si Fremantle venait à vendre « Questions pour un champion » à M6, à TF1 ou à Canal+, je continuerais à le présenter pour ces diffuseurs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pouvez-vous comprendre que cette situation puisse soulever des questions ? Vous présentiez « Questions pour un champion » en tant que salarié de France Télévisions. France Télévisions vous licencie, vous verse des indemnités de licenciement, et vous continuez ensuite à présenter la même émission, non plus comme salarié de France Télévisions, mais comme salarié d'une société de production.

M. Samuel Étienne. À titre personnel, je souhaitais rester au sein du groupe. Si la question qui m'est posée est : « Souhaitiez-vous conserver votre statut de salarié de France Télévisions, qui a été le vôtre pendant dix-sept ans ? », ma réponse est oui. C'est ce que j'ai souhaité et c'est la raison pour laquelle nos discussions ont achoppé pendant deux ans.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour cette transparence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une forme de flou entoure votre situation, dans la mesure où vous expliquez que les propos que vous tenez sur votre chaîne Twitch n'engagent pas France Télévisions, alors même que vous demeurez lié à cette entreprise en tant que figure emblématique de « Questions pour un champion ». Je vous pose cette question d'autant plus que nous avons auditionné l'une des figures de France TV Slash, qui n'était pas salariée de France Télévisions, intervenait, comme vous, en tant que prestataire et percevait des indemnités au titre de la présentation d'une émission du service public, sans être salariée du groupe. Pour autant, elle a été tenue pour responsable de propos jugés choquants, tenus sur ses chaînes privées, allant jusqu'à banaliser le racisme antiblanc. Elle affirmait également que tous les policiers étaient des « *bâtards* » et que la police constituait un « *ramassis de fascistes, de racistes, d'antisémites et de misogynes* ». Ma dernière question sur ce point est donc la suivante : lorsqu'on est une figure de l'audiovisuel public, que l'on est rémunéré par le service public, que l'on dispose de contrats (en l'espèce, vous êtes rémunéré par une société de production elle-même liée par contrat à France Télévisions et vous incarnez une émission emblématique comme « Questions pour un champion »), où se situe la limite en matière de

neutralité, d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme, qui constituent pourtant des objectifs à valeur constitutionnelle ? Le fait de ne pas être formellement salarié du service public, tout en étant rémunéré par lui, vous autorise-t-il à adopter une posture militante sur vos réseaux sociaux privés ? C'est la question que je souhaite vous poser, et que nous avons déjà abordée dans le cadre de cette commission d'enquête, notamment lors de l'audition de la représentante de France TV Slash.

M. Samuel Étienne. Le problème, dans votre question, est que vous parlez de « *position militante* ». Ce que vous m'avez reproché tout à l'heure, c'est d'avoir qualifié le RN de parti d'extrême droite lorsqu'on m'a posé la question. Or c'est la qualification que lui attribue le ministère de l'intérieur, c'est la définition qu'en donne le Conseil d'État, et c'est la définition que reprennent de nombreux hommes politiques de droite, à l'image de Xavier Bertrand. Si la question est : « *Samuel Étienne, avez-vous une position militante parce que, lorsqu'on vous interroge, vous qualifiez le RN de parti d'extrême droite, à l'instar du Conseil d'État, du ministère de l'intérieur, de Xavier Bertrand et d'autres ?* », alors je ne vois pas bien où est le militantisme. Ou alors, considérez-vous que la qualification employée par le ministère de l'intérieur et le Conseil d'État est elle-même militante ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vais essayez de préciser la question du rapporteur, pour les Français qui nous écoutent et qui ne comprennent peut-être pas toutes les subtilités. L'audiovisuel public n'est pas soumis aux mêmes règles que les réseaux sociaux ou la presse écrite en matière de pluralisme, d'indépendance et d'impartialité de l'information.

M. Samuel Étienne. Pardon mais, dans tous les journaux que j'ai présentés sur France Info et sur France 3 pendant des années, le FN, puis le RN, étaient qualifiés de parti d'extrême droite.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je pense que la question posée par le rapporteur visait avant tout à souligner l'existence d'un cadre, celui posé par la loi de 1986, qui régit l'indépendance et l'impartialité de l'audiovisuel public. Twitch relève d'une tout autre nature puisqu'il s'agit d'un réseau social sur lequel les principes de pluralisme, d'indépendance et d'impartialité ne s'appliquent pas dans les mêmes termes. Je crois que la question du rapporteur, et je me permets de la reformuler, consiste à s'interroger sur la manière de concilier, d'un côté, les exigences propres à l'audiovisuel public, fondées sur l'impartialité, l'indépendance et l'honnêteté de l'information telles que prévues par la loi de 1986 et, de l'autre, un espace comme Twitch, où la liberté d'expression est totale. Sur cette plateforme, en effet, les règles encadrant l'information ne sont absolument pas les mêmes. Il me semble donc que l'interrogation portait sur la façon d'articuler et de concilier ces deux univers.

M. Samuel Étienne. Je vous réponds très clairement : je les concilie d'autant plus aisément que je m'impose la même rigueur sur les deux plateformes. Le journaliste que j'ai été, notamment au sein du service public, est exactement le même sur Twitch. L'expression y est certes différente, dans la mesure où elle y est totalement libre mais, ce matin encore, pendant plusieurs heures, j'ai évoqué la situation en Ukraine ou celle de l'Iran, où des étudiants recommencent à se soulever avec un courage remarquable au vu de la répression récente. Je n'ai pas changé.

Je reviens sur le RN, puisque votre question visait plus particulièrement ce parti. Monsieur le rapporteur, j'ai le sentiment que cette formation occupe une place importante dans votre réflexion. Il me semble d'ailleurs utile de contextualiser, car des Français nous regardent, en rappelant que vous appartenez à un parti, l'UDR, allié au RN. Pour répondre précisément à

votre question, lorsque j'étais présentateur sur France Info et sur France 3, dans mes journaux, le FN puis le RN étaient qualifiés de partis d'extrême droite, comme ils l'étaient dans de nombreux médias, par le Conseil d'État, par le ministère de l'intérieur et par un grand nombre de responsables politiques de droite. À aucun moment, ni vous ni qui que ce soit ne m'avez alors interpellé pour me qualifier de journaliste militant. Pourquoi le serais-je aujourd'hui ? À moins que vous n'ayez d'autres propos précis à me reprocher, auquel cas il conviendrait de les citer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous semblez apprécier de revenir au même sujet politique et partisan. Mon propos était pourtant assez clair : comment, en étant une figure qui incarne le service public, peut-on se permettre de prendre des positions politiques et partisanes aussi personnelles, même sur une chaîne Twitch ?

Je vais changer de sujet. Votre chaîne Twitch a-t-elle eu, d'une quelconque façon, une collaboration, un partenariat ou un contrat avec France Télévisions, ne serait-ce qu'au démarrage ? Était-ce une chaîne 100 % privée ou avez-vous eu un contrat avec France Télévisions ? Auquel cas, vous conviendrez que la mission de neutralité qui vous était dévolue était plus importante que celle que vous n'assumez pas aujourd'hui, au vu de vos nombreux commentaires politiques et partisans qui relèvent d'une appréciation personnelle et ne sont d'ailleurs pas soumis à la loi.

M. Samuel Étienne. Il va falloir citer ces propos, monsieur le rapporteur, puisque vous évoquez des prises de position militantes. Je vous demande de les préciser même si, comme tout citoyen, j'ai effectivement des convictions que j'exprime parfois sur des sujets nationaux ou internationaux, en prenant toujours soin de rappeler à ma communauté que cela n'engage que moi et que mon avis n'a aucune valeur particulière.

Pour répondre à votre question, oui, j'ai bien eu un contrat. Au début de l'aventure de ma chaîne Twitch, France Télévisions est apparu comme sponsor d'une émission intitulée « L'hebdo est tienne » où, chaque vendredi soir, quatre invités, mêlant journalistes issus des médias traditionnels et créateurs de contenus débattaient de l'actualité. Sur un certain nombre d'épisodes, que je suis en mesure de préciser, et pour un montant que je peux également détailler, France Télévisions a ainsi été le sponsor de cette émission. Il s'agissait, pour eux, d'une manière d'explorer Twitch. Vous savez que l'un des défis majeurs auxquels sont confrontés les médias traditionnels consiste à comprendre les ressorts de plateformes comme YouTube, Twitch, TikTok ou Instagram, afin de pouvoir s'y projeter, ayant bien identifié que les publics s'y déplacent désormais. France Télévisions m'a donc sollicité pour que je joue, en quelque sorte, un rôle d'éclaireur. Je les ai abondamment conseillés, *pro bono,* sur un certain nombre de projets liés à Twitch. J'ai également animé plusieurs directs sur la chaîne Twitch de France Télévisions, notamment pendant la crise sanitaire ou lors de la dernière élection présidentielle, à l'occasion de débats et d'entretiens politiques, toujours *pro bono*. C'était pour moi une manière de leur renvoyer l'ascenseur en contrepartie de la liberté qu'ils m'avaient accordée en m'autorisant à créer ma propre chaîne. C'était, si vous voulez, une forme d'accord tacite : ils m'avaient donné leur aval pour lancer cette chaîne Twitch (après que j'en ai naturellement sollicité l'autorisation, car on ne fait pas n'importe quoi lorsqu'on est salarié) en me demandant, en parallèle, de les accompagner sur leurs propres projets et développements numériques. C'est ce que j'ai fait, et cela s'est notamment traduit par ce sponsoring, qui a concerné, de mémoire, trente-deux émissions, et dont l'objectif était de valoriser la marque France Télévisions sur Twitch. Si vous souhaitez davantage de précisions, je suis bien entendu en mesure de vous les apporter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous sommes donc d'accord que ce n'était pas une chaîne privée et personnelle. Elle a été en partie mandatée par France Télévisions, il y a eu un contrat sur cette chaîne Twitch. France Télévisions vous a demandé, ou vous l'avez fait d'un commun accord avec eux, de développer cette chaîne, ce qui légitime d'autant plus les questions que je vous pose sur ces ruptures vis-à-vis des obligations de neutralité. Pour être parfaitement clair, la création de cette chaîne Twitch était donc une demande coordonnée avec France Télévisions pour mettre également en avant leur marque. Pouvez-vous nous détailler les conditions contractuelles ? Était-ce une demande de France Télévisions ? France Télévisions produisait-elle cette émission sur Twitch ? Avez-vous été rémunéré ? Car cette chaîne a acquis une grande notoriété assez rapidement. Quel a été le rôle de France Télévisions sur cette chaîne ?

M. Samuel Étienne. Je crois ne pas avoir été suffisamment clair. Au moment où je découvre l'univers et l'outil Twitch, je fais le choix de créer ma propre chaîne, car je trouve fascinant de pouvoir permettre aux citoyens d'interpeller directement le présentateur, émetteur d'informations et de divertissement. Pendant trente ans, j'ai exercé dans un schéma de communication verticale : je m'adressais à des téléspectateurs et à des auditeurs qui, pour l'essentiel, ne pouvaient pas m'interpeller. Certes, il y avait parfois une lettre, un courriel ou un appel à la radio mais, globalement, le citoyen demeurait absent. Sur Twitch, lorsque vous proposez un contenu, le citoyen vous interpelle, vous questionne et peut même, parfois, vous bousculer. Sur ma chaîne, monsieur le rapporteur, pour revenir à vos interrogations sur le militantisme, se côtoient des personnes de toutes obédiences et de toutes sensibilités, des gens très à gauche comme des personnes se revendiquant électeurs du RN. Il s'agit d'un espace singulier dans lequel je donne la parole à tous, en partant du principe que l'on peut ne pas être d'accord tout en parvenant à en discuter ensemble.

Je crée donc ma chaîne et sollicite l'autorisation de France Télévisions, ce qui est parfaitement normal puisque j'étais alors salarié. Cette autorisation m'est accordée et, dans le même temps, il m'est indiqué : « *D'accord, nous te laissons explorer cet univers, qui nous intéresse par ailleurs beaucoup, mais, en contrepartie, tu nous accompagneras ponctuellement et nous renverras l'ascenseur en participant à nos propres projets sur Twitch*. » Effectivement, dans ce cadre, j'ai animé toute une série de directs pro bono, gratuitement, conformément à cet accord de nature amicale.

Or, tout créateur de contenu ayant besoin de moyens financiers pour produire ses émissions, c'est à ce moment-là qu'interviennent les marques ou les sponsors, comme il existe de la publicité à la télévision, qui donnent les moyens de produire. À un certain stade, dans le cadre d'une discussion distincte, puisque c'est moi qui leur en ai fait la proposition, France Télévisions a accepté de m'apporter un budget pour m'accompagner sur trente-deux émissions de « L'hebdo est tienne ». Il s'agissait d'un accord de sponsoring, comparable à ce qu'il aurait pu être avec n'importe quelle autre marque. L'objectif était de mettre en avant la marque France Télévisions, avec un logo qui apparaissait lorsque j'annonçais les invités et, après l'émission, qui était ensuite diffusée sur YouTube, des remerciements étaient adressés à France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour bien comprendre, vous étiez salarié de France Télévisions et, en même temps, le groupe sponsorisait vos émissions sur Twitch. C'est bien cela ?

M. Samuel Étienne. En effet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous convenez donc que, alors que nous partions de l'idée d'une initiative personnelle qui vous laissait plus d'indépendance parce que vous n'étiez plus salarié de France Télévisions, il existait en réalité un lien évident entre votre chaîne Twitch et France Télévisions, qui a sponsorisé des contenus, qui vous en a fait la demande et à qui vous avez rendu service. Il y a donc eu un lien, en tout cas à ses débuts, entre votre chaîne Twitch, où vous êtes pourtant assez indépendant, et France Télévisions.

M. Samuel Étienne. Comme avec tous les autres sponsors qui financent ma chaîne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Étiez-vous salarié à plein temps de France Télévisions ?

M. Samuel Étienne. En effet.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comprenez que le but de notre commission d'enquête n'est pas de faire votre procès, mais d'essayer de comprendre d'éventuels manquements et dysfonctionnements.

M. Samuel Étienne. Je suis tout à fait transparent à ce sujet. Le problème tient au fait qu'aujourd'hui, un groupe audiovisuel, à l'instar des médias traditionnels, et notamment des télévisions et des radios, comprend encore mal ces univers et a mobilisé beaucoup de moyens, de temps et d'argent pour tenter de les investir avec, pour l'instant, un succès demeuré assez mitigé. L'idée était donc que, puisque j'explorais Twitch et que j'avais la chance d'y rencontrer un certain succès, je puisse leur offrir la possibilité de découvrir et de comprendre cet univers à travers mon expérience. C'était le sens de ce partenariat.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous étiez salarié à plein temps. Ils auraient très bien pu, dans le cadre de votre contrat de travail, vous dire : « *Monsieur Étienne, vous êtes salarié à plein temps de France Télévisions, nous souhaitons que vous consacriez 50 % de votre temps de travail à explorer Twitch*. »

M. Samuel Étienne. Oui, et j'aurais adoré qu'on me propose d'accompagner France Télévisions en tant que salarié. Cela aurait été une aventure formidable. Mais cette proposition ne m'a pas été faite. J'ai soumis de nombreux projets à France Télévisions pour développer leur propre chaîne Twitch, j'ai conçu des émissions, mais aucun n'a été retenu. C'est aussi comme cela que, progressivement, j'en suis arrivé à la situation dans laquelle je suis aujourd'hui. J'ai fait énormément de propositions à France Télévisions pour œuvrer en ce sens.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous vous posons ces questions non pour vous mettre en difficulté, mais parce que nous allons réauditionner Mme Ernotte et que nous avons besoin de comprendre précisément la situation. Je reviens un instant sur votre contrat de travail, votre licenciement, puis le fait que vous continuiez à travailler pour eux. Vous savez qu'en droit, une telle configuration peut être requalifiée en licenciement abusif. Il ne s'agit évidemment pas de votre fait, puisque c'est France Télévisions qui vous a fait cette proposition, mais le fait que vous nous indiquiez aujourd'hui avoir été salarié de France Télévisions pour présenter une émission, avoir été licencié ou avoir bénéficié d'une rupture conventionnelle, puis continuer à travailler pour cette même émission par l'intermédiaire d'une société de production, peut être analysé comme un prêt de main-d'œuvre illicite, voire comme une situation de salariat déguisé. Il s'agit de faits graves, susceptibles, le cas échéant, de donner lieu, de ma part ou de celle du rapporteur, à un signalement au titre de l'article 40. Je le répète, vous n'êtes pas à l'origine de cette situation, puisque c'est France Télévisions qui vous l'a proposée, mais c'est

précisément ce que nous découvrons dans le cadre de cette commission d'enquête et qui nous conduit à aller au bout de nos interrogations. J'imagine que ce n'était pas votre choix d'être licencié pour ensuite être employé par une société de production. Il n'en demeure pas moins qu'au regard du droit français, ce que vous nous avez décrit est susceptible de s'apparenter à un prêt de main-d'œuvre illicite, à un licenciement abusif, voire à un salariat déguisé.

M. Samuel Étienne. Je l'entends. Au début de cette commission, je vous ai promis de tout vous dire dans la plus grande sincérité, et je vous décris donc mes relations avec le groupe France Télévisions telles qu'elles se sont déroulées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous voyez donc que nos questions sont légitimes. Quels que soient votre propos liminaire et les critiques que vous adressez à cette commission d'enquête, je considère que nul n'est au-dessus de la loi et que les interrogations formulées par une commission d'enquête sont légitimes. Elles ne sauraient être attaquées, *a fortiori* par des personnes qui viennent rendre des comptes dès lors qu'elles sont, elles aussi, dépositaires d'émissions relevant du service public. Vous soutenez que les propos tenus sur votre chaîne Twitch n'ont guère de rapport avec les missions de service public et les obligations de neutralité, mais il me semble pourtant que nous avons mis en évidence les liens qui unissaient votre chaîne Twitch et France Télévisions.

J'en viens à ma dernière question sur l'exigence de neutralité et de pluralisme. Vous expliquez, dans votre émission sur Twitch, que le RN est, pour diverses raisons, un parti d'extrême droite. Vous invoquez un sondage selon lequel environ la moitié des Français souscrivent à cette appréciation, 44 % le considérant comme un parti xénophobe, tandis que 40 % pensent l'inverse. Vous affirmez également que cette commission d'enquête serait partiale, au motif qu'elle ne citerait qu'une partie des éléments. Or dans ce même sondage, vous avez omis de mentionner que 42 % des Français se déclarent d'accord avec les idées du RN, soit une progression de treize points en deux ans, ce qui est considérable. On y apprend également que 70 % des Français estiment que Jean-Luc Mélenchon constitue un danger pour la démocratie, et 56 % qu'Emmanuel Macron en représente un alors que, pour une majorité, Marine Le Pen et Jordan Bardella n'en constituent pas. Il s'agit ici d'un exemple précis. Vous nous reprochez une forme de partialité dans l'exposition des faits : pourquoi, lorsque vous citez ce sondage paru dans *Le Monde* et que vous expliquez que le RN représenterait une menace, ne pas indiquer également que 70 % des Français considèrent Jean-Luc Mélenchon comme une menace ? Pourquoi ne pas faire preuve, dans une revue de presse de trois heures, d'une exhaustivité totale, alors même que vous reprochez à la commission d'enquête de ne pas être exhaustive dans les faits qu'elle rapporte ? C'est sur cette ligne de crête, entre militantisme et journalisme, que je souhaiterais vous interroger.

M. Samuel Étienne. Je ne suis pas certain que l'ensemble des membres de la commission se reconnaissent dans le « *nous* » que vous employez. Dans mon propos liminaire, je ne visais pas la commission elle-même, mais la manière dont son travail m'a parfois semblé mis en avant sur les réseaux sociaux, à travers de courtes capsules. J'ignore d'ailleurs si cela a été fait aujourd'hui en direct sur X, Instagram ou TikTok, mais nous nous éloignons quelque peu du sujet.

Je pense, en revanche, que vous n'avez pas écouté mes directs ni mes revues de presse. Je ne suis pas aveugle, je constate, élection après élection, la progression du vote RN en France, et je prends soin de ne jamais confondre ce parti avec ses électeurs. J'aimerais donc que vous citiez précisément les propos militants que vous évoquez. Depuis le début de cet échange, le seul propos que vous qualifiez de militant consiste à rappeler, comme le font le ministère de

l'intérieur et le Conseil d'État, que le RN est aujourd'hui considéré comme un parti d'extrême droite. Si vous estimez qu'il s'agit là d'un propos militant, c'est votre appréciation et je l'entends, et ce sont d'ailleurs des discussions que nous avons quotidiennement sur ma chaîne. Pour ma part, je ne considère pas qu'il s'agisse d'un propos militant. De nombreux citoyens partageant cette sensibilité, ou se déclarant proches de ce parti, sont d'ailleurs présents dans mes directs et sur ma chaîne pour échanger, précisément parce qu'ils estiment que je ne suis pas militant. J'ai, bien sûr, des convictions, que je n'ai jamais cherché à dissimuler sur certains sujets, mais l'essentiel réside dans la discussion. Monsieur le rapporteur, je vous demande donc de citer ces propos militants auxquels vous faites référence et je vous invite à écouter mes directs : vous constaterez qu'il s'agit d'un espace largement ouvert au débat et à toutes les sensibilités. Ce n'est pas une chaîne militante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que votre chaîne Twitch n'est pas dans le périmètre de la commission d'enquête, puisqu'elle ne relève pas de l'audiovisuel public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Justement, c'est ce que nous apprenons. Au début, vous nous expliquez que c'était une chaîne totalement indépendante de France Télévisions. À mesure de nos questions, nous avons appris qu'il y avait une forme de contractualisation avec France Télévisions sur cette chaîne, ce qui est un élément intéressant, avec des sponsorisations et donc une monétisation grâce à France Télévisions et à l'argent public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur a raison. Sont-ils toujours partenaires aujourd'hui ?

M. Samuel Étienne. Non. Pour être précis, il y a eu deux contrats de sponsoring de France Télévisions sur ma chaîne Twitch. Le premier allait de janvier 2023 à juin 2023, et le second de septembre à décembre 2023, pour un total de trente-deux émissions. Je peux vous donner le budget, qui était très réduit. Aujourd'hui, ils ne sont plus partenaires. C'était un sponsor comme j'en ai beaucoup d'autres, ce qui pose une question beaucoup plus intéressante, mais qui n'est pas le sujet de la commission : comment garder son indépendance quand on accepte du sponsoring sur une chaîne qui parle notamment d'information ? C'est un sujet passionnant, mais ce n'est pas l'objet de vos travaux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour vous répondre, monsieur Étienne, je ne crois pas que des propos tels que : « *Vous le savez, je n'ai pas beaucoup de sympathie pour les idées du Rassemblement national* » ou encore « *Le Rassemblement national, ou le Front national, est un parti qui met le rejet de la différence, de l'autre, au cœur de son programme* » soient des propos journalistiques, objectifs et respectueux des obligations de neutralité. Vous me demandiez de citer un certain nombre de propos qui pourraient s'éloigner d'une déontologie journalistique, ce sont ceux que je vous cite et que vous avez tenus. Nous allons nous éloigner de ce sujet, à moins que vous ne souhaitiez rebondir là-dessus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons également M. Clément avec nous, donc nous allons peut-être aussi l'auditionner. Si on vous a fait venir tous les deux, c'est pour vous auditionner tous les deux, et je pense que le rapporteur a aussi des questions pour vous, monsieur Clément.

Mais je le redis, monsieur Étienne, si nous insistons, c'est parce que vous étiez salarié de l'audiovisuel public. Or nous essayons de comprendre les règles qui s'appliquent aux salariés de l'audiovisuel public qui ont par ailleurs des chaînes individuelles. Ce ne sont pas du tout les mêmes règles en matière d'information, même si vous nous expliquez que vous appliquez la

même déontologie et la même éthique, il se trouve que ce ne sont pas exactement les mêmes règles en matière de pluralisme. Nous essayons de comprendre la manière dont France Télévisions encadre ses salariés en CDI à plein temps, qui peuvent par ailleurs avoir des chaînes dont nous apprenons qu'ils sont les sponsors. Vous nous l'indiquez, et cela peut poser des questions. Nous apprenons qu'ils vous licencient et que vous continuez ensuite d'être salarié d'une société de production avec laquelle ils sont partenaires. C'est tout cela que nous essayons de mieux comprendre pour, le moment venu, formuler des propositions très concrètes de réformes et de mesures pour encadrer ces situations. C'est également le rôle du législateur, comme l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) et Mme Ernotte nous l'ont régulièrement rappelé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Étienne, avez-vous perçu des indemnités de licenciement de la part de France Télévisions ?

M. Samuel Étienne. Oui, effectivement. À l'issue de ces deux ans de négociation pour aboutir à la rupture conventionnelle, ils m'ont versé le minimum légal lié à mon ancienneté, ainsi que le paiement des congés payés, du compte épargne-temps (CET) et des salaires en retard.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pouvez-vous nous communiquer la date et le montant de ces indemnités de licenciement ?

M. Samuel Étienne. La rupture a eu lieu en mars 2025. Je peux vous transmettre ce document par écrit si vous le souhaitez mais, ce que je peux vous assurer sous serment, c'est que ce montant recouvre les indemnités minimales légales liées à mon ancienneté de dix-sept ans chez France Télévisions, et rien de plus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Votre avocat ne vous a-t-il pas indiqué qu'il existait un risque ? Vous aviez un avocat, je suppose ?

M. Samuel Étienne. Oui, un conseil m'a accompagné.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ne vous a-t-il pas indiqué qu'il existait un risque, en continuant d'animer la même émission, cette fois en tant que prestataire d'une société de production de France Télévisions ? Sur ce montage, n'y a-t-il pas eu une alerte sur le fait que votre contrat pouvait être requalifié en contrat de salarié de France Télévisions ?

M. Samuel Étienne. Ce n'est pas un sujet qui a été évoqué. Dans l'accord de départ, il n'y avait pas, ni à l'oral ni à l'écrit, la promesse que France Télévisions, via Fremantle, allait continuer à m'employer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas la promesse qui peut engendrer la requalification, c'est l'état de fait.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dernière question sur le sujet. Monsieur Étienne, vous animiez « Questions pour un champion » en tant que salarié de France Télévisions. Vous êtes licencié de France Télévisions et, après négociation, vous percevez des indemnités de licenciement, dont vous refusez aujourd'hui de nous communiquer le montant. Quelques mois après, vous continuez à animer « Questions pour un champion », mais sous un autre format contractuel, via une société de production. D'un point de vue déontologique, le fait d'avoir perçu des indemnités de licenciement qui sont probablement de plusieurs centaines de milliers d'euros ne vous pose-t-il aucun problème ?

M. Samuel Étienne. Je ne comprends pas la question. France Télévisions m'a demandé de quitter le groupe, et j'ai fini par accepter contre mon gré. À l'issue de cette sortie, Fremantle m'a proposé de continuer à animer l'émission.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question s'adresse à France Télévisions. Je ne sais pas s'il y a eu un délit, mais si ce licenciement devait être requalifié, il nous appartiendrait d'en débattre avec votre ancien employeur, puisque c'est lui qui a pris la décision de vous licencier.

M. Samuel Étienne. Je pense être transparent et je ne me refuse pas à vous transmettre le montant. J'ai demandé à vos équipes, qui m'avaient parlé d'un questionnaire à plusieurs reprises, que ce questionnaire me soit envoyé. J'aurais été prêt à fournir ces documents. Ce questionnaire ne m'a jamais été envoyé. Hugo Clément, je ne sais pas si vous l'avez reçu. Il m'a été promis par deux fois, mais je ne l'ai jamais reçu. J'aurais été ravi de vous envoyer ces pièces et je peux vous les faire parvenir sans souci.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous les solliciterons et nous interrogerons France Télévisions, qui vous a proposé ce montage. Vous nous en apportez aujourd'hui la démonstration avec transparence, et je vous en remercie. Il appartient désormais à votre ancien employeur de s'expliquer sur le dispositif qui vous a été proposé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur le montant, vous ne souhaitez pas répondre à la question, mais il s'agit probablement d'indemnités de licenciement de plusieurs centaines de milliers d'euros. D'un point de vue déontologique, vous continuez à présenter « Questions pour un champion », alors que vous avez bénéficié entre-temps d'indemnités de licenciement payées par le contribuable. D'un point de vue déontologique, cela ne vous pose-t-il pas de problème ? Ne vous dites-vous pas que, puisque la situation est la même vis-à-vis de France Télévisions, vous devriez rembourser ces indemnités ou que ce versement n'aurait pas dû avoir lieu ? Comment le percevez-vous, si vous ne voulez pas nous révéler les montants que vous avez perçus ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour avancer, monsieur le rapporteur, M. Étienne nous a indiqué qu'il aurait préféré rester salarié de France Télévisions. C'est une réponse importante qu'il nous faut entendre.

Je veux que nous fassions très attention, car tout cela va être repris, et nos propos peuvent être déformés et instrumentalisés. Je le redis, sur ce que vous nous révélez, je pense qu'il y a un vrai sujet sur lequel le rapporteur et moi-même comptons faire la lumière et la transparence avec France Télévisions, pour comprendre comment un tel montage est possible. Je ne vais pas me répéter, mais je pense que des questions se posent en termes déontologiques, et elles concernent votre employeur. Nous confirmez-vous que vous auriez préféré rester salarié de France Télévisions et animer « Questions pour un champion » avec ce statut ?

M. Samuel Étienne. Oui, bien sûr, et je dispose de courriels adressés à France Télévisions qui attestent très clairement que, dès l'origine, je ne comprenais pas la proposition qui m'était faite de quitter le groupe. Pour être plus précis, au moment où cette proposition m'a été formulée, j'étais à la fois présentateur de la matinale de France Info et de « Questions pour un champion ». Avant d'accepter l'animation de la matinale de France Info, que j'ai assurée pendant six ans, j'étais en CDI à France Télévisions exclusivement pour « Questions pour un champion ». J'ai mis fin à la matinale de France Info à l'issue de ces six années, souhaitant

arrêter pour des raisons de fatigue, et suis alors revenu à ma situation antérieure, à savoir celle d'un salarié en CDI au sein de France Télévisions pour « Questions pour un champion ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Clément, merci pour votre patience. Nous avons auditionné M. Ngatcha qui, comme vous le savez, est directeur des unités de programmes à la direction des antennes et des programmes de France Télévisions. Il a déclaré lors de son audition, le 11 février dernier, au sujet du choix de la société pour produire l'émission « Urgence Océan » à Nice : « *Nous avons choisi Winter Productions parce qu'il se trouve que c'est une boîte de production dans laquelle travaille Hugo Clément et que Hugo Clément est un référent en matière d'environnement*. » En substance, M. Ngatcha nous indique qu'il vous a choisi pour produire cette émission parce que les dirigeants de France Télévisions vous considèrent comme une référence. Quelles sont vos relations avec France Télévisions ? Pouvez-vous nous en dire davantage sur les processus d'attribution d'un contrat ? Comment s'est passée l'attribution du contrat, notamment pour cette émission spécifique ?

M. Hugo Clément. Ce n'était pas la première émission que je présentais avec Léa Salamé, puisque nous avions déjà présenté deux émissions en première partie de soirée consacrées aux questions environnementales, qui étaient produites par d'autres sociétés. Il se trouve que les océans sont vraiment ma spécialité en tant que journaliste, puisque j'ai beaucoup travaillé sur le sujet. Il s'agissait d'un sommet très important à Nice sur l'avenir des océans, et il était donc logique que ce soit notre société qui produise ce documentaire. Nous disposons non seulement d'une énorme banque d'images sur les questions environnementales et liées à l'océan, nous avons tourné des centaines et des centaines d'heures de rushes au fil des années sur ce thème, mais vous n'êtes pas sans savoir que les tournages concernant les océans, notamment les tournages sous-marins, sont extrêmement compliqués, délicats et coûteux. Le fait que nous ayons déjà beaucoup d'images à disposition a donc dû jouer, j'imagine, dans le choix de France Télévisions de nous confier ce contrat.

Mais je tiens à préciser que, comme toutes les sociétés privées qui créent des contenus pour l'audiovisuel public, ou plus largement pour la commande publique, ce n'est pas nous qui décidons si nous remportons ou non les contrats. Nous proposons énormément de projets chaque année à France Télévisions, mais également à nos clients privés, et la plupart ne voient pas le jour. Beaucoup de projets sont développés par nos soins, proposés aux chaînes et ne sont jamais mis à l'antenne. C'est ce qui fait la capacité de création des sociétés privées : nous pouvons investir sur des projets, proposer des idées en acceptant le risque, y compris financier, que ces idées ne soient jamais diffusées.

Sur cette question des océans, honnêtement, nous étions légitimes pour faire cette émission. D'ailleurs, l'émission a été un succès, tant sur le fond que sur la forme. Nous avons tout de même reçu le président de la République pendant plus de deux heures pour parler uniquement des océans et de leur préservation. Cela ne s'était jamais fait dans l'histoire de la télévision qu'un président de la République s'exprime en première partie de soirée entièrement sur le sujet de l'environnement. C'est une émission dont nous sommes très fiers et que nous étions tout à fait légitimes à produire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une autre question porte plus largement sur le statut des journalistes qui présentent et animent certaines émissions, et j'aimerais recueillir votre regard à ce sujet. Votre carrière est connue et le président l'a rappelée : vous avez travaillé sur Canal+ puis sur TMC. À cette époque, vos obligations relevaient essentiellement de la loi Léotard de 1986 et des principes posés par la Charte de Munich, texte fondateur de 1971 définissant les règles déontologiques applicables aux journalistes. Aujourd'hui, vous produisez

et animez également des émissions du service public et vous animez, par ailleurs, la chronique « En toute subjectivité » sur Radio France.

M. Hugo Clément. Non, cette chronique est terminée depuis juin dernier. Je l'ai proposée pendant trois ans, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous étiez donc journaliste à Radio France jusqu'en juin dernier. Sur France Télévisions, vous continuez par ailleurs à intervenir sur plusieurs émissions en tant qu'animateur et producteur. Je précise d'emblée que je ne considère nullement Wikipédia comme une référence incontestable et que l'on peut y trouver nombre d'informations erronées, mais il n'en demeure pas moins que vous y êtes présenté comme un « militant ». Comment parvenez-vous à concilier, d'une part, votre exigence professionnelle en matière d'information et votre stature de journaliste, que je ne remets nullement en question, et, d'autre part, cette connotation de militantisme qui peut apparaître, y compris dans des espaces publics comme votre page Wikipédia ? Comment concilie-t-on ces deux dimensions lorsqu'on est perçu comme journaliste, et plus encore comme journaliste du service public de l'audiovisuel ?

M. Hugo Clément. On les concilie en n'y prêtant pas attention car, malheureusement, on ne maîtrise pas les catégories dans lesquelles les autres vous rangent. On me qualifie, comme vous l'avez rappelé en introduction, tantôt d'un côté de l'échiquier politique, tantôt de l'autre extrême, parfois encore du centre. On me prête mille intentions différentes et, pour être tout à fait franc, je n'y accorde que peu d'importance. La manière dont certains choisissent de me qualifier n'est pas déterminante à mes yeux. J'effectue mon travail, je me concentre sur la production des émissions, sur l'enquête journalistique et sur le développement de ma société, car je suis journaliste, certes, mais également entrepreneur. Winter Productions est une entreprise qui compte aujourd'hui une soixantaine de salariés permanents, et nous en sommes très fiers. Nous établissons entre 200 et 300 fiches de paie par mois si l'on inclut les intermittents et participons donc à l'économie de ce pays, nous créons de la valeur et nous concevons, avec nos équipes, des formats que je considère comme qualitatifs. Les étiquettes que l'on peut m'apposer m'importent donc peu.

Ce que je peux en revanche affirmer, c'est que notre travail journalistique repose sur une démarche factuelle, fondée sur les faits, comme je l'indiquais en introduction. Si certains ont des reproches à formuler sur le fond, je suis naturellement disposé à y répondre mais, jusqu'à présent, nous n'avons jamais eu à revenir sur ce que nous avons affirmé sur le fond de nos émissions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai pu voir que dans un certain nombre d'émissions et de prises de position, vous dénonciez régulièrement l'élevage intensif de poulets. Le 14 avril 2019, vous travailliez alors pour Konbini et aviez passé la nuit dans un poulailler géant, dont vous aviez tiré un reportage contre l'élevage intensif. En février 2024, vous avez exposé avec Nagui des cadavres de poulets sur l'esplanade du Trocadéro à Paris pour dénoncer ces mêmes pratiques. Le 19 juin 2024, sur France Inter, vous avez utilisé votre chronique, en pleine campagne des élections législatives, pour dénoncer un décret simplifiant la construction de poulaillers.

Je pense qu'ici, personne ne niera l'importance de maintenir des conditions d'élevage de qualité, aussi bien pour le bien-être animal que pour la qualité des produits qui nourrissent les Français. Je pense même que les agriculteurs, si on les interroge, seront d'accord avec nous. En revanche, vous en conviendrez, ces exigences doivent être conciliées avec certaines réalités

économiques, celles du monde agricole et celles des consommateurs. Or nous avons pu découvrir, le 15 janvier dernier, un article de *La Tribune* intitulé « Pénurie d'œufs : pourquoi les rayons des supermarchés sont souvent vides ». On y apprend notamment que la France a besoin d'un million de poules en plus chaque année, ce qui nécessite de construire 300 poulaillers d'ici 2030, et que notre pays demeure très en retard, notamment du fait de la grande sensibilité à ces sujets. N'avez-vous pas l'impression, par votre mise en lumière de ces sujets, par une forme d'activisme militant et écologiste, de porter une part de responsabilité dans cette pénurie qui se dessine à l'échelle nationale ?

M. Hugo Clément. Suis-je responsable de la pénurie d'œufs en France ? Plus sérieusement, pour répondre sur le fond, je pense que si vous veniez avec moi dans un élevage intensif, vous tiendriez exactement la même position que moi, à savoir qu'il n'est pas acceptable d'élever des animaux dans ces conditions.

Je suis un défenseur de l'agriculture traditionnelle et de la paysannerie française. Nous avons notamment proposé des émissions dans « Sur le front » sur la question du fromage et du terroir pour expliquer comment les races de vaches hollandaises ou américaines viennent progressivement remplacer nos races traditionnelles et nos modes de production, qui disparaissent face au rouleau compresseur de l'agriculture industrielle. Celle-ci détruit la nature, maltraite les animaux, mais détruit aussi les paysans, qui sont les premières victimes de ce système industriel. Des dizaines d'intermédiaires se servent sur leur dos, de la grande distribution aux coopératives en passant par les fabricants d'engrais. Tout le monde gagne de l'argent sur l'agriculture, sauf les agriculteurs. C'est cela que nous mettons en lumière et, si c'est être militant que d'affirmer que l'élevage intensif ne produit ni des aliments de qualité, ni une juste rémunération pour les agriculteurs, ni le respect de l'environnement alors, oui, on peut me qualifier de militant, mais je pense qu'il s'agit simplement de la position de quelqu'un qui est allé dans ces élevages. Le reportage sur les poulets que vous évoquez concernait un élevage industriel destiné à McDonald's, avec une densité de 21 à 22 poulets par mètre carré, soit moins d'une feuille A4 par animal. C'est une race de poulets modifiée pour produire toujours plus de viande en un temps record, ce qui provoque des problèmes de croissance et des handicaps, et ils sont abattus avant quarante jours. Oui, je regrette l'élevage traditionnel de poulets fermiers français. Oui, je trouve que les banques et les grandes institutions qui encouragent les paysans à s'endetter toujours plus pour des élevages toujours plus gros, qui leur rapportent toujours moins d'argent, mènent une politique criminelle pour le monde paysan. Je suis fier de défendre les agriculteurs artisanaux et bio qui proposent une autre manière de produire.

Pour répondre à la question de la pénurie d'œufs, il n'est nullement nécessaire de recourir à l'élevage intensif, dès lors qu'il existe de nombreux autres modes de production qui fonctionnent parfaitement. Le problème réside aujourd'hui dans l'orientation des subventions publiques issues de la politique agricole commune, majoritairement dirigées vers les exploitations les plus importantes : plus une structure est grande, plus elle est subventionnée, au détriment des éleveurs qui s'efforcent de bien faire. C'est précisément cette réalité que nous mettons en lumière, en donnant la parole à ces paysans que l'on entend trop rarement, et aux côtés desquels je me tiendrai toujours.

Se pose également la question de nos modes de consommation. Peut-on continuer à consommer 86 kilos de viande par an et par personne en France ? Si l'on souhaite maintenir un tel niveau de consommation, alors le recours à l'élevage intensif devient inévitable, et sur ce point, vous avez raison. Il s'agit d'une véritable question de société : que voulons-nous collectivement ? Souhaitons-nous une viande produite sur notre territoire par des éleveurs français, dans des conditions respectueuses, quitte à en consommer un peu moins, ou préférons-

nous une viande importée, ne respectant aucune de nos normes, nocive pour la santé et destructrice pour notre agriculture ? Nous avons vu disparaître un nombre considérable d'exploitations au profit de leur concentration et il appartient désormais aux responsables politiques de légiférer pour inverser cette tendance, sauver la paysannerie française de la ruine et préserver les animaux de la souffrance.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous pouvez compter sur nous pour être sensibles à ces sujets, aussi bien la souffrance animale que les conditions de vie des agriculteurs, qui subissent probablement le plus grand plan social de ces dernières décennies. Je le dis avec d'autant plus de solennité que se tient en ce moment même le Salon de l'agriculture.

Vous évoquez l'émission « Sur le front ». Je voudrais vous poser une question sur une édition du 17 février, intitulée « Faut-il avoir peur de nos glaciers ? ». Vous vous êtes rendu sur les débris du hameau de La Bérarde, en Isère, ravagé par de brusques intempéries et avez expliqué que la catastrophe aurait pu être évitée si le lac du glacier de Bonne-Pierre avait été vidangé préventivement, mais que rien n'avait été fait car cette commune n'était pas suffisamment dotée. Or le 25 février suivant, un article du *Dauphiné libéré,* intitulé « Des glaciologues accusent le journaliste Hugo Clément de sensationnalisme et de complotisme » vous met en cause. On y apprend que vos conclusions vont à l'encontre du consensus établi par une trentaine d'experts, qui vous accusent de présenter une image « *déformée* » et jugent votre raisonnement « *mensonger et démagogique* ». Vous est-il arrivé d'être accusé par la communauté scientifique de déformation, de complotisme ou de propos mensongers ? Comment faites-vous pour que chacune de vos émissions soit parfaitement en ligne avec le consensus scientifique ?

M. Hugo Clément. Sur la question des glaciers, qui est en effet particulièrement intéressante, il convient d'abord de préciser que, s'agissant de la catastrophe qui aurait pu être évitée et de la question de la vidange, il ne s'agissait pas de propos que nous formulions nous-mêmes. Nous relayions les paroles des habitants de La Bérarde, lesquels dénonçaient à l'époque ce qu'ils percevaient comme un manque d'action de l'État. Leur réaction peut se comprendre, puisqu'ils ont tout perdu, leurs maisons, leur cadre de vie, et qu'ils ont été profondément traumatisés. Il me paraît normal, pour un média, de relayer la détresse, les interrogations et les mises en cause exprimées par des habitants confrontés à une telle situation.

S'agissant des glaciologues que vous mentionnez, il est exact que nos émissions peuvent parfois être critiquées par quelques scientifiques isolés. Toutefois, sur la question des glaciers, le consensus scientifique va à l'inverse de ce que suggère l'article du *Dauphiné libéré*. Nous avons été soutenus par un nombre bien plus important de glaciologues que ceux qui ont contesté les conclusions de notre enquête, notamment par la glaciologue de renom Heïdi Sevestre, qui a estimé que notre travail était de qualité et qu'il avait le mérite d'alerter sur un danger bien réel.

Il faut également garder à l'esprit que certains scientifiques, lorsqu'ils travaillent avec des institutions locales et dépendent de leurs financements, peuvent se trouver instrumentalisés pour défendre un point de vue politique ou les subventions dont ils bénéficient. Lorsque des critiques isolées émergent, il est indispensable de les entendre et d'y répondre mais, en l'occurrence, et j'ai envie de dire malheureusement, les événements nous ont donné raison. Pas plus tard que l'été dernier, un glacier entier s'est détaché en Suisse, a dévalé une vallée et a enseveli la moitié d'un village. Nous savons aujourd'hui que de nombreux lacs glaciaires menacent un certain nombre de communes, y compris en France. Sur la question plus large de la montagne, et les catastrophes dramatiques qui l'ont récemment touchée en témoignent, le

changement climatique constitue bel et bien un danger pour les habitants, et cela fait l'objet d'un consensus scientifique. Nous ne parviendrons jamais à l'unanimité, mais il n'en demeure pas moins que notre documentaire a été visionné, avant sa diffusion, par de nombreux experts et glaciologues, qui n'y ont relevé aucun élément contestable.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une question sur un autre sujet, celui du pluralisme sur les chaînes du service public. Votre société, Winter Productions, produit un talk-show très suivi, que je regarde moi-même régulièrement, diffusé chaque samedi en deuxième partie de soirée avec Léa Salamé. Vous en êtes l'animateur et le coproducteur, et partagez à ce titre la responsabilité éditoriale de cette émission. Le 11 mai, vous avez invité le docteur Raphaël Pitti, présenté par Léa Salamé comme « *un médecin humanitaire* ». Or Raphaël Pitti n'est pas seulement médecin, puisqu'il a été conseiller municipal à Metz et s'est présenté en 2024 comme candidat aux élections législatives dans la cinquième circonscription des Hauts-de-Seine. Il était alors candidat sous l'étiquette du Nouveau Front populaire et membre de Place Publique, le mouvement fondé et dirigé par Raphaël Glucksmann, conjoint de Léa Salamé.

À la suite de cette émission, l'Arcom vous a adressé un rappel à la loi au regard des exigences d'honnêteté et de rigueur de l'information. Les directeurs de l'information de France Télévisions que nous avons auditionnés nous ont indiqué qu'il existait une obligation d'annoncer l'étiquette politique des personnes invitées sur les plateaux. C'est dans ce contexte que je souhaite vous interroger : pour quelle raison avez-vous invité M. Pitti et pourquoi n'avoir pas choisi, avec Léa Salamé, de préciser qu'il était membre du mouvement fondé par Raphaël Glucksmann et candidat aux précédentes élections législatives ?

M. Hugo Clément. M. Pitti a été invité à l'époque en sa qualité de médecin humanitaire afin d'évoquer la situation à Gaza. Il avait d'ailleurs déjà été convié à de très nombreuses reprises auparavant, y compris sur des chaînes privées, où il n'a jamais été présenté autrement que comme médecin humanitaire. Il est reconnu pour son expertise sur ces questions, et le seul objet de sa présence en plateau portait sur la situation humanitaire à Gaza. Il n'y a eu aucune question de nature politique, il s'agissait d'un témoignage de terrain, et non d'un débat relatif à la perception du conflit israélo-palestinien en France.

Pour être totalement transparent avec vous, nous ignorions qu'il avait été candidat aux élections législatives. Évidemment, si une situation comparable se présentait aujourd'hui et que nous disposions de cette information, nous la mentionnerions sans difficulté. Je tiens néanmoins à rappeler que, dans « Quelle époque ! », comme vous le savez si vous regardez l'émission, monsieur le rapporteur, nous recevons l'ensemble de la classe politique, de Jordan Bardella à Jean-Luc Mélenchon, en passant par Alain Juppé ou Xavier Bertrand. Tous les courants politiques y sont les bienvenus et invités, et il n'existe donc aucun doute quant à notre transparence ni quant à notre volonté de garantir le pluralisme.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est important car, à votre place, la semaine dernière, nous avons posé la même question à une autre personne et nous avons eu la même réponse, nous disant qu'elle n'était pas au courant que l'historienne invitée avait été une députée engagée. Je crois qu'à l'heure où les Français éprouvent une méfiance grandissante vis-à-vis des responsables politiques que nous sommes et des médias, il est essentiel de savoir d'où les gens parlent. Il se trouve que M. Pitti a été candidat et a été battu par notre collègue qui vient de nous quitter temporairement, Mme Calvez, membre de cette commission. Je crois qu'il est essentiel que le service public, pour éviter toute suspicion, puisse préciser quand les personnes ont un mandat ou se présentent à des élections. Cela n'enlève rien à l'engagement de ce médecin humanitaire ou de cette historienne.

M. Hugo Clément. Si je peux juste me permettre de préciser, pour que vous compreniez bien le fonctionnement d'une émission comme « Quelle époque ! », nous recevons entre sept et dix invités chaque semaine. Il y a un volume d'invités énorme, avec beaucoup de travail de préparation. Je vous assure que parfois, des informations peuvent nous échapper. Cela peut arriver, mais il n'y a jamais aucune volonté de dissimuler quoi que ce soit. Ce n'est pas du tout notre façon de travailler.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas le sens de ma question, mais je pense effectivement qu'il est toujours essentiel d'effectuer ces vérifications sur le service public, qui se doit de présenter les personnalités dans l'ensemble de leurs engagements, y compris politiques. Si un engagement politique ne résume pas une personne, il en fait partie, et je pense que c'est une information importante à indiquer aux Français qui écoutent.

Mme Sandra Marsaud (EPR). Merci, messieurs, de votre présence. Je vais m'adresser plus particulièrement à vous, monsieur Clément. Vous revendiquez un engagement écologiste fort, que vous avez d'ailleurs rappelé tout à l'heure, que je ne vous reproche nullement et qui s'incarne dans vos documentaires. Vous êtes ainsi à la fois une voix du service public et un journaliste engagé, et c'est précisément cette articulation que je souhaite interroger, notamment au regard de votre mobilisation contre les lois Duplomb. Vous êtes intervenu à ce sujet sur vos différents réseaux sociaux, personnels comme professionnels, ainsi que par l'intermédiaire de Vakita, en appelant à signer des pétitions contre ce texte.

Au regard de l'ensemble de vos propos, se pose indirectement la question de l'impartialité lorsqu'on est une voix du service public tout en assumant des engagements. La frontière est sans doute complexe mais comment peut-on, dans ces conditions, concilier un engagement assumé avec le respect de l'exigence d'impartialité ? Cela m'amène à une interrogation plus précise : comment garantissez-vous la rigueur de votre ligne éditoriale, le respect du contradictoire et l'équilibre dans vos reportages ? Je ne les ai pas tous visionnés, mais je vous suis depuis plusieurs années et certaines interrogations peuvent émerger. Il y a, d'une part, la loi Duplomb, mais aussi le fait que vous avez été mis en cause par certains acteurs ayant souhaité exercer un droit de réponse à la suite d'une émission de « Sur le front » diffusée en juin dernier, consacrée à la production de maïs et à l'irrigation. Il vous a alors été reproché de mener un procès à charge, sans prendre suffisamment en compte la réalité de la production de maïs en France. L'ensemble de ces éléments m'amène à m'interroger sur la conciliation entre votre statut de voix du service public et celui de militant, et c'est sur ce point que j'aimerais que nous puissions échanger.

M. Hugo Clément. Pour répondre d'abord à la fin de votre question, on peut nous adresser de nombreux reproches, mais certainement pas celui de ne pas nous être intéressés à la question du maïs en France, puisque nous avons enquêté sur ce sujet pendant une année entière. La quasi-totalité des intervenants de cette émission étaient des agriculteurs, et il me paraît important de le rappeler car, telle que vous le présentez, on pourrait croire qu'il s'agissait d'un programme composé uniquement de militants dénonçant une filière industrielle, ce qui n'est absolument pas le cas. Nous faisons toujours le choix de donner la parole à des acteurs de terrain. La question de l'irrigation du maïs est à la fois passionnante et centrale dans la gestion de l'eau en France, puisque cette culture représente à elle seule une part très importante de l'eau consommée sur le territoire, y compris dans des régions où elle n'est désormais plus du tout adaptée aux réalités climatiques. Lorsque l'on écoute les agroclimatologues, il apparaît clairement que, dans certaines zones du pays, il n'est plus possible de cultiver du maïs sans recourir à l'irrigation. Il s'agit d'une plante d'origine tropicale qui nécessite d'importantes quantités d'eau en été, précisément au moment où cette ressource se fait le plus rare. Si ses

besoins hydriques se situaient à une autre période de l'année, la question se poserait différemment, mais ce n'est pas le cas.

Le sujet du maïs divise profondément le monde agricole et de nombreux agriculteurs sont opposés à son irrigation, estimant qu'il existe une forme d'accaparement de la ressource en eau par un nombre très limité de producteurs. Il faut également rappeler qu'une part importante de la production de maïs est destinée à l'exportation. Une faible proportion de la production est irriguée, mais cette faible proportion concentre une part considérable de la consommation totale d'eau en France. Ces éléments ne relèvent pas de débats partisans, puisque ce sont les chiffres de l'État, du ministère de l'agriculture et du ministère de la transition écologique. Le maïs irrigué représente une part significative de l'eau utilisée en France, et il n'a jamais été question d'arrêter de cultiver du maïs, mais bien d'interroger les territoires dans lesquels cette culture est développée. Ce sont d'ailleurs des questions portées par les agriculteurs eux-mêmes et, dans l'émission, ce sont des agriculteurs qui remettent en cause l'irrigation du maïs.

S'agissant de la loi Duplomb, je comprends que vous avez voté en sa faveur. Pour ma part, je rappelle que je ne suis pas salarié du service public et que je n'ai aucun lien salarial avec France Télévisions. Je n'ai donc aucune obligation à l'égard d'un employeur qui n'est pas le mien. Je suis libre, je dis ce que je veux, que cela plaise ou non, et c'est un point essentiel dans ma manière de travailler. On peut me qualifier de bien des manières, apprécier ou non mes prises de position, mais je revendique cette liberté et je continuerai à dire ce que je juge nécessaire, sans me demander si j'en ai le droit. Je suis profondément attaché à la liberté d'expression, que je sais également défendue au sein de cette commission, et je la défends au quotidien.

Sur cette loi, précisément, il me semble indispensable, lorsque l'on dispose d'une voix médiatique telle que la mienne, de relayer les positions du monde scientifique. Vous savez, par exemple, que l'Ordre des médecins s'est prononcé contre ce texte. De nombreux scientifiques reconnus, faisant autorité sur la question des pesticides, se sont également exprimés en ce sens. Je pense notamment à M. Bonmatin, l'un des principaux chercheurs sur les néonicotinoïdes, qui figurent parmi les substances que cette loi vise à réintroduire. Ces scientifiques sont catégoriques quant aux dangers que ces produits font peser, notamment sur les insectes pollinisateurs. Être journaliste et animer des émissions n'empêche pas, à certains moments, de faire entendre sa voix de citoyen sur des sujets que je considère comme essentiels.

Dans le cadre de la réalisation de nos reportages, il nous arrive de rencontrer des parents ayant perdu des enfants à cause des pesticides, en raison de cancers pédiatriques. Vous pouvez réagir, mais cette réalité existe et je peux, si vous le souhaitez, vous présenter le témoignage d'une ancienne fleuriste qui a perdu sa fille à la suite d'un cancer dont le lien avec les pesticides a été reconnu par le fonds d'indemnisation des victimes des pesticides.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Clément, chers collègues, je pense que cette commission n'est pas le cadre approprié pour rouvrir le débat sur les néonicotinoïdes, aussi passionnant soit-il. Pour préciser la question posée par ma collègue et de repartir sur des bases plus claires, il me semble important de rappeler que les salariés de l'audiovisuel public sont tenus de respecter la loi. Vous semblez suggérer que, dès lors que France Télévisions travaille avec des sociétés de production et que vous-même intervenez tantôt comme salarié, tantôt au sein d'une société de production, vous ne seriez pas nécessairement soumis aux mêmes règles. Or il convient de rappeler que les émissions d'information politique de France Télévisions, telles que « C politique » ou « C à vous », sont certes produites par des sociétés de

production, mais que les journalistes qui y interviennent demeurent pleinement soumis aux exigences de la loi de 1986, à savoir le respect du pluralisme, de l'indépendance, de l'honnêteté et de l'impartialité de l'information.

M. Hugo Clément. Oui, et nous respectons bien entendu l'ensemble de ces règles. Il est important de rappeler qu'aujourd'hui, dans tous les médias, qu'ils soient publics ou privés, interviennent des journalistes employés par les chaînes dont la mission consiste précisément à venir exprimer des points de vue sur les plateaux de télévision. Cette pratique existe aussi bien dans les médias privés que dans les médias publics. Ces intervenants, lorsqu'ils s'expriment sur les antennes du service public, sont rémunérés pour livrer leur analyse et n'en demeurent pas moins des journalistes à part entière. Je ne partage donc pas l'idée selon laquelle le fait d'être journaliste ou animateur impliquerait de ne jamais pouvoir exprimer la moindre opinion sur les grandes questions de société. Pour ma part, je n'éprouve aucune difficulté à dire que la question des cancers pédiatriques me touche profondément et qu'il s'agit d'un sujet sur lequel j'ai envie de m'engager, notamment en accompagnant les familles concernées.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ma question ne portait pas exactement sur ce point. La mission du service public audiovisuel, qui appartient à tous les Français, est d'assurer le pluralisme, y compris sur les questions scientifiques et environnementales, c'est-à-dire de présenter l'ensemble des points de vue et d'éclairer le débat. C'est un vrai débat de fond qui est, je pense, fondamental, et c'est toute la limite de l'exercice et la difficulté de notre commission d'enquête. Bien sûr que vous êtes un citoyen, et heureusement que vous avez des convictions et que vous les défendez. Mais il se trouve qu'en 1986, François Léotard, alors ministre, a proposé une loi, qui fut adoptée, stipulant que l'audiovisuel en général, pas seulement le service public, doit respecter l'honnêteté, l'impartialité et le pluralisme de l'information. L'audiovisuel public, *a fortiori,* doit respecter cette règle.

Ce que nous cherchons à comprendre et à analyser au sein de cette commission d'enquête, c'est que le service public est soumis à une exigence d'impartialité et de pluralisme de l'information. Or dans le même temps, vous, par exemple, monsieur Étienne, qui n'êtes plus salarié mais disposez d'une chaîne Twitch sur laquelle les règles sont d'une tout autre nature et où vous bénéficiez, à juste titre, d'une liberté totale, et vous également, monsieur Clément, qui n'êtes pas salarié mais producteur, voyez vos émissions diffusées sur l'audiovisuel public. Nous tentons donc d'appréhender cette articulation délicate : comment concilier l'exigence d'impartialité, qui relève de la loi, avec votre liberté d'expression et votre liberté de citoyen ? C'est précisément cette conciliation qui n'est pas évidente, vous en conviendrez.

M. Hugo Clément. La frontière est très claire. D'un côté, il y a les productions diffusées sur l'audiovisuel public, pour lesquelles nous respectons strictement l'ensemble des exigences que vous avez rappelées, qu'il s'agisse de l'impartialité ou du respect du contradictoire, notre seule limite étant celle fixée par la loi, que nous observons scrupuleusement. De l'autre, il y a mon expression personnelle sur mes réseaux privés, qui préexistait à ma collaboration avec le service public et sur lesquels je m'exprime en toute liberté, comme je l'entends, et continuerai de le faire. Il s'agit là de deux registres totalement distincts.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sur votre compte X, la seule mention figurant dans votre présentation est « Sur le front », ce qui renvoie explicitement à votre statut de producteur et de présentateur d'une émission du service public. Je vais donc vous dire le fond de ma pensée : nous sommes, me semble-t-il, dans un moment où la confusion est devenue telle quant à la position depuis laquelle chacun s'exprime, en tant que journaliste, militant ou

responsable politique, que cette indistinction finit par abîmer, voire dévoyer, le débat démocratique. C'est mon analyse et je vous la livre telle quelle. Les réseaux sociaux peuvent contribuer à cette confusion, dans la mesure où il n'est plus toujours clair si une prise de parole relève de l'expression personnelle ou d'une fonction professionnelle.

Le compte X d'Hugo Clément est bien un compte personnel et, comme tout citoyen, vous avez évidemment le droit de disposer de réseaux sociaux et d'y exercer votre liberté d'expression. Toutefois, lorsque l'on observe les réseaux sociaux de figures de l'audiovisuel public, il apparaît souvent qu'il ne s'agit pas de comptes strictement privés. En l'espèce, votre compte est directement associé à « Sur le front », ce qui conduit naturellement à l'identifier comme celui d'Hugo Clément en tant que présentateur et producteur d'une émission emblématique du service public.

Je m'interroge donc sur les raisons pour lesquelles on ne revient pas à une pratique qui existait auparavant, consistant à préciser explicitement : « *Mes tweets n'engagent que moi, il s'agit d'un compte personnel* », afin de distinguer clairement les deux registres. D'un côté, vos activités sur l'audiovisuel public, dans lesquelles vous respectez la loi, les principes d'impartialité, de pluralisme et d'indépendance et, de l'autre, votre engagement personnel, que l'on peut qualifier de militant et que personne ne saurait vous contester. Vous voyez ce que je veux dire : lorsqu'on consulte ce compte, il n'est plus évident de savoir s'il s'agit de celui d'Hugo Clément, citoyen libre et indépendant dans ses opinions ou de celui d'Hugo Clément, animateur de « Sur le front » sur le service public.

M. Hugo Clément. Que ce soit sur les réseaux sociaux ou dans le cadre des émissions, je m'en tiens constamment aux faits et au respect de l'honnêteté journalistique, car je ne crois plus que quiconque adhère encore à l'idée d'une dissociation entre un compte privé et un compte public : les gens ne sont pas dupes, nous sommes une seule et même personne. Par ailleurs, mes activités excèdent aujourd'hui largement le périmètre de France Télévisions puisque, sur Instagram, j'anime également un podcast hebdomadaire consacré au sport, domaine qui occupe désormais une place croissante dans mes activités, au point de disposer d'un compte qui lui est entièrement dédié. J'exerce en outre de nombreuses activités de producteur en dehors des contenus relevant du service public, notamment à travers le site Vakita. De ce fait, mon compte Instagram, comme l'ensemble de mes comptes sur les réseaux sociaux, reflète nécessairement un ensemble mêlant toutes les productions que je réalise. Là encore, je m'en tiens strictement aux faits et, quoi qu'il arrive, que ce soit pour le sport, pour Vakita ou pour France 2 et France 5, j'exerce mon travail en me fondant sur les faits. Les personnes en face, le plus souvent des responsables politiques, interprètent les émissions à l'aune de leur propre positionnement politique et du message qu'ils pensent y déceler, mais cette lecture en dit fréquemment davantage sur ceux qui interprètent que sur celui qui produit les contenus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'estime, pour ma part, qu'il n'est pas anodin de disposer d'un compte X sur lequel figure la mention « Sur le front ». Notre mission consiste à garantir l'impartialité du service public et, si nous voulons réellement le protéger, cette impartialité doit être assurée, faute de quoi nous ne le protégeons pas. Lorsqu'un compte X mentionne « Sur le front », c'est-à-dire votre émission du service public audiovisuel et que, sur ce compte, vous partagez par exemple l'idée selon laquelle le Gouvernement ne devrait pas soutenir la loi Duplomb, vous exprimez un avis sur cette loi. Pourquoi, dès lors, le faire sous l'ombrelle de « Sur le front » ? Vous indiquez vous-même exercer de nombreuses activités et, cela peut vous paraître anecdotique, mais je vous affirme que notre rôle, qui consiste à garantir l'impartialité du service public auprès des Français, qui en doutent parfois ou voient cette

question instrumentalisée, comme le montre cette commission d'enquête, exige une rigueur absolue. Je considère que le fait de s'abriter derrière une fonction exercée pour le service public audiovisuel, alors qu'il s'agit d'un compte privé sur lequel personne ne peut vous reprocher d'être opposé à la loi Duplomb, pose un problème. Dans ce cas, il conviendrait de le faire sans mentionner votre émission du service public, en précisant qu'il s'agit de votre compte personnel. Cela vous paraît peut-être anecdotique, mais je pense que c'est très important.

M. Hugo Clément. Cela ne me paraît pas anecdotique. Simplement, vous parlez du compte X, dont je n'ai pas changé la description depuis six ans. Je suis beaucoup plus actif sur Instagram, où vous pouvez voir que toutes mes activités sont décrites étape par étape. Nous nous concentrons sur le travail de fond et ce que les gens peuvent en penser ne me préoccupe pas. Je ne cherche pas à plaire à tout le monde ni à ce que chacun soit satisfait de mon travail, car je suis guidé le fond et les faits.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Clément, pardonnez-moi, mais ce n'est absolument pas ce que j'ai dit. Que vous fassiez l'objet de reproches n'est pas le sujet. La question est de savoir comment, dans un moment de confusion, pouvons-nous garantir à chaque instant l'impartialité du service public. Vous-même, et je pense que vous l'intégrez parfaitement, êtes d'une part le garant de cette impartialité, c'est votre rôle en tant qu'acteur du service public audiovisuel, et c'est la loi. D'autre part, et c'est également votre droit, vous êtes un citoyen doté de convictions et désireux de les défendre dans le débat public. Notre rôle n'est pas de vous juger ni de commenter, car je me méfie beaucoup des responsables politiques qui jugent les lignes éditoriales. En revanche, il nous revient de vérifier et de garantir les moyens permettant d'accéder à une forme d'impartialité et de pluralisme dans l'information. C'est la loi et, demain, il faudra peut-être la faire évoluer afin de la renforcer.

M. Hugo Clément. À votre sens, le service public doit-il organiser des débats d'éditorialistes ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Bien sûr, c'est le pluralisme.

M. Hugo Clément. Je ne comprends donc pas le problème. Si cela concerne simplement la description de mon compte X, qui est mon plus petit compte et que j'utilise très peu, je vous invite à vérifier mon compte principal, Instagram, sur lequel toutes mes activités sont bien précisées.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Un journaliste politique du service public ne va pas, sur son compte X ou ses réseaux sociaux, partager ses convictions politiques. En tant que journaliste environnemental, vous êtes soumis au même devoir d'impartialité sur ces questions. Vous devez éclairer le débat public, faire de l'investigation, mettre en lumière des sujets qui fâchent, nous sommes d'accord. Mais le fait d'entrer dans le débat politique en appelant, sur votre compte X par exemple, à prendre position sur des lois, cela peut interroger sur votre impartialité.

M. Hugo Clément. À mon sens, l'impartialité ne consiste pas à accorder cinq minutes aux climatosceptiques et cinq minutes aux scientifiques. Les sujets sur lesquels il m'arrive de prendre position, notamment la question des pesticides, relèvent de domaines où existe un consensus scientifique sur la nocivité de ces produits, et c'est une réalité. La question porte sur la manière de parvenir à en réduire l'usage et d'accompagner les agriculteurs pour en sortir. En revanche, le consensus scientifique est bien établi quant à la nocivité de ces produits, au fait que 80 % des insectes volants ont disparu ces trente dernières années en Europe, que les oiseaux

des plaines agricoles ont décliné de 30 % sur la même période, à l'explosion d'un certain nombre de cancers liés aux pesticides, ainsi qu'à des maladies neurodégénératives comme Parkinson, pour lesquelles le lien a été démontré.

Face à ce négationnisme scientifique, je n'ai aucun problème à défendre les faits, ainsi que la position des scientifiques et des personnes de terrain. Lorsque vous avez en face de vous un agriculteur, comme c'est le cas dans une émission que nous allons bientôt diffuser, qui a utilisé des produits toute sa vie, qui souffre aujourd'hui d'un cancer très grave et qui explique que le système politique porte une responsabilité dans les maladies développées par les individus, il s'agit d'une réalité. Affirmer que les pesticides n'ont aucun lien avec les cancers, c'est fermer les yeux sur les faits scientifiques. Certes, les cancers ne sont pas uniquement liés aux pesticides, loin de là, et il existe des causes bien plus génératrices de cancers, notamment l'alcool et la cigarette. Figurez-vous d'ailleurs que je mène également le combat contre la consommation d'alcool, qui est banalisée en France et provoque un certain nombre de maladies et de cancers. Je porte aussi ces combats-là, car je considère que la santé publique mérite que l'on s'y engage.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Monsieur Clément, vous êtes un journaliste phare du service public en matière d'écologie. Que vous soyez salarié ou non, cela vous confère une grande responsabilité. Or j'observe que ces dernières années, vous avez malgré tout effectué un glissement politique. Vous avez encensé M. Rachline, maire RN de Fréjus ouvertement xénophobe et antisémite, pour avoir défendu Paul Watson. Vous avez débattu avec M. Bardella dans *Valeurs actuelles*, en essayant visiblement de le convertir à l'écologie, avançant pour cela que le réchauffement climatique engendrera des mouvements massifs de population. Si vous vous permettez de discuter avec l'extrême droite, c'est parce que, selon vos propres termes, « *l'écologie appartient à tout le monde* » et que vous êtes « *prêt à tout pour faire triompher l'écologie* ». Je pense qu'en agissant de cette manière, vous ne faites nullement triompher l'écologie. Bien au contraire, vous contribuez à réhabiliter l'extrême droite, d'autant plus qu'en parallèle vous attaquez d'autres groupes politiques, en particulier La France insoumise. À ce titre, vous portez, monsieur Clément, une responsabilité morale dans la montée de l'extrême droite en France, une extrême droite qui, rappelons-le, est sexiste, raciste et nuisible d'un point de vue économique, alors même que les premières victimes du réchauffement climatique sont précisément les femmes, les personnes pauvres et les personnes racisées. Vous comprendrez donc où se situe le problème.

Vous qui êtes considéré par beaucoup comme une figure majeure de l'écologie, avez-vous conscience d'opérer cette réhabilitation de l'extrême droite ? Est-ce que cela vous semble compatible avec la mission de service public à laquelle vous contribuez, que vous soyez salarié ou non ? Avez-vous, par ailleurs, perçu un cachet dans le cadre de votre débat avec Jordan Bardella ou avec un membre de tout autre parti politique ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous pourrez indiquer à votre collègue, Nadège Abomangoli de La France insoumise, que les propos que vous avez tenus ne sauraient en aucun cas justifier que M. Hugo Clément soit qualifié de « *facho* ». Je me permets donc de vous demander de bien vouloir lui relayer le fait que je tiens à ce que les personnes auditionnées dans le cadre de cette commission d'enquête soient respectées. Il est évidemment possible de leur poser toutes les questions nécessaires, d'aller au fond des sujets, et les échanges que nous avons depuis tout à l'heure sont d'ailleurs très riches, mais j'exige le respect absolu des personnes que nous auditionnons.

M. Hugo Clément. Je n'ai perçu aucun cachet de *Valeurs actuelles* pour participer à un débat avec Jordan Bardella. J'avais conditionné ma venue au fait que *Valeurs actuelles* effectue un don à une association de défense des animaux, en l'occurrence la Fondation Brigitte Bardot, et ils ont accepté de procéder à ce don en contrepartie de ma participation. Je n'ai, pour ma part, évidemment pas touché un centime.

Je pense, plus largement, que la période que nous traversons montre que le débat, l'échange, ainsi que la confrontation des idées et des points de vue, sont toujours préférables à la violence, au lynchage et au déchaînement de violences politiques à l'encontre de celles et ceux qui ne pensent pas comme vous. Je défendrai toujours cette exigence de dialogue et cette capacité à se parler. Cela m'a certes été largement reproché, mais le sens même du débat réside dans le fait d'aller à la rencontre de personnes susceptibles de porter un discours différent du vôtre, car débattre uniquement avec ceux qui partagent déjà vos convictions n'a strictement aucun intérêt. Le débat est d'autant plus essentiel s'agissant de l'écologie, qui subit aujourd'hui une forte polarisation partisane, alors même qu'elle n'appartient à personne et qu'elle constitue une science avant d'être un positionnement politique. Il faudrait que l'ensemble des partis politiques, quels qu'ils soient, s'emparent de ces enjeux. J'assume ainsi le fait de parler de sujets environnementaux et de porter des faits et des informations auprès de tous les électorats, qu'il s'agisse de ceux du RN, de La France insoumise, de La République en Marche, ou d'autres encore. Je considère qu'il est fondamental de cesser d'opposer les individus et de sortir d'une logique sectaire consistant à dire que l'on serait soit d'accord sur tout, soit d'accord sur rien. Il faut au contraire tenter de se parler, ce qui demeure toujours préférable.

M. Denis Masséglia (EPR). Je veux d'abord revenir sur les propos de M. Étienne pour dire que je partage intégralement ses propos liminaires. Je rappelle également mon regret de la fin de « Questions pour un champion » en semaine. C'est une très belle émission, qui aurait mérité de continuer. Je propose à la commission et à M. le rapporteur, car je crois qu'il y a un manque de connaissance de Twitch, de me tenir à leur disposition pour expliquer comment fonctionne la plateforme et l'histoire de la présence de M. Étienne. Cela n'a aucun lien avec France Télévisions, c'est simplement la rencontre avec une personne de grande qualité, passionnée par « Questions pour un champion », qui est lui-même un grand streamer, pour reprendre le terme que vous connaissez sur Twitch.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous venez de mettre en cause le rapporteur. Nous nous sommes simplement émus du fait que M. Étienne était en même temps salarié à plein temps en CDI avec France Télévisions, alors que par ailleurs, France Télévisions sponsorisait des émissions. Ce n'est pas du tout ce que fait M. Samuel Étienne sur Twitch. Je le regarde, et je pense que le rapporteur, s'il ne l'a pas fait, le regardera aussi. Personne ne remet en cause le travail de M. Étienne sur Twitch, je le dis très clairement.

M. Denis Masséglia (EPR). Je me propose justement d'apporter mon expertise sur le fonctionnement de Twitch dans le débat. Il me semble qu'il existe une fragilité et, comme nous souhaitons que les travaux soient le plus justes possible, il faut prendre la compétence là où elle est. Force est de constater que certains propos montrent un manque de connaissance du fonctionnement de Twitch.

Mais revenons au fond du sujet, puisque nous sommes là pour parler de l'audiovisuel public. Je voudrais échanger sur les obligations de l'audiovisuel public, qui sont notamment définies par le contrat d'objectifs et de moyens (COM), dont je rappelle qu'ils n'ont pas été votés au niveau des commissions parlementaires à l'Assemblée nationale et ne sont donc pas formellement adoptés. Ma question est la suivante : l'audiovisuel public est soumis à des

obligations légales d'investissement exprimées en pourcentage de son chiffre d'affaires mais, dans un contexte où le budget de l'audiovisuel public et celui de France Télévisions diminuent, la conséquence directe est que les investissements dans la création sont appelés à baisser, ce que je déplore, car cela fait peser un risque majeur sur l'audiovisuel public. J'aimerais donc connaître la position de M. Étienne et de M. Clément quant à l'opportunité de transformer cette obligation proportionnelle en un montant ferme, ce qui permettrait d'éviter que ces investissements ne soient mécaniquement affectés, à l'avenir, par d'éventuelles baisses de crédits alloués à l'audiovisuel public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle que vous êtes le rapporteur du budget de l'audiovisuel public pour la commission des finances.

M. Denis Masséglia (EPR). Tout à fait, et j'ai d'ailleurs pris le temps de réfléchir avant de venir devant cette commission, dans la mesure où je trouve que les débats peuvent parfois se révéler quelque peu clivants. Je m'interroge ainsi sur la pertinence, à l'avenir et dans le cadre d'un débat apaisé, de voter contre la publication de ce rapport. Je pourrais donc, le cas échéant, envisager d'intégrer la commission d'enquête afin de prendre connaissance du rapport en amont et, éventuellement, de me prononcer contre sa publication.

M. Samuel Étienne. Je laisserai Hugo Clément répondre sur l'aspect producteur, car je ne suis pas producteur d'émissions au sens strict du terme, mais créateur de contenu.

Ma définition de l'impartialité consiste à donner la parole à l'ensemble des sensibilités. C'est ainsi que j'envisageais mon rôle de journaliste au sein du service public, fonction que je n'exerce plus aujourd'hui, et c'est également ainsi que je conçois désormais mon rôle sur Twitch, sur ma propre chaîne, où la liberté du spectateur est totale. Les échanges y sont parfois animés : il m'arrive d'être qualifié, à 18 heures 49, de dangereux gauchiste, puis, à 18 heures 50, de soutien du Rassemblement national, simplement parce que je donne la parole à ses électeurs. À mes yeux, toutes les sensibilités doivent pouvoir s'exprimer et, lorsque l'on se voit reprocher à peu près tout, c'est que l'on est à sa place.

À aucun moment, me semble-t-il, je n'ai laissé croire, depuis cinq ans, à un spectateur de ma chaîne que je m'exprimais au nom de France Télévisions, et cela me paraît essentiel. Il ne vous a d'ailleurs pas échappé que, sur France Télévisions, je ne suis pas journaliste politique, mais animateur de jeux, et j'en suis très fier. J'aime profondément ce jeu. Si vous le souhaitez, nous pourrions revenir très brièvement sur les raisons de son arrêt, que France Télévisions m'a expliquées : il s'agit de questions de moyens et de budget, ce qui se situe précisément au cœur de notre réflexion.

Dans le cadre de l'animation de « Questions pour un champion », il va de soi que je ne traite pas de l'actualité, ce n'est pas l'objet de l'émission. Je n'y exprime aucun avis et je n'en propose aucune analyse. Je crois également qu'il convient de faire confiance à l'intelligence des spectateurs et des téléspectateurs. En cinq ans de présence sur Twitch, jamais personne ne m'a interpellé en me disant : « *Monsieur Étienne, vous vous rendez compte que, de temps à autre, vous exprimez votre avis sur l'actualité, avec beaucoup de prudence d'ailleurs, sur votre chaîne Twitch, tout en étant animateur de « Questions pour un champion », quelle influence considérable vous allez exercer sur les téléspectateurs de l'émission !* » Cela n'a jamais été le cas, parce que chacun a bien compris qu'à aucun moment, dans « Questions pour un champion », je ne me place en situation d'influer sur les opinions des uns et des autres en matière d'actualité. Tout cela est, en réalité, assez compartimenté.

Je serais par ailleurs très heureux de répondre à une question portant sur la manière dont la baisse des dotations du service public a également conduit à l'arrêt de l'émission.

M. Hugo Clément. Monsieur le député, pouvez-vous expliciter votre question ?

M. Denis Masséglia (EPR). Je vais expliquer rapidement. Aujourd'hui, le financement des créations de contenus est un pourcentage du chiffre d'affaires. Quand le chiffre d'affaires de France Télévisions baisse, le budget pour l'investissement dans la création baisse forcément. Aussi, ne devrait-on pas garantir un montant minimum de budget pour la création afin que, même si le budget de l'audiovisuel public baisse, on reste sur les mêmes montants d'investissement ?

M. Hugo Clément. Je suis désolé, mais cela dépasse un peu le cadre de mes compétences. Je n'ai pas la charge du budget de l'audiovisuel public et je ne voudrais pas dire de bêtises. D'autres personnes seraient mieux placées pour vous répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Étienne, j'avais effectivement des questions sur « Questions pour un champion », mais j'y reviendrai plus tard.

Monsieur Clément, je souhaiterais vous interroger sur votre style et votre méthode. Nous avons évoqué la loi relative aux néonicotinoïdes et, en juillet dernier, François-Xavier Bellamy vous a qualifié « *d'agent de désinformation* » sur ce sujet. Sur Instagram, plutôt que de lui répondre sur le fond, vous avez choisi le registre de la dérision. Je vous cite : « *Quelle surprise, François-Xavier a encore raconté n'importe quoi à la télé* », avant d'ajouter : « *Choubidou, il ne supporte pas qu'on lui dise que lui et ses copains ont voté une loi qui rétablit un poison*. » François-Xavier Bellamy vous répond ensuite sur le fond et vous propose un débat, mais vous ne l'avez manifestement pas accepté et vous avez poursuivi sur le même ton, en déclarant notamment : « *Mon amoureux toxique m'a encore envoyé une vidéo. Tu me fais un peu flipper, François-Xavier, pour être honnête, surtout quand tu m'invites à venir débattre chez toi. Je n'ai pas envie de finir découpé dans une bâche en plastique*. » Au-delà de la légèreté du propos, pourquoi avoir refusé ce débat avec François-Xavier Bellamy sur un sujet de fond ? On ne peut pourtant l'accuser de manquer de sérieux ni de profondeur sur ces questions, sur lesquelles il dispose de nombreuses compétences. Dès lors, si vos arguments sont scientifiquement fondés et établis, pour quelle raison refuser une confrontation avec lui ?

M. Hugo Clément. Je vous avoue, monsieur le rapporteur, que ces propos sont beaucoup plus drôles dans votre bouche que dans la mienne. Mais écoutez, c'est mon style, je ne vais pas me justifier là-dessus. C'est l'école du « Petit Journal », ce que j'ai appris à l'époque chez Yann Barthès et Laurent Bon, que je salue. Je pense qu'on peut faire les choses sérieusement sans se prendre trop au sérieux et en y mettant une petite dose d'humour. Ce n'est jamais méchant, c'est toujours avec de la dérision et un petit clin d'œil.

Sur le fond, l'histoire partait du sujet des captures accidentelles de dauphins dans le golfe de Gascogne. Nous avions fait une longue interview avec M. Bellamy sur cette question, où il remettait en cause le consensus scientifique sur le fait que la majorité des mortalités de dauphins dans le golfe de Gascogne sont liées à la pêche. Nous avions fait un long reportage, nous étions allés avec les scientifiques de l'institut Pélagis pratiquer des autopsies de dauphins que nous avions filmées pour constater la réalité du phénomène. Lors de cette interview, François-Xavier Bellamy avait remis en question cette réalité scientifique et, à la suite de cela, il nous avait reproché d'avoir monté l'interview de manière déloyale. Nous avions donc publié l'intégralité des rushes, ce que je fais sans aucun problème quand des personnes estiment que

le montage n'est pas représentatif. Cela avait permis de voir que le montage n'était pas déloyal et que François-Xavier Bellamy avait bien tenu ces propos.

Ensuite, si je répondais positivement à chaque proposition de débat de chaque homme politique qui réagit à mes émissions, je passerais mon temps à faire cela, et ce n'est pas mon travail. Je réponds sur le fond par un travail d'enquête et je n'ai pas vocation à débattre avec tous les responsables politiques. D'ailleurs, vous avez bien vu que quand je le fais, on me le reproche.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dernière question sur le sujet. Le 8 juin, à la veille des élections européennes, pour lesquelles François-Xavier Bellamy était tête de liste, vous avez publié sur votre média Vakita un montage d'une interview le concernant. Il a expliqué que vous aviez, au montage, supprimé une partie de cet entretien dans laquelle il estimait que les autopsies de cétacés n'étaient pas suffisamment approfondies, et il a qualifié ce montage de malhonnête. Il n'a pas été en mesure de vous répondre, se trouvant déjà en période de réserve électorale, à quelques heures du scrutin. L'Arcom vous a, je crois, enjoint de retirer cet extrait. Quelle décision avez-vous alors prise et pour quelle raison avoir choisi d'exposer publiquement une tête de liste aux élections européennes à un moment où celle-ci ne pouvait pas se défendre ?

M. Hugo Clément. Je crois qu'il y a une petite confusion, monsieur le rapporteur. Ce n'était pas un contenu de « Sur le front » ni de France Télévisions, mais un contenu de Vakita qui, sauf erreur de ma part, ne dépend pas de l'autorité de l'Arcom. Lorsque François-Xavier Bellamy nous a contactés pour nous dire qu'il ne pouvait pas répondre en raison de la période de réserve électorale, nous avons nous-mêmes retiré la vidéo des plateformes pour la reposter une fois l'élection passée. Comme je l'ai expliqué, nous n'avons pas seulement reposté la vidéo, puisque nous avons publié l'intégralité des rushes de l'interview, sans montage, du début à la fin, pour que tout le monde puisse se faire sa propre idée. On ne nous a pas contraints à la supprimer, nous l'avons retirée nous-mêmes lorsqu'il nous a expliqué qu'il ne pouvait pas se défendre, et nous l'avons republiée après l'élection. Sauf erreur de ma part, il ne me semble pas que les sites internet d'information dépendent de la juridiction de l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un autre sujet porte sur le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public, et en particulier de France Télévisions. Depuis le début de cette commission d'enquête, nous en avons largement débattu, ce qui a d'ailleurs été critiqué par M. Étienne dans son propos liminaire, alors même que j'estime ces questions essentielles. Vous pouvez juger anecdotique le fait que 31 hauts cadres soient rémunérés à un niveau supérieur à celui du président de la République au sein de France Télévisions, avec des salaires dépassant 200 000 euros, ou qu'une cinquantaine de cadres disposent d'un véhicule de fonction, ou encore que le salaire moyen y atteigne 72 000 euros, plaçant ainsi ses salariés parmi les 9 % les mieux rémunérés en France. Vous pouvez également considérer comme anecdotique que 14 semaines de congés payés soient accordées à des journalistes de Radio France, ou que des suites au Majestic soient attribuées à des dirigeants de l'audiovisuel public, comme Delphine Ernotte, pour un coût de 1 700 euros la nuit. Vous pouvez enfin estimer anecdotique de dénoncer le fait qu'une entreprise présentée comme étant au bord de la faillite engage, sur fonds publics, un million d'euros pour la rénovation d'une piscine du CSE. Tels sont les éléments que vous avez évoqués dans vos propos liminaires, et je les regrette, car la légitimité même de cette commission d'enquête réside aussi dans la pleine transparence quant à l'usage des fonds publics, exigence que partagent des millions de Français.

Ma question s'adresse donc à vous deux : comment appréciez-vous ces gabegies et ces dérives financières que la commission d'enquête a mises en lumière depuis le début de nos

travaux, et considérez-vous qu'il s'agisse là d'un fonctionnement sain du service public de l'audiovisuel ?

M. Samuel Étienne. Je vais d'abord vous demander pourquoi vous travestissez mes propos. Mon propos liminaire était justement de dire que tous les sujets que vous venez d'évoquer n'étaient pas anecdotiques mais que, personnellement, face à la concurrence entre les médias traditionnels et les médias de demain, d'autres questions me semblaient plus importantes. Monsieur le président m'a d'ailleurs expliqué que ce n'était pas le sujet de cette commission, mais l'utilisation de l'argent public est un sujet essentiel. Non seulement je n'ai pas dit que c'était anecdotique, mais j'ai dit strictement l'inverse. Monsieur le rapporteur, il y a un replay, nous regarderons les images. En revanche, ce que je trouve dommage, c'est que vous ayez posé ces questions à quasiment chaque audition et que, malgré les réponses apportées, vous les citiez à nouveau, y compris à des gens comme Hugo et moi qui n'avons aucune responsabilité sur ces questions de voitures ou de salaire moyen. Ce sont toutefois des sujets importants, je ne dirai jamais le contraire, car il s'agit d'argent public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelle est votre position pour répondre à la question sur tous ces faits ? Pour répondre à ma question précisément, quelle est votre impression, vous qui avez été une grande figure de l'audiovisuel public, quand on soulève autant de lièvres sur des gabegies fondamentales ? Quel est votre avis sur le sujet ?

M. Samuel Étienne. Je ne suis pas la personne la mieux placée pour vous répondre, n'étant pas président de France Télévisions. En revanche, dans vos échanges, que j'ai suivis avec attention, je n'ai pas toujours été convaincu par les arguments. Par exemple, sur la cinquantaine de véhicules à disposition d'une entreprise de 9 000 salariés, pour en avoir discuté avec des spectateurs qui travaillent dans des entreprises, le rapport entre le nombre de voitures et le nombre de salariés est plutôt très en dessous de la norme.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je propose que nous avancions. Il appartiendra aux députés de déterminer s'il s'agit, ou non, de manquements, et je pense que nous pouvons désormais passer à autre chose. Je le dis au rapporteur : vous demandez à nos invités de réagir aux travaux de la commission d'enquête, mais nous nous éloignons ici du sujet. Vous êtes certes bien aimables de commenter nos travaux, toutefois vous avez présenté un propos liminaire, auquel j'ai répondu, le rapporteur vous a également répondu, et nous irons au terme de cette commission. Le fait que 54 salariés disposent d'une voiture de fonction alors qu'ils travaillent et vivent, pour la plupart, à Paris peut légitimement interroger, y compris s'agissant d'un adjoint au maire qui en fait un usage à la fois politique et personnel et qui n'a pas été en mesure de nous répondre sur les conditions de cette utilisation. Pour autant, nous n'allons pas consacrer l'ensemble de cette audition à débattre de la manière dont vous appréciez les travaux de la commission. Si le rapporteur en convient, je propose donc que nous poursuivions, car nous avons encore de nombreuses questions à vous poser.

M. Samuel Étienne. Très bien mais, dans ce cas, ne me posez pas la question.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est pour cela que mon intervention ne vous visait pas personnellement. Je propose au rapporteur et à vous-mêmes d'avancer. Nous avons des questions à vous poser pour mieux comprendre le fonctionnement de l'audiovisuel public, ce qui est l'objet de cette commission, plutôt que de la commenter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose cette question, c'est également pour étudier la conciliation entre vos engagements de journaliste, parfois militant écologiste, et ce

que nous avons pu découvrir. J'ai lu une interview de vous, monsieur Clément, le 15 juillet 2022, dans le magazine *Elle*, où vous expliquez votre dernier geste « green ». Vous expliquez : « *J'ai complètement arrêté de prendre l'avion pour mes déplacements personnels. Je m'applique cette discipline, quitte à ce que ce soit galère. Ce n'est pas un petit geste, car quand vous prenez l'avion régulièrement, c'est la chose qui pèse le plus lourd*. » Or dans les comptes de votre émission « Sur le front », une émission écologique que vous produisez et animez pour France 2, certaines factures interpellent. Sur les billets d'avion, on trouve un ordre de grandeur d'une centaine de milliers d'euros, dont près de 20 000 euros de vols internes en France. Par exemple, on ne trouve aucune facture de train, mais il y a aussi des locations de véhicules. Comment expliquez-vous ce décalage entre votre exigence personnelle louable de ne pas prendre l'avion et, en même temps, pour le service public, des lignes de dépenses importantes pour l'avion, y compris des vols internes ?

M. Hugo Clément. S'agissant de l'absence de factures de train, je peux vous confirmer, monsieur le rapporteur, qu'il s'agit soit d'une coquille, soit d'une lecture incomplète, car la grande majorité des déplacements effectués pour cette émission se fait en train, puisque nous tournons l'essentiel de nos séquences en France. Il existe, à cet égard, une distinction claire entre les efforts que je m'efforce d'appliquer dans ma vie privée, notamment pour mes vacances, en limitant autant que possible le recours à l'avion, et les contraintes inhérentes à un travail d'enquête et à une émission d'investigation qui implique de remonter des filières internationales. Je prendrai l'exemple très concret de l'émission diffusée hier soir : nous avons retracé une filière d'exportation illégale de déchets électroniques français et retrouvé des ordinateurs provenant du département des Bouches-du-Rhône au Ghana, à proximité d'une vaste décharge sauvage. Pour conduire une telle investigation et établir, preuves à l'appui, que ces déchets avaient été exportés illégalement, il est évidemment nécessaire d'envoyer des équipes sur place afin de filmer et de collecter les éléments factuels. Dans ce cadre, le recours à l'avion s'impose ponctuellement pour compléter ces enquêtes, qui conservent toujours un lien direct avec la France, car nous ne partons jamais à l'étranger par convenance personnelle ou pour produire de simples images esthétiques. À l'inverse, on pourrait nous reprocher de nous contenter d'images que nous n'aurions pas nous-mêmes tournées, sans procéder aux vérifications nécessaires sur le terrain.

Quoi qu'il en soit, je peux vous assurer que, pour ce qui concerne les déplacements en train, nous pourrons vérifier ensemble les justificatifs si vous le souhaitez, car la très grande majorité des tournages réalisés en France s'effectue par ce moyen. Afin de vous donner un ordre de grandeur, nous menons quotidiennement entre quatre et cinq tournages, puisque nous produisons chaque mois une émission inédite de 52 minutes, ce qui signifie que nous avons en permanence entre cinq et sept émissions en production simultanée, avec des équipes déployées sur l'ensemble du territoire. Il est évident que, dans certains cas, nous devons recourir à l'avion, car il n'est pas possible de se rendre au Ghana à vélo, ni en Amazonie pour documenter l'impact de la déforestation importée à la voile, ni au Bangladesh pour enquêter sur l'exportation illégale de déchets plastiques à la rame. Nous y recourons uniquement lorsque cela est nécessaire, et cette pratique n'est en rien comparable avec le fait, pour moi, Hugo Clément, de prendre l'avion pour un week-end à l'autre bout du monde.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous confirme, et je pourrai vous montrer le document d'audit interne que m'a transmis France Télévisions, que sur l'ensemble des lignes de dépenses de votre émission, on voit « avions », « avions vols internes », « locations véhicules », « taxis Paris », « taxis étrangers », mais pas de ligne « train ». C'est probablement une erreur, je vous crois. Vous expliquez qu'il y a une forme de nécessité pour des pays

lointains, mais il y a pourtant 16 000 euros de vols internes qui, je pense, pourraient être compensés par le train.

Deuxième et dernière question sur ce point : dans cet audit, il apparaît que, pour cette même émission, les frais de taxi engagés à Paris ont été treize fois supérieurs au montant validé au devis, soit une augmentation de 1 200 %. Il ne s'agit pourtant pas, en l'espèce, de déplacements effectués au Bangladesh, mais bien de trajets parisiens. Or le thème de votre émission, tel que présenté par France Télévisions, est le suivant : « *Hugo Clément nous emmène au plus près des femmes et des hommes qui se battent pour défendre la planète* ». Comment expliquez-vous une hausse aussi importante des frais de taxi à Paris, alors même que l'esprit de votre émission consiste à aller à la rencontre de personnes engagées pour la planète, et non nécessairement à Paris ?

M. Hugo Clément. Je n'ai pas le détail de l'ensemble des éléments que vous évoquez, mais il faut prendre en compte la réalité concrète d'une émission de télévision. Lorsque les équipes se déplacent avec un volume important de matériel (quatre, cinq ou six sacs, des éclairages, des pieds de caméra) il n'est ni réaliste ni logistiquement possible de leur imposer des déplacements en métro ou à vélo. Nous tâchons néanmoins d'y être attentifs et de réduire autant que possible notre impact environnemental. Je vous invite, à cet égard, à regarder les émissions : à de rares exceptions près, comme celle tournée au Ghana, la quasi-totalité des séquences est réalisée en France, puisqu'il s'agit d'une émission dont la vocation est précisément de traiter de ce qui se passe sur le territoire national.

Il arrive, malheureusement, que certaines dépenses soient indispensables au bon déroulement des tournages. C'est toujours un peu le même reproche adressé à celles et ceux qui s'engagent sur les questions environnementales : « *Tu défends l'environnement, mais tu as un iPhone* », ou « *tu as mangé de la viande le week-end dernier* ». Cette forme de course à la pureté ne correspond pas à ma démarche. L'objectif est d'informer, d'essayer, chacun à notre niveau, de fournir des efforts, sans aller traquer chez l'autre ce qui nous paraît insuffisant. Je vous invite donc à regarder les émissions, monsieur le rapporteur, pour constater qu'il s'agit d'enquêtes fondées sur des faits et portant sur de grands enjeux industriels. Ainsi, pour l'émission d'hier soir, nous avons rencontré le directeur du BRGM afin d'examiner quelle mine de métaux pourrait rouvrir en France pour réduire notre dépendance à la Chine, ce qui ne correspond pas à une posture écologiste classique. Nous essayons simplement d'effectuer notre travail du mieux possible.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je comprends votre réponse. Si je vous pose cette question, c'est parce que j'ai été très surpris par l'écart entre ce qui était prévu au devis et ce qui a finalement été appliqué s'agissant des taxis parisiens, avec une augmentation de 1 200 %, écart qui me paraît significatif au regard de nombreux autres contrats que j'ai pu examiner. Ma seconde question, afin de clore ce point, est donc la suivante : pour quelle raison engager de telles dépenses de taxis à Paris, alors même que votre émission ne porte pas sur des enjeux environnementaux parisiens et que vous revendiquez une vertu écologiste ? C'est cette dissonance qui me conduit à vous interroger.

M. Hugo Clément. Parce qu'un certain nombre d'interlocuteurs, notamment des spécialistes et des scientifiques, se trouvent à Paris ou en région parisienne. Nous incluons beaucoup d'interviews de spécialistes dans nos émissions, ainsi que des raccords de séquences et des plateaux de lancement que nous tournons parfois à Paris. De nombreux tournages nécessitent de transporter du matériel à travers la capitale, et on ne peut pas imposer aux équipes de tout porter à dos d'homme. Honnêtement, je n'ai pas l'audit en tête pour expliquer cet écart

entre le prévisionnel et le réalisé, mais il arrive très régulièrement qu'on sous-estime une dépense ou qu'on en surestime une autre. C'est bien pour cela que les audits sont utiles, car ils nous permettent de réajuster pour les saisons suivantes. En tout cas, vous voyez que c'est totalement transparent et que nous sommes audités sur les dépenses liées au contrat avec France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie d'avoir envoyé ces documents et de vous soumettre à cette transparence, car ce n'est pas le cas de bon nombre d'interlocuteurs qui viennent dans cette commission et se retranchent derrière des arguments souvent fallacieux de secret des affaires ou de droit à la vie privée.

Je vais aborder un autre sujet. Au-delà des questions écologiques, vous avez conduit des enquêtes dans de nombreux domaines, en dénonçant notamment les publi-communiqués déguisés ainsi que les partenariats dissimulés entre entreprises et influenceurs, et vous avez raison de le faire. Ainsi, le 22 janvier 2021, vous avez révélé sur Twitter la dimension mercantile d'une vidéo publiée par un influenceur et présentée comme un reportage. Cette vidéo faisait la promotion de l'utilisation du Bonalan, un herbicide employé sur des cultures d'endives, de chicorées et de haricots, et résultait d'un partenariat rémunéré avec l'agence de communication The Louise Company. À la suite de vos révélations, cette agence a reconnu que la campagne avait été commanditée par deux firmes agrochimiques commercialisant ce produit. Quel regard portez-vous sur la multiplication de ces partenariats, souvent dissimulés, entre influenceurs et firmes privées, notamment lorsqu'il s'agit de promouvoir des produits nocifs ? Quelle frontière identifiez-vous, selon vous, entre l'information et la communication promotionnelle ?

M. Hugo Clément. Il faut bien comprendre que le modèle économique des réseaux sociaux est intégralement dépendant soit d'abonnés payants, soit de partenariats avec des marques privées. On ne peut donc pas reprocher aux influenceurs ou aux journalistes qui exercent sur ces plateformes de recourir à des partenariats, dans la mesure où il s'agit bien souvent de leur unique moyen de financement.

La limite réside, à mes yeux, dans l'obligation de rendre ces partenariats parfaitement explicites, afin que la personne qui consomme le contenu sache clairement s'il s'agit d'une publicité ou d'un travail d'enquête journalistique. Je peux l'affirmer d'autant plus sereinement que, pour mon podcast « Safe Pace », consacré aux sports d'endurance, nous avons fait le choix d'un modèle économique fondé sur des partenariats avec des marques. Nous collaborons ainsi régulièrement avec des marques du secteur sportif, partenariats qui sont systématiquement annoncés comme tels en début d'émission, afin que les auditeurs identifient sans ambiguïté l'entreprise qui finance le contenu. À mes yeux, il n'y a aucune honte à travailler avec des marques, et je le fais moi-même, à la condition impérative que cela soit affiché de façon claire et transparente.

M. Charles Alloncle, rapporteur.

Je vous remercie pour votre réponse. Je relève que vous avez indiqué qu'un partenariat doit être clairement affiché et porté à la connaissance du public lorsqu'il implique une entreprise, une association ou une organisation. Si je vous interroge sur ce point, c'est également parce qu'en décembre 2018, alors que vous travailliez pour le média numérique Konbini, vous avez réalisé une vidéo dans un abattoir où des chevaux de course étaient abattus à l'issue de leur carrière. Or en février 2022, une enquête menée par « Arrêt sur images » a révélé que ce reportage relevait en réalité d'un partenariat entre Konbini et l'association L214,

partenariat qui n'avait jamais été explicitement porté à la connaissance du public. Selon « Arrêt sur images », des contenus auraient été produits par Konbini à partir de vidéos et de textes fournis par l'association, puis la vidéo aurait été montée à partir de séquences présélectionnées par celle-ci, et l'angle éditorial correspondrait très précisément à sa stratégie de communication, l'association ayant en outre demandé à visionner la vidéo avant sa mise en ligne. Il ne s'agirait donc pas d'une enquête strictement journalistique, mais davantage d'une opération de communication conduite par L214 par l'intermédiaire de Konbini. La direction de Konbini a, par la suite, indiqué ne pas avoir eu connaissance de votre collaboration avec cette association.

Ma question est donc la suivante : pour quelle raison avez-vous, d'une certaine manière, dissimulé à votre hiérarchie de l'époque l'existence de ce partenariat avec une association, et n'avez-vous pas le sentiment que cela contrevient aux règles élémentaires de la déontologie journalistique ?

M. Hugo Clément. Je tiens tout d'abord à préciser, afin d'éviter tout malentendu, que cette affaire n'entretient strictement aucun lien avec l'audiovisuel public. Elle remonte à huit ans, à une période où je travaillais pour le site Konbini, une entreprise intégralement détenue par des capitaux privés, de sorte qu'aucun financement public n'est en cause. Puisque nous sommes dans le cadre d'une commission d'enquête consacrée à l'audiovisuel public, il me paraît important que ce point soit parfaitement clair.

Je crois par ailleurs qu'une confusion existe autour de la notion même de partenariat. Il ne s'agissait nullement d'un partenariat avec l'association L214, dans la mesure où celle-ci n'a versé aucune rémunération à Konbini pour ce contenu, à la différence des partenariats que vous avez évoqués, dans lesquels des influenceurs ou des journalistes sont rémunérés pour promouvoir une marque. L214 a fourni des images, sans aucune contrepartie financière. Il est en effet notoirement difficile d'accéder à certains lieux, notamment les abattoirs, où les demandes de tournage sont systématiquement refusées Je peux en témoigner pour en avoir formulé des dizaines : aucun abattoir n'a jamais accepté que nous filmions le moment de la mise à mort. Pour comprendre ce qui s'y déroule, il est donc nécessaire de recourir à des associations qui installent des caméras dans ces lieux afin de révéler ces pratiques. C'est ce qui s'est produit dans le cadre de cette enquête, qui demeure une enquête journalistique et non une opération de communication ou un partenariat, reposant simplement sur l'utilisation d'images issues de lanceurs d'alerte.

Nous avons procédé de la même manière plus récemment sur Vakita, dans une enquête consacrée à l'entreprise Ynsect. Je ne sais pas si vous avez suivi le fiasco économique de cette société qui promettait de produire des protéines à partir d'insectes. Des lanceurs d'alerte, salariés de l'entreprise, ont filmé à l'intérieur afin de nous montrer la situation, et nous avons ensuite diffusé ces images dans le cadre d'une enquête, après en avoir vérifié l'authenticité et recoupé les sources. Il ne faut donc pas confondre les images produites par des lanceurs d'alerte, sans aucun objectif lucratif, et les partenariats commerciaux conclus entre des journalistes et des marques ou des agences publicitaires.

Je le répète afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté : il n'y a eu ni rémunération ni partenariat commercial dans cette enquête. Nous avons utilisé des images fournies par L214, comme cela se fait régulièrement dans le cadre d'enquêtes portant sur les abattoirs. Je préférerais m'y rendre et filmer moi-même, mais cela demeure malheureusement impossible, et je ne souhaite pas m'y rendre sans autorisation.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en déduis donc que vous n'avez jamais accepté de partenariats commerciaux ou de rémunération dans le cadre de ces reportages, ou est-ce que cela a pu être le cas ?

M. Hugo Clément. Dans le cadre des reportages sur les abattoirs, il n'y a jamais eu le moindre partenariat commercial, et je n'ai jamais perçu de rémunération à titre personnel. J'étais alors salarié de Konbini et il s'agissait exclusivement de l'utilisation d'images provenant de lanceurs d'alerte, en aucun cas d'un partenariat de nature commerciale.

Je tiens toutefois à préciser qu'aujourd'hui, en tant qu'animateur d'un podcast consacré au sport d'endurance, je conclus des partenariats avec des marques afin d'en assurer le financement, et que ces partenariats sont systématiquement et clairement affichés comme tels.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour prolonger la question du rapporteur, j'aimerais passer de votre passé à votre situation actuelle. Vous produisez des émissions pour le service public audiovisuel et, si j'ai bien compris votre propos liminaire, votre société de production peut par ailleurs travailler pour des entreprises privées et leur fournir des contenus. C'est un sujet qui nous préoccupe beaucoup dans cette commission d'enquête, où nous traitons des liens entre les sociétés de production et France Télévisions, de l'impartialité, etc. Cette multiplicité des engagements des figures du service public, et notamment des figures de l'information, ne crée-t-elle pas une forme de confusion et ne remet-elle pas en cause cette impartialité ? Nous évoquions précédemment avec M. Étienne l'intérêt que les personnalités qui informent les Français sur le service public audiovisuel soient salariées et que leur activité principale soit celle-ci. Ne crée-t-on pas une confusion lorsqu'une des figures de l'information scientifique et environnementale de France Télévisions, que vous incarnez, a en même temps sa propre société de production qui produit aussi des contenus pour des entreprises privées ? N'y a-t-il pas là un hiatus ? Parvient-on à chaque instant à séparer totalement les activités, à être totalement cloisonné ? N'y aurait-il pas un intérêt à ce qu'une personne comme vous soit finalement salariée, comme le sont Laurent Delahousse, Léa Salamé ou Élise Lucet ? Car, même s'il ne s'agit pas d'information politique au sens strict, vous faites de l'information. Élise Lucet, par exemple, nous a indiqué son attachement au fait d'être salariée de France Télévisions pour cette raison.

M. Hugo Clément. Nous avons fondé une entreprise privée, et notre objectif est donc de croître afin de pouvoir embaucher, investir et générer des revenus. Issu d'une famille d'enseignants, je n'ai hérité de rien, et nous avons créé cette entreprise en partant de zéro avec mon associé, ce dont nous sommes très fiers, tout en espérant qu'elle poursuivra son développement. Pour prendre une analogie, notre situation est comparable à celle d'une entreprise de la filière bâtiment et travaux publics (BTP) : elle peut construire des routes à la demande de l'État tout en réalisant, parallèlement, des immeubles pour des promoteurs privés. Notre activité relève de la création, notre savoir-faire réside dans la conception et la production, et nous travaillons pour des clients diversifiés, certains privés, d'autres publics. Nous n'avons donc pas vocation à œuvrer exclusivement pour le service public. C'est, au fond, la même logique que celle des entreprises de nettoyage intervenant à l'Assemblée : leur contrat est, j'imagine, financé par des fonds publics, mais elles disposent parallèlement d'autres contrats avec des entreprises privées. C'est le principe de la libre concurrence et le fonctionnement normal de notre économie. Nous sommes ainsi très heureux et très fiers de pouvoir travailler à la fois pour le service public et pour des partenaires privés, d'autant que cette diversité d'activités permet à des entreprises comme la nôtre de prendre des risques financiers.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je me suis mal exprimé. Le fait que France Télévisions recoure à des sociétés de production n'est pas en cause, et nous pourrions d'ailleurs avoir un débat distinct sur ce sujet qui peut, dans certains cas, s'avérer moins coûteux que la production interne, mais tel n'est pas mon propos.

Ma question porte sur votre position, puisque vous n'êtes pas seulement producteur, mais également journaliste et soumis, à ce titre, aux exigences d'impartialité et de pluralisme. Dès lors, pour les journalistes du service public, n'existe-t-il pas un possible hiatus ? Vous incarnez en effet des émissions d'information scientifique, qui sont soumises à de fortes exigences d'impartialité. Je comprends parfaitement que, lorsqu'on dirige une société de production, on puisse avoir plusieurs clients, mais vous êtes également à la tête d'une émission d'information et d'investigation. Élise Lucet nous expliquait ainsi qu'afin de garantir une impartialité totale dans les émissions d'investigation qu'elle conduit, elle avait fait le choix d'être salariée du service public et avait refusé d'être productrice. C'est donc bien cette situation que j'interroge : vous êtes à la fois producteur et journaliste, et je m'interroge sur l'existence éventuelle de ce hiatus, au regard des exigences particulièrement élevées que nous plaçons sur les journalistes du service public audiovisuel.

M. Hugo Clément. Cette question relève des choix de France Télévisions. En tant que prestataire, je n'ai pas vocation à commenter les décisions de mes clients. En l'occurrence, France Télévisions fait le choix de recourir à notre société de production, mais également de me confier l'incarnation des émissions, prestation qui fait l'objet d'une facturation, et c'est leur décision. Ce que je peux en revanche affirmer, c'est que cette organisation n'altère en rien le sérieux des enquêtes qui sont conduites, qui ne demandent d'ailleurs qu'à être évaluées sur les faits et sur le fond des émissions. Je ne considère pas que le fait d'exercer différentes activités constitue un risque pour l'impartialité, et j'aurais même plutôt tendance à penser l'inverse, dans la mesure où le fait de ne pas dépendre financièrement d'un client unique peut offrir une forme de liberté supplémentaire. Il existe peut-être également une dimension générationnelle dans cette approche, monsieur le président : non pas au regard de notre âge respectif, car nous appartenons à la même génération, mais dans le rapport au travail, car je n'ai aujourd'hui aucune envie d'être enfermé durablement dans une case prédéfinie à laquelle je serais tenu de me conformer toute ma vie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si le service public venait à vous indiquer que les journalistes, y compris ceux intervenant dans le champ de l'information environnementale et scientifique, doivent être salariés en raison des exigences particulières qui s'attachent à leur mission, accepteriez-vous cette condition ? Vous avez vous-même souligné que le fait de ne pas être salarié vous conférait une forme de liberté accrue. Dans cette hypothèse, refuseriez-vous d'être salarié ?

M. Hugo Clément. Il s'agit d'une question profondément personnelle, à laquelle chacun apporte une réponse différente. Certaines personnes ont une âme d'entrepreneur, aspirent à travailler à leur compte et ne souhaitent pas être placées sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, et je fais plutôt partie de celles-là. J'apprécie le fait de posséder ma propre société, d'être libre de lancer des projets, de me tromper, puis de recommencer. C'est aujourd'hui de cette manière que je m'épanouis et que j'ai envie de travailler. Si, un jour, France Télévisions venait à me le demander, la question se poserait et nous l'examinerions à ce moment-là, mais ce n'est pas le cas à ce stade. Encore une fois, nous proposons des projets d'émission, et nos clients, qu'ils soient privés ou publics, demeurent entièrement libres de les accepter ou de les refuser. Je suis entrepreneur aujourd'hui. J'ai cette âme d'entrepreneur. J'ai envie de lancer de

nouveaux projets en permanence et je suis très bien dans cette manière de travailler. Je pense aussi qu'elle est plus efficiente, mais après, chacun fait comme il le souhaite.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous vous posons cette question car nous cherchons à comprendre. Vous cumulez en effet les rôles de journaliste, présentateur et producteur, vous travaillez pour des sociétés privées, vous produisez une émission de grande écoute, un talk-show diffusé le samedi soir, dans lequel vous intervenez également en tant que chroniqueur. La question n'est donc pas de savoir si cet ensemble d'activités se concilie harmonieusement avec votre agenda ou votre vie personnelle, ce dont je ne doute pas, mais de déterminer s'il est pleinement compatible avec les exigences de prévention de tout conflit d'intérêts, ainsi qu'avec le respect de l'impartialité et du pluralisme. C'est bien là le cœur de notre interrogation, et non la reconnaissance de votre capacité à assumer ces différentes casquettes avec talent.

M. Hugo Clément. Je ne fais pas partie de ceux qui pensent que, parce qu'une entreprise ou un groupe de presse est privé, les journalistes ne sont pas libres d'exercer leur métier en raison des annonceurs ou des liens avec d'autres entreprises. Je pense que ce sont deux choses totalement différentes. La réalité nous montre que de grands médias privés effectuent un travail journalistique très sérieux, alors même qu'on pourrait s'interroger sur d'éventuels liens économiques avec des annonceurs. Les journalistes des grandes rédactions privées prouvent tous les jours que ce n'est pas le cas et que l'on peut très bien faire son travail de journaliste tout en appartenant au secteur privé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, mais ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Hugo Clément. Cela rejoint un peu ce que vous dites. Le fait de travailler par ailleurs avec des entreprises n'entache en rien le sérieux du travail que nous effectuons.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comprenez que, s'agissant du service public audiovisuel, auquel est assignée une exigence d'impartialité et qui repose sur l'utilisation de fonds publics, la question des liens entretenus avec des sociétés de production travaillant par ailleurs pour des entreprises privées se pose légitimement. Nous nous interrogeons sur l'opportunité de fixer des limites et d'établir un cadre. On peut en effet considérer qu'à partir du moment où l'on travaille pour le service public, certaines règles spécifiques doivent s'appliquer. Cela a été le cas pour les responsables politiques et, sans assimiler l'activité des salariés ou des prestataires de l'audiovisuel public à un engagement politique, on constate néanmoins que des cadres très stricts existent pour les hauts fonctionnaires comme pour les élus. Dès lors, il n'est pas illégitime de se poser la question de l'existence d'un encadrement comparable pour les acteurs du service public audiovisuel.

M. Hugo Clément. Nous respectons la législation en vigueur. Si vous, législateurs, estimez que la loi doit changer sur ce point et que les incarnations du service public doivent être forcément salariées de France Télévisions, nous respecterons la loi, comme nous l'avons toujours fait.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souhaiterais revenir sur la genèse de votre média en ligne Vakita, auquel je suis personnellement abonné sur les réseaux sociaux. Vous y défendez une ligne éditoriale clairement assumée autour de thématiques environnementales et sociétales. Parmi les soutiens financiers ayant contribué à son lancement figurent le groupe Artémis, fondé par François Pinault, ainsi que la société de production Mediawan, dont il a été largement question au cours de cette commission d'enquête et dont les fondateurs, Pierre-

Antoine Capton, Xavier Niel et Mathieu Pigasse, seront d'ailleurs entendus après-demain par cette commission.

Dans un entretien accordé à *L'Informé,* vous expliquiez : « *Xavier Niel, Marc Simoncini ou Pierre-Antoine Capton utilisent peut-être parfois des avions privés. C'est leur choix, mais ils mettent leur réseau, leur notoriété et leurs moyens financiers au service de nombreux combats environnementaux. Alors oui, ils ne sont pas exemplaires, je ne le suis pas non plus, mais ils changent et s'engagent alors qu'ils pourraient décider de ne rien faire* » Considérez-vous donc que tous les soutiens financiers se valent pour porter les combats que vous défendez, indépendamment de leur trajectoire, de leurs pratiques ou de leur positionnement ? Est-ce qu'au fond, l'argent n'a pas d'odeur ?

M. Hugo Clément. Je vais rendre hommage aux autres actionnaires que vous n'avez pas cités, car il n'y a pas que Mediawan et Artémis. Nous avons également Jean-Sébastien Decaux, la famille Parisot, Marc Simoncini, Jacques-Antoine Granjon, le fonds Flora, ainsi que Banijay, un autre grand groupe de production, Xavier Niel, et j'en oublie peut-être. Ce qui est important de noter, c'est que nous restons, avec mon associé, actionnaires majoritaires de la société. Ce sont des entrepreneurs et des entreprises qui nous ont accordé leur confiance pour lancer un média, car la création d'un tel projet suppose des moyens financiers importants. N'étant pas héritiers, nous ne disposions pas de fortune personnelle nous permettant d'investir afin d'embaucher des journalistes et de faire face à l'ensemble des coûts afférents. Nous leur sommes donc très reconnaissants de nous avoir fait confiance.

Je ne partage pas votre analyse selon laquelle les valeurs ne compteraient pas, car il s'agit de personnes que nous connaissons, que nous estimons et avec lesquelles nous partageons un certain nombre de valeurs. Le sens de la citation que vous évoquez, dont je ne retire pas une virgule, est précisément que je refuse d'entrer dans une logique de pureté absolue. Je ne raisonne pas en termes de gentils d'un côté et de méchants de l'autre, ni dans l'idée que seules des personnes irréprochables à tous égards seraient légitimes pour s'emparer des enjeux environnementaux. Nous sommes au contraire très heureux de pouvoir les compter parmi nos soutiens. Il est par ailleurs évident que la ligne éditoriale du média est définie et maîtrisée exclusivement par Régis Lamanna-Rodat, mon associé, et par moi-même. Sans ces investisseurs, comme c'est le cas pour de nombreuses entreprises en France, nous n'aurions tout simplement pas été en mesure de lancer ce média. C'est ainsi que fonctionne le monde de l'entrepreneuriat. Je précise enfin que le média Vakita ne perçoit aucune subvention publique et que, contrairement à la presse écrite, nous ne bénéficions d'aucune aide publique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie de cette précision. Concernant Mediawan, qui est actionnaire de votre média, comment jugez-vous ce phénomène de concentration ? Mediawan est le premier acteur privé, la première société de production privée à bénéficier de contrats avec France Télévisions. Ils affichent une stratégie de croissance externe et d'acquisition de nombreuses sociétés de production et de médias. Comment percevez-vous cette position, non pas monopolistique, mais de forte croissance et de concentration d'un acteur sur lequel pèsent d'ailleurs des soupçons de détention capitalistique américaine ? Nous avons pu voir, ces derniers mois, qu'une plainte avait été déposée par des syndicats de producteurs qui dénonçaient la majorité capitalistique détenue par KKR, un fonds d'investissement américain. Quelle est votre vision sur ce sujet ?

M. Hugo Clément. Je ne ferai aucun commentaire, monsieur le rapporteur, sur la stratégie ou les choix opérés par mes concurrents, car cela leur appartient. Mediawan est actionnaire minoritaire de Vakita, ce qui n'entretient strictement aucun lien avec l'audiovisuel

public, et je n'entends pas commenter les décisions prises par des entreprises concurrentes. Je considère que Mediawan réalise de très belles productions et met en œuvre une stratégie économique qui, de toute évidence, s'avère performante. L'entreprise respecte les règles applicables en France dans le cadre de la concurrence commerciale entre acteurs économiques. Il s'agit d'une réussite dont ils peuvent légitimement être fiers, mais je ne formulerai aucun avis sur sa stratégie ni sur d'éventuelles dynamiques de concentration, ces questions ne relevant pas de mon champ de compétence. Je peux en revanche vous indiquer, car cela me concerne, que Winter Productions est une société intégralement française, détenue à 100 % par Régis Lamanna-Rodat et moi-même, et que la totalité de nos actifs est localisée en France.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mes deux dernières questions s'adressent à M. Étienne et concernent « Questions pour un champion », une émission que, comme des millions de Français, j'ai suivie avec une certaine passion. Vous vous êtes publiquement opposé à la décision de France Télévisions de limiter sa diffusion au week-end, alors que c'était une quotidienne sur France 3 pendant de nombreuses années. Pouvez-vous nous détailler la raison transmise par France Télévisions ? Un certain nombre d'anciens animateurs ont également fait les frais de l'arrivée de Delphine Ernotte, qui a assumé et expliqué que, pour elle, il fallait passer à autre chose que la « *télévision d'hommes blancs de plus de 50* ans ». Est-ce que cela a été l'une des raisons de cette décision, ou était-ce une décision purement fondée sur l'audience ?

M. Samuel Étienne. La prise de position que vous évoquez a été difficile car, lorsque cette décision a été annoncée, je m'y suis opposé publiquement, ce qui n'est jamais naturel pour un salarié. J'ai souvent changé de rédaction ou d'entreprise au cours de ma carrière, ayant une certaine propension au mouvement et, lorsque je ne me sens pas bien dans une structure, j'ai tendance à partir, ce que j'ai d'ailleurs fait à de nombreuses reprises. Or à France Télévisions, vous l'avez compris, je me sentais très bien. Si je me suis néanmoins exprimé, c'est parce que ce jeu est exceptionnel. À mes yeux, il s'agit du plus beau jeu du paysage audiovisuel français, et sans doute du plus exigeant en matière de culture générale. Il bénéficie d'une histoire remarquable et, au moment où il a été relégué au week-end, il réalisait encore des audiences très élevées, se classant parmi les leaders de sa case horaire chaque soir. Il s'agissait donc d'un programme extrêmement puissant.

Certes, si l'on observe les chiffres bruts, l'audience en nombre absolu de téléspectateurs a diminué au fil des années, mais cette baisse doit être rapportée au recul global du nombre de téléspectateurs de la télévision. Ce qui importe, c'est la part relative et, je le redis, au moment de la décision, « Questions pour un champion » occupait la première ou la deuxième place de sa case. Il ne s'agissait donc pas d'un problème d'audience, et France Télévisions l'a reconnu. Ce n'était pas davantage une question de coût car, pour avoir échangé avec le producteur Fremantle, « Questions pour un champion » figurait parmi les programmes les moins chers de France Télévisions au regard de son audience. Là encore, la raison financière ne tenait pas.

J'ai donc interrogé France Télévisions sur les motifs de cette décision, et une réponse m'a été apportée, à la fois claire et intéressante, même si vous verrez, monsieur le rapporteur, que nous divergeons sur le point de la baisse de la dotation allouée à l'audiovisuel public. Lorsque j'ai posé la question à la direction, trois raisons m'ont été exposées. La première tenait à la nécessité pour le groupe de réaliser des économies importantes. J'ai personnellement constaté, de l'intérieur, que le producteur Fremantle m'expliquait, année après année, être contraint de produire la même émission avec un budget en diminution, parce que France Télévisions lui accordait des enveloppes budgétaires de plus en plus restreintes. Nous avons effectivement réduit des coûts sur différents postes afin de maintenir le jeu à l'antenne. Une

coupure publicitaire a ensuite été introduite, alors qu'il n'y en avait pas à mes débuts, afin de dégager des ressources supplémentaires. Des rediffusions ont également été mises en place, notamment pendant les vacances scolaires et la période estivale, ce qui n'avait jamais existé auparavant, là encore pour des raisons d'économie. J'ai donc observé de très près cette logique de restriction budgétaire. J'ai écouté vos échanges avec Mme Ernotte, au cours desquels vous indiquiez, monsieur le rapporteur, que la dotation publique ne baissait pas, tandis qu'elle vous répondait qu'à euro constant et compte tenu de l'inflation, elle diminuait fortement. Mon expérience personnelle tend plutôt à confirmer l'existence d'une contraction des budgets.

La deuxième raison avancée tenait au fait qu'il fallait réaliser des économies, que plusieurs jeux étaient diffusés à l'antenne et que « Questions pour un champion » était le plus ancien d'entre eux, argument que je peux entendre. Enfin, la troisième raison, qui est celle qui m'a le moins convaincu, reposait sur le cahier des charges de France Télévisions, qui invite à privilégier la création de jeux originaux français et européens. Après vérification, cet élément est exact et « Questions pour un champion » n'est pas une création récente, puisqu'il existe depuis très longtemps, avec un concept d'origine britannique. Or nos amis britanniques ayant quitté l'Union européenne avec le Brexit, il est possible que « Questions pour un champion » ait, d'une certaine manière, été victime du Brexit.

On peut ne pas être d'accord avec une décision de la direction d'une entreprise ou avec une gestion RH d'un dossier, mais cela ne remet pas en cause mon attachement à ce service public de l'audiovisuel, vous l'avez bien compris, et à sa coexistence avec le privé. Ce sont deux choses qui n'ont rien à voir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je m'étonne, et je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, que France 2 consacre entre sept et neuf cases par jour à des jeux, en comptant la nuit. C'est une grande différence par rapport aux chaînes privées commerciales. Je crois que sur TF1, il n'y en a qu'une, « Les Douze Coups de midi ». Je m'étonne de cette surreprésentation des jeux sur le service public. Est-ce vraiment l'une des missions fondamentales de l'audiovisuel public ? Surtout quand je constate qu'une émission comme « Questions pour un champion », qui a une vocation de culture générale, de rassemblement et une vraie vocation culturelle indéniable, est supprimée en semaine pour être mise le week-end et ce, pour des motifs autres que l'audience. J'aimerais avoir votre vision, vous qui incarnez cette figure des jeux sur France Télévisions : pourquoi une telle surreprésentation ? Quelle est la vraie différence par rapport aux chaînes privées ? Et pourquoi supprimer en semaine des jeux qui ont une vocation de culture générale utile pour rassembler les Français, à rebours de ce qu'on pourrait attendre d'une mission de service public ?

M. Samuel Étienne. Je vais vous livrer un point de vue de citoyen et non de spécialiste. Je ne suis ni analyste du paysage audiovisuel français ni dirigeant de chaîne mais, en tant que citoyen, je peux formuler une appréciation, notamment à la lecture du cahier des charges de France Télévisions. Je l'ai rappelé dans mon propos liminaire : on demande à l'audiovisuel public une forme de quadrature du cercle, en lui assignant des missions que l'on n'impose pas aux acteurs privés, à savoir produire des programmes de qualité tout en demeurant une télévision populaire capable de rassembler une large audience, ce qu'il parvient précisément à faire. Cela constitue, à mes yeux, un premier élément de réponse à votre question, car les jeux diffusés sur France Télévisions sont des programmes de qualité. Nous avons évoqué « Questions pour un champion » mais, honnêtement, lorsqu'on les compare à leurs équivalents du secteur privé, la différence est manifeste. Il s'agit de véritables émissions de culture et de connaissance, dans lesquelles l'équilibre peut varier entre la dimension ludique et l'ambiance

d'un côté, et l'exigence culturelle de l'autre, comme c'est particulièrement le cas dans « Questions pour un champion ».

Ces programmes sont par ailleurs peu coûteux. Plusieurs études ont montré que les jeux présentent des coûts de production relativement faibles, notamment parce qu'ils sont enregistrés en salves : une même équipe peut, par exemple, enregistrer six émissions dans une seule journée, ce qui réduit considérablement le coût unitaire. Ils sont en outre susceptibles de réaliser de très bonnes audiences. France Télévisions se trouve ainsi en capacité de proposer des émissions de qualité dans le domaine de la culture et de la connaissance, à un coût maîtrisé, tout en réunissant un large public, ce qui répond pleinement à une part essentielle de son cahier des charges. Je précise toutefois une nouvelle fois qu'il s'agit là d'un avis de citoyen, et non d'une analyse d'expert.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans les années 1990, un scandale avait conduit, entre autres, à la démission de Jean-Pierre Elkabbach sur la question des producteurs-animateurs. À l'issue de cette audition, il apparaît que vous, monsieur Clément, êtes à la tête d'une société de production diversifiée, travaillant avec des clients privés, tout en intervenant pour le service public en qualité d'animateur, de présentateur et de chroniqueur. De votre côté, monsieur Étienne, vous nous avez indiqué être salarié à temps plein de France Télévisions, tout en ayant créé une chaîne Twitch pour laquelle France Télévisions est à la fois votre employeur, votre partenaire et votre sponsor.

Le moment venu, nous formulerons des recommandations, mais nous souhaitons également nous nourrir de vos retours d'expérience. Avec le recul qui est le vôtre, considérez-vous qu'il devrait exister des limites aux activités financières exercées parallèlement par quelqu'un qui travaille pour le service public audiovisuel ? N'est-il pas plus simple, afin d'éviter toute suspicion, de disposer d'un statut clair, voire unique ? Cette accumulation de fonctions et de statuts ne risque-t-elle pas de créer de la confusion et d'alimenter une forme de défiance, lorsque l'on est à la fois salarié et partenaire, ou simultanément animateur, chroniqueur, présentateur et producteur ? Estimez-vous que cette organisation puisse fonctionner durablement tout en garantissant, à chaque instant, le respect intégral des règles déontologiques ?

M. Samuel Étienne. Je vais vous répondre très clairement par l'affirmative. Oui, je suis d'accord, et c'est d'ailleurs déjà la règle au sein de France Télévisions. Lorsque j'ai créé ma chaîne Twitch, j'ai dû solliciter une autorisation écrite de ma direction, car il s'agissait d'une démarche dérogatoire. Le courriel que j'ai reçu le précise explicitement, puisqu'il est indiqué : « *À titre exceptionnel, nous vous autorisons à créer cette chaîne Twitch*. » Comme je vous l'expliquais, cette initiative revêtait également un caractère exploratoire pour France Télévisions qui a pu, à travers mon expérience, découvrir un univers alors largement inconnu. Pour mener cette exploration, il était nécessaire que je sois créateur de contenu, statut qui constitue précisément une exception lorsqu'on est salarié de France Télévisions. Il existe donc bien des règles, et le fait même que j'aie dû solliciter une autorisation en apporte la preuve : si celle-ci m'avait été refusée, je n'aurais tout simplement pas pu créer ma chaîne Twitch.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À titre d'exemple, lorsqu'un professeur souhaite exercer une activité complémentaire, le rectorat peut lui imposer un passage à temps partiel, au motif qu'il existe un risque que ces activités accessoires empiètent sur le temps de travail. Les exigences pesant sur les fonctionnaires sont, de ce point de vue, particulièrement élevées, et c'est d'ailleurs un sujet récurrent, puisque nous recevons quotidiennement, dans nos permanences, des aides-soignants ou des infirmières à qui l'on interdit toute activité

complémentaire. Certes, dans le service public audiovisuel, vous n'avez pas le statut de fonctionnaire et le cadre juridique vous est donc plus favorable, mais il s'agit néanmoins d'une mission de service public financée par des fonds publics. Cela ne soulève-t-il pas, malgré tout, des interrogations d'ordre déontologique ? Vous me répondrez sans doute que ces activités étaient exercées le soir ou le week-end, mais il aurait tout aussi bien été possible de faire évoluer votre contrat de travail en vous indiquant, par exemple qu'au regard de la création de votre chaîne Twitch, votre contrat serait ramené à un deux tiers-temps.

M. Samuel Étienne. Oui, absolument et, si cela m'avait été demandé, je l'aurais accepté. Étant naturellement curieux et désireux de me lancer dans de nouvelles aventures professionnelles, j'aurais donné mon accord. Je pense toutefois que France Télévisions se trouvait, à l'époque, dans l'incapacité de me formuler une telle proposition, et je vais vous expliquer pourquoi. Je cumulais alors la rédaction en chef et la présentation de la matinale de France Info chaque jour, ce qui impliquait un lever à 2 heures, une arrivée à 3 heures et une présence à l'antenne de 6 heures à 9 heures. J'animais également « Questions pour un champion », ce qui représentait sept jours de tournage par mois. Pendant une grande partie de cette période, les deux se superposaient : à peine quitté France Info, je rejoignais les studios pour enregistrer de 10 heures à 19 heures. En réalité, j'occupais quasiment deux emplois à temps plein simultanément. Il aurait donc été assez paradoxal de voir France Télévisions contrainte de me proposer un temps partiel alors que j'assumais déjà presque deux temps pleins. Je le dis avec humour mais, sur le fond, vous avez raison, et j'aurais probablement accepté une telle proposition. Il aurait ensuite fallu ouvrir une discussion car, en tant que salarié, ma réponse aurait sans doute été de souligner que j'exerçais déjà deux fonctions quasiment à temps plein, avec une amplitude de travail considérable. Étant, je le reconnais volontiers, un véritable forcené du travail, je me suis finalement trouvé une troisième activité, plus modeste en volume.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous pose cette question parce que, pour prendre un exemple volontairement caricatural, on pourrait imaginer une aide-soignante salariée à temps plein dans un hôpital public qui créerait parallèlement une petite entreprise d'aide à domicile, son employeur devenant alors, d'une certaine manière, à la fois son employeur principal et le sponsor de son activité privée. Une telle situation soulève nécessairement des interrogations. Certes, ce n'est pas vous qui avez arrêté ce cadre, et nous demanderons donc des explications à France Télévisions, mais il n'en demeure pas moins troublant de constater qu'une même entité puisse être simultanément votre employeur à temps plein, votre partenaire et votre sponsor, ce qui interroge inévitablement sur la clarté et la lisibilité du dispositif.

M. Samuel Étienne. Vous l'avez rappelé, je ne suis pas fonctionnaire, mais il y a un autre élément que je souhaite évoquer, dans un souci de franchise. Très concrètement, lorsque je vous ai indiqué avoir dû solliciter une autorisation pour créer ma chaîne Twitch, si la réponse avait été négative, ce n'est pas que je n'aurais pas créé cette chaîne, c'est que j'aurais quitté France Télévisions. Je ne l'ai jamais exprimé auprès de la direction, et c'est là, en quelque sorte, un aveu inédit, mais il n'y a jamais eu de pression de ma part. Simplement, j'aurais mis un terme à mon parcours à France Télévisions, car je souhaitais réellement explorer cet univers. Or ne pas explorer Twitch pour moi-même signifiait aussi ne pas l'explorer pour France Télévisions, et je constate aujourd'hui que le groupe fait de plus en plus appel à des créateurs de contenu, qui sont par ailleurs des entrepreneurs, et qui interviennent de manière croissante dans ses programmes, notamment dans le champ du sport.

Il existe donc des formes d'hybridation entre des univers différents, qui peuvent légitimement soulever des interrogations, je l'entends, mais qui sont également, sur le fond,

extrêmement stimulantes du point de vue de la création de contenus et de l'attraction de nouveaux talents. Le défi majeur auquel sont confrontés les médias traditionnels, à savoir l'accompagnement du déplacement des publics vers les plateformes, est un enjeu décisif et, s'il n'est pas relevé, ces médias auxquels nous sommes attachés et dont nous parlons ici avec passion sont appelés à disparaître.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je suis d'accord, mais France Télévisions pourrait demander à ses salariés payés à plein temps de le faire. Ils ne sont pas obligés de salarier quelqu'un à plein temps.

M. Samuel Étienne. Ce que vous demandez est quasiment impossible, car un salarié à plein temps ne peut normalement pas explorer cet univers fou des plateformes, car il a besoin d'une liberté pour le faire. C'est un statut extrêmement hybride, et ce que vous décrivez ne fonctionne pas. Les initiatives des médias traditionnels pour explorer les nouvelles plateformes représentent des investissements conséquents, beaucoup de temps et, à ce jour, ne donnent rien de très convaincant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je comprends parfaitement l'opportunité. Admettez toutefois avec moi que, si un inspecteur du travail devait se pencher sur cette situation, il constaterait l'existence de deux emplois à temps plein cumulés en un seul, assortis d'une autorisation spécifique. Vous avez la franchise de nous en parler avec une grande honnêteté, et ces éléments nourrissent utilement notre réflexion.

Monsieur Clément, je vous redonne la parole pour une dernière question : lorsqu'on travaille pour le service public audiovisuel, que l'on cumule les fonctions de chroniqueur, de présentateur, d'animateur et de producteur, tout en exerçant par ailleurs des activités pour des entreprises privées, peut-on considérer que l'ensemble demeure pleinement compatible avec les exigences déontologiques ? N'existe-t-il, en définitive, aucune limite lorsque l'on intervient pour le service public audiovisuel, et peut-on réellement tout faire en parallèle ?

M. Hugo Clément. Oui, il existe une limite, et celle-ci est fixée par la loi, que nous respectons. Si vous, en tant que législateur, décidez de faire évoluer ce cadre juridique afin d'instaurer de nouvelles règles, nous nous y conformerons naturellement et les appliquerons, en tant que société privée, avec le même respect.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Certes, mais votre réponse ne nous éclaire pas sur les conséquences concrètes. Vous n'indiquez pas, par exemple, que vous cesseriez de travailler pour le service public si le cadre venait à évoluer. Or cet élément est important pour nous. Si, demain, nous faisons des choix et que l'ensemble des figures placées dans une situation comparable à la vôtre nous expliquent que, dans l'hypothèse d'un durcissement du cadre, elles renonceraient à collaborer avec France Télévisions pour se consacrer prioritairement au développement de leurs sociétés de production, il s'agit d'une information précieuse pour nos travaux

M. Hugo Clément. On ne peut pas demander à des sociétés privées d'être dépendantes d'un seul client.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question n'est pas de savoir si une société privée devrait travailler exclusivement pour France Télévisions. Elle porte plus précisément sur l'hypothèse suivante : si l'on vous indiquait que, dès lors que vous exercez les fonctions de

présentateur et d'animateur, vous ne pouvez plus, dans le même temps, être producteur ni travailler pour des entreprises privées, quelle serait alors votre position ?

M. Hugo Clément. Si un jour la situation se présente, permettez-moi de prendre quelques jours pour y réfléchir avant de vous répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Étienne, je n'ai pas vraiment obtenu de réponse à ma question sur votre licenciement de France Télévisions.

M. Samuel Étienne. Je ne suis pas juriste. Est-ce qu'une rupture conventionnelle est un licenciement ? Pardon, là, j'ai un vrai doute.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous indiquez qu'un départ a été acté par France Télévisions. Ma première question porte donc sur les motivations qui ont conduit l'entreprise à vous demander de quitter ses effectifs. Ma seconde question concerne le temps qui vous aurait été laissé pour explorer Twitch. Vous expliquez en effet que France Télévisions vous a accordé une période longue pour expérimenter cette plateforme. Or il apparaît que votre chaîne a été lancée le 21 décembre 2020 et que, seulement deux mois plus tard, soit le 22 janvier 2021, il était annoncé que France Télévisions réaliserait sa première émission sur Twitch, à laquelle vous avez d'ailleurs participé en tant qu'invité. J'éprouve donc des difficultés à concilier ces deux éléments : vous évoquez un temps long d'exploration alors que, dans les faits, deux mois ont suffi pour que France Télévisions se positionne sur cette plateforme et vous accompagne. N'y a-t-il pas une forme de contradiction ?

M. Samuel Étienne. France Télévisions ne m'a apporté un soutien financier, dans le cadre du petit contrat que nous avons évoqué, que bien plus tard, et non deux mois après la création de ma chaîne. Vous faites référence au fait que j'apparaisse sur la chaîne Twitch de France Télévisions, c'est exact, mais il n'y avait alors aucun aspect commercial. Cela relevait de l'accord que nous avions conclu avec la direction de l'information de l'époque : il m'était accordé, à titre exceptionnel, la possibilité de créer ma propre chaîne Twitch et, en contrepartie, je m'engageais à accompagner France Télévisions dans le développement de sa propre présence sur cette plateforme, sans qu'aucun contrat ne soit établi. Concrètement, j'animais, sur mon temps, des streams, notamment sur la question des vaccins pendant la crise sanitaire. Le premier stream que vous évoquez s'inscrit précisément dans ce cadre puisqu'il s'agissait d'un échange avec un journaliste de France Télévisions qui est également médecin. France Télévisions s'est appuyée sur mon expérience, et je l'ai fait avec plaisir, pour lancer et structurer sa chaîne Twitch à une époque où, en interne, personne ne maîtrisait encore cet outil.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et sur le motif de la rupture avec France Télévisions ?

M. Samuel Étienne. C'est compliqué, parce que cette situation a été douloureuse et qu'il s'agit d'une séquence que je n'ai pas souhaitée. Je pense d'ailleurs que, si vous interrogiez France Télévisions, leur perception serait différente de la mienne. Il y a eu beaucoup d'incompréhension. En substance, lorsque j'ai appris que l'on me demandait de quitter le groupe, j'ai simplement demandé pour quelle raison, sans obtenir de réponse.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon mais, quand un employeur souhaite licencier quelqu'un, il le convoque à un entretien préalable, conformément aux règles en vigueur. Vous a-t-on a fait comprendre que votre départ était souhaité ?

M. Samuel Étienne. Cette situation s'inscrit dans le prolongement de mon départ de France Info. J'y ai assuré la matinale pendant six ans et, à un moment donné, je me suis rendu compte que j'étais épuisé, physiquement à bout. J'ai donc annoncé, au mois d'avril, que j'animerais ma dernière matinale au mois de juin. C'est à la suite de cette annonce que l'on m'indique oralement que, dans ces conditions, il est souhaité que je quitte le groupe. Je fais alors part de mon incompréhension, puisque j'étais en CDI depuis dix-sept ans et que j'avais déjà occupé un poste en CDI à une époque où je ne présentais que « Questions pour un champion ». Je me retrouvais ainsi dans une situation comparable à celle qui était la mienne avant d'accepter la matinale six ans plus tôt, ce qui nourrissait une réelle incompréhension de ma part.

Je finis par solliciter un conseil, qui engage des échanges avec les ressources humaines de France Télévisions. Cette situation s'étire sur près de deux ans, sans que je n'obtienne de réponse claire. Pendant cette période, je me suis réveillé chaque matin en me posant cette question, ce qui n'était évidemment pas une situation agréable à vivre. Au fil de ces discussions, il m'est finalement expliqué que, compte tenu de ma position de créateur de contenu, il convenait d'essayer de trouver un contrat susceptible d'encadrer l'ensemble de mes activités. Il ne s'agissait toutefois pas de la question initiale, mais d'un sujet apparu au bout d'environ un an d'échanges. Un responsable des ressources humaines m'indique alors que l'objectif est de tenter une forme « *d'ingénierie RH* », en considérant que mon profil est atypique, que je préfigure peut-être de nouvelles manières de travailler, mais qu'il est nécessaire de définir un contrat de travail capable d'englober cette singularité. Après plusieurs mois supplémentaires, le constat d'échec s'impose toutefois, puisqu'aucune solution satisfaisante n'est trouvée, notamment parce qu'aucune ne parvient à être validée par le contrôleur d'État. C'est à ce moment-là que la seule issue apparaissant acceptable pour les deux parties consiste à organiser mon départ du groupe, ce qui conduit finalement à la mise en œuvre de cette rupture conventionnelle.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette rupture conventionnelle intervient alors que vous présentez « Questions pour un champion ». Dans vos discussions, vous a-t-on garanti que vous pourriez continuer de présenter l'émission ?

M. Samuel Étienne. On ne me dit rien.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il y avait bien des émissions à produire pour les prochaines semaines.

M. Samuel Étienne. Oui, à l'époque, il s'agissait d'une semaine par mois, mais cet élément n'a jamais fait partie des discussions. Tout au long des échanges, je comprends progressivement qu'il est attendu que je quitte le groupe. Dans un premier temps, je n'en saisis pas la raison, et ce n'est qu'ultérieurement que cette explication liée à mon statut particulier m'est finalement apportée. Je comprends alors que je pourrai continuer à animer « Questions pour un champion », dans la mesure où ce n'est pas l'émission elle-même qui pose difficulté.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Au moment où vous êtes licencié, vous savez que Fremantle vous dit que vous continuerez de présenter l'émission ?

M. Samuel Étienne. Freemantle me le dit, oui, mais ce n'est pas une promesse de France Télévisions. Je tiens à rappeler, car c'est un point essentiel, que l'ensemble des contrats que j'ai signés avec Fremantle ne comportent aucun engagement de durée. Il s'agit exclusivement de contrats de tournage, conclus pour une semaine à la fois. Même du côté de

Fremantle, il n’existe donc aucune garantie ni promesse quant à la poursuite de ma présentation de Questions pour un champion. Je sais simplement que, de manière très concrète, je vais assurer la prochaine semaine de tournage, et c’est ainsi que les choses se passent à chaque fois que l’on a besoin de moi, ce qui est d’ailleurs de moins en moins fréquent aujourd’hui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette situation s’apparente à une forme d’ubérisation du travail, puisque vous étiez salarié et vous vous retrouvez désormais à présenter la même émission, non plus sept jours par semaine mais deux, dans le cadre d’un contrat devenu précaire. Je ne suis ni inspecteur du travail ni juge prud’homal mais, si le rapporteur en est d’accord, je propose que la commission saisisse France Télévisions afin de mieux comprendre les conditions de votre départ, la manière dont celui-ci a été négocié, les indemnités qui vous ont été proposées et, le cas échéant, la nature du contrat précaire qui vous lie aujourd’hui à Fremantle. Il me semble en effet qu’il existe là un dysfonctionnement réel et un manquement manifeste, qui ne vous sont pas imputables puisque vous n’êtes pas l’employeur. Or le rôle d’une commission d’enquête est aussi de faire toute la lumière sur ce type de situation. Je propose donc d’adresser un courrier à la présidente-directrice générale de France Télévisions afin d’obtenir des éléments précis sur les circonstances de votre départ et de déterminer si, en définitive, il vous a été demandé de quitter l’entreprise pour continuer ensuite à présenter une émission en passant d’un statut de salarié à un statut précaire.

M. Samuel Étienne. Comme je n’ai jamais reçu de réponse à mes questions sur ces points-là, je serais heureux que vous les obteniez.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous allons écrire en ce sens. Je vous remercie tous les deux d’avoir répondu à nos questions.

La séance s’achève à vingt heures cinq.

———

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, Mme Céline Calvez, Mme Sandra Marsaud, M. Emmanuel Maurel, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Ersilia Soudais

Assistait également à la réunion. – M. Denis Masséglia

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, des représentants de la société de production *Banijay Group* : M. Stéphane Courbit, président, M. François Riahi, directeur général, Mme Alexia Laroche-Joubert, présidente-directrice générale (Banijay France), et M. Jean-François Rubinstein, directeur général (Banijay France) 2

– Présences en réunion 44

Mercredi
25 février 2026
Séance de 14 heures 30

Compte rendu n° 44

SESSION ORDINAIRE DE **2025-2026**

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quatorze heures trente-cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Banijay Group est le leader mondial du divertissement, spécialisé dans la production et la distribution de contenus via Banijay Entertainment, premier acteur mondial indépendant du secteur, mais également dans les expériences en direct à travers Banijay Live. Le groupe est aussi présent dans le domaine des paris sportifs et des jeux en ligne via Banijay Gaming, sous la marque Betclic, qui est la plateforme de paris sportifs la plus dynamique d'Europe.

Nous n'aborderons pas ces deux derniers volets aujourd'hui, bien que vous ayez fait l'actualité en octobre dernier lorsque Betclic a racheté Tipico. Cette opération a consolidé votre rang de premier acteur européen des jeux en ligne, avec plus de 6,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Ce qui nous intéresse surtout, c'est votre activité de production audiovisuelle. Certains de nos concitoyens l'ignorent peut-être, mais Banijay produit, notamment via sa filiale Endemol, des émissions telles que la « Star Academy », « Fort Boyard », « Koh-Lanta » ou « Le Bigdil », ainsi que des séries françaises comme *Marie-Antoinette*. Ce sont des programmes phares de l'audiovisuel français et même mondial puisque, en tant que premier producteur et distributeur indépendant international, votre groupe crée, développe, produit et distribue du contenu à travers plus de 130 sociétés de production réparties dans vingt-trois pays.

Monsieur François Riahi, vous avez d'ailleurs souligné, lors d'une intervention médiatique il y a près d'un an, la nécessité de disposer d'un groupe d'envergure capable d'instaurer un véritable rapport de force avec les grandes plateformes mondiales que sont notamment Amazon et Netflix. Si ces dernières représentent encore une part minoritaire de votre clientèle, il faut rappeler qu'elles en étaient totalement absentes il y a seulement cinq ans. Banijay a ainsi connu une croissance considérable de ses revenus – vous y reviendrez sans doute.

Monsieur Stéphane Courbit, vous êtes un chef d'entreprise reconnu, d'aucuns diraient discret, et nous nous réjouissons de vous entendre aujourd'hui. C'est à travers votre holding, LOV Group, que vous êtes présent dans les domaines des paris sportifs, du divertissement, de la production audiovisuelle et, plus récemment, de la pâtisserie puisque vous avez racheté la maison Ladurée. Vos débuts dans le secteur des médias remontent à votre collaboration avec Christophe Dechavanne, au sein de la société qui produisait alors deux émissions emblématiques de TF1, « Coucou c'est nous ! » et « Combien ça coûte ? » Vous avez ensuite travaillé avec Arthur avant de prendre la présidence d'Endemol France, qui a produit « Loft Story », véritable coup de tonnerre dans le paysage audiovisuel français. Fin 2007, vous avez fondé LOV Group, dont les activités sont très diversifiées, se développent à l'international et s'étendent désormais au secteur de l'hôtellerie.

Monsieur François Riahi, vous êtes haut fonctionnaire. Vous avez commencé votre carrière comme inspecteur général des finances puis à la direction du budget, avant de rejoindre en 2007 la présidence de la République en tant que conseiller chargé de la réforme de l'État et des finances publiques. Vous avez ensuite effectué une partie de votre carrière dans le secteur bancaire au sein du groupe BPCE, où vous avez notamment été directeur général adjoint en charge de la stratégie, puis chez Natixis où vous êtes devenu directeur général en juin 2018. En novembre 2020, vous avez rejoint la holding de Stéphane Courbit avant de devenir, en juillet 2022, directeur général de Banijay.

Madame Alexia Laroche-Joubert, vous êtes un visage connu des Français. Vous commencez votre carrière télévisuelle sur Canal Jimmy avant de travailler pour des magazines comme Télé Dimanche, diffusé sur Canal+. Après un an sur TF1, vous entrez chez Endemol en 1998, époque où vous produisez « Loft Story », qui vous a fait connaître des Français. Vous êtes ensuite devenue directrice de plusieurs saisons de la Star Academy. En janvier 2008, vous créez votre société, ALJ, qui est rachetée par le groupe Banijay où vous entrez en 2016. Vous êtes actuellement PDG du groupe en France.

Enfin, Monsieur Jean-François Rubinstein, vous êtes ingénieur de formation. Vous travaillez notamment pour le cabinet Ernst & Young avant de rejoindre en mars 2017 le groupe Banijay, où vous devenez responsable de la consolidation puis responsable du contrôle financier. Vous êtes aujourd'hui directeur général de Banijay France.

Avant de vous laisser la parole pour un propos liminaire, je vous remercie de nous déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. François Riahi, M. Stéphane Courbit, Mme Alexia Laroche-Joubert et M. Jean-François Rubinstein prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et vous laisse tout de suite la parole.

M. François Riahi, directeur général de Banijay Group. Comme vous l'avez indiqué, monsieur le président, Banijay Group est un leader mondial du divertissement. Nous opérons dans une trentaine de pays, réalisons un chiffre d'affaires d'environ 7 milliards d'euros et employons plus de 30 000 personnes dans le monde, dont environ 2 500 en France. Nos activités vont au-delà de la production télévisée classique : nous avons ainsi produit, il y a quelques jours seulement, la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Milan-Cortina, et nous produirons également, l'été prochain, celle de la prochaine Coupe du monde de football sur le continent américain. Le siège du groupe est situé en France, tout comme celui de notre actionnaire principal et de contrôle, LOV Group.

Compte tenu du sujet de votre commission d'enquête, je vais me concentrer sur notre métier historique, qui reste le premier contributeur à notre chiffre d'affaires : la création et la production de contenus destinés aux diffuseurs audiovisuels. Je présenterai notre situation au niveau mondial avant de faire un zoom sur nos activités en France et nos relations avec France Télévisions.

Comme vous l'avez souligné, notre groupe est le leader mondial de la production audiovisuelle. Il fonctionne comme une fédération d'entrepreneurs et de créateurs, rassemblant plus de 130 sociétés de production implantées dans plus de vingt pays. Dans ce cadre, les producteurs bénéficient d'une totale autonomie de création, ce qui nous permet d'offrir une très grande diversité d'émissions. Notre catalogue, le plus important au monde, représente plus de 220 000 heures de contenu, soit environ vingt-cinq années de programmes. Chaque jour, nous produisons environ cinquante heures de nouveaux programmes. Nous détenons des formats qui figurent parmi les plus performants et les plus connus du grand public, tels que « MasterChef », « Lego Masters », « Koh-Lanta », « Star Academy » ou « La Meilleure Boulangerie de

France », et nous continuons d'en lancer de nouveaux chaque année. Si nous produisons majoritairement des émissions de flux – jeux, y compris d'aventure, concours de talents, téléréalité, documentaires –, nous sommes également, et c'est moins connu, le premier producteur mondial de séries en dehors des États-Unis. Nous développons des contenus locaux comme *Peaky Blinders* ou *House of Guinness* au Royaume-Uni, *Marie-Antoinette*, *Montmartre* ou *Carême* en France, *La Legge di Lidia Poët* en Italie ou encore *Culpa mia* et *El Jardinero* en Espagne.

Nos clients se répartissent en trois catégories : les chaînes de télévision linéaires, qu'elles soient privées ou publiques ; les plateformes de streaming telles que Netflix ou Prime Video ; et, de manière plus marginale mais croissante, les nouveaux canaux de diffusion comme les réseaux sociaux ou YouTube, où les consommateurs regardent de plus en plus de vidéos, y compris sur des formats longs. Nous sommes le premier fournisseur mondial tant des chaînes linéaires que des plateformes de streaming – Netflix et Amazon en particulier. À l'exception de l'information et du sport, nous produisons tout type de contenus et les vendons à tout type de clients dans le monde.

Nous sommes sans conteste, je crois, le groupe qui dispose de la vision la plus complète et la plus globale du secteur de la production et de la distribution audiovisuelle. Il nous semble d'ailleurs indispensable de comprendre les dynamiques mondiales de ce marché dès lors que l'on s'intéresse à un diffuseur comme France Télévisions. À cet égard, il importe de préciser que les métiers de producteur et de diffuseur, exercés tant par les chaînes que par les plateformes, sont complémentaires mais distincts. En ce qui nous concerne, nous ne faisons que du B2B (*business to business*) : nous ne diffusons pas directement nos contenus auprès du public. Nous n'avons ni les compétences d'une régie publicitaire ni celles liées à la souscription d'abonnements, et il ne nous appartient pas non plus de définir la programmation d'une antenne ou d'une plateforme.

À l'inverse, nulle part dans le monde une chaîne de télévision, qu'elle soit publique ou privée, ne produit elle-même massivement son contenu. Nombre d'entre elles ont essayé d'internaliser la production à un moment ou à un autre, mais elles ont toujours fini par constater qu'il était préférable, pour leur activité, de profiter de la concurrence entre producteurs pour obtenir les meilleurs produits au meilleur prix. Ainsi, nous vendons de nombreux contenus à la chaîne britannique ITV, alors qu'elle est notre plus gros concurrent via sa filiale ITV Studios. Il en va de même pour TF1, qui détient pourtant Newen, ou pour M6, qui appartient au même groupe que Fremantle, un autre de nos principaux concurrents. À titre de comparaison, les enseignes de la grande distribution française ne fabriquent pas elles-mêmes les produits qu'elles vendent ; ce constat s'applique aussi à toutes les chaînes de télévision du monde et aux plateformes de streaming. Contrairement à une idée reçue, ni Netflix ni Prime Video ne produisent eux-mêmes leurs contenus : ce sont des sociétés comme les nôtres qui les leur fournissent.

Notre métier est très concurrentiel. En tant que société cotée, nos chiffres sont publics. La marge de notre activité de production et de distribution audiovisuelle s'élève en moyenne à 15 %. Toutefois, elle n'est que de 10 % pour la production pure ; l'écart s'explique par une rentabilité plus élevée – avec une marge supérieure à 20 % – pour la distribution, qui consiste à vendre des programmes déjà présents dans notre catalogue.

J'ai noté vos interrogations concernant la concentration de notre secteur. Il reste en réalité très peu concentré, mais nous estimons que sa consolidation est inéluctable sous l'effet de la massification de nos clients. La réalité, c'est que l'audience des télévisions linéaires

nationales est en baisse dans tous les pays, tandis que celle des plateformes mondiales comme Netflix ou YouTube est en hausse. Dès lors que nos clients deviennent mondiaux, nous devons continuer à grandir pour rester pertinents et capables de peser dans la concurrence internationale face aux géants américains – vous l'avez rappelé, monsieur le président, en citant l'une de mes interventions médiatiques. Nous pensons que la production audiovisuelle connaîtra la même trajectoire que l'industrie musicale, la publicité ou l'affichage : une concentration autour de quelques grands acteurs mondiaux. Dans ce contexte, la meilleure façon pour les producteurs indépendants de préserver leur pertinence consiste, selon nous, à rejoindre l'un de ces grands groupes. Dans notre modèle, cette intégration n'entrave en rien ni la créativité ni l'indépendance éditoriale. Notre stratégie consiste donc à poursuivre notre participation à la consolidation du secteur, et nous serons ravis de répondre à vos questions sur ces sujets de stratégie industrielle.

Pour en venir à la France, c'est notre pays d'origine et il revêt pour nous une importance particulière, même si notre activité de production audiovisuelle dans ce pays – exercée par une quinzaine de filiales sur les 130 que compte notre groupe – représente moins de 5 % de notre chiffre d'affaires global. En effet, nous sommes tout aussi gros, voire plus gros, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Italie ou en Espagne, et nous occupons une position de leader dans les pays nordiques, en Australie ou encore en Inde.

Si l'on continue à zoomer pour s'intéresser à France Télévisions, il s'agit d'un diffuseur de première importance dans l'un de nos grands pays, donc également d'un client important, avec lequel nous collaborons depuis des dizaines d'années. Cela dit, sur le plan quantitatif, il faut ramener les choses à leur juste proportion : le chiffre d'affaires que nous réalisons avec France Télévisions représente environ 1 % de notre chiffre d'affaires global. Ce n'est pas notre premier client en France. Parmi les chaînes publiques européennes, ce n'est pas non plus notre premier partenaire : nous réalisons un chiffre d'affaires équivalent avec la BBC au Royaume-Uni, et notre part de marché auprès de la TVE en Espagne ou de la Rai en Italie est supérieure à celle que nous enregistrons avec France Télévisions.

Un chiffre a été plusieurs fois évoqué par votre commission : 11 % des achats de programmes de France Télévisions seraient réalisés avec Banijay. Pour nous, c'est en réalité presque décevant. Un tel résultat est le fruit du travail d'une dizaine de nos sociétés françaises et n'a rien d'exceptionnel pour un leader mondial basé en France. Les émissions que nous produisons pour le service public, comme « Fort Boyard », « Taratata », « N'oubliez pas les paroles ! », « Les Enfants de la télé » ou « Prodiges », sont des programmes à forte notoriété qui s'inscrivent dans une offre de divertissement plurielle et de qualité. Alexia Laroche-Joubert et Jean-François Rubinstein pourront répondre à vos questions techniques à ce sujet, mais je précise que nous détenons la propriété intellectuelle de ces formats : ils ne pourraient figurer sur les antennes de France Télévisions sans que nous les produisions. Si le groupe ne nous les achetait pas, nous pourrions les produire pour une autre chaîne de télévision ou pour une plateforme. Ces formats éprouvés sont en concurrence permanente avec ceux de nos concurrents et avec les nouveaux projets, nécessairement plus risqués, que nous – ou d'autres – leur proposons chaque année.

J'ajoute qu'aucune des émissions que nous produisons pour France Télévisions n'est à caractère journalistique ou d'opinion. Nous sommes un groupe de divertissement et notre collaboration avec France Télévisions est des plus classiques : nous vendons aux autres chaînes publiques européennes le même type de programmes, sous des conditions financières et à un niveau de contrôle identiques. Je précise qu'avec le service public français, nos productions sont soumises à des audits de coûts systématiques qui, à ma connaissance, n'ont jamais fait l'objet de la moindre contestation. La transparence est totale.

Il va de soi que si France Télévisions, à l'instar de tant de diffuseurs à travers le monde, fait appel à nous, c'est parce que ses équipes sont satisfaites de nos émissions, en matière tant de contenu que d'image, de coût, d'audience et de recettes publicitaires associées. Notre secteur est hautement compétitif : seul le succès garantit la pérennité et, dans notre métier, le verdict de l'audience tombe chaque matin.

En conclusion, nous sommes des industriels, un champion européen à dimension mondiale. Nos concurrents indépendants sont britanniques – ITV Studios –, allemands – Fremantle – ou américains – Lionsgate ou Warner –, mais nous avons su nous hisser parmi les leaders de ce métier en étant français. Nous fabriquons des produits – émissions et séries – à de nombreux clients qui sont les plus exigeants au monde, et France Télévisions est sans doute, parmi eux, l'un des plus exigeants. Nous sommes fiers d'apporter au service public des programmes de qualité qui sont aussi des succès d'audience et participent au rayonnement de la création française, voire à son patrimoine – je pense par exemple à « Fort Boyard ». Notre modèle consiste à rassembler sous le même toit des sociétés de production aux capacités et aux ADN divers afin de fabriquer les meilleurs contenus possible, susceptibles de plaire à nos clients et aux leurs. C'est cette stratégie qui a permis à Banijay, créée seulement en 2008, de devenir le leader mondial de notre industrie. Faut-il regretter que la France compte des champions dans ce secteur de la création et de la production audiovisuelle, ou leur interdire de travailler avec le service public français alors qu'ils le font avec tous les autres acteurs du monde, y compris les chaînes publiques étrangères ? Il nous semble au contraire que c'est une excellente nouvelle pour le pays que des groupes mondiaux conservent leur centre de décision en France.

Avec Stéphane Courbit, le fondateur du groupe, et Alexia Laroche-Joubert, qui dirige l'ensemble de nos activités de production audiovisuelle en France, ainsi que son adjoint Jean-François Rubinstein, nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je me limiterai à une seule question afin de permettre au rapporteur, qui en a de nombreuses, de vous interroger. J'indique simplement, s'agissant de la méthode, que le rapporteur disposera d'une séquence de quarante-cinq minutes ; je donnerai ensuite la parole aux représentants des différents groupes politiques.

Vous l'avez rappelé, vous êtes le leader mondial de la production audiovisuelle. À l'heure où nous cherchons à renforcer la souveraineté de la France et à résister à l'hégémonie des plateformes américaines – le secteur qui nous occupe, l'audiovisuel, a pour le moment réussi à le faire –, nous devrions collectivement nous réjouir que ce leader soit français.

Vous produisez des contenus pour des chaînes de télévision linéaire et pour des plateformes de streaming ; selon vous, quelle est la spécificité de ceux qui sont destinés aux chaînes de l'audiovisuel public ? Considérez-vous ces dernières comme généralistes et n'ayant pas vocation à se différencier absolument des chaînes privées, dont elles seraient complémentaires ? Ou estimez-vous, en tant que producteurs qui réfléchissent quotidiennement à l'élaboration des programmes les plus adaptés, qu'il existe une spécificité des chaînes publiques et, par conséquent, des contenus que l'on doit y trouver ?

M. François Riahi. Comme je l'indiquais, il ne nous appartient pas de définir la programmation de nos clients. Chacun poursuit des objectifs propres et opère des choix éditoriaux spécifiques ; notre métier consiste à leur proposer des émissions qui répondent précisément à leurs attentes.

De fait, nous constatons une différence entre les chaînes publiques et les chaînes privées. Certains programmes que nous vendons au secteur privé ne seraient jamais proposés au service public, et réciproquement. Par exemple, une émission comme « Prodiges », que nous produisons pour France Télévisions, ne serait pas proposée à une chaîne commerciale ; à l'inverse, nous ne proposerions pas nécessairement un format comme « Big Brother » à une chaîne publique. Cela étant, notre position nous permet d'observer que toutes les chaînes publiques européennes ne font pas les mêmes choix. La BBC diffuse par exemple « The Voice », un format que l'on ne retrouve pas sur France Télévisions car il ne correspond pas à sa ligne éditoriale. Il existe donc des différences dans les choix des diffuseurs publics et privés, mais aussi des stratégies divergentes au sein même du service public : même en France, la programmation de France Télévisions diffère sensiblement de celle d'Arte.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Permettez-moi de poser également cette question à deux personnes ayant exercé le métier de producteur. Ce n'est pas que votre réponse ne me satisfait pas, mais le regard de M. Courbit et de Mme Laroche-Joubert m'intéresse tout particulièrement : produit-on de la même manière pour une chaîne privée et pour une chaîne publique ? Dans la construction même des contenus, existe-t-il une spécificité ?

M. Stéphane Courbit, président de Banijay Group. En premier lieu, puisque nous sommes réunis pour évoquer le service public, nous devons nous réjouir que des chaînes publiques existent encore dans presque tous les pays – dans certains pays, elles ont disparu – et que notre audiovisuel public soit fort. En tant qu'industriel, je constate que le service public évolue dans un écosystème différent des chaînes privées, moins contraint par les impératifs de recettes et d'audience ; c'est une chance. En tant que citoyen, je dirai qu'il permet d'accéder à des programmes que l'on ne pourrait pas retrouver ailleurs, sur les chaînes privées, en raison des contraintes économiques qui pèsent sur elles.

Pour revenir à notre manière de concevoir la production pour France Télévisions, l'exercice est complexe. Comme le soulignait François Riahi, nous ne nous substituons pas à France Télévisions, nous ne décidons pas de sa ligne éditoriale. Toutefois, il me semble que la direction d'une chaîne publique doit concilier deux objectifs. Le premier est de proposer des programmes de niche ou plus marginaux, comme l'opéra, qui ne rencontreraient pas un public suffisant pour donner lieu à des recettes commerciales. Le second est de satisfaire l'ensemble des Français qui, par leur contribution, financent l'audiovisuel public. Il est donc normal de proposer des programmes fédérateurs. Je sais que votre commission s'est interrogée sur la pertinence de proposer des jeux sur France Télévisions. Nous en produisons, notamment avec Nagui. Si ces jeux rencontrent un large succès, c'est qu'ils plaisent au plus grand nombre ; or ce plus grand nombre est aussi celui qui finance la télévision publique. Il n'est donc pas illogique d'y diffuser des programmes qui font de l'audience.

Enfin, s'agissant du type de programmes que nous proposons à France Télévisions, ils couvrent une gamme complète, qui va du jeu au divertissement en passant par le *talk show* et les émissions musicales. Néanmoins, nous savons bien que les chaînes publiques n'achètent pas exactement les mêmes produits que les chaînes privées, ces dernières pouvant se montrer plus subversives dans la mesure où elles ont probablement moins de contraintes.

Mme Alexia Laroche-Joubert, présidente-directrice générale de Banijay France. Le service public est soumis à des obligations réglementaires qui ne s'appliquent pas aux chaînes privées. Son cahier des charges lui impose les missions d'informer, de divertir et d'instruire. De même, les articles 18 et 20 de la loi de 1986 lui confient un rôle moteur dans la création française, et ce n'est pas pour rien que le service public représente 35 % des

commandes de fiction française, 50 % de celles de documentaires et une part importante du spectacle vivant – il diffuse à la fois des concerts de pop, comme les « Victoires de la musique », et de musique classique. France Télévisions travaille avec une grande diversité de producteurs et met en avant les territoires ultramarins et régionaux. Pour illustrer cette mission d'information singulière, je citerai l'exemple de ma mère, grand reporter de guerre, que le service public a envoyée sur des terrains de conflit un peu partout dans le monde. Sa mission se distingue donc de celle des chaînes privées.

Quant à nous, la création est un élément essentiel et constitue l'une de nos grandes fiertés dans notre relation avec le service public. « Fort Boyard », par exemple, a été créée en 1990 ; cette émission est toujours à l'antenne, rencontre un succès constant et s'exporte dans le monde. Nous devons nous en réjouir : c'est une création française devenue patrimoniale par la force des choses, grâce à la fidélité du diffuseur. Je suis très fière de produire de tels contenus pour le service public.

Par ailleurs, si l'on compare les grilles au niveau européen, je considère que le service public français possède la programmation la plus exigeante, la plus complémentaire et la plus différenciante. François Riahi évoquait la BBC : celle-ci diffuse aussi des émissions comme « Les Traîtres », que l'on retrouve en France sur M6, ou « Danse avec les stars ». De même, la Rai diffuse « The Voice » ou « Your Face Sounds Familiar ». Ce sont des programmes que l'on retrouve habituellement sur des chaînes privées. Nous avons la chance d'avoir un service public français puissant et nous sommes très heureux de travailler avec lui.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Courbit, vous avez fondé Banijay en 2008 ; aujourd'hui, votre groupe est devenu le leader mondial dans le domaine du divertissement. C'est un succès fulgurant, bâti à force de fusions et d'acquisitions, essentiellement en Europe. Parmi les principales, on retiendra le rachat en 2016 de Zodiak, qui appartenait notamment à la famille De Agostini, et, plus récemment, en 2020, celui du géant néerlandais Endemol Shine. En 2024, vous avez réalisé un chiffre d'affaires d'environ 4,8 milliards d'euros, selon un communiqué de mars 2025.

De nombreux facteurs expliquent votre réussite, au premier rang desquels une réelle intuition entrepreneuriale, tant personnelle que collective. Mais il y a aussi un terreau favorable, puisque c'est un succès français ; nous ne pouvons d'ailleurs que nous réjouir de voir rayonner de belles entreprises françaises à l'international.

Ma première question est la suivante : le fait d'être une entreprise française a-t-il constitué un atout dans votre développement ? Si tel est le cas, pourriez-vous nous en préciser les principaux facteurs ?

M. Stéphane Courbit. J'ai eu beaucoup de chance, parce que je suis arrivé dans un monde de la télévision qui était en cours de création – c'était en 1990, avec Christophe Dechavanne. La télévision est devenue non publique en 1987, je crois, avec la privatisation de TF1. Le métier a donc démarré en 1988. Quand je suis arrivé en 1990, tout était encore à faire et j'ai appris le métier à un moment où tout le monde le faisait aussi, ce qui a donc été beaucoup plus facile pour moi. Une personne qui arriverait aujourd'hui en ayant la même énergie, le même désir et le même âge ne pourrait pas connaître la même aventure que moi. J'ai été au bon moment au bon endroit : il faut, à mon avis, avoir de la chance et j'en ai eu.

La deuxième étape, c'est que nous avons été approchés quelques années plus tard, lorsque j'étais associé avec Arthur, par le groupe Endemol, qui est entré dans notre capital. À

ce moment-là, je me suis rendu compte de ce qu'étaient une entreprise étrangère et des avantages qu'il y avait à être, non pas franco-français mais international, c'est-à-dire être capable de prendre un bon format qu'on voit ailleurs pour le dupliquer dans son pays, et, inversement, quand on crée quelque chose, de le distribuer. C'était la première mouture d'Endemol.

Quand j'en suis sorti, en 2008, on s'est dit qu'on allait démarrer une nouvelle aventure, qui a été Banijay. Était-ce alors un avantage d'être français ? Du point de vue industriel, je ne sais pas ; du point de vue actionnarial, en tout cas, c'est sûr. À ce moment-là, j'étais entouré d'entrepreneurs français qui ont accepté de prendre le risque avec nous. Nous sommes partis *ex nihilo*, avec simplement notre idée et l'argent mis par les uns et les autres. Le tissu entrepreneurial français est fort : nous avons eu, au cours de notre vie, la famille Arnault, le groupe Vivendi, Marc Ladreit de Lacharrière et tant d'autres, comme les Decaux – des gens qui sont venus avec nous parce qu'ils ont cru au projet.

Nous avons la chance d'avoir en France des entrepreneurs qui font des choses et qui sont leaders dans beaucoup de métiers. Les Decaux le sont dans l'affichage, Publicis dans la publicité, LVMH dans le luxe… Nous avons vraiment une culture entrepreneuriale forte. Est-ce qu'être français nous a aidés à devenir le leader mondial ? Il faut prendre cela avec des pincettes, ou une certaine relativité : nous sommes leaders aujourd'hui, mais nous ne le serons peut-être plus demain. Le fait d'être français nous a-t-il aidés à construire un grand groupe de production audiovisuelle ? Pas plus que si nous avions été anglais, espagnols ou américains. Ce qui nous a aidés, en revanche, c'était d'avoir autour de nous des gens prêts à soutenir des projets entrepreneuriaux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'imagine que vous avez bénéficié au cours de votre développement, comme toutes les autres entreprises présentes sur notre territoire, d'aides publiques, et c'est normal. Les aides existent aussi pour cela, mais je pense qu'il y a une sorte de contrepartie quand on est une entreprise française qui rayonne à l'international. Comment faites-vous pour que votre groupe, qui est un ambassadeur de la France, participe à son rayonnement, à son *soft power*, notamment par le choix des contenus que vous produisez ? Comment assumez-vous cette mission au quotidien ?

M. Stéphane Courbit. Je ne sais pas : je suis assez incompétent sur ces questions, mais François sera peut-être plus à même que moi de répondre au sujet des aides publiques. Je dirais que nous n'en avons pas moins bénéficié que d'autres, et pas plus non plus. Nous participons à l'effort collectif, puisque nous payons nos taxes en France et que nous y sommes basés. Nous en sommes très heureux et nous n'avons pas envie de bouger.

Participons-nous au rayonnement du pays ? Nous avons, inconsciemment ou consciemment, une culture française et, quand on crée des programmes, on a envie de les vendre partout dans le monde. Beaucoup ont ainsi été exportés : « Star Academy » existe dans plusieurs pays, et « Fort Boyard » aussi. « Koh-Lanta » n'a pas été créé en France mais a maintenant un format français que nous exportons dans beaucoup d'endroits. Nous participons donc indirectement au rayonnement. Quand nous faisons de la fiction, nous l'exportons aussi. François a parlé de la série *Versailles*, qui est devenue *Marie-Antoinette* et a été exportée dans le monde entier. Nous le faisons à notre manière. Le faisons-nous plus ou moins que les autres ? Je n'en sais rien. Nous le faisons parce que nous sommes assez fiers d'être français et contents d'être là.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez procédé depuis 2008 à beaucoup d'acquisitions, essentiellement en Europe, qui auraient pu diluer votre actionnariat. Je vais parler d'un concurrent : la constitution du groupe Mediawan s'est faite autour d'un socle, puis au moyen d'acquisitions qui ont conduit à faire entrer un fonds d'investissement américain et d'autres acteurs étrangers, notamment un acteur qatari, plus récemment, qui représentent une part assez significative de l'actionnariat. Vous avez non seulement gardé le contrôle de votre groupe, me semble-t-il, mais vos coactionnaires sont aussi très majoritairement français – la part de ceux qui sont étrangers reste assez résiduelle. Celle de la famille italienne De Agostini serait peut-être autour de 20 %. Était-ce un choix de conserver, au cours de vos acquisitions, un groupe contrôlé et détenu par des actionnaires français ou européens ?

Par ailleurs, comment voyez-vous la concurrence exercée par d'autres acteurs, comme Mediawan, qui ont choisi de s'ouvrir à des acteurs internationaux, notamment américains ? L'un des objets de cette commission d'enquête est de voir comment on pourrait flécher les subventions à l'audiovisuel public vers des acteurs français plutôt que vers d'autres qui sont détenus, d'une façon quasi majoritaire, par des actionnaires étrangers, notamment des fonds américains.

M. Stéphane Courbit. Cela s'est fait comme je vous l'ai dit : des industriels, des partenaires français ont accepté de nous faire confiance et de nous suivre dans l'aventure. Nous avons réussi à garder le contrôle de cette manière. L'ensemble des actionnaires français représentent, je pense, plus de 80 % du total. De Agostini doit maintenant avoir moins de 10 % du capital.

M. François Riahi. 5 %.

M. Stéphane Courbit. Ils étaient à 20 % au début, mais ils sont descendus au fil du temps. Nous ne nous disons pas que nous avons absolument la volonté de rester franco-français. Nous l'avons fait parce que les gens autour de nous nous faisaient confiance. Nous avons fait entrer d'autres acteurs, mais les acquisitions ont aussi été réalisées en émettant pas mal de dettes.

S'agissant des concurrents qui ont des actionnaires étrangers, nous considérons que c'est plutôt une chance d'avoir Mediawan en France. C'est un acteur de plus, qui n'a peut-être pas eu la chance ou l'opportunité, à un moment, d'avoir plus d'actionnaires français. Si cela n'avait pas été eux, peut-être qu'un Allemand l'aurait fait avec les mêmes actionnaires, KKR ou des Qataris. Faut-il se dire que c'est bête qu'un acteur français ait attiré des acteurs étrangers pour devenir, lui aussi, un des gros acteurs mondiaux ou trouver que c'est plutôt bien qu'il ait réussi à le faire ? Globalement, le fait que Mediawan ait plus d'actionnaires étrangers que nous ne me semble pas être un sujet majeur. Je comprends que cela puisse l'être pour vous, puisque vous vous intéressez à l'argent public, mais il faut se poser la question différemment : si Mediawan était totalement étranger, ne travaillerait-il pas autant avec le service public ? Je le pense. Ils ont réussi à garder le contrôle éditorial, d'après ce que je comprends. Le contrôle économique, je ne sais pas : je ne suis pas dans leurs comptes.

M. François Riahi. Nous sommes une société cotée. Notre actionnariat n'est malheureusement pas encore très liquide – nous aspirons à ce qu'il le devienne – mais il peut bouger tous les jours. On ne peut pas savoir exactement qui va détenir les titres de notre société : des actionnaires étrangers peuvent en acheter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour que l'on sache de quoi on parle, que représente l'actionnariat étranger, à peu près, entre le flottant et le reste ?

M. François Riahi. Malheureusement, nous n'avons pas assez de flottant aujourd'hui, mais le groupe LOV détient à peu près 45 % du capital, Vivendi 19 %, la Société des bains de mer de Monaco 10 %, Fimalac 7,5 % et De Agostini 5 %. Vient ensuite le flottant. Stéphane et sa famille ont des droits de vote triples. C'est possible à Amsterdam, où nous sommes côtés, mais pas à Paris. Dans le système français, il est plus difficile d'assurer le contrôle au fil des dilutions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le groupe Mediawan a très rapidement pris le contrôle de certains rendez-vous majeurs du service public, comme les émissions de France 5 « C dans l'air » et « C à vous ». Si j'en crois une étude de NBC de 2023, Mediawan France produisait 40 % de ses volumes pour France Télévisions. Il y a donc une forte dépendance de ce groupe aux fonds de France Télévisions, dont il est le premier bénéficiaire. Comment l'expliquez-vous ? Pouvez-vous nous dire, de façon transparente, quelle est la part de dépendance de votre groupe au service public ?

M. François Riahi. J'ai déjà un peu répondu dans mon propos liminaire à votre dernière question. France Télévisions est évidemment un client important. Il se trouve que nous travaillons avec tout le monde, dans le monde entier : la part de chaque client est donc relativement faible. France Télévisions représente à peu près 1 % de notre chiffre d'affaires. Nous n'en sommes certainement pas dépendants.

M. Stéphane Courbit. C'est important mais très relatif : avec 1 % du chiffre d'affaires, on ne peut pas dire que nous soyons dépendants. Par ailleurs, nous avons la naïveté de penser que les programmes que nous faisons pour France Télévisions sont bien pour ce groupe – je parle de « Fort Boyard », de « Taratata » ou des jeux. Nous n'avons pas le sentiment que, globalement, France Télévisions nous apporte des aides.

Mme Alexia Laroche-Joubert. Je suis très fière de faire partie d'un groupe international. J'étais là au début : on ne pensait pas devenir aussi gros. Je suis même fière que Mediawan achète une société de production américaine, North Road. Je trouve qu'il est incroyable d'être sur ce marché et d'acquérir des sociétés américaines.

France Télévisions n'est pas notre premier client en France. Il représente à peu près à 30 % de notre CA (chiffre d'affaires).

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Est-ce 1 % au niveau mondial et 30 % au niveau français ?

Mme Alexia Laroche-Joubert. Exactement.

En revanche, comme je l'ai dit précédemment, France Télévisions est un client qui nous permet de faire des choses que nous ne ferions pas pour les chaînes privées, comme le documentaire sur Anne Frank, diffusé en *prime time*. Cela n'existe pas dans le privé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le poids de votre groupe au sein du marché français est dû, en grande partie, à votre succès entrepreneurial et je pense qu'on peut s'en réjouir – vous êtes un champion français. La position que vous occupez s'accompagne d'obligations mais aussi d'interrogations. J'ai vu – n'hésitez pas à me dire si ces chiffres ne sont pas les bons – que votre volume d'affaires avec France Télévisions avait été multiplié par

2,4 entre 2015 et 2024. Il est alors passé de 36 millions d'euros à près de 87 millions, malgré une légère décroissance au cours des dernières années.

La hausse s'explique notamment par vos acquisitions : celle de Zodiak, en 2016, et celle d'Endemol, en 2020, vous ont permis de récupérer des contrats signés avec France Télévisions. Entre 2016 et 2019, le montant de vos contrats avec France Télévisions a augmenté de 26 millions d'euros, soit une hausse de 50 %, alors que vous n'aviez pas fait de nouvelles acquisitions pouvant y conduire et que les achats de programmes de France Télévisions baissaient. Comment expliquez-vous qu'à périmètre constant, et en à peine trois ans, vous ayez pu multiplier par 1,5 le montant des contrats signés avec France Télévisions ?

M. Jean-François Rubinstein, directeur général de Banijay France. La contribution de nos acquisitions a effectivement été assez significative entre 2016 et 2019. Vous avez parlé des plus grosses, comme celle de Zodiak Media, qui a été assez structurante, puisqu'elle concernait plusieurs sociétés de production : Adventure Line Productions, KM ou encore Gétévé. C'est principalement un effet de périmètre qui explique l'augmentation de notre chiffre d'affaires.

Autre élément qu'il convient de préciser : nous étions en 2016 un groupe qui faisait quasi exclusivement des programmes de flux. On voyait bien que le marché était en train de se développer, notamment avec l'arrivée des plateformes. Nous avons donc entrepris des efforts pour développer cette activité, ce qui explique aussi, au-delà de l'effet de périmètre, la hausse de notre chiffre d'affaires.

M. François Riahi. Pour replacer les choses dans leur contexte, quand Banijay achète Zodiak, cela représente un doublement de taille, et lorsque nous achetons Endemol, c'est un triplement. Au total, c'est donc une multiplication par six.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les éventuels conflits d'intérêts entre d'anciens dirigeants de l'audiovisuel public et les sociétés de production entrent aussi dans le périmètre de cette commission d'enquête. Cette question concerne davantage France Télévisions que les sociétés de production, puisque la loi, comme l'a expliqué Delphine Ernotte, vous autorise à recruter d'anciens dirigeants de l'audiovisuel public.

En février 2018, France Télévisions a recruté Takis Candilis pour occuper la fonction de directeur des programmes, soit en quelque sorte de numéro deux du groupe. Si les contrats sont signés par la direction de la production, c'est au directeur des programmes de passer commande auprès des sociétés concernées. Jusqu'à son arrivée à France Télévisions, M. Candilis était, je crois, le patron de Banijay Studios. En 2018, année de son arrivée à France Télévisions, vos contrats avec ce groupe ont augmenté de 8 millions d'euros. L'année suivante, la hausse était de 11 millions, ce qui représente une augmentation de 30 % de ce volume d'affaires. Je précise aussi que vous n'avez procédé durant cette période à aucune acquisition de société ayant des contrats avec France Télévisions. Pouvez-vous préciser quels nouveaux contrats expliquent l'augmentation de 30 % de votre volume d'affaires avec France Télévisions en deux ans ?

M. Stéphane Courbit. Je pensais bien que vous nous parleriez de Takis. Je me suis donc un peu renseigné parce que ma mémoire me faisait défaut.

Avant de revenir sur cette période et sur les chiffres que vous avez avancés, je rappelle qui est Takis Candilis. Il a été producteur pour beaucoup de sociétés, Ellipse, Canal+, Hamster,

et il a été patron de Lagardère Studios et des programmes de TF1 : ce n'était pas une personne nouvelle. Quand nous avons racheté Zodiak, qui faisait de la fiction, domaine dans lequel notre expertise était assez faible, nous sommes allés chercher Takis, en lui proposant la direction mondiale des studios pour la fiction. Il est resté deux ans chez nous. Delphine Ernotte l'a ensuite appelé pour lui proposer un rôle de coordinateur au sein de France Télévisions. On n'avait pas envie qu'il parte, mais il a dit que c'était un truc qu'on ne pouvait faire qu'une fois dans sa vie et qu'il en avait envie. Il est donc parti. Il est resté un peu plus de deux ans là-bas, puis il est de nouveau parti parce qu'il avait 65 ans. Nous lui avons alors confié une mission de conseil, toujours en ce qui concerne la fiction. C'était un contrat de deux ans, mais il a arrêté au bout d'un an parce qu'il voulait faire de la réalisation.

J'en viens aux chiffres, à propos desquels il ne faut pas se tromper – pour ma part, je ne m'en souvenais pas du tout. J'ai vu des déclarations selon lesquelles ce n'était pas lui qui signait, mais les unités de France Télévisions. Alexia pourra peut-être vous en parler – je n'avais pas des discussions quotidiennes à ce sujet.

En 2018-2020, lorsque Takis Candilis était là, nous avons fait en moyenne 64 millions d'euros de chiffre d'affaires par an. De 2021 à 2024 – comme il était parti, ce n'est pas lui qui a signé les contrats –, nous avons fait 87 millions d'euros. Je n'ai donc pas le sentiment qu'il nous ait signé des contrats et que les chiffres soient ensuite redescendus. Globalement, il n'y a pas eu de nouveau programme significatif qui ait été signé quand il était là. Il y a eu quelques arrêts, en revanche, comme celui de *Cut*, mais ce n'est pas le problème, et je pourrais aussi parler des documentaires. Le seul programme vraiment important pour lequel nous avons signé, c'était la série de fiction *OPJ*. Si certains avaient le sentiment que Takis Candilis a signé des contrats pour nous faire plaisir, je leur répondrais que cette série en est à sa sixième saison. Il n'est plus là, mais elle continue – elle marche toujours.

Par ailleurs, les chiffres parlent d'eux-mêmes. On ne peut en aucun cas imaginer que le passage de Takis Candilis à France Télévisions ait dopé nos contrats, même si les chiffres que nous avons ne sont pas exactement les mêmes que les vôtres. Pour moi, en 2018, avant son arrivée, nous faisions 60 millions d'euros de chiffre d'affaires avec France Télévisions.

Mme Alexia Laroche-Joubert. À l'époque où Takis était à France Télévisions, j'étais la patronne d'une société qui s'appelle ALP – Adventure Line Productions – et je n'ai jamais été en contact avec lui.

Un autre programme a été signé, « La Carte aux trésors », mais il préexistait à Takis – il n'était plus sur les antennes de France Télévisions. J'ai réussi à le revendre et j'en suis très heureuse, car il est toujours diffusé sur le service public. Le contrat d'*OPJ*, par ailleurs, faisait suite à ceux de *Foudre* et de *Cut*, qui étaient produits par la même société, un peu dans les mêmes conditions, c'est-à-dire dans les territoires ultramarins. *OPJ* connaît un record d'audience lors de sa sixième saison, avec 3,5 millions de vues. C'est un programme qui fonctionne extrêmement bien et qui a le mérite d'avoir créé une économie à La Réunion, grâce à la formation de jeunes aux métiers de l'audiovisuel, qui sert maintenant à toute l'industrie, y compris des sociétés privées.

S'agissant de Takis, il y avait une spécificité. La mission qui lui était confiée par Delphine Ernotte portait sur la transformation du linéaire et la numérisation. Il avait aussi en charge la réorganisation structurelle du groupe. Nous ne l'avions pas pour interlocuteur, mais je crois que c'est lui qui a mis en place, afin de renforcer le contrôle sur les devis, quand nous proposions un programme, un comité d'investissement pour tous les *primes*. Notre chiffre

d'affaires n'a pas augmenté : nous n'avons pas fait des ventes incroyables pendant cette période. Et puis, je l'ai dit, je n'ai jamais été en contact avec lui.

M. Stéphane Courbit. François a déjà un peu parlé de notre organisation. Banijay est une espèce de coopérative de petites sociétés de production – il y a en a dix-sept en France. Chaque producteur vend ses programmes à France Télévisions : nous n'avons pas de centrale de vente. Alexia ne vend pas les programmes pour toutes les sociétés du groupe. Globalement, chacun essaie de vendre son programme et je ne crois pas que l'influence d'une personne puisse conduire à quoi que ce soit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour récapituler – dites-moi si je me trompe –, M. Candilis était directeur du pôle fiction de Banijay. En février 2018, France Télévisions l'a recruté comme directeur des programmes, c'est-à-dire numéro deux. C'est lui qui est devenu responsable, notamment, des commandes passées aux sociétés de production. Pendant ses deux années à France Télévisions, le montant des contrats signés avec Banijay a augmenté de 30 %, ce qui ne relève pas de votre responsabilité, mais de celle de ce groupe.

En septembre 2020, à peine deux ans après son arrivée, M. Candilis a quitté France Télévisions. Sa période de chômage a été courte : deux mois plus tard, il a de nouveau été recruté par Banijay, non plus comme directeur des studios – pour votre pôle fiction – mais comme conseiller fiction, rattaché directement au CEO (*Chief Executive Officier*, ou PDG). On peut donc dire que M. Candilis a fait une navette, un aller-retour entre votre groupe et France Télévisions en à peine deux ans. Reconnaissez-vous que cette situation, qui est légale, est de nature à créer une ambiguïté, une sorte de doute ou de soupçon sur la régularité de contrats conclus par M. Candilis avec France Télévisions en votre nom ? Admettez-vous qu'il peut y avoir, déontologiquement, un problème dans le cas de M. Candilis ?

M. Stéphane Courbit. Je n'ai pas exactement les mêmes chiffres. En 2017, nous étions à 51 millions d'euros, et en 2018 à 59 millions, ce qui ne fait pas une hausse de 30 %. Nous sommes ensuite passés à 62 millions. Je pense que la différence est de 20 %, plutôt que 30 %, mais peu importe, nous n'allons pas débattre au sujet des chiffres. Pour moi, je l'ai dit, ce n'est absolument pas lié à sa présence ou non.

S'agissant de votre question de fond, je ne crois pas qu'il puisse y avoir une ambiguïté, car j'ai l'esprit bienveillant. Je considère que les gens font plutôt les choses avec honnêteté. On peut toujours voir le mal partout mais je ne pense pas que ce soit vrai, et les faits le prouvent, heureusement. On voit bien que notre chiffre d'affaires a beaucoup grossi après le départ de Takis. Si jamais il y avait eu quoi que ce soit, on pourrait dire qu'il a signé un maximum de contrats, non justifiés, avec nous, et les chiffres redescendraient ensuite, mais ce n'est pas le cas, Dieu merci.

J'ajoute que c'est nous qui, par deux fois, sommes allés le chercher. Il n'est pas venu nous voir pour demander un petit contrat en remerciement de services rendus. Si on voit le mal partout, on peut se dire qu'il y a une ambiguïté. Autrement, on regarde les faits et on voit qu'il n'y a pas de problème.

Mme Alexia Laroche-Joubert. Si vous en parlez avec les dirigeants du service public, vous verrez que Takis Candilis se déportait lorsqu'il était question de sujets concernant Banijay quand il était en poste. Sa signature n'est pas sur nos contrats et nous n'avons pas eu d'échanges avec lui.

M. François Riahi. Si je peux vous donner un avis presque personnel, les règles pour la prévention des conflits d'intérêts ont été durcies massivement sous un précédent quinquennat pour les hauts fonctionnaires – je l'ai été – et je vois à quel point cette évolution en train d'assécher le vivier. On ne peut pas travailler dans son domaine de compétence. J'appelle simplement votre attention sur ce point : si vous adoptez de nouvelles règles qui font que les gens qui ont déjà travaillé dans ce secteur ne peuvent plus travailler à France Télévisions ou ailleurs, par la suite, il n'y aura plus à France Télévisions que des gens qui n'ont pas de compétence dans ce secteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'enjeu est de garantir à chaque instant qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le déport de M. Candilis, lorsqu'il était à France Télévisions, a été signalé et vous avez eu raison de le faire. J'ai pu voir, notamment dans les documents de France Télévisions que vous m'avez transmis, que M. Candilis a fait l'objet d'une procédure renforcée, donc de déport, à de nombreuses reprises – trente et une fois au total pendant les deux années et demie qu'il a passées là-bas. Lorsqu'il a rejoint Banijay en tant que conseiller fiction, il a fait l'objet de trente-cinq procédures renforcées pour la seule année 2021. Une procédure renforcée, pour ceux qui nous écoutent, a pour objectif de prévenir les conflits d'intérêts et de permettre à une personne qui a eu un lien avec une société de production de se déporter. Cela implique que les contrats sont directement signés par la présidente de France Télévisions. Cette procédure est déclenchée pour tout salarié venant d'une société de production, pendant douze mois après son débauchage.

On peut se dire que la procédure est légère, parce que d'autres personnes dans l'équipe peuvent être impliquées et que cela conduit seulement à une signature par la présidente de France Télévisions. Je pense aux recommandations que nous devons formuler dans le cadre de la commission d'enquête : estimez-vous, s'agissant de ces allers-retours, qui sont encore autorisés par la loi, que les procédures de déport sont suffisantes pour prévenir tout conflit d'intérêts vis-à-vis des sociétés de production, comme la vôtre, comme Mediawan ou comme d'autres sur le marché, ou bien que nous devrions, en tant que législateurs, comme Delphine Ernotte a appelé à le faire, renforcer encore la procédure ?

M. François Riahi. Je pense, je vous l'ai dit, qu'en adoptant des règles qui, forcément, ne s'appliqueront pas à des cas particuliers mais à des cas généraux, vous allez changer le vivier des personnes qui peuvent aller à France Télévisions. Quand vous savez que prendre un poste vous empêchera ensuite d'en prendre un autre, vous ne le faites pas si vous êtes ambitieux et que vous avez d'autres possibilités.

Notre sentiment, s'agissant du déport, est que les choses ont fonctionné. Comme l'a dit Alexia, nous n'étions pas en relation avec Takis. Je n'étais pas encore dans le groupe, mais Alexia pouvait tout à fait le voir. La situation n'a pas donné lieu à des risques de conflit d'intérêts. Je considère, personnellement, que les règles actuelles en matière de déport permettent de répondre à la question. Surtout, un conflit d'intérêts se constate sur la base d'actes pris pour des mauvaises raisons. Je ne crois pas qu'on puisse trouver, dans le cas de Takis Candilis, le moindre acte qui corresponde à cela.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous êtes des chefs d'entreprise. Dans le privé, des clauses de non-concurrence, qui empêchent les salariés d'aller travailler chez un concurrent ou un prestataire, sont souvent négociées dans le cadre du contrat de travail. Ce qui nous interpelle – je crois que cette préoccupation est partagée au sein de la commission

d'enquête, quels que soient les bords politiques –, c'est que des salariés de France Télévisions qui ont négocié leur départ et obtenu à cette occasion des indemnités importantes retrouvent du travail quelques mois plus tard – c'est tant mieux pour eux, car on ne leur souhaite pas d'être au chômage toute leur vie – dans des sociétés qui sont des partenaires, des prestataires ou qui travaillent de manière assez substantielle avec France Télévisions. Dans le privé, en général, quand des directeurs ou des directrices de haut niveau négocient des indemnités de licenciement conséquentes – à France Télévisions, il est question d'argent public –, des clauses prévoient que ces salariés ne peuvent pas aller travailler immédiatement, ou pendant quelques mois, voire quelques années, ce qui coûte cher, c'est vrai, chez un prestataire, un concurrent ou un partenaire.

Quel regard portez-vous là-dessus ? Prévoyez-vous de telles clauses pour vos cadres ? Accepteriez-vous de négocier des indemnités de licenciement importantes avec des salariés qui iraient ensuite travailler assez rapidement chez un prestataire ou un concurrent ?

M. François Riahi. Il existe évidemment des clauses de non-concurrence mais il faut les payer. Quand un salarié soumis à telle clause s'en va, il faut arbitrer. S'il faut lui verser 50 % de son salaire pour qu'il n'aille pas travailler pour un concurrent pendant un an, cela représente quand même beaucoup d'argent. L'activation de la clause se justifie quand, pour une raison ou pour une autre, ou si le profil est sensible, on ne souhaite pas que cela arrive. Mais, dans de nombreux cas, on n'active pas la clause car on n'a pas envie de rémunérer quelqu'un à ne rien faire après son départ. On mesure l'intérêt la société : est-il plus intéressant de payer ou bien d'accepter que la personne parte chez un concurrent ? Les gens ont le droit de retrouver du travail.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous pose ces questions – que j'ai déjà posées à Together Media et que je poserai demain à Mediawan – car, lorsque nous avons auditionné la ministre de la culture, celle-ci a dénoncé la « consanguinité » du secteur qui « ne souffre d'aucun contrôle ». Confrontée aux cas précis que j'ai évoqués, Mme Ernotte appelle quant à elle le législateur à réguler le secteur. Ces situations, en effet, n'ont rien d'illégal : vous n'êtes pas hors-la-loi lorsque vous recrutez M. Candilis. Pouvez-vous néanmoins admettre que l'intérêt, pour vous, résidait dans son carnet d'adresses et dans les liens qu'il entretenait déjà avec France Télévisions ? Je précise que c'est aussi ce que Mme Darrigrand a pu apporter à Together Media, et que l'on trouve des cas similaires chez Mediawan.

M. Stéphane Courbit. Non, ce n'était pas du tout pour cela que nous avons recruté M. Candilis. La première fois, c'était avant qu'il aille à France Télévisions. Il avait travaillé pour le groupe Canal+ et pour TF1, et nous l'avons recruté pour sa compétence en fiction. Nous devenions en effet actionnaires de Zodiak Media, qui avait une activité dans ce domaine, mais nous étions assez incompétents en la matière. Je ne sais même pas s'il avait à cette époque de meilleures relations que nous avec France Télévisions.

Lorsqu'il y est parti, ce n'était pas notre choix, comme je vous l'ai dit ; nous aurions aimé qu'il reste. Nous avons recruté un Scandinave pour le remplacer. Il est revenu ensuite pour une mission de conseil mais c'était la fin de son parcours en tant que dirigeant ou conseiller. Il considérait qu'il devait arrêter.

Sincèrement, nous l'avons recruté pour sa compétence mais pas pour ses liens avec France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Travaille-t-il toujours pour vous ?

M. Stéphane Courbit. Non. Nous avions signé un contrat de deux ans pour une mission de conseil mais, au bout d'un an, il a arrêté car il voulait faire un film. Et sa mission tenait sur une journée par semaine.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Votre volume d'affaires global avec France Télévisions a reculé de 6 % entre 2020 et 2024 mais il évolue de façon différente selon les filiales. Celui de KM Production, qui produit des documentaires, est ainsi passé de 46 000 euros en 2022 à 0 euro en 2023 puis à 1,1 million en 2024. Comment expliquez-vous cette multiplication par vingt-trois du montant des contrats signés avec France Télévisions en à peine deux ans ?

M. Stéphane Courbit. Je laisserai Alexia vous répondre, car c'est un sujet qu'elle connaît bien. Indirectement, vous faites allusion à Catherine Alvaresse.

On peut dire que cela représente une multiplication par vingt-trois, mais il faut replacer les choses dans leur contexte : il suffit de signer un ou deux documentaires, et l'est on est vite au million.

Mme Alexia Laroche-Joubert. C'est, d'une certaine façon, la consécration de la stratégie que j'ai mise en place lorsque je suis arrivée à la tête du groupe. Je regrettais la décision de mon prédécesseur d'arrêter la production de documentaires : je considérais en effet que celle-ci était un actif fort et qu'une une société de production audiovisuelle est d'autant plus stable qu'elle produit des genres différents.

Je n'avais rencontré Catherine Alvaresse qu'une fois, sans jamais travailler avec elle. Elle avait été licenciée du service public en avril 2023 – un licenciement un peu mouvementé, dont vous avez fait état – et je l'avais appelée l'été suivant : je souhaitais relancer le documentaire et cherchais, pour cela, quelqu'un ayant une expertise dans ce domaine. Nous nous sommes rencontrées, nous avons signé un contrat et son premier documentaire a été diffusé deux ans après son départ du service public.

Anne Frank, journal d'une adolescente est un documentaire international ambitieux, puisqu'il a été diffusé en *prime time*. Il a bénéficié d'un chiffre d'affaires un peu plus important que les autres, mais le chiffre d'affaires global réalisé en 2025 par KM Production avec le service public, qui est de 5 %, est encore trop modeste selon moi.

Je ne sais pas si vous le savez, mais les partenaires commerciaux de France Télévisions doivent respecter un code de conduite : lorsque j'ai décidé de recruter Catherine Alvaresse, j'ai dû en informer le service public. Celui-ci était donc parfaitement au courant de son recrutement et lui a imposé la procédure renforcée. Tout a été fait dans les règles.

J'ajoute que, dans la mesure où le service public – Arte et France Télévisions – commande 75 % de la totalité des documentaires, vous l'auriez empêchée d'exercer son métier si vous lui aviez interdit de travailler pour un partenaire de France Télévisions.

M. Stéphane Courbit. Ceux qui pensent – je sais que ça n'est pas votre cas – qu'Alexia est allée chercher Catherine pour la remercier peuvent constater que ce n'était pas un grand remerciement, vu que KM Production faisait 40 000 euros de chiffre d'affaires avant son arrivée. Ce que je veux dire, c'est que ce n'est pas un renvoi d'ascenseur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie de vos réponses et de votre précision quant à la part de chiffre d'affaires de la filiale KM Production réalisée avec France Télévisions ; c'est un élément important pour comprendre les liens entre les sociétés.

Votre groupe est structuré en trois grands pôles : la création de contenus audiovisuels qui, avec un chiffre d'affaires de plus de 2,1 milliards d'euros, demeure votre cœur de métier ; les événements live ; le gaming et les paris sportifs, avec notamment le site de paris en ligne Betclic. Cette dernière activité n'entre pas dans le périmètre de la commission d'enquête mais, avec un chiffre d'affaires en hausse de 45 % en 2024, elle constitue pour votre groupe un levier de croissance.

Comment parvenez-vous à concilier, au sein du même groupe, des missions de service public et une activité consistant à démocratiser les jeux en ligne ? Comment jonglez-vous entre les deux ?

M. François Riahi. Nous sommes fournisseur de chaînes publiques comme privées, mais je ne pense pas que l'on puisse dire que nous exerçons des missions de service public. Notre colonne vertébrale, c'est le divertissement. Nous l'assumons totalement. Notre rôle est d'offrir des divertissements de qualité à nos clients.

Notre activité de paris sportifs est totalement régulée. Dans les quatre pays où nous l'exerçons – six demain, avec l'acquisition de Tipico –, nous le faisons dans le cadre défini par le législateur et sommes soumis à des autorités de régulation.

Pour nous, l'ADN est le même : le pari sportif, c'est une interaction avec du contenu. La plupart des paris sont placés pendant les matchs. Il y a deux semaines, je regardais un match entre Strasbourg et Marseille, qui menait deux à zéro. Je n'étais pour aucune des deux équipes mais, à partir du moment où j'ai parié sur le fait que Marseille ne gagne pas, le match est devenu plus intéressant et plus vivant pour moi ! L'avènement du smartphone a rendu possible une interaction en live avec le contenu. Les métiers ne sont pas les mêmes mais ils répondent à la même logique, celle du divertissement.

Nous nous sommes aussi développés dans la production d'événements live – cérémonies et divertissements immersifs – car, si les gens passent un temps croissant devant les écrans, ils valorisent aussi de plus en plus le fait d'assister à des événements.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En 2020, monsieur Courbit, vous faites l'acquisition du groupe néerlandais Endemol Shine, rebaptisé ensuite Endemol France. L'achat de ce concurrent, qui avait aussi des contrats avec France Télévisions, s'est-il traduit par la relocalisation ou la création d'emplois en France ?

M. Stéphane Courbit. Je ne pense pas que cette acquisition se soit traduite par la relocalisation d'emplois en France puisque la branche française existait déjà. En revanche, la holding d'Endemol était à l'époque à Amsterdam : en la ramenant, nous avons déplacé une centaine de personnes depuis la Hollande vers la France, puisque Endemol est devenu Banijay.

Nous avons rétabli la séparation entre Endemol d'un côté et Shine de l'autre, pour la fiction. Comme je vous le disais tout à l'heure, Banijay est une sorte de coopérative de producteurs indépendants. Nous avons réorganisé la structure d'Endemol Shine, qui était beaucoup plus centralisée que la nôtre, pour qu'elle retrouve un esprit entrepreneurial et pour y insuffler un peu d'émulation, de concurrence.

Je reviens à votre question précédente ; vous nous avez demandé comment nous parvenions à jongler entre les différentes activités. Ce qu'a dit François Riahi au sujet de la production live est important à cet égard. Le métier de la production audiovisuelle est en grand bouleversement. Quand j'ai commencé il y a trente-cinq ans, c'était la fin de la télévision publique et l'ouverture de la télévision privée. Puis la TNT (télévision numérique terrestre) est arrivée, suivie par les chaînes payantes, les chaînes du câble et les streamers.

Nos clients d'aujourd'hui, les streamers, ont une taille beaucoup plus importante que ceux d'hier : nous sommes face à des mastodontes qui sont en train d'imposer leurs règles au monde. Pour les groupes qui ne seront pas assez structurés et solides, ce sera très difficile. Je crains que beaucoup de petits producteurs ne disparaissent d'ici une dizaine d'années car ils ne pourront pas résister à la puissance de Netflix, Amazon ou Apple. Maxime Saada a dit qu'un jour, nous risquions tous de finir américains. En effet, tous ces streamers sont américains. Nous avons la chance que le groupe Canal+ résiste et qu'il ait acheté MultiChoice ? notamment. Nous essayons de faire en sorte qu'il y ait un ou deux acteurs forts dans chaque pays, mais c'est très difficile.

Nous avons décidé de développer une activité dans le live car nos clients historiques – TF1, M6 et France Télévisions, pour prendre des exemples français – sont en souffrance. Leurs recettes publicitaires sont plus difficiles à obtenir et leurs marges baissent, si bien qu'ils nous demandent des réductions de prix, comme tout le monde. Nous nous mettons donc à la tâche pour changer nos méthodes de production et essayer de réduire nos coûts de 1 %, 2 %, 3 % ou 4 %.

Il s'était passé la même chose après la crise des subprimes, en 2008 ; nous avions alors dû baisser nos prix de 20 %. Si on nous l'avait demandé avant la crise, nous aurions dit que nous n'y arriverions jamais. Mais nous avons demandé des efforts à tout le monde, notamment à nos fournisseurs, en faisant valoir ceux que nous avions faits. Tout le monde a suivi et, globalement, le niveau de marge a baissé un peu partout dans le monde en 2008.

Dans la mesure où ce niveau est amené à baisser encore avec nos clients historiques, nos seuls relais de croissance actuels sont les streamers qui, eux, progressent. Mais le rapport de force est très difficile, car ils veulent garder les droits. Dans de nombreux pays du monde, dont la France, nous produisons « LOL » pour Amazon. Mais nous le faisons en tant que producteur exécutif, ce qui n'arrive jamais avec une chaîne traditionnelle. C'était leur idée, ils nous l'ont proposée et, comme c'est un beau programme que nous aimions bien, nous l'avons pris pour plusieurs pays. Mais il est très difficile pour le producteur de produire pour un tiers.

C'est aussi la raison pour laquelle nous sommes allés vers le live : nous considérons que, demain, nous devrons être capables de nous adresser directement aux marques – du moins à des clients autres que les chaînes de télévision traditionnelles. Lorsque nous produisons la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques ou un show pour Dior ou LVMH, c'est comme si nous le faisions pour la télévision, sauf que c'est pour d'autres types de clients. Nous croyons vraiment que nous devons aller vers ce type d'activité si nous voulons survivre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais vous interroger sur un contenu en particulier. Ce n'en est qu'un parmi d'autres, et il ne résume en rien l'intégralité de ce que vous produisez pour France Télévisions, mais il interpelle. Il s'agit de l'émission de téléréalité « Drag Race France », que vous produisez depuis 2022 sous l'égide d'Endemol et qui met en scène un concours de drag-queens – c'est-à-dire, selon la définition du dictionnaire, un spectacle de « travestis excessivement maquillés et vêtus de manière extravagante ». Pour ceux qui ne

connaîtraient pas cette émission, je vais citer les propos tenus le 11 juillet 2025 par la drag-queen Soa de Muse : « Je suis woke, je suis queer, je suis noir, je suis non-binaire », ou encore « On est woke, on le reste et on l'assume. » Un article de *Libération* du 22 juillet 2024 rapporte qu'au moment de recevoir son titre de miss Sympathie, la drag-queen Norma Bell a hurlé : « On emmerde les fachos » – une séquence visiblement coupée au montage.

Ma question est simple : en quoi cette émission remplit-elle véritablement une mission de service public ? Pourquoi nous, Français, devrions-nous continuer à payer pour ce type de contenu ?

M. Stéphane Courbit. Je voudrais dire brièvement un mot avant de laisser la parole à Alexia et Jean-François, qui sont directement concernés.

Le choix éditorial ne nous revient pas. Si vous souhaitez savoir si France Télévisions aurait dû ou non commander ce programme, il faut que vous vous adressiez à sa direction.

Avons-nous envie de produire ces émissions ou pas ? Si France Télévisions nous les commande, nous le faisons. Considérons-nous que nous ne devrions pas le faire, d'un point de vue plus philosophique ? Il me semble qu'avec le temps, je suis devenu un bourgeois conservateur. J'estime néanmoins que ce n'est pas pour cela que nous ne devons produire que des programmes conservateurs. Le but, quand on fait un divertissement, c'est d'essayer de s'adresser au plus grand nombre de personnes possible tout en étant à peu près digne. Or il nous semble que nous sommes dignes et, si nous ne le sommes pas, je vous prie de m'excuser. Nous nous efforçons de faire du mieux que nous pouvons.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Parfois, ce sont les producteurs qui proposent des formats ou des émissions. En l'occurrence, vous nous dites que c'est France Télévisions qui vous a proposé ce contenu, n'est-ce pas ?

Mme Alexia Laroche-Joubert. Il est extrêmement rare que l'on nous appelle pour un produit que nous avons en catalogue. Nous sommes force de proposition soit sur des IP (*intellectual properties*) que nous avons acquises, soit sur des créations que nous avons réalisées.

Il faut savoir que le métier de producteur est un métier de résilience : 99 fois sur 100, on nous dit « non ». Au sein de Banijay, nous investissons 5 millions d'euros dans la création, en fiction et en flux. Quand nous travaillons sur 150 programmes de flux – les *paper formats* – que nous présentons aux chaînes, c'est le bout du monde si trois sont retenus !

En l'occurrence, « Drag Race France » est un programme que nous avions en catalogue. Nous l'avons proposé au service public, qui a ensuite disposé. Ils ont dû considérer que ce programme correspondait à leur ligne éditoriale. Il a d'abord été diffusé sur la plateforme numérique, Slash, et, du fait de son succès, il est ensuite passé en deuxième partie de soirée – pas en prime – sur France Télévisions. Ce n'est pas vraiment un programme de téléréalité mais plutôt un *talent show* où prévaut une forme de méritocratie car, pour remporter le concours, il faut beaucoup de travail et d'investissement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Slash est la plateforme préférée de M. le rapporteur ! Nous avons entendu ses dirigeants mais nous les recevrons de nouveau car la première audition avait dû être écourtée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous aurez compris le trait d'humour du président : lors de cette première audition, nous avons dénoncé nombre d'entorses. Alors que la plateforme est destinée en partie à un public mineur – âgé de 15 à 35 ans, selon France Télévisions –, il y a été fait la promotion de contenus à caractère pornographique ou relatifs à la transsexualité.

Vous expliquez que, initialement diffusée sur Slash, « Drag Race France » est diffusée en deuxième partie de soirée sur France Télévisions tous les jeudis durant l'été. Selon vous, monsieur Courbit, le service public a vocation à s'adresser au public le plus large possible. Or l'émission semble avoir fait un flop : lors de la troisième saison, elle a réuni 1,7 % à 6,2 % des téléspectateurs. Ce qui m'a interpellé, c'est que le contrat ne prévoie pas de clause d'audience, contrairement à ceux d'autres émissions, comme « Fort Boyard », « N'oubliez pas les paroles » ou « Les Enfants de la télé ». Comment expliquez-vous l'absence d'une telle clause pour un contenu aussi sensible et critiqué, qui a visiblement du mal à trouver son public ? Arrivé à la quatrième saison, on pourrait arrêter de faire payer les Français et passer à un autre programme.

M. Jean-François Rubinstein. D'abord, nous proposons des concepts. Ensuite, les diffuseurs décident ou non de les commander.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Aviez-vous aussi proposé ce programme au privé ?

M. Jean-François Rubinstein. Oui, nous l'avions proposé à des diffuseurs privés.

Pour apporter un éclairage supplémentaire, je voudrais préciser que ce format est diffusé partout dans le monde, y compris par d'autres diffuseurs publics comme la BBC en Angleterre. France Télévisions n'est donc pas une exception en la matière.

Il s'agit du plus gros succès, parmi les programmes de flux, sur la plateforme france.tv. Il se trouve que France Télévisions s'était fixé comme objectif de développer ses audiences numériques et de toucher des publics plus jeunes. Or ce programme est probablement celui dont l'audience est la plus jeune : sur Slash, la moyenne d'âge était de 35 ans, ce qui est assez remarquable et exceptionnel dans le paysage audiovisuel français.

Enfin, les programmes soumis à des clauses d'audience sont les programmes pour lesquels nous avons des engagements pluriannuels. Or les contrats relatifs à « Drag Race France » sont renouvelés annuellement : il n'y a donc pas lieu de prévoir la moindre clause d'audience. Chaque année, nous discutons avec France Télévisions. C'est un programme dans lequel nous avons investi ; il a été audité, nous n'avons fait aucune marge. Si France Télévisions a décidé de le commander de nouveau, c'est parce qu'elle était très satisfaite des audiences.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En vous écoutant, on se dit que les missions de service public n'ont finalement pas de spécificité et que les mêmes contenus peuvent être diffusés sur une chaîne privée ou publique.

C'est intéressant, car notre commission d'enquête a aussi pour objet de comprendre ce que l'on demande aujourd'hui au service public audiovisuel au travers de son cahier des charges. Pour renforcer notre service public audiovisuel, faut-il lui demander d'être un média généraliste avec des missions très larges, allant du linéaire aux plateformes ? Ou faut-il au contraire le recentrer, dans une période de disette budgétaire, sur certaines missions comme les documentaires ? C'est presque une question philosophique.

M. Stéphane Courbit. C'est effectivement un débat philosophique, d'une certaine manière. Si vous me le permettez, monsieur le président, monsieur le rapporteur, j'aimerais avoir votre opinion sur le sujet. Le service public doit-il proposer des programmes de niche que l'on ne trouve pas sur les chaînes privées, ou doit-il s'adresser au plus grand nombre, puisqu'il est financé par le plus grand nombre ? C'est un vrai débat.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai ma vision, que je partagerai le moment venu, tout comme le rapporteur. En attendant la parution du rapport et nos propositions, nous nous efforçons d'éclairer nos réflexions, qui ne sont pas figées. Les commissions d'enquête doivent aussi permettre d'évoluer, de cheminer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce qui m'a interpellé, c'est la communication faite par France Télévisions autour de ce programme et les dizaines de milliers d'euros qu'elle a engagés, sur une seule saison, pour le promouvoir.

Dans le cadre de cette campagne, France Télévisions tweetait le 22 août 2023 : « Pour François le rugbyman, tenter l'expérience du drag, c'est aussi montrer l'exemple à ses deux garçons. » Il est contradictoire de s'adresser à des enfants alors que l'émission est interdite aux moins de 10 ans. Je sais que ce n'est pas vous qui faites cette promotion, mais cela m'interpelle. Alors que l'émission peine à faire de l'audience et que ses coûts augmentent, on peut s'interroger sur les choix éditoriaux de France Télévisions et sur ses coûts de communication. Ce n'est qu'une mon avis, que je me permets de partager.

M. François Riahi. Je rebondis sur la question du président concernant les missions de l'audiovisuel public. Vous l'avez rappelé, de 2007 à 2009, j'ai été conseiller de Nicolas Sarkozy chargé du budget et de la réforme de l'État. J'étais évidemment plutôt opposé à la suppression de la publicité sur France Télévisions car, par définition, cela devenait plus cher pour l'État. Mais il a pris cette décision pour renforcer l'indépendance de France Télévisions à l'égard des audiences.

De toute façon, il y a une certaine tension entre les finances publiques et les programmes plus ambitieux en termes de qualité ou d'éducation, parce qu'ils sont moins regardés. Si vous ne les financez pas par de la publicité, vous le faites par des contributions publiques. Il y a donc une tension, et il revient à l'État et au corps politique de prendre les décisions en la matière.

M. Stéphane Courbit. Je crois comprendre que vous allez recevoir Nagui. Il y a quelques années, il avait lancé un programme qui s'appelait « The Artist », un télécrochet de type « The Voice » ou « Star Academy » dans lequel les jeunes artistes ne devaient présenter que des chansons originales qu'ils avaient créées et écrites. C'était un pari très risqué. Il y a cru, France Télévisions, qui avait confiance en lui, l'a suivi ; mais le moins que l'on puisse dire, c'est que ça n'a pas été un succès d'audience. On peut se dire que ça a quand même coûté très cher pour un truc qui n'a pas marché ; certes, mais le service public n'est-il pas le lieu pour tenter des programmes de pure création française – en l'espèce, les auteurs devaient écrire les chansons en français ? C'est toute la question du positionnement, et ce n'est pas à nous d'y répondre – peut-être est-ce à vous, dans le cadre de votre rapport. En tout cas, cela relève de la ligne éditoriale, que France Télévisions doit choisir en accord avec son actionnaire, donc avec vous. Doit-elle faire « The Voice » parce qu'elle sait que ça marche, sans s'embêter à savoir si ça crée des artistes mais en faisant sortir des gens qui ont un talent de chanteur, ou doit-elle aller un peu plus loin et prendre un peu plus de risques, quitte à rencontrer des problèmes d'audience de temps en temps ? J'aime autant que ce soit vous qui écriviez le rapport…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez posé la principale question de cette commission d'enquête, ou du moins une question essentielle. Le service public de l'audiovisuel étant financé par de l'argent public, doit-on lui demander de mener des missions de service public et de proposer des contenus que le privé ne pourrait pas offrir ou, au contraire, des programmes indifférenciés puisqu'ils sont financés par l'argent de tous les Français ? Nous avons par exemple cité « Drag Race France », ce concours que vous avez proposé au privé et au public.

Madame Laroche-Joubert, vous avez produit ou été une des responsables d'émissions importantes, comme « Loft Story » ou « Star Academy ». Avez-vous une réponse à la question posée par M. Courbit ? Vous avez évoqué votre mère, qui a été une grande reporter de guerre et d'investigation. Pensez-vous que le service public de l'audiovisuel doit proposer des contenus spécifiques, ou du moins qui le différencient du privé, ou, au contraire, des contenus généralistes s'adressant à tout le monde, ce qui l'en rapprocherait ?

Mme Alexia Laroche-Joubert. Je ne sais pas si je vais être politiquement correcte.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On ne vous a pas invitée pour cela.

Mme Alexia Laroche-Joubert. Si on veut un service public fort, qui draine le public vers des contenus différenciants, il faut l'attirer avec des programmes qui l'intéressent. Les jeux sont une clé d'entrée. Quand on regarde certains documentaires ou certaines émissions du service public, comme « Le Grand Échiquier », on peut parfois se sentir un peu mis à l'écart : le jeu permet de proposer un divertissement culturel, donc de « ramener » des personnes qui trouvent cela plus accessible.

Dans le politiquement incorrect, je pense que l'une des grosses erreurs du service public a été de dire, en 2001, à l'arrivée de la téléréalité, qu'il n'en ferait jamais. Avec cette politique, ils se sont coupés de toute une jeunesse friande de ce format, et maintenant, ils courent derrière pour la récupérer. Je pense qu'à l'instar de la BBC ou de la RAI, l'audiovisuel public ne devrait s'interdire aucun genre télévisuel dès lors que le programme est de qualité ou qu'on y apporte du sens. Par exemple, j'ai produit « Une Saison au zoo », un programme pour les enfants dont je suis extrêmement fière, qui racontait l'histoire d'un zoo à travers les soigneurs et mettait en avant leur investissement auprès des animaux. Nous avons fait onze saisons. Le programme n'a d'ailleurs pas été arrêté faute d'audience, mais en raison d'un changement de politique éditoriale du service public. Cette émission était ce que l'on appelle, dans le jargon télévisuel, du *factual*, c'est-à-dire qu'on suit des gens dans leur vraie vie. Je pense que s'il y avait davantage de ce type de programme sur le service public – des programmes feuilletonnants, qui fonctionnent d'ailleurs très bien sur les plateformes des chaînes, les BVOD (*Broadcast Video on Demand*) –, ils permettraient de capter un public qui, j'espère, ne le quittera pas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Soulignons que, vingt ans après, vous avez réussi à convaincre France Télévisions de se lancer dans la téléréalité avec le concours « Drag Race France » – preuve que l'opiniâtreté et la détermination finissent par payer.

Mme Céline Calvez (EPR). S'agissant de ce par quoi les émissions sur le service public doivent se distinguer, vous avez rappelé qu'il n'y avait pas forcément de dichotomie entre les jeux et le reste, car il est aussi possible d'informer et d'éduquer par le jeu.

Monsieur Courbit, en ce qui concerne la prise de risque, vous avez déclaré que la distinction des programmes n'importait pas tant que la faculté du service public à prendre des risques, c'est-à-dire notamment sa capacité à donner sa chance à des formats qui n'ont pas été proposés ailleurs et à faire confiance. Avez-vous le souvenir de regrets, au cours des dernières années, concernant des prises de risques qui n'auraient pas été engagées sur certains programmes que vous avez proposés au service public ? À votre avis, si le risque n'a pas été pris, était-ce parce que le service public est soumis à de nombreuses contraintes – qu'il doit tout faire sans en avoir nécessairement tous les moyens –, en raison des politiques éditoriales, ou du fait de la frilosité des dirigeants ? Pouvez-vous donner à la représentation nationale un exemple inspirant pour qu'elle soit capable d'accompagner cette prise de risque – c'est ce que je souhaite, en tout cas – lorsqu'elle va dans le sens du service public ?

M. Stéphane Courbit. Il est toujours facile de réécrire l'histoire après coup. Je pense que « Koh-Lanta », qui est chez nous maintenant – ce n'était pas le cas à l'époque –, est une émission que toutes les chaînes du service public en France rêveraient d'avoir aujourd'hui : c'est un jeu d'aventure, qui plaît au jeune public autant qu'à un public plus large, qui défend des valeurs saines. Je suis à peu près certain qu'à l'époque, ils ne l'ont pas fait car c'était le tout début de la téléréalité, avant même « Big Brother » : dans la doctrine de la chaîne du service public en France, c'était inenvisageable. Les temps changent : nous nous souvenons tous du séisme qu'a été l'émission « Loft Story », produite par Alexia Laroche-Joubert ; aujourd'hui, ça n'en serait plus un – ainsi en va-t-il de l'évolution des usages. Il n'y a pas de jugement de valeur dans mes propos : je ne dis pas que c'était mieux ou moins bien avant. Chacun se fait son opinion.

Le service public a d'énormes avantages : il est capable de prendre des risques sur des programmes. J'en ai parlé tout à l'heure s'agissant de « The Artist », produit par Nagui : c'était un peu risqué mais ils l'ont fait, en se disant qu'il n'y avait pas la pression de la pub puisque c'était en *prime time*. Et de temps en temps, ils sont bridés parce qu'ils s'imposent eux-mêmes des limites, ou s'empêchent de faire des choses dont ils ont profondément envie parce qu'ils pensent qu'ils seront critiqués par leur actionnaire ou par vous, les parlementaires.

Le deuxième programme auquel je pense, c'est « Star Academy » – celui-là, je l'ai vécu. Nous l'avons mis à l'antenne sur TF1 parce que, à l'époque, il était totalement impossible de le faire sur France Télévisions. Ça arrivait juste après le « Loft », et tout le monde considérait que la téléréalité était de la télé poubelle. Aujourd'hui, France Télévisions aimerait beaucoup avoir ce programme, qui véhicule des valeurs, crée des artistes, suit des jeunes pendant leur apprentissage.

De fait, il n'est pas simple de définir la prise de risque. Faut-il considérer que le service public peut proposer des programmes un peu subversifs, comme « Drag Race France », parce qu'ils le seront moins demain et qu'ils attirent de nouveaux téléspectateurs, ou définir un cadre et une politique éditoriale très restrictifs, plus culturels ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous êtes n° 1 en termes de production de flux. En 2023, vous disiez vous-même que chaque semaine, 38 millions de Français regardaient au moins un programme de Banijay. Votre groupe vit largement des deniers publics – vous êtes, vous l'avez rappelé, à la tête de programmes phares comme « N'oubliez pas les paroles », « Tout le monde veut prendre sa place » ou « Fort Boyard » – mais vous travaillez aussi avec des personnes qui se permettent de cracher sur l'audiovisuel public : je pense à M. Cyril Hanouna qui, début 2023, avec beaucoup de démagogie, avait déclaré que la contribution de 4 milliards accordée à l'audiovisuel public était trop élevée et que, avec cet argent, on pouvait

« acheter des voitures pour la police, faire quelques hôpitaux, augmenter les enseignants ». Vous aviez condamné ses propos, mais vous ne l'avez pas sanctionné pour autant, puisqu'il est toujours actionnaire du groupe. À terme, comptez-vous vous séparer définitivement de lui ?

Par ailleurs, qu'est-ce qui justifie autant de contrats avec l'audiovisuel public ? Selon vous, est-ce lié à la qualité de vos programmes ou à votre proximité avec le pouvoir ? Si je vous pose cette question, monsieur Courbit, c'est parce que, il y a quelques années, les perquisitions menées à la mairie du 7e concernant Mme Dati avaient mis au jour un cahier à spirale sur lequel figuraient notamment votre nom et les termes « contrat » et « jeux en ligne ». Avez-vous eu recours aux services du cabinet d'avocats de Mme Dati ? Lui avez-vous demandé, à l'époque, de faire pencher la législation en votre faveur ? Tout récemment, en décembre 2025, Mme Dati, devenue ministre de la culture, vous a remis la Légion d'honneur. Quels sont vos liens avec elle ? Êtes-vous proche d'autres personnes proches du pouvoir ? Est-ce en raison de ces liens que Banijay signe autant de contrats avec l'audiovisuel public ?

M. François Riahi. En ce qui concerne votre première question, Cyril Hanouna a quitté le groupe au début de l'année, de sa propre initiative, en rachetant sa société de production.

M. Stéphane Courbit. L'audiovisuel public, nous l'avons dit, ne représente que 1 % de notre chiffre d'affaires. Si nous ne le faisions pas avec le service public, nous le ferions ailleurs, en vendant à d'autres les émissions dont nous parlons. Dire que l'on vit largement des derniers publics me semble un peu exagéré – à moins que nous n'ayons pas la même notion des chiffres, je l'admets. Quant au carnet auquel vous faites allusion, je ne sais pas, je n'en ai pas eu connaissance. Peut-être avez-vous davantage d'informations que moi.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je voudrais revenir sur votre relation avec Mme Dati. Avant d'être ministre de la culture, a-t-elle été votre avocate ?

M. Stéphane Courbit. Je n'en ai pas le souvenir, mais peut-être savez-vous des choses.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Vous confirmez donc, sous serment, que vous n'aviez aucune relation contractuelle ou financière avec Mme Dati, bien que des carnets à spirale retrouvés par les autorités policières lors des perquisitions menées à la mairie du 7e mentionnent votre nom, des sommes d'argent et des rendez-vous pris, sans doute, avec vous ? Confirmez-vous qu'elle n'a pas défendu vos intérêts en tant qu'avocate ?

M. Stéphane Courbit. Je vois bien le rapport avec cette commission d'enquête sur l'audiovisuel public ; c'est vraiment dans la droite ligne... Je ne sais pas ce qu'il y avait dans ces carnets, mais je vous confirme que Mme Dati n'a jamais travaillé pour nous – je le fais sous serment, ça ne me pose pas de problème.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Le rapport, c'est que Mme Dati est ministre de la culture et chargée de l'audiovisuel public. À ce titre, il est donc permis de s'interroger sur d'éventuels financements, de part et d'autre, liés à votre société de production et à Mme Dati lorsqu'elle était avocate, ou de se demander si vous avez bénéficié d'une sorte de privilège lorsqu'elle est devenue ministre de la culture. Y a-t-il eu des liens entre vous et Mme Dati ? Non, aucun ? Pourtant, elle vous a remis la Légion d'honneur le 19 décembre : le confirmez-vous ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je crois que M. Courbit vous a déjà répondu.

M. Stéphane Courbit. Je ne comprends pas bien – peut-être suis-je un peu lent. Sous-entendez-vous que le ministre de la culture, que ce soit Mme Dati ou un autre, pourrait imposer à France Télévisions de commander des programmes à quelqu'un, et qu'il aurait donc un pouvoir sur cette personne ? Est-ce cela ? Je n'ai pas bien compris. Cela ne me semble pas être le fonctionnement démocratique, mais peut-être ai-je raté des trucs : je suis dans le privé, je ne suis pas tout.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Le monde des affaires est aussi un monde de réseaux, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre. Il y a de bons réseaux et il y a des réseaux que l'on ignore, des enquêtes en mettent régulièrement au jour. Que votre nom se retrouve dans des carnets de l'assistante de Mme Dati, découverts par la police lors de perquisitions, est un fait qui interroge la représentation nationale, pardon de vous poser ces questions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. Courbit a répondu, sous serment, que Mme Dati n'avait jamais été son avocate et n'avait jamais défendu ses intérêts. Je pense que Mme Hadizadeh a obtenu sa réponse.

M. Emmanuel Maurel (GDR). M. Courbit a présenté Banijay comme une coopérative de producteurs indépendants : c'est un euphémisme car, en réalité, c'est une méga *success story* à la française, qui a même inspiré un romancier – ce n'est pas rien.

Vous avez souligné le risque, bien réel dans l'audiovisuel, que, *in fine*, nous soyons tous américains, avec ce que ça implique en matière d'uniformisation des biens culturels. C'est un sujet important, car le risque est colossal. Avez-vous le sentiment que Banijay contribue, avec le service public, à déployer une plus grande diversité là où on craint l'uniformité ?

Ma deuxième question n'a pas de rapport direct avec la commission d'enquête, mais quelque chose m'intrigue. La création audiovisuelle et cinématographique est protégée par des droits d'auteur. Or les Américains ne font pas de différence entre droit d'auteur et droit patrimonial. Dès lors, comment protéger un format ou une idée – je pense notamment aux jeux ? Cette question ne rentre pas tout à fait dans le champ de la commission d'enquête, mais elle est importante d'un point de vue législatif.

Enfin, vous avez évoqué les cas de Nagui et de Hanouna. J'ai toujours été un peu sceptique sur le statut d'animateur-producteur. Concrètement, comment ça se passe ? L'animateur doit négocier à la fois son salaire d'animateur et sa marge de producteur. N'y a-t-il pas un risque de double ticket, qui serait coûteux pour les finances publiques ?

M. Stéphane Courbit. Le risque d'américanisation est réel, mais il n'est pas propre à l'audiovisuel. Dans de nombreux secteurs de l'économie, la France est un petit pays : je le regrette profondément, mais c'est ainsi. Par exemple, nous avons tous des téléphones coréens ou américains ; il n'y a pas de téléphones français. En l'occurrence, nos principaux clients – ceux qui, globalement, augmentent leurs parts de marché chaque année – sont américains : Amazon, Apple, Netflix. L'émergence de ce dernier n'a d'ailleurs été possible que grâce à la structure du marché américain. Ils ont dû dépenser une trentaine de milliards en pure perte au début pour arriver à faire ce qu'ils font aujourd'hui. Aucun groupe français n'aurait pu le faire : le plus talentueux, le plus aventurier n'aurait pas réussi. On peut le regretter, et on essaie de lutter, comme on peut.

Banijay contribue-t-il à la culture française ? Nous nous y efforçons, à travers certains programmes, comme « Prodiges » ou des jeux tels « Chacun son tour » et « N'oubliez pas les paroles », qui sont des créations françaises. En exportant des programmes un peu partout dans le monde, à notre petite échelle, nous contribuons indirectement à ce que les gens appellent le *soft power*. Nous essayons d'insuffler des idées françaises : elles ne sont pas géniales, elles ne sont pas révolutionnaires, mais nous nous y employons, à notre mesure.

En ce qui concerne les droits d'auteur, je suis probablement le moins compétent – Alexia Laroche-Joubert et Jean-François Rubinstein le sont plus que moi. Il y a une vingtaine d'années, les formats étaient moins importants et l'animateur jouait un rôle clé. Il avait suffisamment de poids pour imposer d'être à la fois animateur et producteur d'une émission. Ce n'est plus vrai – ou moins : il n'y a plus d'animateurs assez forts pour dire « c'est moi ou rien », car la plupart vivent autour d'un format ; ce sont les formats qui les portent et les aident. Pour quelques très rares exceptions, le format reste beaucoup moins important que le talent. C'est le cas de Cyril Hanouna – et je le dis d'autant plus facilement qu'il n'est plus dans le groupe, donc je ne défends pas ses intérêts : qu'on n'aime ou non ce qu'il fait, il a un grand talent d'animateur. Lui, sur sa personne, peut dire : « C'est moi qui produis ou personne. » Mais c'est une des très rares exceptions en France, je n'en vois pas d'autre aujourd'hui. Nagui, qui est dans le groupe, est très talentueux, tout comme Arthur, avec lequel j'ai été associé, et tant d'autres : ils ont un immense talent, mais ils sont adossés à un format. S'ils disaient : « Tu me prends parce que c'est moi, et je vais faire mon show », ça ne marcherait pas. Il me semble que cette notion d'animateur-producteur n'existe plus, que ce soit en France ou ailleurs dans le monde : il n'y a plus, aujourd'hui, d'animateur-producteur qui puisse se dire plus fort que le format.

Mme Alexia Laroche-Joubert. Vous avez raison, il est très important que nous soyons propriétaires des droits d'auteur – ce que l'on appelle IP dans notre jargon. C'est d'ailleurs une lutte que nous menons contre les streamers – Amazon, Netflix, Apple –, qui détiennent la propriété intellectuelle de ce qu'ils ont financé – c'est la culture américaine. En France, nous avons la chance d'avoir l'exception culturelle, qui se trouve être aussi une des missions du service public : faire travailler la production indépendante et favoriser la création.

Je l'ai dit, les producteurs indépendants investissent énormément d'argent dans ce que nous appelons la R&D : ils signent des accords avec des auteurs et développent, en espérant pouvoir les vendre, des formats dont ils conservent les droits d'auteur. Devenir de simples fabricants serait, je pense, la pire chose qui puisse nous arriver : en tant que producteurs délégués, nous assumons beaucoup de responsabilités, mais nous conservons la propriété intellectuelle des formats et la possibilité de les distribuer. Comme l'a expliqué François Riahi dans son propos liminaire, notre secteur recouvre deux activités : la production et la distribution. Certains programmes sont produits à perte, parce qu'ils pourront être distribués à l'extérieur : au-delà de cette contribution au *soft power* français, c'est aussi là-dessus que notre économie repose.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, je vous vois lever le doigt : nous ne sommes pas à l'école !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous êtes désagréable, parlez-moi correctement s'il vous plaît. Je voulais simplement dire que d'après ce que j'ai lu, Cyril Hanouna détient toujours 1,5 % des actions…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La commission d'enquête ne porte pas sur Cyril Hanouna.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Mais le principe de la commission d'enquête, c'est bien d'avoir la vérité ! Je voudrais juste être bien sûre qu'on nous a dit la vérité sur M. Hanouna.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous n'allons pas jouer au micro, madame Soudais. Il y a quelques règles : en tant que président, c'est à moi qu'il revient d'organiser les débats, de m'assurer qu'ils se déroulent dans un cadre respectueux, et de donner la parole. Vous l'avez prise en allumant votre micro, sans même la demander, et je ne comprends pas pourquoi vous voulez la reprendre alors que chaque groupe a eu deux minutes pour s'exprimer. On ne prend pas la parole comme on veut dans cette commission. Quel était l'objet de votre demande de prise de parole complémentaire ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). J'y venais : je lis que M. Hanouna est toujours actionnaire, qu'il détiendrait 1,5 % des parts. J'aimerais avoir la certitude qu'il n'est plus actionnaire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous conviendrez avec moi que Cyril Hanouna et sa société de production n'entrent pas dans le cadre de notre commission d'enquête, puisqu'ils ne travaillent pas pour le service public audiovisuel. Mais puisque M. Riahi, en toute transparence, est prêt à vous répondre, je lui cède la parole.

M. François Riahi. Je l'ai dit, nous sommes une société cotée : à ma connaissance, Cyril Hanouna en est effectivement toujours actionnaire, comme vous pouvez le devenir aussi en achetant nos actions – et je vous y invite tous. Nous ne décidons pas s'il peut être ou rester actionnaire : il a des actions, et c'est lui qui décidera, le moment venu, s'il souhaite les vendre. En tout cas, sa société de production ne fait plus partie du groupe et, je le répète, ce départ est de son initiative : ce n'est pas une punition liée aux faits que vous avez évoqués.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous êtes le leader de la production audiovisuelle mondiale, vous travaillez pour de nombreuses chaînes publiques dans le monde. D'expérience, qu'est-ce que l'audiovisuel public français ne fait pas aujourd'hui et qu'il devrait faire ? Vous avez parlé de la téléréalité. On constate un vieillissement des audiences de la télévision, en particulier de la télévision publique. Parmi les formats et contenus que vous proposez aux chaînes publiques dans le monde, quels sont ceux dont l'audiovisuel public français pourrait s'inspirer ? Peut-être les leur avez-vous d'ailleurs proposés et les ont-ils refusés.

Mme Alexia Laroche-Joubert. Nous avons proposé beaucoup de choses, beaucoup ont été refusées. Nous n'en avons pas parlé mais, comme nos collègues producteurs, nous sommes soumis à des appels d'offres : nous en avons perdu beaucoup ; parfois, nous n'avons même pas été sollicités.

De nombreux programmes pourraient être diffusés par l'audiovisuel public. Nous avons une spécificité : certains de nos programmes sont sur les antennes du service public depuis des années, comme « Fort Boyard », « Taratata » ou « Prodiges ». Mais, même si nous travaillons avec lui depuis très longtemps, chaque fois, nous repassons l'examen et nous devons défendre nos programmes devant les dirigeants de France Télévisions – de Carolis, Duhamel, Brière, Ernotte, Sitbon-Gomez – pour justifier qu'ils s'inscrivent bien dans la ligne éditoriale.

Celle-ci leur appartient : de notre côté, plus nous aurons de genres de programmes à présenter, mieux ce sera.

Vous parlez d'uniformisation des contenus. Je trouve que nous produisons une multitude de programmes : des rendez-vous familiaux et fédérateurs comme « Fort Boyard » et « Intervilles », des formats culturels et musicaux comme « Prodiges », « Taratata » et « N'oubliez pas les paroles », des documentaires, comme *Anne Frank, journal d'une adolescente* et *J'ai pas les mots, huit semaines pour sortir de l'illettrisme*.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pouvez-vous nous citer un ou deux programmes de l'audiovisuel public étranger qui parviennent à toucher les jeunes – ou d'autres publics –, et dont vous pensez qu'on devrait s'inspirer ?

Mme Alexia Laroche-Joubert. Stéphane Courbit a parlé de la « Star Academy ». Un programme comme « L'Amour est dans le pré », qui met en valeur l'agriculture, les régions, aurait aussi été parfait pour France 3. Je ne suis pas chargée de la ligne éditoriale du service public. Avec sa stratégie de numérisation et le passage du linéaire au digital, il va probablement être amené à produire davantage, avec une plus grande diversité de programmes : une chose est sûre, nous serons là pour proposer les nôtres.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez de l'expérience, vous êtes leader de la production audiovisuelle mondiale. Avez-vous des idées pour nourrir la réflexion sur une évolution, ou une adaptation, des missions de l'audiovisuel public ?

Mme Alexia Laroche-Joubert. En tout cas, s'ils nous le demandent, nous serons là pour travailler avec eux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vais noter des programmes, on verra si le rapporteur les retient dans son rapport – peut-être verrons-nous « L'Amour est dans le pré » sur France 3.

Mme Alexia Laroche-Joubert. Émission que nous ne produisons pas, par ailleurs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens aux coûts et aux marges de certaines émissions, notamment des jeux. Le niveau de marge que vous réalisez avec le service public est-il plus élevé, moins élevé ou comparable à celui que vous réalisez avec le privé ? À partir de quel niveau jugez-vous cette marge excessive ?

Mme Alexia Laroche-Joubert. Très sincèrement, avec le service public, nos marges sont extrêmement raisonnables ; il arrive régulièrement qu'elles ne couvrent même pas les frais généraux, qui sont entre 10 % et 15 %. Mais cela dépend de nombreux éléments. J'imagine que vous allez parler de la demande qui nous a été faite de réduire de 5 % nos budgets sur le flux. Je rappelle que celui-ci est toujours une variable d'ajustement – et je le regrette, parce que je considère qu'il fait partie des genres importants en télé. Il a été extrêmement douloureux pour nous de procéder à cet ajustement : nous l'avons fait parce que le service public est notre partenaire depuis très longtemps, en prenant des décisions importantes sur nos programmes, parfois en proposant des best of. Certaines commandes ont été résiliées et nous avons perdu des programmes, comme la deuxième partie de soirée de « Fort Boyard » ou « La Carte aux trésors », qui n'a pas été commandée cette année.

Il est difficile de travailler pour le service public. Je pense qu'aucun client ne connaît aussi bien son fournisseur : j'ai l'impression que le capot est constamment ouvert. Lorsque nous

défendons un programme, nous devons d'abord convaincre l'unité artistique de sa qualité – c'est une première phase qui nous demande beaucoup d'énergie –, puis nous passons devant les services financiers, où nous faisons véritablement du ligne à ligne : on est à livre ouvert, ils regardent chaque ligne. Une fois la production lancée, il y a aussi des audits. Toutes nos émissions du flux en font l'objet – le prochain audit portera sur « Prodiges », nous l'avons appris il y a deux ou trois semaines.

Nous décidons aussi de prendre des risques sur certains programmes, comme « Intervilles ». C'est une émission populaire et familiale, que nous avions envie de remettre à l'antenne sur France Télévisions. Quand j'ai produit « Fort Boyard » pendant le covid, j'ai aussi pris mon risque producteur : je n'étais pas assurée, et s'il y avait un problème lié au covid, je perdais tout. Il y a donc aussi des engagements des producteurs envers le service public. Je vais être très claire : une chaîne privée m'a contactée pour récupérer « Fort Boyard », mais c'est un actif que nous avons vraiment développé avec le service public et, même si nous aurions pu gagner plus d'argent ailleurs, nous avons décidé de l'y laisser. Nous travaillons en partenaires – et le service public est un partenaire rigoureux, mais de confiance.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez effectué de nombreux audits sur toutes vos productions ; j'ai pu en consulter quelques-uns, qui figurent dans les documents transmis par France Télévisions.

Je voudrais parler de l'émission « Chacun son tour », produite par Nagui pour votre groupe et animée par Bruno Guillon. Son audit, que vous avez accepté, montre que Nagui a réalisé une marge de 42 %, alors que « Fort Boyard » ne dégage que 15 % de marge – ce qui correspond à la moyenne du secteur.

Il est question ici de l'audiovisuel public et de l'argent des Français : une marge de 42 %, sur un jeu diffusé sur France Télévisions, ne vous semble-t-elle pas excessive ?

M. Stéphane Courbit. Avant de laisser Jean-François et Alexia vous répondre au sujet de ce niveau de marge, qui me semble très étonnant, je tiens à préciser que ni Nagui ni la société qu'il dirige, Banijay Productions France – qui appartient à 100 % à Banijay – ne produisent cette émission. Et quand bien même ce serait le cas, ce ne serait pas Nagui le producteur, mais l'entreprise, dont il est salarié et dont nous sommes actionnaires.

M. Jean-François Rubinstein. Ce n'est pas le taux de marge qui ressort de notre côté. Vous demandiez tout à l'heure à partir de quel niveau la marge réalisée est problématique ; la marge globale de notre activité de production est publique : elle est de l'ordre de 10 %.

Un groupe comme le nôtre doit avoir des activités diversifiées. Nous produisons des émissions pour lesquelles on gagne un peu plus que la moyenne et des émissions qui nous font perdre de l'argent – parfois beaucoup ; il arrive que ce soit pour des raisons exogènes, comme l'a expliqué Alexia ; il arrive également que l'on croie tellement dans un programme que l'on engage plus d'argent que ce qui a été convenu avec le diffuseur.

Je voudrais rappeler un point important : une société de production rassemble beaucoup d'activités différentes et sa rémunération sert à couvrir énormément d'investissements – des équipes, des moyens – dans la création et le développement. On parlait tout à l'heure de ce qui fait la spécificité des formats et de la création de la propriété intellectuelle : il est nécessaire que des sociétés gagnent de l'argent avec certains programmes, afin de créer des formats qui s'exportent ; c'est ce qui fait de notre groupe un leader mondial.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'émission « Chacun son tour » est produite par Banijay Production Média et Endemol France. Cependant, Nagui en est le producteur délégué et j'ai vu qu'à ce titre, il se versait deux tiers des émoluments. Il me semble que lorsqu'on se verse deux tiers des émoluments, on est le producteur d'une émission.

M. Jean-François Rubinstein. Cette émission n'a qu'un seul producteur délégué : la société Endemol. Celle-ci a confié certaines missions de production exécutive à Banijay Production Média, qui dispose d'une certaine expertise en matière de production de jeux.

M. Stéphane Courbit. Nous sommes une entreprise publique et nos chiffres sont publiés chaque année – il y a même des rapports trimestriels : il est assez facile de consulter la marge que nous dégageons et de constater que, en fonction des années, nous réalisons entre 14 % et 15 % de profit. Concernant la partie production, ce pourcentage se situe en dessous de 10 %.

En France, nous ne faisons pas plus de profit – et même plutôt moins – avec le service public qu'avec le secteur privé. Certains programmes dégagent plus de 10 % de marge ; d'autres, beaucoup moins : « Taratata » et « Intervilles », par exemple, ne dégagent pas de profit. Le niveau de marge global résulte donc d'un équilibre.

On pourrait également se réjouir que des groupes français soient capables d'exporter des idées. Pour ce faire, ces groupes doivent avoir les moyens de se développer et d'investir dans la création, notamment française. Alexia Laroche-Joubert dispose d'un budget annuel de développement de plusieurs millions – c'est nécessaire. Nous ne sommes pas une entreprise de service public : pour assurer ce développement, il faut absolument que nous dégagions un peu de profit.

Ce n'est pas le cas, mais nous pourrions nous retrouver dans une situation ubuesque : quand vous travaillez pour le service public, vous ne faites aucune marge. Par conséquent, la réaction d'un groupe qui veut se développer consiste à se tourner vers des diffuseurs permettant de dégager une marge supérieure. Ce n'est pas ce qu'on fait : on travaille avec le service public à peu près dans les mêmes conditions qu'avec le secteur privé. On sait que c'est parfois moins profitable de choisir le service public – Alexia a parlé du renouvellement du contrat de « Fort Boyard ».

Des attaques indirectes ont été portées contre Nagui, l'accusant de faire 70 % de marge et de s'enrichir. Depuis qu'il est associé avec nous, ses contrats ont des durées comprises entre deux et trois ans ; lorsqu'ils arrivent à terme, il reçoit des appels réguliers de chaînes concurrentes lui demandant s'il reste attaché au service public et lui proposant de travailler pour elles.

Cette situation a une bonne raison : un jeu comme « N'oubliez pas les paroles » coûte probablement deux à trois fois moins cher que les fictions diffusées au même moment sur TF1, par exemple, tout en ayant des niveaux supérieurs s'agissant de l'audience absolue, et équivalents s'agissant de l'audience commerciale. N'importe quelle chaîne privée de télévision doit s'interroger : est-ce qu'on n'a pas intérêt à aller chercher un talent ailleurs, qui réalisera des audiences équivalentes avec un produit moins cher ?

Nagui n'est pas collé au service public et ne prétend pas qu'il doit y rester parce qu'il ne pourrait pas aller ailleurs ; ses programmes ont des clauses d'audience.

Pour en revenir aux marges, oui, on gagne notre vie normalement avec le service public – et c'est pourquoi nous avons avec lui une relation saine. Est-ce qu'on la gagne mieux qu'avec les chaînes privées ? Non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai du mal à comprendre un élément. Dans les documents qui m'ont été transmis, je vois que Nagui est producteur délégué de « Chacun son tour » et que les deux tiers de la rémunération des producteurs délégués lui reviendraient. J'ai l'impression qu'il est producteur délégué comme M. Jean-Louis Blot pour Endemol France ; il est nommément désigné pour les émoluments versés.

Confirmez-vous que Nagui ne perçoit aucun émolument pour l'émission « Chacun son tour », même pour de la production déléguée au titre d'Endemol France ou de Banijau Production Média, et qu'il n'est absolument impliqué dans cette émission ?

M. Jean-François Rubinstein. Comme nous l'avons indiqué, Endemol a confié une mission de production exécutive à la société Banijay Production Média, qui est dirigée par Nagui. Dans ce cadre-là, le budget prévoit une valorisation du travail de producteur effectué par Nagui ; ce n'est pas une rémunération, mais une simple valorisation du coût réel de l'émission. Chaque devis d'une émission doit refléter le coût complet d'un programme.

M. Stéphane Courbit. Ce n'est pas Nagui, mais Banijay Production Média qui perçoit quelque chose.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Permettez-moi de soutenir le rapporteur : dans les documents mis à notre disposition, c'est le nom de Nagui qui apparaît.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous pose cette question parce que j'ai été assez surpris en prenant connaissance de ce contrat.

Dans l'audit de production qui m'a été transmis, le pourcentage de marge est de 42 %, ce qui me paraît beaucoup, notamment par rapport à celui de « Fort Boyard », que vous produisez aussi, qui se situe dans la moyenne – autour de 15 %.

J'ai également découvert que le devis prévoyait une rémunération inférieure à 200 000 euros. Or, après avoir analysé les comptes, il apparaît que M. Nagui et M. Blot se sont versé respectivement 200 000 et 100 000 euros, soit près de 300 000 euros, ce qui correspond à une rallonge de salaire de près de 130 000 euros à partager.

Une marge de 42 % et un salaire dépassant de 75 % ce que prévoyait le devis, cela ne vous semble-t-il pas excessif ?

M. Jean-François Rubinstein. Il y a parfois des abus de langage dans la manière dont les rapports d'audit sont rédigés.

Mme Alexia Laroche-Joubert. Est-ce que ce sont bien des rapports d'audit ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Oui.

M. Jean-François Rubinstein. Les sommes dont vous parlez ne sont pas des rémunérations versées aux deux personnes mentionnées au titre de la production de cette émission ; c'est, je le répète, une valorisation du travail effectué par ces deux personnes en tant que producteurs.

Il s’agit de valoriser le travail de production, comme une autre ligne du budget valorise le travail d’un monteur, par exemple. Ce ne sont pas des lignes de rémunération : ces sommes ne sont pas versées dans la poche de ces personnes.

Mme Alexia Laroche-Joubert. Le schéma de production exécutif est très fréquent dans notre secteur. On coproduit beaucoup avec des producteurs indépendants, plus petits, y compris pour des fictions. Dans ces cas-là, ces producteurs indépendants sont le plus souvent producteurs exécutifs : leur travail de producteur est valorisé, parce qu’ils assument des responsabilités et consacrent un temps donné à cet investissement.

Nous sommes très contents de travailler avec des producteurs indépendants. Tous les génies et toutes les expertises ne se trouvent pas au même endroit ; c’est pourquoi je ne milite pas en faveur de l’internalisation de toutes les productions au sein du service public ou de chaînes privées. Il faut travailler avec des compétiteurs extérieurs, qui mettent à la disposition des chaînes les meilleurs programmes.

Nous travaillons avec une dizaine de sociétés, des petits producteurs, qui fonctionnent selon le principe de la production exécutive ; c’est particulièrement fréquent s’agissant des fictions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J’ai également été étonné par l’écart entre les montants initialement négociés et ceux qui ont finalement été accordés à différentes personnes – et qui figurent dans le rapport d’audit.

Ma dernière question à ce sujet concerne l’animateur, M. Bruno Guillon. Dans l’audit interne, on voit que plusieurs centaines de milliers d’euros avaient été initialement prévues pour le rémunérer pour l’animation de « Chacun son tour », diffusée sur le service public. Il a finalement perçu un peu plus de 100 0000 euros supplémentaires.

J’ai été très surpris par cet écart, qui concerne de l’argent public. Une telle différence entre ce qui est négocié et ce qui est finalement versé est-elle courante ? Le service public accorde-t-il des largesses aux sociétés de production, et aux animateurs et producteurs stars ?

Mme Alexia Laroche-Joubert. Il n’y a pas de largesses.

Cette émission, « Chacun son tour », présente une spécificité. Elle dure vingt-sept minutes et si vous regardez la grille de France Télévisions, vous verrez que la diffusion d’une émission « fraîche » est précédée de la rediffusion d’une ancienne émission, dont le coût est égal à zéro. Pour le service public, cette émission est une très bonne affaire : elle occupe une heure de temps d’antenne pour le prix d’une émission de vingt-sept minutes.

Vous parlez de largesses, mais je ne sais pas de quels chiffres vous parlez – je n’en ai pas connaissance.

Cette émission est quotidienne et le montant que vous citez est global ; il faut le rapporter au temps de présence quotidien. C’est normal, pour un animateur présent tous les jours à l’antenne, d’être rémunéré chaque jour.

M. Jean-François Rubinstein. Nous pourrons vous apporter ultérieurement des clarifications concernant certains points ; il est important de respecter la confidentialité des informations personnelles.

Votre question porte sur un point important : est-ce que ça arrive qu'il y ait des variations entre un budget préparé à un instant T et le coût définitif validé dans le cadre d'un audit ? Oui, ça arrive tous les jours. Un budget est construit sur la base d'hypothèses ; finalement, il peut y avoir plus de jours de tournage, par exemple.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les questions du rapporteur sont précises : elles appellent des réponses précises.

Il est ici question de rémunération : la personne concernée a peut-être travaillé davantage, ce qui expliquerait que sa rémunération soit finalement plus importante ?

M. Jean-François Rubinstein. Il y a une petite ambiguïté dans la question qui pourrait laisser penser que France Télévisions paie plus cher l'émission du fait de ce rendu de comptes. Le prix de l'émission qui est validé au moment du devis ne change pas. S'il y a un dépassement budgétaire, l'émission sera vendue au prix qui a été fixé ; s'il y a une économie, elle sera vendue au même prix.

Je ne sais pas quelles évolutions cette émission a connues, mais ça ne change rien au prix qui a été validé.

M. Stéphane Courbit. J'espère que ce n'est pas vrai, ce que vous dites, monsieur le rapporteur : ça voudrait dire qu'il a pris sur notre marge ! Ce serait embêtant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette précision est importante : vous nous expliquez qu'il peut y avoir des variations infrabudgétaires, mais que le budget ne change pas.

M. Jean-François Rubinstein. C'est pour ça que j'ai commencé par expliquer que ces variations, à la hausse ou à la baisse, surviennent tous les jours. C'est notre travail de producteur de gérer un budget dans le cadre d'une épure globale validée au moment du devis.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous nous dites qu'il y a des variations à l'intérieur du budget ; quand un budget est validé par France Télévisions, il n'évolue donc pas, sauf s'il y a plus d'émissions que prévu ?

Mme Alexia Laroche-Joubert. Je vais vous donner un exemple concret : nous avons produit un « Meurtres à… » aux îles de Lérins, avec un apport de 1,6 million du service public. Nous avions prévu de dégager une marge d'environ 200 ou 300 000 euros – un montant classique –, mais elle n'a finalement été que de 73 000 euros, parce que nous avons été très mauvais. France Télévisions ne nous a pas donné plus d'argent. C'était une coproduction avec Les films du printemps et nous avons donc divisé par deux ces 73 000 ou 75 000 euros.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose cette question, c'est à cause de l'écart que j'ai identifié dans les documents qui m'ont été transmis, entre ce qui était initialement convenu dans le devis et ce qui a été finalement versé, notamment la rémunération des coproducteurs. J'ai lu que M. Nagui prenait les deux tiers des émoluments, qui ont augmenté de 75 % entre la somme initialement négociée et celle qui a été versée – on parle de plusieurs centaines de milliers d'euros ; de la même façon, il y a un écart de plus de 100 000 euros concernant la rémunération finale annuelle de M. Bruno Guillon, l'animateur du jeu « Chacun son tour » par rapport au devis négocié initialement.

M. Stéphane Courbit. Vous avez raison, mais si l'on veut être précis, je dois répéter que ce n'est pas Nagui qui produit cette émission, mais Banijay Production Média.

S’agissant des chiffres, je ne les connais pas, je ne peux pas vous répondre.

M. Jean-François Rubinstein. Ce n’est pas évident de vous répondre précisément en n’ayant pas le document sous les yeux. Si vous voulez nous communiquer un document précis, nous pourrons vous répondre par la suite.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le nom de Nagui figure noir sur blanc dans l’audit de production, dont je vous cite une phrase – et que je pourrai vous envoyer : « Pour des raisons de confidentialité, nous n’avons pas eu accès aux fiches de paie et aux contrats de travail de Nagui pour son rôle de producteur délégué de cette émission, ainsi que son rôle de producteur exécutif. » Les sommes que j’ai citées désignent bien Nagui dans ses rôles de producteur délégué et de producteur exécutif.

Comment expliquez-vous que Nagui ne souhaite pas transmettre des documents aussi essentiels que des fiches de paie ou des contrats de travail aux personnes chargées d’assurer la bonne affectation de l’argent public ?

Mme Alexia Laroche-Joubert. Nagui est dirigeant d’une société : dans ce cadre, c’est nous qui le payons et non le service public. Ces informations relèvent du secret des affaires : il s’agit d’une société de droit privé qui paie l’un de ses dirigeants. Autrement dit, cela me regarde si je le paye trop ou pas assez. C’est normal qu’il ne communique pas ses fiches de paie : elles concernent le contrat qu’il a passé avec nous.

M. Jean-François Rubinstein. Bien que les choses soient probablement formulées d’une manière ambigüe dans ce rapport, il ne faut pas confondre une rémunération relative à une production, qui tombe dans sa poche, et la valorisation d’une prestation en tant que producteur intégré à une société à laquelle a été confiée une mission de production exécutive.

M. François Riahi. Jean-Louis Blot, que vous avez cité également, est le directeur général d’Endemol France. Les montants que vous avez cités correspondent à la rémunération d’Endemol France et à celle de Banijay Production Media.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons donc une divergence de vues, mais faites-moi confiance : je ne me réfère qu’aux documents qui m’ont été transmis, dans lesquels figurent noir sur blanc le nom de Nagui et les montants que j’ai cités.

Vous découvrez mes questions, qui ne vous ont pas été transmises en amont. Par conséquent, je vous invite à me communiquer par écrit des éléments complémentaires qui pourraient m’éclairer, afin de tirer une conclusion générale et objective concernant cette discussion.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous ne pouvons pas vous communiquer les informations figurant dans la *data room* de France Télévisions.

Nous nous rapprocherons des services juridiques de l’Assemblée pour déterminer ce que le rapporteur peut vous demander de lui communiquer, en tant que prestataires du service public audiovisuel, compte tenu du périmètre de cette commission d’enquête.

Nous vérifierons notamment s’il est en droit de formuler des demandes très précises, portant sur des contrats et des rémunérations, auprès de prestataires du service public audiovisuel, en vertu de son droit de contrôle sur place et sur pièces.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Laroche-Joubert, le 12 janvier 2025 sur France 5, vous avez qualifié la fermeture de C8 de « déni de démocratie ». Pourriez-vous préciser vos propos ?

Nous avons auditionné le président de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) au tout début de nos travaux ; nous l'auditionnerons probablement à nouveau à la fin de nos travaux, si le président en est d'accord.

Estimez-vous que l'Arcom joue son rôle en toute impartialité ? Quels ont été les impacts de la fermeture de C8 sur l'activité de Banijay ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai effectivement proposé au rapporteur et au bureau de la commission d'enquête, qui l'ont accepté, que nous auditionnions à nouveau le président de l'Arcom, Martin Ajdari, afin de discuter avec lui eu égard aux éléments que cette commission aura permis de mettre au jour. Il sera auditionné conjointement avec Bruno Lasserre, qui s'est vu confier par l'Arcom une mission sur l'impartialité du service public de l'audiovisuel.

Mme Alexia Laroche-Joubert. J'ai en effet tenu ces propos et je pourrais les répéter. Je considère que lorsqu'une émission regroupe autant de téléspectateurs, il est anormal qu'elle soit sanctionnée, d'autant qu'il y avait d'autres moyens de le faire : de nombreuses amendes lui avaient déjà été infligées. Je ne suis pas une spécialiste de foot, mais on peut recevoir des cartons rouges. Roch-Olivier Maistre, qui dirigeait alors l'Arcom, aurait pu trouver d'autres moyens de sanctionner les programmes s'il y avait encore des reproches à leur faire.

Je regrette cette décision, parce que cette émission – et C8 – était un couloir d'accès des téléspectateurs vers la TNT, qui fait partie d'un écosystème très important pour nous. En conséquence du non-renouvellement de l'autorisation de fréquence de NRJ12 et de C8, tout un pan de la population a cessé d'aller sur la TNT.

Une autre conséquence a concerné le marché publicitaire, dont une partie était captée par ces deux chaînes ; cette partie n'a pas été récupérée par les autres chaînes.

L'Arcom était en droit de le faire – c'est sa politique ; j'ai le droit de penser que c'était une erreur stratégique pour le secteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Certains contrats que vous avez signés avec France Télévisions contiennent une clause d'audience : si celle-ci n'atteint pas 12 % ou 13 % – les taux généralement constatés –, France Télévisions peut réduire sa commande initiale.

Est-il déjà arrivé que France Télévision applique cette clause pour supprimer ou réduire le montant figurant dans le contrat passé avec Banijay ?

Mme Alexia Laroche-Joubert. Tester de nouveaux programmes, notamment des créations françaises fait partie des missions de service public. Nous en avons déjà parlé : « The Artist » et « Les Bravos d'or », tous deux produits pour le service public, n'ont pas eu le succès escompté. C'est le propre des nouveaux programmes ; TF1 et M6 ont également rencontré des échecs.

Les clauses d'audience figurent surtout dans les contrats des émissions pluriannuelles ; il faut qu'il y ait une porte de sortie pour le service public si le programme ne répond pas à son exigence d'audience. Les émissions concernées, « Fort Boyard », « N'oubliez pas les paroles »

et « Les Enfants de la télé », sont des succès dont l'audience n'est jamais descendue sous ces planchers. Mais si cela devait malheureusement nous arriver, je ne doute pas que France Télévisions mettrait fin aux émissions concernées – ce que nous comprendrions puisque cela fait partie du contrat.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y a quelques semaines, nous avons auditionné les directeurs des unités de production de France Télévisions.

J'ai demandé à la directrice des jeux et du divertissement, Mme Redde-Amiel, si des engagements pluriannuels étaient passés pour certains jeux avec des producteurs et des animateurs, notamment Nagui, qui est l'un des animateurs-producteurs phares de jeux et de divertissements sur le service public. Elle m'a tout d'abord répondu par la négative, mais d'autres personnes auditionnées ont reconnu que cela arrivait.

Sauf erreur de ma part, vous avez également expliqué que des engagements pluriannuels pouvaient être pris. Dans certains contrats, j'ai vu des clauses d'engagement portant sur une vingtaine d'épisodes de « Fort Boyard » et environ soixante-dix épisodes des « Enfants de la télé ». Un engagement pour 1 814 numéros de « N'oubliez pas les paroles » – soit environ trois ans – m'a particulièrement surpris. Cela signifie que France Télévisions passe des engagements de trois ans avec Nagui : cela ne vous semble-t-il pas excessif pour une chaîne du service public ?

M. François Riahi. Le service public souhaite se garantir l'exclusivité de cette émission pendant trois ans, tout en étant protégé par une clause d'audience. Nous nous engageons à la produire pendant trois ans, mais le service public n'est plus engagé si le seuil d'audience n'est pas atteint. Dans le cadre d'un fonctionnement pluriannuel, ce système est assez logique.

Compte tenu de la concurrence entre les chaînes, le choix de bloquer une émission pendant trois ans peut tout à fait se comprendre. Les chaînes privées aussi souhaitent se garantir l'exclusivité de certains formats pendant plusieurs années.

Mme Alexia Laroche-Joubert. Nous sommes engagés dans des contrats de ce type avec le service public, mais aussi avec TF1 et M6. Il est rassurant de savoir qu'on a l'exclusivité d'une marque pendant une période donnée et à un prix fixé.

Enfin, malgré ces contrats pluriannuels, nous avons accepté de réduire nos coûts de 5 % lorsque le service public nous l'a demandé.

M. Stéphane Courbit. Quand C8 s'est arrêtée, d'aucuns ont dit que Cyril Hanouna ne passerait plus jamais à la télé car il ne devait sa place qu'à la protection de Vincent Bolloré, que c'était une histoire de copinage. Dans les faits, il s'est retrouvé immédiatement sur W9, où il connaît un grand succès – je peux le dire puisqu'il n'est plus chez nous. Le même phénomène se produirait pour Nagui : si Nagui devait partir, il est sûr à 100 % qu'il retrouverait un autre client. En effet, c'est un métier où les talents sont rares, ce qui explique le niveau très élevé de leur rémunération par rapport à celles de 99 % des Français – en cela, on peut les rapprocher des footballeurs. Bref la chaîne est protégée par des clauses d'audience et eux le sont par leur talent.

Mme Alexia Laroche-Joubert. « N'oubliez pas les paroles ! » génère environ 10 % des recettes publicitaires de France Télévisions. Il s'agit donc d'un programme largement

rentable pour le service public. En général, il y a une dizaine de parrainages et vingt-trois spots par jour, soit huit minutes de publicité ; la durée de la publicité a pu atteindre dix-huit minutes. Outre cet aspect très rémunérateur pour l'économie du service public, l'audience moyenne du jeu – 2,5 millions de téléspectateurs – est déterminante pour les programmes qui le suivent dans la grille, à savoir le journal télévisé et même le *prime time*.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez, madame, consacré une partie de votre vie professionnelle à dénicher de nouveaux talents. Le service public remplit-il encore cette mission ? Sans du tout remettre en cause le talent de Nagui, il me semble que le service public fonctionne avec quelques animateurs seulement. Ce sont des stars, certes remarquables, qui apportent beaucoup à l'audiovisuel public, mais ai-je raison de penser qu'il n'y a qu'un ou deux animateurs pour presque tous les jeux de France Télévisions ? N'est-ce pas le rôle du service public audiovisuel que de trouver de nouveaux présentateurs et de donner leur chance à de jeunes animateurs ? Ne pourrait-on pas trouver un meilleur équilibre entre la présence d'incarnations fortes et celle de nouveaux visages ?

Mme Alexia Laroche-Joubert. Cyril Féraud est arrivé il n'y a pas si longtemps. C'est un jeune animateur qui rencontre un grand succès, dans des programmes que nous ne produisons pas forcément.

Votre question ne concerne pas que le service public. Être animateur est un métier. Tout le monde pense pouvoir l'exercer, surtout pour présenter des jeux, mais il faut avoir énormément de rigueur, la capacité de gérer un direct et le déroulement des différents temps du programme, la faculté de poser de bonnes questions. Très peu de personnes savent faire cela.

Pendant très longtemps, la TNT a servi de terrain d'entraînement aux animateurs : après ce sas, ils pouvaient aller vers le premium. Christophe Beaugrand a suivi ce parcours. Mais la TNT rencontre actuellement des difficultés, pour de multiples raisons. Cela pose un problème de renouvellement qui touche d'ailleurs également le secteur privé, dans lequel certains animateurs, Nikos Aliagas et Denis Brogniart par exemple, sont très présents.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avez-vous déjà essuyé un refus pour un nouveau contenu que vous proposiez avec un jeune animateur ou une jeune animatrice, au motif qu'il faudrait privilégier une valeur sûre ?

Mme Alexia Laroche-Joubert. Sur le service public, Sidonie Bonnec tournait des documentaires quand elle a commencé à présenter des jeux. De même, Hélène Mannarino venait d'Europe 1 quand nous l'avons engagée pour présenter un jeu en *prime time* sur TF1. Cela s'est très bien passé, mais il s'agissait pour nous d'une prise de risque car son visage n'était pas connu et le concept du programme nouveau. Comme vous le savez, le marché est extrêmement concurrentiel et difficile, d'autant que le marché publicitaire se contracte.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous êtes à la tête d'une société qui produit de nombreux jeux et divertissements de France Télévisions. J'ai recensé entre sept et neuf jeux diffusés par France 2 en vingt-quatre heures, contre un seul sur TF1, « Les douze coups de midi », qui semble avoir trouvé son public. L'ADN du service public est-il de proposer autant de jeux ? Que France Télévisions diffuse « Questions pour un champion », qui rassemble les Français et qui promeut la culture générale, me semble normal, mais qu'il y en ait autant m'interroge. La différenciation du service public par rapport aux chaînes privées commerciales réside-t-elle vraiment dans les jeux ? Sans compter que, comme le dit le président, ces jeux sont trustés par quelques animateurs producteurs stars.

M. François Riahi. J'ai grandi devant la télé et j'ai souvenir des jeux qui s'enchaînaient sur le service public, comme « Des chiffres et des lettres » ou « Les Jeux de 20 heures » : il n'y a là aucune nouveauté. Ces programmes, très fédérateurs, marquent des générations et incarnent le service public, avec toujours une certaine exigence. « N'oubliez pas les paroles ! » met à l'antenne le patrimoine de la variété française, auquel je suis très attaché.

Par ailleurs, le service public est en partie financé par la publicité. Or les programmes de l'*access prime time*, avant la première partie de soirée, sont fondamentaux pour lancer l'audience, y compris dans la tranche horaire sans publicité.

Ce n'est pas à nous de définir l'équilibre de la programmation du service public : nous ne sommes que des fournisseurs, nous ne décidons pas du nombre de jeux diffusés. Mais les jeux qui sont actuellement à l'antenne nous semblent trouver leur place de façon toute naturelle sur le service public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être le rapporteur recommandera-t-il à France Télévision de produire en interne certains de ses contenus, les jeux par exemple, ou certains documentaires. La production externe, elle, peut apporter un autre côté créatif et revenir moins cher. Peut-il y avoir une production interne pour n'importe quel contenu, ou certains sont-ils plus adaptés ?

M. François Riahi. Il se trouve qu'aucune chaîne de télévision dans le monde n'a internalisé sa production. L'explication, c'est que la concurrence fonctionne.

En effet, nous évoluons dans un secteur créatif, où le talent prime. Dans les secteurs où la présence de talents n'est pas fondamentale, où les produits sont assez standardisés, un professionnel opérant directement vers le consommateur – *business to consumer*, ou *B to C* – peut procéder à une intégration verticale de la chaîne de valeur : si l'acteur peut créer ses propres usines, il a intérêt à le faire car il peut internaliser leur marge. En revanche, dans un domaine où ce sont le talent et la créativité qui font la différence, l'internalisation revient à se priver d'une part de talents, d'autre part des bienfaits de la concurrence : l'obtention du meilleur produit au meilleur prix n'est alors plus assurée.

Je l'ai dit, il n'existe pas de modèle où l'internalisation a fonctionné. Cela n'empêche pas que certains distributeurs soient des producteurs importants, comme ITV Studios ou BBC Studios ; mais ils vendent et ils achètent à tout le monde. Aucun acteur n'a développé de système intégrant des usines de production.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne suis effectivement pas favorable à l'internalisation complète de la production des contenus audiovisuels, pour de nombreuses raisons. Néanmoins, certaines chaînes publiques, comme la BBC, produisent un peu plus en interne que France Télévisions. Le rapporteur trouvera peut-être que, comparée à l'étranger, elle est un des groupes publics qui le font le moins. C'est la raison pour laquelle je me demandais si certains contenus pourraient être de façon plus évidente internalisés.

Je suis attaché à la production externe, car elle est source de créativité. En outre, un leader mondial comme vous peut exporter des contenus dans d'autres pays, ce qui participe de notre souveraineté. Votre regard sur cette question m'intéresse.

M. Stéphane Courbit. Le débat entre production interne et externe est éternel. J'ai commencé ma carrière à la télévision il y a trente-cinq ans et je me souviens que Patrick Le Lay,

qui n'était pas particulièrement amical avec les producteurs, qu'il considérait tous comme des voleurs, avait monté des structures de production internes avec Pascale Breugnot et Dominique Cantien. Cela a duré quelques années, puis il a fini par toutes les fermer. Il s'est rendu compte qu'il perdait en compétitivité, notamment parce que les équipes qu'il s'attachait étaient créatives pendant un temps, puis cessaient de l'être.

On trouve aussi des exemples récents – les derniers arrivés dans un secteur pensent toujours qu'ils vont réinventer la roue. Ainsi, Netflix, qui a enregistré un grand succès avec la série *La casa de papel*, a signé avec son producteur un contrat énorme de trois séries pour 150 millions d'euros. Résultat, la deuxième était moins bonne et la troisième encore moins, à tel point qu'ils ont jeté l'éponge.

La tentation de produire en interne existe toujours, ne serait-ce que pour économiser la marge de 10 % des producteurs. Je crois que ce serait une ânerie. Les chaînes ont toujours besoin de talents venant de l'extérieur, soit parce qu'elles n'en ont pas en interne, soit parce qu'elles ne disposent pas de la propriété intellectuelle. Elles peuvent donc arriver à dégager 2 % à 3 % d'économies en faisant de l'interne, mais le jour où l'émission s'arrêtera, elles se retrouveront avec des équipes sur les bras dont elles ne sauront pas quoi faire. Le service public a-t-il trop de personnel ou pas assez ? On peut en débattre, mais je ne suis pas sûr qu'il ait globalement intérêt à embaucher pour produire en interne.

M. François Riahi. Vous avez cité la BBC, mais ce groupe produit de nombreux documentaires qu'il peut exporter grâce à l'atout de la langue anglaise. Cette configuration explique le succès de la BBC en tant que productrice.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La suppression de la publicité entre 20 heures et 6 heures n'est-elle pas une demi-mesure ? Ne sommes-nous pas dans un entre-deux dans lequel on demande au service public à la fois de réaliser de bonnes audiences pour générer des recettes publicitaires et de prendre des risques en finançant des programmes audacieux qui ne feront pas forcément beaucoup d'audience ? Cette double injonction fait écho à la double source de financement qui alimente l'audiovisuel public, à savoir la publicité et la dotation publique, toutes deux restant élevées.

Cet entre-deux reflète-t-il un équilibre auquel il convient de ne pas toucher, ou se révèle-t-il néfaste en incitant au conservatisme, tant pour les programmes que pour les animateurs qui les présentent ? Serait-il préférable de privilégier un modèle non mixte, soit centré sur les audiences et financé par la publicité, soit axé sur des contenus que l'on ne trouve pas sur les chaînes privées et affranchi de la contrainte publicitaire ?

M. François Riahi. Je parle en tant que citoyen, car ce choix ne me revient pas. Mon passé à la direction du budget me fait dire que la suppression totale de la publicité conduirait à l'augmentation du coût de l'audiovisuel pour les finances publiques : la France peut-elle se le permettre dans la situation actuelle ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La charge pour les finances publiques ne serait pas forcément plus lourde, car on pourrait demander à l'audiovisuel public de faire moins.

M. François Riahi. Pour financer une grille de programmes, il faut soit des recettes publicitaires, soit des dotations publiques. Si les premières diminuent, les secondes augmentent.

Il y a un équilibre aujourd'hui. Arte propose des programmes de grande qualité dont le degré d'exigence est bien plus élevé et les audiences bien plus faibles que France Télévisions. Cette dernière a la volonté de parler à tous les publics tout en respectant un cahier des charges fixé en accord avec la puissance publique. La modification de cet équilibre, qui ne fonctionne pas si mal, serait risquée.

Mme Alexia Laroche-Joubert. La publicité est en train de quitter les chaînes linéaires et historiques pour aller vers d'autres acteurs, plutôt de nationalité américaine que française. La suppression de la publicité n'entraînerait pas forcément sa migration vers TF1 et M6, mais plutôt vers YouTube et des plateformes de partage.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je m'interroge surtout sur cette situation d'entre-deux. On pourrait assumer la publicité tout le temps, ou changer complètement de modèle et la supprimer. Mais merci de vos réponses.

M. Charles Alloncle, rapporteur. France Télévisions attribue les épisodes de la série *Meurtres à…* à différentes sociétés de production – on dit d'ailleurs que c'est pour diversifier sa gamme et montrer qu'elle contractualise avec nombre de sociétés. France Télévisions a payé les droits de diffusion du téléfilm policier « Meurtres au Mont Ventoux » à Banijay Rights Limited, votre filiale située au Royaume-Uni. Pourquoi un téléfilm produit en France, par une société dont le siège est implanté dans notre pays, à destination de l'audiovisuel public français et dont la réalisation est probablement française, a-t-il été vendu par France Télévisions à une société britannique ?

M. Jean-François Rubinstein. L'activité de fiction est financée par deux sources de revenus principales, que sont la production et la distribution. Dans un groupe internationalisé comme le nôtre, nous avons choisi de localiser l'activité de distribution en Angleterre, à travers la société Banijay Rights. Cette dernière a pour tâche de distribuer et de vendre le catalogue à l'ensemble des diffuseurs : un agent propose à des partenaires publics et privés des contenus de notre catalogue à des tarifs attractifs. Mais le produit des ventes redescend ensuite dans les sociétés de production, qui sont les détentrices des droits.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Courbit, nous devons nous réjouir qu'une entreprise française soit un leader mondial de la production audiovisuelle et un partenaire essentiel des plateformes américaines ; c'est un élément de notre souveraineté. Que devons-nous faire, en tant que responsables politiques, pour que, dans dix ou vingt ans, la France demeure leader dans ce domaine et qu'une entreprise comme la vôtre ou Mediawan continue d'investir dans notre pays et de racheter des entreprises à l'étranger ? Devons-nous modifier le cadre fiscal, favoriser la formation – en allant jusqu'aux écoles ?

M. Stéphane Courbit. Si, au-delà de la production audiovisuelle, votre question porte sur les conditions d'émergence de champions nationaux, je mentionnerai d'abord l'enjeu culturel. Je viens d'un milieu très populaire et, pour ma famille, les entrepreneurs, les gens riches faisaient toujours l'objet d'une suspicion. C'est philosophique : de fait, la France n'encourage pas l'entrepreneuriat. On devrait, dès l'enfance, inciter les jeunes à tenter, à oser, leur apprendre que s'ils se cassent la figure, ce n'est pas grave. Je ne suis pas un fan absolu des États-Unis mais si les sociétés ou les start-up américaines sont aussi nombreuses à remporter des succès mondiaux, c'est parce que l'entrepreneuriat y est assez naturel. Chez nous, les jeunes ont tendance à penser que ce n'est pas possible. Or ça l'est : il suffit d'oser et d'essayer. Nous ne sommes pas plus mauvais que les Américains ! Il faudrait enseigner à nos enfants, dans nos écoles, qu'on a le droit d'entreprendre, le droit de se tromper. Franchement, j'ai créé beaucoup

d'entreprises : on essuie de nombreux échecs mais, de temps à autre, un projet fonctionne et on creuse le sillon.

Ensuite, comment aider les entreprises qui existent déjà ? Dans le domaine de la production audiovisuelle, je mentionnerai ce que l'on appelle le *tax rebate*, c'est-à-dire un crédit d'impôt dont bénéficient les sociétés qui produisent dans un pays. La France devrait mieux considérer cette incitation à venir tourner sur le territoire, qui a été très efficace en Italie ou en Angleterre par exemple. C'est vrai, les gens peuvent être choqués que des aides publiques soient versées à de grandes entreprises plutôt qu'à de petites structures. Mais on a souvent le sentiment que le service public ne devrait avoir le droit de passer commande qu'à de petites entreprises ! Je ne demande pas qu'il ne travaille qu'avec les champions nationaux, mais il ne faut pas tomber dans l'excès inverse.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas ma position. Vous l'aurez remarqué, nous avons, au sein de cette commission d'enquête, des sensibilités très différentes.

M. Stéphane Courbit. Autre aspect de la question : comment faire naître plus de champions nationaux. C'est lié au sujet de la taxation, qui est complexe. Vous avez raison, on doit faire en sorte de ne pas trop taxer les entreprises pour qu'elles se développent en France. Mais je comprends aussi les personnes aux revenus modestes qui pensent qu'il faut prendre l'argent là où il est. Il faut donc trouver la limite entre ce qui est raisonnable et ce qui ne l'est pas – là est la véritable question.

Je cite souvent un exemple frappant : François Hollande, élu président de la République, a eu la bonne idée de vouloir taxer à 75 % les revenus excédant un seuil de 1 million d'euros. Pour ma mère, qui est issue d'un milieu populaire, vit dans un village de la Drôme et a toujours voté à gauche, c'était normal. Dans l'absolu, elle avait raison mais concrètement, c'était une ânerie. En effet, si moi, qui paie plus d'impôts que tout le village réuni – et je ne m'en plains pas –, je juge un jour que cet impôt est confiscatoire, je m'en irai. Elle m'a répondu que tant pis, je m'en irais – mais alors il faudra bien annoncer aux gens du village qu'ils vont devoir payer deux fois plus d'impôts pour compenser mon départ !

Bien entendu, les entreprises et les gens qui réussissent doivent payer un impôt pour aider ceux qui ont moins ; il faut juste éviter qu'ils aient le sentiment d'en payer trop, au point de s'en aller. Je ne suis pas partisan de ceux qui pratiquent l'exil fiscal et s'installent en Belgique ou au Luxembourg, car nous avons des devoirs ; nous nous devons de montrer l'exemple et de payer nos impôts en France, parce qu'elle nous a beaucoup donné. Mais les politiques doivent veiller à ne pas aller trop loin.

On a évoqué tout à l'heure le secteur des jeux. Depuis notre acquisition de Tipico, nous avons deux activités à peu près équivalentes en volume, en France et en Allemagne ; or nous acquittons 250 à 260 millions de taxes sur les jeux en Allemagne, contre plus de 600 millions en France. Manifestement, il y a un truc qui ne va pas ! Certes, en l'espèce, nous ne pouvons pas déménager puisque la taxe est attachée à l'activité réalisée dans le pays – mais si vous voulez que la France compte encore des champions dans dix ans, il faut que vous les aidiez. Pour cela, il faut, encore une fois, convaincre les jeunes d'oser entreprendre, les y aider, leur expliquer que ce n'est pas une maladie. J'ai été élevé dans ce climat-là ! Mes parents étaient très modestes et, dans notre village, on pensait que la réussite avait quelque chose de louche. Il faut changer cela. Ensuite, il faut éviter que la contribution à l'effort national ne devienne un frein pour les entreprises.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Laroche-Joubert, avez-vous connaissance de dispositifs fiscaux incitatifs dont nous pourrions nous inspirer ou considérez-vous que le cadre français est plutôt favorable à la production audiovisuelle ?

Mme Alexia Laroche-Joubert. Nous avons eu très peur que le *tax rebate* – qu'on appelle le C2I, crédit d'impôt international – soit supprimé ; il a finalement été reconduit pour deux ans. Ce dispositif, cela a été dit, vise à inciter les producteurs internationaux à tourner en France. L'exemple de la série *Emily in Paris* est assez parlant : les premières saisons ont bien sûr été tournées en France, mais la série est ensuite partie en Italie parce que le *tax rebate* italien était plus intéressant ! Pour le coup, les politiques ont bien compris l'enjeu de ce dispositif. Il s'agit de préserver notre tissu de production, qui est par ailleurs composé de gens extrêmement compétents, probablement grâce à la formation, tandis que nos paysages et nos châteaux font de la France un pays très attractif pour n'importe quel producteur de fictions.

Par ailleurs, je suis également très attachée à l'esprit d'entreprise, qui doit effectivement être encouragé.

Enfin, je souhaite mentionner une pratique qui n'a jamais été évoquée dans votre commission d'enquête – peut-être parce que vous ne la connaissez pas. Il se trouve que, lorsqu'en tant que producteur international nous vendons un programme comme « Fort Boyard » à l'étranger, nous reversons de l'argent au service public. Ce dernier a perçu à ce titre 2 millions au cours des huit dernières années. Si nous n'étions pas un groupe international, le service ne profiterait pas ainsi du travail accompli.

M. François Riahi. J'ajoute un point sur l'importance de la réglementation. Nos clients les plus importants sont les grandes plateformes américaines. Or si notre groupe est un producteur de fictions important, c'est en partie grâce à la réglementation qui impose aux acteurs comme Netflix ou d'autres d'inscrire dans leur catalogue des séries locales – françaises, italiennes, espagnoles… –, dont ils s'aperçoivent du reste qu'elles sont de bonne qualité et regardées ailleurs que dans les pays où elles sont produites.

Notre secteur est de plus en plus dominé par les géants du numérique, les Gafan : Netflix, Apple ou Google *via* YouTube seront sans doute demain les principaux diffuseurs. La réglementation a donc un rôle à jouer pour protéger la production locale.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie très chaleureusement pour ces échanges nourris qui nous ont permis d'aller au fond des choses.

La séance s'achève à dix-sept heures trente-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents – M. Charles Alloncle, Mme Céline Calvez, Mme Ayda Hadizadeh, M. Emmanuel Maurel, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Ersilia Soudais

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de M. Jean-Jacques Cordival, secrétaire général du Syndicat des personnels de la communication et de l'audiovisuel (SNPCA-CGC), de M. Jacques Larose, délégué syndical CGC au siège de France Télévisions, et de M. Freddy Bertin 2

– Présences en réunion 24

Mercredi
25 février 2026
Séance de 18 heures 15

Compte rendu n° 45

SESSION ORDINAIRE DE **2025-2026**

Présidence de
Mme Céline Calvez
Vice-présidente de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à dix-huit heures quinze.

Mme la présidente Céline Calvez. Mes chers collègues, nous allons commencer notre seconde audition de la journée. Elle nous permettra d'entendre des représentants du syndicat CGC de France Télévisions.

Je reviendrai rapidement sur les raisons pour lesquelles nous vous entendons aujourd'hui, seuls. La commission d'enquête a convoqué et entendu les principaux syndicats de France Télévisions le 22 janvier dernier. Vous nous avez indiqué ne pas avoir reçu de convocation de la part du secrétariat de la commission. Un mail a pourtant bien été envoyé mais il ne vous est visiblement pas parvenu. Vous avez déposé une plainte à ce sujet en février dernier contre le président de cette commission, par l'intermédiaire de votre avocat, M[e] Gilles-William Goldnadel. Dans la mesure où il n'était évidemment pas question de vous « ostraciser » – c'est le mot que vous aviez employé à ce moment-là –, nous avons décidé de vous inviter devant notre commission afin de vous permettre de nous livrer également votre éclairage spécifique. C'est la raison pour laquelle nous vous recevons seuls, à la différence des autres syndicats.

En tout état de cause, si nous vous recevons aujourd'hui, c'est pour vous entendre, comme vos confrères, sur la situation de France Télévisions, notamment sur la situation sociale du groupe et sur les conditions de travail qui y règnent.

Je vais rapidement vous présenter afin que vous puissiez ensuite échanger avec nous. Monsieur Jean-Jacques Cordival, bien que vous ayez quitté le groupe France Télévisions en 2000, vous restez aujourd'hui président de la fédération CGC des médias et secrétaire général du syndicat national des personnels de la communication et de l'audiovisuel (SNPCA-CGC). Je rappelle également que vous avez été candidat à la présidence de France Télévisions par le passé. Monsieur Jacques Larose, vous êtes délégué syndical CGC au siège de France Télévisions, et monsieur Freddy Bertin, vous êtes également élu CGC au siège de France Télévisions.

À la suite des élections professionnelles qui se sont déroulées au mois de décembre dernier, la représentativité de la CGC est de près de 20 % – 19,97 % au niveau du siège et 5,35 % au niveau de l'entreprise. Au niveau du siège, la CGC dépassant la barre des 10 %, vous avez donc remporté cinq des vingt-six sièges à pourvoir, à égalité avec la CGT, mais derrière Force Ouvrière, qui en a remporté dix, la CFDT et le SNJ en ayant chacun remporté trois. Vous êtes donc considérée comme une organisation représentative au siège ; en revanche, vous ne l'êtes pas au niveau de l'entreprise. Vous pourrez préciser après, monsieur, ces appréciations de représentativité.

Nous sommes très intéressés par le point de vue que vous allez développer sur certains sujets récemment mis en évidence devant notre commission. Je pense notamment aux difficultés quant aux modalités de travail au sein de France Télévisions, liées tant à la diminution des moyens budgétaires qu'au rapport rendu par le centre d'étude et d'analyse des techniques (CEDAET), que nous avons auditionné, sur les conditions de travail au sein de la rédaction nationale. Je souhaite que la commission d'enquête vous entende sur ces deux points, qui nous semblent essentiels au bon fonctionnement de l'entreprise, et que vous puissiez nous faire part de votre point de vue.

Je me permets de faire part d'une interrogation qui concerne le rapport du CEDAET : elle concerne l'incapacité des services des ressources humaines à infléchir des dynamiques au sein de la rédaction nationale. Le poids et le prestige des directions de l'information et de la rédaction nationale semblent avoir engendré « un effet de neutralisation des RH, empêchant leur intervention ou les privant d'effets ». D'après vous, la direction de France Télévisions est-elle consciente de ce travers ? A-t-elle pris le problème à bras-le-corps ou, au contraire, avez-vous perçu de sa part une sorte d'indifférence, au nom, encore une fois, du prestige qui doit être accordé à la rédaction de France 2, notamment dans le cadre de la concurrence des journaux de 20 heures avec ceux de TF1 ? De manière générale, comment se passent les rapports sociaux au sein du groupe France Télévisions ? Vous nous direz ce que vous pensez de tout cela.

Mais avant de vous donner la parole, comme vous le savez et comme nous l'imposent les textes, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt, public ou privé, de nature à influencer vos déclarations. Je rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous inviter, chacun à votre tour, à lever la main droite et à dire « je le jure ».

(M. Jean-Jacques Cordival, M. Jacques Larose et M. Freddy Bertin prêtent serment).

Mme la présidente Céline Calvez. Je précise que, pour ma part, j'ai été membre du conseil d'administration de Radio France de 2017 à 2022 et membre du conseil d'administration de France Télévisions en 2023-2024. Je vous laisse la parole pour un propos liminaire de dix minutes. À vous de choisir la répartition de ce temps de parole, mais au bout de dix minutes, nous ferons place aux échanges, et notamment aux questions du rapporteur. Vous avez la parole.

M. Jean-Jacques Cordival, secrétaire général du Syndicat des personnels de la communication et de l'audiovisuel (SNPCA-CGC). Je souhaite juste indiquer, concernant le chiffre de la représentativité globale que vous avez donné, qu'il est en cours d'évolution, puisque le cycle électoral n'est pas terminé. Avec 20 % au siège, nous sommes quasiment convaincus que nous serons représentatifs au niveau du groupe.

Bonjour à tous. Avant toute chose, madame la présidente, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs les députés, je vous remercie de nous recevoir. Je tiens à rappeler que je m'exprime aujourd'hui devant votre commission avec la conviction profonde qui anime toutes celles et tous ceux qui croient encore à une certaine idée de l'audiovisuel public. L'audiovisuel public n'est pas une marchandise. Il n'est pas un actif que l'on évalue à la baisse pour le céder au plus offrant. Il est le bien de tous les Français. Il est aussi celui des salariés, les premiers concernés, ces femmes et ces hommes qui font vivre au quotidien ce service public et qui attendent énormément de votre commission : un électrochoc, sinon un tsunami. Malgré le peu de temps qui nous a été imparti entre la convocation et cette séance, nous espérons être prêts à répondre à vos questions.

En tout cas, il y a quelque chose que nous tenons à réaffirmer le plus résolument et le plus fermement qui soit : c'est notre opposition à la privatisation. Que notre organisation dénonce les gabegies, comme elle l'a fait depuis une décennie, qui se sont multipliées sans que personne n'y ait vraiment trouvé à redire – sauf aujourd'hui votre commission, la Cour des comptes et l'Inspection générale des finances (IGF) –, cela ne signifie en rien qu'elle souhaite son passage au privé. Que ce soit clair ! L'audiovisuel public n'appartient ni à une majorité du moment, ni à un groupe industriel, ni à un clan, et encore moins à une idéologie ou à des profiteurs qui s'en servent comme d'une vache à lait. Il appartient aux Français, il faut le marteler.

À tous les publics, qu'ils soient de l'Hexagone ou des territoires, plus particulièrement des outre-mer, que l'on a cherché à rendre invisibles en leur laissant un simple portail sur lequel personne ne va quasiment jamais, après la suppression de la chaîne qui leur était dédiée, France Ô, ceux des grandes villes comme à ceux des villages les plus reculés, ceux qui regardent le journal de 20 heures comme ceux qui écoutent la radio au petit matin, ceux qui découvrent le monde à travers un documentaire, ou ceux qui se retrouvent autour d'une fiction le soir.

Confier cet audiovisuel public au privé, ce serait le confisquer à la Nation. Questionner sa transformation, oui. Le service public doit se réinventer sans cesse. Il doit être plus agile, plus transparent dans sa gestion, plus exigeant encore sur son indépendance, plus proche des attentes et des réalités de nos concitoyens. La transition technologique, l'adaptation numérique – qui, rappelons-le, est un outil – ne s'accompagne pas, ne se décrète pas : elle doit se faire avec les salariés. L'audiovisuel public, et donc la télévision publique qui en est la plus grosse entité, doit faire preuve d'exemplarité, surtout dans l'usage de l'argent public, ce qui est loin d'être le cas ! Son reformatage est sûrement une nécessité, une urgence même, mais le vendre serait une absurdité. Une absurdité économique d'abord : aucun calcul sérieux ne démontre qu'une privatisation rapporterait durablement à l'État ce qu'elle lui coûterait en perte de souveraineté informationnelle et culturelle. Une absurdité démocratique ensuite, car le service public, même imparfait, cherche encore le bien commun ; le privé, lui, obéit d'abord à la loi du marché et aux intérêts des actionnaires.

Votre commission d'enquête parlementaire a été mise en place, comme son nom l'indique, pour investiguer en profondeur un sujet d'intérêt général et auditionner celles et ceux qui pourront éclairer vos travaux, afin de produire, au bout du compte, un rapport public avec des constats et des recommandations que les Français attendent avec impatience. Ils ne se laisseront pas abuser par quelques mensonges et autres communications de crise visant à leur faire croire que tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes et que toujours plus d'argent public permettrait de tout changer pour que, finalement, rien ne change.

Dans son intitulé, votre commission vise trois des priorités de l'audiovisuel public : sa neutralité, son fonctionnement et son financement. En résumé, votre commission cherche à savoir si l'audiovisuel public remplit correctement ses missions de service public, sans dérives partisanes et sans gaspillage.

En ce qui nous concerne, nous sommes à des années-lumière du respect de ces trois critères. Rejeter sans cesse la faute sur l'État actionnaire – bien qu'il n'y ait aucune action émise bien sûr – est une facilité pour beaucoup. Certes, la responsabilité de l'État est grande, le secteur étant public à 100 %, mais il n'est pas le seul responsable. Rendre la Représentation nationale responsable de l'absence de contrats d'objectifs et de moyens (COM), donc de lignes directrices pour le service public, alors que ces COM sont dévoyés dès leur signature, l'est tout autant. Prétendre porter le fer contre tel ou tel parti politique et se réfugier derrière cette posture, alors même que l'obligation de neutralité l'interdit, est non seulement ridicule, mais aussi contre-productif, pour autant qu'il y ait un but poursuivi. Ce n'est pas cette neutralité fuyante qui menace vraiment le pluralisme ; c'est la concentration privée, ces millionnaires, voire ces milliardaires qui possèdent déjà une grande partie des médias français.

Il est temps pour nous de remettre à plat un système dévoyé par quelques-uns pour des intérêts qui n'ont rien à voir avec le bien commun, afin que la voix des salariés – je dirais la première d'entre elles, valeur irremplaçable du service public – soit entendue et que l'audiovisuel public retrouve de l'exemplarité, au lieu des chemins de traverse sur lesquels certains l'ont sciemment égaré. Je vous remercie de votre attention.

Mme la présidente Céline Calvez. Vous avez respecté les cinq minutes de prise de parole. Je vous remercie. Messieurs Larose et Bertin, souhaitez-vous apporter des compléments à ce propos liminaire ?

M. Jacques Larose, délégué syndical CGC au siège de France Télévisions. Nous avions préparé ce texte ensemble, donc je n'ai rien à ajouter pour l'instant. Nous sommes prêts à répondre à vos questions. Je vous remercie.

M. Freddy Bertin, élu CGC au siège de France Télévisions. Ce que je pourrais ajouter, madame la présidente, c'est que, bien que vous m'ayez présenté comme délégué syndical de la CGC – et il est vrai que j'ai exercé différents mandats syndicaux à France Télévisions ces dix dernières années –, ma plus grande fierté est d'abord d'être un salarié de France Télévisions. Je suis chef d'équipement son et je travaille depuis trente ans au cœur de la fabrication de la télévision. À ce titre, je suis évidemment bien placé pour constater, être le témoin et vivre quotidiennement les problèmes sociaux que subissent nombre de salariés de cette entreprise.

Mme la présidente Céline Calvez. Je vous remercie de ces précisions et de ce rappel. Nous allons passer aux questions du rapporteur pour une durée maximale de trente minutes, si cela vous convient.

M. Charles Alloncle, rapporteur de la commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public. La durée classique est de quarante-cinq minutes.

Mme la présidente Céline Calvez. Pour des auditions qui sont en général plus longues.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la présidente, à chaque fois, toutes les auditions ont bénéficié d'un droit de quarante-cinq minutes. Je ne vois pas pourquoi celle-ci ferait exception.

Mme la présidente Céline Calvez. Nous ferons donc quarante-cinq minutes, ce qui veut dire que nous arrêterons à 19 heures 15.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour donner ensuite la parole aux députés présents... Je vous remercie, madame la présidente. Messieurs, je vous remercie pour votre présence en cette fin d'après-midi.

Ma première question portera sur les derniers rapports, notamment de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des finances, qui, à l'évidence, tirent la sonnette d'alarme sur l'état critique de la situation financière de France Télévisions. Ils ont fait état de plus de 80 millions d'euros de déficits cumulés depuis 2017, alors que France Télévisions, dans ses communiqués de presse, indique que les comptes sont à l'équilibre depuis neuf ans et qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer. La trésorerie est négative, alors qu'elle était abondée de plusieurs dizaines de millions d'euros il y a quelques années seulement. Les capitaux propres sont en chute libre, visiblement inférieurs à la moitié du capital social de l'entreprise, ce qui fait peser un risque de dissolution sur les comptes et sur l'entreprise.

Pierre Moscovici lui-même expliquait que France Télévisions se trouvait dans une situation qui n'est plus soutenable et qu'une entreprise normale ne pourrait tolérer.

Comment jugez-vous aujourd'hui la situation financière de France Télévisions et quelles en sont, selon vous, les raisons ?

M. Jean-Jacques Cordival. Juste une petite précision, monsieur le rapporteur : vous avez parlé de 81 millions d'euros de déficit. Vous le savez sûrement, et la Cour des comptes le dit également, ce chiffre concerne les comptes consolidés, c'est-à-dire les comptes du groupe. L'entreprise France Télévisions SA est, quant à elle, extrêmement déficitaire : - 256 millions en 2024, - 290 millions en 2025. Ce ne sont pas des petites sommes !

Vous parlez du capital social, qui était de - 294 millions au départ, selon le rapport de la Cour des comptes. Il est de – 256 millions en 2024 et de - 290 millions en 2025 : c'est énorme ! Vous parlez de moins de la moitié et nous presque à - 100 millions estimés en 2025. C'est-à-dire que l'on passe de - 294 millions à environ - 100 millions. On a beau vous raconter toutes les histoires possibles, la réalité est là aujourd'hui. Il suffit de lire les rapports de la Cour des comptes, je n'invente rien.

Vous n'avez pas non plus parlé des emprunts. France Télévisions a aujourd'hui trois emprunts, pour un total d'environ 70 millions d'euros. Un emprunt, cela se rembourse. Les comptes sont catastrophiques.

Je voudrais revenir sur le précédent rapport de la Cour des comptes, en 2016. On parlait déjà d'une « impasse financière ». Quand on est dans une impasse, ça veut dire qu'on n'arrive pas à s'en sortir. Neuf ans après, on parle aujourd'hui d'une dissolution possible. Une dissolution, c'est un trait de plume : vous rayez la société, elle n'existe plus !

Effectivement, les salariés sont donc extrêmement inquiets car cela fait des années, comme vous l'avez souligné, qu'on leur répète, année après année, que les comptes sont à l'équilibre. J'ai des difficultés à comprendre. La Cour des comptes explique que, en termes de comptes consolidés, le déficit cumulé de 2017 à 2024 s'élève à 81 millions d'euros. J'ai fait des mathématiques à l'école, j'ai passé un bac C à l'époque... Je n'arrive pas à comprendre comment on peut, année après année, affirmer que les comptes sont en équilibre alors qu'en réalité, ils sont déficitaires, et même ultra-déficitaires. Et cela dure depuis dix ans ! Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Cour des comptes. Aujourd'hui, les salariés sont extrêmement inquiets, car ils pensent qu'au bout du compte, ce sont eux qui feront les frais et paieront la facture. Car c'est ce qui va se passer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les propos que vous employez sont lourds. Vous expliquez que France Télévisions a raconté des mensonges. C'est en tout cas l'un des soupçons que je peux avoir quand je vois leur communication financière, où ils expliquent que les comptes sont à l'équilibre depuis neuf ans, et que je lis le rapport de la Cour des comptes qui fait état, a minima, de 80 millions d'euros de déficit cumulé depuis 2017. Vous expliquez que ce serait même plus de 200 millions d'euros de déficit cumulé si l'on ne prend pas seulement les comptes consolidés, ce qui représente une somme encore plus importante.

L'une des raisons que nous avons peut-être pu identifier dans le cadre de cette commission d'enquête est la défaillance, voire l'absence de comptabilité analytique. Nous avons interrogé l'Inspection générale des finances, qui explique qu'il y a une comptabilité analytique défaillante chez France Télévisions, alors que le régulateur et les organes de contrôle l'exigent depuis au moins 2015, date d'arrivée de Mme Ernotte. Par comparaison, la comptabilité analytique de Radio France est visiblement bien plus performante pour faire des analyses et maintenir les comptes en bonne tenue. Avez-vous l'impression qu'il y a eu un défaut volontaire de ne pas mettre en place une comptabilité analytique performante de la part de Mme Ernotte, qui avait pourtant reçu cette mission lors de son premier mandat en 2015 ?

M. Jean-Jacques Cordival. Évidemment. Et je le redis, ce n'est pas 200 millions, mais 290 millions de déficit au niveau de France Télévisions SA. Vous vous doutez bien que, dans le cadre d'un groupe consolidé, aucune des filiales ou des autres entités ne viendra soutenir France Télévisions quand il n'y aura plus d'argent – et il n'y en a déjà plus beaucoup.

Vous avez parlé de la comptabilité analytique. En 2015, il suffit de relire le programme que Delphine Ernotte a présenté à l'époque devant le CSA : « *Je vais mettre en place une comptabilité analytique.* » En 2016, le premier rapport de la Cour des comptes parle d'« impasse financière ». Entre-temps, une condamnation est intervenue de la part de la Cour de discipline budgétaire et financière à l'encontre de l'ancien directeur financier de France Télévisions, M. Martin Ajdari, qui était passé entre-temps au cabinet de Mme Filippetti. La Cour des comptes dit alors : « *C'est formidable, on vous parle d'impasse financière. Vous avez dit en 2015 que vous alliez mettre en place une comptabilité analytique digne de ce nom. Très bien, nous attendons que vous la mettiez en place.* »

En 2020, nouvelle audition, toujours devant le CSA. Programme de Delphine Ernotte : « *Je vais mettre en place une comptabilité analytique*. » Comment se fait-il, et c'est une question que tout le monde se pose, que personne ne lui ait dit à l'époque : « *Madame, vous avez expliqué en 2015 que vous alliez mettre en place une comptabilité analytique. Vous ne l'avez pas fait. Nous sommes en 2020, qu'attendez-vous ?* » Je ne sais pas si vous avez eu la curiosité de voir le programme de Mme Ernotte pour 2025. Il s'intitule « Réconcilier ». Je ne sais pas qui elle veut réconcilier, mais dans ce programme, on lit : « *Je vais mettre en place une comptabilité analytique.* »

Monsieur le rapporteur, madame la présidente, je pose la question : comment se fait-il que, dix ans après, personne ne lui dise : « *Madame, cela fait dix ans que vous annoncez la mise en place d'une comptabilité analytique. Vous ne l'avez pas fait. Pourquoi ?* » On reconduit Mme Ernotte en disant que tout va bien dans le meilleur des mondes. Comment cela est-il possible ? En tout cas, mes collègues et beaucoup de gens à France Télévisions se posent la question. Il n'y a toujours pas de véritable comptabilité analytique. S'il y en avait eu une, nous n'aurions pas eu ces débats sur la répartition des frais de représentation entre ceux qui correspondent à des tournages et ceux qui correspondent à des placements. Nous aurions eu une comptabilité beaucoup plus précise, de même pour les déplacements ou les événements comme le Festival de Cannes. Là, nous sommes dans le global. C'est pourquoi la Cour des comptes éprouve elle-même des difficultés et indique que cela lui pose des problèmes pour disposer d'une comptabilité que l'on pourrait qualifier de fiable.

Mme la présidente Céline Calvez. Merci, monsieur Cordival. Je vous engage à faire des réponses plus courtes, même si elles sont riches d'éléments, car autrement, nous n'aurons pas l'occasion d'aller au bout des questions. Monsieur Bertin, vous vouliez compléter ; de même, je vous demande des réponses courtes.

M. Freddy Bertin. Je vais essayer d'être assez court. Monsieur le rapporteur, vous nous demandez ce que nous pensons de la situation financière actuelle à France Télévisions. Je vous laisse imaginer ce que cette situation en 2025 représente pour les salariés de l'entreprise. Cela fait dix ans que des efforts considérables leur sont demandés. En dix ans, France Télévisions a perdu 2 000 équivalents temps plein (ETP), soit environ 20 % de ses effectifs. Pendant ce temps, les missions de France Télévisions sont restées les mêmes ! Toutes ces missions doivent donc continuer à être assurées par les salariés qui restent. Évidemment, ces dix dernières années ont été extrêmement difficiles à supporter. À un moment donné, tout salarié qui fournit des efforts pendant dix ans se demande où est le bout du tunnel, à quel moment il verra un peu de lumière et d'espoir. Nous arrivons à une situation financière très mauvaise pour 2025, avec des annonces d'efforts sans précédent à réaliser pour 2026. Au final, ce sont toujours les salariés de France Télévisions sur qui les efforts reposent.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je rejoins la demande de Mme la présidente. J'ai beaucoup de questions à vous poser, et si vous pouvez être les plus concis possible, cela nous permettra d'aborder le plus de sujets possibles…

Mme la présidente Céline Calvez. Monsieur le rapporteur, peut-être pour aller dans ce sens, pouvons-nous convenir que les réponses tiennent en deux minutes ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie, madame la présidente. J'en profite pour rebondir sur l'un des sujets que vous avez évoqués, qui n'était pas forcément une question que je souhaitais vous poser : le processus de nomination de Mme Ernotte en 2015 et son renouvellement. Elle en est à son troisième mandat. Il y a eu d'ailleurs un certain nombre de suspicions d'intervention en 2015, notamment de la part du président de la République. M. Schrameck, dans une commission d'enquête précédente, avait indiqué avoir subi des pressions pour favoriser la candidature de Mme Ernotte au détriment d'autres concurrents. Nous avons entendu M. Schrameck lors de cette commission d'enquête, et il a nié, alors qu'il avait tenu ces propos sous serment lors d'une précédente commission. Elle a ensuite été renouvelée en 2020, puis en 2025, ce qui est rarissime pour une présidente d'un groupe de l'audiovisuel public. Il y a eu pourtant des manquements, comme cette comptabilité analytique dont nous avons parlé. Il y a eu des résultats, notamment sur le déficit cumulé, que la Cour des comptes n'a pu pointer que quelques semaines après le renouvellement pour un troisième mandat, ce qui interroge aussi sur la temporalité de la remise de ce rapport. Comment analysez-vous ce troisième mandat de Mme Ernotte, en dépit de résultats qui, a posteriori, paraissent plus que contestables ?

M. Jean-Jacques Cordival. J'aurais tendance à dire que c'est une mascarade. C'est le premier mot qui vient à l'esprit. En tout cas, c'est du grand n'importe quoi. La loi de 2013 dit clairement que la personne nommée à la présidence de Radio France et de France Télévisions doit avoir une expérience professionnelle et venir du secteur. Ce n'était pas le cas de Delphine Ernotte en 2015, vous le savez comme moi. La nomination est fondée sur deux critères : la compétence et l'expérience. Elle n'avait ni l'une, ni l'autre, c'est clair. J'aurais tendance à dire qu'elle ne les a pas davantage aujourd'hui. C'est aussi simple que ça.

Je voudrais juste rappeler que notre organisation syndicale avait contesté la nomination de Mme Ernotte. La procédure a duré six ans. Au bout de six ans, la magistrate en charge du dossier a été nommée au Quai d'Orsay et a donc laissé l'affaire. Nous avons saisi la chambre de l'instruction jusqu'à la dernière minute. C'était assez drôle : la juge a classé l'affaire sur trois points. La chambre de l'instruction a dit : « *Non, vous ne pouvez pas classer sur ces trois points. Mais nous, chambre de l'instruction, nous pouvons nous substituer à la juge, donc nous classons.* »

Juste une remarque : M. Nicolas About était l'un des membres du CSA à l'époque. Nous avons des témoignages, nous avons tout, y compris le témoignage du président de la République de l'époque qui vient dire qu'il n'a jamais vu ça et qui explique dans sa déclaration qu'Olivier Schrameck a posé une seule question à Delphine Ernotte pour la faire élire : « *Madame, connaissez-vous la différence entre un médecin et un enseignant ?* » Moi, je ne l'aurais pas su, monsieur le rapporteur…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez aussi abordé le sujet de Cannes, un sujet que nous avons traité dans cette commission d'enquête. Il y a eu des suites à l'hôtel *Majestic* pour un peu plus de 1 700 euros la nuit, ce qui a représenté plus de 100 000 euros pour des dirigeants de l'audiovisuel public et d'autres personnes. J'ai posé ces questions à Mme Ernotte lorsqu'elle est venue en audition. Elle a expliqué qu'il n'y avait pas un centime d'euro d'argent public qui avait été dépensé. Elle nous a parlé d'un mécanisme de « *barter* », qui est un échange d'espaces publicitaires marchands avec des sociétés privées pour payer ces suites. Or, ces espaces publicitaires sont un actif et ont bien une valeur marchande. On a donc du mal à comprendre qu'il n'y ait pas eu un centime d'euro d'argent public, car il y a bien eu un échange, un troc, et ces espaces publicitaires avaient une valeur.

Je crois que votre syndicat avait porté plainte il y a deux ans sur ce sujet précis. On a appris il y a quelques jours qu'une enquête était ouverte et qu'un juge d'instruction parisien avait été saisi pour enquêter sur les frais au *Majestic* à Cannes. Comment analysez-vous les arguments de France Télévisions sur ce mécanisme de « *barter* » ? Selon vous, y a-t-il eu de l'argent public pour financer ces chambres d'hôtel ?

M. Jean-Jacques Cordival. Bien évidemment. Je ne sais pas si les députés présents aujourd'hui étaient présents lorsque la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale a récemment entendu Mme Ernotte et M. Vion. Toujours est-il qu'ils sont venus vous répéter la même fable ! D'ailleurs, j'ai été extrêmement surpris que M. Vion parle de 350 millions d'euros de recettes publicitaires, puis, quelque temps après, il évoquait 380 millions alors qu'en réalité, on est presque à 500 millions. C'est curieux pour un directeur financier de ne pas connaître les chiffres !

Vous avez rappelé que nous avions porté plainte : nous sommes dans une plainte. Il y a un numéro de parquet, le 24 187 00 128, avec un numéro d'instruction, le 602/26/2. Cette enquête a bien été transmise du parquet à l'instruction. J'ai été moi-même entendu, fin 2023, par la brigade de répression de la corruption et de la fraude fiscale (BRCF). Ce n'est pas pour un PV non payé, c'est bien parce que l'affaire est pour nous extrêmement grave !

Maintenant, revenons sur ce qui se passe. On vient vous expliquer, M. Vion en tête, qu'on avait des invendus et qu'on les a échangés. Des invendus en matière de publicité, ça n'existe pas. On a des tranches de publicité, sauf entre 20 heures et 6 heures du matin où c'est interdit, et on valorise ces tranches. Une tranche de 6 heures à 7 heures n'a pas la même valorisation qu'une tranche à 19 heures ; on mesure ça grâce à un GRP (*Gross Rating Point* ou mesure d'audience). Je vais être un tout petit peu plus long madame la présidente mais tout le monde doit bien comprendre… On vient vous dire qu'il était difficile de se loger à Cannes. Je rappelle que ce sont des suites d'hôtel ! Nous avons mené l'enquête également. Je vous mets au défi, monsieur le rapporteur, de trouver au mois de mars une des suites du *Majestic* disponible en plein festival de Cannes. Ça n'existe pas !

On vous dit à côté qu'on a échangé des produits sans jamais vous dire lesquels, mais normalement, tout cela doit faire l'objet d'une convention de « *barter* ». L'avez-vous vue, cette convention ? Non. Elle doit correspondre à l'euro près à la valeur de la tranche publicitaire et des produits échangés. Quand ça ne correspond pas, il y a ce qu'on appelle une soulte, on donne de l'argent pour compenser. Vous a-t-on parlé de la soulte ? Vous a-t-on montré la convention de « *barter* » ?

À l'époque, Mme Catherine Boulet avait écrit que la société de « *bartering* » était TEC, mais sur la facture du *Majestic*, il y a marqué GBT, *Global Business Travel*. Vous savez ce que c'est, GBT, monsieur le rapporteur ? C'est l'agence de voyages qui s'occupe de tous les déplacements pour France Télévisions, pour les dirigeants comme pour les salariés. Avant, c'était *Wagons-Lits Cook*, aujourd'hui c'est GBT. Sur la facture du *Majestic*, c'est bien l'agence de voyages de l'entreprise. On vient vous dire qu'on a échangé des produits invendus, probablement des tranches à des horaires difficiles à vendre. Imaginez une entreprise qui ne peut pas payer des tranches publicitaires pour vendre ses boîtes de cassoulet ! En quoi le *Majestic* aurait-il intérêt à un tel troc ? De quelles marchandises s'agissait-il ? Pour moi, il ne s'agit absolument pas de « *barter* ». C'est d'ailleurs pour cela, je le redis, que j'ai été interrogé par la BRCF et que la plainte est en cours d'instruction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce que vous dénoncez et les mots que vous employez sont extrêmement graves. Lorsque nous avons entendu la direction financière de France Télévisions et Mme Ernotte nous expliquer qu'il n'y a pas eu d'argent public en jeu dans le paiement de ces suites au *Majestic* à Cannes, estimez-vous, selon vous, qu'il y a eu parjure lors de cette audition, sachant que vous expliquez avoir eu connaissance de documents, notamment de contrats passés entre la société et France Télévisions ?

M. Jean-Jacques Cordival. Absolument. Absolument parce que, encore une fois, je le redis, dans son article publié dans *La Lettre*, Catherine Boulet mentionne la société TEC. On vous explique que c'est du « *barter* », et puis on découvre que quatre dirigeants de France Télévisions étaient présents ainsi que deux dirigeants de Together Media, M. Le Van Kim et son directeur de production. Que faisaient-ils là ? Ensuite, on vous explique qu'ils ont payé leur part. Mais leur part de quoi, puisque c'est du « *barter* » ? C'est un échange de produits. Une part de quoi ? Il n'y a pas de valorisation de part, ça n'existe pas. C'est quoi, cette histoire ? Encore une fois, je ne suis pas juge d'instruction, et j'attends que l'instruction soit terminée.

Mme la présidente Céline Calvez. L'instruction devra faire la lumière. Monsieur le rapporteur, sur un autre sujet j'imagine...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur un autre sujet, effectivement, que vous aviez abordé dans votre propos liminaire. Dans le rapport du cabinet CEDAET publié en octobre 2025 et consacré à France Télévisions, on peut découvrir un climat de travail jugé « brutal » (p. 8), une organisation « autoritaire », des inégalités de traitement et des « tensions profondes », au point que certaines analyses établissent un parallèle entre la situation de souffrance au travail à France Télévisions et celle de France Télécom, où Mme Ernotte avait été cadre dirigeante. Un témoignage indique que les conférences critiques post-JT ont parfois été « un lieu propice à l'humiliation, à des crises de colère ou au rabaissement de journalistes » (p. 108). Les témoignages sont nombreux et interpellent.

Avez-vous été témoin de tels faits ? Avez-vous eu des témoignages qui vont en ce sens ? Comment jugez-vous la situation sociale chez France Télévisions aujourd'hui ?

M. Freddy Bertin. Le bilan social aujourd'hui à France Télévisions est très mauvais. Comme je vous l'ai dit, l'entreprise a vécu dix années de réorganisation permanente, de grands projets et de suppressions de postes et d'ETP, ce que la direction elle-même a admis. Cela produit des effets terribles sur les collectifs de travail et sur les salariés. Le pire des maux que les salariés de cette entreprise ont vécu, surtout ceux qui sont attachés à leur mission de service public, c'est la perte de sens au travail. Au fil du temps, cette suite de réorganisations permanentes n'aboutit qu'à cela.

Plus spécifiquement sur les problèmes à la rédaction nationale, il faut savoir que lorsque tous les salariés de l'ex-France 2 et de l'ex-France 3 sont devenus salariés de la même entreprise commune, les deux rédactions ont fusionné. Si dans les services techniques, cela s'est mieux passé, à la rédaction en revanche, le problème est qu'on ne peut pas gommer du jour au lendemain les identités de France 3 et de France 2. Au fil du temps, beaucoup de journalistes de France 3 ont très mal vécu la dilution de leur identité et la disparition de ce qu'ils avaient fait pendant des années. On a d'abord assisté à la disparition du Soir 3, ensuite à celle du 12/13 et du 19/20 : tout cela a été extrêmement difficile. Si vous ajoutez à cela – et ce n'est pas moi qui le dis, c'est écrit dans un rapport d'expertise – un management autoritaire, voire toxique, il est évident que cela provoque énormément de souffrance. Je connais très bien les journalistes de France Télévisions et j'ai recueilli beaucoup de témoignages de gens qui souffrent quotidiennement dans leur travail.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour continuer sur ce sujet du cadre social, des souffrances au travail et des inégalités de traitement, on a appris que le salaire moyen chez France Télévisions était de 72 000 euros, ce qui place le salarié moyen de l'entreprise parmi les 9 % des salariés les mieux rémunérés en France. On a vu aussi que ce salaire moyen était tiré à la hausse par des salaires de cadres dirigeants exorbitants. Une trentaine de directeurs de France Télévisions gagneraient plus que le président de la République. On a appris qu'il y avait des avantages tout aussi exorbitants, comme une cinquantaine de directeurs bénéficiant de voitures de fonction à Paris, ou encore la rénovation d'une piscine pour le CSE à plus d'un million d'euros. Les représentants du SNJ de France Télévisions, que nous avons interrogés, n'ont pas mâché leurs mots sur les écarts salariaux, qualifiant de « particulièrement choquants » les écarts de rémunération avec les pigistes. Ils ont décrit d'un côté un petit nombre de rémunérations très élevées et de l'autre une grande majorité de journalistes maintenus dans la précarité.

Je rappelle aussi que la présidente de France Télévisions va percevoir cette année encore une prime de performance de près de 80 000 euros, ce qui correspond à quasiment 100 % de ce qu'elle pourrait toucher, alors que, nous l'avons rappelé, la situation financière de France Télévisions est plus que périlleuse, avec un déficit cumulé de plus de 80 millions d'euros. Comment expliquez-vous cet écart de traitement entre des cadres dirigeants qui bénéficient de salaires et de primes particulièrement élevés, et des pigistes et des journalistes qui semblent maintenus dans une situation de précarité ?

M. Jean-Jacques Cordival. Si vous me permettez, monsieur le rapporteur, madame la présidente, M. Larose pourra s'exprimer sur la piscine, mais je voudrais d'abord aborder la première partie sur les salaires. Une moyenne de 7 000 euros par mois est absolument insensée, mais cela a forcément une explication que vous avez presque donnée. Quand la Cour des comptes explique que trente salaires à France Télévisions se situent entre 250 000 et 300 000 euros, et que le salaire de Mme Ernotte est de 412 000 euros par an, plus ou moins – même le président de chambre de la Cour des comptes que vous avez entendu ne connaissait pas le montant exact de sa prime, qui est de 80 000 euros –, il est évident que la moyenne est tirée vers le haut. Les gens ne gagnent pas 7 000 euros à France Télévisions. Si l'on parle d'une moyenne à 3 000 euros, c'est à peu près correct. Surtout, vous avez souligné que ces salaires sont plus importants que celui du président de la République. Notre syndicat a fait le calcul : les cinquante plus gros salaires de France Télévisions équivalent à peu près à un quart de la masse salariale annuelle des 577 députés. Ne trouvez-vous pas cela scandaleux ? Nous, nous trouvons cela un tout petit peu scandaleux…

M. Jacques Larose. Rapidement sur la piscine à un million d'euros... C'est vrai que cette piscine a coûté près de 900 000 euros. On a aussi parlé du château qui appartenait à France Télévisions. Ce château n'est pas vraiment habitable, mais des chalets ont été installés dans le parc pour héberger des salariés de l'audiovisuel public, via le CIO-RTF, une émanation des différentes sociétés de l'audiovisuel public de l'époque. Ce domaine avait coûté un million d'euros. La piscine avait été commandée par un précédent bureau du CIO-RTF, à majorité CGT à l'époque, sans appel d'offres, auprès d'une société qui a fait faillite. Il a fallu trouver une autre société pour continuer les travaux. Il y a eu des malfaçons ; la piscine s'enfonçait quand elle a été mise en eau. Cela a causé une des frais et a fini par coûter 900 000 euros, mais la piscine ne vaut pas ce prix-là.

Sur ce que disait mon camarade, le salaire moyen est certainement une réalité, je ne le conteste pas. Sachant que nous avons quand même perdu 2 500 équivalents temps plein (ETP) sur la période, la masse salariale, elle, n'a pas baissé ; c'est un vrai problème. Malgré tous les efforts faits par les travailleurs de tous les jours, qui s'impliquent dans leur mission de service public, la masse salariale n'a pas diminué à France Télévisions pendant toutes ces années.

M. Charles Alloncle, rapporteur. On voit aussi qu'il y a des mécanismes par lesquels la direction de France Télévisions essaie de faire baisser facialement la masse salariale. On a vu le cas de Samuel Étienne, qui a été remercié par France Télévisions dans le cadre d'un accord. Il a obtenu des centaines de milliers d'euros de rupture conventionnelle, mais il continue à animer l'émission « Questions pour un champion ». Il est désormais payé indirectement par France Télévisions, via une société de production privée financée par l'entreprise. On a l'impression qu'il y a une sorte de jeu comptable qui consiste à réduire le nombre d'employés et la masse salariale faciale, tout en payant des indemnités de départ très importantes pour ensuite continuer à faire travailler ces mêmes personnes via des sociétés de production privées. Que disent ces manipulations comptables et ces indemnités très importantes de la gestion des ressources humaines et de la gestion financière des dirigeants de France Télévisions ? N'y a-t-il pas notamment du salariat déguisé et des infractions, qui pourraient être pénales, qui sont normalisées chez France Télévisions ?

M. Jean-Jacques Cordival. Jacques Larose a fait état tout à l'heure des 2 300 personnes qui sont parties. Juste une petite précision : dans son rapport de 2024, l'Inspection générale des finances chiffre la masse salariale à 894 millions d'euros lorsque Mme Ernotte arrive, pour 11 000 salariés. Aujourd'hui, on est proche du milliard avec 8 700 salariés en réalité. Comment est-ce possible, mathématiquement, qu'avec 2 300 salariés en moins, on arrive à un chiffre proche du milliard ? C'est un problème insoluble.

La deuxième chose, c'est que l'on vire les gens quand on n'en a plus besoin. Combien y a-t-il eu de directeurs de l'information ? On en est à sept ! Chaque fois, il y a des indemnités. Vous avez un directeur de l'information qui est venu vous dire ici qu'il allait s'occuper de l'intelligence artificielle ? Mais non, il n'allait jamais s'en occuper ; il était en train de négocier son départ. Nous l'avons écrit sur notre blog syndical. Tous ceux qui sont partis sont jetés comme des malpropres. Prenez Anne-Sophie Lapix : elle a appris quasiment lors d'un déjeuner qu'elle était virée. Il paraît que les politiques refusaient de venir dans son journal de 20 heures parce qu'elle avait des questions trop pertinentes. C'est comme si nous, nous refusions de venir à votre audition, monsieur le rapporteur, parce que vous avez des questions trop pertinentes. On ne vire pas les gens pour ça.

Mme la présidente Céline Calvez. Vous devez venir quand vous êtes invités devant une commission d'enquête ! *(sourires)*

M. Jean-Jacques Cordival. Nous sommes d'accord, nous n'avons pas le choix. Le dernier point, c'est que ces gens en place à France Télévisions, dès qu'ils gênent, on les dégage. On leur paie de lourdes indemnités pour qu'ils se taisent. Souvent, quand les indemnités ne suffisent pas, on leur dit : « *Écoutez, on va vous recaser dans une boîte de production et comme ça, ça fera la rue Michel*. » C'est insensé, cette façon de faire !

Je rappelle juste une petite précision, monsieur le rapporteur. Le budget de France Télévisions, c'est 2,5 milliards d'euros. On peut le diviser en cinq parts de 500 millions. Vous avez une part pour l'intendance, deux parts pour la masse salariale – quasiment un milliard d'euros, selon l'IGF – et deux parts pour les programmes. Sur les programmes, un tiers de ce budget va à trois boîtes de production : Together Media, Mediawan et Banijay. Vous avez des gens qui travaillent à France Télévisions et qui se retrouvent chez Banijay ou Mediawan. La masse salariale de France Télévisions représente 40 % de son chiffre d'affaires. Vous connaissez celle de TF1, monsieur le rapporteur ? 18 % !

Mme la présidente Céline Calvez. Rappelons aussi que les évolutions de la masse salariale s'accompagnent aussi d'une revalorisation d'année en année, puisque nous avons un beau taux de fidélité à France Télévisions, apparemment… Monsieur le rapporteur ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour continuer sur cette gestion RH, ce qui m'interpelle, c'est qu'il y a un nombre d'ETP qui diminue, mais une enveloppe qui continue à augmenter ou qui est stable. Cela semble indiquer que les personnes sont peut-être de mieux en mieux rémunérées au fil des années, ce qui conduit à ce salaire moyen de 72 000 euros.

Je voudrais vous poser une question sur les soupçons d'emplois fictifs, notamment chez des dirigeants de France Télévisions. Nous avons auditionné par exemple M. Arnaud Ngatcha, directeur des opérations spéciales de France Télévisions. Il occupe un temps plein rémunéré plus de 100 000 euros net par an. Il a été élu à la mairie de Paris, comme adjoint d'Anne Hidalgo, et occupe donc un deuxième temps plein rémunéré un peu plus de 60 000 euros d'argent public au titre de son mandat. Il est surnommé le « ministre des affaires étrangères » d'Anne Hidalgo, car il sillonne le monde. On le voit en déplacement en Mauritanie, à Rome, à New York. Pour autant, il n'a pas fait d'avenant à son contrat de travail, il ne s'est pas mis à mi-temps chez France Télévisions. Il continue à être payé plus de 100 000 euros net. Des soupçons d'emploi fictif ont été émis sur son cas, et il y en a peut-être d'autres. Avez-vous connaissance d'éventuels emplois fictifs parmi les dirigeants de France Télévisions ? Pouvez-vous nous donner un peu plus d'éclairage sur ce sujet ?

M. Jean-Jacques Cordival. Ce que nous nous engageons à faire, c'est à vous donner une liste de directeurs qui sont dans des placards. Il n'y a pas d'autres mots. À un moment, nous avons eu quelqu'un à France Télévisions qui était responsable des programmes courts destinés à devenir des programmes longs. C'est formidable ! Vous savez combien de programmes courts sont devenus des programmes longs ? Zéro !

Vous avez vu ce qui s'est passé à France Info ? À un moment, il y a eu une motion de défiance, et le directeur, M. Delpech, a été remercié. Vous pensez qu'il a quitté l'entreprise ? Non, il est devenu directeur de l'innovation ! On déplace systématiquement les gens. Je vous donnerai une liste de noms de fonctions qui ne servent strictement à rien à France Télévisions.

Tout à l'heure, vous avez parlé des voitures de fonction. Une petite anecdote : celui qui a la plus grosse voiture de fonction, c'est parce qu'il a une famille avec quatre enfants et il s'en sert peu. Est-ce que c'est comme ça qu'on fait dans le privé ? Je pose la question…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas bien compris le sujet des voitures de fonction, si vous pouviez préciser…

M. Jean-Jacques Cordival. On vous a dit que les voitures de fonction étaient des parties inhérentes des contrats de travail. M. Ngatcha vous a dit, par exemple, qu'il mettait de l'essence de temps en temps dans sa voiture. Je crois que le président de la commission lui a répondu : « *Nous, on en met tout le temps dans notre voiture.* » Mais il aurait été intéressant, monsieur le rapporteur, de lui demander, puisqu'il a un salaire de 100 000 euros par an, combien de fois il s'était rendu à France Télévisions. On pointe au garage, il y a une entrée. Combien de fois est-il venu ? Demandez-lui.

En plus, on vous a menti. On vous a dit qu'il était le responsable du Téléthon. Il est responsable du Téléthon comme moi, je suis jockey d'obstacles ! Ça n'existe pas ! Je vous donnerai encore une fois la liste des fonctions qui ne servent à rien à France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est une information que j'ai demandée à France Télévisions : le nombre de fois où M. Ngatcha avait badgé en se présentant à France Télévisions. C'est une information qui, pour l'instant, m'a été refusée ou que je n'ai toujours pas reçue. Effectivement, je trouve cela relativement préoccupant car cela jette un soupçon sur la situation de cette personne.

Vous avez évoqué la prime de performance de la présidente de France Télévisions. Je voudrais vous poser une dernière question sur le sujet. Selon vous, quelle est la légitimité et quelles sont les raisons qui ont conduit le conseil d'administration à valider cette prime importante ? Dans quelles conditions attribue-t-on une telle prime à la présidente d'un groupe en situation de quasi-faillite, dont les indicateurs, déjà pointés par la Cour des comptes en 2016, sont à nouveau signalés de façon plus grave en 2025 ? Comment expliquez-vous un tel montant, qui correspond quasiment à 100 % de la prime possible ?

M. Jean-Jacques Cordival. Aucune raison ! C'est assez simple. Quand on est dans cette situation financière extrêmement préoccupante, un dirigeant d'entreprise, dans le privé, renonce à sa prime. Mme Ernotte a-t-elle renoncé aux 80 000 euros qui lui étaient attribués ? Non. Par décence, elle aurait dû y renoncer !

Mme la présidente Céline Calvez. Monsieur le rapporteur, une dernière question avant que nous passions aux questions des autres députés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous évoquez un certain nombre de mensonges ou de parjures qui auraient été commis dans le cadre de cette commission d'enquête. Il y a notamment ce sujet où Mme Ernotte, lors de son audition, a expliqué que le directeur des opérations spéciales, M. Ngatcha, s'était occupé du Téléthon, pour justifier sa fonction rémunérée plus de 100 000 euros net par an. Lorsque j'ai posé la question à M. Ngatcha en audition, il a expliqué qu'il ne s'occupait pas du Téléthon. Visiblement, l'un des deux n'a pas dit la vérité. Avez-vous connaissance d'autres cas et comment analysez-vous cette dissonance ?

M. Jean-Jacques Cordival. Je ne vais pas déterminer si des signalements au titre de l'article 40 se justifient ou non. C'est vous qui avez tous les éléments. En tout cas, il est clair que vous avez les preuves. M. Ngatcha a fait le Téléthon comme moi j'ai fait « La Cuisine des mousquetaires ». Non, il n'a pas fait le Téléthon. Et quand bien même il y aurait participé... On vous a dit d'ailleurs qu'on avait réuni tous les directeurs qui s'occupaient du Téléthon. Mais qu'est-ce que c'est que cette fable ? M. Ngatcha n'a pas le don d'ubiquité. Il ne peut pas être à un endroit et en même temps à France Télévisions pour faire le Téléthon. Il me semble qu'il était à deux endroits différents au moment du Téléthon.

M. Freddy Bertin. En fait, toute cette situation, nous, en tant qu'organisation syndicale, nous la dénonçons depuis de nombreuses années. Depuis que France Télévisions est devenue une entreprise commune, énormément de synergies ont été imposées, parfois aux forceps, aux salariés opérationnels – techniciens, administratifs, journalistes. Ce que nous dénonçons depuis toutes ces années, c'est que nous avons vu émerger petit à petit à France Télévisions une superstructure, avec une multiplication des strates managériales et hiérarchiques. À un moment donné, quand on entend parler d'une moyenne de salaire de 72 000 euros annuels, je crois qu'il y a beaucoup de salariés qui sont extrêmement choqués par ces chiffres car leur salaire annuel est bien inférieur. Nous sommes bien placés pour témoigner que la politique salariale de France Télévisions est plutôt déficiente. Nous participons chaque année à des comités salaires, et les enveloppes pour les revalorisations salariales des salariés sont très minces. Il y a donc un énorme décalage entre les chiffres qui circulent dans la presse et la réalité que vivent un grand nombre de salariés de l'entreprise.

Mme la présidente Céline Calvez. Nous allons passer la parole à Mme Ayda Hadizadeh pour le groupe Socialistes et apparentés, pour deux minutes. Les réponses seront également de deux minutes, s'il vous plaît, messieurs.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Monsieur le secrétaire général, tout à l'heure, au sujet des chambres de Cannes, vous avez affirmé de manière très catégorique que, oui, de l'argent public avait été utilisé. Sur votre blog, vous êtes plus nuancé. Je pense qu'il est important de revenir sur ce point, car cette question est assez mise en lumière et interroge suffisamment pour que l'on soit précis. Vous êtes beaucoup plus précis dans votre blog que vous ne l'êtes en commission d'enquête. Ce n'est pas de l'argent public qui est utilisé pour payer ces chambres. Vous avez relayé l'article du *Canard enchaîné*, mais cela ne veut pas dire qu'il faille cautionner ce système. D'ailleurs, je pense que notre commission d'enquête, si elle va au bout de ses travaux, doit remettre à plat ce système de « barter », ou en tout cas l'interroger dans le rapport. Je pense que cela sera fait par le rapporteur, *qui* demandera ce fameux contrat de Cannes pour nous éclairer.

Ce qui est dit, c'est que non, il n'y a pas d'argent public utilisé, mais on ne connaît pas la valeur de cet espace publicitaire qui ne serait pas vendu. C'est donc une zone grise. Ce n'est pas un détournement d'argent public, c'est plus flou. Je tenais à dire ceci et je vous laisserai répondre.

J'ai une deuxième question. Un député qui a été salarié de France Télévisions, Philippe Ballard, nous a parlé d'un « étage du placard » dans lequel se succédaient des bureaux de personnes qui avaient été mises à l'écart. Je pense que ce n'est pas récent, puisqu'il a quitté France Télévisions il y a quelque temps. S'agissait-il de journalistes ou d'autres salariés ? Je ne sais pas exactement, mais il y aurait cet étage des mises au placard. Avez-vous connaissance de cet étage ? Existe-t-il encore, et si oui, pouvez-vous nous en dire plus ?

Mme la présidente Céline Calvez. Je crois que son témoignage concernait Radio France, mais la question des placards peut peut-être être posée aussi pour France Télévisions…

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Alors pardon, j'ai confondu. Dans ce cas, j'aurai une autre question !

M. Jean-Jacques Cordival. Je vais vous répondre très simplement. Vous noterez que des arrhes ont été versés en tout début d'année sur cette facture de 102 000 euros. Ces arrhes ont été versés par France Télévisions, et non pas, je le souligne, par une société de « *bartering* » qui anticiperait des invendus publicitaires pour les échanger. D'ailleurs, jusqu'au dernier moment, on peut imaginer que des espaces invendus deviennent finalement vendus ; cela peut se négocier. Or, dans le cas présent, on nous indique que les chambres ont été réservées en amont et payées en tout début d'année, en janvier ou février. Il s'agit d'un acompte de 102 000 euros pour quatre dirigeants de France Télévisions mais aussi pour deux dirigeants de Together Media. Je le demande à nouveau : à quel titre ?

Il est impossible, madame la députée, qu'aucun argent public n'ait été engagé dans cette opération. En effet, si ces spots publicitaires, puisqu'ils étaient invendus, avaient finalement été diffusés à l'antenne, ils auraient eu une valeur marchande. C'est donc de l'argent public qui serait rentré dans les caisses de France Télévisions. Lorsque M. Christian Vion vous dit que les invendus représentent environ un ou deux millions d'euros par an, je le répète, ce chiffre est incertain. On valide des tranches horaires, et une tranche avant le journal de 20 heures est beaucoup plus chère qu'une tranche à 7 heures du matin ; des objectifs sont fixés en conséquence. Le fait que ces objectifs ne soient pas atteints ne signifie pas pour autant qu'il y ait des invendus.

Dans le cadre d'une convention de « *barter* », on échange, par exemple, ces chambres d'une valeur de 102 000 euros contre un certain nombre de spots publicitaires. Or, la valeur de ces échanges ne tombe jamais juste. Une convention de « *barter* » doit s'équilibrer à l'euro près. Lorsque ce n'est pas le cas, des soultes sont versées en argent pour compenser la différence. Où passe cet argent ? À qui vont ces soultes ? Il s'agit bien d'argent public. Cet argent ne va pas à France Télévisions. Va-t-il à l'hôtel *Majestic* ? Va-t-il à l'annonceur qui n'a pas les moyens de payer ses publicités ? À un moment donné, il faut clarifier les choses. J'invite M. le rapporteur, si cela n'a pas déjà été fait, à demander ces conventions de « *barter* », dont la formalisation est obligatoire depuis la loi Sapin 2, comme vous le savez.

Mme la présidente Céline Calvez. Vous nous avez déjà invités à le faire. Sur le deuxième point qui a été soulevé par Aïda Adizadeh.

M. Jean-Jacques Cordival. À France Télévisions, il existe bien des cas de « placardisation », mais ce n'est pas physiquement que l'on met des gens dans les placards. Certains salariés se retrouvent en situation d'épuisement professionnel, d'autres sont en situation de « *bore-out* », sans aucune tâche à accomplir. Je crois que vous l'avez d'ailleurs constaté avec l'assistante de M. Ngatcha. Le « *bore-out* » n'est pas forcément synonyme de mise au placard intentionnelle. Enfin, il y a effectivement des personnes qui sont mises au placard, à qui l'on ne confie plus rien en attendant qu'elles craquent. Je me suis engagé à fournir une liste à M. le rapporteur, et je le ferai. Elle ne contiendra pas de noms, mais des intitulés de postes.

M. Freddy Bertin. Je souhaite ajouter que, pendant ce temps, les conditions de travail des salariés de France Télévisions se dégradent. La politique de remboursement des frais de mission est de plus en plus stricte. On en arrive aujourd'hui à refuser des remboursements de frais au motif, et j'exagère à peine, qu'une personne déclare avoir acheté tel aliment pour son petit-déjeuner alors que, pour l'entreprise, un petit-déjeuner se compose exclusivement d'un café ou d'un thé, de pain et de confiture. Voilà où nous en sommes pour les opérationnels, pour le salarié moyen de France Télévisions. Cette politique de plus en plus dure concernant les frais de mission conduit à des situations où certains intermittents ou salariés en CDD ne se font plus rembourser, tant la procédure est devenue compliquée. Le logiciel de traitement est si complexe qu'ils finissent par abandonner et renoncent à se faire rembourser leurs frais. Telle est la situation actuelle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais vous interroger sur un sujet auquel vous avez réagi, je crois, sur votre blog. Le 8 février dernier, *Le Parisien* publiait un article sur notre commission d'enquête, intitulé « « On essaie de tout imaginer » : comment les stars de l'audiovisuel public se préparent à la commission d'enquête ». On y apprend que les personnes auditionnées sont extrêmement préparées, qu'une cellule a été mise en place par France Télévisions et que des consignes ont été passées. Des mémentos et des vade-mecum ont été transmis à l'ensemble des personnes auditionnées chez France Télévisions. Je cite l'article : « L'une des consignes, c'est qu'il faut « faire chiant », élargir les sujets au maximum, être technique et lénifiant ».

Depuis le début de nos travaux, je regrette que, si des moyens importants sont mis en œuvre pour préparer les personnes auditionnées, ce qui est normal, encore faut-il savoir si des sociétés privées ont été mandatées et quel a été le coût ? Je regrette que les mêmes moyens ne soient pas mobilisés par France Télévisions pour m'adresser les documents en temps et en heure ou pour m'aider dans leur traitement et leur classement. Je m'interroge donc : comment analysez-vous ces moyens mis en œuvre ? Avez-vous connaissance de sociétés privées qui auraient été mandatées et du coût de ces prestations ? Des salariés de France Télévisions, ou vous-mêmes, ont-ils reçu des consignes spécifiques ? Nous savons par exemple, de la part de Léa Salamé, qu'une consigne a été transmise par la direction de France Télévisions pour ne jamais révéler son salaire. Avez-vous connaissance d'autres consignes visant à entraver le devoir de vérité de cette commission d'enquête ?

M. Jean-Jacques Cordival. Ce que vous avez cité est un article du *Parisien*, non de mon blog, mais nous disons la même chose. Oui, nous sommes au courant de l'existence de ce que l'on appelle une « cellule institutionnelle ». Pour nous, elle se compose de trois membres de la direction de France Télévisions, payés par l'argent du contribuable, qui préparent chaque salarié aux réponses à vous apporter. On nous a même affirmé, et j'attends d'en avoir la confirmation, que les questions étaient transmises à l'avance. Si nous en obtenions la preuve, ce serait un véritable scandale.

Nous, nous ne lisons pas un texte ; nous répondons spontanément à vos questions. Personne ne nous a appris quoi dire. Nous ne vous opposons ni le respect de la vie privée, ni le secret des affaires, qui sont d'ailleurs inopposables à cette commission, comme vous le savez mieux que moi. Cette préparation ôte toute sincérité, on fait dire aux gens ce qu'ils veulent. Concernant les salaires, il suffit de consulter le rapport de la Cour des comptes : les trente plus hauts salaires se situent entre 250 000 et 300 000 euros. Nul besoin de mettre des noms en face pour constater que c'est énorme. Les suivants sont estimés à environ 100 000 euros. Cela donne déjà un bon aperçu.

Je ne dis pas que la commission a été biaisée mais que les personnes qui y sont intervenues l'ont été. On nous a même expliqué que la direction de France Télévisions entendait choisir qui, pour la CGC, elle déciderait d'entendre. Rendez-vous compte : un syndicat, qui est maître chez lui, ne pourrait pas désigner ses propres représentants pour cette commission. Je me trompe, monsieur Larose ?

M. Jacques Larose. Effectivement, j'ai été contacté par un membre de la direction qui m'a dit : « *On a cinq noms, lesquels choisit-on parmi ceux-là ?* » J'ai répondu : « *Mettez-moi, et nous verrons ensuite* ». Il aurait été inacceptable pour nous que notre secrétaire général ne soit pas présent. Finalement, il est là et nous avons pu l'accompagner. J'ai cependant eu l'impression que France Télévisions cherchait à choisir les interlocuteurs de cette commission, y compris pour les organisations syndicales, du moins pour la nôtre. La tentative n'a pas abouti, mais elle a bien eu lieu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce que vous expliquez est malgré tout très grave. Comment s'est manifestée concrètement cette tentative de France Télévisions de choisir ses propres représentants syndicaux pour répondre aux questions de la commission d'enquête ?

M. Jacques Larose. J'ai reçu un courriel. Notre convocation était relativement tardive, hier à 19 heures 20. J'ai eu un échange lundi avec le secrétariat de la commission d'enquête, qui m'a contacté à la suite de l'appel de cette personne de la direction. On m'a dit : « *Vous pouvez venir, mais est-ce pertinent que votre secrétaire général vienne, vu qu'il a quitté France Télévisions il y a quelque temps, bien qu'il soit un fin connaisseur de l'audiovisuel public ?* » Il a pourtant été président de la branche de la télédiffusion pendant deux ans. Il y a donc eu de petites pressions, des tentatives…

On m'a présenté une liste de cinq noms en me demandant de choisir parmi eux. Il s'agissait de cinq délégués syndicaux du siège, dont deux venaient d'être nommés récemment. La personne qui m'a appelé ne disposait manifestement pas de toutes les informations, qui avaient dû être transmises par le service du dialogue social de notre société. On a donc essayé de restreindre notre choix à ces cinq personnes. Cela n'a pas été plus loin, car j'ai répondu : « *D'accord, mettez mon nom et nous verrons avec le secrétariat de la commission* ». Nous avons ainsi pu choisir notre délégation. Mais il y a bien eu une tentative de pression, qui n'a pas abouti.

Mme la présidente Céline Calvez. Merci beaucoup. On va passer à un autre point, s'il vous plaît, puisqu'il y a encore quelques questions.

M. Jean-Jacques Cordival. Madame Hadizadeh, vous voulez comprendre, on nous expliquait que tout devait passer par le secrétaire général.

Mme la présidente Céline Calvez. Elle voulait comprendre, mais c'est moi qui vous donne la parole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur un autre sujet, je voudrais revenir sur les contrats passés par France Télévisions avec les sociétés de production. On peut constater, comme vous l'avez expliqué dans votre propos liminaire ou dans l'une de vos premières réponses, un phénomène de concentration des contrats au profit de quelques sociétés. Vous avez évoqué Mediawan, la première, qui bénéficie de plus de 110 millions d'euros de contrats par an, ainsi que Banijay et Together Media, pour citer les principales. Des doutes pèsent d'ailleurs sur la structure capitalistique de Mediawan, avec l'importance du fonds d'investissement américain KKR. Des plaintes ont été déposées, notamment par des syndicats de producteurs, qui estiment que si KKR est majoritaire au capital de Mediawan, cette société ne devrait pas bénéficier de fonds du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) ni même de contrats publics. Quel est votre avis sur ce sujet de la concentration et sur les contrats passés avec Mediawan, qui pourrait être détenue par un fonds d'investissement américain ?

M. Jean-Jacques Cordival. Mediawan est la première société de production et se trouve quasiment en situation de monopole à France Télévisions. Le débat a porté sur le point de savoir si Mediawan détenait 50,1 % et KKR 49,9 %, mais la question ne se pose pas ainsi. Le fonds d'investissement KKR, sur les quinze dernières années, a racheté entre 250 et 300 sociétés, selon les documents américains. On ne rachète pas des entreprises pour le plaisir, mais pour générer du profit. Dans les deux ou trois ans qui ont suivi ces acquisitions, KKR en a revendu près de 200. Il est normal qu'une société américaine cherche à réaliser une marge, mais nous sommes ici dans le cadre du service public.

Je reprends un article de Catherine Boulet dans *La Lettre* du 30 janvier 2024, qui calculait, d'après les données du CNC, que 27 filiales de Mediawan étaient sous contrat avec France Télévisions. À quel moment, et je rejoins ce que disait Freddy Bertin, les salariés se sentent-ils impliqués dans le fonctionnement d'une chaîne si on leur confie de moins en moins de travail ? Je reviens brièvement sur les décrets Tasca. Lorsque France 2 et France 3 étaient des entités juridiquement distinctes, France 2 pouvait externaliser 50 % de sa production et France 3, 25 %. France 3 pouvait donc produire 75 % en interne, et France 2, 50 %. Or, à l'époque déjà, ce chiffre n'atteignait qu'une vingtaine de pourcents. Demain, lorsqu'il n'y aura plus que des sociétés de production et que France Télévisions ne sera plus qu'un diffuseur, que ferons-nous ?

Les gens qui entrent à France Télévisions le font parce qu'ils ont envie d'exercer leur métier. Aujourd'hui, on leur dit que tout est externalisé. Ils ont été choqués la semaine dernière d'entendre Roselyne Bachelot déclarer dans cette commission qu'il était normal de recourir à des sociétés de production en raison de la complexité croissante des contrats. Je crois d'ailleurs que Mme Bachelot avait tenu un discours inverse dans une lettre adressée à Mme Frédérique Dumas, qui l'interrogeait sur les contrats de Nagui. La société de Nagui, qui a depuis rejoint Banijay, était concernée par un contrat pluriannuel de 100 millions d'euros. Je rappelle que depuis l'affaire Griotteray-Elkabbach et la clique (ce n'est pas vulgaire, c'est tout ce qui était autour…), les contrats pluriannuels avaient été interdits. Cent millions d'euros, ce n'est pas une petite somme, monsieur le rapporteur !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Comment expliquez-vous cette concentration de contrats auprès de quelques sociétés de production comme Mediawan, Together Media et Banijay ? Selon vous, existe-t-il des liens entre Delphine Ernotte ou M. Sitbon-Gomez et les dirigeants de ces sociétés, ou d'autres dirigeants de France Télévisions, qui pourraient expliquer ce phénomène ? Ou bien estimez-vous que l'attribution de ces contrats est parfaitement réglementaire et ne souffre d'aucune contestation, ni d'aucun soupçon de conflit d'intérêts ?

M. Jean-Jacques Cordival. Évidemment non, sinon je ne vous dirais pas ce que je viens d'exposer. Quand vous dites, « il y a des relations », il y a forcément des relations… Quand Mediawan invite Mme Ernotte chez *Maxim's*, avec la privatisation du restaurant *Maxim's* tout entier pour fêter un peu en avance sa victoire, c'est quand même assez choquant. Moi, je n'irais pas ; si c'était moi, je n'y serais pas allé. Vous voyez ce que je veux dire… Donc oui, forcément, à un moment ou à un autre, tout ce monde travaille… On est dans un petit monde de l'entre-soi…

M. Freddy Bertin. Si vous me le permettez, madame la présidente, je voudrais ajouter que France Télévisions possède des moyens de fabrication internes et un vrai savoir-faire, que les téléspectateurs ont encore pu constater récemment avec la couverture des Jeux olympiques. Le problème est que si les moyens du siège sont correctement utilisés, nous sommes à la veille d'une révolution technologique avec le projet *Genesis*, qui va nous faire basculer vers la technologie IP. Cette technologie va permettre de dégager des potentiels : là où il faut quinze personnes pour fabriquer un journal télévisé, il n'en faudra peut-être plus que quatre ou cinq.

Les salariés de France Télévisions sont plutôt favorables à ces évolutions, car tous les personnels ainsi libérés pourraient être redéployés vers la fabrication interne, pour réinternaliser de l'activité. Mais que fait l'entreprise de ces gains de productivité ? Elle supprime des ETP. Or, si l'on supprime des postes, il devient impossible de réinternaliser l'activité. C'est ce que nous dénonçons depuis des années : voir toute cette activité externalisée année après année vers des prestataires privés, alors que nous avons en interne les moyens et le savoir-faire pour réaliser toutes ces émissions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons évoqué plusieurs cas d'anciens dirigeants de France Télévisions : Mme Darrigrand pour Together Media, M. Candilis, que l'on a évoqué précédemment lors de l'audition des représentants de Banijay, Mme Alvarez. Le schéma semble être le suivant : des dirigeants de l'audiovisuel public signent des contrats pour des montants importants avec ces sociétés de production privées, se font ensuite licencier de France Télévisions avec des indemnités de plusieurs centaines de milliers d'euros, puis sont embauchés par ces mêmes sociétés pour prendre la tête des émissions dont ils avaient signé les contrats au nom de France Télévisions. N'importe quel élu ou fonctionnaire qui agirait ainsi passerait au minimum par la case du déontologue, voire par une case pénale. En l'occurrence, ce ne sont pas des fonctionnaires. Mais que pensez-vous de ces soupçons de conflit d'intérêts ? S'agit-il de pratiques courantes qu'il faudrait une bonne fois pour toutes empêcher, par des dispositions législatives ou contractuelles ?

M. Jean-Jacques Cordival. Prenons l'exemple d'un député de la commission des affaires sociales et culturelles qui prendrait la tête de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) : cela poserait un problème et devrait sans doute passer par une commission d'éthique. Nous sommes ici dans une situation comparable. Ce que je soupçonne, monsieur le rapporteur, et ce que les salariés soupçonnent depuis de nombreuses années, c'est que l'indemnité de départ, de l'ordre de 400 000 euros, n'est qu'une partie d'un accord plus large. L'autre partie du « deal », c'est l'assurance de retrouver un emploi : « *Ne vous inquiétez pas, vous retravaillerez pour nous, on va vous trouver un point de chute* ». Il y a l'argent et il y a le poste. Cela fait partie du même arrangement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai deux dernières questions sur les contrats de production. Vous avez évoqué les contrats de Nagui et l'intervention de la députée Mme Dumas, qui, je le précise, n'est pas de mon groupe politique, mais était, je crois, députée de la majorité présidentielle. Elle avait à l'époque interpellé le gouvernement au sujet d'un contrat de 100 millions d'euros passé entre France Télévisions et Nagui sur une durée d'environ trois ans. Quel est votre avis sur ce sujet ? Disposez-vous d'éléments d'information qui ont justifié la passation de ce contrat ? Je me permets de vous poser la question, car vous l'avez abordée dans l'une de vos réponses.

M. Jean-Jacques Cordival. J'ai abordé ce point parce que Mme Bachelot, à l'époque, avait répondu à Mme Dumas que ce n'était pas le premier contrat de ce type, qu'il y en avait eu un avant. Nous avons ainsi découvert l'existence d'un deuxième contrat pluriannuel de 100 millions d'euros, ce qui est formidable. Je le redis, car Mme Ernotte raconte un peu partout que nous avons déposé une quinzaine de plaintes contre elle pour nous faire passer pour des fous : non, il y en a sept tout au plus, et elles sont toutes justifiées, notamment celle concernant Nagui. Nous sommes partie civile dans cette procédure et nous n'avons pas vu de juge d'instruction depuis six ans. C'est très important de le souligner. Quand on n'a plus d'autre recours, il ne reste que la justice.

Vous avez mentionné Mme Dumas à juste titre. La lettre de Mme Bachelot est intéressante, car elle justifie ce contrat en disant, en substance, qu'on peut le faire parce que cela a déjà été fait. Or, je le répète, les contrats pluriannuels avaient été interdits depuis l'affaire Griotteray et l'affaire des « voleurs de patates » avec Jean-Pierre Elkabbach. Je ne vois donc pas comment on a pu renouveler cette procédure.

Pour empêcher cela, je vous invite, monsieur le rapporteur, mesdames, à lire le projet que Mme Dumas avait présenté lorsqu'elle était candidate à la présidence de France Télévisions. J'ai été très choqué récemment d'entendre Patrick Sébastien, qui, expliquant ne pas pouvoir être entendu par la commission, est allé chez M. Hanouna. Ce dernier lui a répondu, lorsqu'il demandait pourquoi Delphine Ernotte avait été reconduite : « *Mais il n'y avait pas d'autres candidats* ». C'est honteux d'entendre cela. Je vous invite à lire le projet de Mme Dumas, intitulé « Pour une dynamique d'avenir ». Tout y est : les relations avec le Parlement, les processus pour éviter ce genre d'abus, les contrôles récurrents, en associant le Parlement. Invitez Mme Dumas. J'ai lu son projet, j'ai lu l'autre, intitulé « Réconcilier », et je me demande qui on doit réconcilier avec qui.

Mme la présidente Céline Calvez. On a entendu votre appel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais revenir sur le contrat passé entre France Télévisions et le Festival de Cannes. Pendant très longtemps, c'est Canal+ qui en détenait les droits et qui le diffusait en clair, sans que cela ne coûte un centime d'argent public. En 2022, France Télévisions a récupéré ces droits pour un montant très important. C'est la raison pour laquelle j'ai posé la question à M. Le Van Kim, qui est à la tête de Together Media. Comment expliquer que France Télévisions ait décidé de surenchérir et de payer un montant que le privé n'a visiblement pas pu assumer, alors que jusqu'à présent, le privé se chargeait de la diffusion en clair et gratuite du Festival de Cannes ? On a d'ailleurs pu voir que ces montants étaient de plusieurs millions d'euros, avec un certain nombre de détails qui ont pu choquer les Français.

M. Jean-Jacques Cordival. Lorsque vous dites « le privé », il s'agit de Canal +. Quand Vincent Bolloré est arrivé à la tête de Canal +, il a mis fin au partenariat avec la société de M. Le Van Kim pour le Festival. M. Gérald-Brice Viret, l'un des dirigeants de Canal+, a lui-même expliqué dans la presse que depuis 2021, c'était terminé et qu'ils ne pouvaient pas s'aligner sur l'offre du service public, qui s'élevait, me semble-t-il, à 2,5 ou 2,6 millions d'euros. M. Viret et M. Bolloré ont donc expliqué eux-mêmes qu'ils ne voulaient plus s'occuper du Festival de Cannes.

Quand M. Le Van Kim dit devant vous que non, qu'ils étaient en concurrence…

(Apartés entre Mme la présidente Céline Calvez et M. Charles Alloncle, rapporteur)

Mme la présidente Céline Calvez. Nous avons des discussions avec M. le rapporteur sur la conduite de l'audition, ce n'est pas la première fois... Il a été convenu, avec le président, que nous allions nous arrêter vers 19 heures 30…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il n'a jamais été convenu cela, madame la présidente. Je ne peux pas vous laisser dire cela ! La durée moyenne des auditions tourne autour de deux heures et demie, et cela fait maintenant une heure et quart que celle-ci a commencé.

Mme la présidente Céline Calvez. Je reviens sur ce que je précisais au début. Normalement, le syndicat CGC devait être auditionné avec l'ensemble des autres syndicats. Par équité avec eux, nous ne pouvons consacrer beaucoup plus de temps à un seul syndicat que nous ne l'avons fait au *prorata* lors de la table ronde. Je vous laisse donc deux questions supplémentaires, et nous conclurons.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la présidente, ce serait la première fois que nous mènerions une audition aussi courte. Il n'en a jamais été question. La durée moyenne des auditions, depuis le début, tourne plutôt autour de deux heures et demie. Cela fait un peu plus d'une heure et quart que nous avons commencé. Le fait que ces messieurs aient un point de vue critique sur la gestion de France Télévisions expliquerait-il qu'on réduise leur temps de parole ? Au début de cette audition, je n'ai pas été prévenu qu'elle serait aussi courte. Permettez-moi donc de poser mes questions, car je considère qu'il y a une volonté d'abréger des discussions qui sont, de surcroît, très intéressantes.

La séance est suspendue cinq minutes

Mme la présidente Céline Calvez. Nous reprenons l'audition du syndicat CGC. Nous allons avoir deux questions du rapporteur, puis nous conclurons cette audition.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour sélectionner parmi les questions qu'il me restait à vous poser, j'en choisis une qui me semble importante : celle sur les comptes et la situation financière de France Télévisions. C'est l'un des points majeurs de cette commission d'enquête. Vous faites état d'un déficit de près de 300 millions d'euros que vous avez pu constater dans les comptes de France Télévisions. Pourtant, dans un communiqué de presse du 13 mars 2024, France Télévisions annonce que son conseil d'administration approuve des comptes à l'équilibre pour la neuvième année consécutive. Or, le rapport de la Cour des comptes montre que le résultat net du groupe est déficitaire en 2018, 2021 et 2022, et que le résultat d'exploitation l'est également de 2020 à 2024. Le communiqué de presse parle pourtant de « politique de gestion rigoureuse », de « pilotage dynamique de ses ressources », de « maîtrise des dépenses » et de « résultat exceptionnel ». Selon vous, le groupe France Télévisions a-t-il, d'une façon ou d'une autre, cherché à maquiller ses comptes ?

M. Jean-Jacques Cordival. Il y a quelques années, M. Larose et moi-même avions rencontré Mme Martine Martinel, députée socialiste alors en charge de la commission des affaires sociales et culturelles, qui avait parlé de « comptes insincères ». Je reprendrai ce même vocable. On ne peut pas, pendant dix ans, expliquer que la situation est à l'équilibre en se réfugiant derrière les comptes du groupe, qui ne sont que des écritures comptables. Pendant ce temps, la Cour des comptes, suivie par l'Inspection générale des finances, établit que le déficit de France Télévisions SA, c'est-à-dire l'entreprise elle-même, est de 256 millions d'euros en 2024, et qu'il atteindra 290 millions en 2025. C'est une catastrophe industrielle. Je soupçonne, comme beaucoup de gens aujourd'hui, des publications de comptes insincères. Oui, vous l'avez dit, monsieur le rapporteur, c'est extrêmement grave. Chacun prendra ses responsabilités. Peut-être que cela donnera lieu à une plainte de plus, à un moment où la justice est le seul recours pour établir les faits.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 18 février dernier, *La Lettre* a révélé que l'inspection du travail avait adressé un courrier à une filiale de la société de production Mediawan pour dénoncer le recours abusif à de doubles contrats à durée déterminée d'usage de quatre heures, soit en dessous du minimum légal de sept heures prévu par la convention collective. Des techniciens engagés sur les émissions « C à vous » et « C dans l'air », diffusées sur France 5, signeraient deux contrats dans la même journée, avec deux fiches de paie, pour des missions qui ne correspondent pas à ces contrats. Cette pratique vise à réduire les coûts, mais aussi à amputer leurs droits à la retraite, au chômage et à cotisations. Pensez-vous que France Télévisions était au courant de ce mode de contractualisation ? L'entreprise doit-elle continuer à légitimer des contrats qui bafouent le droit des techniciens et des salariés ?

M. Jean-Jacques Cordival. Vous citez *La Lettre* à juste titre. Il me semble qu'il y a plusieurs procédures en cours, dont une menée par un avocat pour les salariés qui ont saisi la justice. J'ai du mal à comprendre comment Delphine Ernotte, qui prétend à une rigueur totale, peut laisser faire cela par les sociétés qui travaillent pour elle. Des audits pourraient être menés. Le bilan de l'opération, ce sont deux filiales d'une même société qui établissent des contrats de quatre heures. En tant que signataire de l'accord sur la convention de la production et de celui sur la télédiffusion, je peux vous dire que le minimum est de huit heures pour moins de quatre jours, ou de sept heures au-delà de cinq jours.

Vous auriez également pu citer le magazine « Off Investigation », qui a soulevé un problème avec l'Urssaf. Comment peut-on, dans le cadre du service public, travailler avec des entreprises qui ne respectent pas le droit français ? Et comment la direction de France Télévisions peut-elle ne pas être plus rigoureuse sur ces contrats ? J'invite les salariés de Mediawan à vérifier leurs droits, car cette pratique a un impact sur leurs cotisations sociales et leurs retraites, ce qui nuit à la fois à la collectivité et à eux-mêmes. Il faut faire preuve de plus de circonspection vis-à-vis des entreprises avec lesquelles on travaille.

M. Freddy Bertin. Si je peux ajouter, en tant qu'organisation syndicale, nous nous battons en permanence pour veiller au respect des droits des salariés, notamment des personnels techniques, et à l'application de la convention collective et du code du travail. Il est donc très problématique de constater de telles pratiques chez des prestataires avec lesquels on nous met parfois en concurrence. On vient ensuite nous dire : « *Vous, avec les moyens de fabrication internes de France Télévisions, vous êtes trop chers* ». Que faut-il faire alors pour être moins cher ? L'entreprise de service public doit-elle cesser de respecter la convention collective et le code du travail pour être concurrentielle ? C'est un vrai souci. Et malgré tout, nous voyons l'activité quitter peu à peu France Télévisions, laissant les équipes techniques avec moins de travail. Ce n'est pas nouveau ; c'était déjà le cas à l'époque de la SFP, qui a été liquidée parce qu'on lui reprochait d'être « trop chère », alors même qu'elle possédait un vrai savoir-faire. Oui, respecter le code du travail a un coût.

Mme la présidente Céline Calvez. Merci beaucoup. Nous concluons sur le respect du code du travail, une invitation à laquelle nous sommes également attachés au sein de cette Assemblée.

Je vous remercie pour ces éléments enrichissants. Je vous précise que vous pouvez compléter ces échanges en envoyant au secrétariat les documents que vous jugerez utiles à la commission d'enquête.

La séance est levée. Nous reprendrons nos travaux demain en entendant d'une part les dirigeants du groupe Mediawan, puis leurs actionnaires. Je vous remercie.

La séance s'achève à dix-neuf heures cinquante-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Charles Alloncle, Mme Céline Calvez, Mme Ayda Hadizadeh.

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition conjointe, ouverte à la presse, des dirigeants de la société de production *Mediawan* : M. Pierre-Antoine Capton, président, Mme Delphine Cazaux, directrice générale en charge des opérations, M. Guillaume Izabel, directeur de la stratégie et des opérations, Mme Justine Planchon, présidente de Mediawan France en charge du flux, et M. Thomas Anargyros, président de Mediawan France en charge de la fiction 2

– Présences en réunion..... 67

Jeudi
26 février 2026
Séance de 9 heures

Compte rendu n° 46

SESSION ORDINAIRE DE **2025-2026**

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à neuf heures cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite à tous la bienvenue pour cette journée qui sera consacrée entièrement à Mediawan. L'importance et le rôle de cette société dans la production audiovisuelle française nécessitaient que nous nous y arrêtions longuement.

Mesdames et messieurs les dirigeants de Mediawan, je vous remercie d'être parmi nous. Beaucoup de choses ont été dites sur votre société de production depuis le début de cette commission d'enquête. Il était donc essentiel de vous entendre.

Créé en 2015, Mediawan est aujourd'hui le premier studio de production indépendant européen et rassemble plus de quatre-vingts maisons de production, chacune préservant sa propre identité et sa liberté créative. Pour un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros en 2024, vous avez produit des films aussi emblématiques que *Le Comte de Monte-Cristo*, *L'Amour ouf* ou le blockbuster *F1*, avec Brad Pitt.

Votre société a acquis plusieurs maisons de productions au fil des dernières années, dont la société américaine *Plan B*, présidée par Brad Pitt, ou la société britannique *See-Saw Films*, le dernier grand producteur indépendant en Grande-Bretagne, après trois ans de discussions.

Votre société a comme premier marché le marché américain, devant la France et l'Allemagne. Vous avez noué d'importantes relations aux États-Unis, par exemple en y adaptant la série *Dix pour cent* dans le monde du sport ; je signale que cette série américaine a été coproduite par la star de la NBA LeBron James. Enfin, votre société a annoncé fin janvier le rachat du producteur américain *North Road*.

Mais si nous vous auditionnons aujourd'hui dans le cadre de cette commission d'enquête, c'est avant tout parce que vous êtes la première société de production audiovisuelle en volume de contrats signés avec France Télévisions, pour plus de 100 millions d'euros et 400 heures de programmes – vous nous confirmerez si nos chiffres sont exacts. Vous produisez notamment deux émissions de flux pour France 5 : « C dans l'air » et « C à vous ». Avec Together Media, vous assureriez près de 80 % des émissions de flux sur cette chaîne.

Le contrôle de votre entreprise est français, mais votre principal ou premier actionnaire serait américain. Nous auditionnerons cet après-midi les représentants du fonds d'investissement KKR aux côtés de MM. Pigasse et Niel.

Nous vous laisserons nous confirmer le cas échéant ces chiffres et informations et je vais tout de suite vous présenter.

Monsieur Capton, vous êtes président de Mediawan. Natif de Trouville-sur-Mer, vous « montez à Paris » – je vous cite – à l'âge de 17 ans et vous commencez à travailler comme « petite main » chez AB productions avant de partir chez Canal +. À la suite de votre licenciement, vous vous lancez dans la production, jusqu'à fonder Mediawan avec Xavier Niel et Matthieu Pigasse. Le succès de votre groupe est aujourd'hui évident aux yeux de tous – je l'ai dit, vous êtes le premier producteur indépendant européen.

Madame Cazaux, après des études de gestion, vous avez travaillé chez Arthur Andersen pendant douze ans, avant de rejoindre le milieu des médias – d'abord M6, où vous

étiez directrice des ressources humaines, puis Endemol, dont vous devenez la directrice générale. Vous entrez chez Mediawan en janvier 2020 et vous en êtes aujourd'hui la directrice générale en charge des opérations.

Monsieur Izabel, vous commencez votre carrière dans le secteur bancaire, au sein de Lazard, avant de rejoindre Mediawan en août 2017. Vous y êtes actuellement directeur de la stratégie et des fusions-acquisitions, ou des opérations.

Madame Planchon, vous commencez votre carrière comme journaliste, avant d'entrer chez Endemol en 2002 comme rédactrice en chef adjointe. Vous travaillez ensuite chez Troisième Œil Productions pendant plus de quatorze ans avant de rejoindre Mediawan en 2021 ; vous êtes actuellement présidente de Mediawan France en charge du flux.

Monsieur Anargyros, après avoir débuté chez Hamster Productions, vous devenez directeur adjoint de la fiction sur France 2, puis directeur de la fiction sur M6 pendant quatre ans, avant de travailler pour plusieurs sociétés de production, notamment EuropaCorp Télévision, dont vous êtes le président pendant sept ans. Vous êtes président de Mediawan France en charge de la fiction. Vous avez également été, de 2014 à 2022, président de l'Uspa (Union syndicale de la production audiovisuelle), organisation que nous avons auditionnée avec d'autres syndicats de la production audiovisuelle.

Après votre propos liminaire, j'aurai deux questions à vous poser, puis je céderai la parole à M. le rapporteur et, bien entendu, aux députés membres de cette commission quand ils nous rejoindront.

Je vous remercie d'avance de nous déclarer, comme nous l'imposent les textes, tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais vous demander de lever la main droite et de dire « je le jure ».

(M. Pierre-Antoine Capton, Mme Delphine Cazaux, M. Guillaume Izabel, Mme Justine Planchon et M. Thomas Anargyros prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je vous souhaite immédiatement la parole.

M. Pierre-Antoine Capton, président de Mediawan. Merci Monsieur le président, je vous remercie de votre invitation. Je suis sincèrement heureux de pouvoir m'exprimer devant vous. Je vais bien sûr vous parler de Mediawan, mais aussi du parcours qui m'a conduit ici, parce qu'il éclaire ce que l'audiovisuel public représente pour la structuration de notre écosystème créatif et la vitalité de la production française.

Vous l'avez rappelé, je viens de Trouville-sur-Mer, d'un milieu bien éloigné de celui dans lequel j'évolue aujourd'hui. Je suis très fier de mes racines et j'y suis très attaché. Mon grand-père était pêcheur, ma grand-mère travaillait à la poissonnerie en élevant ses treize enfants. Ma maman était coiffeuse, mon père moniteur d'auto-école. C'est dans l'appartement HLM de ma grand-mère que j'ai découvert le monde, à travers un écran. J'ai

appris à compter avec « Des chiffres et des lettres », j'ai ouvert mes premiers romans grâce à « Apostrophes », j'ai façonné mon esprit critique devant « Le grand échiquier » et j'ai découvert le cinéma avec « La dernière séance ».

Ce petit écran de télévision, qui était mon lien avec le monde, est devenu ma passion. Mon rêve, complètement fou et inaccessible, était de travailler à la télévision. Alors, à 18 ans, sans connaître une seule personne à Paris ou dans ce secteur, sans capital et sans les codes, j'ai pris un billet de train pour Paris. Avec la confiance et le soutien de ma mère, une détermination incroyable et, surtout, rien à perdre, j'ai foncé. J'ai commencé par un stage non rémunéré. Pendant deux ans, j'ai effectué les tâches les plus ingrates. J'avais un autre travail à côté pour pouvoir vivre. J'ai gravi les échelons les uns après les autres, jusqu'à mon premier emploi salarié chez Canal +, que je perds en 2002, lors d'un plan social.

Avec mes indemnités de licenciement et sans réfléchir, j'ai créé ma première société, *Troisième Œil*. On m'a prêté un bureau dans un parking, à un moment où toutes les portes m'étaient fermées. J'ai passé des heures à faire le siège des groupes audiovisuels, et puis un jour, un dirigeant de TPS m'a offert la chance de ma vie : il m'a donné son accord pour que je produise pour sa chaîne une première émission. Ce sera « Star Mag », qui, malheureusement, s'arrêtera à cause de la fusion entre TPS et Canal +. Le jour où je l'apprends, je suis proche du dépôt de bilan. Je dois licencier les vingt salariés de mon entreprise. C'est cela aussi, la vie d'un entrepreneur.

C'est l'audiovisuel public qui a fait basculer le destin de mon entreprise. Mais à nouveau, je tiens à le préciser, cela ne s'est pas fait grâce à des faveurs, ni à des relations, ni à la chance. En 2009, France Télévisions lance un appel d'offres pour une émission en *access prime time* sur France 5 lors du lancement de la TNT (télévision numérique terrestre) en France. Je n'ai jamais travaillé pour France Télévisions comme producteur, je ne connais personne et, à ce moment-là, je n'ai jamais rencontré la direction. Nous sommes soixante-cinq sociétés de production en compétition, mais c'est notre projet qui est retenu, contre toute attente. De là naît « C à vous ».

Ce projet a été retenu pour des raisons précises. Nous avions la conviction qu'avec le service public, il fallait produire aussi bien que nos concurrents, mais avec des budgets contraints. Nous avons décidé d'une proposition à prix réduit, en optimisant chaque poste de dépense, sans transiger sur l'ambition éditoriale, ni sur l'exigence de qualité. Nous avons été les premiers à placer des femmes à la tête d'une émission d'*access*. Nous avons imaginé une articulation nouvelle entre culture et actualité, à la fois rigoureuse dans le fond et simple dans la forme, sans posture ni élitisme.

En seize ans, plus de 12 000 personnalités sont passés dans « C à vous », qui est l'une des émissions les plus prescriptrices de la télévision. Nous avons trouvé notre public, peut-être parce que nous avons toujours pensé à lui. Un de mes mentors, qui était une grande figure de l'audiovisuel public, Jacques Chancel, m'a transmis une conviction qui est devenue un mantra : ne pas donner au public ce qu'il aime, mais ce qu'il pourrait aimer. Sans cette audace qu'ont eue les responsables de l'audiovisuel public de parier sur un petit producteur indépendant, je ne serais pas devant vous ce matin.

Depuis, le chemin parcouru a été considérable. Mediawan est devenu en quelques années un acteur majeur de la production européenne, un groupe indépendant présent à l'international, rassemblant des dizaines de sociétés, des milliers de talents et un catalogue parmi les plus importants d'Europe. Aujourd'hui, Mediawan fédère plus de quatre-vingts

sociétés de production dans treize pays. En France, nous faisons travailler plus de 800 salariés permanents et 12 000 intermittents. Nous sommes l'un des premiers employeurs culturels privés du pays. En tant qu'entrepreneur, être capable de créer autant d'emplois en France est une grande fierté.

Au fond, Mediawan est l'exemple qu'en France il est possible de bâtir un champion mondial capable de rivaliser avec les studios américains, comme le font Canal + ou Banijay. C'est moi qui parle devant vous aujourd'hui, mais, derrière moi, il y a des centaines de producteurs et toutes les équipes de Mediawan, que nous représentons. J'en suis particulièrement fier. Nos succès contribuent au rayonnement de la France à l'international. Du *Comte de Monte-Cristo* à *L'Amour ouf*, vous l'avez rappelé Monsieur le président, de la série *HPI* aux documentaires comme *Apocalypse* et jusqu'au phénomène mondial d'animation *Miraculous Ladybug*, ce sont des œuvres françaises qui voyagent, s'exportent et s'imposent sur tous les continents.

Je suis heureux que cette commission d'enquête me permette de revenir sur le rôle des producteurs indépendants, qui a l'air d'être mal compris. Un producteur indépendant n'est pas un média. Il ne porte pas de ligne éditoriale propre. Il travaille au service de diffuseurs aux identités différentes. Notre rôle est ailleurs : identifier des talents, développer des idées, structurer des projets et accepter une part importante de risque. C'est un métier d'initiative et d'incertitude. Sur dix développements engagés, un seul aboutit à une production. Les autres s'arrêtent en chemin après des mois, parfois des années de travail. Notre rôle est de proposer des programmes qui correspondent à la ligne de nos clients. C'est pour cela que j'ai pu aussi bien produire « Zemmour et Naulleau » sur Paris première que *Enquête d'auteurs* sur Arte, avec Mazarine Pingeot.

Nous produisons dans le monde entier et pour tous les diffuseurs – qu'ils soient publics ou privés, qu'il s'agisse ou non de plateformes : de la série *Adolescence*, sur Netflix, au film *F1* ; de l'émission « Nouvelle école », sur Netflix, à « Hot Ones », sur Canal+, « L'agence », sur TMC, *Slow Horses*, sur Apple TV+, et aux séries *Steal*, actuellement sur Amazon Prime Video, et *Les Papillons noirs*, sur Arte.

Cela a été rappelé à de nombreuses reprises dans cette commission d'enquête : Mediawan produit certains programmes importants pour France Télévisions. À ce propos, j'aimerais préciser plusieurs points.

Mediawan ne contractualise jamais directement avec France Télévisions. Ce sont les sociétés de production du groupe qui développent les projets, négocient les contrats et assurent la production. Pour la plupart, elles travaillaient déjà avec France Télévisions avant de rejoindre Mediawan.

Les budgets alloués ne sont pas des chèques en blanc pour les producteurs. Ils servent à financer la production, les archives, les moyens de fabrication et à payer les salaires des collaborateurs, des intermittents et des auteurs. Alors que, depuis cinq ans, le chiffre d'affaires que nous réalisons en France, avec d'autres diffuseurs, a progressé de 30 à 40 %, celui que nous réalisons avec France Télévisions stagne, voire baisse. Notre développement ne repose pas sur le service public. France Télévisions représente moins de 5 % de l'activité consolidée de Mediawan. Notre groupe est diversifié, présent auprès de nombreux partenaires en France et à l'international.

Pour les raisons personnelles que j'ai citées tout à l'heure, France Télévisions est un client très important pour moi, mais notre équilibre économique ne repose pas sur lui. Les programmes que nous produisons pour le service public sont intégralement soumis à ses obligations et à son cadre éditorial. France Télévisions conserve la supervision, le contrôle de conformité et le *final cut*. Nous intervenons comme producteur indépendant dans le respect strict des cahiers des charges, des règles fixées par le diffuseur, et de l'indépendance de nos rédactions. C'est strictement encadré par nos contrats. Quand nous connaissons des échecs, les émissions sont immédiatement déprogrammées. C'est la loi du secteur et nous la respectons.

Ces éléments permettent, je crois, de replacer notre relation avec l'audiovisuel public dans son cadre réel. Il s'agit d'une relation strictement contractuelle, encadrée par des règles connues de tous, dans un cadre normal de marché régulé. Les décisions relèvent du diffuseur, dans le respect des règles de la commande publique et sous le contrôle des autorités compétentes. Les producteurs, quels qu'ils soient, sont interchangeables en droit comme en pratique. Mediawan n'a ni position protégée, ni garantie de volume. Chaque projet est remis en concurrence, discuté sur son contenu, son coût et sa pertinence éditoriale. Nous pouvons être retenus comme nous pouvons ne pas l'être. C'est le fonctionnement normal du secteur.

Je ne peux pas vous raconter toutes ces années comme producteur au service de l'audiovisuel public, mais l'année dernière, 46 millions de Français ont regardé nos programmes sur les antennes de France Télévisions, que ce soit des magazines, des séries ou des documentaires. Nous avons contribué au rayonnement de la France dans le monde entier avec la série *Dix pour cent*. Nous avons revisité les plus grands procès de notre histoire et ravivé la mémoire démocratique avec nos documentaires *Crimes contre l'humanité*. Avec l'audiovisuel public et d'autres partenaires, des films puissants comme *BAC Nord* ont pu rencontrer leur public et rassembler des millions de spectateurs en salle. Avec l'audiovisuel public, nous mettons chaque jour en lumière les réalités sociales vécues par nos concitoyens dans l'émission « Ça commence aujourd'hui ». Avec l'audiovisuel public, enfin, nous créons de l'emploi partout sur le territoire. Plus de 76 % des heures de tournage de nos séries sont réalisées en région.

Évidemment, sur des milliers d'heures produites, il peut y avoir des erreurs. C'est la réalité du direct. Mais nous sommes fiers de n'avoir jamais été sanctionnés par l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique), d'avoir toujours respecté les obligations qui s'imposent à nous, et de continuer de le faire avec la même exigence.

La question de l'actionnariat de Mediawan a fait l'objet de beaucoup de débats dans cette commission d'enquête. À ce sujet, je veux vous dire d'emblée quatre choses importantes.

Premièrement, Mediawan est un groupe français au sens juridique, fiscal et opérationnel. Son contrôle est français. Cette situation a été examinée et validée par les autorités compétentes, notamment le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) et l'Autorité de la concurrence. Notre siège est à Paris. Nos équipes sont en France. Nos décisions stratégiques sont prises en France. Le groupe dans son ensemble est soumis au droit français, à la fiscalité française et aux obligations sociales françaises.

Deuxièmement, en 2020, dans un contexte de crise majeure pour l'ensemble du secteur – je rappelle que les tournages étaient arrêtés pendant la pandémie –, nous avons fait le choix de sortir de Bourse afin de renforcer le contrôle français et de changer de dimension. Nos actionnaires historiques, aux côtés d'autres investisseurs internationaux, ont apporté des

capitaux pour accompagner notre développement. Cette ouverture n'a pas modifié la nature française du contrôle, ni notre gouvernance. Elle a permis de consolider un acteur européen face à une concurrence mondiale extrêmement concentrée. Refuser tout apport de capitaux extérieurs reviendrait, dans un secteur globalisé, à accepter le décrochage. Les investisseurs présents au sein de notre capital, qu'ils soient français ou étrangers, n'ont pas le contrôle du groupe, que je garde en main avec mes associés. Depuis vingt-cinq ans, je suis mon propre patron et cette indépendance n'a pas de prix. Je comprends que l'entrée d'un fonds international puisse susciter des interrogations, mais la question pertinente n'est pas l'origine d'un actionnaire, c'est le lieu du contrôle, le respect des règles françaises et la contribution à l'écosystème national. Sur ces trois points, les faits sont établis et contrôlés.

Troisièmement, contrairement à ce qui a pu être affirmé, nous n'avons jamais versé de dividendes. Les résultats sont intégralement réinvestis dans la production, l'acquisition de catalogues, le développement de talents et la croissance de nos sociétés. Notre logique est industrielle, pas spéculative. Nous prenons des risques de long terme dans un secteur où l'investissement précède largement les recettes.

Enfin, je veux être parfaitement clair : les rédactions des émissions que nous produisons sont indépendantes. Les choix éditoriaux relèvent des équipes et des directeurs de publication, dans le cadre fixé par le diffuseur. Aucun actionnaire de quelque nationalité ou nature que ce soit n'est intervenu, ni directement ni indirectement, dans le contenu d'un programme. Cette séparation entre capital et ligne éditoriale est une règle intangible. J'en suis personnellement le garant devant vous et devant nos équipes.

Depuis le début de votre commission d'enquête, le secteur des médias a été secoué. La société de production *Skydance Media* a racheté Paramount. Netflix est en train d'essayer de racheter Warner, qui est aussi la cible de Paramount. Bytedance, la société qui détient TikTok, a lancé une IA capable de produire des films hollywoodiens en moins de vingt-quatre heures. Canal + a bouclé la plus grosse acquisition de son histoire en Afrique. En parallèle, le secteur de l'animation en France vit une crise sans précédent, avec des sociétés qui déposent le bilan, le marché de la publicité à la télé en France est en baisse et la désinformation et les contenus manipulatoires se diffusent à grande vitesse sur les réseaux sociaux.

Nous débattons ainsi dans un moment de bascule industrielle, technologique et informationnelle sans précédent. Dans ce contexte, le débat ne peut reposer sur l'opposition entre le service public et les producteurs indépendants. Ce serait une lecture réductrice d'un écosystème qui fonctionne précisément en articulant les rôles. Partout en Europe, le modèle repose sur cette complémentarité. Au diffuseur la responsabilité éditoriale, la mission de service public et le lien direct avec le public. Au producteur l'initiative créative, la prise de risque, l'identification des talents et la capacité à porter des projets dans la durée. Ce sont deux métiers différents, deux responsabilités distinctes mais indépendantes. Affaiblir l'un reviendrait mécaniquement à fragiliser l'autre.

Dans un moment où la concurrence est mondiale, où les plateformes disposent de moyens considérables et où la pression technologique s'accélère, la vraie question est celle de la solidité de notre modèle. Notre responsabilité collective consiste à préserver un service public fort, à maintenir un tissu de producteurs indépendants dynamique et à créer les conditions pour que la création française continue d'exister, de circuler et de peser à l'échelle internationale. C'est un élément de *soft power* important.

Je m'exprime devant votre commission avec le respect dû à ses travaux et à sa mission de contrôle. L'entreprise que je dirige a été créée en France, en partant de zéro, au prix de risques personnels réels. Aujourd'hui, elle emploie des milliers de professionnels, finance des œuvres françaises, investit et participe à son niveau au dynamisme de notre création nationale. C'est dans cet état d'esprit que je suis venu, avec mes équipes, répondre à vos questions. J'espère pouvoir répondre à toutes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup. Deux questions en préambule, avant de céder la parole au rapporteur pour quarante-cinq minutes, puis à M. Balanant.

La question de votre actionnariat a effectivement donné lieu à des échanges parfois vigoureux avec M. le rapporteur – mais, depuis, nous avons appris à travailler ensemble. Nous avions des informations différentes. Puis un article du *Figaro* s'est penché sur la question. Vous venez en outre d'apporter quelques précisions.

Effectivement, la nationalité d'une entreprise dépend de son siège social – vous nous avez indiqué que celui de Mediawan était en France –, de son pays d'immatriculation – vous nous avez dit qu'il s'agissait de la France – et de son centre de décision – vous nous avez indiqué que la gestion opérationnelle de votre entreprise était en France. Toutefois, l'origine des capitaux est également un élément important pour déterminer la nationalité d'une entreprise. Comme beaucoup de choses ont été dites à ce sujet, il me semble important d'aller au bout de la discussion : KKR est-il votre principal actionnaire ou votre premier actionnaire ? Pour la clarté de nos débats, pour avoir une base de discussion et pour que le rapporteur puisse adapter ses questions, nous devons bien comprendre dès le début de l'audition comment votre actionnariat est organisé.

M. Pierre-Antoine Capton. Je suis évidemment heureux de pouvoir répondre à cette question sur le contrôle de Mediawan et sur son actionnariat, qui ont suscité beaucoup de débats.

Pardonnez-moi, mais la nationalité d'une société n'est pas un objet d'interprétation : c'est une question de droit. Ici, vous le comprenez particulièrement bien. En droit français, Mediawan est une société française, parce que son contrôle est français. Permettez-moi d'être très précis juridiquement – je ne voudrais pas être ennuyeux. Aux termes de l'article L. 233-3 du code de commerce, le contrôle d'une société n'est pas défini par la seule détention de son capital, mais aussi par la capacité à déterminer ses décisions stratégiques. La structure de Mediawan a été examinée et validée par l'Autorité de la concurrence. Celle-ci a confirmé que le contrôle de la société était exercé par ses fondateurs français. Mediawan est donc, en droit et dans les faits, une société contrôlée par des intérêts français.

J'aimerais que ce point juridique, qui ne fait pas débat – vous me l'accorderez –, soit entendu une fois pour toutes ici, et qu'on ne dise plus dans le cadre de cette commission d'enquête que Mediawan est un groupe sous contrôle américain. Ce n'est pas le cas. Mediawan est un groupe sous contrôle français. Nous pourrons revenir plus tard sur la manière dont KKR est entré au sein de Mediawan…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si vous me permettez, monsieur le président, je l'ai indiqué donc je crois que nous sommes d'accord sur ce point : je le dis très clairement, effectivement, le critère principal retenu non seulement par notre droit mais aussi par notre jurisprudence pour définir la nationalité d'une société est la localisation de son siège réel, c'est-à-dire du siège de la direction effective de la société. Outre l'article L. 210-3 du code

du commerce, on pourrait citer l'article 1837 du code civil ou un arrêt très clair de l'assemblée plénière de la Cour de cassation du 21 décembre 1990 qui va dans le même sens. Ils établissent bien que la société Mediawan est française, puisque son siège réel est en France. Le rapporteur pourra y revenir s'il le souhaite. Mais ma question portait sur le statut de KKR. Est-ce votre premier actionnaire ou, ce qui n'est pas la même chose, votre principal actionnaire ?

M. Pierre-Antoine Capton. Contrairement à Banijay, dont vous avez reçu les représentants hier, Mediawan n'est pas une société cotée. La répartition de son capital relève donc du secret des affaires.

Toutefois, je peux vous dire très clairement ceci. On a dit plusieurs fois ici que l'actionnaire majoritaire de Mediawan était KKR. Ce n'est pas le cas. Sous serment, je peux vous dire que KKR n'est pas l'actionnaire majoritaire de Mediawan. Je rappelle que le plus important est le contrôle de Mediawan, qui est français. Mais KKR n'est pas l'actionnaire majoritaire de Mediawan. Notre société compte soixante-dix actionnaires différents ; elle est contrôlée par ses fondateurs et tous les producteurs qui se sont associés à Mediawan ont le statut d'associé.

En tout cas, puisque la société n'est pas cotée, vous nous permettrez de garder cette information au nom du secret des affaires.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous le permets. Toutefois, vous comprenez que, puisque vous êtes la première société de production avec laquelle France Télévisions travaille, il serait intéressant de savoir.

Les avis divergent. Pour ma part, ça ne me pose pas de difficulté qu'un fonds d'investissement américain soit actionnaire d'une société de production française. Mais le rapporteur n'a peut-être pas la même position ; c'est aussi ça, la richesse de notre assemblée.

Tout le monde sait que KKR est actionnaire de Mediawan. Je ne comprends pas bien en quoi le secret des affaires vous empêche de nous dire si c'est le premier actionnaire. Je ne vous demande pas – peut-être que le rapporteur le fera – le pourcentage du capital qu'il détient ni le montant, mais je ne vois pas quelle difficulté il y aurait à nous dire si le premier actionnaire est vous, Matthieu Pigasse, Xavier Niel ou KKR. L'information me paraît importante et intéressante, et je ne suis pas certain que la donner remette en cause le secret des affaires.

M. Pierre-Antoine Capton. J'ai envie de vous répondre que le premier actionnaire de Mediawan, c'est Xavier Niel, Matthieu Pigasse et moi-même, qui sommes les contrôlants de cette société. C'est une définition importante : rien ne peut se faire sans nous. KKR est un actionnaire important, mais il ne dispose ni du contrôle, ni de la majorité. Je sais que vous passerez plusieurs heures cet après-midi avec certains actionnaires de la société. J'en suis également un, et très important. Mais cette information – pardonnez-moi – relève du secret des affaires.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je laisserai le rapporteur faire son travail tout à l'heure. Il aura peut-être des questions complémentaires à ce sujet.

Venons-en à une question importante dans cette commission d'enquête, le pluralisme.

Vous produisez des émissions comme « C dans l'air » et « C à vous », qui sont diffusées sur France 5. En 2025, l'Arcom a adressé des lettres fermes – pour les Français qui nous écoutent, on pourrait parler de rappels à l'ordre – à France Télévisions, considérant que le

pluralisme politique n'avait pas toujours été respecté et que certains partis y étaient surexposés, d'autres sous-exposés. L'Arcom a considéré que, puisque France 5 diffusait quotidiennement près de deux heures d'émissions que l'on pourrait qualifier de politiques, il n'était pas normal que le pluralisme politique n'y soit pas garanti à chaque instant. En outre, le décret fixant le cahier des charges de France Télévisions – c'est-à-dire ce que l'État lui demande – indique très clairement que ce groupe doit garantir le pluralisme des courants de pensée et, en son article 46, qu'il doit diffuser « des émissions régulières consacrées à l'expression directe des formations politiques » : France Télévisions doit diffuser des émissions qui donnent directement la parole aux responsables politiques.

Or, à la suite de ces lettres fermes, de ces rappels à l'ordre, et dans la perspective des élections municipales, France Télévisions a pris une décision qui, à titre personnel, m'émeut, pour ne pas dire qu'elle me scandalise : depuis décembre, il n'y a plus d'invités politiques dans les émissions de France 5. Et même si France Télévisions nous a indiqué que cette interdiction avait été levée, je n'ai pas eu le sentiment que les invités politiques étaient revenus dans vos émissions.

Ainsi, les élections municipales, un rendez-vous démocratique majeur pour les Français, se dérouleront sans invités politiques sur France 5, dans ses émissions politiques. C'est un problème démocratique important.

Regrettez-vous la décision de France Télévisions de ne plus inviter de politiques dans vos émissions ? À cette question directe, j'attends une réponse directe.

Question connexe : est-il plus difficile, comme nous l'a dit un représentant syndical, de garantir le pluralisme politique d'une émission quand sa production est confiée à une société extérieure que quand elle est produite en interne par le diffuseur ? Si je vous pose cette question, c'est parce que c'est France 5, une chaîne qui externalise sa production, qui a fait l'objet d'une lettre de rappel de l'Arcom.

M. Pierre-Antoine Capton. Avant de céder la parole à Mme Planchon, quelques éléments de contexte.

Nous pourrons de nouveau recevoir des invités politiques dans nos émissions sur France 5.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Together Media nous a déjà dit ça il y a quinze jours…

M. Pierre-Antoine Capton. Ça a repris samedi dernier ; une ministre était l'invitée de « C dans l'air, l'invité ».

Par ailleurs, vous avez indiqué que Mediawan et Together Media produisaient 80 % des programmes diffusés sur France 5. J'aime beaucoup Renaud Le Van Kim, il a énormément de talent, mais on n'a aucun lien les uns avec les autres, donc globaliser les chiffres ainsi n'a pas grand sens… Je crois que les émissions de Mediawan représentent environ 30 % des programmes de France 5. Je parle de « C dans l'air » et de « C à vous » – qui, s'agissant du pluralisme, respectent le cahier des charges établi par France Télévisions.

Vous le savez, on est dans une période d'élections municipales, assez complexe à gérer en ce qui concerne les temps de parole ; nous souscrivons donc à ce que fait France Télévisions. J'estime, par ailleurs, qu'il n'y a aucune différence de gestion du temps de parole entre une

société de production externe et une rédaction appartenant à une chaîne de télévision. Dans ce cadre, nous respectons totalement les obligations qui nous sont données.

À titre personnel, je suis extrêmement heureux que les invités politiques reviennent dans « C à vous » et dans « C dans l'air l'invité ». Je crois qu'on a un rôle majeur à jouer, à un moment où le débat politique est très compliqué, en redonnant la parole aux personnalités politiques.

Je voulais aussi souligner qu'il n'y a pas eu d'invités politiques durant tout le mois de janvier et que les audiences de « C à vous » ont pourtant progressé. Ne voyez aucun lien entre les deux, mais cela prouve que, quand on reçoit des invités politiques, ce n'est pas pour chercher l'audience, c'est parce qu'on pense remplir ainsi une mission rôle de service public et que c'est essentiel de le faire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qui était l'invité politique de « C dans l'air, l'invité » ?

Mme Justine Planchon, présidente de Mediawan France chargée du flux. C'était Mme Rufo samedi, M. Farandou hier soir ; vous verrez qui le sera ce soir. En tout cas, ce qui est sûr, c'est qu'on a rouvert nos émissions aux invités politiques.

Je souhaitais préciser que le traitement de la politique et de l'ensemble des sujets politiques nationaux et municipaux, comme vous avez dit qu'ils n'apparaissaient ni dans « C dans l'air » ni dans « C à vous », je souhaitais préciser…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai parlé…

Mme Justine Planchon. Des invitations ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. De l'expression directe des responsables politiques.

Mme Justine Planchon. Parce que ces sujets sont traités dans les reportages, lors des sujets diffusés.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas ce qu'impose le cahier des charges. Le cahier des charges est très clair, il impose l'expression directe des responsables politiques.

Mme Justine Planchon. Absolument.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ma question, qui est directe, appelle également une réponse directe : regrettez-vous, en tant que producteur, la décision prise en décembre de ne plus recevoir d'invités politiques dans vos émissions ? Vous pouvez très bien nous répondre que non, qu'elle ne vous a pas dérangés dans la mesure où vous faites de l'audience quand il n'y a pas d'invité politique – ce n'était pas le sens de votre réponse, monsieur Capton ; mais avez-vous regretté cette décision parce que vous considérez que votre mission de service public consiste notamment à permettre l'expression directe des responsables politiques ? Ou bien est-ce que ça ne vous dérange pas et que vous vous dites que vous allez vous adapter ?

M. Pierre-Antoine Capton. Si vous me demandez à titre personnel, en tant que citoyen : oui, ça me dérange. Après, on se soumet à notre coproducteur, qui est France Télévisions. On est aussi soumis aux règles déontologiques en vigueur et aux décisions de l'Arcom.

Mme Justine Planchon. Par ailleurs, ce n'était pas une décision inédite puisqu'en 2020, on avait déjà été contraints de suspendre la réception d'invités. Donc on s'adapte.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il ne s'agit pas du regret des politiques frustrés de ne plus être reçus dans vos émissions. Il s'agit d'une mission issue du cahier des charges et d'autres textes, qui imposent très clairement à France Télévisions de permettre ces rendez-vous en direct.

M. Pierre-Antoine Capton. La gestion du temps de parole pendant les élections municipales, c'est extrêmement compliqué. Je peux vous montrer les notes : quand vous les lisez, vous avez du mal à comprendre. Il est donc difficile de pouvoir équilibrer tout ça. Mais on le fait à chaque fois dans le respect des règles.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous nous pencherons sur ce sujet. Nous le savons qu'il est compliqué, mais cette décision a été prise en décembre, alors que les règles relatives au temps de parole en période de campagne ne s'appliquaient pas encore. C'est pourquoi elle nous a un peu interpellés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mesdames, messieurs, je vous remercie de votre présence ce matin afin de nous éclairer sur plusieurs sujets sur lesquels nous vous interrogerons.

Tout d'abord, j'aimerais revenir sur votre belle réussite entrepreneuriale, monsieur Capton, que vous avez évoquée dans votre propos liminaire. Elle est à saluer : vous êtes, avec Mediawan, un acteur qui rayonne aussi à l'international, ce dont on peut se féliciter.

Vous avez créé cette société en 2015 avec vos partenaires, M. Pigasse et M. Niel, sous la forme d'un Spac (*special purpose acquisition company*, société d'acquisition à vocation spécifique). Il s'agit d'une opération boursière dont le but est d'attirer des fonds sur la seule base, quasiment, de la réputation des premiers investisseurs.

Votre réputation, vous l'avez acquise notamment grâce à votre société Troisième Œil, que vous avez créée en 2001, à 26 ans. C'est avec cette société que vous avez proposé « C à vous » en 2009. Lorsque vous créez Mediawan en 2015, vous continuez à gérer votre société personnelle en parallèle. Ce n'est qu'en 2020 que vous décidez d'intégrer Troisième Œil à Mediawan.

À l'évidence, l'intuition entrepreneuriale, qu'elle soit personnelle ou collective, est un des facteurs de la réussite de *Troisième Œil*. Mais peut-être y avait-il aussi un terreau favorable. Vous le savez, je suis un ancien entrepreneur, et je suis très curieux des facteurs de réussite de belles entreprises dans notre pays. Pourriez-vous nous expliquer comment vous êtes parvenu à passer de 0 euro de chiffre d'affaires avec France Télévisions en 2001 à 22 millions d'euros de contrats signés avec ce groupe en 2015 ? Quels sont les facteurs principaux qui expliquent cette augmentation très importante ?

M. Pierre-Antoine Capton. Je vous remercie beaucoup, monsieur le rapporteur, pour cette question. Cette accélération a même été beaucoup plus rapide, puisque c'est entre 2001

et 2012 que mon entreprise *Troisième Œil* faisait 0 euro de chiffre d'affaires avec France Télévisions. Je vais vous expliquer cela.

Je ne vais pas revenir sur mon parcours, mais j'avais une détermination d'entrepreneur – vous connaissez cela. Il était pour moi crucial de travailler dans ce secteur. Je pense que j'ai fait des choses dingues pour y parvenir. J'ai raconté que j'attendais devant les immeubles des patrons de chaîne pour pouvoir signer des contrats ; c'est vrai. Mon premier contrat a été signé avec TPS parce que je suis entré dans l'ascenseur en même temps qu'un des patrons et qu'il a signé avec moi à ce moment-là.

Entre 2001 et 2012, j'ai régulièrement appelé France Télévisions, et personne ne me répondait au téléphone. Personne ! J'avais vraiment un bureau dans un parking. J'avais cédé 30 % du capital de ma société pour avoir ce bureau dans un parking. Et je n'avais pas de rendez-vous avec France Télévisions. J'appelais régulièrement, j'allais là-bas et personne ne me recevait.

L'appel d'offres pour « C à vous » en 2010 – si je ne dis pas de bêtises – a coïncidé avec le lancement de la TNT en France. France 5 diffusait jusqu'à 19 heures, puis Arte prenait le relais. Pour la première fois, ces chaînes avaient des canaux pleins. Donc France Télévisions voulait exister et cherchait une production low cost. Je crois que j'ai fait la différence et que j'ai réussi à progresser parce que je faisais des émissions moins chères que les autres. C'est un des points communs que j'ai avec Xavier Niel, qui a développé son entreprise dans les télécoms en proposant des forfaits moins chers. *Troisième Œil* a fait la même chose. Quand l'appel d'offres a été lancé, j'ai tout donné. J'ai perdu mon principal contrat, avec TPS Star : j'ai appris un mardi que je devais virer tout le monde parce que Canal + avait mis un terme à mon contrat et que je n'avais plus d'émission. Et le lendemain, j'ai gagné l'appel d'offres de « C à vous ». Ça a relancé mon entreprise. Avec toutes les équipes qui ont créé cette émission, avec Alessandra Sublet et tous ceux qui ont mis la main à la pâte, on a vécu quatre années incroyables à la développer et à travailler. Ce n'était pas gagné. On disait beaucoup de mal de nous dans la presse pour que l'émission ne marche pas ; ça a été ma première réussite.

Quant au chiffre d'affaires, vous l'avez, monsieur le rapporteur, il n'a pas beaucoup bougé depuis et il a permis à ma société ce bond dont vous avez parlé, simplement dû à une émission quotidienne qui durait quarante minutes initialement contre deux heures aujourd'hui.

Je vous le dis en toute transparence : « C à vous » est, en rapport qualité-prix, l'émission la moins chère du PAF (paysage audiovisuel français). Son budget est réduit. On est dans un secteur très concurrentiel. Il s'agit de la tranche de l'*access prime time*. Je respecte tous nos concurrents et toutes les autres chaînes, mais pour France Télévisions, on travaille avec des budgets contraints, et quand on rapporte les audiences de « C à vous » ou de « C dans l'air » au budget de ces émissions, on constate que cet ADN – produire moins cher que les autres – est resté. J'en suis particulièrement fier. On pourra sans doute parler des budgets un peu plus tard.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour vos réponses. J'ai de nombreuses questions à vous poser. Je vais essayer d'être bref et efficace afin que nous puissions échanger sur le plus de thèmes possibles. Je vous saurais gré de nous apporter également des réponses efficaces.

Une autre question, vraiment très courte : selon une étude de NBC, en 2023, 40 % du volume de production de Mediawan était destiné à France Télévisions. Quelle est aujourd'hui la part de chiffre d'affaires que réalise Mediawan France avec France Télévisions ?

M. Pierre-Antoine Capton. L'étude dont vous parlez a été menée par NPA Conseil. Je ne sais pas d'où ils ont sorti leur chiffre, par ailleurs. Le chiffre d'affaires de France Télévisions au sein du groupe Mediawan est inférieur à 5 %.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et Mediawan France ?

M. Pierre-Antoine Capton. Je vais vous répondre, monsieur le rapporteur. Je veux bien faire des réponses courtes et efficaces, mais je voudrais juste pouvoir essayer de sortir les mots de ma bouche.

Un monsieur un peu fou que vous avez auditionné hier a, je crois, parlé de monopole. Je répète : moins de 5 % du volume d'affaires du groupe Mediawan. Et, en France, largement en dessous de 40 % et en dessous de celui de Banijay. Cela vous donne une fourchette – vous n'avez pas le droit de donner les montants et, normalement, je n'ai pas le droit de les donner non plus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que Banijay nous a donné les chiffres. Je ne voudrais pas qu'après on dise que Banijay, lui, nous les donne et pas v ous… Mais c'est votre choix. Comme tout cela est très regardé, je tiens à être très clair : je vous laisse le choix, je vous dis juste que Banijay a donné très précisément les montants en France et à l'étranger, c'est de votre droit de ne pas donner les vôtres.

M. Pierre-Antoine Capton. Je vous les donne. Je vous donne une indication : moins de 5 %. C'est important : on parle de concentration…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Moins de 5 % dans le monde ?

M. Pierre-Antoine Capton. Oui, exactement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et en France ?

M. Pierre-Antoine Capton. En France, c'est moins que le chiffre qu'a donné Banijay hier. Je ne sais pas si vous vous en souvenez. Moi, je m'en souviens : c'est 30 %. C'est donc moins de 30 %.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Entre 0 et 30 %, il y a une marge… 25 %, ce n'est pas pareil que 5 %.

M. Pierre-Antoine Capton. Non, mais c'est moins de 30 %. C'est pour vous donner une indication.

M. Erwan Balanant (Dem). Moins de 30 %, ce n'est pas compliqué ! Je ne comprends pas cet acharnement !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Balanant, ce n'est pas de l'acharnement ! Connaître la part que représente France Télévisions dans le chiffre d'affaires d'une société de production qui travaille avec le service public de l'audiovisuel ne me paraît pas relever du secret des affaires.

M. Erwan Balanant (Dem). Arrêtez de faire votre show ! Je parlerai tout à l'heure – si vous me laissez plus de deux minutes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons une différence de vision. Quand j'estime que les données demandées relèvent du secret des affaires, je me montre ferme et le dis au rapporteur – cela m'a été assez reproché. Quand je considère que cela n'a rien à voir avec le secret des affaires, je le dis aussi. J'essaie d'être impartial.

M. Pierre-Antoine Capton. Je ne voulais pas donner ce chiffre, mais je vais vous le donner parce qu'on est là en toute transparence et qu'on n'a rien à cacher : il est de 25 %, et non de 40 % comme l'a indiqué NPA Conseil. Le chiffre inférieur à 5 % à l'échelle du groupe montre qu'on est bien loin d'une dépendance d'un côté comme de l'autre.

On parlera tout à l'heure de la notion de dépendance, mais il était important pour moi de répondre à votre question. Acceptez ma transparence et ce que je fais. J'aimerais, de l'autre côté, que mes réponses soient enregistrées et comprises. Beaucoup de choses fausses ont été racontées ici, dont certaines, particulièrement choquantes, ont été dites hier soir. Mon téléphone a beaucoup sonné : des gens ont menti sous serment devant la Représentation nationale. J'espère qu'on aura aussi l'occasion d'en parler. Acceptez cette transparence !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise juste ce point. Il m'a effectivement été rapporté qu'un parjure aurait peut-être été commis hier soir. Encore une fois, je vais analyser la situation et demander des documents complémentaires. Le rapporteur vous posera peut-être des questions à la suite des auditions d'hier. S'il y a eu parjure, je prendrai mes responsabilités.

J'ai toujours essayé d'être impartial dans cette commission d'enquête, contrairement à ce qui est dit ; je ne protège personne. Si le parjure est caractérisé, je n'hésiterai pas à prendre mes responsabilités, car il revient au président d'une commission d'enquête de saisir l'autorité judiciaire aux termes de l'article 6 de l'ordonnance de 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires. Je rappelle que le parjure est puni dans ce cas de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Je suis allé au bout de la question, monsieur Capton, car je connais la manière dont fonctionne cette commission d'enquête. Je ne voulais pas qu'on puisse dire, à l'issue de cette audition, que Banijay a répondu en toute transparence et que Mediawan ne l'a pas fait ; c'est la raison pour laquelle je vous ai laissé répondre. Vous n'étiez pas obligé de le faire, mais je vous ai permis de répondre parce que je ne veux pas qu'il y ait d'instrumentalisation, d'aucune part.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'était que la première des nombreuses questions que j'ai à vous poser. Il importe donc que notre échange soit le plus fluide possible. Je vous remercie en tout cas pour cette transparence, qui est importante.

Je vous permettrai évidemment – et c'est bien normal – de réagir, notamment aux accusations formulées à votre endroit hier soir par la personne que nous avons auditionnée. J'aurai quelques questions qui vous permettront, je vous l'assure, de répondre à tous ces éléments, car c'est important. Le but de cette commission d'enquête est aussi de donner une tribune et de permettre aux personnes accusées, parfois à tort, de répondre. Comptez donc sur moi pour vous poser ces questions.

Une toute dernière question, rapide, sur ce sujet. Vous nous avez indiqué que le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par Mediawan France pour France Télévisions est d'environ 25 %. Avec quel autre groupe public étranger Mediawan réalise-t-elle un chiffre d'affaires équivalent à celui qu'elle fait en France avec France Télévisions ?

M. Pierre-Antoine Capton. Je pense que c'est à peu près la même chose en Allemagne. C'est un peu moins en Italie. Je pense que le pourcentage du chiffre d'affaires que Mediawan réalise avec les services publics européens est au même niveau.

Je reviens à Banijay. La différence entre Banijay et Mediawan tient au fait que Banijay est une société cotée ; elle publie donc tous ses chiffres. Mediawan est une société privée ; elle ne les publie pas. Elle a été cotée pendant trois ans, période durant laquelle j'ai fait l'exercice de publier mes chiffres. C'est pourquoi, monsieur le président, que nous n'avons pas le même niveau de réponse : ils le font par obligation légale, alors que je le fais par transparence. J'ai énormément de respect pour Stéphane Courbit et pour Banijay, qui font un travail exceptionnel pour la production française.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. On parle de pourcentage, effectivement, mais dans les éléments que nous avons pu obtenir et qui ont été allègrement discutés dans le cadre de cette commission d'enquête, il y a aussi le montant facial, le volume. France Télévisions nous a indiqué pour Mediawan, je crois, un volume contractuel d'un peu plus de 110 millions d'euros par an, qui en fait la première société de production à bénéficier des contrats de France Télévisions. Êtes-vous d'accord avec ces chiffres ? Les admettez-vous ?

M. Pierre-Antoine Capton. Oui, tout à fait, à une différence près : Mediawan n'est pas une société qui contractualise avec France Télévisions ; ce sont vingt sociétés de production indépendantes qui contractualisent avec France Télévisions. Certaines de ces sociétés travaillaient déjà avec France Télévisions auparavant – c'est le cas de Maximale Production, qui appartenait au groupe Lagardère. Donc, quand elles ont rejoint Mediawan, c'est avec ce chiffre d'affaires.

Il est aussi intéressant de noter que, comme je l'ai indiqué dans mon propos liminaire, le chiffre d'affaires de Mediawan a progressé de 30 à 40 % en France entre 2020 et 2025 – la progression est encore plus forte dans d'autres pays – quand, sur la même période, son chiffre d'affaires réalisé avec France Télévisions baissait de 5 %.

En tant qu'entrepreneur et producteur, j'ai envie de produire plus et de faire plus parce qu'on a des équipes créatives formidables et des programmes qui marchent dans les salles de cinéma et sur les plateformes ; on est donc très heureux de pouvoir produire. Si je compare avec les autres pays européens, cette part représente 40 % en Allemagne, environ 25 % en Italie et 32 % pour la télévision espagnole.

Le niveau de production indépendante est le même dans tous les pays européens ; les investissements dans l'audiovisuel public sont beaucoup plus importants en Allemagne et en Angleterre, où l'audiovisuel public fait beaucoup plus appel à la production externe. J'espère qu'on aura l'occasion d'y revenir tout à l'heure.

De mon point de vue, la seule chose qui manque à cette commission, c'est un peu de *benchmark* – savoir ce que coûtent les programmes sur les autres chaînes en France, sur les plateformes en France et à l'international, et comparer les différents services publics européens. Je pense qu'il serait très intéressant pour vous de vous y arrêter en ce moment très précis de basculement dans le monde audiovisuel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. Vous avez tout à fait raison ; on va essayer. J'ai essayé de faire ce *benchmark* s'agissant de l'information,

en comparant le coût de l'information pour France Télévisions et pour TF1. Ça m'a été reproché : on m'a expliqué qu'il ne fallait pas comparer une entreprise privée à une entreprise publique, que leurs objectifs n'étaient pas les mêmes, que les budgets devaient être plus importants et les audiences plus faibles pour une entreprise publique. On m'a un peu accablé pour avoir osé une comparaison avec le privé. En tout cas, je vous rejoins : quand on parle d'ordre de grandeur ou de montants, c'est important de comparer ce qui est comparable. À l'initiative du président, nous avons prévu une table ronde à la fin de nos travaux pour comparer les coûts dans les différents pays européens.

Autre question. Votre groupe s'est très vite internationalisé en multipliant les acquisitions, des plus anecdotiques aux plus symboliques : Groupe AB en 2017, EuropaCorp et ON Kids & Family en 2018, Lagardère Studios en 2020. Très récemment, ainsi que vous l'avez indiqué dans votre propos liminaire, vous avez annoncé le rachat du groupe américain The North Road Company. Le propre des groupes de production audiovisuelle comme le vôtre est d'agréger de nombreuses sociétés indépendantes. L'activité de chacune de ces sociétés est souvent très localisée, ce qui peut rendre plus complexe chaque réorganisation à mesure que vous achetez des sociétés, ainsi que le rapatriement en France des emplois issus de sociétés étrangères. Ma question est simple : quel est le bénéfice de ces nombreuses acquisitions ? Du point de vue strictement français : opérez-vous des relocalisations d'emplois à mesure que vous rachetez des entreprises étrangères ?

M. Pierre-Antoine Capton. Merci pour cette question très intéressante. Depuis les débuts de Mediawan, son ADN est d'aider les talents français à rayonner à l'international. La France s'exporte très bien dans le secteur du luxe, où des champions français – LVMH, Artémis – cartonnent. C'est la même chose dans la musique et dans le jeu vidéo.

Je vais apporter quelques éléments de contexte. Pourquoi a-t-on voulu lancer Mediawan ? J'étais le producteur d'un auteur français, Florian Zeller, qui est l'auteur français le plus joué dans le monde. J'ai eu la chance de produire ses pièces de théâtre, certaines à succès, d'autres qui marchaient un peu moins bien ; c'est le jeu. Et puis on a produit ensemble une pièce avec Robert Hirsch, *Le Père*, qui était jouée au théâtre Hébertot et qui a connu un certain succès. Florian n'avait jamais réalisé de film. Il voulait réaliser un film pour la première fois. On a produit un court-métrage tout seuls dans notre coin, sans demander aucun financement. Puis il a voulu adapter *Le Père* au cinéma. On a fait la tournée des chaînes de télévision en France et on n'arrivait pas à le financer. Il s'avère que quelqu'un que je connais lui a donné le conseil d'écrire ce même film en anglais et de le faire jouer par un acteur international, Anthony Hopkins. Ensuite, des chaînes françaises, comme Canal + et France Télévisions, sont entrées dans le financement. Il s'avère que, pour son premier film, Florian a gagné deux Oscars et, paradoxalement, alors que c'était l'adaptation d'une pièce française, le César du meilleur film étranger.

C'est tombé en même temps que le lancement de Mediawan ; je me suis alors dit qu'il était incroyable qu'en France, on soit incapable d'aider les talents français à rayonner dans le monde. On a des super auteurs, on a des super acteurs, on a des super réalisateurs, chacun réussit individuellement, mais essayons de monter un groupe qui va faire ça. C'est l'ADN de Mediawan.

Vous avez évoqué l'acquisition de The North Road Company, mais on pourrait aussi parler de Plan B. L'idée est d'aller chercher de l'expérience, de permettre à nos talents français de faire des films ou des séries de manière beaucoup plus importante, de globaliser ces succès et de faire tout ça depuis la France. C'est la patronne des contenus de Mediawan, Élisabeth

d'Arvieu, qui dirige ces productions américaines, italiennes, espagnoles, allemandes pour le monde. Ces postes-là sont à Paris. On va donc rapatrier en France tout un tas de compétences qui étaient aux États-Unis. Tout ça sera dirigé depuis la France.

Ce qui est vertueux aussi, monsieur le rapporteur, c'est qu'on va venir tourner en France, on va tourner des films américains en France, on va créer des emplois, on va continuer d'en développer ici. C'est extrêmement important pour nous de faire vivre tout cet écosystème français.

Je crois que les dirigeants de Banijay vous l'ont dit hier : la compétition avec les plateformes se globalise de plus en plus. Il va y avoir un supergéant comme Netflix-Warner ou Paramount-Warner. Il faut qu'on se prépare à cette guerre, que des entreprises comme Banijay ou Mediawan défendent les intérêts français et permettent à des talents français de s'exprimer différemment. C'est notre rôle et c'est aujourd'hui l'ADN de Mediawan.

C'est ce qui est le plus important pour moi aujourd'hui. On se parle d'actionnaires, de tout ce que vous voulez, mais ce que je sais, c'est que je mène cette entreprise, je bosse sept jours sur sept et je veux défendre ces initiatives-là, je veux aider les talents français à s'exporter. Et si demain on vient me proposer un programme, un film ou une série, si j'y crois, je ne dois demander l'avis de personne pour le lancer. C'est ça, aujourd'hui, la production indépendante. C'est mon rôle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une question sur les aides publiques – j'ai d'ailleurs posé à peu près la même au groupe Banijay hier. J'ai recensé les aides publiques dont bénéficie la production audiovisuelle dans notre pays. Les producteurs audiovisuels bénéficient chaque année de plus de 900 millions d'euros d'aides publiques, dont 600 millions d'euros de dépenses et autres niches fiscales.

Je vous en cite quelques-unes. Le crédit d'impôt pour dépenses de production déléguée d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles, qui coûte 419 millions d'euros pour 396 entreprises seulement : le montant moyen est quand même colossal. Le crédit d'impôt pour les dépenses de production exécutive d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles : 125 millions pour 81 entreprises. La réduction d'impôt audiovisuelle, c'est 35 millions. Quand on les additionne, on voit que près de 1 milliard de crédits, de subventions et d'aides publiques est versé à ces entreprises qui dégagent des marges confortables.

N'est-ce pas excessif ? Par ailleurs, pourriez-vous nous donner, en toute transparence, le montant d'aides publiques dont bénéficie Mediawan France ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que le rapporteur n'a pas posé cette question à Banijay et que Banijay n'a pas communiqué cette information. Je ne dis pas cela pour vous dissuader de répondre : si vous voulez faire la transparence sur ce point, faites-la. J'indique simplement que, sur cet élément, nous n'avons pas eu hier, de mémoire – mais le rapporteur le confirmera –, le montant des aides reçues par Banijay.

M. Pierre-Antoine Capton. Je vais laisser M. Anargyros répondre. Il y a autre chose dont j'aimerais parler et que vous avez évoqué avec Banijay : c'est le reversement très important de Mediawan à France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Commençons par la question du rapporteur sur les aides.

M. Thomas Anargyros, président de Mediawan France en charge de la fiction. C'est un sujet très important, mais très large : il s'agit en fait de l'exception culturelle française, de l'ensemble de la réglementation et de la régulation de l'audiovisuel et du cinéma en France. Je crois que c'est un modèle dont la France peut s'enorgueillir ; la plupart des pays développés autour de nous souhaiteraient avoir un système aussi vertueux.

Il est vertueux pour la création et, surtout – puisque c'est l'objet de votre question –, extrêmement vertueux sur le plan économique. C'est grâce à lui que l'industrie audiovisuelle est à peu près équivalente à l'industrie automobile. On parle de création, mais il s'agit de sujets économiques absolument fondamentaux.

Au-delà de cette question, vous le savez, le système repose sur le fait que les éditeurs de services publics ou privés et, maintenant, les plateformes américaines investissent un pourcentage de leur chiffre d'affaires dans les œuvres patrimoniales. Certains financements de ces films, de ces séries, de ces animations, etc., sont publics, comme le crédit d'impôt ; d'autres ne le sont pas.

Le montant global, nous ne l'avons pas. Nous répondrons si nécessaire, mais ce sont des chiffres extrêmement complexes et précis que nous n'avons pas à l'instant T.

Toutefois, je voudrais rappeler deux chiffres extrêmement importants. D'abord, pour 1 euro investi par l'État dans l'industrie audiovisuelle, 8 à 11 euros reviennent sur le territoire par l'intermédiaire de la production. La deuxième chose absolument fondamentale, c'est le crédit d'impôt. En France, il est globalement moins disant que la plupart des crédits d'impôt en vigueur sur le territoire européen et même aux États-Unis. Parallèlement, il est extrêmement important de comprendre que quand 1 euro de crédit d'impôt est alloué à la production d'un programme, l'État reçoit en réalité nettement plus que 1 euro à travers les charges sociales, la TVA, l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés induits par l'ensemble de l'activité de production.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse, mais je reviens sur ce montant total de 1 milliard d'aides publiques, de subventions, de crédits d'impôt versés à un secteur florissant, où des entreprises comme la vôtre ou comme Banijay et Together Media, que nous avons aussi auditionnées, n'ont pas l'air de souffrir d'une crise quelconque. Ne considérez-vous pas que 1 milliard d'aides publiques, qui plus est concentré sur quelques dizaines de sociétés, voire quelques centaines, c'est un montant excessif par rapport à l'ensemble des dépenses publiques assumées chaque année ?

M. Erwan Balanant (Dem). Mais cela rapporte 10 milliards !

M. Thomas Anargyros. Il est important, encore une fois, de comprendre qu'il existe des crédits d'impôt de ce type pour à peu près tous les secteurs économiques du pays. C'est le premier point : s'ils existent, c'est essentiellement parce que c'est du gagnant-gagnant. C'est exactement ce qu'il se passe pour notre secteur.

Comme je l'indiquais, je n'ai pas le montant précis. En tout cas, ce ne sont pas quelques sociétés qui en bénéficient, mais plus de 600 sociétés de production, qui travaillent en France, dans le cadre de la réglementation et de la régulation en vigueur, en étant contrôlées par l'Arcom et la représentation nationale de façon continue. On peut donner la somme de 1 milliard d'euros, mais je pense, encore une fois, que ce qui revient à l'État de façon directe et indirecte est

supérieur à ce milliard d'euros d'investissement. C'est d'ailleurs bien pourquoi celui-ci continue d'exister.

Enfin, le secteur n'est pas « florissant ». Il vit des périodes parfois difficiles. Actuellement – peut-être voudrez-vous y revenir – se posent des sujets de financement concernant France Télévisions et les éditeurs privés. Ils sont très importants, parce qu'il existe des distorsions dans la capacité à aller chercher de la publicité selon qu'on est une plateforme américaine ou un éditeur français. Ces enjeux sont absolument fondamentaux, non pas pour quelques sociétés, mais pour les 340 000 employés du secteur de l'audiovisuel en France.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons effectivement organisé une table ronde avec les syndicats de production audiovisuelle indépendants, qui nous ont indiqué traverser une situation fragile, pour ne pas dire difficile.

Vous vouliez compléter, monsieur Capton ?

M. Pierre-Antoine Capton. J'entends que M. le rapporteur n'a pas posé la même question à Banijay hier. Ce serait bien que chacun ait le même degré de questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. S'agissant du montant des aides publiques, ma question consistait à demander si la France n'est pas trop généreuse avec un secteur qui se porte bien et qui fait des marges confortables.

M. Erwan Balanant (Dem). Il vient de dire qu'elle est moins généreuse que les autres pays européens !

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai reçu de Banijay la même réponse que la vôtre, notamment sur la rentabilité et le caractère gagnant-gagnant de ces aides.

Je vais maintenant vous poser deux ou trois questions sur un point très important, que nous avons beaucoup évoqué dans le cadre de nos travaux et que vous avez abordé dans votre propos liminaire. C'est d'ailleurs l'occasion de vous donner un droit de réponse et de vous permettre de faire toute la transparence, car c'est aussi le but de cette commission d'enquête.

J'ai déjà posé cette question aux représentants des syndicats de producteurs. Dans un article du 6 décembre 2021 intitulé « Les astuces de Luc Besson et de Mediawan pour continuer à toucher des aides publiques », le magazine *Capital* explique que votre société aurait mis en place un montage financier lui permettant de continuer à bénéficier des aides du CNC malgré le poids prépondérant de fonds étrangers, dont KKR, dans son actionnariat. Nous avons auditionné il y a quelques jours le Syndicat des producteurs indépendants, qui a visiblement déposé devant le tribunal administratif un recours contre cette décision du CNC d'accorder des fonds à Mediawan, estimant que la présence importante à votre capital du fonds américain KKR, qui est probablement – sûrement, même – le premier actionnaire de l'entreprise, ne respecterait pas les critères permettant de recevoir ces aides. Nous les avons entendus ; ils ont confirmé leur démarche : selon eux, un tel poids donné à un fonds d'investissement étranger ne vous permettait pas d'obtenir ces subventions. Je cite l'article : « KKR détiendra la majorité du capital de Mediawan Alliance, mais la majorité des droits de vote – et donc le contrôle – seront détenus par les trois fondateurs et la MACSF », la Mutuelle d'assurance du corps de santé français.

Ma question est simple. Vous êtes sous serment et le secret des affaires n'est pas opposable à cette commission d'enquête aux termes de l'article 6 de l'ordonnance de 1958.

Quelle est la part exacte de détention du fonds américain KKR dans le capital de Mediawan ? Répondre à cette question permettrait peut-être d'éclairer nombre des questions que nous nous posons et de les trancher une bonne fois pour toutes – il y en a eu beaucoup depuis le début de cette commission d'enquête.

M. Guillaume Izabel, directeur de la stratégie et des opérations. Avant de répondre spécifiquement à cette question, je veux prendre un peu de recul sur l'organisation générale de Mediawan.

La société de tête du groupe, Mediawan Holding, est une société française, créée en 2020 à l'occasion des opérations qui ont conduit au retrait de la Bourse et permis de sécuriser le contrôle français de Mediawan et d'assurer son développement ultérieur via l'accès à de nouveaux capitaux. Le groupe comprend plus de 200 sociétés, incorporées dans différents pays en fonction de leur territoire d'activité. Mais la chaîne de détention, depuis Mediawan Holding jusqu'aux sociétés de production françaises, est constituée exclusivement de sociétés françaises.

Mediawan est dirigée au quotidien et représentée par son président, Pierre-Antoine Capton. C'est lui qui, avec l'équipe de direction qu'il a nommée, prend toutes les décisions opérationnelles, y compris celles relatives aux contenus produits. Les grandes décisions stratégiques sont prises par le conseil de surveillance, qui est composé de quatorze membres, dont neuf sont français, la majorité des voix revenant aux trois fondateurs, c'est-à-dire à MM. Capton, Niel et Pigasse.

Comme Pierre-Antoine Capton l'a rappelé, le capital de Mediawan est, depuis la sortie de la Bourse, dispersé entre plus de soixante-dix actionnaires. Tous les actionnaires significatifs sont connus et représentés au conseil de surveillance. Les seuls actionnaires qui ont un statut particulier sont les trois fondateurs, qui exercent un contrôle exclusif et incontestable sur la société, dans la mesure où ils disposent de la majorité des droits de vote en assemblée générale et de la majorité des voix au conseil de surveillance. Comme cela a été rappelé, ce contrôle n'est pas une notion subjective, mais une notion de droit, qui a été attestée et confirmée par les autorités compétentes, notamment l'Autorité de la concurrence dans son avis rendu public en septembre 2020.

Le cas auquel vous faites référence est un sujet de contrôle, raison pour laquelle le poids des actionnaires n'entre pas en ligne de compte. Néanmoins, pour rétablir certaines vérités et éviter de laisser courir certaines affirmations erronées, nous avons pris le soin de préciser – c'est ce que Pierre-Antoine Capton a fait tout à l'heure – qu'aucun de nos actionnaires, ni KKR ni un autre, ne détient la majorité du capital. Couplée avec le point le plus important, celui concernant le contrôle, cette information me semble suffisante pour confirmer qu'il n'y a aucun dispositif artificiel – puisqu'il s'agit d'un contrôle réel constaté tous les jours – dans notre structure.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse, mais, à nouveau, pourquoi ne pas nous donner, de façon transparente, pour que nous ayons la vérité et que nous soyons sûrs de nous, le pourcentage de détention de KKR au capital de Mediawan ? Dans l'article du *Figaro*, vous répondez à propos des soupçons qui pèsent sur le poids de KKR dans votre capital. Pourquoi autant de flou sur le sujet, alors qu'il suffirait de nous transmettre les documents – même de façon confidentielle par écrit, pas besoin de les révéler dans l'immédiat – pour nous assurer que KKR n'est pas majoritaire au capital de Mediawan ? Encore une fois, nous avons entendu il y a quelques jours des représentants de syndicats de producteurs

qui ont déposé un recours de façon commune. Nous les avons interrogés : ils ont maintenu que des subventions publiques, notamment celles du CNC, ne devraient pas être attribuées à Mediawan, parce qu'un doute pèse sur le pourcentage de détention de son capital par KKR, fonds américain.

M. Pierre-Antoine Capton. Pour être précis : nous n'avons pas répondu aux questions du *Figaro*, qui a fait un article tout seul dans son coin après qu'on a entendu affirmer plus d'une vingtaine de fois ici que Mediawan était un groupe américain.

J'ajoute que, contrairement à ce qui a été dit à de nombreuses reprises, jamais aucun dividende n'a été versé à un fonds américain – c'est important. Ensuite, Mediawan est une société non cotée, c'est la grosse différence. La répartition de son capital relève du secret des affaires.

En revanche, je peux vous dire, de nouveau – mais je n'ai aucun problème à le redire – , que le contrôle de Mediawan est français. Pour aller un cran plus loin, je ne peux pas commenter la plainte des syndicats auprès du CNC parce que l'affaire est en cours, mais quel est le fond derrière tout cela ? S'agit-il de laisser penser qu'un fonds américain viendrait expliquer à un producteur de cinéma en France « je veux que tu écrives *Le Comte de Monte-Cristo* comme ça », « je veux que tu écrives *BAC Nord* comme ça », « je veux que tu fasses telle œuvre comme ça », qu'il viendrait parler dans l'oreillette de Caroline Roux pour lui demander de poser telle ou telle question ? J'ai du mal à comprendre : à partir du moment où il n'y a aucun sujet juridique, pensez-vous qu'éditorialement, artistiquement, quelqu'un va agir ainsi, alors que nous sommes un groupe indépendant ? Tous nos producteurs – Dimitri Rassam, Hugo Sélignac, Clément Miserez, je peux tous les citer – sont totalement indépendants : je ne lis pas les scénarios de leurs films et je ne leur donne aucun conseil. Qu'on puisse fantasmer ce genre de choses est pour moi assez surprenant.

Je suis très content que vous acceptiez, monsieur le président, comme nous l'avons entendu, le fait que le contrôle de Mediawan est français, et que, une fois pour toutes, on cesse de dire ici que Mediawan est une société américaine. J'ai été très heureux de pouvoir répondre sous serment que KKR n'a pas le contrôle de Mediawan et n'est pas un actionnaire majoritaire de Mediawan. Ce sont des réponses fortes que nous vous donnons aujourd'hui : j'ai l'impression qu'on banalise un peu tout cela, mais nous vous donnons des éléments qui relèvent du secret des affaires.

Pour le reste, quand je dis que je prends les décisions en toute indépendance, c'est le cas ; si ce ne l'était pas, je ne dirigerais plus ce groupe.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le but d'une commission d'enquête est aussi de mettre l'accent sur des suspicions, des sujets qui peuvent être problématiques. Si je vous pose ces questions, c'est parce que des représentants de syndicats de producteurs, à l'unanimité, nous ont dit avoir un doute et avoir fait un recours concernant la société Mediawan ; c'est aussi parce que France Télévisions nous explique que son rôle est de soutenir la création et la production indépendante française et que le premier groupe de producteurs à en bénéficier, c'est Mediawan, sachant qu'il y a un doute sur sa structure capitalistique. Tout notre rôle est aussi de poser ces questions et de vous permettre de faire toute la transparence sur le sujet. C'est la raison de mes questions ; j'en ai déjà posé deux, j'en poserai peut-être trois ou quatre à ce propos au cours de toute l'audition, et cela vous permet de répondre.

Vous parlez de la structure capitalistique, mais il y a une petite différence avec la façon dont s'exerce le contrôle d'un fonds comme KKR. J'ai notamment pu lire la note d'information transmise à l'AMF (Autorité des marchés financiers) lors de votre OPA (offre publique d'achat) sur Mediawan en 2020. Elle explique que la société Show TopCo, contrôlée par KKR, peut nommer trois membres du conseil de surveillance de Mediawan Alliance sur sept. KKR dispose aussi d'un droit de veto sur des décisions majeures, comme l'adoption du budget annuel dans certains cas, l'émission d'actions, l'introduction en Bourse, ou encore certains seuils d'acquisition, de cession et d'investissement. Cette note mentionne surtout l'existence d'une *golden share* : en cas de modification des règles d'attribution des aides du CNC, par exemple, les droits et obligations seraient inversés, faisant de la société KKR l'actionnaire de contrôle de Mediawan Alliance.

Lorsqu'un actionnaire, un fonds d'investissement américain, peut bloquer votre budget, interférer et bloquer vos décisions stratégiques, et même partiellement prendre le contrôle de la société si certains critères sont réunis, peut-on réellement parler d'indépendance ? Peut-on réellement se dire que la société restera française quels que soient les conditions et les critères, alors qu'on constate factuellement qu'un fonds d'investissement américain pourrait prendre le contrôle sous réserve du respect de certains critères ? Quels sont le rôle et l'importance réels de KKR dans votre capital et dans vos décisions au quotidien ?

M. Pierre-Antoine Capton. Guillaume Izabel va vous répondre en toute transparence. Je note simplement une chose : j'ai l'impression – et j'en suis surpris – que Mediawan est la seule société de production dont l'intégralité des actionnaires ont été convoqués. Vous allez donc passer cet après-midi plusieurs heures avec le représentant français de KKR. Vous allez vous ennuyer, d'ailleurs : il n'a pas beaucoup d'informations sur la société, parce que, éditorialement et artistiquement, il ne s'occupe de rien ! Je pense que vous pourrez aborder ces questions techniques avec lui.

J'aurais adoré que nous prenions le temps de parler de fiction, d'intelligence artificielle et de tout ce qu'on peut faire pour le rayonnement de la culture française à l'international, mais Guillaume Izabel va vous répondre. Encore une fois, nous ne pouvons pas être plus transparents qu'en vous répondant pendant plus de six heures – en comptant les auditions des actionnaires et celles des dirigeants.

M. Charles Alloncle, rapporteur. On le fera pour Banijay aussi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Juste une petite correction, monsieur Capton. Nous n'avons pas convoqué l'intégralité des actionnaires de Mediawan. Le rapporteur a souhaité auditionner les principaux actionnaires financiers des sociétés de production. C'est pour cela que nous allons auditionner les principaux actionnaires de Mediawan et le deuxième actionnaire – après M. Courbit – de Banijay. Par ailleurs, Mathieu Pigasse et Xavier Niel ont peut-être une part limitée dans votre capital, mais je crois que vous êtes tous trois cofondateurs de cette entreprise. Ils viendront donc aussi en qualité de cofondateurs de Mediawan, même s'ils en sont des actionnaires minoritaires.

Je me permets cette précision, car je suis garant du respect de règles universelles, que le rapporteur a acceptées : dès lors que nous convoquons le principal actionnaire financier de Mediawan – vous le contestez, mais on nous dit que KKR serait votre premier actionnaire financier –, nous auditionnerons aussi, par parallélisme des formes, le principal actionnaire financier de Banijay, à la fin mars, comme le rapporteur et les membres du bureau en sont convenus.

M. Guillaume Izabel. Je vais essayer de répondre aux points que vous avez soulevés sur la gouvernance pour vous expliquer comment fonctionne la société au quotidien.

D'abord, pour ce qui est de la nomination des membres du *board*, Show TopCo est une société qui regroupe les intérêts de plusieurs actionnaires, dont deux sont représentés au *board*, KKR et Atwater Capital. Les trois membres auxquels vous faites référence sont ceux qui siègent encore au *board* aujourd'hui, soit deux représentants de KKR et un représentant d'Atwater Capital, sur les quatorze membres du conseil de surveillance. Certains seuils, certaines décisions nécessitent en effet, en plus du vote favorable des fondateurs, l'approbation de certains autres actionnaires. C'est un droit dont bénéficient classiquement les actionnaires minoritaires et qui n'est pas spécifique à KKR : il concerne aussi d'autres actionnaires importants comme BPIFrance ou The Raine Group, qui ont un droit de veto sur certaines décisions, afin de protéger, de façon assez usuelle, leurs droits d'investisseur minoritaire et financier. Cela couvre des décisions extraordinaires qui modifieraient les statuts de la société ou induiraient un niveau d'investissement ou de risque qui excéderait le cours normal des affaires. En aucun cas ces décisions ne peuvent être prises sans l'accord des fondateurs.

Il s'agit là d'un dispositif tout ce qu'il y a de plus classique. En l'occurrence, je vous confirme que l'approbation du budget ne fait pas partie des droits soumis à l'accord des actionnaires financiers. Celui-ci serait requis uniquement en cas de déviation majeure par rapport au plan de l'année précédente, ce qui n'est jamais arrivé et n'est pas susceptible d'arriver dans notre industrie.

L'action de préférence est effectivement importante, puisque c'est elle qui confère aux fondateurs de Mediawan la majorité des droits de vote en assemblée générale. Vous indiquez que son utilisation pourrait être conditionnée à certaines règles du CNC. Ce n'est pas le cas. Je reconnais que cela avait été envisagé en 2020, lorsque nos accords ont été établis, parce que le souhait des fondateurs de sécuriser le contrôle de Mediawan était une condition essentielle du deal, ce qui a donné lieu, vous vous en doutez, à des échanges avec les investisseurs financiers – là encore, KKR, mais pas seulement. Pour résoudre ce point, les fondateurs ont fait valoir la nécessité de respecter le cadre applicable aux productions françaises et de se conformer aux critères définis par le CNC. C'est pour cette raison que la condition à laquelle vous faites référence avait été envisagée. Mais, je le répète, elle n'a pas été conservée et n'est plus attachée à l'action de préférence.

J'ajoute que cet épisode prouve combien ces règles sont efficaces, puisqu'elles aident les entrepreneurs français à lever des capitaux tout en gardant le contrôle de leur société.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur pose beaucoup de questions à ce sujet. Certains pourraient dire qu'il est insistant, mais je précise que s'il l'est, si nous le sommes, c'est parce que le secteur audiovisuel est réglementé. Je le dis pour les Français qui nous écoutent : pour bénéficier des aides publiques et des crédits d'impôt, il faut obtenir ce qu'on appelle un agrément. Or, dans les critères définis à la fois par la Commission européenne et par le droit français, la question des capitaux est importante. C'est pour cela qu'il y a un recours de la part de certains syndicats de production – pas tous, contrairement à ce qu'a dit le rapporteur – qui considèrent que, si une société de production fait d'un fonds d'investissement étranger son principal ou premier actionnaire, elle ne devrait pas bénéficier des aides.

C'est pour cela que nous posons ces questions : s'agissant d'un secteur réglementé, que la France et l'Union européenne considèrent comme stratégique, la question des investisseurs étrangers est scrutée avec un regard particulièrement acéré dans le débat public,

car il se trouve que – ce n'est pas moi qui ai fixé les règles –, pour bénéficier des aides financières du CNC et des crédits d'impôt, il faut obtenir des agréments et respecter des critères. La question des capitaux étrangers est donc importante : certains considèrent, et c'est leur droit, que si une société a pour principal ou premier actionnaire un investisseur étranger, elle ne devrait pas bénéficier d'aides. Encore une fois, ce n'est pas ma position – je la définirai au moment de la publication du rapport –, mais voilà pourquoi nous insistons sur ce point. Ce n'est pas pour contester le fait que KKR soit actionnaire et puisse investir.

M. Pierre-Antoine Capton. Encore une fois, il y a les points techniques – et même moi, rentrer dans ces détails m'ennuie – et il y a la réalité. Quand vous venez comme moi de Trouville, que vous n'avez pas fait d'études – j'ai seulement eu mon bac – et que vous avez envie d'entreprendre en France, vous faites du mieux possible pour continuer d'entreprendre. Le plus important, pour moi, c'était mon indépendance. Je n'ai jamais eu de chef et je n'en veux pas. Je veux continuer tout seul : je ne veux pas qu'on me donne d'ordres, je me fais confiance et je veux continuer d'entreprendre.

J'ai créé plein d'emplois en France ; vous ne pouvez pas savoir à quel point j'en suis fier. Le coût du travail est élevé en France, mais je suis content d'investir ici et de pouvoir développer mon entreprise. J'ai rencontré sur mon parcours plein de gens qui m'ont aidé : Marc-Olivier Fogiel et Dominique Besnehard, qui m'ont donné une chance, Xavier Niel et Matthieu Pigasse, qui m'ont permis de monter ce Spac (*Special Purpose Acquisition Company*) à leurs côtés et de me développer. C'est aussi le cas de KKR. C'est peut-être un détail pour vous, mais ils ont donné 10 millions d'euros pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris. En tout cas, sans eux, jamais je n'aurais pu continuer d'entreprendre en France. Vous me croirez ou non, mais ils ne me demandent rien ; vous me croirez ou non, mais ils ne sont pas là pour me demander des choses éditoriales, artistiques ou financières : ils me foutent la paix, parce qu'ils me font confiance.

Avoir des investisseurs, quelle que soit leur nationalité, qui vous laissent le contrôle, qui vous poussent et qui vous permettent de créer de l'emploi en France, c'est une chance, monsieur le rapporteur et monsieur le président. J'ai cette chance. Je suis fier de tous mes partenaires et de tous mes associés, et j'espère que Mediawan continuera son parcours en gardant son siège social en France et en restant français. C'est le plus important pour moi.

Essayons, dans un moment où les choses vont mal, d'encourager les entrepreneurs !

M. Erwan Balanant (Dem). Exactement !

M. Pierre-Antoine Capton. Plein de jeunes viennent me voir en me disant que mon parcours est génial. Pourquoi ? Parce que nous représentons aussi une sorte de réussite. Il faut encourager ces succès, il faut encourager des fonds étrangers à investir en France. Je n'ai pas trouvé de fonds français disposés à investir à mes côtés. J'en aurais été très content, mais je n'en ai pas trouvé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai encore deux questions sur ce sujet – j'en ai posé deux, j'en poserai quatre en tout, parce que c'est un point très important. À nouveau, si on vous pose ces questions, c'est parce qu'il existe un cadre qui interdit qu'une part trop importante du capital soit détenue par des fonds d'investissement étrangers – M. le président a évoqué les règles européennes et françaises qui s'appliquent.

J’ai l’impression que, depuis le début, on joue un peu sur les mots, en invoquant certaines clauses qui font que KKR n’aurait pas la majorité ou le contrôle total de l’entreprise. Pouvez-vous nous dire si KKR est le premier actionnaire de Mediawan, si c’est un actionnaire de référence ? KKR pourrait-il, en vertu de certaines clauses, prendre demain le contrôle de Mediawan, qui, à nouveau, est le premier bénéficiaire de contrats avec France Télévisions parmi les sociétés de production ? C’est aussi pour ça que la question est importante. Nous n’avons pas obtenu de réponse transparente. Est-ce que KKR est le premier actionnaire ou l’actionnaire de référence de Mediawan ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour pouvoir avancer dans la discussion, il faut que nous puissions nous entendre et nous écouter. Vous avez dit que Mediawan est une société française – le code de commerce, le code civil, la jurisprudence l’établissent clairement. Il faut que nous l’entendions, que le rapporteur l’entende et que nous nous accordions sur ce point pour avancer.

Cela étant dit, se pose la question du statut. C’est autre chose. Quel est le statut de KKR dans votre société ? Si vous ne leur versez pas de dividendes, s’ils n’ont aucun pouvoir de contrôle, on peut se demander quel intérêt ils trouvent à investir.

M. Pierre-Antoine Capton. Nous ne versons pas de dividendes tout simplement parce que nous avons décidé de tout réinvestir dans la création française. Peut-être que KKR sortira un jour du capital : c’est le principe des fonds d’investissement. Dans ce cas, ils vendront leurs parts à un autre partenaire qui aura envie de nous accompagner.

Il y a autre chose qu’il est important que vous entendiez. Nous vous répondons techniquement sur KKR, mais un contentieux est en cours, ce qui, si je ne dis pas de bêtises, signifie que je n’ai pas le droit de vous répondre – pardonnez-moi.

M. Erwan Balanant (Dem). Exactement !

M. Pierre-Antoine Capton. La deuxième chose qu’il faut que vous compreniez, c’est que KKR est là pour nous encourager, pour nous permettre de continuer à nous développer, pour nous aider à poursuivre ce parcours entrepreneurial. Je pense que c’est le plus important.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce que je voulais savoir – et c’est pour moi une des questions clés de cette audition, donc permettez-moi d’être insistant : je n’ai posé que deux questions, mais je n’ai pas obtenu ma réponse –, c’est si KKR est le premier actionnaire ou un actionnaire de référence de Mediawan.

M. Erwan Balanant (Dem). Quand pourrons-nous poser nos questions, monsieur le président ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Existe-t-il des clauses qui permettraient à KKR, fonds d’investissement américain, de prendre assez rapidement le contrôle de votre entreprise ? J’ai évoqué des clauses relatives à des aides du CNC – si elles n’étaient plus attribuées, le contrôle s’inverserait. Pouvez-vous nous éclairer sur ces trois questions très précises : premier actionnaire, actionnaire de référence, capacité à prendre le contrôle moyennant certaines clauses ? Encore une fois, vous êtes sous serment.

M. Guillaume Izabel. Je vous confirme qu’il n’existe aucune clause ou aucun cas de figure qui permettrait à KKR de prendre le contrôle de Mediawan, puisque le contrôle qui est aux mains des trois fondateurs est sécurisé statutairement et contractuellement. L’action de

préférence à laquelle vous avez fait référence, qui octroie la majorité des droits de vote aux fondateurs, n'est soumise à aucune condition : elle est pérenne et durable.

Vous estimez que nous jouons sur les mots ou que nous entretenons une ambiguïté. Il n'y a aucune ambiguïté sur le contrôle exercé par les trois fondateurs. La seule ambiguïté naît des fantasmes qui s'expriment ici et là sur le poids de KKR, annoncé tantôt à plus de 80 %, tantôt à plus de 50 %. Nous vous avons confirmé qu'il n'est ni de plus de 80 %, ni de plus de 50 %. C'est effectivement un actionnaire de référence – je pense qu'on peut utiliser ce terme –, mais un actionnaire minoritaire, financier, qui accompagne la croissance du groupe porté par les trois fondateurs. Je ne vois pas la moindre zone d'ambiguïté dans les différents points que nous avons avancés.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dernière question du rapporteur avant de donner la parole aux groupes politiques.

M. Erwan Balanant (Dem). Ça fait une heure trente qu'on est là !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dernière question sur le sujet, en effet, mais je constate à nouveau que vous ne répondez pas à ma question, qui est pourtant simple : KKR est-il le premier actionnaire de Mediawan ?

Vous expliquez que KKR n'a pas perçu de dividendes depuis son entrée au capital de votre holding, mais il y a un sujet plus large, à savoir la valorisation des actions qu'ils détiennent et qui dépend aussi des contrats publics qui vous lient à France Télévisions : le jour où KKR sortira, la valeur de ses actions sera aussi alimentée, bonifiée, par ces différents contrats passés avec le service public. C'est aussi tout le sens des questions que je me permets de vous poser. Pouvez-vous nous indiquer les gains en capital réalisés par KKR depuis 2020 au titre de sa participation dans Mediawan ? Si KKR décidait de sortir demain, sa valorisation serait-elle doublée, triplée, décuplée – je ne sais pas quel est l'ordre de grandeur –, grâce notamment aux contrats conclus avec France Télévisions ?

Et, encore une fois, je me permets d'être insistant, pour la dernière fois, parce que je n'ai pas eu de réponse : est-ce que KKR est le premier actionnaire de Mediawan ?

M. Pierre-Antoine Capton. Encore une fois, je vous rappelle que vous passerez trois heures avec les représentants de KKR cet après-midi…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être l'audition ne durera-t-elle qu'une demi-heure, qui sait ?

M. Pierre-Antoine Capton. Oui, peut-être.

Je le répète, Mediawan est une société non cotée. La répartition précise de notre capital relève du secret des affaires. Le contrôle est français, il appartient aux trois fondateurs. C'est important. Ensuite, la valorisation des actions de KKR est la même que celle des soixante-dix autres actionnaires de Mediawan – tous les producteurs, tous les entrepreneurs, moi-même, qui y ai investi tout mon capital. Et vous savez quoi ? Quand des entrepreneurs investissent en France, le principe est aussi de gagner un peu d'argent. On ne peut que se féliciter qu'une entreprise française comme Mediawan puisse continuer à faire de la croissance. J'invite à nous rejoindre tous les entrepreneurs, tous les investisseurs français qui veulent entrer au capital de Mediawan et qui croient à cette incroyable histoire de succès français.

Je peux vous dire deux choses. D'abord, si KKR décide un jour de vendre ses actions, j'en serai le premier informé et je serai très content de les placer face aux fantastiques succès d'investisseurs français qui pourront mettre leurs placements à nos côtés. Ensuite, au risque d'être un peu provoquant, l'impact de France Télévisions sur la valorisation de Mediawan est négatif. Comme je l'ai dit, France Télévisions représente moins de 5 % de notre volume d'affaires global. Nous pourrons parler de rentabilité si nous abordons la question des budgets des émissions et des fictions, mais la contribution est négative.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comme nos collègues députés ont été patients, qu'ils ne sont que deux à être présents et que, d'habitude, les groupes politiques peuvent s'exprimer pendant quarante minutes, je leur propose d'échanger avec vous pour cinq minutes chacun, et je redonne la parole au rapporteur dans vingt minutes.

M. Erwan Balanant. Le rapporteur sort, quelle impolitesse !

Mme Céline Calvez (EPR). Je salue les succès de Mediawan en France, mais aussi à l'étranger, et sa contribution au rayonnement de la création française. Comme vous l'avez dit, la production audiovisuelle est un retour sur investissement pour les finances publiques – les fameuses aides publiques, cela représente, pour 1 euro investi, au moins 8 euros générés. Rappelons en effet qu'en France, la production génère des emplois, donc aussi des recettes pour nos finances publiques par l'intermédiaire des impôts et des cotisations.

Ma question portera sur la production indépendante, définie dans l'article 71 de la loi de 1986 relative à la liberté de communication, qui définit cinq critères mêlant une approche capitalistique, la notion de contrôle et la part de chiffre d'affaires. En 1986, les éditeurs et les chaînes étaient très peu nombreux et on avait imposé aux chaînes l'obligation de recourir à la production indépendante. À l'heure de la multiplication des chaînes et des plateformes, en quoi ce rapport de force entre les éditeurs et les producteurs existe-t-il encore ?

D'autre part, avec ces obligations de recourir à la production indépendante, n'a-t-on pas empêché la création de groupes audiovisuels qui investiraient les différentes étapes de la chaîne de valeur, aussi bien dans la diffusion que dans la production ?

Enfin, plus récemment, la question de la répartition des droits d'exploitation des œuvres a été de nouveau soulevée par la proposition de loi du sénateur Laurent Lafon, dont le premier chapitre, relatif à la réforme de l'audiovisuel public, a fait plus parler de lui que la deuxième partie du texte, où l'article 13 tendait à modifier la définition de la production audiovisuelle indépendante afin d'en exclure des régimes de mandat de commercialisation, dans le but affiché d'inciter les chaînes à investir davantage dans des productions plus susceptibles d'être exportées et de participer ainsi au rayonnement de la création française.

Le financement de l'audiovisuel public est un investissement essentiel pour l'information, la culture et la cohésion de notre pays. Que ces financements puissent participer au rayonnement de la création française tout en générant des ressources propres pour les éditeurs est un élément supplémentaire de consentement à ce que nous investissions davantage dans l'audiovisuel public. Que pensez-vous de cette nouvelle répartition des droits entre producteurs et éditeurs ? De votre point de vue de producteur, dans quelle mesure ce dispositif pourrait-il atteindre son objectif ou, au contraire, le desservir ?

M. Thomas Anargyros. Madame la députée, merci pour votre question. Vos questions sont très riches et complexes : elles concernent en fait l'ensemble de l'organisation

de la production audiovisuelle en France. Comme vous le rappelez, ce système a été mis en place en 1986 et très largement aménagé depuis lors par des décrets, par des conventionnements et par des accords interprofessionnels négociés entre éditeurs, plateformes, organisations syndicales de producteurs et représentants des auteurs. Cela a permis – et je pense que l'audiovisuel s'en félicite – d'accompagner systématiquement, au fil des années, l'organisation contractuelle entre les producteurs indépendants et les éditeurs en fonction de l'évolution des modes de consommation.

Un exemple. Il y a cinq ou dix ans, France Télévisions acquérait une série comme *Dix pour cent* pour trois diffusions sur trois ans et demi. Aujourd'hui, pour le même montant – en réalité pour moins cher, car les financements ont eu tendance à baisser –, elle acquiert les droits pour pouvoir diffuser cette série autant qu'elle le veut pendant trois ans et demi, en linéaire et en non linéaire. Cet exemple montre que les choses ne sont absolument pas figées et que les producteurs ont accompagné en permanence la consommation, ce qui est aussi dans leur intérêt – même si je dois dire que les producteurs audiovisuels ont toujours été mieux-disants que les producteurs cinématographiques.

C'est tout simplement le système de l'exception culturelle. Il suffit pour s'en convaincre de regarder ce qui se passe à l'étranger. Si on veut évoluer vers des systèmes plus simples, pour ne pas dire simplistes, on va en effet passer de 200 films de cinéma à 70, de 1 000 heures de fiction à 300 et de 340 000 emplois à 100 000, au détriment de la souveraineté, de l'emploi et, au bout du compte, comme vous le disiez, des recettes de l'État, dont nous parlions tout à l'heure. C'est là un élément crucial.

Quant à savoir pourquoi les éditeurs de services n'ont pas choisi de devenir des champions internationaux ou ne l'ont pas pu, je suis désolé, mais la réglementation existante n'a jamais empêché aucun éditeur privé – France Télévisions est un cas à part – de devenir un champion international : je vais dire les choses comme elles sont, les éditeurs ont juste pris le train trop tard, voire ne l'ont pas pris du tout. Le seul qui l'a pris *in fine*, et avec succès, est Canal+. C'est, de mon point de vue, ce qui est important.

En tant que président de l'Union syndicale de la production audiovisuelle – vous avez rappelé, monsieur le président, que je l'ai été pendant près de dix ans –, je suis venu pendant des années devant la représentation nationale ; on nous demandait : « Mais enfin, que faites-vous ? Comment se fait-il que France Télévisions commande des projets à 300 producteurs et qu'avec notre système de régulation, nous n'ayons pas en France aucun champion de taille internationale ? » Avouez qu'il y a quand même quelque chose d'illogique – pour rester poli – à ce que le groupe Mediawan et Pierre-Antoine Capton se retrouvent devant la représentation nationale après avoir fait ce que celle-ci et les gouvernements successifs, quels qu'ils soient, souhaitaient. Cela paraît quand même assez absurde.

Enfin, la question de l'exploitation des œuvres est en fait très simple. France Télévisions, par exemple, finance en moyenne 60 % à 70 % d'une œuvre. Pour être tout à fait simpliste : quand, dans une boutique, vous payez 60 % à 70 % du prix d'une paire de chaussures, vous n'en prenez pas deux. Cela nous ramène au sujet passionnant dont nous parlions tout à l'heure : en réalité, aujourd'hui, en France, on travaille, en moyenne, à marge zéro – en fiction, Mediawan travaille à marge zéro avec France Télévisions.

Vous me direz que c'est impossible, qu'on ne fait pas ça juste pour le plaisir et pour perdre de l'argent. En effet, mais pour Mediawan et l'ensemble des producteurs indépendants, le seul et unique moyen de gagner de l'argent – et c'est un risque énorme qu'ils prennent – est

de se rémunérer sur l'exploitation ultérieure des œuvres à la fin de la durée des droits, en France et à l'international. Et je ne parle même pas – je pourrai vous donner le chiffre, et Banijay en a parlé hier – des millions d'euros investis à perte parce que le rôle d'un producteur indépendant, garant de la bonne fin d'une œuvre, est d'abord d'être capable de proposer dix, vingt, trente ou quarante projets qui, du fait de l'encadrement par la réglementation – et c'est tant mieux –, doivent être payés non seulement à des auteurs, mais aussi à des sociétés de production à l'intérieur du groupe, alors qu'en général, ce ne sont pas plus de 5 % à 10 % des projets qui sont pris. Tout le travail de recherche et développement – j'en reviens aux fondamentaux de la production indépendante ! – semble être aujourd'hui balayé, alors qu'il s'agit d'une organisation très complexe. Il faut regarder les choses telles qu'elles sont. La vérité – et c'est la raison pour laquelle je rends grâce à Pierre-Antoine Capton et aux actionnaires qui viennent investir dans ce secteur –, c'est qu'aujourd'hui, lorsque vous entrez dans le secteur de la production indépendante, en particulier avec France Télévisions, vous avez beaucoup plus de chances de perdre de l'argent que d'en gagner.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour aller au bout de cette question, si vous acceptez d'avoir zéro marge avec France Télévisions sur la fiction, est-ce parce que vous en faites sur le flux, ou cela n'a-t-il rien à voir ?

M. Thomas Anargyros. Je laisse M. Capton ou Mme Planchon répondre à propos du flux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ma question est très précise. Vous expliquez – et je vous remercie de votre transparence – qu'il y a zéro marge…

M. Thomas Anargyros. En moyenne, oui. Sur l'ensemble de la fiction, la marge est à zéro.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez même dit qu'on peut perdre de l'argent.

M. Thomas Anargyros. Je l'ai précisé, car c'est un sujet très important qui, comme l'a dit madame Calvez, a été soulevé au Parlement : aujourd'hui, nous ne pouvons gagner de l'argent sur nos productions que si nous sommes en mesure d'avoir les droits d'exploitation, et donc de distribution, pour vendre ensuite ces projets en France et à l'international. Si on n'a pas ça, l'industrie s'arrête.

M. Pierre-Antoine Capton. Pour répondre à votre question sur le flux – j'imagine que vous nous poserez des questions sur les budgets, puisque vous avez accès à tous les contrats –, les marges sont extrêmement réduites, voire quasiment nulles pour certains programmes. J'en ai parlé à propos de « C dans l'air » et de « C à vous », émissions quotidiennes qui existent depuis longtemps. Pour certaines productions, oui, vous perdez de l'argent. Travailler avec France Télévisions est un choix démocratique : on sait que leurs budgets sont contraints et on l'accepte – on parlera sans doute des 5 % de baisse demandés l'an dernier. C'est ça aussi, travailler là où nous le faisons et soutenir le service public. On pourra parler du financement de celui-ci sur le long terme – ce sont des sujets importants – et le comparer à celui des autres services publics européens. Mais pour nous, il est crucial de pouvoir créer des marques, comme Dominique Besnehard l'a fait avec *Dix pour cent*, et les faire rayonner à l'international. C'est aussi un très bon tremplin pour Mediawan de partir d'une œuvre française qui ne gagne pas d'argent et d'aller en faire des versions en Espagne, en Italie

ou en Allemagne. En Italie, *Dix pour cent* est numéro un en audience. C'est absolument incroyable !

M. Erwan Balanant (Dem). Merci d'avoir rappelé comment fonctionne la production audiovisuelle française, ce qui n'avait pas été fait jusqu'à présent. À l'heure du pillage – c'est même le casse du siècle – de toute la production mondiale d'œuvres intellectuelles par les intelligences artificielles et de toute la régie publicitaire de la télé et de la presse par les plateformes, nous avons besoin de grandes sociétés qui tirent l'ensemble du secteur culturel français : merci d'être là, d'avoir monté cette société et de la faire vivre. Le secteur culturel français, vous l'avez dit, c'est l'ensemble de la culture. En PIB, c'est plus que l'audiovisuel et la pharmaceutique. C'est beaucoup d'argent, mais c'est aussi notre capacité à porter les valeurs de notre démocratie.

Je ne comprends donc pas pourquoi on s'acharne contre vous depuis quelques heures. Un parti souverainiste, qui veut défendre les valeurs de la France, devrait se féliciter que votre société ait fait, voilà tout juste quelques mois, la une du *New York Times*, qui annonçait que vous alliez racheter une importante société américaine ! Il me semble logique qu'on vous contrôle et qu'on ait des questions, mais félicitons-nous que vous ayez cette capacité de tirer l'ensemble de la production audiovisuelle française !

J'ai quand même quelques questions. Céline Calvez fait un travail remarquable sur l'intelligence artificielle et sur l'impact de celle-ci sur la connaissance et la création de contenus. Comment envisagez-vous, dans ce domaine, d'être offensifs pour défendre vos droits et les productions françaises ? Comme vous l'avez dit tout à l'heure, une société appartenant à TikTok vient de produire des outils permettant de faire des films en quarante-huit heures – d'une qualité certes très médiocre pour l'instant –, mais elle ne fonctionne que parce qu'elle a pillé les contenus précédents : comment règle-t-on ces questions ? Avez-vous des pistes ? Je pense que vous en avez déjà parlé avec Céline Calvez, mais vos actionnaires sont-ils prêts à voir ces questions avec vous et à investir dans cette révolution numérique qui est en train d'atteindre notre modèle démocratique et culturel européen ?

M. Pierre-Antoine Capton. Merci beaucoup, monsieur le député, pour vos mots : tous les encouragements font du bien dans un monde qui n'est pas toujours facile pour les entrepreneurs et dans un secteur très secoué en ce moment, comme on le voit pour toutes les chaînes de télévision en France.

Pour ce qui est de l'intelligence artificielle, je commencerai par évoquer le secteur de l'animation. Nous en avons déjà parlé ensemble – les députés viennent régulièrement sur les tournages et nous échangeons avec eux. Je prendrai l'exemple d'un dessin animé que nous produisons, *Miraculous Ladybug*, qui est le programme français le plus vu dans le monde – 40 milliards de vues sur YouTube, numéro un au Brésil et dans plein de pays asiatiques. Cette série représente beaucoup d'emplois créés en France. On la fabrique ici, à Paris, et on fait travailler des animateurs. L'animation, c'est du temps long. Une saison de *Miraculous Ladybug* ou un film, ce sont des années de travail pour beaucoup d'animateurs en France.

Nous avons évidemment été sollicités par tout un tas de studios chinois et américains d'intelligence artificielle, qui sont venus nous dire qu'ils avaient pris notre IP (propriété intellectuelle) et étaient capables de faire en vingt-quatre heures ce que nous faisons en six mois. Notre responsabilité a évidemment consisté à continuer de produire avec nos animateurs et de défendre l'emploi et la création mais, un jour, la pression de l'intelligence artificielle sur ces métiers de fabrication sera intenable.

Savoir comment se protéger de cela est l'un des sujets dont il serait intéressant de débattre dans le cadre de cette commission. Les métiers de la fabrication sont aujourd'hui en danger du fait de l'intelligence artificielle. Cyber Group Studios, une société d'animation qui rayonnait il y a quelques années en France, a déposé le bilan. Ce sont des emplois perdus. Le secteur de l'animation va très mal. Il est important qu'on le soutienne, qu'on l'aide, qu'on l'accompagne. Dans beaucoup de métiers techniques, les caméras sont remplacées par de l'intelligence artificielle – je ne sais pas si celles qui nous filment en ce moment sont manœuvrées par un caméraman. Ces métiers de fabrication sont en train de disparaître à cause de l'automatisation et de l'intelligence artificielle.

Je laisse M. Anargyros répondre pour ce qui concerne les droits sur l'IA.

M. Thomas Anargyros. Le sujet est crucial, pour les raisons que M. Pierre-Antoine Capton vient d'évoquer, mais aussi pour des raisons presque philosophiques liées à la création. Ainsi, l'ensemble des organisations syndicales, dont nous faisons partie, et de nos sociétés ont passé des accords et défini des modalités de fonctionnement, en particulier avec les sociétés d'auteurs, mais nous nous rendons compte – il n'est pas inintéressant de l'évoquer ici – que nous sommes totalement dépassés. D'une manière très logique, on a dit qu'un producteur ne pouvait pas créer une série tout seul ou avec l'intelligence artificielle, sans aucun ayant droit en qualité d'auteur, mais dans la réalité, probablement plus de 75 % des scénaristes et auteurs utilisent l'intelligence artificielle d'une façon ou d'une autre en travaillant sur des projets – je pense qu'aucun ne dira le contraire. C'est, d'une certaine façon, bien naturel et le sujet est, en réalité, bien plus large – il est donc très important que Mme Calvez puisse s'en occuper : c'est exactement comme si, au début de Google, on avait dit qu'il fallait continuer à regarder dans l'*Encyclopaedia universalis* au lieu d'aller sur Google –. Je simplifie à l'extrême, mais c'est la réalité.

Ce que je peux vous dire, c'est que le groupe se conforme absolument à toutes ses obligations envers les auteurs et éditeurs, et à toutes celles que nous devons respecter.

M. Pierre-Antoine Capton. Pour ce qui est des actionnaires, Xavier Niel est aujourd'hui, comme vous le savez, l'un des plus gros investisseurs dans l'intelligence artificielle et nous avons donc beaucoup d'échanges avec lui. C'est formidable d'avoir des entrepreneurs qui pensent tout le temps. Xavier a quinze casquettes. Son premier métier, c'est les télécoms, et il a investi dans plein de choses – dans l'agriculture, dans les écoles et dans l'intelligence artificielle. Pouvoir échanger stratégiquement avec lui est une chance pour nous et je pense que nous allons pouvoir construire tous ensemble une stratégie autour de l'IA qui sera vertueuse pour les producteurs. Les gens veulent de l'émotion et de l'humain, et c'est toute l'importance de notre métier de création.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Deux propos avant de redonner la parole au rapporteur.

Le principe d'une commission d'enquête est de mettre en lumière les dysfonctionnements et les manquements…

M. Erwan Balanant (Dem). C'est scandaleux, et ça fait une heure trente que ça dure !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On va laisser M. le rapporteur…

M. Erwan Balanant (Dem). *(S'adressant au rapporteur.)* Mais t'inquiète, on va te régler ton compte !

M. Charles Alloncle, rapporteur. « *T'inquiète, on va te régler…* », dit Erwan Balanant à mon propos en quittant la salle… C'est une menace, monsieur Balanant ?

M. Erwan Balanant (Dem). Non, ce n'est pas une menace ! On va te contrer argument par argument, tranquillement, sur la base du contenu et sans mauvaises manières.

M. Charles Alloncle, rapporteur. « *T'inquiète, on va te régler ?* » : t'es complètement dingue ? Tu disjonctes ?

M. Erwan Balanant (Dem). Arrête ton cirque. C'est toi qui es dingue ! Et tu pars quand on pose nos questions !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas droit à une pause au bout de deux heures ? Tu es arrivé une demi-heure en retard !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ne vous donnez pas en spectacle !

M. Erwan Balanant (Dem). *(Au rapporteur)* Je sais que tu vas le reprendre sur les réseaux sociaux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous réglerez vos comptes une autre fois.

M. Erwan Balanant (Dem). C'est lamentable, ce que fait ce garçon.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et aucune excuse ! Complètement dingue, ce gars. *(Aux auditionnés)* Pardon, mais je ne peux pas laisser passer ça.

L'audition est suspendue quelques instants.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Des propos intolérables dans le cadre de cette commission d'enquête ont été tenus par l'un des députés qui en sont membres à l'encontre du rapporteur. Comme je le dis depuis le début de cette commission d'enquête, mon rôle est de garantir un cadre digne et respectueux à nos échanges. Le respect vaut pour les personnes que nous auditionnons, en l'occurrence, aujourd'hui, Mediawan, pour les membres de cette commission d'enquête et pour son président, mais il est aussi dû à son rapporteur. Je ne peux pas laisser passer les propos qui ont été tenus et je convoquerai une réunion de bureau qui nous permettra de nous en expliquer.

Juste avant de suspendre l'audition, je faisais deux rappels.

Premièrement, une commission d'enquête est destinée à mettre en lumière les manquements et dysfonctionnements. Il existe heureusement dans cette assemblée d'autres cadres pour traiter différemment les sujets, pour poser des questions sur des secteurs stratégiques et sur la manière de les faire avancer et de les réformer ; ainsi, je suis corapporteur d'une proposition de loi sur l'audiovisuel public et cette question est aussi évoquée chaque année à l'occasion de l'examen du budget. Le principe d'une commission d'enquête est toutefois, je le répète – et je peux comprendre que cela puisse être frustrant à certains égards - ,

de mettre plutôt l'accent sur ce qui dysfonctionne ou peut dysfonctionner, sur ce qui va mal, alors que nous avons, bien entendu, et c'est heureux, des champions européens et français qui rayonnent dans le monde et contribuent à la souveraineté audiovisuelle – je l'ai dit hier à propos de Banijay, le rapporteur aussi et nous le disons encore devant vous. Vous êtes un acteur français qui permet de faire rayonner dans le monde la production audiovisuelle de notre pays. En tant que député, je me réjouis qu'une société française rachète un grand producteur américain, et c'est important de le dire. Toujours est-il que cette commission d'enquête a pour vocation de mettre en lumière des manquements, des dysfonctionnements et, le cas échéant, de proposer des réformes. Delphine Ernotte a d'ailleurs dit très clairement que c'est au législateur, le moment venu, de poser et de renforcer le cadre.

Sur l'actionnariat, nous sommes allés au bout du sujet – je propose donc au rapporteur que nous avancions –, et il le fallait, car l'audiovisuel est un secteur stratégique et on ne peut nier ni les ingérences étrangères ni les déclarations du président Trump : « *Notre industrie cinématographique a été dérobée par les autres pays comme on vole des bonbons à un bébé. Il faut reprendre la main. Il faut reprendre le contrôle de notre cinématographie, de notre monde audiovisuel.* » Le président Trump propose de taxer les films produits à l'étranger et de revoir les dispositifs d'incitation. Certains ont contesté les multiples questions du rapporteur, et il m'arrive parfois de considérer qu'il faut mettre fin à une discussion sans être allé au bout, mais, dans le contexte que je viens de rappeler, il est intéressant de s'interroger sur le rôle d'un actionnaire américain, étranger, dans un secteur stratégique. Je ne fais pas partie des parlementaires qui considèrent qu'il faut interdire aux fonds d'investissement étrangers d'investir en France, mais il semble intéressant de comprendre comment KKR intervient – ou non – dans votre société. C'était là, je pense, l'objet des questions qui ont été posées, et il ne s'agissait pas d'acharnement comme a pu le dire un député.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le président, d'avoir signalé la gravité des propos tenus par le député Balanant. Cela n'a peut-être pas été entendu au micro, mais M. Balanant, député du groupe Les Démocrates, après avoir posé sa question, s'est tout simplement – sans respect, d'ailleurs, pour les travaux de cette commission d'enquête –, levé pour partir et a déclamé à mon encontre, devant six ou sept témoins, en m'ayant cité et tout en me pointant du doigt : « *T'inquiète, on va te régler.* » En parlant de moi : « *T'inquiète, on va te régler*. » Ce sont des menaces et des intimidations parfaitement inacceptables dans le cadre des travaux d'une telle commission. Je ne sais pas ce qui me vaut ces menaces et ces intimidations de M. Balanant, ce tutoiement et cette violence verbale, mais je sais que c'est parfaitement intolérable. J'espère que le bureau de l'Assemblée nationale sera convoqué et que des sanctions seront prises. J'en ai marre de ces intimidations et de ces menaces qui, depuis plusieurs semaines, se font de plus en plus pressantes, ne se cachent plus et s'expriment au sein même de l'enceinte de l'Assemblée nationale. Ce sont des comportements de voyou. Je le dis fermement : M. Balanant devra s'excuser et être sanctionné.

Monsieur le président, je vous remercie donc, car il ne faut pas laisser passer ces propos et ces intimidations. Le rôle d'un rapporteur, dans une commission d'enquête, est de poser toutes les questions qui doivent l'être, qu'elles plaisent ou non. Je vous remercie d'ailleurs, mesdames et messieurs, d'y répondre avec patience depuis ce matin. Mais j'espère que nous n'en resterons pas là : quand on dit à un député « *t'inquiète, on va te régler* » d'une façon aussi menaçante, cela appelle les sanctions les plus lourdes de la part de l'Assemblée nationale.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je n'ai cessé de le dire : lorsqu'une députée qualifie de « *raciste* » une chroniqueuse du service public, je la rappelle à l'ordre ; lorsqu'une députée publie un tweet pour traiter un présentateur de télévision

de « *facho* », je la rappelle à l'ordre ; quand un député tient des propos qui ne sont pas acceptables dans le cadre d'une commission d'enquête, je le rappelle donc aussi à l'ordre. Je vous le redis très fermement et solennellement : je convoquerai une réunion du bureau de notre commission – pour commencer – afin que nous puissions nous expliquer.

Je vous redonne maintenant la parole, monsieur Capton, avant de la rendre au rapporteur car il nous faut aller au bout de cette audition.

M. Pierre-Antoine Capton. Je vais essayer de revenir au sujet qui nous occupe. Pardonnez-moi, mais ce qui s'est passé était un peu choquant et troublant ; ce n'est pas facile de répondre devant une commission, sous serment, au milieu de tout ça.

Pour en revenir à KKR et à l'intervention américaine : lorsque nous avons annoncé l'acquisition de North Road par Mediawan, il y a trois semaines ou un mois – pardonnez-moi, j'ai un petit problème avec les dates –, nous avons accordé des interviews, aux États-Unis, à l'agence Reuters et au *New York Times*. Toutes les questions revenaient au même point : comment un groupe français arrive-t-il à mettre la main sur un studio américain ? Là-bas, la question est inversée et très honnêtement, j'en tire une grande fierté.

Concernant l'intervention de KKR – et il en va de même pour Xavier Niel et Matthieu Pigasse, bien qu'ils soient co-contrôlants, ou pour tout autre actionnaire –, il n'a jamais exercé de rôle de direction et cela n'a jamais été prévu. Je suis le seul dirigeant de ce groupe et le seul à prendre les décisions. J'ai une confiance totale dans mes équipes. Qu'il s'agisse des rédacteurs en chef, des producteurs, des animateurs et animatrices ou des journalistes, tous bénéficient d'une totale indépendance éditoriale. Je ne peux pas tous les citer mais je pense au professionnalisme de Caroline Roux, d'Aurélie Casse, d'Anne-Élisabeth Lemoine, de Patrick Cohen et de tous ceux qui travaillent avec Mediawan – c'est également le cas d'Anne-Sophie Lapix pour M6. C'est pour moi le plus important.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez – et j'ai pu le voir – que certaines de vos marges sont assez réduites sur des émissions que vous produisez pour le service public. Vous affirmez d'ailleurs que c'est un honneur pour vous de produire des émissions et des contenus à un coût relativement modique pour le service public.

J'aimerais toutefois vous interroger sur un point précis, même il ne s'agit pas de votre entreprise. J'ai pointé depuis plusieurs semaines les marges réalisées sur certains jeux produits pour le service public – dont certains sont produits et animés par Nagui. Nous en avons parlé hier avec la société Banijay : certains audits de production font état de marges supérieures à plus de 40 %, voire proches de 50 %. Selon votre conception de l'audiovisuel public, est-il sain que certains acteurs réalisent des marges aussi importantes alors qu'il s'agit de l'argent du contribuable, censé financer une mission de service public ? Autrement dit, peut-on faire les mêmes marges dans le service public que sur des chaînes privées ?

M. Pierre-Antoine Capton. En l'occurrence, je ne connais pas les marges de mes partenaires producteurs ; je suis donc bien incapable de répondre à vos questions sur le sujet. Ce que je sais d'une manière générale, pour travailler à la fois avec des chaînes privées, des plateformes et le service public, c'est que les budgets de ce dernier sont réduits. Par ailleurs, tous nos programmes sont audités chaque année par des cabinets différents. On répond – c'est un travail très exigeant –, on s'adapte. Quand le service public subit des baisses de budget, on répond présent, on accompagne. Je pense que nous sommes tous logés à la même enseigne et qu'il n'y a pas de différence particulière entre les producteurs.

Le jeu est un genre important. Mediawan ne s'y est jamais intéressé ; pourtant, si nous suivions une logique purement économique, tout le monde sait que c'est l'un des genres les plus rentables et que les magazines d'information le sont moins… Pardon, ce n'est pas facile de continuer avec ce qui se passe autour de nous.

M. Thomas Anargyros. S'il vous paraît opportun de poursuivre, je souhaite apporter, sur ce sujet, un élément complémentaire qui me semble essentiel. Le groupe Mediawan, ce sont des dizaines de producteurs et des centaines de programmes. Les marges ne peuvent s'apprécier programme par programme. Je disais tout à l'heure que, dans le domaine de la fiction, nos marges sont globalement proches de zéro.

Notre secteur industriel est probablement l'un des plus transparents de tous, si ce n'est le plus transparent. La réglementation nous impose de fournir à France Télévisions des devis, ensuite transmis au CNC. Puis, lorsque nous achevons une production, quelle qu'elle soit, nous devons rendre des comptes au CNC ainsi qu'à Bercy en ce qui concerne le crédit d'impôt. Ils indiquent à l'euro près ce que gagnons – ou ne gagnons pas.

L'exploitation des œuvres est aujourd'hui le seul levier, pour des entreprises comme les nôtres, permettant de financer la R & D (recherche et développement), de couvrir une partie des frais généraux et, bien sûr, de gagner de l'argent – ce qui est tout de même nécessaire. Mais une très grande partie de cet argent est redistribuée aux éditeurs, donc, en l'occurrence, à France Télévisions. Ces deux dernières années, nous avons ainsi reversé 5 millions d'euros de droits à France Télévisions. Sur la seule série *Tandem*, désormais arrêtée, les différentes reventes ont permis de lui reverser plus de 2 millions. J'en reparle parce que cela permet de mieux éclairer notre fonctionnement. Il ne faudrait pas croire qu'une fois que les éditeurs ont financé 60 ou 70 % de l'œuvre, tout s'arrête pour eux à la fin de la durée de leurs droits : ensuite, il y a l'exploitation, et une part très significative des revenus qui en découlent leur revient, quels qu'ils soient – la seule exception concerne les plateformes américaines, avec lesquelles, malheureusement, nous travaillons majoritairement en *buy-out*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie. Passons à un autre sujet. Plusieurs articles ont fait état du rachat, le 31 janvier dernier, de l'entreprise américaine North Road. Il y a aussi eu des réactions un peu polémiques pour une raison précise, et je veux vous donner l'occasion d'y répondre. L'opération a pris la forme d'un processus de fusion et d'échange d'actions ; dans votre communiqué, il est annoncé que le Qatar Investment Authority (QIA) fera partie de la nouvelle entité. On sait que le Qatar a financé cette entreprise américaine à hauteur de 150 millions de dollars. Or, comme vous le savez, le Qatar est connu pour sa pratique du *soft power*, sa proximité avec les Frères musulmans et sa volonté de se faire le relais de diverses influences islamistes, de façon assez avérée.

Pouvez-vous nous dire quelle sera exactement la place du Qatar dans la nouvelle entité que vous avez créée ? Le Qatar Investment Authority sera-t-il présent, par exemple, au conseil d'administration de Mediawan, ou disposera-t-il d'un certain nombre d'actions de votre entreprise ?

M. Pierre-Antoine Capton. Je vais laisser Guillaume Izabel vous répondre s'agissant de leur place et de ce qu'ils vont faire. Il importe toutefois de rappeler que North Road a été créée par Peter Chernin, qui est l'ancien patron de la Fox et un grand professionnel des médias. Pour résumer son parcours, il est l'homme qui a validé le lancement de films… Excusez-moi, il se passe des choses en coulisses, on entend parler, ce qui m'empêche de me concentrer…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez-y, monsieur Capton.

M. Pierre-Antoine Capton. Je reprends : il a donné son feu vert à des films comme *Titanic* et *Avatar*. C'est un professionnel reconnu dont l'entreprise, North Road, produit aux États-Unis de nombreux films, séries et documentaires, ainsi que des émissions de télévision. Il y a quelques années, il a souhaité investir en France en y achetant une société ; il a ainsi entamé des discussions avec plusieurs producteurs indépendants. Plutôt que de laisser une société française se faire racheter, nous avons alors considéré qu'il valait mieux lui proposer un partenariat nous permettant de devenir les contrôlants de cette société. C'est donc le mouvement inverse de ce qui était initialement prévu : c'est une société française qui a racheté un studio américain. C'est quasiment inédit. À l'instar de Canal+, qui vient de réaliser une acquisition incroyable en Afrique, ou de Banijay, qui discute avec un groupe de premier plan en Angleterre, nous avons saisi cette occasion de nous développer. North Road comptait effectivement de nombreux actionnaires qui se sont retrouvés autour de la table, et je laisse Guillaume Izabel poursuivre.

M. Guillaume Izabel. Pour bien comprendre le rôle qu'aurait QIA au capital de Mediawan – je précise qu'il n'en est pas actionnaire pour le moment –, il faut revenir à la genèse du groupe North Road. En réalité, il s'est construit selon une logique assez proche de la nôtre. Comme l'a rappelé Pierre-Antoine Capton, c'est un groupe qui a été bâti par un entrepreneur-producteur autour de sa propre société de production, et qui, comme nous, s'est développé par acquisitions pour intégrer d'autres activités, d'autres talents et d'autres expertises. Comme nous, il s'est appuyé pour ce faire sur des financements externes, tout en gardant le contrôle. En l'occurrence, Peter Chernin est allé chercher des fonds de QIA et de Providence, deux investisseurs qui ont pris chacun une participation minoritaire équivalente dans North Road.

L'opération que nous sommes sur le point de réaliser s'effectue principalement par échange d'actions. Ce choix n'a pas été dicté par la seule logique de montage financier : comme l'a rappelé Pierre-Antoine Capton, il répond également à une volonté de rapprochement stratégique. Cela permet à Mediawan de renforcer son savoir-faire sur certains genres et certaines activités, et surtout de passer un cap pour devenir un acteur global. Dans un contexte de consolidation forte aux États-Unis et face à des plateformes qui occupent une place croissante, nous devons exister et nous faire une place pour porter la voix de nos productions et les faire rayonner à l'international.

Le résultat de cette opération, qui s'est donc effectuée par échange d'actions, est le suivant : les actionnaires de North Road vont tous recevoir des actions de Mediawan et en devenir un nouvel actionnaire minoritaire. Plus précisément, une holding dédiée, rassemblant tous les actionnaires de North Road – dont QIA et Providence, mais surtout, en majorité, son fondateur et son management –, deviendra actionnaire minoritaire de Mediawan. Pour résumer, QIA et Providence seront actionnaires minoritaires de cette holding, elle-même minoritaire au sein de Mediawan. Leur poids économique sera donc très faible et ils ne disposeront d'aucun siège ni d'aucune voix au conseil de surveillance.

M. Pierre-Antoine Capton. Je tiens à souligner que nous vous répondons en toute transparence, car cette opération n'est pas encore finalisée : elle demeure soumise à l'approbation des autorités de la concurrence dans différents pays. Nous savions que cette question viendrait et j'espère que vous noterez la transparence totale des équipes de Mediawan sur tous les sujets.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il est bon, en effet, de se féliciter de la réussite d'entreprises comme la vôtre qui font l'acquisition de sociétés américaines ; c'est souvent l'inverse que l'on observe. C'est important de braquer le projecteur sur cet aspect. Vous connaissez mon côté pro-entreprise – je viens moi-même de ce milieu – et ce type d'acquisition est suffisamment rare pour être salué. C'est l'honneur de la production française que de pouvoir ainsi s'exporter et de compter de belles réussites comme la vôtre ou celle de Banijay.

Si je me suis montré insistant quant à la structure capitalistique de votre groupe, c'est parce qu'il existe des règles et un cadre. Le rôle de cette commission est d'examiner l'affectation des 4 milliards d'euros d'argent public consacrés à l'audiovisuel, de savoir qui est financé et quelles sont les structures capitalistiques derrière. C'était là l'unique raison de mes questions. Mais peut-être ne l'ai-je pas suffisamment dit depuis le début de cette audition : il faut aussi se réjouir d'une telle acquisition à l'étranger.

J'en viens à une autre question qui concerne les cofondateurs de Mediawan. Parmi vos actionnaires et cofondateurs figure notamment M. Pigasse, que nous entendrons cet après-midi. Le 6 novembre 2018, *La Lettre A* titrait : « Matthieu Pigasse, un banquier surendetté ». Lors de la création de Mediawan, dont j'ai rappelé qu'elle avait pris la forme d'un Spac, vous étiez trois : Xavier Niel, qui a manifestement apporté une des garanties financières ; vous-même, qui avez apporté votre capacité entrepreneuriale et votre science de la production ; et Matthieu Pigasse. Ma question est simple : pourquoi l'avoir choisi pour créer Mediawan et qu'a-t-il apporté concrètement à la réussite de ce projet entrepreneurial ?

M. Pierre-Antoine Capton. Comme je l'ai souvent rappelé, j'ai créé la société Troisième Œil de manière indépendante en mars 2001. Tout au long de mon parcours, elle s'est développée et j'ai été sollicité à plusieurs reprises par des groupes étrangers qui voulaient la racheter. Je me souviens notamment qu'en 2010, le groupe Fremantle, filiale de Bertelsmann-RTL, m'a proposé de racheter mon entreprise et de devenir le patron de la nouvelle entité. Je n'en avais pas envie, parce que mon indépendance n'avait pas de prix ; le jour de la signature à Londres, j'ai finalement décidé de rentrer chez moi. En 2015, alors que ma société avait du succès et continuait de croître, j'ai rencontré de nombreux grands patrons de firmes françaises et européennes qui ont cherché à m'attirer dans des aventures capitalistiques ; certains m'ont proposé de diriger un groupe, d'autres de racheter ma société.

À cette époque, j'avais conscience qu'une nouvelle étape était nécessaire, d'abord parce que j'avais de l'ambition – j'en ai encore, je l'assume, il y a plein de choses que j'ai envie de faire –, et ensuite parce que j'éprouvais une immense admiration pour le parcours entrepreneurial de Xavier Niel, qui m'a toujours fasciné. J'ai la chance d'être devenu son partenaire. À la même période, j'ai rencontré Matthieu Pigasse, qui était déjà associé à Xavier Niel au sein du groupe *Le Monde*. Ensemble, nous avons constaté l'arrivée des plateformes dans toute l'Europe et conclu à la nécessité de créer un champion français. C'est Matthieu Pigasse qui a eu l'idée du véhicule financier, le Spac ; c'est lui qui a engagé ce mouvement, que Xavier Niel a ensuite accompagné. Dès le départ, les rôles ont été très clairs : ils sont fondateurs et cocontrôlants, mais je suis le seul dirigeant opérationnel. Vous pourrez d'ailleurs leur poser la question : le temps qu'ils consacrent à Mediawan se limite à quelques heures par an lors des conseils d'administration. Ils me font confiance. Ce que j'apprécie chez eux, c'est qu'ils ont soutenu mon parcours d'indépendant. C'est une chance incroyable d'avoir à ses côtés des gens qui vous poussent et vous permettent, en partant de pas grand-chose, de bâtir un champion français. Je ne les remercierai jamais assez de m'avoir permis de réaliser ce parcours entrepreneurial.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous interroge sur l'influence de M. Pigasse, c'est en raison de plusieurs rappels à l'ordre de l'Arcom. Le 11 septembre dernier, dans « L'émission politique » de France 2, Caroline Roux a reçu Matthieu Pigasse. Elle l'a introduit en ces termes : « *Ce n'est pas facile d'avoir des patrons qui viennent sur des émissions politiques.* » Elle l'a donc présenté comme un simple patron, mais elle a oublié de préciser plusieurs points. D'abord, que M. Pigasse avait appelé à voter pour le Nouveau Front populaire quelques mois auparavant, en 2024, et qu'il avait récemment fait la une de *Libération* en affirmant : « *Je veux mettre les médias que je contrôle dans le combat contre la droite radicale*. » Il l'assume, il l'a encore assumé au micro de Benjamin Duhamel sur France Inter il y a quelques jours. Enfin, Caroline Roux n'a pas mentionné qu'il est l'un des cofondateurs de Mediawan, votre société, qui produit des émissions pour le service public.

Pire encore, à l'occasion de cette tribune qui lui a été accordée sans contradictoire pendant près de vingt minutes, M. Pigasse a lourdement diffamé le Rassemblement national. Je le cite : « *Ce que* [le Rassemblement national] *nous propose, c'est une société de boucs émissaires dans laquelle il y a toujours un coupable et* [où] *le coupable, c'est toujours l'autre. L'autre, d'ailleurs, c'est toujours le plus vulnérable : c'est le migrant, le musulman, l'homosexuel, etc.* ». Il a ainsi prétendu que ce parti mettait en cause et pourchassait ces catégories de citoyens. Ces propos n'engagent que lui et j'aurai l'occasion de l'interroger à ce sujet cet après-midi. Mais selon vous, qui dirigez une entreprise établie et qui produisez nombre d'émissions pour le service public, l'intervention d'un cofondateur comme M. Matthieu Pigasse, qui prend des positions politiques en rupture avec un certain nombre d'objectifs liés aux missions du service public, ne pose-t-elle pas problème dans le développement de vos activités, notamment auprès de France Télévisions ?

M. Pierre-Antoine Capton. Je vais vous répondre en toute transparence, sachant que Matthieu Pigasse sera devant vous tout à l'heure et pourra s'expliquer lui-même.

La première chose, monsieur le rapporteur – il en a été question à plusieurs reprises – , concerne les éventuelles ambitions politiques de chacun des associés de Mediawan. En ce qui me concerne, je n'en ai aucune, qu'elle soit locale ou nationale. Je n'ai pas envie de faire de la politique. J'essaie, à ma manière, d'avoir un impact sur la société à travers les programmes que je produis. Je vous recommande d'ailleurs d'aller voir le film *La Maison des femmes* qui sort la semaine prochaine et est distribué en partie par Mediawan et Pathé ; c'est un film incroyable sur ces maisons qui viennent en aide aux femmes victimes de violences. C'est un sujet essentiel. J'ai aussi soutenu le documentaire d'Olivier Goy sur la maladie de Charcot. C'est là notre façon d'agir.

Quant à Matthieu Pigasse, comme je vous l'ai dit, il a cofondé ce groupe mais n'y exerce aucun rôle opérationnel. Pour l'anecdote, je crois qu'il n'avait jamais rencontré Caroline Roux – ou peut-être une fois – avant « L'émission politique » de France 2. Je précise d'ailleurs que cette émission n'est pas produite par Mediawan ; elle l'est par la rédaction de France Télévisions. Je n'échange pas tous les jours – ni même toutes les semaines – avec mes associés. Matthieu Pigasse s'est rendu à cette émission en toute indépendance ; je n'en étais pas informé. Il dirige par ailleurs un groupe de presse qu'il contrôle à 100 %, Combat Media. Ses prises de parole se font donc en son nom propre ; elles n'engagent jamais Mediawan. Mme Planchon, qui est à mes côtés et qui dirige Mediawan Prod, n'a – cela va vous paraître surprenant – jamais rencontré Matthieu Pigasse et ne possède même pas son numéro de téléphone. Je ne peux pas vous donner de preuve plus concrète de l'indépendance totale de nos rédactions. Je ne connais pas les positions politiques de M. Niel et de M. Pigasse, et ils ne connaissent sans doute pas les miennes. Ce ne sont pas des débats que nous avons entre nous, et c'est aussi cela qui garantit

l'indépendance de notre société. Nous pouvons être en désaccord sur certains points, mais quand nous échangeons, c'est uniquement sur les sujets de stratégie média ; c'est ce qui nous importe. Lorsque Matthieu Pigasse prend position, il le fait à titre personnel et au nom de son groupe ; à aucun moment il n'a pris la parole au nom de Mediawan.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous confirmez qu'il siège bien à votre conseil de surveillance ?

M. Pierre-Antoine Capton. Tout à fait.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai une dernière question au sujet de votre cofondateur, M. Pigasse.

Vous expliquez qu'il n'a jamais rencontré Caroline Roux. M. Pigasse est l'un des cofondateurs de Mediawan ; Caroline Roux présente des émissions produites par Mediawan. Je vous crois, vous parlez sous serment et je ne remets pas en question votre propos, mais il peut sembler étonnant que M. Pigasse ne l'ait jamais rencontrée.

Mediawan est la première société de production à bénéficier de contrats avec France Télévisions. L'un de vos cofondateurs et actionnaires, M. Pigasse, explique de façon assumée vouloir mettre les médias dont il dispose dans un combat contre la droite radicale. Beaucoup de Français, moi le premier, peuvent se dire que le service public donne des contrats à Mediawan, dont l'un des cofondateurs et actionnaires est M. Pigasse, qui a un agenda politique au service duquel il entend mettre les médias qu'il possède… Au bout du compte, on peut faire l'amalgame et se dire que Mediawan est un cheval de Troie au service d'un agenda politique de gauche assumé, alors même que c'est la première société de production à bénéficier de contrats avec France Télévisions. M. Pigasse est-il parfaitement légitime, ayant un agenda politique, pour être coproducteur, coactionnaire d'une société qui produit nombre d'émissions du service public ? Ne vaudrait-il pas mieux qu'il aille faire autre chose et s'éloigne du service public de l'audiovisuel pour poursuivre pleinement son agenda politique ?

M. Pierre-Antoine Capton. Je vous laisserai lui poser la question cet après-midi, puisque vous aurez la chance d'échanger avec lui.

Je répète une chose importante. Les sociétés de production contractent avec France Télévisions. France Télévisions est coproducteur de chacune des émissions d'actualité dont nous parlons. Les producteurs et les rédacteurs en chef sont indépendants. Même moi, en tant que dirigeant, je n'ai pas à parler aux producteurs et aux rédacteurs en chef d'éditorial, ils sont totalement indépendants, et ces émissions sont portées par des journalistes totalement indépendants. Il est rare, dans ce monde, d'avoir des rédactions totalement indépendantes, mais c'est le cas, vous pouvez me croire. Aucun des actionnaires, quel qu'il soit, n'a de relation directe avec l'éditorial de nos émissions.

Je vous le dis de manière totalement transparente et je serais très heureux de vous inviter, si vous le souhaitez, vous-même et les autres députés intéressés – certains députés sont déjà venus voir comment se fabriquent nos fictions –, à venir passer vingt-quatre heures dans nos bureaux pour comprendre comment les rédactions travaillent, leur indépendance, comment elles interagissent avec le service public et comment les décisions sont prises. Cela permettra une totale transparence sur ces questions, qui sont légitimes – je les entends, monsieur le rapporteur.

Pourquoi Caroline Roux et Matthieu Pigasse ne se voient-ils pas ? En fait, le métier principal de Matthieu Pigasse est d'être le patron en France de Centerview, qui est une banque américaine. Le métier principal de Xavier Niel est d'être le patron d'Iliad et d'être un investisseur important dans plusieurs sociétés. Ils ont chacun des bureaux. Ils n'ont pas de bureau chez Mediawan et ils ne viennent pas régulièrement, mis à part pour des avant-premières ou d'autres choses de ce genre. Il n'y a donc pas d'endroits où ils se croisent. Bon nombre de producteurs de cinéma et de fiction ou d'animateurs de Mediawan n'ont jamais rencontré Matthieu Pigasse. La meilleure preuve, c'est que Mme Planchon n'a jamais rencontré Matthieu Pigasse, elle qui s'occupe de toutes ces émissions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous pourrez rester cet après-midi si vous voulez, madame Planchon ; ce sera l'occasion de le rencontrer !

Je vais vous poser la question différemment. M. Pigasse assume le fait d'avoir acheté des médias pour – en partie – peser dans la bataille culturelle. Je le cite, c'était sur France Inter : la « bataille culturelle », c'est « *la lutte pour imposer par les médias ses valeurs, ses mots, ses thèmes, ses expressions, son regard sur le monde. L'objectif, il est simple, c'est de gagner la bataille des idées et des images pour gagner la bataille électorale* ». Matthieu Pigasse assume, et c'est son droit, le fait de mettre ses médias – ou, pour être précis, de prendre sa part – dans cette bataille culturelle. Il termine l'interview en disant qu'il souhaite peser sur la présidentielle de 2027.

Comprenez-nous – je vais au bout de ma question : nous nous demandons pourquoi quelqu'un qui assume de mettre ses médias dans la bataille culturelle ne considérerait-il pas, lorsqu'il cofonde un groupe de production audiovisuelle, qu'il s'agit aussi de bataille culturelle ? C'est ce que nous essayons de comprendre. Nous ne sommes pas là pour jeter la suspicion. On a quelqu'un qui assume de vouloir s'engager dans la bataille culturelle, qui le dit très clairement, qui achète des médias pour ce faire et qui veut empêcher la victoire du Rassemblement national à la présidentielle de 2027. Mais, quand il cofonde une société de production audiovisuelle, on n'est plus dans la bataille culturelle, il n'y a plus aucune ambition politique ? C'est cela que nous avons du mal à comprendre. Pourquoi ce qui marche pour *Les Inrockuptibles* et pour Radio Nova ne fonctionnerait-il pas pour Mediawan ? C'est une seule et même personne.

M. Pierre-Antoine Capton. M. Pigasse a des médias. Il les contrôle. Cela n'a rien à voir avec Mediawan. Il a des journaux, des radios d'opinion. Mediawan n'est pas un média, nous n'avons pas de ligne éditoriale, nous répondons à la ligne éditoriale de nos clients. Quand nous travaillons pour France Télévisions, c'est en coproduction et c'est pour France Télévisions. Quand je travaillais avec Paris première pour l'émission « Zemmour et Naulleau », je répondais à leur ligne éditoriale. Ce n'est ni Justine, ni Xavier Niel, ni Matthieu Pigasse, ni moi-même, ni qui que ce soit chez nous qui fixe la ligne. Il est important de faire la différence entre les deux. Le groupe que contrôle Matthieu Pigasse n'a rien à voir avec Mediawan.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous comprenez qu'à la veille de la présidentielle, qui sera majeure, le fait que vous ayez dans votre conseil de surveillance quelqu'un comme M. Pigasse peut avoir une certaine importance… Moi aussi, j'ai fait des études d'économie. Je n'ai pas créé une entreprise, comme M. le rapporteur, mais j'ai fait quelques études de finance et d'économie et je sais ce qu'est un conseil de surveillance, je connais son rôle stratégique. Je sais aussi qu'il existe des garde-fous pour éviter que les membres du conseil de surveillance n'influent sur la ligne éditoriale.

Admettez que vous produisez des émissions de flux éminemment politiques et éminemment importantes, *a fortiori* avant l'élection présidentielle. L'Arcom a quand même rappelé à l'ordre France 5 pour des problèmes de pluralisme politique car elle estimait qu'il y avait eu sur cette chaîne – il ne s'agit pas seulement de vos émissions – une surexposition de certains partis politiques et une sous-exposition d'autres partis. On peut considérer que le fait qu'un actionnaire de la principale société de production avec laquelle travaille France Télévisions ait un agenda politique pose des questions de déontologie – pour ma part, je n'irai pas jusqu'à parler de conflit d'intérêts. Vous nous assurez que cela ne pose aucune difficulté mais aux États-Unis, où j'ai travaillé, les conseils d'administration et de surveillance n'aiment pas que leurs actionnaires prennent des positions politiques. Ils essaient même d'éviter que ce soit le cas.

M. Pierre-Antoine Capton. Mediawan n'est pas un média. Je voudrais vraiment qu'on le comprenne. Nous répondons à une ligne éditoriale. La meilleure preuve de notre indépendance, c'est que vous me posez des questions sur le fait que Trump pourrait intervenir dans nos décisions, puis sur Matthieu Pigasse, qui a des positions plutôt à gauche, et sur le Qatar. Je vous assure qu'aucun de mes coactionnaires, aucun membre du conseil de surveillance ou qui que ce soit n'a essayé, n'essaie ou n'essaiera d'influencer la ligne éditoriale de nos émissions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela ne vous pose donc pas de difficulté que l'un de vos actionnaires, l'un de vos cofondateurs, prenne des positions très fortes pour la présidentielle de 2027 ?

M. Pierre-Antoine Capton. S'il les prenait au nom de Mediawan, oui. Si un jour Matthieu Pigasse me demandait de suivre une ligne éditoriale sur une de nos émissions, je démissionnerais immédiatement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Effectivement, vous n'êtes pas un média, mais vous produisez des émissions politiques et c'est Mediawan qui garantit le respect des règles du pluralisme politique dans « C dans l'air » et « C à vous ».

M. Pierre-Antoine Capton. Exactement ; au sein de France Télévisions.

Il y a une chose que l'on n'a pas dite sur « C dans l'air » et « C à vous ». « C dans l'air », avant-hier, était la première chaîne de France, tous horaires confondus, pour un débat autour de l'Ukraine. « C dans l'air » est le premier podcast de France. On a parlé de budget, on a parlé d'information, mais savez-vous pourquoi ça marche ? Parce que le téléspectateur sait qu'il y trouvera une indépendance. Il y a une confiance autour de cette marque. Toutes les chaînes d'information qui se sont développées ont essayé de faire des émissions qui ressemblent à « C dans l'air ». Savez-vous combien sont payés les experts de « C dans l'air », monsieur le président ? Zéro euro. Ils ne sont pas payés. Ils sont là parce que chacun vient défendre un point de vue, un média, et c'est cet échange qui est intéressant. Nous nous sommes fait piquer plein d'experts par les chaînes d'information parce qu'ils y sont payés, mais l'audience de « C dans l'air » n'a jamais été aussi importante car un contrat de confiance existe depuis quinze ans entre les téléspectateurs et l'audiovisuel public. Je pense que c'est la même chose pour « C à vous ».

Il y a une personne dont on n'a pas beaucoup parlé dans cette commission d'enquête, c'est le téléspectateur. Chaque jour, quand nos équipes partent travailler, elles pensent aux nombreux téléspectateurs qui les regardent. Il faut y penser. Quand on nous demande de faire des plans d'économies, qu'on nous demande une baisse de 5 %, on supprime par exemple

« C dans l'air » pendant l'été, et qui se retrouve sans émission ? Ce sont les téléspectateurs. Peut-être que l'audience de la télévision vieillit, mais je pense que c'est aussi le rôle du service public que de penser à des téléspectateurs qui ne sont pas tous des cibles commerciales. C'est un rôle que remplissent ces émissions-là. Je pense que ça doit être une priorité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je maintiens pour ma part qu'à l'heure du soupçon, à l'heure où le pays est polarisé, fracturé, à l'heure où les Français n'ont plus confiance dans les politiques, dans les médias, dans les journalistes, où le lien de confiance est brisé, il est important que les coactionnaires – les cofondateurs, en l'occurrence – d'un producteur audiovisuel s'astreignent à un devoir de réserve, en tout cas de prudence dans l'expression politique. J'aurai l'occasion de le dire à Matthieu Pigasse tout à l'heure.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dernière question à ce sujet. Je partage le constat de M. le président. Vos deux cofondateurs sont quasiment des candidats potentiels, affirmés et assumés, à l'élection présidentielle de 2027.

Je pense à nombre d'interviews de M. Pigasse. M. le président a évoqué celle, récente, devant Benjamin Duhamel sur France Inter, dans laquelle il explique : « *Ce combat est au service d'idées et de valeurs. J'ai toujours été engagé, j'ai publié quatre livres depuis quinze ans et de nombreuses tribunes avec toujours la même ligne. Mon ambition, c'est de ne pas rester le long du chemin, indifférent, les bras ballants, donc de peser le plus possible sur la présidentielle de 2027.* » Il expliquait également – j'ai fait référence à plusieurs articles – vouloir mettre les médias qu'il a à sa disposition dans le combat contre la droite nationale ou radicale.

M. Niel, de la même façon, laisse entendre qu'il pourrait aussi être candidat à la présidentielle de 2027. Concernant l'indépendance éditoriale que vous clamez vis-à-vis de vos actionnaires et cofondateurs, on a retrouvé des propos de M. Niel qui explique : « *Quand les journalistes m'emmerdent, je prends une participation dans leur canard et ensuite ils me foutent la paix.* » Vous comprenez que, vu ces propos, l'on ait des doutes sur l'indépendance d'une société qui produit des émissions du service public quand elle a pour actionnaire et cofondateur M. Niel.

Lors de leur audition, certains syndicats de France Télévisions, notamment le syndicat Force ouvrière, ont remis en question la neutralité de certaines émissions que vous produisez, comme « C dans l'air » et « C à vous », et de « C ce soir », produit par Together. Ils expliquaient que, lorsque certaines émissions étaient externalisées, ils n'avaient parfois plus la main sur le parfait respect de la neutralité pourtant imposée par la loi.

Ma question est simple : comment faire pour garantir parfaitement l'indépendance de votre ligne éditoriale avec de tels coactionnaires et cofondateurs, surtout quand des syndicats de France Télévisions expliquent qu'une telle externalisation fait peser un doute sur le strict respect de la neutralité ?

M. Pierre-Antoine Capton. Si je ne dis pas de bêtise, il me semble que Xavier Niel, lors d'une précédente commission, a démenti sous serment avoir prononcé cette phrase. Mais vous aurez l'occasion de lui poser la question.

Encore une fois, si, demain, M. Niel ou M. Pigasse se présentait à l'élection présidentielle, cela poserait problème et nous prendrions des dispositions sur la gouvernance de l'entreprise. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Ils n'ont aucun rôle opérationnel. Je rappelle que nous ne sommes pas un média. Nous n'avons pas de ligne éditoriale ! Nous répondons à la ligne éditoriale de nos clients. C'est pour moi le plus important. C'est la plus grande preuve de transparence. Nous sommes capables de ne pas défendre de ligne éditoriale et d'avoir une parfaite indépendance. Vous avez raison : c'est le rôle de cette commission d'enquête que de comprendre, et, encore une fois, je vous invite à assister quand vous le souhaiterez à des conférences de rédaction de « C à vous » ou de « C dans l'air » pour comprendre la totale indépendance de nos équipes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Est-ce que France Télévisions vous a demandé des garde-fous à l'approche de la présidentielle compte tenu des déclarations de Matthieu Pigasse ? Ce que vous venez de nous dire est important – et nous vous en remercions – , mais semble montrer que c'est vous qui posez les garde-fous. Est-il possible que France Télévisions vous alerte : « Attention, on entre dans l'ère de la présidentielle, l'un de vos actionnaires prend des positions politiques et a envie de s'engager dans la bataille. On vous demande… » Ce dialogue est-il engagé avec eux ?

M. Pierre-Antoine Capton. Nous avons un dialogue régulier sur la tenue des émissions. Quel rôle pourrait avoir Matthieu Pigasse sur « C dans l'air » ou « C à vous » ? S'inviter ? Ce ne sera pas le cas, je peux vous le dire. Xavier Niel et Matthieu Pigasse ne seront pas invités dans « C à vous ». Demander des choses éditoriales ? Ça ne passerait jamais. Nous sommes vigilants, je suis vigilant, toutes les équipes sont vigilantes. Il y a une confiance entre France Télévisions et le groupe que je représente. Cela fait quinze ans que nous travaillons et nous n'avons jamais été sanctionnés par l'Arcom. Nous sommes toujours extrêmement attentifs aux temps de parole, aux équilibres, au respect, au débat, aux échanges. Nous travaillons en toute indépendance avec nos équipes et avec France Télévisions, à toutes les étapes de ce que nous fabriquons.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y a une question que je comptais poser à M. Niel cet après-midi. Je ne comptais pas vous la poser mais, puisque vous expliquez que MM. Niel et Pigasse n'ont jamais été invités sur le plateau de « C à vous »…

M. Pierre-Antoine Capton. … ni ne le seront.

M. Charles Alloncle, rapporteur. …, je rebondis sur vos propos. M. Niel a été invité sur le plateau de « C à vous » le 30 janvier 2024. Cela a fait l'objet d'une polémique, puisqu'il était venu à cette occasion présenter et vendre sa nouvelle Freebox. Il a eu tribune libre et, dans son introduction, la présentatrice de l'émission a décrit cette Freebox comme « *la plus puissante du marché – je ne dis pas de bêtises ? –, à l'offre plus généreuse et […] plus responsable* ». À la suite de l'émission, France Télévisions a reçu une mise en garde de l'Arcom, qui aurait regretté que le produit commercialisé par M. Niel ait « *fait l'objet de la part de la présentatrice de propos laudatifs et marqués par une absence de critique* », sachant que M. Niel est aussi indirectement producteur de cette émission et qu'il n'en a nullement été fait mention.

Vous expliquez qu'il y a une totale garantie d'indépendance sur la ligne éditoriale des émissions que vous produisez pour le service public ; en l'occurrence, que M. Niel et M. Pigasse n'ont pas de tribune et ne sont pas invités sur « C à vous » et « C dans l'air ». Cela a pourtant été le cas, et en plus l'Arcom a été saisie et a rappelé à l'ordre France Télévisions. Pouvez-vous clarifier vos propos ? On peut avoir des doutes sur l'indépendance que vous évoquez alors que M. Niel, visiblement, venait faire la promotion commerciale de sa dernière Freebox dans l'une de vos émissions, qui plus est sur le service public.

M. Pierre-Antoine Capton. Deux choses importantes avant de laisser Mme Planchon répondre,

Vous dites qu'il n'a pas été présenté comme actionnaire de Mediawan. La première chose qui a été faite par Anne-Élisabeth Lemoine, c'est de rappeler à tous les téléspectateurs de France Télévisions que Xavier Niel était l'un des actionnaires de contrôle de Mediawan, donc de Troisième Œil Productions, qui produit l'émission. L'information a été donnée.

Nous avons effectivement reçu une mise en garde de l'Arcom. Sur onze minutes d'interview – Justine Planchon va vous le préciser –, je crois que quatre minutes tournaient autour de sa nouvelle box. Nous avons évidemment entendu cette mise en garde et nous ne le ferons plus.

Mme Justine Planchon. Ce sera l'occasion pour moi de vous raconter comment se passe une conférence de rédaction et d'expliquer à quel point les journalistes, les programmateurs et les rédacteurs en chef des rédactions de « C à vous » et de « C dans l'air » travaillent en toute indépendance.

L'invitation de Xavier Niel a été lancée par les programmateurs et les journalistes et validée par France Télévisions à l'issue d'une conférence de rédaction à laquelle je ne participe pas, à laquelle Pierre-Antoine Capton ne participe pas, à laquelle Matthieu Pigasse ne participe pas, à laquelle Xavier Niel ne participe pas. Anne-Élisabeth Lemoine a effectivement rappelé le contexte lors de l'émission en mentionnant que Xavier Niel était un cofondateur du groupe Mediawan ; elle précise même en direct que l'émission est produite par Mediawan, par la société Troisième Œil Productions. Je tiens à préciser qu'aucune demande éditoriale de la direction, ou à la direction, n'a jamais été faite pour que les équipes des émissions reçoivent Xavier Niel, ni aucun de nos actionnaires.

Il est également important de dire que, dans le cadre de son invitation sur le plateau de « C à vous », Xavier Niel a répondu à un canevas d'interview très classique. Je me permets de corriger ce qui a été dit par Pierre-Antoine Capton : l'interview durait treize minutes, trois minutes sont consacrées à la box. Le reste des questions porte sur l'impact technologique des équipements, le temps passé sur les écrans, le pouvoir d'achat. Nous aurions pu poser ces questions à n'importe quel intervenant issu de cette industrie…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ça a été le cas ? Vous avez invité la présidente d'Orange sur « C à vous » ?

Mme Justine Planchon. En l'occurrence, je parlais de l'invitation de Xavier Niel…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si vous me le permettez, il y a eu un rappel à l'ordre, une mise en garde de la part de l'Arcom. Ce sont des faits assez graves, pour vous dire sincèrement ce que je pense.

Mme Justine Planchon. Absolument. Ce n'est pas un rappel à l'ordre ; c'est une mise en garde de l'Arcom…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon de vous interrompre, et merci de nous rappeler ce qu'est une conférence de rédaction, mais je pense que M. le rapporteur et moi savons à peu près à quoi cela ressemble, même si nous ne sommes pas journalistes. Il faut partir du point de départ. Le point de départ, c'est le rappel à l'ordre, la mise en garde de l'Arcom. Ce n'est pas anodin. Disons les choses franchement : pendant trois à quatre minutes, Xavier

Niel fait la promotion de sa box. Une émission comme « C à vous » sur France 5 est-elle le lieu approprié pour cela ?

Je cite l'Arcom : il faut « *faire preuve de vigilance quant au respect de la réglementation publicitaire et veiller à ce que les émissions d'information et les programmes qui y concourent soient réalisés dans les conditions qui garantissent l'indépendance de l'information, notamment à l'égard des intérêts économiques des annonceurs* ». « *Seule la nouvelle offre de Free [a] été présentée au cours de cette séquence* » et elle « *a fait l'objet de la part de la présentatrice de propos laudatifs et marqués par une absence de critique* ». Il faut être capable de reconnaître qu'il y a eu des manquements et des dysfonctionnements.

M. Pierre-Antoine Capton. Nous le reconnaissons, monsieur le président. Par ailleurs, les présidents des autres entreprises de télécommunication sont les bienvenus, nous sommes très heureux de les accueillir. La patronne d'Orange a été reçue récemment. C'est un lieu totalement libre. La preuve, c'est que nous reconnaissons cette erreur et elle ne se reproduira pas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai été un peu vif, mais il fallait partir du point de départ – de l'Arcom – pour voir comment garantir que cela ne se reproduise plus.

M. Pierre-Antoine Capton. On fait des erreurs, régulièrement.

Mme Justine Planchon. Je confirme – je n'ai pas pu terminer – que nous sommes très attentifs aux mises en garde de l'Arcom et que nous avons bien compris ; à l'avenir, nous ne réinviterons pas M. Xavier Niel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je me suis permis de poser la question, c'est parce que vous avez dit : « *Cela fait quinze ans que nous travaillons et nous n'avons jamais été sanctionnés par l'Arcom.* » En l'occurrence, il y a eu une mise en garde. Vous avez également dit que M. Niel et M. Pigasse n'étaient pas invités sur les plateaux des émissions que vous produisez pour le service public ; là encore, cela a été le cas. C'était la raison de ma question et je souscris aux propos de M. le président.

Un autre sujet d'actualité a fait beaucoup réagir concernant Mediawan. Le 18 février dernier, *La Lettre A* a fait état d'un contrôle de l'inspection du travail réalisé le 10 octobre 2025 dans vos locaux. Ce contrôle aurait mis en évidence plusieurs irrégularités concernant les conditions d'emploi des techniciens qui travaillent sur les émissions « C en l'air » et « C à vous ». Depuis 2021, vous auriez mutualisé les équipes de ces deux programmes en recourant à des contrats très courts, les CDDU – contrats à durée déterminée d'usage –, qui obligeaient certains techniciens à signer plusieurs contrats avec plusieurs employeurs au cours d'une même journée. Ce système entraverait la comptabilisation des droits sociaux de ces techniciens, contribuant ainsi à leur précarisation. L'inspection du travail évoque également une tentative de basculement vers la filiale FCUBE. Un courrier d'avertissement a été adressé le 11 février dernier et une plainte pour dégradation des conditions de travail a été déposée au commissariat du 15e arrondissement. Reconnaissez-vous ces manquements dans l'organisation du travail mise en place depuis 2021 par votre filiale ? Que pouvez-vous nous dire sur ces dénonciations et sur les articles que l'on a pu lire ces derniers jours ?

Mme Delphine Cazaux, directrice générale en charge des opérations. Pour répondre à votre question, je voudrais donner quelques éléments de contexte.

Mediawan est l'un des premiers employeurs d'intermittents du spectacle en France ; chaque année, plus de 12 000 intermittents travaillent sur l'ensemble de nos programmes, qu'il s'agisse de séries ou de fictions, en couvrant l'ensemble des métiers de la technique et de l'éditorial de la production audiovisuelle. Cette réalité d'employeur implique une très grande diversité de situations contractuelles et des conventions collectives différentes selon la nature des missions, leur durée et leur organisation.

Je tiens à préciser très fermement que nous attachons une importance particulière au respect du cadre légal et conventionnel. Plusieurs conventions collectives nous sont applicables et nous nous attachons au respect de chacune de ces conventions. Je précise également que Mediawan n'a jamais eu pour stratégie de contourner la loi ni de réduire artificiellement les droits sociaux des techniciens ou des salariés et que nous veillons strictement à ce que chaque contrat corresponde à la réalité des missions. Par ailleurs, nous privilégions au quotidien le dialogue social avec les différents CSE (comités sociaux d'entreprise) qui existent au sein du groupe Mediawan.

Concernant le sujet que vous évoquez, la réorganisation de certaines productions, notamment le regroupement des plateaux de « C à vous » et de « C dans l'air » dans nos locaux, a entraîné des évolutions dans l'organisation du travail depuis 2021. Ces changements ont pu susciter des incompréhensions ou des différences d'interprétation que nous avons débattues et qui ont fait l'objet de nombreux échanges non seulement avec les salariés, leurs représentants et les comités d'entreprise concernés, mais également avec l'inspection du travail.

Nous tenons à préciser qu'il s'agit simplement d'une lettre d'observations qui entraîne des échanges avec l'inspection du travail. En effet, nous avons soulevé un point d'interprétation de la convention collective de la production audiovisuelle. C'est d'ailleurs un questionnement qui ne concerne pas seulement Mediawan, « C à vous » et « C dans l'air » ; c'est une question sectorielle qui concerne d'autres acteurs et d'autres producteurs. Nous avons donc non seulement avec l'inspection du travail, mais aussi avec les partenaires sociaux, des échanges qui visent à interpréter la convention collective pour clarifier ce point.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je tiens à préciser que c'est le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, M. Caron, membre d'un autre groupe que le mien – le groupe La France insoumise –, qui a écrit à ce sujet.

Ces entorses au droit du travail vous ont-elles précédemment permis d'obtenir des contrats avec France Travail ou celle pointée par l'inspection du travail est-elle la seule ? Comptez-vous régulariser ces contrats à l'avenir ? Y a-t-il des précédents similaires qui, demain, pourraient resurgir dans le cadre d'articles ou de rapports de M. Caron ou d'autres députés ?

Mme Delphine Cazaux. C'est un point spécifique et circonscrit à l'organisation des intermittents du spectacle sur le plateau de deux de nos émissions. Comme je l'ai dit, nous échangeons avec l'inspection du travail et les syndicats représentatifs de notre secteur pour trouver la meilleure solution pour clarifier ce point et nous nous conformerons à l'avis général. Je précise néanmoins que la lettre d'observations de l'inspection du travail ne contient aucune remise en cause de l'organisation de notre temps de travail à ce stade. Je ne peux pas laisser dire qu'il y a eu entorse à l'application du droit du travail, d'une part, ou de la convention collective, d'autre part.

M. Pierre-Antoine Capton. Au cas où il ne l'aurait pas fait, je précise qu'Aymeric Caron a été chroniqueur dans l'une de nos émissions il y a quelques années, « C l'hebdo » ou « C à vous ». Il a fait quelques apparitions. C'est toujours important à dire – je crois que nous y sommes obligés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour cette précision.

Je me suis intéressé aux audits des émissions que vous produisez. J'ai été surpris de lire dans le rapport d'audit de l'une de vos filiales, Électron libre : « *Les états financiers de la société ne nous ont pas été communiqués*. » Il n'a donc pas pu y avoir de lien entre la comptabilité analytique de production et les comptes sociaux certifiés, contrairement aux obligations contractuelles définies à l'article 4 : « Comptabilité de production, audit du contrat de préachat ». Pourquoi n'avez-vous pas voulu respecter ces obligations contractuelles signées avec France Télévisions pour faire toute la transparence sur l'utilisation des fonds publics ?

M. Pierre-Antoine Capton. Normalement, c'est fait. Savez-vous à quelle année cela correspond ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je retrouverai l'année exacte. Cela concernait notamment l'émission sur Notre-Dame, donc c'était probablement l'année dernière… ou peut-être plutôt il y a deux ans.

M. Pierre-Antoine Capton. Il est important de préciser le cadre de cette collaboration sur Notre-Dame : l'appel d'offres n'a pas été fait par France Télévisions. Je ne sais pas si Justine Planchon ou Delphine Cazaux veulent raconter comment cette émission s'est constituée… Nous travaillons en toute transparence avec France Télévisions. Si vous n'avez pas ces documents, nous vous les transmettrons. On a entendu ici que France Télévisions nous avait donné ces programmes ; je voudrais raconter l'inverse et comment nous avons produit ce programme sur la soirée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je le dis avant toute instrumentalisation, j'ai été l'un des bras droits du général Georgelin au sein de l'établissement public chargé de la reconstruction de Notre-Dame de Paris mais j'avais quitté depuis très longtemps l'établissement au moment de l'organisation de cette soirée, puisque j'ai été élu député en 2022. Tout est instrumentalisé et moi aussi, comme le rapporteur, je fais l'objet de fausses informations et de mensonges. Je le dis donc très clairement : j'ai été directeur au sein de cet établissement public de 2019 à 2022 ; je l'ai quitté au moment de mon élection. Lors de la soirée dont nous parlons, qui date du 9 décembre 2024, j'étais parti depuis déjà deux ans.

M. Pierre-Antoine Capton. Puisque j'ai lu sur les réseaux sociaux que nous nous connaissions depuis très longtemps, monsieur le président, que j'habitais entre New York et Cabourg et que nous nous étions rencontrés dans ce cadre, j'en profite pour signaler que nous ne nous étions jamais rencontrés avant cette année !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne l'ai pas mentionné parce que je ne voulais pas donner d'écho aux fausses informations et aux rumeurs à l'ère du soupçon mais, puisque vous le faites, nous allons donner une petite leçon de géographie : Cabourg n'est pas Lisieux et la quatrième circonscription du Calvados n'est pas la troisième circonscription du Calvados. Ce complotisme doit cesser si nous voulons avancer de manière sereine.

M. Pierre-Antoine Capton. J'aime beaucoup Cabourg, mais je suis né à Deauville et je vis à Trouville !

Mme Delphine Cazaux. Pour le documentaire sur Notre-Dame…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question portait sur la retransmission de la soirée.

Mme Delphine Cazaux. Je vais répondre pour les deux événements. Pour l'événement Notre-Dame, il y a eu une consultation éditoriale auprès du diocèse, à laquelle Électron libre a répondu. Pour le documentaire, c'est une proposition de documentaire qui a été faite directement auprès de l'établissement public créé par l'État pour la reconstruction de Notre-Dame. Ces deux projets ont été vendus par la suite à France Télévisions. Cela s'est donc fait après une consultation classique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une autre question. Vous évoquiez des marges assez réduites quand vous produisez des émissions avec le service public. J'ai constaté, en lisant certains rapports d'audit de plusieurs de vos émissions, qu'il arrive que vous sous-estimiez – mais je crois que c'est assez régulier – votre taux de marge de 10 points. Vous laissez penser à France Télévisions que vos émissions sont facturées au coût le plus juste, alors que des bénéfices plus importants sont réalisés, même pour des émissions quotidiennes, dont le volume est conséquent. Par exemple, la marge de « C à vous » serait sous-estimée de 10 points : elle s'élèverait à 18 % et non à 8 % comme vous l'annoncez. La marge de « C dans l'air », elle, serait comprise entre 12 et 14 %, au lieu des 5 % annoncés. Quant à « Ça commence aujourd'hui », je crois que c'est 13 points : 24 % et non 11 %.

Comment justifiez-vous ces écarts et le fait de présenter des devis qui surfacturent presque systématiquement vos prestations à France Télévisions au-delà de leur coût réel ?

Mme Delphine Cazaux. S'agissant des budgets de production, nous travaillons en totale transparence avec France Télévisions. En amont, d'abord, c'est-à-dire au moment de la signature du contrat, l'ensemble de nos devis de production sont communiqués de façon très détaillée. Puis, à l'issue de chaque production, un rendu de comptes, reflet de la réalité de l'ensemble des coûts imputés, est communiqué à France Télévisions, qui a la faculté d'auditer toutes les productions via un auditeur indépendant. Je répète donc qu'il y a une transparence totale de l'ensemble des données.

Par ailleurs, pour répondre à une question que vous avez posée précédemment, nous garantissons un accès complet à la comptabilité analytique, qui, je le rappelle, donne une vision exhaustive et détaillée de l'ensemble des coûts et des recettes liés spécifiquement au programme audité. La comptabilité générale, elle, correspond à la comptabilité de la société. Elle donne donc accès à des informations qui vont au-delà de la seule émission auditée. Et je précise que les comptes de la société sont audités par des commissaires aux comptes indépendants.

Ainsi, qu'il s'agisse de la comptabilité de l'émission, qui est auditée par France Télévisions, ou de la société, qui est auditée par nos commissaires aux comptes, l'ensemble de nos comptes sont totalement transparents.

Lors des audits relatifs aux budgets des émissions produites pour France Télévisions, il peut y avoir, ce qui est tout à fait classique, ce qu'on appelle des retraitements, lesquels peuvent être de deux natures. Il y a d'abord les retraitements demandés ou soulevés par les

auditeurs et qui sont liés à des écarts entre le devis initial et le rendu de comptes. Ces écarts font partie des aléas de la production, puisque ce qui est prévu en amont n'est pas forcément ce qui se réalise exactement lors de la fabrication du programme. Et il y a les retraitements qui relèvent de différences d'interprétation.

Vous avez accès à l'ensemble des chiffres de toutes les émissions auditées par France Télévisions, puisqu'ils vous ont été communiqués. Si vous faites l'addition, après retraitements, de l'ensemble des marges nettes de Mediawan pour ces émissions, vous obtiendrez le chiffre exact donné par Pierre-Antoine Capton tout à l'heure, qui est de l'ordre de 4 %.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse.

Dernière question sur le sujet. J'ai remarqué qu'il existe une clause d'audit qui prévoit que si les auditeurs découvrent une marge supérieure de 5 points au devis établi, il vous revient de rembourser l'audit à France Télévisions. Je répète que cet écart s'élève à 10 points pour « C à vous », à 7 points pour « C dans l'air » et à 13 points pour « Ça commence aujourd'hui ». Pouvez-vous donc nous confirmer que, pour ces trois audits, Mediawan a bien procédé au remboursement des frais, conformément à la clause figurant dans le contrat ?

Mme Delphine Cazaux. Des points ont été soulevés par les auditeurs. Des réponses ont été apportées par Mediawan sur l'ensemble d'entre eux. Et l'analyse faite par France Télévisions en est restée là.

M. Pierre-Antoine Capton. En fait, nous avons un échange totalement transparent avec France Télévisions pour nous mettre d'accord sur ces points.

On parle de marges, de points, mais il y a une réalité dont nous n'avons pas parlé – j'espère que nous aurons le temps – et qui est, en quelque sorte, le benchmark du coût des émissions. Je sais que vous connaissez tous les coûts, monsieur le rapporteur, et je suis pour cette transparence. Vous avez donc en tête le coût unitaire d'une émission de « C à vous », qui représente deux heures d'antenne quotidiennes. J'ai la faculté de le comparer avec celui d'autres émissions que nous produisons sur d'autres services publics européens, mais aussi sur le marché. Il est normal et logique que nous ne soyons pas payés au même prix sur France Télévisions que sur TF1 ou sur M6, où la publicité rapporte beaucoup plus, mais les écarts sont importants – très importants même.

Vous pouvez aussi, dans le cadre de cette commission d'enquête, noter les efforts du service public auprès des producteurs pour obtenir des prix défiant toute concurrence. Je pense très honnêtement que le prix de « C à vous », rapporté à une heure de programme, est assez rare pour être remarqué. Cette économie, pour une grande partie des producteurs qui travaillent avec le service public, est contrainte – acceptée et contrainte. Si vous comparez avec d'autres pays ou d'autres chaînes, vous constaterez que France Télévisions ne jette pas l'argent par les fenêtres. Ils sont extrêmement attentifs à ce qu'ils dépensent et nous le ressentons en tant que producteurs.

M. Thomas Anargyros. Pour répondre de façon très précise à votre question, monsieur le rapporteur, il est important de comprendre comment les choses fonctionnent. Qu'il s'agisse d'émissions, de séries, de films, les choses s'étalent sur des mois, voire des années. Or quand il y a un audit, c'est à un instant T. C'est pour cette raison que l'auditeur peut noter une marge. Nous avons alors une discussion avec France Télévisions et, très fréquemment, il s'agit simplement de leur fournir certaines factures et dépenses afférentes au programme audité – quel

qu'il soit –, mais qui n'ont pas encore été réglées. Dès que ces éléments sont mis sur la table, dans la plupart des cas, et c'est le cas avec Mediawan, les audits de France Télévisions s'arrêtent là.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour vos réponses, même si je ne suis pas d'accord avec vous. Vous expliquez que France Télévisions ne jette pas l'argent par les fenêtres et que le groupe est très attentif à l'usage des deniers publics. Cela ne vous concerne pas, donc ce n'est pas une critique que je formule à votre égard…

M. Pierre-Antoine Capton. Je parlais des productions de Mediawan.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Certes, mais je pense que cette commission d'enquête a déjà levé nombre de lièvres sur l'utilisation souvent dispendieuse des deniers publics par France Télévisions. Je ne les rappellerai pas : je crois que beaucoup de Français sont désormais au courant de certains chiffres. Nous aurons peut-être ici un désaccord, mais en tout cas, cela ne concerne pas vos émissions.

Vous avez insisté sur le fait que le prix de « C à vous » est relativement modique, notamment en termes de marge. Je voudrais revenir sur le Festival de Cannes. Pendant des années, Canal+ disposait des droits de diffusion de cet événement et proposait d'ailleurs ses émissions en clair, ce qui ne coûtait donc pas 1 centime d'euro au contribuable ; tous les Français pouvaient regarder le Festival de Cannes en clair sur Canal+.

J'ai interrogé les dirigeants de Together Media sur ce point. Je m'en tiendrai à des ordres de grandeur, mais j'ai vu que le coût d'une émission de « C à vous » délocalisée à Cannes est bien plus important que celui d'une émission traditionnelle du même programme. La délocalisation représenterait plusieurs centaines de milliers d'euros – en l'occurrence, à peu près 400 000 euros. C'est de l'argent public. Estimez-vous que c'était parfaitement nécessaire, alors que des dépenses un peu importantes ont été faites à l'occasion de cet événement ? Est-ce que « C à vous » ne pouvait pas rester à Paris ? Un surcoût aussi important était-il justifié ?

M. Pierre-Antoine Capton. Vous ne vouliez pas donner le montant, mais vous l'avez fait quand même.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai donné un ordre de grandeur.

M. Pierre-Antoine Capton. Permettez-moi de vous dire que c'est deux fois moins que la somme que vous avez donnée. Nous vous donnerons toutes les pièces qui peuvent le justifier.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le chiffre vient des documents qu'on m'a transmis.

M. Pierre-Antoine Capton. Nous vous transmettrons les informations que nous avons chez nous.

J'ai eu la chance de produire pendant quinze ans une émission quotidienne de cinéma au Festival de Cannes pour TPS Star, dans une économie low cost – TPS Star avait moins d'argent que n'importe quelle chaîne hertzienne ou de la TNT. Le coût d'un « C à vous » à Cannes est moins important que celui de l'émission que je faisais pour TPS Star à l'époque. On est vraiment aujourd'hui dans une économie très réduite.

Par ailleurs, de la part de France Télévisions, défendre le premier festival de cinéma au monde, qui met en avant autant de talents – réalisateurs, scénaristes, acteurs, actrices –, c'est soutenir le cinéma et la création. Le cinéma français a besoin de soutien et je peux vous dire que toute exposition du cinéma à la télévision, en *access prime time*, particulièrement à Cannes, non seulement répond à une demande du public – les audiences sont très bonnes –, mais est aussi extrêmement vertueuse de ce point de vue. C'est donc très bien de pouvoir faire, surtout avec un tel rapport qualité-prix, cette émission attire les téléspectateurs. Nous sommes extrêmement attentifs à tous les détails qui l'entourent, croyez-moi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je me suis permis d'évoquer cet ordre de grandeur et je pourrai vous transmettre le document d'où il provient. Il m'a été transmis par France Télévisions et fait état du coût précis de la délocalisation de « C à vous » à Cannes. Je vous l'enverrai juste après l'audition.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardonnez-moi, monsieur le rapporteur, mais nous n'avons pas le droit de transmettre de documents. Je ne cherche pas du tout à vous censurer…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ils produisent l'émission « C à vous ». Ça les regarde !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je dis cela pour protéger le rapporteur, qui n'a pas le droit de communiquer des documents que France Télévisions lui a transmis et qui sont dans la *data room*. En revanche, il peut vous demander des documents complémentaires. Si j'interviens, c'est vraiment pour ne pas mettre le rapporteur en difficulté. Donc si vous êtes d'accord, monsieur Capton – vous l'avez vous-même proposé –, envoyez au rapporteur, s'il l'accepte, des documents complémentaires pour qu'il puisse avoir l'ensemble des pièces. On va fonctionner plutôt comme ça…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le président. De fait, j'ai reçu des montants précis de la part de France Télévisions au sujet d'une émission que vous produisez, mais vous avez indiqué sous serment qu'ils seraient en fait deux fois inférieurs. Donc soit France Télévisions ne me donne pas le vrai coût, soit, comme vous l'expliquez, il ne s'agit pas du coût réel. Quoi qu'il en soit, j'aimerais qu'on clarifie ce point car il s'agit de sommes importantes.

M. Pierre-Antoine Capton. Je peux peut-être donner une indication. À mon avis, comme il y a un plateau global France Télévisions à Cannes, sur lequel sont tournés le « 20 heures », des émissions d'information, « La Grande Librairie » et d'autres programmes encore, la somme que vous évoquez correspond sans doute aux moyens techniques de France Télévisions, et nous en avons une quote-part pour les équipes, la fabrication et le montage des émissions facturées par Mediawan. Le montant que vous avez donné doit être un montant global, et non un montant pour nous.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour conclure sur ce point, quelle est la différence de coût, en ordre de grandeur, entre une émission de « C à vous » classique, faite à Paris, et une réalisée au Festival de Cannes ? J'ai vu qu'il y avait une différente très importante – j'ai évoqué un ordre de grandeur. Pourriez-vous nous donner un multiple ? Et, encore une fois, est-il justifié de délocaliser l'émission, sachant que, visiblement, cela emporte un coût important pour le contribuable ?

M. Pierre-Antoine Capton. Comme vous le savez sans doute, « C à vous » est en deux parties : tous les soirs, une heure d'actualité et une heure culturelle. Je me félicite d'ailleurs que les audiences de cette heure culturelle continuent de croître et battent des records chaque jour : c'est une preuve de confiance.

Le dispositif est le même lors du Festival de Cannes : l'heure d'actualité, avec des invités politiques et des débats, qui se passe à Paris – l'an dernier, c'est Aurélie Casse qui présentait cette partie ; et il y a une heure au Festival de Cannes qui traite de l'actualité culturelle.

Je serais incapable de vous dire, de tête, le surcoût que cela représente, mais je vous répondrai évidemment par écrit à ce sujet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse et pour les éléments que vous pourrez me communiquer.

Autre sujet. Vous m'avez demandé de vous poser cette question au démarrage de l'audition. Cela concerne votre soutien à Delphine Ernotte, que vous avez exprimé publiquement dans la presse – vous avez été l'un des rares producteurs français à le faire. Ce fut d'ailleurs à chaque fois à des moments parfaitement choisis, puisque c'était juste avant la décision de l'Arcom de renouveler ou non Mme Ernotte pour un nouveau mandat.

Le 19 mai 2020, d'abord, dans une interview au *Point*, vous avez déclaré : « *Delphine Ernotte a fait un travail extraordinaire et la nécessaire continuité de son mandat me semble évidente.* »

Cinq ans plus tard, deux mois, à nouveau, avant la décision concernant son renouvellement, vous avez encore une fois pris la parole publiquement à ce sujet – c'était dans *Le Parisien* le 9 mars 2025 : « *Delphine Ernotte a été une excellente présidente parce qu'elle a réussi à transformer France Télévisions en gardant une vraie qualité éditoriale. Avec Stéphane Sitbon-Gomez [son numéro 2], ils ont rendu France Télévisions ultracompétitif. Pour moi, le meilleur choix serait celui de la stabilité pour continuer ce travail récompensé par de bonnes audiences.* »

Comment expliquez-vous ce qui est peut-être un mélange des genres, cette prise de position publique pour défendre Delphine Ernotte juste avant la décision de l'Arcom de la renouveler ? N'y voyez-vous pas, oui, une sorte de mélange des genres ? Est-ce vraiment votre rôle, en tant que premier producteur à bénéficier de contrats de production avec France Télévisions, de soutenir sa présidente quand son mandat est en jeu pour un renouvellement ?

M. Pierre-Antoine Capton. Vous avez dû apprécier mon style, monsieur le rapporteur : je suis quelqu'un d'assez direct. Vous me posez une question, je vous réponds.

Il s'avère que j'ai accordé ces deux interviews lors de moments de croissance de Mediawan. La première est intervenue lors de l'acquisition de Lagardère Studios et la seconde lors de l'acquisition de See-Saw Films. J'avais d'ailleurs fait la couverture du *Parisien* et le journal avait consacré à cette interview, que je n'avais pas sollicitée, deux pages abordant de nombreux sujets d'actualité. J'ai répondu à une question qui m'était posée.

Je connais très bien Mme Delphine Ernotte et M. Stéphane Sitbon-Gomez depuis une dizaine d'années. Je ne les connaissais pas avant. Je vois Mme Delphine Ernotte trois à quatre

fois par an. Nous échangeons sur les projets, sur la ligne éditoriale, sur les conditions de production. Je n'entretiens pas de relation de nature personnelle avec eux.

Je répète qu'on m'a demandé ce que je pensais. La vérité, ce que je peux constater, c'est que, sous la présidence de Delphine Ernotte, France Télévisions est devenu le groupe audiovisuel le plus regardé par les Français, avec une part d'audience très importante, et que, pour avoir connu France Télévisions avant Delphine Ernotte, l'instabilité avait fait beaucoup de mal à l'entreprise, qui a connu des changements réguliers de dirigeants et de ligne éditoriale. Ce qu'a décrit Thomas Anargyros au sujet de la production indépendante était aussi un sujet très important. J'ai donc dit ce que je pensais. Vous pouvez y voir un soutien ; j'y vois de la franchise de ma part. J'ai répondu aux deux journalistes qui m'interrogeaient.

Depuis le début de cette commission d'enquête, on nous a posé plein de questions, sur plein de sujets. Nous avons préféré ne pas répondre tant que nous ne vous avions pas vus. J'espère que vous appréciez cela. Très honnêtement, la stabilité à France Télévisions, dans un monde comme celui d'aujourd'hui… Pour parler avec tous les diffuseurs privés, mais aussi avec les patrons de plateforme dans le monde entier, je crois que nous avons besoin d'une vision à long terme et d'un financement clair et précis pour France Télévisions à long terme.

Je ne sais pas si c'est votre question, mais je le dis quand même. C'est extrêmement difficile de piloter une entreprise. Si mes budgets changeaient en permanence, ce serait très compliqué pour moi d'avoir une vision stratégique. Je pense qu'aujourd'hui, pour le service public, on a besoin de définir un budget et de permettre une stratégie de long terme. C'est pourquoi j'estime que ce qui a été fait par la présidente et le directeur des programmes était utile et efficace.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez raison, j'apprécie – et je ne pense pas être le seul – que vous ayez réservé l'ensemble de vos réponses à la commission d'enquête. C'est très appréciable. Et je vous remercie encore pour votre patience et vos réponses détaillées.

Si je vous pose ces questions, c'est parce que, vu la chronologie, il peut y avoir des suspicions sur d'éventuelles confusions des genres entre soutien personnel et relation contractuelle de votre société de production avec France Télévisions. Avez-vous procédé à des signatures de contrat avec Delphine Ernotte et France Télévisions dans les mois ou, disons, le trimestre qui a précédé les renouvellements de Mme Ernotte en 2020 et en 2025 ? Des contrats ont-ils été signés par Delphine Ernotte et la direction de France Télévisions avec Mediawan alors qu'il y avait une incertitude sur le renouvellement de Mme Ernotte à la présidence de France Télévisions ?

M. Pierre-Antoine Capton. Ce n'est pas moi qui signe les contrats. Je laisserai donc Mme Cazaux répondre.

Mme Delphine Cazaux. D'abord, comme nous l'avons rappelé, les contrats avec France Télévisions ne sont pas signés par Mediawan, mais par chacune de sociétés de production concernées. Je pense que vous faites référence au contrat pluriannuel qui regroupe les productions de « C à vous », de « C dans l'air » et de « Ça commence aujourd'hui ». Nous avons conclu, en 2021, un premier contrat pluriannuel pour la période 2021-2024, qui a été signé antérieurement à la reconduction de Delphine Ernotte, puis un second contrat pluriannuel pour la période 2024-2027, qui, lui, a été signé postérieurement à sa reconduction. Ces deux signatures sont donc complètement indépendantes de la suite du mandat de Delphine Ernotte à France Télévisions.

M. Pierre-Antoine Capton. Pardonnez-moi, mais je vois le temps filer et il y a un sujet qui me tient à cœur et sur lequel je ne me suis pas encore exprimé. C'est ce qui a été dit en commission…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Oui, je vais vous donner l'occasion de prendre la parole sur ce point. Nous avons auditionné hier M. Cordival, le secrétaire général du SNPCA-CGC, le syndicat des personnels de la communication et de l'audiovisuel, qui nous a expliqué que vous auriez privatisé *Maxim's*, restaurant et boîte de nuit parisienne bien connu, quelques jours ou quelque temps avant la reconduction de Mme Ernotte, notamment pour fêter sa reconduction par anticipation. Confirmez-vous ces informations ? J'ai l'impression que vous avez dit d'emblée que c'était faux, mais je vais vous laisser répondre.

Vous avez expliqué que vous n'entretenez pas de relations de nature personnelle avec Delphine Ernotte. Mais est-ce que le fait de l'inviter à une soirée privée qui vous concernait n'était pas de nature, justement, à entretenir des relations personnelles avec elle ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous abordons un point très important. Je l'ai dit, mais je vais le répéter ; l'exercice est solennel. Je suis le garant des propos tenus dans cette commission et l'ordonnance de 1958 impose au président que je suis de saisir, le cas échéant, l'autorité judiciaire s'il y a des soupçons de parjure.

Le rapporteur vous a posé une question importante, monsieur Capton. Pour des raisons personnelles, je n'ai pas pu présider, hier, l'audition de la CGC. Il m'a été remonté, et le rapporteur vient de le confirmer, que, sous serment, la CGC aurait indiqué – et je suis précis dans la citation car il me faut avoir tous les éléments pour, le cas échéant, prendre une décision – que « *Mediawan a invité Mme Ernotte chez Maxim's en privatisant le restaurant tout entier pour fêter un peu en avance* » – il s'agit, comme l'a dit le rapporteur, de fêter sa reconduction.

Je vous laisse maintenant répondre à la question.

M. Pierre-Antoine Capton. J'ai été assez choqué… Vous savez, c'est beaucoup de préparation pour nous aussi, cette commission d'enquête, si on veut faire preuve de transparence. Nous vous avons parlé de la taille du groupe Mediawan : nous avons beaucoup de choses à faire. Nous avons préparé cette audition avec beaucoup de sérieux ; c'est beaucoup de travail. Hier soir, avant de me coucher, j'ai reçu un nombre dingue de messages, via les réseaux sociaux, sur votre republication, monsieur Alloncle, des commentaires de ce monsieur, dont je ne connais pas le nom – Cornichal ? Cornibal ? Corni… ah, Cordival, pardonnez-moi. Je ne le connais pas ; je ne l'ai jamais rencontré !

Selon lui, nous aurions, nous, dirigeants de Mediawan, privatisé un restaurant à Paris pour fêter la nomination de la présidente de France Télévisions avant le process de nomination. Évidemment, c'est faux ! Vous l'imaginez bien. Comment peut-on imaginer un seul instant qu'une société privée organise et paie une soirée pour fêter une nomination qui n'a pas eu lieu ? C'est complètement diffamatoire et j'espère, monsieur le président, que vous allez vous saisir de ce mensonge. C'est important. Votre commission d'enquête est importante dans le débat public et je pense qu'on ne peut pas dire n'importe quoi parce qu'on vous tend un micro. J'espère donc que cette information sera démentie et que vous pourrez utiliser toutes les ressources à votre disposition pour ramener la vérité sur ce point.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le rapporteur, j'ai regretté votre tweet, car si vous avez d'abord parlé au conditionnel,

et je vous en remercie, en indiquant que « *les dirigeants de Mediawan auraient privatisé Maxim's* », vous avez poursuivi au présent de l'indicatif, en précisant que « *c'est ce que révèle sous serment Jean-Jacques Cordival* ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il le révèle !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, c'est factuel, mais comme nous auditionnons aujourd'hui Mediawan et qu'il y a potentiellement parjure, je pense qu'il faut faire attention. Si vous l'acceptez, il faudrait relayer aussi sur vos réseaux sociaux, qui sont très suivis, la réponse de Pierre-Antoine Capton.

Pour ma part, je demande très solennellement aux services de l'Assemblée (je le dis aussi pour les journalistes qui nous écouteraient) de me communiquer très précisément les propos prononcés hier par M. Cordival. Nous reprendrons aussi très précisément les déclarations que vous venez de faire, monsieur Capton. Et je demanderai aux services de l'Assemblée d'analyser juridiquement ces extraits afin de voir s'ils permettent de caractériser un parjure. Pour nous aider à savoir s'il y a eu parjure, peut-être pouvez-vous nous dire quel était l'objet de cette soirée ? Mais je vais laisser le rapporteur vous interroger sur ce point.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez raison, monsieur Capton, ces propos sont graves. Nous comprenons que vous n'avez pas privatisé ce restaurant pour fêter la reconduction de Delphine Ernotte. Je crois qu'un article du *Canard enchaîné* a expliqué qu'il s'agissait de votre cinquantième anniversaire, mais confirmez-vous que Delphine Ernotte a bien été invitée à cet événement ?

M. Pierre-Antoine Capton. Malheureusement, j'ai fêté mes 50 ans en avril dernier. Ce n'était pas un moment de plaisir. Il s'avère que, sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, je bosse ; c'est comme ça. J'ai rencontré ma femme dans le travail. Et mes amis sont des gens que j'ai aussi rencontrés par le travail. Quand vous venez de province, que vous arrivez à Paris et que vous ne connaissez personne, c'est comme ça que les choses se passent. Mme Ernotte a été invitée à mon anniversaire, comme de nombreux autres acteurs de l'audiovisuel (producteurs, diffuseurs, talents, partenaires…) avec lesquels je travaille depuis vingt-cinq ans. C'était un événement privé, qui a donc réuni un grand nombre de personnes du secteur. Un article de *La Lettre A* n'a d'ailleurs pas hésité à donner la liste précise des invités : vous pourrez sans doute le retrouver.

Cet événement n'a évidemment aucun lien avec les relations professionnelles entre Mediawan et France Télévisions, qui sont encadrées par des procédures formalisées, transparentes et indépendantes. Cela n'a rien à voir non plus avec l'organisation d'une soirée privée pour célébrer une victoire de Mme Ernotte deux mois à l'avance. C'est pour cette raison que je tiens à ce que cette diffamation soit retenue. Je suis très attaché au respect de cette indépendance ; c'était important pour moi de le préciser.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je vais y veiller. Le rapporteur a cité un article. Je lui accorde la bonne foi : je pense qu'il en a pris connaissance après l'audition de M. Cordival, ce qui explique son tweet. Je ne veux pas trancher le débat dès maintenant, je vais travailler méthodiquement, mais la chronologie (le rapporteur vient de la citer) permet de savoir que cet article qui parlait de votre anniversaire est paru il y a déjà quelques mois et je pense, sans vouloir en préjuger, que M. Cordival en avait connaissance. Le cas échéant, je lui demanderai quelques précisions.

M. Pierre-Antoine Capton. Encore une fois, je ne connais pas ce monsieur. Il a été particulièrement excessif dans ses propos, hier, en parlant aussi de monopole pour Mediawan, alors que nous réalisons moins de 5 % de notre chiffre d'affaires avec le service public. Il a été particulièrement virulent à notre égard. Je respecte tous les échanges. Je peux débattre de tous les sujets, mais j'ai été vraiment très choqué. Je me suis demandé où cela allait s'arrêter…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mon rôle n'est pas de commenter les propos de M. Cordival, mais, en tant que président, d'établir s'il y a eu un parjure ou non. J'ai demandé aux services de l'Assemblée de regarder très précisément et de caractériser les faits. S'il y a parjure, je prendrai bien sûr mes responsabilités.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Chaque personne auditionnée prête serment. Donc, de façon évidente, nous nous fions à ce qui nous est affirmé. En l'occurrence, vous démentez formellement et accusez cette personne. Je laisse au président le soin d'appliquer les procédures nécessaires.

Toute dernière question sur ce sujet – mais c'était aussi votre volonté de disposer d'une tribune pour répondre. J'ai parcouru la charte d'éthique de France Télévisions et le code de conduite des partenaires commerciaux, qui concernent les dirigeants et employés du groupe. À la page 32 de la charte, il est écrit : « *Je peux accepter une invitation à déjeuner si elle est à caractère professionnel, elle est d'un niveau raisonnable, elle n'intervient pas en cours d'appel d'offres, ni dans une période de prise de décision concernant l'auteur de l'invitation. Si je suis invité une deuxième fois dans l'année par une même personne, j'en informe mon manager et sollicite son autorisation avant d'accepter.* » Et à la page 12 du code de conduite des partenaires commerciaux, on peut lire : « *Les partenaires commerciaux s'engagent à prendre les mesures nécessaires afin de prévenir la survenance de situations créant un conflit d'intérêts [et de] gérer les situations dans lesquelles existent des liens d'intérêts dans le cadre de leur collaboration avec France Télévisions.* »

Avez-vous l'impression, à la lecture de la charte d'éthique et du code de conduite des partenaires commerciaux, que toutes les règles ont été parfaitement respectées, y compris lors de cette soirée privée d'anniversaire à laquelle vous aviez invité Mme Ernotte ?

M. Pierre-Antoine Capton. Je ne commenterai pas les procédures de France Télévisions. Je crois que passer à un anniversaire, dans l'absolu, ne pose pas de problème – de mémoire, elle n'est pas restée très longtemps. Et je pense que tous les principaux acteurs de l'industrie audiovisuelle étaient présents. Voilà ma réponse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse. J'espère que vous aurez eu tout le temps nécessaire pour répondre à ces accusations, comme vous êtes parfaitement en droit de le faire.

Comme le temps presse, je propose d'ouvrir un dernier chapitre, qui sera un peu réduit, vous me le pardonnerez (j'avais pourtant beaucoup de questions à vous poser, mais merci encore pour votre patience et toutes vos réponses), celui de la neutralité et du respect du pluralisme. Vous produisez des émissions importantes, des émissions de débat qui sont des émissions phares du service public, notamment sur France 5. J'avais préparé un certain nombre d'exemples ; je vais essayer de m'en tenir à quelques-uns, qui sont récents.

Le 3 novembre 2025, dans l'émission « C dans l'air », la journaliste Caroline Michel-Aguirre, du *Nouvel Obs*, a établi un parallèle entre le parcours politique de Jordan Bardella,

président du Rassemblement national, et celui d'Adolf Hitler, via la référence à l'effet von Papen. Elle explique notamment que « *le patronat prend un risque* », « *multiplie les contacts avec Jordan Bardella et se dit "on va prendre le contrôle de son cerveau"* » et que c'est « *ce qu'Alain Minc appelle l'effet von Papen* », allusion à M. von Papen, chancelier puis vice-chancelier qui facilita l'accession de Hitler au pouvoir dans les années 1930.

L'émission « C dans l'air » est en partie produite par des sociétés que vous dirigez. Comment expliquez-vous qu'une intervenante puisse associer publiquement (sans contradictoire, d'ailleurs, parce que cela n'a pas suscité beaucoup d'émotion sur le plateau), un dirigeant politique, président du premier parti politique de France, à Adolf Hitler ? Ce sont des accusations très graves. Quelles en ont été les conséquences ? Quelles sont les sanctions qui ont peut-être été prises pour éviter que ce type d'entrave regrettable ne se reproduise à l'avenir ?

M. Pierre-Antoine Capton. Vous avez raison, c'est une question importante. Je laisserai Mme Planchon, qui dirige le flux, vous répondre, mais je voudrais d'abord apporter d'abord un peu de perspective à propos de « C dans l'air ».

C'est un pilier de France Télévisions et du service public. L'objectif de cette émission n'est pas de débattre, mais de rassembler chaque soir quatre experts, dont la moitié de femmes (je le précise, car c'était une demande importante de Mme la présidente), pour éclairer l'actualité sous des angles variés et dans le calme.

France Télévisions est coproducteur de l'émission depuis sa création en 2001 et est chaque jour informé du contenu éditorial, des reportages et des invités via des mails et des boucles WhatsApp. De plus, un responsable de France Télévisions est présent en régie chaque soir. Depuis septembre 2001, « C dans l'air » a produit et diffusé en direct 6 622 émissions. Mediawan a acquis Maximal Productions en juin 2020, lors de l'acquisition de Lagardère Studios. Nous avons produit 1 763 émissions, sous l'égide d'une nouvelle direction, ce qui n'a rien changé à la ligne éditoriale du programme. Ces 1 880 heures de programme ont donné lieu à très peu de polémiques. Nous allons revenir sur celle, importante, que vous venez d'évoquer.

Mme Justine Planchon. Monsieur le rapporteur, je vous remercie pour cette question. « C dans l'air » est effectivement une émission quotidienne de décryptage de l'actualité, qui reçoit tous les jours des experts de toutes sensibilités pour qu'ils apportent leur regard sur l'actualité.

La séquence à laquelle vous faites référence était consacrée aux relations entre le patronat et le Rassemblement national. Vous l'avez mentionné, la journaliste Caroline Michel-Aguirre, qui travaille au *Nouvel Obs* (et qui, je le rappelle, n'est pas salariée de Mediawan mais invitée de l'émission), y a fait référence, à propos du rôle du patronat, à ce qu'elle appelle « l'effet von Papen », en citant Alain Minc. Au cours de la même séquence, Jérôme Jaffré, politologue, également invité de l'émission, a établi un parallèle, plutôt flatteur, entre Napoléon III et Jordan Bardella, soulignant notamment la dynamique absolument exceptionnelle des sondages dont bénéficie ce dernier. Ces propos, d'après nous, nuancent largement la perception d'un éventuel déséquilibre dans le traitement des sujets.

Par ailleurs, je souhaite rappeler une chose très claire : Jordan Bardella n'a pas été comparé à Hitler. Lorsqu'on évoque un effet, on ne compare jamais une personne au nom associé audit effet, on décrit simplement un phénomène. Par exemple, lorsqu'on parle de l'effet Streisand, on ne compare personne à Barbra Streisand, on désigne un phénomène lié à la conséquence d'une action. Je vous accorde, monsieur le rapporteur, que l'effet von Papen était

plutôt méconnu du grand public ; sans doute aurait-il effectivement été judicieux de l'expliquer comme vous l'avez fait. Je rappelle néanmoins que notre émission veille constamment à garantir la pluralité des points de vue et la rigueur des échanges. En l'occurrence, si certains extraits isolés peuvent prêter à interprétation, l'ensemble de la séquence reflète une discussion équilibrée, argumentée et conforme à nos principes éditoriaux.

Enfin, nous n'avons pas été sanctionnés par l'Arcom.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'allais justement indiquer que l'Arcom avait été saisie. Vous nous dites qu'elle a rendu sa décision ?

Mme Justine Planchon. Nous n'avons pas eu mention d'une sanction de l'Arcom à l'encontre de France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous verrons donc quelle sera sa décision. Nous auditionnerons de toute façon une nouvelle fois son président à la fin de nos travaux : si le rapporteur le souhaite, il pourra lui poser la question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais condenser mes toutes dernières questions et en poser deux en une.

La première concerne l'humoriste Merwane Benlazar, qui est apparu à la télévision dans votre émission « C à vous », sur France 5, le 31 janvier 2025, pour un billet d'humour sur l'actualité. Des articles de presse avaient déjà, à l'époque, relaté certains des propos publics qu'il avait tenus les années précédentes. Ainsi, mais il y a beaucoup d'autres exemples choquants, il écrivait en 2021 : « *La place d'une femme est à la demeure auprès de son père. Crains ton Seigneur*. » Comment peut-on donner la parole, même sous le biais d'un billet d'humour, à quelqu'un qui tient des propos aussi choquants, en rupture totale avec les principes républicains ?

Ma deuxième question concerne le drame du meurtre de Quentin, tué le 14 février dernier par La Jeune Garde, un mouvement d'extrême gauche affilié à La France Insoumise. Sur le plateau de « C à vous », le 23 février 2026, était accueilli un sociologue, Erwan Lecoeur, qui a déclaré : « *Moi, je ne mettrai jamais sur le même plan l'extrême gauche et l'extrême droite, parce que dans les faits, sur le terrain, il y a beaucoup plus de morts d'un côté que de l'autre*. » Il a aussi expliqué (je ne sais pas quels étaient ses renseignements) que Quentin était « nationaliste » et « catholique », ce qui « rappelle un peu Maurras ».

N'est-il pas indigne de donner la parole, d'un côté, à un humoriste qui tient des propos en rupture totale avec les principes de laïcité et d'égalité entre hommes et femmes et, de l'autre, à un pseudo-expert qui dénigre la mémoire d'un jeune homme tué lâchement, d'une façon totalement indigne, dans la rue pour des motifs politiques ? Est-ce cela, la mission du service public ? Ces deux faits isolés ne résument pas l'intégralité de vos lignes éditoriales (il faut être très clair) mais quelles sont les mesures que vous avez prises pour que cela ne se reproduise pas à l'avenir ?

Mme Justine Planchon. S'agissant de Merwane Benlazar, Troisième Œil Productions, la société qui produit « C à vous », a fait appel à lui en raison des absences conjuguées de Bertrand Chameroy et de son remplaçant attitré. Je rappelle que Merwane Benlazar est chroniqueur sur France Inter et qu'il ne fait l'objet d'aucune condamnation ni d'aucune sanction ou polémique liée à ses chroniques. Il n'a assuré qu'une seule chronique dans

l'émission, conformément à son contrat : quand Bertrand Chameroy est revenu à l'antenne, lui-même est retourné sur France Inter. Enfin, et pour rappel, aucun propos de Merwane Benlazar n'était répréhensible dans sa chronique. C'est d'ailleurs Mme la ministre de la culture qui l'a rappelé en réponse à une question posée à l'Assemblée.

Je me permets de préciser quelque chose, parce que cela me paraît important. Mediawan condamne l'ensemble des attaques racistes et des messages haineux qui ont visé Merwane Benlazar après son passage dans « C à vous » – et ils ont été nombreux. Quant aux tweets dont vous faites mention, je n'en avais pas connaissance. La rédaction n'en avait pas connaissance non plus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La ministre Dati a annoncé, pendant les questions au Gouvernement, que cet humoriste ne serait plus à l'écran. Vous l'a-t-elle demandé ?

Mme Justine Planchon. Comme je l'ai précisé, Merwane Benlazar avait une pige pour une soirée parce que le remplaçant de Bertrand Chameroy était absent : il n'était pas question qu'il assure plusieurs soirées. Elle ne nous l'a donc pas demandé : il se trouve qu'il n'avait une pige que pour cette soirée-là, en remplacement du remplaçant de Bertrand Chameroy.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une toute dernière question, qui porte encore sur la neutralité – merci encore pour l'ensemble des réponses que vous avez bien voulu nous apporter.

On vous prête, je crois, des fonctions un peu officieuses de conseiller ou de proche d'Emmanuel Macron qui, je crois, vous consulte beaucoup sur des sujets liés aux médias et à l'audiovisuel. Vous avez aussi produit, dans le cadre de l'une de vos sociétés, un documentaire un peu hagiographique diffusé à quelques jours de l'élection de M. Macron, ou le lendemain. Pouvez-vous clarifier les liens que vous avez avec le Président de la République ? Vous produisez des émissions importantes du service public de l'audiovisuel. Il existe une indépendance de ce service public. Ces éléments permettraient peut-être de clarifier une ligne éditoriale ou des liens que vous pouvez avoir avec le pouvoir, qui, je pense, ne doivent pas influer sur votre ligne – mais vous l'avez rappelé tout au long de cette audition.

M. Pierre-Antoine Capton. Vous me posez plusieurs questions. D'abord, le documentaire a été initié en 2016 par la jeune femme qui est à mes côtés, Justine Planchon, qui est venue me voir un jour dans mon bureau (ça nous arrive assez régulièrement de lancer des documentaires sur des personnalités, sportives ou politiques, pour faire du suivi et voir ce qu'on sort derrière) ; certains de ces documentaires vont au bout, d'autres s'arrêtent ; certains trouvent un diffuseur, d'autres non. Justine Planchon est donc venue me proposer de suivre une personnalité dont on parlait dans les médias, Emmanuel Macron, pour faire un *behind the scenes* et voir ce que ça allait donner. Nous avons donc commencé à tourner. Je n'ai jamais rencontré M. Macron dans le cadre de ce documentaire et, pour être clair et précis, je ne l'avais jamais rencontré avant cette période. Pour aller dans le détail, lorsque nous avons commencé à tourner ce documentaire, personne ne voulait nous l'acheter ni le diffuser, mais quand M. Macron est passé au second tour, nous avons eu des offres d'à peu près tous les diffuseurs français et des plateformes, et le documentaire a été vendu à TF1 et à Netflix. Voilà donc une première réponse, sur le documentaire.

La deuxième est que je n'ai aucune relation personnelle avec le Président de la République. Comme beaucoup d'acteurs du secteur culturel, j'ai pu le rencontrer dans un cadre institutionnel mais je suis avant tout un entrepreneur indépendant.

En revanche, je voudrais souligner un point essentiel qui dépasse les personnes et concerne la politique audiovisuelle de notre pays. La France a mis en place ces dernières années un cadre réglementaire très structurant avec le décret Smad (décret relatif aux services de médias audiovisuels à la demande), qui impose aux plateformes de streaming comme Disney, Netflix et Amazon d'investir une part significative de leur chiffre d'affaires réalisé en France dans la production d'œuvres françaises et européennes. Concrètement, ces plateformes doivent investir entre 20 % et 25 % de leur chiffre d'affaires dans la création, ce qui représente plusieurs centaines de millions d'euros investis chaque année dans la production française. Ces investissements financent directement des œuvres, des auteurs, des techniciens et des tournages. C'est sous l'impulsion des différents ministres de la culture avec lesquels nous avons travaillé sous Emmanuel Macron qu'ont été pris des décrets très importants aujourd'hui pour tout le tissu créatif français.

M. Thomas Anargyros. C'est très important, mais j'ajoute à titre personnel que, du coup, il est plus important encore, et même fondamental (c'est une question de souveraineté nationale, pas une question de parti politique), si on veut garder une information fiable et un secteur de la création aussi puissant, que les éditeurs privés et publics puissent continuer d'avoir des recettes qui leur permettent de fonctionner. Aujourd'hui, elles sont gravement en danger.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quels liens avez-vous aujourd'hui avec le Président de la République ? Avez-vous des rencontres régulières ? Est-ce que vous le conseillez sur des sujets de réforme audiovisuelle, comme on l'entend ou comme on le lit ici ou là ? Comment cela s'exerce-t-il au quotidien ?

M. Pierre-Antoine Capton. Je n'ai aucun lien avec le Président de la République. Je n'ai jamais été invité à un dîner officiel à l'Élysée. Je n'ai aucun rôle institutionnel, politique ou quoi que ce soit. J'ai été choisi lors du dernier sommet *Choose France* à Versailles pour représenter la France auprès de tous les investisseurs internationaux en vue de les faire investir en France, aux côtés des présidents des plateformes internationales Apple et Netflix. Je suis assez fier de tout ça. Encore une fois, quand vous regardez mon parcours, je trouve formidable de symboliser la France. Il n'y a donc pas d'appels, pas de conseils sur quelque gouvernance que ce soit, ni avec le Premier ministre ni avec le Président de la République.

Je ne sais pas si vous avez terminé vos questions, mais j'aimerais vous en poser une, qui m'intéresse dans le cadre de ces débats. Puis-je me le permettre ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Normalement, ce n'est pas dans ce sens-là…

M. Pierre-Antoine Capton. C'est intéressant et cela peut nourrir aussi votre réflexion et votre rapport. Nous sommes à un moment où, dans notre pays, la production de fictions, comme l'animation dont nous parlions, va mal. Comme vous le savez, toutes les chaînes réduisent leur budget et il y a des sujets de droits avec les plateformes. Nous sommes confrontés, en tant qu'acteurs industriels, à de très nombreuses sociétés qui vont mal et dont certaines déposent le bilan. Peut-on nous reprocher d'aider telle société d'animation depuis la position où nous sommes ? Allons-nous investir dans cette société ou la laisser déposer le bilan et perdre des emplois ? En tant que société française, qu'entrepreneur français, ça me fait parfois mal au cœur de me dire que, parce que je ne peux pas être plus gros, ce serait mal perçu, nous ne

pouvons pas faire ce genre de mouvement. C'est là une réflexion qu'il faut vraiment avoir, parce que ce monde des contenus se globalise. Il faut des acteurs industriels comme Banijay et Canal+, de plus en plus forts et importants, et il faut les soutenir. La consolidation est naturelle et globale, et il faut que nous pensions comme ça, même du point de vue du service public, avec lequel travaillent 800 producteurs : il faut aussi quelques acteurs importants pour leur permettre de se développer, de créer des marques et de recevoir des revenus en échange.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez devancé ma dernière question, que j'ai posée hier à Banijay. Il faut nous réjouir d'avoir des acteurs français de la production audiovisuelle, qui contribuent à la souveraineté audiovisuelle de la France. Il faut nous réjouir que des producteurs de contenus pour les plateformes américaines soient des producteurs français. Il faut nous réjouir que, dans notre pays, l'industrie cinématographique et audiovisuelle soit une industrie forte qui crée de l'emploi, qui exporte et qui participe à la souveraineté.

Je vous pose donc la même question qu'hier à Banijay, afin que nous puissions avoir, le moment venu, des propositions en ce sens : que faut-il mettre en place ou préserver si nous voulons que, dans dix, quinze, vingt ou vingt-cinq ans, la France continue d'être un champion mondial de la production audiovisuelle ? Faut-il conserver ou adapter le cadre fiscal, le rendre plus généreux et incitatif ? Est-ce une question de création ? Nous n'avons pas beaucoup parlé des écoles de formation, mais j'ai beaucoup travaillé, par exemple, sur des festivals d'animation, secteur majeur pour le rayonnement de la France et même pour sa souveraineté. Je ne vous demande pas une réponse trop longue, mais je serais heureux de vous entendre sur ce point.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La question qui nous est adressée me donne l'occasion de rebondir ; j'aimerais avoir votre avis. Vous expliquez, et vous avez raison de le clamer, qu'il est très important de soutenir le cinéma et les fictions. J'ai été très interpellé d'apprendre, lors de l'audition des représentants de syndicats de producteurs, que France Télévisions finançait aussi des films de réalisateurs étrangers reconnus qui n'ont pas particulièrement besoin de financements, comme Haneke, Sorrentino, Polanski et d'autres. Est-ce aussi, selon vous, la mission du service public que d'employer l'argent du contribuable pour financer du cinéma étranger ?

M. Pierre-Antoine Capton. Ça tombe bien qu'on mette en avant le cinéma : la cérémonie des Césars, c'est ce soir sur Canal + – je leur fais un peu de promotion pour un jeudi soir… Vous savez quel est le grand favori ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous auriez pu aller jusqu'à dire que c'est à l'Olympia.

M. Pierre-Antoine Capton. C'est à l'Olympia, et le grand favori des Césars, ce soir, est le film *Nouvelle Vague*, d'un réalisateur américain !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Richard Linklater…

M. Pierre-Antoine Capton. Exactement. Il est aujourd'hui le grand favori, mais il y a aussi un réalisateur iranien. Dans cette diversité, il est difficile d'expliquer ce qu'est un film français et il y a de très nombreux enjeux très importants en débat, mais je pense que c'est le rôle du service public que de soutenir des réalisateurs – il y a toujours derrière des enjeux de

production française, d'investissements et de tournages en France, et c'est sans doute le cas dans les situations que vous évoquez, monsieur le rapporteur.

Pour en venir à la vôtre, monsieur le président, je ne sais pas tout ce qui se passe, mais j'ai la chance de pouvoir observer le monde depuis plusieurs pays européens dans lesquels nous sommes représentés, ainsi qu'aux États-Unis, et je vois des acteurs qui se consolident de plus en plus fortement. Il nous faut donc absolument défendre le système que nous avons en France, qui est très vertueux. Pourquoi la France est-elle autant représentée aux Oscars ? Pourquoi tant de réalisateurs français ont-ils reçu des prix à Cannes ? Pourquoi le cinéma français continue-t-il de bien se porter, ce qui est une exception européenne ? C'est grâce au CNC. Nous devons absolument soutenir ces institutions et cette création. C'est essentiel. On assiste aujourd'hui à la bataille des diffuseurs et je comprends les diffuseurs privés, les difficultés avec les chaînes de télévision, la baisse des recettes publicitaires, celle des budgets ; on parle de consolidation ; sans doute faut-il adapter certaines règles. En tout cas, le système français de production a permis à la France d'avoir deux champions mondiaux : Banijay et Mediawan, qu'il faut plutôt encourager que contraindre. Nous sommes là pour nous occuper de tous les talents et pour les accompagner dans leur rayonnement à l'international.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avez-vous été surpris que Donald Trump vous laisse racheter un producteur américain de cette envergure ? On entend de sa part des déclarations très vigoureuses (« *notre industrie cinématographique et audiovisuelle a été sacrifiée* », « *il faut reprendre la main* »…) et, en même temps, on constate que nous sommes capables, et à titre personnel, je m'en réjouis, de racheter une grande société de production américaine.

Le processus a-t-il été simple ou avez-vous ressenti des pressions de la part de l'administration américaine ? Ils ne doivent pas être très heureux que des Français acquièrent des sociétés de production comme North Road.

M. Pierre-Antoine Capton. D'abord, ils sont très surpris. Par ailleurs, nous n'avons pas encore reçu l'autorisation des autorités américaines de la concurrence ; une fois que nous l'aurons obtenue, nous pourrons finaliser l'opération et la célébrer.

Si je peux conclure sur un dernier point : je voudrais exprimer des remerciements. Nous avons beaucoup parlé aujourd'hui, mais c'est grâce à nos quatre-vingt-cinq sociétés de production, à nos producteurs de talent (Éric Hannezo, Yannis Chebbi) ainsi qu'à tous les hommes et les femmes qui composent le groupe, aux réalisateurs, aux producteurs et aux auteurs que nous défendons devant vous que nous avons réussi à bâtir ce groupe incroyable. Tout cet écosystème dont j'ai parlé n'existerait pas sans la vitalité de cette création française.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce qui me permet de les remercier. Je l'ai dit : c'est le cadre de cette commission d'enquête qui nous amène à insister sur les dysfonctionnements et les manquements, mais cela n'enlève rien au mérite des acteurs de l'audiovisuel, public comme privé. Ce sont elles et eux qui permettent à notre pays d'être souverain en matière cinématographique et audiovisuelle. Nous avons d'ailleurs été très heureux de leur donner la parole dans d'autres cadres, et nous continuerons de le faire au fil des auditions.

Je tenais à vous remercier tous les cinq d'avoir répondu aux questions du rapporteur, aux miennes ainsi qu'à celles des députés présents.

M. Balanant m’a demandé à prendre la parole pour quelques instants. Je vais la lui accorder mais je tiens au préalable à dire les choses très clairement. Lors de l’ouverture de cette commission d’enquête, j’avais indiqué dans mon propos liminaire qu’elle serait très suivie. Je n’en doutais pas parce qu’au-delà de l’opiniâtreté du rapporteur, elle porte sur des sujets qui intéressent les Français. Parce qu’ils nous regardent et attendent beaucoup de nous, j’avais précisé que nous devions tout faire pour éviter que nos travaux n’alimentent la défiance grandissante à l’égard de la classe politique et des médias.

Depuis que je préside cette commission d’enquête, je m’efforce de garantir à chaque instant un cadre digne et respectueux, afin d’éviter que nous donnions un triste spectacle. Nous nous plaignons parfois que nos travaux parlementaires se déroulent à l’ombre des caméras et loin du regard des Français ; quand nous avons la chance qu’un sujet important prenne ainsi la lumière, cela exige de nous une immense responsabilité. Sans vouloir surestimer notre rôle, je sais que si nous ne sommes pas à la hauteur de cette exigence, nous contribuerons à fragiliser un peu plus notre démocratie ou en tout cas le lien de confiance entre les Français et les politiques comme entre les Français et les médias.

Je continuerai donc à y veiller. Je laisse la parole à M. Balanant, en espérant que son droit de réponse s’inscrira dans ce cadre. Je mettrai ensuite un terme à cette audition.

M. Erwan Balanant. Merci, monsieur le président, pour vos propos.

Monsieur le rapporteur, nous passons de longues heures à écouter vos questions avant d’avoir un temps très court pour poser les nôtres. Aujourd’hui, Céline Calvez et moi n’avons eu que dix minutes sur plus de quatre heures d’audition. À ce moment-là, monsieur le rapporteur, comme lors de chaque audition au moment où on passe à nos questions, vous vous êtes levé pour sortir. Après ma question et une fois la réponse obtenue, j’ai fait un signe au président pour le remercier et lui signifier mon départ, ayant un rendez-vous à honorer. Vous avez alors fait, monsieur le rapporteur, un geste que j’ai sûrement, en tout cas je l’espère, mal interprété : je l’ai trouvé obscène et irrespectueux à mon égard. Je vous ai répondu verbalement, et mes propos à ce moment concernaient évidemment… Monsieur le rapporteur, je suis en train de m’expliquer ; si vous pouviez m’écouter…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez-y…

M. Erwan Balanant. Je vous ai répondu verbalement et mes propos, à ce moment-là, concernaient évidemment les propositions concrètes que nous serons nombreux à faire pour rappeler l’importance de l’audiovisuel public et du développement de l’industrie culturelle française, ce bien précieux dont la présente audition a encore démontré la valeur.

J’espère donc avoir mal interprété votre geste et je vous demande simplement de ne pas déformer ou surinterpréter des propos qui ne visaient que le fond de nos débats ; je sais que vous le savez. Dans ce cas, monsieur le rapporteur (si vous pouviez m’écouter), je n’ai aucun problème à vous demander de m’excuser de vous avoir interpellé en sortant. Peut-être que vous pourriez également retirer le fait de m’avoir traité de voyou. Car comme l’a dit M. le président, nos débats importants méritent mieux que ces querelles inutiles.

Merci, monsieur le président, de m’avoir laissé m’expliquer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, monsieur Balanant. Je remercie le rapporteur de vous avoir lui aussi laissé vous exprimer. Pour ma part, je n’ai pas vu le geste

auquel vous faites référence. En revanche, j'ai entendu un propos inacceptable et intolérable, indiquant que vous vouliez « *régler* » le rapporteur.

M. Erwan Balanant. Je parlais du fond, monsieur le président, et vous le savez !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous nous expliquez que vous parliez du fond ; je pense que c'est important que vous présentiez vos excuses…

M. Erwan Balanant. Alors qu'il s'excuse de m'avoir traité de voyou.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. … car de tels propos ne sont pas acceptables dans une commission d'enquête. Est-ce que vous le faites ?

M. Erwan Balanant. Monsieur le président, mes propos sont clairs. Il est suffisamment rare de voir des parlementaires admettre qu'ils ont eu des propos trop virulents ; je l'assume.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et vous le regrettez ?

M. Erwan Balanant. Mais je le répète : ces mots portaient sur le fond. Je sais que M. le rapporteur le sait, puisque nous en avons déjà parlé. Nous ne partageons pas les mêmes idées et je me battrai jusqu'au bout pour défendre notre industrie culturelle. J'aimerais juste que le rapporteur retire le terme de voyou.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. D'accord. Merci, monsieur Balanant. M. Balanant indique qu'il vous présente ses excuses, monsieur le rapporteur. Les acceptez-vous ? Pouvons-nous avancer, pour pouvoir reprendre nos auditions à 14 h 30 ? Je rappelle que nous sommes regardés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La seule chose que je demande, monsieur le président, c'est qu'il y ait un respect total vis-à-vis de l'ensemble des membres de cette commission d'enquête.

M. Erwan Balanant. Ça marche dans les deux sens.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Depuis le premier jour, nous avons pris soin, avec vous, de laisser la parole à l'ensemble des députés, quel que soit leur groupe. Ils ont l'occasion de s'exprimer et je remarque que, de mon côté, je ne critique jamais leur travail ni leurs questions, alors que je fais l'objet d'attaques systématiques, notamment de la part de M. Balanant.

En l'occurrence, j'ai trouvé ses propos parfaitement indignes. Quand on me dit « *t'inquiète, on va te régler* », avec des menaces et des intimidations, c'est parfaitement grave. J'espère que le bureau de l'Assemblée nationale sera saisi sur votre proposition, monsieur le président. Si j'avais tenu le dixième de ces propos, j'aurais été dessaisi dans l'heure de mon mandat par la présidente de l'Assemblée nationale.

M. Erwan Balanant. N'importe quoi !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il serait intolérable de laisser passer cela. J'entends M. Balanant trouver des excuses en invoquant un geste que personne n'a vu.

M. Erwan Balanant. Mais si !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Personne ne l’a vu, monsieur Balanant ! Ne vous réfugiez pas derrière des prétextes. Notre commission est regardée ; c’est important qu’elle se déroule dans un cadre calme et serein. C’est ce à quoi nous nous employons, monsieur le président et moi-même. J’entends vos excuses, monsieur Balanant, mais saisissez la gravité de vos propos. J’espère sincèrement qu’à l’avenir, dans la suite de nos travaux il n’y aura plus aucune menace ni intimidation, car leur importance l’exige.

M. Erwan Balanant. Ce ne sont pas des menaces, et vous le savez !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, monsieur Balanant, je vous remercie, et je le redis : nous devons le respect aux personnes que nous auditionnons, aux députés membres de cette commission, au président de cette commission – pardonnez-moi d’avoir à le préciser – et aussi au rapporteur. Il m’est arrivé à plusieurs reprises d’intervenir lorsqu’il était pris à partie ou que son action était jugée au sein même de cette commission ; ce n’est pas le lieu pour cela. On peut juger le travail de cette commission d’enquête dans nos expressions publiques par ailleurs ; on peut le juger dans les médias et dans de nombreuses autres enceintes. Mais au sein de cette commission et tant que j’en serai le président, on ne commente pas les actions des uns et des autres et on se respecte mutuellement.

La séance s’achève à treize heures cinq.

———

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, Mme Céline Calvez, M. Jérémie Patrier-Leitus

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition conjointe, ouverte à la presse, de trois actionnaires de la société de production *Mediawan* : M. Xavier Niel (en visio), M. Jérôme Nommé, président de KKR France, et M. Matthieu Pigasse 2

– Présences en réunion 3

Jeudi
26 février 2026
Séance de 14 heures 30

Compte rendu n° 47

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quatorze heures cinquante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Nommé, Monsieur Pigasse, nous vous avions convoqués, avec M. Xavier Niel, pour être auditionnés par cette commission d'enquête.

À treize heures cinquante-neuf, ce jour, le secrétariat de M. Niel nous a fait savoir que celui-ci était indisponible « en raison d'un empêchement urgent, impossible à différer et indépendant de sa volonté ».

Je rappelle qu'au titre du 3e alinéa du II de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, « toute personne dont une commission d'enquête a jugé l'audition utile est tenue de déférer à la convocation qui lui est délivrée, si besoin est, par un huissier ou un agent de la force publique, à la requête du président de la commission ». De fait, sauf cas exceptionnel – décès d'un proche, hospitalisation… –, une personne dont l'audition a été prévue ne peut s'y soustraire.

M. Niel doit donc comparaître aujourd'hui devant la commission d'enquête, à vos côtés. J'attends de la part de son secrétariat, que nous essayons de joindre depuis plusieurs minutes, une réponse quant à la réalité et à la nature de son empêchement.

M. le rapporteur a souhaité que vous soyez auditionnés tous les trois ensemble comme coactionnaires de *Mediawan*. Aussi suis-je dans l'obligation d'annuler la présente audition et de la reporter à une date ultérieure.

J'adresse à MM. Pigasse et Nommé mes excuses pour ce contretemps, dont vous aurez bien compris qu'il était indépendant de notre volonté.

Nous vous convoquerons à nouveau tous les trois. Aux termes de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958, je demande que vous vous présentiez tous les trois devant cette commission d'enquête. Si besoin est, je demanderai à un huissier ou à un agent de la force publique de s'assurer que vous déférerez à cette nouvelle convocation.

Je vous prie à nouveau de bien vouloir m'excuser de devoir annuler cette audition.

La séance s'achève à quatorze heures cinquante-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Anne Sicard

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de M. Vincent Bolloré, président de la Compagnie de l'Odet et ancien président-directeur général du Groupe Bolloré..... 2

– Présences en réunion 44

Mardi
24 mars 2026
Séance de 15 heures 30

Compte rendu n° 48

SESSION ORDINAIRE DE **2025-2026**

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quinze heures trente.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Après la suspension des travaux de notre commission d'enquête en raison des élections municipales, je me réjouis de vous retrouver pour la dernière partie de nos auditions.

Tout d'abord, un point de méthode et d'agenda : j'ai réuni en début d'après-midi le bureau de la commission et, en accord avec ses membres et M. le rapporteur, j'ai défini le calendrier suivant. Les auditions se poursuivront jusqu'au mercredi 8 avril, ce qui nous permettra d'en mener une quinzaine ; nous entendrons des acteurs importants et des figures de l'audiovisuel public. Puis le rapporteur rédigera son rapport, qui sera ensuite examiné par les députés membres de la commission d'enquête. Un vote sur le rapport interviendra d'ici à la fin avril.

Pour être en mesure de voter et de se prononcer sur un rapport, il faut l'avoir lu, donc qu'il ait été rédigé. Par conséquent, contrairement à ce que j'ai pu lire ou entendre sur certains réseaux sociaux ou dans certains médias, aucun membre du bureau de la commission d'enquête n'a indiqué que, par principe, il voterait ou ne voterait pas le rapport – tout simplement parce que celui-ci n'est pas encore rédigé.

J'accueille maintenant en votre nom M. Vincent Bolloré. Vous êtes, monsieur Bolloré, un capitaine d'industrie, un industriel de premier plan. Votre groupe familial, qui trouve son origine au XIX^{e} siècle, dans les papeteries de l'Odet, en Bretagne, est présent dans différents secteurs d'activité et de nombreux pays. Vous êtes notamment un acteur important des médias et du secteur audiovisuel. Dans les années 1990, vous vous êtes intéressé à TF1. En 2001, vous avez repris la Société française de production, la SFP. Vous participez ensuite au lancement de la TNT (télévision numérique terrestre) en 2005 en créant au sein du groupe Bolloré la chaîne Direct 8, devenue C8. En 2010, vous rachetez au groupe Lagardère la chaîne Virgin 17, devenue CStar. Vous devenez en 2012, après la revente de ces deux chaînes au groupe Canal+ *via* un échange d'actions, le premier actionnaire de Vivendi ; puis, en 2015, celui de Canal+. Parmi les médias dont votre groupe est directement ou indirectement actionnaire, on peut citer la chaîne d'information CNews, *Le Journal du dimanche* et la station Europe 1.

Si vous êtes un acteur incontournable du secteur audiovisuel français privé, ce n'est pas à ce titre – je veux être très clair – que nous vous auditionnons, puisque cette commission d'enquête porte sur l'audiovisuel public. M. le rapporteur a souhaité auditionner les principaux actionnaires financiers des principales sociétés de production avec lesquelles France Télévisions travaille. Or vous êtes, à travers le groupe Vivendi, l'un des principaux actionnaires financiers du groupe audiovisuel Banijay, dont nous avons auditionné les dirigeants il y a quelques semaines et qui est l'un des principaux groupes audiovisuels français et mondiaux avec lesquels travaille France Télévisions. C'est à ce titre que j'ai souhaité que nous vous auditionnions.

Je vais vous laisser la parole pour un propos liminaire de dix minutes et j'indique d'ores et déjà à mes collègues que l'audition prendra fin à 18 heures 20.

Je vous remercie de déclarer, comme l'imposent les textes, tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations.

Je rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Vincent Bolloré prête serment.)

M. Vincent Bolloré, président de la Compagnie de l'Odet et ancien président-directeur général du Groupe Bolloré. Je m'appelle Vincent Bolloré. Je suis le fils de Michel Bolloré, qui était un industriel breton, dans le papier. C'était une entreprise connue parce qu'elle faisait les OCB, Odet-Cascadec-Bolloré, que certains d'entre vous, peut-être, ont utilisés pour les rouler. Et ma mère était employée, lectrice dans une maison d'édition.

Le groupe marchait très bien. Je représentais la sixième génération. Et puis, malheureusement, à la sortie de la guerre, les problèmes ont été un peu plus compliqués et le groupe a marché un peu moins bien. Puis, à un moment, il s'est retrouvé en difficulté, au milieu des années 1970, et bien que je ne sois que le cinquième enfant de la troisième branche, je suis celui qui a été choisi ou, en tout cas, le seul qui a accepté d'aller s'occuper de cette entreprise.

C'est vrai que j'avais passé toute ma jeunesse à écouter les histoires de famille, le débarquement du 6 juin 1944 où, sur les 177 Français, deux personnes de ma famille étaient là, mon oncle qui était à Normandie-Niémen, mon père dans la Résistance, mon grand-père qui était procureur de la République et qui s'était lancé dans des affaires… Bref, ceci a fait qu'il y a eu un *affectio societatis* et que je suis arrivé dans cette entreprise bretonne en 1981. Il y a eu un redressement miracle, en accord avec les salariés de l'entreprise – à peu près 800 personnes. Nous avons signé un concordat social, qui était que, en gros, ils acceptaient une baisse de leur salaire à condition que, si ça se redressait, ils puissent avoir plus. C'était très risqué à l'époque, parce qu'il n'y avait pas les vingt dernières années de salaire : c'était sur la dernière année que, si on se retrouvait en faillite, on était payé.

Et donc ça a marché. Après, j'ai eu tellement peur que je n'ai pas voulu garder tous les œufs dans le même panier et on a commencé à diversifier le groupe. On l'a diversifié d'abord dans les transports et puis on a repéré le secteur des médias, qui est un secteur très rentable, qui nous a paru intéressant. Comme vous l'avez dit, monsieur le président, petit à petit, nous avons augmenté notre exposition dans le domaine des médias. C'est en plus quelque chose qui me faisait plaisir parce que, comme vous l'avez compris, j'étais un héritier – je suis un héritier – et que mon sujet était ensuite de pouvoir trouver, dans la septième génération, des gens qui prendraient ma place. Mon deuxième fils était parti dans les médias : il travaillait ailleurs parce que le papier ne l'intéressait pas beaucoup – enfin, les médias l'intéressaient davantage – et j'ai pu le faire revenir dans le groupe à cette occasion. C'était donc d'une pierre deux coups.

Cela s'est bien passé et nous avons fait un certain nombre de développements. En réalité, c'est un groupe qui a été construit avec une vocation internationale. Nous n'en sommes pas contrôlants aujourd'hui. Nous ne sommes qu'actionnaires de référence, mais nous sommes actionnaires de référence de plusieurs très grandes entités d'origine française ayant leur siège en France : d'abord Havas, la fameuse agence, qui emploie une vingtaine de milliers de personnes dans le monde, dont beaucoup aux États-Unis ; ensuite le groupe Canal, qui emploie aussi plusieurs dizaines de milliers de personnes, qui a maintenant pratiquement 40 millions d'abonnés dans le monde et qui a investi au-delà de la France, en Europe, beaucoup, en Asie et aussi beaucoup en Afrique récemment. Et puis nous sommes entrés dans le groupe Lagardère – au moment où le covid faisait que cette compagnie était un peu en difficulté –, à la demande d'Arnaud Lagardère. Nous sommes devenus un actionnaire de référence, à côté d'Arnaud

Lagardère – il garde bien sûr la présidence-direction générale du groupe créé par son père, que j'ai bien connu et qui était d'ailleurs, à un moment, actionnaire chez nous.

Voilà ce qu'on peut dire. C'est un groupe qui marche bien, qui se développe. Il a des équipes qui sont compétentes.

Je suis très heureux d'être devant vous ; malheureusement, Banijay, je ne vais pas pouvoir vous en dire grand-chose parce que nous avons 29 % de Vivendi, qui a 19 % de Banijay ; cela veut dire que nous avons un intérêt économique de 5 %. Je n'en ai jamais été administrateur et je n'ai jamais été chez eux – je ne sais même pas où est leur siège social. En revanche, je connais très bien l'actionnaire majoritaire, qui est Stéphane Courbit, le fondateur du groupe. C'est un garçon d'origine modeste, je crois qu'on peut le dire. Il était dans la Drôme, sa mère travaillait à La Poste. Je l'ai connu il y a une vingtaine d'années, et il a monté un groupe tout à fait extraordinaire. À un moment, il a traversé quelques difficultés et il a eu besoin de trouver des gens pour l'épauler, et je suis venu : je crois qu'on a mis à peu près 200 millions dans son groupe. Bien nous en a pris, puisqu'aujourd'hui cela doit valoir trois ou quatre fois plus.

C'est un garçon admirable. Je crois que vous l'avez vu et je pense qu'il vous a tout dit sur Banijay – en tout cas je l'espère, parce que moi, sur Banijay, je dois vous dire que je ne connais absolument rien. Et accessoirement, je ne regarde pas beaucoup la télévision, donc je ne suis pas très, très bon pour répondre aux questions. Mais enfin, je pense que vous m'avez aussi convoqué pour poser d'autres questions. Donc je pense que malgré le fait que je ne sois pas diplômé en Banijay vous allez trouver d'autres choses à me demander.

J'ai pris ma retraite opérationnelle il y a quelques années maintenant. Je m'occupe surtout de philanthropie et de spirituel, qui est quelque chose qui m'occupe beaucoup. À mon âge, c'est normal. Mais je continue évidemment à voir les équipes et un certain nombre de gens. Et puis j'ai monté avec des amis un institut, qui s'appelle l'institut de l'Espérance. Mais à côté de tout cela, je préside encore la Compagnie de l'Odet, qui contrôle encore le groupe familial en termes de voix.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous l'avez dit, monsieur Bolloré, vous n'êtes pas « docteur ès Banijay », mais vous êtes un acteur des médias important, un citoyen et un investisseur à l'œil acéré. Et j'imagine que les investissements que vous réalisez, vous les faites après une analyse approfondie. Il me semble que dans votre investissement dans Banijay, une clause prévoyait que vous puissiez même en devenir l'actionnaire majoritaire. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, bien que vous en soyez un actionnaire important, mais peut-être pouvez-vous nous expliquer ce qui vous intéressait dans cette entreprise. Pourquoi avoir investi dans Banijay ?

Et votre éclairage serait intéressant sur la question de l'actionnariat financier. On a appris que, le 3 mars dernier, Banijay Entertainment, société de production audiovisuelle, se rapprochait de son concurrent britannique All3Media pour aboutir à la création d'une entité qui pèse 4 milliards d'euros et qui est détenue par Banijay Group et par le fonds américano-émirati Redbird IMI, propriétaire d'All3Media. Cela veut dire, plus clairement, que l'un des actionnaires principaux de Banijay Entertainment est un investisseur étranger, en l'occurrence américano-émirati. On s'est beaucoup posé la question, dans cette commission d'enquête, de l'indépendance de la production audiovisuelle française et du risque que pouvait faire peser sur ces sociétés de production un actionnariat qui serait étranger. Quel est votre regard sur ce sujet ? Considérez-vous que les sociétés de production audiovisuelle, qui travaillent notamment avec

le service public audiovisuel, avec France Télévisions, devraient avoir un actionnariat principalement français ? Est-ce que s'est posée la question d'augmenter votre part dans le capital de Banijay pour garantir un capital français et un actionnariat français ?

M. Vincent Bolloré. À ma connaissance, il n'y a jamais eu d'accord, d'idée ou quoi que ce soit pour qu'on devienne majoritaire puisque, comme vous le savez, ou comme je vous l'ai dit, Stéphane Courbit a décidé de créer ce groupe, il a très bien réussi, et je crois qu'il a même un fils qui a fait Polytechnique. Je pense donc que sa famille va continuer, en tout cas je lui ai beaucoup conseillé, toujours, de continuer parce que je pense que c'est quelque chose d'important. Je crois, comme vous, que plus vous avez des actionnaires français, plus les entreprises françaises sont préférées, privilégiées. Il n'y a pas de doute que si vous avez un actionnaire étranger, le risque social s'élève beaucoup en France, au-delà du risque pour les contenus. Il est donc très important d'essayer de maintenir un tissu d'actionnariat français.

Mais en ce qui nous concerne, on est, chez Banijay, totalement dormants. Vous avez trois sortes d'actionnaires. Vous avez des actionnaires de contrôle, ce qu'on est – la famille – dans Bolloré. On a 204 ans d'existence. Il y a pas mal d'entreprises françaises qui ont plus de 200 ans, enfin quelques-unes. Mais celles qui ont toujours la même famille comme actionnaire majoritaire, il n'y en a pas beaucoup. Vous avez aussi les actionnaires minoritaires, mais qui peuvent être contrôlants – entre 30 et 50 %. Et puis vous avez des actionnaires minoritaires qui peuvent être contrôlants parce qu'il n'y en a pas d'autres. Enfin, vous avez des actionnaires minoritaires dormants. Là, nous sommes dormants parce que Stéphane Courbit, qui est un garçon tout à fait admirable, dirige son groupe. À ma connaissance, vous avez zéro risque dans ce domaine.

Après, le problème, c'est les croissances. Quand vous allez très vite dans les croissances, bien évidemment – vous conduisez plus vite votre véhicule –, c'est plus intéressant et toujours plus difficile. Mais, je le redis, Stéphane Courbit, avec qui on a lancé Direct 8 il y a vingt ans, est un garçon vraiment admirable et en plus il est humble et sympathique. Je ne sais pas l'effet qu'il a fait sur la commission, mais voilà. Il faut l'encourager à rester en France et à continuer à investir dans d'autres entreprises. Je pense que c'est essentiel que la France, et pas seulement dans les médias d'ailleurs, mais dans tous les secteurs, ait des actionnaires qui restent. Parce que, je le redis, l'entreprise Bolloré n'aurait pas été en Bretagne et je n'aurais pas été sur cette terrasse avec toute ma famille, qui racontait des histoires, du grand-père, du père, du grand-oncle – sans doute ils exagéraient, sans doute que les histoires étaient un peu enjolivées, mais quand même… Se crée un *affectio societatis* et quand il s'est agi de nos usines françaises, on a toujours été extraordinairement attentifs à l'emploi. Alors que pour quelqu'un qui est à Chicago ou dans les pays du Golfe, évidemment, ce qui se passe en France est moins important. Donc, oui, la réponse, c'est qu'il faut absolument un capitalisme français. Je crois que c'est bon non seulement pour la France mais aussi pour les gens qui entreprennent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Est-ce que vous vous êtes posé la question, à la faveur de la croissance de Banijay et de sa volonté de devenir un champion mondial, d'y investir de manière plus importante ?

M. Vincent Bolloré. Pas du tout, parce que c'est un métier qu'on ne connaît pas et, je le redis, de toute façon la question ne se posait pas, et elle ne se pose pas. Nous avons nous-mêmes déjà beaucoup de challenges dans le groupe – mes successeurs ont beaucoup de challenges à relever dans le groupe.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous êtes un acteur des médias, de l'audiovisuel, mais vous êtes aussi un citoyen, un électeur, comme tout un chacun. Je voudrais donc vous interroger sur votre vision de l'audiovisuel public.

Les médias que vous possédez directement ou indirectement ont pu être assez critiques de l'audiovisuel public. C'est le cas de CNews et du *JDD*. En même temps, vous êtes un actionnaire financier, vous l'avez dit, un actionnaire dormant, d'une société de production qui travaille avec l'audiovisuel public et qui est même l'une des principales sociétés de production avec lesquelles travaille France Télévisions. Ma question est assez simple : quel regard portez-vous sur l'audiovisuel public ? Pour vous, qui êtes un acteur important des médias, quelle est la spécificité de l'audiovisuel public français ? Qu'est-ce qu'il devrait faire, quelle devrait être sa mission ? Et est-ce qu'on a besoin, en France, d'un audiovisuel public ou non, selon vous ?

M. Vincent Bolloré. D'abord, je ne suis pas très bien placé pour répondre, parce que je ne regarde pas souvent la télévision. Pour être tout à fait honnête, je regarde Canal ; pour 24 euros par mois, comme vous le savez, vous avez des films, des séries, etc. J'espère que vous êtes tous abonnés ! Une fois que vous avez Canal, vous avez moins de temps pour regarder le reste des télés. Mais il m'arrive, de temps en temps, de rentrer chez moi et de zapper. Je dois reconnaître que quand je passe de la 1 à la 2, à la 3 ou à la 6 – et même à la 8, avant qu'elle nous soit confisquée –, je ne vois pas beaucoup de différence. Sincèrement, je pense qu'il n'y a rien à reprocher au service public, ni à glorifier. En revanche, le problème, c'est les 4 milliards de pertes, les 4 milliards de coûts. Je le dis en tant que citoyen, puisque vous m'interrogez. Je ne m'exprime pas à l'extérieur, puisque je ne parle jamais à des journaux, mais quand je suis devant une commission d'enquête, je suis obligé, malheureusement, de répondre. Et comme c'est filmé, les gens vont reprendre mes propos, mais je ne peux pas faire autrement.

Ces 4 milliards, c'est beaucoup à un moment où la France est quand même en difficulté. Quand j'étais jeune, il y avait des problèmes de fin de mois pour un certain nombre de gens. Maintenant, il y a des problèmes de milieu de mois pour à peu près tout le monde, voire de début de mois pour pas mal de gens. Donc, évidemment, ces 4 milliards, c'est beaucoup, beaucoup d'argent. Les milliards, on ne sait pas bien ce que c'est, mais je vais prendre un exemple, moi qui suis très proche des agriculteurs et des paysans parce que je viens d'une région où il y a des paysans et des pêcheurs. Vous donneriez 1 000 euros par mois aux 350 000 agriculteurs qu'il nous reste en France, cela ferait 350 millions, à multiplier par douze, soit 4 milliards. C'est pour vous donner une idée, à peu près, de la taille. C'est cela le sujet : ce n'est pas le service public lui-même, mais le coût.

Puisque vous me posez la question, je dois vous dire que j'ai connu un cas à peu près similaire, qui était Canal. Quand je suis arrivé en 2014 chez Vivendi, il y avait une filiale à laquelle on n'avait pas le droit de toucher, qui s'appelait Canal. On n'avait pas le droit d'y toucher parce que c'est là qu'il y avait tout le Paris qui chante et qui danse. Il avait des tas de gens qui étaient extraordinairement heureux dans cette société. Je comprends très bien, d'ailleurs, pourquoi ils étaient heureux. Ils allaient au festival de Cannes ; après, quand ils avaient fini, ils allaient à un match de foot ; après, ils allaient à un match de rugby ; après, ils allaient à Washington pour des élections ; après, ils allaient sur un circuit de Formule 1, en Allemagne ou au Japon. Bref, c'était une vie absolument formidable, mais ça perdait 400 ou 500 millions. Moi, personnellement, n'ayant pas les poches profondes de l'État, je ne pouvais pas laisser Vivendi comme cela, c'était mon devoir fiduciaire de corriger cette affaire. Canal existe toujours. Canal, je l'ai dit tout à l'heure, est même beaucoup, beaucoup plus puissant qu'il ne l'était en 2014 : il a quadruplé ou quintuplé de taille. Il gagne maintenant 600 ou

700 millions et gagnera sans doute 1 milliard. C'est un problème de gestion ; c'est cela, en réalité, à mon avis, le problème essentiel.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour résumer, peut-être, votre position, afin d'être sûr qu'on la comprenne bien ici, vous considérez qu'il faut un audiovisuel public, mais pas à 4 milliards d'euros… vous avez employé le mot « pertes ».

M. Vincent Bolloré. « Pertes », c'est ce qu'il coûte à l'État, c'est pareil. Quand vous recevez 4 milliards de l'État, c'est ce que vous perdriez sinon. Le service public me va très bien, je suis très content, mais dans les moments où on se serre la ceinture, il faut savoir ce qu'on veut faire de l'argent. Puisque vous m'interrogez, je vous réponds : on parle du *France libre* – ou de la *France libre*, je ne sais pas – le nouveau porte-avions qui va coûter 10 milliards et qui sera prêt dans dix ans, peut-être. En dix ans, si vous arrêtez de perdre de l'argent dans le service public, vous vous retrouvez avec quatre porte-avions au lieu d'un.

À nouveau, il ne s'agit pas des gens du service public. Chez Canal, il y avait 3 000, 4 000 ou 5 000 personnes qui travaillaient beaucoup et qui n'étaient pas payées particulièrement mal, ni bien. C'était une petite caste à la tête de Canal qui faisait la fête et qui était très heureuse. Je ne leur en veux pas, parce que c'était une vie formidable pour eux. J'ai connu, je vous l'ai dit, une famille très riche. On vivait vraiment, vraiment bien en Bretagne, c'était formidable, mon grand-père avait une vaisselle spéciale, etc. Puis un jour, il n'y avait plus d'argent, on a été obligés de passer à la vaisselle Henriot jaune, que vous connaissez et qui était très bien aussi – on mangeait pareil.

Le problème de l'audiovisuel public, ce n'est pas les contenus, c'est les coûts. Si vous me le demandez, je pense que le problème de l'audiovisuel public, c'est essentiellement les coûts et, à mon avis, ils viennent, pour l'essentiel, de dépenses qui ne sont ni maîtrisées ni contrôlées. La preuve, c'est que la 1 et la 6 gagnent de l'argent et qu'elles font la même chose. Après, pub ou pas pub ? Vous n'avez qu'à ouvrir la pub au service public. Si vraiment il suffit d'ouvrir la pub au service public pour qu'il arrête de coûter 4 milliards à l'État, ouvrez la pub au service public, et je suis sûr que les je ne sais pas combien de personnes qui travaillent dans le service public, 5 000 ou 6 000, se porteront beaucoup mieux quand elles gagneront de l'argent. Je ne vois pas pourquoi TF1 et la 6 gagneraient de l'argent et pas le service public. Mais, pardon, je ne suis pas un spécialiste, si ce n'est que j'ai monté, quand même, des télés. Je sais à peu près comment ça marche.

Vous allez me parler de CNews tout à l'heure. CNews, c'est pareil : quand je suis arrivé, je n'ai rien contre iTélé, mais iTélé perdait 30 millions. Maintenant, il y a des mois où ils gagnent 1 million par mois. On est plus contents avec une chaîne qui gagne 1 million par mois qu'avec des chaînes qui perdent 30 millions par an.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour aller au bout de la question, avant de donner la parole au rapporteur : Delphine Ernotte a dit, dans *Le Monde*, que Vincent Bolloré voulait la peau de l'audiovisuel public. Vous nous expliquez que, finalement, vous êtes plutôt favorable à l'audiovisuel public, que pour vous c'est une question de gestion et de périmètre, sans doute – vous irez sans doute plus loin, et le rapporteur aura l'occasion de vous interroger. Comment analysez-vous cette remarque à votre endroit ?

M. Vincent Bolloré. Je connais bien la vie, malheureusement, pour l'avoir vécue un certain temps. Quand on a des problèmes, il y a deux sortes de comportement. Le premier, c'est de reconnaître vos problèmes. Le deuxième, c'est de dire que c'est la faute d'Untel, pour essayer

de déporter l'attention de l'idée qu'il faudrait mieux gérer, qu'il ne faudrait pas dépenser de l'argent. On se reporte sur « il y a un ennemi commun », et on essaie de trouver un ennemi commun. Moi, malheureusement – on peut en parler –, je suis l'ennemi commun type. Je suis le bouc émissaire parfait, le paratonnerre idéal, parce que je représente toutes les cases que la caste n'aime pas : les origines familiales, les entreprises avec des salariés qui ont l'air heureux de travailler, en Bretagne, et il y a même une chapelle dans le jardin – vous vous rendez compte… c'est le pire du pire ! Il faut trouver un ennemi commun et je suis l'ennemi commun parfait.

Honnêtement, sur le plan personnel, le service public ne me dérange pas du tout. Je n'y vois rien de mal. D'abord, je ne le regarde pas, et ensuite je ne vois rien de mal dans ce qu'il fait, en particulier par rapport à ailleurs. Sur le plan économique et financier, surtout, nous n'avons aucune concurrence avec le service public. Canal est un groupe qui marche par abonnement – cela n'a donc rien à voir avec ce que fait le service public –, qui vend des abonnements dans le monde entier. Le seul truc qui pourrait être en concurrence avec le service public, ce serait peut-être CNews, qui fait, je ne sais pas, 80 ou 100 millions de chiffre d'affaires, sur les 40 milliards de Canal, Hachette et compagnie. On n'a, si vous voulez, aucun intérêt à être ennemi du service public. Moi, je n'ai pas de problème.

En revanche, c'est sûr que, quand vous avez fait ce que j'ai fait, c'est-à-dire que vous êtes arrivé chez Canal et que vous avez supprimé ce temple – il y avait les Guignols, des trucs de toute sorte, enfin c'était un machin à 500 millions ; c'était formidable, c'était très bien, mais c'était à 500 millions –, évidemment, vous n'êtes pas une bonne personne. On risque de me dire : allez donc faire la même chose ailleurs. Ou d'autres gens pourraient se dire : tiens, on va faire ce qu'a fait Bolloré. Je ne suis donc pas une bonne personne, c'est comme ça.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur Bolloré, pour votre participation cet après-midi.

Première question, assez courte. Même si vous avez fait mention de quelques chiffres dans votre propos liminaire, est-ce que vous pouvez nous repréciser le pourcentage exact de votre participation dans le groupe Banijay ? J'ai cru comprendre que c'était près de 5 %. Est-ce que vous siégez au conseil d'administration ? J'ai cru comprendre que vous ne le faisiez pas. Est-ce que vous exercez un rôle opérationnel au sein du groupe ? Je crois que vous vous êtes qualifié, dans votre propos liminaire, d'actionnaire dormant.

M. Vincent Bolloré. En effet, nous avons 29 % de 19 % ou de 18 % de Banijay, ce qui fait à peu près 5 %. Nous n'y avons aucun rôle, ni moi, évidemment, ni personne dans mon groupe. Je n'ai jamais été administrateur de Banijay et je ne suis jamais allé dans ses locaux. Honnêtement, je ne sais pas ce qu'ils font : je ne connais pas leurs émissions, ne m'en veuillez pas. Mais je connais Stéphane Courbit, qui est un garçon tout à fait admirable.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à vos motivations d'investisseur. On a vu que le groupe Banijay était parvenu, au cours de son développement, à maintenir un contrôle des capitaux très majoritairement français, comme M. le président l'a rappelé, mais que d'autres groupes de l'audiovisuel, comme Mediawan, avaient davantage ouvert leur capital, par exemple à des fonds d'investissement américains. M. Courbit, à la tête de Banijay, que l'on a entendu il y a quelques semaines, a expliqué avoir pu bénéficier d'une aide importante de la part d'un terreau d'entrepreneurs français, comme vous, comme M. Marc Ladreit de Lacharrière ou comme Bernard Arnault. Quels étaient, pour vous, les rationnels, les raisons d'investissement dans le groupe Banijay, alors même que vous détenez Studiocanal ? Quels sont, au fond, les

facteurs qui ont pu guider votre choix ? Est-ce qu'à l'avenir vous comptez monter dans le capital du groupe ? Est-ce que vous le suivez d'une façon un peu plus précise ?

M. Vincent Bolloré. Il faut que je revienne deux secondes dans le passé pour répondre à votre question. J'étais donc le cinquième enfant de la troisième branche de la famille Bolloré : je devais ne rien faire et avoir suffisamment d'argent pour ne rien faire. Et ça m'allait bien, pour être tout à fait honnête ; c'était un des buts de ma vie tout à fait délicieux. Et puis ça ne s'est pas passé comme ça : il a fallu que je m'y colle, que je travaille et, comme je n'avais pas les capacités – sans doute –, j'ai développé un sixième sens, qui est de repérer les talents.

Donc, en arrivant chez Canal, je crois que j'ai dû faire partir, sur les cinquante premiers dirigeants, quarante-huit ou quarante-neuf personnes. J'ai repéré Maxime Saada et Grégoire Castaing, etc., etc. Quand je suis arrivé chez Universal Music, chez Vivendi, on a repéré Lucian Grainge et voilà, j'ai vu Stéphane Courbit et j'ai pensé que ce garçon était tout à fait capable de créer et développer un groupe. Et voilà. Il y a des gens qui choisissent des tableaux, de la peinture ; il y a des gens qui choisissent de la musique ; il y a des gens qui choisissent la politique, qui repèrent les talents – moi je repère les talents économiques et financiers. Et c'est comme ça qu'on est rentré dans cette affaire, et qu'on en sortira comme on y est rentré, le jour où il n'aura pas besoin de nous. Mais, à l'époque, les conditions financières pour lui étaient assez difficiles et, comme on est rentré avec des obligations convertibles avec des taux assez bas, je pense que ça l'a aidé à faire son développement.

Voilà. Je n'ai aucune intention, moi, personnellement, de faire quoi que ce soit, et je ne sais pas mais, à mon avis, mes successeurs n'iront pas dans une affaire où il y a déjà un fondateur entrepreneur qui fait très bien. Je pense qu'il y a tellement d'opportunités d'investissements dans le monde qu'il faut essayer d'aller dans des endroits où vous avez plus de chances de réaliser des performances, et pas d'aller chez les autres.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Est-ce que vous et vos représentants au conseil d'administration de Banijay veillez à ce que le groupe contribue activement à la promotion du savoir-faire culturel français, à la création d'emplois sur le territoire national et au maintien effectif d'un contrôle actionnarial français ? Le cas échéant, comment cela se traduit-il ? Vous avez expliqué que vous étiez un actionnaire dormant mais, au cours de vos discussions avec M. Courbit, appelez-vous son attention sur ces trois dimensions ?

M. Vincent Bolloré. Non, pas du tout. Je pense que ce n'est pas mon rôle ; je pense que c'est un grand garçon, je ne vois pas à quel titre je pourrais lui donner des conseils. Je pense que Stéphane Courbit est très attaché à la France et qu'il fera tout son possible pour y rester, mais ce n'est pas à moi d'aller donner des conseils aux autres. Donc je n'ai jamais donné de conseils à Stéphane et je ne lui en donnerai pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question suivante concerne les contenus que propose Banijay. J'ai cru comprendre de votre propos liminaire que vous regardiez assez peu la télévision, à part les chaînes du groupe Canal. Mais, vous le savez, Banijay est aujourd'hui leader mondial du divertissement ; il est spécialisé dans les jeux, dans la téléréalité, dans les formats de type *talent show*. Lors de l'audition des dirigeants de France Télévisions, nous avons appris qu'ils avaient choisi, de manière assez exceptionnelle, de puiser dans le catalogue international de Banijay. Ils ont notamment adapté en France l'émission *Drag Race*. Dans ce programme – nous en avons parlé avec Mme Laroche-Joubert –, certains participants tiennent des propos quand même très militants, revendiquant par exemple : « Je suis woke, je suis queer, je suis non-binaire, je suis noire », ou encore : « On est woke, on le reste et on l'assume ». Cette

émission a fait l'objet d'une large campagne de promotion, y compris sur les réseaux sociaux, parfois avec des messages visant un public familial, alors qu'elle est interdite aux moins de 10 ans. Selon vous, ce type de programme est-il conforme à la vocation du service public ? En tant qu'actionnaire, même dormant, de Banijay, avez-vous eu un jour à vous prononcer sur des choix éditoriaux et des choix de contenus à aller distiller sur le service public ?

M. Vincent Bolloré. Je ne me suis jamais prononcé et je ne me prononcerai pas, parce que je suis pour la liberté ; ça coule dans mes veines et, quand vous êtes pour la liberté, vous n'êtes pas seulement pour la liberté pour vous et ceux que vous aimez, vous êtes pour la liberté pour les autres – c'est le principe de la démocratie. Donc si les dirigeants de France Télévisions pensent que c'est bien… il faut s'adresser aux dirigeants de France Télévisions. Mais moi, personnellement, je n'ai de conseils à donner à personne.

M. Charles Alloncle, rapporteur. S'agissant de Banijay et de France Télévisions, nous avons aussi beaucoup parlé de l'omniprésence des jeux. Sur vingt-quatre heures de diffusion sur France 2, j'ai pu constater qu'il y avait à peu près neuf jeux, contre à peu près un sur TF1. La majorité de ces programmes de divertissement sont produits par le groupe Banijay, notamment par Nagui, également coactionnaire du groupe Banijay. Ces émissions génèrent des marges très élevées, qui atteignent par exemple 42 % pour « Chacun son tour ». Des rapports d'audit interne montrent que la rémunération versée aux producteurs, dont Nagui, est bien supérieure à celle que prévoient les devis initiaux, alors qu'il s'agit d'argent public et que, budget après budget, on demande aux Français de plus en plus d'efforts. Ces ressources pourraient par exemple être réinvesties dans la création, dans la production audiovisuelle française et le développement de nouveaux programmes. Avec un regard peut-être un peu plus extérieur, considérez-vous que la vocation du service public soit de proposer autant de divertissements ? Ne pourrait-on pas trouver un axe qui le distingue davantage des chaînes privées commerciales ?

M. Vincent Bolloré. Je pense – à nouveau – que le problème du service public, en fait, c'est le problème de la France. Quand vous parlez du service public, vous parlez de la France. Donc là, c'est quelque chose dont vous vous occupez, qui coûte 4 milliards par an aux Français, mais, quelque part, c'est la translation de la France en général. A-t-on les moyens ? Qu'est-ce qu'on veut faire ? Quelles sont les priorités ?

Moi, je ne suis pas homme politique, ni femme politique, donc je ne sais pas ce qu'il faut faire pour ce genre de choses. Moi, ce que je sais faire, c'est redresser des situations qui ont l'air compromises. Je l'ai fait dans le papier dans les années 1980 ; je l'ai fait dans le transport dans les années 1990 ; je l'ai fait ensuite dans l'audiovisuel, donc je sais comment redresser les choses. Mais je n'ai jamais travaillé avec l'État, donc je ne suis pas capable de vous dire ce qu'il faut faire avec l'argent public et où il est le mieux alloué : est-ce que c'est dans l'éducation ? est-ce que c'est dans la défense ? est-ce que c'est dans la santé ? est-ce que c'est dans la sécurité ? Je ne sais pas.

Mais, à la limite, ce que je voulais dire en disant que c'est une translation de la France… Quand la France était très riche, pas de problème pour mettre 4 milliards, ou 5, ou 10, ou 15 – peu importe – dans le service public, ce n'est pas le sujet. Après, vous pouvez faire que le service public est plus ou moins performant, avec des émissions qui plaisent ou qui ne plaisent pas, mais ce sont les dirigeants que vous nommez là-bas qui doivent dire ce qui est bien pour leur public et ce qui est bien pour la France. Le vrai sujet, c'est : a-t-on l'argent, encore aujourd'hui ? On sait que non. On sait que la situation française est extraordinairement glissante. Avant, elle vacillait, mais enfin, maintenant, on voit qu'on glisse, sur le plan financier,

et donc la question qui se pose pour le service public, c'est comme pour la France : où l'État doit-il mettre son argent en priorité ? Parce que, malheureusement, les cartes de crédit – vous en avez tous, je pense –, il y a un moment où, voilà, vous avez un appel du banquier. Il y a un moment où ça ne marche plus.

Donc c'est ça, la question. Et je ne peux pas répondre à cette question parce que je n'ai pas les éléments pour y répondre. Mais je me suis retrouvé souvent, malheureusement, dans des situations difficiles où il fallait… d'abord faire preuve de lucidité, parce que la première condition d'un redressement, c'est la lucidité. C'est : quelle est la vraie situation ? Quelqu'un qui boit trop, tant qu'il ne se dit pas « je bois trop », il ne s'arrêtera pas de boire, ou quelqu'un qui est trop gros, tant qu'il ne s'arrêtera pas de manger, il continuera à être avec du surpoids. Donc quelqu'un qui se trouve dans une situation financière difficile, tant qu'il ne le reconnaît pas, il ne fera pas d'efforts. Donc la première chose, c'est la lucidité.

Après, il faut analyser les raisons pour lesquelles cette situation est comme ça et essayer de trouver les moyens, c'est-à-dire les voies par lesquelles on peut redresser. Et puis après, il faut trouver l'équipe. Ça, évidemment, c'est le point fort : trouver des gens. Parce que si vous voulez faire vous-mêmes, vous n'y arriverez pas. En revanche, si vous trouvez des gens qui eux-mêmes sont capables de faire des équipes, ça marche. Dans notre groupe, quand je suis arrivé, on était 800 ; maintenant, on n'est plus contrôlants, mais il y a 80 000 ou 100 000 personnes qui travaillent quelque part pas loin de notre groupe. Ça s'est fait parce que, à chaque fois, nous avons trouvé des dirigeants qui ont été capables de trouver des dirigeants qui ont été capables d'analyser les problèmes. Et puis du courage !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela veut-il dire que, pour vous, les dirigeants actuels de l'audiovisuel public ne sont pas capables ?

M. Vincent Bolloré. Je ne sais pas… Ça dépend. C'est peut-être la faute de l'État aussi. Moi, si vous me donnez 4 milliards, peut-être que je ne vais pas vous dire que je ne vais pas les dépenser. Il ne faut pas jeter la pierre... Le problème que vous posez, ce n'est pas le problème de France Télévisions ou de Radio France ou des services publics, c'est le problème de la France. Où voulez-vous mettre votre argent ? Est-ce que vous avez de l'argent ? Combien il vous en reste ? Combien il nous en reste ? – pardon, je m'excuse, je m'associe aux représentants du peuple, que je respecte et que j'admire, par nature. Où on peut mettre notre argent en priorité ? Où est-ce qu'il est le plus utile ? Et, je vous le dis, quand je vois que ça coûte 4 milliards alors que c'est les mêmes programmes que sur la 1 ou la 6, je pense que vous avez des choses que vous pouvez faire pour éviter d'avoir à mettre 4 milliards – mais c'est un avis personnel. Bon, que Mme Ernotte ne s'inquiète pas, à mon âge, je ne vais pas aller me faire embaucher chez France Télévisions et puis je pense que, de toute façon, vous ne m'embaucheriez pas, donc il n'y a pas de problème.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je me permets d'insister avec une dernière question sur ce sujet. Est-ce que, au fond, la vocation de l'audiovisuel public, c'est de chercher la rentabilité, comme le font les groupes privés commerciaux, ou de proposer des contenus différenciants, peut-être plus audacieux, qu'on verrait moins sur des chaînes privées, parce qu'il n'est pas certain qu'ils rencontrent une audience ? Quelle est votre vision de l'ADN ? Au fond, c'est peut-être la plus importante des questions auxquelles la commission d'enquête doit répondre : quelle est la vocation première de l'audiovisuel public ?

M. Vincent Bolloré. Pardonnez-moi, j'y reviens toujours, je crois que ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est : combien d'argent vous êtes prêts à mettre dans les principaux services

régaliens de l'État ? Une fois que vous savez combien d'argent vous avez de disponible, vous savez ce que vous pouvez faire pour l'audiovisuel public. Mais dire : je vais faire ceci, je vais faire cela… – ça dépend quels sont vos moyens. Moi, vu de l'extérieur… les moyens, ils ne sont pas bons… Après, on peut ne pas se dire la vérité, mais… Ça glisse. Moi, vous savez, j'ai connu le général de Gaulle, Pompidou – très bien, il venait à la maison jouer aux cartes, il venait en Bretagne, mon père lui a trouvé sa maison –, et puis j'ai connu, comme ça, toute la France. Écoutez, regardez les chiffres. Donc je pense que, malheureusement, votre commission… Pardon, je ne peux pas vous aider beaucoup sur Banijay ou le service public – Banijay parce que je n'y connais rien, et le service public parce que je ne regarde pas la télé, à part Canal. Je suis très content avec Canal ! Je vous assure, franchement, c'est un truc, vous avez tous les films…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous savez, monsieur Bolloré, que, sur la plateforme Canal, on peut accéder aux chaînes du service public ?

M. Vincent Bolloré. Bien sûr ! À la 1, à la 2… Il y a quarante chaînes gratuites, ou cinquante – je n'en sais rien, le problème, simplement, c'est : qu'est-ce que vous voulez faire, qu'est-ce que l'État doit faire de son argent ? Si vous avez beaucoup d'argent, faites ce que vous pensez bien. Mais le problème, c'est ça : quand vous avez deux ou trois sociétés à peu près équivalentes, qui semblent à peu près équivalentes, qui font à peu près le même métier, et qu'il y en a une qui ne coûte rien, qui rapporte même de l'argent, et des gens se battent pour l'avoir – je crois que, pour la privatisation de la 6, vous allez avoir la queue à la porte, pour savoir qui veut rentrer dans la 6 –, et puis il y en a une, il faut mettre 4 milliards. Et je crois que personne n'en veut au service public, parce que tout le monde est content, ou ça n'a pas d'importance. Le sujet, c'est : maintenant, vous demandez aux Français – tout le monde demande aux Français – de faire des efforts, c'est là qu'est le problème. Le problème, ce n'est pas le service public, c'est l'argent de la France pour le service public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur a posé une question fondamentale. Nous avons aussi besoin d'avoir votre éclairage là-dessus. M. Courbit, que vous connaissez bien, a résumé parfaitement la question qui se pose à nous. Mettons qu'on ait un peu d'argent pour financer le service public audiovisuel ; demeure une question fondamentale : est-ce que, parce que c'est de l'argent des Français, il faut que le service public soit constitué d'antennes et de chaînes généralistes, populaires, qui proposent finalement presque la même chose que le service audiovisuel privé, ou, justement parce que c'est de l'argent public, il faut proposer des contenus différents pour garantir à chaque instant une complémentarité, et, si oui, laquelle ?

M. Vincent Bolloré. Moi, pour résumer, je suis favorable au service public, je trouve ça très bien, mais je ne suis pas favorable à ce qu'il coûte 4 milliards. Si vous me demandiez, je dirais : gardons le service public et faisons qu'il ne coûte pas 4 milliards. On voit bien qu'il y a des tas d'endroits où on peut faire des économies.

Alors bon, je vous dis, quand je suis arrivé chez Canal, tout le monde m'a dit : « C'est impossible de faire les moindres économies. » On a fait 500 millions d'économies, il y a dix ou douze ans – avec l'inflation, ça ferait 1 milliard de maintenant ! Et, franchement, ce n'était pas un truc très, très compliqué. En revanche, dire ça… eh bien, vous mettez en cause toute une série de gens qui vivent, qui sont heureux de vivre ensemble, qui se reçoivent, qui passent leurs vacances, qui vont déjeuner, dîner, qui se font des projections de films… là, vous vous attaquez à un truc terrible ! D'ailleurs, quand je suis arrivé chez Vivendi, Jean-René Fourtou, qui était mon prédécesseur, et l'équipe m'ont dit : « Oh là là, surtout faut pas aller chez Canal parce que

Messier, c'est comme ça qu'il a sauté. » Je dis : « Pourquoi il a sauté, Messier ? — Oui, oui, il a voulu aller changer Canal, et là… » S'attaquer à changer Pierre Lescure, alors là… c'était un… déchaînement… voilà.

Donc il faut quelqu'un de courageux pour aller… Parce que quand vous donnez 4 milliards à quelqu'un, ou à quelques personnes, quelques centaines de personnes, parce que c'est ça dont il s'agit… Malheureusement, si c'était tous les gens au-dessous… Mais je vous ai fait le calcul : moi, je préfère que vous remettiez le service public à zéro et que vous sauviez les agriculteurs et les pêcheurs. Si vous me demandiez mon avis, c'est ça.

Je ne vois pas la raison pour laquelle le service public coûte tant d'argent à l'État. Je ne vois pas de raison. Je vois les autres chaînes autour, qui font la même chose ou pratiquement : si on fait un *blind-test*, on vous met des trucs, on ne vous dit pas quelle est la chaîne, vous enlevez les numéros, vous regardez dans la semaine ou le week-end, je ne suis pas sûr que vous voyiez une grande différence. Or dans un endroit vous mettez 4 milliards, dans un autre endroit vous ne mettez rien. Il y a quand même une petite interlocation. Et le fait qu'ils m'en veuillent, c'est normal, parce que rien que ce que je dis là… Alors, je n'ose même pas penser à ce qui va se passer – comme en plus c'est filmé… Enfin, là où j'en suis, ce n'est pas très grave.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dernière question relative au groupe Banijay : vous l'avez peut-être vu, dans le cadre de cette commission d'enquête, nous nous sommes beaucoup penchés sur les conflits d'intérêts, en particulier sur les pantouflages entre les sociétés de production privées et l'audiovisuel public. Nous nous sommes notamment intéressés au cas de M. Takis Candilis. En février 2018, France Télévisions l'a recruté comme directeur des programmes, c'est-à-dire, en quelque sorte, numéro deux du groupe. Si, formellement, c'est la direction de la production qui signe les contrats, il revient au directeur des programmes de commander les contenus aux sociétés de production. Or, avant son arrivée dans le groupe, M. Candilis dirigeait Banijay Studios. Dès 2018, Banijay a vu le montant de ses contrats avec France Télévisions augmenter de 8 millions d'euros ; en 2019, de 11 millions encore, soit une hausse de près de 30 % de son chiffre d'affaires avec France Télévisions.

Nous avons interrogé Mme Ernotte sur ce cas et sur d'autres situations comparables, comme celle de Mme Darrigrand, chez Together Medias, qui peuvent s'apparenter à des pantouflages, voire à des prises illégales d'intérêts. Elle a estimé qu'il revenait au législateur de s'emparer du problème et de changer la loi. J'ai compris que vous étiez un actionnaire dormant, sans contrôle ni influence sur Banijay, mais, d'un point de vue extérieur, estimez-vous que des situations de ce type posent un problème déontologique et sont susceptibles de nuire aux missions de l'audiovisuel public ?

M. Vincent Bolloré. Je n'en ai aucune idée. Pour être tout à fait franc, le sujet est : est-ce que les gens qui sont recrutés sont compétents ou pas ? Moi, quand je suis arrivé chez Canal, mon fils m'a dit : « Il y a un type épouvantable qui s'appelle Gérald-Brice Viret, qui était un concurrent atroce quand je dirigeais la 8. » Donc j'ai décroché mon téléphone et j'ai appelé Gérald-Brice Viret. Je lui ai dit : « Est-ce que vous voulez venir travailler avec moi ? » Il m'a dit : « Je ne peux pas, je suis chez Arnaud Lagardère, je l'aime beaucoup. » J'ai appelé Arnaud Lagardère – c'était il y a quinze ans, il y a longtemps – et il m'a dit : « Écoute, je te rends ce service au nom de l'amitié, prends Gérald-Brice Viret. » Est-ce que ce n'était pas bien que Gérald-Brice Viret passe de l'un à l'autre, je ne peux pas vous le dire. En tout cas, il m'a beaucoup aidé.

La question que vous posez, c'est plutôt, au regard de la taille du problème que vous avez, c'est-à-dire 4 milliards : qui sont les personnes capables de redresser, de faire que vous ne dépensiez pas 4 milliards ? C'est beaucoup, beaucoup, beaucoup, beaucoup d'argent ! Les problèmes de pantouflage, tout ça, c'est sûr que c'est mieux qu'il n'y en ait pas. Mais l'efficacité, quand même, dans les affaires de ce type, c'est important. Ce n'est pas un problème social parce que, de toute façon, France Télévisions, demain, vous le privatisez, vous aurez douze personnes qui se précipiteront – en tout cas cinq ou six – et il n'y aura pas de problèmes sociaux. Il y aura des problèmes, peut-être, pour les quelques centaines de personnes qui dirigent… et encore, je ne suis même pas sûr. Mais le sujet, c'est comment l'État arrête, à un moment où il doit faire des économies, où il a besoin d'argent pour faire autre chose, de dépenser cet argent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous achèteriez, vous, France Télévisions, si c'était privatisé ?

M. Vincent Bolloré. Moi, personnellement, non ! Des médias, ça va, c'est bien, on a assez ! Mais il y a plusieurs personnes que je peux vous indiquer, si vous voulez, à titre gratuit – si vous voulez les noms…

M. François-Xavier Ceccoli (DR). Pour 4 milliards ?

M. Vincent Bolloré. Non, non… Ils vous aideront. Peut-être même qu'ils vous donneront de l'argent pour l'acheter, en plus. Donc non seulement vous sauveriez 4 milliards mais, en plus, peut-être qu'ils vous donneraient de l'argent. Sans doute. Parce que c'est un outil de puissance, vous voyez ; on ne parle pas d'une crémerie, on parle de quelqu'un qui fait des contenus, qui voit des metteurs en scène, qui voit des acteurs, des actrices, qui peut aller déjeuner, qui va dans les festivals… C'est un monde … Excusez-moi, je ne crois pas que vous connaissiez ce monde directement, je ne crois pas que vous avez réalisé. Moi, je l'ai repéré, parce que je les connais bien, tous ces gens. C'est extraordinaire, comme vie, c'est… les films américains, si vous voulez…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Autre sujet, autre question. Le 6 juin 2025, le groupe Canal+ a quitté la TNT, où il diffusait jusque-là ses contenus sur le canal numéro 4, en lieu et place de France 4. Dans un communiqué de presse du 5 décembre 2024, vous expliquez que votre décision était motivée par le non-renouvellement de la fréquence de C8, mais également par « un environnement fiscal et réglementaire de plus en plus contraignant ».

Canal+, dont nous avons auditionné les représentants, est aujourd'hui l'un des principaux financeurs du cinéma français. Nous reparlerons de la décision de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) de retirer la fréquence de C8. Au-delà, estimez-vous que le cadre réglementaire et fiscal qui s'applique aux diffuseurs est obsolète ou, du moins, inadapté à des chaînes payantes comme Canal+ ?

M. Vincent Bolloré. D'abord, le 6 juin… enfin, j'en ai parlé tout à l'heure, mais voilà. Le général de Gaulle, le 5, a été prévenu qu'il allait y avoir le débarquement. Il a dit : « Je veux absolument que ce soient des Français, parce que c'est la France. » Churchill a dit : « Mais il n'y a pas de Français. » Finalement, ils en ont trouvé 177, qui étaient sous les ordres de lord Lovat. Et mes deux oncles me racontaient que, le matin du 6 juin, toutes les troupes se sont arrêtées – tous les bateaux se sont arrêtés – pour les laisser passer les premiers. Ils ont dit « non, non, on veut pas gêner », mais enfin, bon. En fait, ce n'est pas tout à fait vrai, mon oncle disait qu'il y avait une telle tempête qu'il était content de débarquer. Ils étaient 177, il y en a eu 27

qui n'ont pas été tués ou blessés au cours de cette bataille de Normandie. Donc ce jour du 6 juin, pour nous, il était important, c'est le jour où, en effet, on a décidé de retirer l'essentiel de nos chaînes Canal de la TNT, parce que nous avons à la tête de Canal un garçon qui s'appelle Maxime Saada – vous le connaissez, vous l'avez entendu, vous le réentendrez.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La semaine prochaine.

M. Vincent Bolloré. Voilà. C'est un garçon… difficile. Exigeant, difficile. Et il a été extrêmement mécontent de l'injustice qui a été de lui retirer la 8. Il a été extrêmement mécontent des problèmes de TVA. Tout d'un coup, on est venu dire que Canal n'était plus une chaîne de télévision. Canal avait été créé avec une TVA à 5 %, puis on l'avait montée à 10, ce qui était normal parce que, finalement – je le disais tout à l'heure –, il fallait aller chercher de l'argent. Puis, tout d'un coup, on a dit : « Canal n'est plus une chaîne de télé, donc il faut passer à 20. » Or 90 %, ou 85 %, des programmes de Canal sont regardés en direct, notamment le sport… Pour résumer, Maxime Saada et ses équipes ont décidé de retirer de Canal les chaînes de la TNT et vivent maintenant sur le net.

Donc c'est vrai que Canal n'est pas extraordinairement favorisé. Vous parliez tout à l'heure des groupes français qu'il fallait aider à rester et à se développer. Si vous interrogez Maxime Saada, il ne va pas vous dire que Canal est un groupe qui a été aidé – c'est en permanence. Alors, c'est des petites choses. Vous voyez, avant, pour résilier son abonnement à Canal, il fallait deux jours de RTT. Maintenant, vous pouvez le faire avec un clic – voilà, tout est comme ça… Mais il vous le racontera. Moi, je recueille les sentiments de Maxime Saada et de ses équipes, qui viennent me voir de temps en temps. Comme je suis le « sage » – je ne sais pas si je suis sage, mais au sens « âgé », je leur dis : « Calmez-vous, c'est pas grave, tout ça va aller », etc., etc. En effet, ils n'ont pas l'impression d'être soutenus dans leur effort.

Je pense que, quand vous êtes maltraité, ce n'est pas agréable mais ça vous force à devenir agile. Et ça force à une certaine exigence. Et je pense que Maxime et ses équipes, maintenant, sont beaucoup, beaucoup plus compétents que quand je les ai rencontrés il y a douze ans. Studiocanal, vous en avez parlé tout à l'heure, est aujourd'hui une vraie grande société de production. Ce doit être une des tops dans le monde. Canal lui-même est un succès formidable. Le digital de Canal, c'est-à-dire toute la partie informatique qui a été créée, est exceptionnel. Je pense que nécessité fait loi. C'est vrai que, sans doute, ils ne sont pas aidés, et que de ce point de vue-là vous ne facilitez pas la vie de Canal, mais, d'un autre côté, cela les rend plus agiles, plus dynamiques. Finalement, à toute chose malheur est bon.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En novembre dernier, France Télévisions et Radio France ont, chacune de son côté, déposé une plainte pour dénigrement contre trois médias de votre groupe, CNews, *Le JDD* et Europe 1, sans en informer leur tutelle, aux frais du contribuable. La ministre de la culture s'en est d'ailleurs étonnée. Dans l'assignation, Radio France dénonce « une entreprise organisée de déstabilisation visant à saper la confiance de ses auditeurs en mettant notamment publiquement en question le respect par Radio France des principes essentiels de sa mission de service public : la neutralité, l'indépendance et le pluralisme de l'information ». Lors de son audition, Rachida Dati a estimé : « [I]l n'est peut-être pas habile d'indiquer qu'un média qui n'est pas un concurrent – l'audiovisuel public n'est pas en concurrence avec le privé, il n'a ni la même mission ni le même positionnement – est d'extrême droite. » Elle a ajouté : « La tutelle aurait dû, aurait pu être informée s'agissant d'une procédure engagée aux frais des Français et assez singulière. » Considérez-vous que cette assignation pour dénigrement est fondée ? Où en est la procédure ? Avez-vous discuté avec Mme Veil ou avec Mme Ernotte depuis, à ce sujet notamment ?

M. Vincent Bolloré. J'ai suivi cette affaire par la presse. Le fondement économique et juridique ne m'a pas paru effrayant, donc je ne m'en suis pas mêlé – parce que je ne me mêle que quand il y a un sujet stratégique ou capitaliste, or ça ne me paraît pas être un sujet stratégique ou capitaliste. Et, au fond de moi-même, j'ai pensé que c'était ce que je vous ai dit tout à l'heure : au lieu de regarder comment faire des économies, c'est plus facile de dire qu'il y a des gens qui les dénigrent, et notre groupe est un coupable idéal – ce que je reconnais. Mais bon, une fois qu'on a dit ça, ce n'est pas grave.

Est-ce qu'il aurait fallu prévenir la tutelle ? Je n'ai jamais travaillé dans le public, donc je ne suis pas capable de vous répondre sur ce que doit faire quelqu'un dans le public ou pas. Dans le privé, nous avons des règles de fonctionnement tout à fait particulières parce que, je vous dis, nous sommes fiduciairement redevables à nos actionnaires des dépenses de notre argent et, quand on a des problèmes, on est de toute façon obligé d'aller les résoudre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur ces procédures de dénigrement, tout observateur objectif pourra dire que vous êtes régulièrement mis en cause personnellement sur les antennes du service public. Je vais citer quelques exemples. Le 28 octobre 2024, un journaliste de France Info demande à Thierry Ardisson : « C'est un facho, Bolloré ? » Ce dernier a répondu par la négative, mais le journaliste a insisté. Il a dit : « Vincent Bolloré est-il d'extrême droite ? », sans obtenir de réponse positive. Un an plus tard, le 29 octobre 2025, le même journaliste a reproché à Mme Royal d'avoir été éditée dans une maison d'édition vous appartenant et d'avoir été chroniqueuse sur « Touche pas à mon poste ! » (TPMP), l'obligeant à invoquer la liberté d'expression. Le 18 septembre 2025, dans une interview au *Monde*, Delphine Ernotte, présidente de France Télévisions, déclarait à propos de CNews : « Qu'ils assument d'être une chaîne d'extrême droite ! » Enfin, le 16 avril 2025 – nous avons eu l'occasion d'y revenir lors de son audition –, Thomas Legrand a posté sur son compte X un message intitulé « Bolloré = Pétain », alors qu'il était toujours à l'antenne de France Inter, sans qu'aucune sanction ni mise en garde ne soit prononcée à son encontre. Avez-vous, vous aussi, envisagé d'engager contre l'audiovisuel public une action pour dénigrement ?

M. Vincent Bolloré. Je pense qu'ils ont assez de problèmes comme ça sans que j'en rajoute. C'est assez rigolo qu'on écrive « Bolloré = Pétain » après l'histoire que je viens de vous raconter – alors que j'ai eu une des familles les plus actives dans la défense contre l'occupant nazi et fasciste. Voilà, je pense qu'il faut laisser passer. Je vous l'ai dit, je crois que je fais partie des paratonnerres qui servent pour le groupe. Je ne suis pas sûr que ça leur serve à eux vraiment mais en tout cas, en ce qui me concerne, je suis démocrate-chrétien, je l'ai affirmé sous serment, déjà – je crois que c'est la quatrième fois que je suis reçu dans une commission. Démocrate, c'est-à-dire que je respecte le vote des citoyens et des citoyennes. Et chrétien, c'est-à-dire que je crois en Dieu et en le Christ. Le Christ, comme vous savez, est venu sur Terre il y a un peu plus de 2 000 ans avec un message extrêmement précis sur le comportement que l'on devait avoir, notamment l'empathie vis-à-vis des autres, l'écoute, le pardon. Et donc je me vois comme un démocrate-chrétien.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela se concrétise-t-il dans un parti du paysage politique français, dans un engagement politique ?

M. Vincent Bolloré. Non, je ne fais pas de politique. Je suis démocrate-chrétien parce que je crois à la démocratie, profondément, à la liberté, et je crois vraiment au Christ. Mais, vous savez, on est 2 milliards, donc je ne suis pas tout seul. En France, maintenant, ça a l'air un peu bizarre… C'est ce que dit Gad Elmaleh : c'est bizarre, quand on demande : « Est-ce que tu es musulman ? — Oh oui, évidemment, je suis musulman. » « Est-ce que tu es juif ? — Oui,

évidemment. » « Et toi, tu es catholique ? — Non, mais pas vraiment, oui, mais ma sœur… » Il y a un problème, les gens n'osent plus le dire. Mais moi je suis chrétien, et je suis démocrate.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous venez de le dire.

M. Vincent Bolloré. Et je le répète. *Ne varietur*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dernier point concernant la possibilité d'une action pour dénigrement : j'ai examiné la programmation de l'émission « Complément d'enquête », dont nous avons reçu les responsables, et j'ai le sentiment que s'en dégage un intérêt fort porté à votre groupe, qui s'inscrit d'ailleurs dans une certaine continuité éditoriale.

Le 7 avril 2016, « Complément d'enquête » diffusait un portrait intitulé « Vincent Bolloré, le milliardaire impitoyable ». Le 25 novembre dernier, la même émission était consacrée à CNews ; elle s'appuyait notamment sur des témoignages de personnels ou de proches de salariés de France Télévisions, que j'ai d'ailleurs eu l'occasion d'interroger. Le 30 novembre 2023, Cyril Hanouna, alors animateur sur une chaîne de votre groupe, était la tête d'affiche d'un autre numéro de l'émission.

En revanche, « Complément d'enquête » ne s'est jamais intéressé à M. Pigasse, actionnaire et fondateur de Mediawan, propriétaire depuis 2008 du groupe de médias Combat, qui inclut notamment Radio Nova, *Les Inrocks* et le *Huffington Post*. Il expliquait pourtant le 13 janvier dernier, à la une de *Libération*, qu'il mettrait les médias et tous les moyens dont il disposait au service d'un combat contre la droite radicale. J'ai cité M. Pigasse, mais il y en a bien d'autres : Martin Bouygues, à la tête du groupe TF1, et Rodolphe Saadé, qui possède notamment BFM TV et RMC, n'ont eux non plus jamais fait l'objet d'une telle enquête.

Comment expliquez-vous un tel intérêt de la part du service public ? Que pensez-vous de cette étude, de cette enquête assez approfondie ?

M. Vincent Bolloré. Il n'y a pas que le service public. Je vous l'ai dit tout à l'heure, je représente un monde que certains voudraient voir disparaître – un monde attaché à ses racines, mais qui avance. Je ne crois pas qu'il faille être soit conservateur, soit progressiste : il faut être les deux ! Il faut être attaché à ses racines, célébrer ce qui a fait son entreprise ou sa famille et, tout en se rappelant d'où l'on vient, être actif là où il le faut. Pour revenir aux questions spirituelles, c'est la parabole des talents : on n'a pas le droit de garder son talent et de ne pas essayer de le faire fructifier.

Je vois bien que j'énerve. Je le vois bien quand on reçoit certaines personnes en Bretagne. J'ai reçu notamment les deux derniers présidents de la République. C'est compliqué quand ils voient ça, ça ne plaît pas. Bernard Poignant, que j'aime beaucoup, qui a été maire de Quimper et pendant plus de quarante-cinq ans notre ami fidèle, me dit qu'il faut faire venir les gens pour qu'ils voient ce qu'est la Bretagne. Mais quand ils voient ça, ils trouvent cela épouvantable ! Ils voient des salariés contents, satisfaits du concordat social qu'ils ont signé à l'époque, et des usines flambant neuves. On est numéro un mondial des films et des composants pour condensateurs. On a développé le sachet à thé en papier à une époque où il existait peu ou pas. On a fait des tas de choses comme ça. En plus, il y a le musée de tonton Gwenn, un musée océanographique avec un requin à deux têtes et un cœlacanthe… Bref, tout ce qui peut paraître « conservateur » ou « moisi » ! Je comprends très bien que je ne plaise pas à tous ces gens, et j'en suis désolé pour eux.

Il est important de combattre pour notre pays, qui est en difficulté – je l'ai dit tout à l'heure –, et il faut que ceux qui ont du courage disent « voilà, peut-être qu'on ne vous plaît pas, mais on est comme ça ». Nous avons réussi à réunir au sein d'un petit institut qui s'appelle l'institut de l'Espérance une vingtaine de personnes qui réfléchissent et essaient de ramener du bon sens et de la prospérité pour la France et les Français. Je pense que cela ne plaît pas à la petite caste dirigeante, qui a envie de rester aux manettes… Vous ne pouvez pas leur en vouloir, ils n'ont pas envie…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon de vous interrompre, monsieur Bolloré, mais j'aimerais bien comprendre. La caste dirigeante, c'est qui ? Le gouvernement en place ? Les dirigeants de l'audiovisuel public ?

M. Vincent Bolloré. La caste dirigeante, comme son nom l'indique, ce sont les personnes qui dirigent aujourd'hui et sont très heureuses de le faire. Elles n'ont pas envie que des empêcheurs de tourner en rond disent qu'il faut faire des économies, qu'il faut faire attention… On m'a souvent demandé pourquoi CNews avait du succès ; c'est parce qu'elle dit malheureusement des choses que les autres chaînes ne disaient pas, notamment sur la situation financière. Nous dérangeons ces gens qui ont envie de continuer à vivre dans… je ne dirai pas dans l'opulence, quoique… alors que la situation n'est pas bonne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur a cité des choses vous concernant, et on pourrait citer aussi certaines unes du *JDD* assez virulentes – ou plutôt assez fortes, pour essayer d'être le plus objectif et impartial possible – et des émissions de CNews qui critiquent l'audiovisuel public – ce qui est tout à fait leur droit. Je ne sais pas si l'on peut parler de guerre entre l'audiovisuel public et l'audiovisuel privé, mais trouvez-vous que ces tensions qui émergent et ces procédés de dénigrement soient tout à fait sains dans notre démocratie ? Vous avez dit vous-même que vous étiez attaché à la complémentarité entre le public et le privé… Comment tout cela peut-il fonctionner de manière plus complémentaire et apaisée ?

M. Vincent Bolloré. En tout cas, moi, je ne suis pas du tout en guerre. Pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure et qui tiennent à la démocratie chrétienne, je ne suis en guerre contre personne. Je ne hais personne, et je prie pour mes ennemis – j'en ai quelques-uns… Cela me coûte, mais je le fais quand même !

Franchement, notre groupe n'est pas en guerre. L'audiovisuel public ne le concerne pas. Le groupe Canal est complètement en dehors de tout ça. Vous avez parlé de CNews et du *JDD* ; c'est vrai que comme ce sont des espaces de liberté, nous y avons des talents qui sont extraordinairement indépendants. Pascal Praud aime la France et les Français. Il est né à Nantes, ou en tout cas il est intéressé par Nantes, qui était la ville de ma grand-mère. Il aime la France, se balade partout et donne donc son avis. Après, ça plaît ou ça ne plaît pas, c'est comme ça – ça plaît visiblement à beaucoup de monde, puisque c'est lui qui fait des records d'audience. Mais je crois que ce n'est pas le sujet. Il n'est pas contre l'audiovisuel public, il est contre les dépenses. À un moment où il y avait une séquence budget de la France et où tout le monde disait chez les politiques « ça va très mal, c'est épouvantable, les retraites… il faut faire des efforts épouvantables », il a eu le sentiment que ces efforts n'étaient pas faits en face. Je n'interviens pas ; je ne vais donc pas aller dire quoi que ce soit à Pascal Praud, qui dit ce qu'il pense. Et il n'y a pas que Pascal Praud : ils sont tous indépendants et je pense que c'est bien qu'il y ait un petit espace de liberté, même si ça ne plaît pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 11 décembre dernier, notre commission d'enquête a auditionné M. Roch-Olivier Maistre, ancien président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Je l'ai interrogé sur l'écart très important observé ces quinze dernières années entre les sanctions pécuniaires infligées aux chaînes de votre groupe, C8 et CNews, et celles prononcées contre l'audiovisuel public, alors même que des manquements au pluralisme et à l'indépendance y sont régulièrement relevés – c'est d'ailleurs l'un des objets de notre commission d'enquête. Je rappelle que, sur les quinze dernières années, vos chaînes ont été sanctionnées à hauteur de 8 millions d'euros – le chiffre n'est peut-être pas tout à fait exact –, tandis qu'aucune chaîne de l'audiovisuel public n'a eu à payer la moindre amende. La réponse de M. Maistre a été pour le moins surprenante : « Si le juge considère que nos sanctions sont disproportionnées, il n'hésite pas à le dire. La première mesure que j'ai été amené à prendre en tant que président de l'Arcom a été de verser un chèque de 1 million à C8 – ce qui n'était pas la décision la plus agréable à prendre pour un magistrat de la Cour des comptes […]. »

Je rappelle les faits et le contexte. En juin 2017, le CSA avait infligé une sanction inédite à C8 en privant TPMP de publicité pendant une semaine, estimant que la chaîne avait « gravement méconnu son obligation de faire preuve de retenue dans la diffusion d'images susceptibles d'humilier les personnes » en raison d'un canular de Cyril Hanouna visant Matthieu Delormeau. Or, en 2018, le Conseil d'État a annulé la sanction prononcée par le CSA, jugeant au contraire qu'à aucun moment Matthieu Delormeau n'avait été « montré sous un jour dégradant, humiliant ou attentatoire à sa dignité ».

C'est un exemple parmi d'autres, mais comment interprétez-vous le propos de M. Roch-Olivier Maistre selon lequel verser un chèque de 1 million à C8 « n'était pas la décision la plus agréable à prendre pour un magistrat de la Cour des comptes » ?

M. Vincent Bolloré. Je ne vais pas faire de commentaire – ce n'est pas mon rôle et ce n'est pas de mon ressort.

Comme vous le savez, l'Arcom est saisie par le biais de signalements. Or, sur le net, toute une série de gens expliquent qu'il faut faire des signalements et attaquer l'empire Bolloré – « l'empire »… je suis très fier ! L'Arcom doit donc recevoir 5 000 signalements par jour, ou quelque chose comme ça, dès qu'il y a une phrase ou que quelque chose est fait, et elle prononce des sanctions parce qu'elle ne peut pas faire autrement.

On voit bien que c'est une attaque contre nous. D'ailleurs, il y avait la preuve par neuf quand on était petits, et maintenant il y a la preuve par Hanouna. Sur C8, 99 % des amendes que nous recevions étaient liées à Hanouna. Or, maintenant qu'on nous a confisqué la 8, Hanouna, qui est un type épatant, est passé sur la 9, et il ne pose plus aucun problème. En réalité, les gens n'ont pas intérêt à attaquer la 9, c'est-à-dire la 6. Mais je ne veux pas faire mon Calimero, car ce n'est pas ma nature – je suis dans la résistance.

Ce n'est pas agréable d'avoir des sanctions, surtout pour les équipes, mais ces mauvais traitements nous forcent à être plus agiles. Peut-être n'aurions-nous pas procédé, avec Canal+, à des acquisitions à l'étranger et à des investissements dans un délai aussi bref si nous avions bénéficié en France d'un soutien extraordinairement important… Peut-être que nous nous serions endormis et que nous aurions été très contents d'aller bavarder avec les uns et les autres dans les festivals divers… Cela arrive dans les familles : les enfants un peu secoués sont parfois ceux qui réussissent le mieux, même si ce n'est pas très agréable du point de vue moral.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En 2005, vous avez été, avec M. Baudecroux, l'un des premiers à croire au développement de la TNT, avec le lancement de Direct 8, devenu par la suite C8. Près de vingt ans plus tard, l'Arcom a refusé le renouvellement de cette chaîne, alors qu'elle figurait parmi les plus regardées, à la sixième place des audiences. Le canal a alors été attribué à un investisseur étranger, M. Daniel Kretinsky, qui n'y a pas encore installé de nouvelle chaîne. Invitée dans l'émission « C médiatique », sur France 5, en janvier dernier, Alexia Laroche-Joubert, présidente-directrice générale de Banijay France, a qualifié cette décision de « déni de démocratie ». Comment analysez-vous cette décision de l'Arcom, puisque vous êtes vous-même revenu à ce sujet dans vos dernières réponses ? Quelles sont, selon vous, les raisons qui ont poussé l'Autorité à refuser de renouveler votre fréquence ?

M. Vincent Bolloré. C'est toujours la même raison.

Je ne sais pas si vous avez reçu Daniel Kretinsky… Il est charmant et parle, avec un accent allemand, un français parfait. Il donne, je crois, 15 ou 20 millions par an pour renflouer *Libération* et il fait plein d'autres choses comme ça un peu partout. Il est donc extraordinairement bien vu. Il a beaucoup d'argent, parce qu'il fait du charbon, il est très francophile, il est formidable, il donne de l'argent, et donc il est bien vu ! Quant à nous, on dit des choses, on redresse, on trime, on développe… Cela fait 204 ans que ça dure, et j'espère que ça va durer encore un petit moment. Comme je le dis souvent, nous avons connu trois rois, un empereur et vingt-six présidents de la République : on va se débrouiller ! Ce n'est pas agréable, mais franchement, je vous le dis une fois de plus, je pense que c'est comme ça que s'expliquent les choses. Il y a des gens qui sont bien vus par la petite caste, à qui on ouvre donc toutes les portes, et puis des gens qui sont mal vus, et qui ont des ennuis. Mais ces derniers travaillent peut-être plus dur pour compenser, ce qui fait qu'ils réussissent mieux et que leurs groupes sont peut-être, à terme, plus profitables, ou en tout cas plus résistants.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce sont des propos forts que vous tenez. Il me semble important que vous les précisiez : dire que certains sont aidés et d'autres non peut jeter une forme de suspicion sur des liens politiques, économiques ou financiers. Quand vous parlez d'une petite caste qui nous gouverne, de qui s'agit-il ? Des dirigeants actuels ? Des responsables politiques ?

M. Vincent Bolloré. Je le répète : les gens qui sont aujourd'hui aux manettes sont très contents de le rester.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les gens aux manettes politiques ?

M. Vincent Bolloré. Lisez les journaux, allez sur le net : la vie est ainsi.

Notre groupe est plutôt paratonnerre. C'est peut-être de notre faute, mais on ne peut pas dire qu'on nous aide à fonctionner. Vous m'avez dit que vous recevriez, demain ou après-demain, Maxime Saada. Vous verrez ce qu'il en pense.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous l'auditionnerons la semaine prochaine.

Vous considérez donc, par exemple, que les ministres de la culture successifs ne vous ont pas aidés ? C'est dans le champ du ministère…

M. Vincent Bolloré. Nous ne demandons pas à être aidés.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous dites que l'on vous a mis des bâtons dans les roues et qu'une petite caste…

M. Vincent Bolloré. Nous ne sommes pas soumis. Nous sommes libres, et donc nous déplaisons. C'est le prix de notre indépendance.

Comme les difficultés financières de la France s'accroissent, avec tout ce que cela implique pour les gens, les positions se radicalisent, et nous représentons un espace qui ne plaît pas à certains, mais qui plaît à d'autres.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez évoqué dans votre réponse précédente le non-renouvellement de la fréquence de C8, en partie fondé sur le nombre de sanctions que vous avez reçues. Je vais vous donner un exemple, sur lequel j'ai déjà interrogé le président de l'Arcom. Le 5 novembre 2022, M. Hanouna, qui a été une cible particulière de l'Arcom, a appelé la maire de Paris, Anne Hidalgo, à « fermer sa gueule » et à « chasser les rats la nuit au lieu de dire des conneries ». Pour ces propos, l'Arcom a infligé à votre chaîne une amende de 300 000 euros. Or, trois semaines plus tard, France Inter n'a reçu qu'une simple lettre de rappel à la loi pour avoir diffusé à l'antenne un appel à « baiser les femmes des chasseurs » qui visait particulièrement la femme du président de la Fédération nationale des chasseurs, Willy Schraen.

Je le disais, c'est sur la base de sanctions comme celle-là que l'Arcom a décidé de ne pas renouveler la fréquence de C8. Or, depuis la fermeture de cette dernière, en février 2025, on remarque une accélération des sanctions prononcées à l'encontre de CNews. D'ailleurs, un tiers des interventions formelles de l'Arcom envers CNews – mises en garde, mises en demeure, sanctions pécuniaires – ont eu lieu depuis le début officiel des travaux de notre commission d'enquête, en octobre. C'est dire si l'accélération est importante ! Estimez-vous qu'il y a un risque, à court ou moyen terme, de fermeture de CNews par l'Arcom ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous sortez un petit peu du périmètre de la commission d'enquête, monsieur le rapporteur, mais la question est importante et je laisserai bien sûr M. Bolloré y répondre. Il n'empêche que nous devrons nous recentrer sur les questions relatives à l'audiovisuel public…

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai comparé les sanctions infligées à C8 et à France Inter !

M. Vincent Bolloré. Je crois que tout est possible. Je ne peux donc pas me prononcer – je n'en sais rien. La dernière fois que j'ai été reçu à l'Assemblée nationale, j'ai donné l'exemple de ce qui se passe à l'école quand les profs n'aiment pas un ou une élève : on regarde son comportement, ses notes, on relève qu'elle a oublié son sac de gymnastique, qu'elle n'a pas fait quelque chose, et à la troisième ou à la quatrième remontrance, elle est convoquée chez le proviseur…

Dans notre situation, nous avons vu beaucoup de choses, et nous en verrons encore d'autres, mais rien de tout cela n'est mortel. C'est un peu triste pour la liberté d'expression, car CNews a beaucoup apporté en la matière, et les équipes de la chaîne sont absolument remarquables. Serge Nedjar a contracté un gros crédit pour une acquisition : il doit donc être très inquiet.

J'ai vu les pauvres équipes de C8, qui ne faisaient de mal à personne – « Les animaux de la 8 », Tuih-Tuih, William Leymergie… Finalement, celui qui était visé, c'était moi, à

travers Cyril Hanouna. Cyril a retrouvé une émission ailleurs, sans problème – et il le mérite, parce qu'il attire 2 millions de personnes tous les soirs. On tire donc sur des cibles qui ne sont pas forcément les bonnes.

Pour répondre à votre question, je n'en sais rien. Il faut demander à l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à une autre question, que nous poserons également à l'Arcom. En février 2025, le journaliste Laurent Nerveux a publié dans *Marianne* une enquête assez fouillée qui l'a conduit à éplucher le profil LinkedIn de 298 employés de l'Arcom, soit près de 80 % du personnel de l'Autorité. Ses conclusions sont éloquentes. On ne trouverait au sein de l'Arcom aucun employé ayant précédemment travaillé pour votre groupe. En revanche, plus de 15 % des employés de l'Autorité seraient directement issus de groupes de médias concurrents au vôtre, comme France Télévisions, TF1, M6 ou BFM TV. Ces effectifs sont précisément surreprésentés dans des directions administratives ayant eu un rôle stratégique dans l'instruction des dossiers et le prononcé des sanctions. Les anciens concurrents de votre groupe représentent ainsi 28 % de la direction des plateformes en ligne, 36 % de la direction des publics, du pluralisme et de la cohésion sociale et 50 % de la direction de la communication. Avez-vous eu connaissance de cette enquête ? Pensez-vous qu'une surreprésentation de vos concurrents, notamment privés, parmi les employés de l'Arcom puisse être l'une des raisons de la forte augmentation des sanctions prononcées contre votre groupe ces derniers mois ?

M. Vincent Bolloré. Je suppose. Je n'ai pas d'avis particulier. Je ne connaissais pas cette étude. Je sais simplement que nous dérangeons. Nous avons mené un combat pour redresser l'entreprise Canal+ en mettant fin à la joie collective qui y prévalait ; il est donc normal que nous soyons une cible, mais le groupe va bien et nous n'allons pas mourir !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela veut-il dire que, pour vous, l'Arcom est soumise au pouvoir politique ?

M. Vincent Bolloré. Non !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'essaie de comprendre, car ce que vous dites est important. Ce ne sont pas de petits mots. Vous dites qu'il y a une caste qui se protège et qui vous cible…

M. Vincent Bolloré. Qu'il y a une caste qui se protège, ce n'est pas moi qui le dis ! Plein de gens le disent. Cela existe. Cela a toujours été.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est pour que l'on comprenne de qui il s'agit…

L'Arcom est-elle soumise au pouvoir politique ? Quand elle vous sanctionne…

M. Vincent Bolloré. Je n'en sais rien ! On a déjà vu, dans certains pays et à certains moments de l'histoire, des choses un peu bizarres, mais, je le répète, nous avons connu des guerres mondiales, des révolutions, des tas d'évolutions, et nous sommes passés à travers !

J'ai connu cette caste chez Canal – je ne peux pas vous dire autre chose. Ils étaient très contents, ils s'amusaient beaucoup… C'était très joyeux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 18 septembre 2024, le militant d'ultragauche Foued Berahou appelait publiquement, sur ses réseaux sociaux, à une mobilisation antifasciste

dans l'archipel des Glénan pour s'opposer à « l'empire Bolloré ». Le 25 août 2025, soit à peine un an plus tard, il a été nommé au collège de l'Arcom à Paris. Le 25 novembre dernier, lors de la première audition de notre commission d'enquête, j'ai interrogé le président de l'Arcom, M. Ajdari, sur ce cas – c'était l'une de mes premières questions. Il nous a indiqué ne pas avoir eu connaissance de ces publications, pourtant diffusées sur les réseaux sociaux, et vouloir se saisir de ce sujet à la suite de son audition. Rachida Dati, à qui j'ai également posé la question alors qu'elle était ministre de la culture, a déclaré qu'elle avait interpellé le président de l'Arcom sur ce point précis sans obtenir la moindre réponse. Pour ma part, je n'ai pas reçu de réponse ni de garantie claire quant à l'indépendance de l'Arcom depuis la nomination de cette personne. M. Berahou est visiblement toujours en poste. Avez-vous eu connaissance de cette nomination ? D'un point de vue un peu plus général, ne faut-il pas faire preuve de la plus grande précaution sur les nominations au sein de l'Arcom afin d'éviter toute forme de militantisme de la part de ses membres, lesquels peuvent être amenés à prononcer des sanctions ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À la suite de son audition, M. Martin Ajdari, le président de l'Arcom, a indiqué au bureau de la commission qu'il n'avait jamais reçu de courrier de la ministre au sujet de ce salarié.

M. Vincent Bolloré. Je ne connais pas ce monsieur, je ne savais pas qu'il avait été nommé, mais il est évidemment embêtant que des gens extraordinairement orientés soient nommés arbitres. On a eu ça avec Reporters sans frontières et dans des tas d'autres cas, mais enfin, la vie est ainsi… C'est comme ça !

M. Charles Alloncle, rapporteur. La dernière fois que vous avez été auditionné à l'Assemblée nationale, c'était lors des travaux de la commission d'enquête sur l'attribution des fréquences de la TNT, créée dans le cadre du droit de tirage du groupe La France insoumise. Avant même que cette précédente commission d'enquête n'ait achevé ses travaux, ou même qu'elle n'ait auditionné les dirigeants du groupe Canal+, plusieurs de ses membres issus de la gauche – dont certains sont présents aujourd'hui et m'accusent matin, midi et soir de vouloir privatiser le service public, ce que je n'ai jamais demandé – avaient signé et relayé des pétitions appelant à la fermeture de C8 et de CNews. Quelques mois après la fin de cette commission d'enquête, leurs pétitions ont visiblement été entendues puisque l'Arcom a décidé de ne pas renouveler la fréquence de C8. Estimez-vous que cette commission d'enquête a eu un impact sur la décision de l'Arcom ? Quelles sont, selon vous, les conclusions à en tirer sur la façon de mener une commission d'enquête quand elle traite d'un sujet aussi médiatique qui concerne des millions de Français ?

M. Vincent Bolloré. Je n'ai pas d'avis. Je sais que des tas de gens voulaient fermer C8 – ça m'avait été annoncé – et que des tas de gens veulent aussi fermer CNews. Il y a des tas de gens qui voudraient arrêter tout ce que nous faisons déjà, et qui voudraient nous arrêter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il y a aussi des tas de gens qui vous regardent et qui souhaitent que vous puissiez continuer.

M. Vincent Bolloré. Je ne suis pas un Bisounours, je suis tout à fait conscient de ce qui se passe autour de nous. Je le répète, je pense que la France est entrée dans un moment de combat particulier, eu égard à sa situation financière ; comme nos chaînes et nos médias disent la vérité – en tout cas, ils disent des choses différentes de ce qu'on entend ailleurs – et que nous ne sommes pas complaisants, il est normal que nous dérangions et que l'on veuille nous supprimer. C'est arrivé dans des tas de pays, dans des tas de périodes – je dirais même que ça arrive tout le temps.

Vous m'interrogiez sur la caste. Il y a toujours eu des castes, dans tous les pays, à tous les moments. La question est de savoir si vous êtes avec la caste ou non. Il se trouve que je ne suis pas avec elle – pas parce qu'elle n'a pas voulu de moi, mais parce que j'ai des convictions. Je crois en la France, en les Françaises et les Français. Je crois en la religion. Je crois à l'empathie. Je n'ai pas envie de compromettre ce groupe. Comme nous sommes un espace de liberté, un certain nombre de patriotes sont effectivement venus y travailler, et je crois qu'ils y sont bien, en général.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez tenu des propos forts, et je vous remercie d'ailleurs de nous parler en toute transparence, sans aucune langue de bois. Quelle que soit la manière dont nous recevons vos propos, je vous sais gré de nous dire les choses clairement, telles que vous les pensez.

Supprimeriez-vous l'Arcom, considérant qu'elle menacerait une forme de liberté d'expression à laquelle nous sommes, je crois, tous attachés ici ? Diriez-vous que cette instance veut vous censurer, peut-être même vous supprimer, comme vous l'avez dit, et faire en sorte que vous cessiez vos activités ?

M. Vincent Bolloré. Je ne crois pas…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez parlé de confiscation, vous avez dit que l'on avait confisqué…

M. Vincent Bolloré. C'est un fait. Mais je ne crois pas que l'Arcom agisse *proprio motu* – c'est-à-dire par elle-même. Cette autorité représente un ensemble de gens qui pensent que… Ils ont le droit de le penser, c'est leur liberté. Je laisse à mes ennemis la liberté de vouloir nous supprimer. Chacun fait comme il pense !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'essaie vraiment de comprendre votre propos…

M. Vincent Bolloré. Supprimer l'Arcom ne ferait pas disparaître nos problèmes, qui reviendraient par un autre canal.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. D'accord. Parce que, pour vous, l'Arcom est un prolongement politique…

M. Vincent Bolloré. Je ne crois pas que l'on puisse s'exprimer comme ça.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est une caste ?

M. Vincent Bolloré. Dans la France d'aujourd'hui, 85, 90 ou 95 % des gens voient leur situation se dégrader chaque jour. Ils ont des problèmes financiers : leur pouvoir d'achat a baissé, ils n'arrivent plus à vivre. Je disais tout à l'heure en souriant – mais en réalité cela ne me fait pas sourire – que de mon temps on avait des problèmes de fin de mois, mais que maintenant les problèmes arrivent en milieu voire en début de mois. Malgré cela, un certain nombre de gens vivent dans une prospérité, une félicité qui n'est d'ailleurs pas uniquement financière – je ne sais pas si vous allez au cinéma, mais dans des films comme *Gatsby le magnifique*, les gens sont contents, ils dansent et ils chantent. Quand je suis arrivé chez Canal, les gens dansaient et chantaient, parce que Vivendi n'osait pas leur couper les 500 millions qu'ils coûtaient chaque année. Après, c'est une question de volonté… Mais aujourd'hui, c'est sûr que ça se radicalise, et que ça va encore se radicaliser parce que non seulement les gens ont

moins d'argent mais l'État, ayant lui-même moins d'argent, donne moins aux services publics qui permettaient auparavant de bien vivre en France même sans avoir beaucoup d'argent. Les gens vivent mal, ils sont en difficulté. On a parlé des agriculteurs, des pêcheurs, des commerçants…

Je ne m'exprime jamais dans la presse, mais puisque vous me convoquez au prétexte de m'interroger sur Banijay – à quoi je ne connais que dalle – et que je respecte les parlementaires, je réponds à votre question.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous voyez que le rapporteur a plein de questions portant sur autre chose que Banijay !

M. Vincent Bolloré. Je vous ai dit que j'étais démocrate. Tous les députés présents dans cette salle ont mon respect.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je dois dire que vous avez répondu directement à notre convocation, spontanément, sans aucune forme d'entrave. Cela a été très simple d'organiser cette audition, et je voulais d'ores et déjà vous en remercier.

Mme Anne Sicard (RN). Monsieur Bolloré, je souhaiterais connaître votre réaction aux deux déclarations suivantes, qui ont choqué beaucoup de monde.

La présidente de France Télévisions, Mme Delphine Ernotte, a déclaré publiquement, dès sa prise de fonctions : « On a une télévision d'hommes blancs de plus de 50 ans et ça, il va falloir que ça change. » Imaginez qu'un dirigeant de CNews, de TF1 ou de M6 – peu importe – déclare devant les caméras : « J'ai trop de femmes noires dans mes équipes ; ça va changer. » L'Arcom serait saisie dans l'heure, le parquet s'intéresserait à ce dirigeant dans la semaine et il n'occuperait plus son poste avant la fin du mois. Pourtant, Mme Ernotte a entamé son troisième mandat et est payée 400 000 euros par an par les Français, parmi lesquels des hommes blancs de plus de 50 ans. Voilà pour le premier choc.

En juillet 2023, ici même, devant la représentation nationale, Mme Ernotte a déclaré : « On ne représente pas la France telle qu'elle est, on essaie de représenter la France telle qu'on voudrait qu'elle soit. » Ainsi, les Français financent à hauteur de 4 milliards d'euros par an non pas un service public, mais le projet idéologique d'une femme que personne n'a élue.

Ma question est simple, monsieur Bolloré. Si l'un de vos directeurs de chaîne avait stigmatisé publiquement une catégorie de collaborateurs en raison de leur sexe, de leur âge ou de leur couleur de peau, combien de temps aurait-il conservé son poste ? Si ce même directeur avait confessé devant une commission parlementaire que vos médias ne reflètent pas la réalité mais sa vision du monde, fausse et manipulée, quelle aurait été votre réaction ?

M. Vincent Bolloré. Pardonnez-moi, madame la députée, mais je ne peux pas juger quelqu'un, quoi qu'il ait dit ou fait. Je suis pour le pardon. Je ne sais pas dans quelles conditions ces propos ont été tenus : est-ce sous le coup de l'énervement ? est-ce stratégique ? Je ne le sais pas. Mais je ne jette pas la première pierre. Moi-même, j'ai dit des tas de trucs pas agréables sur beaucoup de gens ; je ne vais donc pas jeter la pierre à qui que ce soit. Ne m'en veuillez pas.

Mme Céline Calvez (EPR). Monsieur Bolloré, retraçant, dans votre propos liminaire, l'histoire de votre groupe familial, vous avez déclaré : « On a repéré le secteur des médias, qui

est un secteur très rentable, qui nous a paru intéressant. » Pensez-vous que l'audiovisuel public doit être rentable ? Si oui, selon quels critères ?

Vous avez estimé que l'audiovisuel public, c'est « 4 milliards de pertes », avant de vous reprendre et de parler de « coûts ». Or l'audiovisuel public, c'est l'accès gratuit à de nombreuses informations, nationales ou internationales. Certes, il est financé par de l'argent public à hauteur de 4 milliards mais, si on rapporte cette somme au nombre de foyers, cela fait quand même bien moins de 24 euros par mois. L'audiovisuel public, c'est aussi l'accès à des créations, à des débats de société, c'est la constitution d'un patrimoine de films, de séries et de documentaires, la création d'emplois sur tout le territoire, que ce soit en Île-de-France ou en Bretagne, sans compter les emplois indirects. Bref, c'est une véritable contribution à l'économie, à la culture et à l'espace démocratique français.

Certes, compte tenu des difficultés financières de l'État – et des Français, vous l'avez rappelé –, il faut se serrer la ceinture. Mais ne pourrait-on pas considérer que l'audiovisuel public s'apparente à un outil régalien ? Face aux menaces d'ingérence, à la radicalisation des discours politiques, à la guerre informationnelle menée à l'échelle internationale, voire au sein du paysage audiovisuel et numérique français, face aux évolutions technologiques, qui requièrent des investissements massifs, il nous faut sans doute investir davantage encore dans la création d'un espace public d'information fort. Vous qui avez suivi de près l'évolution des sociétés sur les différents continents, comment jugez-vous la puissance informationnelle et communicationnelle de la France ? Comment l'audiovisuel public doit-il y prendre sa part ?

M. Vincent Bolloré. Je pense que vous avez raison : l'audiovisuel public, dans les pays, est quelque chose de précieux, d'utile. La question, c'est, à nouveau, le coût. Moi, je pense que TF1… On pourrait dire exactement la même chose des autres chaînes : elles emploient des gens, font de la création, des reportages, de l'information, et elles coûtent zéro à l'État. Et je ne suis pas sûr qu'elles fassent de l'ingérence, de la manipulation de cerveaux ou quoi que ce soit. Donc je suis pour le service public et pour un service public qui gagne de l'argent. Je crois que c'est possible. Je pense qu'on peut avoir un service public de qualité, peut-être même de meilleure qualité que d'autres chaînes, mais qui gagne de l'argent. Je pense que c'est faisable.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est-à-dire sans argent public ?

M. Vincent Bolloré. Oui, sans argent public, bien sûr. Je pense qu'on le peut. Vous savez, j'ai travaillé pendant quarante ou quarante-cinq ans à redresser du papier, à faire du plastique, du transport – j'ai fait des tas de trucs. C'étaient des problèmes comme celui que vous évoquez. Je ne vois pas d'impossibilité à faire exactement ce que vous dites : contribuer, faire quelque chose de formidable, réunir les Français. Je trouve sain, d'ailleurs, que l'État ait son service public, mais je pense que ce service public devrait ne rien coûter aux Français. Je pense que c'est possible.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En quoi serait-il public s'il est financé par de l'argent privé ?

M. Vincent Bolloré. Il peut appartenir à l'État : celui-ci nomme les dirigeants, les représentants du peuple contrôlent. Mais ce n'est pas parce que cela dépend des représentants de l'État que cela doit coûter 4 milliards. Ce n'est pas parce que vous rentrez dans une pièce que, tout d'un coup, l'entreprise doit se mettre à perdre de l'argent. Moi, je pense que c'est possible, vu mon expérience, et que c'est souhaitable : un beau service public. Et vous verrez, comme à Canal, ce ne sont pas les salariés qui coûtent, c'est un petit ensemble qui est au-dessus,

qui fait des trucs et des machins de toutes sortes, si bien qu'à la fin de la journée, pouf : ça a coûté 4 milliards. Mais ils se réfugient derrière l'argument : « Attendez, nous, c'est l'État, c'est formidable, et il y a des méchants qui nous attaquent. »

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). Monsieur Bolloré, vous êtes à nouveau auditionné par une commission d'enquête de l'Assemblée nationale, après l'avoir été par celle dont M. Saintoul était le rapporteur. Votre présence parmi nous se justifie tant les chaînes de votre groupe se présentent comme un contre-modèle de l'audiovisuel public, voire le revendiquent. Un contre-modèle où, à nos yeux, la liberté journalistique s'efface devant une ligne éditoriale monolithique, celle de la réaction contre les antiracistes, les féministes ou les écologistes. Un modèle pluraliste entre 23 heures et 5 heures du matin, où l'on peut voir des orateurs de La France insoumise, mais qui, le reste du temps, donne la parole à l'extrême droite. Dans vos médias se multiplient des procédés journalistiques désignant des classes dangereuses, procédés qui sont de nature à exciter des réflexes racistes, en particulier islamophobes.

Vos chaînes assument ce contre-modèle. D'ailleurs, M. le rapporteur y est régulièrement invité pour attaquer l'audiovisuel public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une fois en deux ans !

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). La concurrence entre le privé et le public implique le respect de règles strictes, tout comme notre commission d'enquête respecte certaines règles qui garantissent la fiabilité des témoignages qu'elle recueille. Or nous avons un problème. Les propos que vous avez tenus sous serment devant une précédente commission d'enquête ont été mis en doute par MM. Onfray et de Villiers. En effet, le 13 mars 2024, vous avez déclaré sous serment : « Je ne suis jamais intervenu dans les contenus, en aucune façon, dans le groupe Canal, et en plus je n'ai pas le temps » – vous l'avez répété aujourd'hui. Or M. de Villiers, dans son ouvrage *Populicide*, a écrit le contraire. Selon lui, vous auriez indiqué : « Eh bien, on inventera une formule où tu seras les deux », à savoir chroniqueur et éditorialiste. Depuis, Philippe de Villiers anime tous les vendredis sur CNews l'émission « Face à Philippe de Villiers ». Pareillement, M. Onfray a déclaré en direct sur CNews que vous lui auriez personnellement demandé de participer à une émission de cette chaîne. Ces propos contredisent donc ceux que vous aviez tenus devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale. Aussi la question de votre sincérité se pose-t-elle. M. de Villiers et M. Onfray ont-ils menti ? Et si tel est le cas, pour quelles raisons n'avez-vous pas dénoncé ces propos ?

M. Vincent Bolloré. Je ne suis pas du tout d'accord avec ce que vous avez dit, dans votre propos liminaire, sur l'aspect raciste ou non féministe des chaînes. En aucune façon, personne de ce groupe, en tout cas pas moi… C'est complètement abracadabrantesque, comme disait un ancien président de la République ; je ne réponds donc pas sur ce point, mais je pense que vous vous trompez largement sur ce que sont ces chaînes.

Vous parlez de Philippe de Villiers, mais avez-vous lu son livre ? Voici ce qu'il y écrit. Je lui aurais dit : « Nous sommes tous deux sortis des mêmes chirons de granit et de genêts en fleurs. Au nom du voisinage armoricain, je viens t'arracher aux délices d'une retraite de plume et d'estoc. » L'histoire est simple. Philippe de Villiers m'invitait depuis très longtemps au Puy du Fou. Honnêtement, je n'avais pas envie d'y aller : c'est un peu loin, c'est compliqué et je pensais que c'était un truc à peu près nullasse. Et puis, il y a deux ou trois ans, j'ai été obligé d'aller à Nantes pour une œuvre de générosité et la personne avec qui j'étais m'a dit : « On n'est pas très loin, viens au Puy du Fou. » J'arrive au Puy du Fou et là, je suis estomaqué. Si vous n'y êtes pas allée, allez-y : c'est un endroit incroyable ! C'est mieux qu'Eurodisney, mieux

que tout ce que vous pouvez voir et, en plus, c'est l'histoire de France. Vous avez Jeanne d'Arc, les mousquetaires, La Pérouse. C'est un truc sensationnel, La Pérouse – pardon, je m'y arrête deux secondes, pour vous donner envie d'aller là-bas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne suis pas certain que vous y alliez ensemble…

M. Vincent Bolloré. J'ai presque fini.

Un bateau part, il va faire naufrage. Mais comme, à cause des handicapés, ils n'ont pas le droit de faire bouger le bateau, un type vient et fait bouger le toit. Vous entrez donc dans cet endroit et, comme le toit bouge, vous avez vraiment l'impression d'avoir le mal de mer. Bref, je passe là-bas deux jours fantastiques et je dis à Philippe – vraiment, j'étais surpris : « Tu devrais venir raconter des émissions d'histoire à la télé. » Ensuite, je rentre à Paris, je vois Maxime Saada, je lui demande s'il est déjà allé au Puy du Fou ; il me répond que non. Je lui dis : « C'est formidable, tu devrais y aller. » Donc je n'ai jamais menti. Quand Philippe de Villiers écrit : Ô camarade des chirons et des genêts en fleur, je viens t'arracher des trucs, c'est un machin à la Victor Hugo. Voilà.

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). Je ne parle pas de ce passage-là.

M. Vincent Bolloré. Si, c'est ça, le passage : c'est comme ça qu'il le raconte. Donc, je réponds : je vois beaucoup de gens. Je vous l'ai dit tout à l'heure : comme j'étais fait pour ne rien faire, j'ai le talent de découvrir des talents. Et quand je vois Philippe de Villiers au Puy du Fou, je lui dis : « Tu devrais venir parler. » Ce n'est pas ce qu'on appelle faire une émission. Je n'ai jamais signé un contrat, je ne me suis jamais occupé de rien du tout. D'ailleurs, pour tout vous dire, que ce soit pour Onfray ou pour les autres, je ne suis jamais allé dans l'immeuble Cévennes où sont toutes les chaînes. Je n'ai jamais pénétré dans ce bâtiment. Mais je rencontre du monde, en effet – comme je vous rencontre aujourd'hui. Il y a plein de gens qui viennent me demander conseil et, quand je vois un talent, je le dis. Onfray, en effet, j'ai lu un de ses livres, je l'ai trouvé bien et je l'ai signalé – et Gérald-Brice Viret, ou je ne sais pas qui, l'a pris. Mais je n'ai pas le pouvoir d'intervenir.

Je reviens en arrière deux secondes – je vais me brouiller avec Maxime Saada ou Arnaud Lagardère, mais ce n'est pas grave : si je leur demandais quoi que ce soit, je ne suis même pas sûr qu'ils le feraient.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce sont donc des recommandations.

M. Vincent Bolloré. Ce sont des signalements de gens compétents.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. « Signalement », c'est mauvais signe, généralement.

M. Vincent Bolloré. Ça dépend.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Monsieur Bolloré, vous avez développé ici une vision du service public audiovisuel selon laquelle il ne devrait pas coûter 4 milliards d'euros, affirmant que vous pourriez le faire fonctionner sans qu'il ne coûte rien et sans qu'il rapporte. Mais vous-même, dans le cadre de vos activités industrielles, vous avez coûté de l'argent à la nation, à la collectivité : vous avez bénéficié de subventions publiques et d'un avantage pour acquérir une concession à bas prix, si je ne me trompe pas, concession qui a été rachetée

plusieurs millions d'euros par l'État alors que vous deviez la rendre gratuitement. On s'éloigne un petit peu du sujet de l'audiovisuel public, mais je voulais pointer le fait que vous-même, dans vos activités industrielles, vous avez coûté de l'argent au contribuable, pour de bonnes ou de mauvaises raisons ; en tout cas, c'est un fait.

Vous avez insisté à plusieurs reprises sur vos valeurs chrétiennes. Elles sont admirables. Moi, j'en partage beaucoup, sans être chrétienne, notamment celle de l'empathie. Je m'étonne donc d'une chose. Dans les médias que vous dirigez, que vous présidez, la dimension d'empathie est un peu absente. Vous semblez dire qu'on en veut à vos chaînes parce que vous dérangez et ne faites pas partie de la caste. Mais les milliers de gens qui écrivent à l'Arcom le font non pas de gaieté de cœur, mais parce qu'ils sont heurtés par des propos qui non seulement sont dénués de toute empathie mais tombent sous le coup de la loi. C'est bien pour cela que vous êtes condamné.

Je ne prends qu'un seul exemple parmi beaucoup d'autres. Quand M. Praud déclare sur votre antenne, le 29 septembre 2023, au sujet de la recrudescence des punaises de lit en France – une intox russe, par ailleurs – : « Il y a beaucoup d'immigration en ce moment. Est-ce que ce sont les personnes qui n'ont pas les mêmes conditions d'hygiène que ceux qui sont sur le sol de France qui les rapportent ? », il pose une question pleine d'insinuations – et on sait ce que cela veut dire. Moi, je suis étonnée parce que je lis dans la Bible, plus précisément dans le Lévitique, chapitre 19, verset 33 : « Quand un émigré viendra s'installer chez toi, dans votre pays, vous ne l'exploiterez pas. Cet émigré installé chez vous, vous le traiterez comme un indigène, comme l'un de vous. Tu l'aimeras comme toi-même, car vous-mêmes, vous avez été des émigrés dans le pays d'Égypte. » Puisque, sur vos antennes, vous faites un parallèle systématique entre immigration, insécurité et islam – les trois « I » –, je souhaiterais vous entendre là-dessus.

Enfin, vous dites que vous savez repérer les talents. Je vous pose donc une question très directe. Avez-vous rencontré M. Alloncle avant ou durant les travaux de cette commission d'enquête, qui ont bénéficié d'une certaine couverture par les médias que vous possédez ?

M. Vincent Bolloré. D'abord, pour répondre à votre troisième question, je n'ai jamais rencontré M. Alloncle : je viens de le rencontrer en arrivant – il m'a salué quand j'étais assis sur le petit canapé en vous attendant. Je ne l'avais jamais vu auparavant – mais il a l'air très sympathique et très efficace.

Sur le premier point, je ne peux pas être tenu pour responsable de tout ce qu'il y a sur nos chaînes, de tous les livres ou de tous les journaux qui sont écrits. Mais enfin, globalement, je l'ai dit, vous pouvez regarder les choses avec un certain œil et affirmer, par exemple, que je suis woke. Cela vous étonne, n'est-ce pas ? Pourquoi suis-je woke ? Parce que *Le Petit Robert*, qui a inventé le wokisme – « il ou elle » –, est publié chez nous. Après, vous pouvez me dire : vous êtes CGT, communiste, parce que, je crois, le numéro 2 de Sophie Binet travaille dans un de nos groupes. Attendez, on a 100 000 personnes, ou je ne sais pas combien : je ne peux pas être tenu pour responsable de ce que vous pouvez trouver à droite ou à gauche sur les punaises de lit. Je ne sais pas qui en a parlé,…

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). M. Praud, votre chroniqueur vedette !

M. Vincent Bolloré. … mais je ne peux pas en être tenu pour responsable. Ce que je peux vous dire, c'est qu'en ce qui me concerne, j'accueille évidemment tous les émigrés. J'ai beaucoup d'amis musulmans, avec qui je prie parce que nous partageons le fait de croire en un

dieu : nous ne pensons pas que nous sommes Dieu. Donc, au contraire ! Vous ne pouvez pas dire cela : c'est inexact.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Si, c'est votre ligne éditoriale.

M. François-Xavier Ceccoli (DR). Un petit propos liminaire sur les coûts que vous avez évoqués. Je partage totalement le souci d'économie dans l'audiovisuel public mais celui-ci remplit certaines missions – par exemple les télés régionales, si précieuses en Bretagne et en Corse – dont, vous me l'accorderez, on aurait peut-être du mal à équilibrer le budget.

Votre arrivée dans le paysage audiovisuel a, de manière assez nette, contribué à garantir – nous sommes nombreux à le penser – l'expression d'un réel pluralisme, notamment en donnant du temps d'antenne à des opinions qui étaient jusqu'alors sinon tues, en tout cas pour le moins minorées, y compris dans le débat public. Le fait que les audiences aient suivi est le meilleur indicateur : quand on voit celles de CNews et d'Europe 1, force est de constater que ces chaînes ont trouvé leurs téléspectateurs et auditeurs.

J'ai une question sur la stratégie. Au moment où vous avez engagé la transformation de ces médias, aviez-vous déjà l'ambition de rééquilibrer le débat public ? Faisait-elle partie explicitement de votre projet stratégique ou bien l'homme d'affaires – et ce n'est pas un gros mot – y a-t-il vu simplement une opportunité de développement ? En clair, l'enjeu était-il uniquement stratégique et financier ou était-il aussi sociétal ?

M. Vincent Bolloré. D'abord, je partage absolument votre avis sur la Corse. Les Bretons et les Corses doivent être aidés, respectés. Je pense donc que s'il faut faire une exception, c'est en effet pour ce grand pays qu'est la Corse.

Ensuite, malheureusement, je n'ai eu, je dois l'avouer, que des ambitions mercantiles. Quand on est entrés dans Vivendi, on n'avait aucune intention de faire quoi que ce soit dans le domaine politique, pour une raison simple : 99,99 % des programmes de Canal, ce n'est pas de la politique. D'ailleurs, chez Canal, certaines personnes pensent que si on n'avait pas de chaîne gratuite, ce serait aussi bien. Donc on n'a jamais eu cette ambition. En revanche, on a laissé toute liberté aux gens qui sont venus chez nous, et ils ont développé quelque chose qui s'appelle la vérité. À un moment, alors que tout le monde disait que Biden allait être élu, les chaînes gratuites ont commencé à dire : attention, Trump peut être élu – cela ne veut pas dire qu'ils étaient pour Trump. Après, il y a eu la guerre entre l'Ukraine et la Russie, ou plutôt entre la Russie et l'Ukraine, et ils ont dit : attendez, ça va être plus compliqué, ça va durer plus longtemps, c'est un truc dramatique. Et puis, pareil, plus récemment, sur l'Iran, ils ont dit : oui, les mollahs ne sont pas des gens formidables, mais que va-t-il se passer derrière ? Est-ce que la crise énergétique… ?

C'est cet espace de liberté qui donne une impression de politique. Pourquoi ? Parce qu'il vient contrecarrer ou contredire certaines histoires qu'on veut nous raconter. Là, j'ai parlé de choses extérieures, pour être simple. Mais le sujet essentiel, c'est la situation économique de la France. On nous a raconté que notre pays était la *start-up nation*, etc. La vérité, c'est que ces personnes, dans notre groupe, ont expliqué quelle était, malheureusement, la vraie situation – et ce sont elles qui ont eu raison. Donc ce n'est pas du tout en voulant faire de la politique – ce n'était pas notre ambition et cela ne représente pas d'argent chez nous – mais en laissant la liberté aux gens qu'on s'est retrouvés en effet avec une situation, une image politique un peu plus déterminée.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Monsieur Bolloré, je ne souhaitais pas particulièrement que vous veniez devant cette commission d'enquête. Comme vous l'avez indiqué, vous n'avez pas grand-chose à dire, si ce n'est votre avis personnel sur cette petite caste – il serait intéressant que vous nous en disiez plus. Moi, je considère que vous faites partie de la grande caste des ultrariches, qui est extrêmement protégée ; si elle l'était moins, la France aurait peut-être moins de problèmes financiers. Les médias sont, avez-vous dit, des outils de puissance ; on comprend donc pourquoi vous avez investi dans ce secteur. Vous seriez le bouc émissaire facile – peut-être parce que vous utilisez à fond vos outils de puissance.

Ma question est simple. Avez-vous demandé aux directions de vos médias, pour retourner le stigmate et déplacer le débat afin qu'il porte non plus sur Bolloré et la concentration des médias mais sur le service public pas gentil, de conduire la véritable campagne contre le service public qu'ils ont menée ? Ainsi, le 9 septembre dernier – ce n'est qu'un exemple parmi d'autres –, M. Praud a déclaré : « Tous les jours, je dis bien : tous les jours, nous parlerons de France Inter et de France Télévisions. Tous les jours ! » L'avez-vous demandé ? Sans doute me répondrez-vous : non, non, je n'interviens jamais. Mais comme l'a dit ma collègue vice-présidente de l'Assemblée nationale, il a été démontré que votre non-ingérence, votre non-intervention était, de fait, fausse puisque vous intervenez régulièrement dans les médias que vous possédez.

J'ai une dernière question, monsieur Bolloré. Pensez-vous que le soutien sans faille de la direction de CNews à M. Morandini était juste, étant donné le pouvoir d'influence et d'exemplarité qu'a la télévision dans notre société ?

M. Vincent Bolloré. D'abord, je ne suis pas du tout d'accord avec vous : je n'interviens pas. Je l'ai redit, je présente des gens mais je n'interviens pas. Les gens qui sont chez nous… Il y a une ligne de commandement, qui est extraordinairement importante. Ensuite, si l'on voulait faire de la politique, on n'investirait pas à l'étranger, on ne ferait pas un groupe international : on ferait un groupe purement français. Si notre objectif était uniquement politique, on investirait tout en France. Troisièmement, on est tout petits par rapport aux autres. Vous pouvez faire toutes les lois anticoncentration que vous voulez, ce n'est pas nous qu'elles toucheront. Vos trois propos liminaires sont donc malheureusement, ou heureusement, faux.

En ce qui concerne l'affaire Morandini, je condamne bien sûr, absolument, tous les faits délictuels. Et c'en est un grave, sur lequel tout le monde est d'accord. Moi, j'ai quatre enfants, neuf petits-enfants – on a tous des enfants, ou pas d'ailleurs ; ce sont des sujets insupportables.

Il n'en reste pas moins que, dans ces moments-là, deux forces s'affrontent. Il y a d'abord la justice. Si quelqu'un fait quelque chose comme cela, il doit être condamné. La justice est passée. Or qu'a-t-elle dit dans le cas de Jean-Marc Morandini ? Elle a dit : deux ans de prison avec sursis. Sursis, cela veut dire deuxième chance : si vous ne faites rien, vous ne faites pas de prison ; si vous recommencez, vous irez en prison. La justice est passée.

Il y a ensuite le pardon. Pardonne-t-on aux gens qui ont fait des choses ? C'est un vaste sujet. Autant il est facile de pardonner à ceux qui sont très lointains – cela vous est égal –, autant le pardon est presque insupportable quand le préjudice vous concerne. Mais, je vous l'ai dit tout à l'heure, je suis chrétien – nous sommes deux milliards – et je récite tous les jours le « Notre Père » : « Notre Père, qui êtes aux cieux, […] pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons aussi »… Donc je pardonne.

Les dirigeants de CNews ont pris, je pense, les bonnes décisions. D'abord, ils ont laissé M. Morandini regretter amèrement par écrit, dans une déclaration, ce qu'il avait fait. Ensuite, il a démissionné, il est parti. Je pense que, malheureusement, justice est passée et, maintenant, miséricorde doit passer. La miséricorde ou le pardon n'est pas une faiblesse ; c'est une force, car la miséricorde libère l'autre et vous libère également.

Moi, je ne fais pas, je n'ai jamais fait et je ne ferai jamais partie de ceux qui hurlent avec les loups. Ce sont des histoires dramatiques mais, dans toute structure humaine, ce genre d'histoire arrive. Il faut justice et miséricorde.

Mme Véronique Besse (NI). Monsieur Bolloré, tout d'abord, merci d'avoir fait cette belle promotion du Puy du Fou, qui est au cœur de ma circonscription et qui est une fierté vendéenne et française.

La chaîne de télévision France Info a été créée en catimini à l'été 2016, un an avant la présidentielle de 2017 – certains articles de presse, à l'époque, y ont vu une rampe de lancement pour une éventuelle candidature de François Hollande. À titre de comparaison, au Royaume-Uni, en Italie et en Allemagne, on ne compte que trois chaînes d'information en continu. Ma question est donc toute simple. Y a-t-il, dans le paysage audiovisuel français, de la place pour une quatrième chaîne d'information en continu ?

M. Vincent Bolloré. Bravo pour le Puy du Fou ! C'est, je le redis, un endroit extraordinaire. Philippe de Villiers a fait un travail insensé avec ses équipes et, comme son fils a pris la suite, cela va se poursuivre. Ce sont surtout les milliers de personnes qui y travaillent qui sont impressionnantes. Pardon pour cette digression, mais quand on a un truc qui marche, il faut en parler, quand même.

Moi, je crois qu'il y a de la place pour autant de personnes qui le veulent. Après, la question qui se pose est celle de savoir qui paye les pertes. On pourrait avoir cinq, six, sept ou huit chaînes. Mes parents, je me souviens très bien, sont allés pour la première fois aux États-Unis après-guerre, à une époque où, en France, on avait à peine une chaîne. Ma mère m'avait rapporté le guide des programmes de la télévision, qui faisait 300 pages : il y avait, je ne sais pas, 400 chaînes. Donc qu'il y ait 400, 600 ou 800 chaînes, dont 12 chaînes d'information, cela ne me gêne pas. Après, la question est celle de savoir qui les finance. Aujourd'hui, les quatre chaînes tiennent, je pense : CNews gagne de l'argent et BFM doit en gagner encore. LCI, je crois, en perd mais le groupe TF1 est globalement très profitable. Quant à France Info, nous retombons dans la situation qu'on a évoquée tout à l'heure : tout dépend de… Mais il y a la place. Ce n'est pas une question de place – s'il n'y avait pas de chaîne d'info, sans doute faudrait-il que l'État s'y mette. La question, c'est : qui finance et comment ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si CNews perdait de l'argent, continueriez-vous à en être actionnaire ? Est-ce simplement un investissement financier, mercantile ou lucratif ou considérez-vous qu'il y a besoin, en France, d'un espace avec des lignes éditoriales différentes et que c'est votre rôle de permettre qu'un tel média existe ?

M. Vincent Bolloré. Quand on est arrivés chez Canal, il y avait déjà iTélé ; c'était d'ailleurs, je crois, la première chaîne d'information – ou la deuxième, je ne sais plus. On a mis des équipes qui l'ont redressée, mais on n'a pas l'habitude de laisser des pertes longues sans espoir de retour parce qu'on n'a pas les moyens. Je l'ai dit devant une autre commission d'enquête : moi, j'ai des actionnaires qui téléphonent quand ils voient que le cours ou les résultats baissent. Je l'ai dit en riant, mais c'est vrai : Alberto, un ami restaurateur italien, a mis

tout l'argent de sa famille dans le groupe ; je peux vous dire que je pense à lui quand je regarde les résultats. Pour répondre à votre question, monsieur le président, ce qui est définitivement non rentable, nous ne le gardons pas. Mais d'abord on se bat pour essayer de faire en sorte que cela devienne rentable.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Monsieur Bolloré, au-delà du fait que je suis assez choquée d'entendre un cours de catéchisme à l'Assemblée nationale, je constate qu'on vous a invité pour vous offrir une tribune. Pourtant, vous êtes l'exemple parfait de ce qu'il ne faut pas faire : vous vous êtes échiné à faire maintenir à l'antenne un pédocriminel notoire, vous vous êtes ingéré dans vos rédactions, notamment pour interdire un certain nombre de sujets, et vos chaînes ont été quand même très longtemps ultradéficitaires.

En parlant de sous, j'ai également été choquée de vous entendre dire que les 4 milliards de l'audiovisuel public, c'est beaucoup quand la France est en difficulté. Cela ne vous dérange-t-il pas de demander que l'on fasse les fonds de tiroir de l'audiovisuel public alors que vous avez vous-même bénéficié pendant des années de cadeaux colossaux d'argent public ? Je pense notamment aux 300 millions de cadeaux fiscaux qui vous ont été faits pour vous éviter de payer une amende.

Je voudrais savoir également si vous maintenez votre mensonge. Tout à l'heure, vous avez dit que Canal n'avait pas été aidé. Or je vous rappelle que Hollande est intervenu pour sauver Canal+ en lui permettant de conserver le football dans le cadre d'un appel d'offres.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous rappelle simplement, madame Soudais, que j'ai convoqué M. Vincent Bolloré – que je remercie d'ailleurs de s'être rendu disponible – parce qu'il est actionnaire de Banijay, l'une des principales sociétés de production avec lesquelles travaille France Télévisions, et parce que c'est un acteur important du paysage audiovisuel français. Il ne s'agit pas de donner une tribune à quiconque : dans une commission d'enquête, nous posons des questions et les personnes auditionnées y répondent. Je vais donc laisser M. Bolloré répondre à vos questions.

M. Vincent Bolloré. Je suis désolé du cours de catéchisme, que je ne voulais pas vous imposer, mais ma foi est inhérente ; elle rend joyeux et paisible. Comme vous – enfin, vos collègues – m'interrogez sur divers sujets, je suis obligé d'expliquer d'où viennent les décisions et comment ça se passe.

D'abord, on n'a jamais eu d'argent public – en tout cas, par rapport aux impôts qu'on paye, c'est une blague : regardez le bilan fiscal. L'histoire des 300 millions, je crois en avoir entendu parler. Je crois même que M. Coquerel lui-même est allé vérifier et s'est aperçu qu'il n'y avait pas de problème – sous réserve de vérification. Donc nous n'avons jamais eu de cadeaux fiscaux.

Quant à François Hollande qui nous aurait aidés, ce serait une première ! Ce serait sympa que vous me disiez ce qu'il a fait, parce que c'est lui qui a commencé la vendetta dans son livre en disant « Bolloré, catholique ! » – car on a le droit d'être tout sauf catholique. Je ne suis pas sûr qu'il ait aidé à quoi que ce soit, à ma connaissance. Mais peut-être qu'il a aidé, et je lui en suis reconnaissant si c'est vrai.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). C'est ce qui est paru dans la presse, en tout cas.

M. Vincent Bolloré. Vous savez, tout ce qu'il y a dans la presse n'est pas toujours vrai.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). En particulier sur CNews…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souhaite aborder quelques questions complémentaires, même si certaines ont déjà été posées.

Monsieur Bolloré, vous êtes l'actionnaire d'un groupe de médias qui détient la première chaîne d'information de France, CNews. Cette chaîne, vous l'avez rappelé, a succédé à iTélé en mars 2017. Elle a connu une progression objectivement rapide : alors qu'elle ne représentait que 0,6 % de part d'audience à cette période, elle dépassait pour la première fois BFM TV sur un mois en mai 2024, devenant alors la première chaîne d'information du pays, avant d'atteindre 3 % de part d'audience en février 2026. En quelques années, vous avez ainsi multiplié par plus de cinq l'audience de cette chaîne.

Dans le même temps – la question a été abordée par ma collègue Véronique Besse –, France Info plafonne à environ 0,9 % de part d'audience en 2025 malgré un budget qui, lui, a doublé en cinq ans sans impact notable sur les résultats. Je rappelle d'ailleurs que cette chaîne existe depuis 2016, soit avant la création de CNews.

Comment expliquez-vous cet écart de performance ? Pourquoi, selon vous – même si, visiblement, vous ne la regardez pas vraiment –, France Info ne parvient-elle pas à trouver son audimat ?

M. Vincent Bolloré. Je suis désolé, mais je crois que je ne l'ai jamais regardée – enfin, peut-être une fois en passant –, donc je ne sais pas du tout ce qu'il y a dessus. Je ne peux donc pas vous répondre, malheureusement.

Ce qui est vrai, c'est que iTélé perdait beaucoup d'argent et que les équipes ont changé, comme vous le savez, à la suite d'une grève. On a fait rentrer beaucoup de nouveaux journalistes qui ont été recrutés par les équipes, et ces équipes ont fait rentrer des gens qui étaient sans doute plus motivés ou plus compétents, je ne sais pas. En tout cas, ce qui est vrai, c'est que, maintenant, il y a des mois où CNews gagne 1 million – c'est satisfaisant.

Est-ce qu'elle restera première chaîne tout le temps ? Je n'en sais rien. Vous savez, c'est comme les courses de voitures : en janvier et février, on était premiers – ils étaient premiers –, en mars, ils étaient un peu en dessous parce qu'il y a eu la guerre en Iran, peut-être qu'en avril ils seront au-dessus, je n'en sais rien.

Vous voyez, je suis reçu par cette commission et je vous en remercie. Je suis venu sans me dérober : j'aurais pu écrire en disant « attendez, Banijay, je n'y suis pour rien, excusez-moi, je ne viens pas ». Le sujet du groupe n'est pas CNews : le sujet du groupe, c'est Canal, c'est le groupe Lagardère, c'est Havas, ces trois fleurons qui sont extraordinairement importants et qui emploient au total, je ne sais pas, 80 000 personnes, peut-être 100 000 avec Universal Music. Ça, ce sont des sujets essentiels. CNews, en revanche… C'est d'ailleurs pour ça que ça énerve de temps en temps des gens dans le groupe, qui disent : « Attendez, il y a beaucoup de bruit, beaucoup d'énervement, vous vous mettez mal avec tout le monde. »

Je ne peux pas vous répondre pour France Info. Je suis sûr que ce sont des gens très méritants et je ne veux pas du tout dire que c'est mal géré, parce que je ne sais pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dernière question au sujet de France Info : on a pu apprendre, en page 34 du dernier rapport de la Cour des comptes, que les charges de la chaîne s'élevaient à 28 millions d'euros. Pourtant, lors de son audition, Delphine Ernotte a expliqué qu'elles s'établissaient plutôt autour de 40 millions d'euros. On peut s'étonner d'une différence aussi majeure dans l'estimation des charges et du coût, alors que quelques mois à peine séparent la publication du rapport de la Cour des comptes et l'audition de Mme Ernotte.

En préparant ces auditions, j'ai rencontré un certain nombre de patrons de chaînes d'information en continu, notamment privées, qui m'ont indiqué qu'un tel média nécessite généralement un budget compris au moins entre 60 et 90 millions d'euros par an. L'absence à France Télévisions d'une comptabilité analytique aussi performante que celle, par exemple, de Radio France fait aussi peser un doute sur le coût réel de France Info.

Un coût de 40 millions d'euros par an vous semble-t-il une bonne estimation pour France Info ? Vous qui avez un peu d'expérience dans ce domaine, quel est le coût objectif de fonctionnement d'une chaîne d'information en continu ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être pouvez-vous nous dire combien coûte CNews. Vous avez dit qu'elle gagnait parfois 1 million, mais combien coûte-t-elle ? Cela permettrait de faire des comparaisons.

M. Vincent Bolloré. CNews doit coûter… Je n'en sais rien, il faut demander à Maxime Saada, mais j'allais dire 70 millions, peut-être 60, je ne sais pas – j'imagine, je suppose, car je n'en sais rien.

Si vous me posez la question, je pense que votre problème, ce n'est pas France Info : vous avez 4 milliards d'un côté et 40 millions de l'autre, donc ce n'est pas la peine d'aller vous attaquer à 1 % de la dépense. Commencez… Pardon, je m'excuse, mais comme vous me demandez, je suis obligé de répondre ce que je pense : je pense que si ce n'est que 40 millions, ce n'est pas le sujet essentiel des 4 milliards. Mais enfin, je n'en sais rien.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si on dézoome un peu pour s'intéresser aux 4 milliards, France Télévisions se trouve dans une situation particulièrement dégradée – je pense que vous le savez, car vous avez dû, comme beaucoup de Français, suivre cette commission d'enquête. On a pu observer un déficit cumulé de 81 millions depuis 2017, une trésorerie abondée à hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros et pourtant devenue négative en quelques années et des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, ce qui fait peser un risque de dissolution sur l'entreprise. Même Pierre Moscovici, alors à la tête de la Cour des comptes, déclarait en septembre dernier que France Télévisions « se trouve dans une situation […] qui n'est plus soutenable » et « qu'une entreprise normale ne pourrait tolérer ».

Dans le cadre de cette commission d'enquête, nous avons aussi mis en lumière d'inexplicables indemnités de départ de plusieurs centaines de milliers d'euros, des soupçons d'emplois fictifs, du salariat déguisé, des conflits d'intérêts avec des sociétés de production – nous en avons parlé –, ainsi qu'un certain nombre d'échecs éditoriaux ayant coûté plusieurs dizaines de millions d'euros, comme Slash ou Salto. En tant que dirigeant industriel et de médias, à la tête notamment du groupe Canal, quels remèdes ou réformes appliqueriez-vous pour redresser les finances de France Télévisions ? Votre éclairage permettrait aussi d'apporter une réponse claire sur le fameux bon usage de ces 4 milliards d'euros.

M. Vincent Bolloré. Malheureusement, c'est les dépenses : il faut aller s'asseoir… en tout cas, c'est comme ça que j'ai fait : j'ai regardé les dépenses les unes après les autres. Je l'ai dit, pour le Festival, ils allaient à 500 – 400 ou 500 – passer quinze jours à Cannes. Ils allaient dans des beaux hôtels, dans les restaurants, etc. Il y avait même des dépenses annexes, parce que, de temps en temps, ce n'est pas eux qui payaient, mais, quand des gens les invitaient, ils se sentaient redevables vis-à-vis d'eux, alors ils y allaient, etc. Pierre Lescure lui-même l'a dit : « Je regrette le temps où Canal venait avec ses 500 personnes. »

Donc il faut prendre toutes les dépenses, il faut faire venir quelqu'un. Honnêtement, ce n'est pas un truc compliqué intellectuellement, c'est comme faire du ménage dans un hôtel : vous rentrez dans la chambre numéro 1, vous nettoyez, vous passez dans la chambre numéro 2 ; à ce moment-là, au moment de finir la chambre numéro 2, il faut retourner dans la chambre numéro 1 parce que les enfants sont revenus et ont renversé de la confiture ; puis après, vous retournez à la chambre numéro 3 et puis vous revenez à la chambre numéro 2, et ainsi de suite. C'est très ingrat, mais c'est facile à faire.

C'est un truc à faire. Mais après, vous n'êtes pas copain avec les gens pour qui vous avez mis la fin à la fête.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Du coup, êtes-vous surpris que France Télévisions ait acheté les droits du Festival de Cannes ?

M. Vincent Bolloré. Surpris, non. Pardon, mais attendez : vous ne pouvez pas en vouloir à France Télévisions de dépenser de l'argent que vous lui donnez. Le sujet, à mon avis, n'est pas là, pardonnez-moi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je me permets de rebondir sur ce que vous venez de dire. Le 13 mars 2024, vous avez été auditionné par la commission d'enquête sur l'attribution des fréquences de la TNT et vous avez tenu à peu près les mêmes propos au sujet du rachat de Canal+, déclarant que l'équipe « n'avait aucune envie de changer de train de vie. Vous […] n'avez donc pas connu le Canal+ de cette époque où les dirigeants étaient des seigneurs. C'était extraordinaire ! À l'occasion du Festival de Cannes, 300 personnes étaient logées pendant quinze jours dans des hôtels pour un coût avoisinant 50 000 euros par semaine. Le champagne coulait à flots. […] Quand nous sommes arrivés, nous avons fait 400 millions d'euros d'économies […]. J'étais le sale type, […] le paratonnerre, le bouc émissaire. »

Depuis cinq mois que cette commission d'enquête a démarré, j'ai acquis le sentiment que ces pratiques n'ont pas disparu, mais qu'elles se sont déplacées, notamment vers France Télévisions. Il y a plus de 100 000 euros de nuitées d'hôtel de luxe à Cannes pour la seule année 2023, des suites à plus de 1 700 euros la nuit pour certains dirigeants, des frais de réception et d'émission de plus de 120 000 euros par jour pour France Télévisions, un salaire moyen autour de 72 000 euros, des primes de performances injustifiées, ou encore une piscine rénovée pour 1 million d'euros dans un château en Dordogne, le tout dans une situation financière que la Cour des comptes et l'Inspection générale des finances (IGF) qualifient presque de quasi-faillite.

Et pourtant on a appris que, cette année encore, des émissions comme « C à vous », « C ce soir » ou « La grande librairie » seront délocalisées à Cannes. Comment expliquez-vous la persistance des dirigeants dans leurs choix ? Vous dites qu'il faudrait prendre toutes les dépenses les unes après les autres et que, même si c'est un travail ingrat, il peut porter ses fruits. Quelles recommandations cette commission d'enquête pourrait-elle émettre pour sauver

l'audiovisuel public, réduire ces gabegies et réorienter les moyens vers des missions fondamentales ?

M. Vincent Bolloré. Vous embauchez un équivalent de Michel Sibony, notre « M. Coûts », qui vient et qui dit : « Attendez, là il y a trois projecteurs et il en faudrait deux, etc., etc. » Et vous interrogez les gens, les salariés de France Télévisions. Il y a des tas de gens qui vous donneront des consignes et des idées en disant : « Mais attendez, là on dépense trop, là c'est trop cher, etc. » C'est comme ça que vous faites : vous faites venir, par la base, des gens qui travaillent et qui, franchement, ont envie que leur boîte gagne de l'argent. Et là, vous faites des économies. Mais ça – les frais généraux extérieurs –, c'est le visible. Après, vous avez tout le coût des émissions – comment c'est fait, combien ça coûte, comment ça se passe… Il faut aller regarder tout. Donc il faut une équipe de personnes qui s'occupent des coûts.

L'autre solution, qui est plus simple, c'est de dire « au lieu de donner 4 milliards, je ne donne plus que 3,5, puis 3, puis 2,5, etc. », et vous verrez qu'ils se débrouilleront eux-mêmes. Si vous n'avez pas de courage – pardon de parler comme ça aux représentants de l'État –, vous réduisez l'eau du robinet : vous réduisez l'argent de poche. Si vous avez du courage, vous envoyez quelqu'un qui fait tout de suite l'argent. Mais je vous dis, comme les autres chaînes gagnent de l'argent et qu'elles font à peu près la même chose…

Et puis je rouvrirais la publicité au service public. Je ne sais pas, d'ailleurs, s'ils en ont ou pas, maintenant : un peu, beaucoup, passionnément ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Un petit peu.

M. Vincent Bolloré. Voilà. Donc rouvrez le marché de la publicité, vous économisez 4 milliards, et avec ça, vous payez les pêcheurs et les agriculteurs, vous achetez des porte-avions, enfin vous faites ce que vous voulez – de l'écologie, ce qui vous arrange –, mais vous avez économisé 4 milliards. Ça, à mon avis, ce serait plus digne que de vendre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. De privatiser.

M. Vincent Bolloré. Et c'est quand même bien de garder un service public – enfin je crois, personnellement. Dans un pays comme la France, avoir un service public qui ne vous coûte pas d'argent, c'est quand même le but, à mon avis. Et ça ne va pas être très compliqué : ce n'est pas non plus une centrale nucléaire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si je résume bien, vous êtes favorable à un service public financé par la publicité.

M. Vincent Bolloré. Je suis favorable à un service public financé comme les autres chaînes, exactement, mais qui appartienne à l'État, parce que, comme ça, si l'un d'entre vous considère qu'il y a quelque chose de mieux à faire, vous lui ferez faire.

Voilà. Je me suis fait plein d'amis aujourd'hui et je vous suis reconnaissant de m'avoir reçu dans votre commission !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous n'avons pas terminé : nous avons encore quelques questions. Vous nous avez donné jusqu'à 18 heures 20.

M. Vincent Bolloré. C'est parfait, merci beaucoup. À votre disposition.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une toute dernière question – vous avez évoqué ce sujet, mais je voudrais y revenir : pendant près de trente ans, Canal+ a été le partenaire historique du Festival de Cannes. La chaîne l'a diffusé en clair, ce qui a permis aux Français d'accéder gratuitement à cet événement qui fait rayonner notre pays dans le monde entier. En 2022, France Télévisions a décidé de récupérer les droits en formulant une offre très généreuse. Gérald-Brice Viret, directeur général de Canal+, a déclaré dans *Le Figaro* en décembre 2021 : « entre Cannes et Canal+, c'est une longue histoire d'amour. On a fait face à une surenchère de la part du service public, qui a proposé davantage d'argent que nous. On ne voulait pas participer à cette escalade, alors on s'est retiré de l'appel d'offres », tout en précisant que, malgré le prestige du Festival, « l'audience n'est pas toujours à la hauteur avec environ 600 000 téléspectateurs par soirée de gala ».

Ce contrat, on l'a dit, s'élève à plusieurs millions d'euros, pour des audiences en baisse depuis plusieurs années. On m'a d'ailleurs reproché d'avoir rendu son montant public, au motif que cela pourrait avoir un effet inflationniste. Je pense au contraire que d'autres groupes pourraient se positionner pour faire la même chose à moindre coût. Il s'agit en outre d'un contrat payé par nos impôts pour retransmettre un événement qui était jusqu'à présent diffusé en clair, sans aucun coût pour les contribuables français.

Le groupe Canal, partenaire historique, a refusé de surenchérir, dénonçant un montant peut être trop élevé pour être rentabilisé. Comment expliquez-vous cette surenchère du groupe France Télévisions ? Quelles sont, selon vous, les raisons fondamentales qui l'ont conduit à se positionner sur ce contrat ?

M. Vincent Bolloré. D'abord, j'adore Cannes, qui est un endroit merveilleux. La ville est gérée magnifiquement, tous les internationaux viennent, c'est magnifique. J'y suis d'ailleurs allé il y a peu de temps.

Je trouve donc ça très bien, pour faire rayonner la France, de montrer Cannes, le Festival, etc. Ce qui ne va pas, c'est d'aller, à l'occasion du Festival de Cannes, faire des dépenses exorbitantes. Vous pouvez tout à fait aller à Cannes. D'ailleurs, Canal aide Cannes : elle va à Cannes, elle fait Canneséries et elle couvre le Festival de Cannes. Mais elle ne le fait pas en faisant toutes les fêtes qui existent.

J'y suis allé, à Cannes, au Festival, au début : il y avait des fêtes sur des bateaux, après vous étiez invité à une fête dans une villa qui était louée, et ainsi de suite. Et puis, je l'ai dit, tous ces gens se réinvitent les uns les autres. On va me dire : « Mais c'est qui, la caste, c'est quoi ? » Eh bien voilà : c'est un petit ensemble de gens qui vivent entre eux, qui sont vraiment très, très… Ceci dit, attendez : tant que vous les laissez faire, je ne vois pas pourquoi ils se feraient un autosuicide ! Ils n'ont pas besoin de se faire hara-kiri en disant : « À partir de demain matin… » Sans faire de cours de catéchisme, la route de la sainteté, c'est bien, le dépouillement, c'est excellent, mais enfin, il faut que les gens qui sont en charge aident. Ils ont envie de faire Cannes parce que c'est sympa d'aller à Cannes : il fait beau – je ne sais plus si c'est en mai ou un truc comme ça –, il y a des trucs jaunes qui poussent, c'est formidable, c'est sensationnel. Il y a la mer, la Méditerranée, des bateaux, des yachts, c'est épatant, ils se saluent, ils se disent : « Ça va ? Comment tu vas ? », ils mangent des sardines grillées sur les plages du Carlton… C'est un truc épatant !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il y a aussi, vous l'admettrez, des réalisateurs, des acteurs, des actrices : c'est un festival de cinéma. Pensez-vous que c'est important pour la France ?

M. Vincent Bolloré. Je pense que c'est très important, mais que vous pouvez y aller dans des conditions normales et pas à 500. La preuve, c'est qu'on y va : Studiocanal présente ses films au Festival de Cannes. Parce qu'en plus, votre problème, c'est qu'il n'y a pas que Cannes : Cannes, c'est sympa pour les Français parce que c'est à une heure d'avion, mais vous avez aussi Toronto, Machin, Kuala Lumpur et je ne sais quoi – je ne sais pas où il y a des festivals –, le musée d'Abou Dhabi – enfin, moins maintenant –, etc.

C'est une vie extraordinaire. J'ai assisté à ça. L'un de vos députés a dit tout à l'heure : « Vous faites partie de la caste. » Ils m'ont proposé de faire partie de la caste ; j'ai frôlé la caste, en effet. J'étais au conseil de la Banque de France, j'étais administrateur, j'étais au Conseil national du patronat français, donc je sais bien comment ils travaillent. Mais c'est vrai que quand vous arrivez dans les médias, c'est un miroir extraordinaire : vous avez des jeunes gens, des jeunes femmes magnifiques, des strass, des machins, des bijoutiers qui prêtent des bijoux – enfin c'est un truc… C'est des films, quoi. Vous avez vu des films, vous voyez des films ? C'est comme ça. Donc ça donne envie d'y aller.

Après, c'est à la direction de dire : « On est désolé, on ne peut pas, on n'a pas les moyens et on regrette. » Mais ça n'enlève rien à Cannes, à son Festival et à son maire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons bien compris que vous ne remettiez pas en cause le partenariat entre France Télévisions et Cannes, mais la manière dont il se déploie.

J'ai trois dernières questions, qui portent sur des sujets importants pour notre commission d'enquête. Le groupe UDR et le rapporteur ont souhaité que celle-ci s'intéresse aussi au respect du pluralisme et à l'impartialité de l'information dans l'audiovisuel public. Delphine Ernotte, il y a quelques mois, a déclaré – dans *Le Figaro,* je crois – qu'il fallait changer la loi et accepter que, dans le pays, les médias audiovisuels puissent être des médias d'opinion. Je le dis pour les Français qui nous écoutent : dans la presse écrite, il y a des journaux d'opinion qui assument des lignes éditoriales – *l'Humanité*, ce n'est pas *Le Figaro* –, mais, en ce qui concerne les radios et les télévisions, la loi de 1986 impose un pluralisme politique et des règles très strictes. Mme Ernotte suggérait qu'il fallait peut-être abandonner ce pluralisme externe, c'est-à-dire le fait de donner la parole à tous les courants politiques, pour assumer des médias d'opinion.

Pour le dire plus simplement, cela voudrait dire qu'une chaîne comme CNews ne serait plus tenue de respecter le pluralisme politique, donc d'inviter des responsables de tous les partis, et pourrait assumer totalement une ligne éditoriale. C'est un débat important pour qui réfléchit au secteur audiovisuel.

Vous avez beaucoup parlé de la caste, d'espaces de liberté, de liberté d'expression. Considérez-vous que les règles relatives au pluralisme sont un carcan qui restreint la liberté d'expression et qu'il faudrait faire pour les médias audiovisuels ce qu'on a fait pour la presse écrite, c'est-à-dire assumer si ce n'est l'absence de pluralisme, en tout cas des médias d'opinion et des lignes éditoriales assumées qui ne respectent pas forcément le pluralisme politique ?

M. Vincent Bolloré. Je pense que c'est une mauvaise idée et que la situation actuelle est tout à fait vivable et agréable. Personnellement, ce n'est pas une idée qui me paraît intéressante que d'aller transformer de l'information en opinion, avec toutes les dérives que cela peut avoir. Actuellement, vous avez des systèmes de contrôle de l'Arcom et, je crois, du Conseil d'État. Je pense que c'est très bien comme ça et que ça ne sert à rien de vouloir changer.

Je le redis, je pense que ce n'est pas le sujet du moment : le sujet, c'est les 4 milliards, ce n'est pas de changer les règles de quelque chose qui est tout à fait sans importance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez dit que vos médias permettaient de garantir des expressions qui n'existent pas forcément ailleurs. Estimez-vous que l'audiovisuel public respecte les règles de pluralisme et d'impartialité ? Vous avez indiqué à plusieurs reprises que CNews ou *Le JDD* permettent de mettre en avant des voix et des lignes éditoriales différentes. Est-ce en complément d'un audiovisuel public que vous jugeriez partial ? Vous regardez peu la télévision et écoutez peu la radio, notamment publiques, mais, pour le peu que vous en connaissez – et puis j'imagine que vous lisez vos journaux, et peut-être que vous regardez vos chaînes de télévision –, comment appréhendez-vous cette question de l'impartialité et du respect du pluralisme au sein de l'audiovisuel public ?

M. Vincent Bolloré. En ce qui concerne CNews, ils respectent parfaitement les temps de parole. Nous venons encore d'avoir les dernières études de l'Arcom – ça, je le suis de très près, parce que ce sont des sujets stratégiques : je ne me mêle de rien, mais ça, je le regarde. Ils respectent parfaitement la loi, donc je n'ai pas de problème concernant CNews.

Honnêtement, je ne regarde pas la télé publique. À la radio j'écoute Europe 1, Europe 2 quand Europe 1 n'est pas très bien, ou sinon Lovely, qui est un truc de musique. Je ne peux pas vous donner des avis sur des choses que je ne connais pas. Je pense qu'il y a aujourd'hui suffisamment de possibilités de s'exprimer. C'est vrai qu'on reçoit, qu'ils reçoivent, chez CNews, dans les journaux et dans le groupe en général, tous les gens qui veulent s'y exprimer : on est pour la liberté. Maintenant, je ne sais pas ce qui se passe sur le service public, parce que je ne le suis pas. Je lis des journaux qui disent que ce n'est pas bien, mais je n'en sais rien, je ne l'ai pas vu moi-même.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour rebondir sur une question importante du rapporteur, nous avons compris que, pour vous, l'audiovisuel public est important dans un pays comme la France et qu'il doit coûter moins d'argent – vous embaucheriez un *cost killer*, un chasseur de coûts, pour faire des économies –, mais cela ne répond pas la question fondamentale de ce qu'on demande au service public audiovisuel. Même si ce dernier ne devait plus coûter que 2 milliards, 1 milliard ou 500 millions d'euros, ou n'importe quel montant auquel on aboutirait dans une logique de baisse des dépenses, il faudra bien choisir des programmes et des contenus – car l'essentiel des coûts, vous le savez fort bien pour posséder vous-même des médias, réside bien dans les contenus, en tout cas pour la télévision.

La question fondamentale, que Stéphane Courbit avait d'ailleurs posée lors de son audition, est donc bien de savoir quelle est la raison d'être de l'audiovisuel public. Qu'en pensez-vous ? Qu'est-ce qui vous inciterait à le regarder, par exemple ? Le service public audiovisuel doit-il remplir des missions de service public, qui ne sont pas forcément rentables – il y a des contenus qui, par définition, auraient du mal à trouver de la publicité et que vos médias ne produiraient pas, comme peut-être la retransmission d'un hommage national ou certains documentaires – mais qui doivent tout de même être assurées ? Pensez-vous que ces missions existent et que le service public audiovisuel devrait se recentrer sur ces contenus particuliers ? Nous avons évoqué les jeux : est-ce le rôle du service public d'en produire, ou doit-il au contraire se concentrer sur les documentaires, le cinéma, les magazines politiques ?

J'aimerais essayer de réfléchir avec vous à ce que pourrait être la raison d'être du service public audiovisuel, qui justifierait qu'on y consacre de l'argent, indépendamment des montants concernés.

M. Vincent Bolloré. D'abord, toutes les émissions dont vous avez parlé peuvent se financer. La preuve, c'est que vous les trouvez sur le privé : quand il y a une cérémonie, on la diffuse ; les documentaires Canal, il y en a plein, on en fait passer sur nos chaînes. Je pense que vous pouvez passer tous les programmes que vous voulez.

Le sujet, je l'ai dit au début, c'est que cela pose la question de la situation de la France. La situation de l'audiovisuel public, en d'autres termes, est un reflet d'un problème plus grand qui est le problème de la France. C'est quoi, vos priorités : l'éducation, la sécurité, la santé ? Je ne sais pas, mais en fonction de ça, les priorités de la France font que…

En tout cas, ce qui est sûr, c'est que le fait que ça appartienne à l'État, qui est quand même quelque chose de rémanent, donne une certaine autorité et un certain sérieux à la chaîne publique. Une chaîne publique, à partir du moment où elle appartient à l'État, part avec un avantage. Je pense qu'il faut faire vos programmes comme vous faites la France, c'est-à-dire avec la meilleure bonne volonté pour aider nos concitoyens, pour aider les Français à vivre, et je pense que vous le financerez.

Malheureusement, on est arrivé à un moment de la vie de notre pays… C'est arrivé beaucoup de fois dans l'histoire, d'ailleurs. Je l'ai dit, avec des collègues et amis, nous avons créé l'institut de l'Espérance. Ce sont des gens de bonne volonté qui pensent qu'on peut redresser. Regardez : l'Italie, l'Espagne, le Portugal se sont redressés, même la Grèce s'est redressée. On ne voit donc pas pourquoi la France baisserait alors que les autres, qui sont à peu près pareils, avec à peu près la même géographie, se redressent. En plus, la France est un pays merveilleux géographiquement : il n'y a pas de typhons, il n'y a pas de raz-de-marée, il n'y a pas de volcans – sauf dans les territoires d'outre-mer – qui, tout d'un coup, empêchent les Français de vivre. C'est même un État-monde.

On voit bien que la France est un État magnifique et que, simplement, il faut faire attention, à un moment donné, aux missions régaliennes. Je pense que l'audiovisuel public rentre dans ce problème : de la même façon qu'on ne s'est pas rendu compte qu'on dépensait trop d'argent, au moment où il s'agit de revenir aux priorités, on s'aperçoit que l'armée a un problème, que la santé a un problème, etc., etc. Mais je pense que ça se redresse facilement, parce que… En fait, on avait autrefois, quand j'étais plus jeune, des producteurs : la France était un pays de producteurs, d'ingénieurs, de commerçants, et on fabriquait des choses – on fabriquait des centrales nucléaires, on fabriquait des avions, on fabriquait des trains, on fabriquait des routes. Et puis tout d'un coup, on s'est mis à avoir des contrôleurs, qui se sont mis à dire : « Non, non, on va remplacer, regardez. » Et on s'aperçoit qu'il y a plus de contrôleurs que de gens sur le terrain. Donc si vous remettez les gens sur le terrain…

Vous aurez peut-être la même chose quand vous irez regarder l'audiovisuel public, à mon avis. Mais je vous le dis : si la 1 et la 6 le font, vous êtes capables de le faire, à mon avis. En plus, vous avez l'État derrière vous, c'est quand même important : c'est la France, c'est formidable ! Et, vous savez, c'est enthousiasmant de redresser quelque chose. C'est pénible, parce que ça ne fait pas plaisir aux gens, mais c'est enthousiasmant quand ça marche.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour conclure : le rapporteur a cité Matthieu Pigasse, qui assume d'être engagé dans une bataille culturelle contre l'extrême droite. Vous vous exprimez peu mais, au fil des différentes auditions, vous dites en filigrane être un homme de convictions, d'engagement, attaché à la liberté d'expression, au pluralisme des opinions, à la possibilité d'entendre toutes les voix, tous les points de vue politiques, de faire valoir tous les regards. Et pourtant, quand on vous interroge sur les lignes éditoriales de vos médias, sur

cette bataille culturelle, il y a une forme de réticence à reconnaître cet engagement et cette volonté de faire exister ce pluralisme auquel nous sommes, je le crois, tous attachés, quelles que soient nos sensibilités politiques.

Pourquoi cette réticence ? Vous pourriez dire, comme Matthieu Pigasse, que certains courants d'opinion ne sont pas assez représentés dans le pays et qu'il faut créer des espaces médiatiques pour les faire entendre et leur donner une voix. Pourtant, vous n'assumez pas non pas de vouloir mettre vos médias au service de certaines idées, mais de permettre que des voix puissent exister et que le pluralisme puisse être garanti. Quand je vous ai posé la question, vous m'avez dit être un investisseur financier, avant tout intéressé par l'aspect mercantile. En même temps, quand on sent la profondeur et l'intensité de vos engagements et de vos convictions, que je ne remets pas en cause et qui viennent de loin – sans doute de la longue histoire de votre famille –, on peut se dire que vous êtes aussi attaché à faire entendre toutes ces voix, ces points de vue qui n'ont pas toujours d'espace pour s'exprimer, et que vos médias peuvent jouer ce rôle.

M. Vincent Bolloré. C'est beau comme tout ce que vous racontez, monsieur le président.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est même presque poétique…

M. Vincent Bolloré. C'est magnifique. J'ai mes convictions, en effet : je suis un homme de valeurs, qui croit au combat, qui aime son pays, qui aime le Christ – pardon pour celles à qui ça ne plaisait pas et qui sont parties, d'ailleurs. Mais je ne mélange pas ce que je suis, ce que je pense, ce que nous sommes, avec des affaires industrielles, commerciales et économiques. Si vous commencez à mélanger, ce n'est pas raisonnable. Et, comme je l'ai dit, si c'était vraiment mon propos, on n'investirait pas comme on le fait. L'essentiel du groupe – 90 % – se fait maintenant hors de France. M. Pigasse a un petit truc de rien du tout, de 200 personnes ou que sais-je ; on en a 80 000. Il fait ce qu'il veut, d'ailleurs : ça le regarde. Mais ce n'est pas du tout notre intention.

Il n'en reste pas moins qu'à partir du moment où on est indépendants… et pourquoi est-ce qu'on est indépendants ? Parce qu'on ne s'est jamais trop endettés. On est indépendants parce qu'on a gardé le contrôle de notre entreprise. En tant qu'administrateur, ou plutôt qu'actionnaire de référence, nous donnons aux gens avec qui nous travaillons une indépendance et le long terme. C'est sans doute ça qui fait qu'il y a de la liberté derrière. Mais, en tout cas, ça n'est pas notre intention : nous n'avons pas monté cette affaire pour ça. Sinon, on n'aurait pas mis notre argent là-dessus.

Mais c'est beau, ce que vous racontez : merci, monsieur le président.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est pour essayer de mieux comprendre, c'est toujours intéressant.

M. Vincent Bolloré. Magnifique. Mais en plus, mes idées… Vous lisez sur moi que je suis à droite, ou plus à droite, alors que je suis démocrate-chrétien, pour de vrai – je l'ai dit quatre fois sous serment. Tous les gens qui me connaissent trouvent que je suis plutôt quelqu'un de sympathique, d'empathique. Je ne dis du mal de personne, vous avez vu : j'ai dit du mal des gabegies financières, mais je n'ai dit du mal de personne. Je prie pour mes ennemis – c'est dur !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il fut un temps où il existait un parti démocrate-chrétien. Je ne sais pas si c'est encore le cas.

M. Vincent Bolloré. Je ne sais pas. Les chrétiens se débrouillent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En tout cas, je vous remercie, monsieur Bolloré, de vous être rendu disponible, d'avoir permis l'organisation de cette audition et d'avoir pris le temps de répondre de manière approfondie aux questions du rapporteur et de l'ensemble des collègues.

La séance s'achève à dix-huit heures.

Membres présents ou excusés

Présents. – Mme Nadège Abomangoli, M. Charles Alloncle, M. Belkhir Belhaddad, Mme Véronique Besse, Mme Céline Calvez, M. François-Xavier Ceccoli, M. Roger Chudeau, Mme Virginie Duby-Muller, M. Christian Girard, M. Stéphane Hablot, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Sandra Marsaud, M. Emmanuel Maurel, Mme Sophie Mette, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian

Assistaient également à la réunion. – Mme Natalia Pouzyreff, Mme Violette Spillebout

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition conjointe, ouverte à la presse, de M. Takis Candilis, producteur audiovisuel, et de Mme Catherine Alvaresse, présidente de KM Production 2

– Présences en réunion 27

Mercredi
25 mars 2026
Séance de 14 heures 30

Compte rendu n° 49

SESSION ORDINAIRE DE **2025-2026**

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quatorze heures quarante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous concluons notre tour d'horizon de la production audiovisuelle par l'audition de deux grands professionnels.

Monsieur Takis Candilis, votre carrière est multiforme. Vous commencez par être réalisateur de cinéma, qu'il s'agisse de courts ou de longs métrages. À partir des années 1980, vous devenez producteur dans différentes sociétés audiovisuelles. Vous travaillez notamment pour France 3 et pour La Sept, qui n'était pas encore Arte. En 1999, vous entrez au sein du groupe TF1 comme directeur de la fiction avant de devenir directeur général adjoint en 2002, puis président de TF1 Production. En 2008, vous rejoignez le groupe Lagardère. En 2010, vous devenez PDG de Lagardère Entertainment, qui regroupait les activités de production et de distribution audiovisuelle, ce qui représentait alors plus de dix-huit sociétés. En septembre 2016, vous rejoignez le groupe Banijay où vous dirigez le département de la fiction pour le monde. En 2018, vous devenez directeur général délégué à l'antenne et aux programmes de France Télévisions, autrement dit le numéro 2 du groupe, ou en tout cas un cadre important. Vous en partez en 2020 et reprenez vos activités dans la réalisation et la production audiovisuelle.

Madame Catherine Alvaresse, vous avez commencé votre carrière au département des programmes du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) en 1993 avant de rejoindre la direction juridique de TF1. Puis c'est de la rencontre avec un grand nom de la télévision, Serge Moati, que date, je vous cite, votre « coup de foudre avec la production ». Vous entrez alors dans sa société Image & Compagnie où vous restez pendant quatre ans. Vous devenez ensuite directrice des ventes et des coproductions dans la société de production Off the Fence. En 2004, vous rejoignez le groupe Télé Images en tant que responsable des coproductions internationales. En 2007, vous intégrez Europe Images International, qui fait partie du groupe Lagardère, entité dont vous devenez directrice générale adjointe. Après avoir été directrice adjointe de l'unité découverte et connaissance d'Arte, vous devenez directrice de l'unité documentaire de France 2 en 2016. De janvier 2019 au printemps 2023, vous êtes directrice des documentaires du groupe France Télévisions. Aujourd'hui, vous dirigez KM, une société du groupe Banijay, spécialisée dans la production de magazines, de documentaires et de spectacles vivants. Depuis 2012, KM produit « 28 minutes », le rendez-vous quotidien bien connu d'Arte, consacré à l'actualité et au débat, présenté par Élisabeth Quin. Vous produisez par ailleurs divers documentaires, dont plusieurs ont eu un fort retentissement critique et médiatique – je pense à celui récemment consacré au procès de Nuremberg ainsi qu'à *Océania, les gardiens de l'océan*, qui s'intéresse au peuple de l'eau, de l'archipel d'Hawaï à l'île de Pâques en passant par la Polynésie.

Avant de vous céder la parole, je vous demande de déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations.

L'article 6 de l'ordonnance du 1er novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Catherine Alvaresse et M. Takis Candilis prêtent successivement serment.)

Mme Catherine Alvaresse, présidente de KM Production. J'aimerais avant tout exprimer mon attachement au genre documentaire, dans toutes ses formes et dans toutes ses

approches, et souligner le rôle essentiel du service public dans la création et la diffusion de ce genre.

C'est bien ce genre audiovisuel qui a guidé mes choix de carrière et de métier – en tant que juriste d'abord puis productrice exécutive aux Pays-Bas, distributrice, éditrice de programmes notamment à France Télévisions et enfin productrice – parce que le documentaire a cette force de se décliner dans toutes les thématiques – la science, l'histoire, la société, la culture, la géopolitique – et de se raconter dans de multiples formes – l'immersion, l'enquête, le témoignage, les archives, l'animation et même la fiction. Les formes qu'il emprunte sont toujours là pour appuyer le récit et déployer un regard sur le monde.

Le documentaire est plus que jamais essentiel dans notre monde en plein bouleversement : pour décrypter les enjeux d'hier, d'aujourd'hui et de demain mais aussi pour émerveiller, partager, donner la parole à celles et ceux que l'on entend peu et aussi bien sûr pour rassembler autour de grands récits.

L'école française de documentaire fait face à de nombreux défis mais n'a jamais cessé de se réinventer pour s'adapter aux nouveaux usages, aux nouveaux acteurs du marché, aux bouleversements des codes de la narration, qu'il s'agisse de l'apparition des plateformes, il y a environ une dizaine d'années, des fameuses séries documentaires *True Crime*, ou de l'explosion des réseaux sociaux et de l'installation de YouTube comme premier diffuseur. Le documentaire et plus largement la mise en récit du réel, lui-même de plus en plus étonnant, ne cessent de nous surprendre et de se développer.

Le service public de l'audiovisuel reste le premier diffuseur de documentaires en France. Il est l'acteur clé de l'écosystème. Le soutien au documentaire est au cœur de sa mission et nous nous en réjouissons. Nous nous félicitons aussi que des groupes privés tels que M6, Canal+, TF1, et maintenant Novo19 ou T18, ainsi que les plateformes se soient emparés de ce genre. La diversité des récits est en effet essentielle pour notre vitalité.

M. Takis Candilis, producteur audiovisuel. J'ai travaillé plus de quarante-cinq ans dans l'audiovisuel et, pendant toutes ces années, j'ai été tour à tour assistant opérateur, assistant réalisateur, monteur, régisseur, décorateur, scénariste, réalisateur de courts et de moyens métrages, documentariste, metteur en scène de cinéma, producteur, patron de groupe de production et enfin diffuseur. J'ai eu la très grande chance de servir l'audiovisuel à tous les niveaux.

Tous ces métiers, je les ai faits avec passion, mais aussi avec une obsession, celle de m'adresser à toutes et à tous, d'être compris de chaque individu, de proposer des œuvres populaires au sens le plus noble du terme, des œuvres qui concourent à cimenter une culture commune dont notre société actuelle a bien besoin ; des œuvres qui rassemblent, qui donnent à chacun les moyens de comprendre, de ressentir, de se faire une opinion.

Lorsqu'on s'adresse à des centaines, des milliers, des millions de spectateurs, on porte une responsabilité immense. Pas seulement celle de divertir, mais aussi celle d'éclairer, d'aider chacun à construire une pensée libre, à réfléchir sur lui-même, sur ceux qui vivent à ses côtés, sur le monde qui l'entoure, et à se bâtir ainsi sa propre opinion.

Tout au long de ma carrière, je me suis posé inlassablement les mêmes questions : suis-je assez clair ? suis-je assez juste ? suis-je audible ? et surtout suis-je honnête avec moi-même comme avec les autres ?

Il y a six ans, j'ai décidé d'arrêter ce métier, au moment où le numérique a pris le pas sur l'analogique et où les réseaux sociaux ont envahi le monde avec leur propre vérité, quelquefois juste et malheureusement souvent manipulée. J'ai arrêté quand les vecteurs de diffusion ont été multipliés par mille, quand les images ont été multipliées par millions. J'ai décidé de m'effacer et de laisser une autre génération, née avec le numérique, essayer de le dompter. J'espère sincèrement qu'ils réussiront et qu'ils trouveront une voie juste.

J'ai passé toute ma carrière dans le secteur privé. Aussi, lorsque Delphine Ernotte m'a proposé de la rejoindre, j'ai été à la fois surpris et honoré. Jusqu'alors, je n'avais collaboré avec le service public qu'en tant que fournisseur. Elle m'a alors confié une mission essentielle : contribuer à la restructuration de France Télévisions pour lui permettre de s'insérer dans cet environnement en plein bouleversement. C'est ce que j'ai fait pendant les deux ans et demi de ma présence dans l'entreprise.

Dès mon arrivée, je me suis attelé à la transformation devenue indispensable. Les chaînes de France Télévisions – France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô – étaient alors totalement autonomes ; elles s'étaient érigées en baronnies imprenables ; elles géraient leurs talents, leurs programmes et leur budget chacune de leur côté, héritage des grandes heures de la télévision. Il n'était pas rare que, pour un même événement, plusieurs émissions soient produites sur le même sujet simultanément et sans coordination sur les différentes antennes du groupe. Il fallait mettre un frein à ces dysfonctionnements, recentrer l'entreprise autour de sa véritable force, les contenus.

Pour cela, il n'y avait qu'une solution : repositionner les chaînes comme de simples canaux de diffusion au même titre que france.tv, notre offre numérique, et replacer les programmes au cœur du projet – chaque programme devant être pensé pour une cible, un public, et diffusé sur le canal adéquat.

Deux ans et demi plus tard, la nouvelle organisation a vu le jour, avec l'adhésion de tous. C'est toujours elle qui fait aujourd'hui de France Télévisions le premier groupe de diffusion français sur le hertzien comme sur le numérique. C'est une fois cette restructuration mise en place que, ma tâche terminée, j'ai décidé de quitter l'entreprise.

Je le dis clairement, aucune grande démocratie ne peut se passer d'un audiovisuel public fort et indépendant. Certes, il n'est pas exempt de critiques, mais il constitue des repères essentiels à une époque où plus aucun filtre ne s'oppose à la prolifération des contenus bons ou mauvais, objectifs ou manipulés.

Dans un monde saturé d'images, de discours, de vérités contradictoires, il faut des lieux où l'on prenne le temps de penser, où tout n'est pas dicté par l'audience et le profit, où l'intérêt général existe encore. J'ai connu le privé, j'ai connu le public : l'un ne peut remplacer l'autre ; ils doivent coexister, se compléter, s'équilibrer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans un souci de transparence, je précise que j'ai eu l'occasion de travailler avec Mme Alvaresse et de constater son grand professionnalisme lorsqu'elle était directrice des documentaires à France Télévisions et moi directeur de la communication, du développement et de la programmation culturelle de l'établissement public chargé de conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame. Nous avions souhaité que plusieurs documentaires puissent raconter ce chantier unique. Le remarquable *Notre-Dame Résurrection* a ainsi été diffusé sur France Télévisions tandis que trois autres documentaires l'ont été respectivement par TF1, Arte et la BBC.

La commission d'enquête s'intéresse particulièrement aux allers-retours entre le public et le privé. S'ils sont très encadrés pour les hauts fonctionnaires et les responsables politiques, ils le sont moins pour les salariés des entreprises publiques. La loi ne les interdit d'ailleurs pas. Ils peuvent néanmoins susciter des interrogations.

À cet égard, madame Alvaresse, pouvez-vous nous éclairer sur les conditions de votre départ de France Télévisions pour une filiale de Banijay ? L'avez-vous choisi ? Avez-vous été licenciée ? Avez-vous engagé une rupture conventionnelle ? Vous a-t-on imposé, du côté de France Télévisions ou de Banijay, des obligations particulières ?

Mme Catherine Alvaresse. Au printemps 2023, j'ai quitté le groupe France Télévisions que j'avais rejoint sept ans auparavant. J'ai été licenciée. La direction avait choisi de renouveler la direction des documentaires au sein de la direction des programmes. Mon départ a fait l'objet, de façon assez commune, d'un accord juridique précis, conformément à la loi.

Mon parcours est moins marqué par les allers-retours que par mon inclination pour le documentaire et la télévision sous toutes ses formes. Au cours de l'été 2023, j'ai rencontré Alexia Laroche-Joubert, qui prenait ses fonctions de PDG de Banijay France et souhaitait relancer le documentaire au sein de la filiale KM. Intéressée par mon parcours national et international ainsi que par ma vision globale du marché et des enjeux, elle m'a proposé de prendre la direction de KM. Conformément au code de conduite des partenaires commerciaux de France Télévisions, elle en a informé la direction du groupe fin 2023. J'ai pris mes fonctions chez KM début 2024, environ un an après avoir quitté France Télévisions. C'était pour moi une belle opportunité – il fallait que je travaille. Ensuite, France Télévisions a appliqué à mon égard ce que l'on appelle la procédure renforcée pour une durée d'un an à l'époque – c'était la règle applicable à tous les ex-collaborateurs pour éviter les conflits d'intérêts et les suspicions en la matière. Cette procédure ralentit le processus d'engagement dans une production puisque la décision remonte à la présidence, selon un circuit assez long, lorsqu'un ancien collaborateur est impliqué dans le projet.

Dans mon cas personnel, tout a été mis en place pour éviter tout conflit d'intérêts ou tout soupçon. Tout s'est fait dans les règles.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapport de la Cour des comptes sur France Télévisions fait état du versement chaque année d'indemnités de licenciement très importantes. Comment expliquez-vous votre licenciement, qui a suscité de l'émoi et de l'incompréhension chez les acteurs de l'audiovisuel auprès desquels votre professionnalisme était reconnu ? On a l'impression que de grands professionnels sont licenciés – je pense à Samuel Étienne, que nous avons auditionné. Est-ce une pratique courante au sein de France Télévisions, selon vous ?

En miroir des interrogations sur un potentiel conflit d'intérêts, on peut se demander si Mme Laroche-Joubert n'a pas pris un risque en vous embauchant puisque le recrutement d'un ancien salarié pouvait être vu d'un mauvais œil par France Télévisions et complexifier les relations de KM avec le groupe. Est-ce le cas ?

Mme Catherine Alvaresse. On prend toujours un risque lorsque l'on embauche quelqu'un, d'autant que le marché du documentaire est très restreint.

Alexia Laroche-Joubert a respecté le code de conduite des partenaires commerciaux en informant France Télévisions de ma prochaine nomination à la direction de KM. Cette démarche avait pour but de s'assurer que cela ne créait aucun conflit d'intérêts et que France Télévisions appliquerait bien la procédure renforcée, et ce pour éviter tout favoritisme ou, à l'inverse, tout ostracisme.

Ensuite, un licenciement, ce n'est jamais agréable. Forte de ma longue expérience, je sais que des postes à haute responsabilité dans de grandes entreprises peuvent être concernés. Il est devenu un peu inévitable, dans une longue carrière, et pas seulement dans l'audiovisuel, de connaître un licenciement.

Quant aux raisons de mon licenciement, la direction souhaitait renouveler la direction des documentaires, sans remettre en cause ce genre. Enfin, je n'occupais pas à France Télévisions une position me permettant d'avoir une vue d'ensemble sur les licenciements. Je ne peux donc pas répondre à votre question.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les licenciements donnent lieu à des indemnités, et c'est normal, mais celles dont nous parlons sont payées avec de l'argent public. On peut donc s'interroger sur le bien-fondé du licenciement de personnes qui sont considérées comme des professionnels du secteur. Nous aurons l'occasion d'interroger de nouveau Delphine Ernotte sur ce point.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Candilis, pouvez-vous rappeler avec précision les dates des navettes que vous avez effectuées entre France Télévisions et Banijay à partir de 2016 ? Vous avez été, je crois, directeur de la fiction chez Banijay entre 2016 et 2018, puis directeur délégué à la programmation de France Télévisions de 2018 à 2020, avant de revenir chez Banijay. Certains articles donnent néanmoins des informations contradictoires sur ce sujet.

M. Takis Candilis. Je n'appelle pas cela un aller-retour, j'y reviendrai. Au cours de ma vie dans l'audiovisuel, j'ai travaillé dans neuf sociétés ; dans certaines, je suis resté longtemps – chez Lagardère et TF1, plus de neuf ans– ; dans d'autres, mon passage a été plus bref – une seule année chez Canal+. J'ai aussi créé une société que j'ai revendue.

Le monde de l'audiovisuel est ainsi fait que l'on change souvent de lieu dans lequel on s'exprime. Parallèlement, un mouvement de concentration s'y est opéré. Lorsque j'ai vendu ma société, il y a longtemps, elle a été intégrée à un groupe dans lequel je ne souhaitais pas rester. Je suis donc entré dans un autre groupe. Depuis vingt ou trente ans, le nombre de sociétés a fondu et d'énormes groupes audiovisuels se sont créés, qui ont besoin de compétences, lesquelles sont rares dans ce métier. J'ai recherché des gens, j'en ai engagé : je peux vous dire qu'il y a peu de compétences.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pouvez-vous revenir à la question du rapporteur sur les dates précises ?

M. Takis Candilis. Pourquoi ai-je travaillé pour le groupe Banijay ? Parce que j'avais acquis une expérience internationale dont beaucoup disent qu'elle était importante. J'ai été un des premiers à produire des séries internationales en France comme *Borgia, Le Transporteur* ou *Jo*. Lorsque j'ai quitté le groupe Lagardère, les dirigeants de Banijay m'ont appelé car ils cherchaient quelqu'un capable d'avoir un regard global sur la fiction. À l'époque, Banijay ne faisait pas de fiction.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'était à quelle date ?

M. Takis Candilis. Je n'en sais rien. En 2016, je crois – c'est la date qu'a donnée M. le rapporteur.

J'ai fait beaucoup de choses, j'ai travaillé cinquante ans dans ce métier. Je suis désolé, je ne connais pas les dates exactes. Je sais ma date de sortie et c'est sans doute celle-là qui vous intéresse.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour la bonne tenue des débats, je vous propose que l'on s'en tienne au principe : à question directe, réponse directe. Vous aurez l'occasion de développer.

M. Takis Candilis. Je suis entré chez Banijay pour m'occuper de l'international et c'est ce que j'ai fait jusqu'à un rendez-vous avec Delphine Ernotte, au cours duquel elle m'a proposé de la rejoindre en tant que numéro 2 pour réorganiser le groupe. Celui-ci en avait besoin puisque le numérique commençait à supplanter l'analogique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous confirmez qu'en 2016, vous rejoignez le groupe Banijay ?

M. Takis Candilis. Oui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Puis France Télévisions en 2018 ?

M. Takis Candilis. Oui, en avril ou en juin 2018. Je quitte France Télévisions en septembre 2020 et je prends ma retraite. À ce moment-là, je suis contacté par la plupart des groupes français et plusieurs groupes internationaux qui me proposent un poste de dirigeant ou de conseiller. Je décide de signer un contrat de conseil auprès de Marco Bassetti, alors directeur général de Banijay. Ce contrat portait sur la représentation internationale et des conseils divers. C'était encore mon expertise internationale qui l'intéressait.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je résume : en 2016, vous entrez chez Banijay ; en 2018, chez France Télévisions jusqu'en 2020, date à laquelle vous devenez conseiller de Banijay. Jusqu'à quand ?

M. Takis Candilis. J'ai signé un contrat de deux ans, que j'ai souhaité voir révisé avant son terme pour réduire le temps de travail et la rémunération, car j'étais parti vivre à la campagne.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Candilis, à question simple, réponse simple, s'il vous plaît. Ma question portait sur les dates exactes de vos allers-retours entre France Télévisions et Banijay. J'ai beaucoup de questions à vous poser, et je constate qu'il vous a fallu près de cinq minutes pour répondre à celle-ci.

Le portrait de vous, publié il y a quelques heures par le *Huffington Post*, vous prête le parcours suivant : directeur de la fiction chez Banijay de 2016 à 2018 ; directeur général adjoint de la programmation de France Télévisions de 2018 à 2020 ; conseiller fiction à partir de 2020 de nouveau chez Banijay « avant finalement de revenir chez France Télévisions ». Êtes-vous revenu chez France Télévisions après votre passage chez Banijay en 2020 ?

M. Takis Candilis. Non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La navette se résume donc à ce que je viens de décrire.

En dehors des expériences que je viens de mentionner, vous n'avez pas travaillé chez France Télévisions, ni chez Banijay ? Je vous rappelle que vous êtes sous serment.

M. Takis Candilis. Oui, c'est bien cela.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans un entretien avec *Le Figaro* datant du 2 septembre 2020 à l'occasion de votre départ de France Télévisions, vous déclarez : « J'avais fixé d'emblée la règle du jeu avec Delphine Ernotte : je n'irai pas au-delà de son premier mandant […]. À 66 ans, j'ai aussi envie de vivre ma vie. » Vous disiez également préférer partir sur un succès.

Le 22 octobre 2020, soit cinquante jours après cet entretien, Banijay publie un communiqué annonçant votre retour comme conseiller fiction. Vous déclariez alors que c'était le moment idéal pour revenir.

Qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis entre l'entretien au *Figaro* et le communiqué de Banijay ? Pourquoi avez-vous décidé de revenir chez Banijay ?

M. Takis Candilis. J'ai indiqué à Delphine Ernotte que je ne souhaitais pas continuer à travailler chez France Télévisions au-delà de ce premier mandat. J'ai mis toutes mes forces pour qu'elle soit reconduite car je considère qu'elle est une présidente absolument exemplaire, dont le service public a besoin. J'ai travaillé à la restructuration de France Télévisions pendant toutes ces années et il m'a semblé qu'une fois ma mission accomplie, j'en avais terminé avec mes fonctions au sein du groupe.

Par ailleurs, avec l'émergence du numérique, j'estimais que d'autres personnalités, plus jeunes et plus aguerries, pouvaient prendre les rênes de l'entreprise pour l'amener là où elle doit aller – c'est-à-dire, je l'espère, très loin. Le travail que j'ai accepté chez Banijay n'a strictement rien à voir avec celui que j'ai mené chez le diffuseur qu'est France Télévisions, notamment pour le restructurer. Ma mission de conseil portait sur l'international et comprenait une fonction de représentation ; elle ne concernait pas la fiction et me demandait dix fois moins de temps que mes responsabilités au sein de France Télévisions. Pour moi, ce sont deux métiers et deux fonctions totalement différents.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je me permets de rebondir sur ce que vous venez d'avancer. Vous présentez Delphine Ernotte comme une présidente exemplaire et indiquez avoir voulu mettre tous les moyens à votre disposition pour favoriser sa reconduction. Or vous ne disposiez pas de ce pouvoir, qui est dévolu à l'Arcom, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique. Quels ont donc été les leviers ou les moyens que vous avez mis en œuvre pour permettre à Delphine Ernotte d'être reconduite ?

M. Takis Candilis. Ma mission a consisté à faire passer ce qui était pour ainsi dire une entreprise analogique, dotée de chaînes toutes-puissantes mais encalminées dans leur position, à l'ère du numérique et du contenu. Je considère que la réussite de cette transformation, d'ailleurs reconnue par l'ensemble de la profession, a permis de changer complètement le paradigme de France Télévisions. Elle a aussi démontré, je l'espère, à ceux qui avaient la capacité et la fonction de reconduire la présidente qu'elle avait bien fait son travail.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en reviens au communiqué de presse publié par Banijay le 22 octobre 2020, qui annonce votre retour au sein du groupe après votre passage aux plus hautes fonctions chez France Télévisions. Ce communiqué est très clair : « M. Candilis a quitté Banijay en 2018 après avoir été directeur des fictions du groupe, avant de rejoindre France Télévisions en tant que directeur général adjoint chargé de la programmation. Il a passé ces deux dernières années à superviser la stratégie éditoriale des chaînes nationales du groupe. » Ce communiqué présente votre passage chez France Télévisions comme une sorte de parenthèse ou d'entre-deux-postes entre deux fonctions chez Banijay, comme s'il s'agissait, en quelque sorte, d'une simple mobilité. En 2020, lors de votre départ de France Télévisions, vous aviez 65 ans. Comme vous l'aviez indiqué au journal *Le Figaro*, cela aurait pu être le moment de prendre votre retraite. Pouvez-vous nous préciser quand vous avez décidé d'échanger avec les dirigeants de Banijay pour envisager un retour dans l'entreprise ? Qu'est-ce qui a motivé cette démarche et à quel moment exact avez-vous engagé ces discussions ? Vous étiez probablement encore directeur des programmes chez France Télévisions ; quels ont donc été le calendrier et les raisons précises de ce changement de poste ?

M. Takis Candilis. Comme je viens de le dire, il était malheureusement de notoriété publique que je ne souhaitais pas poursuivre au-delà d'un premier mandat. Les acteurs du secteur savaient donc que j'allais continuer ma carrière ailleurs. J'ai été contacté par de nombreux groupes – dont certains ont été auditionnés par votre commission –, qui m'ont proposé de les rejoindre. Toutefois, ma décision était prise : je ne voulais plus d'un travail à temps plein. À mon âge et après toutes ces années, je ne voulais pas reprendre à 100 %. J'ai donc choisi d'écouter ceux qui me proposaient une manière de travailler différente et en particulier une activité de conseil.

C'est ainsi qu'après avoir rencontré à nouveau plusieurs groupes, j'ai finalement préféré aller chez Banijay – ou plutôt y revenir, pour reprendre le terme d'« aller-retour » que vous utilisez – non pas en tant que salarié, mais comme conseiller. C'est d'ailleurs cette modalité qui m'a permis de réduire la durée de mon contrat et d'y mettre fin bien avant l'échéance initialement stipulée. Auparavant, lorsque j'étais *head of scripted programs* – c'est-à-dire directeur de la fiction monde – chez Banijay, je voyageais dans le monde entier parce que le groupe avait des filiales absolument partout. Je prenais l'avion une dizaine de fois par semaine ; je l'ai fait pendant plus de deux ans et je m'étais juré de ne plus jamais recommencer. Il arrive un moment où l'on doit lever le pied et passer à autre chose. Aujourd'hui, ma vie se passe très bien ; elle se déroule loin de la télévision et des programmes et j'en suis le plus heureux des hommes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez été directeur des fictions de Banijay entre 2016 et 2018, avant de devenir directeur général délégué chargé des antennes et des programmes de France Télévisions – un poste important – entre 2018 et 2020, pour finalement revenir chez Banijay en 2020. Aviez-vous conscience, au moment de ce retour venant clore votre navette entre les deux groupes, du risque de conflit d'intérêts qui pesait sur cette décision de revenir vers un acteur privé bénéficiant de contrats aux montants élevés signés avec France Télévisions ?

M. Takis Candilis. À partir du moment où je ne m'occupais absolument pas de production, au sens de la fabrication des programmes, il n'y avait pas de conflit d'intérêts.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans votre rôle de directeur délégué de la programmation de France Télévisions, vous n'avez donc été impliqué, ni de près ni de loin,

dans aucune décision concernant l'attribution de contrats à des sociétés de production, et plus particulièrement à des sociétés privées comme Banijay ?

M. Takis Candilis. C'est bien de Banijay que vous voulez parler. Permettez-moi de revenir un peu en arrière : lorsque j'ai commencé mon travail de réorganisation du groupe France Télévisions, chaque chaîne était autonome. Chaque patronne ou patron de chaîne disposait de l'intégralité de son budget et prenait ses propres décisions au sein de ses propres comités éditoriaux, avec ses propres directeurs de la programmation et ses administrateurs chargés de négocier les contrats.

Étant donné que ma mission consistait précisément à casser tout ce système, je ne me suis absolument pas impliqué, d'aucune manière, dans les décisions prises sur les productions chaîne par chaîne. Il m'a fallu près de deux ans et demi pour mettre en place cette nouvelle organisation, laquelle a d'ailleurs conduit au départ d'un certain nombre de collaborateurs qui ne s'y retrouvaient plus. Quand je suis retourné – je reprends votre terme – chez Banijay, je n'avais aucune production entre les mains et je n'exerçais plus le métier de producteur. Il me semble que cela répond à votre question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aborde un autre sujet en revenant sur les contrats signés durant votre mandat. En juillet 2020, *Mediapart* révélait qu'un contrat-cadre de 100 millions d'euros sur trois ans avait été conclu entre France Télévisions et Air Productions, la société de Nagui, par ailleurs filiale de Banijay. Selon *Mediapart*, Delphine Ernotte se serait engagée sur plusieurs émissions sans avoir préalablement consulté le sous-comité des engagements – ce qui est grave –, en totale violation des procédures internes.

En tant que directeur général délégué aux antennes et aux programmes de France Télévisions depuis février 2018, c'est vous, monsieur Candilis, qui étiez chargé de superviser l'exécution et le renouvellement de ces contrats. Le 17 mars 2021, *Le Canard enchaîné* révélait l'ouverture d'une enquête préliminaire par le parquet national financier (PNF) à ce sujet. Je précise qu'à la fin de l'année 2018, selon l'hebdomadaire *Capital*, Nagui détenait 5,3 % du capital du groupe Banijay, une participation alors valorisée à 23 millions d'euros.

Monsieur Candilis, Nagui était donc coactionnaire de Banijay, l'entreprise où vous aviez servi pendant plusieurs années et qui est redevenue votre employeur quelques mois seulement après que vous avez supervisé, pendant près de deux ans, la signature et l'exécution de ces contrats. Concrètement, comment avez-vous géré cette situation, alors que vous veniez de Banijay et que vous y êtes retourné peu après ?

M. Takis Candilis. Je le répète : premièrement, je n'étais absolument pas partie prenante des décisions des chaînes concernant leurs besoins en matière de programmes. Deuxièmement, comme Catherine Alvaresse l'a évoqué, une procédure était en place : j'étais systématiquement déporté de toute décision concernant les contrats liés à Banijay. Je n'ai donc participé à aucune de ces négociations ni à aucune discussion avec Nagui.

Si l'on revient sur les relations contractuelles entre Banijay et France Télévisions, il faut préciser que les contrats pour « Fort Boyard » remontent à 1990, pour « Taratata » à 1993, pour « N'oubliez pas les paroles » à 2007, pour l'émission annuelle « Prodiges » à 2014, et pour le jeu « Tout le monde a son mot à dire », les « Enfants de la télé » ou « La Carte aux trésors » à 2017. Pour ma part, je suis arrivé en 2018. Or, entre 2018 et 2020, aucun nouveau gros contrat n'a été mis à l'antenne par France Télévisions. Aucun.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Précisément, la question que je vous ai posée a trait aux contrats de Nagui passés entre 2017 et 2020 – lesquels ont fait l'objet d'enquêtes de *Mediapart*, d'articles du *Canard enchaîné* et entraîné l'ouverture d'une enquête préliminaire par le PNF. Ces contrats ont probablement été renouvelés en 2020, alors que vous étiez directeur délégué chargé des antennes et des programmes de France Télévisions – vous veniez de Banijay, entreprise dont Nagui est coactionnaire. N'avez-vous en rien, ni de près ni de loin, supervisé la signature et la reconduction de ces contrats, alors même qu'ils faisaient l'objet d'articles de presse mais aussi d'enquêtes et de suspicions quant aux sommes engagées ?

M. Takis Candilis. Je peux affirmer une chose : Nagui anime une émission quotidienne qui constitue le nerf de toute l'avant-soirée de France Télévisions, et ce depuis des dizaines d'années. Il était donc primordial de le conserver au sein du groupe. Je n'ai pas pris part à ces discussions mais, si cela avait été le cas, j'aurais tout fait pour qu'il reste à France Télévisions. Ces tranches horaires sont essentielles : elles représentent les carrefours publicitaires les plus lucratifs de l'entreprise. Fort de mon expérience dans la production et la diffusion – notamment lors de mon passage à TF1 – je sais très bien que le moindre changement, sur ces créneaux, peut entraîner des bouleversements d'audience importants. Le rôle d'une chaîne est aussi de garder ses talents. Quant aux conditions dans lesquelles ces talents sont conservés, c'est une autre histoire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les conditions pour garder ces talents – alors qu'il s'agit du service public et de fonds publics payés par l'ensemble des Français – vous paraissent-elles justifiées ? Dans le cadre de cette commission d'enquête, nous avons révélé que les marges peuvent atteindre 50 % pour des émissions de divertissement produites par Nagui. Vouloir conserver des talents chez France Télévisions justifie-t-il un tel niveau de marge ? Aviez-vous connaissance de ces sommes, par exemple pour l'émission « Chacun son tour » ou pour d'autres programmes ? Cela vous semble-t-il justifié, notamment pour un talent comme Nagui ? Il y en a bien d'autres chez France Télévisions et je ne souhaite pas en faire un cas unique, mais un tel montant de marge est-il justifié ?

M. Takis Candilis. Absolument pas. Mais est-ce réellement le cas ? Je n'en sais rien. Je ne suis ni dans les comptes de Nagui ni dans ceux de France Télévisions. Je ne travaille plus pour le groupe depuis des années et j'ignore tout de ces éléments. Je sais toutefois qu'il existe un processus rigoureux de contrôle des coûts, effectué année après année. J'imagine donc que les services compétents ont vérifié que ce taux de 50 %, qui me semble absolument incroyable, n'a pas été atteint ; en tout cas, je l'espère.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous en avons parlé hier avec M. Bolloré, qui est lui aussi coactionnaire de Banijay, ainsi qu'avec M. Courbit et Mme Laroche-Joubert il y a quelques semaines. Je vous confirme que le taux de marge d'une émission comme « Chacun son tour », coproduite par Nagui, approche effectivement les 50 %, ce qui paraît plus qu'excessif pour le service public. Vous semblez le penser aussi ; or ce n'est pas un cas isolé.

Je souhaite vous faire réagir aux propos tenus par Mme Laroche-Joubert lors de l'audition des représentants de Banijay, le 25 février 2026. Au sujet du salaire de Nagui, elle déclarait : « C'est nous qui le payons, ce n'est pas le service public. D'une certaine façon, cela me regarde si je le paie trop ou pas assez. » Vous conviendrez que le problème n'est pas tant le salaire de l'animateur en soi, bien qu'il soit indirectement financé par l'impôt des Français, mais la différence entre la rémunération facturée au devis et celle réellement versée à la fin. Il n'est pas normal que des fonds publics destinés à la création et à l'emploi soient détournés pour rémunérer un prestataire au-delà de ce qui était initialement prévu dans son contrat avec France

Télévisions. Selon l'audit interne de l'émission « Chacun son tour », dont dispose notre commission, Nagui et son coproducteur, Jean-Louis Blot, se sont versé, au titre de la production exécutive et déléguée, pas moins de 300 000 euros, soit 130 000 euros de plus que les 170 000 euros inscrits au devis signé par France Télévisions. Ce sont des sommes considérables. L'écart est bien visible entre le devis initialement signé et ce qui a été payé *in fine* à M. Nagui et à son coproducteur.

Le rapport d'audit précise également que, « pour des raisons de confidentialité, [les auditeurs n'ont] pas eu accès aux fiches de paie et contrats de travail de Nagui pour son rôle de producteur délégué ainsi que son rôle de producteur exécutif », alors même que Banijay a signé une clause de transparence avec France Télévisions. Monsieur Candilis, vous expliquez ne pas avoir supervisé cette relation contractuelle spécifique. En avez-vous supervisé d'autres avec la société de Nagui, Air Productions – qui, je le rappelle, est une filiale du groupe Banijay, que vous avez rejoint après votre passage chez France Télévisions ? Et que vous inspirent ces révélations issues des rapports d'audit entre France Télévisions et la société de Nagui ?

M. Takis Candilis. Le groupe Banijay est une entité privée qui opère selon ses propres règles. Je ne fais pas partie de ce groupe et je n'ai aucun jugement à porter sur telle ou telle de ses pratiques, d'autant que je n'en ai pas connaissance. N'ayant accès à aucun de leurs chiffres, je ne vois pas en quoi mon avis pourrait apporter quoi que ce soit à ce débat.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être faut-il préciser le cadre de cette question du rapporteur. Nous auditionnons d'anciens dirigeants de France Télévisions. Vous avez été le numéro deux du groupe, monsieur Candilis, et c'est à ce titre que vous êtes convoqué devant cette commission d'enquête. J'ai peine à croire qu'en tant que directeur général délégué aux antennes et aux programmes, vous n'ayez pas eu connaissance de la manière dont France Télévisions contractualise avec les sociétés de production. Au-delà du cas spécifique mis en exergue par le rapporteur, il me semble essentiel de vous interroger sur le niveau de ces marges. Il est difficile de soutenir, devant une commission d'enquête, que vous n'étiez pas en charge de ces dossiers ou que vous n'en aviez pas connaissance, alors que vous étiez numéro deux, pendant deux ans, de France Télévisions.

M. Takis Candilis. Certes, mais vous évoquez les marges réalisées sur un programme qui s'appelle « Chacun son tour », que je ne connais pas et que je n'ai jamais regardé – « Chacun son tour », je ne sais pas ce que c'est. C'est une production qui a dû être lancée après mon départ. Quant à M. Blot, lorsque j'étais chez France Télévisions, il était directeur de Warner. Je ne l'ai donc pas connu en tant que dirigeant de Banijay. Par conséquent, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez indiqué que des procédures renforcées avaient été lancées vous concernant. Durant vos deux ans et demi en tant que numéro deux de France Télévisions, vous avez fait l'objet de trente et une procédures de ce type, ce qui constitue, je crois, un record au sein de l'entreprise.

Ce n'est pas tout : après votre retour chez Banijay en octobre 2020, vous avez fait l'objet de trente-cinq procédures renforcées pour la seule année 2021. Pour rappel, ce terme technique désigne une procédure qui vise à prévenir les conflits d'intérêts en imposant que les contrats concernés soient directement signés par la présidente de France Télévisions. Elle ne semble toutefois pas questionner ni la pertinence éditoriale du choix d'un producteur ni son bien-fondé face à des offres concurrentes.

Trente et une procédures renforcées en deux ans et demi, c'est un record. Ce nombre exceptionnel ne démontre-t-il pas qu'il existait un risque de conflit d'intérêts manifeste, né de vos passages successifs entre Banijay et la direction de France Télévisions ? Comment avez-vous assumé ce risque ? Rétrospectivement, ne pensez-vous pas que cette navette entre des postes aussi stratégiques, pour des montants de contrats qui – nous allons le voir – ont augmenté de plusieurs dizaines de points année après année, aurait dû être évitée ? Enfin, à la lumière de votre expérience, ne considérez-vous pas que le législateur devrait davantage encadrer ces risques ? De telles recommandations pourraient figurer dans notre rapport de commission d'enquête.

M. Takis Candilis. Trente et une procédures ? Je n'avais pas connaissance de ce chiffre. Cependant, si l'on rapporte ces trente et une mesures de protection, en deux ans et demi, à la puissance du groupe Banijay, à son chiffre d'affaires global et au volume de programmes qu'il produisait déjà avant mon arrivée – ainsi qu'à celui qu'il a continué à produire alors que j'étais en poste –, cela ne me semble pas extravagant. Certes, si j'avais rejoint un petit producteur, il y en aurait peut-être eu une ou deux, pas trente et une.

En revanche, le chiffre de trente-cinq procédures après mon départ me paraît assez incroyable, puisque, comme je vous l'ai dit, je ne m'occupais plus de programmes.

Qu'il faille légiférer plus strictement sur ce point est quelque chose qui mérite d'être envisagé. Dans le monde de l'audiovisuel, les passages entre diffuseurs et producteurs sont très fréquents. J'ai moi-même effectué ces transitions, passant d'un côté à l'autre en faisant mon travail le plus sérieusement possible. Vous avez reçu hier l'un des actionnaires de Banijay, M. Bolloré : *in fine*, ce ne sont pas les dirigeants comme moi qui s'enrichissent, ce sont les actionnaires, dont je rappelle que je ne fais pas partie. Je sais que vous allez me reparler d'« allers-retours » ou de « navette », puisque ce sont les termes que vous aimez employer, mais je ne considère pas mon parcours de cette manière.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour aller au bout de la question soulevée par le rapporteur, je rappelle qu'il existe, pour les responsables politiques et les hauts fonctionnaires, la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Celle-ci oblige tout ancien ministre, député ou haut fonctionnaire souhaitant rejoindre le secteur privé à solliciter un avis afin de vérifier l'absence de conflits d'intérêts. Ma position n'est pas d'interdire ces mobilités entre le public et le privé, que je juge saines à condition de se prémunir contre les risques de conflits d'intérêts. Bien que vous ne soyez ni haut fonctionnaire ni ancien politique, vous étiez salarié d'une entreprise publique et occupiez des fonctions éminemment importantes. Pensez-vous qu'un cadre dirigeant de France Télévisions devrait, au moment de rejoindre à nouveau une entreprise privée, être soumis au contrôle d'une autorité qui se prononcerait sur ces risques et permettrait de les prévenir ?

M. Takis Candilis. Généralement, une telle situation est encadrée par le contrat de travail, lequel peut stipuler des clauses de non-concurrence ou des délais de carence. Ce n'est pas le cas dans les contrats de France Télévisions – je crois d'ailleurs que Delphine Ernotte l'a évoqué devant votre commission. Peut-être faudrait-il l'envisager, mais un délai de carence ou une clause de non-concurrence imposent une contrepartie financière. Sans rémunération en face, le contrat devient léonin, vous le savez très bien. Après tout, une personne qui quitte une entreprise doit pouvoir continuer à vivre, à payer ses loyers ou à scolariser ses enfants ; or comment le pourrait-elle si elle n'a pas le droit de travailler et n'est pas rémunérée ?

Tout cela tient aussi beaucoup au droit du travail et à la nature des contrats qui sont établis dans ce cadre. Si l'on souhaite des règles plus strictes, il faut impérativement prévoir des contreparties qui soient à la hauteur pour l'employé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je rappelle que vous avez fait l'objet de trente et une procédures renforcées durant les deux ans et demi que vous avez passés chez France Télévisions, ce qui est conséquent. Derrière cette appellation technique et formelle, ce type de procédure n'implique en réalité qu'une signature supplémentaire, celle de la présidence, en complément d'une présentation au contrôle général économique et financier (CGEFI). Cela n'empêche nullement un conseiller de Banijay tel que vous, qui connaît dans le détail les attentes éditoriales et les grilles tarifaires de France Télévisions, d'ajuster en conséquence les offres de son groupe.

Si vous me permettez cette comparaison avec les marchés financiers, cela pourrait s'apparenter à un délit d'initié. En tant que numéro deux du groupe, vous aviez accès aux informations les plus névralgiques – montants, clauses, concurrence : vous aviez accès à tout ! Vous avez ensuite basculé chez un fournisseur privé, lui-même en concurrence avec bien d'autres acteurs privés et qui avait déjà passé nombre de contrats avec France Télévisions. Vous avez passé deux ans à décrypter les prix et les rouages, à comprendre et même à définir les attentes éditoriales ainsi que les lignes rouges de France Télévisions vis-à-vis de ces sociétés privées. Comment pouvez-vous garantir et affirmer que votre connaissance intime de ces données n'a eu aucune incidence sur le volume contractuel dont a bénéficié Banijay, sur certaines clauses que vous avez eu l'occasion de signer ou sur un éventuel favoritisme qui aurait pu être appliqué à l'égard de cette entreprise ?

M. Takis Candilis. Ma fonction de conseil n'intervenait ni dans les contrats ni dans les productions. Je ne m'occupais pas de ces aspects et je ne m'en suis pas davantage chargé lors de mon retour chez Banijay. Je n'ai en aucun cas, jamais – je le déclare fermement sous serment –, conseillé Banijay sur un contrat ou sur le montant d'une production, quelle qu'elle soit. Que ce soit bien clair : je ne l'aurais jamais fait et je ne l'ai jamais fait.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais aborder un autre point, qui a d'ailleurs été relayé par la presse. Le 6 avril 2018, soit deux mois seulement après votre prise de fonction comme numéro deux de France Télévisions, votre épouse, Babsie Steger, était l'invitée de l'émission « La Quotidienne » sur France 5. En novembre 2019, *Le Canard enchaîné* révélait qu'elle était invitée chaque année sur ce plateau pour y faire la promotion de ses activités commerciales et de son site internet, lesconseilsdebabsie.com.

À titre d'exemple, on y trouve des patchs à 100 euros la boîte ou une huile de beauté vendue 85 euros les 20 millilitres, soit 4 250 euros le litre. Le syndicat CGC, dont nous avons entendu un représentant il y a quelques semaines, avait à l'époque déposé une saisine auprès du CSA pour des soupçons de publicité clandestine, faits qui sont strictement prohibés par la loi.

S'agissant de votre épouse, vous conviendrez que nous touchons là à l'une des trois dimensions que notre commission d'enquête se charge d'explorer : le conflit d'intérêts. Comprenez-vous que l'invitation régulière de votre conjointe sur une émission du service public, à une époque où vous occupiez des fonctions éminentes en tant que numéro deux de France Télévisions, pour faire la promotion d'articles commerciaux qu'elle vendait par l'intermédiaire de son site, ait pu soulever des soupçons de conflit d'intérêts ?

M. Takis Candilis. Primo, c'est complètement faux. Mon épouse n'a jamais été invitée annuellement dans cette émission. Mon épouse est une comédienne qui travaille en France depuis qu'elle a 20 ans, qui a été une star sur TF1, qui a fait de nombreux téléfilms, de nombreuses séries, de nombreux feuilletons, qui a travaillé internationalement sur des séries en anglais, à l'étranger et en France, qui a travaillé dans le cinéma. À partir du moment où je suis rentré à France Télévisions, elle a arrêté son métier de comédienne, elle a ouvert un restaurant et elle y a travaillé. Un producteur l'a alors invitée pour venir faire une recette de cuisine gratuitement : elle n'a évidemment pas été payée pour cela. En sous-titre de cette émission – que je vous enjoins de regarder –, il a été dit qu'elle donnait des conseils. Sur ce site de conseils, nulle part ne sont proposés des produits commerciaux. Tout cela est complètement faux. Il y a eu une saisine du CSA, qui a dû se réunir en assemblée plénière : tous les membres ont donc visionné l'émission et regardé le site, pour conclure qu'il n'y avait rien à voir.

Maintenant, je reviens sur ce blog interne d'un syndicat, la CGC. Le monsieur, qui a été d'ailleurs invité dans cette enceinte, a été licencié de France Télévisions dans les années 2000 pour insubordination. Depuis, il est revenu dans les locaux en tant que délégué de ce syndicat. Il a choisi d'avoir ses bureaux au sein de France Télévisions où, toute l'année, tous les jours, dans son blog, il dénigre l'entreprise et ses dirigeants. Il m'a dénigré violemment pendant toutes ces années et je n'ai jamais porté plainte. Entendre pendant des années ce genre de choses, entièrement fausses et colportées par des journalistes, je vous assure que c'est dur !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourquoi ne pas avoir porté plainte pour diffamation ?

M. Takis Candilis. Je pense qu'il ne faut pas s'abaisser à ça : il y a un dicton qui dit ça, non ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S'abaisser en saisissant la justice ? Je ne suis pas sûr, non.

M. Takis Candilis. J'aurais dû le faire, peut-être.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que je suis en train d'explorer, à l'encontre de ce représentant, une procédure pour parjure dans le cadre de son audition devant la commission d'enquête.

M. Takis Candilis. Cela ne m'étonne pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les dirigeants de Banijay que nous avons auditionnés le 25 février dernier nous ont expliqué que le chiffre d'affaires mondial de Banijay ne dépendait qu'à hauteur de 1 % des contrats passés avec France Télévisions, mais que ce chiffre montait à près de 30 % pour la filiale française, ce qui n'est pas négligeable. Cette même audition a également révélé que, au cours de vos deux premières années comme directeur des programmes de France Télévisions, les contrats signés avec Banijay avaient progressé de 8 millions d'euros en 2018 puis de 11 millions d'euros supplémentaires en 2019 – soit, en deux ans, une hausse de près de 40 %, qu'aucune acquisition nouvelle ne peut expliquer.

Depuis le début, vous indiquez ne pas être responsable de cette augmentation. Vous avez pourtant été le numéro 2 de France Télévisions entre 2018 et 2020. Vous arriviez de Banijay où vous êtes revenu comme conseiller fiction. Comment peut-on croire que, ni de près de ni de loin, vous n'avez été concerné par l'augmentation du volume des contrats ?

M. Takis Candilis. Je le redis, ce n'est pas moi qui décidais du moindre programme qui était mis à l'antenne. France 2 avec sa directrice générale, Caroline Got, France 3, avec Dana Hastier, France 4, France 5, avec Nathalie Darrigrand : chacune avait son autonomie pour commander des programmes. Et personne n'allait me voir pour me dire : « Au fait, c'est un programme Banijay. » Un programme, c'est un bon ou un mauvais programme. Et un bon programme pour l'antenne, s'il venait de Banijay, pourquoi ne l'auraient-ils pas pris ?

En tout cas ce n'est pas moi qui ai commandé ces programmes pendant les deux années et demie où je montais la réorganisation – qui est un travail, je vous assure, de longue haleine et totalement bouleversant pour l'entreprise. Je n'allais pas regarder quel était le programme, qui le faisait et pour quel coût, parce que je n'en avais ni le temps ni la volonté.

Cela dit, je ne suis pas au courant de ces chiffres que vous me donnez. Ils me paraissent très élevés, et je ne comprends pas. Comme il n'y a pas eu, à mon avis, de signature de grosses productions, ce doit être une multitude de petits contrats qui aboutit à des sommes pareilles.

En attendant, même pendant les deux ans et demi où j'étais à France Télévisions, je crois que Banijay a continué à faire l'acquisition de sociétés qui avaient elles-mêmes des contrats avec France Télévisions, passés sous bannière Banijay pendant cette période : par exemple la société qui a fait la série *Culte*, devenue une autre série tournée dans les DOM-TOM, a été rachetée entre-temps par Banijay. Il est donc normal que son chiffre d'affaires retombe dans l'escarcelle de Banijay.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous confirme que Banijay n'a pas fait d'acquisition significative pendant les années où vous étiez numéro 2 de France Télévisions.

Vous expliquez que ce n'est pas vous qui avez commandé ces programmes et que vous n'étiez pas au courant des chiffres. Comprenez que nous ayons un peu de mal à le croire : directeur important de Banijay, vous êtes embauché par Delphine Ernotte en 2018 pour être son numéro 2. Vous l'êtes jusqu'en 2020 et, pendant cette période, le montant des contrats augmente de 40 %. Puis vous revenez chez Banijay comme conseiller fiction. Vous dites que vous ne décidiez pas et que vous ignoriez le montant des contrats conclus. Or j'imagine qu'un numéro 2, surtout s'il est en charge de la programmation, a connaissance des contrats – en tout cas de l'ordre de grandeur des montants. Cela concerne tout de même des dizaines de millions d'euros.

Je veux vous croire, vous êtes sous serment ; mais je m'interroge. Pendant ces deux années, trente et une procédures renforcées ont été déclenchées pour éviter les risques de conflit d'intérêts. Qu'est-ce qui fait que n'avez-vous pas intercédé par d'autres moyens, chez France Télévisions, pour faciliter la conclusion de ces contrats avec une entreprise que vous avez rejointe quelques mois après ?

M. Takis Candilis. Je crois avoir déjà répondu à cette question.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. Courbit et Mme Laroche-Joubert nous avaient apporté des explications, que l'on peut croire ou non, au sujet de l'augmentation des contrats. Je ne sais pas si vous les avez en tête.

M. Takis Candilis. Absolument pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'avez pas en tête les raisons de l'augmentation du volume des contrats alors que vous étiez numéro 2 de France Télévisions ?

M. Takis Candilis. Déjà, le chiffre de 40 % me semble absolument incroyable. Vous parlez de 8 millions. Je ne vois pas comment on peut augmenter de 40 % en deux ans un chiffre d'affaires. Je ne connais pas ces chiffres, je ne les ai pas. On ne me les a pas communiqués et je ne peux pas les commenter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ils nous ont été communiqués par France Télévisions dans le cadre de la commission d'enquête. Plus exactement, le montant des contrats passés avec le groupe Banijay a augmenté de 37 % en deux ans. Mais je n'insisterai pas plus longtemps.

Vous aurez compris que le rôle de notre commission d'enquête est de relever ou de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts. Le 8 janvier 2024, madame Alvaresse, Banijay France publiait un communiqué de presse annonçant votre nomination comme présidente de KM Production, sa filiale consacrée au documentaire. Alexia Laroche-Joubert, que nous avons auditionnée, y justifiait votre recrutement en ces termes : « Nous recherchions depuis longtemps une personnalité ayant travaillé […] avec des diffuseurs de renom comme Arte et France Télévisions qui sont des partenaires historiques de KM. » Vous avez donc été recrutée explicitement pour votre connaissance de France Télévisions, diffuseur que vous veniez de quitter après quatre ans comme directrice des documentaires. Pensez-vous avoir été recrutée principalement parce que votre connaissance des rouages de France Télévisions, soulignée par Mme Laroche-Joubert, pouvait faciliter la signature de contrats par Banijay ?

Mme Catherine Alvaresse. J'ai été embauchée le 8 janvier 2024 pour mes compétences professionnelles – mon parcours le prouve – et pour mon expertise dans le documentaire avant tout – tant sur le terrain national qu'international. En effet, comme je le disais en propos liminaire, France Télévisions est aujourd'hui le diffuseur le plus important pour l'écosystème documentaire : elle diffuse, je crois, plus de 60 % des documentaires en France.

Cela s'est fait de façon totalement logique. Depuis qu'elle avait repris la présidence de Banijay France, Alexia recherchait quelqu'un. Le groupe Banijay explore l'ensemble des genres de la télévision française, et même de tous les médias, mais le documentaire n'y était pas présent. Pour un tel groupe, c'était un manque. Alexia souhaitait y remédier. Donc j'ai été embauchée pour mes qualités professionnelles et pour mon expertise en la matière.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Comment expliquez-vous que Mme Laroche-Joubert ait avancé, comme raison de votre recrutement, le fait que vous ayez travaillé avec des diffuseurs de renom comme Arte et France Télévisions ? Ne pensez-vous pas que ce sont votre carnet d'adresses et votre connaissance fine des rouages de France Télévisions qui vous ont permis d'être embauchée par Banijay à un poste important ?

Mme Catherine Alvaresse. C'est certainement ma connaissance très fine en effet du documentaire. Comme le service public – Arte est d'ailleurs le deuxième diffuseur de documentaires en France –, le documentaire est une expertise très particulière. On ne s'invente pas expert du documentaire. Les partenaires du documentaire, qui sont à la fois les premiers diffuseurs et les plus exigeants, sont vraiment France Télévision et Arte. Et – comme vous avez retracé gentiment mon parcours – avant Arte, j'arrivais aussi de la distribution et de l'international.

Cette expertise est liée au mouvement, à la fois dans une carrière et dans un écosystème qui est lui aussi en mouvement permanent. Je pense que le mouvement des talents et des experts

est important. Cela me semblait une décision importante, de la part d'Alexia, de vouloir que le documentaire rejoigne les expertises du groupe Banijay. Et j'ai envie de dire un peu trivialement que j'étais sur le marché, puisque j'avais été licenciée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourriez-vous, monsieur Candilis, nous préciser les termes de votre sortie de France Télévisions ? M. Samuel Étienne et Mme Nathalie Darrigrand nous ont expliqué que des indemnités de départ avaient été versées. Quelles indemnités avez-vous perçues avant de rejoindre Banijay ?

M. Takis Candilis. Il n'y en a pas eu, puisque c'était une sortie. J'ai eu le solde de tout compte de mon contrat, voilà.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que ce n'était pas un licenciement : c'est vous qui êtes parti. Pour M. Samuel Étienne, c'était une rupture conventionnelle et pour vous, madame Alvaresse, un licenciement.

Mme Catherine Alvaresse. C'était un licenciement, donc j'ai perçu, comme il se doit, des indemnités de licenciement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. De quel ordre ?

Mme Catherine Alvaresse. Je ne suis pas certaine de devoir répondre publiquement à cette question.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous n'y êtes pas obligée : vous pourrez nous l'indiquer par écrit si vous le souhaitez.

Mme Catherine Alvaresse. Oui, c'est ce que je voulais répondre : je ne suis pas obligée de répondre publiquement maintenant.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cette question a fait l'objet de discussions au sein de notre commission. Pourriez-vous nous indiquer simplement l'ordre de grandeur ? Combien de temps avez-vous travaillé pour France Télévisions ? J'imagine que vos indemnités correspondaient au cadre légal ; il n'y a peut-être pas eu de négociation supplémentaire au-delà.

Mme Catherine Alvaresse. Absolument, elles s'inscrivaient dans le cadre légal. Cela faisait un peu plus de sept ans, puisque j'avais rejoint le groupe France Télévisions en mars ou en février 2016.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'administration de l'Assemblée vérifiera si nous disposons des chiffres que vous demande le rapporteur ; si ce n'est pas le cas, nous les demanderons à France Télévisions.

Avez-vous considéré que votre licenciement était un gâchis sur le plan professionnel et au regard de l'argent public consacré à vos indemnités ? Vous dites que vous n'étiez pas en conflit avec votre direction mais que celle-ci a souhaité un renouvellement ; c'est un peu vague. Nous pourrons poser la question à Delphine Ernotte, mais quel est votre point de vue ?

Mme Catherine Alvaresse. Trois ans après, cela ne me semble absolument pas un gâchis. La direction documentaire de France Télévisions continue à parfaitement fonctionner. Ce qui est sûr, comme je le disais tout à l'heure, c'est que se faire licencier fait partie de la vie quand on a une longue carrière professionnelle mais que ce n'est absolument pas agréable.

Je suis en revanche très heureuse d'avoir retrouvé du travail un an après. C'est long, un an, mais rapide aussi pour retravailler. Il y avait nécessairement un désaccord avec la direction puisque j'ai été licenciée. Je le dis – ce n'est pas de la langue de bois –, cela renvoie aussi au souhait des grandes entreprises de renouveler les directions et leur incarnation. Moi-même, quand je revois mon parcours, j'ai beaucoup bougé. Parfois on a le souhait de bouger, et parfois on le décide pour nous. C'est ce qui s'est passé pour moi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lors de l'audition de Banijay, le 25 février 2026, nous avons appris que sa filiale KM Production avait signé des contrats avec France Télévisions à hauteur de 46 000 euros en 2022, 0 euro en 2023 et 1,069 million d'euros en 2024, l'année de votre arrivée à sa présidence. Cela représente une multiplication par vingt-trois qui, pour remettre les choses dans leur contexte, peut aussi s'expliquer par la faiblesse des montants ; il est important de prendre du recul par rapport aux chiffres que l'on annonce.

Convenez-vous tout de même que votre arrivée coïncide avec une augmentation importante des contrats passés avec France Télévisions ? Pouvez-vous nous expliquer la façon dont cela s'est passé en interne ? Quelles sont les relations au sein de France Télévisions que vous avez utilisées pour conclure ces contrats ?

Mme Catherine Alvaresse. Il n'y avait pas de surprise, puisque c'était ma mission de développer le documentaire. C'est ce que j'ai fait, avec le premier diffuseur documentaire en France qui est France Télévisions.

Pour passer de 40 000 euros à 1 million d'euros, il n'y a pas eu vingt-trois contrats, mais un contrat important, notamment, dix-huit mois après : la diffusion d'une coproduction internationale avec ZDF sur *Le Journal d'Anne Franck*, qui n'a pas été développée par moi. Bien sûr, je ne travaille pas seule. Je dirige KM et j'ai une cellule documentaire qui travaille avec moi. On oublie souvent, d'ailleurs, que, dans la production, on développe plus qu'on ne produit – on développe, on développe et on développe, et on a souvent un projet sur cinq qui est pris. Le producteur que j'avais embauché, qui travaillait à mes côtés, développait plein de projets, notamment avec France Télévisions, comme beaucoup de producteurs indépendants et de producteurs de documentaires en général – on travaille avec France Télévisions principalement, et avec Arte. Il développait ce projet sur Anne Frank, qui était déjà en discussion avec un auteur-réalisateur.

Je ne sais plus exactement quels étaient vos termes, mais j'ai simplement utilisé mes compétences pour trouver l'équipe artistique. Ça démarre comme ça, les documentaires. Il fallait aussi récupérer les droits d'adaptation du *Journal d'Anne Frank*, ce qui n'était pas une mince affaire, pour deux territoires très importants, le territoire français et le territoire allemand, et quelques autres territoires européens. Cela correspond vraiment à mes compétences d'ex-distributrice.

En 2025 – deux ans après que j'ai quitté France Télévisions –, c'étaient les grandes commémorations de 1945 et notamment les quatre-vingts ans de la disparition d'Anne Frank. France Télévisions, qui diffuse le plus de grands documentaires de *prime time*, a souhaité s'adresser aux plus jeunes – j'en suis très heureuse –, avec une forme très particulière, pour qu'Anne Frank ne tombe pas dans l'oubli. C'est comme cela que cela s'est passé : dans le travail.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lors de leur audition, les dirigeants de Banijay ont reconnu que vous aviez fait l'objet de deux procédures renforcées en 2024. Pensez-vous

sincèrement qu'une seule signature supplémentaire, sur un contrat que vous avez conclu avec France Télévisions, constitue une garantie suffisante pour prévenir d'éventuels conflits d'intérêts ?

Notre commission va devoir rendre ses conclusions et recommandations dans quelques semaines. Quels conseils pourriez-vous formuler, vous qui êtes passée de l'audiovisuel public à une société de production privée ?

Mme Catherine Alvaresse. Avant de parler de la procédure renforcée, il faut d'abord comprendre la façon dont travaillent les professionnels de France Télévisions dont j'ai fait partie et que je vois maintenant au travail. Avant tout c'est le projet, rien que le projet. Et c'est quand même un énorme travail, le documentaire : 3 000 projets reçus par an, c'est tout un travail avec des conseillers de programme et des directeurs délégués.

La direction documentaire est aujourd'hui organisée par pôles. La procédure renforcée, ce n'est pas simplement : « Tiens, ce projet qui arrive, on va le faire signer par la présidente de France Télévisions. » Cela ne marche absolument pas comme ça. Nous, les producteurs, nous disons souvent que les délais sont longs. Nous avons l'impression de beaucoup attendre parce qu'il y a un travail de fourmi qui est fait. D'abord, c'est le projet, rien que le projet. Est-ce que le projet correspond aux lignes éditoriales ? Est-ce que le projet a une qualité artistique différente ? C'est certainement toujours un peu ennuyeux d'entendre la façon dont cela se passe, mais c'est comme ça.

Pour répondre à votre question, en revanche, ce que vous suggérez peut appauvrir nos contenus : pour ma part je défends le mouvement des experts et des compétences. Vous m'avez interrogée sur mon parcours. Toute ma vie a été faite de mouvement et c'est pour cela que j'aime le documentaire. Aujourd'hui, avec l'explosion des médias, on sait qu'on est vraiment dans un moment compliqué : je pense que le mouvement des experts et des compétences est très important, en effet.

Il faut en revanche encadrer ces mouvements, j'en suis totalement d'accord. Mais, de par ma longue expérience en France et à l'étranger, je sais qu'il y a aujourd'hui en France de très grands professionnels à qui on peut vraiment faire confiance. J'imagine que, grâce à ces auditions, vous avez pu avoir un regard très global que je n'ai pas. J'espère que vous pourrez en tirer les conséquences dans vos propositions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Plusieurs options sont possibles. On peut inclure des clauses de non-concurrence dans les contrats de travail. Elles coûtent cher mais, en contrepartie, la personne licenciée ne peut pas travailler pendant quelque temps dans une société prestataire, chez un concurrent ou chez un partenaire.

La deuxième option consiste à recueillir l'avis d'une autorité, comme cela se fait pour les politiques et les hauts fonctionnaires,

La troisième réside dans la mise en œuvre de procédures renforcées beaucoup plus strictes.

Au regard de ce que vient de dire le rapporteur sur les procédures renforcées, considérez-vous qu'il serait plus sain, compte tenu de vos fonctions, que les indemnités de départ soient plus élevées en présence de clauses de non-concurrence ? Ou bien considérez-

vous que cela nuirait à la fluidité du marché du travail, que cela coûterait cher et que la deuxième option serait donc préférable ? Il est important que nous ayons votre avis.

Mme Catherine Alvaresse. Je crois comprendre que le service public est en difficulté aussi, donc rémunérer une clause de non-concurrence, je ne sais pas… C'est vraiment mon petit point de vue. Il y a la fluidité du marché, aussi. À la lumière de l'ensemble de ces auditions, une régulation plus stricte en matière de conflits d'intérêts vous apparaîtra peut-être nécessaire, de fait. Reste que, les clauses de non-concurrence, il faut pouvoir les rémunérer…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Bien sûr, mais notre commission d'enquête a mis en lumière des indemnités de licenciement parfois importantes, financées par de l'argent public, versées à des personnes qui retrouvent du travail ; tant mieux pour elles, nous en sommes heureux, mais cela paraît étrange : on se demande si c'est une bonne manière de gérer les ressources humaines.

Nous avons vu le cas d'un présentateur qui, après une rupture conventionnelle, a continué de présenter, en tant que prestataire d'une société de production, le jeu qu'il présentait au départ comme salarié. C'est quand même de l'argent public qui est ainsi dépensé pour verser des indemnités de licenciement ou financer des ruptures conventionnelles.

Les clauses de non-concurrence coûtent peut-être plus cher mais, aujourd'hui, on est un peu au milieu du gué : on dépense de l'argent sans avoir la garantie absolue d'être prémuni contre les conflits d'intérêts.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le pantouflage des hauts fonctionnaires, c'est-à-dire les navettes entre des sociétés privées et la haute administration, fait l'objet de contrôles obligatoires de la part, notamment, de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Les élus sont également soumis à ce type de contrôles.

Mais, visiblement, les cadres dirigeants de l'audiovisuel public bénéficient d'une sorte de régime dérogatoire et ne passent pas par les mêmes cases déontologiques. Un rapport pour avis sur les avances à l'audiovisuel public présenté en octobre 2025 déplore que « les réponses de France Télévisions se distinguent par leur imprécision et leur refus manifeste de divulguer les chiffres réels […] ».

On observe en effet de tels refus et parfois une opacité s'agissant des montants réels des indemnités de départ – de plusieurs centaines de milliers d'euros parfois – perçues par des personnes qui sont ensuite embauchées par des sociétés de production au profit desquelles elles avaient signé des contrats importants lorsqu'elles travaillaient pour France Télévisions.

Quelles recommandations principales formuleriez-vous pour que ce type de pratiques n'ait plus cours ? Faut-il par exemple qu'un dirigeant de France Télévisions ayant signé des contrats à hauteur de plusieurs millions d'euros avec une société de production ne puisse pas la rejoindre dans les trois années suivant son départ ? Faut-il lui interdire de revenir ensuite au sein de France Télévisions dans une fonction qui lui permettrait de signer de nouveaux contrats pour cette société ? Une telle mesure ne serait ni de droite ni de gauche : elle relèverait du bon sens. Ne serait-ce pas une mesure opportune sur le plan déontologique et moral, que nous pourrions inscrire dans le rapport de la commission d'enquête ?

Mme Catherine Alvaresse. Je n'ai certainement pas votre expertise. Vous parlez de navettes et de pantouflage mais, dans mon cas, il n'y a rien eu de tel. Comme l'a dit Alexia

Laroche-Joubert, j'avais signé quelque chose comme 40 000 euros en huit ans ; et je ne la connaissais pas. Je continue à défendre l'idée de mouvement des compétences ; c'est d'ailleurs quelque chose que je pratique avec mes équipes à KM Production. KM signe aujourd'hui avec tous les partenaires, avec Novo19, avec Canal+ ou avec M6, et j'en suis très heureuse. Ces choses-là sont possibles quand on connaît bien le métier.

Encore une fois, le mouvement des compétences est essentiel. J'entends ce que vous dites sur le cadre qu'il faut lui dessiner afin d'éviter tout soupçon et tout conflit d'intérêts. Dans mon cas, le cadre existant a été respecté. À la lumière de vos auditions, que je n'ai pas toutes suivies, vous estimerez peut-être qu'il faut le renforcer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise qu'il n'y a pas de régime dérogatoire pour France Télévisions ou Radio France : la loi encadre les allers et retours des agents publics et des élus mais ces règles, notamment inscrites dans le code pénal, ne s'appliquent pas aux salariés des entreprises publiques.

Des recommandations, du rapporteur ou de moi-même, pourront porter sur ce point.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Candilis, en plus de vos fonctions de directeur général délégué à l'antenne et aux programmes, soit le numéro 2 du groupe de France Télévisions, vous avez été nommé lors de votre arrivée chez France Télévisions PDG de MFP (Multimédia France Productions), une filiale de France Télévisions qui se nomme aujourd'hui France TV Studio.

La loi prévoit que tous les présidents d'entreprises publiques transmettent une déclaration à la HATVP dans les deux mois qui suivent leur nomination. Or, en juin 2019, le conseil d'administration de MFP acte votre démission, vous permettant de vous soustraire à cette obligation. Pourquoi avoir démissionné de la présidence de cette filiale seize mois après votre arrivée chez France Télévisions ? Avez-vous rempli vos obligations déclaratives lorsque vous étiez PDG de MFP ?

M. Takis Candilis. Quand vous devenez numéro 2 d'une entreprise, on vous dit tout d'un coup : « Tiens, on va te nommer dans tel conseil d'administration, on va te nommer dans tel endroit, on va te mettre à tel endroit et tu vas devenir PDG de telle chose ou telle autre chose. » En arrivant, j'ai dit OK. Mais, au fur et à mesure, j'ai vu que j'avais énormément de travail et que la réforme – à laquelle je reviens encore – était essentielle pour faire vivre le service public dans le nouveau monde qui advenait.

Je crois donc que je n'ai même pas fait un seul conseil d'administration au sein de MFP ! Je leur ai dit que j'avais dit oui mais que j'aurais dû dire non, et je leur ai demandé d'accepter ma démission. Je ne sais pas si elle a été actée immédiatement. En tout cas, je pense avoir fait deux réunions internes à MFP, mais aucun conseil d'administration de cette société. Je n'en avais ni la volonté ni les moyens.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et s'agissant de vos obligations déclaratives auprès de la HATVP, pourquoi ne pas les avoir remplies ?

M. Takis Candilis. J'avais sans doute autre chose à faire… Personne ne m'avait prévenu de cette obligation. Comme je donnais ma démission, j'ai dû me dire que cela ne valait pas la peine.

Je n'ai rien à cacher de ma vie ou de mes propriétés. J'ai quarante-sept ans d'audiovisuel, j'ai dirigé de très grosses entreprises. J'ai effectivement très bien gagné ma vie. Quand je suis venu à France Télévisions, j'ai accepté un salaire qui était trois fois moindre que celui que j'avais en moyenne dans les six années précédentes. Je l'ai fait parce que j'en avais envie, parce que j'en avais besoin, parce que je n'avais jamais travaillé pour le service public : je me suis dit que j'avais peut-être quelque chose à y faire avant de conclure ma vie professionnelle. Ce que j'ai fait à France Télévisions le prouve, je crois, et j'en suis fier, d'autant plus que cette réorganisation a été conservée et qu'elle n'est mise en cause par personne à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise. Elle a même été appréciée par le CSA et par le conseil d'administration de France Télévisions, qui comprend beaucoup de personnalités et de représentants de l'État.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Tout de même, vous êtes resté seize mois : pourquoi ne pas avoir pris le temps d'effectuer cette déclaration auprès de la HATVP ? Il est obligatoire de le faire dans les deux mois. Les députés, lorsqu'ils sont élus, doivent très rapidement faire cette déclaration : nous devons verser l'intégralité de nos bulletins de salaire des cinq années qui précèdent notre élection, déclarer l'ensemble de notre patrimoine et de nos conflits d'intérêts. Ces obligations sont lourdes mais contribuent à la transparence vis-à-vis des Français.

Vous dites que vous ignoriez cette obligation.

M. Takis Candilis. Seize mois, vous me l'apprenez. Pardon, mais pour moi c'était un poste honorifique, ou en tout cas technique. Je ne vois absolument pas ce que j'ai pu faire en tant que président de cette société pendant seize mois : je ne l'ai pas fait, je n'ai pas été rémunéré pour cela, et je n'ai pas passé de temps à exercer cette mission.

J'ai l'impression que vous croyez que je cache ce que je possède, ce que j'ai gagné, et…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La loi impose aux dirigeants de remplir une déclaration auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique : il est normal que le rapporteur s'étonne que cela n'ait pas été fait ! Nous, les députés, nous avons tous rempli notre déclaration ; ceux qui ne la font pas se font taper sur les doigts, et c'est bien normal. Je n'ai pas le sentiment qu'on me soupçonne de cacher mon patrimoine ou mes revenus : je me soumets à l'obligation que m'impose la loi.

La loi prévoit la même obligation pour les dirigeants des entreprises publiques. Personne ne remet en cause votre intégrité mais il y a une obligation légale : il est normal que nous nous demandions pourquoi elle n'a pas été remplie. Et comme votre réponse était un peu floue, nous n'avons pas compris si c'était France Télévisions qui ne vous avait pas indiqué cette obligation. Nous, députés, nous recevons des mails, des rappels. Est-ce que c'est France Télévisions qui ne vous a pas averti ? Est-ce vous qui n'avez pas répondu ? Nous voulons juste comprendre.

M. Takis Candilis. Je pense que j'avais déjà décidé de partir – qu'il ait fallu seize mois pour nommer un nouveau président, c'est une autre histoire. Sans doute, ayant décidé de partir, je ne voyais pas pourquoi je remplirais cette déclaration.

Maintenant, j'ai payé mes impôts, beaucoup d'impôts, j'ai payé tout ce qu'il fallait payer, et je vis aujourd'hui loin de tout cela et très heureux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À votre départ, *Le Figaro* annonce, le 7 septembre 2020, que France Télévisions renouvelle son état-major et que Delphine Ernotte a choisi pour vous remplacer, vous qui aviez 66 ans, Stéphane Sitbon-Gomez, 33 ans, qui n'avait travaillé jusque-là que pour Europe Écologie-Les Verts. Dans la même édition, *Le Figaro* écrit : « "Vous écartez un spécialiste reconnu pour nommer quelqu'un qui n'est pas un homme de l'art. Remplacez un professionnel par un amateur, c'est étrange", s'étonne un bon connaisseur du secteur public. » Avez-vous partagé cet étonnement, qui est celui de beaucoup de députés membres de cette commission d'enquête et de commentateurs ? Qu'est-ce qui justifie que quelqu'un qui a pour seule expérience d'avoir été l'assistant de Cécile Duflot et d'Eva Joly et d'être un cadre d'Europe Écologie-Les Verts, quelqu'un qui ne connaît donc rien à l'univers des médias, de l'audiovisuel, de la production, prenne en quelques mois seulement la deuxième place d'une entreprise publique de 9 000 salariés et d'un budget de 3 milliards d'euros par an ? Partagez-vous les conclusions du *Figaro* selon lesquelles le spécialiste que vous étiez a été remplacé par un amateur ?

M. Takis Candilis. Spécialiste reconnu de 66 ans !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il s'agissait d'insister sur votre expérience !

M. Takis Candilis. Je suppose, oui.

J'ai côtoyé M. Sitbon-Gomez durant les deux ans et demi de ma présence à France Télévisions. C'est quelqu'un qui est d'un grand professionnalisme, qui avait constamment des idées, qui réfléchissait et qui était loin des coteries du monde de la production : vous imaginez bien qu'un tel poste, ce sont des coups de fil constants de producteurs qui veulent proposer des programmes, qui vous rappellent, qui vous reproposent quelque chose. Il faut vraiment rester loin de tout cela et laisser les équipes faire leur travail avant que des décisions soient prises. Je pense que M. Sitbon-Gomez est à sa place. Je trouve qu'il la mérite parce que c'est un professionnel impressionnant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Alvaresse, un article de *Télérama* revenait sur votre licenciement avec des professionnels du secteur documentaire qui s'alarmaient du départ de la « très grande professionnelle » que vous étiez, insistant sur votre travail collectif, sur votre ligne éditoriale.

Ce qui m'intéresse, ce sont les motifs de licenciement qui sont avancés dans cet article : « Catherine Alvaresse n'hésite pas à faire appel à des producteurs indépendants là où la chaîne aurait sans doute préféré des agences de presse reconnues, des productions plus importantes ou des animateurs-producteurs maison. » Nous avons beaucoup posé ici la question de ces animateurs-producteurs, de ces grandes sociétés de production. Il y a une concentration des sociétés de production, ce qui explique aussi la part plus importante qu'elles occupent dans les contrats de France Télévisions. Mais confirmez-vous ce qu'avance *Télérama* ? Le fait que vous ayez fait travailler l'ensemble des producteurs indépendants avec France Télévisions, au lieu de concentrer ces contrats auprès de quelques maisons de production plus importantes, a-t-il motivé votre licenciement ?

Mme Catherine Alvaresse. Il m'est difficile de commenter cet article qui remonte à trois ans, d'autant que ce n'est pas une interview que j'ai donnée.

À France Télévisions, j'ai toujours travaillé en réfléchissant aux projets avant tout. Nous étions une grosse équipe, d'une vingtaine de personnes : nous voulions des projets qui

soient en adéquation avec les missions du service public, avec les lignes éditoriales non seulement documentaires mais aussi de l'ensemble des programmes.

Il y a eu un émoi lorsque j'ai été licenciée. Je dois remettre les choses dans leur contexte : 2023, c'est peu de temps après le covid. Or l'écosystème du documentaire est petit, c'est le plus fragile, en termes de rémunération comme de difficulté à monter les projets. Étant maintenant de l'autre côté de la barrière, je vois tout cela. Nous étions aussi peu après la réforme de 2019, dans laquelle nous étions tous embarqués. Il y a donc eu une peur de l'après.

J'ai travaillé avec absolument tout le monde lorsque j'étais à la tête de la direction des documentaires : producteurs indépendants, mais aussi producteurs dans des groupes. On ne m'a jamais demandé de travailler davantage avec les grands groupes. Aujourd'hui, d'ailleurs, je fais partie d'un grand groupe.

Ne voyez pas dans mes paroles de la langue de bois : il y avait un souhait de la direction de France Télévisions de renouveler la direction des documentaires. C'est ce qui s'est passé. Il y a eu un émoi parce que les gens ont eu peur que la direction ne soit bouleversée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour le dire autrement, tous les Français financent l'audiovisuel public – je suis heureux de payer ces quelque 50 ou 60 euros par an – mais plutôt pour avoir accès à des séries, à des documentaires, à des films, à des contenus remarquables que s'efforcent de proposer au quotidien les équipes de France Télévisions, en complément d'ailleurs de l'audiovisuel privé. En revanche, on n'a pas envie que cet argent public serve à financer des indemnités de licenciement : l'argent public doit-il être utilisé pour licencier des personnes unanimement reconnues ? Les indemnités représentent certaines années quelques millions d'euros. Ce n'est pas très satisfaisant pour les contribuables d'entendre qu'il s'agissait de réorganiser. C'est pourquoi j'essayais de comprendre votre départ ; il est rare que tout un secteur s'inquiète parce qu'un cadre est licencié.

Je comprends que ce n'est pas évident pour vous d'exposer très clairement les raisons de votre licenciement. Nous poserons la question à votre ancien employeur.

Monsieur Candilis, quand nous avons auditionné M. Ngatcha, il a dit avoir travaillé sous votre autorité. Nous avons eu du mal à comprendre l'étendue de ses missions. Nous avons aussi appris qu'aucune règle n'empêchait l'usage des cinquante véhicules de fonction dans un cadre privé, voire politique – M. Ngatcha occupait des fonctions politiques. Cela nous a émus. Concrètement, que faisait-il ?

Enfin, quelle doit être pour vous la raison d'être du service public ? Comme nous l'a demandé Stéphane Courbit, le public doit-il proposer des chaînes généralistes qui ne se différencient pas beaucoup de celles du privé, ou bien au contraire garantir une complémentarité avec l'audiovisuel privé ? Dans ce second cas, l'audiovisuel public doit-il proposer davantage de documentaires, moins de jeux, davantage de fictions ? Vaste question, je le sais bien !

M. Takis Candilis. M. Ngatcha a rejoint mon équipe en tant que conseiller : je lui demandais de rédiger des enquêtes sur tel ou tel point. C'était vraiment les tout derniers mois de ma présence, les deux ou trois derniers si je me souviens bien.

Quant à votre seconde question, elle est en effet vaste. Je l'ai dit : il me semble indispensable que nous conservions un service public fort, qui soit une alternative aux audiences et aux profits nécessaires à la vie des sociétés de diffusion privées. On cite souvent la BBC, on

parle de « BBC à la française » : la BBC est beaucoup plus généraliste que ne l'est France Télévisions ! On y trouve des jeux qui sont à peine sur TF1 et quelquefois sur M6, de la téléréalité… Ce sont des programmes que France Télévisions s'interdit, à juste titre.

Aucune autre société de diffusion ne pourrait produire 600 à 700 documentaires chaque année. Hier, il y avait un concert de la francophonie, tourné au Québec, en *prime time*, sur France 2. Aucune autre société de diffusion ne ferait cela ! France Télévisions respecte donc ses missions de service public.

La fiction oscille entre des propositions exigeantes et d'autres beaucoup plus populaires. Mais, dans la mesure où cela coûte de l'argent, il faut aussi qu'elles soient regardées par un minimum de gens. La décision doit toujours prendre en considération l'exigence – l'opéra, la musique, le ballet, le rap… – et l'audience, qui n'est pas toujours au rendez-vous de ces programmes.

Le public de la télévision a considérablement vieilli dans les dernières années. Quand j'étais à TF1, nos fictions faisaient quelquefois 12 ou 13 millions de spectateurs ! Aujourd'hui, quand 4 millions de spectateurs sont devant une fiction, c'est un succès qui est reconnu par l'ensemble de la presse, des producteurs, des diffuseurs. C'est donc un tout autre monde. Mais les missions du service public sont toujours là, remplies par France Télévisions.

Vous me demanderez combien de canaux il faut. J'y reviens encore, l'objet de la restructuration que nous avons menée était justement de ne pas s'occuper des canaux mais des contenus, pour se demander ensuite seulement comment nous allions mettre ces contenus à l'antenne, et sur quelle antenne, et comment nous allions toucher les publics. Le numérique balbutiait et le site france.tv commençait. C'est aujourd'hui un succès phénoménal.

Je pense qu'il faut à tout prix préserver ce lieu de création, ce lieu qui soutient la création indépendante française – c'est dans ses statuts, dans ses obligations –, et continuer à soutenir et à financer cet outil formidable.

Mme Catherine Alvaresse. La raison d'être du service public, à mon sens, c'est de rassembler. C'est à la fois essentiel et très difficile dans notre société très polarisée, notamment sur les réseaux sociaux, notamment parmi les jeunes. On parle en permanence à sa propre communauté, sous l'effet des algorithmes. La grande différence du service public, sa grande force, c'est de proposer une offre : il ne travaille pas qu'à la demande.

Je pense aux plus jeunes, à mes propres enfants, à leurs amis, aux ados, aux jeunes adultes : j'ai tellement envie de leur dire de regarder le monde ! Stéphane Courbit a raison, le service public doit parler à tout le monde ; mais, avec un programme, on ne parle pas nécessairement toujours à tout le monde. Il faut donc trouver des programmes où on parle à tout le monde en même temps. Et le « en même temps » est génial : seule la télévision, dont on a si souvent annoncé la mort, y arrive, avec le sport par exemple. Le service public, c'est aussi l'ouverture, c'est la création d'une offre à la fois singulière et accessible. Il s'agit, sans employer de grands mots, de faire nation. Nous avons besoin de cela ; c'est au cœur de la mission de service public et c'est ce service public qu'il faut préserver absolument.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci.

La séance s'achève à seize heures quarante.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, Mme Céline Calvez, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Ersilia Soudais.

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC – Ministère de la culture) : Mme Florence Philbert, directrice générale, M. Sébastien Bakhouche, adjoint à la directrice générale, M. Ludovic Berthelot, chef du service des médias, et Mme Laure Leclerc, sous-directrice en charge de l'audiovisuel.... 2

– Présences en réunion 22

Mercredi
25 mars 2026
Séance de 17 heures

Compte rendu n° 50

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à dix-sept heures.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous poursuivons les travaux de notre commission d'enquête, avec l'audition des représentants de la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) du ministère de la culture, dont la délégation est conduite par Madame Florence Philbert, directrice générale.

Madame Philbert, vous avez intégré la direction du budget à votre sortie de l'École nationale d'administration (ENA), où vous êtes restée pendant plus de quatre ans. Vous avez occupé des fonctions à la mairie de Paris, puis êtes devenue conseillère au ministère du travail en mai 2012, avant d'être nommée directrice adjointe du cabinet du ministre en charge des comptes publics, puis conseillère comptes publics au cabinet du premier ministre en avril 2014. Après avoir été directrice générale de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles, puis conseillère culture au cabinet du premier ministre, vous avez été nommée conseillère-maître à la Cour des comptes au tour extérieur. Enfin, vous êtes directrice générale des médias et des industries culturelles du ministère de la culture depuis le mois d'octobre 2022.

Vous êtes accompagnée de M. Sébastien Bakhouche, votre adjoint, de M. Ludovic Berthelot, chef du service des médias, et de Mme Laure Leclerc, sous-directrice en charge de l'audiovisuel.

Notre commission d'enquête aborde désormais ses dernières auditions. Nous avons entendu de nombreux acteurs de l'audiovisuel public. Votre audition est pour nous importante, dans la mesure où vous assurez des missions essentielles de pilotage de l'audiovisuel public, à tout le moins de tutelle.

Avant de vous laisser la parole, je rappelle que notre audition est retransmise en direct sur le site de l'Assemblée nationale. L'enregistrement vidéo sera ensuite disponible à la demande. En application de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, je vais préalablement vous demander de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vous invite donc à lever la main droite et à dire « Je le jure ».

Mmes Philbert et Leclerc, MM. Bakhouche et Berthelot prêtent serment.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et vous laisse tout de suite la parole.

Mme Florence Philbert, directrice générale de direction générale des médias et des industries culturelles. Je précise que je suis membre du conseil d'administration de France Télévisions en qualité de représentante de l'État depuis le 17 octobre 2022, membre du conseil d'administration de Radio France en qualité de représentante de l'État depuis le 12 janvier 2023, représentante de l'État à l'assemblée générale d'Arte GEIE depuis 2023. Enfin, en qualité de représentante de l'État, j'ai été membre du conseil d'administration de France Médias Monde du 17 octobre 2022 au 11 janvier 2023.

M. Ludovic Berthelot, chef du service des médias, direction générale des médias et des industries culturelles. Je suis membre pour ma part du conseil d'administration de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) depuis le 7 avril 2016, commissaire du gouvernement auprès du conseil de surveillance d'Arte France depuis avril 2022, membre du conseil d'administration de France Médias Monde en qualité de représentant de l'État, depuis

le 12 janvier 2023. J'ai également été membre du conseil d'administration de Radio France et représentant de l'État entre le 3 février 2020 et le 11 janvier 2023.

Mme Laure Leclerc, sous-directrice en charge de l'audiovisuel, direction générale des médias et des industries culturelles. Je suis pour ce qui me concerne commissaire du gouvernement suppléante au conseil de surveillance d'Arte France depuis février 2023.

Mme Florence Philbert. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer devant vous aujourd'hui. J'articulerai mon propos en quatre points. En introduction, je vous présenterai rapidement la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC), avant de rappeler le cadre institutionnel qui permet de réguler l'audiovisuel public, ainsi que les missions et le rôle de la DGMIC dans cette organisation institutionnelle. Enfin, je reviendrai pour conclure sur quelques chantiers qui nous ont occupés durant les années qui viennent de s'écouler.

Pour commencer, je tiens à vous présenter rapidement la direction générale des médias et des industries culturelles, que j'ai rejointe en octobre 2022. La DGMIC est une direction d'administration centrale du ministère de la culture qui apporte des éclairages techniques au Gouvernement sur les deux grandes missions fondamentales du ministère. La première consiste à œuvrer pour la diversité culturelle et pour le développement de la création ; la seconde cherche à promouvoir le pluralisme et la qualité de l'information, en veillant à préserver la vitalité et l'indépendance des médias sous toutes leurs formes.

La DGMIC s'appuie sur 135 collaborateurs, dont une équipe de soixante-huit personnes pour le service des médias, au sein duquel vingt-deux travaillent pour la sous-direction de l'audiovisuel. Au sein de cette sous-direction, cinq collaborateurs suivent plus particulièrement le secteur de l'audiovisuel public. Je souhaite très sincèrement remercier ces équipes pour la qualité du travail qu'ils accomplissent quotidiennement.

Le rôle de la DGMIC consiste à veiller à l'équilibre des modèles économiques des médias, privés comme publics ; à l'équilibre entre médias traditionnels et services numériques, notamment les grandes plateformes et à un partage équitable de la valeur entre les différents maillons (auteurs, producteurs, éditeurs, distributeurs, diffuseurs).

Pour mener à bien ses missions, la DGMIC utilise trois leviers. Le premier concerne la réglementation : la direction générale constitue un acteur normatif important. Le deuxième levier est relatif à l'intervention économique et à la gestion des dispositifs d'aide financés par le budget de l'État. Il s'agit par exemple des aides à la presse ou encore des aides aux radios associatives. Le troisième levier concerne le suivi d'acteurs publics structurants. Dans le champ de l'audiovisuel public, il s'agit de six entreprises : les trois sociétés nationales de programmes, France Télévisions, Radio France, France Médias Monde ; l'Institut national de l'audiovisuel qui est un établissement public ; la société Arte France et enfin la société TV5 Monde, dont l'actionnariat français est majoritaire. Il faut également ajouter l'Agence France Presse.

J'en viens maintenant à l'organisation institutionnelle qui permet de réguler l'audiovisuel public. Comme vous le savez, elle repose sur la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, qui fixe les grands principes en la matière. La Constitution garantit la liberté de communication et le pluralisme des courants de pensée. Le législateur confère à l'audiovisuel public des garanties fortes en matière d'indépendance.

Une autorité administrative indépendante, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), est ainsi chargée depuis 1982 de veiller à la conciliation entre la liberté de communication et la protection des publics. Elle s'assure du respect par les éditeurs de leurs obligations et engagements. C'est particulièrement le cas pour l'audiovisuel public, dont elle garantit l'indépendance, notamment à travers la nomination des dirigeants des sociétés nationales de programmes, ainsi que le contrôle du respect des cahiers des charges.

L'État définit, quant à lui, par la loi et par le cahier des charges qui leur sont applicables, les grandes missions des organismes de l'audiovisuel public et la réglementation qu'il arrête. Par ce biais, il fixe les grands objectifs d'action de ces sociétés. Il n'a en revanche aucun droit éditorial sur les contenus et les journalistes doivent pouvoir travailler en toute indépendance du pouvoir politique. Enfin, l'État participe à la gouvernance des sociétés nationales de programmes. Cette gouvernance, compte tenu des garanties que je vous ai rappelées précédemment, reste atypique par rapport à celles des autres entreprises publiques qui sont régies par une ordonnance de 2014.

Cette répartition des rôles est globalement constante depuis les années 1980. Au sein de ce cadre institutionnel précisément défini, le rôle du ministère de la culture, à travers la DGMIC, est bien identifié.

Cette direction est essentiellement chargée de deux missions.

La première a trait à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs au secteur public, qui définissent les missions et les objectifs attendus par l'État de la part du secteur public. La loi vient ainsi fixer les principales missions du service public confiées aux trois sociétés nationales de programmes et à l'INA. Ces missions sont ensuite précisées par cahier des charges, à travers un décret du premier ministre pris sur le rapport du ministre de la culture. La DGMIC est donc chargée d'instruire les modifications des cahiers des charges des entreprises et de rédiger des projets de décret. S'agissant des objectifs stratégiques, la loi prévoit la conclusion de contrats d'objectifs et de moyens (COM) entre l'État et les entreprises afin de convenir d'un cadre stratégique et financier, pour un délai de trois à cinq ans. La DGMIC joue un rôle central dans la négociation et la rédaction de ces contrats. Nous sommes par ailleurs responsables des six programmes budgétaires du projet de loi de finances. À ce titre, la DGMIC participe chaque année à la préparation des arbitrages budgétaires pour le secteur, en lien avec la direction du budget, et produit la documentation liée à ces programmes à destination de la Représentation nationale. Concrètement, il s'agit des projets annuels de performance et des rapports annuels de performance. Plus généralement, la DGMIC élabore les textes qui s'appliquent à l'ensemble du secteur public et privé, qu'il s'agisse par exemple des règles d'indépendance et de pluralisme ou encore des règles relatives à la concentration des médias ou à la publicité.

La deuxième grande mission est relative à la participation aux instances de gouvernance des cinq organismes : conseils d'administration ou conseil de surveillance s'agissant d'Arte France ; les différents comités associés comme les comités des rémunérations, les comités stratégiques, les comités d'audit. La DGMIC étant l'une des administrations qui représente l'État dans les conseils d'administration, elle est donc conduite à participer aux décisions du conseil, celles dont l'objet consiste notamment à approuver les budgets des entreprises et à arrêter leurs comptes, à approuver la rémunération des mandataires sociaux des entreprises, à fixer annuellement leurs objectifs de parts variables et à en apprécier l'atteinte. Plus généralement, ces conseils d'administration ont vocation à débattre des grandes

orientations stratégiques mises en œuvre par les entreprises ou les décisions importantes qui affectent leur fonctionnement et leur gestion. Il s'agit par exemple de la révision d'accords collectifs, des immobiliers structurants ou encore des marchés dépassant un certain seuil financier.

Dans l'exercice de cette tutelle un peu particulière puisque l'indépendance est garantie par la Constitution, cinq ministères apportent leur expertise métier. Le ministère de la culture, à travers la DGMIC, apporte son expertise sur le secteur de l'audiovisuel, le modèle économique, le financement des programmes, la place spécifique du secteur public par rapport aux médias privés et la complémentarité de leurs actions.

Le ministère des comptes publics est plus particulièrement mobilisé sur les enjeux de gestion et de maîtrise des comptes publics, à travers la direction du budget. Le ministère de l'économie et des finances se concentre sur les problématiques d'actionnariat, la détermination des rémunérations – notamment des dirigeants des entreprises – ou encore l'harmonisation de leurs politiques en matière de responsabilité sociale et environnementale, à travers l'Agence des participations de l'État (APE), en sa qualité de représentant de l'État. La direction générale de la mondialisation du ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'assure quant à elle de l'adéquation entre d'une part l'action de France Médias Monde et de TV5 Monde, et d'autre part les intérêts géostratégiques de la France. Enfin, la direction générale des outre-mer du ministère des outre-mer apporte son éclairage sur les problématiques ultramarines au conseil d'administration de France Télévisions.

Par ailleurs, ces six entités publiques sont placées sous l'autorité du Contrôle général économique et financier rattaché à la direction du budget. Ce dernier exerce ainsi une mission générale de surveillance de la gestion des entreprises, contribue à l'analyse de la performance et à l'identification des risques financiers et économiques. Il se voit également soumettre pour avis des décisions dépassant un certain seuil financier en matière de recrutement, de rémunération, d'indemnité, de projets de convention, de contrats, de marchés et d'opérations de nature immobilière. Ces différentes administrations nouent des échanges réguliers afin d'assurer cette tutelle du secteur public et de défendre une position harmonisée de l'État sur les sujets qu'il doit connaître dans ce cadre, notamment au sein des conseils d'administration.

Pour conclure et pour illustrer nos travaux, je souhaite revenir sur quelques chantiers qui ont occupé la DGMIC ces dernières années.

Nous avons travaillé en 2023 jusqu'au printemps 2024 au cadre stratégique et budgétaire pour le secteur public, à travers la préparation de nouveaux contrats d'objectifs et de moyens pour les années 2024 à 2028, prenant la suite des contrats de 2020 à 2022 qui avaient été prolongés en 2023. Le Gouvernement a adressé ses projets au Parlement et à l'Arcom en juin 2024. La dégradation de la situation des finances publiques et la nécessité pour le secteur de l'audiovisuel public de contribuer à ce redressement, à travers un effort d'économie significatif, a rendu caduque la trajectoire budgétaire initialement arbitrée.

Les commissions des affaires culturelles des deux assemblées ont donc émis en novembre 2024 un avis négatif sur les projets de contrats qui leur avaient été soumis. Parallèlement, les administrations se sont mobilisées pour la construction des budgets 2025 des entreprises, mais aussi pour fournir les éléments nécessaires aux autorités politiques pour l'arbitrage d'une nouvelle trajectoire 2026-2028.

Le cadre ayant été clarifié à l'automne 2025, l'actualisation des projets de COM a repris après le vote des budgets 2026. Ces nouveaux projets de contrats tiendront compte de plusieurs évolutions, et notamment de l'intégration d'une nouvelle trajectoire financière qui donnera lieu à un plan d'affaires actualisé. En effet, dans ce contexte budgétaire tendu, il est demandé, aux entreprises de fournir des efforts de gestion importants et d'obtenir davantage d'efficience.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour ce tableau très complet et souhaite vous poser deux séries de questions. La première porte sur le rôle et la responsabilité de la tutelle, afin de bien comprendre comment se manifeste ce rôle et comment s'exerce cette tutelle au quotidien. En effet, cette commission d'enquête a révélé certains dysfonctionnements et certains manquements. Ont ainsi été évoqués des licenciements qui peuvent apparaître injustifiés, ainsi que des situations dans lesquelles des salariés sont licenciés puis continuent d'occuper les mêmes fonctions, mais comme prestataires de sociétés avec lesquelles travaille France Télévisions. Ces éléments posent des questions sur la gestion des ressources humaines, sur la gestion des licenciements, et plus largement sur des montages juridiques et financiers qui peuvent parfois apparaître « étranges », pour employer un mot aussi équilibré que possible.

Vous avez indiqué que cinq personnes travaillent à plein temps sur l'audiovisuel public au sein de votre direction. Quelle est la nature de cette tutelle ? S'agit-il d'une tutelle métier, qui s'intéresse uniquement à ce que doit être l'audiovisuel public et à ce que doit faire l'audiovisuel public, ou bien contrôlez-vous également les manquements et les dysfonctionnements ? Certains sujets abordés par cette commission d'enquête ont-ils également fait l'objet de travaux de votre part ?

Dans le prolongement, la Cour des comptes a été assez dure dans son rapport sur les COM, parlant de « dysfonctionnement de la tutelle ». Au sein de cette assemblée, et notamment de la commission des affaires culturelles, nous nous sommes parfois émus de ne pas toujours disposer des COM dans les délais, voire de ne pas les avoir du tout. La responsabilité et le rôle de la tutelle dans l'élaboration de ces COM, et parfois dans leur absence, doivent donc être interrogés.

Enfin, Delphine Ernotte a expliqué dans une interview au *Figaro* qu'elle accueillerait favorablement une évolution de la loi de 1986 notamment pour admettre l'existence de médias d'opinion. Alors que l'audiovisuel est aujourd'hui encadré par cette loi et soumis au respect du pluralisme, l'hypothèse de médias d'opinion est évoquée. La tutelle partage-t-elle cette opinion de la présidente-directrice générale de France Télévisions ?

Mme Florence Philbert. S'agissant du rôle de la tutelle, dans mon propos introductif, j'ai essayé d'expliquer le travail que nous menons au quotidien, notamment en matière de rédaction de projets de textes, d'éclairage du gouvernement, de participation aux instances de gouvernance et de responsabilité de la mission « Avance à l'audiovisuel public ».

Je souhaite désormais insister sur ce qui ne relève pas de notre champ, afin de clarifier précisément ce que nous faisons et ce que nous ne faisons pas. Nous n'avons pas à connaître la moindre décision de gestion des entreprises. Nous ne pratiquons pas de micro-management : l'entreprise est libre de son administration. Notre rôle consiste à nous prononcer sur les prévisions budgétaires, à fixer un grand cadrage, à valider les marchés les plus importants, supérieurs à 10 millions d'euros, et, s'agissant du sport, à partir de 15 millions d'euros. Nous ne sommes pas destinataires de l'intégralité des décisions prises par l'entreprise. Le contrôleur

économique et financier, pour sa part, a une vision à la fois plus large et plus fine. Nous n'avons pas à connaître des contrats de travail, ni des rémunérations négociées pour un cadre par exemple, ni des contrats inférieurs à un certain montant. Il s'agit donc d'un rôle essentiellement macro, budgétaire et financier.

Sur le contenu, nous préparons les projets de loi et les projets de textes, nous fixons les grandes orientations, mais nous n'entrons pas dans la gestion fine de l'entreprise. De la même manière, nous n'intervenons pas dans la politique éditoriale des entreprises. Le service public audiovisuel jouit d'une liberté de communication et l'Arcom exerce son contrôle. Nous fixons les grandes priorités éditoriales : par exemple, dans le COM présenté en 2024, figuraient des orientations générales sur le numérique, l'information, la proximité et la jeunesse. Il ne s'agit en aucun cas d'aller au-delà de ces grandes missions. Ce sont des lignes directrices, et nous n'interférons pas dans le détail de la politique éditoriale, des émissions, ni de leur nombre ou de leur contenu. Nous en restons strictement au cahier des charges et au contrat d'objectifs et de moyens, sans nous substituer à l'Arcom, qui dispose de missions propres.

Le rôle de la tutelle consiste donc à apporter un éclairage technique au Gouvernement sur les grandes orientations du secteur. Lorsque des alertes nous parviennent, par exemple de la part du contrôle économique et financier, ce qui arrive assez rarement, ou à la suite d'un rapport de la Cour des comptes, nous suivons les recommandations formulées, de même que l'entreprise concernée. Nous demandons un suivi aussi linéaire et précis que possible de ces recommandations et nous cherchons à nous assurer de leur mise en œuvre effective.

S'agissant des observations de la Cour des comptes, vous avez évoqué un « *dysfonctionnement de la tutelle* ». Elle évoque plutôt un contexte institutionnel complexe, marqué par la succession de nombreux Gouvernements, qui s'est traduit par une période de forte instabilité, marquée par de longues phases de gestion des affaires courantes, qui ont retardé le travail du Gouvernement et du Parlement, dans un contexte de dégradation des finances publiques.

Cette situation explique les délais dans la présentation des contrats d'objectifs et de moyens, ainsi que le temps mis par le Parlement pour rendre un avis. Par la suite, la trajectoire financière a été percutée par la situation des finances publiques. Le Parlement a rendu un avis négatif, ce qui nous a conduits à reprendre l'intégralité du travail à partir de 2025.

Vous avez également interrogé le rôle de la DGMIC dans l'élaboration des COM. La DGMIC est chargée du travail de coordination administrative entre le ministère et les entreprises. Concrètement, elle organise des réunions entre les tutelles afin de fixer de grandes priorités et un cadre commun, puis avec les entreprises pour échanger sur les contraintes et les priorités, et préparer des projets de contrats soumis ensuite aux arbitrages politiques, avant leur transmission au Parlement et à l'Arcom.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Selon la Cour des comptes, « *France Télévisions comme les autres sociétés de l'audiovisuel public, n'a plus de contrat d'objectifs et de moyens depuis fin 2023, ce qui témoigne d'un dysfonctionnement des tutelles dans un cadre institutionnel complexe* ». Comment l'expliquez-vous ?

Mme Florence Philbert. La principale explication réside dans la dégradation des finances publiques. En 2024, la trajectoire a été revue à deux reprises, avec des annulations de crédits, puis une nouvelle annulation en fin de gestion, à hauteur de 50 millions d'euros. En 2025, le projet de loi de finances a été présenté avec une baisse significative par rapport au

projet de COM. En cours de débat, l'Assemblée nationale a également opéré une réduction supplémentaire de 50 millions d'euros, suivie par celle du Sénat, à hauteur de 30 millions d'euros. Cette diminution rapide et cette exigence d'économies très élevée ont laissé aux entreprises un temps matériellement insuffisant pour s'ajuster.

Cette situation a conduit les tutelles à autoriser le vote de budgets en déficit pour l'ensemble des sociétés et le Parlement à émettre un avis négatif sur les COM. Dès lors, le Gouvernement a considéré que puisque l'économie générale des contrats était profondément modifiée, il convenait d'actualiser de manière significative les plans d'affaires et de recommencer l'exercice. Cela n'a pas pu être fait immédiatement en raison de la construction des budgets 2025, eux-mêmes retardés par le calendrier de la loi de finances, votée en 2025. Le travail a repris au printemps 2025, puis a de nouveau été retardé par les arbitrages de l'été et un nouveau changement de Gouvernement. De nouvelles périodes d'affaires courantes ont encore différé les décisions. Un nouvel arbitrage est intervenu à l'automne 2025, avant la préparation des budgets 2026, à nouveau ajustés en cours de débat.

Le budget rectificatif de France Télévisions n'a été adopté qu'en mars 2026. Ce n'est donc qu'à partir de ce moment qu'il devient possible de reprendre un travail de construction stabilisée d'une trajectoire financière et d'un plan d'affaires pour les sociétés. Ce travail est extrêmement long et s'inscrit dans un contexte institutionnel compliqué, largement indépendant de l'action de la DGMIC. Ces ajustements budgétaires successifs et ce contexte complexe expliquent l'impossibilité de stabiliser un contrat d'objectifs et de moyens jusqu'à aujourd'hui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'une des recommandations de la Cour des comptes consiste à fixer une trajectoire financière réaliste et stable à l'audiovisuel public, puis d'adopter sans délai les COM.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma première question concerne la situation financière de France Télévisions.

Le 4 décembre dernier, nous avons auditionné le président de la troisième chambre de la Cour des comptes, qui nous a dévoilé, « *la situation financière la plus critique* » dans laquelle se trouve France Télévisions. Pour sa part, M. Moscovici, alors premier président de la Cour des comptes, parlait également d'une « *situation qui n'est plus soutenable à ses yeux ; qu'une entreprise normale ne pourrait tolérer* ».

À la lecture du rapport de la Cour des comptes, nous avons appris que France Télévisions avait en réalité cumulé plus de 80 millions d'euros de déficit depuis 2017, mais également que les capitaux propres de l'entreprise sont inférieurs à la moitié du capital social, faisant peser un risque de dissolution, selon le code de commerce. Il apparaît que ces capitaux propres ont fondu de 40 % en huit ans, que la trésorerie, autrefois abondée à hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros, était désormais négative. En résumé, France Télévisions a traversé une période financière extrêmement critique, pour ne pas dire de quasi-faillite.

Madame la directrice générale, vous avez pris vos fonctions le 10 octobre 2022, et vous siégez en tant que représentante de l'État au conseil d'administration de France Télévisions. À quelle date avez-vous pris conscience de la gravité de la situation financière de l'entreprise ? Quelle a été, en conséquence, la nature des échanges entre la direction de France Télévisions et vos services ?

Mme Florence Philbert. Votre question est importante pour éclairer le débat. De notre point de vue, je ne pense pas que l'on puisse qualifier la situation de France Télévisions de « faillite » ou de « quasi-faillite ». En effet, la faillite correspond à une crise de liquidité ou de solvabilité empêchant une entreprise d'honorer ses engagements ; tel n'est pas le cas de France Télévisions.

En revanche, la Cour des comptes appelle l'attention sur trois points. Le premier concerne les déficits constatés sur la période récente. Entre 2017 et 2024, la Cour établit un cumul de résultats nets de 81 millions d'euros. Le détail figurant en fin de rapport distingue le résultat d'exploitation courant de France Télévisions et des éléments exceptionnels. Hors ces éléments exceptionnels, à savoir la plateforme *Salto* et le financement des ruptures conventionnelles collectives, le résultat d'exploitation est équilibré. La rigidité des charges n'a toutefois pas permis à l'entreprise d'absorber ces chocs, ce qui explique des déficits ponctuels en 2018, 2021 et 2022. En 2025, l'entreprise a également voté et exécuté un budget en déficit, autorisé par les tutelles, en raison d'ajustements brutaux de la trajectoire financière.

S'agissant de la situation financière actuelle, France Télévisions a voté un budget 2026 à l'équilibre. L'État et l'entreprise partagent l'objectif que les budgets suivants soient également votés en équilibre.

S'agissant de la situation capitalistique, le rapport de la Cour est antérieur à l'opération de réduction du capital social proposée au conseil d'administration au mois de mars. Cette opération vise une réduction de 150 millions d'euros, afin de rétablir un ratio prudentiel supérieur à 50 %. Elle devrait être actée en assemblée générale fin mars et constitue une opération strictement comptable, n'impliquant aucune dépense d'argent public.

M. Charles Alloncle. Vous expliquez que France Télévisions n'est peut-être pas dans une situation de faillite ou de quasi-faillite. J'en reviens pourtant au montant des capitaux propres de France Télévisions, qui ont fondu de 40 % en sept ans, passant de 294 millions d'euros en 2017 à 179 millions en 2024.

À défaut de faillite, on pourrait parler de dissolution, mais la situation financière n'en est que plus critique, comme la Cour des comptes en a convenu, appelant à des réformes structurelles sans délai. Quelles sont ces réformes structurelles ? Quelles mesures concrètes avez-vous demandé, au titre de la tutelle et en tant que représentante de l'État au conseil d'administration pour redresser la barre des finances de France Télévisions ?

Mme Florence Philbert. Une fois encore, la situation actuelle s'explique en grande partie par les déficits de 2018, 2021 et 2022. Le financement du plan de départs, cofinancé d'ailleurs par l'État et l'entreprise, a produit cette dégradation des capitaux, avec l'aval de l'État qui assume parfaitement cette nécessité de financer ce plan de départs de 1 000 personnes. À cela s'ajoute l'échec industriel de *Salto*, qui a conduit à des pertes de 57 millions d'euros en 2021 et 2022.

L'État a simultanément demandé à l'entreprise de poursuivre ses efforts d'économie et de travailler à la rigidité de ses dépenses. Un rapport de l'inspection générale des finances de mars 2024 recommande ainsi à l'entreprise de prévoir une méthode et un calendrier pour dénoncer l'accord social. Cette réforme s'étalant sur une longue période de vingt-sept mois, l'entreprise a choisi de ne pas dénoncer immédiatement l'accord et a attendu de savoir si la présidente serait reconduite. Cet accord social a finalement été dénoncé en juillet 2025, ce qui

a permis de travailler sur l'organisation du travail, les rémunérations et les métiers pour redonner de la polyvalence.

Pour répondre à votre question, cette réforme structurelle a été identifiée par la Cour des comptes et l'inspection générale des finances comme essentielle. Depuis février 2026, un dialogue social a d'ailleurs été engagé avec les organisations syndicales pour travailler sur la révision de cet accord. Par ailleurs, l'État a demandé en 2025 des mesures très concrètes de réduction du déficit et des actions répondant aux observations de la Cour des comptes sur les frais de mission, de taxi et les véhicules de fonction.

En conséquence, les efforts de gestion sont suivis de très près par les tutelles et par le Gouvernement.

M. Charles Alloncle. En évoquant les 80 millions d'euros de déficit cumulé de la situation financière de France Télévisions, vous expliquez que cette situation est assumée par l'État. Vous ajoutez que ces déficits sont dus notamment au financement du plan de départs, comprenant des indemnités de licenciement se chiffrant parfois à plusieurs centaines de milliers d'euros. Nous avons pu constater que certaines personnes continuent pourtant à effectuer exactement les mêmes missions, en restant payées indirectement par France Télévisions, par l'intermédiaire de sociétés de production privées.

Vous invoquez ensuite l'échec industriel de *Salto*, plateforme numérique censée concurrencer *Netflix*. Cette illusoire ambition a coûté près de 60 millions d'euros aux contribuables. Or aucun garde-fou n'a été mis en place pour prévenir une telle gabegie. Comment pouvez-vous affirmer que cette situation a été assumée par l'État, dont le rôle au conseil d'administration n'est-il pas précisément de prévenir ces déficits et d'apporter rigueur et responsabilité ?

Mme Florence Philbert. La rupture conventionnelle collective a permis à l'entreprise de réduire de 12 % ses effectifs, soit un peu plus de 1 000 personnes. Elle a été cofinancée à deux tiers par des augmentations de capital de l'État, ce qui contribué à dégrader le ratio capitaux propres sur capital social.

L'État a effectivement assumé, cofinancé et décidé ce plan de départs, dans la mesure où l'entreprise avait besoin de retrouver des marges de manœuvre. Quand on décide de faire partir massivement des salariés pour générer des économies de masse salariale, il est nécessaire de faire face à un coût initial. En l'occurrence, ce coût s'est élevé à environ 100 millions d'euros, l'État finançant deux tiers du plan et l'entreprise un tiers. En conséquence, des déficits ont été générés, notamment en 2018.

Ensuite, le projet *Salto* a été lancé en octobre 2020, après plusieurs années de réflexion partagée entre France Télévisions, TF1 et M6. Il s'agissait donc d'un projet industriel associant les acteurs privés et publics, dans le contexte de l'arrivée des grandes plateformes de services à la demande comme *Netflix*, approuvé par les instances de gouvernance des trois groupes. Le projet a connu rapidement des obstacles variés : des contraintes fortes de l'Autorité de la concurrence, la crise sanitaire, le refus d'Orange, Free et SFR de distribuer *Salto*, et surtout les incertitudes liées au projet de fusion TF1-M6, qui ont condamné le projet.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Étiez-vous favorable à ce projet ? Des échanges ont-ils eu lieu avec France Télévisions pour les alerter ?

M. Charles Alloncle. Surtout, avez-vous fait part de garde-fous ou des alertes ? Ce projet, qui semblait illusoire dès ses prémices, a coûté près de 60 millions d'euros aux contribuables. À quel moment la DGMIC est-elle intervenue pour expliquer que le projet était voué à l'échec ? Quels sont aujourd'hui les mécanismes vous permettant, en tant que représentante de l'État au conseil d'administration, de prévenir des gabegies et des risques de déficit important ?

Mme Florence Philbert. L'État n'était pas présent dans la gouvernance de l'entreprise *Salto*. Nous recevions des comptes rendus au conseil d'administration de France Télévisions, mais nous ne suivions au quotidien le cas de *Salto*. La Cour des comptes elle-même indique que la plateforme a rencontré un certain succès. Si TF1 n'avait pas décidé de se retirer du projet, suivie par M6, et si l'histoire de la fusion TF1-M6 avait été différente, il n'est pas certain que la plateforme aurait été fermée. France Télévisions a de fait subi la décision des chaînes privées et a dû se retirer et fermer *Salto*.

C'est à ce moment que des discussions sont intervenues au conseil d'administration et au comité d'audit sur l'évaluation des pertes et les modalités de fermeture. Encore une fois, l'analyse stratégique industrielle initiale était partagée par la tutelle. Il ne s'agissait pas d'une aventure hasardeuse, mais d'un échec industriel. Salto était une activité de diversification publique-privée, distincte de l'activité principale de France Télévisions, ce qui explique l'absence de l'État dans sa gouvernance.

M. Charles Alloncle. Les dirigeants de l'audiovisuel public se plaignent régulièrement des financements de l'État. Le 18 septembre, lors d'une interview au *Monde*, Delphine Ernotte expliquait : « *Cela fait dix ans que notre financement baisse. S'il n'a pas évolué en euros courants, nous avons absorbé 25 % d'inflation* ». Lors de son audition du 10 décembre dernier, elle a repris ces arguments en allant plus loin. Elle a ainsi affirmé qu'en tenant compte de l'inflation, France Télévisions coûte aux Français 500 millions d'euros de moins qu'à son arrivée à la direction de l'entreprise.

Cette donnée, largement reprise par la presse, paraît mensongère. En effet, entre 2015 et 2024, dernière année prise en compte par le rapport de la Cour des comptes, la dotation publique de l'État a augmenté de 136 millions d'euros en valeur absolue. En 2025, malgré une baisse des ressources publiques, la dotation demeure supérieure de 86 millions d'euros à celle en vigueur lors de l'arrivée de Mme Ernotte. Pour les Français, dix ans de France Télévisions ne représentent donc pas 500 millions d'euros d'économies, mais 86 millions d'euros supplémentaires, voire 136 millions en incluant l'année précédente. Trouvez-vous justifié que la présidente se plaigne publiquement d'un manque de soutien financier de l'État ?

Mme Florence Philbert. En 2015, la dotation s'élevait à 2,481 milliards d'euros ; contre 2,505 milliards d'euros en 2025. Il convient également de prendre en compte les effets fiscaux liés à la suppression de la redevance et à la contribution à l'usage public, qui influent sur la situation financière de l'entreprise. Cette évolution traduit une stabilité, voire une faible progression en euros courants, tandis qu'en euros constants, on observe une diminution significative.

Concernant les dépenses, il est pertinent d'analyser la dotation publique attribuée à France Télévisions, ainsi que les efforts réalisés en matière de masse salariale et de charges. Sur dix ans, la masse salariale de France Télévisions a augmenté de 2,5 %, malgré une réduction des effectifs, principalement en raison des mécanismes automatiques. Pour comparaison, la masse salariale de l'État a enregistré une hausse de 35 % sur la même période.

Les charges de France Télévisions ont progressé de 6 % en dix ans, contre 40 % pour celles de l'État. Les économies réalisées par France Télévisions et Radio France représentent environ 20 % sur dix ans. L'État considère donc que des efforts importants ont déjà été engagés par l'entreprise, mais attend la poursuite de ces démarches, notamment à travers des réformes structurelles visant à optimiser les rémunérations, redéfinir les métiers, augmenter la polyvalence et améliorer l'organisation du travail.

Ainsi, bien que des progrès aient été réalisés, il demeure essentiel que France Télévisions poursuive ses efforts d'économie conformément aux attentes de l'État.

M. Charles Alloncle. J'éprouve des difficultés à percevoir les économies réalisées par France Télévisions, alors que les dotations publiques augmentent et que le budget global – donc le concours des Français par l'intermédiaire de la TVA – progresse année après année. Vous expliquez que France Télévisions a réduit ses effectifs de 12 %, mais la masse salariale a augmenté. Samuel Étienne a d'ailleurs dénoncé publiquement la situation : lors de sa rupture conventionnelle, il a bénéficié d'une indemnité de départ importante, mais a continué à assurer la présentation de *Questions pour un champion*. On peut y voir un mécanisme de réduction apparente des effectifs, mais il ne contribue en rien à la diminution des dépenses. Je m'étonne donc que vous parliez de réformes en matière d'économies.

Enfin, lors de son audition, Mme Ernotte a comparé le budget de France Télévisions à celui des administrations publiques, lequel a progressé de manière importante, 36 % entre 2015 et 2024. Selon moi, il ne s'agit pas d'une comparaison pertinente : France Télévisions est une entreprise de droit privé, une société anonyme qui évolue sur un marché concurrentiel. Est-elle réellement comparable à une administration publique ou plutôt à des groupes privés comme TF1 ou M6 ?

Mme Florence Philbert. Les budgets augmentent légèrement en valeur mais diminuent en volume, car la hausse est très inférieure à l'inflation. D'un point de vue économique, la masse salariale et les charges de France Télévisions baissent en volume, sur dix ans. En tant qu'entreprise publique dotée de financements publics, la comparaison s'effectue avec le service public. Il serait possible de comparer avec le secteur privé, mais nous ne disposons pas des moyens pour vérifier les comptes des entreprises privées.

La dotation publique dans la loi de finances pour 2026 s'établit à 2,425 milliards d'euros, contre 2,481 milliards en 2015, soit une baisse de 90 millions sur dix ans. Ces éléments montrent que des efforts ont été engagés et qu'ils se poursuivront.

M. Charles Alloncle. Les chiffres du secteur privé sont très facilement accessibles, grâce à un document public indiscutable : le bilan financier des chaînes nationales gratuites publié par l'Arcom, dont le dernier date de novembre 2025. Il montre qu'entre 2015 et 2024, le budget et les dotations de France Télévisions ont progressé de 8 %, tandis que le chiffre d'affaires des autres chaînes gratuites n'a progressé que de 3 %. À périmètre constant, le chiffre d'affaires du groupe TF1 progresse de 7 % et celui du groupe M6 de 4 %. Ainsi, depuis 2015, le budget France Télévisions a davantage augmenté que les chiffres d'affaires de ses concurrents privés. Dans ces conditions, est-il normal que ses dirigeants se plaignent d'un manque de soutien de l'État ?

Mme Florence Philbert. Je ne suis pas sûre que l'on puisse comparer les missions de France Télévisions à l'activité des chaînes privées. En effet, France Télévisions consacre la quasi-intégralité de son budget à financer des missions qui, par définition, ne sont pas rentables,

mais qui relèvent de missions de service public. Je pense notamment à l'offre de proximité de France Télévisions. Elle repose sur les vingt-quatre antennes de France 3, les neuf antennes d'Outre-mer La Première. France Télévisions consacre la moitié de ses effectifs à ses programmes dans les territoires et en outre-mer, afin d'apporter une information de proximité aux Français. Cette mission, qui n'est pas rentable, représente au moins 30 % des coûts de France Télévisions.

Il est donc difficile de comparer le chiffre d'affaires de TF1 ou de M6 à celui de France Télévisions. L'exemple du sport est également éclairant : France Télévisions diffuse près de 130 disciplines sportives, dont de grands événements comme les Jeux olympiques, le Tour de France ou Roland-Garros, qui ne sont pas rentables. Sur un événement comme le Tour de France, France Télévisions perd de l'argent.

Il en va de même pour les émissions de savoir et de connaissances, pour les grands événements culturels, qui ne trouveraient pas de rentabilité économique. France Télévisions finance également la création audiovisuelle, pour plus de 400 millions d'euros, et consacre près de 80 millions pour la création cinématographique française et européenne. Les chaînes privées ne financent pas la création audiovisuelle à de tels niveaux.

Ces missions ont un coût important, mais elles permettent au service public de s'adresser à tous les Français. L'audiovisuel public constitue ainsi l'outil de politique culturelle rassemblant l'ensemble des Français, dans tous les territoires, à travers les grands événements sportifs, culturels, électoraux et les grands débats politiques.

M. Charles Alloncle. Vous expliquez que l'audiovisuel public assume des missions de diffusion d'événements sportifs, de création d'informations, de documentaires et de savoir, mais on les retrouve également sur des chaînes privées. S'agissant de Roland-Garros, les matchs les plus importants sont aujourd'hui diffusés par Amazon Prime. L'audiovisuel public coûte 4 milliards d'euros aux Français. Ce coût est-il suffisant, nécessaire ? Faut-il comprendre de vos propos que toutes les réformes structurelles seraient vouées à l'échec, dans la mesure où ces missions ne seront jamais rentables ?

Les chaînes privées n'obtiennent aucun financement public, mais assument pourtant certaines de ces missions. L'audiovisuel public reçoit 4 milliards d'euros, mais demande chaque année davantage. Quelle est alors la légitimité de demander des efforts et des réformes structurelles, tout en justifiant un financement toujours croissant, année après année ? Il y a là une forme de double discours. L'État demande-t-il à France Télévisions de réaliser des économies ou de demander toujours plus d'argent aux Français pour des missions qui ne seront jamais rentables, selon lui ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que Mme Philbert intervient devant nous en tant que fonctionnaire. Il revient ensuite aux responsables politiques de prendre leurs responsabilités et d'assumer leur rôle concernant les budgets. En tant que parlementaires, c'est quand même nous qui les votons.

Mme Florence Philbert. L'audiovisuel public ne coûte pas mécaniquement toujours plus cher, puisque nous venons de rappeler que les budgets baissent et qu'ils seront, en 2026, inférieurs à leur niveau d'il y a dix ans. Il existe donc un effort réel et constant de maîtrise de la subvention publique comme des charges de l'entreprise. Vient ensuite une question politique, qui concerne le choix du gouvernement et surtout du Parlement, qui vote les budgets et se prononce sur les COM, dans le financement de ces missions.

Vous m'interrogez également sur le juste coût. À ce titre, si l'on compare le coût de l'audiovisuel public français à celui de ses homologues européens, il se situe dans la moyenne. Il faut en outre rappeler que l'audiovisuel public ne se limite pas à France Télévisions : il englobe les chaînes nationales et régionales, le réseau outre-mer, Radio France et ses quarante-quatre stations, ses formations musicales, Arte, France Médias Monde avec France 24 et RFI, Monte Carlo Doualiya, TV5 Monde, ainsi que l'Institut national de l'audiovisuel. L'ensemble de l'audiovisuel français représente environ 4 milliards d'euros, soit près de 4,20 euros mensuels et par habitant, un niveau comparable à celui observé en Europe, inférieur à celui de la Grande-Bretagne (6 euros) et de l'Allemagne (8,70 euros).

Enfin, il appartient au Parlement de juger l'adéquation entre les moyens alloués et les missions confiées, ainsi que le niveau de missions fixé par la loi et débattu chaque année en loi de finances.

M. Charles Alloncle. Jusqu'en 2022, le financement reposait sur la redevance audiovisuelle, qui imposait à chaque foyer fiscal de s'acquitter d'environ 130 euros par an, sous réserve de déclarer la détention d'un téléviseur. Ce mécanisme apparaissait de plus en plus inadapté, voire injuste, compte tenu de l'évolution des usages : l'audiovisuel public est aujourd'hui accessible sans téléviseur, par les podcasts de Radio France, les plateformes comme France.tv ou les archives de l'INA. La redevance présentait néanmoins un avantage majeur : elle garantissait une indépendance financière et une visibilité pluriannuelle pour le service public de l'audiovisuel.

Quelles seraient vos recommandations, afin de garantir à l'audiovisuel public un financement pérenne et indépendant de toute forme de pression politique ?

Mme Florence Philbert. Une réforme de la contribution à l'audiovisuel public était devenue nécessaire : son assiette était obsolète et étroitement liée à la taxe d'habitation. À l'époque, le premier ministre avait confié à l'Inspection générale des finances et celle des affaires culturelles, une mission d'étude des différentes hypothèses. Le Gouvernement a ensuite choisi de proposer, dans un projet de loi de finances rectificatif en juillet 2022, une budgétisation du financement de l'audiovisuel public.

Ce choix n'était pas celui initialement retenu par le Parlement, qui avait préféré l'affectation d'une fraction de TVA. C'est donc ce mécanisme qui a permis de financer l'audiovisuel public en 2023 et 2024. À la suite des travaux de Jean-Jacques Gaultier et Quentin Bataillon à l'Assemblée et de Cédric Vial et de Laurent Lafon au Sénat, il a été proposé de faire perdurer ce système, malgré les contraintes issues de la loi organique relative aux lois de finances. Le Gouvernement a alors soutenu une proposition de loi organique permettant l'affectation d'une imposition de toute nature aux organismes de l'audiovisuel public.

Aujourd'hui, ce système de financement demeure en vigueur. Son principal avantage consiste à protéger les entreprises des régulations budgétaires en cours d'année. Pour garantir une véritable visibilité aux entreprises de l'audiovisuel public, ce financement doit désormais être complété par des COM pluriannuels, afin de sécuriser durablement la trajectoire financière, conformément aux recommandations de la Cour des comptes.

M. Charles Alloncle. Le rapport de la Cour des comptes a été publié en 2025, quelques semaines seulement après la décision de l'Arcom de reconduire Madame Ernotte. Ce calendrier vous étonne-t-il, alors que la Cour n'avait pas audité l'entreprise depuis neuf ans ? Ne serait-il pas souhaitable, à l'avenir, que ces rapports soient publiés en amont afin d'éclairer

l'Arcom ? Avez-vous découvert tardivement l'ampleur des difficultés financières ? Enfin, quelle part de responsabilité l'État assume-t-il dans la situation financière dégradée ? N'existe-t-il pas une forme de réticence de la part de la DGMIC à intervenir davantage, par crainte d'altérer l'indépendance de France Télévisions ?

Mme Florence Philbert. Je rappelle d'abord que nous ne sommes évidemment pas comptables du rythme de travail de la Cour des comptes, qui agit en toute indépendance. Elle se dote de son propre programme de travail et instruit régulièrement des rapports sur l'ensemble des sociétés de l'audiovisuel public. Pour sa part, l'Arcom conduit également ses propres travaux de manière autonome. Elle établit un bilan quadriennal, auditionne l'ensemble des acteurs du secteur et se forge ainsi une appréciation indépendante.

Le rapport de la Cour des comptes consacré à France Télévisions souligne effectivement une situation financière critique et la nécessité de réformes structurelles indispensables, notamment pour renforcer la polyvalence et améliorer certains aspects de gestion. Toutefois, ce rapport ne constitue pas un réquisitoire sans nuances. Il met aussi en évidence des avancées significatives, telles que la mise en œuvre de l'entreprise unique, la création d'une direction de l'information avec des rédactions unifiées, des progrès dans le pilotage des ressources humaines, des efforts de rationalisation de la production, la montée en puissance de France TV Studio, le regroupement des équipes franciliennes sur le projet Campus et un investissement important dans la transformation numérique. La restructuration de l'offre autour de plateformes numériques performantes est également saluée.

Le rapport de la Cour des comptes, publié en septembre 2025, est donc postérieur à la décision de reconduction de la présidente par l'Arcom, intervenue en mai, et s'inscrit dans une analyse globale, équilibrée, reconnaissant à la fois les réussites et les points d'attention.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La Cour des comptes relève deux points qui m'ont particulièrement interpellé. Le premier concerne le niveau des indemnités de licenciement. Rapportées à la masse salariale, elles dépassent le ratio de 3 %, soit environ seize millions d'euros par an. Un tel ratio est élevé pour une entreprise publique et correspond plutôt à des situations de restructuration lourde dans le secteur privé. Ces montants vous interpellent-ils ?

Le second point concerne les véhicules de fonction. Le rapport mentionne cinquante-trois véhicules, ce qui surprend compte tenu du siège parisien de France Télévisions, de la localisation de ses filiales et de l'accès généralisé aux transports en commun. Dans l'exercice de la tutelle, disposez-vous d'éléments de comparaison avec d'autres opérateurs publics relevant du ministère de la culture, tels qu'Arte ou Radio France ? Lorsque vous prenez connaissance de ce chiffre, et notamment du fait qu'un véhicule serait mis à disposition d'un adjoint au maire de Paris pour des déplacements non strictement professionnels, estimez-vous que ce sujet relève d'une pratique courante ?

Mme Florence Philbert. Ces sujets relèvent de la gestion interne de l'entreprise. Je ne dispose pas d'éléments plus détaillés que ceux figurant dans le rapport de la Cour des comptes. Le suivi précis de ces dispositifs, notamment le niveau des indemnités de licenciement, relève prioritairement du contrôle général économique et financier. Ces indemnités sont en principe strictement encadrées par l'accord d'entreprise.

Vous m'interrogez ensuite sur les véhicules de fonction. Le chiffre de cinquante-trois appelle, à ce stade, des vérifications, notamment quant à leur répartition entre Paris et les

régions. Par ailleurs les véhicules de fonction constituent un avantage en nature intégré à la rémunération et inscrit dans le contrat de travail. À la suite des observations de la Cour, l'entreprise a toutefois annoncé à son conseil d'administration la suppression de ces véhicules. Enfin, l'ensemble des remarques formulées par la Cour des comptes a été repris dans un tableau de suivi très détaillé par France Télévisions, qui a été présenté au conseil d'administration. Ce document permet de contrôler précisément les mesures engagées, notamment sur les frais de mission, les taxis et les avantages en nature, et fait l'objet d'un examen approfondi en comité d'audit.

Mme Céline Calvez (EPR). Selon vous, quelle devrait être la place du Parlement, non seulement dans la préparation des COM, le contrôle effectif de leur respect, le calendrier de revoyure et surtout les sanctions du non-respect par l'une des parties prenantes ?

Une évolution des contrats d'objectifs et de moyens avait été proposée aussi par la proposition de loi de Laurent Lafon de 2023, discutée ici dans des conditions assez chaotiques. Elle proposait un principe de convention pluriannuelle stratégique de cinq ans, soit une durée pertinente. À l'heure où nous nous apprêtons à revoir la loi de programmation militaire, que pensez-vous d'une loi de programmation pluriannuelle de financement et d'orientation pour l'audiovisuel public ?

Ensuite, la distinction entre le service public audiovisuel et les médias privés ne doit pas seulement être juridique ou symbolique, elle doit être réelle dans les faits, perceptible dans les pratiques et identifiable par les citoyens. Vous avez rappelé les spécificités de l'offre de l'audiovisuel public, en termes d'accès à la proximité, à la création ou encore les sports, mais je souhaiterais que nous nous intéressions également à d'autres points spécifiques. Je pense notamment à la notion d'impartialité, que je préfère à celle de neutralité. Elle est spécifique à l'audiovisuel public, au-delà même des attendus de pluralisme imposés à l'ensemble des médias.

Je pense également à l'offre des programmes. Qu'en est-il de la place de l'innovation ? Peut-on et doit-on faciliter davantage la prise de risque en matière éditoriale ou de programmation ? N'accordons-nous pas trop de place au seul critère de l'audience dans l'évaluation ? L'audience ne constitue-t-elle pas cette tyrannie, qui empêche l'audiovisuel public de prendre davantage de risques ?

Enfin, je souhaite interroger la place de la publicité dans le modèle économique de l'audiovisuel public. Celui-ci ne doit pas être soumis aux mêmes impératifs commerciaux que les acteurs privés. La réduction progressive, voire la suppression à terme, de la publicité sur l'ensemble des supports de l'audiovisuel public, constituerait-elle une piste crédible pour affirmer plus nettement cette singularité et recentrer pleinement l'action du service public sur ses missions fondamentales ?

Mme Florence Philbert. S'agissant des COM, nous agissons aujourd'hui dans le cadre de l'article 53 de la loi de 1986. Celui-ci prévoit que le Parlement est consulté et rend un avis, sans qu'existent à ce stade de sanctions juridiques en cas de non-respect des COM. Le contrôle du cahier des charges relève en revanche de l'Arcom, qui exerce une régulation sur les entreprises de l'audiovisuel public, sans mécanisme sanctionnateur spécifique lié aux COM. Des rapports d'exécution vous sont transmis, et il vous appartient également d'auditionner les dirigeants. Il revient au législateur d'apprécier si ces garanties sont suffisantes ou s'il convient de faire évoluer la loi.

Vous soulevez ensuite la question de l'impartialité, qui est en effet centrale. Ici encore, la loi de 1986 confie à l'Arcom la mission de veiller au respect de ce principe. Cette notion n'est pas strictement définie mais elle renvoie, au-delà du pluralisme et de la neutralité, à une exigence de rigueur, d'équilibre et de cohérence éditoriale. Une mission a été confiée à Bruno Lasserre sur ce sujet délicat de l'impartialité, commun à de nombreux audiovisuels publics européens.

S'agissant de la prise de risque éditoriale, je citerai un exemple emblématique : la diffusion du Napoléon d'Abel Gance, œuvre restaurée et programmée dans une version de plus de sept heures. Il s'agit là typiquement d'une initiative de service public, qu'aucun acteur privé ne pourrait assumer. Il en va de même pour la création contemporaine, musicale, documentaire ou le financement de premiers films et de spectacles vivants, domaines où l'engagement du service public est sans équivalent.

Enfin, s'agissant de la publicité, je rappelle qu'il s'agit d'une recette d'appoint, représentant environ 8 % des ressources de Radio France et 14 % de celles de France Télévisions, avec une légère hausse prévue en 2026. Sa suppression fragiliserait profondément l'équilibre économique, tandis qu'une augmentation excessive déstabiliserait les chaînes privées, dans un contexte de recul global des recettes publicitaires. Il s'agit d'un équilibre sensible, qui appelle avant tout une décision politique.

M. François-Xavier Ceccoli (DR). Peut-on parler de déficit structurel ? Vous semblez répondre par la négative : vous avez indiqué que le déficit résultait en partie d'opérations ponctuelles. Je m'en étonne néanmoins, car lorsqu'on réduit la masse salariale, ces efforts ont un coût immédiat mais sont censés produire des effets positifs les années suivantes. Or, je ne suis pas certain que ces fruits aient réellement été récoltés, puisque le déficit persiste.

Il existe donc un décalage entre le discours tenu par France Télévisions et les résultats effectivement constatés. Nous avons le sentiment que les recettes deviennent structurellement plus fragiles et plus difficiles à dynamiser. La concurrence des nouveaux médias y contribue, mais je ne suis pas convaincu que, parallèlement, toutes les mesures nécessaires aient été prises pour redresser durablement la trajectoire des dépenses.

Nous avons également interrogé la direction sur la comptabilité analytique. Or il ressort des auditions que, dans le domaine de la télévision, cet outil demeure largement illisible, voire opaque. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

S'agissant de *Salto*, vous avez raison d'évoquer un déficit de l'ordre de 50 à 60 millions d'euros. Toutefois, TF1 et M6 ont absorbé leur part sans que cela n'apparaisse de manière équivalente dans leurs comptes. Il serait donc trop simple d'imputer cet échec uniquement au déficit actuel.

Enfin, je partage les propos de ma collègue Céline Calvez : la contrainte des budgets annuels nuit gravement à la planification stratégique, contrairement à des modèles plus stables comme celui de la BBC.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous partageons tous ici la nécessité de lois de programmation pluriannuelles sur de nombreux sujets.

Mme Florence Philbert. Une loi de programmation pluriannuelle n'a de portée que si elle est effectivement respectée. Cependant, la nécessité de donner de la visibilité aux entreprises fait aujourd'hui l'objet d'un consensus largement partagé.

Vous m'interrogez ensuite sur la nature du déficit. Les exercices déficitaires sont en réalité clairement identifiés : 2018, du fait des ruptures conventionnelles ; 2021 et 2022, en raison de l'échec de *Salto* ; et 2025, à la suite d'un ajustement budgétaire particulièrement contraint. Depuis, France Télévisions a adopté un budget 2026 à l'équilibre. Il lui appartient désormais de réaliser les économies nécessaires pour respecter cette trajectoire, ce qui constitue une exigence forte de l'État et un objectif affirmé par la présidente.

S'agissant de la trajectoire des dépenses, il convient de raisonner à périmètre comparable. Sur dix ans, la progression de la masse salariale est extrêmement contenue, de l'ordre de 2 %, ce qui est très inférieur à celle observée pour l'ensemble des administrations publiques. France Télévisions relevant de ce champ, il est pertinent de la comparer à l'État plutôt qu'au secteur privé.

Un ajustement plus marqué des budgets suppose nécessairement de revoir les missions confiées, soit un choix politique que le Parlement doit assumer. De fait, il doit exister une adéquation claire entre les missions et les moyens : augmenter les budgets implique d'élargir les missions, les réduire suppose d'en abandonner certaines.

S'agissant de la comptabilité analytique, point soulevé par la Cour des comptes, l'entreprise en dispose bien puisqu'elle fonde la certification des comptes. En revanche, l'enjeu réside dans le croisement entre cette comptabilité et une lecture par métiers, afin d'identifier précisément, au sein de chaque activité, le poids de la masse salariale et des autres charges. À la suite des recommandations de la Cour des comptes et des tutelles, France Télévisions a présenté un budget intégrant cette matrice de passage, permettant un pilotage plus fin.

Enfin, concernant *Salto*, le déficit constaté est comparable à celui supporté par TF1 et M6, même si ces groupes disposent de capacités d'ajustement supérieures et de structures de coûts moins rigides que celles de France Télévisions.

M. Charles Alloncle. J'en viens à présent au projet de holding de l'audiovisuel public. Un article de La Chaîne Parlementaire, daté du 31 mars 2025, indique que la DGMIC avait rédigé l'étude d'impact du projet de loi visant à créer une holding réunissant France Télévisions, Radio France et l'INA. Le parcours du texte a été particulièrement chaotique : il a été déposé au Sénat en avril 2023, adopté en juin, interrompu par la dissolution de 2024, rejeté à l'Assemblée en juin 2025, puis adopté au Sénat par vote bloqué en juillet. Cette réforme, largement contestée par les syndicats et rejetée par une majorité de députés, semble aujourd'hui enlisée. Quel avenir lui voyez-vous et quelles pistes mériteraient, selon vous, d'être approfondies par la commission d'enquête ?

Mme Florence Philbert. À ce stade, je ne dispose d'aucune information sur le devenir de ce texte ; je ne suis pas en mesure d'indiquer s'il poursuivra son parcours ou s'il sera abandonné.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avez-vous échangé à ce propos avec la nouvelle ministre de la culture ?

Mme Florence Philbert. Il n'y a pas eu, pour l'instant, de discussion spécifique à ce sujet. Nos échanges se sont concentrés sur des priorités immédiates : les médias privés, la musique, le livre et la lecture, ainsi que la régulation des plateformes numériques.

M. Charles Alloncle. Depuis le 5 janvier 2009, il a été décidé que la publicité serait interdite sur l'audiovisuel public entre 20 heures et 6 heures, sous réserve de certaines exceptions, concernant notamment le parrainage après 20 heures, le numérique, les régions et l'outre-mer. Lors de plusieurs auditions récentes, des acteurs issus du secteur privé ont plaidé pour un financement accru du service public par la publicité. À la lumière du contexte budgétaire de plus en plus contraint et d'un consentement à l'impôt qui semble s'étioler au fil du temps, ne serait-il pas plus pertinent, selon vous, de revenir sur cette interdiction après 20 heures ?

Mme Florence Philbert. Le marché publicitaire connaît aujourd'hui une tension à la fois structurelle et conjoncturelle. Les grandes plateformes numériques, en particulier Google et Meta, captent désormais une part majoritaire des recettes publicitaires, au détriment des médias traditionnels. Cette tension est également conjoncturelle, dans la mesure où l'instabilité politique et géopolitique incite les annonceurs à réduire leurs investissements. Dans ce contexte, une dérégulation de la publicité sur l'audiovisuel public viendrait accroître la pression sur le marché et fragiliser l'équilibre économique des chaînes privées, notamment TF1 et M6.

Il convient donc de rechercher un bon équilibre entre secteur public et secteur privé, afin de ne pas déstabiliser l'un au profit de l'autre. C'est la raison pour laquelle les acteurs privés se montrent particulièrement attentifs à l'évolution des recettes publicitaires de France Télévisions et expriment de fortes réserves face à toute augmentation, qui remettrait en cause leur modèle économique.

M. Charles Alloncle. J'ai découvert avec surprise que vous n'étiez pas présente lors du conseil d'administration de France Télévisions ayant approuvé les comptes du groupe et voté une part variable très élevée, proche de 100 %, en faveur de la présidente. Pourquoi avoir été absente à un rendez-vous d'une telle importance ?

Ensuite, en tant que représentante de l'État, estimez-vous justifié qu'une dirigeante d'une entreprise financée par des fonds publics cumulant environ 80 millions d'euros de déficit, ayant fragilisé la trésorerie et les capitaux propres, et ayant été épinglée pour des dépenses contestables, perçoive 98,5 % de sa prime de performance ? Quelle a été, précisément, votre position lors de ce conseil d'administration ?

Mme Florence Philbert. J'étais bien présente à ce conseil d'administration et, si je n'ai pas pris la parole, je peux en revanche vous expliquer précisément le fonctionnement de la part variable. D'abord, son montant est fixé par le ministre de l'économie. Des objectifs assortis de cibles et de pondérations très précises sont ensuite définis pour les dirigeants de l'audiovisuel public, selon une méthode identique à celle appliquée à l'ensemble des dirigeants des grandes entreprises publiques. Ces critères sont formalisés et l'on apprécie ensuite si les objectifs sont atteints.

La grille de la part variable de Madame Delphine Ernotte pour 2024 comportait d'abord des critères financiers, représentant 30 % de l'évaluation . Il s'agissait notamment du respect de l'équilibre économique ; à travers un résultat d'exploitation conforme au budget 2024 et une maîtrise de la masse salariale conforme au budget. Ces objectifs ont été atteints. Venaient ensuite des critères d'audience, fondés sur la couverture « quatre écrans », le

nombre d'utilisateurs mensuels des offres numériques et un objectif de plus de 35 millions de visiteurs uniques, objectifs également atteints. D'autres critères portaient sur la responsabilité sociale et environnementale, partiellement atteints, sur l'investissement dans la création, respecté, ainsi que sur la transformation et la conduite stratégique de l'entreprise.

La procédure est la suivante : l'Agence des participations de l'État pilote le processus. Un comité des rémunérations, présidé par une personnalité indépendante, se réunit, analyse les résultats et formule une proposition. Le conseil d'administration a suivi l'expertise de ce comité. En 2024, les comptes étaient à l'équilibre et les objectifs globalement atteints ; la part variable a donc été versée à hauteur de 98,5 %. Il n'y a pas eu de débat particulier, car le comité avait exposé une analyse complète et le conseil a suivi sa recommandation.

M. Charles Alloncle. Cette absence de débat concernant le versement de cette prime, à hauteur de 80 000 euros, ne vous a-t-elle pas choqué, compte tenu de la situation financière pointée par la Cour des comptes et l'inspection des finances, des nombreuses gabegies révélées, des enquêtes ouvertes par le parquet de Paris ?

Mme Florence Philbert. Je rappelle que l'évaluation portait exclusivement sur l'exercice 2024, qui a été une bonne année pour France Télévisions.

M. Charles Alloncle. Le rapport de la Cour des comptes souligne un déficit cumulé de 81 millions d'euros de déficit cumulé entre 2017 et 2024.

Mme Florence Philbert. Les textes de Bercy prévoient une appréciation annuelle des objectifs ; ceux fixés pour 2024 ont été atteints. L'année a ainsi été marquée par l'équilibre des comptes, le succès des Jeux olympiques et paralympiques, l'avancement du projet immobilier Campus, la conclusion d'accords professionnels, l'enrichissement de l'offre jeunesse et le déploiement de la stratégie de marque. Ces éléments ont été rapportés par le comité des rémunérations devant le conseil d'administration. Il me semble que cette part variable a été votée à l'unanimité.

M. Charles Alloncle. Vous êtes membre de ce comité des rémunérations. Étiez-vous favorable à cette prime ?

Mme Florence Philbert. Tout à fait. Le comité des rémunérations a discuté de ce point et a constaté, de manière assez factuelle, que la présidente avait rempli les objectifs qui lui avaient été assignés pour 2024.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. De quelle manière la position du ministère de la culture est-elle arrêtée ? Le politique est-il sollicité lorsque la tutelle vote en faveur de cette décision ? La ministre de la culture l'a-t-elle approuvé ?

Mme Florence Philbert. Toutes les décisions prises dans l'exercice de la tutelle respectent le même cadre ; les administrations établissent une position commune, qui est parfois le fruit d'arbitrages interministériels. En l'espèce, il n'existait pas de débat, puisque les critères avaient été remplis.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Selon moi, le politique exerce des responsabilités propres, qu'il s'agisse du ministre, des députés ou des sénateurs, tandis que les fonctionnaires exercent les missions qui leur sont confiées. Ma question est donc simple : en amont, la ministre de la culture était-elle informée de la position de l'État et, d'une certaine manière, l'a-t-elle approuvée ? Le cabinet de la ministre a-t-il été informé avant la décision ?

Mme Florence Philbert. Encore une fois, nous faisons remonter les divergences. En l'occurrence, il n'y en avait pas. Le sujet n'a donc pas donné lieu à discussion spécifique, d'autant plus que ce type de décision relève principalement du ministre de l'économie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les travaux de la commission d'enquête portent également sur le pluralisme et l'impartialité de l'information. Madame Ernotte a indiqué qu'elle n'était pas défavorable à des médias d'opinion concernant la télévision, ce qui impliquerait de revenir sur les termes de la loi de 1986 et de se rapprocher des règles appliquées à la presse écrite.

Est-ce la position de la DGMIC, ou demeurez-vous attachés aux principes de pluralisme interne et externe garantissant la diversité des courants de pensée ? En un mot, confirmez-vous ou contredisez-vous la position de Delphine Ernotte ?

Mme Florence Philbert. La DGMIC s'attache surtout au pluralisme externe. Nous nous assurons de l'existence d'une pluralité de chaînes, de radios, de titres de presse, de propositions musicales ou littéraires. Nous ne traitons pas de pluralisme interne, qui relève de l'Arcom. En revanche, la mission de Bruno Lasserre sur l'impartialité pourra sans doute éclairer utilement le débat. La DGMIC ne s'occupe pas de politique éditoriale.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie de votre présence et de vos réponses précieuses, qui ont permis d'éclairer et de nourrir les travaux de notre commission d'enquête.

La séance est levée à dix-neuf heures dix.

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Charles Alloncle, Mme Céline Calvez, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Ersilia Soudais.

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, des représentants de *France TV Slash* : M. Alexandre Dureux, directeur délégué des programmes en charge des contenus jeune public sur France Télévisions, Mme Tiphaine de Raguenel, directrice de la stratégie éditoriale de France Télévisions, M. Paul Joalland, responsable de *France TV Slash*, Mme Alexandra Da Silva, *Social Media Manager* de *France TV Slash*, Mme Amandine Roussel, directrice de la plateforme digitale et streaming *Okoo / Slash* des antennes de France Télévisions, et de Mme Diane Saint-Réquier, ancienne animatrice de l'émission *Sexy Soucis* sur *France TV Slash* et actuelle animatrice du site et du blog *Sexy Soucis* 2

– Présences en réunion 21

Mercredi
25 mars 2026
Séance de 19 heures

Compte rendu n° 51

SESSION ORDINAIRE DE **2025-2026**

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à dix-neuf heures.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Mes chers collègues, nous voici réunis pour la dernière audition de cette journée, qui va nous permettre d'entendre à nouveau les représentants de France TV Slash.

Je vous remercie tous d'être là. Nous vous avions reçus une première fois le 12 février dernier, mais nous avions dû nous rendre dans l'hémicycle pour voter sur un sujet important. L'audition avait donc dû être écourtée. Nous vous remercions d'autant plus d'avoir bien voulu accepter de revenir pour terminer cette première audition. Je vous présente très rapidement puisque nous avons déjà eu l'occasion de le faire lors de votre première venue.

Monsieur Alexandre Dureux, depuis 2024, vous êtes directeur délégué des programmes, chargé des contenus jeunes publics.

Madame Tiphaine de Raguenel, vous êtes directrice des publics et de la stratégie éditoriale depuis 2020.

Monsieur Paul Joalland, vous êtes l'actuel responsable de France TV Slash, depuis le mois de mai 2024.

Madame Alexandra Da Silva, vous êtes *social media manager* de France TV Slash.

Madame Amandine Roussel, depuis 2023, vous êtes directrice de la plateforme digitale et streaming Okoo-Slash au sein des antennes de France Télévisions.

Enfin, madame Diane Saint-Réquier, vous êtes une ancienne chargée d'émission sur France TV Slash et vous êtes la créatrice du site www.sexysoucis.fr, où vous répondez aux questions des internautes sur la sexualité, les identités et la santé sexuelle.

Avant nos échanges, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations.

Je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

M. Paul Joalland, Mme Amandine Roussel, Mme Alexandra Da Silva, M. Alexandre Dureux, Mme Tiphaine de Raguenel et Mme Diane Saint-Réquier prêtent successivement serment.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Je vous remercie et laisse tout de suite la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie, mesdames et messieurs, d'avoir accepté de revenir après que la dernière audition a dû être écourtée. Merci donc pour votre disponibilité. Je vais essayer d'être le plus concis possible dans mes questions et je vous demanderai également d'être les plus concis possible dans vos réponses, parce que le temps nous est de nouveau compté.

Je voudrais vous poser une première question sur un sujet qui a suscité beaucoup d'interrogations chez nombre d'internautes lors de la première audition de France TV Slash. *Le Parisien* a publié un article sur cette commission d'enquête intitulé « "On essaie de tout imaginer" : comment les stars de l'audiovisuel public se préparent à la commission d'enquête ». Cet article explique que France Télévisions mobilise beaucoup de moyens, beaucoup d'effectifs, beaucoup d'équipes pour préparer les personnes auditionnées à répondre à nos questions. On y apprend qu'on vous conseille de « *faire long, chiant, technique et lénifiant* » pour nous répondre, pour essayer de neutraliser un certain nombre de nos questions.

Lors de cette première audition, beaucoup d'internautes se sont interrogés sur le fait que Mme Saint-Réquier répondait aux questions que je lui posais en lisant des textes, des papiers, comme si les questions avaient été préparées à l'avance, comme si France Télévisions avait anticipé les questions que j'aurais pu vous poser.

Madame Saint-Réquier, vous a-t-on, d'une quelconque façon, transmis les questions que j'aurais pu vous poser ? Pourquoi avoir lu des papiers lorsque je vous ai posé des questions, alors que je ne vous ai jamais rien envoyé – aucun élément, aucune question ? Pourquoi avoir lu des papiers qui, semble-t-il, avaient été préparés ?

Mme Diane Saint-Réquier, ancienne chargée d'émission sur France TV Slash et créatrice du site www.sexysoucis.fr. Je pense qu'une partie de la réponse réside dans la question : effectivement, aucune question ne nous a été transmise, ni à moi, ni à France Télévisions. En revanche, on avait des petites idées sur ce qui pouvait se passer ; j'avais une petite idée des questions qui allaient être posées. Je me suis donc présentée devant votre commission d'enquête en m'étant préparée, tout simplement pour arriver avec des éléments de réponses, avec des éléments factuels, pour pouvoir apporter des réponses qualitatives. Voilà pourquoi je lisais les réponses que j'avais préparées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question était assez simple : est-ce que vous avez été aidée ? Est-ce que des moyens de France Télévisions ont été mis à votre disposition pour anticiper et préparer les questions de cette commission d'enquête ?

Mme Diane Saint-Réquier. Il n'y a absolument aucun moyen de France Télévisions qui a été mobilisé pour me préparer, puisque je ne fais plus partie des effectifs – si tant est que j'en aie fait partie, puisque j'étais prestataire de France.TV Studio. Mais cela fait quatre ans que je ne suis plus prestataire pour France Télévisions. J'ai juste rencontré mon ancien contact de France Télévisions autour d'un café ; il a pu me rassurer un petit peu sur la manière dont ça allait se passer, parce que c'était la première fois que j'étais auditionnée par l'Assemblée nationale. Mais je n'ai pas été reçue au siège de France Télévisions, je n'ai pas été briefée, je n'ai pas été préparée. Je pense donc pouvoir affirmer que France Télévisions n'a dépensé ni temps, ni argent pour me préparer à cette audition.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Certaines personnes m'ont envoyé des déclarations que vous avez faites sur le réseau social Bluesky à la suite de l'audition. Je vous cite : « *J'étais bien stressée avant, oui, et je pense et j'espère ne pas être reconvoquée parce que les principaux sujets contentieux ont été abordés cette fois-ci. Le micmac, c'est des soucis d'agenda de la commission qui m'échappent complètement*. » Je vous remercie d'être revenue devant nous – c'est tout à votre honneur – mais je voudrais creuser un point. Qu'est-ce que vous entendiez en disant que « *les principaux sujets contentieux ont été abordés* » ? Selon vous, des sujets contentieux concernant France Télévisions ont-ils été abordés, et quels sont les thèmes que vous aviez en tête ?

Mme Diane Saint-Réquier. Les thèmes que j'avais en tête sont ceux sur lesquels vous m'avez interrogée la dernière fois. Je me doutais qu'il y aurait des questions concernant mon compte Twitter personnel même si, à mon sens, ce n'est vraiment pas l'objet de cette commission.

Je me doutais également qu'il y aurait des questions sur la pornographie, puisque je sais que c'est un sujet sur lequel les opinions, les positions sont très tranchées. Le comité ou l'association – je ne sais plus exactement – qui s'appelle « Pas avec ma redevance » avait déjà pointé cet épisode. Je me doutais que ça allait faire partie des sujets abordés. Et effectivement, tous ces sujets ont été discutés lors de ma première audition ; mais, bien sûr, je me tiens à votre disposition si vous avez d'autres questions sur d'autres sujets, avec grand plaisir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais poser des questions à l'ensemble des intervenants, mais je me permets une dernière question pour vous, madame Saint-Réquier, car votre première audition a suscité beaucoup de réactions. Je vous posais la question de la promotion et de l'incitation à consommer des contenus à caractère pornographique, notamment transsexuels, alors que France TV Slash est une plateforme dédiée aux 15-35 ans, soit à un public en partie constitué de mineurs – vous pouvez le vérifier sur le site de France Télévisions, qui a publié un communiqué de presse sur ce sujet. Pourtant, la loi interdit la promotion de contenus à caractère pornographique pour les mineurs. De plus, c'est payé par nos impôts.

Dans la réponse que vous avez formulée à la question que je vous avais posée, madame Saint-Réquier, vous expliquiez que la pornographie transsexuelle était une forme de pornographie plus éthique, ou de pornographie éthique, qui permettait de justifier cette promotion. Ça a interpellé beaucoup de personnes. En quoi la pornographie peut-elle être éthique ?

Mme Diane Saint-Réquier. Je vous remercie de revenir sur ce sujet, monsieur le rapporteur. Premièrement, je pense que c'est important de redire, comme nous l'avons fait la dernière fois, que l'audience de France TV Slash est composée de personnes majeures. La cible, ce sont des jeunes adultes entre 18 et 30 ans. Je pense aussi qu'il est important de rappeler la structure, comment ça s'est organisé, comment les contenus étaient décidés pour l'émission « Sexy soucis ». En l'espèce, on a en très grande majorité adapté des contenus qui venaient de mon site ; le fonctionnement de ce site, c'est de recevoir des questions d'internautes et d'y répondre.

J'ai pu retrouver cet épisode. Il s'agissait de répondre à une question posée par une personne. Ce n'est pas nous qui mettons un sujet comme ça sur la table. En l'occurrence, c'était un internaute, un jeune homme qui craignait que sa consommation de pornographie soit problématique du fait des contenus consultés. Cela explique qu'effectivement, dans ma réponse, j'ai mis en avant des contenus alternatifs plus éthiques, qui mettent en scène notamment le consentement des personnes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais poser une question à M. Dureux. En février 2023, Antonio Grigolini, alors directeur de France TV Slash, déclarait dans *Télérama* : « *Pour construire notre ligne éditoriale, on est parti des parcours de vie de jeunes adultes et des thèmes qui leur tiennent à cœur : la construction de soi, l'environnement, la consommation, la sexualité… Ce n'est pas du militantisme, c'est de l'engagement pour des valeurs, contre les discriminations, et c'est une utilité qu'on revendique*. »

En janvier 2026, le site Off Investigation rapporte des propos que vous auriez tenus, monsieur Dureux, au siège de France Télévisions, en juin 2025, face à la rédaction de France TV Slash. Vous auriez déclaré : « *Slash s'est construit avec des positions très engagées, voire militantes. C'était l'esprit il y a quelques années. On a essayé de changer ce positionnement mais, à présent, il y a une volonté de passer à autre chose*. » Est-ce que vous confirmez avoir tenu ces propos ? Est-ce que vous assumez aujourd'hui qu'il y a eu une dérive militante, en tout cas aux prémices de France TV Slash, alors payé par nos impôts ? Et est-ce que vous la condamnez ?

M. Alexandre Dureux, directeur délégué des programmes, chargé des contenus jeunes publics. Je vous remercie, monsieur le rapporteur, pour cette question. Je tiens d'abord à dire que j'ai été particulièrement étonné qu'une réunion à laquelle j'ai effectivement participé puisse être enregistrée à mon insu. Permettez-moi donc de faire part de mon émotion sur ce point.

La question que vous posez est importante. On l'a dit, France TV Slash s'adresse aux 18-30 ans. Dès la présentation au comex (comité exécutif), en 2017, de l'intention de créer cette offre, il était clairement indiqué que c'était une offre à destination des 18-30 ans. Ça a été repris d'ailleurs dès l'année suivante, en 2018, dans le rapport du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) sur l'activité de France Télévisions. Dans le rapport d'activité 2018, il était encore à nouveau clairement indiqué que c'était une offre à destination des 18-30 ans. Je tiens donc à le dire : l'offre France TV Slash, qui s'appelle désormais simplement Slash, s'adresse effectivement aux 18-30 ans, et cette position n'a jamais changé.

L'autre point concerne la ligne éditoriale de Slash, sur laquelle vous vous interrogez. Celle-ci s'est toujours construite sur deux piliers : le premier concerne la vie quotidienne des jeunes adultes, autour des grands sujets de préoccupation qui touchent les 18-30 ans. Les thèmes évoqués par Antonio Grigolini à l'époque sont effectivement extrêmement importants.

Le deuxième pilier concerne la culture des jeunes adultes, la culture populaire. On y parle aussi bien de musique, de jeu vidéo, de sport, de littérature, de manga, de tout ce qui constitue le socle d'une culture partagée des jeunes adultes. Un événement a particulièrement affecté tous les Français et toutes les Françaises, notamment les jeunes : le covid. Cette période s'est traduite par des confinements, avec une absence quasiment totale de culture. La culture a été totalement impactée, les salles de spectacle étaient fermées, les artistes ne pouvaient plus se produire, il n'y avait plus d'enregistrement d'albums, les stades étaient fermés, ce qui a évidemment fortement réduit l'activité sportive. De fait, pendant cette période, il y a eu une prédominance des sujets liés à la vie quotidienne, ce qui a créé un déséquilibre dans l'offre. Ce déséquilibre s'est traduit, à certains moments, par la perception par le public d'une offre avant tout portée sur des sujets liés aux préoccupations des jeunes adultes, notamment en ce qui concerne la lutte contre les discriminations.

Je vais essayer de faire court, mais la lutte contre les discriminations est un sujet extrêmement important pour France Télévisions. L'article 37 du cahier des charges nous le rappelle ; dès le préambule du cahier des charges, il est demandé à France Télévisions de faire preuve d'exemplarité dans la lutte contre les discriminations. Ainsi, la lutte contre les discriminations de tous genres a été un point extrêmement important de l'offre France TV Slash. J'ai fait part de ma position aux équipes en leur disant qu'on voulait remettre au même niveau les deux piliers qui s'étaient un petit peu déséquilibrés au fil du temps, notamment pendant toute la période covid, et encore un petit peu après. C'est ce que nous avons fait, et c'est ce que j'expliquais aux équipes dans cette réunion : on voulait véritablement remettre les deux piliers éditoriaux au même niveau, c'est-à-dire la vie quotidienne des jeunes adultes et la culture.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le temps nous étant compté, je vais désormais choisir quelques exemples, peut-être les plus éloquents. Vous expliquez en introduction que Slash était désormais une plateforme adressée plutôt aux jeunes adultes. À nouveau, vous pourrez retrouver le communiqué de presse initial de France Télévisions – je vous l'ai montré lors de la première audition, et je crois que je l'ai montré aussi sur mes réseaux sociaux –, qui indiquait que c'était une plateforme destinée aux 15-35 ans, donc aussi à un public mineur. Cela pose la question de la diffusion de certains contenus.

Sur la liste des contenus problématiques diffusés par Slash, je constate qu'une part importante est consacrée au militantisme écologiste, qui enjoint aux jeunes de s'engager dans des mouvances d'ultragauche et de gauche radicale. Le 22 mars 2019, par exemple, Slash a publié une vidéo sur ses réseaux sociaux – payés par nos impôts – intitulée « #Climat + Clito = #Clicli », en établissant un lien entre réchauffement climatique et sexualité féminine. La vidéo affirme que « ces deux combats sont liés car ils découlent du même problème : la soif de contrôle de l'homme sur la nature et sur la femme », tout en relayant des slogans issus de manifestations écoféministes et altermondialistes.

En septembre de la même année, un autre contenu faisait la promotion de la Marche pour le climat, qui est objectivement un rassemblement militant de gauche porté notamment par la militante Mathilde Caillard (« MC danse pour le climat »), qui est une ancienne assistante parlementaire de la députée LFI Alma Dufour. Elle ne s'en est pas cachée. Est-ce que vous considérez que la promotion de telles organisations, sans d'ailleurs dévoiler qu'elles sont des organisations d'extrême gauche associées à La France insoumise, a vraiment sa place sur le service public, alors que c'est payé par l'ensemble des Français ?

M. Alexandre Dureux. Je vais essayer de vous répondre de manière concise. Dans un premier temps, je veux dire à quel point le sujet écologique, ou en tout cas du changement climatique, est un point extrêmement important pour les jeunes adultes. J'ai quelques chiffres : 65 % des 15-35 ans – je tiens à préciser que c'est l'étude qui a choisi cette tranche d'âge – déclarent être très angoissés par les changements climatiques. L'écologie et le changement climatique sont donc bien un sujet de préoccupation.

Concernant les deux contenus en question, je n'ai pas envie de vous dire de bêtises car je ne les ai pas exactement en tête. Le premier était, me semble-t-il, lié à un documentaire diffusé par France TV Slash. C'était un extrait publié sur les réseaux sociaux qui renvoyait vers un documentaire. Un documentaire, comme beaucoup dans l'offre de France Télévisions, engage un point de vue d'auteur, de réalisateur ou de réalisatrice. L'extrait ne fait donc pas autre chose que de promouvoir un documentaire qui prend le temps d'explorer une thématique, avec un point de vue, comme beaucoup de documentaires de l'offre de France Télévisions.

Concernant l'autre format dont vous parlez, je ne l'ai pas spécifiquement en tête, mais je peux vous assurer que le sujet est traité avec la même préoccupation que l'ensemble des autres sujets, de la manière la plus objective et la plus neutre possible. Mais quand on fait référence à un documentaire qui engage le point de vue d'un auteur ou d'une autrice, d'un réalisateur ou d'une réalisatrice, on respecte évidemment ce point de vue.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'êtes pas censés ignorer que la loi Léotard de 1986 impose à votre groupe de respecter le pluralisme, l'indépendance et l'honnêteté. En l'occurrence, la question que je vous posais porte sur un reportage qui suivait la Marche pour le climat, qui est un rassemblement militant d'extrême gauche, et en faisait la promotion. À la tête de ce rassemblement, il y a une ancienne assistante parlementaire d'une députée de La

France insoumise, Alma Dufour. Vous avez une obligation de pluralisme au titre de France Télévisions. Est-ce que vous pouvez me citer un reportage ayant suivi un comité de jeunes identifiés plutôt à droite dans les milliers, voire les dizaines de milliers de contenus que vous avez proposés sur France TV Slash ? Je vous en ai cité quelques-uns qui faisaient la promotion de comités d'extrême gauche. Est-ce qu'il y en a déjà eu qui faisaient la promotion de comités d'organisations militantes ou étudiantes de droite ?

M. Alexandre Dureux. Je vous ai répondu que je ne me souviens pas de ce post-là car je n'étais alors pas en responsabilité – peut-être mes collègues auront-ils des réponses. Je peux vous assurer que nous nous assurons de la neutralité, ou en tout cas de l'équilibre, dans les contenus que nous proposons. Vous dites qu'on a donné la parole à – ou en tout cas mis en avant – quelqu'un d'engagé d'un côté de l'échiquier politique. Je peux vous assurer que, depuis que je suis en responsabilité, nous faisons extrêmement attention – et j'ai la conviction que mes collègues auparavant appliquaient la même règle – à traiter les sujets avec la plus grande neutralité, et à ce que les personnes à qui on donne la parole ne soient pas engagées politiquement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mais vous n'avez aucun exemple de respect du pluralisme que vous appliquez chez France TV Slash. Je vous cite des exemples de contenus qui visent à promouvoir des organisations de gauche ou d'extrême gauche. Vous n'avez aucun exemple à m'apporter alors qu'il y a des milliers de contenus proposés sur Slash depuis sa création, de reportages ayant suivi ou fait la promotion de mouvements militants plutôt orientés à droite.

Mme Tiphaine de Raguenel, directrice des publics et de la stratégie éditoriale. Vous parlez de la Marche pour le climat. Je pense que c'est important de resituer le contexte dans lequel les marches pour le climat avaient lieu en France. C'était dans les années 2020-2021, qui étaient marquées par une montée des mouvements écologistes et qui impliquaient particulièrement la génération à laquelle s'adresse Slash. On s'est fait l'écho de nombreux mouvements qui ont eu lieu à ce moment-là, et pas seulement des marches pour le climat. Et on s'est fait l'écho des marches pour le climat pour raconter la mobilisation des 18-30 ans plutôt que pour faire la promotion des leaders de ce mouvement. On a également parlé sur les réseaux de la Convention citoyenne pour le climat, qui avait lieu en 2020, qui n'était pas marquée politiquement. On a également fait la chronique de plusieurs luttes locales écologistes contre la bétonisation des terres dans le cadre de projets de centres commerciaux qui avaient mobilisé notamment le public auquel on s'adresse.

Par ailleurs, je tiens à préciser que le pluralisme de France Télévisions ne se résume pas au contenu de Slash. Il doit se lire à l'aune de l'ensemble des contenus de France Télévisions, qui sont d'ailleurs tous regroupés sur notre plateforme, ce qui permet de proposer des contenus de Slash avec beaucoup d'autres programmes. Je pense donc qu'on ne peut pas avoir une lecture du pluralisme de France Télévisions uniquement à partir des contenus de Slash.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez expliqué que Slash a aussi suivi des luttes locales écologistes. Effectivement, le 25 septembre 2019, le compte Instagram de Slash a suivi le procès de militants écologistes qui avaient illégalement décroché des portraits du président de la République, Emmanuel Macron, dans des mairies et qui étaient poursuivis pour vol en réunion. Je ne suis pas macroniste, je n'appartiens pas au bloc central : j'ai donc une forme d'objectivité dans la question que je vais vous poser. Vous avez interviewé quatre prévenus pour défendre leurs actions, et on les entend dire, je cite le reportage : « *La*

désobéissance civile permet d'aller décrocher des victoires concrètes. » Il n'y a eu aucune mise en perspective, aucune contradiction dans ce reportage. La vidéo se conclut d'ailleurs par ce message de Slash : « *Et toi, tu fais quoi pour le climat ?* », valorisant ainsi cette action illégale.

Est-ce que vous condamnez la diffusion de ces contenus qui valorisent des schémas, des organisations, des actes de désobéissance civile ? Est-ce que vous comprenez que cela puisse indigner des citoyens qui payent des services publics pour faire respecter l'ordre et pour faire en sorte que l'on vive dans une société avec davantage de concorde ? Est-ce que vous avez l'impression que ce genre de contenus améliore l'esprit de concorde républicaine que l'on peut attendre de nos services publics ?

Mme Tiphaine de Raguenel. C'est difficile de répondre. Je n'ai vraiment aucun souvenir du contenu auquel vous faites référence... Il est donc très difficile de répondre dans ce contexte. En tout cas, sur les autres contenus sur lesquels vous m'avez interrogée, notamment la reprise des marches pour le climat, il s'agissait de manifestations tout à fait pacifiques. À ce titre, il ne semblait pas problématique de s'en faire l'écho sur les réseaux sociaux de Slash.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Vous nous avez indiqué qu'il fallait considérer France Télévisions dans son ensemble pour juger de son respect de la pluralité. Voulez-vous dire par là que la pluralité n'existe pas forcément sur Slash et qu'elle est compensée par les autres pans de France Télévisions ? C'est ce que vous avez dit il y a quelques minutes.

Mme Tiphaine de Raguenel. Non, pas du tout, mais on ne considère pas que le pluralisme de France Télévisions se lise à l'aune d'une seule de ses offres. Par ailleurs, je tiens à préciser, comme on l'avait fait dans le propos liminaire, que l'offre de Slash ne se résume pas aux contenus que vous mentionnez. C'est aussi une offre qui propose des contenus de création, avec des fictions, des séries d'animation, des documentaires sur des sujets très variés, notamment sur la pop culture, et des programmes de flux. Je pense que c'est important de remettre cela en perspective.

Amandine Roussel peut vous rappeler le nombre de contenus qui sont publiés sur les réseaux sociaux de Slash chaque année et qui font l'objet d'un contrôle éditorial étroit. Il se peut que, dans certains cas, il y ait effectivement eu des contenus maladroits. Dans la plupart des cas, on s'efforce de les corriger. Cela fait partie du contrôle éditorial qu'on opère sur ces contenus.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Je vous remercie, mais ce ne sera pas nécessaire. Vous allez nous citer des contenus qui ne sont pas fléchés, ce que j'entends, mais ma question était de savoir, comme vous l'a demandé le rapporteur, s'il existe des contre-exemples des contenus qui sont fléchés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un autre sujet, un autre thème pour illustrer les questions légitimes que l'on peut se poser sur l'absence de neutralité et le traitement militant qui peut être fait sur cette plateforme qui coûte, je crois, près de 20 millions d'euros et qui a coûté près de 20 millions d'euros par an aux contribuables.

Le 2 juin 2020, vous avez publié le premier post d'une très longue série de contenus de soutien au mouvement Black Lives Matter et au comité Adama Traoré, intitulée « Black Lives Matter. Comment te mobiliser », avec une liste de cinq actions : signer des pétitions, faire des dons, afficher son soutien en ligne, manifester et soutenir le mouvement français,

notamment le comité Vérité pour Adama, dirigé par Assa Traoré. Dans la même semaine, un post a été consacré aux « artistes qui se mobilisent pour illustrer le mouvement Black Lives Matter ». Un autre affirme aussi que 2,5, c'est le nombre de chances supplémentaires pour un homme noir d'être tué par la police aux États-Unis. Un autre encore relaie une cagnotte destinée à financer les frais de justice de la famille Traoré. On trouve aussi un contenu intitulé « Comment être un.e allié.e pour Black Lives Matter », en écriture inclusive, appelant notamment à reconnaître son statut de privilégié si l'on est blanc, à embaucher des personnes noires, à participer à des cagnottes et se concluant par « Tu as d'autres idées ? Et toi, tu fais quoi pour être un.e allié.e du mouvement Black Lives Matter ? », en écriture inclusive.

Comment expliquez-vous que, en à peine un mois, il y ait eu près d'une dizaine de publications consacrées au comité Adama Traoré – comité d'ailleurs très décrié –, éminemment politiques, relayant des cagnottes de soutien et des thèses racialistes, appelant à embaucher des personnes noires, à participer à ces cagnottes, à reconnaître son statut de privilégié lorsque l'on est blanc ? Encore une fois, est-ce vraiment la vocation du service public de diviser, d'organiser, de trier les personnes en fonction de leur couleur de peau ?

Mme Amandine Roussel, directrice de la plateforme digitale et streaming Okoo-Slash. Je tiens d'abord à préciser le chiffre du budget de Slash : il n'est pas d'à peu près 20 millions d'euros par an, mais de 13,2 millions par an, et représente 0,6 % du budget total du groupe pour les programmes. Avec ces 13,2 millions d'euros, nous finançons de nombreuses créations originales – de la fiction, du documentaire, le secteur de l'animation française aussi, ainsi que des activités sur les réseaux.

Je rappelle aussi, parce que je ne reconnais pas forcément le Slash actuel dans tout ce qu'on entend – on pourra revenir plus tard sur tout ce qui est fait aujourd'hui sur ce média –, qu'on a fait un travail d'exploration, parce qu'on parle de questions qui datent d'il y a cinq ans, donc de 2020-2021. Pour ce qui est du mouvement Black Lives Matter, il faut se remettre dans le contexte : tous les médias français, lorsqu'il y a eu l'assassinat de George Floyd, parlaient de cette affaire. Les 20 heures de TF1 et de France 2 en ont parlé pendant seize semaines ; il y avait des répercussions en France, et Slash était là aussi pour rendre compte de mouvements sociétaux internationaux ou de leur impact en France.

Dans ce contexte, il a pu y avoir des posts sur les réseaux sociaux, pour rendre compte de ces mouvements et sans prendre position.

Je reviens sur l'affaire Adama Traoré, au sujet de laquelle nous vous avions déjà répondu lors de la précédente audition. Il y avait eu deux posts, et celui auquel vous faites allusion concernait une exposition de photos d'une artiste. Il ne comprenait pas de lien direct vers une cagnotte, mais il expliquait le contexte de l'exposition, qui était liée à une fondation. Nous avons effectué un travail d'archives, car l'équipe présente devant vous n'exerçait pas de responsabilités à ce moment-là. Ce post avait été modifié car nos prédécesseurs avaient compris qu'il suscitait une incompréhension.

M. Paul Joalland, responsable de France TV Slash. J'ajoute que ce post est toujours en ligne. Vous pouvez le consulter et voir qu'il correspond à ce qu'a décrit Amandine.

Comme je l'avais dit lors de notre précédente audition, ce post traite d'un sujet artistique, en accord avec l'article 4 de notre cahier des charges, qui vise à promouvoir les différentes formes d'art. Le titre exact de cette publication est « Changer le regard sur la jeunesse française grâce à la photo ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse.

Lors de son audition, le secrétaire général de France Télévisions a d'abord nié l'existence de ce post qui relayait une cagnotte pour le comité Justice pour Adama. Il a fini par la reconnaître en fin d'audition, lorsque je lui ai montré une capture d'écran. Un tel post constitue selon moi une entorse grave au principe de neutralité du service public. Le secrétaire général l'a lui-même reconnu et regretté.

Vous avez relayé la thèse d'un racisme systémique en France, notamment en présentant les personnes étrangères comme les victimes de discriminations généralisées. Je vais vous citer quelques exemples parmi bien d'autres.

Le 2 novembre 2019, vous faisiez la promotion du compte PayeTonHidjab, qui encourage le port du voile islamique tout en dénonçant les discriminations dans l'espace public. C'est payé par nos impôts.

Le 19 décembre 2019, France TV Slash proposait une interview de Matthieu Longatte, créateur de l'émission « Bonjour tristesse », comédien engagé, de gauche, radical. Il dénonçait le privilège blanc et « *le degré énorme d'islamophobie en France* ». En légende, Slash ajoutait qu'il s'exprimait sur la nécessité en tant que personne blanche de reconnaître son privilège.

Le 8 février 2020, un autre post intitulé « Tu t'appelles Farida ou Abdel, bonne chance pour trouver un boulot ! » a été publié. Il visait à illustrer une discrimination systémique à l'embauche en France et relayait une étude qui a été fortement contestée. Ses auteurs en ont d'ailleurs reconnu les limites méthodologiques.

Dernier exemple : le 16 juin 2000, dans la continuité des nombreux contenus de soutien au mouvement Black Lives Matter et au comité pour Adama Traoré, vous avez publié une vidéo qui saluait les déboulonnages violents de statues dans plusieurs pays en expliquant qu'il s'agissait d'images fortes et nécessaires pour obtenir une réparation symbolique.

Nous pourrions passer toute la soirée à citer des contenus de ce genre. Est-ce vraiment la vocation du service public d'en publier, en utilisant l'argent des Français ? Vous vous adressez à un public jeune. L'audiovisuel public a-t-il pour vocation de relayer auprès d'eux des thèses antiracistes qui divisent la société entre étrangers et Français ou entre blancs et noirs ?

M. Alexandre Dureux. Je vous remercie pour votre question.

Tout d'abord, comme je l'ai déjà dit, la lutte contre les discriminations est un sujet prioritaire pour France Télévisions, conformément au cahier des charges. Je peux vous assurer que l'intégralité des équipes qui travaillent pour Slash n'a qu'un seul objectif : exécuter le cahier des charges de France Télévisions.

Ensuite, vous faites référence à une période extrêmement particulière, comme l'a rappelé Amandine. La mort de George Floyd avait pris une place considérable dans le débat public, et le sujet était très présent dans les journaux télévisés de TF1 et de France 2. Vous faites état de certaines vidéos que nous n'avons pas forcément tous en tête, mais je répète que le sujet était extrêmement présent et que la période était compliquée du fait du covid. Je ne vais pas vous dire que nous assumons pleinement l'intégralité des posts que vous avez cités. Si certains devaient être corrigés, ils l'ont été. Un travail nécessaire a été fait pour revoir l'ensemble de l'historique des publications et pour corriger celles-ci ou les dépublier, si besoin.

Comme je l'ai dit, toutes les équipes travaillent avec un seul objectif : exécuter le cahier des charges et, surtout, créer du commun pour faire nation. Le rôle de Slash n'est absolument pas de diviser les Français mais, bien au contraire, de bâtir une culture et un civisme partagés. Nous essayons de le faire chaque jour dans nos posts. Je rappelle que nous en publions 5 000 par an sur les réseaux sociaux. Les exemples que vous avez cités concernent une période assez courte, durant laquelle il a pu y avoir des imperfections. Comme l'a indiqué Paul, elles ont été corrigées. C'est notamment le cas du post dont vous avez parlé et qui était susceptible d'être mal interprété.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). J'ai du mal à comprendre pourquoi on vous auditionne une deuxième fois. J'ai l'impression qu'il y a une forme d'acharnement. Je me rappelle d'ailleurs la précédente audition, au cours de laquelle M. le rapporteur s'était ému de tweets personnels de Mme Saint-Réquier parce qu'elle avait osé y parler de M. Zemmour – qui a pourtant été condamné de nombreuses fois, alors que Mme Saint-Réquier ne l'a jamais été.

Monsieur le rapporteur, j'ai l'impression que vous vous croyez dans un tribunal et que vous vous êtes trompé de carrière. Pour ma part, j'ai observé que les tweets personnels de Mme Saint-Réquier prenaient position contre la haine et la violence et pour l'égalité des droits – autant d'opinions qui vous posent problème, comme je le constate une fois encore à l'occasion de cette audition.

Vous reprochez à ceux que nous auditionnons de sensibiliser à la question écologique et à la lutte contre les discriminations. Vous présentez l'antiracisme comme une façon de diviser la société. C'est assez ubuesque. Je vous rappelle que l'article 1er de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dispose que les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit. Je ne vois pas où est le problème, à moins que nous ne remettiez en cause cette déclaration.

Mesdames et messieurs, je ne comprends pas ce qu'on vous reproche. En revanche, compte tenu de l'attitude du rapporteur et de sa défense de personnalités xénophobes, pensez-vous que ses positions sont compatibles avec les exigences de l'audiovisuel public ? Considérez-vous qu'il soit le plus à même de rédiger un rapport sur le sujet ? Craignez-vous que vos missions du service public soient menacées par la montée du fascisme ?

M. François-Xavier Ceccoli, président. Vous nous laisserez le soin de juger de la pertinence du rapport, mais vous pouvez bien entendu répondre aux autres questions !

Mme Thiphaine de Raguenel. En effet, il ne nous appartient pas de répondre à cette question-là.

Notre mission de service public consiste à proposer des contenus qui correspondent à notre cahier des charges. Aucun des contenus publiés par Slash n'y contrevient, ni n'a fait l'objet d'une mise en garde ou d'une intervention de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique). Comme l'a indiqué Alexandre, les contenus de Slash figurent bien chaque année dans le rapport d'exécution du cahier des charges de France Télévisions.

Par ailleurs, le projet Slash a été dès l'origine présenté de manière très détaillée aussi bien au comité exécutif de France Télévisions qu'à la DGMIC (direction générale des médias et des industries culturelles) du ministère de la culture et de la communication. Il s'est inscrit dès le départ dans le cahier des charges de France Télévisions.

On reproche souvent à France Télévisions d'avoir un public vieillissant. Les équipes qui sont devant vous sont engagées pour recréer un lien sur les réseaux sociaux avec une génération qui s'est assez considérablement éloignée de la télévision linéaire. Ces jeunes s'informent et consomment des contenus sur ces réseaux, où naît toute une génération de nouveaux créateurs de contenus. Telle est la mission de Slash, que nous effectuons avec le même contrôle éditorial que pour l'ensemble des programmes de France Télévisions.

Nous sommes humains et engagés dans notre travail. Il peut y avoir des erreurs et des contenus qui ont été insuffisamment contextualisés. Nous nous efforçons d'aborder des sujets dont on sait qu'ils ne font pas l'unanimité. S'agissant des questions de genre, je peux par exemple signaler une étude de l'Ined (Institut national d'études démographiques) qui mentionne que près de 20 % des jeunes femmes ne se sentent pas hétérosexuelles. Il nous semble important de traiter ces questions d'identité quand on s'adresse à cette population. On sait que ce sont des sujets sensibles, sur lesquels nous ne faisons pas l'unanimité. Mais il nous semble que ça fait partie de la lutte contre les discriminations.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Nous ne voulons pas dire que Slash aurait reçu des directives pour orienter ses contenus. Cependant, chaque journaliste ayant son propre ressenti et son vécu, on peut s'interroger sur leurs effets, notamment lorsqu'il s'agit de traiter des questions qui concernent la jeunesse. Vous avez cité une étude, mais arrivez-vous à garantir la pluralité des points de vue ? Comme nos concitoyens, nous souhaitons que tous les sujets soient traités de la même façon. On reproche souvent aux médias privés que l'on qualifie d'extrême droite de trop laisser transparaître les opinions de leurs journalistes, mais la même critique peut parfois être adressée aux médias publics, surtout lorsqu'ils s'adressent à la jeunesse.

Comment garantissez-vous l'équilibre entre la liberté d'opinion journalistique et le contrôle – je ne parle pas de censure ? C'est une question dépassionnée sur la manière dont vous abordez le sujet.

Mme Thiphaine de Raguenel. C'est une question compliquée. Les limites sont clairement posées par notre cahier des charges, que tous nos contenus respectent.

M. Alexandre Dureux. Il faut préciser que l'offre de Slash est composée à la fois par les programmes dont on a parlé, des programmes de création, des magazines et des divertissements, mais également par des contenus natifs proposés sur les réseaux sociaux. C'est principalement ces derniers que vous évoquez et qui vous posent un problème.

Les équipes qui produisent ces contenus natifs pour les réseaux sociaux travaillent dans le cadre d'un contrat de production exécutive, c'est-à-dire qu'elles dépendent intégralement de France Télévisions sur le plan éditorial. Ils sont réalisés par une équipe composée de certains journalistes, qui sont sous le contrôle permanent de France Télévisions, notamment par le biais d'équipes qui sont représentées ce soir.

Tous les sujets dont nous lançons la production ont évidemment été discutés et validés par des équipes internes de France Télévisions. Ils sont ensuite produits et validés par des équipes de France Télévisions. Enfin, ils sont mis à l'antenne par les équipes de France Télévisions.

Slash n'est pas un média d'information. L'offre en cette matière relève des équipes de France Télévisions chargées de l'information, dont celles de France Info, qui est un média très puissant sur les réseaux sociaux. Les journalistes qui travaillent sur les contenus natifs de Slash

font un travail comparable à ceux qui sont chargés d'autres magazines de France Télévisions, à ceci près qu'ils interviennent dans le cadre d'une production exécutive, c'est-à-dire que l'intégralité des contenus produits et diffusés sont validés en permanence par des équipes de France Télévisions.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Vous n'avez pas répondu à la question sur l'équilibre…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un autre contenu a pu indigner un certain nombre de personnes. Le 20 mai 2019, Slash a publié la première vidéo de la série « Ça me révolte », qui consiste à donner la parole à des militants défendant des pétitions. En l'occurrence, il s'agissait d'une avocate appelant à en signer une en faveur du rapatriement de djihadistes français et de leurs enfants retenus dans des camps après la chute de Daech, en insistant sur les conditions de vie difficiles dans ces derniers et sur leur insalubrité. Cette pétition affirmait notamment, sans aucune contradiction, que « *la position de l'État français obéit à la fachosphère* », en s'appuyant sur un sondage Odoxa de février 2017 selon lequel 67 % des Français étaient opposés au rapatriement des enfants de djihadistes.

Comment expliquez-vous qu'une plateforme du service public ait relayé une pétition appelant au rapatriement de personnes ayant rejoint une organisation terroriste et ce, à peine quelques années après des attentats terroristes islamiques qui ont causé la mort de centaines de personnes et durement éprouvé des millions de Français ?

Mme Thiphaine de Raguenel. Vous parlez d'un contenu très ancien, puisqu'il date de 2019. Nous n'en avons pas connaissance. Nous pourrons vous apporter des éléments d'information par écrit si vous le souhaitez, mais il est très difficile de répondre dès à présent en remettant ce contenu dans son contexte.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Êtes-vous en train de nous dire que ce genre de chose ne peut désormais plus se reproduire ?

Mme Thiphaine de Raguenel. Tout d'abord, je ne sais pas comment cela s'est exactement passé – nous manquons des éléments de contexte. Il est très clair que cela ne pourrait plus se reproduire.

Mme Amandine Roussel. Je n'ai pas non plus d'éléments de réponse précis, puisque cela remonte à 2019. Comme Thiphaine, je n'en ai aucun souvenir puisque je n'étais pas en poste.

Je reviens sur le sujet du pluralisme, en insistant de nouveau sur le fait que Slash ne traite pas de politique. Ce n'est pas un média qui traite d'information ou de politique. J'y travaille tous les jours, et nous n'en parlons pas. Par exemple, nous n'avons pas abordé la campagne des élections municipales. Nous ne traitons pas ces sujets-là.

En revanche, nous avons été très engagés dans le suivi des Jeux olympiques d'hiver, qui ont fait des millions de vues en février. Notre média relaie les grands événements de France Télévisions, qu'ils soient culturels ou sportifs. Voilà la ligne éditoriale de Slash.

Nous arrivons aussi à parler de pop culture lors de posts sur les réseaux sociaux ou à aborder des sujets sociétaux dans le cadre de documentaires de format long. Ainsi, nous avons diffusé en début d'année un documentaire sur l'impact des réseaux sociaux sur la santé mentale des jeunes ainsi qu'un autre sur les dangers de la chirurgie esthétique pour les jeunes femmes. Nous ne traitons pas de sujets politiques à proprement parler.

M. Paul Joalland. L'émission « Ça me révolte » faisait partie d'un programme de six numéros. Ils ont abordé le sujet dont le rapporteur a parlé, mais aussi un autre sur les Ehpad, si je me souviens bien. Je ne me rappelle plus les autres, même si je les ai vus récemment en gérant les stocks.

Comme vous l'avez dit, monsieur le président, cela ne peut pas se reproduire parce que nous avons testé ce programme et qu'il ne marchait pas. Dans ces conditions, il est aussi de notre devoir d'arrêter ce type de programme, et il n'y en a plus eu depuis 2019.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse.

Madame Saint-Réquier, en septembre 2019, alors que vous étiez une figure de l'audiovisuel public et de France TV Slash et que vous animiez l'émission « Sexy soucis », vous avez écrit sur les réseaux sociaux : « *J'ai plein de nouveaux* followers *ces derniers jours, donc piqûres de rappel : ACAB* [tous les policiers sont des bâtards] *; le racisme anti-blanc n'existe pas ; le féminisme qui exclut les femmes trans, les travailleuses du sexe ou les musulmanes n'est pas du féminisme ;* men are trash [les hommes sont des déchets] *; PMA pour toutes.* »

En avril 2021, vous adressiez également un « *Niquez vous !* » aux « éditorialistes blancs » que vous jugiez racistes.

En novembre, vous écriviez : « *Les Blancs, arrêtez d'expliquer aux racisés ce qui est ou non raciste* », ou : « *La France n'est pas un pays laïc. C'est un pays cathocentré, profondément antisémite et islamophobe.* »

Madame Saint-Réquier, pourquoi avez-vous choisi de travailler pour le service public alors que vous êtes aussi hostile à l'égard de notre pays et des Français ?

Mme Diane Saint-Réquier. Merci pour votre question, monsieur le rapporteur.

Je vois qu'on revient sur mes tweets personnels… Franchement, ça m'embête un peu. Je considère que ce n'est pas l'objet de cette commission. Par ailleurs, je suis désolée de me répéter mais, comme je l'ai dit la dernière fois, mes tweets personnels relèvent de ma liberté d'expression et d'opinion. Ils ne sont pas en lien avec le travail d'experte en santé sexuelle que j'ai réalisé pour France.TV Studio et France TV Slash.

Par ailleurs, et en toute honnêteté, vous en citez certains qui remontent à cinq ou sept ans, et je ne les ai pas tous en mémoire.

Je suis tout à fait disposée à répondre à vos questions sur mon travail et sur les publications que j'ai réalisées pour France TV Slash, ce qui me semble correspondre aux objectifs de cette commission. Mais je ne souhaite plus répondre à des questions sur mes tweets personnels. Je pense que ça suffit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose ces questions, qui sont légitimes dans le cadre de la commission d'enquête, c'est parce que, au moment où vous publiez ces propos sur les réseaux sociaux, vous êtes une figure du service public. Vous le revendiquez d'ailleurs sur votre compte Twitter « Sexy soucis » puisqu'on y fait le lien entre France TV Slash, l'émission et votre incarnation personnelle sur les réseaux sociaux. Ces tweets sont choquants.

J'interroge aussi les représentants de France Télévisions présents ce soir. Qu'est-ce qui a justifié que vous continuiez à faire confiance à Mme Saint-Réquier alors qu'elle publiait toutes ces outrances – qui sont d'ailleurs à la limite de la légalité, comme on l'a rappelé lors de votre précédente audition ?

Ça semble ne pas émouvoir Mme Soudais, mais appeler au meurtre d'une personnalité politique est profondément choquant. Cela peut d'ailleurs conduire à des poursuites pénales.

Qu'est-ce qui fait que vous avez choisi le service public de l'audiovisuel, alors même que vous considérez la France comme un pays profondément antisémite et islamophobe ? N'avez-vous pas l'impression d'avoir trahi les obligations d'honnêteté, d'indépendance, de pluralisme et de neutralité, pourtant importantes lorsqu'on exerce une mission de service public ? N'aviez-vous pas l'impression lorsque vous écriviez ces tweets outranciers – terme pudique – de rompre ces obligations ?

Mme Diane Saint-Réquier. Plusieurs choses.

Tout d'abord, je tiens à revenir sur le sujet du tweet que vous avez cité en partie lors de la dernière audition. Vous aviez dit qu'il comportait le slogan « Les prisons en feu, Zemmour au milieu », en m'attribuant ces propos. Mais vous aviez omis – sans doute était-ce un oubli de votre part – de préciser qu'il s'agissait du texte d'un graffiti dont j'avais pris la photo dans la rue et que j'avais publiée. Ce n'étaient pas mes mots. Il y a une différence entre tenir des propos en son nom et en relayer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cela excuse le propos ?

Mme Diane Saint-Réquier. Je pense en effet qu'il y a une grande différence entre tenir soi-même des propos et les relayer.

Pour ce qui est du fait que France Télévisions a continué à faire appel à moi, je souhaite apporter un élément de contexte : mon contrat avec France.TV Studio ne prévoyait pas le contrôle de mes comptes sur les réseaux sociaux et ne mentionnait pas de conduite à tenir sur ces derniers. Si cela avait été le cas, il est en effet probable que j'aurais rendu mon compte privé et que je n'aurais pas tenu les mêmes propos, sans quoi je me serais sûrement fait taper sur les doigts. Comme je l'ai dit la dernière fois, il se trouve que ça ne faisait pas partie de mon contrat, ce qui explique qu'il n'y a pas eu d'examen par France Télévisions de ce que je publiais, ni d'autocensure de ma part. Je me suis effectivement exprimée de manière très libre, sans que France Télévisions regarde ces publications.

M. François-Xavier Ceccoli, président. C'est un peu ce que disait le rapporteur : n'y aurait-il pas dû avoir un regard de France Télévisions ?

Mme Thiphaine de Raguenel. Nous pouvons apporter un complément d'information.

Comme nous avons pu le vérifier, Diane Saint-Réquier avait signé un contrat d'auteur avec France.TV Studio. Elle s'était engagée à respecter les règles déontologiques s'agissant des contenus qu'elle proposait pour France Télévisions et à se conformer aux règles éthiques de France.TV Studio.

Depuis mars 2018, une clause relative au respect de la charte éthique de France Télévisions a été introduite dans les contrats de France Télévisions et de ses filiales, notamment en ce qui concerne les publications sur les réseaux sociaux. Mais cette clause ne figurait pas

dans le contrat de Diane Saint-Réquier. Elle est désormais systématique, puisque les réseaux sociaux ont pris une place dans le débat qui est sans doute différente de celle qu'elle avait en 2018.

Pour ces raisons, comme l'avait rappelé Alexandre Dureux lors de la dernière audition, il n'y avait pas d'analyse systématique des publications sur les réseaux sociaux avant de choisir un collaborateur de France Télévisions. Cela a désormais lieu de manière plus systématique. Des procédures ont donc bien été mises en place pour être plus vigilant. Je tiens à rappeler qu'il s'agit de respecter le cadre légal et de ne pas tenir de propos racistes, violents ou destinés à corrompre les mineurs.

Il n'y a pas eu d'examen systématique des contenus publiés par Diane Saint-Réquier. Cela étant, la plupart d'entre eux ne contreviennent pas au cadre légal, même si on peut en discuter pour certains.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour ces précisions.

Si c'était à refaire, renouvelleriez-vous le contrat de Mme Saint-Réquier en ayant connaissance des prises de position qui figurent dans ses tweets ?

Si une autre personne incarnant France TV Slash ou France Télévisions tenait ce type de propos sur les réseaux sociaux, vous poseriez-vous la question de mettre fin à son contrat ? Avec le recul, quelle est votre analyse ?

Mme Thiphaine de Raguenel. Comme nous l'avions également rappelé lors de la dernière audition, Diane Saint-Réquier avait été choisie en raison de son expertise sur les sujets d'éducation à la sexualité. Nous avions mentionné qu'elle figurait dans le dictionnaire des expertes et qu'un certain nombre d'institutions avaient choisi de travailler avec elle sur ces questions. C'est bien pour ces raisons qu'elle a été choisie par France Télévisions et qu'elle a travaillé avec nous pendant de nombreuses années sur un sujet particulièrement important pour les jeunes adultes.

Comme elle, je pense que, si nous avions connu ses publications, nous l'aurions appelée à faire preuve de plus de mesure et peut-être à rendre ses comptes privés. C'est ce que nous serions amenés à faire désormais pour respecter la charte en vigueur.

Mme Diane Saint-Réquier. Je me permets d'ajouter une précision : il s'agissait de mon compte Twitter personnel et, à aucun moment, France Télévisions ni France TV Slash n'apparaissaient dans ma biographie. C'est un point important, même si je me rends bien compte maintenant que ce compte aurait dû être privé. Toutefois, il n'était en aucun cas lié à France Télévisions !

M. François-Xavier Ceccoli, président. Vous comprendrez que cela puisse tout de même susciter un certain émoi. En tout cas, je crois que si des mesures doivent être prises, il faut évidemment qu'elles soient appliquées de manière générale, quelles que soient les opinions exprimées.

Mme Thiphaine de Raguenel. On peut quand même signaler que, à la suite de notre précédente audition, un certain nombre de collaborateurs de France Télévisions ont été victimes de propos insultants et de menaces sur les réseaux sociaux – Diane n'y a pas échappé. C'est une situation difficile à supporter pour des gens qui ne sont pas ou plus exposés et qui travaillent plutôt dans l'ombre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez raison. De la même façon, à la suite de votre première audition, j'ai pu voir, madame Saint-Réquier, que vous n'aviez pas forcément retenu les leçons de pudeur qui pourraient s'imposer à un tel exercice, notamment sur les réseaux sociaux. Par exemple, vous vous êtes directement adressée à moi sur votre compte Bluesky, qui était public. Je vous cite : « *Perso, comme j'ai réussi à ne pas lui sauter à la jugulaire ni exploser de rire devant le ridicule de ses attaques, je considère que c'est une grande réussite.* » J'ai aussi reçu un certain nombre de messages, probablement de vos soutiens, dans les heures qui ont suivi l'audition, dont des messages de menace, raison pour laquelle je me permets de réagir à vos propos.

Je le rappelle, cette commission d'enquête a été approuvée démocratiquement, à la majorité, dans le cadre de la commission des affaires culturelles. Son rôle est de vérifier les éventuelles entorses au principe de neutralité, qui est très important, de l'audiovisuel public, que vous incarnez tous ce soir.

Comme vous le savez, mes questions, lors de la première audition, ont porté sur vos déclarations. Certes, vous vous exprimiez à titre personnel sur votre compte Twitter, mais celui-ci était public et on pouvait très bien faire le lien entre vos propos et votre action sur le service public. Vous avez tenu des propos qui, je le pense, peuvent être considérés par certaines personnes comme choquants, notamment vos propos contre les blancs, contre la police, ceux valorisant les appels au meurtre ou visant des personnalités politiques – même si visiblement Ersilia Soudais, sans les soutenir, ne les juge pas forcément choquants.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). C'est du harcèlement !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y avait également des contenus promouvant la pornographie transsexuelle payante auprès d'un public parfois mineur.

Bref, comprenez-vous qu'il ait pu y avoir une forme d'incompréhension et d'indignation de la part de certaines personnes, et que cela nous conduise à vous poser ces questions ? Je pense ne pas être le seul à m'être interrogé et que, à la lecture de ces contenus, d'autres Français se sont aussi posé ces questions.

Je retiendrai vos mots, monsieur Dureux. Vous convenez, et je trouve cela très honorable et très louable, que votre mission est de créer du commun et de favoriser un civisme partagé, que vous avez pu faire des erreurs et que vous n'assumez pas toutes les publications qui ont été faites sur France TV Slash. Ce qui compte, c'est qu'il y ait un peu plus de vigilance dans les contenus proposés et dans le choix des personnes incarnant la voix de France Télévisions. C'était l'objet de cette audition. Je vous laisse éventuellement compléter vos réponses.

Mme Alexandra Da Silva, *social media manager* de France TV Slash. Pour apprécier Slash aujourd'hui, il faut préciser que nous travaillons avec des grilles types et des thématiques précises, comme la vie quotidienne, le sport, les divertissements, les documentaires. Ainsi, les dernières semaines représentent parfaitement ce que nous souhaitons faire passer comme messages. Nous avons parlé de culture, de sport ; nous avons diffusé des documentaires ; nous avons mis en avant des talents, mais aussi des sujets liés à la vie quotidienne.

Pour ne prendre que quelques exemples, nous avons diffusé le témoignage d'un jeune agriculteur à son compte, qui lutte pour vivre avec 800 euros par mois ; un documentaire intitulé « Influence mortelle, la face cachée de TikTok », qui dénonce les dérives sectaires sur les

réseaux sociaux auprès des jeunes ; un autre documentaire intitulé « Je ne serai jamais parfaite », autour de l'image et de la chirurgie esthétique chez les jeunes femmes. Nous avons aussi parlé de sport, notamment lors des Jeux olympiques et paralympiques, événement que nous avons grandement accompagné et pour lequel notre communauté a salué notre traitement. Nous avons couvert le gala des Pièces jaunes, les Victoires de la musique. Et nous nous intéresserons bientôt aux festivals d'été, à Roland-Garros, au Tour de France.

Tout cela représente Slash. Il n'y a pas de mot d'ordre, pas d'appel à l'action, pas de militantisme.

M. Alexandre Dureux. Pour compléter les propos d'Alexandra, et comme je l'ai dit tout à l'heure, notre seule obsession est d'exécuter notre cahier des charges et de répondre parfaitement aux missions de service public, notamment à celle de créer du commun, de faire nation. J'y insiste, l'objectif est de créer une culture, un civisme partagé chez les jeunes – les 18-30 ans.

C'est dommage que nous n'ayons pas le temps d'en parler mais, sur les réseaux sociaux, nous sommes le contre-exemple de tout le monde. Sur les chaînes de télévision, on diffuse un contenu auquel tout le monde peut avoir accès. Nous, nous sommes sur des réseaux comme TikTok, Instagram, YouTube, où ce n'est pas du tout la même chose. C'est là où sont les jeunes, là où nous proposons nos contenus. Or, en face, il y a des algorithmes que personne ne connaît, ne voit, ni ne maîtrise, et qui changent très régulièrement. Je tiens à le rappeler car on dit que le service public doit s'adresser aux jeunes, ce qui implique d'aller là où ils sont présents, mais où les règles de l'audiovisuel, telles qu'on les connaît sur la télévision classique, ne sont pas du tout les mêmes.

Alors que les réseaux créent des communautés, nous, nous essayons de les regrouper, de faire en sorte qu'elles se rejoignent. Je comprends très bien vos questions, qui sont circonscrites à une période temporelle resserrée, mais aujourd'hui, comme l'a dit Alexandra, ce n'est absolument pas ce que nous faisons et, je le répète, nous n'avons malheureusement pas assez de temps pour en parler.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aurai une dernière question sur la partie financière. Vous avez expliqué que les coûts de production de France TV Slash étaient de 17 ou 18 millions d'euros.

Mme Amandine Roussel. De 13 millions d'euros !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pardon, 13 millions : donnons le chiffre exact, que je vous remercie de rappeler.

J'ai interrogé certains de vos concurrents, qui figurent dans le top 3 ou 5 des plateformes numériques générant le plus de visionnages en France, sur les différents réseaux – vous évoquiez vous-même TikTok, YouTube, Instagram. Ces plateformes ont un budget annuel oscillant entre 2 et 4 millions d'euros, contre vos 13 millions annuels. Comment expliquez-vous un tel écart, alors même que vous faites beaucoup de moins de vues qu'elles ? Est-ce que cela s'explique par le nombre de personnes associées ? Y a-t-il des coûts de structure que nous n'aurions pas en tête ? Comment faire moins d'audience avec un budget quatre à cinq fois supérieur à celui de vos concurrents ?

Mme Amandine Roussel. Les budgets que vous évoquez ne sont pas forcément connus de tous. Nous connaissons bien nos concurrents directs sur les réseaux sociaux qui, à ma connaissance, ont plutôt des budgets similaires au nôtre.

Je tiens aussi à dire qu'avec 13,2 millions d'euros nous remplissons des missions d'investissement dans l'animation française, ce que ne font pas nos concurrents. Nous créons des documentaires et menons des enquêtes longues, qui peuvent prendre plus d'un an. Ce fut le cas pour les documentaires que nous avons cités au sujet de la chirurgie esthétique ou de TikTok. Il en va de même de la fiction, que ne produisent pas nos concurrents.

Je replace les choses dans leur contexte, car Slash a tout de même généré un demi-milliard de vues en un an, il a multiplié par deux ses performances en deux ans et atteint une croissance de 50 %. Nous nous félicitons de ces chiffres et, eu égard aux coûts, nous estimons que le média remplit son contrat.

J'ajoute qu'il y a les concurrents français, dont les budgets, encore une fois…

M. François-Xavier Ceccoli, président. Et il y a les concurrents étrangers !

Mme Amandine Roussel. Exactement ! Nous évoluons, nous médias français, dans un contexte très international, notamment face à des plateformes comme Netflix, qui dépensent des milliards dans leurs programmes. Or, face à ces mastodontes, avec nos 13,2 millions d'euros, nous parvenons à nous faire une place dans le quotidien des jeunes. Cela nous importe beaucoup : comme l'a dit Alexandre Dereux, nous voulons faire du commun, mais aussi créer de la conversation et être présents.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Outre ces 13,2 millions d'euros, percevez-vous, comme votre grand frère, France Télévisions, dont 15 % des recettes proviennent de la publicité, des revenus annexes en complément de la dotation de la maison mère ? Si oui, de quelle manière et pour quels montants ?

Mme Tiphaine de Raguenel. Il y a de la publicité sur les contenus de Slash mais je ne saurais vous dire la part que cela représente dans les recettes publicitaires de France Télévisions…

M. François-Xavier Ceccoli, président. Je cherche à savoir quels leviers vous pourriez utiliser.

Mme Tiphaine de Raguenel. Ces leviers contribuent effectivement au financement, d'autant que les 18-30 ans constituent un public particulièrement recherché par les annonceurs. Nos contenus sont donc intéressants pour eux.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Je suppose que ces revenus s'ajoutent au 13 millions d'euros ?

Mme Tiphaine de Raguenel. Pour comparer plus précisément notre offre avec celle de nos concurrents, il faut savoir que la part dédiée aux contenus natifs sur les réseaux sociaux et à l'ensemble des publications représente environ 8 % de notre budget de 13 millions d'euros.

M. Alexandre Dureux. En réalité, je ne sais pas avec quels concurrents vous pouvez nous comparer, car si vous faites référence à des médias sur les réseaux sociaux, qui ont effectivement des audiences supérieures aux nôtres, les budgets que vous annoncez me

semblent relativement sous-estimés. Si on prend les très gros médias sociaux, que je ne citerai pas, ils disposent d'équipes extrêmement importantes. Brut, par exemple, qui produit beaucoup d'information, a une très grande équipe. Konbini, qui a été vendu il n'y a pas très longtemps, a connu une restructuration et beaucoup de licenciements. Je ne sais pas sur quelle base vous vous appuyez, mais comme l'ont dit Amandine et Tiphaine, les 13 millions dont nous disposons sont utilisés pour produire un ensemble de contenus. La partie native, destinée à des réseaux comme TikTok ou Instagram, représente moins de 8 % de notre budget. Ce ne sont donc pas du tout les mêmes échelles.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Ces chiffres sont difficiles à trouver car ils sont noyés parmi d'autres. Comment qualifieriez-vous votre trajectoire budgétaire ? Est-elle plutôt stable ? Vous donne-t-on davantage de moyens ? Ou, malheureusement, la tendance est-elle à la baisse ?

Mme Amandine Roussel. La trajectoire est globalement stable. Selon les années et les projets, elle peut fluctuer, mais nous sommes toujours autour de 0,5 ou 0,6 % du budget total de France Télévisions. Nous étions à 13 millions en 2025 et à 16 millions en 2024 – peut-être que votre chiffre, monsieur le rapporteur, datait d'il y a deux ans. Ces fluctuations peuvent aussi être le résultat de décalages d'exercice : il y a 3 millions qui peuvent glisser, mais globalement nous sommes stables.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Je vous remercie, mesdames et messieurs, d'être revenus pour une seconde audition.

La séance s'achève à vingt heures vingt.

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Charles Alloncle, Mme Céline Calvez, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Ersilia Soudais.

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition conjointe, ouverte à la presse, des représentants de France Médias Monde (FMM), de Radio France Internationale (RFI) et de France 24 : Mme Marie-Christine Saragosse, présidente-directrice générale de FMM, M. Roland Husson, directeur général de FMM en charge du pôle ressources, M. Jean-Marc Four, directeur de RFI, et Mme Vanessa Burggraf, directrice de France 24 2

– Présences en réunion 44

Jeudi
26 mars 2026
Séance de 9 heures

Compte rendu n° 52

SESSION ORDINAIRE DE **2025-2026**

Présidence de
M. François-Xavier Ceccoli
Secrétaire de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à neuf heures cinq.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Mes chers collègues, nous auditionnons les représentants d'un acteur important de l'audiovisuel public : France Médias Monde (FMM). Je vous prie de bien vouloir excuser l'absence du président Patrier-Leitus qui, membre du conseil d'administration de France Médias Monde, ne pouvait présider cette audition et a choisi de se déporter.

France Médias Monde est un groupe peu connu réunissant trois médias à vocation internationale : France 24 ; RFI (Radio France internationale), qui émet en français et dans plusieurs autres langues ; Monte Carlo Doualiya (MCD), radio généraliste. Ces chaînes et ces radios sont bien connues de nos compatriotes vivant hors de notre beau pays. À ces antennes s'ajoutent plusieurs offres numériques, dont InfoMigrants et la toute récente ZOA, média 100 % numérique créé en octobre dernier, pensé pour les jeunes Africains francophones.

En 2024, France Médias Monde a touché 254 millions de personnes chaque semaine, dont 179 millions par le biais de ses antennes télévisées et radiophoniques, et 74 millions par le biais de ses offres numériques, soit une proportion assez impressionnante. France Médias Monde est fondamentale en cette période où le *soft power* revêt une importance décisive. Vous avez également investi avec force les réseaux sociaux, à tel point qu'en 2024, vous avez atteint plus de 200 millions de vues sur TikTok, soit une multiplication par neuf en un an.

Votre budget repose principalement sur des ressources publiques : une fraction des recettes de TVA vous est affectée, comme aux autres médias publics, à hauteur d'environ 273 millions d'euros ; vous recevez en sus une dotation d'environ 5 millions d'euros au titre de la mission *Aide publique au développement*. Vous bénéficiez également de quelques contributions externes et de revenus publicitaires, qui constituent quelque 5 % de votre budget.

France Médias Monde comptait 1 830 ETP (équivalent temps plein) au 31 décembre 2024, dont près de 60 % de journalistes. On le constate aisément, France Médias Monde est donc un acteur important de l'audiovisuel public. Je vais rapidement vous présenter avant que les échanges ne puissent avoir lieu.

Madame Marie-Christine Saragosse, dès votre sortie de l'ENA (École nationale d'administration), vous travaillez dans le secteur public audiovisuel, d'abord au service juridique et technique de l'information (SJTI) au ministère de la communication, puis au sein du cabinet de Catherine Tasca, alors ministre déléguée à la francophonie. Vous y êtes chargée de l'action audiovisuelle extérieure de la France. Après un passage au ministère des affaires étrangères, vous rejoignez TV5, dont vous devenez vice-présidente en 2001. Après avoir occupé la direction de la coopération culturelle et du français du ministère des affaires étrangères, vous devenez directrice générale de TV5Monde en 2008. En octobre 2012, vous êtes nommée PDG de l'Audiovisuel extérieur de la France (AEF), devenu France Médias Monde le 27 juin 2013. Vous êtes reconduite à la tête de France Médias Monde par le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) en 2018, puis par l'Arcom en 2023 pour un troisième mandat.

Monsieur Roland Husson, à votre sortie de l'ENA, vous débutez votre carrière au ministère de la culture et de la communication comme adjoint, puis chef du bureau du secteur de l'audiovisuel public. En 2005, vous rejoignez la direction générale de la concurrence de la Commission européenne. En 2008, vous êtes nommé directeur des affaires européennes et internationales du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée), dont vous devenez

sous-directeur en 2010. Après un passage dans le secteur privé, vous devenez, en septembre 2015, directeur-adjoint de l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD), avant de devenir directeur-adjoint du cabinet d'Audrey Azoulay, ministre de la culture et de la communication, que vous retrouvez par la suite à l'Unesco où vous êtes conseiller de la directrice générale. Depuis le mois de juillet 2023, vous êtes directeur général de France Médias Monde, en charge du pôle ressources.

Monsieur Jean-Marc Four, vous débutez votre carrière de journaliste à Radio France comme présentateur et reporter, avant de devenir correspondant à Londres pendant quatre ans. De 2006 à 2010, vous êtes producteur de l'émission d'actualité internationale « Et pourtant elle tourne » sur France Inter, avant de devenir directeur de la rédaction de France Culture pendant quatre ans. Vous retrouvez ensuite France Inter, où vous êtes directeur de la rédaction, poste que vous cumulez avec celui de directeur de l'information internationale de Radio France à partir de 2018. Vous avez été nommé directeur de RFI en mai 2023.

Madame Vanessa Burggraf, enfin, vous avez une double formation en lettres et en communication politique. Vous débutez votre carrière comme assistante de Catherine Ceylac dans son émission bien connue « Thé ou Café », avant de travailler quelque temps sur la chaîne Bloomberg. Vous devenez ensuite présentatrice sur TV5Monde. En 2006, vous participez au lancement de la chaîne d'information France 24. Après une brève expérience de chroniqueuse dans l'émission « On n'est pas couché » de Laurent Ruquier, vous devenez adjointe au directeur de France 24 en 2017. Vous en êtes la directrice depuis juin 2021.

Merci à tous les quatre d'être là. Je vous invite, lorsque vous prendrez la parole pour la première fois, à déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Marie-Christine Saragosse, M. Roland Husson, M. Jean-Marc Four et Mme Vanessa Burggraf prêtent successivement serment.)

Je vous laisse la parole pour un bref propos liminaire.

Mme Marie-Christine Saragosse, présidente-directrice générale de France Médias Monde. Merci Monsieur le président. Tout d'abord, je tiens à vous remercier de nous donner l'occasion de parler de France Médias Monde ce matin. Dans le contexte international un peu invraisemblable que nous vivons, France Médias Monde remplit des missions de service public plus indispensables que jamais.

Vous l'avez dit, France Médias Monde est la société nationale de programme en charge de l'audiovisuel extérieur de la France. Trois médias la composent : France 24, qui diffuse de l'information en quatre langues 24 heures sur 24 ; RFI, qui émet en français et en seize autres langues ; MCD, radio française publique et laïque, en langue arabe. Et elle propose trois offres thématiques, dont la dernière est effectivement intitulée ZOA, ce qui signifie « étoile » en langue mandingue, pratiquée au Sahel. Au total, nous émettons à l'échelle du monde en vingt et une langues.

La France est donc dotée d'un audiovisuel extérieur puissant, ce qui est l'apanage des grands pays. Plus particulièrement, tous les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que l'Allemagne avec *Deutsche Welle*, se sont dotés de tels outils. Ces missions

internationales n'entrent dans aucun modèle commercial. Aucun marché ne suffit à financer une chaîne d'information continue en vingt et une langues à l'échelle de la planète. Au demeurant, nos quelques homologues sont aussi financés sur des fonds publics.

À l'échelle mondiale, France Médias Monde est porteur de notre modèle démocratique, d'abord grâce à ce qui est le meilleur rempart contre les manipulations de l'information : une information libre, indépendante, équilibrée, pluraliste, issue du terrain. Dans certaines régions, nous sommes les seuls médias français : je pense par exemple au Nord-Kivu, en République démocratique du Congo (RDC), plus grand pays de la francophonie, ou au Soudan, pour ne citer qu'eux.

Cette information française que nous délivrons – même en langue étrangère, elle est toujours française – est une denrée rare à l'échelle du monde, car nous vivons – j'utilise ce mot à dessein – une guerre hybride. Nous sommes en guerre. Nous vivons en guerre à l'international. J'utilise le mot de l'état-major des armées (EMA) et du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE). Dans cette guerre hybride, il y a la guerre conventionnelle, que l'on voit, et la guerre de l'information, qui en est une composante majeure, d'autant qu'elle est moins onéreuse.

Elle induit un essor des infox ; elle est accentuée par l'intelligence artificielle. Pour démystifier – *to debunk* en anglais – les fausses informations, nous nous sommes organisés en conséquence. Nous avons le principal impact pour la France auprès des publics internationaux dans toutes nos langues, en particulier dans les langues africaines, par lesquelles les infox prospèrent, en arabe, en persan, en russe et en chinois.

Nos médias sont également des promoteurs des valeurs humanistes et des principes démocratiques défendus par notre pays dans le monde : l'égalité entre les femmes et les hommes ; la liberté d'expression ; la laïcité, qui est probablement le concept le moins répandu dans le monde ; la diversité. Nous portons également les grands enjeux de la lutte contre le dérèglement climatique et avons un engagement très fort en faveur de la francophonie et de la langue française dans un monde plurilingue.

Enfin, France Médias Monde participe à la projection internationale de notre pays. Nous sommes en effet une caisse de résonance mondiale et plurilingue de nos industries culturelles et créatives, de nos artistes, de nos penseurs, de nos chefs d'entreprise, de notre art de vivre, de nos sportifs.

Nous faisons vibrer, en temps universel, selon l'expression utilisée dans les médias, car nous couvrons tous les fuseaux horaires, le monde entier autour de grands événements. Je pense en particulier à celui qui m'a le plus frappé : la réouverture de Notre-Dame de Paris, qui a suscité un engouement incroyable. Je pense aussi aux Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024 et à la récente Coupe d'Afrique des nations (CAN).

France Médias Monde est un acteur qui compte. Permettez-moi, monsieur le président, d'actualiser les chiffres que vous avez donnés, en livrant ceux de 2025. Nous comptons actuellement environ 270 millions de téléspectateurs, auditeurs ou internautes chaque semaine, soit une croissance d'environ 10 % par rapport à 2024. Cette progression importante est notamment portée par la forte hausse du numérique. En 2025, 5 milliards de vidéos et de podcasts ont été vus et écoutés, soit une croissance de 27 %. Nous comptons 128 millions d'abonnés sur les réseaux sociaux. Lorsqu'il s'agit de *debunker*, nous avons donc un impact.

Pour faire tout cela, nos moyens sont limités. Nous ne pesons que 7 % du budget de l'audiovisuel public, avec 288 millions de dotation publique, issue de la recette affectée du compte de concours financiers *Avances à l'audiovisuel public* et du programme 209 *Solidarité avec les pays en développement* de la mission *Aide publique au développement*. C'est un coût très faible pour la Nation. Pour en donner un ordre de grandeur, nous l'avons rapporté à ce que cela représente par mois – durée usuelle d'un abonnement aux médias – et par Français de plus de 15 ans : il est de 40 centimes, soit 5 euros par an !

Notre groupe est très contraint. Il mène une politique extrêmement rigoureuse en matière de dépenses. La fusion dont il est issu, réalisée en 2012, a provoqué une démarche d'économies permanente et de rationalisation. Nous avons mené trois plans de départs volontaires (PDV) et d'importantes réformes des métiers ; des fonctions supports ont été mutualisées ; des synergies très fortes ont été trouvées entre les chaînes.

Notre trajectoire budgétaire a toujours été sous forte contrainte, la fusion de 2012 ayant entraîné une baisse initiale de 12 % de la dotation publique en 2012, suivie, au cours des treize années suivantes, d'une baisse de 14,5 % en euros constants. Nous avons pourtant mené des développements importants : l'introduction des langues africaines sur RFI, lesquelles sont fondamentales, dans la bande sahélienne en particulier ; l'introduction de l'espagnol sur France 24 : le dispositif de sûreté qui arrime nos journalistes dans les zones dangereuses ; la cybersécurité, car nous subissons en permanence des attaques ; la transformation numérique.

À l'international, nos concurrents amis bénéficient de budgets largement supérieurs au nôtre : *BBC World Service* a ainsi un budget de 485 millions d'euros, *Deutsche Welle* de 425 millions – nous avions le même budget en 2012. Quant à la Russie et à la Chine, elles investissent des milliards dans leur audiovisuel extérieur. Les chaînes panarabes ont également des budgets considérables. Or le contexte international est sans précédent, me semble-t-il, depuis la Seconde guerre mondiale. Il nous oblige à être à la hauteur des enjeux. Dans ce chaos informationnel, pour nous, l'impartialité des médias de France Médias Monde est essentielle.

Les enjeux, pour des médias internationaux, sont un peu différents de ceux des médias nationaux. Parce que nous nous adressons à des publics du monde entier, nous devons nous conformer non seulement à la réglementation française mais aussi à celles des pays où nous sommes diffusés, parfois sur des supports de souveraineté – la bande FM dépend de chaque pays –, et où nous sommes parfois aussi suivis que les médias nationaux, tout particulièrement en période de scrutin. Nous couvrons aussi des zones de conflits, où la polarisation entre belligérants est très forte et où les camps s'affrontent.

C'est pourquoi nos médias s'appuient sur un cadre déontologique et éditorial très exigeant, fondé sur un corpus de textes et de chartes élaborés collectivement. Évidemment, la loi est notre horizon. Ensuite, il y a le cahier des charges. En interne, nous avons rédigé une charte de déontologie, Nous encadrons nos partenariats et collaborations extérieures. Nous avons rédigé un guide du bon usage de l'IA et un guide de l'investigation. Nous avons une politique de rectification.

Nous avons une organisation dédiée à la déontologie, dans le cadre de notre Chipip (comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes), présidé par M. Hervé Brusini, qui fonctionne bien et qui nous est vraiment précieux. Nous avons également une commission interne de déontologie qui rassemble les SDJ (société de journalistes), les directions de chaîne, le médiateur et moi-même.

Chaque rédaction s'appuie sur une organisation hiérarchique très claire – directeur, directeur-adjoint, rédacteur en chef – pour assurer le respect du cadre éditorial et déontologique 24 heures sur 24. Ces rédactions fonctionnent en collégialité : chaque matin, tout le monde se réunit en conférence de rédaction. Ce cadre est transparent ; vous le trouverez sur le site institutionnel de France Médias Monde,

Parmi nos spécificités, il faut également signaler l'enracinement de France Médias Monde sur le terrain. Nos médias sont au plus près des faits pour les vérifier. Ils produisent une information souvent sourcée, issue du terrain et documentée. Nous pouvons le faire parce que nous disposons d'un important réseau de correspondants, dans tous les pays. Actuellement, beaucoup de Français ont sans doute découvert Siavosh Ghazi, notre correspondant en Iran, qui passe sur de nombreux médias français.

Nous avons des envoyés spéciaux permanents et des grands reporters, sachant qu'être sur le terrain a un coût évidemment. Nous ne nourrissons pas notre information de seuls débats, pour utiles qu'ils soient. Nous sommes en prise directe avec le monde par le biais de reportages de terrain, qui sont l'essence du journalisme à nos yeux.

Cette stratégie de proximité avec nos publics est soutenue par nos rédactions implantées localement à Dakar, à Nairobi, à Lagos, à Beyrouth, à Bucarest, à Bogota et à Phnom Penh. Elles nous permettent de cultiver la pluralité. Nous ne traitons pas un événement d'un seul point de vue, à sens unique. Nous donnons la parole à tous et à toutes : cent personnalités sont invitées chaque jour sur nos antennes. Notre groupe compte soixante nationalités, avec des parcours souvent très diversifiés. Nous assurons l'interaction avec le public – nous avons beaucoup d'émissions interactives – et abordons une très grande diversité de thèmes.

L'urgence internationale impose de nouveaux développements à notre groupe, que nous menons avec nos homologues de Deutsche Welle pour construire ce que nous avons appelé le bouclier pour l'information, qui rencontre un écho très favorable à l'échelon européen, avec le soutien de la France et de l'Allemagne. France Médias Monde, ce n'est pas la France d'un camp ou d'un autre, mais la France tout court. La France ne doit pas décrocher. Son message est très singulier. Elle doit continuer à faire entendre sa voix dans la conversation mondiale qui dessine les grands équilibres de demain. Je vous remercie et nous sommes prêts à répondre maintenant à toutes vos questions.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Le conseil d'administration de France Médias Monde a récemment approuvé un budget rectificatif pour 2025 présentant un déficit limité à 1 million d'euros, soit une très nette réduction par rapport au budget approuvé en 2024, qui prévoyait un déficit de 4,9 millions. Pouvez-vous détailler les économies ainsi effectuées, sachant que vous avez par ailleurs bénéficié d'une hausse des subventions publiques accordées à vos entreprises ?

M. Roland Husson, directeur général de France Médias Monde en charge du pôle ressources. En décembre 2024, nous avons en effet adopté un budget déficitaire de 4,9 millions. La loi de finances pour 2025, adoptée en février, prévoyait, grâce à l'adoption d'un amendement par le Sénat, une dotation supplémentaire de 2 millions visant à renforcer notre action. Nous avons fait le choix, en bonne gestion, de l'affecter à la réduction du déficit.

Par ailleurs, le MEAE, tenant compte du contexte international, nous a aussi alloué 2 millions d'euros supplémentaires pour renforcer notre action, ce qui nous a notamment

permis de lancer une opération spécifique en Moldavie, depuis notre filiale à Bucarest, lors des élections. Ces financements supplémentaires nous ont permis de ramener le déficit à 1 million.

Au surplus, je puis vous livrer un scoop : nos comptes, que nous arrêterons très prochainement, sont à l'équilibre ! Dans la gestion d'une entreprise, il y a des surcoûts et on parvient à faire des économies. Un surcoût important a été induit par la multiplication par huit du prix de nos licences FM décidée par le gouvernement sénégalais.

Nous avons réussi à revenir à l'équilibre grâce à une maîtrise des charges, due à l'exercice d'une contrainte permanente notamment sur RFI et sur France 24. Nous avons aussi fait des économies en décalant certains investissements, notamment des travaux d'électricité dans notre filiale de Bogota et certaines études. Par ailleurs, nous avions un litige avec l'Urssaf qui nous a finalement donné raison.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Vous avez des rédactions à l'étranger. Combien de personnes rassemblent-elles et quels sont les moyens dont elles disposent ?

Mme Marie-Christine Saragosse. Toutes n'ont pas la même taille. MCD dispose de soixante-dix ETP, RFI de 450 ETP et France 24 de 580 ETP. À l'étranger, la taille des rédactions varie. À Dakar, nous avons deux rédactions, en mandingue et en fulfuldé, qui sont deux langues stratégiques au Sahel. Chacune a une vingtaine d'ETP. À RFI, la rédaction de langue khmer compte une douzaine de personnes.

Nous n'émettons 24 heures sur 24 qu'en français, en anglais, en espagnol et en arabe. Dans les autres langues, nous émettons douze ou dix-huit heures par jour. Le nombre d'ETP en découle.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Nous avons devant nous deux dirigeants de France Médias Monde et deux dirigeants de chaînes. Comment cette dualité s'articule-t-elle ? Essayez-vous, pour réduire les coûts et être opérationnels, de réunir des activités sur un même site, y compris, dans certains endroits, tout ce qui a trait aux mesures de sécurité ? Est-ce qu'au contraire, chaque filiale vit sa vie, si j'ose dire ?

Mme Marie-Christine Saragosse. Nous sommes une société unique. Il y a une seule personne morale, France Médias Monde. La fusion a eu lieu en 2012. Ni RFI, ni France 24 n'ont la personnalité morale. Toutes nos directions supports sont fusionnées. Le pôle ressources rassemble notamment les finances, la DRH, les services juridiques, les services techniques et le service des achats. La communication et la distribution mondiales fonctionnent de façon globalisée et non par média.

La direction des environnements numériques, dans sa partie commune, construit les mêmes architectures pour tout le monde. L'essentiel est à Issy-les-Moulineaux, où nous serions, mesdames et messieurs les députés, très heureux de vous accueillir pour vous présenter les équipes – voir simultanément les émissions en vingt et une langues a quelque chose de saisissant.

Nos rédactions délocalisées procèdent d'une stratégie délibérée de proximité linguistique et géographique. Il peut s'agir de faire des économies. Par exemple, notre filiale de Bogota se situe dans le fuseau horaire de l'Amérique latine que nous couvrons en espagnol prioritairement. Si nous étions en France, nous travaillerions la nuit, ce qui aurait un coût différent.

Mais c'est aussi une question de proximité, pour nourrir la confiance avec nos auditeurs. Nous sommes dans un monde de défiance. Souvent, les citoyens n'ont plus confiance ou moins confiance en leurs médias. Cette proximité nourrit la confiance. ZOA, dont la rédaction est composée de jeunes issus de nombreux pays d'Afrique, s'adresse d'une autre façon aux jeunes Africains, qui, dans certains pays, représentent 60 % de la population. C'est en nourrissant cette proximité que l'on crée la confiance et que l'on crée nos audiences.

En matière de sécurité, nous ne transigeons pas : c'est notre obsession. Nous avons créé une direction de la sûreté, dirigée par un lieutenant-colonel en retraite. Nous avons des procédures adossées à une cartographie des risques, avec des couleurs différentes selon les zones, ainsi qu'une formation et un arrimage quotidien.

En ce moment, nous avons quarante correspondants dans les douze pays concernés par les événements au Moyen-Orient, et vingt envoyés spéciaux couvrant douze pays dans une dizaine de langues. Ils sont quotidiennement arrimés et, s'ils sont confrontés à des choses trop difficiles, soutenus psychologiquement, parce que le choc post-traumatique peut créer une mise en danger. Nous ouvrons nos formations à l'ensemble du secteur audiovisuel, public et privé.

M. François-Xavier Ceccoli, président. En décembre dernier, vous avez renforcé l'accessibilité de programmes de RFI en russe, dont une sélection de contenus et vidéos est désormais diffusée sur le bouquet satellitaire Svoboda, opéré par Reporters sans frontières (RSF). Ce bouquet, qui vise à garantir l'accès à une information fiable, vérifiée et indépendante, permet de lutter, notamment en Russie, contre une désinformation et une propagande dont ce pays, malheureusement, n'a pas le monopole.

On ne peut que saluer cette initiative. En avez-vous pris d'autres du même ordre ? Certains pays d'Afrique connaissent également des régimes autoritaires, où la pertinence de l'information peut être mise en doute, notamment par des médias à la solde du pouvoir en place. Par ailleurs, ces initiatives sont-elles dictées par votre cahier des charges ou relèvent-elles de votre seule initiative ?

Mme Marie-Christine Saragosse. Le cas russe, évoqué par Roland Husson et moi-même, est à l'origine du bouclier pour l'information visant à protéger nos démocraties des manipulations, particulièrement en période de scrutin, et des ingérences étrangères. Nous avons notamment pris l'initiative, à compter du mois d'août 2025, de monter en puissance en Moldavie, dont les élections à venir subissaient une forte ingérence russe. Nous avons fait monter en puissance le roumain, qui est l'une des langues de la Moldavie, grâce à notre rédaction de Bucarest, et le russe depuis Paris. Nous avons notamment recruté un animateur de communauté, hélas en CDD car il s'agissait d'une aide ponctuelle du MEAE, pour développer nos émissions en russe.

Nous avons obtenu un résultat extraordinaire, qui nous encourage. Pour notre bouclier pour l'information à venir, qui semble retenir l'attention des autorités bruxelloises, cette opération en Moldavie a fait figure de test pilote. Nous devons renforcer le russe. Nous avons multiplié par cinq les résultats des vidéos dans cette langue : en quelques mois, le nombre de vues est passé à 60 millions. Nous prévoyons une montée en puissance, à côté du russe, de l'ukrainien, un lancement de l'arménien en vue des élections très importantes qui se tiendront en juin prochain en Arménie d'où nos collègues nous contactent pour nous expliquer à quel point la pression de l'Est est forte. Nous voulons défendre une information vérifiée et équilibrée.

En Afrique, le travail de lutte contre la désinformation est en quelque sorte une obsession pour nous. Nous sommes assaillis de toutes parts et nos marques sont attaquées : on leur fait dire n'importe quoi. Chaque jour, nous sommes confrontés à des détournements, qu'il s'agisse de RFI ou France 24 : par le recours à des *deepfakes*, des personnes font parler nos journalistes avec leurs voix mêmes pour diffuser de fausses informations.

Nous avons organisé une cellule à France 24, « Les Obs » : elle s'appuie sur un réseau de 5 000 citoyens engagés qui, sans être rémunérés d'une quelconque manière, font remonter des choses anormales à notre rédaction afin qu'elle fasse des vérifications. Par ailleurs, nous avons une cellule Info vérif à RFI. Enfin, un groupe WhatsApp réunit tout le monde.

Des correspondants dans chacune des langues sont spécialisés dans le débunkage, notamment à Dakar pour les langues africaines. Dès qu'on voit poindre une infox, on intervient pour la débunker. Il ne suffit pas de dire ce que ce n'est pas vrai, bien sûr, cela suppose un travail spécifique. Il nous faut aussi décider, souvent en lien avec Viginum, si on publie ou pas, c'est un choix stratégique car démystifier crée parfois de la publicité et de visibilité. Nous avons pour cela une cellule qui fonctionne en permanence.

Si vous êtes intéressés, je pourrais vous transmettre la revue que nous faisons tous les deux mois des principaux débunkages et des thèmes particulièrement intéressants à prendre en compte. Souvent, comme vous le savez, c'est la France qui est au centre des attaques. Elle a beaucoup de succès dans les opérations de désinformation, notamment en Afrique.

M. Jean-Marc Four, directeur de RFI. Permettez-moi, monsieur le président, de compléter les propos de Marie-Christine Saragosse.

Premièrement, l'omniprésence chaque jour de la désinformation est inimaginable. Les Françaises et les Français ne mesurent pas à quel point on y est confronté : c'est tout le temps, sur tous les réseaux sociaux.

Deuxièmement, à l'Est de l'Europe, il faut travailler avec des nouvelles langues, mais ne surtout pas lâcher le russe, bien au contraire. Il importe de le développer, notamment en visant les populations russophones de certains pays de cette zone. C'est un point majeur.

Troisièmement, sur le sol africain, la bataille se mène dans plusieurs langues. Évidemment, les cellules de vérification de RFI mènent des enquêtes, souvent communes avec France 24, qui sont diffusées en français. Mais au-delà, il y a tout un travail fait dans les langues africaines. Depuis Paris, la désinformation dans ces langues est moins visible mais elle touche des bassins de population énormes : plus de 100 millions de personnes pour le swahili, 70 à 80 millions pour le haoussa, sans parler du mandingue ou du fulfuldé. Si l'on était vraiment réaliste, il faudrait intégrer de nouvelles langues comme le lingala, l'amharique en Éthiopie, le malagasy à Madagascar car c'est aussi par elles que passe beaucoup la désinformation. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure d'aller en ce sens mais je peux vous assurer que les autres le font !

Mme Marie-Christine Saragosse. Nous essayons de trouver des financements européens. Cet aspect que vient d'évoquer Jean-Marc Four fait partie du bouclier pour l'information.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai beaucoup de questions à vous poser et, comme pour les autres auditions, je vous demanderai de faire des réponses les plus concises et efficaces possible.

Ma première question s'adresse à vous, madame Saragosse. Vous êtes présidente-directrice générale de France Médias Monde, holding qui regroupe la chaîne d'information en continu France 24 et la station de radio RFI. Chaque semaine, vos médias participent directement à l'influence de la France auprès de 270 millions de foyers répartis dans près de 180 pays, ce qui est considérable. Cependant, contrairement à de nombreux médias publics de par le monde, votre groupe connaît une spécificité : France 24 et RFI, même s'ils donnent à voir, à l'autre bout du monde, une part de la France et de sa vision, ne sont pas les porte-voix officiels du gouvernement français. À ce titre, vous bénéficiez d'une liberté éditoriale totale. Toutefois, si vous ne recevez pas de consignes du ministère de la culture, ni même du Quai d'Orsay, vous êtes financés chaque année à hauteur de 273 millions d'euros – près de 300 millions donc – par le contribuable français.

Vous en conviendrez, ces financements publics impliquent d'une certaine manière une contrepartie. Le 6 juin 2024, lors de votre audition devant le Sénat, vous avez affirmé : « *notre influence, c'est notre indépendance* ». Comment pouvez-vous nous garantir que cette indépendance éditoriale vous permet de contribuer le plus efficacement possible à la promotion d'un *soft power* à la française ?

Mme Marie-Christine Saragosse. France Médias Monde n'est pas une holding mais une société intégrée depuis 2012.

Je continue à redire que notre influence, c'est notre indépendance car notre indépendance garantit notre crédibilité. Le cahier des charges demande à notre actionnaire, l'État, de la respecter. Pourtant, nous portons la France, peut-être sa conscience profonde dans sa diversité, sa spécificité, sa singularité. J'en veux pour preuve le fait que lorsque le Mali, le Niger, le Burkina Faso décident de prendre notre pays comme bouc émissaire, ils nous coupent immédiatement, la Russie aussi d'ailleurs. Pourquoi ? Parce qu'ils savent parfaitement que notre présence nourrit un attachement à notre pays, porte ses valeurs, ses savoir-faire, son art de vivre, de ses chefs d'entreprise à ses grands cuisiniers, en passant par ses artistes et ses politiques. Même si notre cahier des charges limite à 25 % la part dédiée à l'actualité française, défile sur nos antennes l'ensemble des courants politiques français. La France est aimée dans le monde. Elle est parfois décriée, elle est parfois attaquée, mais elle est aimée et nous contribuons à cette image, même si nous ne sommes pas les seuls à le faire. Pour autant, nous ne recevons pas d'instructions sinon nous perdrions cette crédibilité et nous n'aurions plus cette audience et cette confiance du public dans nos médias.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous ai posé cette question, c'est que cette indépendance de la ligne éditoriale de France 24 a déjà donné lieu par le passé à la diffusion de discours que l'on peut qualifier de profondément antifrançais.

Je donnerai deux exemples. Le premier concerne le Niger où une junte militaire antifrançaise, soutenue en sous-main par la Russie, a renversé le gouvernement en place en juillet 2023. Le 21 août 2023, France 24 interviewait l'organisateur d'une manifestation pro-junte à Niamey en lui posant cette question : « *Votre principale demande, c'est le départ des troupes françaises. Pourquoi ?* ». Le deuxième exemple porte sur la couverture par France 24, le 4 septembre 2023, d'une autre manifestation à Niamey, avec cet intitulé : « Niger : nouvelle

manifestation pour réclamer le départ des soldats français ». Dans le reportage, une manifestante expliquait : « *Le pays, c'est pour nous. On n'a pas besoin des Français.* ».

Ces manifestations ont été couvertes et ces discours retransmis alors même que France 24 avait été interdite de diffusion au Niger depuis le 3 août 2023 : vous n'aviez donc aucune raison d'essayer de garder de bonnes relations avec la junte en place. Ma question est assez simple : alors qu'environ 60 % de la population d'Afrique francophone écoute RFI ou regarde France 24 chaque jour ou chaque semaine, comment expliquez-vous qu'y soient diffusés des discours antifrançais, qui contreviennent aux intérêts vitaux et stratégiques de notre État et exposent au risque de favoriser une forme de contagion servant des intérêts étrangers profondément hostiles à notre pays ?

Mme Marie-Christine Saragosse. Il y a l'indépendance, il y a aussi le pluralisme et la contradiction. Nos antennes ne peuvent pas être monochromes. Le Sénat, dans son rapport sur les ingérences étrangères, a conclu, après nous avoir auditionnés, que nous devions être le miroir inversé de Russia Today, Sputnik ou des médias chinois. Nous n'occultons donc pas ceux qui ne pensent pas comme la France. Nous rapportons des faits car le rôle des journalistes est d'éclairer l'opinion sur ce qui se passe, mais nous apportons la contradiction.

Cette couverture du Niger a laissé une très grande part à l'analyse française, à nos soldats, à nos chefs d'état-major, aux porte-paroles de l'armée, au ministère des affaires étrangères. Je peux même vous dire qu'au Burkina Faso, nous avons pu sauver l'ambassadeur de France. Alors que la foule marchait sur l'ambassade de France en hurlant que le président renversé y était caché, RFI a appelé le capitaine Traoré, instigateur du coup d'État, pour lui faire dire en direct que c'était lui qui détenait le président et qu'il ne se trouvait pas à l'ambassade. Nous avons fait stopper la manifestation !

Autre exemple : les Russes ont essayé de faire croire que derrière le retrait des troupes françaises au Mali, il y avait des charniers. Un drone de l'armée a enregistré des images de supplétifs russes, des légionnaires de Wagner, qui avec des soldats maliens traînaient des cadavres pour les enterrer derrière le camp français et faire croire à l'existence d'un charnier. Ce même drone a capté le son de leurs conversations en russe et en mandenkan. Non seulement nous avons repris ces images mais, grâce à nos rédactions en russe et en mandenkan, nous avons pu traduire leurs propos : « *N'enfonce pas trop, il faut que ça se voie* ». Nous avons fait des articles sur RFI et France 24 qui ont véritablement écrabouillé la tentative de manipulation des Maliens.

Peut-être que des erreurs sont commises et nous sommes les premiers à être prêts à les rectifier mais il ne faut pas occulter toutes les fois où c'est le contraire qui se produit, où nous rétablissons la vérité. Le pluralisme fait partie de notre cahier des charges et de nos missions.

Mme Vanessa Burggraf, directrice de France 24. Les deux sonores auxquels vous faites référence devaient faire partie d'un sujet et être assortis d'un décryptage, car nous n'en diffusons jamais sans contextualiser. Nous donnons la parole aux uns et aux autres car le pluralisme est au cœur de notre ligne éditoriale, mais les propos que vous avez cités n'ont pas été jetés comme ça, en plein milieu d'un journal ! Ils ont été inclus dans un reportage où il y avait de la contradiction. Il est fondamental que différents points de vue s'expriment sur nos antennes car c'est ce qui fait notre crédibilité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vois que vous êtes attachées au caractère pluraliste des représentations, notamment géopolitiques. C'est l'une des lignes d'identification de vos chaînes.

Lors de son audition au Sénat, le 30 avril 2024, Anne-Sophie Avé, ambassadrice de France pour la diplomatie publique en Afrique, a illustré le contraste des lignes éditoriales de France Médias Monde et de vos confrères, notamment d'outre-Manche : « *La BBC a résolument pris le parti de représenter le monde tel que les Britanniques le voient (…) Quant à l'audiovisuel extérieur français, il est à l'image de la France : il donne la parole à toutes les opinions, y compris antifrançaises.* ». C'est peut-être ce que vous appelez le pluralisme.

Madame la présidente-directrice générale, vous misez sur l'indépendance de RFI et de France 24 pour vous dissocier du Gouvernement français, peut-être aussi, d'une certaine façon, pour éviter des mesures de rétorsions dans certains pays contre les intérêts français, mais cela n'a pas empêché la junte qui a pris le pouvoir au Niger d'interdire la diffusion de France 24 une semaine seulement après le putsch.

Lors de cette même audition au Sénat, Anne-Sophie Avé expliquait : « *Nous sommes pris au piège de notre ouverture. Qu'il s'agisse des leaders ou de l'opinion publique, personne en Afrique n'accepte de croire que nous n'avons pas la main sur la ligne éditoriale de médias que nous finançons : dès lors que nous les finançons, nous sommes censés valider ce qui s'y dit. C'est en tout cas ce qu'ils pensent.* ».

À quoi sert de ne pas porter la voix officielle de la France dans l'ensemble de ces pays, à quoi sert d'assumer une indépendance éditoriale, de donner le micro, au nom du pluralisme, à toutes les opinions, y compris celles qui sont contraires aux intérêts stratégiques français, si cela ne vous protège pas de mesures de rétorsion, comme on l'a vu au Niger, au Mali, au Burkina Faso ? Quel est l'intérêt ?

Mme Marie-Christine Saragosse. Merci de reposer cette question fondamentale, monsieur le rapporteur. Je précise que les propos tenus par Mme Anne-Sophie Avé devant le Sénat ont été repris dans un article que nous contestons : il fait d'ailleurs l'objet d'une procédure en référé car le média en question n'a pas souhaité diffuser notre droit de réponse. J'ajoute qu'elle exprimait son point de vue personnel et non pas celui du Quai d'Orsay. Je peux vous l'affirmer parce que nos interlocuteurs au ministère des affaires étrangères que sont son secrétaire général, qui siège à notre conseil d'administration, ou la direction générale de la mondialisation ne sont absolument pas sur cette ligne. Le Sénat non plus, d'ailleurs, puisque la commission d'enquête transpartisane devant laquelle Mme Avé a été entendue a conclu que notre modèle démocratique, pluriel, indépendant ne devait rien céder aux attaques de nos détracteurs et qu'il nous fallait, au contraire, cultiver ce qui fait notre singularité. Nous sommes des médias démocratiques, résistants et résilients face aux manipulations de l'information.

BBC World serait très surprise de savoir que Mme Avé estime que ce service donne l'avis du Gouvernement britannique et ce dernier serait lui aussi surpris... Certains nous reprochent de ne pas être assez profrançais mais la BBC World a, comme nous, la réputation d'une indépendance farouche, revendiquée dans sa charte, et il en va de même pour la *Deutsche Welle*.

Les grands médias internationaux des démocraties ressemblent aux pays qui les ont créés. Notre signature internationale à nous, Français, ce n'est pas d'être Russia Today. On perdrait grandement à abandonner cette ligne éditoriale, car c'est cela qui nous rend crédibles.

Vous disiez, monsieur le rapporteur, que nous n'avions plus besoin d'être en bons termes avec la junte au Niger, mais nous avons besoin d'être en bons termes avec la population. Cette population, savez-vous ce qu'elle fait alors qu'elle est privée de RFI et de France 24 ? Eh bien, elle contourne la censure. Dans « Appels sur l'actualité » sur RFI, il est frappant d'entendre plusieurs fois par semaine des gens qui nous appellent en direct du Nigeria, du Burkina, du Mali où notre diffusion est coupée. Ils nous regardent sur YouTube où nos résultats explosent ; ils nous gardent toute leur confiance. C'est pour ces gens-là que nous avons besoin d'être distanciés, distanciés par rapport à un Gouvernement mais non pas par rapport à notre pays que nous portons dans sa conscience collective, dans ses contradictions, parfois dans ses polémiques internes, comme ici, et qui font partie de la démocratie. Tout cela, c'est la France et nous la portons avec indépendance par rapport à un gouvernement mais avec fidélité par rapport à notre nation.

M. Jean-Marc Four. Je prendrai d'abord ma casquette d'ancien correspondant à Londres pour vous dire que l'indépendance de la BBC à l'égard du pouvoir est bien réelle. Les exemples sont innombrables. J'étais au Royaume-Uni au moment du déclenchement de la guerre en Irak et le moins que l'on puisse dire, c'est que la relation entre la BBC et le pouvoir en place – Tony Blair était alors Premier ministre – était exécrable.

Je prends maintenant ma casquette de directeur de RFI pour dire une chose simple. Si nos audiences sont fortes, notamment en Afrique, c'est parce que nos auditeurs et nos auditrices nous considèrent comme étant fiables et rigoureux. Quand on dit un truc, c'est que c'est vrai. Le jour où nous deviendrions un outil de propagande, nos audiences se casseraient la figure.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons parlé de l'indépendance éditoriale qui vous caractérise par rapport à vos concurrents étrangers. Vous insistez sur le fait que France 24 ne portait pas officiellement la voix de la France, en tout cas pas du Gouvernement français, dans ses intérêts à l'étranger et que toutes les opinions, y compris divergentes, pouvaient s'exprimer. Vous avez l'air d'y tenir et parlez de pluralisme. Vous vous distinguez de certains médias d'État, ce qui fait votre sel et votre intérêt. Je me permets toutefois d'insister car certains reportages dans lesquels des paroles parfaitement contraires et même hostiles aux intérêts stratégiques français ont été diffusées alors que, selon moi, elles n'avaient pas leur place à l'antenne.

Voici un exemple. En octobre 2024, l'un de vos journalistes, William Nasser a interviewé Hamadoun Kouffa. Il ne s'agissait pas là de la simple expression d'une opinion divergente de celle de la France, ni d'une manifestation du pluralisme tel que vous le définissez puisque Hamadoun Kouffa est le chef d'un groupe djihadiste parfaitement meurtrier, la Katiba du Macina du Jnim, affiliée à Al-Qaïda, l'un de nos adversaires les plus farouches, les plus féroces, qui sévit notamment au Sahel. Pour être totalement objectif, je précise que dans le chapeau sur votre site est indiqué : « Pour ne pas relayer la propagande djihadiste, RFI ne diffuse pas l'entretien mais en rapporte ici les principaux enseignements ». Malgré tout, trouvez-vous normal que des journalistes du service public, payés à hauteur de près de 300 millions chaque année – je parle du groupe –, donnent la parole au responsable d'un groupe djihadiste qui attaque chaque jour les intérêts stratégiques de la France et ceux de la population de ce pays africain ? Est-ce notre rôle à nous de financer ça ?

Mme Vanessa Burggraf. Le nom du journaliste que vous évoquez est Wassim Nasr, journaliste spécialiste des questions djihadistes que certains parlementaires connaissent puisqu'il est auditionné régulièrement à l'Assemblée nationale tant son expertise est reconnue.

D’abord, je voudrais rectifier une chose : il n’a pas fait une interview de ce chef djihadiste mais lui a envoyé une vingtaine de questions par écrit auxquelles il a reçu des réponses par écrit. Il ne les a pas non plus retranscrites mot à mot mais a écrit une chronique où il a contextualisé les faits et remis en perspective ces réponses pour donner des clés de compréhension à nos audiences et faire bien comprendre la situation au Sahel. Pour saisir les conflits, il faut entendre toutes les parties. Mais j’insiste, on n’a pas donné la parole à ce chef djihadiste sur France 24.

Par ailleurs, Wassim Nasr est attaqué : il fait l’objet d’une enquête ouverte pour apologie du terrorisme par les trois membres de l’Alliance des États du Sahel, le Niger, le Burkina et le Mali, alors qu’il fait parfaitement son travail, avec beaucoup de recul, tout en prenant des risques. Il a des sources aussi bien du côté des djihadistes que du côté du pouvoir malien, nigérien ou burkinabé.

Mme Marie-Christine Saragosse. J’ajouterai un point de principe : donner la parole sur nos antennes à quelqu’un, ce n’est pas lui donner raison ! Nous pourrions ne nous parler qu’entre gens d’accord entre eux mais, auquel cas, nous raterions notre mission qui est de convaincre ceux qui ne sont pas d’accord. Il y a une question que je me pose souvent : si demain Vladimir Poutine acceptait de parler à France 24 et RFI, devrions-nous refuser parce que son attitude en Ukraine n’est pas forcément celle qui est soutenue par la France ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question portait sur un chef djihadiste !

Mme Marie-Christine Saragosse. Je posais la question de manière plus générale. Quand le vice-ministre des affaires étrangères iranien, au tout début de la guerre, veut s’exprimer sur nos antennes, nous faisons attention aux conditions dans lesquelles se déroule l’interview – elle ne peut se faire sur place, elle doit être conduite par un de nos journalistes, pas forcément en direct car il faut pouvoir contrôler et vérifier – mais ressentir ce qui se passe en Iran à ce moment-là nous paraît intéressant. Pluralisme, exhaustivité, volonté de donner des clefs de compréhension : voilà notre quête. Pour autant, ce n’est pas parce que quelqu’un passe sur notre antenne que nous lui donnons raison. Le journaliste qui conduit l’interview porte la contradiction.

Mme Vanessa Burggraf. Je tiens à redire qu’il ne s’agissait pas d’une interview. Des questions écrites ont été envoyées puis retravaillées. Cela permet à Wassim Nasr de se nourrir et de vous nourrir vous aussi puisqu’il est très régulièrement auditionné sur ces questions à l’Assemblée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous insistez sur le fait qu’il ne s’agissait pas d’une interview mais dans le chapeau de l’article, il est écrit : « *C'est la première fois qu'il répond à une interview : après deux années de tractations, Hamadoun Kouffa, chef de la Katiba Macina du Jnim, lié à Al-Qaïda, a accepté de répondre aux questions de Wassim Nasr, journaliste à France 24 et spécialiste des groupes armés. Après avoir reçu dix-sept questions de notre confrère, il a répondu à quatorze d'entre elles.* ». Vos services eux-mêmes expliquent donc que c’est une interview. Trouvez-vous normal que l’argent des Français contribue à financer deux ans d’efforts pour recueillir les impressions d’un chef djihadiste sanguinaire et les diffuser sur des sites du service public ? L’article s’intitule : « Russie au Sahel, exactions du Jnim, projets d'expansion : les réponses du chef jihadiste Hamadoun Kouffa ». C’est une forme de tribune qui lui est ainsi donnée. Est-ce le rôle de vos chaînes de donner la parole à des djihadistes ? Croyez-vous les Français veulent continuer à payer pour ça ?

Mme Vanessa Burggraf. J'insiste une fois encore : ce n'était pas une interview. Vous avez raison de souligner que le mot « interview » figurait dans le chapeau de l'article sur le site de France 24 et, je vous rejoins, la titraille était une erreur. Nous avons ensuite demandé qu'un rectificatif soit apporté.

Vous savez, Hubert Védrine dit que la diplomatie, c'est parler non pas uniquement avec ses amis mais aussi avec des personnages monstrueux. C'est également cela le journalisme. Pour comprendre les conflits, il faut entendre toutes les parties et parler avec des gens qui ne partagent pas nécessairement nos valeurs.

Wassim Nasr est un journaliste reconnu sur les questions djihadistes. Il est régulièrement auditionné par les parlementaires. Il a récemment été interrogé aux Nations unies par António Guterres sur ces questions. Il apporte à la France et à nos auditeurs des informations et des analyses sur ce qui se passe dans la région du Sahel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ne pensez-vous pas que donner une tribune au chef d'un groupe djihadiste qui combat les intérêts français pourrait lui donner une légitimité, contrevenir aux intérêts vitaux et stratégiques français et affaiblir la position de la France dans ces pays, qui est en outre contestée par une propagande russe relayée par ces djihadistes ? N'avez-vous pas l'impression, d'une certaine façon, en donnant une tribune à ce chef de groupe djihadiste et en exposant ses réponses, d'affaiblir les intérêts de la France dans ces pays ?

Mme Vanessa Burggraf. Je le redis, c'était, non pas une tribune, mais un décryptage sur trois ou quatre minutes, qui était recontextualisé. Par ailleurs, on parle régulièrement des exactions des djihadistes sur les antennes de France 24 et cela a d'ailleurs été rappelé dans ce papier, que je vous encourage à reprendre. Le djihadiste n'est pas présenté comme un personnage positif qui fait des choses fantastiques au Sahel – c'est tout le contraire. Nous rappelons quotidiennement sur nos antennes les exactions des djihadistes, qui posent d'ailleurs problème aujourd'hui aussi aux pouvoirs en place au Mali, au Burkina ou au Niger. Alors que les Français sont partis, les Russes ont visiblement beaucoup de mal, eux aussi, à faire reculer les djihadistes dans la zone. On le rappelle tous les jours sur les antennes de France 24. Je redis et j'y insiste : ce n'était pas une tribune.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si j'insiste sur ce point c'est aussi parce que ce journaliste de France 24, M. Wassim Nasr, spécialiste des mouvements djihadistes, communique régulièrement avec les groupes terroristes, parmi lesquels il dispose, comme vous l'avez rappelé, d'un certain nombre de sources. Souvent, il n'hésite pas à comparer la version de ces groupes terroristes et celle de l'armée française, et donc à les mettre d'une certaine façon sur un pied d'égalité, comme s'il s'agissait de deux sources tout aussi légitimes. C'est là le cœur du problème : c'est institutionnaliser une parole terroriste et djihadiste au même niveau qu'une parole officielle, une parole d'armée régulière, la parole de l'armée française qui défend nos intérêts.

Je prendrai un autre exemple : le 3 janvier 2021, l'armée française mène une frappe aérienne importante au nord du village de Bounti, au Mali, contre des forces djihadistes. Une ONG l'accuse alors d'avoir commis une bavure en frappant un mariage alors que les djihadistes ne s'y trouvaient plus. Un journaliste de France 24, ce même M. Wassim Nasr, se rend sur place et, le 2 février 2021, après avoir cité la version de l'armée française, il y oppose celle des forces djihadistes. Je cite ses propos au micro de France 24 : « Le 8 janvier, j'ai eu la confirmation des djihadistes comme quoi ils étaient présents sur les lieux le jour même, mais le matin ». Cette version met à mal la version de l'armée française et un certain nombre de renseignements que celle-ci pourrait recueillir.

Comment expliquez-vous, sur cet autre exemple, que France 24 soit financée par nos impôts pour donner une tribune à des groupes djihadistes et leur demander leur version des faits à propos d'une opération militaire stratégique importante, névralgique, menée par l'armée française ? Est-ce le sens des impôts que nous payons que de brouiller les cartes et les pistes, et de contrevenir aux intérêts de l'armée française pour des opérations très critiques de ce type ?

Mme Marie-Christine Saragosse. Monsieur le rapporteur, je ne sais pas exactement quelles sont les règles de confidentialité et il est des choses que je serais ravie de vous adresser par écrit, si vous le voulez bien, car il serait inopportun de les divulguer ici. Je peux vous dire que nous sommes en contact très régulier avec l'état-major de l'armée française, et notamment sa composante qui intervient en Afrique. Si vous le voulez bien, je vous répondrai en détail, par écrit ou oralement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je comprends la nature confidentielle de ces éléments et je serais ravi de les avoir par écrit. Je n'ai pas les mêmes informations que vous, et j'ai été choqué, en tant que citoyen français.

Un communiqué de l'armée française, à la suite notamment de ce reportage, explique qu'elle a bien frappé les djihadistes, même si ces derniers le réfutent. Selon l'armée française, « *le 7 janvier, les forces armées maliennes ont affirmé que des djihadistes avaient été ciblés, une version corroborée par l'état-major français, qui a parlé d'une surveillance avec des drones et des lieux exacts des frappes.* » Cette version contredit aussi celle qui a été diffusée sur les antennes.

Lors de son audition au Sénat, le 30 avril 2024, l'ambassadrice Anne-Sophie Avé a eu des mots qu'on peut qualifier de très durs à propos des lignes éditoriales portées par vos médias. Elle a notamment tenu les propos suivants : « *Certains éditorialistes de RFI ont pu être nos pires détracteurs. Leur présence sur les médias français leur offre une certaine notoriété, un certain crédit ; et, en parallèle, ils diffusent sur les réseaux sociaux de la propagande antifrançaise. En un sens, nous donnons l'impression de valider de tels propos, ce qui nous place dans une position extrêmement compliquée, nous laissons à penser que ces positions sont acceptables.* » Elle a dit également : « *Ce que je dis, c'est que, sur France Médias Monde, il y a des journalistes, notamment des éditorialistes, dont le discours est totalement dans la ligne de la propagande antifrançaise. (…) Cette situation est très mal comprise par certains de nos partenaires, certains chefs d'État d'Afrique. Ils nous disent : comment voulez-vous que nous luttions contre le discours antifrançais quand vos propres chaînes les diffusent ?* »

Comment expliquez-vous qu'une ambassadrice française chargée du continent africain vienne se plaindre sous serment devant la Représentation nationale – c'était au Sénat – de ce que les médias que vous dirigez, France 24 et RFI, ne soient pas seulement des leviers d'influence, mais qu'ils puissent aussi être des organes de propagande antifrançais qui contreviennent à nos intérêts stratégiques ? Ce n'est pas moi qui le dis : je ne fais que relayer les propos d'une ambassadrice, parole du Quai d'Orsay, devant la Représentation nationale.

Mme Marie-Christine Saragosse. Monsieur le rapporteur, pardon de me répéter, mais Mme Anne-Sophie Avé n'est en rien porte-parole du Quai d'Orsay !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Elle est ambassadrice…

Mme Marie-Christine Saragosse. Oui, mais il y en a 160 : si chacun donne son avis… Il y a un porte-parole officiel, un ministre, un secrétaire général qui siège à notre conseil d'administration et une direction de la mondialisation qui travaille très étroitement avec nous. Je ne pense donc pas qu'on puisse considérer que la parole de cette ambassadrice représente quoi que ce soit.

D'ailleurs, comme je vous l'ai déjà dit, les sénateurs, dont un certain nombre étaient assez choqués de ces prises de position, nous ont auditionnés ensuite et, dans leur rapport – qui est public et dont je vous donnerai, si vous le souhaitez, les extraits qui nous concernent –, ils soutiennent et saluent notre rôle en matière de lutte contre la désinformation et de fourniture d'une information digne de ce nom, professionnelle, indépendante, libre, vérifiée et issue du terrain. Ce rapport demande l'augmentation de nos moyens, comme d'ailleurs deux rapports de l'Assemblée nationale : l'un de la commission de la défense, en juillet dernier, et l'autre, de décembre 2025, de la commission des affaires étrangères et consacré à l'intelligence artificielle et aux ingérences étrangères.

L'exemple d'une ambassadrice ne saurait donc occulter le travail fait par des centaines de journalistes, dont aujourd'hui même une quarantaine sur le terrain dans douze pays sous les bombes, dont notre rédaction à Beyrouth, constituée de jeunes gens, de jeunes journalistes arabophones : cinq filles – je dis « filles » parce qu'elles sont vraiment jeunes –, c'est-à-dire donc cinq femmes et cinq hommes. Ils sont là pour que les Français soient informés dans un monde global, au plus près du terrain, et font un travail remarquable.

Il n'y a pas d'éditorialistes à France Médias Monde et j'ai donc peur que Mme Avé n'ait pas les bonnes sources d'information. Nous n'avons aucun éditorialiste, mais des chroniqueurs. Un chroniqueur, ce n'est pas quelqu'un qui donne son opinion – d'ailleurs, au fond, on s'en fiche, de son opinion. Nous avons des journalistes, des débats, des experts qui viennent et des chroniqueurs qui contextualisent et expliquent, parce que le monde est complexe et que nous avons affaire à des publics divers : nous donnons des clés de compréhension.

Nous n'aurions pas 5 milliards de vidéos vues ni 278 millions de contacts chaque semaine, si nous n'étions pas crédibles, et nous ne serions pas coupés sauvagement par des pays qui détestent la France si nous n'étions pas, au contraire, un faire-valoir de la France.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai encore deux dernières questions sur les intérêts français, notamment à l'étranger. Quand les chefs d'État africains nous disent : « *comment voulez-vous que nous luttions contre les discours antifrançais quand vos propres chaînes, en vous ciblant, les diffusent ?* », quand ils nous reprochent de ne pas défendre nos intérêts, nos convictions et nos valeurs, n'est-ce pas la preuve qu'on est allé un peu loin en donnant la parole, en laissant un peu n'importe qui s'exprimer sur les chaînes que vous représentez ? N'avez-vous pas l'impression que cela traduit un certain malaise à propos de cette exigence de pluralisme, qui est tout à votre honneur mais qui, parfois, dessert stratégiquement les intérêts français à l'étranger ?

M. Jean-Marc Four. Plusieurs éléments de réponse rapides pour rebondir sur l'intervention de Marie-Christine Saragosse.

Premièrement, le propos que vous rapportez, selon lequel des chefs d'État africains se seraient plaints, est bien celui d'Anne-Sophie Avé, n'est-ce pas... ? C'est sa liberté de le dire, Elle a tout à fait le droit de le dire et de le penser mais c'est personnel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sous serment.

M. Jean-Marc Four. Oui, absolument, mais, je le répète, cela ne correspond pas aux retours très majoritaires que nous avons du corps diplomatique – je ne citerai pas de noms, mais je pourrais le faire en dehors de ce micro –, et encore moins des sénateurs ou des députés, dont les commissions ont rendu les propos conclusifs qu'évoquait Marie-Christine Saragosse.

Deuxièmement, je répète, parce que c'est important, que, comme vient de le dire notre présidente, il n'y a pas d'éditorialistes sur nos chaînes. En fait, ce statut n'existe pas. Donc, lorsque Mme Avé dit : « des éditorialistes », je ne sais pas à qui elle fait référence, car cette position n'existe pas sur nos antennes.

Enfin, troisième point, il est problématique et dommageable de faire en quelque sorte abstraction de l'énorme, du gigantesque travail, admirable de courage, d'abnégation et de rigueur, des centaines de journalistes qui sont sur le terrain, qui font leur travail avec minutie et avec un souci d'attention extrême aux faits, et qui, en outre, sont souvent dans des situations extrêmement périlleuses. Mme Avé a donc tout à fait le droit de dire cela – c'est sa liberté et nous la respectons –, mais je veux qu'on remette ces propos dans la perspective générale.

Mme Marie-Christine Saragosse. J'ai même un témoignage visuel d'Alassane Ouattara qui, écoute RFI en se réveillant le matin et regarde France 24 toute la journée à son bureau, comme d'autres chefs d'État, et qui, lorsque nous avons été coupés au Mali, a diligenté, avec le Sénégal et le Bénin, une mission pour que nous soyons rétablis. Il y a donc des chefs d'État qui disent un peu le contraire de ce que pense Mme Avé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'importance de ces points justifie qu'on y passe un peu de temps. Je reviens donc à ce sujet. Lorsque mes collègues sénateurs ont demandé des précisions sur les personnalités qui tenaient des discours antifrançais, cette personne, ambassadrice représentant la France en Afrique, a d'abord refusé de donner des noms, avant de céder. Elle a notamment cité le journaliste camerounais Alain Foka, ancien journaliste de RFI qui a quitté la station en octobre 2023, après trente-deux ans de collaboration. Le journal *Jeune Afrique* le présente également comme un rédacteur en chef et producteur de magazines. Preuve de son influence, il conseille aussi plusieurs chefs d'État africains. M. Foka dispose également d'une chaîne YouTube qui compte plus d'un million d'abonnés, preuve là encore de son influence.

Mais son obsession est visiblement la Russie. Le 21 octobre 2021, alors qu'il était toujours journaliste sur RFI, sa chronique s'intitulait : « France ou Russie, qui choisir ? ». Sa tribune a été pour lui l'occasion de faire la promotion des mercenaires prorusses de Wagner face aux troupes françaises. Le 13 août 2022, il a récidivé avec une chronique qui soufflait encore plus clairement sur les braises du sentiment antifrançais. Un mois plus tard, le 30 septembre 2022, le Burkina Faso tombait aux mains d'une junte prorusse. Un an après, le 26 juillet 2023, c'était au tour du Niger.

Ce même éditorialiste, ancien journaliste de RFI pendant trente-deux ans, continuait à diffuser sur sa chaîne YouTube ses discours antifrançais, alors même qu'à l'époque, il était toujours rémunéré par RFI. C'est un exemple parmi d'autres, mais comment pouvez-vous expliquer qu'un influenceur aussi important, qui a plus d'un million d'abonnés sur sa chaîne YouTube, continue, alors qu'il est payé par nos impôts, à diffuser des contenus profondément antifrançais par le biais de vos chaînes, qui ont probablement préparé les esprits à Wagner, aux milices prorusses et à des luttes contre les intérêts français ? Comment expliquez-vous que vous

n’ayez pas coupé le cordon avec cet éditorialiste ? N’y a-t-il pas chez vous des garde-fous éditoriaux consistant à arrêter des collaborations avec des personnes manifestement très hostiles à l’égard de la France ?

Mme Marie-Christine Saragosse. C’est ce que nous avons fait, puisque nous nous sommes séparés de M. Alain Foka qui, comme cela peut arriver chez certains journalistes, s’est engagé de plus en plus en politique. À un moment, le choix s’impose : on a le droit de vouloir faire de la politique, mais on ne peut pas être et journaliste du service public, et faire de la politique. Nous nous sommes donc séparés de lui. Il est actuellement, je crois, basé au Togo, où il conseille les États malien, nigérien et burkinabé en matière de communication.

Auparavant, pendant des années – vous avez cité le chiffre de trente-deux ans –, Alain Foka a été un visage important de nos antennes. Un média français se doit de s’adresser, avec un effet miroir, aux bassins d’audience auxquels il est destiné. Un journaliste politique africain, par exemple, s’adressant à trois chefs d’État africains lors du Forum pour la paix dans le cadre de la commémoration de la Première guerre mondiale et leur posant des questions sans concession peut, peut-être, aller un peu plus loin dans sa façon d’agir que nous ne le pourrions si nous avions l’air de surplomber le continent africain depuis la France parisienne. Pendant des années, il a joué un rôle de passerelle. Il a pu avoir les plus grands noms africains comme les gens du peuple ; il touchait tout le monde. C’était un visage extrêmement populaire en Afrique.

Quelque chose de général s’est produit en Afrique, sans doute noyauté depuis des années par la Russie et par Wagner. Je fais remonter les premières manipulations au lancement de la chaîne Russia Today en français, en 2016. C’est là que le noyautage a commencé en Afrique. Nous le voyions et le disions, et l’effet a été progressif. Une partie de la jeunesse africaine a évolué en s’éloignant de notre pays. Alain Foka pouvait être au contraire, dans un premier temps, une passerelle, un lien, puis les chemins se sont écartés, et cela s’est accéléré jusqu’à ce que nous nous séparions.

En France – et nous devons nous en réjouir –, le principe de liberté d’expression est un principe constitutionnel. Il faut donc le concilier avec un principe tout aussi fondamental qui est celui de l’impartialité du service public. Comment les frontières se font-elles ? Ce n’est pas mathématique ni immuable. Quelque chose qui allait un an avant ne va plus un an après, et il nous faut réagir en en tenant compte. Nous n’aimons pas être condamnés, mais cela nous arrive malheureusement, parce qu’en général, les tribunaux donnent raison à la liberté d’expression. Il faut donc que les choses soient très claires pour que notre groupe ne soit pas sanctionné.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que le cas de M. Foka a été traité puisqu’il ne travaille plus pour vous. Je rappelle tout de même qu’alors qu’il était payé par RFI et par nos impôts, il diffusait ses discours antifrançais sur sa chaîne YouTube, préparant aussi les esprits à l’arrivée de Wagner et de la Russie en Afrique.

Mme Marie-Christine Saragosse. Ils y étaient déjà !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Oui, ils y étaient déjà, mais il tenait un discours parfaitement contraire à nos intérêts.

Autre exemple d’une personne qui est toujours journaliste chez vous : le journaliste Claudy Siar, dont l’ambassadrice Anne-Sophie Avé a évoqué le nom lors de son audition, conseillant même de lire ce qu’il écrivait sur les réseaux sociaux. J’ai suivi son conseil et j’ai ainsi pu voir que M. Siar, journaliste à RFI, animateur producteur de l’émission « Couleurs

tropicales », est un influenceur de premier ordre, parce qu'il a lui aussi sur son compte Facebook, où il se présente comme un journaliste et panafricaniste, plus d'un million d'abonnés. Visiblement, il ne respecte pas le moindre devoir de réserve, notamment par rapport à ses missions sur le service public, et multiplie les déclarations proches de l'extrême gauche. Le 14 novembre 2025, par exemple, il comparait Rima Hassan à Nelson Mandela. Le 26 janvier 2026, il qualifiait CNews de chaîne d'extrême droite. Il partage certains contenus du fameux influenceur panafricaniste très contesté Alain Foka, dont nous venons de parler et dont vous vous êtes séparés.

Son compte X est lui aussi assez inquiétant. Dimanche dernier, soit le 22 mars, par exemple, il prenait la défense de l'Iran et du régime des mollahs, pourtant classé comme État terroriste par la France et par l'Union européenne. Je le cite : « *L'Iran a le droit et le devoir de se défendre.* » Il regrette d'ailleurs que le point de vue de l'Iran ne soit pas entendu à la télévision et salue la chaîne Al Jazeera, qui prend ce parti éditorial. Les tweets de M. Siar ne se résument pas à la géopolitique : il accuse la classe journalistique française de « *collaboration avec le fascisme du XXI^e siècle* ».

Il pose aussi beaucoup de cibles dans le dos de certains de ses confrères, de journalistes et de militants. Il traite ainsi le journaliste Alexandre Devecchio de « raciste notoire » – ce sont ses mots –, l'accusant donc directement de racisme et lui mettant une cible dans le dos, ce qui est, comme vous pouvez l'imaginer, éminemment dangereux, à l'heure où, comme on le voit aux États-Unis, on peut être tué parce qu'on est accusé de racisme ou, en tout cas, de fascisme supposé. Il accuse également Alice Cordier, à la tête du mouvement Némésis, d'être tout bonnement responsable de la mort du jeune Quentin.

Quand je me suis intéressé au modèle de ce monsieur Claudy Siar, j'ai aussi pu voir qu'il retweetait allègrement Mathilde Panot, Carlos Bilongo, Antoine Léaument, Dieudonné, le compte de l'Union populaire et de nombreux tweets de soutien à Raphaël Arnault. Il remercie aussi Matthieu Pigasse lorsque celui-ci appelle à combattre le Rassemblement national.

Voilà le portrait de quelqu'un qui est journaliste sur le service public, payé par nos impôts, qui a tribune sur vos chaînes et qui détient un compte Facebook de plus d'un million d'abonnés. Pardon si ma question a été un peu longue, mais c'était pour situer le contexte. Comment expliquez-vous qu'un tel influenceur, aussi orienté politiquement, puisse continuer à être rémunéré avec l'argent du contribuable alors qu'il fait allègrement de la politique et qu'il met même sur le dos de certains de ses confrères des cibles qui peuvent être éminemment dangereuses ? Quels sont vos garde-fous éditoriaux pour garantir qu'on ne paye pas des militants et des activistes politiques, qui sont même dangereux et qui pourraient aussi tenir des propos et des positions contraires aux intérêts français ?

Mme Marie-Christine Saragosse. On peut faire un certain parallélisme entre Claudy Siar et Alain Foka, car il a été une très grande figure de l'antenne. Il est sur RFI depuis trente et un ans, me semble-t-il – non pas journaliste, car il a chez nous un contrat de grille d'animation d'une émission musicale très emblématique de la chaîne, qui s'appelle « Couleurs tropicales ». D'une certaine façon, comme Alain Foka, il a été une incarnation, pour la jeunesse africaine, d'un certain engagement qui parfois pouvait s'éloigner de la France.

Il était important pour nous d'avoir des gens qui continuent à avoir un lien avec cette partie de la jeunesse africaine, quelqu'un qui lui parle encore – je rappelle encore une fois que 60 % de la population africaine a moins de 25 ans –, parce que si nous ne parlons qu'avec les gens qui nous aiment, nous serons plus heureux, certes, mais nous ne ferons pas notre métier,

qui est d'aller convaincre, de partager, auprès de populations qui n'ont pas nécessairement notre cadre démocratique français. Les convaincre de l'intérêt du rayonnement de notre pays.

Chez Claudy Siar aussi, cela s'est accentué : l'engagement politique est devenu de plus en plus fort même si, à l'antenne, les émissions musicales restent des émissions musicales. De fait, les comptes privés dont il est ici question ne sont pas les comptes officiels, ni les antennes de France Médias Monde. En général, d'ailleurs, ce n'est jamais là que les problèmes se produisent, sauf exception – et on est toujours perfectible.

Depuis plusieurs semaines, dans le cadre de la nouvelle politique musicale que Jean-Marc Four a impulsée, avec l'arrivée d'un directeur musical, on a annoncé à Claudy Siar l'arrêt de l'émission « Couleurs tropicales », dont nous discutons depuis septembre, me semble-t-il. C'était prévu pour le changement de grille, auquel nous procédons deux fois par an, quand il y a un changement d'horaire, pour ne pas changer d'horaire pour nos auditeurs africains : pour que la grille reste la même pour eux, il faut que nous changions d'horaire à Paris et nous avons donc deux grilles par an. La prochaine entre en vigueur ce week-end et le contrat de grille de Claudy Siar n'a pas été renouvelé. L'émission sera remplacée dans la prochaine grille. Nous saluons Claudy Siar pour ce qu'il a fait, parce qu'il y a eu trente ans d'une émission qui a suscité un enthousiasme fou en Afrique et qui remplissait des stades. Nous le remercions pour cela. Aujourd'hui, il a d'autres engagements, qu'il poursuivra indépendamment de RFI.

M. Jean-Marc Four. La question était longue, mais elle méritait de l'être, car elle comporte plusieurs aspects.

Le premier point, avant de parler de Claudy Siar, est que nous ne devons pas faire abstraction de l'énorme paysage de tous les journalistes qui font un travail courageux, rigoureux, indépendant et indiscutable. Je ne veux pas, pour employer une formule triviale, qu'un arbre cache la forêt.

Le deuxième point est que je veux rendre hommage à Claudy Siar, qui est une figure emblématique de la chaîne. Pendant trente ans, il a fait une émission remarquable, très connue. « Couleurs tropicales » est une très belle émission musicale, qui est un lien avec les gens qui nous écoutent. Il est aussi inscrit dans notre cahier des charges d'aller chercher ces publics.

Le troisième point, majeur, est que Claudy Siar n'est pas journaliste et n'était pas en CDI, mais avait un contrat de grille. C'est ce qui explique que nous avions une discussion avec lui depuis le mois de septembre pour arrêter cette émission. D'un point de vue plus juridique, nous ne pouvions pas, pour la raison que je viens d'évoquer, lui opposer la charte de déontologie des journalistes. C'est pour cette raison que, devant la hausse progressive de son engagement politique – c'est son choix, et il est respectable –, nous avons choisi, il y a un peu plus d'un an ou un an et demi, de durcir les clauses de son contrat afin de l'adosser en partie sur cette charte de déontologie qu'on ne pouvait lui opposer jusqu'à présent.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais à présent vous poser une question à laquelle je pense que vous vous attendez, parce qu'elle a suscité un émoi, et même une indignation évidente, chez de nombreux Français. Le 25 juillet 2025, le collaborateur de France 24 à Gaza, Fady Hossam, qui était chargé de couvrir la bande de Gaza pour France 24 depuis neuf ans, a été rapatrié en France. Le 30 juillet 2025, France 24 lui a même consacré une interview. Quelques jours après, le média en ligne *Les Surligneurs* a rapporté que ce collaborateur palestinien de votre chaîne à Gaza, payé par nos impôts, aurait tenu des propos antisémites sur les réseaux sociaux en 2014. Il aurait appelé à « *tuer, à brûler les juifs comme*

l'a fait Hitler ». Je le cite encore : « *Je suis pour tuer les juifs comme Hitler. Les juifs sont des fils de chiens. Que Dieu bénisse Hitler.* » Et je pourrais rapporter d'autres citations...

Ces déclarations ont été exhumées en 2022 et ont poussé – c'est bien normal – le *New York Times* à suspendre sa collaboration avec ce journaliste. Visiblement, ce n'est pas le cas de France 24. En tout cas, on n'a pas entendu la moindre déclaration de votre part, alors que vous avez eu depuis lors un certain nombre de saisines, restées sans réponse. Le média en ligne *Les Surligneurs*, qui a révélé ces informations, a expliqué que vous n'aviez pas souhaité lui répondre. Quelle est aujourd'hui la situation de ce collaborateur – ou peut-être ancien collaborateur – de France 24, qui a été payé par nos impôts, vis-à-vis de France 24 ?

Mme Vanessa Burggraf. Merci, monsieur le rapporteur, pour cette question qui va enfin me permettre de m'expliquer. Tout d'abord, Fady Hanona n'a jamais été salarié de France 24 et n'a jamais travaillé dans les locaux de France 24, comme j'ai pu le lire ici et là sur les réseaux sociaux. Fady Hanona était le fixeur de France 24, comme il était celui du *Figaro* et de LCI. Il était donc fixeur pour ces trois médias français. Je vous rappelle qu'un fixeur n'est pas un journaliste, mais juste un facilitateur, sur le terrain, qui aide nos correspondants et nos envoyés spéciaux à trouver un chauffeur ou à organiser des rendez-vous ; il ne produit en aucun cas des contenus.

En mai 2025, *Le Figaro*, dont il était aussi le fixeur, nous a proposé, à nous et à LCI, de sortir Fady Hanouna de la bande de Gaza, ainsi que son frère Tareq qui avait été grièvement blessé.

Nous n'avions pas connaissance, à ce moment-là, du tweet que vous citez, pour une raison très simple : Fady Hanona l'avait effacé, étant précisé qu'il remontait à douze ans. L'enquête réputationnelle que nous avions conduite ne montrait aucun signe d'antisémitisme, au contraire. Fady Hanona a dénoncé – vous pouvez retrouver les messages sur l'ensemble de ses réseaux sociaux – les attaques terroristes du 7 octobre. Il a dénoncé, au cours des deux ans de la guerre qui ont opposé Israël au Hamas, les actions du Hamas à Gaza, au péril de sa vie. Vous pouvez aussi retrouver ces éléments sur les réseaux sociaux de M. Hanona. Nous avons donc décidé de le faire sortir de la bande de Gaza avec *Le Figaro* et LCI. Il est important de dire – car il a souvent été présenté comme un dangereux terroriste – qu'il a reçu le feu vert des autorités israéliennes pour quitter la bande de Gaza – ce qui est une condition *sine qua non* pour pouvoir sortir du territoire.

Il est arrivé avec son frère à Paris fin juillet. Il est venu nous remercier, à France 24. Nous lui avons demandé de faire un plateau car, comme vous le savez, nous n'avons pas de témoignages sur Gaza, les autorités israéliennes interdisant à tous les journalistes d'y couvrir la guerre entre Israël et le Hamas. Il a donc témoigné sur nos antennes. Vous pouvez réécouter son témoignage, qui est très factuel : il parle de la famine à Gaza, des difficultés d'y exercer le métier de journaliste. Il est parti le 7 août, comme il s'y était engagé, avec son frère Tareq, pour l'Égypte, où est réfugiée sa famille ; il n'est donc pas resté plusieurs mois en France – et encore moins à France 24 –, comme j'ai pu le lire sur les réseaux sociaux. Il n'est pas un dangereux terroriste salarié de France 24 : il n'a jamais été salarié au sein de notre groupe. Il a fait un tweet il y a douze ans, que nous condamnons, je tiens à le dire, car ce message est contraire à toutes nos valeurs.

Mme Marie-Christine Saragosse. Vous avez fait allusion, monsieur le rapporteur, au site *Les Surligneurs*, mais je n'ai reçu aucune saisine officielle à ce sujet, ni aucun courrier

officiel d'un parlementaire, bien que ces courriers aient été publiés sur les réseaux sociaux. Nous avons répondu à chaque parlementaire qui nous a écrit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je crois que M. Goldnadel, aussi, vous a écrit.

Mme Marie-Christine Saragosse. Non.

Mme Vanessa Burggraf. M. Goldnadel m'a interpellée à plusieurs reprises sur les réseaux sociaux mais je ne réponds pas sur les réseaux sociaux : l'affaire est trop grave pour que l'on réponde de cette manière. En revanche, j'ai écrit une lettre à tous les députés qui m'avaient saisie par courrier. J'ai répondu à Laurent Jacobelli, Matthias Renault, Sébastien Chenu, Valérie Boyer, sénatrice LR des Bouches-du-Rhône. Il était nécessaire de recontextualiser, de rappeler de quoi il retournait, car, effectivement, les faits étaient graves.

Mme Marie-Christine Saragosse. Plusieurs élus s'étaient émus de cette question, ce que je comprends, car la phrase était absolument atroce. Nous ne l'avons pas vue, bien que nous ayons mené une enquête à la demande de nos confrères du *Figaro* et de LCI. J'ai saisi la présidente de l'Assemblée nationale, qui m'a répondu – je ne pense trahir aucun secret – qu'elle « *regrettait que cette affaire ait pu être instrumentalisée pour remettre en cause l'intégrité des équipes de France 24, dont je connais* », écrit-elle, « *la rigueur déontologique comme l'attachement aux valeurs de la République* ». Elle ajoutait : « *Soyez en ce sens assurés de mon entier soutien* ».

Mme Vanessa Burggraf. La lutte contre l'antisémitisme est au cœur de la ligne éditoriale de France 24 depuis le début de la chaîne, il y a vingt ans. Nous traitons très régulièrement de l'antisémitisme sur nos antennes. Nous avons couvert le quatre-vingtième anniversaire de la libération des camps, nous avons commémoré les deux ans des attaques terroristes du 7 octobre. Le 27 janvier, qui était la journée internationale de la mémoire des victimes de la Shoah, nous avons consacré de longues pages à ce sujet dans nos éditions spéciales.

Mme Marie-Christine Saragosse. Y compris sur la chaîne arabe !

Mme Vanessa Burggraf. Sur toutes les chaînes de France 24. Nous avons également, en notre sein, une experte.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous dites que vous n'aviez pas connaissance de ce tweet : je vous fais confiance, évidemment, même si ces tweets avaient été exhumés en 2022, me semble-t-il, c'est-à-dire bien avant que vous nouiez une collaboration avec ce monsieur. Certes, il n'était pas salarié mais j'imagine qu'il a été rémunéré pour son rôle de fixeur. Vous dites qu'il n'y avait « aucun signe d'antisémitisme, au contraire ». Or, lorsqu'on lit les tweets de ce monsieur, on peut en douter : « Je suis pour tuer les juifs comme Hitler. Les juifs sont des fils de chiens. »

Mme Marie-Christine Saragosse. C'était en 2014 !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Oui, mais de là à dire qu'il n'y avait aucun signe d'antisémitisme, au contraire… Ça laisse un peu songeur.

De nombreuses personnes se sont interrogées sur le silence officiel de la chaîne, qu'elles ne comprenaient pas. Elles ne disposaient pas d'information permettant de savoir si ce monsieur continuait à collaborer avec la chaîne. Le *New York Times*, lui, a communiqué

officiellement, le jour où il a eu connaissance de ces propos, sur le fait qu'il arrêtait toute collaboration avec lui. Même nous, nous ne savions pas, aujourd'hui encore, plusieurs mois après la révélation des faits, si ce monsieur continuait à travailler pour vous. Il y aurait pu y avoir, au minimum, une communication officielle de votre part pour dénoncer ces propos. On a dû attendre que vous prêtiez serment devant une commission d'enquête pour en avoir la confirmation officielle. C'est ce qui a pu émouvoir et vous valoir des sollicitations sur les réseaux sociaux auxquelles, vous l'avez rappelé, vous n'avez pas répondu – mais vous avez apporté des réponses à un certain nombre de députés.

Mme Marie-Christine Saragosse. Nous avons pour politique de ne pas polémiquer et de ne pas rétorquer sur les réseaux sociaux lorsque nous sommes saisis d'une question. Nous employons même les services d'une entreprise de modération tant la tâche est vaste : nous couvrons, je le rappelle, le monde en vingt et une langues. En l'occurrence, nous n'avons même pas eu l'idée de publier un texte sur notre site tant c'était incroyable. Il s'agissait du fixeur à titre principal du *Figaro*, qui s'était adressé à nous, estimant que nous étions capés en matière internationale et que nous aurions des facilités pour le faire sortir. Nous n'avons même pas pensé que l'on pouvait accorder le moindre crédit à certaines affirmations. Nous avons répondu à tout le monde, même à ceux qui n'ont pas toujours eu la courtoisie de nous écrire mais qui ont publié une lettre sur les réseaux sociaux, sur laquelle nous nous sommes appuyés.

Mme Béatrice Piron (HOR). La sécurité de vos équipes est, pour vous, une préoccupation essentielle. Vous disposez, depuis plus d'un an, de locaux à Beyrouth. Avez-vous pu les conserver ? Ont-ils été endommagés ? La situation a nécessairement un impact sur vos équipes installées là-bas. Avez-vous dû prendre des mesures pour rapatrier des gens, accroître leur sécurité ou les déplacer localement ? Même si l'aspect financier n'est pas votre principale préoccupation, la crise que l'on connaît depuis plusieurs années doit avoir des conséquences sur le budget de la zone Moyen-Orient. Cet éventuel dérapage a-t-il pu être compensé autrement, à partir du résultat national, ou a-t-il affecté d'autres zones géographiques ? Quels choix avez-vous faits ?

Mme Marie-Christine Saragosse. Nous avons en effet inauguré, en février 2025, une rédaction exclusivement numérique qui alimente en arabe les comptes et les sites de France 24 et de Monte Carlo Doualiya, la radio arabophone. Nous avions veillé à la sécurité lors de la construction du bâtiment : nous avions choisi une emprise française – je préfère ne pas donner trop de précisions, sait-on jamais – comportant des abris. Tous les journalistes – qui sont au nombre d'une douzaine, sous la direction d'une rédactrice en chef, qui est une professionnelle aguerrie – ont été formés à ces questions par notre directeur de la sûreté. Depuis le début de la guerre, ce dernier est en contact quotidien avec eux. Les gens ne se déplacent pas forcément ; certains dorment sur place, ce qui est possible car c'est en même temps une école. Ils sont, pour certains, en télétravail ; d'autres sont allés travailler dans des zones éloignées des bombardements. En règle générale, les bombardements sont précédés d'une alerte, ce qui permet aux gens de se protéger. Psychologiquement, ce n'est vraiment pas facile.

Ce n'est pas la première fois qu'ils sont confrontés à ce type de situation ; nous avons construit le hub de Beyrouth en partie sous les bombes. Nous avons livré des équipements par la valise diplomatique. Nous avons fait de la formation à distance. Nous nous sommes parfois déplacés alors que des tensions régnaient. C'est ce qui nous a valu une reconnaissance très forte des Libanais. Nous avons inauguré le site au moment où un gouvernement et un Président de la République étaient enfin en place : nous symbolisions ainsi une forme de retour à la normale, qui n'a hélas pas duré.

M. Roland Husson. Les gens qui dormaient sur place ont pu à présent rentrer chez eux ; ils sont en télétravail car les trajets ne sont pas sûrs.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je reviens au cas de Claudy Siar : comment est-il possible, au regard du droit du travail, qu'une personne soit employée pendant trente ans sous contrat précaire au sein de France Médias Monde ? Vous avez évoqué un contrat de grille mais c'est en réalité un CDD. Le problème s'est posé ailleurs dans l'audiovisuel public : des chroniqueurs, des animateurs sont restés pendant des années avec des contrats de ce type et ont fini par gagner aux prud'hommes. Quelle est votre politique en matière d'accompagnement de vos collaborateurs ? Pouvez-vous nous dire quelle est la part de ces contrats dans le fonctionnement de l'entreprise ? Combien avez-vous répertorié de collaborateurs titulaires de CDD renouvelés depuis plus de deux ans ?

M. Roland Husson. Il s'agit d'un cas très particulier. Le contrat de grille, comme son nom l'indique, dure jusqu'à ce que la grille change : c'est pourquoi il fait l'objet de renouvellements. Au bout d'un certain temps, la question de l'internalisation de la personne en CDI peut se poser. Nous avions fait cette proposition à Claudy Siar, qui anime des émissions de radio, et à un autre présentateur d'émissions musicales de RFI, mais ils l'avaient refusée. Nous avons donc continué à recourir au système des contrats de grille car c'était leur choix. Claudy Siar voulait en effet continuer à exercer les nombreuses activités qu'il mène en dehors de RFI.

M. Jean-Marc Four. C'est en effet un cas extrêmement rare : à ma connaissance, il n'y a que deux personnes qui ont fait ce choix.

Mme Caroline Yadan (EPR). En 2021, une enquête interne a confirmé que des journalistes de France 24 utilisaient leurs fonctions pour diffuser une haine virulente conjuguant antisémitisme, apologie du nazisme et glorification du terrorisme islamiste. Plusieurs médias internationaux ont également recensé des propos intolérables tenus par des correspondants arabophones de la chaîne. Voici quelques exemples des propos tenus par vos collaborateurs alors qu'ils étaient en poste. Joëlle Maroun, correspondante à Beyrouth, publiait sur X, le 16 juin 2022 : « *C'est à chaque Palestinien de tuer un juif, et l'affaire est close.* » En juillet 2014, elle écrivait : « *Levez-vous, monsieur Hitler, levez-vous, il y a des personnes qui doivent être brûlées. Si seulement Hitler était libanais !* » Sur la Shoah, la même Joëlle Maroun écrivait déjà en 2012 : « *Hitler aurait répondu : j'ai juste fait un barbecue avec eux*. »

Laila Odeh, qui continue à se présenter comme correspondante de votre chaîne à Jérusalem, a, durant de nombreuses années, publié sur les réseaux sociaux des messages glorifiant les auteurs d'attentats contre les civils israéliens, les qualifiant notamment de « martyrs » et en évoquant leur ascension – l'ascension des terroristes. Dina Abi Saab, correspondante à Genève, a aussi, durant plusieurs années, célébré des tirs de roquettes visant des populations civiles en Israël. Le 15 novembre 2019, elle écrivait ainsi : « *Quel beau matin !* » à propos d'une salve de centaines de roquettes tirées par le Djihad islamique contre Israël. Le 12 mai 2021, elle comparait les frappes israéliennes sur Gaza aux attentats terroristes du 11 septembre 2001. Le 24 mars 2019, elle glorifiait également Omar Abu Leila, terroriste palestinien auteur d'une attaque meurtrière en Israël, en le qualifiant de « martyr ».

Madame la présidente, si des ruptures avec certains correspondants ont été actées, ce qui est heureux, le malaise persiste. Comment de tels profils ont-ils pu franchir vos filtres de recrutement et continuer à porter la voix de France Médias Monde à l'étranger ? Au-delà des sanctions disciplinaires passées, quelles garanties concrètes pouvez-vous nous apporter sur

l'intégrité de vos collaborateurs locaux ? Disposez-vous d'audits indépendants attestant qu'aucun de vos journalistes ou correspondants n'entretient de lien, direct ou indirect, avec les réseaux de propagande islamistes ou des structures affiliées aux gardiens de la révolution ?

Mme Marie-Christine Saragosse. Nous avons eu l'occasion de débattre de cette question en juillet 2023. Pour ma part, c'est la cinquième fois que je suis interrogée sur ce sujet mais il me paraît normal que l'on continue à en parler car c'est une question très importante. En 2023, nous avons été alertés par un article de Camera qui faisait état de tweets en arabe publiés à une date antérieure, dont nous ignorions l'existence. J'ai immédiatement diligenté une enquête interne pour vérifier que ces tweets étaient attribués aux bonnes personnes et j'ai fait certifier leur traduction. Le tweet de Joëlle Maroun était atroce mais elle n'a jamais exprimé ces propos sur les antennes, ni sur les comptes officiels de France 24. Le tweet en question avait été écrit, alors qu'elle n'était même pas journaliste, à partir d'un prestataire de France 24 à Beyrouth.

Face à ce tweet qui m'avait scandalisée, j'avais demandé au prestataire de rompre immédiatement, *manu militari*, si je puis dire, toutes les relations avec cette personne, et j'avais saisi, parallèlement, le procureur de la République. Au départ, je voulais porter plainte contre l'auteure de ces propos insupportables mais l'avocat m'a expliqué que je n'avais pas d'intérêt à agir – étant vous-même avocate, vous comprenez ce que je veux dire. En effet, le tweet ne nous était pas destiné, et nous n'étions pas un organisme ayant principalement pour tâche la lutte contre l'antisémitisme. J'ai donc fait un signalement au procureur au titre de l'article 40 du code de procédure pénale ; il m'a répondu que la prescription, en la matière, était de trois mois, en vertu du droit de la presse. On ne pouvait donc plus diligenter d'enquête. J'en ai nourri une certaine frustration car cette personne a porté atteinte à notre réputation : la preuve en est que nous en parlons encore aujourd'hui. Le préjudice a touché l'ensemble des journalistes arabophones de notre chaîne.

À la suite des propos qu'elle a tenus – et que nous avons eu beaucoup de mal à traduire tant ils étaient incohérents – nous avons cessé toute collaboration avec Dina Abi Saab.

Restait le cas de Laila Odeh, dont j'ai soumis les tweets à deux avocats différents. En effet, je ne suis pas juge ; si l'antisémitisme, parfois, vous éclabousse, il peut aussi être plus subtil. Tous les deux ont dit que c'étaient des tweets militants mais pas antisémites. Nous nous sommes dit qu'il fallait qu'un journaliste du service public comprenne la différence entre militantisme et journalisme. Aussi avons-nous traduit notre charte en arabe pour éviter toute ambiguïté à l'égard de cette personne qui n'est pas francophone. Nous lui avons demandé de signer cette charte, ce qu'elle a fait immédiatement. Nous avons organisé un séminaire déontologique à Jérusalem auquel ont participé l'ensemble de nos correspondants – de télévision et de radio – de la zone, dans toutes nos langues. Cela a été un moment décisif qui nous a permis de partager une certaine idée du journalisme.

Le droit français interdit à un employeur de suivre en permanence les tweets de ses salariés ; on ne peut le faire que dans des circonstances particulières, pour une durée limitée. Cela étant précisé, depuis lors, nous n'avons rien vu. Par ailleurs, les autorités israéliennes, avec lesquelles nous sommes en contact, puisque nous avons des accréditations, ne nous ont jamais signalé de problème concernant Laila Odeh, qui est toujours notre correspondante à Jérusalem, en arabe.

Pour ce qui est des garanties que nous pouvons apporter, madame la députée, notre directeur de la sûreté – ou une entreprise dédiée pour les publications en langue arabe –, épluche

désormais – avec les limites que cela comporte, puisque nous l'avions fait pour Fady Hanona – les tweets sur les réseaux sociaux. Nous vérifions aussi le professionnalisme des journalistes que nous recrutons.

M. François-Xavier Ceccoli, président. S'agissant de personnes recrutées à l'étranger, on s'expose à des risques variés. On peut avoir affaire à des personnes mal intentionnées, qui se livrent à une tentative d'infiltration, etc. Dans la mesure où vous réalisez des émissions dans des pays où il existe de la désinformation, avez-vous défini des critères d'embauche, vous renseignez-vous un peu plus qu'avant sur les candidats ? On a l'impression que vous découvrez des tweets anciens. Peut-être conviendrait-il – dans les limites autorisées par les lois sur la protection des données privées – d'étendre vos investigations afin d'éviter, autant que possible, que ce genre de choses se reproduise.

Mme Marie-Christine Saragosse. Aujourd'hui, nous regardons les tweets mais, quand ils ont été effacés, nous ne disposons pas nécessairement de l'antériorité de leur capture. Le monde s'est beaucoup radicalisé, polarisé et accéléré, particulièrement depuis le conflit au Proche-Orient. Nous avons institué un système d'enquête sur les réseaux sociaux, de vérification des tweets, qui n'existait pas forcément avant 2023, tout particulièrement dans des langues sensibles. Ce n'est pas la seule enquête à laquelle nous procédons : nous avons d'autres sources – j'en parlerai volontiers avec vous à l'issue de l'audition. Nous faisons très attention. Cela étant, nous sommes particulièrement exposés puisque nous avons des collaborateurs de soixante nationalités et diffusons en vingt et une langues. J'aimerais que vous veniez dans nos locaux, que vous parliez avec les journalistes, y compris ceux, notamment arabophones, à propos desquels vous pourriez nourrir quelques doutes.

M. Jean-Marc Four. Nous portons une très grande attention à certains recrutements dans les équipes qui travaillent dans certaines langues : je pourrai vous en parler à l'issue de l'audition. Nous avons ainsi renoncé, pour des raisons de sécurité, à un recrutement à la suite d'échanges avec les services concernés – nous pourrons vous préciser les choses.

Il y aurait matière à ce que le législateur, ou peut-être l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique), je ne sais pas, s'intéresse à la problématique de l'expression en dehors des antennes. Nous arrivons à contrôler de manière très sérieuse et très stricte – c'est notre travail – ce qui est publié sur nos antennes, qu'il s'agisse des supports numériques ou du *broadcast* linéaire classique. En revanche, les publications sur les réseaux sociaux personnels constituent un véritable défi. Il est très compliqué, d'un point de vue pratique, d'aller vérifier ce qui est publié, non seulement sur les comptes X mais sur l'ensemble des réseaux, les chaînes YouTube, etc. En outre, il y a des écueils juridiques. La question est de savoir jusqu'à quel point des personnes qui exercent des missions de service public dans l'audiovisuel public sont libres de s'exprimer, de dire tout et n'importe quoi sur leurs réseaux personnels. C'est une question vraiment délicate à traiter. Je partage cette réflexion avec vous car je crois que le législateur doit aussi s'y intéresser.

Mme Marie-Christine Saragosse. Nous avons été auditionnés par M. Bruno Lasserre dans le cadre de sa mission sur l'impartialité du service public. À cette occasion, nous avons mis en avant cette question. Il convient de réfléchir à l'articulation entre le principe constitutionnel de la liberté d'expression et celui d'impartialité du service public, et de déterminer la marge de manœuvre du chef d'entreprise ou du directeur de la rédaction. Cela me paraît un point essentiel.

Mme Caroline Yadan (EPR). Sauf erreur de ma part, Laila Odeh a été réintégrée dans les effectifs de votre chaîne.

Mme Marie-Christine Saragosse. Elle est restée correspondante.

Mme Caroline Yadan (EPR). Vous avez donc considéré que les propos qu'elle avait tenus sur les réseaux sociaux n'étaient pas assez graves, pour le formuler ainsi, pour justifier une cessation de ses fonctions ? Vous nous avez dit également que vous avez consulté deux avocats pour savoir si les propos en question pouvaient être considérés comme antisémites. Juridiquement parlant, des propos peuvent faire l'apologie de la haine sans entrer exactement dans le cadre très restrictif de la loi de 1881. Des propos peuvent être parfaitement condamnables journalistiquement, au regard de l'exigence de neutralité que vous devez respecter sur votre chaîne, mais ne pas être condamnés juridiquement.

Or, compte tenu des messages qu'elle a publiés, que l'on peut lire sur le site de l'ONG Camera – qui défend la rigueur journalistique au Moyen-Orient –, Laila Odeh mériterait très largement, de mon point de vue, de ne plus être correspondante de votre chaîne. En effet, elle parle de « martyrs » concernant des terroristes qui ont abattu de leurs mains des civils en Israël, et elle emploie le mot d'« ascension », affirmant que ces mêmes terroristes « sont montés au ciel ». Dans un tweet – je ne sais plus si c'était sur Facebook ou ailleurs –, elle a affiché un pouce levé pour glorifier ces terroristes. Elle parle du « martyr de sept Palestiniens à Gaza », au sujet d'un attentat terroriste du Djihad islamique en 2019. Elle établit une distinction entre « le martyr de ces sept Palestiniens » – alors même que figurent, parmi eux, au moins trois combattants et deux membres du Djihad islamique – et « la mort d'un colon israélien », comme si ce dernier acte était justifiable. Je rappelle que l'Israélien en question est Moshe Agadi, mort à 58 ans, père de quatre enfants, originaire d'Ashkelon, ville située du côté israélien de la ligne verte – qui ne fait donc pas partie des territoires israéliens disputés.

Ces faits ne sont pas condamnables juridiquement mais le sont journalistiquement. Un journaliste doit respecter un principe de neutralité ainsi que des exigences qui doivent être les vôtres à France 24 : l'exemplarité et le fait de ne pas transiger avec certaines valeurs, d'autant plus que ces professionnels sont rémunérés par les contribuables français.

Mme Marie-Christine Saragosse. Ce que vous citez fait partie de cette enquête. Les avocats nous ont indiqué que nous n'aurions pas nécessairement gain de cause devant les tribunaux, ce qui n'est jamais une bonne chose car perdre sur une telle question pourrait envoyer un signal négatif quant à ce qui est permis ou pas. Vous voyez ce que je veux dire ?

Mme Caroline Yadan (EPR). Vous parlez d'un procès par rapport à un licenciement ?

Mme Marie-Christine Saragosse. Oui. Si vous dites que des propos sont inacceptables, que l'affaire va devant le tribunal et que vous êtes condamné parce que vous n'auriez pas dû licencier la personne, vous envoyez le signal contraire à celui que vous souhaitiez. À la suite de l'analyse de nos deux avocats – qui sont, je le répète, de cultures différentes –, nous avons écrit une charte en arabe car il est préférable qu'elle soit rédigée dans la langue maternelle plutôt qu'en français, et même en anglais. Je vous laisse en juger mais il me semble que depuis notre séminaire à Jérusalem en juin 2023, qui a été un moment très fort, la posture sur les comptes privés – parce qu'il s'agit bien de comptes privés, jamais de nos antennes ni de nos comptes officiels – et la perception du métier de journaliste ont évolué pour être plus conformes à ce que nous, Français, estimons être la norme, notamment sur le service public.

Le mot « martyr » a fait couler beaucoup d'encre. En effet, en arabe, les gens disent souvent « martyr » comme nous disons « victime ». Nous avons traité cette question dans la charte, où nous avons fait un peu de lexicologie, pour exiger que les victimes et les martyrs soient distingués par des mots différents. Il arrive parfois qu'un expert extérieur – qui n'est pas journaliste – emploie ce terme sur nos antennes parce qu'il est très courant, mais nos journalistes ne doivent pas utiliser ce vocable en vertu de la charte.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 21 avril 2025, un article paru dans le journal *Le Point* vous accusait d'avoir diffusé dans une note interne des éléments de langage pour traiter le conflit israélo-palestinien, sous couvert de « cohérence éditoriale » – ce sont les termes de cette note. Le vocabulaire proposé par France Médias Monde serait, selon *Le Point*, « délibérément orienté pour atténuer le caractère terroriste du Hamas ».

Je vais citer deux exemples figurant dans cette note : « Le Hamas ne doit pas être systématiquement qualifié à l'antenne de terroriste. Il faut simplement se contenter de rappeler que l'Union européenne ou les États-Unis le désignent comme tel » ; « Si le terme génocide n'est pas repris à notre compte pour Gaza, il convient d'évoquer évidemment les accusations de génocide par telle ou telle organisation » – vous remarquerez l'emploi du terme « évidemment ». Vous conviendrez que ces injonctions ne relèvent pas d'une simple charte journalistique visant à uniformiser le vocabulaire employé par les journalistes de France Médias Monde.

Mme Marie-Christine Saragosse. Nous contestons l'article du *Point*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Comme le relève l'article du journal *Le Point*, il y a un parti pris évident. Il y a une lecture des faits que ne renierait pas le Hamas.

Vous me dites contester les faits rapportés par *Le Point*. Les avez-vous attaqués en diffamation ? Sinon, qui aurait pu rédiger cette note et ces injonctions à destination de vos journalistes ? Condamnez-vous ou contestez-vous ces injonctions à expliquer que les accusations de génocide par telle ou telle organisation sont « évidemment » à ne pas reprendre à votre compte pour Gaza ? Je répète la phrase relevée par *Le Point* : « Si le terme génocide n'est pas repris à notre compte pour Gaza, il convient d'évoquer évidemment les accusations de génocide par telle ou telle organisation ». Vous m'avez interrompu, mais je vais vous laisser répondre à propos de cet article et de la note découverte par *Le Point*.

M. Jean-Marc Four. Nous contestons totalement ce qui est écrit dans *Le Point*. Oui, il existe une lexicologie et un vade-mecum. Absolument. C'est indispensable. C'est une demande collective de toutes les rédactions. Quand vous travaillez dans vingt langues – vingt et une, même, sur nos deux chaînes –, il faut harmoniser les propos que l'on tient et employer le même vocabulaire. Ce travail est effectué par les équipes avec l'arbitrage *in fine* de la direction. Il n'est pas spécifique au conflit au Proche et au Moyen-Orient. Ainsi, nous le faisons aussi pour l'est de la RDC, où la situation est extrêmement complexe. Et je pourrais multiplier les exemples. Je m'inquiète, même si cela ne me regarde pas, que cela ne soit pas fait ailleurs ; je trouve cela très préoccupant. Ce qui me semble utile, c'est de le faire.

Deuxièmement, les arbitrages lexicologiques et le vade-mecum sur le conflit au Proche et au Moyen-Orient sont fondés sur le droit international. C'est notre balise, notre boussole ; elle est simple. Le résultat n'est pas celui que décrit *Le Point*, qui a publié des extraits tronqués et déformés. Nous tenons ce vade-mecum à votre disposition. J'ai avec moi celui de RFI sur le 7-Octobre et la guerre à Gaza : « 7-Octobre : attaque terroriste. » Voilà notre formulation.

Elle est simple. S'agissant de Mahmoud Abbas, par exemple, il y a plusieurs appellations possibles. Nous choisissons de retenir, à ce stade, non pas « président de l'État de Palestine », mais plutôt « président palestinien ». S'agissant du Hamas, nous rappelons que le mouvement est qualifié de terroriste par l'Union européenne et les États-Unis. Nous ne reprenons pas à notre compte le terme de génocide, mais nous pouvons rappeler les accusations de génocide par telle ou telle organisation. C'est factuel.

Je conteste ce qui est dans cet article du *Point* qui est, à mon sens, tronqué et erroné par rapport au travail que nous faisons, lequel est indispensable.

Mme Vanessa Burggraf. C'est d'ailleurs un article auquel la SDJ avait répondu. Comme l'a dit Jean-Marc, ce travail est indispensable pour la cohérence éditoriale de nos antennes, surtout quand on a soixante nationalités dans l'ensemble du groupe et trente à France 24. Ce lexique est aussi un moyen d'assurer la sécurité de nos équipes sur le terrain car il s'appuie sur le droit international : si vous êtes en Israël, que vous êtes journaliste et que vous parlez de génocide à Gaza, c'est problématique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que ce sont des extraits tronqués et déformés par *Le Point*, mais je n'ai pas l'impression que vous contestiez les citations que j'ai faites. Vous les avez d'ailleurs reprises. Question simple – vous êtes sous serment – : n'avez-vous pas transmis pour consigne, notamment, dans cette note, que le Hamas ne doit pas être qualifié à l'antenne de terroriste, mais qu'il faut simplement se contenter de rappeler que l'Union européenne ou les États-Unis le désignent comme tel ? J'ai l'impression que vous avez cité ce que j'ai pu lire dans *Le Point*. Affirmez-vous qu'aucune consigne n'a été transmise pour ne pas qualifier le Hamas d'organisation terroriste, mais simplement rappeler que certaines organisations internationales comme l'Union européenne ou les États-Unis le qualifient de terroriste ?

M. Jean-Marc Four. Je vous lis le vade-mecum : « *Pour le Hamas, nous rappelons à l'antenne que ce mouvement est qualifié de terroriste par l'Union européenne et les États-Unis.* » C'est factuel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous contestez donc le fond et la forme de ce que *Le Point* a pu dire : selon la note que vous transmettez pour consigne aux journalistes, le Hamas ne doit pas être qualifié systématiquement à l'antenne de terroriste, il faut simplement se contenter de rappeler que l'Union européenne ou les États-Unis le désignent comme tel ? Cela ne figure pas dans votre note ?

Mme Marie-Christine Saragosse. Je ne sais pas exactement… Concernant l'article du *Point*, c'est une éditorialiste extérieure à cet hebdomadaire qui s'en est saisie. Peut-être est-ce le fait de ne pas être obligé de répéter à chaque fois que c'est un groupe terroriste. Quand, par exemple, on donne des chiffres « selon le ministère de la santé du Hamas », le journaliste ne précise pas « groupe terroriste » – c'est un groupe terroriste, mais on n'est pas obligé de le dire dans certaines phrases. C'est le cas dans tous les médias : parfois les gens disent « Hamas » sans préciser « groupe terroriste » derrière. Je pense que c'est cela.

J'ai saisi notre Chipip sur cette lexicologie, à la demande de l'Observatoire juif de France. Il a regardé tout cela de près. Non seulement elle est conforme à notre charte mais nous avons même l'obligation de bien nommer les choses, d'une part pour ne pas ajouter au malheur du monde (pour ne pas citer Camus) et, d'autre part, parce que quand on travaille dans vingt et une langues sur trois médias différents, avec des amplitudes horaires de nuit où les gens sont

seuls, cela permet une cohérence éditoriale. Ce document n'est aucunement orienté ni antisémite, contrairement à ce que laissent entendre l'article du *Point*. Sur ce dossier, il y a très souvent des réactions épidermiques qui sont liées à l'engagement affectif des gens ; c'est très douloureux. Je le comprends bien : nous le vivons dans nos emprises, où toutes les catégories sont représentées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je faisais ce parallèle car Mme Yadan a dénoncé un certain nombre de propos postés par votre correspondante à Beyrouth pour France 24 entre 2021 et 2023. Je la cite : « *Ils ont demandé à Hitler "Qu'as-tu fait des Juifs ?" Il a répondu : "Rien d'extraordinaire, juste un barbecue"* ». Un autre exemple : « *Levez-vous, monsieur Hitler, levez-vous, il y a des personnes qui doivent être brûlées.* » Vous avez répondu sur ce point.

Mais cette fameuse journaliste ayant appelé à brûler des Juifs comme Hitler appartenait à la société de production Median. Or celle-ci fournit de nombreux journalistes et d'autres moyens logistiques au canal arabophone de France 24 au Moyen-Orient et en Afrique subsaharienne. Vous en conviendrez, la mission d'informer au nom de la France est stratégique. Elle bénéficie de beaucoup de moyens accordés par le contribuable français, elle contribue au rayonnement de notre pays et doit être préservée de toute forme d'influence ou d'ingérence. Comment expliquez-vous que France 24 soit contrainte – ou ait fait le choix – de recourir aux moyens d'une société de production externe pour assurer sa mission d'information dans de nombreux pays ? N'y a-t-il pas là une contradiction ?

Mme Marie-Christine Saragosse. Il est fréquent pour beaucoup de médias, et tout particulièrement de médias étrangers – la télévision en particulier –, d'avoir recours à des sociétés de production qui sont des prestataires de services. Pourquoi ? La télévision coûte cher, plus cher que la radio. Elle demande des investissements, qu'il faut les amortir et, si possible, mutualiser. Pour cela, le support le plus commode est souvent de créer une société. France 24 a été construite sur ce modèle quand cette équipe n'y était pas encore. Mutualiser des équipements de télévision entre plusieurs langues est plus rentable du point de vue économique, en particulier pour une société plurilingue. Cette organisation est un héritage pour nous et nous sommes loin d'être les seuls à y avoir recours sur la planète. Par ailleurs, cela permet d'avoir un marché. Or, pour nous, qui dit marché dit passage en commission des marchés, mise en concurrence et visa du contrôle général économique et financier qui assiste à notre commission des marchés. C'est une garantie supplémentaire de bonne utilisation des deniers publics.

Il se trouve que dans la zone que couvre Median, qui est hors du droit européen, hors du droit français – nous ne sommes donc pas tenus de faire des appels d'offres mais nous en faisons pourtant –, il est difficile de trouver une société répondant à nos exigences de qualité technique et déontologique. Par ailleurs, ce n'est pas parce que Median est un intermédiaire que la hiérarchie de France 24 ne regarde pas ce qui se passe sur les antennes. Tout est contrôlé de la même façon, que ce soit fait par un envoyé spécial de France 24 ou par un journaliste correspondant à travers la société Median. Si je vous lisais certains dossiers de réponse à des appels d'offres que nous avons reçus de cette zone, cela vous donnerait froid dans le dos en termes de lien avec des organisations politiques derrière ! Median, ce n'est pas le cas. C'est visé par le contrôle général économique et financier. S'il y avait eu la moindre anomalie, la Cour des comptes l'aurait certainement trouvée puisqu'elle a récemment rendu un rapport au sujet de France Médias Monde. Et nous n'avons pas le choix. Je ne sais pas ce qui est reproché à Median. En tout état de cause, nous ne lui déléguons pas notre ligne éditoriale. Vanessa pourra peut-être le préciser, puisqu'elle travaille au quotidien avec eux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Toujours sur le même sujet, le 1er avril 2019, *La Lettre* publiait un article intitulé « Qui est Median, cette fameuse société de production qui assure tous les directs de France 24 dans le monde arabe ? » On y lit : « *Le "printemps algérien" a mis en lumière la mainmise de Median, société créée par Frédéric Domont, ex-journaliste de RFI, dans la couverture de plusieurs pays du Maghreb et du Moyen-Orient par France 24. Un monopole qui intrigue dans les couloirs de la chaîne internationale de l'audiovisuel public français.* » Pouvez-vous me dire, même si vous venez d'expliquer que vous n'êtes pas les seuls, quel est votre niveau de dépendance vis-à-vis de Median ? Pouvez-vous nous préciser le montant des contrats que vous avez signés, l'année dernière et ces dernières années, avec cette société de production ?

Mme Marie-Christine Saragosse. D'abord, nous n'avons pas de correspondant en Algérie depuis plusieurs années.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il est écrit « plusieurs pays du Maghreb », pas l'Algérie.

Mme Marie-Christine Saragosse. Il est fait allusion à l'Algérie. Pour les autres pays du Maghreb, il n'y a pas de Median. Je ne connais pas l'article par cœur mais, en l'occurrence, il parlait d'une mainmise à travers l'Algérie. C'est plus sur le Proche et le Moyen-Orient, sur le Liban, que nous avons des contrats de prospection ou de couverture éditoriale. Nous pourrons vous adresser la liste exacte des pays et le montant des contrats ; j'avoue que je ne l'ai pas en tête. Comme je vous le disais, cela passe en commission des marchés, cela reçoit le visa du contrôle général économique et financier et à la suite d'une mise en concurrence, alors même que le droit ne nous y contraint pas et que malheureusement, dans cette zone, il n'y a pas de concurrence viable. Nous avons des réponses totalement farfelues de certaines sociétés ! Il ne faut pas être en contrat avec eux, je vous assure. Alors, pour couvrir cette zone-là… Cela se passe bien, d'ailleurs.

M. Roland Husson. Median nous fournit certaines prestations sur certaines zones mais il n'y a pas de monopole de Median sur la zone. France 24, comme RFI, a d'autres correspondants, des reporters qui vont sur place. C'est une partie de notre couverture. Je ne veux pas laisser s'installer l'idée qu'il y aurait une forme de monopole de Median sur le Proche-Orient.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que c'est une partie de votre couverture. Pouvez-vous préciser l'ordre de grandeur du montant des contrats passés avec cette société ? Nombre de suspicions pèsent sur cette société et ses fondateurs.

Mme Marie-Christine Saragosse. Je précise que le fondateur est décédé…

M. Roland Husson. Je ne veux pas faire d'erreur sous serment concernant le montant, mais nous vous adresserons la liste des zones couvertes et les montants associés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose ces questions, c'est parce que la société Median, avec laquelle vous travaillez pour couvrir ces zones, a été fondée par Frédéric Domont qui, vous avez raison, est mort en août 2024. M. Domont était franco-libanais. Il disposait également d'un passeport diplomatique syrien. Il a écrit en 2004, avec Walid Charara, un livre sur le Hezbollah. Pour vous donner un ordre d'idées, M. Charara est l'ancien correspondant à Paris de la chaîne Al-Manar, qui est détenue par le Hezbollah et qui a été interdite en France en 2004 après, notamment, de nombreux dérapages antisémites.

Le diplomate français – très pondéré, c'est objectif – Denis Bouchard, ancien ambassadeur en Jordanie et ancien président de l'Institut du monde arabe, a publié un commentaire sur ce livre coécrit par le fondateur de la société Median et M. Charara. Il explique notamment que ce livre « n'est pas exempt d'angélisme », que « ses auteurs » – parlant de M. Frédéric Domont, fondateur de la société Median avec laquelle vous travaillez – « ne cachent pas leurs sympathies pour le Hezbollah » ou encore que « leur objectif est de rectifier la mauvaise image d'un mouvement qualifié comme terroriste ». J'imagine qu'avant de contractualiser avec une telle société, vous vous renseignez sur ses fondateurs. Comment justifiez-vous le choix de contractualiser avec une société créée par une personne sympathisante et qui a des convictions assumées en faveur d'un groupement terroriste comme le Hezbollah ? Cela ne vous a-t-il pas choqués de donner des contrats, via le service public, à cette société ?

Mme Marie-Christine Saragosse. Je ne sais pas quelle était la politique ou la position des uns ou des autres sur le Hezbollah en 2004. En tout état de cause, vingt-deux ans plus tard, nous sommes en pleine guerre et ces sous-entendus pourraient laisser penser que nous jouons contre notre propre pays, ce qui n'est pas le cas. Nous avons une rédaction au Liban. Nous savons que le Gouvernement libanais est engagé dans une lutte pour le désarmement du Hezbollah. Il n'y a, dans Median, aucun lien particulier avec le Hezbollah ou avec la Syrie. Je n'ai pas eu l'honneur de lire le livre de 2004 – j'en prends connaissance par votre question –, mais je pense que la situation n'a plus rien à voir. Frédéric Domont est décédé. Le contrat entre Median et France 24 était bien antérieur à notre arrivée. Il s'est poursuivi après la mort de son fondateur et, à ma connaissance, Median n'a aucun lien avec le Hezbollah actuellement. Par ailleurs, comme je l'ai dit, les sociétés dignes de confiance ne se bousculent pas au portillon pour répondre à nos appels d'offres sur cette zone et Median n'a pas de monopole.

Je pense qu'il y a une sorte de persistance rétinienne de certains à France Médias Monde, peut-être parce qu'il avait été journaliste à RFI. La réalité, c'est que s'il y avait eu le moindre problème, nous n'aurions pas de rapports avec Median et le contrôle général économique et financier, la Cour des comptes et notre commission des marchés auraient mis fin à ces contrats. Je crois qu'on nous fait vraiment un mauvais procès.

Mme Vanessa Burggraf. J'ajoute que toute la production éditoriale réalisée par Median est validée à Paris par des rédacteurs en chef. Les journalistes qui travaillent pour Médian et qui interviennent en duplex sur les antennes de France 24 font également l'objet d'un suivi par les rédacteurs en chef concernant ce qu'ils délivrent à l'antenne.

Mme Marie-Christine Saragosse. Parlons de la tête, c'est-à-dire de l'Iran, car tout cela voudrait dire que France 24 est inféodée au Hezbollah et à l'Iran. Or si une chaîne a dénoncé les exactions du régime des mollahs au mois de janvier dernier en faisant un documentaire intitulé « La révolte massacrée » – je vous mettrai le lien dans la réponse au questionnaire –, tout à fait exceptionnel, que nous avons décidé de ne pas censurer en dépit de l'horreur des images, que nous avons diffusé en français, en anglais, en arabe, en espagnol et même, grâce à la rédaction de RFI, en persan, et qui a fait plusieurs millions de vues dans cette langue, c'est précisément France 24 ! C'est France 24 qui a fait ce documentaire, sans équivalent et qui nous a été demandé partout dans le monde. Très sincèrement, j'avoue qu'être assimilée à l'Iran et au Hezbollah, cela me pose un problème personnel !

M. Charles Alloncle, rapporteur. La question est légitime dans la mesure où vous contractualisez avec Median, une société importante qui a été créée par un sympathisant du Hezbollah. Ce n'est même pas moi qui l'affirme, c'est un diplomate français, ancien ambassadeur en Jordanie, ancien président de l'Institut du monde arabe, qui explique que *« les*

auteurs du livre ne cachent pas leurs sympathies pour le Hezbollah ». En fait, je vous pose cette question parce que j'ai l'impression qu'il n'y a pas là de simples liens contractuels, même si ceux-ci sont condamnables. La société Median a en effet notamment participé à constituer, avec le soutien financier de France Médias Monde, c'est-à-dire sur fonds publics, le hub de France 24 à Beyrouth.

Mme Marie-Christine Saragosse. Pas du tout !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais vous laisser répondre... À l'origine de ce projet, il y a deux personnes : M. Domont, fondateur de Median, et Marc Saikali, son ami de trente ans, qui est directeur des chaînes de France 24 en poste à Paris. Le problème, c'est que la décision de créer le hub de France 24 à Beyrouth, financée par France Médias Monde, aurait été prise alors que Marc Saikali était encore directeur de France 24. Pour résumer, ce directeur de France 24 approuve le financement sur fonds publics d'un projet mené par un ami, démissionne peu après, rejoint ensuite ce projet en tant qu'associé et continue d'en bénéficier à titre personnel, puisqu'il devient prestataire de services de France 24 au Liban.

L'article 432-12 du code pénal dispose que : « *Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, en connaissance de cause, directement ou indirectement, un intérêt altérant son impartialité, son indépendance ou son objectivité dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 500 000 euros.* »

Le 14 mai 2021, *La Lettre* a dévoilé que Marc Saikali, directeur des chaînes de France 24, a perçu au moment de son départ de France 24 une indemnité de départ de 500 000 euros d'argent public payé par le contribuable. Encore une fois, ces faits sont étayés. Comment expliquez-vous, au-delà de ce conflit d'intérêts, qu'une personne, ancien dirigeant de France Médias Monde sous votre présidence, ait pu percevoir un demi-million d'euros d'indemnités de départ pour créer ensuite une société de production financée par France Médias Monde ? N'avez-vous pas l'impression qu'il y a un conflit d'intérêts évident sur le sujet ?

Mme Marie-Christine Saragosse. Je crois qu'il y a une grande confusion dans certains articles totalement incroyables que vous avez pu lire… Je ne sais même plus par où commencer... Le hub de Beyrouth n'a aucun rapport avec Marc Saikali ou Median. Il y a une confusion totale. Le hub de Beyrouth figurait dans mon projet de janvier 2023. Marc Saikali avait quitté l'entreprise depuis 2021. Le hub de Beyrouth fait partie de la stratégie de proximité définie dans notre contrat d'objectifs et de moyens (COM), appuyé par le ministère des affaires étrangères. À Dakar, nous avons créé des rédactions de langues ; à Bucarest, nous avons ajouté l'ukrainien au roumain ; là, c'est une rédaction numérique, qui n'a rien à voir ni avec Median, ni avec Marc Saikali. Très sincèrement, je ne sais pas quoi dire ! Cela n'a aucun rapport. Nous parlons d'une rédaction 100 % numérique qui alimente les comptes de France 24 et de MCD et qui est financée dans un cadre parfaitement transparent.

Sur Marc Saikali, j'ai lu des choses : il serait un suppôt du Hezbollah, lui aussi… Savez-vous quel site il dirige, à Beyrouth ? Cela s'appelle *Ici Beyrouth*. Il vit sous protection parce qu'il reçoit des menaces de mort du Hezbollah. Si vous cliquez sur *Courrier international*, une simple recherche vous suffira pour voir que ce site est très anti-Hezbollah. Je ne vois pas bien le lien… Pardon, mais, en toute bonne foi, il y a une confusion totale dans ce qui est dit ! Le site *Ici Beyrouth* n'a rien à voir avec notre hub. Je ne sais pas comment il est financé ; nous

n’avons rien à voir avec cela non plus. Marc Saikali avait quitté depuis longtemps France Médias Monde quand nous avons lancé le site. Sincèrement, je ne comprends pas... Je suis prête à vérifier par écrit pour être plus précise, mais j’avoue que je suis stupéfaite !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous démentez formellement que M. Saikali n’est absolument pas intervenu, ni de près ni de loin, pour la création de ce hub de France 24 à Beyrouth, qui a été financé sur fonds publics ?

Mme Marie-Christine Saragosse. C’est à lui qu’il faudrait le demander. Je ne sais pas, peut-être qu’il a parlé à des gens… Ce hub a été monté par notre direction du développement international, en lien avec l’ambassade de France à Beyrouth. La formation et le recrutement ont été faits par nous. Il est dirigé par une rédactrice en chef que nous avons choisie, qui n’a rien à voir avec Marc Saikali ni avec *Ici Beyrouth*. Très sincèrement, je ne vois pas d’intervention de Marc Saikali. Ce projet de rédaction numérique jeune figurait dans mon projet de janvier 2023, quand j’ai été reconduite. Il est dans notre contrat d’objectifs et de moyens. C’était après le départ de Marc. Très sincèrement, je ne vois pas le lien !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous contestez toute intervention, directe ou indirecte, de M. Saikali dans la création du hub de France 24 à Beyrouth. Contestez-vous aussi la participation de la société Median dans le financement de la création de ce hub ?

Mme Marie-Christine Saragosse. Tout à fait. Je suis prête à décortiquer tout cela. Il n’y a aucun lien. Le hub de Beyrouth est financé par l’aide publique au développement. Je crois qu’il y a eu une confusion dans le mot de hub et que le déroulé a été faussé par une mauvaise compréhension de départ. S’agissant du départ de Marc Saikali…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et de l’indemnité de 500 000 euros…

Mme Marie-Christine Saragosse. Eh oui, ce n’est pas moi qui fais les lois, ni les anciennetés. En revanche, j’ai dû décider dans l’urgence… Cela va me faire dire des choses qui relèvent peut-être du secret médical. Tant pis, je le dis : j’ai été saisie par la médecin du travail en urgence pour une responsabilité pénale – pour moi – de vie ou de mort sur la personne, qui était en état de surmenage dépassé, parce que tout le monde n’a pas la distance de Vanessa et que neuf ans de quatre chaînes d’information en continu vingt-quatre heures sur vingt-quatre, je peux vous dire que ça secoue. La médecin du travail m’a dit que je devais mettre fin à ses fonctions. C’était du ressort pénal. Marc Saikali ne voulait pas passer devant une commission médicale. Nous avons fait les calculs en appliquant le droit français et en tenant compte du fait que c’était nous qui demandions à la personne de partir ; ce n’était pas son choix, mais il fallait qu’il parte. La décision est passée en conseil d’administration et au contrôle général économique et financier. J’ai respecté le droit. C’est une somme importante parce qu’il était directeur général et qu’il avait une grande ancienneté dans le service public, mais je n’ai fait qu’appliquer le droit et le conseil d’administration m’a donné gain de cause.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dernière question sur ce sujet précis. Vous confirmez donc que M. Saikali n’était pas directeur de France 24 et n’a pas été impliqué, directement ou indirectement, au moment de la création du hub de France 24 à Beyrouth ? Pardon, mais j’ai du mal à vous croire... Ce sont des informations publiques qui ont été relatées dans des articles. Vous semblez expliquer qu’elles sont totalement fausses. Il était directeur de France 24 à l’époque où la décision a été prise. Ensuite, il a été licencié, il a bénéficié de 500 000 euros d’indemnité et il a rejoint ce même prestataire pour France 24.

M. Roland Husson. Ce que nous appelons, nous, le hub de Beyrouth, c'est une filiale à 100 % de France Médias Monde que nous avons créée en 2024. Elle est intégralement financée sur le programme 209 du ministère des affaires étrangères. Je suis arrivé en juillet 2023 à France Médias Monde. C'est à ce moment-là, au début du mandat de Marie-Christine, que nous avons commencé à y travailler. Si c'est de cette filiale – qui est la seule chose que nous appelons le hub de Beyrouth – qu'il s'agit, on peut effectivement être formel. Marc Saikali avait quitté l'entreprise en 2021. Ni Marc Saikali, ni Median n'ont rien à voir avec le processus de création de la filiale, de recrutement et, surtout, de financement.

Mme Caroline Yadan (EPR). Je voudrais revenir sur le lexique, puisque je fais partie des élus – je ne sais pas s'il y en a eu beaucoup – qui vous ont interpellés sur cette question.

Vous dites que le mail du 14 octobre 2025, qui impose ce lexique à l'ensemble des rédactions pour évoquer « les territoires palestiniens occupés », procède d'un simple souci de cohérence éditoriale et que vous n'êtes pas d'accord avec l'article du *Point*. Pourtant, celui-ci expose simplement des faits. Je vais vous expliquer pourquoi, à mon sens, votre lexique, qui encore une fois est imposé, ne se contente pas de recommander des mots à des journalistes, comme on peut le faire s'agissant de l'Ukraine pour l'orthographe du mot Kiev, mais oriente réellement la narration des journalistes.

Vous dites, sur la Cisjordanie, qu'il faut évoquer systématiquement – je dis bien systématiquement – la Cisjordanie occupée, et qu'il faut le faire aussi en commentaire sur Gaza et Jérusalem-Est, alors même qu'il n'y a plus d'Israéliens à Gaza depuis 2005 et que ce territoire peut parfaitement ne pas être considéré comme un territoire occupé, en tout cas jusqu'à l'attentat du 7 octobre. Il faut donc parler systématiquement de « Cisjordanie occupée » pour la Cisjordanie. Par contre, pour le Hamas, il ne faut pas ajouter systématiquement « terroriste ». De même, selon votre lexique, le terme « Judée-Samarie », sauf erreur ou omission de ma part, est interdit, alors même qu'il figure dans le plan de partage de l'ONU de 1947. À propos de Gaza, il faut parler, non pas d'« évacuation de population » – alors même que c'est un terme qui pourrait être parfaitement défendu, puisque, au moment des bombardements, des tracts étaient diffusés par l'armée israélienne pour aider les populations civiles et les prévenir qu'il fallait s'enfuir –, mais de « déplacement forcé ». En revanche, concernant le mot « génocide », il faut évidemment évoquer les accusations de génocide par telle ou telle ou telle organisation – il est toujours écrit « systématiquement » ou « évidemment ».

À mon sens, cette imposition de langage relève d'un parti pris éditorial, de l'imposition d'un narratif qui, sauf erreur ou omission de ma part, n'existe pour aucun autre conflit dans le monde à ce niveau-là.

M. Jean-Marc Four. Il s'agit de préconisations, non d'obligations. Mais venons-en à l'essentiel. J'ai le « vade-mecum » sous les yeux. Dans ce document, qui fait foi pour les équipes qui sont les miennes, il n'y a pas les adverbes « évidemment » et « systématiquement ». Ils n'y sont pas. Je ne peux pas dire mieux !

Or, ce sont, me semble-t-il, dans les propos que vous évoquez, ces adverbes qui pourraient créer le sentiment d'une orientation politique ! Nous parlons de « Territoires palestiniens occupés ». C'est écrit, je vous le confirme. Nous rappelons que le Hamas est qualifié de terroriste par l'Union européenne et par les États-Unis. Ni les uns ni les autres ne sont qualifiés par un adverbe.

S’agissant de Gaza, je pense que les populations, si nous les interrogions, auraient quasi unanimement le sentiment d’être victimes de déplacements forcés, soit dit sans vouloir ouvrir un débat qui pourrait durer plusieurs heures.

Mme Vanessa Burggraf. Il s’agit de préconisations. Aucune sanction n’est prise si ce lexique n’est pas appliqué à la lettre. Nous nous sommes appuyés sur les terminologies préconisées par les Nations unies.

En effet, nous n’accolons pas systématiquement l’adjectif « terroriste » au Hamas. Comme vous l’a expliqué Marie-Christine Saragosse, et c’est vrai pour tous les médias, nous ne disons pas systématiquement « Le Hamas, mouvement terroriste ». En revanche, si nous plaçons la focale spécifiquement sur le Hamas, nous rappelons bien que c’est un mouvement terroriste, qualifié ainsi par les États-Unis et par l’Union européenne, et, dans notre rédaction, ça ne fait aucun doute.

Je ne voudrais pas que l’on jette le soupçon ou l’opprobre sur notre rédaction, au sein de laquelle nous sommes tous d’accord pour dire que ce qui s’est passé le 7 octobre est un attentat terroriste et que le Hamas est un groupe terroriste. Je tiens d’autant plus à le dire que ce conflit a été – c’est très important pour moi de le rappeler – très éprouvant pour la rédaction, où coexistent trente nationalités. Les journalistes peuvent ainsi être originaires d’Israël, de Gaza, de Cisjordanie ou du Liban. Chaque jour, tous sont confrontés à des images extrêmement violentes de cette région. Beaucoup ont perdu des membres de leur famille ou des amis, soit dans les attentats terroristes du 7 octobre, soit à Gaza, en Cisjordanie ou au Liban. Ces journalistes sont touchés dans leur chair par ce conflit.

Ce lexique, d’une certaine manière, nous a permis de nous retrouver tous ensemble autour d’une table et de valeurs communes, au premier rang desquels le besoin de neutralité, conformément aux préconisations des Nations unies. Je le répète, nous n’avons aucun doute, au sein de la rédaction de France 24, sur ce qui s’est passé le 7 octobre : ce sont des attaques terroristes. Nous n’avons aucun doute sur le Hamas : c’est un mouvement terroriste. Je ne voudrais pas que l’on jette quelque soupçon que ce soit sur ma rédaction, qui est très professionnelle.

Mme Caroline Yadan (EPR). Je souhaite que le document cité par M. Jean-Marc Four soit annexé au rapport de la commission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J’en ferai la demande, d’autant que j’ai aussi posé des questions à ce sujet.

Je me permets de revenir à l’indemnité de départ de M. Saikali, d’un montant de 500 000 euros. Vous avez dit, madame la présidente : « *Ce n’est pas moi qui fais les lois. J’ai respecté le droit.* » Pourtant, en avril 2024, la Cour des comptes a sanctionné trois membres éminents de votre équipe dirigeante, pour « des manquements aux règles financières ». La Cour les a condamnés à verser des amendes qui s’élèvent à plusieurs milliers d’euros.

Ces sanctions font suite à une enquête de la Cour des comptes sur la gestion de France Médias Monde de 2013 à 2021. Selon le média spécialisé *La Lettre*, cette enquête a mis en cause votre « gestion des salaires et des indemnités de départ des dirigeants du groupe » et votre « politique d’achat ». C’est ce qui motive mes questions.

Vous-même avez été relaxée, selon l'article, parce que le préjudice financier en résultant n'a pas pu être estimé de façon probante. Toutefois, la Cour des Comptes a indiqué, dans son communiqué, qu'il a « *été établi que des marchés avaient été passés à diverses reprises en méconnaissance des règles de la commande publique, ce qui constitue une faute grave de gestion* ».

Quant au versement de primes exceptionnelles et d'indemnités de départ litigeuses, la Cour précise qu'aucune de ces dépenses engagées par vos soins n'a été « *engagée au sens de la réglementation* ». Pourtant, vous venez de nous dire que vous respectez le droit et que, si ce n'est pas vous qui faites la loi, vous la respectez.

Madame la présidente, je crois que vous êtes présidente de France Médias Monde depuis 2012. Si vous avez été relaxée, la Cour des comptes a quand même établi la réalité d'une faute grave de gestion. Comment expliquez-vous qu'autant d'infractions à la réglementation financière aient pu échapper à votre vigilance ?

J'ai évoqué le cas de M. Saikali. Vous avez expliqué que tout cela n'avait rien à voir et que vous respectiez le droit. Comment expliquez-vous alors ces conclusions et ces sanctions de la Cour des comptes ?

Mme Marie-Christine Saragosse. D'abord, il me semble important de rappeler que la Cour des comptes n'a retenu aucun grief au titre d'un préjudice financier. Que ce soit clair : l'argent des contribuables français…

M. Charles Alloncle, rapporteur. … Il y a quand même eu des sanctions, des amendes !

Mme Marie-Christine Saragosse. C'est l'argent des directeurs. L'argent des contribuables français n'a jamais été impliqué dans le moindre préjudice financier. Compte tenu de l'engagement de la Cour des comptes, de la compétence de ses magistrats, je peux vous dire que, si la moindre faille avait existé, ils n'auraient pas abandonné l'ensemble des griefs. Il n'y a pas de préjudice financier, c'est écrit noir sur blanc dans la décision !

De quoi parlons-nous ? Nous parlons de défauts de procédure, non d'enrichissement personnel ou de conflit d'intérêts. Nous parlons du non-respect de procédures administratives par trois directeurs. Il s'explique par le fait que le contrôle de la Cour des comptes, publié en 2021, portait sur la période 2013-2019, au début de laquelle la fusion ayant abouti à France Médias Monde, qui n'a existé qu'en juin 2013, était une fusion de papier.

Tous les accords – au nombre de 104 – étaient tombés. Il n'y avait aucune procédure interne harmonisée. Il y avait une fusion juridique des sociétés, gérées ensemble, et rien d'autre. Il a donc fallu un peu de temps, ce que le Contrôle général économique et financier (CGFI) reconnaît lui-même. On ne met pas sur pied en un claquement de doigts une société aussi importante, avec des procédures budgétaires, des procédures de ressources humaines et un accord d'entreprise. Il n'y avait absolument rien quand j'ai pris mes fonctions.

Le directeur général de l'époque a été condamné notamment parce que le CGFI a estimé qu'il aurait dû être saisi sur des décisions de recrutement plus en amont. Il s'agit de l'oubli d'une saisine, que le directeur général a reconnu. Il a omis de saisir le CGFI pour des salaires dépassant le seuil de saisine, soit 85 000 euros par an. Ce même directeur général avait

fait disparaître 900 000 euros de primes qui étaient à la main unilatérale de la direction quand nous sommes arrivés.

Quant aux deux autres directeurs, rappelons que les seuils de computation sont une difficulté au sein d'un système donné. Si, pour un même fournisseur, le seuil de computation n'a pas bien fonctionné, vous pouvez croire que vous êtes dans le cadre de votre délégation de signature, alors qu'elle est légèrement dépassée. C'est ce qui s'est passé.

Il n'y a eu aucun préjudice financier, je le répète. J'ai été, quant à moi, relaxée de tous les griefs. J'ai donc un peu de mal à entendre dire que France Médias Monde est mal gérée ! J'ai le plus grand respect pour la Cour des comptes. Si donc un magistrat avait vu la moindre faille, et Dieu sait qu'ils ont été nombreux et plusieurs à se succéder, nous aurions été condamnés pour préjudice financier. Tel n'a pas été le cas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vos mots sont forts ! Vous contestez vivement ce que je viens de rappeler ! Vous expliquez qu'il n'y a pas la moindre faille relevée par la Cour. Vous dites qu'il est écrit noir sur blanc qu'il n'y a pas eu de mauvaise gestion.

Mme Marie-Christine Saragosse. Je dis qu'il n'y a pas eu de préjudice financier.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourtant, on lit dans le communiqué de la Cour des comptes qu'il a « *été établi que des marchés avaient été passés à diverses reprises en méconnaissance des règles de la commande publique, ce qui constitue une faute grave de gestion* ». C'est écrit noir sur blanc par la Cour dans son communiqué. Vous voyez bien que je n'affabule pas. Je pourrai vous transmettre ce communiqué – mais je pense que vous en avez eu largement connaissance.

S'agissant du versement de primes exceptionnelles et d'indemnités de départ litigieuses, la Cour précise qu'aucune dépense engagée par vos soins ne l'a été « *au sens de la réglementation* ».

Ces reproches lourds, qui figurent noir sur blanc dans les communiqués de la Cour des comptes, comment pouvez-vous, devant nous, sous serment, les nier, madame la présidente ?

M. Roland Husson. Il ne s'agit pas de nier. Les mots peuvent impressionner mais il y a une réalité. J'en parle très librement puisque je suis arrivé à l'été 2023. Sous serment, nous nous devons de dire toute la vérité : mon prédécesseur, grand serviteur du service public, est un homme parfaitement honnête. Il a été condamné à 5 000 euros d'amende pour infraction à la commande publique car il n'a pas saisi dans les bonnes formes et dans les délais impartis le contrôle économique et financier pour certaines transactions. Très concrètement, et je vous parle de mon métier au quotidien, quand j'embauche quelqu'un avec un contrat de travail prévoyant une rémunération annuelle dépassant 85 000 euros ou quand je conclus un marché public de plus de 170 000 euros, je dois recueillir au préalable l'avis du contrôle économique et financier, qui dispose de quinze jours ouvrés pour me répondre. Mon prédécesseur, qui avait une culture plutôt orale, faisait un point mensuel avec la contrôleuse de l'époque et avait tendance à penser que quand elle lui donnait un accord oral, cela suffisait. Ce n'est évidemment pas le cas. La bonne procédure, à laquelle nous nous conformons désormais, bien entendu, c'est d'attendre un accord écrit. Mon prédécesseur a donc été condamné pour un défaut dans la procédure. Il s'agit certes d'une infraction à la commande publique mais, comme la Cour le relève elle-même, il n'y a eu aucun préjudice financier et aucune malhonnêteté.

Pour les deux autres dirigeants, la directrice des ressources humaines et le directeur des environnements numériques, il s'agit également de questions de procédure. Un seuil de délégation autorise à signer des achats jusqu'à un certain montant. Or, pour un même poste de dépense, les montants peuvent s'accumuler au fil du temps : c'est ce qu'on appelle la computation des seuils. Ils ne s'étaient pas rendu compte qu'ils avaient dépassé le plafond pour lequel ils avaient une délégation. C'est la raison pour laquelle ils ont été sanctionnés.

Certaines procédures n'ont pas été respectées alors qu'elles auraient dû l'être et nous faisons tout désormais pour qu'elles soient strictement conformes.

Mme Marie-Christine Saragosse. Dès mon arrivée, j'ai créé une commission des marchés : c'était au mois d'octobre 2012. Nous nous sommes dotés d'un service qui est devenu une direction des achats. Nous nous appuyons sur le système de gestion « Sage » qui organise l'ensemble des dépenses, et nous n'avons cessé de progresser dans l'encadrement des délégations et des computations de seuils, afin d'éviter ces problèmes. Aujourd'hui, le taux de conformité de nos commandes publiques au droit des marchés publics dépasse 99 %.

En 2024, nous avons repassé un accord, sur la base d'un arrêté, avec le contrôleur général économique et financier pour fixer un cadre pour tous nos rapports : tout se passe de manière extrêmement fluide, il pourrait le confirmer lui-même puisque je reprends ses propres termes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vos réponses sont lourdes : vous êtes sous serment et il y a des risques de parjure. Je relis le communiqué de presse que la Cour des comptes a diffusé le 21 juin 2024, à la suite de l'audience publique du 23 avril 2024 : « *La présidente-directrice générale et le directeur général délégué avaient également été renvoyés devant la Cour* » ; « *La Cour les a relaxés à ce double titre. Bien qu'il eût été établi que des marchés avaient été passés à diverses reprises en méconnaissance des règles de la commande publique, ce qui constitue une grave faute de gestion, les infractions visées aux articles L. 131-9 et L. 131-10 du code des juridictions financières n'étaient pas constituées dès lors que le préjudice financier en résultant n'avait pu être estimé de façon probante.* ». Autrement dit, en aucun cas, on ne peut dire que le préjudice financier n'a pas été établi ; simplement, son montant n'a pu être estimé de façon probante. Dès lors, j'ai du mal à entendre vos réponses. Le communiqué le montre bien, il y a eu une faute de gestion grave qui a donné lieu à des reproches. Comment pouvez-vous dire que la Cour des comptes n'a pas relevé « la moindre faille » ?

Mme Marie-Christine Saragosse. Non, je n'ai pas dit « la moindre faille » : j'ai parlé du fait qu'elle n'avait pas relevé « le moindre préjudice financier » !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je reprends les termes exacts que vous avez employés et qui ont été enregistrés. Je vous rappelle que vous avez prêté serment et que des parjures peuvent être constatés. Vous êtes très offensive dans vos réponses mais là vous revenez sur vos propos ! J'ai l'impression qu'on avance dans le raisonnement mais je vous demande de fournir des réponses un minimum sincères aux questions que je pose.

M. Roland Husson. Alors, mes réponses ne sont pas un minimum sincères, elles sont totalement sincères. Que dit la Cour des comptes ? Qu'il y a eu des infractions à la commande publique ? Je vous ai dit que oui en essayant de vous décrire de quelles infractions il s'agissait. Elles portent sur les modalités de saisine du contrôle économique et financier et sur la computation des seuils. C'est la première chose.

Deuxième chose : la Cour dit qu'elle n'a pas pu prouver qu'il y avait eu un préjudice financier parce qu'il n'y en avait pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est le montant du préjudice qu'elle n'a pas pu estimer !

M. Roland Husson. J'ai bien compris ce que vous disiez : il n'y a pas eu de préjudice financier.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à une dernière question sur ce sujet. Comment expliquez-vous que la Cour des comptes soit revenue par deux fois – la première dans son rapport de 2016 sur France Télévisions, la deuxième dans son rapport de 2021 sur France Médias Monde – sur la question des indemnités de licenciement excessives, point important pour notre commission d'enquête. J'évoquais le cas de cet ancien directeur qui a pris un demi-million d'euros en partant de votre groupe. N'y a-t-il pas une propension à dépenser sans compter et à sortir parfois du cadre légal pour financer des indemnités de départ excessives ? Le reconnaissez-vous ? Il s'agit quand même d'argent public !

M. Roland Husson. Je ne sais pas ce que je dois reconnaître, en tout cas, si je dois donner un sentiment personnel, je dirai que je conçois que pour certains Français, ces montants paraissent élevés. Lorsqu'on doit se séparer de quelqu'un – et j'imagine que dans d'autres entreprises publiques, nos collègues sont confrontés à la même situation –, il y a toujours le risque que cela se fasse dans des conditions conflictuelles qui conduisent à aller devant un tribunal. Les avocats évaluent donc les risques qu'on encourt devant les juridictions. Le droit social français étant ce qu'il est – je ne porte aucun jugement –, ces risques sont élevés. Les transactions que l'on peut être amenés à faire portent donc sur des montants parfois élevés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il s'agissait donc d'une transaction et de négociations pour éviter peut-être un conflit aux prud'hommes. Cela dépassait le cadre légal.

M. Roland Husson. La réponse que je formulais était générale. Je n'étais pas là au moment du départ de Marc Saikali et ne peux pas répondre sur son cas spécifique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 11 janvier 2023, l'Arcom vous a nommée, madame la présidente, pour un troisième mandat de cinq ans à la tête de France Médias Monde. Votre troisième nomination a cependant été contestée. Un article du *Monde* en date du 17 février 2023 rapporte ainsi que trois des quatre candidats qui vous faisaient face ont envoyé le même jour un courrier à l'Arcom pour demander des explications sur les circonstances de votre nomination. Il s'agissait de candidats sérieux : le journaliste Sylvain Attal, l'entrepreneur du numérique Pierre-Étienne Pommier, et l'ancien cadre de CFI (Agence française de développement médias) David Hivet. Dans leur courrier à l'Arcom, tous les trois ont mentionné des rumeurs et des informations divergentes qui leur seraient parvenues, à propos notamment d'un vote en deux tours, d'une mise en minorité du président de l'époque, Roch-Olivier Maistre, au sein de son collège de l'Arcom, et même d'une intervention de Brigitte Macron en votre faveur. Êtes-vous en mesure de nous dire sous serment si, à votre connaissance, directement ou indirectement, Brigitte Macron est intervenue pour soutenir votre nomination et donc rompre ces obligations légales d'indépendance de nomination d'une présidente de France Médias Monde ?

Mme Marie-Christine Saragosse. Cela me fait rire, parce que je ne vois pas... Je n'ai pas de lien avec Brigitte Macron qui justifieraient une telle intervention. Comprenez bien que

je ne peux pas dire ce qui s'est passé à l'intérieur du collège : je n'y étais pas. Seul Roch-Olivier Maistre pourrait, sous serment, témoigner de la vérité. Je ne sais pas s'il y a eu plainte, et tout ce que je peux dire, c'est que ça n'a pas prospéré et que le score qui m'a été donné mettait hors de concurrence tous les autres, quel qu'ait été leur talent, tout à fait sérieux. Je n'étais pas à l'intérieur des délibérations, mais je ne sais même pas comment on a pu écrire que Brigitte Macron serait intervenue !

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'Arcom vous a donc nommée pour un quatrième mandat le 11 février 2023. En avril 2024 – c'était l'objet des questions précédentes –, la Cour des comptes vous a relaxée pour des motifs formels, tout en établissant la réalité d'une faute grave de gestion lors de votre mandat. Vous pouvez le nier, madame la présidente, mais c'est écrit noir sur blanc dans son communiqué : une faute grave de gestion. L'enquête de la Cour porte sur la période 2013-2019. Pensez-vous que, si cette décision avait été connue plus tôt, notamment avant la décision de renouvellement prise par l'Arcom en février 2023, vous auriez été nommée pour un nouveau mandat ?

Mme Marie-Christine Saragosse. Quelles que soient ma bonne volonté et mon honnêteté, je ne suis pas en mesure de répondre... Je ne crois pas non plus qu'il y ait eu le moindre calcul pour retarder une délibération et faire en sorte que je sois reconduite avant qu'elle ait lieu. Très sincèrement, je ne le crois pas. Le président de l'Arcom de l'époque, Roch-Olivier Maistre, étant un magistrat de la Cour des comptes, c'est à lui qu'il faudrait le demander.

Vous pouvez répéter à l'envi qu'il y a une faute grave de gestion mais, si c'était le cas, j'aurais été sanctionnée ; je ne l'ai pas été. On pourra donc demander également à la Cour des comptes ce qu'elle voulait dire mais, en tout état de cause, s'il y avait une faute grave de gestion, j'aurais fait l'objet d'une sanction. Or ce n'a pas été le cas et je ne pense donc pas que cela aurait modifié ma reconduction. Mais comme vous le voyez, même en étant honnête, je ne sais pas si je dis exactement les faits, puisqu'une partie de ces faits m'échappe.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon le communiqué de la Cour des comptes, « *il a été établi que des marchés avaient été passés à diverses reprises en méconnaissance des règles de la commande publique, ce qui constitue une grave faute de gestion.* » La Cour l'affirme.

Mme Marie-Christine Saragosse. Ces faits, qui ont valu sanction au directeur général chargé des rapports avec le contrôle général économique et financier – comme c'est le cas pour le nouveau directeur général – et aux deux directeurs en cause, ne m'étaient pas imputables et je n'ai donc, pour mon compte, pas commis de faute grave de gestion, sans quoi j'aurais fait l'objet d'une sanction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cette conclusion tient à l'interprétation du communiqué de la Cour et au fait que le montant du préjudice était difficile à estimer. Nous avons déjà parlé de ce sujet, qui a fait l'objet d'un certain nombre de questions et de réponses.

Ma dernière question sera, vous le reconnaîtrez, en votre faveur, et témoigne de l'objectivité des questions. Elle porte sur un point dont on a beaucoup parlé dans le cadre de cette commission d'enquête et qui nous a choqués : les conditions de la nomination de Mme Ernotte en 2015. En effet, lors d'une précédente commission d'enquête sur l'attribution des fréquences de la TNT, M. Schrameck, l'ancien président du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel), ancêtre de l'Arcom, a reconnu avoir fait l'objet de pressions de la part du Président de la République de l'époque, François Hollande, alors que celui-ci avait fait passer

une loi pour que l'Arcom, ex-CSA, soit parfaitement imperméable à des pressions politiques extérieures et que le Président de la République ne se mêle pas du processus de désignation et de nomination des présidents de groupes audiovisuels publics.

À l'époque, en 2015, vous aviez candidaté face à Delphine Ernotte pour succéder à M. Pflimlin à la tête de France Télévisions. De l'aveu de M. Schrameck, sous serment devant les commissions d'enquête, le président François Hollande aurait interféré et aurait décommandé votre nom au président du CSA au cours d'un entretien téléphonique. Ces aveux sont choquants et graves. Le président de la commission d'enquête a envoyé une convocation à M. Hollande pour qu'il puisse s'expliquer sur cette intervention, mais je ne crois pas que nous ayons encore reçu de réponse de sa part. Que pensez-vous d'une telle intervention, en rupture totale d'ailleurs avec la loi et les principes d'indépendance de l'audiovisuel public ?

Mme Marie-Christine Saragosse. Là aussi, je ne peux parler, *a fortiori* sous serment, que de ce que je sais. J'ai été très encouragée par de nombreux intervenants à être candidate, ce qui n'était pas mon premier souhait parce que j'étais arrivée trois ans auparavant à France Médias Monde et que j'ai un très grand attachement à cette entreprise ainsi qu'à l'international, ce qui me semble essentiel dans un monde mondialisé. J'ai finalement fait cette candidature et je regrette seulement qu'on ne m'ait pas dit, alors que c'est la raison qui m'a été donnée *a posteriori*, qu'on ne nommerait pas quelqu'un qui était déjà chargé d'une entreprise du service public. En effet, préparer une telle candidature est un gros travail, dont je me serais volontiers passée. Je ne comprends donc pas pourquoi on ne m'a pas fait la confiance de me dire que l'État actionnaire préférait que ce soit quelqu'un d'autre et ne voulait pas déshabiller Pierre pour habiller Paul.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il l'a déjà fait !

Mme Marie-Christine Saragosse. J'ai été étonnée d'être prévenue par un journaliste un jeudi soir à vingt et une heures, et non pas immédiatement par l'Arcom. J'ai ensuite entendu Olivier Schrameck dire, les jours suivants – je crois que c'était sur France Inter –, que je faisais un très bon travail à France Médias Monde et qu'on allait m'y laisser. Ça m'a fait plaisir. Pour la petite anecdote, j'ai aussi été très contente de recevoir des salariés des chocolats et des fleurs. Je n'avais rien caché de ma candidature et j'avais choisi de tout leur dire, ce qui n'avait pas toujours été accueilli avec enthousiasme. Certains syndicats avaient protesté, mais j'ai finalement reçu, énormément de fleurs et de chocolats en restant. Je ne le regrette pas. Delphine Ernotte fait un travail difficile, très lourd, à France Télévisions et, d'une certaine façon, je suis vraiment très heureuse d'être où je suis aujourd'hui.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Merci, mesdames, messieurs de nous avoir accordé autant de temps.

La séance s'achève à midi quinze.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. François-Xavier Ceccoli, Mme Béatrice Piron, M. Aurélien Saintoul, Mme Caroline Yadan

Excusé. – M. Jérémie Patrier-Leitus

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de think tanks et association qui travaillent sur les médias : M. Aymeric de Lamotte, directeur général adjoint de l'Institut Thomas More, M. Mathias Reymond, président d'Acrimed (association de critique des médias), M. Jérémie Younes, journaliste et M. Denis Morineau, président Médias citoyens. 2

– Présences en réunion 26

Jeudi
26 mars 2026
Séance de 14 heures 15

Compte rendu n° 53

SESSION ORDINAIRE DE **2025-2026**

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quatorze heures vingt cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je me réjouis de vous retrouver pour cette nouvelle audition qui va nous permettre d'entendre trois think tanks et associations qui travaillent sur les domaines des médias. Au préalable, je tiens à préciser qu'une confusion est intervenue, dont j'assume la responsabilité. Elle a consisté à convoquer aujourd'hui l'Observatoire des médias alors que ni le rapporteur, ni le bureau de la commission n'avaient proposé cette audition. Je m'en excuse auprès de l'Observatoire des médias qui, s'il souhaite contribuer à nos travaux, peut naturellement nous adresser une contribution écrite.

Je vais tout de suite présenter nos intervenants.

L'Institut Thomas More a été créé en 2004. D'inspiration libérale conservatrice, votre Institut est basé à la fois en France et en Belgique. Il participerait, d'après plusieurs articles de journaux, au projet Périclès dirigé par le milliardaire conservateur Pierre-Édouard Stérin, qui serait également une de vos principales sources de financement. Peut-être pourrez-vous nous en dire un mot ? L'Institut Thomas More se veut à la fois un laboratoire d'idées, un centre d'action et une école de formation puisqu'il existe effectivement une « école Thomas More » dont le président est l'ancien ministre de la défense, Charles Millon. Aujourd'hui, l'Institut Thomas More est représenté par M. Aymeric de Lamotte, directeur général adjoint.

Nous recevons également deux représentants d'Acrimed, acronyme d'« Action – Critique – Médias ». Votre association à but non lucratif multiforme réunit notamment des journalistes, des chercheurs et des usagers des médias, et a été créée en 1996. Vous poursuivez plusieurs objectifs qui consistent à « *informer sur le monde des médias et du journalisme, à contester la manière dont le monde des médias est aujourd'hui organisé et fonctionne, à mobiliser autour de la volonté de garantir des médias indépendants et dispensant une information impartiale », et proposer des solutions pour transformer le monde des médias* ». Votre association est aujourd'hui représentée par votre président, M. Mathias Reymond, accompagné de M. Jérémie Younes, qui est journaliste.

Enfin, nous recevons M. Denis Morineau, président de Médias Citoyens. Nous sommes très heureux de vous accueillir, car votre association est difficile à percer. Elle n'existe que *via* un compte sur X (anciennement *Twitter*), suivi par environ 47 000 *followers*. Votre site republie des posts venant d'autres médias ou publie des messages rédigés par vous-même.

Avant de vous entendre, je vous remercie chacun de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et rappelle que notre audition est retransmise en direct sur le site de l'Assemblée nationale. En application de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, je vais préalablement vous demander de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vous invite donc à lever la main droite et à dire « Je le jure ».

MM. de Lamotte, Reymond, Younes et Morineau prêtent serment.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et vous laisse tout de suite la parole.

M. Mathias Reymond, président d'Acrimed. Acrimed est une association à but non lucratif, qui se définit comme un observatoire des médias. Depuis sa création en 1996, notre association observe les médias et l'information qu'ils produisent. Acrimed critique les

mécanismes journalistiques, les processus de production de l'information et élabore des propositions de transformation des médias, notamment pour l'audiovisuel public.

La critique que l'on appelle « déontologique », qui se contente de relever des manquements individuels ou des fautes professionnelles est incomplète. Elle est utile, certes, mais elle reste aveugle aux causes structurelles des dysfonctionnements. En effet, les erreurs ou les *fake news* observées ne sont pas seulement le produit de comportements individuels, ils découlent de contraintes économiques, organisationnelles et politiques qui pèsent sur l'ensemble du champ médiatique, privé comme public.

À Acrimed, nous analysons ces contraintes : la pression de l'audience, la dépendance à l'égard de la publicité, la concentration capitalistique, les routines professionnelles, les formats imposés et la temporalité accélérée de l'information. Ces éléments façonnent les pratiques journalistiques et limitent la capacité des médias à remplir leurs missions démocratiques. Une critique sérieuse doit donc s'intéresser à tous ces mécanismes et non se contenter d'évaluer.

Rappelons également que la critique des médias ne doit pas être confondue avec la critique politique. Critiquer les médias ne signifie pas soutenir un parti ; cela signifie examiner comment les médias construisent les représentations du monde social. Les médias sélectionnent, hiérarchisent, cadrent et interprètent les événements. Ces choix, souvent présentés comme naturels, sont en réalité le produit de logiques sociales et économiques. Nous revendiquons une approche matérialiste et sociologique qui s'intéresse aux structures plutôt qu'aux intentions supposées des journalistes.

Nous défendons une critique qui ne se contente pas de commenter l'actualité médiatique, mais qui cherche à produire des analyses approfondies sur la concentration, sur les formats télévisuels, sur les discours dominants, mais aussi sur les relations entre les journalistes et le pouvoir politique et économique. Notre objectif n'est pas de discréditer les médias mais bien davantage de contribuer à leur amélioration en rendant visibles les mécanismes qui influencent leur fonctionnement.

Notre objectif est de contribuer à la transformation des médias pour qu'ils remplissent mieux leur rôle démocratique. Depuis sa création en 1996, Acrimed n'a cessé d'alerter les organisations politiques, les syndicats de journalistes, les intellectuels (plus ou moins médiatiques) sur les dangers de l'appropriation des médias par des groupes industriels, sur la mutilation du débat démocratique et sur l'anémie du pluralisme dans le privé comme dans le public. Il nous semble salutaire que depuis quelques années, le Sénat et l'Assemblée nationale, à plusieurs reprises, se saisissent de ces questions.

J'espère que, contrairement aux questions que vous m'avez envoyées, qui ne correspondaient pas au thème de la commission d'enquête, nous aurons l'occasion de discuter de ces sujets.

M. Aymeric de Lamotte, directeur général adjoint de l'Institut Thomas More. L'Institut Thomas More est prioritairement et originellement un think tank, un centre de réflexion politique qui collabore avec des chercheurs dans le but de rédiger des notes, des rapports commandés par le public ou le privé à propos de sujets d'intérêt général.

Depuis trois ans, l'Institut a également lancé une école de formation, comme vous l'avez rappelé, et un pilier plus opérationnel qui contient notamment un collectif d'avocats, le

collectif *Justicia*, qui développe le contentieux stratégique pour le bien commun. L'Institut a rédigé trois rapports sur l'audiovisuel public français en deux ans, en mai 2024, en novembre 2025 et en février 2026. Il ne s'agit pas de notre part d'une obsession, mais d'un perfectionnement et d'un approfondissement à propos de cet enjeu d'intérêt général majeur.

La période témoin du premier rapport était de cinq jours et l'analyse a été produite par les directeurs de l'Institut. L'intelligence artificielle (IA) a été utilisée à partir du second rapport de novembre 2025 qui a porté sur les matinales de France Inter, sur un mois. Le troisième rapport de février 2026 a aussi été réalisé grâce à l'IA et étend la durée à trois mois, la période minimale requise par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) pour considérer que les résultats d'une étude sont fiables.

Quels sont les avantages de l'IA ? L'IA analyse froidement les faits sans biais politique, sans affect ou émotion humaine. Elle est plus neutre qu'un humain., elle se fonde sur toute la connaissance disponible, bien plus rapidement qu'un humain. Elle opère un classement en fonction de trois éléments : le contexte discursif, la sémantique (le champ lexical) et l'angle éditorial.

L'IA est un champ de recherche nouveau et perfectible qui contient une marge d'erreur, ainsi que ses propres biais. Les enquêtes d'opinion comportent aussi des marges d'erreur et des biais, mais personne ne remet pour autant en cause leur caractère scientifique. L'IA permet de définir des tendances directionnelles robustes, à partir de grands volumes agrégés.

Dans mon propos liminaire, je me concentrerai sur notre dernière étude, inédite à plus d'un titre. Comme je l'ai indiqué, sa période témoin s'étend sur trois mois, du 1er septembre au 30 novembre 2025. Son corpus éditorial est très vaste : plus de 2 000 heures de programmes, plus de 7 000 émissions et chroniques analysées, plus de 13 000 mentions de personnalités et de formations politiques, plus de 20 000 thématiques traitées dans ces émissions et chroniques.

Le rapport se décline en trois grandes parties. La première se concentre sur les personnalités et les partis politiques, leur représentation et leur traitement. L'IA établit des notes entre - 10 pour une grande hostilité et + 10 pour une grande bienveillance. Sur le fondement d'une circulaire du ministère de l'intérieur de juin 2024, nous avons agrégé les partis politiques en six familles politiques : la gauche radicale ; la gauche modérée ; les écologistes ; le centre et la majorité présidentielle dans une même famille ; la droite et la droite radicale.

Dans un premier temps, on constate une hostilité générale marquée à l'égard du personnel politique. Près d'une mention sur deux envers des partis ou personnalités est négative et seules 17 % des mentions sont positives. Le centre, la majorité présidentielle et la droite sont surexposés par rapport à leur représentation parlementaire mais sont souvent critiqués. Les partis radicaux, de gauche comme de droite, sont sous-représentés et sont les plus critiqués. La note d'hostilité de la gauche radicale est de - 2,39 et celle de la droite radicale est de - 2,88. La gauche modérée, les écologistes et le centre obtiennent les meilleures notes.

La deuxième partie du rapport traite de l'orientation idéologique des émissions et des chroniques. Nous avons demandé à l'IA de donner une note, entre - 100 pour l'extrême gauche jusqu'à + 100 pour l'extrême droite. Globalement, pour l'ensemble de l'audiovisuel public analysé, l'IA attribue une note de - 10, qui correspond à un biais éditorial en faveur d'un angle de centre gauche. Ainsi, 57 % des émissions et chroniques présentent une orientation

idéologique clairement marquée à gauche contre seulement 16 % orientée à droite. Sur trente-sept émissions analysées, trente sont marquées à gauche, pour seulement sept marquées à droite.

La dernière partie compare les thématiques traitées par l'audiovisuel public et les préoccupations des Français sur le fondement d'un sondage réalisé par l'Ifop, le 1er septembre 2025. Les deux premières thématiques de l'audiovisuel correspondent aux deux premières priorités des Français : la santé et la lutte contre la délinquance. Par ailleurs, l'agenda thématique du service public diverge fortement des préoccupations de l'opinion publique. Il est plus proche des priorités des sympathisants du centre et des écologistes que celle des électeurs, des républicains, du RN et même de la France insoumise, de la gauche radicale et de la droite radicale.

Le constat général de ce rapport de février 2026 est le suivant : il existe un pluralisme de façade, mais pas de pluralisme réel. En réalité, les personnalités des différents bords politiques sont certes représentées, mais de manière inéquitable. Les choix éditoriaux et les angles retenus favorisent structurellement certaines visions du monde.

M. Denis Morineau, président de Médias citoyens. Médias citoyens est uniquement un compte X, contrairement à ce qui a pu être imaginé, envisagé ou fantasmé quant à un supposé rôle d'officine ou des liens politiques éventuels. Aucune personnalité morale n'y est attachée.

Nous nous efforçons de mener une réflexion qui s'efforce d'être limpide, avec objectivité. Nos valeurs partagées, au sein de la petite équipe que je représente aujourd'hui, sont des valeurs républicaines, des valeurs démocratiques, des valeurs de pluralisme. À ce titre, nous souhaitons que l'audiovisuel public soit le plus exemplaire possible. Nous tenons beaucoup à l'audiovisuel public, aux médias publics. Nous ne souhaitons pas les privatiser malgré leurs difficultés, leurs défauts.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. De combien de personnes est composée l'équipe dont vous parliez ?

M. Denis Morineau. Elle est composée de trois à cinq personnes, selon les périodes. Chaque bénévole y consacre le temps qu'il souhaite ou qu'il peut. Je suis certainement le plus actif.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sans nous dévoiler de secrets, pouvez-vous nous indiquer si ces personnes sont, comme vous, issues du monde des médias ?

M. Denis Morineau. Deux d'entre elles le sont, ce qui n'est absolument pas mon cas. Contrairement à ce qui était mentionné dans les questions que j'ai reçues, je n'ai aucun lien avec France Télévisions, je n'ai aucune expérience de journaliste. On peut nous qualifier de citoyens indépendants d'intérêts financiers, d'intérêts politiques ou médiatiques. C'est ce qui fait peut-être la singularité, le ton de ce compte.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant de céder la parole au rapporteur, ma question s'adresse à l'Institut Thomas More. Comme tout think tank ou institut, vous êtes engagé politiquement. Vous défendez des valeurs, des combats, et vous avez une orientation politique ou idéologique, ce qui ne peut vous être reproché, mais ne fait pas de vous un observateur totalement neutre. J'imagine donc que vous avez un agenda politique, comme d'autres instituts et think tanks, qui suivent une ligne idéologique.

Vous avez évoqué le recours à l'intelligence artificielle en indiquant qu'elle analyse les données froidement. Or, dans votre rapport, sauf erreur de ma part, la météo, les violences conjugales et les agendas de sorties cinéma seraient classés à gauche. Une telle analyse est si « froide » qu'elle ne semble pas distinguer l'humour, l'ironie ou le premier degré.

Comment pouvez-vous garantir que l'IA résiste à ces biais ? Comment évitez-vous qu'ils n'interfèrent dans l'analyse de la ligne éditoriale et du pluralisme de l'information ? Comment l'IA peut-elle être capable d'analyser des éléments qui, par définition, sont complexes, non univoques ?

M. Aymeric de Lamotte. Vous avez raison de préciser que le premier rapport, celui de mai 2024, a été réalisé par l'humain. Il est produit par un think tank qui cherche à exercer une influence dans le débat politique et qui assume une orientation politique et idéologique : nous nous présentons comme libéraux et conservateurs. Nous ne sommes pas neutres, mais nous essayons d'être honnêtes et rigoureux intellectuellement.

L'intelligence artificielle n'a pas de biais humain, pas d'affect, pas de sentiment, pas de position politique. Cela ne signifie pas qu'elle n'a aucun biais : des terminologies et des champs lexicaux peuvent être associés à la gauche ou à la droite, et l'IA peut classer un propos en fonction de ces éléments. Elle n'a donc pas toujours raison. Cependant, en se fondant sur une masse de données conséquentes (2 000 heures de programmes, des milliers d'émissions), elle permet d'identifier des tendances de fond. L'outil est fiable. Il n'est pas totalement neutre, mais il l'est plus que l'humain, avec une marge d'erreur assumée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Une mission est actuellement menée par notre collègue Céline Calvez sur l'intelligence artificielle, dont je vous invite à lire les conclusions, lorsque le rapport sera publié. Même s'il ne s'agit pas d'en débattre ici, il ne me semble pas envisageable de considérer que l'intelligence artificielle est neutre, ne serait-ce qu'en raison de l'existence de *prompts*.

Je termine en rétablissant un point sur votre étude. La loi oblige les médias audiovisuels publics à réserver un tiers du temps d'antenne à l'exécutif. Dans votre étude, vous indiquez qu'il existe un déséquilibre entre les différents courants politiques et que la majorité présidentielle bénéficierait d'un temps d'antenne bien plus élevé. Mais vous mélangez les deux notions : l'exécutif, le gouvernement doit être distingué de l'ensemble des partis de la majorité présidentielle.

M. Aymeric de Lamotte. Nous sommes extrêmement transparents. Notre méthodologie est publiée depuis le second rapport de novembre 2025. Vous pouvez lire nos *prompts* ; nous nous sommes efforcés d'être les plus neutres possible. Comme je l'ai expliqué en introduction, nous avons demandé à l'IA un classement entre la droite et la gauche, nous ne lui avons pas indiqué ce qu'est la droite ou la gauche, nous ne lui avons pas fourni de consignes politiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur de la commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public. Monsieur de Lamotte, le rapport n° 30 de l'Institut Thomas More, publié en mai 2024, analyse 630 intervenants sur une semaine témoin, du 19 au 24 février 2024, sur six antennes du service public. Les résultats sont les suivants : sur France Culture, 1 % des intervenants relèveraient d'une orientation de droite ; sur France 2, 3 %. Sur France Inter, 32 % étaient classés socialistes et progressistes. Au quatrième trimestre 2023, la droite qualifiée de radicale était sous-représentée de 50 % sur France 3,

de 42 % sur France 5 et de 21 % sur France 2, alors qu'elle représente environ 24 % des sièges à l'Assemblée nationale et 30 à 40 % des intentions de vote, soit deux des trois critères principaux reconnus par l'Arcom pour mesurer la juste représentativité du temps de parole accordé sur ces chaînes.

Monsieur le directeur général adjoint, que nous disent ces chiffres concernant une tendance plus structurelle ? Quelles sont les conclusions de vos différents rapports sur les manquements au pluralisme sur les chaînes de l'audiovisuel public ?

M. Aymeric de Lamotte. Les conclusions sont assez similaires, entre le rapport de mai 2024, celui de novembre 2025 et le dernier en date, de février 2026. Les déséquilibres sont assez similaires ; la conclusion générale demeure un manque de pluralisme substantiel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans ce même rapport n° 30, vous n'analysez pas seulement qui parle mais aussi la manière dont les sujets sont traités. S'agissant de l'écologie, vous établissez que 65 % des avis exprimés relèvent d'une écologie que vous qualifiez de décroissante, contre 7 % d'une écologie dite réaliste. Sur le multiculturalisme, vous écrivez que « *la totalité des déclarations est systématiquement favorable et présentée comme une chance pour le pays d'accueil et une condition pour le développement d'une société plus harmonieuse* ». Concernant les personnalités conservatrices, 57 % des avis exprimés sont défavorables sur les antennes du service public. Sur France TV Slash, 56 % des programmes sont qualifiés de progressistes et aucun de conservateurs. Ces chiffres traduisent un biais éditorial. Pouvez-vous donner des exemples concrets d'émissions illustrant ces biais sur les antennes du service public ?

M. Aymeric de Lamotte. Vous avez raison de rappeler ces exemples très éloquents issus du premier rapport. En effet, sur les avis exprimés, une très large majorité relève d'une écologie que l'on peut qualifier de décroissante, ce qui manifeste un déséquilibre net en faveur de ces thèses.

Sur la question des pesticides, nous avons recensé deux avis qualifiés « d'écologie réaliste », deux avis « d'écologie planificatrice » et neuf avis « d'écologie décroissante ». Ces interventions visaient principalement à relayer la colère des associations écologistes à la suite d'annonces gouvernementales. Un second exemple concerne la consommation de viande par les Français et son impact environnemental.

Pour être précis, nous avions relevé dix avis allant tous dans le sens d'une écologie décroissante, avançant la nécessité de réduire la consommation de viande. Il ne s'agit pas d'en nier l'importance pour la santé publique ou l'empreinte écologique, mais d'observer qu'une journaliste de France Inter a affirmé que la décroissance de la consommation de viande serait devenue un tabou, alors même que les sondages montrent une évolution réelle des pratiques. Une telle intervention contribue à cliver un sujet pourtant largement consensuel et contribue à diffuser une contre-vérité dans le débat public.

La seconde partie du rapport portait sur le multiculturalisme. Durant la période témoin de cinq jours, ce thème a été abordé à douze reprises sur les six chaînes sélectionnées, et l'ensemble des déclarations était systématiquement favorable. Enfin, concernant les personnalités libérales et conservatrices, 57 % des avis exprimés étaient défavorables. Sur France TV Slash, sur les seize programmes du 23 février 2024 analysés, 56 % ont été qualifiés de progressistes, aucun de conservateur, ce qui traduit une ligne éditoriale très marquée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à présent à votre dernier rapport, récemment publié au mois de février 2026. Le corpus y est cette fois-ci bien plus considérable : vous analysez sept antennes : France Inter, France Culture, France Info, France 2, France 3, France 5 et France Info TV.

Sur trois mois d'analyse, de septembre à novembre 2025, plus de 2 000 heures de programmes ont été décryptées, 7 053 émissions ont été analysées par l'intelligence artificielle. Vous indiquez que le service public aurait un biais structurel en faveur d'un « cadrage éditorial de gauche » ». Vous parlez également d'un « pluralisme de façade ». Pouvez-vous préciser ces notions ? De quelle manière les biais que vous avez décryptés et analysés dans ce dernier rapport se manifestent-ils, notamment sur les antennes du service public ?

M. Aymeric de Lamotte. Comme je l'ai précédemment indiqué, l'IA a établi, pour l'audiovisuel public analysé, un score général de - 10, ce qui traduit un biais tendant vers la gauche et imprégnant la quasi-totalité des antennes. Sur les sept chaînes analysées, quatre présentent une majorité d'émissions orientées à gauche et aucune n'affiche de majorité orientée à droite. À titre d'exemple, France Culture obtient une note de - 29, contre - 23 pour France Inter et - 17 pour France 5. C'est en ce sens que nous parlons de pluralisme de façade car ces résultats suggèrent un déséquilibre profond du traitement éditorial.

S'agissant du traitement des personnalités politiques, j'ai indiqué que les familles politiques qualifiées de radicales faisaient l'objet des évaluations les plus défavorables. Les résultats confirment ce constat. Les personnalités les moins bien notées proviennent aussi bien de la droite radicale que de la gauche radicale : Éric Zemmour, Marine Le Pen, Jean-Philippe Tanguy, mais aussi Jean-Luc Mélenchon ou Manuel Bompard.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans votre étude, vous classez certains thèmes comme étant marqués à gauche, comme le seraient les violences conjugales…

M. Aymeric de Lamotte. Les violences sexuelles ou conjugales ne sont ni de gauche, ni de droite. L'Institut Thomas More milite fermement contre les violences sexuelles. Ce n'est pas le sujet qui est politisé mais la manière dont il est traité : l'angle éditorial, la sémantique, le champ lexical, le ton employé... Ainsi, un numéro de « Complément d'enquête » a été classé libéral et progressiste en raison de la terminologie utilisée et de la grille de lecture adoptée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La conclusion de votre rapport de 2026 explique notamment que quatorze des dix-neuf thématiques observées présentent un biais éditorial de gauche. Parmi les émissions les plus marquées, vous citez « C politique » sur France 5 et « Complément d'enquête » sur France 2. Avez-vous pu identifier, au cours de ces enquêtes, des mécanismes précis qui entretiennent ces biais idéologiques de gauche sur les antennes du service public ? Quels fondements peuvent-ils être repérés et rendent ces biais persistants ?

M. Aymeric de Lamotte. Il existe des déséquilibres manifestes concernant certaines émissions. Je peux citer deux exemples précis. L'émission « C politique » sur France 5 obtient une note de - 58 et « Complément d'enquête » sur France 2 une note de - 55,5. Pour « Complément d'enquête », le problème tient principalement au choix des sujets et à l'angle retenu. Pour « C politique », il s'agit surtout d'un manque de neutralité et d'un déséquilibre des plateaux, qui laissent s'exprimer des positions très marquées à gauche sans véritable contradiction.

Lorsqu'on mène une analyse qualitative des émissions, on observe que l'orientation peut provenir de plusieurs facteurs : l'angle éditorial, le ton, le choix des sujets, l'intervention des présentateurs dans le débat, ou encore la composition des plateaux. Le pluralisme n'est alors pas garanti. Sur France Inter, par exemple, cinquante-six chroniques sur soixante-quatre sont notées à gauche.

Un cas particulièrement intéressant concerne celui de l'émission « Questions politiques » sur France Inter, notée à + 42,5, donc très à droite. Cette note nous a interpellés. En analysant plus finement, nous avons constaté qu'elle ne s'expliquait pas par le choix des invités puisqu'il y avait cinq invités marqués à gauche et trois à droite. L'explication réside dans les rediffusions : entre le 21 et le 24 novembre, l'interview de Jean-Philippe Tanguy a été rediffusée quatre fois et celle de Sébastien Chenu trois fois, sans rediffusion d'interviews de personnalités de gauche. Or ces rediffusions ont eu lieu entre 2 heures et 5 heures du matin. Cela fausse mécaniquement la note, l'audience nocturne étant très faible.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cet élément montre précisément les biais possibles de l'analyse par IA !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lorsque vous avez signifié, notamment à ces chaînes de Radio France, la surreprésentation des rediffusions de discours et d'interviews politiques du Rassemblement national la nuit, processus fallacieux pour réussir à cocher les cases strictes de respect du pluralisme, quelles ont été les réponses des directeurs d'antenne de Radio France ? Avez-vous échangé avec eux, à la suite de la publication de cette étude ?

M. Aymeric de Lamotte. Hélas, les échanges n'ont pas été très constructifs. Radio France a publié un communiqué de presse mais les critiques formulées sont toujours les mêmes : nous serions orientés, notre analyse ne serait pas neutre, sans que le fond du travail soit réellement discuté. Or un point pourtant essentiel est largement ignoré : l'horaire de diffusion et l'audience. Ni Radio France ni, semble-t-il, l'Arcom ne prennent réellement en compte ces éléments, alors qu'ils sont déterminants pour apprécier le pluralisme. Diffuser des intervenants idéologiquement opposés la nuit fausse nécessairement l'équilibre !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souhaite également vous interroger sur les critiques qui vous sont adressées, notamment par l'audiovisuel public. A la lecture de l'article du *Point* relayant votre étude, France Télévisions et Radio France contestent « *l'opacité des critères et les limites de l'IA pour saisir l'ironie et le contexte* ». Le SNJ de Radio France a publié, le 21 janvier 2026, un communiqué révélant qu'une trentaine de journalistes voient leur nom accolé à une couleur politique, et a saisi d'ailleurs à la justice au titre du règlement général sur la protection des données (RGPD). Ce même communiqué a cité un exemple concret, un journal de 8 heures de France Inter, qui serait classé simultanément à l'extrême droite et à l'extrême gauche en une dizaine de minutes…

Tous les représentants du service public que nous avons auditionnés se réfugient derrière une critique quasiment unique : la météo serait « *classée à gauche* » dans vos études. S'agit-il là du principal axe d'attaque des dirigeants de l'audiovisuel public pour discréditer l'intégralité de vos travaux et de vos études, qui portent portant sur des milliers d'heures d'analyse d'antenne ?

M. Aymeric de Lamotte. Cette information est complètement inexacte. L'Institut Thomas More n'a pas classé la météo à gauche dans son premier rapport, pas plus que l'IA ne l'a fait dans le rapport de novembre 2025. En novembre 2025, dix-huit prévisions

météorologiques ont été analysées : quinze ont été classées comme neutres et trois comme politisées. L'IA peut toutefois présenter un biais terminologique lorsqu'elle rencontre fréquemment des expressions comme « dérèglement climatique » ou « réchauffement climatique », historiquement davantage portées par la gauche… Nous en avons conscience et nous l'assumons.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On m'indique que dans votre étude sur pluralisme de l'information, les journaux télévisés de France Télévisions ont été exclus de votre analyse. Est-ce bien le cas ?

M. Aymeric de Lamotte. Lors du dernier rapport, 94 % des météos sont classées comme neutres par l'IA. La météo n'est donc classée ni à gauche, ni par l'IA, ni par l'Institut Thomas More.

S'agissant de France 2, nous n'avons pas pu analyser les journaux télévisés, soit environ un quart des heures analysées pour cette chaîne. Cela est regrettable, nous aurions préféré les inclure, mais ces contenus disparaissent après un mois et nécessitent un enregistrement systématique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette exclusion pose néanmoins question, pour votre étude.

M. Aymeric de Lamotte. Elle ne l'invalide pas pour autant, puisqu'elle repose sur près de 2 000 heures d'écoute, couvrant sept chaînes, dont le 3/4 des heures de France 2.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le service public audiovisuel a également pour obligation de refléter la société française dans sa pluralité, sa diversité ; d'assurer le pluralisme des points de vue. Dans votre rapport, vous analysez les thématiques les plus traitées par le service public et vous pointez un écart entre les préoccupations exprimées par les Français et l'agenda éditorial des programmes : « *Le choix éditorial des thématiques ne correspond pas toujours aux priorités des Français* ». Vous ajoutez aussi : « *L'agenda du service public est structurellement plus proche des priorités des sympathisants Renaissance et des Écologistes. Les thèmes centraux pour les électeurs LR et RN, plus particulièrement, sont soit relativement marginalisés, soit traités, dans un cadrage politique opposé à leurs attentes, ce qui accentue la perception d'un déséquilibre* ».

Concrètement, quels sujets sont-ils surreprésentés ? À l'inverse, quels sont ceux qui sont marginalisés ou traités de manière biaisée ?

M. Aymeric de Lamotte. Comme je l'indiquais en introduction, et comme vous venez de le rappeler, l'agenda thématique de l'audiovisuel diverge fortement des préoccupations de l'opinion publique. Plusieurs exemples l'illustrent. L'éducation est classée onzième dans l'agenda médiatique alors qu'elle constitue la troisième priorité des Français. Le pouvoir d'achat et l'inflation occupent respectivement les quatorzième et dix-septième places alors qu'ils figurent parmi les premières préoccupations de nos concitoyens. L'immigration clandestine est quinzième dans l'agenda médiatique, mais neuvième pour les Français. À l'inverse, la guerre en Ukraine est cinquième dans l'agenda audiovisuel alors qu'elle n'est que la dix-septième priorité des Français. De même, la lutte contre le dérèglement climatique est traitée en quatrième position alors qu'elle est classée dix-huitième par les Français. Parmi dix-neuf thématiques, quatorze présentent une orientation éditoriale de gauche.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'Arcom publie chaque année un bilan du pluralisme politique dans les médias audiovisuels, qui se contente de mesurer le temps de parole des personnalités politiques, sans s'interroger sur le traitement éditorial des sujets, ni sur le traitement d'experts invités. Or certains militants déguisés en experts sont parfois invités pour commenter un certain nombre de sujets politiques sensibles. Vos travaux respectifs démontrent que les dispositifs mis en place par l'Arcom pour veiller au strict respect de ces obligations de pluralisme, obligations importantes, ne sont pas forcément opérants.

Au regard de vos conclusions, quelles seraient les recommandations que vous pourriez émettre, formuler, pour que, demain, l'Arcom renforce ces dispositifs de contrôle et de respect de la règle et de l'obligation de pluralisme ?

M. Aymeric de Lamotte. Monsieur le président, je crois en l'audiovisuel public. Il est toutefois trop coûteux, comme cela a été rappelé à plusieurs reprises, à hauteur de quatre milliards d'euros par an. Il faudrait donc réduire les coûts. En revanche, je pense qu'il est possible d'avoir un audiovisuel public neutre et pluraliste.

Je ne vois pas pourquoi il serait impossible d'avoir des présentateurs impartiaux. Je ne vois pas non plus pourquoi il serait impossible d'avoir des plateaux équilibrés, avec des intervenants favorables et opposés à un même sujet.

Un exemple révélateur me revient : l'émission « En toute subjectivité ». Des chroniqueurs avaient été proposés, notamment Natacha Polony ou Alexandre Devecchio mais la direction de France Inter s'était crispée à leur sujet. Comment expliquer que ces journalistes, qui ne se revendiquent ni de gauche ni de droite, mais plutôt souverainistes, puissent susciter une telle réaction ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quelles sont vos propositions pour réformer l'audiovisuel public et améliorer les enjeux d'impartialité, de pluralisme ?

M. Aymeric de Lamotte. Il faut d'abord veiller à un pluralisme effectif, ce qui n'a rien d'impossible. Il suffit de refléter le vote des Français et leurs orientations politiques. Cela suppose moins de personnes idéologisées dans les fonctions dirigeantes de l'audiovisuel public, une vigilance accrue sur les choix éditoriaux, les angles, la sémantique et le ton. L'Arcom devrait aller au-delà du seul temps de parole et renforcer les évaluations qualitatives, en tenant compte de l'audience et des horaires de diffusion.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous sommes tous ici, en tant que législateurs, attachés au respect de la loi, laquelle impose le pluralisme. Je me suis permis de contester certains éléments de votre rapport, en matière méthodologique. Dans le rapport de 2024, vous classez France Inter à gauche en intégrant des émissions culturelles, comme « Le magazine de la vie culturelle », classé « très à gauche » ou « Ciné-mercredi », émission de recommandations de films, ainsi que la météo, que vous classez légèrement à gauche. Nous partageons la même volonté de respect de la loi, mais l'usage de l'IA, avec ses biais connus, comme outil central d'évaluation politique, m'interpelle !

M. Aymeric de Lamotte. L'IA permet de définir des tendances lourdes, fiables de l'orientation ou de l'idéologie politique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Accepteriez-vous de nous adresser votre *prompt*, c'est-à-dire la manière dont vous avez interrogé l'IA ?

M. Aymeric de Lamotte. Ils sont publics, ils sont en ligne. Par ailleurs, je précise que *Périclès* n'est pas impliqué dans l'Institut Thomas More.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'en conclus que M. Stérin ne finance pas l'Institut Thomas More.

M. Aymeric de Lamotte. *Périclès* a été un des donateurs, il y a deux ans, d'un projet spécifique, le collectif *Justicia*, que je dirige. Mais ni Pierre-Édouard Stérin, ni *Périclès* ne financent plus l'Institut.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Messieurs les représentants d'Acrimed, je suis ravi de votre présence car vos travaux apportent une approche différente et complémentaire de celle de l'Institut Thomas More. Vous observez les médias depuis 1996 ; vous n'élaborez pas de rapports statistiques sur la composition des invités mais vous analysez les structures de pouvoir, les conditions de travail des journalistes et les effets de la concentration capitalistique sur l'indépendance éditoriale. Lors de votre audition de décembre 2021 dans le cadre de la commission d'enquête sur la concentration des médias, vous aviez déclaré que « *le vrai problème n'est pas seulement la concentration capitalistique, mais la similitude des contenus. […] S'il existe une convergence d'orientation politique, de format, de façon de traiter les sujets dans les grands médias, c'est en partie parce que leurs structures sont comparables. Les patrons des médias, les directeurs de rédactions, les animateurs vedettes ont des parcours similaires et des origines sociales analogues* ».

Pensez-vous que cette homogénéité sociale et culturelle, propre à ces rédactions, constitue l'une des causes des déséquilibres documentés statistiquement par l'Institut Thomas More ? Comment expliquer ces biais qu'on observe notamment sur l'audiovisuel public ?

M. Mathias Reymond. Nous avons documenté quantitativement la présence des invités, qu'il s'agisse d'invités politiques ou d'intellectuels, dans les médias, qu'ils relèvent du service public, de l'audiovisuel public ou privé. Les réponses que je vais apporter ne peuvent pas s'appuyer sur le travail de l'Institut Thomas More. J'ouvre toutefois une parenthèse pour répondre à certains éléments évoqués précédemment. J'ai moi-même sollicité une intelligence artificielle et interrogé Grok, qui ne peut être soupçonné d'être une officine marxiste. Je lui ai demandé d'analyser le rapport de l'Institut Thomas More, en tenant compte de la masse de données utilisées et du fichier Excel associé, afin d'identifier d'éventuels biais méthodologiques et d'en fournir des exemples.

La réponse de Grok est la suivante : « *Oui, il existe des biais méthodologiques dans le rapport de l'Institut Thomas More, et ils sont significatifs. Ils orientent systématiquement les résultats vers la mise en évidence d'un biais structurel de gauche dans l'audiovisuel public. Le rapport est transparent, les prompts et données sources publiés utilisent une masse impressionnante de données et combinent plusieurs modèles IA. [...] Cependant, les choix de conception des prompts, du périmètre et de l'agrégation, introduisent une polarisation systématique qui sert l'objectif affiché. L'Institut Thomas More, think tank libéral conservateur proche des milieux de droite traditionnels, poursuit ici une ligne critique cohérente avec ses rapports précédents sur l'audiovisuel public. […] La masse de données rend les résultats statistiquement solides, mais ce périmètre et ses règles sont orientés. Le rapport reste certes intéressant, mais il ne constitue pas une mesure objective et reproductive du pluralisme, c'est une mesure orientée qui confirme la thèse de l'Institut* ».

À Acrimed, nous avons mené des travaux de comptabilité et d'observation en mobilisant des dizaines d'adhérents. Nous avons notamment étudié le traitement de la question économique sur l'audiovisuel public. Sur cinq années, du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2012, à la suite de la crise des *subprimes*, nous avons recensé tous les invités des émissions de France 2, France 3 et France 5. Les résultats étaient sans ambiguïté : 72 % des invitations d'économistes relèvent du champ du libéralisme économique, favorables à l'économie de marché, tandis que les économistes dits hétérodoxes ne représentent que 15 % des invitations.

Enfin, un exemple emblématique concerne la chronique économique matinale de France Inter. Longtemps animée par Jean-Marc Sylvestre, elle est ensuite passée à Dominique Seux, dont nul ne contestera l'orientation libérale. Il assure quatre chroniques par semaine. La cinquième a longtemps été assurée par Bernard Maris, qui n'a pas été remplacé après son assassinat avec les autres victimes de Charly Hebdo. Sont ensuite arrivés Thomas Piketty puis Thomas Porcher. Cela signifie concrètement quatre jours consacrés au libéralisme et un seul jour au débat contradictoire sur le service public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense qu'il faut aussi se méfier de Grok, car lorsqu'on lui pose des questions, il se nourrit nécessairement des articles publiés… Il agrège des contenus issus du *Monde*, de *Libération*, de *L'Humanité*, qui traitent de certains sujets, et en propose une synthèse qui reflète ces prises de position. Grok ne fait que condenser des articles existants pour produire une réponse, ce qui ne garantit en rien l'objectivité. Cela a été démontré à plusieurs reprises.

Cela étant dit, je souhaite revenir à vos travaux, que je trouve intéressants. Votre cartographie « Médias français, qui possède quoi ? », coproduite avec *Le Monde diplomatique*, largement diffusée et citée, montre qu'une poignée de groupes concentre l'essentiel de l'information et que cette concentration s'est accélérée. Estimez-vous que la dépendance de la production audiovisuelle publique vis-à-vis de groupes privés constitue une atteinte à son indépendance éditoriale et à la neutralité ?

La concentration des sociétés de production auprès desquelles l'audiovisuel public externalise d'importants contenus, notamment des émissions de flux d'informations et de débats d'opinions constitue-t-elle une menace sur la ligne éditoriale et le respect de la neutralité ?

M. Mathias Reymond. L'externalisation des programmes à des sociétés de production privées pose de réels problèmes d'ordre économique, démocratique et politique. Nous avons étudié cette question, notamment lors d'un débat public avec des citoyens et des journalistes. Nous avons évoqué l'émission « Quelle époque », diffusée sur France 2 le samedi soir, produite par les sociétés de Léa Salamé et d'Hugo Clément, qui en sont aussi les animateurs. Un journaliste de France 2 nous a indiqué qu'il n'avait aucun droit de regard sur l'organisation, le format ou le contenu de l'émission, les équipes étant distinctes. Cette situation se retrouve pour d'autres émissions externalisées de France 5, comme « C dans l'air ou « C politique ». De notre point de vue, ces programmes devraient être réinternalisés et produits par l'audiovisuel public lui-même.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans le cadre de cette commission d'enquête, nous étudions un phénomène de concentration des contrats passés avec des sociétés de production pour le compte de l'audiovisuel public. Nous avons appris que Mediawan concentre un peu plus de 110 millions d'euros de contrats par an et que Banijay dépasse 86 millions d'euros annuels, soit plus de 200 millions d'euros de commandes publiques. Selon vous, quels garde-fous

faudrait-il recommander pour limiter cette « surexternalisation » et cette concentration ? Pourquoi l'écosystème médiatique s'intéresse-t-il si peu à cette question ? Mediawan reste peu connu malgré ces montants. N'y a-t-il pas là un traitement biaisé et comment mieux s'en prémunir ?

M. Mathias Reymond. Ces éléments posent en effet un réel problème démocratique. De notre point de vue, l'une des options consisterait justement à renforcer le pouvoir du service public et à donner les moyens à l'audiovisuel public de pouvoir produire lui-même ces émissions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les moyens existent, mais ils sont externalisés, alors même que les contrats passés avec les sociétés de production engendrent un coût non négligeable. Nous avons ainsi observé des marges pouvant atteindre près de 50 % sur certains jeux confiés à des sociétés de production privées. Les moyens ne manquent donc pas ; ce sont plutôt les contraintes légales et les orientations données par les dirigeants de l'audiovisuel public qui expliquent cette externalisation.

Je souhaite revenir sur une proposition que vous aviez formulée en décembre 2021, concernant la création d'un Conseil national des médias, en remplacement de l'Arcom, incluant salariés, usagers et représentants politiques. Cette proposition, fondée sur les limites actuelles de l'Arcom, vous paraît-elle toujours légitime aujourd'hui ?

M. Mathias Reymond. Nous portons cette proposition depuis longtemps. L'Arcom mesure essentiellement les temps de parole de manière quantitative et sanctionne certains excès, mais elle ne prend pas en compte de nombreux biais idéologiques et biais de confirmation à l'intérieur des rédactions. Il nous paraît donc essentiel que la composition de ce Conseil intègre des profils issus d'autres horizons que celui des seuls médias. La question des médias est trop importante pour être laissée uniquement aux journalistes ; elle doit associer aussi des représentants associatifs, politiques et citoyens.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Concernant Acrimed, sur votre site, dans votre présentation institutionnelle, vous affirmez vouloir « *contester l'ordre médiatique existant* » et appelez à « *mobiliser avec toutes les forces disponibles, partis, syndicats, associations, pour construire un véritable front de lutte* ». En août 2024, vous avez relayé sans distance critique un communiqué intersyndical SNJ, SNJ-CGT, CFDT journalistes qui se déclarent mobilisés « *aux côtés de tous ceux qui refusent de voir l'extrême droite diriger notre pays* ». Sans mettre en cause votre sincérité, je m'interroge : n'y a-t-il pas un risque de focalisation sur des biais provenant d'un seul camp politique, alors même que vous relayez des prises de position très affirmées ?

M. Mathias Reymond. Acrimed n'a jamais dissimulé son ancrage dans une composante issue du mouvement social et altermondialiste des années 1990. Une question nous a été posée concernant le traitement médiatique de La France insoumise. Acrimed existait bien avant La France insoumise et nous nous efforçons d'analyser, de la manière la plus rigoureuse possible, le traitement médiatique de différentes séquences. Nous l'avons fait, par exemple, lors de l'entre-deux-tours de l'élection présidentielle de 2017, lorsque toute autre option que le vote Macron semblait disqualifiée dans les médias, et nous avons produit des articles et un ouvrage pour documenter cette séquence.

Nous nous efforçons de ne pas reproduire ces biais dans nos analyses.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans ce cas, comment considérez-vous la conférence de presse de Jean-Luc Mélenchon lorsqu'il n'invite pas les médias traditionnels ? Cela peut-il s'envisager comme une modalité complémentaire ou s'agit-il une évolution dangereuse ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pensez-vous que cette fameuse instance de mesure du pluralisme pourra être acceptée par des organisations comme la vôtre, aussi bien l'Institut Thomas More que Médias Citoyens ? Comment pourrions-nous disposer d'une instance de régulation et de vigilance acceptée, à la neutralité, assumée et vérifiée par l'ensemble de vos organisations ?

M. Mathias Reymond. Monsieur le Président, c'est en effet un sujet polémique, mais je souhaiterais presque vous répondre par une question. Trouvez-vous normal que le président de la République choisisse les journalistes qui l'interviewent lors de ses vœux ou de ses entretiens à l'Élysée ? Cette pratique est courante dans le champ politique : des responsables choisissent leurs interlocuteurs médiatiques. Jean-Luc Mélenchon a, à un moment, privilégié des médias alternatifs ; d'autres responsables ont, par le passé, refusé l'accès de leurs meetings à certains journalistes. Cela ne nous a pas particulièrement choqués : il existe un rapport conflictuel structurel entre médias et responsables politiques.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne suis pas certain que l'audiovisuel public se soit fréquemment vu refuser l'accès à des meetings politiques !

M. Mathias Reymond. S'agissant de votre deuxième question, l'objectif d'Acrimed a toujours consisté à politiser l'enjeu des médias. Longtemps, ce sujet a été absent des débats parlementaires et des programmes politiques. Nous nous sommes donc mobilisés pour en faire un enjeu démocratique. En revanche, je suis toujours prudent lorsqu'il s'agit d'évoquer la « neutralité » des médias. Aucun média, aucun journaliste n'est neutre : il existe toujours des biais, ne serait-ce que dans la hiérarchisation de l'information.

Mme Céline Calvez (EPR). Le Conseil d'État a rappelé dans son arrêt du 13 février 2024 que la loi du 30 septembre 1986 imposait à l'Arcom de porter une appréciation qui ne se limite pas au décompte du temps de parole des personnalités politiques. L'Arcom doit ainsi veiller à ce que les chaînes, dans l'exercice de leur liberté éditoriale, respectent l'exigence légale d'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion.

À la suite de cet arrêt, l'Arcom a adopté, le 17 juillet 2024, une délibération. Son article 2 précise que pour pouvoir procéder à l'appréciation du respect du pluralisme de l'expression des courants de pensée et d'opinion, l'Arcom doit tenir compte de la variété des sujets et des thématiques, de la diversité des intervenants, de l'expression de la pluralité de points de vue. Il est donc demandé aux éditeurs de fournir à l'Autorité les éléments lui permettant de s'assurer du respect de cette obligation. D'après vous, depuis 2024, un changement est-il intervenu dans les moyens et méthodes d'appréciation du respect du pluralisme, à la fois à l'Arcom et chez les éditeurs ?

Enfin, les échanges précédents montrent le potentiel, mais aussi les menaces du recours à l'IA. À ce titre, le pluralisme doit également concerner les IA qui y contribueront, y compris les *prompts* qui seront proposés.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je m'interroge sur le statut de la parole de chacun. Monsieur Morineau, vous êtes citoyen. Vous ne prétendez pas avoir de compétences

particulières dans l'analyse ou la science de l'information. Au sein d'Acrimed vous êtes des associatifs, journalistes, professionnels de l'information. Monsieur Delamotte vous êtes juriste, avocat. Par ailleurs, vous êtes financé par M. Stérin à travers le collectif *Justicia* et avez été candidat d'extrême droite en Belgique…

Il est question de parler de méthodologie au sein de cette commission d'enquête, mais je souhaiterais pouvoir y parvenir en discutant avec des gens qui présentent quelques titres pour le faire. François Jost, spécialiste reconnu que nous avions auditionné dans le cas d'une autre commission d'enquête, déploie ainsi une certaine méthodologie. Il existe d'autres universitaires spécialistes des sujets que vous traitez, dont Julien Labarre. La littérature savante existe, elle est abondante. J'aimerais que l'on ne confonde pas le statut de vos différentes paroles.

Ceci étant posé, je souhaite questionner Acrimed, qui s'interroge sur la concentration générale dans les médias, la libéralisation et le fonctionnement du marché. La situation de marché ne conduit-elle pas l'audiovisuel public à converger avec le privé ? Le public n'agit-il pas comme un acteur privé parmi d'autres, désormais ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle que le rapporteur dispose de toutes les prérogatives pour auditionner qui il le souhaite.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je m'interroge naturellement sur la méthodologie utilisée par l'institut Thomas More. Comment une IA analyse-t-elle le ton qui est employé à l'antenne ? Quels mots sont de droite, quels mots appartiennent à la gauche ? Ce raisonnement est totalement absurde. Vous semblez dire que vouloir améliorer la situation dans les banlieues était de gauche. Faudrait-il en déduire que détériorer la situation dans les banlieues serait de droite ? Cela n'a pas de sens !

Quel est le budget de chacune de vos associations, le nombre de contributaires et les contributions moyennes ? Il me semble en effet très important de connaître les intérêts et les dynamiques derrière vos organisations, dont les points de vue sont extrêmement différents. Je m'interroge dans la mesure où les études que vous réalisez doivent coûter un certain montant.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Nous nous accordons tous sur un point : la neutralité est profondément illusoire.

L'enjeu porte donc sur la manière d'assurer, sinon une neutralité absolue, du moins une réelle diversité de points de vue et une approche nuancée des sujets. J'ai toutefois une interrogation, partagée par plusieurs collègues, sur les biais méthodologiques concernant l'Institut Thomas More. J'ai parfois le sentiment qu'il existe une confusion entre faits et opinions. Par exemple, le dérèglement climatique est un fait scientifiquement étayé ; exiger un temps strictement équivalent entre climatosceptiques et scientifiques du Giec pose problème.

De même, lorsque vous évoquez les priorités des Français, dire que la guerre arrive loin dans le classement occulte ses conséquences très concrètes sur le pouvoir d'achat, notamment à travers le prix des carburants, sujet largement traité par le service public. Je trouve aussi votre analyse parfois sévère à l'égard de l'audiovisuel public : sur les questions de sécurité, par exemple, des efforts ont été faits pour rendre compte du vécu quotidien.

En revanche, je rejoins pleinement les analyses d'Acrimed sur le traitement des questions économiques, dominé depuis des années par quelques figures libérales, ce qui est exaspérant. Mais le summum reste, à mes yeux, le traitement des questions européennes : toute

position euro-critique est immédiatement disqualifiée. Ce phénomène avait culminé en 2005 lors du débat sur le traité instituant la Communauté européenne. Enfin, concernant le Conseil national des médias, l'idée est séduisante, mais cela suppose-t-il de supprimer toute autorité de régulation, ce qui poserait aussi problème ?

M. Denis Morineau. De notre côté, nous ne bénéficions pas de financements, nous faisons tout par nous-mêmes, de manière artisanale. Nous avons volontairement refusé ceux qui nous avaient été proposés pour pouvoir rester le plus indépendants possible, proposer des analyses tout à fait critiquables et partiellement subjectives, mais qui présentent l'avantage d'être libres.

M. Jérémie Younes, journaliste. Chez les professionnels de la critique média, qu'il s'agisse d'« Arrêt sur image », de l'Ina, de *La lettre de l'audiovisuel*, de *L'informé* ou de *Télérama*, personne ne prend le rapport de l'Institut Thomas More au sérieux, personne ne s'y réfère.

Il existe pourtant des outils très intéressants pour analyser des corpus plus larges, qu'il s'agisse de ceux de l'Ina ou de Gallicagram, de la BNF, dans sa version 2. Celui-ci est absolument exceptionnel pour mesurer les pics d'intérêt sur tel ou tel sujet et pour comptabiliser les invitations de certaines personnes.

Pour revenir à la méthode d'Acrimed, nous cherchons en permanence à objectiver les phénomènes observés. Le quantitatif nous intéresse : nous comptons les unes, les invités, l'omniprésence de certains sujets, la récurrence de mots ou de champs lexicaux. Mais notre travail repose avant tout sur le qualitatif, car le quantitatif, à lui seul, ne dit rien de la manière dont les sujets sont traités.

Le quantitatif peut être utile s'il est rigoureux, ce qui n'est pas le cas selon nous chez l'Institut Thomas More. La méthode d'Acrimed s'appuie sur de larges citations, des verbatim précis et contextualisés. Depuis trente ans, nous travaillons ainsi, à travers les 7 000 articles publiés, qui constituent un corpus important et utile aux chercheurs, journalistes et acteurs politiques.

Enfin, s'agissant d'un penchant supposé à gauche du service public, je pense qu'il existe une confusion entre esprit de service public et orientation politique. De fait, l'idée même de service public repose sur le refus de tout livrer au marché. Cette conception a des racines historiques à gauche, mais cela ne signifie pas que les travailleurs des médias publics soient idéologiquement homogènes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur de Lamotte, il est effectivement important de savoir d'où les personnes parlent. En vous écoutant, et c'est votre droit, on a le sentiment que vous avez un engagement politique. J'aimerais que vous nous confirmiez si vous avez participé à un dîner de gala de l'Institut Iliade, au cours duquel un certain nombre de propos ont été tenus.

Vous vous présentez comme totalement neutre et objectif, mais je souhaite savoir si vous assumez un engagement politique et le fait que vos études ne soient pas entièrement neutres. Enfin, pouvez-vous nous confirmer que ni directement ni indirectement, M. Stérin, y compris via des organisations, ne vous finance ?

M. Aymeric de Lamotte. Pierre-Édouard Sterrin n'est plus donateur de l'Institut, ni du collectif d'avocats que chapeaute.

Je me suis rendu à ce dîner de l'Institut Iliade par curiosité comme je me rends également à des manifestations de gauche ou d'extrême gauche...

Notre Institut réfléchit à des sujets d'intérêt général, produit des notes et des rapports. Il est principalement financé par des mécènes privés ; le rapport en question a coûté près de 10 000 euros, sachant que notre budget annuel est d'environ 300 000 euros.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quel est le budget d'Acrimed ?

M. Mathias Reymond. Nos recettes s'élèvent à 250 000 euros de dons et adhésions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant de redonner la parole au rapporteur, pouvez-vous répondre à la question de M. Maurel concernant la bonne autorité de régulation ?

M. Aymeric de Lamotte. Je souhaiterais que l'Arcom produise plus de rapports semblables aux nôtres, dans un registre plus qualitatif.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'indique à ce sujet que nous auditionnerons prochainement M. Bruno Lasserre, qui s'est vu confier une mission sur la manière dont l'Arcom peut mieux encadrer et faire respecter les règles de pluralisme et d'impartialité contenues dans la loi de 1986.

M. Mathias Reymond. Pour ce qui nous concerne, nous ne souhaitons pas supprimer les autorités de régulation. Il est important qu'elles existent ; de même qu'il est essentiel que les contrats conclus lors des appels d'offres et des concessions accordées à des médias privés exploitant des canaux publics appartenant à l'État soient respectés. On se souvient de la privatisation de TF1 et des engagements pris par le groupe Bouygues, notamment en matière de programmation culturelle. Ces engagements n'ont jamais été remis en cause, alors même qu'ils n'ont pas été tenus.

Comme pour toute concession de service public, lorsqu'un opérateur ne respecte pas ses obligations, la concession peut être retirée. Il devrait en aller de même pour l'exploitation des ondes publiques. Un Conseil national des médias, indépendant du pouvoir politique et économique, pourrait constater juridiquement le non-respect des contrats et décider de ne pas renouveler certaines concessions.

M. Jérémie Younes. S'agissant des instances de régulation, il convient également de mentionner le Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM). Chez Acrimed, nous considérons que la critique déontologique est intéressante, mais insuffisante. Cette instance pourrait être intéressante, mais il faudrait qu'elle ait les moyens de ses ambitions, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

M. Aymeric de Lamotte. Je suis attristé par votre scepticisme généralisé à propos de l'IA... L'IA permet d'explorer des champs nouveaux, évidemment, perfectibles ; les marges d'erreur existent. Cependant, l'intelligence artificielle me semble plus neutre que l'humain et fonde son travail sur des masses de données beaucoup plus conséquentes !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Au-delà de l'IA, nous sommes tous ici intéressés par les propositions que vous pouvez formuler pour réformer et améliorer le respect des règles d'impartialité.

Monsieur de Lamotte, vous avez votre point de vue. Pour ma part, je pense que si un humain avait analysé France Inter, il n'aurait peut-être pas classé les « ciné-mercredis » à gauche alors que vous classez pourtant cette émission à gauche dans votre étude, avec un score de – 45 !

M. Aymeric de Lamotte. Certains contenus culturels sont orientés politiquement et manquent à l'évidence de neutralité. La chronique « Ciné mercredi » de France Inter du 8 octobre indique par exemple que « *Le racisme est étonnamment absent de cette équation, alors même que Saint-Dizier est un important bastion RN* ». Ce faisant, on associe directement RN et racisme d'où le classement ainsi opéré.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pouvez-vous répondre à la question de Mme Calvez concernant le changement des moyens et des méthodes et la manière dont, aujourd'hui, l'Arcom examine et apprécie le respect du pluralisme ?

M. Aymeric de Lamotte. Ce travail n'est pas exhaustif. Il évalue très bien quantitativement le respect de l'équilibre du temps de parole. Mais il pourrait aller bien plus loin.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Recommanderiez-vous à l'Arcom de s'appuyer sur l'IA pour juger et apprécier le respect du pluralisme ?

M. Aymeric de Lamotte. Je souhaite surtout que tout le monde expérimente cette nouvelle méthodologie, qui est fiable et plus neutre que ne le sont les êtres humains.

M. Jérémie Younes. Nous ne sommes pas fondamentalement contre l'IA !

Mme Céline Calvez (EPR). Depuis la délibération de l'Arcom de 2024, un changement est-il intervenu dans les moyens et méthodes d'appréciation du respect du pluralisme, à la fois à l'Arcom et chez les éditeurs ?

M. Jérémie Younes. J'ai constaté que le pluralisme est très souvent limité à son aspect partidaire ou partisan. Nous considérons qu'il faudrait monter d'un niveau de généralité afin de respecter le pluralisme des courants de pensée et d'opinion. En matière d'économie, on voit bien qu'un courant de pensée domine outrageusement aujourd'hui. Il en va de même pour les questions européennes, l'actualité internationale et le traitement des mobilisations sociales.

M. Denis Morineau. Je suis assez d'accord avec cette idée. L'intelligence artificielle constitue un outil au potentiel important. En réalité, tout dépend du *prompt,* du calibrage et de l'analyse critique des résultats produits. L'Arcom, correctement accompagnée par des spécialistes de l'IA, pourrait développer un outil permettant de réduire les biais cognitifs et d'améliorer l'évaluation globale, média par média, et non plus de manière ponctuelle ou limitée aux seuls invités politiques. Comme l'a rappelé le Conseil d'État en février 2024, le pluralisme doit être apprécié globalement : il concerne les invités, les chroniqueurs, les animateurs et les contenus diffusés. C'est un enjeu démocratique fondamental.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Morineau, je profite de votre réponse pour relancer le débat sur l'intelligence artificielle, car il s'agit d'un enjeu important et

relativement récent. Nous avons constaté, audition après audition, que l'Arcom, comme les comités d'indépendance de l'audiovisuel public, est aujourd'hui largement dépassée.

À l'Arcom, l'analyse s'effectue essentiellement *a posteriori*, sur la base de saisines, sans véritable veille continue sur l'ensemble des antennes. Cela crée mécaniquement un biais militant puisque des signalements massifs et politisés suffisent à déclencher des procédures. Les membres de l'Arcom reconnaissent eux-mêmes ce manque de moyens lorsqu'on les interroge en dehors des auditions.

Nous avons également auditionné Mme Christine Albanel, présidente du comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes (Chipip) de France Télévisions. Elle nous a expliqué ne disposer d'aucun moyen réel. France Télévisions compte pourtant 9 000 salariés et près de 3 milliards d'euros de budget, mais n'est pas en mesure d'assurer une veille interne sérieuse. Dans l'affaire Patrick Cohen - Thomas Legrand, elle a reconnu avoir rendu un avis dans l'urgence, à la demande de la direction, sans moyens d'investigation suffisants.

Vous évoquez la nécessité d'un outil permettant de réduire les biais cognitifs. Un outil fondé sur l'IA pourrait analyser, sur un temps long et apaisé, non seulement les responsables politiques, mais aussi les experts, les chroniqueurs et les animateurs, sans se limiter aux saisines ponctuelles. Ne pensez-vous pas que l'Arcom devrait s'appuyer dès maintenant sur l'IA afin de renforcer son contrôle, accroître sa légitimité et améliorer durablement sa capacité de vigilance ?

M. Denis Morineau. Je pense que vous résumez assez bien la problématique. L'Arcom a aujourd'hui au moins dix ou vingt ans de retard, à de nombreux niveaux. J'apprécie son président, que je trouve compétent et conscient de ces enjeux, même si je ne le connais pas personnellement. Le problème est surtout législatif : nous nous appuyons sur des textes datant de 1986, totalement périmés, qui ne correspondent plus à l'audiovisuel actuel. À l'époque, il existait quelques chaînes ; aujourd'hui, il y en a des centaines, diffusées sur des canaux numériques et des plateformes.

L'intelligence artificielle offre la capacité de traiter d'immenses volumes de données à moindre coût, ce qui est impossible humainement. L'Arcom devrait s'en saisir pour suivre simultanément de nombreuses chaînes et dépasser les limites du comptage humain et politique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous vous présentez comme « *un collectif citoyen pour des médias responsables, intègres et non populistes* ». Dans un article de *Libération* datant du 7 décembre 2023, vous vous êtes décrit comme une vigie des dérives des médias. Dans le même temps, Radio France vous accuse d'un acharnement reposant sur des propos « *tronqués ou falsifiés, des interprétations biaisées, des jugements excessifs* ». Cette critique a été formulée publiquement par les antennes de Radio France. Vous est-il arrivé d'effectuer un certain nombre de saisines, notamment de l'Arcom ?

M. Denis Morineau. En réalité, nous nous occupons assez peu de saisines, désormais. À une époque, nous procédions davantage à des signalements de dérives, notamment déontologiques, dans certaines émissions ou certains programmes. Aujourd'hui, nous nous positionnons davantage dans l'analyse, dans la prise de recul, et moins dans la réaction immédiate.

Cela étant, pour revenir à la question de l'Arcom, il existe une lenteur telle dans le traitement des dossiers que Médias Citoyens a cherché à proposer des signalements plus rapides lorsqu'une dérive est constatée. Évidemment, ces signalements doivent être calibrés, qualifiés et traités avec le plus grand sérieux.

À mon sens, l'Arcom devrait également engager un autre chantier, pour proposer une réactivité bien plus grande, notamment en ligne, face aux dérives numériques, mais aussi sur les chaînes d'information. Des interventions sous vingt-quatre heures seraient tout à fait possibles. Nous-mêmes y parvenions parfois en soixante minutes, sans moyens particuliers, hormis la vérification des faits et une exigence d'objectivité. Il nous est arrivé de commettre des erreurs, mais l'outil en tant que tel reste intéressant.

Il peut surtout redonner confiance à une partie des Français, en montrant qu'il existe un véritable gendarme de l'audiovisuel capable d'intervenir rapidement, si nécessaire. Or la défiance envers les médias est élevée ; elle atteint près des deux tiers de la population. Un tel dispositif pourrait rassurer. Lorsque nous procédions à ces signalements quasi en temps réel, nous recevions d'ailleurs de nombreux retours positifs.

Vous évoquiez également Radio France. Depuis environ deux ans, des tensions existent, liées au fait que nous avons critiqué certains programmes que nous jugions insuffisamment neutres au regard du pluralisme global. Je pense à « La Terre au Carré », au « Téléphone Sonne », à « Zoom Zoom Zen ». Selon nous, ces émissions présentaient un trop fort biais idéologique et un déséquilibre des invités. Nous avons toutefois engagé des discussions avec France Inter, à différents niveaux, avec des responsables, des animateurs, des journalistes. Notre objectif n'était pas la confrontation, mais la proposition. Critiquer est facile ; faire évoluer les pratiques l'est beaucoup moins. Depuis un an, nous avons multiplié les échanges et formulé des propositions écrites.

Je constate aujourd'hui certaines évolutions positives. « La Terre au Carré » a nettement évolué, dans son format, La Matinale me semble plus équilibrée depuis la rentrée. Il faut aussi savoir le reconnaître : tout ne va pas mal, et certaines choses vont dans le bon sens.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À vous entendre, on imagine que vous passez des heures entières à écouter des contenus. Vous n'êtes pas une IA, comment y parvenez-vous ?

M. Denis Morineau. Je ne suis pas une intelligence artificielle et j'exerce un travail à côté. Je ne suis ni spécialiste, ni professionnel, ni expert. Il existe en France d'excellents experts et nous ne cherchons pas à nous substituer à leur travail. Notre démarche est citoyenne : nous nous plaçons à la place du téléspectateur, de l'auditeur et du lecteur. Nous observons, nous comparons, nous analysons, de manière artisanale, sans prétention scientifique. Notre expérience tend à prouver qu'il faut construire des ponts entre les médias et les citoyens.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon vous, l'Arcom manque de réactivité pour rendre un certain nombre d'avis, là où vous conduisez une analyse en environ une heure. Que pensez-vous de la transparence des avis et des sanctions rendus par l'Arcom ? Je rappelle que, depuis quinze ans, l'audiovisuel public n'a pas été soumis à une seule sanction pécuniaire.

M. Denis Morineau. Il est difficile d'évaluer la justesse d'une sanction, dans la mesure où l'Arcom applique ses propres critères. Certaines sanctions sont objectivement méritées, mais elles semblent viser quasi exclusivement certaines chaînes et certains médias

privés, et très rarement les médias publics. Pourtant, même si le service public fait globalement du bon travail, ses responsables reconnaissent eux-mêmes qu'il peut exister des dérives. Or celles-ci donnent très rarement lieu à des sanctions.

S'agissant de France Inter, je peux citer des exemples concrets qui, à mon sens, auraient dû entraîner au minimum des rappels à l'ordre. Nous avions constaté des manques d'objectivité et des orientations idéologiques marquées dans certaines émissions. L'évolution de « La Terre au Carré » résulte d'une décision interne de la direction, non d'une action du régulateur. Cette situation interroge. Pourquoi existe-t-il une forme de deux poids, deux mesures ? Pour les Français, il est essentiel que la règle soit la même pour tous. Les médias publics ne sont pas irréprochables et l'Arcom doit aussi exercer pleinement son rôle à leur égard.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourquoi n'avez-vous pas saisi l'Arcom ?

M. Denis Morineau. Nous la saisissons sur des points spécifiques, nous ne nous occupons pas du suivi des dossiers, qui sont très longs. Concernant « La Terre au carré », un rappel à l'ordre a été effectué par l'Arcom auprès de la direction de France Inter. Nous ne pouvons pas nous substituer à l'Arcom, notre seule légitimité réside dans l'écho que peuvent produire nos publications. Nous sommes simplement un relais-citoyen.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Morineau, dans un message publié sur le compte Médias Citoyens le 10 juin 2024, vous affirmez que « *Le détournement des antennes du service public par des journalistes militants n'a depuis longtemps pas été dénoncé, ni combattu, au risque de fragiliser ces médias*. » Selon vous, quelles chaînes ou quelles émissions devraient aujourd'hui faire l'objet d'une vigilance accrue de l'Arcom au regard des obligations de pluralisme, d'indépendance et d'honnêteté ?

M. Denis Morineau. Les situations évoluent selon les saisons et selon les chaînes, ce qui rend une réponse générale difficile. Je constate néanmoins des progrès sur France Inter, notamment en matière d'information, qui me paraît aujourd'hui globalement de bonne facture, plus neutre et moins militante qu'auparavant. La matinale est également plutôt satisfaisante de notre point de vue.

Sur France Culture, certains points peuvent être discutés, en particulier le journal de 12 heures 30 et la matinale de Guillaume Erner, très qualitative, mais parfois marquée par des biais qu'il reconnaît lui-même.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il s'agit de prendre un peu de recul et de hauteur pour nous soumettre des propositions et des recommandations susceptibles d'éclairer nos travaux et de nourrir le rapport que j'ai commencé à rédiger, lequel sera présenté aux députés dans quelques semaines et voté à la fin du mois d'avril. Cette commission d'enquête a mis en évidence des entorses, des dérives et des dysfonctionnements, qu'ils concernent la gouvernance, les conflits d'intérêts, la gestion financière ou les biais éditoriaux. Quelle serait, selon vous, la recommandation principale à formuler pour garantir le respect des principes d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme, et pour restaurer la confiance entre les citoyens et l'audiovisuel public ?

M. Denis Morineau. Si l'on veut réellement rapprocher un maximum de Français de leurs médias, des rédactions et du journalisme, il faut travailler collectivement sur la notion de pluralisme, à partir de règles plus claires et plus lisibles. Ces règles existent ; le pluralisme

concerne l'ensemble de ce que l'on voit et de ce que l'on entend. Il appartient désormais aux rédactions et aux directions des médias de s'en saisir pleinement et de mettre en place de véritables outils de mesure.

Radio France a commencé à travailler sur un baromètre, qui est intéressant, mais encore incomplet. France Télévisions réfléchissait également à un outil comparable. Ces initiatives vont dans le bon sens, mais le pluralisme doit être mesuré objectivement par l'Arcom, à l'aide de nouveaux outils, notamment des outils d'intelligence artificielle.

Je prendrai l'exemple du *Monde*, qui n'est pas un média public. Ce journal avait objectivement rencontré des difficultés en matière d'objectivité au sein de son service politique. Des changements profonds ont été opérés, marqués notamment par le renouvellement de journalistes et la redéfinition du cadre éditorial. Aujourd'hui, la confiance s'est en partie rétablie entre les abonnés et le service politique. *Le Monde* assume désormais clairement la distinction entre information et opinion, notamment grâce à une maquette qui permet d'identifier sans ambiguïté ce qui relève du commentaire de ce qui relève de l'information.

Pour les médias publics, l'enjeu est identique. Il faut savoir précisément qui parle ; la traçabilité des invités est essentielle. France Télévisions dispose pourtant d'un outil, mais insuffisamment appliqué.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La presse écrite possède une liberté totale en matière de ligne éditoriale ; elle n'est pas soumise à des règles de pluralisme, ce qui la diffère de l'audiovisuel.

M. Mathias Reymond. Depuis trente ans, nous avons accumulé un certain nombre de réflexions. Je voudrais au préalable formuler un propos liminaire. À travers plusieurs auditions de votre commission d'enquête, on perçoit parfois, en filigrane, l'idée qu'il faudrait privatiser, au moins partiellement, certains pans de l'audiovisuel public.

Je me souviens d'une déclaration de Patrick Le Lay, ancien PDG de TF1, expliquant que le métier de TF1 consistait à vendre du temps de cerveau disponible à Coca-Cola. Je crains que la réduction du budget de l'audiovisuel public n'ouvre la voie à une information à bas coût. Il faut en mesurer les conséquences. TF1, par exemple, n'a quasiment plus de correspondants hors des États-Unis, et cela ne doit pas devenir un modèle.

La conséquence s'observe déjà sur France Info, qui ressemble de plus en plus à une chaîne d'information en continu privée, marquée par davantage de plateaux et moins de reportages. On entre alors dans ce que Pierre Bourdieu appelait la « circulation circulaire » de l'information, où les mêmes contenus se répètent, parfois jusqu'à relayer des informations fausses. À cet égard, on peut s'étonner de l'absence de sanctions de l'Arcom lorsque des *fake news* circulent, aussi bien dans les médias privés que publics.

Parmi nos propositions, il nous paraît essentiel de débarrasser le service public des pressions commerciales, des partenariats public-privé, de la sponsorisation des programmes par des entreprises privées. Nous avons aussi dénoncé les « ménages » de certains journalistes, qui travaillent pour des entreprises privées avant de les recevoir à l'antenne. Il faut également lutter contre la starification qui concentre l'information sur quelques figures et réinternaliser une part significative de la production de l'information.

Se pose évidemment la question du financement. La redevance telle qu'elle existait n'était pas idéale, mais on pourrait envisager une redevance universelle, indépendante de la détention d'un téléviseur, modulée selon les revenus. D'autres formes de contribution pourraient aussi être envisagées, notamment de la part des opérateurs télécoms. Enfin, la création d'un Conseil national des médias permettrait d'exercer un véritable contrôle, notamment face à la diffusion de fausses informations. L'exemple des quarante bébés décapités, relayé après le 7 octobre par des médias publics et privés sans rectification ultérieure, illustre la nécessité de correctifs et de définir les responsabilités effectives.

M. Aymeric de Lamotte. Je dirais que l'utilisation de l'intelligence artificielle constitue une méthodologie qui se perfectionne en permanence et qui peut représenter un terrain d'entente pour parvenir à des conclusions plus consensuelles dans un pays de plus en plus fragmenté et polarisé. Ma recommandation principale est donc un appel à une prise de conscience de la part des dirigeants de l'audiovisuel public, assortie d'une réelle capacité de remise en question suivie de réformes. Comme l'a rappelé M. le rapporteur, la défiance de la population progresse. Un sondage OpinionWay de 2018 indiquait déjà que 53 % des Français jugeaient les médias partiaux, chiffre porté à 60 % en 2025 selon le CSA. À cette défiance citoyenne s'ajoute celle d'une partie du personnel politique, de plus en plus favorable à une privatisation partielle ou totale, perspective que je ne souhaite pas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il y a quelques semaines, Mme Ernotte a proposé de revenir sur les règles de pluralisme interne et de s'inspirer de la presse écrite, en assumant l'existence de médias d'opinion, sans obligation de pluralisme interne. Concrètement, cela reviendrait à ne plus imposer aux médias, publics comme privés, de respecter le pluralisme des courants de pensée et politiques. Vincent Bolloré a indiqué récemment y être défavorable. Quelle est votre position ? Faut-il assumer l'existence des médias d'opinion ou, au contraire, défendre le pluralisme interne ? Considérez-vous que l'audiovisuel privé respecte aujourd'hui ces règles ?

M. Aymeric de Lamotte. Le « pluralisme interne » est une interprétation jurisprudentielle ; cette expression ne figure pas dans la loi de 1986. Elle me semble être apparue à l'occasion du fameux arrêt du Conseil d'État de février 2024. Selon moi, il s'agit d'un pluralisme interne potentiel qui concerne les personnalités politiques et non les intervenants sur un plateau.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La loi de 1986 souligne malgré tout la nécessité pour les programmes de refléter la pluralité des opinions…

M. Aymeric de Lamotte. Cette phrase est très générale et concerne l'ensemble de l'audiovisuel public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Au-delà des questions juridiques, quel est votre avis personnel ?

M. Aymeric de Lamotte. Il existe un pluralisme généralisé ; l'audiovisuel public et privé doit être pluriel. Je ne suis pas favorable à un pluralisme interne qui devrait concerner l'ensemble des intervenants, sur chaque chaîne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il s'agit là d'un débat intéressant. Faut-il considérer que le pluralisme existe de manière externe, par la diversité des chaînes, comme dans la presse écrite, ou faut-il maintenir un pluralisme interne au sein de chaque chaîne ?

Autrement dit, doit-on aller vers un modèle où chaque média assume une ligne, laissant aux citoyens le soin de choisir, ou rester fidèle à l'esprit de la loi actuelle, qui pousse, surtout pour l'audiovisuel public, à garantir en interne la diversité des courants de pensée ? Après vos travaux, êtes-vous attaché à ce pluralisme interne, public comme privé ?

M. Aymeric de Lamotte. Je suis attaché à un pluralisme interne à propos des personnalités politiques. Il me semble important qu'au sein des chaînes publiques et privées, il existe une représentation assez équitable de tous les bords politiques.

M. Mathias Reymond. S'agissant de votre question concernant les propos de Delphine Ernotte, je pense qu'il n'est pas structurellement possible d'organiser le pluralisme en attribuant à chaque média une orientation politique distincte. L'exemple de l'attribution des chaînes de la TNT est éclairant : lors des premières attributions, une chaîne associative comme Zaléa TV a été écartée, et plus récemment, la chaîne Le Média a connu le même sort. Il n'existe pas, dans l'audiovisuel, de chaîne exprimant une position radicalement de gauche. Sur France Inter, l'émission « Là-bas si j'y suis », assumée comme très à gauche, a d'abord été reléguée à des horaires de faible audience avant d'être supprimée. Ce modèle ne me paraît donc ni viable ni souhaitable.

M. Denis Morineau. Je ne peux pas parler au nom de l'ensemble des citoyens. En revanche, nous avons tous à l'esprit la position particulière de CNews parmi les chaînes d'information, que l'on peut qualifier de modèle hybride, composé de nombreux plateaux et d'un positionnement idéologique plutôt marqué à droite. À une époque, cela me choquait davantage. Aujourd'hui, compte tenu du nombre de chaînes existantes, je pense que cette offre peut avoir sa place, à condition qu'il existe un équivalent pour les sensibilités de gauche, y compris radicales. Cela créerait une forme d'équité. Les chaînes d'opinion peuvent cohabiter avec des chaînes généralistes, mais les médias publics, eux, doivent impérativement rester pluralistes.

M. Jérémie Younes. Dans un paysage de concentration des médias, il est important que les médias publics accomplissent ce que le privé ne fait pas. Le contre-exemple de la presse privée, très homogène et uniforme, doit nous servir de révélateur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie.

La séance s'achève à seize heures cinquante.

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Charles Alloncle, Mme Céline Calvez, M. Emmanuel Maurel, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian.

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Table-ronde, ouverte à la presse, sur l'information scientifique : M. François de Rugy, ancien Président de l'Assemblée nationale, ancien ministre d'État, ancien ministre de la transition écologique et solidaire, Mme Agnès Buzyn, ancienne ministre des solidarités et de la santé, fondatrice du think tank *Évidences*, Mme Mélanie Heard, déléguée générale du think tank *Évidences*, Mme Géraldine Woessner, rédactrice en chef du pôle Environnement pour le journal *Le Point*, M. François-Marie Bréon, professeur au Collège de France, physicien, climatologue, ancien président de l'Association française pour l'information scientifique (AFIS), Mme Eva Morel, secrétaire générale, et M. Jean Sauvignon, directeur Data de l'association *QuotaClimat*..... 2

– Présences en réunion 26

Jeudi
26 mars 2026
Séance de 17 heures

Compte rendu n° 54

SESSION ORDINAIRE DE **2025-2026**

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à dix-sept heures.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, cette dernière audition de la journée nous permettra d'entendre divers acteurs de la société civile – acteurs associatifs, politiques, journalistes, chercheurs – pour une table ronde consacrée à l'information scientifique, à la manière dont la science est traitée par les médias, particulièrement par les médias relevant du secteur public audiovisuel.

Les relations entre la science et les médias sont sans doute aussi anciennes que l'une et l'autre existent. Récemment, en mai 2025, un dossier a été publié par l'université de Lyon et Pop'Sciences intitulé « *Journalisme et sciences : quelles relations ?* ». La revue SPS (*Sciences et Pseudo-Sciences*) comportait pour sa part, en juillet 2017, un article du professeur Hervé Maisonneuve intitulé « *Communiquer efficacement la science* ».

En un mot, les relations sont anciennes. Nous nous souvenons tous des interventions, sur TF1, de Michel Chevalet et de son fameux « *Alors, comment ça marche ?* » de même que, plus récemment, on a pu constater l'accueil très favorable qui a été fait en termes d'audience et de reconnaissance pour l'émission « *C'est pas sorcier* » de Fred et Jamy, diffusée sur France 3 jusqu'à il y a quelques années.

Il nous semblait donc intéressant de réfléchir à la manière dont le secteur public audiovisuel travaillait sur les thèmes scientifiques.

Monsieur François de Rugy, nous vous connaissons en tant qu'ancien député de Loire-Atlantique, ancien président de l'Assemblée nationale et ancien ministre de l'environnement dans le gouvernement d'Edouard Philippe. Vous avez créé sur YouTube une chaîne, « *Et si l'économie sauvait l'écologie ?* », qui dénonce les dérives d'une « *écologie médiatisée et déconnectée de la science* ».

Madame Agnès Buzyn, vous avez été ministre des solidarités et de la santé notamment pendant la période de la crise sanitaire du coronavirus. Nous vous recevons aujourd'hui en tant que fondatrice du think tank *Évidences* qui, pour reprendre ce qui apparaît sur votre site « *s'adresse à tous ceux qui défendent la valeur politique de l'activité scientifique dans la société, au service de l'émancipation, de la croissance et du progrès* ». Là encore, votre combat contre la désinformation en matière scientifique nous intéressera ; vous êtes aujourd'hui accompagnée de Mme Mélanie Heard, déléguée générale de ce think tank.

Madame Géraldine Woessner, vous êtes une journaliste connue dans notre paysage audiovisuel pour avoir été journaliste politique, correspondante pour plusieurs médias aux États-Unis. Vous êtes actuellement rédactrice en chef du pôle Environnement pour le journal *Le Point* où vous traitez de ces sujets scientifiques et environnementaux et vous vous intéressez particulièrement à la désinformation scientifique.

Monsieur François-Marie Bréon, vous êtes physicien et climatologue. Vous avez travaillé au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), au Centre national d'études spatiales (Cnes) et, en 2024, vous êtes devenu professeur au Collège de France où vous avez été titulaire, pour l'année 2024-2025, de la chaire « Avenir commun durable ». Vous êtes également connu pour avoir été président de l'association française pour l'information scientifique (Afis) de 2020 à 2024, association dont vous êtes aujourd'hui le porte-parole.

Madame Eva Morel et Monsieur Jean Sauvignon, vous êtes respectivement secrétaire générale et directeur Data de l'association *QuotaClimat*. Créée en 2022, votre association souhaitait interpeller les candidats à l'élection présidentielle sur la faible place de la crise écologique dans l'agenda médiatique et vous militez en faveur d'une réponse systémique au manque de couverture médiatique des enjeux écologiques.

Je vous remercie de nous déclarer, comme vous y invitent les textes applicables aux commissions d'enquête, tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et rappelle que notre audition est retransmise en direct sur le site de l'Assemblée nationale. En application de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, je vais préalablement vous demander de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vous invite donc à lever la main droite et à dire « Je le jure ».

Mmes Buzyn, Woessner, Heard et Morel et MM. De Rugy, Bréon et Sauvignon prêtent serment.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et vous laisse tout de suite la parole.

M. François de Rugy, ancien président de l'Assemblée nationale, ancien ministre de la transition écologique et solidaire. Merci Monsieur le président, ; je souhaite tout d'abord saluer le travail de votre commission, que je trouve personnellement très intéressant. J'ai suivi plusieurs de vos auditions et je suis, de longue date, un partisan convaincu de l'évaluation dans le travail parlementaire, à condition qu'elle débouche sur des conclusions concrètes et des mesures effectives, qu'elles soient législatives, budgétaires ou réglementaires. Les commissions d'enquête constituent à cet égard un outil essentiel.

Le sujet que vous traitez est fondamental. Les médias audiovisuels contribuent puissamment à structurer le débat public et à hiérarchiser les priorités politiques. Par expérience, je peux affirmer que nombre de débats législatifs sont directement influencés par l'agenda médiatique. C'est pourquoi l'audiovisuel public est utile, nécessaire, et d'autant plus légitime qu'il respecte strictement les principes de neutralité, d'impartialité et de qualité de l'information. Il est au service de tous les Français, non d'intérêts particuliers ou de groupes de pression.

Cet aspect est particulièrement prégnant sur les questions écologiques, pour lesquelles la mise en perspective scientifique est indispensable. De fait, des diagnostics mal posés conduisent à de mauvaises décisions publiques. Je pourrai, si vous le souhaitez, en donner de nombreux exemples. À ce sujet, je souhaite dès à présent souligner un problème majeur : la coproduction de contenus d'information avec certaines ONG. S'il est normal qu'elles soient interrogées, elles ne doivent ni fournir l'expertise ni structurer seules le récit médiatique.

Je constate également un recours excessif à l'émotionnel, à la peur, au détriment du raisonnement et de l'analyse. Enfin, j'observe une tendance lourde, parfois obsessionnelle, à dénigrer ce qui est français, et notamment les fleurons nationaux dont nous bénéficions dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'énergie, de l'industrie ou de l'automobile.

Enfin, l'audience cumulée des antennes et chaînes de l'audiovisuel public est considérable ; je rappelle que les antennes de Radio France cumulent ainsi près de dix millions d'auditeurs. Dans de nombreux territoires, la radio et la télévision publiques sont en situation de quasi-monopole de l'information, ce qui leur confère une responsabilité immense. C'est

pourquoi il est important que vos travaux aillent jusqu'au bout et que le rapport soit publié pour que des conclusions utiles puissent en être tirées.

Mme Agnès Buzyn, ancienne ministre des solidarités et de la santé, fondatrice du think tank « Évidences ». Je remercie M. le président et M. le rapporteur pour leur invitation. Il est réellement utile que vous ayez fait émerger ce sujet trop rarement évoqué et que vous en ayez fait un axe à part entière de votre réflexion sur l'audiovisuel public.

La diffusion de l'information scientifique n'est ni un sujet technique, ni un simple enjeu éducatif ou culturel ; c'est un enjeu démocratique central. Nos sociétés sont profondément façonnées par la science et la technologie mais la culture scientifique moyenne demeure très limitée. Ce décalage fragilise la capacité des citoyens à se prononcer de manière éclairée sur des décisions collectives majeures, qu'il s'agisse des politiques climatiques, de la santé publique, de l'intelligence artificielle ou de la bioéthique.

Dans ces conditions, la capacité des citoyens à comprendre, discuter et évaluer les connaissances scientifiques conditionne directement la qualité du débat démocratique. Une démocratie ne peut fonctionner correctement que si le public est en mesure de saisir les conséquences des choix collectifs. C'est ici que le rôle des médias est évident : la communication scientifique constitue une fonction démocratique essentielle.

L'audiovisuel public pourrait-il être un véritable tiers de confiance ? Il en a les atouts : il poursuit une mission d'intérêt général, il dispose de moyens éditoriaux, pratique une exigence de rigueur et dispose d'un espace relativement protégé des logiques publicitaires et qui fait fi du spectaculaire. Il pourrait garantir la distinction entre connaissances établies et incertitudes scientifiques et proposer ainsi une pédagogie intelligible des enjeux scientifiques.

Les Français accordent, d'après les enquêtes d'opinion, globalement leur confiance aux scientifiques. Mais cette confiance est encore trop peu mobilisée par les médias de l'audiovisuel tant public que privé pour mener une médiation scientifique. Bien trop de journalistes peinent à distinguer l'expertise validée par les pairs de l'expertise autoproclamée. Il existe également un besoin urgent de définir clairement un cadre normatif, mais aussi ce qu'est la désinformation, entre *fake news* et information incomplète. Aujourd'hui, les processus internes permettant d'assurer la qualité de l'information scientifique restent largement insuffisants au sein des médias de l'OCDE.

M. François-Marie Bréon, professeur au Collège de France, physicien, climatologue, ancien président de l'Association française pour l'information scientifique. Je vous remercie de m'avoir invité à ces auditions pour parler de la manière dont la science est traitée dans les médias en général et dans les médias publics en particulier. Je m'exprime ici en tant que porte-parole de l'Association française pour l'information scientifique (AFIS) citée abondamment dans votre questionnaire, dont l'objectif est d'apporter une information fiable sur ce que dit la science concernant les grandes questions de société. Notre action passe principalement par la revue *Science et pseudo-sciences*, disponible par abonnement ou en kiosque, dont les articles sont ensuite mis gratuitement en ligne après une période d'exclusivité.

Sur le plan professionnel, je suis chercheur, physicien climatologue, et suis donc particulièrement à même d'évaluer la véracité des propos relatifs au climat. Sur ce sujet, il convient d'abord de rappeler les faits physiques. Le climat change, les températures augmentent ; cela engendre des conséquences sur la santé, l'agriculture, la biodiversité, le niveau des mers et les infrastructures. Ce réchauffement et les conséquences associées sont

entièrement liés aux activités humaines et ils s'amplifieront tant que les concentrations de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre continueront d'augmenter. Sur ces points, il existe un consensus total au sein de la communauté des climatologues. Le remettre en cause revient à remettre en cause la science elle-même. On peut bien sûr dire le contraire et affirmer par exemple que la terre est plate ! Mais tous les médias qui nient le consensus sur la physique du climat devraient immédiatement être décrédibilisés.

Il faut ensuite distinguer clairement ce constat scientifique des choix à opérer pour faire face au changement climatique. Stabiliser les concentrations atmosphériques de CO_2 implique une réduction massive des émissions, tandis que l'adaptation dépend de décisions collectives prises à l'échelle mondiale. En France, le développement des énergies renouvelables est souvent présenté comme une évidence, au point que toute critique à leur encontre serait assimilée à du climatoscepticisme. Ce n'est pas ma position. Cette confusion est problématique. Le changement climatique d'origine humaine est un fait mais les réponses à y apporter relèvent de choix de société. D'ailleurs, des institutions scientifiques comme l'Académie des sciences ont émis des critiques sur certaines orientations de ces énergies renouvelables, notamment celles qui ont été présentées dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Le consensus sur la nécessité de développer ces énergies renouvelables n'est absolument pas le même que celui qui existe sur la physique du climat.

Concernant le traitement médiatique, la physique du climat est globalement bien abordée dans les médias publics, grâce à des intervenants généralement compétents assez bien choisis, même s'il existe quelques exceptions. La situation est bien meilleure que dans d'autres médias où de véritables climatosceptiques qui nient le caractère anthropique du réchauffement climatique disposent encore d'une tribune. Il y a à mes yeux un biais de cadrage. En revanche, il n'existe pas de consensus scientifique concernant les solutions à mettre en œuvre. Surtout, le choix des mesures ne relève pas de la science. La science n'est pas prescriptive des choix politiques. Il n'y a pas de vérité sur ce qui relève de la désinformation. Or il me semble exister un cadrage en faveur des mesures prônées par l'écologie politique et que ces mesures sont présentées comme une évidence relevant d'un consensus partagé par les scientifiques, alors même que ce n'est pas nécessairement le cas.

Le traitement du nucléaire par les médias publics en est un exemple, avec une insistance quasi systématique sur les risques et les déchets, sans quasiment mise en perspective de ses apports pour la France. La situation s'est améliorée mais on est encore loin du compte. Il en va de même pour les réserves de substitution dites « méga bassines » ou les OGM, sujets pour lesquels la parole est majoritairement donnée aux opposants, parfois en décalage marqué avec l'état des connaissances scientifiques. Certains militants très médiatisés sont même réhabilités malgré leur total discrédit dans la communauté scientifique ! Je note par exemple des efforts de médias publics pour réhabiliter Gilles-Eric Séralini, un opposant de longue date…

Il faut toutefois comprendre la difficulté des journalistes. Les militants sont disponibles et formés pour intervenir, tandis que les vrais experts scientifiques, absorbés par leur travail, sont moins accessibles et parfois réticents à s'exprimer sur des choix politiques. Ce déséquilibre structurel favorise la présence militante. À tout le moins, il serait indispensable de distinguer clairement à l'antenne un militant d'un expert scientifique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je laisse la parole à Mme Géraldine Woessner. Vous êtes une forme de lançeuse d'alertes. Sur votre compte X, vous alertez régulièrement sur la désinformation scientifique et c'est à ce titre aussi que nous vous auditionnons aujourd'hui.

Mme Géraldine Woessner, rédactrice en chef du pôle Environnement pour le journal *Le Point.* Je vous remercie de cette invitation à m'exprimer sur des thèmes qui sont pour moi fondamentaux : le service public, auquel je suis extrêmement attachée et dans lequel j'ai commencé ma carrière au sein des antennes locales de Radio France ; et les sujets scientifiques (santé, énergie, agriculture et environnement) auxquels je m'intéresse particulièrement depuis une dizaine d'années sachant que j'ai moi-même tenu une rubrique de fact-checking sur Europe 1.

Vous m'avez adressé une série de questions qui m'ont un peu surprise, car elles portaient presque exclusivement sur le climat et la désinformation climatique. Il s'agit évidemment d'un sujet important mais le problème de la désinformation scientifique dépasse largement ce seul champ ! Pour comprendre pourquoi ce problème est devenu fréquent, y compris sur les antennes publiques, il faut revenir un peu en arrière. À partir des années 2005-2010, la situation a profondément changé avec l'arrivée des chaînes de la TNT qui ont concurrencé les six chaînes nationales. Nous sommes passés d'un quasi-monopole de quelques chaînes nationales à une concurrence accrue, qui a poussé l'ensemble des médias, publics compris, à modifier leur approche en étant plus sensationnalistes et plus racoleuses afin de conserver leurs audiences.

Nous avons alors assisté à un glissement de l'information. On ne promet plus seulement des enquêtes et du décryptage, comme le faisaient des émissions de référence telles qu'« Envoyé spécial », mais des révélations, des scandales... C'est d'ailleurs sur cette promesse qu'est née « Cash Investigation » en 2012. Mais dans notre démocratie française, il n'existe pas un scandale majeur chaque semaine ! Alors, pour produire une émission de scandale chaque semaine, il faut donc grossir les faits, les dramatiser. Face à cette demande de scandales, s'est ainsi développé un véritable écosystème militant organisé pour en fournir aux médias.

Les premiers reportages antivaccins diffusés sur le service public en sont un exemple frappant. En décembre 2008, sur France 5, la série « Silence, on vaccine » défendait la thèse selon laquelle le vaccin contre l'hépatite B provoquerait l'autisme. Ont suivi des reportages sur l'aluminium des adjuvants de vaccins, présenté comme un poison toxique, repris sur l'ensemble des antennes publiques. Cette désinformation, pourtant facilement vérifiable à l'époque, s'est installée durablement. Il est très facile de vérifier que les travaux de « lançeur d'alerte » du professeur Gherardi n'avaient aucune valeur scientifique. Cette désinformation a également entraîné des conséquences graves, dont une baisse de la couverture vaccinale, des effets sanitaires réels, et un impact démocratique profond, en alimentant le complotisme et l'idée d'un État complice de « Big Pharma » pour empoisonner le bas peuple.

Ce schéma s'est depuis répété. On retrouve toujours les mêmes ingrédients : un enfant malade, une mère en pleurs, un lanceur d'alerte, une étude « bidon » servant de vernis scientifique, et des sociétés de production qui « achètent » ce package clé en main. Des ONG comme Générations Futures, lobby financé par l'industrie du bio, sont devenues des pourvoyeuses quasi officielles de scandales pour les antennes publiques. Elles ont inspiré « Cash Investigation » sur les pesticides en 2016 (« Pesticides, nos enfants en danger »), empilement de contre-vérités, ou les « glyphotests » repris par « Envoyé spécial » en 2019, modèle de désinformation. Ces émissions ont contribué à une panique durable sur l'alimentation et à l'effondrement de certaines filières agricoles.

Les exemples sont nombreux : OGM, glyphosate, cholestérol présenté comme un complot de Big Pharma pour vendre des statines (Arte,2016), perturbateurs endocriniens qui feraient baisser le QI, ondes 5G qui donnent le cancer, compteurs Linky, arbres, eau,

nucléaire. Dès qu'un sujet se situe à la croisée des sciences et de la politique, la vision politique portée par des militants ou des lobbies tend à l'emporter. Certes, cette désinformation existe dans tous les médias, mais on attend précisément que le service public échappe au diktat de l'audience.

Jouer sur les peurs entraîne des conséquences sanitaires, économiques, politiques et démocratiques. On était à deux doigts de de fermer la moitié de nos centrales nucléaires. On l'a vu avec la défiance envers la science, la montée du complotisme et du populisme, les violences contre des infrastructures publiques comme les antennes 5G. Pourtant, je reste convaincue qu'il existe des solutions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai également souhaité qu'on puisse entendre *QuotaClimat* pour qu'on puisse avoir un pluralisme des points de vue ; je vous laisse la parole pour conclure ce premier tour de table.

Mme Eva Morel, secrétaire générale, QuotaClimat. Nous sommes ravis de pouvoir participer à ces échanges et, surtout, de l'attention portée à la question de la rigueur scientifique dans les médias. QuotaClimat est une ONG reconnue d'intérêt général qui travaille sur la représentation médiatique des questions environnementales. À ce titre, nous analysons à la fois la représentation quantitative et la dimension qualitative du traitement médiatique de ces sujets, y compris les enjeux de désinformation.

Il est important de rappeler, en préambule, que les attaques contre la science se multiplient à l'échelle mondiale. Aux États-Unis, certains mots sont désormais interdits, des jeux de données et des programmes de recherche sont définancés, voire supprimés. Des climatologues et des épidémiologistes sont victimes de campagnes coordonnées de harcèlement en ligne, et l'on observe une augmentation des procédures judiciaires visant à réduire au silence des chercheurs ou à freiner leurs travaux et leur financement. Or attaquer la science revient à attaquer la démocratie. Cette question nous concerne directement ici, à l'Assemblée nationale, car l'élaboration de la loi repose sur la confiance accordée aux faits et aux connaissances scientifiques.

Chez QuotaClimat, nous nous concentrons sur celles et ceux qui participent à la mise en débat de la rigueur scientifique dans le débat public, en premier lieu les journalistes et les médias. Nous défendons leur rôle de contre-pouvoir, leur liberté d'expression et d'enquête, tout en travaillant à prévenir les campagnes de désinformation qui peuvent émerger dans certains médias, notamment sur les sujets climatiques et environnementaux.

Comme vous au sein de cette commission d'enquête, nous sommes des observateurs attentifs de l'espace médiatique. Dans cette perspective, nous avons développé, avec nos partenaires, un observatoire des médias sur l'écologie. Cet outil produit des données quantitatives et qualitatives sur la couverture des questions environnementales à la télévision, à la radio et dans la presse écrite. Il nous permet notamment d'analyser la manière dont l'audiovisuel public traite ces sujets.

M. Jean Sauvignon, directeur Data de l'association QuotaClimat. Selon les constats de l'Observatoire, 665 cas de mésinformation climatique non contredite ont été recensés en 2025 dans les médias audiovisuels. À ce titre, une précision sémantique est nécessaire : la distinction entre « mésinformation » et « désinformation » repose sur l'intentionnalité. Il ne revient pas à l'Observatoire de juger de l'intention du locuteur, d'où l'usage du terme « mésinformation ». Cette définition est aujourd'hui partagée par les Nations

unies et englobe à la fois la science climatique et l'action climatique, y compris les solutions mises en place. Cela n'interdit évidemment pas la critique des solutions ; c'est un point méthodologique essentiel sur lequel nous pourrons revenir.

Dans ces 665 cas, 32 % ont été prononcés par des invités, 24 % par des invités politiques, 20 % par des journalistes, 19 % par des chroniqueurs et 5 % par l'audience. Nous observons que la majorité de ces cas se concentrent sur les chaînes d'information en continu et à la radio, très peu sur les télévisions généralistes, probablement parce que celles-ci disposent de davantage de temps pour produire des reportages.

S'agissant de l'information en continu, France Info TV est six fois moins perméable à la désinformation climatique que CNews, France Info Radio l'est vingt-deux fois moins, contre vingt-neuf fois moins pour France 24. Pour les radios généralistes, France Inter est trente fois moins perméable à la désinformation climatique que Sud Radio, France Culture cinquante-deux fois moins et RFI infiniment moins avec aucun cas recensé.

Une seconde différence importante concerne l'origine des propos. Dans le service public, 90 % des cas proviennent d'invités ouvertement politiques. À l'inverse, dans les médias privés, 23 % sont le fait des journalistes eux-mêmes et 22 % des chroniqueurs, principalement sur CNews et Europe 1. Enfin, plus de 70 % des cas portant directement sur la science du climat sont concentrés sur ces deux antennes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les années 1980 ont été marquées par un fort développement des émissions scientifiques dans les médias télévisés, qui ont ensuite connu un net recul, marqué par l'arrêt d'émissions emblématiques du service public audiovisuel sur la santé ou la science. Aujourd'hui l'un des principaux « informateurs scientifiques » du service public audiovisuel est Hugo Clément. Selon vous, agit-il en journaliste, en militant politique ou en écologiste ?

M. François de Rugy. J'ignore si Hugo Clément possède une carte de presse, mais il occupe un rôle très important dans l'audiovisuel public comme l'illustre sont émission « Sur le front » sur France 5). Par ailleurs, il anime un média sur le sujet, *Vakita*, dont j'ignore le statut. Est-il propriétaire, actionnaire, est-ce une structure associative ? Je ne connais pas non plus ses modalités de financement, si ce n'est qu'il lance régulièrement des appels aux dons, en utilisant sa notoriété. Lorsqu'il a fortement milité en faveur de Paul Watson, figure emblématique de *Sea Shepherd*, je me suis interrogé, car je ne sais pas s'il s'exprimait au nom de *Vakita* ou de France Télévisions. De la même manière, lorsqu'il s'est rendu au Groenland, je ne sais pas si ses déplacements étaient financés par France Télévisions ou par *Vakita*. Je ne le sais pas. Ce serait intéressant de le savoir.

Comme les sujets écologiques m'intéressent beaucoup, ayant récemment regardé plusieurs de ses émissions « Sur le front », j'ai été frappé par le caractère militant de la démarche, qu'il a d'ailleurs revendiqué devant vous. Mais le problème majeur, à mes yeux, réside dans la coproduction implicite avec des ONG. J'ai par exemple vu une émission sur le recyclage des déchets où, de manière très symbolique, le micro était confié à une responsable de l'association « No Waste » ou « Zéro Waste ». Cette personne mène ensuite des interviews d'industriels et de spécialistes du recyclage. Personnellement, je trouve problématique de sous-traiter ainsi la conduite éditoriale.

D'autres formes sont plus insidieuses. Dans des émissions sur les énergies dites vertes, par exemple sur les agrocarburants, la méthanisation ou la filière bois, l'approche est systématiquement

militante. La parole est donnée à des associations comme Canopée, sans contradicteurs issus des filières concernées. Lors d'une émission sur les forêts, aucun représentant des propriétaires ou exploitants forestiers n'était présent. On assiste à une mise en scène où les positions idéologiques ne sont jamais explicitement assumées, où les filières françaises sont systématiquement dénigrées.

Or ce qui est très grave, c'est qu'une telle démarche finit en réalité par se retourner contre l'écologie elle-même. Quand on explique qu'il ne faut ni méthanisation, ni bois, ni agrocarburants à l'exemple de la centrale de Gardanne et qu'on laisse dire, sans contradiction, que brûler du bois serait pire que le charbon, on décrédibilise le débat écologique ! Je ne sais pas si QuotaClimat s'est saisi de ce problème... Je suis en tout cas frappé que QuotaClimat ne pointe pas tellement France Télévisions et il y a même chez eux l'usage d'expressions qui indique que la priorité consiste plutôt à soutenir l'audiovisuel public. France Télévisions a consacré une émission sur le bois et les forêts, en invitant Marion Cotillard – dont j'ignorais qu'elle était experte sur le sujet –, mais le responsable de l'association Canopée était invité. En revanche, aucun représentant de la filière bois et forêts n'avait été convié. Il faut d'abord demander à l'audiovisuel public une rigueur absolue dans le traitement des sujets écologiques.

Mme Géraldine Woessner. La plupart des émissions ou interventions publiques d'Hugo Clément sont toutes militantes et beaucoup relaient des informations factuellement fausses. Je me souviens notamment d'une intervention après « Sur le front » consacrée à un élevage de lapins, où il était affirmé que les lapins étaient « *bourrés d'antibiotiques* » et que cela se retrouvait ensuite dans nos assiettes. Or cela est faux : l'usage des antibiotiques est strictement interdit en élevage et un animal traité est exclu du circuit de commercialisation. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et le réseau de surveillance de l'antibiorésistance des bactéries pathogènes animales (Resapath) publient chaque année des bilans très précis, montrant que la France fait des progrès considérables en matière d'usage d'antibiotiques dans les élevages et pourrait donner des leçons à toute l'Europe. Ce type de désinformation, reprise ensuite par l'AFP et la presse régionale, alimente l'idée que l'on empoisonne la population et devient extrêmement difficile à corriger. C'est gravissime !

Mme Agnès Buzyn. Je le confirme : la France est exemplaire dans l'OCDE en matière de lutte contre l'antibiorésistance puisqu'elle a réduit par un facteur cinq l'usage des antibiotiques dans l'agriculture en général, et l'élevage en particulier.

Mme Eva Morel. La question sur Hugo Clément recoupe en réalité celle des journalistes spécialisés sur les questions environnementales. Un journaliste politique sera enclin à inviter des responsables politiques, un journaliste économique rencontre des responsables économiques... Dès lors, il est naturel qu'un journaliste environnemental invite des ONG sur ses antennes.

Ensuite, le cadre de production de cette information importe. Les journalistes répondent à une déontologie qui nécessite par exemple de laisser une grande place au contradictoire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous êtes dotés d'un Observatoire des médias : comment jugez-vous ces émissions ? Trouvez-vous qu'elles soient militantes ? Le contradictoire y est-il respecté ?

M. Jean Sauvignon. L'Observatoire des médias sur l'écologie intervient dans un périmètre précis, celui des programmes d'information, tels qu'ils sont définis par l'Arcom. Concrètement, cela inclut les chaînes d'information en continu, les matinales, les journaux

télévisés de midi et du soir, à la télévision et à la radio. En revanche, des émissions comme « Sur le front » sur France 5 ne relèvent pas de cette catégorie et ne sont donc pas intégrées au périmètre observé.

Je suis tout à fait disposé à répondre à des questions méthodologiques plus larges, notamment sur la manière dont nous mesurons les cas de mésinformation, y compris lorsqu'ils concernent l'audiovisuel public, qu'ils soient à charge ou à décharge sur les solutions de la transition écologique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce sujet a été peu traité si ce n'est à l'occasion de l'audition de Hugo Clément. Je rappelle en préambule que le but d'une commission d'enquête sur le service public audiovisuel auquel nous sommes tous attachés consiste aussi à pouvoir repérer, déceler et dénoncer un certain nombre de dysfonctionnements, afin de mieux les corriger.

Estimez-vous aujourd'hui que le service public défend véritablement la primauté des faits, de la preuve, de la science, sur la rumeur, sur l'opinion ou sur un terreau fertile qui pourrait alimenter un nombre de fausses informations ? Le service public joue-t-il son rôle de vigie pour prévenir la diffusion de fausses informations, notamment sur les questions environnementales et climatiques ?

M. François de Rugy. Il convient de distinguer deux sujets différents. Il existe d'abord la désinformation pure et simple, c'est-à-dire des affirmations factuellement fausses. Ça peut arriver. Mais le cas le plus fréquent, selon moi, relève des biais de présentation.

Je considère à ce titre que l'information ne se limite pas aux flashs toutes les dix minutes à la radio ; il existe d'autres formats, des grands angles, des développements. À la télévision, l'émission « Sur le front » est présentée comme une émission d'information et non comme un divertissement, ni une simple émission sur les paysages comme l'était celle de Nicolas Hulot, à une époque. Elle se place dans la lignée d'« Envoyé spécial », de « Cash Investigation » ou de « Complément d'enquête », produits par la même rédaction et se présente comme une émission d'information.

Laissez-moi évoquer un exemple concret avec « Envoyé spécial ». Un jour, l'émission souhaitait traiter du glyphosate. À l'époque, je présidais l'Assemblée nationale et un vote avait eu lieu sur l'éventuelle interdiction du glyphosate par la loi, alors que le Gouvernement défendait une sortie progressive sans interdiction législative. Élise Lucet m'a demandé une interview préalable sur ce vote. Étant devenu entre-temps ministre, elle m'a sollicité à nouveau pour conclure l'émission. J'ai accepté, après avoir eu confirmation que tous les points de vue et les éléments scientifiques seraient présentés.

Le questionnement sur le vote à l'Assemblée nationale était déjà très insidieux, laissant entendre que j'aurais cherché à dissimuler le déroulement de la séance, alors que celle-ci était publique et que le vote avait eu lieu à la demande des députés auteurs de l'amendement. Lors de l'enregistrement, j'ai présenté la position du gouvernement. À la fin de l'émission, Élise Lucet a montré sur sa tablette le témoignage d'une mère dont le fils mineur, gravement malade, ne peut s'exprimer lui-même. Cette dernière pense que la maladie est due au glyphosate. Il m'a alors été demandé : « *Monsieur le ministre, en voyant cela, ne faut-il pas interdire immédiatement le glyphosate ?* »

Ce n'est pas de la désinformation *stricto sensu*, mais il y avait là une mise en scène qui plaçait le débat sur le terrain émotionnel, tant pour le téléspectateur que pour le décideur politique. J'ai répondu avec compassion, tout en rappelant qu'on ne peut décider ainsi. Dans cette même émission, les députés ont été gravement présentés comme des pantins, ridiculisés, ce que j'ai vu se reproduire à d'autres occasions, y compris dans l'émission « L'Œil du 20 heures » sur France 2. Voir la Représentation nationale tournée en dérision dans des tranches d'information du service public, et non dans des émissions satiriques, est profondément problématique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez qu'il n'y a pas nécessairement eu de désinformation dans ce reportage d'« Envoyé spécial » consacré au glyphosate. Pourtant, un certain nombre d'analyses urinaires ont été réalisées auprès de personnalités publiques. Élise Lucet a proposé ce qu'elle a appelé des « glyphotests », notamment à Laure Manaudou, Julie Gayet et Djamel Debbouze, visant à détecter la présence de glyphosate dans l'organisme. Elle a par exemple qualifié d'« énorme » le taux retrouvé chez Julie Gayet, alors même que la quantité mesurée était de l'ordre de quelques microgrammes, soit un niveau environ 714 fois inférieur aux références sanitaires établies, notamment pour l'eau potable, par les autorités compétentes comme l'Anses.

Cette présentation est, selon moi, fallacieuse. Mme Lucet que j'ai eu l'occasion d'interroger ici même à l'Assemblée, est journaliste, tenue à la charte de Munich et à une obligation de rigueur. Ma question est donc plus générale : n'avez-vous pas le sentiment que, sous couvert d'émissions d'investigation, le service public contribue parfois à désinformer, à créer un terreau favorable aux fausses informations, et à influencer durablement les décisions publiques et les votes parlementaires suite à des pressions fortes ?

Mme Agnès Buzyn. La qualité de l'information scientifique dans le service public n'est ni meilleure ni moins bonne que dans la plupart des autres médias audiovisuels, pour une raison assez simple : une part importante des reportages est sous-traitée.

C'est précisément pour cette raison que le service public devrait, à mon sens, réfléchir à une véritable méthode de validation des contenus scientifiques. Nous manquons particulièrement d'une méthodologie structurée. Faut-il imaginer un conseil scientifique, des experts reconnus par l'Académie des sciences, ou un autre dispositif interne ? De fait, la question de la vérité scientifique doit être pensée collectivement.

Pour avoir participé à de très nombreux reportages du service public, y compris dans les émissions citées, j'ai toujours cherché à apporter une contradiction lorsque des faits étaient présentés de manière excessivement sensationnaliste. Je le fais à chaque fois en prenant des risques, car l'exposition médiatique entraîne souvent des attaques. Mais je considère qu'il est indispensable que le service public, en raison de sa mission, soit exemplaire dans son traitement de l'information scientifique.

Je privilégierais donc une réflexion sur les méthodes plutôt que la stigmatisation d'une émission, d'un journaliste ou d'une rédaction car ils font parfois très bien leur travail Je ne suis pas certaine, par ailleurs, que les erreurs relèvent toujours d'une intention délibérée.

M. François-Marie Bréon. J'irai un peu dans le même sens. On nous demande une appréciation globale sur l'ensemble du service public, sur plusieurs chaînes et sur plusieurs années. On trouvera forcément des cas absolument catastrophiques… L'émission sur le glyphosate citée précédemment en fait partie et nous avions d'ailleurs réagi fortement à

l'époque. Mais décrédibiliser tout le service public à partir de quelques émissions, même nombreuses, me semble un peu dangereux. Globalement, on apprend beaucoup grâce aux émissions du service public et le traitement y est, dans l'ensemble, meilleur que sur d'autres chaînes. Cela n'empêche pas d'avoir une exigence accrue envers le service public et de pointer les écarts les plus flagrants.

Mme Géraldine Woessner. On ne peut pas tout mélanger, mais on peut identifier des problèmes récurrents. À mon sens, il existe un véritable problème de méthodologie et un rapport problématique au scandale et à l'information alléchante.

Prenons l'exemple du glyphosate, sujet récurrent dans les médias publics. On y nie régulièrement le consensus scientifique, notamment les avis des agences sanitaires. En septembre 2023, sur Radio France, une toxicologue de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) affirmait que si les évaluations européennes reposaient sur la science, le glyphosate serait interdit depuis des décennies. Cette opinion scientifique existe mais reste très minoritaire. Or on ne précise jamais ce caractère minoritaire à l'antenne. On ne prend pas le temps d'expliquer les différences méthodologiques entre les études. Lorsqu'on parle des pesticides, on les traite comme un ensemble homogène, ce qui n'a aucun sens : il s'agit de milliers de molécules différentes, comme si l'on mettait sur le même plan le paracétamol et le curare. On cite des études de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) en 2021 sans expliquer que les molécules incriminées ont déjà été interdites ou que les niveaux de preuve diffèrent. On omet également de préciser que les évaluations de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) reposent sur le travail de centaines de chercheurs et sur des critères méthodologiques définis par l'OCDE.

En mettant systématiquement sur le même plan des positions minoritaires et un consensus scientifique, on alimente évidemment des discours complotistes. Cette confusion est fréquente sur toutes les antennes, mais on est en droit d'attendre davantage du service public, censé porter l'intérêt général. Expliquer ces nuances est complexe, peu spectaculaire, mais c'est précisément la raison d'être du service public, financé par l'impôt et non soumis au seul impératif d'audience.

Mme Eva Morel. Il est également important de rappeler que couvrir ces sujets ne constitue pas une évidence pour un certain nombre de médias. En 2022, lorsque l'organisation QuotaClimat s'est lancée, la couverture médiatique des questions environnementales en France ne représentait que quelques pour cents du temps d'antenne. Aujourd'hui, nous faisons quasiment le même constat, et nous avons même observé une baisse quantitative de cette couverture sur les trois premiers mois de l'année 2026.

Or nos travaux montrent que plus l'on parle de ces sujets dans les chaînes d'information en continu et à la radio, moins on désinforme. Il existe un véritable avantage comparatif entre les chaînes qui fournissent un effort éditorial soutenu sur les questions environnementales et celles qui les traitent peu. Lorsqu'on compare l'audiovisuel public au reste du paysage médiatique français, on constate que les engagements pris sur ces sujets y sont particulièrement significatifs.

À Radio France, un tournant environnemental pris en 2022 a permis la formation de journalistes aux enjeux environnementaux, à travers un prisme scientifique assumé. Plusieurs émissions se sont inscrites dans cette dynamique. Du côté de France Télévisions, nous avons observé l'émergence de formats comme le « Journal Météo Climat », qui donne chaque jour la parole à des scientifiques sur des créneaux de forte audience. Ces contenus traduisent un

engagement réel de l'audiovisuel public, bien plus marqué que celui observé sur d'autres chaînes françaises, et ils répondent à une attente forte des citoyens.

En effet, les données issues du rapport 2026 sur le rapport des Français à l'information montrent que près de 50 % d'entre eux se sentent sous-informés sur les questions environnementales, alors même que 70 % se déclarent très intéressés par ces sujets. Il existe donc un décalage important entre l'offre et la demande, auquel l'audiovisuel public contribue partiellement à répondre.

M. Jean Sauvignon. Les sondages montrent une forte demande citoyenne, notamment pour être mieux informé sur les solutions, afin de débattre et décider collectivement. En moyenne, la couverture de ces solutions par le service public est supérieure de 30 % à celle de ses concurrents privés. Lors des épisodes de canicule, les six chaînes du service public recontextualisent davantage le lien avec le changement climatique. En comparant 2023 et 2025, France Info et LCI ont progressé, tandis que CNews et BFMTV ont reculé. Enfin, les scientifiques, climatologues ou experts du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), sont beaucoup plus présents sur les antennes du service public, ce qui souligne l'importance de comparer les pratiques pour améliorer globalement le traitement médiatique des enjeux environnementaux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un certain nombre d'organisations ont dénoncé une mainmise idéologique et des contenus de plus en plus militants sur le service public de l'audiovisuel.

Je voudrais donc avoir votre avis sur la réorganisation opérée au plus haut niveau de France Télévisions. Delphine Ernotte a confié des responsabilités importantes à son numéro 2, Stéphane Sitbon-Gomez, arrivé à France Télévisions à 27 ans après avoir travaillé exclusivement pour Europe Écologie-Les Verts, comme assistant parlementaire au Parlement européen, puis auprès de Cécile Duflot et d'Eva Joly. Il a ensuite été directeur de cabinet de Delphine Ernotte avant d'être promu quelques mois après directeur des programmes, responsable de l'attribution des contrats passés avec des sociétés de production.

Plus récemment, il s'est vu confier par Delphine Ernotte la supervision de la direction de l'information. Ainsi, une personne sans carte de presse, ancien militant politique, dirige aujourd'hui près de 3 000 journalistes. Cette nomination, inédite par son périmètre, ne fait-elle pas peser un risque sur le traitement de l'information, avec les biais idéologiques que cela peut supposer, notamment sur les questions de l'écologie décroissante et radicale ?

M. François-Marie Bréon. D'après la description de M. le rapporteur, la situation semble poser problème. Cependant, je ne connais pas suffisamment le dossier pour avoir une opinion définitive sur la question.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le fait que le responsable de la direction de l'information n'ait pas de carte de presse vous pose-t-il problème ?

M. François-Marie Bréon. Disposer d'une carte de presse ne constitue pas une preuve de compétences. Je suis surtout intéressé par une personne qui présente une véritable appétence pour la science, pour les faits et pour une transmission objective de l'information.

Mme Géraldine Woessner. Je ne connais pas M. Stéphane Sitbon-Gomez. En revanche, il n'est pas nécessaire d'avoir une carte de presse pour porter une vision biaisée des

faits dans le service public. On retrouve fréquemment comme chez Monsieur Sitbon-Gomez une approche qui repose sur une quantification permanente : on compte, on produit des pourcentages, on affiche des volumes. C'est complétement creux. Ça ne veut rien dire !

Lorsque QuotaClimat recense 529 cas de désinformation environnementale, certaines affirmations classées comme fausses relèvent pourtant de faits établis. Dire que le soutien public aux énergies renouvelables atteindra des dizaines de milliards d'euros n'est pas une *fake news* : la Cour des comptes l'a évalué récemment à 84 milliards d'euros.

Le problème apparaît lorsqu'on passe du comptage à l'arbitrage entre le vrai et le faux. Dans ce domaine, l'idéologie de QuotaClimat prend le pas sur la science. On ne fait alors plus de science écologique mais de l'écologie politique. Ainsi, toute approche non décroissante devient suspecte : le nucléaire, les solutions technologiques, la méthanisation ou les retenues de substitution sont disqualifiées par principe, sans analyse contextuelle. Cette vision très radicale, participe elle-même insidieusement à une forme de désinformation scientifique sur certaines antennes du service public.

M. Jean Sauvignon. C'est précisément peut-être le bon moment de présenter la méthodologie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je suis garant des débats et il faut faire attention quand on met en cause des personnes précises. Pardon mais nous ne travaillons pas dans le cadre d'une mission d'information. Le rapporteur a encore des questions. Le fait que le responsable de la direction de l'information de France Télévisions n'ait pas de carte de presse vous pose-t-il problème ?

Mme Eva Morel. On n'a pas forcément de très bonne connaissance de cette personne en particulier. La compétence ne dépend pas forcément de la carte de presse mais peut relever de fonctions administratives dans les grands corps de l'État.

Mme Agnès Buzyn. Je ne connais absolument pas cette personne et je ne porterai aucun jugement sur sa manière de manager, car je n'en ai pas la moindre connaissance.

En réalité, le problème est bien plus large. La difficulté à comprendre l'information scientifique traverse l'ensemble de la société et ne concerne pas uniquement France Télévisions. Elle tient aussi à la formation, y compris dans les écoles de journalisme, qui nous sollicitent pourtant régulièrement. Je suis aujourd'hui profondément préoccupée par l'idéologie véhiculée par de jeunes journalistes en formation, au point que toute vérité scientifique qui contredit un discours dominant est immédiatement décrédibilisé.

C'est beaucoup plus complexe. On a un problème de compétences sur ce qui est une méthode scientifique. Le problème est donc structurel. Il existe un déficit massif de compréhension de la méthode scientifique. Des cadres méthodologiques existent pourtant, portés par l'Unesco ou l'Organisation mondiale de la santé (OMS), fondés sur les niveaux de preuve et de publication sur la robustesse des études. C'est cette culture scientifique qu'il faut diffuser, dès le plus jeune âge et à tous les niveaux de la société.

M. François de Rugy. Il se trouve qu'autour de cette table, je connais Stéphane Sitbon-Gomez, puisque j'ai moi-même été adhérent d'Europe Écologie Les Verts de 1997, à l'époque où le parti s'appelait Les Verts, jusqu'en 2015. Stéphane Sitbon-Gomez, bien plus jeune que moi, est arrivé à un moment donné à des niveaux de responsabilité au sein de ce parti,

aux côtés de Cécile Duflot. Je n'ai plus aucun contact avec lui depuis qu'il exerce des fonctions dirigeantes à France Télévisions.

Je me permets néanmoins de vous dire, au regard de nombreuses auditions que j'ai suivies, que vous commettez, selon moi, une erreur en vous attachant de manière très marquée aux pedigrees, notamment politiques, des personnes occupant des responsabilités dans l'audiovisuel public. Le problème me paraît beaucoup plus profond. Il s'agit de biais que l'on peut qualifier d'idéologiques, mais aussi culturels, d'une forme d'atmosphère générale largement partagée à tous les niveaux, par ailleurs par les journalistes, les animateurs ou les producteurs.

Dans l'émission que nous produisons sur YouTube, que vous avez mentionnée en ouverture, « Et si l'économie sauvait l'écologie ? », nous avons réalisé un reportage à l'Assemblée nationale sur une loi récemment débattue concernant les polyfluoroalkylées (PFAS). Le député porteur du texte, Nicolas Thierry, membre d'Europe Écologie Les Verts, ainsi que Camille Étienne, ont tous deux expliqué au micro de Laurent Lesage, mon partenaire journaliste, que l'adoption de cette loi avait été rendue possible grâce à une coalition. Cette coalition comprenait, selon eux, des partis politiques, des élus, des associations, mais aussi des médias. Interrogés sur lesquels, ils ont cité explicitement France Télévisions et *Le Monde*.

Autre exemple concret : dans cette même émission, nous avons repris un extrait où le directeur général du groupe Seb-Tefal cite les études de l'Efsa. Le journaliste, Tristan Waleckx, lui réplique alors qu'il s'agit simplement « *d'éléments de langage* ». Or l'Efsa est une autorité publique européenne indépendante, fédérant les agences sanitaires des vingt-sept États membres et non une agence vendue aux lobbies. Dès lors, présenter des données issues de cette agence comme de simples éléments de langage est problématique.

Je pourrais multiplier les exemples. Lorsque j'étais ministre et que j'expliquais que le nucléaire continuerait à jouer un rôle important dans la production d'électricité, une journaliste de Radio France m'a répondu qu'on ne pouvait pas faire d'écologie avec le nucléaire. De même, lorsque je citais des chiffres officiels sur la baisse des émissions de CO_2, on m'opposait que « ce n'est pas ce que disent les ONG ». Ces situations illustrent bien l'existence d'un biais diffus, structurel, que l'on ne peut réduire à une seule nomination ou à un seul responsable.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souhaite revenir avant vos recommandations, sur un exemple précis qui me paraît révélateur. En 2023, France Télévisions a diffusé sur ses antennes un documentaire de quatre-vingt-dix minutes, ainsi qu'une série de dix épisodes produits par Mathieu Kassovitz, réunis sous un titre unique, « Cannabis ». Le synopsis officiel indique qu'il s'agissait d'une enquête menée pendant un an sur des pays ayant choisi la légalisation du cannabis : Maroc, Espagne, Pays-Bas, Canada, Thaïlande. Sur les huit épisodes consacrés à l'état de la législation à l'étranger, aucun ne traite d'un pays ayant fait le choix de sanctionner la consommation de cannabis. Deux épisodes portent sur les Pays-Bas, trois sur le Canada, dont la législation autorise l'usage récréatif ; à chaque fois, les effets et les dangers pour la santé, pourtant établis scientifiquement, sont relégués au second plan. Dans chaque épisode, le discours médical et l'argumentation scientifique sont mis exactement au même niveau que l'opinion, le ressenti ou la tendance, toujours dans une logique favorable à la légalisation.

L'enquête se conclut par une interview de Justin Trudeau affirmant, trois ans après la légalisation au Canada, qu'il n'y avait pas lieu d'avoir peur. Cette série, financée par l'impôt, donne le sentiment de préparer les esprits à une évolution législative précise, en minimisant les

risques sanitaires pourtant documentés. Dès lors, se pose une question essentielle : quels garde-fous pourraient être mis en place pour garantir le bon usage des moyens de l'audiovisuel public et prévenir la diffusion de contenus militants qui, sous couvert d'information, relèguent au second plan les données scientifiques établies ?

M. François-Marie Bréon. Il faudrait que les journalistes effectuent pleinement leur travail. On pourrait pour aller plus loin : par exemple envisager la création d'un conseil scientifique au sein des chaînes publiques. Par ailleurs, les médiateurs de Radio France et des autres chaînes devraient exercer un contrôle plus exigeant : en cas de désinformation, les saisines donnant trop souvent lieu à des réponses décevantes alors que des rappels à l'ordre seraient parfois nécessaires.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'Afis discute-t-elle avec France Télévisions, Radio France et leurs comités d'éthique ?

M. François-Marie Bréon. Il nous est arrivé de dénoncer des cas les plus flagrants. Par exemple, la diffusion de l'émission sur le glyphosate, déjà évoquée aujourd'hui, a fait l'objet d'un article dans notre magazine et nous avons essayé d'obtenir des retours de la part des journalistes, qui étaient restés inflexibles, voire assez insultants à notre égard, alors même qu'ils étaient clairement dans l'erreur !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'en conclus que vous n'avez pas eu des échanges institutionnels avec les responsables de Radio France.

M. François-Marie Bréon. Nous n'avons pas réussi à obtenir des échanges institutionnels cordiaux, comme ils auraient dû l'être…

Mme Géraldine Woessner. Il est temps d'engager une réflexion plus large, en tant que société, au-delà du seul monde médiatique, dès l'école, sur le tournant que nous avons pris depuis plusieurs années dans le sillage du post-modernisme. La science n'est qu'une manière de comprendre le monde pour mieux le maîtriser ; la science est une méthode. On ne peut pas lui demander de servir une morale. Or, de plus en plus, y compris chez des journalistes, la science est abordée comme devant servir une morale. Dès lors, si la finalité ne convient pas, on écarte cette science pour lui préférer une étude jugée compatible avec la morale que l'on souhaite défendre. Cela n'est pas acceptable.

Je suis inquiète. Dans la plupart des médias, une charte pour un journalisme à la hauteur de l'urgence écologique a été présentée comme une grande avancée et a été saluée comme un progrès moral. Or cette charte marque le début d'une dérive majeure. Son article 5 est ainsi rédigé : « *Questionnez le modèle de croissance et ses acteurs économiques, financiers et politiques et leur rôle décisif dans la crise écologique* ». Il s'agit d'une charte politique qui engage les journalistes à orienter l'information en fonction d'une grille idéologique prédéfinie, au risque de tordre les faits dès lors qu'ils servent un intérêt économique identifié comme capitaliste et donc présumé néfaste. Des rédactions du service public ont signé cette charte collectivement ; ceci est grave et anormal.

Les journalistes ne doivent répondre qu'à une seule charte : la Charte de Munich, dont l'article premier est « *Respecter la vérité, quelles qu'en puissent être les conséquences, en raison du droit que le public a de la connaître* ». Le public doit être informé afin de pouvoir voter en conscience. Il appartient ensuite aux citoyens, et à eux seuls, de décider en fonction des faits

présentés. La dérive actuelle, dans le service public comme ailleurs, consiste à faire de l'information une morale et un outil destiné à influencer les choix électoraux. Cela n'est pas acceptable.

Mme Agnès Buzyn. S'agissant des solutions, je distinguerais deux temps. Le premier concerne le temps court, celui de l'information quotidienne, notamment le journal de vingt heures. Il existait autrefois de grands journalistes scientifiques, médiateurs reconnus, qui avaient la confiance du public et savaient décrypter l'information. Ces figures, comme Michel Chevalet ou François de Closets, n'existent plus aujourd'hui sur le service public. Leur retour serait utile car ils maîtrisaient la méthodologie scientifique, les biais, et savaient rendre l'information intelligible.

S'agissant du temps long, il est nécessaire de mettre en place des processus permettant d'identifier ce qu'est un expert. En effet, un expert n'est pas quelqu'un qui se proclame expert, ni quelqu'un qui parle de tout ; un expert, c'est une personne reconnue par ses pairs et par la communauté scientifique. Il serait également indispensable de disposer de mécanismes de validation des contenus. J'ai été frappée de voir, dans certains documentaires, des séquences d'une grande qualité scientifique basculer soudainement vers des pratiques ésotériques comme la biodynamie. Cet aspect interroge sur l'absence de contrôle en amont et en aval, notamment lorsque les contenus sont délégués à des producteurs extérieurs.

Ce processus de validation scientifique, par des experts reconnus, par exemple issus de l'Académie des sciences, ne concerne pas uniquement le service public ; il devrait s'imposer à l'ensemble des chaînes d'information. Il est également crucial de renforcer la formation scientifique des journalistes, y compris généralistes, afin qu'ils distinguent corrélation et causalité, qu'ils comprennent les biais, et qu'ils sachent différencier incertitude scientifique et faits établis.

À ce jour, ce type de validation structurée n'existe dans aucun pays. Le service public français n'est ni meilleur ni pire que les autres.

Mme Eva Morel. Il existe un enjeu fondamental sur la place des experts dès la conception des contenus. Certaines initiatives vont dans le bon sens, comme le journal « Météo Climat », qui associe des scientifiques dès l'élaboration du programme et permet une interaction quotidienne avec les téléspectateurs. La charte d'engagement transverse mentionnée par Mme Woessner, signée par des centaines de journalistes en France, ne l'a pas été par l'audiovisuel public, qui a travaillé à sa propre charte totalement indépendante et autonome par rapport à cette initiative, que certains ont pu qualifier de militante.

Cette charte insiste notamment sur la transversalité de la couverture des questions environnementales, permettant d'aborder ces enjeux dans les rubriques économie, politique, santé ou éducation. Elle met aussi l'accent sur la pédagogie et la formation alors même qu'aucune formation obligatoire de long terme sur les questions environnementales n'existe aujourd'hui dans les écoles de journalisme sur ces sujets. Enfin, elle souligne l'importance de l'investigation. Certaines émissions du service public comme « Vert de rage » ont permis de faire émerger des enquêtes judiciaires et ont été reconnues par un prix de journalisme scientifique. Ces efforts doivent être soulignés : l'audiovisuel public demeure, sur ces questions, en avance par rapport au reste du marché.

M. François de Rugy. Nous ne sommes pas journalistes et nous n'avons donc pas vocation à expliquer aux journalistes comment ils doivent travailler. En revanche, en tant que citoyen et ancien parlementaire, j'attends davantage de l'audiovisuel public que d'une chaîne

privée. Historiquement, je rappelle que la libéralisation des médias et l'institutionnalisation des radios libres doivent beaucoup à la gauche et à François Mitterrand. Mais cette libéralisation avait pour contrepartie essentielle le pluralisme, en particulier le pluralisme interne au sein de l'audiovisuel public.

Or, sur de très nombreux sujets, qu'il s'agisse d'écologie, d'économie, d'immigration ou de sécurité, on constate que des invités présentés comme experts ont en réalité souvent des engagements politiques ou militants qui ne sont jamais mentionnés. C'est leur droit le plus strict mais le téléspectateur ou l'auditeur doit en être informé. Présenter sur des antennes publiques des représentants de Greenpeace comme des experts de l'énergie, par exemple, relève d'une confusion grave. Ce sont des militants, et il faut le dire comme tel.

Quand je parle de pluralisme, je parle de faits concrets. Dans notre émission « Et si l'économie sauvait l'écologie ? », nous avons interviewé Bruno Ameduri, chercheur spécialiste des Pfas. Il a été interrogé un jour par le Journal de 20 heures, mais son point de vue n'allant pas dans le sens alarmiste et catastrophiste dominant, son intervention n'a jamais été diffusée.

Un deuxième point fondamental concerne le droit de réponse ; il n'est pas normal qu'il ne soit pas respecté. Le 17 décembre dernier, lors de son audition, Sibyle Veil a affirmé que 5 600 personnes étaient interviewées chaque mois sur les antennes de Radio France. On mélange ici des invités politiques, des experts et des représentants associatifs locaux. Pour ma part, j'ai été mis en cause dans une émission de France Inter, « La Terre au carré », ancienne émission scientifique devenue explicitement militante. J'ai été accusé de désinformation écologique sur la base d'un article de *Vert le média* qui est plutôt le média des Verts ! J'ai demandé un droit de réponse, par téléphone puis par écrit, y compris auprès de la direction de Radio France. Je n'ai jamais obtenu la moindre réponse.

Troisièmement, il faut donner la parole aux scientifiques. Il est erroné de dire que les émissions manquent de temps ou de moyens. Les budgets consacrés à « Cash Investigation », « Envoyé spécial » ou « Complément d'enquête » sont considérables et les journalistes travaillent parfois un an sur un sujet. Ils ont donc largement le temps d'interroger de véritables scientifiques. Pourtant, dans une émission de deux heures sur les SUV animée par Élise Lucet, pas un seul scientifique n'était présent. En revanche, des représentants de WWF étaient présentés comme experts, sans que soit précisé qu'ils menaient au même moment une campagne politique visant à taxer les publicités pour les SUV.

Enfin, s'agissant de pluralisme, il n'est pas normal que l'investigation écologique à France Télévisions soit concentrée pour l'investigation sur les sujets écologiques entre les mains d'une seule personne, Élise Lucet. Lorsque j'étais ministre, j'ai alerté Delphine Ernotte sur le traitement scandaleux de certains sujets écologiques dans ses émissions, notamment la voiture électrique. Sa réponse a été claire : Élise Lucet est intouchable car elle est devenue une icône et elle réalise de l'audience. Ce raisonnement n'est pas digne de l'audiovisuel public, qui n'a pas pour vocation première de courir après l'audience, mais de défendre l'intérêt général. A l'époque, le Président de la République avait tenu des propos devant des parlementaires en affirmant que l'audiovisuel public était la honte de la République. J'avais dit à Delphine Ernotte que je ne partageais pas ce point de vue. Sept ou huit ans après, je constate malheureusement que rien n'a changé.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Il est intéressant de réunir une table ronde sur la question de l'information scientifique. En revanche, je me demande pourquoi ont été invitées trois personnes qui ont plutôt la tendance à raconter n'importe quoi !

Monsieur de Rugy, vous avez indiqué que vous ne compreniez pas pourquoi Marion Cotillard avait été interrogée sur la filière bois, mais je m'interroge sur votre légitimité à vous exprimer aujourd'hui, tant votre chaîne YouTube apparaît comme une « usine à désinformation ». En 2025, vous avez encore publié des vidéos visant à minimiser l'impact des Pfas et de l'acétamipride, ce que même vos anciens compagnons de route n'ont pas compris.

Madame Buzyn, vous êtes à la tête d'un think tank censé lutter contre les *fake news*, alors même que vous avez raconté absolument n'importe quoi pendant la période Covid.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous demande de faire preuve d'un peu de respect vis-à-vis des personnes que nous auditionnons !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Laissez-moi poursuivre ! Lors de votre audition devant la commission sénatoriale, vous avez menti sur le traitement des données de santé et sur l'appel d'offres, qui n'avait manifestement pas été effectué.

Madame Woessner, vous prétendez lutter contre une lecture complotiste et antiscience tout en niant les informations scientifiques relatives à la loi Duplomb et à l'acétamipride, que vous avez déclaré non cancérigène, adoptant ainsi une approche militante. Dès lors, lorsque vous invoquez la Charte de Munich, il conviendrait aussi de la respecter, de votre côté.

Ma question s'adresse finalement à Mme Buzyn et à M. de Rugy. Compte tenu de vos contacts avec de nombreux lobbies lorsque vous étiez ministres, avez-vous été influencés, voire payés, pour diffuser ces fausses informations et favoriser certaines entreprises telles que Microsoft ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous pouvons débattre, nous opposer politiquement, mais conservons un minimum de respect entre nous !

Mme Agnès Buzyn. Je ne répondrai pas aux propos outranciers de Mme Soudais, qui relèvent de la diffamation. Je m'interroge d'ailleurs sur l'opportunité de porter plainte contre Mme Soudais, qui m'attaque depuis des années sur Twitter, des attaques qui plus est aux relents d'antisémitisme. Ça ne m'étonne pas de vous. J'ai travaillé toute ma vie pour le service public ; je n'ai jamais touché d'argent du moindre lobby. C'est absolument diffamatoire ! Je vous demande d'arrêter de me diffamer, ici ou sur les réseaux sociaux !

M. François de Rugy. S'agissant de notre légitimité à nous exprimer, je rappelle que nous avons été convoqués par cette commission d'enquête. Lorsque j'étais président de l'Assemblée nationale, une commission d'enquête avait voulu auditionner M. Besnier, patron de l'entreprise d'agroalimentaire Lactalis. Il prétextait pour ne pas venir l'existence d'une procédure judiciaire. Or, on considère depuis longtemps que l'on peut séparer les enquêtes judiciaires et je suis engagé pour l'écologie depuis que je suis au lycée, au sein d'une association nantaise de défense de l'environnement. Je me suis investi dans un mouvement politique pour l'écologie à 17 ans et depuis, je n'ai jamais arrêté.

Vous avez dit que, lorsque j'étais ministre, j'avais été au contact des lobbies. Je reconnais bien là une certaine lecture de l'écologie, que vous n'êtes pas la seule à partager, et qui est parfois propagée et diffusée de façon insidieuse par un certain nombre d'émissions, ce qui est grave.

Comme l'ont dit avant moi Agnès Buzyn ou Géraldine Woessner, il existe des relents complotistes, selon lesquels, en matière d'écologie les politiques n'agissent pas parce qu'ils

sont à la solde des lobbies. L'équation est rapide à exprimer et cette sentence est, aux yeux de nombreux Français, malheureusement valable. C'est dramatique.

Lorsque j'étais ministre de la transition écologique et solidaire, je représentais le Gouvernement français dans une négociation européenne sur les émissions de CO_2 des voitures. À l'initiative du président de la République, nous avons reçu à l'Élysée, lors d'un dîner public, tous les grands patrons de l'automobile européenne. Le président de l'association des constructeurs automobiles européens, alors M. Carlos Tavares, PDG de Peugeot PSA, était extrêmement opposé à notre position, qui visait une baisse de 40 % des émissions de CO_2. De son côté, son association défendait 20 % maximum, position soutenue par le Gouvernement allemand de Mme Merkel. À Luxembourg, j'ai défendu la position française, après avoir travaillé et appelé mes homologues européens. Nous étions chefs de file des pays ambitieux et l'accord s'est conclu à - 37,5 %. Je peux vous certifier que les patrons de l'automobile n'étaient guère contents.

J'ai bien sûr rencontré les lobbies, comme tout ministre, y compris des entreprises publiques qui adoptent souvent des techniques assez rudes pour draguer leurs femmes mais cela ne m'a pas empêché de mener des bras de fer, ni de prendre des décisions, comme je l'ai fait aussi pendant quatorze ans en tant que député ! Je ne suis pas payé par Microsoft, ni par aucun autre groupe industriel. Par ailleurs, en tant que vice-président de la région Pays de la Loire, j'ai effectué une déclaration auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), que vous pourrez aller vérifier.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci d'avoir répondu aux interpellations, voire aux diffamations dont vous faites l'objet.

Mme Géraldine Woessner. Je trouve cet échange intéressant, car on retrouve toujours les mêmes informations fausses présentées comme des vérités, et surtout une profonde incompréhension de ce qu'est la science, de ce que sont les données toxicologiques et, plus largement, de la méthode scientifique. La science explique le mieux possible une situation à un instant donné ; elle est évolutive, fondée sur une méthodologie rigoureuse. Elle ne peut pas devenir un simple objet de débat.

Je respecte pleinement la Charte de Munich, qui m'impose de dire la vérité. Or la vérité est la suivante : il n'est pas possible aujourd'hui de nourrir la planète avec une agriculture 100 % biologique ; les OGM ne sont pas dangereux pour la santé ; l'acétamipride ne provoque pas de cancer ; le nombre de cancers pédiatriques n'explose pas mais reste stable depuis vingt ans ; le nucléaire constitue, avec l'hydraulique, l'une des sources d'énergie les plus décarbonées. Ce sont des vérités.

Vous pouvez, en tant que responsables politiques, ne pas être d'accord et défendre d'autres choix. Vous pouvez être anticapitalistes, souhaiter la disparition des grandes multinationales ou refuser le nucléaire parce qu'il s'inscrit dans un modèle économique que vous rejetez. C'est parfaitement légitime. Mais vous n'avez pas le droit de défendre ces positions en mentant aux citoyens, en jouant sur leurs peurs, en leur affirmant qu'ils vont développer un cancer si la loi Duplomb est votée, ce qui est faux.

Je sais que vous aimez m'accuser d'être au service des lobbies ou de l'agrobusiness. Peu importe ; j'en ai pris mon parti. Mais je continuerai à dire la vérité : l'acétamipride ne cause pas le cancer. Demain, j'interviewerai le président de l'Efsa, qui l'expliquera de manière rigoureuse et scientifique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souhaite poser une question au représentant de l'ONG QuotaClimat. Vous avez identifié, en trois mois, 128 cas de désinformation climatique, étude reprise *in extenso* par Radio France et fondée notamment sur l'intelligence artificielle. Or, lorsque l'Institut Thomas More utilise également l'IA pour analyser le respect pluralisme, Radio France critique la méthode. Il existe donc une forme de double standard.

Selon votre étude, certaines affirmations – les énergies renouvelables font exploser le prix de l'électricité et sont inefficaces en raison de leur intermittence, le nucléaire suffirait à répondre aux besoins énergétiques français – constituent des sources majeures de désinformation. Pourtant, les coûts variables des renouvelables sont parmi les plus bas, leur intermittence peut entraîner des importations d'électricité, parfois carbonée, comme durant l'hiver 2021-2022, lorsque la France a importé de l'électricité produite par des centrales à charbon polonaises.

Ces situations sont factuelles. Or vos conclusions, pourtant contestables, sont reprises sans distance critique par l'audiovisuel public. Ne faudrait-il pas, pour ce type d'études, un regard scientifique renforcé pour distinguer engagement militant et vérité scientifique ?

M. Jean Sauvignon. Permettez-moi de rappeler la méthodologie employée (intelligence artificielle). Cette étude porte strictement sur la désinformation climatique, non environnementale. Elle concerne à la fois le consensus scientifique sur l'existence du changement climatique, son origine humaine, sa gravité et l'action climatique. Toutes les solutions sont analysées sans biais initial, qu'il s'agisse des renouvelables ou du nucléaire.

L'intelligence artificielle n'intervient pas dans la qualification finale de la désinformation. Elle sert uniquement à réduire le champ d'analyse grâce à un dictionnaire de 2 000 mots-clés. Un modèle d'IA a été entraîné à détecter le risque d'être victime de désinformation climatique. Ensuite, chaque cas a été vérifié manuellement par l'association Science Feedback, une organisation de fact-checking respectant les standards déontologiques européens et internationaux. Aucun cas n'est validé par une IA seule.

Il existe différentes catégories de mésinformation climatique : le factuellement faux, comme nier le changement climatique, ce qui contredit le consensus scientifique ; et l'infondé, c'est-à-dire une affirmation non étayée par des preuves suffisantes. Le cœur du problème réside dans la confusion permanente entre faits établis et opinions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mme Woessner a cité des cas très précis ; M. De Rugy et Mme Buzyn ont évoqué des exemples très concrets. Or nous avons l'impression que dans votre analyse, vous n'avez jamais mis en avant le fait que ces informations infondées pouvaient également exister dans certaines émissions du service public. Dans le prolongement de la question de M. le rapporteur, disposez-vous de plusieurs exemples de manquement aux règles méthodologiques que vous avez fixées ?

M. Jean Sauvignon. Dans notre rapport, nous identifions que la plus grosse source de désinformation, et je pense que c'est structurel, réside dans les chaînes d'informations en continu. Celles-ci ne prennent pas suffisamment de temps, ni dans la production, ni dans les réactions. On ne recontextualise pas, on n'apporte pas de nuance et on ne définit pas clairement ce qui relève de l'opinion et ce qui relève du fait. Lorsque l'on examine ces chaînes d'information, on constate des cas de désinformation climatique documentés dans le rapport, y compris concernant France Télévisions, France Info TV et France Info Radio. En revanche,

par rapport aux autres chaînes d'information en continu, elles sont nettement moins perméables à la désinformation climatique que les autres.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans ce cas, lorsque je vous pose la question sur Hugo Clément, il faut également pointer ce qui relève du militantisme ou du journalisme. Or j'ai l'impression que vous êtes très prudent. J'ai regardé vos réseaux sociaux – je commence à devenir comme le rapporteur ce qui est dangereux ! - et j'ai vu que vous commentiez sur LinkedIn une émission d'Hugo Clément en qualifiant l'interview de « *formidable* », « *menée de manière incisive* ».

La distinction entre opinion et information repose sur le statut de celui qui s'exprime. S'il est militant, ce n'est pas la même chose que s'il est journaliste. C'est une question fondamentale, qui rejoint votre méthodologie.

M. Jean Sauvignon. Sur le fond, j'ai simplement précisé que l'analyse de l'Observatoire concernait les émissions d'information, critère ne correspondant pas aux émissions d'Hugo Clément.

Certains peuvent être en désaccord avec ce que nous pensons, mais l'objectif consiste à disposer d'une méthodologie suffisamment robuste pour constater la confusion entre fait et opinion. Il est urgent de s'accorder sur ce constat pour débattre légitimement des solutions énergétiques, du rôle du nucléaire et des renouvelables et du rythme d'électrification. Ce débat est légitime, mais évitons toutefois de transformer une opinion en fait. Je pense notamment à l'épisode de black-out en Espagne, où des pseudo-experts ont immédiatement affirmé que le problème était dû aux énergies renouvelables avant toute investigation.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour conclure, le travail d'Hugo Clément relève-t-il selon vous du militantisme ou du journalisme ? Il ne s'agit pas de le cibler en particulier mais il est aujourd'hui l'une des personnes les plus visibles et médiatiques sur les questions de science sur le service public. Libre à France Télévisions de donner l'antenne à des militants, à condition qu'un pluralisme, une diversité de points de vue et de courants soient assurés. Être clair et transparent sur le statut de chacun, savoir « d'où on parle » est indispensable pour rétablir la confiance des Français dans les médias, publics comme privés.

Mme Eva Morel. S'agissant d'Hugo Clément, il est clair qu'il est transparent sur ses convictions personnelles, sur ses réseaux sociaux, sur les personnes qu'il invite et sur les sujets sur lesquels il prend position. La question posée est de savoir si, dans la production de l'information qu'il réalise, ses convictions transparaissent. Ceci est le cas, partiellement, dans les sujets qu'il traite. Nous nous accordons tous pour dire que le sujet environnemental mérite d'être couvert par les médias français.

L'exemple cité par le rapporteur renvoie à une infographie de narratifs figurant dans notre rapport. Il faut distinguer les narratifs des cas. Les cas sont des verbatim fact-checkés un par un par un organisme scientifique indépendant. Les narratifs sont des regroupements de messages généraux ; mais il ne s'agit pas nécessairement de cas de mésinformation.

Mme Géraldine Woessner. Cet échange est très intéressant car nous sommes au cœur du sujet. Nous avons ici une association dont les représentants utilisent des éléments de langage qu'ils ne maîtrisent pas ; vous alignez de façon impressionnante des mots creux qui ne veulent rien dire ! Vous qualifiez de fausses informations des affirmations vraies ! Vous avez par exemple qualifié dans votre rapport de *fake news* l'affirmation selon laquelle le 100 %

d'électricité renouvelable n'est pas possible, en vous appuyant sur un cas californien erroné. Il s'agissait en réalité de quelques minutes par jour et non de quatre-vingt-dix jours continus, comme cela avait été imprudemment avancé.

Vous prétendez corriger la désinformation alors que vous en produisez par biais idéologique. Il n'est pas nécessaire de recourir à des algorithmes pour bien travailler. Sur l'identification des experts, il existe en France des sociétés savantes neutres. Sur le sujet des « méga bassines », les antennes ont invité des militants violents des Soulèvements de la Terre, ultérieurement condamnés par la justice, ou des hydrogéologues engagés, mais jamais la Société française des hydrogéologues, pourtant composée de centaines d'experts.

Il est peut-être moins spectaculaire d'inviter un scientifique qu'un militant maniant la *punchline* et le scandale, mais nous devons au public une information fiable et neutre. Cette exigence vaut pour l'audiovisuel public comme pour l'ensemble des médias.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Bréon, êtes-vous invité sur l'audiovisuel public ? Les représentants de QuotaClimat ont été invités à la sortie de leur rapport, notamment sur France Culture et Radio France. Or, en écoutant ces émissions comme Zoom Zoom Zen, je n'ai pas eu le sentiment que le contradictoire était pleinement respecté, les points de vue semblant largement convergents. Or on voit ici que les positions sont très différentes.

M. François-Marie Bréon. J'ai effectivement été invité à plusieurs émissions sur les services publics. Je rappelle que mon domaine strict de compétence est le climat ; je considère que l'information est assez bonne dans ce domaine. En revanche, j'ai un autre sujet de prédilection, l'énergie en général et le nucléaire en particulier. Or, dans ce domaine, j'ai constaté bien plus d'idioties sur le service public et, de manière assez systématique, la présence de militants antinucléaires, sans réel respect de la pluralité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Morel, avez-vous le sentiment que la contradiction qui vous a été apportée lors de ces émissions était semblable à celle de notre table ronde de ce jour ?

Mme Eva Morel. Je me permets d'élargir puisque les propos concernaient directement nos travaux. S'agissant de la rigueur scientifique, nous disposons de comités scientifiques qui encadrent nos méthodes. L'Observatoire compte un comité de sept personnes et, chez QuotaClimat, nous disposons d'un comité scientifique composé d'écologues et de climatologues reconnus, dont certains membres du Giec. Il est utile de contraster les attaques dont nous faisons l'objet avec cette rigueur scientifique. Nous nous appuyons systématiquement sur des propos scientifiques. Science Feedback est piloté par un climatologue et nous relayons les cas de mésinformation.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je me trompe peut-être mais j'ai le sentiment que vous êtes engagés, que vous avez des convictions, ce qui ne pose évidemment pas de problème en soi. En revanche, je suis dérangé quand je vois émerger dans ces associations ou ONG des « observatoires » qui se prétendent totalement neutres et objectifs et qui sont ensuite requis pour produire des études scientifiques.

Mme Eva Morel. Nous serions ravis qu'il existe un observatoire institutionnalisé, par exemple rattaché à l'Inra, à l'Arcom ou au ministère de la recherche. Au-delà, la question porte sur le rôle des ONG en démocratie, pour porter des sujets. Naturellement, nous avons le droit

d'être engagés sur des thématiques, mais la véritable question concerne les sous-jacents méthodologiques. Pour notre part, nous nous efforçons le plus possible de nous entourer de scientifiques.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne remets pas en cause votre engagement. C'est peut-être à l'Arcom de faire ce travail.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai appris qu'une réunion avait été organisée le mois dernier à l'Élysée par M. Faraco, ambassadeur chargé des négociations sur le changement climatique, afin de positionner QuotaClimat comme organisation de référence dans la lutte contre la désinformation climatique dans les médias. Votre association est engagée, vous ne le niez pas, et elle est contestée, ce qui est normal dans le débat public. Est-ce réellement le rôle de l'Élysée et du président de la République de désigner des ONG contestées comme arbitres sur des faits scientifiques sensibles ? On a eu le même type de débat de labellisation des médias avec RSF. Pouvez-vous confirmer la tenue et l'objet de cette réunion ?

Mme Eva Morel. Cette réunion, qui a eu lieu le 26 février dernier, rassemblait principalement des scientifiques et des représentants de l'État. QuotaClimat n'a pas été positionné comme référent sur les questions de désinformation climatique. Nous avons simplement été auditionnés, aux côtés de scientifiques et de quelques représentants de la société civile sur la meilleure manière de traiter le problème de la désinformation climatique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avez-vous été invité, monsieur Bréon ?

M. François-Marie Bréon. Je n'ai pas été invité à cet événement particulier.

Mme Géraldine Woessner. À la lecture des noms des participants à cette réunion, je constate que très peu de scientifiques avaient été conviés. Certains de ces scientifiques se sont d'ailleurs émus de la teneur des propos qui étaient rapportés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourriez-vous nous faire parvenir cette liste ?

Mme Géraldine Woessner. Oui.

M. François de Rugy. Je souhaite être factuel. Tout à l'heure, les représentants de QuotaClimat ont affirmé ne s'intéresser qu'au climat. Il suffit pourtant de consulter le fil LinkedIn très actif de l'association pour constater autre chose. Une publication datant de six heures ne porte absolument pas sur le climat. Une autre, publiée une semaine auparavant, fait l'éloge de la une du journal *L'Humanité* accusant les pesticides, dans un contexte électoral local en Gironde visant clairement la filière viticole. On trouve également des publications visant Rachida Dati, Pierre-Édouard Stérin ou encore Vincent Bolloré, accusé de rompre le cordon sanitaire contre l'extrême droite en Belgique. Personnellement, je ne vois pas le lien direct avec le climat.

Il est important que ces engagements soient portés à la connaissance des financeurs, d'autant plus que l'association a bénéficié, dès sa création, de financements importants, de plusieurs centaines de milliers d'euros et c'est tant mieux pour vous. Or ces prises de position n'ont rien à voir avec le climat. Par ailleurs, vous avez récemment mis en cause une tribune, dont je suis signataire, contre l'instrumentalisation du cancer.

Sur les antennes de Radio France et de France Télévisions est souvent mise en avant l'idée selon laquelle la principale cause du cancer serait la pollution et les pesticides, laquelle

est pourtant contredite par les données scientifiques. La Société française du cancer rappelle pourtant, de manière factuelle, que les principales causes restent l'alcool, le tabac, l'obésité et la sédentarité, auxquelles s'ajoutent des facteurs génétiques encore mal maîtrisés. Vous avez pourtant qualifié de scandaleux le fait de remettre ces éléments en perspective et mis en cause *Le Point* pour avoir publié cette tribune, pourtant signée majoritairement par des médecins. C'est un problème de vous positionnez comme juge alors que vous avez manifestement un agenda.

M. Jean Sauvignon. Je ne crois pas que l'objet de la commission d'enquête soit QuotaClimat. Nous faisons partie des associations fondatrices et co-porteuses de l'Observatoire des médias sur l'écologie. Notre rapport sur la désinformation se concentre exclusivement sur le sujet du climat, que nous avons initialement défini.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il ne revient pas à cette commission d'enquête de juger une association, mais dans un contexte de défiance généralisée envers les médias, la transparence est indispensable.

Votre Observatoire, comme d'autres, se présente comme neutre, objectif et impartial, alors même que vos engagements politiques sont visibles. Il ne s'agit pas de contester votre droit à l'engagement, bien au contraire. Il est sain que des acteurs de la société civile s'engagent. En revanche, la prétention à l'objectivité absolue interroge, lorsque les analyses produites servent ensuite de références médiatiques et politiques pour juger la manière dont la science est traitée dans l'audiovisuel public.

La question posée est donc fondamentale. Nous avons besoin d'un régulateur réellement indépendant, capable de garantir à tout moment l'objectivité, l'impartialité et la neutralité dans le traitement de l'information scientifique et environnementale. C'est sans doute dans cette direction que le rapporteur formulera ses propositions. Encore une fois, personne ne remet en cause votre engagement politique. Le débat porte en réalité sur la confusion entre militantisme assumé et production d'outils présentés comme neutres, dans un domaine aussi sensible que la science et l'information du public.

M. Jean Sauvignon. Encore une fois, les comités d'experts relisent des méthodologies et viennent documenter les biais, qui sont toujours existants.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On ne va pas rouvrir le débat. Je vous remercie.

La séance s'achève à dix-neuf heures vingt.

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Charles Alloncle, Mme Céline Calvez, M. Emmanuel Maurel, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian.

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition conjointe, ouverte à la presse, d'anciens directeurs de l'information de France Télévisions, de Radio France, et d'un ancien présentateur sur France Télévisions : Mme Arlette Chabot, M. Thierry Thuillier, M. Laurent Guimier, M. Jean-Philippe Baille, et M. David Pujadas 2

– Présences en réunion 42

Mardi
31 mars 2026
Séance de 14 heures

Compte rendu n° 55

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quatorze heures quarante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je me réjouis de vous retrouver pour cette nouvelle semaine d'auditions. Le programme est dense. Nous auditionnerons des figures de l'audiovisuel public – anciens dirigeants, anciens responsables de l'information, présentateurs, producteurs, animateurs.

Notre commission d'enquête devra formuler des propositions concrètes pour renforcer l'audiovisuel public, remédier aux manquements et aux dysfonctionnements quand ils existent, garantir à chaque instant le respect des règles de pluralisme, d'honnêteté et d'indépendance de l'information, et assurer un encadrement strict des dépenses en garantissant l'utilité et la pertinence de chaque euro d'argent public dépensé. Ces auditions devraient nous permettre de nourrir nos travaux et nos préconisations.

Nous commençons en accueillant d'anciens dirigeants de l'information de France Télévisions et de Radio France, ainsi qu'une figure de l'information, David Pujadas, pour nous permettre de répondre à deux questions fondamentales : le pluralisme, l'honnêteté et l'impartialité de l'information, obligations prévues par la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, sont-ils respectés à chaque instant au sein de l'audiovisuel public ? Quelles mesures, quelles propositions peuvent être mises en œuvre pour garantir le respect de ces exigences essentielles afin de renforcer le lien de confiance entre les Français et les médias de l'audiovisuel public ?

Pour éclairer notre commission d'enquête et répondre à ces questions, nous accueillons cinq personnalités qui ont été des acteurs importants de l'information sur l'audiovisuel public, que je vais tout de suite présenter.

Madame Arlette Chabot, vous êtes un visage connu des Français, une journaliste reconnue. Vous entrez en 1974 à France Inter, dont vous dirigez le service politique jusqu'en 1984, avant de continuer à TF1, où vous devenez cheffe du service politique. En 1990, vous passez sur le service public, d'abord sur France 3, puis sur France 2, où vous occupez la fonction de directrice adjointe de l'information, puis de la rédaction. Vous devenez directrice générale adjointe chargée de l'information en 2004, poste où vous restez jusqu'en 2010. Par ailleurs, vous avez présenté les émissions *Mots croisés* de 1997 à 2005, puis *À vous de juger* de 2005 à 2011. Après votre départ de France Télévisions, vous dirigez la rédaction d'Europe 1 pendant une saison. Vous intervenez régulièrement sur LCI, Europe 1 et Sud Radio.

Monsieur Jean-Philippe Baille, vous êtes au départ journaliste de radio. Vous faites une première partie de carrière à RTL, où vous êtes successivement grand reporter, rédacteur en chef adjoint, puis directeur de la rédaction. Vous rejoignez ensuite le service public et devenez le directeur de la rédaction de France Info, puis le directeur général de la station. De septembre 2023 à septembre 2024, vous êtes le directeur de l'information de Radio France. Vous êtes depuis l'automne 2024 directeur général délégué à l'information de RMC BFM.

Monsieur Laurent Guimier, vous faites vos premiers pas dans la presse régionale en Normandie – une qualité pour le Normand que je suis ! –, ainsi que sur l'antenne d'une radio associative locale. Vous êtes un journaliste et un dirigeant reconnu de médias publics – France Info, Radio France, France Télévisions – comme privés – Europe 1, du groupe Lagardère, récemment CMA CGM – depuis vingt ans. Vous avez été directeur de France Info de 2014 à 2017, puis directeur des antennes et des contenus de Radio France de 2017 à 2018 et directeur

de l'information de France Télévisions de 2018 à 2022. Vous êtes, depuis le début du mois de mars, directeur du réseau Ici (ex-France Bleu) et membre, à ce titre, du comité de direction de Radio France.

Monsieur David Pujadas, vous êtes un visage connu et familier des Français. Après un début de carrière comme journaliste sur TF1 puis au sein de LCI, à la création de laquelle vous participez, vous présentez à partir de 2001 le journal télévisé de 20 heures de France 2 du lundi au jeudi, et ce pendant presque seize ans, record de longévité. Le 17 mai 2017, vous annoncez avoir été écarté de la présentation du journal de France 2. Vous déclarez : « *cette décision n'est pas la mienne, elle ne nous a pas été expliquée* ». Vous présentez votre dernier journal télévisé le 8 juin. En parallèle, vous avez présenté des émissions d'investigation, comme *Les infiltrés*, et des émissions politiques, comme *Des paroles et des actes*. En 2012, le 2 mai précisément, vous coanimez avec Laurence Ferrari le débat du second tour de l'élection présidentielle entre Nicolas Sarkozy et François Hollande. Depuis 2017, vous êtes de retour dans le groupe TF1, plus spécifiquement sur LCI, où vous animez et produisez avec Particules productions, votre société de production, l'émission *24 h Pujadas, l'info en questions*.

M. Thierry Thuillier, vous commencez votre carrière au sein d'Ipsos avant d'entrer à TF1. Puis vous travaillez au sein de France Télévisions, d'abord comme grand reporter, puis à la tête du service international. Vous êtes rédacteur en chef du journal de 20 heures avant de passer sur iTélé. Vous revenez en 2010 sur France Télévisions, où vous êtes directeur de l'information pendant cinq ans, tout en étant, de 2013 à 2015, directeur général de France 2. Depuis août 2016, vous êtes directeur général de LCI. Depuis septembre 2017, vous êtes directeur de l'information du groupe TF1. Votre double regard – issu de votre expérience tant dans l'audiovisuel public que dans celui privé – nous sera particulièrement précieux.

Je vous remercie d'être là mais avant de vous donner la parole et comme nous l'imposent les textes, je vais vous demander de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. L'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Jean-Philippe Baille, Mme Arlette Chabot, M. Laurent Guimier, M. David Pujadas et M. Thierry Thuillier prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie.

M. Jean-Philippe Baille, ancien directeur de l'information de Radio France. Je tiens à préciser que ma compagne travaille à Radio France.

M. David Pujadas. Je tiens à préciser que ma société « Particules productions » travaille aussi pour le service public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Chabot m'a indiqué qu'elle ne souhaite pas prononcer de propos liminaire, mais se tient à la disposition de la commission d'enquête pour répondre aux questions. Je vous donne donc la parole dans l'ordre alphabétique et donc à M. Baille.

M. Jean-Philippe Baille. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer devant votre commission d'enquête. Celle-ci a pour moi une résonance particulière, car j'ai

passé plus de cinq ans à Radio France avant de rejoindre le groupe CMA Média il y a bientôt dix-huit mois. C'est pour moi un honneur de répondre à vos questions compte tenu des enjeux actuels de l'information, qui sont au centre de notre vie démocratique.

J'aimerais revenir un peu plus longuement sur mon parcours. Je suis, si j'ose dire, d'un journalisme de sang-mêlé. Depuis trente ans, j'exerce mon métier à la fois dans le service public et dans le secteur privé. C'est Radio France qui m'a construit. Dans ses radios locales, j'ai appris l'exigence du terrain et la nécessaire proximité avec le public ; j'ai écrit mes premiers papiers en radio. Puis j'ai obtenu mon premier CDI à RTL, qui m'a donné la chance de gravir les échelons jusqu'à devenir directeur de la rédaction de la rue Bayard.

Pendant ces vingt-trois ans de ma vie, j'ai cultivé le goût de l'information populaire et de grande qualité, et appris concrètement la hiérarchisation des sujets, la vérification des faits, la diversité des sources, l'exigence du pluralisme – autant de principes qui ont forgé ma personnalité et ma conception du journalisme. Ce métier n'est pas un métier comme les autres me concernant ; je dirais même que c'est d'abord une passion, celle d'être un médiateur, de raconter le monde dans sa complexité et surtout dans sa vérité, avec honnêteté, justesse et exigence.

C'est dans cet état d'esprit que j'ai rejoint Radio France en 2019, à la demande de Sibyle Veil, pour devenir directeur de la rédaction de France Info. Il s'agissait pour moi de me confronter à l'information en continu et, surtout, de contribuer à l'aventure du média global. J'ai gravi les échelons pour devenir directeur de la radio France Info, puis directeur de l'information de Radio France.

Pendant ces cinq ans passés à la Maison ronde, j'ai défendu une information de qualité, fiable, indépendante, pluraliste et accessible à tous, comme je l'avais fait à RTL. Nous avons mis l'agence de vérification de l'information au centre de nos processus de diffusion, et construit des passerelles avec nos collègues de France Télévisions, en développant les coopérations sur les antennes et dans le digital.

Lors des derniers mois de ma direction, Sibyle Veil et Delphine Ernotte m'ont confié la mission de travailler sur un rapprochement entre France Info radio et France Info télé. Malheureusement, les aléas de la situation politique ont d'abord freiné, puis interrompu ma mission : il y a eu d'abord les projets de *holding*, puis de fusion, avant que la dissolution de l'Assemblée nationale n'entrave définitivement le projet. Celui-ci est donc resté lettre morte sans que je puisse présenter mes conclusions aux deux présidentes.

L'instabilité institutionnelle a introduit une forme d'incertitude structurelle. Nous ne savions pas quelle serait la future forme de gouvernance, ni dans quel cadre un rapprochement pouvait avoir lieu et sous quelle forme, puisque, déjà, le projet d'une privatisation de l'audiovisuel public était porté par une partie de la classe politique.

Je tiens néanmoins à souligner que mon engagement dans cette initiative reposait sur une conviction qui demeure intacte : le service public a un rôle irremplaçable à jouer dans le paysage médiatique, surtout en ces temps où l'information est contestée, dérégulée et trop souvent manipulée. Je répondrai à vos questions dans la plus grande transparence, avec honnêteté et dans un esprit de responsabilité, mais vous comprendrez bien que ma position est inconfortable, puisque j'ai été l'un des défenseurs du service public, auquel j'ai consacré une part importante de ma vie professionnelle. J'y ai rencontré des journalistes investis, soucieux de défendre une information de qualité, et d'un grand professionnalisme.

Depuis septembre 2024, j'occupe le poste de directeur général délégué à l'information de RMC BFM. Je suis chargé de la stratégie éditoriale de BFM TV, de RMC, de BFM Business et des antennes locales de BFM, ainsi que de leurs déclinaisons digitales. J'ai rejoint ce groupe car j'avais envie de connaître une nouvelle aventure auprès d'un autre acteur du monde des médias, pour y défendre ma vision du journalisme. Je n'ai pas l'impression d'avoir changé de métier, mais d'évoluer dans un autre environnement.

Par-delà les différences de statut entre médias publics et privés, il n'y a, selon moi, qu'un seul journalisme. Nous partageons tous les mêmes difficultés, les mêmes interrogations, les mêmes doutes, la même responsabilité devant l'opinion et les mêmes principes – être utiles au public comme à la démocratie. Je suis à votre disposition pour contribuer à vos travaux et apporter, dans la mesure de mon expérience et compte tenu de ma position de concurrent direct du service public, un éclairage qui, je l'espère, sera malgré tout utile à votre réflexion.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les médias privés sont certes concurrents de ceux publics, mais ils sont peut-être également complémentaires – tenter de le déterminer est aussi l'objet de cette commission d'enquête.

M. Laurent Guimier, ancien directeur de l'information de France Télévisions. C'est également un honneur pour moi de répondre à vos questions en compagnie de mes consœurs, confrères et dirigeants de l'audiovisuel privé. Les aléas des carrières et des parcours sont ainsi faits que c'est au titre d'ancien directeur de l'information de France Télévisions que je suis convoqué, quelques semaines après avoir retrouvé, de l'autre côté de la Seine, l'audiovisuel public à Radio France, à la tête du réseau Ici.

Je suis un journaliste passionné – pour beaucoup d'entre nous, c'est un pléonasme. J'ai débuté dans le journalisme il y a quarante ans, dans une radio locale, à une époque où ni les réseaux sociaux ni internet ne permettaient à des gamins de s'exercer au métier. Les radios dites libres, les radios FM, en pleine floraison à l'époque, ont permis à quelques générations d'adolescents – c'était mon cas – de s'exercer, de parler devant un micro – cela fera quarante ans exactement l'année prochaine – et, études faites, d'embrasser cette carrière. C'est ainsi que je suis entré à Europe 1.

Cette passion du journalisme se retrouve dans l'essentiel de ma carrière et je souhaite en faire profiter, par les réponses que je formulerai à vos questions, les travaux de la commission d'enquête. Quels que soient la période, le lieu ou même le régime politique au sein desquels œuvrent les journalistes, les défis sont les mêmes pour toutes et tous : l'impartialité, le pluralisme, l'honnêteté dans l'exercice du métier, la concurrence saine, certes imparfaite mais qui doit être en tout point orchestrée, voire chérie, par les citoyens, ainsi que l'évolution des usages que j'ai, au gré de mes parcours, accompagnée, parfois impulsée, en tout cas jamais subie.

Par-delà ces valeurs, il me semble important que nous évoquions l'évolution des usages. J'ai la faiblesse de dire, quand je dirige des équipes dans le service public ou, comme cela m'a été donné de le faire, dans le privé, que les publics adoptent ces usages parfois avant les professionnels. Les réseaux sociaux, le *streaming* et un grand nombre des révolutions qui, depuis vingt ans, affectent parfois très douloureusement les médias ont été adoptés, pris à bras-le-corps par nos publics.

C'est en soi un moment de déstabilisation que vivent le journalisme et les médias en général depuis vingt ans. C'est en même temps, car je pense que cette histoire ne fait que

commencer, une façon de redéfinir profondément ce qu'est un média dans une société – en l'occurrence, s'agissant de la France, dans une démocratie.

Je conclurai en exprimant la confiance que j'ai dans le service public de la radio et plus généralement dans l'audiovisuel public. Depuis cinq semaines seulement, j'ai l'occasion de parcourir la France en raison de mes fonctions, de travailler avec des équipes formidables, mobilisées, engagées, passionnées, au plus près du terrain et des préoccupations des Français, œuvrant à la construction de ce que nous espérons être le média le plus utile aux citoyens que nous servons.

M. David Pujadas, ancien présentateur du journal télévisé de France 2. Je vous remercie pour cette audition. C'est un honneur de m'exprimer devant vous pour, allant à l'essentiel, vous indiquer les circonstances dans lesquelles je suis arrivé sur le service public.

J'ai eu la chance de démarrer comme reporter à TF1 en 1988. Pendant deux ans, j'ai à peu près tout fait, des faits divers au traitement des banlieues ; j'ai couvert la révolution roumaine en 1989, le drame des Kurdes et la guerre civile en Irak en 1991, le siège de Sarajevo en 1992 : derrière les visages de présentateurs, il y a aussi des expériences de terrain.

Ensuite, j'ai eu envie d'évoluer vers la présentation. J'ai eu le plaisir de participer à la création de la première chaîne d'info en France en 1994, LCI. J'ai présenté des flashs, puis des journaux, avant que Jean-Claude Dassier, qui en était le président, me confie une tranche horaire, donc une vraie émission. C'est en regardant cette émission qu'Olivier Mazerolle, directeur de l'information de France 2, et Michèle Cotta, qui en était la directrice, ont souhaité que je présente le *20 heures*.

Cela a été un immense honneur, une chance et un bonheur aussi – je pèse mes mots, ce ne sont pas des formules en l'air. Ce furent seize années de travail acharné, contrastées, avec des échecs et des réussites. Au bout du compte, nous sommes parvenus à un résultat. Je dis « nous » parce que c'est vraiment un travail d'équipe, ce qui n'est pas davantage une formule.

L'équipe, c'est bien sûr celle de la rédaction, mais c'est aussi l'osmose – quand on recherche la cause des difficultés que peut avoir une rédaction à un moment donné, c'est souvent là que ça coince – entre la direction de la rédaction, la direction de l'information et le navire amiral qu'est le *20 heures*. Je pense que nous sommes arrivés à faire ce que beaucoup ont considéré – je le dis en toute immodestie, mais c'est un travail d'équipe – comme un journal de référence.

Qu'est-ce qu'un journal de référence ? Disons que c'est un journal qui donne le la, qui est copié plus qu'il ne copie, dans ses choix de hiérarchisation, de sujets et même de traitement. Pour nous, c'était clairement un parti pris d'approfondissement, de contextualisation et d'éditorialisation, avec une forte présence en plateau des experts de la rédaction.

Il en est résulté des succès d'audience dans les derniers mois. Il serait embarrassant que je les évoque moi-même, mais nous avons été à plusieurs reprises le journal le plus regardé, ce qui, pour France Télévisions, n'était pas arrivé depuis très longtemps. Concomitamment à cette fonction, j'ai eu l'immense chance et l'immense privilège d'imaginer et de créer avec Thierry Thuillier, qui était directeur de l'information et auquel je rends hommage, un rendez-vous politique – c'est à mon avis l'une des marques distinctives du service public –, *Des paroles et des actes*, qui a connu un grand succès.

Toutes ces années ont forgé une conviction : la France a besoin d'une télévision publique – les deux intervenants précédents l'ont dit de façon implicite – pour la qualité de l'information, pour la bonne santé du débat public, pour la bonne santé de la conversation démocratique, dans un paysage politique qui n'a jamais été aussi fragmenté. Il faut le dire : les médias traditionnels sont exposés à un danger existentiel, qui a plané sur les auditions de cette commission d'enquête.

La France a besoin d'une information publique. Pourquoi ? Ayant connu les deux secteurs, public et privé, j'y ai travaillé de la même manière. J'ai produit la même information. Je peux dire que LCI, où j'ai l'honneur de produire une émission quotidienne, remplit une mission de service public dans tous les attributs que j'évoquais, c'est-à-dire qu'elle propose une information qui va à l'essentiel. L'information récréative, c'est important, ça fait partie de la vie, elle doit exister, mais il faut s'assurer qu'est également traitée l'information essentielle, celle qui, d'une certaine manière, structure nos vies, notre présent, notre avenir en France et dans le monde. Je ne dis pas cela parce que LCI traite l'information internationale : lors de la crise de la covid-19, nous traitions largement les sujets de santé.

Pourquoi un service public, me direz-vous ? Pour deux raisons. D'abord, l'information ne se réduit pas à l'actualité. Il y a de nombreux registres d'information que le service public est le seul à traiter et, d'une certaine manière, le seul à pouvoir traiter, parce que les chaînes privées vivent uniquement de la publicité ; or ces registres, qui sont notamment les rendez-vous politiques très réguliers hors période électorale ainsi que les rendez-vous culturels et scientifiques, n'attirent pas toujours suffisamment de public pour qu'une télévision commerciale en vive.

Ensuite, l'information de service public est en quelque sorte un point d'ancrage. Dans les journaux télévisés, TF1, comme France 2, produit aussi une information correspondant à une mission de service public. Tout le monde le constate quotidiennement. Il y a des différences entre les deux journaux télévisés, mais l'un et l'autre répondent à une mission de service public.

Néanmoins, est-ce que ce sera toujours le cas ? L'information est liée à des personnalités, aux équipes rédactionnelles, au directeur de l'information, au directeur de la chaîne et même à l'actionnaire. Qu'est-ce qui garantit que ce sera toujours le cas ? De ce point de vue, je pense que le service public, par son influence et pas seulement par son existence, est une sorte de point d'ancrage pour l'audiovisuel, pour l'information. Voilà pourquoi je pense qu'il y a un besoin impérieux d'information de service public.

M. Thierry Thuillier, ancien directeur de l'information de France Télévisions. Je vous remercie de cette audition. J'ai commencé comme reporter au service étranger de TF1, puis à celui de France 2, où je suis devenu grand reporter. J'ai couvert beaucoup de conflits, en Algérie, dans les Balkans et ailleurs. Au début des années 2000, j'ai choisi de rejoindre l'encadrement, d'abord comme chef de service, puis comme rédacteur en chef du *20 heures*. J'ai ensuite exercé des fonctions de direction dans plusieurs entreprises.

Je qualifierai mon expérience au sein du service public avec les mêmes mots que ceux employés par David Pujadas. J'y ai passé quasiment vingt ans ; ce furent des années de grand plaisir professionnel, de bonheur, parfois difficiles – cela n'a pas été un long fleuve tranquille de travailler dans un service public, même dans les années 1990 et 2000. Je considère comme un bien très précieux la capacité que nous avons de produire de l'information de qualité dans le temps long, afin d'enquêter et de proposer des reportages, certes parfois éloignés des

préoccupations des Français, mais qui contribuent à les éclairer sur les enjeux essentiels, notamment géopolitiques.

C'est pourquoi, du point de vue de TF1 et au-delà de mon témoignage, nous militons depuis toujours pour que, à côté d'un service privé de l'audiovisuel, incarné notamment par TF1, il y ait un service public puissant, bien financé, efficace et remplissant ses missions qui pour certaines le singularisent. Or, s'il y a bien une mission qui singularise le service public, c'est la capacité de produire, grâce à ses rédactions, de l'information, dans ses journaux télévisés, dans ses magazines, dans les canaux digitaux et, depuis quelques années, sur une chaîne d'information.

David Pujadas l'a rappelé : l'information est un bien public. C'est valable pour TF1 et plus encore pour France Télévisions. Nous devons rendre des comptes à nos publics, à nos téléspectateurs, lorsque nous fournissons une information. Nous devons être transparents sur sa fabrication. Nous devons respecter les règles du pluralisme – nous sommes, comme vous le savez, un secteur très régulé. Tout cela nous impose des obligations et des responsabilités.

Le service public, de ce point de vue, est un point d'équilibre dans le paysage audiovisuel français. Tel est aussi le cas ailleurs en Europe. Tous les services publics traversent des difficultés. J'étais il y a quelques jours à Bruxelles pour parler avec mes collègues de la Radio-télévision belge de la Communauté française (RTBF). Ils traversent ces difficultés ; c'est la même chose en Suisse et au Royaume-Uni. Toutefois, tous conviennent qu'un service public en Europe puissant et, je le répète, bien financé, est indispensable à l'équilibre et à l'information, afin de nourrir le débat que je crois nécessaire au moment où nos sociétés sont polarisées, fractionnées et parfois en difficulté.

Je suis ravi de répondre à vos questions, mais nous partirons de ce point de vue. Nous souhaitons, nous, un service public fort. Certainement, il y a des difficultés, que nous aurons l'occasion d'évoquer. Mais l'idée – sans vouloir ouvrir le débat dès à présent – d'une privatisation nous semble assez périlleuse à un moment où l'équilibre économique et jusqu'à l'existence même de certains médias généralistes, grand public ou traditionnels est menacé. Il nous semble que la réduction du périmètre du service public poserait un problème important, d'ordre économique, éditorial et presque, d'une certaine manière, philosophique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup. Le rapporteur aura beaucoup de questions à vous poser, nos collègues sont nombreux à être présents et la parole va circuler ; je vous propose donc de faire des réponses courtes et que chacun de vous ne réponde pas forcément à chaque question du rapporteur. Pour ma part, j'avais plusieurs questions, mais je m'en tiendrai à la suivante, qui s'adresse plus spécifiquement à MM. Thuillier et Guimier, ainsi qu'à Mme Chabot.

Monsieur Thuillier, vous êtes directeur de l'information du groupe TF1 depuis quasiment dix ans. À France Télévisions, de 2015 à 2026, il y a eu pas moins de six directeurs de l'information. J'aimerais en comprendre les raisons. Comment expliquer que, dans un groupe privé comme TF1, on arrive à assurer cette stabilité – indépendamment de vos qualités personnelles ? Pourquoi – je le dis sérieusement, car c'est une question importante – a-t-on d'un côté une succession de directeurs ou de directrices de l'information qui restent en poste deux, trois, parfois quatre ans, et de l'autre – mais peut-être TF1 est-il un cas isolé – une plus grande stabilité ? Est-ce en raison de pressions politiques ? Existe-t-il une difficulté à tenir la rédaction ? Qu'est-ce qui justifie cette valse, si vous me permettez cette expression, des

directeurs de l'information ? La question est vaste, mais je vous demande une réponse assez courte.

M. Thierry Thuillier. Honnêtement, je ne connais pas les conditions dans lesquelles sont partis mes successeurs depuis onze ans. Je suis resté cinq ans à la tête de la direction de l'information de France Télévisions, ce qui est un long mandat. Arlette Chabot y est restée un peu plus de six ans. La stabilité n'est donc pas impossible.

Ce que je tire de mon expérience à France Télévisions est que, pour tenir face aux pressions et aux difficultés que soulèvent les nécessaires transformations du modèle, un binôme est indispensable à la réussite du travail de la direction de l'information. J'avais avec mon président une relation directe – j'étais d'ailleurs rattaché directement à lui – et un soutien permanent.

Lorsque j'ai décidé de lancer la fusion des rédactions nationales, le soutien du président de France Télévisions était indispensable. C'est sans doute grâce à lui que j'ai pu tenir, si j'ose dire, cinq ans et aller au bout du mandat. Au demeurant, je ne suis pas resté après son départ. Telle est à mes yeux une raison essentielle de la stabilité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je note : un tandem, du moins un binôme, à la direction. Monsieur Guimier ?

M. Laurent Guimier. Je suis resté 756 jours à la tête de la direction de l'information de France Télévisions, ce qui, à trois jours près, correspond à la moyenne des dix dernières années. 756 jours, cela permet de faire beaucoup de choses. Je n'évoquerai que l'expérience qu'il m'a été donné de vivre à France Télévisions, et non les conditions de départ et d'arrivée de mes prédécesseurs et de mes successeurs.

Dans ce contexte, j'ai vécu deux des trois confinements, la guerre en Ukraine et une élection présidentielle, qui est toujours, dans un média privé comme dans un média public, un moment intense et fort pour les équipes, fait de stress mais aussi d'inventivité. Nous avons pu faire beaucoup de choses.

Comme Thierry Thuillier avec la fusion des rédactions nationales de France Télévisions, j'ai lancé, avant la fin de mon mandat, une réforme très profonde au sein de l'information de France Télévisions, qui était au fond la continuation, sinon l'achèvement au moins logique de ce qu'avait initié Thierry Thuillier, consistant à faire en sorte que l'information nationale de France 2 soit réellement nationale, celle de France 3 formant, par la disparition des éditions nationales le midi et le soir, une offre plus régionale. Ainsi, les téléspectateurs s'y retrouvaient mieux, et cela permettait à l'entreprise et à sa rédaction, dans une logique de meilleure organisation et sans doute d'évolution de l'organisation, de mieux tourner.

Si je parle de continuité, en tout cas de logique, c'est parce que, par-delà les personnes que nous sommes – me concernant et concernant mes prédécesseurs et mes successeurs, j'ai la prétention de parler pour eux –, nous agissons toujours au nom du service public, nous travaillons pour des équipes, nous prenons le relais de nos prédécesseurs et travaillons toujours pour nos successeurs. Par-delà la durée des mandats, ce qui importe, c'est le cap stratégique et l'importance cruciale qui est celle, au poste que j'ai occupé, de l'information de service public – en l'occurrence de la télévision publique, puisque c'est à ce titre que je vous parle – dans le

concert démocratique. Peut-être en reparlerons-nous en évoquant des échéances politiques passées.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si je lis entre les lignes, je comprends que, si on engage des réformes et des réorganisations importantes, le temps est compté à ce poste.

M. Laurent Guimier. En l'occurrence, la réforme que j'ai enclenchée s'est poursuivie et s'est achevée, ce qui est le plus important, par-delà nos cas personnels.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame, messieurs, je vous remercie de votre participation et de vos éclairages, qui seront très précieux pour la rédaction de notre rapport.

La question que vous a posée le président, je vous la pose également. Monsieur Thuillier, vous avez dit que la stabilité à France Télévisions n'est pas impossible. J'ai l'impression qu'elle était possible avant l'arrivée de Delphine Ernotte. Depuis son arrivée en 2015, sept directeurs de l'information se sont succédé en à peine dix ans.

Monsieur Thuillier, monsieur Guimier, après vos départs respectifs de la direction de France Télévisions, vous avez poursuivi des carrières dans les médias avec des résultats très prometteurs, à des postes de premier plan.

Monsieur Thuillier, après votre départ de France Télévisions, quelques mois seulement après l'arrivée de Delphine Ernotte, vous avez fait preuve d'une longévité exceptionnelle à la tête de l'information sur TF1, ce qui ne souffre d'aucune contestation. C'est d'ailleurs sous votre mandat que la chaîne LCI a connu une forte croissance et s'est imposée comme une chaîne d'information en continu plébiscitée par les Français. Monsieur Guimier, après votre départ, vous avez largement participé au renforcement des activités du groupe CMA-CGM Média et à la construction de synergies entre ses divers titres.

Ma question complète celle du président. Compte tenu de vos succès après vos départs respectifs de France Télévisions, comment expliquez-vous qu'il y ait une telle instabilité à la tête de l'information depuis l'arrivée de Delphine Ernotte, avec sept directeurs de l'information en dix ans, alors que visiblement, après avoir été remerciés, vous faites un travail reconnu sur des chaînes concurrentes comme le groupe TF1 ?

M. Thierry Thuillier. Je me permets d'abord de corriger un mot : je n'ai pas été « remercié », j'ai démissionné, ce qui n'est pas exactement la même chose.

Quand vous vous engagez dans un mandat avec une stratégie, pour cinq ans, avec un dirigeant que vous ne connaissez pas très bien au début, vous faites connaissance et vous appréciez de travailler avec lui. Il n'est pas anormal que, lorsqu'une nouvelle personne arrive, que ce soit un dirigeant ou une dirigeante, en l'occurrence la présidente de France Télévisions, elle souhaite travailler avec de nouveaux dirigeants, tant à l'information qu'aux contenus, aux programmes ou dans les fonctions support.

Il est vrai que nous nous sommes parlé avant que je prenne ma décision, et il est vrai aussi que nous n'avons pas trouvé le terrain qui m'aurait permis de continuer ma tâche au sein ou à la tête des rédactions de France Télévisions. Ce n'était pas un sujet de périmètre, mais simplement une question d'échanges personnels – rien de grave. J'ai connu d'autres situations semblables, même après mon départ de France Télévisions : ce n'est pas l'apanage du service public. C'est ce qui s'est passé chez TF1, où j'ai moi-même remplacé quelqu'un parce qu'un nouveau président est arrivé et souhaitait composer son équipe.

Je n'ai vraiment pas de souci avec ça. Il n'y a pas eu de clash avec la présidente, pas du tout. Nous nous sommes quittés et je suis passé à une autre étape de ma vie professionnelle, même si, à titre personnel, je dois reconnaître que je reste très attaché au service public : j'y ai passé vingt ans, de très belles années, nous y avons connu des choses remarquables, des drames et tout cela crée des relations très étroites avec l'ensemble des journalistes.

Je ne peux pas vous en dire plus sur l'après 2015, car je ne suis pas dans la confidence des prises de décision de la présidence ou de la direction générale de France Télévisions et je ne connais pas les circonstances. Tout ce que je sais, c'est que ce navire n'est pas toujours simple à diriger, en particulier les rédactions : on y est soumis à une pression interne et – nous y reviendrons peut-être – externe qui est importante ; il faut pouvoir composer entre ces différents écueils.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur souhaitait rebondir sur ces propos, puis je vous donnerai la parole, monsieur Guimier.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Oui, un simple rebond. On voit cette instabilité chronique depuis 2015 à la tête de l'information de France Télévisions ; elle peut être préoccupante. Comment – c'est un peu le rôle de cette commission d'enquête – expliquer que l'un des principaux concurrents, TF1, voie un directeur de l'information arriver directement de France Télévisions et s'imposer de façon évidente pendant un peu plus de dix ans alors que, dans le même temps, France Télévisions se cherche un directeur de l'information et en voie passer sept différents ? Comment expliquer une telle différence ? Depuis 2015, à TF1 il y a eu un directeur de l'information – c'est vous, qui travailliez juste avant chez France Télévisions. Sur la même période, à France Télévisions se sont succédé plus de sept directeurs de l'information. Dans ce contexte, n'importe qui pourrait se poser des questions sur la gouvernance de France Télévisions.

M. Thierry Thuillier. Vous comprendrez que je ne puisse pas répondre à propos de la gouvernance de France Télévisions : je n'y suis plus depuis onze ans. En revanche, je peux vous dire pourquoi la situation est stable du côté de TF1. Nous avons un actionnaire qui laisse les équipes travailler : il est connu, c'est Martin Bouygues.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce qui n'est pas le cas de l'État ? Vous dites avoir un actionnaire stable, mais France Télévisions en a un également : c'est l'État.

M. Thierry Thuillier. Nous pourrions engager une conversation sur ce sujet ; nous y reviendrons, j'imagine, et je l'espère, car c'est un point essentiel. Je parle de l'État au sens large, en incluant les assemblées parlementaires. Une forme d'instabilité dans les politiques publiques concernant les objectifs, la stratégie et les moyens crée des incertitudes et ne permet pas forcément une grande stabilité des équipes dirigeantes.

Par ailleurs, je vous parlais de binôme. Il se trouve qu'avec le président Belmer, comme auparavant avec le président Pélisson, nous formons un binôme. Nous échangeons dans une confiance mutuelle et tout se passe sans aucun souci. Ce sont des ingrédients que j'ai trouvés à France Télévisions à une époque, mais pas forcément ailleurs. Je les avais également trouvés à iTélé – c'est tout petit, mais je dirigeais déjà la rédaction, c'était déjà avec Rodolphe Belmer et nous avions une relation de confiance puissante. C'est essentiel à la stabilité du management, notamment pour ce qui est des rédactions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je laisserai M. Guimier répondre ensuite, mais monsieur Pujadas, un peu dans le même contexte, j'aimerais revenir sur les conditions de votre départ. Le 17 mai 2017, si je suis exact, vous avez été évincé du journal télévisé de France 2 après seize ans d'antenne, comme le président l'a rappelé. Pourtant, on peut le dire, les résultats étaient au rendez-vous puisqu'au moment de votre éviction, vous vous rapprochiez de plus en plus des audiences de TF1. Vous l'avez dit en propos liminaire : votre journal télévisé (JT) devenait le journal le plus regardé, ce qui n'était pas arrivé à France Télévisions depuis longtemps.

Pour essayer de comprendre et pour préparer cette audition, j'ai cherché une justification et j'ai trouvé deux articles du *Parisien*, datés du 18 mai et du 24 juillet 2017. Delphine Ernotte y tenait les propos suivants : « *Il faut changer. Il est inutile d'attendre que les choses aillent mal pour changer* ». On apprend aussi qu'elle souhaitait une femme à la tête du *20 heures* et qu'elle avait commandé des études d'empathie qui l'auraient conduite à privilégier le profil d'Anne-Sophie Lapix. À la lecture de ces articles, on a d'une certaine façon l'impression – c'est un constat qui est souvent revenu lors de nos auditions – que les décisions de France Télévisions sont parfois décorrélées des audiences et même de la performance de l'entreprise, ce qui a pu nous étonner.

Ma question est simple : on voit que votre éviction a été motivée par une étude d'empathie et non par des critères de performance et d'audience ; comment expliquez-vous les rationnels derrière cette décision ? Au fond, faut-il en conclure que la plupart des décisions, chez France Télévisions, sont prises moins sur des critères de performance qu'en fonction de l'affect de la présidence du groupe ?

M. David Pujadas. Là non plus ce n'est pas forcément à moi de répondre à cette question, parce que ce n'était pas ma décision. Je peux simplement vous dire qu'évidemment, je ne l'ai pas très bien vécue ni forcément comprise, mais que ce n'a pas été un drame.

De ce que j'en ai compris, cette décision découle un peu du même réflexe que celui évoqué par Thierry Thuillier il y a un instant : vous arrivez à la présidence de France Télévisions, le *20 heures* est le navire amiral de l'information ; peut-être souhaitez-vous qu'il y ait à cette place une équipe que vous avez choisie et nommée. Les critères de performance sont une chose, mais il peut y en avoir d'autres.

En tout état de cause, je ne peux vous dire que ce que j'en ai su, c'est-à-dire ce que Delphine Ernotte m'a dit à ce moment-là : « *je souhaite renouveler* », « *je souhaite changer* », « *ça fait seize ans* ». Seize ans, c'est long, et c'était son droit le plus strict. Cela n'a pas été un drame.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour l'information de la commission d'enquête, quelles ont été vos conditions de départ ? S'agissait-il d'un licenciement, d'une rupture conventionnelle ou est-il intervenu de votre propre initiative ?

M. David Pujadas. Delphine Ernotte m'avait proposé de rester pour continuer à présenter *L'émission politique*. Compte tenu de la décision qui avait été prise concernant le *20 heures*, j'ai considéré que trouver un terrain d'entente devenait plus difficile et qu'il n'y avait pas de confiance spontanée. C'était ma décision de partir mais, d'une certaine manière, il y avait rupture du contrat de travail.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. Je m'étonne simplement : je ne suis pas sûr qu'il soit de la responsabilité de la présidence de France Télévisions de déterminer les choix éditoriaux ou le casting. Pour cela, il existe des directeurs de l'information, des directeurs des antennes et des programmes. N'y a-t-il pas une confusion des genres lorsque la présidente de France Télévisions, une fois arrivée, modifie des choix qui ont pourtant fait leurs preuves au cours des dernières années ?

C'est une question que je vous adresse à tous. Lorsque Delphine Ernotte justifie, dans l'article auquel j'ai fait référence, l'éviction – le départ – de M. Pujadas en déclarant qu'« *il faut changer* » et qu'« *il est inutile d'attendre que les choses aillent mal pour changer* », n'avez-vous pas le sentiment que l'impératif de changement prédomine et guide un grand nombre de choix de grille chez France Télévisions ? Au fond, l'information, du service public en particulier, ne doit-elle pas, au contraire, s'inscrire dans le temps long et dans une relation de confiance avec les Français ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Chabot, vous n'avez pas encore pris la parole.

Mme Arlette Chabot, ancienne directrice de l'information de France Télévisions. Ce ne sera pas une surprise : je suis tout à fait d'accord avec ce que viennent de dire Thierry Thuillier et David. C'est une question de relation de confiance.

Vous savez, une blague circulait quand je suis arrivée à la direction de l'information de France 2 – pardon, c'est une petite plaisanterie, mais il faut savoir sourire de temps en temps. C'était le poste impossible, on disait qu'il était aussi difficile de trouver un bon entraîneur pour le Paris Saint-Germain Football Club qu'un directeur de l'information de France 2 qui reste plus de six mois. C'était, à chaque fois, une mission impossible.

Ce qui est primordial – Thierry Thuillier l'a dit –, c'est de travailler avec un président ou une présidente avec qui l'on est en confiance. C'est ainsi que cela peut marcher. Pour ma part, j'ai travaillé avec deux présidents, Marc Tessier puis Patrick de Carolis, et avec des directeurs généraux avec lesquels nous étions en confiance. Il est vrai que cela permet, puisque vous insistez sur la continuité, de mettre en place des méthodes de travail, de perfectionner l'information telle que nous la voulions et d'amorcer ou de réaliser des évolutions tant sur le plan de l'organisation que sur celui de la qualité et de l'exigence à l'égard des journalistes.

Pour moi, c'est la clé. L'instabilité est évidemment préjudiciable au service public, comme d'ailleurs à toute entreprise, même s'il y a aussi des évolutions politiques dont il faut parler et des présidents qui se succèdent ou des responsables politiques qui n'ont pas la même vision que les dirigeants de ces entreprises.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À vous entendre, monsieur Pujadas, on a l'impression que, dans cette décision de séparation avec France Télévisions au moment où Delphine Ernotte arrive, vous semblez comprendre qu'elle veut à la tête du *20 heures* une personne, peut-être, en qui elle pourra avoir davantage confiance ou avec qui il y aura une sorte de binôme qui fera davantage ses preuves.

Au fond, est-ce que ce n'est pas une suspicion qui a motivé le choix de se séparer de vous et de nommer une personne de confiance, que l'on connaît personnellement, à la tête du premier journal du service public ? J'aimerais simplement que vous puissiez clarifier vos propos, car on pourrait penser que Delphine Ernotte, arrivant à la présidence de France

Télévisions, s'est dit : « *je vais placer des personnes clés à la tête des émissions et des journaux les plus importants de France Télévisions* ». C'est ce qu'on pourrait en tout cas penser en écoutant vos propos.

M. David Pujadas. Encore une fois, je ne suis pas le mieux placé pour vous répondre, car je ne sais évidemment pas tout ce qui s'est passé dans la coulisse pour qu'on en arrive à cette décision. Je peux simplement vous dire que je ne crois pas que Delphine Ernotte avait une relation personnelle, par exemple, ou de proximité avec Anne-Sophie Lapix. Donc je ne suis pas sûr que ce soit ça. Moi, j'étais là depuis seize ans ; c'est vrai que seize ans, c'est long. Ma légitimité, d'une certaine manière, était déjà acquise. On peut aussi comprendre – après, le choix peut être bon ou non – qu'un dirigeant qui arrive, de même qu'il souhaite avoir un directeur de l'information avec qui il travaillera en toute confiance, souhaite avoir à la tête du *20 heures* une équipe qui ait aussi une relation de pleine confiance avec lui. Je n'ai pas été le seul à quitter le journal à ce moment-là : il y avait aussi Agnès Vahramian, qui était ma rédactrice en chef un peu emblématique.

M. Thierry Thuillier. Il faut aussi comprendre la position des présidents en général – je ne parle pas de la présidente de France Télévisions en particulier. Ils engagent potentiellement leur responsabilité pénale si des sujets sont mal traités, d'une manière ou d'une autre, dans les journaux ou les magazines d'information. C'est pour cette raison que je trouve tout à fait légitime qu'un président ou une présidente puisse choisir son directeur ou sa directrice de l'information. Une responsabilité pénale, ce n'est pas n'importe quoi. Et la confiance, puisqu'on parle beaucoup de confiance, est absolument essentielle dans ce genre de cas de figure.

Je ne dis pas que c'est ce qui s'est passé dans le cas de David – je n'étais plus à France Télévisions – mais, personnellement, je ne suis pas choqué. Dans l'histoire de nos médias, des présentateurs se sont d'ailleurs succédé au gré des circonstances et des nominations de présidents. Je ne dis pas que c'est banal, ça ne l'est jamais, mais ce n'est pas extraordinaire. Ça tient aussi au rôle particulier d'une présidence à la tête d'un média comme France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On comprend votre départ, monsieur Thuillier : vous êtes parti au moment où Delphine Ernotte arrivait. Mais, comme l'a rappelé le rapporteur, Mme Ernotte est en poste depuis douze ans et six directeurs de l'information se sont succédé sous sa présidence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sept, même !

M. Thierry Thuillier. Oui, je l'entends.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que ça peut être aussi la légitimité d'un nouveau président ou d'une nouvelle présidente de France Télévisions de choisir son directeur de l'information. Je pense que vous avez raison, mais est-ce sa légitimité d'interférer et d'aller choisir son présentateur d'un journal télévisé comme le *20 heures* ? Je ne suis pas sûr que ce soit légitime. Il y a une organisation pour cela, un directeur de l'information qui doit aussi servir de paratonnerre à l'égard de certaines influences. Si je comprends parfaitement votre réponse concernant votre propre cas, j'ai donc un peu plus de doutes quant à celui de M. Pujadas. C'était la raison de ma question.

Ma dernière question sur ce sujet s'adresse à vous, monsieur Pujadas. Quand je lis Delphine Ernotte expliquer : « *Il faut changer. Il est inutile d'attendre que les choses aillent*

mal pour changer », je ne peux m'empêcher de mettre ces mots en rapport avec une interview qu'elle avait accordée le 25 septembre 2015 et où elle expliquait : « *on a une télévision d'hommes blancs de plus de 50 ans et ça, il va falloir que ça change* ». Il se trouve, monsieur Pujadas, que vous cochiez un peu ces cases-là. Vous avez été remplacé par madame Lapix. On a appris que Delphine Ernotte voulait absolument une femme à la tête du *20 heures*. Est-ce que, au fond, vous n'avez pas été mis à pied du journal de 20 heures de France 2 parce que vous étiez un homme de plus de 50 ans – et blanc, probablement ? Est-ce que, selon vous, il n'y a pas eu derrière une stratégie assumée de la part de Delphine Ernotte pour vous remplacer ?

M. David Pujadas. Encore une fois, je ne suis pas le mieux placé pour vous répondre. Je ne peux vous livrer qu'une impression : je pense que Delphine Ernotte avait envie, effectivement, de prendre un certain nombre de décisions symboliques pour féminiser l'antenne. C'est vrai. Je ne suis pas certain que cela ait été l'unique ou la principale raison de son choix. Voilà ce que je peux en dire brièvement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous pourrons lui poser la question, puisque nous l'auditionnerons à nouveau la semaine prochaine.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Jean-Philippe Baille, je souhaiterais revenir sur un sujet qui a animé certaines de nos auditions. Le 17 mars 2024, Radio France a suspendu Jean-François Achilli à titre conservatoire parce qu'il aurait rencontré Jordan Bardella. Je vous cite : « *Nous l'avons suspendu à titre conservatoire afin qu'il clarifie rapidement la situation et nous explique ce qui s'est réellement passé. À ce stade, nous manquons encore d'éléments. Chacun doit avoir conscience que nous sommes dépositaires de la confiance de nos auditeurs et qu'il ne peut y avoir de soupçon de connivence quelconque. Cela s'applique quelle que soit la personnalité politique* ».

Je peux tout à fait comprendre vos propos, mais je voudrais vous faire réagir sur ce qu'on a appelé l'affaire Cohen-Legrand. Nous avons eu une audition sur le sujet, où des preuves ont été montrées à beaucoup de Français sur les réseaux sociaux que messieurs Cohen et Legrand, au-delà d'un simple rendez-vous politique avec des cadres du Parti socialiste, avaient plus ou moins échafaudé des plans pour nuire à la candidature de Rachida Dati à la mairie de Paris.

Selon vous, est-ce qu'il n'aurait pas fallu, vu cette jurisprudence et dans ce cadre, que Radio France, de la même façon, suspende à titre conservatoire Patrick Cohen et Thomas Legrand, dans la lignée de la décision prise à l'époque pour Jean-François Achilli ?

M. Jean-Philippe Baille. Si je peux me permettre, monsieur le rapporteur, il ne faut pas tout mélanger. Il convient de replacer le cas auquel vous faites référence, celui de monsieur Achilli, dans son contexte.

Lorsque j'étais à la tête de l'information de Radio France, j'avais édicté un certain nombre de règles car nous avions vécu auparavant un certain nombre de conflits d'intérêts impliquant des journalistes. Ces règles imposaient, pour chaque collaboration extérieure, de solliciter l'assentiment de la direction. À chaque fois que j'avais à répondre à de telles demandes, chaque fois qu'un journaliste devait animer une table ronde à laquelle participait un responsable politique, je le lui refusais, quel qu'il soit. Il y avait aussi une règle qui était de ne pas faire de *media training*. C'est dans ce cadre qu'une enquête a été menée sur le cas dont vous parlez et qui a été gérée ensuite par les ressources humaines.

J'ai regretté cette issue, car le journaliste en question était important pour la rédaction ; c'était quelqu'un avec qui j'avais de bons rapports et qui est, de mon point de vue, un bon journaliste. Mais il y avait des règles et il fallait les respecter.

Je ne considère pas, même si je le connais moins et que ce n'est pas à moi de répondre parce que je n'étais pas en responsabilité, que le cas de Thomas Legrand et Patrick Cohen soit similaire. En tout état de cause, je ne suis pas assez au courant pour pouvoir répondre plus précisément à votre question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour vos réponses et vos clarifications, mais des soupçons de connivence avec des responsables ou des partis politiques ne mériteraient-ils pas la même attention, le même égard et la même sanction à titre conservatoire ?

Ça fait beaucoup réagir. Beaucoup se sont souvenus de la suspension à titre conservatoire de monsieur Achilli, qui a dû quitter Radio France. Patrick Cohen est présent sur les antennes de France Inter le matin et sur France Télévisions. Il n'y avait pas que des soupçons : il y a eu quand même un certain nombre de preuves, notamment vidéo, où on pouvait voir que lors de ce rendez-vous, il y avait des plans avec des dirigeants du Parti socialiste pour nuire à la candidature de Rachida Dati.

Ne pensez-vous pas que la légitimité de l'audiovisuel public est parfois attaquée en raison d'une sorte de deux poids, deux mesures, c'est-à-dire que les sanctions seraient beaucoup plus lourdes quand elles concernent un certain camp politique, et nettement plus légères quand elles en concernent un autre ? Ne pensez-vous pas qu'il faudrait harmoniser l'échelle des sanctions en interne chez France Télévisions et chez Radio France ?

M. Jean-Philippe Baille. Je pense qu'elles sont harmonisées. Après, c'est au cas par cas qu'il faut juger. Encore une fois, je ne suis pas compétent pour dire ce qu'il en était concernant le cas Thomas Legrand et Patrick Cohen ; je crois d'ailleurs que la présidente de Radio France vous a répondu très précisément sur ce sujet.

Vous parlez de connivence, mais les règles édictées portent sur les conflits d'intérêts avérés. Il est de notoriété publique que les journalistes politiques et les éditorialistes, tout comme nous, patrons de l'information, rencontrons régulièrement des responsables politiques, parce que des discussions doivent avoir lieu pour organiser un débat, prévoir une invitation ou ne serait-ce que pour connaître un peu la situation politique des uns et des autres.

J'ai vu ce qui avait été fait et ce qui avait pu ressortir sur les réseaux sociaux concernant cette affaire. Je crois avoir compris que les deux intéressés contestaient l'intégralité ou, sinon l'intégralité, du moins la partialité de ce qui était revenu. Je ne suis pas allé plus loin car, je le répète, ils ne sont pas sous ma responsabilité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant de changer de sujet, confirmez-vous qu'à votre départ, conformément à la charte éthique, plus aucun journaliste des radios publiques ne pratiquait ce que l'on appelle des ménages, c'est-à-dire travaillait ou faisait du *media training* pour des responsables politiques ou d'entreprise ? À votre connaissance, ces pratiques qui ont eu cours pendant des années – des sociétés de conseil en communication nous ont expliqué que des dizaines de journalistes du service public facturaient des prestations à des entreprises privées ou à des personnalités publiques pour arrondir leurs fins de mois, et, selon nos informations, Jean-François Achilli a effectivement fait du *media training* – étaient-elles terminées à votre départ ?

M. Jean-Philippe Baille. À ma connaissance, oui. Le cas de Jean-François a été médiatisé, si je puis dire, mais d'autres cas ont aussi été sanctionnés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question suivante s'adresse à celui d'entre vous qui souhaitera y répondre. Cette commission d'enquête traite de la neutralité de l'audiovisuel public – d'où les questions que je viens de vous poser, monsieur Baille. J'aimerais vous faire réagir aux propos tenus par l'ancien présentateur de *Complément d'enquête*, monsieur Cardoze, que nous auditionnerons juste après vous cet après-midi. Le 21 septembre 2023, il dressait un constat particulièrement accablant du manque de neutralité qui aurait cours sur le service public. Je le cite : « *France Télévisions aujourd'hui n'est plus, à mon sens, un groupe public neutre […]. Si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour libérer un certain nombre de journalistes à France Télévisions qui me disent "ce n'est plus possible, on est dirigés par des idéologues"* ».

Partagez-vous ce constat ? Qu'est-ce qui, selon vous, a pu faire dire à Jacques Cardoze que la neutralité n'était pas un principe communément respecté chez France Télévisions ? Lors de vos années d'expérience dans ce groupe, pour ceux d'entre vous qui y ont travaillé, avez-vous pu constater des entorses répétées à ce principe de neutralité et, au-delà, aux principes d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme ?

M. Laurent Guimier. Je peux répondre pour la période qui me concerne, soit les deux ans et quelques mois durant lesquels j'ai dirigé l'information de France Télévisions. Cette expérience et le regard que je porte sur cette période m'amènent à dire que Jacques Cardoze exagère. La neutralité d'une rédaction s'observe sur les antennes ; elle se calcule et s'évalue, par les temps de parole, évidemment, mais aussi par l'intensité de ce que le public renvoie et, parfois, notre capacité à mesurer la confiance qu'il nous témoigne. En l'occurrence, je peux le dire : nous l'avons fait.

Une rédaction est constituée d'individus qui ont leur propre vie, leurs engagements et leurs passions – qui ne sont pas forcément tristes, mais sont parfois politiques, associatives ou autres. Le rôle d'un dirigeant de l'audiovisuel public et d'un directeur de l'information est de faire en sorte que tout cela reste en dehors des antennes et de la vie de la rédaction. J'ai tendance à penser, pour l'avoir vécu à France Télévisions comme dans des rédactions privées, que c'est affaire d'organisation, de règles, de transparence que nous devons à nos téléspectateurs, mais d'abord de règlement interne et, pour le dire de façon plus simple et plus crue, de management.

Lorsque l'on observe, que ce soit sur les réseaux sociaux ou dans un comportement, quelque chose qui semble de nature à altérer la confiance du public sur cette question de la neutralité, on agit : on convoque, on râle, on sanctionne quand il le faut. En l'espèce, généraliser ce que décrit Jacques Cardoze comme étant le comportement total, assumé et volontaire d'un collectif me semble aujourd'hui totalement erroné.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Au-delà du cas de Jacques Cardoze, de nombreux – ou au moins certains – journalistes ou présentateurs quittent le service public et, une fois partis, dénoncent avec plus ou moins de vigueur ce qu'ils qualifient de biais idéologiques.

Pourquoi assiste-t-on à de telles sorties de la part d'anciens présentateurs ? Comment expliquer de tels propos ? Cela tient-il à un biais au sein des rédactions ? Je vous laisse préciser la question, monsieur le rapporteur, pour que nous allions au bout du sujet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais éclairer cette question par un fait récent qui, je pense, a suscité l'indignation légitime de beaucoup de Français. C'était le 15 mars dernier, on était sur le plateau de France Info TV – c'est l'une des soirées, je pense, où il y a eu le plus d'auditeurs : la soirée électorale du premier tour des élections municipales. Nathalie Saint-Cricq, grande figure de l'audiovisuel public, journaliste de France Info TV, a surnommé Éric Ciotti « Benito », en référence au dictateur fasciste italien, quand son micro était ouvert – visiblement, elle s'en est défendue en disant qu'elle pensait que son micro était fermé, mais je ne suis pas sûr que cela l'excuse pour autant –. Elle a ensuite présenté ses excuses, mi-goguenarde, mi-gênée. Elle a qualifié ses propos de déplacés tout en évoquant dans la presse « *une connerie* » et en affirmant qu'il s'agissait d'un surnom utilisé à l'Assemblée nationale, ce qui, je peux vous l'assurer, est absolument faux – monsieur Ciotti n'est absolument pas surnommé de cette façon-là. Encore une fois, c'est une ficelle d'excuse qui me paraît quasiment aussi fallacieuse que mensongère.

La direction de France Télévisions l'a suspendue d'antenne pour une durée d'une semaine seulement. À nouveau, on parle d'entorse au principe de neutralité et d'exigence que les journalistes sur le service public ne soient pas des militants et fassent preuve de distance avec des idées et des commentaires politiques. Est-ce que vous avez vraiment l'impression qu'aujourd'hui, le service public de l'audiovisuel, et surtout France Télévisions, est vacciné contre ce type de comportement militant qui pourrait porter atteinte aussi bien à la qualité qu'à l'honnêteté de l'information qui y est diffusée ?

M. Thierry Thuillier. Je veux parler de deux choses. La première, c'est le cas précis de Nathalie Saint-Cricq, que je connais bien, donc je ne crois pas du tout qu'elle ait dit quelque chose par militantisme. Je vous le dis. D'ailleurs elle s'en est excusée, elle l'a reconnu, je pense que c'est nul et non avenu de le dire en plateau. Elle le sait. Mais ce n'est certainement pas par militantisme, pour bien la connaître – on a passé quelques années à travailler ensemble.

Pour ce qui concerne la neutralité ou ce que vous appelez les dérives, j'en reviens toujours à un principe. Je vais vous parler de mon expérience à la tête des rédactions de France Télévisions. Ça a duré cinq ans et en cinq ans, il s'est passé beaucoup de choses. Lorsqu'une direction est volontariste – c'est-à-dire, comme le disait Laurent, qu'elle convoque et qu'elle sanctionne –, je peux vous dire qu'on a un petit peu moins de dérives et de dérapages. Encore faut-il le faire, au risque de se voir qualifier – je l'ai été – de brutal, d'autoritaire, etc. Mais c'est ainsi qu'on est responsable. Face à une communauté humaine de journalistes ou de techniciens où sont commis des erreurs, des dérapages ou des faits qui ne correspondent pas à ce que doit être l'information – pas seulement sur le service public, d'ailleurs, mais d'une manière générale –, qui doit être délivrée de la manière la plus plurielle et la plus honnête possible, on n'a pas le choix : il faut être à la tâche tous les jours et rester attentif pour les corriger.

Donc moi, je n'ai pas couvert, en tout cas je n'ai pas eu le sentiment, à l'époque où j'étais en charge des rédactions de France Télévisions, qu'elles étaient biaisées. On m'a fait beaucoup de reproches, mais pas celui-ci. Encore une fois, comme nous le disions tout à l'heure, c'est quand même beaucoup une affaire de management et de directives assez claires.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Chabot, j'ai une question pour vous. Ce sera pour vous l'occasion de répondre sur la dimension de neutralité. Je pense que vous connaissez l'importance du rôle d'arbitre de France Télévisions, notamment à l'approche de périodes électorales. Les thèmes abordés lors des journaux télévisés, en particulier sur France 2, sont censés parler à tous les Français et refléter les opinions de l'intégralité des téléspectateurs.

C'est sous votre direction que Marie Drucker, épouse de François Baroin, et Béatrice Schönberg, épouse de Jean-Louis Borloo, ont quitté la présentation du *20 heures* de France 2 après la nomination de leurs conjoints au Gouvernement – c'était en 2005 et 2007 –, puisque vous avez été directrice de l'information de France Télévisions de 2004 à 2010. Ces décisions s'inscrivaient dans les pas d'une forme de jurisprudence Anne Sinclair : quelques années auparavant, en 1997, à la suite de l'entrée de son mari Dominique Strauss-Kahn au gouvernement, celle-ci avait démissionné de l'émission *7 sur 7*, qui était pourtant diffusée sur une chaîne privée.

Cette jurisprudence s'est encore durcie puisque le 23 novembre 2010, après l'annonce de la candidature d'Arnaud Montebourg à la primaire du Parti socialiste – ce n'était même pas encore l'élection présidentielle –, Audrey Pulvar avait été immédiatement suspendue de son émission politique sur iTélé, qui était aussi une chaîne privée.

Pensez-vous que si vous étiez toujours à la tête de l'information chez France Télévisions, à douze mois d'une élection présidentielle majeure, Léa Salamé – qui est la compagne d'un candidat putatif et de plus en plus assumé – pourrait rester à la tête du *20 heures* ? Je pose la question sachant que vous avez pris, durant votre mandat, deux décisions fortes pour prévenir tout conflit d'intérêts, notamment politique, et toute rupture du principe de neutralité.

Mme Arlette Chabot. Je dis d'abord une chose sur Nathalie Saint-Cricq : on ne mène pas une telle carrière professionnelle sans faire preuve d'une impartialité totale et d'une rigueur complète. On peut un jour dire, je reprends son mot, une « *connerie* » ; après trois heures et demie d'antenne, on est un peu fatigué et on plaisante. Mais ce n'est en aucun cas une prise de position politique, évidemment. Elle a été sanctionnée, elle a accepté cette sanction, elle s'est excusée ; je crois qu'il ne faut pas aller plus loin et chercher d'autres conflits.

Au sujet des petits dérapages, là encore, je suis d'accord avec Thierry Thuillier. Moi aussi, j'ai été accusée d'être une directrice autoritaire parce que je ne laissais rien passer. Quand je considérais qu'un sujet, un reportage, un commentaire ou une enquête ne correspondait pas à la rigueur – j'utilise beaucoup ce mot – que nous devons tous avoir dans l'exercice de ce métier, je n'hésitais jamais à dire ce que je pensais à l'auteur de la formule ou du reportage, parce que je considère que, encore une fois, le service public doit être d'une totale rigueur.

En ce qui concerne les autres cas, qui sont totalement différents, j'ai seulement eu à gérer celui de Béatrice Schönberg. Vous savez, c'est très difficile pour une journaliste qui a mené une carrière là aussi irréprochable qu'on lui dise un jour : « ben écoute, tu es mariée avec quelqu'un qui va entrer au Gouvernement, il faut que tu t'en ailles parce que d'un seul coup, on va considérer que tu es d'une partialité totale ». Elle n'est pas partie tout de suite ; elle a continué à travailler, mais je peux vous dire qu'elle était extrêmement surveillée par une partie de la rédaction et par des personnes extérieures. C'était du mot à mot chaque week-end pour elle, c'était un enfer pour tout le monde. Elle n'a jamais dérapé. Il est simplement arrivé un moment où les circonstances politiques ont fait qu'elle a compris et que moi comme la présidence de France Télévisions nous avons considéré que l'exercice devenait difficile.

S'agissant d'une candidature à l'élection présidentielle, je pense que tant que la personne n'est pas encore candidate, il faut attendre un peu avant de décider de mettre quelqu'un à l'écart, bien entendu. Et ça, c'est la responsabilité. En ce qui me concerne, j'ai pris mes responsabilités en mon temps, tout comme la présidence de France Télévisions. Cette décision relève de la responsabilité personnelle des dirigeants.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez : « *on a considéré que l'exercice devenait difficile* » en parlant de Mme Schönberg, qui a quitté la présentation du *20 heures* de France 2 après la nomination au gouvernement de Jean-Louis Borloo, dont elle partageait la vie.

Près d'un an avant une élection présidentielle importante, ne pensez-vous pas que, étant donné la situation de Léa Salamé, l'« *exercice* » d'animation d'un journal de *20 heures* du service public devient de plus en plus difficile ?

Nous avons entendu Delphine Ernotte, nous avons entendu Léa Salamé nous dire : « *le jour où Raphaël Glucksmann présentera sa candidature à la présidentielle, là, je me déporterai* ». Mais si ce jour arrive seulement un ou deux mois avant cette élection, est-ce que vous n'avez pas l'impression que l'« *exercice* », pour reprendre vos propos, deviendra tellement difficile pour elle, pour les équipes du *20 heures*, pour la direction de l'information et pour tout le service public qu'un principe de précaution devrait s'appliquer pour prévenir des cas, peut-être, de rupture de la neutralité, et qu'il vaut mieux passer la main sous peine de jeter un soupçon – pas forcément légitime – sur l'information du service public ?

Mme Arlette Chabot. Le mot « sagesse » a beaucoup été utilisé. Je crois à celle des journalistes d'expérience – en l'occurrence de Léa Salamé. Elle connaît parfaitement son métier. Elle n'a sans doute pas envie d'abîmer son image. Je pense qu'une date s'imposera : c'est évidemment la déclaration de candidature. Mais peut-être se convaincra-t-elle elle-même qu'il faut le faire plus tôt, afin de protéger son image mais aussi sa chaîne. Il en est de même pour les responsables de celle-ci. Il y a un moment où l'on peut comprendre qu'il vaut mieux arrêter, parce qu'exercer son métier devient difficile et compliqué.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La notion de sagesse peut vous sembler adaptée, mais nous sommes les garants du respect des règles posées en 1986 – le pluralisme, l'indépendance, l'impartialité et l'honnêteté. Or il existe une crise de confiance des Français vis-à-vis des médias et des journalistes. Dans le monde de suspicion généralisée dans lequel nous vivons – l'ère du soupçon –, la sagesse suffit-elle ? Ne faudrait-il pas établir des règles précises, par exemple en prévoyant, dans le type de cas que nous évoquons, que le journaliste doit se déporter un an avant une élection présidentielle ? Cela permettrait en outre d'éviter des décisions différentes selon les individus.

Mme Arlette Chabot. Il y a une règle très simple : s'en tenir à la déclaration officielle de candidature. On ne va pas faire partir une journaliste un an ou deux ans avant une élection présidentielle parce qu'elle est l'épouse ou la compagne de quelqu'un qui est susceptible d'être candidat.

Encore une fois, j'ai parlé de sagesse parce que la situation peut devenir inconfortable avant même l'annonce d'une candidature. Béatrice Schönberg a continué à présenter le journal alors que son mari était ministre. Il y a eu un moment où ça n'était plus tenable, même s'il n'y avait absolument rien à lui reprocher – elle avait continué à travailler avec la même impartialité.

Retenons la règle de la date de candidature, sans quoi ça va être un peu n'importe quoi. Heureusement qu'il n'y a pas plus d'hommes politiques ayant épousé une journaliste car, au vu du nombre de candidats potentiels, il n'y aurait plus grand monde pour présenter les journaux télévisés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Près de 3 000 journalistes sont employés par France Télévisions…

Mme Arlette Chabot. Je plaisantais.

M. Charles Alloncle, rapporteur. …, on peut donc trouver des personnes capables d'animer le journal de 20 heures. Le joker de Mme Salamé, monsieur Marteau, bénéficie de très bonnes audiences.

Une question à monsieur Pujadas, parce que je voudrais éviter tout procès en misogynie : si vous aviez été le compagnon de Marine Le Pen en 2016, à un an d'une élection présidentielle importante, pensez-vous vraiment que vous auriez pu continuer à présenter le journal de 20 heures de France 2 ?

M. David Pujadas. Je pense que je n'aurais pas pu le présenter. Mais il y a une différence qui ne vous échappe pas : Marine Le Pen avait déjà été candidate et elle était présidente d'un parti qui allait naturellement la désigner comme candidate. D'une certaine manière, sa candidature ne faisait aucun doute.

En vérité, il est difficile de parler de principe de précaution. Où commence cette précaution ? On peut en effet considérer que l'élection présidentielle est importante. Mais la précaution pourrait s'appliquer dès qu'une journaliste vit avec un homme qui exerce un mandat politique.

Continuons avec l'exemple de Raphaël Glucksmann. Quand Léa Salamé l'a connu, il était peut-être en train de devenir un homme politique, mais il n'était pas encore représentant français au Parlement européen et n'avait aucun mandat, alors qu'elle-même avait déjà entamé une carrière de journaliste. Si l'on retenait le principe de précaution, on pourrait être amené à l'appliquer à un très grand nombre de cas. On pourrait considérer qu'il existe un conflit d'intérêts dès que le conjoint est un homme public, voire un chef d'entreprise. C'est la raison pour laquelle il faudra fixer une règle, qui sera forcément très critiquée. La question est légitime.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quelle serait la bonne règle selon vous ?

M. David Pujadas. Il ne me paraît pas aberrant que ce soit à partir du moment où il y a candidature à une élection, en l'occurrence présidentielle. Cette règle est bien sûr imparfaite et contestable, mais dans ce domaine, toute règle l'est.

Pour connaître Léa Salamé, et au vu de son existence publique, de sa façon de raisonner et de concevoir la politique, avec beaucoup plus de questions que de réponses, beaucoup plus de doutes que de certitudes, je n'ai aucun doute sur le fait qu'elle est bien souvent en désaccord avec son conjoint, et qu'elle ne peut en aucun cas être réduite à cette relation, mais ça, à la limite, c'est une considération humaine. Pour ce qui est de la règle, celle dont j'ai parlé existe et elle me semble la moins mauvaise possible.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Lors de l'audition de Léa Salamé, j'ai rappelé très fermement que, comme toutes les femmes de ce pays, elle menait sa carrière de manière autonome par rapport à son conjoint. Il n'en reste pas moins qu'elle est mariée à un chef de parti. C'est la raison pour laquelle nous essayons de trouver la bonne règle. Faut-il retenir la déclaration de candidature ou bien le fait de vivre avec un chef de parti ? Vous parlez d'un « *exercice difficile* ». Je pense que ce sont des questions importantes.

M. David Pujadas. Elles le sont.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il ne s'agit pas de mener une chasse aux sorcières ou de contribuer au soupçon généralisé, mais il faut être très prudent en raison de la fragilisation de la relation de confiance entre les Français et les médias. Les liens entre les responsables politiques et les acteurs de la scène médiatique peuvent alimenter les soupçons. Par-delà nos sensibilités politiques, avec le rapporteur et les membres de cette commission d'enquête, nous essayons de trouver les bonnes règles, qui garantiraient d'éviter toute forme de conflit d'intérêts ou de suspicion.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai deux dernières questions sur la neutralité. J'ai découvert dans l'hebdomadaire *Marianne* un sondage Ifop qui date du 12 juin 2024, où on apprenait qu'il y avait seulement 15 % des téléspectateurs du JT de France 2 qui avaient voté pour la liste soutenue par le Rassemblement national aux dernières élections européennes, soit deux fois moins que la moyenne des Français. Et au contraire, on voyait que 26 % des téléspectateurs du JT de France 2 avaient voté pour la liste conduite par Raphaël Glucksmann, soit, cette fois-ci, plus de deux fois plus que la moyenne des Français. Pour résumer, proportionnellement à leur poids électoral, le JT de France 2 intéresse quatre fois plus les électeurs socialistes que ceux du Rassemblement national. Si on compare avec le JT de TF1, on voit que 44 % de ses téléspectateurs avaient voté pour la liste soutenue par le Rassemblement national aux européennes de 2024 mais que seuls 7 % d'entre eux avaient voté pour la liste conduite par Raphaël Glucksmann.

L'un de vous l'a évoqué en propos liminaire, il existe une forme d'archipélisation assez inquiétante du paysage de l'audiovisuel, qui est d'ailleurs initiée par les politiques : ils sont de plus en plus nombreux à refuser d'aller répondre à des interviews sur certaines chaînes, notamment privées ; d'autres politiques refusent de répondre à des questions, par exemple de journalistes de médias de presse écrite. On assiste vraiment, je pense, à cette archipélisation, là où la légitimité du service public devrait être au contraire de constituer une agora où tous les responsables politiques pourraient débattre entre eux, à condition d'ailleurs que les journalistes respectent strictement les principes de neutralité, d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme.

Comment expliquer, vous qui avez été aux manettes, si j'ose dire, sur le service public, cette tendance à l'archipélisation, à laquelle n'échappe pas le service public, ce dernier ne réussissant pas à faire converger et à faire communion entre toutes les tendances politiques pour ressembler parfaitement aux Français ?

M. David Pujadas. Honnêtement, nous nous posons tous cette question. Mais la réponse n'est pas si évidente. Prenons le journal de Léa Salamé, puisqu'on parle d'elle. On peut le critiquer, mais tout le monde souligne qu'il a en tout cas permis de faire revenir tous les invités politiques au *20 heures*, y compris les dirigeants du Rassemblement national. C'est un fait.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Y compris la droite…

M. David Pujadas. Je n'ai pas de souvenir précis d'un sondage comme celui que vous mentionnez lorsque je présentais le *20 heures*, mais le service public, presque par nature, par essence, parce qu'il s'appelle « service public », attire davantage un public de gauche qu'un public de droite. C'est presque lié à son statut. Nous connaissons tous des gens qui, quel que soit le présentateur ou l'orientation éditoriale du *20 heures*, privilégient le service public par rapport à la télévision privée, justement parce qu'elle est privée. Ce biais existe indépendamment du présentateur ou de la ligne éditoriale adoptée.

J'ajoute que le public qui consomme de l'information et qui regarde les JT, sociologiquement, porte plus à gauche. Nous le savons tous. On peut le regretter, mais c'est la vérité.

M. Laurent Guimier. J'ai vu ce sondage. Sans être un spécialiste des statistiques, je pense qu'il ne faut pas forcément établir un lien de cause à effet entre la popularité ou l'impopularité que recueille un journal et l'appartenance à tel ou tel type de communauté.

Lorsqu'on essaye d'évaluer la confiance envers le service public et la neutralité de celui-ci, il faut aussi regarder la confiance accordée par les Français à tel ou tel média. En l'espèce, l'audiovisuel public reste plus populaire et les Français lui accordent majoritairement leur confiance, ce qui peut paraître contre-intuitif à certains. Il faut garder ce point à l'esprit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans le même numéro de *Marianne*, on pouvait lire une interview intéressante de Jérôme Fourquet, qui interprétait le sondage. Il constatait que le JT de France 2 est privilégié par la gauche progressiste, mais aussi par les citoyens d'une sensibilité similaire à celle du Président de la République. Cela s'explique notamment par les angles retenus et les thèmes traités, qui correspondent aux attentes informationnelles des urbains et à leur univers mental.

Comment se fait-il que, malgré un investissement utile par France Télévisions de 600 millions d'euros par an pour entretenir un réseau régional de proximité – à la différence d'ailleurs d'un certain nombre de groupes privés –, le journal de 20 heures et les JT de France 2 finissent au bout du compte par s'adresser davantage à un public urbain qu'au public de la périphérie et des territoires ? N'est-ce pas un échec de la mission principale de France Télévisions, notamment au vu du niveau des investissements consacrés aux réseaux régionaux ?

M. Laurent Guimier. D'abord, c'est l'avis de Jérôme Fourquet. C'est son opinion. Ensuite, le *20 heures* doit-il épouser, incarner et, au fond, écraser l'ensemble des discours que nous tenons sur l'évolution des usages, sur les moyens dont nous disposons et sur ce que nous produisons au sein de l'audiovisuel public pour informer les Français ? Nous avons pensé l'information de service public à France Télévisions sur différentes chaînes et pour tous les publics.

Quand 40 millions de Français s'informent chaque mois sur France 2, sur France 3, sur France Info, sur les supports digitaux et les réseaux sociaux de l'audiovisuel public, il est impossible de dire que la popularité dudit service public tient sur une tête d'épingle. Il s'adresse à tous les Français et tous se réfèrent à lui, s'informent et, encore une fois, pensent qu'il a une place importante dans le concert démocratique.

Quand on est sur des masses de cette nature qu'il ne faut jamais oublier – j'ai évoqué 40 millions de Français, et lors de la campagne présidentielle de 2022, 20 millions de Français regardaient chaque semaine les émissions politiques –, il est impossible de dire que le service public ne s'adresse qu'à des *aficionados* ou aux fans de tel ou tel parti.

M. Thierry Thuilier. Il ne faut en effet pas oublier le réseau de France 3. Lorsque je dirigeais les rédactions de France Télévisions, nous avions en tête une stratégie complémentaire. Si l'on considère le service public comme quelque chose d'homogène et que le *20 heures* fait la même chose que les stations régionales, je ne vois pas l'intérêt d'avoir des rédactions différentes.

J'estimais que l'ancrage local de France 3 Régions était extrêmement important et, pour le coup, d'utilité publique. Il correspondait à la singularité de l'information locale par le service public – n'est-ce pas, cher Laurent Guimier ? Ces réseaux coûtent cher à entretenir parce qu'ils ont besoin d'être financés, mais ils sont un service de base du service public. Lorsque je me déplaçais, on me disait souvent que la rédaction locale de France 3 était comme le bureau de poste. Les gens l'appelaient pour avoir des informations très concrètes. Il ne faut donc pas considérer le *20 heures* comme le seul porte-étendard.

Et c'est aussi un peu la même chose pour TF1, dont l'objectif est de parler à tous les Français. Nous sommes surreprésentés dans les petites villes, les villes moyennes et dans les zones rurales – c'est-à-dire là où vit la majorité des Français –, et nous sommes un peu moins représentés chez les urbains et dans les centres-villes. Mais nous n'avons pas bâti LCI comme un reflet exact de TF1. Nous avons voulu que cette chaîne soit complémentaire de TF1, dans le cadre d'une une stratégie globale. Il ne faut pas s'étonner que le *20 heures* s'adresse à un public plus urbain.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je reviens sur le *20 heures*, pour aller au bout de ce sujet. Laurence Bloch a posé une question assez vertigineuse et en même temps fondamentale en prenant l'exemple de France Inter. Il existe une tension sans doute inhérente à l'audiovisuel public, aussi bien pour la radio que pour la télévision : d'un côté, on demande à ses journaux télévisés d'être impartiaux – je n'aime pas le terme de neutralité, car il ne correspond à aucune obligation légale et n'est pas adapté –, de l'autre, on veut des lignes éditoriales marquées afin d'exister dans un paysage audiovisuel concurrentiel, notamment en raison des plateformes et des réseaux sociaux.

Comment résoudre ce paradoxe entre, d'une part l'exigence d'impartialité et de pluralisme total, d'autre part la volonté de résister à la concurrence en retenant des lignes éditoriales ou des angles particuliers, singulièrement en ce qui concerne le JT ?

M. Thierry Thuilier. Vous savez que nous sommes régulés par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM), notamment s'agissant du pluralisme. Il ne s'agit pas de fixer une ligne éditoriale des journaux qui s'éloignerait des règles, notamment pour le *20 heures*.

Je ne dis pas pour autant qu'il ne faut pas de ligne éditoriale. Nous avons besoin d'une identité, d'un positionnement. Celui de TF1 consiste à être au milieu des Français et à répondre à leurs préoccupations, quel que soit le lieu où ils vivent ou leur origine. C'est ainsi que nous avons bâti cette identité et que nous la renforçons. Lorsque nous étions à France 2 avec David Pujadas, nous ne nous disions pas que nous travaillions pour les urbains ou les CSP+. Nous ne segmentions pas la population française, nous voulions nous adresser au plus grand nombre.

Il se trouve que, pour des raisons sociologiques et d'affinités, la gauche regarde plutôt le service public. Des catégories de population se tournent plus massivement vers lui que vers le privé. Mais je ne crois pas que ce soit forcément le résultat d'un choix éditorial des *20 heures*. Ces journaux sont encore un lieu d'écoute familiale partagée et non de segmentation.

Il est vrai qu'on n'y trouvera pas le bruit et la fureur que vous pouvez voir de temps en temps sur les chaînes d'information, qui, elles, segmentent. Il ne faut pas se leurrer : ces chaînes sont une succession de niches. Si 4,5 millions de personnes regardent les journaux de TF1, l'audience de LCI, BFM TV et des autres chaînes est comprise entre 200 000 et 300 000 personnes par quart d'heure. Les proportions et l'objet ne sont pas les mêmes.

Les journaux télévisés s'adressent au plus grand nombre. Ils ont certes leur personnalité et leur identité, mais je ne crois pas qu'on puisse dire qu'il faut une ligne éditoriale particulière pour exister parmi une offre d'information pléthorique.

M. David Pujadas. Je suis persuadé qu'il faut des lignes éditoriales fortes, car un journal doit être reconnaissable et identifié. Mais qu'une ligne éditoriale soit marquée ne signifie pas qu'elle recoupe le clivage droite-gauche.

Pour prendre un exemple, une ligne éditoriale marquée peut consister à être vigilant sur un certain nombre de sujets. Par exemple, sur le sujet de l'entreprise, on peut très bien un jour dire : « attention, voilà une mesure qui nuit à la compétitivité, on demande à nos entreprises d'être performantes mais on les plombe de cette manière-là », et, le lendemain, dire que, honnêtement, les dividendes et la rémunération que se verse tel dirigeant sont… Je ne veux pas employer un terme moral comme « indécents », mais, en tout cas, ne correspondent pas à quelque chose de raisonnable et doivent être critiqués. Une fois vous êtes pro-entreprise, l'autre non, mais vous pouvez revendiquer une même ligne éditoriale – un tempérament éditorial, en fait, mais qui ne correspond pas, encore une fois, au clivage droite-gauche.

Mme Arlette Chabot. C'est le débat qui permet de contourner le problème. C'est une mission fondamentale du service public, même si je sais qu'il est de plus en plus difficile d'organiser la confrontation. Elle permet à des positions radicalement différentes de s'exprimer.

Il n'existe plus de rendez-vous régulier pour cela. Comme David Pujadas, j'en ai animé un pendant très longtemps et je plaide pour qu'il y en ait de nouveau, car je pense que c'est essentiel. Ce rendez-vous permet à tous les Français de savoir que des gens vont discuter et échanger des arguments pour le bien commun.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avec le rapporteur, nous aurons peut-être l'occasion de reparler de France Info, puisque nous avons parlé d'identité, de positionnement et de ligne éditoriale. Des choses peuvent probablement être dites sur ceux de France Info, qui a du mal à exister, ou en tout cas à atteindre les mêmes audiences que les autres chaînes d'information.

Je donne désormais la parole aux représentants des groupes.

M. Philippe Ballard (RN). Je précise que j'ai été journaliste pendant quarante ans dans le service public et dans le privé. J'ajoute, pour être complètement transparent, que j'ai eu la satisfaction de travailler avec quatre des personnes qui sont devant nous. J'ai travaillé sur France Info, mais monsieur Baille n'y exerçait pas de responsabilités à l'époque. Voilà pour les présentations ; ça fait un peu réunion de famille, ce qui montre que l'ambiance peut être sympathique à l'Assemblée.

Nous avons auditionné les auteurs du rapport de la Cour des comptes. On connaît le coût de production de l'information pour TF1, pour le groupe Bertelsmann et pour BFM TV ; il est beaucoup plus élevé chez France Télévisions. Selon vous, qui connaissez son système de l'intérieur, pourrait-on faire la même chose avec beaucoup moins d'argent ?

Ma deuxième question concerne Léa Salamé, qui à mon sens est une bonne professionnelle. Son compagnon ne s'est pas déclaré candidat à la prochaine élection présidentielle, mais il a quand même été tête de liste aux élections européennes de 2024. Ce n'est pas anodin. N'y a-t-il pas là matière à réflexion ?

Enfin, Dieu sait si je suis attaché aux chaînes d'information en continu, mais on en compte quatre en France. N'y en a-t-il pas une de trop ? On sait qu'il n'y a que deux chaînes d'information, voire trois, dans beaucoup de pays européens comparables.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Tout d'abord, je ne suis pas complètement sûr de la pertinence de cette audition. Il est en effet un peu délicat de demander à des personnes qui ont occupé des fonctions au sein de l'audiovisuel public de prendre position sur les décisions de ses responsables actuels.

Néanmoins, je vais vous poser une question qui concerne votre époque, pour ainsi dire. Lors de son audition, Alexandre Kara a déclaré qu'il avait fermé tous les placards et qu'il n'y en avait plus. J'ai cherché à avoir quelques précisions sur ce point, mais je n'en ai pas eu. Beaucoup d'implicites et d'euphémismes sont dits à chaque fois que ce genre de sujet est abordé. Pourriez-vous indiquer, sans implicite ni euphémisme, si vous voyez de quoi il était question, et décrire précisément en quoi consistaient ces placards lorsque vous étiez à la direction de l'information ?

Madame Chabot, vous avez évoqué l'importance de la relation de confiance entre le président et le directeur de l'information, mais aussi l'évolution de la politique. Cette notion peut avoir deux sens : la politique d'information et la stratégie du groupe ou le résultat des élections. Pourriez-vous préciser votre propos ? Chacun comprendra qu'il serait problématique que la ligne du service public varie en fonction des résultats électoraux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette commission d'enquête traitant du pluralisme de l'information et du respect dans l'audiovisuel public de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, il me paraît tout à fait pertinent d'auditionner les anciens directeurs et directrice de l'information de France Télévisions et de Radio France, ainsi qu'un présentateur qui en a été l'une des figures importantes, mais chacun jugera de l'intérêt de cette audition.

Mme Violette Spillebout (EPR). Madame, messieurs, comme vous, nous sommes très attachés au service public, en particulier à celui de l'information, que vous représentez avantageusement. Ce service public est exigeant en matière de pluralisme, de transparence de production de l'information et de vérification. Plus que jamais, il doit être un point d'ancrage face à la polarisation très forte de l'information, y compris sur les réseaux sociaux et les plateformes. Malgré nos divergences, je crois que nous voulons tous un service public fort et de qualité.

Or plusieurs d'entre vous ont hoché la tête lorsqu'il a été question de la stabilité de l'actionnaire, sans y revenir ensuite. Comme l'a relevé le président, cet actionnaire est l'État. Estimez-vous que les changements de gouvernement et de choix ont affecté la gestion et le management lorsque vous étiez des responsables de l'audiovisuel public, avant même les projets actuels de fusion et de *holding* ? Considérez-vous que ces changements ont une part de responsabilité dans les problèmes financiers ou de pérennité de l'audiovisuel public ? Comment faire pour sécuriser un audiovisuel public fort et doté de financements importants dans un contexte politique instable et compliqué ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Mes questions portent sur l'honnêteté et sur l'indépendance.

Je commence par celle sur l'honnêteté. Vous avez dit quelque chose de très intéressant, monsieur Pujadas, en exprimant votre fierté d'avoir animé un journal que l'on copie plutôt qu'il ne copie. On assiste à l'émergence d'une chaîne d'information continue dont le tempérament d'extrême droite est très affirmé, puisqu'il y est fait sans arrêt un parallèle entre islam, immigration et insécurité – les « trois i ». Cette chaîne impose son cadrage et son narratif de certains faits. L'exemple le plus récent est constitué par les attaques racistes dont a été et continue d'être victime le nouveau maire de Saint-Denis. Certains sous-titres à l'antenne mentionnent des propos « *jugés racistes* ». Or il s'agit de propos racistes. Comment faire pour résister à la forme d'emprise que ce média exerce sur les autres chaînes ? Y avez-vous réfléchi ? Considérez-vous qu'il faut essayer de garder une ligne éditoriale qui ne copiera pas le sensationnalisme de cette chaîne ? De fait, on en parle beaucoup parce que les propos qui y sont tenus sont décriés, choquent et sont intensément commentés, notamment sur les réseaux sociaux. Comment fait-on pour être vigilant face à ce type d'influence ?

Ma seconde question concerne l'indépendance. Vous avez parlé de pressions externes. J'aimerais que vous en donniez des exemples et que vous nous indiquiez comment y mettre un terme – pour que cela soit bien clair, je parle des pressions politiques.

M. Thierry Thuilier. Je vais essayer de répondre aux questions dans l'ordre, en commençant par celles de Philippe Ballard.

On peut produire moins cher, mais il ne faut pas oublier les contraintes et les obligations qui pèsent sur l'information du service public. J'ai parlé du réseau local de France 3 : au cours de ma carrière, il m'est arrivé de vouloir réduire la taille de certains de ses bureaux locaux, dans le cadre d'une décision d'entreprise. Je suis au regret de devoir dire que nous avons reçu une volée de bois vert des élus locaux. Il ne nous a donc pas été possible d'adapter la répartition des effectifs de notre réseau régional, ce qui a rendu impossible une gestion comme celle que je fais tous les jours sur TF1, où je suis libre de décider d'adapter mes dispositifs.

On peut donc produire moins cher, mais il y a beaucoup de contraintes. Parmi celles-ci figurent les bureaux permanents à l'étranger, qui existent depuis de très nombreuses années et dont on peut débattre. Je pense que si on annonçait que France Télévisions va fermer son bureau à Washington, il y aurait là aussi une volée de bois vert. Je ne dis pas qu'il faut le faire. Je dis simplement qu'il faut tenir compte de cette réalité.

Ensuite, il est possible de réviser sans susciter trop d'émotion un certain nombre de critères de production de l'information, notamment lorsque celle-ci est destinée à être consommée de manière non linéaire. À TF1, nous avons des équipes de deux personnes, plus rarement de trois. Nous avons des journalistes reporters d'image (JRI) qui sont à la fois cameraman, monteur et droniste. Comme c'est désormais le cas dans la matinale, il n'y a plus forcément de scripte en régie. Ces évolutions ont demandé beaucoup de dialogue et nous avons mis un certain nombre d'années pour atteindre l'objectif de redéploiement de nos équipes. Voilà quels sont les leviers. Est-ce que cela changerait profondément le visage du service public ? Je n'en suis pas certain compte tenu des éléments dont je vous ai fait part.

J'en viens aux chaînes information. Je suis obligé de relever que la part d'audience de LCI était de 0,2 % quand je suis arrivé en 2016. C'est à cette époque que France Info a été lancée. L'audience totale des chaînes d'information représentait alors entre 2 et 3 %. Elle s'est élevée à 11,2 % au mois de mars de cette année. Leur équilibre économique reste fragile, je n'en disconviens pas, mais je dois constater que leur marché s'est agrandi d'une manière assez

contre-intuitive. On assiste à une baisse tendancielle structurelle des chaînes généralistes et à une augmentation des chaînes d'information en linéaire, ce qui montre l'existence d'un public. J'aurais donc tendance à dire qu'il n'y a pas trop de chaînes d'information. Je trouve par ailleurs que chacune a plus ou moins trouvé son positionnement.

Je reviendrai par la suite à la question sur CNews, la résistance et l'« *emprise* » – c'était votre mot. En tout cas, je ne trouve pas qu'il y ait une chaîne de trop et je ne partage pas le point de vue que vous avez peut-être ici, pour certains d'entre vous, que France Info n'a pas de raison d'exister. Heureusement que le service public peut avoir une chaîne d'information ! Des synergies peuvent peut-être être trouvées avec la radio, avec le site digital, afin qu'ils soient plus efficaces et mieux dirigés. Je ne sais pas – ça relève de la direction de France Télévisions, mais je pense que ce pays, de même que, comme je l'ai dit, a besoin d'un service public fort et bien financé, a besoin d'un service public qui propose une chaîne d'information.

Quant à monsieur Glucksmann, je ne sais plus très bien ce que…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous directeur de l'information, quelles règles auriez-vous mises en place ?

M. Thierry Thuillier. Sur monsieur Glucksmann ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On ne va pas personnaliser… Disons sur les relations entre présentateurs de télévision et… Quelle est la règle ?

M. Philippe Ballard. Je disais qu'il était candidat aux élections européennes.

M. Thierry Thuillier. Ce n'était pas ça. Elle s'est retirée – c'est ce que je voulais vous dire. Et puis, une fois l'élection passée, elle est revenue. Alors, qu'est-ce que cela voudrait dire ? Je sais que ce n'est pas votre point de vue, mais si on suit la logique, cela voudrait dire qu'en fait, elle change de métier ! Le voyez-vous ?

M. Philippe Ballard. J'ai dit que c'était une bonne professionnelle.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. N'entrez pas dans un dialogue hors micro. Donnez-nous peut-être la règle à TF1.

M. Thierry Thuillier. La règle à TF1 est assez similaire à celle de France Télévisions. Après, c'est une question de choix de management. Choisir d'aller proposer à Léa Salamé relève de la décision de la direction de France Télévisions. Ce n'est pas une décision que nous aurions prise, mais pas pour ces raisons – parce que nous pensons qu'il faut d'autres personnalités pour incarner nos journaux, qui sont plus des reporters-présentateurs, par exemple.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Très bien.

M. Thierry Thuillier. Sur la question de fermer tous les placards, je peux vous dire, monsieur Saintoul, qu'à notre époque – et je crois pouvoir le dire aussi pour Arlette Chabot –, où nous avions plutôt – il en a été question tout à l'heure, je ne sais pas si vous étiez déjà arrivé – la réputation d'avoir un management assez directif, pour le dire gentiment, nous avons plutôt vidé les placards pour être tout à fait honnête. Ça nous a été un peu reproché aussi, je pense, à une époque. Je ne peux pas m'exprimer pour ce qui s'est passé par après et je laisse éventuellement mes confrères répondre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Que signifie « *vider les placards* » ? Faites-vous référence à des gens qui ne travaillent plus ?

M. Thierry Thuillier. Il s'agit de gens qui n'ont pas de fonctions, mais qui ont un salaire – enfin, qui n'ont pas de fonctions opérationnelles réelles, mais qui touchent un salaire. Moi, j'ai toujours combattu ce point de vue-là. Ce n'était pas toujours facile, mais ça me semblait être la moindre des choses.

Sur la stabilité de l'actionnaire et l'État, évidemment je respecte beaucoup les institutions – vous savez, on se dit souvent chez nous, à TF1, que nous sommes une institution, donc nous les respectons. Nous sommes légalistes. Quant à la stabilité, si vous n'avez pas l'État actionnaire qui fixe une ambition ainsi qu'une stratégie industrielle, et qui détermine des moyens pour parvenir à ces stratégies – pas sur un an, mais sur la durée d'un mandat de cinq ans –, alors vous n'aurez jamais de stabilité.

Et ça ne date pas d'aujourd'hui : personnellement, j'ai connu l'alternance, la présidence de François Hollande ; il nous a été signifié, pour des raisons tenant au budget de l'État que je peux comprendre, que la dotation de 400 millions d'euros qui était censée compenser la perte de la publicité après 20 heures serait diminuée, jusqu'à être supprimée en 2015, ce qui représente une perte de 400 millions d'euros en trois ans. Nous avons eu quasiment tous les six mois des plans d'adaptation. Imaginez-vous ce que c'est, un plan d'adaptation dans une entreprise comme France Télévisions ? Entre le moment où vous commandez une fiction et le moment où vous la mettez à l'antenne, trois ans s'écoulent, autant vous dire que, quand vous avez lancé les travaux en 2012, vous ne pouvez pas les arrêter en 2013, c'est impossible.

Donc la stabilité, la clarté, la stratégie, l'État stratège, je vous le dis, c'est ce qui manque aujourd'hui, et c'est ce qui a toujours manqué dans le management et la vision qu'on peut avoir de l'audiovisuel public.

Si je puis ajouter une requête personnelle : que cette commission d'enquête permette au moins de voir émerger une stratégie, une vision de ce que doivent être l'audiovisuel public et les moyens afférents pour le financer – et puis, ensuite, on passe aux gens pour l'incarner et l'organiser. Ce serait absolument nécessaire, si nous considérons tous ici que le service public est indispensable. Voilà le point sur lequel je voulais revenir, parce qu'en effet je l'avais dit d'une manière un peu rapide, mais c'est très important.

Sur CNews – peut-être que David Pujadas voudra compléter, ou même Arlette Chabot, puisque vous travaillez sur LCI – je vous rassure : il n'existe pas d'emprise. Nous n'avons aucun problème avec CNews. Nous ne nous demandons pas du tout ce que nous pourrions faire pour ressembler à CNews ou pour récupérer son public. L'emprise, concrètement, consiste à nous demander s'il existe une dérive ou un rapprochement éditorial entre LCI et CNews.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons compris. Avançons ; la question était de savoir si CNews était prescripteur. Vous venez de nous répondre que non. LCI a sa ligne éditoriale ; on voit d'ailleurs que les audiences, avec la guerre en Iran, ont un peu évolué récemment et changé la hiérarchie des différentes chaînes d'information.

Permettez-moi d'avancer – nous pourrons peut-être prolonger les échanges, mais je vois le temps qui passe, et comme il y a beaucoup de questions encore, notamment des collègues, je voudrais que monsieur Guimier puisse répondre aussi aux questions des

parlementaires. Vous n'êtes pas obligés de répondre chacun à toutes les questions, mais si vous voulez répondre sur questions en particulier…

M. Laurent Guimier. Je vais compléter, en considérant que nous sommes d'accord sur pas mal de points. Je ne connais pas le coût de l'information de TF1, donc je ne peux pas faire de comparaison. En l'occurrence, Thierry Thuillier, lui, peut le faire puisqu'il a dirigé les deux. Je pense que la première source d'économie et de clarté est justement de fixer un cap pour chacune des chaînes et pour chacune des offres qui composent le bouquet de programmes de l'information de France Télévisions. Je le dis parce qu'après que Thierry a fait une rédaction nationale unique, nous avons pris la décision de mieux allouer les ressources entre la 2, la 3 et France Info, et – pour faire très simple – en supprimant les éditions nationales de France 3, ce qui a apporté plus de clarté pour le public et sans doute – en tout cas, c'était le projet – une meilleure allocation des moyens, pour que l'information locale soit mieux traitée qu'elle ne l'était au global sur les différentes antennes de France Télévisions.

S'agissant des placards, j'ai vécu des situations… D'abord, je ne parle pas des placards dits dorés : il n'y en avait pas à l'information – je ne sais pas s'il y en avait avant, je ne sais pas s'il y en avait après, ce n'est pas le sujet. En tout cas, un peu comme Thierry Thuillier, j'ai dû faire face à un certain nombre de situations intenables. En revanche, avec l'évolution des usages et la capacité parfois relative de ces grandes organisations à se transformer, j'ai rencontré des salariés placardisés parce qu'au fil des années, parfois depuis dix ou quinze ans, ils avaient été laissés sur le côté parce qu'ils étaient considérés comme pas assez bons pour passer au *20 heures* ou faire telle ou telle chose. C'est une situation de placardisation à laquelle on ne pense jamais, parce que, quand on pense aux placards, on pense : « très gros salaire pour ne rien faire », or il y a aussi des gens qui n'ont pas de gros salaires et qui sont dans une situation de détresse, parfois morale, assez profonde, comme dans beaucoup d'entreprises. Ces situations, avec mon équipe – et je sais que mes prédécesseurs et mes successeurs y ont sans doute contribué –, nous avons essayé de les résorber aussi. C'est important et je voudrais que vous puissiez en tenir compte lorsque vous tiendrez vos conclusions.

Troisièmement, l'emprise ne vaut que pour celles et ceux – y compris lorsque c'est une situation subtile, madame la députée – qui l'acceptent ou qui n'en sont pas conscients. Ayez la faiblesse de penser qu'une rédaction dans son ensemble, par rapport à un média comme CNews ou tout autre, a la capacité de ne pas subir l'emprise que, peut-être, d'autres corps constitués qui sont des associations ou des partis politiques peuvent ressentir. Ce n'est pas le cas, en tout cas, des rédactions que j'ai eu l'honneur de diriger.

Sur l'actionnaire, je pense – je ne suis de retour dans l'audiovisuel public que depuis cinq semaines – que nous avons besoin de ce cap clair. J'espère moi aussi que cette commission d'enquête permettra à l'ensemble des Français de contribuer à se faire un avis sur cette question. L'agenda politique, de toute façon, nous enjoint de le faire et vous oblige à travailler sur cette question. Salariés et dirigeants de l'audiovisuel public – je suis aujourd'hui en poste dans cette institution qu'est Radio France –, nous avons tous besoin de la télévision publique et de la radio publique, ainsi que d'un cap et de stabilité, parce que c'est la seule façon, aussi, de faire bouger et évoluer nos structures. Il ne faut pas croire qu'il y ait des résistances absolues, tenaces et indépassables lorsqu'on travaille dans le service public. J'ai travaillé tout autant dans le privé que dans le public et les choses ne sont pas aussi caricaturales que parfois on le pense. Je n'ai jamais autant transformé d'organisations, je n'ai jamais autant fait bouger un collectif que dans le service public, et cela a pu être parfois plus compliqué dans le privé. En revanche, ce qui différencie une entreprise ou un groupe de médias bien piloté et un groupe qui l'est moins, c'est quand le cap fixé par l'actionnaire n'est

pas clair et qu'il varie. Les salariés ont envie que leur boîte fonctionne, d'être plus regardés, de se sentir mieux au travail, et leurs dirigeants aussi. C'est l'absence de cap qui, parfois – souvent –, provoque les problèmes que nous rencontrons.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup. Monsieur Baille et madame Chabot, voulez-vous compléter rapidement ? Je donnerai ensuite la parole au rapporteur.

M. Jean-Philippe Baille. Je souhaite compléter sur l'absence de cap – et de visibilité, aussi, parce que souvent des injonctions contradictoires émanent de la tutelle ou du législateur. Quand on est en responsabilité, on se trouve confronté à cela. Il faut faire plus de synergie, si je reprends mon exemple avec les France Info, mais d'un autre côté, il faut faire des économies, mais aussi garder telles obligations, qui sont des obligations légitimes pour le service public, mais qui coûtent cher. Et puis, surtout, il faut un financement pérenne pour avoir, justement, cette visibilité : on en revient au cap.

Pour produire avec moins d'argent, monsieur Ballard, là aussi il faut faire des choix, et ça va avec ce que je viens de dire : est-ce qu'on abandonne ceci pour se concentrer sur cela si on décide d'en faire la priorité ? Vous parliez des chaînes d'information en continu : est-ce que quatre chaînes se justifient ? Oui, de mon point de vue. Je ne vais pas dire aujourd'hui l'inverse de ce que j'ai pu dire voilà quelques années quand j'essayais de travailler sur le rapprochement des France Info mais, là aussi, il faut faire des choix : est-ce que cette chaîne d'information en continu, nous voulons la pousser, lui donner les moyens d'exister et de faire l'information comme elle doit le faire ?

Quant au narratif dont vous parliez, madame, je n'ai pas le sentiment que nous en soyons victimes, en tout cas dans l'entreprise où je suis aujourd'hui – CMA Média –, parce que là aussi nous avons fait un choix clair, celui de déployer nos reporters sur le terrain, d'aller constater, de vérifier les faits et de pouvoir ensuite, le cas échéant, débattre quand il fallait débattre. Nous ne partons pas avec des *a priori* : nous verrons ce qui se passe sur le terrain pour constater et donc pour pouvoir raconter quand il y a matière à raconter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup. Je donne la parole à madame Chabot pour conclure, puis au rapporteur.

Mme Arlette Chabot. Les placards, moi, c'est fini. Je suis sur la même ligne : je n'ai pas vu de placards, et ceux qui pouvaient être considérés comme placardisés, nous avons trouvé des solutions pour qu'ils ne le soient plus et pour fermer définitivement les placards. J'en avais connu dans ma jeunesse à France Inter – là, il y avait même des allées entières de portes capitonnées de vert qui abritaient des hauts responsables placardisés qui ne partaient jamais.

Vous m'avez interpellée aussi sur ce que j'avais dit des évolutions politiques. Cela revient tout à fait à ce que disent mes camarades : changement de gouvernement, changement de majorité, changement de responsables qui n'ont pas la même vision du service public. Certains le voient avec beaucoup plus – comment dirai-je ? – de tendresse – on va le dire comme ça, j'aime bien ! – et d'autres sont beaucoup plus sévères. Il y a effectivement un problème de vision. Que faire ? Il faudrait vraiment réfléchir sur ce sujet, sur l'État actionnaire. OK, il donne de l'argent : combien d'argent ? Il doit fixer des missions : est-ce que ces missions sont remplies ? Pas remplies ? Nous devons savoir où nous allons. C'est vrai qu'il y a des injonctions contradictoires : il faut développer tel secteur et, en même temps, il faut réduire un autre, mais justement, ça tombe mal, parce que ce problème d'argent, ça coûte !

Les bureaux à l'étranger sont un sujet sensible. Il est formidable que France Télévisions ait conservé des bureaux à l'étranger pour l'information. C'est extraordinaire, à condition de bien les utiliser et de beaucoup les utiliser pour les rentabiliser.

Sur tous ces sujets, il faut que les responsables sachent vraiment où ils vont, et pour une période de cinq ans.

L'évolution politique – comme ça, je garde le mot « politique », parce que c'est un peu mon truc –, c'est aussi les pressions politiques. Pourquoi disons-nous tous que c'est très important d'avoir la confiance d'un président et de travailler vraiment dans la proximité ? Parce que, pour les pressions politiques, pour les interventions, pour les menaces, je pense que nous avons tous donné, d'une manière ou d'une autre, et s'il n'y a pas cette confiance qui existe entre les responsables de l'information et la plus haute hiérarchie du groupe, ça ne marche pas.

Il faut donc que les responsables fassent leur travail. Encore une fois, nous avons tous travaillé dans le privé et dans le public. Nous sommes les mêmes personnes : nous ne sommes pas malhonnêtes dans un cas et honnêtes dans une autre entreprise. Nous avons la même rigueur – je n'ai pas le sentiment de changer beaucoup, j'ai les mêmes exigences professionnelles, que je travaille dans le privé comme aujourd'hui dans le public comme autrefois. Nous nous imposons à nous-mêmes et aux autres cette exigence et cette rigueur.

S'agissant des pressions politiques, il faut avoir aussi des responsables qui sont capables d'y résister. Certains ont résisté, et l'ont payé. D'autres résistent moins, peut-être – je ne sais pas –, ou ont moins résisté – je ne sais pas –, mais c'est fondamental d'avoir un service public qui tienne le coup, qui résiste à toutes les pressions, françaises et même étrangères.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comme nous sommes dans une commission d'enquête, je me dois aussi d'aller au bout des questions des collègues – qui, comme le rapporteur, sont tenus d'obtenir les réponses qu'ils souhaitent. La question était précise. C'était : « *Est-ce que vous pouvez nous donner des exemples, dans vos fonctions, de pressions politiques auxquelles vous avez fait face ?* ». Le rapporteur a encore beaucoup de questions, mais pouvez-vous nous en donner un exemple ?

Mme Arlette Chabot. Non, je ne donnerai pas d'exemple mais, évidemment, les coups de téléphone et les interventions – généralement, on passe à l'étage au-dessus –, nous en avons beaucoup, mais, après tout, c'est normal aussi que certains demandent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je fais le relais de la question de ma collègue !

Mme Arlette Chabot. Moi, ça ne me choque pas, à condition, encore une fois, que ça ne se transforme pas en menaces. Au bout d'un moment, nous sommes habitués et blindés, mais c'est très important de faire bloc, encore une fois, face aux interventions extérieures, parce que, sinon, nous ne tenons pas.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Vous les avez intégrées ; nous, ça nous choque.

Mme Arlette Chabot. Nous les intégrons, bien sûr, mais nous résistons.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avançons, mais vous avez dit que certains « *l'ont payé* », et nous avons envie de comprendre. Ce n'est pas du voyeurisme, mais vous avez quand même dit…

M. David Pujadas. En quelques mots, et pour parler très concrètement : vous recevez des coups de fil de ministres qui pensent que le service public, c'est leur jardin et qu'à partir du moment où c'est le service public, comme eux aussi travaillent pour le public, il est bien naturel que, pour leur projet de loi qui va sortir, vous les receviez pendant quinze minutes dans le journal, même s'il y a la guerre en Iran ou ailleurs, même si ceci, même si cela.

En général, nous identifions les personnes, que nous connaissons, et nous en plaisantons entre nous. Et, là aussi, s'il y a une symbiose, nous nous disons : « Ah, toi aussi, tu as reçu un coup de fil d'Untel ? — Ben oui, encore un coup de fil d'Untel ! ». Mais, de temps en temps, nous pouvons aussi recevoir Untel, si nous jugeons qu'il est vraiment nécessaire de répondre. Ce que je dis pour les politiques vaut aussi pour le milieu culturel : un metteur en scène connu, installé, peut aussi vous faire les mêmes demandes. Un dirigeant d'entreprise, un dirigeant de syndicat peut aussi vous faire la même demande, parfois avec beaucoup d'insistance. Encore une fois, l'essentiel, c'est de savoir dire non poliment, courtoisement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Thuillier, TF1 n'a pas de chaîne régionale à proprement parler, mais peut s'appuyer sur un réseau solide de correspondants en région. Le JT de 13 heures de Jean-Pierre Pernaut, à l'époque, puis ensuite celui de Marie-Sophie Lacarrau est, historiquement, celui des régions. Ce JT est un succès d'audience, puisqu'il est la plupart du temps au-dessus des 40 % de part d'audience, bien au-dessus d'ailleurs du JT de 13 heures de France 2, qui fait à peine la moitié – aux alentours, je crois, de 20 %. Comment expliquer que TF1, n'ayant pas de chaînes régionales, parvienne malgré tout à incarner le rendez-vous des territoires, notamment sur le JT de 13 heures ?

Monsieur Pujadas, vous expliquez que, sur LCI, qui appartient au groupe TF1, vous semblez aussi, dans le traitement de votre information, incarner une mission de service public. Je me permets encore d'insister sur cette dimension : l'une des missions et l'une des différenciations du service public seraient aussi d'installer des correspondants locaux et de parler des territoires pour donner une information locale. On a l'impression que cette information locale se retrouve davantage sur le groupe TF1 : qu'est-ce qui justifie les 600 millions d'euros investis chaque année pour développer cette information locale sur le service public, alors que cette information locale est aussi assumée par des concurrents privés pour un coût nul pour les contribuables ?

M. Thierry Thuillier. Sur TF1, c'est historique. Vous avez cité Jean-Pierre Pernaut : dès la fin des années 1980, il a créé un maillage de correspondants, que j'ai élargi après mon arrivée. Et donc ce positionnement extrêmement populaire, proche des régions, vous l'avez dit, fait partie profondément de l'identité, non pas seulement du *13 heures* – c'est très incarné dans le *13 heures* –, mais de l'ensemble de l'information du groupe TF1, y compris à 20 heures. C'est donc une question de choix éditorial, et c'est assez constant, puisqu'on parle de la fin des années 1980 jusqu'à aujourd'hui : vous voyez donc qu'il y a, là aussi, une forme de stabilité.

Pour ce qui concerne France Télévisions, il ne faut pas oublier – car j'ai été confronté souvent à ce genre de questions lorsque j'étais là-bas – que les chaînes locales travaillent et produisent des journaux pour un public local des régions, avant même de penser à travailler pour le journal national. Le financement du réseau local est essentiellement utile pour les rédactions locales qui produisent du local. Les correspondants le font quand c'est possible, mais ce n'est pas toujours possible.

Il y a sans doute eu des changements depuis mon départ, avec des correspondants de France Télévisions et de France 2 qui étaient à côté de ceux de la chaîne locale, mais le réseau local de France 3 m'apparaît vraiment comme essentiel. On peut toujours l'améliorer, mais ce maillage est unique, parce que ça coûte beaucoup d'argent et que je pense que le service public est le mieux à même de remplir cette mission.

Je finirai sur l'idée du choix éditorial : à chacun son choix. France 2 est moins ancrée localement dans ses journaux télévisés que ne l'est le journal de TF1. C'est un choix assumé de notre part et peut-être aussi un choix assumé de leur côté.

M. Laurent Guimier. Je manquerais à mes devoirs et à mes fonctions actuelles si je ne rappelais qu'il y a un effet d'optique, je pense, à comparer un *13 heures* de TF1 et une offre locale, avec les moyens, les emplois et les budgets afférents au sein de l'audiovisuel public. Je prends Ici, le réseau, pendant les élections municipales…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Anciennement France Bleu.

M. Laurent Guimier. Anciennement France Bleu, mais qui s'appelle « Ici » depuis le 25 janvier 2025. Nous avons interviewé, donné la parole à 3 082 candidats et à leurs soutiens sur nos antennes, et produit 200 heures de débats à la radio. Ce chiffre est de nature à justifier à la fois son rôle, sa mission et les moyens qui lui sont attribués.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il y a aussi le rôle de France 3. Monsieur Pujadas, voulez-vous compléter ?

M. David Pujadas. Je pense que l'essentiel a été dit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si l'essentiel a été dit, nous pouvons avancer ; je vous remercie pour vos réponses. Vous évoquiez les pressions dans les précédentes questions. J'aimerais vous faire réagir sur les propos d'un ancien éminent membre de France Télévisions, qui a également officié comme joker de Jean-Pierre Pernaut pendant de nombreuses années. C'était le 6 février dernier. Jacques Legros, ancien présentateur sur France Inter, a déclaré sur RMC – je le cite : « *Le seul personnage politique, en quarante ans de carrière, qui a fait pression pour passer dans mon journal, c'est Jack Lang. On m'a imposé de le recevoir sur France Inter. Il n'était plus ministre à l'époque, mais il rentrait de Chine* ». Avez-vous, vous aussi, déjà reçu ce type de consigne de la part de votre direction, de la part du Président de la République ou du Premier ministre ? Dans vos années de carrière sur le service public, comme Jack Lang pour Jacques Legros, avez-vous été obligés de recevoir certaines personnalités politiques alors que ce n'était pas votre choix ?

M. David Pujadas. Peut-être que je serais trop optimiste si je disais que ça n'est jamais arrivé mais, là encore, on parlait d'adéquation… des cas comme celui que vous citez, j'en ai connu des dizaines, en tout cas pour la pression, mais le sentiment que je retire de mes seize années au *20 heures* de France 2 – et même avant, d'ailleurs, dans le privé –, c'est que, quand on décide que ça vaut le coup, ça vaut le coup et on y va, et que, quand on pense que ça ne vaut pas le coup, on le dit, encore une fois, gentiment, poliment. Et – comment dire ? –, ce n'est pas un problème essentiel.

J'ai fait un livre, il y a une quinzaine d'années, qui s'appelait *Vous subissez des pressions ?*, parce que c'est effectivement la question principale qui m'est posée, souvent, quand je fais des rencontres avec le public ou des étudiants. Évidemment que nous subissons des

pressions, celle-là comme les autres, parce que le temps d'antenne est regardé, parce que nous faisons des journaux d'information qui sont regardés. Le tout, encore une fois, c'est de pouvoir dire non, et ce n'est pas si difficile que ça de dire non, que ce soit en politique ou ailleurs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S'agit-il de pressions directes, c'est-à-dire directement à vous, ou passent-elles par le directeur de l'information ?

M. David Pujadas. Très souvent, on vous appelle vous. Alors, il y a plusieurs méthodes. Il y a la méthode du faux copinage : une personne que vous avez croisée deux fois, qui vous tutoie et qui vous dit : « Ça serait sympa de se voir bientôt. Comment vont les enfants ? etc. » – mais quoi, qui, comment … ? Il y a aussi les pressions plus sèches : « j'ai vu le président, qui m'a dit qu'évidemment, ce serait tout à fait bien qu'on puisse organiser ça ». Voilà, il y a mille sortes…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le président de l'entreprise ou le Président de la République ?

M. David Pujadas. Je parle du Président de la République – un ministre qui se prévaut du Président –. Il y a mille méthodes et, encore une fois, ce n'est pas si difficile de décliner poliment.

M. Thierry Thuillier. Juste pour compléter : moi, ça fait dix-huit ans quasiment que je dirige des rédactions. Sur cette période se sont succédé trois Présidents de la République, plusieurs majorités, des alternances : c'est égal – ce n'est pas une affaire de gauche, pas une affaire de droite : c'est pour tout le monde. Il s'agit ainsi d'une pratique courante, mais presque normale. Vous avez l'air d'être choqués, mais je considère que c'est une pratique normale. Ils poussent leurs intérêts ; notre devoir est d'y résister. Je le dis souvent : le premier boulot d'un directeur de l'information, c'est d'être un bouclier pour ses rédactions.

M. Laurent Guimier. J'ajouterai : sans que les salariés ou les collaborateurs, parfois directs, le sachent. C'est aussi le rôle du directeur de l'information que de garder des choses pour lui, parce qu'elles n'ont pas à perturber le travail d'une rédaction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour reprendre vos propos, monsieur Guimier, je profite de cette question car il a été évoqué, dans le cadre de cette commission d'enquête, une déclaration de Gilles Bornstein, qui est un animateur et journaliste important et reconnu du service public de l'audiovisuel. Le 7 octobre 2021, sur le plateau de France Info TV, il déclarait : « *Éric Zemmour n'a pas le droit de venir ici* ». Nous étions à quelques mois de l'élection présidentielle.

Nous avons eu l'occasion d'entendre monsieur Bornstein dans le cadre de cette commission d'enquête, et il a pu nous dire – je cite ses propos exacts : « *Dans ce contexte, j'avais reçu – nous avions tous reçu – une consigne extrêmement claire du directeur de l'information de l'époque, Laurent Guimier : puisque nous ne savions pas ce qu'il en était et comment le comptabiliser, la consigne était de ne pas inviter Éric Zemmour dans les émissions politiques tant que sa situation n'était pas clarifiée* ».

Ma question est un peu plus générale que le cas précis d'Éric Zemmour : quelles sont les consignes données par une direction de l'information, ou même par une direction d'un groupe comme France Télévisions ou Radio France, quant à l'invitation de telle ou telle personnalité politique ? En dehors du cas d'Éric Zemmour, avez-vous passé d'autres consignes pour ne pas inviter certaines personnalités politiques ?

M. Laurent Guimier. Je me dois, monsieur le rapporteur, de replacer cette question dans le contexte, parce que même si c'était un début de campagne assez tonitruant, il est important de se replacer dans le contexte de l'époque – et je vais évidemment répondre totalement à votre question. Je précise qu'une campagne présidentielle, ça se construit, lorsqu'on dirige une rédaction – Thierry Thuillier et Arlette Chabot ont connu cela, Jean Jean-Philippe Baille aussi –, en gardant la tête froide et en étant le plus transparent possible.

Cette campagne, comme d'autres, a été, encore une fois, éruptive, tonitruante, compliquée à organiser parce que, comme vous le savez, à partir du 24 février, la guerre en Ukraine a généré beaucoup de perturbations dans la façon dont cette campagne avait été imaginée.

Effectivement, au moment où la déclaration de Gilles Bornstein est prononcée, Éric Zemmour n'est pas candidat à l'élection présidentielle, mais il a quitté l'antenne de CNews et il est dans cet entre-deux d'une précampagne très spéciale. Vous vous en souvenez, on parlait beaucoup d'Éric Zemmour. Nos confrères de BFM TV, d'ailleurs, avaient imaginé de démarrer cette campagne, avec un certain succès d'audience, à l'aune d'un débat qui avait fait beaucoup de bruit entre Jean-Luc Mélenchon et lui-même. Nous étions dans ce moment de campagne, qui m'a amené à prendre cette décision.

L'important pour moi, pour nous, pour l'équipe de direction, n'était pas d'interdire à telle ou telle personne de passer sur l'antenne – il n'en est pas question ! –, mais de cadrer la façon dont cette campagne se produirait sur les antennes de France Télévisions, avec énormément d'ambition pour nos antennes – là, je parle à mon ancien concurrent Thierry Thuillier. Nous avons donc décidé d'organiser cette campagne autour de rendez-vous très forts, d'émissions politiques importantes qui nous ont semblé être celles pendant lesquelles il faudrait – et où nous allions – donner leur place à tous les courants de pensée politique.

Effectivement, après que Gilles Bornstein a dit cela sur l'antenne, j'ai pris la parole publiquement – je l'ai même écrit, d'ailleurs, sur Twitter à l'époque –, en fixant la règle du jeu. Je lis ce que je disais à l'époque : « *En aucun cas Éric Zemmour et le courant de pensée qu'il représente ne sont interdits d'antenne à France Télé. Éric Zemmour sera bien évidemment invité dans nos rendez-vous politiques s'il se porte candidat à l'élection présidentielle* ». Le 30 novembre, Éric Zemmour se porte candidat. Il fonde le parti Reconquête ! Le 5 décembre a lieu le premier grand meeting de Villepinte et le 9 décembre, quatre jours plus tard, il est l'invité de *L'émission politique* de France 2, avec un certain succès puisque 3 millions de Français l'ont regardée et que ni Éric Zemmour ni son entourage n'ont émis, au-delà de l'impatience des militants qui s'est manifestée à l'époque, une quelconque critique sur les circonstances, les conditions et le *timing* dans lesquels nous lui avons donné la parole – encore une fois, sur une durée longue puisque l'émission a duré deux heures cinquante-trois en première partie de soirée –, éteignant à ce moment-là les critiques qui avaient pu se faire jour, encore une fois, sur les réseaux sociaux et que nous avions mises sur le compte de l'impatience militante lorsqu'il s'est agi d'inviter Éric Zemmour.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci pour cette réponse précise.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais simplement rebondir sur vos propos, monsieur Pujadas, pour terminer ce chapitre sur les pressions. Vous expliquez qu'il a pu vous arriver, sur vos années au sein du service public, de recevoir un certain nombre de pressions, sans forcément vous y soumettre. Vous expliquez qu'il y a eu des faux copinages, il y a eu des ministres qui ont pu vous dire : « le président », en parlant du Président de la République de

l'époque – alors il pourrait s'agir soit de Jacques Chirac, soit de Nicolas Sarkozy, soit de François Hollande – « le président souhaiterait que je sois invité ». Enfin, vous reconnaissez qu'il y a eu des pressions – nous ne sommes pas étonnés. Pourriez-vous nous donner un ou plusieurs exemples de pressions, notamment politiques, que vous avez subies à ce moment-là ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Thuillier nous indiquait quand même que c'était le cas pour l'ensemble des partis politiques, si j'ai bien compris. Monsieur Pujadas, je vous laisse citer peut-être quelques exemples, puisque la question du rapporteur vous était destinée.

M. David Pujadas. Il y en a eu beaucoup, mais – pardonnez-moi – aucune en particulier ne me revient à l'esprit. En revanche, je suis d'accord avec ce qu'a dit Thierry Thuillier : c'est vrai que c'est droite et gauche confondues, il s'agit de la « qualité » la plus partagée, sans doute.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous n'aurons donc pas d'exemple précis… Je change de sujet.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'imagine qu'il y a quand même des responsables politiques qui ne font pas pression sur les journalistes. Ça doit exister aussi, et je pense que, dans cette assemblée, il y a quand même quelques parlementaires, en tout cas dans cette…

M. David Pujadas. Si vous les interrogiez, ils vous diraient que ce ne sont pas des pressions : ce sont simplement des demandes. Mais il y a manière et manière de le faire, et certains trouvent insupportable, ce qu'ils jugeraient comme une pression, qu'on envoie par exemple un courrier. Pour moi, un courrier n'est pas une pression. D'autres, du côté politique ou du côté culturel – parce que ça existe aussi –, et même du côté entreprises, syndicats, sportifs, vous diraient que rappeler trois fois, insister, se prévaloir de tel ou tel soutien, ou jouer au contraire la corde amicale quand l'amitié n'existe pas, ce ne sont pas des pressions, ce sont simplement des demandes. C'est un domaine très subjectif.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Avez-vous reçu des pressions de la part de la direction ou de la présidence de France Télévisions ? Je vais vous raconter une anecdote : on m'expliquait notamment que, pour le dernier débat de l'élection présidentielle, une règle avait été édictée, puisqu'il y avait eu beaucoup de candidats à l'élection présidentielle, pour le débat sur France 2, de n'inviter que ceux qui étaient au-dessus de 5 ou 10 %, je crois, des intentions de vote, pour sélectionner un certain nombre de candidats. Or il se trouve qu'Anne Hidalgo a été invitée dans le débat alors qu'elle était créditée d'un score bien inférieur à cette règle qui avait été, en interne, édictée. Nous connaissons le score d'Anne Hidalgo – je crois qu'elle a terminé en dessous des 2 %. Nous connaissons les liens entre le Parti socialiste et la direction de France Télévisions. La sœur de Delphine Ernotte est, par exemple, adjointe d'Anne Hidalgo à la mairie de Paris, elle a fait la campagne d'Emmanuel Grégoire. Le directeur des opérations spéciales, Arnaud Ngatcha, est aussi adjoint d'Anne Hidalgo à la mairie de Paris. Est-ce un cas, comme d'autres qui ont pu se présenter, de pression politique émise, non pas forcément par des ministres ou des présidents, mais directement par la présidence ou la direction de France Télévisions ou de Radio France ?

M. Laurent Guimier. Je me dois de répondre, puisque j'étais directeur de l'information au moment de l'élection présidentielle de 2022. Nous avons reçu les douze candidats avec une parfaite équité. Pendant la période d'égalité, ils se sont exprimés à l'antenne

dans les mêmes circonstances et suivant les mêmes règles, sans aucune exception. Ils ont tous été reçus dans l'émission *Élysée 2022* ainsi qu'au journal de 20 heures, à 20 h 22. Les horaires de passage ont même été tirés au sort. Je ne sais pas qui a pu dire cela, mais je pense qu'il n'y a pas de raison d'invoquer quelque pression ou connivence que ce soit. Les archives témoignent du respect des règles.

M. Thierry Thuillier. Il n'y a pas eu de débat en 2022.

M. Laurent Guimier. Si, entre les deux finalistes !

M. Thierry Thuillier. Je parle du premier tour.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En effet, il n'y a eu de débat qu'au second tour.

M. Laurent Guimier. Parce qu'au premier tour, les candidats ont refusé de débattre !

M. David Pujadas. Les résultats dans les sondages ne constituent pas forcément un critère absolu. Un ensemble de critères peuvent nous amener à retenir tel ou tel candidat. L'appartenance à l'une des deux grandes familles politiques qui structurent le paysage politique français depuis trente ans – même si ce n'est plus le cas depuis dix ans – peut entrer en ligne de compte.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais revenir sur le paysage des chaînes d'information en continu, où une sorte d'équilibre est en passe d'être trouvé, probablement à la faveur de la couverture des conflits internationaux. En mars, BFM TV a atteint 3,5 % de parts d'audience, tandis que CNews et LCI, dans un mouchoir de poche, en ont obtenu environ 3,2 % chacune et que France Info TV est restée très loin derrière, comme c'est le cas depuis sa création, avec près de 1,2 % de part d'audience, soit près de trois fois moins que ses trois concurrents directs. La création d'un bloc de quatre chaînes d'information en continu, qui a d'ailleurs capté plus de 11 % de parts d'audience en mars – les téléspectateurs français consomment beaucoup ce genre de contenus –, avait pourtant créé un carrefour d'audience inédit.

On nous a donné des chiffres différents s'agissant du coût de France Info TV. Le rapport de la Cour des comptes l'a évalué à quelque 20 millions d'euros par an, ce que peu de spécialistes ont cru. Delphine Ernotte nous a avoué en commission d'enquête que ce montant tournait plutôt autour de 40 millions d'euros, ce qui a encore laissé dubitatifs un certain nombre de spécialistes.

Monsieur Pujadas, vous avez souligné l'importance, pour les chaînes, notamment d'information en continu, d'avoir une identité. Avez-vous vraiment l'impression que France Info TV s'est forgée une identité ? LCI a trouvé la sienne dans la couverture des conflits internationaux : elle s'est distinguée par le traitement de la guerre en Ukraine, et aujourd'hui de la guerre en Iran. BFM TV est sans doute perçue par les Français comme la chaîne qui traite de l'actualité du quotidien, tandis que CNews est peut-être davantage une chaîne de *talk-show* et de débat. Quels sont donc le positionnement et l'identité de France Info TV qui justifient que les contribuables français paient chaque année près de 50 millions d'euros pour continuer d'alimenter une quatrième chaîne d'information en continu ?

M. David Pujadas. Je ne suis pas conseiller éditorial de France Télévisions ni de France Info. Nous parlions tout à l'heure de l'État actionnaire : si celui-ci avait été un peu visionnaire et avait décidé, au début des années 2000 et même un peu avant, de lancer une

chaîne d'information en continu, cela aurait sans doute facilité les choses. Or France Info TV est partie la dernière, et on voit bien que les dernières arrivées sont celles qui mettent un peu de temps à s'installer. LCI est accessible en clair depuis 2016, et il a fallu cinq, six ou sept ans pour qu'elle arrive au niveau où elle est aujourd'hui. Vous me direz que France Info a été lancée il y a sept ans… Encore une fois, je ne suis le conseiller de personne, mais je suis intimement persuadé qu'il est bon qu'il existe une chaîne d'information en continu publique.

Quant à l'identité, à la politique éditoriale et au positionnement éditorial de France Info, il y a plusieurs possibilités. Ce n'est pas moi qui les détaillerai aujourd'hui, mais je suis certain qu'il y a une ligne à trouver. On peut d'ailleurs noter que, malgré tout, l'audience de cette chaîne a progressé de 30 %. Mais comme le gâteau augmente fortement, les choses mettent un peu plus de temps…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Guimier, vous avez dirigé France Info. Que faut-il, ou que manque-t-il, pour que cette chaîne ait une identité plus marquée, à l'instar de LCI, qui se distingue par le traitement des questions internationales, pour ne reprendre qu'un seul exemple cité par le rapporteur ?

M. Laurent Guimier. Je n'aurai pas l'indélicatesse de prodiguer ici des conseils à mes éminents collègues qui dirigent aujourd'hui France Info. Si j'ai des recommandations à leur faire, vous me permettrez de leur réserver cette discussion, en toute indépendance, d'autant que je travaille de nouveau dans l'audiovisuel public.

Il y a dix ans, alors que Delphine Ernotte et Mathieu Gallet présidaient aux destinées de France Télévisions et de Radio France, j'étais à Radio France et je faisais partie de la petite équipe qui a jugé bon de participer à la création d'une quatrième chaîne d'information dans notre pays. Je me suis battu pour convaincre le ministère de la culture, la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) et le Premier ministre du bien-fondé de cette décision. À l'époque, la composition du capital des trois autres chaînes était différente, et je faisais valoir qu'on ne pouvait pas savoir ce que deviendrait une chaîne privée si elle était rachetée par tel ou tel investisseur. Un actionnaire peut porter sur une chaîne d'information un regard qui l'amène à changer celle-ci. Dans un tel contexte, lorsqu'il existe trois chaînes privées, il est bon qu'il y ait aussi une chaîne publique. Vous avez souligné, monsieur Ballard, que la France était à peu près le seul pays démocratique où quatre chaînes d'information en continu coexistent, mais dans tous les autres pays, il y a au moins une chaîne d'information publique – je pense par exemple à la BBC, ou à la chaîne d'information en continu du Canada. De mon point de vue, le bien-fondé de la création d'une chaîne d'information publique n'est donc pas discutable.

Dix ans, c'est le temps de la croissance, de l'adolescence – je ne sais comment qualifier cette période. Après tout, LCI a 32 ans, et elle a mis beaucoup de temps aussi à trouver la place qu'elle occupe aujourd'hui. De même, iTélé a presque 30 ans, alors que France Info n'en a que 10. Une ligne, une histoire, cela se construit. Je ne sais pas quelles étaient les audiences de LCI…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Pujadas a dit que les audiences étaient très bonnes dès le début…

M. Laurent Guimier. Mais au début, LCI n'était pas diffusée sur la TNT. Elle était en situation de monopole. On ne peut quand même pas comparer le statut qu'avait LCI au bout de dix ans avec le contexte concurrentiel dans lequel grandit France Info !

Permettez-moi cette parenthèse sentimentale : j'étais à la création de cette chaîne, j'y crois beaucoup, je l'aime beaucoup et je sais qu'elle trouvera sa place, sous l'autorité de ses dirigeants actuels, qui sont d'excellents confrères.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si, au moment où vous ferez vos recommandations à vos confrères et consœurs, vous voulez les partager avec notre commission d'enquête, nous en serons heureux. Quel que soit notre attachement à France Info TV, nous devons bien constater qu'elle a du mal à exister dans le paysage concurrentiel actuel, parmi les différentes chaînes d'information.

M. Laurent Guimier. Mais France Info est la première plateforme numérique d'information de notre pays, et la radio est régulièrement la deuxième ou la troisième station la plus écoutée de France.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai une toute dernière question, qui s'adressera à vous, monsieur Guimier, au sujet de l'indépendance de la ligne éditoriale dans le service public. Le 21 mars dernier, vous avez mis à pied le directeur de la rédaction de *La Provence* parce que la une du journal publié le jour même aurait déplu à votre nouvel actionnaire, le propriétaire de CMA-CGM, Rodolphe Saadé, un très proche du Président de la République. Au lendemain de la visite de celui-ci dans la cité de La Castellane, à Marseille, le journal titrait avec des mots empruntés à des dealers locaux : « *il est parti et nous, on est toujours là…* ». Il soulignait ainsi l'échec de cette visite présidentielle, qui n'était qu'une opération de communication sans aucune conséquence pour les Marseillais, laissés à l'abandon face au narcotrafic. Une telle intervention, une telle rupture dans la ligne éditoriale serait-elle possible dans le service public de l'audiovisuel, au sein de la direction de l'information de France Télévisions ou de Radio France ? Serait-elle même souhaitable ?

M. Laurent Guimier. Monsieur le rapporteur, d'abord, ce n'est pas en mars dernier, mais en 2023 que les faits que vous rapportez se sont produits. Deuxièmement, je considère qu'ils n'entrent pas dans le périmètre de votre commission d'enquête. Troisièmement, j'ai eu à m'en expliquer devant une autre commission d'enquête de l'Assemblée nationale, où, avec Rodolphe Saadé, Jean-Christophe Tortora et l'équipe de CMA-CGM, nous avons mis au clair et expliqué les circonstances dans lesquelles cette décision de la direction de *La Provence* avait été prise.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je pense que le rapporteur a oublié de poser une question importante, qu'il pose pourtant à chaque fois. Je vais vous demander une réponse franche, comme toutes celles que vous nous faites depuis le début de cette audition, je n'en doute pas. Cela vous pose-t-il un problème que le directeur de l'information du groupe France Télévisions soit placé sous l'autorité de quelqu'un qui n'a pas – et n'a jamais eu – de carte de presse ?

M. Thierry Thuillier. Lors d'une audition précédente, Jean-Michel Carpentier, de France Télévisions, a expliqué que je dépendais de quelqu'un qui n'a pas de carte de presse, et que c'était normal. Je le répète, je dépends du président de TF1, qui, en tant que responsable légal et mandataire de l'entreprise, exerce une responsabilité pénale qu'il assume devant les tribunaux. C'est la moindre des choses, ou en tout cas il est tout à fait normal que je lui sois rattaché, même s'il n'est pas journaliste. À mon époque, le fonctionnement était similaire à France Télévisions : j'étais directement rattaché à Rémy Pflimlin, et je trouvais cela tout à fait logique. En revanche, il vaut mieux que le directeur de l'information ait une carte de presse, du fait de la nature de ses fonctions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et il vaut mieux que le directeur de l'information soit directement rattaché au président du groupe… Vous avez d'ailleurs parlé de duo, de binôme.

M. Thierry Thuillier. C'est essentiel, pour toutes les raisons que nous avons évoquées. Au demeurant, plus il y a de recours ou de portes d'entrée au-dessus de la tête du directeur de l'information, plus il risque d'y avoir des pressions qui s'avèrent difficiles à juguler.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce qui pose problème, au-delà de la question de la carte de presse, c'est le profil du numéro deux de France Télévisions, à qui l'on a confié la supervision de la direction de l'information. Il n'a travaillé que pour un parti politique, Europe Écologie-Les Verts, et s'est toujours défini comme un militant et un activiste politique. Est-il sain de confier la responsabilité de près de 3 000 journalistes du service public à quelqu'un qui a été un militant pendant toute sa jeune carrière ? Cela concourt-il à l'honnêteté de l'information sur le service public ?

M. Thierry Thuillier. Vous imaginez bien que je ne suis pas le mieux placé pour en parler. Je crois malgré tout qu'il faut faire confiance aux rédactions de France Télévisions ; je sais que ce n'est pas naturel, mais au vu de la vigilance des sociétés et syndicats de journalistes, s'il y avait un souci interne concernant la ligne managériale, vous en seriez sans doute les premiers informés.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous considérez quand même qu'il vaut mieux que le directeur de l'information soit rattaché directement au président-directeur général…

M. Thierry Thuillier. Oui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Partagez-vous ce point de vue, madame Chabot ?

Mme Arlette Chabot. C'est effectivement tout à fait logique et normal. Nous avons tous insisté sur cette alliance, ce travail en commun, cette confiance – un mot que nous avons répété cinquante fois, que nous n'utilisons pas tous les jours mais qui paraît fondamental si l'on veut réussir à diriger des rédactions de l'audiovisuel public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si le nouveau directeur de l'information de France Télévisions n'était pas rattaché directement à la présidente-directrice générale du groupe, cela poserait donc problème, ou question…

Mme Arlette Chabot. Je pense surtout qu'il serait plus difficile de travailler de cette manière.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie d'avoir pris le temps de répondre à nos questions.

La séance s'achève à seize heures quarante-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. - Mme Nadège Abomangoli, M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, M. Christian Girard, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Sandra Marsaud, M. Emmanuel Maurel, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Sophie Taillé-Polian

Assistaient également à la réunion. - M. Christophe Bex, M. Guillaume Florquin, M. Kévin Mauvieux, M. Karl Olive, Mme Violette Spillebout.

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition conjointe, ouverte à la presse, de présentateurs et d'anciens présentateurs sur France Télévisions : M. Michel Drucker, M. Patrick Sébastien et M. Jacques Cardoze 2

– Présences en réunion 51

Mardi
31 mars 2026
Séance de 16 heures 30

Compte rendu n° 56

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à dix-sept heures.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous poursuivons nos auditions en accueillant trois figures importantes de l'audiovisuel public, et plus particulièrement de France Télévisions. Vous êtes tous les trois des visages bien connus des Français. Avant de vous présenter, par ordre alphabétique, j'indique simplement que M. David Pujadas devait être auditionné lors de cette table ronde, ce qui nous aurait permis d'entendre deux figures de l'information et deux figures du divertissement. Mais, en raison de contraintes d'agenda impérieuses, j'ai accepté qu'il soit auditionné dans le cadre de la table ronde précédente.

Monsieur Jacques Cardoze, beaucoup de Français l'ignorent sans doute, mais vous avez connu une première carrière de danseur professionnel avant de vous consacrer au journalisme. Journaliste sportif sur France Inter puis sur France 2, vous devenez reporter, notamment chargé de la politique étrangère. Vous êtes devenu par la suite chef adjoint du service « étranger » de France 2, puis successivement directeur des bureaux de Londres et de Washington entre 2009 et 2018. De septembre 2018 à juin 2021, vous êtes à la fois le présentateur et le rédacteur en chef du magazine « Complément d'enquête », l'un des magazines d'investigation phares de France Télévisions. Après avoir quitté France 2 en juin 2021, vous devenez directeur de la communication du club de football de l'Olympique de Marseille. En septembre 2023, vous devenez chroniqueur de l'émission « Touche pas à mon poste ! », expérience qui a duré un an.

Vous avez indiqué ne jamais avoir subi de pression de la part de la direction de France Télévisions lorsque vous dirigiez « Complément d'enquête », mais avoir rencontré des difficultés à imposer des émissions sur certains thèmes. Vous avez par ailleurs accusé France Télévisions d'avoir retiré toutes vos émissions du site france.tv, de vous avoir « cancellé ». Nous reviendrons sur ces propos et sur les accusations que vous portez. Sur C8, vous aviez préparé une émission baptisée « Enquête complémentaire », destinée à dévoiler les coulisses de France Télévisions, qui n'a jamais été diffusée ; vous y reviendrez peut-être.

Monsieur Michel Drucker, est-il besoin de vous présenter ? Vous êtes devenu, depuis vos débuts à l'ORTF, rue Cognac-Jay, sans doute l'un des hommes de télévision les plus connus de France. Vous avez commencé votre carrière comme journaliste sportif avant de devenir animateur de variétés pour l'émission « Tilt », en 1966. Il est impossible de résumer en quelques phrases plus de soixante ans de télévision et de radio, mais qu'il suffise de citer l'emblématique émission « Champs-Élysées », qui n'a pourtant duré que huit ans, avant une reprise entre 2010 et 2013, pour que l'on comprenne à quel point vous aurez définitivement marqué le paysage audiovisuel français. Des émissions comme « Studio Gabriel » ou comme « Vivement dimanche », puis « Vivement dimanche prochain », sur France 2 puis sur France 3, sont également devenues, au fil du temps, des rendez-vous incontournables rythmant la vie de millions de Français qui peuvent compter sur votre capacité à découvrir et à mettre en valeur de nouveaux talents, ainsi qu'à rendre hommage aux artistes les plus confirmés. Vous avez fait durant votre carrière un court passage à TF1, de 1990 à 1994, avant de revenir à France Télévisions. Vous avez également animé des émissions sur RTL et Europe 1.

Vous êtes producteur. En 2000, vous avez vendu votre société de production, DMD Productions, au groupe Studio Expand, filiale du groupe Canal+. On m'indique que vous auriez récupéré la gestion de votre société en 2004. Vous nous direz quels sont l'étendue et le périmètre de vos activités de producteur. Vous avez indiqué récemment être attaché à un audiovisuel

public fort, à côté du privé. Je vous cite : « Je dois toute ma carrière au service public. Cela fait soixante-trois ans que je fais de la télévision, dont presque cinquante-huit sur le service public. »

Monsieur Patrick Sébastien, vous êtes également un visage important du paysage audiovisuel français. Vous êtes un homme aux 1 000 vies : imitateur, humoriste, acteur, réalisateur, metteur en scène, chanteur, auteur, compositeur et même, me dit-on, poète et écrivain ; en tout cas, vous êtes producteur et animateur d'émissions de divertissement à la télévision. Votre sport n'est pas le football mais le rugby, puisque vous êtes ancien joueur et ancien dirigeant de club. Vous avez animé et produit de nombreuses émissions de variétés et de divertissement.

Sur TF1, les émissions « Sébastien c'est fou ! » ou « Le grand bluff » ont fait votre notoriété – « Le grand bluff » a même battu le record d'audience, toutes chaînes, tous programmes et toutes époques confondus, avec 17,5 millions de téléspectateurs, soit 74 % de parts d'audience. Sur le service public audiovisuel, et plus particulièrement sur France 2, vous avez notamment animé et produit, avec votre société de production Magic TV, « Le plus grand cabaret du monde » de 1998 à 2019. « Le plus grand cabaret du monde » était une émission populaire, appréciée de nombreux Français, qui a mis en lumière des arts parfois négligés par la télévision, publique comme privée. Vous avez également animé et produit « Les années bonheur ». Vous avez indiqué avoir été victime d'une « dictature idéologique » – je vous laisserai revenir sur les conditions et les raisons de votre départ de France Télévisions.

Je vous remercie tous les trois d'avoir bien voulu répondre à ma convocation et de répondre aux questions du rapporteur et des députés membres de cette commission d'enquête, que je remercie de leur présence.

Avant de vous céder la parole pour un propos liminaire de cinq minutes chacun, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations.

Je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose à toute personne auditionnée par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Michel Drucker, M. Patrick Sébastien et M. Jacques Cardoze prêtent successivement serment.)

M. Michel Cardoze, ancien présentateur sur France Télévisions. D'abord, merci à tous de nous donner l'accès à cette parole publique et de vous interroger sur la neutralité du service public. Vous savez que c'est une question que j'ai eu à traiter après mon départ de France Télévisions. Je vais vous raconter un petit peu ; ce qui est intéressant, c'est que je raconte dans mon propos liminaire pourquoi je suis là. J'ai eu la chance de rentrer à France Télévisions en 1995 et d'être coaché par des gens que vous venez de recevoir, des gens comme Arlette Chabot, Benoît Duquesne – qui a malheureusement disparu ; il était mon premier chef de service –, et qui m'ont tout appris.

Vous l'avez dit, j'ai été reporter de terrain. J'ai été envoyé à droite, à gauche, sur absolument tout ce qui pouvait ou devait être couvert dans le journal de 13 heures et dans le journal de 20 heures. J'ai été correspondant à Marseille ; ensuite j'ai beaucoup couvert des événements en Corse, puis des conflits. Je suis parti pour l'Irak, je suis parti pour le Liban, j'ai

risqué ma peau. Quand on est reporter, je le dis avec le sourire, on le fait uniquement par passion : on ne le fait pas en se disant « j'aime le danger », on a juste envie de raconter ce qui peut se passer sur le terrain, quel que soit le terrain. J'ai donc été très heureux de cette vie et je considère que France Télévisions m'a tout donné.

Je ne retire rien des propos que vous citiez tout à l'heure. À mon départ, en 2021, j'ai dit n'avoir pas subi de pression parce que je pense que les choses sont bien plus complexes que cela : nous allons y revenir, j'imagine. Mais, en un mot, j'ai eu une carrière rêvée. En réalité, quand j'étais petit, je rêvais : je voyais des gens comme Jean-Louis Deminieux et Patrick Bourrat, dont certains se souviennent, qui étaient correspondants à Washington, à Moscou. Et moi je rêvais de ces visages-là. J'ai donc vécu cette vie-là. J'ai été quatre ans à Londres, cinq ans à Washington et, malheureusement, la cinquième année, mon chef de service m'a dit : « Tu as vécu tes plus belles années, maintenant il va falloir que tu rentres. » Parce qu'une règle non écrite dit que lorsqu'on est correspondant aux Etats-Unis ou à Londres ou ailleurs, on fait son temps. Ça aussi, ça fait partie des choses qui existent dans la tête de certains mais qui ne sont écrites nulle part. Mais bon, à France Télévisions, il y a une règle. Je l'avais déjà très mal vécu, puisqu'on ne pouvait pas à la fois me dire que j'étais un excellent reporter et que c'était formidable d'avoir vécu tout ça avec moi, mais que, en même temps, il fallait que je rentre. J'avais du mal à le comprendre.

Bref, dans tous les cas, à ce moment-là, on me propose « Complément d'enquête » que je n'imaginais pas non plus dans ma carrière. Le hasard a fait que Thomas Sotto a annoncé son départ ; le lendemain, je me suis porté candidat, et voilà, j'ai eu la chance d'incarner et de présenter cette émission. Je vais directement au but parce que je pense que c'est cela qui vous intéresse : cette émission, j'ai considéré que c'était la plus belle du PAF (paysage audiovisuel français). À partir du moment où j'ai été nommé dans cette émission, je me suis dit : « Tu ne peux pas rêver mieux, en fait ! Tu vas avoir un pouvoir très important, y compris sur la vie politique, un pouvoir d'enquête qui fait que ni la présidence, ni la direction de l'information, ni personne – parce qu'on pourrait le leur reprocher – ne va venir te chercher des poux dans la tête. »

Malheureusement, en réalité, l'expérience a été contrastée. J'ai vécu de très beaux moments, mais j'ai aussi dû être extrêmement confronté à une équipe qui, parfois, n'était pas toujours d'accord avec les choix. J'ai compris au fil du temps que les choix allaient toujours un peu dans le même sens. Il y a ici des représentants de ce parti ; je vais redire ce que j'ai déjà dit : une enquête sur Jean-Luc Mélenchon me paraissait, en 2018, absolument impérative. Lorsqu'un candidat à la présidence de la République dit : « La République, c'est moi ! », est de cette violence-là et manifeste cette violence devant les gens… dans le même temps, alors que cette émission consacre des dizaines d'émissions à Nicolas Sarkozy, à toutes les personnalités de la droite, à quelques personnes du parti socialiste, et qu'il n'y a personne pour enquêter sur La France insoumise, je considère que c'est mon rôle de poser cette question-là.

Il y avait à « Complément d'enquête » une règle que je n'ai pas créée, mais qui était celle de Benoît Duquesne, le créateur de l'émission (qui a disparu) : le lundi, il y avait une réunion et une conférence de rédaction et, à travers cette conférence de rédaction, tout le monde s'exprimait. Et si, d'une certaine façon, la majorité ne l'emportait pas, l'émission ne se faisait pas. Nous avons évoqué cette question-là à plusieurs reprises et ce qui m'a choqué, c'est d'entendre de la part d'une journaliste qu'il n'en était pas question parce que La France insoumise faisait partie de ceux qui donnaient des dossiers à l'émission et que nous n'allions pas aller à l'encontre de nos intérêts. Oui, vous savez, les liens entre le monde politique et les journalistes, ça n'a rien de choquant ; ce sont bien souvent les partis politiques qui donnent des dossiers, c'est ce qui nous permet d'enquêter derrière, et c'est très bien. Ce n'est pas du tout un reproche.

En revanche, je considère qu'il y a un problème lorsque, journalistiquement, on oppose cela au présentateur et on oppose cela à la rédaction en chef, au prétexte que « il ne faut pas faire cette émission parce qu'on a des amitiés avec tel ou tel représentant de LFI ». C'est une anecdote parmi d'autres. Il y a eu d'autres freins sur des émissions consacrées à la violence, au communautarisme, à un certain nombre de sujets qu'il était plus compliqué de faire.

Mais tout cela n'est pas incompatible avec ce que j'ai dit à l'antenne, contrairement à ce qui a été dit, et n'est pas incompatible non plus, je le redis, avec le fait qu'en 2023 – je crois – « Complément d'enquête » a décidé de faire une émission sur les comptes de campagne de la LFI qui remontaient en réalité à 2018. Ça n'était pas non plus une réponse à l'enquête que je voulais et que j'appelais de mes vœux, qui aurait juste été un portrait, – un portrait comme nous en avons fait plein sur des personnalités, y compris sur des industriels. Ce n'est pas forcément un portrait noir, en plus : c'est un portrait dans lequel on contraste et on explique un petit peu d'où viennent les idées des uns et des autres, quelles sont les amitiés, quels sont les univers. Cette enquête n'a toujours pas été faite.

Mais, en tous les cas, lorsque je critique, que les choses soient bien claires, je ne parle que de ce que je connais et, en l'occurrence, de mes trois années à « Complément d'enquête ». Si vous voulez que nous y revenions, nous y reviendrons, mais je maintiens tout ce que j'ai dit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup. Je ne doute pas en effet que nous reviendrons sur ce que vous appelez des thèmes sur lesquels vous ne pouviez pas enquêter, ou pas comme vous l'auriez souhaité. J'imagine que le rapporteur ou des collègues y reviendront.

M. Michel Drucker, présentateur sur France Télévisions. Mesdames et messieurs les députés, je suis heureux d'être là.

J'ajouterai quelque chose à ce que vous avez dit, monsieur le président : je suis le fils d'un médecin de campagne de Basse-Normandie – nous avons ce point commun : vous êtes député du Calvados et moi je suis de Basse-Normandie, de Vire. Il est vrai que j'ai grandi entre un énarque, Jean Drucker, qui me manque beaucoup, qui a créé M6, le père de Marie Drucker, une figure brillante du service public elle aussi. Je suis également le frère de Jacques Drucker, interne des hôpitaux, professeur de santé publique, conseiller scientifique à l'ambassade de France à Washington pendant dix ans, qui a fait partie de l'équipe qui a découvert le vaccin contre l'hépatite B et qui est le père de Léa Drucker, une comédienne épatante qui vient d'être césarisée pour la deuxième fois.

Alors moi, je suis là pour vous dire que le service public, c'est ma vie. J'ai grandi dans le service public, dès 1964. J'y suis depuis soixante-trois ans et j'y ai tout appris. Si j'insiste là-dessus, c'est que je suis un autodidacte, coincé entre un énarque et un interne des hôpitaux. Moi je n'ai pas fait l'ENA (École nationale d'administration) : j'ai fait l'INA (Institut national de l'audiovisuel). C'est vrai que j'ai raté mes études, tout le monde le sait. Je suis un autodidacte complet, je n'ai aucun diplôme.

Je suis entré à 18 ans ou 19 ans, dans ce métier car je voulais apprendre la vie dans la vie, et j'ai eu un coup de foudre immédiat, parce que j'avais déjà le goût des autres et le sens du public. Depuis que vous interrogez la plupart des gens qui font notre métier, vous parlez de service public, mais on n'a pas entendu beaucoup parler du public au cours des auditions, ni du service. Et moi, j'ai toujours été au service du public parce que la télévision de service public,

c'est une mission, et je m'y sens très à l'aise, parce que j'ai toujours voulu tirer les gens par le haut. J'ai appris la musique classique grâce au « Grand échiquier » de Jacques Chancel, Bernard Pivot m'a donné envie de lire, et tous mes maîtres m'ont transmis beaucoup de choses.

Lorsque j'ai commencé à prendre du galon, j'ai voulu transmettre et j'ai voulu mettre dans la lumière beaucoup de talents nouveaux – ce qu'a fait également mon voisin de droite *(M. Patrick Sébastien)*. Je suis fier de cela également, fier d'avoir mis dans la lumière Céline Dion, qui a eu 58 ans hier et qui a choisi, ce n'est pas un détail, le service public pour annoncer qu'elle faisait son retour après toutes ces années de douleur. Je suis très fier d'avoir découvert également beaucoup d'humoristes, beaucoup de chanteurs, beaucoup d'auteurs, de compositeurs, de cinéastes – et je continue de le faire. Mon métier à moi, c'est de montrer aux gens ce qu'ils ont aimé – c'est mon devoir de mémoire –, ce qu'ils aiment et ce qu'ils pourraient aimer.

J'insiste également sur le fait que j'ai appris très tôt que l'image était l'audience de demain. On ne peut pas faire ce métier sur la longueur si on ne se soucie pas de l'image. L'image, c'est très important. Le sondage est important, certes, mais l'image, pour moi, est capitale.

Ce que je voudrais vous dire, c'est que j'ai tout appris du service public : ça a été ma culture, ça a été les études que je n'ai pas faites. Quand j'étais jeune, on me parlait de khâgne, hypokhâgne, Normale Sup, l'ENA évidemment – tous les diplômes que j'avais pris en grippe parce que j'avais pris les intellectuels en grippe. Et plus tard, je me suis dit que j'allais parler de façon très claire à tous les publics Le service public s'adresse à tous les publics, quels qu'ils soient. Je suis un homme des territoires ; je suis un homme de la France profonde – ce n'est pas par hasard si je suis sur France 3. Et je suis quelqu'un qui a toujours voulu que le public soit prioritaire. Nous sommes au service du public et France Télévisions, c'est ma maison. Je la défendrai jusqu'à la fin de ma carrière. J'y ai appris beaucoup.

La gouvernance actuelle de France Télévisions m'a laissé une liberté totale pour faire mon métier, sans aucune pression. J'ai invité toutes sortes d'artistes, quelles que soient leurs opinions. Et j'ai aussi, ce n'est pas un détail, eu la chance que la présidente Delphine Ernotte et le directeur des antennes et des programmes Stéphane Sitbon-Gomez viennent me soutenir lorsque j'ai eu un très grave problème de santé, il y a trois ans. J'avais déjà près de 80 ans, j'ai eu deux opérations à cœur ouvert – endocardite infectieuse de la valve mitrale : ceux qui connaissent un peu le monde médical sauront que c'est très grave. J'ai failli y laisser ma peau et, sans le service public, je ne serais pas aujourd'hui devant vous, parce que France Télévisions m'a soutenu, m'a attendu, m'a laissé du temps pour me remettre, alors que si j'avais été dans le privé… À près de 80 ans, on n'a plus l'âge de séduire la ménagère de moins de 50 ans, devenue la responsable des achats. Si j'avais été dans le privé pendant cette période très douloureuse, je serais déjà dans les oubliettes de l'histoire de la télévision.

Donc le service public, pour moi, je le répète, c'est ma maison. Je m'y sens bien, je m'y suis toujours senti bien, parce que je suis proche des gens. J'étais déjà comme cela quand j'étais jeune. Je voulais m'intéresser aux gens, je voulais être médecin de campagne, comme l'était mon père en Basse-Normandie, dans la France de Balzac et de Maupassant. Je ne l'ai pas été parce que j'ai raté mes études et que je voulais apprendre la vie dans la vie. C'est ce que j'ai fait en entrant si tôt dans ce métier qui est ma passion – c'est plus qu'une passion !

À ce sujet, je voudrais vous dire, monsieur le président, que tout le personnel du service public qui nous écoute, et qui écoute la commission depuis près de quatre mois, a été profondément blessé, très peiné par tout ce qu'il a entendu : dire que le service public dilapiderait l'argent du contribuable, c'est évidemment faux ! Voilà ce que je voulais vous dire.

C'est un métier très particulier que le nôtre : c'est un métier de funambule, c'est un métier de stress, c'est un métier où il faut être en forme tout le temps, c'est un métier nerveusement très contraignant, c'est un métier où il est très difficile de réussir tout : sa vie de famille et sa vie professionnelle. Mais mon grand bonheur, je le répète, a été de mettre dans la lumière des talents nouveaux ; et ça, j'en suis très fier. Je suis très fier d'avoir mis une petite fille de quinze ans dans la lumière – c'était Céline Dion. Je suis très fier d'avoir mis dans la lumière Julio Iglesias. Trois générations d'auteurs, de compositeurs, d'artistes – je vous l'ai déjà dit, mais c'est important de le signaler.

Et puis je voudrais dire également, sans vouloir être trop long, que c'est une passion. Tous ceux qui travaillent dans le service public ont une véritable passion et la passion ne fatigue pas.

M. Patrick Sébastien, ancien présentateur sur France Télévisions. Je partage avec Michel le respect du service public, avec une différence, c'est qu'il y est encore et que moi, je n'y suis plus.

Je ne vais pas faire le panégyrique de toutes les émissions que j'ai faites – et Dieu sait si j'ai fait des choses intéressantes ! Je pense que « Le plus grand cabaret du monde » a relancé les arts du cirque, a relancé les numéros visuels. Nous avons ramené du bout du monde, pour les gens le samedi soir, les plus beaux numéros du monde. Cela a coûté de l'argent, effectivement, parce qu'il fallait faire venir les artistes, les payer. Il y a plein d'émissions qui ne payent pas les gens, mais nous les payions. Nous avons fait de notre mieux, nous avons fait de l'audience, nous avons plu à un certain public ; je vais moi aussi en parler, avec Michel, nous sommes frères là-dessus.

Tous ces gens qu'on a réussi à découvrir, qui sont aujourd'hui en haut de l'affiche – comme Jean Dujardin, Dany Boon, Shirley et Dino, Panacloc, Dupontel, etc. – sont sortis au départ grâce à mes émissions. Cela fait ma fierté aujourd'hui ; j'ai un énorme respect pour les gens du cirque, parce que c'est ma famille, c'est de la sueur, ce sont des gens que j'aime bien, des gens du cirque, des artistes. Je suis un artiste – Michel et moi en parlons souvent – je ne suis pas un présentateur, je ne suis pas un animateur : je suis un artiste, avec tous les défauts et les qualités que peut avoir un artiste.

Ce que je voulais dire, pour entrer dans le vif du sujet, c'est que pendant des années, sur le service public, tout s'est merveilleusement passé, avec des accrochages évidemment, qui sont professionnels, liés à notre métier. Jusqu'à l'arrivée de Delphine Ernotte, tout était humain et correct, et les audiences étaient là. J'avais des rapports avec des gens comme Yves Bigot, qui était extraordinaire, avec Patrick de Carolis, Thierry Thuillier aussi, avec qui j'ai parlé tout à l'heure… Nous avions des rapports formidables, faisions tout pour que nos émissions marchent. Et quand Mme Ernotte est arrivée, on a tout fait pour qu'elles ne marchent pas, c'est-à-dire que, d'entrée, Mme Ernotte voulait me dégager, clairement. Il y a eu cette fameuse phrase sur les hommes blancs de plus de 50 ans. Au passage, je veux faire une parenthèse : depuis, je n'ai pas vu beaucoup de gens de couleur à la tête d'un *prime time* ou à la tête d'un journal ; ça me ferait plaisir, parce que je suis pour la diversité. Moi, je ne savais pas qu'un jour on allait me reprocher d'être un homme, d'être blanc et d'avoir plus de 50 ans, mais allons-y : j'ai fait partie de ce truc-là.

Mais avant tout, je parlais de dictature idéologique. Je crois que Mme Ernotte a des goûts. Elle a le droit d'avoir ses goûts, elle a le droit d'avoir ses valeurs mais, pour moi, une patronne de service public doit représenter tout le public, et pas seulement ceux qui sont d'accord avec son idéologie. Je ne vois pas un directeur d'hôpital public refuser des malades parce qu'ils

ne partagent pas les mêmes idées que lui. Et pour moi, c'est ce qui s'est passé. Je ne conviens pas à Mme Ernotte et, au-delà de moi, les gens qui me regardaient, qui regardaient « Le plus grand cabaret du monde », qui regardaient « Les années bonheur » ne convenaient pas. On a dit à ces gens-là : « Circulez, il n'y a rien à voir, faut regarder autre chose ; ça, faut pas le regarder. » Ça correspond à l'état d'esprit qu'il y a dans ce pays en général. Aujourd'hui, c'est un peu comme ça : il y a une partie de la population à qui on dit : « Circulez, il n'y a rien à voir. »

Pour m'écarter, il y a eu quand même plein de choses très spéciales. On a tout fait, à partir du moment où Mme Ernotte est arrivée, pour que mes émissions ne marchent pas : on m'envoyait au charbon devant les plus costauds, etc. Et puis on m'a viré dans des conditions très particulières. J'ai passé vingt ans, vingt-cinq ans sur le service public, on ne m'a même pas parlé, on ne m'a même pas envoyé un mot, on ne m'a même pas envoyé un SMS : on a convoqué ma femme en lui disant : « Vous lui direz que… »

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourquoi votre femme ?

M. Patrick Sébastien. Parce qu'elle s'occupait de ma boîte avec moi. Donc on l'a convoquée, elle, pour lui dire : « Vous lui direz que… » Voilà. Et on ne m'a pas parlé, tout simplement. Je l'ai appris comme ça. Ça a été compliqué de l'apprendre comme ça. Surtout que ça a un côté « On veut me dégager, on me dégage ». Ils ont des raisons : soi-disant l'audience… c'est un faux prétexte absolu ! L'audience n'avait rien à voir. La dernière émission du « Plus grand cabaret du monde », le 31 décembre, a fait aux alentours de 4 millions de téléspectateurs et, sur TV5 Monde, elle a fait 70 millions d'audience : je ne pense pas que ce soit une mauvaise audience. Et surtout, les émissions qu'on a mises pour me remplacer derrière ont fait moins d'audience que les miennes. Donc l'audience est un faux prétexte.

Mais je voudrais revenir sur un truc particulier, parce que j'ai peu de temps. Je vais revenir sur le cas de Takis Candilis, que j'ai vu ici chez vous dire : « Je n'étais au courant de rien. » Le numéro deux de France 2, pas au courant des contrats et du montant des contrats ? Excusez-moi, mais je crois qu'on vous a pris pour des imbéciles. Ça, c'est mon avis.

Je veux juste vous donner des chiffres tout simples. M. Takis Candilis était, vous en avez parlé, employé de Banijay. Il a été nommé directeur des programmes de France 2 et après il est retourné chez Banijay – comme conseil, mais enfin il est retourné chez Banijay. Je vais vous dire un chiffre très simple : quand M. Takis Candilis est arrivé, j'avais seize *prime time* – huit « Années bonheur », huit « Plus grand cabaret du monde ». Nagui, produit Banijay, en avait trois. L'année d'après, j'en avais plus que dix, il en avait sept ; et l'année d'après, j'en avais zéro ; il en avait onze. Voilà, maintenant vous tirez les conclusions que vous voulez. Est-ce qu'il y a un rapport de cause à effet entre le fait que M. Takis Candilis, de Banijay, ait favorisé Nagui sur ces *prime time* par rapport à moi ? C'est à vous de le déterminer. Mais pour moi, je l'ai pris comme ça, et ce n'est pas neutre, c'est M. Takis Candilis qui m'a jeté. J'ai vu un truc sur moi incroyable, un rapport qui était très stalinien, où on disait que j'étais *has been*, que je n'avais plus rien à faire et qui se terminait par ces mots, que j'ai trouvés assez infamants : « Patrick Sébastien – parce qu'ils étaient obligés de le reconnaître – fait quand même de l'audience grâce à son pouvoir contaminant. » Je ne sais pas ce que ça veut dire, « contaminant », mais ça m'a choqué.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous l'avez, ce rapport ? Ce rapport, vous l'avez ?

M. Patrick Sébastien. Oui, je l'ai. Il existe. J'en ai une copie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous pourrez nous le transmettre ?

M. Patrick Sébastien. Oui, tout à fait.

Je veux juste dire que je respecte énormément votre commission. Je vous regarde, je sais que vous faites au mieux, mais je ne pense pas que ça change grand-chose parce que, de mon point de vue à moi, des gens comme Mme Ernotte et ceux qui sont autour sont intouchables, et je pense que la politique a à voir là-dedans ; en tout cas jusqu'aux prochaines élections, on a besoin d'elle. Alors je m'excuse de mettre le côté politique là-dedans, mais vous aurez Patrick de Carolis dans quelques jours : il vous confirmera que, à son époque, Nicolas Sarkozy avait demandé ma tête et qu'il ne la lui a pas donnée. Là, ils l'ont eue. Voilà.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup pour ces propos liminaires.

Je commencerai par une question assez large – j'imagine que le rapporteur entrera ensuite dans le détail. Elle s'adresse peut-être plus à vous, messieurs Sébastien et Drucker, et porte sur la place du divertissement sur les chaînes de télévision publique. Certains estiment que ce n'est pas le rôle du service public que de diffuser et donc de financer ce type d'émissions, parce qu'on leur trouve des équivalents ou presque sur les chaînes privées, parfois pour des coûts moindres. Quel est votre point de vue ? Pensez-vous que le service public est légitime à proposer des émissions de divertissement ? J'imagine que vous allez me répondre oui, donc je vous pose une question plus précise : y a-t-il une manière différente de proposer ou de traiter des jeux et des divertissements entre ces deux univers télévisuels ? Est-ce qu'il y a une spécificité, une particularité du service public audiovisuel quand il propose aux Français des émissions de divertissement ?

M. Patrick Sébastien. Moi je trouve que c'est très légitime qu'on fasse des émissions de divertissement, comme a dit Michel, pour tout le monde. Il se trouve que j'ai l'impression qu'aujourd'hui ce sont les groupes M6 et TF1 qui font du service public, c'est-à-dire qu'ils n'excluent personne, alors que, dans le service public, on exclut une catégorie de Français. Voilà, c'est tout.

Mais je pense que le divertissement est essentiel. Les gens ont besoin de ça. Ça faisait partie, je crois, des premières missions de l'ORTF à l'époque : il fallait informer, cultiver et divertir. À moins qu'on laisse ça en route, je pense que... Vous savez, avec tout ce qui se passe aujourd'hui, moi qui suis au contact vraiment de la France profonde, avec mes spectacles, je vous jure que le divertissement, quelque chose qui vide un peu la tête des gens… Après, il y a un côté anxiolytique qui fait que c'est très étrange, d'ailleurs : on croit que, dans cette période très anxiogène, les gens vont se précipiter sur le divertissement. Eh bien bizarrement, c'est le contraire : ce sont les téléfilms anxiogènes qui font de l'audience. C'est un phénomène social qui nous dépasse. Mais je pense que si le service public n'a plus de divertissement, le public ira le chercher ailleurs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Au moment de votre départ, vous avez dit, pour parler un peu trivialement, « On m'a viré parce que j'étais un homme blanc de plus de 50 ans… »

M. Patrick Sébastien. Non, pas seulement pour ça.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je poursuis avec la deuxième partie de votre phrase : « On a voulu mettre de côté tout un public. »

M. Patrick Sébastien. Oui, tout un public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Est-ce qu'on vous a proposé de conserver ces émissions, mais sans vous ?

M. Patrick Sébastien. Ah non, non, non ! Ils ont essayé de faire un ersatz du « Plus grand cabaret du monde » qui n'a pas marché … Il y a une chose importante : c'est la passion. Moi, j'ai la passion des artistes, comme Michel. Nous aimons les artistes, nous les aimons profondément, les respectons, nous les mettons en valeur. C'est pour cela que nous avons mis tant de gens en valeur. Je crois que c'est essentiel dans la culture française. Et la culture, ce ne sont pas seulement des écrivains, des philosophes, ce sont aussi des chanteurs populaires, ce sont aussi des humoristes, parfois un peu bord cadre, ce sont des rappeurs… Moi, je suis ouvert à tout : dans mes émissions, il y a eu aussi bien Gims, Soprano que Frédéric François et Chantal Goya. Pour moi, le service public, c'est cela, plus l'information. Je ne sais pas ce qu'en pense Michel, mais il a toujours été dans ce cadre-là aussi.

M. Michel Drucker. Vous savez, « Champs-Élysées », on m'en parle encore aujourd'hui. Ça a duré quelques années et, au bout de presque une dizaine d'années, vous le savez peut-être, un patron de la télévision de l'époque – il n'est plus là, paix à son âme – m'a convoqué – enfin, il est venu déjeuner chez moi – alors que nous étions sur le point de renouveler le contrat, puisque « Champs-Élysées » n'était pas une petite émission, et m'a dit : « Vous savez, cher Michel Drucker, la télévision de demain ne passera pas par vous, ni par Pivot, ni par Martin. » Quelle intuition ! J'avais 45 ans, et il m'a dit que c'était fini. C'est la raison pour laquelle je suis allé sur TF1, où la famille Bouygues voulait absolument que je vienne.

J'ai rejoint Patrick Le Lay, que j'avais connu à une autre époque en Bretagne. Patrick Le Lay et Etienne Mougeotte m'ont donc accueilli sur TF1. J'ai quitté le service public parce qu'on m'avait chassé, déjà, à l'époque. Cela paraît bizarre, mais c'est la vérité. Et puis je suis revenu. Je suis allé sur TF1, où j'ai beaucoup appris. J'ai continué à faire la télévision que j'avais envie de le faire. L'émission s'appelait « Star 90 ». Et puis, au bout de cinq ans, c'est Jean-Pierre Elkabbach qui m'a demandé de revenir dans le public. J'y suis revenu avec plaisir pour faire une émission d'*access prime time* qui s'appelait « Studio Gabriel ». La suite, vous la connaissez.

Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on est toujours fragilisé, dans ce métier. Vous imaginez quelqu'un qui, alors que vous faites « Champs-Élysées », que vous êtes là depuis déjà trente ans, vous dit « Vous êtes un *has been*, il faudra vous relooker, vous êtes démodé » ? Il faut savoir ça. Ça a été mon premier coup de massue.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon de vous couper, Michel Drucker. Est-ce qu'on pense une émission de divertissement pour France 2 différemment que pour TF1 ?

M. Michel Drucker. Pierre Desgraupes, qui était un de mes patrons – figure emblématique de la télévision publique, producteur de « Cinq colonnes à la une » – m'a dit à l'époque, dans les années 1982-1983, « Drucker, faites-moi une émission de divertissement le samedi soir. Je n'y connais rien. Faites-moi une émission populaire, mais digne ». Il me l'a écrit : « digne », sous-entendu : « Si elle est indigne, je l'arrêterai » – ce qu'il aurait fait, d'ailleurs. C'est là que je me suis dit qu'on peut faire une télévision populaire et qui tire vers le haut. Il n'y a pas d'incompatibilité à rendre hommage à Jacques Brel et à recevoir Frédéric François, comme le dit Patrick. On peut rendre hommage à Barbara et rendre hommage à Hervé Vilard ou à ces chanteurs des années 1980, qui redeviennent d'ailleurs à la mode

La télévision publique, la télévision de divertissement, s'adresse à tous les publics. Je fais « Vivement dimanche » depuis déjà vingt-cinq ans, puisque j'ai succédé à Jacques Martin, ce qui n'était pas facile parce que Jacques Martin était une personnalité très forte. Il y a vingt-cinq ans, j'ai donc succédé à « L'école des fans » et ce n'était pas évident. Et puis j'ai continué à faire de la télévision, car le service public m'a permis de continuer à faire la télévision que j'aimais. Ça fait maintenant vingt-cinq ans que nous faisons « Vivement dimanche » et que « Vivement dimanche » n'est pas démodé, parce que j'ai toujours la même méthode : montrer aux gens ce qu'ils ont aimé – le devoir de mémoire –, ce qu'ils aiment aujourd'hui, ce qu'ils aimeront demain. Mon émission pourrait s'appeler « Vivement hier, vivement aujourd'hui, vivement demain ». « Champs-Élysées », « Vivement dimanche », ça a toujours été pour moi la même façon de faire de la télévision, avec surtout le public, le public, le public : montrer au public ce qu'il aime, ce qu'il pourrait aimer et ce qu'il a aimé.

Voilà, je suis là depuis maintenant soixante-trois ans. Sur ces soixante-trois ans – je vous le répète car c'est très important –, j'ai passé cinquante-huit ans dans le service public et j'espère que ça va continuer.

Je suis ravi de savoir que Mme Ernotte a été renommée pour cinq ans.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On sent des divergences entre vous. Je vais donner la parole à monsieur le rapporteur ; cela va permettre de nourrir le débat entre vous.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, messieurs, pour votre participation. Beaucoup de vos constats et recommandations nourriront notre rapport.

D'abord, une question générale qui s'adresse à vous trois. La fin de chacune de vos histoires avec France Télévisions est très différente. M. Patrick Sébastien, comme vous l'avez rappelé, vous avez été mis à la porte. M. Cardoze, je crois que c'est plutôt vous qui êtes parti de vous-même. Quant à vous, M. Michel Drucker, il faut croire que rien, ni personne, ni aucun changement de gouvernance ne saura avoir la moindre prise sur vous, puisque vous êtes toujours à l'antenne, vous l'avez rappelé, depuis près de soixante ans.

M. Michel Drucker. Je suis un vestige pittoresque.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous êtes un symbole inaltérable de l'audiovisuel public, un symbole qui traverse et rassemble les générations. Vos trois situations sont assez différentes, pour autant, vous étiez tous les trois présents lorsque Delphine Ernotte, venant de prendre ses fonctions – c'était le 25 septembre 2015 –, a déclaré : « On a une télévision d'hommes blancs de plus de 50 ans et ça, il va falloir que ça change. » Cette phrase a été prononcée il y a plus de dix ans, mais, sans vous faire offense, je crois que vous étiez déjà tous les trois concernés par les critères de Delphine Ernotte. Comment avez-vous vécu cette injonction de la nouvelle présidente de France Télévisions ? Selon vous, n'y a-t-il pas une politique discriminatoire de la part de la direction de France Télévisions qui a pu contrarier vos parcours à la tête de certaines émissions iconiques du service public ?

M. Michel Drucker. Je ne me sentais pas concerné parce que j'étais un homme blanc de plus de 70 ans. Donc j'étais déjà hors concours…

M. Patrick Sébastien. Je pense que la phrase était maladroite plus qu'autre chose. Je pense qu'elle a voulu dire qu'il fallait rajeunir, qu'il fallait de la diversité, etc. Ce n'est pas si important que ça. C'est vrai que ça nous a blessés, mais pour une fois je la défends un peu là-dessus.

Après, il y a eu des choses sur lesquelles, j'espère, nous reviendrons. Michel et moi ne sommes pas d'accord sur tout. Autant nous avons une amitié imperturbable et indéfectible, autant nous ne partageons pas le même avis sur Delphine Ernotte. J'estime avoir été victime et, ça tombe bien que Michel soit là. Il faut quand même que vous sachiez que Mme Ernotte, après que j'ai été viré de France 2, a interdit à tous les animateurs de me recevoir comme invité. J'étais interdit. Il n'y en a qu'un qui a résisté : quand Michel a voulu m'inviter, je lui ai dit : « attention, on va te dire de ne pas me recevoir ». C'était arrivé pour « C à vous ». C'est même arrivé quand des journalistes amis de France 3 voulaient faire des reportages sur ma tournée du plus grand cabaret du monde dans les zéniths : on leur a interdit de faire des reportages sur ce spectacle. Et Michel m'a reçu quand même sur France 3.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Drucker, vous confirmez qu'on vous a demandé de ne pas le recevoir ?

M. Patrick Sébastien. Non, non on ne lui a pas demandé.

M. Michel Drucker. J'ai toujours été très libre, monsieur le président. La gouvernance de France Télévisions savait que j'inviterais Patrick Sébastien. On ne m'a du tout pas interdit de l'inviter. Et je dois dire qu'on a fait un « Vivement dimanche » très émouvant car je voulais rendre hommage à Patrick, qui est un grand artiste, et à qui le service public et la télévision en général doivent beaucoup.

M. Patrick Sébastien. Je veux juste expliquer qu'il y a eu un interdit. La dernière fois que je suis passé chez Cyril Hanouna, que j'ai un peu parlé de cela, mes contrats confidentiels se sont retrouvés sur un réseau social payant, dès le lendemain. Cela ne peut venir que de France 2 parce que ce n'est pas moi qui les ai donnés. Je ne parle même pas du « Complément d'enquête » où Mme Ernotte s'est payé mon procès, avec l'argent public, avec des mensonges et des délations incroyables. Cela commence à faire beaucoup. C'est juste ce que je voulais dire. Et c'est pour cela – je n'ai pas d'animosité particulière – que cette dame me poursuit depuis le départ et que je trouve qu'elle n'a pas sa place sur un service public. C'est mon avis.

En plus, si je peux me permettre pour finir, on vous a parlé de favoritisme. En tant que commission d'enquête, cela va peut-être vous faire grincer, mais à un moment il faudrait peut-être se poser la question de savoir si, en échange de ce favoritisme, il y a eu des cadeaux. Je n'affirme rien, je pose juste une question. J'ai vu que vous avez soulevé l'histoire des chambres dans les hôtels à Cannes, etc. Il est peut-être bon de savoir si quelques gens responsables de France 2, décideurs de programmes, vont passer leurs vacances dans des villas qui appartiennent à des producteurs privés. C'est à vous de le déterminer, ce n'est pas à moi. La question mérite d'être posée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est important. Nous sommes dans le cadre d'une commission d'enquête. Vous êtes là pour nous dire les choses. Si vous avez des informations...

M. Patrick Sébastien. Je ne suis pas enquêteur, je vous dis juste qu'on est en droit de se poser des questions parce que c'est un service public, et ce n'est pas nouveau que dans un service public il y a des sociétés privées qui fassent des cadeaux pour obtenir des marchés.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avez-vous connaissance de cela ou pas ?

M. Patrick Sébastien. Non, je n'ai connaissance de rien. J'ai des rumeurs, comme tout le monde, mais moi, je ne m'appuie pas sur des rumeurs. Ce que vous avez découvert sur les hôtels à Cannes, je n'y suis pour rien, je ne le savais même pas. Mais je pense qu'il serait bon de se poser certaines questions. Je n'accuse pas sans preuve, moi. Je ne suis pas comme « Complément d'enquête ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci Messieurs pour vos réponses. Effectivement, dans le cadre de la commission d'enquête nous avons appris par exemple un certain nombre de soupçons de conflits d'intérêts. La directrice de la fiction chez France Télévisions a avoué sous serment devant notre commission qu'elle passait ses vacances avec un dirigeant d'une société de production qui bénéficiait de contrats de France Télévisions. Elle nous a expliqué qu'elle se déportait de la signature de ces contrats qu'elle déléguait à ses n-1. Le procédé peut sembler surprenant parce qu'elle a une autorité hiérarchique évidente sur ses n-1. En tout cas, nous avons pu soulever, dans le cadre de cette petite enquête, un certain nombre de cas de soupçons de favoritisme préoccupants.

Mais ce n'était pas le cœur de mes premières questions. Je voudrais en introduction poser quelques questions sur les conditions de votre départ, notamment vous concernant, Monsieur Sébastien. J'ai pu lire dans le journal *Le Monde*, un article du 15 octobre 2018, qui mentionnait deux raisons qui expliquaient, selon la direction de France Télévisions, votre départ. Le premier facteur, c'était les audiences de vos *prime times*, qui auraient baissé entre 2015 et 2018. La baisse est quand même plutôt légère, puisque pour « Les années Bonheur », vous êtes passé de 16 % à 12 % et pour « Le plus grand cabaret du monde », de 18 % à 16,5 %. Quant au deuxième facteur, *Le Monde* citait des propos de Delphine Ernotte souhaitant « des femmes, des jeunes, de toutes les origines ». Ma question est assez simple : quelles sont, selon vous, les raisons pour lesquelles du jour au lendemain, Delphine Ernotte et la direction de France Télévisions vous ont remercié alors que les audiences de vos émissions et vos émissions à caractère populaire rassemblaient des millions de Français ?

M. Patrick Sébastien. Je vous l'ai expliqué, en plus tous ces chiffres sont un peu bidons, ce n'est pas tout à fait ça – vous les vérifierez. Vous regarderez aussi que les émissions qui m'ont succédé à cette place ont fait moins. Vous le savez tous, dès que la TNT (télévision numérique terrestre) est arrivée, toutes les audiences ont baissé. Là où nous faisions 30 % de part d'audience, nous nous sommes retrouvés avec beaucoup moins. Surtout que ces chiffres sont pris sur les moins de 4 ans, ou de 11 ans. Regardez les audiences chez les plus de 60 ans, parce que la moyenne d'âge, je crois, du service public est autour de 60 ans, entre 50 et 60 ans. C'est sûr que si vous prenez les chiffres des jeunes vous allez avoir une réponse différente.

Pour répondre à votre question, je pense qu'il y a deux éléments. Il y a le fait de se débarrasser de moi parce que je n'ai pas la carte et parce qu'il y a ce que je représente. Dans le fameux rapport…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pas la carte, c'est-à-dire ?

M. Patrick Sébastien. C'est-à-dire que je ne rentre pas dans les codes. Je suis un artiste un peu incontrôlable. Il était dit dans le rapport que j'étais trash dans le « Plus grand cabaret du monde » – ce n'était pas du tout le cas. Après, j'ai eu une vie en dehors.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous pouvez répéter ? Quel est ce rapport ?

M. Patrick Sébastien. C'est un rapport fait pour justifier mon départ, qu'on m'a présenté un jour en me disant : « voilà, on va te virer parce qu'il y a eu ce rapport où on dit que tes émissions sont *has been* ». Le rapport parle même d'un orchestre dans « Le plus grand cabaret du monde » alors qu'il n'y en avait pas. On m'explique que je suis trop vieux, que ça se sent, que le public et les artistes sont *has been*.

Je pense qu'effectivement il y avait une volonté de Mme Ernotte de changer les choses. Elle est très claire. On ne peut pas lui en vouloir d'avoir ses goûts, ses idées, sa façon de voir les choses. Cependant, elle est présidente, elle n'est pas propriétaire du service public. Le service public, pour moi, appartient à ceux qui payent, c'est-à-dire à des gens de toute condition, de toute idéologie et il faut faire cette télévision pour tous. Elle a choisi de faire la télé qu'elle voulait par rapport à ses idées à elle. C'est son choix, mais pour moi, ça n'est pas le service public.

Je vous rassure, je n'ai pas du tout envie de revenir à la télévision. Je suis tranquille, j'ai autre chose à faire dans ma vie. Mais c'est vrai que j'ai passé des années formidables sur le service public avant Mme Ernotte. Nous avons pu créer des choses, inventer des choses, trouver des gens. C'était diversifié.

Vous savez, ils ont enlevé « Le plus grand cabaret du monde » et « Les années bonheur » pour mettre, dans le cadre du renouveau, « Le Grand Échiquier », « Intervilles » – c'est tout à fait nouveau – et « Taratata » ! C'est très bien mais je pense que le cabaret aurait pu cohabiter avec « Le Grand Échiquier » ; comme ça, il y en aurait eu pour tout le monde.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur, pour votre réponse.

Je voudrais revenir sur les conditions de votre départ. Vous avez expliqué en propos liminaire que la fin de votre collaboration avec France Télévisions se serait déroulée dans des conditions particulièrement brutales. Vous n'êtes pas le seul d'ailleurs à le dénoncer. D'autres animateurs, du jour au lendemain, ont vu leur contrat rompu avec le service public, qui ne le dénoncent pas forcément en *on*, mais aussi en *off* parce qu'ils espèrent revenir sur le service public.

Vous évoquez que ce n'est pas vous, mais votre épouse et productrice, Nathalie Boutot, qui a été reçue par Takis Candilis, alors numéro 2 de France Télévisions, le 12 octobre 2018 lors d'un entretien qui a été décrit comme expéditif – je crois qu'il a duré dix minutes d'après ce que j'ai pu lire dans la presse – et la seule justification qui a été avancée à ce moment-là c'était : « on va arrêter notre contrat, c'est comme ça, point ».

Dans le même temps, vous dénoncez un soupçon, peut-être de favoritisme au profit de Banijay, la société dont venait Takis Candilis, alors numéro 2 de France Télévision, qui a expliqué sous serment à la commission d'enquête que lui, alors qu'il était directeur des antennes et des programmes, donc responsable de l'attribution des contrats passés avec les sociétés de production, visiblement, ne connaissait pas les contrats passés, notamment avec la société Banijay. Vous avez expliqué en propos liminaire que Nagui, année après année, a bénéficié de trois *prime times*, puis sept, puis onze et que vous, progressivement, avez vu votre portion de *prime times* diminuer jusqu'à vous faire remercier. Soupçonnez-vous, dans votre éviction, une tentative de donner plus de parts de marché à une société dont Nagui était co-actionnaire ?

M. Patrick Sébastien. Bien sûr que oui. Mais il y a plus que ça, il y a eu d'autres *prime times*. C'est vous qui avez dit que le chiffre d'affaires de Banijay avait augmenté de 40 % pendant la présence de M. Candilis. Alors moi, je veux bien qu'il n'y soit pour rien, mais c'est vrai qu'il y a ça. Ce n'est pas la raison principale.

Je trouve qu'il y a de la violence et qu'il n'y a pas d'humanité dans la manière dont Laurence Boccolini a été virée, comme plein d'autres. Vous savez, j'ai travaillé sur TF1 ; Patrick Le Lay, Étienne Mougeotte étaient des gens difficiles, mais ça s'est toujours passé avec respect, avec humanité. J'ai travaillé pour M. Berlusconi, qui est très critiquable, et je vous promets que sur La Cinq, avec Berlusconi, il y avait cent fois plus d'humanité et de respect du public que j'en ai trouvé sur le service public.

Je voulais vous dire cela parce que c'est vrai… Alors, ça va, j'en ai vu d'autres. Vous savez, dans ma vie, j'ai connu des drames bien plus importants pour ne pas m'arrêter à ça, mais c'est vrai que ça a été brutal.

Il y a aussi les téléfilms, dont je n'étais pas producteur, qui ont vraiment bien marché, qui ont fait 4 millions, 5 millions de téléspectateurs et pour lesquels on m'a dit du jour au lendemain : « vous n'en ferez plus ». D'ailleurs, c'est marrant parce qu'on m'a ça dit le jour où j'ai reçu un prix d'interprétation de la part de l'audiovisuel. Donc on m'a donc aussi interdit de faire des téléfilms que j'aimais. C'est peut-être ce que je regrette le plus, d'ailleurs, parce que vraiment c'était des choses où j'étais auteur ou acteur et qui me plaisaient le plus et qui me permettaient de m'exprimer autrement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Juste pour être sûr de bien comprendre parce que vous donnez plusieurs raisons à votre éviction. D'un côté, vous dites : « peut-être parce que je suis un homme blanc de plus de 50 ans », puis en même temps vous minimisez et finalement vous dites que ce n'est pas ça.

M. Patrick Sébastien. Oui, ça en fait partie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Là, vous dites il y a eu du favoritisme, c'est-à-dire qu'on a voulu augmenter….

M. Patrick Sébastien. Il y a plusieurs raisons, oui et il y a une raison principale c'est que Mme Ernotte ne m'aime pas et qu'elle a envie de me dégager. Voilà. Point. C'est tout. C'est aussi clair que ça. Et ce n'est pas la seule, il y a plein de gens.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous portez des accusations graves. Je suis aussi garant de ce qui est dit ici. Nous allons auditionner Nagui.

M. Patrick Sébastien. Je le pense.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Concernant Banijay : avez-vous des preuves de ce que vous avancez ?

M. Patrick Sébastien. La preuve que je vous ai donnée c'est que j'avais seize *prime times* le samedi et que, dès que M. Candilis est arrivé, j'en ai eu plus que dix, puis sept, puis zéro. Et entre temps, Nagui, le samedi en avait trois, il en a eu sept, il en a eu onze.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour vous, c'est mécanique.

M. Patrick Sébastien. Donc je ne vous dis pas que c'est fait exprès, mais je suis quand même obligé de reconnaître que, venant de M. Candilis, issu de Banijay et qui repart chez Banijay, on peut se poser la question. Je n'accuse pas formellement mais je constate. Je constate que j'ai dégagé ; je constate les contrats.

Surtout, il y a aussi autre chose. Récemment, je suis passé chez Cyril Hanouna. Dès le lendemain, je lui ai dit que mes contrats confidentiels ont fuité en essayant de faire croire que tout l'argent qu'on m'a donné était tombé dans ma poche. Ce n'était pas le cas. Mes marges de production étaient entre 8 et 10 %, vous pouvez le vérifier. Des producteurs aujourd'hui font des marges de 50 %. Cela n'a jamais été mon cas. Et si vous voulez voir mon enrichissement personnel, mon patrimoine personnel avant que je rentre à France 2 et après France 2 est quasiment le même. Je ne suis pas sûr que ce soit le même chez d'autres producteurs. Je ne me suis pas enrichi sur le service public. J'ai bien vécu, effectivement j'ai bien vécu. Et puis j'ai fait un travail, excusez-moi, j'ai tenu la baraque et j'ai bossé ; j'ai travaillé beaucoup, beaucoup, beaucoup.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous y reviendrons peut-être parce que le rapporteur s'interroge beaucoup sur les producteurs animateurs, et il y en a au moins deux parmi nous.

M. Patrick Sébastien. Dans mon cas, c'est clair. Les marges sont claires, elles sont connues. Des commissaires aux comptes, tout le monde a vérifié ; il n'y a jamais eu d'irrégularités.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse.

Effectivement, les allers-retours entre des dirigeants entre l'audiovisuel public et des sociétés de production sont l'un des sujets de préoccupation de cette commission d'enquête. Nous avons évoqué le cas de Takis Candilis, nous avons évoqué aussi le cas de Nathalie Darrigrand. Et vos propos nous font vouloir vous poser un certain nombre de questions sur ces révélations.

Sur les marges, nous avons pu voir que certains animateurs stars du service public, par exemple Nagui, faisaient près de 50 % de marge sur des émissions pourtant de service public. Vous expliquez que le niveau de vos marges est situé plutôt entre 8 et 10, ou 12 %. Dernière question sur ce sujet puisque vous avez rebondi dessus.

J'ai pu comparer les audiences de vos *prime times* à des audiences de *prime times* qui vous ont remplacé, notamment de Nagui. « Pop Show » en 2020 a fait 7,5 % de parts d'audience ; « The Artist » en 2021, 8 % ; « Tout le monde joue au vétérinaire », 7,7 % en 2019 ; « Seul contre tous », 5,5 %. Si je fais la comparaison avec « Le plus grand cabaret du monde », vous avez expliqué que vous avez fait pour la dernière 4 millions de téléspectateurs sur France 2 et 70 millions sur TV5 Monde. Vous faisiez systématiquement au moins deux fois plus d'audience que les *prime times* qui ont été confiés à Nagui. Comment expliquez-vous l'omniprésence d'un tel animateur-producteur sur le service public ? Sur les sept ou huit jeux diffusés quotidiennement sur France 2, au moins la moitié sont animés ou produits par Nagui. Le service public de l'audiovisuel ne peut-il pas laisser leur place à davantage d'animateurs, de talents, qui pourraient venir proposer leurs idées ? Ou doit-il être le lieu de la concentration : concentration entre quelques sociétés de production, comme Mediawan, Banijay et Together Média et concentration entre quelques talents animateurs qui trusteraient l'essentiel et la majorité des émissions. Est-ce vraiment la mission du service public ?

M. Patrick Sébastien. Pour moi, non, surtout que je ne parle pas que de mon cas : ma société est une petite société par rapport à ces géants-là. Plein de petites sociétés ont été rachetées. Plein de petites sociétés aimeraient bien avoir un jeu sur France 2 ou sur France 3. Il se trouve que c'est squatté par les mêmes personnes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Après, monsieur Sébastien, ce sont des rachats, parfois successifs, de sociétés de production.

M. Patrick Sébastien. Oui, c'est ça. Moi je n'ai jamais voulu être racheté par qui que ce soit ; je voulais garder mon indépendance. Je n'ai jamais rêvé de fortune immense là-dessus. J'ai surtout essayé de faire mon boulot le mieux possible.

J'aurais pu gagner beaucoup plus d'argent sur le cabaret. J'avais seize numéros visuels, j'en aurais enlevé quatre et j'aurais fait du baratin à la place, on ne s'en serait pas trop aperçu et j'aurais gagné un peu plus d'argent. Mais on a des émissions qu'on a fait à perte parce qu'on voulait absolument que le téléspectateur soit content. Donc quand on se fait virer après, c'est vrai qu'on l'a un peu en travers. Parce que j'ai toujours tout fait, les musiciens que j'ai fait bosser, les danseurs que j'ai fait bosser, les artistes que j'ai fait travailler et que j'ai très bien payés. Vous pouvez aller dans mes comptes, tout le monde a été très bien payé.

Il y a des trucs que je ne pourrais pas faire. L'émission « N'oubliez pas les paroles » enregistre quatorze émissions dans la journée. J'ai des copains qui sont allés derrière, ils touchent 100 euros pour la journée. Ça me paraît un peu exagéré, voilà, je ne saurais pas faire ça. Renseignez-vous.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nagui sera devant nous demain, il pourra répondre.

M. Patrick Sébastien. C'est vrai que j'ai des copines qui sont allées faire cette émission. On touche 100 euros pour quatorze émissions alors que la marge doit être de 40 ou 50 %. Ça me choque moi. Ça je ne l'ai jamais fait. Vous pouvez vous renseigner sur les gens que j'ai payés autour de chez moi, tout le monde a toujours été bien payé.

Plus la diversité. Je veux parler aussi du message qu'on a envoyé avec « Le plus grand cabaret du monde ». Nous avons fait venir des gens de toutes races, de toutes couleurs, de toutes religions. Il y avait des Chinois, il y avait des Maghrébins, il y avait des Africains et nous avons montré qu'il fallait du boulot, qu'il fallait des efforts pour arriver à ça. À la jeunesse, aux jeunes qui regardaient, nous n'avons montré que des beaux exemples. Je resterai toujours fier de cela. C'est dommage que ça n'ait pas continué un peu plus, mais ce n'est pas grave. Nous avons montré plus de 3 000 numéros pendant cette émission qui a marqué des générations. Et même à l'international, on m'en parle encore. Donc je suis très fier de ça et je n'ai honte de rien.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les émissions étaient rediffusées sur TV5 Monde.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Sébastien, avant de poser des questions à M. Drucker et à M. Cardoze, je voudrais revenir sur vos propos liminaires : vous avez suggéré des cadeaux ou peut-être des rétrocommissions entre des sociétés de production et des dirigeants de l'audiovisuel public, notamment Delphine Ernotte.

Le cadre de cette commission d'enquête est aussi de percevoir ce phénomène de concentration de contrats passés avec certaines sociétés. Aujourd'hui, plus de 110 millions d'euros sont attribués chaque année à une société comme Mediawan. Près de 90 millions sont attribués à Banijay. Le numéro 2 de France Télévisions a quasiment été le numéro 2 de Banijay. C'est M. Candilis. Il a fait la navette. Le montant des contrats est passé sur une année de 8 à 11 millions. Avez-vous eu connaissance de cadeaux, de rétrocommissions qui auraient pu

faciliter la conclusion de certains contrats passés avec des sociétés de production ? Qu'est-ce que pensez-vous de ce phénomène de concentration ? Est-ce que l'ADN du service public ce n'est pas au contraire de soutenir la création et la production audiovisuelles indépendantes françaises plutôt que de concentrer ces contrats entre les mains de quelques grosses sociétés ?

M. Patrick Sébastien. Je n'ai eu aucune connaissance précise, claire, prouvée, donc je ne vous dirai pas que ça existe. Je vous dis que je me pose la question comme beaucoup de gens se posent la question. C'est tout. Mais je n'ai aucune preuve de quoi que ce soit. J'ai entendu des ouï-dire, des machins, etc. mais ça ne suffit pas tout ça.

Maintenant, je ne vais pas m'attarder, je n'ai plus trop envie de parler de tout cela. Je ne sais pas si vous en tiendrez compte, mais j'ai créé un mouvement qui s'appelle « ça suffit », par lequel j'essaie de représenter hors politique les messages que m'envoient les gens. Vous êtes la commission d'enquête sur l'audiovisuel public et une proposition est revenue plusieurs fois : « l'audiovisuel public a 4 milliards d'euros de budget, ça serait bien si on enlevait 1 milliard et que ce milliard on le donne aux hôpitaux ».

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et pourquoi pas quatre ?

M. Patrick Sébastien. Parce qu'on peut faire une économie de 1 milliard d'euros pour le donner aux hôpitaux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ma question était ironique, je le précise. Pourquoi 1 milliard ?

M. Patrick Sébastien. C'est très primaire comme raisonnement. Je pense qu'il faut de l'argent pour le service public mais qu'il pourrait fonctionner avec moins et le milliard économisé pourrait être redistribué autrement. On n'est peut-être pas obligé d'avoir autant de chaînes, d'avoir autant de trucs. Si ce milliard d'euros économisé allait aux hôpitaux, ça serait beaucoup plus salutaire. C'est mon avis, c'est primaire, c'est tout ce que vous voulez – vous pouvez même dire que c'est démagogique – mais je le pense vraiment. Je trouve que ça serait pas mal. Mais ce n'est pas le sujet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez dit aussi en propos liminaire qu'un certain nombre d'animateurs – je crois que vous parliez de Nagui – avaient connu un enrichissement personnel sur le service public grâce à des marges importantes.

En tout cas, vous parliez d'enrichissement personnel en expliquant que vous, à titre personnel, n'aviez pas eu d'enrichissement personnel pour vos émissions avec des marges entre 8 et 10 %.

Je voudrais peut-être vous y faire revenir. Une plainte contre X pour cyberharcèlement a été déposée, je crois, par Nagui. De nombreux animateurs ont été convoqués dans le cadre de cette la commission d'enquête : il y a eu Tristan Waleckx, il y a eu Élise Lucet, il y a eu Léa Salamé, il y a eu M. Pujadas, il y a eu vous cet après-midi. Il y a eu beaucoup d'animateurs qui ont accepté de répondre à nos questions.

Je voudrais simplement revenir sur ce point. *Mediapart* a révélé un contrat de 100 millions d'euros sur trois ans entre 2017 et 2020 passé entre France Télévisions et Nagui et ses sociétés. J'ai eu le tort de relayer cette enquête de *Mediapart* à l'époque et de relayer aussi la demande de commission d'enquête passée par une députée macroniste, Frédérique Dumas, à l'époque, en 2020, ce qui m'a valu un post incendiaire de Nagui, qui m'a jeté en

pâture devant un demi-million d'abonnés et j'ai reçu beaucoup de messages d'insultes, des messages de menace.

Simplement je me permets de rebondir. Vous évoquiez des cas d'enrichissement personnel – dont vous ne faisiez pas partie, sur le service public. Est-ce que, selon vous, la vocation du service public est aussi de proposer des marges importantes à des animateurs stars ou au contraire de redistribuer sur des émissions et de limiter les marges peut-être à 10 % ou 15 % pour qu'il n'y ait pas d'excès ? Quel est le bon niveau de marge sur le service public de l'audiovisuel ?

M. Patrick Sébastien. Je vais vous dire une chose que j'ai déjà dite, je n'en veux pas à Nagui et je n'en veux pas à Baniiay. Je n'en veux pas à ceux qui acceptent, j'en veux à ceux qui proposent. Les responsables sont ceux qui font ces cadeaux-là, pas ceux qui acceptent.

Nagui a bien fait, si on lui propose cela. Le responsable est celui qui propose, en l'occurrence, la direction de France Télévisions. J'en veux plus à eux qu'à l'animateur qui va profiter du système. Je trouve que les insultes contre Nagui sont déplacées. Nous pouvons avoir des divergences de vues, mais il fait un travail, il est au charbon tous les jours. Après, les marges c'est une question d'accord. Si la chaîne ne lui proposait pas ces chiffres-là, il n'en profiterait pas, mais il a raison d'en profiter puisqu'on les lui propose.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il sera auditionné demain, donc je pense qu'il pourra répondre à nos questions. Nous l'aurions convoqué aujourd'hui si nous avions su que ce serait un dialogue par écran interposé entre vous et lui. Il a accepté lui aussi de répondre sans difficulté à ma convocation et pourra répondre aux questions du rapporteur et de la commission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dernière question pour vous, Monsieur Sébastien. À la suite de l'émission « Complément d'enquête » présentée par Tristan Waleckx, diffusée le 10 mars dernier, beaucoup de propos pourraient faire l'objet de questions dans cette commission d'enquête. Je vais en retenir un. Vous avez expliqué, au sujet de cette émission : « c'était une commande de Mme Ernotte ; il y avait une volonté de me nuire dans tout ce reportage ». Vous avez également affirmé à l'instant que la direction de France Télévisions et Mme Ernotte vous interdisaient de plateau depuis quatre ans. Est-ce que vous estimez être l'objet d'un acharnement de la part de France Télévisions depuis que vous avez été mis à l'écart ? Est-ce digne du service public de l'audiovisuel ? Comment l'expliquez-vous ?

M. Patrick Sébastien. J'aimerais qu'elle me foute la paix maintenant. Parce que le « Complément d'enquête », je ne l'ai pas demandé. On m'a dit un jour : « il y a un Complément d'enquête sur toi ». Je suis allé sur l'émission parce que je voulais répondre sur place. Elle est bourrée de fausses informations ! Les gens qui l'ont vue ne sont pas dupes. Ils ont bien vu que c'était à charge sur plein de choses. Si une émission comme cela n'a pas voulu me nuire, alors je me demande laquelle a voulu me nuire. Mais rassurez-vous, cela va très bien parce que les gens ne sont pas dupes. Ils ne sont pas dupes de cela !

Effectivement, je me rappelle avoir voulu faire « C à vous » et ma copine Anne-Elisabeth Lemoine m'a dit : « il n'y a pas de problème, Patrick ». Et puis finalement, « il y a eu un problème, on ne peut pas te recevoir ». Et toutes les émissions auxquelles mon attaché de presse voulait que j'aille, quand je sortais un bouquin, me disaient : « on ne peut pas ». Il n'y a

que Michel qui m'a appelé en me disant : « je veux t'avoir dans l'émission ». Je lui ai dit : « mais tu sais, Michel, ils vont te dire non ». Et il m'a dit : « je m'en fous ». Donc j'ai fait l'émission avec Michel.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce sont des accusations graves et je veux être précis : vous nous expliquez avoir été censuré sur le service public audiovisuel.

M. Patrick Sébastien. Oui. J'ai fait une tournée qui s'appelait « le plus grand cabaret du monde », des amis journalistes de France 3 voulaient faire un reportage et on leur a interdit de faire ce reportage. Je ne sais pas ce que vous pensez de quelqu'un qui interdit à des journalistes de faire leur boulot. Ça s'appelle comme ça. Derrière, comme par hasard, je suis interdit de passer comme invité, pas pour faire de la télé. Et comme par hasard, on fait un « Complément d'enquête » sur moi sur France 2, une chaîne où je n'ai pas le droit d'aller. Ça ne vous paraît pas étrange ? Moi, ça me paraît étrange. La chance que j'ai, c'est que les gens qui ne m'aiment pas continueront à ne pas m'aimer, mais ceux qui m'aiment bien ne sont pas dupes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Drucker, j'ai une première question d'ordre général pour rebondir sur vos propos liminaires. Vous avez pris la défense – c'est votre droit – de Delphine Ernotte et du service public. Tout le monde dans cette commission d'enquête est attaché aux missions précieuses de l'audiovisuel public. Simplement, le rôle de cette commission d'enquête est aussi de veiller à la bonne utilisation des fonds publics.

Vous avez expliqué dans vos propos liminaires qu'il est faux de dire que le service public dilapide l'argent du contribuable. J'imagine que vous êtes très occupé et que, vous n'avez pas pu suivre l'ensemble des auditions, mais il y a quand même eu un certain nombre de révélations. Il y a eu la révélation des nuits à Cannes pour la direction de France Télévisions et Delphine Ernotte dans des suites au Majestic à 1 700 euros. Le parquet de Paris a d'ailleurs ouvert une enquête il y a quelques semaines. Il y a eu les 126 000 euros de frais de réception et de mission dépensés chaque jour aux frais du contribuable. Il y a eu 10 000 euros de frais de taxi chaque jour. Il y a une trentaine de directeurs chez France Télévisions qui gagnent plus que le président de la République. Il y a une piscine qui a été rénovée pour 1 million dans un château en Dordogne pour les membres du CSE (comité social et économique). Il y a quatorze semaines de congés payés pour les journalistes de Radio France. Il y a une prime de performance de près de 80 000 euros attribuée à Delphine Ernotte l'année dernière alors qu'elle a fait plonger le déficit de plus de 80 millions – c'est encore l'argent du contribuable. Il y a une cinquantaine de voitures de fonction accordées à des directeurs parisiens de France Télévisions dont un, Arnaud Ngatcha, adjoint d'Anne Hidalgo à la mairie de Paris, qui a avoué à demi-mots utiliser aussi sa voiture de fonction pour des déplacements personnels et peut-être à caractère politique. Je vais m'arrêter là, il y a bien d'autres exemples qu'on pourrait citer, mais n'avez-vous pas l'impression que le problème aujourd'hui, notamment de légitimité du service public, ce sont ces gabegies ? Et que, certes, on peut défendre un service public, mais on doit surtout le défendre sans les gabegies, sans les dysfonctionnements, sans ces dérives ? Tout le rôle de cette commission d'enquête est d'y mettre fin.

M. Michel Drucker. Je n'ai pas tout suivi, monsieur le rapporteur, parce que j'ai une émission qui me prend beaucoup de temps. Je veux bien croire qu'il y a eu peut-être des dérives, mais je crois que les principaux intéressés se sont expliqués là-dessus. Je n'ai pas suivi ce qu'il s'est passé à Cannes parce que je travaillais sur une émission qui me prend beaucoup de temps.

Je voudrais vous dire depuis tout à l'heure, en écoutant Patrick Sébastien, que notre métier est un métier de stress, un métier fragile ; c'est un métier de gens sensibles. Et, contrairement à ce que vous pensez, c'est un métier où chaque jour nous nous demandons si nous serons là le lendemain. Il y a évidemment les audiences qui importent, mais pas seulement.

Je suis un exemple un peu particulier parce que, je l'ai dit en propos liminaire, je suis là depuis tellement longtemps. Mais je voudrais vous dire que le service public – je l'ai dit tout à l'heure, j'y reviens c'est très important –, c'est là qu'il faut être si on veut faire de la télévision au long cours. Jamais je n'aurais eu ce parcours si j'avais été dans le privé. Je suis passé moins de cinq ans sur TF1, et d'ailleurs j'ai appris beaucoup et j'ai gardé de bons rapports avec les anciens patrons.

Si on veut durer dans ce métier, il faut considérer – je vous l'ai dit, mais c'est très important – que l'image, c'est l'audience de demain. Le service public, c'est un problème d'image. Et je veux bien croire, en vous écoutant, que l'image a pu être un petit peu écornée à travers tout ce que vous venez de nous raconter. Mais je n'étais pas devant la commission ce jour-là et je n'ai pas suivi en détail tout ce qui s'est passé. S'il y a eu des excès, je pense que les principaux intéressés les ont reconnus. J'ai lu quelque part que le gouvernement demande au service public, après tout ce qu'on a entendu, de faire des économies parce que l'époque est aux économies. Il y a déjà plusieurs mois que la gouvernance nous a dit qu'il fallait faire des économies et c'est déjà commencé.

Mais je vous signale, en élargissant un peu le paysage, qu'on demande aussi des économies sur TF1 et sur M6, parce que le marché publicitaire n'est plus celui qu'il était, parce que, comme l'a dit Patrick Sébastien, les audiences ne sont plus les mêmes, parce que le linéaire a beaucoup baissé, parce qu'il y a d'autres supports, parce que les nouveaux téléspectateurs regardent la télévision d'une autre façon : il y a les plateformes, il y a toutes sortes de façons de regarder la télévision maintenant.

Et c'est vrai que notre métier est en train de changer. On le sent bien à travers tout ce que j'ai entendu quand j'étais devant mon poste à suivre votre commission. On sent bien qu'il y a un malaise. On sent bien que le métier est en train de changer. On sent bien que la télévision qu'on a aimée – je parle pour moi et pour Patrick Sébastien – n'est plus la même. Nous sommes des anciens, des très anciens. Moi, je suis le vétéran de ce métier ; je suis plutôt en fin de carrière. Je suis très fier de ce que j'ai vécu grâce au service public et, permettez-moi d'insister, vous ne me ferez pas dire du mal de Delphine Ernotte, ni de…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, monsieur Drucker.

M. Michel Drucker. Non, vous ne me ferez pas dire du mal d'eux parce que je leur dois beaucoup et je trouve que leur gouvernance est une gouvernance qui a réussi. C'est très important – je vous le dis, c'est très important. Il faut dire que le service public est une grande réussite, qui gêne sans doute beaucoup le privé parce que, chaque jour, à peu près 30 % de gens regardent le service public. Ce n'est pas tout à fait par hasard. Le service public, ce n'est pas ce qu'on en dit. Le service public est beaucoup plus ambitieux que ça. Il a les moyens de ses ambitions. Quitte à me répéter en boucle, je répète que je suis très fier d'appartenir à cette maison et je suis venu devant vous pour le répéter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Personne ne veut vous faire dire du mal de Delphine Ernotte ni de quiconque. Cette commission d'enquête essaie de mettre en lumière des

dysfonctionnements et des manquements, et de mieux comprendre ce que doivent être les missions du service public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Cardoze, vous avez présenté l'émission d'investigation « Complément d'enquête » de 2018 à 2021. Le 21 septembre 2023, vous avez déclaré ceci : « Il y a certaines choses que je n'ai pas réussi à faire et en particulier cette enquête sur Jean-Luc Mélenchon. Il y a des amitiés au sein de « Complément d'enquête », il y a des gens qui sont ouvertement d'extrême gauche et à qui cela pose un problème. »

Vous avez aussi évoqué en propos liminaire des freins et indiqué qu'il y avait peut-être chez France Télévisions des amitiés avec certains partis politiques. Quand vous parlez d'amitié, de gens ouvertement d'extrême gauche à qui cela pose un problème, comment est-ce que cela se matérialisait concrètement lorsque vous exerciez vos fonctions au sein du service public de l'audiovisuel ?

M. Jacques Cardoze. Comme je vous le disais tout à l'heure, la règle qui datait de Benoît Duquesne à « Complément d'enquête », était de faire en sorte que ce soit la majorité qui décide des sujets. C'est important de dire cela parce que sinon on ne comprend pas bien, on me demande « pourquoi tu n'as pas imposé telle ou telle enquête ». Ça ne marchait pas comme ça. Moi je voulais qu'une majorité soit d'accord avec l'*editing*, comme on dit dans notre jargon, c'est-à-dire une majorité soit d'accord avec la question qu'on pose. Donc voilà, j'ai fait une centaine d'émissions : sur cette centaine d'émission, je peux vous citer effectivement plusieurs cas sur lesquels, il y a eu des freins, il y a eu des difficultés.

L'émission sur le communautarisme est une émission que j'ai très mal vécue parce qu'on m'a traité de facho, simplement parce que je voulais coller à l'actualité puisqu'il y avait à l'époque un projet de loi voulu par le gouvernement sur le communautarisme et que le simple fait de vouloir décrypter le terme d'islamogauchisme avait été perçu comme une vision fascisante de présenter les choses. Lorsqu'on est présentateur et rédacteur en chef, on ne détient pas la vérité. On dit, voilà quel est le thème, emparez-vous de ce thème et faites en sorte que ce thème soit déconstruit : construit d'un côté, déconstruit de l'autre. Moi, j'ai toujours conçu les émissions en me disant que rien n'était noir, rien n'était blanc, que tout était dans les nuances de gris. Et je l'ai voulu sur absolument tous les sujets, je peux vous donner plein d'exemples et je pense que c'est ma réputation. Lorsque je propose une émission sur le communautarisme, il ne s'agit pas de dire que la France est devenue prisonnière de ses communautés. Il s'agit de s'interroger sur les difficultés que nous traversons et que vous connaissez par cœur. Un des rédacteurs en chef ne faisait pas mystère de ses amitiés mais c'est son problème. Je veux dire que je me fiche totalement de savoir s'il y a des journalistes qui ont des amitiés pour LFI, le PC (parti communiste), les Verts, etc. Ce n'est pas le problème. Le problème, c'est que ça finisse par se ressentir au point de refuser des enquêtes. Il est là le sujet.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les enquêtes sont refusées mais, pour bien comprendre, ce sont des rédacteurs en chef de « Complément d'enquête » ou au-dessus ?

M. Jacques Cardoze. Non, non jamais au-dessus. Je sais que j'ai été soi-disant mis en porte-à-faux par rapport à mes propos, mais non. Il y a eu un exemple que je vous raconterai tout à l'heure et que j'ai déjà raconté mais il n'y a pas de quoi grimper aux arbres. Je n'ai jamais – jamais ! – eu de coup de fil de Delphine Ernotte ou de M. Sitbon-Gomez. J'avais des échanges avec mes supérieurs hiérarchiques qui sont les directeurs de l'information, ce qui est normal. Donc le fonctionnement était tout à fait normal. Par ailleurs, les critiques que j'ai émises ne concernent pas des émissions que je n'ai pas présentées, donc je sais de quoi je parle. Il s'agit

d'émissions que non seulement j'ai présentées, mais pour lesquelles j'étais là : je fais partie de ces présentateurs qui sont là au montage, qui sont là le jour du tournage… Enfin, je veux dire que j'ai travaillé sur ces émissions tout le temps.

Donc sur l'émission du communautarisme, un des deux rédacteurs en chef adjoints – connu en interne pour être très proche des idées de LFI, mais encore une fois, je m'en fiche, ce n'est pas mon problème – s'est désolidarisé de l'émission. Il a le droit de me dire « écoute, moi je ne suis pas à l'aise avec cette émission-là et je la laisse à d'autres ». Mais faire un esclandre public en disant « je suis contre » et mettre ses idées politiques dans la balance, ça n'est plus du journalisme. Dans ce cas, qu'il aille travailler à *Mediapart*. Tous les journalistes de « Complément d'enquête » sont absolument fascinés par les enquêtes de *Mediapart*, mais il faut savoir de quoi on parle : *Mediapart* est un journal qui défend une idéologie qui est clairement affichée. Ça n'est pas le rôle du service public, ça n'est pas ce que j'ai connu avec Benoît Duquesne, ça n'est pas ce que c'était pendant quinze ans. Ça a été perverti par un certain nombre de gens qui ont cru qu'ils pouvaient faire la pluie et le beau temps à « Complément d'enquête », à travers un certain nombre d'émissions comme celle-là, je peux vous en donner d'autres.

Lorsque je suis revenu des États-Unis en 2018, j'ai voulu faire une émission sur les violences gratuites. On m'a opposé le fait que les violences gratuites soi-disant n'existaient pas et n'étaient pas répertoriées comme telles au ministère de l'intérieur. C'est faux : il y a bien une colonne sur ce que l'on appelle les violences gratuites, qui ne relèvent pas du droit commun ni des crimes. Cette émission, nous l'avons explorée, ça a été une très bonne émission, mais on m'a, là aussi, dit que j'avais des biais. L'idée même, parce que vous voulez faire une émission sur les violences gratuites, qu'on puisse vous dire « ça ne m'étonne pas de toi, t'es libéral ou t'es de droite, ceci ou cela... » En plus, il n'y a rien qui le prouve. Dans une carrière, nous sommes des caméléons, les journalistes sont des caméléons. Un jour, on va faire une émission dans un sens, un autre dans l'autre.

J'ai l'habitude de dire qu'il y a deux qualités chez un journaliste. La première est de ne pas réussir à deviner pour qui il vote. Et j'avais la prétention de penser, lorsque je présentais cette émission, que c'était très difficile de savoir pour qui je roulais. En tout cas je ne roulais pour personne… Ce n'est pas une question de neutralité, c'est une question d'honnêteté intellectuelle. Et l'honnêteté intellectuelle, à mon sens, consiste, sur l'ensemble de vos émissions, donc une trentaine par an pour « Complément d'enquête », à faire en sorte que, entre guillemets, « tout le monde en ait pour son grade ». C'est comme cela que je vois les choses.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mais vous-même, vous avez réussi à proposer des émissions qui ont vu le jour ?

M. Jacques Cardoze. Je viens de dire ce que je souhaitais : faire en sorte que le puzzle soit parfaitement bien rempli et que nous ne penchions pas d'un côté plutôt que de l'autre. Voilà. Et je répète que, sur un certain nombre d'émissions – c'était vrai sur les violences gratuites mais c'était vrai sur d'autres – dès l'instant où le biais pouvait éventuellement servir un camp plutôt que l'autre... Il faut aussi qu'on s'entende là-dessus parce que moi je n'aime pas tellement le terme d'émission de droite, émission de gauche : je trouve ça un peu caricatural, ça vaut pour des portraits. Parce que, évidemment, lorsqu'on va chercher la face sombre d'un homme politique peu de temps avant une élection, ce n'est pas anodin.

Je referme la parenthèse. Dès lors qu'un certain nombre d'émissions qui étaient proposées allaient dans un certain sens, oui il y avait des freins, oui, cela posait problème. Et je réponds précisément à votre question sur l'appartenance politique des uns et des autres. Ça

n'était pas un secret pour moi puisque nous en parlions. Je veux dire qu'il y avait un journaliste qui avait appartenu à Europe Écologie Les Verts, un autre au parti communiste, un autre qui militait dans tel ou tel syndicat. Encore une fois, ça n'est pas un sujet pour moi. La question est de savoir si ces éléments-là vont, à un moment donné, faire surface pour pouvoir refuser une enquête. Là, il y a un sujet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur ce sujet de neutralité politique, qui est une obligation importante comme l'honnêteté, le pluralisme, l'indépendance, vous avez à nouveau, le 21 septembre 2023, dressé un constat particulièrement accablant du manque de neutralité. Je vous rappelle vos propos : « France Télévisions aujourd'hui n'est plus à mon sens un groupe public neutre. Si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour libérer un certain nombre de journalistes à France Télévisions qui me disent « ce n'est plus possible, on est dirigés par des idéologues. » » Est-ce que vous pourriez nous donner des exemples, des anecdotes, des faits qui peuvent alerter sur ce manque, sur cette violation d'un principe à valeur constitutionnelle ? Au-delà du constat, que peut-on faire demain pour garantir strictement le respect de l'indépendance, de l'honnêteté, du pluralisme, de la neutralité par toutes ces personnes auxquelles on délègue une mission de service public ?

M. Jacques Cardoze. Ce n'est pas moi qui ai fait ce travail mais une association qui a essayé de relever une quantité d'émissions sur un certain nombre d'années, pour essayer de voir quels étaient les biais, quels étaient les réflexes systématiques. Je suis extrêmement choqué dès lors qu'on parle des patrons systématiquement en les présentant comme des patrons voyous, que dès lors qu'on parle de la police comme de la police raciste. En l'occurrence, lorsqu'on regardait les chiffres, on s'apercevait qu'il n'y avait qu'un cas de racisme avéré devant les tribunaux. Je trouvais que c'était extrêmement faible et que ça ne valait pas une émission. En l'occurrence, placer le sujet français dans un *editing* plus global avec deux exemples américains, à mon avis, c'était jouer sur un biais cognitif très précis. Je connais ces biais-là. C'est une manière de présenter les choses qui, pour moi, ne convient pas, car c'est une façon de ne pas être honnête intellectuellement.

L'une des émissions dont j'ai parlé – j'ai assisté aux discussions – portait sur Jordan Bardella. Le rédacteur en chef a dit devant moi et je m'en suis entretenu avec la direction que l'enquête sur Jordan Bardella, « celle-là, je n'ai pas le droit de la rater ». Sous-entendu on peut faire des enquêtes sur certains hommes politiques et puis, sur d'autres, il ne faut pas la rater. On peut se poser la question, qui a été maintes fois posée à un certain nombre de journalistes : doit-on traiter le RN comme n'importe quel parti politique ? À partir du moment où il est représenté ici, à l'Assemblée nationale, je ne me sens pas le droit, moi, journaliste, dans un média, de réserver un traitement particulier pour LFI ou pour le RN, au prétexte que ça ne me plaît pas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On indiquera quand même, pour être précis, qu'il y a eu un « Complément d'enquête » sur la France insoumise et sur Jean-Luc Mélenchon.

M. Jacques Cardoze. Sur Sophia Chikirou, sur les comptes. *(Murmures.)*

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, non sur Jean-Luc Mélenchon, mais ça serait intéressant de comprendre pourquoi il y en a eu un. Est-ce que ce rédacteur en chef est parti ou pas ? Mais il y a un rebond de la part du rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez qu'un directeur ou un responsable de France Télévisions…

M. Jacques Cardoze. Non mais…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Attendez, monsieur Cardoze !

M. Jacques Cardoze. Si vous remettez en cause ce que je dis… Il faut être clair : moi, je ne mens pas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. De toute façon vous êtes sous serment…

M. Jacques Cardoze. Moi, parmi toutes les personnes…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vais vous redonner le micro. J'indique que de toute façon vous êtes sous serment donc, par principe, nous considérons qu'ici, devant la représentation nationale, vous nous dites la vérité, et je demande aux collègues, qui pourront vous interroger tout à l'heure, de vous laisser aller au bout de votre réponse et réagir

M. Jacques Cardoze. Je veux réagir parce que j'entends un certain nombre de choses, j'entends un brouhaha où on conteste un certain nombre de mes propos.

Je veux dire que je ne représente personne. Je suis indépendant et je suis chômeur si vous voulez tout savoir. Je ne défends ni France Télévisions, ni CNews, ni Canal+, ni je ne sais qui. Tout à l'heure, vous avez interrogé David Pujadas, Arlette Chabot, Thierry Thuillier : ils ont tous des responsabilités importantes, donc peut-être que cela limite-t-il un certain nombre de paroles. Moi, je peux me permettre de dire ce que j'ai à dire, puisque, malheureusement – cela fera peut-être l'objet d'une question –, je ne peux plus travailler aujourd'hui, il faut que vous le sachiez. Je veux dire que France Télévisions a décidé que je ne pourrai plus travailler – et pas seulement à France Télévisions – puisque j''ai décidé de quitter ce groupe, parce qu'il ne me convenait plus et parce que, pour reprendre les propos que j'avais tenus sur le plateau de Cyril Hanouna, je considère qu'un certain nombre et même beaucoup de gens sont très malheureux à France Télévisions… Je parle de l'information, je ne parle absolument pas des programmes. Je ne connais pas les programmes. J'ai beaucoup de respect pour M. Drucker et M. Sébastien, compte tenu de tout ce qu'ils ont fait, mais je ne parle que de l'information.

Je termine là-dessus. Beaucoup de gens – je le maintiens –m'ont écrit, au moment où je suis passé chez Hanouna, en me disant « surtout ne lâche pas », m'ont envoyé des dossiers, m'ont envoyé des courriers, m'ont envoyé des anecdotes, m'ont expliqué ce qui leur était arrivé. Oui, le débat est plus compliqué aujourd'hui. Oui, les conférences de rédaction que nous avons connues il y a vingt-cinq ou trente ans, où nous nous envoyions les cassettes à la gueule en disant « tu as intérêt à prendre mon sujet, sinon demain ça va mal se passer », n'existent plus. Mais c'étaient des discussions très saines. Ces discussions n'existent plus aujourd'hui ; il n'y a plus, ou quasiment plus, de conférences de rédaction critiques. Il y a très peu de contradictions dans les conférences de rédaction. Donc je ne reconnais plus mon service public que j'ai connu il y a vingt-cinq ou trente ans, d'autant plus que j'ai passé dix ans à l'étranger : il y a eu un avant et un après pour moi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais rebondir sur vos propos. Vous faisiez référence au « Complément d'enquête » sur Jordan Bardella, qui a été diffusé le 18 janvier 2024. Je le rappelle parce que la chronologie pouvait paraître surprenante : c'était à peine cinq mois avant les élections européennes. Nous étions dans un contexte quasiment électoral, donc s'intéresser à une tête de liste à ces élections, sur le service public et à un moment aussi important sur le plan électoral, à un moment aussi important de l'année, pouvait poser question.

Vous nous avez expliqué qu'une personne, un directeur était venu vous voir et vous avait dit « l'enquête sur Bardella on ne peut pas rater », ce qui suppose une sorte de traitement à charge et de consignes à charge émanant d'un directeur du service public. Ce sont des accusations graves, est-ce que vous pouvez étayer vos propos ?

M. Jacques Cardoze. Je vais vous donner les informations de façon très circonstanciée. J'étais à ce moment-là directeur de la rédaction d'une société de production qui s'appelle TV Presse et qui fait partie d'un ensemble qui s'appelle StudioFact. J'étais directeur de la rédaction de cette société après mon épisode à l'OM, de février 2023 jusqu'en juillet 2023. C'est moi qui ai permis à cette société de production, à l'époque où j'étais présentateur, de commencer à faire des « Complément d'enquête ».

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Attention, parce qu'on appelle ça un aller-retour à la commission d'enquête, nous y reviendrons.

M. Jacques Cardoze. Non, en l'occurrence non. Je démissionne du service public et je ne reçois pas, contrairement à ce qu'écrit *Télérama*, un très gros chèque mais un tout petit chèque. Parce que, à France Télévisions, il est préférable apparemment d'avoir des déviances sexuelles et ensuite de passer par des accords et de signer des accords à 250 000, 300 000 euros – oui : vous froncez les sourcils, *(L'orateur s'adresse à M. Aurélien Saintoul)*, mais je vous expliquerai – plutôt que de passer par un accord de départ volontaire.

Je suis à la tête de cette société de production qui s'appelle TV Press. Cette société vend des magazines. Ce n'est pas un aller-retour, je lui avais simplement permis à l'époque de pouvoir commencer à travailler pour « Complément d'enquête ». Elle a continué en mon absence et, lorsque je suis revenu, l'enquête sur Jordan Bardella avait été lancée. Ensuite, cela m'a valu, au titre de directeur de publication, de devoir chapoter cette enquête, pendant les trois ou quatre mois où j'étais là, et j'étais en contact avec l'équipe de « Complément d'enquête ». Il y a eu un échange avec un rédacteur en chef de « Complément d'enquête », qui a ouvertement dit, devant quatre ou cinq personnes, qu'il avait pour mission de ne pas la rater cette enquête. Oui, je vous le dis et en plus c'est quelqu'un que vous avez auditionné.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Bon, soit vous nous dites...

M. Jacques Cardoze. Le rédacteur en chef de « Complément d'enquête » à ce moment-là était Hugo Plagnard.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Voilà, ça sera plus clair.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dernier point, car j'ai pu voir que ça suscitait un questionnement de la part des députés en face de vous, sur les faits d'éventuelle couverture de faits d'agression sexuelle. Je n'ai pas retenu les termes exacts de vos propos, mais à quoi est-ce que vous faisiez allusion ?

M. Jacques Cardoze. Je fais allusion au fait que, puisque vous avez eu accès aux comptes de France Télévisions, vous savez qu'il y a une ligne budgétaire qui est réservée pour les gens qui quittent la maison. Vous avez vous-même parlé de l'affaire Nathalie Darrigrand. En l'occurrence, pour que les gens se taisent sur certaines affaires, on passe par un accord, et cet accord vaut 200 000, 250 000, 300 000 euros.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon, Monsieur Cardoze, je suis obligé de vous interrompre. Je vais vous laisser répondre. Les mots ont un sens, vous parlez d'« affaire Darrigrand »…

M. Jacques Cardoze. Bien sûr que c'est grave. Et c'est d'autant plus grave que je suis très faible pour me défendre. Donc, si vous voulez, je n'ai aucun intérêt à dire ce que j'ai à dire. J'ai quitté France Télévisions parce que j'étais écœuré. J'ai quitté France Télévisions parce que déontologiquement, ça ne me convenait plus. Je l'ai quittée avec six mois de salaire mais Delphine Ernotte et Stéphane Sitbon-Gomez n'ont pas tenu leurs engagements à mon égard. Mais fermons la parenthèse parce que c'est une affaire personnelle.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'était quoi les arrangements ?

M. Jacques Cardoze. Non, il n'y pas d'arrangements.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Enfin, c'était quoi…

M. Jacques Cardoze. En fait, lorsque j'ai quitté « Complément d'enquête », il n'y a que Complément qui n'a pas accepté mon départ. Il y a eu une réunion extrêmement houleuse où on m'a dit « tu déshonores le service public, tu nous trahis, en plus pour aller faire de la communication dans le football, c'est scandaleux ! ». C'est à partir de ce moment-là qu'ils ont demandé à la présidence – je n'ai jamais dit que c'est la présidence qui l'avait fait – le même rédacteur en chef a demandé à la présidence que toutes mes émissions soient dépubliées. Ça s'appelle de la *cancel culture*. C'était d'ailleurs le thème de ma dernière émission, comme un clin d'œil. Moi, je n'avais pas dépublié les émissions de Thomas Sotto, de Benoît Duquesne ou de Nicolas Poincaré. J'étais très fier de leur succéder. Donc ça, je l'ai très mal pris, en effet.

À ce moment-là, j'ai eu une réunion d'une heure avec Delphine Ernotte, qui veut absolument me rencontrer, avec Laurent Guimier, que vous avez vu tout à l'heure et qui est le directeur de l'information. J'ai des échanges avec eux et eux comprennent parfaitement la situation, mon désir de voir autre chose, de partir, que je suis un peu écœuré par ce que je vois. À la fin de la discussion, Delphine Ernotte me dit : « lorsque vous en aurez terminé avec le football, revenez-nous voir une fois et on retravaillera ensemble ». C'est ce que j'ai essayé de faire avec StudioFact, d'où cet aller-retour qui n'en est pas un, c'est juste un aller. C'est-à-dire que j'ai quitté le service public puis je suis allé dans une société de production où je souhaitais devenir, moi aussi, petit producteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous interromps parce que ce que vous nous dites là, à la légère, c'est quelque chose de grave puisque c'est exactement ce que dénonce ou révèle cette commission d'enquête. C'est à dire, je vais vous le dire très clairement on licencie quelqu'un, ou il part. Ce sont des rumeurs que nous avons entendues, c'est pour ça que si ce que vous nous dites est vrai…

M. Jacques Cardoze. Je n'ai pas été licencié.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Attendez, je vais terminer.

Des rumeurs circulent : certaines personnes nous ont fait part de sortes d'arrangements, de personnes qu'on licencie ou qui partent et on leur « allez créer une société de production ou travailler pour une société de production et on vous donnera des contrats. » Vous nous avez dit à la légère, au détour d'une phrase, qu'on vous avait dit « revenez nous voir.

Revenez nous voir, c'est comme salarié ? Nous avons entendu des rumeurs sur ce point, certaines personnes nous ont fait part d'arrangements de cette nature. Quand vous dites que Delphine Ernotte vous aurait demandé de revenir la voir, c'était pour revenir comme salarié ?

M. Jacques Cardoze. Pardon si je n'ai pas été précis, mais je précise mes propos. Non je ne lance pas des trucs, je vous raconte de façon factuelle ce qu'a été chacune des étapes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. « Revenez-nous voir », ça veut dire quoi ?

M. Jacques Cardoze. Pardon ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. « Revenez nous voir », ça veut dire quoi ?

M. Jacques Cardoze. Lorsque Delphine Ernotte me dit « quand vous en aurez terminé avec le football, revenez nous voir », elle ne parle pas de société de production. Ça n'a absolument aucun rapport. C'est moi qui décide : à la sortie de l'OM on me propose de rentrer dans une société de production. Le système veut que lorsque vous n'êtes plus salarié, vous passez par des sociétés de production. C'est très vieux, ce n'est pas Delphine Ernotte qui a instauré ça. Lorsque vous n'êtes pas salarié, vous passez par des sociétés de production pour différentes raisons, déjà parce ça permet de ne pas avoir d'ETP (équivalents temps plein) : s'il fallait tout internaliser, vous imaginez le nombre de gens qu'il faudrait à France Télévisions…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous ai demandé de préciser votre propos car, de la manière dont vous l'avez formulé, on aurait pu croire que « revenez nous voir » voulait dire « si vous travaillez dans une société de production, on vous trouvera des contrats ».

Je laisse le rapporteur revenir sur sa question importante sur les violences sexuelles.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur Cardoze.

Sur la question des déviances ou des violences sexuelles que vous avez abordée, est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, étayer votre propos ?

M. Jacques Cardoze. À travers l'enquête qui a été caricaturée, qui m'a permis de rencontrer un certain nombre d'avocats… *(Murmures et interruptions)*

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. Cardoze a la parole, allez-y.

M. Jacques Cardoze. Pardon si je n'ai pas été clair. Je vais être plus précis. Il s'est agi de fabriquer une enquête sur le service public pour le compte de C8, à la demande de Cyril Hanouna. Dans cette enquête, il y a différentes parties. Il y en a une sur le social, il y en a une qui est consacrée pendant trente minutes à un certain nombre de salariés qui sont partis. Ça m'a amené à rencontrer un certain nombre d'avocats qui ont l'habitude de travailler avec France Télévisions. Et on passe des protocoles d'accord. C'est quelque chose qui se fait dans toutes les entreprises, ça n'a absolument rien d'exceptionnel. J'ai dit tout à l'heure – oui je le maintiens – que j'ai assez peu supporté que *Télérama* dise que j'étais parti de France Télévisions avec un beau chèque. Et je disais de façon très ironique qu'en effet, dans cette maison, il vaut mieux parfois partir avec un beau chèque après avoir eu une affaire qui a fait les gros titres, y compris des affaires de déviance sexuelle parce qu'on essaie d'acheter votre silence…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quelles affaires ?

M. Jacques Cardoze. Je ne vais pas donner de détails. *(Mouvements divers.)* Vous découvrez le monde de l'industrie ou quoi ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Cardoze, nous ne sommes pas là pour découvrir le monde, nous sommes dans une commission d'enquête. C'est très sérieux, une commission d'enquête. Vous dénoncez des choses très graves. Pardon mais nous ne sommes pas au courant. Ni le rapporteur, ni moi-même, ni les membres de la commission d'enquête ne sommes au courant.

M. Jacques Cardoze. Vous avez la possibilité de demander les comptes de France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les comptes n'indiquent pas les déviances et les violences sexuelles n'apparaissent pas dans les comptes.

M. Jacques Cardoze. Je vais y venir, moi aussi je vais essayer d'être précis. Vous pouvez demander les comptes de France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous les avons déjà.

M. Jacques Cardoze. Très bien.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mais il n'y a pas la ligne déviances sexuelles ou violences sexuelles.

M. Jacques Cardoze. Évidemment que non. En revanche, vous avez une ligne sur les protocoles d'accord. C'est environ 30 millions chaque année. Avez-vous la possibilité de demander chacune de ces affaires ? Pourquoi ont-elles été signées ? Qu'est-ce qu'il y dans les protocoles d'accord ? Moi, si j'avais une enquête de France Télévisions à faire sur France Télévisions, c'est la question que je vous poserais. Je vous demanderais ce qu'il y a dans ces accords. Et vous verriez dans ces accords que ceux qui sont les mieux rémunérés parmi les salariés qui quittent la maison sont des gens qui ont de grosses casseroles.

Si vous le faisiez, vous verriez que, parmi les salariés qui quittent la maison, les mieux indemnisés sont ceux qui ont de grosses casseroles. Et quand quelqu'un décide de partir de France Télévisions, comme moi, on ne part pas avec un gros chèque, on part avec un petit chèque. Et comme on a en plus osé parler et qu'on est aujourd'hui devant la commission d'enquête, on vous interdit de travailler dans beaucoup d'endroits.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense que vous avez raison. Dans le cadre de cette commission d'enquête, on s'est intéressé à ces gros chèques qui avaient été faits à des dirigeants, des animateurs, des gens qui ont pris parfois plus d'un demi-million d'euros, hors cadre légal, pour partir.

J'ai essayé d'obtenir un maximum d'informations, d'arguments pour comprendre les raisons de ces départs. Je me suis heurté à un refus de la part de France Télévisions et alors que ce poste de dépenses est extrêmement élevé. Vous semblez le dénoncer dans le cadre de cette audition : pourriez-vous poursuivre votre démonstration ? Pourriez-vous nous donner des exemples de chèques indus, qui dépassaient le cadre légal et qui ont permis de couvrir des faits probablement passibles de poursuites pénales, notamment ?

M. Jacques Cardoze. Je vous redis qu'à travers l'enquête dénommée « enquête de complément » pour C8 sur « Complément d'enquête », reportage qui a abouti, j'ai été amené à rencontrer plusieurs avocats, que chacun de ces avocats a pu me raconter les affaires auxquelles il a eu accès. Eux-mêmes sont tenus par le secret, donc dans le cadre d'un interview, ils ne peuvent pas révéler des noms. Donc je ne peux pas vous révéler des noms d'affaires puisqu'eux-mêmes ne peuvent pas le faire. En revanche, que des protocoles d'accords soient signés pour faire en sorte qu'un certain nombre de personnes ne puissent plus témoigner de ce qui s'est passé, c'est une réalité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous les avez ces noms ? La question est simple, c'est oui ou non.

M. Jacques Cardoze. Je n'ai pas à répondre à cette question.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si, pardon. Vous n'êtes pas obligé de nous les donner, je vous demande juste si vous les avez.

M. Jacques Cardoze. Oui, mais on fait aujourd'hui tellement la chasse aux journalistes et aux sources que je me méfie. J'en suis désolé, ce n'est pas du tout personnel.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Cardoze, mettez-vous aussi à notre place. Moi, je préside une commission d'enquête. C'est important, une commission d'enquête. On peut saisir le procureur de la République au titre de l'article 40 : ce n'est pas rien. La différence entre vous et nous c'est que nous, parlementaires, si nous avons connaissance d'un délit nous sommes tenus de saisir le procureur de la république. Vous nous indiquez que des personnes se seraient rendues coupables de délits.

M. Jacques Cardoze. J'ai pas dit ça.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez parlé de violences sexuelles.

M. Jacques Cardoze. Non, je n'ai pas dit ça.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez évoqué des déviances sexuelles.

M. Jacques Cardoze. Je n'ai jamais dit ça.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. D'accord, alors.

M. Jacques Cardoze. J'ai dit précisément que des protocoles d'accord avaient été signés et que le montant qui allait avec était proportionnel aux faits les plus graves.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Cardoze, les « violences sexuelles…

M. Jacques Cardoze. Demandez aux avocats, moi je n'ai pas le droit d'avoir accès à ces contrats, ce sont des contrats de confidentialité. Personne n'a accès à ces contrats.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Cardoze, vous me parlez d'avocats, vous me parlez de choses graves, vous me parlez de « casseroles ». On imagine bien que vous parlez de délits, vous n'êtes pas venu nous parler de problématiques qui ne relèvent pas de délits, sinon vous ne l'auriez pas dit.

M. Jacques Cardoze. Bien sûr.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Bon, donc nous sommes bien d'accord : on est dans des cas de délits. Je vous explique : peut-être pouvez-vous nous le communiquer par écrit mais la représentation nationale est tenue, si elle a connaissance de délits importants, de saisir la justice. C'est aussi l'objet de cette commission d'enquête.

M. Sébastien nous a dit qu'il avait peur que ces gens-là soient intouchables et que rien ne se passe après la commission d'enquête. Vous avez peut-être, vous, Monsieur Cardoze, connaissance de choses graves, de délits et d'accords où on a voulu acheter des gens. Je parle au conditionnel. C'est ce que vous êtes en train de nous dire. Je ne sais pas si c'est vrai. Par principe – vous êtes sous serment – je considère que ce que vous nous dites est vrai. Mettez-vous à notre place : si on veut que cette commission d'enquête ait une utilité et un rôle, il faut bien qu'on ait connaissance de ces délits, sinon on reste à l'heure et à l'ère du soupçon.

M. Jacques Cardoze. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés quel intérêt j'aurais, moi, tout seul, petit producteur de ma société…

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Vous avez prêté serment, donnez un nom !

M. Jacques Cardoze. Non, non on ne s'en fout pas, Monsieur Saintoul ! Comment ça je vous donne un nom ? Enfin, vous êtes incroyable ! Les noms sont dans des contrats qui sont confidentiels, monsieur, et les avocats sont tenus au secret professionnel. C'est facile de me dire « vas au charbon, balance les noms », mais ensuite on m'attaquera devant la justice car tous les contrats sont tenus à la confidentialité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus (HOR). D'où ma proposition de nous les transmettre par écrit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur des faits aussi graves, je remarque que lors de précédentes auditions, sur des soupçons de conflits d'intérêts, à chaque fois on m'a opposé le secret des affaires. On a pu dire aux personnes auditionnées « vous n'êtes pas obligé de répondre, vous pouvez nous envoies les éléments par écrit et qu'elles pouvaient transmettre leurs éléments par écrit. Combien de fois on m'a opposé cet argument ?

Les faits que vous dénoncez ont l'air d'être graves. On est dans une commission d'enquête Le président a eu raison d'en rappeler le cadre. J'aimerais donc que vous puissiez nous adresser de façon confidentielle, par écrit puisque depuis le début on a couvert beaucoup de personnes en leur disant « vous pouvez nous les envoyer par écrit, donc si vous voulez le faire par écrit, n'hésitez pas à le faire, mais effectivement, avec les soupçons que vous mettez sur la table cet après-midi, convenez qu'on puisse se poser un certain nombre de questions.

J'avais d'autres questions à vous poser, mais peut-être avez-vous d'autres éléments à préciser, notamment sur ces montants disproportionnés, parfois plusieurs centaines de milliers d'euros, qui ont pu être accordés, hors cadre légal – par exemple ces chèques de plusieurs centaines de milliers d'euros ? Ou préférez-vous nous les apporter par écrit ultérieurement ?

Convenez que les soupçons dont vous nous faites part suscitent des questions.

Avez-vous d'autres précisions à nous apporter oi préférez-vous le faire ultérieurement ?

M. Jacques Cardoze. Je répète que je suis tout seul dans cette affaire. Je suis face à un monstre, le service public, face à un système. Je suis désolé, mais je ne vais pas comme ça balancer des noms alors que ces noms font partie de dossiers qui font l'objet de contrats de confidentialité. Donc, non, je n'ai donc pas de noms à vous donner, je ne vous en donnerai pas.

En revanche, vous avez les moyens de les demander. C'est très facile, il suffit de demander quels sont tous les avocats qui ont été en contact avec France Télévisions ces dix dernières années – ils ne sont pas très nombreux, c'est toujours les mêmes – et quels sont les dossiers pour lesquels il y a eu un protocole d'accord : ça s'appelle comme ça, un protocole d'accord.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous avoue que sur certaines indemnités de départ négociées qui ont été exposées, notamment devant cette commission d'enquête, France Télévisions peine toujours à me les envoyer. Donc c'est l'un des sujets importants de cette commission d'enquête : les fameuses indemnités de départ. On a parlé de celle de M. Étienne, qui a été allègrement débattue et que France Télévisions peine à m'envoyer. Depuis le début, je me heurte à un certain nombre d'entraves, d'omissions, probablement faites sciemment par la direction de France Télévisions. Donc croyez que tout n'est pas aussi simple, que tout ne respecte pas la loi. Je suis le premier à le déplorer et j'espère que, dans les derniers jours de cette commission d'enquête, France Télévisions s'exécutera sur l'ensemble des demandes de documents formulées.

M. Jacques Cardoze. Sur ce point, je répète que ces informations-là m'ont été données lorsque j'ai réalisé cette enquête et que j'ai rencontré un certain nombre d'avocats. Différentes sources m'ont donné ces éléments-là, que nous avons pu vérifier. Voilà.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Est-ce que ces éléments figurent dans votre enquête ?

M. Jacques Cardoze. Les noms ne figurent pas dans l'enquête, non, puisque j'ai le même problème que celui que j'ai aujourd'hui devant vous : je ne peux pas révéler ces affaires-là.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vais donner la parole aux groupes politiques, pour deux minutes chacun. Comme les députés sont nombreux et que les trois personnes qui sont devant nous ont beaucoup de choses à dire, je vais demander à nos invités, s'ils l'acceptent, de noter les questions au fur et à mesure.

Mme Caroline Parmentier (RN). Merci de votre présence à tous les trois.

Michel Drucker, Patrick Sébastien, j'ai grandi à l'ombre de vos émissions – un peu comme dans la chanson de Bénabar –, et mes enfants aussi. Patrick Sébastien l'a dit tout à l'heure, une patronne de service public doit représenter tout le public. Qu'est-ce que ça vous évoque, monsieur Drucker ? Patrick Sébastien a parlé de « dictature idéologique » dans *Le Journal du dimanche*. Tout le monde se souvient de la phrase de Delphine Ernotte : « Nous ne représentons pas la France telle qu'elle est, mais telle que nous voudrions qu'elle soit ». Patrick Sébastien a également parlé d'un « rapport stalinien » le concernant ; il nous a répété tout à l'heure avoir été évincé, puis interdit de plateau télé. Vous avez dit que la télévision changeait, Michel Drucker : est-ce que vous avez senti une évolution idéologique de France Télévisions depuis l'arrivée de Delphine Ernotte ? Une évolution idéologique, ce n'est pas dire du mal, cher Michel Drucker.

M. Michel Drucker. J'ai bien compris. Non, je n'ai pas changé. La télévision évolue comme la société évolue ; les téléspectateurs d'hier ne sont pas ceux d'aujourd'hui. Une génération est arrivée – trois générations même, puisque je suis là depuis si longtemps. Non, je n'ai pas senti ça. Moi, je ne suis pas tous les jours à France Télévisions, mais je peux vous dire, connaissant quand même suffisamment bien la présidente et M. Sitbon-Gomez, que je n'ai pas cette impression. Je n'ai pas senti de changement idéologique. Si vous voulez me faire dire que France Télévisions est plus à droite qu'à gauche, je ne l'ai pas senti, non. Pour moi, on s'adresse à tous les publics. Les téléspectateurs qui me regardent depuis tant d'années – vous en faites partie, peut-être –, qui ont grandi avec moi, ils sont de tous les bords ! Parmi les millions de spectateurs qui me suivent depuis tant d'années, il y a des gens de droite, d'extrême droite, de gauche, d'extrême gauche.

Il m'est arrivé de faire des émissions politiques, il y a quelques années, où je prenais les représentants de tous les partis politiques. Je n'ai pas vu d'évolution. Je ne veux pas croire que le service public roule pour un courant plutôt qu'un autre, je ne le sens pas comme ça. Objectivement, quand je regarde le journal de Léa Salamé, que je trouve très bon – et je la trouve très brillante –, je n'ai pas l'impression de regarder une télévision orientée, qui penche plutôt d'un côté ou de l'autre. Je sais que vous ne serez sans doute pas d'accord avec moi, mais je ne le crois pas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les règles sont faites pour être bafouées, je le sais bien, mais si je viens de faire une exception, j'aimerais que nous nous tenions maintenant au principe de réponses globales après les questions.

Mme Céline Calvez (EPR). Messieurs, vous êtes revenus sur un terme qu'on a trop souvent oublié lors de nos auditions : le public – le public et tous les publics. Vous avez souligné qu'il fallait prendre en considération les publics quand on parlait de service public, et j'en suis heureuse. Il y a une part de singularité du service public, et puis il y a sa vocation citoyenne. Il faut accepter toute la diversité et il faut aussi accepter de rassembler.

Quand on rassemble, on regarde surtout l'audience. Est-ce là pour vous la seule façon d'évaluer la réussite du service public ou le fait d'avoir accompli sa mission ? Parfois l'audience – nous en avons eu des illustrations – est utilisée pour déprogrammer. Parfois l'audience est là aussi pour prolonger. Je voulais savoir si, d'après vous, on pouvait trouver d'autres moyens d'objectiver, d'évaluer l'audiovisuel public.

Monsieur Drucker, vous avez dit que l'image était l'audience de demain. Pouvez-vous expliquer cette phrase ?

Enfin, voyez-vous aujourd'hui sur le service public des émissions qui n'y auraient pas forcément leur place ? Au contraire, est-ce qu'il y a des émissions qui auraient toute leur place sur le service public et que vous ne trouvez jamais ailleurs ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Cette audition, pour moi, a un caractère un peu particulier : nous sommes dans une commission d'enquête. Ce n'est pas une tribune, comme vous semblez le croire, monsieur Cardoze. En vous écoutant, j'ai l'impression parfois qu'on est plutôt dans l'échange d'idées ; c'est une bonne chose en soi mais pas vraiment le rôle d'une commission d'enquête. Je vais donc essayer de vous poser des questions plus précises.

Monsieur Drucker, je crois savoir que vous avez respecté un principe qu'on appelle en Belgique le cordon sanitaire : vous n'avez en principe pas invité de personnalité d'extrême

droite. J'aimerais savoir comment vous avez pu tenir ce principe pendant longtemps, puisque je crois qu'il a eu cours pendant des années, mais qu'il a cessé d'avoir cours. Comment avez-vous pu maintenir cette prudence ?

Monsieur Sébastien, vous dites beaucoup de choses que je peux approuver, mais au-delà de votre cas individuel, j'aimerais savoir quelles propositions vous pourriez faire pour choisir les bons programmes, tout simplement. Vous nous dites avoir souffert de l'arbitraire de la présidente : cela semble vouloir dire qu'il n'y a pas de décision collégiale pour la programmation. Avez-vous une proposition d'organisation de l'audiovisuel public qui garantirait que personne ne soit victime de l'arbitraire, et qu'un travail collégial permette de continuer à avoir des programmes qui font d'une certaine façon consensus ?

Monsieur Cardoze, je ne vois pas ce qui était sain dans le fait de s'envoyer des cassettes à la figure par le passé dans les rédactions, mais enfin je prends votre témoignage. Vous êtes quand même devant une commission d'enquête, vous avez prêté serment de dire la vérité ; je vous informe d'une chose : nous n'avons pas les pouvoirs de la justice. Nous ne pouvons pas débarquer chez un avocat en lui demandant de nous dire ceci ou cela. C'est quelque chose qui n'existe pas. Ce que vous semblez croire sur nous n'est pas vrai.

J'aimerais que vous donniez des faits précis auxquels vous pensez pour savoir si ça vaut la peine au moins qu'on enquête. Savoir par exemple qu'untel a couché avec la femme de tel autre, et penser qu'il ne faut pas que ça se sache, ou bien couvrir des faits pénalement répréhensibles, ce n'est pas la même chose.

Enfin, puisque vous avez prêté serment, j'aimerais que vous nous disiez quel genre d'affaires La France Insoumise aurait pu apporter à je ne sais qui au sein de « Complément d'enquête », pour que nous sachions de quoi vous parliez. Franchement, vous en êtes resté à un niveau de généralité qui nous empêche de travailler sérieusement.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Monsieur Cardoze, vous venez de porter des accusations graves contre « Complément d'enquête », accusations que vous avez formulées aussi dans la presse et sur les antennes. Vous dites qu'il n'était pas possible, de votre temps, d'enquêter sur La France insoumise. Mais le numéro du jeudi 10 décembre 2020, alors que vous êtes présentateur et rédacteur en chef de « Complément d'enquête », s'appelle « Islamisme : la République a-t-elle fermé les yeux ? » Jean-Luc Mélenchon et ses proches y sont mis en cause. Le lendemain, sur sa page Facebook, Jean-Luc Mélenchon dénonce un tract du service public gouvernemental, et M. Quatennens parle d'un reportage « exclusivement à charge ». Le 5 octobre 2023 – vous n'étiez plus là –, un numéro de « Complément d'enquête » porte sur Mme Chikirou. L'année dernière, un autre numéro de « Complément d'enquête » a porté sur Jean-Luc Mélenchon. Voilà trois numéros de « Complément d'enquête » qui tournent autour de la France insoumise ; devant la commission d'enquête, vous avez dit que c'était compliqué même de votre temps.

Entre avril et juillet 2023, vous proposez encore des projets à France Télévisions, alors que vous avez dit être parti de France Télévisions écœuré par leurs méthodes. En 2023, vous rejoignez la société de production StudioFact. France Télévisions commande à StudioFact un numéro pour « Complément d'enquête ». Le 4 septembre 2023, après avoir contacté Cyril Hanouna, visiblement, vous débarquez dans « Touche pas à mon poste », et StudioFact, visiblement, vous licencie. Vous débarquez chez Cyril Hanouna alors qu'un numéro de « Complément d'enquête » sur Cyril Hanouna est en cours de préparation. Et vous avez

contacté M. Cyril Hanouna pour rejoindre son émission « Touche pas à mon poste ! » Ça fait beaucoup d'éléments sur lesquels je m'interroge.

Vous dites que vous ne mentez jamais, que vous n'avez jamais menti.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci. Votre temps est écoulé.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). En juin 2021, lors de votre départ, vous remerciez sincèrement la direction de vous avoir laissé les mains libres dans vos choix éditoriaux, et vous remerciez cette maison qui vous a beaucoup donné pendant près de trente ans. Vous l'avez dit publiquement à l'antenne, alors que vous dites être parti fâché parce qu'ils vous avaient empêché de travailler.

M. Jacques Cardoze. Vous n'avez pas entendu ce que j'ai dit tout à l'heure ? C'est quand même incroyable !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Lequel de ces deux Jacques Cardoze faut-il croire ?

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Cette audition est très chargée en émotion : être à l'antenne, c'est être en première ligne ; et on a l'impression qu'il y a énormément d'affect ici. Et puis nous avons face à nous deux personnalités qui auront marqué l'une et l'autre l'audiovisuel français, des personnalités qui ont vécu des choses très différentes. Il est donc vrai qu'il est difficile pour nous d'en tirer des leçons.

Monsieur Drucker, vous êtes toujours à l'antenne. Ressentez-vous les baisses des budgets dans les moyens qu'on vous donne pour faire vos émissions ? Nous nous interrogeons, bien sûr, sur les moyens du service public par rapport aux missions qui lui sont assignées. Concrètement, y a-t-il des conséquences sur le fonctionnement ?

Monsieur Cardoze, je voudrais vous demander, comme mon collègue, de caractériser au moins un peu les types de faits de « déviance sexuelle » que vous avez cités. Je comprends que vous ne souhaitiez pas aller plus loin, mais nous avons besoin de mesurer la gravité éventuelle des situations concernées pour savoir si nous devons essayer d'en savoir plus et de signaler ces faits à la justice.

Vous parlez d'une enquête que vous avez menée. A-t-elle été diffusée sur C8 ? Pourquoi ?

On comprend bien qu'il y a eu un problème lourd, difficile, avec l'équipe de « Complément d'enquête ». À ce moment-là, vous étiez encore en bons termes avec la direction de France Télévisions. On a du mal à comprendre les ressorts de cette situation : ils ne seraient pas intervenus vis-à-vis de l'équipe, surtout s'il y avait des problèmes graves dans la ligne éditoriale ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Merci, messieurs, pour votre participation à cette audition. Les accusations de politisation du service public, ce n'est pas nouveau. M. Drucker a évoqué l'ORTF : il y avait déjà alors des accusations – à mon avis légitimes, fondées. À l'époque de De Carolis ou d'Elkabbach, les accusations de servir la soupe au pouvoir étaient là aussi.

Monsieur Cardoze, franchement, peut-on parler de politisation du service public sur la foi de deux ou trois exemples de numéros de « Complément d'enquête » dont on se rend compte finalement, en écoutant mes collègues, qu'ils ont quand même été diffusés ? Les indices ne sont pas suffisants.

Monsieur Sébastien, je comprends votre amertume. Au moment où on vous a demandé de partir, votre émission était populaire. Mais est-ce qu'il n'y a pas d'autres émissions populaires qui ont été déprogrammées ? Est-ce que ce n'est pas là la vie de la télévision ? Faut-il forcément voir une obsession de Mme Ernotte à votre encontre ? Vous parlez de « dictature idéologique » : là non plus, ce n'est pas hyper flagrant ! Si je peux comprendre l'amertume, je ne vois pas bien la démonstration, en tout cas pour notre commission.

Vous avez tous les trois connu la télévision à deux ou trois chaînes ; aujourd'hui, il y en a vingt-six. Les modes de consommation ont largement évolué : baisse du linéaire, augmentation du replay, place considérable des réseaux sociaux, mutations technologiques. Quel regard portez-vous sur ces évolutions ? Monsieur Drucker, vous êtes encore à l'antenne : que changent-elles, concrètement, dans la façon de faire une émission – peut-être qu'elles ne changent rien, même si ce n'est pas mon sentiment ?

Enfin, le statut d'animateur-producteur a suscité parfois bien des critiques et bien des débats. Qu'en pensez-vous ? Nous-mêmes sommes un peu circonspects.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous entendons des questions individuelles, en une minute.

Mme Anne Sicard (RN). Monsieur Sébastien, on connaît la phrase de Delphine Ernotte sur les hommes de plus de 50 ans. Vous expliquez que ce n'est pas la seule raison de votre éviction de France Télévisions. Celle-ci ne vient-elle pas aussi du fait que « Le plus grand cabaret du monde », ce spectacle populaire et bon vivant, c'est la France telle qu'elle est, la France qu'on aime, et non pas la France, pour paraphraser Mme Ernotte, telle qu'elle voudrait qu'elle soit ? Est-ce pour cela que vous avez été remercié ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Monsieur Cardoze, vous avez été chroniqueur chez M. Hanouna. Dans ces émissions, vous avez critiqué « Complément d'enquête », comme vous venez de le refaire. Vous avez parlé d'une « secte » qui permettrait de taper sur certains partis. Puis vous avez été évincé de « Touche pas à mon poste », et vous avez dit qu'Hanouna vous avait « utilisé » et « abandonné ». J'aimerais savoir ce que vous entendez par là. Lors de votre recrutement, vous a-t-on demandé de taper sur l'audiovisuel public, sachant qu'Hanouna a déjà été épinglé pour avoir corseté la liberté d'expression de ses chroniqueurs ? Ce que vous avez dit reflète-t-il vraiment ce que vous pensez de « Complément d'enquête » ? Cyril Hanouna vous a-t-il évincé car vous avez refusé de suivre ses ordres ou une certaine ligne éditoriale ? La guerre contre l'audiovisuel public menée par Bolloré s'inscrit-elle dans un projet politique plus large dont vous auriez été le témoin ?

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). Merci à vous pour vos interventions, qui sont de natures très diverses ; il y a la question de l'information et celle du divertissement. Je vais me concentrer sur la seconde. Emmanuel Maurel le disait, le paysage audiovisuel a beaucoup évolué, avec les plateformes, avec l'émergence et même la prévalence de la téléréalité, qui est une forme de divertissement. Je fais partie des personnes qui apprécient beaucoup vos programmes, nonobstant les idées politiques des uns et des autres à l'extérieur, puisqu'il me semble que, dans les programmes de M. Sébastien, elles ne sont jamais apparues à l'antenne. C'est du divertissement pur et simple, familial.

Monsieur Drucker, c'est un peu particulier : je suis venue exprès pour vous. *(Sourires.)*

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Aucun n'a dit qu'il ne votait pas pour la France insoumise ! *(Sourires.)*

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). J'ai le sentiment, dans ce que vous dites, monsieur Sébastien, que la question n'est pas vraiment celle de la France telle qu'on voudrait qu'elle soit : je constate plutôt que la France telle qu'elle est, dans sa diversité, n'est pas vraiment présentée dans le divertissement. Je prends un exemple très précis : celui des musiques. Les musiques les plus écoutées aujourd'hui ne sont pas représentées à la télévision. Comment le divertissement peut-il évoluer, en lien avec les nouveaux médias et avec les nouvelles plateformes ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les questions sont importantes, larges, sur des sujets très différents.

Monsieur Cardoze, vous avez été interpellé à plusieurs reprises.

M. Jacques Cardoze. Oui, je suis désolé, j'ai oublié certaines questions… Je vais essayer d'être concis et de répondre à l'ensemble des questions qui m'ont été posées.

Vous me demandez quel est le Jacques Cardoze que vous avez en face de vous, et vous me dites qu'il y a eu en réalité quatre enquêtes sur La France insoumise. Non. L'enquête dont je vous ai parlé, c'est un portrait de Jean-Luc Mélenchon : c'est l'enquête que j'ai demandée en 2018, que je n'ai pas réussi à mettre à l'antenne.

Je répète ici que je suis dépositaire de ce que j'ai fait, pas de ce qui a été fait après. Je parle donc de la période qui va de 2018 à 2021.

Ensuite, la deuxième émission à laquelle vous faites allusion, j'en ai parlé tout à l'heure : c'est la fameuse émission sur le communautarisme, où en effet, un rédacteur en chef adjoint, je l'ai expliqué…– si vous avez besoin d'éléments écrits plus précis, je vous les apporterai, mais ne comptez pas sur moi pour donner des sources. Il y a un moment donné où la commission d'enquête est faite pour donner des éléments. Je ne veux pas non plus balancer des gens, c'est quelque chose qui ne se fait pas. Je vous redis que la deuxième émission sur le communautarisme est une émission que j'ai eu du mal à mettre à l'antenne ; c'était pourtant une émission qui collait à l'actualité, puisque le Président voulait à ce moment-là une loi sur le communautarisme. Et en effet, on l'a mise à l'antenne, mais ça n'est pas le portrait que j'avais réclamé un an et demi avant. Ce n'est pas comparable.

Plus tard, lorsque je suis parti, en septembre 2023, je crois, j'ai tenu pour la première fois des propos critiques contre « Complément d'enquête », j'ai raconté cet épisode ; et à ce moment-là, ils ont fait une enquête sur les comptes de campagne qui dataient de 2018 et qui étaient sortis déjà depuis cinq ans partout. *(Mme Ayda Hadizadeh fait des signes de dénégation.)* Mais si, bien sûr que si ! Et de toute façon, j'étais parti. Je ne parle pas de la période où je n'étais pas à la présentation ; je parle uniquement de la période 2018-2021. On peut sortir les 100 émissions que j'ai faites, il n'y a pas eu de portrait de Jean-Luc Mélenchon à ce moment-là, madame. C'est une certitude. Donc il n'y a pas plusieurs Jacques Cardoze, il y en a un seul, qui ose dire des choses aujourd'hui que peu de gens disent.

Et j'ai aussi beaucoup de témoignages de gens qui me disent : « Vas-y, vas-y à fond parce que nous, on en a gros sur la patate. » Ce que je vous dis, c'est une réalité. Après, on peut continuer de me faire passer pour un fou, etc. Mais c'est la réalité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Personne ne vous fait passer pour un fou !

M. Jacques Cardoze. Il n'y a pas plusieurs Jacques Cardoze, il y en a un, et là je vous donne deux émissions : le portrait n'a pas été fait pendant que j'étais là ; l'émission sur le communautarisme n'est pas à proprement parler une émission sur La France insoumise.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourquoi ont-ils été faits après ?

M. Jacques Cardoze. Il y a eu, après mes critiques, une première émission qui a été faite sur Chikirou.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). C'était programmé ! C'était en cours !

M. Jacques Cardoze. Mais pas du tout ! Ça n'est pas le sujet que j'avais demandé. Le sujet dont je parle, et le seul dont j'aie parlé, c'est un portrait de Jean-Luc Mélenchon. Madame, je vais vous poser la question différemment, parce qu'à mon avis, c'est ça qui est le plus intéressant : combien d'hommes politiques ont-ils droit à une seule enquête sur eux, à un vrai 52 minutes ? Demandez-vous combien il y en a eu sur Jean-Luc Mélenchon, combien il y en a sur le RN, combien il y en a sur la droite, combien il y en a sur le Parti socialiste, etc. Faites vous-même ce jeu-là et vous verrez. Vous vous en rendrez compte vous-même. Moi, je suis là pour donner des pistes. Après, que voulez-vous que je vous dise ? Je n'ai rien à gagner dans cette histoire, rien.

M. Patrick Sébastien. Je n'ai pas grand-chose à dire. Pour revenir à ce qu'a dit la dame, oui, c'est vrai que ça serait bien s'il y avait plus de diversité. C'est sur les plateformes, maintenant. Aujourd'hui, le problème, c'est que les gens… – moi, je fais comme beaucoup, qu'est-ce que je fais ? Je regarde Netflix, je vais sur les réseaux. Les audiences des télés, si tu arrives à faire 2 millions… À un moment, on faisait 8 millions, 9 millions ! On intéresse moins les gens, c'est comme ça.

Moi, ce que je veux surtout vous dire, c'est que quand j'étais minot, je regardais « La piste aux étoiles » à la télé. J'ai commencé en rêvant chez Drucker, chez les Carpentier, tout ça. Me retrouver devant une commission d'enquête aujourd'hui, et après le « Complément d'enquête » absolument dégueulasse qui est passé sur moi… Franchement, ce passage de Mme Ernotte sur ce service public, ça restera le côté le plus sombre de ma carrière. Et croyez-moi, j'en ai connu, des trucs : j'ai fait du music-hall, je continue à monter sur scène, à faire des milliers de kilomètres tous les ans pour gagner ma vie, pour faire l'artiste. J'ai tout connu, j'ai connu les Olympia, j'ai connu à peu près tous les drames, les succès. Et je profite de ça pour vous dire que la gouvernance de Mme Ernotte restera le côté le plus sombre et le plus décevant de ma vie. Par bonheur, je vais me retrouver dans mon petit cabaret à côté de chez moi avec des gens normaux, sains, qui vont me réconforter : je ne me plains de rien.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. Maurel vous interrogeait sur le fait que déprogrammer une émission après vingt ans…

M. Patrick Sébastien. Peut-être, oui. De toute façon, je ne serais pas resté longtemps. C'est la méthode, c'est tout ce qu'on a vécu. Parce qu'on arrivait au bout d'un truc. Et puis j'aurais peut-être trouvé d'autres idées, qu'on ne m'a pas donné l'occasion de creuser. J'en ai, d'autres idées : je vais les faire ailleurs, je vais les faire dans mon petit cabaret chez moi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question de M. Maurel est importante : on aurait pu dire qu'après vingt ans, libre à une présidente de France Télévisions de changer.

Vous, vous allez au-delà de ça, ce n'est pas ce que vous nous dites. Vous ne nous dites pas seulement qu'elle a eu tort de supprimer votre émission, vous dites qu'il y a vraiment une forme d'idéologie.

M. Patrick Sébastien. Moi, ce que j'ai vécu au niveau du mépris, au niveau de l'idéologie, au niveau de… Effectivement, on va représenter la France – elle est importante, cette phrase – non pas telle qu'elle l'est, mais telle que je voudrais qu'elle soit. Écoute, la France telle qu'elle est, elle est ce qu'elle est. Et le drame de ce pays, au-delà de la télévision, c'est justement des gens qui voudraient la représenter telle qu'ils voudraient qu'elle soit et qui oublient de regarder la France telle qu'elle est. La France telle qu'elle est, aujourd'hui, c'est quoi ? Aujourd'hui, au moment où on se parle, ce sont des gens qui ne supportent pas qu'on les baise avec l'histoire de l'essence. Ce sont des gens…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On ne va pas sortir du périmètre…

M. Patrick Sébastien. Non, je veux parler ! Je ne veux pas faire un débat politique, mais comme la phrase de Mme Ernotte parle de la France telle qu'elle est, je vous parle de la France telle qu'elle est. Peut-être que les services publics ne représentent pas assez la France telle qu'elle est.

Vous m'avez demandé ce qu'on pourrait faire pour changer ça. L'organisation d'avant n'était pas si mal que ça, avant que cette dame arrive. Il y en avait un peu pour tout le monde, il y avait moins de chapelles, plus de boîtes de prod'. On a resserré. Mais c'est comme à l'époque où il y avait les petites boutiques et les supermarchés, qu'est-ce que tu veux, c'est peut-être l'ordre des choses qui veut ça ! Après, on est obligé de constater que les gens se barrent et ne regardent plus ça. Voilà, ils vont sur Netflix, ils vont sur les réseaux sociaux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et si on vous proposait de produire à nouveau pour le service public ?

M. Patrick Sébastien. Non, jamais. Plus jamais. Non, c'est bon, ça va.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. D'accord, alors si un jeune vient vous voir ?

M. Patrick Sébastien. Un jeune vient me voir, je lui dis : ne va surtout pas à la télé si tu veux être heureux – parce qu'attends, il y a cette notion-là aussi. Il n'y a pas que le pognon, il y a aussi la notion de bien-être. Aujourd'hui, tous les gamins courent après ça, après le bien-être. Aujourd'hui, tu veux être à peu près bien dans un métier que tu aimes, comme nous on a eu la chance de l'être, parce que nous on a été vraiment des privilégiés, on a été heureux, on a été dans la passion, on était entourés, on était protégés. Là, c'est la suspicion permanente, en plus avec les réseaux sociaux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mme Calvez vous a interrogé sur le diktat des audiences. Comment s'en départir ?

M. Patrick Sébastien. Il y a la satisfaction du travail bien fait, ça compte aussi. Quand j'ai fait « Complément d'enquête », je me suis demandé comment ces gens-là peuvent se prendre pour des journalistes. « Comment tu te regardes dans la glace après un truc aussi dégueulasse ? » C'est ce que j'ai dit. Je ne me suis pas fâché. C'est comme ça, il y a l'argent, il y a le plaisir, il y a l'audience.

L'audience, c'est ceux qui appuient sur le bouton. Il y a quand même une arme extraordinaire en télévision, c'est la télécommande. Ça ne vous plaît pas, vous appuyez, vous ne regardez pas : on ne vous force pas à appuyer. Après, il y a des trucs pour vous attirer.

Tout le monde court après l'audience. Le recordman de l'audience hors football, c'est moi : 18 millions. Franchement, quand j'ai dit ça à ma maman, elle m'a dit une phrase très jolie : « Oui, ça fait 40 millions qui s'en foutent. » Il faut le relativiser. L'audience n'est pas un gage de qualité. Mais la qualité, c'est pareil : « On ne fait pas d'audience, oui, mais c'est de la qualité. » Non, des fois, ça ne fait pas d'audience parce que c'est à chier, c'est pas bien, voilà, c'est tout.

Moi, je suis pour qu'il y ait de tout. Ça rejoint tout ce qu'on s'est dit : la mission du service public, pour moi, dans une période – je regrette d'y revenir – où on est partagés entre les extrêmes, où on monte les gens les uns contre les autres, ça devrait être de rassembler et pas de fracturer. Et celui qui est arrivé là, il a un peu fracturé les gens. Moi, je n'ai plus rien à voir avec ça ; mais s'il y avait un futur service public à venir, je pense qu'il devrait rassembler les gens le plus largement possible. Parce que je pense qu'au-delà de tout – ça dépasse votre commission –, le pays a besoin d'être rassemblé, pas que les gens soient montés les uns contre les autres.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci. Ça aurait pu être une belle conclusion de cette commission d'enquête, mais il y a encore quelques questions du rapporteur.

Monsieur Drucker, pourriez-vous répondre à la question sur le fait que vous n'ayez pas invité de personnalités d'extrême droite dans vos émissions ? Comment gérez-vous le pluralisme, même si vous faites plutôt des émissions qui mettent en avant les artistes ? Il ne me semble pas que vous invitiez beaucoup de responsables politiques.

M. Michel Drucker. À une époque, j'ai pris dans « Vivement dimanche » à peu près sept ou huit politiques par an. J'ai respecté tous les équilibres, évidemment. J'ai fait un « Vivement Dimanche » avec Jean-Luc Mélenchon, avec Besancenot, avec Delanoë, avec Chirac, avec Sarko, avec Mme Chirac, etc.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mais pas avec le RN : c'était une volonté de votre part ?

M. Michel Drucker. Non, non, ce n'était pas une volonté de ma part. Si vous vous souvenez du concept de l'émission à l'époque, cette émission, un « Vivement dimanche particulier », j'aurais pu l'appeler d'un titre de Christine Ockrent et de Serge July quand il était encore à Libé : « Qu'avez-vous fait de vos 20 ans ? » Le concept était de réunir une famille entière et homogène, si j'ose dire. À l'époque, c'était très compliqué. Finalement, comme j'avais fait un petit peu le tour, j'ai décidé d'arrêter les politiques.

Mais j'en garde un très bon souvenir : j'ai appris beaucoup d'eux. On parlait d'ailleurs très peu de politique. On parlait de leurs goûts, etc. Au début on se demandait ce qu'on allait faire… Il y a eu Martine Aubry, il y a eu tout le monde, absolument tout le monde.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question portait sur le RN : est-ce qu'il pouvait être invité chez vous, ou pas ? Les Le Pen, c'est une famille, aussi.

M. Michel Drucker. Tout à fait, absolument. Mais avec le concept de l'émission, souvenez-vous, ça aurait été très compliqué : on ne peut pas dire qu'à l'époque, la famille Le Pen était une famille très unie. C'est le moins qu'on puisse dire. J'aurais eu du mal à les réunir tous. Et puis finalement j'ai décidé d'arrêter de prendre des politiques. C'est aussi simple que ça.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci.

Monsieur Cardoze, il y avait des questions sur la caractérisation des faits que vous avez dénoncés.

M. Jacques Cardoze. Il y avait une question sur la séparation entre la direction et l'équipe. Je redis ce que j'ai déjà dit : c'est sain, de fonctionner comme ça. Il est normal que la direction n'intervienne pas dans les affaires d'une équipe. On nomme des rédacteurs en chef et l'équipe peut fonctionner de façon autonome. C'est le contraire qui ne serait pas normal. J'ai toujours dit que la présidence ou la direction générale n'étaient jamais intervenus, je le redis ; c'est la vérité, je ne sais pas pourquoi je dirais le contraire. C'est sain de fonctionner comme ça, ils n'ont pas à intervenir.

Les seuls rapports que vous avez en tant que présentateur ou red'chef, c'est la direction de l'info. Vous avez deux représentants, un directeur de l'info générale, en l'occurrence Yannick Letranchant, et un directeur des magazines, en l'occurrence Elsa Margout. Les deux étaient évidemment au courant de ce qui se passait, de mes turpitudes, d'une certaine façon, des difficultés qu'on pouvait avoir. Mais ça fait partie de la vie quotidienne d'une émission.

Moi, je suis là pour vous dire si oui ou non il y a un biais idéologique. J'ai essayé de vous démontrer par différents exemples – et on n'a pas le temps, mais je pourrais vous en montrer d'autres qui vont dans ce sens.

Mais c'est normal, c'est sain, qu'il y ait une différence entre le pouvoir de la présidence et de la direction générale. Heureusement que la présidente n'intervient pas tous les jours dans les émissions de « Complément d'enquête » ! Ce serait la fin des haricots.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sans nous donner les noms, est-ce que vous pouvez caractériser les délits dont vous avez eu connaissance ? La déviance sexuelle, ce n'est pas l'agression sexuelle. Vous avez échangé avec des avocats.

M. Jacques Cardoze. J'ai déjà dit que dans l'enquête que j'ai faite pour le compte de C8…

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Est-ce qu'elle a été diffusée ?

M. Jacques Cardoze. Non, elle n'a pas été diffusée. Oui mais ça n'est plus la même enquête. J'ai été amené à rencontrer un certain nombre d'avocats, justement sur ces contrats qui sont passés entre des gens qui partent et France Télévisions ; je confirme que plus le dossier est lourd, plus on vous accorde un montant important.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est une question simple, je vais vous la reposer.

M. Jacques Cardoze. Non, je ne vais pas balancer de noms.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous ne vous demandons pas de noms ! La question est claire. Nous voulons caractériser les délits. De quoi parle-t-on : d'agressions sexuelles, d'abus de confiance, de favoritisme, de harcèlement moral, de harcèlement sexuel ?

M. Jacques Cardoze. Des délits de plusieurs natures sont possibles, et interviennent dans n'importe quelle société.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, des délits graves, il n'y en a pas dans n'importe quelle société.

M. Jacques Cardoze. Malheureusement, si : vous avez aujourd'hui des protocoles d'accord qui sont signés dès que quelqu'un se comporte mal avec une femme, par exemple.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce sont des sujets graves. On vous a posé une question simple. Dans une société, s'il y a un harcèlement sexuel ou une agression sexuelle, j'ose imaginer – ce n'est pas toujours le cas malheureusement – que des plaintes sont déposées.

M. Jacques Cardoze. Bien sûr !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous vous avons expliqué que nous n'avons pas la capacité, nous, de nous adresser à ces avocats-là. Le rapporteur, même s'il le voulait, ne pourrait pas le faire et n'aurait pas de réponse.

M. Jacques Cardoze. Vous me demandez de me substituer à un avocat.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, de caractériser des délits !

M. Jacques Cardoze. Mais c'est la même chose ! Si je commence à vous parler des délits, on saura de quelle affaire je parle.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Non, nous, on ne sait pas !

M. Jacques Cardoze. La présidence de France Télés saura.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous échangerons par écrit.

Monsieur Drucker, vous vouliez réagir.

M. Michel Drucker. Je voulais rebondir d'un mot sur la question de l'image. C'est très important, l'image : c'est elle qui fait durer. Je suis convaincu que c'est l'image qui fait durer, et pas seulement l'audience. Parce que le jour où l'audience s'arrête, s'il n'y a pas l'image, c'est compliqué. Il est donc très important, pour réussir – c'est mon avis –, de faire attention à ses pairs, d'avoir un regard positif et bienveillant de la part de ceux qui font le métier.

Ma mère, qui était une femme de gauche… Mes parents sont venus en France dans les années 1930, à l'époque des congés payés, du premier Front populaire, donc je viens de loin : je viens de Roumanie, de Bucovine, qui est maintenant l'Ukraine. Quand mes parents sont arrivés en France – ils ont été naturalisés en 1937 –, mon père a toujours voulu qu'on soit bien, qu'on ait une bonne image, qu'on bosse bien et qu'on remercie la France de nous avoir accueillis. C'était en 1936-1937, à l'époque du premier Front populaire – le vrai, si j'ose dire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous allons peut-être nous reconcentrer sur la commission d'enquête. L'élection présidentielle est dans un an, s'il y a des velléités politiques…

M. Michel Drucker. C'était un clin d'œil. Tout cela pour dire que l'image est importante. Ma mère, qui suivait mon métier de près, était scandalisée que *Télérama, Le Nouvel Observateur*, *Le Monde* et la presse qu'elle lisait à l'époque n'accordent pas quelques lignes à son fils. Cela a mis très longtemps : lorsque *Télérama* a voulu me consacrer un spécial, j'étais

déjà là depuis quarante ans. J'ai d'ailleurs failli leur dire : « Écoutez, c'est un petit peu tard, parce que ma mère n'est plus là. Je vais quand même accepter votre proposition de faire la une de *Télérama*, parce que ma mère, où elle est, aurait été très heureuse. » Donc, l'image, c'est très important – très important.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant de redonner la parole au rapporteur, Mme Taillé-Polian avait posé une question à laquelle je vous invite à donner une réponse courte, si vous l'acceptez : sentez-vous la baisse des budgets dans vos émissions ? Vous demande-t-on de réduire les coûts ?

M. Michel Drucker. Nous avons déjà commencé à le faire, bien sûr, et il faudra le faire encore, sans doute. La gouvernance de France Télévisions en est tout à fait consciente. Mais c'est la même chose dans les chaînes privées : il faut aussi baisser les budgets à TF1 et à M6.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Autre question importante, à propos des animateurs-producteurs : on a connu, dans les années 1990, le scandale qui avait conduit au départ de certains dirigeants de France Télévisions.

M. Michel Drucker. Absolument.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Patrick Sébastien et vous-même avez tous deux été des animateurs-producteurs. L'êtes-vous toujours ?

M. Michel Drucker. Oui. Je ne produis que mes émissions, d'ailleurs : je n'en produis pas d'autres. J'ai une petite équipe qui travaille avec moi depuis très longtemps et j'espère continuer comme ça.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le fait que l'audiovisuel public ait recours à ce système est-il une bonne chose, à vos yeux ?

M. Michel Drucker. En ce qui me concerne, je ne peux pas reprocher au service public de me faire travailler comme ça. Quand je suis devenu producteur, c'était à l'époque de la loi Tasca – vous vous en souvenez, j'imagine. Je n'étais pas producteur, je le suis devenu parce que c'était la loi, au moment de « Champs-Elysées ».

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. Patrick Sébastien a eu la transparence de nous indiquer les marges qu'il réalisait. Accepteriez-vous de nous communiquer vous aussi les marges de vos émissions ?

M. Michel Drucker. Je crois que vous les avez. Il me semble que vous avez tout, monsieur le rapporteur ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pas à propos des marges, précisément.

M. Michel Drucker. On vous les enverra sans problème.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sans vous demander d'entrer dans les détails, Patrick Sébastien indiquait qu'un taux de marge de 8 à 10 % était assez classique. Le rapporteur a évoqué les marges d'autres producteurs, que nous interrogerons pour vérifier les chiffres qu'il avance. Quel est, selon vous, un niveau de marge raisonnable ? Dès lors que le service public travaille avec des producteurs privés, où placer la barre ? À partir de quel seuil

sort-on des effets de rente pour aboutir à une marge raisonnable, qui permet de financer la créativité de gens comme vous, qui proposez des concepts importants tout en faisant de l'audience ? Comment garantir la juste rémunération de l'animateur-producteur, ce qui est d'autant plus important qu'il s'agit d'argent public ?

M. Michel Drucker. J'ai bien compris, mais si vous voulez qu'on soit encore plus précis, on vous enverra tout ça avec plaisir, de façon très transparente.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Sébastien, vous qui n'êtes plus animateur-producteur…

M. Patrick Sébastien. Je ne suis plus producteur, et mes marges sont transparentes. Je pense qu'elles étaient logiques et assez normales. C'est vrai que des marges qui montent à 50 % ou plus, c'est un peu bizarre. Il faudrait peut-être revenir à l'organisation, comme je le disais, enlever les chapelles, les machins… Moi, je ne suis plus là-dedans. En plus, je n'étais pas un homme d'argent, donc on s'en occupait pour moi. J'avais juste envie de… Les gens qui ont vu mes émissions ont bien vu que l'argent était mis à l'antenne. Il y avait vraiment de l'argent qui était là.

Maintenant, je suis loin de tout ça. Ma boîte n'est plus… Je fais de la production de chansons, etc. Et comme je continue à penser que Mme Ernotte est intouchable, je vais me venger avec une chanson. Enfin, me venger, non, mais…

Mme Caroline Parmentier (RN). Vous allez l'interpréter maintenant ?

M. Patrick Sébastien. Je voulais juste dire que, pendant des années, Mme Ernotte m'a pris pour un personnage vulgaire et grossier – que je n'étais pas pendant « Le plus grand cabaret du monde », franchement : je n'étais ni vulgaire ni grossier. Donc, je voudrais lui donner raison dans ma prochaine chanson.

Mme Caroline Parmentier (RN). On a hâte !

M. Michel Drucker. Je voulais vous demander, monsieur le président, si nous arrivions à la fin de notre rencontre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur a encore quelques questions, mais nous avons bientôt terminé.

M. Michel Drucker. Très bien, parce que j'aimerais conclure.

M. Jacques Cardoze. On ne nous a pas demandé quelles étaient, éventuellement, nos idées pour faire face aux difficultés que vous avez rencontrées. Si je puis me permettre, je voudrais en avancer deux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur aura des questions à ce sujet. Je propose d'en revenir à ses questions.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Je n'ai pas eu la réponse à celle que j'ai posée, monsieur le président.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon, mais elle concernait Cyril Hanouna et n'entrait donc pas dans le périmètre de notre commission d'enquête.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Si : j'ai demandé à Jacques Cardoze s'il avait été utilisé par Cyril Hanouna pour taper sur l'audiovisuel public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez raison : cette partie de votre question entre bien dans le champ de notre commission. Monsieur Cardoze – et je vous prie d'apporter une réponse rapide –, Cyril Hanouna vous a-t-il recruté à l'époque pour « taper sur l'audiovisuel public » ?

M. Jacques Cardoze. Non, pas du tout. Je n'avais même pas de contrat avec Cyril Hanouna. Il m'a proposé de faire partie… Et en plus, le reportage n'a pas été diffusé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La réponse est donc claire. M. le rapporteur a quelques dernières questions avant que nous vous libérions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Peut-être encore deux ou trois questions, en effet – je vais essayer de bien les sélectionner.

Monsieur Drucker, vous assurez qu'il y a une baisse des coûts à la tête de France Télévisions et que vous la ressentez. J'ai entendu cet argument dans la bouche de Delphine Ernotte, qui nous expliquait que, s'il y a eu un déficit cumulé de 80 millions d'euros entre 2017 et 2024, c'est parce que les Français ne payaient pas assez et qu'il y avait une baisse des dotations. Or entre l'arrivée de Delphine Ernotte en 2015 et l'année 2024, la dotation a augmenté de plus de 136 millions d'euros. Factuellement, donc, les coûts ne baissent pas.

Vous expliquez que cette diminution se répercuterait sur vos émissions. Je ne veux pas trahir le moindre secret industriel et je ne vais pas révéler de montants, mais j'ai constaté que les coûts d'un épisode de « Vivement dimanche » ont pu être multipliés par près de 2,5 depuis l'arrivée de Delphine Ernotte. Comme vos épisodes sont dans le même temps passés de 65 à 100 minutes, cela représente, en coût par minute, une augmentation de 60 %.

Vous n'êtes pas le seul et vous êtes loin d'être celui qui est le plus concerné par l'augmentation des coûts, mais, encore une fois, le rôle de cette commission d'enquête est d'identifier les pistes d'optimisation pour sauver les précieuses missions de l'audiovisuel public. J'ai du mal à comprendre quand on m'explique qu'il y a eu des optimisations et des baisses de coûts alors que, depuis l'arrivée de Delphine Ernotte, les robinets ont été ouverts.

Plus généralement, comment, demain, optimiser davantage les budgets de France Télévisions pour éviter des dizaines de millions d'euros de déficits supplémentaires ?

M. Michel Drucker. On va faire les économies qu'on nous demande ; on l'a déjà fait et on le fera encore, parce qu'on aime ce métier et cette maison. Je l'ai dit souvent et je voudrais que ce soit ce qu'on retienne de mon passage chez vous : cette maison m'a permis d'être heureux et de faire un métier que j'adore. Même dans des conditions plus compliquées, je le ferai, parce que c'est ma vie.

Vous savez, c'est un métier d'inquiets – Charles Aznavour me disait que, dans notre métier, si on veut durer, il faut être aussi inquiet quand ça marche que quand ça ne marche pas. Vous avez peut-être remarqué que c'est un métier très particulier : c'est un métier dangereux, qui peut rendre fou, c'est un métier où il faut rester très calme, où il faut avoir beaucoup de recul. Moi, je suis un marathonien, un voyageur au long cours. Jamais je n'aurais imaginé être encore là après toutes ces années, et pourtant je le suis. Donc je remercie : quand j'ai été gravement malade et que j'ai failli y laisser ma peau, le service public était là pour me tendre

la main ; je ne l'oublierai jamais. Quand on a été tellement malade et qu'on a frôlé la mort, les plus belles années d'une vie sont celles que l'on n'a pas encore vécues – ce n'est pas de moi, c'est de Victor Hugo. Je vous dirai donc simplement, sans aucune démagogie : vive la vie, vive la télé, vive le service public et vivement dimanche !

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'avais précisément une question à ce sujet – vous m'avez ôté les mots de la bouche. Vous êtes une incarnation du service public depuis plusieurs décennies. Vous l'avez rappelé, lorsque vous avez vécu des moments extrêmement difficiles, Delphine Ernotte et M. Sitbon-Gomez sont allés vous chercher, vous soutenir, vous épauler, y compris à la sortie de l'hôpital. Le 2 janvier 2024, dans « C à vous », vous disiez d'eux : « Ils sont venus me voir à l'hôpital et ils m'ont dit "on va t'attendre". J'avais déjà 78 balais, j'en ai presque 82 maintenant. » Quelques jours après sa nomination pour un troisième mandat, Delphine Ernotte a même dit à votre sujet : « Le vrai patron ici, c'est lui ! Bien sûr qu'il reste. »

Comment expliquez-vous cette longévité ? Quels conseils donneriez-vous à des animateurs qui démarrent dans le milieu, sur le service public, pour traverser les gouvernances, les changements, les optimisations, les commissions d'enquête et pour faire vivre ce service public et ses missions ?

M. Michel Drucker. C'est vrai que je n'oublierai pas ce qu'on a fait pour moi quand j'étais à l'hôpital et qu'on est venu me dire qu'on allait m'attendre – et on m'a attendu. Comment voulez-vous que je ne sois pas reconnaissant envers une gouvernance de France Télévisions qui m'a attendu, alors que je serais, je l'ai déjà dit, dans les oubliettes de l'histoire de la télévision si j'avais été dans le privé ? Je ne peux pas oublier.

Maintenant, le seul conseil que je donnerais à un jeune, c'est qu'il bosse sans arrêt, qu'il ne pense qu'à ça. Et qu'il fasse très attention, car c'est une addiction. Je suppose que vous aussi vous avez des addictions, en l'occurrence la politique : vous avez envie de faire de la politique et vous avez les moyens de vos ambitions, je l'ai compris. Donc à un jeune, je lui dirais : « Bosse, ne pense qu'à ça et viens dans le service public. »

Mme Caroline Parmentier (RN). Patrick Sébastien n'a pas eu le même traitement, si je peux me permettre…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Drucker, je vous libère parce que vous avez fait état de problèmes de santé. Je demande à MM. Sébastien et Cardoze de rester avec nous le temps que le rapporteur leur pose ses dernières questions.

M. Patrick Sébastien. Pour ma part, j'ai simplement de la route à faire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le rapporteur sera concis.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une ou deux dernières questions, en effet. Merci encore, monsieur Drucker, pour votre témoignage devant notre commission d'enquête.

Monsieur Cardoze, vous avez expliqué : « Si je caractérise des délits, la présidence de France Télévisions saura. » Cela suppose que, selon vous, Delphine Ernotte – la présidence de France Télévisions – aurait couvert certains délits, notamment en accordant des chèques de départ et de licenciement importants.

M. Jacques Cardoze. Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que je ne pouvais pas révéler quels sont les délits auxquels j'ai eu accès et qui ont fait l'objet d'accords entre les deux parties, entre des salariés et France Télévisions dans son ensemble. Je ne peux pas savoir si la présidence de France Télévisions ou un directeur général est directement au fait ou si ce sont des accords qui se négocient à un niveau plus bas. J'en sais absolument rien.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Sébastien, monsieur Cardoze, vous avez évoqué d'éventuels biais sur le service public. Ils se construisent parfois tôt. On a interrogé des responsables d'écoles de journalisme et avons notamment constaté que, dans l'une des plus importantes, à savoir l'école de journalisme de Sciences Po, sur environ 175 intervenants, seuls cinq venaient d'une rédaction qu'on pourrait qualifier plutôt de droite ou de centre droit – en l'occurrence, trois intervenants du *Figaro* et deux de RMC. Quelles recommandations pourriez-vous formuler pour que, demain, cette fabrique de la fabrique de l'opinion, notamment sur le service public, soit davantage neutre et se tienne à distance d'éventuels biais qui pourraient continuer à entretenir une distance et une suspicion de la part des auditeurs ?

M. Jacques Cardoze. Je considère que c'est la question centrale, la question la plus importante de vos travaux. C'est ce que j'appelle la ségrégation culturelle. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, ce que je constate c'est que souvent les journalistes viennent des mêmes milieux culturels. Il y en a assez peu qui représentent le monde rural, le monde périurbain, décrit par M. Guilluy. À l'inverse, il y a une surreprésentation sociologique du monde urbain. Souvent, les journalistes sont issus un peu des mêmes milieux : fils de cadre, fils de journaliste – comme moi-même – ou fils d'enseignant. C'est bien, mais je pense que ce serait bien aussi qu'il y ait des fils d'agriculteurs, des fils de petits commerçants, enfin des fils ou des filles de cette France dont parle Patrick Sébastien. Je pense que c'est aussi ça qui fait que les discussions vont vers plus de contradictoire. C'est un vrai sujet.

Une anecdote à ce propos – mais je pense que vous avez cette information : lorsque j'étais à « Complément d'enquête » et que je voulais recruter un jeune qui sortait d'une école de journalisme, je ne pouvais le faire que s'il sortait de Sciences Po.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est-à-dire ?

M. Jacques Cardoze. C'est-à-dire qu'il y a un protocole d'accord qui fait que les jeunes qui sont sélectionnés, en tous les cas pour « Complément d'enquête », ne peuvent venir que de Sciences Po : la RH m'imposait un journaliste qui vienne de Sciences Po.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour bien comprendre, la direction des ressources humaines de France Télévisions vous indiquait que, quand vous recherchiez un journaliste pour travailler à « Complément d'enquête », il fallait qu'il soit de Sciences Po ?

M. Jacques Cardoze. Je parle du jeune. C'est un poste particulier, celui d'un jeune alternant qui va venir pendant un an ou deux. Apparemment, il n'y a d'accord qu'avec Sciences Po.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour l'alternance, d'accord. Mais les journalistes à « Complément d'enquête » peuvent bien venir de n'importe où ?

M. Jacques Cardoze. Évidemment, ils sont recrutés. Mais enfin, à partir du moment où vous avez été alternant, il est quand même plus facile ensuite de trouver votre place.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Bien sûr.

M. Jacques Cardoze. C'est une vraie question, parce que, parmi les quatorze écoles de journalisme, je ne suis pas sûr qu'elles soient toutes aussi bien représentées. Et si vous voulez qu'il y ait un certain pluralisme, je pense qu'il faut passer par là. C'est une idée.

Si je puis me permettre, j'avais une deuxième idée qui rejoint totalement ce qui a été dit à propos du pourcentage des programmes et qui vaut aussi pour le pourcentage des documentaires, puisque je crois savoir qu'il y a trois grandes sociétés qui captent une bonne partie – 50 % je crois – de la production. Je pense qu'une mesure assez facile à mettre en place serait de caper, de ne pas autoriser un pourcentage qui aille au-delà de 20 % ou de 25 %, à vous de le définir. Je me fais l'avocat de tous les petits producteurs qui veulent vendre des petits documentaires – je ne parle même pas des programmes, mais cela vaut aussi pour eux. À partir du moment où vous avez de petites idées, on vous dit : « Vous devez passer par une grande société de production parce que, là, vous serez défendus. » Voilà aussi quelque chose qui peut être mis en place et qui pourrait permettre à plus de gens d'avoir accès aux documentaires, à l'info.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous êtes favorable à des règles en matière de concentration, donc.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une toute dernière question qui vous est adressée, monsieur Sébastien. À nouveau, merci à tous les deux pour votre participation et vos témoignages.

Vous avez expliqué : « La gouvernance de Mme Ernotte est le passage le plus sombre de ma vie »…

M. Patrick Sébastien. Pas de ma vie en général, hélas, mais de ma vie professionnelle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je reprends donc ma question : vous avez expliqué : « La gouvernance de Mme Ernotte a été le passage le plus sombre de ma vie professionnelle. » Comment faire, dans le cadre des recommandations à mettre dans le rapport de cette commission d'enquête, pour donner un avenir un peu plus lumineux, plus rayonnant à l'audiovisuel public, pour qu'il attire des talents et du public – au-delà du départ de Mme Ernotte, que vous avez semblé, en creux, appeler de vos vœux ? Quelles seraient les grandes recommandations qu'on pourrait inscrire dans notre rapport pour retrouver une dynamique dans cet audiovisuel public ?

M. Patrick Sébastien. Aucune : c'est fait, c'est fait – c'est comme ça. Je fais partie des gens qui sont des déterministes : les choses arrivent parce qu'elles doivent arriver. Il était écrit que ça arriverait comme ça, donc voilà, c'est comme ça, c'est arrivé comme ça. Mais je ne fais que constater ça. Après, ce qu'on en fera, comme je l'ai dit tout à l'heure… Je suis très heureux, finalement, d'avoir participé à cette commission : je trouve que vous faites un boulot formidable, vraiment, un travail de justesse. Je ne m'attendais pas à ça , bien que je continue à penser que ça ne changera rien.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'espère que le « finalement » était de trop, monsieur Sébastien. En tous les cas, vous étiez convoqué, si bien que vous n'aviez pas le choix.

Une dernière question pour prolonger celle du rapporteur : au-delà même de l'audiovisuel public, vous semblez estimer, de manière assez défaitiste, qu'il n'y a pas d'avenir pour la télévision. Pourtant, vous avez participé récemment, sur le privé, à des émissions qui

font de bonnes audiences – on peut citer Cyril Hanouna, il y en a d'autres. Il y en a aussi sur le service public audiovisuel. Pensez-vous vraiment que l'audiovisuel n'a pas d'avenir, ou peut-il en avoir un – en faisant preuve d'innovation, de créativité, d'inventivité ?

M. Patrick Sébastien. Avec des gens innovants, avec des gens différents, mais pas avec ce qu'on a eu là. Vous savez, ça arrive : on a eu des présidents de la République qui n'étaient pas bons, on en a qui sont meilleurs. Et là, je trouve que… Comme je l'ai dit tout à l'heure, pour moi, Delphine Ernotte est sûrement une bonne présidente de groupe, mais pas d'un service public, voilà c'est tout. Il y aura peut-être une personne qui va arriver, une gouvernance différente, qui réduira, qui arrangera un peu les choses et qui pensera un peu plus à ce peuple que je défends – parce que, pour moi, c'est le plus important. Je suis au contact de ces gens, je chante dans des petits patelins, j'ai des amis dans tous les milieux. Ces gens-là, ils se sont éloignés de ça parce que ça ne leur ressemble plus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et quand vous regardez certaines émissions sur France 3 ou France Bleu, vous ne vous dites pas…

M. Patrick Sébastien. Ah si, je regarde. Ça n'a rien à voir, mais je regarde beaucoup les documentaires et les séries d'Arte. Vous seriez étonné par ce que je regarde. J'adore l'histoire, j'adore Stephane Bern – il s'en va, d'ailleurs, paraît-il. J'aime bien tout ça, parce que je suis plutôt un littéraire. Mais les gens se sont désintéressés parce que ça ne leur ressemble plus. La télé doit ressembler…

J'ai fait un truc très bête quand j'ai fait de la télévision : j'ai fait de la télévision pour ceux qui la regardaient. Alors que les gens qui sont là aujourd'hui font de la télévision pour eux. Parfois, même, ils ne la regardent même pas. Ce sont leurs idées à eux. Il faut faire de la télé pour ceux qui la regardent, c'est tout bête – c'est même complètement idiot. Je ne sais pas si j'en ai parlé, mais quand je me suis occupé de la fête de la musique, on a fait des audiences formidables – les meilleures –, parce que j'ai voulu mettre des chanteurs… Avant, ils ciblaient les jeunes. Sauf que les jeunes, le soir de la fête de la musique, ils ne sont pas devant la télé, ils sont dehors. C'est con comme la lune, ça ! Eh bien, on a fait de la télé pour ceux qui la regardaient.

Je pense que si le service public veut retrouver sa mission, celle que je lui ai connue, parce que j'y ai passé des heures vraiment formidables… Je cite encore un mec comme Yves Bigot, qui était extraordinaire alors qu'il vient d'un monde complètement différent du mien. J'ai eu aussi Patino, qui est maintenant sur Arte et qui était un mec formidable.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous l'auditionnerons la semaine prochaine.

M. Patrick Sébastien. Alors qu'on n'est vraiment pas de la même famille, on a créé ensemble parce qu'on se respectait et qu'on s'entendait. C'est ce qui manque aujourd'hui : aujourd'hui, il y a une caste dans un coin qui dit « c'est comme ça et pas autrement », et ça provoque un désintérêt, des fractures, des choses humaines qui sont graves. Maintenant, moi je vogue loin de ça.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous êtes la troisième personne à avoir parlé de « caste ». Diriez-vous que ce sont des gestionnaires, qui ont perdu le lien avec l'inventivité, les contenus et la créativité, ou qu'il s'agit d'une caste politique et médiatique ?

M. Patrick Sébastien. C'est un mélange des deux. J'ai connu des mecs qui sont venus me donner des conseils sur mon émission alors qu'ils ne connaissent rien à la télé. Michel et moi, on a l'habitude, on a des années de plateau, on a appris. Quand ils venaient sur mon émission me dire « il faut faire ci, il faut faire ça » alors qu'ils ne connaissent rien… Ils voulaient moderniser le cabaret. Ils ont essayé de le faire avec un truc qui s'appelait « Spectaculaire » : ils ont mis des caméras qui tournaient, etc. Sauf que quand tu rajoutes de la magie à la magie, tu élimines la magie. Ce sont des trucs de technocrates qui viennent t'expliquer comment faire la soupe.

Mais je suis très heureux du passage que j'ai eu sur le service public, où je suis tombé sur des gens formidables – jusqu'à Mme Ernotte.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je crois que nous avons bien compris…

M. Patrick Sébastien. Je suis obligé de le faire, parce que ça m'a blessé, ça m'a blessé vraiment, je me suis chopé un cancer derrière. Et puis il ne faut pas rêver, ce n'est pas… Je vais rentrer dans des détails qui vont vous faire rire, mais vous savez très bien que les contrariétés de ce genre entraînent des maladies. Mon gastro-entérologue, après m'avoir fait passer… quelque chose pour regarder, m'a dit : « tout va bien, Patrick », et il m'a fait une ordonnance en disant : « si les symptômes reviennent, va mettre un coup de boule à quelqu'un de France 2 ». J'ai trouvé ça drôle, mais je le ferai sûrement pas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'imagine que vous n'avez pas suivi cette prescription…

M. Patrick Sébastien. Surtout pas. J'ai appris à relativiser les choses : ce n'est que de la télé, la vie est ailleurs et, je l'ai dit, je continue dans mes… Je pense que vous allez être très choqués par la chanson que je vais faire. Mais bon, c'est moi, avec mes excès et c'est aussi pour ça qu'on m'a viré.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il n'y a plus grand-chose qui nous choque dans cette Assemblée nationale et dans la France d'aujourd'hui.

Merci beaucoup à tous les deux d'avoir répondu à nos questions.

La séance s'achève à dix-neuf heures quarante-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. - Mme Nadège Abomangoli, M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, M. Christian Girard, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Sandra Marsaud, M. Emmanuel Maurel, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian

Assistaient également à la réunion. - M. Christophe Bex, M. Guillaume Florquin, M. Kévin Mauvieux, M. Karl Olive, Mme Violette Spillebout

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de Nagui, présentateur et producteur audiovisuel 2

– Présences en réunion 54

Mercredi
1er avril 2026
Séance de 14 heures 30

Compte rendu n° 57

SESSION ORDINAIRE DE **2025-2026**

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour cette première audition de la journée, particulièrement attendue, qui intervient dans un contexte particulier sur lequel je reviendrai. Je me réjouis d'accueillir cet après-midi, au sein de notre commission, M. Nagui Fam.

Nagui – permettez-moi de vous appeler ainsi, je ne le fais pas par familiarité excessive ni par irrévérence, mais simplement parce que c'est sous ce nom que les Français vous connaissent –, on ne vous présente plus. Vous êtes une figure du paysage audiovisuel français et, sans doute, l'un des animateurs les plus connus et les plus populaires du service public. Vous avez fait vos débuts de journaliste amateur au sein de radios pirates en 1979, avant d'entrer sur TMC (Télé Monte-Carlo) en 1983. En 1987, vous arrivez sur M6, puis vous travaillez également à RTL avant de connaître la célébrité – ou en tout cas une notoriété naissante – en animant le jeu « Que le meilleur gagne ! » sur La Cinq à partir de 1991, puis sur Antenne 2, l'émission ayant été reprise par cette dernière. En 1993, vous fondez votre société de production, Air Productions, avec laquelle vous produisez une émission phare en matière musicale : « Taratata ». C'est également l'époque où vous présentez le divertissement « N'oubliez pas votre brosse à dents ».

Vous partez ensuite pour TF1 puis, le temps d'une année, vous présentez « Nulle part ailleurs » sur Canal +. En 2001, vous revenez sur le service public, reprenant « Taratata » à partir de 2005 et lançant – en la produisant – l'émission « Tout le monde veut prendre sa place » en 2006. Depuis cette date, on vous a plusieurs fois annoncé partant du service public, mais vous y êtes toujours et en êtes, à bien des égards, l'un des animateurs les plus reconnus. Vous animez toujours « Taratata » ainsi que « N'oubliez pas les paroles ! », émission que vous produisez également et dont les audiences sont élevées – mais vous y reviendrez.

Vous êtes animateur, producteur, créateur d'émissions, présentateur ; à l'heure où certains s'interrogent sur la place du divertissement et du jeu sur les antennes de la télévision publique, vous entendre nous semblait particulièrement intéressant. Mais vous êtes également un animateur-producteur, c'est-à-dire que vous produisez les émissions que vous animez. Vous avez fondé votre société de production, Air Productions, que vous avez vendue en octobre 2008 au groupe Banijay, au sein duquel vous occupez aujourd'hui des fonctions importantes. Cette situation des animateurs-producteurs a, vous le savez, donné lieu à différents rapports parlementaires, notamment ceux d'Alain Griotteray et de la mission Bloch-Lainé, lesquels avaient souligné, à l'époque, la faiblesse des informations délivrées par les conseils d'administration de France Télévisions sur la situation de ces professionnels.

Votre entreprise produit un certain nombre d'émissions pour l'audiovisuel public. Nous voyons dans la *data room*, cette fameuse plateforme numérique sur laquelle France Télévisions a transmis au rapporteur des informations, que « Taratata » est produit par la société Banijay Production Média, dont vous êtes le président. Peut-être pourrez-vous nous expliquer la manière dont s'articulent les productions dont vous avez la charge et le statut que vous occupez au sein de Banijay ?

Mais je l'ai dit, et j'en terminerai par là : le contexte dans lequel s'inscrit votre audition donnera lieu, c'est certain, à des échanges nourris. Ce n'est pas un secret, le rapporteur ici présent a déclaré, le dimanche 21 septembre 2025, sur le média « Les Incorrectibles » : « Je pense, je vais parler au conditionnel, que Nagui est la personne, sur les dix dernières années en

France, qui s'est le plus enrichi sur l'argent public, plus que n'importe quel patron d'entreprise publique, plus que n'importe quel ministre, plus que n'importe quel président de la République, n'importe quel haut fonctionnaire. » Vous-même, Nagui, avez réagi à ces propos en donnant rendez-vous à notre rapporteur au tribunal. Il se trouve qu'avant-hier, lundi 30 mars, vous avez officiellement porté plainte contre X pour cyberharcèlement prenant la forme d'injures, de menaces ou d'incitation à porter atteinte à votre intégrité physique ou psychique.

Comme président de cette commission d'enquête, je suis le garant de la sérénité et de la clarté de nos débats, mais aussi de la transparence qui doit en ressortir. Je souhaite que chacun ici, quelle que soit sa place, fasse preuve de modération lors de cette audition, et que nos échanges, aussi nourris et vigoureux soient-ils, puissent rester courtois et empreints de retenue. Une commission d'enquête, si elle doit faire la transparence – le rapporteur a raison de me le souffler à l'oreille –, ne doit être ni une scène de théâtre ni un procès individuel, et encore moins un tribunal politique et médiatique. Nous sommes ici pour comprendre, pour identifier le cas échéant des manquements et des dysfonctionnements, mais certainement pas pour jeter le discrédit sur l'un de nos concitoyens ou le désigner à la vindicte publique. Je vous demande donc, ainsi qu'à l'ensemble des députés membres de cette commission d'enquête, à vous, monsieur le rapporteur, et à vous, monsieur Nagui Fam, de faire preuve, dans nos échanges, de toute la dignité que requièrent nos travaux.

Avant de vous céder la parole, Nagui – ou monsieur Fam, la manière dont je m'adresse à vous est susceptible de varier – je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt, public ou privé, de nature à influencer vos déclarations.

Je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Nagui Fam prête serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et vous laisse tout de suite la parole.

M. Nagui Fam, présentateur et producteur audiovisuel. Merci Monsieur le président. Je vais revenir sur deux ou trois points, si vous le permettez, afin de les éclaircir. Je tiens d'abord à vous remercier pour cette convocation. Soyons clairs : accordez-moi, monsieur le président, que je n'ai jamais été convoqué avant cette date. Vos services m'ont contacté, nous avons échangé des dates et c'est aujourd'hui que cela tombe ; ce n'est pas un poisson d'avril. Certaines personnes que l'on pourrait qualifier de « bas du front » me prêtaient du mépris pour votre travail, ce qui est loin d'être le cas. Je suis vraiment honoré d'être dans ces murs, comme chaque fois que je viens, que ce soit ici ou au Palais-Bourbon. La dernière fois que j'y suis venu, c'était pour lire des lettres de mamans d'enfants victimes d'inceste pour l'association Incesticide ; malheureusement, il y avait moins de députés présents ce jour-là.

Quoi qu'il en soit, je suis ravi de venir devant votre commission vous dire, en effet, la vérité, toute la vérité sur mon parcours et sur mes liens avec le service public. Cette commission d'enquête sur l'audiovisuel public a débuté son travail – arrêtez-moi si je me trompe – fin novembre 2025 ; et vous, monsieur Charles-Henri Alloncle, vous en êtes le rapporteur. J'ai cherché étymologiquement ce que voulait dire « rapporteur » : cela signifie « faire des investigations et, ensuite, un rapport ». Visiblement, il y a erreur car, pour ce qui est de mon cas, vous avez plutôt commencé votre travail par la fin : d'abord le jugement, et ensuite

l'audience, qui a lieu aujourd'hui ! J'en veux pour preuve vos propos de la mi-décembre, tenus deux semaines seulement après les premières auditions de cette commission – M. le président les a rappelés. Dans une interview donnée au site « Les Incorrectibles » – je précise que j'articule bien, car le mot n'est pas français, or j'aime beaucoup la langue française –, le journaliste a commencé en disant – et en s'excusant d'ailleurs : « On ne vous connaissait pas, monsieur Alloncle, et depuis deux semaines, vous êtes sur le devant de la scène », si je me souviens bien de ses propos.

Au lieu d'être vexé par cette méconnaissance de votre parcours politique, vous vous en êtes montré ravi. Vous avez souri et déclaré : « Nous allons recevoir Léa Salamé, Élise Lucet, Xavier Niel et Nagui ; bref, un beau panel ! » Vous l'avez dit un peu comme nous le faisons, nous, dans notre métier de présentateur, comme on déroule un sommaire pour attirer le chaland, fier d'un coup médiatique, persuadé de faire de l'audimat et peut-être d'être encore plus dans la lumière.

Vous faites preuve de beaucoup d'humour dans cette interview, il faut le reconnaître. Vous dites « ne pas vouloir transformer cette commission en scène politique » et vous précisez « vouloir faire les choses dans l'ordre » – pas de chance, dans mon cas, c'est plutôt dans le désordre que vous les faites. Sans que vous n'ayez lu le moindre contrat me concernant, sans m'avoir posé la moindre question, sans que nous ne nous soyons jamais rencontrés – arrêtez-moi là aussi si je me trompe – et peut-être en ayant lu quelques articles à charge, vous dites : « Je vais m'intéresser à ces sociétés qui détournent, de mon point de vue, une bonne partie des 4 milliards de l'argent des Français. » Je continue de vous citer : « Je soupçonne Nagui de dérives scandaleuses, par centaines de millions, depuis des années ». Vous dites encore, et monsieur le président l'a rappelé, que je suis la personne « qui s'est le plus enrichie sur l'argent public », devant n'importe quel patron d'entreprise publique ou ministre, avant d'ajouter : « J'ai cette intuition ».

« J'ai cette intuition » : je ne sais pas à quoi vous vous attendiez, monsieur Charles-Henri Alloncle, en me jetant en pâture ainsi, sans aucune autre preuve que votre intuition.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et l'enquête de *Mediapart* sur le contrat de 100 millions d'euros passé entre votre société et France Télévisions entre 2017 et 2020 ?

M. Nagui Fam. Très bien ! Nous en parlerons.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En tout cas, ce n'est pas mon audition.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Fam, monsieur le rapporteur, ce n'est pas un dialogue entre vous deux !

M. Nagui Fam. Pardon, je répondais au rapporteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez au bout de votre propos introductif et le rapporteur vous répondra.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et soyez un peu honnête !

M. Nagui Fam. Je vais l'être, et avec un plaisir que vous ne pouvez imaginer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez au bout de votre intervention.

M. Nagui Fam. À la suite de vos différentes interviews – chacune comportant un passage accusateur à mon encontre, relayé sur les réseaux sociaux mais surtout hors du cadre et des travaux de cette commission –, votre « intuition », comme vous dites, a déclenché à mon encontre des injures, des menaces, des incitations à porter atteinte à mon intégrité physique, le tout assorti de nombreux messages racistes. Sans doute vouliez-vous écorner mon image auprès du public, mais vos actes et vos déclarations ont eu des conséquences bien plus graves, allant jusqu'à des menaces de mort.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai fait des menaces de mort, moi ?

M. Nagui Fam. C'est la vérité, monsieur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Moi, j'ai fait des menaces de mort ?

M. Nagui Fam. Je ne parle pas de vous ! Laissez-moi poursuivre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez au bout de votre intervention mais je vous le répète, en tant que garant de la dignité et de la sérénité de nos débats…

M. Nagui Fam. Mais je suis très serein et je le dis très calmement : c'est la raison pour laquelle j'ai effectivement déposé une plainte il y a un mois et demi – et pas la semaine dernière.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Donc j'ai fait des menaces de mort ?

M. Nagui Fam. C'est une plainte contre X, monsieur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vais vous laisser terminer, monsieur Fam, car il vous reste quelques minutes.

M. Nagui Fam. C'est gentil…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je comprends que vous répondiez aux déclarations du rapporteur, mais je vous propose de ne pas entrer tous les deux dans un dialogue. M. le rapporteur vous répondra ; il a d'ailleurs de nombreuses questions à vous poser.

M. Charles Alloncle, rapporteur. M'accuser de menaces de mort, c'est scandaleux !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous nous précisez bien que vous n'accusez pas le rapporteur ?

M. Nagui Fam. Il s'agit d'une plainte contre X déposée auprès du procureur de la République à l'encontre des auteurs de cette campagne de haine, de ces personnes qui m'insultent et me menacent de mort.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dont je ne fais pas partie.

M. Nagui Fam. J'ai demandé la levée de l'anonymat de ces comptes qui sont relayés en permanence sur les réseaux sociaux. Je tenais à préciser le calendrier : cette démarche date de fin janvier ou début février et non de la semaine dernière, monsieur le président. Vous avez rappelé, et je vous en remercie, que cette commission n'était pas un tribunal. Vous avez même précisé à plusieurs reprises, au cours de vos travaux, qu'il ne s'agissait pas de « planter des cibles dans le dos » de nos concitoyens.

Je le dis clairement : dans vos déclarations, monsieur le rapporteur, vous entretenez la confusion et vous suscitez l'émotion. Vous créez du buzz en confondant chiffre d'affaires et bénéfices. Vous avez vous-même été entrepreneur : vous connaissez parfaitement la différence entre ces deux notions. En mélangeant ces chiffres et ces points de vue, vous propagez des *fake news* mais, surtout, vous attisez la convoitise, la bêtise et les menaces dont je suis victime. Depuis des mois, je dois protéger ma famille. Je vis sous la protection d'agents de sécurité vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Vous savez très bien que des entrepreneurs sont menacés et que des enfants ont failli être kidnappés pour obtenir des rançons. C'est pour toutes ces raisons que je tiens à clarifier les accusations que vous diffusez et répétez à l'envi – vous l'avez encore fait hier –, malgré les réponses que vous avez déjà obtenues au sein de cette commission. Je suis donc heureux de venir me défendre, puisque j'ai le sentiment d'être attaqué, et je le ferai avec d'autant plus de détermination que vous mettez ma famille en danger.

Il ne me reste plus beaucoup de temps, mais je crois que nos échanges doivent durer trois heures ; je ne suis donc pas certain de m'en tenir aux dix minutes prévues. Beaucoup de mes confrères ont profité de cette tribune pour retracer leur carrière, et vous avez d'ailleurs vous-même commencé à le faire me concernant. Je suis né en Égypte il y a soixante-quatre ans, de Colette et Lotfy, tous deux professeurs de français. Ils étaient tombés amoureux sur les bancs de la Sorbonne avant de repartir pour l'Égypte. Arrivé en France à l'âge de 4 ans, j'ai grandi avec l'éducation que mes parents m'ont transmise : le respect des autres, le respect du pays de ma maman, la France, le respect et l'amour de la langue et de la culture françaises, qu'ils enseignaient.

Dès l'âge de 15 ou 16 ans, au lycée Stanislas, je commence à animer et à prendre le micro. J'ai grandi en regardant les émissions du service public, devant Michel Drucker – qui était là hier –, Antoine de Caunes, Guy Lux, les époux Carpentier ou encore Yves Mourousi. J'ai été, en effet, hors-la-loi – pardonnez-moi de le dire ainsi – en travaillant, parallèlement à mes études supérieures, dans des radios pirates, avant la loi Fillioud de 1981.

À la mort de mon papa, j'arrête mes études, n'ayant plus les moyens de les poursuivre et souhaitant surtout rester aux côtés de maman pour l'accompagner. En octobre 1982, il y a quarante-quatre ans, je commence mon premier métier et reçois mes premières fiches de paie : j'entre dans le service public, à Radio France Nice Côte d'Azur, puis à France 3 Antibes et à France 3 Marseille. Mes premières fiches de paie proviennent donc du service public.

Je monte ensuite à la capitale. J'espérais intégrer Radio France, mais je ne suis pas reçu. Je passe des castings à Canal+ mais je suis recalé, tout comme à NRJ et à Europe 1. Je finis par convaincre une radio FM parisienne, puis, à la suite de l'arrêt de TV6, Jean Drucker et Nicolas de Tavernost me recrutent sur M6. Parallèlement, Philippe Labro et Monique Le Marcis me font entrer à RTL, où j'allais rester vingt ans. J'attire ensuite l'attention de TF1, qui me débauche mais me vire l'année suivante. Je fais alors le tour des chaînes et des producteurs pour retrouver du travail. C'est notamment grâce au regretté Jean-Luc Lagardère que j'arrive sur La Cinq pour animer « Que le meilleur gagne ». La chaîne fait faillite, et l'émission débarque avec moi sur Antenne 2. Ce jeu de culture générale, où l'on s'amuse tout en apprenant, réunit lors d'un *prime time* plus de 10 millions de personnes, atteignant jusqu'à 52 % de part d'audience.

Au vu de ce succès, Marie-France Brière demande à Gérard Pullicino et à moi-même de réfléchir à une émission musicale, ce qui donnera « Taratata ». Il n'y avait alors plus aucune émission de variétés ou de divertissement de ce type sur les chaînes françaises. Si je monte une société de production, c'est parce qu'Antenne 2 ne veut pas produire en interne, et qu'aucun des producteurs que j'ai rencontrés ne veut s'engager sur une émission vouée à ne pas rapporter d'argent – ce qui est d'ailleurs toujours le cas aujourd'hui.

Ensuite sont arrivées d'autres émissions, comme « N'oubliez pas votre brosse à dents » ; certaines fonctionnent, d'autres non. J'ai très vite compris le mécanisme de la télévision : c'est « marche ou crève ». Si l'émission fonctionne, on vous en commande à nouveau ; si elle échoue, c'est la fin. Et c'est ce qui s'est passé : à Canal+, je suis viré sans indemnités. En 2001, Michèle Cotta me tend la main pour une émission sur France 2, mais je suis de nouveau écarté de l'antenne. Avec Franck Marty, nous proposons un format anglais en coproduction, mais c'est un nouvel échec. En 2003, l'émission « Le Coffre » fonctionne plutôt bien, mais elle est arrêtée. En 2004, c'est le retour d'« Intervilles » ; parallèlement, on me propose de coanimer le Téléthon bénévolement, ce que je fais avec fierté depuis lors. Cependant, en 2004, 2005 et 2006, il ne se passe strictement rien pour moi…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous laisse conclure en une minute.

M. Nagui Fam. Non ! Ça ne va pas être possible, monsieur le président, avec tout le respect que je vous dois…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si, ça va être possible, je vous l'assure…

M. Nagui Fam. Je vais parler beaucoup plus vite, alors !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons beaucoup de questions ; je vous laisserai le temps d'y répondre.

M. Nagui Fam. Peut-être vais-je donner des réponses à vos questions avant que vous les ayez posées !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon, je comprends que vous soyez vif ; des accusations ont été portées contre vous et vous avez envie d'y répondre.

M. Nagui Fam. Non, j'essaie d'aller vite !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le propos liminaire est de dix minutes, pour vous comme pour n'importe quelle personne auditionnée. Je vais vous laisser conclure parce qu'il y a eu des interruptions ; j'ai moi-même pris la parole et vous avez été coupé. Vous avez encore une minute trente, puis je donnerai la parole au rapporteur ; vous aurez ensuite l'occasion d'échanger avec lui directement et de compléter vos propos.

M. Nagui Fam. Je tenais simplement à vous dire que j'ai connu énormément d'échecs. Vous avez eu la gentillesse de rappeler mes succès, mais les échecs ont été nombreux, que ce soit « Le Numéro gagnant », « Encore plus libre », « Ça va être votre fête » ou « Il y en aura pour tout le monde ». Ces échecs, je les aime, car j'ai tout appris grâce à eux. Ils sont d'ailleurs plus nombreux que les succès ; ils rendent ces derniers encore plus magiques et poussent au travail, à l'abnégation, aux efforts et aux remises en question. Chaque émission qui s'arrête est un drame humain, social et économique, mais il faut savoir tomber et, si possible, se relever une fois de plus. Churchill disait que « le succès, c'est d'aller d'échec en échec sans perdre son enthousiasme » : cet enthousiasme, je l'ai toujours. Quand il y a échec, il n'y a pas de dédit, pas de parachute doré ; il n'y a plus de rendez-vous, le téléphone ne sonne plus et l'on finit par se demander s'il faut, ou non, déposer le bilan.

Pour préciser vos propos de tout à l'heure, je n'ai pas vendu ma société. Il s'est agi d'un échange de parts et d'actions entre Air Productions et Banijay, qui m'a permis de rejoindre celui qui est pour moi l'un des meilleurs producteurs, en l'occurrence Stéphane Courbit, que

vous avez d'ailleurs reçu. Je tiens enfin à préciser que le seul salaire que je reçois directement du service public provient de Radio France ; pour le reste, je suis salarié de Banijay et non de France Télévisions. Nous livrons des émissions et, comme je l'ai indiqué dans ma réponse à M. le rapporteur, il ne faut pas confondre « empocher » et « embaucher ».

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vais céder la parole au rapporteur pour qu'il puisse vous répondre et ensuite vous poser ses questions. Je le redis : je compte sur vous, monsieur le rapporteur, et sur vous, Nagui, pour que nous puissions avoir des échanges approfondis, faire toute la transparence et aller au bout des sujets, notamment sur le statut des producteurs-animateurs. Je vous demande à tous les deux, ainsi qu'aux membres de cette commission – parce que les Français nous regardent et que de nombreux journalistes sont présents –, de veiller à ce que nos débats se déroulent dans le respect, la sérénité, la clarté et, surtout, dans la dignité que cette commission d'enquête doit garantir à chaque instant.

M. Nagui Fam. J'espère sincèrement n'avoir manqué de respect à personne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas ce que j'ai dit, mais je suis vigilant pour l'avenir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Insinuer que j'aurais formulé des menaces de mort ne me semble pas parfaitement fidèle à ce que l'on attend d'une telle audition. Je vous remercie toutefois, monsieur Fam, de venir répondre à l'ensemble de nos questions ; c'est là l'essentiel.

Je m'étonne cependant de votre propos liminaire, sachant que la pudeur est une notion qui semble vous échapper. Je trouve d'abord assez fort de m'accuser de cyberharcèlement. Pourquoi ? Parce que c'est vous qui m'avez jeté en pâture, dans une publication aussi mensongère qu'indigne, face au demi-million de vos abonnés. Vous y expliquiez que votre convocation devant cette commission d'enquête était due au fait que vous êtes végane ou à vos origines égyptiennes, m'accusant ainsi ouvertement de racisme. Vous avez agi de la sorte alors que vous êtes suivi par une communauté qui n'a pas tardé à m'adresser des milliers de messages, dont certaines menaces de mort que vous avez proprement orchestrées par ces accusations calomnieuses.

Je trouve également fort de parler de fausses informations ou de *fake news* alors que, dans mon rôle de rapporteur – nous sommes dans une commission d'enquête, dont la mission est d'enquêter –, je n'ai fait que relayer une enquête de *Mediapart*. Vous ne l'avez d'ailleurs pas contestée, et vous n'avez pas accusé *Mediapart* d'être raciste ou anti-végane. Cet article, paru en 2020, révélait que vous aviez conclu avec France Télévisions un contrat de 100 millions d'euros pour la période 2017-2020, soit seulement trois ans. Je ne crois pas avoir diffusé de fausses informations en relayant par ailleurs la demande d'une députée macroniste. Vous voyez : elle n'est pas de mon camp, elle n'est pas raciste, elle n'est pas anti-végane ; et pourtant, à la suite de la publication de l'enquête de *Mediapart*, elle a réclamé une commission d'enquête sur votre enrichissement personnel au sein du service public – commission qui n'a jamais vu le jour.

Je trouve fort, enfin, d'attaquer les travaux de cette commission d'enquête en adoptant une posture totalement victimaire que les Français ne supportent plus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Laissez-moi aller au bout de mon propos, monsieur le président ! Des accusations très graves ont été portées, notamment concernant des menaces de mort. Permettez-moi d'y répondre ; je le fais sereinement, de façon justifiée et objective, car j'estime que nous dépassons ici certaines limites, en particulier celles fixées aux travaux de cette commission d'enquête !

Je trouve donc singulier d'adopter cette posture victimaire à l'heure où l'on ne laisse plus rien passer aux Français, à l'heure où ils doivent payer toujours plus pour nos services publics et pour vos salaires, à l'heure où aucune amende ne leur est épargnée et où aucune excuse n'est acceptée de leur part.

Le dernier point que je souhaite souligner est le suivant : depuis le début de cette commission d'enquête, nous avons entendu nombre de vos confrères. Tous se sont présentés. Je peux citer Léa Salamé, Laurent Delahousse, Hugo Clément, Arlette Chabot, Samuel Étienne, David Pujadas, Élise Lucet, Tristan Waleckx, Michel Drucker, Patrick Sébastien, Vanessa Burggraf ou encore Jacques Cardoze. Ils ont répondu à nos sollicitations et se sont pliés, tout simplement, à cet exercice de transparence démocratique.

C'est précisément ce que nous vous demandons cet après-midi : ne pas proférer d'accusations mensongères et répondre à nos questions. Le but d'une commission d'enquête n'est pas de faire plaisir aux gens à qui l'on tend le micro, mais bien de se renseigner sur d'éventuelles dérives ou dysfonctionnements afin de mieux les résoudre et, *in fine*, de sauver ce service public de l'audiovisuel auquel nous tenons.

Ma toute première question – pardonnez la longueur de ce propos liminaire, mais nécessaire pour répondre à la virulence de vos accusations introductives ! – est la suivante : pourquoi une telle véhémence ? Pourquoi avoir proféré de telles menaces, notamment celle de porter plainte ? Vous m'avez menacé, sur les réseaux sociaux, de porter plainte directement contre moi, dans l'exercice de mes fonctions de rapporteur. Qu'auriez-vous finalement à cacher pour envisager ainsi des poursuites en justice ?

M. Nagui Fam. C'est vraiment formidable ! Vous utilisez le mot « insinuation » à mon encontre, monsieur le rapporteur, mais il désigne précisément ce que vous ne cessez de faire vous-même ! Pour ma part, je me suis défendu face à vos attaques. Vous invoquez votre « intuition » et reprenez des articles de presse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. *Mediapart* !

M. Nagui Fam. Très bien ; si vous êtes en admiration devant tout ce que fait *Mediapart*, tant mieux ! Vous avez raison, ils font un très bon boulot. Cependant, à l'époque, je n'avais même pas eu besoin de leur répondre : les lecteurs s'en étaient chargés eux-mêmes en soulignant la confusion entre chiffre d'affaires et bénéfice. C'est précisément ce que je me permets de vous reprocher, avec tout le respect que je vous dois. Vous êtes entrepreneur, vous avez fondé une banque ; vous savez parfaitement que le chiffre d'affaires n'a rien à voir avec le bénéfice.

Nous parlerons des contrats, je n'ai aucun problème avec ça. Mais je me suis défendu et je pense l'avoir fait avec beaucoup de pudeur, malgré ce que vous venez de dire. Par ailleurs, je ne vous ai pas directement accusé de me menacer de mort ; je vous ai simplement dit que vos interviews provoquaient de telles réactions. Je vous invite à faire défiler les commentaires sous les articles de « L'Incorrigible », si je me souviens bien du nom…

M. Charles Alloncle, rapporteur. « Les Incorrectibles » !

M. Nagui Fam. Vous verrez ! Tout y est.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Moi aussi, j'ai été menacé de mort.

Mme Caroline Parmentier (RN). Nous avons tous reçu des menaces de mort !

M. Nagui Fam. Pour ma part, je n'ai pas l'habitude.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Une petite seconde... Je crois que les Français…

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai reçu des milliers de menaces de mort à la suite du post de Nagui, qui a été vu par un demi-million de personnes. Certaines m'ont insidieusement accusé de l'auditionner simplement parce qu'il est d'origine égyptienne et végane ! Cela m'a valu des milliers de menaces de mort. Je veux que l'on réponde à mes questions et que l'on arrête de m'accuser.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Fam, monsieur le rapporteur, pardon mais il y a un président de cette commission d'enquête : c'est moi. D'accord ? Vous allez me laisser terminer calmement et sereinement. Nous faisons tous l'objet de menaces dans cette commission d'enquête, vous mais aussi l'ensemble des parlementaires qui y participent.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Telles que les choses se présentent, nous allons l'être encore plus !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous n'allons pas jouer à qui est le plus menacé ! Malheureusement, nous vivons à l'ère du soupçon généralisé, de la suspicion et des attaques calomnieuses. Monsieur le rapporteur le sait : quand il avait indiqué de manière calomnieuse que j'aurais pu avoir des liens avec Mediawan, j'ai moi-même été victime de dizaines de milliers de commentaires et d'attaques. Le rapporteur lui-même a été victimes de menaces, les députés présents également, et vous aussi, Nagui.

Je vous le dis à tous les deux : je pense que votre règlement de comptes n'intéresse pas les Français. Savoir qui a commencé, qui a fait la première émission, le premier tweet, la réponse du tweet, tout cela n'intéresse personne… Le rapporteur a beaucoup de questions importantes…

M. Nagui Fam. Pardon, monsieur le président, certes, nous ne sommes pas dans la cour de récréation mais savoir qui a commencé, c'est extrêmement important !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Fam, dans mon propos introductif, j'ai rappelé la chronologie des faits. J'ai indiqué qu'effectivement, dans une émission, le rapporteur avait affirmé, au conditionnel, que vous seriez la personne qui se serait « la plus enrichie » sur le service public, tout en précisant qu'il s'agissait d'une suspicion. Vous y avez répondu par des propos qui, selon le rapporteur, lui ont également valu des menaces et des attaques. Je pense que nous pouvons désormais clore ce chapitre. J'en ai précisé la chronologie : l'émission sur « Les Incorrectibles », les attaques que vous avez subies, puis votre post.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous justifiez ce qui s'est passé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je ne justifie rien du tout : je constate simplement que lorsque vous allez sur une émission pour dire que Nagui est la personne qui se serait « le plus enrichie » sur le service public, cela produit des conséquences.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est l'objet de la commission d'enquête ! Permettez-moi de poser mes questions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il vous a répondu ; nous allons maintenant pouvoir éclairer cette réponse de M. Nagui Fam, qui a pris la forme d'une déclaration sur les réseaux sociaux. Ce qui importe à présent, ce sont les questions du rapporteur, dont je sais qu'elles seront précises, comme toujours, et vos réponses tout aussi précises, qui permettront de s'affranchir de la suspicion et des attaques *ad hominem* pour aller au cœur du sujet : vos activités d'animateur et de producteur.

Monsieur le rapporteur, je vous laisse poser vos premières questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai en effet de nombreuses questions à poser.

M. Nagui Fam. Je n'ai même pas pu répondre à la première !

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai évoqué cette fameuse enquête de *Mediapart* qui, à l'époque, n'avait été ni contestée ni attaquée en justice. Elle révélait l'existence d'un contrat de 100 millions d'euros conclu pour seulement trois ans, sur la période 2017-2020, entre Nagui, ses sociétés et France Télévisions ; ce contrat constitue d'ailleurs probablement l'objet central de cette audition.

Si je vous pose cette question, monsieur Nagui Fam, c'est parce que les premiers à avoir dénoncé ce type de contrats l'ont fait il y a trente ans ; ils travaillaient à Canal +. En 1996, « Les Guignols de l'info » vous surnommaient, avec deux de vos confrères, les « voleurs de patates ». Vous aviez même droit à votre propre marionnette. Pour remettre les choses dans leur contexte, je rappelle qu'à l'époque, pour concurrencer TF1 sur le terrain du divertissement, France Télévisions avait recruté de jeunes animateurs-producteurs. Vous en faisiez partie, tout comme Jean-Luc Delarue et Arthur.

La même année, un rapport parlementaire du député Alain Griotteray – que le président évoquait en introduction – révélait que le trio que vous formiez avec Arthur et Jean-Luc Delarue captait à lui seul 600 millions de francs par an, soit près d'un quart du budget des programmes de France Télévisions. Un quart ! Une somme énorme. Alain Griotteray écrivait alors dans son rapport, je le cite : « *La redevance payée par les usagers de la télévision a assuré à quelques vedettes des rémunérations individuelles parmi les plus élevées de France.* » Là encore, ce n'est pas moi qui le dis ; c'est écrit dans un rapport parlementaire !

À la mort de Jean-Luc Delarue, on a pu lire dans le journal *Le Monde*, le 24 août 2012 : « *Avec Nagui et Arthur, Jean-Luc Delarue devient alors le symbole de cette débauche d'argent public finançant des sociétés de production privées*. » Ce scandale a eu, à l'époque, de telles répercussions qu'il a mené à la démission du PDG de France Télévisions, Jean-Pierre Elkabbach, lequel avait été entendu par une commission d'enquête similaire à la nôtre.

Vous le voyez, monsieur Nagui Fam : les propos que je relaie, tout comme les questions que nous nous posons dans le cadre de cette commission d'enquête, trouvent leurs prémices il y a trente ans. À l'époque déjà, on dénonçait des contrats énormes conclus entre le service public de l'audiovisuel et le trio que vous formiez avec Jean-Luc Delarue et Arthur.

Ainsi, lorsque vous lisez un article du *Monde* expliquant que vous êtes l'un des « symboles » d'une « débauche d'argent public », avez-vous vraiment l'impression que cette commission d'enquête est à côté du sujet ? Admettez-vous que les questions portant sur les animateurs-producteurs, lesquels facturent des sommes très importantes au service public en réalisant des marges considérables, sont légitimes ?

M. Nagui Fam. Les questions sont évidemment légitimes. Il faut simplement savoir à quoi correspondent les chiffres en matière de commandes, de fabrication d'émissions et d'emplois.

Vous allez dire que je suis impudique mais, dans ma réponse, j'ai simplement relayé le fait que vous étiez administrateur…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous relayez de fausses informations, c'est honteux ! Ça a été débunké !

M. Nagui Fam. Très bien, tant mieux !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pourrais vous poursuivre pour diffamation !

M. Nagui Fam. Attaquez-moi si vous le souhaitez, mais laissez-moi finir ma phrase.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est honteux de le faire devant un demi-million de personnes !

M. Nagui Fam. Mais qu'est-ce que vous avez fait, vous ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S'il vous plaît, messieurs ! Si nous sommes incapables de poser des questions et d'avoir des réponses, je suspends l'audition.

M. Nagui Fam. Je voudrais simplement terminer et relever ce formidable moment de sincérité, monsieur Alloncle, lors duquel vous avez dit qu'une personne qui n'était pas de votre camp, n'était donc pas raciste. J'ai trouvé ce moment formidable.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avançons dans les questions et les réponses.

M. Nagui Fam. Sur ce que coûte le service public, arrêtez-moi si je me trompe, mais il me semble que ce qui lui revient est pris sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Est-ce bien cela, monsieur le président ? Est-ce bien à partir de la TVA que cet argent est reversé ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, il y a un financement de tous les Français.

M. Nagui Fam. Parce que j'ai entendu tout à l'heure qu'on prenait de plus en plus d'argent aux Français pour payer le service public. Mais cela vient de la TVA, c'est-à-dire de la consommation. Ceux qui consomment le plus paieront plus ; ceux qui consomment le moins et qui ont moins de moyens paieront moins. C'est le principe de la TVA.

Par ailleurs, vous sous-entendez que j'ai détourné de l'argent. Je voudrais juste…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Fam, si vous considérez que le rapporteur vous a diffamé, a porté des accusations graves et calomnieuses…

M. Nagui Fam. Je veux juste répondre à ce qu'il a dit !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il faut répondre devant la justice. Cette commission n'est pas le lieu pour le faire.

M. Nagui Fam. C'était à l'instant !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous pourrez répondre. Mais vous n'allez pas passer cette audition à commenter les propos que le rapporteur a tenus dans d'autres enceintes, tout comme le rapporteur ne la passera pas à commenter des posts que vous avez publiés sur les réseaux sociaux.

M. Nagui Fam. Je parle de la phrase qui a été prononcée il y a cinq secondes !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous laisse finir, monsieur Fam, mais il faut que nous en venions rapidement aux questions.

M. Nagui Fam. Puisque nous remontons aux années 1990, j'indique que mon contrat n'a jamais été signé par Jean-Pierre Elkabbach. Ce sont Hervé Bourges, Pascal Josèphe et Bibiane Godfroid qui l'ont signé. Lorsque Jean-Pierre Elkabbach est arrivé, il a effectivement employé Arthur et Jean-Luc Delarue.

Pour aller beaucoup plus loin, mais je pense que vous le savez, puisque la Cour des comptes s'est intéressée à ce dossier, j'ajoute que nos contrats, à l'époque, étaient validés par le service juridique de France Télévisions – Antenne 2 puis France 2. Ce n'était pas le cas pour les deux autres animateurs que je viens de citer, dont les contrats ont été écrits sur une page blanche, sans en-tête.

Pardon, mais allez au bout de vos recherches, de vos investigations et de votre travail : la Cour des comptes m'a totalement blanchi, à tel point qu'elle a nommé des spécialistes, des professionnels de la télévision pour analyser tous ces contrats et voir si la valeur des émissions était raisonnable par rapport aux prix facturés. Dans cette commission figuraient les responsables de Canal +, chaîne qui, deux ans après, m'a engagé.

Je veux bien que vous preniez comme référence des vannes des « Guignols de l'info » et que vous les considériez comme des informations sûres pour cette commission d'enquête, mais il va falloir faire très attention à toutes les autres vannes qui arriveront derrière !

Si vous voulez que je parle des contrats…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il y a d'autres questions avant. Nous aurons l'occasion d'en parler.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai cité le rapport de 1996 du député Griotteray, qui explique, à propos des animateurs-producteurs – Jean-Luc Delarue, Arthur et vous, Nagui – que « *la redevance payée par les usagers de la télévision a assuré à quelques vedettes des rémunérations individuelles parmi les plus élevées de France* ».

De même, les conclusions de la Cour des comptes, dont vous expliquez que je ne cite pas assez le texte, vous ciblent nommément – votre société. Son rapport de 1997 indique que France 2 « *a consenti à Air Productions, la société de Nagui, une libéralité qui constituait pour elle un important manque à gagner* ».

Enfin, le 22 mai 1995, vous avez été condamné en première instance par le tribunal de commerce de Paris, une condamnation prononcée contre France 2 et Air Productions pour comportement déloyal et favoritisme. Votre société a été condamnée à payer une amende de 5,4 millions de francs à la société Tout va très vite en réparation du préjudice subi, car il n'y avait eu aucune mise en concurrence pour la production de l'émission « N'oubliez pas votre brosse à dents » – le président l'a rappelé, ce fut l'une de vos premières émissions sur le service public.

M. Nagui Fam. Je peux intervenir sur ce point ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à ma question et je vous laisserai bien sûr répondre.

Nous allons procéder de façon chronologique. Quand on voit que *Le Monde*, dans l'article que j'ai cité, expose une « débauche d'argent public » pour augmenter les marges de certains animateurs-producteurs, quand on voit que les rapports de la Cour des comptes, en 2016 et en 2025, rappellent que certaines situations d'animateurs-producteurs ne sont pas dignes du service public…

M. Nagui Fam. Pas moi !

M. Charles Alloncle, rapporteur. …avec des marges importantes, et quand on sait que ces faits remontent aux années 1990, ne pensez-vous pas qu'il faudrait faire preuve de davantage de probité dans les marges et les rémunérations quand il s'agit d'émissions proposées au service public ?

M. Nagui Fam. Entièrement d'accord !

Je vais vous dire à quel point je ne suis même pas au courant de la condamnation que vous évoquez. Cela me revient, tout part… Vous faites « non » de la tête avant même que j'aie prononcé la moindre phrase… Écoutez-moi, monsieur le rapporteur !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous écoute.

M. Nagui Fam. Oui, je sais.

L'émission « N'oubliez pas votre brosse à dents » est un format de la chaîne anglaise Channel 4 et France 2 a voulu se protéger en court-circuitant la société dont vous parlez, afin que ce format appartienne à France Télévisions et ne dépende pas des producteurs et de leur décision de rester sur une chaîne ou de partir sur une autre. Je n'y suis donc strictement pour rien : c'est France 2 qui, directement, a pris cette décision. Oui, il y a eu une condamnation. Oui, il y a eu un manque à gagner pour celui qui avait présenté le format. Et c'est France 2 qui s'est chargé de régler cette facture car c'est la chaîne qui était propriétaire du format et pas moi. Je n'étais que producteur exécutif et non le propriétaire de l'émission.

En disant que j'ai été condamné, que c'est la Cour des comptes qui l'a permis et ainsi de suite, vous rapprochez trop d'éléments et créez, légitimement d'ailleurs… Moi aussi, je serais ému si j'entendais tous ces mots, et je me dirais que c'est fou !

Mais ce qui serait fou, ce serait de parler – et j'espère que nous pourrons le faire – du prix des émissions, de ce qui est dépensé et des raisons pour lesquelles il y a ces animateurs-

producteurs. Vous avez posé cette question de nombreuses fois, mais je n'ai pas entendu beaucoup de réponses sur la nécessité, ou non, de ce métier. Vous ne m'avez pas interrogé sur ce point, mais puis-je y répondre ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela viendra !

M. Nagui Fam. Ah ! Dommage !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. D'habitude, vous faites les questions et les réponses, mais dans cette commission d'enquête, les questions viennent du rapporteur et des députés.

M. Nagui Fam. D'habitude, j'ai les réponses sous les yeux !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous le voyez, je ne me fonde que sur des faits. J'ai cité le rapport de la Cour des comptes des années 1990, qui explique que France 2 « a consenti à Air Productions, la société de Nagui, une libéralité qui constituait pour elle un important manque à gagner ». Je répète que tout cela est vrai. Votre société a été condamnée en 1995 pour comportement déloyal et favoritisme.

M. Nagui Fam. France 2, pas moi !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez été condamné à payer une amende de 5,4 millions de francs. Tout cela peut être vérifié. Des articles en attestent. Ce travail a été sourcé.

M. Nagui Fam. C'est France 2 !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous pouvez le nier ou expliquer qu'en fait, nous n'avons pas très bien compris et qu'il existe une lecture des faits qui n'est pas forcément la même. Mais à la suite de ce scandale, Jean-Pierre Elkabbach, le prédécesseur, en quelque sorte, de Delphine Ernotte, avait démissionné, et je crois que Jean-Luc Delarue avait fait de même.

En prenant un peu de recul, quelles leçons tirez-vous de ce scandale des animateurs-producteurs, dont beaucoup de Français se souviennent encore ? Dans l'utilisation de l'argent public, dans les facturations que vous faites pour vos émissions sur le service public, quelles leçons avez-vous tirées de ce scandale et de cette condamnation ?

M. Nagui Fam. La première leçon, je le rappelle, c'est que c'est France 2 qui a été condamnée et pas nous. Nous sommes peut-être dans le jugement, je vous crois, mais en l'occurrence, c'est France 2 qui a commis cet impair et qui a réglé l'amende qui en a découlé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vais préciser les choses, car peut-être n'avez-vous pas, sur cette question, tous les éléments. En soutien du rapporteur, j'indique que votre société de production et France 2 ont été toutes deux condamnées. En fait, le tribunal de commerce reprochait à France 2 de s'être tournée vers votre société sans aucune mise en concurrence parce que, comme vous l'avez dit, Channel 4 avait commencé à négocier l'acquisition des droits. Je le précise car je veux que les choses soient claires. Le rapporteur dit vrai : votre société et France 2 ont conjointement été condamnées.

M. Nagui Fam. C'est pire que cela. Thierry Cassuto, de la société « Tout va très vite » – la société Gédéon était également impliquée – est venu me proposer « N'oubliez pas votre brosse à dents » en me disant que j'étais l'animateur idéal pour l'émission. Avec mes équipes,

nous sommes tombés amoureux du concept. Nous allons donc conjointement le présenter à la chaîne, nos deux sociétés proposant de coproduire l'émission ensemble. Le projet avance, est accepté, puis est court-circuité par France 2, qui achète les droits, que n'avait pas cette autre société française. Ils s'en sont émus à juste titre ; à leur place, j'aurais eu la même réaction et regretté d'être ainsi court-circuité après avoir apporté un projet, une affaire. En revanche, le choix d'être le producteur exécutif de l'émission avait été fait avant cette décision.

Qu'apprendre de cette expérience ?

D'abord qu'après « Les Guignols de l'info », il faut avoir beaucoup d'humour et d'autodérision, car quel que soit le degré des blagues et quelle que soit la blessure qui en découle, la parodie était extrêmement récurrente.

Ensuite, que la réalité du terrain a parlé. Il y a eu la volonté de se séparer, entre France Télévisions et nous, car ce regard, cette suspicion devenaient invivables. Dès qu'il y avait un projet ou une nouvelle émission, il y avait une tension.

Comme par hasard, pratiquement la même semaine, TF1 m'a contacté et engagé. De là à dire qu'il y a eu, à l'époque, une intention, ou du moins un lobby de TF1 pour attaquer le service public et ses scores d'audience qui frisaient les 50 % et qui gênaient sa cible commerciale, je ferai comme beaucoup de personnes à ce micro et dirai que je ne sais pas, que je n'ai pas de preuve, que je dis ça comme ça… C'est un peu facile, mais j'ai beaucoup entendu cette phrase ici.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse. Peut-être faut-il le rappeler : il peut y avoir un délit de parjure.

M. Nagui Fam. Je sais.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il est important de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Dire que votre société n'a pas été condamnée, alors qu'elle l'a été, le président l'a rappelé, peut s'apparenter à un parjure. Encore une fois, il faut être très attentif à chaque réponse.

M. Nagui Fam. Je n'ai pas payé un centime de cette amende !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Oui, mais votre société a été condamnée. Donc vous ne pouvez pas dire qu'elle ne l'a pas été. C'était la raison de ma question. Je le répète, j'essaie le plus possible de ne me référer qu'aux faits, qu'aux sources les plus vérifiables et les plus exactes.

Tirons un peu le fil et sortons de ces années-là pour en venir à aujourd'hui. Je constate que le scandale des animateurs-producteurs n'a pas eu d'impact sur une émission que j'apprécie beaucoup et dont vous êtes à l'origine, « Taratata », qui fait votre succès depuis les années 1990, puisqu'elle est toujours à l'antenne sur France Télévisions. Je pense que nous pouvons nous en réjouir, car c'est une belle émission, qui met en avant la chanson française. Je crois qu'elle est passée en 2015 d'un rythme hebdomadaire à un rythme mensuel. Elle doit sa longévité, assez inédite, d'environ trente-trois ans, à n'en pas douter, à votre talent d'animateur et au succès du format.

Ma question porte sur votre omniprésence sur le service public, qui a été soulignée, pour ne pas dire dénoncée, par un certain nombre de vos collègues animateurs qui sont venus devant cette commission d'enquête. Vous avez animé et produit beaucoup d'émissions quotidiennes ou hebdomadaires : « N'oubliez pas les paroles » ; « La Bande originale » sur

France Inter ; « Chacun son tour » que, je crois, vous produisez ; « Tout le monde a son mot à dire » ; « Tout le monde veut prendre sa place » ; « Trouvez l'intrus », jeu diffusé de 2016 à 2022. Et il y a eu un certain nombre de *prime time* – un nombre très élevé même. Parmi eux : « Les Bravos d'or », en 2025 ; les « Tout le monde joue », depuis 2015 ; « Le Club des invincibles », depuis 2021 ; « Votre vie en jeuX », depuis 2023 ; « 100 % France », en 2023 ; « Qui restera dans la lumière ? », en 2025.

En définitive, je pense que vous êtes l'animateur-producteur le mieux servi du service public. Comment l'expliquez-vous ? Pourquoi, selon vous, alors que l'audiovisuel public emploie des milliers de salariés, ses dirigeants et Delphine Ernotte ne répartissent-ils pas davantage ces créneaux très importants entre plusieurs animateurs ?

M. Nagui Fam. Ai-je un peu de temps ? Car cela va être long : nous venons de survoler très rapidement vingt-six années.

Je l'ai dit tout à l'heure, de 2001 à 2006 : rien ! Sauf peut-être envisager le dépôt de bilan. L'omniprésence depuis 1993, j'en aurais peut-être rêvé, mais ce n'est pas du tout la réalité.

La réalité du terrain, je l'ai également dit, veut que quand une émission marche, on vous en commande plus. On vous écoute aussi certainement un peu plus quand vous arrivez avec une nouvelle idée. Vous êtes dans l'air du temps, vous êtes *bankable* ; le public que vous réunissez, que vous rassemblez, a une certaine empathie pour vous, en tout cas un rapport s'est installé entre le public et vous.

Sur la progression des émissions, prenons l'exemple de « Pop Show », qui date d'il y a une dizaine d'années et que Stéphane Sitbon Gomez et Delphine Ernotte m'avaient proposé de présenter. En 2015-2016, nous avons fait 2,5 millions de téléspectateurs.

À cet égard, ce qui fait qu'une émission est recommandée, c'est évidemment son taux d'audience, sa qualité, mais surtout ses résultats sur cibles, comme on dit : obtenons-nous un rajeunissement du public ? Les cibles commerciales sont-elles atteintes ? Je ne suis pas sûr que cela passionne tout le monde, mais en 2015-2016, les deux « Pop Show » ont réuni 2,6 millions de personnes et obtenu 12 % sur les 4 ans et plus et 13 % sur la cible commerciale. En 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, il n'y a eu aucun « Pop Show », monsieur le rapporteur. Quant à l'émission de la saison 2019-2020, elle a fait 2 millions de téléspectateurs. Il y a alors une personne, que vous avez accueillie ici – Takis Candilis – qui m'a dit que nous n'allions pas continuer et qui a arrêté l'émission. Je sais que beaucoup de questions ont été posées sur la manière dont le chiffre d'affaires et les volumes avaient augmenté en sa présence : c'est plutôt l'inverse, les émissions étaient arrêtées.

Vous avez évoqué « Taratata ». Je vous remercie pour vos compliments sur cette émission qui a la chance de rayonner à l'international et pas uniquement en France. Elle a néanmoins été arrêtée en 1997. Elle est revenue sur la TNT (télévision numérique terrestre) et France 4 en 2006, avant d'être de nouveau arrêtée en 2013. Vente-privée.com l'a alors balancée sur ses réseaux sociaux et les patrons de France Télévisions de l'époque m'en ont voulu. Il est en effet important de savoir à qui appartiennent les formats, les émissions qu'on présente. En l'occurrence, « Taratata » est une idée dont nous sommes propriétaires. Ainsi, dès l'instant où la chaîne nous a dit que nous arrêtions, en 2013, nous sommes allés proposer l'émission sur les réseaux sociaux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être pouvons-nous en venir à la question du rapporteur sur la situation actuelle ?

M. Nagui Fam. Je réponds sur l'omniprésence. C'est pour cela que j'ai demandé si j'avais du temps.

Il y a des hauts et il y a des bas. En 2013, « Taratata » s'est arrêtée, mais a continué de vivre sur le web. Nous sommes revenus en 2015 ; la première décision de Delphine Ernotte fut de me demander de la faire directement en *prime time* et non plus en deuxième partie de soirée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous allons entrer dans le détail. La question était simple : pourquoi une omniprésence ? Vous expliquez très bien qu'il y a des hauts et des bas.

M. Nagui Fam. C'est l'audience ! Dès l'instant où une émission fonctionne, et ça a été le cas de « Taratata », qui a fait 5 millions de téléspectateurs et 21 % de part de marché, on m'a immédiatement demandé si je pouvais en faire d'autres. C'est d'ailleurs là où les chiffres d'affaires peuvent augmenter car les résultats sont bons.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse.

Sur les raisons de votre omniprésence, j'ai lu un article, daté du 25 avril 2023, dans lequel un ancien dirigeant d'un groupe de médias, s'exprimant sous couvert d'anonymat, expliquait : « *Vous n'imaginez pas les bras de fer que Nagui engage derrière les sourires. C'est un personnage assez terrifiant. Il est multimillionnaire grâce au service public, et le problème est là.* »

Vous expliquez que des audiences justifient votre omniprésence. Je me suis intéressé à celles de vos *prime times* les plus récents, en l'occurrence depuis l'arrivée de Delphine Ernotte, en 2015. Pour ceux qui nous écoutent et qui ne le savent pas, les *prime times*, ce sont les créneaux les plus disputés : ceux qui se situent à la suite du journal de 20 heures et qui bénéficient d'une audience importante. Voici quelques exemples. En 2018, « Tout le monde joue avec le football » a réuni 4,8 % des téléspectateurs. La même année, France Télévisions vous a commandé « Seul contre tous », qui a plafonné à 5,5 % de part d'audience. En 2019, « Tout le monde joue au vétérinaire » et « Tout le monde joue avec le brevet » n'ont pas dépassé les 10 % d'audience. En 2020, « Pop Show » – qui a donc moins d'une dizaine d'années – a plafonné à 7,5 % d'audience. En 2022, l'émission « The Artist » est un échec d'audience, si bien que la direction de France Télévisions décide de la déplacer en deuxième partie de soirée. En 2023, « Votre vie en jeuX » échoue aussi sous le palier des 10 % d'audience.

Généralement, dans le privé, quand on donne sa chance à un animateur ou à un producteur, mais qu'il n'arrive pas, après un nombre limité d'émissions, à réunir l'audience demandée, on change de fournisseur, on ouvre à la concurrence. Comment expliquez-vous que depuis l'arrivée de Delphine Ernotte, en 2015, sur un temps, je vous l'accorde, assez resserré, on vous fasse confiance chaque année pour animer des *prime time* assez lucratifs alors que, bien souvent, dans plus de 80 % des cas, ils n'atteignent pas une audience convenable pour ce type de créneau, c'est-à-dire de 7 ou 8 % ?

M. Nagui Fam. C'est totalement faux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce sont des chiffres avérés.

M. Nagui Fam. Je vais vous en donner d'autres. « Tout le monde joue avec l'histoire » : 3,5 millions de téléspectateurs. « Tout le monde joue avec le cerveau » : 4 millions. « Tout le monde joue avec la France » : 2,5 millions. « Tout le monde joue avec le code de la route » : 3 millions.

Au fur et à mesure, ces *prime times* sont des succès d'audience. La première année, on vous en commande deux. Les deux font 4 millions de téléspectateurs. On me demande donc si je peux en faire cinq. Nous en faisons cinq. À un moment, peut-être qu'on tire un peu trop sur l'élastique… Vous avez raison, l'émission sur le foot n'a réuni qu'un million de personnes, ce qui est assez paradoxal, car nous pensions avoir un bon sujet *mainstream*. À cause de cela, Takis Candilis a décidé de réduire le nombre des *prime times*, passant de cinq à trois. « Tout le monde joue au vétérinaire » n'a fait que 1,5 million de téléspectateurs mais, juste après, « Tout le monde joue au docteur » en a réuni 3 millions. C'est le yo-yo de l'audience.

Avec France Télévisions, nous nous sommes alors dit que ce n'était peut-être pas seulement le format, la mécanique ou un rejet de la manière dont l'émission était incarnée qui étaient en cause, mais les sujets abordés. Nous avons donc mis de côté le vétérinaire et avons ressorti « Tout le monde joue avec l'histoire ». Résultat : 3 millions de téléspectateurs. Pareil pour « Tout le monde joue avec la France ». Puis un dernier numéro a été fatal : « Tout le monde joue avec la cuisine » a fait 1,9 million et là, on m'a dit que nous arrêtions.

C'est simple et cela répond à toutes vos questions depuis le début : une émission fonctionne, on vous la commande et recommande ; on en demande plus. C'est le cas de n'importe quel *prime time*, de n'importe quelle case, de n'importe quel producteur ou animateur. Et quand une émission ne fonctionne pas, on l'arrête.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela signifie que vos discussions avec France Télévisions au sujet de vos deux émissions phares, « N'oubliez pas les paroles » et « Tout le monde veut prendre sa place », ont lieu en parallèle de celles sur les *primes* ?

M. Nagui Fam. Absolument. Chaque émission a ses contrats et ses conditions.

J'aimerais aussi vous expliquer le métier de producteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous allons y venir.

M. Nagui Fam. Je n'ai pas de chance ! Cela fait deux fois que j'essaie de le caser, mais c'est vous qui décidez.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon, mais c'est la règle du jeu. Ce sont les parlementaires qui posent les questions.

M. Nagui Fam. Je respecte !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur Fam, pour vos réponses.

Si je vous interroge sur cette omniprésence, notamment en *prime time*, c'est parce que nous avons entendu hier M. Patrick Sébastien, ou encore M. Takis Candilis. Vous le savez, l'objet de cette commission est d'enquêter sur d'éventuels délits de favoritisme et d'éventuels conflits d'intérêts entre des sociétés de production et d'anciens dirigeants de l'audiovisuel public.

Le parcours de M. Candilis interroge. Il a été recruté par France Télévisions en février 2018 en tant que numéro 2. Il venait directement de Banijay, société dont vous êtes co-actionnaire. Et pendant ces années-là, le nombre de *prime times* qui vous ont été accordés a augmenté. Je vais reprendre ce qu'a dit Patrick Sébastien, hier, sous serment : « J'avais seize *primes* le samedi » – huit « Les Années bonheur » et huit « Le Plus grand cabaret du monde » – « et dès que M. Takis Candilis est arrivé » – de Banijay, entreprise dont vous êtes co-actionnaire, pour devenir numéro 2 de France Télévisions – « je n'en ai plus eu que dix, puis sept, puis zéro. Et entre-temps, Nagui, le samedi, en avait trois, il en a eu sept, puis onze. »

Vous voyez qu'il y a une suspicion de favoritisme, une suspicion grave. Nous sommes au cœur de cette commission d'enquête et je vous redemande comment vous avez négocié cette augmentation du nombre de *prime times* avec France Télévisions. Y a-t-il eu un favoritisme de la part d'un ancien dirigeant d'une société dont vous êtes co-actionnaire qui vous aurait permis d'augmenter significativement le nombre de cases de divertissement et de *prime times* dont vous bénéficiez sur France Télévisions ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous laisse le temps qu'il faut pour répondre à cette question très importante, monsieur Fam.

M. Nagui Fam. C'est gentil.

Aucun favoritisme ! Je viens de donner trois exemples d'émissions arrêtées par Takis Candilis. Mes *prime times* n'ont pas augmenté parce que tel ou tel dirigeant était là, mais parce qu'il y avait de bonnes audiences, notamment sur les cibles les plus jeunes, et, pardon, parce que les audiences étaient meilleures que celles de certaines personnes dont on réduisait le nombre d'émissions au fur et à mesure.

Les audiences de Patrick Sébastien étaient peut-être globalement bonnes ; je n'ai pas à en parler. En revanche, ce qui est sûr, c'est que sur la cible des moins de 50 ans, le rajeunissement et les fameuses cibles commerciales, nous faisions trois ou quatre fois mieux que ses émissions.

Et ce qui est formidable, monsieur le rapporteur, c'est que les *prime times* de Patrick Sébastien avaient lieu le samedi soir. Or tous les *prime times* dont on parle me concernant sont le mardi soir. Il n'y a donc aucun système de vases communicants. Mes *prime times* ont lieu le mardi – auparavant une case de fiction devenue une case de divertissement. Cela n'a rien à voir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce que vous dites est important, car cela signifie que ce n'est pas vous qui avez remplacé les émissions de Patrick Sébastien le samedi soir.

M. Nagui Fam. Il y a dû y avoir quatre ou cinq samedis dans l'année ; je n'en sais rien.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mais vous n'étiez pas sur le même créneau.

M. Nagui Fam. Les émissions dont on parle me concernant, soit cinq à sept *prime times* dans l'année, ont eu lieu le mardi soir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose cette question, monsieur Nagui Fam, c'est parce que je me réfère à une enquête de *Mediapart* publiée le 17 juillet 2020 et intitulée « Nagui, l'homme qui valait 100 millions d'euros (d'argent public) ». La même année, la CGC (confédération générale des cadres) a déposé une plainte contre vous au pénal. Et le 6 novembre 2020, une députée macroniste a réclamé l'ouverture d'une commission

d'enquête au sujet de vos contrats. Dans une interview au *Nouvel Obs*, le 9 février 2021, elle parlait de « *clauses exorbitantes du droit commun et dérogatoires par rapport aux usages professionnels* », ajoutant que « *la commande porte sur certaines émissions dont le concept n'est pas précisé, alors que le montant financé, lui, est bien garanti*. »

Vous nous expliquez que si le service public vous fait confiance, c'est parce que vos émissions ont une très forte audience. Or « Pop Show » a fait 7,5 % de part d'audience ; « The Artist » a été déplacé en deuxième partie de soirée, de l'aveu même de la direction de France Télévisions en raison d'un échec d'audience ; « Votre vie en jeuX » est sous les 10 % ; « Tout le monde joue avec le brevet » et « Tout le monde joue au vétérinaire » aussi.

Que répondez-vous à cette ancienne députée macroniste, qui n'est donc pas de mon bord, et qui explique que la commande passée avec le service public a lieu alors que le concept de vos émissions n'est pas précisé, contrairement au montant financier qui, lui, est garanti ? N'avez-vous pas l'impression qu'il y a une sorte de favoritisme ? Quelle que soit l'idée, quelle que soit l'audience, on vous accorde – le « on » désigne la direction de France Télévisions et Delphine Ernotte – une sorte de blanc-seing, de chèque en blanc pour faire vos émissions.

M. Nagui Fam. Le choix des mots, monsieur le rapporteur, est formidable…

Non, absolument pas : chaque fois qu'une émission est proposée, il y a un concept, un *pitch*. Peut-être que tout n'est pas détaillé, mais vous imaginez bien que si on me demande de faire quatre « Intervilles », la chaîne ne ressentira pas le besoin de préciser dans le contrat ce qui va se passer exactement dans cette émission puisque tout le monde comprend ce que cela veut dire. Idem pour un *prime time* de « Taratata » ou pour une émission spéciale de « N'oubliez pas les paroles ».

Il n'y a aucun chèque en blanc. Il y a surtout des valeurs qui sont données par le service public à différentes cases. Je pense que tous les *prime times* sont globalement logés à la même enseigne, même s'il y a peut-être un delta de quelques pour cent, je n'en sais rien – je ne connais pas les contrats. Peut-être y a-t-il une différence entre les *prime times* en direct et ceux qui ne le sont pas, entre ceux qui se tiennent à Paris et ceux qui ont lieu en province, entre ceux qui correspondent à un concept régulier, quotidien et des nouveautés. Les *prime times* de « N'oubliez pas les paroles » – vous devez avoir l'information sur la *data room* – sont les moins chers du service public parce qu'ils sont issus d'une émission quotidienne et que leur valorisation ne nécessite pas la création d'une équipe. Ils sont, je pense, moitié moins chers que n'importe quel autre *prime time*.

Vous me demandez pourquoi on nous écoute tant et on nous propose des émissions. C'est que la case stratégique n'est pas tant les *prime times* que « N'oubliez pas les paroles », qui est la locomotive pour « Le 20 heures ». Il s'agit de rassembler les publics, d'obtenir le plus de pub possible avant l'interdiction d'en diffuser pendant la soirée, et d'affronter la concurrence de fictions, de journaux, de *talks*, de directs, alors que, pour notre part, nous sommes enregistrés. Le nerf de la guerre, à mes yeux – peut-être parce que je suis en *access prime time*…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Précisons que l'*access prime time* est le créneau situé avant « Le 20 heures ».

M. Nagui Fam. Si on l'interprète largement, c'est le créneau de dix-huit à vingt heures ; si on l'interprète plus strictement, c'est effectivement juste avant « Le 20 heures ». La question est de savoir combien de personnes nous amenons à la messe du « 20 heures ». Pour

l'anecdote, je reçois souvent des textos de présentateurs du « 20 heures » qui me remercient pour les audiences, car cela constitue un point de départ pour ce journal. Au début, « Noubliez pas les paroles » était uniquement hebdomadaire, le samedi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Une question portera spécifiquement sur ce point.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai pu accéder à un certain nombre de documents que France Télévisions a bien voulu me transmettre concernant « N'oubliez pas les paroles ». J'ai constaté que vos contrats relatifs à cette émission, sur trois ans, ont été renouvelés en 2021 et en 2024 sans qu'il y ait eu le moindre appel d'offres. Comment expliquez-vous être mieux traité, probablement, que d'autres animateurs-producteurs sur cette case ? Vous affirmez pourtant que vous êtes mis sur le même plan que vos concurrents animateurs et producteurs et qu'il n'y a pas de favoritisme de la part de la direction de France Télévisions.

En examinant les documents de France Télévisions, j'ai été surpris de constater que vous faisiez partie des rares à bénéficier de contrats pluriannuels. C'était l'objet d'une des questions que j'ai posées à la directrice du divertissement de France Télévisions, qui a dit, au début, oui, puis non, puis qui a fini par expliquer qu'il y avait bien des contrats pluriannuels. J'ai vu que France Télévisions s'engageait avec vous pour près de 1 665 émissions sans possibilité de revenir sur sa décision si les conditions venaient à changer. France Télévisions ne peut donc pas revenir, si j'ai bien compris, sur le prix, ni sur la clause d'audience que vous avez signée avec eux pour une durée de trois ans. À l'heure où Delphine Ernotte cherche 180 millions d'euros d'économies, n'avez-vous pas l'impression que vos contrats sont une entrave à ces optimisations nécessaires du service public ?

M. Nagui Fam. J'ai été très heureux de rejoindre Stéphane Courbit et Banijay car la véritable course n'est pas à l'antenne ou à l'audience, mais dans les catalogues, les contrats, les idées, dans ce qui fonctionne ou pas. En l'occurrence, lorsqu'une émission marche à l'étranger, que nous voyons poindre une idée, un concept ou, à tout le moins, une tendance – qu'il s'agisse de jeux de potaches, d'étudiants, ou, comme c'était le cas en 2007-2008, du karaoké. Deux émissions aux États-Unis rencontraient un énorme succès : « Singing Bee » et « Don't Forget the Lyrics » – c'est-à-dire « N'oubliez pas les paroles ». La première figurait sur le catalogue d'Endemol, qui n'était pas encore devenu Banijay, tandis que la seconde était – j'emploie des guillemets – « libre de tous droits ». J'ai obtenu la possibilité d'avoir l'option. Il faut rappeler à cet égard que, pour avoir une option, un producteur doit avoir la capacité financière de débourser 150 000 ou 200 000 dollars. Cela lui donnera, pendant trois mois, le droit d'aller de chaîne en chaîne pour proposer à chacune de produire le programme et le mettre à l'antenne.

À l'époque, Endemol était très lié à TF1 et un peu aussi à M6, mais pas beaucoup au service public. Lorsque j'ai proposé ce format à Patrice Duhamel et à Patrick de Carolis, ils y ont vu une manière, en le diffusant hebdomadairement, de tâter un peu le terrain, de proposer une nouvelle manière de jouer grâce à un karaoké. Ils m'ont dit : « Nous allons faire un test, nous allons partir sur deux mois le samedi. » C'était conçu comme une espèce de pilote en direct. Et, en effet, il n'y a pas eu d'appel d'offres. Ils pouvaient profiter de ce format, qui cartonnait à l'étranger. Nous sommes en décembre 2008. C'est immédiatement un succès : nous sommes à plus de 15 % de parts de marché et à plus de 2 millions de téléspectateurs. Cela dure comme cela pendant plusieurs mois avec une diffusion uniquement le samedi. Il n'y a pas eu d'appel d'offres : nous nous sommes installés, j'ai presque envie de dire en catimini, dans une case du samedi.

Or une chaîne compare les audiences de la semaine et celles du week-end. En l'occurrence, France 2 constate que les chiffres de la semaine ne sont pas très bons, notamment au moment des écrans publicitaires, tandis que « N'oubliez pas les paroles » est demandée par les annonceurs, a des parrains, des écrans de publicité remplis et amène du monde au journal de 20 heures. La question qui s'est posée a donc été de savoir si ce jeu pourrait passer quotidiennement. Peut-être l'avez-vous déjà lu dans la presse : j'ai dit ne jamais croire à « N'oubliez pas les paroles » en quotidienne – c'est vous dire si j'ai du nez ! J'étais tellement inquiet de la voir passer en quotidienne que j'ai demandé à Patrick Sabatier de présenter l'émission pendant l'été 2008.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quelles sont les audiences aujourd'hui ?

M. Nagui Fam. Attendez, monsieur le président, je ne voudrais pas que nous fassions un saut de dix-huit ans ! Lorsque vous avez un budget pour faire une émission, des lignes sont attribuées à différents postes, parmi lesquelles la lumière, les caméras, mais aussi les animateurs. Nous avons donc demandé à Patrick Sabatier de venir sur la chaîne alors qu'il n'était pas vraiment dans les clous et sur la ligne que le budget nous donnait. Mais, pour lui, c'était : soit j'ai tant et je viens, soit je ne viens pas. C'était à nous d'assumer ou de prendre le risque en nous disant que, si ça marchait en quotidienne, on pourrait peut-être conserver ensuite ce rythme de diffusion.

À cet égard, monsieur Alloncle, je suis d'accord avec vous, le fait de passer d'une émission hebdomadaire à une émission quotidienne représente en effet un véritable intérêt commercial pour une société : il n'est pas compliqué de comprendre que l'on peut ainsi multiplier par cinq son volume et son chiffre d'affaires – si ce n'est que, du fait de la négociation, ce n'est pas le même prix. L'émission a fonctionné très bien pendant l'été 2008 mais la direction a décidé de faire venir Julien Courbet de TF1, qui a occupé l'*access prime time* de septembre 2008 à février 2009. Pardon pour Julien, mais l'audience est alors tombée à 7 ou 8 %. Et donc, à nouveau, Patrice Duhamel m'a dit : « il faut revenir à l'antenne en quotidienne, c'est urgent pour la régie publicité ». Je m'étais pris le chou avec Patrick Sabatier, qui ne voulait plus présenter cette émission, donc je m'y suis mis.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons bien compris que c'était une question d'audience.

M. Nagui Fam. Vous me dites que j'occupe l'antenne : je vous explique pourquoi. Après avoir remplacé Julien Courbet en quotidienne, nous avons réalisé de bons scores d'audiences. Quelques rentrées après, Sophia Aram est venue présenter un talk-show sur France 2 et là, c'est à nouveau la catastrophe industrielle. On nous a donc demandé de revenir en nous disant : on va trouver un autre *access prime time*, venez occuper l'antenne pendant deux ou trois mois. C'est ce que nous avons fait. Puis, à nouveau, M. Patino nous a arrêtés pour mettre Laurent Ruquier. Celui-ci est revenu pendant deux mois et l'audience est tombée à 5 ou 6 %. Thierry Thuillier, que vous avez reçu – et je regrette que vous n'ayez pas posé la question…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons compris la réponse, merci, monsieur Fam.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Notre but, depuis le début des auditions, est d'essayer d'avoir les réponses les plus efficaces possible de façon à poser des questions sur des thèmes très variés. Si je vous ai posé cette question, c'est aussi parce que vous avez signé une

lettre d'engagement contractuel en vue de votre contrat de 2017 à 2020, qui a été allègrement débattu. J'ai trouvé, dans cette lettre, une clause très inhabituelle, pour ne pas dire étrange, mise par France Télévisions. Je la cite : « Enfin, nous vous confirmons notre engagement de faire nos meilleurs efforts afin de coproduire ou préacheter à Air Productions » – qui est votre société, Nagui – « ou l'une quelconque de ses filiales, les droits d'exploitation de fictions et de documentaires diffusés en *prime time* ». Par cette clause, France Télévisions s'engage donc à favoriser votre société personnelle et à engager ses « meilleurs efforts » afin d'acheter, autant que possible, les futurs programmes de fiction et documentaires que vous produirez, alors même qu'ils vous font confiance sur des thèmes et des émissions de divertissement. Autrement dit, ils vous font confiance non pas parce que vous présentez le meilleur rapport qualité-prix mais simplement parce que ces programmes sont produits par vous.

Je vous pose cette question car nous avons parlé du délit de favoritisme, de la condamnation de votre société en 1995 pour favoritisme et des soupçons que Patrick Sébastien, hier, a exprimés sous serment devant la commission d'enquête quant au favoritisme dont aurait fait preuve Takis Candilis, numéro 2 de France Télévisions, qui venait de la société de production Banijay, dont vous êtes coactionnaire, ce qui aurait conduit à l'augmentation du nombre des *prime times* dont vous avez bénéficié. Je retrouve dans la lettre d'intention que vous avez signée avec France Télévisions une clause qui peut s'apparenter, à l'évidence, à du favoritisme. Encore une fois, avez-vous l'impression d'être traité de la même manière que vos concurrents ou Delphine Ernotte et France Télévisions vous favorisent-elles, comme le service public vous a favorisé à l'époque dans le cadre de ce scandale des animateurs-producteurs ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai demandé à M. Fam des réponses courtes – je lui ai même coupé le micro, ce qui n'est pas très poli. Aussi, je vous prie, monsieur le rapporteur, de poser des questions courtes. Si vous voulez des réponses courtes, il faut poser des questions un peu plus courtes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pose les questions que je veux, monsieur le président.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Bien sûr mais, dans ces conditions, je préside comme je veux et je laisse à M. Fam le temps qu'il souhaite pour répondre.

M. Nagui Fam. J'aime l'ironie, je vous rassure, et je l'ai bien captée. Je voudrais mener à son terme la démonstration que j'ai commencée tout à l'heure. Thierry Thuillier, que vous avez reçu, et qui était directeur des programmes, m'a demandé de revenir à l'antenne pour « éteindre l'incendie » – il n'y a pas d'autre terme – des audiences de Laurent Ruquier. Cela devait durer deux mois, le temps de faire des pilotes et de me remplacer. Mais, il a fait, je tiens à le souligner, amende honorable, face caméra, dans un magazine média de Canal + en disant : « je me suis trompé, je n'aurais pas dû arrêter ce jeu, je vais le laisser à l'antenne ». Depuis, le jeu est resté à l'antenne. C'était donc bien avant Delphine Ernotte ou Stéphane Sitbon, qui ont ensuite « profité » – j'emploie des guillemets – de la présence de « Noubliez pas les paroles » en *access prime time*. Cette émission était encore leader hier et avant-hier – cela dépend de l'actualité, des arches narratives de TF1, mais, en tout cas, nous sommes leaders en individus et nous amenons beaucoup de monde au journal de 20 heures. C'est la raison pour laquelle ce jeu est présent tous les jours

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question était de savoir pourquoi une telle clause figure dans vos contrats. Pouvez-vous nous expliquer cette clause ?

M. Nagui Fam. Je finissais de répondre à une question antérieure, pardon.

La clause en question venait d'une espèce de paranoïa de ma part – il n'y a pas d'autre mot – car, à chaque fois que je proposais une fiction, un documentaire, on m'opposait une fin de non-recevoir en me disant : vous êtes déjà en *access prime time*, vous avez déjà des *prime times*, nous n'allons pas vous commander en plus des fictions. Lorsque nous nous sommes parlé, j'ai demandé s'il serait possible de ne pas avoir cette espèce de porte fermée sur la fiction et de pouvoir proposer ce type de programmes. La phrase « nous ferons nos meilleurs efforts pour écouter vos projets » n'est ni une commande ferme, ni un concept précis ; cela revient simplement à dire : rassurez-vous, vous n'êtes pas exclu de la possibilité de produire. La meilleure preuve en est que les fictions que j'avais proposées n'ont pas été prises par France 2 mais par TF1, et ont été vues à chaque fois par 5 millions de téléspectateurs. Ensuite, nous avons eu une série reconduite pour deux années sur France 2, mais rien de plus.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Fam, vous détournez la clause et mes propos. France Télévisions n'a pas signé une clause avec vous disant qu'ils feront leurs meilleurs efforts pour « vous écouter » : ce n'est pas ce qui est écrit. Je vous relis la clause figurant dans votre contrat, qui est totalement inhabituelle et exceptionnelle, que l'on ne retrouve nulle part ailleurs auprès de vos concurrents : « Enfin, nous vous confirmons notre engagement de faire nos meilleurs efforts afin de coproduire ou préacheter à Air Productions ou l'une quelconque de ses filiales, les droits d'exploitation de fictions et de documentaires diffusés en *prime time*. » C'est une forme de favoritisme avéré…

M. Nagui Fam. Non !

M. Charles Alloncle, rapporteur. …qui est inscrite dans vos contrats, au mépris, d'une certaine façon, des règles de passation des marchés publics.

Ce qui m'a conduit aussi à m'interroger, c'est le calendrier de signature de ces contrats. Cette lettre d'engagement a été envoyée par France Télévisions et signée en date du 24 mai 2017. Or je lis, dans la réponse du ministère de la culture à la députée macroniste Frédérique Dumas, que le conseil d'administration n'a pris acte de ce contrat que lors de sa réunion du 19 octobre 2017, soit plusieurs mois après mais aussi postérieurement à la diffusion de la première émission de votre saison, à l'été 2017. Trouvez-vous normale une telle clause de favoritisme ? Vous paraît-il également normal que le conseil d'administration valide vos contrats de 100 millions d'euros – un montant énorme – sur trois ans alors que vos émissions ont déjà démarré et que vous avez fait les choses un peu dans le désordre ? À nouveau, n'y a-t-il pas une sorte de favoritisme de la direction de France Télévisions concernant vos émissions dans les contrats que vous signez avec eux ?

M. Nagui Fam. Ma réponse sera non pour la bonne et simple raison que ce n'est pas à moi de présenter ces contrats dans le processus interne que vous évoquez. Je vous le redis : la première fiction et le premier documentaire que j'ai produits, au cours de ces années-là, sont passés sur TF1. À chaque fois que j'ai proposé ces fictions et ces documentaires à France Télévisions, ils n'ont pas été pris. Au vu des succès de la fiction sur les autres chaînes, j'ai pu en produire sur France 2 avec une sorte de crédibilité – j'avais peut-être l'image de quelqu'un qui n'était pas capable de les produire.

Je voudrais revenir sur les contrats pluriannuels, que vous avez évoqués. Vos propos sous-entendent que, quoi qu'il arrive, des centaines de millions seront là pendant des années et des années…

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est la clause !

M. Nagui Fam. Non, ce n'est pas la clause : nous pouvons être immédiatement arrêtés dès l'instant où nous ne répondons pas aux attentes en matière de résultats. Il n'y a pas de dédit, de parachute doré. Vous avez été tous les deux entrepreneurs : vous savez très bien que, lorsque des contrats sont passés sur plusieurs années avec une boîte et que les choses sont amenées à s'arrêter, des conditions de dédit ou d'amortissement sont prévues. Ce n'est pas le cas dans les contrats pluriannuels que vous évoquez. Le contrat pluriannuel offre une seule garantie : la chaîne est assurée que vous n'allez pas vendre l'émission ailleurs, que vous allez maintenir le prix de l'émission quels que soient le coût de la vie, la hausse des salaires, les conditions, les événements extérieurs, les problèmes sociaux, et tout ce qu'il faut gérer humainement – démissions, licenciements. Surtout, il y a toujours ce côté : « nous, tout ce qu'on vous demande, c'est la qualité du programme et l'audience ».

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-on penser que le fait que vous ayez deux émissions essentielles pour France 2 en matière de recettes publicitaires – compte tenu de vos audiences très élevées – vous a permis de bénéficier de l'insertion dans votre contrat de cette clause ? Pour le service public audiovisuel et France 2, vous êtes en effet une figure importante – l'une de vos émissions rapporterait, je crois, près de 20 % des recettes publicitaires de la chaîne. Il faut bien, en effet, que cette clause qui est rare – quasiment unique – dans le service public s'explique d'une manière ou d'une autre. Je ne parle pas de favoritisme.

M. Nagui Fam. Je ne connais pas les contrats de mes camarades.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comment expliquez-vous cette clause, quasiment unique ? Ma supposition est-elle erronée ?

M. Nagui Fam. Je n'irai pas jusque-là. Je dis simplement que, dans le cadre d'une négociation ou d'une renégociation, en situation de mercato – appelons un chat un chat –, des choses sont demandées. Je vous assure que j'en ai demandé beaucoup plus que ce que j'ai obtenu, mais c'est mon boulot, car je n'oublie pas les années de vaches maigres et les risques de dépôt de bilan que nous avons pu connaître. On ne sait jamais, en effet, y compris aujourd'hui, de quoi le lendemain sera fait. Dans le cadre de ces négociations ou renégociations, j'ai regretté de ne pas pouvoir produire de fiction ou proposer des documentaires – nous en avions déjà écrit et développé, et nous continuons de le faire. Au terme de cette discussion arrive cette phrase mais – c'est la réalité du terrain – il n'y a eu aucune commande de séries en batterie pendant les dix années dont vous parlez.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai eu accès à plusieurs clauses dans vos contrats passés avec France Télévisions. Je cite le rapport d'audit relatif à l'émission « Chacun son tour » pour laquelle vous assurez une partie de la coproduction : « Nous n'avons pas eu accès aux fiches de paie et contrats de travail de Nagui pour son rôle de producteur délégué ainsi que son rôle de producteur exécutif. » Pourtant, la clause d'audit, qui est signée, prévoit que vous vous engagiez à transmettre aux auditeurs tous les documents qui pourraient être utilisés dans le cadre de cet audit. Celui-ci sert aussi à France Télévisions à comparer les marges et les rémunérations entre producteurs et animateurs. Non seulement vous n'avez pas respecté cette clause d'audit mais vous avez peut-être aussi fait obstruction au travail des auditeurs. Ces derniers soulignent, je les cite, « *des délais très longs de transmission par nos interlocuteurs des pièces justificatives demandées* ». J'ai interrogé les dirigeants de Banijay sur les raisons de telles entraves. Je leur ai également demandé pourquoi ils n'avaient pas fait preuve de transparence, notamment sur votre rémunération, dans le cadre de cette clause d'audit.

M. Nagui Fam. Aucune entrave. Il y a une totale transparence puisque non seulement l'audit a été mené mais il a été conduit une autre fois. Vous aviez précédemment évoqué des pourcentages de marge totalement dingues – vous n'en parlez pas aujourd'hui, ce qui s'explique peut-être par le fait que vous avez entendu les réponses apportées par les dirigeants de Banijay lors de leur audition.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un peu plus de 40 %.

M. Nagui Fam. Plus souvent, pour gagner du temps, vous avez dit 50 %. Si vous vous référez au bas de la page 8 de cet audit, qui se trouve dans votre *data room*, vous pouvez lire : « total marges après frais généraux-frais fixes : 10,3 % ». Je me pose simplement la question : pourquoi lire le début en disant : dans une première étape, hors frais fixes, frais de gestion, dotations, primes, hors tout, on arrive à 33 % ? Après, le document énumère les dépenses, page 8, article 5, pour arriver à une marge de 10,3 %. Je suis prestataire concernant cette émission : je n'en suis pas le producteur. Je suis producteur exécutif. C'est Endemol qui produit cette émission. Sur les devis, des noms ont été accolés – ceux de Jean-Louis et moi – pour préciser qui faisait quoi, mais ce ne sont pas nos salaires : ce sont des sommes perçues par nos sociétés de production. Banijay vous avait répondu en vous disant que ces sommes, que vous avez annoncées comme étant des salaires, vont à la société et ne sont pas des rémunérations, ni pour Jean-Louis ni pour moi – nous aurions bien aimé que ce soit le cas, croyez-moi. Nous n'avons pas présenté de fiches de paie concernant cette émission car nous n'en avons pas, tout simplement. Il n'y a rien à présenter.

Je pensais que l'audition de Banijay vous avait donné une photographie de la manière dont nous fonctionnons. Nous portons des projets, des formats, nous les produisons ; puis nous travaillons ensemble sur l'exécution, sur ces formats. Nous avons aussi été coproducteurs de « MasterChef », toujours en production exécutive. J'irai même plus loin – même si je crains que ce soit mal interprété : si nous avons besoin d'un directeur de production, d'un rédacteur en CDI dans l'une des sociétés, nous passons un coup de fil en disant : « j'ai besoin d'untel, peux-tu nous l'« envoyer », soit pour des études, soit pour travailler pendant une période où tu n'en as pas besoin ? » C'est la force de Banijay. Ce qui m'intéresse aussi, c'est d'écouter ce qui se passe sur « Fort Boyard », « Star Ac », etc. J'ai ce salaire de Banijay pour travailler pour plusieurs chaînes et pas uniquement pour le service public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Fam, je me réfère aux documents transmis par France Télévisions.

M. Nagui Fam. Moi aussi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Tout ce que je cite depuis le début est parfaitement sourcé et figure dans les rapports d'audit. Celui de l'émission « Chacun son tour », que vous coproduisez, s'est penché sur la rémunération que vous facturez à France Télévisions et à l'écart par rapport à la rémunération réelle que vous percevez *in fine* – j'ai d'ailleurs posé une question à ce sujet aux dirigeants de Banijay. Le devis prévoit une rémunération totale de 170 000 euros pour vous ainsi que pour M. Blot, qui représente Endemol. Or, après analyse des comptes, les auditeurs remarquent que M. Blot et vous-même avez été rémunérés à hauteur de 300 000 euros – 100 000 euros pour Jean-Louis Blot et 200 000 euros pour vous. Ces éléments, qui figurent dans le rapport d'audit, témoignent d'une rallonge de salaire, pour une seule émission, de 130 000 euros – que vous vous êtes partagés – alors que vous produisez beaucoup d'autres émissions pour le service public. Comment

expliquez-vous cet écart de 75 % entre la rémunération prévue initialement et ce qui est versé à la fin, alors même qu'il s'agit d'une mission de service public ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Premier élément : s'agit-il ou non d'un salaire ?

M. Nagui Fam. Mais pas du tout !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur m'indique que, dans le rapport – que je n'ai pas sous les yeux –, il est précisé qu'il s'agit d'un salaire. Nous vérifierons si c'est de son fait ou non.

M. Nagui Fam. Vous auditionnez des responsables qui, sous serment, vous disent que ce ne sont pas des salaires, que c'est une société...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est la raison pour laquelle je vous interroge.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi cela figure-t-il dans le rapport d'audit ?

M. Nagui Fam. Pardon, mais à quoi cela sert-il de recueillir des réponses si on n'en tient pas compte ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Donc votre société a fourni une prestation en production déléguée ?

M. Nagui Fam. Absolument. Cela englobe des dizaines de personnes. Il est extrêmement important de dire que ce ne sont pas des salaires…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous demandais de le dire. Très bien.

M. Nagui Fam. …ni des bénéfices mais du chiffre d'affaires.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu'en est-il de l'écart évoqué par le rapporteur ?

M. Nagui Fam. Ce que je trouve admirable, monsieur le rapporteur, c'est de ne jamais laisser les preuves interférer dans vos opinions. C'est cela qui est incroyable ! Lorsqu'on vous explique les choses, écoutez-les ! Ou ne posez pas de questions si vous ne voulez pas de réponses. Les réponses sont là.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Donc avançons, ce ne sont pas des salaires.

M. Nagui Fam. Nous vous l'avons déjà dit combien de fois que ce n'étaient pas des salaires ? Je ne suis pas salarié de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Alors disons que c'est une rémunération.

M. Nagui Fam. Non plus ! Je n'ai pas de rémunération de France Télévisions !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Une prestation n'est ni une rémunération, ni un salaire, nous sommes d'accord.

M. Nagui Fam. Je gagne de l'argent, je gagne très bien ma vie – j'ai même entendu que je gagnais ma vie comme un footballeur : en ce cas, je devrais renégocier mon contrat car je joue apparemment en Ligue 2… Je vois les compliments de Stéphane Courbit. J'ai négocié mon salaire avec Banijay. Ensuite, mon boulot est de produire le plus possible, le mieux possible, de tenir des parts de marché, de tenir l'antenne et de respecter surtout ce que la chaîne me demande, c'est-à-dire une émission de qualité qui rassemble, qui reste numéro un à l'antenne. Tant que nous sommes numéro un à l'antenne, je pense qu'en effet, monsieur Alloncle – j'en suis désolé –, cette émission restera – jusqu'au jour où elle sera arrêtée. J'ai la chance d'être aussi sur Radio France – où là, je suis salarié du service public : nous pouvons en parler si vous voulez.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'entends vos réponses. C'est la raison pour laquelle je me permets de poser ces questions. Je comprends donc que les rapports d'audit qui me sont transmis par France Télévisions sont faux et que les informations que j'y lis, notamment à propos de ces 300 000 euros de rémunération, ne sont pas exactes.

Autre question : le 14 septembre 2019, dans une interview au *Parisien*, vous expliquiez que, dans un contexte budgétaire restreint pour France Télévisions, vous aviez tout fait pour réduire le coût de vos programmes, pour ne pas affecter les emplois. Vous indiquiez avoir, en échange, adopté des cadences de tournage « infernales » – nous y reviendrons –, qui ont certainement emporté des conséquences pour vos salariés. L'audit de production de « N'oubliez pas les paroles » pour la saison 2022-2023 montre surtout que ces efforts ne concernent pas votre propre rémunération. M. Patrick Sébastien nous disait hier sous serment que ses marges tournaient autour de 8 ou 10 %. Pour votre émission, elles atteignent 25 %.

Vous êtes très bien payé. C'est votre droit, vous avez beaucoup de talent. Encore une fois, ce ne sont que des chiffres et des faits. Mais vous percevez 2 500 euros par numéro de « N'oubliez pas les paroles », soit plus que le salaire médian des Français.

M. Nagui Fam. Non. Ça recommence !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous gagnez donc, en trente minutes d'émission, plus que le salaire médian mensuel des Français, ce qui vous permet d'atteindre 1,5 million d'euros par an, pour cette seule émission payée par le service public. Après tout, encore une fois, ce qui est rare peut être cher, et…

M. Nagui Fam. Vous n'avez aucune cible, à part ça, zéro cible !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous m'interrompez, alors que je vous laisserai vraiment répondre.

Mais ce qui m'a interpellé, ce n'est pas tant le montant de la rémunération, sur lequel vous pourrez revenir, que le fait que l'audit de production révèle noir sur blanc que vous vous êtes versé une rémunération supplémentaire de 378 000 euros pour cette seule saison. Finalement, le salaire de Delphine Ernotte – qui gagne à peu près cette somme en un an –, aura pour vous été un simple ajustement de salaire pour une seule émission, « N'oubliez pas les paroles », payée par le service public. Je vois que vous riez…

M. Nagui Fam. Parce que c'est drôle, en effet…

M. Charles Alloncle, rapporteur. …mais ce sont encore des éléments factuels qui figurent dans les rapports d'audit transmis par France Télévisions. Comment expliquez-vous ces montants, mais surtout cet écart ? Pourquoi percevez-vous près de 400 000 euros supplémentaires de rémunération pour une émission, alors qu'il s'agit d'argent public ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Fam, vous contestez ces chiffres. Je vous laisse répondre.

M. Nagui Fam. Ce qui est formidable, c'est, alors que nous avons commencé en disant qu'il ne fallait placer aucune cible dans le dos de quiconque, de balancer des chiffres...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce sont des chiffres réels !

M. Nagui Fam. Non. Vous balancez, monsieur, des chiffres qui sont, encore une fois, des volumes, des chiffres d'affaires. Ce sont 10 000...

M. Charles Alloncle (UDR). Non, ce sont des rémunérations, monsieur !

M. Nagui Fam. Mais non, vous mélangez tout ! Encore une fois, comprenez bien – je voudrais vraiment avoir le temps de vous expliquer comment tout cela fonctionne : lorsque nous proposons une émission, on nous demande un devis. J'ai l'impression que vous n'avez pas envie de m'écouter. Écoutez-moi, si cela vous intéresse. On nous demande un devis. Nous proposons ce devis. Généralement, il est discuté, très souvent à la baisse, et nous devons le respecter.

Qu'y a-t-il sur un devis ? Il y a des lignes, des cases, qui partent du principe qu'il y a des postes qui existent et qui méritent une rémunération. Ces postes-là sont au prix catalogue. Convenez que les prix que vous avez eu la gentillesse de citer – mais je rejoins Virginie Efira parmi les *happy few* – sont des prix catalogue. Regardez les prix des autres animateurs d'autres émissions et vous verrez que ce sont même des prix catalogue peu chers. Pourquoi ? Parce que nous sommes obligés de mettre une ligne en disant : « Tant que c'est lui qui présente c'est à ce prix-là et puis le jour où – et c'est déjà arrivé – un autre animateur devrait le présenter, il faut quand même que ce budget-là soit prévu. » Alors oui, ça va dans la production globale de l'émission.

Une fois le devis accepté, que se passe-t-il ? Il y a un audit, en effet, il y a une vérification pour voir où sont les sommes. Avec tout le respect que je dois aux auditeurs, ce ne sont pas des personnes de télévision, donc ils sont un tout petit peu pris dans les phares d'une voiture en se demandant à quoi correspondent telles ou telles sommes, à quoi correspondent les CDI qu'il peut y avoir à temps plein dans une société de production, pourquoi une autre personne d'une autre société de production viendrait donner des conseils, comment vous la valorisez, comment vous vous payez entre sociétés de production…

Mais, au bout du compte, qu'est-ce qui est le plus important ? C'est de savoir où va l'argent du contribuable, où va l'argent des Français, où va l'argent de l'actionnaire, en l'occurrence de l'État. Si vous le permettez, et laissez-moi le faire, j'ai fait un petit exercice pour vous expliquer le plus simplement du monde où allaient ces sommes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant cela, vous n'avez pas répondu à la question du rapporteur, à qui j'ai déjà dit qu'il devrait, selon moi, parler de chiffres généraux, et non de sommes précises – il le sait, avançons. Cela étant, quel est le statut ? Parle-t-on de rémunérations, de facturations ?

M. Nagui Fam. Je suis salarié de Banijay.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Donc ces sommes qu'évoque le rapporteur et qui apparaissent dans le contrat sous l'intitulé « rémunération pour chaque émission »…

M. Nagui Fam. C'est la valorisation catalogue de ce qu'un producteur ou un animateur serait en droit de réclamer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ces sommes sont donc versées à Banijay.

M. Nagui Fam. Exactement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour bien comprendre ce statut d'animateur-producteur, la seule rémunération que vous percevez de l'audiovisuel public est donc un salaire de Radio France, auquel s'ajoute un salaire de Banijay.

M. Nagui Fam. Qui n'est pas du service public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quand on voit dans tous ces contrats des lignes « rémunération », il s'agit donc en fait de lignes qui doivent y figurer pour valoriser votre prestation : la rémunération que vous touchez personnellement, c'est un salaire de Banijay.

M. Nagui Fam. Déjà, nous sommes dans une situation de concurrence vis-à-vis des autres producteurs. Il y a aussi un coût de case annoncé par la chaîne, avec des budgets attribués à telle ou telle émission. Ce qu'ils font le plus souvent possible, c'est évidemment de négocier et de se battre pour que ce coût soit le moins élevé possible. Vous avez dit tout à l'heure, monsieur le rapporteur, que, quoi qu'il arrive, les sommes étaient les mêmes tout au long du contrat et que les clauses d'audience étaient impossibles à modifier. Vous savez parfaitement que, depuis le mois de septembre, on nous a demandé entre 6 et 7 % de baisse sur les budgets des émissions, pour faire un effort sur les prix.

Si, maintenant, je peux vous expliquer comment est répartie la commande… Puis-je le faire, monsieur le président ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Voulez-vous parler de votre commande ?

M. Nagui Fam. J'ai pris l'exemple d'une commande de 100 euros que la chaîne passerait à Banijay pour fabriquer une émission. Sur ces 100 euros de commande, 50 euros vont dans les caisses de l'État – TVA, charges patronales, charges sociales, toutes les taxes : il y a 50 euros sur les 100 qui vont dans les caisses de l'État.

Sur les 50 autres euros, il y en a, en fonction des émissions, entre 40 et 45 qui vont aux prestataires, aux salaires, aux dépenses, aux consommables, aux loyers, aux locations, aux décors, à la fabrication, à tout ce que vous voulez. Et il reste entre 5 et 10 euros pour Banijay. Je vous fais grâce de ce qui, parmi les 40 à 45 euros, va à l'État, puisque les prestataires et les employés payent des impôts et qu'on fait vivre la vie économique : 10 000 fiches de paye sortent de notre société chaque année – 10 000 fiches de paye. Cela représente une masse d'emplois.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce que vous dites, monsieur Fam, c'est que, si je calcule bien, vos marges nettes seraient comprises entre 5 et 10 % ?

M. Nagui Fam. Absolument. Sans compter les émissions qui sont à – 4 %, voire – 20 % pour ce qui est de « Taratata ». Il y a des audits qui le prouvent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. De manière indirecte – mais je laisserai le rapporteur vous poser éventuellement une dernière question à ce sujet –, vous nous indiquez donc avec ce calcul que les marges nettes de vos émissions sont comprises entre 5 et 10 %.

M. Nagui Fam. Oui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Très bien. Dernière question du rapporteur.

M. Nagui Fam. Pardon, je finis simplement. Ce produit – les 100 euros commandés par la chaîne – rapporte 150 euros à l'actionnaire, donc à l'État, par la publicité, le parrainage, le sponsoring. Ce qui veut donc dire – et là, j'ai fini – que lorsqu'il y a une commande de 100 euros, 200 euros vont à l'État, à l'actionnaire, donc, si vous voulez, au contribuable, et entre 5 et 10 euros vont à Banijay.

Si vous vous posez la question de savoir pourquoi une chaîne commande une émission, vous avez la réponse : elle rapporte de l'argent à l'État, elle est numéro 1 en termes d'audience et elle répond aux critères qui consistent à rassembler les publics et à promouvoir la création française et aussi, pardon, le patrimoine – nous jouons avec la chanson française, avec les textes, avec l'orthographe ; tout cela fait partie de ce qu'on me demande de présenter tous les soirs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Tout cela est honnêtement assez confus ; j'ai du mal à comprendre. Les faits sont pourtant avérés : dans les documents que France Télévisions m'a transmis, l'émission « N'oubliez pas les paroles », c'est 25 % de marge pour vous, une rémunération de 2 500 euros pour trente minutes d'émission, soit une rémunération totale, pour cette seule émission du service public, de 1,5 million par an.

M. Nagui Fam. Pourquoi recommencez-vous ? Pourquoi répétez-vous ça ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'invente rien, encore une fois. Je pourrais vous transmettre, parce que vous ne les avez visiblement pas, tous ces éléments qui m'ont été fournis par France Télévisions. Tout est factuel.

Vous ne m'avez pas répondu sur une question clé : pourquoi un écart de 378 000 euros, pour une seule saison de « N'oubliez pas les paroles », entre la rémunération initialement prévue et ce que vous avez finalement empoché au titre de votre rémunération ? Pourquoi un tel écart, qui correspond d'ailleurs au salaire annuel de Delphine Ernotte ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. D'abord, peut-être, pourquoi le rapporteur évoque-t-il 25 % de marge, quand vous avez avancé un chiffre compris entre 5 et 10 % ?

M. Nagui Fam. Pardon, mais je ne sais absolument pas à quoi correspond la somme dont vous parlez. Je veux bien recevoir le document et vous répondre ultérieurement.

Sur le reste, je vous le redis, mais j'ai l'impression que c'est une notion que vous ne voulez pas entendre, monsieur le rapporteur – en même temps, c'est vrai que si vous ne m'écoutez pas, on va avoir du mal à s'entendre : ce qui apparaît est une ligne d'animateur, de producteur ou de direction artistique, c'est une ligne de valorisation. Appelez ça un catalogue. Après, nous nous efforçons de mutualiser notre travail. Et en effet, cela va peut-être dans des

dépenses : il y a certaines émissions que nous tournons, auxquelles nous consacrons du temps, pour lesquelles nous payons des gens et que nous ne diffusons pas, que nous jetons ; il y a du temps que nous passons à développer des projets et des formats qui ne verront jamais le jour. Tout cela fait partie de la gestion d'une boîte de production.

Pour moi – et, je pense, pour beaucoup de personnes qui nous écoutent –, qu'est-ce qui est important ? C'est de savoir combien coûte cette émission, ce qu'elle rapporte à l'État et ce qu'elle rapporte à Banijay. De redire « vous, monsieur Nagui, vous gagnez tant », je vous l'ai dit vingt-cinq fois, c'est faux. Répétez-le à l'envi, mais c'est faux ! C'est faux, je suis désolé !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous évoquez des marges nettes, là où tous les animateurs et producteurs raisonnent en marges brutes : personne n'est venu devant cette commission d'enquête en disant « après impôt sur le revenu, mon solde net de net, ça m'a coûté tant ». Et vous êtes aussi actionnaire de Banijay, ce qui veut dire que les émoluments versés à Banijay, l'argent du service public pour un contrat en coproduction avec Banijay, vous sont aussi reversés à la fin. Vous voyez bien qu'il y a une différence difficile à comprendre.

Je voudrais vous poser une question, parce que vous l'avez peut-être omis, sur les conditions de travail et les méthodes managériales. Vous engagez sur vos plateaux, pour « N'oubliez pas les paroles », de nombreux danseurs qui doivent improviser des chorégraphies. Le 12 novembre 2025, un des danseurs que vous avez engagés a publié une vidéo sur ses réseaux sociaux, dans laquelle il décrit ses conditions de travail et à quel point elles sont éprouvantes. Je le cite : « *C'est vraiment le pire taf que tu peux faire en tant que danseur. Déjà, en une journée, tu tournes douze émissions ! […] On arrive le matin à 8 heures et on repart à 20 heures. Et en plus, c'est vraiment pas bien payé.* » Vous avez expliqué, dans une interview au *Parisien* en 2019, tenir des cadences de tournage « infernales ». Hier, devant cette commission d'enquête, Patrick Sébastien a dénoncé des cadences qui pouvaient atteindre quatorze émissions par jour pour optimiser votre rentabilité, alors que, à nouveau, ce sont tout de même des missions de service public. Selon lui, vous payeriez certains de vos employés 100 euros par jour pour douze heures de travail extrêmement intenses, c'est-à-dire moins que le Smic horaire.

Compte tenu des marges et des niveaux de rémunération que nous avons évoqués, n'avez-vous pas l'impression que les droits des travailleurs et le droit social sont bafoués dans ce type d'émissions qui, pourtant, sont des émissions du service public ?

M. Nagui Fam. Je vais essayer de répondre sans vous agacer. Nous respectons les conventions collectives. Nous sommes soucieux des conditions de travail de toutes les personnes présentes sur le plateau. Les artistes dont vous parlez, que j'appelle les ambianceurs, sont des intermittents du spectacle. Ils sont payés au cachet, en effet. Ce sont les minima sociaux de leur statut de figure, de figurant, de danseur n'ayant pas à intervenir dans l'émission. La somme qui a été avancée n'est pas la bonne : je suis désolé pour mon confrère, mais c'est 50 % de plus que ce qui a été annoncé. Sachant qu'ils se relaient : vous imaginez bien que personne, sous l'emprise d'aucun produit, ne peut danser et se trémousser pendant quatorze émissions sans se reposer, sans aller boire un coup – à part moi, parce que je reste sur le plateau, mais sans être sous emprise de quoi que ce soit, je vous rassure… Il y a un chorégraphe qui est en face.

Le *bad buzz* dont vous parlez vient d'un ancien danseur qui n'a pas été reconduit dans le planning. Je peux comprendre une forme d'aigreur à ne plus être dans cette émission, et s'il est heureux dans ce qu'il fait, tant mieux. Ceux qui viennent, en tout cas, sont tous des artistes

qui jouent au théâtre, font des spectacles, font des disques ou des chorégraphies, et qui viennent sur l'émission comme une espèce de complément, parce qu'ils ont besoin de faire leurs heures en tant qu'intermittents du spectacle. Et ce ne sont jamais les mêmes, jamais.

Pour ce qui est de la rentabilité du tournage d'une émission, pourquoi arriver jusqu'à quatorze par jour ? Au début, nous étions à six ou sept émissions par jour, puis nous sommes passés à huit, puis à dix, puis à douze, et, en effet, à quatorze de temps en temps. Pensez-vous sincèrement que ce soit pour le plaisir de gagner plus et que moi-même, avec mes 64 ans, il n'y a pas un moment où je suis crevé, où j'ai envie de m'asseoir et de me reposer ? Non, il y a eu une décision de réunir tous les techniciens sur le plateau, tous les intermittents du spectacle, tous les musiciens, tous les cadreurs, tous les ingénieurs du son – puisque tout est en *live*, avec la volonté de produire un spectacle vivant –, et de leur dire : « Voilà, on a des baisses de budget. » Avez-vous étudié la baisse de prix entre la première minute de « N'oubliez pas les paroles » et la minute actuelle ? Avez-vous une idée de la différence de prix de production entre… Je n'ai pas le droit de vous poser des questions, c'est ça ? Dommage. Je vais donc répondre moi-même. À moins que vous ne vouliez jouer, monsieur le président ? Ce n'est pas un jeu, je sais…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas un jeu, en effet. Restons dans le cadre de cette commission d'enquête, s'il vous plaît.

M. Nagui Fam. Pardon, c'est plus fort que moi. Je voulais juste détendre l'atmosphère.

En dix ans, le prix de vente d'une minute de « N'oubliez pas les paroles » a baissé de 33 % : 33 % de moins en dix ans. À aucun moment l'émission ne s'est retrouvée plus chère qu'elle ne l'était les années précédentes. Pourquoi ? Parce qu'il y a des amortissements, déjà, et aussi parce que, vous le savez très bien, le service public a de moins en moins de financement de l'État, de moins en moins de budget, et nous demande systématiquement, régulièrement, de faire des efforts.

Dès lors, vous avez une décision à prendre : comment faire pour assumer ces réductions, pour garder l'antenne – parce que nous avons quand même envie de produire ces émissions et de les présenter, elles ont du succès, puisque nous sommes, je le répète, leader de l'*access prime time* ? La solution est de faire la règle de trois et de dire : « Est-ce que vous êtes toutes et tous d'accord pour faire des efforts et, en l'occurrence pour faire plus d'émissions en une journée ? » Vous imaginez bien que tout cela est accompagné d'augmentations de salaire. D'ailleurs, au tout début de « N'oubliez pas les paroles » – je vous encourage à aller voir les archives – sept ou huit musiciens jouaient. Aujourd'hui, il y en a quatorze. Il n'y avait jamais eu d'ambianceurs avant ; nous les avons installés il y a quelques années et les avons maintenus pendant le covid. Je vous ferai d'ailleurs part, si vous le voulez, du nombre de lettres et de remerciements que nous ont adressés ces intermittents pour avoir maintenu leur travail et leur emploi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en venons aux questions des représentants des groupes, que je remercie pour leur patience. Les règles « du jeu » – puisque vous y avez fait référence, monsieur Fam, même si notre cadre est tout à fait sérieux – sont les suivantes : les parlementaires ont deux minutes pour vous poser leur question et vous disposez de deux minutes pour leur répondre.

Mme Caroline Parmentier (RN). Nagui, vous avez toujours pris des positions anti-Rassemblement national, des positions politiques et partisanes marquées. En 2024, comme déjà en 2017, vous exhortez les Français à faire barrage à Marine Le Pen. En 2017, vous cosignez une violente tribune dans *Libération*, intitulée « Madame Le Pen, vous n'aurez pas nos haines », affirmant que le Rassemblement national prospère sur les attentats islamistes qui ont endeuillé la France. En 2024, aux dernières législatives, vous appelez à une mobilisation contre le Rassemblement national pour sauver la culture et la liberté d'expression en grand danger.

Mais vous, Nagui, en fait de liberté d'expression, vous censurez sur France Inter l'humoriste Pierre-Emmanuel Barré dans votre émission « La bande originale », à cause d'un sketch qui ne vous a pas plu, car il prône l'abstention au second tour de la présidentielle – même pas le vote pour Marine Le Pen, l'abstention. Et vous déclarez : « *ce n'est pas de la censure, surtout par rapport à la vraie censure qui risque d'arriver si Le Pen passe. Je suis sidéré qu'on banalise le fait que le FN soit au second tour, qu'il n'y ait pas eu de manif. […] Alors, vraiment, encourager l'abstention, ça me paraît irresponsable.* » C'est ça, la liberté des chroniqueurs sur France Inter ? C'est ça, la liberté d'opinion sur le service public ? C'est ça, la neutralité politique de France Télévisions et de Radio France ? Être obligé d'appeler à voter Emmanuel Macron quand on est un humoriste ou démissionner ? C'est ce que fera Pierre-Emmanuel Barré : il démissionnera.

Est-ce là votre rôle d'animateur d'émissions culturelles et de variété, payé des fortunes avec les impôts des Français : vous servir du service public pour affirmer vos positions politiques, jugeant, méprisant et disqualifiant des millions d'électeurs du Rassemblement national ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Voilà qui m'aura permis de vivre le jour où le Rassemblement national parle favorablement de Pierre-Emmanuel Barré, ce qui ne manque pas de sel.

M. Nagui Fam. Nous étions d'accord pour que, initialement, cette commission ne soit pas un débat politique…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question du pluralisme se pose, comme pour tout salarié du service public.

M. Nagui Fam. Je n'emploie pas Pierre-Emmanuel Barré.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, certes, mais il me semble que la question était plus large. Monsieur Fam, je ne fais pas tout bien comme président mais je vous garantis que, quand la question sort du cadre, je le rappelle. En l'occurrence, comme vous êtes salarié de l'audiovisuel public, c'est une question à laquelle vous pouvez être amené à répondre.

M. Nagui Fam. Je ne connais pas les opinions politiques, par exemple, des chanteurs que je programme dans « Taratata » ; je ne connais pas les opinions politiques des candidats qui viennent dans mes émissions ; je ne connais pas même leur cursus, leur parcours. Il m'est arrivé, d'une manière tout à fait dramatique – je vais répondre à votre question, ne vous inquiétez pas –, d'avoir par exemple une dame qui m'écrive : « Comment avez-vous pu être gentil avec tel ou tel candidat alors que je suis victime de ses violences conjugales ? » J'en suis vraiment confus et désolé. Je suis le premier à évoquer le 3919 pour se battre contre les violences faites aux femmes…

Mme Caroline Parmentier (RN). Quel rapport ?

M. Nagui Fam. J'ai même eu « le Grêlé », un tueur en série, qui est venu dans une de mes émissions. Et je ne donnerai pas de noms, mais j'ai même eu certains de vos confrères comme candidats de jeu et personnalités qui sont venus. Ce que je veux dire par là, c'est que je ne sais pas qui sont ou ce que portent les personnes qui viennent dans les émissions.

Pour en venir à France Inter, je ne vais absolument pas me défausser. Je n'ai jamais, et j'ai plein de textos à vous montrer si vous le souhaitez, censuré Pierre-Emmanuel Barré. Je ne sais pas quels sont les textes qui vont être dits, joués, interprétés par les humoristes depuis douze ans sur France Inter, croyez-moi. Vous souriez – au moins, je suis ravi de vous faire rire. Je ne les connais pas. Dès l'instant où, juste avant, il me dit : « tu ne vas pas être content, je pousse à l'abstention », là, en effet, je réagis comme un enfant accueilli par un pays à l'âge de 4 ans qui a grandi, qui a pu s'épanouir et qui est reconnaissant à ce pays, pour l'accueil fait par ce pays à un étranger.

Mme Caroline Parmentier (RN). Qui donc doit voter Macron ?

M. Nagui Fam. Je n'ai jamais dit ça. J'ai vécu le jour où mon papa a ouvert la boîte aux lettres pour apprendre que son permis de séjour était refusé et qu'il fallait quitter à nouveau la France, ce qui a été le cas pendant deux ans. Donc j'ai vécu cette situation de « bienvenu, pas bienvenu ». Et on ne peut pas dire que le fait de ne pas s'engager en politique soit une solution. Quand je dis s'engager en politique, cela veut dire voter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il me semble que la question soulevée par Mme Parmentier est de savoir si, en tant que salarié de l'audiovisuel public, vous avez à indiquer vos préférences politiques.

M. Nagui Fam. Absolument pas. D'ailleurs, je ne les ai pas indiquées. J'ai simplement dit à Pierre-Emmanuel : « Quand tu auras fait ton sketch… »…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. …Et il me semble que vous aviez signé une tribune en 2022 pour appeler à voter.

M. Nagui Fam. C'est autre chose !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose d'élargir la question.

M. Nagui Fam. Élargissons, alors. Sur l'antenne du service public, je lui ai dit : « Fais ton texte, fais ton sketch. Je te préviens, et je ne veux pas te prendre par traîtrise : derrière, je dirai :"allez voter. Allez voter pour qui vous voulez, mais allez voter" ». Jamais je ne lui ai dit de dire de voter pour qui que ce soit.

Quant à ces tribunes signées, quant à ma vie de – pardon – citoyen dans ce pays, je vote à toutes les élections, j'ai ma carte d'électeur et je peux vous montrer qu'elle est bien tamponnée et noircie par l'encre des bureaux de vote. Je pense avoir le droit de m'exprimer, de signer sur un front républicain, sans pour autant me servir des antennes du service public. Je n'ai jamais, madame, dit la moindre chose à l'antenne, et encore moins pour qui voter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci pour votre réponse franche et claire.

Mme Céline Calvez (EPR). Monsieur Nagui Fam, dans votre réponse du 5 janvier, vous écrivez au rapporteur Alloncle : « Vous dites : “les jeux sont plus rentables que les émissions de plateau” et là, fini le conditionnel : vous avez raison ! » Quelques lignes plus loin, vous ajoutez : « Rentable pour le service public, puisqu'il semblerait, je parle au conditionnel, que “N'oubliez pas les paroles” générerait près de 30 millions d'euros par an de chiffre d'affaires de la régie pub, on approcherait (je pense au conditionnel) des 10 % de la publicité globale de tout le groupe France Télévisions. »

Est-ce vraiment le rôle des programmes du service public audiovisuel que d'engranger des recettes publicitaires ? Vous répondrez que ces ressources propres viennent compenser le manque de financement public de l'audiovisuel public – sur ce point, nous pourrions être d'accord – et que rien n'interdit de recourir aux ressources publicitaires, mis à part certaines limites comme l'interdiction de la publicité entre 20 heures et 6 heures sur les antennes linéaires de France Télévisions.

Ne pensez-vous pas que la programmation de vos émissions devrait être appréciée avant tout à l'aune des missions de service public qu'elles remplissent – divertissement, exposition du patrimoine musical –, et non des performances publicitaires qu'elles peuvent réaliser ? Ne pensez-vous pas que cette programmation quotidienne répond à une opportunité, pour France Télévisions, de maximiser ses recettes publicitaires avant 20 heures ? Si l'on laisse les logiques publicitaires occuper une place déterminante dans les choix éditoriaux, qu'est-ce qui différencie la programmation du service public de celle de l'audiovisuel privé ?

M. Nagui Fam. Ce n'est pas à moi de décider de la stratégie de France Télévisions. Est-ce bien ou pas de faire beaucoup de publicité avant le journal de 20 heures ? Est-ce bien ou pas que 3 millions de personnes arrivent pour le journal de 20 heures ? Naïvement, je me dis que France Télévisions est globalement contente et, en effet, signe des contrats et les renouvelle à la vue des audiences. Et, encore une fois, la seule clause du contrat qui permettrait, chaque année, de me dire « au revoir et merci » sans dédit, sans parachute, c'est l'audience, la qualité du programme et le respect des valeurs défendues par le service public, c'est-à-dire des valeurs de diversité, de mise en valeur du patrimoine culturel et d'accueil de toute personne, de toute obédience, de toute religion dans cette émission. Par exemple, nous avons une parité dans les candidats – c'est une parenthèse mais qui est peut-être importante aussi : il y a systématiquement un homme, une femme, un homme, une femme. Nous sommes vraiment à 50-50, nous jouons avec ça et nous ne passons pas par des sélections autres – enfin si, évidemment, sur les qualités des candidats, mais nous avons toujours cet équilibre de parité hommes-femmes.

Ce n'est pas à moi, encore une fois, de dire si le service public a raison ou pas de faire de la publicité. En revanche, cette commission s'intéresse au financement du service public. Rapporter 30 millions d'euros à l'État, donc au contribuable et donc autant d'économies… Oui, pardon, je suis fier, je suis même extrêmement fier, parce que je pourrais entendre « vous coûtez et vous ne rapportez rien ». Je sais simplement que nous sommes parmi les émissions les moins chères : à la minute d'antenne, il n'y a rien, aucun programme que vous pourrez trouver, qui coûte moins cher qu'un jeu. Mais en revanche, ce qu'on nous demande, c'est de faire plus d'audience que la moyenne de la chaîne pour tirer cette audience vers le haut. Donc pardon si j'ai déjà répondu à cette question, mais remplir les engagements que l'on me demande et rapporter de l'argent à l'État et aux contribuables, c'est pas mal, en effet.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Merci pour vos éclairages. Je vous avoue que je suis un peu d'accord avec notre collègue Céline Calvez. Le fait est que, dans cette audition, nous avons beaucoup parlé de chiffres. Et après tout, pourquoi pas : la question de

la bonne gestion du service public est très légitime. Mais je me sens un peu ennuyé de voir qu'un parti si pro-patronal le reste du temps vient vous chercher des noises pour avoir défendu votre situation d'entrepreneur dans un rapport de force qui est en fait dicté par le marché. Ceux qui ont voulu que l'audiovisuel soit un marché comme les autres devraient peut-être s'en prendre à eux-mêmes. Et s'ils pensent que vous touchez trop d'argent, peut-être devraient-ils voter avec nous des augmentations d'impôts qui, vraisemblablement, vous toucheraient – je dis « vraisemblablement » parce que je ne sais évidemment pas combien vous touchez.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il est vrai que ça commence à peu, chez vous !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Néanmoins, j'en profite pour vous poser une question, parce que je partage au moins la préoccupation du rapporteur concernant la bonne gestion. Concernant ces émissions de *prime time*, existe-t-il un mécanisme de partage du risque en cas d'échec – puisque vous nous avez dit que ces programmes sont susceptibles d'être arrêtés, en général après un échec relatif ? Par exemple, avez-vous une part variable ou quelque chose d'approchant dans la rémunération de la société ? Ce genre de mécanisme existe-t-il et vous concerne-t-il ?

M. Nagui Fam. Je n'ai pas compris à quoi vous faisiez allusion.

Lorsque vous achetez une voiture, vous vous réjouissez si elle roule bien et vous la revendez si ce n'est pas le cas. Dans ce dernier cas de figure, vous ne retournerez probablement pas chez le même constructeur. Nous sommes des fabricants de produits. Si ces derniers conviennent, l'acheteur est satisfait.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Lorsque vous proposez des concepts d'émission à France Télévisions, consentez-vous des réductions pour les tester à l'antenne ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Si une émission ne fonctionne pas après trois ou quatre numéros et que l'argent ne rentre pas, on ne vous supprime pas une part variable de votre rémunération ? Ce fonctionnement existe dans le domaine commercial.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il n'y a pas de prime de succès ?

M. Nagui Fam. J'adore l'idée de la prime de succès mais je ne suis pas sûr que ce soit ce que vous vouliez.

Une émission qui ne marche pas est arrêtée. Il n'y a aucun partage, dans la mesure où il n'y a aucune publicité après 20 heures. Un programme peut être arrêté alors qu'il a rencontré son public parce qu'il ne correspond pas aux valeurs du moment ou n'a pas une bonne image de marque. Nous ne connaissons jamais les raisons réelles pour lesquelles une émission cesse d'être commandée. Notre travail est de faire le mieux possible et de réaliser de bonnes audiences, afin que le programme continue d'être commandé.

Si vous trouvez que le pain au chocolat de votre boulanger est bon et que vous avez besoin d'en commander cent pour vos collègues, vous demandez une réduction du prix unitaire. Tant qu'il est bon et que vous en avez pour votre argent, vous continuez d'en acheter. Le jour où vous êtes déçu, vous arrêtez.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je tiens à dire à Mme Parmentier que la liberté d'expression dont bénéficie Nagui, d'autres l'ont sur le service public. Le Rassemblement national est le seul parti qui écrit noir sur blanc dans son programme qu'il faut privatiser l'audiovisuel public. On peut s'attendre à ce que d'autres salariés du service public prennent la parole pour défendre leur outil de travail et leur entreprise à laquelle ils sont attachés, comme beaucoup de Français.

Vous avez signé des contrats pluriannuels pour les émissions que vous produisez et que vous animez sur le service public.

M. Nagui Fam. Le contrat nous engage à conserver les mêmes paramètres, y compris celui du prix, pendant deux ans. Si nous ne répondons pas aux obligations, nous sommes arrêtés à la moyenne de la première année, sans dédit ni parachute.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le contrat est de deux ans ?

M. Nagui Fam. Ce sont des contrats pluriannuels : il est actuellement de deux ans, mais il a déjà été de trois ans. Parfois, c'est également une seule année voire émission par émission. En l'occurrence, le prochain contrat porte sur les deux prochaines années.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Dans l'article de *Mediapart* auquel le rapporteur a fait plusieurs fois référence, il est indiqué que l'accord-cadre signé en 2017 devait durer trois ans et qu'il comprenait des clauses exceptionnelles maintenant les programmes même en cas d'échec.

M. Nagui Fam. Je n'ai pas lu l'article parce qu'il fallait être abonné et que je trouvais excessif de payer pour lire un article qui déverse sur moi des sauts de je ne sais pas quoi. En tout état de cause, aucune clause ne me rend propriétaire d'une case. Il n'y a pas de stipulation selon laquelle un programme en échec serait maintenu ou une nouvelle émission me serait commandée en cas d'arrêt du premier programme.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Au moment de la signature de cet accord-cadre, un plan de départs volontaires touchait 900 salariés pour faire 400 millions d'économies : la concomitance de ces deux faits avait pu choquer. L'article indiquait qu'un programme de remplacement vous serait proposé si votre émission s'arrêtait faute d'audience.

M. Nagui Fam. J'étais le producteur exécutif et non le producteur délégué responsable de ce programme. Je ne connais pas le contrat de « Tout le monde veut prendre sa place », il faut le demander à Simone Harari. J'étais simplement animateur et producteur exécutif, c'est-à-dire que je m'occupais de la lumière, du maquillage, du réalisateur, de l'artistique, de la musique et des flonflons, mais je n'étais pas chargé de la rédaction des questions, que je découvrais à l'antenne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si l'émission s'arrêtait, il n'y avait pas d'émission alternative pour vous ?

M. Nagui Fam. Non, pour moi, cela s'arrêtait.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous n'avez pas lu l'article de *Mediapart*, mais j'imagine que vous faites attention à votre réputation : pourquoi n'avez-vous pas porté plainte si tout était faux dans cet article ?

M. Nagui Fam. Le public et tout le monde ont répondu dans les quarante-huit heures qu'il était dégueulasse de confondre chiffre d'affaires et bénéfice. L'article a fait pschitt, pour reprendre une expression politique.

J'ai oublié de préciser tout à l'heure que je payais mes impôts en France et que Banijay était une société française, fiscalisée dans notre pays.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ses représentants sont venus et ils nous l'ont dit.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Monsieur Fam, vous avez dit tout à l'heure que vous étiez un fabricant de produits. Nous pouvons nous interroger sur le rôle et la mission du service public. Les produits que vous proposez sont-ils différents selon que vous les destinez aux chaînes publiques ou privées ?

Nous sommes quelques-uns et quelques-unes ici à vouloir un service public fort et de qualité. Quand nous entendons les questions et les réponses depuis le début de cette audition, nous avons le sentiment que tout cela est un gros business.

Je vous pose la question que vous souhaitiez avoir : que pensez-vous du statut de producteur-animateur ? Préféreriez-vous être salarié de France Télévisions ?

M. Nagui Fam. Je suis employé par Banijay, pas par France Télévisions. Cela me permet de travailler pour beaucoup de chaînes, dans des formats très différents, et même à l'international car je m'intéresse à ce qui se fait à l'étranger : je n'osais même pas rêver d'avoir un métier aussi passionnant quand j'étais gamin.

J'ai également travaillé dans le secteur privé où je présentais un jeu. Sur les chaînes de service public, il est hors de question qu'il y ait une part de hasard, de chance ou de tirage au sort dans un jeu : il n'y aura jamais de roue qui s'arrête sur 1 million d'euros. Ce sont toujours le mérite, le travail, les connaissances, la culture générale et le patrimoine qui sont promus. Voilà les valeurs. Même pour un divertissement comme « Intervilles », les épreuves sont sportives et requièrent un dépassement de soi. Ce sont des fêtes votives, qui correspondent à notre patrimoine et à nos valeurs.

Dans le privé, il faut faire de l'audience à chaque minute, donc tout est tourné vers le spectacle, la tension et les rebondissements. Cela peut exister sur le service public, mais on n'y tolère pas qu'un candidat puisse simplement prendre une enveloppe dans laquelle est indiqué un gain.

Quant à m'inquiéter de la privatisation du service public voulue par le Rassemblement national, j'ai la chance d'être encore un tout petit peu *bankable* sur le marché et de recevoir régulièrement des propositions venant de l'extérieur. J'ai également la chance de faire des émissions qui rencontrent une large audience et qui rapportent de l'argent. Je me dis donc naïvement qu'il y aura toujours une chaîne privée avec laquelle je pourrais travailler si le service public était privatisé. Et si je ne montre plus mon visage à la télévision mais que je continue à travailler à la production à Banijay, j'en serais ravi. Je ne m'accrocherai pas au micro et à la caméra *ad vitam aeternam*, mais tant que cela fonctionne, j'ai la fragilité et la douceur de rester pour la gentillesse que l'on me manifeste.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Votre réponse à cette question que l'on a plusieurs fois posée au cours de nos auditions est précieuse pour comprendre la spécificité de

l'audiovisuel public, notamment pour le divertissement et les jeux. Le rapporteur avait interrogé la direction de France Télévisions à ce sujet, mais votre réponse est bien plus précise.

M. Nagui Fam. Le triptyque du service public, c'est divertir, instruire et informer. Vous mettez les termes dans l'ordre que vous souhaitez, en général, on dit « informer, instruire et divertir ». Tant que l'une de ces trois valeurs est présente dans un programme, dès lors qu'une transmission a lieu, le contrat est rempli.

De même, à France Inter, « La bande originale » est l'émission la plus écoutée de France : elle réunit 2 millions d'auditeurs, soit plus que tous les autres programmes des autres radios, que ce soient des jeux, des discussions de comptoir ou des clashs. Or nous ne recevons que des artistes, nous ne parlons que de culture – théâtre, cinéma, livres, bandes dessinées –, jamais de politique.

M. Philippe Ballard (RN). Cette commission d'enquête porte aussi sur la neutralité du service public. Dans une émission de « Taratata » diffusée le 20 décembre 2024, le chanteur du groupe Shaka Ponk a tenu des propos hostiles au Rassemblement national, à tel point que l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) a été saisie. À l'issue de sa diatribe, vous avez affirmé : « Tu remarques que tu as pu le faire librement sur ce plateau et c'est surtout grâce à France 2. ». Est-ce votre rôle d'animateur du service public d'avoir une telle approche ? Si un autre parti politique avait été ciblé, auriez-vous eu la même attitude ?

M. Nagui Fam. Je ne vois pas ce qui vous choque, j'ai simplement précisé qu'il n'avait pas été censuré et qu'il avait pu s'exprimer.

M. Philippe Ballard (RN). L'émission est enregistrée, elle n'est pas en direct, donc vous auriez pu couper cette séquence au montage pour n'avoir d'ennui avec personne.

M. Nagui Fam. Je n'ai eu aucun problème avec qui que ce soit. J'ai laissé Shaka Ponk, l'un des meilleurs groupes de rock en France mais qui n'est malheureusement plus en tournée, parler librement. Si quelqu'un d'autre s'était exprimé différemment, je ne sais pas ce que j'aurais répondu, dites-le-moi ! En l'occurrence, j'ai simplement souligné que cet invité avait pu dire ce qu'il avait voulu dire.

L'émission est effectivement enregistrée. Lorsqu'il a poussé des coups de gueule contre des produits de consommation en citant des marques de sport et de boisson notamment, là, je n'ai pas laissé passer car il avait attaqué des marques dont les représentants ne pouvaient pas se défendre. Les insultes étaient directes.

M. Philippe Ballard (RN). Avec ses propos contre le Rassemblement national, c'étaient 13 millions de Français qui étaient attaqués. Vous auriez pu tenir le même raisonnement.

M. Nagui Fam. J'ai beaucoup de respect pour tous les Français, quel que soit leur bulletin de vote, il ne faut pas se méprendre là-dessus. Entre les phrases, les problèmes judiciaires, les détournements de fonds – c'est apparemment un sujet qui vous préoccupe –, les formations aux médias, l'argent européen utilisé, je n'invente rien et je vois ce qui se passe…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous sortez là du périmètre de la commission d'enquête.

M. Nagui Fam. J'étais en train de répondre, mais bon.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez répondu à M. Ballard en disant que vous n'aviez pas voulu censurer un artiste.

Je n'ai pas encore posé de question et j'aimerais le faire maintenant. Il y a quelques jours, Julie Conti, chroniqueuse de « La bande originale », a plaisanté sur son manque de légitimité pour parler d'islamophobie et affirmé qu'il était préférable qu'un humoriste islamophobe le fasse, indiquant que, malheureusement, Sophia Aram ne passait que le lundi sur France Inter.

Vous êtes, comme Sophia Aram, salarié du service public. Vous avez indiqué être la cible de menaces, elle-même est menacée et a vécu sous protection policière. J'avais dit ici à une collègue députée que les attaques portées contre l'un de nos concitoyens revenaient parfois à placer des cibles dans leur dos et étaient dangereuses. L'humour est très protégé, et c'est tant mieux. Mais si nous sortons du cadre de l'humour, quel est votre regard sur ce qui s'est passé dans votre émission où une chroniqueuse a indirectement traité Sophia Aram d'humoriste islamophobe, mot qui ne peut pas être pris à la légère ? L'émission est-elle enregistrée ? Les chroniques sont-elles relues ?

M. Nagui Fam. Certaines émissions sont en direct, d'autres sont enregistrées, mais, sans langue de bois, je n'ai aucun souvenir de la catégorie à laquelle appartient cette chronique à laquelle vous faites allusion. Les humoristes sont totalement libres de leurs propos : si tel n'était pas le cas, cela se saurait. Je tiens à votre disposition les textos de Pierre-Emmanuel Barré dans lesquels je lui demande de revenir et de faire son papier tout en lui précisant que je lui répondrai ensuite sur le vote.

L'épisode entre Julie Conti et Sophia Aram concerne deux humoristes. Sophia fait des vannes, fait de l'humour et pique, Julie fait de même. On m'a reproché de n'avoir rien dit après la chronique de Julie Conti. Je vous avoue que j'ai été pris dans le flot des éclats de rire. Quand j'ai appris que Sophia avait été blessée, j'ai pris la mesure de cette vanne. On m'a toujours dit qu'à France Inter, tout le monde vannait tout le monde et que tout le monde disait ce qu'il voulait. Cela fait douze ans que c'est en effet comme cela. J'ai cru que c'était encore le cas. Je me suis pris des tonnes de vannes et cela continue. J'ai appelé Sophia pour la voir, elle n'a pas souhaité le faire et a publié une lettre ouverte à mon encontre et non à Julie. Je lui ai répondu en présentant des excuses si elle avait été blessée ; j'ai expliqué que Julie bénéficiait d'une liberté de parole. Celle-ci n'a pas eu envie de répondre et n'a même pas envie, me semble-t-il, de revenir sur France Inter dans cette ambiance.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon le site *Pappers*, référence pour la compilation des données disponibles sur toutes les entreprises françaises, vingt-trois sociétés, dont certaines sont des coquilles vides, gravitent autour de vous et de la société Air Productions. Vous êtes propriétaire de certaines d'entre elles, gérant d'autres. Certaines sont spécialisées dans la production audiovisuelle, d'autres dans les activités immobilières. Les chiffres d'affaires de ces sociétés – ce sont des informations publiques, je ne trahis aucun secret – varient beaucoup : cela va de 16,5 millions d'euros déclarés en 2023 pour Image on Air SAS à 2 500 euros déclarés pour Food Productions, en passant par 4 millions pour Fiction'Air. Êtes-vous en mesure de nous expliquer à quoi correspondent ce montage et cette galaxie complexe de sociétés, vous dont la rémunération principale est tirée d'émissions que vous animez et produisez pour le service public ? Pourquoi avez-vous créé une telle galaxie de sociétés ?

M. Nagui Fam. Je vous rappelle que ma rémunération principale provient de Banijay. J'ai appris une leçon à RTL, dans le privé. Vous ne m'avez malheureusement pas interrogé, alors que vous l'avez souvent fait, sur la différence entre le salaire dans le public et celui dans le privé : c'est dommage car j'avais une bonne nouvelle à vous donner. Pour éviter tout suspens, je vous précise que le rapport entre le salaire de France Inter et celui de RTL est d'un à dix.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et par rapport à Banijay ? Vous avez mis le sujet sur la table, allons jusqu'au bout.

M. Nagui Fam. Je parlais entre France Inter et RTL.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai bien compris, mais c'est vous qui parlez de salaire. Je ne suis pas voyeuriste mais, puisque vous avez abordé cet aspect, je vous pose la question.

M. Nagui Fam. Je voulais vous expliquer quels étaient les salaires dans le service public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Très bien, mais votre salaire chez Banijay provient indirectement du service public. Je ne me serais pas permis d'en parler, mais puisque vous l'avez fait, je rebondis.

M. Nagui Fam. C'est, je crois, 1 %. J'en parle, parce que, encore une fois, mon travail n'est pas uniquement destiné au service public ; il sert à l'ensemble des productions de Banijay. Nous répondrons par courrier aux questions que vous avez posées.

Après tout ce que je vous ai dit sur les cibles plantées dans le dos, ce n'est sûrement pas ici, devant des caméras et un micro, que je vais répondre à votre question.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Fam, vous nous avez dit que vous regrettiez de ne pas avoir eu de question sur votre salaire.

M. Nagui Fam. Je ne vous ai pas donné de montant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous nous dites que nous ne vous avons pas interrogé sur votre salaire et que vous gagnez à France Inter dix fois moins qu'à RTL, mais vous ne parlez pas de Banijay, donc je vous pose la question.

M. Nagui Fam. Et je vous réponds. Pour moi, c'est le rapport qui compte, plus que la somme.

J'ai appris dans le privé, à RTL, que chaque domaine – rédaction, technique, publicité, etc – dépendait d'une société. Je ne sais pas si cette répartition perdure, mais cela fonctionnait comme cela à l'époque. Une telle organisation offre une vision immédiate du coût de telle ou telle activité, du bénéfice qu'elle dégage ou de la dette qu'elle contracte. Cela permet de voir si certains aspects sont des boulets financiers. Les sociétés que vous avez énumérées s'occupent chacune d'un domaine : le son, la lumière, la technique, la rédaction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez dénoncé, au début de votre audition, les allégations d'enrichissement sur le service public. Vous récusez le fait de compter parmi les personnes qui se sont le plus enrichies grâce à l'argent des Français, loin devant des chirurgiens d'hôpital public et d'autres métiers rémunérés par l'argent public. Toutefois, aux questions du président sur votre rémunération liée aux émissions du service public produites par une société, elle-même payée par l'argent du contribuable, vous refusez de répondre.

Je me permets d'insister : une bonne fois pour toutes, combien la société Banijay vous rémunère-t-elle chaque année pour les émissions faites pour le service public ?

M. Nagui Fam. Tout se trouve dans la *data room* : le détail des émissions et leur coût. Le salaire que je perçois de Banijay est du domaine privé et ne relève pas du service public. Vous avez demandé les contrats et les fiches de paie à Banijay, qui répondra à vos questions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Y a-t-il des primes liées à la signature de contrats ?

M. Nagui Fam. Aucune.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Y a-t-il une part variable dans votre rémunération ou touchez-vous un salaire fixe ?

M. Nagui Fam. Il n'y a pas de part variable et, malheureusement, il n'y a pas de prime de résultat, d'audience ou de succès.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous n'obtiendrons donc pas de réponse ni de transparence sur votre rémunération au titre des émissions que vous animez sur le service public, payées directement par le service public et indirectement par une société de production. Vous refusez de nous fournir ces éléments alors que vous avez expliqué que vous étiez l'objet de calomnies.

M. Nagui Fam. Et qui, visiblement, se poursuivent. Je vous le redis, je suis salarié de Banijay, pas de France Télévisions. Le terme « produits » n'était peut-être pas bien choisi, mais pour 100 euros d'argent public dépensés, 200 euros reviennent à l'actionnaire, c'est-à-dire l'État. Tant que je rapporte de l'argent à l'État, je n'ai pas le sentiment de détourner, d'abuser ou de m'enrichir, pour utiliser vos termes.

Je travaille énormément, et ce depuis quarante-quatre ans : au cours de ma carrière, j'ai évolué dans le privé comme dans le public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'était pas ma question. Quand on peut sous-entendre que vous auriez perçu plusieurs centaines de millions d'euros via vos sociétés depuis plusieurs années, grâce à des émissions diffusées sur le service public, je constate que vous ne fournissez aucun montant exact et que vous ne niez pas.

Je vous ai posé une question sur votre galaxie de sociétés car j'ai lu, dans une interview au *Nouvel Obs* du 9 février 2021, que l'ancienne députée macroniste Frédérique Dumas vous reprochait de ne pas déposer les comptes de votre société. Si j'en crois le site *Pappers*, la dernière fois que vous avez déposé les comptes de votre société Air Productions, c'était en 2019.

Les comptes des sociétés doivent pourtant être déposés au greffe sous peine d'amende. L'article 232-23 du code de commerce dispose que « *toute société par actions est tenue de déposer au greffe du tribunal, pour être annexés au registre du commerce et des sociétés, dans le mois suivant l'approbation des comptes annuels par l'assemblée générale des actionnaires ou dans les deux mois suivant cette approbation lorsque ce dépôt est effectué par voie électronique (…)* » Pourquoi vous êtes-vous soustrait à cette obligation légale de transparence et avez préféré, j'imagine, payer des amendes ? Pourquoi refuser cet exercice de transparence ?

M. Nagui Fam. Il y a deux très bonnes raisons : la première est la concurrence entre producteurs et entre chaînes. Il n'est pas opportun de donner le prix de vente de telle ou telle émission. Je pense notamment à ce qui s'est passé dans cette commission d'enquête autour du festival de Cannes : Renaud Le Van Kim s'est ému que des chiffres soient donnés. En effet, nous évoluons dans un marché concurrentiel et tous les chiffres ne sont pas bons à présenter à tous les concurrents et à tous les médias.

Si j'ai envie de proposer demain une émission à TF1 à un prix différent de celui de l'émission actuelle, je ne serais pas dans une position agréable si cette chaîne connaissait le prix pratiqué jusqu'alors. En revanche, les sociétés qui ne sont pas soumises à cette concurrence et dont l'activité est d'ordre technique, musicale ou autre, déposent leurs comptes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'immense majorité des sociétés françaises se soumettent à cette obligation légale alors qu'elles pourraient, elles aussi, avancer des contraintes de concurrence. Vous êtes une exception alors que votre société est principalement financée par des fonds publics et par l'argent du contribuable. Il s'agit d'une forme d'entrave à la transparence, laquelle doit pourtant s'appliquer à une mission de service public, à laquelle vous êtes, à raison, très attaché.

M. Nagui Fam. Encore une fois, vous avez accès à tous les contrats. Vous allez voir ou vous avez déjà vu que l'argent du contribuable est bien utilisé puisqu'il rapporte 2,5 fois la somme investie à l'État et à l'actionnaire ; en plus, il permet à l'antenne d'être leader. Je trouve évidemment intéressant de savoir où va l'argent du contribuable. On réagit tous quand on apprend qu'il y a des sessions de *mediatraining* ou des détournements d'argent dans la politique. Je comprends donc que l'on puisse s'émouvoir de ce genre de situation dans le service public. Mais mon rôle est de coûter le moins possible et de rapporter le plus possible. Pour l'instant, c'est mission accomplie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous admettez vous soustraire à l'obligation légale de l'article L. 232-23 du code de commerce en vertu duquel toute société doit déposer ses comptes au greffe. Vous ne l'avez pas fait, donc vous vous placez au-dessus des lois et vous l'assumez, pour des motifs de concurrence.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous nous dites préférer payer l'amende.

M. Nagui Fam. Oui, je préfère payer l'amende que de subir cette concurrence, absolument.

M. Charles Alloncle, rapporteur. On a compris que vous ne vouliez pas révéler le montant total que vous percevez pour les émissions du service public. Pourtant c'était la raison de cette audition, mais à la fin, nous n'y voyons pas plus clair. Pourriez-vous nous dire malgré tout quelle est la part de dépendance de vos sociétés aux émissions du service public ? Quelle est la proportion entre ce que produisez et animez pour le service public et ce que vous produisez et animez pour le privé ? Pourriez-vous nous donner des éléments de précision ?

M. Nagui Fam. Je ne les ai pas en tête, mais je vais me faire un plaisir de vous répondre. Pour être encore plus direct, si les commandes de mes émissions s'arrêtent demain sur France Télévisions, je continuerai d'être rémunéré, employé par Banijay. Je continuerai de travailler pour Banijay.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'était pas ma question, je pense que vous l'avez comprise. Tous les autres animateurs et les patrons de sociétés de production qui ont défilé avant vous nous ont indiqué à peu près les pourcentages entre émissions et productions publiques et émissions et productions privées. Vous n'avez pas même un ordre de grandeur pour qualifier cette dépendance aux services publics ?

M. Nagui Fam. Non, je n'ai pas d'ordre de grandeur. C'est pour ça que je vous explique que je ne suis pas dépendant du service public

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous présidez Banijay Media, donc, en tant que président, vous pouvez nous dire ce que représente l'audiovisuel public – je ne vous demande pas les montants. Est-ce un tiers, deux tiers ?

M. Nagui Fam. Il y a une forte majorité pour le service public en effet, et le reste pour des plateformes – Amazon, Netflix, TF1 ou encore Canal +. Nous sommes plus dans du deux tiers un tiers si vous voulez.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne vous ai toujours pas posé de questions sur l'une des trois dimensions de la commission d'enquête : la neutralité. Je pense que vous l'admettrez, quand on est un animateur et une figure aussi influente du service public, on a quelques devoirs, notamment un devoir, qui est inscrit dans la loi, pour tout dépositaire d'une mission de service public : le devoir de neutralité. Il y a aussi le devoir d'honnêteté et d'impartialité de l'information.

J'ai pu constater à plusieurs reprises que vous aviez une lecture assez souple de cette obligation. En 2013, vous expliquez : « le FN au pouvoir, cela pourrait me faire quitter la France ». En 2017, vous avez tweeté : « Tout sauf Le Pen. Vote contre le FN ». La même année, vous signez une tribune dans *L'Express* pour exprimer votre opposition à Marine Le Pen. Enfin, le 28 avril 2017, vous expliquez au *Figaro* : « Je suis sidéré qu'on banalise le fait que le FN soit au premier tour, qu'il n'y ait pas eu de manif. Alors, vraiment encourager l'abstention, ça me paraît irresponsable ». Quand on est une figure aussi identifiée, aussi appréciée que vous sur le service public, quand on a vocation, pour des émissions de divertissement, à rassembler des millions de Français, quels que soient leurs votes, quelles que soient leurs opinions, est-ce vraiment de votre ressort, même hors antenne – c'est la justification que vous avez donnée – de proférer ce genre de consignes ? Ne pensez-vous pas que votre mission, celle du service public, est de rassembler ? Ce n'est pas de cliver, ni de stigmatiser des gens qui ne votent pas comme vous.

M. Nagui Fam. Totalement d'accord. Et monsieur le rapporteur, je vous dis merci de préciser que ce n'est jamais à l'antenne. C'est toujours hors antenne ; c'est dans ma position de citoyen.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comme chaque citoyen français, vous avez une liberté d'expression.

M. Nagui Fam. Il y a des sujets sur lesquels on m'interroge. Il y a des associations que je parraine, auxquelles je prête mon image ou pour lesquelles je signe des pétitions. Globalement, il est toujours question de défendre des valeurs qui sont républicaines, qui sont de l'ordre de la démocratie, et qui, encore une fois, font la beauté de notre pays. J'aime ce pays, j'aime tous les Français, quel que soit leur bulletin de vote. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit par manque de respect. Je défends la cause animale ; je suis contre les chasseurs, je l'ai

déjà dit ; la souffrance animale me choque. L'écologie, la lutte contre l'alcool, contre le tabac, contre les violences faites aux femmes, la protection des enfants : la liste est longue des valeurs qui me paraissent essentielles. Et parmi elles, il y a ce que j'appelle les valeurs démocratiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. N'avez-vous pas l'impression d'avoir une mission, une responsabilité supplémentaire ? Alors que vous êtes une telle icône du service public, que vous trustez autant de cases – quatre ou cinq par jour –, que vous animez ou produisez, que vous avez un nombre de *prime times* considérable, que vous avez un temps d'antenne important, que vous incarnez ce service public et cette vocation de communion, de rassemblement des Français, n'avez-vous pas une responsabilité supplémentaire de neutralité ? Visiblement, non.

Vous avez expliqué que le service public était financé par de la TVA, une taxe payée par l'ensemble des Français sur la base de leur consommation. Vous avez déclaré en 2013 que le FN au pouvoir pourrait vous faire quitter la France. Si l'année prochaine, Jordan Bardella ou Marine Le Pen venait à remporter l'élection présidentielle, persisteriez-vous et quitteriez- vous le pays ?

M. Nagui Fam. Est-ce qu'on est sûr que cette question entre dans le champ de la commission ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous n'êtes pas obligé de répondre.

M. Nagui Fam. Je suis responsable et je suis amoureux de ce pays. Je ne vais pas vous faire plaisir, je pense avoir changé d'idée, oui ; je pense que je vais plutôt rester.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous continuerez de travailler sur le service public ?

M. Nagui Fam. On avait dit : « pas de vannes », monsieur le président…

Ce n'est pas moi qui déciderai à ce moment-là, évidemment. Soit les contrats sont reconduits, soit ils ne sont pas reconduits, et j'irai faire ce que j'ai fait pendant des années, du porte-à-porte en proposant des émissions et des créations.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est une bonne nouvelle de vous entendre nous dire que si Jordan Bardella ou Marine Le Pen, l'année prochaine, gagnait l'élection présidentielle, vous changeriez d'avis et vous resteriez en France. C'est une très bonne nouvelle !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas tout à fait ce qui a été dit !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pardon., j'ai peut-être mal interprété. Par rapport à vos propos de 2013, si, l'année prochaine, le RN gagne…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si Charles Alloncle est ministre de la culture de Jordan Bardella…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous restez ou non ? Je n'ai pas bien compris, j'ai peut-être mal interprété.

M. Nagui Fam. Pardon, monsieur le rapporteur, vous venez de prouver en deux secondes que ce que vous voulez entendre est finalement ce qu'il faut entendre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Répétez simplement.

M. Nagui Fam. Non, je crois que c'est rediffusé sur le site. Encore une fois, je trouve que nous très, très loin du sujet…

Un sujet n'a pas été abordé, la différence entre animateur et producteur. L'animateur-producteur est présenté comme une espèce de bête monstrueuse. Tout à l'heure, je voulais en parler, mais vous m'avez dit qu'on en parlerait après. La question n'a toujours pas été posée.

Là, nous dévions vers une espèce de débat politique. Vous n'êtes pas dans l'isoloir avec moi, monsieur, donc vous ne savez pas pour qui je vote, vous ne savez pas ce que je fais, vous ne savez pas ce que je dis.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai posé la question à toutes les personnes qui vous ont précédé devant la commission d'enquête, donc ne vous en offensez pas. Je me réfère à des propos que vous avez tenus publiquement en 2013 : « le FN au pouvoir, cela pourrait me faire quitter la France ». Vous avez tweeté : « Tout sauf le Pen. Vote contre le FN ». Vous avez dit aussi : « Je suis sidéré qu'on banalise le fait que le FN soit au premier tour ». Vous êtes une figure du service public, pardon ! La commission d'enquête s'interroge en premier lieu sur le respect de l'exigence de neutralité qui s'applique aux personnes délégataires de missions de service public. Vous pouvez vous indigner de mes questions, mais tous vos prédécesseurs ont accepté d'y répondre et de nous donner des détails. Vous vous indignez, mais il est question de déclarations publiques de votre part. Je ne vous pose que deux questions sur trois heures d'audition sur le sujet. N'avez-vous pas l'impression d'avoir une responsabilité supplémentaire dans ces consignes que vous pouvez donner et qui dépassent votre mission d'animateur du service public ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur le sait, le respect du pluralisme, de l'impartialité, et de l'honnêteté de l'information, s'applique à celles et ceux qui informent les Français.

Je précise la question du rapporteur, qui n'est pas inintéressante, et je la complète. Il y a, d'un côté, le pluralisme et l'honnêteté de l'information, qui concernent les journalistes et les tranches d'information. De l'autre, il y a la question de la neutralité d'un salarié du service public. Enfin, il y a la liberté d'expression. Comment articule-t-on tout ça ? Vous n'êtes pas un journaliste, je le dis très clairement. Vous êtes un citoyen, qui a parfaitement le droit à la liberté d'expression, et, en même temps, vous êtes le salarié d'un service public auquel s'applique le principe de neutralité.

M. Nagui Fam. Je n'ai jamais été encarté, je n'ai jamais été membre d'aucun parti politique, je n'ai jamais assisté au moindre meeting politique. Je m'intéresse en revanche à la vie de notre société et à l'avenir de notre pays parce que je suis papa de quatre enfants et que je me soucie de l'avenir et de la planète, et de celui de ce pays.

Et pour répondre à votre question, je ne suis pas salarié de France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous êtes salarié de France Inter.

M. Nagui Fam. De France Inter, oui. Je n'ai jamais pris l'antenne en otage. Jamais, jamais, jamais, jamais ! Vous ne trouvez rien à l'antenne, pas un mot pour dire d'aller voter pour un tel, un tel, un tel, un tel. Vous dites qu'éclater de rire sur une vanne, c'est déjà une opinion politique. Il y a un moment, excusez-moi, je vais respirer, je vais vivre et je vais faire l'émission.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C’est votre réponse et on l’entend.

M. Nagui Fam. Je vous le redis, monsieur le rapporteur, j’ai changé d’avis. C’est apparemment ce que vous n’aviez pas entendu tout à l’heure.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez fait une réponse très claire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais vous poser une question à laquelle vous vous attendez probablement. Le but de cette commission d’enquête est aussi de donner la parole aux personnes qui parfois font face à certaines accusations pour défendre le service public de l’audiovisuel.

Dans votre émission « N’oubliez pas les paroles » qui date du 26 février 2025, vous avez sévèrement taclé Fanny, une candidate arboricultrice de profession, qui projetait d’acheter un van aménagé de type diesel pour aller travailler aux quatre coins de la France – je pense que vous vous souvenez de la séquence. Vous lui avez demandé en plateau, en direct : « si elle connaissait le principe de sauver la nature et la planète » avant de l’inciter à choisir un modèle électrique.

À la suite de cette séquence, considérée par beaucoup comme humiliante pour Fanny, vous avez fait l’objet de critiques nourries à la télévision comme sur les réseaux sociaux. M. Hanouna vous a qualifié de donneur de leçons. Dans la foulée, sur les réseaux sociaux ont été publiées un certain nombre de photos de vous, notamment à Saint-Tropez sur un yacht, dont on doute qu’il soit zéro émission – un yacht produit en moyenne 20 000 tonnes de CO_2 par an, soit l’équivalent de 10 000 voitures. Entre vos voyages, sans doute en jet, et vos séjours tropéziens, il est probable que votre bilan carbone soit supérieur à celui de Fanny, qui voulait acheter un van avec les gains de l’émission. Comment conciliez-vous vos leçons d’écologie avec votre comportement, votre mode de vie ? C’est une question assez importante, notamment par rapport aux valeurs du service public.

M. Nagui Fam. Je ne suis pas sûr que ce soit important pour le service public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous vous étiez excusé à l’époque, il me semble.

M. Nagui Fam. Oui. Par ailleurs, j’ai la chance d’être invité, donc pardon, je n’ai aucun bateau, je n’ai aucun avion, je ne sais pas ce qu’il faut justifier d’autre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On ne va pas tomber dans le voyeurisme.

M. Nagui Fam. Vous pouvez même ajouter que sur le bateau, on avait le trophée de la Coupe du monde de football qu’on était très fiers d’avoir gagné. Quelqu’un nous avait invités pour une fête d’une journée. En effet, je suis d’accord avec vous, vivement les bateaux électriques, ça sera beaucoup plus simple !

Je me suis excusé auprès de cette demoiselle. Ensuite, l’émission n’est pas en direct, elle est enregistrée. Enfin, il ne faut pas sortir une vanne de son contexte. En l’occurrence, il est simple. Cette personne avait expliqué, au cours de plusieurs émissions, qu’elle voulait mettre des panneaux solaires, isoler sa maison, faire un potager pour être en autosuffisance, être dans l’écologie, l’écologie, l’écologie ; et au bout de son raisonnement, elle m’a dit qu’elle voulait acheter un diesel. Une vanne m’est venu : je ne suis pas sûr que diesel et écologie aillent ensemble.

C’est peut-être le lobby du diesel qui vous demande de poser cette question. Je vous dis simplement que c’était une vanne qui arrivait après une présentation très écolo, très verte. Cette blague a été prise au premier degré, j’en suis vraiment désolé. Comme la blague que je vous ai faite sur le fait que j’étais végétarien, c’était une blague. Par écrit, les blagues passent mal, mais c’était juste une vanne…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une dernière question qui pourrait être utile pour la rédaction de notre rapport : vous qui connaissez bien le service public, du côté radio et du côté télévision, quelles seraient vos recommandations sur l’audiovisuel public, en matière de bonne gestion notamment ? Quelles sont les missions précieuses que le service public doit continuer à exercer ? Sept ou huit jeux par jour sur France 2, n’est-ce pas un peu trop ? Ne pourrait-on pas panacher avec d’autres contenus ? Comment faire pour restaurer le consentement à l’impôt des Français, pour recentrer le service public sur quelques missions essentielles et pour le sauver d’une forme de faillite qui semble, année après année, de plus en plus inéluctable compte tenu des gabegies que l’on a pu constater dans le cadre de la commission ?

M. Nagui Fam. Ouah ! D’abord, vous me prêtez beaucoup trop d’intelligence, monsieur le rapporteur, je ne sais absolument pas ce que le service public doit faire ou être dans l’avenir.

Vous parlez de huit jeux sur France 2, moi j’en vois quatre. Vous comptez les rediffusions ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Oui.

M. Nagui Fam. Elles sont à 2 heures ou à 3 heures du matin. C’est du temps d’antenne, de l’amortissement pour le service public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il y a bien quatre jeux différents.

M. Nagui Fam. Quatre jeux, ce n’est pas huit et je n’en fais qu’un sur les quatre.

C’est dans mon ADN, vous l’avez compris, je suis incroyablement attaché au service public. Vous ne restez pas douze ans à France Inter et vous ne restez pas pratiquement quarante années, avec des interruptions, sur le service public, sans être attaché à ses valeurs : instruire, divertir, informer. Je suis sûr de la neutralité de toutes celles et tous ceux qui sont sur les antennes.

Je trouve les émissions admirables. Il y a des émissions qui rapportent. Tout à l’heure, j’ai eu le tort d’employer le mot « produit » mais c’est un peu dans mon rôle de fabricant – on livre des produits et France Télévisions est un client. Parallèlement, il y a des documentaires, des émissions de débat, de la culture, du théâtre. Ce sont autant de programmes qui ne verraient jamais le jour sur le privé parce qu’ils ne sont pas rentables en termes de publicité, ni de coûts de production.

Nous venons de célébrer les 100 millions d’euros récoltés pour le Téléthon grâce aux Français généreux. Jamais le Téléthon ne pourrait exister sur des chaînes privées – occuper les antennes pendant trente heures, et faire une audience qui n’est pas suffisante pour une chaîne de télé, mais qui est largement suffisante pour récolter de l’argent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je crois que Sophie Davant et vous animez bénévolement le Téléthon.

M. Nagui Fam. J'anime bénévolement le Téléthon. Pour toutes les émissions que j'ai présentées à la demande de France Télévisions – pour les Hôpitaux de Paris, pour le Liban, pour la Croix-Rouge, pour la Fondation des hôpitaux de France, pour l'Institut du cerveau, pour Mayotte –, puisque nous n'avons pas le droit, paraît-il, de faire des choses gratuitement, j'ai demandé que la somme allouée la présentation soit reversée à la cause qui était défendue. Je crois qu'il y avait aussi un abattement qui pouvait être intéressant pour le service public. Il est évidemment hors de question pour moi de prendre un centime en présentant ces émissions et en incarnant le service public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. S'agissant du Téléthon, avez-vous été en rapport avec M. Arnaud Ngatcha, directeur des opérations spéciales de France Télévisions, au sujet de l'émission ?

M. Nagui Fam. Pas que pour cette émission. Cela me paraît totalement dingue que personne ne prenne le temps de vous expliquer la différence entre une opération spéciale comme le Téléthon, qui revient tous les ans, et une émission exceptionnelle – liée à un évènement exceptionnel, un tremblement de terre, une tempête. En effet, j'ai été dans des réunions où il était présent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela a été dit. Nous avons entendu M. Ngatcha et M. Letranchant. Vous nous confirmez donc avoir travaillé avec M. Ngatcha ?

M. Nagui Fam. Oui, mais pas qu'avec lui, il y avait beaucoup d'autres personnes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour conclure cette audition, d'abord, je vous remercie d'avoir répondu à toutes les questions pendant près de trois heures.

M. Nagui Fam. Je ne vous dis toujours pas la différence entre animateur et producteur ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être que cela viendra dans ma question conclusive. Sinon, il faudra vous présenter pour être député et présider une commission d'enquête ou en devenir le rapporteur, ce qui peut être une carrière.

M. Nagui Fam. Je n'ai pas le temps.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez consacré une grande partie de votre vie à l'audiovisuel public. Aujourd'hui, les médias traditionnels – les télévisions, les radios – sont concurrencés par les plateformes et les réseaux sociaux. Hier, M. Patrick Sébastien était plutôt fataliste sur l'avenir de la télévision linéaire et de la radio. Considérez-vous qu'elles ont un avenir dans ce pays, notamment auprès des jeunes ? Si l'audiovisuel dans son ensemble, public et privé, a un avenir, quel est-il ? Doit-il se réinventer ? Faut-il repenser les formats, ne plus raisonner en termes d'outils et de canaux linéaires mais de plateforme et reconsidérer complètement la manière de voir ? On sait que Delphine Ernotte a engagé une réflexion sur la « plateformisation » de France Télévisions. Faut-il une révolution des formats, des contenus, des usages ?

M. Nagui Fam. Je pense que Delphine Ernotte vous a déjà un tout petit peu répondu ; peut-être qu'elle le refera parce que j'ai cru comprendre que vous alliez l'accueillir à nouveau ici.

Pour répondre à votre question, c'est déjà fait, c'est-à-dire que France Télévisions devient une plateforme numérique au même titre que ses concurrents américains. Il est hors de question de laisser ce terrain aux autres ; il faut donc l'occuper le plus possible, en développant les réseaux sociaux, en déclinant un programme sous plusieurs facettes, sachant que la manière dont vous faites une émission de télévision n'est pas la même que celle dont vous produisez un programme pour YouTube ou Instagram. Nous avons déjà commencé. Trois millions de personnes suivent les réseaux sociaux de nos émissions – deux millions pour « Taratata » et un million pour « N'oubliez pas les paroles ». TikTok, Instagram et Youtube font déjà partie de notre manière de travailler, de fonctionner, de trouver une économie.

Mon attachement au service public est lié au fait qu'il réunit tous les publics et qu'il ne cherche pas uniquement du temps de cerveau pour quelque boisson gazeuse. C'est une valeur absolument formidable. C'est la démocratie qui est en jeu, le pluralisme. Si les médias deviennent la propriété de deux, trois ou quatre personnes seulement, j'ai peur que l'on se heurte à un problème de diversité.

Si vous voulez privatiser, l'idéal serait peut-être de séparer les entités pour que tout n'aille pas dans une seule poche.

Je n'ai aucun recul, aucune connaissance, aucune intelligence pour vous dire ce qu'il faudrait faire du service public. Par contre, je pense qu'il est urgent qu'il existe encore. Ça résume d'ailleurs beaucoup des témoignages que vous avez reçus ici, quel que soit le profil des personnes qui les ont portés. Qu'ils viennent de chaînes privées ou soient actionnaires dormants – je pense à Vincent Bolloré –, ils ont dit qu'ils ne voulaient pas acheter France Télévisions. Moi, je suis un actionnaire somnambule dans Banijay, encore plus petit que lui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être pour aller au bout de cette question, M. Courbit, votre patron – je ne suis pas certain que vous ayez un patron –, disons, votre employeur.

M. Nagui Fam. Il a autorité sur moi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. Courbit a posé une question qui est sans doute l'une des plus importantes de cette commission d'enquête : quelle est la raison d'être du service public ? J'ai trouvé son éclairage intéressant. Parce qu'il est financé par l'argent des Français, le service public doit-il être généraliste et proposer des émissions populaires qui le différencient peu du privé ou au contraire, justement parce que c'est l'argent des Français, l'audiovisuel public doit-il être complémentaire du privé, proposer des contenus, des programmes, des émissions qu'on ne trouve pas dans l'audiovisuel privé ? Comment arrive-t-on à faire les deux ? Vous l'avez dit sur les jeux, c'est très intéressant.

M. Nagui Fam. C'est ce que je vous ai dit. D'abord, il y a huit millions de personnes qui regardent les jeux chaque jour sur France 2. Les jeux de France 2 étaient tous leaders des audiences hier, tous numéro 1, à part peut-être « Tout le monde veut prendre sa place ». Quand vous voyez ça, vous vous dites : « nous sommes au rendez-vous ; nous faisons plaisir au plus grand nombre ». C'est quand même la base du service public, mais nous proposons aussi au public des programmes pour l'éveiller, lui apporter de la culture, lui faire découvrir des sujets

sur lesquels il n'imaginait même pas s'interroger. C'est ce que fait le service public au sens large – TV5 Monde, Arte, l'INA (Institut national de l'audiovisuel), dont on ne parle pas beaucoup. Les milliards de l'audiovisuel public que vous évoquez couvrent treize chaînes régionales pour France Télévisions, Arte, l'INA, TV5 Monde, cinquante radios de Radio France ! Donc n'ayons pas l'impression que ces 4 milliards vont à France 2 et concurrencent le privé. S'il y avait une privatisation, j'aurais extrêmement peur pour les chaînes des régions. Que se passerait-il pour France 3 Corse, Bretagne ou Hauts-de-France ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À titre personnel, je ne suis pas favorable à la privatisation, mais j'imagine que vous vous adressiez à certaines personnes qui le sont. Je précise que le rapporteur n'a pas indiqué ses options en ce qui concerne la gouvernance de l'audiovisuel public.

Je voulais vous remercier d'avoir répondu à nos questions pendant près de trois heures. Je voulais également vous dire parce que je l'ai fait pour chaque personne, qui, dans cette commission d'enquête, a fait l'objet de menaces et d'attaques, que, quelles que soient les questions et la vigueur de nos échanges, vous trouverez toujours la commission d'enquête, en tout cas son président, à vos côtés.

Quelles que soient les convictions des uns et des autres sur l'audiovisuel public et parfois les divergences de vues, je forme le vœu que nous soyons capables d'avoir, dans notre pays, un débat public qui s'abstrait un peu des menaces, des injures et des pressions, voire parfois des ingérences, y compris dans cette commission d'enquête. Le rapporteur comme moi et d'autres députés présents font aussi l'objet d'attaques et de menaces.

En tout cas, je voulais vous assurer à vous ainsi qu'à votre famille de notre soutien car j'imagine que la tempête de cyberharcèlement dont vous avez fait l'objet n'est pas simple. Je le dis aussi à toutes les personnes qui en sont victimes et qui travaillent au sein de l'audiovisuel public. On a parlé de Sophia Aram, mais il y en a d'autres.

M. Nagui Fam. Je voulais vous remercier pour votre temps, pour votre écoute. Pardon si j'ai été long. Je vais regarder vos réseaux, monsieur le rapporteur, et j'espère qu'en plus de vos questions qui sont souvent reprises, il y aura quelques réponses, dont celle sur les 100 euros de commande.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cela ne vous honore pas vraiment.

La séance s'achève à dix-sept heures trente.

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, M. Belkhir Belhaddad, Mme Céline Calvez, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Sophie Mette, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Sophie Taillé-Polian

Assistaient également à la réunion. - M. Steevy Gustave, M. Kévin Mauvieux, M. Thierry Perez, Mme Violette Spillebout

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition conjointe, ouverte à la presse, de dirigeants de chaînes de télévision privées : M. Rodolphe Belmer, directeur général du groupe TF1, M. Maxime Saada, président du directoire du groupe Canal +, M. David Larramendy, président-directeur général du groupe M6, et Mme Claire Léost, directrice générale de CMA Média..... 2

– Présences en réunion 25

Mercredi
1er avril 2026
Séance de 17 heures 30

Compte rendu n° 58

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à dix-sept heures quarante-cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous allons entendre les dirigeants de quelques grandes chaînes privées, car s'intéresser au service public audiovisuel implique de s'intéresser à son pendant : le secteur privé. L'un et l'autre interagissent dans un paysage concurrentiel. Secteur public et secteur privé participent ensemble à l'information et au divertissement des Français, ainsi qu'à la production audiovisuelle. Certaines missions que mènent les entreprises de l'audiovisuel privé relèvent aussi des missions de service public.

Nous accueillons M. Rodolphe Belmer, président-directeur général du groupe TF1. Après avoir commencé votre carrière dans le marketing, vous avez rejoint Canal + en octobre 2001 en tant que directeur de la stratégie et du développement. En octobre 2012, vous êtes devenu directeur général du groupe Canal +, que vous avez quitté en 2015. Vous avez alors rejoint les groupes Eutelsat puis Atos où vous n'êtes resté que quelques mois avant d'assumer le poste de directeur général du groupe TF1 en octobre 2022. Vous en êtes le président-directeur général depuis février 2023. Vous présidez par ailleurs LaFA (La Filière audiovisuelle) réunissant les groupes audiovisuels France Télévisions, M6 et TF1, les principales organisations de gestion collective ainsi que les syndicats de producteurs. Vous avez créé cette association dans un contexte de bouleversement profond du secteur afin d'assurer « *la solidité des modèles économiques, d'accompagner la transformation du secteur audiovisuel et d'assurer le rayonnement de l'exception culturelle française* ».

M. Maxime Saada, vous avez débuté loin du monde des médias, entrant à la DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) en 1994, avant de rejoindre McKinsey en 1999. Vous intégrez le monde des médias en mai 2004, avant de devenir directeur général du groupe Canal + en 2015 et président du directoire en 2018. Vous êtes également président de Dailymotion depuis 2016 et président de StudioCanal depuis 2018.

Monsieur David Larramendy, vous êtes président-directeur général du groupe M6 depuis avril 2024. Vous avez commencé votre carrière chez Goldman Sachs avant de rejoindre le groupe M6 en février 2008. Vous avez assez rapidement dirigé Ventadis, filiale du groupe qui réunissait plusieurs enseignes phares de la vente à distance. Vous avez ensuite été, pendant plus de neuf ans, directeur général de M6 Interactions et, dans le même temps, directeur général de M6 Publicité. Vous présidez enfin l'Association des chaînes privées (ACP) depuis juin 2025, succédant ainsi à M. Belmer.

Mme Claire Léost, vous êtes directrice générale de CMA Média. Vous avez rejoint le groupe Lagardère en 2014 en tant que directrice générale de l'univers grand public. Vous êtes passée par CMI France avant d'entrer chez Vivendi, puis chez Prisma Media, que vous avez présidé de septembre 2021 à septembre 2025. Vous avez été nommée directrice générale de CMA Média en août 2023 ; à ce titre, vous avez la responsabilité de BFMTV et de RMC.

Je vous remercie d'être venus éclairer les travaux de notre commission d'enquête, qui souhaite comprendre votre positionnement à l'égard du service public de l'audiovisuel.

Je rappelle que cette audition est ouverte à la presse et fait l'objet d'une retransmission vidéo en direct. L'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vous invite donc à lever la main droite et à dire : « Je le jure ».

(Mme Claire Léost, M. David Larramendy, M. Maxime Saada et M. Rodolphe Belmer prêtent serment.)

M. Rodolphe Belmer, directeur général du groupe TF1. Je préside le groupe TF1, premier éditeur privé en clair en France et, de ce fait, acteur central du paysage audiovisuel, notamment du financement de la création audiovisuelle et de l'information des Français. Nous diffusons cinq chaînes gratuites sur la TNT, dont TF1, première chaîne commerciale d'Europe. Notre groupe a rassemblé plus de 27 % de parts d'audience en 2025, presque à égalité avec le secteur public de l'audiovisuel.

Nos succès récents illustrent notre capacité d'innovation : la matinale « Bonjour ! », lancée en 2024 ; notre plateforme de streaming gratuite TF1+, proposée partout dans le monde francophone et qui compte déjà plus de 38 millions d'utilisateurs mensuels ; ou encore la progression d'audience de notre chaîne d'info, LCI, qui s'est hissée à la deuxième place du marché de l'information le mois dernier. Ces succès sont le fruit du travail et des efforts fournis par les 3 117 collaborateurs du groupe, dont 700 se consacrent à l'information gratuite que nous apportons chaque jour à nos concitoyens sur l'ensemble du territoire.

Notre groupe opère dans un contexte économique complexe. Le marché publicitaire de la télévision se trouve sous pression en raison de la diminution continue de la durée d'écoute individuelle de la télévision, au bénéfice des usages digitaux. Surtout, la régulation reste, malgré nos efforts, très asymétrique. Elle pénalise les éditeurs nationaux face à une concurrence grandissante des plateformes internationales, au premier rang desquelles je citerai YouTube, avec laquelle nous sommes de plus en plus en concurrence pour les usages et les revenus publicitaires.

Dans ce contexte, le groupe TF1 continue d'investir plus de 230 millions d'euros par an dans la création française et 150 millions d'euros dans l'information, avec une ambition éditoriale claire, affirmée et inscrite sur nos écrans plusieurs fois par jour : celle d'être un acteur de la cohésion nationale de notre pays. « Les Français ensemble », tel est notre slogan.

En tant que président-directeur général du groupe TF1 depuis 2022, je nourris la conviction que l'audiovisuel français, public comme privé, constitue un pilier de notre démocratie, de notre culture – en particulier populaire – et de notre économie. Ce secteur traverse une période charnière, marquée par des défis structurels qui menacent son équilibre et méritent d'être appréhendés comme il se doit, notamment dans une économie très régulée par la puissance publique. Ces enjeux ne concernent pas seulement le secteur privé. En tant que président de La Filière audiovisuelle, je porte une vision globale et une ambition pour le secteur : celle d'accompagner son évolution et notamment sa régulation. La Filière audiovisuelle compte 27 membres : la quasi-totalité des éditeurs français, des producteurs de fiction et de cinéma, des auteurs, des musiciens, des doubleurs et des acteurs, rassemblés autour de quelques priorités simples illustrant l'interdépendance économique de notre secteur.

La Filière audiovisuelle se mobilise notamment sur le rôle central de l'audiovisuel public en tant que maillon essentiel de l'écosystème, notamment pour le financement de la création audiovisuelle. Il me paraît nécessaire d'insister sur ce point, de même que sur la complémentarité du secteur public et du secteur privé en matière de pluralisme de l'information. Pour jouer pleinement son rôle de pilier de notre démocratie, l'audiovisuel public doit avoir des missions claires, faisant l'objet d'un consensus national et d'un financement pérenne.

Aujourd'hui, après plus de deux ans sans contrat d'objectifs et de moyens (COM), les missions du secteur public sont à l'évidence insuffisamment définies et contrôlées par la puissance publique. Faut-il réformer le secteur public ? Certainement, ne serait-ce que pour lui garantir des financements pérennes, une visibilité à long terme, et des missions définies au service des citoyens, dans un consensus national. De telles réformes devront cependant préserver les équilibres du secteur sous deux aspects. Premièrement, l'accès à la ressource publicitaire du secteur public doit respecter les grands équilibres économiques en restant stable. Secondement, le secteur public doit pouvoir continuer à financer significativement la culture populaire et l'information au service de nos concitoyens, pour le plus grand bénéfice de notre communauté nationale.

Contrairement à ce que pourraient laisser présager les apparences, bien que je préside un groupe privé, je considère le secteur public comme un maillon essentiel de l'industrie audiovisuelle. Les secteurs public et privé font face aux mêmes enjeux et à un avenir commun. Il convient de les appréhender sous cet angle.

M. David Larramendy, président-directeur général du groupe M6. Merci pour votre invitation. Je me propose de vous présenter rapidement le groupe M6. Celui-ci emploie 2 200 collaborateurs, dont quelque 350 journalistes. Il édite treize chaînes de télévision, dont cinq diffusées sur la TNT, trois radios nationales, dont RTL, une plateforme de streaming M6+ et des actifs digitaux, notamment des podcasts sur RTL. Le groupe M6 est également présent dans la production et le cinéma, à la fois comme producteur et distributeur. Notre métier et notre mission sont simples : divertir et informer tous les Français. Nous investissons chaque année environ 240 millions d'euros dans la création française.

L'information est au cœur de notre offre, structurée autour de trois piliers : RTL, diffusant dix heures d'information chaque jour ; les journaux télévisés sur M6 ; et enfin les magazines que vous connaissez : *Capital*, *Zone interdite* ou encore *Enquête exclusive*. Nous sommes très fiers de porter cette information, produite par des rédactions indépendantes et non par des algorithmes.

J'aimerais vous dire un mot sur l'ACP, que j'ai le plaisir de présider. Elle a été créée en 2008, par TF1, M6 et le groupe Canal+. CMA Média l'a rejointe l'année dernière. Nous y défendons les intérêts de nos chaînes privées dans différents domaines.

Pour en revenir à l'objet de votre commission, je n'ai pas forcément de jugement à porter sur les programmes, l'information ou le financement du service public. En revanche, il me semble légitime de se poser des questions sur le rôle de l'État actionnaire. Entre l'absence de signature de contrats d'objectifs et de moyens depuis plusieurs années et les coups de rabot successifs de ces derniers mois, l'État se contente d'une gestion à courte vue plutôt que d'initier l'échange stratégique escompté.

Par ailleurs, bien peu ont conscience que l'audiovisuel public bénéficie de nombreux avantages par rapport à ses concurrents privés. Par exemple, secteur public et secteur privé ne sont pas égaux vis-à-vis des fréquences qu'ils occupent. L'État a un droit de préemption. En ce moment, Radio France cherche à permuter les réseaux de France Musique et France Info, pour des raisons certes compréhensibles. Une telle permutation serait catastrophique si elle s'exerçait au détriment des réseaux privés nationaux. D'ailleurs, il ne serait pas possible à ceux-ci d'y procéder de leur propre initiative.

S'il me paraît évident que l'audiovisuel public a un rôle important à jouer, je nourris aussi la conviction qu'un audiovisuel privé fort demeure indispensable. J'en veux pour preuve l'exemple de RTL Hongrie, l'unique canal ou presque d'expression libre dans ce pays.

Notre écosystème est en plein bouleversement. La révolution du streaming – qui touche les usages, la technologie et surtout l'environnement concurrentiel – met en danger notre modèle économique et même la société dans son ensemble, notamment en matière de santé mentale. J'ai à ce propos une pensée pour Mme Laure Miller et la proposition de loi dont elle est rapporteure, visant à protéger les mineurs des risques auxquels les expose l'utilisation des réseaux sociaux, en espérant qu'elle aboutira.

Malgré cette révolution, nous évoluons dans un cadre réglementaire totalement archaïque. J'ai récemment appelé à un *New Deal* audiovisuel et je me permets de réitérer devant vous cet appel. Il me semble impératif de revenir sur les interdictions qui pèsent sur nos antennes. Je ne comprends pas qu'à l'ère du streaming, il soit interdit à nos radios musicales de diffuser les titres qui plaisent le plus à nos auditeurs. De même, à l'ère de Netflix et d'Amazon Prime, nous ne sommes pas autorisés à diffuser le samedi soir les films que nous souhaitons.

Deuxièmement, nous avons besoin d'un *New Deal* en matière de diffusion. La TNT revient de plus en plus cher, alors que moins de 20 % des Français l'utilisent. Sans remettre en cause son utilité, il importe d'en réduire drastiquement les coûts. Troisièmement, la publicité pour la distribution de télévision doit être autorisée, dès lors qu'elle l'est aux acteurs du digital. L'interdiction qui subsiste en France constitue un cas unique au monde. Quatrièmement, les règles de concentration doivent évoluer pour permettre l'émergence d'acteurs nationaux face à la déferlante des plateformes.

Beaucoup de ces changements bénéficieraient également au secteur public. À l'inverse, vu la situation de notre industrie, il ne faudrait surtout pas que d'éventuelles solutions pour l'audiovisuel public ne fragilisent davantage les acteurs privés. La privatisation ne constitue pas une solution, l'augmentation du temps de publicité sur les chaînes publiques non plus.

L'audiovisuel public et l'audiovisuel privé ne sont bien évidemment pas des adversaires. La vraie question aujourd'hui ne porte pas sur le partage du marché entre acteurs français, mais sur leur volonté de peser face aux acteurs internationaux et, plus généralement, la volonté d'une souveraineté française face aux ingérences étrangères. À cette condition seulement, nous continuerons à faire vivre une information indépendante et une création forte dans notre pays.

Mme Claire Léost, directrice générale de CMA Média. Merci de me recevoir. Permettez-moi de vous parler un instant de CMA Média, jeune groupe du paysage médiatique français créé voici quatre ans seulement à l'initiative de Rodolphe Saadé, par l'acquisition de *La Provence* et de *Corse Matin*, puis le rachat de *La Tribune* en 2023 et le lancement de *La Tribune Dimanche*. Ce groupe audiovisuel a ensuite acquis en 2024 RMC BFM, puis la chaîne *Chérie 25*, rebaptisée RMC Life, et Brut, média social destiné aux jeunes. En moins de quatre ans, ce groupe, dont le chiffre d'affaires atteint maintenant 500 millions d'euros, est devenu le seul présent dans l'ensemble des médias : la presse écrite locale et nationale, la radio, la télévision et les réseaux sociaux. La branche audiovisuelle de CMA Média forme un ensemble puissant et cohérent, rassemblant des marques fortes d'information et de divertissement ancrées dans le quotidien des Français, comme BFMTV ou RMC.

Le premier pilier de notre projet éditorial n'est autre que l'information. RMC BFM fait figure de première rédaction privée de France, avec plus de 850 journalistes couvrant sur tous les supports l'actualité générale, politique, économique, locale, nationale ou encore internationale. Je tiens d'ailleurs à remercier nos équipes sur le terrain et à l'antenne pour leur travail exceptionnel au quotidien. BFMTV, notre référence en matière d'information, assure une couverture continue des grands événements, mêlant analyse approfondie et exclusivités. BFMTV présente la particularité d'assurer plus de vingt heures de direct par jour, sept jours sur sept.

Les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ont démontré notre capacité de couverture de l'actualité, puisque nous avons organisé plus de quarante débats entre candidats, tant sur nos chaînes locales que sur notre chaîne nationale. Nous sommes aussi très présents en ce moment dans la région du Golfe, où plus de vingt équipes couvrent le conflit en direct, sept jours sur sept. RMC, radio généraliste et populaire, offre à la fois de l'information, du sport et du débat.

Le divertissement apparaît comme le second pilier de notre offre. Nos trois chaînes RMC Story, RMC Découverte et RMC Life diffusent des programmes de divertissement tels que des films, des documentaires et des magazines, également disponibles sur notre plateforme de streaming.

La force de notre groupe réside dans la complémentarité et la cohérence de ses marques, qui ont su tisser une relation de confiance avec leur public. Nous sommes leaders de l'information auprès des jeunes et des actifs, et nous touchons efficacement nos cibles publicitaires. D'ailleurs, nos ressources dépendent entièrement de la publicité. Si le modèle de couverture de l'actualité de BFMTV n'a pas de prix, il a en revanche un coût, qui nécessite des moyens importants et un actionnariat solide. Nous allions une assise économique solide à l'agilité d'une structure jeune, de sorte que l'année dernière, nous étions le seul acteur audiovisuel privé en croissance sur le marché français, dans un contexte publicitaire difficile.

Pour revenir au sujet de cette audition, j'invite à prendre la mesure de la complémentarité entre le service public de l'audiovisuel et le secteur privé. Le service public remplit des missions spécifiques qui justifient son financement par l'État. Le secteur privé contribue tout autant au pluralisme et à la vitalité du débat démocratique, quoique selon un modèle économique différent, reposant entièrement sur des ressources commerciales. En tant qu'acteur privé, il ne nous appartient pas de juger de l'organisation du service public ni de ses choix éditoriaux. Pour autant, nous veillerons à ce qu'aucune évolution ne fragilise les acteurs privés, placés face, d'une part, à des défis majeurs dans un marché publicitaire en contraction, d'autre part à la concurrence croissante des grandes plateformes américaines. La possibilité pour l'audiovisuel public de bénéficier de nouvelles ressources publicitaires constituerait un facteur de déséquilibre important, susceptible de déstabiliser l'ensemble du secteur privé.

M. Maxime Saada, président du directoire du groupe Canal +. Merci de me donner l'occasion de m'exprimer au nom de Canal+. Je préfère indiquer d'emblée que je ne suis pas certain de pouvoir éclairer directement les travaux de cette commission d'enquête qui porte sur l'audiovisuel public, d'une part parce que je n'ai jamais dirigé d'entité publique, d'autre part parce que le groupe que je dirige est très différent de France Télévisions ou même de TF1, M6 et CMA Média.

Il s'en distingue d'abord par son modèle économique, l'essentiel de ses revenus provenant de l'abonnement, puis par son empreinte économique et géographique. Canal+ peut

se prévaloir de près de 9 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 40 millions d'abonnés et 15 000 collaborateurs dans plus de soixante-dix pays. L'atteinte d'une taille critique s'impose comme une nécessité pour rivaliser avec les plateformes américaines. La France conserve son importance pour notre groupe dont elle représente le marché natif et, à ce titre, une part significative de son chiffre d'affaires. C'est en France que se situe notre siège, que nous payons pleinement nos impôts et que nous continuons d'investir fortement, en particulier dans le cinéma et dans le sport. Nous restons de fait le premier financeur du cinéma français dans lequel nous croyons, comme l'atteste notre récente prise de participation dans le groupe UGC.

Notre développement s'oriente aujourd'hui largement vers l'international, où nous réalisons la majorité de notre chiffre d'affaires et la quasi-intégralité de nos profits. Je pense en particulier au continent africain, où nous comptons désormais 25 millions d'abonnés et où nous venons de réaliser l'opération la plus importante de l'histoire du groupe avec l'acquisition de MultiChoice, premier groupe audiovisuel en Afrique. Cette acquisition conduit Canal + à proposer des contenus dans près de soixante-dix langues autres que le français : l'anglais, le polonais, le portugais ainsi que de multiples langues vernaculaires comme le lingala, le bambara, le swahili ou le wolof.

Voilà dans quelle trajectoire, assez éloignée de notre sujet, s'inscrit notre relation à France Télévisions. Nous apprécions et valorisons ce partenaire historique, au même titre que nos trente autres partenaires en France et nos près de deux cents autres partenaires dans le monde. Concrètement, notre relation avec France Télévisions repose sur la distribution de ses chaînes nationales et régionales et de ses contenus dans nos offres, sur notre plateforme, en France, notamment dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) ainsi qu'à l'international en Afrique, à Maurice, à Madagascar, aux Comores, à Haïti, et plus marginalement en Suisse, en Pologne, en Europe centrale et au Benelux. Par ailleurs, nous finançons presque tous les films préachetés par France Télévisions, même si la réciproque n'est pas vraie.

Ces années de collaboration et ma vision du secteur me conduisent à deux convictions simples. Premièrement, l'existence d'un audiovisuel public solide, doté d'une visibilité sur son budget, est essentielle au maintien d'un tissu créatif français divers et vivant. Secondement, un tel secteur public n'a rien d'incompatible avec les exigences légitimes que tous les Français sont en droit de porter et que vous relayez ici : maîtrise des coûts, rigueur budgétaire et neutralité.

Notre environnement évolue très vite et France Télévisions, comme nous tous, doit s'adapter à la transformation rapide et profonde de notre secteur, aujourd'hui dominé par les acteurs américains et peut-être demain par des acteurs chinois. Canal+ a dû profondément revoir sa stratégie pour assurer sa rentabilité et retrouver une dynamique de croissance. Nous avons d'abord dû réduire drastiquement nos coûts, de plus de 30 % en France. Cet effort de rationalisation nous a conduits sur un chemin difficile de plusieurs années. Les coûts des contenus n'ont pas plus été épargnés que les coûts de fonctionnement, plusieurs plans de départ étant malheureusement intervenus. Canal + n'emploie pas un seul chauffeur. Aujourd'hui encore, la maîtrise de nos dépenses a valeur pour nous de principe directeur. Cette exigence guide l'ensemble de nos équipes au quotidien, car elle conditionne notre survie. Le directoire de Canal+ valide mensuellement tous les recrutements du groupe et j'approuve moi-même les déplacements lors de festivals comme ceux de Cannes ou Venise.

Canal+ a fait évoluer son modèle en enrichissant son offre généraliste de sport, de cinéma et de séries premium par une stratégie d'agrégation unique au monde, visant à distribuer à côté de nos propres contenus ceux des plus grandes plateformes internationales, au premier rang desquelles Netflix, dont nous sommes le premier partenaire mondial. Nous avons déployé StudioCanal, aujourd'hui premier studio européen et africain, sur des franchises mondiales comme Paddington et Bridget Jones, ou encore Astérix. Nous avons investi massivement dans la technologie, avec le développement de notre application Canal+, et nous employons aujourd'hui plus de deux mille ingénieurs. Nous nous sommes aussi adaptés à une nouvelle typologie de clients. Notre stratégie en matière de contenu et d'expérience utilisateur, couplée à des efforts commerciaux considérables, nous a permis d'attirer massivement les jeunes : plus d'un million de moins de vingt-six ans ont fait le choix de s'abonner à Canal+ en France. Enfin, nous nous sommes résolument tournés vers l'international.

Je ne prétends pas que ce chemin soit transposable pour France Télévisions, ni qu'il existe une panacée sectorielle ; chaque acteur a ses missions, ses contraintes et son modèle. Mais il me semble que nous partageons le même enjeu d'adaptation face à cet environnement soumis à un champ de forces inédit, auquel s'ajoute pour France Télévisions l'enjeu de répondre aux difficultés de notre pays en matière de finances publiques. C'est dans cet esprit de partage d'expérience que je souhaitais m'exprimer devant vous aujourd'hui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez tous les quatre parlé de l'audiovisuel public en des termes chaleureux. Pourtant, monsieur Belmer, vous avez annoncé en novembre 2023 que vous porteriez plainte auprès de la Commission européenne pour aide de l'État inégale au bénéfice de France Télévisions, estimant les modalités de financement de France Télévisions contraires au droit européen. Pourriez-vous revenir sur la procédure lancée à cette occasion ?

Monsieur Saada, vous êtes, *via* Canal+, propriétaire de la chaîne CNews. Vous déclarez mal connaître le service public. Pourtant, CNews en parle régulièrement. France Télévisions et Radio France ont d'ailleurs déposé contre CNews des plaintes pour dénigrement auprès du tribunal de commerce. Que vous inspirent-elles ?

M. Rodolphe Belmer. Nous entretenons depuis plusieurs années avec France Télévisions des relations partenariales fortes, qui, à l'instar de toutes les relations bilatérales, connaissent des hauts et des bas. En 2023 ont surgi vis-à-vis de France Télévisions quelques tensions ayant abouti à différents mouvements de la part des chaînes privées et notamment du groupe TF1, ce dernier ayant intenté une action, toujours en cours, devant la Commission européenne, car il se plaint de l'absence de contrat d'objectifs et de moyens qui définirait précisément les missions du service public et les moyens qui lui sont alloués pour les mener à bien.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous-mêmes, parlementaires, avons regretté à de nombreuses reprises que les COM n'aient pas été signés en temps et en heure.

M. Maxime Saada. Je ne commenterai pas les procédures en cours par suite des plaintes pour dénigrement. Si nous voulions en déposer à notre tour, nous y passerions nos journées. Un jour sur deux, Nicolas Canteloup imite Pascal Praud et Vincent Bolloré fait l'objet d'attaques. Telle est la règle du jeu médiatique. Il a même été indiqué dans l'émission *Télématin* comment télécharger une application permettant de suivre les déplacements de l'avion privé de Vincent Bolloré. Nous ne nous sommes pas manifestés pour autant auprès de France Télévisions. Nous n'y prêtons pas attention et poursuivons notre travail.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les fortes tensions qui se manifestent entre audiovisuel public et privé, alors que ces secteurs œuvrent plutôt de manière complémentaire et partenariale, pourraient, dans une démocratie, si ce n'est se révéler dangereuses, du moins interpeller.

M. Maxime Saada. De telles tensions surgissent aussi entre acteurs privés. Nous croyons à la liberté d'expression. Si des journalistes choisissent de traiter certains sujets, nous ne les en empêchons pas, y compris lorsque ces sujets concernent France Télévisions avec qui nous entretenons de bonnes relations.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous l'avez rappelé, cette commission d'enquête porte sur l'audiovisuel public ; pourtant elle n'auditionne pas aujourd'hui de représentant ni de fournisseur d'entreprises publiques, ni d'ailleurs de régulateur. Ne sont ici présents que des représentants des plus importants groupes de médias de notre pays, venus donner leur avis sur la neutralité, le financement et le fonctionnement de l'audiovisuel public. Votre éclairage nous sera précieux.

Vous savez travailler ensemble. Vous défendez d'ailleurs vos intérêts communs au sein de l'Association des chaînes privées (ACP). Le 11 février 2026, au Sénat, vous étiez réunis lors d'un colloque sur l'avenir de l'audiovisuel français, où France Télévisions était également représentée. Le climat dans le paysage audiovisuel français est actuellement quelque peu tendu. Delphine Ernotte a déclaré dans une interview au *Monde* que « *CNews est une chaîne d'extrême droite* ». France Télévisions et Radio France ont déposé des plaintes pour dénigrement à l'encontre de CNews. Monsieur Belmer, à une question sur CNews, vous avez répondu dans une interview : « *Nous ne cherchons pas à façonner l'opinion* ». D'aucuns y ont vu une critique du groupe Bolloré. Quel est aujourd'hui l'état des relations entre chaînes privées d'une part, entre l'audiovisuel public et les groupes que vous représentez d'autre part ?

M. Rodolphe Belmer. Mes propos ne visaient en aucun cas CNews : je répondais à une question sur la conception qu'a de l'information le groupe TF1. Je n'ai jamais donné d'avis sur ce que font CNews ou France Télévisions. Ce n'est pas mon genre de critiquer publiquement le travail de collègues, qui font de leur mieux. Le groupe TF1 a pour mission sociale de produire une information au service de tous les Français, quelles que soient leurs opinions.

Nos relations avec le service public sont de très bonne qualité. Nous respectons beaucoup la qualité du travail de France Télévisions, en matière d'information comme de financement de la culture audiovisuelle française, notamment cinématographique.

M. David Larramendy. Nous entretenons de très bonnes relations avec le service public de l'audiovisuel. La question n'est pas là. Nous faisons chacun notre métier. L'audiovisuel public continuera de jouer le rôle majeur qui lui incombe. À trop se focaliser sur les tensions entre public et privé, le risque se fait jour de passer à côté de changements et de dangers plus préoccupants. J'aimerais à ce propos revenir sur les réseaux sociaux et le développement des informations algorithmiques qui tendent à réduire le cadre mental dans lequel chacun d'entre nous est susceptible de raisonner. Ce qui aurait pu constituer une porte ouverte vers d'autres horizons finit trop souvent par provoquer des antagonismes dans les relations humaines en ajoutant des tensions à une société où elles ne manquent pourtant pas.

Mme Claire Léost. Je vois deux grandes différences entre le service public et les chaînes privées : leurs missions et leur modèle économique. Le service public de l'audiovisuel a des obligations que nous n'avons pas. Il traite de sujets très importants comme l'éducation, la

jeunesse, la couverture des DROM ou la culture. Les missions spécifiques du service public justifient son financement par l'État. Quant au modèle économique, les ressources de RMC BFM dépendent entièrement de la publicité. BFMTV ne bénéficie pas des ressources du replay, car cette chaîne diffuse de l'information consommée en temps réel, et l'information est par définition une denrée périssable.

M. Maxime Saada. Nos relations industrielles avec le groupe France Télévisions sont bonnes. Nous sommes partenaires du financement de nombreux films. Par ailleurs, les contenus de France Télévisions sont tous accessibles sur la plateforme Canal+ où ils sont très populaires. Des critiques fusent de part et d'autre, mais c'est ainsi. Nous ne cherchons pas à interdire à qui que ce soit d'exprimer son opinion.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Belmer, je vous propose d'aborder la situation de vos studios. En 2015, lorsque TF1 a racheté Newen, le montant de vos contrats passés avec France Télévisions s'élevait à 92 millions d'euros. Depuis, il n'a cessé de diminuer : 87 millions en 2016, 84 millions en 2017, 80 millions en 2018 et 2019, puis 75 millions en 2020 et 72 millions en 2021. Ensuite, France Télévisions a décidé d'arrêter *Plus belle la vie* en 2022, feuilleton quotidien phare que vous produisiez pour France 3. Le montant de vos contrats avec France Télévisions a dès lors atteint un étiage de 37 millions d'euros en 2024. En près de dix ans, vous avez donc perdu 60 % de votre chiffre d'affaires provenant de France Télévisions. Comment expliquez-vous une telle perte sur une durée aussi courte ?

M. Rodolphe Belmer. Vous touchez là à un sujet qui constitue une vive préoccupation pour le groupe TF1. La tension qui a pu se manifester à cette période entre le groupe TF1 et France Télévisions venait en partie du traitement par le service public de notre studio, que nous jugions inéquitable. Depuis, la situation s'est améliorée et la courbe que vous évoquez s'est légèrement redressée. En 2026, nous devrions engranger un peu plus de 40 millions d'euros de chiffre d'affaires grâce à France Télévisions, soit beaucoup moins que ce que nous gagnions voici quelques années, mais nous nous satisfaisons du montant actuel.

Pourquoi ce recul a-t-il été source de tension ? Parce qu'en France, le secteur audiovisuel est très régulé, notamment par la règle des quotas selon laquelle un groupe audiovisuel propriétaire d'un studio ne peut s'y approvisionner en contenus que dans une limite assez faible. Ainsi, faute de clientèle externe, l'activité est condamnée à s'étioler, voire à s'éteindre ; d'où l'émotion qu'a suscitée le recul des commandes de France Télévisions, principal donneur d'ordres du pays.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai comparé les contrats passés par France Télévisions avec le studio de TF1 et d'autres sociétés de production, notamment Together Media, laquelle a triplé le montant des siens pendant que vous perdiez 60 % des vôtres, entre 2020 et 2022. Je n'ai pas l'impression que d'autres sociétés aient subi une telle baisse de leur chiffre d'affaires lié à France Télévisions. N'y voyez-vous pas le résultat d'une stratégie hostile de la direction de France Télévisions ?

Ma seconde question s'adresse à vous trois. Pourriez-vous nous préciser l'évolution des montants des contrats conclus entre France Télévisions et les studios de vos groupes : Fremantle pour M6 et StudioCanal pour Canal+ ?

M. David Larramendy. Fremantle appartient à RTL Group et non à M6. Je n'ai pas connaissance de ses résultats.

M. Maxime Saada. Des relations commerciales existent entre StudioCanal et France Télévisions. Je ne pense pas qu'elles aient été négativement affectées, mais je ne manquerai pas de vous transmettre des éléments précis pour que vous en jugiez par vous-même.

M. Rodolphe Belmer. Le groupe France Télévisions s'est ému du rachat par le groupe TF1 de Newen, au point de vouloir se désengager de ces commandes auprès de ce studio. Des tensions en ont résulté, qui se sont résorbées depuis. Je ne pense franchement pas que les commandes perdues par notre studio aient profité à Together Media, car France Télévisions nous commandait essentiellement des fictions françaises, alors que Together Media produit surtout des émissions de flux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La ligne de tension semble aujourd'hui davantage opposer France Télévisions à Canal + plutôt qu'à TF1. Le 11 mai 2023, l'association des chaînes privées a envoyé un courrier à la Première ministre, Élisabeth Borne, pour déplorer la concurrence déloyale du service public, qui n'est pas soumis aux mêmes contraintes réglementaires en matière de programmation et de publicité. Monsieur Belmer, selon un article de Radio France daté du 25 janvier 2024, lors d'un appel téléphonique, Delphine Ernotte vous aurait déclaré : « *Désormais, c'est la guerre* ». Confirmez-vous ces propos ?

M. Rodolphe Belmer. Je ne me les rappelle absolument pas. Ils ne ressemblent pas à Delphine. Permettez-moi donc de douter de leur authenticité, d'autant que je vois mal comment un journaliste pourrait avoir eu vent d'un échange téléphonique entre nous.

Nous avons connu en 2022 et 2023 des tensions avec France Télévisions qui nous ont conduits à l'action intentée à Bruxelles que vous avez mentionnée, ainsi qu'à d'autres actions de communication, dans l'idée d'amener les pouvoirs publics à réfléchir à l'asymétrie de traitement entre privé et public. Ces secteurs sont en concurrence pour la même ressource : l'audience. Ceci ne pose évidemment pas de problème, si ce n'est que les missions du secteur privé sont minutieusement définies par l'État à travers des conventions encadrant en détail l'ensemble de ses activités, alors que ce même État impose de moindres exigences au secteur public. La principale asymétrie se manifeste à travers l'indigence des COM lorsqu'ils existaient et leur absence pure et simple depuis deux ans et demi. Une telle situation n'est pas tenable, car secteur public et privé opèrent sur le même marché. Nous considérons le secteur audiovisuel public comme un acteur à soutenir. Pour autant, la puissance publique doit intervenir dans ce secteur régulé, afin de mettre fin aux asymétries qui nous désavantagent par rapport aux grands acteurs numériques américains contre lesquels nous luttons chaque jour. Nous sommes quand même censés vivre dans un pays libéral. Je trouve insensé que l'on nous dicte par le menu ce que nous sommes censés faire, alors qu'il n'en va pas de même pour le secteur public. Pour comble, la puissance publique elle-même, en l'occurrence le Parlement, finit par s'en émouvoir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les COM sont du ressort du pouvoir exécutif.

M. Rodolphe Belmer. Certes, mais ils doivent être votés par le Parlement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour les voter encore faut-il qu'ils nous soient soumis. Il n'appartient pas aux parlementaires de les rédiger.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une harmonisation des règles entre public et privé vous paraîtrait-elle pertinente ? M. Riahi, directeur général de Banijay, que nous avons

auditionné, y voyait une nécessité. La publicité pourrait par exemple revenir sur les chaînes publiques après vingt heures pour les financer. Qu'en pensez-vous ?

M. David Larramendy. Cette extension des plages de diffusion de la publicité serait une catastrophe. Le marché publicitaire à la télévision a baissé de 9 % en l'espace d'un an. Y compris dans son format digital, il représentait 30 % des investissements publicitaires totaux en 2016. Cette part est depuis tombée à 18 %. Aujourd'hui, le marché télévisuel fonctionne grâce à six milliards d'euros de ressources, réparties pour moitié entre publicité et dotations publiques. Or les ressources publicitaires ne sont pas extensibles. La levée de l'interdiction de la publicité après vingt heures amènerait un plus grand nombre d'acteurs à se partager un gâteau qui a tendance à se réduire. La survie des chaînes privées gratuites en serait menacée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. Bolloré nous a fait part de sa solution pour financer l'audiovisuel public, qui ne devrait selon lui dépendre que de ressources publicitaires. Partagez-vous ce point de vue, monsieur Saada ?

M. Maxime Saada. Je ne vous surprendrai pas en vous disant que je partage largement les vues de notre actionnaire de référence. Le sujet, économique, touche aux ressources disponibles pour France Télévisions et à la capacité de l'État de financer sa dotation de 2,6 milliards d'euros. Soit cette dotation se réduit, soit des ressources supplémentaires sont mobilisées, dont la publicité. Je n'adhère pas forcément à la théorie du jeu à somme nulle, selon laquelle tout nouvel entrant sur un marché fixe accapare nécessairement la part d'un concurrent. C8 et NRJ 12 ont disparu alors qu'elles généraient 130 millions d'euros de chiffre d'affaires. Je n'ai pas vu ce montant alimenter les comptes de TF1 ou M6, ni même de YouTube. Ces 130 millions d'euros ont tout simplement disparu de la circulation.

Dans beaucoup d'autres marchés européens, le secteur public se trouve en concurrence frontale avec le privé pour la publicité. En Belgique ou en Italie, la part de la publicité télévisuelle dans celle que diffusent les médias est de 30 % à 35 % supérieure à ce qu'elle est en France. L'arrivée de France Télévisions sur le marché de la publicité pourrait créer une dynamique porteuse pour tous.

Certes, la levée de l'interdiction de la publicité après vingt heures sur les chaînes publiques entraînerait des perturbations pour les acteurs qui m'entourent. Cela dit, je suis vice-président du groupe Lagardère qui détient exclusivement des radios. La question de l'extension des horaires de diffusion de la publicité à la télévision n'amène généralement pas à s'interroger sur son impact sur le marché de la publicité dans la presse locale ou les radios.

Enfin, je me suis exprimé devant le Sénat à propos d'une fusion entre TF1 et M6 : si je comprends la démarche de M. Rodolphe Belmer, et que cette fusion fait sens industriellement, du point de vue de la concurrence, elle pose toutefois un certain nombre de questions, notamment à propos des parts de marché d'un groupe réunissant TF1 et M6 sur les GRP (*gross rating point*) les plus puissants. Un seul acteur semble aujourd'hui susceptible de concurrencer un tel groupe : France Télévisions.

M. Rodolphe Belmer. Je rejoins M. David Larramendy. Ce sujet nous concerne au plus haut point en tant qu'acteurs du secteur privé financé essentiellement par la publicité. Dans tous les pays d'Europe, le marché de la publicité linéaire connaît une baisse sensible, de plus de 10 %. Créer un afflux d'offre dans un marché où la demande est en recul ne donnera pas de résultats favorables.

De plus, une baisse du chiffre d'affaires des groupes privés entraînerait un appauvrissement des programmes. Notre groupe génère 10 % de marge, ce qui représente des profits tout à fait modestes. Nos ressources servent à financer nos programmes. Une réduction du chiffre d'affaires de notre groupe n'entraînerait pas une réduction de sa marge, déjà faible, mais une diminution de la qualité de l'information, du divertissement et même du cinéma proposés à nos concitoyens. L'audiovisuel remplit une mission sociale unique. La France est l'un des seuls pays offrant une télévision gratuite de qualité, et il y a lieu de s'en enorgueillir. Nous avons parlé de l'Italie et de l'Espagne. Sans faire injure à nos collègues européens, leur télévision n'est pas d'aussi bonne qualité que celle française, pour la simple raison qu'elle dispose de moins de ressources, du fait d'une concurrence plus rude sur le marché de la publicité. Dans ces pays, le service public, intéressé par les recettes publicitaires, remplit moins ses missions et le privé dispose de moins de moyens pour produire de l'information et du divertissement de qualité. Notre système audiovisuel vise à financer les œuvres. L'exception culturelle française revient à faire en sorte que les grands acteurs audiovisuels maximisent leurs financements des programmes.

Mme Claire Léost. Je voudrais attirer l'attention sur une spécificité des chaînes d'information. Tout citoyen a droit à une information libre et éclairée. BFMTV la fournit grâce à ses huit cent cinquante journalistes. Si demain les chaînes privées qui dépendent entièrement de ressources publicitaires se trouvent fragilisées, elles ne pourront plus couvrir tous les fronts comme aujourd'hui, mais devront procéder à des arbitrages. Il existe aux États-Unis des déserts informationnels que ne couvre plus aucun journaliste, avec les conséquences que vous imaginez pour la démocratie. Un enjeu démocratique et de souveraineté se pose dès lors. Tout élément qui fragilise notamment les chaînes d'information implique un recul du débat démocratique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Belmer, lorsque Delphine Ernotte a été nommée pour la première fois présidente de France Télévisions, en 2015, alors que vous veniez de quitter Canal+, elle s'est empressée de vous nommer conseiller spécial. Le président a omis de le mentionner dans sa présentation, probablement parce qu'à l'époque, vous présidiez déjà un comité d'orientation stratégique pour France Télévisions. Vous n'y êtes d'ailleurs pas resté longtemps, puisque vous avez rejoint la direction d'Eutelsat en décembre, soit quatre mois plus tard. Comment expliquez-vous ce passage éclair en tant que conseiller spécial auprès de Delphine Ernotte, juste après son arrivée à la tête de France Télévisions ? Quelles ont été les orientations stratégiques que vous avez soumises à la direction de France Télévisions ?

M. Rodolphe Belmer. Quand j'ai quitté Canal +, j'ai changé de trajectoire professionnelle. J'ai été nommé directeur général d'Eutelsat, une entreprise de l'industrie spatiale. Les compétences que j'avais acquises dans les médias ont malgré tout intéressé certains groupes. J'ai été administrateur de Netflix, président de Séries Mania, de Brut et du conseil stratégique de France Télévisions. Je précise que j'exerçais cette dernière activité *pro bono* pour aider le service public et en particulier Delphine Ernotte à s'acculturer à son nouveau poste. Je lui ai ouvert mon carnet d'adresses et lui ai fait partager mes réflexions et mon expérience de directeur d'un grand groupe audiovisuel. Au bout d'environ deux ans, Delphine a estimé, à juste titre, avoir acquis suffisamment d'expérience dans le secteur et mon rôle d'accompagnement a plus ou moins pris fin.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Elle ne vous a pas proposé de la rejoindre à France Télévisions ?

M. Rodolphe Belmer. Non. De toute façon, à ce moment-là, je voulais changer d'industrie. Après quinze années formidables à Canal+, j'aspirais à autre chose.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais revenir sur les propos tenus lors du colloque du 11 février sur l'avenir du paysage audiovisuel français. Monsieur Belmer, selon vous, le secteur audiovisuel a besoin d'un secteur public fort et subventionné, sans doute car, le marché publicitaire n'étant pas extensible, il est financièrement plus confortable pour vous que le secteur public contribue à sa hauteur au financement de la création audiovisuelle. Dans une interview au *Figaro* en date du 16 mai 2023, Delphine Ernotte a déclaré que « *le vrai but de TF1 est de nous obliger à réduire nos investissements dans la création pour faire baisser les audiences de nos fictions* ». Qui croire ? Quelles sont les intentions de TF1 ? Avez-vous réellement intérêt à ce que France Télévisions continue de financer la création audiovisuelle ?

M. Rodolphe Belmer. Je suis le seul à connaître les intentions du groupe TF1. Nous avons besoin d'un service public fort, notamment pour financer la création audiovisuelle. Le service public est peut-être le principal acteur du financement de la création audiovisuelle à considérer aussi bien la fiction que le cinéma. Nous nous nourrissons tous autour de cette table d'un écosystème créatif irrigué par nos propres investissements et par ceux de France Télévisions. Les réalisateurs des fictions de TF1 travaillent aussi pour France Télévisions ou Canal +. Nous avons besoin d'un secteur suffisamment irrigué pour y maintenir un dynamisme créatif qui profite à chacun d'entre nous et à chacune de nos lignes éditoriales. Un appauvrissement des investissements du secteur public dans la création audiovisuelle signifierait inéluctablement un appauvrissement de la vitalité créative de notre pays et, par conséquent, de nos lignes éditoriales et de nos programmes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Bien que France Télévisions soit une société anonyme, ses dirigeants la compareraient plutôt à une administration publique, au motif qu'elle a reçu environ 36 % de ressources publiques supplémentaires depuis 2015. France Télévisions demeure cependant une entreprise de droit privé opérant dans le marché concurrentiel des audiences et de la publicité.

Il m'a dès lors paru pertinent de comparer l'évolution des dotations publiques de France Télévisions avec l'évolution du chiffre d'affaires des groupes que vous représentez. Je me suis référé pour cela à un document publié sur le site de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) : le bilan financier des chaînes nationales gratuites. La direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC), lorsque nous l'avons auditionnée, semblait ignorer l'existence de ce document, affirmant ne pas avoir connaissance de vos budgets annuels ; j'ai trouvé cela étonnant pour la tutelle de France Télévisions, représentant de l'État à son conseil d'administration. Entre 2015 et 2024, alors que le budget de France Télévisions a progressé de 8 %, celui des chaînes gratuites n'a crû en moyenne que de 3 %. Plus précisément, celui du groupe TF1 a augmenté de 7 % et celui du groupe M6 de 4 %. Ainsi, le budget du groupe France Télévisions a progressé plus vite que celui des groupes privés. Comment analysez-vous les déclarations des dirigeants de France Télévisions ? Le financement de ce groupe ne provoque-t-il pas une distorsion de concurrence ?

M. David Larramendy. Les groupes TF1, M6 et CMA Média se financent tous trois par la publicité. Lorsque le marché évolue, aussi bien à la hausse qu'à la baisse, nos revenus évoluent de concert, à quelques variations près de nos parts d'audience. Il n'en va pas de même pour France Télévisions, dont les revenus publicitaires ne représentent que 10 % à 15 % des ressources, le reste provenant évidemment de la dotation de l'État. Si cette dotation reculait plus que le marché publicitaire, nous en tirerions un avantage concurrentiel. Au cours des dix dernières années, l'inverse s'est produit, à notre désavantage. Les perspectives de croissance du budget de France Télévisions envisagées voici quelques années, mais qui ne sont plus

maintenant d'actualité, auraient posé de graves problèmes de concurrence. J'ai cependant plus l'impression d'une convergence à l'heure actuelle.

Mme Claire Léost. Les recettes des chaînes privées sont sous tension du fait du recul du marché publicitaire, alors que ces chaînes assument des coûts fixes, de diffusion et de rédaction pour les chaînes d'information. Notre modèle est donc déjà fragilisé.

M. David Larramendy. La plupart de nos propositions en vue d'accorder plus de liberté au contenu éditorial ou à la réglementation sur les secteurs interdits de publicité bénéficieraient également à France Télévisions, de même que la réduction des coûts de diffusion de la TNT.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai constaté un écart saisissant entre les coûts des grilles des groupes publics et privés par rapport à leurs audiences. À périmètre comparable, France Télévisions assume un coût de grille près de deux fois supérieur à celui de TF1. En laissant de côté les 600 millions d'euros que coûtent à France 3 ses réseaux régionaux, locaux et ultramarins, le programme national de France Télévisions lui a coûté 936 millions d'euros en 2024, soit à peu près autant que celui de TF1, bien que celui-ci comporte plus d'heures de programme. La remarque vaut aussi pour l'information, au coût de 230 millions d'euros pour France Télévisions, contre 140 millions d'euros pour TF1. Pourtant, le journal de treize heures de TF1 attire une audience deux fois plus nombreuse que celui de France 2. En 2024, le budget de France Télévisions correspondait à 54 % de celui de l'ensemble des chaînes gratuites, contre 26 % pour TF1, alors que leurs audiences se valent plus ou moins. Certaines missions du service public, qui ne se contestent pas, pourraient expliquer le coût supérieur des programmes de France Télévisions. Pour autant, de telles différences de coûts n'interrogent-elles pas sur la bonne utilisation des fonds publics ? En tant que dirigeants de chaînes privées, comment analysez-vous cet écart entre coûts et audiences ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant tout, confirmez-vous ces chiffres ?

M. Rodolphe Belmer. Ils correspondent à des ordres de grandeur tout à fait exacts en ce qui concerne TF1. Ils ont d'ailleurs été publiés par l'ARCOM. Cela ne me choque pas que le service public génère moins d'audience que les acteurs privés, dans la mesure où il exerce des missions distinctes. Les acteurs privés s'acquittent très bien de la mission de divertir les Français âgés de vingt-cinq à quarante-neuf ans, cible des annonceurs publicitaires. Ces sociétés industrielles sont gérées en vue de maximiser l'efficacité de leur modèle industriel conformément à leur rôle social. Le service public assume des missions qui ne sont pas, ou du moins pas autant rentables : cultiver, éduquer, informer. Les publics ciblés par le secteur public sont parfois difficiles à monétiser, en particulier les enfants. Il faut des programmes de qualité à destination des enfants, pour éviter qu'ils passent leur temps sur YouTube et consorts. Cependant, peu d'annonceurs visent cette tranche d'âge et de nombreuses interdictions pèsent sur les publicités diffusées entre les programmes conçus pour eux. Par conséquent, s'adapter au public des enfants, des adolescents, ou des plus de cinquante ans relève de missions que le secteur commercial ne peut remplir, faute que son modèle économique le lui permette. Le service public assume des missions coûteuses : informer convenablement nos concitoyens ou encore divertir nos enfants avec des programmes de qualité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Larramendy, M6 est réputé être le groupe le plus rentable du paysage audiovisuel français avec une marge opérationnelle de 17 % en 2025. Si vous deviez communiquer à la direction de France Télévisions une méthode d'optimisation et de maîtrise des coûts, que lui conseillerez-vous ?

M. David Larramendy. Il m'est difficile de répondre à votre question. La marge opérationnelle de M6 est liée à l'histoire de la chaîne, qui a vu le jour en 1987 et a dû se battre pour survivre jusqu'à l'arrêt de la Cinq. Nous nous sommes habitués à faire extrêmement attention à nos dépenses. Cela dit, les mêmes problématiques touchent l'ensemble de notre industrie : la baisse du marché publicitaire qui, associée à des coûts fixes élevés, menace la rentabilité. Je suis personnellement inquiet pour l'avenir de l'ensemble des acteurs financés par la publicité. Des options existent pour France Télévisions, qui bénéficieraient à l'ensemble des acteurs. À côté de cela, l'extension de la publicité sur les chaînes publiques serait une catastrophe pour les chaînes privées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons auditionné des représentants de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des finances ayant écrit des rapports sur l'état des comptes de France Télévisions. Nous avons été surpris par l'insuffisance, en comparaison avec Radio France, de la comptabilité analytique, pourtant demandée à Delphine Ernotte depuis son arrivée en 2015, ainsi que par la taille de l'équipe d'audit interne et de lutte contre la fraude de France Télévisions. Celle-ci ne compte en effet que cinq collaborateurs, alors que France Télévisions emploie neuf mille salariés et que son budget frôle les 3 milliards d'euros par an. Combien d'effectifs vos propres groupes consacrent-ils à l'audit interne et à la prévention des fraudes ?

M. Maxime Saada. Le groupe Canal +, qui emploie en tout quinze mille salariés, dont trois mille en France, affecte entre cinq et dix collaborateurs à des missions d'audit interne partout dans le monde. Ils vérifient que les processus sont rigoureusement définis et suivis. La maîtrise des coûts relève de la responsabilité de chacun. Elle figure d'ailleurs parmi les objectifs établis pour chaque salarié. Des contrôleurs de gestion et des équipes de la finance suivent l'évolution des coûts au quotidien. Notre équipe d'achats, très active sur l'ensemble des territoires, renégocie régulièrement de meilleures conditions avec nos fournisseurs.

M. Rodolphe Belmer. L'équipe d'audit interne de TF1 compte cinq collaborateurs, mais elle n'assure qu'une moitié des missions d'audit, l'autre étant assurée par le groupe Bouygues, qui emploie pour ce faire un effectif plus conséquent. Les sujets de coûts sont centraux chez TF1 comme dans tous les groupes privés. Les plus importants dans notre secteur d'activité correspondent aux coûts de programme. L'industrie des médias emploie peu de capitaux et assume peu de coûts opérationnels. Les efforts portent sur la proportionnalité entre les coûts de programme et les effets recherchés. Les coûts liés aux festivals sont marginaux.

M. Maxime Saada. Canal + investit une part significative de son capital dans son infrastructure et dans les décodeurs.

Mme Céline Calvez (EPR). L'audiovisuel public doit-il selon vous combler les lacunes du privé ou inversement ? Devrait-il être davantage encadré par des COM ? Nous évoluons dans une économie de l'attention, et la remarque ne vaut pas uniquement pour la France. À trop s'attarder sur la complémentarité entre audiovisuel public et privé, le risque apparaît de passer à côté d'autres moyens de s'informer et de se cultiver. Comment faire en sorte que public et privé soient à la fois complémentaires et forts ? Comment garantir un paysage audiovisuel français marquant, capable de contrer des systèmes étrangers coupables d'ingérences et de désinformation ? Pensez-vous qu'une réduction de la publicité dans l'audiovisuel public vous profiterait ou que les annonceurs réinvestiraient dans le numérique ?

Mme Virginie Duby-Muller (DR). Vous avez été plusieurs à ne pas vouloir opposer secteur privé et secteur public, soulignant leur complémentarité. Existe-t-il néanmoins des

domaines où la concurrence est présente ? Certains estiment que les chaînes publiques empiètent sur des terrains historiquement privés, comme le divertissement ou la fiction grand public. Partagez-vous ce constat ?

Les chaînes privées dépendent fortement de la publicité, tandis que les chaînes publiques ont des ressources garanties. Comment cette asymétrie affecte-t-elle votre capacité à produire des contenus ambitieux ? Existe-t-il, selon vous, des distorsions de concurrence liées au financement du secteur public ? Faut-il alléger certaines contraintes pour rétablir un équilibre ?

Canal+ obéit à un modèle mixte d'abonnements, de droits sportifs et issus du cinéma. Comment gérez-vous la concurrence avec les chaînes publiques en matière d'acquisition de droits exclusifs, notamment dans le sport et le cinéma ?

Les chaînes privées ont également des obligations de service public en matière de diversité, d'éducation et de culture. Ces missions devraient-elles être, selon vous, étendues ou, au contraire, recentrées sur l'audiovisuel public ?

Vous avez tous évoqué la révolution numérique et la concurrence des plateformes comme YouTube ou Netflix. Le développement de plateformes publiques concurrence selon vous directement vos offres numériques. Je voudrais aussi revenir sur l'échec de Salto. Mme Ernotte, devant cette commission, a évoqué l'abandon du projet par TF1. Quelle est votre lecture de cet échec ?

Dans un contexte international marqué par des mouvements de concentration d'ampleur se pose la question de la préservation de l'exception culturelle française. Quelles sont les perspectives de consolidation pour vos groupes ?

M. Belkhir Belhaddad (SOC). Merci à vous quatre pour votre engagement en faveur de la création culturelle et du sport. Vous jouez un rôle essentiel vis-à-vis de l'héritage des Jeux olympiques de Paris 2024 et de la préparation d'échéances majeures à venir. Quelles formes de coopération technique, financière et commerciale vous permettraient-elles d'affronter ensemble la concurrence agressive des plateformes étrangères ? Des défis considérables restent à relever de ce point de vue.

Ma seconde question porte sur le pluralisme, fondement de notre démocratie. CNews a récemment reproché à l'audiovisuel public sa partialité politique. Reporters sans frontières (RSF) a saisi l'ARCOM en janvier 2026 pour que celle-ci se prononce sur les manquements en matière de pluralisme à l'antenne de CNews, relevant que plus de 70 % des journalistes invités sur CNews en mars 2025 étaient issus de médias orientés à droite ou à l'extrême droite. Le respect du pluralisme, tant dans l'audiovisuel public que sur les chaînes privées, est essentiel à un an de la prochaine élection présidentielle. Quelles mesures sont mises en place au sein de CNews pour garantir ce pluralisme, notamment depuis la délibération de l'ARCOM du 17 juillet 2024 ?

M. Erwan Balanant (Dem). Vos propos viennent de démontrer que s'attaquer à l'audiovisuel public revient à s'attaquer à notre modèle culturel et informationnel. Celui-ci est régulé par de grandes lois, comme celle du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication. Les attaques contre notre souveraineté culturelle et informationnelle viennent des géants du numérique dont le modèle vous place face à une concurrence déloyale. Les GAFAM ne sont pas soumis aux

mêmes régulations que vous. Contrairement à vous, ils n'assument aucune responsabilité éditoriale. De plus, ils pillent vos contenus. D'ailleurs, estimez-vous nécessaire d'imposer à terme des droits voisins de l'audiovisuel pour réguler la captation de valeur par ces plateformes ?

Surtout, pensez-vous qu'il faille renforcer la régulation de ces plateformes ? Le cadre légal français et européen doit-il évoluer pour reposer la question de leur responsabilité éditoriale ?

Mme Claire Léost. Des contraintes pèsent en effet sur les chaînes privées d'information en matière de pluralisme et de temps de parole, alors que les algorithmes y échappent. Il serait souhaitable de corriger cette asymétrie. YouTube fait concurrence à la télévision. Une partie de nos ressources publicitaires se déporte incontestablement vers cette plateforme. CMA Média, en tant que petit groupe, a opté pour une stratégie d'hyperdistribution : nous diffusons nos contenus sur YouTube pour qu'ils touchent le public le plus large possible, ce qui nous expose toutefois à un risque de perte de valeur.

La loi n° 2019-775 du 24 juillet 2019 tendant à créer un droit voisin au profit des agences de presse et des éditeurs de presse est insuffisante : elle ne précise ni l'assiette ni les taux, et des difficultés s'opposent à son application. Les éditeurs de presse se sont lancés dans des batailles homériques pour la faire appliquer. Google est le seul acteur à payer des droits voisins, quoique de manière incomplète. Tout reste à faire de ce point de vue.

Quant à l'IA, les chaînes d'information du groupe BFM disposent d'un site internet puissant. Régulièrement, des robots d'IA générative en pillent les contenus sans autorisation ni contrepartie financière. Un enjeu d'encadrement de l'IA générative se pose. Pour l'instant, c'est un peu le Far West. Faute de règles, notre modèle économique numérique se fragilise de plus en plus.

M. Maxime Saada. Concernant la concurrence avec l'audiovisuel public, j'ai l'impression de ne pas avoir été entendu. La nécessité d'un audiovisuel public fort doté de visibilité sur son budget n'implique pas qu'il ne faille pas lui imposer de la rigueur budgétaire et de la discipline en matière de coûts. L'audiovisuel public et Canal + sont assez rarement en concurrence. Pour autant, des sujets de crispation surgissent à l'occasion, tel que le Festival de Cannes. Pendant vingt-huit ans, Canal+ a été partenaire de ce festival de cinéma, le premier au monde, avant de subir, de la part de France Télévisions, une surenchère, que je ne comprends toujours pas. Canal + comptait quand même y consacrer pas moins de 4 millions d'euros. Quoi qu'il en soit, Canal + n'a pas l'intention de retourner au Festival de Cannes, d'une part parce que la chaîne couvre maintenant celui de Venise, et d'autre part car Canal + n'aurait aucun intérêt à se repositionner sur un contenu disponible pour ses abonnés à travers sa plateforme. En tout cas, cet épisode pose la question de la rigueur budgétaire nécessaire à l'audiovisuel public.

J'ai eu l'impression que Rodolphe Belmer voulait faire cavalier seul en ce qui concerne Salto. Le directeur général de Salto travaille maintenant pour Canal +. Nous en sommes donc sortis gagnants.

Le pluralisme est un sujet essentiel pour nous. Notre dispositif en la matière a évolué en conséquence de la réglementation. Trois collaborateurs y veillent à temps plein à l'aide d'outils informatiques précis et pointus. La méthodologie utilisée par RSF a été désavouée

par l'ARCOM. La répartition du temps de parole a été parfaitement respectée au long des élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Je suis favorable à un allégement de la réglementation pour les acteurs français et non à son alourdissement pour ceux américains. Une taxe imposée à YouTube s'appliquerait aussi à Dailymotion. Comment imposer aux acteurs asiatiques les mêmes contraintes qu'aux acteurs français ? Toute nouvelle réglementation devrait *a minima* s'imposer à l'échelle européenne.

Nous n'avons pas encore évoqué un sujet qui nous concerne pourtant tous : le piratage. La France a réalisé beaucoup de progrès en matière de lutte contre le piratage. Il importe d'amender le code du sport avant que de mauvaises habitudes ne s'installent.

M. Rodolphe Belmer. Ma décision de retirer TF1 de Salto repose sur des fondements économiques et stratégiques. L'idée de créer un Netflix à la française, c'est-à-dire un service en ligne de vidéo à la demande par abonnement, relève de la blague. La magie de Netflix vient de sa capacité à produire des contenus de grande valeur et de les distribuer dans le monde entier, ce qui lui fait bénéficier d'un effet d'échelle considérable. En 2026, Netflix aura investi 20 milliards de dollars dans la production de contenus, soit une somme bien supérieure aux coûts de grille de tous les acteurs français réunis. Surtout, vendre sept euros par mois l'accès à des programmes disponibles gratuitement à la télévision relevait d'une gageure. Salto enregistrait 80 millions d'euros de chiffre d'affaires et autant de pertes, ce qui augurait mal de sa rentabilité.

M. David Larramendy. À propos de l'éventuel arrêt de la publicité sur le service public, le *statu quo* actuel convient à tous les dirigeants de chaînes gratuites ici réunis. Il faut savoir faire des compromis. La question se pose tout de même de la transformation de l'après vingt heures dans le monde numérique. Ces programmes diffusés tardivement à l'antenne pourraient-ils être entrecoupés de publicités lors de leur visionnage en ligne ?

Il a beaucoup été question du retour de la publicité après vingt heures sur les chaînes publiques. Cela reviendrait à mettre la charrue avant les bœufs. Il importe avant tout de définir les missions du service public puis d'identifier ses ressources avant de réfléchir à leur répartition. M6 vise un public plus jeune que les chaînes publiques. Des séries qui connaissent de formidables succès d'audience sur France 2 ou France 3 ne trouveraient pas leur place sur notre chaîne. Ceci n'empêche pas qu'une concurrence s'exerce occasionnellement, sur des sports ou des jeux.

Quoi qu'il en soit, les acteurs de l'audiovisuel n'évoluent pas dans un secteur clos, mais sur un marché concurrentiel où opèrent des acteurs extrêmement puissants qui, non seulement disposent de moyens supérieurs aux nôtres, mais sont soumis à une réglementation moins contraignante. Nous ne nous battons pas à armes égales. Nous sommes, en tant que dirigeants de chaînes, pénalement responsables de ce qui est diffusé sur nos antennes, à la différence des plateformes comme YouTube, simple hébergeur de contenus. Ce n'est pas normal.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'échec industriel majeur de Salto a coûté des dizaines de millions d'euros à France Télévisions. Le projet a été annoncé le 15 juin 2018. Il a vu le jour le 20 octobre 2020 et, le 20 novembre 2022, la presse a révélé que les groupes TF1 et M6 souhaitaient revendre leur participation dans Salto. Le 27 mars 2023, la plateforme a fini par être dissoute. Son ambition, celle d'un David combattant Goliath, pouvait sembler illusoire, sachant que Netflix dispose d'un budget de 30 milliards de dollars. France Télévisions a décidé

d'isoler dans ses comptes les pertes de plusieurs dizaines de millions d'euros liées à Salto sous forme d'événement exceptionnel, pour qu'elles ne grèvent pas le résultat d'exploitation. La Cour des comptes a malgré tout décidé de les réintégrer afin que les comptes reflètent plus fidèlement la situation financière du groupe. Comment avez-vous comptabilisé les pertes liées à Salto ? Si c'était à refaire, que changeriez-vous ?

M. David Larramendy. L'échec de Salto était-il évident ? Je n'apporterai pas à cette question une réponse aussi tranchée que Rodolphe Belmer. Une entreprise qui innove et prend des risques traverse toujours une phase durant laquelle ses pertes sont supérieures à ses revenus. La question porte sur la pérennité de ces pertes ou la possibilité de les compenser à terme. Je vous enverrai des éléments quant au traitement comptable des pertes liées à Salto.

M. Rodolphe Belmer. Je ne saurais vous renseigner précisément. Je sais simplement que ces pertes ont été passées sous la ligne du résultat opérationnel de notre groupe.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si vous aviez été PDG de TF1 lors du lancement de Salto, vous n'y auriez pas participé ?

M. Rodolphe Belmer. Non, mais David a raison : toute innovation implique un risque d'échec. Selon moi, la grande évolution du secteur de l'audiovisuel à laquelle nous assistons, apportée par la révolution des téléviseurs connectés, n'est autre que la globalisation. Nous devons à tout prix éviter d'entrer en concurrence frontale avec des acteurs opérant partout dans le monde, car l'atteinte d'une taille critique détermine le succès dans notre secteur d'activité. Le groupe France Télévisions s'est très bien développé dans le numérique. La plateforme france.tv apparaît comme une vraie réussite en matière d'usage par les Français et de rayonnement auprès des jeunes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il semble *a posteriori* que la force de vos plateformes numériques et de vos identités respectives rendait difficile une mise en commun de vos contenus à même de doter Salto d'une identité propre.

M. Rodolphe Belmer. La création d'une plateforme de contenus français de qualité premium gratuits aurait du sens. Si un projet de consolidation émerge un jour, il poursuivra cet objectif. Le modèle économique de Salto me semblait contestable, car il était payant.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Saada, le 6 juin 2025, Canal+ a quitté la TNT. Dans un communiqué de presse du 5 décembre 2024, vous avez motivé cette décision par le non-renouvellement de la fréquence de C8 ainsi que par un environnement fiscal et réglementaire de plus en plus contraignant. Canal + est aujourd'hui l'un des plus importants financeurs du cinéma en France. Estimez-vous que le cadre réglementaire et fiscal qui s'applique aux diffuseurs est obsolète, ou du moins inadapté à une chaîne payante comme la vôtre ?

M. Maxime Saada. La liste des normes fiscales ou réglementaires appliquées à Canal + au cours des dix dernières années est tout bonnement sidérante. Voici bien longtemps, Canal + avait proposé au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de diffuser sur la TNT Canal + Family. Le CSA lui a finalement préféré CFoot, qui n'a pourtant duré que quelques mois. Canal+ avait aussi proposé au CSA Canalplay en tant que premier service de vidéo à la demande. Le CSA lui a préféré Select TV, dont tout le monde a oublié l'existence. Nous avons une histoire assez compliquée avec la réglementation française.

J'ai eu le sentiment que la décision de l'ARCOM de retirer à C8 son autorisation d'émettre sur la TNT avait été prise avant les auditions. Rien de ce qui a été proposé par Canal+ lors de ces auditions n'a trouvé d'écho. Canal + avait créé en partie grâce à ces chaînes gratuites un écosystème qui avait fait ses preuves sur la TNT. Bien que déficitaire, C8 suivait une trajectoire qui la rapprochait de la rentabilité. Sans cette chaîne, l'écosystème de la TNT n'était plus viable pour Canal +, qui s'en est dès lors retiré. La TNT correspond à un mode de diffusion coûteux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Saada, vous êtes l'actionnaire du groupe de médias propriétaire de la principale chaîne d'information de France, CNews. En mars 2017, lors de sa création sur les cendres d'i-Télé, CNews n'attirait que 0,6 % de part d'audience. En mai 2024, CNews a doublé pour la première fois BFMTV en devenant la première chaîne d'information de France. En février 2026, la part d'audience de CNews atteignait 3 %, soit cinq fois plus que quelques années auparavant. À côté de cela, la chaîne franceinfo, créée en 2016, continue de n'attirer qu'un pour cent de l'audience, alors qu'elle coûte près de 50 millions d'euros par an. Comment expliquez-vous cet échec ? Selon vous, quel est le coût réel d'une chaîne d'information continue digne de ce nom ?

M. Maxime Saada. Je sais pourquoi CNews a progressé. Pour autant, je ne commenterai pas la performance des autres chaînes. CNews s'est positionnée sur le débat d'opinions, laissant s'exprimer à son antenne une parole plus libre qu'ailleurs. Je regarde assez peu franceinfo, à l'instar du reste de la population. Je sais en revanche pourquoi je regarde les matinales de BFMTV, de LCI, et évidemment de CNews.

Les chaînes d'information dans leur ensemble représentent maintenant près de 10 % de parts d'audience. Elles ont manifestement trouvé leur public. Un sujet économique se pose toutefois, car l'information n'est pas facile à monétiser. CNews coûte à peu près 60 millions d'euros.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le succès de vos chaînes d'information en continu repose en partie sur des incarnations, à savoir des présentateurs et présentatrices phares. Selon mes sources, les incarnations de CNews percevraient des salaires sans commune mesure avec ceux de l'audiovisuel public. franceinfo manque-t-elle d'incarnations ? Cette chaîne publique aurait-elle d'ailleurs les moyens de s'en offrir ?

M. Maxime Saada. Les incarnations jouent évidemment un rôle essentiel. Le succès de Pascal Praud, de Christine Kelly, de Laurence Ferrari, de Philippe de Villiers, de Sonia Mabrouk et d'autres encore en est la preuve. Par leur personnalité, leur professionnalisme et leur rigueur, ils contribuent au succès de CNews. i-Télé perdait 30 millions d'euros par an, alors que CNews est à l'équilibre. Le coût de CNews est absorbé par ses profits. Le problème n'a donc pas trait au coût des incarnations, mais à la capacité de développer un modèle rentable. France Télévisions ne manque pas de talents. La rémunération n'est pas le seul élément de motivation des incarnations. CNews offre un environnement de travail favorable. Les perspectives d'évolution et la composition de l'équipe ne sont pas non plus à négliger.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En mars, BFMTV s'est placée en tête des chaînes d'information en continu avec 3,5 % de parts d'audience, devant CNews et LCI qui représentent chacune 3,2 % de parts d'audience. Le contexte actuel de conflits internationaux notamment en Iran permet aux Français de distinguer les identités respectives de chacune de ces chaînes. LCI s'est davantage intéressée au contexte international, tandis que BFMTV, chaîne du quotidien, permet de suivre l'actualité en direct et que CNews se tourne plus vers le débat politique.

L'identité de franceinfo.tv peine en revanche à se préciser, ce qui expliquerait qu'en mars, elle ait attiré trois fois moins de parts d'audience que ses concurrentes.

Que recommanderiez-vous pour que le service public trouve sa place et son identité parmi les quatre chaînes d'information en continu ? franceinfo.tv coexiste avec France 24. Ne vaudrait-il pas mieux ne proposer qu'une seule chaîne d'information publique portant la voix de la France dans près d'une centaine de pays et 270 millions de foyers, à l'instar de France 24 ?

Mme Claire Léost. Je vous remercie, monsieur le rapporteur, de signaler que BFMTV était en tête du classement des chaînes d'information en continu les plus regardées au mois de mars, en particulier par les cibles des publicités qu'elle diffuse, à savoir les vingt-cinq à quarante-neuf ans.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il me semble que des marchés de transferts de présentateurs s'organisent entre chaînes d'information. CNews a eu du mal à se séparer de Jean-Marc Morandini, sans doute parce qu'il réalisait de bonnes audiences.

Mme Claire Léost. Sur BFMTV, la star, c'est l'information elle-même. Nous employons deux cent soixante-dix journalistes au service de l'information. Il est normal que chaque chaîne cherche à attirer les meilleurs talents. Il arrive que des incarnations passent d'une chaîne privée à une chaîne publique. Bien sûr, l'inverse est aussi vrai.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. France Télévisions a-t-elle selon vous les moyens de verser à ses présentateurs des salaires de plusieurs centaines de milliers d'euros ? J'ai le sentiment que France Télévisions n'était pas en mesure de proposer à Sonia Mabrouk un aussi beau salaire que BFMTV.

Mme Claire Léost. Il faudrait lui demander ce qui l'a attirée sur notre chaîne ; à mon sens, il s'agit de notre projet éditorial. Le coût de la grille de BFMTV dépasse les 80 millions d'euros. Il s'explique par la quantité de journalistes qu'emploie la chaîne. Je n'ai pas de conseil à donner à franceinfo.tv.

M. Rodolphe Belmer. LCI suit une ligne éditoriale que nous nous efforçons de rendre perceptible. Cette chaîne s'évertue à traiter avec expertise des sujets complexes de l'actualité internationale, macroéconomique et politique. Sa ligne éditoriale est incarnée à la fois par des présentateurs, une rédaction et des experts. Ce triptyque a permis à la chaîne de se développer en accroissant sa part d'audience. Les programmes de LCI coûtent environ 55 millions d'euros.

Mme Claire Léost. Ceux de BFMTV reviennent à plus de 80 millions d'euros, car BFMTV ne bénéficie pas de l'appui d'une chaîne mère comme LCI vis-à-vis de TF1.

M. Rodolphe Belmer. Un marché des transferts existe bel et bien. Il importe que les incarnations de chaque chaîne épousent sa ligne éditoriale en résonance avec son positionnement et son public. Une incarnation ne peut pas toujours se substituer à une autre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'identité de vos chaînes d'information continue est certes marquée. Toutes les trois ont fait le choix d'incarnations fortes, qui s'expriment d'ailleurs parfois aussi à la radio. Il n'en va pas de même pour franceinfo.tv.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il a jusqu'ici été assez peu question de neutralité, alors qu'elle fait partie des trois axes de notre commission d'enquête. Monsieur Belmer, vous avez déclaré : « *Nous ne cherchons pas à façonner l'opinion. Nous ne sommes au service*

d'aucun homme, d'aucun parti, d'aucune idéologie. La mission sociale de TF1, c'est d'informer et de contribuer au bon fonctionnement démocratique ». Permettez-moi tout de même de douter de l'application de ces principes dans certaines des émissions du groupe TF1 comme *Quotidien*, l'une des seules du paysage audiovisuel français qui assume de ne pas recevoir de membres du Rassemblement national, dont les idées sont pourtant partagées par près de 40 % de nos concitoyens. *Quotidien* est aussi la seule émission qui prétend respecter les règles en matière de pluralisme, mais n'y parvient qu'en les détournant : en tronquant ou répétant, quitte à en couper d'autres au montage, les propos de responsables du Rassemblement national pour les insérer dans des séquences humoristiques, souvent à charge. *Quotidien* a recruté comme chroniqueur Jean-Michel Aphatie, qui a fait l'objet d'une intervention de l'ARCOM pour avoir tenu des propos « *susceptibles de contribuer à une forme de relativisation du nazisme* ». Ces propos avaient d'ailleurs conduit à une mise à pied de Jean-Michel Aphatie de RTL. Comment conciliez-vous vos intentions respectables à ces entorses répétées au pluralisme dans une émission phare rassemblant de nombreux auditeurs ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il m'est arrivé, comme à de nombreux députés, d'être pris pour cible par les humoristes de *Quotidien.* Nous sommes tous attachés à la liberté de ton des humoristes, même quand nous en faisons les frais.

M. Rodolphe Belmer. Vous avez cité une interview que j'ai donnée à *Ouest-France* à propos de TF1, dont les journaux d'information comptent parmi les plus regardés du pays. Plusieurs millions de nos concitoyens s'informent chaque jour de l'actualité grâce à TF1. Conscients de notre mission et de notre puissance, nous faisons preuve d'une extrême rigueur quant au positionnement de la rédaction de TF1. Je le répète : nous ne sommes au service d'aucune idéologie. Nous sommes au service des Français.

L'émission *Quotidien*, diffusée sur TMC, n'a pas pour but d'informer, mais de critiquer le monde politique en traitant l'actualité avec humour. Elle suscite des critiques d'absolument tous les camps politiques, ce qui témoigne d'une forme d'œcuménisme dans la satire. Rares sont les hommes politiques reçus dans *Quotidien.* Ceux-ci s'expriment plutôt au journal de vingt heures de TF1. Quoi qu'il en soit, *Quotidien* respecte les temps de parole. Deux dérives sont à éviter : placer les émissions d'humour sur le même plan que les journaux d'information et juger le pluralisme à l'échelle d'une émission plutôt que d'une chaîne. La liberté de ton des humoristes n'a pas à être rigoureusement encadrée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Delphine Ernotte a jeté un pavé dans la mare en se déclarant favorable à une révision des règles de pluralisme obligeant les chaînes d'information à accorder un égal temps de parole à toutes les formations politiques. M. Bolloré s'est quant à lui déclaré favorable au maintien de ces règles, et peu désireux de construire des médias d'opinion. Faut-il selon vous maintenir, dans un pays polarisé, voire fracturé, ces règles lourdes à mettre en œuvre ou accepter que certaines chaînes deviennent des médias d'opinion ?

M. Rodolphe Belmer. Nous ne voulons en aucun cas modifier la ligne éditoriale de TF1. Néanmoins, les règles relatives au pluralisme à la télévision datent de 1986, c'est-à-dire d'une époque où la télévision faisait figure de seul média de masse et où l'État n'avait que peu de fréquences à distribuer. Le législateur a donc logiquement considéré que la seule façon de garantir l'accès de tous les courants de pensée à la population consistait à imposer aux chaînes télévisuelles des règles très rigoureuses de pluralisme interne.

Les médias d'opinion existent sous la forme des journaux depuis 1901 et sous celle de sites internet depuis plus récemment. De plus, vingt-cinq chaînes gratuites sont disponibles sur

la TNT, dont quatre chaînes d'information. La rareté n'est donc plus tenue de structurer l'expression des chaînes. Pour le dire autrement, l'avènement d'un pluralisme externe a rendu obsolètes les règles strictes de pluralisme interne. Il serait donc raisonnable de revoir cet aspect entre autres de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

M. Maxime Saada. Je ne vois pas d'intérêt à faire évoluer cette loi. Je partage le diagnostic de M. Belmer, mais pas sa conclusion. Il me semble simplement nécessaire de veiller à ce que ces règles de pluralisme, dont l'application a été révisée par le Conseil d'État puis redéfinie par l'ARCOM, soient opérationnelles. Des réflexions méritent encore de se poursuivre en ce sens. Le cadre actuel, de mon point de vue, fonctionne en permettant aux chaînes de différencier leur positionnement.

Mme Claire Léost. L'alternative entre chaînes d'information et chaînes d'opinion a été tranchée par le régulateur, l'ARCOM, qui a considéré que quatre chaînes d'information opéraient en France. Nos débats ont montré que chacune a sa personnalité, et tant mieux. Un sujet se pose malgré tout. Durant les élections municipales des 15 et 22 mars 2026, BFMTV n'a pas couvert certaines petites villes, car il aurait fallu accorder un temps d'antenne égal à chaque candidat. Peut-être conviendrait-il d'alléger certaines règles de pluralisme interne un peu obsolètes, sans remettre en cause le cadre qu'elles forment.

M. David Larramendy. RTL est tenue aux mêmes règles. J'illustrerai l'aspect tatillon de ces règles en signalant que le temps de parole de Roselyne Bachelot doit être comptabilisé lorsqu'elle participe aux *Grosses Têtes*. Notre métier est en soi compliqué. Il n'y a pas lieu de le compliquer encore en l'accablant de mesures.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous partagez en cela la même préoccupation que le service public de l'audiovisuel. Quand les règles conduisent à renoncer à donner la parole à un responsable politique, la question de leur pertinence ou, en tout cas, de leur nécessaire évolution, se pose.

Merci infiniment à vous quatre d'avoir répondu à nos questions et permettez-moi de saluer à travers vous l'engagement des salariés de l'audiovisuel privé.

La séance s'achève à vingt heures vingt.

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, M. Belkhir Belhaddad, Mme Céline Calvez, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Sophie Mette, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Sophie Taillé-Polian

Assistaient également à la réunion. - M. Steevy Gustave, M. Kévin Mauvieux, M. Thierry Perez, Mme Violette Spillebout

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, d'anciens dirigeants de France Télévisions : Mme Michèle Cotta, ancienne directrice générale de France 2, M. Patrice Duhamel, ancien directeur général de France Télévisions chargé des antennes et de la diversification des programmes, MM. Marc Tessier et Patrick de Carolis, anciens présidents de France Télévisions 2

– Présences en réunion 34

Jeudi
2 avril 2026
Séance de 9 heures 30

Compte rendu n° 59

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à neuf heures trente-cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour cette première audition de la journée, qui va nous permettre d'entendre plusieurs grandes figures de l'audiovisuel public : deux anciens présidents et deux anciens directeurs généraux de France Télévisions.

Madame, messieurs, je remercie le rapporteur et les membres du bureau de cette commission d'avoir accepté que nous vous auditionnions. J'ai estimé qu'il serait intéressant de vous entendre car vous avez présidé aux destinées de France Télévisions. J'espère que vous pourrez nous permettre de prendre un peu de hauteur et que vous formulerez quelques propositions utiles.

Je vais d'abord vous présenter rapidement.

Madame Michèle Cotta, vous êtes une journaliste politique reconnue et un visage bien connu des Français depuis de nombreuses années. Vous pouvez notamment vous targuer d'avoir co-arbitré deux débats entre des candidats à l'élection présidentielle, le premier entre François Mitterrand et Valéry Giscard d'Estaing en 1981, le second en 1988.

Soyez la bienvenue à l'Assemblée nationale. J'espère que vous avez eu moins de difficultés à y entrer que la première fois que vous êtes venue au Palais-Bourbon puisque, sauf erreur, un huissier vous avait interdit d'entrer, ainsi qu'à la jeune journaliste qui vous accompagnait, Catherine Nay, en raison de vos tenues. Il avait fallu que vous fassiez appel au président Jacques Chaban-Delmas, qui était venu en personne vous faire entrer. Les temps ont sans doute changé ! Vous êtes passée par *L'Express*, *Le Point*, Radio France et France Télévisions, tant comme journaliste que comme dirigeante. Vous avez aussi été chargée de réguler les médias à la présidence de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, entre 1982 et 1986. Vous avez une expérience qui, à n'en pas douter, nous éclairera ce matin.

Monsieur Patrick de Carolis, vous êtes actuellement le maire *Horizons* de la ville d'Arles, récemment réélu, mais c'est en tant qu'ancien président de France Télévisions que nous vous recevons, ainsi qu'ancien présentateur. Vous êtes diplômé de l'École supérieure de journalisme de Paris. Vous avez commencé votre carrière à France 3 avant d'entrer à TF1, êtes passé par La Cinq et avez été directeur de l'information de M6. Vous avez présenté « Zone interdite ». En 1997, vous revenez sur le service public en devenant directeur des documentaires et des magazines. Vous travaillez bien entendu à France 3, au sein de laquelle vous créez un autre magazine bien connu, « Des racines et des ailes ». Vous devenez président de France Télévisions en 2005 et occupez ce poste jusqu'en 2010.

Monsieur Marc Tessier, après des débuts professionnels comme inspecteur des finances, vous arrivez chez Havas en 1982. Après avoir participé au lancement de Canal +, vous dirigez le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) avant de devenir président de France Télévisions en mai 1999. Patrick de Carolis vous succède en 2005. Vous ne quittez pas les sujets audiovisuels pour autant puisqu'en 2006 vous entrez chez Netgem, qui était un fournisseur de services dans le domaine de la TNT (télévision numérique terrestre), avant de passer notamment chez IDF1. Le secteur de l'audiovisuel vous a également donné l'opportunité de rédiger plusieurs rapports commandés par les pouvoirs publics, notamment sur la TNT.

Monsieur Patrice Duhamel, bienvenue dans cette commission d'enquête. Vous êtes journaliste de profession. Entré à l'ORTF, vous passez à TF1 en 1974, où vous dirigez le service politique. Après avoir officié à la radio RMC, vous devenez directeur général de Radio France en 1994, avant de repasser à la télévision comme directeur général de France 3. Durant le mandat de Patrick de Carolis, vous devenez directeur général de France Télévisions, chargé des antennes et de la diversification des programmes. Vous coréalisez désormais notamment des documentaires politiques avec Michèle Cotta. Vous êtes également un auteur prolifique. Intitulé *La photo*, votre dernier livre porte sur la célèbre photographie de la poignée de main entre François Mitterrand et le maréchal Pétain, le 15 octobre 1942.

Je vous remercie vivement d'être présents ce matin. Nous allons essayer de prendre de la hauteur et du recul à propos de France Télévisions, où vous avez tous occupé des fonctions éminentes.

Avant de vous poser quelques questions liminaires et de céder la parole au rapporteur, je vous demande de déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations.

Je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Michèle Cotta et MM. Marc Tessier, Patrick de Carolis et Patrice Duhamel prêtent successivement serment.)

M. Patrice Duhamel, ancien directeur général de France Télévisions, chargé des antennes et de la diversification des programmes. Je précise que je suis membre du comité d'éthique du groupe M6 RTL.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je laisse maintenant la parole à chacun pour un propos liminaire de cinq minutes.

Mme Michèle Cotta, ancienne directrice générale de France Télévisions. Il est difficile de commencer – et encore plus de finir : depuis des semaines, vous avez entendu beaucoup de choses et je crains de répéter un certain nombre d'entre elles…

Je crois au service public. Je crois qu'il faut un service public en France, ce qui signifie un service pour tous les publics et pour tous les genres de télévision.

De ce point de vue, j'ai toujours trouvé qu'il était nécessaire que le service public comprenne plusieurs chaînes. Je sais qu'à un certain moment on m'a accusée de vouloir rechercher la clientèle de TF1, mais je pense quand même qu'il faut une chaîne publique qui fasse concurrence à une chaîne comme TF1. Je veux dire par là qu'elle doit attirer un grand public et atteindre sa cible, mais avec une différence majeure : ce public ne doit pas correspondre à une cible publicitaire particulière.

Les chaînes payantes ou les chaînes privées comme TF1 ont besoin de la publicité. On sait que celle-ci s'adresse aux ménagères de plus de 50 ans et qu'elle est de plus en plus ciblée.

Or le service public ne doit pas s'adresser uniquement aux ménagères de plus de 50 ans. C'est un point qui posera sûrement des problèmes en cas d'éventuelle privatisation. Nous y reviendrons peut-être.

Je considère également que tous les genres doivent être présents sur la même chaîne, en tout cas France 2, qui est le navire amiral, pour reprendre l'expression d'Hervé Bourges : de l'information bien sûr, mais aussi des magazines, des documentaires – je souligne qu'il n'y en a pratiquement plus sur TF1 –, des fictions plus ou moins patrimoniales – nous en reparlerons aussi –, des variétés, des jeux et de la culture. Tout cela doit cohabiter sur le service public – tous les genres de télévision, correspondant à tous les publics.

Un mot sur la culture. J'ai lu dans le questionnaire qui m'a été envoyé que j'avais dit un jour qu'on ne pouvait pas obliger les gens à écouter des émissions culturelles avec une kalachnikov, paraphrasant ainsi Michel Charasse. Je pense que la culture doit occuper une grande place dans notre service public. Je peux prendre pour exemple la fameuse émission « Bouillon de culture » de Bernard Pivot, qu'on a dû vous citer maintes fois : je me rappelle très bien que c'était l'émission la plus célébrée à l'époque ; elle l'est encore, car c'est une émission formidable. Toutefois elle faisait une audience assez basse, qui aurait assez rapidement terrifié une chaîne comme TF1.

Je trouve qu'il est important que les chaînes trouvent leur public, c'est-à-dire qu'il y ait de la place pour un public qui a envie de se cultiver, de regarder du théâtre et de lire des livres. Je remarque avec plaisir qu'une émission littéraire continue à être programmée sur les chaînes du service public. Pour une émission culturelle, l'essentiel est de trouver son public. Si elle n'y arrive pas, c'est qu'elle ne correspond pas à ce qu'on en attend. Mais elle peut trouver son public même s'il est minoritaire – surtout s'il est minoritaire.

Voilà ce que je voulais dire en estimant qu'on ne pouvait pas forcer les gens à regarder de l'opéra – pour ma part, j'adore ça, même à huit heures du matin !

J'aime bien la notion de compétition entre le public et le privé. Cela a des avantages et des inconvénients. Un des inconvénients est le fait d'avoir fait monter les salaires du service public : la compétition entre TF1 et France 2 a eu des effets qui n'étaient pas forcément voulus.

En outre, comme les chaînes privées ont un gros problème avec la publicité – qui est désormais diffusée sur tous les supports, y compris des plateformes comme YouTube auxquelles on n'impose pas d'obligations de production et de création –, il n'est selon moi pas souhaitable d'accroître la concurrence que subit l'audiovisuel privé. Le service public audiovisuel n'est pas financé par la publicité. Cela signifie qu'il est cher. De notre temps il était moins cher que la BBC et que la chaîne publique allemande.

Ceci étant, la situation a complètement changé depuis que nous avons débuté, Marc et moi. Il y avait alors quelques chaînes ; il y en a maintenant des centaines. C'est une différence notable, qui a sûrement des conséquences.

M. Marc Tessier, ancien président de France Télévisions. À titre préliminaire, j'insiste surtout sur le fait que j'ai eu la chance d'intervenir dans pratiquement tous les domaines de la télévision, en particulier à France Télévisions. J'ai commencé dans le secteur en tant que directeur général adjoint de Canal +. J'ai eu le privilège de passer du privé au public.

J'ai également été membre du Conseil national du numérique, ce qui m'a permis de plonger dans un secteur qui était sensiblement différent de ce que l'on connaissait auparavant et de ce que l'on connaîtra par la suite.

Enfin, j'étais président de France Télévisions lors du passage à la TNT. Le nombre de chaînes a explosé depuis, ce qui était l'un des objectifs poursuivis.

Je m'en tiens là. Les réponses à vos questions correspondront sans doute mieux à vos préoccupations.

M. Patrice Duhamel. Quelques mots rapides sur les leçons que je peux tirer de plus de vingt-cinq ans dans le service public – certes pas de manière continue : j'y ai travaillé de 1969 à 1981, puis de 1993 à 1995, de 1996 à 1999 et, enfin, de 2005 à 2010. J'ai fait des allers-retours, notamment avec la presse écrite.

Première leçon, j'ai toujours en tête le formidable slogan de France Inter il y a des décennies : « Écoutez la différence ! » L'audiovisuel public, cela doit être exactement ça : écouter la différence à la radio et regarder la différence à la télévision.

Un grand universitaire spécialiste des médias, Francis Balle, qui a été membre du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) et qui est un de mes amis, a une théorie un peu plus sophistiquée sur cette différence. Pour lui, l'audiovisuel public, et notamment la télévision publique, doit faire différemment ce que le privé fait lui aussi – l'information, le sport, la fiction, le divertissement – mais doit également faire ce que le privé ne fait pas : les grands documentaires, les grands spectacles vivants – nous en avons programmé beaucoup avec Patrick pendant nos cinq ans à France Télévisions –, l'opéra, le théâtre en première partie de soirée une dizaine de fois par an. La différence, c'est ça.

La différence, dans la fiction, c'est par exemple ce que Patrick avait présenté quand il a été élu : une collection d'adaptations des contes et nouvelles de Maupassant. Quelle ne fut pas ma satisfaction un an plus tard, lorsque le patron d'une édition de poche m'a dit que les ventes des œuvres de Maupassant avaient augmenté de 60 % dans les mois qui avaient suivi la diffusion de ces adaptations ! C'est ça la différence, et c'est ça la télévision publique.

Quant aux grands documentaires, nous avions par exemple créé une collection qui existe toujours, me semble-t-il, et qui s'appelle *Apocalypse*. Elle était absolument extraordinaire et a été vendue dans le monde entier. Elle avait réuni 6 millions de téléspectateurs lors de sa première diffusion, ce qui n'était jamais arrivé pour un documentaire. C'est ça aussi la différence, et c'est ça aussi le service public.

Deuxième leçon : l'audiovisuel public doit pouvoir s'appuyer sur un financement pérenne et durable. Cela ne veut bien entendu pas dire qu'il ne faut pas faire d'efforts quand le pays a des difficultés budgétaires mais, même si je ne connais pas le détail des comptes actuels, je pense que le yo-yo budgétaire actuel est extraordinairement difficile à gérer quand on est à la tête d'une entreprise de l'audiovisuel public.

La troisième leçon résulte d'un souvenir commun avec Patrick. Un soir où nous avions des difficultés avec, non pas la tutelle, car ce mot est absolument insupportable, mais « l'actionnaire », c'est-à-dire l'État, nous avions compté le nombre réel d'actionnaires de l'audiovisuel public : huit ! Nous avions effectivement l'Élysée, Matignon, le ministère de la culture, le ministère des affaires étrangères, le ministère des départements et territoires d'outre-

mer, la direction du budget, l'Agence des participations de l'État et la DGMIC (direction générale des médias et des industries culturelles). Quand vous avez huit actionnaires qui ne sont pas toujours d'accord entre eux – et c'est un euphémisme –, il est extraordinairement difficile de tenir un cap.

Voici les trois leçons que j'ai tirées de cette expérience.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Elles donnent à réfléchir…

M. Patrick de Carolis, ancien président de France Télévisions. Mes collègues ont planté le décor. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit de ce que nous avons voulu faire, à des époques différentes et à nos responsabilités respectives.

J'ai toujours essayé, aussi bien dans le privé que dans le service public, de me soucier du citoyen. Dans « public » il y a « peuple », et dans « peuple » il y a « pays ». Quand vous avez l'honneur de diriger un groupe ou une chaîne de télévision de service public, vous devez avoir ce souci du citoyen – ce que le général de Gaulle avait résumé en disant que la culture est ce qui permet à un peuple de devenir plus grand que lui-même. Le service public, c'est justement ce qui permet à nos concitoyens de devenir plus grands qu'eux-mêmes. Lorsque j'ai eu moi-même à créer et à imaginer des émissions, j'ai toujours essayé de faire en sorte de rendre intelligible l'intelligence, de rendre accessible ce qui pouvait paraître complexe.

Le service public repose sur deux jambes : l'information, qui suppose un travail journalistique important, et le programme. Pour moi, ce dernier est constitué par le flot d'émissions et de documentaires qui doivent irriguer notre territoire.

C'est le maire qui parle à cet instant : quand vous êtes maire d'une commune, petite ou grande, vous observez la scène audiovisuelle et vous espérez que beaucoup de programmes toucheront vos administrés, pour faire en sorte que l'effervescence créative parisienne irrigue votre territoire.

La Comédie française est à Paris. Quand on retransmet des pièces de théâtre qui y sont jouées, comme l'évoquait Patrice Duhamel, on irrigue le territoire et on rend accessible quelque chose qui se situe à Paris. Il en est de même quand on programme une représentation qui a lieu à l'Opéra Bastille, car il n'y a pas d'opéras partout en France. Quand nous en programmions un à vingt heures trente, les audiences n'étaient certes pas aussi fortes que pour un film ou une série. En revanche, je me souviens que la retransmission en direct du *Trouvère* aux Chorégies d'Orange, avec Roberto Alagna, avait réuni 1,8 million de téléspectateurs : ce n'est pas beaucoup par rapport aux autres programmes de la grille mais c'est énorme car cela équivaut à faire en une soirée ce que l'Opéra Bastille accueille en nombre de spectateurs pendant deux ans !

Pour moi, c'est ça le service public. C'est ce qui irradie et qui permet à un pays d'avoir une souveraineté culturelle. La souveraineté culturelle passe par le service public, et l'influence culturelle aussi.

Voilà ce qui m'a animé pendant toute cette carrière : essayer d'élever et d'éclairer nos concitoyens pour les rendre plus grands qu'eux-mêmes, comme le disait le général de Gaulle.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie tous les quatre pour ces mots d'introduction, et je vous propose d'entrer dans le vif du sujet.

L'une des missions du service public audiovisuel, et notamment de France Télévisions, est d'informer les Français. Il faut le faire dans le cadre de la loi de 1986 qui exige le pluralisme, l'honnêteté de l'information et son impartialité. Ce pluralisme interne conduit notamment au strict respect des temps de parole, ce qui peut parfois compliquer la tâche des dirigeants de France Télévisions. Comment avez-vous veillé, dans vos fonctions, à l'équilibre, au pluralisme et à l'impartialité de l'information ?

Selon vous, les règles doivent-elle évoluer ? Sont-elles adaptées à la réalité du paysage informationnel actuel, où les réseaux sociaux deviennent des lieux où l'on s'informe sans pour autant que s'y appliquent les mêmes règles que pour le service public audiovisuel et les médias en général ? Tout cela est lié.

Enfin, Delphine Ernotte a jeté un pavé dans la mare il y a quelques semaines en estimant que la multiplicité de ces règles et la complexité de leur mise en œuvre nécessitaient peut-être une évolution de la loi, afin d'accepter l'existence de médias d'opinion. Cela revient au fond à s'inspirer de la presse écrite, où le pluralisme interne n'est pas obligatoire et où les lignes éditoriales des journaux sont très marquées. Faut-il renoncer au pluralisme interne au sein de l'audiovisuel ? Faut-il accepter que certains médias privés deviennent des médias d'opinion ?

M. Patrice Duhamel. S'agissant des temps de parole, j'avais évoqué ici même les règles en la matière, notamment pour les campagnes présidentielles – il y en aura une dans quelques mois. J'avais alors dit que, sous l'autorité de Patrick, nous avions pendant cinq ans respecté les équilibres de temps d'antenne à la seconde ou à la minute près.

En tant que journaliste et éditorialiste politique et comme beaucoup d'autres journalistes politiques, je pense – et je l'ai répété devant l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) il y a quelques semaines – qu'il n'est malheureusement pas possible d'envisager de modifier les règles à un an d'une élection. C'est quelque chose que l'on peut faire au lendemain de l'élection.

Pourtant, l'obligation faite aux médias de respecter strictement l'égalité des temps de parole des candidats dans les quinze derniers jours avant le premier tour pose un problème journalistique. On m'objecte que modifier cette règle ne serait pas très démocratique, mais je constate que les Français s'intéressent à la campagne présidentielle au moment de ce qu'on appelle la période de cristallisation, qui débute en février ou en mars lorsque l'élection a lieu en avril, et que durant les quinze derniers jours, ils sont vraiment passionnés – on le voit dans les audiences des journaux télévisés et des émissions politiques.

Or, compte tenu de la règle d'égalité des temps de parole, ils sont privés de ce qu'ils souhaitent voir. Ce qu'ils souhaitent voir, on le mesure à l'occasion des débats organisés hors de cette période, c'est par exemple un débat entre Jean-Luc Mélenchon et Marine Le Pen, ou alors à l'intérieur d'un camp – les audiences des débats organisés à l'occasion de primaires, qui permettent de voir l'ensemble des candidats, ont surpris tout le monde, avec 4 ou 5 millions de téléspectateurs. Mais ce sont des choses qui ne peuvent pas être diffusées dans les quinze jours qui précèdent le premier tour, au moment où les Français se passionnent pour l'élection.

Je trouve que ce n'est pas normal. C'est dit – mais en sachant que rien ne changera avant la prochaine présidentielle. On m'a dit qu'il faudrait modifier la Constitution pour cela : je n'en suis pas convaincu, mais en revanche cela suppose certainement de changer la loi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et, s'agissant des médias d'opinion, pensez-vous qu'il faut alléger et faire évoluer les règles qui pèsent sur les chaînes du secteur privé, comme CNews et BFMTV ?

M. Patrice Duhamel. Vous parlez des temps d'antenne ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, du pluralisme interne, qui impose aux chaînes de donner la parole à une pluralité de courants d'opinion. Certains, dont Delphine Ernotte, ont proposé de faire évoluer cette règle pour aller vers des médias d'opinion, comme dans la presse écrite.

M. Patrice Duhamel. Je vais laisser mes amis s'exprimer mais je ne milite pas pour faire des lois d'opportunité à chaque fois qu'on veut changer les choses. Il faut en effet que toutes les chaînes respectent le pluralisme. Il peut y avoir des chaînes d'opinion, mais elles doivent respecter le pluralisme.

Mme Michèle Cotta. Il y a différentes façons de le faire.

Je me suis beaucoup occupée de cela à la tête de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle (HACA). La loi nous obligeait à respecter l'équilibre de l'information, ce qui est un peu vague, et le pluralisme des programmes. C'était très facile au cours d'une période pré-électorale, mais on se heurtait le reste du temps aux journalistes. La Haute Autorité n'était d'ailleurs pas un Ordre des journalistes, comme peut l'être celui des médecins. Nous étions obligés de prononcer de temps en temps des injonctions pour imposer aux journalistes de rectifier un papier ou de donner un droit de réponse.

Il est vrai que nous avions fini par nous dire que la règle des trois tiers – un tiers du temps de parole au gouvernement, un tiers à l'opposition et un tiers à la majorité – était très arithmétique. On peut même se dire que ces limites sont idiotes. Mais c'est comme la démocratie de Churchill : c'est le moins mauvais système ! Comme il n'y a rien de mieux, on est bien obligé de comptabiliser les temps d'antenne.

Quant aux obligations du public et du privé, je suis pour qu'il y ait un équilibre interne sur les chaînes privées, dans le seul but d'éviter de créer des télévisions communautaires. J'ai très peur des télévisions communautaires. Le service public, c'est le service de la communauté française. Transformer les chaînes privées en chaînes communautaires est un danger vraiment important pour la France.

M. Marc Tessier. Je suis d'accord avec ce qui a été dit, en particulier par Michèle Cotta.

S'agissant de cette priorité absolue assignée aux chaînes, généralistes comme locales, on a un foisonnement de règles successives. On pense toujours qu'on va tout améliorer grâce à un nouveau projet de loi. Je pense qu'il faut être plus modéré et reconnaître que ce qu'ont fait les chaînes de télévision, et surtout les chaînes publiques, a quand même été très positif pendant toute cette période.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La loi date tout de même de 1986 : on ne peut pas dire qu'on ait beaucoup changé les règles dans ce domaine, alors que le paysage audiovisuel actuel est bien différent de ce qu'il était alors.

M. Patrick de Carolis. Je ne pense pas que l'égalité des temps de parole permette de dire qu'on est exemplaire. Il existe des lignes éditoriales, et une ligne éditoriale donne bien davantage le ton qu'un chronomètre.

J'ai participé à la dernière campagne pour les élections municipales en tant que maire sortant. J'étais face à quatre autres candidats, qui m'attaquaient tous. Nous avions exactement le même temps d'antenne : simplement, ils avaient chacun deux minutes pour m'attaquer, alors que je n'en avais que deux pour leur répondre à tous. Le chronomètre n'est donc pas forcément le bon système !

En revanche, bien travailler, bien faire son métier de journaliste, c'est important. En quoi cela consiste-t-il ? Il s'agit de relater les faits, mais aussi de les mettre en perspective, en faisant preuve de discernement. Le commentaire vient ensuite, et c'est grâce à lui que l'on formule une ligne éditoriale.

Permettez-moi de prendre un exemple. En 1995, alors que j'étais directeur de l'information de M6, il y avait un ennemi public numéro 1, Khaled Kelkal, qui était recherché par toutes les polices de France. Un jour, il est repéré à côté de Lyon. Un certain nombre de journalistes se précipitent pour assister à son arrestation et il est tué sous leurs yeux, devant leurs caméras – partiellement en tout cas, car les journalistes doivent s'abriter derrière des voitures pour se protéger de la fusillade. Leurs caméras continuent à enregistrer le son. À un moment donné, on entend : « Finis-le ! Finis-le ! », mais on n'a pas l'image. Ces documents nous reviennent, à la rédaction nationale, et nous devons faire un montage. Je réunis alors ma rédaction et je dis que nous n'avons pas l'image des derniers instants mais que nous avons un son, où l'on entend « Finis-le ! Finis-le ! » Si nous le diffusons tel quel, cela signifiera que l'homme a été tué sans sommation, alors que tous les témoins de la scène disent qu'il y en a eu. Que devons-nous faire ? La rédaction décide à l'unanimité de ne pas diffuser ces mots. Pendant deux jours, nous avons l'impression d'avoir fait correctement notre travail. Mais le lundi, la presse se déchaîne : nous avions omis le son, caché l'information, trahi la réalité ! Eh bien non, nous ne l'avions pas trahie ! Si nous avions diffusé cet enregistrement sonore, nous aurions induit une réalité qui n'était pas vraie. C'est pourquoi nous avons pris la responsabilité de ne pas le faire.

L'information est un miroir brisé. Un fragment ne peut à lui seul refléter l'intégralité de la vérité. Ce qui est important, c'est que quand vous êtes journaliste, vous devez toujours présenter un fait avec discernement. Que vous soyez sur une chaîne publique ou privée, vous êtes d'abord journaliste.

Après vient le commentaire. C'est lui qui va donner la ligne éditoriale de CNews, de LCI ou des autres chaînes. C'est cela qui fait la différence, ce n'est pas le chronomètre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez tous quatre, à divers titres, dirigé tout ou partie de l'audiovisuel public. Vous avez donc signé des contrats, nommé des directeurs, négocié avec l'État, géré des budgets. Or aujourd'hui, la Cour des comptes qualifie la situation de France Télévisions d'insoutenable : son déficit cumulé depuis 2017 dépasse 80 millions d'euros. Elle devait publier un rapport avant la reconduction de Mme Ernotte pour un troisième mandat, mais cette publication a probablement été retardée. Vous qui avez vu de l'intérieur les choses pouvez mieux les comparer à la situation actuelle.

Monsieur Tessier, pour expliquer cette situation financière critique, les dirigeants de France Télévisions mettent régulièrement en cause la faiblesse des dotations, le défaut de

pilotage de l'État. Pourtant, je le rappelle, entre la prise de fonctions de Mme Ernotte, en 2015, et le dernier budget vérifié par la Cour des comptes, la dotation publique du groupe a augmenté de 136 millions d'euros. Dans un entretien donné aux *Échos* le 1er février 2004, vous donniez l'alerte sur les perspectives de financement du groupe, en expliquant que « *la croissance des ressources diminue régulièrement* », et appeliez en conséquence à une nécessaire réforme. Quels étaient les enjeux budgétaires à l'époque où vous exerciez des responsabilités à France Télévisions ? Au fond, la critique de la baisse des dotations de l'État n'a-t-elle pas toujours été assumée, affirmée, par les dirigeants de l'audiovisuel public ?

M. Marc Tessier. Je ne suis pas certain de vous avoir parfaitement compris... Ce que je peux vous dire, c'est qu'entre le moment où j'ai pris les rênes de France Télévisions et la fin de mon mandat, la gestion financière du groupe s'était, selon l'opinion générale, améliorée par rapport à la période antérieure et qu'il n'y avait, par conséquent, pas lieu d'en faire un sujet important.

M. Patrick de Carolis. Nous avons, c'est vrai, tous bataillé, le moment venu, pour obtenir un meilleur budget, que ce soit pour nos rédactions ou pour nos programmes. Nos rédactions avaient besoin de renouveler leur matériel, notamment en régions. Je pense par exemple aux cars de production, qui étaient, je crois, au nombre de sept : il fallait en renouveler un tous les deux ans – ce sont des investissements lourds. Quant aux programmes, vous espérez que l'actionnaire, en l'espèce l'État, vous suive dans votre ambition. Nous avons donc toujours bataillé.

Mon mandat a été marqué par un événement crucial qui a changé mon modèle économique – nous y reviendrons sans doute. Sur un budget qui était, à l'époque, non de 2,6 ou 2,8 milliards, mais de 3 milliards, les recettes liées à la publicité, c'est-à-dire notre capacité d'autofinancement, s'élevaient à 800 millions. Par conséquent, lorsqu'on vous annonce, du jour au lendemain, qu'il n'y aura plus de publicité, vous voyez fondre votre apport financier. Pour vos programmes, c'est un problème !

Cela dit, je crois que l'on a toujours regardé la question du service public à l'envers. Nous devons, vous devez, l'État doit répondre à une seule question : à quoi sert le service public ? Si l'on répond à cette question, on parviendra à lui allouer les vrais, les bons moyens, adaptés à son périmètre.

Je crois que le service public sert à quelque chose – j'ai toujours lutté pour cela. Mais nous devons définir ce à quoi il sert pour pouvoir mettre les moyens adéquats en face. On ne doit pas réformer le service public pour le réformer, mais parce qu'il a un projet. Il faut d'abord coucher ce projet sur le papier et ensuite lui allouer les moyens correspondants. Il est inutile de se tordre le cerveau en se demandant s'il y a trop ou pas assez d'argent : définissons la mission du service public et, vous verrez, les moyens viendront en face.

M. Patrice Duhamel. Dans le cadre de la mission que Patrick m'avait confiée, à savoir la supervision de l'ensemble des contenus – programmes, informations, etc. –, il y avait une chose très importante : la sanctuarisation des budgets de l'information et des œuvres, autrement dit de la fiction, du documentaire, du spectacle vivant et de l'animation. C'était notre conception du service public – conforme au projet que Patrick avait présenté devant le CSA, que l'on avait nommé le virage éditorial – et c'est ce que nous avons mis en œuvre. Il faut impérativement s'efforcer de faire cela, même si ce n'est pas toujours possible. Je ne peux pas juger les budgets de 2025 et 2026, ou le projet pour 2027, car je ne connais pas précisément les

chiffres. Mais il est très important de sanctuariser ces deux piliers qui font la spécificité de l'audiovisuel public.

Juste un mot sur la suppression de la publicité, que nous avons apprise ensemble, en direct à la télévision, sans en avoir été informés auparavant... Ce fut un grand moment, je dois dire : nous étions trois ou quatre, réunis dans le bureau de Patrick, et la nouvelle nous est tombée dessus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Elle n'avait donc pas fait l'objet d'un travail préparatoire ! Le rapporteur reviendra ensuite sur la question de la publicité.

M. Patrice Duhamel. En tout cas, il n'y a pas eu d'information préalable. Toujours est-il que c'est devenu un élément très important pour le projet, les missions et l'ambition du service public. En effet, dès lors que les recettes publicitaires de France Télévisions, qui doivent tourner autour de 350 millions d'euros, sont réalisées avant 20 heures, les émissions programmées en journée doivent drainer un public qui correspond aux cibles commerciales, notamment les ménagères de moins de 50 ans. En revanche, après 20 heures, et cette décision nous a conduits à accélérer davantage encore le mouvement – nous avions même fait inscrire dans le cahier des charges que ces programmes débutaient à 20 h 35…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose d'y revenir ultérieurement, car le rapporteur vous interrogera sur la publicité.

M. Patrice Duhamel. Juste un mot… Peut-être aborderons-nous la question de l'audience, qui ne faisait pas forcément partie des priorités du service public tel que nous le concevions. Quoi qu'il en soit, après 20 heures donc, dès lors qu'il n'y a plus de recettes publicitaires, le service public peut prendre des risques, « oser », comme disait notre ami le regretté Jean-Pierre Elkabbach. C'est un élément absolument essentiel de la spécificité du service public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Cotta, vous avez été directrice générale de France 2 entre 1999 et 2002.

Monsieur Tessier, vous avez succédé en 2000 à la présidence de France Télévisions à Xavier Gouyou-Beauchamps, qui avait lui-même succédé en 1996 à Jean-Pierre Elkabbach, lequel avait dû démissionner à la suite de l'affaire des animateurs-producteurs dont nous avons beaucoup parlé dans le cadre de cette commission d'enquête, notamment hier, lors de l'audition de Nagui. Ce scandale, qui a ému beaucoup de Français, a éclaté après la publication du rapport parlementaire d'Alain Griotteray. Il pointait notamment trois animateurs-producteurs, Jean-Luc Delarue, Arthur et Nagui, qui percevaient à eux trois plus d'un quart du budget total des programmes de France Télévisions et réalisaient des marges excessives ; il relevait également des faits de favoritisme pour lesquels Nagui et sa société ont été condamnés.

M. Erwan Balanant (Dem). La chaîne, pas Nagui !

M. Charles Alloncle, rapporteur. À la mort de Jean-Luc Delarue, le journal *Le Monde* en date du 24 août 2012 écrira même : « *Avec Nagui et Arthur, Jean-Luc Delarue devient alors le symbole de cette débauche d'argent public finançant des sociétés de production privées* ». Comment cette affaire a-t-elle affecté vos gestions respectives du groupe ? Quelles leçons en ont été tirées pour éviter ces dérives dans l'utilisation de l'argent public, notamment

les marges excessives dont bénéficiaient des animateurs-producteurs devenus des stars de l'audiovisuel public, qui trustaient toutes les places ?

M. Marc Tessier. Une des premières décisions que j'ai prises en tant que président a été de faire cesser cette pratique qui avait effectivement coûté son poste à mon prédécesseur. J'espère que l'on peut aujourd'hui, avec le recul, mesurer les progrès qui ont été effectués dans la gestion quotidienne du groupe France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Lorsque vous arrivez à la tête de France Télévisions, que voyez-vous ?

M. Marc Tessier. Je vois ce qui apparaît dans les différents rapports portant sur cette période des animateurs-producteurs. J'étais bien placé pour identifier les sommes sur lesquelles je devais travailler. Je pense l'avoir fait en tenant compte du possible. Michèle Cotta, qui était à mes côtés, a accompli, elle aussi, un gros travail dans ce domaine. La réponse que j'ai à vous donner, c'est : oui, cette évolution n'a pas été facile, mais elle a eu lieu.

Je conclurai en disant qu'à cette époque, le système public de contrôle reposait largement sur les contrats d'objectifs et de moyens. Or pratiquement aucun n'a été entièrement suivi d'effets puisqu'en cours de route, on a supprimé la publicité ou modifié la part des recettes et de la redevance affectée aux programmes. De mémoire – cela fait presque 25 ans ! – je crois pouvoir dire que nous avons fait, non pas du jour au lendemain mais assez rapidement, le ménage dans ce qui relevait des animateurs-producteurs. Nous avons imposé des modifications en volume et minoré autant que possible les déficits. En tout cas, lors de la passation de pouvoir avec mon successeur, qui pourra vous le confirmer, les observateurs ont porté une appréciation positive sur la gestion financière pendant ma présidence.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur de Carolis, lorsque vous arrivez, cette question est-elle réglée ou des problèmes subsistent-ils ?

M. Patrick de Carolis. La question était en passe d'être réglée et je dois rendre grâce à Marc Tessier pour le travail qui avait été accompli en amont. Mais, vous savez, il y a une résurgence permanente. À un moment donné, vous abaissez les niveaux, puis, petit à petit, le présentateur ou le producteur qui obtient des résultats devient incontournable et vous essayez de lui confier des programmes. Je laisserai parler Patrice Duhamel sur cette question qui relevait de ses fonctions de directeur général du groupe et des antennes, mais cela a été un sujet, oui. Je me souviens d'ailleurs que nous avions souhaité demander à nos présentateurs l'exclusivité de leur présence sur le service public. Il me paraissait en effet anormal que certains d'entre eux puissent être à la fois sur une chaîne du service public et sur une chaîne privée, même mineure. Je leur disais : nous avons une éthique, une image, un projet, dont vous faites partie ; vous ne pouvez pas vous démultiplier. Ce fut une vraie bataille mais nos présentateurs l'ont compris et accepté, sauf un, qui n'a pas voulu jouer le jeu et n'est pas resté sur nos antennes.

Mme Michèle Cotta. Lorsque nous sommes arrivés, Xavier Gouyou-Beauchamps avait déjà amorcé la lutte contre les animateurs-producteurs. Mais cette affaire est essentiellement un effet de la concurrence. Je comprends la réflexion d'Elkabbach et de son entourage : constatant que les animateurs qui gagnaient le plus partaient sur TF1, ils ont sans doute voulu les garder... C'est ainsi que les choses se sont enclenchées. On savait évidemment que les marges étaient excessives. Mais certains des animateurs concernés l'ont bien compris : lorsqu'ils se sont vu désigner comme les principaux auteurs des dérives du service public, ils ont vraiment eu peur de perdre leur boulot et certains d'entre eux, que je connaissais et que

j'aimais bien, ont été tout à fait sensibles à l'argument non seulement politique mais public selon lequel ils gagnaient trop d'argent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Certains ont même été condamnés. On est d'autant plus sensible quand la justice passe…

Mme Michèle Cotta. Mais il est vrai que le problème est permanent. Dès lors que l'émission d'un animateur marche bien, il en devient le producteur – ce qui n'a jamais été mon cas, ni celui de Patrice – et, pour peu que l'on vous demande une autre émission, la course est sans fin. Cela doit donc faire l'objet d'une vigilance permanente, car le succès monte facilement à la tête du producteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Votre réponse m'intrigue, monsieur de Carolis. Vous avez indiqué qu'un animateur n'avait pas joué le jeu de l'exclusivité. Pourriez-vous nous donner son nom, s'il vous plaît ?

M. Patrick de Carolis. Oui, c'était M. Ardisson... Tous les autres avaient joué le jeu. Je ne vais pas entrer dans le détail, mais tout le monde avait été informé de notre volonté commune. Au dernier moment, Thierry Ardisson a resigné avec une chaîne privée, avant même de resigner avec le service public. Je lui ai donc dit qu'il avait fait lui-même le choix de s'extraire de nos règles et qu'il ne serait plus sur le service public. Voilà comment les choses se sont passées.

Je me permets de faire un petit pas de côté, monsieur le président, puisque vous avez réclamé, tout à l'heure, de la hauteur de vue. L'industrie de l'image doit servir les intérêts français – pardon, je me place toujours au niveau de l'État. Nous avons donc intérêt à ce que la France compte des groupes de production forts. Il est vrai que ces groupes sont parfois omniprésents sur des chaînes mais encore une fois, le secteur de l'audiovisuel français a besoin d'eux, que ce soit dans le cinéma, la télévision ou l'édition, pour exister sur la scène internationale. Il faut donc respecter un juste milieu : on doit éviter que ces groupes soient trop présents sur une même chaîne tout en faisant en sorte qu'ils puissent exister sur la scène internationale. Quant au service public, il doit servir l'ensemble des producteurs, notamment les petits producteurs, comme on les appelle, c'est-à-dire les indépendants. Voilà le juste milieu à rechercher en permanence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 8 janvier 2008, Nicolas Sarkozy, alors président de la République, annonce une véritable « révolution culturelle » dans le service public de télévision. Puis, le 25 juin 2008, il confirme la réforme de l'audiovisuel public, à savoir la suppression progressive de la publicité et le renforcement du rôle de l'exécutif, notamment dans la nomination du président de France Télévisions. Le 30 juin 2008, lors d'un déplacement dans les locaux des antennes de France 3, il vous apostrophe, monsieur de Carolis, en déclarant : « *Cette maison n'est pas tenue*. »

Considérez-vous que France Télévisions était, à l'époque où il a prononcé cette phrase, en meilleure santé qu'aujourd'hui (à mon sens, il est difficile de faire pire) ? À tout le moins, quels sont les efforts de gestion que le président de la République vous a demandé de faire ?

M. Patrick de Carolis. J'ai combien de temps ..? C'est une longue histoire !

D'abord, comme l'a dit Patrice Duhamel, nous avons effectivement appris la nouvelle dans nos bureaux. Nous avions en effet décidé, avec les dirigeants des chaînes privées, de ne

pas répondre à l'invitation qui nous avait été faite d'assister à la conférence de presse du président de la République, car nous estimions que ce n'était pas notre place. C'est donc dans nos bureaux que nous avons suivi cette conférence de presse et appris la suppression de la publicité sur nos chaînes.

Je pense très humblement que c'est une bonne chose. Ce que je n'avais pas apprécié à l'époque, c'est de ne pas en avoir été informé. Lorsque vous présidez un groupe qui rassemble cinq chaînes de télévision et 9 000 à 10 000 collaborateurs – ou ETP, équivalents temps plein, comme on dit –, une telle mesure vous oblige tout de même à réorganiser votre entreprise. Ce n'est pas simple : vous devez amortir le choc. Cela a demandé un véritable travail.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La ministre de la culture, Mme Albanel, était-elle informée ?

M. Patrick de Carolis. Vous lui poserez la question mais je crois que personne n'était informé, pas même le premier ministre, M. Fillon. Nous avons appris la nouvelle un lundi, me semble-t-il. Le lendemain, j'étais en tête-à-tête dans le bureau du premier ministre, qui m'a demandé : « *Comment va-t-on faire ?* » Je lui ai répondu que nous allions gérer. Il n'était pas au courant lui-même. Peut-être l'actionnaire a-t-il eu le tort de ne pas nous prévenir et de prendre cette décision un peu seul.

Quant à la phrase du président de la République « *Cette maison n'est pas tenue* », elle n'est pas liée à des questions budgétaires. Il l'a prononcée parce qu'alors qu'il se rendait dans les locaux de France Télévisions, il avait été accueilli un peu fraîchement par une vingtaine de personnes et en avait été fortement vexé. J'avais cependant pu obtenir des syndicats – c'est la raison pour laquelle j'estimais, pour ma part, que la maison était assez bien tenue, et pas seulement sur le plan des finances et des programmes – qu'ils manifestent, non pas à l'intérieur, mais sur les marches du bâtiment. C'était un symbole.

La préoccupation du président de la République était que sa décision de mettre fin à la publicité soit bien comprise. À cette fin, il avait publiquement utilisé l'argument selon lequel il n'y avait pas de différence entre le service public et TF1. Je jugeais cet argument fallacieux car, s'il est une époque où cette différence était marquée, c'est bien la nôtre : avec Patrice Duhamel, nous avions multiplié par quatre le nombre des émissions culturelles. Elles étaient passées de 250 en 2005 à 1 000 à la fin de notre mandat ! Chaque soir, après 20 h 30, nos chaînes diffusaient au moins un ou deux programmes culturels. Nous avions donc accompli un travail considérable et ce jugement me semblait très injuste. Mais il lui fallait une mesure qui marque davantage encore la différence, et ce fut la suppression de la publicité. Cela a été un jeu.

C'est ainsi que j'ai été amené à prononcer cette fameuse phrase sur RTL : « *C'est faux, stupide et injuste.* »

Faux : il suffisait pour s'en convaincre de regarder nos programmes.

Injuste, parce que nous étions dans une phase de redéfinition de notre structure juridique. En effet, si Marc Tessier avait amorcé l'unification de France Télévisions en créant la holding, les chaînes demeuraient juridiquement indépendantes. Ainsi, le PDG de France Télévisions était PDG non seulement de la holding mais aussi de France 2, de France 3, de France 4 et de RFO, de sorte qu'il y avait, pour chaque entité, trois conseils d'administration. C'était un travail considérable et le fonctionnement nécessitait des sommes considérables. Il fallait donc réunifier cela. Puisque la décision avait été prise de supprimer la publicité et qu'il

allait donc falloir faire des économies, j'avais proposé au président Sarkozy d'unifier totalement les différentes chaînes en créant une entreprise unique, c'est-à-dire une seule et même entité juridique, comportant des antennes différentes. Le président m'avait donné son accord. Il me restait quinze mois pour achever ce changement, et c'est ce que nous avons fait avec Patrice Duhamel et toutes les équipes de France Télévisions.

Stupide, enfin, parce que cela mettait à mal ce travail d'unification du groupe France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez effectivement réagi en qualifiant au micro de RTL les propos du président de la République de faux, stupides et profondément injustes. Je ne voudrais pas tant de revenir sur vos propos que souligner un paradoxe.

On a l'impression que les dirigeants actuels de France Télévisions dénoncent une absence de moyens ou de pilotage, un défaut de la tutelle, notamment par l'intermédiaire du contrat d'objectifs et de moyens. L'intervention de l'État, ou en tout cas l'attention qu'il prêtait à votre époque à la gestion de France Télévisions, ne manquent-elles pas aux dirigeants d'aujourd'hui ? Quelle est, au fond, la bonne mesure entre intervention de l'État et réforme décidée par un président de la République sans en informer les patrons de l'audiovisuel public ?

Mme Michèle Cotta. Les interventions comme celle évoquée par Patrick de Carolis demeurent limitées. Nous avons connu un État très scrupuleux, qui surveillait de près notre budget – des contrôleurs d'État vérifiaient, sur place, le budget alloué à chaque fiction – mais je n'ai pas le souvenir que Marc ou moi ayons eu une conversation de ce type avec un président de la République. Heureusement, d'ailleurs !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je crois que le rapporteur vous demandait, monsieur Tessier, si l'État jouait son rôle de tutelle, s'il avait une vision du service public, de sa mission. Y avait-il une dimension un peu politique dans la manière dont l'État – ministre de la culture, premier ministre, président de la République – pilotait l'audiovisuel public ?

M. Marc Tessier. Dans le cadre de la réforme de la gouvernance, on a adopté, sous ma présidence, de nouveaux statuts qui prévoyaient que le budget était adopté d'abord de manière globale par le conseil d'administration de France Télévisions, toutes chaînes publiques confondues. Ensuite, je devais, avec le directeur financier du groupe, répartir les sommes entre les différentes chaînes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur de Carolis, lorsque vous étiez président, quel rôle jouait l'État, notamment le ministre de la culture ?

M. Patrick de Carolis. Sur le plan politique, il n'y a jamais eu d'intervention directe. Sur le plan de la ligne éditoriale, l'organisation de l'époque faisait intervenir le CSA, le prédécesseur de l'Arcom, qui était alors dirigé en toute indépendance par Dominique Baudis, à qui je rends hommage. Notre référent éditorial était bien davantage le CSA que l'État lui-même. Ce dernier fixait un cahier des charges, que nous devions respecter.

Avec Patrice Duhamel, nous sommes allés plus loin que le cahier des charges, car nous avions une politique volontariste : nous voulions remettre de la culture sur les antennes. Nous avons donc proposé de renforcer les actions en matière de création, en leur allouant plus de 100 millions supplémentaires. Cela correspondait au projet que j'avais soumis au CSA lors de ma candidature, et qui avait été retenu.

En effet, j'ai été un président élu. À l'époque, il fallait présenter un projet au CSA, qui devait être cohérent avec le cahier des charges donné par l'État. À partir de là, vous pouviez prendre la liberté de proposer d'améliorer un certain nombre d'options. L'intervention de l'État, ensuite, consistait à vous laisser appliquer le programme qui avait été retenu par le CSA. Nos rapports avec Bercy, avec le gouvernement, étaient ceux-là.

Il ne faut pas oublier que nous avions affaire non seulement au gendarme de l'audiovisuel, le CSA, mais aussi à d'autres gendarmes : le Parlement, par exemple. Nous étions régulièrement invités, dans le cadre d'un point d'étape, à exposer les évolutions que nous conduisions. Nous étions donc tout de même « sous contrôle », un contrôle non pas politique mais administratif, qui portait sur le contenu, le respect du cahier des charges et celui du projet qui avait été retenu par le CSA.

M. Patrice Duhamel. Quand j'ai quitté France Télévisions, en 2010, à la fin du mandat de Patrick de Carolis, j'ai eu très envie de raconter ce qui s'était passé pendant cinq ans. Je l'ai fait avec mon frère Alain, dans un livre où nous avons un peu élargi le spectre et que nous avons intitulé *Cartes sur table*, en référence à une célèbre émission de télévision. Son objet principal était les relations entre les présidents de la République et la télévision depuis de Gaulle. Il me faudrait deux heures pour vous en parler !

Ne nous racontons pas d'histoires : pas un président, pas un premier ministre n'est indifférent à la télévision. Certes, cela dépend des personnalités : à Matignon, certains premiers ministres cherchent à intervenir beaucoup, d'autres très peu.

Quant à Nicolas Sarkozy, c'était un dingue de télévision ! Il adorait la télévision, qu'il avait passé sa jeunesse à regarder, des dimanches entiers. Il connaissait tout le monde. Il n'avait pas du tout la même nature que Jacques Chirac, dont le regard sur la télévision était assez distancié.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Est-ce une manière feutrée d'expliquer que Nicolas Sarkozy s'intéressait de près à ce que vous faisiez ?

M. Patrice Duhamel. Oui, mais il y en avait d'autres. Un jour, le général de Gaulle a négocié avec le chancelier Adenauer pour organiser un « Intervilles » entre la France et l'Allemagne fédérale ! Et croyez-vous que François Mitterrand ne s'est pas intéressé à la télévision ? C'est lui qui est à l'origine de la formidable série *L'Instit*.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je pense que la question du rapporteur était plus précise. Il ne s'agissait pas tellement de savoir si l'exécutif s'intéressait à la télévision, s'il influait sur la ligne éditoriale, s'il exerçait une pression. L'État est la tutelle, l'actionnaire…

M. Patrice Duhamel. L'actionnaire, s'il vous plaît, pas la tutelle ! Michèle Cotta et moi avons connu la « télévision d'État », l'ORTF. Puis on est passé à la télévision publique : ce fut une révolution ! Je pourrais vous en dire des tonnes sur la manière dont les choses se passaient à l'ORTF…

Pour revenir à la question financière, je ne dis pas que tout est de la responsabilité de l'actionnaire, mais qu'il n'y a pas assez de cohérence entre les différents centres d'impulsion budgétaire. Je ne sais pas s'ils se réunissent entre eux – sans doute ! –, mais leurs positions sont souvent très différentes. Par ailleurs, ils sont trop nombreux. La référence devrait être à Bercy.

De toute façon, comme l'a dit Patrick, les décisions budgétaires sont prises sous le contrôle du Parlement. Lorsqu'il a fallu compenser les 450 millions perdus du fait de la suppression de la publicité après 20 heures, nous passions notre temps à Bercy, avec Damien Cuier, le directeur général chargé de la gestion, pour discuter avec le ministre du budget, car la situation exigeait une réaction très rapide.

Mme Michèle Cotta. J'ai senti cette tension dès la naissance de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, qui détenait des pouvoirs très importants en matière de coordination et d'harmonisation des programmes mais n'avait aucun mot à dire sur le budget. De ce fait, les présidents de chaînes étaient bien sûr très courtois avec la Haute Autorité – ils nous écoutaient et nous entendaient, y compris sur les questions d'harmonisation, ce qui était le plus difficile –, mais ils avaient également besoin de Bercy. Cette espèce de dualité, de dichotomie, est l'un des handicaps qu'a connus la première instance née de la séparation, de la rupture du cordon ombilical entre l'État et la télévision. Cela reste le cas aujourd'hui. Le CSA non plus n'avait pas de pouvoir sur les finances.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur de Carolis, j'aimerais revenir sur l'impact de la suppression de la publicité après 20 heures. Quelques mois après cette annonce, *L'Express* a révélé que France Télévisions préparait un plan de 900 départs volontaires, soit environ 10 % des effectifs, à l'horizon 2012. Permettez-moi de faire un parallèle avec la situation actuelle : alors que France Télévisions compte à peu près 9 000 salariés, il y a eu une tentative de réduction de près de 10 % des effectifs, qui a cependant contribué à augmenter la masse salariale. Diriez-vous qu'à votre époque, France Télévisions était une entreprise suradministrée ? La réduction des effectifs était-elle l'un de vos objectifs prioritaires ? Faudrait-il continuer dans cette voie aujourd'hui, au regard des risques financiers qui pèsent sur l'entreprise ?

M. Patrick de Carolis. De tout temps, nous avons essayé de maintenir la masse salariale. Nous le faisions en bonne intelligence avec les syndicats de l'époque. Nous avons essayé de la maintenir et même de la réduire, de la rendre plus performante, en ne remplaçant pas systématiquement tous les salariés partant à la retraite. Mais il s'agit là d'une politique permanente, que nous avons tous menée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Faut-il un appui politique – du ministre, du premier ministre, du président de la République – pour réformer le cadre social ?

M. Patrick de Carolis. Quand j'ai proposé de réformer la structure juridique de France Télévisions et de faire ce qu'il fallait pour aboutir à une entreprise unique, seul le président de la République m'a donné son accord. Tous ses conseillers étaient contre parce qu'ils pensaient que nous allions déclencher une révolution au sein du groupe, qu'il y aurait des grèves à répétition... Or si nous avons pu aller au terme de cette réforme, qui a dessiné le nouveau visage de France Télévisions, c'est parce que nous avons agi en bonne intelligence avec les syndicats, qui ont compris l'intérêt de l'entreprise unique. C'était un pari pour le président de la République, à l'époque, de me donner son feu vert et de me faire confiance. Il a eu raison de le faire, contre de nombreux conseillers politiques qui pensaient que ce serait un échec. Quant à Bercy, il n'avait pas son mot à dire dans cette affaire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je note donc que certaines réformes de l'audiovisuel public nécessitent un appui politique au plus haut niveau.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez sûrement suivi un certain nombre d'auditions de notre commission d'enquête, qui ont apporté leur lot de révélations. Je voudrais revenir sur celles qui ont cours à la tête de France Télévisions qui peuvent s'apparenter à des gabegies.

On a évoqué les 126 000 euros par jour de frais de réception et de mission. On a évoqué les frais engagés à Cannes, en 2023, avec des suites à plus de 1 700 euros la nuit louées dans le palace Majestic pour les dirigeants de France Télévisions – des faits qui ont suscité l'ouverture d'une enquête par le parquet de Paris. On a parlé de la trentaine de directeurs, à la tête de France Télévisions, qui gagnent plus que le président de la République. On a parlé de la cinquantaine de personnes qui disposent de voitures de fonction et qui, pour certaines – je pense à un adjoint au maire de Paris soupçonné d'emploi fictif –, les utilisent pour leurs activités privées et politiques.

On a appris que le salaire moyen, à France Télévisions, était de 72 000 euros par an, ce qui place les employés du groupe parmi les 9 % des Français les mieux rémunérés. On a appris que les journalistes de Radio France bénéficiaient de quatorze semaines de congés payés. On a appris la rénovation d'une piscine, dans un château en Dordogne appartenant au comité social et économique, facturée 1 million d'euros. On a appris que Mme Ernotte, dans un contexte financier pourtant extrêmement délicat, comme l'a souligné la Cour des comptes – déficit de 81 millions, trésorerie négative, capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, ce qui fait peser sur l'entreprise un risque de dissolution –, allait percevoir une prime de performance de près de 80 000 euros, soit 98,5 % du montant maximal. Pardon pour cet exposé un peu long, mais il y aurait encore bien d'autres gabegies à dénoncer.

Vous imposiez-vous une sorte de retenue dans la gestion des deniers publics ? Considériez-vous que vous aviez une forme de responsabilité supplémentaire parce que vous étiez à la tête d'une entreprise importante financée par l'argent des Français ?

M. Patrick de Carolis. Il ne m'appartient pas de juger ce qui se fait aujourd'hui dans le service public. Cette responsabilité incombe à l'État, à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Pendant nos mandats, on ne nous a pas fait de reproches. Je vais vous donner un exemple pour illustrer l'état d'esprit qui nous animait.

Dans les différentes chaînes où j'ai exercé des fonctions, notamment à M6 et France 3, j'ai créé un certain nombre de magazines. À France 3, j'avais été embauché par Patrice Duhamel, qui deviendra directeur général sous ma présidence mais qui était donc à l'époque mon patron. Il m'avait confié, avec le président Gouyou-Beauchamps, la direction des documentaires et des magazines – ce qui était beaucoup –, ainsi que la tâche de créer un nouveau magazine, qui allait devenir « Des racines et des ailes ». Outre mon rôle de journaliste de base, j'avais donc été engagé comme directeur d'unité, et puisque j'ai créé ce magazine j'ai reçu le titre de producteur – en réalité, j'étais producteur artistique : je n'étais pas propriétaire du magazine.

Mon travail consistait donc à la fois à diriger une unité, à concevoir un programme avec mes équipes, à le présenter et à le produire, mais pour la chaîne. Et quand j'ai quitté M6 et France 3, je n'ai pas touché un centime de droits d'auteur pour les magazines que j'avais créés, « Zone interdite » et « Des racines et des ailes ». Je le répète, les titres appartenaient à la chaîne. Notre volonté n'était pas de faire de l'argent. Je n'ai pas quitté le privé dans l'intention de gagner plus sur le service public – d'ailleurs, je n'y gagnais pas plus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Considérez-vous donc que le recours à des producteurs extérieurs est trop important et que France Télévisions pourrait produire un peu plus en interne ? Je vous pose cette question parce que vous avez pris cet exemple pour illustrer votre bonne gestion.

M. Patrick de Carolis. Non. J'ai voulu vous expliquer ma philosophie et vous dire que la politique de l'époque n'était pas dispendieuse.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'entends bien, mais vous prenez justement l'exemple d'un magazine produit en interne, sans avoir recours à une société de production extérieure, pour illustrer une manière d'avoir une bonne gestion.

M. Patrick de Carolis. Je pense que ce n'est pas prioritaire. Les deux méthodes de production sont intéressantes, car les bonnes idées sont partout, à l'intérieur du groupe comme à l'extérieur. J'ai voulu vous dire qu'il n'y avait pas de surenchère financière volontaire : dans notre état d'esprit, nous travaillions pour une chaîne, pour une politique éditoriale, et non pour notre portefeuille.

M. Marc Tessier. On touche là au cœur de la gestion d'une chaîne publique. Personnellement, j'estime que nous avons fait le maximum – vous pourrez donner la parole à Michèle Cotta pour me soutenir. En interne, deux fois par mois, les dirigeants des différentes entités de programmes venaient présenter les novations conçues par eux-mêmes ou par la présidence. Vous avez dénoncé des faits que je comprends tout à fait et avez notamment évoqué l'éternel sujet du Festival de Cannes, mais sous cette réserve, on ne peut pas dire qu'il y ait eu des dérapages particuliers.

Mme Michèle Cotta. À l'occasion du Festival de Cannes, nous nous étions aperçus avec surprise que cet événement était révélateur d'un ensemble. Nous n'en finissions pas de compter les collaborateurs qui, pour les différentes chaînes, voulaient se rendre au Festival – j'ai oublié le chiffre exact, mais il me semble que cela faisait une cinquantaine de personnes, en comptant les techniciens – et nous avions eu un mal fou à retirer quelques noms de la liste et essayer de fédérer les efforts de France 2, France 3 et France 5. Ce fut une bagarre !

Mais j'ai aussi trouvé, peut-être un peu plus tôt, que l'État était également responsable de bien des dérives. Sous le gouvernement de Pierre Mauroy, en 1983 je crois, on nous a obligé à embaucher tous nos contractuels, notamment les pigistes qui travaillaient pour nous le matin. Cela a créé un embouteillage de salariés à intégrer. Et une fois que cela a été fait, on nous a dit qu'il y avait trop de monde ! Franchement, nous n'y étions pour rien. Je me souviens d'avoir protesté et de m'être battue, à Radio France ou à la Haute Autorité, contre cette obligation d'engager des gens que nous n'utilisions que deux ou trois heures par jour.

M. Patrice Duhamel. J'aimerais rebondir sur la question des producteurs. Quand une idée vient de l'intérieur, il est normal que l'émission soit produite en interne, si la maison en est capable – ce qui est le plus souvent le cas. Quand, au contraire, l'idée est apportée par un producteur, il est tout à fait logique de lui confier la production de l'émission. C'est aussi simple que cela.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mais vous admettrez qu'aujourd'hui, Léa Salamé, Laurent Delahousse et Nagui, figures internes de France Télévisions, produisent eux-mêmes leurs émissions. Bien qu'ils soient liés par contrat à l'audiovisuel public, ils continuent de se faire rémunérer aussi par des sociétés de production privées, qui souvent leur appartiennent. Je

pense par exemple à l'émission « Quelle époque ! », ou encore à l'émission de Nagui produite par Banijay dont nous avons parlé hier. En dépit des multiples recommandations de la Cour des comptes et des scandales que nous avons connus dans les années 1990, le système des animateurs-producteurs continue donc d'exister.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise cependant que Léa Salamé, Laurent Delahousse et Nagui n'ont pas tout à fait le même statut. Nagui n'est pas salarié de l'audiovisuel public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il est salarié de Radio France !

M. Patrice Duhamel. Je ne suis pas l'avocat de Léa Salamé mais, sauf erreur de ma part, l'émission « Quelle époque ! » existait avant qu'elle présente le journal de 20 heures. À ce moment-là, elle n'était pas salariée de France Télévisions mais de Radio France, où elle coanimait la matinale. J'en suis à peu près sûr.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Duhamel, monsieur de Carolis, vous avez dit quelque chose d'important : à votre époque, vous demandiez l'exclusivité.

M. Patrice Duhamel. Oui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous comprenons bien que la créativité existe dans le privé, qu'une bonne idée peut être apportée au service public par une société de production privée, mais qu'elle peut aussi germer de l'intérieur. Vous admettrez cependant, monsieur Duhamel, que si la stratégie est de produire davantage en interne, il faut aussi susciter cette envie et s'en donner les moyens.

C'est sur le mélange des genres que je veux vous interroger. Je ne parle pas des animateurs-producteurs, mais des figures de l'audiovisuel public qui officient par ailleurs dans l'audiovisuel privé ou ont des sociétés de production qui proposent des programmes à des entreprises privées. M. Hugo Clément, qui est une figure de l'information scientifique sur France Télévisions, où il anime des émissions importantes dont je ne conteste ni l'intérêt ni l'utilité, a expliqué devant notre commission d'enquête qu'il dirigeait par ailleurs une société de production qui travaille avec des entreprises privées, ainsi qu'un média, « Vakita ». Sur ses réseaux sociaux, il lui arrive de promouvoir ses différentes activités. Trouvez-vous cela normal, ou estimez-vous que cette situation relève du mélange des genres ? Vous-mêmes, à la tête de France Télévisions, auriez-vous accepté qu'une figure de l'audiovisuel public travaille avec des entreprises privées et anime un média privé ? Ma question s'adresse à M. Tessier et à M. de Carolis, en tant qu'anciens présidents de France Télévisions.

M. Marc Tessier. Parmi les demandes adressées à la télévision publique, il y a celle, réitérée, de faire travailler les producteurs indépendants. Vous nous demandez en permanence si nous aurions confié telle mission au public ou au privé ; je le comprends très bien, mais dans mon quotidien, j'étais soumis à une pression pour faire travailler les producteurs privés. Tel ou tel de ces producteurs n'était peut-être pas tout à fait prêt à réaliser les objectifs qui lui étaient fixés, mais combien de fois ne m'a-t-on pas demandé de veiller à cette question dans les accords conclus avec les syndicats professionnels ? Ces derniers essaient d'avoir la garantie de débouchés, et ils y parviennent en partie. Ces débouchés sont, que je sache, une condition vitale pour le développement des producteurs privés. Il est vrai que cet équilibre est toujours sujet à caution. Il y a forcément des critiques : vous pourrez citer des cas où l'on aurait manifestement

pu fonctionner autrement. Mais l'objectif qui nous était assigné n'était pas de produire en interne, mais de faire produire, ce qui est tout de même très différent.

M. Patrice Duhamel. Lorsque nous étions en fonction, entre 2005 et 2010, il y avait pour les programmes – je ne parle pas de l'information – un pourcentage maximum de production interne. De mémoire, ce plafond était de 5 %, mais je ne suis pas absolument sûr du chiffre. Je ne sais pas ce qu'il en est aujourd'hui. Peut-être ce pourcentage a-t-il augmenté.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous sommes une commission d'enquête, et nous avons besoin de réponses précises…

M. Patrice Duhamel. C'était il y a vingt ans !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Bien sûr, mais je pense qu'il faut aller au bout du sujet. Ne nous faites pas dire ce que nous n'avons pas dit : nous ne parlons pas du recours de France Télévisions à des sociétés de production pour des documentaires, des fictions ou des émissions. Notre question porte sur certains animateurs qui sont des figures de l'audiovisuel public et dont M. de Carolis a dit que pour lui, elles devraient lui accorder l'exclusivité. Je ne citerai pas ces figures ici, mais nous les connaissons – il n'y en a pas 150. Alors qu'elles sont salariées du service public ou en tout cas qu'elles en sont des incarnations, certaines ont, à côté, des sociétés de production qui travaillent pour des entreprises privées, quand elles ne gèrent pas elles-mêmes des médias privés. Après les propos que M. de Carolis a tenus, je voulais l'interroger sur ces cas concrets d'aujourd'hui. Pour vous, la situation de ces incarnations du service public est-elle tout à fait normale ou est-ce un mélange des genres ?

M. Patrick de Carolis. Je ne me prononcerai pas sur le nom que vous avez cité tout à l'heure car je ne suis pas en mesure de le faire, mais je confirme que nous étions, à l'époque, contre le mélange des genres. À partir du moment où vous êtes salarié du service public et que vous êtes une de ses vitrines, il faut que vous soyez exclusivement sur le service public, au moins pour ce qui est de votre image. Le travail réalisé peut certes être sain, ou bénéfique ; il n'empêche que nous étions particulièrement attentifs à ce qu'il n'y ait pas de mélange des genres.

M. Erwan Balanant (Dem). On touche avec cette question à la structuration économique du secteur. D'abord, compte tenu de cette structuration, un producteur audiovisuel aurait aujourd'hui beaucoup de mal à travailler pour une seule chaîne. En effet, un projet audiovisuel nécessite différentes phases, de travail ou de préparation, et ses équipes ne seraient pas mobilisées tout le temps. Par ailleurs, les sociétés ne peuvent pas dépendre économiquement d'un seul client.

J'en reviens aux sujets de fond. J'ai trouvé vos propos très intéressants, car vous soulevez des questions que notre commission d'enquête ne s'est pas assez posées – ce n'est pourtant pas faute de l'avoir voulu. Ainsi, à quoi sert l'audiovisuel public ? Vous nous avez donné quelques éléments de réponse. Pour ma part, je pense qu'il est un élément incroyable pour notre souveraineté culturelle – vous l'avez dit – mais également pour le soutien et la structuration de notre souveraineté informationnelle. Cette mission est d'autant plus urgente et importante dans le monde actuel, face à des transformations et à des mutations numériques cataclysmiques, qui suscitent une concurrence déloyale entre notre espace extrêmement régulé et un autre qui ne l'est pas du tout.

Nous ne nous satisfaisons pas de cette situation. Il faut que les choses évoluent. Quelles pistes d'évolution voyez-vous donc pour que cet outil de souveraineté culturelle soit renforcé et devienne encore plus efficace ? Devons-nous procéder à des ajustements législatifs, au niveau français ou européen, pour conforter notre modèle, qui est génial et magnifique ? Nous avons de belles émissions, des productions incroyables, qui contribuent à notre influence culturelle et donc à l'influence de la France, comme vous l'avez dit, monsieur de Carolis. Nous pouvons nous en féliciter. Avez-vous donc quelques propositions concrètes, au vu de vos expériences multiples ? Je m'adresse à vous quatre, et en particulier à vous, monsieur de Carolis, puisque vous avez la particularité d'être aujourd'hui un homme politique, amené à prendre des décisions politiques.

J'aurais aimé, une fois de plus, que le rapporteur puisse écouter vos réponses *[nb : le rapporteur avait alors quitté la salle]* …

Mme Michèle Cotta. Je suis très sensible à vos propos. Je suis absolument persuadée que le service public crée un lien, une sorte de ciment qui lui est propre, entre des publics différents, qui regardent des programmes différents à des heures différentes, mais qui s'additionnent. Il ne faut surtout pas céder à la tentation d'une télévision communautariste. Même si telle émission peut s'adresser à tel type de population, il faut trouver le moyen de réunir les téléspectateurs pour « faire France », à l'intérieur comme à l'extérieur. Nous avons d'autant plus besoin de ce ciment social que la télévision évolue. L'explosion du nombre de chaînes et d'images est une raison supplémentaire de maintenir un service public fort, qui permette aux téléspectateurs de regarder la même chose en même temps et de se sentir, comme les administrés de Patrick de Carolis, concernés par une télévision qui aborde tous les sujets qui préoccupent la population. L'audiovisuel public est donc vraiment un élément de souveraineté essentiel.

M. Patrick de Carolis. Je reviens un instant sur les propos précédents : l'exclusivité que nous demandions à nos animateurs concernait la présence à l'antenne. S'ils avaient une société de production, ils pouvaient bien sûr produire des programmes pour d'autres chaînes, mais leur identité devait être exclusivement rattachée au service public.

Monsieur Balanant, vous avez mis le doigt sur un combat que j'essaie de mener depuis des années. C'est l'essentiel ! Nous allons entrer dans une période politique capitale pour la France, avec la prochaine élection présidentielle. Quelle sera la place de la culture dans le débat ? On parle beaucoup de sécurité, d'économie, de dette, mais la culture est importante, stratégique, essentielle. Si nous voulons que notre nation compte sur la scène internationale, il faut que nous ayons une influence industrielle évidemment, mais aussi culturelle. Or nous avons énormément perdu en la matière. Il suffit de regarder l'état des lycées français à l'étranger ! Les coupes budgétaires commencent toujours par la culture. Rappelez-vous la phrase de Churchill, pendant la deuxième guerre mondiale, quand on lui demandait de réduire le budget de la culture : « Si ce n'est pour la culture, alors pourquoi nous battons-nous ? » Nous nous battons précisément pour un modèle culturel, pour un modèle de civilisation.

Nous devons donc prendre conscience, en France, du travail considérable qui est à réaliser sur le plan culturel. Regardez les Gafam, les géants du numérique : ils sont tous américains ! Croyez-vous que les Américains ne font pas d'influence culturelle ? Ils ne font que cela ! Si nous ne voulons pas que notre population, notamment notre jeunesse, soit élevée avec un prisme américain, ou en tout cas sous influence étrangère, nous devons faire de la culture française un moteur essentiel de notre démocratie.

Pour y arriver, le service public est un outil indispensable. Voilà pourquoi il faut se demander à quoi il sert et redéfinir sa position, sa mission. Si nous n'avons pas conscience, au plus haut niveau de l'État, de la nécessité de favoriser notre culture, nos artistes, nos créations, notre littérature, nos adaptations, de conquérir le marché mondial et de développer des plateformes numériques françaises ou européennes, alors nous perdrons notre influence.

La culture sert à éduquer, à élever, à faire en sorte, comme le disait le général de Gaulle que j'ai déjà cité tout à l'heure, qu'un peuple soit plus grand que lui-même. Elle sert aussi à être fort sur la scène internationale. Nous étions le premier marché de l'art il y a vingt ou trente ans ; nous ne le sommes plus. Tout cela doit nous pousser à agir. Faisons en sorte que le débat de la prochaine campagne présidentielle porte aussi sur l'éducation, l'école et la place de la culture en France.

M. Patrice Duhamel. Parmi les pistes sur lesquelles vous vous interrogez légitimement, il y a celle de la holding, qui a fait l'objet d'une proposition de loi. Visiblement, il ne se passera rien avant l'élection présidentielle. Est-ce que ce sera un sujet de la campagne ? Ce serait souhaitable, mais je ne le pense pas.

Sur la philosophie, dans la continuité de ce que nous avions fait pendant cinq ans avec Patrick, c'est-à-dire l'entreprise unique, au départ j'étais plutôt pour. Mais ce dossier a été extraordinairement mal géré. Il s'est passé trois choses, qui devraient d'ailleurs servir de leçons dans l'éventualité où il y aurait d'autres tentatives pour réaliser cette addition des forces. Premièrement, il a été présenté avec un objectif quasiment strictement financier, donc pas très mobilisateur pour les équipes. Deuxièmement, il a été très politisé – c'était le projet de X, de Y. Troisièmement, et j'ai compris la position de Sibyle Veil sur le sujet, le maintien, voire le renforcement de l'identité de Radio France n'a pas été suffisamment évoqué. On avait l'impression que c'était France Télévisions qui allait tout gérer. J'ai été directeur général de France Télévisions mais je suis également très fier d'avoir été directeur général de Radio France – Michèle en a été la présidente –, qui est une maison formidable, magnifique…

Le projet a été très mal emmanché et c'est dommage. Patrick parlait du numérique. Je ne suis pas un spécialiste mais s'il y avait une grande plateforme numérique de l'audiovisuel public, ce serait extraordinaire en matière de souveraineté. Toutefois, c'est sans doute facile à dire ; je ne suis plus aux manettes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Cotta, votre parcours résume à lui seul la question des rapports entre les médias et le pouvoir. Vous avez été présidente de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, présidente de Radio France, directrice de l'information à TF1 et directrice générale de France 2. Vous avez été au cœur des nominations, des arbitrages et des rapports de force entre l'exécutif et l'audiovisuel public. J'aimerais revenir sur l'entretien que vous avez accordé à l'Institut national de l'audiovisuel (INA), paru en 2024, dans lequel un chapitre entier – le chapitre 12 – est consacré aux relations entre les médias et le pouvoir. Vous expliquez notamment que Pierre Desgraupes, directeur d'Antenne 2 de 1981 à 1984, sous François Mitterrand, « ne déjeunait pas avec les politiques ». Diriez-vous qu'il y avait, à l'époque, davantage de distance entre le pouvoir politique et les rédactions, les cadres de l'audiovisuel public ? Avec le recul, avez-vous l'impression que cela s'est perdu ?

Mme Michèle Cotta. Quand on est journaliste, c'est une question qu'on se pose. Lorsque j'étais journaliste de presse écrite, puisque c'est mon origine, les deux codirecteurs de *L'Express*, Jean-Jacques Servan-Schreiber et Françoise Giroud, nous avaient fixé une mission essentielle : voir le plus possible de monde pour recueillir le plus possible d'informations. C'est

ce que nous avons fait et je maintiens que cela fait partie du boulot de journaliste. Au fond, c'était peut-être plus facile il y a des années que maintenant, alors que les politiques sont tous armés d'un service de communication qui les éloigne de ceux qui veulent leur parler. En tout cas, c'est comme cela que les journalistes qui ont débarqué dans la presse depuis une cinquantaine d'années ont commencé à travailler. Cela ne me gênait pas du tout, au contraire. Et ce n'est pas parce que nous rencontrons des hommes ou des femmes politiques et que nous les invitons à déjeuner que nous sommes de vils flagorneurs. Pour recueillir des informations, il faut le faire.

C'est différent pour les organes de direction : lorsqu'on occupe des fonctions directoriales ou qu'on est à la tête de la Haute Autorité, on ne cherche pas à obtenir des informations et on doit surtout éviter les influences politiques qui peuvent peser sur nous. J'ai l'impression d'avoir joué deux cartes dans ma vie. Nous sommes quelques-uns à ne pas être devenus des journalistes politiques en évitant les politiques. Je me rappelle que Raymond Barrillon, qui était un vieux monsieur du *Monde*, disait qu'il ne faut jamais les rencontrer ni les approcher. Moi, j'ai toujours pratiqué le contraire et je pense que c'est dans une liberté de circulation entre les hommes politiques et les journalistes que se fait le journalisme. C'est comme ça que l'on est confronté à différents points de vue et que l'on peut assurer la diversité de l'information, l'accès à l'antenne et à la réflexion des différentes opinions. On ne le fait pas tout seul dans un coin.

Bien sûr, on est libre vis-à-vis de ceux qu'on voit et à qui on demande des informations, c'est autre chose. Mais je ne vois pas comment on peut faire du journalisme sans savoir de manière directe ce que disent et ce que pensent les gens. Telle était notre conception du métier. C'était celle aussi de Patrice, je suppose.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez qu'il y a une liberté de circulation entre les journalistes et les politiques et que c'est le métier d'un journaliste que de s'entretenir avec les politiques. Vous avez tout à fait raison. Dans l'entretien accordé à l'INA, vous expliquez qu'à l'époque il n'était pas possible de deviner le positionnement politique des éditorialistes. Vous ajoutez notamment : « *On ne pouvait pas dire, il y a quelqu'un qui est plutôt au centre, quelqu'un qui est plutôt à gauche, quelqu'un qui est à droite. On ne pouvait pas le faire.* » Or lorsqu'on entend Thomas Legrand dire « *Nous, on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick* [Cohen] *et moi* » en parlant de la campagne des municipales à Paris à des cadres du parti socialiste, ne pensez-vous pas que cette affaire révèle, non pas une liberté de circulation, mais une connivence entre des politiques et des éditorialistes du service public ? Et, puisque notre commission d'enquête s'intéresse à la neutralité du service public, ne faudrait-il pas envisager des garde-fous, à l'aune de cette confusion ?

Mme Michèle Cotta. Dans cette affaire, je suis surtout sensible au fait qu'une conversation puisse être écoutée de loin. C'est la méthode qui est discutable. Ensuite, dans une conversation, on peut dire « oui, oui, on s'en occupe » pour faire parler les gens… J'ai gardé mon estime à ces journalistes, notamment à Patrick Cohen.

M. Patrice Duhamel. Je ne connais pas le détail ni les conditions dans lesquelles cela s'est passé. J'ai vu dans la presse des choses contradictoires, donc je ne veux pas porter de jugement.

Vous avez parlé de Pierre Desgraupes, qui dirigeait une chaîne à ce moment-là ; il n'était pas journaliste politique. Il avait été producteur en interne – puisqu'à l'époque il n'y avait que de la production interne – d'émissions formidables telles que « Cinq colonnes à la

une ». Lorsque nous avons eu le problème financier lié à la suppression de la publicité après vingt heures, nous avons passé notre temps à rencontrer des élus, des députés et des sénateurs, qui nous ont d'ailleurs beaucoup aidés sur le plan budgétaire pour compenser la perte financière que représentait l'absence de publicité. C'est tout à fait normal lorsqu'on est des dirigeants.

Et si je mets ma casquette de journaliste politique, sans vouloir donner de leçon – je déteste cela – je vois mal comment on peut être journaliste ou éditorialiste politique sans voir des politiques. C'est comme cela que l'on comprend, au-delà de leurs déclarations publiques, ce qu'ils ont vraiment dans la tête, ce qu'ils envisagent ou quelle est leur stratégie. S'il y en a qui considèrent qu'il ne faut voir personne – et je sais qu'il y en a –, très bien ! Ils ont le droit de pratiquer leur métier de la sorte. Personnellement, la nécessité du dialogue me paraît évidente.

Mme Michèle Cotta. Le dialogue avec tout le monde, en plus ! Tous les interlocuteurs et points de vue différents !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question ne portait pas sur la nécessité du dialogue : pour bien faire son travail, un journaliste doit aussi se documenter, obtenir des informations. Néanmoins, lorsqu'un éditorialiste du service public franchit la frontière et bascule dans le militantisme en mobilisant ses moyens, cette porosité pousse à s'interroger. Quelle est la limite entre l'exercice d'une mission de service public et l'activisme politique, que ce soit dans un contexte privé ou assumé de façon publique, comme le fait M. Pigasse par exemple, fondateur de la première société de production des émissions du service public, qui explique qu'il mettra tous les moyens dont il dispose, y compris médiatiques, pour lutter contre la droite radicale ?

Vous avez déclaré, monsieur de Carolis, le 2 juillet 2008 – cela a été rapporté notamment dans *Le Point* : « *Jamais je ne soumettrai mes grilles […] à un quelconque visa venu de l'extérieur* ». C'était un engagement fort, prononcé dans un contexte de tensions avec l'Élysée. Avez-vous reçu, les uns et les autres, au cours de vos mandats respectifs, des pressions quelconques émanant du pouvoir politique – Élysée, Matignon, ministères – et comment avez-vous fait pour ne pas vous y soumettre ?

M. Patrick de Carolis. Je me souviens avoir prononcé cette phrase au cours d'une interview. Cela rejoint ce que je disais précédemment : j'avais été élu par le CSA sur la base d'un programme et d'une intention, que je voulais appliquer. C'était mon devoir vis-à-vis du CSA. C'est dans ce cadre que j'ai déclaré que je ne soumettrais pas mes grilles de programmes à une quelconque autorité. Toutefois, je ne conteste pas l'existence d'un devoir de sanction en cas de dérapage ou si je n'étais pas cohérent avec ce que j'ai proposé au CSA.

S'agissant de l'influence et de la porosité entre le pouvoir politique et le service public, je n'ai pas souvenir d'une quelconque injonction du président Chirac ni du président Sarkozy. En revanche, je l'ai d'ailleurs écrit dans mon livre *Les ailes intérieures*, publié en 2016 – vous pouvez vous y référer, tout y est, tous les noms –, j'évoque les agacements que M. Sarkozy pouvait ressentir à l'égard de tel ou tel animateur ou journaliste. Mais c'était de l'ordre de l'agacement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. Patrick Sébastien, à cette même place il y a quelques jours, nous a indiqué que Nicolas Sarkozy vous aurait demandé sa tête.

M. Patrick de Carolis. Lorsque vous êtes le président de la République, vous ne dites pas que vous voulez la tête de quelqu'un : vous montrez, comme je viens de le dire, un certain agacement qui fait comprendre que si l'on pouvait l'enlever de l'antenne, ce serait bien. Nous n'avons jamais obtempéré à une quelconque demande ou marque d'agacement. C'était notre liberté, notre façon d'agir. Je n'ai jamais cédé sur les noms qui pouvaient agacer le président de la République, qu'il s'agisse de Franz-Olivier Giesbert, de Patrice Duhamel ou encore d'Arlette Chabot. Cela n'a jamais eu d'influence sur moi.

Permettez-moi de vous raconter une chose, que j'ai d'ailleurs écrite : lorsque le président Sarkozy me convoque à l'Élysée en juin 2010 pour me renouveler sa confiance pour cinq ans – puisqu'il avait modifié la loi de sorte que le patron de France Télévisions soit nommé et non plus élu – il me propose de continuer, et demande, aussi clairement que cela : « Et ton équipe ? » Sous-entendu : j'espère que tu vas changer des personnes – celles qui pouvaient correspondre à ces agacements que je viens d'évoquer. Je lui réponds que s'il me reconduit, c'est parce que j'ai bien travaillé et que si j'ai bien travaillé, c'est parce que j'ai une bonne équipe et donc que je repars avec la même équipe. Il me regarde et me dit : « Bon. Je n'ai toujours pas pris ma décision. On se revoit dans quelques jours ». Nous nous sommes revus quelques jours après, dans les mêmes circonstances, et il m'a annoncé que je n'étais pas reconduit.

Voilà. Vous défendez un programme…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. … C'est plus qu'un agacement, monsieur de Carolis ! Entre les « pressions » du rapporteur et vos « agacements », il y a d'autres degrés !

M. Patrick de Carolis. Je vous laisse juge. Je rapporte les faits tels qu'ils se sont produits…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez présidé, madame Cotta, la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, précurseure du CSA, de 1982 à 1986. Vous avez donc été des deux côtés : dirigeante de l'audiovisuel public et présidente de l'instance censée le contrôler. Dans l'entretien accordé à l'INA, vous évoquez les pressions que vous avez subies de la part du pouvoir politique. En 1986, Jacques Chirac vous annonce, dès son arrivée au pouvoir « Excuse-moi, mais tu gicles » – vous avez vous-même rapporté ces propos dans le documentaire « Empreintes » de 2010. Comment avez-vous vécu ces pressions et quelles garanties avez-vous prises ?

Mme Michèle Cotta. N'étant pas très optimiste de nature, je m'y attendais. Ce n'était pas un problème. Lorsque j'étais à la Haute Autorité, j'ai surtout eu des problèmes avec le président de la République François Mitterrand qui voulait se débarrasser de Pierre Desgraupes. J'ai tout fait pour le garder, et nous l'avons d'ailleurs gardé. Lorsqu'il est parti, atteint par l'âge de la retraite, je n'étais pas d'accord avec la personne qui m'a été proposée pour le remplacer et je l'ai fait savoir. J'ai donc reçu ce genre de pressions mais, en tant que présidente de la Haute Autorité, je m'y attendais.

D'un certain côté, quitter la Haute Autorité a été un soulagement formidable, parce que c'était très difficile. Lorsque Jacques Chirac m'a dit très exactement, à sa manière, « Poussinette, tu gicles », je m'y attendais. Néanmoins, j'ai noté que, contrairement à Valéry Giscard d'Estaing, pendant toute la période de la Haute Autorité, il avait joué le jeu et saisi lui-même l'instance de certains problèmes. Je ne peux donc pas parler de pressions. Il avait joué le

jeu de la Haute Autorité et, après, il avait joué le jeu de François Léotard qui pensait que cette instance ne servait à rien et qu'il fallait la remplacer d'urgence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je rebondis sur la question de l'indépendance de l'Arcom vis-à-vis du pouvoir politique. Cette instance n'a-t-elle pas toujours fonctionné comme une chambre d'enregistrement ? Devant une autre commission d'enquête, Olivier Schrameck, ancien président du CSA, avait révélé sous serment que François Hollande, alors président de la République, avait émis des réserves sur une ou deux personnes concurrentes de Delphine Ernotte dans le cadre de sa nomination en 2015 – alors même qu'il s'était engagé, lors du débat du deuxième tour face à Nicolas Sarkozy, s'il était président de la République, à ne pas se mêler du processus de désignation des présidents de l'audiovisuel public. Il s'agit de faits et de révélations très graves, qui constitueraient une violation de la loi et une intervention directe de celui-là même qui disait vouloir garantir l'indépendance absolue de l'Arcom. Pensez-vous que ce type d'interventions directes de l'Élysée pour la nomination des présidents de l'audiovisuel public soit une pratique saine ? Vous paraît-elle normale ? Ne faudrait-il pas arrêter l'hypocrisie et donner à l'État ou au président de la République la possibilité, comme l'a fait visiblement François Hollande dans une tentative d'intervention, de nommer les dirigeants de l'audiovisuel public ?

Mme Michèle Cotta. Vous posez toutes les questions que se pose une instance de régulation. Tel qu'elle était définie, la Haute Autorité pouvait-elle vraiment nommer des personnalités dont on savait qu'elles constituaient une sorte de chiffon rouge pour la présidence de la République et pour le gouvernement qui distribuait le budget du service public ? C'est difficile ! Donc, oui, il y avait des négociations préalables. Je m'en tenais à une règle simple : s'il y a un feu rouge, il ne faut pas le faire ; à nous de donner les feux verts. Pour une instance de régulation, un feu rouge était une manière de se condamner à terme – c'est d'ailleurs comme cela que la Haute Autorité a finalement été remplacée. Il y a donc un moyen terme entre défier le président de la République ou le gouvernement et se conformer exactement à ses désirs. De ce point de vue, l'Arcom a bien évolué et je trouve que les instances de régulation sont au meilleur de leur fonctionnement.

M. Patrice Duhamel. Cela dépend de ce qu'on appelle les pressions : des interventions du politique, de l'économie, des syndicats, des acteurs de la vie publique, il y en a constamment ! Le problème est de savoir comment on y fait face. On nous demande sans arrêt, compte tenu de nos longs parcours, des exemples de pressions mais il y en avait sans interruption. Pour être clair, je n'ai jamais connu des moments où il n'y en avait pas.

S'agissant de l'Arcom, je suis hostile, à titre personnel, au mode de nomination actuel – et ce depuis le début. Je pense que c'est trop politique et qu'il n'est pas normal que le président de la République choisisse le président ou la présidente de l'instance de régulation. Imaginez, comme c'est arrivé une fois au temps de la gauche, sous François Hollande, que l'Élysée détienne une large majorité à la fois à l'Assemblée nationale et au Sénat : s'il y avait une arrière-pensée politique, il y aurait une possibilité de nommer des gens qui pensent tous la même chose.

J'y suis donc hostile. J'ai formulé une proposition sur ce point, qui figure d'ailleurs dans le questionnaire qu'on a reçu : puisque les parlementaires votent le budget, je trouverais normal que les commissions des affaires culturelles de l'Assemblée et du Sénat nomment, à une majorité qualifiée pour éviter tout caractère partisan – disons une majorité des trois cinquièmes –, les cinq, sept ou neuf membres – ils sont neuf actuellement – de l'autorité en question – Arcom aujourd'hui, Haute Autorité puis CSA hier. Cela aurait été plus compliqué

pour la CNCL, la Commission nationale de la communication et des libertés, qui réunissait aussi des conseillers d'État, de la Cour des comptes, etc. – on n'y comprenait pas grand-chose.

J'ajoute que je trouverais normal que ces neuf membres, étant choisis à l'issue d'auditions publiques, élisent eux-mêmes leur président ou leur présidente. Il faut couper au maximum le lien entre l'exécutif et l'instance de régulation – mais je suis peut-être le seul à le penser.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela existe pour certaines nominations – pas celles de l'Arcom –, prévues à l'article 13 de la Constitution. Vous proposez de recourir à cette procédure pour la nomination des membres de l'Arcom…

M. Patrice Duhamel. …et que les membres élisent ensuite leur président, qui ne serait donc plus nommé par le président de la République. Symboliquement, cela représenterait quelque chose.

Mme Michèle Cotta. C'est sûrement une piste à creuser. Le mode de nomination à la Haute Autorité avait été calqué sur celui du Conseil constitutionnel. Il n'est pas dit qu'on doive le garder en matière d'audiovisuel. Une nomination par les commissions parlementaires serait plutôt bienvenue.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cela m'amène à une question sur la limitation des mandats des présidents de l'audiovisuel public. Le 14 mai 2025, l'Arcom a décidé de reconduire Mme Ernotte pour un troisième mandat consécutif à la tête de France Télévisions, ce qui est inédit. Auriez-vous accepté une telle longévité ? Ne pensez-vous pas que pour une entreprise de cette taille, qui entraîne une telle responsabilité, il serait nécessaire de renouveler la présidence, afin d'éviter des injonctions ou des biais qui pourraient se révéler avec le temps ?

Mme Michèle Cotta. Une troisième nomination ne me choque pas, à partir du moment où c'est l'autorité de régulation qui la formule. Cela ne me gêne pas. Je remarque néanmoins que de nombreux maires ont été exclus au bout de leur troisième mandat, lors des dernières élections municipales : peut-être que le troisième mandat est celui de trop ! Cependant, si ça marche et qu'il n'y a pas de reproches à faire, je ne vois pas ce qui l'interdirait. Si vous le dites, peut-être que ça ne marche pas, moi je n'en sais rien. En tout cas, je ne vois pas ce qui interdirait d'effectuer un troisième mandat.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je voudrais revenir sur la proposition formulée par M. Duhamel. Je suis corapporteur, avec Virginie Duby-Muller, de la proposition de loi visant à créer une holding de l'audiovisuel public. Nous nous sommes interrogés sur le mode de nomination des dirigeants de France Télévisions et de Radio France. Plusieurs options sont possibles. L'une d'entre elles – ce n'est pas mon choix – est qu'ils soient nommés par le conseil d'administration – après tout, ce sont des dirigeants d'entreprises. Une autre serait de conserver le système actuel, c'est-à-dire une nomination par l'Arcom. Qu'en pensez-vous ?

M. Patrice Duhamel. Je suis hostile à une nomination par les conseils d'administration ou alors il faut changer leur composition, parce qu'il y a trop de représentants de l'État – il y a à la fois des représentants de l'État et des personnalités qualifiées choisies par l'Arcom. Ce serait donc un peu biaisé. Par ailleurs, une nomination par les conseils d'administration favoriserait énormément le président ou la présidente sortante.

Mme Michèle Cotta. Cela ne ferait que déplacer le problème : il faudrait savoir qui choisit les membres du conseil d'administration ! On ne peut être d'accord avec cela si la majorité est déjà acquise à quelqu'un – l'État en l'occurrence. Cela déplace le problème sur la nomination des membres du conseil d'administration.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Faisons un peu de politique-fiction : si, à votre époque, monsieur de Carolis, cela avait été l'Arcom et non le président de la République qui devait désigner le dirigeant de France Télévisions, vous auriez sans doute été reconduit dans vos fonctions. Par conséquent, une nomination par l'Arcom des dirigeants de l'audiovisuel public garantirait-elle une plus grande indépendance vis-à-vis du pouvoir politique – même si le président de l'Arcom est lui-même nommé par le président de la République ?

M. Patrick de Carolis. Sans doute. Lorsque j'ai terminé mon mandat, le président de la République avait modifié la loi pour pouvoir nommer le président de France Télévisions. Je me souviens d'un communiqué de presse du CSA qui était très élogieux sur mon mandat, mais cela n'a pas inspiré le président de l'époque. Je pense que tout ce qui peut éloigner l'arrivée d'un président ou d'une présidente à la tête de l'audiovisuel public du pouvoir central, c'est-à-dire du président de la République, est une bonne chose. Ensuite, il me semble plus judicieux que la nomination relève de l'Arcom que du conseil d'administration. Par ailleurs, la façon dont l'Arcom est constituée demande débat.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On a vu d'anciens dirigeants de France Télévisions ou de Radio France devenir membres de l'Arcom. Cela peut poser question, mais en même temps il faut bien des spécialistes des médias en son sein. Il faudra travailler sur ces questions importantes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Cotta, vous étiez directrice générale lorsque François Mitterrand a été interviewé, en 1992, par Anne Sinclair et Christine Ockrent, qui étaient les épouses de deux ministres de son gouvernement d'alors. Vous vous étiez élevée contre ce choix, qui pouvait être de nature à jeter le discrédit sur l'audiovisuel public. Faudrait-il, selon vous, prévoir des garde-fous pour prévenir tout risque de conflits d'intérêts, notamment politiques, dans l'information du service public de l'audiovisuel ?

Mme Michèle Cotta. En tant que femme, je suis très gênée par ce genre de questions. Anne Sinclair et Christine Ockrent étaient incontestablement deux professionnelles formidables, reconnues comme telles – elles ont obtenu je ne sais combien de Sept d'or de la meilleure journaliste de France.

J'ai un mari que j'aime beaucoup mais je ne partage pas toutes ses opinions. Je me suis toujours sentie libre de dire et d'écrire ce que je voulais.

En revanche, pour les élections présidentielles ou législatives, je comprends que des femmes qui sont proches d'un homme politique puissent se mettre en retrait – comme Béatrice Schönberg, sur France 2, qui avait démissionné.

Nous sommes dans un monde où une femme qui est mariée à un ministre doit s'en aller, y compris si elle est une grande professionnelle ; en revanche, je n'ai jamais vu un homme qui est un grand professionnel s'en aller parce que sa femme était au gouvernement – je ne sais pas si cela a été un jour le cas. Cela revient à traiter les femmes comme si elles étaient dépendantes de leur mari, ce qui ne correspond plus à notre époque. Comme si on était sous

la III^e^ République, où on leur refusait le droit de vote parce qu'elles pensaient comme leur mari ! Cela m'a toujours gênée.

Bref il s'agissait de deux grandes professionnelles. Ce n'était sans doute pas très habile et certaines personnes ont pu trouver qu'il s'agissait d'une intervention majeure. Leur professionnalisme me semblait de nature à leur éviter ce genre de remarques. D'ailleurs, il n'y en a pas eu tellement. J'ai regardé l'autre jour ce qui s'était dit au cours de cet entretien et, finalement, il n'aura pas été marquant, ni dans la V^e^ République ni parmi ceux accordés par François Mitterrand.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose la question, c'est parce que vous vous étiez élevée, à l'époque, contre ce choix éditorial, dont vous vous étiez émue. Visiblement, vous n'auriez pas forcément la même lecture aujourd'hui.

Mme Michèle Cotta. Je me suis posé la question à l'époque, mais j'avais peur de la réaction de la presse et d'un certain nombre de téléspectateurs. Je trouvais que ces deux journalistes étaient tout à fait dignes de faire un tel entretien du 14 juillet. J'avais plutôt peur des réactions pour nous.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'aimerais que nous allions au bout de cette question. Elle soulève un vaste débat, compliqué et important, parce qu'il s'inscrit dans un moment où la confiance des Français dans les médias, les journalistes et les politiques traverse une crise. Il est vrai que les liens entre les journalistes et les politiques peuvent alimenter, créer, susciter cette crise de confiance. En ces temps de suspicion généralisée, voire de complotisme, il me paraît d'autant plus important de définir des règles claires et strictes – le rapporteur a parlé de garde-fous – pour garantir que les conflits d'intérêts soient évités à chaque instant. Nous avons posé la même question à plusieurs intervenants, mais nous avons eu du mal à identifier des règles précises. C'est pourtant essentiel. Avez-vous des recommandations pour prémunir l'audiovisuel public contre toute forme de conflit d'intérêts, ou en tout cas contre toute suspicion de conflit d'intérêts ou de mélange des genres ?

M. Patrice Duhamel. C'est extraordinairement difficile mais je vais vous répondre. Depuis plus de trente ans que s'est déroulée cette interview, les choses ont heureusement évolué sur ces questions du féminisme, et c'est très bien comme ça.

Là où je partage votre questionnement, monsieur le président, c'est que le regard des Français aussi a évolué, mais dans l'autre sens, celui de la méfiance. Patrick et moi-même avons eu à traiter le sujet deux fois, avec Béatrice Schönberg et avec Marie Drucker ; chaque fois, elles ont dû quitter la présentation du journal. Nous avons eu – et cela me concernait familialement – une décision à prendre pendant la campagne de 2007, quand mon frère Alain s'est fait piéger dans un débat avec des étudiants à Sciences Po pendant lequel quelqu'un l'avait filmé sans qu'il le sache et où il avait dit qu'il pourrait très bien, pourquoi pas, voter pour François Bayrou – ou quelque chose comme ça. Nous l'avons immédiatement suspendu de l'antenne – et c'était mon frère aîné, donc ce n'était pas facile – pour toute la durée de la campagne. C'était à cause du regard des Français, parce que c'était parti comme un feu de paille, que ça circulait partout. Je pense qu'il faut prendre en compte à la fois le professionnalisme – et Michèle a raison de souligner celui de Christine et d'Anne – et le regard des Français, qui demandent l'exemplarité la plus totale.

Par exemple, si vous comptiez enchaîner en posant la question sur ce qu'a dit Léa Salamé, je trouve ça parfaitement bien vu : à partir du moment où son compagnon serait

candidat, il est évident qu'elle ne pourrait pas rester présentatrice du journal de 20 heures. Elle l'a dit et je trouve que c'est une excellente règle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une dernière question concernant l'information : depuis que Delphine Ernotte est arrivée à la tête de France Télévisions en 2015, il y a eu sept directeurs de l'information ; sur TF1, il n'y en a eu qu'un seul – c'est d'ailleurs la personne que Delphine Ernotte a choisi de remercier à son arrivée à la tête de France Télévisions. Plus récemment, on a appris que la supervision de la direction de l'information était confiée au numéro 2 de Delphine Ernotte, M. Sitbon-Gomez, qui devient ainsi, de fait, patron des près de 3 000 journalistes de France Télévisions alors qu'il n'a jamais été journaliste, qu'il n'a jamais disposé de la moindre carte de presse et, plus préoccupant encore, qu'il n'avait travaillé, avant d'arriver chez France Télévisions, que pour le parti Europe Ecologie-Les Verts, donc dans une sphère de militantisme et de politique très éloignée de la sphère médiatique.

Vous paraît-il sain que l'information de l'audiovisuel public soit confiée à une personne dont la seule expérience a été l'activisme politique – quel que soit le parti concerné – et qui n'a pas été journaliste ? Qu'est-ce que cela dit, au fond, de la confusion entre information et politique ?

M. Patrick de Carolis. Puisque nous sommes là pour dire ce que nous pensons réellement et que nous sommes sous serment, je trouve cela choquant. Les journalistes doivent être dirigés par des journalistes. Je n'en sais pas plus sur cette personne, donc je n'en dirai pas plus, mais, tel que vous me présentez la chose, je trouve cela choquant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il y a bien un directeur de l'information : les journalistes sont dirigés par le directeur de l'information, qui, comme l'a rappelé le rapporteur, est sous l'autorité d'un directeur, M. Sitbon-Gomez. Si je comprends bien, vous nous dites que le directeur de l'information doit être rattaché au président ou à la présidente ?

M. Patrick de Carolis. Oui, mais ça, c'est un sujet d'organisation. Je réponds sur la personnalité : est-ce ce qu'il a une carte de presse, est ce que c'est un journaliste qui dirige la rédaction ? Ce n'est pas à quelqu'un d'autre de diriger une équipe journalistique. Je ne comprends pas, d'ailleurs, que les journalistes aient accepté cela.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour être précis, le directeur de l'information de France Télévisions, M. Corbé est un journaliste et il a la carte de presse. En revanche, dans l'organisation mise en place par Mme Ernotte, et pour la première fois dans l'histoire de France Télévisions me semble-t-il, ce directeur de l'information ne sera pas rattaché directement à la présidence de l'entreprise mais à un directeur des antennes et des programmes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, j'ai l'impression que vous venez en défense de cette gouvernance de France Télévisions, qui est plus que contestable !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pas du tout, j'explique la situation pour que M. de Carolis puisse répondre en connaissance de cause.

M. Charles Alloncle, rapporteur. On a appris il y a quelques semaines qu'une réforme était menée et que les 3 000 journalistes seraient rattachés à une personne qui n'a pas de carte de presse. C'est un fait inédit. Cette personne ne sera certes pas leur n + 1 mais

leur n + 2, mais c'est un fait inédit. Et en plus, il a été un activiste politique avant de rejoindre France Télévisions. La question reste donc pleinement posée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je n'interviens pas du tout en défense – je fais attention, parce que tout est déformé sur les réseaux sociaux. Je suis plutôt d'accord avec le rapporteur et je m'interroge sur la situation. Simplement, comme j'entendais M. de Carolis réagir à une organisation qui n'est pas exactement celle en place, je voulais être précis. Mais vous avez parfaitement raison, monsieur le rapporteur : le directeur de l'information, M. Corbé, qui est un journaliste, n'est pas rattaché à la présidente de France Télévisions. Il y a quelqu'un au-dessus de lui qui n'a pas la carte de presse et n'a jamais été journaliste.

M. Patrick de Carolis. J'avais effectivement compris que la direction de la rédaction était confiée à un non-journaliste. Je reviens donc sur ce que j'ai dit. Je pense que la direction d'une rédaction suppose une carte de presse. Après, ce rattachement à une personne qui ne l'a pas, c'est un problème d'organisation. Mais dire qu'il est rattaché à telle personne qui n'a pas la carte de presse, c'est oublier que le président de France Télévisions non plus n'a pas forcément la carte de presse – car tous les présidents de France Télévisions ne l'ont pas. Il est forcément rattaché à quelqu'un qui n'est pas journaliste. Pour moi, ce n'est donc pas un sujet.

M. Patrice Duhamel. J'ajoute que ce n'est pas la première fois que cela arrive : lorsque j'étais directeur général chargé des antennes et de la diversification des programmes avec Patrick, j'avais autorité sur l'information. J'avais certes une carte de presse, mais ce n'est donc pas la première fois.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mais vous aviez une carte de presse.

M. Patrice Duhamel. Bien sûr, c'est ce que je viens de dire. Mais vous avez dit que c'était la première fois.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La première fois sans carte de presse.

M. Patrice Duhamel. Pardon, j'avais mal entendu la fin.

Ma femme voulait à une époque écrire – j'espère qu'elle le fera – un livre qui s'appellerait *Éloge de la complexité*. Je pense qu'il y a des moments où il faut rentrer dans le détail des choses et dans leur complexité. Si, dans le cas que vous évoquez, le directeur général allait dans les conférences de rédaction, suggérait qu'on invite X, Y ou Z le soir ou demandait qu'on ouvre le journal sur telle information plutôt que sur telle autre, ce ne serait pas normal. En revanche, si c'est une nomination fonctionnelle – ce que j'ai cru comprendre, mais je n'y suis plus… – c'est différent. Quand j'occupais ces responsabilités à la direction générale de la 2, de la 3, puis de France Télévisions, j'avais autorité sur l'information, mais je ne suis pas allé une seule fois en conférence de rédaction et je n'ai jamais demandé à voir le conducteur du journal. On avait un accord. On a eu pendant cinq ans Arlette Chabot, qui était une merveille d'autorité et de légitimité – elle était formidable.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Alors quel est l'intérêt ?

M. Patrice Duhamel. C'est que vous êtes dans une stratégie globale. Je ne prends pas la défense de cette décision, je dis qu'il peut y avoir une forme de cohérence. Cette personne peut travailler en accord avec Philippe Corbé, qui est un très grand professionnel – je suis très content de cette nomination pour France Télévisions, d'ailleurs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ne pensez-vous pas qu'à l'heure où il y a une crise de confiance dans l'information, où l'information doit être protégée, sacralisée, indépendante, pluraliste, fiable, il est important que la direction de l'information ne soit rattachée qu'à la présidence ? Vous, en plus, vous aviez la carte de presse. Le fait que la personne qui, *in fine*, a autorité sur l'information – je reprends vos termes, car vous avez parfaitement raison de rappeler que c'est finalement la même organisation que celle que vous avez connue – n'ait pas de carte de presse ne pose-t-il pas problème ?

Mme Michèle Cotta. La présidente non plus n'a pas de carte de presse !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La présidente, en tant que dirigeante de l'entreprise, a une responsabilité managériale et pénale, c'est différent.

M. Patrice Duhamel. Encore une fois, s'il était avéré que cette personne prend des décisions journalistiques sur telle ou telle chose, cela poserait un problème. Moi, ce que j'ai compris, c'est que c'était une décision d'organisation fonctionnelle.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Que signifie avoir « autorité sur l'information », dans ce cas ?

M. Patrice Duhamel. C'est le directeur de l'information qui a autorité sur la rédaction. Mais il faut qu'au-dessus, il y ait quelqu'un qui dise : « Les Américains et les Israéliens bombardent l'Iran, qui réplique, est-ce qu'on fait une spéciale ce soir ? » et qu'ils en discutent tous les deux. C'est la partie de l'antenne qui concerne l'information, si je peux être plus clair – mais ce n'est pas à moi de définir la chose. Je maintiens que s'il allait même une fois par semaine en conférence de rédaction pour dire ce qu'il pense, ce ne serait pas possible. Je n'ai pas compris que cela se passait comme ça : c'est le directeur de l'info qui a vraiment la légitimité et l'autorité pour diriger la rédaction.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup à tous les quatre d'avoir répondu à nos questions de manière approfondie et d'avoir éclairé des sujets importants pour nos travaux.

La séance s'achève à midi dix.

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Jérémie Patrier-Leitus

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition conjointe, ouverte à la presse, de trois actionnaires de la société de production *Mediawan* : M. Xavier Niel (*Iliad – Free*), M. Jérôme Nommé, président de KKR France, et M. Matthieu Pigasse (*Combat Média*) 2

– Présences en réunion 68

Jeudi
2 avril 2026
Séance de 14 heures

Compte rendu n° 60

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quatorze heures.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je me réjouis de vous retrouver pour cette seconde audition de la journée qui va nous permettre d'entendre trois actionnaires de la société de production Mediawan, l'une des principales sociétés de production européennes et mondiales, dont nous avons auditionné les dirigeants il y a quelques semaines.

Cette audition devait initialement avoir lieu le jeudi 26 février à quatorze heures trente. Mais alors même que MM. Pigasse et Nommé étaient déjà dans nos murs, ici à l'Assemblée nationale, vous, monsieur Niel, n'avez pas comparu devant notre commission : une demi-heure avant, votre secrétariat nous avait fait savoir que vous étiez indisponible en raison « d'un empêchement urgent, impossible à différer et indépendant de votre volonté ». Je vous ai demandé, ainsi qu'à votre secrétariat, le motif – qui se doit d'être exceptionnel et justifié – de cette absence. Sauf erreur de ma part, je n'ai rien reçu à ce jour. Je vais donc vous demander de nous indiquer pour quelle raison vous n'avez pas déféré à ma convocation, conformément aux règles prévues par l'ordonnance de 1958.

M. Xavier Niel, actionnaire de Mediawan, président du conseil d'administration d'Iliad. Sauf erreur, je suis là, donc je défère à votre convocation, monsieur le président…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'était pas ma question, monsieur Niel.

M. Xavier Niel. C'est ma réponse !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, ce ne sera pas votre réponse !

M. Xavier Niel. Attendez, vous n'êtes pas procureur ! Vous me posez des questions et je réponds à vos questions. Vous m'avez posé une question et j'ai répondu à votre question.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel, je crois que le respect de la Représentation nationale est important.

M. Xavier Niel. Et le respect des invités que vous avez ici aussi !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous respecte, monsieur Niel. Je vous indique que vous aviez été convoqué avec M. Pigasse et M. Nommé le jeudi 26 février à quatorze heures trente. Je vous demande simplement le motif qui a justifié que vous ne vous êtes pas présenté devant nous : ce n'est pas vous manquer de respect que de vous demander la raison pour laquelle vous ne vous êtes pas présenté devant cette commission d'enquête. C'est une question simple, sans vous manquer de respect.

M. Xavier Niel. Je vous ai dit que j'avais une raison impérieuse. La vie d'entrepreneur est une vie qui peut être complexe, dans laquelle on peut avoir des surprises qui arrivent de manière inopinée. Je n'étais pas à Paris : vous le saviez, je vous avais prévenu. Vous m'aviez demandé de la faire en visioconférence et j'avais dit que ce serait extrêmement compliqué parce que j'avais un certain nombre d'obligations.

J'aimerais vous donner un autre exemple, concernant ma présence ici aujourd'hui. En ce moment, vous avez le *board* de la société Exaion – vous allez me demander quel est le rapport. Exaion était une société qui était en train d'être rachetée par des Américains ; donc le contrôle français était en train d'être perdu. L'ensemble de la représentation nationale avait dit

que c'était un problème. J'ai pris 10 % de cette société et j'ai réussi, avec ces 10 %, à imposer qu'il y ait, sur dix administrateurs, six Français.

Pour aujourd'hui, je vous ai dit : « Écoutez, est-ce qu'on pourrait la faire plus tard aujourd'hui, demain matin, après-demain matin ? » Vous m'avez dit : « Allez-vous faire voir ». C'est-à-dire que la société…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon, monsieur Niel.

M. Xavier Niel. Vous pouvez me laisser terminer s'il vous plaît ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non monsieur Niel, parce que là, vous me manquez de respect…

M. Xavier Niel. Je vous manque de respect où ? Où est-ce que je vous manque de respect ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous venez de me dire : « Allez-vous faire voir ».

M. Xavier Niel. Ce n'est pas vous, mais les gens qui m'ont écrit la réponse ; les réponses de vos services, ils m'ont dit : « Non, allez vous faire voir, on ne peut le faire qu'aujourd'hui ».

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne pense pas que les services de l'Assemblée nationale s'expriment ainsi, monsieur Niel !

M. Xavier Niel. C'est comme ça que je l'ai compris et que je l'ai reçu.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel, vous me présenterez le courriel dans lequel les services de l'Assemblée nationale vous ont dit : « Allez vous faire voir ». Je suis garant de ces hauts fonctionnaires qui travaillent pour la France, et qui, à mon avis, ne vous ont jamais écrit : « Monsieur Niel, allez vous faire voir ».

M. Xavier Niel. Ils m'ont dit : « on ne peut pas la différer une fois de plus parce que, vous comprenez, c'est extrêmement important ; cette commission d'enquête est tellement plus importante que le contrôle d'une société française, dans laquelle vous amenez le contrôle français… Parce que c'est plus important que je vienne devant vous que de maintenir un contrôle français à une société d'importance vitale pour le pays ». Voilà. Donc, si vous voulez, les obligations d'un entrepreneur peuvent parfois se retrouver dans des choses de ce type.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel, tout le monde respecte votre engagement. Vous êtes un homme d'affaires, vous êtes un homme de médias ; personne ne remet en cause...

M. Xavier Niel. Je ne suis pas un homme de médias, je suis un homme de télécommunications, monsieur le président.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous êtes un homme de télécommunications, vous êtes un homme qui a aussi investi dans les médias.

M. Xavier Niel. Oui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel, ce n'est pas moi qui ai fixé les règles des commissions d'enquête. Ce n'est pas moi qui fixe les règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale. Il y a une ordonnance de 1958. Moi, je suis simple président d'une commission d'enquête, qui respecte des règles qui ont été établies bien avant moi, à l'époque du général de Gaulle. Vous n'étiez pas né, moi non plus.

M. Xavier Niel. J'étais né, malheureusement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En 1958, vous étiez né ?

M. Xavier Niel. En 1972, je crois que le président de la République...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'ordonnance date de 1958. Je vous ai peut-être vieilli un instant, monsieur Niel.

Pour vous le dire plus calmement, il y a des règles – ce n'est pas moi qui les ai fixées, ni vous – qui obligent les personnes qui sont convoquées devant une commission d'enquête à y venir. Quand je vous avais convoqué, vous nous aviez expliqué effectivement, monsieur Niel, que vous étiez à l'étranger mais vous aviez validé le principe de venir.

M. Xavier Niel. En visioconférence.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En visioconférence, tout à fait, et on l'avait accepté d'ailleurs, monsieur Niel – ce que j'accepte rarement. Mais vous nous aviez expliqué que vous aviez un engagement à l'étranger et avec le rapporteur et les membres du bureau, nous avions accepté que vous puissiez être auditionné en visioconférence, ce qui vous permettait de conjuguer votre engagement à l'étranger pour notre pays et la commission d'enquête. Il se trouve qu'une demi-heure avant, vous avez eu une urgence : je me permettais de vous demander la raison. C'est mon rôle comme président, ce n'était pas vous manquer de respect. Vous l'avez fait et je vous propose d'avancer si vous en êtes d'accord.

M. Xavier Niel. Merci.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vais vous présenter. Monsieur Niel, vous êtes entrepreneur, chef d'entreprise, et, vous l'avez dit, un homme des télécommunications. Vous avez fondé le groupe de télécommunications Iliad, dont vous êtes actionnaire, qui est la maison mère de *Free*. Vous êtes également un homme de médias, ou du moins vous vous y intéressez – vous nous indiquerez le qualificatif que vous souhaitez. Vous avez été actionnaire, à titre individuel, du groupe *Le Monde* : vous avez transmis vos parts à un fonds de dotation indépendant, afin de garantir l'indépendance du groupe. Vous avez investi dans de nombreux journaux et médias en ligne, ainsi que dans diverses start-ups.

En 2016 – c'est la raison de votre présence cet après-midi –, vous vous êtes associé à Matthieu Pigasse et à Pierre-Antoine Capton pour créer Mediawan, l'une des principales sociétés de production françaises avec lesquelles France Télévisions travaille. Si nos informations sont bonnes, vous êtes membre du conseil d'administration de cette entreprise.

Monsieur Jérôme Nommé, vous êtes le président du fonds d'investissement américain KKR en France. Vous avez débuté chez *Arthur Andersen*, avant de travailler pour le cabinet d'audit financier et de conseil *Ernst & Young et associés* pendant plus de dix ans. Après avoir notamment travaillé pour *Sun Capital Partners*, vous entrez à KKR en août 2019. Vous êtes

membre du conseil d'administration de Mediawan, KKR étant l'un des principaux actionnaires de cette société de production.

Enfin, monsieur Pigasse, je vous remercie de revenir une deuxième fois, une seconde fois – il n'y aura pas de troisième – devant cette commission d'enquête. Vous avez intégré la direction du Trésor à votre sortie de l'École nationale d'administration (ENA), puis les cabinets de Dominique Strauss-Kahn et de Laurent Fabius après la victoire de la gauche aux élections législatives de 1997. En 2002, après la défaite de Lionel Jospin à l'élection présidentielle, vous entrez au sein de la banque Lazard. Vous y dirigez l'activité de conseil aux gouvernements. Vous y restez jusqu'en 2019, année où vous dirigez le bureau parisien de *Centerview Partners*.

On vous connaît également comme un homme de médias, pas simplement par héritage familial, puisque votre père avait été journaliste à *La Manche libre* – être normand dans cette commission n'est jamais un défaut – et votre oncle, directeur de la rédaction de *L'Express*. Vous avez notamment racheté le magazine *Les Inrockuptibles* et vous êtes, comme Xavier Niel, actionnaire à titre individuel du journal *Le Monde* – même s'il me semble que vous avez revendu une majorité de vos parts en 2022. Vous avez également racheté la station de radio Radio Nova. Enfin, vous êtes à la tête de la *holding* Combat Media depuis sa création en 2009.

Avant de vous céder la parole, je vous demanderai de déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations, comme l'imposent les textes – je ne les ai pas rédigés. Je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(MM. Xavier Niel, Jérôme Nommé et Matthieu Pigasse prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de vous donner la parole par ordre alphabétique. Monsieur Niel, si vous voulez commencer ?

M. Xavier Niel. Merci. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, bonjour. Exiger la transparence sur l'usage de l'argent des Français est nécessaire et je pense que vous avez entièrement raison de le faire. Mais je pense qu'il était possible de le faire, monsieur le rapporteur Charles-Henri Alloncle, sans transformer votre commission en cirque. Merci pour l'invitation, mais je ne suis pas un clown !

Vous avez propagé beaucoup d'approximations, de *fake news*, de mensonges, ici et sur vos réseaux sociaux, sans aucune forme de contradictoire. Je ne vais pas revenir sur tous, seulement sur ceux que vous avez pu prononcer concernant Mediawan et ceux me concernant. La première, la plus grosse *fake news* – vous avez commencé à l'affirmer avant même l'existence de votre commission d'enquête –, c'est de dire que Mediawan serait « sûrement une entreprise française… » mais ce n'est pas ça le mensonge ; le mensonge, c'est de dire que Mediawan est une entreprise américaine, excusez-moi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La commission avait démarré.

M. Xavier Niel. Je ne savais pas, pardon, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous auriez pu vous renseigner.

M. Xavier Niel. Voilà, je ne travaille pas assez – des choses que nous partageons, monsieur le rapporteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez-y, monsieur Niel, je vous laisse conclure.

M. Xavier Niel. Merci de respecter les invités, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il faut déjà que la personne auditionnée respecte la commission.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose d'avancer. Allez-y monsieur Niel, je vous laisse terminer.

M. Xavier Niel. D'après vous, donc, Mediawan serait une entreprise américaine – vous l'avez affirmé, je pense, avant le début de cette commission et après – c'est faux. Pierre-Antoine Capton est français, je suis français et je crois que Matthieu Pigasse est français – il vous le confirmera.

M. Matthieu Pigasse, actionnaire de Mediawan, président de Combat Media. Normand et français.

M. Xavier Niel. Normand et français. Je suis aussi normand, d'ailleurs. *(Sourires.)* Excusez-moi, nous avons du copinage dans cette commission !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sans aucun lobby !

M. Xavier Niel. Le siège de Mediawan est à Paris et le contrôle est intégralement et exclusivement français.

Je suis un peu étonné parce que je viens devant des commissions d'enquête, je crois, tous les ans – je ne suis pas venu en 2025 mais je suis venu en 2024, 2023, 2022. Depuis une quinzaine d'années, je crois que je viens tous les ans devant une commission d'enquête. Et en général, on se plaint. Qu'est-ce qu'on me dit ? On me dit : « On n'a pas assez de champions français, on ne crée pas assez de champions français ; monsieur Niel, n'avez-vous pas une idée pour qu'on crée des champions français ? Comment fait-on pour créer des groupes mondiaux au départ de la France ? »

Là, vous en avez un : il s'appelle Mediawan. Vous avez un champion mondial qui a été créé principalement par Pierre-Antoine Capton, qui est d'une origine modeste ; il est devenu un groupe mondial, un champion européen, puis maintenant un champion mondial. J'ai l'impression que pour vous, c'est louche. Des entrepreneurs français qui réussissent et qui créent un truc mondial, qu'est-ce que c'est louche ! Ça ne peut pas marcher ! Des Français qui font un truc, ça ne peut pas marcher !

Excusez-moi, moi, je ne suis pas défaitiste, je pense exactement l'inverse. Et dans la production audiovisuelle, en France, nous sommes plutôt bons. Nous avons des groupes incroyables. Si vous prenez Stéphane Courbit, qui a également une origine modeste : il a créé un groupe incroyable, Banijay, un champion mondial. Si vous prenez ce qu'ont fait Vincent Bolloré et Maxime Saada, c'est incroyable : Canal+ est au capital des plus grands films européens qui sont produits et ce sont des fiertés nationales. Ce n'est pas parce que Canal+ est coté à la Bourse de Londres que ce n'est pas une société française ou un groupe français. Ce

n'est pas parce que Banijay a des actionnaires qatariens et qu'il est coté à la Bourse d'Amsterdam que ce n'est pas un groupe français. Toutes ces sociétés sont françaises. Ce sont des groupes incroyables, français.

Un autre mensonge que j'ai entendu et que vous avez propagé : après vous, Mediawan aurait privatisé un restaurant pour fêter la nomination de Mme Ernotte.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est un syndicaliste sous serment qui a dit cela !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'allais l'indiquer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne peux pas laisser passer des mensonges pareils.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel, effectivement, ce n'est pas M. le rapporteur qui l'a dit.

M. Xavier Niel. Reprenez mon propos, on va écouter mot à mot et on va faire de la dialectique, et vous allez voir – parce que je vais apporter la preuve de votre propos : d'après vous, Mediawan aurait privatisé un restaurant pour fêter la nomination de Mme Ernotte. C'est écrit sur votre compte Twitter, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai jamais dit ça !

M. Xavier Niel. C'est écrit sur votre compte Twitter !

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est un syndicaliste qui a dit cela ! Et vous dites ça sous serment !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel, monsieur le rapporteur, c'est syndicaliste, M. Cordival, qui l'a dit. Et comme il s'est avéré que c'est faux, je suis en train d'examiner une procédure pour parjure.

M. Xavier Niel. Puis-je vous poser une question : est-ce que c'est encore un tweet posté par M. le rapporteur ? La réponse est oui – je peux même vous citer le tweet, je dois avoir la date du tweet dans un coin. Il y a toujours un tweet de M. le rapporteur apportant cette information-là. C'est exactement ce que je vous reproche.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Tout est filmé !

M. Xavier Niel. Et alors ? Vous savez que c'est faux. Est-ce que vous savez que c'est faux aujourd'hui ? Est-ce que vous savez que c'est faux aujourd'hui ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez dit quelque chose de faux et c'est filmé.

M. Xavier Niel. Vous n'êtes pas sous serment : moi, je suis sous serment. Je vous dis qu'aujourd'hui, sur votre compte Twitter, c'est posté. D'après vous, Mediawan…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose d'avancer. Le cas échéant, puisque c'est faux, je regarde pour engager une procédure pour parjure.

M. Xavier Niel. Excusez-moi, vous me laissez dix minutes et je passe mon temps à être coupé. Si vous le souhaitez, je m'en vais, dites-moi !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous vous croyez où ?

M. Xavier Niel. Je me crois à l'Assemblée nationale, monsieur le rapporteur, dans un cirque que vous avez créé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur… Monsieur Niel, continuez, je vous en prie.

M. Xavier Niel. D'après vous, Mediawan aurait privatisé un restaurant pour fêter la nomination…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pas d'après moi, d'après un syndicaliste.

M. Xavier Niel. Est-ce que vous m'accordez la liberté d'expression ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel, monsieur le rapporteur…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Précisez, monsieur le président, que je n'ai pas dit ça.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai précisé que le rapporteur a relayé une vidéo d'un syndicaliste. Il semblerait qu'effectivement ce soit faux – M. Capton nous a expliqué que c'était faux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et je me réserve le droit d'engager une procédure pour parjure, non pas contre le rapporteur, mais contre M. Cordival…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. …non pas contre le rapporteur, parce que ce n'est pas le rapporteur qui l'a dit – il a relayé une information qui nous a été donnée ici et qui s'avère fausse. Je suis en train d'examiner, de manière très précise, avec les services de l'Assemblée nationale, une procédure pour parjure : car effectivement, cette soirée n'était pas pour la reconduction de Delphine Ernotte, mais était un événement privé organisé par M. Capton.

M. Xavier Niel. On va lire le tweet exact. Tweet de M. Charles-Henri Alloncle du 25 février à… je ne sais pas l'heure : « Les dirigeants de Mediawan ont privatisé Maxim's, restaurant et boîte de nuit huppée parisienne, pour célébrer en sa présence la reconduction de Delphine Ernotte à la tête de France Télévisions avant même le vote officiel. » OK ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lisez tout le tweet !

M. Xavier Niel. Donc, d'après vous, Mediawan aurait privatisé un restaurant pour fêter la nomination de Mme Ernotte – tweet du 25.02.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas le sujet.

M. Xavier Niel. Retrouvez vos tweets !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On va avancer, sinon… Bon, je suspends pour deux minutes.

La réunion est suspendue de quatorze heures vingt à quatorze heures vingt-cinq.

M. Xavier Niel. J'en reviens au deuxième mensonge que vous avez prononcé. Je lis votre tweet : « Les dirigeants de Mediawan auraient privatisé Maxim's, restaurant et boîte de nuit huppée parisienne, pour célébrer en sa présence la reconduction de Delphine Ernotte à la tête de France Télévisions avant même le vote officiel. C'est ce que nous révèle sous serment M. Jean-Jacques Cordival ». C'est faux. Pourtant, ce tweet complotiste est toujours en ligne.

Le troisième mensonge que je vous ai entendu prononcer, monsieur le rapporteur Charles-Henri Alloncle, c'est que Mediawan aurait des liens avec le président de votre commission. Vous l'avez dit ; c'est enregistré ; on a une vidéo, celle-là vous n'allez pas la contester, on est d'accord. Je tiens à vous dire, monsieur le rapporteur, je ne vous ai jamais vu avant cette commission ; je n'ai jamais vu le président avant cette commission. Il me semble que Matthieu Pigasse n'a jamais vu aucun d'entre vous…

M. Matthieu Pigasse. Je le confirme.

M. Xavier Niel. …ni Pierre-Antoine Capton. Mediawan a autant de liens avec le président de la commission qu'avec vous, monsieur le rapporteur – exactement le même niveau de liens.

Le quatrième mensonge que je vous ai entendu prononcer, c'est de mettre dans ma bouche, de dire que je mettrais les médias dont je suis actionnaire au service du combat contre l'extrême droite.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, c'est M. Pigasse, vous confondez tout.

M. Matthieu Pigasse. C'est moi, je lève la main.

M. Xavier Niel. Tweet du 6 décembre 2025. Pouvons-nous lire le tweet du 6 décembre 2025 ? Pouvons-nous lire le tweet du 6 décembre 2025 ? Et on va le lire mot à mot.

M. Matthieu Pigasse. Il a fait un amalgame.

M. Xavier Niel. Oui, vous avez fait un amalgame, monsieur le rapporteur.

Tweet du 6 décembre 2025 : « 1 milliard d'euros par an : c'est ce que coûte la production des programmes de France Télévisions. Mediawan, le groupe détenu par Matthieu

Pigasse, Xavier Niel et Pierre-Antoine Capton est le premier à en profiter. Ces mêmes acteurs revendiquent (“-ent”, moi, à l’école, on m’a appris que “-ent”, ça veut dire plusieurs personnes) ouvertement un agenda politique affiché comme un combat contre l’extrême droite. Ils l’ont dit eux-mêmes. Ils utiliseront tous les moyens à leur disposition pour mener ce combat. Autrement dit : vos impôts, votre argent, vos chaînes publiques. Ma commission d’enquête a aussi pour mission de lever le voile sur cette utilisation des fonds publics, de vous dire enfin où va l’argent. » Qu’est-ce que c’est beau ! Ça, c’est votre phrase, monsieur le rapporteur. Et ce tweet-là, vous allez le contester aussi ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Votre co-actionnaire ne l’a pas dit, lui ?

M. Xavier Niel. Attendez, vous ne parlez pas français, c’est votre problème. « Ces mêmes acteurs revendiquent [“-ent”] ouvertement », ce n’est pas vous ça ? Ça ne m’intègre pas ? C’est au pluriel, ce n’est pas du français ?

Donc, le quatrième mensonge, monsieur le rapporteur – et j’en suis à trois minutes, ça va être long : d’après vous, je mettrais les médias dont je suis actionnaire au service du combat contre l’extrême droite. Je revendiquerais ouvertement un agenda politique affiché comme un combat contre l’extrême droite. C’est faux. Je suis désolé, monsieur le rapporteur, vous dites des bêtises : c’est faux. C’est faux, comme d’habitude.

J’ai écrit un très bon livre, que je vous invite à lire, dans lequel j’ai dit texto – vous allez voir, ça va vous plaire, page 191 : « Il y a 35 %, peut-être 40 % des Français qui votent pour l’extrême droite ou la droite dure [qui votent potentiellement pour vous] – ou identitaire, appelez-la comme vous voulez. Que ces 35 % à 40 % de Français disposent de médias conformes à leur sensibilité politique ne me choque pas. » J’ai écrit exactement l’inverse ! C’était, de nouveau, un quatrième mensonge : je ne revendique pas ouvertement un agenda politique.

Le cinquième mensonge : vous avez affirmé que je pourrais acheter des journalistes. C’est faux, de nouveau. Je n’ai jamais dit ça. Je l’ai démenti sous serment il y a quatre ans dans une autre commission d’enquête. Je veux bien venir régulièrement, qu’on me pose régulièrement les mêmes questions, tous les ans, dans les commissions d’enquête et que, tous les ans, j’y apporte la même réponse, mais c’est une perte de temps pour moi.

À la limite, la perte de temps pour moi, elle coûte zéro, elle n’est pas très chère. Mais votre temps à vous, il coûte cher aux Français. Votre temps à vous, il coûte cher aux Français ; il nous coûte cher à nous tous. Monsieur le rapporteur, vous coûtez 11 000 euros par mois aux Français. Vos collaborateurs coûtent 17 000 euros par mois aux Français. La dotation de fonctionnement parlementaire – votre dotation – coûte 7 000 euros par mois.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel…

M. Xavier Niel. Vous arrivez à 35 000 euros, plus les salaires des membres de la commission.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel, je pense que là, on sort un peu du périmètre de la commission.

M. Xavier Niel. Non, on ne sort pas du périmètre, vous allez voir ; laissez-moi atterrir, s’il vous plaît.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non mais…

M. Xavier Niel. Non mais laissez-moi atterrir ! Vous me laissez dix minutes, j'en suis à quatre minutes trente et je n'arrive pas à parler !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous ai laissé parler. J'ai essayé de modérer les échanges quelque peu vigoureux entre vous et le rapporteur. J'ai essayé de faire au mieux, ce qui n'est pas toujours évident compte tenu de la vigueur de vos échanges.

Je vous indique juste, monsieur Niel : vous pouvez contester les méthodes du rapporteur, c'est votre droit, je vous ai laissé aller au bout, je vous ai écouté et on vous a écouté. Je dis juste : ne contestez pas le principe d'une commission d'enquête.

M. Xavier Niel. Je ne conteste pas son principe.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous le dis avec un trait d'humour, monsieur Niel : un journaliste de « Quotidien » m'a demandé si les commissions d'enquête coûtaient cher ; j'ai dit qu'elles faisaient leur travail, mais par exemple, quand vous ne vous êtes pas présenté le jeudi 26 février devant notre commission d'enquête, nous avons perdu effectivement notre après-midi.

M. Xavier Niel. C'est dommage, parce qu'il y avait deux personnes présentes et c'est vous qui n'avez pas souhaité les entendre. Je pense qu'on aurait pu faire ça d'une manière plus intelligente.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous laisse continuer, monsieur Niel.

M. Xavier Niel. Je sais que dans cette commission, il y a des gens qui aimeraient censurer ou museler l'audiovisuel public ; moi, je ne fais pas partie de l'audiovisuel public et je n'ai pas envie d'être censuré. Censurer les gens de l'audiovisuel public, certains d'entre vous semblent le souhaiter mais ce n'est pas ma volonté.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas mon souhait non plus.

M. Xavier Niel. Et donc au bout, cette commission, si vous prenez les salaires des emplois publics auditionnés, les gens de l'Arcom ; les dirigeants, les syndicalistes, les salariés, les journalistes de France Télévisions ; les dirigeants, les syndicalistes, les salariés, les journalistes de Radio France ; les dirigeants de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) ; les représentants de la troisième chambre de la Cour des comptes ; des inspecteurs des finances ; des députés ; des sénateurs ; des ministres – vous vous seriez laissé aller, on aurait même vu deux Présidents de la République –, pour tous ces gens, préparer des auditions, venir devant vous et y passer du temps, ça a coûté des fortunes aux Français. Et ça, ce n'est pas l'argent de l'Assemblée nationale, c'est l'argent de toutes ces sociétés publiques. Et ce coût, c'est des dizaines de millions d'euros que l'ensemble des Français vont avoir à débourser, liés à cette commission d'enquête.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel, pardon, excusez-moi, on ne va pas contester le principe d'une commission d'enquête. Nous sommes tous parlementaires, ici.

M. Xavier Niel. Je ne conteste pas le principe d'une commission d'enquête, je parle de son coût. Je parle de son coût. Puisqu'on parle d'argent, parlons d'argent ! Au total, ce sont

des dizaines de millions d'euros : je trouve que ça fait cher l'émission de télévision. Lorsque les salariés de l'audiovisuel public viennent ici, ils ne travaillent pas sur l'audiovisuel. Quand nous sommes ici, nous ne travaillons pas dans nos sociétés, nous faisons autre chose. C'est une commission qui parle d'argent public. Ça fait cher l'émission, et je pense que Mediawan aurait pu la produire pour beaucoup moins cher. Et vous auriez mieux fait de filer la production à Mediawan.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci monsieur Niel, là, je crois qu'on a dépassé…

M. Xavier Niel. Non, je suis à six minutes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Là, merci, mais c'est un manque de respect. Je vous ai laissé dix minutes et je vais laisser à parole à M. Nommé.

M. Xavier Niel. Je m'en vais alors. Ce n'est pas la peine, je m'en vais ! Si vous ne voulez pas m'entendre, je m'en vais !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous entends !

M. Xavier Niel. Non, vous ne voulez pas m'entendre. J'ai dix minutes de propos introductif et j'en suis à six minutes.

(M. Xavier Niel se lève.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel…

M. Xavier Niel. Vous me laissez parler ou vous ne voulez pas me laisser parler ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel, si vous avez la gentillesse de bien vouloir…

M. Xavier Niel. Vous me laissez terminer mes trois dernières minutes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vais vous laisser terminer. Je vous dis simplement, et vous le savez parfaitement : vous êtes un chef d'entreprise et un homme de médias, et dans votre propos liminaire, on avait envie de vous entendre sur vos activités dans les médias et votre travail pour Mediawan.

M. Xavier Niel. Vous m'avez laissé un propos liminaire où je pouvais dire ce que je voulais et, déjà, j'ai été censuré six fois en six minutes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne vous ai pas censuré.

M. Xavier Niel. Vous venez de m'interrompre !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne vous ai pas censuré. Je vous ai simplement dit : attention quand on conteste le financement de la démocratie ; la démocratie a un coût. Vous pouvez contester les méthodes…

M. Xavier Niel. C'est ce que je fais, je donne le coût de ce que vous appelez la démocratie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. …mais pas les principes.

Quand vous expliquez que Mediawan aurait produit une commission d'enquête pour moins cher, je suis obligé de réagir, comme président de cette commission d'enquête.

M. Xavier Niel. Pas la commission d'enquête : l'émission, parce que c'est un show.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous y contribuez actuellement.

M. Xavier Niel. Malheureusement, gratuitement, dans mon cas présent.

Ça fait cher l'émission et Mediawan aurait pu la produire pour beaucoup moins cher. Ce sont des dizaines de millions d'euros, monsieur le rapporteur, que vous avez pris dans la poche des Français pour servir votre notoriété personnelle. Je pense que les Français ne sont pas dupes. Votre commission d'enquête n'a pas pour but de faire la lumière sur les dépenses de l'audiovisuel public, malheureusement. Elle a pour but de vous donner une tribune pour parler à votre électorat. Elle a pour but de vous faire émerger comme une figure politique de ce pays.

Je laisse les juristes et les Français – je ne suis pas juriste – juger si l'utilisation des fonds publics à des fins d'intérêt personnel a un nom dans notre droit. Je ne suis pas suffisamment juriste pour répondre à ça.

J'ai une pensée pour vos collègues, notamment ceux qui sont là aujourd'hui et qui n'ont rien demandé. Contrairement à ce que vous avez l'air d'insinuer, j'ai beaucoup de respect pour votre travail, parce que je pense que vous faites un travail extrêmement difficile. Vous êtes des élus, vous êtes des représentants, vous représentez l'ensemble des Français, et vous assistez à un spectacle – parce que c'est un spectacle, parce que c'est un show, parce que c'est devenu un *show* – qui n'a pas un grand intérêt. L'Assemblée nationale se déshonore avec des auditions spectacles. Ce ne sont pas mes mots mais ceux d'une de vos collègues qui vous a quittés hier et qui a démissionné de la commission.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Elle n'a jamais siégé. Cette collègue n'a pas participé à une seule audition.

M. Xavier Niel. Vous êtes nombreux, je sais, cela n'empêche pas d'avoir un avis. La liberté d'expression, ça a l'air difficile pour certains d'entre vous ici.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon, monsieur Niel. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. La liberté d'expression est totale et j'essaie de la garantir.

M. Xavier Niel. Combien de fois ai-je été interrompu ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez rappelé le rapporteur à l'ordre quand vous considériez qu'il propageait des fausses informations. La liberté d'expression se conjugue avec la vérité des faits et je dois rappeler que la collègue que vous citez n'a jamais siégé une seule fois dans une audition et n'a jamais participé à une réunion de bureau. Elle a du mal à juger nos travaux.

M. Xavier Niel. Elle n'a pas pu regarder ce qui se passait ici ? Je sais que vous êtes nombreux à considérer que cette commission finit par ternir l'image de l'Assemblée nationale et c'est aussi mon avis. Vraiment, je suis incroyablement gêné qu'elle soit devenue la commission personnelle d'un seul d'entre vous.

J'ai une énorme pensée pour les salariés de l'audiovisuel public qui voient ces auditions depuis maintenant des mois – plus de 200 auditions – et qui sont dénigrés depuis des mois sans possibilité de se défendre. Les Français aiment l'audiovisuel public. J'adore l'audiovisuel public : j'ai grandi avec Dorothée et « Récré A2 », j'ai grandi avec « Les Enfants du rock », j'ai grandi avec « Il était une fois…l'Homme » ; mes enfants ont grandi avec « C'est pas sorcier », mes enfants ont grandi avec « N'oubliez pas les paroles ! » ou « Le Grand Échiquier ».

Je vais répondre à toutes vos questions, avec un grand plaisir, mais vous allez être énormément déçus, parce que je ne fais rien chez Mediawan. Je n'interviens dans aucun choix de production. Je suis un actionnaire de contrôle mais je ne suis pas dirigeant. Je suis actionnaire de plus d'un millier de sociétés en France. J'ai quelques obligations de représentation avec Mediawan. J'ai accompagné un entrepreneur incroyable, Pierre-Antoine Capton, comme j'ai accompagné des milliers d'autres entrepreneurs dans ce pays.

Si vous aimiez vraiment la France, monsieur le rapporteur Charles-Henri Alloncle, vous auriez laissé les équipes de Mediawan travailler plutôt que de leur faire perdre leur temps, plutôt que de perdre votre temps : parce que votre temps, c'est de l'argent, et surtout, c'est l'argent des Français.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je donne la parole à M. Nommé, qui doit se demander s'il va continuer d'investir en France.

M. Jérôme Nommé, actionnaire de Mediawan, président de KKR France. Merci de me donner l'occasion de m'exprimer au nom de KKR devant votre commission, de vous présenter KKR – je pense que c'est important –, d'expliquer le sens de notre investissement au sein de Mediawan – beaucoup de choses ont été dites – et de répondre ensuite de manière factuelle à vos questions.

Quelques mots sur ce qu'est KKR : c'est une société d'investissement mondiale présente sur l'ensemble des grandes classes d'actifs – on parle de capital-investissement, c'est ce qui nous concerne ici, on peut parler d'investissements dans l'infrastructure, dans l'immobilier et dans le crédit – tout cela est très large. Par contre, la mission, elle, est simple et constante – j'insiste sur le terme « constant ». KKR fêtera cette année son cinquantième anniversaire, ce qui est une preuve du succès de son modèle. Cette mission est d'accompagner – d'accompagner, non pas de diriger – des entreprises, des entrepreneurs tels que Pierre-Antoine Capton, de les aider à renforcer leur compétitivité, soutenir leur croissance sur le long terme pour l'ensemble des parties prenantes.

Le mot « long terme » est également important. On dit souvent que le *private equity* est un investissement dans le court terme : c'est tout l'inverse. Nos fonds sont levés pour des durées de dix à douze ans et nous pouvons aller au-delà. Dans cette durée, sans la pression du cours de bourse par exemple, nous accompagnons les équipes de direction des entreprises dans lesquelles nous investissons. L'objectif est d'en faire des champions.

L'aventure Mediawan, à laquelle nous participons depuis 2020 mais qui avait démarré bien avant que nous montions à bord, en est une parfaite illustration : un champion français, qui devient un champion européen et qui va prendre pied aux États-Unis, marché gigantesque et mythique du secteur.

Je suis français – je ne suis pas normand – et je pense que nous devons tous être très fiers de ce parcours. Je le redis, nous sommes un investisseur financier. Nous ne sommes pas un opérateur industriel et certainement pas un opérateur éditorial. Nous ne gérons pas les entreprises au quotidien, pas plus que nous n'intervenons dans les choix stratégiques. KKR est coté à la bourse de New York. Son actionnariat est extrêmement large et diversifié ; il inclut ses fondateurs et des dirigeants de l'entreprise.

Avant tout, KKR gère, pour le compte d'investisseurs institutionnels du monde entier, des fonds qui sont investis dans des entreprises telles que Mediawan. C'est cela, notre mission. Ces investisseurs institutionnels sont des compagnies d'assurances, des institutions financières, des fonds de pension, des fonds souverains. Ces investisseurs sont ce que l'on appelle « passifs » et n'exercent aucun pouvoir opérationnel sur les sociétés dans lesquelles nous investissons.

En France, nous opérons depuis vingt-cinq ans – nous avons célébré l'année dernière les vingt ans de la présence physique. Nous avons des équipes en France qui couvrent tous les domaines d'activité dont je vous ai parlé. C'est important, parce que c'est un métier de relation. Et si nous rejoignons l'aventure Mediawan, c'est parce que les fondateurs de Mediawan – Pierre-Antoine Capton, Xavier Niel et Matthieu Pigasse – nous ont fait confiance. Nous avons eu, ensemble, envie d'écrire le chapitre suivant.

Notre entreprise a un ancrage français – j'insiste. Je vis en France ; ma famille est en France. Ce n'est pas un ancrage récent, ce n'est pas un ancrage opportuniste. Encore une fois, il est basé sur des relations de confiance. Mediawan est un exemple, mais sur les dernières vingt-cinq années, les exemples sont nombreux.

Cela se traduit également au plus haut niveau de la gouvernance de KKR. Comme vous le savez, M. Xavier Niel est administrateur de KKR au niveau mondial, et ce depuis 2018. Cela illustre la place que la France occupe au sein de la stratégie de KKR ; mais je pense – et j'insiste – que c'est aussi la reconnaissance de l'expertise entrepreneuriale française au sein de KKR.

Après cette brève présentation – vous me direz combien de minutes il me reste…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cinq.

M. Jérôme Nommé. Cinq, très bien. *(M. Jérôme Nommé se tourne vers M. Xavier Niel.)* Tu en as eu quinze ! *(Sourires.)*

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Du coup, ça sera sept ! *(Sourires.)* Sans vouloir vous censurer, allez-y, je vous laisse terminer.

M. Jérôme Nommé. Après cette brève présentation, qui me semblait tout de même importante, venons-en au sujet qui nous réunit aujourd'hui. Les fonds de KKR ont investi dans Mediawan en 2020. La stratégie était très claire, et cela n'avait rien à voir avec les contrats que Mediawan pouvait avoir ou aurait pu avoir dans le futur avec France Télévisions : rien à voir. Je pense que cela n'a même pas été mentionné dans les notes de comité d'investissement.

La thèse d'investissement repose sur deux constats : la croissance structurelle de la demande mondiale de contenus de qualité – ce sont ces contenus de qualité que produisent les équipes de Mediawan tous les jours – et la nécessité, pour les producteurs français et européens, de disposer d'une taille critique, de moyens financiers suffisants pour se développer en France,

en Europe et à l'international, tout en conservant leur identité créative. Je pense que les six dernières années – c'était bien sûr le cas avant également – confirment cela.

Donc, encore une fois, c'est un investissement financier que nous avons réalisé. C'est aussi pour cela que nous n'avons perçu aucun dividende depuis notre investissement : l'objectif, c'est la croissance industrielle et stratégique de la société.

Ces financements ont permis à Mediawan d'accélérer sa croissance, notamment de faire des acquisitions en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre mais aussi aux États-Unis. Cette société, pendant tout ce temps et encore aujourd'hui, est restée une société française, sous contrôle français.

Au cours des auditions précédentes, nous avons relevé plusieurs questions, et elles sont légitimes, sur l'actionnariat de Mediawan. Je vais être parfaitement clair – je parle sous serment : à ce jour, les fonds de KKR ne détiennent pas la majorité du capital de Mediawan ; ils n'ont jamais détenu cette majorité depuis 2020. Surtout, KKR ne contrôle pas Mediawan. C'est le sujet : il y a une décorrélation, comme vous le savez, entre les parts en capital et les droits de vote ; ce qui compte, ce sont les droits de vote. Depuis 2020, le contrôle de Mediawan est exercé exclusivement par ses fondateurs : MM. Capton, Niel et Pigasse. Nous n'avons aucunement l'objectif de changer cela. Les fonds de KKR ne disposent ni du contrôle juridique, ni du contrôle de fait ; ni seuls, ni conjointement ; ni directement, ni indirectement. Cela a été validé par l'autorité administrative compétente en 2020, c'est-à-dire l'Autorité de la concurrence.

Sachez que c'est ce que nous souhaitons. C'est une chance pour nous d'avoir des fondateurs, en particulier Pierre-Antoine Capton, le dirigeant, qui restent en contrôle. Comme il vous l'a dit, M. Capton ne veut pas de chef et nous ne souhaitons pas qu'il en ait un. Il faut que ça continue comme cela. Nous n'avons ni le pouvoir, ni la vocation, ni l'ambition – et, j'allais dire, ni l'expérience –, de prendre le contrôle, de diriger une entreprise telle que Mediawan.

Les décisions éditoriales relèvent exclusivement des équipes et du management de Mediawan. Les mécanismes de gouvernance mis en place lors de l'entrée au capital visaient à garantir cette indépendance et sont, bien sûr, toujours en place.

Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, en résumé, je me demande un petit peu ce que je fais ici, pour être très franc. Je suis ravi d'être ici, bien évidemment, et de répondre à toutes vos questions. Toutes les questions de la représentation nationale sont légitimes, je le pense vraiment. Nous sommes un investisseur financier et nous sommes ravis d'avoir pu contribuer à cette magnifique aventure. Je m'attendais d'une certaine manière à ce qu'on vienne nous dire « *Good job !* », comme disent les Américains. Nous avons accompagné un acteur français. Nous sommes fiers que Mediawan soit un champion audiovisuel européen et mondial. Nous ne contrôlons ni sa gouvernance, ni sa stratégie, ni sa ligne éditoriale, ni les contenus qu'il produit. J'ai appris lors de ces auditions quelle était la part de l'audiovisuel public dans le chiffre d'affaires de Mediawan – je ne le savais pas. J'ai également appris que la contribution était négative – ça m'a chagriné mais, finalement, ça ne me concerne pas. Je me tiens évidemment à votre entière disposition pour répondre à vos questions et je vous remercie à nouveau.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La commission d'enquête a fait le choix d'auditionner les actionnaires des sociétés de production avec lesquelles travaille France

Télévisions, y compris les actionnaires minoritaires ou en tout cas financiers ou « dormants » pour reprendre un terme employé par un actionnaire d'une autre société de production. Si KKR n'est pas majoritaire, peut-être – vous nous le direz-vous tout à l'heure – est-il est l'actionnaire principal. Monsieur Pigasse, je vous laisse la parole.

M. Matthieu Pigasse. Moi, au risque de vous étonner ou de vous surprendre, je suis très heureux d'être là – et toujours à cette heure. J'ai toujours dit que j'étais à la disposition de la représentation nationale, de votre commission et de vous pour répondre aux questions que vous pouvez avoir. Je l'ai dit notamment lorsque M. Stérin, lui, a refusé à deux reprises de répondre à la convocation d'une commission d'enquête qui portait, me semble-t-il, sur le financement des élections, au motif qu'elle avait été formée à l'initiative d'un groupe politique opposé à ses idées. Moi, je considère que c'est une exigence démocratique d'être ici et de vous répondre.

Je suis d'ailleurs d'autant plus heureux d'être là, pour revenir à la Normandie, que ma présence et le sujet que vous abordez font écho, au fond, aux engagements qui sont les miens. J'ai grandi dans un tout petit village de la Manche, le long du Cotentin. Il n'y avait pas chez moi de chapelle dans le jardin – d'ailleurs, personne n'a de chapelle dans le jardin, à part Vincent Bolloré. Je n'ai pas joué aux cartes sur le perron de ma maison avec le Président Pompidou, mais je suis allé à l'école de la République et c'est l'école de la République qui m'a permis d'entrer dans la fonction publique, d'y passer un peu moins de dix ans, notamment au ministère des finances. J'en ai gardé un attachement profond aux valeurs de la République : la démocratie, le pluralisme, la laïcité – moi, je ne réciterai pas tout ou partie du Notre Père dans cette enceinte républicaine –, l'égalité, la lutte contre toute forme de discrimination et d'oppression, les libertés, au premier rang desquelles, évidemment, la liberté d'expression.

C'est ça, d'ailleurs, qui explique l'engagement dans les médias qui est le mien et la création du groupe *Combat*, du nom du journal d'Albert Camus. Je ne vais pas revenir sur les différents médias du groupe *Combat* – vous les avez cités, monsieur le président –, je veux juste dire que je suis fier et heureux de ce qu'ils disent, de ce qu'ils sont, de ce qu'ils font : la liberté, l'indépendance, la diversité, la mixité et l'acceptation de la différence.

Je vais juste ajouter un dernier point sur ce groupe, pour dire que j'en suis le seul actionnaire et que j'en ai toujours été le seul actionnaire. Moi, je ne suis pas le propriétaire d'un groupe industriel et de services, par lequel j'investirais dans le groupe *Combat* ; je le fais moi-même à titre personnel, directement et parfois lourdement.

J'en viens au sujet qui est le vôtre et qui est donc le nôtre, l'audiovisuel public, parce que, il faut le rappeler, la commission d'enquête n'est pas sur Mediawan, mais sur l'audiovisuel public. Je trouve tout à fait légitime, sain et naturel de s'interroger, comme vous le faites, sur l'audiovisuel public. L'audiovisuel public est financé par tous, c'est donc l'affaire de tous. Il faut en effet être capable de l'aborder, de le traiter sans totem ni tabou. Au fond, c'est le média de la nation.

Simplement, pour avoir suivi un certain nombre de vos auditions, j'observe que vous avez parlé beaucoup de frais de cocktail – qui n'existaient pas vraiment –, de frais de maquillage, de voitures de fonction avec ou sans chauffeur, de vie privée, d'engagements militants ou syndicaux qui dataient parfois de trente, quarante ou cinquante ans, mais très peu de télévision, de programmes, d'audience ou d'objectifs.

Je vais donc profiter de mes dix minutes pour dire haut et fort que l'audiovisuel public joue, à mon sens, un rôle absolument central et essentiel dans le paysage qui est le nôtre, notamment dans un contexte marqué par l'essor des plateformes – j'allais dire internationales mais elles sont en l'occurrence américaines –, qui affecte notre souveraineté culturelle, et à un moment où la diffusion de l'information – je devrais dire, d'ailleurs, de la désinformation –, se fait essentiellement par les réseaux sociaux.

L'audiovisuel public, pour moi, est le garant de la démocratie ou l'un des garants de la démocratie et de la cohésion sociale. Au fond, c'est lui qui permet l'accès de tous, par une programmation exigeante, à la culture, qui est évidemment un instrument d'émancipation et d'accès au savoir. C'est lui qui permet la représentation équilibrée des territoires et des sensibilités. C'est lui qui permet aussi – et, j'allais dire, surtout – une diffusion de l'information de qualité, fiable, c'est-à-dire des faits et pas des opinions.

Je vais vous donner un exemple *a contrario*. Radio Nova, que vous avez eu l'amabilité de citer, a diffusé un communiqué hier expliquant que Michel Sardou avait saisi l'Arcom pour protester contre le fait – exact – qu'il n'y avait pas de variété française sur la station. Dans ce même communiqué, Nova expliquait que l'Arcom nous avait enjoint de modifier la ligne éditoriale et de passer de la variété française. Il s'agissait évidemment d'un canular, un poisson d'avril, mais ce qui est intéressant, c'est que le seul média – le seul – qui, en France, a relevé ce canular en en faisant une information, en en faisant un article et en mettant un titre sensationnaliste, c'est *Le Journal du dimanche*, c'est-à-dire un média du groupe Bolloré. Vous avez là les méthodes typiques de ces médias : aucune vérification, aucun fait, juste la volonté de faire quelque chose de sensationnaliste – le titre était, je crois, « Michel Sardou a fait plier la Radio Nova » – et évidemment la volonté de cliver.

Ayant dit tout cela, je considère qu'affaiblir l'audiovisuel public, c'est affaiblir la démocratie.

Je vais dire un dernier mot sur votre commission d'enquête : je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit, mais une commission d'enquête, et vous le savez particulièrement, c'est évidemment un instrument puissant et très légitime, mais dont la légitimité repose notamment sur la retenue, la rigueur et la neutralité de ceux qui la mènent.

Or, moi, je m'étonne qu'un rapporteur de commission d'enquête puisse mettre en cause nommément, nominativement, publiquement, des personnes sans même les avoir auditionnées, avant de les avoir auditionnées. Monsieur le rapporteur, vous nous avez couverts de boue, Xavier Niel et moi, à l'occasion de vos très nombreuses interventions médiatiques. Je m'étonne aussi qu'un rapporteur de commission d'enquête puisse multiplier les interventions médiatiques, le plus souvent d'ailleurs dans des médias d'extrême droite, en donnant des informations fausses, non vérifiées et avant même que les entreprises ou les personnes concernées aient été auditionnées. Je m'étonne qu'un rapporteur de commission d'enquête puisse poser quasi systématiquement des questions à charge qui mêlent pseudo-démonstrations, insinuations, doutes. Je m'étonne aussi qu'un rapporteur de commission d'enquête puisse donner le sentiment que, au fond, le rapport ait été rédigé avant même la fin des auditions – j'allais dire, avant même le début, puisque vous avez commencé à vous exprimer sur nous et sur Mediawan avant le début des auditions. Je m'étonne, et je m'arrête là, qu'un rapporteur de commission d'enquête puisse utiliser une commission d'enquête – qui, à nouveau, est un instrument de contrôle tout à fait légitime – comme un outil de combat idéologique.

Le seul souhait que j'ai aujourd'hui, c'est qu'on puisse traiter des questions liées à l'audiovisuel public – j'entends bien que vous ayez des questions sur Mediawan mais enfin, le cœur de la commission d'enquête, c'est l'audiovisuel public, et on va répondre de manière factuelle – et qu'on puisse le faire dans la sérénité. Merci.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie tous les trois. Je vais laisser le rapporteur vous poser des questions pour une première série de quarante-cinq minutes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, messieurs, d'être venus cet après-midi après quelques péripéties pour vous réunir tous les trois. En tout cas je vous remercie, parce que votre parole est précieuse. Je pense qu'elle pourra éclairer toutes les questions qu'on se pose sur Mediawan. Mediawan est important parce que, pour rappeler le contexte, il s'agit de la société de production qui bénéficie le plus de contrats avec France Télévisions : c'est 110 millions d'euros de chiffre d'affaires par an, c'est un budget qui est important. Vous êtes, monsieur Pigasse et monsieur Niel, cofondateurs de Mediawan, dont vous êtes des actionnaires importants ; monsieur Nommé, vous êtes représentant de KKR.

Tout ça pour vous remercier et vous dire aussi qu'une commission d'enquête est là pour non pas faire plaisir aux personnes qui sont auditionnées. Ce n'est pas une mission d'information ; elle est là pour mettre le doigt sur de potentiels dérives, dysfonctionnements qu'il faut soulever, vérifier, et peut-être aussi pour proposer des recommandations pour mieux les résoudre. C'est là tout l'objectif de notre commission dont les travaux touchent à leur fin, puisqu'il ne nous reste que quelques auditions.

Je voudrais commencer par une question assez large qui vous concerne tous les trois. Vous êtes actionnaires de Mediawan : monsieur Niel, monsieur Pigasse, je l'ai rappelé, vous avez cofondé Mediawan avec M. Capton ; monsieur le président de KKR France, vous êtes au minimum, on peut le dire, un actionnaire de référence, puisque vous détenez une part significative du capital de la *holding* Mediawan Alliance, peut-être êtes-vous même le premier actionnaire de cette société – vous allez pouvoir nous le dire, puisque ce sera l'une de mes questions. Avant de vous interroger sur les raisons qui vous ont conduits à investir chacun dans Mediawan et plus largement dans les domaines culturels et médiatiques, je voudrais simplement vous poser une question assez précise mais importante : pourriez-vous, s'il vous plaît, nous préciser la part exacte que vous détenez chacun dans la holding Mediawan Alliance ?

M. Xavier Niel. Personnellement, je ne connais pas le chiffre exact. Je sais que c'est en dessous de 10 %.

M. Matthieu Pigasse. Je dirai d'abord que ça relève du secret des affaires – je sais que ma réponse ne va pas vous étonner, puisque vous avez posé la même question au dirigeant de Mediawan, Pierre-Antoine Capton, qui vous a fait la même réponse.

La seule chose que je vais ajouter, si vous voulez bien m'écouter, monsieur le rapporteur…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vérifiais auprès des administrateurs, mais le secret des affaires n'est pas opposable à cette commission d'enquête. Alors, si vous le souhaitez, vous pouvez nous répondre par écrit. C'est une option qu'on vous laisse mais à nouveau, je ne peux pas vous laisser dire tout et n'importe quoi : le secret des affaires n'est pas opposable.

M. Matthieu Pigasse. Le n'importe quoi n'est pas de notre côté…

La précision que je voulais ajouter, c'est que les participations dans la *holding* de Xavier Niel, Pierre-Antoine Capton et moi-même sont exactement les mêmes : nous, les trois fondateurs, avons exactement le même nombre d'actions et le même nombre de droits de vote dans la holding de tête. On y reviendra sûrement, d'ailleurs, avec les questions que vous avez sur le contrôle.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Nommé, êtes-vous le premier actionnaire de Mediawan ?

M. Jérôme Nommé. Ça ne vous surprendra pas, j'imagine, mais mes réponses seront parfaitement alignées avec celles que vous ont fournies les dirigeants de Mediawan. J'insiste tout de même sur un point, l'amalgame est fait entre les parts au capital et les droits de vote. Ce qui compte, c'est la notion de contrôle, si je suis les débats correctement depuis le début. Je le redis, les fonds de KKR ne contrôlent pas Mediawan. Le contrôle est exercé par les trois fondateurs : c'est dans les statuts. Ils ont la majorité des droits de vote à l'assemblée générale, ils ont la majorité des sièges au conseil de surveillance. KKR a deux représentants au conseil de surveillance : nous n'avons pas le contrôle.

Pour ce qui est du capital, tout de même, ce que je vais vous dire, et ce que vous savez, c'est que les fonds de KKR n'ont pas la majorité du capital. Je ne répondrai pas à la question sur quel pourcentage, ni pour KKR, ni pour les autres investisseurs. Selon nous, cela est une information confidentielle. Et savoir si nous avons le premier, le deuxième, le troisième rang et qui est le deuxième, le troisième, le quatrième en termes de parts au capital, selon moi, n'apporte rien ; nous ne divulguons jamais ces informations – et ce n'est pas propre à cet investissement – *a fortiori* devant les caméras. Merci.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous pourrez donc m'apporter ces informations par écrit. À nouveau, c'est l'une des questions centrales qui concernent cette entreprise Mediawan, qui est la première société de production à bénéficier des contrats avec France Télévisions : c'est la part capitalistique et notamment l'importance d'un fonds d'investissement américain qui bénéficie d'ailleurs de contrats du service public.

Je crois que M. Pigasse et M. Niel nous ont expliqué qu'ils pourraient nous envoyer par écrit le montant de leur participation…

M. Matthieu Pigasse. Je n'ai rien dit…

M. Xavier Niel. Moi, non plus !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne voulez pas nous l'envoyer, même par écrit ? Vous ne voulez absolument pas répondre, ni par écrit, ni par oral, au pourcentage de détention de Mediawan ?

M. Jérôme Nommé. Au cas où je n'étais pas clair, je ne m'engage pas à répondre par écrit. Vous pouvez nous envoyer vos questions, nous en prendrons connaissance avec nos conseils, mais je ne m'y engage clairement pas. Encore une fois, KKR n'a pas le contrôle de Mediawan, contrairement à ce qui est sous-entendu ; ce n'est pas une entreprise américaine, c'est une entreprise française.

Permettez-moi de prendre un peu de recul et de nous mettre dans la vraie vie : les contrats de France TV représentent, à ma connaissance, moins de 5 % du chiffre d'affaires de Mediawan, avec une contribution qui est négative. Vous imaginez bien que pour un

investisseur, ce n'est pas l'alpha et l'oméga de la thèse d'investissement dont je vous ai rappelé les piliers principaux. Ce n'est pas du tout notre sujet. Nous ne sommes pas après l'argent public en investissant dans Mediawan, soyons très clairs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Très clair. Merci de votre réponse. Monsieur Pigasse, vous voulez compléter ?

M. Matthieu Pigasse. Je veux bien. J'imagine que vous avez d'autres questions sur le contrôle de Mediawan, mais je vais essayer de les préempter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Attendez. Est-ce que voulez transmettre au rapporteur par écrit ces chiffres ? Sachant que j'ai précisé les règles : l'obligation est pour les entreprises publiques ; les entreprises privées ne sont pas tenues de le faire. Maintenant, est-ce que vous souhaitez faire la transparence ?

M. Xavier Niel. Monsieur le président, je me permets d'intervenir, excusez-moi. Je trouve cette question très particulière et très bizarre. On parle d'une société anonyme. Que veut dire le mot « anonyme » ? Que les actionnaires peuvent échanger leurs actions. Vous pouvez avoir des actionnaires qu'on ne connaît pas chez Mediawan. Je crois qu'il y a chez Mediawan plus de soixante-dix associés, plus de soixante-dix actionnaires. La question de fond que vous nous posez, c'est de savoir si Mediawan est une société française ou pas – et cela dépendrait, selon vous, de son actionnariat. Savez-vous quel pourcentage du capital de Danone est détenu par des Français ? Entre 10 % et 20 %. Est-ce que Danone est une société française ? Moi, j'ai l'impression que oui. Savez-vous quel pourcentage du capital d'Accor est détenu par des Français ? Entre 25 % et 30 %. Est-ce que c'est une société française ? Oui. Est-ce que des clients du public vont dans les hôtels Accor ? Oui. Est-ce qu'on demande à Accor si c'est une société française ou pas ? Non.

Cette question répétitive est posée depuis des mois : on vous dit que le contrôle de Mediawan est français ; il est exclusivement tenu par trois personnes, Pierre-Antoine Capton, Matthieu Pigasse et moi-même. On peut tourner autour du pot pendant des années. Je vous l'ai dit, on est un peu en dessous de 10 %, Matthieu et moi-même. Voilà, ça vous donne un bout. On vous dit que KKR est en dessous de 50 %, je crois même significativement en dessous de 50 %. Je pense qu'on a répondu à cette question. On peut y passer des dizaines d'heures, mais je pense qu'on va tourner en rond.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci de vos réponses mais mes questions sont assez simples. Le point n'est pas la dépendance de Mediawan au service public, c'est la dépendance du service public à Mediawan. C'est la raison de nos questions. C'est 110 millions d'euros de contrats par an, et Mediawan est la première société à bénéficier des contrats de France Télévisions. Donc vous voyez que la question de la détention capitalistique – on y reviendra un peu plus tard – est importante. C'est aussi un sujet de transparence puisqu'il s'agit de l'argent des Français. C'est important de savoir à quelle hauteur et à qui les Français financent des sociétés de production et quelle est leur détention.

En tout cas je prends acte que tous les trois, vous ne voulez pas nous communiquer votre pourcentage de détention de Mediawan.

M. Matthieu Pigasse. Je vais apporter un complément de réponse. Il y a deux sujets différents dans ce que vous avez dit : la notion de contrôle et la notion de concentration. D'ailleurs, vous, vous ne parlez pas de concentration, vous parlez d'hyperconcentration ou de

mégaconcentration avec une part de marché de 11 % mais je laisse ce sujet de côté, on y reviendra.

Sur le contrôle de Mediawan – cette espèce d'obsession, de fantasme, et encore le terme est faible – je vais essayer d'être le plus clair possible : Xavier Niel, Pierre-Antoine Capton et moi-même, nous ne détenons pas la majorité de Mediawan mais nous le contrôlons.

Je vais maintenant essayer d'expliquer en faisant deux points. Le premier point sera sur KKR, ici présent : KKR ne contrôle donc pas Mediawan et ne détient pas une participation majoritaire. Monsieur le rapporteur, tout au long de ces derniers mois, vous avez donné des chiffres abracadabrantesques sur la participation de KKR dans Mediawan, ici même et lors de vos interventions médiatiques. Vous avez dit : « KKR détient 80 % ; ah non, finalement 70 % ; ah non, 50 % ; ah, on ne sait plus très bien ». La réalité, comme vous l'a dit Xavier Niel, c'est qu'il y a un peu plus de soixante-dix actionnaires dans Mediawan et, je le redis et je vais le dire autrement pour être très clair, KKR détient moins de 50 % du capital et n'a pas de participation contrôlante.

Pourquoi ? C'est le deuxième point, et je vais rebondir sur ce qu'a dit Xavier, qui est le plus important. En droit français, contrairement là aussi, à ce que vous avez dit monsieur le rapporteur – parce que je vais quand même vous rappeler le droit et la loi, plus précisément l'article L. 233-3 du code de commerce, monsieur le président, que vous avez d'ailleurs cité à plusieurs reprises – ce qui fonde la nationalité d'une entreprise, ce n'est pas son capital – d'où le point de Xavier –, ce sont ses droits de vote et c'est donc le contrôle de la société.

Il se trouve que dans Mediawan, en application des statuts, il y a une dissociation entre, d'une part, les droits économiques et, d'autre part, les droits de vote. En application des statuts – je vais aller jusqu'au bout, je pense que c'est important, puisque c'est une obsession du rapporteur –, nous avons, Xavier Niel, Pierre-Antoine Capton et moi-même, plus de 50 % des droits de vote et la majorité du conseil de surveillance. C'est donc nous trois, et nous trois seuls, qui, ensemble, contrôlons cette société, déterminons ensemble sa stratégie générale, son orientation, arrêtons son budget, évidemment dans le cadre du conseil de surveillance.

D'ailleurs, ce point – et vous le savez très bien – a été examiné puis validé par l'Autorité de la concurrence, qui a des critères très stricts et précis dans ce domaine, lors d'une décision – si ma mémoire est bonne, mais j'ai bonne mémoire –, du 21 septembre 2020, et confirmé par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

Je termine et je conclus. Il n'y a donc aucun doute possible – je pense qu'il faut passer à autre chose à un moment : Mediawan est sous contrôle français, entre nos mains, les trois fondateurs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci pour ces précisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense que, comme vous l'expliquez, monsieur Pigasse, pour dissiper tout fantasme, la solution la plus simple serait de donner les montants, en tout cas la structure capitalistique, pas forcément à l'oral mais en tout cas par écrit. J'ai un peu de mal à comprendre pourquoi il y a autant de flou. Je vais donc élargir la question.

Quelles sont vos motivations, en tant qu'investisseurs ? Votre thèse d'investissement est, je pense, intéressante. Monsieur Nommé, à écouter votre propos introductif et si j'en crois mes informations, KKR n'est pas coutumier des investissements dans les médias. Votre fonds

investit plutôt en Europe dans des réseaux de télécommunications. Monsieur Niel, monsieur Pigasse, vous disposez d'un certain nombre d'investissements importants dans les médias. Monsieur Niel, je ne vais pas énumérer tous les vôtres, vous êtes déjà connu et identifié : vous avez des participations dans plusieurs titres de presse, notamment papier, *L'Obs*, *Le Monde*, *Courrier international*, *Télérama*, dans des *pure players* comme le *Huffington Post*, des journaux régionaux comme *Var-Matin*, *Monaco-Matin*, *Nice-Matin*, si je ne me trompe pas. Monsieur Pigasse, vous êtes, vous l'avez rappelé en propos introductif, le propriétaire du groupe Combat qui détient notamment *Les Inrocks* et Radio Nova, auxquels s'ajoutent des festivals car il y a aussi une dimension culturelle dans vos investissements.

Pardon pour cette présentation du contexte un peu longue, mais qu'est-ce qui vous a poussés tous les trois à investir dans les médias et précisément aussi à investir dans ce groupe d'audiovisuel qu'est Mediawan ?

M. Xavier Niel. D'abord, il me reste une action dans le groupe *Le Monde*, donc je détiens 0,0001 % du groupe *Le Monde*, même chose dans *Télérama*, dans le *HuffPost* et dans les autres médias que vous avez cités. Parallèlement à ça, je suis désolé – et je pense que Matthieu Pigasse vous l'expliquerait mieux que moi –, mais Mediawan n'est pas un média, c'est une société de production.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas dit le contraire.

M. Xavier Niel. Vous avez dit : Vous avez investi dans de nombreux médias, qu'est-ce qui vous a fait investir dans Mediawan ? en sous-entendant que c'était un média.

Mediawan n'est pas un média, c'est une société de production, qui produit sur la base d'un bon de commande. Voilà comment ça marche : des médias qui ont besoin de contenus font appel à des sociétés de production, à Banijay, à Mediawan et à d'autres ; ils leur donnent un cahier des charges, et ce cahier des charges n'a pas d'orientation politique. Quand Mediawan produit « Zemmour et Naulleau », ce n'est pas la ligne politique ou l'idée politique de Mediawan et c'est ça pour l'ensemble des émissions de Mediawan.

Mediawan n'est pas un média, Mediawan est une société de production. Si vous voulez, derrière, on peut regarder des tonnes de choses, mais son travail, c'est de produire des contenus. Donc, elle produit des contenus.

Un jour, j'ai rencontré, d'une manière assez particulière, un entrepreneur incroyable, Pierre-Antoine Capton, qui avait créé Troisième Œil Productions. Il avait une ambition incroyable et c'était un très bon producteur de télévision. Comme ça m'est déjà arrivé, parfois avec chance, parfois sans chance, j'ai eu envie d'accompagner cet entrepreneur. Et avec Matthieu – il le décrira peut-être mieux que moi, ça me gêne de parler pour nous deux – nous avons décidé de nous associer à lui, de lever des fonds, 300 millions d'euros, je crois…

M. Matthieu Pigasse. 250 millions !

M. Xavier Niel. …250 millions d'euros donc, et d'utiliser ces 250 millions d'euros pour faire de la croissance : acheter d'autres sociétés qui faisaient le même métier, c'est-à-dire de la production audiovisuelle et non pas des médias. Nous avons acheté de nombreuses sociétés de production, d'abord en France, puis en Europe. Puis nous sommes devenus numéro un sur notre créneau en France, puis numéro un en Allemagne, avec l'argent de KKR. Puis nous sommes allés en Italie, en Espagne, dans les pays nordiques et maintenant nous allons aux États-

Unis. Tout cela avec la volonté de cet entrepreneur, Pierre-Antoine Capton, parce que c'est lui qui travaille au quotidien. Excusez-moi, mais moi, je suis un escroc dans cette boîte : je vous l'ai dit, j'ai un petit peu moins de 10 % du capital, mais c'est lui qui fait tout au quotidien. Je ne vis pas chez Mediawan, je vous promets, j'ai un boulot par ailleurs. Ce n'est pas ma vie Mediawan : je suis actionnaire de plus de mille sociétés mais je ne m'occupe pas de ces sociétés, j'en suis juste actionnaire. Si je suis dans cette société, c'est parce qu'un entrepreneur génial – je le dis –, Pierre-Antoine Capton, a créé un groupe mondial. Ce que nous avons fait, c'est accompagner un super entrepreneur, ce que Matthieu a pu faire, ce que j'ai souvent fait dans ma vie. C'est comme ça que je me retrouve dans cette histoire.

M. Matthieu Pigasse. Je vais compléter la réponse de Xavier. Les raisons de mes investissements et de mes engagements dans les médias, je les ai exprimées dans le propos liminaire – je suis sûr que vous l'avez écouté, monsieur le rapporteur. C'est une volonté très profonde de défendre ce que, pour moi, sont les valeurs de la République – la démocratie, le pluralisme, la laïcité, je l'ai dit, je n'y reviens pas.

S'agissant de Mediawan, si vous m'autorisez un commentaire, monsieur le rapporteur, je vous dirai qu'à vous écouter il y a quand même une différence fondamentale entre vous et nous : vous, vous ne soutenez pas les entreprises françaises et vous n'aimez pas les succès français. Car qu'est-ce que Mediawan, si ce n'est un succès français exceptionnel ? On a eu l'idée Xavier et moi, on l'a proposée ensuite à Pierre-Antoine Capton et on a créé cette société il y a très exactement dix ans. En dix ans, elle est devenue l'un des leaders dans le monde de la production audiovisuelle. Et pour répondre à votre question, c'était l'objectif que nous avions, c'est-à-dire porter les couleurs de la production française et de la créativité française à travers le monde.

Cette société a été créée à partir de rien, elle n'existait pas. Elle fait aujourd'hui 1,5 milliard d'euros ou plus – et Xavier va me dire plus – de chiffre d'affaires. Elle regroupe une centaine de sociétés de production, qui travaillent comme dans une espèce de fédération. En dix ans, la société Mediawan est devenue, je pense, le premier employeur privé dans le domaine de la culture en France, avec à peu près 1 000 emplois directs et 12 000 emplois indirects. Elle a des succès d'audience considérables. Au cinéma, les films que nous avons produits ou coproduits ont dû faire 20 millions d'entrées l'année dernière et certains s'exportent dans le dans le monde entier. Je parle d'œuvres françaises auxquelles vous devez être sensible, comme nous le sommes : *Le Comte de Monte-Cristo*, *Les Trois Mousquetaires*.

Pour devancer, peut-être, l'une de vos questions, les succès d'audience à la télévision sont exceptionnels. L'année dernière, plus de 40 millions de Français, c'est-à-dire plus de 70 % de la population française, ont regardé des programmes produits par Mediawan, y compris parfois des émissions exceptionnelles comme la réouverture de Notre-Dame de Paris ou la soirée du réveillon du 31 décembre. Nous en sommes d'autant plus fiers que 80 % des séries que nous produisons sont tournées en dehors de Paris, en région, dont certaines, monsieur le rapporteur, chez vous : « Tandem » est tournée à Montpellier et dans votre ville de Lunel, ce qui crée de l'emploi et des compétences.

Voilà, c'était la volonté, autour et avec Pierre-Antoine Capton, de créer un leader mondial de la production, à ancrage français, à contrôle français ; nous y sommes extrêmement sensibles, et nous avons réussi dans un délai de dix ans. Je laisse maintenant Jérôme compléter sur les raisons de l'investissement de KKR à nos côtés.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, peut-être rapidement, parce que vous aviez dit que c'était un investissement financier. On peut avancer. Rapidement, mais tout de même.

M. Jérôme Nommé. Je ne suis pas sûr d'avoir compris votre propos, je me trompe peut-être ; il n'y a pas de concentration de nos investissements dans un secteur en particulier. Nous sommes un investisseur financier, vous l'avez dit, et nous investissons à travers les différentes classes d'actifs, à travers les secteurs et à travers les géographies. Nous avons quelques autres investissements dans les médias dans le monde, mais pas en France. Si vous regardez nos investissements en France pour le capital investissement, vous y verrez le secteur de l'assurance, le secteur de la tech, en l'occurrence les médias avec Mediawan, et bien d'autres. Ce qui compte pour nous, c'est la thèse d'investissement : des investissements de croissance, avant tout, la dynamique de marché qui est extrêmement positive.

Vous avez Amazon, Netflix, etc. : vous avez vu ces dernières années la multiplication des plateformes. Il y a un besoin de contenus et de contenus premium – et Mediawan sait répondre à cette demande. On fait l'analyse du marché. Ensuite, au sein de ce marché, quels sont les acteurs les plus prometteurs ? Et là, effectivement, on rencontre Pierre-Antoine Capton, qui est un entrepreneur absolument génial, qui a cette vision ; on partage sa vision et on investit à ses côtés en tant qu'investisseur financier minoritaire en l'occurrence.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup pour ces précisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Venons-en maintenant au sujet important de l'indépendance éditoriale, aux risques aussi que cette rupture pourrait faire peser sur le service public. Monsieur Niel, en juin 2011 – vous en avez parlé dans votre propos introductif, c'est la raison pour laquelle je me permets de vous poser la question –, la journaliste Odile Benyahia-Kouider, grand reporter au *Nouvel Obs*, rapportait dans son livre *Un si petit monde* des propos que vous auriez tenus ; je les cite : « Quand les journalistes m'emmerdent, je prends une participation dans leur canard et après ils me foutent la paix ». Ces propos vous ont suivi, vous l'avez rappelé, ils ont été abondamment repris, commentés, je crois que vous les avez démentis mais, en même temps, vous êtes passé devant une commission d'enquête où vous avez expliqué que certes, si vous n'aviez pas dit cette phrase, vos détracteurs, vos concurrents vous la font toujours porter : « Cela me fait tellement plaisir de leur faire plaisir que je suis obligé de continuer de soutenir que j'ai prononcé ces mots. » Est-ce que vous pouvez nous dire aujourd'hui si vous avez tenu ces propos ou pas ? Plus largement, est-ce que, selon vous, l'indépendance éditoriale est une sorte de totem auquel il ne faudrait surtout pas toucher, que ce soit pour des médias privés ou des médias publics ?

M. Xavier Niel. Sous serment de nouveau, je vous redis que je n'ai jamais prononcé cette phrase, mais j'aimerais savoir quel est le rapport avec cette commission d'enquête. Encore une fois, on n'édite pas un média. Nous sommes producteurs, nous sommes actionnaires d'une société de production, donc je ne comprends pas la question. Monsieur le président, est-ce que vous estimez que cette question a un rapport avec la commission d'enquête, puisqu'elle concerne un sujet qui, chez Mediawan, ne me concerne pas ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je n'ai pas pu intervenir parce que vous avez répondu immédiatement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais vous le dire, monsieur Niel.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne sais pas si cette question particulière est dans le périmètre de la commission d'enquête, en revanche, la question du…

M. Xavier Niel. Concentrons les questions sur l'audiovisuel public. Là, on part quand même un peu n'importe où.

Je vous le dis : non, je n'ai jamais prononcé cette phrase. Ça fait plusieurs commissions d'enquête qu'on me le demande, c'est très sympathique…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous allons avancer.

M. Xavier Niel. Est-ce qu'on peut avancer ? Arrêtez de poser des questions sur des sujets éditoriaux, parce qu'on ne va pas s'en sortir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On va avancer. Si maintenant vous me posez, monsieur Niel, la question du pluralisme de l'information, qui est un sujet dans cette commission d'enquête… Vous savez que Mediawan produit des émissions d'information et des émissions politiques. Le rapporteur a une question là-dessus.

La question précise sur vos déclarations concernant la presse écrite n'est pas dans le périmètre de la commission d'enquête, vous avez raison. Maintenant, la question du pluralisme de l'information, de l'impartialité de l'information, c'est le sujet de cette commission d'enquête, et Mediawan produit des émissions de flux qui sont des émissions d'information, des émissions politiques qui entrent dans le champ du pluralisme, de l'impartialité et de l'honnêteté de l'information. Monsieur le rapporteur, je vous laisse poser une question, et monsieur Niel, je vous laisserai répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense, monsieur Niel, que vous avez parfaitement compris ma question.

Quand vous dites « quand les journalistes m'emmerdent, je prends une participation dans leur canard et après ils me foutent la paix » – vous expliquez n'avoir pas prononcé ces termes – ça fait peser un risque sur une société qui produit des émissions d'opinion, d'information, pour le service public.

Quand vous êtes un fondateur et un actionnaire important d'une société qui produit des émissions du service public et qu'on vous rapporte ces propos, vous conviendrez que ça fait peser un risque sur l'indépendance éditoriale.

Si je vous pose cette question, c'est aussi parce qu'on a pu voir que cette déclaration a été reprise notamment par l'une de vos biographes, assez récemment, une journaliste de *L'Express* qui s'appelle Emmanuelle Paquette, qui a témoigné. Voilà ce qu'elle a dit : « On a demandé à Niel si cette citation était vraie, il nous a répondu que oui, qu'il l'avait bien dite, mais que c'était du *off* et sous forme de boutade. » *Libération*, qui rapporte ces propos, cite encore : « On résume, Niel a bien prononcé cette phrase de son propre aveu, mais difficile, huit ans plus tard, de savoir précisément à qui et sur quel ton. » Fin de la citation. Vous voyez, je pense qu'il y a une légitimité de la question parce que, à nouveau, Mediawan est la première société à bénéficier des contrats de production de France Télévisions, et il y a un actionnaire qui a peut-être des intentions personnelles, ou des intentions de défendre des intérêts personnels, en prenant des participations. D'où la légitimité de la question que je vous pose.

M. Xavier Niel. Je vois que vous avez réussi quand même, déjà, à placer deux fois ou trois fois la phrase en trois minutes. Je vous en félicite, monsieur le rapporteur. Encore une fois, je ne connais pas de Mme Paquette. Vous m'avez cité Mme Paquette, je ne connais pas Mme Paquette, je ne connais pas cette dame ; donc je n'ai jamais parlé avec Mme Paquette et je ne sais pas qui est cette dame.

Les sujets éditoriaux ne sont pas du ressort de Mediawan. Mediawan n'est pas un média. Il a un cahier des charges. Sur la base de ce cahier des charges, des émissions sont produites. Ces émissions ont des couleurs politiques qui peuvent être différentes. Je vous le redis, Mediawan a produit des tonnes d'émissions ; je vous recite « Zemmour et Naulleau ». Mais les positions politiques personnelles des actionnaires fondateurs ou d'actionnaires de contrôle de Mediawan n'ont pas d'impact sur ce qui sort de Mediawan. Les émissions de Mediawan, vous pouvez regarder, représentent une diversité totale de ce qui se passe.

Deuxième élément, je ne suis pas dirigeant de Mediawan. Je ne gère pas cette société au quotidien. Je ne suis pas dirigeant de Mediawan. Le dirigeant de Mediawan est Pierre-Antoine Capton. Je suis actionnaire de la Société Générale. Est-ce que mon opinion personnelle peut avoir un impact sur la gestion de la Société Générale ?

On ne va pas s'en sortir, monsieur le rapporteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On va vous laisser continuer, monsieur le rapporteur.

Je ne parle pas de ce sujet-là. Je dis juste, monsieur Pigasse, que vous n'avez pas exactement la même version que M. Niel. Monsieur Pigasse, vous avez expliqué que c'était votre idée, que vous êtes allé chercher M. Capton et que vous avez cofondé ensemble ce groupe. M. Niel nous dit plutôt qu'il a rencontré un…

M. Matthieu Pigasse. Non, non, nous avons exactement la même version.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est pour comprendre.

M. Matthieu Pigasse. Je pense avoir un impact majeur, en effet, sur l'audiovisuel public… non, je me moque. L'histoire de Mediawan : évidemment qu'on a vécu la même histoire. D'ailleurs, le rapporteur s'étonnait qu'on soit venu me chercher, je le cite, au moment de la création de Mediawan. Il connaît mal l'histoire, donc je la refais, mais ce n'est pas ce que je voulais dire du tout.

Xavier Niel et moi avons rencontré un entrepreneur qui a fait le succès de Mediawan au quotidien, parce qu'il en est le dirigeant, Pierre-Antoine Capton. Vous ne m'écoutez toujours pas, je suis désespéré. Ils ne veulent pas m'écouter, c'est dommage ! Voilà l'histoire de Mediawan.

Je voudrais juste dire une chose sur l'indépendance éditoriale. Parce qu'il y a bien un sujet sur lequel on ne peut pas nous prendre, pardon de cette expression triviale, c'est l'indépendance éditoriale. Nous avons, avec Xavier, pris le contrôle, par exemple, du journal *Le Monde* pour expliquer la façon dont on a fait les choses. Nous en avons pris le contrôle, je pense, en 2009 ou 2010 – je suis fâché avec les dates – et avons mis en place ensemble, et avec Pierre Bergé, un corpus de règles sans précédent – non seulement en France, mais en Europe – pour garantir l'indépendance éditoriale du journal et du groupe *Le Monde*. Et, de fait, et j'allais dire de droit, il n'y a eu aucune intervention ni aucune polémique d'intervention, à aucun

moment, de nous trois, actionnaires – Xavier, moi-même et le regretté Pierre Bergé – dans la ligne éditoriale du *Monde*. Je m'arrête là, mais ça définit la relation que nous avons avec les médias.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci. J'ai indiqué en propos introductif que M. Niel avait même transmis ses parts à un fonds de dotation d'indépendance de la presse.

Monsieur le rapporteur, je vous laisse continuer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Niel, si je vous pose la question de l'indépendance éditoriale, qui concerne le service public, c'est parce que le 30 janvier 2024, vous êtes venu présenter, avec un objectif résolument commercial, votre nouvelle Freebox sur le plateau de « C à vous », une émission diffusée sur France 5, produite par une filiale de Mediawan, société dont vous êtes l'un des cofondateurs et actionnaires**.**

Donc on est sur le service public, vous êtes présenté par l'animatrice et vous décrivez ladite Freebox, comme, je cite : « la plus puissante du marché, à l'offre plus généreuse et plus responsable ». Fin de la citation. France Télévisions a reçu d'ailleurs, à ce titre, une mise en garde de l'Arcom, qui a regretté que le produit commercialisé par vous, monsieur Niel ait, je cite l'Arcom : « fait l'objet de la part de la présentatrice de propos laudatifs et marqués par une absence de critique ». Fin de la citation. On a interrogé les responsables de Mediawan sur le sujet. Ils nous expliquent qu'ils ne le referaient pas, que c'était probablement une erreur. Dans leur justification, ils ont expliqué que ça avait duré un peu moins de quatre minutes. Mais quand on connaît la valeur de la publicité, notamment sur le service public, ça représente un montant de près de 200 000 euros, 180 000 euros à peu près – quand on prend une seconde de publicité sur France 2, trente secondes, c'est à peu près 30 000 euros. À nouveau, je n'ai pas l'impression que quelqu'un comme M. Bouygues ait déjà été invité sur « C à vous » pour présenter sa Bbox. Est-ce que vous trouvez cette mise en garde de l'Arcom justifiée ? Est-ce que vous faites preuve de distance sur la ligne des émissions produites par Mediawan pour le service public ?

M. Xavier Niel. Je serais ravi que sur France 5, quatre minutes coûtent 200 000 euros, parce qu'il n'y aurait plus de problème de budget sur France 5. Je pense que vous n'avez pas exactement les prix justes de la publicité sur France 5 mais c'est anecdotique.

Donc, votre question sur l'Arcom… Déjà, je suis assez surpris que vous me parliez de l'Arcom, parce que vous les accusez de censure, de manque d'impartialité, d'avoir supprimé impunément la fréquence TNT de C8… c'est dans une tribune que vous avez publiée dans *Valeurs Actuelles* le 13 novembre 2024 – maintenant je mets mes sources. L'Arcom, c'est un peu quand ça vous arrange.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'étais pas élu.

M. Erwan Balanant (Dem). Si, vous étiez élu.

M. Xavier Niel. Donc, il y a une mise en garde de l'Arcom, qui n'est pas une sanction ; donc je redis, l'Arcom que vous accusez de censure, de manque d'impartialité, d'avoir supprimé impunément la fréquence TNT de C8 – c'est dans une tribune dans *Valeurs Actuelles* le 13 novembre 2024. Donc l'Arcom, c'est quand ça vous arrange.

La mise en garde de l'Arcom n'est pas une sanction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne l'ai pas signée.

M. Xavier Niel. C'est une tribune pas signée, ça arrive…

Je ne me suis pas invité dans cette émission. J'ai été invité dans les trois émissions quotidiennes ; j'avais été invité par M. Hanouna – vous pourrez lui demander ; j'avais été invité par « Quotidien ». Ces trois émissions m'ont proposé de venir à l'antenne pour présenter cette nouvelle Freebox qui était, selon eux, suffisamment intéressante pour que ces médias m'invitent. Systématiquement, à chaque fois que j'ai sorti une nouvelle Freebox, j'ai été invité dans des médias. On estimait que c'était suffisamment important. Vous pourrez vérifier, j'ai même été invité par le groupe TF1, chez « Quotidien », en 2018, pour présenter une Freebox.

Anne-Élisabeth Lemoine a précisé mon lien avec Mediawan en début d'interview. La présentation du produit a été – je le trouve, mais c'est mon avis probablement partial – factuelle. Personnellement, je n'ai pas été mis en garde, Mediawan n'a pas été mis en garde. C'est France Télévisions qui l'a été parce que c'est France Télévisions, encore une fois, l'éditeur ; parce que Mediawan n'est pas un média, Mediawan produit un contenu. Donc c'est France Télévisions qui a été mis en demeure parce que c'est France Télévisions qui a fourni et qui a édité ce service. Mediawan et France Télévisions ont respecté cette mise en garde. Mais je vous rappelle qu'il y a quelques semaines, la dirigeante d'Orange a été invitée chez « C à vous », dans la même émission. Donc en fait, la seule personne qui ne peut pas être invitée en France chez « C à vous », ça va être moi. C'est un peu particulier.

Matthieu Pigasse. Moi aussi d'ailleurs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Donc, à bien vous comprendre, vous ne comprenez pas cette mise en garde de l'Arcom faite à France Télévisions, qui explique qu'inviter le fondateur de Mediawan sur une émission produite par Mediawan sur le service public, pour venir vendre, en tout cas, exposer les vertus de sa box à des intentions commerciales… ? Vous ne comprenez pas cette mise en garde de l'Arcom, monsieur Niel ?

M. Xavier Niel. Pardon, je ne comprends pas que vous citiez l'Arcom, que vous accusez de censure, de manque d'impartialité, d'avoir supprimé impunément la fréquence de TNT de C8. Encore une fois, l'Arcom, c'est un peu quand ça vous arrange. Je vous le redis, Mediawan ne le refera pas, je n'ai pas à comprendre ou ne pas comprendre cette décision. Je me surprends juste que vous utilisiez l'Arcom quand ça vous arrange.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le point était sur l'indépendance éditoriale. L'Arcom est une autorité ; elle est perfectible, comme beaucoup d'autorités. Ce n'était pas là le sens de ma question, mais, voyez, cette question porte une légitimité. Parce que quand une société aussi importante, qui bénéficie de contrats aussi importants, voit ses actionnaires venir faire une sorte de publicité déguisée sur les émissions du service public, à l'heure où certains s'inquiètent d'une éventuelle privatisation de l'audiovisuel public – dont vous faites partie, vous avez rappelé en propos liminaire : « je crois en un audiovisuel public fort » –, est-ce que vous n'avez pas l'impression qu'il y a déjà une sorte de privatisation en œuvre sur le service public ? Quand on voit qu'il y a 110 millions d'euros d'argent public accordés par France Télévisions à une société comme Mediawan, dont vous êtes fondateur, et que parfois vous venez faire des publicités un peu déguisées pour vos box, est-ce qu'il n'y a pas déjà un risque de privatisation à l'œuvre sur le service public ?

M. Xavier Niel. Je reprends, la réponse est non. Deuxième élément, je vous rappelle que la dirigeante d'Orange a été invitée il y a quelques semaines, ce qui ne me paraît pas non plus être une privatisation du service public. Et ce n'est pas de l'argent accordé, c'est un contrat

d'achat. Quand je vous écoute, j'ai l'impression que c'est un don de l'audiovisuel public à Mediawan. Ce n'est pas un don, c'est un achat, c'est un contrat pour produire une émission. Donc la réponse à votre question est non.

M. Matthieu Pigasse. Je veux bien, monsieur le président, monsieur le rapporteur,…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez-y, allez-y.

M. Matthieu Pigasse. …si vous m'y autorisez, compléter la réponse, parce que...

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai beaucoup de questions pour vous, monsieur Pigasse.

M. Matthieu Pigasse. Je sais, et je les attends avec une grande impatience ! Vous savez, on se connaît depuis très longtemps avec Xavier, on a créé un certain nombre de sociétés ensemble et on se complète.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, je voulais…

M. Matthieu Pigasse. Non mais je voulais juste apporter…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je préside ces débats et je vous ai autorisé à répondre. Donc vous allez répondre dans quelques instants et M. le rapporteur reprendra après. C'est moi qui vous ai donné la parole. Allez-y.

M. Matthieu Pigasse. Merci monsieur le président. Je voulais juste revenir, à moins que vous ayez une question après monsieur le rapporteur, sur la notion de concentration et ces fameux 100 ou 110 millions ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Oui, je peux vous la poser d'ailleurs.

M. Matthieu Pigasse. Alors allons-y.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous pose cette question parce que j'ai l'impression que le sujet vous intéresse, vous avez raison. J'ai pu voir par exemple que sur France 5 – on évoquait une émission de France 5 –, il y a à peu près 80 % des émissions de flux du service public, diffusées sur France 5, qui sont attribuées à deux sociétés de production privées, Mediawan et Together. On peut parler donc de phénomène de concentration. Et ce sont des émissions de débat, d'opinion, comme « C à vous », « C ce soir », « C politique », « C dans l'air », qui sont des émissions d'information quand même assez importantes. D'ailleurs, certains syndicalistes du service public ont dénoncé le risque que ça pouvait faire peser : des entraves au principe de neutralité. En tout cas, ils disaient qu'il n'y avait pas une vérification aussi fine pour des émissions qui étaient externalisées à des sociétés de production privées que pour quand elles étaient internalisées. Donc, je me permets de vous poser cette question. Est-ce que ce phénomène d'externalisation massive d'émissions importantes du service public ne traduit pas au fond déjà une impression de privatisation du service public ? Est-ce que ce n'est pas un danger ? Parce que demain, imaginons que Mediawan soit contrôlé par un fonds d'investissement américain, le jour où on traitera d'informations sur un conflit avec les États-Unis, est-ce que ça ne fait pas peser un risque sur l'information et le service public de l'audiovisuel ?

M. Matthieu Pigasse. Je vous remercie de cette question qui va permettre de clarifier et de préciser un certain nombre de choses. Il y a plusieurs éléments dans votre question, que je trouve légitime.

La première chose, et je vais non pas être long, mais précis, c'est la notion de concentration – le terme que vous avez employé est « hyperconcentration ». J'avoue que je suis très surpris… enfin, je vais le dire autrement : il est tout à fait normal et naturel que Mediawan soit l'un des principaux fournisseurs de programmes de France Télévisions. Pourquoi ? Parce que nous sommes un des leaders dans le monde de la production audiovisuelle, l'équivalent d'une espèce d'Airbus de la production. S'interroger sur ce montant et sur cette part de marché, c'est exactement comme si vous disiez à Air France – là, en l'occurrence France Télévisions : « Quand même, vous achetez beaucoup d'Airbus ! » Air France vous dirait : « Airbus est le leader mondial. Oui, nous préférons acheter français et européen plutôt qu'américain, c'est-à-dire Boeing ; et oui, nous préférons acheter des Airbus que des planeurs ou des avions à hélices pour faire Paris-New York ! » C'est exactement pareil en matière de production.

Je précise deux choses importantes, parce que vous laissez toujours une espèce d'ambiguïté, propre à la théorie du complot : il n'y a pas une espèce de main invisible et un contrat mystère entre Mediawan et le groupe France Télévisions, et vous le savez. Il y a une multitude de contrats. En réalité, la relation et les contrats sont noués entre les sociétés détenues par Mediawan, individuelles, particulières, et le groupe France Télévisions. Et ce n'est pas Mediawan, la *holding*, qui gère ces contrats. De fait, je crois qu'il y a une vingtaine de sociétés de Mediawan qui travaillent avec France Télévisions. Je rappelle que par ailleurs, France Télévisions travaille avec à peu près 700 producteurs. On représente moins de 3 %, si on fait le calcul, des producteurs, en nombre. Premier point.

Le deuxième point, qui, moi, m'étonne beaucoup : vous vous focalisez sur Mediawan. Je me suis amusé à compter le nombre d'occurrences, c'est-à-dire le nombre de fois où vous avez cité Mediawan depuis le début des auditions : on est à plus de 250 fois, alors que Banijay, qui a quasiment la même part de marché, 11 % – c'est ce qu'a dit ici même le directeur des antennes et des programmes de France Télévisions Stéphane Sitbon-Gomez sous serment lors de son audition –, vous n'en parlez quasiment jamais. Jamais. Quand vous les recevez, ou d'ailleurs son actionnaire, c'est une espèce de podcast…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et Nagui ?

M. Matthieu Pigasse. Oui, mais Nagui, c'est autre chose, je parle des actionnaires et des dirigeants. Donc, c'est une espèce de podcast où ils délivrent une espèce de récit sur leur propre histoire, etc. Sûrement passionnant, pas pour moi. Je continue. Je vous réponds. Mais pourquoi est-ce que vous ne citez jamais Banijay ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'était pas ma question.

M. Matthieu Pigasse. C'est ma réponse.

Je pense que c'est parce qu'un des actionnaires – très important, contrairement à ce que vous avez laissé dire – de Banijay, s'appelle Vincent Bolloré. J'y vois d'ailleurs la démonstration même que votre démarche est politique.

Mais surtout – je termine d'un mot, monsieur le rapporteur, et j'aimerais juste que vous écoutiez la fin. Vous avez utilisé systématiquement le terme d'hyperconcentration ou de

mégaconcentration. Alors, comme je l'ai fait pour la notion de contrôle – autorisez-moi cette formule, j'ai fait un rappel à la loi au législateur que vous êtes et je vais en faire un deuxième. Je vais citer cette fois-ci – vous voyez, je n'ai pas besoin de me plonger dans un ordinateur – l'article L. 420-2 du code de commerce et l'article 102 du traité sur l'Union européenne, qui définissent ce que c'est que la concentration. À moins de 25 % de parts de marché, il n'y a aucun risque de concentration. Je rappelle que notre part de marché est de 11 %. Il est donc infondé juridiquement, et même faux, de dire qu'il y a une hyperconcentration ou une mégaconcentration au profit de Mediawan.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci pour ces précisions, monsieur Pigasse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais simplement répondre à vos insinuations que je trouve assez problématiques. Vous n'avez pas dû suivre l'ensemble des auditions. Quand je dénonce ce phénomène de concentration des contrats de production passés entre France Télévisions et des sociétés de production, systématiquement, j'évoque trois des plus grandes sociétés de production – vous pourrez le vérifier. Tous ceux qui ont été témoins de ces auditions l'ont su et l'ont vu. J'évoque Mediawan, première ; j'évoque Banijay, deuxième ; j'évoque notamment Together Media parce qu'il y a des sujets de conflit d'intérêts entre des anciens dirigeants de l'audiovisuel public et des dirigeants de Together Media.

Je suis particulièrement attaqué sur les réseaux sociaux par un actionnaire de Banijay qui s'appelle Nagui. Et vous l'avez peut-être vu, monsieur Pigasse, hier, l'audition de Nagui par la commission d'enquête n'a pas été de tout repos. Je ne pense pas qu'on puisse dire que j'ai particulièrement été conciliant avec cet actionnaire de Banijay. Donc, vos accusations de ménager votre concurrent direct, dont M. Bolloré est co-actionnaire, ne tiennent pas. Lisez les publications de Nagui sur ses réseaux sociaux. Vous verrez que je ne ménage pas la société Banijay et que je ne ménage pas non plus ses actionnaires. Je voulais donc simplement répondre à ces accusations qui ne me paraissent pas vraiment dignes du travail d'exhaustivité et d'honnêteté que nous menons.

Je voudrais simplement vous poser une question, puisqu'on est sur l'indépendance éditoriale. Je pense que vous vous attendez à ma question. Vous avez été reçu le 11 septembre dernier dans l'émission politique de France 2 par Caroline Roux. Vous avez été introduit par Caroline Roux en ces termes : « C'est pas facile d'avoir des patrons qui viennent dans des émissions politiques. » Elle vous présente simplement comme un patron. Elle oublie de rappeler par exemple qu'auparavant, vous aviez appelé publiquement à voter pour le Nouveau Front Populaire en 2024. Elle oublie par exemple de rappeler que vous avez fait la une de *Libération* quelques semaines, quelques mois auparavant, en début d'année, pour expliquer que vous mettriez tous les moyens à votre disposition pour lutter contre la droite radicale. Elle oublie de rappeler aussi que vous êtes le cofondateur de la société Mediawan, qui produit des émissions dont elle est elle-même animatrice sur le service public. Tout ça est assez fâcheux. L'Arcom s'en est saisie. Les personnes qu'on a pu interroger, notamment les directeurs de l'information, regrettent cette présentation.

Donc je me permets de vous poser cette question, d'autant plus que vous avez livré sans contradictoire, pendant à peu près vingt minutes, un propos quand même très fort contre certains partis politiques, alors que vous étiez présenté simplement comme un chef d'entreprise. Est-ce que vous n'avez pas l'impression, parfois, que Mediawan prend du poids et de l'influence sur des émissions du service public, en rupture totale avec l'indépendance éditoriale et avec les principes de neutralité qui nous sont chers ?

M. Matthieu Pigasse. J'hésite à rire… Je vous remercie beaucoup de me poser cette question, monsieur le rapporteur. Si vous pouvez juste écouter la réponse… Ça me fascine, en fait, parce que vous avez dit, à de multiples reprises, un certain nombre – pardon de ce terme – de mensonges sur ce sujet.

Le premier, c'est que vous avez expliqué – j'ai vos déclarations, je les ai même sur le téléphone, si vous voulez qu'on puisse les filmer pour les entendre – que j'avais été invité dans l'émission « L'Événement » de France Télévisions que je produisais moi-même. J'ai votre déclaration, vous voulez que je vous la lise ? Vous pouvez me donner acte que je ne la produisais pas ? Est-ce que vous m'en donnez acte ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Caroline Roux n'anime pas des émissions produites par Mediawan ?

M. Matthieu Pigasse. Non mais répondez, je vais vous lire vos déclarations, c'est dommage, monsieur le rapporteur : « à celle qui est de fait son employée dans l'émission, M. Pigasse… » – je vais revenir sur ce deuxième point d'ailleurs ; « dans la production d'émissions de l'audiovisuel public, dont celle qu'elle présentait, qu'il produisait lui-même » – ça, c'est à l'occasion de l'audition de Mme Christine Albanel. Et vous avez dit devant un grand média connu pour sa neutralité, qui est *Boulevard Voltaire (Sourires)* : « Matthieu Pigasse est intervenu sur « L'Événement » sur France 2. Pendant vingt minutes, il déverse toute sa haine » – je vais revenir là-dessus – « alors qu'il est lui-même producteur de l'émission sur laquelle il est invité ». Alors, est-ce que vous me donnez acte du fait que je ne produisais pas cette émission, qui d'ailleurs a été produite par, et vous le savez très bien, France Télévisions ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Est-ce que je peux juste vous poser une question, monsieur Pigasse ?

M. Matthieu Pigasse. Est-ce qu'on peut déjà me donner acte ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Moi j'en prends acte. Je vous pose juste une question que j'ai posée à plusieurs personnes. Beaucoup de personnes sont venues ici en disant que le rapporteur avait tenu des propos faux à leur endroit, les avait diffamées. Pourquoi personne n'a porté plainte pour diffamation ?

M. Matthieu Pigasse. Je vais répondre. Vous nous invitez à porter plainte ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez-y, répondez. Je laisse le rapporteur réagir et vous répondrez ensuite à ma question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, merci de transformer cette audition en audition du rapporteur avec la bienveillance des personnes auditionnées. Monsieur Pigasse, une question simple : est-ce que Mme Roux est animatrice, oui ou non, d'émissions produites par Mediawan ? Est-ce que monsieur Pigasse, vous n'êtes pas l'actionnaire d'une société qui produit des émissions dont Mme Roux est animatrice ? Est-ce que monsieur Pigasse, vous n'êtes pas d'une certaine façon le supérieur hiérarchique de Mme Roux ? C'est là le plus important.

Je vous donne acte sur la confusion de deux émissions. Pour autant, Mediawan produit, pour le service public, des émissions dont Caroline Roux est animatrice. Donc être invité dans une émission animée par Caroline Roux, en étant présenté comme simple chef d'entreprise, vous admettrez, pardon, monsieur Pigasse, qu'il y a une forme de confusion des genres. Je ne

suis pas le seul à l'avoir dit, des dirigeants de France Télévisions l'ont dit sous serment devant nous, et visiblement ça a aussi ému l'Arcom. Pardon d'être peut-être un peu factuel.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vais vous laisser répondre, monsieur Pigasse. Et le rapporteur peut accepter que, comme il y a eu de nombreuses communications de votre part, je puisse leur laisser la parole pour pouvoir répondre à certains de ses propos.

M. Charles Alloncle, rapporteur. De là à appeler à porter plainte contre moi !

M. Matthieu Pigasse. J'allais répondre !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, non, attendez. J'arrive au terme de cette commission d'enquête et je commence aussi personnellement à en avoir marre qu'on raconte n'importe quoi sur moi. Je n'ai incité personne à porter plainte contre vous, monsieur le rapporteur. J'indique juste qu'à chaque fois qu'on auditionne des gens, ils vous reprochent des propos, considérant que vous les avez diffamés. Je dis que ça ne me semble pas être ici le lieu pour le faire. Si vous avez des propos à reprocher au rapporteur et que vous considérez qu'il vous a diffamés, portez plainte ! Je n'incitais pas à porter plainte contre vous, monsieur le rapporteur. Je disais qu'ici, ce n'était pas le lieu des règlements de comptes et que s'ils contestaient vos propos, il y avait d'autres endroits pour ça, y compris la justice. C'était simplement le sens de mon propos. Maintenant, monsieur Pigasse, je vous laisse répondre. Effectivement, vous n'étiez pas le producteur de l'émission que le rapporteur a citée ; Mediawan ne produit pas « L'Événement ».

M. Matthieu Pigasse. Voilà. On est dans une commission d'enquête, donc soyons factuels. Je vais répondre aux différents points. Je sens d'ailleurs le malaise et le mal-être du rapporteur sur ce sujet.

D'abord, monsieur le président, je réponds à votre question sur le fait de porter plainte. Le choix que nous avons fait – vous pouvez nous en donner acte – a été de ne jamais nous exprimer publiquement, jusqu'à cette audition, sur la commission d'enquête ou sur vous – je le dis avec beaucoup de respect pour la représentation nationale. Nous n'avons rien dit, à aucun moment. Alors même que, je vais citer les termes de M. le rapporteur sur Xavier et moi – vous allez vous dire que ce n'est pas possible, mais si, c'est possible – nous avons été accusés successivement de détournement d'argent public, de collusion, de prise illégale d'intérêts, de conflit d'intérêts. Alors effectivement, pour ce qui me concerne – Xavier fera ce qu'il veut, comme toujours –, c'est vrai que ça me pose des questions sur les suites judiciaires à donner – puisqu'en plus, nous venons de voir que tout est faux. Vous ne savez pas comment on définit le contrôle d'une entreprise ; vous ne savez pas comment on définit la concentration d'une entreprise. Et je vais revenir sur la notion de neutralité et sur Caroline Roux. Voici sur les plaintes.

Monsieur le rapporteur, je vous réponds maintenant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous laisse répondre à M. le rapporteur sur Caroline Roux.

M. Matthieu Pigasse. Vous m'autorisez à répondre ? Je ne sais pas si vous voyez ce que vous dites sur nous par ailleurs.

Donc, je réponds sur Caroline Roux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez-y, monsieur Pigasse. C'est compliqué. Le rapporteur me parle en même temps. J'essaie de faire en sorte que tout ça puisse se dérouler dans un cadre serein.

Je dis au rapporteur qu'effectivement, parfois, il lui est arrivé de dire des choses sur vous qui étaient inexactes, par exemple le fait que vous soyez le producteur de l'émission « L'Événement ». Je vous laisse donc lui répondre, ça me paraît normal que vous puissiez rétablir les faits et les vérités. Maintenant, il vous a posé une question, il souhaite avoir une réponse. Vous alliez lui répondre au moment où je vous ai interrompu, donc je vous laisse le faire.

M. Matthieu Pigasse. C'est la série de mensonges. Le premier mensonge était de dire que je produisais cette émission : c'est faux. Le deuxième mensonge est de dire que je suis le patron de Caroline Roux. C'est ce que vous avez dit à de multiples reprises lors des auditions et lors d'interventions médiatiques. C'est faux, puisque Caroline Roux n'est pas salariée de Mediawan – c'est exactement le point que Xavier voulait faire. Elle n'est pas salariée de Mediawan, elle est salariée de France Télévisions.

M. Philippe Ballard. C'est encore pire.

M. Matthieu Pigasse. Je fais un troisième point. Vous dites « sans contradiction ». Vous dites que j'ai déversé… vous n'avez d'ailleurs pas cité le parti politique… Monsieur Alloncle, ça ne vous intéresse pas ma réponse, si ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le rapporteur vous écoute.

M. Matthieu Pigasse. Je voudrais juste terminer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez-y. Allez au bout de votre réponse.

M. Matthieu Pigasse. Sur le « sans contradictoire », je pense que vous ne savez pas ce que c'est qu'être journaliste ou le journalisme. Le journalisme, ce n'est pas agresser, ce n'est pas interrompre tout le temps, ce n'est pas être agressif. Le journalisme, c'est relancer et échanger. C'est ça, le journalisme. Et de fait, quand vous avez interrogé ici même Léa Salamé sur cette émission, elle vous a dit qu'elle avait trouvé la façon dont Caroline Roux conduisait ce débat très professionnelle. Moi, je ne me permets pas, pour ce qui me concerne, de juger le professionnalisme de Léa Salamé ou de Caroline Roux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question était simple. Je pense que vous conviendrez qu'être invité sur une émission du service public, animée par une personne qui anime par ailleurs des émissions produites par Mediawan sur le service public, alors que vous êtes présenté comme simple chef d'entreprise… Elle n'a pas rappelé vos engagements politiques. Elle n'a pas rappelé par exemple que vous vouliez mettre tous les moyens à votre disposition dans un combat contre la droite radicale. Il y a d'autres extraits que je pourrais citer. Un peu plus récemment, le 14 janvier 2026 sur France Inter, au micro de Benjamin Duhamel, vous avez donné une définition de votre projet de bataille culturelle ; il s'agit pour vous, je vous cite, « d'une lutte pour imposer par les médias vos valeurs, vos mots, vos thèmes, vos expressions, votre regard sur le monde ». Fin de la citation. Je vous cite à nouveau : « L'objectif, il est simple, c'est de gagner la bataille des idées et des images pour gagner la bataille électorale. » Vous insistez bien : « une lutte pour imposer par les médias ». D'où ma question : le fait d'être invité sur une antenne du service public, par une animatrice qui anime également

des émissions produites par Mediawan, dont vous êtes l'un des fondateurs, ne fait-il pas peser un risque sur l'indépendance de ces journalistes, sur l'indépendance du service public ? Est-ce que cette bataille culturelle par les médias que vous menez, vous voulez aussi la mener sur le service public ?

M. Matthieu Pigasse. Merci aussi de cette question à laquelle je m'attendais un peu quand même. Je vais répondre en différents temps.

D'abord, la bataille culturelle, ce n'est pas vraiment moi qui la mène. Si vous reprenez ce que j'ai dit sur France Inter ou dans un certain nombre de médias, ce que je décris, ce que je définis, c'est la bataille culturelle telle qu'elle est menée par l'extrême droite et les médias d'extrême droite, notamment ceux du groupe Bolloré. Elle est menée de deux façons, mais je ne vais pas vous assommer avec ça parce que vous ne m'avez visiblement pas écouté. D'une part, en assénant, en répétant tout au long de la journée sur les différents médias Bolloré, que ce soit CNews, *JDD* ou Europe 1, ce que j'ai appelé les « 3 I » : immigration, insécurité, islam ; et d'autre part, en utilisant cette commission pour faire pression sur l'audiovisuel public. Je vais reprendre les propos, je crois, d'un ou d'une députée, qui disait : « Ce n'est pas une commission sur l'audiovisuel public, c'est une commission contre l'audiovisuel public. »

Maintenant, je vais avancer parce que vous touchez, monsieur le rapporteur, un sujet important, la neutralité. Autorisez-moi à répondre maintenant sur la neutralité. La neutralité, c'est évidemment un sujet très important. D'ailleurs, vous avez tellement dit, vous, des choses contradictoires, que nous-mêmes ne savons plus très bien. Vous avez d'abord expliqué que nous étions porteurs d'un agenda politique de gauche, tout en étant macronistes. Ma gauche à moi – là aussi, vous m'en donnerez acte – n'est pas totalement compatible avec le macronisme. Vous avez expliqué que nous serions sous contrôle américain, puis que nous serions sous l'influence du Qatar. C'est tellement contradictoire que ça n'a absolument aucun sens et ça montre que ça n'a aucun fondement.

Je continue. Je vais reprendre le propos de Xavier tout à l'heure, qui est très important. Vous ne m'écoutez pas monsieur le rapporteur, c'est dommage.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Répondez à la question du rapporteur.

M. Matthieu Pigasse. C'est ce que je suis en train de faire. Je suis dans le cœur du sujet, qui est la neutralité. Évidemment, ça ne vous plaît pas, ma réponse, mais c'est ça le débat démocratique, il me semble.

Je reviens sur la neutralité. Je vais reprendre ce que Xavier disait : Mediawan n'est pas un média. Il faut quand même que vous arriviez à comprendre, après cinq mois de commission peut-être, la différence entre le diffuseur – c'est important d'y passer quelques instants – et le producteur. Nous l'avons dit tout à l'heure. Le diffuseur, en l'occurrence, c'est France Télévisions, c'est-à-dire la chaîne de télévision, qui a pour objectif de construire une offre éditoriale la plus cohérente possible, permettant d'être la plus attractive possible pour attirer l'audience la plus large possible. Le diffuseur est juridiquement le seul responsable de la ligne éditoriale. Le producteur, c'est nous. Vous ne m'écoutez toujours pas, c'est dommage. La seule chose que l'on fait, c'est livrer des programmes, prendre le risque créatif et réunir des talents pour s'inscrire dans cette ligne éditoriale. Nous ne sommes pas un média, nous sommes un producteur au service du média. Le seul responsable de la ligne éditoriale, c'est, en l'occurrence, France Télévisions.

La deuxième chose que je veux dire, c'est que je ne contrôle pas, moi, Mediawan – ça ne vous a pas échappé – puisqu'on le « co-contrôle ». Or, ce n'est pas faire injure à Xavier et à Pierre-Antoine, au contraire d'ailleurs, de dire que nous pouvons avoir des positionnements, des sensibilités, des opinions différents. Et vous savez quoi ? C'est ce qui fait, je pense, notre richesse, notre complémentarité et l'équilibre de Mediawan. Je pense que la neutralité est parfaitement assurée.

La neutralité est parfaitement assurée, d'autant plus que, et je vais m'arrêter là – je suis désolé, ça va être mon troisième rappel à la loi, et peut être le dernier, mais c'est pour vous, monsieur le rapporteur : il y a une différence fondamentale entre actionnaires et dirigeants. Là encore, je vous renvoie au code civil et au code de commerce. L'actionnaire détient une fraction du capital, il n'est même pas habilité à représenter la société. C'est-à-dire que, Xavier et moi, aujourd'hui, ne devrions pas être présents ici. Il n'intervient pas dans la gestion : le seul qui est habilité à intervenir dans la gestion et à représenter la société, c'est le dirigeant. En l'occurrence, c'est Pierre-Antoine Capton, que vous avez auditionné, parce qu'il est détenteur, titulaire d'un mandat social. Mais ce n'est pas notre cas, donc tout ça nous est complètement indifférent.

Je vais rajouter un point personnel, monsieur le rapporteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et après, je donnerai la parole au rapporteur.

M. Matthieu Pigasse. Oui mais, quand même, il faut qu'il accepte d'entendre les réponses ! Moi, je n'ai pas compté le nombre de fois où le rapporteur m'a cité, d'ailleurs, mais quand même, je vais vous dire une chose : je ne connais pas les équipes. Écoutez-moi bien – je suis sous serment, pas vous, d'ailleurs : vous, vous pouvez mentir, mais pas nous. Moi, je ne connais pas les équipes de production et de programmation de Mediawan. C'est simple, d'ailleurs, ils l'ont dit : je ne les ai jamais rencontrées. D'ailleurs, je ne connais pas les dirigeants des différents *business lines*, disons, de Mediawan.

Je ne connais même pas les dirigeants de France Télévisions : j'ai vu une fois, je crois, Delphine Ernotte dans ma vie ; je ne lui ai jamais parlé. J'ai vu une fois Stéphane Sitbon-Gomez dans ma vie, pas plus. Je n'ai aucun échange avec eux. Moi, je ne vais pas au Festival de Cannes, je n'y suis jamais allé de ma vie, je ne vais pas aux Césars, je ne vais pas aux avant-premières, rien. Enfin, tout ça pour vous dire : je suis complètement indifférent à tout ça.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur Pigasse, pour votre réponse très longue. Je me permets de réagir simplement à votre réponse, et je l'ai bien entendue. Vous expliquez qu'il n'y avait pas forcément d'intervention ou d'intention politique ou de bataille culturelle, parce que Mediawan n'était pas un média, donc pas lié à des objectifs politiques, de ce que j'ai pu comprendre de ce que vous nous avez dit. Mais quand je regarde notamment votre participation dans le groupe Mediawan, je constate que ce n'est pas directement vous qui êtes co-actionnaire de Mediawan, c'est votre groupe Combat, qui est actionnaire de contrôle de Mediawan ; vous ne l'avez pas nié.

Je vous propose de vous intéresser de près à l'objectif poursuivi par ce groupe Combat. En 2021, il a été rebaptisé Combat.

M. Xavier Niel. On ne va pas passer l'après-midi là-dessus ! Mediawan n'est pas un média !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans une interview accordée à *Billboard*, vous expliquez votre choix et vous invoquez pour cela des raisons politiques dans la thèse de votre groupe Combat.

M. Xavier Niel. Ce n'est pas le sujet ! Mediawan n'est pas un média !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous cite : « Ce combat s'opère pour moi de manière très inégale, notamment sur le plan médiatique ou culturel. On a vu monter depuis des années… »

M. Xavier Niel. On peut s'arrêter et prendre un café ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Niel ne veut pas que je poursuive ma question ; visiblement, il veut suspendre la séance. Je peux poser ma question ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Finissez votre question, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le président. Je reprends.

Monsieur Pigasse, en fait, vous êtes actionnaire de Mediawan par l'intermédiaire de votre groupe Combat. Et quand on lit la thèse de votre groupe Combat, de façon assez explicite, on voit qu'il y a un engagement politique assumé : « Ce combat s'opère pour moi de manière très inégale, notamment sur le plan médiatique ou culturel. On a vu monter depuis des années des groupes médias et culturels, poussés par des milliardaires de droite ou d'extrême droite. Ma conviction a été d'arriver à contester ça, à résister et à faire contrepoids. C'est vraiment la mission du groupe Combat. C'est pour ça qu'on a pris ce nom, et cette marque qu'on a en quelque sorte activée. » Fin de la citation.

Vous m'expliquez que vos intentions ne sont pas de faire de Mediawan un outil politique ou de bataille culturelle, mais c'est votre groupe Combat, qui a un vrai objectif politique et de bataille culturelle, qui est co-actionnaire direct de Mediawan. Comment comprendre votre thèse sur vos intentions quand on voit que le groupe que vous contrôlez poursuit un objectif politique parfaitement assumé ?

M. Matthieu Pigasse. Mais vous avez tout à fait raison, monsieur le rapporteur ! Moi, j'assume totalement les engagements politiques et sociaux qui sont les miens depuis toujours. Il n'y a rien là de caché, que vous découvririez comme ça, de manière mystérieuse. D'ailleurs, je vous remercie d'avoir lu l'objet social de Combat. Je ne suis pas sûr que beaucoup l'aient lu, mais je n'en changerais pas un mot aujourd'hui et je l'assume absolument, totalement.

En effet, le sens de mon combat, pour reprendre ce terme, c'est la lutte contre les idées mortifères d'extrême droite. Je peux développer pourquoi – je crois que ce n'est pas l'enjeu là, mais je vais vous répondre de manière précise, en une phrase. Il y a une différence fondamentale entre Mediawan et les autres participations ou médias du groupe Combat. La différence, c'est que dans le cas de Mediawan, je suis co-actionnaire de contrôle, et seulement actionnaire : donc je suis actionnaire, pas dirigeant. Je vous renvoie au code civil, au code de commerce, etc. Et, par ailleurs, nous sommes en « co-contrôle ». Dans le cas des autres médias du groupe Combat, que vous avez bien voulu citer tout à l'heure, y compris par leur diminutif – *Les Inrocks*, Radio Nova, les festivals, etc. –, je suis seul actionnaire et, pour le coup, dirigeant. Donc il y a là une différence fondamentale qui, j'espère, va vous rassurer pleinement, totalement, définitivement sur la neutralité de Mediawan.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en venons aux interventions des orateurs des groupes.

Mme Anne Sicard (RN). Ma question s'adresse à vous, monsieur Pigasse. Je vais faire référence à la une de *Libération* du 13 janvier 2025, qui titre avec vos mots, je vous cite : « Je veux mettre les médias que je contrôle dans le combat contre la droite radicale. » Tout le monde parle de Vincent Bolloré, mais Vincent Bolloré n'a jamais dit ça. Vous, monsieur Pigasse, vous l'avez dit : vous êtes le seul propriétaire de média en France à avoir revendiqué publiquement, explicitement, sans ambiguïté, vouloir mettre ses propres médias au service d'un combat politique. Et votre ligne éditoriale a le visage de Guillaume Meurice, chassé de France Inter pour ses propos et recruté aussitôt par votre radio, Radio Nova, une radio qui est devenue, émission après émission, la caisse de résonance de l'extrême gauche antifasciste.

Alors permettez-moi aujourd'hui de vous prendre au mot. Vous dites que vous assumez ? Très bien. Assumez-vous aussi encaisser 100 millions d'euros par an d'argent public ? Assumez-vous que « C à vous », « C dans l'air », vos magazines politiques produits pour le service public, soient les vitrines quotidiennes de votre bataille culturelle ? Assumez-vous vouloir mettre le service public dans votre combat politique ? Vous voyez le problème ? Ce n'est pas votre combat qui est scandaleux – vous êtes libre –, c'est qui le finance. Les Français paient pour votre guerre, sans le savoir, sans l'avoir choisi, des millions de Français qui votent pour le camp national à toutes les élections. Ce racket idéologique subventionné par leur propre argent est insupportable. Vous voulez mener un combat contre la droite ? Ayez au moins le courage et l'honnêteté de l'auto-financement.

À ce sujet, Marion Maréchal a posé une question essentielle, je la cite : « Pourquoi le service public audiovisuel traque, persécute, harcèle les entrepreneurs Vincent Bolloré et Pierre-Édouard Stérin dans toutes ses émissions, mais ne dit mot sur Matthieu Pigasse qui veut mettre ses médias au service de ses idées de gauche extrême ? Est-ce parce qu'il produit des émissions sur ce même service public ? » Vous lui avez répondu, je vous cite encore : « J'assume, je ne me cache pas. »

Alors ma question est simple : vous venez de dire que l'audiovisuel public doit être la représentation des territoires et des sensibilités. Considérez-vous comme moral, honnête, éthique que l'argent des Français que vous combattez finance votre bataille idéologique ?

Mme Céline Calvez (EPR). Messieurs, vous avez décidé d'investir dans un groupe de sociétés de production audiovisuelle dont les réussites et les performances sont dynamiques en France, mais aussi dans le monde. La loi de 1986 relative à la liberté de communication instaurait et instaure toujours des obligations de diffusion de productions indépendantes. À l'époque, c'était pour limiter le pouvoir de quelques chaînes existantes et soutenir ainsi la diversité culturelle. Aujourd'hui, le nombre de diffuseurs a explosé avec les plateformes de services de vidéo à la demande (SVOD), les chaînes thématiques et autres services en ligne. Les producteurs aussi se sont concentrés, ce qui pose la question éventuelle d'un déséquilibre inverse, c'est-à-dire qu'on aurait une poignée de grands groupes de production face à une multitude de diffuseurs.

L'audiovisuel public est soumis à des missions de service public spécifiques mais se retrouve en concurrence directe avec les chaînes privées, les autres diffuseurs nationaux, voire internationaux, pour l'acquisition de contenus auprès des mêmes grands producteurs. Quel rapport de force s'instaure alors ? Faut-il faire évoluer cette législation au regard de l'évolution du paysage médiatique ? Puisque l'audiovisuel public a des missions spécifiques à remplir, ne

faudrait-il pas l'extraire un peu plus de la logique de concurrence avec les chaînes privées, qui se fournissent aussi auprès de ces mêmes sociétés de production, dont celle dont vous êtes actionnaires, et ainsi redéfinir autrement les rapports de l'audiovisuel public avec les sociétés de production audiovisuelle ? Lui donner un accès prioritaire ou des tarifs préférentiels sur certaines productions, créer des fonds dédiés pour financer des contenus spécifiques à ses missions, parmi lesquelles l'éducation ou l'information, ou lui accorder des droits plus importants sur l'exploitation de l'œuvre que l'audiovisuel public finance ? Ce serait une manière de renforcer l'audiovisuel public et donc de renforcer la démocratie.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je vais vous poser trois questions, que je vais lire attentivement.

Dans le cadre de cette commission d'enquête, nous nous sommes largement penchés sur les situations de conflit d'intérêts, notamment les cas de pantouflage qui pouvaient exister entre les sociétés de production privées et l'audiovisuel public. Est-ce que vous estimez, d'un point de vue extérieur, que ce type de situation est déontologiquement problématique et peut nuire aux missions de l'audiovisuel public ?

Deuxième question : est-ce que vous ou vos représentants au conseil d'administration veillez à ce que le groupe Mediawan contribue activement à la promotion du savoir-faire culturel français, à la création d'emplois, par exemple sur le territoire national, ou par exemple aussi au maintien effectif d'un contrôle actionnarial français ? Comment est-ce que cela se traduit ?

Troisième question : est-ce que vous considérez, d'un regard un peu plus extérieur, que c'est la vocation du service public de proposer autant de divertissements ? Ou est-ce qu'on ne pourrait pas trouver un axe plus différenciant sur le service public par rapport aux chaînes privées et commerciales ?

Si j'ai lu ces trois questions attentivement, c'est que ce sont trois questions, entre autres, que le rapporteur a posées avec beaucoup de respect et de déférence, comme il se doit pour chaque personne auditionnée, à M. Vincent Bolloré, en soulignant bien sûr, à chaque fois, qu'il était actionnaire dormant et qu'il avait un regard extérieur, un peu extérieur. On l'a interrogé sur sa vision de l'audiovisuel public : il ne s'est pas privé de la donner. Pour lui, un bon audiovisuel public est un audiovisuel entièrement financé par la publicité. Et d'ailleurs, on voit ce que cela signifie : cela signifie priver de recettes publicitaires d'autres acteurs privés comme TF1 et M6. Il nous a donné une espèce de cours, qu'on ne lui avait pas demandé, sur comment renforcer l'audiovisuel public en l'affaiblissant.

Moi, je n'ai pas choisi de démissionner de cette commission d'enquête – contrairement à une autre députée qui n'a pas mis les pieds dans cette commission d'enquête, malheureusement – mais parfois je me demande ce que nous faisons là et si nous participons à enquêter pour renforcer l'audiovisuel public ou bien à lui nuire. Vous pouvez évidemment, avec toute la déférence que M. Bolloré a mise dans ses réponses, répondre aux mêmes questions que celles que M. le rapporteur lui a posées. Ça sera sans doute très intéressant et instructif pour les nombreux Français qui nous écoutent.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). J'ai suivi votre audition depuis mon bureau mais n'imaginez pas que je ne vous ai pas suivis – j'ai vu le spectacle...

J'ai une question qui porte sur vos appréciations sur l'état du marché de l'audiovisuel et sur ce que représenterait la privatisation de l'audiovisuel public. On ne va pas se cacher derrière son petit doigt : tout le monde sait que c'est l'objectif de l'extrême droite désormais que de privatiser l'audiovisuel public – on ne sait pas exactement selon quelles modalités mais enfin, on voit bien qu'il y aurait sans doute des places à prendre, un gros morceau de gâteau à manger.

Comme vous êtes, monsieur Niel, le grand capitaliste dans cette pièce, vous êtes sans doute beaucoup plus compétent que moi sur ces questions. J'aimerais bien savoir comment vous verriez évoluer le marché si d'aventure on arrivait jusqu'à le privatiser ? Qui pourrait mettre la main sur des actifs de cette nature ? Combien cela pourrait-il rapporter ? J'imagine que vous avez toujours un coup d'avance et que vous avez réfléchi à ces questions. J'aimerais donc bien vous entendre sur ce point.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je ne démissionnerai pas de la commission d'enquête mais j'avoue que c'est bientôt fini – bientôt la quille ! – et que j'ai hâte, j'ai hâte, j'ai hâte ! Même si les questions, pour certaines d'entre elles, sont essentielles, elles ont été posées avec beaucoup de malhonnêteté. Ainsi, monsieur le rapporteur, vous n'avez cessé de parler de concentration : par une forme de détournement, comme évidemment nous sommes très axés sur le combat contre la concentration dans les médias, vous avez pris ce terme, vous l'avez posé dans un autre champ afin que le débat public se déplace et qu'il soit finalement utilisé contre l'audiovisuel public, et non plus sur la question de la maîtrise par une grande diversité d'acteurs des sociétés de presse garantissant le pluralisme.

Monsieur Pigasse, vous avez évoqué ce qu'était la concentration au titre du code de commerce. Il y a quand même une législation spéciale concernant les médias, parce que c'est un sujet spécifique et il serait très important que nous puissions avoir les éléments de transparence actionnariale. Moi, aujourd'hui, je suis très engagée dans le débat contre la concentration des médias entre quelques mains uniquement. Pour ce faire, nous avons un problème : c'est de savoir exactement à qui appartient quoi, et dans quelles proportions. Vous avez, messieurs Niel et Nommé, évoqué le secret des affaires. Ne pensez-vous pas que la concentration et la lutte contre la concentration des médias étant un point essentiel pour sauvegarder la démocratie, il serait absolument indispensable que la démocratie puisse savoir à qui appartient quoi ?

M. Erwan Balanant (Dem). Vous êtes des hommes d'affaires. Si vous investissez… La petite habitude du rapporteur : à chaque fois que je pose une question, il sort – je le précise pour les gens qui n'ont pas l'image.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est pour éviter les menaces !

M. Erwan Balanant (Dem). Vous êtes des hommes d'affaires, vous investissez, et si vous investissez, ce n'est évidemment pas complètement à but philanthropique. Ça prouve que l'audiovisuel – la culture – dans notre pays est une puissance de production de valeur. Ça produit beaucoup d'argent : en 2022, c'étaient 100 milliards de valeur qui étaient produits par toute la culture française. Et, contrairement à ce qu'on pense souvent, ce n'est pas une culture qui est très subventionnée : elle ne l'est pas plus que beaucoup d'autres domaines de l'industrie ou de l'agriculture, par exemple.

Aujourd'hui, à côté de cette manne financière – enfin « manne financière » est un terme un peu péjoratif, disons, à côté cette production de valeur –, la culture, on le voit au

niveau mondial, devient un enjeu terrible de souveraineté. L'information, la culture, c'est le moyen de véhiculer un certain nombre d'idées, un certain nombre de projets politiques.

Comment voyez-vous aujourd'hui, face aux plateformes, essentiellement, la défense de notre modèle culturel, qui a longtemps été considéré comme un petit *soft power* bien gentil, alors qu'aujourd'hui, il me semble que c'est un véritable *hard power* à construire ? Quelles orientations législatives imaginez-vous pour que notre modèle puisse rester concurrentiel face à l'ultraconcentration des Gafam partout dans le monde ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Bonne question ; j'allais poser la même ! Je voulais juste dire à M. Niel, qui craignait que cette commission ne se transforme en cirque – c'est en effet un risque que nous mesurons à chaque fois –, qu'il y a aussi, dans cette commission, des gens sérieux qui sont attachés à l'audiovisuel public, même s'il y a des questions légitimes à se poser, y compris des questions financières, notamment à la lecture du rapport de la Cour des comptes. Il y a aussi des députés qui sont attachés à l'exception culturelle française, qui est en effet un enjeu majeur pour nous, et la question de l'audiovisuel public y participe.

M. Balanant m'a piqué ma première question, mais je vais passer à la deuxième. Elle s'adresse à vous tous. J'avoue que j'ai toujours du mal, au terme de ces plusieurs semaines de commission, à comprendre le recours, que je juge presque abusif, de l'audiovisuel public aux sociétés de production privées. Autant je comprends qu'on puisse avoir recours à une société de production sur la fiction par exemple – ce n'est pas un cœur de métier – ou sur les documentaires, mais pour des émissions de débat, je continue à me poser la question.

Prenons un exemple dans notre grand patrimoine national audiovisuel : « Apostrophes ». M. Pivot n'était pas un animateur producteur, il n'avait pas recours à une société de production, et pourtant ça n'empêchait pas la qualité. C'est vraiment une question sincère que je me pose. Je ne comprends pas ce tournant société de production-animateur-producteur qui a eu lieu au moment des années Elkabbach. Je ne le comprends pas et je voudrais avoir votre avis là-dessus.

Une deuxième question qui rejoint un peu ce qu'a dit Mme Calvez : on a quand même une mutation profonde du paysage audiovisuel : la baisse du linéaire, l'augmentation des *replays*, la prégnance des réseaux sociaux, la multiplication des diffuseurs… Quelle est votre réflexion prospective par rapport à ce qu'est la production audiovisuelle de demain ? Comment fait-on pour lutter bien sûr contre la mainmise des Gafam – ce qui est évident – mais aussi, comment fait-on dans un monde où, en réalité, la télévision telle qu'on l'a connue est en train de disparaître ? Peut-être même est-elle déjà morte. C'était la question que nous nous posions, notamment, avec M. Drucker qui, en matière de télévision, s'y connaît, en tout cas en termes de longévité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci.

M. Emmanuel Maurel (GDR). OK, je m'arrête là pour l'instant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On verra, peut-être qu'on pourra poursuivre les échanges.

M. Philippe Ballard (RN). Je rappelle que j'ai été journaliste pendant quarante ans, dans le service public comme dans des chaînes privées.

J'ai été journaliste et j'avoue que je suis un peu resté sur ma faim, parce que j'aime bien la transparence – par ADN, si je puis dire. Mais là, ça brille un peu par son opacité quand même.

Deuxième question : il n'a pas été question des marges. Est-ce que vous pouvez nous donner les marges qui sont réalisées sur chaque émission ? C'est un petit monde ; je connais encore des gens qui travaillent chez vous, chez Mediawan. Quand ils voient le montant de la facture, 100 millions… C'est quatre taxis à commander pour faire un plateau, le présentateur ou la présentatrice à rémunérer, du personnel technique – mais c'est tout !

Sur la composition des plateaux, on a pu remarquer ces dernières semaines – est-ce qu'il y a un lien avec le début de la commission d'enquête, je n'en sais rien, je vous pose la question – que les plateaux, notamment ceux des émissions de France 5, sont beaucoup plus pluralistes. Encore une fois, j'ai été journaliste quarante ans, donc ce n'est pas à un vieux singe qu'on apprend à faire la grimace. On remarque qu'il y a des gens qui n'étaient jamais invités qui sont maintenant, par miracle, invités.

Sur Caroline Roux, j'avoue que j'étais un peu stupéfait de votre réponse, monsieur Pigasse, parce qu'elle va à l'encontre de ce que je pense que vous vouliez démontrer en disant que Caroline Roux est salariée de France Télévisions. Moi, quand j'ai entendu ça, je me suis dit qu'il y avait une accointance entre Mediawan et France Télévisions pour ne pas dévoiler les tenants et aboutissants.

Dernière question, monsieur Niel : nous avons auditionné les syndicats et la société des journalistes. Donc, les salariés du service public ont été entendus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons beaucoup de questions importantes et même, certaines, essentielles. Essayez de répondre de la manière la plus concise possible.

M. Matthieu Pigasse. Nous prenons le temps de répondre de manière précise et factuelle, en toute transparence.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ensuite, je donnerai la parole au rapporteur qui a en encore de nombreuses questions.

M. Xavier Niel. Je vous rappelle, juste pour répondre à vos questions : nous ne sommes pas – encore une fois, je suis désolé de vous le répéter –, nous ne sommes pas dirigeants de Mediawan : nous sommes seulement actionnaires. J'essaie de répondre très rapidement, dans un sens inverse…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne veux pas rallonger les débats, mais quand M. Nommé parle, il dit qu'il y a trois cofondateurs, il y a trois personnes en charge.

M. Xavier Niel. Tout à fait, mais nous ne sommes pas dirigeants : actionnaires, trois cofondateurs…

M. Jérôme Nommé. Je définis ces notions : trois actionnaires qui ont le contrôle de la société, ça n'a rien à voir avec la notion de dirigeant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai bien compris. Ce n'est pas ce que je disais. C'est que vous avez mis M. Capton, M. Niel et M. Pigasse au même niveau, quand vous vous êtes exprimé.

M. Jérôme Nommé. En tant qu'actionnaires.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai bien compris, monsieur Nommé, ce que vous avez dit. Je vais le formuler autrement pour avancer. Je vais vous laisser répondre, monsieur Niel. J'indique simplement que M. Pigasse nous a expliqué que c'était quand même votre idée de créer cette société de production ; vous êtes présentés partout dans la presse comme les cofondateurs de cette société de production. Je pense que vous n'avez pas le même statut à Mediawan, qui est une société que vous avez cofondée, qu'à la Société Générale que vous avez citée. Vous avez été cofondateur de Mediawan, pas de la Société Générale.

M. Xavier Niel. Il y a un certain nombre de questions auxquelles il est très difficile pour nous de répondre, parce que nous sommes encore une fois cofondateurs et actionnaires, mais pas dirigeants de Mediawan. Nous n'intervenons pas sur les choix de production. Il y a une stratégie générale définie par le conseil d'administration. Et le conseil d'administration, ensuite, donne tous les pouvoirs à Pierre-Antoine Capton pour mettre en œuvre le fonctionnement de la société.

Les émissions produites pour le service public, nous vous le redisons, sont marginales : c'est quelques pourcents du chiffre d'affaires de Mediawan. Et, dans le même temps, les achats des médias audiovisuels, c'est quelques pourcents de leurs achats qui sont faits chez Mediawan.

Il ne s'agit pas que d'émissions de flux, il y a aussi énormément de fictions – des fictions comme *Dix pour cent* sont produites par Mediawan – je ne connais pas la répartition mais ce ne sont pas que des émissions de flux. Encore une fois, c'est une question à poser à Pierre-Antoine Capton, qui saurait mieux vous répondre, mais j'ai l'impression que la fiction coûte plus cher que les émissions de flux. Et donc à partir de ce moment-là, ce n'est pas là qu'il y a du volume.

Moi, j'aime l'audiovisuel public et je pense qu'on a besoin d'un audiovisuel public fort. J'entends qu'on parle ici du coût de l'audiovisuel public, mais je vous rappellerai qu'il est du double en Angleterre et le double en Allemagne. Le coût de l'audiovisuel public en Allemagne est de 8 milliards et le coût de l'audiovisuel public en Angleterre est de 8 milliards – il est du double ! Donc nous avons probablement des défauts, nous pouvons sûrement faire mieux, mais je pense que nous faisons en France quelque chose de pas mal. Cela peut toujours s'améliorer. On pourrait remettre de la publicité, on pourrait faire plein de choses. On peut inventer plein de choses pour améliorer le fonctionnement de l'audiovisuel public. Mais encore une fois, c'est à votre main. C'est vous qui définissez chaque année le budget de l'audiovisuel public. Nous, on nous passe des commandes.

Alors pourquoi France Télévisions ou Radio France passent-elles des commandes à des producteurs externes ? Parce que, premièrement, cela permet d'apporter de la diversité et, deuxièmement, parce que parfois c'est moins cher de produire en externe, parce qu'il y a des sociétés spécialisées sur certains types de contenus, sur certains types de sujets. Et donc, comme c'est moins cher, on peut trouver un sens économique à aller à l'extérieur.

Vous m'avez posé la question sur la privatisation, potentiellement, de chaînes de télévision. Moi, j'adorerais acheter ces chaînes, ce sont des chaînes fantastiques. Ce sont des

chaînes incroyables. Moi, je suis très fier, en tant que Français, d'avoir ces chaînes de télévision. Elles sont probablement imparfaites, mais personnellement, si demain elles devaient être privatisées, je serais ravi de les regarder et, potentiellement, de les acheter. Vous m'aviez interrogé, monsieur Saintoul, il y a un an ou deux ans – j'ai oublié dans quelle commission d'enquête – sur le fait que j'étais intéressé par M6. Je n'ai pas changé d'avis : je serais toujours intéressé par acheter une chaîne de télévision. Les chaînes de France Télévisions sont incroyables, les radios de Radio France sont incroyables, nous avons des médias publics incroyables. J'espère qu'ils resteront publics, mais s'ils deviennent privés, je serai ravi de participer aux appels d'offres qui pourraient se produire pour les acheter.

Un autre élément me paraît important. Vous nous avez posé la question de savoir si, au niveau du conseil d'administration, nous poussions la France, nous aidions la France. J'ai l'impression que votre question était au-delà de France Télévisions : est-ce que nous aidons la France en faisant ce que nous faisons chez Mediawan ? Quand Mediawan produit le film *F1*, qui est un des plus grands succès de l'année dernière, il y a un peu de France. Il y a plein de choses qui se sont passées dans le bureau de Mediawan à Paris : il y a eu de la création, de la discussion au sein des équipes de Mediawan pour aller produire ce film. Et je pense que quand vous mettez un peu de France, quand vous mettez un peu le doigt dans ces productions de films, et surtout quand c'est des succès – que ce soit des succès d'audience ou des succès en termes de reconnaissance –, je pense que c'est incroyablement important que nous ayons ce type de choses.

Quand Banijay ou Canal+, je vous le disais tout à l'heure, produit un film, quand Canal+ en Afrique du Sud fait des choses incroyables… Mediawan fait des choses avec Canal+ en Afrique : c'est incroyable ! Oui, nous apportons un peu de France, notre savoir-faire français dans ces pays. Nous apportons l'image de la France – ce n'est pas du colonialisme –, la manière dont nous pensons, dont nous réfléchissons. Nous sommes capables de propager cette image de la France et nous propageons la culture française. Le travail de Mediawan, au-delà d'être une société commerciale qui est là pour gagner de l'argent, est d'être capable de propager cette image de la France, cette envie de France, et de donner envie à d'autres d'aimer la France comme nous l'aimons.

M. Matthieu Pigasse. Je vais essayer de répondre de manière rapide à un certain nombre de questions qui ont été posées, et j'espère le faire fidèlement. D'abord, sur la notion de bataille culturelle, vous avez raison, madame : moi, je l'assume, pour ce qui me concerne. Vincent Bolloré ne le dit pas, mais le fait ; M. Stérin le fait mais se cache fiscalement en Belgique ; moi, je dis ce que je fais et je fais ce que je dis. Ça ne devrait pas vous faire peur, puisque M. Bolloré a expliqué ici qu'il avait 80 000 salariés et que mon groupe était, je le cite : « un tout petit groupe de rien du tout avec 200 personnes ». Eh bien, vous savez quoi ? Nous en sommes fiers. Nous avons un côté village d'Astérix, nous allons résister à l'envahisseur et à ceux qui ont des valeurs qui nous paraissent contraires à celles de la République et de la démocratie, et nous allons le faire avec force. Et donc personne ne nous fera taire. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point sur le financement, je rebondis : moi, au risque de vous étonner, je m'autofinance, en réalité. Je l'ai dit d'ailleurs dans la déclaration liminaire : je suis le seul actionnaire du groupe Combat. Il m'arrive d'ailleurs de refuser de l'argent public ; je ne bénéficie d'aucun argent public au titre des médias de ce groupe. Il m'arrive même de refuser des subventions publiques lorsque je fais jouer dans les festivals qui sont les miens – puisqu'on a parlé des festivals – des groupes qui ne plaisent pas à telle ou telle collectivité locale, par

exemple la région Île-de-France. Et vous savez quoi ? Je maintiens la programmation de ces groupes parce que je refuse toute censure, et je me passe d'argent public.

Je reviens sur Mediawan – pas sur le fait que nous sommes juste actionnaires et « co-contrôlants » –, et je vais reprendre les chiffres qu'a donnés ici même Pierre-Antoine Capton. Il n'y a aucune dépendance de Mediawan, d'aucune façon, à l'audiovisuel public, puisque la part de l'audiovisuel public – je crois que tu l'as dit, Jérôme – représente moins de 5 % du chiffre d'affaires de Mediawan. Et par ailleurs, Jérôme Nommé l'a dit au début et Pierre-Antoine Capton l'avait dit, les marges sont, avec le service public, dans certains cas déficitaires et elles sont en moyenne, si on les lisse, inférieures à 5 %.

Deuxième point, je reviens sur l'échange très amical qui a eu lieu avec Vincent Bolloré ici. Moi, je voudrais juste rebondir sur ce qu'il a dit sur les 4 milliards d'euros, puisqu'il a répété à de très nombreuses reprises que le coût du service de l'audiovisuel public était 4 milliards d'euros et que c'était scandaleux, etc. Je ne reviens pas sur ce que Xavier a dit – mais si, quand même, je vais le répéter : 4 milliards d'euros, ça se compare à 10 milliards d'euros en Allemagne, 8 milliards d'euros en Grande-Bretagne. D'ailleurs, nous sommes au quatorzième rang de l'Union européenne en coût par habitant, c'est-à-dire sous la médiane européenne. Ceci pour rappeler un certain nombre de chiffres.

Je vais le dire autrement, toujours pour rebondir sur la question : si on rapporte en coût par habitant, ça fait à peu près, je pense, plus de 50 euros annuels par habitant, et ça fait environ 4 euros par habitant par mois. Qu'avez-vous pour 4 euros ? Je parle à l'expert mondial de ces sujets, Xavier. Vous avez la 2, la 3, la 4, la 5 ; vous avez Arte ; vous avez France Info TV ; vous avez les archives de l'INA – je vais en oublier plein, mais ce n'est pas grave ; et vous avez tout Radio France, tout ça pour 4 euros par mois. Chez M. Bolloré, puisqu'il a fait ici la comparaison, le coût moyen, ça doit être 30 ou 40 euros par mois pour avoir quelques matchs de football et de rugby. Faites votre choix !

D'ailleurs, je voudrais juste rebondir aussi sur ce qu'il a dit. Il a expliqué, avec beaucoup de démagogie, que les 4 milliards d'euros, finalement, nous ferions mieux de les distribuer et de donner 1 000 euros par mois aux pêcheurs et aux agriculteurs. D'abord, il s'est trompé dans le chiffre parce que si vous faites ça, ce n'est pas 4 milliards d'euros : c'est 5 milliards d'euros – M. Bolloré n'est pas à 1 milliard d'euros près. Mais surtout, je vais lui suggérer autre chose : il suffirait de mettre en place une taxation sur les ultrariches, comme la taxe Zucman, avec un taux de 0,2 % : vous avez 4 milliards d'euros et vous avez de quoi financer l'audiovisuel public !

M. Emmanuel Maurel (GDR). Pas sûr que M. Niel soit d'accord ! *(Sourires.)*

M. Xavier Niel. Non !

M. Matthieu Pigasse. Mais si t'es d'accord, je le sais !

Je continue sur l'externalisation. C'est une question très importante que vous avez posée et que le rapporteur, justement, a posée à de nombreuses reprises. Je vais vous donner la réponse qui est la mienne – en l'occurrence, qui est la nôtre. Je vous dirai la chose suivante, je vais le dire avec force : aucune plateforme mondiale du type Netflix, Amazon ou autres, aucun groupe audiovisuel dans le monde, privé ou public, n'a internalisé, en tout cas totalement, sa fonction de production. Pourquoi ? Parce que les métiers de diffuseur et les métiers de

producteur sont totalement différents et n'ont rien à voir. Ils répondent à des rythmes, à des objectifs et à des compétences totalement différents.

Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, mais le diffuseur a pour objectif de construire la meilleure une offre éditoriale possible ; le producteur livre un certain nombre d'émissions, par exemple de flux ou de stock et s'insère dans cette offre éditoriale. Ce sont deux métiers différents. Au fond, d'ailleurs, je vais vous dire, c'est parce que, en France – prenons l'exemple français –, le secteur de la production est aussi concurrentiel – il y a près de 9 000 producteurs en France – qu'il y a un tel niveau, à mon sens, de créativité, d'innovation et de différenciation. C'est quelque chose, à mon sens, qu'il faut absolument maintenir. J'allais faire une boutade sur le pluralisme pour dire qu'effectivement, je sais que je vais déplaire en disant cela, mais si vous regardez bien la participation des différents groupes politiques, notamment dans les émissions de flux de Mediawan, vous verrez que la gauche a été, à mon sens, très largement sous-représentée. Merci.

M. Xavier Niel. Deux secondes sur la transparence actionnariale : vous avez un très bon journal qui s'appelle *Le Monde diplomatique* – excusez-moi, je fais la publicité du *Monde diplomatique* – qui publie chaque année une carte de la propriété des médias.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Ça ne suffit pas !

M. Xavier Niel. Si vous êtes un journal de presse écrite, enfin les médias d'opinion – je ne sais pas ce qu'il en est pour les médias télé parce que je ne contrôle pas de média télé – mais pour la presse écrite, il y a une obligation de transparence des actionnaires. Donc sur tous les médias écrits, il y a une obligation de transparence des actionnaires. Mais, encore une fois, je pense que ce qui est important dans les médias, d'une manière générale, c'est de connaître ceux qui ont le contrôle. Vous pourrez regarder les actionnaires, ils ont une part des revenus ou des profits qui peuvent exister mais je pense que le contrôle est beaucoup plus important. Vous avez plein de sites en ligne qui vous indiquent qui sont les contrôlants ou les bénéficiaires économiques d'une société, et c'est eux les vrais contrôlants d'une société.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Bolloré dit qu'il ne contrôle pas !

M. Xavier Niel. Si vous regardez, vous allez retrouver : vous allez remonter jusqu'en haut de la chaîne et vous allez voir son nom. Regardez qui est le bénéficiaire économique de Vivendi : je pense que vous retrouverez, pour répondre à votre question, Vincent Bolloré. Enfin, ça me paraît quelque chose de sain.

J'aimerais rajouter quelque chose – parce que Matthieu veut me taxer là, comme ça – je n'ai rien dit et je me retrouve taxé ! *(Sourires.)* Je ne suis pas d'accord avec tout ce que dit Matthieu, je ne suis pas d'accord avec tout ce que dit M. le rapporteur, et je crois que c'est un sujet que je partage avec de nombreuses personnes dans cette salle : j'ai envie qu'on puisse exprimer toute forme de position et d'avis. J'ai envie de vivre dans un pays où tous les médias, y compris les médias publics, puissent exprimer toute forme d'avis, tout avis quel qu'il soit, et que le débat puisse exister, que le débat soit le plus serein possible. Matthieu vous l'a dit tout à l'heure : il est tellement désagréable d'arriver ici après s'être fait attaquer publiquement pendant des mois ! Franchement, je pense que le débat… Vous faites un métier dur, et vous ne pouvez pas imaginer à quel point j'aime notre démocratie, à quel point j'admire le travail que vous faites, parce que ce n'est pas un travail facile, parce que vous vous faites agresser – et nous nous faisons probablement moins agresser que vous. Je trouve tellement… pas ignoble, parce que le mot est trop fort, mais tellement non constructif, tellement bête de commencer à attaquer les

gens plutôt que de permettre d'avoir un débat constructif entre nous. Donc, un très grand merci pour vos questions, parce que même si elles ne concernaient pas toutes l'objet de la commission d'enquête, je les ai trouvées incroyablement constructives.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci. Il y a une dernière question que M. Maurel a posée, et que je voulais vous poser, je serais heureux d'avoir vos réponses – Mme Calvez l'a posée aussi. Qu'est-ce que France Télévisions doit externaliser et faire produire par des sociétés de production – par exemple des fictions, des documentaires ? Mais *quid*, quand même, des émissions de flux ? Et là je m'adresse peut-être à vous, monsieur Pigasse, à l'homme de presse, de médias que vous êtes. Est-ce qu'il n'y a pas des émissions, par exemple politiques, des émissions de débat, que France Télévisions devrait peut-être produire en interne ? C'est un sujet important, je pense, en termes de pluralisme, d'impartialité. Un syndicat présent ici – ça n'engage que lui – nous disait qu'il est plus difficile de faire respecter toutes ces règles de pluralisme de l'information, d'impartialité, quand c'est externalisé. Comment concilie-t-on la nécessité d'avoir recours à des sociétés de production extérieures avec la capacité pour France Télévisions de produire notamment, peut-être, des émissions politiques ou des émissions de débat en interne ? Vous avez beaucoup parlé de démocratie. Est-ce que c'est totalement égal de faire produire ces émissions à l'extérieur et de les produire en interne ? Nous avions ce matin devant nous – et j'en termine – M. de Carolis, qui nous disait que de son temps, il avait initié des réformes, ou en tout cas il avait mis en place des mesures, pour que France Télévisions produise un peu plus d'émissions en interne ; il avait cité par exemple « Des racines et des ailes ».

M. Matthieu Pigasse. Je vais vous répondre. J'espère faire sourire le rapporteur en vous disant, monsieur le président, que c'est déjà le cas : France Télévisions produit en interne un certain nombre d'émissions de débat, parmi lesquelles « L'Événement », la fameuse émission dans laquelle j'ai eu la chance et l'honneur d'être invité, et qui était présentée par Caroline Roux. Donc c'est déjà le cas, bien sûr.

Après, pour répondre plus complètement à votre question, je pense que c'est une question d'équilibre. J'ai expliqué pourquoi il me semble qu'en effet, l'externalisation de la production est importante. J'en suis absolument convaincu. Je rajoute un élément que Xavier a mentionné rapidement, mais sur lequel je reviens – parce que je sais que M. le rapporteur a lu attentivement le rapport de la Cour des comptes : la Cour souligne elle-même que la production interne coûte plus cher que la production externe. À nouveau, je pense que tout est question d'équilibre et c'est à France Télévisions de déterminer cet équilibre.

Mais je conçois tout à fait que certaines émissions de débat politique soient ou aient à être produites par France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je crois qu'il y a une question à laquelle vous n'avez pas eu de réponse, madame Calvez. Ne la reposez pas mais rappelez juste le thème.

Mme Céline Calvez (EPR). Je ne vais pas la reposer en entier, je vais aller sur celle de la fin. Est-ce que pour renforcer l'audiovisuel public, il ne serait pas intéressant que les producteurs, qui vendent aussi bien aux chaînes privées qu'aux chaînes publiques, fassent un geste pour l'audiovisuel public – notamment, pourquoi pas, leur céder un peu plus de droits ?

M. Xavier Niel. Excusez-nous d'avoir oublié votre question. Je crois que Pierre-Antoine Capton vous a répondu sur le sujet : les marges réalisées sur les productions pour

l'audiovisuel public sont, je pense, les moins rentables, voire même potentiellement déficitaires. Je ne sais pas ce que vous a dit Pierre-Antoine Capton ni comment il vous l'a dit.

M. Jérôme Nommé. Contribution négative.

M. Xavier Niel. Contribution négative – je ne savais pas qu'il avait été aussi *cash*. Donc ce sont des émissions sur lesquelles Mediawan perd de l'argent.

Maintenant, il y a un lien historique ; il y a un partenariat historique. Nous avons beaucoup parlé de « C à vous » aujourd'hui. « C à vous » est diffusé depuis, je ne sais pas, quinze ans, peut-être vingt ans sur l'audiovisuel public et il y a une volonté des équipes de continuer. Il y a un certain nombre de droits qui peuvent exister, qui peuvent être partagés dans un certain nombre d'émissions. Si vous prenez un programme comme *Dix pour cent* – et encore une fois, c'est une vision externe, donc j'espère ne pas dire de bêtises : c'est une idée d'un producteur indépendant ; il la vend à France Télévisions ; France Télévisions la diffuse. Et à un moment, il faut produire un film – vous avez un film qui est en train d'être produit, qui n'est pas encore sorti je crois – qui est un film produit par Mediawan. Et là vous arrivez dans quelque chose qui est cher, qui est très cher. Le fait d'avoir, tout au long de cette histoire, partagé cette aventure permet de se dire à un moment : OK, France Télévisions n'a pas les moyens de produire ce film, mais peut-être qu'une grande plateforme internationale a les moyens de produire ce film. Ensuite, qu'est-ce qui va se passer ? Cette fiction va se retrouver diffusée sur d'autres plateformes. France Télévisions et Mediawan vont aider à faire avancer ou à diffuser cette production française dans le monde entier, ce qui, après, permettra de recréer d'autres choses, d'autres émissions, d'autres fictions françaises avec France Télévisions. C'est un partenariat qu'a Mediawan avec France Télévisions ; c'est un partenariat de long terme, avec la volonté de créer des nouvelles choses, d'inventer des nouvelles choses, de bénéficier de l'originalité ou de l'inventivité qu'ont les producteurs indépendants.

C'est important – je rebondis sur le sujet. Les producteurs indépendants sont importants, parce qu'ils sont capables d'inventer des choses. Nous vous l'avons dit tout à l'heure : Mediawan, c'est l'addition d'une centaine de sociétés – je ne sais pas le chiffre ; elles ont chacune leurs particularités, leurs spécificités. Certaines produisent du documentaire d'une certaine manière – une autre produit des documentaires d'une autre manière. C'est cette diversité qui permet à Mediawan d'avancer et d'exister et qui permet, au bout, de vendre à l'ensemble des médias du monde entier des contenus, parfois même en étant en concurrence au sein du même groupe.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup. Je vais redonner la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelques questions sur la neutralité, puisque, vous le savez, c'est l'une des trois dimensions de cette commission d'enquête. Après j'aurai quelques questions pour vous, monsieur Nommé, notamment sur les clauses d'exercice qui figurent.

Une question pour vous, monsieur Pigasse. Le 31 janvier 2025, l'humoriste Merwane Benlazar, chroniqueur sur France Inter, tenait une chronique dans « C à vous », qui est une émission produite par Mediawan. Il s'agissait d'un billet d'humour sur l'actualité. Pourtant, il était de notoriété publique que ce monsieur, humoriste, avait tenu des positions plus que préoccupantes, à connotation ouvertement islamiste. À titre d'exemple, le 5 janvier 2021, il écrivait sur X à une femme, je cite : « T'étais encore en club alors que la place d'une femme est à la demeure auprès de son père. Crains ton seigneur. » Fin de la citation. Le 21 mars 2021,

il répondait, au sujet d'une autre femme, je cite : « Super, je préfère la brûler. » Fin de la citation. Le 6 février 2025, interrogée lors d'une séance de questions au gouvernement, la ministre de la culture Rachida Dati nous a expliqué, je la cite : « Est-ce que des propos ont été tenus par ce chroniqueur qui sont scandaleux ? Oui. Donc suite à ces propos, France Télévisions en a tiré les conclusions : il ne sera plus à l'écran. » Fin de la citation.

Monsieur Pigasse, pourtant, il semble que vous ne partagiez pas ce constat, puisque le 4 février, donc quelques jours après, vous avez écrit sur X : « Soutien à Merwane Benlazar. » Fin de la citation. Pourquoi, monsieur Pigasse, est-ce que vous avez soutenu les propos, on peut le dire, indignes, de M. Benlazar ?

M. Matthieu Pigasse. Ce n'était pas quelques jours après, c'était immédiatement après l'émission, et je l'assume, là encore, totalement – sauf que ce que vous racontez ne correspond pas du tout ce que j'ai soutenu. Donc je vais, là encore, redire les choses, et j'aimerais bien que vous m'écoutiez un peu attentivement.

Ce qui s'est passé là est typique pour moi du rôle – ça va vous éclairer – que nous pouvons avoir, ou pas, au sein de Mediawan. Premier point, Merwane Benlazar était invité pour une raison simple : Bertrand Chameroy, qui devait faire sa chronique humoristique, était absent, et le remplaçant de Bertrand Chameroy était lui-même absent. Donc, il a été fait appel – c'est les équipes de Mediawan qui ont donc décidé de le faire, sans évidemment en parler ni à Xavier ni à moi – à Merwane Benlazar. Premier point. Donc, c'était une intervention exceptionnelle et unique, qui était prévue comme telle.

La deuxième chose, c'est que M. Merwane Benlazar est un chroniqueur régulier de France Inter – d'ailleurs je vous rappelle qu'il est toujours sur France Inter – et qu'il n'a fait l'objet d'aucune condamnation ou sanction d'aucune sorte.

Je rappelle enfin, troisième point, que sa chronique ne comportait aucun élément polémique, aucun, et ne portait en rien sur des sujets religieux, politiques ou autres. Et pourtant, monsieur le rapporteur, il a fait l'objet, derrière, d'une campagne de haine raciste. C'est là où je lui ai exprimé mon soutien, parce que j'ai trouvé ça scandaleux – et je le trouve encore scandaleux, c'est d'ailleurs l'essence même du groupe Combat.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci monsieur Pigasse. Je n'ai pas vraiment compris votre réponse, pardon.

M. Matthieu Pigasse. C'est parce que vous n'écoutez pas ! Vous étiez plongé dans votre ordinateur !

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai écouté attentivement chacun de vos mots.

M. Matthieu Pigasse. Je parle français, pourtant…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quand vous avez un chroniqueur qui explique sur ses réseaux sociaux, il n'y a pas très longtemps, en 2021, à propos d'une femme, « t'étais encore en club alors que la place d'une femme est à la demeure auprès de son père. Crains ton seigneur » ; quand il répond au sujet d'une autre femme « super, je préfère la brûler » ; quand la ministre de la culture explique que ce sont des propos scandaleux et que France Télévisions doit en tirer les conséquences, je n'ai pas bien compris : la dimension de soutien pour M. Benlazar, elle portait sur quoi ? Vous expliquez que vous avez soutenu M. Benlazar et vous l'assumez, mais je n'ai pas vraiment compris pourquoi.

M. Matthieu Pigasse. Pourtant, mon propos était très clair. Vous reposez la même question, je vais refaire la même réponse, mais je vais essayer d'être plus rapide : mon soutien à Merwane Benlazar est intervenu à la suite de la campagne de haine raciste et islamophobe dont il a fait l'objet de manière injuste ; à la suite de son intervention chez « C à vous ».

M. Erwan Balanant (Dem). C'était la même réponse à la même question.

M. Matthieu Pigasse. Oui, mais en plus court !

M. Philippe Ballard (RN). Qu'est-ce que vous pensez de son intervention dans « C dans l'air » ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Pigasse, je me fais écho de la question de mes collègues. Qu'est-ce que vous pensez de ses interventions ? Parce que visiblement, je ne suis pas le seul, d'autres collègues semblent rester sur leur faim.

M. Matthieu Pigasse. Pardonnez-moi, mais je ne comprends pas, d'une part, le rapport avec l'audiovisuel public, d'autre part, le rapport avec Mediawan. À nouveau, c'est quelqu'un qui n'a jamais été condamné, jamais sanctionné, qui est toujours sur France Inter. Je n'ai rien à voir avec son intervention chez Mediawan. J'ai expliqué et pourquoi et comment. Point final.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quel est le lien avec Mediawan ? Il a tenu une chronique dans « C à vous », qui est une émission produite par Mediawan. Quel est le lien avec le service public ? Il est chroniqueur sur France Inter, il est intervenu sur France Télévisions. Vous posez la question : pourquoi la légitimité de cette question ? Je me permets simplement de vous le préciser.

M. Matthieu Pigasse. Vous répétez ce que je viens de dire !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Pigasse, une autre question. Vous êtes président du festival des Eurockéennes de Belfort. Il y a eu un rappeur, Freeze Corleone, qui a vu son concert interdit sur décision préfectorale pour risque de trouble à l'ordre public. Vous avez alors dénoncé une censure, une atteinte à la liberté d'expression. Je pense que vous le savez, mais ce rappeur est connu pour ses propos mais aussi pour ses chansons à connotation homophobe et antisémite. Je vous cite quelques extraits : « j'arrive déterminé comme Adolf dans les années trente », « rien à foutre de la Shoah ». Fin de la citation. Pour vous, est-ce qu'on peut tenir des propos homophobes et antisémites au nom de la liberté d'expression ?

M. Matthieu Pigasse. Déjà, premier point : je ne vois pas du tout le rapport avec la commission d'enquête sur l'audiovisuel public.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). C'est la partie enquête sur vos mœurs !

M. Matthieu Pigasse. Vous parlez d'un festival privé, qui s'appelle les Eurockéennes de Belfort, qui est un festival d'ailleurs absolument remarquable, qui a été désigné par les professionnels meilleur festival du monde en 2019, mais il n'y a aucun lien d'aucune sorte avec la commission d'enquête et l'audiovisuel public – mais vraiment, aucun lien.

Vous me permettrez de faire deux trois commentaires.

D'abord, une mise au point : rien ne m'est plus étranger – je profite pour le dire là – que l'antisémitisme. Tout l'engagement qui est le mien est un engagement contre toute forme d'oppression et de discrimination, toute forme de racisme et bien évidemment l'antisémitisme. Je suis – et je pense que tout le parcours qui est le mien le montre – un républicain laïque et universaliste. Il ne peut y avoir aucune ambiguïté d'aucune sorte, et il n'y en a jamais eu. Premier point.

Le deuxième point, c'est que je défends, avec toutes les difficultés que cela peut parfois représenter, la liberté d'expression la plus totale. Et je me bats pour la liberté d'expression. Je peux ne pas être d'accord avec vous – d'ailleurs, monsieur Alloncle, je suis en désaccord avec vous sur à peu près tous les sujets, je pense que vous l'avez compris ; et pour autant je suis très heureux que vous puissiez vous exprimer. Voilà.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse. Je vous pose une autre question et j'élargis un peu. Si je vous ai posé la question sur Merwane Benlazar, c'est parce qu'il a aussi promu, le 7 janvier dernier, l'idée d'un cordon sanitaire médiatique pour exclure certains partis comme le Rassemblement national ou l'UDR de s'exprimer dans les médias. Voilà ce qu'il a dit : « Sur la radio belge francophone, il y a ce qu'on appelle le cordon sanitaire : pas de parole donnée à l'extrême droite. » Je ne cite pas plus loin, mais je pense que vous avez compris le sujet. Ma question va être assez générale, elle va s'adresser à vous, M. Pigasse et M. Niel : que pensez-vous de cette idée de cordon sanitaire ? J'ai pu interroger le secrétaire général du Syndicat national des journalistes (SNJ), qui a jugé cette idée intéressante – expliquant qu'elle n'était aujourd'hui pas possible en France, mais qu'elle pourrait être intéressante moyennant, probablement, un changement de la loi. Et vous, monsieur Pigasse, monsieur Niel, qu'en pensez-vous ?

M. Matthieu Pigasse. Ça me donne l'occasion de faire un point, qui me fascine : vous semblez nous reprocher – avant même cette audition et pendant cette audition –, à Xavier ou moi, des interventions dans la ligne éditoriale – qui n'existent pas – d'une part, et d'autre part, de prendre parfois, en tout cas pour ce qui me concerne, position sur des sujets sociétaux ou politiques.

Je voudrais en profiter pour dire une chose importante : je crois que je n'ai pas vu, je n'ai pas d'exemple, je n'ai pas de précédent de parlementaire en exercice, ou d'une commission d'enquête dans une démocratie moderne, qui fait autant d'ingérences et d'interférences dans les lignes éditoriales des médias. Je crois que c'est sans précédent.

M. Erwan Balanant (Dem). Il y a McCarthy, dans les années cinquante !

M. Matthieu Pigasse. Oui !

On me demande de commenter un certain nombre de choses, vous nous avez reproché un certain nombre de choses.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas ma question !

M. Matthieu Pigasse. Mais c'est ma réponse. Je voudrais juste rebondir là-dessus, parce qu'il y a un certain nombre de gens qui, je pense, n'ont pas suivi toutes vos auditions. J'aimerais juste rappeler un certain nombre de choses. Vous, en tant que rapporteur de commission d'enquête parlementaire, vous vous autorisez à avoir des jugements sur les invités dans les émissions – vous venez de le faire avec Merwane Benlazar, je vais y revenir. Vous

avez des avis sur ce qu'il faut dire ou pas dire dans les émissions. Et vous avez aussi des avis, d'ailleurs, sur les films qu'il faut produire ou pas. Pour ceux qui n'ont pas suivi toutes les auditions, je vais quand même rappeler un certain nombre de choses.

Sur les invités, vous avez des opinions très arrêtées, en violation complète des règles d'indépendance éditoriale et des rédactions. Vous dites à Léa Salamé qu'il ne fallait pas inviter Xavier Bertrand et qu'il aurait été mieux d'inviter Philippe de Villiers. Nous ne savons pas pourquoi, enfin si peut-être. Vous dites à Gilles Bornstein, qui est sur France Info TV qu'il invite trop Gabriel Zucman et Éric Coquerel. Au moins, on peut comprendre pourquoi. Vous dites au directeur des programmes de France Télévisions… – monsieur le président, quand même, c'est sans précédent ! – qu'il ne fallait pas inviter Mme Ardakani, une avocate iranienne défenseuse des droits de l'homme.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Exactement !

M. Matthieu Pigasse. Ça c'est sur les invités.

Sur ce qui est dit dans les émissions, puisque c'est aussi votre sujet, vous vous permettez de dire à Léa Salamé : Ouais, non mais franchement, ce n'est pas bien de décrire ICE, la police anti-immigration de Trump, comme étant toute-puissante et au service de Trump. On ne sait pas pourquoi – violation des règles.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai jamais dit ça !

M. Erwan Balanant (Dem) et Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Ah si !

M. Matthieu Pigasse. Vous dites à Pierre Haski qu'il ne faut pas dire de Nigel Farage – qui est un homme politique d'extrême droite anglais, pour ceux qui ne le connaissent pas – qu'il est populiste. Ah bon ? Pourquoi ? Il dit ce qu'il veut, Pierre Haski, ça s'appelle l'indépendance éditoriale.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas dit ça !

M. Matthieu Pigasse. Si, je vous renvoie à votre audition. Bien sûr que vous l'avez dit ! Vous ne vous souvenez même plus de ce que vous avez dit, tellement c'est gros. Je peux vous donner quinze exemples…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le journal télévisé avait parlé de la « police de Donald Trump » ! ICE n'a pas été créée par Donald Trump !

M. Matthieu Pigasse. Et vous dites à Manuel Alduy qu'il ne fallait pas produire *Ma frère*, qu'il fallait produire Sacré-*Cœur* ! Je n'ai pas vu *Sacré-Cœur*, je ne sais pas si c'est une sacrée daube ou pas, mais simplement, le cahier des charges de France Télévisions l'interdit. À un moment, il faut arrêter l'ingérence. Il faut que vous respectiez, quand même, les lignes et la liberté éditoriale.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous ai laissé répondre, mais…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vois que dans toutes vos diatribes, assez longues d'ailleurs, vous évitez soigneusement les questions que je vous pose.

Ma question était je crois assez simple ; on a eu une réponse très longue qui a tout fait, sauf… qui m'a attaqué – et votre posture depuis le début de cette audition, tous les deux, est de m'attaquer.

M. Matthieu Pigasse. Ah, ça, c'est le passage que vous allez reprendre et tweeter !

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Vous lui demandez son avis comme citoyen, il le donne !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ça a été très offensif contre moi depuis le début de cette audition, je crois que ce n'est pas forcément l'objet d'une commission d'enquête.

M. Erwan Balanant (Dem). Une commission d'enquête, ce n'est pas forcément le lieu pour insulter tout le monde, non plus !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je me contente, calmement, posément, de vous poser des questions en lien avec cette commission d'enquête. J'aimerais simplement obtenir sereinement des réponses. Monsieur Pigasse, pourriez-vous répondre à cette question simple : êtes-vous pour ou contre le cordon sanitaire sur les ondes du service public ?

M. Matthieu Pigasse. Je vais vous répondre… J'aime beaucoup la position victimaire que vous prenez. Ça fait partie de la bataille culturelle : vous faites monter la pression avant les auditions, et puis vous vous présentez ainsi : « ah là là, tout le monde m'attaque et m'agresse » alors qu'en fait, vous agressez en permanence tout le monde.

Je vais être très factuel et précis sur ces questions, même si ce n'est pas à moi de répondre, c'est à l'audiovisuel public : je suis contre le cordon sanitaire. La réponse vous intéresse, monsieur le rapporteur ? Non. Je suis contre, au risque de vous étonner : je suis pour le débat démocratique, donc pour que chacun puisse s'exprimer.

J'allais continuer sur les mises en cause personnelles, mais M. le président, pour ceux qui ne le voient pas, me dit de m'arrêter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'essaie de garder un cadre serein pour nos échanges.

M. Matthieu Pigasse. C'est tout à fait serein !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse, monsieur Pigasse. Si je vous pose cette question, c'est parce que…

M. Xavier Niel. J'aimerais aussi répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Niel voulait réagir. Je vous en prie, monsieur Niel, effectivement, la question vous était aussi adressée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez-y, monsieur Niel.

M. Xavier Niel. J'ai été assez surpris, monsieur le rapporteur, de vous entendre dire que vous avez l'impression d'être agressé ici. Depuis des mois, Matthieu Pigasse et moi sommes agressés. Je pense que les réponses que nous avons apportées aujourd'hui sont très, très faibles à côté des mensonges que vous avez prononcés depuis des mois nous concernant,

sans que nous ayons répondu. Nous avons eu la politesse et la correction de répondre devant vous, vous permettant de commenter nos réponses. Nous aurions bien aimé que cela se passe de la même manière dans l'autre sens.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je suis très serein depuis le début !

M. Xavier Niel. Vous êtes très serein, je le vois bien, mais vous proférez beaucoup de mensonges, monsieur le rapporteur : si vous voulez, je peux vous les rappeler assez simplement, monsieur le rapporteur, Charles-Henri Alloncle. C'est votre commission d'enquête, c'est un *one-man show*, très, très cher pour les Français, je vous l'ai déjà dit.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Ce n'est pas très sympathique pour nous ! *(Sourires.)*

M. Xavier Niel. Je sais ! Vous savez quoi ? Nous avons concentré nos réponses à vos questions en cinq minutes, Comme cela, en un bloc, et nous ne nous en souvenions même plus quand il a fallu répondre. On ne voulait pas vraiment que nous vous répondions.

Il y a eu une concentration de mensonges de la part du rapporteur. Mais encore une fois, je vais vous dire quelque chose qui est extrêmement important et qui répond à votre question.

Il y a un truc très, très dur, ici, c'est que…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et sur le cordon sanitaire ?

M. Xavier Niel. On y arrive, monsieur le rapporteur, et je vais vous répondre sur le cordon sanitaire.

Il y a un truc très, très dur, dans cette commission, c'est que vous posez la question et vous prenez votre téléphone, vous faites autre chose et vous n'écoutez pas les réponses.

M. Erwan Balanant (Dem). Et encore, quand il ne sort pas !

M. Xavier Niel. Je ne sais pas comment vous allez faire pour rédiger votre rapport.

M. Matthieu Pigasse. Il est déjà rédigé !

M. Xavier Niel. Malgré cela, je tiens à vous le dire : je suis pour votre liberté d'expression. Je trouve juste plus sain qu'on ait une liberté d'expression quand on est en face des personnes plutôt que caché derrière son clavier pour poster des petits tweets sur internet, comme ça, vicieux. Je ne trouve pas cela beau. Mais la liberté d'expression, encore une fois, je la défends : je vous offrirai mon livre, monsieur le rapporteur, ça ne peut pas vous faire de mal.

Je vous l'ai dit tout à l'heure, je trouve important que nous ayons des médias de toutes obédiences. Le service public se doit d'être neutre, si c'est ça la question – je ne sais pas s'il l'est et ce n'est pas à moi de juger s'il est neutre. Le service public se doit d'être neutre parce qu'il est financé, vous l'avez rappelé, par tous les Français.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Donc vous êtes défavorable au cordon sanitaire.

M. Xavier Niel. Donc, je suis pour que tout le monde puisse s'exprimer comme il le souhaite dans tous les médias. Il y a des médias d'opinion, il y a un certain nombre de groupes de médias d'opinion – je pense que Combat est peut-être un média d'opinion, mais je peux me tromper.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question porte sur le service public.

M. Xavier Niel. Sur le service public, je pense que toutes les tendances et toutes les obédiences doivent s'exprimer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et c'est pareil pour M. Pigasse ?

M. Matthieu Pigasse. Pareil, évidemment pareil ! Je viens de répondre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'était pour être certain que le rapporteur ait entendu votre réponse.

M. Matthieu Pigasse. Le rapporteur fait autre chose, il n'écoute pas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Donc vous êtes tous les deux défavorables au cordon sanitaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci messieurs pour vos réponses. Je crois que le principe de cette audition est simplement que je puisse vous poser des questions sereinement et que vous puissiez y répondre sereinement. J'ai du mal à comprendre le caractère très offensif de vos attaques depuis le début, je vous le dis en toute honnêteté. Votre ton aussi est extrêmement offensif, c'est la première fois que cela arrive parmi toutes les auditions que nous avons pu mener – et je crois que nous en avons conduit une soixantaine depuis le début. Je vous avoue que je suis très étonné de ce ton-là. *(Exclamations des députés.)*

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Il y a beaucoup d'auditions qui se sont très mal passées, pourtant !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le but est simplement d'éclairer les travaux de notre commission d'enquête. Chacun jugera le ton employé, les attaques exprimées et le bon déroulement de cette audition.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Exactement, chacun jugera !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Pigasse, je me permets d'enchaîner sur une autre question sur ces ruptures légales. Le samedi 14 mars dernier, en pleine trêve électorale, vous avez relayé sur X une tribune contre l'union des droites que vous aviez publiée dans *Libération*. Ce tweet était accompagné du commentaire : « Aucune compromission avec l'extrême droite. » Il a été vu plus de 200 000 fois dans la journée du samedi.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Et alors ? Il a le droit ! Il n'est pas candidat !

M. Erwan Balanant (Dem). Il a le droit de le dire ! On n'a plus le droit d'avoir une opinion ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous savez, dans cette Assemblée, en tant que parlementaires, nous sommes très attentifs à ce que le code électoral soit le plus

méticuleusement respecté, pour ne pas risquer d'entacher la sincérité du scrutin. Si je vous dis cela, c'est parce que vous expliquez que, que ce soit sur le cordon sanitaire ou que ce soit sur tout type de règles et de lois, vous n'appelez pas à la violation de ces lois, et vous avez parfaitement raison. Mais l'article L. 49 du code électoral explique : qu'à « partir de la veille du scrutin à zéro heure, il est interdit de diffuser ou faire diffuser par tout moyen de communication au public par voie électronique tout message ayant le caractère de propagande électorale. »

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Quel est le rapport avec la commission d'enquête ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP), cette règle s'applique notamment aux influenceurs qui diffusent toute forme de contenu sur les réseaux sociaux.

M. Erwan Balanant (Dem). Ah ! M. Pigasse est un influenceur !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Vous n'avez pas à répondre, monsieur Pigasse ! Ce n'est pas l'objet de la commission d'enquête !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Encore une fois, je me permettais de rebondir sur votre respect le plus strict des lois. Est-ce que vous n'avez pas eu l'impression d'influer sur le scrutin et de rompre la sincérité du scrutin, monsieur Pigasse ? *(Exclamations des députés.)*

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je pense qu'on peut arrêter l'audition, là !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S'il vous plaît, chers collègues… Je me permets juste de reprendre la parole trente secondes. J'indique que depuis le début, j'ai toujours été à la disposition du rapporteur et de la commission d'enquête pour que les auditions durent le temps qu'il fallait qu'elles durent. Je les ai présidées aussi longtemps et longuement qu'il le fallait. J'indique simplement que j'aimerais qu'on puisse recentrer les questions sur l'audiovisuel public et les liens entre Mediawan et l'audiovisuel public.

Je vais laisser Matthieu Pigasse répondre à la question du rapporteur ; je ne vais pas l'empêcher de le faire. Je suis prêt, bien sûr, à présider cette commission aussi longtemps qu'il le faudra, aussi longtemps que le rapporteur aura des questions et que les collègues auront des questions, mais concentrons-nous sur le périmètre de la commission d'enquête.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le lien avec cette commission d'enquête, c'est qu'on a affaire à des cofondateurs et actionnaires importants de la première société qui produit des émissions du service public, et que ces mêmes actionnaires violent les règles les plus élémentaires du droit électoral. C'était la raison de la question.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Pourquoi vous ne dites pas « actionnaires dormants » quand vous parlez d'eux ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense que sur la neutralité, qui est la première dimension de cette commission d'enquête, il y a un lien évident.

M. Matthieu Pigasse. Il n'y a évidemment aucun lien d'aucune sorte, puisque je m'exprimais en tant que citoyen. Vous ne me ferez pas taire, monsieur Alloncle, ni aujourd'hui ni demain : je continuerai à m'exprimer. À votre question « est-ce que ça a violé une quelconque règle du code électoral ? », la réponse est non. Si vous êtes d'un avis contraire, libre à vous de

mener une action judiciaire. Vous ne l'avez pas fait, personne ne l'a fait, pour une raison simple : c'est que ça ne viole aucune règle.

Cette tribune a été publiée dans *Libération*, je veux bien en donner le contenu si vous le souhaitez.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je pense que vous avez répondu clairement.

M. Matthieu Pigasse. Je voudrais faire un point de plus, quand même, monsieur le rapporteur. Pour moi, ce que vous avez dit avant sur « je me sens agressé », « ça ne s'est jamais passé comme ça », etc. entre dans cette bataille culturelle.

La réalité, pour ceux qui n'ont pas regardé les auditions, est la suivante. Je vais faire un résumé rapide : vous passez votre temps à mettre en cause, de manière extrêmement agressive, voire parfois offensante, les personnes auditionnées. Je voudrais juste le dire. Vous avez mis en cause et rappelé un certain nombre d'engagements politiques ou syndicaux qui remontaient parfois à cinquante ans ou quarante ans. Vous avez expliqué que M. Pierre Haski était maoïste, que Renaud Le Van Kim était trotskyste, que Stéphane Sitbon-Gomez était un activiste écologiste, etc. Vous avez mis en cause – ce que je trouve beaucoup plus grave – la vie privée des personnes que vous avez auditionnées. Je rappelle par exemple que vous avez mis en cause la sœur de Manuel Alduy, alors que c'est une experte en sémiologie… Si, monsieur le président, je rappelle qu'il y a eu un nombre de mises en cause…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je n'ai rien dit !

M. Matthieu Pigasse. Alors vous êtes d'accord avec moi !

Vous avez par exemple, monsieur le rapporteur, mis en cause l'actuel président de l'Arcom au motif qu'il n'aurait pas déclaré un conflit d'intérêts avec son ancienne compagne, dont il est séparé depuis quinze ans – et vous l'avez obligé à dire ça. Vous avez mis en cause la compagne de Stéphane Sitbon-Gomez, alors pourtant qu'elle préside une association contre les violences faites aux femmes. Vous êtes incroyable : vous vous posez en victime alors que vous multipliez les fausses informations, alors que vous déversez des torrents de boue sur les gens ; et vous vous étonnez qu'on vous réponde. Et bien non ! C'est ça, la démocratie !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez pu répondre longuement, monsieur Pigasse, monsieur Niel – et c'est normal, vous avez fait l'objet d'attaques. Je vous ai laissés y répondre très longuement, peut-être pas assez, mais il y a aussi d'autres cadres que cette commission d'enquête pour pouvoir y répondre. La démocratie ne s'arrête pas à cette commission d'enquête ; il y a d'autres lieux qui permettent de prolonger les débats, de faire entendre votre voix et de répondre au rapporteur si vous le souhaitez.

Je propose, si vous en est d'accord, pour que l'audition ne s'éternise pas trop – le rapporteur a des questions à vous poser en particulier sur Mediawan et l'audiovisuel public – que vous puissiez lui répondre, et qu'on sorte du commentaire des comportements des uns et des autres. Encore une fois, ces sujets-là peuvent être réglés ailleurs que dans la commission d'enquête.

M. Matthieu Pigasse. Je parlais bien de la commission !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le président. Vous avez dû voir que les trois objets de cette commission d'enquête étaient de s'intéresser à la neutralité, de

s'intéresser au financement et de s'intéresser au fonctionnement – notamment aux conflits d'intérêts de l'audiovisuel public. Je ne doute pas que vous ayez suivi une bonne partie des auditions de cette commission d'enquête, qui a pu lever et révéler nombre de conflits d'intérêts. Vous en avez évoqué quelques-uns sans aller au bout des faits, sur des subventions accordées à des associations par France Télévisions alors qu'il y a un certain nombre de ses dirigeants qui peuvent être liés. Vous avez évoqué des conflits d'intérêts, par exemple, avec d'anciens dirigeants de l'audiovisuel public qui ont des relations personnelles avec des dirigeants de sociétés privées de production, à qui l'audiovisuel public attribue des contrats importants.

M. Matthieu Pigasse. Je n'ai pas du tout évoqué cela !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mettre en cause les travaux de cette commission d'enquête, alors que je pense sincèrement que c'est de salubrité publique de lever le capot sur 4 milliards d'euros payés par les Français... Il y a à peu près 1 milliard d'euros d'argent public versés chaque année pour des contrats passés avec des sociétés de production. Je pense que les Français, depuis le début, peuvent voir la légitimité de ces travaux. C'est d'ailleurs tout l'honneur de cette commission d'enquête.

Que cela vous déplaise, monsieur Pigasse, parce que vous avez des intérêts dans l'histoire, des intérêts importants, c'est votre droit. Mais je vais vous demander, s'il vous plaît, d'arrêter de dénigrer ces travaux. Encore une fois, c'est la première fois que l'Assemblée nationale s'y intéresse…

M. Erwan Balanant (Dem). Pas du tout ! On fait ce travail tous les ans en commission des affaires culturelles et de l'éducation !

M. Charles Alloncle, rapporteur. …et je pense que ces travaux sont vraiment importants pour retrouver de l'efficacité dans la dépense publique et pour retrouver un audiovisuel public fort, dénué et éloigné de toute forme de conflit d'intérêts.

Monsieur Nommé, pardon, vous avez été très patient depuis le début…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Attendez, monsieur le rapporteur… Allez-y monsieur Pigasse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Non, c'était une mise en cause personnelle, qui ne répondait en rien à ma question, monsieur le président.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si M. Pigasse vous met en cause, et qu'ensuite vous le mettez en cause, ça va être…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je propose qu'on avance sans faire systématiquement...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai proposé d'avancer, mais M. Pigasse m'indique que les propos que vous avez cités étaient faux. Je suis obligé de le laisser rétablir ses propos. Si vous le mettez en cause et qu'il vous met en cause, nous n'allons pas avancer.

M. Matthieu Pigasse. Je vais être rapide.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Soyez précis sur votre réponse. Ensuite, je redonne la parole au rapporteur.

M. Matthieu Pigasse. Oui, je vais être précis, très précis – peut-être trop pour M. le rapporteur. Moi, je ne dénigre pas les travaux de la commission. J'ai commencé en disant – et je vais finir en répétant que je suis heureux d'être là et que je considère que c'est une exigence démocratique que de répondre à vos questions. Il n'y a aucun dénigrement. Premier point.

Deuxième point, ce qui me fascine toujours avec vous, monsieur le rapporteur, à nouveau, c'est cette posture victimaire. Vous dites découvrir des choses. Mais qu'avez-vous découvert ? Vous avez multiplié les fausses informations. Vous avez dit avoir un email montrant que France Télévisions aurait exercé une pression sur la Cour des comptes au motif qu'il ne fallait pas sortir le rapport avant la reconduction de Delphine Ernotte. C'est faux. Vous avez dit qu'il y a eu 1,5 million d'euros de frais de cocktails pendant le covid. C'est faux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Non, c'est parfaitement vrai !

M. Matthieu Pigasse. Non, c'est complètement faux !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Delphine Ernotte l'a avoué !

M. Erwan Balanant (Dem). C'est faux ! C'est un mensonge !

M. Matthieu Pigasse. Mais non… Comment pouvez-vous dire cela ? C'est honteux de dire cela. C'était pour ceux qui travaillaient pendant le covid, qui se nourrissaient.

Je continue. Vous dites que tous les dirigeants de l'audiovisuel sont de gauche. Mais c'est complètement faux ! Sibyle Veil a travaillé avec Nicolas Sarkozy ; le numéro 2 de France Télévisions, Christophe Tardieu, a travaillé avec Nicolas Sarkozy.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Pigasse…

M. Matthieu Pigasse. Christine Albanel a travaillé avec Jacques Chirac. Non mais quand même ! Vous avez dit n'importe quoi du début à la fin ! L'ancien président de l'Arcom, celui qui a retiré la licence à C8 – justement, même si vous ne m'avez pas demandé mon avis – a travaillé avec Jacques Chirac.

Quant à ce qui nous concerne, Mediawan, puisqu'on est là… Ce serait dommage que je m'énerve, mais quand même : vous ne connaissez pas la notion de contrôle, vous ne connaissez pas la notion de concentration ou vous faites semblant de ne pas la comprendre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Pigasse…

M. Matthieu Pigasse. Mon propos est clair !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Pigasse, je vous ai laissé à plusieurs reprises…

M. Matthieu Pigasse. Jérôme Nommé me dit de me taire. *(Sourires.)*

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Pigasse, je vous ai laissé à plusieurs reprises rétablir ce qui vous semblait être des fausses informations. Vous l'avez fait longuement et à plusieurs reprises. Le rapporteur a des questions, vous avez des réponses à apporter, je n'en doute pas. Pouvons-nous revenir à un échange de questions-réponses ? Je vous en remercie tous les trois par avance.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le président. Monsieur Nommé, j'en viens à vous, et merci pour votre patience. Sur cette notion de contrôle… Dans un article du *Figaro* publié le 26 février dernier, KKR est présenté comme un investisseur passif de Mediawan. Or la note d'information transmise à l'AMF lors de l'OPA sur Mediawan en 2020 décrit une réalité assez différente. Ce document indique que la société SHOW TopCo, qui est contrôlée par KKR, peut nommer trois membres sur sept au conseil de surveillance de Mediawan Alliance. KKR dispose également d'un droit de veto sur des décisions majeures : adoption du budget annuel dans certains cas, émission d'actions, introduction en bourse, ainsi que, au-delà de certains seuils, acquisitions, cessions et investissements.

Quand on voit que vous êtes, au titre de KKR, en mesure de bloquer un budget, de poser un veto sur des décisions stratégiques du groupe et, potentiellement, de prendre le contrôle de Mediawan, est-ce qu'on peut dire que vous êtes simplement un investisseur passif ?

M. Jérôme Nommé. Mes réponses vont être bien plus ennuyeuses et moins enflammées que celles de mon voisin. Premier point : nous ne commentons pas les articles de presse – nous perdrions notre temps. Deuxièmement : beaucoup des points que vous avez indiqués sont factuellement faux. Je suis ravi de les clarifier. Nous n'avons pas de droit de veto sur le budget.

Je rappelle que KKR est un investisseur financier minoritaire et, à ce titre, dispose de certains droits protectifs standards – j'y reviendrai. En l'occurrence, nous avons deux représentants au conseil de surveillance – et non trois. Je suis l'un des deux. Nous n'avons pas de droit de veto sur le budget, sauf cas exceptionnel. Nous n'avons pas de droit de veto sur le plan stratégique. Les droits protectifs sont standards, propres à tout investisseur financier. Ce n'est pas lié à Mediawan, ce n'est pas lié à KKR. Typiquement, un changement de siège social, une modification des statuts sont des cas où jouent les droits protectifs d'un minoritaire. Donc en aucun cas nous n'avons le pouvoir d'influencer la stratégie, en aucun cas nous ne pouvons prendre le contrôle – puisque c'est ce que vous avez indiqué. Je rappelle que ce contrôle, qui est exercé par les trois cofondateurs, est inscrit dans les statuts.

Je vais prendre un peu de recul quand même et nous ramener dans la vraie vie. Figurez-vous que chez KKR, nous ne nous réveillons pas tous les matins en nous disant que nous allons putscher le management de Mediawan et que nous allons prendre le contrôle. Nous sommes ravis – depuis le début, et c'était notre accord – que les trois cofondateurs restent présents, restent en contrôle, et que Pierre-Antoine Capton soit le dirigeant de cette entreprise. La valeur de notre investissement – il n'y a pas de problème à parler de valeur et de création de valeur, nous sommes des investisseurs financiers – est totalement corrélée à cette notion de contrôle par les fondateurs, qui ont eu cette vision stratégique que nous rejoignons, et au fait que Pierre-Antoine et toutes ses équipes, que vous avez reçus, continuent à piloter.

Oui, il y a des droits protectifs standards d'investisseur minoritaire. On ne va pas tous les redescendre, je ne les connais même pas moi-même tous par cœur.

En l'occurrence, tout cela avait été transmis de manière factuelle et transparente à l'Autorité de la concurrence en 2020, qui a étudié le dossier de manière minutieuse et a conclu que nous n'avions pas le contrôle. Rien n'a changé depuis. Et nous n'avons aucune velléité à ce que ça change.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. Tous les éléments que je vous ai cités figurent notamment dans un article de *Capital* qui est daté du

6 décembre 2021, intitulé « Les astuces de Luc Besson et de Mediawan pour continuer à toucher des aides publiques. »

Nous vous avons interrogé sur la structure capitalistique de Mediawan et sur vos participations, vous trois refusez de nous répondre. Tant que nous n'avons pas ces informations, nous sommes obligés de nous référer à des informations publiques qui figurent dans la presse. C'est la raison de mes questions.

Je vous pose aussi une question sur le contrôle, mais je vais vous laisse évidemment répondre, vous expliquer sur la prise de contrôle. La note de l'AMF précise l'existence d'une *golden share* – une *golden share*, c'est une action spécifique, c'est une forme particulière d'action de préférence qui permet à celui qui la détient de conserver un droit de veto sur l'ensemble du capital d'une société dans certaines circonstances spécifiques, comme les modifications de règles d'attribution des aides du CNC : les droits et obligations seraient « inversés » – fin de la citation –, faisant de KKR l'actionnaire de contrôle de Mediawan Alliance.

M. Capton – je lui ai posé la question – nous affirme que cette action de préférence n'a pas été retenue dans le projet final. Monsieur Nommé, est-ce que vous confirmez effectivement que cette *golden share* n'a pas été retenue dans le projet final ?

M. Jérôme Nommé. Vous m'avez trouvé ennuyeux lors de la saison 1 ; je vais être très ennuyeux lors de la saison 2. Je vais répéter ce que vous ont indiqué Pierre-Antoine Capton et Guillaume Izabel. Aujourd'hui, l'action de préférence au profit des fondateurs n'a aucune conditionnalité. Guillaume Izabel vous a indiqué qu'une conditionnalité était envisagée lors des discussions initiales mais n'existe pas aujourd'hui. Donc non, l'action de préférence est pérenne. Encore une fois, tout cela est en phase avec l'esprit de cette rencontre en 2020, qui est de laisser le contrôle aux fondateurs. Par aucun moyen – je suis sous serment –, KKR, ou un autre actionnaire, ne peut prendre le contrôle de la société.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci beaucoup pour votre réponse, monsieur. Est-ce que vous pourriez préciser : cette action de préférence est « pérenne », qu'est-ce que ça veut dire ?

M. Jérôme Nommé. Qu'il n'y a pas de conditionnalité attachée à cette action de préférence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je me permets aussi de préciser que les éléments que je vous ai indiqués figurent à la fois dans l'article de presse que je vous ai cité et dans la notice qui a été transmise à l'AMF. Encore une fois, toutes ces informations sont sourcées.

M. Jérôme Nommé. Encore une fois, je ne commente pas les articles de presse. Vous pourrez interroger le journaliste ; il vous dira quelles sont ses sources. Moi, je ne le ferai pas. Pour ce qui de la note à l'AMF, évidemment, elle est publique. Tout ça a été également pris en compte par l'Autorité de la concurrence en 2020, qui est l'autorité administrative compétente. Vous avez raison, tout cela est totalement transparent.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci monsieur. Ce sera ma dernière question sur le sujet du contrôle : je vous propose de revenir sur l'offre publique d'achat (OPA) de 2020. À la lecture de la notice transmise à l'AMF, il y a une clause assez claire, je vais la citer : « à compter de la cinquième année suivant l'entrée en vigueur du pacte d'actionnaires », KKR peut

demander – donc, SHOW TopCo ou KKR – peut demander soit le transfert des titres à un tiers, soit de devenir actionnaire direct de Mediawan, et non plus seulement *via* la *holding* Mediawan Alliance.

Cette clause ouvre la possibilité soit de céder sa participation au plus offrant, soit de monter directement au capital opérationnel de la société Mediawan. Cette cinquième année est arrivée l'an dernier. Pouvez-vous nous dire si cette clause a été activée et si elle est susceptible d'être activée à court terme ?

M. Jérôme Nommé. Je n'ai pas les détails de la clause en tête mais vous faites référence, encore une fois, à des droits classiques pour un investisseur financier minoritaire. Comme je vous l'ai indiqué, les fonds ont une durée de vie finie, de dix à douze ans. C'est totalement standard, lorsqu'un fonds d'investissement prend une participation, que soient négociés des mécanismes qui permettent la liquidité à terme. Cela ne veut pas dire que ces droits soient nécessairement activés. C'est négocié au début, et puis ensuite, c'est la vie des affaires, ça dépend des chemins parcourus et de ce qui reste comme chemin à parcourir.

Pour vous répondre précisément, ça n'a pas été actionné. Il n'y a aucune intention de l'actionner. Si à un moment, ou quand à un moment, KKR décidera de sortir partiellement ou totalement – et encore une fois, ce n'est pas du tout l'objectif, il y a encore beaucoup à faire aux côtés de l'équipe dirigeante et des cofondateurs de Mediawan –, à ce moment-là, s'il devait y avoir un autre investisseur qui venait à remplacer totalement ou partiellement KKR, un, les fondateurs ne perdraient pas le contrôle, deux, ce nouvel investisseur souhaitera l'adoubement, l'accord avec les fondateurs. La dernière chose que vous souhaitez en tant que futur investisseur, c'est de ne pas avoir le soutien, l'alignement avec les cofondateurs, avec Pierre-Antoine Capton.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour vos réponses. Toute dernière question sur ce sujet.

Si je vous pose toutes ces questions notamment sur le contrôle, c'est parce que nous avons aussi auditionné, le 17 février dernier, les syndicats de producteurs, devant cette commission. Trois syndicats, le syndicats des producteurs indépendants (SPI), l'union des producteurs de cinéma et de contenu publicitaire (UPC) et la société civile des auteurs, réalisateurs et producteurs (ARP), nous ont expliqué qu'ils avaient déposé un recours administratif contre la décision du CNC d'accorder des aides publiques à la société Mediawan, parce qu'ils soupçonnaient en tout cas un contrôle ou une détention capitalistique majoritaire par votre fonds d'investissement, qui est un fonds étranger. Ça a été relayé par l'article que je vous ai cité, « Les astuces de Luc Besson et de Mediawan pour continuer à toucher des aides publiques ». Avez-vous pu vous expliquer avec ces représentants de syndicats de producteurs sur le recours qu'ils ont déposé contre Mediawan pour cette raison ?

M. Matthieu Pigasse. Je vais répondre de manière passionnée et enflammée, pour dire la chose suivante. D'abord, c'est une action judiciaire en cours. Il me semble que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 dispose que, normalement, nous ne devrions pas en parler. Et pourtant, monsieur le rapporteur, vous avez auditionné ici même le syndicat qui a déposé ce recours, et vous lui avez dit la chose suivante – effectivement je vous lis attentivement – : « Je vous remercie pour votre réponse. Vous aurez en tout cas un serviteur devant vous qui défendra aussi cette position, quelles que soient les auditions. »

J'ai donc trois questions. À quoi sert-il d'être auditionné si, en fait, vous ne nous écoutez pas, nous n'arrivons pas à vous convaincre ? Deuxièmement, je suis quand même assez étonné d'une interférence de ce type dans une action judiciaire en cours. Et troisièmement, je ne sais pas quels intérêts vous servez derrière cette remarque.

Je reviens juste sur une chose. Il faut arrêter de citer comme sources, sur le contrôle, des journaux comme *Capital,* qui n'est pas connu comme étant un grand journal d'investigation – d'ailleurs, je me demande qui en est le propriétaire. Il faut aller auprès des autorités administratives indépendantes et regarder à nouveau – vous devriez le faire. La décision de l'Autorité de la concurrence du 21 septembre 2020 exprime l'essentiel : Mediawan est sous contrôle français. Point. Vous pouvez y passer des heures, ça ne changera rien. L'Autorité de la concurrence l'a également reconnu, ainsi que le CNC. Point. Vous pouvez y passer des heures, ça ne changera rien à l'état du droit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, je persiste et signe. J'ai expliqué à ces représentants de syndicats de producteurs que je serai toujours attentif au respect de la loi le plus strict, que je soutiendrai toujours que les contrats accordés par les entreprises publiques soient conditionnés à des entreprises françaises, comme c'est le cas pour le CNC. Il y a des détournements de fonds, notamment du CNC. En l'occurrence, il y a eu un recours administratif qui a été déposé. On l'a appris d'ailleurs dans le cadre de cette audition, de l'aveu des représentants des syndicats de producteurs, pour qui c'est un sujet qui est important. Oui, effectivement, je défendrai toujours le strict respect de la loi et je défendrai aussi toujours des subventions d'entreprises publiques, comme par exemple le CNC, à de la création et à de la production indépendante françaises. Absolument, monsieur Pigasse.

M. Matthieu Pigasse. Pardonnez-moi, mais le respect de la loi consiste, pour un rapporteur de commission d'enquête, à interférer dans une action judiciaire en cours et à porter un jugement ? C'est exactement comme le tweet dont parlait tout à l'heure Xavier sur je ne sais plus quelle révélation totalement fantasque et fantaisiste. C'est juste n'importe quoi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais en tout cas vous remercier tous les trois pour votre patience. Merci d'être venus. Ça n'a pas été chose simple d'organiser cette audition, mais le plus important, c'est qu'elle puisse avoir eu lieu. Merci d'avoir répondu aussi à l'ensemble de mes collègues.

Quant à nous, il nous reste quelques auditions à terminer, pour notamment envisager la rédaction de ce rapport. Merci encore pour vos éclairages cet après-midi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, monsieur le rapporteur. J'ai encore une question importante à vous poser, à laquelle vous n'avez pas répondu. Comme vous vous intéressez tous les trois aux médias, une question m'apparaît essentielle. Finalement – et ce matin, Patrick de Carolis le disait très bien –, en nous intéressant à l'audiovisuel public, nous prenons le sujet à l'envers : nous nous intéressons au budget, aux moyens, à la gouvernance, avant de nous poser la question de la raison d'être de l'audiovisuel public et de ce que devrait être l'audiovisuel public.

Vous possédez, directement ou indirectement, des médias privés, notamment dans la presse écrite ou des journaux en ligne. J'aimerais vous demander : pour vous, quelle est la raison d'être de l'audiovisuel public ? Qu'est-ce que l'audiovisuel privé ne fait pas, ne pourrait pas faire, ou ne devrait pas faire, que l'audiovisuel public devrait faire ?

Je vous le demande parce que tout à l'heure, monsieur Niel, vous avez dit que vous seriez intéressé, si, un jour, l'audiovisuel public devait être privatisé – même si vous ne le souhaitez pas. Pour vous, qu'est-ce que fait l'audiovisuel public que l'audiovisuel privé ne ferait pas ?

La deuxième question que j'ai m'apparaît aussi importante. En France, la loi de 1986 encadre l'information dans notre pays, l'information dans les médias : elle fixe des règles de pluralisme, d'impartialité et d'honnêteté de l'information. Il y a quelques semaines, Mme Ernotte a dit : « Finalement, dans les médias privés, on pourrait assumer que ce pluralisme interne n'a plus lieu d'être, et évoluer vers des médias d'opinion, comme fonctionne la presse écrite ». Quel est votre point de vue là-dessus ? Est-ce qu'il faut conserver le pluralisme interne, c'est-à-dire conserver l'obligation pour les chaînes privées d'inviter tous les responsables politiques et de donner la parole à tous les courants de pensée, tous les courants politiques ? Est-ce que ces règles de pluralisme interne sont importantes, ou est-ce qu'il faut faire évoluer les médias – je parle là de la radio et de la télévision – vers la presse écrite, c'est-à-dire sans ces règles de pluralisme ?

M. Xavier Niel. Je crois que vous avez d'ores et déjà, de fait, des médias d'opinion en France, même s'ils ne portent pas ce nom. Moi, je trouve que c'est une bonne chose. L'important c'est que, quand on regarde un média, on sache quelle est son étiquette, et que cette étiquette ne soit pas trompeuse. Je suis ravi qu'il y ait des médias qualifiés d'extrême droite, ou, potentiellement, d'extrême gauche.

Ces chaînes, souvent, sont obligées de jouer avec la loi de 1986, et de diffuser la nuit des opinions contraires. Je trouve cela idiot. Je pense qu'à un moment, il faut que ces médias s'assument et qu'on aille dans le sens du pluralisme externe.

Le nombre de canaux de diffusion est important. Il nous reste un problème, qui est la numérotation des chaînes : comment pouvons-nous nous assurer que l'ensemble des chaînes soient traitées de la même manière et qu'il n'y ait pas une forme de domination d'un groupe de chaînes, les premières chaînes ?

Vous avez posé la question du rôle de l'audiovisuel public : c'est de s'adresser à tous et d'aller chercher ou de mettre en œuvre, notamment, des programmes qui n'ont pas de rentabilité économique. Je trouve cela important. C'est ce que fait l'audiovisuel public dans un certain nombre de cas : avoir des contenus qu'on ne pourrait pas – ou qu'on ne peut pas – trouver ailleurs, parce que l'audience qui va être générée ne permet pas une rentabilité. On le voit sur Arte et on le voit sur un certain nombre d'autres chaînes. Ce qui n'empêche pas, à côté, d'avoir des contenus qui permettent de générer des recettes à l'audiovisuel public. Nagui produit des contenus rentables. Je crois qu'un nombre significatif de contenus de Mediawan sont rentables pour l'audiovisuel public, c'est-à-dire que le prix dépensé est inférieur à la recette générée. Cela me paraît incroyablement important.

Je vous l'ai dit tout à l'heure, j'ai grandi avec des émissions, avec « Récré A2 ». Les émissions pour enfants ne sont pas des émissions qui rapportent de l'argent, parce qu'on ne peut pas les accompagner de publicité. Mais Dorothée, ce n'est pas mal. J'habitais Créteil. Ce n'était peut-être pas un endroit fantastique – enfin, c'est une très belle ville et j'adore cette ville mais ce n'était peut-être pas l'endroit le plus riche de ce pays. J'ai grandi dans une famille moyenne et j'étais content d'avoir l'audiovisuel public, parce qu'il offrait un contenu accessible. Nous n'avions pas l'argent nécessaire pour nous abonner – les chaînes par abonnement n'existaient pas, mais si elles avaient existé, nous n'aurions pas eu l'argent

nécessaire, à la maison, pour nous abonner à autre chose qu'à l'audiovisuel public. Donc je pense que c'est cela que doit mettre en œuvre le service public, à côté des missions rentables.

J'aimerais juste ajouter une chose, parce que nous avons beaucoup parlé de l'audiovisuel public : le travail de Mediawan est d'être partenaire avec toutes les chaînes. L'un des premiers partenaires de Mediawan est Canal+. Je suis ravi de l'existence de Canal+. Et je n'ai rien contre l'existence de CNews. Je suis ravi que CNews existe, même si je ne suis pas toujours d'accord avec ce qui y est raconté. Mais je suis ravi que CNews existe. De la même manière, nous sommes ravis de travailler avec TF1, avec M6, avec Netflix. Elles ont chacune leurs spécificités et le travail de Mediawan est de s'adresser à l'ensemble des médias, à l'ensemble des diffuseurs et de produire pour eux des choses qui sont de qualité.

Un dernier élément, parce que je ne suis pas sûr que nous vous reparlerons après : c'est de vous remercier d'avoir eu cette qualité d'écoute. Je vous l'ai dit, je regrette juste que nous ayons été attaqués en dehors de cette enceinte. Et que nous n'ayons pas répondu, ni Matthieu, ni moi, ni Pierre-Antoine, en dehors de cette enceinte. Et je trouverais sain que ces débats se passent exclusivement à l'intérieur de cette enceinte. Parce que c'est très facile de donner des interviews au-delà de cette enceinte, mais cela ne permet pas une forme de pluralisme dans les avis.

Je félicite les députés qui sont là depuis tout à l'heure, à nous subir et à me subir – je n'ai aucun doute que je peux être pénible, j'ai un côté pénible !

Je pense qu'à partir du moment où le débat est sorti de cette commission d'enquête, vous lui avez donné – encore une fois, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, monsieur le rapporteur : vous lui avez donné une importance qui n'a que des fins politiques personnelles, en vous scandalisant systématiquement des dépenses d'argent public, etc. C'est tellement facile d'être démagogique sur le sujet ! C'est tellement facile d'être démagogique !

Et lorsque vous attaquez des tiers à cette commission d'enquête, des tiers que nous sommes, ne vous étonnez pas de nous trouver un petit peu agressifs en face de vous – parce que nous, nous ne faisons pas cela par-derrière, nous faisons cela en face. Donc je m'excuse si vous nous avez trouvés agressifs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Pigasse, je vous laisse répondre à la question et je donne la parole au rapporteur qui avait une dernière question.

M. Matthieu Pigasse. Je vais être très rapide. Je réponds à votre question.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci.

M. Matthieu Pigasse. D'abord, sur le rôle de l'audiovisuel public, je l'ai mentionné dans le propos liminaire ; pour moi, ce rôle consiste à s'adresser à tous et à aller là où, au fond, le secteur privé n'irait pas par manque de rentabilité ; je donne un exemple tout récent : les Jeux Paralympiques. Au-delà de cela, le rôle de l'audiovisuel public est d'assurer l'accès de tous à la culture avec une programmation exigeante, je me répète, une représentation équilibrée, politique et des territoires, et surtout – ce qui va faire le lien avec votre deuxième question –, donner une information vérifiée, si je puis dire, c'est-à-dire des faits et pas des opinions.

De ce point de vue là – c'était votre deuxième question –, le pluralisme interne, à mon sens, doit être la règle pour l'audiovisuel public, mais pas nécessairement sur l'audiovisuel

privé ou les médias privés : c'est alors le pluralisme externe qui importe, c'est-à-dire éviter la concentration des médias entre quelques mains.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Simplement, une rectification, puisque visiblement, monsieur Pigasse, vous appréciez tordre la vérité. Vous avez dit, je vous cite, que lors d'une audition, j'aurais dit : « Vous avez face à vous un serviteur qui défendra aussi cette position, quelles que soient les auditions. » Malheureusement, ce n'est pas la citation. Je suis devant le compte rendu officiel de l'audition sur le site de l'Assemblée nationale. Je vais vous donner très exactement la citation. « Monsieur Charles Alloncle, rapporteur : Vous avez face à vous un serviteur qui défendra aussi cette position. Le but de mes questions est précisément de faire la lumière sur les subventions accordées à certains grands groupes, en dépit de schémas actionnariaux qui manquent de transparence. » Vous voyez qu'avoir évoqué « quelles que soient les auditions » est parfaitement faux. Je tenais à rectifier cela avant la fin des auditions, parce que je crois vraiment à la vérité et à la sincérité d'une information qui est donnée, et de ne pas les tordre. Je vous remercie beaucoup.

M. Matthieu Pigasse. Pour rectifier votre rectification, sans y passer quatre heures, je vous enverrai l'audio et le film, et vous verrez que c'est très exactement ce que vous avez dit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Moi, je me réfère au compte rendu sur le site de l'Assemblée nationale, que j'ai pu retrouver dans le cadre de l'audition, et c'est ce qui figure exactement dans le compte rendu. Merci beaucoup.

M. Matthieu Pigasse. Je vous enverrai l'audio.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous n'avez pas de dernière question, finalement, monsieur le rapporteur ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'était une rectification.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ah, c'était une rectification.

En tout cas, merci à tous les trois d'avoir répondu à nos questions et d'y avoir consacré plus de trois heures trente. Je vous remercie de votre présence au sein de cette commission.

L'audition s'achève à dix-sept heures trente.

Membres présents ou excusés

Présents. -

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition conjointe, ouverte à la presse, des représentants d'Arte France et de TV5 Monde :

- M. Bruno Patino, président d'Arte France ; Mme Agnès Lanoë, directrice de la stratégie et de la prospective chez Arte France ; M. Boris Razon, directeur éditorial d'Arte France

- Mme Kim Younes, présidente-directrice générale de TV5 Monde ; M. Thomas Derobe, secrétaire général de TV5 Monde ; M. Philippe Antoine, directeur de l'information de TV5 Monde..... 2

– Présences en réunion 45

Mardi
7 avril 2026
Séance de 14 heures

Compte rendu n° 61

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à quatorze heures.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, pour notre première audition de cet après-midi, nous accueillons conjointement les représentants d'Arte France et de TV5 Monde.

Je rappelle qu'Arte est né d'une volonté politique : celle du président Giscard d'Estaing, d'abord, qui avait commencé à réfléchir à la création d'une chaîne privée européenne, puis celle du président Mitterrand, qui opta pour une chaîne publique et qui lança définitivement le processus – nous y reviendrons peut-être. Depuis son lancement sur le canal 7, Arte est une chaîne publique culturelle qui s'est bien installée dans notre paysage audiovisuel au fil du temps et qui offre une information et une production à la fois audiovisuelle et cinématographique aux téléspectateurs. Je vais tout de suite vous présenter les personnes qui représentent Arte France devant nous.

Monsieur Bruno Patino, vous êtes président d'Arte France. Je rappelle que vous êtes passé par l'ONU, le journal *Le Monde*, dont vous avez été secrétaire général du directoire, France Culture et France 5, deux antennes dont vous avez été le directeur. Vous avez également travaillé pour France Télévisions comme directeur général délégué aux programmes, aux antennes et aux développements numériques. Vous êtes devenu directeur éditorial d'Arte France en 2015, puis président du directoire en 2020. Vous êtes une personnalité reconnue du monde des médias et vous vous interrogez régulièrement sur ce secteur essentiel pour notre pays.

Madame Agnès Lanoë, vous êtes entrée à Arte en septembre 1996 en tant qu'éditrice vidéo et multimédia. Par la suite, après une brève parenthèse au sein de l'entreprise Havas, vous êtes chargée de mission à Arte France, dont vous êtes désormais la directrice de la stratégie et de la prospective.

Enfin, monsieur Boris Razon, vous êtes écrivain et homme de médias. Vous avez longtemps travaillé pour lemonde.fr, dont vous avez été le rédacteur en chef, puis pour France Télévisions, où vous avez été directeur des nouvelles écritures et directeur éditorial de France 4. Vous avez aussi occupé les fonctions de directeur de la rédaction de *Slate*. Depuis septembre 2020, vous êtes le directeur éditorial d'Arte France.

Nous accueillons également les représentants de TV5 Monde est une chaîne internationale française créée en janvier 1984 – à l'époque sous le simple nom de TV5 – sous l'impulsion de Claude Cheysson, alors ministre français des affaires étrangères. TV5 devient TV5 Monde en janvier 2006. La chaîne participe pleinement du rayonnement de la France à l'étranger et fait partie de ce qu'on peut appeler le *soft power* – je ne doute pas que nous reviendrons sur ce point.

J'accueille tout d'abord Madame Kim Younes, présidente-directrice générale de TV5 Monde. Vous êtes passée par HEC (École des hautes études commerciales) et avez travaillé chez Oliver Wyman. En 2008, vous intégrez le groupe M6, où vous restez plus de onze ans. En octobre 2019, vous devenez directrice générale de BFM Business, avant de fonder et de diriger Elvie Productions, entreprise de production audiovisuelle. Depuis octobre 2024, vous dirigez TV5 Monde.

Monsieur Thomas Derobe, vous avez été chargé de mission au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, puis travaillé pour Transtélé Canal France International, qui s'occupe de développement des médias. Depuis janvier 2007, c'est-à-dire depuis plus de dix-neuf ans, vous êtes le secrétaire général de TV5 Monde.

Monsieur Philippe Antoine, vous êtes journaliste. Passé par RTL, antenne pour laquelle vous avez été correspondant permanent aux États-Unis puis rédacteur en chef adjoint, vous avez aussi travaillé pour BFM TV, où vous avez notamment été directeur de la rédaction de RMC. En 2019, vous devenez directeur des chaînes BFM Régions. En mars 2025, vous êtes nommé directeur de l'information de TV5 Monde.

Avant de vous céder la parole pour un propos liminaire, et comme nous l'imposent les textes, je vous demande de déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. De plus, je rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Agnès Lanoë, M. Bruno Patino, M. Boris Razon, M. Thomas Derobe, Mme Kim Younes et M. Philippe Antoine prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et vous laisse tout de suite la parole pour un propos liminaire.

M. Bruno Patino, président d'Arte France. Arte, en tant qu'acteur de l'audiovisuel public, est heureux de contribuer à vos travaux en apportant des réponses à vos questions depuis la place qui est la sienne, c'est-à-dire un membre à part entière de l'audiovisuel public, mais un membre particulier, pas tout à fait comme les autres – comme vous le savez.

Vous l'avez rappelé, nous sommes un projet binational à vocation européenne, fruit d'une confiance partagée entre la France et l'Allemagne et dont l'acte de naissance est le traité franco-allemand du 2 octobre 1990. L'objectif que nous fixe ce traité est la « compréhension et le rapprochement entre les peuples en Europe » par la culture au sens large ; c'est le fondement de notre chaîne. Cette mission nous oblige et nous a conduits à proposer des programmes différents et des œuvres différentes aux téléspectateurs, d'abord allemands et français et désormais européens.

Cette histoire entraîne trois conséquences sur lesquelles je souhaite appeler votre attention.

La première est l'organisation unique d'Arte. Comme vous le savez, Arte France, dont j'ai l'honneur de présider le directoire depuis 2020, constitue le pôle français. Il forme, avec Arte Deutschland et la structure commune qu'est Arte GEIE (groupement européen d'intérêt économique), située à Strasbourg, un ensemble binational gouverné par un principe de consensus entre les trois entités qui le composent. La présidence d'Arte GEIE est assurée alternativement par les parties française et allemande. Je l'ai assurée entre 2020 et 2024 et j'en occupe désormais la vice-présidence, tandis que la présidence revient, depuis le 1er janvier 2025, à Heike Hempel, issue de la chaîne publique allemande ZDF.

Les trois entités sont unies par un projet de groupe et notre contrat d'objectifs et de moyens s'inscrit en pleine cohérence avec celui-ci. Aux termes du traité interétatique qui nous fonde – c'est sur ce point précis que j'appelle votre attention –, toutes les décisions doivent être

prises d'un commun accord entre le membre français et le membre allemand. Les orientations stratégiques du groupe, son fonctionnement concret et ses processus de travail sont gouvernés par cette logique. Aucune orientation ne peut résulter d'une décision unilatérale.

Cette organisation tripolaire repose sur les principes de collectif, de confiance et d'indépendance. À cet égard, la notion d'indépendance, qui est garantie en France et protégée en Europe, est d'une importance particulière en Allemagne, en raison de son histoire. Ce qu'on appelle la *Staatsferne* en Allemagne, c'est-à-dire la distance par rapport à l'État, est un principe fondateur pour l'audiovisuel public allemand, qui se retrouve donc dans nos statuts.

À ce titre, notre processus de sélection des programmes est aussi le reflet de cette organisation unique. Aucun programme diffusé sur Arte ne résulte d'une décision individuelle, unilatérale, ou simplement nationale. Chaque projet suit un parcours collégial, transparent et binational, depuis son dépôt jusqu'à sa diffusion – je présume que nous y reviendrons, mais c'est important de le savoir. Cela fonctionne ainsi au sein de chaque pôle, où l'examen des projets repose sur plusieurs lectures et le principe du contradictoire, puis au niveau du groupe, où la conférence des programmes franco-allemande valide *in fine* l'engagement d'Arte en faveur d'un programme éditorial, quel qu'il soit. Je me répète : aucun programme diffusé sur Arte ne résulte d'une décision individuelle.

Enfin, l'organisation de la rédaction d'Arte, qui produit les journaux et suit l'information, est elle aussi unique et reflète les spécificités dont je viens de parler. Basée à Strasbourg, elle est binationale, bilingue et produit le même contenu journalistique en français comme en allemand.

La deuxième spécificité d'Arte, fruit de son histoire, est la singularité de ses programmes. Depuis nos débuts, la ligne éditoriale repose sur un double regard permanent, français et allemand – et, désormais, de plus en plus européen. Ce regard particulier déplace le champ du pluralisme et de la diversité et modifie la hiérarchisation des sujets ainsi que les angles de traitement. Tous les programmes diffusés en France le sont en Allemagne, et inversement. C'est donc dans ce dialogue, dans cette interaction régulière entre deux cultures, deux façons de regarder le monde et l'Europe, que se crée, je le pense, la richesse d'Arte, qui cultive le dialogue et ouvre des espaces de discussion et de compréhension mutuelles.

La troisième spécificité est paradoxale et tient aux contraintes qui s'imposent à la chaîne depuis le début, lesquelles l'ont amenée à faire de l'innovation un fer de lance de son organisation. De fait, le bilinguisme a deux conséquences : on ne peut pas faire de direct, car ce serait soit en français, soit en allemand ; on ne peut pas faire de la télé de flux, c'est-à-dire en mettant des gens autour d'une table pour parler. Ces faits, tout à fait paradoxaux, ont conduit Arte à développer des formes longues comme les documentaires, les récits, les formes innovantes. Et c'est pour cette raison que, dès ses débuts, la chaîne s'est lancée dans l'aventure numérique – bien avant même qu'on emploie ce mot. Je rappelle qu'Arte a pour ainsi dire inventé le replay en France, puis les podcasts en 2002, et qu'elle s'est plateformisée avant l'heure. Je tenais à insister sur cette innovation dans les formes télévisuelles et sur le fond.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Ces dernières années, nous avons suivi trois axes stratégiques : l'éclectisation, la plateformisation et l'européanisation.

L'éclectisation consiste à avoir des programmes de plus en plus éclectiques qui, s'ils suivent toujours la ligne éditoriale en vigueur depuis les débuts de la chaîne, sont plus divers

dans les goûts, dans les formes, dans les façons, dans les grammaires visuelles que nous pouvons proposer aux uns et aux autres.

Je ne reviens pas sur la plateformisation. Depuis longtemps, nous savons que proposer nos programmes sous forme numérique, c'est éditer une proposition éditoriale en tant que telle, raison pour laquelle nous proposons de longue date une plateforme éditorialisée et contextualisée, à laquelle se sont ajoutées les chaînes sociales, qui sont aujourd'hui d'une ampleur assez inusitée – elles représentent 36 millions d'abonnés.

Quant à l'européanisation, je n'y reviens pas non plus. Nous avons depuis longtemps européanisé notre offre, en étant curieux et attentifs à tous les créateurs européens, qu'ils soient dans l'univers du cinéma, de la série, du documentaire, de la musique – surtout avec Arte Concert. Nous essayons d'en faire profiter l'ensemble des publics européens de façon croissante.

Je sais que pendant longtemps, peut-être à tort, Arte a eu une image élitiste et confidentielle. Grâce au travail de long terme des équipes, j'estime que la chaîne ne répond plus à ce qui pouvait apparaître comme une caricature. Elle touche beaucoup de monde : 26,2 millions de personnes par semaine en France – France Télévisions, qui est beaucoup plus gros que nous, en réunit 51 millions. Nous avons eu 3,3 milliards de vidéos vues en 2025. Et, je l'ai dit, nous avons une communauté de 36 millions d'abonnés sur les chaînes sociales. Ces performances résonnent d'ailleurs avec une adhésion du public sans cesse renouvelée, comme en atteste le dernier baromètre Ifop sur l'image des marques audiovisuelles en France. Arte est en tête sur les critères de qualité et de contenu de confiance.

Enfin, nous nous adressons depuis fort longtemps à un public élargi. Pour ne prendre qu'un exemple, « Le Dessous des cartes » met à disposition des plus jeunes toutes les problématiques géopolitiques. Pour résumer simplement, quand ce n'était qu'une émission de télévision, il s'agissait du programme préféré des profs ; grâce aux chaînes sociales, c'est devenu l'émission préférée des élèves. Compte tenu de la façon dont on touche les publics avec nos formats hebdos et quotidiens, les leçons de géopolitique, l'atlas et désormais l'académie, je pense que nous sommes pleinement dans notre mission de service public. Et puisqu'on parle des plus jeunes, je précise que 93 % des 15-24 ans sondés pour le baromètre Ifop considèrent qu'Arte les cultive et 92 % que la chaîne leur propose des contenus de qualité. Dernier chiffre : 9,9 millions de jeunes âgés de 15 à 34 ans ont regardé Arte en décembre dernier.

Pour conclure, j'insisterai sur le fait que l'offre de programmes d'Arte est une offre de service public, plurielle, exigeante, qui couvre tous les genres – histoire, géopolitique, sciences, cinéma, spectacle vivant, fiction. Cette offre propose des approches et des sensibilités diverses, en faisant le pari du temps long, du recul et de la confiance. En ce sens, je crois qu'Arte contribue à la construction de notre espace public commun. Je vous remercie de votre attention.

Mme Kim Younes, directrice générale de TV5 Monde. Je vous remercie de m'offrir l'occasion de parler de TV5 Monde – chaîne peut-être moins connue qu'Arte –, de son histoire, de son rôle, de son fonctionnement, ainsi que des chantiers de modernisation et de développement que nous avons engagés avec les équipes depuis ma prise de fonction à la tête du réseau.

J'ai débuté mon mandat le 2 octobre 2024 et j'ai pu confirmer d'emblée à quel point TV5 Monde est un réseau audiovisuel unique, stratégique et particulièrement utile. Je dirais même qu'il n'a jamais été aussi utile qu'aujourd'hui, face aux enjeux d'influence qui

s'intensifient sur la scène internationale. C'est un constat simple qui devrait interpeller chacun d'entre nous : pour des dizaines de millions de personnes, sur les cinq continents, TV5 Monde est le premier et parfois le seul contact direct avec la langue française et les cultures francophones. Ici réside notre mission fondamentale : en assurer la diffusion dans le monde entier.

Pour mener à bien cette mission, TV5 Monde s'appuie sur trois spécificités, qui sont autant d'atouts essentiels : un modèle multilatéral qui n'existe nulle part ailleurs sur la planète, dans aucune autre langue ; une programmation généraliste qui intègre notamment du divertissement et une offre d'éducation ; une marque familière connue dans le monde entier et qui génère attachement et proximité.

Le multilatéralisme est la clé du fonctionnement de TV5 Monde. C'est sous l'impulsion de la France que la chaîne a été créée, en 1984, réunissant alors les trois chaînes publiques françaises, la TSR suisse et la RTBF belge, avant de s'élargir, en 1986, au consortium de télévision Québec-Canada et, plus récemment, en 2022, à TV Monaco. Nous comptons donc désormais six gouvernements bailleurs de fonds : la France, qui est majoritaire avec 63,16 % du capital ; la Suisse ; la fédération Wallonie-Bruxelles ; le Canada ; le Québec ; et Monaco – tous étant représentés au conseil d'administration au travers de leurs radiodiffuseurs publics nationaux.

C'est cette identité multilatérale qui nous permet d'être présents dans des territoires où l'accès aux médias internationaux est parfois difficile. Je pense à la Chine continentale, où nous sommes le seul média francophone autorisé, ainsi qu'à d'autres zones géographiques, comme la région du Sahel. Si nous continuons d'être regardés simultanément par un Burkinabé, un Nigérien, un Français expatrié ou un Vietnamien, c'est parce que TV5 Monde leur offre un espace dans lequel ils se relient au travers de la langue, mais aussi des récits, des imaginaires, des références communes.

Alors que de nombreux médias doivent se défendre de polariser ou de diviser, TV5 Monde, au contraire, crée des ponts entre les francophones, mais aussi entre les francophiles, grâce au sous-titrage en onze langues. C'est ce qui nous permet de transmettre nos valeurs, nos savoir-faire, notre art de vivre dans des pays comme l'Inde, par exemple, où nous comptons 90 millions de foyers raccordés.

Au total, TV5 Monde est accessible auprès de 423 millions de foyers, dans plus de 190 pays. Cela en fait le premier réseau francophone généraliste et le troisième réseau audiovisuel le plus diffusé au monde.

La deuxième force de TV5 Monde réside dans sa programmation généraliste, diffusée sur nos dix chaînes linéaires, ainsi que sur notre plateforme de streaming TV5 Monde+. Cette programmation est un modèle de mutualisation entre médias publics francophones, la moitié de nos programmes étant fournis par les radiodiffuseurs partenaires, dont nous sommes le bras armé à l'export. Si nos paysages, notre patrimoine, notre art de vivre sont valorisés quotidiennement sur des écrans de télévision en Afrique, c'est grâce à TV5 Monde, et ce depuis 1992.

Notre public est jeune : 38 ans en moyenne. Nous lui proposons une offre qui repose sur trois piliers : l'information, le divertissement et l'éducation.

En matière d'information, TV5 Monde s'appuie sur les rédactions de ses chaînes partenaires, dont nous diffusons les principaux journaux. Nous proposons aussi chaque jour les journaux de notre propre rédaction – « 64 minutes » et le « journal Afrique » –, qui croisent les regards et les expertises francophones. Le succès de cette offre est lié à deux choses : le multilatéralisme et les formats longs, ancrés dans l'analyse et non l'actualité chaude.

S'agissant du divertissement, nous diffusons du cinéma, des séries, des fictions, des documentaires, des magazines culturels, des spectacles vivants et d'humour, mais aussi du sport, comme le Top 14, certaines rencontres de Ligue 1, ou encore le Tour de France. Ce sont autant de vecteurs qui nous permettent de générer des émotions positives et de créer un lien de proximité avec le public.

Enfin, en matière d'éducation, la chaîne ludo-éducative TiVi5 Monde, dédiée aux 4-13 ans, est un levier exceptionnel pour maintenir et faire progresser la présence de la langue française auprès des jeunes générations. Elle touche chaque semaine près de 30 millions de téléspectateurs, dont une majorité en Afrique subsaharienne et au Maghreb, où elle est l'une des seules offres gratuites pour la jeunesse.

Par ailleurs, grâce à la didactisation de nos contenus, nous proposons un service d'enseignement et d'apprentissage du français qui fédère 5 000 professeurs à travers le monde et plus de 200 000 apprenants chaque année. Si cette offre est largement plébiscitée, des conventions ayant été signées avec des pays comme les Émirats arabes unis, c'est parce qu'elle permet d'apprendre un français oral, un français parlé. C'est également un excellent vecteur pour diffuser les valeurs de la francophonie, inscrites dans la charte de TV5 Monde, comme la diversité culturelle, le développement durable, les droits de l'homme, les droits des femmes ou encore la démocratie.

Enfin, troisième force du réseau, avec une ancienneté de quarante-deux ans, TV5 Monde est une marque très connue, qui bénéficie d'un taux de notoriété de 97 % en Afrique, par exemple. La chaîne a été lancée sur ce continent à une période où l'offre audiovisuelle était très peu développée, avec, dans certains pays, une ou deux chaînes gouvernementales. Pour des générations entières, elle a ainsi été une fenêtre d'ouverture sur le monde, une référence, un point de repère. Ce capital de confiance est précieux. Il contribue à expliquer notre capacité à résister dans certaines zones où d'autres médias peinent à s'imposer.

Voilà pourquoi TV5 Monde constitue un bien commun précieux et particulièrement utile pour la France et ses partenaires francophones. Avec une dotation française représentant 2,1 % du budget global de l'audiovisuel public, soit 84,2 millions d'euros – ce qui équivaut à 1,20 euro par Français et par an –, nous disposons grâce à ce réseau d'un outil de *soft power* exceptionnel, avec une ancienneté et une empreinte mondiale qu'il serait impossible de reconstituer aujourd'hui.

Cependant, pour maintenir son attractivité, il est nécessaire d'adapter le modèle de TV5 Monde à l'évolution des usages et à l'abondance des contenus. C'est en ce sens que nous avons ouvert un vaste plan de modernisation et de développement, dans le cadre du plan stratégique 2025-2028 que notre conseil d'administration a validé en mars 2025.

Ce plan est conduit à budget constant. Nous avons réévalué l'ensemble de nos dépenses et réalisé des économies sur certains postes : 2,3 millions d'euros via l'arrêt de certaines émissions et les progrès sur le sous-titrage ; 1 million via la réforme de l'information. Ces montants ont été réinvestis dans des leviers d'avenir pour le développement du réseau.

Grâce à ces redéploiements internes, nous avons déjà mené à bien plusieurs chantiers : la modernisation de notre image de marque et la rénovation des plateaux ; le lancement de nouveaux programmes originaux, avec un axe prioritaire vers la jeunesse, l'Afrique et la francophonie économique ; l'accélération dans le numérique, avec la refonte de la plateforme de streaming TV5 Monde+, l'augmentation de notre production numérique et le déploiement d'une stratégie d'hyperdistribution, afin d'optimiser la possibilité de découvrir des contenus francophones.

Nous avons pu mesurer les premiers résultats positifs de cette transformation, avec une croissance des audiences sur l'ensemble des supports en 2025 : + 8 % en télévision linéaire, + 29 % en streaming, + 141 % sur les réseaux sociaux. En outre, nous venons d'enregistrer 1 milliard de vidéos vues en un an sur nos supports numériques. Ces résultats nous encouragent pour la poursuite de notre plan stratégique, afin d'encore renforcer l'impact et l'utilité de TV5 Monde pour la France et ses partenaires francophones.

Pour conclure, je souhaite élargir la perspective, car la question qui se pose, au fond, dépasse TV5 Monde et concerne la représentation nationale. Elle porte sur le choix que fait la France en matière de souveraineté médiatique et informationnelle. Dans un contexte où les responsables politiques de tous horizons appellent à un réarmement stratégique de notre pays et de l'Europe, où des puissances comme la Chine et la Russie investissent des milliards d'euros dans des médias nationaux et internationaux pour orienter les opinions et imposer leurs récits, il s'agit de savoir ce que veut la France pour porter sa propre influence au niveau mondial. Car au-delà même de la dimension culturelle, il existe un lien direct entre la langue, la familiarité avec un pays et les préférences économiques qui en découlent. Parler français, être exposé durablement à nos contenus, c'est se lier à un univers de référence qui influence ensuite des choix très concrets, qu'ils soient académiques, professionnels ou commerciaux. À l'inverse, lorsque cette présence linguistique et culturelle recule, ce sont aussi nos positions économiques, notre attractivité et notre capacité d'influence qui s'érodent.

J'espère, mesdames et messieurs, avoir pu vous transmettre la valeur et l'utilité de TV5 Monde au travers de ses forces, ainsi que du plan d'avenir que nous déployons et qui produit déjà des résultats. Je vous remercie de votre attention et me tiens, avec Thomas Derobe et Philippe Antoine, à votre disposition.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup.

Ni Arte France, ni TV5 Monde ne sont soumis au contrôle de l'Arcom, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique. Le respect des règles de pluralisme, d'honnêteté, d'indépendance de l'information n'est donc pas contrôlé par l'Autorité sur vos deux chaînes. Quels mécanismes avez-vous mis en place pour assurer un contrôle interne suffisamment fort et ainsi garantir une expression pluraliste des courants d'idées et d'opinions ainsi que des courants politiques ?

M. Thomas Derobe, secrétaire général de TV5 Monde. J'ai sous les yeux la convention qui lie l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique et la société TV5 Monde. Nous sommes donc contrôlés par l'Arcom… Comme toutes les chaînes du câble et du satellite, nous avons une convention avec elle et, dans ce cadre, il est bien prévu que l'Arcom vérifie que le pluralisme de l'expression des courants de pensée et d'opinion est respecté. Nous appliquons bien les délibérations de l'autorité de régulation française.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu'en est-il d'Arte qui, à moins que je ne me trompe, n'est pas soumis au contrôle de l'Arcom ? En tout cas, son site l'indique très clairement.

M. Bruno Patino. Tout à fait. Comme vous le savez, dans le traité interétatique de départ, il était prévu que nous ne soyons pas soumis à la régulation de l'Arcom – ce qui ne veut pas dire que nous sommes sans contrôle.

D'abord, évidemment, nous sommes doublement contrôlés sur bien des points par les cours des comptes – y compris par les cours régionales des comptes des différents Länder allemands – et par notre gouvernance, nos statuts prévoyant que nous devons respecter la diversité et l'objectivité que vous mentionnez.

Il y a donc deux, voire trois niveaux de contrôle.

Le premier vient du dialogue binational permanent que j'ai évoqué. Nous avons des instances internes de régulation et de contrôle – j'ai parlé de la conférence des programmes –, qui visent perpétuellement à s'assurer que l'équilibre est bien perçu, sachant que, chez nous, cet équilibre doit également se vérifier entre la France et l'Allemagne, ce qui déplace un peu le champ de vision des choses.

Par ailleurs, nous avons des instances. Nous dépendons de l'assemblée générale franco-allemande du Groupement économique d'intérêt européen, le GEIE, qui siège à Strasbourg. Elle est habilitée à vérifier notre respect de l'égalité des temps de parole, du pluralisme, de l'impartialité ou autres.

S'y ajoute le comité consultatif des programmes, qui est un organisme allemand par sa philosophie. En Allemagne, les grandes institutions ont des *Beiräte*, c'est-à-dire des comités consultatifs. Représentant la société civile, ils se réunissent de façon totalement indépendante trois fois par an. Le nôtre visionne les programmes, les juge et rend un avis, qui est pris, de façon traditionnelle lorsqu'il s'agit de franco-allemand, très au sérieux par le comité de gérance d'Arte-GEIE.

J'ajoute un dernier point de méthode en ce qui concerne les périodes électorales ou autres : même si nous ne sommes pas soumis au contrôle de l'Arcom, nous nous efforçons, ou plutôt nous faisons en sorte de respecter les règles et les méthodes qu'elle édicte à ces moments-là.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci mesdames, merci messieurs pour votre participation. Je suis sûr qu'on apprendra beaucoup de choses sur le fonctionnement de ces chaînes publiques.

Ma première question est assez générale. Elle s'adresse à vous, représentants d'Arte France et de TV5 Monde. Est-ce que vous pourriez nous préciser la répartition exacte de votre financement public ? Quelle est la part qui provient du financement public français, allemand, européen, étranger peut-être ?

Comment votre gouvernance est-elle organisée ? Qui nomme vos dirigeants ? Quelles sont les instances qui encadrent vos orientations éditoriales ? Quel est votre ministère ou institution de tutelle ? Ces quelques questions assez précises visent à situer vos deux chaînes, notamment dans le cadre du contrôle de la gouvernance.

Mme Kim Younes. Le fonctionnement de TV5 Monde est le suivant. Comme vous le savez, nous sommes un réseau multilatéral. Nous avons un système de double gouvernance, qui est original, conçu spécifiquement pour TV5 Monde, et régi par des mécanismes inscrits dans la charte de TV5. Ce document est signé par les gouvernements bailleurs de TV5 Monde et par nos deux opérateurs, TV5 Monde et TV5 Québec Canada, qui opère pour l'Amérique du Nord.

Nous avons deux instances de gouvernance. Nous avons, d'abord, une réunion des hauts fonctionnaires qui représentent les six gouvernements bailleurs de fonds. Cette réunion valide le plan stratégique quadriennal – nous sommes dans le plan 2025-2028 – et, une fois par an, en contrôle l'exécution et fixe les contributions financières de chacun. Évidemment, en marge de cette assemblée, des réunions des hauts fonctionnaires peuvent se tenir tout au long de l'année, pour traiter de sujets spécifiques.

Ensuite, nous avons une deuxième instance de gouvernance : le conseil d'administration de TV5 Monde représentant les différents radiodiffuseurs publics nationaux. Siègent à ce conseil les quatre filiales françaises – France Télévisions, Arte France, France Médias Monde et l'INA (Institut national de l'audiovisuel) – et les représentants des autres États bailleurs – la RTBF (Radio télévision belge de la communauté française), la RTS (Radio télévision suisse), Radio-Canada, Télé-Québec, TV5 Québec Canada et TV Monaco. De la même manière, le conseil d'administration valide le plan stratégique et se réunit chaque trimestre, lui, pour en contrôler la mise en œuvre.

Il y a également, en marge du conseil d'administration, quatre comités spécifiques multilatéraux : le comité des programmes ; le comité de distribution ; le comité d'audit ; le comité de nomination et de rémunération. Ces comités sont présidés par des membres non français du conseil d'administration, ce qui illustre le principe du multilatéralisme. Par exemple, le comité de nomination et de rémunération valide les postes dits à nomination de TV5 Monde, qui sont au nombre de trois : directeur des programmes ; directeur de la distribution, du marketing et de la commercialisation ; directeur de l'information. Voilà comment fonctionne notre gouvernance.

S'agissant du mode de fonctionnement opérationnel des activités, le principe de multilatéralisme s'applique également. L'un de nos engagements est de donner une part d'antenne à l'ensemble des radiodiffuseurs partenaires. Pour ce faire, la direction des programmes de TV5 Monde se réunit deux fois par an en plénière avec ses homologues des autres radiodiffuseurs partenaires pour fixer les grandes orientations des grilles. Ensuite, elle travaille au quotidien avec les équipes pour s'approvisionner dans les catalogues de ces radiodiffuseurs. Tout cela est inscrit dans la charte et régit notre mission, notre gouvernance, notre mode de fonctionnement et la politique de programmation de TV5 Monde.

M. Thomas Derobe. S'agissant de son budget, TV5 Monde a une construction budgétaire double. Nous avons les frais communs et les frais spécifiques.

Les frais communs, c'est la part que chacun des États fournit en proportion de son actionnariat et de sa présence à l'antenne aux dépenses communes de l'entreprise. La France, comme chacun des gouvernements bailleurs de fonds, contribue aux frais communs de TV5 Monde. Elle y contribue à hauteur d'à peu près 69 %.

Les frais spécifiques sont, quant à eux, les frais que chaque gouvernement libère pour ses programmes que nous allons diffuser. Une partie de ces frais spécifiques figure au budget de TV5 Monde ; c'est notamment le cas des achats de programmes français. Une autre partie

– chaque État est libre de son mode de fonctionnement – figure dans les budgets de nos actionnaires, par exemple RTBF pour la Belgique et RTS pour la Suisse. Il y a une entreprise intermédiaire au Canada, qui intègre les frais spécifiques canadiens et québécois et s'appelle TV5 Québec Canada.

Cette double réalité budgétaire se traduit dans une grille d'analyse budgétaire déterminée par les gouvernements bailleurs de fonds, qui prévoit une distinction en grands comptes, que je pourrais vous résumer de la manière suivante : ce qui correspond au coût des grilles de programmes, c'est 65 % du budget ; les frais de diffusion et de distribution, c'est à peu près 18 % du budget ; les coûts généraux et les fonctions support, c'est 6 % ; les coûts de cybersécurité, c'est 2,5 % ; les coûts de la plateforme TV5Monde +, c'est 7,25 %. Tout cela vous donne à peu près une répartition normée, entre gouvernements, du budget de TV5 Monde.

M. Bruno Patino. Nos amis et collègues de TV5 Monde vous parlent de multilatéralisme, nous de bilatéralisme, le principe, à Arte, étant la parité entre la France et l'Allemagne. La gouvernance, que j'évoquerai avant le financement et les instances, est tripolaire.

Arte France est une société anonyme publique. Sa gouvernance est assurée par un conseil de surveillance, qui dérive de l'assemblée générale et élit le directoire. De l'autre côté, il y a deux Arte Allemagne – *Arte Deutschland*, comme on dit chez nous. L'une dépend de l'ARD, qui rassemble les diffuseurs publics des *Länder*, l'autre de la ZDF, chaîne publique fédérale.

Ces deux organisations, Arte France et Arte Allemagne, contribuent à l'euro près au même financement du GEIE, qui se trouve à Strasbourg. Et quand je dis « à l'euro près », c'est vraiment à l'euro près. De la même façon, dans les contributions, chaque membre, allemand et français, apporte les programmes. Nous avons un drôle de tableau de bord, chez nous, le *Mengengerüst*, que l'on prononce à la française, qui est un outil permettant de nous assurer que chaque membre contribue à la même ampleur dans les mêmes genres en matière de minutage de programme. Chacun apporte la même part de programmes et le même financement, à l'euro près, au GEIE.

La gouvernance du GEIE est assurée, de façon exécutive, par un comité de gérance. J'en suis le vice-président ; sa présidente est allemande. Il comprend également deux membres nommés par l'assemblée générale, la directrice de la gestion et la directrice des programmes.

Le GEIE lui-même est piloté par l'assemblée générale franco-allemande où siègent notamment, côté français, deux représentants de l'État – un membre de l'APE (Agence des participations de l'État) et la directrice générale des médias et des industries culturelles (DGMIC), Florence Philbert. Cette assemblée est parfaitement paritaire.

Sur l'ensemble de la gouvernance, toutes les décisions stratégiques sont prises de façon consensuelle entre les Français et les Allemands, dans des instances elles-mêmes paritaires. Je laisserai Boris Razon vous donner plus de détails sur les programmes.

Pour vous en donner une idée, j'indique simplement qu'un programme instruit par une unité de programmes en France, donc par Arte France, l'est d'abord dans le cadre d'une instance appelée précommission. Présidée par le directeur éditorial, elle est transparente dans son organisation et collective dans son avis, lequel fait l'objet d'un compte rendu. Tous les producteurs connaissent le circuit.

Après validation de la précommission, le programme est présenté en commission des programmes – la « PK », selon l'acronyme de son intitulé allemand – qui, elle, est franco-allemande, et réunit des représentants d'Arte France, des représentants d'Arte Allemagne et des représentants du GEIE. C'est après validation de cette commission, qui doit être totalement consensuelle, que le programme est accepté et qu'un contrat peut être signé. Le cheminement est exactement identique côté allemand. Pour les choix technologiques et stratégiques, le processus est le même.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, madame la présidente, je vous remercie de vos réponses complètes. J'en viens à la gouvernance d'Arte.

Monsieur Patino, le 8 décembre 2025, c'est Bernard-Henri Lévy qui a annoncé sur France 24 votre reconduction pour un mandat de cinq ans. Il a déclaré que cela permettrait « *de poursuivre l'ensemble des dynamiques insufflées à Arte ces dernières années* ».

Bernard-Henri Lévy est en effet président du conseil de surveillance d'Arte. Quand il évoque « ces dernières années », vous conviendrez, je crois, qu'il sait de quoi il parle, puisqu'il occupe ce poste depuis trente et un ans, soit huit mandats consécutifs de président du conseil de surveillance d'Arte. Le 29 octobre 2024, un article du site *Off Investigation*, intitulé « BHL, président à vie d'Arte ? », révélait que les statuts d'Arte ont été modifiés deux fois, en 2019 puis en 2024, pour permettre à Bernard-Henri Lévy de rester en poste malgré une limite d'âge plus que dépassée.

Je sais que la question est délicate, puisqu'il s'agit d'une situation qui concerne la personne qui vous a nommé directement. Monsieur Patino, est-ce que vous trouvez normal que Bernard-Henri Lévy soit en poste depuis trente et un ans à la tête d'Arte comme président du conseil de surveillance ? Quelle est, au fond, la légitimité de Bernard-Henri Lévy ?

M. Bruno Patino. Je laisserai Agnès Lanoë répondre. Si vous me le permettez, monsieur le rapporteur, je ferai une petite correction. Je n'ai pas été nommé par un homme seul, quel qu'il soit, mais par l'ensemble d'un conseil de surveillance qui, en plus, après l'avis d'une commission de recrutement, m'a désigné de façon unanime.

Je me permets d'apporter cette précision à vos propos. J'ai été nommé par l'ensemble du conseil de surveillance après avoir, comme en 2020, fait un dossier de candidature, défendu des axes stratégiques et proposé un projet pour les années à venir d'Arte.

Concernant les évolutions des statuts, je n'ai pas à commenter les décisions des actionnaires. Comme vous le savez, quand on est membre du directoire, on est, par défaut et par principe, surveillé par le conseil de surveillance.

C'est l'État et les autres actionnaires qui nomment leurs représentants au conseil de surveillance. Et ce sont les membres du conseil de surveillance qui élisent leur président. Je n'ai pas, en tant que membre du directoire, à participer à l'élection ou à la nomination des membres du conseil de surveillance, ni même, vous en convenez, à donner un avis sur des gens dont la principale mission est de s'assurer que le directoire mène à bien, de façon correcte, ses missions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. Effectivement, votre position est délicate, puisque je vous demande de commenter la durée du mandat du président de votre conseil de surveillance. Et en effet, vous êtes nommé par un collège, le conseil de surveillance.

Mais est-ce que Bernard-Henri Lévy, qui est président du conseil de surveillance d'Arte depuis plus de trente ans maintenant, est une exception dans le paysage audiovisuel, notamment public ? Est-ce qu'il est sain qu'il n'y ait pas de renouvellement sur plus de trente ans ? Quelle est la légitimité de M. Bernard-Henri Lévy, sachant que les décisions du conseil de surveillance sur la gouvernance de votre chaîne sont plus qu'importantes ?

M. Bruno Patino. J'entends votre question, monsieur le rapporteur, mais je sortirais de mon rôle si j'émettais un avis sur la composition ou l'organisation du conseil de surveillance. En tant que membre du directoire, je n'ai pas à donner mon avis sur la composition du conseil de surveillance.

M. Bernard-Henri Lévy est président du conseil de surveillance depuis un certain temps, effectivement. Il connaît très bien la chaîne. Il n'est pas le seul membre du conseil de surveillance. Nous avons un conseil de surveillance étoffé, avec des gens très divers. La question, si elle se pose, doit être posée à l'actionnaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. Je me permettais de vous poser cette question parce qu'occuper ce poste sur un temps aussi long peut poser question, mais aussi parce que, dans l'article d'*Off Investigation* que je citais, publié fin 2024, on apprend que Bernard-Henri Lévy a joué un rôle déterminant dans votre nomination initiale, en 2020. De la même façon, votre reconduction en décembre 2025 a été votée à l'unanimité du conseil, sous sa présidence, comme France 24 l'a rapporté le 8 décembre 2025.

Le conseil de surveillance est précisément l'organe censé exercer un contrôle indépendant sur votre direction. Est-ce que vous pourriez nous donner des exemples concrets de contrôle effectif, notamment sur l'indépendance de votre direction, que ce conseil a pu exercer ? Est-ce que le conseil de surveillance a émis, sous votre présidence, des avis négatifs sur des projets qui ont été menés ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'indique qu'une enquête est en cours, ouverte par le parquet de Paris, suite à un signalement fait par un collègue député, pour prise illégale d'intérêt.

M. Bruno Patino. Je demanderai à Agnès Lanoë de détailler toutes les procédures, ou plutôt toutes les instances, qui existent au sein même du conseil de surveillance. Il y a un comité d'audit qui, comme vous vous en doutez, n'est pas présidé par le président du conseil de surveillance. Il y a un comité des rémunérations. Il y a toutes les instances normales d'un conseil de surveillance, dont l'actionnaire est le principal maître d'œuvre.

Est-ce qu'il y a eu, au sein du conseil de surveillance, des discussions ? Bien sûr. Est-ce qu'il y a eu, de temps en temps, des demandes au directoire de mieux expliquer une décision ? Évidemment. Est-ce qu'il y a des décisions ou des discussions du point de vue stratégique avec le conseil de surveillance ? Évidemment.

Monsieur le rapporteur, si votre question est de savoir si le conseil de surveillance joue pleinement son rôle d'organe de surveillance, je peux vous garantir que tel est le cas. Les comptes rendus de ses réunions, que nous pouvons vous faire passer, vous le démontreraient aisément.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question portait sur un ou plusieurs exemples, que vous pourriez citer, du contrôle du conseil de surveillance. Quel est son rôle ? Est-ce qu'il

a, à certains moments, émis par exemple des réserves ou des avis négatifs, notamment sur certaines décisions que vous avez pu prendre ?

M. Bruno Patino. Dans la réalité, je bénéficie, pour l'instant, de la confiance du conseil de surveillance. Il semble être plutôt d'accord avec les orientations stratégiques qui sont les nôtres. Est-ce qu'il y a eu des questionnements, des demandes d'approfondissement à un moment donné ? Oui, c'est le cas, mais vous comprendrez que je préférerais vous le dire de façon écrite plutôt que de façon publique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse et serai ravi de recevoir vos réponses écrites.

Si je vous pose cette question, c'est aussi parce que, comme le président l'évoquait, le 5 février, un signalement du député Aymeric Caron était adressé à la procureure de Paris. Si je me fie à ce signalement, Arte aurait financé les films de Bernard-Henri Lévy, président du conseil de surveillance d'Arte, à hauteur de 750 000 euros entre 2011 et 2022. Quelques exemples y sont mentionnés : 250 000 euros pour *Peshmerga* en 2016 ; 100 000 euros pour *Pourquoi l'Ukraine* en 2022 ; l'achat des droits du film *Bosna !* en 2004 pour 68 700 euros.

Le 13 février 2025, l'AFP a annoncé l'ouverture d'une enquête pour prise illégale d'intérêts par la direction régionale de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris (DRPJ). Votre chaîne a réagi en expliquant : « Le conseil de surveillance et son président n'ont aucune responsabilité ou prérogative éditoriale ». Et pour sa part, Bernard-Henri Lévy a réagi en parlant d'une « campagne de harcèlement ». Une chaîne financée par des fonds publics qui finance les productions du président de son propre conseil de surveillance avec de l'argent public : est-ce que vous percevez, monsieur le président, un risque de conflit d'intérêts ?

M. Bruno Patino. Sur les conflits d'intérêts en général, je demanderai à Agnès Lanoë de vous dire toutes les dispositions qui sont les nôtres pour les éviter. La liste en est fastidieuse, mais je pense qu'il est nécessaire de l'écouter.

Sur la réponse qu'Arte France a faite, nous avons rappelé que le président du conseil de surveillance ne dispose d'aucune prérogative éditoriale. Il ne siège pas à la conférence des programmes franco-allemande, qui doit décider, de façon absolument consensuelle, la production de tel ou tel programme. Il ne siège évidemment pas en pré-commission, ni dans les instances telles que les unités de programme. Ce fait est largement vérifiable. Nous parlons sous serment : je vous garantis que c'est le cas.

S'agissant des cas que vous citez, je peux évoquer – je demanderai à Boris Razon de faire de même – celui qui s'est produit sous ma présidence, en 2022. Je peux vous dire exactement comment ça s'est passé : de façon classique pour un documentaire.

Un projet est déposé auprès de l'unité de programmes. C'était des images de l'Ukraine juste après l'invasion par la Russie. L'unité de programmes étudie le projet, puis il passe en pré-commission et en commission des programmes, où il est validé par les Français et par les Allemands. Ça s'est passé comme ça ; je demanderai à Boris Razon d'entrer dans les détails.

À aucun moment Bernard-Henri Lévy n'est entré dans ce processus de décision. Depuis lors, il a fait beaucoup d'autres films sur l'Ukraine. Aucun des autres films qu'il a faits depuis 2022 n'a été produit par Arte. Ce film documentaire, qui a été coproduit par Arte, l'a été en 2022 pour des raisons éditoriales.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais préciser ma question. Est-ce que vous pouvez nous expliquer qui est intervenu dans la validation de ces programmes, sachant que 750 000 euros de programmes, quand même, ont été financés à Bernard-Henri Lévy entre 2011 et 2022 par Arte, alors qu'il est lui-même président du conseil de surveillance d'Arte ? Quels sont les processus de prévention des conflits d'intérêts ?

Est-ce que vous n'avez pas l'impression que ça peut choquer le contribuable français qu'un président du conseil de surveillance, qui a son mot à dire dans la nomination des dirigeants et du président d'Arte, se fasse financer, en l'espace de dix ans, 750 000 euros de documentaires pour sa chaîne, dont il préside le conseil de surveillance ? Est-ce qu'il n'y a pas un mélange des genres éventuels ? Le rôle de notre commission d'enquête est d'identifier d'éventuels conflits d'intérêts. J'ai l'impression que là, il y en a un énorme sous nos yeux !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je complète les questions du rapporteur en vous demandant si, par-delà le processus de validation des programmes et la manière de prévenir les conflits d'intérêts, votre service juridique vous a alerté. Votre secrétaire général, dont j'imagine qu'il est chargé des questions juridiques et que nous aurions peut-être dû convoquer, vous a-t-il alerté ?

M. Bruno Patino. Je répondrai d'abord à la question sur le processus de validation. Dans tout ce que vous mentionnez ou qui est mentionné dans l'article, il y a trois cas différents.

Il y a le cas des documentaires de télévision. Celui de 2022 est un documentaire de télévision. Boris Razon va vous en parler. Il y a le cas des films documentaires, qui relèvent de la filiale cinéma et qui, eux, passent par le même processus précédé d'une validation par le comité Arte France cinéma. Celui-ci est composé de personnes indépendantes, qui jugent quatre fois par an du financement des films que nous devons faire. Mais, étant président d'Arte France depuis 2020, je peux donner des détails sur le cas de 2022.

M. Boris Razon. Le film sorti en 2022 a suivi le processus absolument normal des films diffusés sur Arte. La raison pour laquelle nous l'avons choisi éditorialement et accepté d'accompagner sa production est très simple. Bernard-Henri Lévy suivait l'actualité de l'Ukraine depuis très longtemps, plus de dix ans alors. Il bénéficiait d'accès et d'images exclusives, lesquelles méritaient, à ce moment-là, d'être montrées. Si le sujet de l'Ukraine n'était pas du tout un angle mort pour Arte, néanmoins, nous n'avions pas beaucoup de films documentaires qui permettaient de le traiter. C'est la première chose.

La deuxième, c'est que ce film a suivi le trajet normal que suivent tous les films, dont je tiens à rappeler qu'il est – c'est très important – collectif et transparent, et qu'il fait l'objet d'un compte rendu à chaque étape. Il a été proposé à l'unité société et culture, qui fait les films de géopolitique et les films d'investigation.

Elle l'a retenu et présenté en pré-commission, que je dirige collectivement avec trois autres personnes. Nous l'avons validé pour les raisons que j'ai évoquées et l'avons apporté en conférence des programmes, à Strasbourg, un mois plus tard environ, où il a été discuté et validé par les chargés de programmes, par la direction des programmes du GEIE et par la direction des programmes allemande.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Donc ça ne vous dérange pas que votre président du conseil de surveillance se fasse acheter et financer pour 750 000 euros de documentaires pour Arte, alors que – je préfère y revenir – il avait déjà été mis en cause en 2007 pour avoir

bénéficié d'un financement deux fois plus élevé que la moyenne – 150 000 euros contre un ticket moyen de 70 000 euros – pour un documentaire diffusé sur France 5 intitulé *Une maison à Tanger*, qui filmait la rénovation de sa propre villa à Tanger ? Il avait, à l'époque, été accusé de financer la rénovation de sa villa, de mettre en avant son architecte personnel avec l'aide et l'appui des financements de France Télévisions, donc du contribuable. Il y avait donc un précédent pour ce genre de conflit d'intérêts. Quand je vous expose ce genre de confusion de la part d'un président d'un conseil de surveillance et les montants de documentaires qu'il fait financer, ça ne vous intrigue pas ?

M. Bruno Patino. Monsieur le rapporteur, je ne suis pas sûr d'avoir compris. Vous me parlez d'un documentaire diffusé sur une autre chaîne qu'Arte, sur une maison à Tanger. Mais de ça, nous ne...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Est-ce que vous avez eu des alertes de vos services juridiques ?

M. Bruno Patino. Il y a plusieurs choses. D'abord, vous mentionnez...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question est simple, directe. J'aimerais obtenir une réponse directe. Est-ce que vous avez eu une alerte de votre secrétaire général ou de votre service juridique sur le sujet, oui ou non ?

M. Bruno Patino. Non. En plus de ça, il me semble – je suis en train de le vérifier – qu'il n'y en a pas eu à chaque cas. Il y a, monsieur le rapporteur, une façon de cumuler toutes les sommes sur toutes les années – je ne sais plus à laquelle vous commencez. Je ne dis pas que c'est faux. Je dis juste que ça fait un effet de cumul.

Il me semble qu'à chaque fois que ça a été fait, à ma connaissance pour les cas antérieurs à ma présidence, et de suite en plus, et depuis 2022, ça a été mentionné en conseil de surveillance au moment où on mentionne les conventions réglementées. À ce titre, il n'y a pas eu d'alerte du service juridique. Ça, je vous le dis.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce qui est étrange parce que, je ne sais pas si le rapporteur va la citer, mais la loi – à savoir l'article 432, alinéa 12, du code pénal – dit clairement que le fait pour une personne chargée d'une mission de service public ou investie d'un mandat public – en l'occurrence ce n'est pas le cas…

M. Bruno Patino. Mais en l'occurrence, ce n'est pas le cas monsieur le président !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Donc vous considérez qu'être président d'une entreprise publique, ce n'est pas…

M. Bruno Patino. C'est moi, le président de l'entreprise publique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui enfin, être celui d'un conseil de surveillance, ce n'est pas indirectement être…

M. Bruno Patino. Mais ce n'est pas moi qui fais la loi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non.

M. Bruno Patino. C'est vous !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mais nous, on est chargé, avec cette commission d'enquête, de la faire respecter…

M. Bruno Patino. Mais je suis entièrement d'accord !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Enfin, pas de la faire respecter mais en tout cas de la voter.

M. Bruno Patino. Oui, de la voter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, si je vous pose la question c'est parce que je pense que ça peut choquer beaucoup de Français de voir le président du conseil de surveillance d'Arte, qui a un rôle dans la nomination de la gouvernance et du président d'Arte, se faire financer 750 000 euros de documentaires en l'espace de dix ans entre 2011 et 2022, pour sa chaîne Arte.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Vous mélangez tout !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y a eu ouverture d'une enquête judiciaire sur ces faits, qui a mis pénalement en cause Bernard-Henri Lévy. Il n'a pas démissionné ; il vous a même reconduit sous sa présidence en décembre 2025, à l'unanimité du conseil.

Est-ce que vous avez personnellement envisagé de lui demander peut-être une mise en retrait temporaire dans l'attente d'ailleurs du verdict ?

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Pourquoi mélangez-vous les deux choses ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et à nouveau, est-ce que vous ne considérez pas que l'absence de signalement de la part de votre service juridique sur ce potentiel conflit d'intérêts fait peser une sorte de suspicion sur la porosité entre le président du conseil de surveillance et la ligne éditoriale ?

M. Erwan Balanant (Dem). C'est scandaleux, ce qui se passe…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Est-ce que là, il n'y a pas un conflit d'intérêts manifeste dans les contrats accordés à Bernard-Henri Lévy, qui est président du conseil de surveillance d'Arte ?

M. Bruno Patino. Si la question, c'est …

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon, monsieur Patino. Chers collègues, il y a un peu de bruit, donc je me permets de reprendre la parole. Je crois qu'il y a deux sujets différents. Je ne voudrais pas qu'il y ait ici des soupçons de favoritisme, ou laisser dire que M. Bernard-Henri Lévy aurait favorisé votre nomination. Il y a un conseil de surveillance, vous nous l'avez bien expliqué ; c'est une décision collégiale.

La question que pose le rapporteur, qui est différente et qui est une question importante, c'est : à partir du moment où il est président du conseil de surveillance, est-ce que c'est tout à fait normal qu'il puisse bénéficier de financements ?

J'aimerais qu'on reste à cette question du rapporteur, et qu'on ne mélange pas votre nomination et la question du financement des documentaires du président de votre conseil de surveillance.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'observe que les députés de gauche s'indignent de la question que je pose, qui pourtant est légitime…

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Non, on s'indigne de vos manières depuis le début. La façon dont vous posez vos questions est malhonnête ! Et ça oui, ça nous indigne, monsieur le rapporteur !

M. Charles Alloncle, rapporteur. On a le président d'un conseil de surveillance d'Arte qui s'attribue 750 000 euros de documentaires en l'espace de dix ans, alors qu'il n'y a pas de signalement de la part du comité et de la direction juridique. *(Protestations.)*

Il y a des gens qui parlent très fort, notamment les députés de gauche, mais je pense que ça peut être un soupçon de conflit d'intérêts…C'est toute la légitimité et la raison de ma question, monsieur Patino.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Ce n'est pas possible de dire des choses comme ça !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ne nous prenons pas à partie, chers collègues, on va laisser M. Patino…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce sont des faits.

M. Bruno Patino. Monsieur le rapporteur, si la question que vous posez est celle d'une porosité…

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). On peut avoir une suspension ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Attendez une seconde… On ne vous entend pas… Effectivement, les députés de gauche s'émouvaient du lien indirect que pouvait faire le rapporteur entre votre nomination, monsieur Patino, et M. Bernard-Henri Lévy.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas le lien… Ma question portait sur le conflit d'intérêts entre Bernard-Henri Lévy, qui est président du conseil de surveillance d'Arte et qui se fait financer 750 000 euros de documentaires par Arte en l'espace de dix ans…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Voilà, c'est ça la question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Arrêtez de déformer ma question, monsieur le président. Revenons-en aux faits. Il y a là un conflit d'intérêts qui est évident.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Vous ne pouvez pas laisser dire ça, monsieur le président.

M. Erwan Balanant (Dem). C'est lamentable ce qu'il fait, ça suffit !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je n'ai rien déformé !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ça ne sert à rien de mettre le couvercle sur cette question qui est légitime. Laissez-moi…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je n'ai rien déformé. Je suspends pour deux minutes.

La réunion est suspendue de 15 heures 05 à 15 heures 15.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai fait une petite suspension de séance parce qu'il se trouve qu'il y a une effectivement une procédure judiciaire qui est en cours, ouverte par le parquet de Paris, pour prise illégale d'intérêts et que les commissions d'enquête, comme vous le savez, quand il y a des procédures judiciaires en cours, doivent s'articuler de manière très précise pour ne pas perturber la procédure judiciaire en cours.

Ce qui n'empêche pas de poser la question et de redonner la parole au rapporteur pour effectivement mieux comprendre ces questions de conflit d'intérêts, sans aller au cœur de la procédure judiciaire parce que la justice tranchera, mais pour comprendre avec vous les mécanismes, les procédures et les moyens que vous avez mis en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêts.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Donc on a un président du conseil de surveillance d'Arte qui se fait financer, entre 2011 et 2022, 750 000 euros de documentaires par sa chaîne Arte France. Monsieur Patino, je sais effectivement qu'il y a eu l'ouverture d'une enquête judiciaire, et je sais que vous n'êtes pour rien dans l'attribution de ces contrats. Mais malgré tout, est-ce qu'il n'y a pas un principe de précaution qui doit s'appliquer pour ce type de faits ?

Le principe de notre commission d'enquête, c'est de s'intéresser à d'éventuels conflits d'intérêts. Là en l'occurrence, j'ai l'impression qu'il y a un énorme conflit d'intérêts : le président du conseil de surveillance d'une chaîne publique, Arte France, qui se fait financer 750 000 euros de documentaires en l'espace de dix ans. Est-ce qu'il n'y a pas des mécanismes juridiques de prévention des conflits d'intérêts qui devraient être mis en place ?

Je sais que vous êtes nommé par le conseil de surveillance, par un collège, dont M. Bernard-Henri Lévy, tout ça est factuel ; que c'est compliqué pour vous de le commenter. Mais à l'avenir, dans les recommandations qu'on peut mettre dans notre rapport, est-ce qu'on pourrait trouver des mécanismes pour prévenir ce type de situation ?

M. Bruno Patino. Monsieur le rapporteur, deux choses.

La première, c'est que nous avons mis en place, au sein d'Arte, tous les mécanismes de conflit d'intérêts pour tous les personnels, membres du directoire compris. On vous les transmettra par écrit, parce que c'est très long, mais on peut vous les dire là. On les a mis en place et on les a renforcés ces dernières années, de façon extrêmement notable. On l'a fait, par les procédures d'audit interne – de contrôle interne, pardon. Maintenant, pratiquement chaque salarié qui travaille dans les unités de programmes d'Arte ou autres doit faire une déclaration d'intérêts : dire quand il connaît telle ou telle personne qui peut être dans une situation… Justement pour prévenir ces conflits d'intérêts.

Évidemment, les membres du directoire sont en plus soumis à toutes ces règles-là, de même que nous sommes soumis aux déclarations à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

Mais convenez avec moi que les règles que l'on impose au conseil de surveillance, de façon juridique, le directoire ne peut pas les imposer. Ce sont les actionnaires, et c'est le conseil de surveillance lui-même qui doit mettre en œuvre ces procédures à son niveau. C'est juste une hiérarchie des normes, si j'ose dire.

J'entends le chiffre, qui peut effectivement apparaître énorme. D'abord, ce n'est pas de l'argent versé à Bernard-Henri Lévy mais aux productions des documentaires qui ont pu être les siens. Ce que je sais, encore une fois, c'est sur l'unique cas qui nous a occupés sous ma présidence, qui a été validé par la direction éditoriale sous ma présidence : c'était un documentaire sur lequel en plus, à ma connaissance, Bernard-Henri Lévy a demandé expressément à ne pas être rétribué, sur ce financement sur l'Ukraine. Ce qui n'empêche… Ce qui n'enlève rien à votre question.

Voilà où l'on en est aujourd'hui. Pour répondre à monsieur le président : non, la direction juridique ne nous a pas alertés. Nous avons répondu évidemment à l'ensemble des questions du parquet aujourd'hui, sur l'ensemble de ce fait-là. Et bien évidemment, nous appliquerons toutes les recommandations qui nous seront demandées par notre actionnaire au sein du conseil de surveillance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et la tutelle, le ministère de la culture, ne vous a jamais alertés ? L'État est membre de votre conseil de surveillance. Personne n'a dit de faire attention ?

M. Bruno Patino. Mais l'État, monsieur le président, siège à notre conseil de surveillance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est pour ça que je vous pose la question !

M. Bruno Patino. C'est lui qui est notre actionnaire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. D'où ma question.

M. Bruno Patino. Et c'est lui qui détermine les règles de fonctionnement du conseil de surveillance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allons au bout. À aucun moment, le fait que le président du conseil de surveillance puisse se voir financer, à travers sa société de production, des documentaires par la chaîne dont il est président, n'a fait débat au conseil de surveillance ?

M. Bruno Patino. Deux choses. Je ne peux vous répondre que depuis 2020, c'est-à-dire depuis que je suis président. Le cas s'est posé une fois, pour un documentaire, qui a été mentionné à un moment dans un conseil de surveillance ; aucune question n'est arrivée. Deuxième chose : aucune question n'a été posée au sein du conseil de surveillance, effectivement, et l'État ne l'a pas mentionné.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement je m'étonne, et je trouve ça assez grave que ni l'État, ni la gouvernance, ni le conseil de surveillance ne s'étonne de la commande du président du conseil de surveillance d'Arte de près de 750 000 euros en l'espace de dix ans.

Je trouve qu'il y a un dysfonctionnement qui, d'ailleurs, nous permettra probablement de formuler quelques recommandations pour prévenir ces conflits d'intérêts, dans le cadre de ce rapport. Merci, monsieur le président, pour vos explications mais, à l'évidence, il semble y avoir un dysfonctionnement ou un manque d'alerte de la part des organisations ou des départements qui auraient dû le faire.

J'en viens à TV5 Monde. Yves Bigot est PDG de TV5 Monde depuis 2012 et, le 19 avril 2024, Rachida Dati lui signifie qu'il ne sera pas reconduit, sans explication. Mme Dati aurait déclaré elle-même, comme le rapporte *Télérama* dans un article du 28 mai 2024, je la cite : « *On n'a rien à vous reprocher, votre bilan est impeccable, mais on ne vous renouvellera pas.* » Point final, fin de la citation. Il présente alors sa démission, effective au 30 juin 2024, cinq mois avant la fin prévue de son mandat. C'est ce que rapporte d'ailleurs un article du *Monde* du 28 mai 2024.

Madame Younes, vous êtes directrice générale de TV5 Monde depuis 2024. Quand vous entendez ces propos d'un dirigeant remercié sans explication alors que son bilan serait, de l'aveu de la ministre de la culture, impeccable, y a-t-il selon vous une raison qui n'a pas été dite ? Ou quels sont les rationnels qui ont fait que M. Bigot a été remercié ?

Mme Kim Younes. Monsieur le rapporteur, je n'ai aucune information à vous donner par rapport à votre question. Je ne sais pas ce qui s'est passé à ce moment-là entre les deux personnes que vous citez.

Moi, ce que je peux vous dire en revanche, c'est comment s'est passé le processus qui a conduit à ma nomination ; et ça je le fais volontiers si vous le souhaitez. Je vais vous rappeler que le processus qui a conduit à ma nomination est un processus multilatéral. Qu'est-ce qui s'est passé en mai 2024 ? Je n'ai pas connaissance des faits que vous rapportez mais ce dont j'ai connaissance, c'est ce qui s'est passé en mai 2024 : le ministère de la culture et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères ont publié un appel à candidatures pour désigner le candidat que la France souhaitait proposer à l'ensemble des gouvernements bailleurs de TV5 Monde, en vue justement de désigner le prochain président-directeur général de TV5 Monde.

Dans cet appel à candidatures, il y avait une fiche descriptive du poste et un certain nombre d'éléments demandés aux candidats potentiels. Je vais vous les donner très simplement : un *curriculum vitae* et une note d'intention contextualisée, c'est-à-dire un document visant à présenter sa vision et son projet stratégique pour TV5 Monde.

J'ajoute, et Thomas Derobe pourra compléter, que c'est la première fois qu'il y avait un tel processus pour la nomination du PDG de TV5 Monde. Voilà ce que moi j'ai vu. J'ai décidé de candidater et j'ai transmis mon dossier à l'échéance qui était indiquée. Je me souviens très bien de la date, vous ne l'oublierez pas non plus, c'était le 9 juin 2024, date de fin de procédure. J'ai déposé mon dossier à ce moment-là.

Dans la fiche de poste qui faisait partie de l'appel à candidatures – cette fiche de poste ayant été définie évidemment par le conseil d'administration, de concert avec l'ensemble des gouvernements bailleurs, parce que j'insiste encore une fois, c'est un processus multilatéral –, il y avait trois grandes familles de compétences qui étaient demandées : d'abord, une maîtrise des enjeux des marchés audiovisuels et une connaissance des enjeux de transition numérique ; ensuite, une capacité à évoluer dans un contexte multilatéral ; enfin, des compétences en management et en transformation des organisations.

J'avais alors un parcours de dix-huit années d'expérience dans le secteur audiovisuel, qui m'avait permis d'acquérir ces différentes compétences. Je serais ravie de vous transmettre mon CV si vous le souhaitez à l'issue de cette séance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Est-ce que vous avez rencontré Mme la ministre pendant la procédure de nomination ? Avez-vous été reçue par Mme Dati, ou avez-vous échangé avec elle pendant cette procédure ?

Mme Kim Younes. J'ai été conviée à plusieurs entretiens ; je n'ai pas été convoquée pour un entretien avec Mme Dati.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Donc il n'y a pas eu d'échange ?

Mme Kim Younes. Non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, madame la présidente, pour votre réponse. Effectivement, vous l'avez rappelé, dans un article de *CB News* du 28 mai 2024, on apprend que c'est la première fois depuis 1984, soit depuis la création de la chaîne, qu'un appel à candidatures public a été lancé pour la présidence de TV5 Monde. Il a été ouvert du 22 mai au 9 juin 2024, soit trois semaines, par les ministères de la culture et des affaires étrangères. Trois semaines, ça peut paraître peu pour une chaîne d'une telle importance, diffusée dans près de 190 pays. Comment est-ce que vous expliquez qu'il y ait eu un temps aussi court pour un appel à candidatures aussi important ?

M. Thomas Derobe. Comme le disait madame Kim Younes, il y a deux nouveautés dans le cadre de ce processus de nomination. C'est la première fois que le profil du futur PDG de TV5 Monde est défini de manière multilatérale avec l'ensemble des gouvernements bailleurs de fonds sur une proposition multilatérale rédigée par le conseil d'administration, donc sur une base professionnelle ; et je pense que c'est un apport à souligner. Deuxièmement, et il faut le remarquer également, c'est la première fois qu'il y a une mise en concurrence.

Vous soulignez le fait que la durée de cette mise en concurrence est relativement courte. Je tiens à préciser, comme vous l'aviez indiqué, qu'on était dans une situation de démission, c'est à dire qu'on avait un PDG qui avait annoncé sa démission, qui serait effective au 30 juin, raccourcissant par là le temps dont il était possible de bénéficier pour pouvoir nommer un PDG de TV5 Monde.

Or il se trouve que le processus de nomination multilatéral à TV5 Monde, qui figure dans la charte TV5 – le document signé par les six gouvernements bailleurs de fonds et les deux opérateurs TV5 – est un processus qui est lent. Il est lent parce que c'est un processus de concertation entre la France qui, du fait de son financement majoritaire, est appelée à présenter un ou plusieurs candidats français, et les autres gouvernements bailleurs de fonds qui doivent recevoir le ou les candidats et donner leur avis sur ce processus de nomination avant que, de manière beaucoup plus juridique, la société commerciale – société par actions simplifiée – qu'est TV5 Monde, du fait de ses instances de gouvernement, notamment son conseil d'administration et son comité nominations et rémunérations, puisse se prononcer. Donc cela peut expliquer pourquoi le temps d'appel à candidatures a été court.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse et ces détails. Dans un article de *Consultor* du 4 octobre 2024, on apprend que TV5 Monde s'est séparée en juin 2024 non seulement de son PDG mais aussi de sa directrice de l'information, Françoise

Joly – et ce, je cite, « *en raison de divergences stratégiques* », fin de la citation, selon les termes mêmes de l'article.

Monsieur Antoine, vous êtes directeur de l'information de cette chaîne. Vous avez un PDG et une directrice de l'information de TV5 Monde qui ont été congédiés en l'espace de quelques semaines, les deux visiblement pour divergences stratégiques. Est-ce que, selon vos informations, ces divergences portaient notamment sur la ligne éditoriale de la chaîne ?

M. Philippe Antoine, directeur de l'information de TV5 Monde. Je ne pense pas être très bien placé pour pouvoir parler de l'équipe précédente. Moi, je suis arrivé en mars 2025. Il me semble que Françoise Joly a quitté TV5 Monde en juin 2024. Donc il s'est passé un temps assez long entre les deux et je suis mal placé pour juger de ce que je ne connais pas, puisque je n'étais pas à TV5 Monde à ce moment-là.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et madame la présidente ou monsieur le secrétaire général, est-ce que vous avez des informations sur ces deux départs pour divergences stratégiques ? Quelles auraient pu être les raisons de ces départs ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être vous, monsieur le secrétaire général : je crois que Mme Younes est arrivée après le départ de Mme Joly.

M. Thomas Derobe. Je vous le confirme : Mme Younes n'était pas présente à cette époque. Concernant le départ du PDG de TV5 Monde, vous l'avez souligné – d'ailleurs, dans son courrier de démission, il y fait référence –, il y a eu un échange avec la ministre de la culture, qui lui a manifestement indiqué qu'il ne serait pas le candidat de la France.

Il n'a pas donné plus d'informations et je ne suis pas sûr qu'il en ait recueilli sur les raisons de ce choix. Il était en poste depuis fin 2012 : il n'est pas impossible qu'il y ait eu une volonté de renouvellement. Voilà. C'est, je pense, sans lien direct ou indirect avec le départ de la directrice de l'information de TV5 Monde – qui se fait, il est vrai, dans des temps relativement concomitants, mais pour des raisons de divergences avec la direction générale de TV5 Monde, menant à douter de certains choix qui ont conduit à une procédure, qui nous a amenés d'ailleurs à signer des éléments de transaction que je ne peux pas aborder ou détailler ici, mais nous pourrons vous transmettre des éléments écrits plus précis sur ce point.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie de votre réponse. On a parlé de la gouvernance, des conditions de nomination, d'éventuels conflits d'intérêts. Je voudrais désormais qu'on parle de la neutralité, qui est l'une des trois dimensions de cette commission d'enquête. Les quelques prochaines questions vont s'adresser aux représentants d'Arte.

J'aimerais vous parler du talk-show « *Euroguessr* » – pardon, je ne suis pas germaniste – qui est diffusé sur Arte. C'est une sorte de jeu de piste à travers l'Europe, dont le but consiste à deviner, grâce à des indices, les lieux où sont tournées les images filmées à la télévision. Arte a confié la présentation de cette émission à Jean Massiet. Or il se trouve que M. Massiet n'est pas un simple présentateur. C'est aussi un streamer très actif, notamment sur sa chaîne Twitch. C'est aussi, semble-t-il dans ses prises de position, un militant relativement convaincu.

Le 10 avril 2023, il était interviewé sur le plateau de « C à vous » sur France 5, aux côtés de Samuel Étienne. Il a été interrogé sur le refus de recevoir des personnalités du Rassemblement national sur sa chaîne, et M. Massiet a regretté que le RN soit invité dans les

médias. Je vous cite précisément ses termes : « *Je refuse le jeu qui consiste à renvoyer dos à dos des camps […]. Le fait de refuser de recevoir l'extrême droite sur un plateau est une position qui a été celle d'à peu près tous les médias pendant très longtemps, c'était normal, c'était accepté.* » Fin de la citation.

Monsieur le président d'Arte, vous conviendrez qu'il y a une obligation de neutralité qui incombe à des personnes délégataires d'une mission de service public, que ce soit Arte, que ce soient des chaînes publiques ; c'est une obligation qui est importante.

Comment est-ce que vous considérez le fait d'accorder une telle émission à une personne qui assume sur une chaîne publique, en temps d'antenne, de ne pas vouloir recevoir certaines personnalités parce qu'elles appartiennent à un camp politique ? Est-ce qu'il n'y a pas là une rupture du principe de neutralité assez évidente ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le directeur éditorial ?

M. Boris Razon. Merci pour votre question. Je vais y répondre de manière très claire. Ce qu'il a dit concerne sa chaîne et non pas Arte. Et en l'occurrence, si nous l'avons invité à animer une émission sur l'Europe sur Twitch, c'est pour répondre à un autre enjeu de service public qui me paraît majeur : pouvoir parler aux jeunes de politique, et de politique européenne. Et cet enjeu central, il me semble que Arte est la bonne chaîne pour le faire.

Ensuite, dans le mandat que nous avons confié à la société de production qui produit Jean Massiet et qui produit « *Euroguessr* », il est très clair que nous sommes neutres, impartiaux et objectifs dans le traitement que nous faisons. Néanmoins, c'était très important pour nous d'avoir un streamer connu qui attire du monde. Et c'est – à ma grande tristesse, d'une certaine manière – la première fois que nous réussissons à produire une émission sur les enjeux européens qui rencontre un tel succès.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. Si je vous pose la question, c'est aussi parce qu'il a pu tenir un certain nombre de propos choquants alors qu'il incarne l'une des figures d'Arte en ayant pour responsabilité la présentation d'une émission importante. Par exemple, en février 2026 – donc récemment –, il déclarait sur sa chaîne Twitch, je le cite : « *Les gens qui votent à l'extrême droite, c'est des connards. Tu ne vas pas réussir à m'empêcher de le dire.* » Fin de la citation. C'est l'un des exemples.

À quel moment trouvez-vous ça légitime et justifié de confier une émission du service public à une personne qui vient proférer ce type d'insultes et qui vient rompre de façon évidente avec l'obligation de neutralité qui incombe à une personne qui est dépositaire d'une mission de service public ? Est-ce que vous ne voyez pas là une rupture et aussi un facteur qui pourrait alimenter la défiance des Français à l'égard de nos chaînes publiques et de ces émissions importantes ?

M. Boris Razon. Encore une fois, il m'apparaît essentiel de distinguer deux choses : ce qu'il dit sur sa chaîne, qui engage sa responsabilité, et ensuite ce qu'il dit dans le cadre – et cela ne s'y passerait absolument jamais – de notre émission.

Que les animateurs et responsables d'émissions aient parfois des convictions ou des expressions malheureuses, c'est le cas – ça peut arriver. Néanmoins, il me semble là encore important d'énoncer ce qui fait cette émission, et le rôle qu'il a dans cette émission, qu'il assure de manière tout à fait remarquable.

J'aimerais apporter une nuance à votre propos. La caractéristique des streamers, c'est-à-dire des gens qui s'expriment sur des comptes, c'est justement quelque chose que nous, médias de service public et médias en général, avons peu l'habitude de faire, à savoir incarner le propos, dire ce qu'on pense et être très transparent sur qui on est et comment on est. C'est aussi pour cela qu'ils attirent des audiences, et c'est aussi pour cela qu'ils s'expriment parfois de manière beaucoup plus directe que nous en avons l'habitude. C'est important de le dire parce que ça amène ce type de propos qu'encore une fois, jamais nous ne tolérerions sur nos antennes, quelles qu'elles soient.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je me permets d'insister sur cette question. On a entendu des responsables de comités d'éthique, notamment de Radio France et de France Télévisions. Quand on entend l'animateur d'une émission d'une chaîne publique expliquer que les électeurs de tel parti sont des « *connards* », même si ces propos ne sont pas tenus à l'antenne, est-ce qu'il y a un lien de confiance qui est toujours légitime et suffisant pour laisser cette personne à la tête d'une émission de service public, pour le laisser incarner cette mission-là, le laisser présentateur de votre chaîne publique ?

Est-ce que vous n'avez pas l'impression que, même si ce sont des propos qui sont tenus hors antenne, par leur caractère insultant, ordurier, et par leur caractère d'exclusion aussi, il y aurait quand même un certain nombre de signalements et de principes de précaution qui devraient être pris ? On a jusqu'à présent justifié certains propos par le fait qu'ils étaient tenus hors antenne. Mais quand ce sont des insultes, est-ce que ça justifie que ces personnes soient maintenues sur des chaînes du service public ?

M. Boris Razon. J'entends votre remarque et votre perception. Il me semble, là encore, que notre responsabilité, elle est importante en matière d'intérêt pour le public sur des sujets politiques et de création d'espace public.

Là encore, je tiens à le redire : si cette émission était sans succès, n'attirait pas des gens, ne permettait pas de débattre de tous les sujets relevant des politiques européennes, on pourrait en discuter. Mais nous ne sommes pas responsables de ce qu'il dit hors antenne. Les insultes, quelles qu'elles soient, sont toujours déplacées.

Néanmoins, effectivement, ce rôle-là pour nous, à ce moment-là, est important. Réussir à assurer une émission européenne – il me semble même qu'il y a eu des débats nationaux sur le fait qu'on ne traitait pas assez d'Europe journalistiquement en France –, c'était pour nous une gageure essentielle. Elle a été menée avec succès par la production de « Backseat » qui produit cette émission. Et nous avons satisfaction de l'émission. Mais je ne dis pas que je cautionne ses propos par ailleurs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. Donc, vous confirmez qu'après que votre présentateur d'une émission d'Arte a expliqué que « *les gens qui votent à l'extrême droite, c'est des connards* », il n'y a eu ni sanction, ni alerte, ni demande de mise en retrait de la part d'un comité d'indépendance ou d'un comité d'éthique ? Il n'y a eu aucune sanction prononcée, vous n'avez même pas eu une discussion avec ce présentateur pour lui dire que c'était probablement une rupture avec des principes, notamment de neutralité, sur les personnes délégataires d'une mission de service public ? Il n'y a eu aucun rappel à l'ordre suite à ces propos ?

M. Bruno Patino. Mais monsieur le rapporteur, les rappels à l'ordre, les sanctions ou autres ne peuvent avoir lieu que dans le cadre du contrat qui nous lie avec lui, qui tient à ce

qu'il fait sur nos antennes et sur nos écrans. Comme vous l'a dit le directeur éditorial Boris Razon, si ces propos avaient été tenus sur des écrans d'Arte, nous les aurions considérés comme totalement inacceptables.

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Pour le dire différemment et peut-être prolonger la question du rapporteur, quand vous vous associez avec lui, il a effectivement une émission à succès, « Backseat », avec une ligne éditoriale, une ligne politique. Arte décide de vouloir mettre en place un partenariat… Est-ce que je me trompe, monsieur Razon ? L'émission « Backseat » n'avait pas encore eu lieu ?

M. Boris Razon. Non, ce n'est pas ça, mais l'enjeu central de l'émission « Backseat » – et par ailleurs du livre qu'a écrit Jean Massiet – porte sur la capacité à entraîner l'adhésion et l'intérêt des jeunes publics à l'information et à la politique. C'est d'abord ça. Voilà ce que j'ai dit. Donc, dire qu'il défend une ligne politique, je pense que ce serait…

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Non, j'ai dit ligne éditoriale.

M. Boris Razon. Vous avez dit politique.

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Eh bien… Je crois qu'il l'assume d'ailleurs. À « Backseat », je crois qu'il n'a invité aucune personnalité du RN ou de l'extrême droite, ce qui est son droit. Le cordon sanitaire existe dans certains pays. Mais ce que je veux dire, c'est que c'est un choix ; il a une ligne éditoriale.

La question intéressante, qui pourrait se poser dans un autre cadre politique, si je prolonge celle du rapporteur, c'est celle-ci : quand vous faites le choix de vous associer avec ce streamer, vous connaissez son émission « Backseat », vous connaissez ses orientations, vous connaissez ses choix. Donc, c'est un choix que vous faites de vous associer à ce streamer-là en particulier. Et on s'interroge, à partir du moment où l'audiovisuel public français doit être garant de l'impartialité. Comment pouvez-vous la garantir tout en vous associant à une personnalité qui a, par ailleurs, dans une autre émission, une ligne éditoriale précise et des choix politiques assumés ? Vous faites un choix que vous assumez, avec une personnalité qui n'est pas…

M. Bruno Patino. Mais monsieur le président, je vous retourne la question : est-ce que vous avez vu dans « *Euroguessr* » des propos qui vous paraissent déplacés ? Ou des propos qui vous paraissent tendancieux de façon politique ? Quand il fait « *Euroguessr* », il défend la ligne éditoriale d'Arte, qui est avant tout de rendre accessible l'information européenne aux plus jeunes et à tout le monde. Moi, je réponds volontiers à toutes les questions, mais nous ne sommes pas…

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Ce n'était pas la question ! Vous nous dites « Oui, non, ce n'est pas nous, c'est ailleurs, ça se passe ailleurs, ça ne nous concerne pas » mais quand vous vous associez…

M. Bruno Patino. Non, monsieur le président, c'est nous quand c'est nous. Pardon de cette tautologie. Mais si vous me posez des questions…

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. … donc c'est vous, puisque vous l'avez choisi en connaissance de cause. C'est pour comprendre le débat. Je préfère aller au bout, que vous me disiez « On assume ». Pardon, c'est une vraie question. Vous nous dites « Ce n'est pas nous, c'est ailleurs. »

M. Bruno Patino. Mais nous assumons ce qu'il dit sur « *Euroguessr* », qui est l'émission d'Arte qu'il fait avec nous – ce qui me semble le b.a.-ba, ou le principe de base, du principe éditorial. Nous assumons ce que nous faisons avec lui dans le cadre de ce que nous faisons avec lui. Nous n'avons jamais dit « Ça n'est pas nous quand on fait "*Euroguessr*" ». « *Euroguessr* », nous le faisons, ça porte notre label, c'est notre émission, et nous l'assumons.

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Ce n'est pas ce que je voulais dire. Ce que je voulais dire, c'est que quand vous me dites « Ce n'est pas nous, c'est "Backseat" »… Vous le prenez justement parce qu'il a une chaîne Twitch qui fonctionne bien et qu'il est ce qu'il est, et vous nous dites « Oui, mais ce n'est pas sur les antennes d'Arte ». Et en même temps, vous écrivez sur Arte qu'il est une personnalité sur Twitch reconnue, et vous citez même « Backseat ». Donc vous renvoyez vous-mêmes sur Arte à sa plateforme, à son émission « Backseat ». Je l'ai sous les yeux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Élargissons peut-être un peu la question, parce que votre chaîne a la particularité d'être liée aussi à l'Allemagne : si demain, par exemple, une loi était passée en Allemagne pour mettre en place, comme en Belgique, un cordon sanitaire qui exclurait en plateau des représentants de certains partis qualifiés d'extrême droite, quelles en seraient les conséquences, notamment sur votre ligne éditoriale en France ? Est ce qu'il n'y aurait aucune conséquence ou est ce qu'il y aurait une discussion avec vos homologues allemands ?

M. Boris Razon. C'est compliqué de répondre à la question mais, pour dire les choses très simplement, nous avons très peu d'émissions de plateau – quasiment aucune. Et nous avons édicté une règle très simple pour les émissions de plateau, qui consiste à ne pas inviter d'hommes ou de femmes politiques nationaux. Donc, d'une certaine manière, ça ne devrait en aucun cas nous impacter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. Ce sera ma dernière question sur la partie neutralité et pluralisme, partie importante de notre commission d'enquête.

Mme Élisabeth Quin présente le magazine d'information « 28 minutes » depuis 2012. Comme tous les magazines d'information, notamment sur le service public, il se doit de respecter certains objectifs à valeur constitutionnelle, à commencer par l'honnêteté de l'information mais aussi son impartialité et le pluralisme des invités. Pourtant, lorsqu'elle a été interviewée par le magazine *Focus Vif*, le 19 février 2016, Mme Quin, qui anime « 28 minutes » sur votre chaîne, a déclaré : « *On ne va pas recevoir Marine Le Pen. Pourquoi rajouter de la visibilité et banaliser ce qui l'est déjà trop ?* ». Depuis, son commentaire n'a pas été rectifié ou démenti publiquement. Partagez-vous le constat établi dans ces propos ? Est-ce que cela ne traduit pas une forme de malaise : une animatrice importante d'un magazine d'information de votre chaîne explique qu'elle serait prête à rompre un objectif à valeur constitutionnelle, qui est celui du pluralisme, sur une chaîne d'information publique ?

M. Bruno Patino. Monsieur le rapporteur, vous venez de m'apprendre ces propos tenus en 2016. Pardonnez-moi, mais…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Elle était déjà en poste. Elle présente le magazine depuis 2012.

M. Bruno Patino. Je n'en doute pas, je n'ai pas du tout nié ça. Ces propos datent de 2016 et ont été tenus dans une publication qui m'avait échappé, je dois dire. Comme vous le savez, je suis président depuis 2020. Ce que je peux affirmer ici, c'est que l'objectif d'honnêteté et d'impartialité de « 28 minutes » est un objectif non seulement constitutionnel mais aussi un objectif éditorial que nous faisons nôtre. Comme vous l'a rappelé le directeur éditorial, il n'y a pas d'invités politiques à « 28 minutes » ; nous essayons de parler de tous les enjeux, nous essayons de faire débattre entre elles toutes les sensibilités. Moi, je suis peut-être un homme du passé : je crois encore au dialogue de bonne foi possible entre toutes les parties. Ce qu'on se dit entre nous pour « 28 minutes », si vous voulez le savoir, c'est : « c'est le débat, pas le combat ». Dans « 28 minutes », nous essayons effectivement de proposer un espace de débat public, j'allais dire un espace fondé sur un idéal d'espace public.

Ces propos m'étaient donc inconnus. Je crois qu'Élisabeth Quin ne les a pas réitérés ; en tout cas, à ma connaissance, depuis 2020, je n'en ai pas lu de similaires. L'objectif d'impartialité, d'honnêteté et d'équilibre s'applique pleinement à « 28 minutes » et donc à son animatrice.

Je me permets de rappeler une chose, monsieur le rapporteur, que vous savez, c'est qu'il y a évidemment une animatrice – et Élisabeth est une personnalité vraiment importante pour « 28 minutes » – mais, derrière, vous avez une rédaction, des rédacteurs en chef, des mécanismes, j'allais dire, de validation éditoriale. Donc, on n'est pas dans un espace où une personne décide de tout ; il y a des mécanismes et la chaîne s'assure que ces mécanismes fonctionnent au mieux. Quant aux objectifs que vous avez rappelés, ils sont, croyez-le bien, les nôtres.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous le savez, monsieur le président, c'est la première fois que l'Assemblée nationale crée une commission d'enquête sur le sujet de l'audiovisuel public. Donc, je me permets de revenir sur un événement qui, je pense, a pu interpeller un certain nombre de Français. Dans un article du *Monde* du 20 juin 2017, on a appris qu'Arte aurait refusé de diffuser le documentaire *Les Nouveaux visages de l'antisémitisme*, qui était programmé le 26 avril de cette année. Ce documentaire, réalisé par des documentaristes allemands, Joachim Schroeder et Sophie Hafner, avait pourtant été commandé et validé en conférence des programmes en avril 2015 – je le rappelle, vous n'étiez pas en poste à l'époque. Mais selon le réalisateur allemand Joachim Schroeder, la raison de ce choix éditorial, qui peut s'interpréter comme une censure, aurait été un désaccord entre la rédaction française et la rédaction allemande d'Arte. Le réalisateur qui est cité par *Le Monde* explique : « *Arte France a toujours été réticente pour donner son feu vert* », alors que la rédaction allemande aurait été favorable à la publication de ce documentaire.

Il a finalement été diffusé, notamment sous la pression du public, en particulier du public allemand. Ensuite, on a pu apprendre que le réalisateur allemand, M. Schroeder, a raconté avoir rencontré le directeur de l'information d'Arte France qui lui aurait déclaré, je le cite textuellement : « *Il faut que vous compreniez que le sujet est très délicat en France* » – il s'agit donc des *Nouveaux visages de l'antisémitisme* –, « *nous sommes coincés entre les lobbies juifs et musulmans, c'est la raison pour laquelle la conclusion de ce documentaire doit rester indéterminée*. » Monsieur le président, vous voyez qu'il a été demandé à une personne responsable d'un documentaire par le directeur de l'information d'Arte de ne pas publier un documentaire pour ne pas déplaire, je le cite, à des « *lobbies juifs* » et des « *lobbies musulmans* ». Comment est-ce que vous réagissez à ces propos qui ont été rapportés par le journal *Le Monde* ? Pourquoi, à cette époque – je le rappelle, vous n'étiez pas en poste –, Arte France s'est opposée à la diffusion d'un tel documentaire ?

M. Bruno Patino. D'abord, monsieur le rapporteur, si quelqu'un devant moi avait cité les derniers propos que vous venez de mentionner – et encore une fois, vous l'avez vous-même dit, ça date de 2017 et je ne doute pas que votre citation soit exacte –, je n'arrive pas à croire que quelqu'un …. Vous dites que, dans l'article, est mentionné le poste de directeur de l'information d'Arte France : ce poste n'existe pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il s'agit de Marco Nassivera.

M. Bruno Patino. Ah, c'était le directeur de l'information d'Arte Strasbourg au GEIE. Pour nous, ce n'est pas un détail : ce n'est pas Arte France, c'est le GEIE. Je n'arrive pas à croire que Marco Nassivera, qui a quitté l'entreprise depuis lors, ait pu tenir ce genre de propos. En tout cas, ces propos seraient totalement inacceptables, mais vraiment au-delà de l'inacceptable. C'est la première chose.

Deuxième chose : vous mentionnez une histoire, qui ne m'est pas familière, d'un documentaire qui n'aurait pas été accepté parce qu'il n'a pas été accepté de façon consensuelle, Je vous l'ai dit dans la première partie de cette audition, notre système repose sur le consensus : il faut qu'il y ait un consensus entre la France et l'Allemagne pour qu'un programme soit accepté. Donc il est possible qu'un programme ait été proposé côté allemand et qu'il n'ait pas été accepté côté français. Inversement, ça arrive, ça arrive même tout le temps, puisque le principe, c'est le consensus.

Sur la thématique extraordinairement importante de l'antisémitisme, je peux mentionner le documentaire qui s'appelle *Histoire de l'antisémitisme*, qui a été présenté à l'antenne et sur notre plateforme de façon assez récente et dont nous commandons aujourd'hui un cinquième volet. C'est aujourd'hui, je pense, une œuvre de référence, relativement majeure sur le sujet. Je n'ai pas d'autres informations à vous donner sur le point que vous mentionnez, monsieur le rapporteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup. Nous allons passer aux questions des représentants des groupes, qui disposent chacun de deux minutes.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Ma question s'adresse à vous, madame la présidente de TV5 Monde. Je suis un peu surprise que le rapporteur ait présenté le départ de M. Bigot comme un événement tombé de nulle part. Je ne sais pas si c'est lié à sa non-reconduction mais votre arrivée s'est faite dans un climat social très particulier. Il y avait un rapport demandé, je crois, par le CSE (comité social et économique) sur les risques au travail et les risques psychosociaux. Ce rapport a été fait par un cabinet extérieur, de mai à septembre 2024, et c'est en septembre 2024 que M. Bigot est parti. Vous arrivez donc avec ce rapport sur la table qui témoigne d'un climat social extrêmement tendu, qui serait principalement lié à une surcharge de travail subie par des journalistes à qui on impose plus de travail avec des moyens qui se restreignent.

Vous engagez un plan stratégique de transformation qui doit aller de 2025 à 2028 et vous sollicitez un cabinet de conseil extérieur pour vous accompagner dans une mission de transformation – le cabinet BearingPoint, pour le nommer. Mais cette transformation, dénommée « Newsroom Transformation », provoque toujours la réticence, si ce n'est la mobilisation, de la rédaction. Elle revient en fait à supprimer les matinales et c'est ce contre quoi non seulement les journalistes mais également les techniciens et les autres personnes qui travaillent à la rédaction se sont élevés et émus.

Il y a une contradiction que je n'arrive pas à m'expliquer, c'est pour ça que je vous interroge : vous dites vouloir renforcer l'information et vous avez supprimé les matinales ; vous vous tournez davantage vers des sociétés extérieures pour commander des programmes – si je comprends bien, vous renoncez à l'internalisation dans ce plan stratégique de transformation. C'est ma première question.

Ma deuxième question porte sur l'entrée au capital de pays étrangers : les pays africains mais également le Maroc. Nous sommes inquiets par rapport à leur relation avec la liberté de la presse, qui est loin d'être garantie, voire est sévèrement attaquée. Qu'en est-il de cette entrée au capital de pays qui n'ont pas du tout un respect important des droits de la presse pour tous médias ?

Mme Kim Younes. Je vais répondre d'abord sur votre première question. Il y a plusieurs choses. Le départ de mon prédécesseur n'est pas daté de septembre 2024 mais de juin 2024. Quand je suis arrivée en octobre 2024, vous avez raison, il y avait ce rapport réalisé par l'entreprise Cedaet sur les risques psychosociaux qui avaient pu être constatés dans un certain nombre de départements de l'entreprise. C'est un sujet sur lequel je laisserai Thomas Derobe revenir en détail mais, pour vous répondre très clairement, j'ai pris ce sujet très au sérieux avec le secrétaire général, avec la direction des ressources humaines, un peu plus tard avec Philippe Antoine quand il est arrivé à la direction de l'information, pour pouvoir traiter les problèmes qui avaient été soulevés dans ce rapport. C'est la première chose et, encore une fois, je laisserai Thomas Derobe compléter.

Deuxième chose : vous évoquez le recours à des prestataires extérieurs pour nous accompagner dans ce projet de transformation. D'abord, le projet de transformation de l'offre d'information, c'est un projet que nous avons mené en interne avec Philippe Antoine, le directeur de l'information, et avec Thomas Derobe au secrétariat général et son équipe. Il comporte plusieurs volets. Vous avez évoqué le recours à un cabinet de conseil extérieur, qui est effectivement BearingPoint, mais cela ne concerne qu'un tout petit volet de la réforme de l'offre d'information : précisément, la réforme de l'offre d'information digitale. Donc, ça ne concerne pas l'information au global.

Je vous répondrai ensuite sur le principe de cette réforme que nous avons menée et qui est effective depuis le 1er décembre. Nous avons une offre d'information multilatérale qui a, comme vous l'avez compris, un certain nombre de qualités – le multilatéralisme, les formats longs. C'est une offre qui est respectée, qui est populaire, qui est plébiscitée, notamment dans un certain nombre de pays du continent africain où nous réalisons la majeure partie de nos audiences.

Notre objectif est de renforcer l'information – je le redis, c'est très clairement l'objectif – et c'est ce que nous avons fait avec cette réforme. Vous parlez de l'arrêt des journaux du matin. Pourquoi les avons-nous arrêtés ? Pour une raison très simple : ils n'étaient pas regardés. Nous avons un budget qui est contraint, nous devons faire des choix. La priorité pour nous, c'était d'investir dans deux leviers d'avenir.

Le premier levier est la production numérique, et c'est là-dessus qu'on a fait appel à un conseil extérieur qui a déjà mené ce type de transformation ailleurs et qui nous a conseillés. Le rapport de ce conseil est simplement un rapport de recommandations que, derrière, nous avons éprouvées avec les équipes opérationnelles pour pouvoir en tirer les enseignements et les actions concrètes, en fonction évidemment de notre activité et de notre propre organisation du travail.

Le deuxième levier dans lequel nous avons investi, grâce à ces économies réalisées en supprimant les journaux du matin, c'est le renforcement de nos éditions du soir que j'évoquais dans mon propos liminaire. Il y a d'abord le « 64 minutes », journal d'information international multilatéral francophone qui est diffusé tous les jours à 18 heures sur nos antennes partout dans le monde. C'est un format qui dure une heure : c'est important pour nous, nous tenons à ces formats longs parce que c'est le ton et la différence que proposent TV5 Monde. Le deuxième programme dans lequel nous avons investi, c'est le « journal Afrique » : c'est également une édition quotidienne de TV5 Monde, de trente minutes, que nous diffusons sept jours sur sept partout dans le monde, et qui fait partie des obligations de notre charte.

Voilà l'essence de ce projet et voilà ce que nous avons fait. Ce projet, je le redis, est en place depuis le 1er décembre. Nous avons passé toutes les étapes avec l'ensemble des parties prenantes, et évidemment la rédaction, pour pouvoir mettre cette organisation en place et nous mesurons déjà des résultats positifs. Je vais vous donner un chiffre : sur les six derniers mois, nos audiences numériques concernant l'information ont augmenté de 27 %. Donc, c'était un bon projet, il a été bien mené. On s'est fait accompagner sur une partie que nous maîtrisons moins. C'est ce qu'il faut faire quand vous n'avez pas la compétence en interne : vous faites appel à un conseil extérieur. Mais encore une fois, ça ne reste qu'un conseil et les décisions et les arbitrages sont faits *in fine* par la direction de TV5 Monde.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et sur le Maroc ?

Mme Kim Younes. Vous avez raison de parler de ce sujet parce qu'il est absolument prioritaire : il fait partie des priorités stratégiques de notre plan. Avant de parler plus précisément du Maroc, je vais revenir sur la nature de ce projet.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un projet qui me précède, puisque c'est un mandat dont mon prédécesseur était dépositaire, un mandat qui nous vient évidemment de nos gouvernements bailleurs. Il s'agit de proposer à un certain nombre d'États africains francophones d'intégrer la gouvernance de TV5 Monde. Je vais vous dire, la première question que je me suis posée en arrivant, c'est : est-ce que c'est un bon projet ? Est-ce quelque chose qu'il faut faire ? Et j'ai répondu par la positive pour une raison très simple : l'avenir de la francophonie. En tout cas, le continent africain représente l'essentiel de la francophonie, avec aujourd'hui 65 % de la francophonie mondiale. D'après l'OIF (Organisation internationale de la francophonie), à l'horizon 2050, 90 % des locuteurs francophones vivront en Afrique. Pour que le modèle de TV5 Monde soit prospère et pérenne, il faut absolument qu'il reflète l'entièreté et la diversité de la francophonie et donc que nous intégrions un certain nombre d'États d'Afrique francophone.

Le processus est lancé, c'est un parcours d'adhésion, mais un parcours d'adhésion qui se fait évidemment à un certain nombre de conditions. Les États candidats…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon, madame, mais le principe d'une commission d'enquête, c'est : questions précises, réponses précises. Mme Hadizadeh vous a posé une question précise sur le Maroc.

Mme Kim Younes. Il faut contextualiser pour le Maroc car ce parcours d'adhésion présente justement un certain nombre de conditions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je suis désolé, c'est l'exercice de la commission d'enquête.

Mme Kim Younes. Le Maroc fait partie effectivement des candidats à l'entrée à TV5 Monde. Vous posez la question de la liberté et de l'indépendance de la presse : ce sont des principes inaliénables pour TV5 Monde et pour notre rédaction qui doit rester libre et indépendante. Pour se prémunir de tout risque – c'est valable pour le Maroc comme pour n'importe quel État qui serait candidat – nous avons un engagement ; nous leur demandons de s'engager sur un certain nombre de textes qui sont la charte d'indépendance et de déontologie des journalistes de TV5 Monde et l'accord sur le statut régulier des correspondants de TV5 Monde. Ce sont ces principes qui régissent l'activité de la rédaction et sur lesquels les États doivent s'engager au travers de leur propre radiodiffuseur public parce que, et j'insiste là-dessus, ce ne sont pas les gouvernements eux-mêmes que nous intégrons mais les radiodiffuseurs publics.

Une fois qu'on a dit ça, les principes sont crantés, les textes doivent être signés. Ensuite, évidemment, la direction de l'information de TV5 Monde travaille, en l'occurrence, ce sera avec la direction de l'information de la SNRT (Société nationale de radiodiffusion et de télévision), le radiodiffuseur public marocain, pour se mettre d'accord sur la conception d'un journal qui sera diffusé sur nos antennes. Voilà à peu près comment ça fonctionne.

M. Thomas Derobe, secrétaire général de TV5 Monde. J'aimerais apporter un complément.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon, monsieur, je sais que c'est frustrant mais nous n'avons plus le temps. La question de notre collègue socialiste était précise, madame la présidente : considérez-vous que la liberté de la presse est garantie au Maroc ?

M. Thomas Derobe. Je ne peux pas répondre à la question qui a été posée sur la période antérieure à la nomination de Kim Younes ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est deux minutes pour la question, deux minutes pour la réponse. Madame Younes, juste quelques mots.

Mme Kim Younes. Pour répondre très clairement à la question, nous, notre rôle c'est de prendre un certain nombre de garanties et de se prémunir d'un certain nombre de risques. Notre rôle, ce n'est pas de juger la plus ou moins grande liberté de la presse au Maroc. Nous, ce que nous nous faisons, c'est que nous intégrons des candidats à certaines conditions, c'est-à-dire s'ils s'alignent sur les principes et la façon de travailler de TV5 Monde.

M. Thomas Derobe. Pardon, mais je voudrais répondre à la question qui a été posée…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Désolé, la parole est maintenant à Mme Taillé-Polian.

M. Erwan Balanant (Dem). C'est hallucinant…

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Vous faites venir des invités, ils peuvent répondre !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Attendez, chers collègues ! Excusez-moi mais c'est le principe d'une commission d'enquête. Si les personnes auditionnées viennent à six et que les six personnes répondent à la question, on ne peut pas y arriver ! Désolé ! Maintenant, elles peuvent choisir qui parmi elles répondra à telle ou telle question. Nous avons toujours fonctionné ainsi pour chaque audition. Je pensais que Mme Younes allait répondre à la question, notre temps est limité : il nous reste à peine vingt minutes. Il y a encore des

collègues qui veulent poser des questions, le rapporteur en a aussi quelques-unes. Ce n'est pas pour vous censurer mais je suis aussi un garant : tous les collègues doivent pouvoir s'exprimer.

Mme Kim Younes. Je pensais avoir répondu à la question mais si ce n'est pas le cas, je vous enverrai un complément.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Hadizadeh, si vous en êtes d'accord, je vous propose que chacun de nos collègues pose ses questions et si celles-ci ne vous permettent pas d'obtenir des précisions, je demanderai que vous puissiez avoir votre réponse. Madame Taillé-Polian, vous avez la parole.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je tiens d'abord à saluer tous les personnels qui travaillent à Arte et à TV5 Monde et leur travail très précieux. Je voudrais ensuite poser une question générale à M. le président et à Mme la présidente : quelles sont les conséquences des décisions budgétaires qui vous ont été annoncées et qui ont été prises par 49.3 ? Les baisses consécutives importantes de ces dernières années ont-elles eu des conséquences pratiques sur les choix, les programmes, les conditions de travail ? Ça me semble extrêmement important de savoir si vous êtes aujourd'hui en mesure de répondre aux missions de service public qui vous sont confiées.

Ma deuxième question concerne plus spécifiquement Arte. Vous avez davantage de liens avec des producteurs, je pense notamment à des producteurs indépendants, en particulier sur le documentaire. Est-ce que vous envisagez de mettre en place des sortes de chartes comme l'a fait France Télévisions pour garantir les conditions de travail sur les documentaires, les moyens qui sont alloués ? Je crois que c'est une demande de la part de la profession. Sans Arte, il y aurait beaucoup moins de documentaires qui seraient produits dans notre pays, mais c'est aussi important que chacun puisse travailler dans les meilleures conditions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je suis confus si, parfois, j'ai été un peu direct dans mes interventions mais une commission d'enquête n'est pas une mission d'information, elle est là pour identifier des manquements et des dysfonctionnements. Cela n'empêche pas qu'il nous faut bien sûr, à chaque fois, remercier les salariés qui travaillent au quotidien pour porter les chaînes que vous représentez. Mme Taillé-Polian l'a fait et ça me permet de le faire également.

M. Bruno Patino. Je vais essayer d'aller très vite. Merci beaucoup pour vos questions. Rapidement dit, depuis 2017, la trajectoire budgétaire qui est la nôtre a été, comme vous le savez, relativement en baisse. Il y a eu un petit rebond vers 2022 et les perspectives qui avaient été dressées par la puissance publique en 2023 n'ont pas été traduites dans les faits en 2025. En 2025, nous avons donc eu un financement en retrait de 13 millions par rapport à ce qui était convenu ou encadré. Je le rappelle ici, la loi du paritarisme fait que, quand il y a une dotation en baisse provenant d'Arte France au GEIE, il se passe la même chose côté allemand. Côté allemand, on était sur une dynamique positive ; côté français, la dynamique n'a pas été la même pour des raisons évidentes de finances publiques. En 2025, nous avons contraint nos finances de façon à être à l'équilibre. Je le rappelle ici, Arte France est une société qui n'est pas endettée et qui est à l'équilibre d'un point de vue budgétaire.

Pour 2026, nous avons eu une dotation étale par rapport à 2025. Dans les circonstances actuelles, évidemment, nous considérons que c'est un effort de la puissance publique, même si ça reste en deçà de ce qui avait été évoqué dans un premier temps, notamment en ce qui

concerne le déploiement de notre offre européenne – je le rappelle, le surcroît prévu en 2023 était destiné à une extension européenne.

Ce que je veux dire, de façon générale, c'est que, vous le savez, toutes les sociétés publiques sont aujourd'hui soumises à un effort important d'un point de vue financier. Arte n'échappe pas à la règle et ça pèse évidemment sur la productivité des personnels : ils travaillent – je dois le dire et je dois les en remercier – d'arrache-pied au déploiement de notre offre puisque, malgré cette contrainte budgétaire, Arte est en croissance à peu près dans tous les secteurs et dans tous les indicateurs qui sont les siens.

Néanmoins, encore une fois, se pose pour nous la question de la relative différence de dynamique budgétaire entre la France et l'Allemagne : la dynamique était positive des deux côtés mais elle a cessé de l'être côté français. Il n'en reste pas moins, j'insiste, que quand vous investissez un euro dans Arte, 70 centimes vont dans la production. Nous sommes avant tout une société de production qui permet de produire des documentaires, des fictions, des spectacles vivants, des productions numériques qui ne seraient pas produits ailleurs si nous n'étions pas là. Je pense que la diversité de l'offre éditoriale qui est la nôtre, sa singularité, sa richesse se traduisent dans les programmes et dans ce que nous montrons aujourd'hui.

Nous n'avons effectivement pas de charte de documentaires de façon globale, mais nous avons des règles extrêmement strictes, favorables, je pense, au temps donné à la création éditoriale, au temps long du déploiement de l'œuvre documentaire. Vous l'avez mentionné, madame la députée, nous sommes un acteur fondamental : notre chaîne investit aujourd'hui dans le documentaire plus de 43 millions d'euros, même 46 millions d'euros pour être exact.

Un dernier point sur la gestion, puisque c'est une question qui ne m'a pas été posée : pour montrer l'équilibre que la société fait vraiment de façon positive pour ses programmes, je précise que notre masse salariale n'est que de 8,4 % de notre budget.

Mme Kim Younes. Merci, madame la députée pour cette question. Très rapidement, pour 2025-2026, nous avons été épargnés par les coupes budgétaires et nous en sommes très heureux. Nous sommes toujours dans une économie contrainte puisque, je le rappelle, la dotation française est de 84,2 millions d'euros et, comme vous l'avez souligné, nous avons beaucoup de chantiers de modernisation et de développement à mener à TV5 Monde. Je vous donne plusieurs exemples : la rénovation du décor que nous avons opérée cette année alors que nos studios n'avaient pas été rénovés depuis seize ans ; nous avons d'autres investissements à faire, que nous ferons dans les prochaines années – je peux vous parler de la régie de production qui n'a pas été refaite depuis quinze ans. On fait au mieux avec les moyens que nous avons et nous procédons par redéploiements. À un moment donné, ce sont des choix d'arrêter certaines émissions, des choix d'arrêter aussi certaines zones de distribution. C'est ce que nous avons fait, par exemple, en Allemagne. Nous avons arrêté la moitié de notre distribution dans ce pays, considérant qu'Arte était suffisante en termes d'offre audiovisuelle, mais c'est tout de même quelque chose dont on prive certains de nos compatriotes ou certains francophones sur le territoire allemand. Pourquoi l'avons-nous fait ? Tout simplement parce que ça nous coûtait trop cher. On procède par des redéploiements en supprimant certaines choses, en faisant des arbitrages pour pouvoir investir dans les leviers d'avenir que vous avez identifiés dont font partie évidemment l'accélération dans le numérique et le lancement de nouvelles offres à destination de la jeunesse.

M. Erwan Balanant (Dem). Monsieur Patino, madame Younes, vous avez rappelé les spécificités de vos deux chaînes : Arte est née d'un traité international, dans un geste d'amitié

et de réconciliation entre la France et l'Allemagne ; TV5 Monde est née de la volonté de pays francophones de transmettre les valeurs de la francophonie.

Pour ceux qui en doutaient encore… Voilà, M. le rapporteur est encore parti, comme à chaque fois que je pose une question, ça en devient comique…! Pour ceux qui en doutaient encore, donc, ces deux particularités rappellent que l'audiovisuel, qu'il soit public ou pas, est un outil politique mais aussi un outil de souveraineté. Jadis, quand nous regardions la télé, nous n'avions que des chaînes françaises ; aujourd'hui, nous sommes dans un monde transformé et en transformation où nous avons accès à tous les médias du monde. Comment faire pour que les chaînes de l'audiovisuel public puissent encore transmettre les valeurs qu'elles veulent transmettre ?

Vous avez parlé, madame Younes, d'un *soft power* ; en réalité, je pense que c'est plutôt un *hard power* qu'il faut construire aujourd'hui. Face aux attaques contre l'audiovisuel public qui menacent nos valeurs républicaines, nos valeurs démocrates, notre souveraineté nationale, que pouvons-nous faire ? Face à l'émergence des Gafam, que pouvons-nous faire pour que vous soyez tout simplement en capacité de porter encore et toujours les valeurs de la France, les valeurs de la République et les valeurs de l'Europe ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, monsieur Balanant, pour cette question importante qui mériterait une longue réponse mais l'exercice ne nous le permet malheureusement pas.

Mme Kim Younes. De combien de temps disposons-nous ? Cette question passionnante mériterait qu'on y consacre une commission entière.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous pourrez esquisser des pistes de réflexion.

Mme Kim Younes. Ce que je peux vous dire, pour TV5 Monde, c'est qu'évidemment, on assiste à une accélération dans le numérique et que nous ne pouvons pas concurrencer les Gafam, aujourd'hui, avec les moyens que nous avons. Cela étant, nous faisons certaines choses. Nous nous servons de certaines plateformes pour pouvoir toucher les jeunes – c'est une question que l'on m'a posée. Nous avons lancé un journal d'information pour les 15-18 ans, qui est un journal de très bonne qualité, réalisé par les équipes de la rédaction, avec des journalistes qui illustrent toute la diversité de la francophonie. Quand nous lançons ce journal, nous allons évidemment sur les réseaux sociaux parce que nous voulons pouvoir adresser notre cible et être vus par cette jeunesse que l'on cherche justement à intéresser par nos sujets et nos valeurs. Donc on se sert des plateformes comme des outils.

C'est la même chose pour d'autres plateformes – y compris des plateformes américaines. On a lancé une stratégie d'hyperdistribution : on va sur des plateformes comme YouTube dont on se sert comme outil pour pouvoir adresser le plus grand nombre de téléspectateurs et d'utilisateurs, car ça fait partie de notre mission de service public. Mais encore une fois, monsieur le député, votre question mérite une conversation plus longue – je ne sais pas si Bruno Patino veut développer certains points.

Le fait d'avoir, grâce à TV5 Monde +, une plateforme de streaming entièrement gratuite est essentiel et fait vraiment partie de nos priorités stratégiques. C'est l'un des premiers chantiers que j'ai lancés à mon arrivée. Nous avons rénové entièrement cette plateforme qui est disponible aujourd'hui dans tous les pays où TV5 Monde est diffusé, soit dans plus de 190 pays,

gratuitement, avec tous les contenus issus de nos partenaires et les contenus d'apprentissage et d'enseignement du français.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais simplement répondre à M. Balanant, qui feint de s'étonner que je quitte la salle à chaque fois qu'il pose une question. Jusqu'à la fin de cette commission d'enquête, je quitterai en effet la salle à chaque fois que M. Balanant interviendra parce qu'il y a un mois et demi, en pleine audition, micro et caméra ouverts, il m'a menacé, assumant d'expliquer, je le cite, « *t'inquiète, toi, on va te régler* ». Depuis, il n'y a eu aucune sanction prise par la présidence de l'Assemblée nationale, et tant que M. Balanant continuera à me narguer et à siéger dans cette commission d'enquête, effectivement, je me lèverai et je quitterai la salle dès qu'il prendra la parole.

M. Erwan Balanant (Dem). Monsieur le rapporteur Charles-Henri Alloncle, juste un un mot : je crois que nous nous sommes expliqués. Je l'ai dit, c'était consigné au rapport et au compte rendu, ce n'est pas vous que je menaçais, monsieur Alloncle, c'était l'idée que, nous aussi, nous allions répondre, idée par idée, à votre rapport et c'était – oui – régler le sort de votre rapport. Nous en avons parlé et je crois que, peut-être, vous pourriez avoir la décence de rester quand chacun des députés parle... C'est le minimum de la politesse républicaine.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je donne la parole à M. Mazaury et à Mme Spillebout pour une minute, et vous répondrez aux deux.

M. Laurent Mazaury (LIOT). Madame la présidente de TV5 Monde, chaque semaine, des émissions comme le « Grand Journal des territoires » ou « Face aux territoires », produites par quarante-cinq chaînes locales et diffusées sur l'ensemble du territoire français à travers elles, touchent plus de 12 millions de téléspectateurs. Ces programmes incarnent une information ancrée dans les réalités locales, portées par des journalistes de terrain, au plus près des citoyens et des territoires qu'ils servent. Or TV5 Monde offrait à ces émissions une fenêtre unique, celle d'une France plurielle, décentralisée, visible à l'international, ce qui fait partie des missions de *soft power* que votre chaîne assure pour la France.

Pourtant, vous avez récemment choisi de ne plus programmer ces deux émissions. Pourquoi avoir fermé cette vitrine internationale pour les régions françaises alors que leur production ne vous coûtait rien et générait même un flux de chiffre d'affaires positif pour votre chaîne et que celles qui l'ont remplacée, elles, coûtent à TV5 Monde ? Cette décision interroge d'autant plus que 200 journalistes locaux contribuent à faire vivre la francophonie et les territoires à travers ces programmes. Dans un contexte de défiance croissante envers les institutions, le lien de proximité est plus que jamais essentiel. En vous privant de ces collaborations avec la presse quotidienne régionale (PQR) et les télévisions locales, ne craignez-vous pas que TV5 Monde s'éloigne d'une certaine authenticité des territoires français au profit d'une vision trop centralisée, trop éloignée des réalités vécues par les citoyens et que la voix de la France, de ce fait, s'en trouve affaiblie ? Si la production de ces émissions pouvait s'adapter à vos contraintes sans demander de soutien financier, seriez-vous prête à revoir votre position ou à imaginer un nouveau format qui permettrait de conserver cette voix des territoires français sur votre antenne ?

Mme Violette Spillebout (EPR). Dans cette commission d'enquête sont souvent mis en cause la neutralité et le respect du pluralisme – c'est le cas, en particulier aujourd'hui, concernant, en l'occurrence, vos deux chaînes. On a eu quelques explications mais assez rapides, au début, sur le rôle de l'Arcom à l'égard de chacune de vos deux chaînes ; il présente une certaine spécificité parce que la composition et le pilotage de vos chaînes ne permettent,

semble-t-il, que de contrôler la partie française et rend difficile le pilotage du respect du pluralisme au niveau de vos chaînes.

Afin d'éclairer la commission d'enquête et de nourrir le rapport que nous souhaitons avec des recommandations positives pour l'audiovisuel public, pouvez-vous nous dire si les dispositifs internes précis que vous avez mis en place pour garantir ce pluralisme, cette neutralité éditoriale, vous semblent suffisants au regard des enjeux et des reproches qui vous sont faits ? Imaginez-vous à l'avenir, dans vos projets stratégiques, un renforcement du contrôle éditorial interne ? Des instances ou comités indépendants pourraient-ils être développés ? De quelle façon pouvez-vous garantir la transparence vis-à-vis du public concernant le pluralisme, au-delà du rôle de l'Arcom, aujourd'hui limité ? Nous recevons tout à l'heure le président de l'Arcom, donc nous pourrons lui poser la question dans l'autre sens, mais il me semble important de voir, pour l'avenir, quelles sont les perspectives que l'on peut envisager pour rassurer le public sur le bon usage de l'argent public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je m'excuse auprès du directeur éditorial d'Arte France et du secrétaire général de TV5 Monde. L'audition de l'Arcom est prévue à seize heures trente, c'est pourquoi j'ai le mauvais rôle : je suis le maître des horloges... Ce que je vous propose, parce que vous êtes venus tous les six – ce dont je vous remercie –, et parce que les questions sont nombreuses – le rapporteur en a d'autres à vous poser –, c'est de vous laisser répondre de manière succincte et, si vous le souhaitez, de vous laisser apporter un complément rapide s'agissant des questions auxquelles vous n'avez pas eu de réponse, chers collègues. Le rapporteur m'indique avoir encore dix questions, donc je vais prévenir l'Arcom que nous aurons un peu de retard. Puisque vous êtes venus à six, que vous avez des choses à nous dire et que des questions importantes ont été posées, je ne voudrais pas être discourtois à votre égard, et je souhaite aussi que le rapporteur, comme les collègues, puissent avoir les réponses à leurs questions.

Mme Kim Younes. Je vous remercie, monsieur le député, pour cette question. Permettez-moi d'être surprise par votre remarque. Je ne sais pas quelle est la source de vos informations sur les audiences des émissions « Face aux territoires » et le « Grand Journal des territoires », mais je suis au regret de vous dire qu'elles sont fausses. L'émission « Face aux territoires » a été arrêtée en juin 2025 pour des raisons très simples : les audiences étaient extrêmement faibles et en décroissance structurelle, et ce, depuis plusieurs saisons. Je vous propose de vous envoyer en marge de cette commission une note détaillée pour vous présenter les performances réelles de l'émission : vous verrez que, malheureusement, cette émission sur nos antennes n'a pas rencontré son public.

Il se trouve que nous procédons régulièrement à des revues de programmes en fonction de leur performance. En 2024-2025, nous avons arrêté plusieurs émissions qui ne rencontraient pas leur public. Ce n'est pas le lot unique de « Face aux territoires ». C'est pour cela que je m'interroge sur votre source, parce que ça n'est pas la réalité. Nous avons arrêté « Face aux territoires » en juin de l'année dernière. Le « Grand Journal des territoires » continue un peu plus longtemps parce que nous avons accepté de soutenir la PQR, notamment pendant la période électorale. Mais effectivement, ces émissions s'arrêtent, faute de public.

En revanche, ce sur quoi je veux vous rassurer, c'est que la visibilité que nous accordons aux territoires et aux régions de France, elle, reste très importante sur les antennes de TV5 Monde. Je vais vous donner plusieurs éléments. D'abord, nous diffusons de nombreuses émissions qui viennent de France 3 : des marques très connues comme « Échappées belles » et « Des Racines et des ailes », par exemple, font partie de notre grille. Ça représente

exactement 8 % de notre grille. Ensuite, nous diffusons de grands événements, par exemple le Tour de France. Les Jeux olympiques de 2024 ont aussi été diffusés sur nos antennes en Afrique. Ces événements donnent à voir, évidemment, les régions de France.

En outre, la moitié de la programmation de notre chaîne TV5 Monde Style est dédiée aux territoires et aux régions de France. Enfin, nous avons renforcé leur visibilité à l'antenne en janvier, puisque, dans notre édition du vendredi soir pour le « 64 minutes », nous avons ajouté un format intitulé « Allons-y franco », dans lequel nous invitons des représentants de la PQR pour parler des territoires et des régions.

Les territoires et les régions sont sur nos antennes depuis toujours ; c'est encore le cas et même plus qu'avant. Évidemment, nous allons continuer à leur donner cette visibilité au niveau mondial, c'est ce que je disais dans mon propos liminaire, en Afrique notamment, et dans le reste du monde.

Sur le pluralisme, je vais laisser Philippe Antoine répondre.

M. Thomas Derobe. Je voudrais rappeler quelque chose, avant que Philippe Antoine ne prenne la parole. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous sommes conventionnés avec l'Arcom. Je sais que vous l'auditionnez dans la foulée : si jamais vous faites évoluer les règles côté Arcom, si vous faites évoluer la réglementation, nous suivrons bien entendu son évolution. Il n'y a pas plusieurs signaux TV5 Monde, nous sommes une entreprise basée en France, soumise à l'Arcom et conventionnée avec elle. La seule exception concerne le territoire canadien, où il y a un autre opérateur – TV5 Québec Canada –, qui diffuse depuis le Canada et qui, lui, n'est pas soumis à la réglementation française.

M. Bruno Patino. D'abord, je me permets de vous dire, madame la députée, que je n'ai pas entendu ici beaucoup de reproches sur nos programmes, mais sur des propos tenus hors programme. Donc je voudrais juste vous rappeler – c'est ce que je me permettais de dire en propos liminaire – que le baromètre Ifop nous accorde la première place en termes de confiance et de qualité sur les programmes. Maintenant, sur les instances, je l'ai rappelé, nous avons l'assemblée générale franco-allemande, qui veille au respect des équilibres, de la déontologie et de l'impartialité de l'antenne, et le comité consultatif des programmes, organe franco-allemand qui visionne les programmes et donne aussi un avis, lequel est totalement public et transmis à l'ensemble des dirigeants d'Arte. Et puis, petit à petit, nous instaurons des comités ou des conseils qui nous aident. Par exemple, nous avons instauré un comité scientifique, composé de nombreux scientifiques bénéficiant d'une très forte renommée, qui est destiné à nous éclairer sur les contenus scientifiques que nous produisons ou coproduisons, et c'est une démarche qui est en train de s'élargir. Nous voulons être un tiers de confiance et donc nous devons donner, entre guillemets, des « gages », au sens positif du terme, nous devons rendre compte de la démarche éditoriale qui est la nôtre de façon permanente à l'ensemble du public, c'est pourquoi nous accroissons les instances en ce sens.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'indique à Laurent Mazaury, dont je me réjouis qu'il intègre cette commission d'enquête, même si c'est au terme de celle-ci, que je vais demander bien sûr par écrit les éléments, comme cela a été indiqué.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question s'adresse à vous, monsieur le président d'Arte. Vous connaissez la situation budgétaire de notre pays. Or, en parcourant le projet annuel de performance annexé au PLF 2024, en pages 53 et 54, on apprend qu'Arte a engagé un grand projet immobilier au 8, rue Marceau, à Issy-les-Moulineaux, soit exactement

à la même adresse que vos locaux actuels. Et selon un article de *Business Immo* en date de janvier 2024, il s'agirait d'un bâtiment de 8 800 mètres carrés sur sept niveaux, pour un investissement total de 15 millions d'euros. Dans le contexte budgétaire que nous connaissons, Arte a visiblement engagé 15 millions d'euros de dépenses pour déménager, mais à la même adresse. Comment pouvez-vous l'expliquer et qu'est-ce qui a motivé ce coût de structure assez important ?

Mme Agnès Lanoë, directrice de la stratégie et de la prospective chez Arte France. Merci, monsieur le rapporteur, pour cette question. Je dois préciser qu'Arte louait depuis plus de vingt-cinq ans des locaux dont les éléments techniques – climatisation, chauffage – étaient devenus totalement obsolètes et dysfonctionnels. Une expertise technique l'avait d'ailleurs confirmé en 2022. Ces locaux ne permettraient pas d'atteindre, aux horizons 2030 et 2040, les gains de performance énergétique imposés à l'entreprise en vertu de la loi Elan (portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) et du décret tertiaire. Cette situation a amené Arte à négocier avec son bailleur l'engagement au sein du même ensemble immobilier. C'est-à-dire que nous ne sommes pas restés dans le même immeuble, et avons déménagé : nous sommes passés du 8, rue Marceau au 10, boulevard des Frères-Voisin. Le bailleur a engagé des travaux de rénovation très importants, portant sur un bâtiment dont les surfaces sont de taille comparable à celles occupées par Arte France et Arte Studio – qui était installé dans des locaux différents, à Vanves –, permettant ainsi à Arte de voir l'ensemble de ses activités regroupées sur un même site, ce qui est un gage de synergie et d'efficacité renforcée.

Une fois rénovés par leurs propriétaires, ces locaux ont fait l'objet d'aménagements intérieurs menés par Arte France en collaboration étroite avec les collaborateurs pour les rendre conformes à leur destination. L'ensemble de ces opérations ont été validées, bien entendu, par les instances de gouvernance de l'entreprise et les administrations de contrôle. Elles ont été conduites dans le respect des délais et des enveloppes budgétaires prévues, à savoir effectivement environ 15 à 16 millions d'euros, avec différents cas de figure selon la nature des investissements, et 2 millions de charges non amortissables prélevées sur les résultats accumulés par l'entreprise – c'est-à-dire le report dont Bruno Patino vous a indiqué qu'il était positif depuis de nombreuses années. Rapporté au mètre carré occupé, le total des charges locatives des nouveaux locaux sera inférieur d'au moins 2 % en euros courants à celui supporté jusqu'ici pour l'occupation des locaux devenus obsolètes. Nous aurons aussi des gains de consommation énergétique. Autrement dit, nous étions dans un immeuble totalement obsolète. Nous avons réussi à rester dans le même ensemble immobilier, ce qui est un gage très important aussi pour les salariés de l'entreprise, permettant une stabilité. Arte était là depuis 25 ou 30 ans, donc c'était très important pour eux. Et nous avons réussi quelque chose qui était fondamental pour nous, à savoir regrouper l'ensemble de nos activités : activités de production audiovisuelle et activités d'édition d'un éditeur de programme.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie, madame, pour votre réponse et cet éclaircissement. Un point sur votre audience. Je pense qu'effectivement, il faut souligner la grande qualité des contenus de votre chaîne, Arte. Il faut la saluer, notamment sur la partie numérique et sur la dimension internationale : pour chaque nouveau conflit, que ce soit l'Ukraine ou l'Iran, les documentaires du service public qui font foi sont souvent les vôtres. Je tiens à le saluer et j'observe d'ailleurs que la part d'audience d'Arte s'élevait en 2025 à 3,1 % en France et à 1,4 % en Allemagne. Par contre, j'ai pu voir que l'âge moyen des téléspectateurs se situe autour de 67,5 ans. Peut-être démentirez-vous cette information mais je crois qu'elle est plutôt exacte, d'après les derniers articles que j'ai pu lire. Ce n'est pas forcément un tort en

soi, à condition que la stratégie poursuivie soit celle de ce type de contenus, mais avez-vous le projet de rajeunir l'audience, et si oui, comment comptez-vous y parvenir ?

M. Bruno Patino. Merci, monsieur le rapporteur, pour cette question, à laquelle je réponds volontiers, et merci pour l'hommage rendu aux équipes sur la qualité de leur travail, je crois qu'elles le méritent effectivement. Vous parlez de l'âge moyen de l'audience linéaire. Les 3,2 points d'audience représentent en effet l'audience linéaire, et celle-ci, effectivement, vieillit année après année. Mais quand j'ai mentionné la stratégie qu'on avait suivie, à savoir éclectisation, plateformisation et européanisation, j'ai mentionné le fait qu'en plateformisant, en fait, on suivait les usages. Et évidemment, quand on développe à un moment donné une offre, j'allais dire sur trois volets, le premier étant l'offre linéaire, le deuxième, la plateforme – que vous semblez connaître, et merci beaucoup pour vos propos – et le troisième, les chaînes sociales, on s'adresse à des typologies de publics différentes.

Au total, si je regarde l'âge moyen de ces trois typologies, on commence à voir que notre stratégie n'a pas été de rajeunir le public mais de l'élargir, c'est-à-dire de s'adresser à tous car nous croyons vraiment qu'Arte s'adresse à tous. Et en ayant une politique conforme aux usages, et avec les grammaires visuelles que nous pouvons utiliser, nous avons réussi à avoir effectivement la moyenne d'âge que vous mentionnez – le chiffre doit être correct à un ou deux ans près – sur la chaîne linéaire. Sur la plateforme, on doit être aux alentours de 52 ans d'âge moyen et, sur les chaînes sociales, aux alentours de 31 ans. Et si on fait la moyenne pondérée, aujourd'hui, de l'ensemble de ceux qui nous regardent, on doit arriver à un âge moyen situé autour d'une cinquantaine d'années, c'est-à-dire qui commence à se rapprocher de l'âge moyen en France.

J'ajoute deux points – rapidement, parce que j'ai compris que vous aviez beaucoup d'autres questions – qui sont très importants sur notre stratégie. Aujourd'hui, Médiamétrie – ce sont des chiffres officiels – permet de calculer ce qu'on appelle la part du stream dans une audience générale de chaîne. La chaîne française dont la part de stream est la plus élevée, et de très loin, est Arte, avec presque 19,8 ou 20 % de part de stream, devant Canal +, qui est à 14,9 %, et TF1, qui est à 8,3 %. Et si je prenais la part du stream des 15-24 ans, on est à près de la moitié. La stratégie a été de coller aux usages et aux attentes du public pour, non pas rajeunir l'audience, mais l'élargir – et donc, de ce fait, la rajeunir. Car, oui, je ne pense pas que l'audience linéaire va rajeunir, ça n'est pas pour demain. En revanche, le fait de l'élargir à tous les usages nous permet, je pense, de toucher l'ensemble de la population française. Je le mentionnais au début, je vous rappelle qu'il y a pratiquement 9 millions de 15-34 ans qui nous regardent de façon régulière. Ce sont, encore une fois, des chiffres Médiamétrie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. Madame la présidente, j'ai quelques dernières questions qui concernent TV5 Monde. Je voudrais revenir sur le plan stratégique 2025-2028, dans lequel TV5 Monde envisage visiblement l'entrée au capital de sept pays africains : le Bénin, le Gabon, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, la république démocratique du Congo (RDC) et le Congo-Brazzaville. Le ticket d'entrée pour un siège permanent est semble-t-il fixé à 4,2 millions d'euros par an. C'est ce que révèle notamment un article de Reporters sans frontières (RSF) du 18 avril 2024. Et dans ce même article, RSF précise que parmi ces sept pays figurent donc le Gabon – qui, je le rappelle, est dirigé depuis août 2023 par une junte militaire – ainsi que le Cameroun et le Congo – qui sont décrits, je cite, comme *« dirigés par les mêmes hommes depuis des décennies* », dont l'actualité est régulièrement émaillée d'assassinats et de détentions arbitraires de journalistes. Madame la présidente, comment justifiez-vous d'inviter un pays dirigé par une junte militaire à siéger au

capital de votre chaîne, dont la mission première est de défendre notamment l'information libre et indépendante ?

Mme Kim Younes. Merci, monsieur le rapporteur, pour cette question. Je reviens sur le contexte et la nature du projet. Comme vous l'avez évoqué, c'est un projet qui a été initié par mon prédécesseur sur mandat des six gouvernements bailleurs de TV5. Ceux-ci ont décidé, de manière consensuelle, de donner mandat à mon prédécesseur d'approcher un certain nombre de pays, les sept que vous citez, pour tester leur intérêt à rejoindre TV5 Monde. J'ai repris ce mandat ; j'ai expliqué tout à l'heure, en réponse à la question qui m'était posée, pourquoi le projet d'intégrer un certain nombre d'États africains avait du sens. Je crois que là-dessus, il n'y a pas de remise en question. La question qui se pose derrière, est celle de la méthode.

Ce mandat, encore une fois, est issu des gouvernements de TV5. Ce sont eux qui me confient le mandat d'intégrer ces États à notre gouvernance. Donc je poursuis ce mandat. Mais je le poursuis avec une méthode que j'ai détaillée dans les grandes lignes tout à l'heure, qui consiste à se prémunir d'un certain nombre de risques, d'abord pour ne pas entraver le fonctionnement de l'entreprise TV5 Monde et, ensuite, pour ne pas entraver l'indépendance et l'intégrité de la rédaction de TV5 Monde. C'est exactement le sens du parcours d'adhésion que nous avons commencé à mettre en place.

Je reviens sur les conditions. Que demandons-nous à ces pays ? En fait, en substance, on leur dit : voilà, si vous êtes intéressés par l'idée de nous rejoindre, pour construire l'avenir de TV5, travaillons ensemble dans une relation horizontale, de partenaire à partenaire, de gouvernement à gouvernement, et essayons de mettre en place un fonctionnement qui vous permette d'intégrer notre entreprise. Mais pour cela, il faut s'acquitter d'un certain nombre de prérequis. Il y a d'abord trois prérequis essentiels. Il faut être membre de l'Organisation internationale de la francophonie. Il faut avoir un radiodiffuseur national public qui soit indépendant, ce qui est très important. C'est pour cette raison, par exemple, que la principauté de Monaco a créé TV Monaco, Monaco Info ne pouvant pas, dans la mesure où il n'est pas indépendant, intégrer la gouvernance de TV5 Monde. Le radiodiffuseur doit être capable aussi de nous fournir un certain nombre de programmes de qualité : c'est une évidence, et c'est pour cela que le radiodiffuseur doit être indépendant et robuste. Et, troisième condition, il faut qu'il y ait localement un tissu industriel de production en langue française. Là aussi, cela exclut un certain nombre de pays. Ça, ce sont les prérequis qui font qu'en tant qu'État ou gouvernement, puisque nous avons les deux, vous pouvez être éligible à l'adhésion à TV5 Monde.

Ensuite, il y a un certain nombre d'engagements, qui sont également des prérequis, des conditions *sine qua non* pour pouvoir intégrer le réseau. Ces engagements sont d'une double nature. D'abord, vous devez vous engager sur la charte TV5, qui, je le rappelle, régit nos missions, notre gouvernance, notre fonctionnement, la politique de programmation, et un ensemble de dispositions qui sont inscrites comme telles dans la charte TV5, qui régit le réseau depuis 42 ans. Ensuite, vous avez les textes fondamentaux qui protègent la liberté, l'indépendance et l'intégrité de notre rédaction. Je le rappelle, ces textes, la charte d'indépendance et de déontologie des journalistes de TV5 Monde, l'accord sur le statut régulier des correspondants de TV5 Monde ont été retravaillés en 2024. Ils datent de juin 2024. Donc ces textes sont très à jour et permettent de suivre et de prendre connaissance précisément de nos principes, de nos méthodes journalistiques, de nos valeurs et des conditions inaliénables pour pouvoir rejoindre notre réseau. Voilà la façon dont cela fonctionne. C'est un parcours d'adhésion ouvert, mais filtré par des conditions strictes, fermes et inaliénables pour le fonctionnement de TV5 Monde.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, madame la présidente, pour votre réponse. Vous parlez justement de valeurs, de conditions inaliénables pour rejoindre cette alliance et pour entrer au capital de TV5 Monde. Quand je parcours l'article de RSF de 2024, je vois que les pays candidats comme le Cameroun, la république démocratique du Congo et le Bénin sont quand même très mal classés sur la liberté de la presse : le Cameroun est 138e sur 180, la RDC, 124e et le Bénin, 112e. J'ai bien compris que cette décision avait été prise avant votre accession à la direction de cette chaîne, mais quelles garanties concrètes et quasiment mensuelles vous sont apportées pour que TV5 Monde ne soit pas dévoyée et n'alimente pas des pays et des juntes qui viennent rompre les principes importants que vous avez rappelés ?

Mme Kim Younes. Merci monsieur le rapporteur. Je vais préciser la démarche. Encore une fois, c'est un parcours ouvert. Les sept pays d'Afrique subsaharienne francophone que vous mentionnez sont des candidats potentiels. Cela ne signifie pas, à l'heure où l'on parle, qu'ils vont tous intégrer la gouvernance de TV5 Monde. De fait, je peux vous dresser un état des lieux très précis de là où nous en sommes. Il y a deux pays avec lesquels nous sommes en discussions avancées : la Côte d'Ivoire et le royaume du Maroc. J'ajoute que le royaume du Maroc a été ajouté à la liste des sept pays pour une raison très simple. Nous avons eu cette discussion avec les gouvernements bailleurs. Au départ, la liste concernait uniquement l'Afrique subsaharienne francophone. Il se trouve qu'en Afrique du Nord, comme vous le savez, il y a un vivier très important en matière de francophonie. Donc nous avons réfléchi également à la possibilité d'intégrer ces États. Deux d'entre eux sont exclus d'office, sans même prendre en compte d'autres considérations : l'Algérie, qui n'est pas membre de l'OIF, et la Tunisie, où le tissu de production en langue française n'est pas suffisant.

Encore une fois, il faut revenir à la nature du projet. C'est un parcours d'adhésion, mais outre les prérequis, qui sont liés aux trois conditions que j'ai évoquées, il y a les engagements concrets que doivent prendre ces pays, qui doivent être signés à la fois par les gouvernements en question et par les dirigeants des radiodiffuseurs publics concernés, puisqu'à chaque fois, nous avons une double gouvernance. Des ministres sont en charge de notre dossier dans les pays que j'évoquais. Nous avons rencontré également des directeurs de l'information chez les radiodiffuseurs concernés. C'est un long processus ; nous n'en sommes pas là avec l'ensemble des pays. Il y a peut-être des pays avec lesquels ça prendra des années. Peut-être certains pays, parmi ceux figurant sur la liste que nous avons citée, n'entreront-ils jamais. Encore une fois, c'est une liste de candidats potentiels. Mais ce dont nous nous assurons aujourd'hui, avec Thomas Derobe et Philippe Antoine, c'est de faire en sorte que nous puissions prendre toutes les précautions nécessaires, définir tous les garde-fous nécessaires en amont pour que le fonctionnement de l'entreprise et la direction de l'information ne soient pas perturbés, effectivement, par ces nouveaux entrants.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup. J'ai une dernière question à vous poser, monsieur Patino, vous qui êtes un observateur attentif des médias et de l'audiovisuel, au-delà de vos fonctions à Arte. Vous avez écrit plusieurs ouvrages, dont deux ont été très remarqués, *La Civilisation du poisson rouge* et, il y a quelques semaines, *Le Temps de l'obsolescence humaine*, que j'aurais du mal à résumer en quelques phrases. Je ne pouvais pas, dans le cadre de cette commission d'enquête qui réfléchit aussi à l'avenir de l'audiovisuel public, ne pas interroger l'essayiste et le penseur que vous êtes. Dans vos derniers ouvrages, vous vous demandez si nous vivons les derniers instants d'une civilisation que nous avons connue. Ma question ne sera pas aussi vaste : pensez-vous que la télévision et donc l'audiovisuel public ont un avenir ? Des personnes, ici, nous ont expliqué que, finalement, ce changement dans l'attention – c'est ce que vous évoquez dans *La Civilisation du poisson rouge* –, cette inattention permanente, cette hyperinformation, cette rupture presque

civilisationnelle, finalement, peuvent menacer à terme la télévision. Celle-ci a-t-elle encore un avenir à vos yeux ou va-t-elle être emportée par les mutations technologiques et la révolution des usages ?

M. Bruno Patino. Merci beaucoup, je vais essayer de répondre en deux minutes pour ne pas faire attendre nos amis de l'Arcom... Je crois que nous faisons face aujourd'hui en tant que télévision, en tant que média, à deux grandes mutations. La première est le niveau de la puissance. On voit des acteurs absolument majeurs arriver, d'une taille jusqu'ici inconnue, et des outils numériques capables de fournir de la vidéo à tout moment. Cela soulève, à mes yeux, une vraie problématique : y a-t-il encore, *in fine*, une diversité de points de vue possible qui échappe à la standardisation industrielle, d'un côté, et à la standardisation technologique, de l'autre ?

La deuxième évolution tient aux usages. On a vu comment, à un moment donné, peut-être nous tous, les médias, nous sommes un peu désintéressés, j'allais dire, du dernier kilomètre ou de comment joindre. Ce n'est plus le cas depuis un certain nombre d'années, mais on voit bien que les usages, petit à petit, sont venus du fait qu'il fallait diffuser de façon linéaire, puis être disponible en ligne, puis être proposé. On sait qu'avec les intelligences artificielles, on va devoir être proposé par des outils de dialogue.

Deux choses sont absolument essentielles, aujourd'hui, pour nos médias, non pas pour assurer notre survie, mais parce que notre mission n'a jamais été aussi importante. Il s'agit, d'abord, d'assurer la diversité des points de vue. On a beaucoup parlé de diversité ici, souvent de diversité politique, mais la diversité des points de vue, la capacité d'avoir des regards différents sur le même monde est quelque chose qui nourrit le vivre-ensemble, je crois, et la réalité. Pour cela, avoir des acteurs différents, des acteurs publics et privés qui dialoguent, qui à un moment donné ont des réseaux de créateurs, s'assurer de ces différences, est une mission essentielle.

La deuxième chose, à mon sens, c'est que les univers d'intelligence artificielle vont de plus en plus nous « enfermer », entre guillemets, non pas dans une bulle, comme on le disait à propos des filtres, mais presque dans une bulle individuelle où on va être en dialogue. Nous devons donc recréer du commun. Je pense que les médias – et les médias publics avant tout – représentent une garantie de diversité de points de vue et de commun. Ces médias assurent le commun et la diversité. Je pense que notre mission est là. Évidemment, si on se contente – mais plus personne ne le fait – d'être une chaîne linéaire, c'est fini. Si on commence à s'intéresser au fait de bâtir des réseaux de créateurs pour assurer la diversité de création, de points de vue et autres, et que, par ailleurs, on commence à investir les champs technologiques pour être capable d'être proposé et de créer du commun, de rassembler, d'être producteur d'espaces publics, alors je pense que non seulement notre mission a de beaux jours devant elle mais qu'elle sera plus essentielle que jamais.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci d'avoir su résumer deux ouvrages longs et très nourris en deux minutes, ce qui relève du tour de force. Cela nous permet d'ouvrir quelques pistes de réflexion. Merci à tous les six. La durée de l'audition était sans doute trop courte par rapport à tout ce que vous aviez à nous dire et au regard de la richesse de vos parcours, j'en suis désolé : je pensais que nous pouvions tenir en deux heures trente. Je présente mes excuses à certains d'entre vous, que nous n'avons pas pu entendre suffisamment. Je vous remercie en tout cas tous les six d'avoir répondu aux questions du rapporteur et de la Représentation nationale.

La séance s'achève à seize heures quarante-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, Mme Céline Calvez, Mme Ayda Hadizadeh, M. Denis Masséglia, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Sophie Taillé-Polian

Assistait également à la réunion. - Mme Violette Spillebout

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de M. Bruno Lasserre, vice-président honoraire du Conseil d'État, auteur d'une étude (*en cours*) sur l'impartialité du service public de l'audiovisuel, de M. Thomas Odinot, maître des requêtes au Conseil d'État, de M. Martin Ajdari, président de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique), M. Alban de Nervaux, directeur général, et Mme Pauline Combredet-Blassel, directrice générale adjointe 2

– Présences en réunion 53

Mardi
7 avril 2026
Séance de 16 heures 30

Compte rendu n° 62

SESSION ORDINAIRE DE **2025-2026**

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à dix-sept heures.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous reprenons nos travaux avec une audition importante et attendue, celle de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique). Tout au long de cette commission d'enquête, nous avons parlé de l'Arcom et de son rôle, qui est éminent ; il est éminent car la confiance des Français dans les médias – tout comme celle qu'ils accordent aux responsables politiques – est équivoque.

Selon un sondage commandé en janvier dernier par le journal *La Croix*, 62 % des Français considèrent qu'il faut se méfier de ce que disent les médias sur les grands sujets d'actualité. En même temps, neuf Français sur dix considèrent comme important le rôle des journalistes pour distinguer le vrai du faux, même si plus de six Français sur dix déclarent s'informer pour conforter leurs opinions et étayer leurs convictions, comme l'a révélé hier le dixième baromètre sur l'utilité du journalisme, réalisé par Viavoice.

À cet égard, l'Arcom bénéficie d'une responsabilité particulière, puisque l'article 3-1 de la loi Léotard de 1986 précise qu'elle « *garantit l'exercice de la liberté de communication au public* », ainsi que « *l'indépendance et l'impartialité du secteur public de la communication audiovisuelle* ». Plus largement, elle « *garantit l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information et des programmes qui y concourent* » – obligations qui s'appliquent cette fois-ci tant aux chaînes publiques qu'aux chaînes privées.

L'Arcom est donc la garante de l'indépendance et de l'impartialité du secteur public, qui est sans doute le creuset de la confiance des Français dans les médias. Ces questions d'indépendance et d'impartialité ont été largement abordées au cours de cette commission d'enquête, et nous souhaitions pouvoir conclure nos travaux avec vous, avant l'audition de Mme Delphine Ernotte qui aura lieu demain.

Pour évoquer ces questions essentielles, importantes, nous accueillons tout d'abord M. le président de l'Arcom. Martin Ajdari ; je ne vous présenterai pas à nouveau, l'ayant déjà fait au début de cette commission d'enquête.

Nous accueillons également M. Bruno Lasserre, vice-président honoraire du Conseil d'État. Vous avez effectué une grande partie de votre carrière au sein du Conseil d'État ; on pourrait dire que vous êtes un grand commis de l'État. Vous y avez été auditeur, commissaire du gouvernement près les formations contentieuses, président adjoint de la section du contentieux, président de la section de l'intérieur et enfin, entre 2018 et 2022, vice-président. Vous avez également occupé des fonctions extrêmement importantes à l'extérieur du Palais-Royal, notamment comme président de l'Autorité de la concurrence (ADLC) entre 2004 et 2016. Vous êtes aujourd'hui président de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada), et ce depuis le mois de septembre 2022.

Vous êtes accompagné de M. Thomas Odinot, maître des requêtes au Conseil d'État. Monsieur Odinot, vous avez une connaissance fine du secteur de la culture, ayant été pendant quelques mois directeur adjoint du cabinet de Mme Dati lorsqu'elle était ministre.

Enfin, pour ce qui est de l'Arcom, j'accueille à nouveau avec plaisir au sein de cette commission M. Alban de Nervaux, directeur général, et Mme Pauline Combredet-Blassel, directrice générale adjointe.

Je rappelle, monsieur Lasserre, que l'Arcom vous a confié une mission de réflexion sur la notion d'impartialité dans le secteur public de l'audiovisuel. Cette mission a été annoncée le 21 novembre 2025 et, si je reprends les termes du communiqué de presse publié à cette occasion, elle « *aura tout d'abord pour objet d'expliciter la portée du principe d'impartialité et de clarifier les obligations qui en découlent pour l'audiovisuel public, en précisant notamment dans quelle mesure celles-ci se distinguent des exigences de pluralisme et d'honnêteté dans le traitement de l'information* ». Ce sont des concepts importants, essentiels, et je crois que vos travaux – qui devraient permettre d'éclairer ces principes et la différence de portée entre l'impartialité, le pluralisme et l'honnêteté de l'information – pourront utilement éclairer cette commission d'enquête. Nous sommes donc très heureux de pouvoir vous entendre cet après-midi.

Avant de vous poser une question liminaire et de céder ensuite la parole au rapporteur ainsi qu'aux représentants des différents groupes politiques, je vous demande, comme nous l'imposent les textes – vous le savez –, de nous déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations.

Je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Bruno Lasserre, M. Martin Ajdari, M. Alban de Nervaux, Mme Pauline Combredet-Blassel et M. Thomas Odinot prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je cède tout de suite la parole au président Ajdari pour un propos liminaire.

M. Martin Ajdari, président de l'Arcom. Merci beaucoup, monsieur le président. Vous avez parfaitement introduit les enjeux auxquels nous sommes confrontés : le rôle des journalistes et des médias dans la confiance des citoyens dans le débat public, ainsi que le rôle particulier que l'audiovisuel public y joue. Je vous remercie de me permettre de m'exprimer à nouveau devant votre commission d'enquête. J'ai par ailleurs adressé un certain nombre de réponses écrites aux questions qui m'avaient été soumises. D'autres sont à venir, puisque nous avons reçu un questionnaire il y a quelques jours afin de compléter ces éléments ; nous le ferons volontiers.

Avant de revenir au cœur du débat et des questions du jour, je voudrais rappeler que la mission de l'Arcom est de garantir la liberté de communication dans les espaces audiovisuels et numériques. C'est une mission qui inclut, bien sûr, le suivi des obligations de l'audiovisuel public comme des chaînes privées, mais également de nombreux autres champs d'intervention. Je mentionnerai la gestion et la planification de l'ensemble des fréquences de télévision et de radio, lesquelles se comptent par milliers ; la protection de l'écosystème de financement de la création audiovisuelle, avec l'intégration de Netflix, Disney, Amazon et consorts ; la lutte contre le piratage ; ou encore la supervision des services numériques, en particulier des réseaux sociaux, en matière de protection de la jeunesse, de haine en ligne et de lutte contre la désinformation. S'y ajoutera bientôt, si la proposition de loi visant à protéger les mineurs des risques auxquels les expose l'utilisation des réseaux sociaux est votée, la mise en œuvre de la majorité numérique. Enfin, sans être complètement exhaustif, je mentionnerai l'accès des personnes en situation de handicap, à travers l'audiovisuel, aux grands moments du débat et de la vie démocratique, ainsi que, depuis 2023, l'accès de ces mêmes personnes aux sites internet des services publics.

Je fais ce rappel car on peut avoir l'impression, par exemple en suivant les débats de votre commission, que les questions extrêmement vives qui vous animent sont les seules dont l'Arcom a la charge. Notre mission est plus large, même si les interrogations que vous soulevez sont évidemment essentielles, notamment du point de vue de la vie démocratique.

Depuis mon audition à la fin du mois de novembre dernier, de nombreuses personnalités auditionnées, en particulier les dirigeants de l'audiovisuel public, ont pu apporter des éclairages et des explications utiles, et parfois démentir des idées reçues. Je relève, entre autres, le fait que l'audiovisuel public est le premier contributeur à la production d'informations en France – particulièrement au niveau local –, pour une dépense de près de 1 milliard d'euros par an. Il est également le premier financeur de la création audiovisuelle, à hauteur d'environ 500 millions d'euros par an. Il dispose enfin d'une dotation publique sensiblement inférieure à celle de ses homologues allemands ou britanniques, et qui par ailleurs a connu une baisse de 15 % depuis une dizaine d'années, si l'on tient compte de l'inflation.

J'observe également que les responsables des grands groupes privés que vous avez auditionnés ont eux-mêmes souligné la complémentarité qui existait entre l'offre privée et l'offre publique, au service du pluralisme de l'information et du dynamisme d'ensemble de l'écosystème de production audiovisuelle – écosystème qui est au cœur de la souveraineté culturelle française.

J'ajoute qu'à l'Arcom, dans le cadre de nos missions de supervision de la dimension médiatique des élections, nous avons pu mesurer, lors du récent scrutin municipal, toute la contribution du service public – notamment local, en radio et en télévision – à l'animation et à la couverture de ces élections.

Il y a bien sûr des motifs de préoccupation que votre commission a permis de mettre en valeur, par exemple – mais pas seulement – s'agissant de la situation financière de France Télévisions. Les sociétés de l'audiovisuel public ont par ailleurs elles-mêmes annoncé et mis en œuvre des actions visant à renforcer la confiance de nos concitoyens, qu'il s'agisse du « baromètre du pluralisme » sur le site de Radio France ou de la page « Transparence » sur celui de France Télévisions. D'autres progrès sont évidemment possibles et souhaitables.

Vous avez souhaité m'entendre conjointement avec Bruno Lasserre, vice-président honoraire du Conseil d'État, que je remercie, au nom de l'Arcom, d'avoir accepté la mission que nous lui avons confiée cet automne. Cette mission vise à définir les conditions dans lesquelles l'audiovisuel public pourrait, encore mieux qu'aujourd'hui, mesurer, mettre en œuvre et rendre compte de cette exigence d'impartialité prévue par la loi et dont l'Arcom est la garante. Les conclusions de ces travaux sont attendues pour la fin du mois de mai. Pour le reste, nous avons souhaité, à l'Arcom, que Bruno Lasserre puisse conduire ses réflexions en toute indépendance, tout en lui apportant, en tant que de besoin, le support requis. Par conséquent, sur les questions que vous pourriez vous poser quant au contenu, à la portée ou à la mise en œuvre de sa mission, je me permettrai bien volontiers de le laisser répondre.

Avant de lui laisser la parole pour un propos introductif, je voudrais simplement revenir sur deux aspects de l'action de l'Arcom qui, bien qu'ils dépassent le strict périmètre de l'audiovisuel public, ont été évoqués pendant les travaux de votre commission et ont pu mettre en évidence des incompréhensions, voire parfois des contestations de notre action. Il s'agit, d'une part, de la façon dont nous traitons les séquences d'antenne dont nous sommes saisis et, d'autre part, de notre impartialité – celle du collège comme celle des agents de l'Arcom.

Concernant la façon dont nous traitons les saisines dont nous faisons l'objet, je rappelle à nouveau que notre mission première, dictée par l'article 1er de la loi de 1986, c'est de garantir le principe fondateur de liberté de la communication audiovisuelle, une liberté qui ne connaît de restrictions que dans les cas strictement et expressément prévus par la loi. Je rappellerai que ces cas, applicables aux chaînes publiques comme privées, renvoient notamment à l'honnêteté et à la rigueur de l'information, à l'absence d'atteinte à la dignité de la personne humaine, à l'incitation à la haine ou encore à la protection des mineurs.

Comment procédons-nous lorsque nous sommes saisis de séquences diffusées sur les antennes que nous régulons ? D'abord, je le précise, nous agissons en règle générale sur saisine et non par autosaisine. C'est un point qui est parfois mal compris et qui s'explique par deux éléments importants. D'une part, agir par autosaisine supposerait que nous surveillions en permanence l'ensemble de l'écosystème et des programmes audiovisuels, soit des dizaines de milliers d'heures de contenus, ce qui n'est ni souhaitable, ni possible. D'autre part, nous saisir nous-mêmes de telle ou telle séquence nous exposerait, en quelque sorte, à la critique selon laquelle nous choisirions nos cibles, ce qui pourrait fragiliser nos décisions.

En revanche, nous accueillons très librement les saisines que nous adressent les tiers ; nous les accueillons d'ailleurs beaucoup plus librement que ne le fait la justice, par exemple, lorsqu'elle traite des délits de presse. Je peux vous assurer que les séquences qui ont pu susciter un émoi dans le débat public au cours des derniers mois ou des dernières années ont toutes fait l'objet d'une instruction, car nous en avons à chaque fois été saisis. Cela représente 140 000 saisines entre 2023 et 2025 sur les questions déontologiques. Ces 140 000 saisines portaient sur 900 séquences diffusées à l'antenne, pour lesquelles nous sommes intervenus auprès des éditeurs dans 20 % des cas.

Deuxième point : nous examinons les séquences non sous l'angle de la responsabilité de l'auteur des propos tenus, mais sous celui de la responsabilité de l'éditeur. Pour que nous intervenions, il faut donc qu'il y ait un manquement aux règles fixées par la loi et que, de surcroît, l'antenne n'ait pas été maîtrisée. Il faut par exemple qu'une information manifestement fausse soit diffusée et qu'elle n'ait été ni contredite ni rectifiée à l'antenne par l'animateur.

Troisième point : nous appliquons la loi en tenant compte de la jurisprudence des plus hautes juridictions, notamment la Cour de cassation et la Cour européenne des droits de l'homme. Celle-ci impose – c'est un point important – une tolérance particulière en matière d'humour ou pour les critiques visant les personnalités politiques. Cela conduit parfois à des incompréhensions eu égard à la vivacité de certaines critiques mais il s'agit d'une règle de droit posée et rappelée par les juridictions les plus importantes. À l'inverse, nous attendons des éditeurs et des chaînes qu'ils assurent un traitement particulièrement mesuré des affaires judiciaires, lorsqu'elles sont encore en cours, ou des conflits internationaux. Dans ces cas précis, nous pouvons exercer une vigilance plus particulièrement resserrée.

Quatrième point : chaque saisine fait l'objet d'une instruction rigoureuse par les services de l'Arcom, dans le respect du principe du contradictoire et dans le cadre d'un dialogue avec les chaînes, avant de donner lieu à une décision collégiale. Cela implique, pour chaque saisine, des délais de l'ordre de quelques mois – parfois plusieurs mois –, lesquels sont parfois considérés comme trop longs. Ils restent toutefois bien inférieurs à ce que l'on observe en général en matière juridictionnelle et permettent, en outre, que la décision soit rendue dans un contexte serein.

Mon dernier point concerne les sanctions : on attend souvent de nous que nous sanctionnions ; nous le faisons de manière mesurée mais aussi, quand il le faut, déterminée. Les sanctions ne peuvent être prononcées qu'après instruction par un rapporteur indépendant, saisi par le directeur général de l'Arcom lorsqu'il existe un soupçon de manquement sur un motif pour lequel l'éditeur a déjà été mis en demeure. Dans ces cas-là, le collège de l'Arcom ne peut, pendant toute la durée de l'instruction, ni en connaître, ni *a fortiori* s'exprimer – au même titre qu'un juge du siège ne pourrait s'exprimer sur une affaire pendant les investigations du parquet. C'est pour cette raison que nous ne pouvons pas nous prononcer sur des séquences ayant pu susciter un émoi particulièrement vif, comme c'est le cas depuis quelques jours pour une affaire dont le rapporteur indépendant a été saisi la semaine dernière. C'est plus largement pour ce même motif de préservation de la qualité et de la sécurité de la décision collégiale que je ne pourrai pas commenter ici les séquences en cours d'instruction sur lesquelles vous pourriez m'interroger.

Pour finir sur ce point, et comme j'entends parfois des insatisfactions s'exprimer quant aux décisions de l'Arcom – qu'il s'agisse de leur absence, de leur sévérité ou, au contraire, de leur faiblesse –, je tiens à souligner que nos interventions, tout comme le choix de ne pas intervenir, peuvent toujours être contestés devant le Conseil d'État, ce qui arrive fréquemment. Le Conseil d'État nous donne raison en général, même si ce n'est pas systématique ; en tout cas, c'est une possibilité qui est ouverte à chacun.

Pour conclure ce propos liminaire, je souhaitais m'élever avec force contre certaines mises en cause de l'impartialité de l'Arcom – de son collège comme de ses agents – auxquelles les auditions de cette commission ont pu, à certains moments, donner lieu.

Concernant le collège de l'Arcom, je rappelle que son impartialité est assurée par sa composition, à savoir neuf membres nommés pour leurs compétences et leur expérience par cinq autorités distinctes. Cette impartialité est également assurée par les incompatibilités déontologiques auxquelles nous sommes soumis, qui figurent parmi les plus strictes qui soient, ainsi que par le caractère non reconductible de nos mandats. Toutes nos décisions sont collégiales et, lorsqu'elles font grief, elles respectent le principe du contradictoire. Pour y consacrer de nombreuses heures chaque semaine, je peux témoigner que les débats au sein du collège sont nourris par des femmes et des hommes dont le seul souci est de mettre leur expertise au service de la décision la plus juste et la plus équilibrée, entre la protection de la liberté de communication et la protection des publics.

S'agissant des agents de l'Arcom, qui sont parfois personnellement, nominativement et publiquement interpellés, ou qui subissent des pressions extérieures, je dois redire que j'ai pu constater, depuis ma prise de fonction, à quel point ils exercent leurs fonctions avec professionnalisme, indépendance et loyauté. Je tiens donc à leur rendre hommage et à vous assurer de leur plein engagement et de leur impartialité au service des missions que la loi nous a confiées. Je vous remercie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci.

Monsieur Lasserre, vous vouliez compléter ?

M. Bruno Lasserre, vice-président honoraire du Conseil d'État. Merci beaucoup, monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés. Je serai très bref, car je ne voudrais pas allonger la présentation liminaire qui vient d'être faite.

Je rappellerai simplement – bien que cela ait déjà été mentionné – que la mission qui m'a été confiée à la fin du mois de novembre poursuit deux objectifs. Le premier consiste à essayer de mieux définir la notion d'impartialité que l'on retrouve dans la loi de 1986. Je reviendrai brièvement sur les circonstances dans lesquelles, de manière discrète, ce mot « impartialité » a été introduit dans notre droit positif.

Le second objectif est d'essayer, non de mesurer le caractère impartial – ou pas – de l'audiovisuel public, mais de formuler des propositions pour que les organisations en cause – j'entends par là le management, les cordes de rappel internes qui peuvent exister dans les chaînes publiques et le régulateur – puissent à la fois anticiper, prévenir et sanctionner les atteintes à l'impartialité.

Cette mission a donc à la fois pour objet de clarifier une notion qui, il faut le dire, n'a pas été très investie depuis 1989 – date à laquelle elle a été introduite dans le corpus législatif – et, surtout, de lui donner un caractère plus opérationnel et plus efficace en formulant un certain nombre de propositions.

Pour cela, je pourrai m'appuyer sur une double étude, qualitative et quantitative, commandée par l'Arcom. La première permet de mesurer de manière qualitative la perception qu'ont aujourd'hui les Français de l'impartialité et des notions complexes qui y sont associées, notamment par des discussions avec des groupes cibles. Il existe par ailleurs une étude quantitative plus approfondie, réalisée par un institut de sondage ; elle s'accompagne d'un questionnaire qui permettra de répondre à toute une série d'interrogations et de mesurer – c'est inséparable de la notion même d'impartialité – le ressenti des Français. Ces études sont en cours de finalisation ; elles seront rendues publiques en même temps que le rapport de la mission que je conduis, c'est-à-dire à la fin du mois de mai.

Je dirai un mot sur notre méthode de travail, qui est assez classique. Nous avons d'abord effectué une recherche pour déterminer la place de l'impartialité dans le corpus documentaire. Ce fut une grande déception : il n'y a quasiment rien. Aucune étude juridique, aucune jurisprudence, aucune notion déclinée, que ce soit par le pouvoir réglementaire ou par le régulateur. On n'en trouve qu'une seule occurrence, dans la loi de 1986 ; mais, contrairement à ce que l'on pense souvent, celle-ci ne date pas de la loi Léotard mais d'une loi du 17 janvier 1989. Cette dernière a substitué à l'ancienne CNCL (Commission nationale de la communication et des libertés) le nouveau CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) et c'est à cette occasion que le législateur a introduit, pour l'audiovisuel public – j'insiste sur le fait que cela concerne le secteur public et non le secteur privé –, les notions d'« *indépendance* » et d'« *impartialité* ».

Je précise que ce n'est pas le gouvernement qui avait proposé d'introduire cette notion : c'est lors des débats au Conseil d'État qu'elle est apparue utile. Par la suite, il n'en a plus été question, ni dans les rapports des députés ou des sénateurs ni lors des discussions parlementaires.

Nous avons organisé trente-trois auditions qui nous ont permis d'échanger avec une cinquantaine de personnes. Nous avons également interrogé la Plateforme européenne des autorités de régulation (EPRA, *European Platform of Regulatory Authorities*) pour voir quelle était la place du mot « impartialité » dans les pratiques en Europe. Enfin, nous nous rendons ce vendredi à Londres pour étudier plus particulièrement le modèle de la BBC et de l'Ofcom (*Office of communications*), le régulateur de l'audiovisuel au Royaume-Uni.

Les auditions que nous avons menées montrent que chacun possède une conception assez intuitive et instinctive du mot « *impartialité* ». Loin de faire l'objet d'un rejet, cette notion bénéficie au contraire d'une très large adhésion. Personne n'en conteste la pertinence, particulièrement pour l'audiovisuel public ; nous n'avons entendu personne remettre en cause l'existence même de cette exigence. L'impartialité est définie comme l'obligation de se mettre à distance des partis pris, des préjugés et des opinions de chacun, afin de donner à voir tous les points de vue et toutes les sensibilités. C'est, en quelque sorte, le devoir individuel de s'arracher à ses propres appartenances – celles qui forgent une personnalité – pour, d'une part, retranscrire les faits dans leur exactitude en les distinguant des commentaires et, d'autre part, donner à voir toutes les sensibilités du débat que ces faits peuvent engendrer. Cela suppose de s'abstraire de ses propres préjugés, de ses propres convictions, de ses propres opinions, qu'elles soient politiques, philosophiques ou religieuses.

Par conséquent, le rapport que nous rendrons comportera une réflexion, une recherche sur le sens des mots, car il y a là une vraie difficulté sémantique. Que signifie « *impartialité* » par rapport à « *neutralité* » – terme que vous avez choisi pour l'intitulé de votre commission d'enquête ? Que veut dire « *impartialité* » par rapport aux mots « *indépendance* », « *pluralisme* » et « *honnêteté de l'information* », que vient d'éclairer Martin Ajdari ? Ces dernières notions constituent, elles, le facteur commun à l'ensemble des chaînes, qu'elles soient publiques ou privées.

Toutes ces notions, finalement, se rejoignent. S'il fallait donner au mot « *impartialité* » une signification, je dirais qu'elle est la suivante : l'impartialité est à la fois une obligation individuelle, qui pèse sur tous les collaborateurs du service public de l'audiovisuel – au premier chef les journalistes, mais aussi les dirigeants –, et, surtout, une obligation collective, en quelque sorte objective, par laquelle les organisations doivent mettre en place les processus destinés à anticiper, à prévenir et, le cas échéant, à sanctionner les atteintes à l'impartialité. Nous sommes habitués, dans la sphère administrative et juridictionnelle que je connais bien, à bien distinguer l'impartialité subjective, qui est le propre des personnes, de l'impartialité objective ou collective, qui est le propre des organisations.

Les deux sont importantes, mais en matière de régulation, la seconde l'est peut-être encore davantage. En effet, l'Arcom n'est pas le régulateur des individus ; c'est le régulateur des sociétés. Ce dont elle doit s'assurer, c'est que les entreprises qui participent au service public de l'audiovisuel ont instauré des processus de management interne, soutenus par des cordes de rappel sur lesquelles je reviendrai, afin – encore une fois – d'anticiper, de prévenir et, s'ils existent, de sanctionner ces manquements.

Voilà ce que je voulais dire d'emblée. Je ne voudrais pas être trop long, mais je souligne que dans notre recherche, nous avons vraiment fait face à une *terra incognita* : il n'y avait absolument rien sur quoi nous appuyer pour produire une lecture à la fois critique et documentée du principe d'impartialité. C'est un mot qui figure dans une loi de 1989, mais qui n'a jamais été discuté sur le plan parlementaire, jamais décliné, jamais appliqué ni interprété par le régulateur ou le juge.

Pourtant, la question se pose aujourd'hui pour deux raisons majeures. D'une part, la plupart des pays européens connaissent cette notion d'impartialité et ont souvent adopté des lignes directrices ou des méthodes pour la décliner de manière opérationnelle. D'autre part – et cela me paraît essentiel –, l'entrée en vigueur en 2024 de l'Emfa (*European Media Freedom Act*, ou règlement européen sur la liberté des médias) donne une signification nouvelle à ce terme. Ce règlement impose notamment aux médias publics l'obligation d'un traitement

impartial de l'information. Cette notion retrouve donc, par le droit de l'Union européenne, une certaine actualité.

Dans le rapport que nous remettrons, nous proposerons une définition que je crois la plus complète et la plus honnête possible de ce mot « *impartialité* ». Elle pourra guider le travail du régulateur et constituer une boussole utile pour les sociétés participant au service public de l'audiovisuel, tout en servant de guide pratique pour les individus – journalistes, dirigeants et tous ceux qui concourent à l'information ou aux programmes d'information. Nous formulerons également des propositions pour que ce principe d'impartialité puisse mieux s'appliquer concrètement ; je ne m'étendrai pas davantage à ce stade, faute d'y avoir réfléchi de manière suffisamment approfondie, mais ces propositions se déploieront à trois niveaux.

Le premier concerne le management des chaînes : quels sont les pouvoirs qui sont dans les mains des responsables de ces sociétés ? Doivent-ils s'appuyer, et comment, sur les chartes de déontologie qui existent ? Celles-ci peuvent-elles être complétées, précisées, clarifiées ?

Deuxièmement, quel est le rôle des cordes de rappel internes à ces chaînes ? Je pense par exemple au rôle des médiateurs et des médiatrices, mais également à celui des Chipip (comités relatifs à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes), créés par la loi Bloche de 2016 et qui existent non seulement dans les chaînes du secteur privé mais aussi, évidemment, dans celles du secteur public. En ce qui concerne le secteur public, ces instances mériteraient peut-être d'être repensées, qu'il s'agisse de leur indépendance, des modalités de nomination de leurs membres, des moyens dont elles disposent et de la portée de leurs avis.

Enfin, et c'est important, nos propositions concerneront aussi le régulateur, dont le rôle doit être bien articulé avec ceux du management et des cordes de rappel. À titre personnel – je ne sais pas si Martin Ajdari partagera cette analyse –, il me semble que le régulateur ne doit pas être, en tout cas pas exclusivement, le régulateur des incidents à l'antenne. Il doit devenir le régulateur des processus par lesquels les chaînes anticipent, préviennent et sanctionnent les atteintes à l'impartialité. Je crois vraiment que le travail de l'Arcom consiste à vérifier que ces processus internes sont à la fois crédibles et efficaces.

Pour terminer, je dirai que l'impartialité est un idéal vers lequel le service public de l'audiovisuel doit tendre ; c'est une quête de tous les instants ; c'est une tension inévitable dans un métier qui est complexe et difficile, dans un univers informationnel de plus en plus polarisé et qui se radicalise. C'est donc un idéal, mais je le trouve valorisant pour le service public de l'audiovisuel.

Ce que je trouve important dans cette notion, en tant qu'elle s'applique spécifiquement à l'audiovisuel public, c'est qu'elle est en quelque sorte un appel à l'exemplarité. Finalement, je crois qu'on pourrait réconcilier les termes que je viens d'utiliser dans ce bref propos liminaire pour dire que, pour l'audiovisuel public, l'impartialité est en quelque sorte le devoir d'appliquer de manière exemplaire les exigences d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme, qui sont en facteur commun pour l'ensemble des éditeurs du monde audiovisuel.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup, monsieur le vice-président. Avant d'aller à l'idéal nous allons essayer de comprendre le réel, pour paraphraser Jaurès.

Je poserai deux questions rapides de manière liminaire, puis je laisserai le rapporteur vous poser des questions – je sais qu'elles sont nombreuses, comme le sont celles des députés qui sont parmi nous.

Monsieur le président de l'Arcom, la commission d'enquête a mis en lumière un dysfonctionnement en matière de respect du pluralisme sur France 5 en 2025, avec une mise en garde de l'Arcom – ce qui a conduit France 5 à prendre la décision de ne pas inviter de personnalités politiques entre décembre et début mars, si j'ai bien compris. Pourriez-vous nous expliquer en quelques mots les raisons de cette mise en garde ? En tant que régulateur, comment jugez-vous la décision de France Télévisions – en tout cas de France 5 – de ne pas inviter de personnalités politiques dans les émissions politiques de France 5 pendant la durée des élections municipales, ou du moins jusqu'à début mars ?

Une question rapide pour M. Lasserre. J'ai bien compris que la rédaction de votre rapport n'était pas terminée. Je vais parler de rapport d'étonnement, au terme de ces cinq mois. Nous avons compris que le concept d'impartialité mériterait d'être précisé et qu'il faudra peut-être que le législateur modifie la loi de 1986. Nous lirons avec intérêt vos conclusions et peut-être aurez-vous une recommandation en ce sens ; mais, au terme de ce premier rapport d'étonnement, diriez-vous que l'audiovisuel public est impartial selon la définition que vous nous avez présentée ?

M. Martin Ajdari. Sur France 5 et la décision de ne plus inviter d'invités politiques à ses émissions, en tout cas temporairement, sans entrer dans le détail, une mise en garde a effectivement été adressée à cette chaîne en raison de déséquilibres persistants – pas forcément majeurs, mais persistants – observés en matière de temps de parole au troisième trimestre de 2025. Cette mise en garde correspond à la volonté du régulateur de s'assurer que le service public de l'audiovisuel, comme les autres chaînes mais plus particulièrement, respecte l'équilibre des temps de parole, comme la loi lui en fait obligation.

La chaîne a pris la décision éditoriale de ne plus inviter de personnalités politiques, me semble-t-il pour ne pas prendre le risque de s'exposer à de nouveaux déséquilibres et dans un contexte où son souci – du moins est-ce comme ça que je l'ai compris : il faudra peut-être lui poser la question – était d'arriver à coordonner les politiques d'invitation des différentes émissions qui sont confiées à des producteurs extérieurs, comme c'est le cas historiquement sur France 5.

Je crois que France Télévisions a depuis communiqué au sujet de sa décision de regrouper la coordination éditoriale – et notamment les politiques d'invitation de personnalités à l'antenne – de ses différents programmes concourant à l'information, y compris les magazines. Je crois que, dans ce cadre-là, elle pourra se mettre en situation de veiller de manière peut-être plus précise ou plus certaine au respect de l'équilibre des temps de parole, qui s'impose évidemment à France 5 comme aux autres chaînes.

Sur le fond, on ne peut évidemment que souhaiter que le service public joue son rôle d'animation du débat démocratique et invite des personnalités politiques Ça fait même partie de sa mission. Il faut donc qu'il se donne les moyens de pouvoir le faire. Je lis l'annonce par France Télévisions du regroupement sous une même autorité de la coordination des programmes qui concourent à l'information comme étant le signe d'une volonté de combiner à la fois le plein exercice de sa mission en matière d'information et d'animation du débat démocratique et, en même temps, de respecter les temps de parole.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Est-ce que je trahis votre propos, monsieur le président, si je dis qu'en tant que régulateur vous regrettez peut-être que l'expression directe des responsables politiques, qui figure dans le cahier des charges de France Télévisions, ne puisse avoir lieu à l'occasion des élections municipales ?

Je ne veux pas trahir vos propos mais, comme vous présentez chaque année un rapport sur l'exécution du cahier des charges et qu'il est en l'occurrence spécifié de manière très précise dans un article de celui-ci que France Télévisions doit permettre l'expression directe des responsables politiques, peut-on dire que vous considérez que la suspension, même temporaire, de l'invitation de responsables politiques n'était pas adaptée ?

M. Martin Ajdari. Les émissions d'expression directe sont une autre catégorie, qui s'impose au service public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Bien sûr.

M. Martin Ajdari. Il n'y a pas eu de difficultés observées. De ce point de vue, il n'y a rien à dire.

Pour le reste, je crois que les pratiques d'invitation de personnalités politiques sont un élément assez délicat de la mission du service public. Il doit l'accomplir ; il l'a fait pendant les élections municipales de manière extrêmement utile, et heureusement qu'il y a un service public pour le faire. À charge ensuite pour les dirigeants, aux différents niveaux, de se mettre en situation de respecter les équilibres que la loi impose. Si cet exercice a été suspendu quelques semaines, on peut le regretter. Si l'on se donne les moyens de combiner les deux exigences que j'ai rappelées tout à l'heure, c'est une bonne chose et ça va dans le bon sens.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup. Je laisse la parole au rapporteur.

Monsieur Lasserre, vous aurez peut-être l'occasion de répondre à ma question sur votre rapport – d'étonnement à ce stade – sur l'impartialité du service public audiovisuel à l'occasion des questions du rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, messieurs, madame, pour votre participation cet après-midi.

Pour démarrer cette suite de questions, je souhaite vous interroger, monsieur le vice-président honoraire du Conseil d'État, au sujet de la neutralité du service public de la communication audiovisuelle, qui est l'un des trois fils directeurs de cette commission d'enquête. Vous remarquerez que j'ai utilisé une tournure inhabituelle puisque, pour une fois, je n'ai pas parlé d'« *audiovisuel public* » mais de « *secteur public de la communication audiovisuelle* », car c'est le terme exact employé par la fameuse loi Léotard de 1986. Son article 43-11 confie à ce service public de la communication audiovisuelle « *des missions de service public* ».

Je pense que vous me voyez venir, mais le service public obéit en France à un certain nombre de règles constitutionnelles, dont, notamment, celle de la neutralité. J'en déduis d'une certaine façon que France Télévisions, Radio France, France Médias Monde – qui sont des entreprises délégataires d'une mission de service public – et également les journalistes qui y travaillent devraient en toute logique respecter une obligation de neutralité. La décision liberté de communication, prise en 1986 par le Conseil constitutionnel, confirme d'ailleurs que le

service public de la communication audiovisuelle doit « *nécessairement se conformer aux principes fondamentaux du service public et notamment au principe […] de neutralité du service* ». Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Conseil constitutionnel en 1986.

Pourtant, monsieur le vice-président et monsieur le président, lors de votre audition au Sénat, vous avez expliqué que vous préfériez la notion d'impartialité à celle de neutralité, au motif que cette dernière serait très peu précisée dans la loi. Pourtant cette notion de neutralité figure noir sur blanc dans la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

Pardon pour ce propos liminaire un peu long, mais la première question est générale et s'adresse à vous deux : pourquoi occulter d'une certaine façon cette notion essentielle de neutralité et préférer celle d'impartialité alors que, quand on parle de service public et de délégataire d'une mission de service public, on doit systématiquement se référer à cette notion de neutralité ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Ajdari, vous pouvez commencer car c'est vous qui avez confié à M. Lasserre une mission qui porte effectivement sur l'impartialité.

M. Martin Ajdari. Je vais d'abord m'expliquer sur les propos que j'ai pu tenir.

Lorsqu'on est journaliste intervenant pour un service public et qu'on exprime une opinion à l'antenne, elle n'est en général pas neutre, mais elle n'est pas pour autant partisane. On peut ne pas être neutre sans pour autant être partisan.

Peut-être ma réflexion n'était-elle assez peu approfondie – et c'est pour ça que j'attends avec impatience le travail qui va être rendu par Bruno Lasserre sur l'articulation des différentes notions. Mais, pour moi, la neutralité est plus une notion qui invite un agent public à ne pas exposer ses préférences partisanes ou religieuses lorsqu'il est face au public. Cette dimension ne me paraissait pas tout à fait pertinente pour décrire le travail et la mission d'un journaliste ou d'un intervenant à l'antenne du service public qui, concourant au débat d'idées, doit s'exprimer d'une manière qui n'est pas neutre.

Mais cela s'arrêtait à ce niveau de réflexion théorique. Je ne prétendais absolument pas être allé beaucoup plus loin. Je conviens par ailleurs que, compte tenu de la place de ces différentes notions dans la loi et dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel, cela mérite un travail plus fin pour savoir quelles sont leurs portées respectives. De toute évidence, il faut une forme de neutralité des agents du service public audiovisuel pour les éléments dont j'ai fait état et qui ont trait notamment à leur apparence extérieure. Et puis il faut une impartialité, cette autre dimension méritant justement d'être approfondie. C'est bien l'intérêt de la réflexion en cours.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci. Vous vouliez compléter, monsieur Lasserre.

M. Bruno Lasserre. Merci beaucoup.

Les deux notions ne s'excluent pas ; elles sont complémentaires, et elles s'appliquent de manière cumulative. Elles trouvent l'une et l'autre leur source dans la loi et la jurisprudence du Conseil constitutionnel. On ne peut pas me reprocher de préférer le mot impartialité à celui

de neutralité puisque, selon les termes de la lettre de mission qui m'est confiée, je dois essayer de trouver un contenu plus précis, plus opérationnel, à la notion d'impartialité.

Pour moi, l'impartialité concerne plus les contenus que les personnes, alors que la neutralité renvoie plus, en quelque sorte, aux personnes. D'ailleurs, en droit public la neutralité est souvent appuyée par la notion d'égalité des usagers devant le service public. Neutralité et égalité vont en général de pair – avec pour corollaire, dans la jurisprudence, l'obligation de réserve, qui est aussi un point sur lequel nous prendrons parti parce que, comme la neutralité, l'impartialité concerne le travail des journalistes à l'antenne, mais aussi, peut-être, l'expression hors antenne. Il me semble que les journalistes doivent être astreints à la même rigueur, qu'ils s'expriment par exemple sur les réseaux sociaux ou dans le cadre des émissions auxquelles ils participent. En tout cas, il me semble qu'ils ne peuvent pas dire à l'extérieur, sur les réseaux sociaux, ce qu'ils sont tenus de ne pas exprimer lorsqu'ils prennent la parole à l'antenne.

Enfin, le mot impartialité revêt aussi une importance nouvelle à cause du règlement *Emfa*. Je crois donc qu'il est important, au moment où le droit de l'Union européenne fait référence à l'obligation d'impartialité, de lui donner un contenu plus concret, plus opérationnel.

Mais, encore une fois, ces deux notions ne s'opposent pas. Elles se conjuguent l'une et l'autre : l'une, la neutralité, comme une loi du service public – et vous avez mille fois raison, monsieur le rapporteur : la loi a voulu ériger une partie de l'audiovisuel en service public, avec toutes les obligations qui vont avec ; l'autre, l'impartialité, comme devoir individuel et collectif qui s'impose à tous ceux qui concourent au service public.

Je réponds simplement à la question qui m'est posée et qui porte spécifiquement sur cette notion d'impartialité.

M. Martin Ajdari. Si la lettre de mission évoque l'impartialité, c'est parce que la loi confie à l'Arcom la mission d'être garante de l'indépendance et de l'impartialité, mais qu'elle ne nous mentionne pas spécifiquement en ce qui concerne la neutralité. C'est pour cela que nous avons concentré notre demande sur ce qui relève de notre mission.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Tout à fait. Cela étant, vous indiquez dans la lettre de mission que le rapporteur devra préciser comment s'applique le principe général de neutralité du service public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour vos réponses, monsieur le président et monsieur le vice-président.

J'ai écouté attentivement votre réponse, monsieur Lasserre. Vous expliquez qu'il y a une obligation de réserve liée à l'bligation de neutralité, et qu'elle s'applique aussi hors antenne. Or, dans le cadre de l'ensemble des auditions que nous avons menées, j'ai expliqué que des propos tenus hors antenne par certains animateurs et certains journalistes qui sont des figures du service public semblaient déroger aux principes d'impartialité, d'honnêteté, de pluralisme, et de neutralité, et qu'ils pouvaient de fait être considérés comme choquants.

À chaque fois, on m'a opposé le fait qu'ils étaient tenus hors antenne et que, à ce titre, ils ne pouvaient pas être condamnés ou ne pouvaient pas faire l'objet de sanctions ou de mise à l'écart de la part des dirigeants des chaînes de l'audiovisuel public.

Il y a quelques minutes à peine, nous avons notamment auditionné ici même les dirigeants d'Arte France. Je leur ai posé une question sur les propos tenus très récemment, en février 2026, par le présentateur d'une émission d'Arte, qui a déclaré sur sa chaîne Twitch : « *Les gens qui votent à l'extrême droite, c'est des connards. Tu ne vas pas réussir à m'empêcher de le dire.* »

J'ai été choqué par ces propos et je l'aurais été exactement de la même manière s'il les avait tenus à l'égard de personnes d'extrême gauche ou du centre parce que, pour moi, c'est une rupture avec le principe de neutralité et avec le principe de pluralisme.

Vous expliquez que cette obligation de réserve s'applique aussi hors antenne. Pourtant, le président d'Arte nous explique que, comme ces propos n'ont pas été tenus à l'antenne, ils n'impliquent pas Arte et ne doivent pas être sanctionnés. Quel est votre avis sur ce cas précis ?

M. Bruno Lasserre. Les chartes de déontologie des chaînes du service public traitent déjà de ce sujet. On ne peut pas dire qu'on part de rien ! Il existe actuellement des règles qui encadrent la possibilité pour les collaborateurs du service public de l'audiovisuel de s'exprimer sur les réseaux sociaux. Et c'est un sujet sur lequel je compte revenir dans le rapport que je rendrai, parce que je crois qu'il faut le traiter.

L'impartialité est une notion qui doit viser à nourrir la confiance du public. Encore une fois, on peut difficilement attendre cette confiance du public si un journaliste prend parti hors antenne dans les débats sur des sujets controversés et qu'il le fait avec des termes et d'une manière particulièrement visibles. L'exemple du Royaume-Uni montre qu'il y a peut-être des propositions à faire dans ce domaine. En tout cas, je n'exclus pas d'en faire un certain nombre pour clarifier cette question de l'expression des journalistes hors antenne.

Comme les agents publics, ils ont droit à la liberté d'expression, il n'y a aucun doute là-dessus. Mais, comme vous le savez, l'obligation de réserve tient compte de trois critères : d'abord le sujet sur lequel on s'exprime ; ensuite le ton du propos ou de l'écrit – outrancier ou non ; enfin, la position que l'agent occupe dans la chaîne hiérarchique. Il est clair que, plus on a une position élevée, plus l'obligation de réserve est consistante.

Je crois qu'il faut la décliner, comme pour tout service public, et je n'exclus pas de faire des propositions sur ce sujet. Il est trop tôt pour vous dire de quelle manière précise nous le ferons, mais c'est un sujet que nous aborderons dans le rapport, à la fin du mois de mai.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse, parce que c'est l'un des points essentiels débattus au sein de cette commission d'enquête. Des personnes qui incarnent l'audiovisuel public se permettent de tenir hors antenne et à titre personnel des propos outranciers, vulgaires et infamants vis-à-vis de certaines catégories de la population, alors qu'elles jouissent d'une audience très importante notamment grâce à leur présence sur le service public. À chaque fois qu'on les a cités lors des auditions, on nous a toujours opposé le fait qu'ils étaient tenus hors antenne et donc qu'ils n'impliquaient pas l'audiovisuel public.

C'est aussi pour ça que vos réponses sont intéressantes et que j'ai hâte de lire vos conclusions.

Je vous cite un dernier exemple, celui d'une animatrice de France.tv Slash. C'est une plateforme numérique de France Télévisions, accessible aux 15-35 ans. Un sens de la

responsabilité supérieur est nécessaire, parce qu'elle s'adresse aussi à un public mineur. Cette animatrice a publié des contenus extrêmement choquants sur son compte Twitter personnel, où l'on pouvait très bien l'identifier comme une figure du service public puisqu'elle y animait en même temps une émission. Elle a par exemple expliqué que « *tous les policiers* [étaient] *des* bâtards », qu'il fallait « *abolir la police, et au-delà le système police-justice-prison* », selon ses termes, ou encore que « *la police est un ramassis de fascistes, de racistes, d'antisémites et de misogynes* ». Voilà quelques-uns des termes qu'elle a utilisés.

J'ai aussi pu voir qu'elle faisait la promotion de contenus à caractère pornographique transsexuel, parce qu'ils étaient selon elle plus éthiques que la pornographie classique. Mais ça, elle ne le faisait pas simplement sur son compte Twitter, elle le faisait aussi sur le compte officiel de France Télévisions.

À nouveau, on m'a opposé à chaque fois une sorte de conscience personnelle qui n'impliquait pas France Télévisions. Mais, selon vos recommandations et l'état actuel de vos travaux, les obligations de neutralité doivent-elles aussi s'appliquer à un périmètre un peu plus privé, notamment aux comptes personnels sur les réseaux sociaux ?

M. Bruno Lasserre. Je prends un exemple qui nous a été décrit par la présidente de France Médias Monde. France Médias Monde a pris des sanctions à l'égard de journalistes qui s'étaient exprimés sur les réseaux sociaux dans un contexte international très tendu et dans des termes inacceptables, qui mettaient en cause l'impartialité d'une chaîne de ce groupe.

Il est donc clair que même si des précautions sont prises – usage de comptes personnels ou utilisation de la formule « ce que je vais dire n'engage que moi et pas la chaîne à laquelle j'appartiens » –, il y a véritablement une porosité entre ces interventions et la perception que peuvent avoir les Français de l'impartialité de la chaîne. Je crois que, lorsque les bornes sont franchies – et toute la question est de savoir si elles l'ont été –, cela permet au management d'en tirer les conclusions. Et je reprends encore une fois l'exemple de France Médias Monde, qui n'a pas hésité à le faire récemment.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse.

Monsieur le président Ajdari, je vois que vous voulez réagir. Je vais me permettre de compléter cette question, puisque les contenus sur les réseaux sociaux ne relèvent pas du périmètre de l'Arcom. Pardon d'être un peu insistant sur ce sujet, mais à chaque fois on m'a expliqué qu'il s'agissait de propos tenus sur les réseaux sociaux, alors qu'ils l'étaient par des figures incarnant des émissions et des programmes importants du service public de l'audiovisuel.

Je vous pose la question à propos de France.tv Slash. Nous avons procédé à deux auditions sur le sujet. Selon un communiqué de presse de France Télévisions, cette plateforme numérique est à destination des 15-35 ans, donc d'un public mineur.

Je crois qu'une centaine de contenus ont été très problématiques et ont suscité un certain nombre d'alertes. Je vais vous citer quelques exemples.

Certains contenus faisaient la promotion de la consommation de champignons hallucinogènes ; d'autres expliquaient que le cannabis pouvait être un levier pour relancer l'économie ; un contenu a relayé une cagnotte pour le comité Justice pour Adama ; un autre incitait à consommer des contenus à caractère pornographique transsexuel parce qu'ils seraient

soi-disant plus éthiques que la pornographie classique... Pourtant, ces contenus sont aussi destinés à des publics mineurs. Des contenus évoquent le privilège blanc, relayant donc des thèses racialistes ; d'autres expliquent qu'il ne faudrait plus dire « bonjour monsieur » ou « bonjour madame » pour éviter de mégenrer certaines personnes. Voilà quelques exemples, mais je pourrais être assez loquace sur le sujet.

C'est une plateforme numérique. C'est financé et relayé par France Télévisions. L'Arcom n'a visiblement pas autorité sur ces contenus-là. Ne faudrait-il pas faire évoluer vos prérogatives et votre périmètre pour que, demain, vous puissiez vous saisir de ces entorses assez graves présentes dans des contenus diffusés notamment auprès de mineurs ?

M. Martin Ajdari. Je vous remercie, monsieur le rapporteur. C'est en effet un point à propos duquel je voulais compléter les éléments de réponse que Bruno Lasserre vous a apportés.

Le régulateur audiovisuel est compétent pour les éléments diffusés à l'antenne, c'est-à-dire en général les contenus diffusés par les programmes linéaires sous la responsabilité éditoriale des chaînes de télévision ou de radio. Depuis l'arrivée du numérique et des réseaux sociaux, des publications sont en dehors du champ de notre mission de régulateur. Elles peuvent néanmoins interpeller les téléspectateurs et les citoyens si elles émanent d'une institution de service public et si ces contenus sont d'une certaine façon de nature à poser la question de l'impartialité de leur auteur ou, par extrapolation, de son employeur.

Une partie de ces interrogations – une partie, car elles sont beaucoup plus nombreuses – a justifié la mission que nous avons confiée à Bruno Lasserre. On peut se demander si l'expression d'une personnalité du service public – qu'elle se prévale ou non de son appartenance à celui-ci – met en cause l'impartialité lorsqu'elle a lieu sur un support qui n'est pas régulé par l'Arcom au titre de ses missions audiovisuelles.

Les sociétés audiovisuelles publiques ne nous ont évidemment pas attendus pour apporter leur part de réponse. Des chartes traitent de ces questions, notamment pour les journalistes de Radio France. Mais il me paraît logique de se poser la question du point de vue du régulateur et de sa mission de garantie de l'impartialité. C'est pour ça que nous avons souhaité cette mission. En attendant, dans notre pratique et dans la façon dont nous remplissons notre mission, nous nous concentrons sur le respect des principes de 1986 s'agissant des seuls contenus diffusés à l'antenne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour être clair, contrôlez-vous la plateforme France.tv Slash ?

M. Martin Ajdari. France.tv Slash n'est pas un programme linéaire. Nous ne contrôlons pas cette plateforme actuellement.

Peut ensuite se poser la question du moment où nous basculons dans le champ du règlement sur les services numériques, qui permet de s'assurer que les plateformes et les fournisseurs de services en ligne retirent des contenus éventuellement illicites lorsqu'ils leur sont signalés. Cela pose la question de savoir ce qui relève du champ de la régulation du numérique, qui ne prévoit pas une responsabilité éditoriale de l'hébergeur, et ce qui relève d'une mission de régulation de nature plus éditoriale. À ce jour, les services en ligne tels que Slash n'entrent pas dans le champ de notre mission directe de régulation.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Autant de contenus problématiques pouvant constituer des entorses à des principes évidents que les chaînes de l'audiovisuel public doivent pourtant respecter n'appellent-ils pas à modifier aussi votre périmètre de contrôle ? France.tv Slash, c'est à peu près 20 millions d'euros par an pour alimenter ces contenus, dont près d'une centaine ont été considérés comme problématiques au cours des dernières années. Nous avons reçu il y a quelques semaines, puis il y a quelques jours encore, à votre place, les dirigeants de France.tv Slash qui nous ont expliqué que, sur la période autour de 2020, ils n'assumaient pas tous les contenus, même si Delphine Ernotte a indiqué lors de son audition : « *Nous assumons tout ce que nous diffusons sur nos antennes.* » Votre rôle n'est-il pas aussi de veiller à ce que les contenus diffusés sur les plateformes numériques de France Télévisions respectent les principes que vous vous évertuez à faire appliquer, notamment sur la télévision ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pouvez-vous vraiment nous préciser ce point ? J'ai sous les yeux une réponse de Mme Dati, alors ministre de la culture, à une question écrite de M. Meizonnet, député du Gard, qui l'interrogeait sur France.tv Slash. Dans sa réponse, on a le sentiment que l'Arcom contrôle France.tv Slash. Je voudrais donc être sûr d'avoir la bonne information. La ministre écrit : « *Dans sa délibération* […] *du 18 avril 2018, l'Arcom a notamment prévu que les services de communication audiovisuelle, parmi lesquels France.tv Slash, doivent veiller* […] » ; elle reprend ensuite les règles que le rapporteur vient de rappeler. Je voudrais être sûr parce que, dans les conclusions du rapporteur comme dans celles de la commission d'enquête, nous aurons besoin de faire les bonnes propositions ; nous avons besoin de savoir si vous contrôlez ou pas France.tv Slash.

M. Martin Ajdari. Le premier point que je voudrais souligner, c'est que la protection des mineurs, contre la pornographie en particulier, est l'un des axes d'action prioritaires de l'Arcom, notamment en ligne. Nous avons mis en place, depuis quelques mois, la vérification d'âge pour s'opposer à ce que les mineurs aient facilement accès à des contenus pornographiques. C'est un sujet auquel nous sommes très sensibles. Deuxièmement, l'éducation et la protection des mineurs font clairement partie des missions du service public et celui-ci doit bien sûr y être vigilant.

S'agissant des éléments de programmes de France.tv Slash que vous avez mentionnés, j'en ai pris connaissance dans le questionnaire qui nous a été envoyé vendredi soir par le secrétaire de la commission d'enquête. Nous y apporterons des réponses. Jusqu'à présent, je n'avais pas connaissance des contenus auxquels il est fait référence dans le questionnaire ; nous allons regarder cela et apporter une réponse dans le délai d'achèvement de vos travaux.

Quant à savoir si nous pourrions, ou non, intervenir sur un service comme France.tv Slash, c'est sous réserve de regarder. Il faudrait vérifier si ce service peut être qualifié de service de médias audiovisuels à la demande (Smad), au sens de la loi de 1986, ce qui suppose d'avoir à la fois une activité économique et un catalogue de programmes accessibles selon des règles précises. Si c'était le cas, nous pourrions éventuellement intervenir, même si, vu le grand nombre de Smad présents en ligne et la relative faiblesse de leur audience, ce n'est pas sur ces services que nous concentrons nos moyens, historiquement. Néanmoins, ça fait partie des questions que nous nous posons aussi, pour que, indépendamment du cas particulier de France.tv Slash, nous soyons en mesure d'assurer un suivi lorsque des éditeurs de télévision – *a fortiori* du service public – proposent ce type de services. Toutefois, aujourd'hui, cela ne fait pas partie des services dont nous assurons, en règle générale, la supervision.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie, monsieur le président, pour votre réponse.

Un autre point que j'ai abordé lors de votre première audition – et merci, en tout cas, d'y répondre –, c'est la classification des personnalités politiques selon l'Arcom. Vous le savez, ça a fait réagir puisque je vous avais interrogé sur le cas de Philippe de Villiers, qui était considéré par l'Arcom comme une personnalité politique et dont le temps de parole était décompté, je crois, des partis classés comme « divers droite ». À l'inverse, Cécile Duflot, Daniel Cohn-Bendit, ou encore Éric Dupond-Moretti n'étaient pas classés en tant que personnalités politiques, alors même que, le 10 décembre 2023, *Le Monde* avait publié un article intitulé « Daniel Cohn-Bendit rompt avec Emmanuel Macron et appelle la gauche à se réunir derrière Raphaël Glucksmann », ce qui, je pense, indique un positionnement politique.

Lorsque je vous avais posé la question, lors de votre audition, vous nous aviez répondu : « *Il nous a semblé que la participation de M. de Villiers à la campagne de M. Zemmour* [en 2022, donc] *justifiait sa qualification comme personnalité politique, en tant que "divers droite"* », en ajoutant, je cite : « *Dans les prochaines semaines, je réunirai le collège pour clarifier les lignes directrices sur lesquelles nous nous appuyons pour attribuer la qualité de personnalité politique – catégorisation qui entraîne un suivi relativement précis des interventions.* »

J'ai pu m'étonner de cette classification parce que vous expliquez que Philippe de Villiers est intervenu dans une campagne électorale – c'était en 2022 –, alors qu'Éric Dupond-Moretti, qui n'est pas classifié en tant que personnalité politique, est venu dans ma circonscription en 2024, lors des dernières élections législatives, faire campagne pour un député macroniste qui se représentait. Il a fait campagne, il a fait de la politique plus récemment encore que M. Philippe de Villiers, mais il n'est pas considéré comme une personnalité politique.

Pourriez-vous nous préciser les critères qui font qu'on est ou non catégorisé par l'Arcom comme une personnalité politique ? Et le temps de parole de Philippe de Villiers est-il toujours décompté ?

M. Martin Ajdari. S'agissant de Philippe de Villiers, je vous avais répondu. Son adhésion et sa participation active à la campagne de *Reconquête*, en 2022, avaient conduit à le considérer comme étant une personnalité politique. Sa participation assez active au débat public, qui est l'un des critères du Conseil d'État, ne s'est pas démentie depuis. Donc il n'y a pas de raison de ne plus décompter son temps de parole du temps attribué aux divers droite, selon le décompte que nous faisons dans les échanges et les précisions que nous apportons aux éditeurs.

S'agissant de Mme Duflot, de M. Cohn-Bendit ou de M. Dupond-Moretti, ils ont, à différents moments, annoncé leur retrait de la vie politique. Cela n'empêche pas d'avoir une expression qui peut être ponctuelle, à laquelle nous sommes éventuellement attentifs, mais nous n'avons pas considéré, à ce jour, que ces expressions justifiaient de recommencer à les décompter en tant que personnalités politiques, compte tenu de la nature, de la fréquence ou de l'intensité de leur participation au débat politique. Je peux éventuellement laisser Alban de Nervaux compléter mon propos.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il pourra peut-être nous préciser la règle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que Philippe de Villiers est intervenu dans une campagne – c'était en 2022. Je prends l'exemple de M. Cohn-Bendit, qui n'est pas considéré par l'Arcom comme une personnalité politique : il a pourtant fait l'objet d'un article du *Monde* un an après, en décembre 2023, intitulé « Daniel Cohn-Bendit rompt

avec Emmanuel Macron et appelle la gauche à se réunir derrière Raphaël Glucksmann ». C'est une prise de position politique. Quant à Éric Dupond-Moretti, ancien ministre d'Emmanuel Macron, il a fait campagne ostensiblement pour des candidats macronistes lors des dernières élections législatives en 2024 – soit deux ans après la prise de participation politique de M. Philippe de Villiers.

J'ai vu que l'Arcom avait classé 236 personnalités, qui ne sont pas élues, comme membres de certains courants politiques. Ça peut s'apparenter à une catégorisation un peu discrétionnaire ; d'où l'insistance de ma question. Comment catégorisez-vous les personnes en tant que personnalités politiques ou non ? J'ai cité deux ou trois exemples un peu contradictoires. Pourriez-vous, s'il vous plaît, clarifier la méthode utilisée pour les classifier ?

M. Martin Ajdari. Tout d'abord, je tiens à préciser que la classification à laquelle nous procédons se fait sous le contrôle du Conseil d'État, qui peut invalider ou confirmer, lorsqu'il est saisi, les choix que nous avons faits, ce qu'il a été amené à faire régulièrement au cours des dernières années. Il y a donc une jurisprudence assez fournie qui précise les critères – même si ces critères n'étaient pas prévus par la loi. Mais ils ne font pas l'objet d'une application automatique.

En règle générale, et dans la très grande majorité des cas, ce sont d'ailleurs les chaînes – les éditeurs eux-mêmes –, qui procèdent à l'attribution d'un temps de parole à tel ou tel courant de pensée. Elles le font spontanément parce qu'elles savent qu'une personnalité revendique son appartenance active à un parti, qu'elle est membre du gouvernement ou élue, ce qui suffit à lui conférer cette qualité.

Pour d'autres, qui ne sont pas forcément ou qui ne sont plus membres d'un parti de manière notoire, membres du gouvernement ou élus, nous prenons en compte la participation et différents critères – il y a un faisceau d'indices –, lorsque les chaînes nous le demandent, pour savoir si telle ou telle personnalité doit être décomptée. Nous prenons en compte toute une série d'indices que nous souhaitons exposer dans une sorte de guide méthodologique afin de garantir une plus grande transparence sur ces règles – même si, finalement, la jurisprudence du Conseil d'État permet de les lire –, qui tiennent compte de la participation plus ou moins active au débat public à travers des prises de parole récurrentes dans des émissions politiques, par exemple. C'est le cas de M. de Villiers. Cela peut être lié au parcours politique d'une personnalité : ce n'est pas la même chose d'avoir été ministre pendant un an ou deux ou d'avoir eu un parcours politique durant trente ans et d'avoir pesé sur la vie politique nationale, d'avoir exercé des fonctions de premier plan ou, au contraire, des fonctions politiques plus limitées dans le temps ou dans l'espace...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Par exemple, Sibeth Ndiaye et Éric Dupond-Moretti, ce sont des personnalités qui sont…

M. Martin Ajdari. … Je ne peux pas répondre. Si vous voulez que je puisse vous éclairer par différents exemples, je le ferai volontiers. Nous veillerons à vous donner quelques exemples, monsieur le rapporteur, monsieur le président, dans les réponses que nous vous apporterons par écrit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est d'autant plus important qu'avec la présidentielle qui arrive…

M. Martin Ajdari. C'est pour cela que j'ai souhaité élaborer un guide méthodologique. Nous ne l'avons pas finalisé dans le courant des municipales, mais nous allons le faire dans les toutes prochaines semaines pour clarifier les choses, même si ces règles ne sont pas d'application mécanique – il n'y a pas de critères immédiats qui font qu'on bascule de « personnalité politique » à « personnalité non politique » –, et pour qu'il y ait moins d'interrogations, même si, dans la très grande majorité des cas, ça se passe très bien.

En tout cas, nous vous répondrons. Ce que je peux vous dire, c'est que les critères sont assez simples : c'est la notoriété d'une personne politique, le fait que son parcours a été plus ou moins important, notoire, de premier plan, qu'elle contribue régulièrement et activement au débat public ou qu'elle ne le fait que de manière très ponctuelle ; auquel cas, on ne va pas nécessairement considérer qu'une personne qui est intervenue peut-être une fois en deux ans doive de nouveau faire l'objet d'un décompte de son temps de parole. Nous sommes malheureusement, ou heureusement, tenus à la casuistique ; on ne peut pas se référer à des règles trop mécaniques. Mais nous vous apporterons une réponse qui vous éclairera, je pense. Nous l'avions fait en partie dans les réponses au premier questionnaire, en novembre ; nous allons le compléter d'ici les deux prochaines semaines.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si vous avez la liste des principales personnalités politiques… Savoir si elles sont considérées comme politiques ou non pourrait nous être utile et nous aider aussi à réfléchir à des règles.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le président, pour votre réponse. Si je me permets d'insister sur la question de la catégorisation et sur les critères précis permettant d'être classé parmi les personnalités politiques, au même titre d'ailleurs que l'échelon des sanctions attribuées par l'Arcom, c'est parce que les Français s'interrogent peut-être sur l'opportunité, parfois, de certaines décisions de votre autorité. Je pense qu'elle gagnerait à une totale transparence sur les règles de catégorisation et leur mise en œuvre. Je n'ai pas l'impression que, sur la catégorisation des personnalités politiques ou les sanctions émises à l'égard des chaînes, il y ait une totale transparence ni des explications. Y a-t-il des efforts à faire ? Nous arrivons à la toute fin des travaux de notre commission d'enquête et nous sommes en train de rédiger le rapport. Auriez-vous des recommandations à formuler pour une meilleure transparence des sanctions et des règles que vous appliquez, notamment en matière de catégorisation, pour faire preuve de davantage de pédagogie vis-à-vis des Français ?

M. Martin Ajdari. Je précise que l'ensemble des temps de parole décomptés est publié. C'est donc transparent. Ce n'est pas d'une lisibilité très ergonomique sur notre site, mais c'est accessible et on peut voir quel temps de parole est décompté et attribué à tel courant de pensée, ce qui permet de répondre à la question de savoir qui fait l'objet ou pas d'un décompte. Néanmoins, nous vous répondrons. Je ne sais pas exactement dans quel délai nous serons en mesure de finaliser le petit guide méthodologique – qui n'est pas un règlement mais un guide d'accompagnement des éditeurs –, par rapport à la date d'achèvement de vos travaux, mais ce doit être à peu près la même temporalité. J'ai moi-même été confronté, par de nombreuses personnalités, à des interrogations et à des incompréhensions sur le fait que leur temps de parole soit ou ne soit pas, ou ne soit plus, décompté. Je partage donc ce besoin de transparence ; le souci, c'est d'y répondre.

Quoi qu'il en soit, les personnes qui verraient un inconvénient à ce que leur temps de parole soit décompté au titre du pluralisme peuvent, dès à présent, nous demander des explications. Et si elles ne sont pas satisfaites, elles peuvent contester ce décompte devant le Conseil d'État.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie de votre réponse. J'en viens à un autre sujet, celui de l'honnêteté de l'information. Lors de votre première audition, vous aviez déclaré, je cite : « *Dès lors qu'il s'agit d'un service public, les attentes en matière d'exemplarité sont particulièrement fortes : le téléspectateur doit savoir quel est le passé des intervenants […]. Il faut créer une habitude de transparence.* » On ne peut que souscrire à vos propos ; propos que des dirigeants de chaînes publiques ont d'ailleurs répétés, notamment les directeurs de l'information de France Télévisions, qui nous ont dit qu'il y avait une obligation de révéler l'intégralité des engagements politiques des personnalités qui prennent la parole sur l'antenne et sur les plateaux du service public. Pourtant, nous avons constaté un certain nombre d'entorses.

Permettez-moi de vous donner deux exemples récents – mais il y en aurait bien d'autres. Le 12 janvier dernier, dans l'émission « Sur le terrain », France Info a reçu Afchine Alavi, qui a été présenté comme un simple opposant au régime iranien. Or on a pu voir qu'il était membre actif de l'Organisation des moudjahidines du peuple iranien, organisation impliquée dans plusieurs attentats et classée comme organisation terroriste par l'Union européenne, les États-Unis et le Canada jusqu'en 2013. De même, le 15 février, sur France 5, dans l'émission « C'est ce soir », qui est une émission importante, consacrée à la mort de Quentin, Stéfanie Prezioso a été présentée comme historienne et professeure à l'université de Lausanne, spécialiste du fascisme et de l'antifascisme. Il n'a jamais été fait mention de ses mandats ni de ses engagements politiques, alors qu'elle a pourtant été députée du canton de Genève, en Suisse, de décembre 2019 à décembre 2023, ancienne membre et conseillère municipale du mouvement anticapitaliste solidaritéS, candidate au Conseil national lors des élections fédérales en 2019 sur la liste Ensemble à gauche-solidaritéS et qu'elle a participé à nombre de mouvements et d'événements de mouvances d'extrême gauche. Elle a été candidate sur des listes d'union populaire en Suisse et soutien de certaines figures politiques, telles que M. Besancenot ou Mme Rima Hassan.

Quels garde-fous appliquez-vous pour que, sur les antennes du service public, il y ait une vraie transparence concernant les personnalités présentées comme expertes, sur leur engagement et leurs mandats politiques ? En tant que président de l'Arcom vous n'avez sans doute pas le détail concernant ces deux cas, mais seriez-vous légitimes à émettre une mise en garde sur ce type d'affaires, pour apporter plus de transparence et d'honnêteté aux téléspectateurs ?

M. Martin Ajdari. Oui. Nous intervenons régulièrement, quand nous sommes saisis et que la séquence le justifie, notamment en termes d'honnêteté et de rigueur de l'information. S'il est important, pour la bonne compréhension des débats et pour la rigueur et l'honnêteté de l'information, que les téléspectateurs ou auditeurs soient informés de tel ou tel élément du parcours d'un invité, il nous arrive en effet d'écrire, de temps en temps, à France Télévisions ou à Radio France pour signaler que tel ou tel point du parcours de l'invité aurait dû être précisé. On ne peut pas toujours présenter l'ensemble des éléments d'un parcours ; parfois, certains ne sont pas pertinents par rapport au débat qui est en cause ou à l'information délivrée. C'est donc à voir au cas par cas. Néanmoins, évidemment, nous le faisons d'ores et déjà.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourriez-vous nous citer un exemple d'une absence de transparence sur l'engagement politique d'une personnalité présentée comme experte sur un plateau du service public ?

M. Martin Ajdari. Il y a un cas de figure qui a déjà été mentionné dans l'une de vos auditions, concernant l'émission « Quelle époque ! », où un responsable humanitaire venu

témoigner de la situation à Gaza avait par ailleurs un mandat politique ou était candidat dans une élection – pardon si mon souvenir n'est pas très précis –, ce qui n'avait pas été mentionné. Nous avions fait observer à l'éditeur que cela aurait pu l'être.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ne pensez-vous pas qu'il devrait y avoir une règle selon laquelle, lorsqu'une personne a exercé un mandat politique, on le précise, par transparence ? Vous dites que c'est à voir au cas par cas mais, à partir du moment où quelqu'un a eu un mandat politique, on pourrait considérer que quand il ou elle s'exprime, il faut le dire.

M. Martin Ajdari. Si le titulaire d'un ancien mandat électif s'exprime six mois, deux ans ou quatre ans après au titre de son expertise personnelle – s'il est avocat ou chirurgien, par exemple – et qu'il a été maire d'une commune trois ans avant, ça peut ne pas avoir de pertinence. Et si, en plus, ses différentes occupations ou activités ont été nombreuses, ça peut ne pas être compatible avec la simple fluidité de l'antenne – sans apporter quoi que ce soit au téléspectateur ou à l'auditeur. Si je parle de casuistique, c'est que ça dépend des cas et qu'il faut que nous puissions apprécier, au cas par cas – c'est l'une des missions de l'Arcom – si l'exigence d'honnêteté et d'information du téléspectateur justifie une présentation plus ou moins complète du pedigree des personnes interrogées.

C'est en ce sens que France Télévisions et Radio France ont récemment renforcé leur politique de transparence, en publiant sur leur site internet des éléments beaucoup plus complets concernant leurs invités ; elles ne le font pas nécessairement directement à l'antenne, mais tout l'enjeu est qu'elles communiquent auprès de leur public sur l'existence de ces listes complètes en ligne, que les besoins de l'antenne ne permettent pas de rendre publiques de manière évidente et fluide. Ainsi, le public peut se référer à ces listes d'invités et connaître leur parcours, ce qui garantit une transparence complète.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour vos réponses. Vous expliquez que cela dépend des cas, mais j'ai l'impression que c'est un peu la même réponse que celle que vous avez faite sur la catégorisation précise des personnalités politiques. Je me mets à la place d'un citoyen français qui voudrait savoir comment les règles sont appliquées par l'Arcom, comment les sanctions sont prises, et comment elles sont étayées. Y a-t-il quelque part, sur votre site, de façon publique, des règles précises sur la catégorisation des personnalités politiques, sur les règles imposées aux antennes du service public pour faire la transparence sur le passé et les mandats politiques des personnalités présentées comme expertes, et sur les sanctions prises à l'égard de certaines chaînes ? Menez-vous un travail sur la transparence des règles que vous appliquez ?

M. Martin Ajdari. Je parle sous le contrôle de mes voisins de droite, Alban de Nervaux et Pauline Combredet-Blassel. Nos interventions auprès des éditeurs sont publiques et connues.

S'agissant des règles qui conduisent à considérer que le temps de parole de telle ou telle personnalité doit être décompté, nous envisageons de publier très prochainement, je l'ai dit, une sorte de guide méthodologique. On ne peut pas avoir des règles strictes, sinon nous n'aurions pas besoin de régulateur ; il suffirait d'appliquer mécaniquement les règles publiées par décret, par exemple.

S'agissant des exigences associées à l'honnêteté et à la rigueur de l'information, oui, c'est effectivement du cas par cas, car c'est au cas par cas que nous pouvons apprécier si l'information communiquée au public participe suffisamment ou non de cette exigence. Cela

n'empêche pas de dégager des orientations ; c'est pour ça que nous essayons de le faire. Lorsqu'un mandat politique peut avoir un impact par rapport au débat et à la séquence d'antenne, nous considérons qu'il faut en faire état à l'antenne. Si tel ou tel lien de dépendance économique entre un intervenant et un autre mérite d'être rendu public, alors, effectivement, nous pouvons le signaler. Cependant, il est très difficile d'en tirer des règles générales et mécaniques. Et c'est pour cela que nous devons, nous, régulateur, nous prononcer toutes les semaines sur de nombreuses séquences et porter une appréciation au cas par cas.

Le directeur général me fait remarquer, à juste titre, que la délibération de 2018 du CSA sur l'honnêteté et la rigueur de l'information, qui est reprise par l'Arcom, précise les principes généraux sur lesquels nous nous fondons pour porter notre appréciation ; mais ce sont des principes et non des règles mécaniques.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur vous a posé une question intéressante et utile, je crois, pour savoir si vous aviez sanctionné l'audiovisuel public lorsque l'engagement politique d'une personne auditionnée n'avait pas été précisé. Il se trouve qu'il y a eu une émission de France Télévisions dans laquelle un médecin humanitaire avait comparé les images des enfants affamés à Gaza à celles des camps de concentration. L'Arcom avait fait part de son vif émoi sur le fait que l'engagement politique de ce médecin humanitaire, qui avait été candidat pour le Nouveau Front populaire dans la circonscription de Clichy Levallois-Perret, n'ait pas été évoqué. Il me semble que le vif émoi n'entre pas dans la catégorie des sanctions de l'Arcom… Il n'y a pas eu de mise en garde. Pourquoi s'en tenir à exprimer un vif émoi et pourquoi, dans l'échelle des sanctions prévues par l'Arcom, ne pas prononcer une sanction ? Puisque le rapporteur demandait s'il y avait déjà eu une sanction et que vous avez pris cet exemple pour répondre, je me permets d'insister : il me semble que le vif émoi n'est pas une sanction.

M. Martin Ajdari. Il nous arrive en effet très souvent d'intervenir auprès des éditeurs par des lettres d'émoi qui, dans ces cas-là, ne caractérisent pas nécessairement un manquement mais font part d'un émoi. En l'occurrence, ce n'était pas un émoi par rapport à la non-communication de la qualité d'ancien candidat du médecin humanitaire, mais par rapport aux propos que vous avez évoqués de Thierry Ardisson, lequel était revenu dessus par la suite, et qui avaient donné lieu à de nombreuses excuses. C'est pour cela que nous avions décidé d'exprimer un émoi, compte tenu des regrets, assez soulignés, qui avaient été exprimés ensuite, tout en appelant l'attention de l'éditeur sur la vigilance qu'il faut accorder lorsque des questions aussi sensibles sont traitées.

De manière plus générale, nous intervenons souvent auprès des chaînes par des lettres qui peuvent être des lettres de rappel aux obligations, parfois de mise en garde, puis de mise en demeure et enfin de sanction. Nous considérons que la sanction doit intervenir comme élément ultime après une répétition de manquements sur un même thème, ce qui ne nous empêche pas de sanctionner quand nous le jugeons justifié, comme nous l'avons fait il y a quelques semaines encore.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci pour cette précision.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le président. Si je vous pose cette question, c'est aussi parce que nous avons pu constater, dans le cadre de cette commission d'enquête, la défaillance de certains comités d'éthique. Je pense en particulier au comité d'éthique de France Télévisions, qui a rendu quelques rapports – à peine – et qui s'est saisi à quelques reprises – à peine –, comparativement d'ailleurs au comité d'éthique de Radio France.

Ces comités d'éthique sont nommés respectivement par les conseils d'administration de France Télévisions et de Radio France. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'auditionner la présidente du comité d'éthique de France Télévisions, Mme Albanel, qui avait siégé aux côtés de Mme Ernotte, présidente de France Télévisions, lorsqu'elles étaient chez Orange, au comité exécutif. Nous avons aussi appris que Mme Albanel avait eu pour collaborateur direct, lorsqu'elle était au château de Versailles, puis au ministère de la culture, l'actuel secrétaire général de France Télévisions, M. Tardieu.

Vous voyez ma question venir : on a un comité d'éthique censé être indépendant, qui est pourtant nommé par le conseil d'administration de France Télévisions, et dont la présidente – qui a été une collègue de la présidente de France Télévisions au sein de l'entreprise Orange et dont l'ancien collaborateur est le secrétaire général du groupe – nous explique que ce comité d'éthique manque considérablement de moyens et qu'il ne peut même pas effectuer la moindre veille sur les propos tenus sur les antennes de France Télévisions – alors que l'entreprise dispose d'un budget de près de 3 milliards d'euros et compte plus de 9 000 salariés !

Vous qui êtes chargés aussi de ces sujets, ne pensez-vous pas qu'il y a une faillite de fonctionnement de ces comités d'éthique, en particulier de celui de France Télévisions – puisque celui de Radio France semble davantage se saisir et réaliser son travail ?

M. Martin Ajdari. Je laisserai volontiers Bruno Lasserre évoquer le rôle que peuvent tenir les comités d'éthique dans les réflexions en cours. Nous vous avons, en tout cas, répondu dans le cadre du questionnaire qui nous avait été adressé en novembre sur le fait qu'on pouvait effectivement porter une appréciation variée sur l'activité des différents comités d'éthique. Par ailleurs, parmi les questions que nous nous sommes posées à l'Arcom sur les comités d'éthique et dont nous avons fait part publiquement, en lien avec les questionnements qui ont présidé à l'élaboration de ce qui était le projet de loi traduisant les états généraux de l'information, figuraient les conditions de garanties d'indépendance dans la nomination des membres des comités d'éthique ou des comités relatifs à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes des sociétés – qui n'appartiennent d'ailleurs pas uniquement au secteur de l'audiovisuel public. Les garanties d'indépendance sont une des questions, tout comme les moyens dont disposent ces comités pour pouvoir jouer pleinement leur rôle, en particulier dans le cadre de l'audiovisuel public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Voulez-vous compléter, monsieur Lasserre ?

M. Bruno Lasserre. Oui, volontiers. Nous avons auditionné les trois présidents, d'ailleurs accompagnés de certains membres, des comités d'éthique des chaînes du service public. L'obligation de se doter d'un Chipip – un comité d'éthique – n'est pas propre au service public ; elle concerne l'ensemble des chaînes du secteur privé et du secteur public. Et, souvenez-vous, l'inspiration de cette loi Bloche était de protéger les rédactions de l'influence de l'actionnaire.

Il nous semble que, pour le service public, on peut peut-être singulariser et mettre davantage en avant leur rôle, qui est utile. Nous n'excluons pas de faire des propositions autour des pistes que vient de rappeler M. Ajdari et qui, pour certaines d'entre elles, ont été émises par les comités d'éthique eux-mêmes. Je pense notamment à celles formulées par le comité d'éthique de Radio France qui a fait toute une série de recommandations pratiques pour mieux asseoir l'autorité du comité. Cela passe sans doute par des procédures renouvelées de nomination, garantissant mieux leur indépendance vis-à-vis des dirigeants des chaînes. Cela

passe par des moyens supplémentaires – peut-être une rémunération, parce que, pour l'instant, les membres travaillent de manière bénévole et ont du mal à dégager du temps. Cela passe peut-être aussi, et j'insiste sur ce point, par une meilleure définition du rôle des comités d'éthique par rapport à ce que font les médiateurs ou les médiatrices, d'une part, et ce que fait, d'autre part, le régulateur. Là encore, je pense qu'on a parfois trop de monde qui s'occupe en même temps des incidents d'antennes, des points chauds qui créent de l'ébullition tout d'un coup, et peut-être pas assez de temps pour réfléchir au process.

Personnellement, je pense que les comités d'éthique pourraient émettre des avis à froid, de manière plus approfondie, sur les chartes déontologiques, entre autres sujets de fond qui ne sont pas liés avec un événement précis. Par exemple, le comité d'éthique de Radio France travaille sur la question de la place des religions à l'antenne, parce que certains auditeurs avaient critiqué l'écho donné par les antennes de Radio France à la mort du pape, à ses funérailles, etc.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ça vous a surpris, que le comité d'éthique puisse ne pas faire de veille, comme vient de le dire le rapporteur et comme ses représentants l'ont dit ici en audition ?

M. Bruno Lasserre. Ils n'en ont pas les moyens. Ils n'ont même pas de secrétaire général. Ils dépendent de la présidence pour préparer leurs délibérations. Certains membres n'arrivent même pas à se faire communiquer les vidéos des émissions qu'ils voudraient consulter. Oui, clairement, il faut renforcer l'autorité et l'efficacité de ces comités d'éthique, en les dotant de moyens supplémentaires, en asseyant de manière plus claire à la fois leur indépendance et leur autorité, et, peut-être, en précisant mieux leur rôle et en l'articulant davantage avec celui des autres intervenants.

M. Martin Ajdari. Si les représentants des comités se plaignent de ne pas pouvoir faire de veille, comme vous l'évoquiez, c'est parce que, contrairement à nous, ils n'ont pas la capacité à être saisis de l'extérieur. Par exemple, sur le site internet de Radio France ou de France Télévisions, les saisines ne sont pas organisées de manière aussi systématique et ouverte que sur le site de l'Arcom, sur lequel nous recevons plus de saisines. Peut-être aussi que, dans ces sociétés, le médiateur reçoit de son côté davantage de saisines que le Chipip, qui n'en reçoit que très peu, voire pas du tout.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les représentants du comité nous ont d'ailleurs indiqué ne jamais venir dans les conseils d'administration pour présenter leur travail ; ou en tout cas n'y venir que très rarement, ce qui pose aussi une question importante.

Monsieur le rapporteur, je vous redonne la parole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le président. J'aimerais désormais aborder l'une des missions les plus stratégiques qui est confiée à votre autorité : la nomination du président ou de la présidente de France Télévisions. Sous le président Nicolas Sarkozy, la procédure était publique. La nomination était proposée par le président de la République et le candidat était auditionné publiquement devant la représentation nationale. Depuis la présidence de François Hollande – on se souvient de ce dont il jurait quasiment main sur le cœur lors de son débat en 2012 face à Nicolas Sarkozy –, sous couvert de transparence, les auditions se font à huis clos devant un collège qui n'est pas élu, et tout est tenu secret. Cela n'a pas empêché François Hollande, quand il était président de la République, de décommander deux noms de concurrents de Mme Ernotte à votre prédécesseur, M. Schrameck. Celui-ci avait dénoncé, il y a quelque mois à peine, sous serment, lors d'une précédente commission

d'enquête, des pressions. La police judiciaire est même intervenue au siège du CSA en 2018 ; elle n'a visiblement pas trouvé les fameux enregistrements des auditions des 21 et 22 avril 2015 ayant conduit à la première nomination de Delphine Ernotte à la présidence de France Télévisions. Cela fait peser, vous en conviendrez, une vraie suspicion sur les conditions de sa nomination.

M. Schrameck, votre prédécesseur, que nous avons auditionné, n'a pas été en mesure de nous dire ce qu'il était advenu de ces enregistrements ; il a même refusé de répondre à plus de la moitié, ou au moins à une très grande partie de nos questions, expliquant que ce n'était plus de son ressort.

Ma question est simple : en quoi la procédure de nomination des dirigeants de l'audiovisuel public est-elle aujourd'hui plus transparente, donne-t-elle davantage de gages de responsabilité, quand on voit les entorses et les pressions qui ont pu être avouées sous serment, dans le cadre de différentes commissions d'enquête ?

M. Martin Ajdari. Je vous laisse l'entière responsabilité de ce que vous affirmez sur ce qui s'est passé dans les précédentes procédures de nomination. Moi je n'ai pas, je crois, entendu Olivier Schrameck dire les mêmes choses. En tout cas, il pourra éventuellement le rectifier auprès de vous.

Quant à la procédure de nomination elle-même, il y a quand même une différence de nature importante entre celle qui avait cours sous le mandat de Nicolas Sarkozy et celle qui a été mise en place ou restaurée ensuite. Dans le premier cas, c'est l'exécutif qui choisit une personnalité. Ensuite, une fois que le choix est fait, il est en quelque sorte confirmé, validé publiquement, au cours d'une audition de validation – qui avait lieu devant le CSA, à l'époque, je crois.

La procédure mise en place ou restaurée ensuite est une procédure ouverte, où il y a plusieurs candidatures, dont il faut mesurer la valeur respective. Le Conseil constitutionnel, lorsqu'il a été saisi de dispositions qui prévoyaient une transparence complète sur les débats et les auditions des candidats, a considéré qu'il fallait maintenir le secret pour une partie de l'audition, précisément pour que le choix de l'autorité de nomination – en l'occurrence, le régulateur – puisse se faire dans les meilleures conditions. Le Conseil constitutionnel jugeait qu'en rendant publique l'ensemble de l'audition, on nuirait à la capacité de l'autorité de nomination de jouer son rôle. C'est ce qui a conduit à préserver, dans la procédure de nomination telle qu'elle est aujourd'hui, des moments de confidentialité. Cela n'empêche pas des éléments de transparence assez importants – transparence sur la liste des candidats qui se sont présentés ; transparence sur les projets stratégiques sur la base desquels ils sont choisis. J'ai moi-même pu dire qu'à un certain moment, cette transparence pouvait décourager de potentiels candidats à une fonction de dirigeant de l'audiovisuel public. Certains, au vu des fonctions qu'ils exercent au moment où ils se posent la question de candidater, renoncent à le faire. Ils ne veulent pas que leur candidature soit rendue publique s'ils ne disposent pas d'un minimum de garanties qu'elle pourra aboutir.

En fait, aujourd'hui, la transparence est très large, même si elle n'est pas complète, parce que le Conseil constitutionnel a demandé expressément qu'elle ne le soit pas, pour préserver un espace plus confidentiel de discussion entre l'autorité de nomination et les candidats. Mon impression est que cette transparence, dans les dimensions qu'elle a prises, peut être excessive, en ce sens qu'elle peut décourager des candidats qui auraient besoin d'un peu plus de discrétion pour pouvoir se déclarer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le président. Il se trouve que, dans le cadre de la présente commission d'enquête, je vous avais transmis dans le courant du mois de novembre une liste de documents à me faire parvenir, qui comprenait notamment la liste des signalements transmis auprès de l'Arcom sur les cinq dernières années ainsi que les procès-verbaux et d'autres documents liés au processus de nomination de Delphine Ernotte en 2015, 2020 et 2025. Sauf erreur de ma part, à ce jour, je n'ai pas encore reçu ces documents alors qu'on approche de la fin de cette commission d'enquête – on est dans les tout derniers jours. Comment l'expliquez-vous ?

À nouveau, il y a quand même un certain nombre de suspicions. La police judiciaire n'a pas retrouvé les enregistrements des auditions sur la nomination de Delphine Ernotte en 2015. Monsieur Schrameck nous l'a confirmé. Comment expliquez-vous cette forme d'opacité sur les conditions de la première nomination de Mme Ernotte et de son renouvellement, en 2015, 2020 et 2025 ?

M. Martin Ajdari. Pour ce qui me concerne, il n'y a aucune opacité. À ma connaissance, nous avons reçu vendredi soir – même pas, c'était ce week-end – une liste de pièces à communiquer, avec un message nous indiquant que cette liste aurait dû nous être communiquée avant. En tout cas, elle ne l'avait manifestement pas été. Je vais vérifier ce qui nous a été communiqué en novembre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai formulé la demande en novembre.

M. Alban de Nervaux, directeur général de l'Arcom. Non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Début décembre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On m'indique effectivement début décembre.

M. Martin Ajdari. Ma compréhension, c'est que nous avons répondu à toutes les questions – il y en avait trente-cinq ou quarante – qui nous ont été envoyées dans le questionnaire, à la fin du mois de novembre. Mais, du moins à ma connaissance, nous n'avons eu la liste de toutes les pièces qui nous étaient demandées, y compris la liste des saisines qui nous ont été adressées depuis cinq ans, qu'hier ou avant-hier.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le président. On a confirmation des dates, de la part des administrateurs, qui se font le relais des demandes du rapporteur : début décembre, une demande vous a été envoyée pour les documents que j'ai cités – la liste des signalements transmis à l'Arcom sur les cinq dernières années et les procès-verbaux liés aux nominations de Delphine Ernotte en 2015, 2020 et 2025. Or, visiblement, ces documents ne nous ont pas été envoyés.

À nouveau, j'ai mis un peu plus de trois mois, dans le cadre de cette commission d'enquête, pour recevoir les documents essentiels que je demandais à France Télévisions. Il ne reste plus que quelques jours pour les étudier et alimenter certaines recommandations du rapport que l'on remettra dans quelques jours.

Ma question était : pourquoi ne pas les avoir envoyés ? Si c'est simplement un malentendu, pouvez-vous nous les envoyer dans les plus brefs délais, parce que la commission d'enquête se termine désormais dans deux semaines ?

M. Martin Ajdari. Comme toujours, nous ferons de notre mieux pour apporter le maximum d'éléments de réponse dans les délais les plus brefs. Peut-être qu'il y a eu un malentendu. On va le vérifier et je vous ferais évidemment savoir ce qu'il en est ; on va vous envoyer ces éléments au plus vite. Nous avons répondu aux autres questions de manière assez circonstanciée et complète. Donc, on n'a aucune raison de ne pas répondre, singulièrement sur le processus de nomination de la présidente de France Télévisions, il y a moins d'un an.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Très bien. On a eu des retours de votre part sur les questions – deux retours. Quant aux pièces, vous nous avez dit que vous alliez faire en sorte que le rapporteur puisse les avoir rapidement et je vous en remercie, monsieur le président. Effectivement, il entame la rédaction de son rapport et il a besoin de ces pièces.

J'ai sous les yeux le compte rendu de l'audition de M. Schrameck, qui a été président du CSA. Il nous a indiqué la procédure qui avait conduit à la nomination de Delphine Ernotte, en évoquant notamment « l'égalité entre les candidats ». Je ne sais pas si des procès-verbaux ont été tenus à cette époque. Le cas échéant, vous pourrez les communiquer au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Question très simple : on a appris que la police judiciaire n'avait pas trouvé les enregistrements des auditions dans le cadre de la nomination de Delphine Ernotte en 2015. Est-ce que vous disposez, vous, des PV des auditions des concurrents de Delphine Ernotte et de l'audition de Delphine Ernotte, pour sa dernière reconduction ? Si oui, pourriez-vous nous les faire parvenir, s'il vous plaît ?

M. Martin Ajdari. Nous n'avons pas trouvé d'enregistrement des auditions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question portait sur les procès-verbaux pour la dernière nomination.

M. Martin Ajdari. Je ne crois pas qu'il y ait de procès-verbaux, en tout cas analytiques. Encore une fois, je suis vraiment confus mais si, par ailleurs, ces documents étaient attendus avec impatience depuis des mois, sincèrement, il fallait nous les demander ou redemander. On va vérifier ce que nous avons, ce que nous pouvons faire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ils ont été demandés début décembre.

M. Martin Ajdari. C'est ce que vous me dites et je vous crois, monsieur le rapporteur, mais je n'ai pas de souvenir de cette demande et on va vérifier ce que nous avons. En tout cas, sur la dernière procédure de nomination de Mme Ernotte, on n'a rien à cacher. Quant aux documents qui n'ont pas été rendus publics et n'ont pas vocation à l'être, pour les besoins de l'information de la commission et l'achèvement de vos travaux, nous pouvons évidemment vous les transmettre, dans le cadre de la mise à disposition des données confidentielles.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup, monsieur le président.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le président. Effectivement, on arrive vraiment dans les tout derniers jours de cette commission d'enquête. C'est aussi pour ça qu'on se fait le relais de demandes qui ont pu être faites début décembre ; les documents concernés ne nous sont toujours pas parvenus.

J'en viens aux conditions de la dernière nomination de la présidente de France Télévisions. Vous avez lancé un appel à candidature pour une délibération le 5 mars 2025. Cette délibération mentionne explicitement trois leviers déterminants pour choisir le futur président

ou la future présidente de France Télévision : le premier était « l'exigence d'impartialité » ; le deuxième, le soutien aux « coopérations avec les autres sociétés » de l'audiovisuel public ; le troisième, « la soutenabilité financière ».

Pour le critère du soutien à des coopérations avec les autres sociétés de l'audiovisuel public, l'absence de coopération avec France Info TV et France Info radio a pu être dénoncée, notamment dans le rapport de l'IGF (Inspection générale des finances) de 2024. Quant à la soutenabilité financière, je pense que vous avez lu le rapport de la Cour des comptes qui est sorti quelques semaines seulement après votre décision de reconduire Delphine Ernotte pour un troisième mandat, je ne vais donc pas revenir sur la situation extrêmement critique qu'il présente. Pierre Moscovici était aussi très critique sur la situation financière de l'entreprise. Il explique qu'aucune autre entreprise ne pourrait justifier ce type de situation financière – à nos yeux, celle-ci n'est plus soutenable. Concernant l'obligation d'impartialité, je ne rentrerai pas dans le détail mais quand on voit qu'un certain nombre des plaintes pour dénigrement ont été déposées, et les déclarations publiques de la présidente de France Télévisions, qui accuse certains concurrents d'être des chaînes d'extrême droite, on peut se demander si cette règle est parfaitement respectée.

Que pouvez-vous nous dire sur ce qui a pu motiver votre décision de reconduire Delphine Ernotte à la tête de France Télévisions pour un troisième mandat – ce qui est inédit – sur la base de ces trois critères, alors que, avec un regard un peu extérieur, on peut se dire que, selon ces critères mêmes, les choses sont assez contestables ?

M. Martin Ajdari. La décision motivée de désignation de Delphine Ernotte est publique. Elle peut être consultée. Elle est très circonstanciée. J'ai pu exprimer notre lecture du rapport de la Cour des comptes ici même, lors de ma première audition. Effectivement, la situation financière s'est détériorée pour plusieurs raisons, notamment l'échec de la plateforme Salto, qui est lié au retrait de TF1, après l'échec de la fusion entre TF1 et M6. Il y a eu par ailleurs des décisions budgétaires qu'il est tout à fait loisible au législateur et au gouvernement de prendre, mais qui ont conduit à des à-coups de la trajectoire financière, avec des moments, tantôt de progression, tantôt de diminution. La dégradation de la situation financière, telle qu'elle apparaissait dans le rapport de la Cour des comptes et dans les comptes de France Télévisions pouvait de ce point de vue difficilement être attribuée au seul management de France Télévisions.

Nous, ce qu'on souhaitait, à travers les critères qui ont été posés, c'était que des gages, des pistes, soient donnés pour assurer la soutenabilité à terme, dans la durée. On faisait notamment référence à la reconsidération du cadre collectif, dont il est, je crois, à peu près établi qu'il n'est pas tout à fait adapté aujourd'hui à la plus grande efficacité et économie de moyens à France Télévisions. Ce cadre a, depuis, été mis en renégociation.

Oui, nous avons appelé de nos vœux les coopérations audiovisuelles. Le souci de les porter et de les développer faisait partie du projet de Delphine Ernotte. Ça pouvait s'inscrire dans les perspectives législatives qui, à l'époque, étaient portées par le gouvernement, mais qui n'ont finalement pas eu de suites. Là encore, je ne pense pas que cela invalide le fait d'avoir choisi cette candidate, sur ce critère-là.

Quant à l'impartialité, cela fait partie des éléments sur lesquels nous avons insisté dans l'appel à candidatures, effectivement. C'est un point sur lequel nous continuons à exercer notre vigilance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup. Le rapporteur posera peut-être encore une question ou deux, s'il le souhaite. Ensuite, je donnerai la parole aux groupes politiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, je voudrais revenir sur un point récent. J'ai pu interroger des anciens directeurs de l'information sur une séquence qui a choqué beaucoup de monde, car elle a eu lieu le 15 mars, en pleine soirée électorale du premier tour, sur une chaîne de l'audiovisuel public, France Info TV. C'était probablement l'une des soirées de l'année qui a rassemblé le plus d'auditeurs possible. Une journaliste du service public, Nathalie Saint-Cricq, a surnommé Éric Ciotti, micro ouvert – même si elle pensait probablement qu'il était fermé – « Benito », en référence au dictateur fasciste italien Benito Mussolini. Vous en conviendrez, ça a pu susciter l'indignation. Ça aurait pu d'ailleurs amener Éric Ciotti à porter plainte pour diffamation. Mme Saint-Cricq a ensuite présenté ses excuses, qualifiant ses propos de « *déplacés* », tout en évoquant dans la presse « *une connerie* », en affirmant qu'il s'agissait d'un surnom utilisé à l'Assemblée nationale. Je peux vous l'assurer à tous, c'est absolument faux et je ne suis pas sûr que ce soit le bon axe de défense, quand on commet une telle rupture avec le principe de neutralité, qui est si important et auquel vous êtes attaché. Est-ce que vous êtes intervenu ? Est-ce que vous avez émis une mise en garde contre France Info TV, suite à cet incident qui a donné lieu, juste après, à des explications ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Est-ce que vous avez été saisi par des députés du groupe UDR, ou d'autres groupes politique ?

M. Martin Ajdari. Oui, nous avons été saisis et le dossier est à l'instruction, donc je ne veux pas faire de commentaires.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pardon, monsieur le président, je n'ai pas bien compris. Est-ce que vous avez envoyé une mise en garde à France Télévisions sur ce sujet-là ou est-ce que vous n'en avez pas envoyé ?

M. Martin Ajdari. Nous sommes saisis, donc il faut que le dossier soit instruit pour savoir quelles suites vont lui être données d'une façon ou d'une autre. La décision n'est dans ces cas-là jamais immédiate, puisqu'il faut que le dossier soit instruit par les services de l'Arcom, comme je l'évoquais tout à l'heure, puis présenté au collège, pour la suite à donner. Je ne peux pas me prononcer aujourd'hui, dès lors que l'instruction par les services n'a pas encore eu lieu, vu le caractère très récent de la séquence à laquelle vous faites référence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. Ça fait trois semaines que cet incident a eu lieu. Mais ça appelle une question un peu plus générale : quels sont les délais de traitement généraux entre un incident constaté sur une chaîne du service public et, par exemple, une mise en garde ? Quels sont les délais moyens de vos services, de vos équipes ?

M. Martin Ajdari. Le délai observé peut être de quelques mois. On essaie de se tenir à trois mois, en général. Ça peut être quatre ou cinq. C'est dans ces délais-là, en général, que les décisions sont prises, même s'il peut arriver que des décisions plus rapides interviennent. Là encore, je tiens à le préciser, ce sont des délais plutôt inférieurs à ceux dans lesquels la justice se prononce, lorsqu'elle est saisie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ça ne nous a pas échappé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie, monsieur le président, pour votre réponse. Je vais vous poser une autre question, toujours sur le principe de rupture de la neutralité. Le 18 septembre 2024, vous le savez, je vous ai déjà posé cette question lorsque vous êtes venu nous voir, le militant d'ultragauche Foued Berahou appelait publiquement, sur ses réseaux sociaux, à une mobilisation antifasciste dans l'archipel des Glénan, pour « s'opposer à l'empire Bolloré ». Un an seulement après, le 25 août 2025, ce militant d'ultragauche a été nommé au collège de l'Arcom Paris.

Lors de votre première audition, monsieur le président, vous avez affirmé ne pas être au courant des déclarations publiques de M. Foued Berahou et que, pour cette raison, vous alliez préciser votre décision ultérieurement. Nous sommes le 7 avril 2026, soit plus de quatre mois après votre première audition. Est-ce que vous pouvez nous dire quelles sont les décisions concrètes que vous avez prises, ou quelle est la décision concrète que vous avez prise, avec l'Arcom, concernant le cas de M. Berahou ?

M. Martin Ajdari. Je précise que M. Berahou n'a aucune compétence sur l'audiovisuel public, qui est l'objet de cette commission d'enquête, et n'intervient donc pas à son sujet. M. Berahou est membre d'un comité technique régional, celui de Paris. Vous avez, dans une audition, évoqué le fait qu'il était membre du collège de l'Arcom. Il n'est pas du tout membre du collège de l'Arcom. Il est membre d'un comité technique régional, un comité qui, au niveau régional, a des compétences pour une part délibérative, pour une part consultative. En l'occurrence, les compétences délibératives ne portent que sur les renouvellements de fréquences radio ou télé locales du ressort concerné. C'est une fonction qui n'est pas à plein temps. Je le dis pour mémoire, elle donne lieu à une rémunération de 370 euros par mois.

Nous avons effectivement regardé le point que vous nous aviez signalé. Il y a effectivement un message qui a été posté sur les réseaux sociaux par M. Berahou avant sa nomination, ce qui, en principe, ne se heurtait pas la charte de déontologie des agents de l'Arcom, à laquelle les membres des comités techniques régionaux sont également confrontés. Nous avons néanmoins identifié, sur des réseaux sociaux largement ouverts au public, d'autres publications, qui nous ont conduits à saisir notre déontologue et à demander à M. Berahou de supprimer ses messages, ou de ne plus les rendre accessibles à l'extérieur, et de veiller à faire preuve de la plus grande réserve à l'avenir, et au respect de ses obligations de discrétion, comme la charte de déontologie de l'Arcom le prévoit, conformément à ce que nous a suggéré la déontologue de l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le président. Pardon si je n'ai pas bien compris votre réponse. Vous expliquez que la prise de position publique de cette personne, un an avant sa nomination, que son appel à une mobilisation antifasciste contre l'empire Bolloré, alors qu'elle allait être nommée un an après à l'Arcom, même dans une instance régionale – qui a quand même des compétences délibératives –, ne se heurtait pas au règlement de l'Arcom. Je n'ai pas très bien compris cette réponse-là. À nouveau, permettez-moi d'être insistant : au-delà d'un rappel à ses obligations, est-ce qu'il y a des sanctions concrètes que vous avez prises, vis-à-vis de cette personne qui est à l'Arcom ?

M. Martin Ajdari. Nous avons interrogé la déontologue de l'Arcom. Il n'est pas apparu nécessaire de procéder à des sanctions s'agissant d'une publication antérieure à la prise de fonctions de cette personne, compte tenu de la nature de ses fonctions et du fait qu'évidemment, il ne pouvait pas être fait état des fonctions que cette personne n'avait pas encore au moment où le message a été posté.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et vous, à titre personnel, ça ne vous pose pas de problèmes qu'un membre de l'Arcom s'exprime publiquement, sur ses réseaux sociaux, même un an avant sa nomination à l'Arcom, contre un dirigeant d'une chaîne dont l'Arcom est censée contrôler le respect d'un certain nombre de principes importants ? Vous n'avez pas l'impression qu'il y a, d'une certaine façon, un positionnement de juge et partie, pour cette personne-là ?

M. Martin Ajdari. Je rappelle une nouvelle fois que M. Berahou n'est pas membre de l'Arcom – les membres de l'Arcom sont les membres du collège de l'Arcom –, mais membre d'un comité technique régional….

M. Charles Alloncle, rapporteur. De l'Arcom.

M. Martin Ajdari. Oui, bien sûr, mais il n'est pas membre du collège de l'Arcom. Il y a un équilibre à trouver entre la liberté d'expression, dont chacun dispose, et qui est le principe premier, et les obligations déontologiques qui peuvent être liées à l'appartenance à telle ou telle institution. En l'occurrence, vu le niveau de responsabilité de l'intéressé au sein d'un comité technique régional, les propos tenus avant sa nomination n'ont pas semblé justifier des mesures disciplinaires autres qu'un rappel à l'obligation de discrétion.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'autoriserai un dernier rebond du rapporteur là-dessus, avant de donner la parole aux groupes politiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le président.

Je m'étonne effectivement de vos propos et de l'absence de sanctions, puisque j'ai écouté attentivement M. Lasserre, vice-président honoraire du Conseil d'État, qui nous expliquait qu'il y avait malgré tout une obligation de réserve, même sur les réseaux sociaux, et qu'il était important de le signifier. Là, on est en plein dans cette obligation de réserve sur les réseaux sociaux, concernant une personne qui est nommée dans une instance qui est l'autorité de régulation et qui doit veiller à la stricte application des principes de neutralité, d'impartialité, d'honnêteté et de pluralisme dans l'information. J'ai envie de dire que cette obligation de réserve est encore plus importante que celle de journalistes, d'animateurs et de figures de l'audiovisuel public. Pourquoi est-ce que, sur ce cas précis, celui de Foued Berahou, qui appelle explicitement, un an avant sa nomination dans une entité régionale de l'Arcom à une mobilisation contre un dirigeant d'un groupe de médias, l'obligation de réserve n'a-t-elle pas été appliquée, et ne lui a-t-elle pas été rappelée via une sanction ou une mise en garde interne de votre part ?

M. Martin Ajdari. Monsieur le rapporteur, nous l'avons invité à respecter son obligation de réserve pour la suite. Il me paraît difficile de lui opposer le manquement à cette obligation pour une période antérieure à sa nomination.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur a interrogé l'ancienne ministre de la culture, Mme Dati, au sujet des déclarations de Foued Berahou. Mme la ministre avait indiqué qu'elle trouvait cela anormal, qu'elle vous avait saisi et que vous n'aviez pas répondu à sa question.

Est-ce que l'ancienne ministre de la culture, Mme Dati, vous a effectivement saisi et est-ce que vous ne lui avez effectivement pas répondu ?

M. Martin Ajdari. À ma connaissance, je n'ai pas été saisi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous n'avez pas été saisi de cette situation par Mme Dati ?

M. Martin Ajdari. Non. Par personne, d'ailleurs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci de vos réponses. Nous en venons aux interventions des orateurs des groupes. Madame Calvez, vous avez la parole pour deux minutes.

Mme Céline Calvez (EPR). Merci, monsieur le président. L'obligation d'impartialité du service public de l'audiovisuel est arrivée dans notre droit en 1989, vous l'avez rappelé. Elle a encore gagné en acuité avec l'*European Media Freedom Act*. Cette obligation spécifique à l'audiovisuel public vient rencontrer une autre notion qui, elle, touche tous les médias régulés : la notion de pluralisme. Le Conseil d'État a rappelé dans sa décision du 13 février 2024 que la loi du 30 septembre 1986 impose à l'Arcom de porter une appréciation qui ne se limite pas au décompte du temps de parole des personnalités politiques. L'Arcom doit veiller à ce que les chaînes, dans l'exercice de leur liberté éditoriale, respectent l'exigence légale d'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion. L'Arcom, le 17 juillet 2024, a pris une délibération relative au respect du principe de pluralisme des courants de pensée et d'opinion par les éditeurs de services, esquissant la manière de l'apprécier : il s'agit notamment de tenir compte « *de la variété des sujets et des thématiques abordées à l'antenne* », « *de la diversité des intervenants dans les programmes* », ou encore « *de l'expression d'une pluralité de points de vue dans l'évocation des sujets abordés à l'antenne* ».

Selon vous, qu'est-ce qui a changé depuis dans les moyens et les méthodes d'appréciation du respect du pluralisme, que ce soit chez vous, à l'Arcom, ou dans le service public ? On a parlé tout à l'heure, par exemple, de l'invitation, ou pas, des responsables politiques.

Deuxième point, monsieur Lasserre, vous avez introduit vos travaux sur l'impartialité en précisant que ceux-ci ne visaient pas à mesurer l'impartialité, mais plutôt à permettre aux différentes parties prenantes d'atteindre l'impartialité. Je suis restée un peu circonspecte en entendant ces propos. Je souhaite en savoir davantage. Comment y parvenir sans mesurer ? Pour moi, il paraît nécessaire d'objectiver les choses, pour savoir ce qu'il faut conforter, améliorer ou changer, ne serait-ce que pour s'opposer au discours ambiant qui fait passer l'impartialité de l'audiovisuel public pour une couverture biaisée de l'information, car l'audiovisuel public ne reprend pas la logique de polarisation, la radicalité des points de vue ou encore les méthodes des médias d'opinion. N'est-il pas nécessaire de mesurer, d'objectiver l'impartialité pour en garantir le respect aux yeux de tous ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci. Je vais peut-être proposer à un autre collègue de poser dès maintenant ses questions, au cas où elles recouperaient les vôtres.

Mme Céline Calvez (EPR). Non, sinon les questions se perdent…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Alors allez-y, monsieur le président. C'est une audition importante. Nous avons le temps nécessaire. Merci d'être assez concis.

M. Martin Ajdari. Je vais vous épargner le rappel des règles anciennes de respect du pluralisme politique et la nouvelle lecture, plus extensive, que le Conseil d'État en a faite en 2024.

Je comprends que votre question s'applique plus particulièrement à l'audiovisuel public, qui a mis en place différents travaux, en lien avec l'Arcom, pour améliorer sa capacité à mesurer le pluralisme élargi tel que le Conseil d'État en a posé les principes : variété et absence de déséquilibre manifeste et durable, en fonction notamment de trois critères – la variété des thèmes, la pluralité des opinions et la diversité des intervenants.

Ce sont des thèmes sur lesquels nous échangeons beaucoup avec les éditeurs et qui sont difficiles à mesurer, notamment pour voir comment des outils automatiques nous permettraient d'avoir un suivi efficace et, en même temps, pertinent de ces différents critères.

Radio France a notamment beaucoup travaillé sur la question. Je crois que Sibyle Veil, lors de son audition, a évoqué la réflexion qui a été conduite à ce sujet. C'est un domaine sur lequel nous sommes, sur le plan méthodologique, dans le suivi en continu de ce pluralisme élargi, encore en train de travailler et de progresser. Ce qui n'empêche pas que l'on puisse être saisi par des intervenants extérieurs sur le respect du pluralisme élargi sur telle ou telle période ; nous y travaillons dans ces cas-là. Mais sur le service public, en l'occurrence, on est dans cette phase de confrontation des méthodologies.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci. Je vous laisse compléter, monsieur Lasserre.

M. Bruno Lasserre. Sur la question de la mesure de l'impartialité, j'expliquais que la mission qui m'a été confiée ne consiste pas à porter un diagnostic sur le fait de savoir si l'audiovisuel public est impartial ou pas, à prendre parti sur cette question et à donner ma réponse sur ce point. Ce n'est pas le sujet sur lequel je suis missionné.

Mais vous avez tout à fait raison : l'impartialité, c'est aussi quelque chose qui doit être ressenti par les auditeurs, les téléspectateurs, et je dirai même par tous les Français.

Finalement, ce qui distingue le service public des chaînes privées, c'est qu'une chaîne privée a besoin, d'une certaine manière, de satisfaire son cœur de cible, de fidéliser ceux qui la regardent ou l'écoutent, et ceux qu'elle souhaite conquérir. La différence avec le service public, c'est qu'il doit entraîner une relation de confiance avec tous les Français, y compris ceux qui ne regardent pas ou n'écoutent pas le service public, car c'est le bien de tous : un service public appartient à tous les Français, et tous les Français concourent à son financement.

Parmi les points évidemment importants du futur rapport que je rendrai, il y aura – et ce sera rendu public – une mesure de la perception qu'ont aujourd'hui les Français sur ces enjeux concrets : est-ce qu'ils sont satisfaits de l'information en ce qui concerne particulièrement les médias publics ? Quelles sont leurs attentes, leurs éventuelles frustrations ?

Ce qui m'intéresse dans le rapport qui m'a été confié – c'est pour ça que j'ai accepté – , ce n'est pas d'apporter mon jugement personnel sur un point, qui est effectivement extrêmement débattu aujourd'hui – ça n'intéresse ni le régulateur, ni les Français de savoir ce que je pense personnellement de ce sujet –, c'est que je pense qu'il y a objectivement un travail à mener sur une question que je crois importante, opérationnelle, qui doit pouvoir être déclinée en France de manière plus précise. Je crois qu'il y a toute une réflexion à mener sur le partage des responsabilités.

Vous citiez, monsieur le rapporteur, l'exemple de ce qui s'est passé lors de la soirée électorale. Nous sommes tous dans des sociétés humaines où il peut y avoir des dérapages, des

expressions maladroites, des choses qui échappent – c'est la vie et on ne peut pas y échapper ; mais ce que je retiens de cette affaire, et ce qui m'a paru important, c'est que le management de la chaîne en a tiré les conséquences et a pris des sanctions, pas seulement en demandant que des excuses soient faites – lesquelles ont été relayées par la chaîne elle-même –, mais la journaliste a été suspendue et n'a pas participé à la soirée électorale du deuxième tour. C'est ça qui m'intéresse : quels sont les process en cours ? Quels sont ceux qui sont mis en place ? Sont-ils crédibles ? Sont-ils efficaces ?

Il me semble qu'au lieu d'inviter tout le monde à se saisir des incidents qui seront inévitables – il y aura toujours des cas dans lesquels l'idéal ne sera pas atteint, il y aura des expressions malheureuses, il y aura des expressions maladroites, il y aura des choses qui ne correspondent pas au standard idéal que l'on voudrait faire vivre au sein du secteur public –, ce qui m'intéresse, c'est que chacun se sente responsable. Le management et les cordes de rappel, sur lesquelles nous allons nous pencher, sont-ils crédibles, sont-ils efficaces, sont-ils bien organisés ? Il y a enfin le régulateur, qui doit, *in fine*, s'assurer que les éditeurs, les chaînes ont mis en place ces process et que ces process fonctionnent.

Mais il y a par exemple, au Royaume-Uni, un système qui marche : ce qu'on appelle le « BBC First », c'est-à-dire que le régulateur ne peut être saisi que si la BBC a refusé d'agir, n'a pas pris les moyens d'agir. Je trouve que c'est un principe assez sain dans une société ; c'est que finalement, ceux qui sont en charge du management doivent avoir des process et sanctionner lorsqu'il y a une dérive ; c'est ce qui s'est passé dans l'affaire que vous avez citée.

S'il y a des défaillances dans les processus, c'est-à-dire des processus qui montrent que de manière itérative en quelque sorte, structurelle et répétée, ces process ne marchent pas, alors je trouve tout à fait légitime que le régulateur, et peut-être aussi le législateur, se saisissent pour faire changer ça.

Mais ce qui m'intéresse, c'est de définir les responsabilités de chacun, que chacun se sente clairement investi du rôle qui doit être le sien et mieux articulé avec ce que font les autres, et donc de passer d'une émotion de l'instant, de l'incident, à une réflexion plus apaisée, plus approfondie, sur les bons process, pour que cela ne se passe pas et ne se renouvelle pas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup pour ces éléments précieux.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). J'ai entendu que le rapporteur était très attaché à ce que désormais, dans votre régulation, on puisse peut-être inclure le fait de demander aux chaînes de l'audiovisuel public de rappeler le passé, l'activité numérique des personnes qui passent sur les antennes politiques.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'engagement politique !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). L'engagement politique, oui. Peut-être alors qu'il faudra, à chaque fois que le rapporteur ira présenter son travail, rappeler qu'il a été administrateur d'une page Facebook qui contenait des propos racistes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ça a été débunké, c'est n'importe quoi !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Vous étiez administrateur de cette page-là, peut-être qu'il faudra le rappeler, en disant que vous n'avez pas posté de message, mais que vous étiez administrateur de cette page et que vous n'avez pas déclenché l'article 40, bien que des propos tombaient sous le coup de la loi.

Peut-être qu'il faudra rappeler, à chaque fois que Mme Parmentier – elle n'est pas ici – passera sur les antennes et sur les chaînes de la télévision publique, qu'elle a écrit pendant trente ans des écrits racistes, homophobes, antisémites comme rédactrice en chef du journal d'extrême-droite *Présent*. Peut-être qu'il faudra le rappeler à chaque fois... Peut-être qu'on pourra arriver à cette société-là où on va chercher les moindres écrits à chaque fois qu'on présente une personne… Pour certaines personnes, ce serait sans doute éclairant que de le rappeler.

Après ce propos-là, je voudrais aussi revenir sur le cas de M. Berahou. Je ne le connais pas, je ne l'ai jamais rencontré, mais enfin, il appelait à manifester contre une personne qui est sans doute à la tête d'un empire médiatique qui a le plus bafoué les règles que nous fixons nous-mêmes ici. M. Bolloré a semblé dire que c'était des règles fixées par une caste ; la caste, c'est nous, c'est les représentants du peuple qui fixent des lois qui doivent être appliquées à tous ceux qu'elles concernent. Et M. Bolloré viole régulièrement, à travers son empire médiatique, des lois votées par les députés de la République française au nom du peuple français.

Et j'en viens à ma question, qui vous concerne : y a-t-il encore un gendarme à la tête de l'Arcom ? Parce que nos concitoyens s'émeuvent – et vous le savez, parce que vous suivez attentivement ce qui se passe sur les réseaux – de l'absence d'une régulation spontanée. Vous croulez sous les saisines, mais où sont les autosaisines ? Parce qu'il y a de quoi faire, de manière très régulière, sur différentes chaînes ; alors, moins sur les chaînes de l'audiovisuel public, je dois le dire, que sur les chaînes de M. Bolloré, bien moins en quantité.

Les lois de la République française sont bafouées et des propos racistes, antisémites, circulent dans l'impunité totale. Vous dites, M. Lasserre, qu'il faut sortir de la culture de l'immédiateté, mais, en l'occurrence, pour une sanction, il faut qu'elle soit immédiate, il faut qu'elle soit ferme, il faut que la main ne tremble pas. Y a-t-il encore un gendarme à la tête de l'Arcom ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le président, je vous laisse répondre.

M. Martin Ajdari. Oui, pour la partie de la question en tout cas qui est destinée à l'Arcom. Je ne sais pas s'il y a un gendarme à la tête de l'Arcom. L'Arcom est peut-être un gendarme mais il n'est pas qu'un gendarme, il est aussi régulateur. En tout cas, je ne me considère pas comme un gendarme à la tête de l'Arcom. Nous exerçons des fonctions qui consistent éventuellement à sanctionner, à protéger la liberté de communication, à sanctionner lorsque son exercice dépasse les bornes fixées par la loi. Récemment encore, au mois de février, nous avons adopté des sanctions lorsque nous avons considéré que les limites fixées par la loi étaient franchies.

Ensuite, la sanction ne peut pas être immédiate parce que, pour les raisons que j'évoquais, elle ne peut intervenir qu'au terme d'une instruction contradictoire et – je pense que c'est souhaitable – dans le cadre de la sérénité d'une décision qui ne se prend pas à chaud. Cela peut expliquer qu'il puisse y avoir quelques mois entre le moment où un manquement est observé et le moment où la sanction intervient. Ça peut être frustrant pour ceux qui s'estiment victimes du manquement, mais je crois que c'est la condition d'une bonne administration de notre fonction de régulation. On ne tremblera pas s'il faut prendre d'autres sanctions ultérieurement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Merci, monsieur le président. J'ai une question assez factuelle. Le journal *Médiapart*, dans un article du 1er décembre 2025, a fait état d'éventuelles interventions du Sénat, de son président ou de son entourage, pour influencer une décision de l'Arcom. Je voudrais que vous nous disiez si c'est exact, de quelque manière que ce soit – coup de fil ou de la part d'une personne qui ne serait pas forcément le président du Sénat spécifiquement. C'est quand même suffisamment grave pour que vous puissiez en référer ici.

J'ai une deuxième question sur le fond de ce que vous avez évoqué, monsieur Lasserre, sur la neutralité qu'on exigerait des personnes qui interviennent sur le service public et qui ont l'antenne. C'est vrai que le rapporteur a cité Jean Massiet ; je peux citer aussi M. Finkielkraut, qui disait le 28 septembre dernier que, s'il fallait choisir, il voterait Marine Le Pen plutôt que Jean-Luc Mélenchon. On peut trouver un peu de tout sur le service public.

Est-ce que vous ne craindriez pas – la question s'adresse à tous les deux – que, si jamais on était dans le cadre d'une obligation stricte de neutralité, on arrive à une antenne du service public qui soit extrêmement uniformisée, standardisée, lisse, peut-être fade ? Ce qui aussi a fait le succès de certaines antennes du service public, c'est une certaine forme d'impertinence, notamment en raison du recours à l'humour, qui peut provoquer des débats, des polémiques très fortes et puissantes, mais qui, aussi, évite une certaine forme d'antenne aseptisée. Comment est-ce qu'on peut conjuguer une certaine forme de neutralité, mais surtout pas des antennes aseptisées ? Je vous remercie.

M. Martin Ajdari. Sur votre première question, le président du Sénat nous a écrit, effectivement, pour nous saisir de la séquence et des motifs de mécontentement qu'il pouvait avoir par rapport à la façon dont l'institution qu'il préside était présentée dans le « Complément d'enquête » qui lui a été destiné. Il n'y a pas de doute, il nous a effectivement saisis de manière assez argumentée. Ensuite, il n'y a pas eu d'intervention particulière pour influencer notre décision.

M. Bruno Lasserre. Sur la deuxième question, soyons clairs : la neutralité ne s'impose pas aux invités. Ceux qui viennent évidemment participer à des émissions de débats, et qui sont là pour animer le débat et faire part de points de vue nécessairement engagés, ne sont évidemment pas soumis au principe de neutralité.

Pour répondre à votre question, l'une des raisons pour lesquelles, à titre personnel, je me sens plus à l'aise avec l'obligation d'impartialité pour un prestataire de contenu, qu'avec la notion de neutralité – et là je vous suis entièrement –, c'est qu'il ne peut pas y avoir d'activité d'édition, qu'elle soit audiovisuelle ou autre, sans ligne éditoriale. Je crois qu'il faut admettre que le service public a une ligne éditoriale. Le seul fait d'agréger des contenus, de choisir l'angle sous lequel on va présenter un sujet, de varier aussi les postures entre le reporter sur le terrain, le présentateur du journal, radio ou télé, le chroniqueur ou l'éditorialiste fait bien voir qu'il y a des variétés de points de vue. Dès lors qu'il y a ligne électorale, je me sens plus à l'aise avec la notion d'impartialité qu'avec la notion de neutralité.

Je suis d'accord avec vous : le rôle des dirigeants, des directeurs de l'information, c'est d'avoir des émissions qui soient vivantes, qui reflètent aussi la diversité de la société, les Français dans toutes leurs composantes. Vous avez raison de dire que ça n'impose pas la fadeur à l'allemande ; parce que ce qu'on reproche parfois un peu aux radios publiques allemandes, c'est la description ou l'accumulation de faits sans mise en relief, sans variété des points de vue. Je crois que ça n'est pas ça, l'impartialité ; ça peut tout à fait se conjuguer avec une ligne

éditoriale qui soit vivante, qui soit attractive et qui varie, encore une fois, les angles et les points de vue.

La question que vous posez sur l'humour est une question que nous nous poserons. La question que vous posez implicitement c'est : quel est le périmètre de l'obligation d'impartialité ? Certainement, l'information est tout ce qui concourt à l'information, mais je pense que l'impartialité s'arrête là où il y a œuvre artistique, que ce soit la fiction ou les séquences humoristiques. Là, la liberté de la création et la liberté d'expression artistique, doivent nécessairement s'accommoder avec l'idée d'un point de vue engagé, d'une subjectivité qui est assumée par son auteur.

La question est donc moins le fait que des émissions de service public consacrent du temps d'antenne à l'humour – lequel fait partie de la vie, de la tradition et aussi de ce que vous appelez de vos vœux – que la relation que ces séquences humoristiques entretiennent avec les séquences d'information dans lesquelles elles sont intégrées. Mais je suis mille fois d'accord avec vous, impartialité ne veut pas dire fadeur, ne veut pas dire uniformité ennuyeuse dans la présentation des faits.

M. Martin Ajdari. Sur le lien entre impartialité et fadeur, j'adhère entièrement, bien sûr, à ce que vient de dire Bruno Lasserre.

L'enjeu, c'est que différentes voix, tonalités puissent s'exprimer, mais en même temps que les Français, dans leur grande généralité, puissent se retrouver ou se sentir à leur place sur ce qui est proposé à l'antenne.

Dans le cadre d'un groupe de radio qui a plusieurs antennes, ça peut être de savoir comment, finalement, l'articulation des différentes antennes va permettre de répondre aux attentes d'une diversité de publics : parfois, au sein d'une même chaîne, les différentes séquences ; parfois, au sein d'une séquence, les différentes voix qui s'y expriment entre le lundi, le mercredi, le vendredi.

Je crois que c'est cet ensemble de réponses éditoriales, qui ne sont pas du tout incompatibles avec une ligne éditoriale, comme l'a dit Bruno Lasserre, avec des opinions qui peuvent être éventuellement exprimées de manière assez forte – en tout cas, vivante et pas neutre, ni fade –, mais qui permettent néanmoins à ce que l'ensemble des citoyens puissent se sentir, quelque part, propriétaires et représentés dans l'ensemble.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci.

M. Laurent Mazaury (LIOT). Monsieur le président Ajdari, ma question porte sur la responsabilité éditoriale du service public et la lutte contre les ingérences étrangères, sujet d'autant plus crucial dans le cadre de notre commission d'enquête sur l'audiovisuel public.

Le 26 mars dernier, plus de 3,4 millions de nos concitoyens ont assisté, sur France 2, à une séquence qui nous interpelle profondément : l'interview de Sergueï Lavrov, ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie. Monsieur le président, nous ne parlons pas ici d'un acteur politique ordinaire. Vous le savez, M. Lavrov est l'un des instruments centraux de la propagande d'un régime engagé dans une guerre d'agression illégale contre l'Ukraine et il fait l'objet à ce titre de sanctions restrictives de l'Union Européenne depuis 2022.

Ce qui est probablement et proprement inacceptable, ce n'est pas l'interview en soi, mais ses modalités : tout d'abord, l'absence de contradiction sérieuse et de mise en perspective

lors du « 20 heures » ; ensuite, la mise en ligne d'une version longue d'une heure sur le site franceinfo.fr, qui s'est transformée de fait en un déversoir de la rhétorique du Kremlin, sans aucun filtre correctif. L'article 13 de la loi de 1986 est pourtant clair, vous nous l'avez rappelé tout à l'heure : les éditeurs doivent garantir l'honnêteté de l'information et l'indépendance des programmes. Comme le souligne d'ailleurs le chercheur Dimitri Minic, la lutte informationnelle est l'arme centrale de Moscou contre l'Occident. En offrant une telle tribune sans une rigueur journalistique de combat, le service public semble avoir sous-estimé sa vulnérabilité face à une manipulation hybride.

Ma question est donc simple. Vous ayant officiellement saisi et à la suite de votre déclaration liminaire, je ne vous demanderai pas si, au regard de vos pouvoirs de régulation, vous considérez que France Télévisions a manqué à ses obligations de rigueur et d'honnêteté de l'information, ni, par conséquent, ce que vous pensez de franceinfo.fr, mais je vous demande : comment comptez-vous ou pouvez-vous agir de façon préventive pour que l'espace audiovisuel national financé par les Français – vous l'avez rappelé il y a un instant – ne devienne plus le relais passif de puissances étrangères hostiles à nos valeurs et à notre sécurité ? C'est-à-dire, comment pouvons-nous agir en amont ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup. J'indique juste que vous avez été président de TV78. C'est important, parce que toutes les personnes qui ont eu des activités dans les médias doivent nous l'indiquer. Je le précise au micro pour qu'il n'y ait pas de méprise – comme ça, on est dans les règles.

M. Laurent Mazaury (LIOT). Pour que tout le monde comprenne bien, TV78 est une télévision publique, financée par Saint-Quentin-en-Yvelines et le département des Yvelines. Ce n'est pas une télévision privée ; c'est en tant qu'élu, par conséquent, que j'étais président de cette télévision.

M. Martin Ajdari. Merci beaucoup pour cette question.

Peut-être quelques éléments de réponse sans vous répondre directement : en tant qu'Arcom, nous sommes un acteur engagé de la lutte contre la désinformation et les ingérences extérieures sous toutes leurs formes, dans le cadre de la mise en œuvre du règlement sur les services numériques et dans le cadre de la convention que nous avons avec Viginum (service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères), qui nous a conduits, d'ailleurs, à exercer une vigilance collective par rapport au déroulement des élections municipales et qui a permis d'identifier tel ou tel mode opératoire, lequel a pu être rendu public.

Nous intervenons aussi en application de la loi de 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique, dite *Sren*, pour faire retirer les contenus de propagande russe présents sur différents médias en ligne. Nous le faisons de manière très active depuis 2024 et particulièrement depuis 2025.

Sur la question précise de la séquence, qui a suscité beaucoup de débats effectivement, nous en sommes saisis. Nous ne pouvons pas, je ne peux pas me prononcer aujourd'hui. Je crois qu'il faut quand même reconnaître au service public d'information, depuis 2022, un effort très important d'information du public sur ce conflit, cette guerre, cette invasion et ses conséquences pour la population ukrainienne. Ensuite, la séquence devra être instruite pour ce qu'elle est.

Quant à agir de manière préventive par rapport à un média d'information, il y a une liberté d'information, de France Télévisions et de Radio France comme des chaînes privées. Il

est important que les autorités chargées de la défense, des affaires étrangères et de l'observation de ces manœuvres de désinformation, échangent, communiquent avec les médias. Mais ce n'est pas, je crois, au régulateur de jouer ce rôle de prévention en amont ; nous sommes plutôt là pour intervenir en aval, ce qui n'empêche pas – je crois qu'ils le font – des organismes comme Viginum, des acteurs des affaires étrangères ou de la défense, d'échanger régulièrement avec les rédactions pour qu'ils partagent leurs informations, leur compréhension de la situation. Je pense que ça participe de l'édification réciproque, et c'est bienvenu.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup.

Mme Violette Spillebout (EPR). Vous avez évoqué le sujet de l'impartialité et de la nécessité d'aller regarder plus largement que sur les chaînes, la question des personnalités et de leur expression, y compris hors antenne. On a eu ce débat-là en début de commission.

Je vais donc pousser plus loin la question sur le sujet de l'exploitation des débats politiques sur des chaînes de la télévision publique, sur les réseaux sociaux, de ses propres émissions. Je pense par exemple aux débats politiques à France Info, qui sont ensuite déclinés sur différentes plateformes, mais aussi aux débats politiques de longue durée, comme « C ce soir », qui fait tous les soirs une émission de plus d'une heure avec différents intervenants.

Le traitement de ces émissions est fait avec des capsules, des extraits réalisés par l'équipe de l'émission, des textes qui vont avec ces capsules. On a pu, à plusieurs reprises, se rendre compte que la ligne éditoriale n'était pas forcément la même dans l'animation de l'émission et dans la façon dont c'était repris sur ces réseaux sociaux, avec des contestations potentielles d'équilibre. Nous en avions parlé, monsieur le président, lors de notre rencontre quand vous êtes arrivés à l'Arcom.

Je voulais savoir si, au niveau de l'Arcom, c'était un champ complètement couvert par l'observation du respect du pluralisme et de l'impartialité, et si, dans les préconisations de votre rapport, monsieur Lasserre, c'est un sujet que vous allez également traiter. Finalement, beaucoup de personnes ne regardent pas à la télé mais les comptes des émissions – je pense à Instagram par exemple –, où l'information du débat peut être traitée différemment de la façon dont elle a été traitée au cours du débat lui-même.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, chère collègue. Cela me permet de poser ma question, qui va dans le sens de Mme Spillebout : au-delà des réseaux sociaux des émissions, je crois que même les réseaux sociaux des entreprises publiques de l'audiovisuel – de France Télévisions, de Radio France – n'entrent pas dans le périmètre de votre contrôle.

Je me permets, si ma collègue en est d'accord, d'élargir sa question à la manière dont l'Arcom peut contrôler les réseaux sociaux des émissions, des chaînes et des antennes. Il y a des comptes de France 2, il y a des comptes de France Inter, et même les comptes des groupes France Télévisions et Radio France, qui peuvent s'exprimer – qui par ailleurs se sont exprimés sur cette commission d'enquête à plusieurs reprises.

M. Martin Ajdari. Pour ce qui est des réseaux sociaux, effectivement, ça ne rentre pas dans le champ de notre contrôle de nature éditoriale, *a fortiori* dans le cadre du pluralisme.

Pour nous, les règles du pluralisme s'appliquent aux services linéaires de télévision et de radio ; on n'est donc pas conduits à intervenir à ce titre-là. Après, évidemment, lorsque l'utilisation des réseaux sociaux peut affecter l'image, la perception par le public de telle ou

telle émission, ça peut éventuellement poser des questions d'image et d'impartialité. C'est à ce titre, je crois, que la réflexion que Bruno Lasserre conduit pourra aboutir à des préconisations ou à des propositions. En tout cas, c'est quelque chose que nous n'appréhendons pas sous l'angle du pluralisme.

Si on arrivait à qualifier des émissions de services de médias à la demande, en marge de l'émission principale, ce qui pourrait se poser éventuellement comme question, c'est de savoir si elles seraient à ce moment-là astreintes aux obligations en matière déontologique, en matière de respect des personnes notamment, et éventuellement en matière d'honnêteté de l'information, mais pas en matière de pluralisme, qui, lui, suppose quand même qu'on puisse mesurer des temps d'antenne ; sur une émission qui n'est pas sur un fil linéaire, l'obligation de pluralisme n'a pas véritablement de prise.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup. Monsieur le rapporteur m'indique avoir encore un certain nombre de questions. Je vous propose de suspendre pour trois minutes, le temps qu'on puisse souffler.

Allez-y monsieur Lasserre, puis je suspendrai.

M. Bruno Lasserre. Je confirme entièrement ce qu'a dit Martin Ajdari sur le fait que la loi ne donne pas compétence à l'Arcom pour réguler l'expression et le respect du pluralisme sur les réseaux sociaux ; c'est absolument certain.

Ce qui me frappe, néanmoins, c'est que, lorsque le législateur dit que « *le régulateur assure le respect de l'indépendance et de l'impartialité du secteur public de l'audiovisuel* », il donne à ces mots une acception assez large ; il vise le secteur public dans toutes ses expressions, me semble-t-il.

Il y a un point, en tout cas, que nous aborderons dans notre mission ; ça ne correspond pas forcément à l'espace régulé au sens des prescriptions plus étroites que la loi impose au régulateur de vérifier, mais l'obligation ombrelle – en quelque sorte – d'impartialité s'applique, elle, à toutes les expressions qui émanent du secteur public de l'audiovisuel. Je crois qu'il y a peut-être là une différence d'approche.

La séance est suspendue de dix-neuf heures vingt-cinq à dix-neuf heures trente.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On va essayer de tenir, si on le peut, en quarante-cinq minutes. Je laisse tout de suite la parole au rapporteur pour une nouvelle série de questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci. Monsieur le président, je vais essayer de sélectionner les questions à vous poser, pour qu'on puisse tenir dans un délai assez contraint. En tout cas, merci pour votre patience.

Votre parcours vous a conduit à occuper des fonctions de direction à Radio France, puis à France Télévisions, avant votre nomination à la tête de l'Arcom fin 2024. Vous avez donc, par le passé, été directement impliqué dans les structures que vous êtes aujourd'hui en charge de réguler. Dans ces conditions, comment est-ce que vous garantissez que cette

connaissance interne ne constitue pas un biais dans vos décisions, notamment lorsqu'il s'agit de nominations stratégiques ?

M. Martin Ajdari. Je vous remercie. J'ai exercé des fonctions de direction à France Télévisions et à Radio France. Je pense qu'elles me donnent aussi une bonne connaissance de ces entreprises et du secteur. J'ai quitté la dernière en 2014, donc onze ans avant ma prise de fonction : je pense que ça fait un délai assez important pour ne pas m'exposer aux soupçons que vous indiquez, tout en me permettant de conserver une bonne connaissance du secteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse. L'un des trois axes de notre commission d'enquête porte sur les conflits d'intérêts ; c'est la raison des questions que je vais vous poser.

Lorsque vous étiez directeur de France Télévisions, vous occupiez cette responsabilité aux côtés notamment de Tiphaine de Raguenel, qui est aujourd'hui chargée de la stratégie éditoriale de France Télévisions – nous avons eu l'occasion de l'entendre –, ou encore de Thierry Thuillier, actuel directeur de l'information du groupe TF1. Votre cas est loin d'être isolé, mais comment faites-vous, au quotidien, pour prévenir tout risque de conflit d'intérêts dans vos décisions, alors que vous connaissiez ces personnes qui sont encore aux responsabilités, dans l'audiovisuel public comme dans l'audiovisuel privé ?

M. Martin Ajdari. Monsieur le rapporteur, si je comprends bien, finalement, vous allez chercher des relations professionnelles qui datent d'une dizaine ou d'une douzaine d'années pour considérer qu'elles sont constitutives de conflits d'intérêts. Je pense qu'à ce compte-là, il y a beaucoup de fonctions publiques, officielles, dont les titulaires pourraient se voir inviter à décliner l'ensemble de leur passé professionnel durant les quinze dernières années !

J'ai mon éthique personnelle, professionnelle ; mon parcours, je le crois, l'atteste. J'ai croisé différentes personnes dans le monde des médias – et il y en a beaucoup d'autres que les deux que vous avez citées : il y a beaucoup de gens que je connais, que j'ai d'ailleurs pu croiser aussi lorsque j'étais directeur général des médias et des industries culturelles. Je crois que ce parcours fait aussi partie de ma compréhension du secteur et je ne vois absolument pas en quoi le fait d'avoir voisiné avec telle ou telle personne il y a quinze ou douze ans influerait sur mes décisions – que je prends non pas seul mais collégialement, puisque je suis membre d'un collège de neuf personnes dont toutes les décisions sont collégiales. Comment ces connaissances pourraient-elles influer sur l'impartialité des décisions auxquelles je contribue ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. On l'a dit, vous étiez, entre 2010 et 2014, directeur chez France Télévisions. Permettez-moi donc d'interroger non pas le président de l'Arcom, mais l'ancien directeur de France Télévisions.

J'ai trouvé un billet publié par un syndicat de France Télévisions le 29 mars 2010. Si je me permets de vous parler de ce texte – qui remonte à quelques années, je vous l'accorde –, c'est que les faits qui y sont relatés sont particulièrement graves. Ils résonnent particulièrement avec les auditions que nous avons menées et qui démontrent une gestion des ressources humaines plus qu'hasardeuse chez France Télévisions. Dans ce billet, il est écrit : « *Enceinte de six mois, modèle parfait d'intégration, employée d'une filiale de France TV, elle est virée du jour au lendemain de l'émission de Taddeï.* » Il ne s'agit pas d'un licenciement anodin mais, visiblement, de celui d'une employée brillante, reconnue par ses pairs, qui a d'ailleurs fait la une du *Parisien* du 29 mai 2006, au milieu de cent parcours d'intégration réussis. Pourtant, cette

future jeune maman, que j'appellerai « Mme J » pour préserver son anonymat, s'est fait licencier à trois mois de son accouchement. Elle avait alors cumulé 450 émissions dans cette entreprise.

Comment jugez-vous ces pratiques de recours à des emplois précaires chez France Télévisions, que certains syndicats ont dénoncé ? Cela ne concerne d'ailleurs pas que France Télévisions, mais plus largement le secteur des médias. Le recours à des CDDU (contrat à durée déterminée d'usage) plutôt qu'à des CDI était-il une pratique courante ?

M. Martin Ajdari. Je ne connais absolument pas l'affaire dont vous faites état. Je ne vois d'ailleurs pas comment je pourrais en avoir un souvenir ou une mémoire aussi précise.

Ensuite, la question des contrats précaires, dans l'audiovisuel en général et dans l'audiovisuel public en particulier, est effectivement une question qui a très longtemps, et encore tout récemment, été l'objet de débats sociaux assez intenses et légitimes. Effectivement, l'audiovisuel et l'audiovisuel public ont longtemps recouru à des emplois en CDD ou en CDDU, y compris, parfois, pour pourvoir à des emplois plutôt permanents. Il y a donc eu beaucoup de jurisprudence et ce sont des choses qui, je crois, ont été progressivement régularisées, améliorées, mais sans doute pas complètement à ce jour. Je ne peux pas en dire beaucoup plus.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. Si je vous pose cette question, c'est parce que je voudrais aussi vous faire réagir aux propos très forts tenus dans le cadre de cette commission d'enquête il y a quelques jours par Jacques Cardoze, ancien présentateur de France Télévisions, qui a accusé sous serment l'entreprise d'acheter le silence de victimes ou de témoins de déviances sexuelles au moyen de protocoles d'accord particulièrement onéreux. Vous-même avez-vous eu connaissance, à l'époque, de pratiques similaires, de protocoles d'accords onéreux et importants conclus pour acheter le silence de témoins ou de victimes de faits de déviance sexuelle ?

M. Martin Ajdari. Absolument pas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai saisi MM. Cardoze et Sébastien, qui ont porté des accusations graves contre France Télévisions. J'attends qu'ils nous fournissent des preuves, car il n'était pas indiqué, dans le tweet de M. le rapporteur, que M. Cardoze, à qui nous avons demandé à plusieurs reprises de caractériser précisément les délits et de nous transmettre les preuves, n'a pas voulu le faire. À ce stade, nous avons donc besoin d'éléments précis, qui peuvent être communiqués par écrit à M. le rapporteur et à moi-même, pour mieux comprendre ce dont il s'agit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le président, pour votre réponse. Si je vous pose la question, c'est parce que j'en reviens à la situation de cette employée, Mme J. J'ai pris connaissance dernièrement de la situation de cette personne. Son sérieux et son professionnalisme étaient très largement et publiquement reconnus. J'ai d'ailleurs pu consulter des témoignages transmis par ses anciens collègues, dont une membre du CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) de l'époque. Cette personne gérait le public sur le plateau. Elle a été licenciée en 2010 de France.tv Studio, qui s'appelait à l'époque MFP (Multimédia France Productions).

Elle a été licenciée, visiblement, pour avoir dénoncé des faits d'agression sexuelle très graves commis lors d'un numéro de « Ce soir (ou jamais !) » le 8 décembre 2009 par des

cadreurs de l'émission. Les témoignages de victimes que j'ai pu consulter sont aussi scabreux que multiples et accablants. Et lorsque cette personne qui gère le public rapporte les faits à la direction de France Télévisions, on lui intime de ne rien dire. Pire, elle est même licenciée sur-le-champ – elle est alors enceinte de six mois – par sa responsable, qui a depuis été promue directrice d'un pôle de France.tv Studio. Le Défenseur des droits – la Halde (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité), à l'époque – reconnaîtra la discrimination, si bien que France.tv Studio signera un protocole d'accord pour l'indemniser en échange de son silence.

Vous étiez à l'époque directeur de France Télévisions – plus précisément secrétaire général et directeur général délégué aux ressources humaines, si je ne me trompe pas. Avez-vous eu connaissance de la situation de cette personne, licenciée sans préavis simplement pour avoir dénoncé des faits d'agression sexuelle sur le plateau de Frédéric Taddeï ?

M. Martin Ajdari. Je m'occupais, entre autres choses, à une partie de mon mandat… Mais je ne sais pas à quelle date exactement fait référence ce dont vous parlez et je ne peux pas convoquer des souvenirs aussi précis. Je me souviens maintenant effectivement que, dans le périmètre de Multimédia France Productions, la filiale de production de France Télévisions qui devait produire l'émission « Ce soir (ou jamais !) », il y a eu un conflit du travail. Je crois me souvenir, effectivement, qu'il y a eu une intervention du Défenseur des droits. Je n'ai pas de souvenirs plus précis, parce que, dans le périmètre qui était le mien à l'époque – directeur général délégué aux ressources de France Télévisions dans son ensemble, ainsi que secrétaire général –, je n'avais pas forcément une intervention aussi personnelle sur chacun des cas. Il est possible que ces éléments aient été portés à ma connaissance à l'époque. Je n'en ai pas un souvenir plus précis.

Si vous voulez ensuite me fournir des éléments… Vous m'avez dit parler de l'année 2010, c'est bien ça ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. De 2009 ou de 2010, je crois.

M. Martin Ajdari. Peut-être même que les faits étaient antérieurs à mon arrivée à France Télévision et que le protocole, par contre, a été signé quand j'y étais, je ne sais pas. Franchement, c'est beaucoup trop ancien pour que je m'en souvienne avec précision. Mais si vous voulez me faire parvenir des éléments pour que j'y réagisse en convoquant mes souvenirs – si j'en ai –, je le ferai volontiers.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie. Effectivement, si je vous pose cette question, c'est parce qu'on m'a transmis ce protocole d'accord, qui prévoit le versement par France.tv Studios d'une somme de 50 000 euros à Mme J en échange de son silence, sans même que France.tv Studio reconnaisse sa faute. Ce protocole, c'est vous qui l'avez signé. Peut-être l'avez-vous oublié, mais je le mettrai à votre disposition, comme à celle de cette commission. Étiez-vous au courant que cette personne avait été licenciée pour avoir dénoncé des faits d'agression sexuelle, en écho d'ailleurs aux accusations formulées par Jacques Cardoze il y a quelques jours ?

M. Martin Ajdari. Je n'en ai pas de souvenir – encore une fois, cela remonte à seize ans…

Ce que je peux vous dire pour répondre à la question antérieure, c'est qu'en cas de conflit – les conflits du travail sont assez fréquents, malheureusement, y compris à France

Télévisions ; en tout cas ils l'étaient et je pense qu'ils le sont restés –, il peut y avoir des protocoles d'accord dans lesquels les partis s'engagent à garder la confidentialité sur les éléments de leur désaccord, ce qui ne veut pas forcément dire « acheter le silence ». Ce sont des clauses qui sont assez courantes.

Voilà ce que je peux dire à ce sujet. Je n'ai pas de souvenir plus précis. Si vous me fournissez les éléments – au cours de cette séance si vous le souhaitez absolument, ou ultérieurement –, j'y répondrai volontiers. En l'occurrence, ce serait plus facile si j'en avais connaissance, plutôt que de les découvrir au fur et à mesure que vous les feuilletonnez, semblant souhaiter me mettre en défaut, en quelque sorte.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Par ailleurs, le cadre de la commission d'enquête doit être précis. Je ne sais pas si ces documents ont été transmis à la commission ou directement au rapporteur mais, dès lors qu'il y a peut-être un délit – en tout cas, les faits dont le rapporteur fait état sont assez graves –, les parlementaires peuvent, le cas échéant, saisir l'autorité judiciaire au titre de l'article 40 du code de procédure pénale. Il faut donc que ces documents parviennent à la commission d'enquête.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ces questions font écho aux déclarations de M. Cardoze et à des déclarations d'anciens salariés et employés de France Télévisions. Dans le cadre de ce protocole d'accord, j'ai pu lire, à l'article 5 relatif à la confidentialité : « *Le présent accord sera traité de manière confidentielle par les parties, qui s'engagent à ne le révéler à aucun tiers, sauf demande faite par un organisme social ou une administration habilitée à cet effet, et sous condition, en ce cas, d'en prévenir l'autre partie dans un délai de quinze jours. De même, Mme J s'engage à garder strictement confidentielle toute information concernant la société dont elle aurait pu avoir connaissance dans le cadre ou à l'occasion de l'accomplissement de ses fonctions au sein de la société France.tv Studio. Les parties s'interdisent enfin tout dénigrement réciproque. Mme J s'engage, à cet égard, à ne pas critiquer ou dénigrer publiquement son ancien employeur au regard des faits qui font l'objet des présentes.* »

Quand on évoque la gravité des faits d'agression sexuelle, quand on entend M. Cardoze expliquer que des indemnités de départ et de licenciement ont été accordées pour couvrir des faits d'agression sexuelle, avez-vous – mais peut-être ne vous en souvenez-vous pas, auquel cas je vous croirai et je vous enverrai ce document – été témoin de ce type d'accords signés pour acheter le silence ?

M. Martin Ajdari. La clause de confidentialité dont vous avez donné lecture est une clause parfaitement classique dans les transactions de fin de conflit de travail individuel : il y en a des centaines, des milliers tous les ans. Ça ne donne donc aucune indication sur la nature des désaccords et des conflits sous-jacents.

Ensuite, je n'ai pas de souvenirs de conflits liés à du harcèlement sexuel qui se soit déroulé et dénoué par un accord comportant une telle clause. Encore une fois, si vous me transmettez des éléments plus précis, j'y répondrai.

Par ailleurs, la production de l'émission en question, « Ce soir (ou jamais !) », avait effectivement été récupérée par MFP, filiale de France Télévisions. La nature des conflits de travail qui ont pu se dérouler dans le cadre de la production n'ont pas, au moment où ils se sont déroulés, été portés à ma connaissance, parce que c'était très loin de ma responsabilité – à

supposer que j'aie été présent en fonction au moment où les faits auxquels vous faites référence, s'ils ont existé, se sont déroulés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci. Je vous adresserai ce fameux protocole, ainsi que les éléments complémentaires dont j'ai fait état, et je vous demanderai bien de répondre, probablement par écrit, à certaines de mes questions, puisque les faits dénoncés par M. Cardoze sont assez graves et que, concomitamment, m'ont été transmis un certain nombre d'éléments qui le sont tout autant – c'est la raison de ma question.

Une autre question, que j'ai posée à d'autres interlocuteurs, concerne la publication, en 2024, d'un rapport de l'Arcom sur la représentation de la diversité de la société française dans les médias. J'ai été assez surpris que l'Arcom y classe des personnes selon leur couleur de peau, puisqu'elle estime à 15 % la part de personnes « non blanches » dans les médias. On trouve aussi dans ce document d'autres statistiques assez étonnantes, qui témoignent d'une certaine inventivité : on apprend que « *dans les programmes d'animation […], les personnes perçues comme non blanches représentaient un tiers des personnes présentant une attitude positive* », ou encore que « *35 % des personnes représentées dans une activité marginale ou illégale étaient perçues comme non blanches* ». Je note également que ce rapport ne décompte pas seulement les personnes selon leur couleur de peau, mais aussi les personnes « *perçues comme transgenres [ou] non binaires* ».

Comment expliquez-vous que l'autorité française de régulation des médias puisse catégoriser des personnes, des invités, des intervenants en fonction de leur couleur de peau ou de leur identité ou orientation sexuelle ? Est-ce parfaitement conforme au cadre légal ?

M. Martin Ajdari. Monsieur le rapporteur, ce sont des questions qui sont importantes, qui peuvent donner lieu à débats et incompréhensions dans la société. Je pense qu'elles mériteraient mieux que d'être posées à l'improviste au cours d'une audition. Les envoyer, éventuellement, dans le cadre d'un questionnaire laisserait quelque temps pour vous fournir une réponse structurée, complète et documentée. Ce cadre n'est pas le plus propice et je sais qu'il reste peu de temps à votre commission. Je serais très heureux de pouvoir éclairer vos réflexions à ce sujet.

Ce que je peux vous dire, c'est que la loi, parmi les missions qu'elle a confiées à l'Arcom depuis 2006, prévoit que celle-ci rend compte de la façon dont les programmes de télévision reflètent la diversité de la société française. À cette fin, l'Arcom a pris l'initiative, depuis une vingtaine d'années et au gré de différentes progressions méthodologiques – je laisserai éventuellement Alban de Nervaux et Pauline Combredet-Blassel préciser –, d'essayer de mesurer, d'évaluer la façon dont la diversité de la société se retrouve à l'antenne, pour que l'ensemble des Français puissent, d'une façon ou d'une autre, s'y retrouver. Un des moyens qui a été trouvé, compte tenu de l'impossibilité de suivre des statistiques dites ethniques, consiste à demander à des personnes qui regardent les programmes quelle est la proportion à l'antenne de personnes identifiées comme étant non blanches. C'est une des méthodes qui a été trouvée pour mesurer la réalité et, au vu de la composition de la société française, les éventuelles insuffisances par rapport aux objectifs que la loi fixait à l'audiovisuel.

Voilà ce dont il était question : c'est cette mesure-là, avec les imperfections, ou en tout cas les périphrases, les moyens détournés que l'impossibilité de conduire des statistiques ethniques imposait, qui a conduit l'Arcom à évaluer régulièrement la façon dont différentes composantes de la société française étaient présentes à l'antenne. C'est quelque chose qui est fait en toute transparence depuis d'assez nombreuses années.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'entends que vous pourrez nous envoyer une réponse écrite, mais qu'est-ce qui a pu les justifier ces catégorisations précises ?

Mme Pauline Combredet-Blassel, directrice générale adjointe de l'Arcom. Comme le disait le président, c'est la loi qui prévoit qu'on s'assure de la représentation de la diversité de la société dans les programmes de télévision. On a pris comme critères ceux de la Charte internationale des droits de l'homme, parmi lesquels figurent un ensemble de critères de discrimination, dont celui de la couleur de peau. C'est sur cette base que nous avons retenu nous-mêmes les critères dont nous analysons la représentation dans les médias à travers ce rapport.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse.

Une autre question, sur un autre sujet : dans un communiqué beaucoup plus récent du 23 mars 2026, intitulé « Éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique : renouvellement du partenariat entre le ministère de l'éducation nationale et l'Arcom », vous annoncez la signature d'une nouvelle convention visant à renforcer la coopération entre l'école et l'Arcom. Selon ce communiqué, cette convention a notamment pour objectif « *de renforcer l'éducation à l'esprit critique et à la citoyenneté numérique, notamment face aux phénomènes de désinformation, de manipulation de l'information* », et de « *former les élèves à une utilisation responsable et éclairée des médias et des contenus numériques* ». En quoi, concrètement, ce nouveau partenariat consiste-t-il ?

M. Martin Ajdari. C'est la reconduction d'une convention que nous avons avec le ministère de l'éducation nationale pour améliorer, pour contribuer, avec les compétences qui sont celles de l'Arcom – notre capacité à mobiliser les médias, à produire des ressources pédagogiques qui peuvent être mises à disposition des enseignants… –, à favoriser, dans le système éducatif, l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique, donc la familiarisation, la capacité des élèves à apprivoiser les outils numériques pour favoriser leur émancipation numérique – et, le cas échéant, leur compréhension du droit d'auteur et de sa protection, qui fait aussi partie des missions de l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse.

Autre sujet : il y a quelques jours, nous avons auditionné l'association QuotaClimat, qui se donne pour mission d'identifier dans les médias ce qu'elle considère comme des cas de désinformation climatique, puis de les signaler à l'Arcom. J'ai été frappé d'apprendre que l'autorité que vous présidez avait financé cette association à hauteur de 28 000 euros. Ne voyez-vous pas une forme de conflit d'intérêts à ce que l'Arcom finance des associations qui émettent des signalements sur lesquels elle est supposée se prononcer ? Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce mécanisme de financement ?

M. Martin Ajdari. C'est une question à laquelle nous avons déjà répondu deux ou trois fois et qui nous est posée fréquemment. En fait, a été créé un Observatoire des médias sur l'écologie, financé sur une initiative d'ailleurs partagée avec l'Ademe (Agence de la transition écologique). Nous avons contribué au financement de cet observatoire, en tout cas à son lancement. Je crois que QuotaClimat devait participer à la gouvernance ou à différentes instances de cet observatoire, mais en aucun cas nous ne finançons QuotaClimat, à qui il arrive par ailleurs de nous saisir et d'exercer une pression militante correspondant à ses engagements à l'égard de l'Arcom. Il n'y a donc pas de proximité particulière. Ce financement a été unique et ne donne aucunement lieu à une quelconque récurrence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour cette précision. En quelle année ce financement est-il intervenu ? Si je comprends bien, il n'était pas récurrent.

M. Martin Ajdari. *A priori* en 2023, peut-être en 2024. Il s'agit d'un financement *one shot*, comme on dit en bon français, pour le lancement d'un observatoire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est effectivement l'observatoire que les représentants de QuotaClimat nous ont présenté lors de leur audition.

L'un d'entre vous a évoqué la nécessité de concilier des règles très strictes avec une forme de flexibilité. Comment appliquer des règles strictes, pour ne pas donner l'impression que des décisions arbitraires ou d'autorité sont prises, tout en préservant la possibilité de faire du cas par cas ? Par exemple, savoir d'où les gens parlent est essentiel pour renforcer la confiance des Français dans les médias, être certain que le téléspectateur et l'auditeur comprennent parfaitement les engagements politiques des personnes qui parlent, ou encore savoir qu'on catégorise correctement d'anciens responsables politiques.

On comprend bien la nécessité, pour l'Arcom, de pouvoir juger au cas par cas, mais le législateur – je parle ici en tant que président de cette commission d'enquête, qui va devoir formuler quelques propositions – ne devrait-il pas, tout de même, renforcer quelques règles qui pourraient s'appliquer de manière universelle ? On pourrait par exemple décider que, si quelqu'un a eu un engagement politique, cela doit par principe être précisé, ou imaginer une règle qui voudrait que les anciens ministres, pendant cinq ou dix ans, soient considérés comme des responsables politiques. À l'inverse, on catégorise parfois des personnes comme responsables politiques alors qu'elles n'ont plus aucun engagement dans le parti en question, auquel elles prennent pourtant du temps de parole. On peut par exemple s'interroger sur le fait que Ségolène Royal, quand elle s'exprime, le fasse au nom du Parti socialiste alors qu'elle n'a plus de mandat électif.

C'est une question complexe, mais, pour la poser simplement, faut-il plus de règles universelles ?

M. Martin Ajdari. Pour ce qui est de la transparence sur les invités dans les émissions, je crois avoir répondu tout à l'heure sur la nécessité de concilier le besoin d'information et d'honnêteté avec ce qu'est une émission de télévision ou de radio. C'est comme pour les mentions légales dans la publicité : lorsqu'une mention légale est plus longue que la publicité elle-même, ça finit par ne plus être compatible avec la nature même de la publicité. Les mentions légales sont légitimes, tout comme la transparence est légitime, mais on voit bien qu'il peut y avoir une tension entre ces deux objectifs. Je pense que les initiatives prises notamment par différentes entreprises audiovisuelles publiques, à savoir faire la transparence la plus complète sur leur site internet et dire à l'antenne ce qui est nécessaire à la bonne compréhension des débats ou de l'information, permettent de trouver le bon équilibre.

S'agissant des personnalités politiques, là où c'est un peu plus compliqué – et c'est pour ça que nous en sommes réduits à la casuistique –, c'est que s'il fallait fixer des règles, seule la loi le pourrait. S'il fallait par exemple prévoir la mesure que vous décrivez à l'issue d'un mandat politique – peut-être pendant deux ans pour un mandat local et pendant cinq ans pour un mandat national –, seule la loi pourrait le faire : le régulateur, dans son pouvoir propre, n'a pas la légitimité pour le faire. C'est pour cela que nous le faisons au cas par cas sous le contrôle du Conseil d'État, en essayant néanmoins de tirer des principes généraux que nous allons veiller à rendre public prochainement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il est important de traiter ces questions, parce qu'il y a plusieurs manières de remplir l'obligation de pluralisme politique : vous pouvez aussi inviter d'anciens responsables qui prennent du temps de parole de leur ancien parti politique. Tout cela peut remettre en cause l'effectivité concrète du respect du pluralisme politique – raison pour laquelle ce dernier est très étroitement lié au temps de parole.

M. Martin Ajdari. Je comprends parfaitement. Nous sommes d'autant plus conscients du problème que nous recevons énormément de récriminations de tous les bords. Certaines personnes désignées comme étant décomptées le regrettent parce qu'elles peuvent, pour certaines, se trouver invitées pour cette raison – et d'ailleurs, parfois, on le soupçonne, en étant rémunérées – et d'autres en revanche ne sont plus invitées pour cette même raison. Selon les cas, on peut donc avoir des récriminations ou des griefs pour des motifs opposés.

Ce que je tiens à dire, c'est que dans 95 % des cas, ça se passe très bien. L'essentiel des personnalités qui sont décomptées comme étant politiques ne le contestent pas : elles le reconnaissent, c'est clair pour l'éditeur, il n'y a pas de problème. Il y a des cas – minoritaires mais nombreux, puisqu'on parle peut-être quand même de quelques dizaines de personnes – pour lesquels ces problèmes se posent. Mais je n'ai pas d'autres réponses qu'au cas par cas, compte tenu du silence de la loi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une toute dernière ou deux toutes dernières questions – merci encore à tous pour votre patience et l'ensemble de vos réponses : je voudrais revenir sur vos anciennes fonctions chez France Télévisions. Vous avez occupé, de 2010 à 2014, sous la présidence de Rémy Pflimlin, le poste de directeur général délégué aux ressources et de secrétaire général de France Télévisions – si je ne me trompe pas. C'est en 2013, lorsque vous étiez directeur de France Télévisions, que l'accord salarial de France Télévisions a été signé. Il a été dénoncé à maintes reprises – en tout cas dans les deux derniers rapports de la Cour des comptes – comme étant en grande partie responsable des dérapages des comptes de France Télévisions. Il a mis beaucoup de temps à être dénoncé.

Quel a été votre rôle dans la signature de cet accord ? Avec un peu de recul, partagez-vous les recommandations et les analyses de la Cour des comptes ?

M. Martin Ajdari. Merci, monsieur le rapporteur. Il y a différentes réponses.

La première, c'est qu'en tant que directeur général délégué aux ressources, je n'avais pas la responsabilité des ressources humaines, qui étaient attribuées à un directeur général délégué pour les ressources humaines.

Seconde réponse : cet accord, à l'époque – dans les conditions de travail et le niveau d'évolution des métiers de l'audiovisuel de l'époque –, était la condition pour parachever la fusion entre France 2, France 3, France 4 et France 5, ce qui a permis de constituer une entreprise unique, de la rendre réelle et, derrière, d'optimiser la gestion de France Télévisions. Sur le moment, il a certainement eu un surcoût – parce que lorsqu'on aligne des conditions, ça induit généralement un surcoût par rapport à celles des sociétés qui étaient moins disantes. Deuxièmement, il était nécessaire pour permettre la concrétisation de l'entreprise unique telle que Nicolas Sarkozy l'avait lui-même engagée dans la loi qu'il avait fait voter, qui a permis d'obtenir une amélioration de l'efficacité de France Télévisions – je pense que personne aujourd'hui ne viendrait contester le fait que la réunion des différentes sociétés de télévision en une seule était une bonne idée.

Néanmoins, cet accord a été conclu en 2013, donc il y a treize ans, comme vous l'avez dit. Depuis treize ans, les conditions d'exercice des métiers de l'audiovisuel ont profondément changé, la concurrence a changé et la nécessité d'adapter cet accord s'est imposée. Ce qui est une évidence depuis quatre ou cinq ans, à savoir que cet accord doit être révisé pour être adapté à la réalité de l'audiovisuel aujourd'hui, ne veut pas pour autant dire que le signer et le conclure en 2013 était une mauvaise idée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Une dernière question – et nous aurons terminé un peu plus tôt que prévu : nous sommes à la veille de l'élection présidentielle, qui sera sans doute suivie d'une dissolution, donc d'élections législatives. À un moment où le pays est plus fracturé et polarisé politiquement que jamais, je voulais vous interroger sur la manière dont vous exercez votre contrôle du pluralisme et des temps de parole. Le paysage politique est fragmenté : on a aujourd'hui de nombreux groupes à l'Assemblée nationale, une multiplication des partis. Les règles liées au pluralisme, aux temps de parole, qui ont été pensées en 1986, alors que le paysage audiovisuel était différent – quelques chaînes et quelques radios seulement – et que le paysage politique n'était pas si fragmenté – il est désormais divisé en trois blocs, alors que la France, pendant des années, était politiquement articulée autour de deux blocs – vous paraissent-elles obsolètes ?

Vous avez parfois renvoyé au législateur et vous avez raison, mais que devrions-nous préciser dans la loi pour rendre votre mission de régulateur, sinon plus simple, du moins plus précise, peut-être plus pertinente, en tout cas plus efficace ? Je sais que c'est une question un peu large à la fin d'une audition qui aura été longue, mais existe-t-il des règles dont vous jugez qu'elles ne sont plus adaptées au paysage audiovisuel ou à la mutation du paysage politique, au point que le législateur devrait reprendre la main ?

M. Martin Ajdari. L'Arcom rendra dans quelques semaines son rapport sur les élections municipales. On va essayer d'en tirer des enseignements pour les prochaines élections. Mon constat – mais, pour le coup, il n'engage que moi –, c'est que les règles de pluralisme politique, de temps de parole, sont compliquées pour les médias, notamment avec la fragmentation et l'augmentation du nombre de tendances et de partis à représenter, mais qu'elles jouent néanmoins un rôle extrêmement important pour que, sur les antennes régulées – qui continuent d'avoir un rôle un peu directeur, normatif, dans la constitution de l'opinion –, on ait cet équilibre, cette équité d'accès à l'antenne. Ces règles sont souvent vues comme étant anciennes ; elles ne s'appliquent pas au numérique, c'est vrai. Pour autant, elles continuent à avoir leur utilité et je crois qu'elles sont vécues comme des éléments régulateurs de la vie démocratique, qui sont importants. Je pense qu'il faut les garder, qu'il faut arriver à les faire vivre.

Ce pourrait être une des questions pour les prochaines élections à l'échelon territorial que seront les législatives : voir comment traiter des questions qui ont émergé lors des municipales. Par exemple, quand vous avez deux ou trois candidats qualifiés, est-ce qu'il faut que les trois soient invités à un débat local ? Le choix éditorial appartient évidemment uniquement aux chaînes, mais, quand un des trois ou quatre qualifiés n'est pas invité au débat, est-ce que l'équité est respectée ? Ce sont des questions auxquelles on a été confrontés. Je n'ai pas forcément la réponse. Que fait-on lorsque des candidats refusent une invitation à l'antenne et que, de ce fait, la chaîne a du mal à assurer l'équilibre autrement qu'en allant chercher des sons ? Il y a pas mal de questions assez concrètes.

Quant aux principes législatifs sur lesquels vous m'interrogez, j'ai déjà été conduit à indiquer que, en 2024, le Conseil d'État a, dans sa jurisprudence, étendu la portée du pluralisme

interne que les chaînes de télévision et de radio doivent respecter. Nous nous conformons à sa décision et nous y travaillons mois après mois avec les éditeurs. C'est peut-être un domaine dans lequel, par rapport au contexte dans lequel la loi Bloche est intervenue en 2016, il ne serait pas inutile, lorsque le législateur se saisira de la loi audiovisuelle, qu'il précise son intention, parce qu'on voit que ça suscite quelques débats. En attendant, ce que dit le Conseil d'État, ce qui est traduit dans cette délibération, nous nous y conformons et nous le ferons respecter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dernière question – puis le rapporteur aura lui aussi une dernière question avant que je ne vous libère –, car il est important d'avoir le retour du régulateur sur ce point et nous manquerions à nos devoirs si nous ne vous interrogions pas : Mme Ernotte a jeté un pavé dans la mare en indiquant que les règles de pluralisme interne étaient tellement complexes à mettre en œuvre qu'il fallait peut-être assumer l'existence de médias d'opinion, comme dans la presse écrite, et cesser de chercher à tout prix à imposer, par exemple à des chaînes comme CNews, un pluralisme interne.

Je ne vous demande pas votre avis – vous allez renvoyer au législateur et vous aurez raison, c'est à nous de trancher ce débat important –, mais, dans votre fonction de régulateur, considérez-vous qu'il est très compliqué de faire respecter les règles de pluralisme interne, ce qui vous conduit à multiplier les sanctions pour manquement au pluralisme, ou estimez-vous au contraire que, finalement, décision après décision, ce pluralisme interne est tant bien que mal respecté, si bien qu'il n'y aurait pas de nécessité pratique à y renoncer ?

M. Martin Ajdari. Il m'est sincèrement difficile de répondre simplement à une question qui est extrêmement complexe. On se dote des outils de la compréhension, de l'expertise pour mieux traiter cette question du pluralisme interne. On va le faire dans le cadre des saisines qui nous sont adressées. Après, il faut garder à l'esprit qu'il y a la question du pluralisme interne, mais aussi une question qui en est proche, celle de l'honnêteté de l'information et de son traitement, qui peut conduire, dans certains cas, à exposer les points de vue dans leur diversité, sans forcément être dans le respect des règles de pluralisme interne.

Mais je crois que, comme vous l'avez dit, la réponse est quand même vraiment entre les mains du législateur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une toute dernière question, monsieur le président : lors de votre dernière audition, nous avions évoqué le nombre particulièrement important de sanctions adressées à la chaîne C8 – vous n'étiez pas en responsabilité à l'époque : il y en avait eu cinquante-deux et elles avaient donné lieu à des sanctions pécuniaires élevées. Elles visaient essentiellement l'émission de Cyril Hanouna, « Touche pas à mon poste ! » et ont même conduit, en février 2025, au non-renouvellement de la fréquence TNT de la chaîne. Il se trouve que Cyril Hanouna a retrouvé une mission, un emploi, un métier, puisqu'il fait exactement la même chose sur W9, une chaîne concurrente du groupe M6. Plusieurs centaines de personnes, quant à elles, n'ont pas pu se reconvertir et ont perdu leur emploi. On a pu évoquer, lors de précédentes auditions, des menaces qui planeraient sur d'autres chaînes privées, notamment CNews.

L'Arcom a-t-elle tiré quelques leçons de la fermeture de cette chaîne, notamment sur le plan social ? La fermeture d'une autre chaîne comme CNews fait-elle l'objet de discussions parmi les membres de l'Arcom, ou les leçons de la fermeture de C8 ont-elles été tirées par les membres de votre collège ?

M. Martin Ajdari. Il y a plusieurs questions dans votre question.

Sur l'émission de Cyril Hanouna, dont un certain nombre de séquences avaient donné lieu à des sanctions dont la répétition avait pu être prise en compte, parmi d'autres éléments, au moment de décider des autorisations d'émettre de la TNT en 2024, une émission de nature assez proche est effectivement désormais proposée sur W9. Je pense d'ailleurs qu'une bonne partie des salariés dont le sort était mis en avant au moment où est intervenu l'arrêt de C8 sont également employés dans cette émission sur W9. Après, si l'émission est proche, il y a une différence : elle donne lieu à beaucoup moins de séquences qui conduisent à des saisines de l'Arcom et à poser des questions sur le respect des règles qui s'imposent, ce qui peut être une indication que l'éditeur, à ce jour, se donne les moyens d'un meilleur respect de ses propres engagements conventionnels que cela n'avait été le cas antérieurement.

Ensuite, pour ce qui est des conséquences sociales de l'arrêt de C8, que ce soit sur des personnels de Canal + ou sur des personnels affectés à la production de l'émission de Cyril Hanouna, je n'ai pas de données précises. Quoi qu'il en soit, les choix de l'Arcom au moment de reconduire ou pas une autorisation se font en fonction des engagements, des mérites, des qualités propres des différents projets, et pas nécessairement en fonction des conséquences sociales qu'aurait la non-reconduction d'une chaîne : cet élément relève en premier lieu de la responsabilité de l'éditeur, pas de celui du régulateur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci à tous les cinq d'avoir répondu à nos questions pendant plus de trois heures. Je crois que c'était une audition utile et qu'il était précieux de vous entendre au terme des travaux de notre commission d'enquête. À celles et ceux qui nous écouteraient encore à cette heure tardive, j'indique que nous organiserons demain notre dernière audition, en recevant de Mme Ernotte, présidente-directrice générale de France Télévisions, et de M. Christophe Tardieu, secrétaire général du groupe.

La séance s'achève à vingt heures quinze.

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, Mme Céline Calvez, Mme Ayda Hadizadeh, M. Denis Masséglia, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Sophie Taillé-Polian

Assistait également à la réunion. - Mme Violette Spillebout

ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de Mme Delphine Ernotte, présidente-directrice générale de France Télévisions, et M. Christophe Tardieu, secrétaire général de France Télévisions 2

– Présences en réunion 78

Mardi
8 avril 2026
Séance de 16 heures

Compte rendu n° 63

SESSION ORDINAIRE DE **2025-2026**

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance est ouverte à seize heures dix.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, mes chers collègues, mesdames et messieurs les journalistes, mesdames et messieurs qui avez suivi ou qui suivez nos travaux pour la première fois cet après-midi, nous voici donc arrivés au terme de notre commission d'enquête puisque votre audition, madame Ernotte, monsieur Tardieu, sera la dernière et marque ainsi l'achèvement de nos travaux avant que les membres de la commission ne se prononcent sur le rapport de notre rapporteur.

Depuis votre première audition, le 25 novembre dernier, devant notre commission, beaucoup de choses ont été dites. Viendra le temps de l'analyse, du commentaire et du bilan de ce que cette commission révèle de notre vie politique, de sa polarisation et de ses coups d'éclat, de ce qu'elle dit de notre démocratie du spectacle où les passes d'armes, les coups d'éclat retiennent souvent plus l'attention et la lumière que le travail de fond. Au terme de notre commission, une question vertigineuse s'impose à nous : que sommes-nous prêts, nous, les responsables politiques, à sacrifier pour la reconnaissance, les paillettes, ces accessoires, ces poussières, ces quarts d'heure de gloire ? Sans doute beaucoup, sans doute trop, mais j'aurai l'occasion d'y revenir dans les prochains jours, dans un autre cadre.

À ce stade, je veux simplement vous dire que j'ai tenté de présider cette commission d'enquête avec la plus grande humilité, impartialité, et indépendance, malgré les attaques, les pressions des réseaux sociaux, et même la calomnie, auxquelles nous ne devons pas nous résigner et qu'il nous faut combattre. Dans une assemblée aussi fracturée et polarisée, où nos divergences sont fortes et parfois irréconciliables, j'ai fait de mon mieux pour que nous puissions tenter de travailler ensemble au-delà de nos querelles partisanes et de nos appartenances politiques.

Être président d'une commission d'enquête, *a fortiori* dans cette législature, est une responsabilité immense et exigeante. Et je ne m'étais fixé, au fond, qu'un seul rôle, je n'ai eu qu'une seule boussole : permettre que le contrôle nécessaire de l'audiovisuel public et la transparence que nous devons aux Français sur l'utilisation de leur argent puissent se faire dans un cadre digne et respectueux, en donnant sa place à chacun, sans tomber dans la politique spectacle ou l'inquisition politique. Je n'ai pas pu le garantir à chaque instant ; je le regrette – et j'en prends, bien sûr, ma part de responsabilité – car je sais que les Français nous regardent et attendent beaucoup de nous, à commencer par le respect que nous nous devons et la dignité de nos échanges et de nos débats. En tout cas, pendant ces cinq mois, j'ai employé toute mon énergie et mon temps à garantir que cette commission d'enquête puisse aller à son terme et mener ce travail exigeant.

Je reste convaincu que nous pouvons faire la transparence, identifier les manquements et les dysfonctionnements sans tomber dans la caricature, le voyeurisme ou la démagogie. Enfin, je veux dire qu'il nous appartient, à nous, les responsables politiques, de garantir que le débat, malgré sa vigueur, malgré la vigueur de nos oppositions, reste un débat sur le fond, idée contre idée, projet contre projet, et jamais une bataille d'*ego* ou de personnes. Le discrédit et la calomnie ne peuvent être des armes politiques, sous peine d'affaiblir notre démocratie.

Je le dis enfin car notre commission en a malheureusement été le triste théâtre : nous, les responsables politiques, n'avons pas le droit de jeter en pâture ou de désigner à la vindicte publique nos concitoyens. Les mots que l'on emploie sont des armes et des bombes à retardement. Le pouvoir, celui de faire la loi, de contrôler l'action de l'État et l'utilisation de

l'argent public, ce pouvoir, notre pouvoir, n'est pas un privilège ; c'est une charge, et cette charge nous oblige. Une commission d'enquête est un outil puissant, essentiel – dans notre travail parlementaire et, plus largement, dans notre démocratie –, qu'il nous faut préserver. Mais il faudra, le moment venu, en interroger ensemble le fonctionnement et les règles. Une commission d'enquête ne peut se substituer au travail des tribunaux ; elle ne saurait jamais être un procès à charge. Les insinuations, les diffamations, les accusations sans preuve, les mensonges ne peuvent pas avoir leur place dans une commission d'enquête, au risque de porter atteinte à la crédibilité de nos travaux.

Pour conclure, je veux dire, d'abord à vous, monsieur le rapporteur, que malgré nos différences politiques – et elles sont nombreuses –, nos différences de méthode – et elles sont fondamentales – et une inégalité capillaire manifeste, j'ai toujours respecté votre fonction et j'ai tâché, à chaque instant, à vous permettre de mener votre travail de rapporteur jusqu'au bout. J'ai présidé à vos côtés 200 heures d'audition, organisé plus de 67 auditions, convoqué 234 personnes et, quand vous avez fait l'objet d'attaques personnelles, y compris de la part de membres de cette commission, j'ai rappelé qu'elles étaient intolérables et que chaque membre de cette commission – y compris vous, monsieur le rapporteur – devait être respecté.

À vous, chers collègues, membres du bureau et membres de cette commission, je sais gré d'avoir participé aux travaux de cette commission et, malgré les divergences de vues, les légitimes indignations, d'avoir permis de faire émerger des questions utiles et de faire éclore ensemble un débat nécessaire pour nourrir nos travaux.

Aux services de l'Assemblée et aux administrateurs, je veux exprimer en notre nom à tous notre gratitude. Ils sont bien plus que des « petits hommes gris », comme j'ai pu l'entendre dire par certains commentateurs médiatiques : ils sont les piliers de notre vie parlementaire et donc les piliers de notre démocratie.

Aux personnes auditionnées, je veux dire mes remerciements d'avoir répondu à nos questions en transparence, et ce, parfois pendant des heures. Et je veux m'excuser auprès d'elles si les propos qui ont été tenus dans l'enceinte de cette commission ou à l'extérieur ont pu porter atteinte à leur intégrité, à leur honneur. Nous ne sommes pas là pour jeter en pâture nos concitoyens, mais bien pour faire la transparence.

Aux salariés de l'audiovisuel public qui ont pu se sentir blessés, remis en cause dans leur travail, dans leur mission ou attaqués, je veux exprimer notre reconnaissance pour la manière dont ils s'engagent au quotidien pour informer les Français, les divertir, leur offrir un accès à la culture et leur ouvrir ainsi des horizons.

Aux journalistes, je veux dire mes remerciements d'avoir couvert nos travaux dans la diversité de leurs lignes éditoriales et dans leur liberté de ton. Plus que jamais, nous avons besoin de préserver la liberté de la presse et de garantir une information pluraliste, fiable et indépendante.

Enfin, aux Français qui ont suivi nos travaux, je veux dire que j'ai tout fait, à ma place, pour que cette commission d'enquête soit utile et se fasse en transparence. J'ai refusé le huis clos car les Français sont assez grands et responsables pour se forger une opinion et un avis sur des questions aussi essentielles que l'avenir de notre audiovisuel public.

Cette commission a permis de mettre en lumière des manquements et des dysfonctionnements au sein de l'audiovisuel public – et il faudra y apporter des réponses

rapides, ambitieuses. Mais elle a également rappelé, s'il en était besoin, l'importance dans notre pays d'avoir un audiovisuel public fort face à la concurrence des plateformes et des réseaux sociaux. À la fin, il nous reste collectivement à répondre à une seule question, sans doute la plus fondamentale : quelle est la raison d'être de l'audiovisuel public en 2026 ? Quelles sont ses missions ? Quelle est sa complémentarité avec l'audiovisuel privé ?

Je vous remercie d'avoir eu la patience d'écouter ce petit propos liminaire, mais qui me semblait important au terme de cette commission, qui a sans doute été l'une des plus médiatisées de cette législature.

Je vous accueille maintenant, madame Delphine Ernotte, monsieur Christophe Tardieu, pour la seconde fois au sein de cette commission. De France Télévisions, il a beaucoup été question ; je sais que le rapporteur a encore de nombreuses questions à vous poser.

Je ne reviendrai pas sur votre parcours ; je l'avais présenté lors de votre première audition. Je dirai simplement qu'au cours de cette commission d'enquête, certains témoignages, certaines accusations ont pu être portés contre France Télévisions et je considère que, si cette audition doit permettre de répondre aux questions complémentaires du rapporteur et des collègues, elle doit aussi vous permettre, madame la présidente, monsieur le secrétaire général, de répondre à ces accusations qui ont parfois été portées contre vous sans preuve – je crois que c'est important de respecter, dans cette commission d'enquête, le principe du contradictoire, et nous serons heureux, bien entendu, de vous entendre. Je ne reviendrai pas sur les déclarations, par exemple, de Jacques Cardoze, de Patrick Sébastien ; je ne doute pas que le rapporteur y reviendra et vous demandera d'y réagir. Je le dis enfin, votre audition est importante car, nous, les parlementaires, avons le devoir de saisir, aux termes de l'article 40 du code de procédure pénale, le procureur, et donc l'autorité judiciaire, si nous avons la connaissance de délits. Il est donc essentiel que vous puissiez répondre à des accusations, comme je l'ai dit, qui ont pu être portées contre vous.

Avant de vous entendre, je vais vous demander, comme nous l'imposent les textes, de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous inviter à lever, à tour de rôle, la main droite et à dire : « Je le jure ».

(Mme Delphine Ernotte et M. Christophe Tardieu prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et vous laisse tout de suite la parole.

Mme Delphine Ernotte, présidente-directrice générale de France Télévisions. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, je vous remercie de m'accueillir à nouveau dans le cadre de cette seconde audition.

Les travaux que vous avez menés au cours de ces derniers mois ont replacé au cœur des débats les missions de l'audiovisuel public avant même d'en interroger l'organisation. Vous avez également mis en lumière un consensus français : la privatisation n'a trouvé ici aucun défenseur ! Ce constat, à lui seul, en dit long sur l'attachement profond des Français à notre modèle. L'audiovisuel public peut, bien entendu, être amélioré, repensé, débattu. Mais son existence même constitue une clé de voûte de notre édifice démocratique et culturel. Tous les

acteurs de l'exception culturelle française qui sont venus devant vous partagent cette conviction et croient à un audiovisuel public qui n'appartient pas au passé mais qui est une nécessité pour l'avenir.

Vos travaux ont également permis d'apporter des réponses concrètes aux interrogations de nos concitoyens. Face à l'exigence de vos questions, les équipes de France Télévisions ont su démontrer leur rigueur, leur expertise et la qualité de leur travail. Au-delà même de cette commission, cette période a renforcé une forme de cohésion interne, faite de solidarité et d'attachement à une mission commune. Les salariés, dont certains ont parfois été éprouvés par les critiques répétées, sont profondément engagés au service de leur entreprise et de ses valeurs.

Nous avons renforcé la transparence, déjà bien présente dans l'entreprise, qui est au fondement de la confiance. Nous avons ainsi publié l'ensemble de nos données financières, les rémunérations des dirigeants, les dépenses liées à la production et l'utilisation détaillée de notre budget... Cet effort n'est pas ponctuel ; il est appelé à s'inscrire dans la durée. La transparence n'est pas, pour nous, une contrainte ; c'est une exigence démocratique.

Il a été évoqué à plusieurs reprises un montant de 4 milliards d'euros. Pour ce qui concerne France Télévisions, le budget s'élève en réalité à 2,5 milliards. Ces moyens doivent être utilisés avec exigence dans le seul objectif de servir l'intérêt général. Depuis plus de dix ans, nous avons démontré notre capacité à maintenir un équilibre budgétaire, à l'exception de l'année 2025. Gérer, c'est choisir, et nous avons appliqué les orientations que vous avez définies en rationalisant nos dépenses et en assumant pleinement nos responsabilités.

Vous l'avez rappelé, j'exerce avec honneur et responsabilité ces fonctions depuis onze ans. Mon mandat a été renouvelé jusqu'en 2030, mettant fin à une période d'instabilité qui caractérisait auparavant notre entreprise. Cette continuité m'a permis de définir des orientations claires, mais surtout de m'engager dans ce qui est devenu, au fil du temps, un véritable combat. Car l'audiovisuel public est un combat permanent. Il est soumis à des attentes multiples, parfois contradictoires, et à des exigences toujours plus élevées. C'est un combat que j'ai choisi de mener en France comme en Europe, convaincue que les médias publics sont un pilier essentiel de nos démocraties.

C'est d'abord un combat pour la liberté d'informer. Cette liberté est aujourd'hui menacée dans de nombreuses régions du monde et elle doit être défendue avec détermination sur notre sol. Elle garantit à chaque citoyen un accès à une information fiable dans un environnement complexe et incertain. Elle suppose également que les journalistes puissent exercer leur métier en toute indépendance, y compris lorsque leurs enquêtes dérangent. Informer, c'est parfois révéler ce que d'autres préfèreraient taire. Cette exigence ne doit jamais être abandonnée. Au cours de ces dernières années, j'ai défendu avec constance le travail des journalistes. Alors, ça a certes pu susciter des tensions, des désaccords, parfois vifs, mais je n'ai jamais renoncé parce que je crois profondément à la nécessité d'un canal de confiance que seul un journalisme indépendant peut garantir. La souveraineté informationnelle est un bien commun particulièrement précieux à une époque où les démocraties sont mises à l'épreuve.

C'est ensuite un combat pour la jeunesse. Nous devons donner aux citoyens les clés pour comprendre le monde numérique, décrypter les images, distinguer le vrai du faux. Vos travaux ont d'ailleurs souligné l'importance de renforcer la culture scientifique et la transmission des savoirs sur tous les supports. Nous avons engagé la transformation numérique du groupe, qui est aujourd'hui devenue la première plateforme audiovisuelle française. Mais

cette transformation n'en est qu'à ses débuts. Nous devons désormais renforcer notre présence sur les réseaux sociaux, investir pleinement le champ de l'éducation aux médias et anticiper les bouleversements liés à l'intelligence artificielle. Parce que si l'audiovisuel public ne s'impose pas comme un acteur structurant de l'espace numérique, d'autres le feront à sa place, et ce sont des acteurs étrangers comme Google, Meta, Apple qui fixeront totalement les règles. Vous avez, mesdames et messieurs les parlementaires, une responsabilité déterminante dans ce choix d'avenir.

C'est enfin un combat pour la liberté de créer. La France a donné au monde des œuvres remarquables : en littérature, en cinéma, en théâtre... Cette richesse ne doit rien au hasard, mais tout au soutien constant aux artistes et à la création. La télévision publique est la plus grande scène culturelle en France. Ces dix dernières années témoignent d'une vitalité remarquable : nos séries ont gagné en ambition, nos documentaires se sont renouvelés, le spectacle vivant a trouvé une nouvelle visibilité et, enfin, l'animation française s'est imposée à l'international. Je suis fière d'avoir contribué, à mon niveau, à cet élan. Mais, je vous le dis avec gravité, ne fragilisez pas cet équilibre, ne brisez pas cet outil unique, ne brisez pas l'excellence de la création française, n'éteignez pas cette lumière ! Car, dans le monde entier, l'art fait briller la France et, à travers la création, c'est le rayonnement de la France qui est en jeu.

Je souhaite, pour conclure mon propos liminaire, revenir sur la question de la neutralité et de l'impartialité de l'audiovisuel public, qui a été au cœur de vos travaux. La neutralité absolue n'existe pas ; aucun média dans aucun pays n'y parvient pleinement. En revanche, l'impartialité constitue bien une exigence spécifique de l'audiovisuel public et ses contours doivent être clarifiés. Je crois que notre devoir envers les citoyens français est celui de l'équité parce que l'équité est au cœur du pacte démocratique. Elle garantit à chacun le droit d'être entendu, reconnu, respecté. Elle est une obligation de moyens et de résultats, celle qui consiste à donner à chaque courant, à chaque opinion, sa juste place et à toutes les voix la même chance. Elle se mesure, se constate de manière objective. Une équité concrète, mesurable, compréhensible par tous : c'est pour nous un devoir et un impératif moral.

Il va de pair avec la nécessité de rendre des comptes. C'est pourquoi je pense que, toutes les semaines, nous devrons désormais rendre des comptes sur nos antennes, permettre aux Français de juger sur pièces cette question de la représentation et, par la même occasion, répondre à toutes leurs interpellations. Parce que l'audiovisuel public est l'affaire de tous, il doit permettre à chacun d'être représenté et à tous les citoyens de pouvoir le constater.

Mesdames, messieurs les députés, je me tiens devant vous pour défendre une idée qui nous dépasse tous, celle d'un audiovisuel public fort, indépendant, inscrit dans le temps long, un audiovisuel public qui n'est pas un simple outil, mais un pilier de notre démocratie. Je vous remercie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup.

Avant de céder la parole au rapporteur – très rapidement –, comme je vous l'ai dit dans mon propos introductif, il m'appartient, conformément à l'ordonnance du 17 novembre 1958, de saisir, le cas échéant, l'autorité judiciaire. Je cite l'article 40 du code de procédure pénale : « *Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur.* »

Pour le faire et le dire rapidement dans mon rôle de président de commission d'enquête, M. Cardoze, ici, dans cette commission d'enquête, a évoqué des protocoles d'accord dans le cadre de licenciements. Je le cite : « *Il vaut mieux parfois partir avec un beau chèque après avoir eu une affaire qui a fait des gros titres, y compris des affaires de déviance sexuelle.* » Nous l'avons interrogé à plusieurs reprises pour qu'il puisse nous citer des cas précis, qu'il nous donne des preuves, et il nous a précisé : « *J'ai dit précisément qu'il y avait eu des protocoles d'accord qui ont été signés et que les protocoles d'accord, le montant qui allait avec les protocoles d'accord était proportionnel aux faits les plus graves.* »

Lors de la même audition, M. Sébastien, que je vais citer précisément, a indiqué : « *C'est pas nouveau que, dans un service public, il y a des sociétés privées qui fassent des cadeaux pour obtenir des marchés. Je suis désolé. On vous a parlé de favoritisme. Moi, je crois, vous êtes une commission d'enquête tout autant que vous êtes là, ça va peut-être vous faire grincer mais, à un moment, il faudrait peut-être se poser la question si, en échange de ce favoritisme, il y a eu des cadeaux.* » Alors je dois vous poser la question très clairement : que répondez-vous à ces accusations qui sont portées à votre endroit, madame la présidente ?

Mme Delphine Ernotte. Je dois d'abord vous dire, monsieur le président, que ce sont des accusations extrêmement graves. Elles sont de nature différente ; je répondrai donc d'abord à la première puis à la seconde. Je n'ai absolument aucune espèce de tolérance de quelque ordre que ce soit pour les pratiques de harcèlement sexuel ou moral ou toute dérive contraire à la loi. J'ai d'ailleurs été souvent accusée d'avoir licencié des salariés qui s'étaient rendus coupables de tels agissements.

Maintenant, j'ai quand même une interrogation. M. Cardoze a été un cadre important de cette maison pendant longtemps. Il a été notamment correspondant à Washington, ce qui est une position très prestigieuse chez nous. Ensuite, il a dirigé l'équipe de « Complément d'enquête ». La dernière fois que j'ai vu M. Cardoze, c'est le jour où il avait décidé de quitter la maison : il avait pris le plan de départ qui, à l'époque, était en vigueur pour, je crois, diriger la communication d'un club de foot – enfin, je ne me souviens pas mais, en tout cas, c'était son choix... Il est venu dans mon bureau pour me dire à quel point il me remerciait de toutes ces années magnifiques. Alors je vais vous dire un truc : si un cadre de France Télévisions, à ce moment-là, ne m'a pas signalé un comportement aussi grave que celui que vous insinuez, en tout cas que vous rapportez, je dirais : mais qu'a fait M. Cardoze ? C'est sa responsabilité. C'est la responsabilité de tous dans l'entreprise de signaler ce type de comportements qui sont totalement contraires à la loi. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Les bras m'en tombent.

Quant à M. Patrick Sébastien, les cadeaux... bon. Nous avons – et ça fait maintenant de longues années, au sein de France Télévisions – mis l'entreprise en totale conformité avec la loi Sapin 2. Nous avons nommé d'ailleurs une déontologue qui s'assure que tous les processus qui garantissent l'absence de corruption sont bien en place. Bon, je ne vais pas épiloguer là-dessus. Je voudrais juste relever un point important : le satisfecit de la Cour des comptes sur la déontologie au sein de France Télévisions. Donc, bien sûr, il n'est pas possible, au sein de France Télévisions, de faire des cadeaux contre je ne sais trop quoi. Tous les cadeaux doivent être signalés et ils sont dûment répertoriés. Tous les conflits d'intérêts sont signalés. Enfin bref : je ne vous fais pas le panorama complet de la déontologie au sein du groupe, mais je peux vous assurer qu'elle est stricte et ferme.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, madame la présidente, pour vos réponses. Bien sûr, comme président de cette commission d'enquête, je prends mes

responsabilités avec la plus grande... comment dire… ? Je considère que c'est une responsabilité immense et, à aucun moment, je crois, je n'ai voulu, dans ces fonctions, insinuer quoi que ce soit ! J'ai d'ailleurs lutté contre toutes les formes d'insinuation qui avaient pu avoir lieu durant toute la commission d'enquête. C'est bien parce que ces accusations ont été portées, qu'elles sont graves et qu'elles ont été formulées sans preuves – puisqu'à plusieurs reprises, j'ai demandé des preuves, écrit à M. Sébastien, à M. Cardoze, pour qu'ils nous apportent par écrit des preuves – que, dans le respect du contradictoire qui doit présider à nos travaux et à cette commission d'enquête, je vous ai permis et demandé de réagir à ces accusations ; vous venez de le faire. Je laisse maintenant la parole au rapporteur, qui a de nombreuses questions à vous poser et vous demandera sans doute des précisions.

Mme Delphine Ernotte. Un petit droit de suite : je crois que, nous tous, ici, qui parlons devant vous, jurons de dire la vérité et toute la vérité. C'est mon seul commentaire !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est bien parce que je suis chargé aussi, le cas échéant, d'engager des poursuites judiciaires pour faux témoignage et parjure que je me devais de vous poser cette question et, le cas échéant, de prendre mes responsabilités s'il y a eu, au sein de cette commission d'enquête, parjure ou faux témoignage.

Monsieur le rapporteur, la parole est à vous.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, madame la présidente, monsieur le secrétaire général, de venir une deuxième fois pour conclure les travaux de cette commission d'enquête. Vous étiez venus ici même le 10 décembre – c'était il y a trois mois. Depuis, nous avons procédé à 67 auditions pendant lesquelles nous avons interrogé et écouté près de 234 personnalités, toutes liées au service public de l'audiovisuel. C'étaient des collaborateurs de France Télévisions, de Radio France, de France Médias Monde, des cadres dirigeants de ces mêmes entités, madame la présidente, mais aussi des régulateurs, des tutelles, des concurrents, des fournisseurs et même certains de vos anciens collaborateurs. Je profite de cette dernière audition pour évidemment adresser mes sincères remerciements à tous ceux qui se sont rendus disponibles pour témoigner, malgré des agendas contraints, devant cette commission. Je renouvelle également toute mon estime à l'ensemble des collaborateurs du service public qui œuvrent discrètement, avec dévouement, à rendre possible la continuité du service public de l'audiovisuel.

Je tiens à le rappeler, cette commission n'est pas une table ronde. Ce n'est pas non plus une commission qui a pour seul objet les collaborateurs et les salariés du service public. Cette commission a pour unique mission de mettre en lumière des dysfonctionnements, des dérives, qui minent ces entreprises de l'audiovisuel public depuis de nombreuses années et qu'il convient enfin de résoudre. Je tiens à rappeler que c'est la première fois que l'Assemblée nationale réalise une commission d'enquête sur ce sujet.

Cette commission, vous le savez, vise aussi à rendre, d'une certaine façon, l'audiovisuel public aux Français, pour qu'il leur ressemble, dans leur respect aussi, dans la pluralité de leurs opinions politiques, et sans dérives financières, dépenses inutiles ou entorses à ces principes et à ces objectifs à valeur constitutionnelle que sont l'honnêteté, le pluralisme et, d'une certaine façon, la neutralité, notamment de l'information sur le service public.

Quatre milliards, je pense que vous n'en doutez pas, mais c'est une somme colossale parce qu'elle représente à peu près la moitié du budget du ministère de la culture – j'y reviendrai dans certaines de mes questions. Donc, vous le voyez, cette commission d'enquête a aussi eu

pour but de proposer peut-être – ce sera tout l'objet du rapport – des pistes d'optimisation budgétaire pour que chaque euro dépensé par les Français permette de faire mieux fonctionner leur service public de l'audiovisuel.

Pardon, en tout cas, madame la présidente, monsieur le secrétaire général, pour cette toute première question et ce propos liminaire un peu longs. J'en viens concrètement à ma première question, qui est d'ordre financier. Je vais le rappeler, mais France Télévisions, c'est à peu près 2,6 milliards de dotations publiques par an. L'audiovisuel public représente, lui – je pense que c'est un chiffre que les Français ont bien entendu –, plus de 4 milliards d'euros d'argent public par an. Le budget du ministère de la culture s'élève, lui, à 8 milliards. Donc, en quelque sorte, l'audiovisuel public représente 50 % du budget du ministère de la culture, là où, par exemple, la préservation et la sauvegarde du patrimoine en danger, notamment des 67 000 monuments non protégés qui sont en risque de disparition – comme, par exemple, nos petits théâtres, nos phares, nos moulins, certaines églises rurales –, ne concernent que 4,5 % du budget du ministère de la culture – on a aussi un quart des monuments protégés qui sont aussi en risque de disparition.

Donc ma première question est un peu large, mais c'est une question qui a structuré l'ensemble de nos travaux : est-ce que vous n'avez pas l'impression que consacrer la moitié du budget du ministère de la culture à l'audiovisuel public quand, à ce qui fait l'âme, l'histoire et la sauvegarde mémorielle de la France, à la défense de ce patrimoine en péril, on n'accorde que 4,5 % du budget, est-ce que vous n'avez donc pas l'impression que les Français mettent trop d'argent, proportionnellement, dans l'audiovisuel public par rapport à la défense de leur patrimoine qui est en danger ?

Mme Delphine Ernotte. Je vais vous répondre en deux temps.

En tant que présidente de France Télévisions depuis onze ans, évidemment que je me pose régulièrement la question « comment on peut faire mieux avec moins ? », puisque, je le redis, depuis dix ans, les dotations publiques à France Télévisions ont baissé très sensiblement – et d'ailleurs, si je me compare à mes voisins en Europe, nous sommes la télévision publique qui a quasiment le plus baissé en Europe. Je pense que la comparaison européenne est assez intéressante : est-ce que l'audiovisuel public en Allemagne, en Italie, dans les pays de l'Union européenne ou, si on va un peu plus loin, au Royaume-Uni, arrive à être leader sur le numérique, leader sur le linéaire, avec des financements radicalement différents ? Malheureusement – j'aurais adoré trouver une façon de faire aussi bien avec encore moins –, non. Quand on regarde la place de la France en matière d'audiovisuel public rapporté au PIB, on est en milieu de classement. En Allemagne, c'est deux fois et demie plus, je crois, le budget de l'audiovisuel public. En Grande-Bretagne – ce sont quand même des pays comparables –, c'est deux fois plus. Donc est-ce qu'on peut faire des économies encore ? J'ai toujours été favorable aux économies : oui. Est-ce qu'on peut faire radicalement différent ? Je ne pense pas.

Et puis, pour répondre à votre question, monsieur le rapporteur, je crois que je vous l'ai dit, pour moi, la culture est essentielle. La culture, c'est ce qui nous instruit, c'est ce qui nous fait grandir, c'est ce qui développe notre âme, c'est ce qui développe aussi notre identité de Français. Donc je vais répondre un peu par une pirouette, mais si c'était moi, j'augmenterais le budget de la culture, j'augmenterais le budget pour le théâtre, pour la danse, pour l'opéra, pour le patrimoine, parce que c'est essentiel.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup. Comme rapporteur pour avis du budget *Patrimoines* de cette assemblée, je rappelle, mais le rapporteur le sait, que ce

sont les parlementaires qui votent le budget et qu'il faudra aussi que, ensemble, on puisse effectivement porter ce combat pour le patrimoine, qui est important.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, madame la présidente, pour votre réponse.

Je voudrais rebondir sur les propos que vous avez pu tenir lors de votre introduction et de votre propos liminaire. Vous expliquez : « *Nous avons publié les dépenses liées à la production, les rémunérations des hauts dirigeants. La transparence n'est pas une contrainte, c'est une exigence démocratique.* » Je vous rejoins totalement, puisque tout l'objet de cette commission d'enquête est aussi de lever le capot et de faire la transparence sur l'utilisation des 4 milliards d'euros auxquels contribuent les Français chaque année. Pourquoi, donc, avoir voulu faire passer la consigne à l'ensemble des animateurs, des producteurs, des dirigeants de l'audiovisuel public qui sont venus devant nous de ne pas révéler leur rémunération pourtant financée sur fonds publics ?

Mme Delphine Ernotte. Comme vous l'avez rappelé, monsieur le président, une commission d'enquête, c'est un cadre précis, qui s'éloigne un peu des auditions que nous avons l'habitude de faire, que ce soit à l'Assemblée nationale, à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, ou encore au Sénat – là aussi devant sa commission des affaires culturelles.

Nous avons souhaité rappeler à chacun des salariés de France Télévisions qui a été convoqué dans cette salle même quels étaient les droits et devoirs qu'il incombait à chacun de parfaitement respecter. Donc nous n'avons pas donné de consignes mais, plus exactement, des conseils. En tant que présidente de France Télévisions, j'ai des limites dans ce que je peux moi-même révéler. Notamment, tout ce qui nuit au secret des affaires ; il n'est pas dans l'intérêt social de France Télévisions de le révéler publiquement. Pour autant, vous avez tout dans la *data room*, donc vous avez toutes les informations que vous avez demandées. Dans le même esprit, je respecte la vie privée des salariés qui travaillent à France Télévisions et, donc, je leur ai rappelé qu'ils n'étaient absolument pas obligés de donner leur salaire. Néanmoins, puisque vous les avez demandés, je crois que vous avez tous les éléments sur les différents salaires dans la *data room*. Donc ça n'est pas une rétention d'information vis-à-vis de la commission : vous avez tout. En revanche, cette audition, comme vous l'avez dit, monsieur le président, est publique et, à ce titre, nous devons prendre quelques précautions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie, madame la présidente, pour votre réponse.

Un autre propos en réaction à votre introduction, sur l'évolution des ressources publiques, des dotations qui sont accordées par les Français à France Télévisions. Vous semblez expliquer que vos ressources ont sensiblement diminué. C'était d'ailleurs les propos que vous avez pu tenir lors de la première audition. Et vous nous avez expliqué qu'il fallait comparer France Télévisions, notamment, à des administrations publiques, au motif que les administrations publiques auraient reçu 36 % de ressources publiques supplémentaires depuis 2015.

Je crois que vous le savez, France Télévisions est certes une entreprise publique, mais c'est une entreprise de droit privé, qui évolue sur un marché concurrentiel, notamment celui des audiences et en partie de la publicité. J'ai donc essayé de comparer ce qui était comparable, c'est-à-dire l'évolution du budget et donc des dotations à France Télévisions avec le budget des groupes d'audiovisuel privés. Je me suis saisi du bilan financier des chaînes nationales gratuites qui est publié par l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et

numérique) – le dernier l'a été en novembre 2025. Je me suis d'ailleurs étonné que la tutelle de France Télévisions au nom de l'État, la DGMIC (direction générale des médias et des industries culturelles), devant nous, n'ait pas connaissance d'un tel document...

J'ai pu constater que le budget de France Télévisions avait progressé : entre 2015, année de votre prise de fonction, et 2024, il a progressé de 8 %. Et je remarque que le budget et le chiffre d'affaires des groupes privés concurrents, lui, n'a progressé que de 3 %. En quelque sorte, les Français ont donc fait augmenter de 8 % le budget de France Télévisions sur cette période-là, alors que les chaînes et les groupes privés concurrents, eux, ont eu un budget privé qui n'a pas coûté 1 centime d'euro aux contribuables et qui a augmenté bien moins fortement. Si je vais dans le détail, je vois que le budget du groupe TF1 a progressé de 7 % sur cette période. Pour le groupe M6, c'est 4 %.

Donc, vous le voyez, sur cette période-là, il est faux de dire que le budget de France Télévisions a diminué. Les chiffres de la Cour des comptes, d'ailleurs, l'attestent. Et on peut voir que ce budget a même augmenté davantage que celui des groupes privés. Donc, madame la présidente, pardon encore pour ce propos un peu long, mais pouvez-vous continuer à justifier qu'il y a une baisse de dotation de la part des Français alors que tous les chiffres semblent indiquer le contraire ?

Mme Delphine Ernotte. Pardon d'être aussi directe, monsieur le rapporteur, mais ce que vous dites est absolument faux. La dotation publique à France Télévisions, entre 2017 et 2024, a baissé, et encore plus vis-à-vis de 2026. Alors, écoutez, ce sont des chiffres, je vous les montre, il se trouve qu'ils sont publics : francetelevisions.fr ! Voilà ! Donc je ne sais pas à quoi vous faites référence. D'ailleurs, on vous a, à plusieurs reprises, me semble-t-il, rappelé – je crois que Christian Vion l'a fait ici même – les tableaux de la Cour des comptes. Il n'y a aucune ambiguïté là-dessus.

Alors, vous parlez du budget : peut-être que vous additionnez, en parlant du budget, le chiffre d'affaires publicitaire. C'est possible.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Absolument.

Mme Delphine Ernotte. Et là, c'est peut-être le seul différend que nous avons avec la Cour des comptes : il se trouve que l'année 2024 est très atypique, puisque l'année 2024, ce fut l'année des Jeux olympiques et paralympiques à Paris, et que le chiffre d'affaires publicitaire a été très, très, très élevé par rapport à ce qu'il est habituellement – une centaine de millions d'euros de plus, je n'ai pas le chiffre exact, mais c'est à peu près ça. Donc l'année 2024 n'est pas tout à fait typique, malheureusement, de nos années de chiffre d'affaires publicitaire habituelles.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, madame la présidente.

Vous expliquez que mes chiffres sont faux. Je n'ai fait que rapporter les chiffres qui figurent dans le rapport de la Cour des comptes. J'ai interrogé la Cour des comptes et, également, l'inspection générale des finances qui ont confirmé ces chiffres. À nouveau – les Français pourront regarder –, quand je vois l'évolution des ressources de France Télévisions, je vois qu'en 2017, il y a 2,548 milliards et qu'en 2024, il y a 2,617 milliards. Donc, madame la présidente – et, à nouveau, j'ai devant moi le tableau qui figure en page 58 du rapport de la Cour des comptes, qui en fait 166 –, pourquoi contestez-vous ces chiffres qui figurent noir sur blanc dans le rapport de la Cour des comptes ?

Et je vois que vos chiffres ont été récupérés et diffusés allègrement par les médias, qui expliquent qu'en quelque sorte, c'est de la faute de l'État, c'est de la faute des Français : si la situation financière de France Télévisions est difficile, s'il y a eu 81 millions d'euros de déficit cumulés entre 2017 et 2024, s'il y a une trésorerie qui est désormais négative alors qu'elle était abondée à hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros, si les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social, ce qui fait peser un risque de dissolution, c'est de la faute de l'État qui a baissé ses dotations. Je vois, moi, dans le rapport de la Cour des comptes et à entendre les rapporteurs de la Cour des comptes et l'inspection générale des finances, qu'entre 2017 et 2024, les années que je vous ai citées, la dotation a augmenté. Pourquoi y a-t-il une telle différence entre la Cour des comptes et vos propres chiffres ?

Mme Delphine Ernotte. Monsieur le rapporteur, je viens de vous donner la réponse. Je crois que vous ne comprenez pas la différence entre la dotation publique et le chiffre d'affaires de France Télévisions. Je vais vous l'expliquer, c'est très simple.

Le chiffre d'affaires de France Télévisions est constitué de deux éléments : la dotation publique auquel il faut ajouter le chiffre d'affaires publicitaire. Ce que vous avez dans le tableau, page 58, c'est en effet le chiffre d'affaires total, c'est-à-dire la dotation publique et le chiffre d'affaires publicitaire. Quand vous dites, monsieur le rapporteur, que ça a coûté plus cher aux Français, c'est matériellement faux parce que la dotation publique a baissé. On peut vous renvoyer… *(contestation orale du rapporteur)* Ben si, c'est le même tableau, donc il suffit de regarder trois lignes en dessous. Donc c'est matériellement faux. Je ne sais pas, parce que là, moi, je… *(contestation orale du rapporteur)* Pardon, mais voilà, c'est noir sur blanc dans le rapport de la Cour des comptes.

Donc, oui, en 2024, le chiffre d'affaires publicitaire a été beaucoup plus important. Au passage, les coûts également, parce que les Jeux olympiques, ça n'a pas été que du chiffre d'affaires supplémentaire : ça a été aussi beaucoup de coûts pour donner à voir les Jeux à Paris à la France entière. Voilà. Donc je ne sais pas quoi vous dire d'autre. Moi, les chiffres que j'ai, qui sont publics, c'est – je vais être précise : en 2017, la dotation publique est de 2,548 milliards. En 2024, puisque ça, c'est le rapport de la Cour des comptes, elle est de 2,480 milliards – on a enlevé la taxe sur les salaires, parce qu'on vous donne de l'argent et on vous le reprend tout de suite, puisqu'il y a eu un changement de manière de verser la dotation publique : avant, c'était de la redevance, après c'était un pourcentage de TVA, qui entraînait une taxe supplémentaire. Et enfin, en 2026, en net, en dotation – ce que ça coûte à l'État, pour dire les choses simplement : 2,548 milliards en 2017, 2,480 milliards en 2024 et, en 2026, 2,373 milliards. Donc déjà, le budget de France Télévisions pour les Français, la dotation publique, ce n'est pas 4 milliards, ce n'est pas 2,6 milliards, c'est 2,373 milliards.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, madame la présidente.

Juste une question simple, parce que c'est la question qu'on a posée notamment aux personnes représentant la Cour des comptes : est-ce que vous admettez qu'entre le moment de votre arrivée chez France Télévisions en 2015 et celui où le dernier budget a été validé et vérifié par la Cour des comptes en 2024, la dotation publique a augmenté ? Le chiffre qui a été avancé, c'est 136 millions d'euros. On le retrouve, je crois, en page 205 du rapport de la Cour des comptes. J'ai le tableau devant moi : entre 2015, année de votre arrivée et 2024, dernière année du budget vérifié par la Cour des comptes, la dotation publique a augmenté de 136 millions d'euros. Le confirmez-vous, ou démentez-vous ces chiffres qu'on retrouve dans le rapport de la Cour des comptes ?

Mme Delphine Ernotte. Le rapport de la Cour des comptes, il porte sur les années 2017-2024, donc moi, j'ai pris ça comme référence. Ce que je peux vous dire, parce que, pardon...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas ma question !

Mme Delphine Ernotte. Je vais vous répondre. Vous raisonnez en euros courants. Je vous rappelle quand même que, pendant la même période – je me compare à ce que je peux comparer, c'est-à-dire le budget de la culture, mais on pourrait parler d'autre chose, comme le budget global de l'État, par exemple –, il y a eu de l'inflation, et notamment une inflation extrêmement forte liée au covid, de plus de 5 % certaines années : entre 2017 et 2026, d'après les chiffres que j'ai là, qui sont dans le rapport de la Cour des comptes, il y a eu une inflation de 20 %.

Il y a d'ailleurs un rapport qui est sorti hier par un cabinet qui s'appelle NPA, qui évalue qu'en dix ans, France Télévisions coûte, en euros constants, 600 millions de moins aux Français. Donc oui, l'audiovisuel public, en tout cas France Télévisions, qui a pris la plus grosse part des coupes budgétaires de la dotation publique, coûte aujourd'hui un peu moins de 3 euros par mois aux Français, quand il coûtait pratiquement 4 euros il y a dix ans.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la présidente, vous ne répondez pas à ma question et vous m'accusez de diffusion de fausses informations, une accusation assez grave. Encore une fois, est-ce que vous convenez que, selon le rapport de la Cour des comptes qu'on peut lire en page 58, la différence entre la dotation publique l'année de votre arrivée en 2015 et celle de 2024, dernière année vérifiée par la Cour des comptes, montre une augmentation de 136 millions ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Ce n'est pas ce que dit le rapport. On l'a tous les yeux, il faut le lire en entier !

M. Charles Alloncle (UDR). Est-ce que vous le niez ? Parce que vous prenez en compte l'inflation ; c'est peut-être une hypothèse qu'on peut ajouter, mais de ce qu'on peut lire dans le rapport de la Cour des comptes, on voit qu'il y a eu une augmentation forte et significative des dotations publiques accordées à France Télévisions sur cette période.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Non, c'est faux !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Est-ce que vous contestez les chiffres avancés par le rapport de la Cour des comptes ?

M. Erwan Balanant (Dem). Le rapport dit : « *cela fait apparaître une baisse du chiffre d'affaires de 2,9 %, due principalement à la diminution des dotations…* ».

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). « *…du ministère de la culture au secteur de l'audiovisuel public, dont France Télévisions est le principal bénéficiaire* ».

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). La dotation a baissé tous les ans sauf en 2024.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour les Français qui nous écoutent, et même pour les journalistes, pour ce qui est de la Cour des comptes, on est sur 2017, mais la question du rapporteur, c'est 2015.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Non. Ma question, c'est : entre 2015, année de votre arrivée…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Donc ce n'est pas le rapport de la Cour des comptes ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. …et 2024, dernière année vérifiée par la Cour des comptes,…

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Donnez toutes les années, monsieur le rapporteur !

M. Charles Alloncle, rapporteur. …on voit qu'il y a une augmentation significative, de 136 millions, des dotations publiques, à France Télévisions. Parce que j'entends et je vois beaucoup d'informations relayées dans la presse comme quoi les dotations publiques auraient baissé…

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Mais oui, elles ont baissé !

M. Charles Alloncle, rapporteur. …alors que je lis strictement l'inverse. Je voudrais donc qu'on soit parfaitement d'accord sur ce chiffre-là, si vous le voulez bien, madame la présidente.

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). *Fake news* !

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). On va demander une suspension, monsieur le président !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Attendez, parce que là, tout le monde a le rapport sous les yeux, donc on va partir sur des chiffres précis. Je cite le rapport : 2,548 milliards en 2017, 2,520 milliards en 2018, 2,473 milliards en 2019, 2,413 milliards en 2020, 2,411 milliards en 2021, 2,366 milliards en 2022, 2,397 milliards en 2023 et 2,616 milliards en 2024.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Et lisez le début du paragraphe qui suit, monsieur le rapporteur !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et en 2015, monsieur le président ? Ma question porte sur l'année d'arrivée de Mme Ernotte – 2015 – et la dernière année validée par la Cour des comptes – 2024. N'essayez pas de détourner les chiffres !

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). C'est vous ! Vous parliez de 2017 et vous partez soudain sur 2015 !

M. Charles Alloncle, rapporteur. On vous pose la question sur votre mandat, madame la présidente : entre l'année où vous êtes arrivée en 2015 et la dernière année validée par la Cour des comptes, il y a eu une augmentation de 136 millions de dotations publiques. C'est ma seule question, madame la présidente : est-ce que vous vous attestez ces chiffres validés par la Cour des comptes ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Alors attendez, chers collègues, pardon, je vais préciser une nouvelle fois. C'est peut-être la confusion qui s'est créée entre nous : le

rapporteur mentionne le rapport de la Cour des comptes, dans lequel l'année 2015 ne figure pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, elle est dans le rapport 2016 de la Cour des comptes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mais pas dans celui…

M. Charles Alloncle, rapporteur. … Merci quand même de le préciser et d'arrêter de faire dire que je diffuse des fausses informations !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je n'ai pas dit ça !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). C'est pourtant faux, ce que vous dites !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans le rapport de la Cour des comptes de 2016, on voit bien que la dotation publique pour France Télévisions est de 2,481 milliards et, en 2024, on voit que la dotation publique est 136 millions supérieure.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Vous commentez un rapport puis vous partez sur un autre…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pardon, à nouveau, je voudrais qu'on soit factuels. Ma question est simple : madame la présidente, entre votre année d'arrivée et la dernière année validée par la Cour des comptes – 2024 –, est-ce qu'il y a eu une augmentation de 136 millions de dotations publiques constatée par la Cour des comptes ? Ma question, c'est juste ça. Il n'y a aucune polémique derrière.

Mme Delphine Ernotte. Quand même, je relève, monsieur le rapporteur, que vous faites explicitement mention d'un rapport de la Cour des comptes, d'une page très précise – page 58 –, où ne figurent pas les chiffres que vous mentionnez.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Y figurent les chiffres de l'année 2017 à 2024, madame la Présidente.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Qui montrent une baisse tous les ans sauf en 2024. Soyez honnête !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et je vous pose la question sur 2015-2024 avec le rapport de la Cour des comptes en date de 2016. Pardon, soyons factuels, s'il vous plaît.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On va avancer. Le rapporteur a une question, il aura sa réponse. Pardon, monsieur le rapporteur : vous avez cité la page 58 du rapport de la Cour des comptes ; sur la page 58 du rapport de la Cour des comptes, que j'ai sous les yeux, ne figure pas l'année 2015-2016. On va avancer parce que la question est importante. Rapport de la Cour des comptes ou pas rapport de la Cour des comptes, la question du rapporteur tient et il peut obtenir sa réponse. Allez-y, madame la présidente…

Mme Delphine Ernotte. Ma réponse est très simple : que ce soit en baisse nette de dotation publique ou en baisse qui tient compte de l'inflation, France Télévisions coûte aujourd'hui 600 millions d'euros de moins aux Français qu'il y a dix ans.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la présidente, toute dernière question. Pardon d'être insistant sur ce sujet, mais c'est parce que je vois beaucoup de fausses informations diffusées, notamment dans les médias, sur ce que coûte France Télévisions aux Français : on explique que, depuis à peu près dix ans, France Télévisions coûterait moins aux Français. Vous semblez finalement nous expliquer que, certes, la dotation publique a augmenté, notamment entre l'année 2015 et l'année 2024…

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Mais non !

M. Erwan Balanant (Dem). Elle vient de dire le contraire !

M. Charles Alloncle, rapporteur. …ce qui est attesté dans les rapports de la Cour des comptes de 2016 et de 2025 – je pourrai, d'ailleurs, vous envoyer les pages exactes – et qui est constaté aussi dans le dernier rapport du Sénat, mais qu'en fait, il y a un effet inflationniste qui fait que quand on retraite l'inflation, au fond, ça ne coûte pas plus. C'est bien ce que je comprends : la dotation augmente, mais, en prenant en compte l'inflation, en fait ça ne coûte pas plus.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Monsieur le président, pourrait-on demander au rapporteur d'arrêter d'affirmer que Mme la présidente dit quelque chose alors qu'elle dit l'inverse ?

M. Erwan Balanant (Dem). En page 59 dudit rapport, il y a un tableau qui dit : évolution 2018-2022 : - 193 millions pour l'ensemble des dotations.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Balanant, ce n'est pas vous qui êtes là pour répondre. On va laisser la présidente répondre.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Il faut qu'on le dise, monsieur le président, c'est la dernière audition !

Mme Delphine Ernotte. Ma réponse est très claire, je peux le redire. Maintenant, pardon, mais je trouve ce procédé très manipulatoire.

M. Erwan Balanant (Dem). Exactement !

Mme Delphine Ernotte. Un, vous mélangez chiffre d'affaires et dotation publique. Deux, vous additionnez deux rapports de la Cour des comptes sans le préciser : vous renvoyez à une page et puis… Je le redis – je ne sais pas comment le dire… Mais vous savez, monsieur le rapporteur, j'ai lu beaucoup de choses dans la presse. Je vais vous dire quelque chose : moi, ça fait trente ans que je manage des entreprises, d'accord ? Donc je commence à mal le prendre. Parce que je prends ça pour de la diffamation ! Qu'est-ce que vous prétendez ? Quand je suis arrivée en 2015, l'entreprise était depuis trois ans en déficit. De 2015 à 2025, j'ai ramené l'équilibre dans cette entreprise, avec des dotations en baisse, en effet : avec des dotations en baisse.

Voilà. Maintenant, je ne sais pas comment vous voulez embrouiller la discussion. Même vos collègues députés ne sont d'ailleurs pas d'accord avec vous, donc mettez-vous d'accord…

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). On ne va pas y arriver…

Mme Delphine Ernotte. …envoyez-moi la question et on répondra. Mais ma réponse, elle est claire et, par ailleurs, elle est publique. Elle est publique. Donc si vous considérez que ce tableau, qui est public, est faux, dites-le-moi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, simplement, parce qu'il y a des accusations, vraiment. Quand vous évoquez mes collègues, ce sont des collègues de gauche qui, depuis le début, n'ont eu pour seule mission que de discréditer les constats.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Non, non, non, M. Balanant n'est pas de gauche !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais simplement être très factuel et tout le monde pourra le vérifier, madame la présidente. Dans le rapport de la Cour des comptes rendu en 2016, en page 162, il est indiqué que la dotation publique pour France Télévisions en 2015 est de 2,481 milliards. Dans le rapport de la Cour des comptes de 2025, page 58, il est indiqué qu'en 2024…

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Année exceptionnelle à cause des Jeux olympiques, c'est écrit ! Ce n'est pas possible, il faut faire une suspension !

M. Charles Alloncle, rapporteur. …la dotation publique de France Télévisions est de 2,616 milliards, ce qui fait une augmentation de 136 millions. Donc depuis dix minutes, vous m'expliquez que mes chiffres sont faux alors que la Cour des comptes atteste ces chiffres-là.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Est-ce que vous allez aussi saluer les salariés qui se sont fait virer à cause des baisses de subventions ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et je le répète pour tous ceux qui nous écoutent : page 162 du rapport de 2016 de la Cour des comptes et page 58 du rapport de 2025 de la Cour des comptes. Madame la présidente, niez-vous ces chiffres, qui constatent une augmentation de 136 millions des dotations publiques sur la période de votre mandat, c'est-à-dire de 2015, année de votre arrivée, à 2024, dernière année de validation des comptes ?

Mme Delphine Ernotte. Est-ce que vous voulez que je vous fasse lecture du rapport de la Cour des comptes ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Oui, s'il vous plaît !

Mme Delphine Ernotte. Alinéa 3.1.1.1, intitulé « De 2018 à 2022, une baisse programmée des concours publics » : « *La baisse de 160 millions sur la période a été répartie comme suit : 30,9 millions en 2018, car la baisse de 78,9 millions du produit de la TOCE* [taxe sur les services fournis par les opérateurs de communications électroniques] »…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la présidente, ma question porte sur 2015-2024, sur la période de votre mandat. Ma question est simple. Page 162 du rapport de la Cour des comptes en 2016 : 2,481 milliards en 2015. Page 58 du dernier rapport de la Cour des comptes : 2,616 milliards en 2024.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). 2024 a été une année exceptionnelle à cause des Jeux olympiques ! Il y a de quoi devenir dingue !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Contestez-vous ces chiffres ? Parce que je vois dans la presse que vous expliquez que, depuis que vous êtes arrivée, les dotations publiques ont baissé. Je voudrais juste vérifier ce point, parce que ce sont des chiffres de la Cour des comptes.

Mme Delphine Ernotte. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux. Il est possible qu'en début de mandat, les chiffres aient suivi l'inflation, parce que je vous rappelle que, à l'époque, nous étions financés par la redevance, et la redevance…

M. Erwan Balanant (Dem). Suivait l'inflation.

Mme Delphine Ernotte. …suivait l'inflation, exactement ! Et puis, il y a eu, à partir de 2018 jusqu'en 2022, un nouveau contrat d'objectifs et de moyens (COM) sous le gouvernement d'Édouard Philippe, où la baisse en net des financements à France Télévisions était, je crois, de 160 millions d'euros. Puis, depuis la fin de ce contrat d'objectifs et de moyens, c'est-à-dire depuis 2023 – je vous fais la séquence –, nous n'avons plus du tout de contrat d'objectif et de moyens et les concours publics sont en baisse. Il faut tenir compte, je vous l'ai dit tout à l'heure, je crois, monsieur le rapporteur, de ce qu'il y a eu entre-temps l'arrêt de la redevance et un nouveau mode de financement – qui a été voté d'ailleurs à l'Assemblée nationale –, qui permet de prendre une partie de la TVA pour financer l'audiovisuel public. Dans ce cas, il y a une taxe supplémentaire qui vaut pour France Télévisions comme pour les autres entreprises audiovisuelles publiques : ça s'appelle une taxe sur les salaires, qui est de plus de 50 millions par an. Si on veut regarder le financement net de France Télévisions, il faut donc prendre la ligne « concours publics » et enlever la taxe sur les salaires.

Bref, tout ça est assez compliqué : je comprends que vous vous emmêliez, c'est très très compliqué... Par ailleurs, si on rajoute à ça qu'en 2024, le montant qui était prévu pour l'audiovisuel public n'a pas été versé, puisqu'il a été décidé en cours d'année que des crédits pour la transformation étaient supprimés... Et je ne parle pas de 2025 puisqu'on n'a pas eu de budget avant le mois de février. Bref, c'est en effet très compliqué, monsieur le rapporteur, donc maintenant je résume en disant – c'est d'ailleurs dans le rapport de NPA : nous coûtons, en euros constants, 600 millions d'euros de moins aux Français.

Au final, je comprends bien que ce soit très compliqué, tout ça, ces chiffres de la Cour des comptes, mais votre question de fond, monsieur le rapporteur, et je la comprends, c'est : est-ce qu'on coûte plus cher aux Français, oui ou non ? La réponse est non : on coûte moins cher aux Français aujourd'hui qu'à mon arrivée en 2015.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie en tout cas pour votre réponse. On a beaucoup de questions à vous poser et je ne voudrais pas qu'on reste uniquement sur cette question qui est pourtant centrale.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Vous pourriez reconnaître votre erreur…

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'appelle toutes les personnes qui nous écoutent à aller voir le rapport de la Cour des comptes...

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Nous aussi !

M. Charles Alloncle, rapporteur. …et même les deux derniers rapports de la Cour des comptes : rapport 2016, page 162, 2,481 milliards en 2015 pour France Télévisions ; dernier rapport, 2025, page 58, 2,616 milliards pour France Télévisions en 2024, ce qui constate une augmentation des dotations publiques.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et les Français pourront lire l'entièreté du rapport. Et par ailleurs, monsieur le rapporteur...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, si vous me permettez, veuillez ne pas m'interrompre dans les questions que je pose…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne vous interromps pas !

M. Charles Alloncle, rapporteur. …parce que je pense que c'est important d'être factuel.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Vous ne l'êtes pas !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mais vous avez bien raison, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et si vous pouvez me permettre d'aller plus loin dans ma question, parce que vous m'accordez chaque fois quarante-cinq minutes de temps de questions et j'aimerais, s'il vous plaît monsieur le président, ne pas être interrompu.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, au terme de cette commission d'enquête, vous ne pouvez pas dire que le temps vous a manqué ! J'ai présidé des auditions de plus de quatre heures. J'ai mis mon agenda à votre service. J'ai présidé 200 heures d'audition dans cette commission d'enquête. Jamais une commission d'enquête n'avait autant travaillé. Nous avons auditionné Mme Ernotte pendant quatre heures. Nous avons auditionné Mme Sibyle Veil pendant quatre heures. Vous avez posé toutes les questions. Jamais je n'ai interrompu une audition, si ce n'est celle où vous m'avez mis en cause et remis en cause ma probité.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Au bout de trois heures, d'ailleurs…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et vous pourrez aller, aujourd'hui y compris, jusqu'au bout de vos questions, et je sais qu'elles sont nombreuses.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le président.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mais, monsieur le rapporteur, si vous ne disiez pas dans vos questions, comme vous l'avez fait : « les médias relaient sur les chiffres de France Télévisions des fausses informations », peut-être que nos collègues auraient un émoi un peu moins vif…

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Merci !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être que les personnes auditionnées réagiraient un peu différemment. Vous avez commencé votre question en disant : « les médias relaient des fausses informations sur les chiffres de France Télévisions ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur la baisse de la dotation publique, oui, qui n'est pas exacte !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Mais elle a baissé !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Alors quels médias, monsieur le rapporteur ? Ce n'est pas à moi de poser les questions, mais quels médias relaient de fausses informations ? *Le Figaro* ? *Le Monde* ? *Le Parisien* ? *L'Humanité* ? *Le JDD* ? Quels médias relaient de fausses informations sur les chiffres de France Télévisions ? On n'aura pas la réponse, mais je vous laisse continuer.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Très bien !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le Président.

Je constate que les propos de Mme la Présidente tenus lors de cette première audition constatent une baisse des dotations publiques. C'était la simple raison de ma question : pour être factuellement vrai, dans les rapports qu'on peut lire de la Cour des comptes, on constate qu'entre votre année d'arrivée et la dernière année de compte validé, il y a eu une augmentation de 136 millions.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Mais c'est dingo !

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Incroyable !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais revenir sur un point de votre propos liminaire, où vous expliquez qu'aucune consigne n'a été donnée de ne pas révéler les salaires des animateurs, des producteurs, des dirigeants de France Télévisions qui venaient devant cette commission d'enquête. Pourtant, Léa Salamé nous a dit : « *S'agissant de ma rémunération, la direction de France Télévisions a demandé à toutes les personnes auditionnées de ne pas divulguer ces informations confidentielles. Je me conforme à cette consigne, étant entendu que vous disposez de toutes ces informations.* » Tristan Waleckx a également dit : « *Je n'ai aucun problème à évoquer mon salaire mais, effectivement, il a été décidé collectivement de ne pas révéler publiquement nos salaires.* »

Madame la présidente, qui dois-je croire ? Vous, qui expliquez qu'il n'y a pas eu de consigne passée, ou Mme Salamé et M. Waleckx, qui nous expliquent qu'ils ne peuvent pas révéler leur salaire parce que consigne leur a été passée ?

Mme Delphine Ernotte. C'est drôle que vous parliez de Léa Salamé, parce qu'il se trouve que son salaire est public. Donc bon, voilà… Non, on a simplement expliqué qu'on avait le droit de ne pas révéler son salaire, en fait : c'est le respect de la vie privée. Néanmoins, on a répondu, sur la *data room*, à toutes vos questions. Donc, quel est le problème, monsieur le rapporteur ? Quel est le problème exactement ? De ne pas avoir donné publiquement les salaires ? Parce qu'on vous les a donnés, les salaires, en fait. Donc, c'est quoi ? C'est le spectacle manquant qui vous pose sujet ? Vous les avez, les salaires, monsieur le rapporteur. Tout est dans la *data room*. Donc, où est le problème ? Est-ce que vous avez accès à toute l'information ? La réponse est oui.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, madame la Présidente. Je constate juste que vous expliquez qu'il n'y a pas eu de consigne qui a été donnée, là où Léa Salamé et Tristan Waleckx expliquent qu'il y a eu une consigne qui a été passée par les dirigeants de France Télévisions pour ne pas qu'ils révèlent leur salaire. C'était simplement la raison de ma question, et on ne va pas susciter la moindre polémique.

Je voudrais vous poser une question sur un sujet important, c'est celui de l'externalisation de la production et des contenus de France Télévisions. On a beaucoup de

députés, vous l'avez rappelé à juste titre dans votre propos liminaire, qui s'élèvent contre une éventuelle tentative de privatisation de l'audiovisuel public. Mais quand on s'élève contre ce risque de privatisation de l'audiovisuel public, il faudrait aussi s'élever contre ce qui a cours en ce moment chez France Télévisions, c'est-à-dire l'ultra-externalisation de contenus et de programmes à des sociétés de production privées. Il y a à peu près 850 millions d'euros de contrats chaque année qui sont accordés à des sociétés de production. La première est Mediawan, qui bénéficie de plus de 110 millions d'euros annuellement de contrats. On a Banijay, qui bénéficie de près de 90 millions d'euros de contrats annuels. On a entendu aussi les représentants de Together Media. On voit même qu'il y a un phénomène de concentration : 80 % des émissions de flux sur France 5 sont accordées et sont externalisées à deux sociétés, Mediawan et Together Media.

Quand vous entendez l'inquiétude de députés, de Français, pour contrer une éventuelle privatisation, pourquoi est-ce que vous engagez encore plus de contrats, vous accordez encore plus de contrats à des sociétés de production privées, notamment sur des émissions d'information, de débat d'opinion, qui pourraient être parfaitement internalisées et réalisées par les 9 000 salariés de France Télévisions ?

Mme Delphine Ernotte. Alors, plusieurs choses, monsieur le rapporteur. Notre secteur audiovisuel, en France, il est organisé comme il l'est aujourd'hui, dans toutes ses composantes, par la loi Léotard de 1986. Cette loi Léotard, c'est une grande loi puisqu'on vit encore sous son régime, qui avait pour objectif la liberté d'expression et le contrôle des médias mais qui a aussi organisé, d'une certaine manière, les relations existant entre les diffuseurs et les producteurs. Ça a aussi consacré la privatisation de TF1, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui.

Je reviens aux fondements de l'organisation de notre secteur. Que dit la loi Léotard ? La loi Léotard est en faveur des producteurs indépendants. Il y a une idée derrière. L'idée derrière, c'est de se dire que la création – vous savez, une fiction, une série, une émission, un format d'émission –, c'est à chaque fois un prototype, c'est une idée, ce n'est pas une industrie qui reproduit toujours la même chose, c'est à chaque fois une idée différente, et que ce monde de la création, qui est si important pour nous en France, il serait plus vivace, il serait plus intéressant, si on était capable de créer un écosystème avec un nombre de producteurs important. C'est ça, en gros, l'idée générale qui est derrière tout ça.

Quand, en 2015, moi, je suis arrivée en effet à la tête de France Télévisions, nous ne pouvions pas, en matière de création – puisque c'est quand même aujourd'hui la majeure partie des 830 millions, puisque c'est, en gros, 500 millions, puisqu'il y a l'audiovisuel plus le cinéma, bref – nous ne pouvions pas produire nous-mêmes, avec notre société de production de l'époque, plus de 5 % des montants, qui sont des montants d'obligation d'investissement dans la création.

J'ai considéré en effet, non pas pour contrer la loi Léotard mais parce que nous avions besoin de plus en plus de maîtriser les droits de nos programmes, qu'il fallait que nous augmentions ce taux de programmes que nous pouvions produire nous-mêmes. C'est pourquoi, au cours des différentes négociations que j'ai menées avec les syndicats de producteurs, j'ai eu à cœur de faire augmenter ce taux – aujourd'hui, on est à 20 %. Et vous aurez noté, mesdames et messieurs les députés, que France.tv studio a quasiment doublé son chiffre d'affaires et est aujourd'hui le deuxième, ou le troisième plus gros producteur de France Télévisions, ça dépend des années – je crois qu'on est deuxième en 2024 et troisième en 2026, tout juste derrière Banijay et Mediawan –. Au passage – et je vous dis ça avec un petit clin d'œil, monsieur

Alloncle –, c'est aussi parce que nous avons décidé, à un moment, de faire un feuilleton quotidien – c'est sur vos terres, c'est pour ça que j'en parle –, et créé des studios, que nous avons d'ailleurs récemment développés, et créé tout un système, tout un écosystème de création près de Montpellier, à Vendargues, pour fabriquer et produire nous-mêmes notre feuilleton quotidien. Ce n'est pas la seule explication de l'augmentation, mais il y a celle-là.

Je voudrais rajouter que cette question que vous posez a déjà suscité des questions au sein de l'Assemblée nationale puisqu'il y a eu de nombreux rapports sur cette question. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais il me semble qu'il y a un rapport – je ne voudrais pas dire de bêtises –, d'Aurore Bergé sur les équilibres entre producteurs et diffuseurs. Il y a eu beaucoup d'études…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Un rapport parlementaire, oui.

Mme Delphine Ernotte. Il y a eu beaucoup de rapports parlementaires, voilà. Il y a eu beaucoup de rapports parlementaires sur cette question, qui n'ont pas, à ma connaissance, débouché sur une demande d'équilibre différent des acteurs en présence.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci madame la présidente.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci madame la présidente. Si je vous pose cette question, effectivement, c'est parce que, vous le voyez, ce phénomène d'externalisation de contenus de France Télévisions à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros chaque année pose question.

Sur les émissions de flux, notamment sur France 5 – je vous parle d'émissions importantes comme « C dans l'air », « C à vous », « C politique » « En société », qui sont des émissions de plateau, des émissions d'information, que le service public pourrait produire en interne –, on se demande pourquoi c'est confié à 80 % à deux sociétés de production, Mediawan et Together Media. Pourquoi le service public, avec ses 9 000 salariés, ne serait-il pas en mesure de produire lui-même ses émissions d'information ?

Lorsqu'on a entendu Léa Salamé et qu'on l'a interrogée sur la production de « Quelle époque ! » qu'elle assumait elle-même, elle a expliqué : Moi, je n'aimerais pas que demain, il y ait un risque d'externaliser cette émission à une société qui puisse être rachetée par des Russes. Aujourd'hui, on est en train d'externaliser à Mediawan ou à Together des productions d'émissions d'informations.

On a entendu aussi des représentants syndicaux de France Télévisions, notamment de Force ouvrière, qui expliquaient que la ligne éditoriale et le respect des obligations importantes, notamment de neutralité, ne pouvaient pas toujours être tenus dans le cas d'émissions externalisées et produites par des sociétés de production privées. Donc, vous voyez le cœur de mon questionnement, partagé je pense par bon nombre de mes collègues : pourquoi accélérer un phénomène de quasi-privatisation, d'infra-privatisation. Pourquoi donner autant de contrats à des sociétés de production privées quand vous disposez de studios internes, d'une telle armée d'employés chez France Télévisions – 9 000 salariés –, d'un tel budget ? Pourquoi donner autant de contrats à des sociétés de production privées ?

Mme Delphine Ernotte. Monsieur le rapporteur, vous avez l'air de dire que les 9 000 salariés de France Télévisions se tournent les pouces…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas dit ça.

Mme Delphine Ernotte. Si, c'est exactement ce que vous sous-entendez. Je voudrais quand même vous rappeler une chose, c'est ce qu'est France Télévisions. France Télévisions, ce sont neuf chaînes de télé, de radio, web, dans les départements et territoires ultramarins, dans les neuf départements et territoires ultramarins, de Wallis-et-Futuna à Saint-Pierre-et-Miquelon, en passant par l'océan Indien et le Pacifique : c'est à peu près 20 % de la masse salariale. C'est aussi vingt-quatre antennes régionales dans l'Hexagone. Plus de la moitié des effectifs de France Télévisions sont hors de Paris. Je dis ça parce que, vous savez, je pense que – vous l'avez dit, monsieur le président – ces quelques mois ont été rudes pour les salariés de France Télévisions. Et je ne voudrais pas laisser dire ici, ou laisser supposer, ou même laisser entendre, que ceux-ci ne sont pas pleinement occupés tous les jours à remplir leur mission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas ma question.

Mme Delphine Ernotte. C'est ma réponse. Je vais répondre, je vais répondre. Mais je trouve que l'insinuation, dans votre question, devait être levée.

Sur ce qui est donné à l'externe ou pris à l'interne, d'abord, il faut quand même dire une chose – je vous l'ai dit, je crois, au préalable, et il me semble que dans une des auditions, qui regroupait notamment les anciens présidents de France Télévisions, la même idée a été soumise : nous sommes une industrie de prototypes. Et donc, quand l'idée vient de l'externe, elle est produite en externe ; quand l'idée vient de l'interne, elle est produite en interne.

Quand je suis arrivée, il se trouve que – quand on regarde France 5, puisque vous parlez de France 5 –, « C dans l'air » était à l'époque produit par Maximal, qui était une boîte de production du groupe Lagardère ; que « C à vous à suivre », la grande quotidienne de France 5 aujourd'hui, était produit par Troisième Œil, qui était l'entreprise fondée par Pierre-Antoine Capton.

Depuis 2015, il se trouve qu'il y a eu un phénomène de concentration, puisque, à partir de Troisième Œil, un groupe nouveau s'est constitué, et les activités de production du groupe Lagardère sont tombées dans le giron de Mediawan. Donc, sans changer quoi que ce soit, ce qui était avant deux producteurs distincts est devenu un seul producteur. C'est une illustration très simple et très concrète pour vous dire qu'en fait, il y a eu, entre la loi Léotard et aujourd'hui, un très grand phénomène de concentration des producteurs en France.

Néanmoins, ça n'est pas parce qu'il y a un phénomène de concentration – et en effet, des grands groupes qui regroupent une multitude de producteurs à l'intérieur, qui ont d'ailleurs leur direction propre et leur ligne éditoriale propre –, que nous n'avons pas eu à cœur, dans le même temps, de continuer à travailler avec un très grand nombre de producteurs. Là aussi, aujourd'hui, on travaille en gros avec à peu près 800 producteurs, et je tiens à le dire parce que c'est important. Vous dites : Les chiffres d'affaires de Mediawan et Banijay ont augmenté. Ils ont, c'est vrai, augmenté à la faveur de ces regroupements.

Je n'ai pas cité Banijay qui a racheté Endemol, mais Endemol, c'était un immense groupe. Donc oui, évidemment, les chiffres d'affaires de ces groupes consolidés augmentent. Mais je vous renvoie à un rapport de l'Arcom qui date, je crois, de début 2025 ou fin 2024, qui note bien qu'il n'y a pas eu, hormis ces phénomènes de concentration qui nous dépassent largement, d'augmentation de budget des grands groupes, et que nous avons bien continué à développer la production indépendante.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci madame la présidente, mais je n'ai pas l'impression que vous ayez répondu à ma question. Ma question était : quelles étaient les raisons de l'externalisation, à ce point, de contenus importants de l'audiovisuel public – je vous ai cité par exemple les émissions « C à vous », « C dans l'air », « C ce soir », « C politique », produites sur France 5.

Vous expliquez qu'il y a un phénomène de concentration parce qu'il y a des petites sociétés qui sont rachetées par des grands groupes privés. Ça ne répond pas à ma question : pourquoi est-ce que vous externalisez autant d'émissions qui pourraient être produites ? Et je ne doute pas de la compétence, de la qualité des salariés de France Télévisions ; ils sont 9 000 ; vous détournez mes propos, et au contraire je pense qu'ils seraient ravis – on a entendu les représentants syndicaux – d'assumer eux-mêmes ces missions-là. Donc, pardon, mais ça ne répond pas à ma question.

Et si je vous la pose, c'est parce que dans les audits que vous nous avez communiqués pour France Télévisions, j'ai pu constater par exemple que le principal groupe privé de société de production à qui vous confiez des contrats, Mediawan, à hauteur de 110 millions d'euros par an, dans presque tous les devis, je peux constater une surfacturation importante entre ce qui est constaté dans les audits de production par rapport à l'écart des devis initialement faits.

Par exemple « C à vous » : il y a un écart de 10 points de surfacturation de marge ; « C dans l'air » : c'est un écart de 7 points ; « Ça commence aujourd'hui » : c'est un écart de 13 points. Ce sont des émissions qui sont produites toutes les trois par Mediawan.

J'ai pu voir que lorsqu'il y a un écart aussi important entre ce qui figure initialement au devis et ce qui est constaté dans l'audit de production, c'est la société de production privée qui doit rembourser l'audit de production. Et visiblement, pour ces cas précis, c'est France Télévisions qui a payé les audits de production. Vous avez épargné à Mediawan le fait de rembourser l'audit de production, alors qu'il est stipulé que pour des écarts aussi importants, c'est à la société de production privée de rembourser cet audit. Pardon si ma question est un peu longue, mais vous voyez que ça peut nourrir quelques interrogations et j'aimerais avoir vos éléments sur le sujet, s'il vous plaît.

Mme Delphine Ernotte. En clin d'œil, je dirais que vous m'avez fait un compliment, monsieur le rapporteur : vous reconnaissez que nous menons des audits réguliers sur tous nos programmes. En effet, j'ai tenu à instituer ces audits parfaitement réguliers pour pouvoir baisser le coût des programmes – ce que nous avons fait de manière continue depuis dix ans.

Sur la question plus fondamentale : on n'externalise pas, il se trouve qu'il y a une partie des programmes qui sont une idée portée, développée, par un producteur externe. Je prends un exemple très simple.

M. Charles Alloncle, rapporteur. S'il y a un producteur externe, c'est de l'externalisation, madame la présidente.

Mme Delphine Ernotte. Non, l'externalisation, c'est un mouvement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est de l'externalisation, madame la présidente.

Mme Delphine Ernotte. Je vais vous le dire autrement, pour que vous compreniez ce qu'est notre industrie audiovisuelle. Prenons « C dans l'air ». Vous vous dites : c'est facile, pourquoi n'est-ce pas fait en interne ? Vous savez pourquoi ? Parce qu'on n'a pas de droit.

L'idée, le concept, le droit au format, c'est une propriété intellectuelle qui appartient à Mediawan. C'est une réalité – et heureusement d'ailleurs, ça protège les idées, ça protège les concepts, ça protège le droit d'auteur. C'est un sujet pour lequel on se bat en France, en Europe, pour faire respecter ce principe. Est-ce que moi, de mon propre chef, je peux décider de voler l'idée à quelqu'un et de l'appliquer ? Non, je me retrouverais à la barre du tribunal.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À nouveau, pardon, ce sera la dernière question sur ce sujet, parce que c'est un sujet qui est vraiment majeur quand vous avez des centaines de millions d'euros attribués à des sociétés de production privées pour produire des formats et des contenus du service public comme « C à vous », comme « C dans l'air », comme « C ce soir », qui pourraient être parfaitement produits en interne par France Télévisions – d'autant plus que ce sont des contenus qui sont très importants ; ce sont des contenus qui débattent d'idées, qui débattent d'opinions, qui débattent d'informations. Donc demain par exemple, si Mediawan est détenue effectivement par un fonds d'investissement américain ou un fonds d'investissement extra-européen ou étranger, vous conviendrez que sur une analyse d'un conflit géopolitique, ça pourrait quand même poser quelques problèmes. Une émission produite pour le service public, dont la société de production est détenue à capitaux majoritaires par un État étranger, vous conviendrez que ça puisse poser problème. C'est le problème, d'ailleurs, que Léa Salamé a soulevé. À nouveau, pardon d'être aussi insistant sur le sujet, vous ne voyez pas un risque d'infra-privatisation, avec un risque, aussi, d'ingérence étrangère, sur certains contenus importants produits pour le service public ?

Mme Delphine Ernotte. Des risques d'ingérence étrangère, j'en vois beaucoup, mais sur les réseaux sociaux, pour être honnête. Dans les sociétés de production avec lesquelles nous travaillons, aucun. Je crois que vous avez reçu, en plus, les actionnaires de Mediawan. Ils ont été extrêmement clairs en faisant bien la distinction – je crois que ça a été utile, d'ailleurs, de rappeler qu'il y avait une distinction de fond entre être actionnaire et être dirigeant d'une entreprise. On peut toujours faire de la science-fiction et se dire : Si les Russes rachetaient Mediawan ? Bon, OK, mais c'est de la science-fiction, monsieur le rapporteur. Ce jour-là, on verra. Il nous appartient…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et les Américains ?

Mme Delphine Ernotte. De toute façon, quelle que soit... Ce n'est quand même pas tout à fait la même chose.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous conviendrez que KKR, fonds d'investissement américain, est présent au capital de Mediawan et très certainement premier actionnaire de Mediawan.

M. Erwan Balanant (Dem). Mais il n'a aucun pouvoir de décision, ça a été dit !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous constaterez que pour la première société de production à qui France Télévisions attribue des contrats, il y a un fonds d'investissement étranger qui est plus que prégnant au capital. D'où la légitimité de ma question, permettez-moi, madame la présidente.

Mme Delphine Ernotte. Je pensais que, quand même, l'explication avait été très précise au sein de cette audition.

M. Charles Alloncle, rapporteur. On n'a pas eu la structure capitalistique.

Mme Delphine Ernotte. Je vous rappelle que les actionnaires ne font pas la nationalité d'une entreprise. Je me souviens très bien, dans cette instance, quand j'avais été reçue pour cette première audition, vous m'aviez déjà posé la question. Quatre mois après, on est encore sur cette question : est-ce que Mediawan est français ou pas ? La réponse, je crois, a été apportée : Mediawan est français, et ce n'est pas parce que KKR est au capital que Mediawan n'est pas français. Je vous avais même répondu, monsieur le rapporteur : Pensez-vous, avec votre définition à vous, que les entreprises du CAC40 soient françaises ? Regardez l'actionnariat de Total. Vous allez me dire, « C à vous », c'est très important de maîtriser « C à vous » ; oui, enfin, maîtriser l'énergie et le pétrole en France, ça l'est encore plus dans la période, si je puis me permettre. Je crois que KKR est un des actionnaires principaux de Total. Vous allez poser la question à M. Pouyanné pour savoir si Total est une entreprise française ? Je ne comprends pas, en fait, pardon, mais je ne comprends pas. Je crois que les actionnaires ont été très clairs : la gouvernance est en France, la direction est en France. Et par ailleurs, rappelons-le aussi, quand une émission est confiée à un producteur, nous ne nous désintéressons pas de la ligne éditoriale. Que l'émission soit confiée à un producteur extérieur ou intérieur, s'il y a un problème, c'est moi qui suis responsable. Bien sûr qu'il y a des liens quotidiens avec toutes les émissions, qu'elles soient internes ou externes, pour s'assurer de l'équilibre des temps de parole, de l'équilibre de la représentation de tous, de l'équilibre de la représentation des opinions, que ces programmes soient produits en interne ou en externe.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, madame la présidente. Avançons. Vous n'avez simplement pas répondu à une question qui est importante ; dans l'audit de production, je vois que quand l'audit révèle une surfacturation – c'est-à-dire des marges plus importantes, notamment d'au moins 10 points, par rapport au devis initialement convenu avec certaines sociétés de production privées – c'est à la société de production privée de rembourser l'audit de production. On a pu constater, dans ces audits, des marges excessives de plus de 10 points par rapport à ce qui avait été convenu au devis avec France Télévisions. Quand j'ai posé la question à Pierre-Antoine Capton, dirigeant de Mediawan, il m'a expliqué que Mediawan n'avait probablement pas payé cet audit de production. Donc, question anecdotique mais qui paraît quand même importante : est-ce qu'il y a des largesses qui sont accordées à des sociétés de production privées ? Pourquoi est-ce que Mediawan n'a pas payé les audits de production, sachant qu'il y a un écart important constaté entre le devis initial et ce qui a été, à la fin, facturé, ce qui a été pris en termes de marge par cette société de production ?

Mme Delphine Ernotte. Je ne sais pas vous répondre parce que, des contrats de production, on en a à peu près 1 000 par an – des audits pas autant, mais à peu près… je ne sais pas combien on a d'audits par an, mais énormément. C'est confié à l'audit interne. Évidemment que je ne supervise pas le coût de chaque audit refacturé ou pas refacturé. On vous répondra, bien sûr, si c'est important pour vous, ce sujet anecdotique est important, je vous répondrai.

En revanche, ce que je veux dire de manière plus structurelle – et qui, je pense, est important pour comprendre l'économie dans laquelle nous sommes : ces audits de production servent à faire baisser les coûts, pour nous, dans ce que nous payons aux différents producteurs – et je ne veux ici cibler personne. Je voudrais quand même rappeler que les coûts ont fortement baissé, notamment pour les producteurs qui produisent, pour nous, du flux, tout au long de ces dernières années, et encore plus l'année dernière, puisque nous avons renégocié même les contrats qui étaient en cours, même les contrats qui étaient signés pour plusieurs années, pour faire baisser la note de 5 %. Je crois aussi, et il me semble l'avoir entendu de la part tant de Stéphane Courbit que de Pierre-Antoine Capton : nous ne sommes pas un client facile, nous sommes un client difficile, c'est certainement pas avec nous qu'ils font les marges les plus importantes,…

M. Erwan Balanant (Dem). Ils ont dit qu'ils faisaient des marges négatives.

Mme Delphine Ernotte. …et nous pesons très peu dans leur croissance et, au fond, dans leur chiffre d'affaires global, maintenant que ces groupes ont réussi – et je voudrais ici quand même le dire –, grâce au talent de ces deux dirigeants, à devenir des entreprises qui pèsent, au niveau français mais au niveau européen et même au niveau mondial.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci madame la présidente. Pour moi, ce n'est pas une question anecdotique. Des faveurs accordées à une société de production peuvent constituer des faits assez graves.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Quelles faveurs ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. On sait que France Télévisions, il y a un peu plus de trente ans, avait été condamné pour des faits de favoritisme avec certains animateurs-producteurs. On a pu revenir sur le sujet. Quand des clauses qui figurent dans des contrats ne sont pas appliquées – par exemple, une société de production ne rembourse pas un audit alors que l'audit constate une surfacturation de plus de 5 points sur sa marge –, quand France Télévisions n'applique pas cette règle, ça peut s'apparenter à une clause de favoritisme. Donc, vous voyez, c'est une question qui n'est pas anodine, qui n'est pas anecdotique. Elle concerne Mediawan, première société de production à bénéficier des contrats de France Télévisions. Est-ce que vous aviez conscience de cette rupture de clause ? Est-ce qu'il y en a d'autres, aussi, pour d'autres sociétés de production ?

Mme Delphine Ernotte. Oui je comprends votre question, quand même très anecdotique, monsieur le rapporteur, mais sachez – et c'est pour ça que j'ai du mal à répondre – que la règle est que nous payons nous-mêmes les audits de production. Donc, je ne comprends pas très bien l'histoire que vous me racontez, là, sur un audit qu'ils auraient dû payer mais qu'ils n'ont pas payé... En général, c'est nous qui payons les audits de production : c'est ça, la règle. Je ne vois pas bien où est, pardon, la règle non appliquée. C'est nous qui les payons !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci madame la présidente, je ne vais pas m'attarder sur cette question. Peut-être que je vous apprendrai cette règle mais elle est indiquée noir sur blanc dans vos contrats : lorsque la marge auditée est supérieure de 5 points à celle facturée au devis, c'est à la société de production auditée de payer l'audit. En l'occurrence, on a appris que Mediawan n'avait pas payé cet audit alors que, pourtant, la marge auditée était supérieure parfois de plus de 10 points à celle initialement prévue dans le devis. Ça peut s'apparenter à du favoritisme. Vous savez, madame la présidente, ce n'est pas anecdotique parce qu'il s'agit de l'argent des Français. Je pense que chaque euro compte, chaque question est légitime pour parfaitement regarder comment il est dépensé.

Si je vous pose cette question – et pour élargir un peu plus la question, permettez-moi – , c'est que j'ai pu constater qu'il y avait un certain nombre d'entraves à ces audits, à ces clauses. J'ai pu lire, dans les documents que vous m'avez transmis, une première entrave aux auditeurs : c'est le refus de l'animateur-producteur Nagui, qui refuse de transmettre sa feuille de paie. Je vais vous lire l'audit de l'émission « Chacun son tour » que vous m'avez transmis. Je cite : « *Pour des raisons de confidentialité, nous n'avons pas eu accès aux fiches de paie et contrats de travail de Nagui pour son rôle de producteur délégué ainsi que son rôle de producteur exécutif.* » Fin de la citation. Un deuxième exemple d'entrave aux auditeurs, que je peux lire dans les documents que vous m'avez fait parvenir : ça concerne la société Mediawan, qui refuse de communiquer leurs comptes. L'audit d'une émission produite par Mediawan

rapporte : « *Les états financiers de la société ne nous ont pas été communiqués. Nous n'avons donc pas pu effectuer de lien entre la comptabilité analytique de production et les comptes sociaux certifiés, contrairement aux obligations contractuelles définies dans l'article 4, comptabilité de production audit, du contrat de préachat.* » À nouveau, est-ce qu'il y a des largesses accordées à certains animateurs-producteurs, à certaines sociétés de production privées, qui, auquel cas vous le comprendrez, pourraient s'apparenter à du favoritisme ?

Mme Delphine Ernotte. Il n'y a aucun favoritisme. Je rappelle quand même deux choses. D'abord, que ces contrats sont une œuvre collective. Il n'y a pas de décision de renégociation d'un programme qui soit prise par un homme ou une femme seul. C'est toujours un comité d'engagement, un comité d'investissement des programmes qui débat entre les éditoriaux et les gens d'antenne – si c'est pertinent, pas pertinent –, et qui débat aussi du prix.

Pour les contrats que vous mentionnez, par ailleurs : ils sont soumis au comité du conseil d'administration, le comité des engagements, qui doit valider tous les engagements au-delà de 10 millions d'euros – en général, ces contrats pluriannuels sont au-delà de 10 millions d'euros. Je crois qu'il est important que je vous rassure sur le fait que des procédures extrêmement strictes dans la passation des contrats sont parfaitement respectées. Vous me dites une chose exacte : que certains producteurs ne publient pas leurs comptes. Je préférerais moi aussi qu'ils les publient. Ça m'aiderait dans les audits de production que nous menons. Mais nous n'avons pas la possibilité de leur imposer de publier leurs comptes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie, madame la présidente, pour votre réponse. Une question importante, aussi, sur ces fameuses navettes qu'on a pu aborder lors de cette commission d'enquête : des navettes de dirigeants, d'anciens dirigeants de l'audiovisuel public, qui partent ensuite travailler dans des sociétés de production privées. Pour vous expliquer qu'il y avait bien des cas, je vais vous en citer deux principaux : celui, par exemple, de Nathalie Darrigrand, qui a été, je crois, licenciée par France Télévisions au mois de février 2020, qui a perçu une indemnité de licenciement et de départ de plusieurs centaines de milliers d'euros – de près de 400 000 euros –, et qui, quelques mois après, a été embauchée par Together Media avant même d'en devenir la directrice – alors même qu'elle avait signé des contrats importants pour France 5, alors qu'elle était directrice de France 5, des contrats d'émissions de France 5 à la société de production Together Media –.

On a également vu le cas de Takis Candilis pour Banijay, qui était directeur du pôle fiction de Banijay et qui a rejoint France Télévisions comme numéro 2 en février 2018 – vous étiez alors en poste comme présidente-directrice générale. Il est resté numéro 2 de France Télévisions jusqu'en septembre 2020, et il est reparti chez Banijay. On a pu voir à cette occasion que les montants passés avec Banijay ont augmenté de 30 %. Je rappelle, pour Mme Darrigrand : elle avait triplé les montants passés entre sa société de production privée, Together Media, et France Télévisions.

Ce sont des cas de pantouflage. Vous nous avez appelés, la première fois, à ce que le législateur se saisisse de ces cas-là. En y réfléchissant un peu, en prenant un peu de recul, est-ce que vous ne pourriez pas vous-même, dès demain, prendre des mesures dans les contrats, notamment en demandant à votre direction des ressources humaines des clauses, par exemple de non-concurrence, qui interdiraient à tout dirigeant de France Télévisions ayant signé des contrats avec une société de production de basculer dans cette société sous trois ans, et d'éviter aussi de revenir chez France Télévisions sous un certain délai ? Est-ce que vous ne pourriez pas le mettre en place vous-même sans attendre le vote d'une loi ?

Mme Delphine Ernotte. Alors, monsieur le rapporteur, je comprends tout à fait cette interrogation parce qu'elle m'a moi-même préoccupée quand je suis arrivée au sein de France Télévisions en 2015. Et c'est à ce moment-là que j'ai mis en place ce qu'on appelle une procédure renforcée, c'est-à-dire que quand quelqu'un vient d'une société de production ou repart vers une société de production – alors évidemment, ça change en fonction de si on arrive ou si on repart –, l'équipe qui a vu partir quelqu'un de chez lui ou l'équipe qui accueille quelqu'un qui vient d'une société de production ne peut pas signer les contrats avec ladite maison de production. Ça s'appelle une procédure renforcée. Elle concerne un certain nombre de cas, pas énormes. Et je répète également que cette procédure renforcée que j'ai mise en place avec le conseil d'administration est visée par ce dernier, puisque nous rendons compte de ces procédures renforcées au comité d'audit.

Maintenant, je ne suis pas sourde à ce que vous me dites. Vous avez raison de dire que ça peut poser question. Donc on a essayé de réfléchir. On s'est dit : bon, c'est quand même une interrogation qui peut miner la confiance. Et la confiance, c'est notre bien le plus précieux. Donc je vais vous dire ce qu'on pourrait faire. À l'époque, on avait évoqué cette idée d'avoir une clause de non-concurrence. Alors, ce n'est pas une clause de non-concurrence parce que les producteurs ne sont pas concurrents. Appelons ça une clause d'incompatibilité. Mais il se trouve que ce n'est pas gratuit. Ça veut dire qu'il faut être capable de payer. À l'époque, je m'étais dit – on était déjà en restriction budgétaire, ça n'a jamais cessé, vous me direz – mais je m'étais dit, si on trouve un moyen qui ne coûte rien à l'entreprise, essayons. Maintenant, en effet, on a réfléchi : on s'est dit, quand on accueille quelqu'un qui vient d'un producteur, c'est notre choix. Et cette personne ne peut pas savoir un an avant qu'on va lui demander de rejoindre le groupe. Ça ne se fait pas comme ça. La procédure renforcée semble bien fonctionner. En revanche, quand quelqu'un part chez un producteur, ce n'est pas notre choix. Ça ne nous appartient pas. Vous citez Nathalie Darrigrand, qui a commencé par faire...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et quand il revient chez vous ? Le cas, par exemple, de Takis Candilis, qui est chez Banijay, qui bascule chez France Télévisions, qui revient chez Banijay, qui fait augmenter de 30 % le montant des contrats… Vous voyez, il y a une navette.

Mme Delphine Ernotte. Je vais vous répondre, attendez…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous en prie. Pardon, je vous ai interrompue.

Mme Delphine Ernotte. Monsieur le rapporteur, je vais d'abord vous parler des principes et je reviendrai sur les deux cas précisément que vous avez cités. Entre nous, ils ont déjà eu l'occasion de s'en expliquer, mais j'y reviendrai si vous y tenez. Donc, l'idée, c'est de pouvoir trouver un moyen de faire une clause d'incompatibilité, appelez ça comme vous voulez…

M. Erwan Balanant (Dem). De préférence ?

Mme Delphine Ernotte. Il faut empêcher quelqu'un d'aller chez un producteur, en fait, c'est ça – tout producteur, en réalité. Donc ça se paie. J'ai prévu de proposer ça à mon prochain conseil, pas le prochain, mais à un conseil d'administration pour voir si le conseil d'administration accepte que nous mettions en place ce type de procédure pour garantir la confiance, en quelque sorte.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est-à-dire des clauses de non-concurrence dans les contrats ?

Mme Delphine Ernotte. C'est ça. Il faut mettre des clauses de non-concurrence. Mais si quelqu'un décide de partir…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ça a un coût…

Mme Delphine Ernotte. Oui, ça a un coût, voilà. C'est la loi. Il faut respecter la loi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, madame la présidente…

Mme Delphine Ernotte. Je n'ai pas fini.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Permettez-moi simplement… Juste un rebond, si vous me le permettez…

Mme Delphine Ernotte. Je vous en prie, mais je n'ai pas fini de répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous laisse répondre.

Mme Delphine Ernotte. Allez-y.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez-y, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, madame la présidente. Simplement un rebond, parce que vous avez expliqué qu'il y a effectivement des procédures renforcées. On a interrogé votre directrice de l'unité de production, la directrice de la fiction chez France Télévisions, Mme Holmes. On lui a posé la question des conflits d'intérêts. On lui a demandé si elle avait parfois accepté des invitations de vacances de producteurs avec qui France Télévisions signe des contrats. Elle nous a expliqué qu'elle passait des vacances régulièrement chez un producteur qui bénéficiait de contrats passés par France Télévisions, ce qui fait peser un soupçon de conflit d'intérêts. Elle nous a dit : « *Mais vous savez, je me déporte sur les contrats que je passe avec ce producteur.* » Donc on lui a demandé : « *Mais comment est-ce que vous vous déportez ?* » Et là, elle nous a déclaré que les projets liés à son producteur et ami étaient regardés à la fois par son n + 1 et instruits aussi par ses n - 1. Vous conviendrez que la procédure de déport chez France Télévisions qui consiste à confier la responsabilité à ses n - 1 alors qu'on a une responsabilité managériale hiérarchique pose question. Est-ce que les procédures que vous avez chez France Télévisions pour éviter tout type de conflit d'intérêts, comme on l'a vu avec Mme Holmes, est-ce qu'ils fonctionnent vraiment ? Est-ce que donner la décision à des gens qu'on manage, c'est vraiment prévenir toute forme de conflit d'intérêts ?

Mme Delphine Ernotte. Alors, tout d'abord, je voudrais dire une chose, c'est que pour prévenir les conflits d'intérêts, il faut les connaître. Et nous avons mis en place une déclaration d'intérêts. Donc, en effet, il est de notoriété publique, tout le monde le sait, parce que c'est la vie, parce que parfois, voilà, on se marie, puis on se quitte, puis on se remarie, puis c'est la vie… On peut avoir des liens avec des gens qui travaillent dans l'environnement proche de son entreprise. Je pense que tout le monde peut le comprendre ici. Ça arrive dans toutes les entreprises, voilà, c'est la nature humaine. Il se trouve que concernant le cas de Mme Holmes, on était tous au courant. Elle l'a d'ailleurs indiqué dans sa déclaration d'intérêt donc il n'y avait pas de surprise. Elle n'a pas dit que ses n - 1 décidaient, elle a dit que ses n - 1 instruisaient et

rapportaient directement, non pas à elle dans ce cas précis, mais à son n + 1 pour éviter qu'elle influence qui que ce soit. Voilà ce que je peux vous dire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et ça vous paraît suffisamment solide pour prévenir les conflits d'intérêts, que les n - 1 d'une personne qui passe ses vacances chez un producteur à qui France Télévisions attribue des contrats instruisent le dossier d'attribution d'un contrat de production ? C'est suffisant pour prévenir les conflits d'intérêts ?

Mme Delphine Ernotte. Ce qui est suffisant pour moi, c'est que toute la hiérarchie de France Télévisions sait pertinemment que Mme Holmes a des liens très forts avec ce producteur. Et donc on a tous à cœur de s'assurer que, quand ce producteur soumet un projet, il est traité avec la rigueur nécessaire et sans, évidemment, sans… comment dire… sans inconvénients non plus, ni avantages, avec toute la rigueur nécessaire. Oui, donc ça me semble totalement suffisant. Il n'y a pas tellement de cas de cette nature-là, en tout cas à ma connaissance. Donc oui, c'est traité avec beaucoup de vigilance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci. Je laisse le rapporteur aller au bout de ses questions sur ce sujet, et ensuite je donne la parole…

Mme Delphine Ernotte. Je n'ai pas répondu pour… Quand même, vous avez encore reparlé de Nathalie Darrigrand et de Takis Candilis, donc je vais en dire quand même un mot.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous en prie.

Mme Delphine Ernotte. Vous dites qu'il y a un conflit d'intérêts. Je rappelle quand même que Mme Darrigrand travaille aujourd'hui pour un programme qu'elle n'a pas décidé. Voilà, il faut le redire. Donc je ne vois pas bien où est le conflit d'intérêts, là.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mais elle est directrice de Together Media, non ?

Mme Delphine Ernotte. Oui, mais ce n'est pas elle qui a décidé d'engager….

M. Charles Alloncle, rapporteur. … Donc elle est directrice d'une société à qui France Télévisions, et quand elle était en poste chez France Télévisions, a accordé des émissions et des contrats importants.

Mme Delphine Ernotte. Ça n'était pas sa responsabilité à l'époque. Ce n'est pas elle qui a choisi de faire ce programme. Deuxième chose...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Elle n'était pas directrice de France 5 quand des émissions de France 5 ont été attribuées à la société Together ?

Mme Delphine Ernotte. En l'occurrence, c'est Michel Field qui a décidé de lancer ce programme ; ce n'était pas Nathalie Darrigrand.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mais elle était bien directrice de France 5 ? Et ce sont des émissions de France 5 qui ont été attribuées à cette société Together, qu'elle a ensuite rejointe ?

Mme Delphine Ernotte. Oui, mais ils se sont remplacés à cette fonction. Je n'ai plus les dates en tête, mais je vous confirme... Voilà. Quant à M. Takis Candilis, en effet, le chiffre d'affaires de Banijay a augmenté. M. Takis Candilis est resté deux ans chez nous. Il a fait l'objet

d'une procédure renforcée sur toute la première année, puisque c'est un an de procédure renforcée. En effet, le chiffre d'affaires de Banijay a augmenté mais je vous rappelle que c'est concomitant avec le rachat d'Endemol, qui est – qui était – un très gros producteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie, madame la présidente, pour votre réponse.

Une question importante, celle des indemnités de licenciement. Il y a beaucoup de cas différents qu'on a pu aborder dans le cadre de cette commission d'enquête. Il y en a un qui a retenu particulièrement notre attention, c'est l'indemnité de départ de Samuel Étienne, qui a bénéficié d'une rupture conventionnelle avec vous. Alors, il nous explique que ce n'était pas sa décision de quitter France Télévisions, c'était la décision de la direction de France Télévisions. Il animait alors l'émission « Questions pour un champion ». Il signe une rupture conventionnelle avec France Télévisions, donc il empoche un chèque généreux, mais il continue à animer l'émission « Questions pour un champion ». Comment est-ce qu'on peut considérer, dans la bonne gestion et la bonne utilisation des fonds publics, qu'une personne qui est animateur de « Questions pour un champion », qui prend un chèque pour son départ de France Télévisions, continue à animer la même émission « Questions pour un champion » après avoir empoché son chèque de départ ? Est-ce que ça ne pose pas des questions sur les largesses accordées sur fonds publics par la direction de France Télévisions à certains animateurs, et parfois certains animateurs-producteurs ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Excusez-moi, Monsieur le rapporteur, mais il faut faire attention à ce qu'on dit. Ce matin, dans une émission de télévision, vous avez parlé de Nathalie Darrigrand en disant, pareil, qu'elle avait « empoché ». Les salariés se sont fait licencier. Là, en l'occurrence, c'est une rupture conventionnelle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est une rupture conventionnelle. Ce n'est pas un licenciement, monsieur le président.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sauf que vous l'avez dit, monsieur le rapporteur, ce n'était pas sa décision. D'ailleurs, vous avez commencé votre propos comme ça, en indiquant que ce n'était pas la décision de M. Étienne de quitter l'entreprise. Et vous avez évoqué le cas de Mme Darrigrand. Et à chaque fois que vous vous exprimez, vous expliquez qu'ils ont « empoché ». Je sais que vous êtes un garçon intelligent, que vous connaissez les mots... « Empocher », ça laisse supposer, vous voyez, qu'ils se sont enrichis. Je rappelle qu'ils n'ont pas choisi de quitter l'entreprise.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, 400 000 euros d'indemnités de licenciement, ce n'est pas un enrichissement ? L'équivalent d'un appartement ou d'une maison, ce n'est pas synonyme d'enrichissement ? Ça ne pose pas question ? Ça ne doit pas faire l'objet de questions posées dans cette commission d'enquête ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quand on part avec un tel chèque pour effectuer la même mission que France Télévisions nous accorde, ça ne pose pas de question, monsieur le président ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas ce que j'ai dit !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et je ne comprends pas pourquoi vous reformulez à nouveau ma question qui, pourtant, était très claire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne reformule ni votre question et je ne suis pas en désaccord avec le fond puisque, tous les deux, nous nous sommes émus de la situation de Samuel Étienne et nous avons effectivement souhaité pouvoir, madame Ernotte, vous interroger sur les conditions de son départ, le fait qu'il y ait eu une rupture conventionnelle et que, par la suite, il présente de nouveau la même émission. Donc sur ce sujet-là, vous m'avez trouvé à vos côtés et je crois que nous avons eu un échange important. Je dis juste attention aux mots qu'on emploie. « Empoché » n'est pas le terme qui convient... Il n'a pas souhaité quitter l'entreprise. Donc attention quand on laisse entendre qu'il aurait « empoché », qu'il se serait enrichi… Il nous a indiqué très clairement, et je le dis, qu'il aurait souhaité continuer ses fonctions à France Télévisions. Donc à aucun moment il n'a souhaité s'enrichir ou empocher un chèque de France Télévisions puisque lui-même nous a indiqué à plusieurs reprises qu'il aurait préféré continuer d'être salarié de France Télévisions. Je vous laisse répondre, madame Ernotte.

Mme Delphine Ernotte. Je voudrais dire deux choses. D'abord, les principes. Comment ça se passe quand on se sépare d'un collaborateur ? On applique en effet la loi et puis les dispositions conventionnelles qui sont dans l'accord collectif. Voilà. Et en effet, il y a aussi des transactions quand le litige peut être porté aux prud'hommes. On peut juger que la loi, plus le dispositif conventionnel, est trop élevé, mais on respecte ces principes-là.

Je rappelle en outre que toutes ces transactions, qui sont en effet d'un montant élevé, et vous avez raison de le souligner, sont visées par l'État, puisque le contrôleur général et financier doit apposer son visa explicite sur toutes les transactions. C'est un point important. Puisque vous citiez le rapport précédent de la Cour des comptes, il nous y a reproché, sur quelques transactions, de ne pas avoir suivi la recommandation de l'État. Vous noterez, monsieur le rapporteur, que, dans le dernier rapport, qui s'est clos l'année dernière, la Cour des comptes ne relève de manière générale aucune irrégularité, en particulier sur ce sujet ; donc ça veut dire que toutes les transactions ont été validées par l'État. Néanmoins, on peut considérer, en effet, que certains dispositifs sont trop élevés. Il ne vous aura pas échappé, monsieur le rapporteur, que j'ai dénoncé l'accord collectif en juillet dernier et que nous sommes désormais en négociation de cet accord collectif qui précise notamment les montants en cas de rupture individuelle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, madame la présidente.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je fais juste une précision, parce que vous nous avez rappelé, et vous avez raison, comme souvent, l'importance des faits. Et à chaque fois que vous parlez du cas de Samuel Étienne, vous parlez de 300 000 ou 400 000 euros, sans doute pour attiser l'émoi des Français et expliquer aux Français qu'on les vole. Ça fait dix fois que M. Étienne…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je crois que vous confondez avec l'indemnité de Mme Darrigrand de près de 400 000 euros.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, non, vous venez de dire plusieurs centaines de milliers d'euros.

M. Denis Masséglia (EPR). Il a dit 400 000 euros !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez dit 400 000 euros, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'était pour Mme Darrigrand, 400 000 euros, monsieur le président.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, vous venez de le dire…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ne transformez pas mes propos !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne transforme pas, vous venez de dire…

M. Charles Alloncle, rapporteur. 400 000 euros, c'était pour Mme Nathalie Darrigrand, tout le monde en est témoin.

M. Denis Masséglia (EPR). Vous venez de le dire !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, vous venez de dire à l'instant, monsieur le rapporteur, en parlant de Samuel Étienne, qu'il a empoché des centaines ….

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas dit 400 000 euros.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. …qu'il a empoché des centaines de milliers d'euros.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci de ne pas déformer mes propos !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et merci, vous, monsieur Alloncle, monsieur le rapporteur, de vous en tenir aux faits ! Il n'a pas empoché 400 000 euros. Vous avez les chiffres. C'est beaucoup moins, c'est même trois fois moins.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas ce que j'ai dit, monsieur le président.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Non, vous regarderez.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Alors, je demanderai au compte rendu de me préciser…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, est-ce que vous pouvez me laisser continuer à poser mes questions…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez-y, bien sûr, ça fait une heure…

M. Charles Alloncle, rapporteur. …au lieu de transformer mes propos et de m'interrompre régulièrement ? Madame la présidente, je voudrais simplement vous poser une question sur un sujet assez légitime : c'est le sujet de la bureaucratie à la tête de France Télévisions. On a pu constater…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, monsieur le rapporteur. Le compte rendu…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, est-ce que vous pouvez me permettre d'aller au bout de mes questions au lieu de m'interrompre systématiquement ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, pardon, monsieur le rapporteur, parce qu'à un moment donné, la vérité, elle vaut aussi pour vous. Vous avez indiqué, le service du compte rendu vient de me l'indiquer, 400 000 euros en parlant des indemnités.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour Nathalie Darrigrand !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je parlais de Nathalie Darrigrand !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, ne remettez pas en cause les services de l'Assemblée nationale. Il y a un compte rendu, des fonctionnaires qui sont payés pour établir le compte rendu. Ils viennent de m'indiquer, à la fois le service du compte rendu…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous pourrez regarder. Je suis très calme,…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mais moi, je suis calme.

M. Charles Alloncle, rapporteur. …vous êtes en train de vous énerver…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, je ne m'énerve pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, vous pourrez regarder. C'est près de 400 000 euros pour Nathalie Darrigrand d'indemnités de licenciement. C'est ce que n'ai cessé de proclamer depuis le début.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez dit… Bon, on va avancer…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et pour Samuel Étienne, c'est une rupture conventionnelle, ce n'est pas une indemnité de licenciement, et je pense que j'ai été précis dans la question posée. Maintenant, monsieur le président, est-ce que vous pouvez me laisser aller au bout de mes questions au lieu de m'interrompre, s'il vous plaît ? C'est tout ce que je vous demande et je crois que c'est tout le respect qu'on peut accorder à un rapporteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Calmement, monsieur le président, s'il vous plaît.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, avec tout le respect que je vous dois, non seulement vous allez au bout de vos questions mais, en plus, vous avez eu deux fois plus de temps que le temps que nous avions convenu ensemble, c'est-à-dire que ça fait maintenant une heure trente alors que nous avions prévu quarante-cinq minutes dans ce premier tour de questions. Je vais bien entendu vous laisser terminer vos questions…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le président.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. …étant entendu que je remercie les collègues de vous accorder ce temps supplémentaire et les remercie de leur patience. Je vous demanderai…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je persiste et signe, monsieur le président. Je n'ai pas dit 400 000 euros pour Samuel Étienne. Tout le monde pourra vérifier. Merci de ne pas détourner mes propos. Je persiste et signe. J'ai parlé d'indemnités généreuses. Je n'ai pas parlé de 400 000 euros. Tout ça est une sorte de feu de paille destiné à éviter les vrais sujets. Maintenant, monsieur le président, permettez-moi de poser mes questions. C'est tout ce que je vous demande et c'est le droit de tout rapporteur d'une commission d'enquête.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et c'est le droit que vous exercez depuis des semaines. Mais, au terme de cette commission d'enquête, je pense que c'est important que votre rapport à la vérité soit exact. Vous avez fait un tweet sur M. Étienne en parlant de plusieurs centaines de milliers d'euros. Vous avez, à cet instant, redit que c'était des centaines de milliers d'euros…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas dit qu'il avait perçu 400 000 euros, monsieur le président…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quand vous parlez de cas individuels, je vous demande simplement…

M. Charles Alloncle, rapporteur. …merci d'être précis, s'il vous plaît !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. …d'être précis sur les chiffres que vous employez. Car si, demain, vous êtes mis en cause dans une commission d'enquête, ce que je ne souhaite pas, j'aimerais que les personnes qui vous mettent en cause soient précis sur les faits et les chiffres qui vous concernent.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Bon. J'invite vraiment tout le monde à vérifier les propos que j'ai tenus dans cette audition. Le président me donne tort. J'invite tout le monde… Je n'ai jamais dit 400 000 euros pour l'indemnité et la rupture conventionnelle de M. Étienne. Ça s'adressait à l'indemnité de licenciement de Nathalie Darrigrand. On a perdu trois à quatre minutes à cause du président. J'invite tout le monde… Tout le monde sera témoin des propos que j'ai pu tenir. Monsieur le président, s'il vous plaît, laissez-moi aller plus loin dans mes questions.

Madame la présidente, pardon pour cette interruption. Je voudrais vous poser une question qui est importante. C'est la question du directeur des opérations spéciales, M. Ngatcha. Il y a deux directeurs des opérations spéciales à la tête de France Télévisions et, lorsqu'on les a écoutés, on a eu peine à comprendre la différence de leurs missions. On a même appris que M. Ngatcha, qui était directeur des opérations spéciales, percevait un peu plus de 100 000 euros nets à la tête de France Télévisions et que, dans le même temps, quelques années après, il avait été élu comme maire adjoint à la mairie de Paris et qu'il percevait, ce sont des données publiques, 60 000 euros nets dans le cadre de son indemnité de maire adjoint. Mais ce qu'on a appris aussi, c'est qu'il n'y a eu aucun avenant qui a été fait pour modifier le contrat de travail de M. Ngatcha. Et donc il cumule, à ce titre, deux temps pleins : un temps plein au titre de maire adjoint, lorsqu'il était adjoint à la Mairie de Paris de Mme Hidalgo, et un temps plein comme directeur des opérations spéciales de France Télévisions. On a appris bien d'autres choses. On a appris, par exemple, qu'il bénéficiait d'une voiture de fonction et que, quand on lui a posé la

question – c'était le président qui lui avait posé la question – s'il l'utilisait à titre privé, notamment aussi pour ses déplacements politiques, il n'a pas voulu nous répondre. Il a convenu que ce n'était pas uniquement sur des usages professionnels.

Madame la présidente, quelles sont les mesures que vous prendrez à l'issue de cette commission d'enquête pour qu'il n'y ait pas de cumul de deux temps pleins, pour qu'il y ait des avenants qui soient pris lorsqu'il y a des modifications aussi significatives sur le contrat de travail et l'exercice des fonctions de vos directeurs ? Est-ce que cette situation vous a personnellement interpellée ?

Mme Delphine Ernotte. Monsieur le rapporteur, vous savez, moi, à la tête de France Télévisions depuis onze ans, je suis bien placée pour vous dire qu'un euro est un euro et croyez bien que je passe mon temps à essayer de gérer au mieux cette entreprise au bénéfice de nos publics. Néanmoins, je pense que ce souci tout à fait légitime de bien utiliser l'argent public n'oblige pas pour autant à jeter des gens en pâture. Que vous vous en preniez à moi, comme vous le faites sur vos réseaux, dans les articles de presse, après tout… Je suis la présidente de France Télévisions, je dirais presque que c'est mon métier... Mais que vous jetiez en pâture des salariés de France Télévisions, je trouve qu'on pourrait faire les choses autrement.

On a tous essayé de vous montrer, ici, qu'on respectait cette commission d'enquête. Plus de soixante-cinq personnes de notre entreprise sont venues. Nous avons répondu à vos multiples questions. Je ne crois pas que qui que ce soit se soit énervé dans les salariés de France Télévisions qui sont venus ici répondre à vos questions parfois exigeantes. J'aurais attendu en retour un peu de respect, non pas pour les fonctions, mais tout simplement pour les personnes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la présidente, cette question est importante et légitime. Vous avez un directeur des opérations spéciales qui a un temps plein pour France Télévisions payé 100 000 euros nets, qui est élu maire adjoint à la mairie de Paris d'Anne Hidalgo, qui cumule donc 60 000 euros au titre de maire adjoint, qui ne fait pas d'avenant pour France Télévisions. Donc il cumule deux temps pleins, 160 000 euros, payés sur fonds publics. Il ne fait pas d'avenant alors qu'il avait promis, juste avant son élection, qu'il ajusterait son volume de travail pour France Télévisions. Est-ce que ça ne vous choque pas et est-ce que c'est normal, quand on est directeur de France Télévisions, payé par fonds publics, de cumuler ces deux temps pleins ?

Si je vous pose cette question, c'est parce que, quand on vous a interrogée sur ce sujet en décembre dernier, vous avez dit : « *M. Ngatcha a travaillé pour le Téléthon.* » Vous l'avez dit. C'est consigné dans le compte rendu. Quand on a interrogé M. Ngatcha, il nous a dit : « *Le Téléthon, je ne m'en suis pas occupé.* » Vous deux étiez sous serment. Qui croire ? Est-ce que M. Ngatcha, oui ou non, a travaillé pour le Téléthon ? Est-ce que c'est justifié de cumuler deux temps pleins payés sur fonds publics à hauteur de 160 000 euros ? Est-ce que vous ne comprenez pas l'indignation que les Français ont pu avoir quand ils ont appris cette situation très précise d'un directeur de France Télévisions ?

Mme Delphine Ernotte. Sur la dernière question, c'est vite vu, c'est moi qui me suis mélangée. Il faut croire M. Arnaud Ngatcha ; je me suis mélangée. D'ailleurs, mes équipes s'en sont expliquées. M. le président a rappelé que parfois, au bout de quatre heures d'audition, sur un sujet, puisque je ne suis pas le chef direct d'Arnaud Ngatcha, voilà, on peut se tromper, ça a été mon cas. Bon/. Ceci dit, vous posez la question du statut, au fond, des salariés qui prennent une fonction, un mandat local. Je suis désolée de vous le dire, monsieur le rapporteur, et de vous le rappeler, on s'est conformé strictement à la loi « Engagement et proximité ». Alors si

vous voulez que tous les élus locaux perdent leur boulot, voient leur rémunération baisser, etc., changez la loi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, madame la présidente. Ça fera probablement partie des recommandations qu'on formulera dans le cadre de ce rapport.

Je vous pose une dernière question, parce que je crois que le président veut donner la parole à nos collègues, donc une dernière question avant ce tour de table. Je voudrais revenir sur les propos assez graves, les accusations très graves, même, de Jacques Cardoze, ancien présentateur de « Complément d'enquête », qui a accusé sous serment le groupe et la direction de France Télévisions, je le cite, « *d'acheter le silence* » de victimes ou de témoins de déviances sexuelles au moyen de protocoles d'accord particulièrement onéreux.

Je vais vous parler d'un exemple très concret, celui d'une ancienne employée de votre maison que j'appellerai Mme J. pour préserver son anonymat, même si elle souhaite témoigner. En contrat avec France Télévisions Studio, alors enceinte de six mois, elle a été licenciée du jour au lendemain alors qu'elle avait dénoncé des faits d'agression sexuelle le 9 décembre 2009 sur le plateau de « Ce soir ou jamais ». C'était pourtant une employée qui était reconnue pour son dynamisme, son sérieux et son professionnalisme. Hier, on a pu interroger M. Ajdari, aujourd'hui président de l'Arcom, qui était secrétaire général de France Télévisions à l'époque. C'est lui qui a signé pour le compte de France Télévisions Studio un protocole d'accord d'un montant de 50 000 euros pour clore le licenciement litigieux de cette dame en échange de son silence. Il y a une clause de confidentialité qui figure dans l'accord qui m'a été transmis. Si l'affaire vous concerne aujourd'hui, c'est aussi parce que ceux qui ont licencié cette employée pour ne pas faire de vagues, pour taire ces agressions, continuent aujourd'hui chez France Télévisions à exercer des responsabilités importantes dans votre groupe. Ils ont même été promus.

Madame la présidente, est-ce que vous étiez au courant de cette affaire ? Est-ce que les faits, les accusations, notamment, de Jacques Cardoze, et celles que je vous explique aujourd'hui, ne sont pas d'une gravité suffisante pour pouvoir se pencher sur la question et revenir sur les responsabilités de chacun, certains étant encore en poste chez France Télévisions ?

Mme Delphine Ernotte. Je vais vous renvoyer la question, pour une fois, monsieur le rapporteur, parce que vos accusations… J'ai eu l'occasion de le dire à M. le président, parce que c'était sa première question. C'est extrêmement grave, ces accusations. Mais est-ce que vous avez des preuves ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, madame la présidente, et ça fera l'objet d'un article 40 dans le cadre de cette commission d'enquête. Cette dame, que j'ai appelée Mme J., m'a envoyé tous les éléments des discussions qui ont eu lieu avec les dirigeants de France Télévisions de l'époque : le protocole d'accord qui a été signé, le montant qui a été signé. Elle est prête, même, à témoigner dans le cadre de cette commission d'enquête. Donc tous les éléments ont été recensés. Ils ont été indiqués auprès de M. Ajdari, qui a pris la décision de son licenciement, alors directeur de France Télévisions à l'époque. Je crois que c'est aussi des faits que Jacques Cardoze, sous serment, a rappelés et dénoncés. Donc, madame la présidente, effectivement, ça fera l'objet d'un article 40 à l'issue de cette commission d'enquête, je vous le confirme.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Attendez, pardon… C'est-à-dire, un article 40 ? Vous allez saisir pour harcèlement sexuel, violences… ? Moi, je n'ai pas le document. Je suis aussi garant des procédures judiciaires qui vont être en cours. On parle de quoi, là ? C'est assez grave pour être précis. Vous allez engager des procédures pour violences sexuelles, viol, harcèlement sexuel ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, je pense que vous avez entendu ma question, qui est une question grave, que j'ai posée hier à M. Ajdari,…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, c'est très grave.

Mme Delphine Ernotte. Alors, attendez…

M. Charles Alloncle, rapporteur. …qui était en poste. Effectivement, c'est le cas d'une ancienne employée de France Télévisions qui a été licenciée alors qu'elle était à six mois de grossesse parce qu'elle a voulu communiquer sur des faits d'agression sexuelle. Elle a signé à l'issue un accord de confidentialité, moyennant une indemnité importante de licenciement. Aujourd'hui, elle souhaite témoigner. Elle nous a envoyé – elle m'a envoyé, pardon – un certain nombre d'éléments. Vous voyez, au titre de mon rôle, je serai dans l'obligation de saisir le procureur, parce que c'est des faits d'une extrême gravité. M. Ajdari a reconnu qu'il se souvenait de ce cas mais qu'il n'avait pas connaissance que c'était sur des faits d'agressions sexuelles qui avaient donné pour conclusion le licenciement de cette dame. C'est la raison pour laquelle je vous pose la question, voilà, très simplement.

Mme Delphine Ernotte. Alors, si je résume, vous m'interrogez sur des faits qui se sont passés en 2010. C'est bien ça, monsieur le rapporteur ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, les faits datent de 2009…

Mme Delphine Ernotte. D'accord.

M. Charles Alloncle, rapporteur. …et c'est une question qui a été posée à M. Ajdari, qui était en poste à l'époque et qui a signé lui-même le protocole d'accord et le protocole de licenciement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Attendez, attendez…

Mme Delphine Ernotte. Attendez, je vais répondre !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, non, je vais être très précis, c'est très grave. En fait, les faits se sont déroulés avant l'arrivée de M. Ajdari, qui ensuite a signé le protocole de transaction. Mais les faits que la personne, que le rapporteur nous présente, soumet à notre attention, se sont déroulés avant son arrivée. C'est lui qui, ensuite, en arrivant, a signé le protocole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il l'a signé en 2010, effectivement. Faits qui se sont produits en 2009 et protocole signé en 2010. Le protocole m'a d'ailleurs été transmis et j'ai lu d'ailleurs l'une des clauses à M. Ajdari hier. Et, je le rappelle, vous n'étiez pas en poste à ce moment-là.

Mme Delphine Ernotte. Alors, plusieurs éléments. Pardon, mais je découvre des choses là... Donc vous me parlez d'une problématique qui s'est passée en 2009, qui s'est

conclue par un accord en 2010… Au passage, monsieur le rapporteur, les clauses de confidentialité sont systématiques dans ce type de transaction, donc ce n'est pas propre à cette transaction par rapport à une autre. Je vous le redis quand même, c'est important. Parce qu'en général, ces transactions mettent fin à un litige et donc aussi mettent fin aux hostilités possibles qui présidaient à ce litige. Bon.

Une fois ce point établi – ce sont des clauses traditionnelles, on va dire –, moi, ce qui m'étonne, c'est que vous avez un monsieur, M. Cardoze, qui a quitté l'entreprise en quelle année ? Je ne me souviens plus bien, mais vous devez le savoir, puisque vous l'avez interrogé... Il y a quand même pas mal d'années, il y a cinq ans à peu près, quelque chose comme ça, il y a cinq ans. Donc, il vient vous dire en 2026, après avoir quitté l'entreprise en 2020 ou 2021, je ne sais plus exactement : « Ah, il s'est passé un truc dingue il y a seize ans et je n'avais pas les moyens de le dire avant. » Qui croire, monsieur Alloncle ? Non mais, qui croire ? Parce que figurez-vous que moi, ma responsabilité… Ce n'est ni celle de monsieur Ajdari, ni la mienne, d'accord, mais moi, j'ai une responsabilité vis-à-vis des salariés qui sont dans l'entreprise aujourd'hui !

Vous me dites qu'il y a encore des gens qui commettent des agressions sexuelles dont j'ignorerais la nocivité. Transmettez-moi les noms ! Transmettez-moi les faits !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la présidente, je me permets de préciser…

Mme Delphine Ernotte. Saisissez-moi ! Moi, je veux les noms, les faits !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je saisirai plutôt le procureur.

Mme Delphine Ernotte. Pardon ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Cardoze a prononcé...

Mme Delphine Ernotte. Mais vous avez une responsabilité aussi vis-à-vis de moi !

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Cardoze a prononcé des accusations graves. Il va nous transmettre ses éléments par écrit. Le fait que je vous relate est un fait relaté par une ancienne employée de France Télévisions.

Je ne suis pas sûr qu'il y ait un lien avec les accusations de M. Cardoze, mais M. Cardoze explique que des indemnités de départ très importantes sont versées par France Télévisions pour couvrir des faits de déviances ou de violences sexuelles. Ces faits sont importants. Ils ont été mentionnés sous serment, dans le cadre de cette commission d'enquête.

Je me permets de vous demander si vous avez connaissance d'éventuels faits. Concernant le fait rapporté par cette dame, qui pourtant en a parlé auprès de dirigeants de France Télévisions à l'époque, peut-être est-ce sans lien. Nous attendons les éléments de M. Cardoze, qu'il nous enverra par écrit.

Mme Delphine Ernotte. Je crois avoir été assez claire en réponse à la question de M. le président : je n'ai aucune tolérance pour les faits de cette nature. Ce que vous me dites m'inquiète, pardon de vous le rappeler. Vous avez dit qu'il y a un cas en 2009. Vous faites un lien avec des déviances sexuelles. Il y a un lien ou il n'y a pas de lien ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce sont des faits d'agression sexuelle qui sont dénoncés.

Mme Delphine Ernotte. Donc il y a des faits d'agression sexuelle qui sont liés au licenciement de cette dame ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Absolument. C'est ce qu'elle dénonce. On a acheté son silence, car elle s'en était plainte auprès de certains dirigeants de France Télévisions à l'époque. Elle souhaite désormais parler.

J'ai posé la question à M. Ajdari, puisque c'est lui qui a signé le protocole d'accord de licenciement. Il l'a d'ailleurs reconnu hier, même si visiblement il n'était pas au courant de ces faits. C'est toute la raison et la légitimité de ma question.

Mme Delphine Ernotte. Moi, je ne cherche pas à savoir qui a signé quoi. Ce n'est pas mon sujet. Je suis présidente de France Télévisions. S'il y a des gens, à France Télévisions, concernés par cette affaire, ça m'importe. C'est ma responsabilité. Je vous demande donc de me donner les éléments qui me permettront d'ouvrir une enquête, même seize ou dix-sept ans après. C'est la loi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous confirme que je transmettrai ces éléments graves au procureur dans le cadre d'un signalement au titre de l'article 40 du code de procédure pénale. Je vous les transmettrai également puisque, visiblement, les personnes citées par cette dame sont encore en poste à France Télévisions, et ont même été promues depuis lors. Je vous remercie de votre vigilance à ce sujet.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ayant laissé au rapporteur trois fois plus de temps de parole que ce qui était prévu, je laisserai nos collègues poser leur question en plus de deux minutes, Mme Ernotte leur répondant à la suite, ce qui permettra d'avoir une réponse approfondie aux questions. C'est la dernière audition de cette commission d'enquête. C'est une audition importante. Je sais que vous avez de nombreuses questions complémentaires à celles de M. le rapporteur.

M. Philippe Ballard (RN). À l'issue des auditions, il y a un constat : le *statu quo* est impossible. Des observations ont été partagées. Maintenant, on a envie de vous demander : que comptez-vous faire ?

J'ai écouté vos explications sur les procédures renforcées, visant à éviter ces allers-retours entre le service public et les producteurs privés. Mais pourquoi n'y avez-vous pas pensé plus tôt ? Pourquoi est-ce que vous n'avez pas mis en place tous ces garde-fous et toutes les mesures que vous nous avez annoncées plus tôt ?

Pour encadrer le statut d'animateur-producteur dont on a parlé dans les auditions, qui soulève toujours autant de questions, que comptez-vous faire ?

Concernant ce qu'on pourrait appeler la double vie des journalistes ou des animateurs sur les réseaux sociaux, certains prennent des positions politiques explicites, contrariant l'exigence d'impartialité et de neutralité du service public. Allez-vous fixer des règles claires et sanctionner, en cas de manquement, ces journalistes ou ces animateurs ?

Allez-vous reprendre le contrôle des lignes éditoriales des émissions produites en externe ? Je pense notamment à France 5, où c'est un grief des syndicats. D'ailleurs, on

remarque que l'équilibre, sur ces plateaux, s'est amélioré depuis quelques semaines, voire quelques mois. C'est peut-être un effet de cette commission d'enquête.

Concernant les émissions produites en externe, vous nous avez expliqué qu'il est en quelque sorte impossible de concevoir les mêmes émissions en interne, parce qu'on piquerait l'idée à d'autres. Mais prenons « C dans l'air » : mettre quatre personnes, quatre experts autour d'une table avec un journaliste, je pense qu'on peut tous en avoir l'idée.

Enfin, la question de fond : est-ce que le service public a vocation à faire de l'audience, à engranger des recettes publicitaires ? Est-ce que vous pourriez faire sans la pub ?

Mme Delphine Ernotte. Beaucoup de questions, monsieur Ballard !

Sur les procédures renforcées, comme j'ai eu l'occasion de le dire, ça ne concerne pas tellement de monde. On a bien suivi les procédures renforcées. Nous n'avons pas constaté de problématiques particulières. Maintenant, j'entends vos remarques. Il n'y a pas eu d'irrégularité jusqu'à présent, pour le dire autrement, mais j'entends vos remarques. Je me dis que, si un doute – légitime – s'est insinué à l'occasion de cette commission d'enquête, il faut le lever.

À l'époque, on avait réfléchi à cette clause de non-concurrence – appelons-la comme ça pour aller vite – mais un tel dispositif coûte de l'argent, donc on s'était interdit de le faire. Mais je pense qu'après les multiples discussions qu'on a eues ici, autour de la table, c'est une des vertus de cette commission d'enquête que de nous avoir fait réfléchir là-dessus pour répondre mieux à vos interrogations. Je pense qu'il faut aller plus loin. Je ne peux pas dire autre chose.

Vous avez posé une question qui est compliquée – je vais vous dire pourquoi elle l'est – sur la double vie sur les réseaux sociaux. C'est une question très importante au demeurant. Évidemment, la manière dont nos journalistes peuvent s'exprimer sur les réseaux sociaux est encadrée par une charte et un règlement intérieur, applicables à l'ensemble des salariés de France Télévisions. Mais on voit que l'avenir va très clairement vers une croissance très forte de ce que l'on appelle les créateurs de contenu sur les réseaux sociaux.

Aujourd'hui, on vit une autre vie, adjacente, sur les réseaux sociaux. Demain, nous allons de plus en plus travailler, comme nous avons déjà commencé à le faire, avec des créateurs dont la vie sur les réseaux sociaux est leur vie première, leur business premier, si je puis dire. Prenez HugoDécrypte ou Squeezie, avec lesquels nous travaillons. Ce n'est pas complètement simple. Nous avons des règles d'exclusivité, une charte éthique extrêmement claire pour les gens qui travaillent chez nous. Dans la relation qu'on aura avec les créateurs demain, savoir comment maintenir l'exigence d'impartialité du service public dans un univers numérique qui, pardon de le dire, n'est pas du tout régulé, sera une vraie interrogation.

C'est une très bonne question. Je n'ai pas complètement la réponse. Ce que je peux dire, et on me pardonnera de dire que je parle d'expérience, c'est que réguler encore plus les acteurs que vous avez à votre main, qu'ils soient publics ou privés, ne me semble pas être la réponse à une meilleure régulation de l'espace numérique. Je pense qu'on a besoin de davantage de régulation de l'espace numérique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Lors de son audition, M. Lasserre nous a indiqué qu'il envisage de recommander que l'exigence d'impartialité soit étendue, par exemple,

aux réseaux sociaux des salariés de l'audiovisuel public, journalistes compris bien entendu, en proposant une vision extensive du devoir de réserve.

Mme Delphine Ernotte. On verra les conclusions du rapport de Bruno Lasserre et ce que décidera l'Arcom. Il ne faut pas oublier qu'il y a quand même une valeur cardinale dans notre pays : la liberté. Comment est-ce qu'on arrive à concilier la liberté individuelle – fondamentale – avec la nécessité de préserver la neutralité du service public ?

Cet équilibre entre le droit du travail, les différentes chartes dont vous savez très bien, monsieur Ballard, vous qui avez été journaliste, qu'elles garantissent la liberté même des journalistes, et la volonté de plus de neutralité, est subtil. C'est bien pour ça que M. Ajdari a demandé à M. Bruno Lasserre, fin juriste, de réfléchir à cette question, en effet très importante.

Sur la publicité, est-ce qu'on peut faire sans ? Moi, j'ai compris que les finances publiques françaises étaient en délicatesse. J'en ai déduit qu'il ne faut pas attendre d'augmentation du budget du service public. Si vous supprimez la publicité, c'est pratiquement 400 millions qui sautent. Est-ce qu'on peut faire avec 400 millions à mission constante ? La réponse est non.

Toutefois – vous avez reçu mes collègues de l'audiovisuel privé –, même si les finances de France Télévisions, compte tenu de l'évolution de la dotation publique, sont en baisse, je ne réclame pas plus de publicité sur le service public. Je tiens à le dire ici. Le marché publicitaire des médias est en forte baisse. Toute la croissance est captée par les plateformes américaines. Mettre en difficulté les opérateurs privés n'est pas une solution. Vous dites que le *statu quo* n'est pas possible ; moi, je pense que, concernant la publicité, la seule solution pertinente est précisément le *statu quo*.

Mme Céline Calvez (EPR). Alors même que cette commission d'enquête porte notamment sur la neutralité de l'audiovisuel public, notion qui gagnerait à être appréhendée davantage sous l'angle de l'impartialité, il faut bien constater, au terme de nos travaux, que, malgré les efforts de notre président, la tenue de nos auditions en aura cruellement manqué. Néanmoins, les membres du groupe Ensemble pour la République tenteront de tirer de ces travaux ce qu'ils peuvent apporter de plus utile. À la place du spectacle déplorable et des polémiques suscitées, les auditions auraient dû faire davantage la lumière sur des interrogations de fond. Nous aurions dû nous attacher davantage à la spécificité même de l'audiovisuel public.

Face à la montée en puissance des plateformes, aux évolutions technologiques et à la fragmentation des usages, la question n'est pas de savoir si le service public doit s'aligner, mais au contraire comment il peut affirmer plus nettement sa singularité. Cela suppose de replacer le citoyen au cœur de ses missions, en valorisant la qualité, la diversité et l'utilité sociale des programmes, bien au-delà de la logique d'audience.

Les auditions ont néanmoins mis en évidence la nécessité d'une vision stratégique et financière de long terme. Les transformations numériques, les investissements technologiques, notamment dans l'intelligence artificielle, imposent de sortir d'une logique de gestion à court terme. Les questions de la prévisibilité des moyens, de la stabilité des orientations et de la gouvernance apparaissent plus que jamais comme un levier essentiel pour permettre aux entreprises de l'audiovisuel public de faire leur travail.

Enfin, les auditions ont parfois rappelé le rôle central, qui ne l'est peut-être pas assez, de France Télévisions dans son écosystème, en matière de financement et de diffusion de la

création, soulevant ainsi des interrogations sur l'équilibre entre production interne et production externe, sur les relations avec les producteurs indépendants et sur le marché publicitaire. Plus largement, on ne peut pas mettre le service public de côté. Il est trop important pour tout ce secteur en mutation.

C'est à partir de ces constats et de nos travaux précédents que nous formulerons des propositions, avec une conviction simple : la nécessité d'un audiovisuel public puissant, assumant pleinement sa singularité et pleinement au service des citoyens.

Mme Delphine Ernotte. L'ouverture vers l'avenir que vous avez indiquée dans votre propos me donne envie d'échanger avec vous sur un sujet qui me préoccupe particulièrement. Je voudrais vous répondre simplement. La singularité du service public, c'est la confiance qu'il inspire au public. Tous les indicateurs le montrent : c'est dans les chaînes publiques – c'est vrai aussi pour la radio publique – que les Français ont le plus confiance.

Pourquoi je vous dis ça maintenant ? Pourquoi c'est important de le dire maintenant ? Il se trouve que je préside l'Union européenne de radio-télévision (UER). À ce titre, je suis amenée à beaucoup échanger avec mes homologues de la BBC, de la ZDF, des pays du nord de l'Europe… Il se passe, dans certains pays d'Europe, quelque chose qui est assez fondamental. Savez-vous, par exemple, qu'en Suède, c'est le chef d'état-major de l'armée suédoise qui a demandé qu'on augmente les crédits de l'audiovisuel public ? J'ai eu la même discussion en petit comité avec le chef de la défense allemande, et je ne vous dirai pas les discussions que je peux avoir en France.

J'ai invité le chef d'état-major de l'armée suédoise à intervenir à l'assemblée générale, où tous les membres de l'UER étaient présents. Qu'est-ce qu'il dit ? Il dit qu'en temps de guerre – et sachez que les militaires prévoient une guerre avant 2029, je ne parle pas en l'air –, l'un des éléments les plus précieux pour les militaires, c'est la capacité de parler avec la population. Or, pour parler avec la population, il faut un média qui lui inspire confiance.

Je lui ai donc demandé publiquement, devant les cent directeurs généraux des médias de radio et de télévision européens, quel conseil il donne au service public de l'audiovisuel pour remplir cette mission. Vous savez ce qu'il m'a dit ? Un : l'indépendance, parce qu'il n'y a que l'indépendance qui permette la confiance des citoyens ; deux : la confiance ; trois : plus pragmatiquement, la redondance de nos infrastructures pour survivre à une attaque, qu'elle soit cyber ou terrestre. Voilà ce qu'il a dit : l'indépendance et la confiance.

Je pense que c'est là-dessus qu'on doit se focaliser. Comment, dans un monde numérique où les moins de 25 ans passent les deux tiers de leur temps sur les réseaux sociaux, est-ce qu'on est capable, grâce au service public de l'audiovisuel, à la radio, à la télévision et à tous nos développements numériques, d'être une vigie des *fake news*, une vigie de confiance ? C'est ça, l'enjeu de demain.

Et notre singularité, honnêtement, c'est la confiance. J'espère que cette commission, plus exactement tous les débords médiatiques qu'elle a suscités, n'aura pas abîmé cette confiance. De toute façon, nous la reconstruirons parce qu'il n'y a rien de plus précieux, pour nous en tant que service public et, de manière générale, pour nous tous en France.

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). Contrairement au rapporteur, nous ne pensons pas que le service public de l'audiovisuel est trop dispendieux. Il doit certes être bien géré, mais il ne cherche pas la rentabilité à tout prix et doit servir l'intérêt général. Nous ne

pensons pas non plus que le service public tomberait dans le wokisme, ce mot en vogue chez les réactionnaires visant à dénigrer le progressisme. Nous soutenons l'existence d'un service public de l'audiovisuel fort.

Cependant, je m'interroge sur l'avenir de l'information en son sein. Depuis le 24 mars, contre la volonté des journalistes, vous avez délogé les journalistes de France 3 Paris Île-de-France de leur plateau pour le céder à la chaîne France Info, et ce sans le dialogue nécessaire à une telle opération. Désormais, ces journalistes occupent un plateau minuscule et totalement inadapté. France Info ne peut pas remplacer des chaînes comme France 3 Paris Île-de-France. Ces antennes devraient être complémentaires.

Or sur France Info, on a pu voir le recrutement de journalistes issus de CNews, des propos de responsables politiques déformés par des éditorialistes trop partiaux, des graphiques de sondages participant à la désinformation du public, le relais de paniques morales de l'extrême droite – je pense par exemple à ce cadrage concernant le racisme subi par des maires noirs issus de quartiers populaires, comme s'ils étaient un peu responsables de ce qu'ils subissent au quotidien –, et récemment des informations délivrées à l'antenne sans la prudence et le recoupement nécessaires – je pense à la garde à vue de Rima Hassan : bref, tout ce qui est en vogue sur les chaînes d'info en continu du secteur privé. Acrimed a d'ailleurs produit de nombreuses analyses critiques de France Info.

Tout cela est bien loin des préoccupations prioritaires de la population, donc de l'intérêt général : tout le contraire de France 3 Paris Île-de-France, qui délivre une information de proximité sur des enjeux du quotidien et ne donne pas toujours la parole aux mêmes – c'est important de le souligner. Déjà, la fusion de France Bleu et de France 3 Régions pour créer Ici en janvier 2025 est à nos yeux dommageable pour le pluralisme dans l'information.

Madame Ernotte, allez-vous enfin recevoir les syndicats de France 3 Paris Île-de-France, qui vous interpellent ? Ou vous dirigez-vous vers une sorte de « CNewsisation » ou de « BFMisation » de l'information sur le service public de l'audiovisuel ?

Mme Delphine Ernotte. Évidemment, je connais bien le sujet de France 3 Paris-Île-de-France. J'en rappelle le contexte. Nous avons demandé à France 3 Paris Île-de-France d'utiliser un autre plateau pendant trois mois, de manière temporaire, parce que nous sommes en train de refaire les plateaux pour les mettre aux nouvelles normes. Il se trouve que nos régies sont très anciennes, à France Télévisions, elles ont je crois plus de vingt ans. Ces travaux, soit dit en passant, nous permettront de réduire le nombre de personnes présentes en régie, donc de faire des gains de productivité. France 3 Paris Île-de-France réagit parce que nous avons demandé que ses éditions soient réalisées pendant trois mois sur un autre plateau.

Je ne minimise pas le problème, d'autant que France 3 Paris Île-de-France a une longue histoire. Ils étaient auparavant logés à Vanves. Il se trouve que le site de Vanves a brûlé, et que, pour des raisons très pragmatiques et aussi d'économie, nous avons rapatrié les équipes de Vanves à Paris, où sont les autres équipes de France Télévisions. Ce faisant, nous avons fait des économies en immobilier et mutualisé les équipes techniques. Bref, il y a un passé.

Ils ont peur que cette occupation temporaire de trois mois d'un nouveau plateau soit une histoire écrite d'avance. Je vous rassure, ce projet est en phase d'information-consultation devant les instances représentatives du personnel. Il n'y a rien de caché. Je prends la mesure du problème, dont je sais qu'il est pris au sérieux par M. Philippe Martinetti, qui supervise le réseau régional. Je n'ai pas de doute sur le fait qu'un dialogue s'installe. Quand je regarde les taux de

grévistes – je sais que ça crée de l'émoi, je ne suis pas en train de minimiser –, je pense que ça va aller.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Madame la présidente, vous avez commencé votre propos liminaire en insistant sur la nécessité de garantir un canal de confiance que seul un journaliste peut garantir, et en disant que votre rôle est de le préserver. Vous l'avez répété à l'instant, en disant que la notion de confiance est au centre de votre métier.

Je voudrais revenir sur ce qui me semble être une mise en cause grave du travail de journaliste, qui a été mise en lumière dans cette commission d'enquête et à laquelle j'ai le sentiment que nous n'avons pas assez prêté collectivement attention, de sorte que nous ne sommes pas allés au fond de l'affaire. Je remercie M. le président de nous avoir accordé un temps de parole supérieur à deux minutes, parce que je vais être précise et factuelle.

Le 11 février 2025, « Complément d'enquête » réalise un portrait politique de Mme Dati. Dans ce cadre, le journaliste Louis Milano-Dupont, dans les couloirs de l'Hôtel de ville de Paris, interpelle Mme Rachida Dati. Elle pense ne pas être filmée ni enregistrée. Voici les propos qu'elle tient, qui sont enregistrés et filmés : « *Je ne parle pas avec des voyous. Vous êtes des voyous. […] J'ai tous les échanges. Quand on fait mon enquête, qui dit à mon frère « On vous paye pour faire des témoignages » ? C'est une réalité.* »

Les mots sont forts. Elle accuse des journalistes du service public, dont elle est ministre de tutelle en tant que ministre de la culture, d'être des voyous. Pour que nos concitoyens comprennent bien, c'est comme si le ministre de l'intérieur disait à un officier de police : « *Il y a des ripoux parmi vous, j'ai tous les moyens de le prouver, vous êtes des ripoux* ». Et après, plus rien.

Le lendemain, M. Milano-Dupont adresse un long mail à Mme la ministre de la culture. Dans ce mail, il écrit avec force que ses accusations sont absolument fausses et dépourvues de tout fondement, et lui propose de faire toute la lumière. Ce mail n'aura pas de réponse de Mme la ministre de la culture.

Un mois plus tard, le 13 mars 2025, dans « Vivement dimanche », sur France 2, chaîne publique, Mme la ministre de la culture réitère. Ce n'est plus cette fois son frère, mais un cousin. Elle dit que les journalistes sont allés au Maroc : « *Ils sont allés le chercher, même pour essayer de monnayer une interview. Dans quel pays sommes-nous pour en arriver là ?* ». Cela sans contradiction et, je crois, sans réponse publique de France Télévisions.

Trois mois plus tard, dans un article du *Canard enchaîné*, on découvre, monsieur Tardieu, que vous avez eu, entre février et mars, avec Mme Dauvergne, conseillère de Mme Dati, des échanges de SMS, où vous lui dites : « *Envoyez-moi les SMS, le mec est viré immédiatement* ». Visiblement, ces SMS ne sont jamais arrivés. Je vous demanderai de le confirmer ou de l'infirmer.

Le 5 février 2026, un an après, Mme Dati, ministre de la culture, est auditionnée par notre commission. Elle est donc sous serment. Et elle maintient son accusation. Elle nous dit qu'elle ne produira pas les preuves, sauf s'il y a une procédure judiciaire. Or, si quelqu'un a les moyens, dans cette affaire, de saisir la justice, c'est bien elle, ministre de tutelle. Rien.

Le lendemain, son propre frère écrit spontanément au journaliste M. Milano-Dupont trois mails. Premier mail – « *Objet : Fausse information* » – : « *Je viens de tomber sur*

l'audition de Rachida où elle prétend que vous auriez proposé de l'argent. C'est faux !! Elle mélange tout !! ».

Deuxième mail, qui arrive vingt minutes plus tard : « *Je suis désolé de ce qu'elle raconte, car je n'ai jamais dit que « Complément d'enquête » m'avait proposé de l'argent, car vous et moi, nous n'avons jamais abordé le sujet de l'argent contre information. Et s'il faut venir témoigner en votre faveur à la commission, je le ferai !!! J'ai des défauts, mais j'ai horreur du mensonge.* » Troisième mail, parvenu le 7 février au journaliste – « *Objet : Rétablir la vérité* » – : « *Les propos de Rachida Dati sont totalement faux. Les journalistes de « Complément d'Enquête » m'ont contacté en décembre 2025 pour me proposer de se rencontrer, mais jamais nous n'avons parlé d'argent. Je suis prêt à témoigner sous serment s'il le faut.* »

Le 12 février 2026, nous auditionnons M. Waleckx et son équipe, dont le journaliste Louis Milano-Dupont. Il nous dit : « *Nous n'avons évidemment pas donné d'argent, pas proposé d'argent à quiconque dans l'entourage de Mme Dati, fut-ce par un tiers. Je démens cela catégoriquement et sous serment.* » Nous avons donc deux versions contradictoires.

Mes questions s'adressent à M. Tardieu. Est-ce vrai que vous avez écrit à Mme Dauvergne que le journaliste serait viré si les SMS étaient produits ? Est-ce que vous avez reçu ces SMS ? Qu'avez-vous fait concrètement, après que la conseillère de la ministre, qui est votre ministre de tutelle, a abordé le fait qu'il y a des journalistes voyous dans les rangs de France Télévisions ? Le 13 mars 2025, Mme Dati accuse vos journalistes sur votre propre antenne. France Télévisions n'a rien dit. Pourquoi ?

J'en viens à la question de fond. Un an d'échanges, de démentis, de contacts entre les équipes de Mme Dati et vous-même : Rachida Dati peut-elle encore de bonne foi – c'est ce qu'elle prétend – porter ces accusations alors même que, à aucun moment, elle n'a cherché de manière active à lever le soupçon et à faire mettre hors d'état de nuire ces voyous, pour reprendre le mot qu'elle a utilisé ? Si je prends le temps de détailler cette affaire, c'est parce qu'elle attaque directement le canal de confiance que vous avez évoqué, madame Ernotte, en insistant sur la nécessité de s'inscrire dans la vérité, l'indépendance et l'honnêteté, en tout et pour tout, pour les Français.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes propos sur RTL ayant pu être mal interprétés, j'indique que les journalistes de « Complément d'enquête » m'ont transmis les preuves qui garantissent, bien entendu, leur bonne foi. Les éléments qu'ils m'ont transmis garantissent effectivement que les journalistes de « Complément d'enquête » ayant réalisé le reportage sur Mme Dati n'ont pas cherché, dans le cadre de ce reportage, à soudoyer son frère.

Mme Delphine Ernotte. Je voudrais juste dire, monsieur le président, que je n'admets pas l'expression « bonne foi ». Les journalistes de France Télévisions ne sont pas de bonne foi, ils n'ont juste jamais ni soudoyé, ni cherché à soudoyer qui que ce soit dans l'entourage de Mme Dati. Soyons clairs. Ce n'est pas qu'ils sont de bonne foi en disant qu'ils ne l'ont pas fait, c'est…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je me permets de vous interrompre pour expliquer pourquoi j'emploie cette expression. En tant que président de commission d'enquête, pour engager des procédures pour parjure ou faux témoignage, ce qu'on me demande, c'est de vérifier la bonne foi. Je ne juge pas du fond de l'affaire. Je ne suis pas juge d'instruction. Dans le cadre d'une commission d'enquête, ce qu'on demande au président, c'est de savoir si les

personnes qui s'expriment le font de bonne foi. Cette expression est relative à la procédure parlementaire, qui n'est pas la procédure judiciaire.

Par ailleurs, si les journalistes de « Complément d'enquête » se sont sentis diffamés par Mme Dati, ils peuvent engager une procédure judiciaire. Je ne peux pas me substituer à l'autorité judiciaire. En tout cas, j'ai employé l'expression « bonne foi » parce que, dans le cadre de la procédure législative, d'une commission d'enquête et des procédures pour faux témoignage et parjure, c'est ce qu'on demande à un président de commission d'enquête. On ne demande pas la même chose à un juge de l'autorité judiciaire qui, lui, doit établir la vérité des faits, ce qui est différent.

Mme Delphine Ernotte. Madame Hadizadeh, nous avons répondu dans l'émission « Complément d'enquête » elle-même, où le journaliste a dit que Mme la ministre nous accuse d'avoir soudoyé quelqu'un. C'est ce qu'on peut faire à peu près de plus engageant : ça engage le journaliste de « Complément d'enquête » et moi-même en tant que directrice de publication. On ne peut pas dire plus clairement que nous n'avons jamais soudoyé personne.

M. Christophe Tardieu. Les accusations portées contre les équipes de « Complément d'enquête » d'avoir soudoyé un familier de Mme Dati sont extrêmement graves. Comme à chaque fois qu'il y a des accusations extrêmement graves, il est tout à fait normal que l'on demande des preuves. C'est ce que j'ai en effet demandé. Je ne les ai – nous ne les avons – jamais obtenues.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Est-ce que vous pensez, compte tenu de ce que vous connaissez, que l'ancienne ministre de la culture pouvait être de bonne foi devant nous en disant qu'elle avait des preuves selon lesquelles son frère lui aurait communiqué des éléments ? Visiblement, elle joue sur la confusion entre les messages que son frère lui a communiqués. Est-ce que vous pensez qu'elle peut être de bonne foi ?

M. Christophe Tardieu. C'est entrer dans des subtilités beaucoup trop profondes. Je me garderai bien de porter le moindre jugement sur la question de savoir si Mme la ministre était de bonne ou de mauvaise foi. Je ne sais absolument pas de quels documents elle disposait. Je ne connais pas les documents qu'elle a en sa possession. Nous ne connaissons pas les documents qu'elle a transmis au président de la commission. Je ne me prononcerai pas à ce sujet.

Ce qui était évident, c'est que, pour nous, à partir du moment où des accusations ont été portées à un tel niveau de gravité – un journaliste de chez nous qui soudoierait un témoin est évidemment passible des sanctions disciplinaires les plus graves –, avant de poursuivre l'étude des choses, il nous fallait des preuves. Ces preuves ne sont jamais venues. Mais je suis incapable de vous dire si Mme Dati est de bonne ou de mauvaise foi. Tout dépend des documents que la ministre a transmis au président de la commission. Ces documents, nous ne les connaissons pas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci. Peut-être, pour aller au bout de ce sujet, une question, peut-être pour vous, madame la présidente : il y a la procédure pour parjure et faux témoignage, qu'il m'appartient de mettre en œuvre, dans le cadre de cette commission d'enquête, et puis il y a ensuite la procédure pour diffamation. Vous m'avez repris, madame la présidente, en disant que c'était effectivement des accusations extrêmement graves, qu'à aucun moment les journalistes de « Complément d'enquête » n'avaient cherché à soudoyer un « familier » – pour reprendre votre terme, monsieur Tardieu. La question que je vous pose,

parce qu'elle peut aussi éclairer ma décision, est celle-ci : est-ce que vous avez incité, ou demandé, ou encouragé ce journaliste, compte tenu de la gravité des accusations qui étaient portées contre lui, à porter plainte pour diffamation ? Parce que ça met en cause aussi l'intégrité de vos journalistes, et donc leur indépendance et leur probité. Cette commission d'enquête ne saurait pas résoudre de telles accusations, graves, portées contre des journalistes de votre maison – pardon de ce terme.

Mme Delphine Ernotte. Je crois que nous l'avons fait dans le « Complément d'enquête » ; en affichant clairement les accusations de Mme Dati et en les démontant, je pense qu'on prend une position très claire. Après, ce n'est pas à nous de poursuivre ! Là, c'est une autre question. Il se trouve que ce sujet a rebondi en commission d'enquête. Vous nous rappelez, monsieur le rapporteur, monsieur le président, tous les quatre matins, qu'il ne faut pas parjurer. Voilà, il ne faut pas parjurer ! Je vous dis que nous – je parle pour les journalistes de chez moi et je parle pour moi –, nous avons transmis toutes les preuves qui montrent que, quand nous disons que nous n'avons soudoyé personne, c'est juste factuellement – factuellement – vrai. Il n'y a pas l'ombre d'un doute. Je crois qu'il faut être clair là-dessus. Pas l'ombre d'un doute.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon, mais je vais aller au bout : on vous explique peut-être tous les quatre matins que les parjures et les faux témoignages sont effectivement inacceptables, et d'ailleurs illégaux dans le cadre d'une commission d'enquête, mais vous êtes la présidente d'un groupe audiovisuel dont l'information est sans doute l'un des piliers. D'ailleurs, l'information est l'une des missions principales de l'audiovisuel public.

Ce n'est pas tous les quatre matins, madame la présidente, qu'une ancienne ministre de la culture accuse un journaliste, salarié de votre entreprise, d'avoir tenté de soudoyer l'un de ses proches. On a rarement vu, dans le débat politique et dans le débat médiatique, de telles accusations, portées à l'encontre des journalistes. Je suis encore un jeune parlementaire mais je n'ai pas souvenir d'accusations aussi graves portées à l'encontre de journalistes et, en l'occurrence, à l'encontre de journalistes de l'audiovisuel public. Donc à côté, le cas échéant, d'une procédure pour faux témoignage et parjure, la question que je vous pose est directe : à partir du moment où vous nous dites que vous avez la certitude que ces accusations sont fausses, et donc graves, ne faudrait-il pas – pour ne pas créer de précédent et pour rappeler aux journalistes que vous êtes à leurs côtés, et que vous ne sauriez tolérer des attaques et des accusations portées à leur encontre – que le salarié, ou l'employeur se substituant au salarié, engage une procédure judiciaire ?

Mme Delphine Ernotte. C'est curieux, monsieur le président, que, alors que cette question a resurgi en commission d'enquête, vous me renvoyiez la patate chaude ! Moi, si vous me dites : « tout le monde est de bonne foi », pourquoi j'irais faire une procédure judiciaire ? Je suis très peu procédurière, je ne fais des procédures que quand vraiment la coupe est pleine. On n'a pas subi une campagne de dénigrement suite aux affirmations de Mme Dati ! On n'a pas des trolls sur Twitter qui nous menacent de mort tous les quatre matins suite à l'affirmation de Mme Dati ! On n'a pas des interviews dans la presse qui jettent l'opprobre sur l'audiovisuel public suite à la déposition de Mme Dati ! Donc il n'y a pas mort d'homme, de mon point de vue. Oui, on a un différend, c'est à vous de le trancher, c'est vous qui avez les éléments, pas moi. Moi, j'ai les miens. Vous avez les miens, et ceux de Mme Dati. Tranchez !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, mais c'est pour ça que ce sont deux procédures différentes. Vous, dans le cadre d'une procédure pour diffamation – M. Tardieu nous dit qu'il n'a aucune preuve – et moi dans le cadre d'une procédure pour parjure et témoignage – Mme la ministre m'a transmis des éléments. Ce sont deux choses différentes.

Mme Delphine Ernotte. On a répondu ! On a répondu, de manière transparente et publique, à nos publics qui pouvaient s'interroger, dans le « Complément d'enquête » même.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie de votre réponse, elle est très claire, et c'était important qu'elle puisse être formulée.

M. Erwan Balanant (Dem). Durant toute cette commission d'enquête, j'ai parfois regretté que nous ne parlions pas assez de ce que peut être notre modèle d'information et de ce qu'est notre modèle culturel et quel est, dans ce modèle, le rôle de l'audiovisuel public et du mode de financement que nous avons créé autour de l'audiovisuel public.

Vous l'avez rappelé et c'est important : l'audiovisuel public est un outil de stratégie et de souveraineté. Cette souveraineté, elle est informationnelle, elle est culturelle, mais elle est aussi tout simplement nationale. Et votre exemple de la Suède est très révélateur. Première question, donc : comment parvient-on à faire perdurer ce système et à l'améliorer dans un champ en mutation totale.

J'aimerais aussi qu'on parle un petit peu d'économie, parce qu'il n'y a pas d'indépendance sans des piliers économiques. On a parlé de cette commission et de « l'homme qui valait 4 milliards ». Moi, j'ai l'impression que, si on attaque l'audiovisuel public et notre mode de financement, c'est en réalité 100 milliards que nous allons perdre. 49 milliards de plus-value, c'est l'ensemble de la culture en France, et l'audiovisuel, c'est 13 milliards – 13 milliards issus de la création et donc en partie de l'audiovisuel public puisque ça n'a pas été assez démontré mais vous êtes un levier important de cette production.

Nous sommes dans un monde en profonde mutation. Le système français est solide – jusqu'à aujourd'hui. Mais on le sait, une grande partie de la valeur est captée par les Gafam et par des puissances étrangères. En bon européen, en bon patriote français aussi, j'aimerais donc savoir comment peut-on préserver cette valeur dans notre pays. Comment faire en sorte que l'audiovisuel public mais aussi les médias de M. Bolloré et les films produits par des producteurs ne soient pas pillés par deux éléments, à savoir la publication sur des réseaux sociaux et sur des plateformes sans droits voisins d'une part et, de l'autre, le développement de l'intelligence artificielle ? Cette question figurera parmi les propositions que nous ferons à la suite de cette commission d'enquête.

Mme Delphine Ernotte. Ce n'est pas seulement une question importante, c'est une question essentielle, et je regrette qu'on n'ait pas eu le temps d'en discuter davantage parce que pour le coup, ça mérite vraiment débat. Il n'y a pas de vérité révélée en la matière et j'aurais aimé échanger avec vous sur cette question-là.

Vous rappelez assez justement que l'audiovisuel est un pilier économique. C'est vrai que nous avons fait, avec mes collègues du privé, une étude assez fouillée qui montre, c'est important de le rappeler, que l'industrie audiovisuelle en France, c'est plus que l'industrie automobile et l'industrie pharmaceutique réunies. Ça peut sembler bizarre, parce que nous sommes une industrie sans usines. Si on fermait des usines, on aurait sans doute plus de presse et de réactions que quand on coupe 20 millions de création, et surtout, peut-être, on se rendrait plus compte que derrière, il y a des hommes, des femmes, des métiers qui vont disparaître – c'est quand même la réalité. Je vous remercie donc de l'avoir dit.

Pour ce qui me concerne, j'ai des souhaits très modestes : être conforme au Media Freedom Act adopté par le Parlement européen, qui consacre l'importance et l'indépendance

des médias publics et qui repose sur trois choses très simples. La première chose, c'est l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques et la nécessité de confier à une autorité indépendante le soin de réguler l'audiovisuel. On a de la chance en France : on a l'Arcom. La deuxième chose, c'est le pouvoir de nomination – ou de dénomination – des présidents de l'audiovisuel public, là encore, confié à une autorité indépendante. On a de la chance : c'est l'Arcom. Et la troisième chose, mais là, ça fait un paquet d'années qu'on n'a pas de chance, c'est d'avoir des ressources prévisibles et soutenables. Je le rappelle, car on n'a pas eu l'occasion de le dire, empêtrés que nous étions dans les pages 58 et 59 du rapport de la Cour des comptes, mais, à France Télévisions, quand on décide d'investir dans une fiction, c'est deux ans plus tard, en fait, qu'elle apparaît dans nos comptes, parce que c'est lors de la diffuse qu'elle s'inscrit dans le compte d'exploitation. Pour les programmes de flux, c'est plus simple, on peut réagir plus vite. Mais même eux, ils courent de septembre à juin. Autrement dit, quand on modifie le budget en février, on n'a que quatre mois de l'année pour pouvoir réagir.

Ces points sont très importants : ils expliquent que des décisions brutales et successives de coupes budgétaires nous mettent dans une difficulté inouïe. À la fin, la seule solution, c'est de couper la création. Or ma responsabilité de présidente de France Télévisions ne concerne pas que les 8 800 salariés du groupe, mais aussi les 60 000 qui travaillent pour nous. Ça a l'air simple de couper les budgets des autres, mais il y a tous ces emplois-là... Et je vous parle de 60 000 équivalents temps plein, c'est-à-dire beaucoup plus de personnes ! C'est une responsabilité forte, et j'aurais aimé qu'on ait plus le temps d'en parler.

M. Erwan Balanant (Dem). Vous avez beaucoup parlé de votre responsabilité et du modèle français, dans lequel vous êtes directrice de publication, donc responsable éditoriale et, *in fine*, pénale. Les Gafam n'ont pas cette responsabilité, ce qui induit un double degré de concurrence : concurrence financière parce qu'ils peuvent capter, faire ce qu'ils veulent, dire n'importe quoi sans être sanctionnés, et ils peuvent aussi de sortir de notre système de régulation. Faut-il selon vous une évolution législative, par exemple au niveau européen, sur la responsabilité éditoriale des plateformes ?

Mme Delphine Ernotte. Oui, le fait de considérer que les plateformes ne sont pas des médias est un problème, à plusieurs titres. D'abord, parce qu'elles ne sont pas responsables de ce qui se passe dans leur environnement et, deuxièmement, parce qu'elles ne contribuent pas à la création. Elles profitent donc « gratuitement » des investissements français, allemands et autres dans la création.

Pourra-t-on changer cela ? Je n'en suis pas complètement persuadée. L'urgence, c'est de mieux réguler sur notre sol ces plateformes qui balancent à nos enfants – et pas qu'à eux – des choses atroces, et pas seulement de la pornographie. Quand on incite les jeunes filles à maigrir ou à se suicider… On a fait beaucoup de documentaires sur la question : il y a quand même là, aujourd'hui, une urgence à agir sur la régulation ferme de ces plateformes, à partir des textes qui existent.

M. Emmanuel Maurel (GDR). C'est la fin de cette commission d'enquête. C'est quand même difficile de ne pas être un peu gagné par l'amertume, parce que nous sommes un certain nombre à être attachés à la qualité de l'audiovisuel public, qui est un sujet majeur, tout à la fois un enjeu de société et un enjeu de souveraineté, avec l'exception culturelle.

La vérité m'oblige à dire que cette commission d'enquête, en dépit des efforts du président que je tiens à saluer, a quand même été la quintessence de la société du spectacle – le buzz, le trash, le clash, les *fake news*, les approximations, les egotrips… C'est un peu navrant.

Mais ça ne m'étonne pas trop. Je ne sais pas ce qui sortira de cette commission mais on sait très bien que le groupe politique qui l'a proposée a un agenda – agenda que M. Bolloré a merveilleusement décrit avec beaucoup de franchise. Il a dit qu'on pouvait économiser 4 milliards ! Voilà ! Ce n'est même pas la privatisation, c'est économiser 4 milliards. C'est ce qu'il nous a dit. Nous sommes un certain nombre à penser que ce n'est pas vrai.

J'ignore ce qu'il y aura dans le rapport même si M. le rapporteur explique qu'il sera censuré – avant même qu'on l'ait lu ! C'est votre tactique : vous parlez pendant deux heures et après, vous vous plaignez d'être bâillonné ! On commence en Torquemada et on finit en Calimero ! À un moment, il faudra quand même choisir !

Je regrette tout cela et je vous le dis, monsieur le président : cette commission, c'est la commission des occasions manquées. Il y avait des sujets importants et intéressants. France Télévisions ou Radio France ne sont pas des modèles totalement vertueux, il y a de nombreuses questions à poser. Je continue de m'interroger sur les animateurs-producteurs, je continue de ne pas comprendre pourquoi il faut recourir à des sociétés de production privées pour des émissions de débat – on y viendra peut-être, et peut-être que cela figurera dans le rapport.

Surtout, on devrait se poser une vraie question prospective : le temps de la télé n'est-il pas passé ? Vu la baisse du linéaire, l'emprise des réseaux sociaux, au mieux le replay, au pire la multiplication des supports et des formats, sans parler de l'intelligence artificielle, la question est la suivante : quel est l'avenir de la télévision, notamment de la télévision publique ? Nous sommes un certain nombre dans cette assemblée à considérer qu'il faut se battre pour un audiovisuel public de qualité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En clair, madame la présidente, nos enfants seront-ils des enfants de la télévision et de la radio publiques ?

Mme Delphine Ernotte. En fait, la question de l'avenir – même proche – de France Télévisions tient non pas à la disparition du linéaire – je n'y crois pas – mais à sa très forte baisse dans la consommation de contenus audiovisuels. En moyenne, il y a 65 % de médias traditionnels et 35 % de plateformes et de partage de vidéos. Pour les jeunes, c'est exactement l'inverse. Je suis convaincue que d'ici 2030, plus de la moitié du temps vidéo – à savoir en moyenne quatre heures par Français par jour – sera passé sur des plateformes de partage de contenus ou sur des réseaux sociaux, au détriment des médias plus traditionnels.

M. Erwan Balanant (Dem). D'où les questions du partage de la valeur et de la publicité.

Mme Delphine Ernotte. Exactement. Cela pose de très nombreuses questions. Quel est notre métier dans ce contexte ? Est-ce de continuer à faire des programmes sur le linéaire d'abord pour les exposer ensuite sur le numérique ? Je suis convaincue que non. C'est pourquoi nous avons lancé une réorganisation afin de mettre le numérique au centre. C'est un bouleversement culturel, j'en ai conscience. Je vais demander à des gens qui, depuis trente ans, pensent et dorment linéaire de penser numérique d'abord, et de considérer ensuite que le linéaire est en quelque sorte la vitrine de ce qu'on fait de mieux dans le numérique. C'est un changement radical. On s'interroge sur les différents producteurs – nous avons parlé très longuement de tous les gros producteurs audiovisuels – mais moi, ma question est la suivante : comment faire, sur quels modèles travailler avec ceux qui sont en train de monter, c'est-à-dire les créateurs de vidéos sur les réseaux sociaux ? Voilà mon sujet. Et quand je dis réseaux sociaux, je ne parle pas de formats de deux minutes mais de formats longs. On a déjà des expériences : le

GP Explorer, par exemple, est juste un carton chez les jeunes – mais personne ici n'en a entendu parler.

Plusieurs députés. Si ! Si !

Mme Delphine Ernotte. On voit ceux qui ont des adolescents à la maison ! Bref, nous avons fait un partenariat avec GP Explorer que nous avons exposé sur les antennes linéaires et ça a fait un carton ! Nous avons été très complémentaires. Les partenariats de ce type, comme avec HugoDécrypte sur l'information, vont se multiplier.

D'où la question du modèle économique. Comment faire du chiffre d'affaires publicitaire sur YouTube ? C'est une vraie question. Et ce chiffre d'affaires permet-il de financer des contenus de qualité ? Comment maintenir un audiovisuel public qui n'est pas la télé telle qu'on la connaît aujourd'hui, avec des chaînes, mais qui est un éditeur de contenus, puissant sur l'information, sur la création et sur l'accompagnement dans la vie quotidienne ? Voilà les questions qui nous taraudent tous les jours. Je ne dis pas qu'on a la réponse, mais nous avons décidé de changer d'organisation pour être – désolée du franglais – *streaming first*.

M. Denis Masséglia (EPR). Je prends la parole non pas pour poser une question supplémentaire, mais pour exprimer un regret profond quant à la manière dont cette commission d'enquête s'est déroulée. Toute commission d'enquête digne de ce nom devrait poursuivre un objectif clair, identifier d'éventuels manquements, en analyser les causes et formuler des propositions concrètes d'évolution. Force est de constater que ce n'est pas la trajectoire qui a été choisie ici, malgré votre volonté, monsieur le président – je tiens à souligner la qualité de votre travail.

La lecture que je fais de ces travaux est sans ambiguïté. Le rapporteur a poursuivi deux objectifs qui n'ont rien à voir avec l'intérêt général. Le premier, alimenter dans le débat public le narratif de l'extrême droite quant à la privatisation de l'audiovisuel public. Le second, utiliser cette tribune comme un tremplin médiatique, au travers d'une succession de coups d'éclat et de provocations qui ont davantage servi une notoriété personnelle qu'une ambition collective. C'est profondément regrettable, car les sujets ne manquaient pas.

Or, je veux redire ici l'importance de ce dont nous parlons. L'audiovisuel public n'est pas un opérateur parmi d'autres, c'est un pilier de notre vie démocratique. Dans un contexte international où la désinformation est devenue une arme, où les *fake news* circulent plus vite que les faits, et alors que l'accès à l'information est de plus en plus capté par les grandes plateformes, disposer d'une information fiable, indépendante et accessible à tous n'est pas un luxe, c'est une réelle nécessité. C'est précisément ce que l'audiovisuel public incarne et ce qui rend d'autant plus précieux le travail que cette commission aurait pu accomplir.

En m'appuyant notamment sur l'excellent rapport de la Cour des comptes consacré à France Télévisions, j'aurais souhaité que nous travaillions sérieusement sur plusieurs axes : l'accord collectif de 2013 dénoncé l'été dernier et nos attentes quant à la négociation, ou du moins à la renégociation ; les contrats d'objectifs et de moyens, des instruments aujourd'hui défaillants et donc à repenser ; des synergies possibles entre opérateurs de l'aide publique ; la nécessaire visibilité budgétaire au travers d'un budget pluriannuel. Ce ne sont là que quelques exemples mais de nombreux autres axes auraient pu émerger de travaux sérieux ou mériteraient d'être développés.

Plus généralement, il est attendu de nous, représentants nationaux, d'accompagner la transformation de l'aide publique pour répondre aux défis actuels, certes**,** mais surtout d'anticiper ceux à venir. Voici ce qu'aurait pu et dû être cette commission d'enquête. J'espère sincèrement me tromper sur la suite de ce rapport, monsieur le rapporteur. J'espère que malgré tout, vous allez aborder les enjeux à hauteur de ce qu'ils méritent – mais j'en doute.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci cher collègue. Compte tenu de vos engagements comme rapporteur sur l'audiovisuel public, on aurait aimé que vous soyez membre de cette commission dès le premier jour, et on regrette que vous ne nous ayez rejoints que le 25 février !

M. Denis Masséglia (EPR). Je savais que ça allait être du n'importe quoi, et je ne voulais pas y aller, mais à force de voir du n'importe quoi, je suis quand même venu parce qu'à un moment donné, il fallait mettre un peu de raison dans le débat !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je ne suis pas arrivé le 25 février moi, j'ai tout subi…

Nadège Abomangoli n'a pas totalement eu de réponse sur la question de la « CNewsisation » de France Info – la transformation de France Info en CNews. Le fait est que le sujet qui reste pertinent. Vendredi dernier, j'étais sur France Info et, juste avant moi, ce sont des éditorialistes, présentés comme des spécialistes, qui intervenaient pour parler de choses qu'ils ignoraient totalement puisqu'ils n'avaient évidemment pas assisté à la garde à vue de Rima Hassan, et pour nous dire ce qu'il fallait en penser et ce qui s'était passé. L'un de ces spécialistes, présenté comme politologue, était candidat LR aux municipales quelques semaines auparavant, sans que cela ait été précisé. Il s'agit de William Thay.

Peu importe. Mais vous voyez où je veux en venir : en réalité, la confiance vis-à-vis du service public s'érode par ce genre de pratiques. J'ai mes marottes, par exemple la question de la présence d'éditorialistes ou de sachants, de personnes qui ont vocation à parler de tout sans être spécialistes de rien. Votre collègue de France Médias Monde m'a signalé qu'il n'y a pas d'éditorialistes sur France Médias Monde. L'audiovisuel public pourrait faire le choix unifié de renoncer à ce genre de profession qui, en réalité, n'apporte pas grand-chose à l'information et qui contribue à semer le doute sur l'impartialité ou l'existence d'un agenda caché.

Enfin, le propos du chef d'état-major des armées suédoises que vous citez fait écho à un texte que notre assemblée a adopté en commission des affaires européennes à mon initiative et dont je suis très fier, sur la prolongation de l'affectation des fréquences à la TNT. En effet, pour des raisons techniques, il faut s'assurer d'une redondance et il faut que la télévision puisse entrer dans tous les foyers, y compris dans une période de crise. C'est un fait important et, en tant que présidente de la conférence des chaînes publiques européennes, vous en êtes bénéficiaire, d'une certaine façon.

Mme Delphine Ernotte. C'est le cœur des travaux de cette commission : qu'est-ce que l'impartialité, qu'est-ce que la neutralité ? La neutralité, selon moi – je parle de l'antenne – , ça n'existe pas. Si on veut être neutre, alors, on n'a plus d'éditorialistes, on n'a plus d'invités, on n'a même plus de journalistes. Ce serait la mire, en fait. La seule chose qui nous garantisse la neutralité à tout instant, c'est la mire.

Pour les partis politiques, c'est facile : on sait compter. On est très rigoureux là-dessus, et quand on dépasse un peu tel mois, on est remis sur les rails par l'Arcom. Tout est public, il n'y a pas de difficulté.

Mais la question est celle-ci : comment s'assure-t-on qu'on représente bien tous les courants de pensée à leur juste place ? Ce n'est pas simple. J'entends bien que sur tel sujet politique qui vous touche, vous allez trouver que notre traitement n'est pas assez équilibré, mais si je me tourne vers l'autre côté de l'Assemblée, on me fera exactement les mêmes reproches sur d'autres sujets. Seulement, la question de l'impartialité ne peut pas se traduire par la dénégation du travail journalistique sur les chaînes du service public.

Oui, les journalistes ont le droit de faire des chroniques. Ce n'est pas la chronique qui garantit l'impartialité, c'est leur propre posture, leur capacité à travailler à partir des faits. Ce qu'on aime bien dire dans nos assemblées européennes de journalistes, c'est « *facts in, facts out* » – des faits à l'entrée, des faits à la sortie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Seriez-vous favorable à indiquer qu'une personne invitée a eu un engagement politique ?

Mme Delphine Ernotte. Ce n'est pas à nous de dévoiler la vie privée de nos invités.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne parle pas de la vie privée mais d'un engagement politique.

Mme Delphine Ernotte. Oui, mais où est-ce que ça s'arrête ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je parle du fait d'avoir un mandat politique. Par exemple, l'Arcom avait exprimé un vif émoi au sujet d'un invité qui avait été candidat pour le Nouveau Front populaire à Levallois sans que cela soit indiqué.

Mme Delphine Ernotte. Mais à raison… Il faut en effet le dire, vous avez raison. Il faut indiquer l'engagement politique s'il est connu et s'il est de notoriété publique. Mais si quelqu'un a eu un jour une carte dans un parti, je ne suis pas sûre… Il y a des nuances – tout est toujours dans les nuances. Mais pour les mandats, bien sûr, vous avez raison. Et quand nous avons été rappelés à l'ordre, c'était à raison.

M. Belkhir Belhaddad (SOC). Madame la présidente-directrice générale, monsieur le secrétaire général, à travers vous, je veux également m'adresser aux salariés du groupe public, qui ont dû endurer pendant des semaines des attaques incessantes du rapporteur sur leur travail et leur éthique professionnelle.

J'aurais pu poser de nombreuses questions sur les enjeux de société et les évolutions des modes de consommation de l'information. Je pense que nous avons besoin d'un service public fort. Je regrette très fortement que cette commission d'enquête soit un véritable fiasco, notamment face aux extrêmes qui s'attaquent chaque jour aux fondements de notre République – et vous êtes un des fondements de notre République, financé par l'argent public.

Quand un rapporteur utilise une commission d'enquête, outil de contrôle de l'Assemblée nationale, uniquement pour décrédibiliser l'audiovisuel public, et comme une tribune politique relayée par CNews, nous avons besoin d'un audiovisuel public fort, disposant des moyens nécessaires à la réalisation de ses missions, offrant l'accès à toutes et à tous à la culture et au sport, et exemplaire. Exemplaire dans sa gestion, dans le respect du pluralisme,

dans son impartialité, dans l'information qu'il livre – indépendante et vérifiée. Pour répondre aux extrêmes et aux médias d'opinion, c'est cette exemplarité qui permettra à l'audiovisuel public de continuer à contribuer pleinement à la sauvegarde et au développement du droit à l'information, d'un espace public qui garantit des débats éclairés et ainsi de la vitalité de notre démocratie. Et c'est bien sur cet enjeu que je situe aussi les travaux de cette commission d'enquête.

Votre mission est essentielle. Elle pourrait bien entendu nécessiter des ajustements et des évolutions du fonctionnement et de l'organisation de l'audiovisuel public, mais vous pourrez toujours compter sur mon soutien pour que vous puissiez pleinement la remplir.

La réunion est suspendue de dix-neuf heures dix à dix-neuf heures vingt.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous reprenons nos travaux et je laisse la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un chiffre est beaucoup revenu dans le cadre de nos auditions, celui du salaire moyen chez France Télévisions, qui a pu choquer puisqu'il est de près de 72 000 euros par an, ce qui place le salarié moyen du groupe parmi les 9 % des Français les mieux rémunérés. Pourtant, derrière ce salaire très élevé, bien plus élevé d'ailleurs que dans le secteur de la culture, où le salaire moyen est de 48 000 euros, ou que dans le secteur de l'audiovisuel en comprenant le privé, où il s'élève à 66 000 euros, il y a une vraie disparité des salaires qui est masquée.

Or je ne voudrais pas qu'il y ait un amalgame avec les nombreux pigistes et journalistes, qui gagnent bien moins que ce salaire moyen. On voit, notamment dans les rapports de la Cour des comptes, que le salaire moyen est tiré à la hausse par quelques salaires importants de cadres et de directeurs. On a notamment appris dans ces rapports qu'il y avait une trentaine de directeurs qui gagnaient plus que le président de la République. On a aussi appris, madame la présidente, qu'au-delà de votre rémunération fixe de plus de 300 000 euros, vous alliez percevoir ou que vous avez perçu une prime de performance de près de 70 000 euros. Ce sont ces salaires qui tirent à la hausse le salaire moyen de France Télévisions.

Beaucoup de journalistes, de pigistes, de techniciens m'ont écrit pour me dire qu'eux ne percevaient pas des montants de rémunération aussi importants. Pourtant, ils sont parfaitement dévoués et il faut reconnaître leur engagement et leur travail. Que comptez-vous faire, madame la présidente, pour qu'une entreprise de service public comme la vôtre rende davantage homogènes ou clarifie ses grilles de rémunération, pour l'ensemble de ses employés ?

Mme Delphine Ernotte. Vous évoquez, monsieur le rapporteur, le chiffre de la Cour des comptes de 71 000 euros. Je ne sais plus si je l'ai dit lors de la première audition de quatre heures trente, mais ce n'est pas grave si je me répète : ce chiffre comprend, outre les salaires, les indemnités de départ en retraite.

Par ailleurs, comme je vous l'ai également dit, monsieur le rapporteur, pratiquement 20 % de la masse salariale est ultramarine. Non qu'il y ait beaucoup de monde outre-mer, encore que si, mais c'est parce que, comme pour les fonctionnaires, les salaires sont indexés. Et vous

savez que l'indexation peut, dans certains territoires et pour des raisons évidentes, quasiment doubler le salaire.

Si on corrige ces phénomènes qui sont propres à France Télévisions – je ne crois pas que TF1 et M6 aient des chaînes ou des salariés dans les territoires ou départements ultramarins –, le salaire est plutôt autour de 60 000 euros. Et nous avons souhaité, en effet, publier la manière dont il se découpe.

Ce salaire est aussi le fruit de l'histoire. La moyenne d'âge à France Télévisions est assez élevée – elle est d'à peu près 50 ans. Et une partie de ces évolutions salariales un peu automatiques, c'est d'ailleurs dit dans le rapport de la Cour des comptes, est dans l'accord collectif signé en 2013. Il y a donc un enjeu – on a commencé à renégocier l'accord, mais pas sur cette partie-là – pour essayer d'avoir une part de rémunération plus au mérite qu'à l'augmentation quasiment automatique.

Par ailleurs, c'est vrai que les dix dernières années ont été quand même assez difficiles pour les salariés. On a beaucoup baissé les effectifs – de 12 %. Il y a notamment eu un grand plan social, avec une rupture conventionnelle collective, qui a fait baisser d'un coup les effectifs de 10 %. Il y a donc une forte tension sur les effectifs. Quand je suis arrivée, ils étaient pratiquement 10 000 ; aujourd'hui, on est 8 700, avec des missions supplémentaires, puisqu'entre le moment où je suis arrivée et aujourd'hui, on a une chaîne d'information en plus. Et pendant toute cette période, comme on a dû baisser la structure de coûts, précisément parce que la dotation publique ou le chiffre d'affaires publicitaire baissaient, on a opéré beaucoup de modération salariale.

On ne peut donc pas dire que ce soient les augmentations annuelles qui soient en cause : c'est plutôt la structure d'âge et la partie conventionnelle. C'est comme ça qu'on peut l'expliquer. Je ne pense pas que les hauts salaires fassent pencher la balance. Ce sont les 50 ans de moyenne d'âge, car on peut comprendre qu'on n'est pas payé à 50 ans comme à 30 ans, qui font un écart important.

Quant à mon salaire, c'est bien simple, c'est peut-être la seule chose que je ne décide pas à France Télévisions. Mon salaire a été décidé par Nicolas Sarkozy en 2010, il y a seize ans. C'était le salaire qu'il avait décidé pour M. Rémy Pflimlin. Il n'y a pas eu d'augmentation depuis ; pas un euro ! Il y a une part fixe et une part variable, qui est validée par le ministre de l'économie et des finances. Les objectifs qui me sont donnés tous les ans sont validés par le conseil d'administration. Je n'assiste pas aux réunions et je n'ai jamais discuté ni un objectif, ni l'atteinte d'un objectif. Cela me dépasse donc complètement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, madame la présidente. Je ne comptais pas forcément vous poser la question, mais vous revenez sur le sujet de la part variable, qui peut interroger. Vous avez perçu 98,5 % du montant total de la prime de performance, alors que la Cour des comptes, il y a quelques mois à peine, révélait qu'il y avait eu un déficit cumulé de 81 millions d'euros entre 2017 et 2024 – vous êtes en poste depuis 2015 –, que la trésorerie, autrefois abondée à hauteur de plusieurs millions, voire dizaines de millions d'euros, est désormais négative et que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social, ce qui, selon le code de commerce, fait peser un risque de dissolution. Comment percevez-vous une telle récompense ? Pourquoi percevoir 98,5 % du montant maximum d'une prime de performance alors que la Cour des comptes pointe de vraies défaillances, notamment sur la tenue du budget de France Télévisions ?

Mme Delphine Ernotte. Monsieur le rapporteur, ce n'est pas moi qui fixe les objectifs, ni leur atteinte. Vous auriez pu poser la question à la patronne de la DGMIC, la direction générale des médias et des industries culturelles, ou au président du comité des rémunérations du conseil d'administration. Je le répète, ce n'est pas moi qui fixe les objectifs, ni leur atteinte.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, madame la présidente. J'aimerais revenir sur un autre sujet : la façon dont cette commission d'enquête a été préparée.

Il y a quelques semaines, *Le Parisien* a publié un article sur la commission d'enquête intitulé « *"On essaie de tout imaginer" : comment les stars de l'audiovisuel public se préparent à la commission d'enquête* ». On y apprend que les personnes auditionnées sont plus que très préparées – c'est très bien –, mais aussi qu'elles reçoivent des consignes très précises, dont celle-ci : « *Il faut faire chiant, élargir les sujets au maximum, être technique et lénifiant.* » L'article explique également qu'il y a une forte mobilisation des équipes de communication, du secrétariat général, du service des relations institutionnelles. Je crois qu'on parle de vous, monsieur Tardieu, notamment pour anticiper les questions, pour préparer tous les éléments de réponse, des éléments de langage, pour faire des fiches, expliquer dans quel cadre on peut répondre ou ne pas répondre et d'une certaine façon aussi parfois neutraliser certaines questions qu'on peut vous poser. On apprend même qu'il y a une personne qui incarnerait mon rôle, qui suivrait toutes les auditions et qui, dans un jeu de rôles, préparerait chaque personne auditionnée *(sourires dans l'assistance)*.

Madame la présidente, avez-vous eu recours à une société privée extérieure pour vous conseiller, pour vous assister, ou pour préparer les personnes auditionnées dans le cadre de cette commission d'enquête ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Par souci de transparence, j'indique que, généralement, dans les commissions d'enquête, le rapporteur envoie les questions aux personnes qui vont être auditionnées. Or il se trouve que les questions que M. le rapporteur a envoyées, et c'est son droit, ne sont pas les questions qu'il pose. Je le dis en transparence, sans lui faire aucune critique : dans d'autres commissions d'enquête, le questionnaire qui est généralement envoyé aux personnes auditionnées leur permet de se préparer. Or, et c'est tout à fait le droit du rapporteur, et il le fait d'ailleurs au fil d'un travail approfondi lui permettant de poser des questions précises, ce n'est pas le questionnaire qui est envoyé aux personnes auditionnées. Je le dis parce que certaines personnes s'en sont émues auprès de moi…

Mme Delphine Ernotte. Je vais répondre très simplement : non, aucune entreprise privée n'a été utilisée pour travailler avec les personnes qui allaient être interrogées par la commission d'enquête.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, madame la présidente. Je retiens votre réponse. Je voudrais maintenant vous poser deux questions assez précises, qui font suite à l'analyse des documents que vous avez bien voulu me transmettre dans le cadre de cette commission d'enquête.

Vos rapports de gestion de 2021 à 2024 mentionnent un cabinet d'intelligence économique, qui a été mandaté pour des audits d'intégrité fournisseurs, lesquels s'inscrivent dans le cadre de la loi Sapin 2. Ce cabinet a visiblement été sélectionné via un appel d'offres européen, en mars 2022. Pourtant, de ce que j'ai pu constater, il semble que ce prestataire ne figure dans aucune des 47 904 lignes du journal des achats de France Télévisions, qui a été

transmis à cette commission et que j'ai épluché, ni dans aucun des 1 818 documents contractuels.

Peut-être la question est-elle un peu trop précise, madame la présidente. Vous me pardonnerez et je m'adresse aussi à M. le secrétaire général, qui semble comprendre la question que je pose, mais pouvez-vous nous préciser qui est ce prestataire et quel a été l'ordre de grandeur du montant annuel des contrats passés avec France Télévisions ?

Mme Delphine Ernotte. Pardon, mais je ne comprends pas la question. Vous me dites qu'il y aurait un cabinet… Il y aurait, parmi 1 818 documents et des milliers de lignes, un cabinet… Pardon, quelle est votre question, monsieur le rapporteur ? Je ne la comprends pas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur va la reformuler.

Mme Delphine Ernotte. Donnez-moi la question exacte.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je crois que la question était assez exacte et assez précise.

Mme Delphine Ernotte. Je n'ai pas compris alors…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais la reformuler si vous le souhaitez. Dans le cadre des rapports de gestion que vous m'avez transmis, il y a une entreprise, un cabinet d'intelligence économique, qui a visiblement été missionné pour auditer un certain nombre de contrats, mais dans les documents que vous m'avez transmis, il ne figure dans aucune des lignes. Pourtant, j'ai regardé les 47 000 lignes du journal des achats. Donc est-ce que ce prestataire a…

Mme Delphine Ernotte. … A travaillé pour nous en fait ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Est-ce qu'il a travaillé pour vous, effectivement ? Est-ce qu'il a bien fait l'objet, notamment, d'une publication au *Journal officiel* de l'Union européenne ? Quelles sont les missions précises effectuées par ce cabinet de conseil ? Sachant que vous pourrez, si la question est trop précise, m'adresser une réponse écrite.

Mme Delphine Ernotte. Oui, parce que j'ai besoin que vous me donniez… Je suis présidente de France Télévisions, je ne suis pas à la comptabilité des achats. Donc si vous ne me donnez pas le nom…

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est pour ça que vous avez avec vous le secrétaire général, qui acquiesce et qui semble comprendre la question qui est posée.

Mme Delphine Ernotte. Pardon, mais je veux bien, en effet, que vous me donniez toutes les précisions que vous souhaitez pour que je puisse retrouver de quoi vous parlez, par écrit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, madame la présidente. Peut-être que cette deuxième et dernière question sur ces mêmes lignes ne vous parlera pas non plus, mais je vous demanderai en tout cas de m'apporter des éléments écrits. En analysant le journal des achats de France Télévisions, j'ai pu voir apparaître 1,6 million d'euros versés à la société Papangue Immo et 1,43 million à la société Benext, ce qui représente une somme importante : 3 millions d'euros au total. Je remarque pourtant que, dans les documents que vous m'avez transmis, ces

deux sociétés sont identifiées dans votre référentiel comme radiées. Pouvez-vous donc nous expliquer qui a autorisé, chez France Télévisions, la signature de tels contrats et pourquoi ils ont été conclus auprès de sociétés identifiées comme radiées ?

Mme Delphine Ernotte. Je crois que ce sont simplement des sociétés internes qui portent l'immobilier du groupe. Vous avez dit rapidement le nom de la première société ; il me semble que c'est ça.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Papangue Immo.

Mme Delphine Ernotte. Je vous le confirmerai par écrit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour ces précisions écrites. C'est effectivement un sujet précis, je conviens donc que vous n'ayez pas les éléments à l'oral.

Mme Delphine Ernotte. Ce ne sont pas des sociétés extérieures ; ce sont des filiales à 100 %.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Des sociétés internes.

Mme Delphine Ernotte. Exactement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, madame la présidente. Ça nous permet d'accélérer sur un certain nombre de questions.

Je reviens sur une question abordée dans le cadre de votre première audition : celle des fameuses suites au palace Majestic, à Cannes, qui ont été facturées pour certaines à plus de 1 750 euros la nuit, au profit de certains membres du comité de direction, dont vous, madame la présidente. Lors de votre audition en décembre, vous m'aviez expliqué que pas un centime d'argent public n'avait été dépensé au motif que c'était dans le cadre d'un contrat de *bartering*.

On a pourtant appris en février que le tribunal judiciaire de Paris avait ouvert une information judiciaire pour abus de biens sociaux et recel et pour soustraction, détournement ou destruction de biens d'un dépôt public par le dépositaire ou l'un de ses subordonnés. À la lecture de votre réponse, vous expliquez qu'il n'y avait pas eu un centime d'argent public, mais cette enquête est ouverte pour destruction de biens d'un dépôt public. Qui croire ?

Au-delà de cette question, parce que vous ne voudrez peut-être pas la commenter dans la mesure où il y a une enquête et une procédure en cours, quelles sont les mesures que vous avez prises, notamment pour cette année, afin de peut-être réduire le volume de dépenses engagées par France Télévisions dans le cadre du Festival de Cannes ?

Mme Delphine Ernotte. Le Festival de Cannes, c'est un sujet très important. Je le redis parce que je comprends que pour vous, Cannes, ça veut dire paillettes avant tout ; mais pour nous, Cannes, ça veut dire cinéma. Nous allons d'ailleurs maintenir la présence du groupe à Cannes, parce que nous avons à cœur de faire partager la cinéphilie, l'excellence du cinéma français à tous nos téléspectateurs. On touche un Français sur deux avec le Festival de Cannes. Par rapport à l'époque où l'événement était diffusé sur une chaîne cryptée que je ne citerai pas, on a multiplié les audiences par trois et on a divisé les coûts par quatre. Et on a bien l'intention de continuer.

M. Erwan Balanant (Dem). C'est comme si Dassault n'allait pas au Salon du Bourget !

Mme Delphine Ernotte. Oui, j'ai bien l'intention de continuer d'y aller aussi.

J'ai entendu le symbole et je pense que le symbole, c'est important. Ce qu'on a dit, c'est qu'on prendrait les chambres les moins chères possible et que ne continueraient à séjourner dans certains hôtels, qui sont à proximité de nos studios, que ceux qui sont invités par le Festival de Cannes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie, madame la présidente.

Mme Delphine Ernotte. Pardonnez-moi, je redis, puisque vous avez l'air d'en douter, que pas un euro d'argent public n'a été dépensé jusque-là dans les trois ou quatre chambres dont vous parlez à Cannes.

Quant à l'information judiciaire, évidemment je ne la commenterai pas. En revanche, je pourrais commenter largement sur qui nous fait des procès à intervalles réguliers et les perd toujours !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne vais pas trop insister sur cette question, mais quand vous expliquez que pas un centime d'argent public n'a financé ces chambres, le *bartering* suppose néanmoins un échange entre des espaces publicitaires, qui appartiennent à France Télévisions, et, en l'occurrence, des chambres d'un palace à Cannes…

Mme Delphine Ernotte. Oui.

M. Charles Alloncle, rapporteur. …qui ont été réglées par une société privée. Vous conviendrez donc qu'il y a une valeur marchande publique et, d'une certaine façon, une valeur en euros pour les montants d'argent public qui sont en jeu. C'est toute la raison de ma question. Certes, ce n'est pas vous qui avez payé ces chambres, mais vous les avez échangées avec des espaces publicitaires, des actifs publics de France Télévisions.

Mme Delphine Ernotte. On est revenu sur cette question 150 fois… Ce que vous dites n'est pas juste, monsieur le rapporteur ; je ne sais pas comment vous le dire ! Ce qu'on échange contre le paiement des chambres d'hôtel, ce sont des espaces publicitaires invendus, donc valeur zéro ! Pardon de le dire. Et malheureusement, avec la baisse du chiffre d'affaires publicitaire, la tension des entreprises et la guerre en Iran, je peux vous dire qu'on en a beaucoup, des invendus, dont la valeur est à zéro. On l'échange en effet contre…

Je vais vous donner un autre exemple, parce que je ne sais pas combien d'heures on a passées sur le *barter*… C'est une pratique totalement légale. D'autres entreprises le font, des médias qu'on connaît ; tout ça est validé par nos commissaires aux comptes, donc il n'y a pas de sujet sur le *barter*. Le *barter*, c'est quoi ? Vous avez une boutique de fringues et vous n'arrivez pas à vendre vos derniers lots de pantalons. Vous allez dans une solderie et vous échangez vos pantalons contre autre chose. Voilà ! Soit vous ne faites rien et vous ne vendez pas les pantalons, soit vous les échangez, par exemple contre un service. C'est ça le *barter* – évidemment mal expliqué, un peu à la louche, mais en gros, c'est ça.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est important que vous fassiez cette précision.

Mme Delphine Ernotte. Par ailleurs, parce que j'ai entendu beaucoup de choses sur le *barter*, tout ça est évidemment écrit en comptabilité et vérifié par nos commissaires aux comptes ; il n'y a pas de sujet. Et on va continuer à en faire, même si les chambres d'hôtel coûtent moins cher. Car je suis d'accord avec vous : d'ailleurs, vous devriez faire une commission d'enquête sur le coût des chambres d'hôtel à Cannes pendant le Festival ; c'est un scandale ! Même très loin de nos studios, c'est encore trop cher. Peut-être que le maire de Cannes ne serait pas d'accord, ou encore l'amicale des hôteliers de Cannes, mais c'est un fait !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En tout cas, vous expliquez que ce n'est pas un troc ; ce sont des espaces invendus, qui n'ont donc pas de valeur marchande.

Mme Delphine Ernotte. C'est un troc de quelque chose qui n'a pas de valeur, sauf si on le troque.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pardon, mais pourquoi n'ont-ils pas de valeur s'ils sont échangés avec des suites à plus de 1 750 euros la nuit ? Vous comprenez qu'avec cette justification, il puisse y avoir une vraie suspicion. Comme vous échangez avec un actif qui représente un coût certain, pourquoi expliquez-vous que vos espaces publicitaires n'ont pas de valeur ?

Mme Delphine Ernotte. Je comprends votre question. Je vais dire les choses autrement. Quand vous êtes un grand couturier et que vous vendez un sac à main à 3 000 euros, vous ne pouvez pas le vendre à 150 ; ce n'est pas possible. Parce que tous les gens qui l'achètent à 3 000 vont vous le demander à 150. Donc quand on a un sac à main invendu, on ne peut pas nous-mêmes…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le brader.

Mme Delphine Ernotte. Exactement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ils ont donc une valeur. C'est ce que vous expliquez. Le sac à main, en l'occurrence, vous allez le vendre à 150. Donc il y a une valeur.

Mme Delphine Ernotte. Non, on ne peut pas le vendre à 150 ; la valeur que ça nous ferait perdre serait bien supérieure à ce que ça nous ferait gagner. On vous l'a expliqué, monsieur le rapporteur. On pourra vous l'expliquer encore par écrit si vous voulez et refaire la démonstration. Mais non, ce sont bien des invendus publicitaires qu'on échange.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pardon, madame la présidente, mais ils ont bien une valeur.

Mme Delphine Ernotte. Non, ils n'ont pas de valeur, parce que si…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si on échange des suites à Cannes à 1 750 euros la nuit contre des espaces publicitaires qui appartiennent à France Télévisions…

Mme Delphine Ernotte. Je vais vous le dire autrement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. …vous conviendrez que ces espaces ont une valeur, sinon ils ne seraient pas échangés.

Mme Delphine Ernotte. Je comprends votre question. En fait, ils n'ont pas de valeur pour nous. C'est-à-dire que si on ne fait pas de *barter*, ça vaudra zéro ; on ne pourra pas les vendre. Voilà ce que ça veut dire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mais vous conviendrez donc qu'ils ont bien une valeur ?

Mme Delphine Ernotte. Non, ils n'ont pas de valeur puisqu'on ne peut pas les vendre. Je ne sais pas comment vous dire les choses autrement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En fait, ils ne peuvent pas être bradés. Pour que les Français qui nous écoutent comprennent, ce que vous expliquez, c'est qu'ils ne peuvent pas être bradés, donc qu'ils ne peuvent pas être vendus.

Mme Delphine Ernotte. Exactement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. De là à dire qu'ils n'ont pas de valeur, ça ne me paraît pas exact, sinon ils ne seraient pas échangés avec des suites dans des palaces à Cannes.

Mme Delphine Ernotte. Ils n'ont pas de valeur pour nous. Et moi ce qui m'intéresse, pardon de le dire comme ça, monsieur le rapporteur, c'est la valeur aux bornes de France Télévisions. C'est de cela que je suis comptable. Un invendu publicitaire, un espace publicitaire que je ne peux pas vendre à des tarifs normaux, pardon de le dire, il vaut zéro. Donc oui, à mes bornes, il vaut zéro.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, madame la présidente. Dernière question sur ce sujet : on a pu entendre vos directeurs d'unité de production expliquer que le mécanisme du *barter*, que vous avez expliqué, avait été utilisé à partir de 2022. On comprend donc qu'avant 2022, France Télévisions réglait les suites au Majestic avec de l'argent public, l'argent de France Télévisions. Confirmez-vous cette déclaration faite sous serment devant notre commission d'enquête ?

Mme Delphine Ernotte. En réalité, c'est un peu différent. Notre partenariat avec le Festival de Cannes date en effet de cette année-là. Avant, nous avions un accord global avec le Majestic, où nous louions dans l'hôtel un espace pour recevoir les producteurs et les acheteurs de nos films. C'était avant 2022 et dans le cadre de cet accord global, en échange du paiement de l'espace, on avait le droit, je pense, à des chambres. C'était un accord de cette nature.

Quand nous sommes devenus partenaires, avec Brut, du Festival de Cannes, évidemment, le dispositif a complètement changé, parce qu'il ne s'agissait plus d'aller à Cannes pour faire la promotion de nos films ou pour en acheter : il s'agit désormais d'aller à Cannes pour produire des émissions en direct sur nos antennes. Il a donc fallu trouver un lieu où on a pu installer un studio – un seul, d'ailleurs, que nous partageons avec Brut – pour réaliser ces émissions depuis Cannes. Et à côté du lieu, nous avons un espace qui nous permet de faire les réunions avec les syndicats de producteurs, de recevoir, enfin de travailler pendant toute cette période.

C'est là que le partenariat avec le Majestic s'est arrêté et qu'en effet, on a utilisé le *barter*. Ce n'est pas qu'on ne voulait pas. On vous répondra, mais le *barter* n'est pas une pratique nouvelle. Ça fait, je crois, assez longtemps qu'on l'utilise à France Télévisions. Mais on vous mettra tout ça par écrit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans le cadre de votre partenariat avec le Festival de Cannes, France Télévisions produit et diffuse les différentes cérémonies. Ne pourrait-on pas imaginer un système où, dans le cadre de ce partenariat, ils logeraient quelques cadres, puisque vous leur apportez quand même à la fois des moyens humains et financiers de France Télévisions ? Vous en bénéficiez en retour puisque vous diffusez les cérémonies d'ouverture et de clôture, mais pour eux aussi c'est une visibilité, une vitrine. Ça permettrait peut-être de résoudre cette question. Ils pourraient loger les deux, trois ou quatre dirigeants de France Télévisions, partenaire du Festival de Cannes.

Mme Delphine Ernotte. Tout à fait, sans doute, mais on verra sur cette édition de Cannes.

Je voulais aborder un point qui m'importe beaucoup. J'ai entendu dire dans cette commission d'enquête que nous avions surenchéri sur Canal + pour avoir les droits du Festival de Cannes : c'est faux. C'est faux. Franchement, si Canal +, avec la place importante qu'il a dans le cinéma – c'est le premier financeur du cinéma en France –, avait voulu garder le Festival de Cannes, je pense qu'il l'aurait gardé.

Nous, avec Brut, on est très heureux d'être partenaires. On a augmenté les audiences par au moins trois. On fait partager l'amour du cinéma, des films, à la fois via des émissions qui sont en direct, mais aussi à partir des collections des meilleurs films, des Palmes, que nous mettons en ligne sur France.tv. On fait partager la cinéphilie et je pense qu'on ne peut qu'être fiers d'être partenaires du plus grand festival au monde. Je pense que c'est le rôle du service public que d'être le partenaire de ce grand festival.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourriez-vous préciser, car c'est important, et même grave ? Effectivement, Canal + a indiqué que vous aviez surenchéri pour en obtenir les droits et M. le rapporteur – par principe, nous croyons tout ce que les gens disent – a effectivement tweeté, le 24 mars, au présent et non au conditionnel, que « *France Télévisions a surenchéri pour en obtenir les droits à hauteur de plusieurs millions d'euros d'argent public* » et que « *Canal + a refusé de s'aligner* ». C'est ce que nous a dit Canal + et le rapporteur l'a repris en considérant, et c'est son droit, que ce qui est dit ici, dans la mesure où les gens prêtent serment, est la vérité. Or vous nous dites que c'est faux…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce qui est indiqué d'ailleurs dans plusieurs articles publiés ces dernières années.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Exactement, cela a été indiqué dans plusieurs articles et c'est ce qui a été dit par Canal +. Pourquoi disent-ils cela ? Est-ce un mensonge ? Pourriez-vous préciser ?

Mme Delphine Ernotte. Je n'en sais rien. Je voulais simplement rectifier ce point, que j'avais entendu. Voilà tout ce que je peux dire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. D'accord. Là encore, il y a potentiellement un faux témoignage, un parjure – on a l'impression qu'il y en a eu beaucoup dans cette commission d'enquête. C'est aussi mon rôle, parce qu'après on va expliquer que je ne décide pas ou que je n'arbitre pas entre qui dit vrai et qui dit faux. Pardon, mais ce n'est pas un petit sujet. Quand on dit que France Télévisions a surenchéri, c'est aussi une attaque portée contre vous.

Mme Delphine Ernotte. Je vais vous dire une chose, monsieur le président. On a toujours cherché à être vraiment le plus honnête et le plus précis possible. Je m'insurge quand des choses fausses sont dites. Maintenant, je peux aussi dire que mon collègue Maxime Saada, dont j'apprécie le professionnalisme, mérite peut-être la bonne foi ou la supposition de bonne foi que vous accordez à Mme Dati.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Autre question, sur un autre sujet : on n'a pas encore parlé de la neutralité, qui est l'une des trois dimensions importantes de cette commission d'enquête. Je ne serai pas très long, car je vous avais déjà posé un certain nombre de questions lors de la première audition – et je vous remercie d'y avoir répondu.

Je voudrais notamment revenir sur des accusations graves de Jacques Cardoze lors de son audition devant nous. Ancien présentateur de « Complément d'enquête », il a affirmé sous serment qu'une consigne avait été donnée par la direction de France Télévisions au rédacteur en chef de l'émission, Hugo Plagnard, de réaliser une enquête – à charge, on peut le dire – sur Jordan Bardella, diffusée à cinq mois des élections européennes de 2024. Selon les déclarations de M. Cardoze, Hugo Plagnard lui aurait indiqué : « *Celle-là, il ne fallait pas la rater* » à propos de l'enquête sur Jordan Bardella, laissant entendre une attention particulière de la direction de France Télévisions sur cette enquête, en pleine période pré-électorale ; vous constaterez que ces accusations sont graves.

Avez-vous eu connaissance ou avez-vous vous-même passé cette consigne de faire une enquête à charge concernant une personnalité politique, tête de liste d'un parti, à cinq mois des élections ? Est-ce que M. Cardoze dit vrai ?

Mme Delphine Ernotte. Monsieur le rapporteur, cette accusation est d'une extrême gravité. Ça fait onze ans, je dis bien onze ans, que je me bats pour l'indépendance et la liberté des journalistes de France Télévisions. Vous faites référence à des articles de presse – je crois qu'ils l'ont écrit dans des articles de presse. Alors me demander si je passe des consignes… Ce n'est pas mon rôle, monsieur le rapporteur. Mon rôle, c'est de garantir l'indépendance, que les pressions ne retombent pas sur les journalistes de France Télévisions, qu'il n'y ait pas d'ingérence d'un pouvoir quelconque dans le travail des journalistes de France Télévisions ; ça n'est pas autre chose que ça. Je le fais avec conscience et j'en suis très fière. Je crois que ça clôt le débat sur une quelconque consigne que j'aurais pu passer.

Par ailleurs, il me semble que c'est une accusation très grave portée, là aussi, contre un ancien de ses collègues. Décidément, M. Cardoze, en pas longtemps, aura fait beaucoup de dégâts. Je crois que M. Hugo Plagnard a répondu au président.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, il nous a répondu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne crois pas avoir eu de réponse. Peut-être a-t-il répondu par écrit, en tout cas je n'ai pas eu connaissance de sa réponse.

Mme Delphine Ernotte. Il vous a répondu par écrit et il dément formellement les propos qui ont été tenus par M. Cardoze. Vous avez donc la réponse directe de la personne incriminée par les propos de M. Cardoze.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la présidente, d'un côté, vous nous expliquez que dans cette commission d'enquête, il y a eu beaucoup d'accusations diffamatoires, beaucoup de mensonges, beaucoup de calomnies et, en même temps, et je le comprends, vous

indiquez que vous n'avez pas forcément envie d'engager de procédure judiciaire. Mais l'envisagez-vous tout de même eu égard aux accusations graves dont vous avez fait l'objet et dont, pour certaines – il y en a d'autres et j'imagine que le rapporteur y reviendra –, vous venez de nous indiquer qu'elles étaient fausses, calomnieuses et mensongères ? Je suis obligé de vous le demander à ce stade de la commission d'enquête, qui arrive à son terme. Envisagez-vous de porter plainte pour diffamation, attaque calomnieuse, ou considérez-vous que le fait de répondre à ces accusations aujourd'hui devant nous suffit à rétablir la vérité ?

Mme Delphine Ernotte. Vous savez, l'équipe de Christophe Tardieu nous a assez bien préparés. Et j'ai compris que les propos tenus dans cette instance ne pouvaient pas être attaqués pour diffamation. À moins que je ne me trompe ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ils ont été tenus dans d'autres cadres. Il y a eu des émissions de télévision, les réseaux sociaux ; il y a eu d'autres cadres que l'enceinte précise de cette commission d'enquête.

Mme Delphine Ernotte. Pardon, mais vous faisiez référence à ce qu'a dit Maxime Saada. Il l'a dit dans cette instance. Il n'a pas publié de tweet pour expliquer que c'était un scandale. Il n'est pas allé sur un plateau de télé pour dire que c'était un scandale. D'où ma mansuétude pour un grand professionnel que je respecte.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la présidente, simplement, je pense que vous comprendrez que ces questions sont légitimes. Les questions que je pose viennent d'accusations prononcées sous serment dans le cadre de cette commission d'enquête, qu'il s'agisse des montants des contrats à Cannes ou des accusations de Jacques Cardoze sur la consigne de réaliser des enquêtes à charge concernant certaines personnalités politiques. Je pense qu'il convient de répondre factuellement et formellement à ces accusations. Quand on entend de tels propos en commission d'enquête, on ne peut que vous poser ces questions. J'espère donc que vous entendrez leur légitimité, parce que ça vous donne aussi l'occasion d'y répondre.

Mme Delphine Ernotte. Monsieur le rapporteur, comprenez bien : je ne critique aucunement vos questions et, d'ailleurs, j'essaie vraiment d'y répondre de la manière la plus précise possible, sauf quand il s'agit de la ligne comptable 1 172 – ça, j'avoue... Ce n'est pas du tout ça que je mets en question. Simplement, quand vous dites que c'est une accusation, j'aimerais juste qu'elle soit étayée, parce que moi, je peux aussi me mettre à raconter n'importe quoi, vous voyez ce que je veux dire... Je pense que c'est important d'étayer les accusations, même quand on est dans cette commission d'enquête.

Par ailleurs, il y a ce qui se passe en dehors de la commission d'enquête : quand on relaie ce que dit M. Jacques Cardoze alors qu'il n'apporte pas la preuve de ses accusations, là ça commence à poser un problème : ça porte un coup à l'image et à la crédibilité de France Télévisions et ça, en tant que mandataire sociale, ça me pose souci.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est d'ailleurs pour ça qu'à plusieurs reprises, j'ai appelé le rapporteur et les membres de cette commission à relayer, s'ils le souhaitaient, les propos qui étaient tenus ici mais toujours au conditionnel, à partir du moment où vous n'aviez pas encore répondu à ces accusations. Le présent m'a toujours choqué, surtout quand on relayait des accusations qui n'avaient pas donné lieu à des réponses de la part de France Télévisions. C'est ce qu'on est en train de faire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour clore sur ce sujet, de façon étayée, notamment à propos de Canal +, il y a un article du *Figaro* qui date de décembre 2021, qui cite Gérald-Brice Viret, directeur général de Canal+ : « *entre Cannes et Canal +, c'est une longue histoire d'amour. On a fait face à une surenchère de la part du service public qui a proposé davantage d'argent que nous. On ne voulait pas participer à cette escalade, alors on s'est retiré de l'appel d'offres* » tout en précisant que, malgré le prestige du festival, « *l'audience n'est pas toujours à la hauteur, avec environ 600 000 téléspectateurs par soirée de gala.* ».

À nouveau, je reprends des propos qui sont tenus sous serment en commission d'enquête, il y a des articles et des déclarations qui ont été faites ces dernières années. Visiblement, vous avez l'air de les découvrir et je pense que ça justifie aussi la légitimité des questions que je me permets de vous poser, qui sont étayées, contrairement à ce que peut penser le président à côté de moi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le président ne pense rien du tout, monsieur le rapporteur. C'est la dernière audition, allez, on va se dire les choses – on n'est pas à quelques coups d'éclat près. Vous avez dit en introduction : « *les médias relaient des fausses informations* » ; puis quelques minutes après, vous citez énormément de médias... Il y a donc sans doute les bons médias et les mauvais médias mais, un jour, vous vous en expliquerez.

Par ailleurs, je ne conteste pas vos questions. Je dis qu'à plusieurs reprises, monsieur le rapporteur – assumez-le, ce serait honnête –, vous avez passé votre commission d'enquête à tweeter au présent quand M. Cordibal est venu ici…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cordival !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. Cordival, pardon, je m'excuse auprès de lui d'avoir écorché son nom… et, en plus, il a peut-être commis un parjure. Vous avez tweeté au présent : vous avez repris ses accusations comme si elles étaient vraies, j'ai les tweets.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai des questions à poser à Mme la présidente et à M. le secrétaire général.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On ne va se disputer ici, on ne va pas donner une mauvaise image de nous deux…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si vous voulez bien me permettre de poser des questions à Mme la présidente et à M. le secrétaire général et éviter de m'interrompre…

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous allez les poser…

M. Erwan Balanant (Dem). C'est le bouquet final !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, ce n'est pas le bouquet final ! Je regrette simplement, monsieur le rapporteur – et je vous le dis avec la bienveillance et le respect que je vous dois parce que vous êtes rapporteur –, que tous ces tweets au présent sans aucune forme de conditionnel qui ont, à certains moments, pu relayer sans aucune forme de réponses et de contradictoire, ne sont pas tout à fait à la hauteur du rôle d'un rapporteur. Quand vous parlez au présent pour expliquer que ses attaques sont vraies, ce qui laisse entendre que…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'accordez donc aucune importance aux propos tenus sous serment devant nous, dans le cadre de cette commission d'enquête, monsieur le président ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'accorde une importance aux accusations tenues dans cette commission d'enquête quand les preuves me sont fournies. C'est bien pour cela que j'ai demandé à M. Cardoze, à M. Sébastien, à M. Cordival, et que je vais demander à M. Saada, de me fournir les preuves des accusations qu'ils portent contre France Télévisions. C'est le principe d'une démocratie et c'est le principe du contradictoire. Des personnes formulent des accusations, on y accorde de l'importance vous et moi et on les a écoutées avec intérêt, avec sérieux. M. Cardoze, M. Sébastien ont témoigné pendant quelques heures, M. Cordival a témoigné pendant quelques heures : on les a entendus, vous avez recueilli des informations complémentaires. Je vous dis simplement que moi, comme président de commission d'enquête, j'attends toujours les preuves qui viennent étayer ces accusations graves, c'est tout. Et je suis heureux que vous puissiez interroger Mme Ernotte pour qu'elle puisse vous répondre et répondre à ces accusations.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci de me laisser poser mes questions alors, monsieur le président !

Je crois que ma question était claire, madame la présidente. Vous voulez que je la reformule ?

Mme Delphine Ernotte. Je ferai la même réponse : j'ai déjà répondu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, madame la présidente.

Je voudrais revenir sur un sujet qu'on n'a pu aborder dans aucune des auditions de cette commission d'enquête, c'est celui des missions du service public, notamment la fameuse opération des Pièces jaunes, opération à laquelle les Français sont très attachés, à raison. On a appris que c'était Électron libre, une filiale de Mediawan qui produisait le gala des Pièces jaunes. J'ai cru comprendre au début que c'était une opération caritative et je pense qu'on pourrait s'attendre, pour la production d'un tel événement, que ce soit une opération caritative. J'ai ensuite consulté le rapport d'audit de cette émission que vous m'avez transmis au titre de France Télévisions. Premier constat : ce n'est absolument pas gratuit, c'est une émission qui rapporte de l'argent à Mediawan ; sa filiale réalise d'ailleurs une marge de 12 %, soit plusieurs centaines de milliers d'euros, une fois déduit son apport initial. Deuxième constat : c'est une émission qui est financée à hauteur de – je ne vais pas révéler le contrat exact – près d'1 million d'euros par France Télévisions mais à la fin, il n'y a que 500 000 euros de recettes de billetterie qui sont reversées aux Hôpitaux de Paris, soit moins que la somme initiale qui est investie par France Télévisions.

Vous voyez, à la lecture de ce bilan, on pourrait vraiment se demander, à juste titre, s'il ne faudrait pas que ce gala des Pièces jaunes profite davantage, dans les montants investis, aux Pièces jaunes plutôt qu'à une société de production privée, en l'occurrence Mediawan ?

Mme Delphine Ernotte. Je dirai – et ça vaut pour les Pièces jaunes comme pour beaucoup d'opérations caritatives que nous soutenons, comme le Téléthon – que la grande soirée de *prime*, pas forcément en direct d'ailleurs, est souvent un point d'orgue d'un processus beaucoup plus long de recueil d'argent qui dépasse largement le moment où cette opération se passe. C'est exactement ce qui se passe pour les Pièces jaunes, c'est ce qui se passe pour le

Téléthon, c'est ce qui se passe pour le Sidaction. Donc, oui, nous sommes un des éléments d'une grande campagne d'appel aux dons qui a besoin d'un point d'orgue important sur la télévision. Cela ramène d'ailleurs au rôle de la télévision, à sa spécificité, qui est d'être capable de faire très fort, très puissant, instantanément.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et sur ce type d'opérations, notamment l'opération des Pièces jaunes, à l'avenir, ne vaudrait-il pas mieux soit la produire en interne, soit, dans ce cadre-là, la confier à des sociétés qui accepteraient de faire œuvre caritative, donc de ne pas percevoir de marge pour une opération comme celle-ci ?

Mme Delphine Ernotte. Je rappelle quand même que, quand on produit une émission, ce sont des centaines de personnes qui travaillent. Considérer que, de la maquilleuse à l'ouvreuse, aux techniciens qui installent les scènes et les démontent à pas d'heure, tout ça doit être gratuit, ce n'est pas raisonnable, monsieur le rapporteur. Tout le monde doit travailler et tout le monde doit gagner sa vie. Donc ça ne peut pas être caritatif au sens où la production de l'émission vaudrait zéro. Il y a les artistes, il y a le lieu aussi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être à prix coûtant, sans marge ?

Mme Delphine Ernotte. Vous savez, la marge, vous ne la décidez pas au début, en réalité. Sur ce type d'émissions, il y a un nombre d'aléas que vous n'imaginez pas parce que, par ailleurs, on fait venir des artistes, parfois du monde entier. Vous savez quoi, je vais vous inviter au prochain gala des Pièces jaunes : vous allez voir ce que c'est. Il n'y a pas grand monde sur la place de Paris qui est capable de prendre un risque pareil, c'est vraiment très compliqué.

M. Erwan Balanant (Dem). Il y a le temps de préparation !

Mme Delphine Ernotte. Oui, et le savoir-faire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pardon d'y revenir, mais je vais vous poser une deuxième et dernière question sur le sujet de la neutralité, madame la présidente. Je voudrais aborder – ça a été un point important, on a fait deux auditions sur le sujet – la question de la plateforme numérique Slash. Elle est à destination, c'est indiqué dans le communiqué de presse qui est encore sur le site de France Télévisions, des 15-35 ans ; elle s'adresse à un public mineur, c'est écrit noir sur blanc. Le collectif « Touche pas à ma redevance » a relevé une centaine de contenus problématiques. J'ai pu les parcourir et, effectivement, ils sont plus que problématiques – on s'en est fait écho d'ailleurs lors de l'audition des représentants de Slash. On a pu voir que France TV Slash avait relayé, par exemple, une cagnotte pour le comité « Justice pour Adama », des contenus incitant à la consommation de contenus pornographiques, notamment transsexuels – la personne qui en était responsable nous a expliqué que la pornographie transsexuelle était plus éthique et que cela justifiait donc la diffusion de ces contenus appelant à la consommation de contenus pornographiques –, des contenus qui parlent de « privilège blanc », donc qui relaient des thèses à caractère racialiste, d'autres qui expliquent qu'il ne faut pas dire « bonjour monsieur » ou « bonjour madame » pour éviter de « mégenrer » certaines personnes. Ce ne sont que quelques exemples mais il y en a un florilège quand même important et préoccupant.

Lors de votre première audition, je vous avais interrogée sur ces contenus et vous nous aviez répondu : « *Nous assumons tout ce que nous diffusons sur nos antennes* ». On voit d'ailleurs que le contrôle de ces contenus numériques échappe à l'Arcom qui n'a pas vocation à les contrôler. Est-ce que vous maintenez que ces contenus ne sont pas problématiques et que

France Télévisions les assume ou est-ce que, à l'avenir, sur les près de 17 millions ou 18 millions d'euros annuels consacrés à France TV Slash, il faudrait sélectionner un contenu davantage adressé à un public jeune, notamment un public mineur ?

Mme Delphine Ernotte. C'est une question qui a, en effet, été fortement débattue puisque vous avez vu deux fois les équipes de Slash. Ce que je peux dire là-dessus, c'est que, par principe, j'assume tout ce qui se passe sur tous les supports parce que c'est mon rôle : je suis directrice de publication. Je vous rappelle les différents points de contrôle. D'abord, il y a le contrôle des téléspectateurs ou des internautes qui nous alertent ; après, si on considère qu'il y a quelque chose qui ne va pas, on peut saisir le comité d'éthique de France Télévisions, on peut saisir l'Arcom et, en dernier lieu, on peut saisir la justice. Ce que je veux dire, c'est que je suis responsable de tout : je suis la seule et unique directrice de publication de ce groupe. C'est une façon de vous dire que je ne me défausserai jamais de cette responsabilité que je suis la seule à avoir dans le groupe.

Vous m'interpellez sur un certain nombre de tweets. On a reçu une centaine de signalements de cette association qu'on a tous regardés : sept tweets posaient problème et on les a dépubliés. On a renforcé la modération et le contrôle pour éviter que ça n'arrive parce que, vous l'imaginez bien, je ne peux pas être derrière les 15 000 publications sur les réseaux sociaux. Après, est-ce qu'il n'y aura pas un tweet sur 15 000 qui sera problématique ? Vous dire qu'on ne fera jamais d'erreur, ça, je ne peux pas vous l'assurer : on n'est que des hommes et des femmes, il se peut qu'un jour on fasse une erreur... L'important, c'est de corriger tout de suite quand on s'en rend compte et c'est de sanctionner quand il y a une faute.

Vous citez un communiqué de presse qui pose problème : la plateforme Slash est vraiment pour les adultes, pour les 18-35 ans ; l'offre pour les enfants et les adolescents, c'est Okoo – en fait, il nous manque quelque chose pour les adolescents et on est en train de réfléchir comment lancer une offre pour les 10-18 ans, pour dire les choses simplement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. On a pu interroger hier le vice-président honoraire du Conseil d'État, M. Lasserre, à qui M. Ajdari, président de l'Arcom, a confié une mission sur l'impartialité de l'audiovisuel public et sur ses « obligations » de neutralité. Il a insisté sur les propos tenus sur les réseaux sociaux de personnes délégataires d'une mission de service public. Dans le cadre de cette commission d'enquête, on a interrogé notamment les propos tenus sur le compte Twitter public de l'une des incarnations de France TV Slash, Mme Saint-Réquier, des propos éminemment choquants, certains pouvant tomber sous le coup de la loi comme « *tous les policiers sont des bâtards* » « *abolir la police et, au-delà, le système police-justice-prison* », « *la police, ramassis de fascistes, racistes, antisémites, misogynes* ». Et il y a bien d'autres propos très choquants qu'on a pu relever. Cette personne, à ce moment-là, incarnait une figure importante d'une plateforme numérique de France Télévisions destinée aux mineurs, elle ne s'en est pas cachée. Compte tenu de la neutralité, et même de la dignité, qu'impose une mission de service public pour une incarnation d'une émission de France Télévisions, n'aurait-il pas fallu rappeler à l'ordre Diane Saint-Réquier ? N'aurait-il pas fallu lui demander de supprimer ses tweets pour continuer à assumer sa mission à la tête de cette émission de France TV Slash ?

Mme Delphine Ernotte. Je suis tout à fait d'accord avec vous : les tweets racistes, antisémites, homophobes, contraires à la loi sont inacceptables de n'importe quelle personne et, évidemment, de la part de quelqu'un qui travaille pour une entité publique. Je n'ai aucun problème avec ce concept, je suis 100 % d'accord avec vous.

Il se trouve que c'était sur son compte personnel quand on l'a découvert et je crois qu'elle s'en est excusée. Elle est venue, il me semble, devant cette commission et elle en a parlé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Oui, elle nous a expliqué ceci : « *Jamais personne de France Télévisions ne m'a dit " Tu as le droit de publier ceci " ou " Tu n'as pas le droit de publier cela sur ton compte Twitter "* ». Elle n'a donc jamais reçu de mise en garde ou, en tout cas, de consignes à ce sujet.

Mme Delphine Ernotte. Je m'inscris en faux par rapport à ça. Nous avons un règlement intérieur extrêmement précis là-dessus – il est disponible en ligne, donc disponible pour tout le monde et pour tous les salariés – et une charte d'utilisation des réseaux sociaux très précise également. Donc, ça existe. Vous pensez bien que nous ne pouvons pas passer notre vie, ce n'est d'ailleurs pas notre rôle, à surveiller les propos personnels des dizaines de milliers de gens qui travaillent pour nous. Ce n'est pas possible. Un salarié qui dit « *je n'ai pas connaissance du règlement de l'entreprise* », c'est un problème.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais poser mes toutes dernières questions, que je suis en train de soigneusement sélectionner.

À plusieurs reprises lors de cette commission d'enquête, il a été mentionné, pour prendre un peu de champ, que le rôle du service public était notamment de financer la création audiovisuelle. France Télévisions est le premier financeur de la création audiovisuelle avec des obligations d'investissement qui s'élèvent à près de 420 millions d'euros, ce qui est quand même une somme conséquente – je me trompe peut-être sur les chiffres exacts, vous pourrez m'éclairer. On l'aura compris au cours des différentes auditions, le service public est aussi à l'heure de la rationalisation et je pense qu'il est illusoire de considérer que vous pourrez assumer seuls cette obligation et cette mission de financer et de développer la création audiovisuelle.

On ne peut pas trop compter sur les groupes privés pour participer davantage à la création et quand on voit la décroissance du linéaire et la stagnation des revenus publicitaires, on peut se dire que la solution se trouve du côté des plateformes comme Netflix. On en a parlé à quelques reprises dans le cadre de cette commission mais le problème est aussi lié à leur modèle économique : plutôt que de multiplier les petits investissements, les plateformes choisissent généralement d'investir dans des séries très onéreuses mais qui mobilisent nettement moins d'emplois.

Pardon si ma question est un peu longue mais je pense qu'en termes de stratégie, c'est important. Selon vous, quels pourraient être demain les leviers alternatifs de financement de la création audiovisuelle, notamment française ? Peut-on compter davantage sur les plateformes ? Comment, dans les prochaines années, comptez-vous continuer à assumer votre rôle dans une période de restriction budgétaire ?

Mme Delphine Ernotte. Je partage votre analyse, monsieur le rapporteur : j'aurais dit exactement la même chose. On est en effet sous contrainte budgétaire, les acteurs privés aussi, les plateformes également. Vous avez bien dit la réalité : elles financent des gros machins mais pas la production indépendante et l'éclosion des talents, car c'est de cela qu'on parle.

Il n'y a pas de pilule miracle. Il faut déjà commencer par défendre la création qu'on a. Considérer qu'il faut aller beaucoup en dessous de ce qu'on finance aujourd'hui, c'est mettre tout un écosystème en péril. Je me bats à ma mesure et, toutes ces années, je me suis battue pour augmenter les investissements dans la création. On a eu raison parce qu'on a fait progresser

la fiction française. On exporte la fiction française, la fiction de France Télévisions, ça crée de la richesse pour le pays et surtout, ça crée une façon de parler du monde à la française. Ce n'est pas qu'une question économique, voilà ce que je veux vous dire.

Souvenez-vous, quand après la Seconde Guerre mondiale, les Américains, avec le plan Marshall, ont conditionné une partie de leurs aides – alors, je le dis mal, je ne suis pas historienne – au fait qu'il y ait la moitié de films américains dans les salles, ce n'était pas juste pour défendre une idée de la culture. C'est parce que la culture emporte le récit de l'Amérique et le récit de l'Amérique emporte une alliance, emporte une économie. Si on boit autant de Coca-Cola et si on mange autant de hamburgers, je pense que c'est parce qu'on a vu beaucoup de films américains, pardon de dire les choses aussi simplement et trivialement que ça.

L'investissement dans la création en France est un sujet majeur – ce n'est pas le petit sujet de savoir si France Télévisions investit 420 millions ou pas. La première chose, c'est d'essayer de ne pas faire baisser à nouveau l'investissement de France Télévisions dans la création. On pèse plus de 30 %, c'est énorme. Imaginez, vous êtes à la tête d'une boîte et il y a votre actionnaire à 30 % qui la quitte : la boîte coule !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, madame la présidente. Je vais poser quelques questions pour conclure. Une commission d'enquête a pour but d'identifier des manquements, des dysfonctionnements, et elle en a mis en lumière, mais il nous faudra aussi apporter des réponses. Ce sera l'objet du rapport du rapporteur et des propositions que je pourrai faire, ainsi que celles des groupes politiques. L'ensemble des membres de cette commission d'enquête, au-delà du rapport du rapporteur, auront, dans le cadre de nos travaux, identifié ici ou là des manquements et des dysfonctionnements. Ces réponses seront sans doute différentes selon nos groupes politiques, même si j'essaierai de travailler, si le rapporteur est d'accord, à des compromis, à des mesures qui pourraient nous rassembler au-delà de nos différences politiques.

Pour essayer de nous apporter aussi une contribution dans les mesures et les réformes que nous pourrions proposer et engager, je vais vous citer rapidement des manquements et des dysfonctionnements qui m'ont interpellé au cours de cette commission d'enquête et pour lesquels il nous faut formuler des propositions.

Le premier dysfonctionnement, en tout cas la première chose qui pose question, c'est ce que j'appellerai le mélange des genres. M. de Carolis nous a expliqué qu'à son époque, il y avait une quasi-exclusivité des figures de l'audiovisuel public, des incarnations. Quand vous étiez une figure de l'audiovisuel, une incarnation, vous deviez travailler quasi exclusivement pour l'audiovisuel public. Aujourd'hui, on a des figures, des incarnations – je ne veux pas citer de noms parce que ça dépasse les cas et les procès individuels – qui sont à la fois des incarnations du service public, parfois même de l'information, et qui ont par ailleurs des engagements, des contrats avec des entreprises privées. Je ne parle pas de la situation des animateurs-producteurs. On a eu un cas ici d'une figure de l'information qui nous a indiqué travailler pour des entreprises privées et avoir également un média. Aujourd'hui, quand vous êtes fonctionnaire, quand vous êtes responsable politique, il y a des limites très fortes à ce cumul d'activités. Je vous pose donc la question : ne faudrait-il pas mieux l'encadrer ? Mais, en même temps, vous l'avez expliqué, si on restreint beaucoup ce cumul, est-ce que cela ne va pas vous empêcher de travailler avec ces incarnations ? Vous avez un peu évoqué la question des réseaux sociaux.

Il y a, ensuite, la question des conflits d'intérêts. Pour éviter tout conflit d'intérêts ou tout soupçon de conflit d'intérêts, il y a la question des passages public-privé, privé-public des cadres dirigeants de l'audiovisuel public. Au-delà des procédures renforcées que vous pouvez mettre en œuvre, ne faut-il pas des règles plus strictes pour garantir à chaque instant qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts ? Pour les hauts fonctionnaires, les responsables politiques, la HATVP peut contrôler les passages du public au privé : pensez-vous qu'il faudrait élargir aux cadres de l'audiovisuel public ?

Sur les efforts de gestion, vous avez indiqué que vous aviez mis fin à la pratique des véhicules de fonction, il y aura donc une extinction de ce dispositif.

J'en viens à la question du pluralisme, qui est importante. L'Arcom avait mis en garde France Télévisions et France 5 pour non-respect du pluralisme politique. Cela vous a conduit à prendre une mesure préventive : ne plus inviter de responsables politiques pendant quelques semaines dans les émissions de France 5. En regardant cette décision préventive, on se dit que, finalement, les règles de temps de parole, les règles de pluralisme ne sont peut-être plus adaptées à la réalité du paysage audiovisuel, de la fragmentation du paysage politique, ou en tout cas de la vie politique.

Enfin – pardon, mais je continue avec ces quelques questions conclusives qui, à mon avis, pourront aussi éclairer nos propositions –, il y a quelques semaines dans une interview, vous avez jeté un pavé dans la mare, madame la présidente : vous avez proposé que, vu la difficulté de faire respecter et de mettre en œuvre la règle du pluralisme interne – c'est-à-dire l'obligation qu'ont les médias publics comme privés de donner une expression à l'ensemble des courants politiques et des courants de pensée –, les médias privés puissent devenir des médias d'opinion comme c'est le cas de la presse écrite, et donc ne soient plus tenus à ce pluralisme interne. Est-ce qu'il n'y a pas un risque de créer des sortes de bulles informationnelles qui ne permettraient plus de faire entendre sur chaque média la diversité des points de vue et des courants politiques ? Est-ce que c'est votre position ou est-ce que c'est un débat que vous avez voulu engager ?

Mme Delphine Ernotte. Je vais essayer de répondre à vos questions – dernières questions peut-être mais grosses questions quand même, monsieur le président…

M. de Carolis a en effet parlé de l'exclusivité mais c'était il y a plus de quinze ans. Il avait la chance de vivre dans un monde clos où la question se posait entre médias publics et médias privés. Nous avons les mêmes règles : un journaliste de chez nous ne peut pas travailler le matin dans un média privé et le soir chez nous, les journalistes en particulier – les animateurs, c'est un peu au cas par cas, il faut notre autorisation mais on peut l'accepter. On a donc une règle. Là où ça devient compliqué, c'est avec ce vous avez touché du doigt, et je pense qu'on n'a pas fini d'en parler parce qu'il n'y a pas d'évidence : on est partagé entre le fait en effet de vouloir l'exclusivité… Mais qu'est-ce que ça veut dire l'exclusivité quand vous travaillez avec HugoDécrypte ? Son business principal, c'est YouTube ; il ne va pas venir travailler avec nous si vous lui demandez ça mais, en même temps, la demande n'est pas complètement illégitime. Je n'ai pas la réponse aujourd'hui mais je pense que c'est quelque chose qu'on va concevoir en marchant : il va falloir qu'on avance de manière à la fois pragmatique et dans le respect de la particularité du service public. Je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est une question importante.

Mme Delphine Ernotte. Très !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je prends l'exemple d'Hugo Clément : c'est quelqu'un qui a construit une carrière, qui a un réseau, beaucoup d'abonnés, beaucoup de followers, et vous bénéficiez de son aura, vous vous saisissez aussi de sa notoriété, de ses compétences et vous le mettez en avant, ce qui garantit aussi des programmes, que chacun jugera, mais en tout cas des programmes de qualité que vous mettez à l'antenne – ils peuvent poser question, on a eu ici une table ronde sur l'information scientifique. Vous le recrutez, vous le salariez, en tout cas vous passez un contrat – je crois que c'est un contrat –…

Mme Delphine Ernotte. Oui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. …avec sa société de production et il devient une incarnation du service public audiovisuel avec une émission phare, qui est regardée, et en même temps on peut se dire que l'image dont il bénéficie, l'audience dont il bénéficie grâce à l'audiovisuel public peut aussi servir ses activités privées, qui ne sont pas interdites. Comment articule-t-on tout ça pour que vous puissiez continuer de recruter des figures médiatiques, des incarnations comme on dit aujourd'hui, et que ces incarnations, une fois qu'elles portent l'image de l'audiovisuel public, puissent voir leurs activités privées encadrées pour ne pas qu'on puisse les soupçonner d'utiliser leur aura du service public audiovisuel pour élargir leurs activités privées ? Il m'apparaît important de traiter cette question du cumul mais ce sera peut-être le sens des propositions.

Mme Delphine Ernotte. Vous avez ensuite abordé la question des conflits d'intérêts et des règles de la HATVP. Nous ne gouvernons pas grand-chose, contrairement aux hauts fonctionnaires dans leurs missions régaliennes qui, eux, prennent des décisions tous les jours ou à l'Arcom, autorité indépendante qui prend des décisions tous les jours sur d'autres qu'elle-même. Qu'il y ait une règle qui interdise à un haut fonctionnaire qui a contrôlé l'audiovisuel public d'aller y travailler dans l'audiovisuel public, cela se comprend ; idem pour l'Arcom.

Pour nous, qu'est-ce qui peut poser le problème ? Vous l'avez soulevé dans cette commission d'enquête, c'est quand on part de chez nous pour aller chez un producteur, parce qu'à la fin, ce n'est pas un mouvement qu'on maîtrise. Je ne dis pas qu'il y a eu des problèmes : factuellement, il n'y en a pas eu, on a tout contrôlé, mais ça peut induire un doute et le problème, c'est le doute, qui nuit à la confiance. C'est pourquoi il faut qu'on évolue là-dessus et qu'on fasse une clause de non-concurrence qui n'est pas une clause de non-concurrence : qu'on accepte de payer, pendant un temps limité quand même, pendant un an, en gros, pour avoir la personne qui ne peut pas aller travailler à l'extérieur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur et moi avons le sentiment, pardon de cette expression très triviale, que c'est le beurre et l'argent du beurre. Les personnes ont des indemnités de licenciement sans clause de non-concurrence. Ce sont quand même des procédures contractuelles qui, parfois, vont au-delà du droit conventionnel, supralégales comme on dit.

Mme Delphine Ernotte. Oui, c'est ça.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il y a des négociations qui aboutissent à des indemnités de licenciement qui, parfois, sont supralégales et en même temps, il n'y a aucune clause de non-concurrence. Heureusement pour les personnes concernées, elles retrouvent du travail, souvent dans une société de production. On se dit finalement que ça coûterait sans doute un peu plus cher d'avoir une clause de non-concurrence – et c'est sans doute le cas – mais en même temps, dans les procédures de transaction qui nous ont été transmises, il y a plusieurs cas

où la négociation a débouché sur des indemnités supralégales. Il y a peut-être quelque chose à imaginer.

Mme Delphine Ernotte. Vous avez raison, on peut tout à fait l'inclure dans la transaction, ça ne coûtera pas plus cher – enfin, ça se discute… En revanche, il y a aussi les cas de gens qui démissionnent de leur propre chef et qui partent ailleurs, et c'est quand même la majorité des cas. Je ne voudrais pas laisser dire ici que la majorité des cas, ce sont des transactions ; la majorité des cas, c'est la vie, vous voyez. Il va falloir considérer qu'on paye des clauses aussi pour ces gens, à qui on va dire : « non, tu n'as pas le droit d'aller travailler chez un tel pendant un an ». C'est plutôt dans ce cas-là que ça renchérit le coût mais, vous avez raison, pour les transactions, c'est certainement moins. Enfin, on doit pouvoir trouver un intermédiaire.

Vous m'avez posé aussi une question sur les mesures que nous avons prises, notamment sur France 5, au moment des municipales. Les municipales, c'est très particulier : il y a quand même 36 000 communes. Bien sûr, il n'y a pas des candidats nombreux dans toutes les communes, mais si l'on invite un homme politique qui est candidat dans une commune ou qui soutient un candidat dans une commune, il faut inviter les cinq autres. C'est impossible à faire en trois semaines, strictement impossible. On a pris la même décision que celle d'il y a six ans, en 2020, où on s'est dit qu'on n'allait pas savoir comment faire, et je pense que dans six ans, on fera exactement la même chose. Les municipales, ce n'est tout simplement pas possible. Il en va évidemment tout à fait autrement des élections législatives et *a fortiori* des élections présidentielles : là, le nombre des candidats est évidemment beaucoup plus réduit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'aurais peut-être dû vous faire réagir, parce que le rapporteur ne l'a pas fait, sur un propos qui, moi, m'avait interpellé. C'était, je crois, le syndicat Force ouvrière qui, dans le cadre de la table ronde des syndicats – c'est une question importante, qui rejoint un peu la question de M. Maurel– nous avait expliqué que, pour eux, externaliser…

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si, j'ai posé la question.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez eu un échange sur l'externalisation.

Mme Delphine Ernotte. L'externalisation, c'est vrai, vous l'avez noté de la part de Force ouvrière, mais les autres syndicats aussi, car qui dit externalisation dit augmentation des effectifs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous nous confirmez que, pour vous, faire produire une émission d'information ou une émission politique par une société de production ne rend pas plus compliqué le respect des règles de pluralisme et des temps de parole ?

Mme Delphine Ernotte. Non.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est indifférent ?

Mme Delphine Ernotte. D'autant que dans la nouvelle organisation que nous allons bientôt mettre en place, la responsabilité éditoriale sur les magazines d'information sera sous la responsabilité du directeur de l'information. Donc, ce sera encore plus simple.

Il y a juste un point sur lequel je n'ai pas répondu. Est-ce que vous me permettez, monsieur le président, de faire un mot de conclusion d'une minute ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Bien sûr !

Mme Delphine Ernotte. Je n'ai pas répondu sur les médias d'opinion. Je vous confirme que moi, je suis pour la liberté d'expression. Je trouve que le fait qu'il y ait de la presse qui soit d'extrême gauche, d'extrême droite, du milieu, du centre, c'est très bien. Ce qui est important, c'est de savoir d'où on parle et je pense que c'est important de dire aux téléspectateurs d'où on parle, à une exception près, la plus importante pour moi, c'est que le service public doit rester totalement impartial. Hormis le service public dont l'impartialité ne doit pas bouger, je serais assez favorable à ce qu'il y ait un pluralisme externe et pas un pluralisme interne.

Si vous me le permettez, je vais conclure.

Ce soir, et il me paraît très important de le dire, à vous, monsieur le rapporteur, à vous, monsieur le président, et aux quelques députés qui ne sont pas restés ce soir, je voudrais me tourner vers les femmes et les hommes de France Télévisions. Ils le savent, comme tous ceux qui les ont précédés : on n'entre pas dans le service public par hasard. On y entre parce qu'on a une conviction essentielle et une mission essentielle, qui est de servir le public. Ces derniers mois, et je me tourne vers vous, monsieur le rapporteur, ont été très éprouvants pour eux. Les interrogations, les mises en cause, les soupçons ont été vécus très douloureusement. Je voudrais dire à ces salariés, devant vous, que je connais les blessures que ça a pu causer.

Néanmoins, ce que vous avez vu ici, c'est une entreprise profondément engagée, profondément attachée à ses missions, qui doit évidemment, on l'a dit ici, continuer à évoluer, à s'adapter à un monde qui bouge extrêmement vite.

Ce que je voudrais redire aussi – c'est très important pour moi –, notamment à tous les journalistes de cette grande maison qu'est France Télévisions, c'est que la liberté éditoriale à France Télévisions, ça ne se négocie pas. France Télévisions, c'est un lieu où les choix de programmation, où les choix d'invités sont du ressort des professionnels, dans le respect évidemment de la loi, dans le respect du cadre réglementaire, mais à l'écart de tous les pouvoirs.

Oui, cette indépendance a un prix, on en a parlé ici, mais elle n'a pas de coûts excessifs au regard de ce que ça permet : la confiance, le mot le plus important pour moi. C'est une confiance que nous avons patiemment construite, parfois mise à l'épreuve, mais toujours rebâtie. Je voudrais la saluer ce soir parce qu'elle ne m'appartient pas, elle appartient aux Français.

Elle repose d'abord sur les équipes de France Télévisions, celles qui font vivre au jour le jour cette maison et le service audiovisuel public. À eux, ce soir, à la fin de ces auditions et de cette période éprouvante, je veux dire ma confiance et dire devant vous, monsieur le rapporteur, monsieur le président, que l'audiovisuel public est debout.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je voulais vous remercier pour votre présence cet après-midi, d'avoir répondu à l'ensemble de nos questions – elles étaient nombreuses –, d'être venue deux fois devant cette commission d'enquête. Effectivement, les députés nous ont quittés mais il se fait tard et j'aimerais leur dire que, au-delà des différences de méthode, au-delà des coups d'éclat, au-delà parfois du triste spectacle qu'on a pu renvoyer

collectivement, et je m'inclus dedans, j'espère que les manquements, les dysfonctionnements qui ont pu être mis en lumière dans le cadre de cette commission d'enquête pourront appeler des réponses qui soient des réponses justes, honnêtes, sérieuses, crédibles.

Je veux dire aussi très clairement qu'ici, on a parfois mis en cause des salariés ou des dirigeants de l'audiovisuel public, mais à la fin, nous les responsables politiques, nous ne devons jamais oublier que c'est nous qui faisons la loi, que c'est nous qui contrôlons l'action de l'État, que c'est nous qui votons les budgets, y compris le budget de l'audiovisuel public. On a parfois beaucoup pinaillé sur les chiffres mais, à la fin des fins, ce sont les parlementaires qui votent le budget de l'audiovisuel public. Je voudrais dire aussi très solennellement que je forme le vœu que cette commission d'enquête soit utile. Il ne faut pas oublier les responsabilités qui nous incombent, à nous, les responsables politiques, car à la fin, c'est l'État qui est actionnaire de l'audiovisuel public, ce sont les représentants de l'État qui siègent à vos conseils d'administration et ce sont les parlementaires qui votent la loi et le budget.

Il faut qu'au terme de cette commission d'enquête, chacun prenne ses responsabilités. Je souhaite que les responsables politiques prennent les leurs, y compris pour l'audiovisuel public car, pour ma part, j'y suis profondément attaché. Je souhaite qu'il se réforme mais je pense que dans une démocratie puissante comme la France, il y a une complémentarité, qui est à la fois une exigence, que l'on doit porter pour l'audiovisuel public comme privé. À l'heure de la concurrence des plateformes étrangères, de la guerre de l'information, de la montée en puissance des réseaux sociaux, on a besoin dans un pays comme la France d'un audiovisuel public puissant qui se réforme, qui répond à ses manquements, parfois à ses dysfonctionnements, et d'un audiovisuel privé qui, lui aussi, a besoin d'un soutien fort de l'État, d'un accompagnement, on l'a entendu ici.

J'espère qu'après cette commission d'enquête, cette guerre, n'ayons pas peur des mots, à laquelle on a parfois assisté entre l'audiovisuel public et privé pourra trouver son terme et qu'on pourra contribuer, nous les responsables politiques, à construire un audiovisuel public et un audiovisuel privé qui travaillent ensemble, qui soient complémentaires et qui, chacun à leur manière, informent les Français, les divertissent et leur offrent des programmes culturels qui sont constitutifs de notre souveraineté.

Je finis par un point de méthode. Le rapporteur va rédiger son rapport dans les prochaines semaines, dans des délais assez courts, mais je connais son efficacité. Les députés membres de cette commission l'examineront le 22 avril après-midi, le 23 et le 24, et la prochaine réunion de cette commission enquête se tiendra le lundi 27 avril après-midi pour voter sur l'adoption du rapport.

Je remercie les personnels de l'Assemblée nationale qui nous ont accompagnés pendant toute cette commission d'enquête ainsi que les administrateurs à nos côtés.

La séance s'achève à vingt heures trente.

Membres présents ou excusés

Présents. - Mme Nadège Abomangoli, M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, M. Belkhir Belhaddad, Mme Céline Calvez, Mme Ayda Hadizadeh, M. Denis Masséglia, M. Emmanuel Maurel, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Sophie Taillé-Polian

Assistait également à la réunion. - Mme Violette Spillebout